Larousse, Pierre. Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., etc., L-Memn.. 1873.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIX^{E} SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS;
LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE;
LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS;
LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES;
LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES
POLITIQUES ET SOCIALES, LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES
ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

> « Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
> « Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
> « La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
> « Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
> « Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME DIXIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19

1873

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^{e} SIÈCLE

Tout exemplaire non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait et poursuivi suivant toute la rigueur des lois.

Larousse

Paris — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

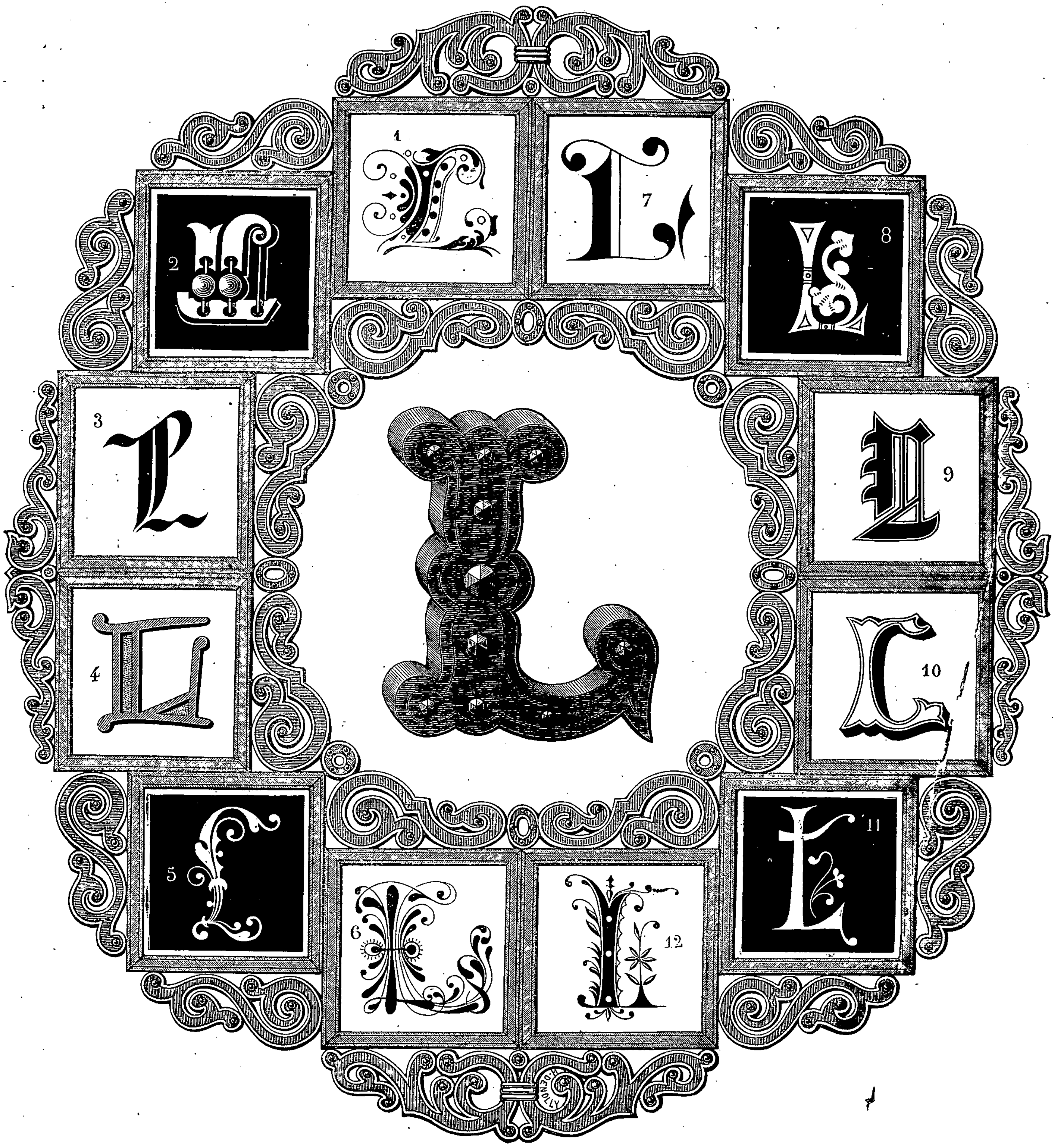

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibque royale de Munich. — XIIe siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVe siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIe siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIe siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIe siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise — XVe siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVe siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibque royale de Munich. — XIe siècle.
9 — Écriture d'église du XIVe siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIe siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIe siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVIIe siècle.

LIBE
RTE
LOI
LOI
LAVOISIER

L s. m. dans la nouvelle épellation, s. f. dans l'ancienne (le, dans nouvelle épellation, è-le dans l'ancienne). Douzième lettre et neuvième consonne de l'alphabet français, correspondant au *lambda* des Grecs et au *lamed* des Sémites : *Un grand* L. *Un petit* l.

> Combien cette lettre *l* embellit la parole !
> Lente, elle coule ici ; là, légère, elle vole ;
> Le liquide des flots par elle est exprimé ;
> Elle polit le style, après qu'on l'a limé ;
> La voyelle se teint de sa couleur liante :
> Se mêle-t-elle aux mots, c'est une huile luisante
> Qui mouille chaque phrase, et, par son lénitif,
> Des-consonnes détruit le frottement rétif.
>
> Piis.

— *L mouillé*, L prononcé par les uns comme le *gl* des Italiens, par les autres comme l'*y* consonne des Anglais. V. plus bas l'encycl.

— Comme signe d'ordre, L marque le douzième rang : *Le casier* L.

— Comme lettre numérale, L vaut cinquante dans la numération des Romains, et, avec un trait au-dessus, cinquante mille. ‖ Chez les Grecs, cette lettre, avec un accent aigu au-dessus à droite, vaut trente, et, avec le même accent au bas à gauche, trente mille.

— Comme signe abréviatif, *L* majuscule italique se mettait, dans les anciens comptes, pour livre tournois. On emploie encore *L. S. T.* pour signifier livre sterling, et *L.* de *G.* ou *LL.*, livre de gros. ‖ Sur les monnaies anciennes, *L* tient lieu du nom de plusieurs contrées ou villes dont il est l'initiale, comme la Laconie, la Locride, Laodicée, Lacédémone, Lampsaque, etc. ‖ Sur les médailles grecques, sur les papyrus et les tessères, L est le signe du vieux mot *lukabas*, qui veut dire année. ‖ Sur les monnaies françaises, il signifie *Louis*. Un L couronné se voit sur celles de Louis XIII, et des LL enlacés sur celles de Louis XIV et de Louis XV. ‖ C'était aussi la marque des monnaies frappées à Bayonne. ‖ Dans les anciens monuments, il se mettait pour Lucius, Lælius, Lolius ; pour *Lares*, les dieux Lares ; *Latinus*, Latin ; *legavit*, il a légué ; *lex*, loi ; *legio*, légion ; *locavit*, il a placé ; *locus*, lieu ; *libra*, poids d'une livre ; *ludus*, jeu, spectacle ; *lustrum*, lustre, période de cinq ans. ‖ L. A. signifiait autre loi ; LA. C., *Latini coloni*, colons latins, habitants d'une colonie latine ; L. A. D., *locus alteri datus*, lieu donné à une autre personne ; L. ÆL., Lucius Ælius ; L. AG., *lex agraria*, la loi agraire ; L. AP., *ludi Apollinares*, jeux en l'honneur d'Apollon ; LAT. P..... E. S., *latum pedes....* large de.... pieds... ; LONG. P... L. P...., *longum pedes... latum pedes...*, long de... large de.... pieds ; L. ADQ., *locus adquisitus*, lieu acheté ; LB., *libertus*, affranchi ; L. D. D. D., *locus datus decreto decurionum*, lieu donné par un décret des décurions ; LECTIST., *lectisternium*, lectisterne ; LEG. I., *legio prima*, la première légion ; LIB. LIBQ. POSTQ. EOR., *libertis libertabusque posterisque eorum*, à ses affranchis, à ses affranchies et à leurs descendants ; LICT., *lictor*, licteur ; LVD. SAEC., *ludi sæculares*, les jeux séculaires ; LVPERC., *lupercalia*, les lupercales ; LV. P. F., *ludos publicos fecit*, il a donné des jeux publics. ‖ Dans l'ancienne chimie, il indiquait un composé d'argent ; aujourd'hui, il sert à désigner le lithium. ‖ On écrit encore LL. MM. pour Leurs Majestés, LL. AA. pour Leurs Altesses.

— **Encycl.** La lettre *l* est, dans l'ordre alphabétique, la première des quatre lettres, *l*, *m*, *n*, *r*, que quelques grammairiens, à l'imitation des Grecs, qualifient de *liquides*, en raison, disent-ils, de la facilité avec laquelle la voix coule dessus. D'autres, les grammairiens anglais notamment, la mettent au rang des demi-voyelles, c'est-à-dire des lettres dont le son, bien que moins éclatant que celui des voyelles, a toutefois avec ces dernières cette propriété commune, qu'il peut être prolongé indéfiniment, ou, pour parler plus exactement, jusqu'aux limites de la respiration.

Priscien, dans son *Traité des accidents des lettres*, s'appuie de l'opinion de Pline pour établir que, dans la langue latine, la consonne *l* représente trois sons, ou plutôt trois nuances du même son ; mais ces différences étaient-elles bien réelles ? C'est ce que Beauzée révoque en doute dans l'article L de l'*Encyclopédie* ; « Si cette remarque, dit-il, est fondée sur un usage réel, elle est perdue aujourd'hui pour nos organes, et il ne nous est pas possible d'imaginer les différences qui faisaient prononcer la lettre *l* ou faible ou moyenne. Mais il pourrait bien en être de cette observation de Pline, répétée assez modestement par Priscien, comme de tant d'autres que font quelques-uns de nos grammairiens sur certaines lettres de notre alphabet, et qui, pour passer par plusieurs bouches, n'en acquièrent pas plus de vérité. »

Ce qui paraît plus certain, c'est que, dans le principe, les Latins ne doublaient pas la consonne *l*, et qu'ils écrivaient *macelum* et non pas *macellum*, *policeri* et non pas *polliceri*. Ils transcrivaient par *li* le double lambda des Grecs, comme dans *alius* et *folium*, correspondant à *allos* et à *phullon*. On peut se demander aussi s'il ne faudrait pas voir dans ce dernier fait l'origine du *l* dit mouillé ; et même, en admettant que les trois sons dont parle Pline existassent dans le latin, on peut se demander si ce *l* mouillé se trouvait du nombre.

Le *l* mouillé, qui est particulier à notre langue comme *gli* à la langue italienne, *ll* initial à l'espagnol et *lh* au portugais, se prononce actuellement de deux façons. Dans les provinces du Midi, on prononce les deux *ll* de *billet* comme *gl* dans l'italien *biglieto*. A Paris, on le remplace par *y* ou le double *i*, et l'on dit *bi-iet*. Chevallet déplore l'adoption de cette dernière prononciation, qui ne donne plus du tout le véritable *l* mouillé. « Chez nous, dit-il, cette consonne tend à disparaître de jour en jour ; beaucoup de Français, et notamment de Parisiens, n'en connaissent plus l'usage ; ils prononcent *baril*, *babil*, *fille*, *bouillon* comme *bari-ie*, *babi-ie*, *fi-ie*, *bou-ion*. Vers le milieu du siècle dernier, Du Marsais, dans l'article CONSONNE de l'*Encyclopédie*, remarquait cette prononciation vicieuse comme étant particulière au peuple de Paris. Elle s'est fort généralisée et fort étendue depuis *cette époque*, et certains lexicographes n'ont pas craint de l'autoriser dans leurs dictionnaires. *L* mouillé est une consonne fort douce et fort agréable à l'oreille; il serait à regretter qu'elle disparût de notre langue. La nuance qui distingue ce son est si délicate, que les personnes qui ne sont point habituées à le prononcer dès l'enfance, ou bien ne le perçoivent pas, et n'entendent que deux voyelles consécutives, comme dans *bari-ie, babi-ie, fi-ie, bou-ion*, ou bien elles perçoivent le son du *l* ordinaire et entendent *barile, babile, file, boulion.* »

La désignation de mouillées, que l'on donne souvent aux consonnes *l* et *gn*, est assez mal choisie, selon Chevallet; mais, outre qu'elle a l'avantage d'être généralement entendue et adoptée, il serait assez difficile de la remplacer convenablement.

Quant à la provenance du son de *l* mouillé, qui existe dans les quatre langues romanes, Chevallet croit que l'on peut admettre trois hypothèses : ou bien il aurait été fourni à toutes les quatre par le latin, qui peut l'avoir eu ; ou bien cette consonne serait née dans chacun des quatre idiomes, par suite des altérations spontanées que les sons ont eu à subir ; ou bien, enfin, le *l* mouillé serait dû à l'influence que les Gaulois ont pu exercer sur la prononciation de la langue latine. Il est à remarquer, en effet, que cette consonne existe dans les quatre idiomes néo-celtiques, tandis qu'on ne la retrouve dans aucune autre langue européenne étrangère au latin.

En anglais, la lettre *l* a un son très-faible, dans quelques mots où elle est suivie d'un *e*, comme dans *fable* et *title*, etc., où *l* se prononce comme si le *e* était devant ; elle est muette dans quelques autres, comme dans *half, talk*, etc.

M. Max Müller étudie, dans ses *Leçons sur la science du langage*, la confusion qui se produit souvent dans les langues entre les deux lettres *r* et *l*. « Si nous considérons, dit-il, que dans beaucoup de langues *r* est une gutturale et *l* une dentale, nous pourrons comprendre dans la catégorie des sons indéterminés, à laquelle appartient le son intermédiaire entre *k* et *t*, l'articulation qui flotte entre les deux lettres *r* et *l;* il se fait là une confusion qui a été remarquée, non-seulement dans les langues polynésiennes, mais aussi dans les langues africaines. Parlant des dialectes setsbuanas, le docteur Bleek fait cette observation : « On est fondé à considérer *r* dans ces dialectes comme une sorte de lettre flottante, intermédiaire entre *l* et *r*, plutôt que comme un *r* nettement articulé. »

» Même dans les langues classiques, on peut découvrir quelques faibles traces de cette confusion entre *r* et *l;* mais ici, c'est l'exception et non pas la règle. Il est impossible de douter que les deux terminaisons latines *aris* et *alis* ne soient parfaitement identiques. Si nous dérivons *saturnalis* de *Saturnus*, et *secularis* de *seculum*, *normalis* de *norma*, et *regularis* de *regula*, *astralis* de *astrum*, et *stellaris* de *stella*, il est clair que, dans tous ces mots, le suffixe est le même. Néanmoins, il y a une manière de règle qui détermine le choix de *aris* ou de *alis*. Si le corps des mots renferme un *l*, les Romains préféraient la désinence *aris;* de là *secularis, regularis, stellaris*, avec ces deux seules exceptions, que le *l* était conservé d'abord quand il y a aussi un *r* dans le corps du mot, et que *r* est plus près de la terminaison que *l*, de là *pluralis, lateralis;* en second lieu, quand le *l* fait partie d'une consonne composée, comme dans *fluvialis, glacialis*.

» Des exemples du changement de *l* en *r* se présentent dans presque toutes les langues ; ainsi, nous trouvons en anglais *lavender*, lavande, de *lavendula; colonel*, prononcez *keurnel*, du vieux français *coronel*, qui se dit aussi *coronel* en espagnol. Nous trouvons pareillement, en français, *rossignol* de *lusciniola;* en latin, *cæruleus*, bleu, azuré, de *cælum;* en grec, où l'on dit *otalgia*, mal d'oreille, *kephalargia*, mal de tête, et *lethargia*, léthargie ; ces trois mots viennent tous de *algos*, douleur. Dans *apôtre, chapitre, esclandre* (de *apostolus, capitulum, scandalum*), s'est opéré le même changement de *l* en *r*.

» D'autre part, *r* s'est changé en *l* dans les mots italiens *albero*, arbre, de *arbor*; *celebro*, cervelle, de *cerebrum; mercoledi*, mercredi, de *Mercurii dies ; pellegrino*, pèlerin, de *peregrinus*, et dans le français *autel*, de *altare*.

» Dans la famille des langues dravidiennes, le changement de *l* en *r* est très-fréquent, et le changement inverse plus fréquent encore.

» Cependant, les exemples d'une complète impuissance à distinguer l'un de l'autre deux sons articulés ne se rencontrent pas souvent, et sont surtout rares dans les langues qui ont reçu une haute culture littéraire. Cette confusion de deux consonnes dans une seule et même langue, un seul et même mot, je ne puis l'expliquer qu'en la comparant à cette sorte de cécité, par rapport aux couleurs, qui empêche de distinguer le bleu du rouge, maladie toute différente de celle qui nous fait paraître le bleu rouge, ou le jaune vert. Il arrive souvent que des individus sont incapables de prononcer certaines lettres. Beaucoup de personnes ne peuvent pas prononcer *l*, et disent *r* ou même *n*, en place de *l*, prononçant, par exemple, en anglais *grass* et *crouds*, au lieu de *glass* et *clouds*. D'autres changent *r* en *d*, disant *dound* au lieu de *round*, ou bien *l* en *d*, comme dans *dong* au lieu de *long*. Les enfants aussi substituent pendant quelque temps les dentales aux gutturales, et disent *tat* au lieu de *cat, tiss* au lieu de *kiss*. Il est difficile de dire si c'est leur langue ou leur oreille qui se trouve le plus en défaut. Toutefois, dans ces cas, une véritable substitution a lieu : et nous, qui écoutons, nous entendons une lettre à la place d'une autre, mais nous n'entendons pas, pour ainsi dire, deux lettres à la fois, ou un son intermédiaire entre deux sons. A cette imperfection remarquable, particulière aux idiomes qui n'ont jamais été cultivés, nous ne pouvons rien trouver d'analogue que dans les langues où, comme dans l'allemand moderne, les consonnes dures et les consonnes molles finissent presque, sinon entièrement, par se confondre. Mais il y a encore une grande différence entre confondre réellement les points de contact de la langue et du palais, ainsi que le font les Havaïens, dans leur prononciation de *k* et de *t*, et confondre simplement les efforts différents avec lesquels il faut prononcer les consonnes d'un même ordre, défaut très-commun dans quelques parties de l'Allemagne et ailleurs. Cette confusion de deux consonnes dans un même dialecte me semble être un caractère propre des plus humbles catégories de langues et rappelle l'absence d'articulation aux degrés inférieurs du règne animal. »

Un certain nombre de primitifs latins ont donné des dérivés dans lesquels la lettre *l* est devenue mouillée : *anguilla*, anguille ; *chamæmelum*, camomille ; *familia*, famille ; *filia*, fille ; *lenticula*, lentille ; *folium*, feuille ; *auricula*, oreille ; *palea*, paille ; *papilio*, papillon ; *melior*, meilleur ; *allium*, ail ; *aliorsum*, ailleurs ; *milium*, mil ; *macula*, maille.

Chevallet fait observer qu'il arrive parfois que l'article représenté par *l'*, devant un mot commençant par une voyelle, n'est point distingué du substantif auquel il est joint, et finit par être absorbé par ce substantif. De *l'évier* (*le évier*), le peuple fait *lévier*, et dit : *mettez cette assiette sur le lévier;* il dit de même : *la lambique* pour *l'alambique*. Il fait encore moins d'attention au *h* aspiré qu'à l'article, et, après avoir transformé le *hoquet* en *l'oquet*, il en est venu à dire *loquet* pour *hoquet : Vous avez le loquet*. On a confondu ensemble l'article arabe *al* et les substantifs *koran*, lecture, *kali*, soude, *kaïd*, chef, juge, et l'on en a fait *alcoran, alcali, alcade*. On trouve *algalife* pour *calife*, dans la *Chanson de Roland*. *Aureolus* donna d'abord *oriol*, et avec l'article *l'oriol*, dont on fit *loriot*, qui nous est resté.

Hedera fit primitivement *edre*, puis *ierre, ière*, avec l'article *l'ierre*, et enfin en un seul mot *lierre*.

Plusieurs autres mots furent ainsi formés, ou plutôt déformés. *Uva* donna le diminutif barbare *uvetta*, auquel nous devons *luette*. Une foire était appelée en basse latinité *nundinum indictum*, et par ellipse *indictum*, d'où, en langue d'oïl *endit*, et, avec l'article, *l'endit*, puis *landit*.

L'article a été de même réuni à plusieurs noms de villes, dont il était autrefois séparé, *Insula* ou *Insulæ*, Lille; *Vaurum*, Lavaur ; *Vallis*, Laval.

La lettre *l* s'introduit parfois dans le corps du mot à la suite de la lettre *p : sinopis*, sinople ; *emptata*, emplette.

Dans quelques substantifs qui commençaient par un *l* suivi d'une voyelle, le *l* a été pris pour l'article dont le *a* ou le *e* aurait été élidé. C'est ainsi que le peuple dit habituellement *iard* pour *liard :* il n'a pas deux *iards* dans sa poche. Du persan *lazurd*, nous avons fait de même *l'azur*, sans article *azur*, nom d'une pierre nommée par les naturalistes *lapislazuli* ou *lazulite*, en basse latinité *lazur, lazurius, lazulum*. *Lynx* a donné à l'italien *lonza* et au français *once*, animal ; *laburnum* nous à fourni *aubour* ou *aubier*, arbrisseau ; *lupalus* est le primitif de *houblon*. *L* est quelquefois supprimé dans le corps du mot, par suite de l'assourdissement de la voyelle précédente. La plupart des philologues ont pensé que le *l* du primitif a été changé en *u* dans *mollis*, mou ; *malva*, mauve ; *calvus*, chauve ; *vultur*, vautour, et autres dérivés semblables. Le changement le plus curieux du *l* est celui d'*al, el, ol* en *au, ou*. Il paraît assez difficile de s'en rendre compte ; car, quel rapport y a-t-il entre les voyelles *a, e, o* et la liquide *l?* Cependant, cette singulière permutation a lieu à la fois dans le passage des mots latins et des mots germaniques au français. *Altus*, fait haut ; *pellis*, peau ; *pollex*, pouce ; *vultur*, vautour ; *ultra*, outre.

LA, art. fém. V. LE.

LÀ adv. (la — du lat. *illac*, par là). En ce lieu, en cet endroit; en cette situation ; en cet objet : *Venez* LÀ. *Attendez-moi* LÀ. *C'est* LÀ *qu'il est mort. Mettez* LÀ *ce livre. Le bonheur est* LÀ *où l'on se croit heureux.* LÀ *où le vulgaire rit, le philosophe admire.* (Volt.) *Une démocratie n'existe plus* LÀ *où il y a une force militaire en activité dans l'intérieur de l'Etat.* (Chateaub.)

> Le bonhomme disait : Ce sont *là* jeux de prince.
> LA FONTAINE.

> Vivre, sachez-le bien, n'est ni voir ni savoir;
> C'est sentir, c'est aimer ; aimer, c'est *là* tout vivre.
> SAINTE-BEUVE.

— En tête d'un membre de phrase, sert à marquer simplement la différence des lieux ou une circonstance particulière, et s'oppose ordinairement à *ici : Le peintre avait rassemblé dans un même tableau plusieurs objets différents :* LÀ *une troupe de bacchantes, ici un groupe de jeunes gens;* LÀ *un sacrifice, ici une réunion de philosophes.* (Acad.)

> *Là* l'on cogne, *là* l'on charpente,
> *Là* l'on raccommode une fente.
> SCARRON.

— Se met à la suite des pronoms démonstratifs et des substantifs, pour rendre la désignation plus précise : *Cet homme*-LÀ. *Cet enfant*-LÀ. *Cette femme*-LÀ *est insupportable. Comment pouvez-vous fréquenter ces gens*-LÀ? *Quel est ce livre*-LÀ?

— A la suite d'un verbe, il signifie A ce point, à ce parti, à cette chose : *S'arrêter* LÀ. *S'en tenir* LÀ. *En venir* LÀ.

— On le joint aussi à quelques adverbes de lieu, et alors il les précède : LÀ *auprès.* LÀ *contre.* LÀ *dedans.* LÀ *dehors.* LÀ-*dessous.* LÀ-*dessus.* LÀ-*haut.*

— *Là* s'emploie aussi par redondance ou d'une manière explétive : *Que dites-vous* LÀ? *Vous avez fait* LÀ *une belle affaire!* (Acad.) *Quels diables de propos me tenez-vous* LÀ? (Gresset.)

— *Halte là!* Commandement fait à des soldats de s'arrêter, à une personne de parler avec plus de retenue. V. HALTE.

— Loc. adv. *Çà et là*, De côté et d'autre : *Errer, courir* ÇÀ ET LÀ. *Ils s'étaient dispersés* ÇÀ ET LÀ.

— *De là*, De ce lieu-là : *Otez-vous* DE LÀ. *En sortant* DE LÀ, *nous étions plus morts que vifs. Son château est à quelques pas* DE LÀ. ‖ De ce temps, de cette époque : *A quelques jours* DE LÀ.

> Pour se venger de cette tromperie,
> A quelque temps *de là* la cigogne le prie.
> LA FONTAINE.

‖ De cette cause, de cette chose : DE LÀ *sont venus tous nos malheurs. Que voulez-vous inférer* DE LÀ? *Nous différons tous les uns des autres, et nous tirons* DE LÀ *toute notre importance.* (A. Fée.)

> Tenez toujours divisés les méchants;
> La sûreté du reste de la terre
> Dépend *de là*. . . . . . .
> LA FONTAINE.

— *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là : *Passez* PAR LÀ. *Prenez* PAR LÀ. *Il faut que vous arriviez* PAR LÀ. ‖ Par ce moyen, par cette chose : PAR LÀ, *vous gagnerez sa confiance. Que voulez-vous dire* PAR LÀ? *La vie du collége est laborieuse, désagréable, et c'est* PAR LÀ *qu'elle est bonne.* (P. Janet.)

— *Deçà et delà*, De côté et d'autre : *Aller* DEÇÀ ET DELÀ. *Se tenir à cheval, jambe* DEÇÀ, *jambe* DELÀ.

— *Par-ci par-là*, De côté et d'autre, en divers endroits : *Courir* PAR-CI, PAR-LÀ. *L'impression de ce livre est assez soignée; on y trouve pourtant quelques fautes* PAR-CI, PAR-LÀ. (Acad.)

— *En passer par là*, S'astreindre forcément à cela, ne pouvoir faire autrement : *Il faudra bien que vous* EN PASSIEZ PAR LÀ.

— Gramm. Placé après l'un des pronoms *celui, celle, ceux, celles*, ou après un substantif qui a été déterminé par un adjectif démonstratif, *là* se joint au mot antérieur par un trait d'union. On met aussi le trait d'union dans *dès-là, jusque-là, par-ci, par-là*. Enfin, l'Académie écrit encore : *Quel discours est-ce-là? Quels gens sont-ce-là?* tandis qu'elle écrit sans trait d'union : *Sont-ce là nos gens? Est-ce là ce que vous m'aviez promis*, et la nuance qui distingue ces dernières expressions est tellement délicate, si elle existe, qu'il serait bien difficile de la formuler clairement.

— *La*, Sorte d'interjection pour apaiser, exhorter, consoler, réprimer, appeler : LA, *mon ami, expliquez-vous.* LA LA, *consolez-vous.* LA LA, *en voilà assez.* LA LA, *monsieur, nous nous retrouverons.* (Acad.)

> En les voyant pleurer, mon âme est attendrie,
> *La la*, consolez-vous, je suis encore en vie!
> REGNARD.

> *La*, ne vous troublez point, répondez à votre aise.
> RACINE.

> Oh! *la!* oh! descendez que l'on ne vous le dise,
> Jeune homme qui menez laquais à barbe grise.
> LA FONTAINE.

— Adverbialem. Pas tout à fait, médiocrement : *Est-il heureux?* LA LA. *Est-elle jolie?* LA LA. *Avez-vous bien dormi?* LA LA. (Acad.) ‖ En ce sens, le mot est toujours répété.

— Rem. Si l'Académie n'avait pas, dans cette acception, supprimé arbitrairement l'accent du mot *la*, il serait à peine possible de le distinguer de *là* adverbe. Dans ce sens, *la* est sans doute une réminiscence de la vieille interjection *las!*

LA s. m. (la). Mus. Sixième note de la gamme naturelle; signe qui la représente; corde d'instrument qui donne cette note : LA *dièse.* LA *bémol.* LA *naturel. Il faut mettre un* LA *à ce violon.* (Acad.) ‖ *Donner le la*, Le faire sonner sur un instrument, afin de donner le ton à un autre musicien : *Les violons et les violoncelles se donnaient le* LA, *pendant que le piano essayait des préludes.* (L. Enault.)

— **Encycl.** Mus. Les Allemands désignent le *la* par la lettre A. En harmonie et dans la *règle d'octave*, le *la* porte accord parfait mineur, qu'il soit considéré comme sixième degré de la gamme d'*ut* majeur, ou comme premier degré (tonique) de son ton relatif, la gamme de *la* mineur. Le *la* était la sixième et dernière note de l'hexacorde, dans le système musical du moyen âge, et, à cette époque, la série des monosyllabes exprimant tous les tons dont se composait l'hexacorde, *ut, ré, mi, fa, sol, la*, était souvent prise, par métonymie, pour la musique elle-même, pour la science des sons. On en trouve la preuve dans cette épigramme adressée par Clément Marot au Lyonnais Maurice Scève :

> En m'oyant chanter quelquefois,
> Tu te plains qu'estre je ne daigne
> Musicien, et que ma voix
> Mérite bien que l'on m'enseigne :
> Voire, que la peine je preigne
> D'apprendre ut, ré, mi, fa, sol, *la*.
> Que diable veux-tu que j'apreigne?
> Je ne boy que trop sans cela.

C'est sur le *la*, pris dans l'octave du médium de notre système sonore, c'est-à-dire celui qui est fourni par la seconde corde du violon sonnée à vide, que s'accordent tous les instruments, sans exception, et que sont réglés les diapasons; on dit, en ce sens, *donner le la, prendre le la*, et ces mots signifient : donner l'accord, prendre l'accord. Le premier souci, le premier soin d'un chef d'orchestre, d'un maître de chapelle, avant une exécution, est de faire prendre le *la* à ses *symphonistes*, afin que tous les instruments soient entre eux bien d'accord.

Les Italiens disent *donner l'ut* (*suonare il do*), parce que l'*ut* est leur étalon sonore.

LA, peuplade sauvage de l'île de Mindanao, sur l'un des estuaires que forme le fleuve Salangan. Territoire très-fertile. Climat chaud, mais salubre.

LAA, ville des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, à 42 kilom. N. de Kornenbourg, sur la rive droite de la Thaya; 1,600 hab. Ottokar II, roi de Bohême, y fut défait, en 1278, par Rodolphe de Habsbourg.

LAA, rivière de France (Basses-Pyrénées). Elle se jette dans le gave de Pau, après un cours de 33 kilom.

LAACHERSEE, lac de Prusse, province du Rhin, à 23 kilom. O.-N.-O. de Coblentz; 2,900 mètres de longueur, 2,633 de largeur, 70 de profondeur. Ce lac, aux eaux d'une admirable clarté, est dominé par de hautes collines entièrement boisées à l'E. Ses eaux s'écoulent par un canal de dégagement creusé au XIIe siècle par les moines de l'abbaye de Laach. Les scories, la lave, les cendres, etc., qui recouvrent les bords du lac, prouvent clairement qu'il a été le cratère d'un volcan. D'une grotte qui s'ouvre sur la rive septentrionale, s'échappe un air méphitique qui tue les oiseaux, les souris, les grenouilles, etc.

A l'extrémité S.-O. du lac s'élève l'abbaye de Laach, fondée à la fin du XIe siècle par Henri de Laach, comte de Lorraine. Ce monastère devint en peu de temps un des plus florissants de l'Allemagne ; il compta jusqu'à 150 moines, dont la plupart étaient célèbres par leur érudition. On y remarquait une bibliothèque contenant un grand nombre d'ouvrages divers et une riche galerie de tableaux. Sécularisée en 1802, pendant la domination française, cette riche abbaye a été transformée en ferme. L'église, qui est restée la propriété de l'Etat, fut bâtie au XIe siècle ; c'est un échantillon parfait de l'architecture romane. Elle renferme le tombeau de Henri de Laach, représenté avec son costume princier et portant dans sa main le modèle de l'église. Le cloître, qui lui sert d'entrée à l'O., est remarquable par son architecture. La légende assure que l'abbaye occupait l'emplacement d'un vieux château, résidence du fameux Lancelot du Lac.

LAALAND ou **LOLLAND**, en latin *Lalandia*, île du Danemark, dans la mer Baltique, à l'O. de l'île de Falster, à l'E. de Langeland ; 1,900 hectares de superficie ; 58 kilom. sur 22 ; 40,000 hab.; ch.-l., Maribœ. Son sol est tellement bas, que la mer en inonde souvent les côtes profondément découpées; il est couvert en partie par de vastes forêts de chênes ou de hêtres. Dans la partie centrale, le lac de Maribœ forme, par son écoulement, la plus importante rivière de l'île. Laaland, divisée en quatre districts, compte cinq villes principales : Charibo, Naskow, Nyested, Nœdby et Sackjœbing; elle forme, avec l'île de Falster et les petites îles environnantes, une préfecture dont le siége est à Charibo et un diocèse divisé en quatre prévôtés. Au moyen âge, l'île de Laaland servait de résidence à une partie des Vendes de la Baltique. Plus tard, elle fut cédée à divers princes de la maison danoise, et, lors du partage du royaume, sous Christophe II, elle devint la propriété du comte Jean de Holstein. En 1446, une grande assemblée y fut tenue, dans laquelle la noblesse et le clergé se concertèrent pour tout ce qui concernait l'administration de leurs domaines communs, principalement en ce qui avait trait à l'oppression des paysans.

LAALE (Pierre), poëte danois du XVe siècle. On ne sait rien sur lui, sinon qu'il était originaire de Laalland et qu'il avait étudié la jurisprudence. Il a laissé sous ce titre : *Adagia latino-danica* (Copenhague, 1506 ; Paris, 1515), un recueil fort curieux de sentences et de proverbes mis en vers. La traduction que Skaaning en avait donnée, en 1604, a été rééditée, en 1828, par le savant Nyerup.

LAAN (A. VAN DER), dessinateur et graveur hollandais, né à Utrecht vers 1690, mort en 1733. Il quitta son pays pour s'établir à Paris, et il exécuta, tant à la pointe qu'au burin, un assez grand nombre de planches, qui se recommandent par la finesse du procédé, par un aspect brillant, mais qui manquent un peu de précision. On cite surtout de cet artiste : *Laurent Coster de Harlem*, *Chasse burlesque faite par des nains* et *Grande pêche des baleines*, d'après Van der Meulen; enfin, une longue suite de *Vues* et de *Paysages d'Allemagne et d'Italie*, gravés à l'eau-forte d'après Glauber.

LAAR ou **LAER** (Pierre VAN), dit **le Bamboche**, peintre hollandais. V. BAMBOCHE.

LAARAT, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, au N.-E. de Timorlaut, dont elle est séparée par un canal de 4 kilom. de largeur, par 6^{o} 50' de lat. S., et 130^{o} 5' de long. E. Environ 39 kilom. de longueur, sur 26 kilom. de largeur.

LAASPHE, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 57 kilom. S.-E. d'Arnsberg, sur la Lahn; 2,157 hab. Fabrication de draps, fonderie de fer.

LAAZ (Jean DE), alchimiste bohémien qui vivait au XVI^{e} siècle. Pendant un long séjour qu'il fit en Italie, où il adopta les doctrines d'Antonio de Fiorenza, il s'efforça, mais en vain, de faire de l'or. On a de lui, outre un livre resté manuscrit, *Via universalis*, un traité *De lapide philosophorum* (1612), plusieurs fois réédité.

LABACCO (Antoine), architecte et graveur italien, mort à Rome vers 1580. Elève de San-Gallo, il exécuta, sous sa direction et d'après ses dessins, le grand modèle en bois de la basilique de Saint-Pierre, que l'on voit au Belvédère. Labacco a laissé : *Libro appartenente all' architectura, nel quale si figurano alcune nobli antichità di Roma* (Venise, 1558), recueil de planches d'architecture avec texte explicatif, plusieurs fois réédité.

LABACUM, nom latin de LAYBACH.

LABACUS SINUS, nom latin du LAUWERZEE, golfe de Hollande.

LABADIE (Jean), mystique français, fondateur de la secte des *labadistes*, né à Bourg-en-Guyenne en 1610, mort à Altona en 1674. Elève des jésuites, il entra dans leur société et tomba de bonne heure dans tous les excès d'un mysticisme insensé. Les révérends Pères, dont le caractère n'est pas précisément contemplatif, tracassèrent de leur mieux le jeune visionnaire, qui s'enfuit de leur couvent. Il vint alors à Paris, où il fréquenta les jansénistes. Il obtint de brillants succès dans la prédication et acquit l'affection particulière de l'évêque d'Amiens, qui l'emmena dans son diocèse. Les jésuites, qui s'étaient mis à ses trousses, firent courir le bruit qu'il avait séduit des bernardines. L'archevêque de Toulouse n'ajouta sans doute aucune foi à ces accusations; car, peu de temps après, il lui confia la direction d'un couvent de nonnes. On pense bien que cette réponse archiépiscopale n'imposa pas silence aux adversaires de Labadie. On l'accusa d'avoir enseigné à ses ouailles un genre de dévotion que quelques hypocrites ont pratiqué, et qui consiste à se permettre tous les plaisirs des sens, à la condition d'élever son âme à Dieu. C'est, comme on voit, un quiétisme raffiné. Les clameurs contre Labadie devinrent si violentes, qu'il se vit contraint d'abandonner la direction des nonnes et de se réfugier dans un couvent de carmes, à La Graville. Ses nouveaux frères éprouvèrent pour lui une amitié qui devint de l'admiration; ils allèrent jusqu'à l'appeler saint Jean-Baptiste, rôle qu'il accepta avec empressement, car il flattait une manie déjà très-ancienne en lui. La morale qu'il enseigna aux carmes était pire encore que celle qu'il avait apprise aux bernardines.

Malgré cela, son esprit inquiet lui fit abandonner à la fois le couvent et le catholicisme. En 1650, il se fit protestant et devint même pasteur à Montauban. Différentes accusations de séduction furent dirigées contre Labadie pendant son séjour à Montauban, où il exerça le ministère pendant huit années. Il fut exilé de la ville, en 1656, pour avoir fomenté une sédition, au sujet de l'enterrement d'une femme convertie au catholicisme. Il se retira à Orange, où il fut nommé pasteur extraordinaire (1657). Cependant, ne se croyant pas en sûreté dans cette ville, et prévoyant l'occupation française qui eut lieu l'année suivante, il se réfugia à Genève. Là, il eut de nombreux démêlés avec ses collègues, à cause de la singularité de ses opinions et de la longueur de ses sermons. En 1666, il quitta Genève et alla exercer son ministère dans l'église de Middelbourg (Hollande), et gagna même à ses doctrines Marie de Schurman, qui, dit-on, le disputait en érudition aux savants les plus célèbres de son siècle. Il s'engagea peu de temps après dans une grande discussion avec les pasteurs des Eglises wallonnes, qui voulurent le forcer à signer la confession de foi et la discipline des Eglises françaises des Pays-Bas, ce qu'il refusa de faire. Il fut suspendu de ses fonctions, déposé et excommunié. Suivi alors d'une foule considérable, il se rendit au temple, en força les portes, y prêcha et administra la cène. Obligé de fuir, après ce scandale, il alla à Amsterdam, où il ouvrit des conventicules dans une maison particulière, et organisa une imprimerie pour l'impression de ses ouvrages. La princesse palatine Elisabeth l'appela à Erfurt, où de nouveaux orages l'attendaient. Après une résistance d'un an, il partit pour Altona, où il mourut d'une colique de miséréré.

Cet énergumène avait fait de nombreux disciples (v. LABADISME). Les catholiques l'ont attaqué et les protestants l'ont défendu avec une vivacité outrée. Nous croyons que les fanatiques de son espèce sont des fous aussi peu dignes de haine que d'admiration. Quant à son rôle de séducteur, il ne nous semble pas, quoi qu'on en dise, inconciliable avec sa profession d'illuminé; l'exaltation des sens correspond assez souvent à celle du cerveau.

Labadie a laissé un très-grand nombre d'ouvrages tombés dans un juste oubli. Nous citerons : *Déclaration de J. de Labadie contenant les raisons qui l'ont obligé à quitter l'Eglise romaine* (Montauban, 1650, 2 vol. in-8^{o}); la *Pratique des deux oraisons mentale et vocale* (Montauban, 1656, in-24); le *Héraut du grand roi Jésus* (Amsterdam, 1667, in-8^{o}), où il expose ses idées millénaires; *Abrégé du véritable christianisme théorique et pratique* (Amsterdam, 1670, in-12).

LABADISME s. m. (la-ba-di-sme — de *Labadie*, n. pr.). Hist. eccl. Doctrine du théologien Labadie.

— **Encycl.** La secte mystique fondée par Labadie se rapprochait beaucoup de celle des piétistes. Voici les points principaux de la doctrine professée par les labadistes :

1^{o} Ils croient que Dieu peut et veut tromper les hommes et les trompe effectivement quelquefois; ils se fondent, pour soutenir cette assertion singulière, sur divers passages de l'Ecriture, et, entre autres, sur celui où il est dit que Dieu envoya à Achab un esprit de mensonge pour le séduire. 2^{o} Le Saint-Esprit, selon eux, agit immédiatement sur les âmes et leur donne divers degrés de grâce, tels qu'il les faut pour qu'elles puissent se décider et se conduire elles-mêmes dans la voie du salut. 3^{o} Le baptême est, pour eux, le sceau de l'alliance de Dieu avec les hommes; il est permis de le conférer aux enfants, mais il est préférable de différer jusqu'à un âge plus avancé. 4^{o} Ils croient que la nouvelle alliance n'admet que des hommes spirituels et qu'elle les met dans une liberté si parfaite qu'ils n'ont plus besoin de loi ni de cérémonies. 5^{o} Ils soutiennent que Dieu ne préfère point un jour de la semaine à un autre jour, et que c'est une chose indifférente que de célébrer le dimanche, Jésus-Christ ayant dit : « Le sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. » 6^{o} Ils attendent le *millenium*, époque où Jésus viendra convertir à la vraie religion les autres chrétiens, les juifs et les païens. 7^{o} Comme la plupart des protestants, ils nient la présence réelle du Christ dans l'eucharistie; ce sacrement n'est, pour eux, que la commémoration de la mort du Christ. 9^{o} Le but de la vie est, pour eux, la contemplation et l'extase, un état d'union et de grâce dans la divinité, qui est le comble de la perfection et du bonheur.

Les labadistes étaient surtout répandus dans le pays de Clèves, où l'on en trouve encore un petit nombre.

LABADISTE s. (la-ba-di-ste — rad. *labadisme*). Hist. eccl. Partisan de la doctrine, des opinions de Labadie.

LA BALUE (le cardinal). V. BALUE.

LABAN, patriarche biblique, fils de Bathuel et petit-fils de Nachor, de la famille d'Abraham, qui vivait à Haran, en Mésopotamie, au XVIII^{e} siècle avant J.-C. Sa sœur Rébecca devint la femme d'Isaac, à la suite du voyage d'Eliézer.

Jacob, fils d'Isaac, fuyant la colère de son frère Esaü, qu'il avait su dépouiller de son droit d'aînesse, avec la complicité de sa mère Rébecca, vint se réfugier chez son oncle Laban. Le patriarche, avec cet esprit rusé qui distingue sa famille, exploita son neveu pendant sept années en lui promettant sa fille Rachel. Ce délai expiré, Laban fit un grand repas de noce, amena de nuit sa fille à Jacob, qui s'aperçut le matin qu'il avait été joué par son oncle, et que celui-ci avait amené sa fille Lia. Or celle-ci, outre qu'elle était moins jeune, avait les yeux chassieux. Jacob se consola, néanmoins, et consentit à travailler sept ans encore, pour obtenir Rachel. Au bout de ces sept ans, Laban accorda enfin la belle Rachel à son neveu. Jacob demeura encore sept ans auprès de son oncle et demanda ensuite son congé. Pour le retenir, Laban promit de lui céder tous les animaux de couleur variée qui existaient alors ou qui naîtraient dans ses troupeaux. Jacob, qui s'habituait à lutter de ruse contre son beau-père, prit des branches d'arbre qu'il dépouilla en partie de leur écorce et les plaça sous les yeux des animaux pendant la monte. Il en résulta, dit la Bible, que tous les petits qui naquirent étaient de couleur variée. Par ce procédé assez bizarre, Jacob se trouva à la tête d'immenses troupeaux. Les fils de Laban, ainsi frustrés de leur bien, entrèrent dans une grande colère, et Jacob, trouvant le séjour peu sûr, s'enfuit précipitamment vers la terre de Chanaan. Mais, digne d'un tel père et d'un tel époux, Lia avait profité de l'absence de Laban, qui était allé tondre ses brebis, pour emporter les idoles de son père. Laban courut après la famille fugitive pour les reprendre. Rachel s'efforça de les cacher à son père, et, voyant celui-ci fouiller les bagages, cacha les idoles sous des housses de chameau, s'assit dessus et s'excusa de se lever, alléguant une indisposition commune à toutes les femmes. Jacob et Laban se réconcilièrent, élevèrent, en souvenir de leur union, un monceau de pierres en cet endroit, immolèrent des victimes et se séparèrent. La *Genèse* ne nous apprend plus rien au sujet de Laban.

LABANA, LEBNA ou **LIBNA**, ville lévitique de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda, entre Bethel et Sichem. Sur l'emplacement de cette antique cité hébraïque s'élève aujourd'hui le village d'El-Lebben, qui ressemble plutôt à une ville ruinée et complétement abandonnée qu'à un lieu habité. Les rochers d'alentour présentent beaucoup de grottes sépulcrales.

LABANA (Jean-Baptiste), mathématicien et historien espagnol. V. LAVANHA.

LABANOFF DE ROSTOFF (Alexandre-Jakovlevitch, prince DE), général et écrivain russe, né en 1788. Sa famille a la prétention de descendre en ligne directe de Rurik, fondateur de l'empire russe. Neveu de Dmitri Labanoff, qui fut, de 1817 à 1827, ministre de la justice, le prince Alexandre entra d'abord dans l'administration, puis suivit la carrière des armes (1806), devint colonel d'un régiment de Cosaques (1813), aide de camp d'Alexandre et de Nicolas, major général, et quitta, en 1828, le service pour se livrer entièrement à son goût pour les lettres. Le prince Labanoff s'est principalement occupé de recherches sur Marie Stuart, pour laquelle il professe une sorte de culte. Il a recherché lui-même dans toutes les bibliothèques et recueilli tous les documents qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire de cette princesse. On lui doit les publications suivantes : *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse de Henri I^{er}, roi de France, et fille de Jarosslaf I^{er}, grand-duc de Russie* (Paris, 1826, in-8^{o}); *Lettres inédites de la reine Marie Stuart, accompagnées de diverses dépêches et instructions* (1839, in-8^{o}); *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse, publiés sur les originaux et les manuscrits* (1844, 7 vol. in-8^{o}, avec 1 vol. de supplément), recueil au sujet duquel M. Mignet a publié plusieurs articles; *Glossaire français des locutions et mots peu usités qui se rencontrent dans la correspondance de Marie Stuart* (1845, in-8^{o}). Le prince de Labanoff avait formé une magnifique bibliothèque, qu'il a cédée à l'Etat, et une très-riche collection de cartes géographiques, topographiques et marines, dont il a publié le *Catalogue* (Paris, 1823, in-8^{o}).

LABARBEN, village de France. V. BARBEN (LA).

LABARBINAIS LE GENTIL, voyageur français, né en Bretagne, et probablement à Saint-Malo, à la fin du XVII^{e} siècle. Désireux de faire fortune et de courir le monde, il s'embarqua à Cherbourg le 8 août 1714, et arriva, le 4 mars 1715, à Conception (Chili). Il parcourut ce pays et le Pérou, où il vendit ses marchandises à moitié prix. Après cette malheureuse liquidation, il s'embarqua sur le Pacifique, résolu à tenter la fortune en Chine (4 mars 1716). Il s'arrêta à l'île de San-Juan, la principale des Mariannes, fut très-bien reçu des indigènes, visita les bancs de corail, les volcans, et se remit en mer. Il arriva à Hia-Meng (Emouï), dans la province de Fou-Kiang, le 9 juin 1716. Le 17 février 1717, il fit voile vers la Réunion (alors Mascarin), et reprit au mois de juillet la route d'Europe. Une maladie l'obligea de s'arrêter quelque temps à San-Salvador (Brésil). Il rentra en Europe sur un navire espagnol qui aborda à Vivarès (Galice). De là il se rendit par terre à Gênes, où il trouva sa troupe en procès; il se vit contraint, pour mettre fin à ces disputes, d'abandonner tout ce qu'il avait gagné dans ses longs voyages. Il se consola en philosophe par cette réflexion : « Je vais retourner en France. La fortune que j'ai été chercher si loin et que je n'ai pas trouvée y est peut-être cachée et m'attend; que sais-je? » La publication de ses voyages, fort consciencieusement faite, et rédigée d'une manière très-intéressante, lui fournit du moins une honnête aisance. Elle est intitulée : *Nouveau voyage autour du monde* (Paris, 1728, 3 vol.).

LA BARCA (Vincent CALDERON DE), peintre espagnol. V. CALDERON.

LA BARCA (Pedro CALDERON DE), célèbre poëte dramatique espagnol. V. CALDERON.

LABARIN s. m. (la-ba-rain). Moll. Nom donné à une coquille du genre turbinite.

LABAROLLIÈRE (Jacques-Marguerite PILOTTE, baron DE), général français, né à Lunéville (Meurthe) en 1742, mort à Nîmes en 1827. Il entra, dès l'âge de onze ans, comme exempt des gardes au service de l'ex-roi de Pologne Stanislas, alors duc de Lorraine. En 1761, il s'engagea dans le régiment de Navarre et fit les campagnes du Hanovre (1761-1762) en qualité d'aide de camp du marquis de Soupire. Il fut promu, après le traité de Paris (10 février 1763), au grade de sous-lieutenant dans un régiment de marine. Il prit part aux campagnes de Corse (1768 et 1769), fut, l'année suivante, nommé capitaine d'état-major, passa dans la légion royale, et fut nommé colonel en 1788. Il devint maréchal de camp en 1792, et se signala à la bataille de Valmy, suivit Beurnonville dans l'invasion du pays de Trèves, réussit à couvrir la retraite de l'armée (1793), et fut nommé général de division. Il fut envoyé par le comité de Salut public contre les insurgés vendéens. Le 13 juillet 1793, à Martigné-Briant, une armée de 15,000 royalistes, commandés par Bonchamp et La Rochejaquelein, vint attaquer sa division et la mit en fuite. Destitué et arrêté à la suite de cet échec, Labarollière fut emprisonné à Paris. Délivré par le 9 thermidor, il fut envoyé à l'armée de l'Ouest en 1795, puis chargé du commandement de la division de Rennes. Après cinquante ans de service, en 1802, il fut admis à la retraite, nommé membre de la Légion d'honneur en 1804, et alla terminer son existence à Nîmes.

LABARRAQUE (Antoine-Germain), chimiste et pharmacien français, né à Oloron (Basses-Pyrénées) en 1777, mort à Paris en 1850. Il fut arraché à ses études par la réquisition, et incorporé dans les grenadiers de Latour d'Auvergne. Il se signala par une action d'éclat, et fut fait sergent sur le champ de bataille. Les événements de la guerre ne purent l'arracher complétement à ses premières études, qui avaient eu la science pour objet. Il occupa ses loisirs de garnison, à Saint-Jean-de-Luz, à travailler comme élève chez un pharmacien qui l'avait logé. Le nombre des pharmaciens militaires était alors très-restreint. Les aptitudes du jeune Labarraque le désignaient à ses chefs; aussi, à peine âgé de vingt ans, fut-il nommé pharmacien, et peu après pharmacien en chef de l'hôpital espagnol de Berra. Les fatigues de son service, non moins que l'insalubrité du climat, lui firent contracter le typhus. A la suite d'une longue maladie, il fut licencié, et profita de sa liberté pour aller suivre les cours de Chaptal, à Montpellier. Il se rendit de là à Paris, où il pratiqua chez Bertrand Pelletier, et suivit les cours de Vauquelin. En 1805, il publia un traité *Sur la dissolution du phosphore*, qu'il lut à la Société de pharmacie, et un autre *Sur les électuaires*, qu'il communiqua à la Société de médecine. Ces travaux lui ouvrirent les portes des deux sociétés. En 1820, un concours fut ouvert, par la Société protectrice de l'industrie nationale, sur les moyens à employer pour enlever la membrane muqueuse des intestins traités dans les boyauderies, sans employer la macération et en s'opposant à la putréfaction. Le prix fut donné à Labarraque, qui venait de découvrir les propriétés désinfectantes de l'eau de Javel. Il fut récompensé de sa découverte par le prix Montyon, que lui décerna l'Académie des sciences, « pour être parvenu à rendre un art moins insalubre. » En 1826, l'Académie de Marseille lui décerna une médaille d'or pour cette belle découverte des propriétés des chlorures et leur application à l'industrie et à l'hygiène. La plupart des sociétés savantes d'Europe l'admirent dans leur sein.

Il envoya gratuitement ses chlorures à un très-grand nombre de sociétés de bienfaisance, d'hôpitaux, de lazarets, et jusqu'en Havane, à la Martinique, à Bourbon et au Brésil. Les chlorures devinrent, en peu de temps, d'un usage général, et aujourd'hui sont employés partout à l'assainissement des halles, des égouts, des fosses d'aisances, des hôpitaux, des amphithéâtres, des étables et de tous les établissements insalubres. Les chlorures ont été aussi employés, mais avec un résultat moins certain, dans les épidémies, à partir du choléra de 1832.

Outre les ouvrages déjà cités, Labarraque a publié, en 1822, l'*Art du boyaudier* (Paris, 1822, in-8^{o}); *De l'emploi des chlorures de sodium et de chaux* (Paris, 1825, in-8^{o}); *Manière de se servir du chlorure de sodium* (Paris, 1825, in-4^{o}); *Notes sur les asphyxies produites par les émanations des fosses d'aisances* (Paris, 1825, in-8^{o}); *Rapport au conseil de salubrité de Paris sur l'exhumation des cadavres déposés en juillet* 1830 *dans les caveaux de l'église Saint-Eustache*. On a encore de lui une foule de travaux publiés dans divers recueils scientifiques.

Labarraque fit aussi, en étudiant les procédés de désinfection des boyaux, une découverte physiologique intéressante : chez les herbivores, la membrane péritonéale est extrêmement mince, tandis que la muqueuse est très-épaisse; chez les carnivores, le fait contraire s'observe toujours. Cette différence fut attribuée avec raison par Labarraque à la différence du mode d'alimentation de ces deux classes d'animaux. Le savant Béclard fut tellement satisfait de cette observation et de cette explication, qu'il s'appropria l'une et l'autre dans son *Anatomie générale*. Mais Geoffroy Saint-Hilaire, indigné du sans-gêne de son confrère, rétablit les faits, et rendit sa découverte au modeste pharmacien, dans son *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*.

Le nom de *liqueur de Labarraque* a été donné au chlorure de soude liquide.

LABARRE s. m. (la-ba-re). Erpét. Serpent de la Guyane, qui est une espèce d'élaps fort venimeux.

LABARRE (Luc DE), chevalier et trouvère normand, mort en 1124. Il est célèbre par sa loyauté, son courage chevaleresque, l'esprit dont il donna maintes preuves et sa fin tragique et lamentable.

Resté fidèle au duc Robert et à son fils Guillaume, il tomba entre les mains de Henri Ier, roi d'Angleterre, qui, pour le punir de l'avoir combattu, et surtout d'avoir fait des chansons contre lui, le condamna à perdre la vue. Pour échapper au supplice, Labarre se brisa le crâne contre un mur.

LABARRE (DE), général français, mort en 1794. Il était officier dans l'armée royale lorsque la guerre d'Amérique éclata; il suivit La Fayette dans sa brillante expédition et témoigna dès lors le plus grand attachement aux idées démocratiques. Sous la Révolution, il fut nommé général de brigade, concourut puissamment à la prise de Toulon (1793), fut ensuite mis à la tête de l'armée des Pyrénées-Orientales, et chassa les Espagnols du sol français. Il fut tué dans un combat livré près de Figuières. La Convention décréta que son nom et ses hauts faits d'armes seraient inscrits sur une colonne au Panthéon.

LA BARRE (Jean-François LEFEBVRE, chevalier DE), né à Abbeville en 1747, supplicié dans la même ville le 1er juillet 1766. Le père de La Barre ayant dissipé une fortune de plus de 40,000 livres de rente, celui-ci fut élevé par les soins de sa tante, abbesse de Villancourt. Studieux et rangé, il fit de grands progrès dans l'étude des mathématiques, et il était sur le point d'obtenir une compagnie de cavalerie, lorsqu'un nommé Belleval, vieillard plus que sexagénaire, amoureux de l'abbesse et rudement éconduit par elle, trouva un horrible moyen de se venger des rigueurs de la tante et des menaces du neveu, qui avait pris énergiquement son parti. Le misérable apprit que le chevalier de La Barre et son ami, le fils du président d'Etallonde, avaient récemment passé devant une procession sans ôter leur chapeau. Il s'empara aussitôt de ce fait pour le représenter comme une injure préméditée faite à la religion (1765). Il arriva malheureusement, sur ces entrefaites, que le crucifix de bois posé sur le pont Neuf d'Abbeville fut, de grand matin, trouvé mutilé. Aussitôt l'évêque d'Amiens, La Motte d'Orléans, lança monitoire sur monitoire, menaçant de l'excommunication quiconque oserait dérober à la justice les noms des coupables. L'infâme Belleval profita de l'exaltation des esprits pour insinuer que ceux qui ne saluaient pas la procession étaient bien capables de briser les crucifix. De concert avec Duval de Sacourt, conseiller au présidial, qui s'était brouillé avec l'abbesse pour des affaires d'intérêt, il interrogea et suborna les valets, servantes, ouvriers du chevalier et de sa tante, scruta la vie de La Barre jusqu'en ses moindres détails, et découvrit qu'un jour, étant ivre, ce jeune homme avait chanté une chanson dans laquelle sainte Marie-Madeleine était qualifiée de p..... Il courut chez le premier juge de la sénéchaussée d'Abbeville, qui commença immédiatement l'instruction du procès. Un mandat d'amener fut lancé contre La Barre et d'Etallonde. Ce dernier eut le temps de se réfugier en Suisse; le malheureux La Barre fut arrêté et mis au secret. Six témoins déposèrent sur l'affaire de la procession. La Barre n'avait pas ôté son chapeau; il l'avoua, ajoutant seulement que c'était par oubli, et non par irrévérence. Le 21 septembre, huit témoins vinrent raconter les couplets relatifs à sainte Madeleine. L'accusé les avoua aussi, s'excusant d'abord sur son ivresse reconnue par les témoins, et ensuite sur ce fait démontré que l'épithète ne s'appliquait à la sainte qu'avant sa conversion. Aucun indice n'établit le fait du bris des images saintes. Malgré tout, les juges, fanatisés par l'évêque, excités par Belleval et par Duval de Sacourt, condamnèrent La Barre : 1° à subir la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire déclarer ses complices; 2° à souffrir l'amputation de la langue jusqu'à la racine; et, dans le cas où il ne la présenterait pas volontairement, à l'avoir arrachée avec des tenailles; 3° à avoir la main droite coupée devant la grande porte de la principale église; 4° à être conduit dans un tombereau à la place du Marché, pour y être attaché à une potence avec une chaîne de fer et brûlé à petit feu. La même peine fut prononcé par contumace contre d'Etallonde.

Cette infâme et horrible sentence fut rendue le 28 février 1766. Les considérants étaient uniquement basés sur *les chansons abominables et exécrables* chantées par les accusés. « Une ancienne chanson de table, dit à ce sujet Voltaire, n'est après tout qu'une chanson; c'est le sang humain légèrement répandu, c'est la torture, c'est le supplice de la langue arrachée, de la main coupée, du corps jeté dans les flammes, qui est *abominable et exécrable.* »

La Barre fit appel de cet atroce jugement. La sénéchaussée d'Abbeville ressortissait au parlement de Paris; le chevalier de La Barre y fut transporté et son procès fut instruit. Dix des plus célèbres avocats de Paris rédigèrent une consultation par laquelle ils démontrèrent l'illégalité des procédures et l'indulgence due à des enfants mineurs. Le procureur général lui-même conclut à la cassation de la sentence d'Abbeville. Sur vingt-cinq juges, dix votèrent pour les conclusions du procureur général; les quinze autres, intimidés par les menaces du clergé, et guidés, dirent-ils, par des considérations politiques, confirmèrent la sentence des premiers juges, en ordonnant, toutefois, que le condamné serait décapité avant d'être livré aux flammes.

La Barre fut ramené à Abbeville pour y être exécuté. Le 1er juillet 1766, l'effroyable exécution eut lieu à Abbeville. Le condamné fut d'abord appliqué à la torture. Ses jambes furent serrées entre des ais, on enfonça des coins entre les ais et les genoux, en sorte que les os furent broyés. Le chevalier s'évanouit; mais il revint bientôt à lui à l'aide de quelques liqueurs spiritueuses, et déclara, sans se plaindre, qu'il n'avait point de complices. On ne lui arracha pas la langue, on se contenta d'en faire le simulacre. On lui donna pour confesseur un dominicain, ami de sa tante l'abbesse. Ce brave homme pleurait et le chevalier le consolait. On leur servit à dîner; le dominicain ne pouvait manger : « Prenons un peu de nourriture, lui dit le chevalier, vous aurez besoin de force autant que moi pour soutenir le spectacle que je vais donner. » Le spectacle, en effet, dut être terrible : on avait expédié de Paris cinq bourreaux pour cette exécution. « Je ne croyais pas, dit La Barre, qu'on pût faire mourir un gentilhomme pour si peu de chose. » Arrivé sur l'échafaud, La Barre se tourna vers les bourreaux et demanda : « Qui de vous me tranchera la tête? — Moi, dit le bourreau de Paris. —Tes armes sont-elles bonnes? Voyons-les. — Cela ne se montre pas, monsieur. — Est-ce toi qui as exécuté le comte de Lally? — Oui, monsieur. — Tu l'as fait souffrir. — C'est sa faute, il était toujours en mouvement; placez-vous bien, et je ne vous manquerai pas. — Ne crains rien; je ne ferai pas l'enfant. » La tête tomba d'un seul coup. Les restes du malheureux jeune homme furent placés sur le bûcher avec le *Dictionnaire philosophique* et quelques autres ouvrages.

L'injustice de cette condamnation et l'atrocité du supplice dont elle fut suivie firent une telle impression sur l'opinion publique, que les juges d'Abbeville n'osèrent poursuivre cet abominable procès, et qu'on relaxa quelques amis de La Barre, arrêtés comme lui, et menacés du même sort. Les juges durent s'enfuir à la campagne de peur d'être lapidés par le peuple. La procédure des autres inculpés, les interrogatoires, les informations furent anéantis.

Voltaire montra un admirable courage à flétrir les assassins de La Barre. Mais quelque triste et honteuse que puisse paraître une pareille manière de rendre la justice, les excès du fanatisme ont cet heureux résultat qu'ils préparent efficacement la ruine du fanatisme. Le supplice de La Barre, dont la magistrature française et la nation française elle-même auront éternellement à rougir, contribua largement au triomphe de la liberté de conscience. C'était une terrible manière d'appuyer par des exemples les doctrines de la philosophie. La Révolution éclata, préparée par les crimes de l'ancien régime, autant et plus que par les prédications des philosophes. La Convention nationale ne pouvait oublier une des plus malheureuses victimes de la superstition. Le décret suivant fut adopté à l'unanimité le 25 brumaire an II :

« Article 1er. Le jugement prononcé par le ci-devant parlement de Paris, le 5 juin 1766, contre La Barre et Etallonde, dit *de Morival*, est anéanti.

» Art. 2. La mémoire de La Barre et d'Etallonde, dit *de Morival*, victimes de la superstition et de l'ignorance, est réhabilitée.

» Art. 3. Les héritiers de La Barre et d'Etallonde, dit *de Morival*, sont autorisés à se mettre en possession des biens qui appartenaient à ces infortunés.

» Art. 4. En cas de vente, une somme égale à celle du produit sera comptée sans délai auxdits héritiers par la trésorerie publique. »

LABARRE (Eloi), architecte français, né à Ourscamp (Picardie) en 1764, mort en 1833. Elève de Raymond, il travailla sous Chalgrin à la restauration du Luxembourg et obtint en 1801, au concours, le premier prix pour un monument à construire sur l'emplacement du château Trompette, à Bordeaux, projet qui n'a pas été exécuté. Il l'emporta également au concours ouvert pour l'exécution, à Boulogne, d'une colonne de marbre commémorative de l'expédition projetée contre l'Angleterre. En 1813, il fut chargé de continuer les travaux de construction de la Bourse de Paris, travaux que la mort de Brongniart laissait inachevés. Labarre modifia les plans de son prédécesseur, et substitua l'ordre corinthien à l'ordre ionique, que celui-ci avait d'abord adopté, mais qui ne permettait pas de donner à l'édifice une élévation suffisante. En 1827, un an après l'achèvement de ce beau monument, l'éminent architecte fut élu membre de l'Institut, en remplacement de Thibaut.

LABARRE (Louis-Julien CASTELS), musicien français, né à Paris en 1771. Elève de Viotti, il fut admis, en 1791, au conservatoire *della Pietà* à Naples, où il apprit le contrepoint. Il rentra en France en 1793, étudia sous Méhul, et produisit, en 1798, une opérette en un acte, intitulée : les *Epoux de seize ans*, qui n'eut que très-peu de représentations. Il publia aussi un grand nombre de romances, des fragments d'opéra, quelques exercices et airs arrangés pour le violon, une scène dramatique, intitulée les *Adieux du Cid à Chimène.*

LABARRE (François-Théodore), musicien, né à Paris en 1805, mort dans la même ville en 1870. Il commença, dès sa septième année, l'étude de la harpe sous la direction de Cousineau, puis devint élève de Bochsa, et enfin de Nadermann. En 1817, il entra au Conservatoire, où il suivit les cours de contre-point, d'harmonie et de composition. En 1824, Labarre passa en Angleterre. Sa vogue fut immense. Il parcourut pendant plusieurs années la Grande-Bretagne dans tous les sens, puis revint en France. En 1831, un drame lyrique en trois actes, les *Deux familles*, qu'il fit représenter à la salle Ventadour, subit une chute complète. La *Révolte au sérail*, ballet représenté deux ans après à l'Opéra, répara en partie ce fâcheux échec. Mais le froid accueil fait à sa partition de l'*Aspirant de marine*, représenté en 1834, dégoûta Labarre du théâtre. Cependant, en 1845, il risqua une nouvelle tentative dramatique : le *Ménétrier*, opéra-comique en trois actes, qui n'eut pas de succès, malgré le mérite de la musique. En 1847, ce compositeur succéda à M. Girard comme chef d'orchestre du théâtre de l'Opéra-Comique, poste qu'il occupa pendant deux années. Enfin, en 1851, il devint directeur de la musique particulière de l'auteur du coup d'Etat de décembre.

Les ouvrages écrits par Labarre, pour l'Opéra, depuis cette époque, se composent de : *Jovita* ou les *Boucaniers* (1853), ballet; la *Fonti* (1855), ballet; *Pantagruel* (1855), opéra en deux actes, poëme de Henri Trianon, qui n'eut qu'une seule représentation; et *Graziosa* (1861), ballet.

Comme harpiste, à part Godefroi et Léon Gatayes, Labarre n'a pas de sérieux rivaux. Ses compositions, pour cet instrument, sont admirablement écrites. On doit à Labarre une excellente *Méthode pour la harpe.* N'oublions pas non plus qu'il est l'auteur de *Jeune fille aux yeux noirs*, de la *Négresse*, de *Viens, entre dans ma tartane*, et d'une foule d'autres romances non moins sentimentales, fort goûtées de la bourgeoisie de la monarchie de Juillet.

Labarre mourut aux Tuileries, qu'il habitait comme inspecteur de la musique de la chapelle.

LABARRE (Louis), journaliste belge, né à Dinan en 1810. Il dirigeait depuis peu de temps l'école primaire de sa ville natale, lorsqu'il fut destitué pour avoir, dans une lettre livrée à la publicité, attaqué vivement le ministre hollandais Van Maanens (1830). Sur ces entrefaites éclata le soulèvement d'août 1830, qui aboutit à la séparation de la Hollande et de la Belgique. Labarre y joua un rôle actif, et appartint dès lors au parti de la démocratie républicaine, qu'il servit par ses brochures et ses pamphlets. En 1839, il devint rédacteur en chef du *Charivari belge*, puis se rendit à Paris, où il collabora au *National*, tout en publiant une revue mensuelle, la *Comédie parisienne.* Lorsqu'en 1847 la Belgique fut agitée par la lutte des libéraux et des catholiques, il se rapprocha des premiers, et rédigea la *Tribune* à Liége; mais lorsque des élections radicales eurent substitué le cabinet libéral Rogier et Frère-Orban au ministère catholique de Theux, il reprit sa place dans les rangs de l'opposition la plus avancée et fut appelé à la rédaction du journal républicain la *Nation*, dans lequel il attaqua vigoureusement l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à Paris. Mis en jugement, sur les plaintes de l'ambassadeur français, Labarre fut acquitté par le jury; mais la loi Faider vint bientôt l'obliger à plus de prudence. Il quitta à la même époque la direction de la *Nation*, qui fut elle-même remplacée par le *National*, dont Labarre demeura cependant l'un des plus assidus collaborateurs. Outre plusieurs pamphlets, on a de lui : *Satires et élégies* (1836); les *Journées de septembre en* 1839 (1839); *De l'influence pernicieuse du journalisme sur les arts et les lettres*, brochure qui obtint, en 1840, le prix proposé par le peintre Wiertz sur cette question; *Une révolution pour rire*, comédie en trois actes, qui fut accueillie avec succès; *Souvenirs du drapeau* (1855, 2 vol.), etc. Depuis lors, M. Labarre, tout en continuant ses travaux de journaliste, a fait paraître : *Napoléon III et la Belgique* (1860); *Waterloo* (1860); *Ephémérides nationales* (1861, in-24); la *Bourse des amis* (1862), comédie; *Montigny à la cour d'Espagne* (1864), drame en cinq actes, représenté au théâtre des galeries Saint-Hubert; *Antoine Wiertz*, étude biographique (1867, in-8°), etc.

LA BARRE (François POULAIN DE), littérateur français. V. BARRE (la).

LA BARRE (Michel DE), compositeur français. V. BARRE (la).

LA BARRE DE BEAUMARCHAIS (Antoine DE), littérateur français. V. BARRE DE BEAUMARCHAIS.

LABARRE DE CORCELLES (Claude et François TIRECUY DE), hommes politiques français. V. CORCELLES.

LA BARRE-DUPARCQ (Nicolas-Edouard DE), écrivain militaire français, né à saint-Cloud (Seine-et-Oise) en 1819. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il entra dans le génie militaire, devint capitaine en 1844 et obtint, en 1849, la chaire d'art militaire à l'école de Saint-Cyr. Indépendamment d'articles insérés dans le *Moniteur de l'armée*, le *Journal des sciences militaires*, le *Journal des armes spéciales*, etc., on lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Biographie et maximes de Maurice de Saxe* (Paris, 1851, in-8°); *Commentaires sur le traité de la guerre de Clausewitz* (Paris, 1853); *Portraits militaires, esquisses historiques et stratégiques* (Paris, 1853-1855, 2 vol.); *Etudes historiques et militaires sur la Prusse* (Paris, 1854-1856, 2 vol.); *Eléments d'art et d'histoire militaires, comprenant le précis des institutions militaires de la France, etc.* (Paris, 1858); *Histoire militaire de la Prusse avant* 1756 (Paris, 1858), etc. M. La Barre-Duparc a donné, en outre, la traduction de plusieurs ouvrages allemands et espagnols, tels que : les *Principes de la grande guerre*, du prince Charles d'Autriche (1851, in-fol.); *Histoire de l'art militaire chez les anciens*, de Liriacy (1854); *Histoire de la fortification permanente*, de Zastrow (1856); *Capitaines anciens et modernes*, du général San-Miguel (1848), etc.

LABARTHE (Pierre), géographe français, né à Dax en 1760, mort à Paris en 1824. Il venait d'être reçu avocat lorsqu'il devint, en 1783, secrétaire de M. de Vaivre, intendant général des colonies. Labarthe fit plusieurs voyages sur la côte occidentale d'Afrique, fut nommé, en 1794, chef du bureau des colonies orientales du continent africain, et conserva ces fonctions jusqu'en 1808. Une ophthalmie le força alors à prendre sa retraite. Grâce à sa position administrative, Labarthe avait pu recueillir un grand nombre de documents sur nos possessions d'outre-mer. Il les utilisa dans la composition de ses ouvrages, dont les principaux sont : *Essai sur l'étude de la législation de la marine, tant ancienne que moderne* (1796, in-8°); *Annales maritimes et coloniales* (1799, in-8°), recueil qui a été repris et continué plus tard par Bajot; *Voyage au Sénégal pendant les années* 1784-1785 (1802, in-8°); *Voyage à la côte de Guinée* ou *Description des côtes d'Afrique* (1803); *Synonymes anglais* (1803, 2 vol.); *Harmonies maritimes et coloniales, contenant un précis des établissements français en Amérique, en Afrique et en Asie* (1815, in-8°); *Intérêts de la France dans l'Inde* (1816, in-8°).

LABARTHE (Jean-François-Charles DE), orientaliste, né à Paris en 1820. Il s'est adonné à l'étude des sciences exactes, de la philosophie, des langues étrangères, et a pris part à la fondation de quelques journaux. Outre des articles, insérés dans la *Revue de l'Orient*, dans la *Presse algérienne*, etc., M. Labarthe a publié : *De l'écriture et des Alphabets chez les différents peuples* (Paris, 1854, in-4°); *Notice sur la langue nouka-hiva* (Paris, 1854, in-8°), etc.

LA BARTHE (Paul DE), maréchal de France. V. THERMES.

LABARUM s. m. (la-ba-romm. — Ce n'est qu'à partir de Constantin que ce mot se trouve chez les auteurs latins; mais, d'après Du Cange, ce genre d'étendard est représenté bien longtemps auparavant sur les médailles des premiers empereurs, et comme il y figure à propos de victoires sur les barbares du Nord, il pense que la chose et le nom ont été empruntés par les Romains à ces peuples. M. Littré semble assez porté à adopter cette explication; cependant, il nous paraît beaucoup plus simple de rapporter, avec Pictet, le latin *labarum* à *labare*, vaciller, branler, commencer à tomber. Comparez le sanscrit *lamb*, tomber, *ava-lamb*, pendre, être suspendu, d'où *lamba*, qui pend, *lambana*, suspension et collier, et le latin *limbus*, bordure de vêtement. A la même racine appartient peut-être le kymrique *lumman*, irlandais *loman, lomman*, étendard, avec assimilation du *b*, exactement le sanscrit *lambana*, qui n'a pas toutefois le sens de drapeau). Hist. rom. Etendard romain, sur lequel Constantin fit remplacer l'aigle par le monogramme de Jésus-Christ : *Constantin, qui comprit bien que l'ancien monde était épuisé, demanda au* LABARUM *d'en constituer un nouveau.* (Salvandy.)

— Par anal. Drapeau auquel on attribue des vertus analogues à celles que les Romains prêtaient au labarum :

Ce déluge de sang doit-il noyer la France?
Non, voilà l'arc-en-ciel, le signe d'espérance
Qui nous promet encore un splendide avenir;
Loin d'être submergés, nous allons rajeunir.
Voyez sur l'horizon l'astre saint qu'on implore!
Le voilà! regardez le drapeau tricolore;
Place à lui dans les airs! Que l'on suive des yeux
Le nouveau *labarum* qui monte vers les cieux.
BARTHÉLEMY.

— **Encycl.** Le *labarum* paraît avoir été une sorte de bannière que l'on portait à la guerre devant les empereurs romains. Cette enseigne était formée d'une longue pique, traversée à une certaine hauteur par un bâton d'où pendait une banderole de pourpre richement brodée d'or et ornée de pierreries. Elle était surmontée de l'aigle romaine.

Après sa victoire sur Maxence, Constantin le Grand remplaça l'aigle par la croix, et y fit broder le monogramme du Christ, avec ces mots : *Tu seras victorieux par ce signe; In hoc signo vinces.* La légende raconte qu'au moment où Constantin allait marcher contre Maxence, une *croix de feu* parut dans le ciel, entourée de cette inscription : *In hoc signo* *vinces*. Ce serait à partir de ce moment que Constantin aurait placé ce signe mystérieux sur son étendard. Le *labarum* était considéré comme le palladium de l'empire; la garde en était confiée, dans les batailles, à cinquante soldats d'élite, qui passaient pour invulnérables.

Dans son livre de l'*Ornithologie passionnelle*, M. Toussenel donne de l'apparition du *labarum* une raison qui n'est rien moins que miraculeuse. « Le flamant vole les jambes pendantes et le cou tendu, et comme ses ailes sont beaucoup trop courtes pour son corps, il fait de loin à l'observateur l'effet d'une croix de feu qui s'emporte dans les airs. J'ai toujours été tenté d'attribuer à l'espièglerie d'un individu de cette espèce l'apparition du fameux *labarum*, qui versa un si grand courage dans le cœur des soldats du pieux Constantin combattant le tyran Maxence, et qui décida le triomphe des chrétiens sur les infidèles. »

LA BASSÉE (Bonaventure de), théologien français. V. Bassée.

LABASTIDA, bourg et municipalité d'Espagne, province d'Alava, à 24 kilom. S.-O. de Laguardia, non loin de la rive gauche de l'Ebre; 2,103 hab. Exportation de vins et d'eau-de-vie. Belle église paroissiale ornée d'une tour ancienne; hôtel de ville d'une belle architecture.

LA BASTIDE (Marc-Antoine de), diplomate et controversiste protestant. V. Bastide.

LA BASTIDE (Matthieu Chiniac de), érudit français. V. Chiniac.

LA BASTIE (Joseph Bimard, baron de), savant français, né à Carpentras en 1703, mort dans la même ville en 1742. Il se livra avec ardeur à l'étude de l'antiquité, et hâta sa fin par un travail excessif. Il a laissé un très-grand nombre de dissertations archéologiques très-remarquables. Nous citerons, entre autres : les *Eclaircissements sur la durée de l'empire de Probus, Carus, Carinus et Numérien, à l'occasion de quelques médailles;* une *Dissertation sur la vie de saint Louis;* une étude historique sur les *Légions et les cohortes romaines;* une *Chronique des rois de Bithynie, déterminée par les médailles*, etc. La plupart de ces travaux ont paru dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. Il avait été reçu associé honoraire de cette Académie en 1736.

LABAT (Pierre), théologien français, mort en 1670 à Toulouse, sa ville natale, où il professait la théologie. Il a laissé : *Theologia scolastica, secundum illibatam sancti Thomæ doctrinam; sive Cursus theologicus in quo omnia dubia maxime hac tempestate agitari solita ample, exacte et perspicue resolvuntur, ac semper omnino menti ejusdem Doctoris angelici consone* (Toulouse, 1658-1661, 8 vol. in-8°).

LABAT (Jean-Baptiste), missionnaire, né à Paris en 1663, mort en 1738. Entré fort jeune dans l'ordre des dominicains, il devint, en 1787, professeur de philosophie et de mathématiques à Nancy, où il se livra en même temps, avec succès, à la prédication. En 1693, il fut, sur sa demande, envoyé comme missionnaire aux Antilles, débarqua d'abord à la Martinique, et passa, deux ans plus tard, à la Guadeloupe, où ses connaissances mathématiques furent utilisées par le gouverneur pour augmenter, par de nouvelles constructions, les moyens de défense de cette île. Nommé, à son retour à la Martinique, procureur général de son ordre, il sut encore se rendre utile aux gouverneurs de cette île, qui lui confièrent à différentes reprises d'importantes missions. Il parcourut toutes les Antilles, et, lorsque les Anglais vinrent attaquer la Guadeloupe en 1703, il rendit à ses compatriotes tous les services d'un ingénieur expérimenté. Il fit plus encore, il pointa plusieurs fois le canon sur l'ennemi, et organisa une compagnie de soixante nègres, qui firent beaucoup de mal aux Anglais. Il devint, à cette époque, supérieur de la mission de la Martinique, vicaire général et préfet apostolique. Le besoin de recruter des missionnaires le ramena en Europe en 1705. Il débarqua à Cadix, et saisit cette occasion pour explorer les environs de cette ville, ainsi que toute la côte de l'Andalousie jusqu'à Gibraltar. Il ne put, ainsi qu'il l'espérait, retourner aux Antilles, car ses supérieurs l'envoyèrent en Italie, où les affaires de l'ordre le retinrent jusqu'en 1715. A dater de cette époque, il vécut retiré au couvent des Missions étrangères de Paris. Ce fut là qu'il s'occupa de la publication de ses voyages et de celle de diverses relations dont on lui avait remis les manuscrits. On a de lui : *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et les événements singuliers qui y sont arrivés pendant le séjour que l'auteur y a fait* (Paris, 1722, 6 vol. in-12); *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le cap Blanc et Sierra-Leone jusqu'à plus de trois cents lieues avant dans les terres; l'histoire naturelle de ces pays, les différentes nations qui y sont répandues, leurs religions et leurs mœurs, avec l'état ancien et présent des colonies qui y font le commerce* (Paris, 1728, 5 vol. in-12); *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée, îles voisines et à Cayenne, fait en* 1725, 1726 *et* 1727, *contenant une description très-exacte du pays et du commerce qui s'y fait* (Paris, 1730, 4 vol. in-12); *Relation historique de l'Ethiopie occidentale, contenant la description de Congo, Angola et Matamba, traduite de l'italien du Père Cavazzi, et augmentée de plusieurs relations portugaises des meilleurs auteurs, avec des notes* (Paris, 1732, 5 vol. in-12); *Voyage en Espagne et en Italie* (Paris, 1730, 8 vol. in-12); *Mémoires du chevalier d'Arvieu, contenant ses voyages dans l'Asie, la Syrie, la Palestine et la Barbarie, la description de ces pays, etc.* (Paris, 1735, 6 vol. in-12). Tous ces écrits contiennent, parmi des renseignements utiles, beaucoup de contes ridicules, d'interminables commérages, d'indiscrétions malignes, et des passages fort longs empruntés à des auteurs que Labat ne cite pas. Ce dominicain, du reste, était un fort bon homme, extrêmement gai de son naturel, beaucoup moins sévère et solennel dans ses écrits qu'on ne l'attendrait d'un religieux; ce sans-façon amusant fut peut-être une des causes qui décidèrent ses supérieurs à empêcher son retour à la Martinique. Somme toute, les récits du Père Labat sont intéressants et instructifs.

LABAT (Jeanne), actrice française, née en 1702, morte en 1767. Elle fut d'abord danseuse à l'Opéra et débuta, en 1721, dans la tragédie par le rôle d'Iphigénie (*Iphigénie en Aulide*), où elle obtint assez de succès; mais ce fut dans la pièce du *Port de mer* qu'elle se révéla à la fois cantatrice et danseuse. Cette artiste créa avec éclat les rôles de Julie, du *Jaloux désabusé;* d'Hortense, de l'*Indiscret;* d'Hortense, du *Babillard;* de Polynice, de l'*Œdipe* de Lamotte; de Benjamin, de l'*Ecole des bourgeois*, et d'Erigone, dans la tragédie de ce nom, par La Grange-Chancel. C'était un sujet fort distingué, comme l'attestent les feuilles du temps. Retirée du théâtre en 1733, elle reçut, en 1737, la pension ordinaire de 1,000 livres.

LABAT (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Verdun (Tarn-et-Garonne) en 1802. Il étudia la musique à Toulouse, puis à Paris, où il suivit les cours du Conservatoire, et fut nommé, en 1828, organiste et directeur de la maîtrise de Montauban. Depuis cette époque, M. Labat s'est attaché à développer dans cette ville les études musicales, en y faisant un cours gratuit d'harmonie et en y fondant une société philharmonique. Comme compositeur, M. Labat s'est fait connaître par un assez grand nombre de morceaux, parmi lesquels on cite : une *Messe solennelle*, un *O salutaris*, un *Oratorio*, deux *Adorations*, etc. Il s'est adonné, en outre, à des travaux littéraires, ayant pour objet ses études favorites. Outre des articles dans des recueils spéciaux, on lui doit : *Etudes sur la Noël et sur sainte Cécile; Esquisse de l'histoire de l'orgue; Etude philosophique et morale sur l'histoire de la musique* (2 vol. in-8°); *Etude sur l'harmonisation des chants des psaumes* (1864), etc.

LABAT (Léon), médecin et voyageur français, né à Agde (Hérault) en 1803, mort en 1847. De la même famille que le missionnaire Labat, et dévoré comme ce dernier de la passion des voyages, il visita successivement les deux Amériques, l'Afrique septentrionale, la Grèce, la Turquie, la Palestine et l'Egypte, où il devint médecin du vice-roi. Il ne tarda pas cependant à revenir en France, mais il n'y demeura que dix-huit mois, et se mit de nouveau en route. Après avoir parcouru l'Allemagne, le Danemark et la Russie jusqu'au Caucase, il passa en Perse et guérit le schah Mohammed d'une maladie regardée comme incurable. Ce prince reconnaissant le combla d'honneurs, l'éleva au rang de prince, sous le nom de Mirza-Labat-Kan, et le nomma son premier médecin. Mais la santé de Labat, fortement compromise par les fatigues de ses longs voyages, l'obligea, au bout de quelques années, à venir chercher à Nice une guérison qu'il ne put y rencontrer. Il a laissé les écrits suivants : *Choléra-morbus asiatique* (Paris, 1832, in-8°); *De la rhinoplastie, art de restaurer ou de refaire complétement le nez* (Paris, 1834, in-8°); *De l'irritabilité des plantes, de l'analogie qu'elle présente avec la sensibilité organique des animaux, et du rôle important qu'elle joue dans les diverses maladies des tissus végétaux* (Paris, 1834, in-12); *Route de l'Inde par l'Egypte et la mer Rouge, considérée sous le point de vue de la question d'Orient* (Paris, 1839, in-8°), extrait de la *Revue du* XIX^e *siècle; Mémoires sur l'Orient ancien et moderne; Notice historique sur la lithotritie; Traité de la cyanose*, ou *Des diverses affections dans lesquelles la peau se colore en bleu; Histoire médico-chirurgicale de la maladie produite par la chique, insecte parasite très-commun dans l'Amérique méridionale*, etc.

LABAT-BLANC, montagne de France (Hautes-Pyrénées), faisant partie de la chaîne des Pyrénées françaises. Altitude, 2,630 mètres. De ce pic descendent fréquemment des avalanches qui dévastent la vallée de Bastan.

LABATIE s. f. (la-ba-sî — de *Labat*, voyageur français). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapotacées, qui habite l'Amérique tropicale. ‖ Syn. du genre HOUX, ou section du même genre.

LA BAULME-SAINT-AMOUR (Jean de), littérateur et philologue français. V. Baulme-Saint-Amour.

LABAUME (Eugène), topographe français, né à Viviers (Ardèche) en 1783, mort près de Pont-Saint-Esprit (Gard) en 1849. Il entra dans le génie, devint sous-lieutenant ingénieur géographe au service du royaume d'Italie et se fit remarquer par le vice-roi Eugène de Beauharnais. Tout en se livrant à ses travaux d'ingénieur, Labaume publia l'*Histoire abrégée de la république de Venise* (Paris, 1811, 2 vol.). Il fit la campagne de Russie en qualité d'officier d'ordonnance du prince Eugène, fut décoré de la Légion d'honneur au retour de la campagne et fut enfin nommé colonel d'état-major. Il publia une *Relation complète de la campagne de Russie* (Paris, 1814, in-8°), qui a eu de nombreuses éditions; une *Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution* (Paris, 1834-1839, 5 vol. in-8°), et un certain nombre d'autres ouvrages de moindre valeur.

LA BAUME (Nicolas-Auguste de), maréchal de France. V. Baume.

LA BAUME-DESDOSSAT (Jacques-François de), littérateur français. V. Baume-Desdossat.

LA BAUME-MONTREVEL (Claude de), prélat français. V. Baume-Montrevel.

LA BAUNE (Jacques de), littérateur français. V. Baune.

LABBANA, ville de l'ancienne Mésopotamie, sur le Tigre, près de Ninive. Selon quelques géographes, c'est aujourd'hui la ville de Mossoul.

LABBE s. m. (la-be). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des longipennes : *Les* LABBES *sont de vrais oiseaux de rapine.* (Z. Gerbe.) *Les* LABBES *ressemblent beaucoup aux goëlands et aux mouettes.* (V. de Bomare.) ‖ On l'appelle aussi STERCORAIRE.

— **Encycl.** Le genre *labbe* a pour caractères : bec de moyenne grandeur, cylindrique, robuste, couvert d'une membrane depuis la base jusqu'aux narines, qui sont linéaires, latérales, situées au delà du milieu du bec; mandibule supérieure armée à son extrémité d'un onglet qui paraît comme surajouté; ongles gros et crochus; queue inégale, plus ou moins pointue. Les *labbes* fréquentent les bords de la mer et ne se font voir qu'accidentellement dans l'intérieur des terres. C'est en automne et en hiver, à la suite des tempêtes et des ouragans, qu'ils apparaissent sur nos côtes maritimes et quelquefois en plaine, où ils se tiennent de préférence dans les champs de blé. Ils volent avec beaucoup de rapidité. Le vent le plus violent paraît fort peu contrarier la direction de leur vol. Ils ont dans le port et le facies quelque chose de l'oiseau de proie. Ce sont de vrais tyrans de la mer, et ils méritent surtout ce titre vis-à-vis des mouettes, des sternes, et même des fous et des cormorans, qu'ils poursuivent avec acharnement, afin de leur enlever leur proie. On pourrait dire que les diverses espèces appartenant à ces genres sont tour à tour les pourvoyeuses des *labbes*. L'industrie à laquelle ceux-ci se livrent à l'égard des oiseaux dont il vient d'être question est vraiment fort curieuse. Si l'un d'eux aperçoit une mouette ou un sterne, qui vient de prendre un poisson, aussitôt il fond sur lui, le poursuit dans l'air, le harcèle, le frappe et finit presque toujours par lui faire abandonner la proie qu'il avait saisie. Il s'en empare toujours avec la plus grande prestesse, avant qu'elle tombe dans la mer. Ce fait, légèrement observé, avait donné lieu à une opinion erronée : on a cru longtemps que les excréments des mouettes, des sternes, etc., étaient une nourriture pour les *labbes*, ce qui leur avait valu le nom de *stercoraires*, qu'on leur donne encore aujourd'hui.

Rarement on voit plusieurs *labbes* ensemble; ils vivent isolés. Leur nourriture consiste en poissons, en mollusques, en œufs et en jeunes oiseaux de mer.

Les *labbes* nichent dans les rochers, dans les marais et les terrains arides voisins de la mer. Leur ponte est de deux œufs, que la femelle et le mâle couvent, dit-on, alternativement. Ils ne souffrent aucune espèce d'échassiers ou de palmipèdes dans le voisinage de l'endroit qu'ils choisissent pour leur ponte. Les mammifères et l'homme même sont exposés à leurs attaques; aussi, selon Graba, les habitants de Féroë, qui vont à la récolte de leurs œufs, se munissent-ils de couteaux qu'ils tiennent sur leur bonnet, la pointe en l'air, pour ne pas être blessés par les assauts impétueux que leur livrent les *labbes* catarractes.

Les *labbes* habitent les régions arctiques de l'Europe et de l'Amérique. Leur mue paraît avoir lieu deux fois dans l'année. Leur plumage varie beaucoup depuis leur premier âge jusqu'au moment où ils revêtent leur livrée définitive, ce qui a donné lieu à de doubles emplois. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à reconnaître quatre espèces européennes.

Le *labbe parasite* ou *labbe à longue queue* a le sommet de la tête noir; la nuque, les côtés du cou et les joues d'un jaune paille; tout le dessus du corps d'un gris de plomb, le dessous d'un gris plus clair; filets de la queue de $0^{m},15$ à $0^{m},20$. Il habite particulièrement le Groenland, Terre-Neuve et le Spitzberg, mais s'avance assez souvent jusque sur nos côtes de l'Océan.

Le *labbe Richardson* a tout le plumage d'un noir fuligineux en dessus, blanc en dessous; la nuque et les côtés du cou d'un jaune d'ocre; les filets de la queue ont de $0^{m},07$ à $0^{m},08$. Il habite la Suède, la Norvége, la Laponie, l'Amérique du Nord; il est plus rare sur nos côtes que le précédent.

Le *labbe pomarin* a le plumage fort variable, surtout chez les sujets vieux. Il est généralement noir en dessus, blanc en dessous, avec une calotte brune. La gorge est grise, le cou, la poitrine d'un gris brun. Les filets de la queue sont larges et arrondis au bout. Il habite Terre-Neuve, l'Islande et les Féroë; il est commun sur nos côtes à la suite des ouragans.

Le *labbe catarracte* a le plumage brun fuligineux, un miroir blanc sur l'aile; les filets de sa queue ont au plus $0^{m},02$ ou $0^{m},03$. Il habite l'Islande, le Groenland, est assez commun l'hiver sur nos côtes. Lesson ajoute une cinquième espèce, déjà décrite par Quoy et Gaimard, sous le nom de *les*. Elle habite les îles Malouines et la Nouvelle-Zélande, et ne diffère de la précédente que par les stries ou zones blanchâtres de la poitrine.

LABBE (Philippe), jésuite, savant chronologiste français, né à Bourges en 1607, mort à Paris en 1667. Elève, puis membre de l'ordre des jésuites, il professa la littérature, la philosophie et la théologie morale dans sa ville natale, qu'il quitta, vers 1643, pour se rendre à Paris. Là, il occupa, pendant deux ans, une chaire de théologie, et reçut ensuite de ses supérieurs l'autorisation de se consacrer uniquement à des travaux d'érudition. A une vaste mémoire, à une grande activité d'esprit, le P. Labbe joignait une étonnante érudition. C'était un homme d'un caractère doux et d'un commerce sûr; mais, passionné pour la controverse, il ne se faisait pas faute d'attaquer ses adversaires d'une façon injurieuse, surtout lorsqu'il s'agissait des protestants. Labbe a laissé un nombre de travaux considérable. Il est, avec le P. Petau, le membre de son ordre qui a le plus fait pour la science historique. Ses ouvrages, au nombre de soixante-quinze, sont pour la plupart relatifs à l'histoire sacrée et profane. Les plus importants sont ceux qui traitent de la chronologie. Le P. Labbe travaillait trop rapidement; aussi ses travaux n'ont-ils pas la valeur de ceux des bénédictins. Nous citerons : *Hagiologium Franco-Galliæ* (Paris, 1643, in-4°); *Nova bibliotheca manuscriptorum* (1643, 2 vol. in-fol.), recueil de pièces inédites sur l'histoire, inachevé; *Historiæ sacræ prodromus* (1646, in-fol.); la *Géographie royale* (1646, in-8°); *Histoire du Berry* (1647, in-12); *Eloges historiques des rois de France* (1651, in-4°); *Clef d'or de l'histoire de France* (1652, in-12); *Triumphus catholicæ veritatis adversus novatores* (1651, in-8°); *De scriptoribus ecclesiasticis quos attigit card. Robert Bellarminus* (1660, 2 vol. in-8°); *Bibliotheca chronologica sanctorum Patrum* (1659, in-24); *Etymologie de plusieurs mots français contre les abus de la secte des nouveaux hellénistes de Port-Royal* (1661, in-12), critique des racines grecques de Lancelot; le *Chronologiste français* (1666, 5 vol. in-12); *Concordia chronologica, technica et historica* (1670, 5 vol. in-fol.); *Collection des conciles* (1672, 18 vol. in-fol.), dont les 10 derniers sont du P. Gabriel Cossart.

LABBE, ville d'Afrique, dans la Sénégambie, pays du Fouta-Dialon, à 90 kilom. N.-O. de Timbo, vers les sources de la Gambie, du Falémé et du Rio-Grande; 6,000 hab. Draps, objets en argent, fer, bois et cuirs. Relations commerciales avec Tombouctou.

LABBÉ (Pierre), poëte et archéologue français, né à Clermont (Auvergne) en 1594, mort vers 1680. Il se fit admettre dans l'ordre des jésuites (1612), professa la rhétorique, et devint recteur de cinq colléges de son ordre. D'après le P. Colonia, ses écrits sont pétris de raffinement et de subtilités; son style est tout hérissé de pointes et semé d'un bout à l'autre de faux brillants. Nous nous bornerons à citer de lui : *Elogia sacra theologica, philosophica, regia, eminentia, illustria, historica, poetica, miscellanea* (Grenoble, 1664, in-fol.); *Epistola de antiquo statu Lugduni* (Lyon, 1673); *Actus virtutum* (Lyon, 1673); *Eustachius seu placidus heros christianus, poema* (Lyon, 1675); *Elogia quinquaginta veterum Ecclesiæ patrum* (Lyon, 1674).

LABBÉ (Pierre-Paul), historien français, né à Roissy vers 1728, mort en 1778. Il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, et publia un ouvrage intitulé : l'*Héroïsme* ou *Histoire militaire des plus illustres capitaines* (Paris, 1766, in-12).

LABBÉ (Jules), journaliste français, né à Chauny (Aisne) en 1833. Après avoir terminé ses études, il entra à l'école normale en 1853, puis se fit recevoir licencié et agrégé ès lettres. Professeur de rhétorique à Laval (1856), puis à Clermont-Ferrand (1859), il tomba en disgrâce en 1862, par suite de ses opinions libérales, donna sa démission et se rendit à Paris, où il entra à la rédaction du *Courrier du Dimanche* et de l'*Opinion nationale*. En 1864, il devint un des principaux rédacteurs de la *Discussion* de Bruxelles. Cette même année, M. Labbé, associé avec Lissagaray, obtint du ministère la réouverture des conférences de la rue de la Paix. Il y fit, avec succès, plusieurs leçons sur les femmes de l'antiquité. Lorsque, en 1869, l'*Opinion nationale* se rallia au tiers parti, et manifesta l'intention de se rattacher à l'Empire dès l'instant où il accepterait certaines réformes libérales, M. Labbé se sépara de ce journal en déclarant que, étant républicain, il ne pouvait soutenir une politique contraire à ses convictions (19 septembre 1869).

LABBÉ DE MONVÉRON (Charles), jurisconsulte français, né en 1582, mort en 1657. Avocat au parlement de Paris, il consacra tous ses loisirs à des travaux d'érudition et fut en correspondance avec les principaux savants de son époque. Son principal mérite est d'avoir découvert et publié un grand nombre d'ouvrages, qui, pour la plupart, étaient demeurés manuscrits jusqu'à cette époque. Ce sont les suivants : *Novellæ constitutiones imperatorum græcorum latinorum* (Paris, 1606, in-8°); *Observationes et emendationes in synopsin Basilicon* (Paris, 1606, in-8°); *Basilicon libri XXXVIII et XXXIX latine, interprete Cujaccio* (Paris, 1609, in-fol.); *Porphyrogennetæ Constantini opera gr.-lat., etc.* (Leyde, 1617, in-8°); *Antiquæ decretalium collectiones, etc.* (Paris, 1621, in-fol.); *Veteres glossæ verborum juris quæ in Basilicis reperiuntur, græce* (Paris, 1626, in-8°); *Coutumes de Paris avec les observations de J. Tournet et les notes de Dumoulin* (Paris, 1650, in-8°); *Cyrilli, Philoxeni et aliorum veterum glossaria latino-græca et græco-latina, etc.* (Paris, 1679, in-fol.). Il n'eut pas le temps de publier ce dernier ouvrage, et laissa le manuscrit à Ménage, qui le donna à publier à Du Cange.

LABBEY (dom Fauste), historien et bénédictin français, né Vesoul en 1653, mort à Luxeuil en 1727. Il passa la plus grande partie de sa vie au monastère de Saint-Vincent à Besançon, et composa des ouvrages, restés manuscrits : *Luxovii chronicon lib. X* (2 vol.); *Recherches sur les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, situés dans le comté de Bourgogne* (in-4°), etc.

LABBEY DE POMPIÈRES (Guillaume-Xavier), célèbre député libéral, né à Besançon en 1751, mort en 1831. Il servit d'abord dans l'artillerie, qu'il quitta avec le grade de capitaine, en 1789, et devint, pendant la Révolution, président du district de Saint-Quentin. Nommé sous l'Empire conseiller de préfecture dans l'Aisne, il fut élu, en 1813, député au Corps législatif, dans ce département, se rangea parmi les opposants à la politique impériale, se prononça en faveur des Bourbons, mais défendit avec énergie la liberté de la presse, à la Chambre de 1814-1815. Il fut membre de celle des représentants, pendant les Cent-Jours. Elu de nouveau député en 1819, Labbey de Pompières s'assit à l'extrême gauche, et ne cessa, jusqu'à la fin de la Restauration, de poursuivre les ministres de ses apostrophes, de ses lazzis et de ses amendements. En 1827, il déposa sur le bureau un projet d'accusation contre M. de Villèle et ses collègues. C'est sous sa présidence que se réunirent les députés de l'opposition le 27 juillet 1830; mais, après avoir contribué à l'avénement de Louis-Philippe, il passa un des premiers dans les rangs de l'opposition et s'éteignit peu après. Labbey de Pompières a laissé plusieurs brochures politiques et discours, notamment : *Acte d'accusation contre l'ancien ministère; Discours prononcé à la Chambre des députés dans la séance du 14 juillet* 1828 (Paris, 1828, in-32); *Nouvelle accusation de l'ex-ministère Villèle* (Paris, 1829, in-8°).

LABDACIDES, descendants de Labdacus.

LABDACISME s. m. (la-bda-si-sme — du gr. *labdakismos*, formé de *lambda*). Chez les anciens Grecs, Prononciation vicieuse du lambda, consistant en une sorte de grasseyement : *On reprochait à Alcibiade le* LABDACISME, *quoique, dans sa bouche, il ne fût pas dénué d'un certain agrément.* ‖ Suite de mots commençant par un lambda, ce qui était considéré comme un vice du discours.

LABDACUS, souche de la race des Labdacides, célèbre dans l'histoire semi-fabuleuse de la Grèce. Il était fils du roi de Thèbes, Polydore, et fut le père de Laïus. Œdipe, Etéocle, Polynice sont ses descendants.

LABDANUM s. m. (lab-da-nomm). Bot. Mat. médic. Substance résineuse qui découle de plusieurs cistes, principalement de celui de Crète. V. LADANUM.

LABÉ (Louise), surnommée **la Belle Cordière**, une des illustrations féminines de Lyon, née dans cette ville en 1526, morte en 1566. Elle est aussi célèbre par ses galanteries que par ses vers. Son père, Charly, dit Labé, quoique simple marchand, fit donner à sa fille la plus brillante instruction; elle apprit le grec, le latin, l'espagnol, devint excellente musicienne, excella dans les travaux à l'aiguille et brilla tout autant dans les salles d'armes et les manéges. Elle se délassait de l'étude par l'équitation, l'escrime, aimait à s'habiller en homme et à courir les aventures. Ses contemporains la décrivent comme douée d'une beauté séduisante; les poëtes célébrèrent à l'envi son front de cristal, l'arc d'ébène de ses sourcils, les roses épanouies de son teint, ses cheveux d'or, qu'ils comparaient au Pactole, sa belle main et ses petits pieds. A seize ans, sous le nom de *capitaine Loys*, elle suivit les troupes envoyées par François Ier en Roussillon, sous la conduite du dauphin; elle aimait alors un jeune chevalier, disent les uns, un simple gendarme, disent les autres, et se comparait à Bradamante. Au retour de l'expédition, elle déposa lance et hoqueton pour se marier à un riche cordier, Ennemond Perrin, d'où lui vint son surnom de **Belle Cordière.** Sa maison, qui était une des plus belles de la ville, entourée d'immenses jardins sur l'emplacement desquels on a ouvert la rue qui porte encore le nom de Belle-Cordière, devint le rendez-vous de la société élégante, des grands seigneurs comme des poëtes et des artistes. Son luxe et le mépris dans lequel elle tenait les esprits vulgaires excitèrent l'envie et la médisance; les dames de Lyon s'efforcèrent de la faire passer pour une courtisane éhontée, et Du Verdier s'est fait leur écho. « Elle recevoit en sa maison, dit-il, seigneurs, gentilshommes et autres personnes de mérite, avec entretiens de devis et discours, musique, tant à la voix qu'aux instrumens, où elle étoit fort duicte, lecture de bons livres latins et vulgaires, italiens et espagnols, dont son cabinet étoit copieusement garni; collations exquises, confitures, enfin leur communiquoit les pièces les plus secrètes qu'elle eût. Mais, pour dire en un mot, elle faisoit part de son corps à ceux qui fonçoient, non toutefois à tous, et nullement à gens mécaniques et de vile condition, quelque argent que ceux-là lui eussent voulu donner. » Du Verdier ajoute : « Elle préféroit l'homme de lettres au plus grand seigneur, et faisoit, dit-il, courtoisie à l'un plutôt *gratis*, qu'à l'autre pour grand nombre d'escus, qui est contre la coustume de celles de son métier et qualité. » On ne sait ce qu'il y a de vrai là-dedans; car quelques auteurs et tous les poëtes de son temps la représentent, au contraire, comme un modèle de fidélité conjugale. Après la mort de son mari, qui lui légua tous ses biens (1565), elle paraît toutefois avoir vécu très-librement. Elle-même a fait dans une pièce de vers la confession suivante :

A faire gain jamais ne me soumis,
Mentir, tromper et abuser autrui,
Tant m'a déplu, que médire de lui.
Mais si en moi rien y a d'imparfait,
Qu'on blâme amour, c'est lui seul qui l'a fait.

Quoi qu'il en soit, Louise Labé mérite d'être classée parmi les meilleurs écrivains, en prose et en vers, du XVIe siècle. Sa prose est élégante et pleine de nerf : elle court alerte et dégagée, comme celle des maîtres; son vers est dur, heurté, et sent trop l'imitation de Ronsard, dont il reproduit les défauts, sans en avoir le souffle. Son œuvre capitale, en prose, est le *Débat de la Folie et de l'Amour*, scènes dialoguées d'un grand style. Parmi ses vers nous citerons l'*Ode à Vénus*, qui est adressée, non pas à la déesse des amours, mais à l'étoile du soir; l'*Ode à une femme aimée*, imitation de Sapho; une *Epître* ou *Elégie aux dames de Lyon*, et un certain nombre de sonnets remarquables. Le tout forme un recueil peu considérable, mais précieux au point de vue de l'étude de la langue. Il en a été fait, à Lyon surtout, un grand nombre d'éditions; la première : *Œuvres de Louise Labé, Lionnoise* (à Lyon, par Jean de Tournus, 1555, petit in-8°) est fort rare; il n'y en a que deux exemplaires, l'un à Lyon, l'autre à Paris, à la Bibliothèque nationale. Celle de 1556 est presque aussi introuvable. Parmi les réimpressions, nous citerons : *Œuvres de Louise Labé, Lyonnoise* (Lyon, 1762, petit in-8°); *Annales poétiques : Louise Labé, poésies* (Paris, 1778, in-12), avec notice sur Louise Labé, par Sautereau de Marsy; *Œuvres de Louise Labé, Lyonnoise* (Brest, 1815, in-8°); les *Poëtes français depuis le* XIIe *siècle jusqu'à Malherbe, Louise Labé* (Paris, 1824, in-8°, t. IV); *Œuvres de Louise Labé, Lyonnoise* (Lyon, 1824, in-8°); *Œuvres de Louise Labé*, précédées d'une notice, par M. Collombet (Lyon, 1844, 1 vol. in-18); *Œuvres de Louise Labé, Lyonnaise* (Paris, 1853, 1 vol. petit in-8°), publiées par Montfalcon et Cailhava.

LABÉATES, peuple de l'ancienne Dalmatie, dans la partie méridionale, au S. des Manii; leur ville principale était Scodra.

LABEATIS, lac de l'ancienne Dalmatie, appelé aujourd'hui Zante (lac de). V. ce mot.

LA BEAUME (Pierre-Joseph-Jules Jeanneau-), écrivain et administrateur français, né à Grenoble en 1806. Admis comme employé au ministère de la guerre, il parvint à l'emploi de chef de bureau, puis il a été attaché au gouvernement général de l'Algérie. Indépendamment d'un grand nombre d'articles littéraires, artistiques, politiques, insérés dans l'*Univers pittoresque*, le *Magasin pittoresque*, les *Cent traités* et dans divers journaux, M. La Beaume a publié : *Henri Fremond* (1838, 2 vol. in-8°), ouvrage qui roule sur la question du célibat ecclésiastique et qui a été traduit en allemand (1840); la *Science des bonnes gens* (1847, in-18), essais de morale usuelle; *Colette* (1865, in-18), etc.

LA BEAUME (A. Gilbert Griffet de), littérateur français. V. Griffet.

LA BEAUMELLE (Laurent Angliviel de), écrivain français, né à Valleraugue (Gard) en 1727, mort à Paris en 1773. Il appartenait à une famille protestante, mais fit ses études dans un collége catholique établi à Alais pour les nouveaux convertis. Il se rendit ensuite à Genève, où il revint à la foi calviniste. Après un premier voyage en Danemark, où il alla faire une éducation particulière (1746), il y retourna, en 1751, pour occuper une chaire de belles-lettres françaises. L'année suivante, il se démit de ses fonctions et passa à Berlin, où il essaya de se lier avec Voltaire, qu'il avait cependant directement attaqué dans un livre : *Mes pensées* (Berlin, in-18), publié peu auparavant. Mal accueilli par le philosophe, il ouvrit contre lui une lutte qui n'eut plus de trêve.

La Beaumelle quitta la Prusse et se rendit à Paris, où il publia ses *Notes sur le* Siècle de Louis XIV (Francfort [Paris], 1752, 3 vol. in-12). Dans ce volumineux pamphlet, il ne se bornait pas à critiquer son ennemi Voltaire, mais se livrait à des personnalités contre le duc d'Orléans, imprudence qui le fit enfermer à la Bastille pendant une année. Ce fut la vraie raison; la raison ostensible, ce fut un portrait satirique du roi de Prusse inséré dans le même ouvrage. Il est singulier que les ennemis des philosophes, oubliant ces circonstances remarquables, aient encore cette fois rejeté la faute sur Voltaire, et attribué aux intrigues de ce grand homme l'emprisonnement de La Beaumelle. Celui-ci trouva d'ailleurs un moyen ingénieux pour sortir de prison : il composa une ode sur les couches de la dauphine. Il fut aussitôt élargi, mais exilé à cinquante lieues de Paris. La preuve qu'il n'attribuait pas à Voltaire sa mésaventure, c'est qu'il recommença aussitôt la lutte contre lui, par une *Réponse* piquante au *Supplément du siècle de Louis XIV*, qui est le meilleur de ses écrits. Malheureusement, il s'oublia encore une fois, et dans des *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon* (Amsterdam, 1755-1756), suivis d'un recueil de lettres de cette femme trop célèbre, il osa s'attaquer à la personne du grand roi et à sa funeste conseillère. Accusé alors d'avoir dérobé à Saint-Cyr les lettres et documents qui avaient servi à la composition de ce livre, il fut de nouveau jeté à la Bastille, où il fut gardé un an, et fut ensuite de nouveau exilé de Paris. Il se retira à Toulouse, y travailla activement à la défense de Calas, fut assez heureux pour contribuer à l'élargissement des filles de ce malheureux, et finit par épouser la sœur de Lavaysse, un des accusés de cet odieux procès. Ces circonstances auraient dû le rapprocher de Voltaire, ce défenseur si courageux et si zélé des victimes du fanatisme; la guerre entre eux se poursuivit plus acharnée que jamais. Des lettres anonymes, que Voltaire avait reçues, et que ses ennemis l'ont accusé d'avoir fabriquées lui-même, motivèrent de la part du philosophe une réponse virulente. Voltaire a certainement reçu ces lettres et a cru sincèrement qu'elles venaient de La Beaumelle, ce qui n'était peut-être pas vrai; mais, en tout cas, rien, pas même les violences de son adversaire, ne peut justifier ses propres violences, et lorsque, dans la *Pucelle*, il affirme de La Beaumelle, que, par distraction,

Il prend d'autrui les poches pour les siennes,

il dépasse, nous l'avouons, toutes les limites de la discussion permise.

Autorisé, en 1770, à revenir à Paris, La Beaumelle reçut le titre de bibliothécaire du roi, obtint une pension, mais mourut peu de mois après, dans la maison de La Condamine, son meilleur ami.

Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : l'*Asiatique tolérant* (1748, in-12); la *Spectatrice danoise* ou l'*Aspasie moderne* (Copenhague, 1749-1750); *Suite de la défense de l'*Esprit des lois (1751, in-12); *Pensées de Sénèque*, mauvaise traduction accompagnée du texte (1751, 2 vol. in-12); *Lettres à M. de Voltaire en réponse au* Supplément du Siècle de Louis XIV (1761, in-12); *Commentaire sur la* Henriade (1775, in-4°), publié par Fréron; *De l'esprit* (1803); *Vie de Maupertuis* (1856, in-12), etc.

LABECH s. m. (la-bétch — gr. *lips*, *libos*, même sens). Vent du sud-ouest, sur les côtes de la Méditerranée. ‖ On dit LABÉ dans certaines localités.

LA BÈCHE (sir Henri-Thomas de), géologue anglais. V. De La Bèche.

LA BÉDOLLIÈRE (Emile Gigault de), littérateur français. V. Bédollière (de La).

LABÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François Huchet, comte de), général français, né à Paris en 1786, d'une ancienne famille de Bretagne, fusillé dans la même ville en 1815. Il fit les campagnes de 1806 et de 1807 comme gendarme d'ordonnance, devint aide de camp du maréchal Lannes, l'accompagna en Espagne, et fut blessé à la bataille de Tudela (1808). En Allemagne, il monta le premier à l'assaut de Ratisbonne, reçut une nouvelle blessure à Essling, et fut attaché au prince Eugène en la même qualité d'aide de camp. Les campagnes de Russie et de Saxe (1812-1813) lui fournirent de nouvelles occasions de se signaler. Nommé colonel du 112e de ligne, mais blessé grièvement au combat de Colberg (1813), il dut revenir à Paris pour se rétablir. Il épousa Mlle de Chastellux, fille d'un ancien émigré. A la chute de l'Empire, il accepta de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et le commandement du 7e de ligne, en garnison à Grenoble. Au retour de l'île d'Elbe, le jeune colonel sortit de la ville, à la tête de son régiment, et alla rejoindre Napoléon à Vizille. « Sire, dit-il en l'abordant, les Français vont tout faire pour Votre Majesté, mais il faut qu'elle fasse tout pour eux. Plus d'ambition, plus de despotisme; nous voulons être libres et heureux. » A cette harangue, aussi naïve que généreuse, Napoléon ne répondit rien. Le soir même, Grenoble ouvrait ses portes à Napoléon (7 mars 1815). En récompense de cet éclatant service, Labédoyère fut nommé coup sur coup général de brigade, aide de camp de l'empereur, général de division et pair de France. Il fit la courte campagne de Belgique. Après le désastre de Waterloo et l'abdication, il vint défendre à la Chambre des pairs les droits de Napoléon II. Prévoyant l'entrée prochaine des alliés dans Paris, il se demandait ce qu'allaient devenir les défenseurs de la cause nationale, et s'écriait : « Quant à moi, mon sort n'est pas douteux : je serai fusillé le premier. » L'ennemi entre dans la capitale. Labédoyère suit l'armée derrière la Loire. Son nom est inscrit des premiers dans l'ordonnance de proscription du mois de juillet. Fouché lui avait délivré d'avance un passe-port pour passer en Suisse. Arrivé à Riom, il se décide, on ne sait pourquoi, à revenir à Paris. Reconnu, en route, par un colonel de gendarmerie, il fut arrêté en arrivant à Paris, et conduit à l'Abbaye. Ses amis tentèrent, sans succès, de le faire évader. Le conseil de guerre le condamna à mort, malgré les efforts de Benjamin Constant pour le sauver. Le 19 août, il fut conduit dans la plaine de Grenelle, et fusillé. Avant de tomber, il montra au peloton d'exécution la place de son cœur, en disant : « C'est là qu'il faut frapper. » Napoléon III assigna à sa famille une pension de 74,711 francs.

LA BELLANDIÈRE (Louis Belland de), poëte provençal, né à Grasse en 1532, mort dans la même ville en 1588. La Bellandière appartenait à une famille de la petite noblesse. Il s'adonna de très-bonne heure à la poésie, et plus précocement encore au plaisir et à la dissipation. Il s'enrôla de très-bonne heure dans l'armée royale. A quarante ans, las sans doute de guerroyer, il reprenait, suivi de quatre compagnons d'armes, le chemin du foyer domestique, lorsqu'une troupe d'archers royaux se saisit d'eux et les conduisit dans les prisons de Moulins, sans doute à la suite de quelque fredaine dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. Là commence pour le poëte une longue captivité de dix-neuf mois, dont il charma les ennuis en faisant des vers. Il alla ensuite s'établir à Aix, où il mena la vie la plus dévergondée qu'on puisse imaginer, jusqu'à se brouiller de nouveau, et plus d'une fois, avec la sénéchaussée. Tombé enfin dans la plus profonde misère, il dut se mettre, pour vivre, à la suite d'un grand seigneur provençal, dont la mort le rejeta sur le pavé. Atteint alors d'une vieillesse prématurée, fruit de ses excès, il se retira dans sa famille, à Grasse, où il ne tarda pas à mourir.

La Bellandière est un poëte distingué; il a la grâce, l'harmonie, la vigueur, l'invention; que lui manque-t-il pour être placé au même rang que nos meilleurs écrivains? Rien peut-être, si ce n'est une langue plus connue, moins réservée que le provençal à un petit cercle de connaisseurs, et qui ne soit pas, comme lui, destinée à périr dans un avenir dont on peut déjà assigner la limite. La Bellandière était trop exclusivement Provençal pour arriver à la réputation; il ne connaissait, du reste, rien au delà de sa langue maternelle, ne sachant pas lire le latin et comprenant à peine le français. Son talent est tout original, car il n'a rien lu, pas même les poëtes provençaux qui l'avaient précédé, et dont les écrits, déjà vieillis, étaient devenus inintelligibles pour les ignorants comme La Bellandière. Celui-ci inaugure donc la seconde phase de l'histoire de cette littérature, moins connue qu'elle ne mérite de l'être, et, dans la série des poëtes modernes, qu'il a ouverte, nous hésitons à dire qu'il ait été dépassé.

Les *Œuvres* de La Bellandière sont loin d'avoir été toutes recueillies. Son oncle, le capitaine Pierre-Paul, un poëte aussi, en réunit ce qu'il put, par ordre des consuls de Marseille, et les publia (Marseille, 1595, in-4°). On y remarque particulièrement le *Dondon infernal*, que l'auteur avait publié séparément, l'année de sa mort, et qui est un poëme humoristique sur les misères de la prison. Cet ouvrage est excessivement rare.

LABELLE s. m. (la-bè-le — lat. *labellum*, petite lèvre, dimin. de *labium*, lèvre). Bot. Partie inférieure de la corolle ou du périanthe des fleurs bilabiées, telles que celles de la sauge et des autres labiées, des orchidées, etc.

LA BELLE (Etienne), célèbre graveur italien. V. Bella (Stefano della).

LABELLÉ, ÉE, adj. (la-bèl-lé — du lat. *labellum*, petite lèvre). Moll. Se dit d'une coquille univalve, dont le bord interne a la forme d'une petite lèvre.

LABEO, surnom donné à plusieurs familles romaines, dont les membres les plus célèbres furent : Quintus Fabius (197 av. J.-C.), consul, plus célèbre par son courage que par sa bonne foi. D'abord questeur, il força les prêtres et les augures à payer l'impôt, puis il fut élu préteur (189), reçut le commandement d'une flotte, alla délivrer 4,000 citoyens romains, tenus en esclavage en Crète, et cingla ensuite vers la Macédoine, où il détruisit la flotte du roi Antiochus. De retour en Italie, il obtint le triomphe, puis fut consul (183) et pontife (180). C'était le prix de sa bravoure. Quant à sa mauvaise foi, il en donna une preuve insigne quand, appelé à juger un différend survenu entre les habitants de Naples et ceux de Nole, au sujet des frontières communes, il conseilla aux uns et aux autres de se désister de leurs prétentions, et s'empara au nom du peuple romain de l'espace inoccupé qu'ils laissèrent entre les deux territoires. Labeo fut un des protecteurs de Térence. On a prétendu qu'il avait travaillé aux comédies de ce poëte. — CAÏUS ANTISTIUS, tribun du peuple (148 av. J.-C.), fameux par sa lutte contre le censeur Metellus; il fit passer une loi qui donnait aux tribuns du peuple voix délibérative dans le sénat. — QUINTUS ANTISTIUS, jurisconsulte, mort en 42 av. J.-C., prit part à la conjuration contre César, et se donna la mort après la bataille de Philippes. Ce républicain ardent était un juriste distingué. Il avait composé plusieurs ouvrages de jurisprudence. — MARCUS ANTISTIUS, célèbre jurisconsulte, fils du précédent. Il étudia la jurisprudence sous Trebatius, la philosophie sous divers maîtres, et s'appliqua avec beaucoup de zèle à l'étude des antiquités. Inébranlablement attaché aux anciennes institutions, il resta, malgré son titre de sénateur, qui était alors devenu un gage de servilité, l'adversaire d'Auguste. Celui-ci essaya tous les moyens de le gagner et voulut le faire nommer consul en même temps que Capito; mais Labeo refusa, ne voulant rien accepter de la main qui avait asservi son pays. Dans une autre circonstance (18 ap. J.-C.) où le sénat procédait, en présence de l'empereur, à l'élection d'un sénateur, Labeo donna publiquement sa voix à Marcus Lepidus, qu'Auguste avait exilé. L'empereur lui demanda s'il ne pourrait faire un meilleur choix. « Chacun, répondit froidement Labeo, est maître de son sentiment. » Une si fière indépendance ne pouvait plaire à Horace, le poëte courtisan; dans une de ses satires, il s'est permis un mot, *Labeone insanior* (plus fou que Labeo), qui fait à l'écrivain le plus grand déshonneur; car, outre que ce trait lui a été inspiré par une basse servilité, il s'applique, en outre, à celui de tous les Romains du temps qui l'avait le moins mérité, à l'un des plus grands, au plus grand peut-être des juriconsultes que Rome ait vus naître.

Labeo, cependant, avait un rival qui a laissé un nom aussi célèbre que le sien: Capito, un courtisan plus souple, mais un jurisconsulte tout aussi distingué. On sait que les systèmes de Labeo et de Capito étaient radicalement opposés l'un à l'autre, sans qu'il soit possible aujourd'hui de préciser en quoi consistait réellement leur différence. Labeo paraît avoir été le plus savant des deux, et avoir fait un plus grand usage, peut-être un trop grand usage, dans l'interprétation des lois, de la science philosophique et archéologique. Il était, du reste, en jurisprudence, ami de la nouveauté et du progrès, et a puissamment contribué à ouvrir aux juristes romains cette voie magnifique qui, en les rapprochant de la loi naturelle, a fait de leurs codes la base nécessaire de tous les codes rationnels. Labeo fut le fondateur d'une grande école, celle des proculéiens, par son disciple Proculus, rivale de celle des sabiniens, qui descendait de Capito par Sabinus.

Labeo avait laissé plus de quatre cents ouvrages, presque entièrement perdus. Nous citerons: *Libri octo Peithanôn* (*Huit livres des Probables*); *Libri prætoris urbani; Libri prætoris peregrini; Commentarii ad duodecim tabulas; Libri posteriores* (*Livres posthumes*); *De jure pontificali*. On lui attribue aussi divers ouvrages qui sont dus peut-être à d'autres Labeo, notamment des traités sur des questions religieuses. Corn. van Eck a publié les *Vies de Labeo et de Capito* (Utrecht, 1692, in-4^o).

LABEO (Antistius ou Ateius), peintre romain qui vivait dans le 1^{er} siècle de notre ère. Pline nous apprend qu'il fut préteur, puis proconsul dans la Gaule Narbonnaise, et qu'il acquit beaucoup de renommée en peignant des tableaux de très-petite dimension.

LABEO (Accius ou Attius), poëte latin du 1^{er} siècle de notre ère. Il avait traduit en vers latins l'*Iliade* et l'*Odyssée;* il ne nous est presque rien resté de ce travail, qui paraît avoir été fort goûté à la cour de Néron. Perse, qui a critiqué ce poëte, nous le dépeint comme complétement dépourvu d'imagination. Il prétend qu'il était contraint, pour exciter sa verve, de s'administrer de l'ellébore, moyen qui lui réussissait peu.

LABÉOBARBE s. m. (la-bé-o-bar-be — du lat. *labeo*, qui a de grosses lèvres; *barba*, barbe). Ichthyol. Genre de poissons abdominaux, de la famille des cyprinoïdes, comprenant trois ou quatre espèces, dont la principale vit dans le Nil.

— **Encycl.** Les *labéobarbes* sont des poissons à corps allongé, à lèvres épaisses, dont la lèvre inférieure, dilatée, porte un appendice charnu, prolongé en barbillon. Ils ont deux autres barbillons, l'un maxillaire, l'autre labial, comme les barbeaux. L'anale est courte. On connaît trois espèces de ce genre. Le *labéobarbe nadgia*, espèce type, a été trouvé par Ruppelle dans le Nil. Ce poisson a le dessus du dos et de la tête d'un beau vert citron, le ventre jaune soufre clair, les nageoires vertes, teintées de brun; la lèvre supérieure est de la même nuance, mais la lèvre inférieure est couleur de chair. Il atteint près de 0^m,60 à 0^m,65. Sa chair est d'assez bon goût.

LABÉON s. m. (la-bé-on — du lat. *labeo*, qui a de grosses lèvres). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des cyprinoïdes, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent les eaux douces de l'Asie et de l'Afrique.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, du groupe des gonatopites, renfermant un petit nombre d'espèces, dont la principale se trouve en France et en Angleterre.

— **Encycl.** Ce genre, créé par Cuvier, est remarquable par un museau épais et charnu, avançant sur la bouche, dont la fente est recouverte par un premier voile naissant du sous-orbitaire; par un second maxillaire, sorte de première lèvre, et par la lèvre proprement dite. Le bord de la lèvre inférieure se détache et se replie de manière à faire aussi un voile particulier en dessous. A l'angle du maxillaire est un petit barbillon. Les premiers rayons de la dorsale sont simples et grêles, et les autres, branchus, sont très-flexibles. Les espèces de ce genre appartiennent à l'ancien continent. Le Nil en renferme quelques-uns, les fleuves de l'Inde aussi. Elles s'élèvent environ au nombre de vingt, parmi lesquelles le *labéon* du Nil, dont la couleur est d'un brun violacé tirant sur le verdâtre par la teinte du bord de chaque écaille. Sa chair est assez estimée par les Arabes.

LABERGE (Auguste-Charles DE), peintre, né à Paris en 1807, mort en 1842. D'abord élève de Victor Bertin, il entra dans l'atelier de Picot, en 1827, se lia avec Th. Rousseau, Dupré, Huet, Corot, et devint un admirateur passionné de la nature. Laberge débuta par des tableaux dont le faire était large et vigoureux et dans lesquels, négligeant les détails, il s'attachait à produire un effet d'ensemble. Mais tout à coup, il changea radicalement de manière. Voulant reproduire la nature avec une fidélité scrupuleuse, il s'attacha à rendre dans leurs plus minutieux détails les objets qu'il voulait représenter. On le vit alors se donner une peine infinie et employer un temps considérable à rendre, par exemple dans les paysages, non-seulement la forme et la couleur des arbres, mais encore la couleur et la forme des feuilles. La plus petite herbe était pour lui l'objet d'une étude minutieuse; il aurait cru être sacrilége en arrangeant un paysage, en redressant un arbre ou en dorant les feuilles. Les subterfuges des coloristes, les *ficelles* de l'homme de métier, désireux avant tout de reproduire l'effet, étaient dédaignés par de Laberge, qui ne voulait être et qui ne fut que le copiste de la nature. Son travail était exécuté si consciencieusement, il se donnait tant de mal pour vaincre des obstacles insurmontables, qu'il mourut à la peine. Les quelques tableaux qu'il a exécutés d'après sa seconde manière sont très-remarquables et fort curieux; mais ils prouvent néanmoins que l'artiste, malgré son incontestable talent, poursuivait une chimère. Il ne mit pas moins de deux ans (1837-1838) pour terminer le tableau de 0^m,59 sur 0^m,92 qu'on voit de lui au Louvre, et qui représente un *Coucher de soleil.* De Laberge était un artiste d'un grand talent; mais il a poussé jusqu'aux dernières limites de l'exagération le désir d'être un peintre véritablement réaliste.

Nous citerons parmi ses tableaux: *Une diligence traversant un village de basse Normandie et annonçant aux gens du lieu la nouvelle de la révolution de Juillet*, toile qui parut au Salon de 1831 et qui rappelle, par la fidélité surprenante des détails, les procédés des maîtres hollandais; le *Médecin de campagne* (1832), regardé comme son chef-d'œuvre; la *Vieille au mouton* (1836), tableau dans lequel il poussa son système jusqu'à ses dernières limites. Mentionnons encore: la *Laitière et le pot au lait;* la *Forêt de Virière;* le *Chien et son maître;* un *Intérieur de château;* le *Pêcheur et les poissons*, etc. De Laberge était un homme fort instruit, studieux, ayant l'art pour unique passion. Il a laissé de nombreuses notes qui, recueillies, jetteraient de précieuses lumières sur quelques-uns des points les plus obscurs de l'histoire de l'art en Allemagne et en Hollande.

LA BERGERIE (Jean-Baptiste ROUGIER, baron DE), agronome français, né à Beaulieu (Haute-Vienne) en 1757, mort à Paris en 1836. Riche propriétaire, il s'occupa dès sa jeunesse de l'exploitation de ses domaines, étudia la théorie en même temps que la pratique de l'agriculture et devint membre de plusieurs sociétés agronomiques. Ayant adopté les principes de la Révolution, il devint membre de la Commune de Paris en 1789, puis fut élu, dans l'Yonne, député à l'Assemblée législative. Non réélu à la Convention, La Bergerie reprit ses études favorites. Pendant la Terreur, Carnot le chargea de missions spéciales pour le mettre à l'abri de tout danger. En 1800, Bonaparte l'appela à la préfecture de l'Yonne, qu'il garda jusqu'en 1811. Après s'être attaché à développer l'agriculture, à fonder dans ce but des sociétés dans ce département, il se démit de son poste et ne voulut plus occuper de fonctions publiques. L'Institut l'admit au nombre de ses membres correspondants. On lui doit beaucoup d'ouvrages, dont les plus importants sont: *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture* (Paris, 1788, in-8^o); *Traité d'agriculture pratique* (Paris, 1795, in-8^o); *Rapport général sur les étangs de la République* (Paris, 1795, in-8^o); *Essai sur le commerce et la paix* (1797, in-8^o); *Géorgiques françaises*, poëme en XII chants, suivi d'un *Traité de poésie géorgique* (1804-1824, 2 vol. in-8^o), où l'on trouve, à défaut d'une versification brillante, de l'érudition, de la verve et du bon sens; *Histoire de l'agriculture française* (1815, in-8^o); les *Forêts de la France* (1817, in-8^o); *Cours d'agriculture pratique* (1819-1822, 8 vol. avec fig.), recueil mensuel; *Manuel des étangs* (1819, in-12); *Essai sur l'art de faire le vin* (1821, in-8^o); *Trente années de la vie de Henri IV* (1826, in-8^o); *Considérations générales sur l'histoire* (1829, in-8^o); *Histoire de l'agriculture ancienne des Grecs* (1829, in-8^o); *Histoire de l'agriculture des Gaulois* (1829, in-8^o); *Histoire de l'agriculture ancienne des Romains* (1834, in-8^o), etc.

LABERIUS (Decimus Junius), auteur comique romain du 1^{er} siècle av. J.-C. Il mourut en 44. Il excellait surtout dans les farces appelées mimes; ses productions, faites pour plaire au goût du public, étaient peu appréciées des grands écrivains, et Horace a traité Laberius avec beaucoup de dédain. On ne sait pourquoi J. César le força un jour de monter sur la scène et de jouer dans une de ses parades; le prologue prononcé par lui à cette occasion a été conservé. H. Estienne l'a publié, avec quelques autres fragments (1564, in-8^o).

LA BERTHONIE (Pierre-Thomas), théologien français, né à Toulon en 1708, mort en 1774. Il entra dans l'ordre des dominicains, composa plusieurs ouvrages contre les matérialistes, les athées, les déistes, et s'adonna avec succès à la prédication. Ses écrits ont été publiés après sa mort, sous le titre de: *Œuvres pour la défense de la religion chrétienne contre les incrédules et contre les juifs* (1777, 3 vol. in-12), avec un *Supplément* (1811, in-12), contenant plusieurs traités.

LABES, ville de Prusse, province de Poméranie, régence et à 66 kilom. N.-E. de Stettin, sur le Rega, à son confluent avec le Lotznitz; 4,000 hab. Fabrication de draps et de toiles; industrie agricole.

LABÈS, nom du chien qui figure comme personnage dans la pièce des *Guêpes*, d'Aristophane, et que Racine a introduit dans ses *Plaideurs*, sous le nom de Citron, mais avec les tempéraments que lui imposaient les habitudes de la scène moderne. Le Labès d'Aristophane est une caricature politique; son nom, qui veut dire *celui qui prend*, *un voleur*, n'est qu'une légère modification de celui de *Lachès*, général grec, que l'opinion publique accusait de concussion. Ces charges de personnages vivants étaient dans les habitudes d'Aristophane et plaisaient beaucoup au public athénien. Labès, du reste, n'est pas, comme le Citron de Racine, un personnage muet; il se défend par des *houah! houah!* répétés contre les accusations de *Cydathéen*, un autre chien qui a vu manger le fromage *tout entier*. Cette circonstance explique bien des choses; mais, en aucun pays, on n'a exigé des accusateurs une grande pureté d'intention. Néanmoins, Labès est acquitté, grâce à l'émotion factice qu'on fait éprouver à son juge en lui servant en pleine audience des lentilles bouillantes, ce qui est cause qu'il se trompe d'urne et absout un accusé pour la première fois de sa vie.

LA BESNARDIÈRE (Jean-Baptiste de GOUEY, comte DE), diplomate français, né à Périers, près de Coutances, en 1765, mort en 1843. Membre de la congrégation des oratoriens au début de la Révolution, il entra, comme commis, au ministère des relations extérieures en 1796, devint chef de la division politique sous l'Empire et conserva cette position jusqu'en 1830. La Besnardière fut un des plus utiles collaborateurs de Talleyrand. Napoléon, qui l'appelait **le Bonhomme**, le consultait souvent dans les grandes occasions. La Besnardière assista aux congrès de Châtillon et de Vienne (1814-1818), reçut de Louis XVIII, outre le titre de comte (1815), un siége au conseil d'Etat (1826) et prit sa retraite en 1830.

LABEUR s. m. (la-beur — lat. *labor*, même sens). Travail long et pénible: LABEUR *ingrat. Vivre de son* LABEUR. *On est ce qu'on se fait; on ne possède que le fruit de son* LABEUR. (La Bruy.) *La pensée est le* LABEUR *de l'intelligence; la rêverie en est la volupté.* (V. Hugo.)

De *labeur* en *labeur*, l'heure à l'heure enchaînée
Vous porte sans secousse au bout de la journée.
LAMARTINE.

— Typogr. Ouvrage de longue haleine, tiré à un plus ou moins grand nombre d'exemplaires, par opposition aux ouvrages de peu d'étendue, que l'on termine rapidement et auxquels on a donné le nom de *bilboquets* ou d'*ouvrages de ville: L'impression du* Grand Dictionnaire *est un* LABEUR; *une circulaire commerciale, une lettre d'avis sont des bilboquets.*

— Agric. *Terre en labeur*, Terre labourée, cultivée. ‖ *Bêtes de labeur*, Bêtes de somme employées au labourage.

— **Syn. Labeur, travail.** Le premier de ces mots appartient au style relevé, à la poésie, tandis que le second est propre à la conversation la plus familière. Quand on les emploie l'un et l'autre dans la prose, *labeur* désigne un travail *laborieux*, pénible, long, qui demande beaucoup d'application; *travail*, au contraire, se dit de toute espèce d'occupation, de tout ce que l'homme peut faire.

LABEY (Jean-Baptiste), mathématicien français, né en Normandie vers 1750, mort à à Paris en 1825. Il professa successivement les mathématiques à l'Ecole militaire de Paris, où il donna des leçons à Bonaparte, à l'Ecole centrale du Panthéon, à l'Ecole polytechnique, au lycée Napoléon et à l'institution Sainte-Barbe. C'était un savant mathématicien et un excellent humaniste. Sa riche bibliothèque, vendue après sa mort, comprenait un grand nombre d'ouvrages licencieux, attestant les goûts érotiques de Labey. On lui doit: *Introduction à l'analyse infinitésimale*, trad. d'Euler (Paris, 1796, 2 vol. in-8^o); *Lettres à une princesse d'Allemagne*, trad. du même (Paris, 1812, 2 vol. in-8^o); *Traité de statique* (Paris, 1812, in-8^o).

LABIAL, ALE adj. (la-bi-al — du lat. *labium*, lèvre). Qui appartient aux lèvres: *Muscle* LABIAL. *Artères* LABIALES. *Glandes* LABIALES.

— Jurispr. *Offres labiales*, Offres que l'on fait de bouche ou par écrit, sans exhiber les deniers, les espèces.

— Gramm. *Lettre, consonne labiale,* ou substantiv., *Labiale*, Lettre, consonne qui se prononce surtout avec les lèvres: *B, p, f, v sont des consonnes* LABIALES. (Acad.)

— Zool. Se dit des animaux dont les lèvres sont remarquables par leur forme ou leur coloration. ‖ *Segment labial*, Dans les chétopodes, L'un des cinq anneaux céphaliques de ces animaux, celui qui constitue leur lèvre supérieure.

— s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des cimicides.

— **Encycl.** Anat. Les artères *labiales* sont au nombre de deux: la supérieure et l'inférieure; elles se détachent de la faciale presque au niveau de la commissure des lèvres. La première se porte dans l'épaisseur de la lèvre supérieure, entre la couche musculeuse et la couche glanduleuse, et s'anastomose sur la ligne médiane avec celle du côté opposé. De cette arcade partent des ramuscules destinés aux gencives et à la peau, et l'artériole de la sous-cloison du nez. La seconde a une distribution analogue dans l'épaisseur de la lèvre inférieure.

Les veines *labiales* accompagnent les artères du même nom et s'ouvrent dans la veine faciale, division de la jugulaire interne. On donne le nom de *glandes labiales* aux glandes salivaires, de forme lenticulaire, situées sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres. Quelquefois, on appelle *muscle labial* celui qui est plus connu sous le nom d'*orbiculaire des lèvres.*

LABIATIFLORE adj. (la-bi-a-ti-flo-re — du lat. *labium*, lèvre; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des fleurs composées dont les fleurons sont labiés.

LABIATIFORME adj. (la-bi-a-ti-for-me — du lat. *labia*, lèvres; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une corolle dont la forme se rapproche de celles dont le limbe est partagé en deux lèvres.

LABIATION s. f. (la-bi-a-si-on — du lat. *labia*, lèvres). Bot. Etat d'un calice ou d'une corolle labiée, d'une plante chez laquelle le calice ou la corolle présente ce caractère.

LABIAU, en latin *Labiavia*, ville de Prusse, province de la Prusse proprement dite, à 50 kilom. E.-N.-E. de Kœnigsberg; 3,500 hab. Pêche active; teintureries, distilleries.

LABICHE (Eugène-Marin), auteur dramatique, né à Paris en 1815. Il suivit les cours de l'Ecole de droit, mais ne tarda pas à abandonner des études peu en harmonie avec la tournure de son esprit, pour s'adonner à la littérature. A vingt ans, il écrivit des nouvelles, qui parurent dans divers journaux: le *Chérubin*, l'*Essor*, la *Revue de France;* donna, en 1838, un roman intitulé la *Clef des champs*, et débuta, cette même année, comme vaudevilliste, par *Coyllin* ou l'*Homme infiniment poli*, pièce qu'il composa, avec Marc Michel, pour les débuts de Grassot au théâtre du Palais-Royal. Depuis cette époque, vaudevilles et comédies ont coulé de sa veine inépuisablement féconde, sans qu'on ait jamais remarqué en lui la moindre fatigue. Doué d'infiniment de verve et d'esprit, mais d'un esprit porté vers la bouffonnerie excentrique, il a écrit, surtout pour le Palais-Royal, un nombre considérable de pièces, dans lesquelles il a entassé à plaisir les situations les plus extravagantes et les plus risquées, les quiproquos les plus invraisemblables et les plus amusants, et il est encore aujourd'hui le plus gai de nos vaudevillistes. Le *Chapeau de paille d'Italie*, bouffonnerie épique, le *Voyage de Perrichon*, *Célimare le bien-aimé*, la *Cagnotte*, le *Plus heureux des trois*, etc., sont sans contredit des chefs-d'œuvre du genre. M. Labiche a écrit ses pièces soit seul, soit en collaboration avec MM. Marc-Michel, Lefranc, Delacour, Martin, Dumanoir, Varin, Clairville, Nyon, etc. En 1870, il a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur, et, cette même année, au début de la guerre avec la Prusse, il s'occupa de former en Sologne, où il possède des propriétés, une compagnie de francs-tireurs. Parmi ses pièces, dont le nombre s'élève à plus de cent, et outre celles dont nous avons déjà parlé, nous nous bornerons à citer les suivantes, qui ont eu le plus de succès : *Deux papas très-bien* (1845); *Frisette* (1846); *Embrassons-nous, Folleville* (1850); *Un garçon de chez Véry* (1850); *Edgar et sa bonne* (1852); *Otez votre fille, s'il vous plaît* (1854); *Si jamais je te pince!* (1855); la *Perle de la Cannebière* (1856); l'*Affaire de la rue de Lourcine* (1857); *En avant les Chinois!* (1858); l'*Omelette à la Follembûche* (1859); les *Vivacités du capitaine Tic* (1861); la *Poudre aux yeux*, comédie (1861); la *Station de Champbaudet* (1861); les *Petits Oiseaux* (1862); *Moi*, comédie en trois actes, jouée au Théâtre-Français (1864); *Un mari qui lance sa femme*, en trois actes (1864); le *Point de mire* (1864); l'*Homme qui manque le coche*, comédie en trois actes (1865); le *Premier prix de piano* (1865); *Un pied dans le crime*, en trois actes (1866); le *Fils du brigadier*, opéra-comique en trois actes (1867); le *Papa du prix d'honneur*, en quatre actes (1868); le *Roi d'Amatibou*, en quatre actes (1868); le *Corricolo*, opéra-comique en trois actes (1868); le *Choix d'un gendre* (1869); le *Livre bleu* (1871); l'*Ennemie*, comédie en trois actes (1871); *Il est de la police* (1872); *Le dira-t-on?* (1872), etc.

LABICHE DE REIGNEFORT (Pierre-Grégoire), écrivain religieux français, né à Limoges en 1756, mort en 1831. Il était docteur en théologie et chanoine de Limoges. On lui doit plusieurs ouvrages, publiés sous le voile de l'anonyme, notamment : *Antidote contre le schisme* (1792, in-8°); *Relation de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres déportés à l'île d'Aix* (1796-1802, in-8°); *Apologues et allégories chrétiennes*, en vers français (1802, in-12); les *Beaux jours de l'Eglise naissante* (1802); *Manuel du pécheur touché de Dieu* (1809); *Modèle des dames chrétiennes* (1821); *Vies des saints du Limousin* (1828, 3 vol. in-12).

LABICHÉE s. f. (la-bi-ché — de *Labiche*, savant français). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

LABID, poëte arabe, quelque peu antérieur à Mahomet. Il embrassa l'islamisme, et mourut en 662. On a de lui une *Moàlla-gâ*, suite de petits poëmes, de contes, d'apologues, que Sylvestre de Sacy a traduite; on la trouve d'ordinaire réunie aux *Fables* de Bidpaï. On trouve dans ces poëmes des peintures assez vives de la vie nomade, des tableaux du désert, qui ont un charme pénétrant.

LABIDE s. m. (la-bi-de — du gr. *labis, labidos*, tenaille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des fourmis, comprenant quelques espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

LABIDOGNATHE s. m. (la-bi-do-ghna-te — du gr. *labis, labidos*, tenaille; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, formé aux dépens des clythres, et dont l'espèce type habite la Guinée.

LABIDOMÈRE s. f. (la-bi-do-mè-re — du gr. *labis, labidos*, tenaille; *méros*, cuisse.) Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des chrysomèles, comprenant trois ou quatre espèces, dont la principale habite le Mexique.

LABIDOMÈTRE s. m. (la-bi-do-mè-tre — du gr. *labis, labidos*, tenaille; *metron*, mesure). Chir. Instrument propre à mesurer, sur la tête du fœtus, l'espace compris entre les deux cuillers du forceps. ‖ On dit aussi LABIMÈTRE.

LABIDOPHORE adj. (la-bi-do-fo-re — du gr. *labis, labidos*, tenaille; *phoros*, qui porte). Entom. Se dit de certains insectes dont l'abdomen est terminé par deux pièces distinctes, en forme de tenailles.

LABIDOSTOME s. m. (la-bi-do-sto-me — du gr. *labis, labidos*, tenaille; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des chrysomèles, comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent l'ancien continent.

LABIDOURE adj. (la-bi-dou-re — du gr. *labis, labidos*, tenaille; *oura*, queue). Entom. Se dit de certains insectes dont l'extrémité du corps offre quelque ressemblance avec des tenailles.

— s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères.

LABIE s. f. (la-bî — du gr. *labis*, tenaille). Entom. Genre d'insectes orthoptères, très-voisin des forficules ou perce-oreilles.

LABIÉ, ÉE adj. (la-bi-é — du lat. *labium*, lèvre). Zool. Se dit des animaux dont les lèvres se font remarquer par leur grandeur, leur épaisseur ou leur coloration particulière.

— Bot. Se dit des calices, et surtout des corolles dont le limbe est partagé en deux divisions, semblables à des lèvres, et, par extension, des végétaux dont les fleurs ont cette disposition.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, renfermant des genres à fleurs labiées. ‖ Syn. de LAMIACÉES, SALVIÉES, VERTICILLÉES.

— **Encycl.** Bot. La famille des *labiées* est une des plus naturelles du règne végétal; elle est adoptée dans presque toutes les classifications. Linné l'admettait, parmi ses ordres naturels, sous le nom de verticillées, emprunté à l'inflorescence, et, avant lui, elle formait la quatrième classe de Tournefort, sous ce nom de *labiées*, que Jussieu lui a conservé, et qui est tiré de la forme des corolles. Ce nom a prévalu, bien qu'il soit contraire à la règle généralement suivie, d'après laquelle chaque famille est désignée par un nom qui rappelle celui d'un de ses principaux genres, et quoique plusieurs botanistes aient proposé d'en substituer, en conséquence, un nouveau conforme à cette loi, comme, par exemple, ceux de *lamiées* ou *lamiacées*, *salviées*, etc.

Les *labiées* sont des plantes herbacées ou quelquefois des arbustes, dont la tige est carrée, les feuilles simples et opposées, les fleurs groupées aux aisselles des feuilles, en fascicules, et formant ainsi, par leur réunion, des épis ou des grappes rameuses. Leur calice est gamosépale, tubuleux, à cinq dents inégales. La corolle, gamopétale, tubuleuse et irrégulière, est partagée en deux lèvres, l'une supérieure. Plus rarement, la lèvre supérieure manque ou est très-courte. Les étamines sont au nombre de quatre; quelquefois, les deux plus courtes avortent, comme dans les sauges. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, est profondément quadrilobé, très-déprimé à son centre, d'où naît un style simple que surmonte un stigmate bifide; coupé en travers, l'ovaire offre quatre loges contenant chacune un ovule dressé. Le fruit se compose de quatre akènes monospermes, renfermés dans l'intérieur du calice, qui persiste. La graine contient un embryon dressé, accompagné quelquefois d'un endosperme charnu très-mince, qui disparaît souvent complétement. Les espèces de cette famille sont au nombre d'environ 2,000; elles sont disséminées sur toute la terre, mais se trouvent principalement dans les parties les plus chaudes de la zone tempérée boréale et sur les montagnes des tropiques, à une hauteur qui reproduit une température analogue. Elles deviennent rares sous le climat brûlant de la ligne, et disparaissent presque entièrement en s'approchant des cercles polaires ou de la limite des neiges.

Les parties herbacées, les feuilles surtout, sont couvertes d'un grand nombre de petits réservoirs (lacunes vasiformes), qui contiennent des essences auxquelles les *labiées* doivent leur odeur aromatique, variée suivant les espèces, mais presque toujours agréable. Ces essences sont généralement des hydrocarbures, quelquefois des camphols (menthe) ou des alcools aromatiques. Elles trouvent leur plus grand emploi dans la parfumerie et la pharmacie. Elles sont aussi la base de nombre d'hydrolats. Certaines *labiées* (thym, sarriette, marjolaine, basilic) sont introduites dans nos mets comme condiments. L'infusion de plusieurs autres (sauge, mélisse, menthe, moldavie), légèrement tonique, est prise quelquefois en guise de thé. A l'effet produit sur l'organisme par l'action des huiles essentielles, dont on connaît les propriétés généralement excitantes, se joint l'action simultanée d'un autre principe, gommo-résineux (essence oxydée), légèrement amer. Quand le principe gommo-résineux prédomine, les *labiées* deviennent fébrifuges (germandrée, ivette, scordium). Nous répéterons que le camphre se rencontre quelquefois en abondance dans les tissus de certaines d'entre elles. Quelques-unes renferment aussi de la fécule dans des renflements tuberculeux des racines (*stachys palustris*).

Pour la classification des genres, à l'instar de la plupart des botanistes modernes, nous suivrons le travail de Bentham, qui les divise en onze tribus.

— I. *Ocimoïdées*. Etamines déclinées. Genres : ocimum, mesona, acrocephalus, moschosma, orthosiphon, plectranthus, dentidia, isodon, coleus, anisochilus, œolanthus, pycnostachys, peltodon, marsypianthes, hyptis, criope, lavandula, fabricia, chætostachys.

— II. *Menthoïdées*. Etamines droites ou divergentes. Tube de la corolle dépassant à peine le calice, à 4-5 divisions à peu près égales. Genres : pogostemon, dysophylla, elsholtzia, cyclostegia, tetradenia, colebrookia, perilla, isanthus, preslia, mentha, lycopus, meriandra.

— III. *Monardées*. Etamines ascendantes, les supérieures avortées ou synanthérées, les inférieures à anthères linéaires soudées ou dimidiées. Corolle bilabiée. Genres : salvia, schraderia et jungia, stenarrhena, leonia, audibertia, rosmarinus, monarda, coryanthus, blephilia, zizyphora, fladermannia, horminum.

— IV. *Saturéinées*. Etamines droites, divergentes ou à peine ascendantes; les inférieures plus longues. Anthères non dimidiées. Tube de la corolle dépourvu d'anneau, dépassant à peine le calice, et les bractées imbriquées; le limbe à peu près bilabié, à divisions planes. Genres : bystropogon, pycnanthemum, kœllia, tullia, monardella, amaracus, origanum, majorana, thymus, satureia, hyssopus, collinsonia, cunila.

— V. *Mélissinées*. Etamines ascendantes, les inférieures plus longues; corolle bilabiée, à divisions planes (la lèvre supérieure très-rarement en casque). Calice ordinairement parcouru par treize nervures, bilabié. Genres : hedeoma, micromeria, piperella, melissa, calamintha et acinos, gardoquia, glechon, keithia, thimbra, dicerandra, pogogyne, lepechinia.

— VI. *Scutellarinées*. Etamines ascendantes, les inférieures plus longues. Corolle bilabiée, la lèvre supérieure en casque. Lèvre supérieure du calice entière ou tronquée. Genres : prunella, scutellaria, perilomia.

— VII. *Prostanthérées*. Etamines divergentes ou ascendantes, les inférieures plus longues ou avortées. Anthères souvent dimidiées. Corolle à tube court, campanulée supérieurement, à divisions planes disposées à peu près en deux lèvres. Akènes coriaces, réticulés, avec le style persistant. Genres : chilodia, cryphia, prostanthera, hemiandra, colobranda, hemigenia, lallemantia, anisandra, westringia, microcorys.

— VIII. *Népétées*. Etamines supérieures saillantes. Genres : lophanthus, nepeta, cataria, marmoritis, dracocephalum, ruyschiana, cedronella.

— IX. *Stachydées*. Etamines ascendantes, les inférieures plus longues. Corolle bilabiée. Calice non 13-nervé. Akènes secs, presque lisses. Genres : melittis, physostegia, macbridea, synandra, wiedemannia, lamium, galeobdolon, pollichia, erianthera, leonurus, galeopsis, stachys, zietenia, eriostomum, sphacele, cuminia, sideritis, empedoclea, navicularia, marrubium, ballota, pseudodictamnus lasiocorys, roylea, otostegia, leucas, leonotis, phlomis, phlomoïdes, notochæte, eremostachys, eriophyton, moluccella, chasmonia, lagochilus, hymenocrater, holmskioldia, platunium, achyrospermum, colquhounia.

— X. *Prasiées*. Etamines ascendantes, les inférieures plus longues. Corolle bilabiée. Akènes charnus. Genres : gomphostemma, phyllostegia, sténogyne, prasium.

— XI. *Ajugoïdées*. Etamines ascendantes, longuement saillantes hors de la lèvre supérieure, qui est très-courte ou bifide et déclinée. Akènes à rides réticulées. Genres : amethystea, trichostemma, teucrium, leucosceptrum, ajuga, bugula et chamæpitys, anisomeles, craniotome, cymaria.

Le genre hoslundia, de Vahl, pourrait être considéré comme le type d'une douzième tribu.

LABIENUS (Titus), chevalier romain, né en 98 av. J.-C., mort en 45. Lieutenant de César dans la guerre des Gaules, il lui rendit de grands services et s'acquit la plus brillante réputation. Mais quand César eut consommé son usurpation, il alla combattre, avec Pompée et le parti républicain, à Dyrrachium et à Pharsale, suivit Caton en Afrique, et, après la mort de ce grand citoyen, rejoignit les fils de Pompée en Espagne, toujours fidèle à la cause perdue de la république. Il fut tué à la bataille de Munda (45 av. J.-C.). Sa tête fut portée à César.

LABIENUS (Quintus), général romain, fils du précédent, mort en 39 av. J.-C. Fidèle aux traditions de sa famille, il prit le parti de Brutus et de Cassius. Après la bataille de Philippes, il demanda et obtint du roi des Parthes, Orodes, des troupes avec lesquelles il marcha contre l'armée d'Antoine, alors plongé dans les orgies égyptiennes. Le lieutenant d'Antoine, Decidius Saxa, fut deux fois battu et périt dans le second combat. Mais, vaincu à son tour par Ventidius, Labienus tomba entre les mains de Demetrius, affranchi d'Octave, en cherchant à gagner la Cilicie, à la faveur d'un déguisement. Il fut mis à mort par les vainqueurs. — Les triumvirs proscrivirent un autre LABIENUS l'an 43 av. J.-C. On ne sait rien de lui, mais il est probable qu'il était parent de Quintus.

LABIENUS (Titus), orateur romain, fils du précédent. Il vivait sous Auguste, conserva les sentiments républicains de sa famille, et ne cessa de poursuivre de ses amers sarcasmes le gouvernement impérial. Doué, au dire de Sénèque, d'une vive éloquence, il ne cessa de flageller Auguste et ses amis; ses honnêtes colères devinrent proverbiales; on ne l'appelait que **Rabienus**; il écrivit une histoire contemporaine, qu'il tint cachée. Les délateurs le dénoncèrent cependant, et le sénat décida que ses livres seraient brûlés. Ne voulant pas survivre à ses écrits, qui devaient porter dans la postérité le récit des turpitudes et des crimes d'Auguste et de sa famille, Titus Labienus descendit dans le tombeau de ses ancêtres et se donna la mort. Il ne reste rien de lui. C'est ce personnage que M. Rogeard a mis en scène dans ses *Propos de Labienus*, ardent pamphlet, dirigé contre l'Empire et Napoléon III (v. l'art. suiv.).

Labienus (LES PROPOS DE), célèbre pamphlet de M. A. Rogeard (1865, broch. in-16). Ces quelques pages, écrites de verve, avec une malice incisive, ont fait la réputation de leur auteur. Napoléon le dernier venait de faire paraître la fameuse *Vie de César*; M. Rogeard, sollicité d'en rendre compte dans un journal littéraire, la *Rive gauche*, résolut d'exposer les raisons pour lesquelles il lui semblait impossible de juger, suivant le mot d'un ancien, la prose de qui peut proscrire, et, pour rendre sa pensée plus piquante, il mit ses propres idées dans la bouche de Labienus, s'excusant de ne pas rendre compte des *Mémoires* d'Auguste. C'est Camille Desmoulins qui a donné le premier et le plus beau modèle de ce genre de transposition historique dans le troisième numéro du *Vieux Cordelier*, où il a dépeint la Terreur sous des couleurs si effrayantes, en ayant l'air de traduire une page de Tacite. M. Rogeard n'est pas resté beaucoup au-dessous de cet inimitable modèle.

Le Labienus qu'il met en scène est le descendant du T. Labienus, lieutenant de César, qui abandonna la cause du vainqueur des Gaules dès que celui-ci eut franchi le Rubicon; il a gardé toute l'austérité des vieux Romains, et son portrait, tracé de main de maître, se trouve être la satire frappante des courtisans avilis du despotisme. Tout l'intérêt de ce genre de travail est dans les sous-entendus et les demi-mots; le choix des faits et des noms de l'histoire romaine est présenté de telle sorte, que c'est de l'histoire de France qu'on lit, et cependant rien n'est défiguré, tout est à sa place, et, si l'on n'était pas prévenu, on croirait avoir sous les yeux une page inédite de Suétone. Là est l'habileté de l'auteur, qui a dédaigné d'habiller tout simplement de noms latins Napoléon III, le duc de Morny et le maréchal Bazaine. Dans Auguste, qui donne, dans son lit, la place de Scribonie ou de Livie à Drusilla, Tertulla, Terentilla, Salvia, etc., et à qui il faut ensuite amener, chaque soir, une vierge; dans Varus, qui se fait écraser, avec trois légions, dans cette expédition lointaine qui engloutit les ressources de l'empire; dans ce Licinius, préfet de Lyon, qui ne sait pas plumer la poule sans la faire crier, et qui partage avec le maître le fruit de ses rapines, voyez qui bon vous semblera; l'auteur vous parle seulement d'Auguste, de Varus et de Licinius. Le lecteur, s'il devine, a tout le plaisir de sa perspicacité.

Nous citerons quelques passages de ce curieux pamphlet. Voici comment Labienus s'excuse de ne pas rendre compte des *Mémoires* : « On assure que la critique sera libre; que la tyrannie donnera huit jours de congé à la littérature! Ils ne pourront donner qu'une fausse liberté, une liberté de décembre, c'est-à-dire une liberté de carnaval, *libertas decembris*, comme dit Horace; je ne veux pas en user. Je ne veux pas, en écrivant contre le livre, me trouver placé entre la vengeance d'Octave et la clémence d'Auguste, sans avoir même le choix. Je ne veux pas, comme Cinna, donner au drôle l'occasion de faire le magnanime et être exécuté par une grâce! » C'est une véritable trouvaille que cette *liberté de décembre*, empruntée finement à Horace, et, dans Cinna, il faut reconnaître ici M. de Montalembert, gracié malgré lui. Labienus continue par cette apostrophe virulente : « Le livre d'Auguste, c'est sa vie érigée en exemple; c'est son ambition innocentée; c'est sa volonté formulée en loi; c'est le code des malfaiteurs, la Bible des coquins!... Que diriez-vous de Verrès faisant un livre sur la propriété? L'auteur n'y peut dire, après tout, que ce qu'il sait : il sait piller une ville, égorger un sénat, forcer un trésor dans un temple et piller Jupiter; il sait faire des fausses clefs, des faux serments et des faux testaments; il sait mentir au Forum et à la Curie, corrompre les électeurs ou s'en passer; tuer ses collègues blessés, comme à Modène; proscrire en masse, et autres jeux de princes! Il sait, suivant la méthode du premier César, comment on emprunte aux uns pour prêter aux autres, et se faire des amis des deux côtés; il sait, d'un vigoureux élan, franchir toutes les barrières et tous les Rubicons; puis, d'un bond suprême, s'élevant au-dessus des lois divines et humaines, faire le saut périlleux, cabrioler et tomber roi! Il sait tout cela, mais il ne sait pas un mot d'histoire, ni de politique, ni de morale, si ce n'est de la grande, c'est-à-dire de la morale des grands, qui s'enseignait dans sa famille! »

Cette verve caustique et ces phrases à deux tranchants piquèrent au vif le héros de Décembre. C'était comme un avant-goût de la *Lanterne* de H. Rochefort. Les parquets impériaux poursuivirent la brochure, traquèrent l'auteur, sans pouvoir, heureusement, mettre la main sur lui, et ne purent le faire condamner que par contumace à l'amende et à la prison. M. Rogeard fut obligé de s'expatrier. Mais cet acharnement fit le succès des *Propos de Labienus*, qu'on lut avidement d'un bout de l'Europe à l'autre. L'auteur les fit réimprimer avec quelques pages de préface, *Histoire d'une brochure*, dans laquelle il a raconté ses mésaventures et celles de son petit livre (1870, in-16).

LA BIGNE (Gace DE), poëte français. V. BIGNE.

LA BIGNE (Marguerin DE), théologien français. V. BIGNE.

LA BIGOTIÈRE (René DE), seigneur de Perchambault, jurisconsulte français. V. BIGOTIÈRE.

LABILE adj. (la-bi-le — lat. *labilis*; de *labi*, tomber, glisser, du sanscrit *lamb*, tomber, d'où *avalamb*, pendre; *lamba* qui pend; *lambana*, suspension et collier, etc., et le latin *limbus*, bordure de vêtement). Bot. Se dit d'une partie qui se détache, qui tombe à la moindre secousse : *Pétales* LABILES. *Corolle* LABILE.

LABILLARDIÈRE s. f. (la-bi-llar-diè-re; *ll* mll. — de *La Billardière*, bot. français). Bot. Syn. de BILLARDIÈRE.

LABILLARDIÈRE (Jacques-Julien DE), naturaliste et voyageur français, né à Alençon le 23 octobre 1755, mort à Paris le 8 janvier 1834. Après de très-bonnes études faites au collége de sa ville natale, il alla suivre les cours de la Faculté de médecine de Montpellier, où Gouan enseignait la botanique. C'est sans doute dans la société de ce maître que Labillardière puisa son goût pour les voyages. De la Faculté de Montpellier, il passa à celle de Paris, où il fut reçu docteur vers 1780. Un premier voyage le conduisit en Angleterre, où il visita les riches collections de Banks. Il parcourut ensuite les Alpes et les montagnes du Dauphiné, puis s'embarqua, en 1786, pour la Syrie, où il passa deux ans à explorer les plaines des environs de Damas, mais surtout le mont Liban et le mont Carmel. Il revint en Europe par les îles de Crète, de Sardaigne et de Corse. Le fruit de ce long voyage fut l'ouvrage intitulé *Icones plantarum Syriæ variarum descriptionibus et observationibus illustratæ*, dont il avait commencé la publication dès son retour, mais qui ne fut achevé qu'en 1812 (in-4°, avec fig.).

L'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse venait d'être ordonnée par la Constituante; Labillardière obtint d'en faire partie, et, à défaut du but même qu'on s'était proposé, contribua pour beaucoup à la rendre utile au progrès des sciences. Sa *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse* a enrichi d'une foule de faits intéressants toutes les branches de l'histoire naturelle, la minéralogie, la géologie, la botanique, la zoologie et l'anthropologie. Les *Flores de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Calédonie* sont les premiers ouvrages où les botanistes aient pu prendre une idée nette de la végétation des terres australes.

Dans le cours de ce voyage, Labillardière sauva la vie de Riche, son confrère, qui, s'étant un jour égaré dans une de ses courses à terre, était sur le point d'être abandonné par l'expédition, sur une plage stérile, à la férocité des sauvages. Après des recherches infructueuses, déjà on allait se décider au départ, lorsque Labillardière obtint, par ses instances, qu'on en fît de nouvelles qui, eurent pour résultat d'arracher son infortuné collègue au sort déplorable qui l'attendait.

Lorsque l'escadre française aborda à Java, elle fut faite prisonnière de guerre, et les collections de Labillardière furent envoyées en Angleterre. Banks s'empressa de les lui faire restituer, sans les avoir même examinées, car « il aurait craint, disait-il, d'enlever une seule idée botanique à un homme qui était allé les conquérir au péril de sa vie. » — « Le trait dominant du caractère de M. de Labillardière était, dit M. Flourens, le goût, ou plutôt la passion de l'indépendance. Pour être plus libre, il vivait seul; il s'était arrangé pour que tout, dans sa vie, ne dépendît que de lui, son temps, sa fortune, ses occupations. Ami sincère, mais d'une amitié circonspecte et toujours prompte à s'effaroucher à la moindre apparence de sujétion. »

Le docteur Smith a donné le nom de Labillardière à un genre d'arbustes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des apocynées, et d'Entrecasteaux l'a donné à un cap des îles d'Entrecasteaux.

Labillardière entra à l'Académie des sciences en 1802. Outre ceux de ses ouvrages que nous avons cités plus haut, on a encore de lui : *Mélanges d'histoire naturelle et observations faites dans un voyage au Levant en* 1787 *et* 1788, dans les *Annales du Muséum* (1812); *Note sur les mœurs des bourdons*, dans le même recueil (1815); *Mémoire sur le moyen employé par les rainettes pour s'élever le long des corps même les plus lisses*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1819), et un grand nombre de descriptions de plantes diverses dans les *Actes de la Société d'histoire naturelle*, dans les *Mémoires de l'Institut* et dans les *Annales du Muséum*.

LA BILLE DES VERTUS (Adélaïde), femme peintre française. V. VINCENT (M^{me}).

LABIMÈTRE s. m. (la-bi-mè-tre). V. LABIDOMÈTRE.

LABINSKI (comte Xavier), poëte russe, né en Pologne vers 1790, mort à Saint-Pétersbourg en 1855. Malgré son origine à la fois polonaise et russe, on pourrait aisément classer le comte Labinski parmi les poëtes français contemporains, car c'est en français qu'il a écrit tous ses vers, et c'est à Paris qu'il les a édités. Ce poëte, comme un autre bien plus illustre, Lamartine, suivait la carrière de la diplomatie. Attaché à la légation russe de Londres, puis à la chancellerie de Saint-Pétersbourg, il devint conseiller d'Etat, secrétaire et chef du cabinet de M. de Nesselrode; c'est dans ce dernier poste qu'il mourut.

Le comte Labinski a édité à Paris deux volumes de vers, écrits avec une certaine élégance, *Poésies* (Paris, 1827, broch. in-8°); *Empédocle, vision poétique*, suivie d'autres poésies (Paris, 1829, 1 vol. in-32). Ces deux volumes ont paru sous le pseudonyme de **Jean Polonius**. Malgré ce pseudonyme, qui fait souvenir de l'origine du poëte, il ne faut chercher dans ses vers ni un sentiment patriotique ni un regret adressé à la Pologne. Ce n'est pas Labinski qui eût écrit la belle ballade allemande :

> Allons, mes enfants, jouez l'air :
> La Pologne n'est pas perdue.

Ce qui fut pour Nicolas Lenau une si grande inspiration ne paraît pas l'avoir préoccupé; pour lui, la Pologne n'existe pas; son nom n'est pas prononcé une seule fois, pas un souvenir attendri d'enfance ne perce l'enveloppe un peu froide de l'attaché d'ambassade. Pourquoi rappelle-t-il qu'il est Polonais, par ce pseudonyme maladroit? Ces poésies sont pour la plupart des élégies amoureuses, inspirées par les hasards de la vie mondaine et les bonnes fortunes d'un diplomate élégant. Le style en est correct et le vers parfois ne manque pas de douceur, mais ce n'est qu'un pastiche de la manière de Lamartine, alors dans tout son éclat; quelques études grecques anciennes et modernes, où l'on voit que l'auteur avait étudié Fauriel, sont aussi comme un reflet affaibli des *Messéniennes*. Nulle part, l'inspiration personnelle ne se fait jour.

L'œuvre la plus considérable du comte Labinski est *Erostrate*, poëme en six chants (Paris, 1840, 1 vol. in-8°). Quoique l'imitation de divers poëtes contemporains, Lamartine, Alfred de Vigny, Méry et Barthélemy, dans leur *Napaléon en Egypte*, y soit encore visible, ce poëme se lit avec intérêt. L'érudition de l'auteur, suffisamment vaste, lui a permis de donner quelque couleur à ses descriptions; deux de ses chants, le *Gynécée*, où il décrit la toilette des dames grecques, et celui qui est consacré à la description du temple d'Ephèse, montrent ce que le poëte, avec son érudition, aurait pu faire, s'il avait eu entre les mains un instrument plus sonore, un vers plus fort et plus puissant. Fidèle à la poétique de son temps, tout en peignant des mœurs grecques, Labinski ne perd pas de vue son époque, et croit par là ajouter à l'intérêt de son poëme. « Le nombre des Erostrates est, en effet, plus considérable qu'on ne pense, dit-il, dans sa préface, à une époque comme la nôtre, où la démocratie sans cesse en action, et l'éducation toujours plus répandue mettent chaque jour en mouvement dans la société plus de désirs et d'ambitions qu'il ne lui est possible d'en satisfaire. Le spectacle du présent n'aura donc pas été sans influence sur l'auteur. » Cette préoccupation de voir autant d'Erostrates que de démocrates aurait suffi pour affaiblir la plus grande inspiration épique; mais il faut dire, à la décharge du poëte, que, si elle existe dans son poëme, on ne l'y rencontre qu'à l'état vague d'allégorie. Cette rime, si riche et si séduisante qu'elle soit, n'y a pas trouvé place.

LA BINTINAYE (A.-M.-René DE), marin français. V. BINTINAYE.

LABINTZOFF (Jean), général russe, né dans le gouvernement de Toula en 1800. Il était lieutenant dans l'armée du Caucase, lorsque éclata, en 1828, la guerre avec la Turquie. A la prise de Kars, il enleva deux canons et trois drapeaux, et cet exploit lui valut la faveur du général en chef, qui le chargea de plusieurs missions, où il fit preuve d'une rare énergie. Promu major général en 1839, il se signala de nouveau six ans plus tard pendant l'expédition du général Woronzoff contre Dargo, principale forteresse et résidence de Schamyl, reçut alors le grade de lieutenant général, et fut chargé de faire élever le fort de Tchir-Yourta, qui protége aujourd'hui la plaine de Chamhal contre les invasions des Circassiens.

LABIO-GLOSSO-PHARYNGIEN adj. m. (la-bi-o-glo-so-fa-rain-ji-ain — du lat. *labium*, lèvre, et du gr. *glôssa*, langue, *pharugx*, gosier). Anat. Se dit d'un muscle qui tient à la lèvre, à la langue et au pharynx, et d'un nerf qui existe dans la même région.

LABIO-NASALE adj. f. (la-bi-o-na-zale — du lat. *labium*, lèvre, et de *nasal*). Gramm. Se dit de la lettre M, parce qu'on la prononce à la fois des lèvres et du nez.

LABISCHIN, ville de Prusse, province de Posen, régence, et à 18 kilom. S.-O. de Bromberg, sur la Netze; 2,500 hab. Fabrication de draps.

LA BISSACHÈRE (Pierre-Jacques LEMOUNIER DE), missionnaire français, né à Bourgueil vers 1764, mort en 1830. Ordonné prêtre de bonne heure, il remplit quelque temps les fonctions du ministère sacré, entra ensuite au séminaire des missions étrangères, et, en 1790, fut envoyé au Tonkin. Il y passa dix-sept ans, et échappa, comme par miracle, aux dangers sans nombre de la grande persécution qui commença en 1798, et qui dura quatre années. Le souverain légitime du Tonkin étant, à cette époque, remonté sur le trône, les missionnaires eurent toute facilité pour prêcher l'Evangile, et, pendant les sept années qui suivirent, La Bissachère parcourut toutes les provinces de la contrée, ainsi que les royaumes voisins de Cochinchine, de Cambodge, de Laos, etc. Il était en grande faveur à la cour, et avait même reçu le titre de mandarin. Il s'embarqua pour l'Europe en 1807, et arriva l'année suivante en Angleterre. Comme il se trouvait sans ressource, on lui conseilla de publier les matériaux qu'il avait recueillis pendant ses voyages, et qui ne pouvaient manquer d'exciter un grand intérêt, car ils avaient trait à des pays sur lesquels on ne possédait encore que des notions rares et inexactes. La Bissachère voulut suivre ce conseil; mais, il avait perdu entièrement la facilité d'écrire en français, et dut confier la rédaction de ses documents à M. de Montyon, qui était alors à Londres. Celui-ci se conduisit dans cette circonstance d'une façon inexplicable pour un pareil philanthrope; non-seulement il fit au manuscrit des additions et des changements déplacés, mais il s'appropria la somme assez considérable payée par l'éditeur, et ne donna au véritable auteur que six exemplaires de son ouvrage.

La Bissachère rentra en France en 1817, et revint au séminaire des Missions étrangères, où il habita jusqu'à sa mort. Son livre est intitulé : *Exposé statistique du Tonkin, de la Cochinchine du Cambodge, etc.* (Londres, 1811, 2 vol. in-8°; autre édition sous un titre un peu différent, Paris, 1812, 2 vol. in-8°). Les biographes ont même pris l'habitude d'attribuer à Montyon cet ouvrage, qui appartient, en réalité, à La Bissachère.

LABITTE (Jacques), jurisconsulte français qui vivait au XVI^{e} siècle. Elève de Cujas, il devint un juriste consommé, et remplit pendant de longues années les fonctions de juge à Mayenne-le-Juhel. Outre un petit écrit, intitulé : *Usus indicis Pandectarum*, on a de lui : *Index legum quæ in Pandectis continentur* (Paris, 1557, in-8°). Cet ouvrage, plusieurs fois réédité, avait été fait sur la demande de Cujas par Labitte, qui s'attacha à rapprocher les fragments des jurisconsultes romains, cités dans le *Digeste*, de manière à recomposer, autant que possible, les traités auxquels appartiennent ces fragments. Ce travail, consciencieusement fait, a été repris depuis par Hommel et Wieling.

LABITTE (Charles), critique français, né à Château-Thierry en 1816, mort en 1845. Il fit ses études à Abbeville, commença à écrire dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1836, obtint la chaire de littérature étrangère de la Faculté de Rennes en 1840, et devint, deux ans plus tard, suppléant de Tissot au Collége de France. Ami et émule de Sainte-Beuve, il s'était déjà fait une brillante réputation dans le genre du portrait littéraire, lorsqu'il fut enlevé prématurément par une affection de poitrine. On a de lui : *Essai sur l'affranchissement communal dans le comté de Ponthieu* (1836); de la *Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue* (1841, in-8°); une bonne édition de la *Satire Ménippée* (1841, in-8°); *Etudes littéraires* (1846, 2 vol. in-8°), reproduction de ses articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris*.

LABITZKY ou **LABITZKI** (Joseph), compositeur allemand, né à Schœnfeld en 1802. Son père lui avait fait apprendre, dès son jeune âge, le chant, le piano et le violon. A l'âge de douze ans, Joseph, devenu orphelin, utilisa pour vivre ses connaissances musicales. Après une vie nomade et passablement accidentée, Labitzky débuta, en 1824, à Munich comme compositeur, et ses fantaisies dansantes se répandirent immédiatement dans toute l'Allemagne. En 1835, il se chargea, à ses risques et périls, de la direction des fêtes et concerts à Carlsbad, où il se fixa avec sa famille. Le nombre de ses productions est incalculable. On y remarque une verve, une originalité, une fraîcheur de mélodie admirables. Tout en sacrifiant à la musique facile, Labitzky conserve des droits à l'estime des artistes sérieux.

Labitzky a eu onze enfants; la plupart sont devenus d'excellents musiciens.

LA BIZARDIÈRE (Michel-David DE), écrivain français. V. BIZARDIÈRE.

LABLAB s. m. (la-blab). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, voisin des dolics, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

— **Encycl.** Le *lablab* est une espèce de dolic à tige grimpante, haute de 3 à 4 mètres, portant des feuilles larges, glabres, d'un vert sombre, et de grandes fleurs odorantes, d'un violet pourpré, réunies en longues grappes; le fruit est une gousse aplatie, rugueuse, droite sur un des bords, convexe sur l'autre, et renfermant des graines petites, ovoïdes ou arrondies, brun noirâtre, avec une crête blanche. Il y a des variétés à fleurs blanches et à graines blanc verdâtre ou brun jaunâtre. Cette plante croît en Egypte, où elle est vivace; chez nous, on ne la cultive que comme espèce annuelle; sous le climat de Paris, ce n'est plus qu'une plante d'ornement, car ses graines ne mûrissent pas. Le *lablab* est plus répandu dans le midi de la France, où il sert aux mêmes usages alimentaires qu'en Egypte; on mange ses gousses et ses graines comme celles des haricots.

LABLACHE (Louis), chanteur italien d'origine française, né à Naples le 7 décembre 1794, d'un père marseillais et d'une mère irlandaise, mort aux environs de Naples le 29 janvier 1858. Il fut admis, fort jeune, au conservatoire *Della Pietà de' Turchini*, où il reçut des leçons de chant. Elève intelligent, mais indocile, il s'échappa plusieurs fois pour aller s'essayer sur les diverses scènes de Naples et de Salerne, et il fallut recourir aux gendarmes pour le ramener à ses études. A l'époque de la jeunesse, où une transformation s'opère dans la voix, Lablache craignit un instant de ne pouvoir plus soutenir la réputation de chanteur que déjà il s'était faite, et se tourna vers le violon et la contre-basse. Pourtant, il ne tarda pas à recouvrer toute la plénitude de ses moyens, continua ses études vocales, et débuta à dix-sept ans au théâtre de San-Carlino, comme *buffi napoletano*. L'année suivante, après avoir épousé la fille de l'acteur Pinotti, il alla remplir le même emploi à Messine. Engagé un peu plus tard au théâtre de Palerme, il y fit un brillant début comme première basse chantante, dans l'opéra *Marc Antonio*. En 1817, il signa un engagement avec l'imprésario de la Scala, et l'enthousiasme qu'il provoqua à Milan dans le Dandini, de la *Cenerentola*, porta Mercadante à écrire pour lui *Elisa e Claudio*. A Venise, à Turin et dans les principales villes d'Italie, il fut accueilli avec le plus grand succès. A Vienne, où il se rendit en 1824, l'admiration pour lui fut si grande, que le public qui l'avait tour à tour applaudi dans Figaro, du *Barbier*, Assur, de *Sémiramide*, don Geronimo, de *il Matrimonio segreto*, lui offrit une médaille commémorative. Le roi de Naples l'appela auprès de lui avec le titre de maître de chapelle, et le fit engager au théâtre Saint-Charles. En 1829, Lablache débuta à l'Opéra-Italien de Londres, et l'année suivante il vint demander à Paris la consécration de sa renommée. Le 2 novembre 1830, il parut pour la première fois à notre Théâtre-Italien, dans *il Matrimonio segreto*, et fut accueilli de la façon la plus éclatante. Doué d'un talent merveilleux, qui lui permettait d'aborder le genre bouffe et le genre sérieux avec une égale supériorité, il prit place, dès lors, à côté de ces admirables chanteurs qui illustraient à cette époque la salle Favart. En 1833, il retourna à Naples jouer l'*Elisir d'amore*; mais, l'année d'après, il revint à Paris, et consacra à cette ville, jusqu'au jour de sa retraite, tous ses hivers, comme à Londres tous ses printemps. Lablache avait une voix de basse d'une souplesse sans exemple, la plus belle et la plus forte qu'on ait jamais entendue sur la scène italienne. Comédien d'une verve inépuisable, d'un naturel parfait, l'humeur bouffonne de l'ancien opéra italien éclatait dans toute sa personne. Sa gaieté sympathique gagnait autour de lui tout le monde. Son rire si généreux, si bon, le rire épanoui de Cimarosa, de Paisiello et de Fioravanti, en faisait comme le dernier dépositaire de la tradition, le dernier de toute cette race de bons et plantureux esprits à la Molière, que devait si rapidement détrôner Rossini, ce Beaumarchais italien, comme l'a appelé Blaze de Bury. Cassandre-Lablache, avec ses proportions de Titan, ses bouffonneries gigantesques, ses airs triomphants et son sourcil de Jupiter Olympien; Geronimo-Lablache, avec son habit de taffetas à basques palpitantes, sa surdité de bonhomme, sa perruque, sa corpulence énorme, son visage rubicond, a toujours produit le rire immense et olympien, réservé aux hommes et aux dieux. Il avait le secret de cet éclat de rire napolitain, plein de vie et de soleil, et dont les autres peuples ne se doutent pas, car seuls les Italiens possèdent l'élément bouffe, eux seuls excellent dans ce genre, privilége de la nature méridionale. Cependant, les acteurs qui interprètent les personnages ridicules produisent à la longue un effet attristant; on sent que s'ils voulaient être sérieux et grands ils n'y parviendraient pas et exciteraient de plus belle l'hilarité; la grimace finit par se stéréotyper sur leur visage; le grotesque qu'ils ont affecté leur devient naturel et les suit hors de la scène. Lablache, au contraire, n'avait qu'à passer l'éponge sur son fard criard et ses rides au bouchon, pour fulminer la sublime malédiction de Brabantio et l'écrasant anathème d'Orovèse, et, certes, jamais plus terrible et plus majestueuse figure ne s'était vue au théâtre. Aussi pouvait-on se livrer sans arrière-pensée ni regret à la gaieté provoquée par son jeu irrésistible. Il n'y avait rien là de dégradant pour la personne humaine. Il n'y avait rien là non plus du ricanement haineux d'un Triboulet; la farce finie, Lablache pouvait ôter sa bosse, devenir un héros, montrer une des plus belles figures d'homme et des plus intelligentes qu'on ait vues à la scène, et faire tonner sa voix dans le duo le plus tendre ou dans un morceau d'ensemble. Les pièces qui ont valu à cet admirable chanteur ses plus beaux triomphes sont, l'*Elisir d'amore*, *Don Pasquale*, la *Rinegata*, la *Cenerentola*, *Il Matrimonio segreto*, *Semiramide*, la *Gazza ladra*, la *Norma*, *Anna Bolena*, *Zaira*, *Il Barbiere*, *Moïse*, et enfin *I Puritani*, que le Théâtre-Italien ne manquait pas de donner chaque année à la soirée d'adieu de la saison, alors que le public allait perdre pour six mois ses artistes bien-aimés, impatiemment attendus par les dilettanti de Londres; ouvrage dont la représentation était toujours une fête, et qui réunissait Rubini, Giulia Grisi, Tamburini et Lablache, magnifique quatuor dont l'équivalent n'existe nulle part. Comme son compatriote Tamburini, Lablache a su se faire admettre dans la bonne compagnie, et il y tenait fort bien sa place, grâce à la distinction de ses manières et aux connaissances littéraires qu'il avait pu joindre à son talent musical, malgré le temps qu'il sacrifiait au jeu, sa passion favorite. Son embonpoint était devenu proverbial, et les petits journaux du temps fourmillent d'anecdotes dont plusieurs remontent, il faut bien le reconnaître, à Desessarts et à Gros-Guillaume. Comme Zacharie, Jacob Montfleury, de l'hôtel de Bourgogne, il était « gros et gras comme quatre; entripaillé comme il faut,» ce qui n'empêchait nullement le colosse de mettre une grâce infinie à nuancer le chef-d'œuvre de Cimarosa. Une année, il donnait des représentations à Londres, en même temps que l'on exhibait aux Anglais le général Tom Pouce, et ces deux célébrités habitaient le même hôtel. Une dame anglaise, qui n'avait pu voir le général Tom Pouce, forcée de quitter Londres subitement, ne voulut pas partir sans connaître le nain célèbre. Elle court à son hôtel, et, se trompant de porte, sonne chez Lablache. Celui-ci ouvre lui-même; la dame recule de deux pas :

« Je venais voir le général Tom Pouce, dit-elle.

— C'est moi, madame, dit Lablache.

— Oh! j'ai donc été trompée? on m'avait dit que vous étiez, monsieur, un tout petit homme.

— Au théâtre, oui, madame..., mais, rentré chez moi, je me mets à mon aise. »

Lablache vivait retiré aux environs de Naples, lorsque la mort vint le frapper. Sa retraite remontait à quelques années.

De son mariage avec Thérésa Piñotti, Lache a eu treize enfants, dont sept subsistent encore. L'aîné de ses fils, Frédéric, a débuté dans *il Barbiere di Siviglia*, aux Italiens de Paris, en 1841, à l'ombre de la gloire paternelle, mais ne s'éleva jamais au-dessus du médiocre, tant comme chanteur que comme acteur. Une de ses filles a épousé le pianiste Thalberg. Une autre a été enlevée aux triomphes du théâtre par un mariage aristocratique; elle est devenue baronne de Caters.

LABLACHIÈRE (Louis de), théologien protestant français qui vivait au XVIe siècle. Il était pasteur de Niort en 1585, époque où la désastreuse issue de l'expédition d'Angers mit en fuite un grand nombre de protestants de l'Ouest. Cependant, il en resta beaucoup dans Niort, et ils abjurèrent. Lablachière, en sûreté dans les murs de La Rochelle, leur adressa une *Lettre pastorale*, les exhortant à imiter les Macchabées, les martyrs. Quand le danger fut passé, il revint à Niort, où son ministère fut marqué par une dispute avec le jésuite Boulenger, dispute dont il publia une relation, sous ce titre : *Dispute faite par escrit en laquelle Loys de La Blachière maintient que la messe n'est point de l'institution de Jésus-Christ* (Niort, 1695, in-8º). Le jésuite ayant répondu, il répliqua par un écrit intitulé : *Seconde dispute faite par escrit en laquelle Loys de La Blachière soutient qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetez contre la messe; ains toutes veritez, comme ennemie du sacrifice de Jésus-Christ, qui ne l'a jamais institué* (Niort, 1596, in-8º).

LA BLANCHÈRE (Pierre-René-Marie-Henri Moulin de), savant et photographe français, né à La Flèche en 1821. Il se fit recevoir à l'Ecole forestière (1841) et devint garde général; mais, au bout de quelques années, il donna sa démission et alla s'établir à Nantes, où il s'adonna à l'étude des sciences, particulièrement à celle de la chimie et de l'histoire naturelle des poissons. Ayant eu l'idée de se servir de la photographie pour ses travaux scientifiques, il se rendit à Paris (1855), y acheta un établissement de photographe et envoya à diverses expositions de belles épreuves qui lui valurent plusieurs médailles. Chargé par le ministre du commerce de reproduire les poissons fluviaux et maritimes de la France, ainsi que les aménagements des établissements de pisciculture de Concarneau et de Huningue, M. de La Blanchère s'acquitta de cette tâche avec une rare habileté et exécuta ainsi une série de planches photographiées, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867. Pendant cinq ans, ce savant a présidé la Société du progrès de l'art industriel, et il est membre de plusieurs sociétés savantes. Indépendamment de nombreux articles insérés dans le *Magasin pittoresque*, le *Journal pour tous*, la *Lumière*, le *Journal d'agriculture*, le *Figaro*, le *Siècle*, l'*Exposition universelle illustrée*, etc., on lui doit des ouvrages, dont les principaux sont : l'*Art du photographe* (1859, in-8º); *Du collodion sec* (1860, in-8º); *Monographie du stéréoscope* (1861, in-8º); *Répertoire encyclopédique de photographie* (1862-1867, 6 vol. in-8º), avec figures; la *Photographie des commençants* (1863); les *Ravageurs des forêts* (1865, in-18); *Oncle Tobie, le pêcheur* (1866, in-18); *Culture des plantes maritimes* (1866, in-18); *Plantes et animaux* (1867, in-18), entretiens familiers sur l'histoire naturelle; les *Aventures de La-Ramée et de ses trois compagnons* (1867, in-18); *Nouveau dictionnaire général des pêches* (1867, in-4º), avec de nombreuses figures; la *Pêche aux bains de mer* (1868, in-4º); *Voyage au fond de la mer* (1868, in-8º), avec planches. La plupart de ces ouvrages ont pour objet de vulgariser la science.

LABLANCHERIE (Mammès-Claude Pahin Champlain de), littérateur français, né à Langres en 1752, mort en 1811. A l'âge de dix-sept ans, il partit pour l'Amérique dans l'espoir d'y faire fortune, mais revint en France au bout de deux ans, plus pauvre qu'à son départ. Après avoir séjourné ensuite dans différentes villes du Midi, il vint à Paris, dans l'intention d'y étudier le droit, idée à laquelle il renonça pour s'occuper de spéculations littéraires qui ne purent le conduire à la fortune. Ainsi, il fonda à Paris, en 1782, un salon de correspondance, qui devait servir de point de réunion à tous les savants et artistes de l'Europe. Le bureau était établi rue Saint-André-des-Arts, à l'hôtel Villaget. Il devait s'y tenir des expositions permanentes d'objets d'art, et des conférences périodiques sur divers sujets. Ce projet, qui n'avait pu réunir qu'un petit nombre d'adhérents, fut emporté dans le tourbillon de 1789. Il a été réalisé de nos jours. Mme Roland consacre plusieurs pages de ses *Mémoires* à Lablancherie, qu'elle avait failli épouser. Il est mort à Londres, où le gouvernement anglais lui faisait une pension, comme émigré. On a de lui : *Extrait du journal de mes voyages* ou *Histoire d'un jeune homme pour servir d'école aux pères et mères* (Paris, 1769, 2 vol. in-12); *Correspondance générale sur les sciences et les arts* ou *Nouvelles de la république des lettres*, ouvrage périodique, dont le recueil forme 8 vol. in-4º (1778-1788); *Essai d'un tableau historique des peintres de l'école française depuis Jean Cousin jusqu'en 1783* (Paris, 1783, in-4º).

LABLANDINIÈRE (Jacques-Pierre Cotelle de), écrivain français, né à Laval en 1709, mort en 1795. Après avoir rempli diverses fonctions ecclésiastiques, il devint grand vicaire et archidiacre de Blois. A l'époque de la Révolution, il défendit dans ses écrits les prérogatives du haut clergé, combattit la constitution civile et termina sa vie dans la retraite. Nous citerons parmi ses écrits : *Lettre sur l'assemblée du clergé* (1755), et les *Conférences d'Angers*, ouvrage qui a joui d'une grande réputation.

LABLÉE (Jacques), écrivain français, né à Beaugency (Orléanais) en 1751, mort en 1841. Il fit son droit à Paris, publia des poésies légères, puis adopta les principes révolutionnaires, fut élu, en 1790, membre de la Commune de Paris et nommé, en cette qualité, président de la section du Luxembourg. Lablée fut longtemps ami de Danton, dont il se sépara en publiant dans le *Fanal parisien* des articles contre le procès de Louis XVI. Incarcéré pour ce fait, il fut relaxé après une détention de six mois, et devint, en 1794, grâce à l'appui de la réaction thermidorienne, administrateur général des subsistances militaires, et fut nommé successivement procureur syndic du Loiret, contrôleur général de la guerre dans les départements du Midi, receveur des droits réunis, et enfin, en 1810, inspecteur des vivres en Italie, fonction qu'il résigna bientôt pour rentrer dans la vie privée.

En 1814, il se vanta auprès de Louis XVIII d'avoir, en 1791, alors qu'il présidait la section du Luxembourg, fermé les yeux sur son départ du palais, où ce prince était presque interné. Louis XVIII ajouta foi à ce récit et nomma Lablée membre de la Légion d'honneur, avec une pension de 12,000 francs sur la cassette royale, pension qui lui fut servie jusqu'à sa mort. Les écrits de Lablée sont fort nombreux; il y célèbre tour à tour tous les gouvernements victorieux, ce qui lui a permis de vivre du milieu du règne de Louis XVI au milieu du règne de Louis-Philippe : plus de quatre-vingt-dix ans. Citons parmi ses écrits presque innombrables : *Essais de poésies légères* (Paris, 1777); *Etrennes d'amour* (1787); *Adresse aux électeurs de Paris* (1789), non signée; *Lettre au citoyen Carnot* (1800); l'*Homme aux six femmes* ou *Effets du divorce* (1802); *Des jeux de hasard au commencement du* XIXe *siècle* (1803); le *Couronnement de Napoléon Ier* (1804); la *Mort d'Abel*, poëme (1810); *Six nouvelles à l'usage de la jeunesse* (1814); l'*Ecarté* ou *Aventure d'une joueuse* (1822); *Mémoires sur la mort de la princesse de Lusignan* (1827), etc.

LA BLETTERIE (Jean-Philippe-René de), littérateur et historien français. V. Bletterie.

LA BODERIE (Gui Le Fèvre de), orientaliste et poëte français. V. Le Fèvre.

LA BOÉTIE (Étienne de), magistrat et écrivain français. V. Boétie (de la).

LABOISSIÈRE (Joseph de La Fontaine de), prédicateur français, né au château de La Boissière, en Picardie, mort en 1732. Admis dans la congrégation de l'Oratoire, il s'y livra d'abord à l'enseignement, puis se rendit à Paris et se consacra à la prédication. Ses sermons, dont le style est trop fleuri et qui manquent d'onction, ont été publiés sous le titre de *Carême* (Paris, 1731-1738, 3 vol.); *Saints* (Paris, 1731-1738, 2 vol.); *Mystères* (1731-1738, in-12).

LABOISSIÈRE (C.-S. de), magistrat français, né à Villeneuve-de-Berg en 1740, mort sous la Restauration. Avocat général au parlement de Grenoble lorsque éclata la Révolution, il fut quelque temps incarcéré à l'époque de la Terreur, et, rendu à la liberté, vécut dans la retraite, s'occupant de travaux agricoles et de recherches historiques sur le pays des Helvans. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé conseiller à la cour royale de Nîmes. On a de lui : les *Commentaires du soldat du Vivarais, où se voit l'origine de la rebellion de la France et toutes les guerres que durant icelle le pays du Vivarais a souffertes*, etc. (Privas, 1811, in-8º).

LABOISSIÈRE (Jean-Baptiste), conventionnel français. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Envoyé, en 1791, à l'Assemblée législative, il fut réélu l'année suivante à la Convention nationale, où il vota pour la mort du roi, mais sous la réserve du sursis, dans le cas où la peine de mort aurait la majorité. De la Convention, il passa au conseil des Anciens, devint secrétaire de cette Assemblée en 1797, et, l'année suivante, fut envoyé dans le département du Lot en qualité de commissaire du Directoire près de l'administration centrale. Sous le Consulat, il devint juge au tribunal civil de la Seine et exerça ces fonctions pendant plusieurs années.

LA BOISSIÈRE (Paul Tramier de), homme politique français, né à Pernes (Vaucluse) en 1799. Bien que, sous la Restauration, il eût servi dans la garde royale, il vit avec joie la révolution de Juillet 1830, et, envoyé en 1831 à la Chambre des députés; il y siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Compromis dans les échauffourées des 5 et 6 juin 1832, il fut forcé de quitter la France et n'y rentra qu'après l'amnistie de 1839. Renonçant alors à la politique, il ne s'occupa plus que d'industrie, et surtout de l'exploitation de carrières d'albâtre et de marbre. La révolution de Février le rejeta sur la scène politique; il fut d'abord nommé commissaire du gouvernement dans le département de Vaucluse, qui l'envoya à l'Assemblée constituante. Il fit partie du comité de l'intérieur et de la fraction démocratique qui soutenait le général Cavaignac, et, après l'élection du 10 décembre, se jeta tout à fait dans les rangs de l'extrême gauche. Non réélu à l'Assemblée législative, il a vécu depuis lors dans la retraite.

LA BONNEVILLE (Philibert de), écrivain savoisien, né à Bonneville (Haute-Savoie). Il vivait au XVIIe siècle, devint provincial des capucins de Savoie, « se distingua dans l'éloquence de la chaire et dans la controverse, dit Grillet, obtint des états du Valais, en 1633, la fondation d'un couvent de son ordre à Sion, et fut un des théologiens qui approuvèrent les *Constitutions des bernardins*. C'était le confesseur de saint François de Sales, qui disait que, si l'on venait à perdre la *Somme* de saint Thomas, on la retrouverait tout entière dans la tête du père Philibert.

Ce religieux a publié : *Abrégé de la vie du B. François de Sales* (Lyon, 1623); le *Soleil des parfaits et vertueux prélats de ce siècle, en la personne du saint évêque de Genève* (Lyon, 1625).

LABORANS, cardinal et canoniste italien, né à Pantormo, près de Florence, vers 1110, mort en 1192. Grâce à son mérite et à son savoir, il fut chargé par le gouvernement pontifical de négociations importantes, et reçut le chapeau de cardinal. Laborans composa plusieurs ouvrages dont on trouve les manuscrits dans la bibliothèque du Vatican, à Rome. Nous citerons de lui : *Collectio canonum et decretorum; De vera libertate; De justi et justitiæ rationibus.*

LABORAS DE MÉZIÈRES (Marie-Jeanne), nom de famille de Mme Riccoboni.

LABORATOIRE s. m. (la-bo-ra-toi-re — du lat. *laborare*, travailler). Lieu disposé pour faire des expériences ou des préparations exigeant l'emploi de certains instruments et de certaines drogues : LABORATOIRE *de chimie.* LABORATOIRE *de distillateur. Les principales parties d'un* LABORATOIRE *de chimie sont une hotte, une paillasse, des fourneaux carrés, une forge et un soufflet à deux vents.* (J. Choquet.)

— Par anal. Lieu où se produisent certaines combinaisons comparables à celles de la chimie : *La nature, comme la chimie, a ses fourneaux et ses* LABORATOIRES *souterrains.* (Trév.) *Le plus grand appareil de chimie qui soit dans tout le corps humain, le plus merveilleux* LABORATOIRE *est dans le cerveau.* (Fonten.) *L'odorat et le goût ne forment qu'un seul sens, dont la bouche est le* LABORATOIRE *et le nez la cheminée.* (Brill.-Sav.)

— Techn. Partie d'un fourneau à réverbère où l'on met la matière. ‖ Partie du four dans laquelle on place les pièces à cuire : *Dans certains fours spécialement destinés à la cuisson de la brique, le* LABORATOIRE *et le foyer ne sont pas distincts : ils forment un seul et même compartiment.*

— **Syn. Laboratoire, atelier, boutique, chantier, ouvroir.** V. ATELIER.

— **Encycl.** L'existence des *laboratoires* est très-ancienne, mais ils ne furent longtemps que rudimentaires. Un *laboratoire* d'alchimiste nous présente un singulier aspect, qui, d'ailleurs, est en rapport avec le monde des idées propres à ces chercheurs étranges. Ce laboratoire est obscur, étroit, mystérieux. La lumière n'y pénètre que par une petite vitre de couleur; des liqueurs vertes et rouges sont rangées sur un rayon poudreux; un fourneau dont les briques disjointes laissent entrevoir la flamme ardente, un vieux fauteuil usé dans lequel le maître est assis; devant lui, une table couverte de grimoires et de substances chimiques; au plafond, un crocodile empaillé; dans un coin des ossements, tel est le tableau d'un *laboratoire* d'alchimiste. Les *laboratoires* de physiologie n'existaient pas, et quant aux *laboratoires* de physique, c'étaient des salons où les physiciens montraient aux hommes du monde des machines fort élégantes et des expériences plus amusantes que sérieuses. La science n'était cultivée alors que par un petit nombre de personnes et n'avait, par suite, que peu de sanctuaires. Les anciens *laboratoires* avaient, d'ailleurs, un caractère tout spécial. Ils n'étaient pas publics, ne servaient point à l'enseignement. Un savant possédait un *laboratoire* à lui et n'y admettait personne. Il y travaillait seul, sans souci de transmettre sa science à d'autres par le moyen des démonstrations expérimentales. Bref, les *laboratoires* n'étaient pas ce qu'ils sont devenus depuis, des lieux où se donne un enseignement complémentaire de l'enseignement oral et dogmatique; c'étaient des sanctuaires réservés ou du moins ouverts aux seuls initiés, et où se préparait en silence une science obscure et mystérieuse, nullement destinée à la diffusion et à la propagande.

Aujourd'hui, un *laboratoire* de chimie se compose d'une ou de plusieurs vastes pièces meublées de tables solides. Un des côtés de la pièce principale du *laboratoire* proprement dit est occupé par une cheminée en maçonnerie surmontée d'un manteau. On y fait les expériences qui dégagent des gaz ou des vapeurs nuisibles. On y opère aussi les fusions dans les creusets. D'un autre côté est placée une lampe à émailleur servant à souffler le verre; dans un alambic, l'eau distillée se prépare en permanence. Les produits les plus usuels sont rangés en bocaux sur des rayons. Une chambre spéciale renferme les produits coûteux, les balances de précision et autres appareils qui nécessitent une atmosphère pure. Une autre pièce est réservée aux analyses organiques. Le *laboratoire* doit, d'ailleurs, être vaste, clair et bien aéré. Une cour adjacente sert habituellement aux expériences dangereuses ou dégageant une odeur trop forte. Un magasin renferme les ustensiles de verre, dont l'emploi est si considérable.

Le *laboratoire de physiologie* se compose d'une salle avec tables et armoires. Les appareils servant à fixer les animaux sont sur ces tables, et, dans les armoires se trouvent les seringues à injection, sondes, scalpels, bistouris, pinces, appareils électro-physiologiques, etc. On réserve habituellement à côté du *laboratoire* des cages servant à enfermer les animaux vivants.

Des *laboratoires* de chimie existent dans toutes les Facultés des sciences de France et dans toutes les universités étrangères. Quelques-unes de ces facultés, et le plus grand nombre des Facultés de médecine, ont, en outre, un *laboratoire* de physiologie, destiné à la pratique des vivisections. A Paris, tous les grands établissements scientifiques et écoles publiques ont également des *laboratoires*, de même que toutes les usines de produits chimiques ou métallurgiques. C'est là que se font les expériences et les essais relatifs à l'enseignement, à la fabrication, etc. A chacun des *laboratoires* officiels sont attachés un ou plusieurs préparateurs chargés des achats, de la comptabilité, et de diriger les débutants qui viennent s'initier aux manipulations chimiques. Quand ces *laboratoires* sont annexés à une chaire, les préparateurs sont également chargés de monter les appareils et de préparer les substances nécessaires aux démonstrations du cours.

Les principaux et les plus florissants des *laboratoires* de Paris, au moment où nous écrivons, sont ceux de Robin et de Claude Bernard, pour la biologie; de Würtz, Deville, Berthelot, pour la chimie. Celui de Robin, situé à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine et fondé par lui, est le centre des études d'anatomie et de physiologie générales en France. On y travaille avec beaucoup d'activité et il en sort des mémoires fort remarquables. Le *laboratoire* de Claude Bernard, situé au Collége de France, est l'endroit où l'illustre physiologiste a fait ses grands travaux. C'est le même *laboratoire* où Magendie avait entrepris ses recherches. Plusieurs étrangers y travaillent et en sortent pour aller porter dans leur pays le flambeau de la physiologie expérimentale. Ce *laboratoire* n'est pas grand, et cependant que de longues et importantes recherches y ont été faites, depuis les expériences qui établissent la glycogénie jusqu'à celles qui montrent l'action véritable des alcaloïdes de l'opium sur l'organisme animal!

Le *laboratoire* de M. Würtz, à l'Ecole de médecine, est certainement celui de Paris où on travaille le plus et où se trouvent sinon le plus de ressources, du moins les meilleures traditions et le plus de chimistes éminents. Tous les étrangers qui veulent perfectionner leur éducation chimique viennent passer un an ou deux à ce *laboratoire*. Lieben, Craft, Harnitz-Harnitzky, Oppenheim et bien d'autres y ont accompli une partie importante des travaux qui ont fait leur réputation. C'est là qu'ont été commencées, poursuivies et menées à bonne fin ces recherches sur les ammoniaques composées, les glycols, les urées composées, etc., qui ont fait la gloire de Würtz.

Les *laboratoires* de l'Ecole normale supérieure, de la Sorbonne, de l'Ecole de pharmacie, de l'Ecole polytechnique et du Muséum d'histoire naturelle ont été jusqu'ici affectés plutôt à l'enseignement qu'aux recherches originales. Du moins ç'a été leur principale destination. Cependant plusieurs maîtres célèbres y ont fait leurs travaux. A l'Ecole normale, M. Henri Sainte-Claire Deville, dans un laboratoire construit spécialement en vue de recherches sur l'emploi des hautes températures, a exécuté ses expériences sur la fusion des métaux et la dissociation des vapeurs. Les investigations de M. Pasteur relatives aux fermentations ont été entreprises aussi à l'Ecole normale. M. Chevreul a fait ses beaux travaux dans les *laboratoires* du Muséum et des Gobelins; Gay-Lussac et Thenard ont travaillé dans ceux de l'Ecole polytechnique et de la Sorbonnne. M. Berthelot a réalisé ses belles synthèses à l'Ecole de pharmacie et au Collége de France.

Pendant longtemps, les savants français se sont plaints et ils se plaignent encore de l'insuffisance des *laboratoires* de Paris, trop peu spacieux, très-mal installés et dépourvus de ressources suffisantes. Ils prétendent avec raison que le progrès des sciences est retardé et entravé par la pénurie des moyens matériels et la pauvreté du budget alloué aux écoles de science pure. M. Duruy, ministre de l'instruction publique (1864-1669), frappé de la justesse de ces réclamations, fit tout son possible pour obtenir la création de nouveaux *laboratoires* et pour améliorer la situation des jeunes savants qui se vouent au culte désintéressé des sciences expérimentales. Les démarches aboutirent à la fondation de l'Ecole pratique des hautes études, qui eut pour premier résultat l'agrandissement des *laboratoires* de la Sorbonne et l'adjonction d'un assez riche *laboratoire* de physique. Ces *laboratoires* furent ouverts gratuitement à un certain nombre de jeunes gens désireux de pratiquer les sciences et de se livrer aux recherches originales. M. Duruy avait fait tout son possible, mais il n'avait presque rien fait. Il n'importe pas seulement ici d'agrandir quelques *laboratoires* et d'y augmenter le nombre des travailleurs. Pour donner une impulsion énergique et salutaire aux recherches scientifiques, il faut réorganiser complétement l'enseignement supérieur, en décupler le budget et créer d'opulents sanctuaires pour les ouvrir à deux battants à tous les chercheurs qu'embrase le feu sacré de la découverte. C'est ce qui ne pourra être accompli que par un gouvernement convaincu de la haute importance des sciences spéculatives et assez libéral pour ne pas marchander l'argent aux savants qui veulent se consacrer à la besogne difficile de l'expérimentation féconde. D'ici là, beaucoup de savants seront dans une gêne voisine de la misère et renonceront, faute de ressources, faute d'instruments de travail, à la vérification expérimentale des idées que leur suggère une pensée toujours en travail, une vive et lumineuse conception des lois du monde.

A l'étranger, on a mieux compris qu'en France la nécessité des *laboratoires*, et il en existe de bien plus vastes et de bien mieux aménagés. L'Angleterre et l'Allemagne surtout ont fait de grands sacrifices pour donner toute l'extension possible aux études de science pratique. Toutes les universités de l'étranger ont des *laboratoires* de physique, de chimie, des instituts anatomiques et physiologiques, où de nombreux travailleurs ont à leur disposition les ressources matérielles nécessaires à la recherche. Pour ce qui concerne en particulier les *laboratoires* de physiologie, il semble que c'est en France, la patrie des premiers grands expérimentateurs de la vie, de Bichat, de Legallois et de Magendie, qu'on aurait dû fonder des établissements aussi utiles au progrès de la médecine. Il n'en a rien été, et ce sont nos voisins qui nous ont donné l'exemple de l'expérimentation suivie, publique et régulière sur les animaux vivants.

Les *laboratoires* dus à la munificence des gouvernements étrangers, et pour lesquels des sommes énormes ont été dépensées, méritent une mention toute spéciale. Quelques-uns sont de véritables palais, et c'est justice, car la science à laquelle ils donnent asile n'est-elle pas une souveraine, la plus généreuse et la plus riche du monde, pour qui sait la solliciter dignement?

Les *laboratoires* de chimie de Bonn, sous la direction de Kékulé, et de Berlin, sous celle de Hoffmann, sont, entre autres, des établissements magnifiques. Plus de cinquante chimistes peuvent y travailler à l'aise et toutes les ressources possibles y sont à leur disposition. Ces *laboratoires*, construits dans ces dernières années, ont coûté chacun plus de 1 million de francs. Toutes les autres universités d'Allemagne et d'Autriche, les universités allemandes de Suisse, celle de Zurich entre autres, ont aussi des *laboratoires* importants, à l'histoire desquels se rattachent les noms de Liebig, de Bunsen, de Vœhler et d'autres savants célèbres.

Les *laboratoires* de physiologie sont également fort bien installés à l'étranger. L'Institut physiologique de Saint-Pétersbourg couvre une surface immense; celui d'Utrecht, dirigé par Donders, est un modèle. Au Musée royal de Florence, Schiff est à la tête d'un *laboratoire* comme il n'y en a pas en France. En Allemagne, il y a, à Heidelberg, à Berlin, à Leipzig, à Vienne, à Tubingue, à Munich, à Gœttingue, des *laboratoires* magnifiques pour les études sur la vie.

C'est à Heidelberg, où Helmholtz a été longtemps professeur, où il a fait la plus grande partie de ses travaux célèbres touchant les fonctions visuelles et auditives, que la physique mathématique est appliquée à l'explication des phénomènes les plus délicats de la vie. Le *laboratoire* de physiologie de Berlin, très-riche, a été témoin des recherches de Dubois Reymond. A la tête de celui de Vienne se trouve Brücke, connu par ses travaux sur les couleurs; à la tête de celui de Leipzig est Ludwig, également très-connu par ses découvertes. Dans ces divers pays, les gouvernements ont fait de grands sacrifices pour construire et doter convenablement les sanctuaires de la science. Ils encouragent par là les jeunes gens à s'y consacrer et ils prouvent qu'ils ne sont pas ennemis des hautes études. Quand donc la France comprendra-t-elle qu'il est de son intérêt d'imiter de pareils exemples, et qu'il serait déplorable de laisser dans l'inaction les activités les plus fécondes du pays?

L'Italie et l'Espagne sont plus en retard que les autres pays sous le rapport des *laboratoires*. Cependant, en Italie, sous l'influence du savant physiologiste Matteucci, qui y fut ministre de l'instruction publique, plusieurs *laboratoires* furent fondés à Turin, à Florence, à Naples et à Palerme. Dans cette dernière ville, le gouvernement italien a appelé plusieurs chimistes éminents de l'étranger, tels que Liebin et Naquet.

L'Angleterre a de beaux *laboratoires*, mais le nombre de ceux qui s'y livrent aux recherches de science pure est très-restreint.

Il n'y a pas de plus beau spectacle que celui d'un *laboratoire* fréquenté par des gens ardents, curieux, amoureux de savoir, disposés à tous les sacrifices, pourvu qu'une telle abnégation profite à la science, enchaînés aux longueurs d'une besogne rebutante et souvent périlleuse, attentifs à toutes les voix quelquefois imperceptibles qui se peuvent faire entendre dans ce sanctuaire de l'investigation. Le vulgaire est étonné quand il entre dans ces chambres encombrées et souvent infectes, où les ustensiles de toute forme et les ingrédients de toute couleur sont là dans le feu, ici dans la glace, ailleurs dans les chairs sanglantes ou putréfiées, employés à produire quelque résultat ou à révéler quelque mystère; où l'observateur épie, provoque, accélère, ralentit, mesure les mouvements et les manifestations phénoménales, où le théoricien soumet au contrôle de l'expérience les conceptions nées dans les embrasements de son foyer cérébral et assiste, anxieux et ému, au duel de l'inexorable fatalité extérieure avec les aperceptions de cette fatalité intime qu'on appelle la pensée.

Une dernière réflexion, enfin, se présente à l'esprit quand on songe à l'importance des *laboratoires*. C'est que leur office n'est pas borné à la découverte des lois spéculatives et des vérités abstraites. Ils sont le champ où germent les inventions fécondes et les applications brillantes qui engendrent la richesse des nations. La science des *laboratoires* a substitué à l'empirisme des anciennes industries des procédés rationnels, et une certitude réfléchie aux tâtonnements séculaires des arts utiles. On ne citerait pas une grande application industrielle qui n'ait sa source dans un *laboratoire*, et, bien souvent, la découverte qui a provoqué une telle application a semblé tout d'abord inutile et vaine au point de vue du profit matériel.

LA BORDE, voyageur français, qui vivait au XVIIe siècle. Il séjourna assez longtemps aux Antilles, où il était employé aux missions, et composa, sous ce titre : *Relation de l'origine, mœurs, coutumes, guerres et voyages des Caraïbes sauvages des îles des Antilles de l'Amérique*, un petit ouvrage très-intéressant qui a été publié dans le recueil de *Divers voyages faits en Afrique et en Amérique, qui n'ont point esté encore publiés* (Paris, 1674, in-4o).

LABORDE (Vivien), controversiste français, né à Toulouse en 1680, mort en 1748. Admis dans la congrégation de l'Oratoire, il s'y fit remarquer par des cours de philosophie, de théologie et d'histoire ecclésiastique, devint directeur du séminaire de Saint-Magloire (1708), et publia divers écrits, dont l'un, intitulé le *Témoignage de la vérité dans l'Eglise* (1714, in-12), fut condamné par le parlement et par l'assemblée du clergé de 1715, comme hostile à la bulle *Unigenitus*. Cet ouvrage l'empêcha d'être nommé évêque de Perpignan. Toutefois, en 1716, le régent et le cardinal de Noailles l'envoyèrent à Rome pour demander au souverain pontife des explications au sujet de cette bulle. Après un infructueux séjour de dix-huit mois dans cette ville, Laborde retourna à Paris, devint visiteur de la congrégation, assistant du généralat, obtint le prieuré d'Aumont et habita à l'archevêché jusqu'à la mort du cardinal de Noailles, qu'il aida dans ses travaux. En 1753, il eut une grande part à la nomination du général de sa congrégation, le père Lavalette; puis il écrivit les mandements des évêques de Soissons et de Carcassonne contre le livre du jésuite Pichon. Vers la fin de sa vie, il adhéra à la bulle *Unigenitus*. C'était un homme instruit, mais vif et ardent. Nous citerons, parmi ses écrits : *Lettre au cardinal de Noailles, touchant les artifices et intrigues du père Le Tellier* (1711, in-12); *Examen de la constitution Unigenitus* (1714); *Lettre d'un gentilhomme de Provence* (1721); *Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances spirituelle et temporelle* (1753, in-12), ouvrage posthume qui fut publié à Rome; *Retraite de dix jours en forme de méditations sur l'état de l'homme* (1755); *Conférences familières sur les dispositions nécessaires pour recevoir le sacrement de pénitence* (1757, in-12), etc.

LABORDE (Jean-Joseph, marquis de), financier français, banquier de la cour, né à Jacca (Aragon) en 1724, décapité à Paris le 18 avril 1794. Sa famille, établie à Bielle, en Béarn, portait originairement le nom de **Dort**, qu'elle abandonna, en 1620, pour prendre celui de Laborde, tiré d'une propriété. A dix ans, Joseph de Laborde alla étudier le commerce chez un de ses parents, négociant à Bayonne. Grâce à ses aptitudes commerciales, à son habileté, au bonheur de ses entreprises, il fit une fortune colossale, prêta de fortes sommes au gouvernement français lors de la guerre de Sept ans, devint le banquier de Louis XV, qui lui accorda le titre de marquis, et avança encore 12 millions à l'Etat lors de la guerre d'Amérique. Laborde prit part à la création et à l'entretien d'une foule d'établissements de bienfaisance, et commença la construction d'un quartier de la Chaussée-d'Antin, dont une place et une rue portent aujourd'hui son nom. Chargé du placement des capitaux de Voltaire, il ne voulut jamais rien accepter pour ses honoraires. Sa générosité et sa bonté étaient à la hauteur de son opulence; chaque année, il consacrait 24,000 livres à des aumônes. En 1788, il donna 400,000 livres pour aider à la construction d'hôpitaux. De 1764 à 1766, il avait avancé des sommes considérables à la maison des Enfants-Trouvés, sans vouloir prendre aucun intérêt pour son argent. On raconte de lui ce trait qu'on a attribué depuis à Laffitte. Un jour, un seigneur perdu de dettes vint le trouver et lui dit : « Vous allez être bien étonné que, n'ayant pas l'honneur de vous connaître, je vienne vous prier de me prêter 100 louis. — Monsieur, lui répondit Laborde, vous allez être bien plus étonné que moi, ayant l'honneur de vous connaître, je vous les prête. » Simple et modeste, il ne voulut jamais porter le titre de marquis, que lui avait fait donner Choiseul. A l'époque de la Révolution, la famille royale eut souvent recours à lui, soit pour des emprunts, soit pour des envois de fonds aux princes émigrés. Ce dévouement lui fut fatal : arrêté, en 1793, à son château de Méréville, près de Paris, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

LABORDE-MÉRÉVILLE (François-Louis-Joseph, marquis de), financier et homme politique français, fils aîné du précédent, mort en 1801. A l'exemple d'une grande partie de la jeune noblesse française, il partit pour l'Amérique et fit les campagnes de la guerre de l'indépendance. A son retour, il fut pourvu de l'office de garde du trésor royal et il en remplissait les fonctions, lorsque 1789 arriva. Député du bailliage d'Etampes aux états généraux, il siégea ensuite sur les bancs de la gauche à l'Assemblée constituante et prêta le serment du Jeu de paume. Il prit part à toutes les discussions de l'Assemblée en matière de finance, et proposa l'établissement d'une banque publique comme un remède préférable à la création du papier-monnaie à cours forcé, dont le projet avait été mis en avant par Necker. Lorsque l'Assemblée eut clos ses travaux, il renonça à la vie politique, et, après la mort de son père, se retira en Angleterre, où il passa ses dernières années. — Deux de ses frères, LABORDE-BOUTERVILLIERS et LABORDE-MARCHAINVILLE, entrèrent dans la marine et étaient tous deux enseignes de vaisseau, lorsqu'ils obtinrent de faire partie de l'expédition de La Pérouse. Ils périrent au cours de ce voyage, en voulant porter secours à plusieurs de leurs camarades, qui s'étaient imprudemment engagés sur une frêle embarcation, au milieu des brisants de la baie des Français, en Californie. Victimes de leur dévouement, ils furent submergés avec ceux qu'ils voulaient sauver (6 mai 1786).

LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph, comte de), archéologue et homme politique français, membre de l'Institut (1813), frères des précédents, né à Paris en 1774, mort en 1842. Il servit dans l'armée autrichienne pendant la Révolution, rentra en France après le traité de Campo-Formio (1797), visita en artiste la Hollande, l'Angleterre et l'Italie, et partit pour l'Espagne en 1800, comme attaché à l'ambassade de Lucien Bonaparte. Grâce à cette position, il lui fut facile d'entreprendre les études nécessaires pour le grand ouvrage qu'il méditait : une description complète de la Péninsule. Avec lui marchait toute une colonie de dessinateurs, qui reproduisaient les monuments pendant que lui-même recueillait les matériaux de leur histoire. La guerre d'Espagne vint en interrompre la publication (1808). Alexandre de Laborde devint ensuite directeur des ponts et chaussées de la Seine, adjudant-major de la garde nationale, et prit part, en cette qualité, à la capitulation de Paris (1814). Pendant la première Restauration, il fit un voyage en Angleterre, pour y étudier la méthode de Lancaster, et il fut un de ceux qui, durant les Cent-Jours, organisèrent dans la capitale l'enseignement mutuel. Elu député en 1820, il se prononça en faveur de la liberté, combattit le projet d'invasion en Espagne (1823), fut un des plus vigoureux opposants sous les ministères Villèle et Polignac, remplit les fonctions de préfet de la Seine à la suite des journées de juillet 1830, puis celles d'aide de camp de Louis-Philippe, et continua de siéger à la Chambre dans les rangs du centre gauche. Voici ses plus beaux titres littéraires : *Voyage pittoresque et historique en Espagne* (1807-1818, 4 vol. in-fol., avec atlas), livre magnifique, dont le prix était de 3,000 francs; *Itinéraire descriptif de l'Espagne* (1809-1827, 5 vol. in-8o, avec atlas in-4o). Nous citerons encore de lui : les *Monuments de la France classés chronologiquement* (1816-1826, 24 livraisons in-fol.); *Voyage pittoresque en Autriche* (1821-1823, 3 vol. in-fol.); *Paris municipe* (1833, in-8o); *Versailles ancien et moderne* (1840, in-8o, illustré).

LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph, comte de), archéologue et voyageur français, fils du précédent, né à Paris en 1807, mort dans la même ville en 1869. Après avoir terminé ses études à l'université de Gœttingue, il parcourut avec son père une grande partie de l'Orient, et, grâce à son remarquable talent de dessinateur, tira de l'oubli une foule de monuments antiques de l'Asie Mineure, de la Syrie et du Hauran. Il explora seul ensuite la vallée du Nil et l'Arabie Pétrée, et y recueillit les éléments d'un de ses ouvrages les plus remarquables. A son retour, il devint secrétaire de l'ambassade française à Rome (1828), qui avait alors à sa tête Chateaubriand; mais ce dernier s'étant retiré lors de la formation du ministère Polignac (1829), M. de Laborde donna également sa démission. Après la révolution de Juillet, il fut quelque temps aide de camp de La Fayette, fut ensuite attaché, comme secrétaire, successivement à l'ambassade de Londres et à la légation de Hesse-Cassel, et, en 1836, renonça définitivement à la diplomatie pour se livrer tout entier à ses goûts artistiques et littéraires. Cependant, en 1840, il fut élu député du département de Seine-et-Oise, en remplacement de son père, auquel il succéda également, en 1842, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il devint, en outre, membre du comité des arts et de la commission des monuments historiques et fut nommé, en 1845, conservateur du musée des antiques au Louvre. Il perdit cet emploi en 1848, y fut réintégré, en 1850, avec le titre modeste de conservateur des collections du moyen âge et de la Renaissance, et devint, en 1857, directeur général des Archives de l'Empire. En 1868, il fut appelé à siéger au Sénat. On a de lui les ouvrages suivants : *Voyage de l'Arabie Pétrée*, avec M. Linant (Paris, 1830-1833, in-fol., avec planches); *Flore de l'Arabie Pétrée* (1833, in-4o); *Essais de gravure, pour servir à une histoire de la gravure en bois*, 1re livraison (Paris, 1833, in-4o, avec 24 planches); *l'Orient et le moyen âge* (1833, in-8o); *Histoire de la découverte de l'imprimerie* (1836, in-8o); *Voyage en Orient, contenant près de 400 vues de l'Asie Mineure et de la Syrie* (1837-1864, in-fol., 38 livraisons); *Histoire de la gravure en manière noire* (Paris, 1839, in-8o); *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg, ou Recherches sur les travaux mystérieux de Gutenberg dans cette ville et sur le procès qui lui fut intenté en 1439, à cette occasion* (1840, in-8o, avec 3 planches); *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg, ou Description des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, Pro regno Cypri, imprimées en 1454* (1840, in-4o, avec 10 planches); *Projets pour l'amélioration et l'embellissement du Xe arrondissement* (1842, in-4o); *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres* (Paris, 1842, in-fol., avec 10 cartes); *De l'organisation des bibliothèques dans Paris*, 1re lettre (1845, in-8o); 2e lettre : *Revue critique des projets présentés pour le déplacement de la Bibliothèque royale* (Paris, 1845, in-8o); 4e lettre : le *Palais Mazarin et les habitations de ville et de campagne du XVIIe siècle* (1847, in-8o, avec 5 planches); 8e lettre : *Etude sur la construction des bibliothèques* (1845, in-8o, avec gravures); les *Anciens monuments de Paris : monuments civils, publics, religieux, les monuments civils, les hôtels* (Paris, 1846, in-4o); l'ouvrage n'a pas été continué; *Essai d'un catalogue des artistes originaires des Pays-Bas ou employés à la cour des ducs de Bourgogne au XIVe et au XVe siècle* (1849, in-8o); les *Ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne* (Paris, 1849-1851, 2e partie, t. Ier, II et III, in-8o); la *Renaissance des arts à la cour de France, études sur le XVIe siècle* (Paris, 1851, in-8o; addition, 1855, in-8o); *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre* (Paris, 1853, in-12); 1re partie : *Histoire et description*; 2e partie : *Documents et glossaire*, plusieurs éditions; la dernière est de 1858; *Athènes au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle* (Paris, 1855, in-8o); le *Château du bois de Boulogne* (1855, grand in-8o); *De l'union des arts et de l'industrie*, t. Ier : le *Passé*; t. II : l'*Avenir* (Paris, 1856, 2 vol. gr. in-8o); *Quelques idées sur la direction des arts et sur le maintien du goût public* (Paris, 1856, in-8o); les *Archives de la France, leurs vicissitudes pendant la Révolution, leur régénération sous l'Empire* (1866, in-18). M. de Laborde a dirigé, en outre, la publication d'un recueil d'*Inventaires et documents publiés par ordre de l'empereur* (1863, in-4°), et il a collaboré à différents recueils, tels que : la *Revue archéologique*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue française*, les *Annales archéologiques*, etc.

LABORDE (Henri-François, comte DE), général français, né à Dijon en 1764, mort en 1833. Lieutenant de volontaires en 1792, il se distingua à Rhinsabern (1793), battit, près d'Aix, les Marseillais insurgés contre la Convention, reçut le grade de général de brigade et, bientôt après, celui de général de division (1793), eut une grande part à la prise de Toulon, puis fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales et s'y signala par divers faits d'armes, notamment en battant Filangieri à Roncevaux. En 1799, il se trouvait à la tête d'une division de l'armée du Rhin. Après avoir défait les Autrichiens devant Philippsbourg (1799), il devint gouverneur de la 3e division militaire, passa en Portugal en 1807, lutta avec une poignée d'hommes contre Wellington, et reçut pour sa belle conduite le titre de comte de l'Empire, prit part à l'expédition de Russie et fut nommé gouverneur de Compiègne. En 1814, Louis XVIII l'appela au commandement de la 10e division militaire ; mais, à la nouvelle du retour de Napoléon, de Laborde fit arborer le drapeau tricolore et arrêter le baron de Vitrolles, commissaire du roi. Il fut, peu après, nommé pair de France et chambellan de l'empereur. Après la bataille de Waterloo et le retour des Bourbons, de Laborde fut destitué et mis en jugement (1816); mais, grâce à une circonstance fortuite, il échappa à la condamnation, quitta la France, où il revint, sans être inquiété, en 1819, et passa les dernières années de sa vie dans la retraite.

LABORDE (Louis-Jules, comte DE), jurisconsulte français, fils du précédent, né à Paris en 1806. Il fit ses études de droit, devint, en 1836, avocat à la cour de cassation, et fut, de 1853 à 1856, président de son ordre. En 1862, M. de Laborde a été nommé conseiller à la cour impériale de Paris. On lui doit un *Traité des avaries particulières sur marchandises* (1836) et, sous le titre de *Liberté religieuse* (1840 et suiv.), un recueil de plaidoyers prononcés devant la cour de cassation sur des questions intéressant le protestantisme.

LABORDE (Henri, vicomte DE), peintre et critique d'art, frère du précédent, né à Rennes en 1811. Il fit de brillantes études et se prépara à la diplomatie; mais il renonça bientôt à suivre cette carrière pour étudier la peinture, sous la direction de Paul Delaroche, dont il adopta la manière. M. de Laborde débuta au Salon de 1836 par *Agar dans le désert*, tableau qui fait partie du musée de Dijon; puis, il exposa successivement plusieurs œuvres correctes et froides, dépourvues d'originalité, sans grandes qualités, mais aussi sans défauts saillants. Nous citerons de lui : la *Confession de saint Augustin* (1837), une de ses meilleures toiles, qui fut acquise par l'Etat; la *Prise de Damiette* (1841); les *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1845), qui figure, ainsi que le tableau précédent, dans les galeries de Versailles; la *Mort de Monique* (1838); *Dante à la Verna* (1847), paysage historique qui lui valut une première médaille et qui a été brûlé lors de l'incendie de Saint-Cloud par les Prussiens en décembre 1870; la *Passion du Christ* (1848), à la cathédrale d'Amiens (1848), etc. La plupart de ces tableaux ont été reproduits par la lithographie et par la gravure. Nommé conservateur adjoint à la Bibliothèque de la rue Richelieu en 1855, chevalier de la Légion d'honneur en 1860, M. Henri de Laborde a été nommé membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1868. En dehors de ses travaux de peintre, il a donné des articles et des études remarquables sur l'art, particulièrement dans la *Revue des Deux-Mondes*; il y a fait preuve d'une compétence réelle et d'un esprit familiarisé avec les plus hautes questions de l'esthétique. M. de Laborde a publié un certain nombre de ses travaux de critique artistique sous le titre d'*Etudes sur les beaux-arts en France et à l'étranger* (1864, 2 vol. in-8°). On lui doit, en outre : *Ingres, sa vie et sa doctrine* (1870).

LABORDE (Etienne), officier et homme politique français, né à Carcassonne en 1782, mort en 1865. Entré dans l'armée comme engagé volontaire, il fit les campagnes d'Austerlitz, de Prusse, d'Espagne, de Russie, conquit ses grades sur les champs de bataille, devint capitaine en 1813 et suivit Napoléon à l'île d'Elbe. De retour en France avec Napoléon en 1815, Laborde devint chef de bataillon dans la garde avec rang de lieutenant-colonel et se distingua à Waterloo. Tombé en disgrâce sous la Restauration, il fut relégué dans les compagnies sédentaires avec le grade de capitaine. Mais après la révolution de Juillet 1830, il reprit son grade de lieutenant-colonel, assista à la prise d'Anvers, reçut le commandement de Cambrai et fut mis à la retraite (1838). Dévoué aux idées bonapartistes, Laborde alla visiter à Londres Louis-Napoléon Bonaparte, prit part à l'échauffourée de Boulogne (1840) et fut condamné à deux ans de prison. En 1849, les électeurs de la Charente-Inférieure l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, où il soutint chaudement la politique de Louis-Napoléon, et fut nommé, après le coup d'Etat, gouverneur du Luxembourg. On lui doit : *Napoléon et sa garde* ou *Relation du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe en* 1814, *du séjour de Napoléon dans cette île, etc.* (Paris, 1840, in-32).

LABORDE (Léo DE), homme politique français, né à Avignon en 1808. Ardent champion de la légitimité, il combattit la royauté de Juillet dans un journal qui paraissait à Avignon, et fut, en 1849, un des candidats de son parti à l'Assemblée nationale. A cette époque, il eut, avec le républicain Gent, un duel qui fit grand bruit, et dans lequel ce dernier reçut une grave blessure. Nommé membre de l'Assemblée législative, il se fit remarquer, dans les rangs de la droite, par sa véhémence et par l'excentricité de quelques-unes de ses motions, entre autres de celle où il demandait que le choix des places dans l'Assemblée fût déterminé par le sort, ou bien qu'on le mît aux enchères au profit des pauvres. Depuis le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il est rentré dans la vie privée. On a de lui : *Note à consulter à propos des circulaires de M. Martin, du Nord* (1841, in-8°).

LA BORDE (Jean-Benjamin DE), musicien et écrivain français. V. BORDE.

LA BORDERIE (J. DE), poëte français du commencement du XVIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, et le volume de vers qui nous reste de lui, les *Préludes du perroquet flûteur toulousain* (Bordeaux, 1620, in-8°), se compose de pièces où dominent les mauvaises plaisanteries et le mauvais goût. Nous aurions laissé dans l'oubli l'auteur et sa production, si celle-ci n'était fort recherchée des bibliophiles.

LA BORDERIE (Louis-Arthur LE MOYNE DE), bibliographe et homme politique français, né à Vitré en 1827. Il entra à l'Ecole des chartes, d'où il sortit le premier en 1852, fut chargé, de 1852 à 1857, d'un travail important sur les archives des ducs de Bretagne, à Nantes, et créa dans cette ville, en 1857, une feuille littéraire, intitulée la *Revue de Bretagne et de Vendée*. En 1861, il devint conseiller d'arrondissement, et, en 1864, conseiller général dans sa ville natale, et se fit remarquer, jusqu'à la fin de l'Empire, par la vive opposition qu'il fit aux candidats patronnés par le gouvernement. M. La Borderie a été un des fondateurs de la classe d'archéologie de l'*Association bretonne*, a présidé, de 1862 à 1868, la Société archéologique d'Ille-et-Villaine, et fondé, en 1868, dans ce département la Société de l'enseignement libre. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs d'Ille-et-Villaine l'ont nommé un de leurs représentants à l'Assemblée nationale. Attaché au parti catholique et monarchique, ce député a voté constamment avec la droite, sans prendre aucune part aux débats de la Chambre. M. de La Borderie a publié plusieurs travaux historiques intéressants : *Histoire de la conspiration de Pontcallec* (1717-1720); la *Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en* 1675; *Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons du* Ve *au* VIIe *siècle*, etc.

LABORDIE s. f. (la-bor-dî — de *Laborde* ou *Delaborde*, sav. fr.). Genre d'arbrisseaux, de la famille des loganiacées, type de la tribu de labordiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux îles Sandwich.

LABORDIÉ, ÉE adj. (la-bor-di-é — rad. *labordie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre labordie.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des loganiacées, ayant pour type le genre labordie.

LABORIE (Edouard-Jean), médecin, né à Paris en 1814, mort dans cette ville en 1867. Ancien interne des hôpitaux et chef de clinique de la Faculté, Laborie fut reçu docteur en 1839. Il se livra à l'enseignement libre, et fit longtemps des cours d'accouchement à l'école. On a de lui divers mémoires : la *Valeur séméiologique de la diminution ou de l'exaltation de l'ouïe* (Paris, 1839, in-4°); *Sur l'emploi de l'air chaud dans le traitement des grandes plaies; Sur la valeur relative des amputations partielles du pied; Sur l'emploi de la cautérisation avec le fer rouge contre certaines altérations de l'utérus.* Il rédigea, en outre, les tablettes scientifiques de quelques journaux et fournit un grand nombre d'articles à la *Gazette des hôpitaux*.

LABORIE (Antoine-Athanase ROUX DE), homme politique français. V. ROUX DE LABORIE.

LABORIEUSEMENT adv. (la-bo-ri-eu-ze-man — rad. *laborieux*). D'une manière laborieuse, avec beaucoup de travail, de peine : *Il est une classe d'hommes qui passent* LABORIEUSEMENT *leur vie à ne faire que des riens.* (Acad.) *Le travail pénible fait de toute chose* LABORIEUSEMENT *cherchée une trouvaille pour l'esprit.* (Mme E. de Girardin.)

LABORIEUX, EUSE adj. (la-bo-ri-eu — lat. *laboriosus*, formé de *labor*, travail). Qui travaille beaucoup, qui aime le travail : *Un jeune homme* LABORIEUX. *Un esprit* LABORIEUX. *C'est une jeune fille* LABORIEUSE. *La faim regarde quelquefois à la porte de l'homme* LABORIEUX, *mais elle n'ose pas y entrer.* (Mme du Deffant.)

> Les doigts *laborieux* rendent l'esprit plus fort,
> Tandis que la vertu dans les loisirs s'endort.
> PONSARD.

> Un affreux serrurier, *laborieux* Vulcain,
> Qu'éveille avant le jour l'ardente soif du gain,
> Avec un fer maudit, qu'à grand bruit il apprête,
> De cent coups de marteau vient me rompre la tête.
> BOILEAU.

— En parlant des choses, Fatigant, pénible, qui exige du labeur : *Vie* LABORIEUSE. *Recherches* LABORIEUSES. *Digestion* LABORIEUSE. *Le temps peut avoir des couches* LABORIEUSES, *mais il n'avorte jamais.* (Lamenn.)

— Qui est lourd, embarrassé, dépourvu de facilité : *La diction de saint Chrysostome est pure, mais* LABORIEUSE. (Chateaub.)

— *Classe laborieuse*, Ouvriers, gens de labeur : *Le couronnement de la société moderne, ce doit être l'amélioration morale, matérielle et intellectuelle des* CLASSES LABORIEUSES. (Wolowski.)

— Substantiv. Personne laborieuse : *Si les paresseux et les ignorants dépouillaient les* LABORIEUX *et les habiles, tous les travaux seraient découragés, la misère serait générale.* (Turgot.)

LABORIOSITÉ s. f. (la-bo-ri-o-zi-té — rad. *laborieux*). Qualité d'une personne laborieuse; caractère, nature d'une chose laborieuse : *Les mœurs avaient, en général, le caractère de douceur et de* LABORIOSITÉ *qui est commun à tous les Allemands.* (Beugnot.)

LABOR OMNIA VINCIT IMPROBUS (*Un travail opiniâtre vient à bout de tout*), Proverbe latin tiré des *Géorgiques* de Virgile (liv. Ier, v. 133 et suiv.) :

> *Tum ferri rigor, atque argutæ lamina serræ;*
> *Nam primi cuneis findebant fissile lignum :*
> *Tum variæ venere artes;* labor omnia vincit
> Improbus!...

« Bientôt le fer retentit sur l'enclume, la lime aiguisa les dents de la scie mordante; pour fendre le bois, les premiers hommes ne se servaient que de coins. Vinrent ensuite tous les arts; *un travail opiniâtre triomphe de tout.* »

On cite souvent ce proverbe, presque toujours en latin :

« Chose étrange! des animalcules marins, à peine visibles au microscope, accroissent notre globe de leurs travaux. Il n'y a de force si petite que la constance ne rende toute-puissante : *Omnia vincit labor improbus*, rien ne résiste à un travail opiniâtre. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

« Non, le travail ne peut pas tout. *Labor omnia vincit improbus* est une fausse maxime. Douze heures de pioche par jour n'amèneront pas, au bout de vingt ans, un garçon spirituel, judicieux, instruit, s'il n'est pas né poëte, à faire l'équivalent d'une strophe d'Alfred de Musset ou de lord Byron. »

TH. GAUTIER.

LABOTTIÈRE (Jules-Gustave), journaliste et auteur dramatique français, né au Havre en 1818. Fils d'un agent de change, il entra d'abord dans une maison de banque, où, dès l'âge de dix-huit ans, il devint caissier. A vingt ans, il fonda le *Carillon*, journal littéraire hebdomadaire, et fut attaché, en 1839, à l'administration du *Courrier du Havre*, dont il devint, l'année suivante, directeur gérant. Quelque temps après, il se démit de cet emploi, mais resta un des collaborateurs de ce journal, dont il est devenu de nouveau, depuis 1870, le gérant responsable. Tout en faisant la critique théâtrale dans le *Courrier du Havre*, M. Labottière a écrit et fait jouer un assez grand nombre de vaudevilles, qui ont eu du succès. En 1854, il créa au Havre l'agence de la compagnie d'assurance l'*Impériale* (aujourd'hui le Crédit viager), et reçut, quelques années plus tard, du conseil d'administration de cette société une médaille d'or, en récompense de son habile gestion. Enfin, il a créé dans la même ville, en 1858, une petite feuille théâtrale, intitulée le *Passe-Temps*. Parmi ses œuvres dramatiques, nous citerons les vaudevilles suivants : *Jeunesse et malice* (1849); l'*Une après l'autre* (1850); l'*Article VI* (1851); le *Trente et un décembre et le premier janvier* (1857), pièces qui ont été jouées sur plusieurs scènes de province et, à Paris, au théâtre Beaumarchais; enfin, une opérette, *Francastor*, représentée, en 1858, aux Folies-Nouvelles.

LABOUAN ou **LABUAN**, île de la côte septentrionale de Bornéo, dans l'archipel des Indes orientales, au N. de la ville de Bornéo. Cette île, cédée aux Anglais en 1846, est pour le commerce une excellente station intermédiaire entre Singapore et Honkong. On y trouve de riches gisements houillers, dont l'exploitation rend de grands services à la navigation à vapeur; 1,500 hab. environ.

LABOUCHÈRE (Pierre-César), diplomate français, né à La Haye en 1772, mort à Londres en 1839. Il fut chargé, en 1810, d'une mission secrète par Napoléon, qui l'envoya sonder le gouvernement anglais sur les conditions qu'il mettrait au rétablissement de la paix européenne. Les négociations n'aboutirent pas; mais le duc d'Otrante, ambassadeur à Londres, persuada à Labouchère de les continuer, malgré les ordres de l'empereur. D'Otrante fut destitué, et Labouchère, appelé à Paris pour rendre compte de sa désobéissance, prouva qu'en obéissant à l'ambassadeur il avait cru obéir à de nouveaux ordres de l'empereur. En 1821, il alla habiter l'Angleterre, où il résida jusqu'à sa mort. Il appartenait au culte protestant.

LABOUCHÈRE (Pierre-Antoine), peintre français, né à Nantes en 1807. Son père, armateur à Nantes, l'envoya faire ses études en Allemagne et en Angleterre, puis le plaça dans une maison de commerce d'Anvers. Les chefs-d'œuvre de l'art que le jeune Labouchère vit dans cette ville firent naître en lui la vocation artistique. Après avoir accompagné, comme secrétaire, le banquier Bates aux Etats-Unis (1827), puis fait un voyage en Chine sur un bâtiment de commerce, M. Labouchère, libre enfin de suivre sa vocation, partit pour l'Italie (1836), s'y livra avec ardeur à l'étude et se rendit ensuite à Paris, où il compléta son éducation artistique dans l'atelier de son ami, Paul Delaroche. Appartenant à la religion réformée, il s'est attaché, dans un grand nombre de tableaux, à traiter des sujets pris dans l'histoire protestante. Nous citerons parmi ses œuvres : *Ulrich von Hutten; Henri, duc de Saxe; Charles-Quint à Londres* (1844); *Luther, Mélanchthon, Pomeranus et Cruciger traduisant la Bible* (1846); *Richelieu et le père Joseph; Un prédicateur* (1847); *Albert Dürer peignant l'empereur Maximilien* (1848); *Colloque de Genève* (1850); *Erasme chez Thomas Morus; Luther à Wittemberg; Charles-Quint et plusieurs princes traversant l'Elbe à la bataille de Mühlberg* (1855); *Luther à la diète de Worms* (1857); *Luther en prière; Portrait de M. Guizot* (1863); *Episode de la guerre des Cévennes* (1864); *Lucas Cranach peignant le portrait de Luther;* la *Famille de Luther en prière* (1865); *Mort de Luther; Charles-Quint* (1866); *Olympia Morata à Ferrare* (1869), etc.

LABOUCHÈRE (Henri), lord TAUNTON, homme d'Etat anglais. V. TAUNTON.

LABOUDERIE (Jean), écrivain et érudit français, né à Chalinargues (Cantal) en 1776, mort à Paris en 1849. Admis dans les ordres au commencement de la Révolution, il ne quitta point la France pendant la Terreur, fut assez longtemps curé de campagne, puis, poussé par son goût pour l'étude, il se rendit à Paris (1804). Là, il étudia le droit, l'hébreu et plusieurs langues vivantes, s'attacha à éclairer l'histoire de notre langue par les littératures étrangères, et partagea son temps entre ses livres et les devoirs de son ministère. Labouderie devint successivement vicaire de Notre-Dame de Paris, chanoine d'Angers et de Saint-Flour, grand vicaire honoraire d'Avignon. La Société des antiquaires de France, la Société asiatique et celle des bibliophiles français le comptaient au nombre de leurs membres. Très-hostile aux idées ultramontaines, Labouderie s'attira pour ce motif quelques difficultés avec ses supérieurs. Loin de faire peser sur la conscience le poids d'une orthodoxie implacable, il s'attachait surtout à montrer comment de grandes intelligences n'avaient trouvé dans le catholicisme rien d'absolument contraire à leurs aspirations. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Pensées théologiques* (Clermont, 1801, in-8°); *Considérations adressées aux aspirants au ministère de l'église de Genève* (Paris, 1817); *Précis historique du méthodisme* (1818, in-8°); le *Christianisme de Montaigne* (1819, in-8°); *Vie des saints* (1820, 3 parties); *Lettres de Bossuet au pape et à divers cardinaux* (1824, in-8°); *Règle générale de la foi catholique* (1825, in-8°); *Bibliothèque religieuse;* le *Livre de Ruth et la parabole de l'enfant prodigue*, en hébreu et en patois auvergnat (1825, in-8°); *Aphorismata opposita aphorismatibus in quatuor articulos declarationis anno* 1682 *editæ* (1826); *Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Allagnon*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, etc. Labouderie a rédigé avec Nodier et Taylor le *Voyage pittoresque dans l'ancienne province d'Auvergne*, et collaboré à divers journaux.

LA BOUÈRE (Antoine-Xavier-Gabriel de GAZEAU, comte DE), peintre français, né à La Bouère (Maine-et-Loire) en 1801. Il est fils du général vendéen Armand-Modeste Gazeau de la Bouère, dont nous avons parlé au mot BOUÈRE. Tout jeune encore, sous la Restauration, il entra dans les mousquetaires, puis dans le corps d'état-major, et devint, à dix-huit ans, capitaine. Attaché comme officier d'ordonnance et comme aide de camp à divers généraux, il prit part à la guerre d'Espagne (1823), à la conquête d'Alger (1830) et donna sa démission après la révolution de Juillet. M. La Bouère se tourna alors vers la peinture, prit des leçons de Brune et de Picot, puis compléta son instruction artistique dans de longs voyages qu'il fit en Orient, en Italie et en Espagne. Cet artiste de talent a exposé, sous le nom de **Tancrède de La Bouère**, un assez grand nombre de tableaux, dont plusieurs ont été achetés par l'Etat. Nous citerons particulièrement : les *Vues d'Alger*, les *Ruines de Thèbes; le Désert de Suez;* la *Vallée des tombeaux en Nubie;* les *Ruines de Karnak;* les *Marais Pontins;* la *Fabrique de*

Poussin; la *Moisson dans la campagne de Rome;* le *Vent du désert aux Pyramides; l'Alhambra;* la *Vue du théâtre de Taormina* (1869), etc.

LABOUISSE-ROCHEFORT (Jean-Pierre-Jacques-Auguste DE), littérateur français, né à Saverdun, comté de Foix, en 1778, mort en 1852. Il fut détenu comme suspect pendant la Terreur et poursuivi comme royaliste sous le Directoire. De 1810 à 1830, il occupa un emploi dans les finances, tout en se livrant à des travaux littéraires. Labouisse a collaboré à divers journaux, fondé l'*Anecdotique*, qui parut de 1821 à 1824, et publié plusieurs recueils de poésies, dans lesquels il se plaît surtout à célébrer sa femme, Eléonore, et les douceurs du mariage, ce qui l'avait fait surnommer le **Poëte de l'hymen.** Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Réflexions contre le divorce* (Paris, 1797); *Idylles*, imitées des *Cantates* de Métastase, suivies du *Premier livre des amours à Eléonore* (Paris, 1808); la *Contre-satire*, suivie de *Poésies diverses* (1804); *Mélanges littéraires* (Paris, 1813); *Eleonoria, biographies sur les Eléonores* (Paris, 1814); *Lettres aux Français* (1815); les *Amours à Eléonore* (Paris, 1817); *Essais sur la culture de la vigne et de l'olivier* (Paris, 1819); *Souvenirs et mélanges littéraires, politiques et biographiques* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°), recueil plein d'anecdotes curieuses; *Petit voyage sentimental* (1828, in-8°); *Mon manifeste sur la décentralisation intellectuelle* (1835, in-8°); *Mélanges politiques et littéraires* (1835); *Trente ans de ma vie, de* 1795 *à* 1826, ou *Mémoires politiques et littéraires* (Toulouse, 1844-1846, 9 vol. in-8°), ouvrage qui fourmille d'anecdotes intéressantes; *Mes rêveries et mes confidences* (1850); *Variétés littéraires et biographiques* (1851, in-8°), etc.

LABOULAYE (Jean-Baptiste-Antoine-Georgette DUBUISSON, vicomte DE), littérateur et publiciste français, né à Versailles en 1781, mort à Bourg (Ain) en 1856. Après le retour des Bourbons en France, il devint secrétaire général au ministère de la maison du roi, fut nommé, en 1827, membre de la Chambre des députés dans un collége électoral de l'Ain, qui lui renouvela son mandat en 1830; mais, voulant rester fidèle à la cause de Charles X, il donna sa démission dès que Louis-Philippe eut été proclamé roi. On lui doit, entre autres écrits : *Notice historique sur le duc de Blacas* (Paris, 1840, in-8°); *De la passion et du bien-être matériel considéré dans ses effets sur la moralité des peuples et des individus* (Lyon, 1846, in-8°); *Fables et poésies* (Bourg, 1857, in-8°).

LABOULAYE (Edouard-René LEFEBVRE-), publiciste et jurisconsulte, né à Paris en 1811. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis s'attacha d'une façon toute particulière à l'étude des jurisconsultes et des historiens de l'Allemagne, dont il acquit une connaissance approfondie. Tout en se livrant à ses travaux, M. Laboulaye s'occupa pendant quelque temps, avec son frère, de la fonte des caractères. Ses premiers ouvrages attirèrent l'attention des lettrés, et contribuèrent à régénérer, dans notre pays, l'étude de l'histoire du droit. A l'érudition il avait su joindre des aperçus ingénieux, une exposition pleine de clarté, un style élégant, et ces qualités s'affirmèrent davantage encore dans ses ouvrages postérieurs. En 1842, M. Laboulaye se fit inscrire au barreau de Paris; trois ans plus tard, il était nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, en 1849, il devenait professeur de législation comparée au Collége de France. Sous l'Empire, M. Laboulaye fut d'abord mêlé aux hommes qui essayaient de réveiller l'esprit public en France; il contribua à faire connaître et aimer les institutions de la libre Amérique, soit par ses cours extrêmement suivis, soit par ses ouvrages, soit, enfin, en faisant partie de comités d'organisation démocratique. En 1863, il se présenta comme candidat à la députation de Paris, mais il échoua. Il ne fut pas plus heureux dans le Bas-Rhin en 1866, et dans le département de Seine-et-Oise en 1869. En 1870, lorsque eut lieu le voté du plébiscite sur les réformes apportées à la constitution, M. Laboulaye écrivit une lettre, rendue publique (25 avril), dans laquelle il donnait son adhésion à cette comédie de l'appel au peuple, déclarait qu'il voterait pour le plébiscite et affirmait que « la meilleure constitution est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve. » Cette lettre fit scandale. Accusé de renier son passé et de se rallier à l'Empire, M. Laboulaye perdit en un instant la popularité dont il jouissait. Il dut suspendre son cours au Collége de France, pour mettre un terme aux scènes tumultueuses qui s'y passaient et dont il était l'objet (24 mai). Lors des élections du 8 février 1871, le comité Dufaure le porta candidat à Paris pour l'Assemblée nationale. M. Laboulaye subit un nouvel échec; mais il fut plus heureux lors des élections complémentaires du 8 juillet suivant, où, soutenu par l'*Union de la presse parisienne*, il devint député de Paris. Il alla siéger alors au centre gauche et n'a cessé d'appuyer de ses votes la politique de M. Thiers. Lorsque, en novembre 1872, M. Casimir Périer provoqua une scission dans le centre gauche et créa la réunion dite de la République conservatrice, M. Laboulaye fit partie des membres qui constituèrent cette nouvelle portion de l'Assemblée. Il a été nommé président de la commission chargée de réorganiser l'enseignement supérieur, et a pris maintes fois la parole devant l'Assemblée, notamment sur la loi relative à l'enregistrement et au timbre, sur les contributions indirectes, sur la loi contre l'Internationale, sur l'ivrognerie, dont il demanda vivement la répression, etc. Dans le discours qu'il prononça, le 28 février 1873, lors de la discussion sur le projet de loi présenté par la commission des Trente, M. Laboulaye n'a point hésité à déclarer que la forme du gouvernement lui était indifférente, pourvu que le gouvernement ne soit pas despotique. Le 14 mars 1873, il a été nommé administrateur du Collége de France pour trois ans.

On doit à M. Laboulaye les ouvrages suivants : *Histoire du droit de propriété foncière en Occident* (Paris, 1839, in-8°), livre couronné par l'Académie des inscriptions; *Essai sur la vie et les ouvrages de Savigny* (Paris, 1840, in-8°); *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours* (Paris, 1843, in-8°), très-remarquable ouvrage, couronné par l'Académie des sciences morales; *Essai sun les lois criminelles des Romains concernant la responsabilité des magistrats* (1845, in-8°), également couronné; *Histoire des Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1854, 3 vol. in-8°); *Etudes contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves* (Paris, 1854, in-12); les *Tables de bronze de Malaga et de Salpensa* (Paris, 1856, in-8°); *Souvenirs d'un voyageur* (Paris, 1857, in-16); la *Liberté religieuse* (Paris, 1858, in-12); *Etudes sur la propriété littéraire en France et en Angleterre* (Paris, 1858, in-12); *Introduction au droit français*, de Claude Fleury (Paris, 1858, 2 vol. in-12), en collaboration avec Dareste; *Abdallah*, roman arabe (1859); les *Etats-Unis et la France* (1862, in-8°); l'*Etat et ses limites*, suivi d'*Essais politiques sur M. de Tocqueville* (1863, in-8°); *Paris en Amérique* (1863, in-8°), sous le nom de René Lefebvre, ingénieux roman satirique dont les éditions se succédèrent rapidement; *Contes bleus* (1863, in-8°); le *Parti libéral, son programme, etc.* (1864, in-18); *Nouveaux contes bleus* (1866, in-8°); le *Prince Caniche* (1868, in-18), conte satirique qui obtint un très-grand succès et fit beaucoup de bruit; la *République constitutionnelle* (1871, in-8°), etc.

On doit, en outre, à M. Laboulaye les traductions de l'*Histoire de la procédure chez les Romains*, de Walter (1841, in-8°); des *Œuvres sociales de Channing* avec un *Essai sur sa vie et ses doctrines* (1854, in-4°); de l'*Esclavage*, par le même, avec une *Etude sur l'esclavage aux Etats-Unis* (1855, in-18); des *Petits traités religieux*, également de Channing (1857, in-18).

M. Laboulaye a donné comme éditeur : le *Coutumier de Charles VI* (Paris, 1846, in-8°); les *Institutes coutumières de Loisel*, avec notes (Paris, 1848, 2 vol. in-12); les *Mémoires et la correspondance de Franklin* (1866); les *Essais de morale et d'économie politique*, du même (1867). Il collabore depuis longtemps au *Journal des Débats;* il a publié beaucoup d'articles dans la *Revue de législation et de jurisprudence;* enfin, il a pris part à la rédaction de la *Revue historique du droit français et étranger*, à la *Revue germanique*, à la *Revue nationale*, etc.

LABOULAYE (Charles-Pierre LEFEBVRE-), écrivain et fondeur, frère du précédent, né à Paris en 1813. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il renonça, en sortant de ce dernier établissement, à suivre la carrière militaire (1836) pour se tourner vers l'industrie. Après s'être initié à l'art de la fonte des caractères chez Didot, il établit une fonderie et s'attacha à améliorer les procédés en usage. Il est l'inventeur d'un nouveau moule pour lettres d'affiche et de diverses machines-types, composées d'alliages aussi économiques qu'ingénieux. Ces inventions, exposées à diverses reprises, ont valu à leur auteur plusieurs médailles d'or. M. Ch. Laboulaye a été décoré de la Légion d'honneur en 1863, comme membre de la section française du jury international de l'Exposition universelle de Londres. On a de lui : *Organisation du travail* (1848, in-12); *Traité de cinématique* (1849, in-8°); *Essai sur l'art industriel* (1856, in-8°); *Essai sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (1859), etc. Ce savant distingué est l'éditeur et l'auteur principal du *Dictionnaire des arts et manufactures;* il a aussi collaboré avec son frère à la publication des *Œuvres* de Channing.

LABOULAYE-MARILLAC (Pierre-Charles-Madeleine DE), chimiste et voyageur français, né à Billom en 1771, mort en 1824. Lieutenant-colonel à l'époque de la Révolution et partisan dévoué de la royauté, il s'offrit à la Convention pour être un des otages de Louis XVI, émigra peu après et servit dans l'armée des princes. Après la dispersion de cette armée, il étudia la médecine à Gœttingue, s'y fit recevoir docteur, et, rentré en France sous le Consulat, s'occupa surtout de travaux et de recherches chimiques relatives à la teinture des étoffes. On lui doit la découverte de douze couleurs inaltérables, qu'une commission, nommée par l'Académie des sciences, reconnut dans son rapport supérieures à celles qu'on avait employées jusqu'à ce jour. En 1817, Laboulaye fut nommé directeur de la manufacture des Gobelins et devint, plus tard, contrôleur des dépenses de la maison du roi. On a de lui : *Voyages entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie, dans les années* 1793 *et* 1794, *par le professeur Pallas*, traduit de l'allemand avec Tonnelier (Paris, 1805, 2 vol. in-4°, et atlas in-fol.; Paris, 1811, 4 vol. in-8°, et atlas in-4°); *Mémoires sur les couleurs inaltérables pour la teinture, etc.*, suivis du *Rapport* fait, à ce sujet, par Vauquelin, Gay-Lussac et Berthollet, etc. (Paris, 1814, in-4°).

LABOULBÈNE (Jean-Joseph-Alexandre), médecin français, né à Agen en 1825. Il fit ses études au collége de sa ville natale, vint à Paris, fut reçu interne des hôpitaux en 1849, obtint, en 1853, la grande médaille d'or des hôpitaux et prit le diplôme de docteur en 1855. Après avoir encore obtenu le premier prix de l'Ecole pratique, il fut nommé professeur agrégé au concours de 1860. On lui doit de nombreux écrits, dont le plus remarquable est intitulé : *Recherches chimiques et anatomiques sur les affections pseudo-membraneuses, productions plastiques, diphthéritiques, ulcéro-membraneuses, aphtheuses, croup, muguet, etc.* (Paris, 1861, in-8°), ouvrage couronné par l'Institut. Nous citerons encore de lui : *Faune entomologique française* (Paris, 1854, in-12) et *Des névralgies viscérales* (1860, in-8°). On lui doit, en outre, un grand nombre de mémoires, insérés dans les comptes rendus de la *Société de biologie*, dans les *Annales de la Société entomologique de France*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, etc.

LABOULIE (Joseph-Balthasar-Gustave DE), avocat français, né à Aix en 1800, mort à Bade en 1867. Procureur du roi, puis avocat général à Riom, sous la Restauration, il reprit, après 1830, sa place au barreau, se consacra à la défense des journaux et des accusés légitimistes, fut élu député à Marseille en 1834, et fit partie de l'opposition légitimiste sous Louis-Philippe. Après la révolution de Février 1848, M. Laboulie devint représentant des Bouches-du-Rhône à la Constituante et à la Législative, vota toutes les lois réactionnaires qui y furent présentées, fit partie de la réunion de la rue de Poitiers, et rentra au barreau après le 2 décembre 1851.

LABOULINIÈRE (Pierre-Toussaint DE), écrivain et économiste politique français, né à Saint-Victurnien (Limousin) vers 1780, mort à Etampes en 1827. Après avoir étudié la médecine, il se rendit en Italie avec le maréchal Jourdan, qui l'avait pris pour secrétaire, devint ensuite professeur de philosophie morale au lycée littéraire de Turin, et fut enfin, sous la Restauration, sous-préfet d'Etampes. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Plan d'une statistique générale pour le ci-devant Piémont* (1803, in-8°); *Précis d'idéologie* (Paris, 1805, in-8°); *Considérations politiques sur la France et les divers Etats de l'Europe* (Paris, 1808, in-8°); *De l'influence d'une grande révolution sur l'agriculture, le commerce et les arts* (Paris, 1808); *Histoire politique et civile des trois premières dynasties françaises* (1808, 3 vol. in-8°); *Des factions et des conquêtes* ou *Précis des écarts militaires et politiques de la Révolution française* (1815, in-8°); *De la disette et de la surabondance en France; des moyens de prévenir l'une en mettant à profit l'autre* (1821, 2 vol. in-8°, avec un appendice, 1822, in-8°); *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises* (1825, 3 vol. in-8°).

LABOULLAYE (Ferdinand DE), auteur dramatique français, né vers 1810. Il débuta par des vaudevilles et des drames, écrits en collaboration et dont quelques-uns ont été goûtés du public; mais la meilleure partie de son œuvre consiste en petites comédies, écrites avec goût, et qui ont été représentées avec succès, soit à la Comédie-Française, soit à l'Odéon. Telles sont : *Molière au* XIXe *siècle*, en vers (1844); *Corneille et Rotrou* (1845); *Corneille chez Poussin* (1847), etc.

LABOULLAYE (François DE), voyageur français. V. LE GOUZ.

LABOUR s. m. (la-bour — du lat. *labor*, travail. V. LABEUR). Façon que l'on donne aux terres en les labourant : LABOUR *profond.* LABOUR *léger.* LABOUR *à la bêche, à la charrue. Donner à un champ deux* LABOURS. *Chaque récolte de l'Egypte ne coûte qu'un* LABOUR. (Raynal.) *Si le premier* LABOUR *a été superficiel, celui qui le suit doit être profond, afin de ramener de la terre du fond à la superficie du sol.* (Payen.) *Les Etrusques donnaient jusqu'à neuf* LABOURS *à leurs champs.* (Michelet.)

Les guérets exercés par des *labours* profonds
Sont semés chaque année, et toujours plus féconds.
ROSSET.

— Terre labourée :

Sa haute silhouette noire
Domine les profonds *labours.*
V. HUGO.

— Fig. Travail quelconque : *Liberté et propriété se tiennent comme l'arbre et le fruit; l'une est le* LABOUR, *l'autre est la récolte.* (Ed. Laboulaye.)

— *Bêtes de labour*, Animaux propres au labourage, destinés spécialement au labourage : *Ce fermier a six* CHEVAUX DE LABOUR. (Acad.)

— Techn. Sorte de pelle dont les fondeurs se servent pour remuer le sable autour des moules.

— **Syn. Labour, labourage.** Le *labour* se considère surtout par rapport à la terre ou comme un genre de travail distinct de tout autre par sa nature seule. *Labourage* fait penser à l'action même de ceux qui labourent; il représente le labour comme s'accomplissant, venant de s'accomplir ou étant sur le point d'être réalisé. Ainsi, *labour* s'emploie de préférence quand l'idée reste vague : *Des chevaux de* LABOUR; *labourage*, quand l'idée est déterminée : *Les instruments du* LABOURAGE.

LABOUR (TERRE DE), en italien *Terra di Lavoro*, autrefois *Laborinus Pagus*, qui faisait partie de l'ancienne Campanie, province du royaume d'Italie, comprise entre l'Abruzze Ultérieure IIe au N., les anciens Etats du pape au N.-O., la mer Tyrrhénienne à l'O., la province de Naples au S.-E., la principauté Citérieure et la principauté Ultérieure au S., enfin la province de Molise à l'E. Longueur, 140 kilom.; largeur, 65; superficie, 9,795 kilom. carrés; 778,000 hab. Ch.-l., Caserta; villes principales, Nole, Gaëte, Piedimonte. La plus grande partie du sol, d'origine volcanique, présente de vastes plaines et est d'une grande fertilité. Les principales rivières qui l'arrosent sont le Garigliano, le Volturno, qui s'y grossit du Calore; on y remarque les lacs de Fondi, de Lungo et de Carinola. Pâturages abondants; récolte importante de blé, de raisins, d'olives et de fruits; lin et chanvre. On y cultive surtout la vigne, l'olivier et le mûrier. C'est dans cette province que l'on récolte, entre autres vins renommés, le *lachryma-christi.* L'huile et la soie forment les principaux articles d'importation. La Terre de Labour avait autrefois une étendue plus vaste; Naples se trouvait comprise dans cette province. Telle qu'elle est actuellement, elle se divise en cinq districts ou arrondissements, qui sont ceux de Caserta, de Nole, de Gaëte, de Sora et de Piedimonte.

LABOURABLE adj. (la-bou-ra-ble — rad. *labourer*). Propre à être labouré : *Terre* LABOURABLE. *Terrain qui n'est* LABOURABLE *que dans telle saison. J'ai cent vingt arpents* LABOURABLES *dans le plus beau pays de la nature et le sol le plus ingrat.* (Volt.)

LABOURAGE s. m. (la-bou-ra-je — rad. *labourer*). Art, action ou manière de labourer la terre : *S'entendre au* LABOURAGE. *Il a quitté le* LABOURAGE *pour le commerce.* (Acad.) *Pâturage et* LABOURAGE, *ce sont les deux mamelles de la France.* (Sully.) *Dans la construction des outils de* LABOURAGE, *on emploie le bois, la tôle et la fonte.* (Raspail.)

Nous cultivons en paix d'heureux champs, et nos [mains
Etaient propres aux arts ainsi qu'au *labourage.*
LA FONTAINE.

— Navig. Partie d'un train qui est sous l'eau. ‖ Travail qui a pour but de faire passer les bateaux sous certains ponts. ‖ Action de tirer des tonneaux pleins hors des bateaux qui les ont amenés au port.

— **Syn. Labourage, labour.** V. LABOUR.

— **Encycl.** Les matières végétales soumises à l'analyse chimique accusent invariablement la présence de quatre corps simples, que l'on y rencontre dans des proportions très-variables, mais toujours appréciables. Ces corps sont le carbone, l'azote, l'hydrogène et l'oxygène. On rencontre de plus, dans la plupart des plantes, des quantités excessivement variables de silice, de chaux, de baryte et de phosphates divers, etc. Les cellules végétales composées des quatre corps simples s'imprégnent plus ou moins de ces autres matières qui donnent aux plantes des qualités particulières de saveur, de couleur, de dureté, etc. Evidemment, les végétaux ne peuvent puiser que dans la terre ou dans l'air les éléments des substances qui constituent leurs tissus et de celles qu'elles élaborent. Il est non moins évident que, si certaines plantes prospèrent dans certains sols, c'est qu'elles y trouvent réunis les différents éléments qui sont nécessaires à leur parfait développement. On serait dès lors tenté de croire qu'il faut absolument abandonner à la nature seule le soin de faire croître les végétaux dans les lieux où elle a rassemblé les éléments particuliers à la composition de chacun d'eux; mais si l'on réfléchit que, parmi la quantité innombrable de végétaux qui couvrent la terre, un très-petit nombre seulement est utile à la nourriture de l'homme et des animaux qu'il élève, on arrive rapidement à cette conclusion, qu'il est indispensable d'aider leur développement par des travaux appropriés, afin de produire ces matières alimentaires en plus grande quantité dans les lieux où se trouvent réunies des populations nombreuses. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires, que, lors même que le sol eût possédé naturellement des éléments suffisants de végétation, il est nécessaire de les lui restituer au fur et à mesure qu'ils sont absorbés par la production des récoltes. Tel est le but de l'agriculture, qui a pour objet de restituer au sol les principes actifs nécessaires à l'accroissement des végétaux, et de faciliter l'absorption par ces derniers des matières que l'industrie humaine incorpore au sol, et de celles que la nature y verse à son tour. Nous entendons ici parler de l'air, de l'eau et de la chaleur solaire, qui sont indispensables à toute végétation.

Les opérations spéciales par lesquelles on introduit dans le sol les matières azotées nommées engrais, par lesquelles on le divise, on l'ameublit de façon que l'eau, l'air et la chaleur solaire le pénètrent plus facilement, se nomment *labourage.* Le *labourage* est l'opération capitale de l'agriculture. Toutes les autres opérations sont secondaires, et sont des accessoires du labour. Ce dernier prend d'ailleurs divers noms suivant les circonstances diverses dans lesquelles il s'exécute, suivant les instruments avec lesquels on opère, suivant le but spécial que l'on se propose. Le *labourage* doit, en même temps qu'il prépare le sol à recevoir la semence ou les plantations, faire disparaître de sa surface les plantes inutiles qui poussent naturellement lorsqu'on abandonne la terre à elle-même, et les restes de récoltes précédentes, les chaumes de céréales, par exemple.

Les meilleurs labours sont évidemment ceux qui brisent et mélangent le mieux la terre, qui enfouissent le mieux le fumier et les herbes.

La qualité du labour dépend essentiellement de l'instrument employé pour l'effectuer. Cet instrument lui-même dépend, quant à la forme et au mode d'action, du système moteur qui lui est appliqué. Dès la plus haute antiquité, l'homme posséda deux moteurs, et régla sur eux la forme et la puissance de ses engins : le premier était sa propre force musculaire ; le second, plus puissant, consistait dans l'emploi des bêtes de somme.

Quand l'accroissement de la population donna plus d'importance et plus d'extension aux travaux agricoles, l'intelligence humaine dut perfectionner les instruments de labour, afin de produire plus de travail dans le même temps, et de mieux utiliser la force motrice. Enfin, dans ces derniers temps, où la force musculaire de l'homme a atteint un prix très-élevé, les progrès de la mécanique sont venus mettre à la disposition de l'agriculture la force motrice à bas prix qui résulte de l'action de la vapeur.

Le meilleur de tous les labours est, sans contredit, celui qui s'effectue à l'aide de la bêche. Il demande à être fait avec le plus grand soin, en brisant les mottes en petits fragments, ce qui exige beaucoup de temps. De plus, il faut que la terre ne soit ni trop humide ni trop sèche. Ces conditions rendent ce procédé lent et coûteux ; aussi ne le met-on guère en pratique que dans les jardins. Il faut en dire à peu près autant de l'usage de la houe et du crochet, dont on se sert pour les vignes ou les champs de peu d'étendue. Les binages sont des labours superficiels, destinés à briser l'écorce du sol et à enlever les herbes parasites. En somme, les labours à bras d'homme ne doivent être employés que pour des travaux de jardinage minutieux ou très-spéciaux, ou bien encore lorsque l'exiguïté des pièces de terrain ne permet pas d'en employer d'autres avec avantage.

Les instruments employés sous l'action des animaux domestiques sont les charrues, les herses, les rouleaux, etc. Les charrues diffèrent de forme et de maniement suivant le sol dans lequel elles doivent fonctionner, et le but qu'elles doivent remplir. La première opération à exécuter est le défrichement, qui peut s'opérer au moyen de la charrue, et plus spécialement des charrues en fer, qui nous viennent d'Angleterre. Après le passage de la charrue, il est bon de faire usage de la herse à couperets, qui divise les gazons et les racines sans les ramener à la surface du sol, tout en produisant un tassement régulier du terrain. Les labours qui atteignent le sous-sol à une certaine profondeur prennent le nom de défonçage. On peut défoncer à l'aide de charrues. On a fait aussi des machines spéciales à défoncer, et entre autres la défonceuse Guibal, de Castres. Un des grands avantages de cette machine est de ne pas ramener la terre à la surface. Par contre, les charrues sont préférables lorsque le défonçage a pour but spécial de mélanger la terre de la surface avec celle du sous-sol.

Quoique l'on puisse labourer la terre en tout temps, il est préférable de faire les labours en automne, aussitôt après l'enlèvement de la récolte, lorsque le sol n'est pas trop durci par la sécheresse. Au printemps, on commence par les terres légères, et on termine par les terres argileuses, ou par celles qui sont à une exposition froide.

Les labours doivent être légers, quand le sol est bien nettoyé et le temps humide et pluvieux. On les fait profonds dans les temps secs, lorsque le sol est léger et couvert d'herbes. Plus le labour est profond, plus il faut d'engrais. Les terres argileuses ne doivent pas être attaquées dans les temps trop secs ou trop humides. Les labours d'été sont souvent préjudiciables, parce que le sol se dessèche profondément, et qu'une grande partie des principes volatils de l'engrais se perd dans l'atmosphère. Ils ne sont utiles que lorsqu'on les fait succéder immédiatement à une récolte, pour ensemencer tout de suite.

Il est fort utile de faire succéder le rouleau et la herse à la charrue, pour briser les mottes et rendre le sol aussi uni que possible. Cela est nécessaire, pour que l'eau du ciel agisse partout avec égalité, et pour faciliter la récolte.

Le *labourage* à la vapeur, bien qu'il soit peu connu en France, à cause de la grande division de la propriété, n'est pas d'invention absolument récente.

Ce mode de culture a eu à lutter à son origine, comme toutes les inventions nouvelles qui renversent un ordre de choses établi, contre les préventions de la routine, et aussi, on doit le dire, contre les insuccès résultant de ses propres imperfections. Mais, grâce aux perfectionnements imaginés par les constructeurs dans ces dernières années, le *labourage* à la vapeur a surmonté les préventions. Les appareils doivent réunir dans leur construction, à la modicité du prix d'achat, une grande simplicité d'agencement, afin de faciliter autant que possible la manœuvre et les réparations. Les charrues, piocheuses, herses, etc., à vapeur, présentent des avantages incontestables et multiples sur ceux de ces appareils qui sont conduits par des chevaux : économie de force pour les labours difficiles, culture plus profonde et plus efficace ; facilité d'opérer plus rapidement, et, par suite, dans la saison la plus avantageuse, économie d'engrais, à cause de la perfection du labour, etc. De tout cela, il résulte une importante diminution dans le nombre d'hommes et de bêtes de somme employés dans la ferme. Malheureusement, les dépenses qu'exigent l'achat, l'entretien et l'emploi des machines agricoles à vapeur les excluent complétement de la petite culture, et la grande culture paraît à jamais morte chez nous, si les petits propriétaires n'imaginent enfin un mode d'association qui couperait court à bien des difficultés.

Labourage nivernais (LE), tableau de Mlle Rosa Bonheur; au Luxembourg. Six grands bœufs, à la puissante encolure, à l'allure placide, au mufle baveux, sont attelés à une charrue qui déchire la jachère jaunie par l'automne et soulève les mottes de terre brune. Un jeune paysan stimule avec l'aiguillon un bœuf placé au milieu de l'attelage; le robuste animal détourne la tête autant que lui permet le joug qui l'enchaîne à son voisin. Derrière le vieux laboureur qui tient le manche de la charrue, un second attelage de six bœufs traîne une herse, opération que dirigent et surveillent deux autres paysans. Animaux et figures occupent le premier plan et se détachent sur un ciel pâle, doux et profond, éclairé par le reflet des derniers rayons du soleil, qui vient de disparaître derrière l'horizon. La campagne est solitaire et même un peu morne : à gauche, une haie rompt seule la monotonie de la plaine ; à droite s'élève un coteau couvert d'un taillis, sur la lisière duquel émergent, derrière un bouquet d'arbres, les toits d'une habitation rustique.

Ce tableau, qui peut être regardé comme le chef-d'œuvre de Mlle Rosa Bonheur, a été exposé pour la première fois au Salon de 1849, et y a obtenu un très-grand succès. On a beaucoup loué l'extrême vérité des animaux, la solidité des terrains et le ton si juste, si franc, dans lequel ils sont peints. Dans le compte rendu du Salon qu'il publia dans le *Siècle*, Louis Desnoyers, après avoir applaudi à l'excellence de la perspective et à la touche ravissante du ciel, apprécia en ces termes les autres parties du tableau : « L'anatomie des bœufs, la lourdeur de leurs attitudes, la force de leur traction, la lenteur de leur mouvement, tout cela a été compris avec une rare intelligence et exécuté avec une véritable perfection, sans excès comme sans insuffisance, sans rudesse comme sans afféterie, et dans la juste limite de la vérité idéale. Cette limite, si incertaine, n'a été dépassée par Mlle Rosa Bonheur que dans une seule partie de l'œuvre ; nous voulons parler de l'exécution du terrain labouré. On admire beaucoup les innombrables morceaux de ce sol que la charrue vient de bouleverser, et dont une longue humidité a bruni la teinte. On a raison, c'est une œuvre de patience et qui a demandé une grande dextérité de pinceau; mais ces qualités ne sont pas ici à leur place; les quartiers de cette terre sont trop bien peints, trop accusés, trop minutieusement exécutés pour le reste de l'ouvrage. C'est au point que, si nous ne craignions de faire une comparaison aussi triviale que succulente, nous dirions que, en insistant trop sur cette partie, Mlle Rosa Bonheur a risqué de faire des bœufs de sucre candi labourant une terre de chocolat. Mais hâtons-nous de revenir à l'éloge, en ajoutant que l'artiste a versé dans toute cette scène une placidité des plus exquises. »

Le *Labourage nivernais* a été lithographié d'une façon remarquable par M. Soulange-Teissier; il a été gravé à la manière noire par M. P. Cottin. Une variante de ce tableau a figuré à une exposition de tableaux modernes, dans une salle du boulevard des Italiens, en 1860.

LABOURD (LE), en basque *Laphur-duy* (solitude), en latin du moyen âge *Lapurdensis pagus*, petit pays de l'ancienne France (Gascogne), entre le golfe de Gascogne à l'O., l'Adour au N., la basse Navarre à l'E. et les Pyrénées au S. Chef-lieu : Bayonne; villes principales : Saint-Jean-de-Luz, Guiche, Ustaritz, Andaye. Il est aujourd'hui compris dans le département des Basses-Pyrénées. Le Labourd, troisième province des Basques françaises, avait des états appelés *Bilcar*, dont la tendance était bien plus républicaine que celle des états de Béarn et de la Navarre.

LABOURDONNAIE (Anne-François-Auguste, comte DE), général français, né à Guérande en 1747, mort à Dax en 1793. Entré dans l'armée avec le grade d'enseigne, il prit part aux dernières affaires de la guerre de Sept ans, et devint successivent sous-aide-major, colonel (1771), brigadier des armées (1784), maréchal de camp (1788). Il accepta du service sous la Révolution et fut envoyé à l'armée du Nord en 1792. Dumouriez ayant rassemblé les débris de son armée et abandonné la Flandre française pour marcher au-devant du roi de Prusse, qui avait envahi la Champagne, Labourdonnaie, chargé de la défense de la Flandre, ne put empêcher le bombardement de Lille; mais, ayant reçu des renforts après la retraite des Prussiens, il marcha sur Lille, et son approche suffit pour obliger les Autrichiens à en lever le siége. Quand la victoire de Jemmapes eut ouvert aux Français l'entrée de la Belgique, Labourdonnaie, à la tête de l'aile gauche, entra le 8 novembre dans Tournay, que l'ennemi avait évacué, fit occuper sans résistance Ypres, Furnes, Bruges, Gand, et se porta sur Anvers, dont la citadelle se rendit au bout de quatre jours. Ce furent les seules opérations auxquelles Labourdonnaie prit part dans le Nord. De longs et fâcheux démêlés qu'il eut avec Dumouriez le déterminèrent à quitter cette armée, et, sur la fin de février 1793, on l'envoya commander celle des côtes de l'Ouest, qui n'était pas encore organisée. Il s'agissait d'étouffer, dès le principe, la révolte des Bretons et des Vendéens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs des parents de Labourdonnaie. Nantes, réduite au seul courage de ses habitants, était cernée par les rebelles. Labourdonnaie, dès son arrivée, informa la Convention nationale qu'il n'avait pas trouvé de forces disponibles à opposer à l'ennemi. Quelques jours après, cependant, il fit connaître un avantage remporté par Beysser, commandant de Nantes. Accusé par Bourdon de l'Oise d'avoir, sans motifs, fait rebrousser chemin à 5,000 hommes de nouvelles levées que les commissaires du département de la Manche lui avaient envoyés, il parvint à justifier ses intentions, non ses manœuvres militaires, et fut remplacé, à la fin d'avril, par le général Canclaux. Investi du commandement de la droite à l'armée des Pyrénées occidentales, Labourdonnaie y arriva malade, au mois de juin, et n'assista qu'à l'affaire d'Urrugue. Les souffrances d'une ancienne blessure le contraignirent à quitter l'armée, et il alla mourir aux eaux de Dax.

LABOURDONNAIE (François-Régis, comte DE), homme politique français, né à Angers en 1767, mort au château de Mésangeau, près de Beaupréau (Maine-et-Loire), en 1839. Voué de bonne heure au métier des armes, il était sous les drapeaux quand la Révolution éclata. Il accepta d'abord les fonctions d'officier municipal à Angers, puis émigra en 1792 et rejoignit l'armée de Condé. Après la dissolution de cette armée, il rentra en France et prit part à l'insurrection vendéenne. L'amnistie qui suivit la pacification lui permit de tenter la voie politique. On le voit, en 1807, féliciter Napoléon, à son retour d'Espagne, au nom de son département, dans lequel « il avait eu le bonheur d'acclimater la conscription. » Le refus d'une place de sénateur, qu'il avait sollicitée, le détacha de la cause impériale, et, après la retraite de Russie, il se mêla à toutes les intrigues du parti royaliste ayant pour but de ramener les Bourbons. A la seconde Restauration, son département l'envoya, en qualité de député, à la *Chambre introuvable*, et ce fut, on peut le dire, un des plus extravagants de ces hommes, qui, chose inouïe, poussèrent la fureur de la réaction jusqu'à embarrasser le gouvernement. Il est inutile de rappeler tous les votes insensés auxquels Labourdonnaie participa. Le député de Maine-et-Loire est une figure parlementaire assez difficile à définir. Au fond, toute sa vie de député a été une revendication des principes de l'ancienne royauté ; mais, pour atteindre ce but, auquel il lui semblait que les ministres du roi tournaient constamment le dos, il employa un moyen bizarre : la lutte à outrance contre les ministres, lutte pour laquelle toutes les armes lui étaient bonnes, même le libéralisme, même la révolution. C'est ainsi seulement qu'on peut s'expliquer les contradictions singulières des votes qu'il a émis. Nous ne pouvons les énumérer tous, mais il suffira de rappeler les principales mesures qu'il a appuyées ou provoquées.

En 1815, il demande une répression sévère des cris séditieux. Il provoque les exceptions suivantes à l'amnistie : 1° les titulaires des grandes charges administratives et militaires qui ont servi le gouvernement de l'usurpateur; 2° les généraux commandants de place et préfets ayant passé à Bonaparte, arboré son drapeau, exécuté ses ordres et exercé des actes de violence envers les autorités légitimes; 3° les régicides. On devra traduire devant les tribunaux ces trois catégories de coupables : les deux premières méritent la mort; à la dernière est réservée la déportation. De là le surnom qu'on lui donna de l'**Homme aux catégories.** Il demande pour les électeurs sept ans de domicile, et trois degrés dans les élections. Son opposition contre les ministres, en 1816, le pousse jusqu'à des demandes libérales, comme la suppression du timbre pour les brochures et les journaux non quotidiens, et celle du ministère de la police. Mais ceci n'est qu'une tactique parlementaire que lui impose sa qualité de chef de l'extrême droite. Le gouvernement du roi lui paraissait alors pire que celui de l'ogre de Corse. En 1817, Labourdonnaie combat la loi de recrutement et demande des poursuites contre le colonel Fabvier, auteur d'une brochure qui lui déplaît. Il combat, en 1819, l'admission de l'abbé Grégoire avec une violence extrême. Labourdonnaie se met de plus en plus en opposition avec M. Villèle, et le prend plusieurs fois violemment à partie. Villèle eut sa revanche. Lorsque les députés de Corcelles et Demarçay, arrêtés au milieu d'un attroupement en voulant forcer une consigne, vinrent porter leurs plaintes à la Chambre, la droite demanda l'ordre du jour; Labourdonnaie réclama l'enquête, prétendant qu'il fallait absolument renforcer le pouvoir et lui donner, si besoin était, la liberté individuelle et la liberté de la presse. M. de Villèle profita de cette offre des libertés publiques faite par son plus constant ennemi pour se donner un vernis de popularité et refusa dédaigneusement les avances de Labourdonnaie, dont il déclara ne pas avoir besoin. A la session de 1823, c'est lui qui demanda l'expulsion de Manuel. Ses sorties contre le ministère ne discontinuaient point. Le budget de la guerre était qualifié par lui de *roman financier ;* les dépenses secrètes de la police étaient détournées de leur destination et servaient à pensionner certains écrivains, M. de Bonald notamment; le crédit de 2,200,000 francs devait donc être soumis à l'enquête de la Chambre. L'année suivante, il accusait encore le ministre de marchés ténébreux pour la réduction de la rente, et proposait deux amendements à la loi du contingent : l'un pour abroger les droits à l'avancement, qu'il laissait à l'arbitraire du roi ; l'autre pour exempter du service militaire les fils uniques et les fils aînés de famille. Il déposa une proposition tendant à faire accorder une indemnité aux Français dont les propriétés avaient été confisquées par les gouvernements révolutionnaires. En juillet, Labourdonnaie ne craignit point de dévoiler l'existence d'une caisse électorale, succursale des fonds secrets, destinée « au transport de la matière électorale ministérielle. » Il imputa au ministère le dessein de supprimer les journaux qu'il ne pouvait acheter et se prononça pour le rejet de l'article relatif aux fonds secrets. Lors de la proposition de mise en accusation formulée par M. de Sallabery contre le *Journal du commerce*, inculpé d'avoir outragé une partie de la Chambre, Labourdonnaie avança « que l'opposition était inhérente au gouvernement représentatif; que, sans opposition, ce gouvernement ne serait qu'une tyrannie organisée et défendue par une oligarchie monstrueuse. Ce serait le plus épouvantable des gouvernements, la Convention avec une seule tête. » Labourdonnaie est alors en plein courant d'idées libérales. A propos de droits de douanes perçus en vertu d'ordonnances particulières sur des matières premières, il qualifie la taxe de *concussion*, et demande la restitution des droits extorqués. Enfin, le 14 février 1827, il prend corps à corps la loi sur la presse (loi de justice et d'amour), soutenant que « le gouvernement représentatif ne peut exister sans la liberté de la presse, et qu'il faut se garder de porter atteinte aux droits reconnus par le pacte fondamental. »

La Chambre fut dissoute en 1827 ; Labourdonnaie fut réélu à Angers. Le cabinet Martignac succède au ministère Villèle. Un instant, on songe à donner à Labourdonnaie le portefeuille des finances, à la place de Roy ; mais la Bourse baisse à cette nouvelle. Membre de la commission chargée d'assurer l'exécution des lois dans les écoles ecclésiastiques secondaires, puis président et rapporteur d'un bureau pour l'examen des titres des nouveaux députés élus, membre de la commission de l'adresse, membre de la commission du budget, dans laquelle il propose 10 millions de francs de réductions, qui sont en partie adoptées, il opère encore une de ces volte-face qui donnent à sa physionomie politique un caractère si ambigu. Ennemi déclaré de Villèle, il oppose le règlement à la motion de Salverte, demandant la mise en accusation du ministère Villèle, et annule ainsi la motion.

A Martignac succède M. de Polignac, qui, le 8 août, forme un ministère de réaction, dans lequel Labourdonnaie est chargé de l'intérieur. Le chef du cabinet et le nouveau ministre ne purent vivre en bonne intelligence. On attendait de Labourdonnaie des mesures contre-révolutionnaires énergiques, mais ses intentions étaient paralysées. M. de Polignac préconisait sans cesse l'intervention des jésuites. « Laissez donc vos jésuites, dit Labourdonnaie; pour contenir les libéraux, j'aime mieux les gendarmes que les prêtres. » M. de Polignac déclarait un pareil collègue « impossible et insociable. » Charles X, lui-même, affirmait n'avoir pris Labourdonnaie que pour « essayer ces gens qui se plaignent toujours. » Le nouveau ministre se retira au bout de trois mois, déclarant qu'il était environné d'imbéciles qui ne savaient pas prendre un parti. En donnant sa démission, qui fut acceptée avec empressement, il prononça ces paroles : « Quand je joue ma tête, j'aime à tenir les cartes. » Pendant son exercice, il avait réglé le commerce de la boucherie parisienne, réorganisé l'Académie de médecine dans un sens favorable au pouvoir, et imposé à l'Ecole des chartes la tâche de fournir des matériaux à l'histoire de France. Une ordonnance royale le nomma ministre d'Etat et membre du conseil privé. Elevé à la pairie le 27 janvier 1830, avec une dotation de 10,000 francs, il demeura étranger aux mesures qui amenèrent la chute des Bourbons, et ne prit dans la nouvelle assemblée aucune influence politique. Les pairs créés par Charles X ayant été supprimés par la révolution de Juillet, Labourdonnaie se retira dans ses terres, où il termina paisiblement son existence tracassière.

« C'est un tigre à froid, » disait de lui M. Decaze; d'autres l'avaient surnommé **le Jacobin blanc.** Ces deux qualificatifs dépeignent parfaitement l'homme moral et l'homme politique. Labourdonnaie a laissé, en dehors de nombreux discours qu'il a fait imprimer, une brochure portant ce titre : *Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le comte de Labourdonnaie à la Chambre des députés dans la séance du* 11 *novembre* 1815 *et prise en considération le même jour* (Paris, 1815, in-8°).

LA BOURDONNAIE-BLOSSAC (Arthur, marquis DE), général et homme politique français, né à Paris en 1785, mort dans la même ville en 1844. Engagé, à l'âge de dix-neuf ans, dans un régiment de hussards, il fit les campagnes de Naples et d'Allemagne. A la bataille d'Essling, où il fut grièvement blessé, il reçut, avec la décoration, les titres d'officier d'ordonnance de l'empereur, de baron de l'Empire, et le grade de capitaine. Il fut nommé colonel après la retraite de Russie, où il avait eu la jambe fracassée par un biscaïen à la bataille de la Moskowa. Au retour de l'île d'Elbe, il refusa de servir Napoléon. En 1821, Louis XVIII lui donna le titre de gentilhomme de la chambre et le nomma successivement maréchal de camp, commandant de la subdivision de Bordeaux, commandant d'une brigade de cavalerie. Il fut élu, en 1827, député de Pontivy, prit place sur les bancs du centre droit, près de M. de Martignac, et revint encore à la Chambre en juin 1830. Le 30 juillet 1830, M. de La Bourdonnaie, de service à Saint-Cloud, n'hésita point à traverser Paris en armes, chargé d'une mission de Charles X pour le duc de Mortemart. Arrêté par les insurgés, il argua de son mandat de député pour exiger sa mise en liberté. On le relaxa. Le 2 août, il fit ses adieux à la Majesté tombée et assista, le lendemain, à l'ouverture de la session. On le vit tour à tour protester contre la violation du pacte social, voter avec les trente-trois, contre la nouvelle charte, rejeter la mise en accusation des ministres de la légitimité, et combattre avec énergie la proposition tendant à l'expulsion des Bourbons du territoire français. Après trente années de service, il prit sa retraite, et reparut à la Chambre dans les années 1837, 1839 et 1842, comme député d'Hennebon, mais il n'y joua aucun rôle.

LABOURDONNAIS (Bertrand-Fr. MAHÉ, comte DE), marin français, né à Saint-Malo en 1699, mort à Paris en 1751. Il doit son nom de MAHÉ à la valeur qu'il déploya lors de la prise de la ville de Mahé, dans l'Inde. Dès l'âge de dix ans, il s'embarqua et visita nos colonies. Dans le cours de sa dix-neuvième année, il entra, en qualité de lieutenant, au service de la Compagnie française des Indes. Nommé capitaine en 1723, il contribua puissamment à la prise de Mahé, puis passa sous les ordres du vice-roi portugais de Goa, près duquel il ne séjourna que deux ans. Nommé, en 1733, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, il sut relever, en cinq années, la prospérité de ces colonies, qui devinrent l'entrepôt et la station du commerce entre l'Europe et l'Inde. Appelé en France, en 1740, par la mort de sa femme, il reçut du cardinal Fleury le commandement d'une division en partance pour Pondichéry, où Dupleix était bloqué par les Anglais. Avec de faibles ressources, avec une flotte qu'il fut contraint d'organiser et d'équiper lui-même, Labourdonnais battit la flotte de lord Peyton et dispersa l'escadre de Barnet, qui protégeait Madras. De cette époque date l'inimitié que lui témoigna Dupleix. Madras, assiégée, capitula, et Labourdonnais fixa la rançon de la ville à 1,100,000 pagodes (environ 9,500,000 francs). Dupleix refusa de ratifier la capitulation et incendia la ville. De plus, quand Labourdonnais, après mille traverses, arriva à l'île de France, il trouva installé à sa place un gouverneur nommé par Dupleix. Celui-ci enjoignit, en outre, à son rival de conduire la flotte française à la Martinique, et, en même temps, il le dénonçait comme prévaricateur auprès du gouvernement français et l'accusait de s'être vendu lors de la prise de Madras. Fait prisonnier par les Anglais pendant la traversée, puis mis en liberté, Labourdonnais se rendit à Paris, où, dès son arrivée, il fut écroué à la Bastille et dépouillé de tous ses biens, qui s'élevaient à près de 3 millions. Son procès dura trois ans et demi, et, pendant tout ce temps, on lui refusa la vue de sa femme et de ses enfants. Il ne put pas même obtenir la permission de formuler ses moyens de défense; mais, à l'aide d'un mauvais mouchoir et d'un rameau de buis qui lui servit de plume, il parvint à faire connaître la vérité et à confondre ses calomniateurs. Les juges le déclarèrent innocent. Tous ses titres honorifiques lui furent rendus; mais il succomba, presque aussitôt après son triomphe, aux atteintes d'une maladie causée par le chagrin. Une pension de 2,400 livres fut accordée à sa veuve.

Voltaire, qui avait pris la noble tâche de réhabiliter les innocents persécutés, martyrisés, place Mahé de Labourdonnais sur la même ligne que les Duquesne, les Jean Bart, les Duguay-Trouin. Bernardin de Saint-Pierre lui a également consacré des pages flatteuses dans son immortel roman de *Paul et Virginie*.

Labourdonnais a laissé un *Traité de la mâture des vaisseaux* (1723) et des *Mémoires* pour sa justification (1750-1751, in-4°).

LABOURDONNAIS (MAHÉ, comte DE), célèbre joueur d'échecs français, petit-fils du précédent, né en 1795, mort à Londres en 1840. Au sortir du collége, ayant assisté à quelques parties d'échecs au café de la Régence, il se sentit tout à coup un grand enthousiasme pour ce jeu. Deschapelles, le successeur de Philidor, qui l'avait pris en affection, lui donna des leçons, et dut, au bout de deux ans, reconnaître la supériorité de son élève. Toutefois, c'est à Londres, auprès du savant Mac-Donel, que Labourdonnais acquit sa science prodigieuse. On le vit, à l'exemple de Philidor, mener deux parties à la fois et jouer sans voir l'échiquier. Mais cette violente tension du cerveau lui attira plusieurs attaques successives d'apoplexie qui le conduisirent au tombeau.

Labourdonnais, qui possédait de mémoire tous les coups consignés dans les auteurs, n'a attaché son nom à aucun coup fameux. Il a publié, indépendamment d'un *Traité des échecs* et du *Palamède*, revue mensuelle consacrée à son jeu favori, une histoire de la vie de son grand-père, Mahé de Labourdonnais, gouverneur de l'île de France.

LABOURDONNÉIE s. f. (la-bour-do-né-î — de *Labourdonnais*, navig. fr.). Bot. Syn. de MIMUSOPS, genre de plantes.

LABOURÉ, ÉE (la-bou-ré) part. passé du v. Labourer : *Terre* LABOURÉE *Champ* LABOURÉ. *Il convient qu'un terrain soit* LABOURÉ, *tous les sept ans, jusqu'au fond de sa couche végétale.* (De Morogues.) *Quoi qu'on fasse, la vérité poindra toujours, comme une vigne mal arrachée repousse en jets vigoureux à travers un vignoble* LABOURÉ. (Balz.)

— Par ext. Sillonné, creusé : *Il avait le visage* LABOURÉ *par la petite vérole.* (Chateaub.)

— Fig. Travaillé, préparé : *Tant que le champ où les idées naissent a été* LABOURÉ *par les charrues de la monarchie et de la religion, elles ont mûri au même point.* (Mary Lafon.)

— Techn. Se dit d'un papier qui présente des défauts résultant de ce que la forme a glissé un peu sur le feutre.

LABOURER v. a. ou tr. (la-bou-ré — du lat. *labor*, travail, parce que le labourage a été considéré comme le travail par excellence). Retourner, remuer avec un instrument d'agriculture : LABOURER *une terre, un champ. Les charrues dont on se sert pour* LABOURER *les terres ont deux versoirs ou un seul.* (De Morogues.)

Il *laboure* le champ que *labourait* son père.
RACAN.

— Par anal. Remuer, creuser des trous ou des sillons dans : *Les cochons* ONT LABOURÉ *ce pré. Les bombes, les obus* AVAIENT LABOURÉ *la terre. Les taupes* ONT LABOURÉ *tout mon jardin.* (Acad.) *Une houle presque constante* LABOURE *ces rades et coupe les ancres.* (Lamartine.) ‖ Ecorcher, déchirer : *Il lui* LABOURA *la figure avec les ongles. Le poignard lui* AVAIT LABOURÉ *la poitrine.*

— Fig. Soumettre à un travail : LABOURER *le champ de la science. C'est le livre qui défriche les questions ; c'est le journal qui, ensuite, les* LABOURE. (E. de Gir.)

— Absol. Se livrer au labourage : LABOURER *avec des bœufs.* LABOURER *avec des chevaux.* ‖ Souffrir, se fatiguer beaucoup : *Il* A *beaucoup* LABOURÉ *dans sa jeunesse. Il aura bien à* LABOURER *avant de parvenir à son but.* (Acad.)

— Navig. Se dit d'un vaisseau qui touche le fond, d'une ancre qui ne tient pas l'endroit où on l'a jetée : *Le vaisseau, l'ancre commençait à* LABOURER *le fond, à* LABOURER. ‖ *Labourer la mer*, Raser la surface de l'eau, en parlant d'une embarcation. ‖ *Labourer des tonneaux*, Les sortir des bateaux et les ranger à terre.

— Manège. *Labourer le terrain* ou simplement *Labourer*, Butter, en parlant du cheval.

— Techn. Chez les fondeurs, *Labourer le sable*, Remuer avec un bâton le sable contenu dans le châssis, autour du moule.

Se labourer v. pr. Etre labouré : *Cette terre* SE LABOURE *facilement.*

— Par ext. Labourer, déchirer à soi : *Elle* SE LABOURAIT *le visage avec les ongles.* (Acad.)

LABOUREUR s. m. (la-bou-reur — rad. *labourer*). Celui qui laboure, cultive la terre : *Un bon* LABOUREUR. *Un riche* LABOUREUR. *Les enfants nombreux et robustes font partie de la richesse du* LABOUREUR. (Acad.) *Le* LABOUREUR *peut absolument se passer du travail des autres ouvriers, mais aucun ouvrier ne peut travailler si le* LABOUREUR *ne le fait vivre.* (Turgot.) *Le bon* LABOUREUR *est l'égal d'un grand poëte et d'un grand homme d'Etat.* (A. Karr.) *La paix nourrit bien le* LABOUREUR, *même en Sologne, et la guerre le nourrit mal, même en Beauce.* (Sainte-Beuve.)

Un riche *laboureur*, sentant sa fin prochaine,
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.
LA FONTAINE.

Lorsque sur le sillon l'oiseau chante l'aurore,
Le *laboureur* s'arrête, et le front tout en sueur,
Aspire dans les airs un souffle de bonheur.
A. DE MUSSET.

— Navig. Celui qui transporte des marchandises par eau.

— Techn. Pelle avec laquelle les plombiers, les fondeurs remuent le sable. ‖ On dit aussi LABOUR.

— Syn. Laboureur, agriculteur, agronome, cultivateur. V. AGRICULTEUR.

Laboureurs et soldats, poëmes par M. J. Autran (1854, in-16). L'auteur a essayé de retremper sa poésie aux sources primitives de l'inspiration, chez les anciens, et il s'en est assez bien trouvé. « A l'origine des littératures, les scènes de la vie agricole et les tableaux de l'existence militaire constituent les plus fécondes sources de l'inspiration. Le laboureur et le soldat sont alors les deux figures préférées du poëte. Pourquoi donc la poésie, au déclin des civilisations poussées à l'excès, n'irait-elle pas chercher un rajeunissement aux sources premières? Si l'homme, en de pareils temps, conserve quelque part ses caractères primitifs, n'est-ce point encore sous le chaume du paysan et sous la tente du soldat? »

Le recueil se compose de deux poëmes principaux : dans l'un, M. Autran met en scène des laboureurs; dans le second, des soldats. Le premier a pour cadre le retour au pays d'un jeune noble, dégoûté de la vie, qui reprend goût à l'existence en assistant à la mort d'un vieux métayer qui l'a nourri; il s'intéresse à la fermière, marie sa fille, fait des heureux, et se sent bientôt tout autre au milieu de la calme atmosphère des champs. Quelques gracieux tableaux alternent avec des descriptions rurales. Dans le second, trois jeunes soldats rencontrent un vétéran de la grande armée, qui leur fait le récit de ses campagnes; sa fille, qu'ils aiment tous les trois, n'en épouse aucun, se fait sœur de charité, et reçoit, dans un hôpital, le dernier soupir de celui qu'elle aurait préféré. Dans un troisième récit, beaucoup plus court, l'auteur expose le dévouement obscur d'un médecin de campagne, qui meurt de maladie contagieuse. Les vers de M. Autran sont simples et familiers, d'une facture harmonieuse; ils manquent de relief, et ne sont guère excellents que par l'intention.

LABOUREUR (LE), nom de trois écrivains français. V. LE LABOUREUR.

LA BOURLIE (Antoine DE GUISCARD, abbé DE), intrigant politique français. V. BOURLIE.

LABOURLOTTE (Claude), capitaine français, né en Bourgogne, mort en 1600. Après avoir été attaché, comme barbier, au service du comte de Mansfield, il suivit le métier des armes, s'acquit une grande réputation par une bravoure qu'il poussait jusqu'à la témérité, par des actes d'une incroyable audace, et devint colonel des gardes wallones. Labourlotte reçut des blessures à Noyon, à Ardres, en diverses autres rencontres et périt d'un coup de mousquet près de Bruges.

LABOURT (A.-L.), archéologue et économiste français, né à Montmorillon (Vienne) en 1793. Admis dans la magistrature sous le gouvernement des Bourbons, il était procureur du roi à Doullens lorsque éclata la révolution de 1830. M. Labourt donna alors sa démission et se consacra entièrement depuis lors à des travaux sur l'archéologie et l'économie politique. Plusieurs sociétés savantes de la province le comptent au nombre de leurs membres. On lui doit les ouvrages suivants : *Essai sur l'origine des villes de Picardie* (1840, in-8°), livre couronné par la Société des antiquaires de Picardie; *Recherches sur l'origine des ladreries et léproseries* (1854, in-8°); *Bibliothèque picarde* (1855), choix de légendes populaires; *Recherches sur l'intempérance des classes laborieuses et sur les enfants trouvés* (1848, in-8°), ouvrage remarquable; *l'Eau de mort* (1853), écrit dans lequel Labourt donne une peinture saisissante de l'alcoolisme et des tristes effets de l'ivrognerie, etc. On lui doit encore des *Lettres*, des *Notices* sur les antiquités picardes, etc.

LABRADIE s. f. (la-bra-dî). Bot. Syn. de MUCUNA.

LABRADOR s. m. (la-bra-dor). Minér. V. LABRADORITE.

LABRADOR, vaste péninsule de l'Amérique anglaise du Nord, dans la partie N.-E. du nouveau continent; bornée au N. par le détroit d'Hudson et la mer de Davis, qui la séparent de la Terre de Baffin et du Groenland; au N.-E., par l'océan Atlantique; au S.-E., par le détroit de Belle-Ile, qui la sépare de Terre-Neuve; au S., par la baie de Saint-Laurent et le bas Canada; à l'O., par la mer d'Hudson; entre 50° et 63° de lat. N., et 57° 40' et 82° de long. O. 1,500 kilom. de longueur, sur 1,300 kilom. de largeur. Superficie, 1,040,000 kilom. carr.; 16,000 hab. Le Labrador passe pour une des contrées les plus arides du globe. Dans l'intérieur, cependant, se montrent quelques bois de pins, de bouleaux et de peupliers. On n'y trouve qu'un petit nombre de rivières, mais les marais et les lacs y abondent. Le climat y est plus rude que sur tout autre point de la même latitude. Dès le mois de septembre, l'hiver succède à l'été, qui ne commence qu'au mois de juillet. L'intérieur est traversé par des montagnes dénudées qui se rattachent au système du Canada. On ne comprend guère le nom de *Tierra del Labrador* (terre propre à l'agriculture) donné à cette péninsule par le navigateur qui la découvrit. La côte méridionale, qui longe le golfe Saint-Laurent et se dirige vers la frontière du Canada, peut seule justifier ce nom jusqu'à un certain point. Le sol reste couvert de neige pendant la plus grande partie de l'année. « Des glaciers, dit un écrivain, recouvrent les montagnes jusqu'à leur base, et d'immenses tourbières, couvertes de mousse, indiquent l'existence de phénomènes analogues à ceux qu'offrent les vastes marais appelés *Tundres* en Sibérie, où on les rencontre sur les plus hauts plateaux. Quelques graminées, de nombreuses mousses et divers lichens composent toute la végétation des côtes septentrionales. » Le règne animal est très-varié dans le Labrador; on y trouve, en effet, l'ours blanc et noir, le renne, le loup, le renard, la martre, le lynx, la loutre, le castor, le lapin, le lièvre, etc. En fait de produits du règne minéral, on peut mentionner les pierres de Labrador, la pierre spéculaire, l'asbeste, le fer, le cuivre, la pyrite sulfureuse et le cristal de roche. La principale ressource des habitants consiste dans l'abondance du poisson sur les côtes, où l'on pêche la baleine, la morue, le saumon et le hareng. Les pêcheries du Labrador font maintenant concurrence à celles de Terre-Neuve. En automne et au printemps, on prend en moyenne 16,000 à 18,000 veaux marins, produisant environ 350 tonneaux d'huile; l'exportation des fourrures produit en moyenne 4,000 liv. sterling par an. C'est la compagnie de la baie d'Hudson qui exploite les pelleteries. Quant à la pêche, elle est entre les mains des pêcheurs de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

On divise la population indigène de cette presqu'île en Indiens des montagnes et Petits-Esquimaux. Les habitants sont de petite taille, mais robustes et actifs; leurs mœurs ressemblent beaucoup à celles des Groenlandais. Leur nourriture consiste principalement dans la chair du veau marin, du renne et du poisson. L'hiver, ils habitent des espèces de cavernes et sont vêtus de fourrures; l'été, ils vivent sous des tentes de forme circulaire, construites avec des perches que recouvrent des peaux cousues ensemble. Leurs camps sont toujours gardés par une foule de chiens qu'ils emploient soit à traîner des fardeaux, soit à chasser. Les habitants européens qui résident au Labrador appartiennent tous à la basse classe de l'Angleterre et de l'Irlande. Leurs principaux établissements sont Brador-Bay, l'Anse-le-Blanc et la baie de Forteau. Ils achètent aux Esquimaux leurs fourrures, et leur donnent en échange des draps grossiers, des fusils, de la poudre et du plomb.

La côte du Labrador a été découverte, en 1497, par le Vénitien Sébastien Cabot, et visitée, en 1500, par le Portugais Cortereal. Les frères moraves firent leur première apparition sur la côte O. en 1752; ils y ont fondé les établissements de Nain, d'Okkak, d'Hébron, etc. Ils font avec les Esquimaux des échanges de grosses étoffes, de poudre, de plomb, de fusils, contre des fourrures et de l'huile. Leur influence a été d'une grande utilité aux indigènes, car elle les a convertis au christianisme, tout en améliorant leur condition morale et physique.

LABRADOR (Juan), peintre espagnol, né en Estramadure, mort à Madrid en 1600. Ce fut le célèbre Moralès qui l'initia aux procédés de son art; mais, au lieu de se livrer à la grande peinture, il s'adonna à la représentation des fleurs, des fruits, de la nature morte et des intérieurs. Labrador excella dans la peinture des fleurs. « Il est difficile, dit Périès, de voir des tableaux où le contraste des couleurs, la savante disposition des groupes de fleurs, la délicatesse du feuillage, la vérité et la transparence des tons soient réunis à un aussi haut degré que dans les toiles de cet artiste. » On cite particulièrement ses deux *Corbeilles de fleurs*, qu'on voit au musée de Madrid. Ses *trompe-l'œil*, ses tableaux d'intérieur, exécutés avec un fini précieux, sont également fort recherchés en Espagne.

LABRADOR (Pedro-Gomez KAVELO, marquis DE), homme d'Etat espagnol, né vers

1775, mort en 1850. Il était ministre d'Espagne à Florence, lorsque éclata la révolution de 1808, qui détrôna Ferdinand VII. Il suivit ce prince à Bayonne et eut par son ordre une conférence avec M. de Champagny, au sujet des propositions que l'empereur voulait faire accepter au roi d'Espagne. Labrador suivit ensuite son souverain en France, et partagea son exil jusqu'en 1814. Rentré en Espagne à cette époque, il fut nommé conseiller d'Etat et, peu de temps après, ambassadeur en France et au congrès de Vienne, où il fit partie du comité général des huit puissances qui avaient signé le traité de Paris. Dans la discussion sur la traite des noirs, il s'opposa à l'abolition immédiate de ce commerce barbare. Sur l'invitation faite au roi d'Espagne par les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, d'accéder au traité du 25 mars 1815 contre Napoléon, il répondit que l'Espagne ne prendrait part à aucun traité que comme partie principale. Il refusa également de participer à aucun acte contraire à la restitution immédiate des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. A son retour, Labrador fut nommé ambassadeur à Naples et envoyé plus tard à Rome en la même qualité. On a de lui : *Mélanges sur la vie privée et publique du marquis de Labrador, écrits par lui-même, et renfermant une revue de la politique de l'Europe depuis* 1798 *jusqu'au mois d'octobre* 1849 *et des révélations très-importantes sur le congrès de Vienne* (Paris, 1849, in-8°).

LABRADORITE s. f. (la-bra-do-ri-te — de *Labrador*, nom du lieu où l'on trouve particulièrement ce minéral). Minér. Variété de feldspath, qu'on appelle aussi FELDSPATH LABRADOR, SCOLÉCITE ANHYDRE, MANILITE, SILICITE, SCOLÉNÉROSE.

— **Encycl.** La *labradorite* est un minéral qui appartient au groupe des feldspaths, groupe qui répond à la formule

$$(Si^3)^{XII}(A4^2)^{VI}M''^2O^{10},$$

ou, dans la théorie des associations polygéniques, à la formule beaucoup plus simple

$$Si''''^2(A4^2)^{VI}M''^2O^8 + Si''''O''^2.$$

Dans la *labradorite*, $M^2 = 3/2Ca'' + 1/2Na$, ce qui donnerait une formule très-compliquée, si la théorie des associations polygéniques ne venait la simplifier. Une portion de la soude est toujours remplacée par la potasse, une partie de la chaux par la magnésie, et une partie de l'alumine par de l'oxyde ferrique. La *labradorite* se rencontre cristallisée dans le système triclinorhombique; elle se présente en cristaux jumeaux, comme ceux de l'albite. On la rencontre quelquefois en masse possédant un clivage distinct. Sa dureté est 6; sa densité varie de 2,67 à 2,76. La couleur de la *labradorite* est le gris de différentes nuances; quelquefois aussi, on en rencontre qui sont verdâtres, rougeâtres ou jaunâtres. Plusieurs variétés, et spécialement celles du Labrador, donnent un très-beau jeu de couleur lorsqu'on les regarde dans certaines directions. Cet effet est surtout remarquable avec les échantillons qui ont été coupés et bien polis. La poussière de *labradorite* est incolore, sa cassure brillante; elle est translucide à un faible degré et moins réfringente que le feldspath commun.

La *labradorite* fond à la flamme du chalumeau avec moins de difficulté que l'orthoclase, en formant un verre incolore. Avec l'oxyde de nickel et le borax, elle forme une perle bleue. Pulvérisée, elle est entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique, qui n'attaque ni l'orthoclase ni l'albite.

La *labradorite* s'altère moins facilement que les autres feldspaths, peut-être parce qu'elle renferme à la fois de la potasse et de la soude. On en connaît une altération partielle, qui consiste dans la diminution de la proportion de ces bases ou, ce qui revient au même, dans l'accroissement de la proportion de silice.

Nous avons dit que la théorie des associations polygéniques simplifie la formule de la *labradorite*. Cette théorie consiste à admettre qu'une foule de cristaux fort compliqués de formule, si l'on admet pour eux une formule unique, sont en réalité, non une espèce unique, mais une masse formée par l'agrégation de plusieurs molécules chimiques différentes en un cristal unique. Ainsi, la *labradorite* renfermant de la magnésie, de la potasse, de la soude et de la chaux, outre l'alumine, si l'on voulait la considérer comme constituée par des molécules chimiques homogènes, sa formule deviendrait d'une complication extrême; si, au contraire, on la considère comme formée par l'union de plusieurs *labradorites*, l'une à base de chaux, l'autre à base de soude, l'autre renfermant du fer peroxydé au lieu d'alumine, toutes réunies dans un cristal unique, la formule de la *labradorite* devient très-simple et peut être exprimée ainsi :

$$Si''''^2(A4^2.Fe^2)\ (Ca'',Mg'',Na^2,K^2)O''^{10} + Si''''O''^2,$$

expression abrégée de la formule :

$$\underbrace{Si''''^2(A4^2)^{VI}Ca''O''^{10} + SiO^2}$$
$$+ \underbrace{Si''''^2(Fe^2)^{VI}Ca''O''^{10} + Si''''O''^2}$$
$$+ \underbrace{Si''''^2(A4^2)^{VI}M''gO^{10} + Si''''O''^2}$$
$$+ \underbrace{Si''''^2(Fe^2)^{VI}M''gO''^{10} + Si''''O''^2}\ldots \text{etc.}$$

La théorie des associations polygéniques rend également compte du polychroïsme de la *labradorite*. Nous croyons devoir, à cet égard, emprunter les considérations suivantes au remarquable travail récemment publié par M. le professeur Luigi Bombici, de Bologne (*I silicati minerali secondo la teoria delle associazioni poligeniche, studio del prof. Luigi Bombici* [Bologna, 1868]) : « Ce qu'il y a de plus caractéristique dans la *labradorite*, c'est son polychroïsme, qui donne de si splendides reflets de lumière de diverse couleur et irisés. Ce phénomène, qui, d'ailleurs, n'appartient pas exclusivement à la *labradorite* (on le rencontre encore dans l'adularie opaline, dans l'orthose limpide de l'Elbe, etc.), me paraît pouvoir trouver une explication suffisante dans la théorie des associations polygéniques. Beaucoup de physiciens s'accordent pour considérer ce phénomène comme un phénomène de réseaux, sans que jusqu'ici ils soient parvenus à se rendre compte de la formation, dans les minéraux polychroïques, d'une disposition particulière capable de donner naissance au susdit phénomène. La structure cristalline étant due au groupement régulier de parcelles physiques alignées en systèmes linéaires entrelacés entre eux régulièrement, suivant des angles subordonnés à la forme des particules mêmes, de manière à former des plans, lesquels à leur tour se groupent en systèmes polyédriques connexes avec la nature physique et géométrique qui leur est propre, il en résulte que, si ces particules sont parfaitement homogènes et uniformes, les phénomènes dus à la structure seront toujours exactement les mêmes, quelle que soit l'orientation de la masse cristalline. Mais si, au contraire, ces particules sont engendrées par des associations polygéniques, de telle sorte que, à certains axes, à certaines directions de symétrie correspondent des molécules différentes de celles qui se trouvent dans les autres directions, *les unes et les autres conservant les propriétés physiques et chimiques qui leur sont propres*, on comprend qu'on devra observer des phénomènes différents en faisant varier les orientations. Par exemple, on devra observer un pouvoir réflecteur, un éclat plus ou moins grand en changeant les incidences. Il en sera de même pour la réfraction et la polarisation de la lumière, comme aussi pour le polychroïsme. On attribue aujourd'hui le dichroïsme du fluorure à la diffusion dans la masse du minéral de très-petites particules d'un carbure d'hydrogène, diffusion qui peut, jusqu'à un certain point, rappeler l'idée d'une association polygénique, pourvu qu'il existe entre les particules du fluorure de calcium et celles de ce carbure d'hydrogène un équilibre véritable et une symétrie convenable.

» Certaines huiles minérales sont très-fortement dichroïques; les chimistes les considèrent à juste titre comme formées par la réunion de plusieurs carbures variés. Il suffit de supposer, dans les variétés dichroïques du pétrole, une association polygénique avec groupement symétrique des particules liquides différentes, en systèmes complexes et équilibrés. On pourra alors appliquer au phénomène que présentent ces carbures liquides la même explication que l'on applique aux carbures presque solidifiés du spath-fluor. On pourrait déduire de cela : d'abord que les *corps transparents purs et amorphes* ne doivent jamais être dichroïques, ce que l'expérience confirme; en outre, que les positions propres à produire le plus grand effet, dans les phénomènes de polychroïsme et d'opalescence, peuvent être parfaitement indépendants de la forme extérieure du polyèdre et de la symétrie des faces extérieures du cristal, ce qui est encore confirmé par l'observation dans le cas de la *labradorite*.

» Rappelons maintenant que, dans la *labradorite*, on a observé au microscope de petites lames très-minces que l'on peut rapporter à l'oligiste ou à la pyrite magnétique et au rutile; que ces lames, en général orientées uniformément entre elles, luisantes, spéculaires, outre qu'elles rendent, dans une certaine mesure, sensible l'association régulière de particules d'une nature donnée avec d'autres particules d'une nature différente, comme on l'admet dans la théorie que nous avons adoptée, facilitent extrêmement l'explication du phénomène que présente la *labradorite* dans des conditions si spéciales et si remarquables. »

La *labradorite* est un des principes constituants de plusieurs laves, comme celles de l'Etna et du Vésuve; de beaucoup de porphyres, comme le *vert antique* oriental de Grèce; de certains granites et sélénites, etc. Sur les côtes du Labrador, où elle a été d'abord découverte, elle est associée avec la hornblende, l'hyperstène et le minerai de fer magnétique.

M. Bombici distingue plusieurs variétés de *labradorite :* la cornatite, la manilite, la mornite, la silicite et la vosgite.

LA BRAGERESSE (Privat BONNET DE), médecin français, né à Mende en 1724, mort, en 1804, dans la même ville, où pendant soixante ans il se livra à la pratique de son art. On a de lui : un *Mémoire sur la rage*, couronné par l'Académie de médecine; un autre *Mémoire sur la pulsatille*, etc.

LABRAX s. m. (la-brakss — du gr. *labrax*, loup marin, anarrhique). Ichthyol. Genre de poissons, appelé aussi CHIRE ou CHIRUS.

LABRE s. m. (la-bre — du lat. *labrum*, lèvre). Mamm. Lèvre supérieure des mammifères.

— Ichthyol. Genre de poissons, type de la famille des labroïdes : *Les* LABRES *sont parés des couleurs les plus belles.* (C. d'Orbigny.)

— Entom. Une des pièces de la bouche des insectes, qui occupe la place de la lèvre supérieure.

— Moll. Bord externe des coquilles univalves.

— **Encycl.** Ichthyol. Le genre *labre*, créé par Artedi, comprenait un grand nombre d'espèces, dont plusieurs ont formé les genres girelle, crénilabre, filou, etc. Tel qu'il est limité aujourd'hui, il est caractérisé par un corps de forme ovale, des lèvres épaisses, doubles à la mâchoire supérieure, des dents fortes et coniques, des épines anales courtes et grosses, un lambeau charnu dépassant ordinairement la pointe de chaque rayon. Ces poissons sont parés des couleurs les plus vives, diversement disposées et nuancées, avec reflets métalliques du plus riche effet. Ils se nourrissent de mollusques, de zoophytes, de crustacés, d'oursins même, qu'ils savent briser avec leurs fortes dents. Leur chair, blanche et ferme, est recherchée comme aliment. Parmi les vingt et une espèces qui composent ce genre, nous citerons seulement le *labre bergylta*, vulgairement *vieille* ou *perroquet de mer*, magnifique poisson de $0^m,40$ à $0^m,50$ de longueur, dont le corps est couvert d'un réseau de couleurs orangé, aurore, rouge, bleu, etc. On connaît des variétés rouges, jaunes et vertes de la même espèce.

LABRE (saint Benoît-Joseph), né à Amettes (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Rome en 1783. Il était l'aîné des quinze enfants d'une famille de cultivateurs aisés. Il fut élevé par son oncle, curé d'Erin, qui remarqua de bonne heure les penchants de l'enfant à la dévotion, et travailla encore à exalter ce sentiment naturel. Après la mort de son oncle, le jeune Labre, qui ne se sentait aucune disposition au travail, essaya tour à tour d'entrer à la Trappe et à la Chartreuse, trouva la vie trop douce dans ces maisons, et prit le parti de voyager pour son salut. Il se mit en route, sans aucune espèce de ressource, visita tous les sanctuaires vénérés du Piémont, de la Toscane, de Rome, de Naples, de la Suisse, de l'Allemagne, et finit par venir se fixer à Rome, dont les nombreuses églises et les innombrables couvents offraient une matière inépuisable à sa dévotion. Jusqu'ici, Labre avait vécu d'aumônes, souvent peu abondantes; à Rome, il n'eut, pour trouver sa pitance journalière, qu'à se mettre à la suite de ces files de mendiants qui vont attendre, à la porte des couvents, la distribution des restes des moines. Sa misère était ce qu'on peut imaginer de plus hideux. Couvert d'un manteau en loques, absolument privé de linge, dévoré par la vermine et par la saleté, il exhalait autour de lui une odeur repoussante, qui mettait en fuite les plus déguenillés et les moins délicats. Il n'avait pour retraite qu'une sorte de niche du Colisée, et passait les nuits sur la pierre froide, sans couverture ni oreiller. Ses journées étaient employées tout entières à la visite des églises, à des génuflexions devant les madones. On raconte qu'il blâmait très-sévèrement le luxe des cardinaux, luxe plus raisonnable au fond que son propre dénûment; car, si la paresse des riches s'explique, rien ne peut faire comprendre la fainéantise des pauvres.

A Rome, cependant, où les gueux étaient alors si nombreux, Benoît Labre ne fut guère remarqué tant qu'il vécut. Après sa mort, il passa immédiatement pour un saint; et les curés de la ville, prévoyant déjà l'intérêt qui s'attacherait à ses reliques, se les disputèrent avec acharnement. Le peuple fanatisé se précipite pour voir, toucher et baiser ces restes si repoussants. On s'arrache les hideux lambeaux qui le recouvrent. Enfin, le corps est solennellement inhumé dans l'église de Notre-Dame-des-Monts, et le saint-père octroie au glorieux mort le titre de vénérable. On ne devait pas s'arrêter là. De nombreux miracles opérés sur son tombeau, et attestés, dit-on, par des personnes dignes de foi, motivèrent sa béatification. Enfin, en 1873, un décret de Pie IX a décidé qu'on pouvait procéder sans crainte (*tuto*) à la canonisation, des décisions préalables ayant constaté qu'il avait possédé, à un dégré éminent, les trois vertus théologales et les quatre vertus cardinales. Toutefois, la cérémonie solennelle de la canonisation a été différée, à cause de la présence à Rome du gouvernement italien. Labre est donc saint. C'était le droit du pape d'en faire la déclaration; mais nous avons celui de nous demander, en notre siècle qui honore si fort et avec tant de raison les idées d'ordre, de travail et de décence, s'il est bon, s'il est politique, s'il est chrétien de proposer à l'imitation de l'univers un exemple si répugnant de paresse, de vagabondage et de misère hideuse et volontaire. On ne peut qu'être surpris que les princes de l'Eglise aient jugé à propos de placer dans la compagnie des anges et des saints, dans le ciel, ce personnage dont eux-mêmes eussent fui la présence sur la terre.

LABRÈDE, bourg de France. V. BRÈDE (LA).

LABRELLE s. m. (la-brè-le — du lat. *labrellum*, dimin. de *labrum*, lèvre). Bot. Genre de petits champignons parasites.

LA BRETÈCHE (DE), officier français. V. BRETÈCHE.

LABREUX, EUSE adj. (la-breu, eu-ze — rad. *labre*). Moll. Se dit des coquilles univalves, dont le bord externe est épais et en forme de lèvre.

LABRIT, LEBRET ou **ALBRET**, en latin *Leporetum*, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N. de Mont-de-Marsan, sur le Lestrigon; pop. aggl., 215 hab. — pop. tot., 1,143 hab. Huileries, fabrication de sabots, moulins à farine. Commerce de laines, de planches et de charbons. Restes d'un château habité par Henri IV.

LABROÏDE adj. (la-bro-i-de — de *labre*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble ou qui se rapporte au labre.

— s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre labre.

— **Encycl.** Les poissons de cette famille se reconnaissent aisément à leur aspect tout particulier. Ils ont le corps oblong et couvert d'écailles; leurs lèvres charnues et souvent extensibles peuvent s'allonger et former un tube qui permet à l'animal de s'emparer des insectes qui se trouvent à sa portée. Cette mobilité des lèvres, qui met souvent les dents à découvert, contribue à donner à ces poissons une physionomie singulière, qui les fait désigner par les marins sous le nom vulgaire de *vieilles de mer*. Les mâchoires et le palais sont armés de dents pointues ou obtuses, et l'opercule n'est ni dentelé ni épineux. Enfin, ces poissons ont une seule dorsale, dont les piquants sont garnis à leur base d'un lambeau membraneux.

Tous les *labroïdes* ont des formes élégantes, et leurs écailles sont parées de couleurs si vives et si bien nuancées, que peu de poissons les surpassent par la beauté et l'éclat de leur parure. « Non-seulement, dit A. Guichenot, on voit briller sur leur corps l'or, l'argent, le rubis et, en général, tous les reflets métalliques et les feux des pierres précieuses; mais ces diverses couleurs, en se combinant et en se mélangeant ensemble par l'effet des rayons solaires et de leurs évolutions rapides, donnent naissance à mille nuances fugitives que chaque mouvement varie et renouvelle incessamment. » On voit combien peu ces poissons méritent le nom disgracieux qui leur a été donné par les marins, et qui serait bien mieux appliqué à d'autres espèces.

Les *labroïdes* se nourrissent quelquefois d'insectes ou de vers, mais plus fréquemment de mollusques testacés, de crabes, de homards et d'autres crustacés marins. Leurs dents sont pour eux une arme puissante, à l'aide de laquelle ils brisent facilement les tests et les coquilles. Ils ont à leur tour pour ennemis les cétacés et les grandes espèces de poissons. L'homme ne poursuit que les espèces, en petit nombre, qui sont estimées comme aliment; il laisse en paix toutes les autres, dont la chair dure et filandreuse ne présente aucune qualité qui puisse la faire rechercher pour la table.

Cette famille comprend le genre labre, et tous ceux qui ont été formés à ses dépens, savoir : cossyphe, crénilabre, cténolabre, acantholabre, sublet, cleptique, lachnolème, tautogue, malacanthe, cheilion, malaptère, girelle, anampse, gomphose, rason, novacule, *cheiline*, *scare*, *callyodon*, *odax*, épibule ou filou, etc.

LABRO-PALATIN, INE adj. (la-bro-pa-la-tain, i-ne). Anat. Qui appartient à la lèvre supérieure et au palais.

LABRO-PERCOÏDE adj. (la-bro-pèr-ko-i-de — de *labre;* du lat. *perca*, perche, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui tient du labre et de la perche.

LABROSSE (Pierre DE), favori de Philippe le Hardi, né en Touraine, mis à mort en 1276. Suivant Guillaume de Nangis, copié par tous les historiens modernes, c'était un pauvre homme de Touraine, d'abord barbier du roi saint Louis; mais ces détails sont démentis par la *Complainte et le jeu de Pierre de La Broce*, édités en 1835, et par plusieurs actes authentiques, qui établissent que La Brosse était fils d'un gentilhomme de Touraine, revêtu d'un emploi à la cour. Lui-même aurait reçu de saint Louis, et non de Philippe, la dignité de chambellan. Philippe le Hardi l'aima tant et le combla de tant d'honneurs, que les plus grands seigneurs, par jalousie, préparèrent sa perte. D'après la *Chronique de Saint-Denis*, on l'aurait condamné pour haute trahison, pour avoir empoisonné Louis de France, fils aîné du roi; mais il est plus probable qu'il tomba victime d'une réaction féodale. Il fut pendu au gibet de Montfaucon le 30 juin 1276. Cette mort causa une grande émotion dans le peuple.

Contre la volonté le roy
Fut-il pendu, si, com' je croy,
. . . . . Il fut défait
Plus par envie que par méfait.
(*Chronique métrique de Saint-Magloire.*)

LABROSSE (Gui DE), médecin et botaniste français, né à Rouen, mort en 1641. Il était médecin de Louis XIII, lorsqu'il proposa à ce prince de créer le Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il donna le terrain du Jardin des plantes, devint le premier intendant de cet établissement, qui fut ouvert en 1626, et obtint de Richelieu les sommes nécessaires au payement des professeurs qui y furent attachés. Le nombre des plantes que Labrosse avait rassemblées dans le Jardin royal de médecine s'élevait déjà, en 1633, à plus de 2,000. Le botaniste Plumier a donné, en son honneur, le nom de *brossæa* à un genre de plantes d'Amérique. Gui de Labrosse a composé plusieurs ouvrages remarquables : *Traité de la peste* (Paris, 1623, in-8°); *Dessin du Jardin royal pour la culture des plantes médicinales à Paris* (Paris, 1626, in-8°); *De la nature, vertu et utilité des plantes* (Paris, 1626, in-fol., avec 50 pl.), ouvrage très-intéressant pour l'histoire de la botanique; *Avis pour le Jardin royal des plantes que le roi Louis XIII veut établir* (Paris, 1631, in-4°), recueil de pièces relatives à la création de cet établissement; *Description du Jardin royal des plantes médicinales, avec un catalogue des plantes* (Paris, 1636, in-4°); *Ouverture du Jardin royal des plantes médicinales de Paris* (Paris, 1640, in-fol.); *Recueil des plantes du Jardin du roi* (in-fol.), collection d'une cinquantaine de plantes.

LABROSSE (Ange DE), plus connu sous le nom de **Père Ange de Saint-Joseph**, savant missionnaire français, né à Toulouse. Il vivait au XVIIe siècle, entra dans l'ordre des carmes déchaussés, fut envoyé en mission en Orient, et devint supérieur des missions de son ordre en Belgique. Il connaissait parfaitement le persan vulgaire, et Chardin, Petit de La Croix, Bernier ont fait l'éloge de son savoir. Labrosse a fait paraître *Gazophylacium linguæ Persarum* (Amsterdam, 1684, in-fol.), ouvrage curieux et utile, mais déparé par de nombreuses inexactitudes, et *Pharmacopæa persica* (Paris, 1681, in-8°). Bien que ce dernier livre soit signé de son nom, et précédé d'une préface écrite par lui, le docteur Hyde a démontré que Labrosse n'en était point l'auteur, et que la *Pharmacopæa* avait été traduite du persan par le P. Matthieu.

LA BROUE (Pierre DE), théologien et prélat français. V. BROUE.

LABROUSSE, nom d'une ancienne famille du Bourbonnais, établie plus tard dans le Périgord. Plusieurs de ses membres se sont distingués danns la carrière des armes. Les plus connus sont les suivants : — Jacques DE LABROUSSE, général français, né en 1486, mort en 1562. Il parvint par sa bravoure aux premiers grades de l'armée, et fut chargé de plusieurs commandements importants. Placé par le roi Henri II auprès de son fils, depuis François II, Labrousse se montra tout dévoué à la jeune femme de ce prince, Marie Stuart. Lorsque celle-ci, devenue veuve et rentrée en Ecosse, eut à combattre ses sujets révoltés, il alla à son secours à la tête d'un corps de 2,000 hommes, et, malgré son grand âge, il montra dans la défense de Leith autant d'activité que de bravoure. Il fut tué à la bataille de Dreux, où tomba, à ses côtés, son fils, Jacques DE LABROUSSE, qui s'était déjà acquis une grande réputation d'intrépidité. — Nicolas DE LABROUSSE, comte DE VERTEILLAC, né en 1648, mort en 1693, fit les campagnes de Flandre et de Franche-Comté, et, après s'être initié, sous Vauban, à l'art des fortifications, il prit part à toutes les campagnes qui eurent lieu de 1670 à 1677, et fut fréquemment blessé. Nommé successivement lieutenant-colonel (1680), brigadier (1686) et major général (1688), il accompagna le grand Dauphin à l'armée d'Allemagne, et déploya la plus grande activité aux siéges de Philippsbourg, de Frankenthal et de Manheim. Nommé inspecteur général de l'infanterie, il alla défendre Mayence, assiégé par les impériaux, et qui fut forcé de se rendre, faute de poudre, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte. L'année suivante, il assista au siége de Mons, et, après la prise de cette ville, en reçut le commandement, avec le titre de gouverneur du Hainaut. Elevé, peu de temps après, au grade de maréchal de camp et nommé lieutenant du roi en Périgord, il fut tué, deux ans plus tard, en escortant un convoi destiné à l'armée du maréchal de Luxembourg, qui faisait alors le siége de Charleroi. — Sa fille, Madeleine-Angélique LABROUSSE DE VERTEILLAC, morte en 1751, épousa un de ses cousins, Thibault de Labrousse, comte de Verteillac, et fut regardée comme l'une des femmes les plus spirituelles de son temps. Elle a écrit divers opuscules, qui n'ont pas été publiés, à l'exception d'une lettre sur les beautés et les défauts du style, qu'elle avait adressée à Rémond de Saint-Mard, et qui a été insérée dans les œuvres de ce dernier.

LABROUSSE (Clotilde-Suzanne COURCELLES DE), visionnaire française, née à Vauxain, dans le Périgord, en 1747, morte à Paris en 1821. Mlle Labrousse est une sainte fort originale, la seule, croyons-nous, que possède l'Eglise constitutionnelle de France. L'exaltation religieuse paraît avoir été héréditaire dans sa famille. Elle se manifesta chez elle de très-bonne heure, car, dès l'âge de huit ans, elle entendit la voix de Dieu, qui l'invitait à réformer l'Eglise et les mœurs des grands, deux tâches également difficiles. Mais, à mesure que l'âge avançait, la jeune Labrousse, que l'abbé Pontard déclare avoir été fraîche et jolie, sentit l'aiguillon de la chair, essaya de se défigurer avec de la chaux vive et échoua. Elle se soumit alors à toutes sortes de pénitences ridicules, sans parvenir à dompter la concupiscence. Elle avalait de la cendre, du fiel de bœuf et autres vilenies, sans altérer sa santé, ce qui suppose une certaine modération dans l'usage de ces substances malfaisantes. Une histoire de sa vie, qu'elle avait écrite, étant tombée entre les mains de dom Gerle, ce chartreux insensé s'enthousiasma de la prophétesse et voulut porter ses révélations à la tribune, ce qui n'eut pas grand succès. Enfin Pontard, un brave homme, évêque constitutionnel de Périgueux, fit venir l'illuminée à Paris. Elle fréquenta les clubs, voyagea en France, parcourut les villes et les villages, prêchant partout la foi catholique, la liberté, la fraternité, la constitution civile. Toutes ces prédications demeurant sans résultat, elle résolut de se rendre à Rome et de s'adresser directement au chef de la chrétienté, qui lui répondit en la faisant jeter au château Saint-Ange (1795). Elle y resta jusqu'à l'entrée des Français à Rome, en 1798. Elle revint alors à Paris, où elle vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Elle institua l'abbé Pontard son exécuteur testamentaire. Mlle Labrousse avait publié des *Prophéties sur la Révolution française, suivies d'une prédiction sur la fin du monde* (Paris, 1790, in-8°). De son côté, l'abbé Pontard avait fait imprimer le *Recueil des ouvrages de la célèbre Mlle Labrousse* (Bordeaux, 1797, in-8°).

LABROUSSE (Emile), homme politique français, né à Cahors (Lot) en 1800, mort à Bruxelles en octobre 1867. Il était fils d'un patriote de 1792. Etant venu se fixer à Paris, il devint sous-directeur de l'Ecole polytechnique, puis chef d'institution, et fut, après la révolution de 1830, nommé payeur à l'armée du Nord. Démissionnaire en 1832, il s'établit à Bruxelles, et, malgré les tracasseries que lui suscitaient de la part des cléricaux ses opinions républicaines, il fonda une école centrale de commerce et d'industrie. Labrousse rentra en France après la révolution de Février. Envoyé alors dans le midi avec le titre de commissaire général de la république, il fut élu peu après député du Lot à la Constituante, fit une vive opposition à la politique élyséenne, fut réélu à la Législative, siégea au sommet de la Montagne, protesta contre toutes les mesures réactionnaires de cette assemblée, fut expulsé au coup d'Etat, et retourna en Belgique. Jusqu'à sa mort, Labrousse est resté fidèle à ses nobles convictions.

LABROUSSE (Fabrice), auteur dramatique, né à Paris en 1806. Après avoir reçu une bonne éducation, il se voua à la carrière des lettres, et devint un des rédacteurs des *Annales du théâtre*. Presque à la même époque, il débuta comme auteur dramatique, et, depuis lors, il a composé un grand nombre de pièces, soit seul, soit en collaboration avec Albert et Ferdinand Laloue, ses amis. M. Labrousse a de l'imagination; il sait trouver un sujet, en tirer tout le parti possible, et il ne manque ni d'habileté ni de talent. Mais les pièces dans lesquelles il a obtenu le plus de succès ne sont nullement des pièces littéraires. Ce sont, pour la plupart, des drames ou des séries de tableaux militaires, écrits pour le Cirque, et destinés à entretenir le chauvinisme populaire. Nous citerons de M. Labrousse : *Fleurette* (1833); *Juliette*, drame en quatre actes, avec Brot et Albert (1834); le *Général Marceau* (1837); *Don Pèdre le Mendiant* (1838); la *Nuit du meurtre*, drame en cinq actes, avec Albert (1839); *Pauline*, drame (1841); le *Chien des Pyrénées* (1842); le *Prince Eugène et l'impératrice Joséphine*, drame en trois actes et en quatorze tableaux, avec Laloue (1842); le *Palais royal et la Bastille*, drame-vaudeville en quatre actes, avec le même (1842); le *Vengeur*, action navale de 1794, en trois actes, avec Laloue (1843); l'*Empire*, drame en trois actes et en quatorze tableaux, avec Laloue (1845); la *Révolution française*, drame en cinq actes et en sept tableaux, avec Mallian (1847); *Un enfant du peuple* (1847); *Rome*, drame (1849), pièce défendue à la quatrième représentation par la censure; la *Prise de Caprée*, drame en cinq actes et en douze tableaux, avec Albert (1852); le *Consulat et l'Empire* (1853); l'*Armée d'Orient* (1855), etc.

LABROUSSE (Nicolas-Hippolyte), marin et savant français, né en 1807, mort en 1871. Admis à l'École navale en 1822, il devint successivement enseigne en 1829, lieutenant de vaisseau en 1835, capitaine de frégate en 1843, capitaine de vaisseau dix ans plus tard, contre-amiral en 1860; enfin, il fut promu vice-amiral en 1867, et devint président du conseil des travaux de la marine. M. Labrousse a pris part à plusieurs expéditions maritimes; mais il doit surtout sa grande notoriété à ses recherches et à ses travaux, qui ont apporté d'importantes améliorations dans nos constructions navales. En 1834, il eut le premier l'idée d'introduire dans la marine la charge simultanée, l'exercice des deux bords, l'usage des gargousses sphériques qui furent adoptées avec succès. En 1840, il proposa, dans un mémoire adressé à l'amiral Duperré, d'adapter un éperon à l'avant blindé d'un navire à vapeur de grande vitesse; en 1841, il fit connaître, dans un mémoire remarquable, tous les avantages des propulseurs sous-marins; en 1844, il remit au ministère une proposition relative au placement, à bord d'un vaisseau de 100 canons, d'une machine de 1,000 chevaux, dont tout le système, étant dans la partie immergée du bâtiment, devait être à l'abri des projectiles de l'ennemi. Cette même année, il proposa la construction de frégates en fer à éperon, à grande vitesse. En 1850, il fit paraître un mémoire sur les puits à hélice, dont il est l'inventeur. Vers la même époque, M. Labrousse adapta à la corvette le *Chaptal*, dont il avait le commandement, un système fort ingénieux de mâture à pible, puis il donna à l'*Arcole*, par d'heureuses modifications dans sa machine, les qualités d'évolution et de marche qui lui manquaient. C'est également lui qui, en 1858, donna les plans d'une mâture en tôle et d'un gréement pour les navires cuirassés. La plupart des améliorations et des inventions de M. Labrousse ont été appliquées depuis, lors de la transformation de la flotte sous l'Empire, et c'est à leur application que M. Dupuy de Lôme, l'habile constructeur maritime, doit une grande partie de sa réputation. Outre plusieurs mémoires, M. Labrousse a donné, en 1866, une *Notice* dans laquelle il résume ses travaux scientifiques.

LABROUSTE (François-Marie-Alexandre), administrateur français, né à Bordeaux en 1762, tué à Paris en 1835. Au commencement de la Révolution, dont il avait adopté les principes, il devint administrateur du département de la Gironde, fut proscrit pendant la Terreur, et alla siéger, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, où il vota avec le parti modéré, et s'occupa surtout de questions financières. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat, dont il fut un des secrétaires, et, après la suppression de ce corps politique, il fut successivement administrateur de la Caisse d'amortissement (1807), commissaire liquidateur pour l'apurement des comptes des employés de l'administration impériale (1815), administrateur des cautionnements, premier commis des finances, et enfin receveur particulier à Paris. Le 28 juillet 1835, il fut mortellement blessé par l'explosion de la machine infernale de Fieschi. Labrouste a laissé un ouvrage intitulé *Considérations sur la Caisse d'amortissement* (Paris, 1816, in-4°).

LABROUSTE (Pierre-Victor-Alexandre), directeur du collége Sainte-Barbe, né à Paris en 1796, mort en 1866. Nous avons donné à l'article BARBE (collége Sainte-), une notice biographique sur Alexandre Labrouste, qui était devenu, dans les dernières années de sa vie, membre du conseil supérieur de l'instruction publique et président de la Société des chefs d'institution de Paris. Nous renvoyons donc le lecteur à cet article.

LABROUSTE (François-Marie-Théodore), architecte, né à Paris en 1799. Il fut élevé au collége Sainte-Barbe, dont son frère aîné devait devenir le directeur, puis se tourna vers l'architecture, prit des leçons de Vaudoyer, d'Hippolyte Lebas et fut admis, vers la même époque, à l'Ecole des beaux-arts, où il obtint, en 1827, le grand prix d'architecture. Pendant les années qu'il passa à Rome, M. Labrouste fit à Paris plusieurs envois qui furent remarqués, notamment, en 1830, les *Tombeaux étrusques* de Corneto, le *Temple de Vesta, à Tivoli*, et en 1832, le *Temple d'Hercule, à Corée*, morceau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855. En 1833, il revint à Paris, où il se fit connaître par un talent sérieux, fait de science et de bon sens, mais dépourvu d'imagination et d'éclat. Outre de nombreuses constructions particulières, parmi lesquelles nous citerons la maison dite du Cadran solaire dans la rue de Rivoli, M. Labrouste a exécuté, sur la place du Panthéon, des bâtiments destinés à l'agrandissement du collége Sainte-Barbe et qui sont parfaitement appropriés à leur destination. Il est architecte de cet établissement et attaché, également comme architecte, à la bibliothèque de l'Arsenal et au collége Sainte-Barbe.

LABROUSTE (Pierre-François-Henri), architecte, frère du précédent, né à Paris en 1801. Après de brillantes études au collége Sainte-Barbe, il étudia l'architecture sous la direction de Vaudoyer et d'Hippolyte Lebas. Admis en 1819 à l'Ecole des beaux-arts, il obtint à vingt ans le second prix, et à vingt-trois ans le premier grand prix (1824). Son concours, une *Cour de cassation*, était d'un mérite hors ligne. Pendant son séjour à Rome, il envoya à Paris neuf dessins fort remarquables, représentant le *Temple de Neptune à Pæstum*. De retour à Paris en 1829, il fut adjoint, en qualité d'inspecteur, à Duban pour les travaux du nouveau palais des Beaux-Arts, et prit une part très-grande à cette construction, dont le côté pittoresque et original lui appartient, dit-on, tout entier. En 1837, il fut appelé à construire l'hospice de Lausanne, devint, l'année suivante, architecte de la bibliothèque Sainte-Geneviève, donna les plans de la prison cellulaire d'Alexandrie en 1840, organisa, à la fin de la même année, les funérailles de Napoléon Ier à Paris, construisit, vers la même époque, le collége préparatoire de Sainte-Barbe, à Fontenay-aux-Roses, et fut appelé en 1843 à réédifier la bibliothèque Sainte-Geneviève. Dans cet édifice, dont la façade a été louée et critiquée avec une égale exagération, il employa le fer comme système de charpente, et fit preuve d'une réelle habileté dans les aménagements intérieurs. Nommé en 1848 membre du conseil de perfectionnement des manufactures de Sèvres et des Gobelins, et membre du jury des beaux-arts, il organisa, l'année suivante, les funérailles des victimes de juin, devint ensuite architecte du diocèse de Rennes, vice-président de la Société des architectes, membre du conseil des bâtiments civils (1854), et succéda à Visconti en 1855 pour diriger les travaux de reconstruction de la Bibliothèque nationale. Cet architecte d'un incontestable talent a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur en 1855, une médaille de 1re classe à l'Exposition de 1855, et il a remplacé Hittorf, comme membre de l'Académie des beaux-arts, en 1867.

LABRUGUIÈRE, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Castres, sur la rive gauche du Thoré; pop. aggl., 1,444 hab., — pop. tot., 3,581 hab. Fabrication de bonneterie orientale, chandelles, draps, chaux, briques et tuiles; chapellerie. Commerce de bestiaux. Eglise du XIIe siècle, surmontée d'une tour octogone, qui a servi à la fois de clocher et de prison.

LABRUM s. m. (la-bromm — mot lat.). Antiq. rom. Sorte de bassin, de vasque qui se trouvait dans les temples, dans les bains : *Il y avait presque toujours un* LABRUM *sous la voûte du laconicum dans l'appartement des thermes appelé caldarium.*

— **Encycl.** Les anciens Romains donnaient spécialement le nom de *labrum* à la baignoire dans laquelle se prenaient les bains chauds. C'était un grand vase ou bassin, ordinairement en marbre. Vitruve le désigne sous le nom de *calida lavatio;* Pline et Suétone l'appellent *piscina* ou *calida piscina;* Cicéron, *balneum*, *solium* ou *labrum*. Le *labrum* était quelquefois élevé au-dessus du sol, comme on le voit dans la peinture des bains de Titus. Ailleurs, il était en partie enfoncé dans le sol, et en partie élevé au-dessus, comme à Pompéi. On le plaçait aussi entièrement dans le sol, et c'est la manière dont le représente Vitruve. On se servait aussi du *labrum* dans les temples, pour les ablutions.

LA BRUNE (Jean DE), écrivain français, né à Privas vers 1660. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se rendit à Bâle, puis en Hollande, où il exerça les fonctions de pasteur protestant. Il prit part à la rédaction du *Mercure historique et politique* et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Voyage en Suisse* (Marbourg, 1685, in-8°); *Morale de Confucius* (Amsterdam, 1688, in-8°); *Vie de Charles V, duc de Lorraine et de Bar* (Amsterdam, 1691); *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé* (1693, 2 vol.); *Mélanges historiques* (1718, in-12); *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, en vers* (1731); *Entretiens historiques et critiques de Philarque et de Polidore* (1732, 2 vol. in-8°), recueil curieux d'écrits relatifs à l'histoire ecclésiastique.

LA BRUNERIE (Guillaume, vicomte DODE DE), général français. V. DODE DE LA BRUNERIE.

LABRUNIE (Gérard), littérateur français. V. GÉRARD DE NERVAL.

LABRUSQUE s. f. (la-bru-ske — lat. *labrusca*, même sens). V. LAMBRUCHE.

LA BRUYÈRE (Jean DE), moraliste français, né à Paris, dans la Cité, et non près de Dourdan, comme on l'a cru longtemps, en août 1645, mort à Versailles, dans l'hôtel de Condé, le 10 mai 1696. Il était fils de Louis de La Bruyère, bourgeois de Paris et contrôleur des rentes de la ville. Jean de La Bruyère, secrétaire du roi, que l'on a confondu souvent avec ce dernier, était son oncle et son parrain. Il fit ses études au collége des Oratoriens. D'abord avocat au parlement de Paris, La Bruyère quitta le barreau en 1673, et acheta un office de trésorier des finances dans la généralité de Caen. Il le conserva jusqu'au mois de janvier 1687. Cet office lui permit de s'anoblir et de prendre le titre d'écuyer. Sa charge de trésorier des finances en Normandie ne l'empêcha pas de rester à Paris, et, sur la recommandation de Bossuet, il était devenu, en 1684, précepteur du duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, qui venait de quitter le collége de Clermont, et à qui on l'avait chargé d'enseigner l'histoire. Cette éducation terminée, il devint, en 1685, l'un des gentilshommes du père de son élève, avec une pension de 1,000 écus. Ses démêlés avec le *Mercure* et avec l'Académie sont, outre cela, tout ce que l'on sait de positif sur sa vie. Logé dans une chambre proche du ciel, vivant avec des amis et des livres, faisant un bon choix des uns et des autres, La Bruyère semblait avoir pris pour devise ce conseil du poëte :

. . . Cache ta vie et répands ton esprit.

Son existence est en effet exempte d'accidents, comme son âme était exempte d'ambition, et nous avons raconté d'avance tout ce qui peut être dit sur lui, quand nous avons analysé son immortel chef-d'œuvre. (V. Caractères.)

La Bruyère fut reçu à l'Académie le 15 juin 1693. Le 7 mai 1696, se trouvant à Paris, dans une nombreuse société, il fut atteint tout à coup d'une surdité complète. Ramené à Versailles, il fut emporté quatre jours après par une attaque d'apoplexie foudroyante.

La Bruyère n'a qu'un seul titre de gloire; mais il suffira pour que son nom soit immortel. Attiré de bonne heure par les *Caractères* de Théophraste, il en fit d'abord une traduction, qu'il imita ensuite. C'est à la fin de 1687 qu'il fit imprimer, à la suite de cette traduction, et comme une sorte d'appendice, les réflexions qui lui avaient été suggérées par le spectacle des mœurs de son temps et par ses lectures quotidiennes. La Bruyère était admirablement placé pour écrire ce beau livre. Vivant, non pas au milieu, mais à côté de cette cour à la fois si orgueilleuse et si servile, à l'abri, par son caractère simple et sans ambition, de tous les préjugés qui faisaient mouvoir tout ce monde factice, il a pu étudier à son aise et sans prévention toutes les faiblesses, tous les vices, toutes les contradictions du cœur humain. La cour de Versailles offrait, pour un spectateur aussi attentif, aussi intelligent, et qui pouvait la suivre de si près, un admirable champ d'études où la multitude des originaux venait poser à l'aise sous les yeux du peintre. Nous ne reviendrons pas ici sur l'appréciation que nous avons donnée de son livre; mais nous croyons devoir emprunter à M. Taine un jugement qui résume d'une façon aussi juste que pittoresque la manière et le talent de l'auteur des *Caractères*. « La Bruyère ne découvre que des vérités de détail; il montre le ridicule d'une mode, l'odieux d'un vice, l'injustice d'une opinion, et, comme il le dit lui-même, la vanité de tous les attachements de l'homme. Mais ces vues éparses ne le conduisent pas à une idée unique; il tente mille sentiers et ne fraye pas de route; de tant de remarques vraies, il ne forme pas un ensemble. Il donne des conseils à chaque âge, à chaque condition, à chaque passion, mais non à l'humanité; et lorsque enfin, dans son dernier chapitre, il réunit les preuves de l'existence de Dieu, il ne fait qu'exposer, en style impérieux et bref, les raisonnements de l'école de Descartes. Son talent consiste principalement dans l'*art d'attirer l'attention*. Il invente peu, mais il marque ce qu'il touche d'une empreinte ineffaçable. Il ne dit que des vérités ordinaires; mais une fois qu'il les a dites, on ne les oublie plus. Il ressemble à un homme qui viendrait arrêter les passants dans la rue, les saisirait au collet, leur ferait oublier leurs affaires et leurs plaisirs, les forcerait à regarder à leurs pieds, à voir ce qu'ils ne voyaient pas ou ne voulaient pas voir, et qui ne leur permettrait d'avancer qu'après avoir gravé l'objet d'une manière ineffaçable dans leur mémoire étonnée. Aussi rencontre-t-on chez lui tous les artifices du style; jamais la forme n'a été si savante ni si capable de faire valoir une pensée. Il introduit des personnages fictifs, leur prête des dialogues, et transforme la leçon de morale en scène dramatique. Il fait parler un personnage ancien, Héraclite, puis Démocrite, et réveille le lecteur par l'étrangeté de leurs discours. Il imite le style de Montaigne, et surprend l'attention par le contraste du langage suranné et du langage moderne. Il apostrophe le lecteur, et se fait écouter en le prenant à partie. Quelquefois il pique la curiosité par des énigmes ou par des naïvetés apparentes. Il grossit les objets, il charge les traits, il accumule les couleurs, et la figure qu'il peint devient si expressive qu'on ne peut plus en détacher les yeux. »

La première édition des *Caractères* parut en 1688, sans nom d'auteur et sous ce titre : les *Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle* (Michallet, Paris, 1688, in-12). Dans la même année parurent trois autres éditions, deux à Paris, l'autre à Lyon, et qui ne sont que de simples réimpressions. A la quatrième édition, publiée en 1689, La Bruyère ajouta trois cent quarante caractères aux trois cent quatre-vingt-six que contenait la première; la cinquième contint cent quarante et un caractères nouveaux ajoutés aux précédents. Même système pour la sixième, où le nombre des caractères ajoutés monta à cent trois, et pour la septième, où il s'éleva à cent dix. Enfin, la huitième édition, sauf des variations sans importance, renferme le texte définitif de La Bruyère. A cette édition l'auteur joignit son discours de réception à l'Académie française, et quarante caractères nouveaux, ce qui fit monter leur chiffre total à onze cent dix-huit. La neuvième édition était sous presse quand La Bruyère mourut. Dès lors, les réimpressions se succédèrent à Paris et surtout en Hollande; ce fut l'édition de Coste qui leur servit à toutes de modèle. Cette édition n'était rien moins que correcte, et les interpolations ne firent qu'aller en augmentant. La librairie se trouvait inondée d'éditions incomplètes et fautives, lorsque Walckenaer eut l'heureuse idée de revenir aux textes originaux. C'est ce qu'il fit dans un livre intitulé : *Première édition complète des Caractères, précédée d'une étude sur La Bruyère et sur son livre, suivie d'une appendice contenant les changements faits par l'auteur dans chacune des éditions qu'il a données, avec des remarques et des éclaircissements historiques* (Didot, Paris, 1845). M. Destailleur suivit l'exemple donné par Walckenaer, et améliora encore son travail (Jannet, Paris, 1855). La principale édition de La Bruyère, celle qui désormais fait autorité et semble avoir porté au plus haut degré l'exactitude des recherches philologiques et historiques, est celle de M. Servois, qui figure dans la belle *Collection des grands écrivains de la France*, publiée sous la direction de M. Régnier (Hachette, Paris, 1865). Non-seulement cette édition, dont le texte est collationné avec le plus grand soin, contiendra une notice biographique et une notice bibliographique des plus complètes (ces deux notices seront jointes au troisième volume, qui doit comprendre une table analytique et le lexique, et qui ne tardera pas à paraître), mais elle est accompagnée d'un commentaire fort étendu, où sont discutées les solutions données par les principales *clefs* imprimées ou manuscrites, et où sont étudiées avec une grande sagacité ces questions de personnes qui tiennent une si grande place dans les *Caractères* de La Bruyère. Cette édition contient, pour la première fois, seize lettres inédites de La Bruyère, seuls autographes qui subsistent de lui. Ces autographes font partie des archives de la bibliothèque de Tickenham, appartenant aux princes d'Orléans. Enfin, à cette édition sont joints les *Dialogues posthumes sur le quiétisme*, attribués à La Bruyère, sans qu'il y ait rien de prouvé encore à cet égard, et que l'abbé Dupin a publiés en 1699, avec peu de soin d'ailleurs. En 1872, l'éditeur Lemerre a fait paraître les *Caractères* de La Bruyère dans sa belle collection des *Classiques français*. Cette édition, qui ne comporte pas l'étendue de la précédente, se recommande par les qualités qui ont rendu toutes les productions de cet éditeur particulièrement chères aux curieux de livres. M. Ch. Asselineau y a joint une notice et des notes. L'innovation apportée à cette édition consiste en un *index* des Caractères, c'est-à-dire des noms supposés ou imaginés par La Bruyère. M. Ed. Fournier a fait paraître en 1866, sous ce titre : la *Comédie de La Bruyère*, une étude sur la vie et les ouvrages du célèbre moraliste.

La famille de La Bruyère, composée d'un frère qui était dans les ordres, d'une sœur non mariée, d'un neveu et de deux nièces, hérita de lui fort peu de chose. Il avait fait abandon du manuscrit des *Caractères* à la fille de son éditeur Michallet, qui en retira, dit-on, 200,000 ou 300,000 francs. La Bruyère, pour qui l'on n'avait point de très-grands égards, dans la maison de Condé, était, dit Saint-Simon, « un fort honnête homme, de très-bonne compagnie, simple, sans rien de pédant, et fort désintéressé. » Ménage disait de lui « qu'il ne lui semblait pas un grand parleur. » Il était, à ce qu'il paraît, « furieux joueur de lansquenet, » quelque peu violent et d'une humeur inégale. On l'a présenté comme marié en secret à Mlle de Saillans du Terrail, qui plus tard, en Bourgogne, devint la femme d'un M. de Saurois, trésorier de l'extraordinaire des guerres. Il a effectivement connu cette dame, qui se trouve chansonnée avec lui dans les recueils contemporains.

LABRUYÈRE (André-Adrien-Joseph, baron), général français, né à Donchery en 1768, mort en 1808. Sous-lieutenant en 1786, il fit partie des armées des Ardennes, du Rhin, de Mayence et de l'Ouest, se signala dans les guerres de la chouannerie, fut promu général de brigade en 1803, et reçut le titre de baron pour sa conduite à Friedland et en Espagne. Labruyère fut tué à l'attaque de Madrid (2 décembre 1808). Le trait suivant peut donner une idée de son courage et surtout de sa froide énergie. Il tomba un jour, en Vendée, dans une embuscade, et reçut trois coups de feu dont un lui fracassa la mâchoire : les balles lui manquant, il chargea son pistolet avec une de ses dents, et brûla la cervelle à l'un de ses agresseurs.

LA BRUYÈRE-CHAMPIER (Jean-Baptiste), médecin français. V. Bruyérin-Champier.

LABURNE s. m. (la-bur-ne — lat. *laburnum*, même sens). Bot. Cytise des Alpes ou faux ébénier.

LABUS (Jean), archéologue italien, né à Brescia en 1775, mort à Milan en 1853. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il fit un voyage en France et en Hollande, revint en Italie à l'âge de vingt-cinq ans, et entra dans les emplois civils, auxquels il renonça, en 1816, pour s'adonner exclusivement aux études. Fixé à Milan, Labus publia, outre divers opuscules biographiques et épigraphiques, bon nombre d'articles dans le *Journal de la Société d'encouragement*, le *Polygraphe*, les *Actes de l'Athénée brescian*, le *Journal de la littérature italienne*, la *Biblioteca italiana*, etc. Il réédita, en 16 volumes, les œuvres de E.-Q. Visconti, avec des notes, et fit le même travail pour l'*Histoire de Milan*, de Ch. Rosmini, et le *Musée Chiaramonti*, de Visconti et Guattani. En 1823, il publia une brochure qui fit honneur à son érudition, *Sur divers monuments antiques découverts à Brescia;* en 1826, interprétant une épigraphe latine découverte en Egypte par Belzoni, il rétablit une série chronologique de cinquante-six préfets romains en Egypte. Labus a publié, en outre : les *Fastes de l'Eglise dans la vie des saints pour chaque jour de l'année* (1824-1833, 13 vol.); les *Principales églises de l'Europe*, ouvrage resté inachevé; le *Musée de la R. Académie de Mantoue* (1835, 3 vol. in-8°); une monographie de l'*Ancienne voie romaine du Simplon* (1843, in-4°), etc. Labus était membre associé de l'Institut de France et d'un grand nombre d'Académies. Son fils a donné une édition complète de ses œuvres.

LABUSSIÈRE (Charles-Hippolyte), acteur, né à Paris en 1768, mort en 1802 dans un asile d'aliénés de la même ville. Il fut d'abord soldat, puis se mit à jouer la comédie sur des théâtres de société, où il remplissait, non sans talent, les rôles de niais. Employé sous la Révolution dans les bureaux du comité de Salut public, il trouva le moyen de sauver un certain nombre de suspects, en soustrayant au dossier les documents à leur charge. Labussière avait la réputation d'un mystificateur, et l'on cite de lui une foule de traits assez drôles. Il était d'ailleurs fort aimé de ses camarades, et lorsque, après le 13 vendémiaire, époque à laquelle il fut momentanément incarcéré, il tomba dans la misère la plus profonde, la Comédie-Française donna à son bénéfice une représentation qui lui rapporta 14,000 francs. En peu de temps, Labussière dévora cette somme, et, bien qu'il reçût de temps à autre des secours de Joséphine, il était réduit à l'état le plus misérable, lorsqu'il devint fou. On l'enferma alors dans une maison d'aliénés, où il mourut quelque temps après. Sous le titre de *Charles*, ou *Mémoires historiques de M. de Labussière* (1803), Liénard a publié ses aventures et ses bons mots plus ou moins apocryphes.

LABYE (Dieudonné), théologien français, né à Revin (Hainaut) en 1712, mort dans la même ville en 1792. Il entra dans l'ordre des dominicains, et devint régent du collége de Saint-Thomas, à Douai. On lui doit deux ouvrages : *Summa Summæ J. Thomæ, sive Compendium theologiæ scholasticæ et moralis* (Liége, 1754, 6 vol. in-8°), livre estimé et plusieurs fois réédité; *Supplementum cursus theologiæ P. Billuart* (Liége, 1758, in-8°).

LABYRINTHE s. m. (la-bi-rain-te — du gr. *laburinthos*, même sens, qu'on a fait venir de l'égyptien *ra Mare*, porte du roi Mare, avec la terminaison grecque *inthos*. Le rapport ne nous paraît pas évident). Antiq. Vaste enclos planté de bois et couvert de bâtiments disposés de manière que, quand on y était une fois entré, on n'en pouvait trouver l'issue : *Le* labyrinthe *de Crète. Le* labyrinthe *de Lemnos. Le* labyrinthe *d'Egypte.*

C'est moi, prince, c'est moi, dont l'utile secours
Vous eût du *labyrinthe* enseigné les détours.
Racine.

— Par anal. Chemins entre-croisés, où il est difficile de se reconnaître : *Le chien voit par l'odorat tous les détours du* labyrinthe, *toutes les fausses routes où le cerf a voulu l'égarer.* (Buff.)

Cependant les soldats, avides de repos,
D'un pas précipité défilent, et leurs flots,
Des quartiers populeux perçant le *labyrinthe*,
Inondent d'Elbékié la circulaire enceinte.
Barthélemy et Méry.

— Fig. Complication d'objets où l'esprit s'égare : *Je vous avoue que c'est un de mes plaisirs de me promener toute seule; on trouve quelques* labyrinthes *de pensées, dont on a peine à sortir, mais enfin on a la liberté de penser à ce qu'on veut.* (Mme de Sév.) *Le cœur humain est un* labyrinthe *dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les détours.* (Volt.) *Le système général des sciences et des arts est un* labyrinthe *où l'esprit s'engage sans connaître la route qu'il doit tenir.* (D'Alembert.) *Le doute fut le premier pas vers les découvertes, dans le* labyrinthe *de la vérité.* (Lemercier.) *Il n'est pas un fourré qui ne présente des analogies avec le* labyrinthe *des pensées humaines.* (Balz.)

Tout le savoir humain n'est qu'un grand *labyrinthe*.
C. Delavigne.

Dans un *labyrinthe*, ici-bas,
L'homme est toujours réduit à vivre;
Mais cet aveugle ne sait pas
Quel est le chemin qu'il doit suivre;
Il est longtemps à réfléchir
Quel est le meilleur, le plus sage;
Quand il vient à le découvrir,
Il est à la fin du voyage.
Chazet.

— Hortic. Disposition d'allées, de plantations, de massifs, que l'on pratique dans les grands parcs, et dont il est difficile de trouver les issues, quand on s'y est engagé : *Le* labyrinthe *de Versailles.*

— Archit. Compartiments de pavés, formés par des plates-bandes en marbres de couleurs différentes, de manière à imiter la disposition d'un labyrinthe. ‖ Entre-croisements de lignes d'ornement, formant des carrés incomplets.

— Techn. Confusion qui s'établit entre les conduits d'une carrière exploitée depuis longtemps. ‖ Nom donné, dans l'industrie des tissus, aux genres de dessins dont les lignes forment des contours irréguliers.

— Métall. Suite de canaux qui sont disposés près du bocard, et dans lesquels un courant d'air entraîne et dépose la matière pilée.

— Anat. Ensemble des parties qui composent l'oreille interne, comprenant plusieurs cavités communiquant entre elles, savoir : le vestibule, le limaçon et les canaux semi-circulaires.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons dont la partie inférieure offre des circonvolutions irrégulières.

— **Syn. Labyrinthe, dédale.** V. DÉDALE.

— **Encycl.** Hist. et Mythol. Les anciens donnaient le nom de *labyrinthe* à des monuments souterrains, composés de galeries dont les innombrables ramifications mettaient presque dans l'impossibilité de trouver une issue pour sortir. Les auteurs de l'antiquité sont pleins de descriptions de ces monuments merveilleux, qui servaient de tombeaux, et dont il ne reste presque plus de trace aujourd'hui.

Ces sortes de constructions, ainsi que leur nom, paraissent être originaires de l'Egypte, où se voyait un *labyrinthe* qui est resté célèbre; c'était un grand monument religieux dont l'exacte destination n'a pu cependant être éclaircie, bien qu'il soit probable que ce fut dans son enceinte que s'accomplirent les principales initiations aux mystères de la religion égyptienne.

Hérodote l'avait visité et en parle comme d'une merveille. Pline à son tour en parla en ces termes : « On voit aujourd'hui encore en Egypte, dans le nome d'Héracléopolis, un *labyrinthe*, le plus ancien de tous, qui fut construit, dit-on, il y a 4600 ans, par le roi Pétésuécus ou Tithoës. Hérodote, cependant, dit que c'est l'ouvrage des douze rois dont Psammétichus fut le dernier. On ne s'accorde pas sur la cause qui le fit bâtir. Démotélès prétend que c'était le palais des Mothérudès; Lycéas en fait le palais du roi Mœris; plusieurs disent que c'est un monument consacré au soleil, opinion qui est la plus généralement reçue. » Cet édifice avait des proportions énormes; c'était une série de temples reliés ou superposés les uns aux autres, occupant une étendue prodigieuse; les rues formaient des conduits et des détours inextricables. « Fatigué d'y marcher, continue Pline, le visiteur arrive à l'entre-croisement des voies et trouve des salles bâties sur des pentes, des portiques d'où l'on descend par 90 marches; au dedans, des colonnes de porphyre, des figures de dieux, des images de rois, des effigies monstrueuses. Quelques-uns des palais sont disposés de telle sorte qu'au moment où l'on en ouvre les portes un bruit terrible de tonnerre éclate à l'intérieur. »

Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il ne reste rien aujourd'hui de cet amas d'édifices et qu'on ne peut pas même fixer approximativement l'endroit où était ce *labyrinthe*. Il faut croire que la plus grande partie se composait de substructions, enfouies à l'heure qu'il est, et qui peut-être un jour apparaîtront, comme Herculanum et Pompéi.

Mais, de tous ces monuments, celui qui a été le plus célébré par les poëtes est le fameux *labyrinthe* de Crète, construit par ordre du roi Minos, pour servir de prison au Minotaure : c'était un édifice élevé sur le sol, à ciel ouvert, et dont le fameux Dédale avait tracé le plan d'après celui du *labyrinthe* qu'il avait vu en Egypte, près du lac Mœris; ainsi parle la tradition.

Ovide, au livre VIII de ses *Métamorphoses*, nous a donné la description du *labyrinthe* de Crète :

Minos au dieu de Crète immole cent taureaux,
Et consacre aux autels sa pompe triomphale.
Cependant, fruit honteux d'une flamme brutale,
Un monstre à double forme atteste à tous les yeux
Des flancs qui l'ont porté l'adultère odieux;
Minos veut que dans l'ombre un vaste *labyrinthe*,
Prison du monstre affreux, le cache en son enceinte.
L'ingénieur Dédale, architecte fameux,
Traça les fondements de ces murs sinueux,
Et, dans de longs détours, sans terme et sans issue,
Par l'erreur des sentiers embarrassa la vue.
Tel qu'amoureux de suivre un tortueux chemin,
Le Méandre se joue en son cours incertain,
Et, vingt fois sur ses pas ramené dans sa course,
Se rencontre lui-même et retrouve sa source,
De détours en détours dans sa route égaré :
D'innombrables circuits par Dédale entouré,
Tel est le *labyrinthe*; et l'inventeur lui-même
Put à peine en sortir, tant son art est extrême!
Trad. Desaintange.

« Cet édifice immense, dit à son tour Demoustier (*Lettres à Émilie*), contenait une infinité de circuits ménagés avec une adresse perfide :

Hélas! il ressemblait au cœur de l'infidèle,
Dont l'innocence ignore les détours.
Sans le savoir, on s'engageait comme elle;
On se perdait comme elle pour toujours. »

Tout cela, comme nous venons de le dire, ne repose que sur une tradition : aucun auteur de l'antiquité ne rapporte avoir vu ce *labyrinthe*. Diodore et Pline déclarent que de leur temps on n'en découvrait aucune trace. Peut-être n'a-t-il jamais existé qu'en poésie; peut-être aussi était-il en partie élevé au-dessus de la terre et en partie souterrain : dans cette dernière hypothèse, on comprendrait que la construction extérieure, plus ancienne que la guerre de Troie, eût entièrement disparu longtemps avant Diodore et Pline; mais le souterrain peut s'être conservé jusqu'à nos jours. L'auteur de l'*Etymologicum magnum* et Eusthatius, dans son commentaire sur le passage de l'*Odyssée* où Homère parle de la belle Ariane, fille de Minos, supposent même que le *labyrinthe* de Crète n'était qu'une caverne. Or, il existe plusieurs cavernes à galeries couvertes et profondes dans différentes parties de l'île de Crète (aujourd'hui Candie). L'une d'elles surtout, creusée au pied du mont Ida, dans le voisinage de l'antique cité de Gortyne, répondrait assez bien à l'idée que l'on peut se faire du dédale où s'était engagé le fils d'Egée, et les Candiotes n'hésitent pas à affirmer qu'il ne faut pas chercher ailleurs la prison du Minotaure. Notre célèbre botaniste Tournefort paraît être le premier voyageur moderne qui l'ait visitée. Il l'a décrite, vers 1702, dans ses lettres au ministre Pontchartrain, publiées sous le titre de *Voyage du Levant*. Voici le passage le plus saillant de sa relation. Après avoir erré quelque temps à travers un réseau de corridors souterrains, les explorateurs arrivèrent à une grande et large allée, longue d'environ 1,200 pas, qui les conduisit à une fort belle salle, située au fond du *labyrinthe*. « Nous fîmes en une demi-heure de temps, dit Tournefort, 1460 pas dans cette principale allée, sans nous écarter ni à droite ni à gauche. Elle est haute de 7 à 8 pieds, lambrissée d'une couche horizontale de rochers et toute plate comme le sont la plupart des lits de pierre de ce quartier-là. Il y a pourtant quelques endroits où il faut un peu baisser la tête, et un, entre les autres, que l'on rencontre vers le milieu du chemin, où l'on est obligé de marcher, comme l'on dit, à quatre pattes. Cette allée est ordinairement assez large pour laisser passer deux ou trois personnes de front. Le pavé est uni; il ne faut ni monter ni descendre considérablement. Les murailles sont taillées à plomb ou faites des pierres qui embarrassaient le chemin, et que l'on a pris la peine de ranger fort proprement, comme l'on fait celles des murailles où l'on n'emploie point de mortier; mais il se présente tant de chemins de tous côtés, que l'on s'y perdrait indubitablement sans les précautions nécessaires. Comme nous avions grande envie d'en revenir, nous postâmes 1o un de nos guides à l'entrée de la caverne avec ordre d'aller chercher du monde au village prochain pour venir nous délivrer, supposé que nous ne fussions pas de retour avant la nuit; 2o chacun de nous portait à la main un flambeau; 3o nous attachions sur la droite des papiers numérotés dans tous les détours qui nous paraissaient difficiles à pouvoir être repris; 4o un de nos Grecs laissait à gauche de petits fagots d'épines dont il avait fait provision, et un autre prenait soin de semer sur le chemin de la paille dont il portait un sac sous le bras.»

Il y avait aussi dans l'île de Lemnos un *labyrinthe* où l'on remarquait cent cinquante colonnes tournant sur pivot. Les Grecs considéraient aussi comme des *labyrinthes* les grottes qui avaient de nombreuses cavités. En somme, on ignore la vraie signification que les Grecs donnaient à ce mot, et s'ils entendaient par là la multiplicité des chambres et communications d'un monument, ou la destination expresse d'un endroit dans lequel on ne peut plus retrouver les issues. Près d'Agrigente (Girgenti), en Sicile, on a trouvé les restes de passages souterrains formant communication entre des forts détruits, et qu'on appelle encore aujourd'hui *labyrinthe*. Celui de Porsenna, à Clusium, mérite une mention. On a sur cet édifice le témoignage de Marcus Varron, cité par Pline : « Porsenna, dit-il, fut enseveli au-dessous de la ville de Clusium, dans le lieu où il avait fait construire, en pierres carrées, un monument carré. Chaque face est longue de 300 pieds et haute de 53. La base renferme un *labyrinthe* inextricable; si quelqu'un s'y engageait sans peloton de fil, il ne pourrait retrouver l'issue. Au-dessus de ce carré, sont cinq pyramides, quatre aux angles, une au milieu, larges à leur base de 75 pieds, hautes de 150; tellement coniques, qu'à leur sommet toutes portent un globe d'airain, et un chapeau unique auquel sont suspendues, par des chaînes, des sonnettes qui, agitées par le vent, rendent un son prolongé, comme jadis à Dodone. Au-dessus du globe, sont quatre autres pyramides, hautes chacune de 100 pieds. Par-dessus ces dernières pyramides et sur une plate-forme unique, étaient encore cinq pyramides. Cet édifice était un monument de la folie et de la vanité humaine.

— Archit. Les médailles de la ville de Gnosse, en Crète, rappelaient grossièrement le plan du *labyrinthe* de cette île par des traits disposés en carré, qui firent donner le nom de *labyrinthe*, dans l'ornement, à de petits carreaux ou entrelacs ayant quelque ressemblance avec les figures tracées sur ces médailles. Au moyen âge, vers la fin du XIIe siècle, les églises sont souvent ornées de *labyrinthes*, consistant en pavages formant des lignes contournées. Un des plus curieux spécimens de ces *labyrinthes* se voit dans la cathédrale de Chartres. Cet édifice, dont les développements grandioses provoquent au plus haut point l'admiration du visiteur, renferme dans sa nef un *labyrinthe* qui a été l'objet d'études et de commentaires savants. Ce *labyrinthe*, appelé, on ne sait pourquoi, la *lieue*, est tracé sur le pavé de la nef, et se compose d'une grande série de cercles concentriques qui se replient les uns dans les autres avec une infinie variété et au milieu desquels la vue se perd. On trouvera le plan de ce *labyrinthe* dans la *Revue archéologique* (1852, VIIIe année, IIe partie, page 438). Dès 1624, le poëte Bouthrays, dans son *Histoire de Chartres*, avait décrit en ces termes le monument qui nous occupe :

Non reticendus erit mihi dædalus error in æde
Lamnis contractus bicolore et marmore sectis
Flexibus innumeris in se redeuntibus orbe
Implicito, quem qui decursa ambage peregit.....

Comme le dit ce poëte dans sa description fidèle, le *labyrinthe* était composé de pierres blanches et noires, dont l'enchevêtrement est des plus pittoresques.

La grosse question, soulevée à propos de ce curieux monument est celle-ci : « Quelle est l'origine de ces *labyrinthes* dans les églises chrétiennes ? » Les réponses ont été aussi nombreuses que variées. Les chrétiens, a-t-on dit, ont fait en cela un emprunt aux païens; Ce ne serait pas le seul. — Non, ont répliqué d'autres savants; les *labyrinthes* sont tout simplement des emblèmes du temple de Jérusalem. C'était trop peu encore. On a imaginé quelque chose de mieux : Il y a à Jérusalem une route appelée la *Voie douloureuse*; c'est le chemin que parcourut Jésus, à ce qu'il paraît, en allant de la maison de Pilate au Calvaire. Chateaubriand prétend avoir mis deux heures à parcourir à pied ce chemin. Les *labyrinthes* que l'on trouvait dans nos églises (de Chartres, de Sens, de Reims, de Saint-Quentin, d'Auxerre, d'Amiens, de Poitiers, etc.) ne sont qu'un emblème de la route pénible parcourue par le Sauveur avant la Passion.

On a oublié, par malheur, la plus simple explication, la seule vraie. La voici : les *labyrinthes* sont, comme tant d'autres parties de nos vieilles églises, des œuvres de fantaisie, jeux de l'imagination et du caprice des artistes. Ils ont fait un *labyrinthe* comme ils auraient fait toute autre chose. Pourquoi y chercher un emblème pieux, un symbole chrétien ? La preuve du contraire, c'est qu'on voyait au centre du *labyrinthe* en question une tête de Thésée et du Minotaure, à présent presque entièrement effacées. Or, que seraient venus faire ces images païennes dans un *fac-simile* du temple de Jérusalem, ou dans une allégorie des chemins suivis par le Sauveur ?... Prenons les choses pour ce qu'elles sont, et n'oublions pas que le moyen âge, si naïf et si chrétien, comme on le répète, eut bien aussi ses quarts d'heure de paganisme et d'incrédulité. On peut supposer encore que les pèlerins ou les croisés, passant par l'île de Candie pour aller en Palestine, en rapportèrent le souvenir et les images de l'ancien *labyrinthe* crétois; mais aucun récit ni témoignage écrit ne confirme cette opinion. Selon d'autres, le *labyrinthe* qu'on voit fréquemment dans les dallages des églises serait un signe, un symbole de la franc-maçonnerie, lorsqu'elle s'empara de la construction des édifices religieux, jusqu'alors restée aux mains des ecclésiastiques. Il n'y a rien d'impossible à ce que les maîtres architectes du moyen âge aient tenu à honorer leur fabuleux ancêtre Dédale.

— Hortic. Le *labyrinthe* est une réunion d'allées très-rapprochées entre elles, tortueuses, contournées et tellement disposées, les unes par rapport aux autres, que, lorsqu'on s'y est engagé, il devient fort difficile de retrouver celle qui aboutit au dehors, et qu'on marche souvent pendant fort longtemps pour arriver à une distance de quelques mètres. Nos ancêtres aimaient fort les *labyrinthes*; on en trouve encore dans les jardins des vieux châteaux; on les établissait généralement avec des charmilles d'environ 2 mètres de hauteur. On y réservait de distance en distance des points de repos; on les ornait quelquefois de berceaux, de pavillons, de jets d'eau, etc., destinés à en rompre la monotonie. Il y a environ deux siècles, on ne voyait pas de parc sans *labyrinthe*; mais au milieu du siècle dernier, les gens riches revinrent de cet engouement, et, lorsqu'ils perdirent leur temps, ce ne fut plus à tourner dans un espace de quelques mètres carrés.

Delille a célébré les *labyrinthes*, qui, à son avis, ont l'avantage de trancher sur l'uniformité, sur la symétrie des jardins à la Louis XIV; le poëte aimait à s'égarer

. . . Dans ces réduits secrets
Qu'un art mystérieux semble voiler exprès.

Cependant, lorsqu'il est perdu dans ce *dédale factice*, Delille s'impatiente :

Des longs alignements si je hais la tristesse,
Je hais bien plus encor le cours embarrassé
D'un sentier qui, pareil à ce serpent blessé,
En replis convulsifs sans cesse s'entrelace,
De détours redoublés m'inquiète, me lasse,
Et, sans variété, brusque et capricieux,
Tourmente et le terrain, et mes pas, et mes yeux.

. . . .

Lassé d'errer, en vain le terme est devant moi,
Il faut encore errer, serpenter malgré soi,
Et, maudissant vingt fois votre importune adressse,
Suivre sans cesse un but qui recule sans cesse.

Les *labyrinthes* de Versailles et de Choisy-le-Roi, très-différents l'un de l'autre, servaient de modèle à la province, principalement celui de Choisy. Tout homme riche voulut en posséder un semblable. Malheureusement, il ne nous reste aucune description particulière du *labyrinthe* de Choisy, mais tous les détails de celui de Versailles nous ont été conservés dans un magnifique in-8o qui renferme des plans et gravures de Sébastien Le Clerc, une description en prose par Perrault et quarante fables, en quatrains, de Benserade (Paris, Impr. royale, 1677). « Entre tous les bocages du petit parc de Versailles, dit Perrault, celui qu'on nomme le *labyrinthe* est surtout recommandable par la nouveauté du dessin, et par le nombre et la diversité de ses fontaines; il est nommé *labyrinthe* parce qu'il s'y trouve une infinité de petites allées tellement mêlées les unes dans les autres, qu'il est presque impossible de ne s'y pas égarer; mais aussi, afin que ceux qui s'y perdent puissent se perdre agréablement, il n'y a point de détour qui ne présente plusieurs fontaines en même temps à la vue, en sorte qu'à chaque pas on est surpris par quelque nouvel objet.

» On a choisi pour sujet de ces fontaines une partie des fables d'Esope, et elles sont si naïvement exprimées, qu'on ne peut rien voir de plus ingénieusement exécuté. Les animaux de bronze colorié selon le naturel sont si bien dessinés, qu'ils semblent être dans l'action même qu'ils représentent, d'autant plus que l'eau qu'ils jettent imite en quelque sorte la parole que la fable leur a donnée. »

Quarante fontaines ornaient le *labyrinthe*. Un quatrain de Benserade, gravé en lettres d'or, en expliquait le sujet, emprunté aux fables d'Esope. Voici la description des deux premières, telle que la donne Perrault.

FABLE Ire.

Le Duc et les Oiseaux.

« Un jour, le duc fut tellement battu par les oiseaux, à cause de son vilain chant et de son laid plumage, qu'il n'a, depuis, osé se montrer que la nuit. »

Suit la description de la fontaine en italique :

« *Un grand demi-dôme de treillage, orné d'architecture, est en dedans rempli de toutes sortes d'oiseaux de bronze perchés sur des branches, qui jettent de l'eau en mille manières différentes sur le duc qui est en bas au milieu d'un bassin de rocaille. Les oiseaux paraissent tous animés de colère, et le pauvre duc semble tout honteux de sa disgrâce.* »

FABLE II.

Les Coqs et la Perdrix.

« Une perdrix s'affligeait fort d'être battue par des coqs; mais ayant vu qu'ils se battaient eux-mêmes, elle se consola.

» *On voit la perdrix sur un petit rocher de rocaille, qui jette de l'eau en l'air; et aux deux côtés, sur deux petits rochers plus élevés, deux coqs vomissent l'eau dans un bassin.* »

Les quatrains de Benserade étaient excessivement médiocres. En voici deux :

LE COQ ET LE DIAMANT.

Le coq, sur un fumier, grattait, lorsqu'à ses yeux
Parut un diamant. Hélas! dit-il, qu'en faire?
Moi qui ne suis point lapidaire,
Un grain d'orge me vaudrait mieux.

LE RENARD ET LE CORBEAU.

Le renard du corbeau loua tant le ramage
Et trouva que sa voix avait un son si beau,
Qu'enfin il fit chanter le malheureux corbeau
Qui, de son bec ouvert, laissa choir un fromage.

Voilà ce que le plus bel esprit du temps a fait de cette charmante fable, devenue un chef-d'œuvre entre les mains de La Fontaine.

La mode des *labyrinthes* s'est évanouie; aujourd'hui on ne pourrait guère citer, en face des merveilles de Versailles, que le *labyrinthe* du Jardin des plantes, qui est bien loin d'en être une..

Labyrinthe (LE), poëme espagnol de Juan de Mena (xve siècle). Cette œuvre trahit l'enfance de l'art littéraire; elle offre pourtant quelques morceaux vigoureux. Frappé des beautés de la *Divine Comédie*, Juan de Mena voulut doter son pays d'un poëme écrit sur une donnée aussi grandiose, et voici ce qu'il imagina. Le poëte se figure abandonné dans une plaine déserte; la Providence, sous la figure d'une belle femme, vient le prendre par la main et, l'entraînant dans l'empyrée, lui fait traverser trois cercles immenses, qui représentent le passé, le présent et l'avenir. Ce sont les cercles du destin; deux sont immobiles, un voile s'étend sur le présent.

A chacun de ces cercles s'entrelacent les sept planètes : la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter, Saturne, lesquelles forment les sept divisions (*ordenes*) de cet étrange poëme. L'histoire tout entière se déroule ainsi aux regards éblouis de Juan de Mena, avec ses personnages principaux, chacun ayant été gouverné, dans sa destinée, par l'influence de tel ou tel astre. Quel effort singulier d'esprit! Notez qu'il surchargea ce plan déjà trop vaste de tout le fatras théologique et astrologique alors si goûté. A cet égard, le *Labyrinthe* est véritablement une œuvre du moyen âge. S'il y a quelque chose de bon, ce n'est ni dans les stances où le poëte étale ses souvenirs classiques, ni dans celles qu'il consacre à la louange hyperbolique de son souverain, Jean II. Mais parle-t-il des véritables illustrations espagnoles, lui faut-il pleurer le trépas du jeune Davalos ou du savant marquis de Villena, le style de Juan de Mena se fait remarquer soudain par l'élévation du sentiment moral, par les élans d'un vrai patriotisme. Sa muse érudite trouve des accents qui ont triomphé de la bizarrerie de sa fiction, de son appareil d'érudition intempestive, de son pédantisme même, et qui sont demeurés populaires en Espagne, parce qu'ils parlent avec éloquence de quelques-uns des héros chers au peuple espagnol. Le morceau le plus élevé du poëme est celui qui célèbre le tragique dévouement du comte de Niébla, au siége de Gibraltar (1436). Le roi Jean II goûtait tellement ces vers, qu'ils étaient toujours placés dans son cabinet, à côté de son missel. Il les emportait même à la chasse. Par un caprice plus royal qu'éclairé, il voulut que Juan de Mena ajoutât soixante-cinq strophes au *Labyrinthe*, afin d'en égaler le nombre aux jours de l'année.

Le *Labyrinthe*, imprimé pour la première fois à Séville (1496, in-4o gothique) a été traduit en vers français archaïques par M. J.-M. Mauri (1864). Le traducteur n'est point parvenu à dissimuler ce que cette lourde composition a d'ennuyeux et d'obscur.

Labyrinthe de fortune (LE), poëme allégorique de Jean Bouchet (1522). Ce vieux poëte, travaillant en un idiome encore rude, a su exprimer de nobles pensées dans de beaux vers, solides et bien frappés. Il est un de ceux de ce temps-là qu'on peut lire sans ennui, grâce à son imagination, à son ingéniosité, à son style parfois dur, souvent énergique, malgré la monotonie inhérente au sujet qu'il a choisi. Sa longue composition du *Labyrinthe* (4,000 ou 5,000 vers) tient à la fois du mystère et du poëme épique; des personnages allégoriques, l'*Humaine discipline*, la *Véritable doctrine*, le *Bonheur*, le *Malheur*, entrent en scène et dialoguent. La grande trilogie du Dante a servi de point de départ évident à Jean Bouchet pour cette vision, qui se rapproche aussi des *Visions* de Quevedo; mais il est douteux que l'orateur espagnol ait eu seulement connaissance du poëme français.

Le *Labyrinthe de fortune* est assez bien ordonné, pour le temps où il fut écrit; le plan est suivi, les développements sont naturels et à leur place. L'idée fondamentale, c'est ce que Jean Bouchet appelle les variations du monde, c'est-à-dire l'instabilité des choses humaines. Au début, à propos de la mort d'Arthur Gouffier, grand maître de France, son protecteur, et de la peste qui désolait alors le midi (1521), le poëte réfléchit sur la mort, comme Villon devant les têtes des charniers :

D'où vient cela, qu'après avoir veillé
Allé, venu, nuit et jour travaillé,
Pour acquérir quelques biens en ce monde,
Et qu'on parvient à fortune féconde,
C'est à savoir, à richesse et valeur,
Et puis qu'on perd tout son bien en douleur
Soudainement par mort, par crime ou guerre,
Voire aussitôt qu'on casserait un verre?

C'est de la poésie chrétienne et philosophique. Pour figurer cette instabilité, ces chances diverses des hommes et des peuples, qui font que l'un monte en puissance et que l'autre ne rencontre que la ruine et la mort, le poëte se fait conduire par *Suggestion* (Illusion), une déesse habillée de couleurs chatoyantes, montée sur un genet fringant, et qui guide tout le troupeau humain vers le labyrinthe, allégorie du monde. Là, les allées s'entre-croisent; chacun court et se précipite, s'égare ou trouve la bonne voie, et pendant que les uns, bien servis par le hasard, gagnent les ombrages frais, les gazons délicieux où les tables sont toujours mises, où l'or ruisselle, où l'on mange les mets les plus délicats, vêtu de brocart, dans de la vaisselle d'argent, en bas, les affamés, la face blême, les yeux pleins de regards terribles, s'épuisent dans les boues, les sables, les rochers, sans jamais trouver le chemin qui mène à ces lieux de délices. Il y a dans ces pages une énergie, une vigueur que l'on s'attend à peine à rencontrer chez un si vieux poëte. La langue est imagée et familière, l'imagination ingénieuse et habile à retracer, sous le voile allégorique, les choses réelles. La conclusion de Jean Bouchet, c'est qu'il faut que l'homme se résigne à son sort et que la religion est le grand refuge des malheureux. Aussi, après vous avoir guidé à travers le labyrinthe, vous conduit-il au *Séjour des Trois nobles Dames*, c'est-à-dire vers la Foi, l'Espérance et la Charité; séjour calme, où l'envie et les désirs mondains vous abandonnent. Il va sans dire qu'on n'y parvient qu'après bien des péripéties, bien des dialogues, bien des descriptions; mais le chemin vaut la peine d'être fait.

LABYRINTHIFORME adj. (la-bi-rain-ti-for-me — de *labyrinthe* et *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de labyrinthe.

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons acanthoptérygiens, caractérisée par la conformation en labyrinthe des organes de la respiration.

— **Encycl.** Les *labyrinthiformes* constituent une famille de poissons acanthoptérygiens, fort remarquable par la disposition des organes respiratoires. Les os de la tête avoisinant les branchies sont divisés en petits feuillets diversement contournés sur eux-mêmes, et forment des cellules plus ou moins étendues qui communiquent avec les branchies; de là leur nom. Cette disposition influe d'une manière très-curieuse sur les habitudes de ces poissons. Lorsqu'ils sont dans l'eau, leurs cavités *labyrinthiformes* se remplissent de liquide, qui y demeure en réserve tant que l'animal n'en a pas besoin ; mais, lorsque celui-ci se trouve hors de son élément, soit par l'effet de sa volonté, soit par suite d'accident, l'eau sort du réservoir où elle était retenue, et, suivant les vaisseaux qui communiquent aux branchies, va humecter ces organes.

Cette particularité intéressante, dit A. Guichenot, permet à ces poissons de se rendre à terre, et d'y ramper à une distance assez grande des ruisseaux et des étangs où ils font leur séjour ordinaire ; circonstance singulière qui n'a pas été ignorée des anciens, et qui fait croire aux habitants de l'Inde, où ils se trouvent principalement, que ces poissons tombent du ciel, parce que, ne voulant pas croire que des animaux essentiellement aquatiques puissent se transporter si loin de leur élément, ils aiment mieux les regarder comme tombés miraculeusement du ciel. Cette famille comprend les genres anabas, polyacanthe, osphronème, macropode, trichopode, hélostome, spirobranche et ophicéphale. Ces genres ne renferment qu'un petit nombre d'espèces, et plusieurs d'entre elles sont estimées comme aliment.

LABYRINTHIQUE adj. (la-bi-rain-ti-ke — rad. *labyrinthe*). Qui appartient ou convient à un labyrinthe : *Enchevêtrement* LABYRINTHIQUE.

— Anat. Qui appartient, qui a rapport au labyrinthe de l'oreille : *Nerf* LABYRINTHIQUE.

— s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides.

LABYRINTHODON s. m. (la-bi-rain-to-don — de *labyrinthe*, et du gr. *odous, odontos*, dent). Erpét. Genre de batraciens fossiles. ‖ On dit aussi LABYRINTHODONTE.

— **Encycl.** Les *labyrinthodons* constituent un genre de reptiles fossiles gigantesques, établi par Owen pour des ossements que l'on rencontre dans le trias. Examinées au microscope, les dents de ce genre présentent une structure très-compliquée, d'où a été tiré le nom qu'il porte. En effet, la convergence vers la cavité de la pulpe de nombreux plis très-infléchis de la couche externe du cément forme un dédale de lignes inextricables. Quelque chose d'approchant se rencontre dans la racine des dents des ichthyosaures, et, mieux encore, dans les dents de plusieurs poissons.

Les *labyrinthodons* sont caractérisés par une singulière complication dans le tissu de leurs dents, par les plaques osseuses vermiculées qui recouvrent et protégent leur crâne, par leurs condyles occipitaux et leur vomer semblables à ceux des batraciens; et par une peau couverte d'écailles. Les premiers signalés sont ceux du keuper du Wurtemberg. Ces reptiles remarquables ont été rapprochés tantôt des sauriens, tantôt des batraciens. Les paléontologistes qui les rapprochent des batraciens s'appuient sur les faits suivants : 1º les *labyrinthodons* ont, comme eux, deux condyles occipitaux portés chacun par des os occipitaux latéraux; 2º ils ont souvent des dents sur le vomer et les palatins; 3º ils manquent d'occipitaux supérieurs et ont les os temporaux organisés comme ceux des batraciens; 4º parmi plusieurs pièces du squelette, on n'a encore trouvé aucune côte; 5º ils manquent de l'os lacrymal; 6º les trous palatins sont très-grands. En faveur de l'opinion adverse, on oppose les raisons suivantes : 1º les dents des *labyrinthodons* sont grandes, fortes, coniques, implantées dans des alvéoles; 2º la tête est couverte d'une armure osseuse et le corps est revêtu d'écailles; 3º la forme de la tête dans quelques-uns rappelle tout à fait les crocodiles; 4º la grande taille de plusieurs de ces reptiles rend improbable l'opinion qu'ils aient eu des métamorphoses. La question n'est pas nettement résolue. La section des dents montre des lames osseuses très-compliquées et sinueuses, et de nombreux plis très-infléchis de la surface externe du cément. Le crâne se compose d'un squelette intérieur, remarquable par l'immense étendue des trous palatins et par l'amincissement des os qui les séparent; il a une forme tantôt parabolique, tantôt allongée; il est recouvert par une carapace de pièces osseuses solides, qui n'est percée que par les orbites et par les ouvertures nasales peu étendues. Le corps est recouvert, sur quelques parties, de pièces analogues, creusées de sillons ou de fossettes. Les *labyrinthodons* ont apparu pour la première fois dans les terrains carbonifères; un genre paraît avoir vécu dans la période permienne, et ils se trouvent en abondance dans l'époque triasique; ils ont probablement disparu avant la période jurassique, sauf le rhinosaurus. Les premiers ont été de petite taille; le crâne des espèces carbonifères varie de 1 pouce 1/2 à 7 pouces de longueur. Ils ont augmenté de dimension dans l'étage inférieur du trias, où l'on trouve des crânes de 9 à 10 pouces, et ont atteint, dans le keuper inférieur, une longueur de 30 pouces; on a découvert, dans l'étage moyen, des têtes qui mesuraient 4 pieds. On distingue plusieurs genres :

Les *mastodonsaurus* sont connus par des crânes et par quelques os. La tête est courte, plate, large et parabolique ; les orbites sont situées dans la moitié postérieure, rapprochées l'une de l'autre et aussi grandes que la distance qui les sépare. Les dents sont petites et nombreuses, les narines terminales. On en connaît quatre espèces du trias.

Le *mastodonsaurus Jægeri* a une tête de 27 pouces de longueur et de 21 dans la plus grande largeur. Les dents de la mâchoire supérieure sont sur deux rangées. Les externes, au nombre de plus de cent, sont portées, sept par l'intermaxillaire, et les autres par le maxillaire. Celles de la seconde rangée sont portées par le vomer et les palatins. Les dents de la mâchoire inférieure sont sur une seule rangée; en avant, de chaque côté, une grande, hors de ligne, perce la mâchoire supérieure et sort par une petite ouverture du nez. Ce reptile vient du trias du Wurtemberg.

Les *capitosaurus* ne diffèrent des précédents que par leurs cavités orbitaires, beaucoup plus petites que l'espace qui les sépare, et situées plus en arrière. Le sommet de la tête porte un petit trou rond. On en connaît trois espèces du trias.

Les *metopias* ont leurs orbites ouvertes dans la moitié antérieure de la tête. Le trou est fort éloigné des orbites et près du bord postérieur du crâne. Les dents ressemblent à celles des mastodonsaurus; celles de la mâchoire supérieure sont nombreuses et sur deux rangées. On n'en connaît qu'une espèce.

Les *trematosaurus* ont la tête plus allongée et triangulaire, avec les yeux au milieu de la longueur. Leurs ouvertures nasales sont séparées de l'extrémité par une distance égale à leur double longueur. Il y a cinquante-huit dents à la mâchoire supérieure dans le rang externe, trente-six dans le rang interne, dont neuf, entre les yeux et les ouvertures nasales, dépassent toutes les autres par leurs dimensions. La mâchoire inférieure n'en porte qu'un rang, dans lequel une plus grosse en avant. On n'en connaît qu'une espèce du grès bigarré, le *trematosaurus Brauni*.

Les *zygosaurus* ont la tête parabolique, de grandes orbites séparées par un intervalle plus petit qu'elles, un très-grand trou sur le sommet de la tête. Ils diffèrent des précédents par de très-grandes fosses temporales et par leurs os zygomatiques très-grands et très-développés. Les dents sont petites, coniques, soudées aux os par un socle épaissi, sans alvéoles. La mâchoire inférieure en porte de trois sortes : environ seize petites postérieures, deux incisives beaucoup plus fortes et de grosses dents palatines devant lesquelles on en observe de petites disposées comme les dentelures d'une râpe. C'est le seul *labyrinthodon* des terrains permiens.

Les *archegosaurus* sont les seuls reptiles trouvés dans les terrains carbonifères. Leur tête est allongée et rappelle celle des crocodiles. Leur corps est couvert de petites écailles anguleuses. Leurs pieds sont terminés probablement par quatre doigts. Leurs côtes sont minces. Comme les *labyrinthodons*, ils ont : des pièces osseuses dermales qui protégent le crâne sur toute la surface supérieure et sur les flancs; un trou sur le sommet de la tête, disposé comme chez les métopias; les dents sur deux rangées à la mâchoire supérieure, l'interne étant portée par les vomers et les palatins; deux condyles occipitaux; les orbites grandes, ouvertes en dessus du crâne et un peu en arrière de son milieu. Le système d'écailles est très-particulier. En arrière de la tête, sur la ligne médiane, on voit une grande plaque rhomboïdale allongée, et, de chaque côté, une autre terminée en arrière par une longue tige articulée, dirigée en dehors et élargie à l'extrémité ; tout le reste du corps est couvert de petites écailles, les unes entourant par des lignes concentriques la pièce rhomboïdale, les autres formant des chevrons dirigés en avant, dont les pointes correspondent à la ligne du dos. Les dents sont striées de profondes lignes longitudinales avec des lames de cément qui pénètrent dans leur intérieur, en rayonnant également vers la cavité de la pulpe. On en connaît quatre espèces.

Les *rhinosaurus* ont été trouvés dans le lias. Ils ont la tête plus haute que les vrais *labyrinthodons*. La tête est couverte de plaques osseuses qui forment une armure sillonnée, en cône obtus. Les orbites sont grandes, mais ouvertes sur les côtés de la tête; le trou du sommet de la tête existe chez ces animaux. Les narines sont grandes, situées près de l'extrémité du museau et séparées l'une de l'autre par une distance égale à la moitié de leur largeur. La mâchoire inférieure est arrondie en arrière et ne dépasse pas le crâne. On ne peut voir s'il y a eu des dents internes, à cause du rapprochement des mâchoires. Les externes sont au nombre de vingt-quatre à la mâchoire supérieure, dont huit incisives. Elles sont fines, un peu comprimées, distantes et très-pointues. Les inférieures sont plus petites. On ne connaît qu'une seule espèce du lias de Simbirsk, le *rhinosaurus Jasykovi*, dont la tête mesure 3 pouces 5 lignes de longueur.

LAC s. m. (lak — lat. *lacus*, le même que le grec *lakkos* ou *lakos*, de *lakein*, déchirer, probablement de la racine sanscrite *lag*, frapper, fendre, déchirer, d'où aussi l'allemand *lacken*, inciser. Comparez l'écossais *loch* et l'allemand *lach*). Amas d'eau dormante, qui se trouve dans l'intérieur des terres, ordinairement dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes : *Le* LAC *de Côme. Le* LAC *de Genève. Les eaux paisibles d'un* LAC. *Heureux qui vit tranquille au bord de son* LAC, *loin du trône et loin de l'envie.* (Volt.) *Le Rhône, en débouchant du* LAC *de Genève, est bleu comme la Méditerranée; le Rhin, en sortant du* LAC *de Constance, est vert comme l'Océan.* (V. Hugo.)

Mais l'homme, hélas! après la vie,
C'est un *lac* dont l'eau s'est enfuie.

LAMARTINE.

— Fig. Amas, source abondante :

J'aime! et pourtant l'amour, qui doit être une joie,
Est un *lac* d'amertume où mon âme se noie.

H. CANTEL.

— Techn. Dans les mines de sel gemme, Vaste chambre qui sert d'atelier de dissolution : *Un* LAC *définitivement établi présente une excavation allongée, barrée par une digue.* (A. Burat.) ‖ On dit aussi SALON.

— Hist. *Ordre du Lac* ou *de l'Entreprise*, Ordre qui fut institué, en 1351, par Louis, roi de Hongrie et roi titulaire de Jérusalem, lorsqu'il partit pour la conquête de la Grèce.

— **Encycl.** Les *lacs* se distinguent les uns des autres par la manière dont ils sont alimentés et par la tenue de leur niveau. Sous le premier rapport, les uns, ce sont les *lacs* proprement dits, sont isolés de tout cours d'eau; ils s'alimentent, soit par les eaux de pluie que les pentes des terrains avoisinants leur amènent de tous les points de l'horizon, soit par celles qui proviennent de la fonte des neiges sur un pic voisin. Ces *lacs* voient, en général, leurs eaux s'enfler pendant la mauvaise saison et baisser considérablement pendant la bonne. Les autres sont alimentés par une source peu abondante, qui s'y perd. Enfin, d'autres sont traversés par un cours d'eau et ne sont ainsi que des renflements du lit. Sous le second rapport, ils sont permanents ou périodiques; les derniers, ou bien se dessèchent lentement, par évaporation, par suite des chaleurs de l'été, ou bien se tarissent par une fissure ou un gouffre communiquant avec une cavité souterraine.

L'eau des *lacs* proprement dits est douce ou saline, selon les terrains sur lesquels elle a coulé. Beaucoup ne sont autre chose que des cratères d'anciens volcans. Tels sont ceux qu'on rencontre au sommet du pic d'Adam, dans l'île de Ceylan, à 1,950 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la sierra d'Estrella, près de Coïmbre, en Portugal, sur les monts Albano, Vico et Némi, dans les Etats romains, sur ceux d'Agnano et d'Averne, près de Naples. Sur la cime du mont Dore, en France, à 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer, se trouve le *lac* Pavin, dont la profondeur est de 93 mètres, et d'où s'échappe par une échancrure un petit ruisseau qui va rejoindre l'Allier.

Parmi les *lacs* d'où sort une rivière, nous citerons le Seligher, entre Moscou et Novovorod, d'où sort le Volga; les *lacs* Tchoring et Oring, d'où sort le fleuve Jaune qui traverse toute la Chine; le *lac* Rawana-Hyada, où prend naissance le Sedlege, un des affluents de l'Indus; enfin, le *lac* d'où sort la Cenise, à 1,944 mètres d'altitude.

Les principaux *lacs* traversés par des rivières sont le *lac* de Garde, sur le cours du Mincio; le *lac* de Côme, sur celui de l'Adda; le *lac* Majeur, sur le Tessin ; ceux de Brientz et de Thoun, sur le cours de l'Aar ; ceux des Quatre-Cantons et de Lucerne, sur le cours de la Reuss; le *lac* de Genève, sur le Rhône; le *lac* de Constance, sur le Rhin; le *lac* Baïkal, sur la rivière d'Angara, en Sibérie, qui a 30,700 kilomètres carrés de surface et 200 mètres de profondeur; les *lacs* Supérieur, Michigan, Erié et Ontario, sur le Saint-Laurent, qui, à eux quatre, ont à peu près le septième de la surface de la mer Méditerranée.

Les *lacs* où vont se perdre des rivières ne sont pas très-nombreux; tels sont la mer Caspienne, où se rendent neuf fleuves, dont les principaux sont le Volga et l'Oural ; la mer d'Aral, où tombent le Syr, l'Amou et l'Oudjany; la mer Morte, qui reçoit le Jourdain ; les eaux de ces différentes mers sont salées. D'autres *lacs*, tels que le Balkhash-Noor, en Chine, le Tschard, en Afrique, le Titicaca, en Bolivie, et le Fucin, près de Naples, conservent leurs eaux douces quoiqu'ils n'aient pas d'écoulement.

Nous empruntons à l'excellent dictionnaire de MM. Deschanel et Focillon le tableau des superficies, altitudes et profondeurs des principaux *lacs :*

LACS.	SUPERFICIE en kilomètres carrés.	ALTITUDE au-dessus du niveau de la mer.	PROFONDEUR maxima.
EUROPE.		mètres.	mètres.
Lac ou étang de Berre (France)	230	»	»
Lac de Celano (Italie)	12	665	»
Lac de Côme (Italie)	157	212	»
Lac de Constance (Allemagne rhénane)	466	407	295
Lac de Garde (Italie)	»	»	»
Lac de Genève (Suisse)	577	375	308
Lac Ladoga (Russie)	18,344	»	»
Lac de Lucerne et des Quatre-Cantons (Suisse)	115	»	360
Lac Majeur (Italie)	2,025	»	»
Lac de Neuchâtel (Suisse)	»	»	»
Lac Onéga (Russie)	1,200	»	15
Lac Wener (Suède)	5,435	44	»
Lac de Zurich (Suisse)	89	»	200
ASIE.			
Mer d'Aral (Turkestan)	120,000	10	50
Lac Baïkal (Sibérie)	30,700	470	200
Lac Balkhash (empire chinois)	16,000	»	»
Mer Caspienne (Russie)	313,900	29	200
Mer Morte (Palestine)	1,300	427	500
Lac de Van (Arménie)	7,650	2,270	»
AFRIQUE.			
Lac Tanganyika	16,000	600	»
Lac Tschad	74,000	252	»
AMÉRIQUE.			
Lac Érié	27,000	186	37
Lac de l'Esclave	28,000	»	»
Lac Huron	49,000	200	300
Lac Michigan	68,000	200	300
Lac Ontario	14,000	60	200
Lac Salé	»	1,260	»
Lac Supérieur	62,800	213	300
Lac Titicaca (Bolivie)	10,000	4,265	»
Lac Winipeg (Amérique anglaise)	30,000	196	»

Quelques *lacs* présentent des particularités tout à fait remarquables : les uns se dessèchent périodiquement de façon qu'on peut y faire une récolte annuelle; d'autres portent des îles flottantes dont la base est formée de débris de végétaux aquatiques, sur lesquels se sont assemblées des poussières chassées par les vents et des fientes d'oiseaux, de façon à y permettre la naissance de la végétation. On en trouve de fréquents exemples en Ecosse, en Suède, en Prusse et dans d'autres pays.

Certains *lacs* sont soumis à des sortes de marées qui prennent le nom de *seiches*, et qui paraissent dues à des variations dans la pression atmosphérique aux différents points de leur surface.

Beaucoup de *lacs* diminuent peu à peu d'étendue et de profondeur par suite des charrois de débris de toutes sortes qu'effectuent les rivières qui s'y jettent, ou même simplement les ruisseaux qui y conduisent les eaux pluviales. Ainsi, on a constaté la diminution progressive des *lacs* de Neuchâtel et d'Annecy, des mers Caspienne et d'Aral.

Les eaux de quelques *lacs* sont plus riches en sels que l'eau de l'Océan; celle de la mer Morte est dans ce cas; sa densité est de 1,20. Celles de certains autres sont chaudes; on cite surtout, sous ce rapport, le Roto-Mahana, dans la Nouvelle-Zélande.

Lac (LE), une des plus célèbres poésies de Lamartine, une de ses plus heureuses inspirations. Le poëte y a peint avec un merveilleux bonheur le contraste mélancolique des tristesses humaines et des joies de la nature. Il se plaint de l'insensibilité de tout ce qui l'entoure. Sa maîtresse est morte. Il vient seul revoir les riants paysages qu'il a visités avec elle, et il trouve toujours le même soleil et la même gaieté, qui semblent insulter à sa douleur. C'est cette idée familière aux poëtes que Victor Hugo a rendue avec plus de force encore dans une pièce non moins célèbre, la *Tristesse d'Olympio*.

Jamais Lamartine n'a trouvé de notes plus tendres et plus suaves que dans le *Lac*. Jamais le rhythme ne s'est mieux marié avec la pensée pour former cette mélodie pleine de charme, qui fera toujours les délices des âmes sensibles. Nous donnons en entier cette belle *Méditation :*

LE LAC.

Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais, sur l'océan des âges,
Jeter l'ancre un seul jour?

O lac! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde : je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir!

Tu mugissais ainsi sous ces roches profondes,
Ainsi tu te brisais sur leurs flancs déchirés,
Ainsi le vent jetait l'écume de tes ondes
Sur ses pieds adorés.

Un soir, t'en souvient-il? nous voguions en silence;
On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
Que le bruit des rameurs, qui frappaient en cadence
Tes flots harmonieux.

Tout à coup des accents, inconnus à la terre,
Du rivage charmé frappèrent les échos :
Le flot fut attentif, et la voix qui m'est chère
Laissa tomber ces mots :

« O temps! suspends ton vol; et vous, heures propices,
« Suspendez votre cours :
« Laissez-nous savourer les rapides délices
« Des plus beaux de nos jours!
« Assez de malheureux ici-bas vous implorent,
« Coulez, coulez pour eux;
« Prenez avec leurs jours les soins qui les dévorent,
« Oubliez les heureux.
« Mais je demande en vain quelques moments encore,
« Le temps m'échappe et fuit;
« Je dis à cette nuit : sois plus lente, et l'aurore
« Va dissiper la nuit.
« Aimons donc! aimons donc! de l'heure fugitive
« Hâtons-nous, jouissons!
« L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive;
« Il coule, et nous passons! »
Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse,
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur,
S'envolent, loin de nous, de la même vitesse
Que les jours du malheur?

Eh quoi! n'en pourrons-nous fixer au moins la trace?
Quoi! passés pour jamais! quoi! tout entiers perdus!
Ce temps qui les donna, ce temps qui les efface,
Ne nous les rendra plus!

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez?
Parlez : nous rendrez-vous ces extases sublimes
Que vous nous ravissez?

O lac! rochers muets! grottes, forêt obscure!
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir!

Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
Beau lac, et dans l'aspect de tes riants coteaux,
Et dans ces noirs sapins, et dans ces rocs sauvages
Qui pendent sur tes eaux!

Qu'il soit dans le zéphyr qui frémit et qui passe,
Dans les bruits de tes bords par tes bords répétés,
Dans l'astre au front d'argent qui blanchit ta surface
De ses molles clartés!

Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire,
Que les parfums légers de ton air embaumé,
Que tout ce qu'on entend, l'on voit et l'on respire,
Tout dise : Ils ont aimé!

De nombreux compositeurs ont essayé d'accompagner dignement cette poésie intime et pénétrante. Un seul a tout à fait réussi, Niedermeyer, dont c'est l'œuvre capitale. Nous n'en donnons qu'un fragment. Outre la poésie et le sentiment que respire cette très-belle phrase, le morceau commence par un récitatif écrit avec une ampleur remarquable, et surtout accompagné d'une harmonie chaude et passionnée, dont l'effet est encore augmenté par un rhythme très-vigoureusement accusé. Cette composition peut, à juste titre, passer pour un modèle des œuvres de ce genre.

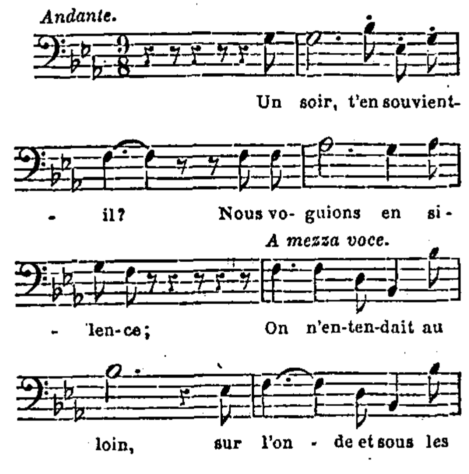
Andante.
Un soir, t'en souvient-
- il? Nous vo- guions en si-
A mezza voce.
- len-ce; On n'en-ten-dait au
loin, sur l'on - de et sous les
cieux, Que le bruit des ra-

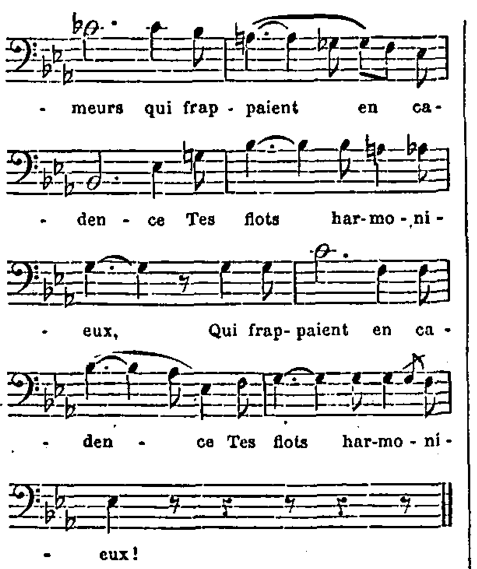
- meurs qui frap - paient en ca-
- den - ce Tes flots har-mo - ni-
- eux, Qui frap- paient en ca-
- den - ce Tes flots har-mo - ni-
- eux!

Lac Ontario (LE), par Fenimore Cooper (1832). Ce roman est le deuxième de la pittoresque série dans laquelle l'auteur a mis en scène les premiers pionniers du Canada aux prises avecles restes des tribus jadis si puissantes sur ce sol. On y retrouve le typique personnage qui fait le lien de toutes ces compositions, et qui figure dans le *Tueur de daims*, le *Dernier des Mohicans*, les *Pionniers*, la *Prairie*, sous le nom de Longue-Carabine, de Bas-de-cuir et du Vieux trappeur. Dans celui-ci, son vrai nom lui est rendu; il s'appelle Pathfinder.

Ce n'était point une tâche facile de présenter le même individu dans cinq ouvrages différents et de soutenir le caractère particulier indispensable pour son identité, sans fatiguer le lecteur par une sorte d'uniformité. L'auteur s'en est parfaitement acquitté. Son plan est des plus simples : il a rassemblé des marins et des sauvages au milieu d'incidents dont le théâtre est le lac Ontario, dans le but de faire connaître ces grands lacs de l'Amérique. Quant à la partie romanesque proprement dite, elle n'est guère plus compliquée. Pathfinder et Jasper, dit *Eau-Douce*, ont, à travers tous les dangers et les piéges des Indiens, ramené la jolie Mabel et son oncle, le marin Cap, dit *Eau-Salée*, dans un fort. Durant la route, les deux coureurs des bois sont tous deux devenus amoureux de la jeune fille, que son père veut unir à Pathfinder. Un troisième concurrent, le lieutenant Muir, aspire à la main de Mabel. Sur une dénonciation anonyme, Jasper est suspecté comme un traître; tout semble se coaliser contre lui; le fort est surpris, ses défenseurs sont massacrés, Mabel seule échappe au carnage. Au moment où Pathfinder, Jasper et Cap arrivent à son secours et assistent à l'agonie du père de Mabel, blessé à mort, on reconnaît l'innocence de Jasper et la trahison de Muir, qu'un chef indien poignarde.

Mabel, en récompense du dévouement que lui a montré le Vieux trappeur, va se sacrifier et l'épouser, quoiqu'elle aime Jasper; mais Pathfinder n'accepte pas ce sacrifice, qu'il devine, et il unit lui-même les deux amants. Il retournera dans ses déserts, continuer son existence de tueur de daims, bien convaincu, désormais, que la seule compagne de sa vie, c'est sa longue et bonne carabine.

Lac des fées (LE), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Mélesville, musique d'Auber, représenté à l'Opéra le 1er avril 1839. Le sujet de la pièce appartient à une ballade allemande et ne manque ni de poésie ni de fraîcheur. Il est malheureux que Scribe l'ait gâté par les vers les plus déplorables. Les fées se baignent dans un lac de la montagne, où vient les surprendre une troupe de jeunes gens. L'un d'eux, l'étudiant Albert, est assez heureux pour s'emparer du voile de la fée Zéila; sans ce voile, la fée n'est qu'une femme capable d'aimer et de mourir. Zéila, privée de son talisman, est obligée d'entrer comme servante dans l'auberge de dame Marguerite, où logent Albert et ses amis. Albert est sur le point d'épouser l'hôtesse, à qui il doit 25 écus d'or; mais il reconnaît Zéila, ils s'aiment tous deux, et dame Marguerite est délaissée. Celle-ci se rejette alors sur un autre amoureux, Rodolphe, un vaurien, avec lequel elle médite de se venger. Cependant les deux tourtereaux, grâce à leur économie, grâce surtout aux doigts de fée de Zéila, qui brode à merveille, ont réussi à amasser les 25 écus; mais, le jour du payement, un coupe-bourse s'en empare, dans la poche même d'Albert, et on lui vole en même temps le voile enchanté. « Au dernier acte, dit Th. Gautier, nous sommes dans le château de Cronembourg, le domaine de Rodolphe. Rodolphe boit avec ses amis; las de Marguerite, il veut épouser Zéila et fait son bouffon d'Albert, devenu fou. Dans un moment de lucidité, Albert se fait rendre le voile par Marguerite, à qui il explique que Zéila, aussitôt qu'elle aura l'écharpe, retournera au ciel pour ne plus revenir. En effet, à peine le voile est-il posé sur le front de la jeune fille, que celle-ci s'enlève dans l'espace. Le théâtre change et représente une plaine des airs. Zéila, qui trouve les plaisirs du ciel monotones, après avoir goûté ceux de la terre, monte au palais de la reine des fées et lui demande la permission de descendre au séjour des humains; la fée lui accorde sa requête, et Zéila, toute joyeuse de n'être plus qu'une simple mortelle, traverse les nuages avec la rapidité de la flèche. Bientôt l'on commence à voir les lignes bleuâtres de l'horizon, puis le sommet des montagnes, puis les villes avec leurs clochers; la toile tombe lorsque la fée atteint la petite mansarde de l'étudiant, où elle a passé de si heureux jours.

Sur ce canevas fantastique, Auber a brodé des mélodies pleines de fraîcheur. La partition est une des plus réussies du célèbre compositeur, et on l'entend toujours avec plaisir. Nous citerons particulièrement l'ouverture, le duo : *Asile modeste et tranquille;* le chœur des étudiants : *Vive la jeunesse;* la romance : la *Nuit et l'orage;* la scène de folie d'Albert : *Pourquoi cet air de joie?* et le chœur des fées : *Elle dort!*

LAC (CERCLE DU), en allemand *See*, division administrative du grand-duché de Bade, tirant son nom du voisinage du lac de Constance. Le cercle du Lac est compris entre celui du Rhin supérieur au N.-O., le Wurtemberg au N.-E., le lac de Constance au S.-E., la Suisse au S., le cercle du Rhin supérieur à l'O. Il mesure 105 kilom. de long., sur 35 de large, et 3,575 kilom. carrés de superficie; 200,000 hab. Ch.-l., Constance. Le Danube y prend sa source.

LAC (LE) ou **VILLERS**, bourg et commune de France (Doubs), cant. de Morteau, arrond. et à 37 kilom. de Pontarlier, sur le Doubs; pop. aggl., 431 hab. — pop. tot., 2,160 hab. Source d'eau froide carbonatée ferrugineuse; carrière de pierres de taille; scieries; fromageries; fabrication d'horlogerie. Ce bourg a été incendié en partie en 1840; on y traverse le Doubs sur un beau pont en fil de fer. Dans les environs, se trouve le lac de Chaillezon.

LACABANE (Jean-Léon), archéologue français, né à Fons (Lot) en 1798. Elève de l'Ecole des chartes lors de la fondation de cet établissement (1821), il obtint, quelques années plus tard, un emploi à la Bibliothèque nationale, dont il est devenu un des conservateurs adjoints pour la section des manuscrits. M. Lacabane a été, en 1839, le premier président de la Société de l'Ecole des chartes; il fait partie, depuis 1841, de la Société des antiquaires de France et est, depuis 1847, professeur à l'Ecole des chartes. Indépendamment d'articles et de mémoires publiés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et dans divers recueils, on lui doit : *De la poudre à canon et de son introduction en France* (Paris, 1845, in-8°).

LAÇAGE s.-m. (la-sa-je — rad. *lacer*). Action ou manière de lacer : *Elle prit son corset de bonne fortune, ce corset qui s'accroche par devant, en évitant aux femmes pressées la fatigue et le temps si mal employé du* LAÇAGE. (Balz.) ‖ On dit aussi LACEMENT.

— Technol. Opération consistant à réunir les uns aux autres, au moyen de lacets, les cartons du métier Jacquard ou ceux des armures.

LACAILLE (Nicolas-Louis, l'abbé DE), l'un des plus grands astronomes dont s'honore la France, né à Rumigny, près de Rosoy, en Thiérache, le 15 mars 1713, mort à Paris le 21 mars 1762. Son père, capitaine des chasses de la duchesse de Vendôme, l'avait placé au collége de Lisieux à Paris; mais il mourut peu de temps après. Le duc de Bourbon se chargea généreusement du soin de faire poursuivre ses études au jeune orphelin. Lacaille voulait se vouer à l'état ecclésiastique; il commença son cours de théologie et fut même ordonné diacre; de petites tracasseries le firent renoncer à son premier projet. Son goût pour les sciences s'était, du reste, déjà développé; il s'était initié de lui-même à l'astronomie.

Fouchy dit qu'en 1736 « il l'avait trouvé tellement avancé, qu'il avait peine à comprendre comment, seul et sans secours, un jeune homme de vingt-trois ans pouvait avoir été si loin. » Il le présenta à J. Cassini, qui lui donna un logement à l'Observatoire. Maraldi le prit aussitôt en amitié et se l'associa (1738) pour le tracé géographique des côtes de France depuis Nantes jusqu'à Bayonne. Presque immédiatement après (1739), Lacaille fut adjoint à la commission chargée de la vérification de la méridienne, et fit presque seul tout le travail, qui dura deux ans. Il fut nommé, vers la même époque, à la chaire de mathématiques du collége Mazarin. On lui fit construire, en 1743, dans ce même collége, un petit observatoire, près du dôme; il en jouit jusqu'à sa mort.

Il était membre de l'Académie des sciences depuis 1741, et la gloire qu'il s'était déjà acquise lui avait rendu possible, en 1750, la tâche de déterminer le gouvernement français à pensionner une expédition scientifique au Cap de Bonne-Espérance. Au moment de partir, Lacaille adressa à tous les astronomes de l'Europe l'avis suivant : « Depuis peu, j'ai eu l'honneur d'être reçu parmi les astronomes de l'Académie royale des sciences; j'ai entrepris et suivi un long travail sur les étoiles visibles sur l'horizon de Paris. L'Académie, ayant souhaité que cet ouvrage fût complété en observant de la même manière les étoiles australes, et que les observations en fussent faites dans un lieu où l'on pût en même temps déterminer la parallaxe de la lune, et à l'occasion de l'opposition de Mars périgée, et de la conjonction inférieure de Vénus, faire de nouvelles tentatives pour établir la parallaxe du soleil, j'ai reçu des ordres du roi pour aller passer une année au Cap de Bonne-Espérance, avec l'agrément des états généraux de Hollande. Mais parce qu'on ne peut parvenir à la détermination exacte des parallaxes que par des observations concertées et faites en même temps aux deux extrémités d'un arc du méridien, j'invite tous les astronomes, fournis des instruments convenables, à prendre part à ces recherches si intéressantes pour les progrès de l'astronomie et de la navigation. Je les prie d'observer les hauteurs méridiennes des astres suivants, aux jours qui seront marqués ci-dessous, ou, du moins, de déterminer, avec un micromètre appliqué à une lunette de 6 à 7 pieds, les différences de déclinaison entre ces astres, vers le temps de leur passage par le méridien, en marquant exactement le temps vrai de chaque observation. Halley pensait que, par le passage de Vénus en 1761, on pourrait connaître la parallaxe du soleil à $\frac{1}{500}$ près; mais, quelque déférence que j'aie pour les sentiments de ce grand homme, cette précision me paraît absolument impossible. » Il conclut en excitant les astronomes à profiter en tout cas de l'occasion qu'offrait le passage de 1751.

Lacaille ne se contenta pas de remplir la mission dont il avait été chargé au Cap; il fit encore aux îles de France et de Bourbon des observations utiles sur l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée, la longueur du pendule, les réfractions, etc. Il ne rentra en France qu'en 1754.

Il se rendait à son observatoire dès le coucher du soleil et n'en sortait qu'après son lever. L'excès de travail est sans doute pour beaucoup dans sa mort prématurée.

Personne plus que Lacaille n'a mérité, dit Delambre, l'éloge que Ptolémée faisait d'Hipparque en lui donnant les surnoms d'*ami du travail et de la vérité*. Réservé, modeste et désintéressé, il était tout entier à ses devoirs et à ses occupations. Lalande dit qu'il a fait à lui seul plus d'observations et de calculs que tous les astronomes ses contemporains. Personne, en effet, n'a été si bon ménager de son temps. On en cite des exemples étonnants. Ainsi, après avoir mesuré une base de 7,000 toises durant un long jour d'été, il était, quelques heures après, à 8 lieues de là, à prendre des distances d'étoiles au zénith. Du reste, à une extrême célérité dans les observations et les calculs, il joignait une grande adresse et beaucoup de sûreté.

« Ses manuscrits, comparés à ses ouvrages imprimés, attestent partout, ajoute Delambre, cette véracité qui devrait être toujours la première qualité de l'observateur. Appelé, par un concours singulier de circonstances, à refaire ou à vérifier de nouveau une partie de ses ouvrages, nous dirons qu'après avoir revu avec le plus grand soin toutes ses étoiles, du moins celles qui sont visibles à Paris, qu'après avoir fait de longues recherches sur les réfractions, construit de nouvelles tables du soleil, mesuré la méridienne de France et tenu entre les mains, pendant plusieurs années, ses manuscrits, jamais nous n'avons fait un pas sur ses traces sans éprouver un redoublement d'estime et d'admiration pour un savant qui sera à jamais l'honneur de l'astronomie française. »

Lacaille n'avait de revenu que son traitement de professeur, une petite pension de 500 livres que lui faisait l'Académie et le peu que pouvait lui rapporter son titre de diacre d'office à la chapelle du collége Mazarin. Cependant il fit imprimer à ses frais ses traités élémentaires pour pouvoir les donner à un prix moins élevé à ses élèves du collége Mazarin. Il calcula pour un libraire dix années d'éphémérides, pour payer les frais d'impression de ses *Fundamenta astronomiæ*, de ses *Tables solaires* et de son *Catalogue des étoiles australes*, qui, tirés à un petit nombre d'exemplaires, furent distribués aux grandes bibliothèques et aux astronomes. Il avait reçu du ministère 10,000 livres pour son expédition au Cap; n'en ayant dépensé que 9,145, il rapporta le reste au Trésor. Les employés, qui n'avaient pas de colonnes préparées pour les restitutions, ne voulaient pas recevoir l'excédant.

Lacaille a inséré un grand nombre de mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences, et publié à part des ouvrages séparés très-nombreux et très-étendus. Nous commencerons par les mémoires, en suivant l'ordre des dates.

Le premier est de 1741; c'est une étude sur un mémoire de Cotes relatif à la trigonométrie sphérique. Lacaille y prélude à ses longs et beaux travaux en donnant des formes plus commodes aux formules usuelles.

En 1742 et 1743, il donne des observations nombreuses et suivies de deux comètes. Il se prépare à résoudre enfin complétement le problème jusqu'alors si difficile de la marche de ces astres.

Le volume de 1744 contient encore de lui un grand mémoire sur les projections en général et l'application de sa méthode à la détermination des circonstances d'une éclipse.

On trouve, dans le volume de 1746, un premier mémoire *sur les observations et la théorie des comètes qui ont paru depuis le commencement de ce siècle.* « En examinant, dit Lacaille, ce qui a été écrit sur cette matière depuis l'édition des *Principes* de Newton, on voit que Halley a été presque le seul qui ait mis ses méthodes en pratique. Depuis 1705, il a paru, entre autres, sept belles comètes, et nous n'avons eu la théorie que de deux d'entre elles, due à Bradley. La comète de 1742 engagea les astronomes et les géomètres à tâcher de dissiper les *prétendues difficultés de calcul* de la théorie de ces astres, et un grand nombre y ont travaillé avec succès. La comète qui a paru en 1743 fit faire de nouveaux efforts, et plusieurs astronomes, après avoir réussi à en trouver la théorie, ont pensé à calculer celle des autres comètes qui ont paru depuis le commencement du siècle. Animé par tant d'exemples, et pour remplir utilement les heures de loisir que le mauvais temps ne donne que trop souvent aux observateurs, je me suis proposé le même objet, persuadé qu'il ne peut être trop manié et que rien ne donne plus de confiance aux éléments d'une théorie que lorsqu'on remarque que les astronomes de différents pays s'accordent dans les résultats de leurs calculs. » Nous avons cité ce préambule pour montrer quelle est la modestie de Lacaille, car c'est à lui qu'on doit la première méthode à la fois expéditive et sûre pour le calcul des orbites des comètes. Par cette méthode, qui, dit-il, « se présente si naturellement, qu'il ne croit pas pouvoir se faire un mérite de l'avoir suivie le premier, » il réduisait à deux heures (trois ou quatre pour un calculateur moins habile que lui) le temps nécessaire pour calculer complétement une orbite. Il faut bien, dit Delambre, se résoudre à y trouver quelque mérite, puisqu'elle ne s'était présentée à aucun de ceux qui avaient calculé des orbites de comètes avant lui. Ce mémoire est sans contredit la seule chose intelligible qu'on eût encore présentée aux calculateurs sur la théorie des comètes. Après sa publication, on peut bien parler des *prétendues difficultés* du problème; elles n'étaient que trop réelles auparavant.

Le volume de 1749 contient un mémoire sur les observations de Walthérus et de Régiomontan. C'est dans la comparaison des faits à la fin du xv^{e} siècle et à son époque que Lacaille *découvre, le premier, le mouvement de la ligne des abscisses.* Il le fait de 6^{h} 8^{s} par an, trop fort de 2^{s}. Il donne aussi pour l'année la valeur 365 j. 5 h. 48 m. 46 s., résultat d'une très-grande précision.

Il donne, en 1750, sur la théorie du soleil, deux mémoires contenant rectification de la plupart des éléments. Un troisième, sur le même sujet, publié à son retour du Cap, se trouve dans le volume de 1755.

Le même volume de 1755 contient un grand et important travail *sur les réfractions astronomiques et la hauteur du pôle à Paris.* « Nous avons, sur les réfractions, un grand nombre de recherches géométriques et physiques; mais on n'a publié jusqu'ici aucune observation propre à les déterminer directement. Ne doit-on pas avoir une espèce de dépit de s'être donné beaucoup de peine pour éviter 2 ou 3 secondes d'erreur dans une hauteur de 30°, et de voir qu'il se trouve plus de 30 secondes d'incertitude dans la correction qu'on doit faire pour la réfraction? » Sa méthode consiste à comparer, pour 160 étoiles, les distances au zénith, observées à Paris et au Cap. La table qu'il établit, corrigée d'une petite erreur due à l'imperfection du sextant dont il s'était servi, diffère excessivement peu de celle qu'on adopte aujourd'hui.

En 1757, Lacaille, en possession de sa table des vérifications, revisa sa théorie du soleil, et commença à tenir compte des actions exercées sur la terre par la lune, Jupiter et Vénus, actions que les principaux géomètres du temps venaient de soumettre au calcul. Lemonnier et D'Alembert lui suscitèrent quelques querelles à propos des valeurs qu'il attribuait à ces causes perturbatrices; il se défendit très-modérément et la suite a prouvé qu'il avait raison.

Le volume de 1759 contient, *sur l'observation des longitudes en mer par le moyen de la lune*, un mémoire dont les conclusions ont été adoptées en Angleterre d'abord, ensuite par tous les astronomes. On trouve, aux années de leur apparition, les théories des comètes de 1759 (celle de Halley) et de 1760, que l'on confondait avec celle de 1664. Le volume de 1760 contient encore les résultats des observations faites au Cap relativement aux parallaxes du soleil, de Mars et de Vénus. Enfin, le volume de 1761 contient un important mémoire sur la parallaxe de la lune, et une observation du passage de Vénus de l'année même.

Le plus important des ouvrages publiés séparément par Lacaille est intitulé : *Astronomiæ fundamenta novissimis solis et stellarum observationibus stabilita* (1757). Ce volume, dit Delambre, n'a jamais été dans le commerce; on n'a pu l'acquérir qu'aux ventes successives de ceux auxquels l'auteur en avait fait présent; il est donc rare, et *ceux qui le possèdent doivent le conserver précieusement.*

Le suivant, *Cœlum australe stelliferum*, n'a été imprimé qu'après la mort de l'auteur, en 1763, par les soins de Maraldi, son ami et son exécuteur testamentaire. Les autres ouvrages sont des leçons élémentaires de mathématiques, de mécanique, d'optique, d'astronomie géométrique et physique.

LA CAILLE (Jean de), littérateur français. V. Caille.

LA CALLEJA (André de), peintre espagnol, né à Rioja en 1705, mort à Madrid en 1785. Il eut pour maître Jérôme de Esquerra, sous la direction duquel il fit des progrès rapides, et fut chargé de terminer les beaux tableaux que M. Menendez avait commencés pour San-Felipe-el-Real, et dont il avait laissé les dessins. En 1744, La Calleja présida, sur l'ordre de Philippe V, la commission chargée d'établir à Madrid une Académie des beaux-arts, et, huit ans plus tard, il devint directeur de cette société, en même temps qu'il recevait le titre de peintre du roi Ferdinand VI. La Calleja fit, en outre, partie de l'Académie de Valence. Il exécuta, pour les églises de Madrid, un grand nombre de tableaux, et des portraits, parmi lesquels celui de *don José de Carvajal* (1754). Cet artiste excellait à restaurer les œuvres des anciens maîtres. On lui doit la conservation d'un grand nombre de toiles précieuses.

LA CALPRENÈDE (Gauthier de Costes de), sieur de Tolgon et de Vatimény, romancier et auteur dramatique français, né au château de Tolgon, près de Sarlat, mort au Grand-Andely en 1663. Ayant terminé ses études à Toulouse, le jeune chevalier de La Calprenède se rendit à Paris, entra, en qualité de cadet, dans le régiment des gardes et y obtint l'épaulette d'officier. La Calprenède, comme tous les Gascons, était un amusant conteur. Ce talent fut le commencement de sa fortune. Comme il était de service au château, la reine s'aperçut que ses femmes négligeaient son service. Elle s'en plaignit, et, pour s'excuser, ces dames racontèrent qu'il y avait au château un jeune homme qui disait des contes si amusants, si amusants, qu'on ne pouvait s'éloigner de lui dès qu'on avait commencé à l'écouter. La reine voulut voir l'officier gascon, en fut enchantée, lui donna une pension et le fit admettre au nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi (1650). Il avait épousé, deux ans auparavant, Madeleine de Lyée, veuve pour la seconde fois. En 1663, étant au château de Mouflaine, il tint à honneur de montrer aux dames son adresse à manier le fusil. Son adresse était telle, qu'il se défigura complétement. A quelque temps de là, il lui arriva un autre accident plus grave encore; revenant de Normandie, il reçut au front un coup de tête de son cheval, coup si violent, qu'il en mourut peu de temps après.

Voilà à quoi se réduit la vie sérieuse de l'écrivain gascon. Mais l'anecdote occupe nécessairement une grande place dans l'existence de tous les *grands* hommes de son pays; force nous est donc d'ouvrir un petit chapitre à la partie anecdotique. Le cardinal de Richelieu s'étant permis de dire, au sujet d'une tragédie de La Calprenède, qu'il en trouvait les vers *lâches* : « Cap de Dious! s'écria celui-ci, Votre Eminence devrait savoir qu'il n'y a rien de lâche dans la maison de La Calprenède! » Tallemant des Réaux a dit de lui : « Il n'y a jamais eu un homme plus Gascon que celuy-cy. Les héros du roman de *Cassandre* se ressemblent comme deux gouttes d'eau, parlent tous Phœbus, et sont tous des gens cent lieues au-dessus des autres hommes. Les dames y sont un peu sujettes à donner des rendez-vous du vivant de leurs marys, et cela, au goust de l'autheur, est fort dans la bienséance. » Sarrazin disait : « Que voulez-vous! il a tant donné de cœur à ses héros, qu'il ne lui en est point resté. » « Calprenède, dit encore Tallemant des Réaux, alloit chez une madame Boiste, où une petite estourdie de veuve, appelée M^{me} de Brac, le vit; elle estoit folle de ses romans, et elle l'espousa, à condition qu'il achèveroit la *Cléopâtre;* cela fut mis dans le contrat. » On se rappelle les vers de Despréaux sur le tragique diffus :

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime
Forme tous ses héros semblables à soi-même;
Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon :
Calprenède et Juba parlent du même ton.

La *Cléopâtre* passe pour être le meilleur roman de La Calprenède; que dire alors des autres? La *Cléopâtre* est un épouvantable fatras de conversations éternelles, sans bon sens et sans mesure, un enchevêtrement d'intrigues qui n'ont aucun rapport entre elles, de coups de rapière insensés, etc., etc. Dieu pardonne à M^{me} de Sévigné le goût qu'elle prenait à cette fatigante littérature! Il faut dire, du reste, qu'elle se le reprochait comme une faiblesse. Le personnage d'Artaban, un des principaux de cet indigeste roman, a fait une espèce de fortune, car il a passé en proverbe. Voici les titres des romans de La Calprenède : *Cassandre* (1642, 10 vol. in-8°; 1731, 10 vol. in-12), dont La Rochefoucauld a donné un abrégé (1752, 3 vol. in-12); *Cléopâtre* (12 tomes en 25 vol. in-8°); *Faramond* ou *l'Histoire de France* (1661, 7 vol. in-8°), ouvrage que l'auteur laissa inachevé, et qui fut terminé par d'Ortigue de Vaumorière, en 5 volumes; *Silvandre*, que La Calprenède écrivit étant cadet aux gardes; les *Divertissements de la princesse Alcidiane* (1661, in-8°). Certes, on a lieu d'être surpris que nos bisaïeuls se soient laissé si vivement intéresser par de pareilles fadaises. Toutefois, l'étonnement cesse lorsqu'on se rappelle que le roman, genre intéressant par lui-même, était alors à son début. Les contemporains de La Calprenède en étaient, avec les aventures amoureuses des bergers et des chevaliers, au point précis où se trouve un collégien admis pour la première fois à fourrager dans la bibliothèque paternelle : tout ce qui est romanesque lui paraît rempli d'intérêt, et il ne fait aucune différence entre un chef-d'œuvre de Dumas et.... une œuvre de Ponson du Terrail.

Le succès de La Calprenède fut moindre au théâtre, car ici son genre n'avait pas l'attrait de la nouveauté. Sa première œuvre dramatique fut la *Mort de Mithridate* (1637). La première représentation de cette tragédie eut lieu le jour des Rois, et cette circonstance provoqua une assez bonne plaisanterie qui dut paraître détestable à l'auteur. A la fin de la pièce, Mithridate tient à la main une coupe de poison; il la considère quelque temps, hésite, ce qui est assez naturel, et, enfin, se décide à en avaler le contenu, après avoir dit cet hémistiche :

Mais c'est trop différer....

Ici, une voix venue du parterre se fit entendre et acheva le vers :

Le roi boit! le roi boit!

En faut-il davantage pour faire tomber une bonne tragédie? Mais celle de La Calprenède n'avait pas besoin de ce coup de massue. Citons encore *Bradamante*, tragi-comédie (1637); *Jeanne d'Angleterre*, tragédie (1638); la *Claironte* ou le *Sacrifice sanglant* (1638); le *Comte d'Essex*, tragédie (1639); c'est le chef-d'œuvre de La Calprenède, si tant est que La Calprenède ait pu faire un chef-d'œuvre; Thomas Corneille a profité, sans scrupule, de quelques idées de son devancier, en traitant le même sujet; la *Mort des enfants d'Hérode*, ou suite de la *Mariamne*, tragédie (1639); *Edouard, roi d'Angleterre*, tragédie (1640); *Hermenegilde*, tragédie en prose (1643); *Bélisaire*, tragi-comédie, non imprimée, représentée en 1659.

LACAN (Adolphe-Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Clamecy en 1810. Il étudia le droit à Paris, s'y fit inscrire au barreau en 1831, y fut reçu docteur en droit l'année suivante, et devint, en 1846, membre du conseil de son ordre. En 1872, il a été élu bâtonnier des avocats de Paris. On a de lui : *Traité de la législation et de la jurisprudence des théâtres*, en collaboration avec M. Paulmier (Paris, 1853, 2 vol. in-12).

LACANAU, village de France (Gironde), cant. de Castelnau, arrond. et à 43 kilom. de Bordeaux; 1,032 hab. Près du village se voit un étang de 8 kilom. de longueur sur 3 kilom. de largeur; sa surface est de 1,998 hectares. Il reçoit les eaux de plusieurs communes.

LACAPÈNE (Romain), empereur. V. Romain.

LACARE s. f. (la-ka-re). Bot. Syn. de caulotrète, genre de plantes.

LACARRY (Gilles), écrivain et jésuite français, né près de Castres en 1605, mort en Auvergne en 1684. Il professa la rhétorique, la philosophie, la théologie dans divers colléges de son ordre, et fut, pendant plusieurs années, recteur du collége de Cahors. C'était un homme très-instruit et très-laborieux, qui a laissé de nombreux ouvrages. Nous nous bornerons à citer : *Mathematicæ tabulæ logarithmeticæ* (Paris, 1652, in-12); *Historia romana a Julio Cæsare ad Constantinum Magnum, per numismata et marmora antiqua testata* (Clermont, 1671, in-4°); *Historia Galliarum sub præfectis prætorii Galliarum* (Clermont, 1672, in-4°), ouvrage plein d'intérêt et d'érudition sur les préfets du prétoire des Gaules de 334 à 536; *Historia christiana imperatorum, consulum et præfectorum prætorii Orientis* (Clermont, 1675); *Historia coloniarum tum à Gallis in exteras nationes missarum, tum exterarum nationum coloniæ in Gallias deductæ* (Clermont, 1677); *De anno primo et ultimo regni Hugonis Capeti* (Clermont, 1680).

LA CASSAGNE (Joseph), musicographe français. V. Cassagne.

LA CASSIÈRE (Jean-Levesque de), grand maître de l'ordre de Malte, né en Auvergne en 1502, mort à Rome en 1581. Il était grand maréchal de l'ordre lorsque, à la mort du grand maître de Monté (1571), il fut élu son successeur. Son administration fut d'abord ferme et prudente. En 1574, il introduisit l'inquisition dans l'île de Malte. Plus tard, il excita les mécontentements des chevaliers par des actes de favoritisme, et les irrita surtout en chassant du bourg et de la cité de La Valette les filles et les femmes d'une conduite suspecte. En 1581, le conseil se souleva contre lui, et, sous prétexte que son esprit avait baissé et que la décrépitude le rendait incapable d'administrer seul, on lui donna pour lieutenant Lescut de Romégas, général des galères de l'ordre. De plus, les conjurés, afin, disaient-ils, de mettre la personne du grand maître en sûreté, mais, en réalité, pour l'empêcher de porter ses plaintes à Rome, l'enfermèrent dans un fort. Cette précaution fut inutile, car les ambassadeurs qu'ils envoyèrent à Rome n'y précédèrent que de quelques jours un envoyé du grand maître. Le pape montra un grand mécontentement, et, après avoir fait instruire l'affaire par les cardinaux, envoya à Malte un auditeur de rote, qui rétablit le grand maître dans son autorité, et l'invita à se rendre à Rome, où furent, en même temps, sommés de comparaître Romégas et ses principaux complices. Avant que le pape eût eu le temps de prononcer sa sentence, Romégas mourut de chagrin en voyant la tournure que prenaient les affaires, et le grand maître ne lui survécut que quelques jours. Leur mort ne mit cependant pas fin à la procédure, qui fut poursuivie sur les instances de l'ambassadeur de France, et qui se termina, l'année suivante, par une sentence déclarant que les procédures faites contre La Cassière à Malte étaient nulles et iniques, et que le souverain pontife avait seul le droit de juger et de déposer un grand maître.

LACATANE s. f. (la-ka-ta-ne). Bot. Variété de banane que l'on récolte aux îles Philippines.

LA CATHELINIÈRE (Rigault de), chef vendéen. V. Cathelinière.

LACAUCHIE (Adolphe-Euclide), anatomiste français, né à Paris en 1806, mort en 1852. Il étudia d'abord l'art vétérinaire à l'Ecole d'Alfort, et, peu de temps après en être sorti (1826), obtint au concours la place de chef de service à l'Ecole vétérinaire de Lyon. Le goût qui l'entraînait vers l'anatomie lui fit bientôt désirer d'agrandir le cercle de ses études, et, en 1831, il obtint un emploi de chirurgien sous-aide aux ambulances de l'Algérie. Dès lors, il se consacra tout entier aux sciences médicales, remporta plusieurs prix de chirurgie, devint aide-major aux hôpitaux militaires de Metz et de Strasbourg, et se fit recevoir, en 1836, docteur en médecine à la Faculté de Paris. L'année suivante, il devint professeur de pathologie chirurgicale à Metz, et s'acquit, par ses cours, une telle réputation, qu'en 1842 il fut appelé à la chaire d'anatomie de l'hospice du Val-de-Grâce, à Paris. Il devint, plus tard, chirurgien-major de la garde municipale de la même ville (1847), puis chirurgien principal des hôpitaux militaires de Popincourt et du Roule. Il fut nommé, en 1849, chirurgien en chef du corps expéditionnaire de Rome, et, à son retour (1851), reprit ses fonctions à l'hôpital du Roule. Deux années plus tard, il mourait des suites d'une maladie qu'il avait contractée en faisant une leçon de médecine opératoire sur le cadavre d'un individu mort d'une affection contagieuse.

Parmi les procédés nouveaux que l'on doit à ce savant anatomiste, il faut citer sa méthode pour préparer des pièces anatomiques par des injections d'eau, sous l'influence d'une pression continue, et sa méthode d'amputation, qui consiste en une section circulaire sur laquelle on abaisse ensuite une incision verticale. On a de lui les ouvrages suivants : *Entretiens sur les animaux domestiques* (1836, in-12); *Des méthodes de traitement dans les rétentions d'urine* (1836, in-8°); *Sur le diagnostic des calculs vésicaux et sur l'application des diverses méthodes relatives à l'opération de la taille* (1836, in-8°); *Sur le secours que la chirurgie emprunte aux sciences accessoires* (1836, in-8°); *Sur l'appréciation des différentes méthodes de traitement des affections de la matrice* (1841, in-8°); *Etudes hydrotomiques et micrographiques* (1849, in-8°); *Esquisse d'une histoire des amputations, particulièrement de la méthode de Celse* (1850, in-8°); *Traité complet d'hydrotomie* (1854, in-8°).

LACAUNE, bourg et commune de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. de Castres, sur le Gijou; pop. aggl., 1,424 hab. — pop. tot., 3,662 hab. Fromages renommés; chandelles, chapeaux, draperies; eaux minérales; mines de fer, carrières de marbre gris, noir et veiné rose; carrières de marbre blanc; filature de laine. Pierre levée de 5 mètres de haut.

LACAUSSADE (Auguste), littérateur et poëte français, né à l'île Bourbon en 1820. Son père était originaire du Bordelais. Envoyé à dix ans en France pour y faire ses études, Auguste Lacaussade passa quelques années à Nantes, puis retourna à l'île Bourbon, où il fut pendant deux ans clerc de notaire. Le notariat lui étant devenu profondément antipathique, il obtint de sa famille l'autorisation d'aller étudier la médecine à Paris; mais, rebuté bien vite par les études de dissection, il renonça à suivre la carrière médicale pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires. Il débuta par des pièces de vers, insérées dans la *Revue de Paris*, devint un fervent adepte du romantisme et un enthousiaste admirateur de Victor Hugo, à qui il dédia, en 1839, un recueil de vers, et fit une excellente traduction d'*Ossian*. De retour dans son île natale, en 1840, il s'y maria, y séjourna quelques années, puis revint en France. Peu après, il devint secrétaire de Sainte-Beuve, auprès de qui il resta quelque temps, collabora à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue nouvelle*, à l'*Artiste*, à la *Démocratie pacifique*, alla prendre, après la révolution de février 1848, la direction de la *Concorde*, journal démocratique qui parut à Vannes, quitta cette ville l'année suivante pour retourner à Paris, et fut alors un des plus actifs rédacteurs de la *Tribune des peuples*, que venait de fonder son ami le poëte Mickiewicz. Cette feuille ayant cessé de paraître, M. Lacaussade reprit sa place de secrétaire chez Sainte-Beuve, qui commençait alors, au *Constitutionnel*, sa célèbre série des causeries du lundi, et, par ses recherches, par ses travaux préparatoires, il rendit d'importants services à l'éminent critique, qu'il quitta de nouveau en 1852. A cette époque, M. Lacaussade fut attaché d'une façon permanente à la rédaction de la *Revue contemporaine*, dans laquelle il publia, ainsi que dans la *Revue française*, des études critiques, qui furent très-remarquées, sur les poëtes et les principaux écrivains du temps. Au commencement de 1859, il prit la direction de la *Revue européenne*, dont l'existence fut de peu de durée, et, depuis lors, il est devenu un des rédacteurs du *Moniteur*, où il a donné, sous le titre de *Revue des journaux et des recueils périodiques*, des articles faits avec autant de conscience que de talent. M. Lacaussade est un écrivain plein de goût et d'érudition. Comme poëte, il a son originalité propre. « Il sent profondément la nature tropicale, dit Sainte-Beuve, et il a mis sa muse tout entière au service et à la disposition de son pays bien-aimé. Il prend l'homme avec tous ses sentiments de père, de fils, d'époux, d'ami, et il le place dans le cadre éblouissant des tropiques. Cette nouveauté de situation produit, dans l'expression des sentiments naturels et simples, un véritable rajeunissement. » On doit à M. Lacaussade : *Salaziennes* (1839, in-8°), recueil de vers; *Œuvres complètes d'Ossian* (1842, in-12), traduction qui lui valut, en 1849, un prix de l'Académie française; *Poëmes et paysages* (1852, in-12); les *Epaves* (1861, in-18), recueil couronné par l'Académie, ainsi que le précédent; *Cri de guerre* (1871, in-18); le *Siége de Paris* (1871, in-18), etc.

LACAVE (Louis-Claude), acteur français, né à Orléans en 1768, mort dans la même ville en 1825. Il débuta, en 1791, au théâtre Montansier, où il fut accueilli favorablement, puis entra successivement au théâtre Feydeau et à la Comédie-Française (1799). Nommé sociétaire en 1804, il prit sa retraite en 1817. Très-laborieux et plein de zèle, cet acteur estimable joua, non sans talent, les rôles les plus variés du répertoire tragique et comique.

LACAVE-LAPLAGNE (Jean-Pierre-Joseph), homme politique français, né à Montesquiou en 1795, mort à Paris en 1849. Il fit ses études à l'Ecole polytechnique, servit dans l'artillerie sous l'Empire, embrassa ensuite la carrière du barreau, devint, en 1819, procureur du roi, puis entra, en 1821, comme conseiller référendaire à la cour des comptes. Elu député du Gers en 1834, la capacité qu'il montra, comme rapporteur, dans diverses questions administratives et financières, et son dévouement à la dynastie régnante, lui firent donner deux fois le portefeuille des finances (1837-1839, 1842-1847). Il venait d'être nommé représentant à l'Assemblée législative, lorsqu'il fut enlevé par un accès de goutte.

LACAVE-LAPLAGNE (Louis), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1835. Elu membre du conseil général du Gers en 1861, il se démit, en 1863, de ses fonctions d'auditeur au Conseil d'Etat pour répondre à l'appel du comité libéral du Gers, qui soutint énergiquement sa candidature au Corps législatif contre celle de M. Granier de Cassagnac, et, malgré les manœuvres de l'administration, il obtint 8,000 voix. Lors des élections de 1869, il recommença à lutter contre le même adversaire politique, et cette fois il ne s'en fallut que de 2,000 voix qu'il ne fût élu. La profession de foi qu'il publia à cette occasion était extrêmement libérale et fut remarquée. Appelé par les électeurs du Gers à faire partie de l'Assemblée nationale le 8 février 1871, M. Louis Lacave-Laplagne est allé siéger au centre droit, où il fait partie du groupe des orléanistes. Il s'est prononcé pour les préliminaires de paix, a été un des signataires de la proposition demandant l'abrogation des lois d'exil frappant les deux branches de la maison de Bourbon, a voté pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, pour l'installation des ministères à Versailles, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, etc. En outre, il a été membre de la commission d'enquête sur la situation du commerce, et fait partie, comme secrétaire, d'une des sous-commissions chargées de reviser les marchés passés pendant la guerre. Il a pris très-rarement la parole, et paraît avoir complétement oublié sa profession de foi de 1869.

LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS, plus connu sous le nom de LAPLAGNE-BARRIS. V. ce mot.

LACAZE, bourg et commune de France (Tarn), canton de Vabre, arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Castres, près du Gijou; pop. aggl., 453 hab. — pop. tot., 2,310 hab. Fabrication de cotonnades et de basins. Restes d'un ancien château qui fut pris par les habitants de Castres en 1562.

LACAZE (Louis DE), médecin français, né à Lambeye (Béarn) en 1703, mort à Paris en 1765. Il se fit recevoir docteur à Montpellier en 1724, puis se rendit à Paris (1730), où il devint médecin ordinaire de Louis XV. Lacaze était un adepte des doctrines de Van Helmont et de Baglivi. D'après lui, la vie est subordonnée à l'action du centre phrénique, qui commande au cerveau et dirige la pensée. Ses principaux ouvrages sont : *Specimen novi medicinæ conspectus* (Paris, 1749, in-8°); *Institutiones medicæ* (Paris, 1755, in-8°); *Idée de l'homme physique et moral* (Paris, 1755, in-12), son livre le plus curieux; *Mélanges de physique et de morale* (Paris, 1761, in-12).

LACAZE (Joseph), conventionnel français, né en 1751, mort en 1794. Il était attaché à l'administration de son département, lorsqu'il fut élu, en 1792, à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota le bannissement à la paix et la reclusion pendant la guerre. Dénoncé par Marat, il réussit à se justifier; mais, moins heureux une seconde fois, il fut, en septembre 1794, condamné à mort, comme coupable d'avoir signé les protestations contre la révolution du 31 mai 1793.

LACAZE (Bernard), homme politique français, né à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) en 1799. Son père l'envoya, en 1815, en Amérique, où il séjourna jusqu'en 1822, étudia le droit politique et civil des Etats-Unis, et exerça même quelque temps la profession d'avocat à New-York. De retour en France, M. Lacaze se fit recevoir licencié en droit et suivit la carrière du barreau à Pau, où il devint un des chefs de l'opposition républicaine. Nommé, en 1841, membre du conseil général de son département, il fut envoyé, en 1848, à la Constituante par le parti démocratique, ce qui ne l'empêcha pas de voter constamment avec la droite; réélu à la Législative, il fit partie de la réunion réactionnaire de la rue de Poitiers, et vota pour toutes les mesures propres à empêcher l'affermissement de la république. L'empressement qu'il mit à faire acte de complète adhésion à l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851 lui valut d'être nommé conseiller d'Etat. A ce titre, il concourut à la préparation des lois compressives de l'Empire, fut promu commandeur de la Légion d'honneur en 1863, et, trois ans plus tard, il reçut un siége au Sénat. Pendant la session de 1867, Sainte-Beuve ayant pris la parole dans cette assemblée pour y défendre les droits de la libre pensée, et, en particulier, l'auteur de la *Vie de Jésus*, M. Lacaze s'élança vers l'orateur et lui cria d'une voix furieuse : « Vous n'avez pas été envoyé ici, monsieur, pour faire l'éloge de ce contempteur de la religion. » Sainte-Beuve releva vertement cette ridicule apostrophe, et, à la suite de cet incident, l'ancien député des Hautes-Pyrénées, oubliant son âge, envoya des témoins à Sainte-Beuve; mais le spirituel critique crut devoir décliner la proposition qui lui était faite de vider la querelle les armes à la main, et se contenta d'en appeler à l'opinion publique, qui lui donna hautement raison. La révolution du 4 septembre 1870 a rendu M. Lacaze à la vie privée.

LA CAZE (Louis), médecin et philanthrope français, né en 1799, mort en 1869. Il étudia la médecine à Paris, s'y fit recevoir docteur, et reçut une médaille d'honneur pour le dévouement dont il fit preuve en soignant les cholériques en 1832. Comme il était riche, il renonça, en 1852, à la pratique médicale, et consacra une partie de sa fortune à former une collection de tableaux français, hollandais, flamands et espagnols, qui comprenait, à sa mort, six cents toiles choisies avec soin et estimées plusieurs millions. Par son testament, La Caze légua au musée du Louvre cette belle collection dans laquelle on trouve des toiles de Watteau, Fragonard, Chardin, Rubens, Rembrandt, Téniers, Hals, Fyt, Snyders, Van Ostade, Steen, Murillo, Velasquez, Ribera, Greuze, Boucher, Nattier, Lancret, Le Moine, Largillière, Rigaud, Le Nain, etc., en n'exprimant qu'un seul vœu, c'est que ces tableaux, qui lui étaient si chers et qui, vers la fin de sa vie, formaient tout son bonheur, ne fussent pas séparés les uns des autres. Conformément à ce désir, une des grandes salles du Louvre, qui, avant 1830, servait aux séances d'ouverture de la Chambre des députés, a été disposée pour l'installation de cette riche collection, qu'on y admire aujourd'hui, et cette salle porte le nom de *salle La Caze*.

Par son testament, La Caze légua en outre à l'Académie des sciences le capital nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de 10,000 francs, devant être décerné à l'ouvrage reconnu pour avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie. La Caze léguait, en outre, à l'Académie les fonds de deux autres prix de 5,000 francs chacun, l'un de chimie et l'autre de physique, qui doivent être distribués tous les deux ans. Enfin, le généreux philanthrope a encore légué à l'Ecole de médecine une rente annuelle de 5,000 francs, destinée à encourager les médecins à chercher les moyens de combattre la phthisie et la fièvre typhoïde.

LA CAZE (Louis), homme politique, neveu du précédent, né à Paris en 1826. Il entra comme auditeur au Conseil d'Etat en 1850, donna sa démission lors de l'établissement de l'Empire, et devint, en 1852, membre du conseil général des Basses-Pyrénées, où son père avait été élu député sous Louis-Philippe. Lors des élections de 1863 et de 1869 pour le Corps législatif, M. La Caze se porta candidat de l'opposition libérale, mais ne fut point nommé. Plus heureux aux élections du 8 février 1871, il sortit le premier de la liste des Basses-Pyrénées et alla siéger à l'Assemblée nationale parmi les membres du centre droit. M. La Caze a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des d'Orléans, pour le pouvoir constituant, pour la proposition Rivet conférant à M. Thiers le titre de président de la République, contre le maintien des traités de commerce, etc. A diverses reprises, il a pris la parole, notamment au sujet de la loi départementale, et il prononça alors un discours très-remarqué (7 juillet 1871). En 1872, M. La Caze s'est rapproché de plus en plus de la politique de M. Thiers, a abandonné le centre droit pour passer au centre gauche, et a adressé, au mois de septembre, une sorte de manifeste à ses électeurs, pour leur exposer les raisons qui lui font croire à la nécessité d'affermir le gouvernement républicain. On lui doit quelques écrits : les *Libertés provinciales en Béarn*, *archives inédites d'un pays d'états* (1867, in-8°); *Lettre d'un conseiller général sur les dépenses départementales* (1867, in-8°), etc.

LACCATE s. m. (lak-ka-te — du lat. *lacca*, laque). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide laccique avec une base.

LACCIFÈRE adj. (la-ksi-fè-re — du lat. *lacca*, laque; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui produisent de la laque.

LACCINE s. f. (la-ksi-ne — du lat. *lacca*, laque). Chim. Résine extraite de la laque en grains.

LACCIQUE adj. (lak-ksi-ke — du lat. *lacca*, laque). Chim. Se dit d'un acide extrait de la laque.

LACCOPHILE s. m. (la-ko-fi-le — du gr. *lakkos*, lac; *philéo*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, tribu des dytiscides.

LACCOS s. m. (lak-koss — du gr. *lakkos*, lac). Antiq. Puisard dans lequel on recueillait les eaux pluviales. ‖ Sorte de cellier pour conserver le vin et les fruits. ‖ Fosse dans laquelle les Etrusques offraient des sacrifices aux divinités infernales.

LACÉ, ÉE (la-sé) part. passé du v. Lacer : *Corset* LACÉ. *Bas* LACÉS. *Femme bien, mal* LACÉE.

— Accouplé, en parlant des chiens.

— s. m. Techn. Entrelacement de petits grains de verre dont on orne les lustres.

LA CÉCILIA (Napoléon), général de la Commune de Paris, né en 1834. Il était professeur de mathématiques, lorsque, en 1860, il suivit Garibaldi en Sicile, se conduisit brillamment à Marsala, à Palerme, et reçut alors le grade de colonel. Après la rapide conquête du royaume de Naples par le grand patriote italien, Victor-Emmanuel fit proposer à La Cécilia d'entrer dans l'armée régulière avec son grade; mais celui-ci, qui professait des opinions républicaines très-arrêtées, refusa, et se rendit peu après en Allemagne. Après avoir enseigné les mathématiques à l'université d'Ulm, il passa en France, s'y maria, devint rédacteur du *Rappel* et se fit affilier à l'Internationale. Au début de la guerre entre la France et la Prusse, en juillet 1870, La Cécilia s'engagea dans les francs-tireurs de Paris, sous les ordres de Lipowski, se distingua à Milly-sur-Oise, à Châteaudun, à Varize, à Burneville, à Alençon, fut promu commandant après le combat de Nogent-le-Rotrou, lieutenant-colonel après la bataille de Coulmiers, et reçut le grade de colonel au mois de janvier 1871. Après le vote de l'Assemblée sur les préliminaires de paix (1^{er} mars 1871), il revint à Paris avec les débris de son régiment. Sur ces entrefaites, le mouvement communaliste ayant éclaté (18 mars), La Cécilia fit acte d'adhésion au Comité central, reçut, après l'élection de la Commune, le grade de général de division, et fut chargé, lorsque les troupes de la Commune et celles de Versailles en vinrent aux prises, du commandement en chef de l'armée qui défendait Paris depuis Billancourt jusqu'à la Bièvre. Au commencement de mai, le membre de la Commune Johannard lui fut adjoint, en qualité de commissaire civil. Le 21 du même mois, jour où l'armée de Versailles commença à pénétrer dans Paris, La Cécilia se vit contraint d'abandonner ses positions, protégées par les forts du Sud, et de rentrer dans l'enceinte. Après avoir pris part à la sanglante bataille qui eut lieu pendant six jours dans les rues de Paris, il gagna le fort de Vincennes, puis s'échappa à travers les lignes prussiennes et se réfugia en Angleterre.

LACÉDÉMON, cinquième roi de Sparte, suivant la tradition. Il passe pour avoir donné son nom à la ville de Lacédémone, vers le XVI^e siècle av. J.-C., et pour avoir introduit en Grèce le culte des Grâces, à qui il éleva un temple entre Sparte et Amyclée.

LACÉDÉMONE, ville de la Grèce ancienne. V. SPARTE.

LACÉDÉMONE (ÉPARCHIE DE), division administrative de la Grèce moderne, formée d'une partie de l'ancienne Laconie; 40,000 hab. Ch.-l., Mistra (ancienne Sparte).

LACÉDÉMONIEN, IENNE s. et adj. (la-sé-dé-mo-ni-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de Lacédémone; qui appartient à Lacédémone ou à ses habitants : *Les* LACÉDÉMONIENS. *Les mœurs* LACÉDÉMONIENNES. *Les* LACÉDÉMONIENS *furent des barbares jusqu'à Lycurgue, qui leur donna des lois.* (Boss.) *Les femmes* LACÉDÉMONIENNES *passaient pour les plus belles femmes de la Grèce.* (Bouillet.)

LACÉDÉMONIES s. f. pl. (la-sé-dé-mo-nî). Antiq. Fêtes célébrées par les Lacédémoniennes, et d'où les hommes étaient exclus.

LACEDOGNA, autrefois *Aquilonia*, ville d'Italie, province de la Principauté-Ultérieure, à 24 kilom. N.-E. de San-Angelo-dei-Lombardi; 6,700 hab. Evêché.

LACELLIE s. f. (la-cèll-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

LACEMENT s. m. (la-se-man — rad. *lacer*). Action de lacer.

LACENAIRE (Pierre-François), odieux assassin, né à Francheville, près de Lyon, en 1800, exécuté à Paris le 19 janvier 1836. Il était le quatrième de douze enfants. Son père, d'abord marchand de fer, puis marchand de soie, avait acquis dans le commerce une certaine fortune. Après avoir passé son enfance à Francheville, Lacenaire fut placé à Lyon, dans un externat; on l'en retira pour l'envoyer au collége de Saint-Chamond, d'où il fut renvoyé pour irréligion, quoiqu'il manifestât de l'intelligence et du goût pour les études. Au lycée de Lyon, son indiscipline lui attira la même mésaventure; il dut terminer ses classes au collége de Chambéry. On le fit entrer dans une maison de commerce; il ne put s'y plaire. On le plaça successivement chez un avoué, chez un notaire, dans les bureaux d'un banquier. Pour satisfaire ses goûts crapuleux, il volait son père; le soupçon d'une indélicatesse commise au préjudice de son patron le détermina à quitter Lyon; il vint à Paris. Il a raconté qu'un matin son père et lui traversaient ensemble la place des Terreaux. C'était un jour d'exécution. Ils ignoraient tous deux cette circonstance et ne s'en aperçurent qu'en face de la guillotine. Le père s'arrêta, et montrant au fils l'échafaud avec sa canne :

« Tiens, lui dit-il, regarde; si tu ne changes pas, c'est ainsi que tu finiras !... »

« Dès ce moment, ajoute Lacenaire, un lien invisible exista entre moi et l'affreuse machine. J'y pensais souvent sans pouvoir m'en rendre compte. Je finis par m'habituer tellement à cette idée, que je me figurais que je ne pouvais mourir autrement. Que de fois j'ai été guillotiné en rêve ! Aussi ce supplice n'aura-t-il point pour moi le charme de la nouveauté ! Il n'y a, à vrai dire, que depuis que je suis en prison que je n'ai plus de ces rêves-là. »

Voici le portrait que Lacenaire a tracé de lui-même, *tel qu'il est sorti des mains de la nature :*

« Quant au physique, j'avais un corps grêle et délicat en apparence, comme encore aujourd'hui (1835); quoique j'aie toujours été d'une constitution robuste, je crois qu'il y a bien peu de personnes plus maigres que moi; mais, comme pour donner un démenti à cette chétive construction, je n'ai jamais été malade de ma vie. J'étais très-coloré dans ma jeunesse; je pense même, sans avoir été précisément beau garçon, que j'avais une physionomie assez remarquable. J'avais de fort beaux cheveux, quoique clair-semés. S'ils ont blanchi avant le temps ordinaire, c'est plutôt à l'étude et à une réflexion continuelle qu'il faut l'attribuer qu'aux malheurs et aux chagrins, qui ont peu de prise sur mon âme, aussitôt que je l'ai voulu.

» Il semble que la nature se soit fait un jeu cruel de rassembler en moi tous les dons les plus précieux, pour me faire parvenir à ce que le monde appelle le comble de l'infamie et du malheur. J'étais né avec toutes les qualités qui peuvent faire le bonheur de l'individu et l'ornement de la société. Est-ce ma faute si j'ai été obligé de les fouler aux pieds moi-même ? J'avais un cœur délicat et sensible ! Porté à la reconnaissance et aux plus tendres affections, j'aurais voulu voir tout le monde heureux autour de moi. Rien ne me paraissait si doux et si digne d'envie que d'être aimé. La vue du chagrin d'autrui m'arrachait des larmes. Je me souviens, à l'âge de sept ans, d'avoir pleuré en lisant la fable des *Deux pigeons*. Je devinais à cet âge, étant seul et isolé, quel sentiment c'était que l'amitié. Mon esprit vif et pénétrant eût fait de moi un homme plus brillant que solide, si les injustices dont j'ai été l'objet au sein de ma famille ne m'eussent pour ainsi dire forcé de me replier en moi-même, de chercher mes jouissances dans mon propre cœur, et de me dépouiller d'une sensibilité que je dus regarder comme un présent funeste et dont la nature ne dotait que ceux dont elle avait résolu le malheur. »

Cette étude psychologique d'un scélérat sur lui-même est fausse de tout point. Un des traits caractéristiques de cette affreuse figure, c'est précisément l'absence totale de cœur, la froideur glaciale de l'égoïsme; dans la vie de la plupart des malfaiteurs, on retrouve quelque passion, quelque sentiment affectif; Lacenaire n'aima jamais que lui-même; tous les crimes dont il se souilla, médités et exécutés froidement, sans trouble et sans remords, n'eurent d'autre mobile que la cupidité et le désir des plus basses jouissances. Lacenaire est un des monstres les plus complets que nous offrent les annales du crime; sa vanité eût dû être satisfaite de cette place exceptionnelle, au lieu de chercher à apitoyer les liseuses de romans par l'étalage d'une sensibilité, d'une bonté native, parfaitement invraisemblable.

Lorsqu'il vint à Paris, Lacenaire avait vingt-cinq ans. Possédé de la manie littéraire, qui le poursuivit jusqu'au pied de l'échafaud, il crut d'abord pouvoir vivre de sa plume, envoya quelques articles à des journaux, qui le rebutèrent, tomba dans le désespoir et, à bout de ressources, s'engagea sous un faux nom. A peine arrivé au régiment, il déserta, revint à Lyon, se fit commis-voyageur, revint à Paris et vécut quelque temps d'argent gagné à la roulette. Puis la déveine le poursuivit; alors Lacenaire fabriqua pour dix mille francs de traites fausses, qu'il négocia intrépidement en différentes villes, et passa en Italie, après avoir prévenu sa famille pour qu'elle eût à les retirer si bon lui semblait. M. Lacenaire père était alors dans une situation de fortune fort critique; ses affaires allaient très-mal. Il parvint cependant à dédommager la plupart des porteurs de fausses traites, et il prit des arrangements avec les autres.

A Vérone, Lacenaire commit son premier meurtre ; il tua d'un coup de pistolet à bout portant un Suisse qu'il soupçonnait d'avoir décacheté ses lettres et de vouloir mettre la police à ses trousses. Il s'enfuit ensuite à Genève; la misère l'obligea de rentrer à Lyon, et il parvint encore à tirer quelque argent de sa famille; il s'engagea sous son vrai nom cette fois, et déserta encore. Son père venait de faire faillite et était passé en Belgique. C'est alors que Lacenaire, revenu à Paris, prit froidement le parti de vivre du vol et de l'assassinat et de s'en faire une profession régulière. Il s'exprime à ce sujet, dans ses *Mémoires*, de la façon suivante :

« C'est à cette époque que commença mon duel contre la société, duel interrompu quelquefois par ma propre volonté, et que la nécessité m'a forcé de reprendre en dernier lieu. Je me résolus de devenir le fléau de la société. Mais seul je ne pourrais rien. Il me fallait des associés... Où en prendre?... J'avais ignoré longtemps ce que c'est qu'un voleur de profession; mais, enfin, je venais de lire les *Mémoires de Vidocq*, je m'étais formé une idée de ce qu'était cette classe en continuel état d'hostilité contre la société. » Il se dit alors que le meilleur moyen d'entrer en relation avec elle était de se faire envoyer à Melun ou à Poissy pour vol.

Lacenaire ne tarda pas à mettre à exécution ce beau plan. Il vola ostensiblement un cabriolet de remise, se fit prendre, juger, condamner à un an de prison, et fut envoyé à Poissy (1829). Là, ce Diogène du crime ne trouva pas l'homme qu'il cherchait. Revenu de son rêve et sorti de prison, il dut vivre très-prosaïquement de travaux de copiste, d'escroqueries et de vols vulgaires. Le 18 juillet 1832, il fut pris en flagrant délit et condamné à treize mois de prison, sous le nom de Gaillard, pour vol de couverts d'argent chez un restaurateur. A la Force, où il fut placé d'abord, en attendant qu'il retournât à Poissy, il eut la bonne fortune de faire connaissance avec Altaroche, détenu pour cause politique, et l'intéressa à lui. Altaroche rédigeait alors un petit journal, le *Bon sens ;* il lui promit d'accueillir quelques-unes de ses productions, de le soustraire, par le travail, à cette vie honteuse. Une fois libéré, Lacenaire courut chez son protecteur; mais celui-ci s'était refroidi; Lacenaire n'obtint rien à la rédaction du *Bon sens* et put seulement insérer dans la *Tribune des prolétaires*, qui paraissait sous forme de supplément au journal, un travail sur les *Prisons et le régime pénitentiaire.* Sa haine contre la société en général et contre Altaroche en particulier s'accrut encore de ce déboire. Il avait montré à celui-ci, à la Force, une chanson assez drôle, *Pétition d'un voleur à un roi son voisin ;* ce sont les couplets connus, qui ont pour refrain :

Ah ! faites-moi sergent de ville !

Altaroche la publia sous son propre nom, après lui avoir fait subir des corrections insignifiantes, fut poursuivi pour ce fait, et condamné à la prison et à l'amende. Lacenaire réclama son œuvre par une épître assez bien tournée :

Je suis un voleur, un filou,
Un scélérat, je le confesse,
Mais quand j'ai fait quelque bassesse
Hélas! je n'avais pas le sou.
La faim rend un homme excusable;
Un pauvret de grand appétit
Peut bien être tenté du diable;
Mais pour me voler mon esprit,
Etes-vous donc si misérable ?

. . . .

Renonçant à se faire journaliste, Lacenaire revint à ses premières idées. Il avait conçu le plan d'attirer dans quelque chambre louée à cet effet les garçons de banque des grosses maisons de Paris, pour les assassiner et les dépouiller. Il lui suffisait pour cela de fabriquer des lettres de change payables à Paris, dont il confierait le recouvrement aux banquiers, et d'attendre le garçon de banque au lieu marqué. Dans son dernier séjour à Poissy, il avait fait la connaissance d'un homme énergique et résolu, Victor Avril, scélérat endurci, qu'aucun crime ne pouvait faire reculer; Avril était sorti le 25 novembre 1834. Lacenaire lui communiqua son dessein, et ils resolurent de le mettre aussitôt à exécution; mais leurs premières tentatives échouèrent. Une première fois, rue de la Chanvrerie, où ils avaient loué un galetas, leur concierge, surpris de voir un garçon de recette monter chez des locataires si misérables, eut la curiosité de le suivre ; sa présence fit manquer le coup, et les deux scélérats se bornèrent à dire qu'ils attendaient les fonds. Ce garçon de recette, employé par la banque Rougemont de Lowenberg, l'échappa belle, comme on voit, et il eût été de bonne prise, car il portait pour 92,000 fr. de numéraire et de billets de banque. Lacenaire avait soin de dater ses effets pour les jours connus des fortes échéances. Une seconde fois, rue de Sartines, n° 4, le garçon de banque du baron de Rothschild, chargé de présenter un effet, considéra comme trop suspecte la maison indiquée et n'osa s'y hasarder. Les deux scélérats, non découragés par ces échecs, résolurent de se procurer d'abord quelque argent pour meubler un appartement dans une maison convenable, afin que rien ne pût donner l'éveil sur leurs projets.

Au n° 271 de la rue Saint-Martin, passage du Cheval-Rouge, habitait avec son fils une vieille femme septuagénaire, inscrite au bureau de charité; c'était la veuve Chardon. Le fils était un misérable que Lacenaire avait connu à Poissy, où il avait été détenu pendant deux ans pour vol et attentat aux mœurs; on le désignait sous le nom de la *tante Madeleine*. Il cherchait à cacher ses vices sous les dehors de la religion ; il vendait des emblèmes de dévotion en verre filé, se faisait passer pour *frère de la charité de Sainte-Camille*, et, dans une pétition adressée à la reine Marie-Amélie, il avait demandé le rétablissement d'une maison hospitalière pour les hommes. On croyait dans le monde des voleurs que cette ruse lui avait réussi; Lacenaire avait entendu dire qu'on avait vu entre ses mains un grand nombre de pièces d'or, et que la reine lui avait donné dix mille francs pour l'édification de la prétendue maison hospitalière. Il proposa à Avril de dépouiller Chardon; Avril voulait simplement se servir de fausses clefs, mais Lacenaire parvint à déterminer son complice à un assassinat, pour être plus sûr de l'impunité. Il fut donc arrêté qu'on tuerait la mère et le fils.

Le 14 décembre, ils se rendent ensemble à la demeure de Chardon, vers une heure de l'après-midi. Lacenaire demande à la portière si Chardon est chez lui. Sur sa réponse affirmative, ils montent; mais après avoir frappé inutilement, ils redescendent tous deux, lorsque dans le passage ils aperçoivent Chardon. « Nous allions chez toi, lui disent-ils. — En ce cas, remontons, répond l'autre .» Aussitôt entrés, Avril, s'élançant tout à coup sur Chardon, le saisit à la gorge. Lacenaire tire alors de sa poche un carrelet emmanché dans un bouchon et frappe Chardon d'abord par derrière, ensuite par devant. Avril l'acheva à coups de merlin. Lacenaire passa dans l'autre pièce; la vieille dormait; il la frappa à la tête, au col, à la poitrine avec le même carrelet qui venait de servir à son fils, et telle était la violence des coups, que la pointe de l'instrument traversa le bouchon qui lui servait de manche et blessa l'assassin à la main. Lacenaire rabattit sur la vieille femme le matelas et les couvertures, et poussa le cadavre dans la ruelle; puis les deux assassins se mirent à voler. L'armoire fut ouverte à l'aide d'une pesée ; elle renfermait cinq cents francs, quatre ou cinq couverts d'argent et une cuiller à potage. Avril s'empara de l'argenterie; Lacenaire prit l'argent, une vierge en ivoire et le propre manteau de Chardon, dont il se couvrit en riant. Ils sortirent enfin de la maison et se rendirent aux bains Turcs, où ils firent la lessive de leurs vêtements. Ils descendirent, après cette horrible ablution, à l'estaminet de l'*Epi-Scié*, sur le boulevard du Temple. Puis ils dînèrent largement, burent à eux deux neuf bouteilles de vin, et allèrent finir la soirée aux Variétés. Odry jouait ce jour-là, et, dit Lacenaire, *ils s'amusèrent beaucoup.* Avril alla ensuite passer la nuit dans une maison de prostitution.

Dès le lendemain, les deux associés songèrent aux dispositions à prendre pour le meurtre d'un garçon de banque. Ils louèrent rue Montorgueil, n° 66, un petit appartement au 4e étage, sous le nom de Mahossier, étudiant en droit, meublèrent la première pièce tant bien que mal, payèrent un terme d'avance, et Lacenaire fabriqua les lettres de change nécessaires. En ce moment, un accident survint : Avril fut arrêté dans une rixe et gardé provisoirement au dépôt. Lacenaire lui trouva aussitôt un remplaçant dans François Martin, libéré de Poissy, voleur de profession, prêt à tout. Il se rendit le 29 décembre chez le banquier Mallet, se disant pressé de partir en voyage, et remit deux fausses traites tirées par la maison Picard et Deloche, de Rouen, l'une sur Lyon, l'autre sur un sieur Mahossier, à Paris, à l'échéance du 31. Ce jour-là, il pria le concierge d'indiquer son appartement au garçon de banque qui devait venir, et écrivit à la craie le nom de Mahossier sur sa porte.

Vers trois heures, le garçon de caisse, nommé Genevay, se présenta. Il portait une sacoche renfermant mille à douze cents francs en écus et un portefeuille contenant douze mille francs en billets de banque. Arrivé au 4e étage, il frappa. Les deux bandits l'introduisirent, puis Lacenaire se hâta de fermer la porte, se plaça derrière lui et le prit par les épaules, cherchant ainsi à le diriger vers la seconde pièce qui était obscure. François avait aussi manœuvré de façon à se trouver derrière le garçon de caisse, auquel Lacenaire porta aussitôt un violent coup de tiers-point sur l'épaule droite. Genevay cria : « Au voleur ! » François, voulant étouffer ses cris, lui plaça deux doigts dans la bouche. Le garçon parvint à se débarrasser de lui et continua de crier. Alors les deux assassins effrayés se sauvèrent, en criant eux-mêmes : « Au voleur ! au voleur ! on assassine là-haut ! » Ils passèrent ainsi au milieu des locataires attirés sur l'escalier et disparurent dans la rue. On perdit leurs traces.

La police aux abois n'eût peut-être jamais réussi à découvrir les auteurs de ces crimes, si François ne se fût fait arrêter quelques jours après pour l'escroquerie de deux pièces de vin. Un des plus fins limiers de la police, M. Canler, sur des indices presque insaisissables, flaira en lui l'un des criminels; il le fit parler et l'on arriva enfin à dépister Lacenaire, qui avait quitté Paris et avait cinq à six fois changé de nom sur sa route; il fut pris à Beaune, au moment où il venait d'escompter des traites de sa fabrication chez un banquier de la ville; on le ramena à Paris. Il nia d'abord énergiquement; mais il se trouva placé d'un côté entre les dénonciations d'Avril, qui, n'ayant pas pris part au dernier meurtre, en raconta la préparation, et celles de François qui, de son côté, dénonça l'assassinat du passage du Cheval-Rouge, dont Avril et Lacenaire étaient seuls coupables. Ce dernier fut forcé d'avouer, mais il résolut bien de s'en venger sur ses complices.

Lacenaire, Avril et François comparurent, le 12 novembre 1835, devant la cour d'assises de la Seine. Ce fut une affaire des plus dramatiques ; l'assassin poëte attirait tous les regards et se sentait tout fier de sa légitime célébrité. Dans le courant des débats, c'est à peine s'il parla pour lui-même ; il ne s'occupa que de charger ses coassociés, et mit un acharnement incroyable à faire tomber leurs têtes avec la sienne.

Ce fut un duel à outrance qu'il engagea avec chacun d'eux, une lutte sauvage, qui glaça d'effroi l'assistance. Lacenaire s'astreignit à jouer le rôle de ministère public, à réfuter pied à pied les défenses de ses complices, afin de les confondre à chaque pas. Il éclatait de rire, pendant qu'ils poussaient des cris de rage, lorsqu'il avait déjoué une de leurs ruses; il savait rapprocher les dates et les faits, produire des témoins, dont les dépositions furent accablantes, résumer de la façon la plus précise et la plus élégante toutes les charges recueillies contre ses complices ; il les écrasa. Avril et Lacenaire furent condamnés à mort; François obtint des circonstances atténuantes et ne fut condamné qu'aux travaux forcés.

Telle est la sottise du public, que l'homme de lettres assassin reçut de tous côtés, dans ses derniers jours, des témoignages de l'intérêt le plus surprenant. On allait le visiter, muni de cartes privilégiées ; les dames du meilleur monde voulaient obtenir de lui des vers, un autographe. Pendant ce temps, Lacenaire écrivait ses *Mémoires*, composait des poésies, obtenait, comme littérateur, une demi-célébrité. L'attendrissement niais des bonnes âmes pour cet être abject inspira du moins à Hégésippe Moreau une de ses satires les plus virulentes, et, dans la *Revue de Paris*, J. Janin et Gozlan se récrièrent contre cette scandaleuse exhibition.

L'agent de la sûreté, Canler, a donné quelques détails curieux sur les derniers jours du misérable :

« Après son jugement, et contrairement aux habitudes suivies quand il s'agit des condamnés à mort, Lacenaire, à cause de ses relations, était resté à la Conciergerie, où il écrivait ses *Mémoires.* On l'avait placé seul dans une cellule située au bout de la grande galerie à gauche; mais aussi on avait cru devoir prendre des précautions extraordinaires pour empêcher que, dans un moment de désespoir, et afin d'échapper à la honte de l'échafaud, il ne cherchât à se donner la mort par strangulation ou en s'ouvrant les artères : un homme de garde ne le quittait ni jour ni nuit. Chaque fois que j'avais l'occasion d'aller à la Conciergerie, je ne manquais jamais de le visiter, et, lorsque j'entrais dans sa cellule, il se levait aussitôt, venait au-devant de moi d'un air gracieux, me saluait, le sourire sur les lèvres, m'offrait un siége et me demandait du ton le plus naturel comment je me portais ; puis la conversation roulait presque toujours sur des choses étrangères à sa situation. Mais un jour que je le trouvai très-occupé de ses *Mémoires*, je m'avisai de l'apostropher à ce sujet, en lui disant :

« Ah ! ah ! nous travaillons pour la pos- » térité ? Voilà qui sera bien curieux.

» — N'est-ce pas ? les *Mémoires* d'un as- » sassin ! ce ne sera pas ordinaire. Je crois » que le public les lira avec empressement à » cause de la nouveauté...

» — Et à cause du personnage, » ajoutai-je.

» En entendant ces mots, il inclina sa tête en souriant; une légère rougeur couvrit les pommettes de ses joues, et je vis comme un rayon de satisfaction personnelle et de contentement intérieur illuminer ses traits. Etrange satisfaction, incroyable contentement, misérable orgueil, qui était forcé de chercher son principe, sa cause, sa raison d'être dans la triste célébrité que ses crimes lui avaient si fatalement méritée !

» Un autre jour, je fis tomber la conversation sur l'affaire de la rue Montorgueil.

« Je crois, lui dis-je, qu'en cette circon- » stance, vous avez totalement manqué à vos » habitudes de prudence.

» — Comment l'entendez-vous?

» — Si vous aviez réussi à assassiner Gene- » vay, vous auriez pris la fuite en emportant » son argent et ses billets de banque; mais le » cadavre serait nécessairement resté dans » votre chambre, et la seule différence qui au- » rait existé entre ce qui est arrivé et ce qui, » dans l'autre cas, serait survenu, c'est qu'on » aurait trouvé un mort au lieu d'un mourant. » Une fois la police prévenue, nous nous se- » rions également mis en recherche; puis j'au- » rais découvert, comme je l'ai fait, que Ma- » hossier n'était autre que Baton, puis Gail- » lard, puis enfin Lacenaire, et, n'importe com- » ment, vous seriez tombé entre nos mains. »

Lacenaire alors lui expliqua comment il aurait fait disparaître le cadavre et dépisté la police, en louant une maison de campagne. Il regrettait surtout d'avoir pris des complices. « C'était d'autant plus sot de ma part, ajouta-t-il, que je m'étais déjà trouvé bien d'agir seul ; je n'aurais pas dû l'oublier.

» — Comment cela? lui dit Canler.

» — Oh ! ce sont des affaires passées et qui » sont tombées dans l'oubli. »

Et Lacenaire fit à Canler le récit détaillé d'un assassinat et d'un vol qu'il avait exécutés seul, sans que rien eût mis la justice sur la trace du coupable.

« J'avais écouté, ajoute Canler, sans l'interrompre, cet être si froidement criminel; je l'engageais à faire des révélations relatives aux crimes qu'il avait pu commettre avec des complices, ou à ceux dont les détails seraient parvenus à sa connaissance. »

» Vous rendriez, lui dis-je, un grand ser- » vice à la société, qui certes vous en serait » reconnaissante.

» — Et pourquoi voulez-vous que je cherche » à mériter la reconnaissance de la société ? » N'ai-je pas été son cruel ennemi ? Ne lui ai- » je pas fait une guerre acharnée? Ne l'ai-je » pas poursuivie par tous les moyens qui » étaient en mon pouvoir? Non ! non ! Si ja- » mais je faisais des révélations, ce serait pour » être utile à la police, qui s'est montrée pleine » de bons soins pour moi, ce dont je lui suis » infiniment obligé; et encore, pourquoi le » ferais-je? Cela changerait-il quelque chose » à ma position? Non; d'ailleurs, je préfère » emporter dans ma tombe l'estime des mal- » heureux que la misère, la souffrance ou l'in- » gratitude de la société ont jetés dans la voie » que j'ai moi-même parcourue. »

On retrouve ici cette même prétention niaise au rôle de révolté, qui occupe dans les *Mémoires* de Lacenaire une si grande place et que les badauds de 1836 eurent la sottise de prendre au sérieux. Quel duel, quelle révolte que d'assassiner une vieille femme et un garçon de banque !

Lacenaire et Avril se réconcilièrent quelques jours avant l'exécution de leur sentence; on leur permit même de dîner ensemble. Voici, sur cette exécution, le récit du même témoin oculaire : « Lacenaire descendit lestement de voiture, embrassa Avril et, m'ayant aperçu à sa droite, me salua gracieusement de la tête, puis me dit : « Ah ! vous voilà ! » Bonjour, monsieur Canler, c'est bien à vous » d'être venu ; M. Allard est-il là ? — Oui, lui » répondis-je. » Pendant ce colloque, sa physionomie était souriante et ne dénotait aucune préoccupation d'anxiété; Avril monta hardiment les degrés de l'échafaud ; quand il fut attaché sur la planche fatale, il jeta la tête en arrière et cria d'une voix forte : « Adieu ! mon vieux Lacenaire ! du courage ! » A quoi Lacenaire répondit d'une voix pleine et énergique : « Adieu ! adieu ! » Le sieur Desmarest, exécuteur des hautes œuvres à Beauvais, beau-frère de celui de Paris, qu'il était venu assister dans cette double exécution, s'approcha alors de Lacenaire, et, le prenant par les épaules, le força à se retourner pour qu'il ne pût voir l'instrument du supplice; Lacenaire céda à l'impulsion; mais, se retournant aussitôt, il leva de nouveau la tête pour regarder l'horrible scène qui se passait derrière lui; il contempla le couteau suspendu sur la tête de son complice, y jeta deux fois les regards en signe de défi, en disant : « Je n'ai pas peur, va, je n'ai pas » peur ! » et ce ne fut que par la force qu'on le contraignit à se retourner de nouveau. Bientôt il monta lui-même d'un pas assuré les marches de l'échafaud, et, une seconde après, il n'existait plus. »

Après sa mort, on a publié les *Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire* (1836, 2 vol. in-8°); le recueil est terminé par vingt-deux chansons. On croit que cette publication n'est pas authentique ou que, en tout cas, elle a été tronquée; le manuscrit véritable est resté entre les mains de la police. Son procès a été publié plusieurs fois, et nombre d'ouvrages ont paru sur lui, entre autres : *Lacenaire après sa condamnation; ses conversations intimes* (1836, in-8°). Ce qu'il y a de plus honteux, c'est que des chansonniers aux abois n'ont pas craint de placer sous le nom d'un tel misérable leurs propres élucubrations, pour les faire lire.

LACÉPÈDE (Jean DE), poëte français, né à

Marseille vers 1550, mort en 1622. Successivement conseiller au parlement d'Aix (1578) et président de la chambre des comptes de Provence (1608), il consacra tous ses loisirs au culte des Muses, et obtint les éloges de Malherbe, si l'on en croit certains écrivains, qui fondent leur opinion sur ces six vers que le poëte normand écrivit au poëte provençal :

> Muses, vous promettez en vain
> Au front de ce grand écrivain
> Et du laurier et du lierre;
> Ses ouvrages, trop précieux
> Pour les couronnes de la terre,
> L'assurent de celle des cieux.

Est-ce sans intention maligne que Malherbe, refusant à Lacépède la couronne des poëtes, lui promet celle des saints? On a de Lacépède : *Imitation des Psaumes de la pénitence, avec des sonnets et des méditations sur le mystère de la Rédemption* (Lyon, 1594, in-8°). Cet ouvrage a été réimprimé dans un recueil d'autres poésies du même auteur, sous ce titre : *Théorèmes spirituels* (Toulouse, 1613-1621, 2 vol. in-4°).

LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Etienne DE LAVILLE, comte DE), né à Agen le 26 décembre 1756, de Jean-Joseph-Médard de Laville, lieutenant général de la sénéchaussée, mort à Epinay, près de Saint-Denis, le 6 octobre 1825. Il prit le nom d'une terre que lui avait léguée son oncle. Son père, veuf de bonne heure, l'éleva avec une tendresse et des soins infinis, choisissant avec les plus scrupuleuses précautions ses camarades de jeux ou d'études, ainsi que ses lectures. A douze ans, suivant ce qu'il dit lui-même, Lacépède n'avait pas même idée du mal ni du laid. Il lui resta de ces premières habitudes de son esprit une teinte générale d'optimisme qui s'étendait à tous ses jugements sur les hommes et sur leurs actes; mais, à cet optimisme un peu banal, il joignait une bienveillance générale pour tous ceux qui s'adressaient à lui, le désir de rendre service et la ténacité nécessaire pour y parvenir.

Les deux passions qui se partagèrent sa vie furent celles de l'histoire naturelle et de la musique; elles lui vinrent de bonne heure, et les encouragements qu'il reçut de la part de Buffon et de Gluck l'y attachèrent à jamais. Il n'était encore qu'adolescent lorsqu'il adressa à Gluck des morceaux d'une partition d'*Armide*, sujet qu'il s'essayait à traiter, lorsqu'il apprit que l'illustre compositeur s'occupait également à le mettre en musique. Sa partition lui valut des éloges sans doute quelque peu exagérés. Il en fut de même d'un travail fort médiocre sur l'électricité, qu'il adressa presque en même temps à Buffon, et qui lui attira les compliments les plus flatteurs. Exalté par ce premier succès, Lacépède accourut à Paris. Dès le lendemain de son arrivée, après avoir été chaudement accueilli par les deux maîtres, objets de son culte, il dînait chez l'archevêque de Lyon, son parent, au milieu d'une société d'académiciens, et passait la soirée, dans la loge de Gluck, à entendre *Alceste*. Un prince allemand, dont il fit la connaissance, lui procura peu après un brevet de colonel dans un régiment qu'il ne vit jamais. Mis ainsi en position de faire figure dans le monde, Lacépède se livra entièrement à ses goûts. Il publia, de 1781 à 1785, une *Poétique de la musique*, qui fut accueillie avec faveur et lui valut les compliments du roi de Prusse; puis différents opuscules sur l'électricité et la physique générale, qui, quoique de médiocre valeur, lui concilièrent encore davantage l'estime de Buffon. Celui-ci lui proposa alors de continuer son *Histoire naturelle des animaux*, et, pour qu'il pût se liver plus assidûment à ce travail, lui fit donner la place de garde et sous-démonstrateur du cabinet du roi. Les devoirs de cette charge étaient fort assujettissants, car ils obligeaient le titulaire à se tenir dans les galeries, prêt à répondre aux questions des curieux, tous les jours où le Muséum était ouvert au public.

Lacépède publia, en 1788, quelques mois avant la mort de Buffon, le premier volume de son *Histoire des quadrupèdes ovipares*, et, l'année suivante, le second volume, qui traite des serpents. « Cet ouvrage, dit Cuvier, marque les progrès qu'avaient faits les idées depuis quarante ans que l'histoire naturelle avait commencé à paraître. On n'y voit plus de trace de cette antipathie pour les méthodes et pour une nomenclature précise, à laquelle Buffon s'était laissé aller en tant d'endroits. Lacépède y établit des classes, des ordres, des genres; il caractérise nettement ces subdivisions; il énumère et nomme avec soin les espèces qui doivent se ranger sous chacune d'elles. » A la vérité, le plan était mieux conçu qu'exécuté; les subdivisions adoptées par Lacépède étaient fondées sur des caractères plus apparents que vraiment spécifiques. Il rangeait, par exemple, les grenouilles dans le même ordre que les lézards et les tortues, parce que tous ces animaux ont quatre pieds, et formait une classe à part des reptiles bipèdes.

Comme bon nombre d'hommes de sa caste, Lacépède applaudit aux premiers actes de la Révolution, dont il était loin de prévoir les conséquences, et se laissa même entraîner au mouvement bien plus loin que la plupart des nobles qui se montrèrent partisans des idées nouvelles. Successivement porté à la présidence de sa section, à un commandement dans la garde nationale, au conseil général du département de Paris, à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, qu'il présida un instant, il déploya dans ces diverses fonctions les qualités de son caractère à la fois ferme et bienveillant. Obligé de s'éloigner pendant la Terreur, il lui en coûtait de se voir écarté de ses travaux. Il voulut rentrer à Paris; mais Robespierre, qu'il fit consulter à ce sujet, répondit prudemment : « Il est à la campagne, dites-lui qu'il y reste. » Il ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor, avec le titre bizarre d'élève de l'Ecole normale, que prirent avec lui Bougainville, Wailly, Fourier et Laplace lui-même.

L'assemblée des nouveaux professeurs du Muséum s'empressa alors de le rappeler, en demandant pour lui la création d'une chaire nouvelle, affectée à l'histoire des reptiles et des poissons. Lacépède y obtint un grand succès, auquel il dut bientôt après d'être appelé à faire partie du noyau de l'Institut, dont il fut ensuite l'un des premiers secrétaires, en 1797 et 1798. A cette époque, Lacépède épousa Mme Gautier, sœur des généraux Jubé, et adopta le fils qu'elle avait eu de son premier mariage.

Il s'était remis entièrement à ses premiers travaux, et il donna, de 1798 à 1803, les cinq volumes de l'*Histoire des papillons*, son plus important ouvrage, qu'il fit suivre, en 1804, de l'*Histoire des cétacés*. Mais il était déjà rentré dans la carrière politique, où Bonaparte l'avait rappelé. Bien que Lacépède eût, au nom de l'Institut, juré haine à la royauté entre les mains du président des Cinq-Cents, il était d'un républicanisme trop pâle pour repousser les offres de l'usurpateur. Nommé sénateur en 1799, président du sénat en 1801, grand chancelier de la Légion d'honneur en 1803, titulaire de la sénatorerie de Paris en 1804, et ministre d'Etat la même année, il s'est fait dans ces diverses fonctions la réputation d'un administrateur aussi habile qu'intègre et bienveillant. Mais il n'hésite pas à suivre la politique du maître. Ses harangues au tyran sont des modèles de plate servilité. Il est impossible d'oublier qu'il fut auteur du rapport sur le sénatus-consulte qui conférait à Napoléon le titre d'empereur. Au retour de l'expédition de Russie, Lacépède, à la tête du Sénat, vint féliciter l'empereur de son heureuse arrivée à Paris, et mettre le Sénat « aux pieds de Sa Majesté impériale et royale. »

Après la chute de Napoléon, Lacépède s'empressa d'aller féliciter Louis XVIII à Saint-Ouen, et fut enchanté de l'accueil qu'il y reçut. Il fut nommé à la Chambre des pairs, mais privé de son titre de grand chancelier, qui lui fut rendu aux Cent-Jours. Il montra pour le roi, sous la seconde Restauration, le même dévouement qu'il avait montré pour l'empereur. Il mourut de la petite vérole.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, on a encore de lui, dans les *Mémoires de l'Institut*, des *Eloges* de Dolomieu, de Daubenton et de Vandermonde; des mémoires *Sur l'organe de la vue chez les poissons; Sur une nouvelle table méthodique de la classe des oiseaux; Sur une nouvelle classification méthodique des animaux mammifères; Sur le genre des myrmécophages;* et, dans les *Annales du Muséum :* des monographies de quelques animaux non décrits avant lui; un mémoire *Sur le grand plateau de l'Afrique centrale;* un autre *Sur les conséquences que l'on peut tirer, relativement à la théorie de la terre, de la distribution actuelle des différentes espèces animales.* On possède, en outre, ses discours d'ouverture et de clôture des cours qu'il faisait au Muséum.

Il avait écrit un grand nombre d'autres ouvrages sur des sujets très-variés, notamment une *Histoire générale de l'Europe* (18 vol. in-8°), qui n'a paru qu'après sa mort; les *Ages de la nature* (in-8°), également posthume, etc., etc. Tous ces travaux sont tombés dans un juste oubli, et l'on ne connaît plus que ceux qui sont relatifs à l'histoire naturelle. Même à ce point de vue, Lacépède est loin de pouvoir être compté parmi les savants de premier ordre. Quoiqu'il ne soit pas sans mérite, la réputation dont il a joui a surtout été due aux chances favorables que lui ont values ses qualités comme homme et ses relations de famille, qui le portèrent, dès le début, à une position où il se trouva en vue. Desmarest a publié les *Œuvres complètes d'histoire naturelle de Lacépède, avec la synonymie des auteurs modernes les plus célèbres* (1826, 11 vol. in-8°).

Comme musicien, la réputation de Lacépède ne paraît avoir été fondée que sur des complaisances de salons. On admirait tout chez un homme aussi aimable. Il avait composé un assez grand nombre d'opéras, notamment *Omphale*, *Scanderbeg* et *Alcine*. Il a laissé aussi une messe de *Requiem* et avait mis en musique les principales scènes du *Télémaque*, de Fénelon.

LACÉPÉDÉE s. f. (la-sé-pé-dé — de *Lacépède*, natur. fr.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des hyppocratéacées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

LACER v. a. ou tr. (la-sé — rad. *lacs.* Prend une cédille sous le *ç* quand il se trouve devant un *a* ou un *o : Il laça, nous laçons*). Serrer avec un lacet : LACER *un corset, une robe.* LACER *une bottine.* ‖ Serrer avec un lacet le corset de : LACER *une femme. Valérie, debout devant la cheminée, où brûlait une falourde, se faisait* LACER *par Wenceslas.* (Balz.)

— Couvrir la femelle, en parlant du chien : *Je crains qu'un mâtin n'*AIT LACÉ *cette chienne.* (Acad.)

— Mar. *Lacer la voile*, Attacher la vergue à une partie de la voile, pour se préserver de la violence du vent. ‖ Réunir deux voiles au moyen d'un filin. ‖ *Lacer une bonnette*, L'attacher à une voile, à l'aide de petits anneaux en cordage.

— Techn. *Lacer un filet*, En faire les mailles.

Se lacer v. pr. Serrer son propre corset avec un lacet : *Elle se* LAÇA *droit, sans passer d'œillets.* (Balz.)

> Elle va *se lacer* en chantant sa chanson.
> DE BANVILLE.

LACER (Caïus Julius), architecte romain qui vivait au IIe siècle de notre ère, du temps de Trajan. On ne sait rien de la vie de cet artiste; mais il reste encore de lui en Espagne, à Alcantara, un pont construit sur le Tage. Ce monument, extrêmement remarquaquable, est construit en gros blocs de granit. Son élévation au-dessus du niveau ordinaire du fleuve est de 176 pieds et sa longueur de 577. Du côté de la ville, l'extrémité du pont est ornée d'un petit temple consacré à Julien et dans lequel, d'après une inscription, on avait déposé les cendres de Lacer.

LACÉRABLE adj. (la-sé-ra-ble — rad. *lacérer*). Qui peut ou doit être lacéré : *Ecrit* LACÉRABLE.

LACÉRATION s. f. (la-sé-ra-si-on — rad. *lacérer*). Jurispr. Action de lacérer un livre, un écrit : *Le tribunal ordonna la* LACÉRATION *de ce mémoire, de ce pamphlet.*

LA CERDA (Ferdinand DE), infant de Castille, fils aîné d'Alphonse, né en 1254, mort en 1275. Il épousa Blanche de France et mourut du vivant de son père. Ses enfants, Alphonse et Ferdinand, ne purent recouvrer le trône, usurpé par leur oncle Sanche IV. Ferdinand devait le nom de **La Cerda** à une grosse touffe de poils qu'il avait sur l'épaule. — LA CERDA (Alphonse DE), dit *le Déshérité*, fils du précédent, devait succéder à Alphonse X, roi de Castille; mais ce prince l'éloigna du trône, en faveur de son fils (Sanche IV). Philippe le Hardi, oncle maternel du Déshérité, fit marcher des troupes contre Alphonse X; mais cette guerre n'eut pas de suite. Un accord intervint, d'après lequel on créa pour La Cerda le duché de Medina-Celi (1290). Réfugié en France en 1303, il mourut en 1327, après avoir reçu de Charles le Bel la baronnie de Lunel. — LA CERDA (Louis DE), dit *Louis d'Espagne*, fils aîné du précédent, devint amiral de France (1341), combattit les Anglais, et leur prit Guérande en 1345. Il avait reçu du pape, l'année précédente, le titre de *Roi des Iles fortunées.* — LA CERDA (Charles DE), dit *Charles d'Espagne*, frère du précédent, connétable de France en 1350, favori du roi Jean, fut assassiné, en 1352, par ordre de Charles le Mauvais, roi de Navarre, en haine de ce qu'on lui avait donné le comté d'Angoulême, auquel Charles prétendait.

LA CERDA (Melchior DE), érudit espagnol, né à Cifuentès, mort à Séville en 1615. Entré dans l'ordre des jésuites, il s'adonna à l'enseignement de la littérature et de la philosophie, à Séville et à Cordoue. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Apparatus latini sermonis per topographiam, chronographiam, prosopographiam* (Séville, 1598, in-4°); *Usus et exercitatio demonstrationis* (Séville, 1598, in-4°); *Consolatio ad Hispanos propter classem anno* 1588 *subito submersam* (1621, in-4°).

LA CERDA (Jean-Louis DE), jésuite et écrivain espagnol, né à Tolède en 1560, mort en 1643. Il professa, pendant cinquante ans, la logique, la théologie, la rhétorique, etc., dans sa ville natale. La Cerda est auteur d'ouvrages d'érudition et de théologie, parmi lesquels nous citerons des commentaires sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile (Madrid, 1608), et sur l'*Enéide* (Lyon, 1612-1617, 2 vol. in-fol.), réédités ensemble à Lyon (1619, 3 vol. in-fol.); *Adversaria sacra quibus fax præfertur ad intelligentiam multorum scriptorum sacrorum* (Lyon, 1626, in-fol.); *De excellentia cœlestium spirituum* (Paris, 1631, in-8°).

LA CERDA (Manoel DE), théologien portugais, né à Lisbonne en 1569, mort dans la même ville en 1634. Il fit partie de l'ordre des ermites de saint Augustin, et enseigna la philosophie. Ses principaux ouvrages sont : *Quæstiones* (Coïmbre, 1619, in-fol.), sur des points de théologie; *De sacerdotio Christi Domini et utroque ejus regno* (Coïmbre, 1625, in-4°); *Memorial e antidoto contra ospos venenozos* (Lisbonne, 1631).

LA CERDA (doña Bernarda FERREIRA DE), femme poëte portugaise, née à Porto en 1595, morte à Lisbonne en 1644. Son père, Ferreira Leitao, grand chambellan à la cour, lui fit donner l'éducation la plus brillante. Sa beauté, ses talents poétiques, l'étendue et la variété de son savoir la rendirent rapidement célèbre et la firent regarder comme la merveille de son temps. Au nombre de ses admirateurs, on trouve Lope de Vega, qui lui dédia, en 1635, son églogue intitulée : *Phylis.* Telle était la réputation de Bernarda Ferreira, que Philippe III la chargea en 1621, pendant un voyage à Lisbonne, d'enseigner les lettres latines aux infants d'Espagne don Carlos et don Fernando. Doña Bernarda épousa un gentilhomme, nommé Correa de Souza, qui la laissa veuve avec plusieurs enfants, au bout de quelques années de mariage. Cette femme remarquable a écrit en espagnol et en portugais; elle a laissé des comédies et des poésies diverses, dont on loue le style élégant. Les ouvrages d'elle qui ont été publiés sont : *España libertada*, chronique rimée, composée en castillan, dont la première partie a paru à Lisbonne en 1618, in-4°, et la seconde en 1676, après la mort de l'auteur; *Saudades de Bussaco* (Lisbonne, 1634), recueil de vers portugais, espagnols et italiens.

LACERDA E ALMEIDA (François-Joseph DE), voyageur portugais, mort en 1798. Il servait comme colonel, lorsqu'il fut chargé de tracer la ligne des limites entre les possessions portugaises et les possessions espagnoles de l'Amérique. Il parcourut, dans ce but, les immenses solitudes qui occupent presque toute la province de Matto-Grosso, et rédigea un journal de ce voyage, dans lequel il décrivit, le premier, le Rio Guaporé, fleuve qui fut choisi comme ligne de démarcation entre les deux couronnes. En 1797, Lacerda fut placé à la tête d'une expédition chargée d'explorer l'intérieur du Mozambique. Il partit de la province de Tete, sur la côte orientale d'Afrique, et s'avança jusqu'à Lunda, capitale du pays des Cazembes, qui est située à environ 1,400 kilom. du littoral. Il fut fort bien accueilli par le *muata*, Laqueza, souverain du pays, qui aurait même désiré le retenir longtemps auprès de lui; mais Lacerda n'y demeura que quelques semaines et continua son voyage. Il ne tarda pas à tomber malade, par suite de ses fatigues et de l'inclémence du climat africain, et mourut, à deux journées seulement de Lunda. Il avait écrit une relation de son voyage jusqu'à cette dernière ville; elle fut rapportée en Europe par son neveu, qui faisait partie de l'expédition; mais elle est demeurée manuscrite.

LACÉRÉ, ÉE (la-sé-ré) part. passé du v. Lacérer : *Ce livre fut* LACÉRÉ *et brûlé par arrêt du parlement.* (Acad.)

— Bot. Se dit de toutes les parties des plantes qui offrent des divisions irrégulières semblables à des déchirures : *Calice* LACÉRÉ. *Feuilles* LACÉRÉES.

LACÉRER v. a. ou tr. (la-sé-ré — latin *lacerare;* de *lacer*, déchiré, le même que le grec *lakeros*, de *lakein*, déchirer, que l'on a rapporté à la racine sanscrite *vraçç, vark*, déchirer, mais qui se rapporte plutôt à la racine *lag, lang*, frapper, fendre, déchirer, restée dans beaucoup de langues aryennes : persan *langidan, rangidan*, creuser, graver; armoricain *rega*, fouir la terre, *regi*, *rogi*, rompre, déchirer; kymrique *rhigaw*, creuser, tailler; ancien slave *riezati*, couper; lithuanien *reszti*, même sens; grec *rêgnumi*, fendre, déchirer, scandinave *raka*, anglo-saxon *racian*, racler, sarcler, d'où *reka*, hoyau, et *raca*; ancien allemand *racho*, râteau; change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lacère, qu'ils lacèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je lacérerai, ils lacéreraient*). Déchirer en plusieurs morceaux : *Il* A LACÉRÉ, *incendié tous ses livres.* (Brueys.)

> Outre plus, le susdit serait venu de rage
> Pour *lacérer* ledit présent procès-verbal.
> RACINE.

— Chirurg. Déchirer, diviser : *La balle* A LACÉRÉ *les chairs.*

Se lacérer v. pr. Etre lacéré : *Les chairs* SE SONT LACÉRÉES.

LACERET ou **LASSERET** s. m. (la-se-rè). Techn. Petite tarière servant à travailler le bois.

LACERNA s. f. (la-cèr-na — mot lat.). Antiq. rom. Sorte de manteau de laine, qui se mettait par-dessus la toge ou la tunique.

— **Encycl.** Juvénal appelle la *lacerna munimentum togæ*, le préservatif de la toge. Ce vêtement différait de la *pænula*, en ce qu'il était un vêtement ouvert, comme le pallium grec, et s'attachait sur l'épaule droite au moyen d'une boucle ou agrafe connue sous le nom de *fibula*, tandis que la *pænula* était ce qu'on appelait un *vestimentum clausum*, avec une ouverture pour laisser passer la tête. La *lacerna* semble avoir été généralement en usage dans l'armée; mais elle ne paraît pas avoir été portée dans la ville du temps de Cicéron. Cependant, bientôt après, elle devint très-commune à Rome, comme nous l'apprend Suétone, qui dit qu'Auguste étant un jour au tribunal, et voyant devant lui un grand nombre de citoyens revêtus de la *lacerna*, répéta avec indignation ce vers célèbre de Virgile :

> *Romanos rerum dominos, gentemque togatam*,

et donna ordre aux édiles de veiller à ce que dorénavant il ne fût permis à personne de se rendre au cirque et au théâtre dans ce costume. Cependant, plus tard, beaucoup de personnes semblent avoir eu la précaution d'emporter, avec elles, en allant aux jeux publics, une *pænula* ou une *lacerna*, pour se garantir du froid et de la pluie. Suétone nous dit aussi que les chevaliers romains avaient l'habitude de se lever à l'entrée de Claude et d'ôter leurs *lacernæ*.

La *lacerna* était généralement de couleur sombre (*fusci coloris*, dit Martial); on la faisait avec de la laine de moutons de la Bétique (*bæticæ lacernæ*). Quelquefois les gens riches la faisaient teindre en pourpre de Tyr ou en autre couleur. Martial parle de *lacernæ* de cette dernière espèce, qui ne coûtaient pas moins de 10,000 sesterces. Lorsque la présence de l'empereur était attendue aux jeux publics, on avait coutume de ne mettre que des *lacernæ* blanches. Quelquefois, on tirait la *lacerna* sur sa tête, lorsqu'on voulait garder l'incognito. Le plus souvent, on se servait dans ce but du *cucullus* ou capuchon, qui, dans ce cas, était attaché à la *lacerna* même, dont il constituait une sorte d'annexe.

LACERON s. m. (la-se-ron — altér. de *laiteron*). Bot. Nom vulgaire du laiteron dans les campagnes.

LACERT s. m. (la-sèr). Ichthyol. Nom vulgaire du collionyme lyre.

LACERTIEN, IENNE adj. (la-sèr-tiain, iène — du lat. *lacerta*, lézard). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au lézard. ‖ On dit aussi LACERTIN, INE, et LACERTIDE, LACERTOÏDE ou LACERTINIDE pour les deux genres.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre lézard : *Beaucoup de naturalistes se sont occupés du groupe des* LACERTIENS. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Ce groupe, aussi naturel qu'intéressant, a été créé par Cuvier et admis depuis par tous les naturalistes, qui lui donnent pour caractères distinctifs : corps arrondi, allongé; queue extrêmement longue; quatre pattes à quatre ou cinq doigts distincts armés d'ongles crochus; tête en pyramide quadrangulaire; bouche très-fendue; langue libre et extensible; peau écailleuse. Tout le monde connaît les lézards, qui forment le genre principal du groupe des *lacertiens*. Le groupe entier contient dix-neuf genres, que l'on divise généralement en deux sections : celle des pléodontes ou *lacertiens* à dents pleines, et celle des cœlodontes ou *lacertiens* à dents creuses. La première section tout entière appartient au nouveau monde et la seconde se trouve exclusivement dans l'ancien continent. On ne connaît aucun *lacertien* habitant les îles de l'Océanie ni le continent australien.

LACERTIFORME adj. (la-sèr-ti-for-me — du lat. *lacerta*, lézard, et de *forme*). Erpét. Qui a la forme d'un lézard.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens fossiles.

LACET s. m. (la-sé — dimin. de *lacs*). Petit lacs, cordon de fil ou de soie, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement : *Passer un* LACET. *Serrer un* LACET. *Je m'avisai, pour ne pas vivre en sauvage, d'apprendre à faire des* LACETS. (J.-J. Rouss.)

— Série de zigzags imitant la disposition du lacet d'un corset : *On gravit les montagnes par des routes en* LACET.

— Piége fait avec un petit cordeau ou lignette, qui prend le gibier par le cou : *Tendre un* LACET. *Prendre des perdrix, des lièvres au* LACET. *Pour prendre les lagopèdes, il ne faut que leur présenter du pain, et saisir ce moment pour leur passer un* LACET *au cou.* (Buff.)

— Fig. Piége, embûche; ne s'emploie qu'au pluriel : *Je me suis laissé prendre aux* LACETS *de cet intrigant.* (Acad.) *L'éloquence éblouit les simples, la dialectique leur tend des* LACETS. (Boss.)

— Cordon avec lequel les Turcs font étrangler un condamné : *Le Grand Seigneur lui envoya le* LACET. *Deux eunuques lui apportèrent le* LACET.

En montant sur le trône, un féroce sultan
Au *lacet* meurtrier abandonne ses frères.
LEMIERRE.

‖ On dit plus ordinairement CORDON.

— Corde munie de boules, qui servait d'arme de guerre aux anciens cavaliers mexicains, et dont on se sert encore dans l'Amérique du Sud, pour la chasse de certains animaux : *Jeter le* LACET. ‖ On dit plus ordinairement LASSO et mieux LASO.

— Mar. Filin avec lequel on lace deux voiles ou une bonnette. ‖ *Anneau à lacet*, Petite ferrure à deux branches qui embrassent un anneau.

— Chem. de fer. *Mouvement de lacet*, ou simplement *lacet*, Oscillations transversales qu'éprouvent les trains.

— Techn. Petite broche de fer servant à unir les deux parties d'une charnière. ‖ Petite corde qui tient à une cheville, à laquelle on attache un bout de boyau qu'on veut retordre.

— Bot. *Lacet de mer* ou *lacet de Neptune*, Espèce de varech filiforme.

— **Encycl.** Chasse. On donne particulièrement le nom de *lacet* à un piége à l'aide duquel on prend les oiseaux au nid. Le *lacet* est un fil dans lequel on a pratiqué un nœud coulant qui contourne le nid à sa partie supérieure. Lorsque l'oiseau rentre dans son nid, il ne tarde pas à élever la tête au-dessus du bord; le chasseur alors tire rapidement le fil et l'oiseau est pris par le cou. On se sert d'un simple fil pour prendre les pinçons, les moineaux, les chardonnerets, les fauvettes, etc. Pour les merles, les geais, les grives, les perdreaux, etc., on emploie un *lacet* en crin de cheval, attaché à une ficelle mince.

— Chemins de fer. Le mouvement de *lacet*, si incommode pour les voyageurs, lorsque la vitesse du train est un peu considérable, peut naître au moment où la locomotive et les wagons passent sur un point de la voie où la distance des rails augmente ou diminue; alors il persiste pendant quelque temps, mais s'éteint peu à peu, si le chemin devient régulier; mais il peut être dû aussi, soit à une inégalité dans le fonctionnement des deux pistons, soit à l'alternance des efforts qu'ils transmettent; alors il persiste tant que la vitesse est assez grande pour qu'il puisse se manifester, car le mouvement de *lacet* ne se produit jamais à de petites vitesses.

LACEUR s. m. (la-seur — rad. *lacer*). Techn. Ouvrier qui fait des filets pour la chasse, pour la pêche.

LACEURE s. f. (la-su-re — rad. *lacer*). Ruban qui attachait le haut des canons des chausses ou l'entournure des manches.

LACHA, nom actuel du mont OLYMPE.

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Etienne-Xavier POISSON DE), littérateur français, né à Paris en 1752, mort en 1820. Pour échapper à la carrière ecclésiastique à laquelle son père le destinait, il embrassa l'état militaire et servit dans les gardes du corps en même temps que Dalayrac. Ce fut en collaboration avec ce dernier et quelques autres jeunes gens, qu'il écrivit une tragi-comédie, intitulée : *Lamentine* ou les *Tapouis*, qui échoua sur le théâtre des Comédiens italiens. Cet échec ne découragea pas La Chabeaussière, qui, deux ans plus tard, fit représenter sur la même scène les *Maris corrigés*, comédie en trois actes qui obtint beaucoup de succès. Il s'associa de nouveau avec Dalayrac, qui ne s'occupait plus que de musique, et leur collaboration fut cette fois plus heureuse qu'au début; elle produisit deux charmants operas : l'*Eclipse totale* (1782) et le *Corsaire* (1783), dont le succès eut pour résultat de faire renoncer Dalayrac et son ami à l'état militaire. A partir de cette époque, La Chabeaussière se consacra presque exclusivement à la littérature dramatique et fit preuve d'une grande fécondité, qui était loin d'exclure le talent. Quoique la Révolution eût trouvé en lui un chaud partisan, elle faillit lui être fatale; dénoncé, en 1794, par son propre gendre, il fut enfermé aux Madelonnettes et désigné pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire le 10 thermidor; il fut sauvé par la révolution qui eut lieu la veille du jour marqué pour son jugement. Rendu à la liberté, il écrivit son *Catéchisme républicain* ou *Principes de morale républicaine à l'usage des écoles primaires* (1795), in-8°), qui lui valut d'être porté pour 2,000 fr. sur la liste des hommes de lettres auxquels la Convention accorda des indemnités en 1795. L'année suivante, il fut nommé membre du comité d'administration, qui venait d'être placé à la tête de l'Opéra, mais qui fut supprimé dès l'année suivante. A la fin de sa gestion, La Chabeaussière, qui par son faste et par son orgueil s'était fait beaucoup d'ennemis, fut accusé de dilapidation. L'accusation fut portée au conseil des Cinq-Cents par Thiessé, et, à cette occasion, Pons de Verdun fit circuler une épigramme où, faisant allusion au nom de famille de La Chabeaussière, il disait plaisamment :

Petit *poisson* deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

L'ancien administrateur de l'Opéra passa en jugement et fut acquitté. Il se consacra dès lors entièrement aux lettres et devint un des rédacteurs assidus des *Soirées littéraires* et de la *Décade philosophique*.

Voici la liste des principaux ouvrages de La Chabeaussière : le *Sourd*, comédie proverbe en un acte (1783); ce fut un de ses amis qui la présenta à l'Ambigu et qui se l'attribua; la *Confiance dangereuse*, deux actes en vers (1784); *Azéma* ou le *Nouveau Robinson*, opéra-comique, musique de Dalayrac (1786); l'*Eclipse totale*, comédie en un acte, remaniée sous le titre de : l'*Eclipse de lune* ou l'*Astrologue* (1799); *Œuvres divines*, renfermant des poésies, des essais de traductions en vers d'Homère, de Virgile, d'Horace (1801); *Lasthénie* ou une *Journée d'Alcibiade*, comédie en un acte (1802); *Attendre et courir*, vaudeville (1803); *Poésies galantes d'Anacréon, Bion* et *Moschus* (1803, in-8°); *Gulistan*, opéra-comique en trois actes, musique de Dalayrac (1805), en collaboration avec Etienne; *Apologues moraux*, imitations de poëtes persans (1814, in-8°).

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Jacques-Marie DE), littérateur, frère du précédent, né à Paris en 1755, mort dans la même ville en 1823. Entré dans l'administration des mines, il y remplit, entre autres fonctions, celles d'inspecteur, de directeur des salines de Cette, perdit sa place en 1793, entra, en 1815, dans les bureaux de la direction générale des mines, mais fut bientôt après mis à la réforme et se trouva sans emploi ni pension. La Chabeaussière monta alors une entreprise de carbonisation, qui le ruina complétement, puis devint régisseur adjoint du théâtre du Gymnase. Il faisait partie de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, à laquelle il fit de nombreux rapports. On lui doit : *Vers sur le retour de Louis le Désiré* (1816, in-8°); *Table des matières* du Bulletin de la société d'encouragement (1820); des mémoires dans le *Journal des mines*, des articles dans le *Nobiliaire universel* de Sainte-Allaye, et *Sinus calculés*, restés manuscrits.

LÂCHAGE s. m. (lâ-cha-je — de *lâcher*). Action de lâcher.

— Navig. Action de faire descendre un cours d'eau à un bateau.

LA CHAISE (le père François D'AIX DE), jésuite célèbre, confesseur de Louis XIV. La révocation de l'édit de Nantes et le mariage secret de Louis XIV avec la marquise de Maintenon sont les deux grands faits principaux qui se rattachent à sa mémoire. Né à Aix (Loire) en 1624, mort à Paris le 20 janvier 1709, il sortait d'une noble famille du Forez et était petit-neveu du père Coton, confesseur de Henri IV. Il commença ses études au collége de Roanne, les acheva à celui de Lyon, où, devenu professeur, il enseigna la philosophie et la théologie; il devint ensuite recteur de la maison des jésuites de Grenoble, puis provincial de son ordre, à Lyon. C'est à la protection de l'archevêque de cette ville, Camille de Villeroy, qu'il dut de remplacer le père Ferrier comme confesseur de Louis XIV; en peu de temps, il fit des progrès considérables dans l'esprit du roi, qui l'admit dans ses plus secrets conseils et auquel il dicta les plus funestes résolutions. Lorsque le père de La Chaise parut pour la première fois devant Louis XIV, il avait déjà cinquante et un ans; cependant, le roi fut charmé de sa physionomie. Ses yeux bleus respiraient la persuasion; son front haut et large indiquait l'intelligence; sa taille, un peu courbée par l'âge, était élégante; tout son extérieur était plein de distinction. Dès son arrivée, il eut en face de lui Mme de Montespan, triomphante. La favorite ne l'aima point; cependant, il ne la heurta pas de front, et, devant un scandale déjà ancien, se renferma souvent dans le silence. A l'époque des fêtes de Pâques, il se trouvait dans des embarras extrêmes; un jour même, il envoya en son lieu et place le père Deschamps, qui refusa l'absolution au roi. Mme de Montespan lui garda surtout rancune à cause de la faveur passagère de Mlle de Fontanges. Elle aurait même, selon La Beaumelle, fait à ce sujet ce grossier jeu de mots : « Le père de La Chaise est une chaise de commodités ! » Mme de Maintenon qui, vers la même époque travaillait tout à la fois à sa propre fortune et à la conversion de Louis XIV, écrivait au cardinal de Noailles : « Le père de La Chaise a déploré vingt fois avec moi les égarements du roi; mais pourquoi ne lui interdit-il pas absolument l'usage des sacrements? Il se contente d'une demi-conversion; vous voyez bien qu'il y a du vrai dans les Petites Lettres (les *Provinciales*). Le père de La Chaise est un honnête homme; mais l'air de la cour gâte la vertu la plus *pure et adoucit* la plus sévère. »

Quand le roi, d'après les conseils de son confesseur, eut épousé en secret Mme de Maintenon, celle-ci en voulut au père de La Chaise du secret imposé à cette union, du ton familier qu'il conservait envers elle, et du peu d'ardeur qu'il semblait apporter aux affaires de la religion. Ce dernier reproche n'était fondé qu'en apparence. Chargé de la feuille des bénéfices, et tenant chaque vendredi avec le roi un *conseil de conscience*, le confesseur agissait sans cesse, mais avec calme et en homme du monde, sur l'esprit de Louis XIV, qui lui reprochait quelquefois d'être trop doux. Il lui répondait alors : « C'est vous, sire, qui êtes trop doux. » S'il avait besoin d'auxiliaires, il ne les cherchait point parmi ceux qui affectaient les dehors religieux; une de ses maximes était que « les dévots ne sont bons à rien. » Mais, avec cette fine modération et cette souplesse d'esprit, il servait plus sûrement que personne les intérêts de sa compagnie et de la cour de Rome. Lors de l'assemblée du clergé en 1682, il fut le médiateur secret entre le roi et le pape, tâcha de concilier les prétentions rivales, ne voulut prendre aucune part aux discussions et ne se montra dans l'assemblée que pour régler un différend survenu entre des religieux d'Embrun et le chapitre de la cathédrale.

Le père de La Chaise se montra plus à découvert contre le protestantisme; mais là encore on retrouve sa modération naturelle et son peu de penchant aux violences. Il enveloppa la France d'un réseau de missions, parmi lesquelles celles des jésuites tenaient le premier rang. De toutes parts, on prêchait les hérétiques; on convertissait par tous les moyens, voire même à prix d'argent; les exemptions de charges payaient les abjurations. On annonçait le triomphe universel de la vraie foi; la cour était dans le ravissement. Mais lorsqu'on s'aperçut que les intendants de province avaient exagéré les résultats et donné comme faites des conversions encore à faire, on ne voulut pas perdre des âmes que l'on avait cru d'avance posséder, et Louvois fut envoyé avec des troupes pour appuyer les missionnaires du Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné. Des persécutions s'unirent aux moyens tentés jusque-là pour persuader ou corrompre les consciences. Rien, il est vrai, ne prouve que le père de La Chaise ait prêté la main à ces persécutions; tout dans son caractère montre, au contraire, qu'il devait y être opposé, mais il eut au moins le tort de ne rien tenter pour les empêcher. Cependant l'hérésie résistait encore; il était des convictions que rien ne pouvait entamer. Le roi, voulant achever son ouvrage, et obtenir l'unité religieuse comme il avait l'unité politique, révoqua l'édit de Nantes (17 octobre 1685). On ne peut certes pas douter que son confesseur n'ait été pour beaucoup dans cette détermination. « Le père de La Chaise a promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, » écrivait Mme de Maintenon. Promesse de jésuite ! les dragonnades arrivèrent, les confesseurs bottés parcoururent les campagnes, deux millions de réformés emportèrent hors de France leur activité et leur industrie; des pays entiers furent dévastés, les protestants égorgés par centaines, la France couverte de sang, déshonorée, affaiblie pour satisfaire la dévotion d'un roi devenu imbécile, la haine d'une vieille et cruelle prostituée contre la religion de son enfance, les projets ambitieux du confesseur du roi et de l'infâme confrérie à laquelle il appartenait.

C'est par les actes, les résultats, qu'il faut juger les hommes, et, malgré toute sa modération apparente, le père de La Chaise laisse la mémoire d'un des dévots les plus violents et les plus odieux. Ses contemporains, même Saint-Simon qui ne ménageait personne, se sont laissé prendre à ses dehors cauteleux. « Le père de La Chaise, dit Saint-Simon, était d'un esprit médiocre, mais d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux et modéré, fort ennemi de la délation, de la violence et des éclats; il avait de l'honneur, de la *probité*, de l'*humanité*, de la *bonté*; affable, poli, modeste, même respectueux;... fort jésuite, mais sans rage et servitude... Il para bien des coups en sa vie, supprima bien des friponneries et des avis anonymes contre beaucoup *de gens, en servit quantité*, et ne fit jamais de mal qu'à son corps défendant. » D'Aguesseau le représente aussi comme « capable d'amitié, de reconnaissance et bienfaisant *même*, autant *que les préjugés de son* corps pouvaient le lui permettre. » Malheureusement, l'homme privé disparaît devant l'*homme public*, et le *nom* du célèbre *confesseur* ne peut nous rappeler maintenant que cette politique souterraine, ces intrigues d'alcôve et de chapelle que les jésuites savaient mener si adroitement. Le père de La Chaise, comme le père Escobar, personnifie le jésuitisme, l'astuce, la mauvaise foi, la persécution voilée sous une feinte bonhomie, la soif des richesses et de la puissance cachée sous des protestations d'humilité. Maître de l'oreille du roi, il savait à propos inspirer à Louis XIV les résolutions les plus favorables à l'ordre des jésuites, en lui en laissant la responsabilité et le mérite; provoquer en sa faveur des donations en bonnes terres, en bon argent comptant, et avoir l'air de les subir. C'était pour que la volonté de Dieu fût faite qu'il laissa le roi lui bâtir, au faubourg Saint-Antoine, une résidence princière, entourée des plus beaux jardins de Paris. Le château de Mont-Louis, possession des jésuites, embellie aux frais du trésor royal, devint son habitation particulière. C'est là qu'il aimait à vivre dans un luxe bien peu conforme à l'Evangile, à s'entourer de ses parents, de ses amis, de ses flatteurs, de toute une petite cour intime. Des bois, des vergers, des jardins, des eaux jaillissantes embellissaient ce magnifique séjour, dont le roi, pour plaire à son confesseur, avait fait reconstruire et agrandir les bâtiments; à telles enseignes que le peuple finit par donner à cette résidence le nom du Père-Lachaise, comme si *elle eût été sa propriété*. Le *cimetière fondé*, en 1804, sur le même emplacement porte encore la même dénomination.

Entre temps, le père de La Chaise était un zélé numismate; il sut inspirer à Louis XIV le goût des médailles, et l'Académie des inscriptions l'admit au nombre de ses membres en 1701. Il a publié en 3 vol. in-fol. (1661-1662) ses cours de philosophie et de théologie au collége de Lyon. Le recueil de l'Académie des inscriptions contient aussi quelques-uns de ses mémoires.

Lachaise (CIMETIÈRE DU PÈRE-). Ce cimetière, situé au N.-E. de Paris, sur le territoire de l'ancienne commune de Charonne, annexée à la capitale depuis 1860, et dont l'entrée principale se trouve en face de la rue de la Roquette, est, par ses vastes proportions et par les illustrations nombreuses qui semblent s'y être donné rendez-vous, le plus important des cimetières de la capitale.

Le terrain considérable que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de cimetière du Père-Lachaise ou de cimetière de l'Est porta à l'origine le nom de Champ-l'Evêque, parce qu'il appartenait à l'évêque de Paris. Il devint, en 1626, la propriété de l'ordre des jésuites, qui commença par l'enclore de murs et y construisit, au milieu des massifs d'arbres, une maison dont l'emplacement est à peu près représenté aujourd'hui par le rond-point central. Ce fut, dit-on, du sommet culminant de cet enclos que, sous la Fronde, Louis XIV put voir le combat du faubourg Saint-Antoine, entre Turenne et Condé; de là le nom de Mont-Louis qui remplaçait déjà, vers 1652, celui de Champ-l'Evêque. Vingt ans plus tard, le père de La Chaise, jésuite, fut nommé confesseur du roi. Pour délasser son confesseur de ses travaux, Louis XIV voulut lui procurer la plus agréable retraite; par ses ordres, l'enclos du Mont-Louis fut agrandi, la maison reconstruite, et le père de La Chaise s'y installa. Le Mont-Louis, même après la mort du célèbre jésuite qui devait pour la troisième fois le débaptiser, continua à être un foyer d'intrigues. C'est là, dit-on, que fut conçu le projet de la révocation de l'édit de Nantes De là aussi partirent les lettres de cachet au moyen desquelles les jésuites poursuivirent si âprement les jansénistes, leurs ennemis. Au XVIIIe siècle, l'histoire ne fait plus mention de la résidence du confesseur du roi que pour nous apprendre qu'elle fut vendue par décret du 31 août 1763, lors de l'expulsion de l'ordre des jésuites, sous le ministère Choiseul. Jusqu'à la Révolution, le domaine du Père-Lachaise, ainsi que l'usage commençait déjà à le désigner, demeura dans les mains de particuliers. La Révolution vint donner à l'ancien enclos du Mont-Louis la funèbre destination que le Père-Lachaise a conservée En 1790, l'Assemblée constituante, reconnaissant que les cimetières des églises, placés au centre de la ville, étaient de véritables foyers de corruption épidémique, rendit un décret défendant d'enterrer les morts dans l'intérieur des églises, et prescrivit l'établissement hors la ville de trois enclos de sépultures. En 1804, Napoléon renouvela ces prescriptions et ordonna la création de quatre cimetières hors de l'enceinte. L'enclos du Mont-Louis fut acquis par la ville, et son ouverture, comme lieu de sépulture, eut lieu le 21 mai 1804.

Ce fut l'architecte Brongniart qui fut chargé d'opérer cette transformation dans l'ancien domaine des jésuites. Pour rendre l'abord de tous les points facile, il traça le long de son contour une route sinueuse, se prolongeant en ligne droite, sur la sommité du coteau, parallèlement au mur supérieur. La double allée de tilleuls montant du bas de la colline à la maison du père de La Chaise fut conservée et prolongée jusqu'au bord du boulevard. Au delà du château, deux allées droites s'avancèrent jusqu'à la route supérieure. Tous les bouquets d'arbres servant à rendre ce lieu plus pittoresque furent conservés. Des chemins sinueux partagèrent le gazon en pièces irrégulières, dont les formes variées préservèrent l'œil de l'ennui d'un symétrique et monotone alignement. Quant à l'habitation du père de La Chaise, elle fut abattue quelques années plus tard.

Dans un parvis en hémicycle se trouve la porte principale, décorée de torches renversées, avec des pilastres surmontés de torchères en bronze. A droite et à gauche du portail, on lit les versets suivants du Psalmiste : *Qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet. Spes illorum immortalitate plena est.* Depuis l'entrée jusqu'à la rue des Amandiers, l'enceinte du cimetière est bordée d'une terrasse, ayant vue sur le boulevard et le long de laquelle s'alignent une multitude de tombes. Deburau, le célèbre mime, comme s'il ne pouvait se résoudre à quitter encore le bruit et la foule, se trouve placé sur ce front de bandière. Au fond de l'avenue principale sur laquelle ouvre la grande porte que nous avons décrite, au sommet de la montée, véritable falaise abrupte, on aperçoit la chapelle du cimetière, monument d'une conception simple et austère, très-bien approprié à la destination du lieu. A droite de cette grande allée se courbe une avenue qui monte et aboutit à une terrasse, premier étage de la colline. C'est l'allée des Acacias et la terrasse s'appelle terrasse du Dragon. De cette terrasse monte une allée de sycomores, droite et rapide, jusqu'au sommet de la colline que couronne une double ligne de vieux marronniers. De là on peut embrasser d'un coup d'œil l'ensemble du cimetière, cette foule de monuments et de tombeaux silencieux, ombragés de feuillage, et planer sur Paris, dont la masse se déroule aux pieds du spectateur et dont les mille bruits lui arrivent comme une rumeur indécise et confuse. A droite, en descendant dans un endroit complètement dépourvu d'arbres, on rencontre le cimetière des pauvres.

Le cimetière du Père-Lachaise est un cimetière aristocratique. En dépit de quelques monuments d'une gravité en harmonie avec l'idée de l'éternité, le visiteur n'éprouve en parcourant le Père-Lachaise aucun de ces sentiments profonds, aucune de ces impressions de mélancolie invincible que devrait cependant faire naître cette nécropole immense. Ce n'est pas un cimetière : c'est une véritable ville, avec ses quartiers opulents et ses quartiers pauvres. A côté de monuments magnifiques, ombragés d'arbustes et de fleurs, apparaît la fosse commune, formée par deux immenses tranchées pratiquées dans les flancs d'une terre stérile. Là, rien que la solitude ingrate et nue, tandis qu'à quelques pas se dressent chapelles gothiques, sarcophages, pyramides, obélisques, génies de la mort plus ou moins corrects, symboles et attributs divers, monuments d'orgueil pour la plupart. Les distinctions sociales y sont rappelées avec une ostentation qui attriste : titres, armoiries, blasons s'étalent sur la pierre. L'imagination s'est donné carrière dans la confection des inscriptions qui surmontent les tombes; tous les genres, surtout les moins convenables au sujet, sont représentés au Père-Lachaise : le genre pompeux, le genre anacréontique, témoin ce quatrain :

Le souvenir, présent céleste,
Ombre des biens que l'on n'a plus,
Est encore un plaisir qui reste
Après tous ceux qu'on a perdus.

Ailleurs, le sarcasme a la parole :

Attends-moi longtemps!

Plus loin, on trouve cette exclamation de mélodrame :

Vingt-deux ans!-et tu meurs, ô Mélanie!

Puis cette singulière pensée d'un garde du corps :

Je meurs content, je vais au ciel;
Mais ma pauvre mère, elle en mourra.

Ce qui équivaut à dire : ma mère devant mourir du chagrin de ma mort, je meurs content. Cette pensée est d'ailleurs assez catholique. Parfois, un poëte d'occasion ébauche un distique dont la facture cloche, mais dont le fond ne vaut pas mieux :

De toutes les vertus elle était l'emblème;
Elle n'avait qu'un défaut : l'oubli d'elle-même.

Ce qui signifie clairement que l'égoïsme est une qualité qui a manqué à la défunte. Espérons pour elle que Dieu lui pardonnera cette faute grave. Il va sans dire que les tombeaux où nous cueillons ces divers spécimens d'éloquence funèbre sont riches, bien construits, supérieurs à leurs légendes. Mais ce que nous devons encore constater avant de quitter cette matière, c'est l'uniformité dans l'apologie dont ces inscriptions présentent un invariable ensemble. M. Benjamin Gastineau a fait cette remarque avant nous, et dans sa mordante notice l'a consignée en ces termes : « Au Père-Lachaise, ce ne sont que bons pères, bonnes mères; bonnes sœurs, bons frères, bons maris, femmes fidèles, amis vrais, cœurs nobles, anges envolés aux cieux, blanches fleurs, chastes épouses, séraphins de perfection. Pas un traître! Pas un lâche, pas un hypocrite, pas un coquin, pas un égoïste! C'est le bercail de Florian, l'âge d'or, la patrie des saints! » Réflexion profonde dans son ironie, et qui peut, croyons-nous, se passer de tout autre commentaire.

Le jour de la Toussaint et le lendemain 2 novembre, jour des Morts, une foule nombreuse envahit les allées du Père-Lachaise; car c'est la mode, à la Toussaint et le 2 novembre, d'aller en pèlerinage au Père-Lachaise.

Un grand nombre de tombes, d'ailleurs, soit par les noms illustres qui les habitent, soit par leur importance architecturale, appellent au Père-Lachaise, non-seulement les parents, non-seulement même les indifférents, mais encore les curieux; les Anglais en voyage vont là comme ils vont au Jardin des plantes ou aux buttes Chaumont. Cette transition nous conduit naturellement à parler des principaux monuments du Père-Lachaise, dont quelques-uns sont, en effet, de véritables objets d'art, signés de nos plus grands maîtres, et abritent des noms glorieux ou célèbres à plus d'un titre.

Nous commencerons par le tombeau d'Héloïse et d'Abailard. Il est situé à gauche de l'avenue des Acacias, dans un angle plein d'ombre et de mystère. C'est une sorte de chapelle dans le style gothique, à colonnettes dentelées, à fines nervures, aux délicates ogives, avec gargouilles, toiture à rosaces et clochetons. Le monument est bien conçu. Des figurines groupées sur les façades retracent les principales scènes de la vie des deux héros de l'amour et de la science. Sur un sarcophage, reposant sur la pierre tumulaire, sont leurs deux statues couchées. Ce sarcophage est le même qui fut construit au XIIe siècle au Paraclet; mais les têtes des statues paraissent avoir été rétablies au XVIe siècle. Du Petit-Moutier au Paraclet, les deux corps furent transférés, en 1497, dans la grande église, et réinhumés séparément. De là, réunis, ils furent, en 1630, ensevelis de nouveau dans l'église de la Trinité. En 1792, on plaça les deux corps dans un caveau particulier de l'église de Nogent-sur-Seine, dans un même cercueil, séparés seulement par une lame de plomb. Le sarcophage d'Héloïse et d'Abailard figura, à cette époque, au Jardin des monuments français. En 1814, il ornait, avec la chapelle gothique, la deuxième cour de ce musée. En 1815, il fut transféré à Saint-Germain-des-Prés, et enfin de là au Père-Lachaise. L'épitaphe latine qui suit, et qui fut composée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous apprend que le tombeau fut érigé, en 1779, par les soins de la dame Caroline de Roucy, alors abbesse du Paraclet :

HIC
SUB EODEM MARMORE JACENT
HUJUS MONASTERII
CONDITOR, PETRUS ABÆLARDUS
ET ABBATISSA PRIMA, HELOISSA,
OLIM STUDIO, INGENIO, AMORE, INFAUSTIS NUPTIIS
ET PŒNITENTIA,
NUNC ÆTERNA, QUOD SPERAMUS, FELICITATE CONJUNCTI
PETRUS OBIIT XX APRILIS, ANNO 1141;
HELOISSA XXII MAI 1163.
CURIS CAROLÆ DE ROUCY, PARACLETI ABBATISSÆ,
MDCCLXXIX.

(Sous ce même marbre gisent Pierre Abailard, fondateur de ce monastère, et Héloïse, sa première abbesse, tous deux jadis unis par l'étude, par l'esprit, par l'amour, par des nœuds infortunés, et par le repentir; unis aujourd'hui, c'est notre espérance, dans une félicité éternelle. Pierre mourut le 20 avril 1141; Héloïse, le 22 mai 1163. Caroline de Roucy, abbesse du Paraclet, a fait élever ce monument en 1779.)

Du tombeau d'Héloïse et d'Abailard, en montant un sentier rapide, nous arrivons à des tombes toutes modernes, mais plus négligées peut-être que bien d'autres d'une époque bien antérieure. C'est pour cela que nous commençons par celles-là. Voici d'abord le monument de Frédéric Soulié, le romancier fougueux et passionné. Une simple table de marbre est dominée par une croix, sur laquelle est inscrit le nom du romancier. Cette tombe paraît peu visitée.

Le monument du compositeur Chopin est non loin de là. Au fronton du tombeau, on reconnaît son portrait en médaillon, et, sur la tombe, Clésinger a sculpté un génie de marbre brisant sa lyre, et dans l'attitude d'un profond désespoir. Ce monument est très-remarquable. A peu de distance se trouve le tombeau de Vivant Denon; Cartelier y a placé sa statue, elle sourit encore de ce sourire qui, dit un ingénieux historien, « plut tour à tour à Louis XV, à Mme de Pompadour, à Voltaire, à Louis XVI, à Robespierre et à Napoléon : il mena une vie de savant, d'artiste et de courtisan. »

Sur un carré voisin, s'est donné rendez-vous un groupe de musiciens : Habeneck, d'abord, le fondateur de la Société des concerts du Conservatoire; Boieldieu, l'auteur populaire de la *Dame Blanche;* Bellini, l'auteur de la *Norma;* au-dessus du portrait sculpté de ce dernier, se tient assise la muse de la musique, échevelée, abîmée dans sa douleur. Voici Wilhem, le fondateur glorieux de l'Orphéon. Sur sa tombe sont gravés, en guise d'épitaphe, ces vers de Béranger :

Des classes qu'à peine on éclaire
Relevant les mœurs et les goûts,
Par toi devenu populaire,
L'art va leur faire un ciel plus doux.
Sur ta tombe, tu peux m'en croire,
Ceux dont tu charmes les douleurs
Offriront un jour à ta gloire
Des chants, des larmes et des pleurs.

Non loin de ce groupe d'artistes, voici le camp des guerriers célèbres. Le monument du maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, se distingue par une grande richesse : sur la face principale d'un grand sarcophage, se dressent deux robustes Victoires, nues jusqu'à la ceinture, couronnant de lauriers l'énergique tête du maréchal. Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling, dort à ses côtés. Un obélisque en marbre, sans ornementation, compose tout son monument; on y lit ces simples mots, plus glorieux que bien des épitaphes :

Zurich, Rivoli, Gênes, Essling.

André Barthe, l'aide de camp de Masséna, repose près de lui. Plus loin, une humble pierre grise recouvre les restes de Larrey, avec cette inscription :

C'est l'homme le plus vertueux que j'aie jamais connu.

(Testament de Napoléon Ier.)

Le tombeau du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, nous présente le buste du maréchal surmonté d'une Victoire au torse nu, burinant sur une colonne les mots :

Italie, Allemagne, Pologne, Espagne.

Celui du général Gobert est un des chefs-d'œuvre du ciseau de David d'Angers. Le général périt, comme on sait, en Espagne, tué par un *guerillero.* Sur un socle de marbre, assis sur une solide base de granit, s'élève la statue équestre du général. Son corps se laisse aller en arrière, frappé à mort. Un genou en terre, devant le cheval qui dresse sa crinière avec effroi, le guerillero, l'escopette au poing, contemple son œuvre avec une expression de triomphe. Tout ce morceau est excellent. Le piédestal présente quatre bas-reliefs. Trois d'entre eux représentent des scènes de la vie du héros. Le quatrième représente le fils du général, mourant en Egypte.

Le mausolée du maréchal Davout, d'une forme sévère et massive, est entouré d'une grille. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr est représenté debout sur le sien, tenant à la main la loi sur le recrutement. Le tombeau de Macdonald est d'une simplicité antique. En face de lui est un mausolée dont un bas-relief représente l'intérieur d'une prison, où une femme change à la hâte ses vêtements contre ceux du captif. On a reconnu la tombe de Lavalette, à ce souvenir héroïque de sa noble femme. Le bas-relief est bien fouillé et très-exact.

Non loin de la tombe de Dupuytren, on voit à l'angle de deux routes un petit jardin rempli de fleurs, entouré d'une grille en fer noir, mais n'ayant ni mausolée ni même le moindre tertre; cela provient de ce que depuis cinquante ans le sol s'est nivelé. Sous cette terre repose Ney, prince de la Moskowa. Le tombeau de l'amiral Decrès, ministre de la marine de 1802 à 1815, se distingue par deux bas-reliefs très-remarquables.

Mais un monument fastueux nous réclame : c'est le mausolée de la princesse russe Demidoff. Il se trouve au-dessus du tombeau du maréchal Gouvion Saint-Cyr, à une prodigieuse hauteur. Son architecture semi-orientale est imposante, sévère et gracieuse en même temps. Il se compose d'un temple orné de dix colonnes de marbre blanc de Carrare, supportant un riche couronnement. Une couronne est déposée sur le sarcophage. Des martres, des hermines, des marteaux de mineur et autres attributs figurés çà et là dans l'ornementation rappellent les immenses propriétés de la famille. Ici encore l'orgueil survit à la mort. Ce monument a coûté 120,000 fr.

Sur le parcours de la grande voie circulaire, on rencontre le tombeau d'une illustre tragédienne, Mlle Duchesnois, la rivale de Mlle Georges. A quelque distance se trouve la chapelle de marbre où reposent les restes de la dernière Célimène, Mlle Mars; et au détour d'un chemin rapide, on voit un petit sarcophage de style grec placé au pied d'un coteau couvert de ronces : c'est le tombeau de Talma.

Voici deux tombeaux d'orateurs illustres : celui de Garnier-Pagès, celui de Casimir Périer. Le premier est l'œuvre de David. Le grand sculpteur, par une inspiration excellente, a représenté une tribune vide au-dessus d'un cercueil. Rien de plus éloquent et de plus sinistre. Le cercueil est en marbre noir, la tribune est en marbre blanc. Le tout repose sur une base de granit. Au-dessus de la tribune est gravée la liste des discours de l'orateur républicain. Le monument de Casimir Périer occupe à lui seul un rond-point auquel il a donné son nom. Malgré son importance matérielle (on sait que le mausolée qu'on a élevé à l'ancien ministre est le fruit d'une souscription nationale : le terrain au centre duquel il se trouve est estimé à plus d'un demi-million), ce mausolée est loin d'avoir la valeur artistique du précédent. Il se compose d'un piédestal quadrangulaire, avec bas-reliefs sur trois côtés : celui de face représente l'Eloquence, celui de gauche la Fermeté, celui de droite la Justice. Sur ce piédestal, Casimir Périer se tient debout, et du doigt montre ce mot gravé sur une table de bronze : *Liberté.* A ses pieds on lit, gravée, l'inscription suivante :

SEPT FOIS DÉPUTÉ,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES SOUS LE RÈGNE
DE LOUIS-PHILIPPE Ier,
IL DÉFENDIT PAR SON ÉLOQUENCE ET SON COURAGE
L'ORDRE ET LA LIBERTÉ A L'INTÉRIEUR,
LA PAIX ET LA DIGNITÉ NATIONALE A L'EXTÉRIEUR.

Le tout forme un ensemble assez lourd et peu majestueux.

Nous ne quitterons pas le rond-point Casimir Périer, sans y faire notre récolte d'observations. Ici se dresse un immense tombeau de granit, remarquable par sa masse et sans aucun ornement. C'est celui de Monge, créateur de l'Ecole polytechnique. Plus loin, derrière le buste de Chaussier, apparaît la tombe de Mme Raspail. Sur la principale face du mausolée, l'artiste a représenté une femme drapée des pieds à la tête de longs voiles aux plis flottants. Elle s'accroche d'une main crispée à des barreaux, comme pour adresser à un détenu un suprême adieu. Enfin, à l'entrée d'une allée aboutissant au même rond-point, nous rencontrons le monument d'Elisa Mercœur « cette douce gloire » comme l'a si bien nommée un poëte. Son tombeau se compose d'un sarcophage fort simple, sans buste ni bas-relief. On y lit seulement ces mots :

ÉLISA MERCŒUR
NÉE A NANTES LE 24 JUIN 1819,
MORTE A PARIS LE 7 JANVIER 1835.

Et quelques fragments de poésies.

Le monument de Lesurques n'est pas loin. On y lit cette inscription :

A LA VEUVE DE LESURQUES
SES ENFANTS ET SES PETITS-ENFANTS
13 OCTOBRE 1848.
A LA MÉMOIRE DE JOSEPH LESURQUES,
VICTIME
DE LA PLUS DÉPLORABLE DES ERREURS HUMAINES.
31 OCTOBRE 1796.
MARTYRS TOUS DEUX SUR TERRE,
TOUS DEUX RÉUNIS DANS LE CIEL.

Voici le tombeau de Géricault, le grand peintre. C'est un des plus remarquables du Père-Lachaise. Le sculpteur Etex l'a représenté à demi couché et accoudé, tenant en main sa palette et son pinceau. Les bas-reliefs du piédestal représentent les trois plus célèbres compositions du maître : le *Naufrage de la Méduse*, le *Cuirassier* et le *Hussard.*

Plus loin, c'est le monument de la famille de Chénier, surmonté de l'urne antique où se lit cette pensée :

La mort ne détruit pas ce qui n'est pas mortel.

André Chénier manque à ce rendez-vous suprême. Quatre vers rappellent son absence :

Auprès d'André Chénier avant que de descendre,
J'élèverai la tombe où manquera sa cendre,
Mais où vivront du moins et son doux souvenir,
Et sa gloire et ses vers, dictés pour l'avenir.

Mais Désaugiers vient, avec le bon et franc sourire de son buste de marbre, faire diversion à ce souvenir sombre. Près de lui, dans un carré de sapins et d'acacias, nous trouvons réunis quatre derniers représentants du XVIIIe siècle : Laharpe, Delille, Saint-Lambert et Boufflers. Le monument de ce dernier se compose d'une colonne avec cette devise sceptique et païenne :

Mes amis, croyez que je dors.

L'architecte du Père-Lachaise, Brongniart, y a, lui aussi, trouvé son dernier asile. Il repose dans l'allée au bout de laquelle est Talma.

Des monuments d'une simplicité antique couvrent toute une série d'illustres noms : Geoffroy Saint-Hilaire, Cuvier, Benjamin Constant, Bernardin de Saint-Pierre, Beaumarchais, Molière enfin, et La Fontaine. Ces deux derniers tombeaux furent transférés au Père-Lachaise en même temps que celui d'Héloïse. Les deux tombeaux sont entourés de vingt-quatre caisses de laurier. Deux inscriptions latines, brièvement élogieuses, indiquent simplement les noms et la date de la translation.

Citons encore le tombeau de Casimir Delavigne, surmonté d'une muse pensive, tenant lyre et couronnes. Après Nodier, voici Balzac, dont David d'Angers a sculpté le buste olympien. Parmi les quelques grands noms qui nous restent à signaler, mentionnons celui du général Foy, d'abord. L'artiste l'a représenté en toge de sénateur romain. Le socle du monument est orné de bas-reliefs. Sur la dernière face, on lit ces mots :

AU GÉNÉRAL FOY
SES CONCITOYENS
28 NOVEMBRE 1825.

Ensuite, celui de Manuel. Sur sa tombe on lit ces mots :

MANUEL,
NÉ A BARCELONNETTE EN DÉCEMBRE 1775,
SOLDAT VOLONTAIRE EN 1793,
MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,
DÉPUTÉ,
EXPULSÉ PAR LA MAJORITÉ DE 1823.

Et au-dessous, la phrase célèbre du grand orateur :

« *Hier, j'ai annoncé que je ne céderais qu'à la force : aujourd'hui, je viens tenir ma parole.* »

(Séance du 4 mars 1823.)

Signalons encore deux monuments remarquables : l'un est celui d'un prince de la finance, M. Aguado, marquis de Las Marismas. Il est situé sur la hauteur; un socle en pierre de Château-Landon supporte un sarcophage de marbre, flanqué de deux génies : l'*Art* et la *Bienfaisance*. L'autre monument est celui d'un ouvrier : sur un cippe de marbre noir se dressent deux statues de bronze, figurant, l'une, l'ouvrier en tenue de travail, les manches retroussées, les outils à la main; l'autre, l'ouvrier en bourgeois, avec les livres et les insignes de la science. Au-dessous du fronton du mausolée, on lit :

Marc Schelcher, fabricant de porcelaine, 1766-1832. *Son fils Victor Schelcher reconnaissant*, 1840.

Dans cette revue rapide, nous avons dû omettre bien des noms célèbres, et un plus grand nombre de simplement marquants. C'est que nous n'avons pas eu la prétention de faire un guide du Père-Lachaise, nous bornant simplement à en décrire les principaux monuments au point de vue de leur conception et de leur architecture. Nous rappellerons seulement, au moment de clore notre travail, parmi les célébrités qui dorment au Père-Lachaise du sommeil éternel, côte à côte de celles que nous avons déjà citées : François Arago, Lallemand, Chappe, Edme Champion (l'homme au petit manteau bleu), Firmin Didot, Béclard, Bichat, Blandin, Esquirol, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Suard, François de Neufchâteau, Marchangy; Mme Blanchard, l'intrépide aéronaute; Bouilly; le maréchal de Lauriston; Clarke, duc de Feltre; Panckoucke, La Rochefoucauld, Lanjuinais, Sieyès, Lemercier, Gay-Lussac, Girodet, Daunou, Lameth, Barras, le maréchal Mortier, Rœderer, Fourier, le docteur Gall, Dacier, les Franconi, Mme Cottin, Andrieux, Martignac, Erard, Ruolz, Marochetti, Mlle Clairon et Mlle Raucourt; tous ces noms un peu pêle-mêle. Mais la mort ne frappe-t-elle pas au hasard, sans distinguer les classes ni les rangs?

Le Père-Lachaise a deux quartiers spéciaux, réservés l'un aux protestants, l'autre aux israélites. Les monuments du premier forment un contraste frappant, par leur simplicité austère, avec les mausolées élégants ou fastueux du cimetière catholique. La plupart des tombes portent pour tout emblème une Bible ouverte à une page de l'Ancien Testament, sur laquelle se lit un verset ayant trait à la fin suprême. Le cimetière israélite est placé derrière le monument d'Héloïse et d'Abailard. A droite, en entrant, on y remarque une chapelle funéraire, de style grec, devant laquelle sont deux jardinières ornées de fleurs : c'est le tombeau de Rachel. Plus loin, à gauche, est celui de la famille Rothschild, de forme analogue. La sépulture de la famille Bernheim d'Allegri est surmontée d'une pyramide de granit, ornée d'étoiles et d'arabesques d'or, d'un caractère un peu voyant, mais oriental, qui convient à un cimetière hébreu. Au fond se trouve le mausolée de la famille Fould, avec cette inscription au centre :

Ici le repos : là haut le bonheur.

Et cette autre, au-dessus des épitaphes de trois femmes de cette famille :

A vous, amours et douleurs de ma vie.

Enfin, au sommet de la colline du Père-Lachaise, dans les terrains nouvellement annexés, est le cimetière musulman, avec une mosquée d'architecture mauresque. La princesse d'Oude et un de ses parents sont venus les premiers habiter cette nécropole.

Le cimetière du Père-Lachaise a été, le 27 mai 1871, le théâtre d'une horrible boucherie.

Depuis cinq jours, l'armée de Versailles avait pénétré dans Paris. Les troupes de la Commune, malgré une défense acharnée, avaient dû se replier sur les buttes Chaumont, les hauteurs de Belleville et dans le Père-Lachaise. Le 27, des bataillons de fusiliers marins, faisant partie du corps du général Vinoy, pénétrèrent dans le cimetière, où se trouvaient un grand nombre de fédérés. « Il y eut là, dit M. Claretie, une lutte héroïquement affreuse. Sous la pluie, on se battit, à l'arme blanche, à travers les tombes. Les fusiliers marins poursuivaient dans les caveaux les communalistes, qui avaient encloué leurs canons. On voyait deux jours après encore, sur les caveaux de pierre, des traces de mains noires de poudre essuyées là, et, parmi les fosses mortuaires, des tas d'armes brisées et de bouteilles vides. Ces combats corps à corps dans ce cimetière, ces égorgements auprès des morts, cette furie dans la ville morte, sont un des épisodes les plus étranges de cette formidable semaine. »

LACHAISE (Louise-Christine DU SAUTOY DE), comédienne française, née en 1691, morte à Poitiers en 1756. Elle reçut une bonne éducation, et, comme elle montrait un goût décidé pour le théâtre, elle débuta, le 12 mai 1713, à la Comédie-Française, grâce à de puissantes protections. Elle jouait les rôles de soubrette, fut reçue sociétaire en 1715, et se retira, par ordre de la cour, en 1717, avec une pension de 500 livres. Ce qui nuisit au succès de Mlle de Lachaise, ce fut le choix de ses rôles. Douée d'une taille avantageuse, d'une beauté sévère, elle s'avisa de vouloir tenir l'emploi des soubrettes, dans lequel sa distinction paraissait presque choquante. Il ne lui restait que son intelligence et sa diction remarquable : le public trouva que ce n'était pas assez. Mlle de Lachaise ne se rebuta pas; elle étudia plus sérieusement l'art qu'elle aimait avec passion, et reparut à la Comédie-Française, en 1724, par le rôle d'Hermione, dans *Andromaque;* mais elle n'obtint pas le succès qu'elle rêvait, et elle rentra dans les soubrettes par la Dorine de *Tartufe*, et la Lisette des *Folies amoureuses*. Mlle de Lachaise était plutôt faite pour briller dans un salon que sur le théâtre. Devenue veuve de Pierre Perron, avocat au parlement de Paris, elle épousa en secondes noces M. de La Pilotière, lieutenant criminel de Montmorillon.

LA CHAISE (Jean-François, baron DE), général et administrateur français, né à Mont-Cenis, près d'Autun, en 1742, mort en 1823. Il devint général de brigade en 1793, puis fut maire de Beauvais, et, en 1803, préfet du Pas-de-Calais. On cite de lui ce mot, d'une exagération phénoménale, prononcé dans un discours adressé à l'empereur au camp de Montreuil, lors des préparatifs de descente en Angleterre : *Dieu créa Bonaparte et se reposa*. Un plaisant compléta ce trait par les deux vers ci-après, que nous citons avec un léger changement, pour ne pas offenser les oreilles délicates :

Et pour *faire* plus à son aise,
Auparavant il fit La Chaise.

Napoléon, à qui les plus plates adulations ne déplaisaient point, créa La Chaise baron, en 1809, et le maintint dans sa préfecture. Les Bourbons, à qui La Chaise adressa les mêmes louanges hyperboliques, en 1814, lui laissèrent l'administration du Pas-de-Calais; mais, en revenant de l'île d'Elbe, Napoléon s'empressa de destituer le préfet girouette, qui rentra définitivement dans la vie privée.

LACHAISE (Claude), médecin français, né à Mâcon en 1797. Après avoir été chirurgien militaire sous l'Empire, il se rendit à Paris, où il compléta son instruction médicale, et se fit recevoir docteur en 1820. Sous la direction d'Esquirol, il se livra à une étude spéciale des maladies-mentales, et fut attaché pendant plusieurs années à une maison d'aliénés. Indépendamment de nombreux articles publiés dans la *Revue médicale*, la *Gazette des hôpitaux*, la *Biographie des médecins célèbres*, le *Dictionnaire des dictionnaires de médecine*, de Fabre, on lui doit les ouvrages suivants : *Topographie médicale de Paris* ou *Examen des causes qui peuvent avoir une influence marquée sur la santé des habitants de cette ville* (1822, in-8o); *Hygiène physiologique de la femme* (1825, in-8o); *Hygiène de la bouche et des soins qu'exigent l'entretien de la bouche et la conservation des dents* (1826, in-12); *Précis physiologique sur la courbure de la colonne vertébrale* ou *Exposé des moyens de prévenir et de corriger les difformités de la taille* (1827, in-8o); *Nouvelles preuves du danger des lits mécaniques, et avantages des exercices gymnastiques dans les traitements des difformités de la taille* (1828, in-8o); les *Médecins de Paris jugés sur leurs œuvres, statistique scientifique et morale des médecins de Paris* (1845, in-8o), sous le pseudonyme anagrammatique de **Sachaile**.

LA CHALOTAIS (Louis-René DE CARADEUC DE), magistrat français, né à Rennes en 1701, mort en 1785. La Chalotais aborda le barreau avec succès, et devint successivement avocat général, et procureur général près le parlement de Bretagne. C'est là que commença cette lutte énergique qu'il soutint toute sa vie contre les abus, les exactions, les tyrannies de toute sorte, et qui devait immortaliser son nom. M. d'Aiguillon était, à cette époque, gouverneur de la Bretagne. Sans souci des intérêts les plus sacrés, des libertés publiques, des droits des citoyens, le neveu du maréchal de Richelieu signala son administration par une série de faits illégaux et arbitraires, que tout le monde trouva excessifs, même en ce temps où les gouverneurs étaient des tyrans à peu près irresponsables. En quelques années, le nom de d'Aiguillon était devenu l'objet de l'exécration universelle. Le parlement avait plusieurs fois protesté contre son administration, en refusant d'insérer ses édits, et le procureur général La Chalotais n'avait pas craint de se faire l'interprète de l'indignation générale. Plusieurs fois même, il était venu inutilement à Versailles pour prévenir les ministres et le roi de ce qui se passait. Ces démarches avaient inspiré au duc d'Aiguillon une haine violente contre l'austère procureur général. Un fait particulier vint encore accroître cette haine. En 1758, les Anglais avaient tenté de débarquer devant Saint-Malo. Le duc d'Aiguillon ne montra, dans cette occasion, ni l'activité d'un général ni la bravoure d'un soldat. Retiré dans un moulin, avec son état-major, il laissa un de ses officiers, d'Aubigny, attaquer, sans ordre, et repousser les Anglais, qui laissèrent sur le rivage plus de 3,000 des leurs, morts ou prisonniers. Un courtisan malavisé eut la maladresse de dire devant La Chalotais que, dans cette expédition, le duc d'Aiguillon s'était couvert de gloire. « Oui, de gloire et de farine, » répliqua le procureur général. Sur ces entrefaites éclata la faillite du père La Valette, supérieur général des jésuites aux Antilles. Attaqués par les créanciers, les jésuites de France répondirent que, réunis en société et solidaires pour le spirituel, les membres de la société de Jésus étaient individuellement responsables pour le temporel. Le parlement de Bretagne, suivant en cela l'exemple des parlements de Grenoble et de Toulouse, chargea quelques-uns de ses membres de lui présenter un rapport « sur la doctrine morale des prêtres et écoliers soi-disant de la Société de Jésus. » Le procureur général La Chalotais fit un saisissant tableau des dangers que présentait la théorie soutenue par les jésuites. L'affaire prit rapidement des proportions considérables. Tout-puissants à Rome, les jésuites firent expédier par le pape une série de bulles, brefs, lettres apostoliques, qui approuvaient et sanctionnaient leurs doctrines et leurs déclarations. La Chalotais en appela, comme d'abus, devant le parlement de Bretagne, qui le chargea de présenter des comptes rendus sur les livres, la morale et l'enseignement de la Société. Le 24 mai 1762, La Chalotais déposa sur le bureau cet admirable compte rendu qui devait attirer à son auteur tant d'odieuses persécutions. Les jésuites prétendirent que d'Alembert, ami de La Chalotais, n'était pas étranger à la rédaction de ce travail; c'est peut-être faire trop d'honneur à l'illustre géomètre, qui n'atteignit jamais, croyons-nous, à une si haute éloquence. Le parlement de Bretagne adopta, le 27 mai 1762, les conclusions de La Chalotais, qui, tout en demandant la dissolution de la Société de Jésus, était d'avis qu'une pension de 120 livres au moins, de 700 livres au plus, fût accordée à chaque membre. Le compte rendu eut un retentissement immense. L'année suivante, il compléta ce travail par son *Essai d'éducation nationale* ou *Plan d'étude pour la jeunesse*, qu'il présenta au parlement, et qui fut publié in-12.

Le duc d'Aiguillon, partisan des jésuites, se plaignit amèrement au roi des *menées* de La Chalotais, qui ne tendaient à rien moins qu'à soulever la Bretagne contre l'autorité royale. Le parlement de Bretagne répondit par des remontrances qui dévoilaient l'administration de d'Aiguillon. Les remontrances ayant été mal accueillies, le parlement, en masse, donna sa démission, sauf douze conseillers, que la population nomma les jean-f..., et, par politesse, les *Ifs*. Les démissionnaires furent portés en triomphe, tandis que les *Ifs* furent honnis et conspués. En ce moment, des lettres anonymes fort injurieuses ayant été adressées au ministre Saint-Florentin, d'Aiguillon ne craignit pas d'accuser La Chalotais de les avoir écrites. Sur sa dénonciation, le magistrat et son fils, Anne-Jacques de Caradeuc, furent arrêtés (1765) et conduits à la citadelle de Saint-Malo. Pendant sa détention, La Chalotais écrivit, avec un cure-dent et de l'encre qu'il s'était fabriquée avec de la suie, trois mémoires justificatifs, qui furent imprimés clandestinement, et supprimés par ordre du conseil. Le style de ces mémoires est incisif et plein d'une admirable énergie. Sa *Lettre au roi* et sa *Lettre au comte Saint-Florentin* furent de même livrées furtivement à l'impression (1766). L'impression de la *Cédule évocatoire* et des quatre *Requêtes au roi* fut, au contraire, autorisée. Calonne, qui faisait de toute cette affaire une intrigue politique destinée à introduire dans le parlement de Bretagne une fournée d'intrigants, se montra contre les accusés d'une partialité révoltante, jusqu'à supprimer une lettre justificative que La Chalotais lui avait adressée. Au dernier moment, la chambre royale se dessaisit de l'affaire, qui fut renvoyée devant le parlement de Bretagne. De nouveaux embarras s'étant alors produits, le roi coupa court à tout en déclarant que le passé devait être oublié, et exila cependant La Chalotais, son fils et quatre conseillers à Saintes, où ils demeurèrent jusqu'en 1774.

Un des premiers actes du règne de Louis XVI fut de rappeler de l'exil et de réintégrer dans leurs charges les deux procureurs généraux. Par ordre du roi, une somme de 100,000 livres, plus une rente de 8,000 livres furent données à La Chalotais. Une présidence à mortier était jointe à cette réparation, avec survivance pour M. de Caradeuc; toutefois, MM. de La Chalotais durent déclarer qu'ils renonçaient à toutes plaintes, actions et poursuites.

« Le caractère de La Chalotais, dit Henri Martin, soutint toujours dignement la renommée que lui avaient value sa brûlante polémique contre la Société de Jésus, et son remarquable *Essai sur l'éducation nationale*. C'était en patriote et en homme d'Etat qu'il avait condamné les jésuites. » Son fils, que nous avons vu partager son sort, lui succéda dans sa charge. A la Révolution, il se retira à Dinan; mais, arrêté et condamné comme conspirateur, il périt sur l'échafaud le même jour que le fils de Buffon. Le procès des La Chalotais a été publié (1767, 3 vol. in-4o), avec cette épigraphe : *Ad perpetuam sceleris memoriam.*

LACHAMBEAUDIE (Pierre), fabuliste et chansonnier français, né à Montignac (Dordogne) le 16 décembre 1806, mort en juillet 1872. Son père, ancien volontaire des armées de la République, percepteur des contributions à Montignac, le plaça d'abord au collége de cette ville, et ensuite au séminaire de Sarlat, d'où il fut expulsé pour ne s'être pas assez souvent confessé; il obtint cependant d'y rentrer, mais ce fut pour en être bientôt définitivement exclu : il avait fait imprimer une chanson!

En 1828, il entra comme maître d'étude au collége de Montignac; il occupa ensuite une place analogue dans une pension de Bordeaux. Il entra alors en relation avec Jacques Arago, qui imprima dans son journal, le *Kaléidoscope*, quelques-unes de ses fables. Ces innocentes publications lui fermèrent néanmoins la porte des divers colléges où il alla demander un emploi. Il vécut pendant quelque temps, à Sarlat, du maigre produit de quelques leçons, et publia, en 1829, par souscription, des *Essais poétiques*. Il entra à cette époque dans un bureau du chemin de fer de Roanne à Saint-Etienne, aux appointements de 100 francs par mois; quelques poésies insérées dans les *Echos de la Loire* lui attirèrent de sévères reproches de ses chefs, qu'il abandonna sans regret, au bout de quelques mois, pour aller à Lyon prendre l'habit saint-simonnien. Après quelques excursions apostoliques, il entra dans une maison de commerce; il fut trompé par un chevalier d'industrie qui devait le conduire en Amérique et lui donner une magnifique position à New-York, et qui se borna à le conduire à Paris et à partir seul, en laissant Lachambeaudie sur le pavé. Il parvint cependant à rentrer dans son pays, où son père le reçut fort mal à cause de sa vie errante. Il songea un instant à accompagner une mission saint-simonienne en Egypte. Il se rendit à Lyon; mais, réflexion faite, il rebroussa chemin et alla habiter quelque temps chez un curé de la Dordogne, qui le fit entrer, comme maître d'étude, au collége de Brive. Il dut le quitter peu après; on le trouvait trop familier avec les élèves. Il vint alors à Paris, et trouva un emploi à l'institution Massin. Les espiègleries des élèves l'affectèrent si profondément, qu'il en tomba malade et dut passer quelque temps à l'hôpital, d'où il sortit pour aller loger, à 0 fr., 15 par nuit, dans un bouge de la rue de la Petite-Truanderie. Un ami saint-simonien améliora un peu sa position en l'employant dans sa fabrique de fleurs artificielles. En 1839, Mme Gatti de Gamont édita, à ses propres frais, la première édition des *Fables*, à la Librairie phalanstérienne. Le *Charivari* avait déjà accepté quelques pièces du poëte, qui dès lors vécut de la vente de son œuvre. En 1840 parut une seconde édition des *Fables*, ornée d'illustrations assez médiocres. Emile Souvestre y avait écrit une excellente préface. Le livre était intitulé : *Fables populaires*. Deux éditions de ces fables, précédées d'une étude d'Augustin Chaho, parurent dans l'espace de quelques mois (1841). Ce fut en cette année que Lachambeaudie se maria avec une femme aussi pauvre que lui, morte en 1851, lui laissant un garçon et une fille. En 1843, il fit la connaissance de Béranger et de Scribe. En 1844, grâce à leur protection, il partagea avec Pierre Dupont le secours annuel légué par Maillé-Latour-Landry. Dupont reçut 1,000 francs, et Lachambeaudie 500. Ensuite Béranger et Scribe le recommandèrent à Perrotin, qui se chargea d'une quatrième édition. Lachambeaudie obtint, par cette édition, une médaille de 2,000 francs, prélevée sur les fonds légués par Montyon pour les ouvrages utiles aux mœurs. Il publia alors quelques nouvelles éditions, l'une précédée d'une préface de Pierre Vinçart, une autre d'une introduction de Louis Jourdan, éditée par René, lorsque 1848 attira sur lui l'attention à deux titres différents. Il *jouait* ses fables dans les clubs, les banquets, les concerts, et nous, qui l'avons entendu, nous pouvons dire avec quelle verve et quel talent il faisait saisir à son auditoire enthousiasmé les nuances les plus délicates et avec quel esprit il faisait valoir les enseignements démocratiques contenus dans ses petits drames sous forme de fables. De plus, il se lia avec Auguste Blanqui et devint membre du bureau du club qu'il dirigeait au Conservatoire de la rue Bergère. Cette position dangereuse le rendit suspect aux amis de l'ordre, ses voisins les gardes nationaux, qui le conduisirent à la Conciergerie, sans mandat d'amener, après les journées de Juin; mais Béranger le fit élargir quelques jours avant que ses codétenus fussent transférés à Belle-Isle. Dans l'intervalle de 1848 à 1851, il récita souvent ses productions dans diverses réunions publiques. M. Michel, éditeur de l'*Histoire de la classe ouvrière*, par Robert du Var, fit une édition de luxe des *Fables*, précédée d'une magnifique étude sur la *Fable*, par Pierre Leroux.

Après le coup d'Etat, il fut pris un matin dans son lit, rue du Faubourg-Saint-Jacques, le 12 décembre, et conduit dans les casemates-prisons de Bicêtre et d'Ivry. Béranger fit encore des démarches, vaines cette fois, pour obtenir sa mise en liberté. Il fut dirigé avec ses codétenus sur Le Havre, pour être conduit à Brest ou à Cayenne. Grâce à Béranger, Lachambeaudie vit sa déportation se changer en exil. Il se rendit à Bruxelles, où il publia deux éditions de ses *Fables*. En août 1856, Béranger avait obtenu sa grâce; il rentra. Il a publié depuis un recueil intitulé : *Fleurs et Villemomble* (1861, in-18), noms de deux villages de la Dordogne qu'il a habités pendant quelques années. Il s'est remarié en 1865. Nous avons apprécié, dans notre article général FABLE et dans un article spécial, *Fables de Lachambeaudie*, le recueil de l'écrivain démocratique.

LA CHAMBRE (Louis, comte DE), gouverneur de Savoie, mort vers la fin du XVe siècle. Issu d'une ancienne famille de la Bresse, il fut appelé, en 1478, par le roi Louis XI, à gouverner le Piémont et la Savoie, pendant la minorité de Philibert Ier. Des compétiteurs qui lui disputaient sa charge, profitant de la dureté de son administration, soulevèrent contre lui une partie du pays, l'assiégèrent dans Turin, s'emparèrent de sa personne et le jetèrent dans une forteresse (1482). Après la mort de Philibert, il fut mis en liberté; mais, poussé par son esprit inquiet, il reprit les armes contre la régente, Blanche de Montferrat (1492), s'empara de Chambéry, mit le siége devant Genève, fut défait et dut se réfugier en France. Le roi Charles VIII fit sa paix avec la régente et lui fit rendre ses biens, qui avaient été confisqués.

LA CHAMBRE (Marin CUREAU DE), écrivain français, né au Mans vers 1594, mort en 1675. Il vint de bonne heure à Paris, où il eut pour protecteur le chancelier Séguier, qui était, dit-on, son parent, et qui se l'attacha comme médecin. Il acquit bientôt de la réputation par la pratique de son art et par ses écrits. Cependant, le premier de ses ouvrages, qu'il publia assez tard et qui est intitulé : *Nouvelles pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination* (Paris, 1634, in-4o), est composé d'éléments bizarrement disparates et renferme des hypotheses par trop excentriques. C'est ainsi, par exemple, que l'auteur attribue les crues subites du Nil à la raréfaction du nitre dans les eaux de ce fleuve. Cette singulière théorie rencontra des adhérents, entre autres le savant Campanella. Mais, si les idées contenues dans le livre de La Chambre étaient assez saugrenues, l'auteur avait eu, du moins, le mérite de l'écrire dans un excellent style et en français, ce qui était une innovation hardie à une époque où toutes les questions scientifiques étaient traitées en latin. Cette innovation valut à La Chambre la faveur de Richelieu, qui le fit entrer à l'Académie en 1635. A la mort de l'Eminence, ce fut La Chambre qui prononça son éloge au nom de la docte compagnie. Il devint médecin ordinaire de Louis XIII, fut en grande faveur auprès de Mazarin et entra à l'Académie des sciences en 1666.

La Chambre aborda tour à tour les sujets les plus divers et les traita toujours, sinon avec talent, du moins avec une grande clarté d'exposition et dans un langage d'une correction tout académique, ce qui, à cette époque, n'excluait malheureusement pas l'emphase. Cureau de La Chambre n'est pas un savant, même pour son époque, qui, il ne faut l'oublier, est celle de Descartes; mais il eut un mérite, unique alors, celui de parler clairement la langue scientifique et de rendre accessibles aux gens du monde les questions auxquelles les personnes de cette classe peuvent s'intéresser. C'était alors, plus encore qu'aujourd'hui, un gage de succès; celui de La Chambre fut grand. Un côté plus sérieux de son œuvre, c'est l'indépendance qu'il professe, déclarant nettement, contre les scolastiques acharnés, qu'Aristote a fait son temps, et qu'il ne convient pas plus de s'attarder dans les décisions du Stagirite que celui-ci ne s'est laissé arrêter par celles de ses devanciers.

Parmi les nombreux écrits de Cureau de La Chambre, nous citerons les suivants : *Nouvelles conjectures sur la digestion* (Paris, 1636, in-4o); *Charactères des passions* (Paris, 1640-1662, 5 vol. in-4o), le plus important des ouvrages de l'auteur; *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a esté dict pour et contre le raisonnement des bêtes est examiné* (Paris, 1648, in-4o); *Nouvelles conjectures sur l'iris; Observations de Philalèthe sur un libelle intitulé* Optatus gallus (1650); *Discours sur les principes de la chiromancie* (Paris, 1653, in-8o); *Novæ methodi pro explicandis Hippocrate et Aristotele specimen* (Paris, 1655, in-4o); *De la lumière* (1657, in-4o); *Recueil des épîtres, lettres et préfaces de M. de La Chambre* (Paris, 1664, in-12); l'*Art de connaître les hommes* (Paris, 1667, in-4o), etc.

LA CHAMBRE (Pierre CUREAU DE), littérateur, fils du précédent, né à Paris, mort dans la même ville en 1693. Il entra dans les ordres, fit un voyage en Italie dans l'espoir de se guérir d'un commencement de surdité, puis devint curé à Paris. C'était un homme de beaucoup d'esprit, qui fut nommé membre de l'Académie en 1670, bien qu'il n'eût publié aucun ouvrage. Quoiqu'il aimât la poésie, il ne fit dans sa vie qu'un seul vers. L'ayant récité un jour à Boileau, celui-ci s'écria plaisamment : « Ah! monsieur l'abbé, que la rime est belle! » L'abbé La Chambre a laissé des *Panégyriques*, des *Oraisons funèbres* et trois *Discours prononcés à l'Académie* (1686, in-4o).

LA CHAMBRE (François ILHARART DE), philosophe et théologien, né à Paris en 1698, mort en 1753. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne (1727) et devint chanoine de Saint-Benoît. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Traité du formulaire* (1736, 4 vol. in-12); *Traité de la véritable religion* (1737, 5 vol. in-12); *Traité de la constitution Unigenitus* (1738, 2 vol. in-12); *Réalité du jansénisme démontrée* (1740); *Traité de l'Eglise* (1743, 6 vol. in-12); *Exposition des différents points de doctrine qui ont rapport aux matières de religion* (1745, 2 vol. in-12); *Traité de la grâce* (1746, 4 vol. in-12), etc.

LACHAMP-RAPHAËL, village et comm. de France (Ardèche), canton d'Antraigues, arrond. et à 33 kilom. de Privas, sur le versant méridional du mont Raphaël, dont le sommet, en pain de sucre et couronné de bois, atteint 1,412 mètres. Sur le territoire de cette commune se trouvent les deux curieuses cascades du *Ray-Pic*, dont l'une forme trois chutes principales, et l'autre se précipite d'un seul jet de 25 mètres de hauteur dans un gouffre profond. Aux environs des cascades, des prismes basaltiques forment çà et là des espèces de ruines suspendues en l'air, ou bien de grandes voûtes aux arcades fantastiques.

LACHANODE s. m. (la-ka-no-de — du gr. *lachanon*, herbe potagère, légume). Bot. Genre d'arbres, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît à Sainte-Hélène.

LA CHAPELLE (Georges DE), peintre français, né à Caen, mort vers 1655. Il fit un long séjour à Constantinople, et publia, à son retour : *Recueil de divers portraits des principales dames de la Porte du Grand Turc* (Paris, 1648, in-fol.), avec 13 planches gravées par Noël Cochin.

LA CHAPELLE (Jean DE), littérateur français, né à Bourges en 1655, mort à Paris le 9 mai 1723. Il est célèbre par les épigrammes dont il fut assailli dans le monde littéraire pour ses indigestes tragédies. Son père était professeur de droit à l'université de Bourges. S'étant rendu à Paris, Jean de La Chapelle mena de front la culture des lettres et l'étude des finances, puis il acheta une charge de receveur des finances à La Rochelle, qu'il garda peu de temps. Devenu secrétaire des commandements du prince de Conti, il l'accompagna, en cette qualité, en Suisse, en Hongrie (1685), et donna alors de telles preuves de son aptitude pour les affaires, que Louis XIV le chargea d'une négociation avec le gouvernement helvétique, en 1697. A la mort de Furetière, La Chapelle lui succéda comme membre de l'Académie française (1688) et devint sous-doyen de cette compagnie.

Comme auteur dramatique, La Chapelle est disciple de Racine. Racine, en effet, fonda, à son insu, une école d'imitateurs; mais ce Raphaël n'eut point de Jules Romain. La Chapelle débuta par *Laïde*, puis fit représenter *Téléphonte*, *Cléopâtre*, à propos de laquelle Boileau demande qu'on examine

Qui, du fade Boyer et du sec La Chapelle,
Excita plus de sifflements;

Ajax, le *Carrosse d'Orléans*, comédie. Ces pièces eurent si peu de succès que La Chapelle n'osa faire imprimer les dernières.

La prose de La Chapelle est un peu meilleure que ses vers. Il publia les *Amours de Catulle* (Paris, 1680, in-12), sorte de roman poétique, dans lequel, au milieu d'un tissu d'histoires galantes, il enchâssa la traduction des pièces de ce poëte, et qui lui attira l'épigramme si connue de Chaulieu :

Celui qui si maussadement
Fit parler Catulle et Lesbie
N'est point cet aimable génie
Qui fit le *Voyage charmant*,
Mais quelqu'un de l'Académie.

La Chapelle donna successivement ensuite : *Marie d'Anjou, reine de Maïorque, nouvelle littéraire et galante* (Paris, 1682, 2 vol. in-12); *Lettres d'un Suisse à un Français* (1703-1711, 2 vol. in-4o), dont il publia une traduction latine; *Pompe funèbre de François-Louis de Bourbon*, avec des *Mémoires historiques sur la vie d'Armand de Bourbon* (1709, in-4o); *Amours de Tibulle* (1712, 3 vol. in-12), ouvrage dans le même genre que les *Amours de Catulle*; *Réflexions politiques et historiques sur l'affaire des princes* (1717, in-8o). D'Alembert a publié un éloge de La Chapelle dans son *Histoire de l'Académie française*.

LA CHAPELLE (Armand BOISBELEAU DE), écrivain protestant français, né à Ozillac (Saintonge) en 1676, mort à La Haye (Hollande) en 1746. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, sa mère l'emmena en Angleterre, où il suivit la carrière évangélique, puis il devint successivement pasteur en Irlande, à Londres (1711) et à La Haye (1725). Outre des traductions, on lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Réflexions en forme de lettres au sujet d'un système prétendu nouveau sur le mystère de la Trinité* (Amsterdam, 1729, in-8o); *Examen de la manière de prêcher des protestants français et du culte extérieur de leur sainte religion* (1730, in-8o); *Lettres d'un théologien réformé à un gentilhomme luthérien* (1736, 2 vol. in-12); *Mémoires de Pologne, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume, depuis la mort du roi Auguste II* (1733), *jusqu'en* 1737 (Londres, 1739, in-12); *Description de toutes les cérémonies qui se sont observées à Rome depuis la mort de Clément XII jusqu'au couronnement de Benoît XIV* (Paris, 1741, in-12); *De la nécessité du culte public parmi les chrétiens* (La Haye, 1746, in-8o). La Chapelle coopéra à la rédaction de trois journaux : la *Bibliothèque anglaise* ou *Histoire littéraire de la Grande-Bretagne* (Amsterdam, 1717-1727, 15 vol. in-8o); *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* (Amsterdam, 1728-1753, 52 vol. in-12), et la *Nouvelle bibliothèque* ou *Histoire littéraire des principaux écrits qui se publient* (La Haye, 1738 et suiv., 59 vol. in-12).

LA CHAPELLE (Jacques-Alexandre DE), musicien qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il s'adonna à la composition et fit paraître : les *Vrais principes de la musique, exposés par une gradation de leçons distribuées d'une manière facile et sûre, pour arriver à une connaissance parfaite et pratique de cet art* (Paris, 1736-1739, in-fol.); les *Plaisirs de la campagne*, cantabile (Paris, 1735).

LA CHAPELLE (abbé DE), mathématicien français, né vers 1710, mort à Paris en 1792. Il s'adonna à l'étude des mathématiques, devint censeur royal, membre de la Société royale de Londres, des Académies de Lyon et de Rouen, et passa sa vie dans la retraite, ne voyant que quelques amis. On lui doit l'invention d'un appareil en liége, appelé *scaphandre*, pour marcher à la surface des eaux tranquilles. La Chapelle a composé plusieurs ouvrages qui ont été longtemps estimés. Nous citerons : *Institutions de géométrie enrichies de notes critiques et philosophiques sur la nature et les développements de l'esprit humain* (Paris, 1746, 2 vol. in-8o); *Traité des sections coniques appliquées à la pratique de différents arts* (1750, in-8o); l'*Art de communiquer ses idées* (1763, in-12); le *Ventriloque* ou l'*Engastrimythe* (1772, in-12), ouvrage curieux dans lequel La Chapelle attribue la ventriloquie à la grande flexibilité des organes vocaux, accrue par un fréquent exercice, et explique par là les oracles et autres phénomènes merveilleux dont il est question chez les anciens; *Traité de la construction du scaphandre ou du bateau-homme* (1774, in-4o), réédité en 1804, in-12, avec un *Projet de formation d'une légion nautique ou d'éclaireurs des côtes, destinée à opérer des débarquements.*

LACHAPELLE (Marie-Louise DUGÈS, dame), sage-femme en chef de la maison d'accouchements de la Maternité, née à Paris en 1769, morte dans cette ville en 1821. Son père, Louis Dugès, était officier de santé; sa mère, Marie Jouet, était sage-femme jurée au Châtelet et sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu. Elevée de bonne heure sous les yeux de sa mère, instruite par ses leçons et son exemple, mêlée presque inconsciemment aux opérations du métier, Mlle Dugès acquit promptement et, pour ainsi dire sans s'en apercevoir, les connaissances théoriques et pratiques de l'art des accouchements. Bien que mariée, en 1792, à M. Lachapelle, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, elle demeura toujours à l'Hôtel-Dieu, auprès de sa mère. Veuve après quelques années de mariage, elle se consacra tout entière à sa profession, et fut nommée, en 1795, sage-femme adjointe à l'Hôtel-Dieu. Bientôt elle fut choisie pour organiser l'hospice de la Maternité, construit sous le ministère Chaptal; elle fut nommée directrice de cet établissement avec Baudeloque pour principal professeur. Elle justifia en tous points la faveur dont elle avait été l'objet, et contribua pour une grande part à la réputation de cette grande école. Les services rendus à l'art par cette femme remarquable ne se bornent point aux leçons qu'elle fit de son vivant et aux élèves qu'elle forma; elle recueillit, durant sa pratique à la Maternité, un nombre très-grand d'observations, qui ont servi de base à son ouvrage sur les accouchements, l'un des plus utiles qui aient été publiés depuis celui de Baudeloque, et dont voici le titre : *Pratique des accouchements* ou *Mémoires et observations choisies sur les points les plus importants de l'art* (Paris, 1821, 3 vol. in-8o, avec tableaux). Nous lui devons, en outre, plusieurs articles d'obstétrique, insérés dans l'*Annuaire médico-chirurgical des hospices et hôpitaux civils.*

LACHAPELLE (Pierre-Adrien DE), botaniste français, né à Cherbourg en 1780, mort en 1854. Il exerçait la profession de pharmacien et était juge au tribunal de commerce, ainsi que membre de la Société académique de sa ville natale. On a de lui : *Catalogue méthodique des lichens recueillis dans l'arrondissement de Cherbourg, précédé d'un tableau analytique des genres* (Caen, 1826, in-8o); *Mémoire sur les plantes marines*), dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg* (1833); *Description succincte; Description succincte des thalassiophytes inarticulées*, mêmes mémoires (1838); *Catalogue méthodique des mousses dans l'arrondissement de Cherbourg*, (1843); *Catalogue des graminées qui naissent spontanément dans l'arrondissement de Cherbourg*, mêmes mémoires (1847).

LA CHAPELLE-TAILLEFER (Pierre DE), prélat français, né au bourg de La Chapelle-Taillefer (Creuse) vers 1240, mort en 1312. Il professa le droit civil à Orléans (1270), devint chanoine et clerc de la chapelle royale à Paris (1288), et fut chargé par Philippe le Bel de tenir, la même année, le parlement de Toulouse, puis, deux ans plus tard, celui de Paris. Il devint ensuite successivement évêque de Carcassonne (1292), puis de Toulouse (1298), cardinal de Preneste (1305) et inquisiteur des templiers (1312). On a de lui : *Constitutiones Petri de Capella.*

LA CHARCE (Philis DE LA TOUR DU PIN DE), héroïne française. V. LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE.

LACHARÈS, tyran du parti populaire à Athènes, qui vivait au commencement du IIIe siècle avant notre ère. Grâce à son influence acquise sur le peuple par son talent oratoire, il parvint, pendant le siége d'Athènes par Démétrius Poliorcète, à chasser Démocharès, chef du parti aristocratique, et s'empara du pouvoir, fit une guerre acharnée à l'aristocratie, et porta un décret frappant de la peine capitale quiconque parlerait de traiter avec Démétrius; lorsqu'il vit que la ville affamée ne pouvait plus résister, il s'enfuit sous un déguisement et se réfugia successivement à Thèbes et en Thrace. On ignore ce qu'il devint à partir de 279, époque où Apollodore le chassa de Cassandria.

LA CHARRIÈRE (Joseph DE), médecin savoyard. V. CHARRIÈRE.

LA CHASSAGNE (Ignace-Vincent GUILLOT DE), romancier français, né à Besançon vers 1705, mort à Paris vers 1750. Son père professait la médecine à Besançon. La Chassagne entra dans les ordres, se rendit à Paris et publia des romans qui le mirent fort à la mode. Ces ouvrages brillent peu par l'imagination, mais sont assez purement écrits. Nous citerons de lui : le *Chevalier des Essarts et la comtesse de Bercy, histoire remplie d'événements intéressants* (Paris, 1735, 2 vol. in-12); *Histoire du chevalier de l'Etoile, contenant l'histoire secrète et galante de Mlle de M... avec M. du...* (Amsterdam, 1740, in-12); les *Amours traversés, histoires intéressantes dans lesquelles la vertu ne brille pas moins que la galanterie* (La Haye, 1741, in-12); *Mémoires d'une fille de qualité qui s'est retirée du monde* (Paris, 1742, in-12); la *Bergère russienne* (1745, in-12).

LA CHASSAIGNE (Marie-Hélène BROQUIN, dite), actrice française, née en 1747, morte en 1820. Elle débuta, en 1766, à la Comédie-Française, par les rôles de Phèdre, d'Alzire et de Camille, et fut reçue sociétaire en 1769. Au bout de quelques années, elle prit les rôles de duègne et les remplit longtemps avec le plus grand succès. Elle excellait surtout à se grimer et à singer le ton et les airs des femmes de qualité. Incarcérée en 1793, mais rendue bientôt à la liberté, elle reparut en 1794 au théâtre Feydeau, et y joua jusqu'en 1803, époque où elle prit sa retraite. Elle se retira à Saint-Mandé, se livra aux pratiques d'une dévotion ardente et fut atteinte, en 1812, d'aliénation mentale.

LA CHÂTAIGNERAYE (Jean-Baptiste-Auguste DE PONS, marquis DE), littérateur français, né en Poitou en 1785. Il entra sous l'Empire dans la diplomatie, remplit depuis lors divers postes et se livra en même temps à des travaux poétiques et littéraires. On cite de lui : *Recueil de poésies diverses* (Paris, 1816, in-8o); *Phocas* (Paris, 1817, in-8o), tragédie en cinq actes; *Mémoire historico-héraldique concernant les anciens sires de Pons* (1829, in-4o).

LA CHÂTEIGNERAIE (François DE VIVONNE, seigneur DE), gentilhomme français, adversaire de Jarnac. V. CHÂTEIGNERAIE.

LA CHÂTRE, famille noble du Berry, dont plusieurs membres se sont distingués dans la carrière des armes. V. CHÂTRE.

LACHÂTRE (Maurice), écrivain français, de l'école communiste, né à Issoudun (Indre) en 1814. Il vint de bonne heure habiter Paris, où il se fit connaître à la fois comme auteur et comme éditeur. Homme d'étude et non d'action, très-prompt à adopter les théories les plus avancées, mais nullement révolutionnaire, M. Lachâtre ne s'est attaché à aucune école, mais s'est appliqué à puiser dans toutes. Il a adopté les idées de Cabet sur le communisme, celles de Proudhon sur la propriété, celles d'Emile de Girardin sur la complète émancipation des femmes, celles de Blanqui sur la réorganisation sociale. Partisan de la doctrine qui se formule ainsi : « A chacun selon ses besoins, de chacun selon ses forces, » il a déclaré être en même temps « pour l'autonomie de la commune, pour l'état fédératif et pour l'établissement de la république universelle. » En religion, il est « déiste avec Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, spiritiste avec Allan Kardec, et croit, avec Jean Reynaud, à la réincarnation de l'esprit, à la succession indéfinie des existences humaines sur cette terre ou dans les planètes. »

Sous l'Empire, M. Lachâtre, condamné, comme éditeur des *Mystères du peuple*, d'Eugène Sue, et comme auteur du *Dictionnaire universel*, quitta la France et résida pendant sept ans à Barcelone. Ami de Félix Pyat, il devint, en 1871, un des rédacteurs du *Vengeur*, fondé par ce dernier, y défendit les idées fédéralistes pendant la Commune, et, après l'entrée de l'armée de Versailles à Paris (21 mai), il dut se cacher pour échapper à un mandat d'amener. Quelque temps après, il parvint à se réfugier en Espagne et alla habiter Saint-Sébastien.

Les principaux ouvrages de M. Lachâtre sont : *Histoire des papes* (10 vol.), contenant les crimes, meurtres, empoisonnements, adultères, incestes des pontifes romains, les crimes des rois, reines et empereurs ; le *Dictionnaire universel*, panthéon littéraire et encyclopédie illustrée ; *Encyclopédie et panthéon littéraire illustré*.

LACHAU (l'abbé GÉRAUD DE), archéologue français, né vers 1750, mort on ne sait à quelle époque. Il fut bibliothécaire et secrétaire interprète du duc d'Orléans. Il publia, avec l'abbé Leblond : *Dissertation sur les attributs de Vénus* (1776, in-4°, avec gravures), ouvrage dédié à Voltaire et couronné par l'Académie française ; *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans* (1784, in-fol.). Ce n'est que le deuxième volume de l'œuvre complète ; le premier avait été publié par l'abbé Arnaud.

LACHAUD (Charles-Alexandre), avocat français, né à Treignac (Corrèze) en 1818. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège de Bazas, il se rendit, en 1836, à Paris, où il suivit les cours de la Faculté de droit et prit le diplôme de licencié. De retour dans la Corrèze, il se fit inscrire au barreau de Tulle, où il ne tarda pas à se faire remarquer. Lorsque Mme Lafarge, qui l'avait entendu plaider dans une affaire d'infanticide, fut traduite devant la cour d'assises de Tulle, elle se souvint du jeune avocat et le choisit, en même temps que Bac, pour défenseur. Le retentissement qu'eut ce procès mit en évidence M. Lachaud, qui défendit sa cliente avec une éloquence ardente (1840). Inconnu la veille, il se vit tout à coup une célébrité, et fut appelé à plaider en province des causes importantes, entre autres celle de Besson, dans le procès Marcellange, à Lyon (1842). Deux ans plus tard, il alla se fixer à Paris, épousa la fille de l'académicien Ancelot, et ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les avocats de cour d'assises. Au nombre des procès dans lesquels il a pris la parole et qui ont eu le plus de retentissement, nous citerons ceux de Bocarmé (1851), de Mme Pavie, accusée de bigamie, et qu'il fit acquitter, de Preigne, de Grellet-Carpentier, de Lescure, du lieutenant de Mercy, de Mme Lemoine (1860), du caissier Taillefer (1869), de Troppmann (1870); enfin, depuis la chute de l'Empire, de Courbet (1871), de Janvier de La Motte (1872), du *Figaro* contre le général Trochu (1872), etc. Dans ces dernières affaires, M. Lachaud ne s'est pas borné à défendre ses clients ; il s'est attaché à défendre en même temps la plus triste des causes, celle du triste gouvernement qui débuta par l'attentat du 2 décembre et finit par la honteuse capitulation de Sedan. Par un phénomène singulier, c'est surtout depuis que l'Empire a donné la mesure de ce qu'il portait en lui de démoralisation et de calamités, que le célèbre avocat a tenu à se montrer son admirateur fervent et passionné. Sous l'Empire, il s'était fort peu occupé de politique. Une seule fois, lors des élections de 1869, il se porta candidat au Corps législatif dans la 8e circonscription de la Seine ; mais il n'osa point invoquer le titre de candidat officiel, et se borna à être, comme on disait alors, un candidat agréable. Battu complètement par M. Jules Simon, qui obtint 30,000 voix, pendant qu'il n'en avait que 8,700, M. Lachaud n'a plus affronté depuis le suffrage universel.

M. Lachaud a fait partie du conseil de l'ordre des avocats à Paris de 1858 à 1867. Comme orateur, il a du feu, de la verve, une parole élégante, vive et facile. Insinuant, persuasif, quelque peu larmoyant, ayant recours à tous les procédés du genre pathétique, il est en tout et avant tout l'avocat de cour d'assises. Ce grand artiste en paroles a tour à tour l'organe de Mélingue, la rondeur de Coquelin, la bonhomie de Geoffroy, la dignité souriante d'un évêque monté en chaire. De sa voix retentissante, il lance des phrases creuses, des métaphores d'un romantisme vieilli ; il appuie sur des expressions heureuses, souligne des mots spirituels, et, malgré ses pincements de lèvres, malgré les roulements minaudiers de ses gros yeux divergents, il empoigne son auditoire, le tient sous le charme, l'entraîne par son argumentation savante, le remue par ses effets dramatiques et finit souvent par le convaincre, tant il a l'air convaincu lui-même.

LA CHAUSSADE (Jacques DE), marquis de CALONGES, homme de guerre français du XVIIe siècle. Issu d'une famille protestante de l'Agénois, dont plusieurs membres s'étaient signalés pendant les guerres de religion, il prit lui-même une part active aux mouvements provoqués, dès les premiers jours du règne de Louis XIII, par les ordonnances rendues contre les protestants, avec lesquels firent cause commune les seigneurs qui avaient à se plaindre de la cour. La Chaussade devint, en 1615, gouverneur du château du Mas. Lorsque les hostilités recommencèrent en 1621, il fut chargé de défendre Montpellier, et tint en échec, pendant deux mois, devant cette ville l'armée royale, commandée par le prince de Condé. A la paix, il reçut du roi une pension de 6,000 livres, alla ensuite servir dans les Pays-Bas, et revint plus tard en France, où il se signala, en 1635, au siége d'Avein, en Guyenne. On ignore l'époque de sa mort. — Sa fille, Judith DE CALONGES, morte en 1700, se fit à son époque une grande réputation par ses connaissances étendues dans les langues anciennes, même en hébreu, car elle adressa à Bochart des notes sur le texte de la *Genèse*. Elle avait pris pour guide spirituel le fameux Labadie, et, s'il faut en croire certains écrivains, celui-ci n'aurait pas conservé dans ses relations avec elle toute la retenue que lui imposait la nature de ses fonctions. Après la proclamation de l'édit de Nantes, Mlle de Calonges fut persécutée à cause de ses opinions religieuses, et se retira en Hollande, où elle passa le reste de ses jours.

LA CHAUSSE (Michel-Ange DE), antiquaire français. V. CHAUSSE.

LA CHAUSSÉE [Pierre-Claude NIVELLE DE), auteur dramatique, inventeur du drame, né à Paris en 1692, mort en 1754. Il était le neveu d'un fermier général, et pouvait faire une brillante fortune dans les finances. Ses goûts modestes, son amour de la retraite et de l'étude le vouèrent à la profession des lettres. Il débuta par une *Lettre de la marquise de L*** sur les fables nouvelles* (1719, in-12), où il faisait une critique modérée et spirituelle des fables de Lamotte, et défendit la poésie contre le même novateur, qui conseillait d'écrire des tragédies et même des odes en prose, par son *Epître à Clio* (1731, in-12). Malheureusement, La Chaussée n'était guère poëte, et il ne réussit jamais à faire que de la prose rimée, de sorte qu'il ne lui était pas possible de prouver la poésie, comme Diogène prouvait le mouvement en marchant. Il doit pourtant lui être tenu compte de sa bonne volonté, et Voltaire lui adressa un petit quatrain élogieux.

La Chaussée était aussi un novateur, comme Lamotte, son adversaire en littérature et son ami dans la vie privée ; il rêvait de donner au théâtre un genre à part, qui ne fût ni la tragédie ni la comédie, tout en tenant de l'un et de l'autre, et qui permît de mettre sur la scène d'autres infortunes que celles des princes, et d'autres types que ceux par lesquels on personnifie les vices et les ridicules. Il partait d'un point de vue très-juste, et se disait que, la vie moyenne et bourgeoise offrant, dans la réalité, tout autant d'intérêt que la vie des rois et des grands, il pourrait toucher et plaire en la transportant au théâtre. Dans l'étude que nous avons consacrée au DRAME, nous avons dit quelle fut la part de La Chaussée dans cette innovation, d'où sortit le drame français moderne, quels obstacles il rencontra, quelles querelles souleva ce genre, baptisé alors de comédie larmoyante. Nous nous bornerons à donner ici la suite de ses pièces. Il fit successivement jouer : la *Fausse antipathie*, comédie en trois actes et en vers (1733) ; le *Préjugé à la mode*, comédie en cinq actes et en vers (1735), dont le sujet lui avait été fourni par *Mlle de Quinault ;* il y combat le sot préjugé de son temps, d'après lequel il était ridicule, pour un homme comme il faut, d'aimer sa femme ; l'*Ecole des amis*, comédie en cinq actes et en vers (1737) ; *Maximien*, tragédie (1738) sur un sujet déjà traité par Corneille ; *Mélanide*, comédie en cinq actes et en vers (1741). Fréron regardait cette pièce comme un modèle du genre. La Chaussée, qui avait éprouvé un échec en faisant jouer la tragédie précédente, la donna comme d'un jeune homme inconnu, ce qui ne l'empêcha pas de réussir. Il fit jouer ensuite : *Amour pour amour*, comédie en trois actes et en vers (1742) ; l'*Ecole des mères* (1744), que Laharpe préférait à toutes les autres comédies de La Chaussée ; elle est fondée sur les funestes résultats de la préférence des parents pour un de leurs enfants, au détriment des autres. La *Gouvernante*, comédie en cinq actes et en vers (1747), a pour sujet une aventure véritable et un but aussi moral. Un conseiller au parlement de Bretagne, M. de La Faluère, ayant fait rendre, par erreur, un arrêt injuste dans une cause dont il était le rapporteur, répara au détriment de sa fortune le préjudice fait par sa faute à la partie condamnée. La Chaussée prit pour sujet ce noble exemple, que peu de magistrats seront tentés de suivre. Ainsi, la comédie, telle que l'entendait cet homme de bien, essayait de corriger ou d'améliorer les mœurs, non par le rire, mais par l'émotion. Il obtint moins de succès avec : *Paméla* (1743); l'*Ecole de la jeunesse* (1749) ; l'*Homme de fortune* (1751) ; le *Rival de lui-même* (1746) ; le *Vieillard amoureux ;* l'*Amour castillan* (1747) ; *Elise ;* les *Tyrinthiens ;* la *Princesse de Sidon*, et le *Rapatriage*, qui n'est qu'une parade d'une gaieté un peu trop libre. Toutes ces pièces, si discutées à leur apparition, et qui divisèrent en deux camps toute la littérature, sont des titres sérieux à la célébrité de leur auteur. La Chaussée eut pour lui Laharpe, qui le soutint, Diderot, qui l'imita, et Voltaire, qui écrivit *Nanine*, puis, se ravisant, trouva que ce genre de comédie n'avait pas de raison d'être. Piron, qui fit sur La Chaussée quelques épigrammes mordantes, et Collé, qui l'appelait un Cotin dramatique, furent ses deux ennemis irréconciliables. Aussi, l'auteur du *Préjugé à la mode*, qui était entré à l'Académie dès ses premiers succès, en 1736, fut-il un des membres qui contribuèrent le plus à éloigner Piron de l'illustre compagnie. « Le style des comédies de La Chaussée, dit M. Dubief, est en général coulant, facile, abondant, mais pâle et dépourvu d'originalité. Il est habile à tracer un portrait, à faire une définition, à filer une scène ; mais il manque d'action, de mouvement, d'imagination, et surtout de ce *vis comica* dont parle Horace, et qu'on ne trouve que dans Molière. Sa muse est la sensibilité ; c'est son cœur qui lui inspira ses meilleurs vers ; il est moral, sermonneur, c'est-à-dire froid et monotone ; quelquefois tendre, jamais passionné, et s'arrête toujours sur la limite qui sépare l'esprit du génie, sans jamais la franchir. C'est ce qui faisait dire à Voltaire qu'il était un des premiers après ceux qui ont du génie. » Sablier a donné une édition des *Œuvres complètes de La Chaussée* (Paris, 1762, 5 vol. in-12). On a publié depuis ses *Œuvres choisies* (Paris, 1813, 2 vol. in-18, et 1825, in-18).

LA CHAUSSÉE (Antoine DE), poëte belge. V. LE CAUCHIE.

LA CHAUX-DE-FONDS, bourg de Suisse. V. CHAUX-DE-FONDS (LA).

LÂCHE adj. (lâ-che — du latin *laxus*, large, lâche, que les étymologistes regardent comme un participe de *languere*, languir). Qui n'est pas ou qui est trop peu serré, trop peu tendu : *Nœud trop* LÂCHE. *Il faut tenir cette corde un peu* LÂCHE. (Acad.) *César portait sa ceinture par-dessus son laticlave, et la portait fort* LÂCHE, *ce qui donna lieu à ce mot de Sylla : Méfiez-vous de ce jeune homme à ceinture* LÂCHE. (Laharpe.)

— Se dit d'un tissu dont les fils sont peu serrés : *Toile, étoffe* LÂCHE.

— Fig. Mou, qui manque d'ardeur, d'activité : *Un ouvrier* LÂCHE *au travail.* ‖ Qui manque de courage : *Les hommes sont vils et* LÂCHES. (P.-L. Courier.)

Lâche qui veut mourir, courageux qui veut vivre.
L. RACINE.

‖ Qui a des sentiments vils et méprisables ; qui est vil et méprisable : *Etre assez* LÂCHE *pour insulter au malheur. La* LÂCHE *conduite d'un ingrat. C'est une action* LÂCHE *et indigne d'attaquer les morts.* (Mme de Pompadour.)

Je ne trouve partout que *lâche* flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie.
MOLIÈRE.

— *Ventre lâche*, Estomac, ventre qui retient peu les aliments : *Le raisin rend, tient le* VENTRE LÂCHE. (Acad.)

— *Temps lâche*, Temps mou, humide.

— Littér. Dépourvu de nerf, de concision : *Style, versification* LÂCHE. *Rien n'est plus opposé à l'éloquence qu'un style diffus, traînant et* LÂCHE. (Bitaubé.) ‖ Qui écrit sans vigueur, sans concision : *Il est moins faible et moins* LÂCHE *que Campistron, mais il est presque toujours dur, prosaïque et incorrect.* (Laharpe.)

— B.-arts. Dont les formes manquent de vigueur, dont le trait est faible, indécis : *Un faire* LÂCHE.

— Bot. Se dit des inflorescences dont les fleurs sont très-écartées les unes des autres : *Epi* LÂCHE. *Ombelle* LÂCHE. *La grappe du faux cytise est* LÂCHE. ‖ *Connectif lâche*, Connectif qui est assez long pour empêcher que les lobes de l'anthère ne se touchent.

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui ne tient pas bien le vent.

— s. m. Homme dépourvu de courage, ou qui n'a pas d[illegible]ntiments d'honneur : *Les* LÂCHES *deviennent hardis s'ils s'aperçoivent qu'on les craint.* (P. Bouhours.) *Les* LÂCHES *sont cruels.* (Volt.) *Le* LÂCHE *a moins d'affronts à dévorer que l'ambitieux.* (Vauven.) *Se soumettre à la nécessité physique qu'on peut repousser est d'un* LÂCHE. (Mme Guizot.) *Une paix sans dignité, c'est là la paix à tout prix ; c'est la paix du* LÂCHE. (Dupin.) *Le calomniateur est un* LÂCHE. (Boitard.)

Je ne sais point en *lâche* essuyer un outrage.
BOILEAU.

— Homme mou, paresseux : *C'est un grand* LÂCHE.

— Adv. D'une manière lâche, peu serrée : *Coudre* LÂCHE. *Attacher* LÂCHE.

— **Syn. Lâche, couard, poltron,** etc. V. COUARD.

Lâche (LE), drame en cinq actes et en prose, de M. Touroude ; théâtre de l'Ambigu, 25 février 1873. Ce drame énergique offre des situations saisissantes et bien menées, mais la donnée est invraisemblable. Un certain M. de Saint-Harem, franc misérable, ne pouvant triompher d'une femme, a mis aux prises le mari avec un de ses amis, Mauclerc. Le mari a été tué en duel, et Mauclerc, fort innocent de toute l'infamie qu'on lui a prêtée, répare comme il peut ce malheur en élevant le fils de sa victime. Saint-Harem, de son côté, a un fils, dont il a fait un pilier de salles d'armes, afin qu'il pût soutenir l'honneur de la famille, honneur bien sujet à contestation. Ce Gaston est à peu près certain de tuer son homme, ce qui lui donne la plus fière allure. Comme il se voit préférer le pupille de Mauclerc, Roger, par une jeune fille qu'ils aiment tous deux, il emploie son grand moyen : il veut forcer le jeune homme à se battre. Mais Mauclerc, au temps du duel qui ouvre la pièce, a connu toute la lâcheté du vieux Saint-Harem ; il lui a fait crier grâce, et en a obtenu un aveu signé de toute l'infernale intrigue dans laquelle il avait enveloppé les deux amis. Grâce à ce précieux document, Mauclerc espère bien empêcher tout duel entre son pupille et le fils de l'infâme. Le duel a lieu, toutefois. Roger, par un acte de courtoisie chevaleresque, remet lui-même le fatal papier à Gaston, qui, vaincu à son tour par cette générosité, se fait tuer pour ensevelir par sa mort tous les secrets honteux de la famille.

On peut trouver à redire à l'enchevêtrement de ce drame, fondé tout entier sur cet impossible document signé par Saint-Harem. L'auteur a cependant tiré de cette donnée, toute contestable qu'elle est, deux ou trois grandes scènes, qui ont fait le succès de la pièce. Telle est, entre autres, celle où Saint-Harem est forcé de révéler sa lâcheté à son fils pour le faire renoncer au duel. C'était une scène difficile, et que l'auteur a risquée avec audace.

LÂCHÉ, ÉE (lâ-ché) part. passé du v. Lâcher. Desserré : *Nœud* LÂCHÉ. *Cordons* LÂCHÉS.

— Qu'on a laissé aller, qu'on a cessé d'arrêter ou de retenir : *Chiens* LÂCHÉS. *Eaux* LÂCHÉES. *Un mot imprudemment* LÂCHÉ. *Quand un livre est* LÂCHÉ *dans l'Europe, il n'y a plus de remède.* (Mme de Sév.)

— B.-arts. Fait avec trop de négligence ou d'abandon : *Cela est trop* LÂCHÉ. *Ce tableau n'est qu'une ébauche ; le dessin en est* LÂCHÉ.

LACHÉE, en latin *Lachæum*, ville et promontoire de la Grèce ancienne, sur le golfe de Corinthe, célèbre par le temple de Neptune. Elle servait de port à Corinthe.

LÂCHEFER s. m. (la-che-fèr). Techn. Outil employé dans les fonderies de canons.

LÂCHEMENT adv. (lâ-che-man — rad. *lâche*). Avec nonchalance, mollement : *Travailler* LÂCHEMENT. *Il y va si* LÂCHEMENT ! (Acad.)

La vie aux plus heureux passe comme un moment,
Et doit être importune à qui vit *lâchement.*
ROTROU.

— Fig. En lâche, par défaut de courage : *S'enfuir* LÂCHEMENT. ‖ Bassement, honteusement : *Flatter quelqu'un* LÂCHEMENT. *Se venger* LÂCHEMENT.

— Littér. et B.-arts. Sans vigueur, sans concision : *Ecrire, dessiner* LÂCHEMENT. *Quand il s'agit simplement de goût, il faut écarter tout ce qui est inutile, écrit* LÂCHEMENT *et d'une manière vague.* (Volt.) *J'ai toujours écrit* LÂCHEMENT *et mal quand je n'ai pas été fortement persuadé.* (J.-J. Rouss.)

LACHENAL (Werner DE), naturaliste suisse, né à Bâle en 1736, mort en 1800. Il étudia la médecine à l'université de sa ville natale, et y fut chargé, en 1776, de la chaire d'anatomie et de botanique. Ses recherches et ses travaux ont été d'un grand secours à Haller pour son *Histoire des plantes de la Suisse*, et la correspondance qu'il eut avec ce savant a été insérée dans les *Epîtres latines à Haller*.

LACHENALIE s. f. (la-che-na-lî — de *Lachenal*, bot. suisse). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des hyacinthées, croissant au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Les *lachenalies* sont de jolies plantes bulbeuses, à feuilles simples et radicales, engaînées à leur base, à hampe terminée par des fleurs disposées en épi, en grappe ou en panicule. Ce genre, très-voisin des jacinthes, s'en distingue par son périanthe à divisions extérieures plus courtes, et par ses capsules trigones et à trois valves. Il renferme un certain nombre d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins. La *lachenalie* tricolore a deux feuilles engaînantes, semblables à celles de la jacinthe, et pointillées de pourpre à leur extrémité; la hampe, tachetée de rouge, se termine, en avril, par des fleurs pendantes, dont les divisions extérieures sont jaune citron, bordées de vert foncé, et les divisions intérieures verdâtres, bordées de pourpre. Les *lachenalies* craignent le froid, et doivent passer l'hiver dans la serre tempérée.

LACHENWITZ (François-Sigismond), peintre allemand, né à Neuss en 1820, mort en 1868. Il entra, en 1840, à l'École des beaux-arts de Dusseldorf, et y travailla jusqu'en 1847, époque où il ouvrit lui-même un atelier dans cette ville. Lachenwitz s'adonna particulièrement à la peinture d'animaux, et y fit preuve d'un remarquable esprit d'observation. Les scènes comiques, pleines d'humour, dans lesquelles il a représenté les mœurs des chiens et des singes, ont rendu son nom populaire en Allemagne. Parmi ses toiles, dont plusieurs sont de grande dimension, on place en première ligne : les scènes empruntées au *Reineke Fuchs; Une famille de lions surprise par des tigres; Buffle attaqué par des panthères; Aigles combattant dans les airs; Renne poursuivi par des loups*, etc. Pendant ses dernières années, il s'était adonné à l'étude du cheval, surtout du cheval des steppes, et avait pris cet animal pour sujet de plusieurs de ses compositions; mais elles sont inférieures aux autres. Il en est de même de ses scènes militaires. Sa dernière œuvre fut un grand tableau représentant un *Combat de cavalerie pendant la campagne de Bohême, en* 1866.

LÂCHER v. a. ou tr. (lâ-ché — lat. *laxare*, détendre. V. LÂCHE). Rendre peu ou moins tendu, serré : LÂCHER *un cordage, une corde.* LÂCHER *une ceinture, un cordon.* LÂCHER *le lacet d'un corset.*

— Laisser aller, laisser échapper : LÂCHER *un oiseau.* LÂCHER *un prisonnier.* LÂCHER *les eaux d'un bassin.*

. . . . La justice est tenace;
Elle ne *lâche* pas sitôt ce qu'elle tient.
LEGRAND.

Un vieillard sur son âne aperçut en passant
Un pré plein d'herbe et fleurissant;
Il y *lâche* sa bête, et le grison se rue
Au travers de l'herbe menue.
LA FONTAINE.

‖ Ouvrir, pour donner lieu à un écoulement : LÂCHER *le robinet d'une fontaine, une bonde.*

— Faire partir, éclater : LÂCHER *un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon.*

— Appliquer violemment : LÂCHER *un coup de pied, un coup de poing.*

L'autre, qui s'en doutait, lui *lâche* une ruade
Qui vous lui met en marmelade
Les mandibules et les dents.
LA FONTAINE.

— Lancer, exciter à aller : LÂCHER *les chiens sur un lièvre.* LÂCHER *sur quelqu'un tous les limiers de la police.* LÂCHER *les huissiers après un débiteur.*

— Fam. Quitter, délaisser brusquement : *Eh bien! est-ce que vous allez nous* LÂCHER?

— Renoncer à : *Nous* LÂCHONS *souvent avec dégoût ce que nous avions saisi avec ardeur.* (X. Marmier.)

Lâcher ce qu'on a dans la main,
Sous espoir de grosse aventure,
Est imprudence toute pure.
LA FONTAINE.

— Donner à contre-cœur, à regret : *Mon coffre contenait un peu de linge, mon habit de bachelier et quelques pistoles que le vieillard m'avait* LÂCHÉES *malgré son avarice.* (Le Sage.)

— Lancer, publier : *Le* XVIIIe *siècle...* LÂCHAIT *la vérité et l'erreur à pleines mains.* (Ste-Beuve.)

— Dire, émettre, laisser échapper : LÂCHER *un secret.* LÂCHER *le mot.* LÂCHER *une sottise.*

Je veux qu'on soit sincère, et qu'en homme d'hon[neur,
On ne *lâche* aucun mot qui ne parte du cœur.
MOLIÈRE.

— *Lâcher le ventre*, Rendre le ventre plus libre, faciliter l'évacuation des excréments : *Et le soir, de petits pruneaux pour* LÂCHER LE VENTRE. (Mol.)

— *Lâcher de l'eau*, Uriner : *Un énergumène de gentilhommerie, ayant observé que le contour du château de Versailles était empuanté d'urine, ordonna à ses domestiques et à ses vassaux de venir* LÂCHER *de l'eau autour de son château.* (Chamfort.)

— *Lâcher un vent*, Laisser échapper un vent par en bas.

— *Lâcher tout sous soi*, Ne pouvoir retenir ses excréments, par suite d'une infirmité.

— *Lâcher la bonde à sa colère, à ses larmes*, Leur donner un libre cours : *Je* LÂCHAI LA BONDE À MES LARMES. (J.-J. Rouss.)

— *Lâcher pied*, S'enfuir, reculer : *Le bataillon* LÂCHA PIED. ‖ Montrer de l'irrésolution, de la faiblesse : *N'allez pas* LÂCHER PIED *en cette occasion; tenez ferme.* (Acad.)

— *Lâcher prise*, Laisser aller ce qu'on tient :

Lâcher prise un moment, c'est tout perdre, je crois.
N. LEMERCIER.

‖ Cesser un combat, une poursuite, une dispute.

— Mar. *Lâcher une bordée*, Faire feu de toutes les pièces d'un même bord.

— Navig. *Lâcher un bateau, un train*, Le faire descendre au cours de l'eau : LÂCHER *à col d'hommes, par chevaux, sur corde, à la volée.* ‖ *Lâchez tout!* Commandement usité sur les bateaux à vapeur, pour prévenir de laisser aller à l'eau la corde qui retenait le bateau à terre.

— Navig. aér. *Lâchez tout!* Cri usité pour ordonner de laisser aller toutes les cordes par lesquelles on retient l'aérostat, afin qu'il puisse s'élever librement.

— Jeux. *Lâcher la balle*, La laisser passer sans la toucher. ‖ *Lâcher la main*, La laisser à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever.

— Manég. *Lâcher la bride*, Laisser courir, ne pas retenir avec la bride.

— Fig. Laisser une entière liberté, ne pas contraindre : LÂCHER LA BRIDE *à des écoliers.* LÂCHER LA BRIDE *à ses passions, à son indignation, à son animosité, à sa haine. C'est la cruauté à froid des généraux de cour qui* LÂCHE LA BRIDE *à la brutalité des soldats.* (H. Martin.)

— Escrime. *Lâcher la mesure*, Reculer devant son adversaire.

— v. n. Se détendre; partir : *Si le fusil vient à* LÂCHER, *vous blesserez quelqu'un.* (Acad.)

— Se détacher, cesser de retenir : *Si la corde vient à* LÂCHER, *vous allez vous blesser.*

— Laisser échapper un vent par en bas : *Qui donc* A LÂCHÉ? *Dieu! quelle puanteur!*

Se lâcher v. pr. Se détendre; partir : *La corde* S'EST LÂCHÉE. *Un fusil, un ressort qui* SE LÂCHE.

— Tenir des propos déplacés, inconvenants, indécents : *Il n'aurait pas dû* SE LÂCHER *ainsi devant un étranger. Il* SE LÂCHA *en propos fort libres. Il se repentit de* S'ÊTRE *tant* LÂCHÉ *devant eux.* (Acad.)

— Fam. Laisser échapper un vent :

Votre Majesté,
Je crois, *s'est lâchée.*
(*Chanson du roi Dagobert.*)

LACHÈRE (François), hagiographe français, né à Loge, près d'Autun, en 1660, mort à Dijon en 1734. Admis dans l'ordre des cordeliers, il devint définiteur de province et fut envoyé par Louis XIV, ainsi que trois autres religieux, en mission au Sénégal, où il passa trois ans (1686-1689). Outre des *Mémoires* sur ses voyages en Afrique et dans des îles de l'Amérique, et un *Nécrologe des frères mineurs de Dijon*, restés manuscrits, on a de lui : *Vie de saint Jacques*, suivie de la *Vie de saint François Solano* (Dijon, 1728, in-8o).

LACHÈS, général athénien, mort en 418 avant notre ère. Chargé, en 427, avec Charæades, de commander l'expédition envoyée en Sicile, il lutta avec avantage contre les Locriens Epizéphyriens, revint l'année suivante à Athènes pour répondre à une accusation de péculat portée contre lui par Cléon, prit part à la bataille de Delium, en 424, et devint, trois ans plus tard, un des commissaires qui réglèrent les conditions d'une trêve de cinquante ans avec Sparte. Lachès trouva la mort à la bataille de Mantinée. C'est au procès intenté à Lachès qu'Aristophane a fait allusion dans ses *Guêpes*, lorsqu'il représente le chien Labès, mis en jugement pour avoir volé un fromage de Sicile. On croit, en outre, que, dans son dialogue intitulé *Lachès*, Platon a mis en scène ce général, qu'il représente comme un argumentateur plein de finesse et de subtilité.

LACHÉSILLE s. f. (la-ké-zi-lle; *ll* mll. — de *Lachésis*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes orthoptères, très-voisin des forficules.

LACHÉSIS s. f. (la-ké-ziss — nom mythol.). Erpet. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des vipères.

— Arachn. Genre d'aranéides, dont l'espèce type vit aux environs du Caire : *La* LACHÉSIS *perverse.*

LACHESIS, l'une des trois Parques, celle qui tenait le fuseau et filait la vie des hommes. V. PARQUES.

LA CHESNAYE, nom de divers écrivains français. V. CHESNAYE.

LA CHÉTARDIE (Trotti DE), nom d'un théologien et d'un diplomate français. V. CHÉTARDIE.

LÂCHETÉ s. f. (lâ-che-té — rad. *lâche*). Défaut de courage, pusillanimité; action inspirée par le défaut de courage : *Montrer de la* LÂCHETÉ. *Chez les Romains, le courage avait plus besoin d'être réprimé que la* LÂCHETÉ *n'avait besoin d'être excitée.* (Boss.) *Le chemin du vice est la* LÂCHETÉ. (J.-J. Rouss.) *La* LÂCHETÉ *est une méchante excuse d'une mauvaise action.* (Chateaub.) *La peur tient à l'imagination, la* LÂCHETÉ *au caractère.* (Joubert.) *La vengeance exige un certain courage : combien de gens ne sont magnanimes que par* LÂCHETÉ! (A. d'Houdetot.)

— Action basse, vile, indigne d'un homme de cœur : *C'est une* LÂCHETÉ *que de trahir un parent, un ami, un bienfaiteur. Partout et toujours c'est une* LÂCHETÉ *de faire ce que la raison condamne.* (Senancour.) *Il y a une égale* LÂCHETÉ *à insulter un être trop faible ou trop fort.* (A. d'Houdetot.) *De toutes les* LÂCHETÉS, *la plus odieuse est la calomnie lancée par une lettre anonyme.* (Laténa.)

— **Encycl.** La *lâcheté* est, à proprement parler, le manque de courage; elle se distingue de la poltronnerie, en ce que celle-ci n'est, le plus souvent, que le résultat de la peur, en face d'un danger imprévu, tandis que la *lâcheté* est le résultat d'un parti pris de se dérober au péril; on est poltron par instinct ou par tempérament; on est *lâche* par calcul. Entre toutes les qualités viriles, le courage est prisé si haut qu'il n'y a pas pour l'homme d'injure plus grande que de l'accuser de *lâcheté;* en tout pays, les lâches sont avilis et méprisés, et ceux-là mêmes qui ont le plus conscience de leur manque de courage et de dignité s'efforcent encore de se dérober à cette sorte de dégradation. Quoique notre propre existence soit, naturellement, ce que nous avons de plus cher, on méprise l'homme qui tient plus à sa vie qu'à son honneur, et l'appréhension de passer pour lâche est si forte, qu'on sacrifie tout à ce sentiment.

Mais, de même qu'il y a un courage moral, distinct du courage physique, il y a aussi la *lâcheté* morale. On n'est pas lâche seulement en s'efforçant de se soustraire à un danger; on l'est encore en abandonnant le devoir et en ne reculant pas devant une infamie pour réussir, en rampant pour faire fortune. Ces deux sortes de *lâcheté* se donnent la main, le plus souvent, car elles procèdent de la même bassesse de caractère, et alors l'homme lâche est complet.

La *lâcheté* chez le soldat et encore plus chez les chefs, qui doivent montrer l'exemple, a toujours été déshonorante. Le plus souvent, elle était punie de mort. Chez les Grecs, celui qui s'était montré lâche et avait fui était condamné à rester trois jours assis au milieu de l'agora, vêtu en vieille femme. Les nations modernes se sont montrées plus sévères. Les commandants qui rendaient les places de guerre sans avoir épuisé tous les moyens de défense étaient dégradés et pouvaient s'estimer heureux s'ils en étaient quittes à si bon compte.

— **Anecdotes.** En 1693, le gouverneur d'Heidelberg, n'ayant pas fait toute la résistance possible contre l'armée française, commandée par le maréchal de Lorge, le prince Louis de Bade le fit arrêter et son procès lui fut fait par un conseil de guerre. Il fut condamné à être dégradé de noblesse et de l'ordre Teutonique, dont il était revêtu; à être ensuite chassé de la maison de cet ordre, qui est à Heilbrun, à coups de pied au cul, par le plus jeune des chevaliers, à être mené sur le chariot avec le bourreau à son côté, au travers de l'armée impériale, et à avoir la tête tranchée. Cependant, on lui fit grâce de la vie; mais l'exécuteur lui ôta sur l'échafaud l'épée dont on l'avait ceint, la mit en pièces et lui en frappa plusieurs fois le visage.

⁂

En 1523, le capitaine Frauget, gouverneur de Fontarabie, ayant rendu honteusement cette place aux Espagnols, fut condamné à être dégradé de la noblesse. On l'arma de pied en cap; on le fit monter sur un échafaud, où douze prêtres, assis et en surplis, commencèrent à chanter les vigiles des morts, après qu'on lui eut lu la sentence qui le déclarait traître, déloyal, vilain et foi mentie. A la fin de chaque psaume, ils faisaient une pause, pendant laquelle un héraut d'armes le dépouillait de quelques pièces de son armure, en criant à haute voix : « Ceci est le casque du lâche, ceci son corselet, ceci son bouclier, » etc. Lorsque le dernier psaume fut achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude; on le descendit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passa sous les aisselles; on le mit sur une claie : on le couvrit d'un drap mortuaire, et on le porta à l'église, où les douze prêtres l'environnèrent et lui chantèrent sur la tête le psaume : *Deus, laudem meam ne tacueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations contre les traîtres. Ensuite on le laissa aller et survivre à son infamie.

⁂

Deschapelles, capitaine au régiment de Picardie, avait, en 1636, rendu lâchement, au duc de Lorraine, Circle, près de Thionville. Louis XIII envoya un ordre au conseil de guerre pour faire juger cet officier « afin que vous lui fassiez couper le cou sur le pont de la ville, et que toute l'armée, en passant par là, voie son corps sur l'échafaud, et l'exécution qui en aura été faite. » Le conseil de guerre conclut seulement à la dégradation; mais Deschapelles fut exécuté.

—

Nous pourrions, assurément, *enrichir* cet article d'un grand nombre d'exemples de *lâcheté;* et, pour cela, nous n'aurions pas besoin de recourir à l'histoire ancienne; l'époque contemporaine suffirait, hélas! largement. Le lecteur comprendra qu'un sentiment de pudeur nous engage à nous abstenir.

LÂCHEUR, EUSE s. (lâ-cheur, eu-ze — rad. *lâcher*). Personne qui a l'habitude d'abandonner brusquement ceux avec qui elle est engagée : *Ne vous fiez pas à lui; c'est un* LÂCHEUR.

— Navig. Celui qui lâche : LÂCHEUR *de bateaux.* LÂCHEUR *de trains.*

LACHEVARDIÈRE (Auguste-Louis), homme politique, né à Paris vers 1770, mort en 1828. D'abord clerc de procureur, puis employé des finances, il devint vice-président de l'administration départementale de Paris après le 10 août 1792, prit une part active dans le vote des sections contre les girondins, et fut envoyé comme commissaire dans la Vendée, où il déploya beaucoup d'énergie. Après la chute de Robespierre, son ami, il resta quelque temps à l'écart, puis remplit les fonctions de secrétaire général de la police, d'inspecteur général de la guerre et de consul à Palerme. Nommé président du département de la Seine quelque temps avant le 18 brumaire, Lachevardière proposa, dit-on, au Directoire de faire arrêter Bonaparte la veille de cette journée, et fut inscrit des premiers sur les listes de déportation; mais, grâce à la protection de Menou, il resta en France. Consul à Dantzig au commencement de l'Empire, il occupa ce poste jusqu'en 1808, puis il coopéra au *Bulletin universel* de Férussac et au *Dictionnaire d'agriculture pratique.* — Son fils, Alexandre LACHEVARDIÈRE, mort en 1855, exerça la profession d'imprimeur et fut le premier qui introduisit en France les presses mécaniques. Sous la Restauration, il contribua à fonder le journal le *Globe*, et créa, après 1830, avec Cazeaux et Charton, le *Magasin pittoresque*, imitation du *Penny Magazine* anglais; il a, en outre, publié le *Trésor de numismatique et de glyptique*, et l'*Encyclopédie moderne* ou *Encyclopédie nouvelle.*

LA CHÈZE (René DE), poëte français, né à Reims, mort dans la même ville en 1637. Il remplit les fonctions d'échevin du ban Saint-Remi, à Reims, et se fit connaître par des poésies morales qui ne manquent pas de mérite. Pour donner une idée de son style et de sa manière, nous citerons le quatrain suivant :

Es-tu dans la faveur, chacun te suit en troupe.
As-tu les vents seconds, chacun te suit en mer.
N'as-tu plus de faveur ni plus le vent en poupe,
Chacun fuit et tout seul on te laisse abismer.

Ses principaux ouvrages sont : les *Larmes de Sion* ou *Paraphrases sur les Lamentations de Jérémie, divisées en deux parties* (Reims, 1630, in-8o); les *Tableaux raccourcis de la vie humaine, divisés en deux parties* (Reims, 1630); les *Leçons morales du sage Théotime, disposées en quinze tables, accompagnées de quatrains en forme d'arguments* (Reims, 1630, in-8o); l'*Olympe rémois* ou les *Assemblées des dieux faites à Reims durant trois divers temps de carnaval* (Reims, 1637).

LACHICHE (Claude-Quentin), ingénieur français, né à Dôle en 1719, mort à Paris en 1802. Étant entré dans le génie militaire, il prit part au siége de Fribourg (1744). En revenant en France, il découvrit, près de Valdieu, le point de partage des eaux qui se déversent d'un côté dans le Rhin, de l'autre dans le Rhône, conçut alors l'idée de rejoindre ces deux fleuves par la canalisation du Doubs et de l'Ill; fit, par la suite, des études dans ce but, et envoya au gouvernement, en 1765, son projet de canal, qui, après être resté longtemps enfoui dans les bureaux, fut finalement déclaré impraticable. Lachiche était capitaine du génie à Grenoble, lorsqu'il fit partie de l'expédition de Corse. A son retour en France, il reçut le grade de brigadier des mines, et devint successivement directeur à Marseille, en Languedoc et en Dauphiné. Sur ces entrefaites, l'ingénieur Bertrand reprit comme sien le projet de canalisation du Doubs et de l'Ill. Lachiche protesta avec une grande énergie, et fut mis à la retraite (1783). En 1789, on le rétablit dans ses fonctions, et le ministère lui offrit, en compensation des dépenses que lui avait occasionnées son travail préparatoire, une indemnité de 12,000 francs, qu'il refusa. Il espérait encore être chargé des travaux du canal du Rhône au Rhin, lorsqu'il eut la douleur d'en voir la direction donnée à son plagiaire et à son rival, Bertrand. On lui doit, entre autres écrits : *Prospectus d'un canal de vingt-cinq lieues de longueur* (Paris, 1790, in-4o); *Observations sur le mémoire de M. Bertrand* (Dôle, 1790); *Mémoire sur la navigation des rivières et des fleuves en général* (Dôle, 1791, in-4o), etc.

LACHMANN (Charles-Conrad-Frédéric-Guillaume), philologue allemand, né à Brunswick en 1793, mort à Berlin en 1851. Fils d'un pasteur protestant qui avait publié un certain nombre d'ouvrages littéraires, il reçut une éducation solide. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il commença en 1808, à l'université de Leipzig, des études de théologie, qu'il abandonna pour celles de philologie, et se rendit, en 1809, à Gœttingue, où il suivit les cours de Dissen, Mitscherlich et Heyne; mais, en même temps qu'il profitait des leçons du chef de l'école esthétique et historique, il s'intéressait aux travaux de F.-A. Wolf et de G. Hermann. Il fonda, avec quelques-uns de ses condisciples, la *Société philologique de Gœttingue.* Au moment où Lachmann faisait imprimer sa thèse de doctorat (1815), l'Allemagne se trouvait sous la menace d'un retour offensif de Napoléon. Il s'engagea comme volontaire, composa des chants patriotiques; mais la bataille de Waterloo vint rendre son courage inutile; il fit néanmoins, avec son régiment, ce qu'il appelait une promenade à Paris, promenade dont il profita pour visiter les musées et les bibliothèques. A son retour, il fut nommé professeur au gymnase de Kœnigsberg, et, dès l'année suivante, il publia un travail sur la grande épopée nationale des *Niebelungen*. En 1817, il devint professeur extraordinaire à l'université de Kœnigsberg, et fit, en même temps, des cours sur la philologie classique et sur l'ancienne langue allemande. Il peut être considéré comme le créateur de cette branche de la philologie, qui a produit de si beaux résultats. Il la fit même admettre dans l'enseignement officiel, et vint occuper en 1825, à Berlin, la chaire de philologie germanique.

L'œuvre de Lachmann est considérable. Il a mené de front un grand nombre d'études diverses, et si l'on peut considérer comme son principal mérite d'avoir publié les monuments poétiques de l'ancien allemand, il ne faut pas oublier ses remarquables travaux sur les langues classiques et sur le Nouveau Testament. Il a encore traduit les *Sonnets*, de Shakspeare, et donné une belle édition des *Œuvres complètes* de Lessing. Nous croyons donc devoir grouper par ordre de matières ses diverses productions.

Ses recherches sur les *Niebelungen : De la forme primitive du poëme des Niebelungen* (Berlin, 1816), se rattachent intimement aux idées de F.-A. Wolf sur Homère. Il suppose que ce poëme a été arrangé au XIIIe siècle et formé de chants populaires. Partant de cette idée, il examine les manuscrits, en fait le classement, choisit pour type l'un des plus courts, et cherche à y distinguer vingt chansons primitives, déclarant que tout le reste consiste en additions postérieures faites pour constituer l'unité du poëme. C'est d'après ces principes qu'il donna ses deux éditions des *Chants des Niebelungen dans leur forme primitive avec les variantes* (Berlin, 1826 et 1857, in-4o), et ses *Notes sur les Niebelungen* (Berlin, 1836). Mais, dans ces derniers temps, les idées de Lachmann ont été vivement attaquées. Leurs partisans deviennent de plus en plus rares, et l'on peut dire que, de tous ses travaux, il n'est résulté qu'un avantage indirect pour la science. Mais cet avantage est si grand, qu'on doit lui savoir gré d'avoir appelé sur ces questions, dédaignées jusqu'à lui, l'attention des savants. Il faut se rappeler qu'avant Lachmann on n'avait pas encore les beaux ouvrages des frères Grimm, et que ces derniers ont largement profité des textes nombreux publiés par lui. Les éditions de l'*Iwein*, de Hartmann d'Aue, par Lachmann et Bencke (Berlin, 1827), de Walter de la Vogelweide (Berlin, 1827), de Wolfram d'Eschenbach, auteur de *Perceval* et de *Tisurel* (Berlin, 1833) ; son *Choix de poëtes allemands du* XIIIe *siècle* (Kœnigsberg, 1826) ; enfin, ses *Specimina linguæ francicæ*, étude sur la langue des anciens Francs (Berlin, 1825), ont une valeur incontestable.

Parmi ses travaux sur les langues anciennes, il faut mentionner des éditions de *Tibulle* et de *Properce*, du poëte grammairien *Trentianus Maurus* (Berlin, 1836), et surtout son *Lucrèce*, avec un commentaire (Berlin, 1850), sa dernière œuvre, qui peut aussi passer pour la plus parfaite. Ici, l'hypothèse de Wolf n'avait aucune prise, car Lucrèce a incontestablement été un poëte en chair et en os. Il s'agissait surtout d'éloigner les obscurités et les fautes dont l'avaient maladroitement gratifié d'ignorants copistes, et cette tâche, Lachmann l'a accomplie de main de maître. Citons encore : l'édition de *Joseph Genesius*, chroniqueur grec du Bas-Empire, qui fait partie de la collection byzantine (Bonn, 1834) ; la quatorzième édition de la *Grammaire grecque*, de Buttman (1833) ; enfin, on peut encore rattacher à ce groupe d'écrits la *Disputatio forensis, maxime de manumissionibus* (1837), dissertation sur un point obscur de droit romain, qui valut à son auteur le diplôme honoraire de docteur en droit.

Appliquer les règles de la critique au Nouveau Testament était une hardiesse inouïe et qui devait soulever l'indignation des orthodoxes. Lachmann ne recula point ; il supposa que les copistes des saintes Ecritures n'étaient pas plus exempts de distractions que ceux des œuvres profanes, et, collationnant un grand nombre de manuscrits, notant les variantes avec soin, il montra que le texte pouvait aussi bien subir des corrections que celui des classiques. Il donna son *Novum Testamentum græce et latine* (Berlin, 1842-1850, 2 vol.).

Son édition des *Œuvres* de Lessing est aussi fort importante. Lachmann ne s'est pas contenté de réunir les ouvrages connus ; il s'est appliqué à retrouver les fragments inédits. Plus tard, on fit une nouvelle édition de Lessing, mais en prenant pour base celle qu'avait donnée Lachmann.

Nous avons passé sous silence ses dissertations spéciales, qui n'ont pas encore été réunies en volumes. On en trouve la liste, ainsi qu'une excellente notice sur la vie de l'auteur, dans l'ouvrage de Martin Herz, intitulé : *Charles Lachmann, sa biographie* (Berlin, 1851).

LACHNACA s. f. (lak-na-ka — du gr. *lachnêeis*, couvert de duvet). Zool. Genre d'insectes coléoptères subpentamères, de la famille des tubifères (cycliques), tribu des clythraires (chrysomélines de Latreille).

— **Encycl.** Les espèces qui composent ce genre ont le corps cylindrique; les élytres sont de la largeur à peu près du corselet, d'un jaune rougeâtre, avec deux ou trois points noirs ou bleus. La tête, et surtout les mandibules sont moins développées que chez les autres clythraires; les tarses sont forts et élargis.

LACHNAGROSTIS s. m. (la-kna-gro-stiss — du gr. *lachnê*, duvet; *agróstis*, herbe, gramen). Bot. Syn. de PENTAPOGON, genre de graminées.

LACHNANTHE s. m. (la-knan-te — du gr. *lachnê*, duvet; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des hémodoracées, dont les espèces croissent dans l'Amérique du Nord.

LACHNÉE s. m. (la-kné — du gr. *lachnê*, duvet). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une douzaine d'espèces, la plupart européennes et quelques-unes d'Afrique.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, dont les espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Section des pézizes, genre de champignons, comprenant les espèces qui ont la cupule velue.

LACHNER (François), compositeur allemand, né à Rain (Bavière) en 1804. Son père, qui était organiste, l'initia de bonne heure à la musique, puis l'envoya compléter son éducation musicale à Munich et à Vienne (1823). Après avoir été, dans cette ville, organiste d'une église, puis chef d'orchestre du théâtre de la Porte-de-Carinthie (1826), il devint, en 1834, maître de chapelle à Manheim. En 1835, lors du concours ouvert à Vienne pour le prix à décerner à la meilleure symphonie, ce compositeur remporta le premier prix par sa *Sinfonia appassionnata*, qui produisit sur ses juges une profonde impression. En 1852, le roi de Bavière l'appela à Munich et le nomma directeur général de sa chapelle et de sa musique particulière.

Lachner est un excellent chef d'orchestre et un compositeur très-distingué. Parmi ses œuvres, on cite principalemement : *Alidia*, opéra en trois actes (1839) ; la *Caution* (1834), en trois actes; *Catarina Cornaro* (la *Reine de Chypre*); *Benvenuto Cellini;* l'ouverture et les entr'actes du drame de *Lanassa*. En musique instrumentale, il a publié six symphonies à grand orchestre; des oratorios, notamment *Moïse* et les *Quatre âges de l'homme;* des ouvertures de concert; trois quintettes; trois quatuors; une *Sérénade; Elégie sur la mort de Beethoven*, pour cinq violoncelles; des sonates et morceaux de fantaisie pour piano; des sonates, fugues et préludes pour l'orgue. Enfin, dans sa musique de chant, figurent des cantates, trois messes à grand orchestre, et de très-remarquables lieders avec accompagnement de piano.

LACHNER (Ignace), compositeur et violoniste allemand, frère du précédent, né à Rain en 1807. Il était attaché, comme violon, au théâtre royal de Munich, lorsque son frère François l'appela auprès de lui à Vienne, et lui enseigna l'harmonie et le contre-point. Dès ce moment, Ignace se livra tout entier à la composition. D'abord maître de chapelle à l'église réformée de cette ville, il accepta, en 1831, la place de directeur de la chapelle du roi de Wurtemberg, qu'il occupe encore. Ignace Lachner est un des compositeurs les plus sérieux et les plus instruits de l'Allemagne actuelle. En 1847 et 1849, il a fait représenter, au théâtre de Stuttgard, deux opéras, la *Tour des revenants* et les *Frères de la pluie*, que la critique a jugés avec une grande sympathie. On connaît aussi de cet artiste des ouvertures et entr'actes, des ballets, une symphonie, des quatuors et quelques sonates pour piano. Ses chansons avec accompagnement de piano, notamment son hymne intitulé : *Toi partout*, jouissent dans son pays d'une grande popularité.

LACHNER (Vincent), compositeur allemand, frère des deux précédents, né à Rain en 1811. Après avoir été quelque temps précepteur, il s'adonna entièrement à l'étude de la musique, et succéda, en 1838, à son frère François comme directeur de la musique de la chapelle et du théâtre de Manheim. Dans son *Voyage musical*, Berlioz, qui ne prodiguait pas l'éloge, a ainsi jugé Vincent Lachner : « C'est un artiste doux et timide, rempli de modestie et de talent. » On a de ce compositeur plusieurs grandes symphonies pour orchestre; un quintette, considéré comme l'une des productions modernes les plus remarquables en ce genre; un quatuor, nombre de lieders et de chants pour quatre voix d'homme.

LACHNIE s. f. (la-knî — du gr. *lachnê*, duvet). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite, à ce qu'on croit, la Guyane.

LACHNITH (Louis-Wenceslas), compositeur allemand, né à Prague en 1746, mort à Paris en 1820. Il apprit à jouer du cor, se rendit à Paris en 1773, et joua à plusieurs reprises de son instrument au concert spirituel, où il fut très-applaudi. Sa santé l'ayant contraint à renoncer à cet instrument, il s'adonna à la composition, fit représenter trois opéras-comiques qui obtinrent peu de succès, et ne put parvenir à faire représenter à l'Académie de musique un opéra en trois actes, intitulé les *Fêtes vénitiennes*. C'est alors qu'il résolut de faire connaître en France les opéras de Mozart; mais, au lieu de donner dans leur intégrité les chefs-d'œuvre de ce maître, il n'hésita point à les mutiler, sous prétexte de les adapter à la scène française. La *Flûte enchantée* devint entre ses mains les *Mystères d'Isis* (1801) ; puis, de concert avec Kalkbrenner, il fit jouer *Saül* et la *Prise de Jéricho*, qui avaient subi la même absurde mutilation.

Parmi les compositions qui lui appartiennent en propre, nous citerons des symphonies, des quatuors, des sonates, etc. Enfin, il publia : *Méthode ou principe général du doigter pour le forte-piano*.

LACHNOLÈME s. m. (la-kno-lè-me — du gr. *lachnê*, duvet, écume; *laimos*, gorge). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des labroïdes : *Le* LACHNOLÈME *aigrette*.

— **Encycl.** Ce genre, établi par Cuvier, comprend des poissons voisins des labres, dont ils ont la lèvre charnue, la membrane qui descend de leurs sous-orbitaires, les écailles sur les joues, la lanière dorsale, etc., mais spécialement caractérisés par le prolongement flexible de leurs premiers rayons dorsaux, des dents antérieures fortes et crochues, leurs pharyngiens veloutés sur une grande étendue, ce qui leur a valu leur nom générique, leur teinte générale, qui est rouge, avec une tache noire à la base de la dorsale. Une des cinq espèces du genre, le *lachnolème* aigrette, qui habite les Antilles, fournit un aliment délicieux.

LACHNOPE s. m. (la-kno-pe — du gr. *lachnê*, duvet; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une trentaine d'espèces, qui vivent aux Antilles.

LACHNOPHORE s. m. (la-kno-fo-re — du gr. *lachnê*, duvet; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique : *Les* LACHNOPHORES *sont petits, ornés de couleurs assez vives et couverts de longs poils.* (Chevrolat.)

LACHNOPODE s. m. (la-kno-po-de — du gr. *lachnê*, duvet; *pous*, *podos*, pied). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, qui habite l'Inde.

LACHNOSPERME s. m. (la-kno-spèr-me — du gr. *lachnê*, duvet; *sperma*, graine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LACHNOSTERNE s. m. (la-kno-stèr-ne — du gr. *lachnê*, duvet; *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des hannetons, et comprenant plus de soixante espèces, toutes américaines.

LACHNOSTOME s. m. (la-kno-sto-me — du gr. *lachnê*, duvet; *stoma*, bouche). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, dont l'unique espèce habite l'Amérique tropicale.

LACHNUM s. m. (la-knomm — du gr. *lachnê*, duvet). Bot. Syn. de LACHNÉE.

LÂCHURE s. f. (lâ-chu-re — rad. *lâcher*). Navig. Quantité d'eau qui s'écoule en aval d'une écluse quand on a ouvert toutes les portes : *Sur la Seine, la Loire et les canaux du Midi, la* LÂCHURE *a lieu à jours fixes, afin de produire en rivière une hauteur d'eau suffisante pour que la navigation puisse avoir lieu.* ‖ On dit aussi ÉCLUSÉE.

LACIER s. m. (la-sié — rad. *lacer*). Sorte de filet à manche, employé pour la pêche. ‖ Filet servant à prendre les loups. ‖ On dit aussi LACIÈRE s. f.

LACINIE s. f. (la-si-nî — du lat. *lacinia*, même sens). Antiq. rom. Bord de la toge. ‖ Toge elle-même.

— Moll. Syn. de CAME, genre de coquilles bivalves.

— Bot. Découpure irrégulière, étroite et profonde que présentent les divers organes des plantes. ‖ On dit aussi LACINIURE.

LACINIÉ, ÉE adj. (la-si-ni-é — du lat. *lacinia*, déchirure). Bot. Qui présente des lacinies : *Les feuilles, les stipules, les pétales sont souvent* LACINIÉS. (C. d'Orbigny.)

LACINIEN, IENNE s. m. et adj. (la-si-ni-ain, iè-ne — de *Lacinium*, n. de ville). Géogr. anc. Habitant de Lacinium; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de Junon, qui avait à Lacinium un temple célèbre : *Junon* LACINIENNE.

— Archéol. *Table lacinienne*, Inscription qu'Annibal fit graver sur l'airain et fixer à un autel, près du temple de Junon Lacinienne.

— **Encycl.** Archéol. *Table lacinienne.* On trouve encore les ruines du temple de Junon Lacinia dans la Calabre Ultérieure, à l'entrée du golfe de Tarente, du côté de la mer Ionienne, sur le cap des Colonnes, qui s'appelait autrefois Lacinium. Quant à l'autel et à l'inscription d'Annibal, ils ont disparu. L'inscription, qui était à la fois en langue grecque et en langue punique, rapportait, en abrégé, l'invasion des Carthaginois en Italie, sous la conduite d'Annibal. C'est en 206 av. J.-C. que ce dernier la fit graver, à l'époque où, ayant perdu Capoue, il se maintenait pourtant dans l'Italie méridionale, et trois ans avant que Scipion le contraignît à la paix par la bataille de Zama.

LACINIFLORE adj. (la-si-ni-flo-re — de *lacinié*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont laciniées ou frangées.

LACINIFOLIÉ, ÉE adj. (la-si-ni-fo-li-é — de *lacinié*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont laciniées.

LACINIFORME adj. (la-si-ni-for-me — de *lacinié*, et de *forme*). Hist. nat. Se dit des parties qui sont laciniées, frangées.

LACINIO (Jean), alchimiste italien, né dans la Basilicate. Il vivait au XVIe siècle. C'était un moine cordelier qui, dans le cours de ses pérégrinations en Italie, découvrit dans une bibliothèque de Padoue le manuscrit d'un ouvrage de l'alchimiste Pierre Boni, intitulé : *Pretiosa margarita*. Lacinio le lut avec avidité, se prit de passion pour les études hermétiques, fit des extraits des plus célèbres ouvrages d'alchimie, et les publia avec le traité de Boni sous ce titre : *Pretiosa margarita novella de thesauro ac pretiosissimo philosophorum lapide; collectanea ex Arnaldo, Raymundo, Rhasi, etc.* (Venise, 1546, in-4o, avec figures en bois). Cet ouvrage est devenu très-rare.

LACINIUM PROMONTORIUM, nom que portait autrefois le CAP DES COLONNES.

LACINIURE s. f. (la-si-ni-u-re). Bot. V. LACINIE.

LACINIUS, brigand qui ravageait les côtes de la Grande-Grèce (Italie méridionale), et qui fut tué par Hercule. Ce héros, en mémoire de sa victoire, bâtit un temple à Junon au promontoire Lacinium, à la pointe orientale du Brutium, aujourd'hui cap des Colonnes.

LACINULAIRE s. f. (la-si-nu-lè-re — du lat. *lacinula*, lanière). Infus. Genre d'infusoires systolides, voisin des mélicertes et des tubicolaires : *Les* LACINULAIRES *forment des groupes blanchâtres.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Ces systolides sont visibles à l'œil nu, puisqu'ils atteignent une taille de trois quarts de millimètre. Mais le plus souvent ils sont groupés en masses gélatineuses, blanchâtres, larges de 3 à 4 millimètres, tellement perceptibles que les naturalistes les avaient distinguées avant l'invention du microscope. Le corps des *lacinulaires* est disposé en massue ou en entonnoir à large bord, avec un long pédoncule qui pénètre seul la masse gélatineuse. Ils ont, à leur naissance, deux points rouges que l'on a pris pour des yeux, mais qui disparaissent lorsque l'animal vient à se séparer de la masse commune. Les *lacinulaires* habitent les cours d'eau peu rapides.

LACINULE s. f. (la-si-nu-le — du lat. *lacinula*, diminut. de *lacinia*, frange). Bot. Pointe infléchie des pétales des ombellifères.

LACINULÉ, ÉE adj. (la-si-nu-lé — rad. *lacinule*). Hist. nat. Se dit d'un corps qui présente des pointes, des divisions irrégulières.

LACIS s. m. (la-si — rad. *lacer*). Sorte de réseau : LACIS *de soie.* LACIS *de fil. Faire du* LACIS.

— Par ext. Objets entre-croisés : *Un* LACIS *de nerfs, de fibres. Tout homme serait saisi d'une terreur triste en tombant dans le* LACIS *de petites rues qui cercle cette lueur reflétée jusque sur le ciel.* (Balz.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des podostémées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil. ‖ Syn. de MOURÈRE, autre genre de plantes.

LACISIO ou **LACIZE** (Paul), helléniste italien, né à Vérone, mort à Strasbourg. Il vivait au XVIe siècle, était chanoine de Latran, et professait les langues anciennes dans un monastère de Lucques, lorsque, ayant adopté les idées de la Réforme, il se rendit en Allemagne (1542), puis en Suisse, et finit par s'établir à Strasbourg, où il enseigna le grec. On lui doit une traduction des *Chiliades*, de J. Tzetzès (Bâle, 1546).

LACISTÉMACÉ, ÉE s. (la-si-sté-ma-sé). Bot. Syn. de LACISTÉMÉ.

LACISTÈME s. m. (la-si-stè-me — du gr. *lakis*, déchirure ; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des lacistémées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LACISTÉMÉ, ÉE adj. (la-si-sté-mé — rad. *lacistème*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lacistème.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lacistème.

— Encycl. La petite famille des *lacistémées* (elle ne comprend qu'un genre) paraît aussi nécessaire qu'elle est difficile à classer. Elle comprend des arbres ou arbrisseaux à fleurs apétales, disposées en chatons et consistant en des sortes d'écailles bordées d'un cercle de lanières. A l'intérieur de ce cercle, on distingue un filet divisé en deux branches, dont chacune porte une anthère. L'ovaire est surmonté d'un ou deux styles libres ou soudés, portant deux stigmates. Le fruit est une capsule divisée en deux valves, dont chacune contient une ou plusieurs graines. Les feuilles sont simples, alternes, coriaces et toujours vertes.

LACIUS. Temps hér. Héros athénien, qui donna son nom au bourg Lacinia.

LACK s. m. (lak). Monnaie de compte de la Perse. Le lack vaut environ 200,000 fr.

LACKAR, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, près et à l'E. de Moa, par 8° 15′ de lat. S., et 127° 15′ de long. E. Environ 35 kilom. de l'E. à l'O., sur 15 kilom. du N. au S. Le sol en est rocailleux et dépourvu d'eau ; à l'aide de l'eau pluviale que les Malais recueillent dans les cavités des rochers, ils cultivent un peu de riz et de maïs ; élève de bestiaux ; côtes très-poissonneuses.

LACKEMAKER (Jean-Godefroi), orientaliste allemand, né à Osterwick en 1695, mort en 1736. Il étudia la philosophie et les langues orientales à Helmstædt et à Halle. Reçu docteur à Helmstædt (1719), il ouvrit des cours particuliers de grec, d'hébreu et d'arabe dans cette ville, où il obtint ensuite la chaire de grec (1724) et celle de langues orientales (1727). Il mourut prématurément, tué par un travail excessif. On a de lui : *Elementa linguæ arabicæ* (Helmstædt, 1718, in-4°) ; *De fatis studiorum apud Arabes* (Helmstædt, 1719) ; *Dissertatio de Al-Kendi* (Helmstædt, 1719, in-4°) ; *De ritibus quibusdam bacchicis a Græcis ad Judæos recentiores derivatis* (Helmstædt, 1724, in-4°) ; *Observationes philologicæ* (Helmstædt, 1724-1733) ; *Antiquitates Græcorum sacræ* (Helmstædt, 1734, in-8°).

LACKINGTON (Jacques), libraire et écrivain anglais, né dans le comté de Somerset vers 1746, mort vers 1816. D'abord garçon cordonnier, il employa tous ses loisirs à lire la *Bible*, les anciens philosophes, se prit de passion pour les livres, puis ouvrit une petite boutique de bouquiniste. Grâce à son intelligence, à sa probité, il fit d'excellentes affaires, de sorte qu'il se trouvait à sa mort le plus riche libraire de Londres. Lackington s'était formé une bibliothèque particulière qui comptait 30,000 volumes. Il a publié : *Mémoires des quarante-cinq premières années de ma vie* (1791, in-8°) ; *Deuxièmes confessions*, suivies de *Lettres sur les conséquences dangereuses de l'éducation de pension pour les filles* (1804, in-8°).

LACKMANN (Adam-Henri), historien et philologue allemand, né à Weningen (duché de Lauenbourg) en 1694, mort en 1753. Il embrassa l'état ecclésiastique, devint, en 1721, recteur du lycée d'Eutin, et fut nommé, en 1733, professeur d'histoire à l'université de Kiel. Parmi ses nombreux écrits, il faut citer les suivants : *Miscellanea litteraria* (Hambourg, 1721) ; *Primitiæ utinenses* (Lubeck, 1725, in-4°) ; *Epistolæ diversi argumenti* (Hambourg, 1728, in-8°) ; *Poésies spirituelles et religieuses* (Hambourg, 1730, in-8°) ; *Introduction à l'histoire du Slesvig-Holstein* (Hambourg, 1730-1746, in-8°) ; *Historia ordinationis ecclesiasticæ regnorum Daniæ et Norwegiæ, et ducatuum Slesvicensis et Holstensis* (Hambourg, 1737, in-8°) ; *Annalium typographicorum selecta quædam capita* (Hambourg, 1740, in-4°) ; *De computatione annorum per hiemes priscis gentibus hyperboræis usitata* (Kiel, 1744, in-4°), etc.

LAC-LAQUE s. m. (lak-la-ke — rad. *laque*). Précipité que produit l'alun dans une dissolution alcaline de résine laque, et qu'on emploie dans l'Inde pour la teinture.

LA CLÈDE (DE), historien français, mort tout jeune encore en 1736. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il entra en relation avec Voltaire, dont il reçut des services pécuniaires, et que, à l'époque de sa mort, il était secrétaire du maréchal de Coigny. On lui doit une *Histoire générale du Portugal* (Paris, 1735, 2 vol. in-4°), qui s'arrête à 1715. Elle est écrite dans un style agréable, bien que assez négligé ; mais l'auteur n'a consulté que les sources les plus rapprochées de son époque, et semble ne pas avoir connu les chroniques du XVe et du XVIe siècle. L'ouvrage de La Clède fut traduit en portugais par Manuel de Souza (Lisbonne, 1781-1797, 16 vol. in-8°). Mielle et Fortia d'Urban l'ont réédité et continué jusqu'à la régence de dom Miguel, sous le titre d'*Histoire générale du Portugal depuis l'origine des Lusitaniens* (1828 et années suiv., 10 vol. in-8°).

LACLOS (Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE), général et littérateur français, né à Amiens en 1741, mort à Tarente en 1803. Il est surtout célèbre par son roman des *Liaisons dangereuses;* mais ses états de service dans l'armée et son rôle pendant la Révolution méritent d'être relatés. Brillant officier, aussi distingué par son esprit que par ses aptitudes militaires, capitaine du génie à trente-sept ans, il devint peu après secrétaire des commandements du duc d'Orléans, celui qui se fit appeler plus tard Philippe-Egalité, et, très-attaché à ce prince dont il était le conseiller intime, il se trouva mêlé à toutes les intrigues par lesquelles la branche d'Orléans essaya de se substituer à la branche aînée, sous le masque d'un ardent républicanisme. Il fut compromis par les dépositions de l'enquête faite au Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre ; on retrouva sa main dans les désordres populaires de cette époque, et il fut obligé de s'exiler à Londres, en même temps que son protecteur. Lorsque la cour n'eut plus aucun pouvoir, il rentra en France, s'affilia à la Société des jacobins, dont il rédigea le journal, et se mit en évidence par les motions les plus radicales. Il fut l'un des premiers à demander la déchéance, aussitôt après l'issue de la fuite de Varennes, et, en même temps, il rédigeait avec Brissot la fameuse pétition qui fut cause du massacre du Champ-de-Mars (17 juillet 1791). Il est évident que Laclos n'était pas un républicain, et que, à travers tous ces troubles, il poursuivait l'élévation au trône du duc d'Orléans. Ses liaisons avouées avec les patriotes l'aidaient dans ce double jeu. Nommé colonel d'artillerie, il fut adjoint au maréchal Luckner, qui commandait alors sur le Rhin et dont la vieillesse avait besoin d'un aide (1792) ; il fut promu la même année au grade de maréchal de camp. Peu de temps après, s'écroulait l'édifice de ruse et d'hypocrisies si péniblement échafaudé par Philippe d'Orléans ; son conseiller, devenu suspect, fut arrêté, incarcéré à Picpus, et parvint néanmoins à se faire relâcher. Incarcéré une seconde fois, il fut rendu à la liberté après les événements du 9 thermidor. Le Directoire le nomma successivement secrétaire général de l'administration des hypothèques et général de brigade commandant l'artillerie de l'armée du Rhin. Sous l'Empire, il était inspecteur général à l'armée de Sud-Italie, lorsqu'il mourut en 1803.

Laclos s'était fait connaître, dès 1782, par le plus audacieux roman d'alcôve qu'ait vu naître le XVIIIe siècle, où pourtant ces sortes d'œuvres n'étaient pas rares, les *Liaisons dangereuses* (Amsterdam et Paris, 1782, 4 parties in-12) ; malgré la licence des peintures, c'est une œuvre virile, un roman de moralité, le seul qui pût effrayer cette société en décomposition et lui faire peur d'elle-même. (V. LIAISONS DANGEREUSES.) Il publia ensuite des *Poésies fugitives* (1783), une *Lettre à l'Académie française*, à propos de l'éloge de Vauban (1786, broch. in-8°) ; Carnot y a joint ses observations. On lui doit encore la continuation de l'ouvrage de Vilate, *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor* (1795, in-8°) ; il a collaboré à la *Galerie des états généraux* (1789), à celle des *Dames françaises*, et à plusieurs ouvrages sur les fortifications et l'art de la guerre. C'était un homme d'un grand talent littéraire, un écrivain sobre et énergique, d'une imagination puissante. Ses ennemis politiques ont voulu faire croire qu'il s'était peint lui-même sous le masque de cet horrible Valmont, le roué sans cœur dont il a fait son héros ; il paraît, au contraire, avoir vécu avec une grande simplicité, et son esprit, dans la vie privée, était plutôt enclin à la bonhomie qu'à la malice. On lui a imputé tout aussi gratuitement une profonde dépravation de mœurs, parce que ses héros sont dépravés ; mais s'il fallait être un scélérat pour peindre le crime et l'infamie, les plus grands génies, à commencer par les poëtes tragiques, seraient bons à séquestrer. Ce qu'on peut lui reprocher plus légitimement, c'est la part qui lui revient dans les basses et louches manœuvres du duc d'Orléans, et comme il vivait avec l'entourage de ce prince, on doit croire qu'il a peint la société qu'il avait sous les yeux.

LACMA s. m. (la-kma — du péruv. *llama*). Mamm. Syn. de LAMA.

LA COLOMBIÈRE (Claude DE), prédicateur français. V. COLOMBIÈRE.

LA COLOMBIÈRE (Marc VULSON DE), écrivain héraldique. V. VULSON DE LA COLOMBIÈRE.

LA COLONIE (Jean-Martin DE), général et historien français, né à Bordeaux en 1674, mort dans la même ville en 1759. Tout jeune encore, il prit du service dans l'armée de l'électeur de Bavière, se distingua pendant la guerre de la succession d'Espagne, devint maréchal de camp, puis accompagna le prince Eugène de Savoie contre les Turcs, et se conduisit de la façon la plus brillante lors de la prise de Belgrade (1717). De retour dans sa ville natale, il consacra ses loisirs à l'étude. On a de lui : *Mémoires contenant les événements de la guerre depuis le siége de Namur* (1692) *jusqu'à la bataille de Belgrade* (Bruxelles, 1737, 2 vol. in-12) ; *Histoire de la ville de Bordeaux* (Bordeaux, 1757, 3 vol. in-12). Ces deux ouvrages, dont le style est incorrect et prolixe, renferment un grand nombre de particularités curieuses.

LACOMBE (le Père François DE), religieux barnabite de Thonon (Savoie), qui vivait au XVIIe siècle. Il fut, avec Mme Guyon, un des plus fervents apôtres du quiétisme. Comme les historiens les plus sévères pour Mme Guyon ne suspectent pas la pureté de ses mœurs, on peut croire que l'intimité qui exista entre elle et le barnabite fut toute spirituelle, toute mystique, du moins en ce qui concerne la nouvelle sainte Thérèse, car il paraît que le moine éprouva pour elle des sentiments plus terrestres. Au reste, nous ne nous sentons pas de force à expliquer cet amphigouri de mysticisme qui emporte irrésistiblement deux êtres l'un vers l'autre, leur fait parler le langage le plus passionné, le moins chaste souvent, mais qui n'en annihile pas moins le corps au profit exclusif de l'âme. Quoi qu'il en soit, il paraît que Mme Guyon conçut pour le Père Lacombe une passion violente, dont le spiritualisme épuré monta jusqu'au délire. Devenue veuve en 1676, à l'âge de vingt-huit ans, elle engendra par la grâce l'objet de sa passion, âgé de trente-trois ans, qui se reconnut son fils spirituel. La mère et le fils passaient quelquefois ensemble des heures entières dans des contemplations extatiques. Ils parcoururent pendant dix ans la Savoie et une partie de l'Italie, vivant tantôt réunis, tantôt séparés, à Thonon, à Annecy, à Gex, à Turin, à Verceil, à Dijon, à Grenoble. Partout Mme Guyon distribua de larges aumônes, fit beaucoup de prosélytes, avec lesquels elle eut des entretiens mystiques, obtint des visions et des révélations. Tout en se croyant dirigée par le Père Lacombe, c'était elle-même qui le dirigeait, à l'insu de tous deux peut-être. Il ne pouvait vivre loin d'elle. En 1686, le couple mystique arriva à Paris ; le Père Lacombe dut alors rentrer dans la maison de son ordre, qu'il avait anciennement habitée. Le 3 octobre 1687, l'archevêque de Paris, Harlay de Chanvalon, alarmé des progrès de la nouvelle doctrine, fit enfermer le barnabite dans la maison des Pères de la doctrine chrétienne. Loin de Mme Guyon, il se mourait de mélancolie. Il finit par lui écrire (ce qui était peut-être le vrai secret de sa vie) qu'il était éperdu, désespéré d'amour. Mme Guyon sourit à cette lecture : « Il est devenu fou, » dit-elle. C'était vrai ; il mourut fou dans une autre maison religieuse où il avait été transféré.

LACOMBE (Gui DU ROUSSEAU DE), jurisconsulte français, mort en 1749. Il exerça, à partir de 1737, la profession d'avocat près le parlement de Paris et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Commentaires sur les nouvelles ordonnances, sur les donations, les testaments* (Paris, 1733, in-4°) ; *Arrêts et règlements notables du parlement de Paris et autres cours souveraines* (1743, in-4°) ; *Recueil du jurisprudence civile* (Paris, 1736, in-4°), ouvrage jadis fort estimé ; *Traité des matières criminelles* (Paris, 1741, in-4°) ; *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale* (Paris, 1748, in-8°), etc.

LACOMBE (Jacques), littérateur et jurisconsulte français, beau-père de Grétry, né à Paris en 1724, mort dans cette ville en 1811. D'abord avocat, il renonça au barreau pour se consacrer à la culture des lettres et se fit libraire. Ecrivain de quelque talent, il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages. Voici le titre des principaux : les *Progrès des sciences et des arts sous le règne de Louis XV* (ode in-8°) ; le *Salon*, en vers et en prose, ou *Jugement des ouvrages de peinture exposés au Louvre en* 1753 (in-8°) ; les *Amours de Mathurine*, pièce imitée de *Daphnis et Alcimadure*, opéra languedocien (1756) ; *Abrégé chronologique de l'histoire ancienne des empires et des républiques avant Jésus-Christ* (1757, in-8°) ; *Dictionnaire portatif des beaux-arts* (1759, in-8°) ; le *Charlatan*, opéra-bouffe, en deux actes et en vers libres, parodie de *Tracollo medico ignorante* (1759, in-8°) ; *Abrégé chronologique de l'histoire du Nord et des Etats de Danemark, de Russie, de Suède, de Pologne, de Prusse, de Courlande, etc., etc.* (1762, 2 vol. in-8°) ; *Histoire de Christine, reine de Suède* (1762, in-12) ; le *Spectacle des beaux-arts* (1762, in-12) ; *Histoire des révolutions de Russie* (1773, in-12) ; *Poétique de M. de Voltaire* ou *Observations recueillies de ses ouvrages, concernant la versification française, etc.* (1766, 2 part. in-8°) ; *Dictionnaire encyclopédique des arts et métiers* (1789 et 1791, 8 vol. in-4°, et 6 vol. d'atlas) ; *Dictionnaire encyclopédique des amusements des sciences mathématiques et physiques, etc.* (1792, in-4°, avec atlas de 86 pl., représentant plus de 1,253 objets) ; *Encyclopediana*, ou *Dictionnaire encyclopédique des anas* (1792, in-4°) ; *Dictionnaire des jeux*, annexé au tome III du *Dictionnaire des mathématiques* (Paris, 1794, in-4°, avec 16 pl.) ; *Dictionnaire de toutes les espèces de chasse* (1795, in-4°, avec 32 pl.) ; *Scipion à Carthage*, opéra en trois actes et en vers libres, mêlé de chants et de déclamation (1795, in-8°) ; *Dictionnaire de toutes les espèces de pêche* (1796, in-4°, avec 14 pl.) ; *Dictionnaire encyclopédique de l'art aratoire et du jardinage* (1797, in-8°, avec atlas de 54 pl.) ; *Dictionnaire des jeux mathématiques* (1799, in-4°) ; *Dictionnaire des jeux de famille ou amusements de société*, faisant suite au *Dictionnaire des jeux*, annexé au tome III du *Dictionnaire des mathématiques* (in-4°, avec 6 pl.) : ces Dictionnaires font presque tous partie de l'*Encyclopédie méthodique; Mémoires secrets de la duchesse de Portsmouth*, publiés avec des notes historiques (1805, 2 vol. in-12) ; *Précis de l'art théâtral dramatique des anciens et des modernes* (1808, 2 vol. in-8°), ouvrage fait en collaboration avec Chamfort. Lacombe, en outre, avait élaboré, pour l'*Encyclopédie méthodique*, un vocabulaire encyclopédique resté en manuscrit. Enfin, notre savant auteur a concouru à la rédaction de l'*Avant-coureur* de 1760, et du *Mercure* de 1761 à 1763.

LACOMBE (François), écrivain français, né à Avignon en 1735, mort en 1795. Il chercha longtemps des ressources dans des travaux littéraires, et devint, dans les dernières années de sa vie, commissaire de police à Montpellier. La Convention le mit sur la liste des hommes de lettres à qui elle accorda des secours (1795). Presque tous les livres qu'il a publiés sont sans nom d'auteur. Ils se composent de traductions et de quelques ouvrages originaux. Nous citerons : *Lettres historiques et philosophiques du comte d'Orrery* (1753, in-12), trad. de l'anglais ; *Lettres choisies de Christine, reine de Suède* (1759, in-12) ; *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnes illustres de son siècle* (Amst., 1749), ouvrage de pure fantaisie ; *Dictionnaire du vieux langage français* (1765-1767, 2 vol. in-8°) ; *Observations sur Londres et ses environs*, avec un *Précis de la constitution d'Angleterre et de sa décadence* (1780, in-12) ; le *Mitron de Vaugirard* (1776), etc.

LACOMBE (Jean-Baptiste), révolutionnaire français, né à Toulouse en 1748, exécuté à Bordeaux en 1794. Il commença par être instituteur dans sa ville natale, puis se rendit à Bordeaux, qu'il dut quitter, dit-on, à la suite de différentes escroqueries. Il ouvrit alors une école dans un village, où il vécut obscurément jusqu'en 1793. Il revint à cette époque à Bordeaux, parvint à se rendre agréable aux représentants envoyés en mission, et s'éleva jusqu'à la présidence de la commission militaire qui fut instituée dans cette ville par Beaudot, Ysabeau et Tallien. Lacombe était un juge impitoyable ; on ne saurait excuser les nombreuses condamnations qu'il prononça, inspiré par la passion politique plus souvent que par l'équité. Mais ce qu'on ne saurait admettre, bien que les biographes le répètent à l'envi, c'est qu'il se soit approprié les dépouilles de ses victimes. Nous ne pensons pas qu'on veuille parler des redingotes des nobles qu'il envoyait à l'échafaud, et, quant à leurs propriétés foncières, il existait, en 1793, comme aujourd'hui, pour leur transmission, des règles qu'il n'était pas plus qu'aujourd'hui possible de transgresser. Tout ceci n'est pas dit pour excuser la façon sommaire de procéder que Lacombe avait adoptée. Le 27 thermidor an II (15 août 1794), la commission militaire de Bordeaux l'envoya, à son tour, à l'échafaud, après un jugement non moins sommaire que ceux qu'on lui reprochait avec raison.

LACOMBE (Dominique), prélat français, né à Montrejeau en 1749, mort en 1823. Il appartenait à la congrégation des doctrinaires et était recteur du collége de Guyenne, à Bordeaux, lorsque éclata la Révolution. Il se montra favorable aux idées nouvelles, adopta la constitution civile du clergé, et prêta le serment qu'elle imposait. Nommé alors curé de la paroisse Saint-Paul, à Bordeaux, il fut élu, en 1791, député à l'Assemblée nationale, donna sa démission en 1792, et vint reprendre l'exercice du ministère sacré. En 1797, il fut élu évêque métropolitain de la Gironde, et, sur la demande du gouvernement, donna, en 1801, sa démission, afin de faciliter la conclusion du concordat. L'année suivante, il fut nommé évêque d'Angoulême ; mais son installation à ce siége ne se fit pas sans de grandes difficultés suscitées par la cour de Rome, qui exigeait des évêques constitutionnels une rétractation à laquelle ceux-ci ne consentirent qu'en apparence. Lacombe administra son diocèse avec autant de sagesse que de fermeté et d'indépendance vis-à-vis du saint-siége, et s'attira ainsi de nombreux ennemis, qui n'osèrent pas lever la tête tant que dura l'Empire, mais qui, à la Restauration, ne lui épargnèrent ni les attaques ni les calomnies. Il n'était pas, du reste, en odeur de sainteté auprès du gouvernement rétabli, et, à leur passage dans sa résidence, le duc et la duchesse d'Angoulême refusèrent de le voir, quoiqu'ils eussent reçu tous les autres membres du clergé. On lui demanda sa démission à plusieurs reprises, mais il refusa constamment de la donner, et ce fut pour affaiblir du moins son autorité, puisqu'on ne pouvait l'en déposséder, que l'on enleva à sa juridiction épiscopale le département de la Dordogne, par la création de l'évêché de Périgueux.

LACOMBE (Rose), héroïne de la Révolution, née vers 1770. Elle était comédienne lors des premiers événements de 1789, et quitta le théâtre pour se mêler à tous les mouvements populaires. Elle figurait, habillée en homme, le sabre à la main, dans le cortége qui ramena de Versailles, le 6 octobre 1789, le boulanger, la boulangère et le petit mitron. Au 10 août, elle était au premier rang des combattants et se montra si vaillante qu'une couronne civique lui fut décernée par les fédérés ; elle alla la déposer à l'Assemblée législative. Au 31 mai, membre de la réunion de l'évêché, où fut préparée cette journée si funeste à la République, elle se montra plus énergique que les hommes eux-mêmes, et quels hommes ! Elle fit également partie de la manifestation populaire qui défila, le *26 août 1793*, devant la Convention, réclamant la mort des traîtres, l'expulsion des nobles et l'épuration de toutes les administrations. Jusque-là, elle n'avait éprouvé aucun déboire ; en octobre 1793, lors de la mort des girondins, ayant envahi la halle aux poissons à la tête d'une bande de femmes, manifestation dirigée contre les dames de la halle accusées de modérantisme, elle fut moins heureuse qu'aux Tuileries ou à la Convention. Les poissardes, plus fortes que les assaillantes, s'emparèrent individuellement de chaque manifestante et leur appliquèrent, au grand amusement des hommes, une indécente correction.

Au dire de Prudhomme, Rose Lacombe fut dénoncée, à cette époque, comme se livrant à des menées royalistes, ce qui semble inacceptable; il ajoute que la Convention, fatiguée de ses manifestations continuelles, lui imposa le silence, et, pour lui donner du pain, l'attacha à la police. Il paraît certain qu'elle fut compromise pour avoir aidé un suspect à fuir; en juin 1794, elle vendait du sucre, du vin et divers comestibles à la porte des prisons. On manque de détails sur la fin de sa vie, qui fut, sans doute, obscure et misérable.

LACOMBE (Joseph-Félix LEBLANC DE), écrivain français, né à Lorient en 1790. Entré de bonne heure au service, il était déjà colonel en 1815; mais l'inaction forcée dans laquelle il demeura sous les Bourbons le dégoûta de la carriere militaire, et il y renonça en 1830. Ami de Charlet, il publia la correspondance de cet artiste et le catalogue de son œuvre, sous ce titre : *Charlet, sa vie, ses lettres; description raisonnée de son œuvre* (Tours, 1856, in-8°).

LACOMBE (Francis), publiciste français, né à Toulouse en 1817, mort à Arcachon en 1867. Il se destina d'abord à la carrière médicale; qu'il abandonna pour suivre celle des lettres. Après avoir publié des articles dans la *Gazette du Languedoc*, il se rendit à Paris (1837), collabora à l'*Echo de France*, à l'*Echo français*, à la *Patrie*, fonda les *Débats industriels*, dont, sur la réclamation de Bertin, il dut changer le titre en celui de *Vigie industrielle*, et devint, en 1848, un des rédacteurs de *l'Assemblée nationale*. Dans cette feuille, créée pour combattre les institutions républicaines, Lacombe s'occupa principalement de traiter les questions d'économie politique, et attaqua avec violence les hommes et les doctrines du jour. La guerre acharnée qu'il fit notamment à Louis Blanc prit un tel caractère, que le frère de ce dernier, M. Charles Blanc, demanda à Lacombe une rétractation. Il s'ensuivit entre eux un duel au pistolet, dans lequel Lacombe reçut une balle en pleine poitrine; mais, par bonheur, cette balle vint s'amortir sur une pièce de 5 francs, ce qui fit dire à un des témoins, au spirituel Méry : « Vous avez de l'argent bien placé. » Depuis lors, l'adversaire de Charles Blanc collabora au *Spectateur*, à l'*Union* et à la *Mode nouvelle*, organes du parti légitimiste. On lui doit les ouvrages suivants : *De l'organisation générale du travail* (1848); *Etudes sur les socialistes modernes* (1851, in-8°); *Histoire de la bourgeoisie de Paris* (1851-1852, 4 vol. in-8°); *Histoire de la monarchie en Europe* (1853-1855, in-8°); la *France et l'Allemagne sous le premier Empire* (1860, in-18); *Histoire de la papauté* (1867, 2 vol. in-8°).

LACOMBE (Louis TROUILLON, dit), compositeur français, né à Bourges en 1818. Il reçut de sa mère les premières leçons de piano, entra, en 1830, au Conservatoire de Paris, et remporta le premier prix de piano au concours de 1831. Il entreprit alors une excursion artistique dans le nord de la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche, et s'arrêta, en 1834, à Vienne, où le jeune virtuose perfectionna son talent de pianiste sous la direction de Charles Czerny, en même temps qu'il étudiait la composition musicale avec Sechter et avec Seyfried. En 1837, Lacombe recommença ses voyages et revint, en 1839, se fixer à Paris comme professeur de piano. Depuis cette époque, il s'est fait connaître par de nombreuses compositions, qui révèlent un talent sérieux et élevé. Parmi ses œuvres, nous citerons : les *Adieux à la patrie;* les *Harmonies de la nature; Manfred*, symphonie dramatique; l'*Ondine et le pêcheur; Arva* ou les *Hongrois* (1849), symphonie d'un grand caractère; le *Retour des guerriers;* la *Ronde fantastique;* la *Polonaise;* la musique des intermèdes d'un drame intitulé : l'*Amour*, par M. Niboyet; la *Madone*, opéra en un acte, joué au Théâtre-Lyrique en 1861, et qui eut peu de succès. On lui doit aussi : quinze *Lieders*, pour voix seule, avec accompagnement de piano, tous écrits sur des poésies de Victor Hugo, de Musset et de Gautier; un grand chœur : *Cimbres et Teutons*, chanté avec un succès triomphal, par 5,000 orphéonistes, au Palais de l'industrie; un trio en *la mineur*, une *Marche turque*, *Larmes et Sourires*, *Simples mélodies*, et, enfin, sa plus récente publication : *Romances sans paroles*, autant de poëmes musicaux dans lesquels l'artiste a mis tout son cœur.

LACOMBE (Etienne-Charles MERCIER DE), publiciste et homme politique, né à Paris en 1832. Il a commencé à se faire connaître, comme journaliste, par des articles publiés dans la *Gazette de France* et dans le *Correspondant*. En 1867, il se porta candidat au conseil général dans le canton d'Auzon (Haute-Loire); mais il échoua devant les efforts hostiles de l'administration, et fonda, en 1868, à Clermont-Ferrand, l'*Indépendant du Centre*, journal destiné à combattre la politique de l'Empire. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs du Puy-de-Dôme envoyèrent M. Lacombe siéger à l'Assemblée nationale. Membre du parti légitimiste et clérical, il s'est associé à tous les votes réactionnaires de cette Assemblée, où il a pris assez rarement la parole. Lors de la discussion de la loi sur les conseils généraux, il a prononcé un discours en faveur de la décentralisation administrative. Outre des brochures politiques, on doit à M. Lacombe : *Henri IV et sa politique*, ouvrage qui lui a valu le second prix Gobert.

LACOMBE DE CROUZET (Claude-Agrève), théologien français, né à Saint-Agrève (Ardèche) en 1752, mort en 1834. Il se fit recevoir docteur en théologie et remplit les fonctions de prieur, puis de commissaire général de l'ordre du Saint-Sépulcre, enfin de supérieur des religieux de l'Observance. Nous citerons, parmi ses ecrits : *Hommage aux principes religieux et politiques* ou *Court et simple exposé de quelques vérités importantes* (1816, in-12); *Lettres sur l'état actuel de l'Eglise en France* (Paris, 1818-1828, in-12); les *Regards d'un chrétien tournés vers le saint sépulcre de Jérusalem* (Paris, 1819, in-8°).

LACOMBE-SAINT-MICHEL (Jean-Pierre), conventionnel, né dans le Languedoc vers 1740, mort en 1812. Il était capitaine d'artillerie à l'époque de la Révolution et faisait partie du corps de Broglie. Soldat depuis vingt-cinq ans et décoré de la croix de Saint-Louis, il embrassa néanmoins les principes de la Révolution avec chaleur. Aussi, lorsque Broglie prit le commandement des troupes rassemblées autour de Versailles et destinées par la cour à dissoudre l'Assemblée, il manifesta énergiquement ses sentiments patriotiques. Dans les grandes journées des 12, 13 et 14 juillet, il se joignit au peuple et contribua à la prise de la Bastille. Aussi fut-il destitué la nuit suivante. En 1791, le département du Tarn le nomma député à l'Assemblée législative. Il prit sa place à l'extrême gauche, s'éleva, dès le commencement de la session, contre les officiers royalistes qui quittaient l'armée pour aller rejoindre les émigrés, proposa des mesures pour les punir et pour les remplacer, fit décréter la translation à Orléans des ministres et autres personnes mises en accusation par l'Assemblée, et, enfin, fit adopter plusieurs modifications importantes dans l'organisation militaire. Au 10 août, il contribua à l'attaque du château des Tuileries, fut ensuite envoyé en mission, par l'Assemblée, au camp de Soissons, puis à l'armée de Bayonne, pour faire accepter le décret de déchéance de Louis XVI, enfin en Savoie, pour destituer le général Montesquiou.

Réélu député à la Convention nationale, il y vota la mort du roi sans appel ni sursis. Peu de temps après, ses connaissances militaires et son dévouement à la cause de la Révolution le firent charger d'une nouvelle mission, en Corse, afin d'approvisionner cette île et d'y faire exécuter les décrets des diverses assemblées, relatifs à la constitution civile du clergé, aux prêtres réfractaires, etc. Il eut alors à lutter contre le parti corse qui s'était déclaré hostile à la France, résista avec une grande vigueur aux Anglais, que Paoli avait appelés dans l'île, et refusa de leur rendre Bastia. Mais les vivres ayant fini par lui manquer entièrement, il fut obligé, faute de secours, d'évacuer la Corse. De retour au sein de la Convention, il reçut bientôt une nouvelle mission auprès de l'armee des Ardennes, aux succès de laquelle il contribua avec l'énergie et la capacité qu'il a montrées dans tous les actes de sa vie publique. En février 1795, il fut nommé membre du comité de Salut public, n'eut aucune part aux excès de la réaction thermidorienne et entra, après la session conventionnelle, au Conseil des Anciens, où il fut souvent chargé de rapports sur la partie militaire, et où il soutint vigoureusement le Directoire contre la réaction royaliste, qui commençait à se démasquer, même au sein des conseils. Elu président le 28 octobre 1797, il réclama vivement, le 15 janvier suivant, des indemnités pour les citoyens acquittés par la haute cour de Vendôme (affaire Babeuf). Sorti du Corps législatif en mai 1798, il reprit son grade dans l'artillerie, fut nommé presque aussitôt ambassadeur de la République à Naples, mais quitta cette cour en 1799, fatigué des tracasseries mesquines qu'on faisait au républicain et à l'ancien conventionnel. Il rentra alors dans l'armée, fut employé successivement comme général de brigade, puis de division, enfin comme inspecteur général d'artillerie, servit avec distinction dans la campagne d'Italie, en 1805, dans le Hanovre pendant la campagne de Prusse, puis en Espagne. Mais ses fatigues et l'altération de sa santé l'obligèrent à quitter le service. Il se retira dans son domaine de Saint-Michel, où il acheva ses jours au milieu de vives souffrances. La France perdit en lui un officier de haute valeur et un citoyen austère et dévoué.

LACON s. m. (la-kon). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des taupins, dont l'espèce unique habite l'Australie.

LAÇON s. m. (la-son — rad. *lacs*). Collet en fil de laiton, servant à prendre le lièvre.

LACON (Cornelius), un des favoris de Galba, mort en 70 de notre ère. Elevé par son maître à la haute dignité de préfet du prétoire (69), il se signala par son arrogance, par son incapacité, refusa de se rendre en Germanie pour calmer le mécontentement des légions placées sous les ordres de Vitellius, et fut peut-être cause de la mort de Galba, qu'il décida à se présenter devant les soldats révoltés. A l'avénement d'Othon, Lacon, condamné à la déportation, fut tué par le centurion chargé de le conduire en exil. D'après Plutarque, il périt en même temps que Galba.

LACON, un des chiens d'Actéon, dont Ovide fait le dénombrement dans le IIIe livre des *Métamorphoses;* il l'appelle le puissant, le vaillant Lacon :

. . . . *prævalidusque Lacon.*

Horace (*Ode* VI, l. V) mentionne aussi le fauve, le roux Lacon parmi les chiens agiles :

Nam qualis aut Molossus, aut fulvus Lacon...

On appelait aussi *Lacon* un bon chien de belle race, parce que les chiens de Laconie, ou du pays de Lacédémone (*canes laconici*), étaient fort estimés à Rome, particulièrement comme chiens de chasse.

LA CONDAMINE (Charles-Marie DE), mathématicien et littérateur français, né à Paris en 1701, mort dans la même ville en 1774. Après une jeunesse assez orageuse, il embrassa la carrière militaire, et, en 1719, assista au siége de Roses, où sa curiosité faillit lui devenir fatale; car son manteau rouge servit de point de mire à une batterie ennemie qu'il examinait, la lorgnette à la main. Il renonça bientôt à l'état militaire pour se livrer à l'étude des sciences. Il fut admis, comme adjoint chimiste, à l'Académie des sciences. Après différents voyages le long des côtes de l'Afrique et de l'Asie, il obtint, en 1736, de faire partie de l'expédition qu'on envoyait à l'équateur déterminer la figure de la terre. Les deux autres membres de l'expédition étaient Godin et Bouguer. Comme savant, La Condamine ne peut être comparé à Bouguer; néanmoins, les services qu'il rendit dans cette campagne scientifique sont peut-être supérieurs à ceux que rendirent ses collègues. L'exactitude de ses observations, le soin scrupuleux qu'il mettait à les exécuter avaient déjà un grand prix dans une opération aussi délicate; mais où La Condamine fut indispensable, ce fut dans les négociations interminables qu'il fallut engager avec ces peuples à demi sauvages, que la vue d'un télescope exaspérait, et qui voyaient dans un sextant une menace de révolution. La Condamine, seul, par son courage inébranlable, par la fécondité prodigieuse des ressources de son esprit, était capable de menacer à propos, de flatter quand il fallait, d'arriver, en un mot, à dominer et à gagner ces populations défiantes et superstitieuses. La Condamine, en dehors du but de l'expédition, fit dans les Cordillères quelques observations importantes, notamment celle de l'attraction du fil à plomb par les grandes masses de montagnes. Ce voyage ne dura pas moins de dix années; à son retour, La Condamine en publia la relation, et s'attira, à ce sujet, des attaques pleines d'aigreur de la part de Bouguer, auquel il ne répondit que par de spirituelles saillies. Ce fut à cette époque qu'il s'occupa d'un projet de mesure universelle et qu'il proposa d'adopter pour unite la longueur du pendule battant la seconde à l'équateur. Il chercha ensuite à prouver l'utilité de l'inoculation de la petite vérole, et, par ses écrits à ce sujet, ne contribua pas peu à la répandre. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il s'exposa gravement, en heurtant sans hésitation les idées et les croyances superstitieuses d'un peuple ignorant et fanatisé par les prêtres. Le fait mérite d'être raconté. Arrivé dans un village situé sur le bord de la mer, il remarqua, dans une niche soigneusement abritée contre le vent, un gros cierge qui brûlait en plein midi. « Pourquoi ce cierge? demanda-t-il à des pêcheurs qui travaillaient sur le rivage. — Pourquoi! Signor, ignorez-vous donc que, si ce cierge venait à s'éteindre, la mer, que voilà, envahirait aussitôt le village? — Vraiment! et vous en êtes sûr? — Pardi! » La Condamine se tourna brusquement et souffla le cierge. Après un instant de stupeur, les pêcheurs voulurent lui faire un mauvais parti, et il n'eut que le temps de décamper. C'est pendant ce voyage que La Condamine obtint du pape la permission d'épouser sa nièce. Quand il forma cette union, il était vieux, malade et sourd. Il y trouva néanmoins le bonheur, et nous avons même de lui un madrigal galant, adressé *A Madame de La Condamine le lendemain de ses noces :*

D'Aurore et de Tithon vous connaissez l'histoire;
Notre hymen en rappelle aujourd'hui la mémoire;
Mais de mon sort Tithon serait jaloux.
Que ses liens sont différents des nôtres!
L'Aurore entre ses bras voit vieillir son époux,
Et je rajeunis dans les vôtres.

Ce qui le rajeunissait surtout, c'était son inépuisable gaieté, et ce fut sans doute aussi son véritable secret pour rendre heureuse sa jeune femme. Rien, en effet, n'était capable d'altérer la sérénité de cet heureux caractère, pas même la douleur physique à laquelle il fut condamné dans ses dernières années, et dont il se vengeait en la raillant. Un autre côté de son caractère, non moins curieux à observer, c'est son insatiable curiosité. Nous ne parlons pas de sa curiosité scientifique, qui était grande en effet, mais qui lui était commune avec tous les autres savants; nous voulons parler de cette curiosité vulgaire que l'on reproche généralement aux femmes, et qui était portée, chez La Condamine, à un degré héroïque. On va voir que le mot n'est pas exagéré. A Constantinople, où il avait eu mainte occasion de voir de pauvres diables condamnés à la bastonnade sur la plante des pieds, la curiosité lui prit de savoir si ce supplice était bien douloureux. Il entre dans un bazar, vole ostensiblement une babiole, est appréhendé au corps, conduit au cadi, et a enfin la satisfaction de recevoir vingt-cinq coups de bâton. Quelquefois, sa curiosité était d'une indiscrétion qu'on trouverait impardonnable, si ce penchant n'avait été, chez lui, véritablement invincible. Se trouvant un jour chez Mme de Choiseul, au moment où elle écrivait une lettre, il s'approcha doucement de son fauteuil, afin de lire par-dessus l'épaule de la dame ce qu'elle écrivait. Mme de Choiseul se mit à écrire : « Je vous en dirais bien davantage si M. de La Condamine n'était pas derrière moi, lisant ce que j'écris. — Ah! Madame, s'écria ingénument notre curieux, rien n'est plus injuste, et je vous assure que je ne lis pas. » Une autre fois, le duc de Choiseul, en rentrant, le trouva qui furetait dans ses papiers. Le ministre en rit, mais recommanda à notre savant de ne pas recommencer ce jeu.

Un autre trait de curiosité plus inexplicable encore. Lors de l'exécution de Damiens, qui fut, comme on sait, tiré à quatre chevaux, La Condamine, pour mieux voir, s'était glissé jusque parmi les valets du bourreau. Les archers voulurent l'écarter; mais l'exécuteur, dont il avait sans doute acheté la protection, le retint en disant : « Laissez Monsieur, c'est un amateur. » Enfin, La Condamine périt victime de son insatiable curiosité. Ayant su qu'un jeune chirurgien proposait une opération nouvelle et très-hardie pour une des infirmités dont il souffrait, il le fit appeler et le pria d'opérer sur lui. Le praticien hésitait. « Cela ne peut avoir aucun inconvénient pour vous, lui dit l'académicien; si vous me tuez, je suis vieux et malade, on dira que la nature ne vous a point secondé; si, au contraire, par impossible, vous me guérissez, je rendrai compte moi-même de votre méthode à l'Académie, ce qui vous fera le plus grand honneur. » Le jeune homme cède enfin et commence à opérer. « Allez donc doucement, je vous prie, Monsieur, disait La Condamine malgré la souffrance; laissez-moi bien examiner, bien voir, sans quoi je ne pourrais pas faire mon rapport. » La Condamine succomba aux suites de cette dangereuse expérience.

La Condamine, avons-nous dit, riait de ses douleurs; il s'amusait même à les chansonner. De petites pièces de vers faciles, naturelles et souvent fines, furent la dernière occupation de cette imagination toujours en éveil. On n'a guère mieux tourné l'épigramme que La Condamine. On se rappelle son *Souper du prédicateur :*

Un cordelier avait un jour prêché
Un beau sermon contre l'intempérance,
Et déployé toute son éloquence
Pour démontrer que c'est un grand péché.
Un auditeur, qui se sentit touché,
Court s'accuser d'un peu de gourmandise;
Dans la cellule il voit la table mise,
Et de champagne un flacon débouché,
Plus deux perdrix, une rouge, une grise;
On peut juger quelle fut sa surprise!
« Par mon sermon je vous ai convaincu,
Dit le pater; mais l'habitude est prise,
Et c'est ainsi que j'ai toujours vécu;
Dispensez-vous d'un conseil inutile;
Tout ce que j'ai prêché pour un écu
Je ne voudrois le faire pour cent mille. »

Son *Avare converti* a une tournure plus vive encore :

Sire Harpagon, confondu par le prône
De son pasteur, dit : « Je veux m'amender;
Rien n'est si beau, si divin que l'aumône,
Et de ce pas je vais... la demander. »

Ce fut en 1760 qu'eut lieu l'admission de La Condamine à l'Académie française. Elle provoqua cette épigramme, attribuée par les uns à Piron, par les autres à La Condamine lui-même :

La Condamine est aujourd'hui
Reçu dans la troupe immortelle;
Il est bien sourd : tant mieux pour lui;
Mais non muet : tant pis pour elle.

Si elle est de La Condamine, elle est parfaite. Il ne faut, du reste, pas prendre au sérieux cette boutade, car notre auteur, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, savait se faire écouter avec plaisir. Buffon répondit pompeusement au discours simple et bref du récipiendaire. La Condamine laissa son fauteuil à Delille et fut loué, selon l'usage académique, par ce dernier.

Voici la liste des ouvrages de La Condamine : *The distance of the tropicks* (1738, in-8°); *Estrato de observaciones en el viago del rio de Amazonas* (1745, in-12); *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale* (Paris, 1745, in-8°), traduite en anglais et en hollandais (1747, in-8°); *Lettre sur l'émeute populaire excitée en la ville de Cuença, le* 29 *août* 1739, *contre les académiciens, et sur la mort du sieur Seniergues* (1746, in-8°); la *Figure de la terre, déterminée par les observations de MM. de La Condamine et Bouguer* (Paris, 1749, in-4°); *Lettre critique sur l'éducation* (Paris, 1751, in-12); *Mesure des trois premiers degrés du méridien dans l'hémisphère austral* (Paris, 1751, in-4°); *Histoire des pyramides de Quito* (Paris, 1751, in-4°); *Journal du voyage fait par ordre du roi à l'équateur* (Paris, 1751, in-4°); trois *Mémoires sur l'inoculation*, le premier en 1754, traduit en italien (Lucques, 1755), le deuxième en 1758, et le troisième en 1765; *Lettres à Daniel Bernoulli sur l'inoculation* (1760, in-12); *Lettres au docteur Maty sur l'état présent de l'inoculation en France* (Paris, 1764, in-12); *Histoire de l'inoculation de la petite vérole* (Amsterdam [Avignon], 1773, 2 vol. in-12); le *Pain mollet*, poëme (1768, in-12); des *Lettres* et *Mémoires* dans le *Recueil de l'Académie*, dans le *Mercure de France;* diverses pièces de vers, telles que l'*Epître d'un vieillard*, la *Dispute d'Ajax et d'Ulysse pour les armes d'Achille*, etc.

LACONICUM s. m. (la-ko-ni-komm — mot lat. formé du gr. *laconicon*). Antiq. Etuve sèche dans les palestres ou gymnases des Grecs et dans les thermes des Romains, ainsi dite parce qu'elle était fort usitée en Laconie. ‖ On dit aussi LACONICON et LACONIQUE.

LACONIE, en latin *Laconia*, contrée de l'ancienne Grèce, dans la partie S.-E. du Péloponèse, entre l'Argolide et l'Arcadie au N., la Messénie à l'O., le golfe de Laconie au S., et le golfe d'Argolide à l'E. Suivant Ernest Curtius, le radical *Lac* du nom de Laconie, qui se retrouve dans les mots grecs *lacos*, *laccos*, et les mots latins *lacus*, *lacuna*, et paraît se rapporter à toute espèce de dépression physique, rappellerait heureusement la conformation même du pays, de cette *creuse Lacédémone* (*koilê Lakedaimôn*, Homère), qu'Euripide nous dépeint en deux vers comme une terre « riche en productions (plutôt en oliviers qu'en blé), mais d'une culture difficile et d'un accès presque impraticable à l'ennemi. » La Laconie est, en effet, une longue et étroite vallée, s'étendant du N. au S. entre deux chaînes de montagnes, qui, partant de l'Arcadie, vont aboutir aux deux extrémités méridionales du Péloponèse. La chaîne occidentale, qui se terminait au cap Ténare (aujourd'hui Matapan), pointe méridionale extrême de la Grèce, portait le nom de *Taygète;* son sommet le plus élevé, le *Taleton* (aujourd'hui, mont Saint-Elie) atteint une altitude de 2,380 mèt. La chaîne orientale, finissant au cap *Malée*, était désignée sous les noms de *Parnon*, de *Thornax* et de *Zarax;* le point le plus élevé du Parnon, situé tout à fait au N. de la chaîne orientale, atteint 2,000 mètres. La Laconie est arrosée par un seul fleuve, l'*Eurotas*, qui a sa source dans les plateaux de l'Arcadie, et qui, un peu au-dessus de Sparte, reçoit la rivière *Œnus*. Depuis sa source jusqu'à ce point, l'Eurotas coule à travers une profonde et étroite vallée qui, près de Sparte, se resserre au point de laisser un espace à peine suffisant pour le lit du fleuve; mais, lorsque ce dernier a quitté Sparte, les collines s'éloignent de ses rives, s'en rapprochent de nouveau, près d'Œnoe, puis s'écartent brusquement, à l'O. et à l'E., dans la direction des caps Ténare et Malée, laissant entre elles une vaste plaine très-fertile, à travers laquelle l'Eurotas poursuit son cours jusqu'à la mer. Entre les montagnes qui forment la frontière orientale de la vallée de ce fleuve et les côtes de la mer, se trouve une étroite bande de terre, où s'élevaient autrefois les villes de *Delium*, de *Minoa* et d'*Epidaurus Limera*, qui faisaient partie de la Laconie, et celle de *Prasiæ* qui appartenait à l'Argolide.

Les flancs du Taygète sont couverts d'épaisses forêts de pins, et l'intérieur de la montagne recèle de riches mines de fer, de marbre et de porphyre vert. La neige séjourne sur ses points les plus élevés dans les environs d'Amyclée, jusqu'au milieu de juin; l'oranger fleurit à Mistra, près de l'ancienne Sparte, et remplit l'air de ses doux parfums alors que les sommets du Taygète sont encore couverts d'une neige épaisse, dont la fonte produit, à la même époque, surtout sur le versant oriental, une foule de torrents impétueux.

Un voyageur anglais, le colonel Leake, a dit du sol de la Laconie que c'était, « en général, un pauvre mélange d'argile blanche et de pierres, difficile à labourer, et plus propre à la culture de l'olivier qu'à celle du blé. » Cette description concorde avec celle d'Euripide, qui dit que cette contrée « renferme beaucoup de terre arable, mais difficile à mettre en culture. » Strabon nous apprend, de son côté, qu'il y avait de bonnes carrières de pierre près du Tenare et dans les montagnes du Taygète. La Laconie, de même que les régions méridionales de la Grèce, était exposée à des tremblements de terre, dont le plus terrible fut celui de l'an 462 av. J.-C., qui détruisit toute la ville de Sparte, à l'exception de cinq maisons.

Euripide, en parlant de la Laconie, dit que cette contrée « était d'un accès difficile à l'ennemi. » A l'O., la chaîne du Taygète forme une barrière presque infranchissable pour les envahisseurs, et, au N., on ne trouvait que deux passages par lesquels on pût y pénétrer : l'un était la vallée de l'Eurotas supérieur, et l'autre celle de l'Œnus. Ces deux ouvertures naturelles aboutissaient, l'une et l'autre, à Sparte, qui était ainsi comme le poste avancé qui défendait l'entrée de la Laconie. Le manque de bons ports sur la côte la préservait d'une attaque par mer, et, par suite, les Lacédémoniens attachaient une grande importance à la possession de l'île de Cythère, située à l'entrée du golfe de Laconie, et qui possédait des havres excellents. Gythium, sur la côte du continent, était la station navale des Lacédémoniens.

A part Sparte, la Laconie ne renfermait aucune ville importante. *Amyclæ*, située un peu au S. de Sparte, dans une plaine fertile, était la résidence du roi des Achéens, et était plus ancienne que Sparte. A l'époque de Pausanias, ce n'était déjà plus qu'un pauvre village; mais elle renfermait encore plusieurs temples et d'autres œuvres architecturales remarquables; Polybe dit que son temple d'Apollon était supérieur à tous les autres temples de la Laconie. Au S. de l'Arcadie, entre Tégée et la vallée de l'Eurotas supérieur, on trouvait le sauvage district de *Sciritis*, dont les habitants jouissaient de priviléges particuliers; ils formaient un corps séparé dans l'armée spartiate et étaient toujours placés à l'aile droite. Ils étaient, vraisemblablement, de race arcadienne, et cette circonstance explique l'antagonisme latent qui exista presque toujours entre eux et les Spartiates, qui prétendaient descendre des *Léléges*, et contre lesquels ils se révoltèrent après l'invasion de la Laconie en 369 av. J.-C. D'après les plus anciennes traditions, les Léléges furent les habitants primitifs de la Laconie. *Lelex*, leur premier roi, eut pour successeur son fils *Myles*, qui, à son tour, laissa le trône à son fils *Eurotas*. Ce dernier, n'ayant pas d'héritier mâle, légua en mourant la couronne à *Lacédémon*, fils de Jupiter et de Taygéta, à condition qu'il épouserait sa fille Sparta. D'après les mêmes traditions, la souveraineté aurait appartenu à la famille de Lacédémon jusqu'au temps de la guerre de Troie, époque à laquelle deux descendants de Pélops, *Ménélas* et *Agamemnon*, furent appelés à régner sur la Laconie par leur mariage avec Clytemnestre et Hélène, filles de *Tyndare*, dernier roi de l'ancienne dynastie. Ménélas eut pour successeur *Oreste*, auquel succéda *Tisamène*, pendant le règne duquel le Péloponèse fut envahi par les Doriens. Lorsque ceux-ci eurent conquis la presqu'île, la Laconie fut assignée en partage à *Aristodème*, ou plutôt à ses fils *Eurysthènes* et *Proclès*, car, toujours d'après la tradition, Aristodème mourut avant d'avoir pu entrer dans la Laconie. Strabon rapporte, d'après le témoignage d'Ephorus, qu'Eurysthènes et Proclès divisèrent la Laconie en six districts, à la tête desquels ils placèrent autant de gouverneurs ayant le titre de rois. Pendant le règne d'Eurysthène, les vaincus furent admis aux mêmes droits politiques que les Doriens; mais ils en furent privés par son successeur *Agis*. Comme l'histoire de la Laconie est, dès lors, intimement liée à celle de Sparte, nous renverrons le lecteur à l'article qui sera consacré à cette république dans le *Grand Dictionnaire*.

Après la chute de la Grèce, la Laconie partagea le sort du Péloponèse et passa successivement sous le joug des Romains, des Grecs de Constantinople, des Francs et des Turcs. Mais, de toutes les provinces de l'ancienne Hellade, ce fut encore celle qui, sous l'atroce domination des mahométans, conserva le plus son caractère primitif. Rien ne put altérer cette pureté de mœurs des Laconiens, qui fut jadis si célèbre dans toute la Grèce et qui, pendant si longtemps, forma le principal élément de la force de Sparte. De nos jours encore, la Laconie fait, sous ce rapport, un contraste frappant avec les autres provinces de la Grèce; nulle part, dans toute l'étendue du royaume, on ne retrouve, dans les relations d'homme à femme, un aussi profond sentiment de respect viril pour cette dernière, respect qui exclut d'ailleurs jusqu'à l'ombre de ce que nous sommes convenus d'appeler galanterie.

Depuis la création du royaume de Grèce, la Laconie forme un *nome* particulier, qui, d'après le dernier recensement officiel (1861), comptait 112,910 habitants. Ce nome se divise en quatre *éparchies*, savoir : *Lacédémone*, chef-lieu *Sparte*, qui est en même temps la résidence du *nomarque; Epidauros Limera*, chef-lieu *Nomenvasia; Gythion*, chef-lieu *Marathonisi*; et *Oitylos*, chef-lieu *Tzimova* ou *Areupolis*. Pour les ouvrages à consulter sur la Laconie, voyez SPARTE.

LACONIEN, IENNE s. et adj. (la-ko-niain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de la Laconie; qui appartient à la Laconie ou à ses habitants : *Les* LACONIENS. *La population* LACONIENNE.

LACONIQUE adj. (la-ko-ni-ke — rad. *Laconie*). Qui appartient à la Laconie : *Discipline* LACONIQUE. ‖ On dit plus ordinairement LACONIEN, IENNE.

— Bref, concis, comme était le style des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens : *Style* LACONIQUE. *Discours* LACONIQUE. *Il est très-*LACONIQUE *dans ses réponses*. (Acad.) *Chacun a son style; le mien, comme vous voyez, n'est pas* LACONIQUE. (Mme de Sév.)

Mais surtout certain Grec renchérit et se pique
D'une élégance *laconique*.
LA FONTAINE.

— **Syn. Laconique, bref, concis**, etc. V. BREF.

LACONIQUEMENT adv. (la-ko-ni-ke-man — rad. *laconique*). D'une manière laconique, concise : *Parler, écrire* LACONIQUEMENT. *Je vous écris aussi prolixement que j'écris* LACONIQUEMENT *aux autres*. (Mme de Sév.)

LACONISER v. n. ou intr. (la-ko-ni-zé — rad. *laconisme*). Parler d'une façon laconique, concise, comme les Lacédémoniens.

LACONISME s. m. (la-ko-ni-sme — gr. *lakonismos;* de *lakonizein*, parler laconiquement). Façon de s'exprimer laconique, concise : *Le* LACONISME *nuit quelquefois à la politesse*. (B. Constant.) *Dans les assemblées délibérantes, le facile parlage de l'esprit a un grand avantage sur le* LACONISME *sévère de la raison*. (De Bonald.)

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules.
Il approfondit l'art des points et des virgules;
Il pesa, calcula tout le fin du métier,
Et sur le *laconisme* il fit un tome entier.
L'abbé PORQUET.

— **Encycl.** Le *laconisme* est une manière de s'exprimer avec brièveté dont l'histoire ancienne fait honneur aux citoyens de la Laconie, c'est-à-dire aux Spartiates. Ainsi, on prétend que Philippe ayant demandé à entrer dans leur ville, ils répondirent par un seul mot : « Non. » De même, Léonidas répondit à Xerxès qui lui ordonnait de livrer ses armes : « Viens les prendre. » Les dépêches des généraux lacédémoniens étaient tout aussi brèves; ils annoncèrent à leurs concitoyens la victoire de Platée par ces mots : « Perses humiliés, » et la fin de la guerre du Péloponèse par ceux-ci : « Athènes prise. » Nos dépêches télégraphiques offrent forcément la même brièveté, et c'est là qu'il faut chercher le *laconisme* bien plutôt que dans les œuvres littéraires, à moins qu'on ne le confonde avec la concision. Il est possible, en effet, d'être concis en donnant à son idée tous les développements nécessaires, comme on peut le voir dans Tacite. La concision exclut sans doute tous les mots inutiles; mais le *laconisme* va plus loin. En cherchant, non-seulement à supprimer ce qui n'est pas nécessaire, mais encore à employer le moins de mots possible, il s'expose souvent à tomber dans l'affectation, et surtout dans l'obscurité. Le *laconisme* ne peut donc être pris pour une qualité littéraire, car il est l'opposé du style, tandis que la concision admet, en certains cas, même la grâce et l'éclat. Tout au plus peut-il convenir aux proverbes et aux sentences, quand on veut les présenter dépouillés de tout ornement littéraire. Si le *laconisme* est admirable dans les réponses politiques des Lacédémoniens, s'il peut se trouver encore bien placé dans la bouche d'un général, d'un diplomate, d'un chef d'Etat, il ne doit se rencontrer que fortuitement sous la plume d'un écrivain. On ne citera jamais les meilleurs traits de *laconisme* qu'à titre d'étrangeté; nous allons en donner quelques exemples.

⁂

Voltaire et Piron s'étaient défiés à qui écrirait la lettre la plus concise. Piron se tint tranquille, se réservant la réplique : on était maître du choix de la langue. Voltaire, prêt à partir pour la campagne, écrit à Piron ces mots : *Eo rus* (je vais à la campagne), se croyant certain de la victoire; mais l'auteur de la *Métromanie* lui répondit sur-le-champ par cette lettre : *I* (va).

⁂

Souwarow, dit un voyageur, étonnait ceux qui ne le connaissaient pas par la multiplicité et la rapide concision des questions qu'il leur adressait, comme s'il avait eu le droit de leur faire subir une sorte d'interrogatoire. C'était sa manière de connaître un homme en un clin d'œil; il ne faisait aucun cas de ceux qu'il embarrassait, et concevait une prompte estime pour celui qui lui répondait nettement et sans hésitation.

J'en avais fait l'épreuve à Pétersbourg; mes réponses laconiques lui avaient plu, et, pendant son court séjour, il était venu souvent dîner chez moi.

Le premier jour qu'il rencontra M. Alexandre de Lameth, leur entretien me parut assez original pour être ici rapporté :

« De quel pays êtes-vous? lui dit brusquement le général. — Français. — Quel état? — Militaire. — Quel grade? — Colonel. — Votre nom? — Alexandre de Lameth. — C'est bon. »

M. de Lameth, un peu piqué de ce bref interrogatoire, l'interpellant à son tour et le regardant fixement, lui dit : « De quel pays êtes-vous? — Russe apparemment. — Quel état? — Militaire. — Quel grade? — Général. — Quel nom? — Souwarow. — C'est bon. » Alors tous deux se prirent à rire, et depuis furent très-bien ensemble.

⁂

Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, a raconté le trait suivant :

J'allai faire ma cour au dauphin. Notre conversation fut brève :

« Comment monseigneur se trouve-t-il à Butschirad?

— Vieillottant.

— C'est comme tout le monde, monseigneur.

— Et votre femme?

— Monseigneur, elle a mal aux dents.

— Fluxion?

— Non, monseigneur : temps.

— Vous dînez chez le roi? nous nous reverrons. »

Et nous nous quittâmes.

⁂

Pour finir par quelque chose de plus fort, on prétend que lorsque Victor Hugo publia les *Misérables*, impatient d'avoir des nouvelles, il expédia à son éditeur, quelques jours après la mise en vente, une dépêche ainsi conçue : ? A quoi celui-ci répondit aussitôt par une autre en même style : !.

LA CONQUISTA (Basco, comte DE), amiral espagnol, né en 1730, mort en 1805. Il entra de bonne heure dans la marine, conquit tous ses grades par des actions d'éclat, et devint, en 1776, capitaine général des Philippines. Il sut défendre Manille contre les Anglais, et, en s'emparant des îles Batanes, qui servaient de repaire à une foule de pirates, rendit toute sécurité au commerce de la colonie. En 1786, il reçut La Pérouse à Manille et ne renvoya l'expédition française qu'après l'avoir complétement ravitaillée. Plus tard, il revint en Espagne, où il reçut le commandement de Carthagène; il comptait cinquante-cinq années de services actifs lorsqu'il prit sa retraite.

LA CONSEILLÈRE (Pièrre MÉHÉRENC DE), théologien protestant. V. MÉHÉRENC.

LACORDAIRE (Jean-Théodore), naturaliste et voyageur français, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) en 1801, mort à Liége en 1870. Il était le fils aîné d'un médecin de campagne, qui mourut en 1804, et il avait trois frères, dont l'un fut l'illustre prédicateur Henri Lacordaire. Au sortir du collége de Dijon, il fit ses études de droit dans cette ville, puis, cédant à son goût pour les sciences naturelles, il s'y adonna à peu près entièrement. De 1825 à 1832, il entreprit quatre voyages dans l'Amérique du Sud, visita la Plata, le Chili, la Guyane, etc., et explora également le Sénégal. En 1832, il se rendit à Paris, devint un des collaborateurs du *Temps*, de la *Revue des Deux-Mondes*, de divers autres journaux littéraires et scientifiques, puis il accepta, trois ans plus tard, une chaire de zoologie à l'université de Liége. En 1838, il fut chargé, en outre, d'y professer l'anatomie comparée, et reçut, en 1850, le titre de doyen de cette université. L'Académie de Bruxelles l'admit au nombre de ses membres associés.

Lacordaire était un esprit net. C'était un investigateur patient, un observateur sévère et précis, un entomologiste fort distingué. Indépendamment d'un grand nombre d'articles et d'études qui ont paru dans des journaux français et belges, on lui doit les ouvrages suivants : *Introduction à l'ornithologie* (Paris, 1834-1837, 2 vol. in-8°); *Faune entomologique des environs de Paris* (1835, in-18°); *Histoire naturelle des insectes, Monographie des érotyliens* (1842, in-8°); un *Nouveau manuel de l'anatomie comparée*, trad. de l'allemand de Ch. de Siebold (1849, 3 part. in-8°).

LACORDAIRE (Jean-Baptiste-Henri), célèbre prédicateur et dominicain français, frère du précédent, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) le 12 mai 1802, mort à Sorrèze (Tarn) le 22 novembre 1861. « Le jeune Henri Lacordaire, dit Sainte-Beuve, fit ses études au lycée de Dijon de 1810 à 1819. Sans se donner trop de peine, il remportait tous les prix à la fin de l'année; il avait sa tragédie sur le chantier comme tout bon rhétoricien; il jouait des scènes d'*Iphigénie* avec un de ses camarades. Devenu étudiant en droit, toujours à Dijon, il commença à se distinguer par un talent réel de parole dans des conférences qu'avaient établies entre eux les étudiants en droit et de jeunes avocats; il mêlait à tout cela des vers, quelques-uns même, dit-on, assez plaisants. » Ses sentiments religieux étaient ceux de la jeunesse libérale de l'époque, dont Voltaire était le dieu. Lacordaire se distinguait entre ses condisciples par un acharnement particulier contre les idées religieuses. Lorsque son droit fut terminé, il vint à Paris, où il servit de secrétaire, pendant dix-huit mois, à un avocat à la cour de cassation. Il avait en même temps débuté au barreau comme stagiaire. Il plaida et obtint des succès secondaires qui ne le satisfirent point. « A vingt-cinq ans, dit-il, une âme généreuse ne cherche qu'à donner sa vie. Elle ne demande au ciel et à la terre qu'une grande cause à servir par un grand dévouement; l'amour y surabonde avec la force. » Le malheur est qu'il ne voyait guère de grande cause à servir autour de lui; le monde, à son avis, s'était fait petit, était vieux et décrépit, ne songeait qu'à vivre et mourir tranquille. L'agitation factice que la presse entretenait à la surface de la société ne lui imposait point; il appelait cela une *fièvre de vieillard* qui s'ennuie. Quoiqu'il n'y parût pas au dehors, les occupations de tout le monde lui paraissaient ridicules; les dossiers qu'il avait à consulter l'exaspéraient. Il se demandait où cela pouvait mener, sinon à un gain d'argent; de sorte qu'un orage s'accumulait à l'horizon de sa pensée. L'orage éclata en 1824. Ses parents et ses amis apprirent tout à coup qu'il avait renoncé à sa toge d'avocat pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Voici le raisonnement qu'on lui prête : « La société, à mes yeux, est nécessaire; de plus, le christianisme est nécessaire à la société : il est seul propre à la maintenir, à la perfectionner; donc le christianisme est vrai, non pas d'une vérité politique et relative, comme l'admettent bien des gens, mais d'une vérité supérieure et divine; toute autre vérité secondaire serait un compromis et un malentendu indigne et de la confiance de l'homme et de la franchise de Dieu. » L'argument n'est pas péremptoire, et il est probable que Lacordaire avait d'autres motifs à invoquer. Quoi qu'il en soit, après avoir vécu trois années entières à Saint-Sulpice, il était loin de savoir à quoi se résoudre. Il avait quitté la voie ordinaire parce que la vie civile moderne lui paraissait mesquine et sans but; d'autre part, le dogme catholique, austère dans la forme, mais qui avait un grand défaut, celui d'être mort, répugnait à son éducation voltairienne, à ses instincts de tribun et d'homme d'action, avide, sans se l'avouer à lui-même, de renommée, et peut-être de pouvoir. Il ne savait donc à quoi se résoudre. Du reste, au séminaire, il était loin de passer pour un aigle. On trouvait qu'il se livrait à des objections inintelligibles et peu judicieuses, qu'il manquait d'imagination, et, ayant écrit un jour un sermon sur l'incarnation de Jésus-Christ, le supérieur y mit cette annotation : « Moitié galimatias, moitié sans nul sens possible; au total, ridicule. » Malgré tous ces mécomptes, Lacordaire finit par se laisser ordonner prêtre (1827). M. de Quélen, archevêque de Paris, lui confia la charge d'aumônier dans une communauté de femmes, puis au collége de Juilly. C'est à Juilly que Lacordaire connut l'abbé de Lamennais. C'étaient deux esprits de la même famille, et une amitié étroite ne tarda point à s'établir entre eux. Sur ces entrefaites, le jeune prêtre fut nommé aumônier du lycée Henri IV.

On était au moment de la révolution de Juillet. Le catholicisme vaincu avec la royauté avait besoin d'un thème nouveau pour reconquérir son influence compromise. Ce thème était la liberté, et il allait être celui de Lamennais, qui fonda, dans l'intérêt de l'Eglise, le journal l'*Avenir*, de concert avec MM. de Montalembert et de Coux. Lacordaire était une recrue trop précieuse pour qu'on ne l'associât point à l'œuvre. Il accepta avec empressement, et, le 18 octobre 1830, parut le premier numéro du journal avec la devise : *Dieu et liberté*, à laquelle on donnait pour pendant : *Le pape et le peuple*. Le pape était considéré comme le lieutenant général de Dieu sur la terre, et le peuple était l'origine du pouvoir et le juge suprême des institutions existantes. De fait, l'entreprise réussit. « Jusque-là, dit M. Sainte-Beuve, on s'était habitué à confondre l'idée religieuse catholique avec l'idée de pouvoir politique et de légitimité. La Restauration avait tout fait pour établir cette confusion dans les esprits. On était catholique et royaliste par le même train d'opinion, presque en vertu des mêmes idées et des mêmes intérêts. Une telle confusion semblait des plus fâcheuses à l'abbé Lacordaire; elle lui paraissait une diminution et une dégradation du christianisme, et il crut qu'il était temps de montrer enfin à la France qu'on pouvait être fidèle à Jésus-Christ sans être en même temps inféodé au trône déchu, ce trône fût-il celui des descendants de saint Louis. » L'originalité de Lacordaire, jointe à l'audace de son attitude, à la violence de son langage, lui valut un procès en cour d'assises (janvier 1831). Il était avocat et éloquent; il plaida lui-même et fut acquitté par le jury. Surpris tout le premier de son succès et comprenant l'avantage qu'il pourrait en retirer au barreau, il voulut se faire inscrire au tableau des avocats à la cour royale; mais celle-ci déclara les fonctions d'avocat incompatibles avec la qualité de prêtre catholique.

Cependant l'*Avenir* avait entrepris une campagne restée fameuse au profit de l'enseignement primaire libre. Voulant, pour ainsi dire, forcer la main à un pouvoir faible, la rédaction de l'*Avenir*, et surtout MM. de Montalembert et Lacordaire, entreprirent d'ouvrir une école sans l'autorisation du gouvernement. L'école fut fermée par ordre, et un nouveau procès fut intenté à Lacordaire. Dans l'intervalle de la fermeture de l'école et de la comparution des accusés devant la police correctionnelle, M. de Montalembert perdit son père, et, comme il avait vingt et un ans accomplis depuis quelques jours, nonseulement il hérita du siége de son père à la chambre des pairs, mais il fut admis à l'occuper immédiatement. Le nouveau pair de France avait le droit d'être jugé par l'Assemblée, et il invoqua ce droit afin d'attirer avec plus d'éclat l'attention publique sur la cause de l'enseignement libre.

On sait que M. de Montalembert, quand le président de la chambre des pairs, constituée en cour de justice, lui demanda quelle était sa profession, répondit : « Je suis maître d'école. » Les accusés se défendirent eux-mêmes, et chacun d'eux fut condamné à 100 francs d'amende, minimum de la peine. Le hardi polémiste continua dans l'*Avenir* ses travaux sur la reconstitution du christianisme par la liberté, mais il se trouva bientôt en présence d'obstacles imprévus et d'une nature plus sérieuse qu'un conflit avec le pouvoir judiciaire. La cour de Rome, après avoir vu de très-mauvais œil l'entreprise du journal l'*Avenir*, se décida à la condamner formellement. Elle avait commencé par se taire ; mais elle éclata dans l'*Encyclique* du 18 septembre 1832. Grégoire XVI déclara : 1^o que l'idée de régénérer l'Eglise est absurde; 2^o que la liberté de conscience n'existe pas ; 3^o que la liberté de la presse est une chose funeste; 4^o que le droit d'insurrection est un blasphème, attendu que la soumission aux princes est un dogme de foi. C'était la condamnation de toutes les doctrines préconisées par le journal l'*Avenir*.

MM. de Coux et Lamennais étaient allés à Rome afin de prévenir, s'il était possible, le coup qui les menaçait. Ils n'obtinrent rien. Lamennais se soumit pour la forme, et les *Paroles d'un croyant* firent à l'*Encyclique*, l'année suivante, une réponse à laquelle Grégoire XVI ne s'attendait pas. Lacordaire avait les mêmes instincts que Lamennais, mais non la trempe d'esprit qu'il fallait pour oser résister en face au chef de l'Eglise catholique. Il se soumit et rompit avec Lamennais, qu'il ne revit plus depuis. Toutefois, il est permis de supposer qu'il fut quelque temps à digérer sa rancune; mais il parvint à se contenir, sans abandonner au fond les principes condamnés par le pape, et dont l'abandon l'eût empêché d'avoir désormais une action quelconque sur l'opinion publique en France.

Malgré sa soumission, Lacordaire était resté suspect à l'épiscopat, notoirement aux yeux de M. de Quélen, son supérieur direct. Aussi, les conférences qu'il fit, en 1834, aux élèves du collége Stanislas furent-elles l'objet d'un blâme sévère. Néanmoins, M. de Quélen, qui avait un faible pour le jeune prédicateur, consentit, en 1835, à lui ouvrir la chaire de Notre-Dame. Il paraîtrait que les instances de M^{me} Swetchine, dont Lacordaire était le directeur spirituel, ne furent pas étrangères à la détermination de M. de Quélen. Toujours est-il que, du premier coup, le prestige de la parole de l'orateur attira autour de sa chaire une affluence considérable d'auditeurs.

« L'Eglise, dit-il, appelle à son secours une parole qu il serait difficile de définir par des caractères constants, à cause de la variété des erreurs qu'elle doit combattre et des âmes qu'elle veut convaincre, mais qu'on peut appeler la prédication extérieure ou apostolique... L'antique serpent de l'erreur change de couleur au soleil de chaque siècle. Aussi, tandis que la prédication de mœurs ne subit guère que des diversités de style, il faut que la prédication d'enseignement et de controverse, souple autant que l'ignorance, subtile autant que l'erreur, imite leur puissante versatilité et les pousse, avec des armes sans cesse renouvelées, dans les bras de l'immuable vérité. » Il ne s'est donc pas contenté, dit Sainte-Beuve, de retremper ses armes dans les sources de la doctrine; il les a repolies à l'air du siècle, et elles brillent entre ses mains d'un éclat tout neuf, parfois éblouissant. « Il ne s'agit pas de suivre, dit encore Lacordaire, les règles de la rhétorique, mais de faire connaître et aimer Dieu; ayons la foi de saint Paul, ajoute-t-il, et parlons le grec aussi mal que lui. » Ici, pourtant, ne le prenons pas au mot. S'il s'affranchit des règles de la rhétorique, c'est en vertu d'un principe supérieur de la rhétorique; et, pour suivre sa comparaison, il ne parle pas le grec plus mal que ses devanciers, il le parle autrement. Ou plutôt, en laissant de côté les métaphores, il parle le français du XIX^e siècle à ceux à qui il dit : « Vous qui venez ici entendre la parole divine avec un cœur enflé et comme des juges! » Il parle donc à ces juges parisiens leur langue parisienne, il sait leurs images, il leur rend visible par moments leur poésie. Là fut le côté saillant, capital de son talent. En effet, quand on lit de sang-froid ses conférences sur l'Eglise et sa constitution, sur son infaillibilité, etc., on ne tarde point à être frappé de nombreux défauts. Le plus souvent, l'argumentation est faible ; la logique paraît pleine de lacunes. Lacordaire franchit les intervalles plus qu'il ne les comble. Souvent l'orateur joue sur les mots; il se crée des définitions et en conclut ensuite ce qui serait précisément à prouver. Il se paye de comparaisons pittoresques ou d'abstractions subtiles. Il se compose une histoire à vue de pays. Son imagination rapproche des faits qui diffèrent, que mille circonstances séparent et distinguent.

L'imagination de Lacordaire est d'une puissance extraordinaire. Il dit quelque part : « Dieu donna à son Eglise la charité. Par la charité, il n'y eut pas de cœur où l'Eglise ne pût pénétrer; car le malheur est le roi d'ici-bas, et, tôt ou tard, tout cœur est atteint de son sceptre... Désormais l'Eglise pouvait aller avec confiance conquérir l'univers, car il y a des larmes dans tout l'univers, et elles nous sont si naturelles, qu'encore qu'elles n'eussent pas de cause elles couleraient sans cause par le seul charme de cette indéfinissable tristesse dont notre âme est le puits profond et mystérieux. » Il avait, d'ailleurs, abandonné la tradition janséniste de l'Eglise de France, tradition étroite, taquine, toujours prête à proscrire et à incriminer. Lacordaire ne fait le procès de personne : « Dès qu'une âme, dit-il, rend dans le siècle le *son de l'éternité*, dès qu'elle témoigne en faveur du Christ et de son Eglise, ne nous montrons pas plus rigoureux que celui qui a dit : « Quiconque n'est » pas contre vous est pour vous. » D'autre part, les sujets les plus scabreux ne l'épouvantaient point : « N'interrogez pas le cours des fleuves ni la direction des montagnes, allez tout droit devant vous; allez comme va la foudre de celui qui vous envoie, comme allait la parole créatrice qui porta la vie dans le chaos, comme vont les aigles et les anges. » Et il allait à l'aventure au-devant des objections les plus formidables et des sujets sur lesquels l'Eglise avait été battue maintes fois. « Il a su conquérir, dit M. Sainte-Beuve, sur son auditoire de jeunes gens, une autorité de faveur et de sympathie; il a pu leur donner des conseils moraux sur les sujets les plus délicats; il a fait sur la *chasteté*, par exemple, des conférences qui sembleraient d'une étrange audace, si cette audace n'était revêtue d'autant de candeur et servie d'un aussi prodigieux talent. Avec lui, on est souvent dans le hasard, dans le péril de l'expression; mais on se rassure bientôt quand on s'y est accoutumé. »

Les conférences de Notre-Dame attirèrent sur le nom de Lacordaire un retentissement inouï. Le pouvoir qu'il avait su acquérir sur la jeunesse avait fait de lui une puissance politique, mais il l'avait souvent obtenu aux dépens de l'orthodoxie rigoureuse. Aussi, une grande partie du clergé le voyait d'assez mauvais œil. Le grand prédicateur dut chercher un appui au dehors. Il songeait déjà à se soustraire à la tutelle ombrageuse de l'épiscopat. C'est dans ce but qu'il entreprit, en 1836, un second voyage à Rome. Il fut bien accueilli du pape. Cette bienveillance inattendue fit de l'effet sur l'esprit de Lacordaire, et il écrivit sa *Lettre sur le saint-siége*, qui ne vit le jour que deux ans plus tard, mais qu'il communiqua manuscrite en haut lieu. Cette lettre était un désaveu, le premier qu'il eût fait spontanément, de plusieurs doctrines à l'enseignement desquelles il s'était auparavant associé dans le journal l'*Avenir*. La remarque faite plus haut, que Lacordaire manquait de caractère, peut s'appliquer surtout à sa lettre sur le saint-siége. Il avait passé la première moitié de sa vie à cultiver en lui la raison; ici, il la déclare « une fille du néant, » et, néanmoins, il continuera en chaire de vanter ses pompes et ses œuvres. « Elle vient du démon, et, ajoute-t-il, elle est inconciliable avec la foi qui vient de Dieu. » Soit. Mais pourquoi s'en aperçoit-il si tard et pourquoi lui réserve-t-il encore des éloges?

En 1838, après avoir prêché le carême à Notre-Dame, où il obtint le même succès que les années précédentes et souleva les mêmes antipathies dans le sein du clergé conservateur, il retourna une troisième fois à Rome, bien décidé à se soustraire à l'autorité de gens incapables de le comprendre. Il n'y avait qu'une robe de moine qui pût le dérober aux coups de ses adversaires, le couvrir de la protection efficace du saint-siége, dont il relèverait désormais directement, et lui permettre de poursuivre son œuvre. Il entra donc chez les dominicains du couvent de la Minerve, et bientôt (6 avril 1840), il fut admis dans l'ordre de Saint-Dominique, dont il ajouta le nom au sien. Dès 1839, il avait conçu le projet ardu de rétablir en France l'ordre de Saint-Dominique et publié une brochure : *Du rétablissement en France de l'ordre de Saint-Dominique* (in-8^o), en vue d'y préparer l'opinion publique sur laquelle il comptait pour triompher de la résistance du gouvernement. En 1840, la *Vie de saint Dominique*, précédée du *Mémoire* déjà publié l'année précédente, annonça que l'œuvre entreprise par Lacordaire allait s'accomplir. Il reparut dans la chaire de Notre-Dame le 14 février 1841, et y retrouva les mêmes sympathies, accrues de ce qu'y ajoutait une curiosité nouvelle. Sa robe blanche de dominicain ne lui nuisit pas. Sa personne, son talent, l'intérêt qui s'y attachait n'avaient rien perdu, et l'on était plutôt disposé à lui passer désormais quelque chose d'extraordinaire. »

Cependant on pouvait lui reprocher de s'être associé à un ordre étranger, dont le siége était à Rome, d'avoir abjuré sa qualité de Français pour se faire moine et serviteur direct du saint-siége. Il voulut d'abord prévenir ce jugement : « Glorifiez-vous, dit-il à ses auditeurs, d'être baptisés, et surtout d'être Français... Je suis bien long; c'est votre faute; c'est votre gloire que je raconte. Allons! il faut boire jusqu'à la lie ce calice de gloire. » Il ne prêchait pas seulement à Paris; plusieurs villes de province eurent le privilége de l'entendre. Le 25 mai 1847, il prononça, à Nancy, l'oraison funèbre du général Drouot, qui eut un énorme succès. Il a aussi prononcé les oraisons funèbres d'O'Connell, le célèbre patriote irlandais, et celle de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui sont moins remarquables.

La révolution de Février fut pour Lacordaire le signal d'une nouvelle évolution. Il se fit républicain. On lui objectait dans un club qu'il n'était pas républicain de la veille : « Non, dit-il, mais je le suis d'aujourd'hui, ce qui vaut mieux. » Le département des Bouches-du-Rhône l'envoya bientôt à la Constituante. Lacordaire alla siéger à l'extrême gauche, deux bancs au-dessus de Lamennais. Il prononça quelques discours à la tribune, mais avec un médiocre succès. La langue des affaires n'était point la sienne. D'ailleurs, la tribune n'est point une chaire; on n'y parle ni quand on veut, ni comme on veut; les objections pleuvent de toute part. Lacordaire ne tarda point à voir que sa place n'était pas dans une assemblée politique, et l'affaire du 15 mai lui servit de prétexte pour se démettre de son mandat de représentant du peuple. Il alla faire des *homélies* et des *prônes* à la petite église des Carmes. Dans une de ces homélies, une sortie faite contre la bourgeoisie (1850) excita contre lui la colère du parti conservateur. Cette même année, il fut envoyé à Rome par l'archevêque Sibour pour exposer les raisons qui avaient fait condamner par ce prélat M. Veuillot et les rédacteurs de l'*Univers*. Ces raisons furent peu goûtées par le pape, car l'archevêque dut lever l'interdit dont il avait frappé la feuille ultramontaine. Toutefois, Lacordaire obtint de Pie IX l'érection en province particulière des couvents de dominicains établis par lui en France et en fut nommé provincial. Après son retour en France, il se montra très-hostile à l'attentat de Louis-Bonaparte contre l'Assemblée nationale.

Le 10 février 1853, le P. Lacordaire devait prêcher à Saint-Roch, en présence de l'archevêque de Paris et du cardinal Donnet, un sermon de charité au profit de l'œuvre des écoles chrétiennes. Il prit pour texte les paroles de David mourant à son fils Salomon : *Esto vir*, sois homme, et son discours roula sur les obligations de la virilité chrétienne dans la vie publique et privée. « Il est bon, dit-il, que nous sachions ce que nous entendons faire en voulant faire des chrétiens; si ce sont des hommes véritables que nous entendons former, ou bien des hommes vulgaires; si pour nous l'homme est l'*homo*, que les anciens dérivaient d'*humus*, la terre, la boue; ou bien le *vir*, cet homme qui est plus que de la terre, qui a du courage, de l'âme, de la vertu, *virtus*. On peut avoir un grand esprit et une âme vulgaire, une intelligence capable d'illuminer son siècle, et une âme capable de la déshonorer; on peut être un grand homme par l'esprit et un misérable par le cœur. Celui qui emploie des moyens misérables, même pour faire le bien, même pour sauver son pays, celui-là demeure toujours un misérable. » Il s'écriait encore : « Dieu n'est occupé que de nous donner des occasions de pleurer. Il renverse des empires, il en élève d'autres, non pas pour ce que vous pouvez vous imaginer, mais pour qu'il y ait des larmes, et que, y ayant des larmes, il y ait des martyrs, des patients, des hommes qui, en souffrant, développent ce grand caractère de l'adversité, qui en fait seul quelque chose. » Ces paroles furent considérées comme autant d'allusions redoutables à l'Empire et au despote qui s'était emparé du pouvoir par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Lacordaire n'ignorait point tout ce qu'il y avait de périlleux pour lui à tenir ce langage, si l'on en juge par ces paroles qui terminent sa conférence : « Il ne faut pas une armée pour arrêter ici ma parole, il ne faut qu'un soldat. Mais Dieu m'a donné pour défendre ma parole et la vérité qui est en elle quelque chose qui peut résister à tous les empires du monde. » A la suite de ce discours, il reçut du gouvernement l'ordre de quitter Paris. Il donna encore quelques conférences en province, puis il renonça une dernière fois à la chaire pour prendre la direction du collége libre de Sorrèze (Tarn). C'est là que le choix de l'Académie française alla le chercher (2 février 1860) pour remplacer M. de Tocqueville. Son discours de réception eut quelque retentissement. M. Guizot avait été chargé de lui répondre au nom de l'Académie. On sait le début de son discours. M. Guizot est protestant. Il demanda au dominicain ce qui serait arrivé s'ils s'étaient trouvés en présence deux cents ans plus tôt. Il eût été difficile à Lacordaire de lui répondre, et, de fait, le petit-fils de l'inquisition n'eut point à dire comment il s'y serait pris pour ne pas faire cuire M. Guizot.

Lacordaire ne survécut que dix-huit mois à sa nomination à l'Académie française. Depuis quelque temps, sa santé était complétement délabrée et il avait été forcé de se démettre de sa charge de provincial des dominicains de France. Du reste, dans l'exercice de ces fonctions, il s'était vu constamment attaqué et contraint de lutter au sein même de l'ordre qu'il avait restauré en France. « J'ai été répudié de toutes les manières, écrivait-il en 1858. Le général de l'ordre (le P. Jandel) et le provincial qui m'a succédé ne m'ont montré aucune confiance. Ils m'ont écarté de tout. Ils se sont exprimés sur mon œuvre et sur son esprit d'une manière défavorable. Ils ont enfin tendu à détruire mon autorité morale dans la province... Le maître général m'a complétement éloigné, et le provincial, marchant sur ses traces, n'a travaillé qu'à ruiner ce que j'avais fait. » Abreuvé d'amertume, Lacordaire s'était retiré dans le collége de Sorrèze, qui lui appartenait, et dont il avait pris alors la direction. Jusqu'à la fin de sa vie, il se montra très-hostile à la façon dont M. Veuillot prétendait défendre la cause de l'Eglise, et s'associa, dans ses écrits, aux vives critiques dont le célèbre journaliste était l'objet de la part de Montalembert et de M. Dupanloup. Avant de mourir, il légua ce qu'il possédait aux établissements ecclésiastiques qu'il avait fondés, et laissa à son ami, l'abbé Perreyve, l'entière propriété et disposition de ses manuscrits, correspondances et papiers. Son frère, Louis Lacordaire, attaqua, après sa mort, ce testament et intenta aux légataires du célèbre dominicain un procès qui eût un grand retentissement.

Les principaux écrits de Lacordaire sont : *Considérations philosophiques sur le système de M. de Lamennais* (Paris, 1834, in-8o) ; *Lettre sur le saint-siége* (1838, in-8o) ; *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs* (1840, in-8o) ; *Vie de saint Dominique* (1840, in-8o), ouvrage dans lequel il cherche à réhabiliter le fondateur de l'inquisition, et qui, au point de vue historique, n'est pas seulement contestable, mais encore absolument faux ; *Conférences de Notre-Dame de Paris* (1835-1850, 3 vol. in-8o) ; *Conférences du R. P. Lacordaire prêchées à Lyon et à Grenoble* (Lyon, 1845, in-8o); *Sermons isolés et oraisons funèbres* (1844-1847, in-8o); *Oraison funèbre d'O'Connell* (1849) ; *Frédéric Ozanam, sa vie* (1855) ; *Discours sur le droit et le devoir de la propriété* (1858, in-8o) ; *Lettre à un jeune homme sur la vie chrétienne* (1858, in-8o) ; *De la liberté de l'Italie et de l'Eglise* (Paris, 1861) ; *Lettres à des jeunes gens* (1862, in-8o) ; *Lettres à Mme la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin* (1863, in-8o) ; *Correspondance du Père Lacordaire avec Mme Swetchine*, publiée par M. de Falloux (1863, in-8o). Ses *Œuvres complètes* ont paru en 1858 (6 vol. in-8o). A consulter sur Lacordaire : De Loménie, *Galerie des contemporains illustres ;* Sainte-Beuve, *Lacordaire orateur*, dans les *Causeries du lundi*, t. I ; Albert de Broglie, discours de réception à l'Académie française ; enfin, Montalembert, le *Père Lacordaire* (1862, in-8o), intéressant ouvrage biographique.

LACORDAIRE (Antoine-Louis), ingénieur français, frère des précédents, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) en 1801, mort en 1870. Admis à l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne ; il en sortit le premier, fut ensuite chargé d'analyses chimiques pour divers établissements métallurgiques, devint directeur de mines à Sainte-Marie-aux-Mines, à Fourchambault, etc., et s'établit à Dijon, où il se mit à la tête d'une société qui construisit dans cette ville le nouveau quartier dit Saint-Bernard. De 1839 à 1842, il siégea à la Chambre des députés comme représentant de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône), mais n'y joua qu'un rôle effacé. En 1850, M. Louis Lacordaire succéda à Badin comme directeur de la manufacture des Gobelins. Après la mort de son frère Henri, qui avait légué ses biens aux dominicains de Sorrèze (1861), il intenta à ces derniers un procès qui eut un grand retentissement. On lui doit une *Notice historique sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, précédée du catalogue des tapisseries qui y sont exposées*, écrit souvent réédité. — Son dernier frère, PIERRE-CHARLES-TÉLÉPHE, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) en 1804, a suivi la carrière militaire et est devenu chef d'escadron de hussards.

LACORNÉE (Jacques), architecte français, né à Bordeaux en 1779, mort à Paris en 1856. Il était fils d'un tailleur de pierre. En 1800, il se rendit à Paris, où il reçut les leçons de Bonnard, et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts. Nommé, en 1810, inspecteur des constructions du palais du quai d'Orsay, il fit preuve de tant de zèle et d'intelligence, qu'il devint architecte en chef de ces travaux après la mort de son maître Bonnard (1818), et donna les plans de la salle du Conseil d'Etat. En 1845, il fut chargé de construire sur le même quai un autre palais, qui fut terminé en 1854, et dans lequel fut installé le ministère des affaires étrangères. Comme inspecteur général des bâtiments des contributions indirectes, Lacornée construisit ou agrandit plusieurs manufactures de tabac dans diverses villes de France. Enfin, il donna les plans d'un assez grand nombre de constructions particulières à Paris et en province, et termina le château de Sassetôt, dans la Seine-Inférieure.

LA CORTE (Jean DE), peintre espagnol. V. CORTE.

LACOSTE (Jean), en latin **Janus a Costa**, jurisconsulte français, né à Cahors vers 1560, mort en 1637. Après avoir étudié pendant cinq ans le droit sous Cujas, à Bourges, il retourna dans sa ville natale, y professa la jurisprudence, puis alla occuper une chaire à Toulouse. En 1631, sa mauvaise santé le força de renoncer à l'enseignement, et il s'occupa désormais de revoir ses ouvrages. Nous citerons de lui : *Commentarius in Justiniani Institutiones* (Paris, 1659, in-4o); *Summaria et commentarii in Decretales Gregorii IX* (Paris, 1676, in-4o) ; *Commentarii ad titulum Digestorum de Servitutibus*, publiés dans le *Novus Thesaurus juris*, de Meermann ; *Prælectiones ad illustriores quosdam titulos locaque selecta juris civilis* (Leyde, 1772, in-4o).

LACOSTE (Nicolas), érudit et imprimeur français, mort à Paris vers 1660. Il exerça avec son frère Jean, mort à Lisbonne en 1671, la profession d'imprimeur à Paris, et édita plusieurs ouvrages importants, entre autres l'*Histoire des papes*, d'André du Chesne (Paris, 1616, in-4o). Très-versé dans la connaissance des langues, Nicolas Lacoste traduisit l'*Histoire générale des hauts faits des Castillans dans les îles et le continent que baigne le grand Océan*, d'Antonio de Herrera. Toutefois, il ne put en publier que les deux premières décades, qu'il accompagna de savantes notes, et qui parurent à Paris (1660-1671).

LA COSTE (Bertrand DE), aventurier et visionnaire français, qui vivait au XVIIe siècle. Il entra dans l'armée du duc de Brandebourg, dans laquelle il servit jusqu'en 1663 comme colonel d'artillerie, puis se fixa à Hambourg, et se mit résolûment à chercher la solution de la quadrature du cercle. Sur ces entrefaites, une mystique célèbre, Antoinette Bourignon, se rendit dans cette ville. La Coste s'empressa de la recevoir chez lui, adopta ses idées et lui témoigna la plus vive admiration ; mais, ayant essayé vainement, à son tour, de lui inoculer la passion des mathématiques en général et de la quadrature du cercle en particulier, il en éprouva une telle irritation, qu'il devint furieux contre Antoinette Bourignon, excita contre elle la populace et la força à quitter précipitamment Hambourg. On cite de lui : *Scheda de inventa quadratura circuli* (1663); *Démonstration de la quadrature du cercle* (1666, in-4o) ; le *Réveille-matin mathématique pour réveiller les prétendus savants mathématiciens de l'Académie royale de Paris* (1674, in-8o) ; *Lettre sur les fortifications de Hambourg* (in-4o).

LACOSTE (Jean), publiciste français, mort à Versailles en 1761. C'était un ecclésiastique, qui employa ses loisirs à l'étude des questions économiques et commerciales. On lui doit quelques ouvrages, plus remarquables par le fond des idées que par le style, et qui furent bien accueillis lors de leur publication. Les principaux sont : *Lettre au sujet de la noblesse protestante* (Paris, 1756, in-8o) ; *Lettre d'un baron saxon à un gentilhomme silésien* (Paris, in-8o).

LACOSTE (Jean), jurisconsulte et littérateur français, né à Dijon en 1725, mort en 1793. Fils d'un avocat renommé, il embrassa lui-même la carrière du barreau, y fut admis en 1744, et s'acquit rapidement une éminente réputation. Homme d'une grande piété, profondément attaché à la royauté, et par suite désireux du maintien de l'ancien ordre de choses, il vit avec douleur l'expulsion des jésuites, refusa de faire partie du Parlement Maupeou, et, plus tard (1788 et 1789), des assemblées bailliagères, qu'il regardait comme des réunions de sujets révoltés contre leur roi. En 1792, il fut incarcéré quelque temps à Dijon ; mais, comme il jouissait de l'estime générale, il ne tarda pas à être rendu à la liberté. Il consacrait ses loisirs à la littérature et à l'étude des sciences, et a laissé, entre autres écrits : *Lettres galantes et morales* (1754, in-12) ; *Essai sur la pesanteur* (1762, in-12) ; *Judith* et *David*, tragédies (1763, in-12) ; *Cléopâtre*, tragédie (1774, in-12), etc. Il publia lui-même une édition de ses *Œuvres* (1789, 2 vol. in-12).

LACOSTE (Philibert-Augustin), théologien français, fils du précédent, né à Dijon en 1762, mort en 1848. A quinze ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, y professa successivement la rhétorique, la philosophie, la théologie, et se fit recevoir docteur. Pendant la Révolution, Lacoste se réfugia à Lyon, où il courut de grands dangers. En 1801, il fut nommé à une cure qui venait d'être créée à Genève, et il resta dans ce foyer du protestantisme jusqu'en 1808. L'année suivante, il devint inspecteur de l'académie de Grenoble, professa, de 1814 à 1818, la théologie au grand séminaire de Dijon, rentra alors dans l'université comme inspecteur de l'académie de Clermont, et vécut, à partir de 1823, dans la retraite. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Discours de piété choisis* (1823) ; *Plans de discours* ou *Projets d'instructions et de conférences sur les vérités de la religion* (1825, 3 vol. in-12) ; *Preuves de la religion* (in-12), ouvrage qui est le fruit de nombreuses lectures et de longues méditations.

LACOSTE (Jean, baron DE), homme d'Etat français, né à Dax vers 1730, mort vers 1820. D'abord commis ordonnateur de la marine et envoyé à Saint-Domingue, au moment de la Révolution, pour y établir le nouveau régime colonial, il revint à Paris, où il s'affilia aux jacobins, ce qui ne l'empêcha pas d'être appelé, le 16 mars 1792, au ministère par Louis XVI, et de lui donner des marques de dévouement. Après qu'il eut quitté le portefeuille (10 juillet 1792), il fut nommé ambassadeur en Toscane, mais ne put se rendre à son poste, un décret de l'Assemblée législative lui ayant défendu de s'éloigner de Paris. Traduit au tribunal criminel, il fut absous en 1793. Enfin il occupa, sous l'Empire, les fonctions de membre du conseil des prises.

LACOSTE (Elie), conventionnel montagnard, né à Montagnac (Dordogne), mort dans cette ville en 1803. Il était médecin à l'époque de la Révolution, et se prononça avec énergie pour les idées nouvelles. Un duel politique qu'il eut avec un noble périgourdin, et dans lequel il tua son adversaire, attira sur lui l'attention des patriotes, qui l'élurent un des administrateurs du département, puis député à l'Assemblée législative, où il siégea à gauche, mais sans jouer un rôle bien important. Réélu à la Convention, il prit place à la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, fut envoyé en mission auprès des armées du Rhin et de la Moselle, et donna, aux soldats comme aux généraux, l'exemple de l'intrépidité et du dévouement à la République. Appelé au comité de Sûreté générale, il fit, en prairial de l'an II, le rapport sur la conspiration royaliste du baron de Batz dite *de l'étranger*, dans laquelle furent englobés, avec plus ou moins de raison, Lamiral et la fille Renaud, qui avaient tenté d'assassiner, le premier Collot d'Herbois, et la deuxième Robespierre. Au 9 thermidor, il se prononça contre ce dernier, demanda l'arrestation de Saint-Just et de Couthon, la mise hors la loi de la Commune, qui s'était soulevée en faveur de Robespierre, enfin la suspension du tribunal révolutionnaire et son remplacement par une commission. Elie Lacoste appartenait à cette partie de la Montagne à qui la personnalité exclusive et absorbante de Robespierre faisait craindre une nouvelle tyrannie ; mais il n'eut aucune part à la réaction thermidorienne, lutta même contre elle, et défendit avec énergie les membres des anciens comités de gouvernement attaqués par Lecointre. Mais lui-même fut, à son tour, victime de la réaction. Arrêté à la suite de l'insurrection populaire du 1er prairial, il recouvra la liberté lors de l'amnistie qui accompagna la promulgation de la constitution de l'an III. Mais il ne rentra pas dans la vie publique, reprit l'exercice de sa profession, et mourut en 1803.

LACOSTE (Jean-Baptiste), député du Cantal à la Convention nationale, né à Mauriac (Cantal), mort en 1821. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et prit d'ailleurs peu de part aux travaux de l'Assemblée, par suite de ses nombreuses missions, soit dans les départements de la Haute-Loire, du Rhin et de la Moselle, soit auprès des armées du Nord, où il montra une intrépidité sans égale, comme la plupart des héroïques représentants en mission. Les écrivains l'ont quelquefois confondu par erreur avec Elie Lacoste, tous deux ayant souvent été en mission. A Haguenau, Jean-Baptiste servit lui-même les pièces de canon, et à Kaiserslautern, où il fut témoin de l'échec éprouvé par Hoche (décembre 1793), il combattit au plus fort de la mêlée. Il accompagna l'armée qui fit la conquête de la Hollande à travers les glaces, et fit preuve partout du même courage et de la même exactitude à faire exécuter les décrets de la Convention.

Pendant la réaction thermidorienne, il fut accusé par Faure et Dentzel, pour avoir organisé la commission qui, sous la direction de l'accusateur public Schneider, passait pour avoir terrorisé l'Alsace. L'ancien girondin Delahaye le défendit, et demanda qu'au moins il pût rester chez lui, où la maladie le retenait, sans être gardé par des gendarmes, « attendu qu'il n'avait pas les moyens de les payer. » Néanmoins, le décret d'arrestation fut maintenu. Lacoste profita de l'amnistie de l'an IV, fut nommé préfet des Forêts sous le Consulat, puis préfet de la Sarthe pendant les Cent-Jours. A la deuxième Restauration, il fut banni comme régicide par la loi de 1816, et se réfugia en Belgique.

LACOSTE (Pierre-François), savant français, né à Plaisance, près de Toulouse, vers 1754, mort à Clermont-Ferrand en 1826. Lorsque éclata la Révolution, Lacoste, qui était alors vicaire à Toulouse, adopta avec chaleur les idées nouvelles et se prononça pour la constitution civile du clergé, en faveur de laquelle il publia quelques écrits. Comme il avait fait une étude toute particulière des sciences physiques et naturelles, il fut appelé, lors de la création des écoles centrales, à professer la physique et l'histoire naturelle à celle du Puy-de-Dôme, puis il enseigna les mêmes sciences au lycée de Clermont-Ferrand, à la Faculté des sciences de cette ville, où il devint enfin conservateur du cabinet de minéralogie et professeur au jardin des plantes. Parmi les écrits de Lacoste, nous citerons : *Lettre à un curé non conformiste* (Toulouse, 1791, in-8o) ; *Discours sur les devoirs des citoyens envers la patrie* (Toulouse, 1791, in-8o); *Discours sur les obligations que les citoyens se sont imposées en acceptant la constitution* (Toulouse, 1795, in-8o) ; *Discours sur les vertus républicaines* (Toulouse, 1796, in-8o); *Discours sur les avantages de l'histoire naturelle* (Toulouse, 1797) ; *Observations sur l'agriculture des montagnes de l'Auvergne* (Clermont, 1799) ; *Observations sur les volcans d'Auvergne* (Clermont, 1803, in-8o); *Lettres minéralogiques et géologiques sur les volcans d'Auvergne* (Clermont, 1805, in-8o) ; *Observations sur les travaux qui doivent être faits pour la recherche des objets d'antiquité dans le département du Puy-de-Dôme* (Clermont, 1824).

LACOSTE (Etienne-Clément), général français, né à Romans en 1773, mort en 1814. Enrôlé volontaire en 1792, il assista, comme lieutenant, au siége de Toulon, servit dans l'armée des Pyrénées-Orientales, dans celle d'Italie, et prit part à l'expédition d'Egypte. Il fit ensuite les campagnes de 1805 à 1807, fut envoyé en Espagne avec le grade de colonel, contribua à la prise de Bilbao, de Santander et de Burgos. Promu, en 1813, au grade de général de brigade, il reçut un commandement dans la campagne de Saxe, et fut tué pendant la retraite des Français sur le Rhin.

LACOSTE (André-Bruno FREVOL), général français, né dans le Velay en 1775, mort en 1809. Après avoir servi, de 1793 à 1796, dans les armées du Nord et des Pyrénées-Orientales, il entra à l'Ecole du génie de Metz, fut envoyé à l'armée du Rhin, et fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte. A son retour, il passa en Italie, où il demeura jusqu'en 1806, fit la campagne de Pologne, devint, en 1808, général de brigade, et fut tué, l'année suivante, au siége de Saragosse.

LACOSTE (Henri VERDIER, comte DE), homme politique et écrivain. V. VERDIER.

LA COTTIÈRE (Jean-Eugène DE JACOB DE), littérateur français, né à Bar-sur-Seine en 1828. Au sortir du collége de Lyon, il parcourut successivement la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, l'Angleterre, et, de retour en France, il se mit à publier des articles littéraires et de fantaisie dans divers journaux de Paris et de la province. On lui doit quelques ouvrages agréablement écrits, dont ses voyages lui ont fourni presque toujours les sujets. Nous citerons : les *Villes mortes* (Lyon, 1857, in-8o); *Silhouettes de paysans* (1860, in-18) ; *Par monts et par vaux* (1868, in-18) ; les *Allemands chez eux* (1865); le *Chemin de la lune, s'il vous plait?* (1868, in-18).

LA COUDRAYE (N. DE LOYNES, marquis DE), né en 1746, mort en 1817. Il servit dans la marine et fut gouverneur de Fontenay-le-Comte avant la Révolution. A cette époque il émigra, fit partie de l'armée des princes, et habita ensuite l'Allemagne. De retour en France, en 1814, il ne put se faire aux changements introduits par la Révolution, et retourna dans le nord de l'Europe. On a de lui une brochure très-rare, portant ce titre bizarre : les *Vérités éternelles qui constituent les empereurs et les rois, d'où il résulte que le révolutionnaire Bonaparte, en osant couronner sa tête, avait lui-même prononcé son arrêt de mort* (1814).

LA COUDRAYE (François-Célestin DE LOYNES, chevalier DE), homme politique et écrivain français, frère du précédent, né vers 1750, mort en 1815. Il était lieutenant lorsque, en 1789, il fut élu député aux états généraux par la noblesse du Poitou. Bien qu'il eût voté avec la gauche de l'Assemblée, il émigra en 1792, se retira d'abord en Danemark, où il fut élu membre de l'Académie de Copenhague, et passa, quelques années plus tard, en Russie. Il y entra dans la marine et était capitaine de vaisseau à sa mort. Outre plusieurs *Mémoires* insérés dans le recueil de la Société des sciences de Copenhague, on a de lui : *Dissertation sur la manière de déterminer les longitudes en mer*, couronnée par la Société des arts et métiers d'Utrecht (1783) ; *Théorie des vents*, couronnée par l'Académie des sciences de Dijon (1785) ; *Théorie des ondes*, qui obtint également un prix de la Société royale des sciences de Copenhague (1786) ; *Réponse aux réflexions de M. le baron d'Eggers sur la nouvelle noblesse héréditaire* (Saint-Pétersbourg, 1813, in-8o). — Un frère des deux précédents, N. DE LOYNES DE LA COUDRAYE-BOISBAUDRON, fut plus connu de son temps sous le nom de baron de Boisbaudron.

LACOUR (dom DIDIER DE), bénédictin, fondateur des congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne, né à Montzéville (Meuse) en 1550, mort en 1623. Il était d'un âge déjà mûr, et tout à fait dépourvu d'instruction, lorsqu'il entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Se livrant avec ardeur au travail, il eut bientôt acquis de vastes connaissances. Il s'attacha à réformer les mœurs des moines du couvent de Saint-Vanne, qu'il soumit à la stricte observance de la règle de Saint-Benoît, et qui le nommèrent prieur en 1600 ; puis il obtint du pape Clément VIII, en 1606, l'érection des deux congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, lesquelles furent indépendantes de l'ordre des bénédictins non-réformés, et se sont illustrées ensuite par leurs patients et magnifiques travaux sur l'histoire de France. Lacour a laissé, entre autres manuscrits, une méthode pour apprendre l'hébreu. Sa *Vie* a été écrite par dom Haudiquier (1732, in-12).

LACOUR (Jacques DE), écrivain irlandais, né en 1709, mort en 1781. Il publia des poésies, puis entra dans les ordres ; mais il ne tarda pas à se tourner vers l'ivrognerie, passa la plus grande partie de ses nuits dans les cabarets, au milieu de libertins à qui il récitait ses vers, et ses facultés mentales subirent bientôt une grave altération. Lacour en arriva à s'imaginer qu'il recevait la nuit la visite d'une sorte de démon familier chargé de lui donner le don de prophétie. Ayant par hasard indiqué la date de la prise de la Havane par les Anglais, date que l'événement vint confirmer, il ne douta plus de ses facultés surnaturelles et se mit à prophétiser, mais non plus avec le même bonheur. On a de lui : une *Epître d'Héloïse à Abailard* (1731), dans laquelle il imite heureusement Pope ; *Aperçu de la poésie* (1733), poëme remarquable, et des *Satires*.

LACOUR (Pierre), peintre, graveur et littérateur français, né à Bordeaux en 1745, mort dans la même ville en 1814. Envoyé à Paris, il entra dans l'atelier de Vien, et obtint le second grand prix de Rome. Après avoir passé quelques années en Italie, il revint à Bordeaux en 1774, et fut nommé, quelques années plus tard, directeur de l'Ecole de peinture de cette ville, fonction qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Cet artiste a exécuté un grand nombre de tableaux historiques et religieux. On y trouve du savoir, une grande habileté de brosse; mais on y cherche en vain de l'originalité et des qualités nettement accusées. Nous citerons, parmi ses tableaux : le *Bon Samaritain; Saint Paulin de Nole:* la *Fuite de Loth;* la *Visitation; Saint Roch;* l'*Ambassade de Sully à Londres*, etc. On lui doit en outre quelques gravures à l'eau-forte d'après ses propres compositions. Enfin, Lacour a laissé quelques œuvres littéraires, des fables, des contes, des épîtres, des discours, une dissertation sur deux sarcophages antiques (1806).

LACOUR (Pierre), peintre et archéologue français, fils du précédent, né à Bordeaux en 1778. Il s'adonna à la peinture, à la gravure, succéda à son père comme professeur et directeur de l'Ecole de peinture de Bordeaux, et fit une étude toute particulière des monuments antiques, de l'hébreu et des langues anciennes. C'était un homme fort instruit, mais dont les idées étaient souvent paradoxales. Lacour a publié plusieurs ouvrages archéologiques et pittoresques, dans lesquels il a disséminé un grand nombre de ses dessins gravés. Ses compositions, dessinées ou gravées, sont au nombre d'environ huit cents. Nous citerons de lui des notices et des gravures publiées dans le *Bulletin polymatique* (Bordeaux, 1804-1821, 17 vol. in-8o); les *Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard* (Bordeaux, 1806, in-fol., avec 7 pl.); *Monuments de sculpture anciens et modernes*, par Lacour et Vauthier (Paris, 1812, in-fol.); *Croquis fait en traversant le Simplon* (Bordeaux, 1824, in-fol., avec 17 pièces); *Cours complet de dessin* (Bordeaux, 1825, in-fol., 32 pl.); *Mon portefeuille* (Bordeaux, 1828, in-4o, 144 pièces); *Souvenirs pittoresques du mont Dore* (Bordeaux, 1830, in-fol., avec 50 pièces); *Album autographique* (Bordeaux, 1830, in-4o, 54 pièces); la *Gironde* (Bordeaux, 1833-1834, 3 vol. in-4o); *Croquis d'après Benedetto Mariano* (Bordeaux, 1835, in-4o); *Etudes sur les vieux maîtres* (Bordeaux, 1836, in-fol.); *Essai sur les hiéroglyphes égyptiens* (Bordeaux, 1821); *Eloïm* ou les *Dieux de Moïse* (Bordeaux, 1826, 2 vol. in-8o, avec 26 dessins lithogr.); *Origine chez un peuple noir et africain de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu* (Bordeaux, 1850, in-8o); *Aperçu extrait d'un travail relatif à l'influence morale et sociale de l'esprit du polythéisme comparée à celle du monothéisme* (Bordeaux, 1857, in-8o).

LA COUR (Edmond DE), diplomate français. V. DELACOUR.

LACOUR, pseudonyme d'un écrivain ecclésiastique français. V. JUBÉ (Jacques).

LACOURT (DE) ou **VAN DEN HOVEN**, nom d'une famille hollandaise originaire de Leyde, qui a joué au XVIIe siècle un certain rôle dans les luttes entre le stathoudérat et le parti républicain. Nous ne mentionnerons que les plus connus. — Jacques DE LACOURT fit partie de l'Assemblée des états généraux, convoquée après la mort de Guillaume II (1650), et y fit adopter plusieurs mesures importantes. En souvenir de cet événement, il fit frapper une médaille qui représentait le prince étendu sur la terre avec ces mots en exergue : *Vive la liberté.* — Pierre-Corneille DE LACOURT, petit-fils du précédent, se montra très-hostile au stathoudérat, et se fit connaître par un grand nombre d'ouvrages qui ne manquent pas de mérite, mais dans lesquels il aurait, selon ses adversaires, fait preuve d'une grande partialité. Il eut, dit-on, le célèbre Jean de Witt pour collaborateur à la plupart de ses écrits. On a de lui : la *Balance politique* (1660, in-8o); la *Demande publique* (1663, 3 vol. in-8o); l'*Intérêt de la Hollande et les bases de sa prospérité* (1669, in-4o); *Réflexions politiques; Histoire du gouvernement des comtes de Hollande; Histoire de la dignité de comte héréditaire;* le *Gouvernement des stathouders dans la Hollande et dans la Frise occidentale*, etc. — Emmanuel DE LACOURT, cousin du précédent, avec lequel il est souvent confondu, appartint au même parti et écrivit, dans le même sens, un ouvrage intitulé : l'*Ancienne liberté batave exclusive du stathoudérat.*

LACOURT (Pierre DE), agronome hollandais, vraisemblablement de la famille des précédents. Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. C'était un jurisconsulte qui employa ses loisirs à cultiver des plantes. Le premier, il trouva les moyens d'acclimater les ananas en Europe, et il contribua beaucoup aux progrès de l'art du jardinage dans son pays. Au bout de cinquante années d'observations et d'expériences, Pierre de Lacourt publia à Leyde (1737, in-4o, avec 15 planches) un ouvrage plein de détails intéressants, lequel a été traduit en français sous le titre : *Agréments de la campagne* ou *Remarques sur la construction des maisons de campagne, des jardins avec leurs ornements* (Leyde, 1750, in-4o; Paris, 1752, 3 vol. in-12).

LACOURT (Jean), historien français, né à Reims dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, mort en 1730. Il embrassa l'état ecclésiastique, se rendit à Paris où il devint précepteur chez le premier médecin du roi, et, de retour à Reims, il fut nommé chanoine, puis recteur de l'université. Accusé d'être l'auteur d'épitaphes satiriques contre M. de Mailly, archevêque de Reims, il fut arrêté, conduit à la Bastille où il passa six mois, puis exilé durant quelques années à Rouen. L'abbé Lacourt s'était occupé toute sa vie d'études et de recherches d'histoire et d'archéologie; mais il n'a publié que quelques poésies latines et un écrit sur le *Culte des saints martyrs de Reims et la procession de la Pompelle* (1713). La bibliothèque de Reims possède de lui en manuscrit plusieurs ouvrages intéressants pour l'histoire de cette ville.

LA COURVÉE (Jean-Claude), médecin français. V. COURVÉE.

LACPATIQUE s. f. (la-kpa-ti-ke) — du gr. *lakpateô*, je frappe du pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des altises, comprenant deux espèces.

LACRESSONNIÈRE (Louis-Charles-Adrien LESOT DE LA PENNETERIE, dit), artiste dramatique français, né à Chauny (Haute-Marne) le 11 décembre 1819. Il fit ses études au collége de cette ville et fut placé dans le commerce, qu'il ne tarda pas à abandonner pour s'essayer sur la scène de la Gaîté. Après avoir passé une année au Conservatoire, il joua successivement aux théâtres de Bourges, de Nevers et d'Orléans, fut engagé à Belleville, d'où il passa, en 1842, à l'Ambigu. En 1847, il entra au Théâtre-Historique et devint, durant une longue période de succès, l'artiste privilégié de Frédéric Soulié et d'Alexandre Dumas, qui lui conférèrent les rôles principaux de leurs ouvrages. Attaché plus tard à la Porte-Saint-Martin, il passa, en 1849, au théâtre de la Gaîté, d'où il sortit momentanément, en 1851 et 1855, pour paraître au Vaudeville et au Cirque. On l'a revu en 1860 à l'Ambigu. Depuis, on l'a tour à tour applaudi sur les théâtres de drame. Les créations qui ont rendu le nom de cet artiste populaire sont principalement celles de Montéclain et de Georges dans la *Closerie des Genêts;* de Charles Ier dans les *Trois mousquetaires;* de Paul Didier dans les *Bohémiens.* Son triomphe a été surtout complet dans le double rôle de Lesurques et de Dubosc du *Courrier de Lyon*, qu'il a souvent repris avec un égal succès. Citons encore le *Père aux écus*, et le double personnage de Pascal de La Garde et d'Hanouman dans la *Maison du pont Notre-Dame.* En 1864, M. Lacressonnière a créé avec beaucoup de bonheur les rôles de Siète-Iglésias de la *Maison du baigneur*, et de Gérard des *Mohicans de Paris*, à la Gaîté, et celui de Baudry des *Drames du cabaret*, au théâtre de la Porte-Saint-Martin. M. Lacressonnière apporte beaucoup de conscience et de vérité dans l'interprétation de ses rôles. Il s'est marié en secondes noces avec une actrice de la Gaîté, qui a joué au Châtelet.

LACRESSONNIÈRE (Marie-Marguerite GERIMER, dame PERRIER, puis dame), actrice française, femme du précédent, née à Lyon en 1822, morte à Paris le 25 janvier 1859. Elle débuta fort jeune à la scène, parut tour à tour à Chambéry, à Lyon, à Poitiers, à La Rochelle, à Alençon, et fut engagée, en 1842, à Paris, au théâtre de la Gaîté, où elle joua, pour la première fois, dans la *Belle écaillère.* Après un séjour de plusieurs années à Marseille, elle fut appelée à Paris pour l'ouverture du Théâtre-Historique, et épousa, en 1847, M. Lacressonnière, dont elle prit dès lors le nom à la scène. Le Théâtre-Historique ayant été fermé, elle vint jouer à côté de son mari à la Gaîté. Plus tard, elle a appartenu au Cirque, à l'Odéon et à l'Ambigu. Ses principales créations ont été : au Théâtre-Historique : la *Reine Margot*, *Monte-Cristo*, la *Marâtre*, *Catilina;* à la Gaîté : *Molière* (rôle de la Béjart), le *Muet de Saint-Ferréol*, la *Paysanne pervertie*, le *Château de Grantier*, la *Mendiante*, la *Boisière*, *Marie Rose*, l'*Oncle Tom*, la *Bonne aventure*, les *Oiseaux de proie*, le *Père aux écus;* au Cirque : *Marie Stuart en Ecosse;* à l'Odéon : la *Jeunesse*, l'*Ecole des ménages;* à l'Ambigu : les *Fugitifs.* Elle avait repris avec un éclatant succès sur ces diverses scènes : *Angèle*, Louise du *Courrier de Lyon*, *Marianne*, Louise de la *Closerie des Genêts*, Henriette de France des *Mousquetaires*, etc. Mme Lacressonnière possédait une physionomie dramatique dans la plus complète acception du mot, une taille élevée et bien prise, un organe harmonieux. Sa diction était simple et vraie. Elle joignait à ces avantages une distinction naturelle.

LACRETELLE (Pierre-Louis), jurisconsulte et publiciste français, né à Metz en 1751, mort à Paris en 1824. Fils d'un avocat distingué du parlement de Nancy, il suivit aussi la carrière du barreau et débuta, en 1777, par un plaidoyer en faveur de deux juifs de Metz, à qui l'hôtel de ville et la corporation des marchands de Nancy refusaient des brevets de marchand. Cette cause convenait particulièrement au jeune avocat, qui avait peu de goût pour les discussions purement judiciaires, et se sentait plutôt attiré vers l'étude des questions d'ordre politique et vers ce que nous appelons aujourd'hui la philosophie de la jurisprudence. Lacretelle perdit cette première cause devant les juges, mais il la gagna auprès de tous les esprits éclairés, que séduisirent à la fois le style élégant, l'éloquence pénétrante et la profondeur philosophique des idées que l'on remarquait dans le mémoire publié par lui dans cette circonstance. Dès l'année suivante, Lacretelle se rendit à Paris, où il se fit inscrire comme avocat, et devint l'un des rédacteurs du *Grand répertoire de jurisprudence.* La difficulté qu'il éprouvait à parler en public l'empêcha de se produire souvent au barreau, et il s'occupa à peu près uniquement de rédiger des mémoires dans plusieurs procès importants. Quelques-uns de ces mémoires, entre autres celui qu'il écrivit pour le comte de Sannois, détenu sous le faux prétexte d'aliénation mentale, et celui dans lequel il défendit la liberté du commerce contre les priviléges de la Compagnie des Indes, eurent beaucoup de retentissement. Lié à cette époque avec plusieurs jeunes gens auxquels l'avenir réservait une célébrité plus ou moins grande, notamment avec Garat, Suard, Ginguené, Fontanes, Pastoret, etc., Lacretelle s'adonna bientôt presque exclusivement à la littérature philosophique, et vit deux de ses écrits couronnés par l'Académie française. Pour le premier, l'*Eloge de Montausier* (1781), il n'eut que l'accessit, tandis que Garat obtenait le prix; l'autre, intitulé : *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, fut couronné, en 1784, par l'Académie de Metz, et obtint, en 1786, de l'Académie française, le prix Montyon pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs. A Metz, Lacretelle avait eu pour concurrent Robespierre, auquel fut décerné le second prix.

Dans l'intervalle, notre lauréat avait fait la connaissance de La Harpe, et était devenu son collaborateur au *Mercure de France.* Il publia dans ce journal plusieurs articles qui contribuèrent à accroître sa réputation littéraire et lui ouvrirent les portes des premiers salons de Paris. Là il se lia avec D'Alembert, Condorcet, Marmontel, Saint-Lambert, Turgot et Malesherbes. Ce dernier surtout lui montra la plus grande bienveillance et le recommanda au roi, qui le nomma, en 1787, membre de la commission chargée de préparer les projets de réforme de la législation pénale. Lacretelle fit partie, en 1789, de la première Commune élue par les districts de Paris. Député suppléant aux états généraux, il fut député de Paris à l'Assemblée législative et défendit, avec la minorité, la constitution de 1791. Au club des Feuillants, dont il était membre, il fit adopter pour devise ces mots : *La constitution; toute la constitution; rien que la constitution!* Ayant voté contre la mise en accusation de La Fayette, il se vit suspecté de royalisme et quitta Paris après le 10 août. Sous le Directoire, il fut un des jurés de la haute cour nationale, fit partie du Corps législatif de 1801 à 1802, et remplaça La Harpe à l'Institut l'année suivante. En 1817, il devint l'un des rédacteurs de la *Minerve française*, fondée par Benjamin Constant, Etienne, Jouy, Jay, etc. Deux ans après, il se fit libraire pour pouvoir publier les articles de journaux sous forme de brochures, et s'attira une condamnation à un mois de prison; mais Louis XVIII le releva de cette peine. Enfin, il fut chancelier trimestriel de l'Académie. Homme de talent et homme de bien, il a composé un grand nombre d'ouvrages qui méritent presque tous d'être lus, et parmi lesquels nous citerons : *Essai sur l'éloquence du barreau; Discours sur ce sujet :* Assigner les causes des crimes et donner les moyens de les rendre plus rares et moins funestes (1774, in-8o); *Plaidoyers* (1775, in-8o); *Discours sur la multiplicité des lois* (1778); *Mélanges de jurisprudence* (1779, in-8o); *Sur les fonctions et sur l'amélioration du sort des curés* (1782); *Discours sur le préjugé des peines infamantes* (1784, in-8o); *De l'établissement des connaissances humaines et de l'instruction publique dans la constitution française* (1791, in-8o); *Du système du gouvernement pendant la session actuelle et de l'affermissement de la constitution par la préférence de la réélection sur le tirage au sort pour les deux tiers conventionnels* (1797, in-8o); *Sur le 18 brumaire, à Sieyès et à Bonaparte* (1799, in-8o); *Idée sommaire d'un grand travail sur la nécessité, l'objet et les avantages de l'instruction, etc.* (1800, in-8o); *Œuvres diverses, Mélanges de philosophie et de littérature* (1802-1807, 5 vol. in-8o); *Fragments politiques et littéraires* (1817, in-8o); *Des parties et des fractions de la prétendue aristocratie d'aujourd'hui* (1819, in-8o); *Panorama* (1820, in-8o), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris (1824, 6 vol. in-4o).

LACRETELLE Jeune (Jean-Charles-Dominique DE), historien et publiciste français, frère du précédent, né à Metz en 1766, mort à Mâcon en 1855. Avocat dès l'âge de dix-huit ans, il composa à cette époque divers opuscules, un *Mémoire* couronné par l'Académie de Nancy, un *Discours sur l'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs*, une tragédie intitulée *Caton d'Utique.* En 1787, il alla rejoindre à Paris son frère aîné, qui le mit en relation avec Turgot, Malesherbes, etc. Peu après, Maret, futur duc de Bassano, alors directeur du *Moniteur universel*, le fit attacher à la rédaction du *Journal des Débats.* Dans cette feuille, Lacretelle analysait ou reproduisait les discours des orateurs parlementaires, et, comme ce travail lui plaisait, il s'en acquittait à merveille. Du parti des *modérés*, ainsi que son frère aîné, il débuta, comme orateur, à la tribune des Feuillants, où il lui arriva plusieurs fois d'avoir Barnave pour adversaire. Il renonça ensuite au journalisme pour devenir secrétaire de La Rochefoucauld-Liancourt et précepteur de l'un des fils de ce duc. Mais bientôt la situation critique dans laquelle se trouvait Louis XVI arracha le duc et son secrétaire intime à leur paisible retraite, et ils revinrent se mêler aux ardeurs de la lutte. Lacretelle reparut alors au club des Feuillants, et, peu après, il devint, avec André Chénier et Roucher, rédacteur du *Journal de Paris*, que venait de fonder Suard.

Confident du duc de La Rochefoucauld, Lacretelle fut associé au projet conçu par ce dernier pour l'évasion de Louis XVI, projet qui échoua par suite de l'hésitation du roi. Le duc quitta la France et laissa au précepteur de son fils le soin de recueillir les débris de sa fortune et de les lui faire parvenir. Ce fut vers cette époque que Lacretelle fit à Rouen la connaissance de la famille Le Sénéchal, où il fut bientôt regardé comme un fils adoptif, et il demanda la main de la troisième fille de M. Le Sénéchal. Mais elle était fiancée à Florian, auquel l'amoureux évincé ne garda pas rancune, car ce fut lui qui, plus tard, prononça, à l'Académie française, l'éloge de son ancien rival.

De retour à Paris, le futur historien fut témoin du procès et de la fin tragique de Louis XVI, et ce fut lui qui prêta à l'abbé Edgeworth ces paroles apocryphes : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* bien que, de son propre aveu, elles n'aient point été prononcées.

Sans fortune, et n'ayant plus de protecteur, Lacretelle se vit réduit à donner, pour vivre, des leçons d'histoire. Quoique ancien adversaire des girondins, il crut devoir embrasser leur parti, et il écrivit plusieurs articles en leur faveur. Un mandat d'arrêt ayant été lancé contre lui, il s'enrôla dans l'armée de Sambre-et-Meuse, et en fit partie jusqu'au 9 thermidor. Peu après, il put obtenir son congé, et, de retour à Paris, s'associa à la rédaction du *Républicain français*, journal qui, malgré son titre, avait été fondé pour propager les idées monarchiques.

Mme Tallien prêta son puissant appui à Lacretelle, qui devint l'un des chefs les plus ardents de la *jeunesse dorée*, fit une rude guerre aux jacobins, mais n'hésita point à flétrir les massacres odieux commis dans le Midi par les réactionnaires connus sous le nom d'*Enfants du soleil* et de *Compagnons de Jéhu.* Nommé, quelque temps après, secrétaire général du bureau de l'agriculture et du commerce, il usa de son influence pour délivrer des prisonniers et obtenir la radiation de plusieurs émigrés.

Après le 13 vendémiaire, Lacretelle, forcé de s'éloigner de Paris, resta quelque temps caché à Epinay, chez M. Boissel de Monville. Il profita de cette retraite (1795) pour composer l'introduction de son *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, publiée dix ans plus tard. De retour à Paris, il rentra, grâce à Suard, à la rédaction du *Journal des Débats.* Atteint par le coup d'Etat du 18 fructidor avec ses amis du conseil des Anciens, Portalis, Barbé-Marbois, Siméon, Mathieu Dumas et Tronçon Du Coudray, il fut arrêté, et même désigné pour la déportation à Sinnamari. Pendant une captivité qui ne dura pas moins de vingt-deux mois, il fit la connaissance de M. de Norvins, le futur auteur de l'*Histoire de Napoléon*, et, sur la demande de Treuttel et Wurtz, éditeurs, il continua le *Précis historique de la Révolution*, commencé par Rabaut-Saint-Etienne. Rendu à la liberté en 1799, par Fouché, il devint le partisan de Sieyès, qui lui paraissait le vrai représentant des idées modérées au sein du Directoire; mais, dénoncé aux autres directeurs, il dut encore s'enfuir, et se retira dans les environs d'Auxerre, chez un riche négociant ami de son frère, et fut le précepteur de ses deux fils.

A la nouvelle du 18 brumaire, Lacretelle se hâta de revenir à Paris et se servit du *Journal des Débats* pour plaider la cause des proscrits et des prêtres. Fouché céda à ses prières, et beaucoup de prisonniers furent élargis.

Comme on le proposait à Bonaparte pour faire partie du Tribunat : « Je n'en veux pas, s'écria brusquement le général, c'est un bourbonien. »

A dater du Consulat, Lacretelle disparut de la scène politique et se renferma dans le cercle de ses travaux historiques et littéraires. Nommé membre du bureau de la presse en 1800, professeur d'histoire adjoint à la Faculté des lettres de Paris en 1809, il devint professeur en titre en 1812, et ne quitta qu'en 1848 cette chaire, dans laquelle il fit preuve d'un remarquable talent. En 1811, il avait été élu membre de l'Académie française. Las du despotisme impérial, Lacretelle salua avec joie, en 1814, la rentrée des Bourbons et l'avénement du régime constitutionnel, dont il avait toujours été le champion fidèle à toutes les époques de sa carrière. Cette même année, comme président de l'Académie française, il présenta l'Institut à l'empereur de Russie, Alexandre Ier, se maria et devint censeur royal. Pendant les Cent-Jours, Lacretelle jugea bon de suivre le roi à Gand; mais il revint bientôt à Versailles, puis à Paris. En 1822, il reçut de Louis XVIII des lettres de noblesse, et, trois ans plus tard, représenta, au sacre de Charles X, l'Académie française, dont il était le président. Dans le même temps, il prononça plusieurs discours à la Société dite des bonnes lettres et se déclara avec enthousiasme pour l'affranchissement du peuple grec. En 1827, quoique censeur, il se montra un des adversaires les plus énergiques de la loi contre la presse dite *loi de justice et d'amour*, présentée par M. de Peyronnet, et proposa à l'Académie française, qui se rangea à son avis, d'envoyer au roi une énergique protestation contre le projet du ministre. Cette attitude hardie lui valut une destitution. Comprenant l'impossibilité de voir se fonder un véritable gouvernement libéral et constitutionnel avec les Bourbons, Lacretelle vit avec sympathie s'accomplir la révolution de Juillet. Toutefois, sous Louis-Philippe, il ne fut point en faveur à la cour. Le nouveau roi, irrité contre lui de ce qu'il avait jugé avec une juste sévérité la conduite de son père, Philippe-Egalité, ne voulut point l'appeler à la pairie, ni le laisser nommer membre du conseil royal de l'instruction publique.

En 1848, affaibli par la vieillesse, il se retira à Mâcon. « Après une vie si laborieusement employée, dit M. Desjardins, sa retraite ne fut point oisive : il fit de sa campagne de Bel-Air un rendez-vous littéraire, où vinrent le visiter MM. de Lamartine, dont il était devenu le compatriote, Villemain, Patin, Guigniaut, Gérusez, Jules Janin. » Il correspondait avec Alfred de Vigny, Victor Hugo, Emile Deschamps, Salvandy, Brifaut, Leclerc, Damiron, etc. C'était un homme aimable, bienveillant, libéral, bien que monarchiste, opposé aux idées extrêmes, et un causeur charmant. Ses cours publics eurent la vogue de ceux de Guizot, Villemain, Cousin, Lerminier, etc. Jusqu'à la fin, il conserva le plein usage de ses facultés intellectuelles, et, l'année même de sa mort, il composa, pour l'Académie, son *Eloge de Delille*. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel (1826) et commandeur de la Légion d'honneur (1845). On doit à cet écrivain : *Précis historique de la Révolution française* (1801-1806, 5 vol. in-18) ; *Histoire de France pendant les guerres de religion* (1814-1816, 4 vol. in-8o) ; *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle* (1808, 6 vol. in-8o) ; *Histoire de l'Assemblée constituante* (1821, 2 vol. in-18) ; l'*Assemblée législative* (1824, in-8o) ; la *Convention nationale* (1824-1825, 3 vol. in-8o). Ces trois ouvrages font suite à l'*Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle; Considérations sur la cause des Grecs* (1825) ; *Histoire de France depuis la Restauration* (1829-1835, 3 vol. in-8o) ; *Testament philosophique et littéraire* (1840, 2 vol. in-8o) ; *Dix années d'épreuves pendant la Révolution* (1840, in-8o) ; *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1846, 4 vol. in-8o). Il a, en outre, fourni une foule d'articles aux *Débats*, au *Journal de Paris*, au *Républicain français;* la plupart ne sont point signés. Parmi les discours qu'il a prononcés à l'Académie française, il faut citer : l'*Eloge de Florian*, l'*Eloge de Bailly* (3 mai 1836), *Olivier Cromwell et Bonaparte* (2 mai 1837), l'*Eloge de Delille* (8 septembre 1854).

LACRETELLE (Henri de), poëte, littérateur et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1816. Il s'est adonné de bonne heure à la culture des lettres, et s'est avantageusement fait connaître par des poésies, des romans et des pièces de théâtre. Disciple de Lamartine en poésie, il se prononça, à son exemple, pour la république, lors de la révolution de 1848, fit alors partie de la commission préfectorale de Saône-et-Loire, devint par la suite conseiller d'arrondissement, et se présenta, à diverses reprises, sous l'Empire, comme candidat de l'opposition dans ce département. Lors des élections supplémentaires du 2 juillet 1871, M. de Lacretelle a été nommé membre de l'Assemblée nationale dans le département de Saône-et-Loire. Chaud partisan de la république, il est allé siéger à gauche, a pris à maintes reprises la parole, a déposé, le 6 septembre 1871, une proposition demandant l'instruction primaire gratuite et obligatoire, et a voté contre la loi départementale, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution des gardes nationales, pour le retour de la Chambre à Paris, pour la dissolution, etc. M. de Lacretelle n'est pas seulement un républicain sincère, c'est encore un écrivain de talent, un esprit fin et distingué. Nous citerons de lui : les *Cloches* (Paris, 1841), recueil de vers, dédié à Lamartine ; *Dona Carmen* (Mâcon, 1844) ; *Valence de Simian* (Paris, 1845) ; *Nocturnes* (Paris, 1846), poésies ; *Avant-scènes* (Paris, 1855), recueil de trois pièces non représentées sur le théâtre : *Gabrielle d'Estrées*, *Jean Huss*, les *Saturnales ; Fais ce que dois* (1856), pièce en trois actes et en vers, avec Decourcelle, jouée à la Comédie-Française ; *Contes de la méridienne* (1859) ; les *Noces de Pierrette* (1859) ; les *Nuits sans étoiles* (1861) ; la *Poste aux chevaux* (1861) ; le *Colonel Jean* (1865) ; *Sous la hache* (1872), roman écrit pour plaider l'abolition de la peine de mort, etc. — Son frere, Charles-Nicolas de Lacretelle, né en 1824, a suivi la carrière des armes. Il s'est distingué à l'affaire de Brazia, en Algérie (1853), où il commandait une compagnie de la légion étrangère, est devenu, à la suite de sa brillante conduite lors de la bataille de l'Alma (1854), chef de bataillon de zouaves, et a été successivement nommé colonel (1857), commandeur de la Légion d'honneur (1861), général de brigade (1865) et général de division (1870). Lorsque éclata la guerre avec la Prusse, il fit partie du 1er corps d'armée placé sous les ordres du maréchal Mac-Mahon, assista à la bataille de Reichschoffen, à la capitulation de Sedan, et fut alors envoyé, comme prisonnier, en Allemagne.

LACRITUS, sophiste grec, né à Phasélis, dans l'Attique, au IVe siècle avant notre ère. Isocrate le forma à l'éloquence, et, d'après Photius, il fut le promoteur de quelques lois à Athènes. Il ne reste rien de Lacritus, dont le nom est parvenu jusqu'à nous grâce au discours que Démosthène prononça contre lui.

LA CROIX (Antoine de), auteur dramatique français du XVIe siècle. Sa vie est inconnue ; on sait seulement de lui qu'il est l'auteur d'une tragédie dont le sujet est tiré du prophète Daniel, et qui a pour titre : les *Trois enfants dans la fournaise*. Cette pièce, qui ne paraît pas avoir été représentée, fut imprimée à Paris en 1561. Elle a un prologue et des chœurs, mais ne possède aucune division en actes et scènes ; monologues et dialogues se succèdent sans interruption. Elle est écrite en vers de huit pieds. C'est un des plus étranges produits de la littérature dramatique de ce temps, où, par Jodelle et Grévin, le théâtre essayait de se constituer en France.

LACROIX (Etienne), missionaire et jésuite français, né à Saint-Pierre-du-Bosguérard, diocèse d'Evreux, en 1579, mort à Goa en 1643. Envoyé dans les Indes, en 1602, il professa la théologie et la philosophie au collége fondé par les jésuites à Salcette, devint maître des novices, recteur, et s'adonna en même temps à la prédication. Lacroix était très-versé dans la langue des habitants du Canara et dans celle des Mahrattes. Parmi les ouvrages qu'il composa dans ces idiomes, on cite : *Vie de de saint Pierre apôtre*, poëme en langue mahratte ; un poëme sur la *Passion de Jésus-Christ* et des *Discours* en vers, contenant la réfutation des erreurs des Orientaux (Goa, 1634, 2 vol. in-fol.).

LACROIX (François de), théologien français, né à Valenciennes en 1582, mort en 1644. Membre de la Société de Jésus, il professa les humanités au collége de Douai, devint supérieur du noviciat de Tournay, provincial de son ordre, et s'adonna avec succès à la prédication. On lui doit : *Hortulus Marianus, sive praxes variæ colendi Virginem Mariam* (Douai, 1622), plusieurs fois réédité et traduit en français ; *Relation de la Cochinchine*, traduction du P. C. Borri (Lille, 1631, in-12).

LACROIX (Séraphin de), théologien français, de l'ordre des récollets, né à Lyon en 1589, mort on ne sait à quelle époque. Il a laissé des ouvrages de controverse, dont le plus remarquable est intitulé : le *Flambeau de la religion catholique* (1627, in-4o).

LACROIX (Emeric de), écrivain, né à Paris vers 1590, mort à une époque inconnue. On ne possède aucun détail sur la vie de cet auteur, qui n'est connu que par ses œuvres. Nous avons dit de lui tout ce qu'on en peut dire, en analysant son principal ouvrage (v. Cynée). On ne peut que regretter de ne pas connaître mieux cet homme extraordinaire, qui développa, sur certains points, des idées libérales si avancées, que l'espérance de les voir réaliser semble aujourd'hui encore, à certains esprits, une illusion généreuse. La glorification du travail manuel et du commerce, le désarmement général, l'établissement d'un tribunal européen pour juger les différends internationaux peuvent paraître des utopies ; mais nous pensons qu'il fallait avoir un esprit bien large, un bien grand sentiment de l'intérêt public et de la dignité humaine pour concevoir de pareils projets au XVIe siècle. Ce livre remarquable de Lacroix est intitulé : le *Nouveau Cynée* ou *Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde* (Paris, 1623, in-8o). Lacroix a écrit, en outre : *Adonia seu Mnemosyne Henrici Magni* (1613, in-8o) ; *Soteria Casalea, sive expeditio italica Ludovici Justi* (1620, in-8o) ; *P. Statii Silvarum frondatio sive antidiatribe* (1639, in-16) ; *Ad Statii Silvas muscarium, sive elenchus* (1640, in-8o).

LACROIX (Jacques de), en latin **Crucius**, théologien hollandais, né à Delft en 1595, mort en 1650. Il remplit, pendant la plus grande partie de sa vie, les fonctions de pasteur dans sa ville natale, eut une grande renommée d'érudition et fut en relation avec les principaux savants de son époque. On a publié, sous le titre de *Mercurius Batavus* (Delft, 1653-1650, 5 livr.), sa correspondance avec Rivet, Saumaise, Vossius, etc. Ce recueil fut mis à l'index à Rome. On a de Lacroix un ouvrage souvent réimprimé et intitulé : *Suada Delphica sive orationes LXIX varii argumenti ad usum studiosæ juventutis* (1675, in-12).

LACROIX (C.-S.), écrivain dramatique français, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était avocat au parlement de Paris. On a de lui : *Climène*, tragi-comédie pastorale, représentée en 1628 ; l'*Inconstance punie* ou la *Mélanie*, tragi-comédie (1630). Ces deux pièces sont au-dessous du médiocre.

LACROIX (de), diplomate et écrivain français, né à Paris, mort en 1704. En 1670, il quitta la France pour se rendre à Constantinople, où il devint secrétaire d'ambassade sous M. de Nointel. Pendant un séjour de dix ans en Turquie, il étudia les mœurs de ce pays, et, de retour en France, il publia les ouvrages suivants : *Mémoires concernant diverses relations très-curieuses de l'empire ottoman* (Paris, 1684, 2 vol. in-12) ; *Guerre des Turcs avec la Pologne, la Moscovie et la Hongrie* (Paris, 1689, in-12) ; *Etat général de l'empire ottoman depuis sa fondation jusqu'à présent* (Paris, 1695, 3 vol. in-12), traduction qui paraît être de Pétis de Lacroix, et que le secrétaire de M. de Nointel publia sous son nom ; la *Turquie chrétienne, contenant l'état présent des nations et des églises grecque, arménienne et maronite dans l'empire ottoman* (Paris, 1695, in-12), ouvrage curieux, mais superficiel.

LACROIX (Phérotée de), littérateur français, né à Lyon vers 1640, mort vers 1715. Il s'adonna à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, etc., et publia des ouvrages dont quelques-uns eurent du succès de son temps. Nous citerons : *Abrégé de la morale, où sont contenus les vrais principes de se bien conduire et de se rendre parfaitement heureux* (Lyon, 1675, in-12) ; l'*Art de la poésie française* (Lyon, 1675, in-8o), réédité sous ce titre : l'*Art de la poésie française et latine, avec une idée de la musique* (Lyon, 1694, in-12) ; *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la géographie universelle* (Lyon, 1690, 4 vol. in-12), ouvrage accompagné de cartes, de dessins de costumes, et qui a été traduit en allemand ; *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne* (Lyon, 1688, 4 vol. in-12).

LACROIX (Claude), jésuite allemand, né dans le Limbourg en 1652, mort en 1714. Il a laissé un *Commentaire sur la théologie morale de Busembaum* (Cologne, 1719, 2 vol. in-fol.). Cet ouvrage est l'un de ceux qui ont le plus donné prise aux attaques contre les jésuites. Aussi, ceux de Paris et de Toulouse le désavouèrent-ils lorsqu'une nouvelle édition en fut publiée en 1754.

LACROIX (Jean-Baptiste), auteur dramatique, né à Paris en 1664, mort dans la même ville en 1742. Son père était armurier du roi. Il fut lui-même, pendant douze ans, premier secrétaire du maréchal de Biron, inspecteur général de l'infanterie, et obtint ensuite une pension de 4,000 francs, qui lui fut servie jusqu'à sa mort. On ne connaît de lui qu'une œuvre dramatique : l'*Amant Protée,* comédie en trois actes et en prose, mêlée de divertissements, laquelle fut représentée, en 1728, au Théâtre-Français, et n'obtint aucun succès. Cependant les critiques du temps reconnaissent qu'au milieu de nombreux défauts cette pièce renfermait quelques situations comiques, qui l'auraient peut-être sauvée, si le sujet avait offert un peu plus d'intérêt et surtout n'avait pas été traité à la manière des farces italiennes, dont le public était dégoûté depuis longtemps.

LACROIX (Louis-Antoine-Nicole de), géographe, né à Paris en 1704, mort dans la même ville en 1760. C'était un ecclésiastique, qui s'adonna à une étude approfondie de la géographie et écrivit sur cette science des ouvrages élémentaires adoptés pendant près d'un demi-siècle dans l'enseignement. Ses principaux livres sont : la *Géographie moderne* (Paris, 1747, in-12), plusieurs fois rééditée ; *Abrégé de géographie* (Paris, 1758, in-12) ; *Géographie moderne et universelle*, précédée d'un *Traité de la sphère*, formant un cours complet de géographie, rééditée et refondue par Comeiras (1801, 2 vol. in-8o) ; *Méthode d'étudier, tirée des ouvrages de saint Augustin*, trad. de l'italien de Ballerini (Paris, 1760).

LACROIX (Pierre-Firmin), prêtre de la doctrine chrétienne, littérateur et professeur de philosophie à Toulouse, mort en 1786. Il a composé quatre ouvrages, qui sont : *J.-J. Rousseau à l'archevêque d'Auch* (Neuchâtel, 1764, in-12), anonyme ; *Lettre de J.-J. Rousseau, qui contient sa renonciation à la société et ses derniers adieux aux hommes* (1765, in-12), anonyme ; *Traité de morale* (Carcassonne, 1767, in-12, 2e édit. augm. ; Toulouse, 1775, 2 vol. in-12) ; *Connaissance analytique de l'homme, de la matière, de Dieu* (Paris, 1772, in-12).

LACROIX (Jean-François de), écrivain français qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On ne sait rien de la vie de ce fécond compilateur, qui a publié, sous le voile de l'anonyme, un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation et l'histoire. Nous citerons de lui : l'*Esprit de Mlle de Scudéry* (Paris, 1766, in-12) ; *Abrégé chronologique de l'histoire ottomane* (Paris, 1768, 2 vol. in-8o) ; *Anecdotes anglaises jusqu'à la fin du règne de George III* (Paris, 1769) ; *Anecdotes italiennes* (Paris, 1769) ; *Anecdotes du Nord* (Paris, 1770) ; *Anecdotes militaires de tous les peuples* (Paris, 1770, 3 vol. in-8o), réédité sous le titre de *Dictionnaire historique des siéges et batailles mémorables* (1771) ; *Anecdotes des républiques* (Paris, 1771, 2 vol. in-8o) ; *Anecdotes arabes et musulmanes*, avec Hornot (1772). On lui doit encore : *Dictionnaire portatif des faits et dits mémorables de l'histoire ancienne et moderne* (1768, 2 vol. in-8o) ; *Dictionnaire historique des femmes célèbres* (Paris, 1769, 2 vol. in-8o) ; *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde* (Paris, 1770, 3 vol. in-8o), plusieurs fois réédité ; *Dictionnaire historique des saints personnages* (Paris, 1772, 2 vol. in-8o). Lacroix a collaboré à l'*Histoire littéraire des femmes françaises* de l'abbé de La Porte (1769).

LACROIX (Isaac-Jacob), graveur suisse, né à Payerne, canton de Berne, en 1751, mort vers le commencement du XIXe siècle. Après avoir pris des leçons de Miollet, de Méchel et d'Eichler, il se rendit en Italie, où il visita les principales villes, séjourna deux ans à Rome, puis revint dans son pays, où il s'occupa surtout de graver des ornements typographiques. Lacroix a travaillé à l'ouvrage de Hedlinger sur les *Médailles*, à la *Galerie* figurée de Dusseldorf, à la *Danse des morts.* Ses pièces les plus remarquables sont deux gravures à l'eau-forte d'après Hackert : une *Vue de Césène* et une *Vue de Saint-Pierre de Rome.*

LACROIX (Sébastien), révolutionnaire français, exécuté le 13 avril 1794. Il prit part à la journée du 10 août 1792, puis il devint commissaire du conseil exécutif pour les subsistances, fut envoyé, en septembre 1792, à Meaux, revint ensuite à Paris et y proposa l'abolition de la royauté. Lacroix devint successivement, à partir de cette époque, procureur général, président de la section de l'Unité et membre du Comité révolutionnaire. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert et de son ami Chaumette, il fut condamné à périr sur l'échafaud. Lacroix avait publié le véhément *Discours* qu'il avait prononcé lors du recrutement pour la Vendée, en avril 1793.

LACROIX (Jean-François de), conventionnel français, né à Pont-Audemer en 1754, exécuté le 20 avril 1794. Avocat à Anet, près de Dreux, au commencement de la Révolution, il devint alors procureur général syndic du département, puis député d'Eure-et-Loir à la Législative. On le vit, pendant les derniers mois de 1791, attaquer avec force les ministres, à propos des colonies et des relations étrangères, provoquer des mesures de rigueur contre les émigrés, renouveler la proposition du licenciement de la garde du roi, et, en juin, défendre le duc d'Orléans, accusé par Ribbes d'être le chef d'une faction opposée à la cour. Lors des événements du 20 juin, Lacroix demanda que le maire et la municipalité de Paris fussent appelés à la barre pour rendre compte de ce qui se passait ; mais, peu de jours après, il provoqua la levée de la suspension de Pétion, prononcée par le département. Le 7 janvier 1792, il fit porter un décret d'accusation contre les officiers du régiment de Cambrésis, qui furent, en conséquence, arrêtés à Perpignan, de là conduits à Orléans et massacrés en septembre à Versailles. Dans le même temps, il fit ôter au département la surveillance sur la nouvelle municipalité de Paris, et demanda que les bronzes des édifices nationaux et les statues des rois fussent convertis en canons. Le 5 février, il accusa Louis XVI d'être l'auteur de tous les troubles par son refus de sanctionner le décret contre les princes. Il demanda avec chaleur la mise à exécution du décret frappant de la déportation les prêtres insermentés, défendit ensuite une adresse envoyée de Marseille contre Louis XVI, attaqua La Fayette avec acharnement à raison de la lettre écrite par ce général sur les attentats commis le 20 juin contre la personne du roi, accusa enfin les ministres et les généraux de perfidie, demandant que, puisque l'Assemblée avait déclaré la patrie en danger, elle concentrât en elle-même tous les pouvoirs. Lacroix se signala en août par de nouvelles attaques, notamment à la séance du 10, dans laquelle on acheva de détruire la monarchie. Il y fit décréter l'envoi de commissaires aux différentes armées, pour y annoncer la déchéance du roi, et ensuite la création d'une cour martiale pour juger, sans désemparer, les Suisses faits prisonniers à l'attaque du château. Le 19 du même mois, il fut nommé président de l'Assemblée. Prudhomme, Mercier et autres l'accusent d'avoir été, en septembre, un des complices des massacres des prisons, ce qui n'est nullement démontré. Réélu à la Convention, il en devint président le 4 octobre. Il vota la mort de Lous XVI. Depuis le mois de décembre 1792 jusqu'au mois d'avril 1793, il se rendit trois fois en Belgique, avec son ami Danton, et, d'après le témoignage suspect de Prudhomme, ce fut Robespierre lui-même qui, méditant déjà leur perte, les aida à obtenir cette mission, en leur faisant entrevoir la possibilité d'y faire fortune. Lacroix, dit-on, pressura en effet les Belges, et s'enrichit, surtout aux dépens des églises et de l'armée française. En mars, il aida à l'établissement du tribunal révolutionnaire et devint, en avril, membre du comité de Salut public. Les girondins l'accusèrent violemment pour sa conduite en Belgique et ses liaisons avec Dumouriez. Mais tout le parti de la Montagne, uni alors contre les girondins, le soutint fortement. A son retour, il rendit compte de sa mission, s'éleva contre la trahison de Dumouriez, fit décréter que les membres de la famille des Bourbons serviraient d'otages pour garantir la vie des commissaires de la Convention livrés aux Autrichiens, et qu'aucun noble ne serait admis dans le camp sous Paris. Il se prononça, à cette même époque, contre les girondins, qu'il poursuivit avec acharnement. Au 27 mai, il prit la défense de Robespierre, de Danton, de Marat, et fit casser la commission des douze. Il fut arrêté avec Danton, le 31 mai, et condamné à mort le 5 avril, comme ayant conspiré contre la République et voulu établir le gouvernement monarchique. Lorsqu'il fut enfermé au Luxembourg, un prisonnier lui ayant demandé, quand on lui apporta son acte d'accusation : « Eh bien! qu'en dis-tu? — Que je vais me couper les cheveux, afin que Sanson n'y touche pas. » Parole de coquetterie. Lacroix était très-bel homme et trouvait, à l'annonce de son dernier moment, assez de calme d'esprit pour s'en souvenir.

LACROIX (Marie-Nicolas-Chrétien DE), topographe français, né à Paris en 1754, mort en 1836. A sa sortie de l'Ecole militaire, il était entré dans les gardes de la porte du roi; en 1771, il suivit en Suède le comte de Vergennes, en qualité d'attaché d'ambassade. Mais là il s'occupa plus de peinture et de sculpture que de diplomatie, et, à son retour en France (1775), il entra dans le bureau des ingénieurs géographes du ministère des affaires étrangères. Doué d'une aptitude singulière pour les travaux géographiques et topographiques, il a en quelque sorte fondé la topographie française. Il fut chargé successivement de tracer la délimitation des frontières d'Allemagne (1778), de la Lorraine (1780) et de l'Espagne (1784). Pendant neuf ans, il parcourut les Pyrénées, explorant tour à tour leurs sommets et leurs vallées, et étudiant partout le sol et sa structure. Les levés qu'il a donnés de ces montagnes sont encore, de nos jours, de vrais modèles de topographie, et n'ont été surpassés par aucun travail postérieur. En 1794, il fut nommé chef du bureau topographique au ministère des affaires étrangères, fit partie, en 1802, de la commission chargée par le ministre de la guerre de dresser un répertoire topographique destiné à établir l'unité d'exécution dans le dessin, et ce fut lui qui exécuta tous les modèles employés pour l'enseignement à l'Ecole des ingénieurs géographes militaires, qui venait d'être fondée la même année. Ses travaux et ceux des autres membres de la commission furent publiés, de 1803 à 1810, dans le *Mémorial topographique*. Sous l'Empire, ce fut encore Lacroix qui fut presque constamment chargé de dresser les cartes des Etats dont les conquêtes de la France changeaient à chaque instant les limites. En 1814, il prit part à la nouvelle démarcation de nos frontières et continua de diriger le bureau topographique jusqu'en 1830, où il fut mis à la retraite. On l'avait surnommé **le Père et le Raphaël de la topographie.**

LACROIX (Sylvestre-François), mathématicien français, né à Paris en 1765, mort en 1843. Sa famille était extrêmement pauvre, et ses commencements furent des plus pénibles. Ce fut une circonstance fortuite qui décida de sa vocation. Ayant lu par hasard un *Robinson Crusoé*, il se prit de passion pour les voyages, et parvint à se procurer un vieux traité de navigation; mais, n'ayant pu comprendre les termes de géométrie qui s'y trouvaient, l'enfant alla furtivement suivre, au Collége de France, les cours de Monge, se fit remarquer de l'illustre savant, et travailla avec tant d'ardeur, que, à dix-sept ans, il obtint, grâce à la protection de ce dernier, une chaire de mathématiques à l'Ecole des gardes de marine, à Rochefort. En 1786, Condorcet l'appela à Paris pour en faire son suppléant, et le fit nommer, l'année suivante, professeur à l'Ecole militaire. Après la suppression de cette Ecole, Lacroix devint successivement professeur de mathématiques à l'Ecole d'artillerie de Besançon, examinateur des aspirants à l'Ecole d'artillerie (1793), membre de la commission chargée de réorganiser l'instruction publique (1794), professeur adjoint de géométrie descriptive à l'Ecole normale, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale des Quatre-Nations, professeur d'analyse à l'Ecole polytechnique (1799). Cette même année, il remplaça Borda comme membre de l'Académie des sciences, dont il était correspondant depuis 1789. Lors de la création de l'Université, le savant professeur reçut une chaire de mathématiques transcendantes, à la Faculté des sciences, dont il devint doyen. Il fut ensuite examinateur à l'Ecole polytechnique et professeur au Collége de France (1815). Lacroix résigna alors tous ses autres emplois, et se démit, en 1821, de ses fonctions de doyen à la Faculté. Lorsqu'il mourut, il était le plus ancien professeur de France. Il n'a pas fait de découvertes en mathématiques, mais il n'en a pas moins rendu de grands services à la science, en concourant au rétablissement des études sous la Convention, puis en popularisant le goût des sciences par ses ouvrages élémentaires. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Eléments de géométrie descriptive* (Paris, 1796, in-8°); *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, l'ouvrage le plus remarquable de Lacroix, qui y a réuni tout ce qui avait été écrit de plus savant et de plus profond sur cette matière (1797, 2 vol. in-4°); *Traité des différences et des séries* (1800, in-8°); *Traité élémentaire de trigonométrie rectiligne et sphérique* (1798); *Eléments d'algèbre* (1799); *Complément des* Eléments d'algèbre (1799); *Eléments de géométrie* (1799); *Discours sur l'instruction publique* (1801); *Essai sur l'enseignement en général, et sur celui des mathématiques en particulier* (1804, in-4°); *Introduction à la géométrie mathématique et critique, et à la géométrie physique* (1801, in-8°); *Traité élémentaire de calcul différentiel et intégral* (1810, in-8°); *Traité élémentaire du calcul des probabilités* (1816); *Manuel d'arpentage* (1825, in-18), etc.

LACROIX (Jean-Louis), autrement dit **Lacroix de Niré**, littérateur français, né à Paris en 1766, mort en 1813 dans la même ville, où il était chef adjoint à l'administration générale des domaines. On a de lui : *Andromède*, poëme en cinq chants (1785, in-12); *Ianthé*, ou la *Rose du mont Snodon*, traduit de l'anglais, de Clarke (1801, 2 vol. in-12); *Ladouski et Floriska*, ou les *Mines de Pologne*, roman qui fit fureur, et qui fournit à Pixérécourt un sujet de mélodrame (1801, 4 vol. in-12); l'*Hymen*, ou le *Choix d'une épouse*, poëme, suivi du *Bois de Thomiris* (1810, in-18); *Iolanda Fitz-Alton*, ou les *Malheurs d'une jeune Irlandaise* (1810, 3 vol. in-12); le *Tibre, la Tamise et Protée, songe sur la naissance du Roi de Rome* (1811, in-12), etc.

LACROIX (Paul), littérateur et érudit, connu sous le pseudonyme de **P.-L. Jacob Bibliophile**, ou du **Bibliophile Jacob**, fils du précédent, né à Paris en 1807. Dès le collége, il s'adonna à des travaux littéraires, et il était encore en philosophie quand il publia, en 1824, une édition de Clément Marot. Peu après, ayant présenté à l'Odéon des comédies en vers, qui furent reçues, mais non jouées, il renonça à écrire pour le théâtre, publia des articles dans divers journaux littéraires, se voua à l'histoire, à la bibliographie, aux recherches d'érudition, et composa de nombreux romans historiques, dans la plupart desquels il s'est attaché à reproduire les mœurs et le style du moyen âge. L'*Histoire du* XVIe *siècle* lui valut, à vingt-huit ans, la décoration de la Légion d'honneur. En 1842, il fonda, avec Thoré, l'*Alliance des arts*, qui disparut en 1848. Nommé membre de plusieurs comités historiques du ministère de l'instruction publique, il en fit partie jusqu'en 1851, y est entré de nouveau en 1858, et a pris une part active à la plupart des grandes publications qui ont vu le jour sous les auspices de ces comités, etc. En 1855, il a été nommé conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, et, cinq ans plus tard, il a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur.

M. Paul Lacroix a publié un nombre considérable d'ouvrages, dont les plus remarquables et les plus estimés sont ceux qui ont trait aux arts, aux mœurs, aux usages du moyen âge et de la Renaissance. Parmi ses œuvres originales, nous citerons : l'*Assassinat d'un roi*, roman (Paris, 1825, 2 vol. in-12); *Eloge historique du général Foy* (Paris, 1825, in-18); *Epître à M. le vicomte S. de La Rochefoucauld* (Paris, 1826, in-8°); *Epître d'un jeune homme, qui a remporté le prix de vertu, à sa mère* (Paris, 1826, in-8°); la *Prison de Pompéia*, tragédie en un acte et en vers, jouée une seule fois à l'Odéon (Paris, 1827, in-8°); *Mémoires du cardinal Dubois* (Paris, 1829, 4 vol. in-8°); édition illustrée, avec de nombreuses suppressions (1855, gr. in-8°); *Mémoires de Gabrielle d'Estrées*, anonyme (Paris, 1829, 4 vol. in-8°); *Recherches sur les couvents au* XVIe *siècle* (Paris, 1829, in-8°); les *Soirées de Walter Scott à Paris, etc.* (Paris, 1829-1831, 2 vol. in-8°); les *Deux Fous, histoire du temps de François Ier, en* 1524 (Paris, 1830, in-8°); 2e édition, précédée d'un *Essai historique sur les fous des rois de France* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); le *Roi des ribauds, histoire du temps de Louis XII* (Paris, 1831, 2 vol. in-8°); *Contes du bibliophile Jacob à ses petits-enfants* (Paris, 1831, 2 vol. in-12); réimprimés, avec changements nombreux, sous ce titre : *Récits historiques à la jeunesse*, illustrés par Tony Johannot, Gavarni et Gignoux (Tours, 1844, in-8°); *Un Divorce, histoire du temps de l'Empire* (Paris, 1831, in-8°); la *Danse macabre, histoire fantastique du* XVe *siècle* (Paris, 1832, in-8°; 1838, 2 vol. in-12); *Vertu et tempérament, histoire du temps de la Restauration* (Paris, 1832, 2 vol. in-8°); *Convalescence du vieux conteur* (Paris, 1832, in-8°); réimprimé, en 1838, sous ce titre : le *Vieux Conteur* (2 vol. in-12); suite de la *Convalescence du vieux conteur* (Paris, 1836, in-12); les *Francs-Taupins, histoire du temps de Charles VII* (Paris, 1833, 3 vol. in-8°); *Quand j'étais jeune, souvenirs d'un vieux* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); le *Bon vieux temps, suite des* Soirées de Walter Scott (Paris, 1835, 2 vol. in-8°); *Histoire du* XVIe *siècle en France, d'après les originaux manuscrits et imprimés* (Paris, 1834-1835, 4 vol. in-8°; ces volumes ont été détruits par l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, et l'ouvrage n'a pas été terminé); *Médianoches* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°); la *Folle d'Orléans, histoire du temps de Louis XIV* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°); l'*Origine des cartes à jouer* (Paris, 1836, in-8°); *Pignerol, histoire du temps de Louis XIV* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°); *Mon grand fauteuil* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°); l'*Homme au masque de fer*, où l'auteur cherche à prouver que ce personnage mystérieux n'est autre que Fouquet (Paris, 1836, in-8°); *Une Femme malheureuse* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°); *Aventures du grand Balzac* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°); les *Adieux des fées* (Paris, 1836, in-12); *De près et de loin, roman conjugal* (Paris, 1837, 2 vol. in-8°); *Histoire de Soissons* (Soissons, 1837-1838, 2 vol. in-8°; le premier volume est de M. Henri Martin; le deuxième, de M. Lacroix; cette *Histoire* a remporté le prix de 12,000 francs légué par Mme veuve Maréchal, de Soissons); *Romans relatifs à l'histoire de France aux* XVe *et* XVIe *siècles* (Paris, 1838, gr. in-8°); la *Sœur du Maugrabin, histoire du temps de Henri IV* (Paris, 1838, 2 vol. in-8°); *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire*, etc., etc. (Paris, 1838-1847, 12 livrais. in-8°); le *Marchand du Havre, histoire contemporaine* (Paris, 1838, in-8°); *Petit Buffon, histoire naturelle des quadrupèdes, des oiseaux, etc.* (Paris, 1838, 4 vol. in-32, avec grav.); la *Chambre des poisons, histoire du temps de Louis XIV* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°); la *Marquise de Chatillard* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°); *Petites Histoires pour la jeunesse* (Paris, 1840, in-16); la *Maréchale d'Ancre*, drame historique en cinq actes et en vers; *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduction littérale (Paris, 1840, in-12); la *Comtesse de Choiseul-Praslin* (Paris, 1841, 2 vol. in-8°); le *Chevalier de Chaville* (Paris, 1841, in-8°); le *Singe, histoire du temps de Louis XIV* [1666] (Paris, 1842, 2 vol. in-8°); *Un duel sans témoins*, ouvrage dédié *au prisonnier de Ham* [Louis-Napoléon Bonaparte] (Paris, 1843, 2 vol. in-8°); *Recherches sur l'emploi du temps dans les prisons d'Etat*, publié en tête d'une édition de *Picciola*, de Saintine (Paris, 1843, in-12); *Une bonne fortune de Racine* (Paris, 1844, in-8°); le *Ghetto*, ou le *Quartier des Juifs* (Paris, 1845, 3 vol. in-8°); *Réforme de la bibliothèque du Roi*, publié d'abord dans la *Patrie* (Paris, 1845, in-18); *Une nuit dans les bois* (Paris, 1847, 2 vol. in-8°); le *Moyen âge et la Renaissance*, ouvrage important, en collaboration avec Séré (1847-1852, 5 vol. in-8°); le *Vingt-quatre février*, drame en un acte, par Werner, traduit littéralement en vers, et joué à l'Odéon (Paris, 1849, in-18); la *Dette de jeu* (Paris, 1849, in-8°); *Lettres à M. Hatin, juge d'instruction, au sujet de l'incroyable accusation intentée contre M. Libri* (Paris, 1849, in-8°); *Histoire de l'orfèvrerie et de la joaillerie* (1850, in-8°); *Histoire de la prostitution chez tous les peuples* [sous le pseudonyme de Pierre Dufour] (1851-1852, 6 vol. in-8°); *Histoire politique, anecdotique et populaire de Napoléon III et de la dynastie napoléonienne*, ouvrage apologétique (Paris, 1853-1854, 4 vol. gr. in-8°, avec fig.); le *Comte de Vermandois* (1856, 7 vol. in-8°); les *Mystificateurs et les mystifiés* (Bruxelles, 1856-1857, 3 vol. in-16); les *Secrets de beauté de Diane de Poitiers* (Bruxelles, 1857, in-16); la *Jeunesse de Molière* (Bruxelles, 1857, in-4°); *Curiosités de l'histoire des arts, curiosités de l'histoire de France, curiosités de l'histoire du vieux Paris* (Paris, 1858, 4 vol. in-16); *Curiosités des sciences occultes*, le *Dieu Papetius*, romans (Paris, 1858); *Histoire de la vie et du règne de Nicolas Ier, empereur de Russie* (1864-1868, 4 vol. in 8°); *Enigmes et découvertes bibliographiques* (1867, in-18); les *Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, un de ses meilleurs ouvrages (1868, in-8°, avec grav.); les *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, ouvrage également remarquable (1871, in-4°, avec 440 grav.); la *Vie militaire et la vie religieuse au moyen âge* (1872), etc.

M. Paul Lacroix a publié une quantité de catalogues. Nous citerons les suivants : *Bibliothèque de Guilbert de Pixérécourt* (Paris, 1838, in-8°); *Catalogue des livres et manuscrits, la plupart relatifs à l'histoire de France, composant la bibliothèque du bibliophile Jacob* (Paris, 1839, in-8°); *Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, et *Catalogue de la bibliothèque de Pont-de-Veyle* (Paris, 1843-1847); *Catalogue de livres rares et précieux, éditions elzéviriennes ou sorties des presses de Hollande, au* XVIIe *siècle* [provenant de la bibliothèque de M. Millot] (Paris, 1846, in-8°), etc.

Comme éditeur, M. Paul Lacroix a publié : *Œuvres de Clément Marot* (Paris, 1824-1826, 3 vol. in-8°); *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1825, 5 vol. in-32); autre édition, avec un travail sur la vie de Rabelais (Paris, 1840, in-12); *Œuvres de Malfilâtre* (Paris, 1826, in-8°); la *Chronique de Jean d'Auton*, avec une notice et des notes (Paris, 1834-1835, 4 vol. in-8°); les *Vieux conteurs français*, contenant : les *Cent Nouvelles*, dites les *Nouvelles du roi Louis XI;* l'*Heptaméron* de la reine de Navarre; les *Contes* de Bonaventure Des Périers, et le *Printemps d'Yver* (Paris, 1840, in-8°); *Contes* et *Nouvelles de La Fontaine, avec tous les contes qui lui sont attribués* (Paris, 1840, in-12); nouvelle édition, précédée des *Mémoires sur la vie et les ouvrages de La Fontaine*, par Matthieu Marais (Paris, 1858, in-16); *Œuvres choisies de Pierre Romaré* (Paris, 1840, in-18); le *Moyen de parvenir*, par Béroalde de Verville (Paris, 1841, in-12); *Heptaméron*, ou *Histoire des amants fortunés, par la reine Marguerite de Navarre* (1841, in-12); *Mémoires, Contes* et *Œuvres de Ch. Perrault* (Paris, 1842, in-12); les *Contes*, ou les *Nouvelles récréations et joyeux devis de Bonaventure Des Périers* (1843, in-12); édition nouvelle, précédée du *Cymbalum mundi* (1858, in-16); *Mémoires secrets de Bachaumont* (Paris, 1858, in-12); l'*Histoire comique des Etats de la Lune et du Soleil;* les *Œuvres comiques, galantes et littéraires* de Cyrano de Bergerac; les *Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin, etc. On lui doit enfin des traductions et un assez grand nombre de notices.

M. Paul Lacroix a tant écrit, traduit, annoté, compilé, arrangé, édité un peu partout, que la liste *complète* de ses productions diverses est presque impossible à dresser. Outre le pseudonyme de Bibliophile Jacob, il en a pris plusieurs autres, notamment ceux de **Pierre Dufour** et d'**Antony Dubourg.** Enfin, il fonda, en 1840, un recueil satirique, intitulé les *Papillons noirs*, qui n'eut que quatre numéros, et il a publié de nombreux articles dans le *Figaro*, la *Psyché*, le *Garde national*, la *Lorgnette*, les *Annales du commerce*, le *Mercure du* XIXe *siècle*, le *Journal des Demoiselles*, la *Revue de Paris*, le *Conteur*, le *Bulletin du bibliophile*, le *Bulletin du bouquiniste*, la *Revue universelle des arts*, etc.—Sa femme, Mme LACROIX, née Apolline BIFFE, a fait paraître plusieurs ouvrages, notamment : *Fleur de terre* et *Fleur des champs* (1854); *Falconé* (1856); *Madame Berthe* (1857), etc., et elle a collaboré à quelques romans de son mari, entre autres à *De près et de loin.*

LACROIX (Jules), poëte et littérateur, frère du précédent, né à Paris en 1809. Après avoir reçu une forte éducation, il se voua entièrement à la carrière des lettres. Esprit très-cultivé, joignant à une imagination vive un goût très-pur et très-délicat, M. Jules Lacroix a acquis une place distinguée dans le monde des lettres, tant par ses romans que par ses œuvres poétiques. Parmi ses romans, où l'auteur se montre à la fois un fin observateur et un moraliste, nous citerons : *Une grossesse* (1833); *Une fleur à vendre* (1834); le *Tentateur* (1836); le *Flagrant délit* (1836); les *Parasites* (1837); les *Premières rides* ou la *Vicomtesse de Florestan* (1839); le *Neveu d'un lord* (1838); le *Bâtard* (1838); la *Rente viagère* (1839); le *Banquier de Bristol* (1840); *Quatre ans sous terre* (1841); *Lucie* (1841); l'*Honneur d'une femme* (1842); le *Château des Atrides* (1843); les *Folles nuits* (1843); la *Vipère* (1844); le *Voile noir* (1844); la *Poule aux œufs d'or* (1844); l'*Etouffeur d'Edimbourg* (1844); le *Masque de velours* (1844); *Une liaison dangereuse* (1844); *Mémoires d'une somnambule* ou les *Mille et une nuits parisiennes* (1845); la *Tireuse de cartes* (1845); *Un grand d'Espagne* (1845); *Histoire d'une grande dame* (1847); le *Mauvais ange* (1847); le *Sanglant héritage* (1847), etc.

Comme poëte, M. Lacroix a donné des œuvres originales et des traductions. Son vers est ferme, coloré, plein de vigueur, et il traduit avec une scrupuleuse fidélité. On lui doit : *Macbeth*, de Shakspeare (1830); *Pervenches*, recueil de sonnets (1838); *Satires de Juvénal et de Perse*, traduites en vers (1846) et couronnées par l'Académie française; *Odes d'Horace*, traduites en vers (1848); le *Testament de César* (1849), drame en cinq actes et en vers, représenté au Théâtre-Français; *Valéria* (1851), drame en cinq actes et en vers, joué au même théâtre et en collaboration avec A. Maquet. Cette pièce, où Rachel jouait le principal rôle, a été inspirée par un passage de Juvénal sur Messaline. « Les auteurs, dit Théophile Gautier, ont séparé en deux la personnalité de l'impératrice; ils ont fait de Valéria et de Lycisca deux femmes distinctes, mais que confond une fatale ressemblance. Tout ce que fait la courtisane est mis sur le compte de l'honnête femme par une malveillance habile, qui poursuit dans l'ombre un but caché, celui de mettre Agrippine dans le lit de Claude à la place de Valéria. » On lui doit encore la *Fronde*, opéra en cinq actes, avec le même, musique de Niedermeyer, joué à l'Académie de musique, en 1853, et qui eut un succès d'estime; *Œdipe roi*, tragédie en cinq actes et en vers, traduite littéralement de Sophocle et donnée à la Comédie-Française en 1858 (cette pièce obtint en 1862, de l'Académie française, le grand prix de 10,000 francs. M. Edouard Membrée avait composé la musique des chœurs; le succès fut complet); la *Jeunesse de Louis XI*, drame en cinq actes et en vers (Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1859); le *Roi Lear*, drame en cinq actes et en vers, traduit de Shakspeare et représenté à l'Odéon, où il fut très-applaudi, en 1868. Enfin, M. Jules Lacroix a publié, en 1872, un nouveau recueil de vers, intitulé l'*Année infâme* (1 vol. in-18). Ce volume, qui se compose de sonnets écrits avec une grande vigueur de style, se divise en trois parties : *Invasion*, *Commune*, *Souvenirs sans pardon*. Le premier sonnet est adressé à sa femme, la princesse Rzewuska, qui descend de Marie Leczinska et qui est la sœur de Mme Honoré de Balzac.

LACROIX (François-Joseph-Pamphile, vicomte DE), général français, né à Aymarques en 1774, mort en 1842. Il servit dans l'armée de Sambre-et-Meuse et fut promu adjudant général à vingt-deux ans; attaché à l'état-major du premier consul, il se distingua pendant la campagne d'Italie. Envoyé, en 1802, à Saint-Domingue, il conquit dans cette expédition le grade de général de brigade. Puis il suivit Murat en Italie, devint son chef d'état-major et fut nommé peu après commandant de la division territoriale de Salerne. Rappelé en France, il devint commandant militaire de la province d'Erfurt, jusqu'en 1814. A la première Restauration, il se tint à l'écart. Pendant les Cent-Jours, il fut promu général de division et placé à la tête de l'état-major du 2e corps d'armée, assista à la bataille de Waterloo, et, lorsque plus tard le 2e corps d'armée fut accusé d'avoir fait défection dans cette journée néfaste, il vint lui-même le défendre à la barre de la Chambre des représentants. Il rentra ensuite dans la vie privée, jusqu'en 1820, où Louis XVIII le nomma commandant de la 7e division militaire à Grenoble. L'échauffourée qui éclata dans cette ville, au mois de mars de l'année suivante, fut comprimée par lui avec toute la sévérité d'un homme qui cherchait à gagner les faveurs du nouveau gouvernement. Elles ne se firent pas attendre et Lacroix se vit nommé successivement gentilhomme de la chambre du roi, grand cordon de la Légion d'honneur et vicomte. Mais, sa position à Grenoble étant devenue trop difficile, il fut envoyé à Strasbourg, comme commandant de la 5e division militaire, et y poursuivit activement le carbonarisme. Lors de la conspiration de Béfort, il saisit les listes complètes des carbonari, et, si nous en croyons un extrait de ses *Mémoires*, publié par Mme d'Abrantès, dans ses *Mémoires de la Révolution*, ainsi qu'une biographie fort élogieuse, qui semble avoir pris à tâche de présenter sous le jour le plus favorable tous les actes de cet officier, il aurait refusé de donner connaissance de ces listes et ne les aurait mises que plus tard sous les yeux du roi avec les plans d'organisation du carbonarisme. Nous racontons ici et nous ne jugeons pas; le lecteur tirera des faits la conclusion qu'ils lui suggéreront. En 1823, Lacroix fut appelé au commandement d'une division de l'armée d'observation, qui devint bientôt après l'armée d'expédition en Espagne; mais, dit encore la même biographie, cette campagne ne lui offrit pas l'occasion de se distinguer et il sollicita lui-même son rappel; ce fut la fin de sa carrière militaire. Il ne jouit pas sous Charles X de la même faveur que sous Louis XVIII, et, « sincèrement attaché aux Bourbons de la branche aînée, » resta sourd aux avances qui lui furent faites, dit-on, par la monarchie de Juillet. On a de lui : *Mémoires pour servir à la révolution de Saint-Domingue* (Paris, 1819, 2 vol. in-8o); *Raisons d'Etat pour fortifier le système militaire en France et rétablir le conseil de guerre* (Paris, 1824).

LACROIX (Gustave-Auguste DE), littérateur et administrateur français, né à Lons-le-Saunier en 1805. Il suivit d'abord la carrière des lettres, publia un grand nombre de petits romans et de nouvelles dans divers journaux, le *Temps*, le *Journal du commerce*, la *Démocratie pacifique*, la *Patrie*, la *Gazette de France*, la *Presse*, etc., puis il entra dans l'administration. Après avoir été conseiller de préfecture à Marseille (1848) et à Versailles (1854), il a été appelé, en 1864, à Paris pour y remplir les fonctions de sous-chef au ministère de l'intérieur. Outre quelques physiologies, publiées dans les *Français peints par eux-mêmes*, on lui doit : les *Reines de la main gauche*, série d'études sur les maîtresses des rois de France, publiée dans l'*Epoque* et le *Constitutionnel*, et un roman, le *Château de La Pommerais* (Paris, 1848, 2 vol. in-8o).

LACROIX (Paul-Joseph-Eugène), architecte français, né à Paris en 1814. Elève de Constant-Dufeux à l'Ecole des beaux-arts, il partit pour l'Italie en 1839, et, à son retour, fut chargé de restaurer l'hôtel de ville de Saint-Quentin. En 1852, il devint architecte de l'Elysée, dont les nouvelles constructions ont été élevées sous sa direction, et il fut nommé ensuite architecte adjoint des Tuileries et inspecteur des châteaux de la Couronne. Parmi les plans et dessins que, depuis 1840, il a envoyés à divers Salons, nous citerons : le *Tombeau du pape Adrien V à Viterbe* (1841); *Projet de mairie pour le Xe arrondissement* (1844); *Projet de monument national à la mémoire du maréchal Ney* (1845); *Projet de temple luthérien; Restauration de l'église de Vitry-sur-Seine* (1846); l'*Hôtel de ville de Saint-Quentin au* XVIe *siècle* (1847); la *Tribune gothique de l'église de Saint-Quentin* (1848); *Projet de marché pour la rue de Sèvres* (1849), etc. M. Lacroix a obtenu une 3e médaille en 1843, un rappel en 1857 et la décoration en 1859.

LACROIX (Gaspard-Jean), peintre français, né à Turin vers 1820. Il se rendit tout jeune à Paris, prit des leçons de Corot, dont il a en partie adopté la manière, et s'est adonné exclusivement au paysage. Bien qu'il n'ait point une originalité accusée, ce n'en est pas moins un artiste d'un réel mérite et d'un talent sérieux; son coloris est en général fin, chaud et lumineux, et son exécution est très-soignée. Nous citerons, parmi les tableaux qu'il a exposés : *Vue de Bonnelles*, la *Campagne de Rome* (1841); *Pêcheurs catalans à Port-Vendres* (1842); *Promenade sur l'eau* (1844), tableau composé avec goût et habilement peint; l'*Avare qui a perdu son trésor* (1847); *Vues prises à Bougival* (1848), trois toiles, les meilleures de son œuvre, et qui lui valurent une seconde médaille; *Baigneuses*, *Erigone* (1850); *Mercure endormant Argus* (1852); les *Bords du Morin* (1853); le *Chemin vert près de Meaux* (1855); *Un site* (1857); *Daphnis et Chloé* (1861); les *Foins*, les *Bords de la Marne* (1863); *Vue prise à Romainville* (1865); la *Clochette* (1868); *Paysage* (1869), etc.

LACROIX (Octave), également connu sous le nom de **Lacroix de Crespel**, littérateur français, né à Egletons (Corrèze) en 1827. De très-bonne heure, il apprit l'italien et l'espagnol, fit ses études au collége de Juilly, puis se rendit à Paris (1846). Après avoir suivi pendant quelque temps les cours de l'Ecole de droit, M. Lacroix se consacra définitivement à la culture des lettres. Mérimée et Sainte-Beuve, dont il fut le secrétaire en 1851, l'encouragèrent dans ses débuts. Depuis lors, il a publié divers ouvrages et collaboré à un grand nombre de journaux de Paris et de province, notamment à la *Revue française*, à la *Revue européenne*, au *Courrier de Paris*, à l'*Artiste*, au *Pays*, à la *Revue européenne*, au *Mémorial de Rouen*, à l'*Indicateur de Bordeaux*, au *Journal du Loiret*, à l'*Europe de Francfort*, à laquelle il envoya, en 1863 et 1864, une chronique littéraire et hebdomadaire, intitulée *Lettres du spectateur*, au *Moniteur universel*, dont il est, depuis 1864, un des rédacteurs les plus actifs. Outre une édition du *Myosotis*, d'Hégésippe Moreau, avec des documents inédits (1851), on lui doit les ouvrages suivants : les *Chansons d'avril* (1852), recueil de poésies; l'*Ecole buissonnière* (1854), recueil de fantaisies et de pensées; l'*Amour et son train* (1855), comédie en un acte et en vers, jouée avec succès au Théâtre-Français; *Du culte de la Vierge, au point de vue de la poétique religieuse* (1858), etc.

LACROIX (Jean-Baptiste-Marie-Albert), éditeur et littérateur belge, né à Bruxelles en 1834. Son grand-père maternel, Van Meenen, a été président de la cour de cassation en Belgique. M. Lacroix se fit recevoir docteur en droit et commença à se faire connaître par un brillant mémoire, intitulé l'*Influence de Shakspeare sur le théâtre français* (1855, in-8o), qui lui valut le prix dans un concours ouvert entre les quatre universités de son pays. Etant entré en relation, vers cette époque, avec Edgar Quinet et d'autres proscrits français qui s'étaient réfugiés à Bruxelles, à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Lacroix eut l'idée de publier lui-même les *Œuvres de Marnix de Sainte-Aldegonde*, que Quinet venait de découvrir, acheta dans ce but une petite imprimerie, et écrivit la *Notice* qui se trouve en tête des œuvres du célèbre protestant (1857). A partir de ce moment, il publia divers ouvrages écrits par des hommes du parti avancé, et s'associa, en 1861, avec M. Verboeckhoven pour fonder à Bruxelles une librairie, qui acquit rapidement une grande importance sous le nom de Librairie internationale, et ouvrit des succursales à Paris, à Livourne et à Leipzig.

M. Lacroix devint alors l'éditeur attitré des républicains, qui ne pouvaient publier leurs œuvres en France. Il mit ainsi au jour des ouvrages de Victor Hugo, de Louis Blanc, de Quinet, de Proudhon, de Charras, de Michelet; il édita également les romans anticléricaux : le *Maudit*, la *Religieuse*, le *Jésuite*, etc., de l'abbé ***, fit paraître en même temps la collection des grandes épopées nationales, telles que le *Ramayana*, les *Eddas*, les *Niebelungen*, etc., la traduction des principaux ouvrages des grands historiens étrangers, Grote, Mommsen, Prescott, W. Irving, Gervinus, etc., et, pour accroître encore l'importance de sa maison, il a acheté le fonds de librairie de la maison Meline et Cans, comprenant les contrefaçons belges qui, pendant si longtemps, ont fait une si désastreuse concurrence à la librairie française.

Depuis la fondation de la succursale de Paris, M. Lacroix a habité tantôt cette ville, tantôt Bruxelles, où il est conseiller municipal depuis 1860. La publication à Paris de divers ouvrages poursuivis devant les tribunaux lui a attiré sous l'Empire des condamnations. C'est ainsi que le *Marat*, de Bougeart, lui valut un mois de prison, et les *Evangiles annotés*, de Proudhon, une année de la même peine, à laquelle il échappa en retournant à Bruxelles.

M. Lacroix a fondé le *Congrès libéral* et le *Bulletin du dimanche*, collaboré à la *Libre recherche*, à la *Revue trimestrielle*, et publié, outre des brochures politiques : *De l'instruction gratuite et obligatoire* (1864), écrit qui fut couronné par le Grand Orient belge; la traduction de la *Révolution des Pays-Bas au* XVIe *siècle*, par Motley (4 vol.), etc.

LACROIX (Sigismond-Julien-Adolphe KRZYZANOWSKI, dit **Sigismond**), publiciste français d'origine polonaise, né à Varsovie le 26 mai 1845. Amené dès son plus bas âge en France, où, depuis, il s'est fait naturaliser, il fit de bonnes études au lycée d'Angers, vint, en 1862, faire son droit à Paris et fut reçu licencié en 1866. En même temps qu'il entrait à la préfecture de la Seine en qualité d'auxiliaire, il devenait le secrétaire de M. Emile Acollas. Pendant le siége, il connut, à la mairie du XIe arrondissement, M. Mottu; les excellents rapports qu'il eut avec lui devinrent, après la Commune, une cause de persécutions administratives à la suite desquelles il donna en 1871 sa démission de commis principal. Il aida alors à la fondation du journal le *Radical*, dont il fut un des rédacteurs les plus actifs et les plus goûtés. Après la mise en interdit de cette feuille vaillante, il a entrepris, avec M. Yves Guyot, la publication, par livraisons illustrées, d'une *Histoire des prolétaires* (in-4o). Comme publiciste, M. Sigismond Lacroix se distingue par une certaine rigidité dans les principes. Son style est sobre et clair; il expose ses idées avec précision et met dans sa polémique beaucoup de vigueur et de mordant.

LA CROIX (Saint-Jean DE), théologien espagnol. V. CROIX.

LA CROIX (Antoine DE), écrivain français. V. CROIX.

LA CROIX (Basile MOENS DE), gentilhomme flamand. V. MOENS DE LA CROIX.

LACROIX (Jacques-Vincent-Marie DE), ingénieur des ponts et chaussées. V. DILLON.

LACROIX (Jacques-Vincent DE), littérateur français. V. DELACROIX.

LACROIX (Démétrius DE), poëte latin moderne. V. MAC-ENCRŒ.

LA CROIX (PÉTIS DE), savant français. V. PÉTIS DE LA CROIX.

LACROIX-BAGAY (Nicolas), graveur tagale, qui vivait à Manille dans la première moitié du XVIIIe siècle. On ne connaît de lui qu'une *Carte hydrographique et chorographique des îles Philippines*, gravée, en 1734, à Manille. Elle a été reproduite, en 1750, à Nuremberg; mais cette copie, tout en étant plus commode que l'original, puisqu'on l'a débarrassée de tout ce qui n'appartient pas à la géographie, est loin d'offrir le même intérêt que l'œuvre de l'artiste indigène, qui est ornée de dessins aussi singuliers que délicatement exécutés.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean DE), homme politique français, né en Dauphiné vers 1556, mort en 1619. Successivement conseiller (1578) et avocat général (1585) au parlement de Grenoble, il embrassa d'abord le parti de la Ligue, mais se soumit à Henri IV après la prise de Grenoble par Lesdiguières (1590). Cinq ans plus tard, le roi le nomma surintendant des finances en Dauphiné, conseiller d'Etat, et, après la conquête de la Savoie, l'appela aux fonctions de garde des sceaux du conseil établi à Chambéry (1600). En 1601, il fut l'un des négociateurs de la paix conclue avec le duc de Savoie, reçut en récompense de ses services l'office de président à mortier au parlement de Grenoble, et fut envoyé, en 1605, comme ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie. Au retour de cette mission, Lacroix, qui était veuf depuis plusieurs années, fut nommé à l'évêché de Grenoble. Il assista aux états généraux de 1614, et à l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1618. On a de lui un mémoire intitulé : *Apurement des défenses du parlement de Grenoble contre le tiers état* (1602, in-8o), des notes sur les décisions de Gui-Pape et un commentaire sur le statut de Louis XI concernant les donations entre vifs, suivant l'usage du Dauphiné. Ces deux ouvrages ont été insérés dans plusieurs des éditions des *Guidonis Papæ decisiones.*

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean-Baptiste), prélat français, de la même famille que le précédent, mort en 1727. Il était chevalier de Malte et chanoine du chapitre de Grenoble lorsqu'il s'embarqua, en 1683, pour aller prêcher l'Evangile aux sauvages du Canada. Nommé, deux ans plus tard, évêque de Québec, il exerça pendant plus de quarante ans les fonctions épiscopales, et mourut dans un hôpital qu'il avait fondé dans cette ville. On a de lui un ouvrage intitulé : *Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France.*

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean-Denis-René), comte DE SAINT-VALLIER, homme politique français, de la famille du précédent, né à Clérieux (Dauphiné) en 1756, mort en 1824. Sous-lieutenant aux gardes françaises au début de la Révolution, il fut incorporé dans un régiment, fit les campagnes de 1791 et 1792 et quitta ensuite le service. Il vécut dans la retraite jusqu'au 18 brumaire, devint alors membre du conseil général de la Drôme, fut appelé au sénat en 1805, et reçut, en 1808, la sénatorerie de Gênes et le titre de comte. Nommé, en 1813, commissaire extraordinaire de la 7e division militaire (Dauphiné), il fut chargé d'organiser la défense du territoire en cas d'invasion par les Alpes. Lacroix déploya dans cette mission beaucoup d'activité et d'énergie, « et, dit M. Rochas, il vit se lever à sa voix, du milieu de la population patriotique de l'Isère, une armée de volontaires, qui reprit bientôt aux alliés Chambéry et le département du Mont-Blanc. » A la première Restauration, il fit sa soumission à Louis XVIII, qui le nomma pair de France, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et reprit ensuite son siége à la Chambre des pairs.

LACROIX-CONSTANT (Charles DE), conventionnel français. V. DELACROIX-CONSTANT.

LA CROIX DU MAINE (François GRUDÉ, sieur DE), en latin **Crucimanius**, bibliographe français, né au Mans en 1552, mort en 1592. C'était un homme très-intelligent, très-laborieux, un ami passionné des livres, qui passa sa vie à faire des recherches bibliographiques et à collectionner à grands frais 10,000 volumes. Désireux d'écrire un grand ouvrage de bibliographie, il adressa une circulaire imprimée à tous les savants de la France et de l'étranger pour obtenir le catalogue de leurs ouvrages; mais les circonstances politiques étaient peu favorables, et peu de personnes répondirent à cet appel. Loin de se rebuter, il poursuivit avec ardeur ses investigations, et, après bien des démarches et bien des travaux, il mit au jour, en 1584, le vaste répertoire auquel il doit sa réputation. Après avoir longtemps habité le Maine, il alla se fixer à Paris, où il entra en relation avec les plus célèbres érudits du temps, notamment avec Belleforest, Brisson et Scaliger. La Croix du Maine, qui était soupçonné de professer en secret le protestantisme, périt assassiné à Tours par des fanatiques. On lui doit un ouvrage estimé, offrant le tableau des premiers essais de notre littérature, et l'histoire abrégée, par ordre alphabétique des prénoms, des anciens écrivains français. Il est intitulé : la *Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine, qui est un catalogue général de toute sorte d'auteurs qui ont escrit en françois depuis cinq cents ans et plus jusqu'à ce jour d'huy, avec un Discours des Vies des plus illustres entre les* 3,000 *qui sont compris en cette œuvre* (Paris, 1584, in-fol.). On a encore de lui un *Eloge funèbre* du poëte Dumonin, publié dans un recueil d'épitaphes (1587, in-8o).

LACROIX-MARRON (DE), poëte français, né à Bordeaux dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il suivit la carrière des armes et servit pendant assez longtemps sous les ordres du duc d'Epernon. Pendant ses loisirs, Lacroix-Marron composa, sous le titre de la *Muse catholique* (Bordeaux, 1612, in-8o), un ouvrage en vers, dans lequel il traite du libre arbitre et du dogme de l'eucharistie.

LACROSSE (Jean-Baptiste-Raymond, baron DE), amiral français, né à Meilhan (Lot-et-Garonne) en 1765, mort en 1829. Il fit les campagnes de l'Inde sous Louis XVI, mérita le grade de lieutenant de vaisseau par sa belle conduite au siége de Gondelour et devint capitaine de vaisseau en 1792. Envoyé à cette époque aux Antilles pour les pacifier, il y parvint sans effusion de sang, battit les Anglais sur terre et sur mer, mais n'en fut pas moins jeté en prison à son retour par ordre du comité de Salut public (1793). Après le 9 thermidor, Lacrosse recouvra la liberté. En 1796, il commanda une division navale dans la désastreuse expédition d'Irlande, et soutint un brillant combat contre les Anglais sur le vaisseau les *Droits-de-l'Homme* (13 janv. 1797). Nommé contre-amiral, puis ambassadeur en Espagne (1799), il fut envoyé, en 1802, à la Guadeloupe comme capitaine général. Ses rigueurs excessives contre le parti dit *jacobin* excitèrent une insurrection qu'il eut de la peine à réprimer. A son retour en France (1804), Napoléon le nomma inspecteur de la flottille de Boulogne, puis préfet maritime du Havre et de Rochefort. La Restauration le mit à la retraite (1815).

LACROSSE (Bertrand-Théobald-Joseph, baron DE), homme politique français, fils du précédent, né à Brest en 1796, mort en 1865. Il entra, en 1809, dans la marine, et, après avoir fait comme aspirant quelques campagnes, passa, en 1812, dans l'armée de terre, avec le grade de lieutenant des chasseurs à cheval de la garde. Il se distingua, en 1814, à la bataille de Craonne, où il ne reçut pas moins de dix-sept blessures. Licencié en 1815, il vécut dans la retraite jusqu'à la Révolution de 1830. Nommé, à cette époque, colonel de la garde nationale de Brest, et envoyé par cette ville à la Chambre des députés, en 1834, il fit partie de cette assemblée jusqu'en 1848 et y siégea dans les rangs de la gauche dynastique. Il prit une part active aux travaux de la Chambre, soutint, en 1840, le ministère Thiers et s'occupa surtout des questions intéressant la marine, notamment en 1846, où il contribua beaucoup à faire voter, malgré l'opposition du ministère, un crédit extraordinaire de 93 millions pour la réorganisation de la flotte. En 1842, à la suite d'imputations calomnieuses lancées contre la mémoire de son père par le journal ministériel le *Globe*, il avait eu un duel avec M. Granier de Cassagnac, et, dans cette rencontre, avait reçu une balle qui lui fractura la cuisse.

Après la révolution de Février, il siégea successivement, comme représentant du Finistère, à la Constituante et à la Législative, fut vice-président de ces deux assemblées, et, en décembre 1848 reçut du président de la République le portefeuille des travaux publics, qu'il conserva jusqu'à la fin de 1849, et qu'il reprit en 1851. Après l'attentat du 2 décembre 1851, auquel il fit acte de complète adhésion, le baron de Lacrosse devint président de la section de la marine et des finances au conseil d'Etat provisoire, et, en janvier 1852, fut compris dans la première promotion de sénateurs, avec le titre de secrétaire du sénat. Il s'y montra jusqu'à sa mort un des serviles approbateurs de la politique despotique et démoralisatrice de l'Empire.

LACROZE (Jean CORNAND DE), littérateur français, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Londres vers 1705. Forcé de quitter la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se rendit en Hollande, puis se fixa en Angleterre. Indépendamment de sa collaboration à la *Bibliothèque universelle* de Leclerc, Lacroze a publié plusieurs ouvrages en français et en anglais. Nous citerons de lui : *Recueil de diverses pièces concernant le quiétisme et les quiétistes* (Amsterdam, 1688, in-8°); *Trois lettres touchant l'état présent de l'Italie* (Cologne, 1688, in-8°); *The works of the learned* (Londres, 1691, in-4°); *The history of learning* (Londres, 1691); *Critique de l'histoire du divorce de Henri VIII* (Amsterdam, 1690); *Memoirs for the ingenious, containing observations in philosophy, physic, philology, etc.* (1693, in-4°), sorte de *Journal des savants*, publié à Londres; *Description géographique de la France* (1694, in-8°).

LACROZE (Mathurin VEYSSIÈRE DE), orientaliste français. V. VEYSSIÈRE.

LACRUZ (Jean DE), peintre espagnol, connu sous le surnom de **Pantoja**, né à Valence en 1545, mort en 1610. Il quitta le couvent où il était enfant de chœur pour prendre des leçons de peinture d'Alonzo Sanchez Coello, et alla ensuite se perfectionner à Rome. Lacruz acquit bientôt une telle réputation, qu'à son retour en Espagne Philippe II l'appela à sa cour, lui assigna une forte pension et lui confia d'importants travaux, principalement à l'Escurial. On admire encore, parmi les plafonds ou les peintures qu'il exécuta dans ce palais, une *Conception de la sainte Vierge*, un *Saint Laurent* et un *Christ à la colonne*. Mais les œuvres de cet artiste que l'on estime le plus, ce sont ses portraits, parmi lesquels on doit citer : *Philippe III à cheval; Philippe III et la reine sa femme; Charles-Quint* et *Philippe II*, portraits en pied, qui, transportés au musée du Louvre pendant les guerres de l'empire, furent rendus, en 1815, à l'Espagne; enfin, une *Adoration des bergers*, où toute la famille de Philippe II se trouve représentée.

LA CRUZ (Manuel DE), peintre et graveur espagnol, né à Madrid en 1750, mort en 1792. A l'âge de dix-neuf ans, il remporta le premier prix de l'Académie de Saint-Ferdinand, qui l'admit plus tard (1789) au nombre de ses membres. Parmi ses œuvres, on cite : les *Quatre saints protecteurs de Carthagène*, dans la cathédrale de cette ville; neuf tableaux faits primitivement pour le couvent de Saint-François, à Madrid, et que l'on conserve aujourd'hui au Rosario; enfin deux eaux-fortes représentant des *Bohémiennes*.

LA CRUZ (Juana-Inès DE), femme poëte espagnole. V. CRUZ.

LA CRUZ (Ramon DE), poëte espagnol. V. CRUZ.

LACRUZ-BAGAY (Nicolas), graveur tagale. V. LACROIX-BAGAY.

LACRUZ-CANO Y OLMEIDA (Antoine DE), géographe espagnol, né à Cadix en 1735, mort vers 1794. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la géographie, où il acquit des connaissances fort étendues, et fut nommé, par le roi d'Espagne Charles III, géographe de la cour. Le conseil des Indes le chargea, en 1772, d'aller dresser une carte de l'Amérique espagnole; il employa plusieurs années à parcourir les diverses parties de cette contrée, et, après de longs travaux, publia à Madrid, en 1780, la meilleure carte que l'on connaisse encore de l'Amérique espagnole. Une nouvelle édition, en 6 feuilles, en a été publiée par Faden (Londres, 1799).

LACRYMA-CHRISTI s. m. (la-kri-ma-kri-sti — mots lat. qui signif. *larme du Christ*). Sorte de vin très-renommé, que l'on récolte au pied du Vésuve : *Une bouteille de* LACRYMA-CHRISTI. *Au pied du Vésuve, on récolte le fameux vin de* LACRYMA-CHRISTI, *qu'un artiste allemand trouva si bon qu'il s'écria naïvement, après l'avoir dégusté : « Plût au ciel que le Christ pleurât ainsi dans mon pays! »* (Ad. Ricard.) *Né sur un volcan mal éteint, le vin de Santorin est le* LACRYMA-CHRISTI *de la Grèce.* (E. About.)

— **Encycl.** On n'est pas d'accord sur l'origine de ce nom bizarre; les uns l'ont attribué aux *larmes* que la peau très-fine du raisin laisserait échapper à sa maturité; les autres y voient une allusion à la rareté, au grand prix et à l'excellence de ce vin; les vignerons de la Somma n'hésitent pas à affirmer que le premier pied de ce plant précieux est né d'une larme que le Christ laissa tomber sur la terre en montant au ciel. Quoi qu'il en soit, le *lacryma-christi* est un excellent vin muscat, un peu inférieur peut-être à sa réputation. On en recueille de deux sortes : un blanc et un rouge. Le premier est le plus estimé. Le plant qui le fournit se cultive sur les terrains volcaniques du Vésuve, du côté de la mer, et particulièrement dans le cratère éteint de la Somma. Mais cette contrée fournit à peine annuellement une centaine d'hectolitres de vin, et ceux qu'on trouve dans le commerce sous le nom de *lacryma-christi* sont, en général, des vins de Pouzzoles, de Nole, d'Istria, et même des malvoisies et des vins de Chypre.

On connaît l'enthousiasme que professent pour leurs vins de prédilection les personnes qui aiment les vins doux; nous comprenons donc, sans l'approuver entièrement, le mot de ce voyageur allemand qui, buvant à Naples du vrai *lacryma-christi*, s'écria avec un accent de tendre reproche : *Bone Jesu! cur non lacrymasti in partibus nostris?*

LACRYMAIRE s. f. (la-kri-mè-re — du lat. *lacryma*, larme). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des paraméciens : *Les* LACRYMAIRES *se trouvent dans les eaux douces ou marines.* (Dujardin.)

— **Encycl.** La forme de ces infusoires rappelle celle des fioles lacrymatoires qu'on trouve dans les tombeaux romains. Leur corps est revêtu d'un tégument réticulé, se prolongeant en une sorte de col étroit dont le bord est entouré de cils vibratiles. On a longtemps hésité sur la place à leur assigner, et il n'est pas sûr qu'ils soient convenablement placés dans la famille de paraméciens. Leur corps est long de 10 à 11 centièmes de millimètre, non compris le col, qui est trois ou quatre fois aussi grand chez certaines espèces. On trouve les *lacrymaires* dans les eaux douces ou salées, parmi les plantes aquatiques, jamais dans les infusions.

LACRYMAL, ALE adj. (la-kri-mal — du lat. *lacryma*, larme). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux larmes : *Artère, caroncule, glande* LACRYMALE. *Os, nerf* LACRYMAL. *Conduits, points* LACRYMAUX. ‖ *Voies lacrymales*, Ensemble des organes de la sécrétion des larmes.

— Chir. *Fistule lacrymale*, Affection qui résulte d'un obstacle au cours naturel des larmes, et donne lieu à une ulcération du sac lacrymal par où les larmes s'écoulent.

— Bot. Se dit de certaines plantes gélatineuses, ayant d'abord la forme de globules, qui bientôt se confondent ensemble.

— **Encycl.** Anat. et Physiol. *Glande lacrymale.* Cette glande est située dans l'orbite, au-dessous de la voûte orbitaire, derrière la partie externe de la paupière supérieure; elle s'étend depuis la fosse *lacrymale* de l'os frontal, jusqu'à la partie supérieure et externe du pli circulaire que la conjonctive forme en passant des paupières sur le globe de l'œil. Elle a la forme et le volume d'une petite amande. Les vaisseaux et les nerfs *lacrymaux* la pénètrent par sa partie postérieure, et de sa partie antérieure sortent de cinq à huit conduits excréteurs très-déliés, qui s'ouvrent les uns à côté des autres. La glande *lacrymale* a pour fonction de sécréter les larmes. Cette sécrétion se fait sans interruption, et elle est susceptible d'augmenter beaucoup par intervalles, sous l'influence de causes excitantes, physiques ou morales. Les larmes, versées à la surface de l'œil par les petits conduits de la glande, sont destinées à le maintenir humide, à empêcher sa dessiccation par l'air, à rendre le jeu des paupières facile et non douloureux, enfin à empêcher l'adhérence à la surface de la cornée des atomes étrangers qui flottent dans l'air.

— *Points lacrymaux.* On appelle ainsi deux petits orifices, situés au centre d'un tubercule arrondi, placé à $0^{m},003$ environ de la commissure interne, sur chacune des paupières. Ce sont les orifices toujours béants des conduits *lacrymaux*. Ils saisissent, par une action d'absorption, les larmes en excès dans l'œil, rassemblées à son angle interne, et les poussent d'une manière continue dans les conduits *lacrymaux*.

— *Conduits lacrymaux.* Ces conduits consistent en deux canaux qui font suite aux points *lacrymaux*, qu'on distingue, comme ceux-ci, en supérieur et inférieur, et qui sont séparés l'un de l'autre par la caroncule. Ils décrivent un coude, au moyen duquel ils se réunissent, au delà de l'angle interne de l'œil, en un seul conduit, long de $0^{m},003$ environ, qui va s'ouvrir dans le sac *lacrymal*, près de sa partie inférieure, et y charrie les larmes.

— *Sac lacrymal.* C'est une petite poche membraneuse, oblongue, logée dans la gouttière *lacrymale*, qui se termine supérieurement en cul-de-sac, et se continue inférieurement avec le canal nasal. Lorsqu'il se dilate sous l'influence des contractions du muscle orbiculaire, auquel il donne attache, l'air qu'il contenait se raréfie et ne peut plus faire équilibre à l'air extérieur, qui presse sur le liquide accumulé à l'angle interne de l'œil, et le fait entrer dans les points et les conduits *lacrymaux*, et de là dans le sac et le canal nasal.

— *Canal lacrymal.* Le canal *lacrymal* ou nasal, qui fait suite au sac, et qui est contenu dans un canal osseux, va en se rétrécissant de haut en bas, et finit, en général, en se prolongeant plus ou moins, au delà de ce canal osseux, par un orifice inférieur tourné obliquement en dedans, et souvent garni d'un repli valvulaire. Le canal *lacrymal* et le sac sont formés d'une membrane muqueuse rougeâtre, garnie de rides et d'un grand nombre de follicules; elle ressemble beaucoup à la membrane pituitaire, dont elle est la continuation. Cette membrane est doublée, comme toutes les autres, de tissu cellulaire filamenteux; enfin, le canal et le sac sont formés à l'extérieur par une membrane fibreuse qui remplit en même temps l'office de périoste du canal et de la gouttière *lacrymale*. Le canal *lacrymal* sert à conduire les larmes dans le nez, où elles se trouvent mêlées au mucus nasal.

— *Caroncule lacrymale.* La caroncule *lacrymale* consiste en un petit corps rougeâtre, qui est situé à l'angle interne de l'œil, et formé par un amas de follicules muqueux, recouverts par un pli de la conjonctive appelé membrane clignotante. La mucosité que produisent ces cryptes paraît destinée à lubrifier les points *lacrymaux*. Quelques auteurs pensent que la caroncule fait l'office d'une digue qui arrête les larmes vers l'angle interne, et les force à passer dans le canal *lacrymal*.

— Pathol. Tous les organes qui constituent l'ensemble des voies *lacrymales*, y compris la caroncule *lacrymale* et le grand angle de l'œil, sont sujets à des affections assez nombreuses, et qu'il est important d'indiquer.

— *Maladies de la glande lacrymale.* L'inflammation et diverses tumeurs et dégénérescences sont les seules lésions qu'on ait observées dans cet organe. L'inflammation présente les caractères habituels de cet état pathologique, c'est-à-dire de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, et une sécheresse qui gêne les mouvements de l'œil. Les douleurs deviennent lancinantes, et gagnent quelquefois jusqu'à la région postérieure de la tête; il survient alors une céphalalgie très-violente, et l'œil paraît repoussé en avant. Cette inflammation se termine comme celle des ganglions lymphatiques, ou par résolution, ou par suppuration, ou par induration. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques, quand l'état du sujet le permet; on emploie aussi les purgatifs, l'application de cataplasmes sur le devant de l'orbite, les frictions mercurielles sur le front et la tempe, et enfin l'ouverture de l'abcès au moyen d'une lancette, quand la fluctuation a été constatée. La glande *lacrymale* se transforme en tumeur soit fibreuse, soit squirreuse, soit encéphaloïde, soit hydatoïde, comme les autres organes du même genre; mais sa position profonde empêche souvent de reconnaître ces maladies. Lorsqu'il y aura hypertrophie par subinflammation, on emploiera les antiphlogistiques et les résolutifs. Dans les cas de kyste simple ou multiple, de simples ponctions ou des incisions pourront suffire. Quant aux tumeurs purement fibreuses ou susceptibles de dégénérescences cancéreuses, on doit en pratiquer l'extirpation dès qu'elles ont été positivement diagnostiquées.

— *Maladies de l'angle lacrymal.* L'angle *lacrymal*, ou angle interne de l'œil, est l'espace compris entre la réunion des paupières, du côté du nez. Cette région, qui renferme différents organes, est sujette à d'assez nombreuses maladies. On y observe l'anchilops, l'ægilops, des tumeurs solides, l'épiphora, les tumeurs et les fistules *lacrymales*. L'anchilops est un abcès du grand angle de l'œil; il y en a deux variétés. La première, ou anchilops externe, qui est étrangère aux voies *lacrymales*, affecte toutes les variétés du phlegmon en général. Il est essentiel de le traiter assez énergiquement, car il pourrait fuser dans l'orbite ou à la face, opérer des décollements, amincir, dénaturer la peau, et faire naître des ulcérations nombreuses. Il conviendra donc d'y plonger le bistouri ou la lancette aussitôt que la suppuration sera manifeste. L'ægilops est un ulcère de la peau du grand angle, communiquant avec le sac *lacrymal;* c'est donc la même chose que la fistule *lacrymale* proprement dite (v. plus bas). Il peut exister au grand angle plusieurs genres d'ulcères : des ulcères cancéreux, des ulcères syphilitiques et des ulcères simples, avec ou sans communication avec les voies *lacrymales*. Les tumeurs étrangères aux voies *lacrymales* qui ont été observées dans le grand angle de l'œil sont de deux espèces, les unes ayant la caroncule *lacrymale* pour siége, les autres placées entre les téguments et le tendon direct. Cette dernière espèce n'a été observée qu'un petit nombre de fois. La première, plus commune, peut revêtir la nature des différentes sortes de tumeurs, soit fibreuses, soit cancéreuses. Elle ne cède qu'aux caustiques ou au bistouri; mais l'extirpation est le moyen le plus sûr à employer.

— *Maladies des points et des conduits lacrymaux.* Ces parties peuvent s'oblitérer par suite de variole, d'ophthalmie purulente, de blépharite, de plaies, d'ulcères de la partie interne des paupières. L'œil est alors abondamment mouillé par les larmes, qui, ne pouvant plus pénétrer dans le sac, tombent sur la joue, tandis qu'il existe un certain degré de sécheresse dans la narine correspondante. Ce genre d'altération assez rare est fort difficile à guérir. Tout ce qu'on peut tenter, c'est de désobstruer les parties à l'aide du stylet ou des injections d'Anel. On a aussi signalé la fistule du conduit, les kystes et les polypes des points *lacrymaux*, l'éphiphora ou larmoiement, qui n'est qu'un symptôme de l'obstacle apporté au passage des larmes, excepté quand il dépend d'une lésion aiguë de l'œil, la blennorrhée ou écoulement muqueux ou purulent.

— *Maladies du sac lacrymal et du canal nasal. Tumeur et fistule lacrymales.* On donne le nom de tumeur *lacrymale* aux tumeurs formées par le sac *lacrymal* plus ou moins dilaté. Quelques auteurs ont aussi décrit cette maladie sous le nom de hernie, d'hydropisie du sac *lacrymal*. Cette distension a lieu par les larmes pures ou mêlées de mucosités ou de matière purulente. Les conduits *lacrymaux* sont libres, et le canal nasal est plus ou moins resserré; cet état constitue la tumeur *lacrymale* proprement dite. On la reconnaît aux symptômes suivants : au début, elle n'est annoncée que par un léger éphiphora, un peu de chaleur, de démangeaison ou d'engourdissement au grand angle de l'œil. Plus tard, il s'y joint de l'empâtement et de la tuméfaction. En pressant, on fait ressortir par les points *lacrymaux*, tantôt un liquide clair, transparent, tantôt une matière floconneuse, purulente ou muqueuse, mêlée à une plus ou moins grande proportion de larmes. Au lieu de remonter du côté de l'œil, ces matières descendent quelquefois dans le nez, quand on comprime la tumeur; et, à une période plus avancée encore, le grand angle est occupé par une bosselure demi-sphérique, assez molle, qu'il suffit de presser pour produire l'écoulement. La marche de cette affection est assez variable; chez certaines personnes, elle peut durer dix, quinze ou vingt ans et même toute la vie, sans causer d'autre inconvénient qu'un éphiphora modéré. Chez d'autres, au contraire, elle se développe avec tant de rapidité qu'il lui suffit de deux ou trois mois pour parcourir toutes ses phases.

Les causes de la tumeur *lacrymale* sont assez diverses. Le tempérament scrofuleux, les inflammations chroniques des paupières, du canal nasal et du sac *lacrymal* sont surtout considérées comme donnant naissance à cette affection. Le pronostic de la tumeur *lacrymale* n'est pas grave, en ce qu'elle ne compromet ni la vie, ni la santé générale, ni même l'état physiologique du globe de l'œil proprement dit. Après avoir présenté pendant un temps plus ou moins long les caractères qui ont été décrits, il arrive une époque où les parois de la tumeur s'amincissent, où sa surface s'enflamme; cet état inflammatoire s'étend quelquefois à toute la paupière, au nez et aux parties voisines; tous les symptômes du phlegmon aigu se sont développés et donnent lieu à l'établissement de la fistule *lacrymale*. V. FISTULE.

LACRYMATOIRE s. m. (la-kri-ma-toi-re — lat. *lacrymatorium;* de *lacryma*, larme). Antiq. rom. Nom donné à de petits vases, dans lesquels on a prétendu que les Romains conservaient les larmes répandues aux funérailles, mais qui paraissent avoir été destinés à contenir les huiles odorantes dont on parfumait le bûcher avant de l'allumer : LACRYMATOIRE *de verre, de terre cuite. On trouve souvent des* LACRYMATOIRES *dans les tombeaux romains.*

— Infus. Syn. de LACRYMAIRE.

— Adj.: *Vase, urne* LACRYMATOIRE.

— Fam. Larmoyant : *Ils vont piteusement offrir au roi leurs félicitations congratulatoires et* LACRYMATOIRES. (Cormen.)

LACRYMATOME s. m. (la-kri-ma-to-me — du lat. *lacryma*, larme, et du gr. *tomé*, section). Chir. Instrument destiné à inciser la glande lacrymale ou le canal lacrymal.

LACRYMIFORME adj. (la-kri-mi-for-me — du lat. *lacryma*, larme, et de *forme*). Minér. Se dit d'une coulée de lave qui, en sortant du cratère, s'épanche en s'élargissant en forme de larme.

LACRYMULE s. f. (la-kri-mu-le — lat. *lacrymula*, dimin. de *lacryma*, larme). Petite larme :

> Or, si vous en tirez la moindre *lacrymule*,
> Je vous donne gagné, foi de Béatricule.
>
> SCARRON.

‖ Inus., sauf en pharmacie.

LACS s. m. (lâ — du lat. *laqueus*, même sens). Cordon délié : *Autrefois, le sceau était attaché aux édits avec des* LACS *de soie de diverses couleurs.* (Acad.) *Les muets du sérail étranglent avec un* LACS *de soie ceux que le sultan leur ordonne de faire mourir.* (Acad.)

— Longue corde que l'on emploie pour abattre les chevaux auxquels on veut faire quelque opération. ‖ Cordes avec lesquelles les marchands accouplent les chevaux pendant la route.

— Nœud coulant qui sert à prendre certains gibiers : *Un* LACS *de crin.*

> Dans les *lacs* de la chèvre un cerf se trouva pris.
>
> LA FONTAINE.

> Le *lacs* était usé; si bien que de son aile,
> De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Piége, situation où l'on a été placé par supercherie, et d'où il est difficile de sortir : *Tomber dans le* LACS. *Tendre des* LACS *à quelqu'un.*

> La coquette tendit ses *lacs* tous les matins.
>
> BOILEAU.

— *Lacs d'amour*, Cordons d'ornement repliés sur eux-mêmes, de manière à faire un 8 couché : *Des initiales en* LACS D'AMOUR. *Son chapeau de paille était entouré de* LACS D'AMOUR, *et ses vêtements bordés de lis et de roses.* (Demoustier.)

— Blas. *Lacs d'amour*, Meuble d'armoiries qui se compose d'un cordon entrelacé dont les bouts traversent le centre et ressortent par le bas, à dextre et à sénestre, en forme de houppe : *Courdemanche de Baspré : De gueules, à trois* LACS D'AMOUR *d'or en pal.* ‖ Ordre du *Lacs d'amour*. V. COLLIER (ordre du).

— Chir. Lien, corde à nœud coulant, servant à réduire les fractures et les luxations. ‖ *Lacs d'amour*, Ruban qu'on applique sur les membres du fœtus pour en faciliter l'extraction.

— Comm. Linge ouvré, que l'on fabriquait à Caen.

— Techn. Cordes disposées pour supporter des fils forts, et qui remplacent les lisses dans la fabrication des étoffes façonnées. ‖ *Lacs à l'anglaise*, Entrelacement de fils qui prend toutes les cordes du semple, pour aider à la séparation des prises, quand on fait les lacs ordinaires. ‖ Chez les rubaniers, Ficelles attachées aux marches, et qui font baisser les lames.

LACTAIRE adj. (la-ktè-re — lat. *lactarius;* de *lac*, lait). Qui a rapport au lait, à l'allaitement : *Accidents* LACTAIRES.

— Antiq. *Colonne lactaire*, Colonne au pied de laquelle on déposait, à Rome, les enfants qu'on abandonnait, afin qu'ils pussent trouver quelque personne qui les recueillît : *Les femmes de qualité venaient souvent recueillir des enfants auprès de la* COLONNE LACTAIRE *et les faisaient élever chez elles.*

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes : *Les* LACTAIRES *ont des dents en velours ras.* (Jussieu.)

— Bot. Section du genre agaric, comprenant les espèces qui sécrètent un suc laiteux.

— **Encycl.** Les caractères de ce genre de poissons sont : dents en velours ras aux deux mâchoires et aux palatins; deux ou quatre crochets longs, arqués et pointus à la mâchoire supérieure; une seule rangée de dents fines à la mâchoire inférieure. La seule espèce connue, vulgairement appelée *pêche-lait*, habite les côtes des environs de Pondichéry. Elle est argentée, avec une teinte verdâtre sur le dos. Sa chair, blanche et délicate, est fort recherchée comme aliment. Le pêche-lait a environ 0m,25 de longueur.

LACTAMÉTHONE s. f. (la-kta-mé-to-ne — du lat. *lac*, *lactis*, lait, et de *méthone*). Chim. Nom donné à un dérivé éthylique de la lactamide.

— **Encycl.** Lorsqu'on traite le lactate diéthylique par l'ammoniaque, on n'observe point une réaction immédiate ; mais, au bout de vingt-quatre ou de quarante-huit heures, la couche éthérée, soluble dans le liquide aqueux, a disparu, et ce liquide renferme de l'alcool et de la *lactaméthone*. On peut encore obtenir ce composé en chauffant en vase clos une solution alcoolique d'éther lactique saturée de gaz ammoniac. Toutefois, la substance obtenue par ce dernier moyen est toujours moins pure. Lorsqu'on opère par la première méthode, il suffit d'évaporer le liquide au bain-marie; le résidu se prend par le refroidissement en une belle masse cristalline formée par de larges lames brillantes un peu grasses au toucher.

La *lactaméthone* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle fond en un liquide incolore entre 62° et 63°, et bout à 219° sous la pression de 0m,761 sans s'altérer.

La formule de ce corps est

$$C^5H^{11}AzO^2 = C^3H^4O \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ AzH^2 \end{matrix}\right.$$

$$= (C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ CO.AzH^2 \end{matrix}\right.$$

Sa production est exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Lactate diéthylique.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ CO.OC^2H^5 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

$$= \underset{\textit{Lactaméthone.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ AzH^2 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Alcool.}}{C^2H^5OH}$$

Sous l'influence de la potasse, la *lactaméthone* donne de l'ammoniaque et de l'éthyl-lactate de potasse. Ce dédoublement est exprimé par l'équation suivante :

$$\underset{\textit{Lactaméthone.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ AzH^2 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Potasse.}}{KOH}$$

$$= \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} + \underset{\text{Ethyl-lactate potassique.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ OK \end{matrix}\right.}$$

La *lactaméthone* est isomérique avec la lactéthylamide ou éthyl-lactamide

$$(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ AzHC^2H^5 \end{matrix}\right. .$$

Dans cette dernière, l'éthyle, au lieu de remplacer l'hydrogène typique non basique de l'acide lactique, remplace un atome d'hydrogène du groupe AzH².

On concevrait deux corps isomères des deux précédents dans lesquels le groupe AzH², au lieu d'être substitué à l'oxhydryle acide, serait substitué à l'oxhydryle non acide de l'acide lactique; mais ces deux corps n'existent pas jusqu'à ce jour. Leur formule serait

$$(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} AzH^2 \\ CO\,OC^2H^5 \end{matrix}\right. \text{ et } (C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} AzH.C^2H^5 \\ CO.OH \end{matrix}\right. .$$

LACTAMIDE s. f. (la-kta-mi-de — du lat. *lac*, *lactis*, lait, et de *amide*). Chim. Amide neutre de l'acide lactique.

— **Encycl.** L'acide lactique

$$C^3H^6O^3 = (C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO\,OH \end{matrix}\right.$$

renfermant deux oxhydryles, dont l'un acide et l'autre neutre, doit donner deux amides, l'une acide, résultant du remplacement de l'oxhydryle neutre par l'amidogène AzH²; c'est l'acide lactamique ou alanine; l'autre, neutre, provenant de la substitution de l'amidogène AzH² à l'oxhydryle acide; c'est la *lactamide*. La formule rationnelle de la *lactamide* est, d'après cela,

$$(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO.AzH^2 \end{matrix}\right. .$$

— I. Préparation. 1° Elle se produit sous la *forme d'une masse cristalline rayonnée lors*qu'on soumet la lactide ou anhydride lactique à l'action du gaz ammoniac :

$$\underset{\text{Anhydride lactique.}}{C^3H^4O.O} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

$$= C^3H^4O\,AzH^3 = \underbrace{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO.AzH^2 \end{matrix}\right.}_{\textit{Lactamide.}}$$

2° La *lactamide* prend encore naissance lorsqu'on traite la lactide par une solution alcoolique d'ammoniaque, mais le composé ainsi produit est moins pur; il paraît renfermer toujours un peu de lactéthylamide; 3° on obtient encore ce corps en décomposant par l'ammoniaque le lactate monoéthylique neutre :

$$\underset{\text{Lactate monoéthylique neutre.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO\,OC^2H^5 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

$$= \underset{\text{Alcool.}}{C^2H^5OH} + \underset{\textit{Lactamide.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO.AzH^2 \end{matrix}\right.}$$

— II. Propriétés. La *lactamide* forme de petits prismes facilement solubles dans l'eau et l'alcool. Elle est complétement neutre, c'est-à-dire ne se combine ni avec les acides ni avec des bases. Par l'ébullition avec les solutions alcalines, elle se décompose en ammoniaque et lactate alcalin.

La lactaméthone et la lactéthylamide dérivent de la *lactamide*, la première par la substitution de l'éthyle C²H⁵ à l'hydrogène alcoolique, et la seconde par la substitution de l'éthyle à un atome d'hydrogène ammoniacal. Les formules suivantes mettent ces relations en lumière :

$$\underset{\text{Acide lactique.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO\,OH \end{matrix}\right.} \quad \underset{\textit{Lactamide.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO\,AzH^2 \end{matrix}\right.}$$

$$\underset{\text{Lactaméthone.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ CO\,AzH^2 \end{matrix}\right.} \quad \underset{\text{Lactéthylamide.}}{(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO.AzH.C^2H^5 \end{matrix}\right.}$$

LACTAMIQUE adj. (la-kta-mi-ke — du lat. *lac*, lait, et de *amide*). Chim. Se dit d'un acide appelé aussi ALANINE.

LACTANCE (Firmianus LACTANTIUS), écrivain et orateur chrétien, mort à Trèves vers 325, à un âge avancé. Ce nom de Firmianus a fait supposer qu'il était né à Firmium, aujourd'hui Fermo, sur la côte italienne de l'Adriatique. On ne sait rien de sa jeunesse, sinon qu'il la passa en Afrique, où il fut le disciple d'Arnobe, qui enseignait à Sicca, en Numidie. Il était alors païen. Il fut appelé, vers 290, par Dioclétien, à Nicomédie, où on le chargea de professer les lettres latines. Ses idées déjà chrétiennes nuisirent au succès de son cours, qui fut délaissé, et il tomba dans l'indigence. Il se fit avocat, carrière dans laquelle il ne réussit pas plus que dans celle de professeur de belles-lettres. En désespoir de cause, il se mit à écrire des livres et vécut dans un état voisin de la misère jusqu'à l'émancipation officielle du christianisme. Il fut alors mandé en Gaule par Constantin (312). Lactance était déjà fort âgé. L'empereur lui confia la charge de gouverneur de son fils Crispus. Il mourut peu de temps après ce prince. Si la vie privée de Lactance est peu connue, il n'en est pas de même de sa vie d'écrivain. Elle a empli une moitié du IVe siècle, et les œuvres de l'auteur ont conservé depuis une autorité considérable dans l'Eglise. Les principaux écrits de Lactance sont, par ordre d'importance : ses *Institutions divines*, sorte d'introduction générale à la connaissance du christianisme (V. INSTITUTIONS); *De la mort des persécuteurs*, le plus célèbre des écrits de Lactance (V. MORT); *De la colère de Dieu* (*De ira Dei*), traité de controverse dirigé contre les épicuriens et dédié à Donat, personnage inconnu, à qui est aussi dédié le traité *De la mort des persécuteurs; Traité de l'œuvre de Dieu* ou *De la formation de l'homme*, premier essai de Lactance et d'une valeur relativement médiocre.

Il est assez difficile de déterminer l'école philosophique à laquelle avait appartenu Lactance; il ne paraît pas avoir fait un choix bien décidé. « Si quelqu'un, dit-il dans ses *Institutions chrétiennes*, recueillait les vérités éparses dans les diverses écoles philosophiques, en faisait un choix, les réunissait en un corps, il ne se trouverait certainement pas en dissentiment avec nous; mais celui-là seul peut exécuter avec succès une telle entreprise, qui est exercé à connaître le vrai, c'est-à-dire qui est instruit par Dieu même; que si un homme y réussissait par hasard, il serait certainement un philosophe, et, quoiqu'il ne pût appuyer cette doctrine sur des témoignages divins, la vérité s'y manifesterait elle-même par sa propre lumière; c'est pourquoi il n'y a pas d'erreur plus grande que celle de ceux qui, après s'être attachés à une secte, condamnent toutes les autres, s'armant pour le combat sans savoir ce qu'ils veulent défendre ou attaquer. C'est à cause de ces disputes qu'il n'a existé aucune philosophie qui embrassât entièrement le vrai, car chaque doctrine possédait seulement en elle quelque parcelle de la vérité. » Cet éclectisme est bien singulier chez un croyant.

Virtuellement, Lactance est un libre penseur. Il avait fait son éducation intellectuelle dans les chefs-d'œuvre de l'esprit grec; il doit à cette éducation les quatre-vingt-quatorze erreurs dogmatiques qu'on a relevées dans ses écrits. Il n'a, en outre, jamais perdu le goût de la philosophie. « Il n'y a pas de religion sans sagesse, dit-il dans ses *Institutions divines*, ni de sagesse sans religion. » Quant à son style, quoiqu'il ait écrit à une époque de décadence littéraire, il est relativement pur et lui a valu le surnom de **Cicéron chrétien.** Pic de la Mirandole le met au-dessus de Cicéron. Il nous a transmis un grand nombre de fragments d'ouvrages importants. Il est vrai qu'il ne comprend pas toujours ceux qu'il cite. Son enseignement dogmatique se ressentait de sa fougue naturelle autant que de l'indécision qui régnait alors sur la plupart des points fondamentaux du dogme, qui n'était pas fixé. Il ne croit pas à l'éternité de Dieu, et il croit à la magie, aux oracles sibyllins, aux opinions millénaires en vogue de son temps; il croit également à Hermès Trismégiste. Souvent il manque de critique, de logique, raisonne à la manière des rhéteurs, c'est-à-dire par figures et par à peu près. Ses investigations sont superficielles, ses inductions forcées ou fausses. Il est persuadé que, pendant la méditation, l'âme descend du cerveau dans le cœur comme dans un souterrain. « Le cœur de l'homme, dit-il, est le plus solide et le plus indestructible des temples. » Dans sa manière de penser, il trahit la prédominance de l'imagination. Il compare, avec Epicure, l'âme à une lumière qui est distincte du sang, mais s'en nourrit comme une lumière ordinaire se nourrit d'huile, opinion qu'il partage, du reste, avec plusieurs Pères de l'Eglise, qui ne considèrent point l'âme comme une substance spirituelle, mais comme de la matière subtile.

L'édition princeps des *Œuvres* de Lactance fut imprimée au monastère de Subiaco, dès 1465, par Conrad Schweynheim et Panonartz, et réimprimée à Rome, en 1468 et 1470, par les soins d'André, évêque d'Aleria. Elles existaient manuscrites dans la plupart des bibliothèques de l'Europe.

LACTANTIUS PLACIDUS, scoliaste latin, également appelé **Luctatius** ou **Lutatius**, qui vivait à une époque incertaine, bien que certains auteurs placent son existence au VIe siècle de notre ère. Lactantius était chrétien. D'après Loensis, c'était un érudit, dont les écrits méritent d'être lus. On a de lui des *Scolies* sur la *Thébaïde*, de Stace (Venise, 1483, in-fol.), sur l'*Achilléide*, du même poëte (Paris, 1600, in-4°); les *Arguments* des *Métamorphoses* d'Ovide (Venise, 1533, in-8°), que Burmann a réimprimés dans son *Ovide*.

LACTATE s. m. (la-kta-te — du lat. *lac*, *lactis*, lait). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lactique avec une base.

— **Encycl.** Les *lactates*, dont la formule générale peut être représentée par ($MO.C^6H^5O^5$), résultent de la combinaison de l'acide lactique avec les bases, combinaison qui se présente tantôt comme un sel neutre, tantôt comme un sel basique ou même comme un sel double. Ils sont, en général, solubles et cristallisables; chauffés avec l'acide sulfurique, ils se décomposent en oxyde de carbone et en une substance noire, charbonneuse, encore mal connue.

Les plus remarquables sont : le *lactate* de fer ($FeO.C^6H^3O^5 + 3HO$), employé en médecine, qui se présente en aiguilles cristallines jaunes, et qu'on prépare en décomposant le *lactate* de baryte par le sulfate de fer; le *lactate* de cuivre ($CuOC^6H^5O^5 + 2HO$), qui se produit lorsqu'on décompose le carbonate de cuivre par l'acide lactique; le *lactate* de chaux et les *lactates* de potasse de soude et d'ammoniaque. Ces trois derniers sont déliquescents et cristallisent très-difficilement.

LACTATION s. f. (la-kta-si-on — lat. *lactation;* de *lac*, *lactis*, lait). Méd. Action d'allaiter un enfant. ‖ Fonction organique, qui consiste dans la sécrétion et l'excrétion du lait.

— **Encycl.** Physiol. et Hygiène. V. ALLAITEMENT.

LAC-TCHOU, contrée de l'Asie méridionale, dans la presqu'île de l'Indo-Chine, tributaire de l'empire d'Annam, au S. de la Chine, à l'E. de l'empire birman, et à l'O. du Tonkin. Pays peu connu.

LACTÉ, ÉE adj. (la-kté — lat. *lacteus;* de *lac*, lait). Qui tient du lait, qui ressemble au lait : *Un suc* LACTÉ.

— Qui a la couleur, la blancheur du lait : *Elle était simplement et richement vêtue, d'une robe d'étoffe de soie lourde et mate, d'un blanc* LACTÉ, *sans aucun ornement.* (G. Sand.)

— Physiol. *Age lacté*, Age où l'enfant ne se nourrit encore que du lait de sa mère, de sa nourrice : *L'*ÂGE LACTÉ, *la suprême innocence du petit être, étend à tout son charme.* (Michelet.)

— Méd. *Diète lactée*, Usage du lait pour tout aliment. ‖ *Fièvre lactée*, Fièvre des nouvelles accouchées, vulgairement appelée FIÈVRE DE LAIT.

— Anat. *Vaisseaux lactés*, Petits vaisseaux disposés dans le mésentère, et qui pompent le chyle à la surface des intestins.

— Astron. *Voie lactée*, Large bande blanche, à contours irréguliers, que l'on aperçoit dans le ciel pendant les nuits sereines, et qui est formée par l'accumulation d'un nombre prodigieux d'étoiles : *Le temps était serein; la* VOIE LACTÉE *apparaissait comme un léger nuage.* (X. de Maistre.)

Une *voie*, en tout temps par les dieux fréquentée,
Blanchit l'azur des cieux : on la nomme *lactée*.
Elle sert d'avenue à l'auguste séjour
Où Jupiter réside au milieu de sa cour.
DESAINTANGE.

— Bot. *Plante lactée*, Plante qui contient un suc laiteux.

— s. f. Erpét. Espèce de vipère de l'Inde, dont le corps est d'un blanc laiteux.

— **Encycl.** Astron. *Voie lactée*. V. VOIE.

LACTÉIFORME adj. (la-kté-i-for-me — du lat. *lac, lactis*, lait, et de *forme*). Qui a l'apparence du lait.

LACTÉIPENNE adj. (la-kté-i-pè-ne — du lat. *lac*, *lactis*, lait; *penna*, aile). Entom. Se dit de certains insectes qui ont les ailes d'un blanc laiteux.

LACTÉOLINE s. f. (la-kté-o-li-ne — du lat. *lac, lactis*, lait; *oleum*, huile). Chim. Lait épaissi lentement au feu. ‖ On dit aussi LACTOLINE.

LACTESCENCE s. f. (la-ktè-san-se — rad. *lactescent*). Qualité d'un liquide qui ressemble à du lait.

LACTESCENT, ENTE adj. (la-ktè-san — du lat. *lactescens*, part. prés. du v. *lactescere*, se transformer en lait). Hist. nat. Qui contient un suc laiteux.

— Moll. Se dit de certaines coquilles qui *sont d'un blanc de lait.*

— Bot. Se dit des plantes qui renferment un suc laiteux.

LACTÉTHYLAMIDE s. f. (la-kté-ti-la-mi-de). Chim. Amide qui renferme les éléments du lactate d'éthylamine, moins de l'eau.

— **Encycl.** La *lactéthylamide* dérive du lactate d'éthylammonium par soustraction d'une molécule d'eau, comme la lactamide dérive du lactate ammonique. Elle représente de la lactamide dont un atome d'hydrogène tenant à l'azote est remplacé par de l'éthyle; elle est isomère avec la lactaméthone qui dérive de la lactamide, par la substitution de l'éthyle à l'hydrogène alcoolique que cette amide renferme encore (pour la comparaison entre les formules de ces corps, V. LACTAMIDE). Sa formule rationnelle est

$$(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO.AzC^2H^5.H \end{matrix}\right. .$$

— I. Préparation. MM. Würtz et Friedel ont obtenu ce corps en traitant la lactide par l'éthylamine. Dès que ces deux substances sont en contact, l'éthylamine se mêt à bouillir. Si l'on opère en vases clos et sur des matières parfaitement anhydres, la combinaison s'effectue et le tout se prend en masse cristalline. On purifie le produit par une cristallisation dans l'alcool. La *lactéthylamide* prend naissance par une synthèse directe

$$\underset{\text{Lactide.}}{C^3H^4O^2} + \underset{\text{Ethylamine.}}{AzC^2H^5.H^2}$$

$$\underbrace{= C^5H^{11}AzO^2 = (C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OH \\ CO.AzC^2H^5.H \end{matrix}\right.}_{\textit{Lactéthylamide.}}$$

— II. Propriétés. La *lactéthylamide* fond à 48°. Une fois fondue, on peut la refroidir jusqu'à 40° sans qu'elle se solidifie; mais, dès que la cristallisation commence, le thermomètre remonte jusqu'à 46°, 5. Elle bout à 260° et distille sans altération.

LACTIDE s. f. (la-kti-de — du lat. *lac*, *lactis*, lait, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Corps dérivé de l'acide lactique.

— **Encycl.** La *lactide* ($C^6H^4O^4$) est solide, cristallisant en prismes rhomboïdaux incolores, transparents et insolubles dans l'eau. Au contact de ce liquide, elle ne tarde pas à en absorber deux équivalents et à se transformer en acide lactique ($C^6H^5O^5.HO$). Avec l'ammoniaque, elle donne un composé, soluble dans l'eau et l'alcool, que l'on a appelé lactamide, et dont la formule est $AzH^3C^6H^4O^4$.

Pour préparer la *lactide*, on élève la température de l'acide lactique; à 150°, cet acide se transforme en acide lactique anhydre, et enfin en *lactide*, à 250°, qui reste dans les récipients et dans le col de la cornue.

LACTIFÈRE adj. (la-kti-fè-re — du lat. *lac*, *lactis*, lait; *fero*, je porte). Anat. Qui contient du lait; se dit des conduits excréteurs de la glande mammaire.

— Bot. *Plantes lactifères*, Plantes qui contiennent abondamment un suc laiteux, comme la laitue, le pavot, etc.

LACTIFIÉ, ÉE (la-kti-fi-é) part. passé du v. Lactifier. Soumis à la diète lactée : *Le révérend père m'a dit résolûment que je serai bien et dûment* LACTIFIÉ. (J.-J. Rouss.)

LACTIFIER v. a. ou tr. (la-kti-fi-é — du lat. *lac*, lait; *facere*, faire). Fam. Soumettre à la diète lactée : LACTIFIER *un malade.*

LACTIFIQUE adj. (la-kti-fi-ke — du lat.

lac, lait; *facere*, faire). Méd. Qui produit du lait, qui en augmente la quantité.

LACTIFLORE adj. (la-kti-flo-re — du lat. *lac*, lait; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont d'un blanc de lait.

LACTIFLUE s. f. (la-kti-flû — du lat. *lac*, lait; *fluere*, couler). Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agarics, et qui a pour type l'agaric âcre : *Les* LACTIFLUES *sont remarquables par l'abondance de leur suc laiteux.*

LACTIFUGE adj. (la-kti-fu-je — du lat. *lac*, lait; *fugo*, je mets en fuite). Méd. Qui fait passer le lait des nourrices : *Poudre* LACTIFUGE.

LACTIGÈNE adj. (la-kti-jè-ne — du lat. *lac*, lait; *generare*, engendrer). Méd. Qui augmente la sécrétion du lait.

LACTINE s. f. (la-kti-ne — du lat. *lac*, lait). Chim. Nom scientifique du sucre de lait. ‖ On dit aussi LACTOLINE et LACTOSE. V. ce dernier mot.

LACTIPHAGE adj. (la-kti-fa-je — du lat. *lac*, lait, et du gr. *phagô*, je mange). Qui se nourrit principalement de lait. ‖ V. GALACTOPHAGE, qui est préférable.

LACTIPOTE adj. (la-kti-po-te — du lat. *lac*, lait; *poto*, je bois). Qui fait du lait sa boisson ordinaire.

LACTIQUE adj. (la-kti-ke — du lat. *lac*, lait). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans le petit-lait. ‖ *Ether lactique*, Ether obtenu en distillant à parties égales du lactate de chaux, de l'alcool anhydre et l'acide sulfurique.

— **Encycl.** L'acide *lactique* ($C^6H^5O^5.HO$) est liquide à la température ordinaire, incolore, d'une densité égale à 1,22, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. A 130°, il abandonne son équivalent d'eau et se change en acide *lactique* anhydre, solide, facilement soluble dans l'alcool et l'éther, mais à peu près insoluble dans l'eau. Quand on verse quelques gouttes d'acide *lactique* dans du lait, il en détermine la coagulation immédiate. Avec l'oxyde pur de plomb, il se décompose en acide carbonique et en aldéhyde; il se combine avec les bases pour donner des lactates, et dissout facilement quelques sels, le phosphate de chaux, par exemple.

L'acide *lactique* existe tout formé dans le sérum du lait ou petit-lait, dans les muscles, le sang, les urines et dans le suc de presque tous les végétaux. Sa production dépend d'une action particulière, appelée fermentation *lactique*, fermentation qui s'effectue dans la plupart des substances organiques azotées, alors qu'elles commencent à se putréfier au contact de l'air. Le lait contient du beurre, de l'eau, de la lactine et du caséum; au contact de l'atmosphère, ce dernier élément s'altère et agit à la façon d'un ferment, c'est-à-dire qu'il détermine la décomposition de la lactine et la formation d'une certaine quantité d'acide *lactique*. On s'aperçoit de l'accomplissement de ce phénomène par l'acidité qui se communique d'abord à toute la liqueur, puis par la précipitation du caséum. Cette seconde phase ne se termine que lorsque l'acide *lactique* est en d'assez fortes proportions pour réagir sur le caséum; celui-ci alors n'a plus d'influence sur le sucre de lait, et on peut ramener le liquide à sa consistance première, en le saturant avec une base susceptible de donner un lactate. La même chose se passe dans l'organisation animale; les substances azotées ingérées, agissant comme ferment, déterminent la transformation des matières neutres en acide *lactique*. Dans les végétaux, c'est la matière azotée contenue dans le suc qui agit directement sur l'amidon. On voit donc qu'il est facile, dans tous les cas, d'arrêter la fermentation *lactique* en détruisant le ferment par la chaleur, en le précipitant par le tannin ou en éloignant les matières fermentescibles du contact de l'air.

Avec l'alcool, l'acide *lactique* donne un éther, l'éther *lactique* ($C^4H^5O.C^6H^5O^5$). C'est un liquide incolore, qui entre en ébullition à 77° et dont la densité est 0,866. On l'obtient en distillant le lactate de chaux pulvérisé avec un mélange d'alcool et d'acide sulfurique.

Pour préparer l'acide *lactique*, on laisse fermenter une certaine quantité de lait, auquel on a ajouté de l'amidon ou de la glucose et du carbonate de chaux. A mesure qu'il se produit, l'acide se combine à la chaux pour donner du lactate de chaux, qui se dépose par évaporation, et qu'on décompose avec l'acide oxalique. Pour en avoir de grandes quantités, concurremment avec de l'acide butyrique, on fait agir à chaud du caséum en putréfaction sur un mélange de sucre, d'eau, d'acide tartrique et de carbonate de chaux pulvérisé.

C'est au chimiste Scheele qu'on doit la découverte de l'acide *lactique*.

LACTIVORE adj. (la-kti-vo-re — du lat. *lac*, lait; *voro*, je dévore). Qui se nourrit exclusivement de lait; qui en consomme beaucoup.

LACTO-BUTYROMÈTRE s. m. (la-kto-bu-ti-ro-mè-tre — du lat. *lac*, lait, *butyrum*, beurre, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à faire connaître la qualité du lait au moyen du dosage du beurre : *Le* LACTO-BUTYROMÈTRE *a été inventé, en* 1854, *par M. Marchand, chimiste à Fécamp.* (Maigne.)

— **Encycl.** Le *lacto-butyromètre* consiste en un tube de verre, fermé à l'une de ses extrémités, ouvert à l'autre, ayant une longueur d'environ 0m,35 et un diamètre intérieur de 0m,010 à 0m,011. Il est partagé en trois capacités égales de 0m,1 chacune. De plus, la capacité supérieure, c'est-à-dire celle qui est du côté de l'ouverture, est divisée, dans son dernier dixième, en 10 parties égales ou centièmes, qui sont les degrés de l'instrument. Voici maintenant comment on procède : après avoir versé dans le tube assez de lait pour remplir la capacité inférieure, on ajoute une goutte de soude caustique à 36°, afin de maintenir la caséine en dissolution. On agite le mélange et l'on introduit un volume d'éther égal à celui du lait, ce qui produit le remplissage de la deuxième capacité. On agite de nouveau pour que l'éther puisse s'emparer entièrement du beurre. Ensuite, on verse de l'alcool à 86° ou à 90°, de manière que la troisième capacité, qui est la supérieure, se trouve remplie. Enfin, on agite bien toute la masse liquide, puis on place le tube dans un bain-marie chauffé à 40° centigrades. Sous l'action de la chaleur, le beurre, séparé de l'éther par l'alcool, gagne le haut de l'instrument et vient y former une couche jaunâtre d'autant plus épaisse qu'il se trouve en plus grande proportion dans le lait essayé. L'opération est terminée quand cette couche n'augmente plus de volume. Il n'y a plus alors qu'à retirer le *lacto-butyromètre* du bain-marie, et à lire, sur l'échelle centimétrique de la capacité supérieure, le nombre de divisions occupé par la matière butyreuse. D'après les expériences de M. Marchand, 1 kilogramme de lait normal contient ordinairement 36gr,43 de beurre, et ne peut en contenir moins de 30gr,55. Le lait qui renferme 27 grammes de beurre par kilogramme accuse 6°,2 au *lacto-butyromètre*, et celui qui en renferme 30 grammes marque 7°,5. Ce sont les chiffres les plus faibles que l'expertise doive admettre. « L'utilité du *lacto-butyromètre*, dit le chimiste Girardin, le rendra certainement d'un usage habituel, non-seulement dans les laboratoires, mais aussi dans toutes les villes où l'inspection du lait est faite d'une manière régulière, ainsi que dans les grandes vacheries et les exploitations agricoles. En effet, dans ce dernier cas, on comprend qu'il permettra au cultivateur et au marchand de lait de vérifier à chaque instant, mieux encore qu'avec le crémomètre, la qualité du lait de chaque animal, et, par conséquent, de mettre à la réforme les vaches fournissant des produits inférieurs, pour les remplacer avec certitude par des bêtes meilleures laitières. »

LACTO-DENSIMÈTRE s. m. (la-kto-dan-si-mè-tre — du lat. *lac*, lait, et de *densimètre*). Instrument destiné à faire connaître la densité du lait et, par suite, s'il est pur ou non : *Le* LACTO-DENSIMÈTRE *est un véritable densimètre, c'est-à-dire un instrument qui donne, en réalité, le poids d'un litre de lait à la balance.* (Girardin.)

LACTOLINE s. f. (la-kto-li-ne). V. LACTÉOLINE.

LACTOMÈTRE s. m. (la-kto-mè-tre — du lat. *lac*, lait, et du gr. *metron*, mesure). Instrument destiné à faire connaître la qualité du lait : *Tous les instruments employés pour faire l'essai du lait sont, étymologiquement parlant, des* LACTOMÈTRES; *mais on désigne spécialement sous le nom de* LACTOMÈTRE *celui de ces instruments qui sert à déterminer la quantité de crème que contient un lait donné.* (Maigne.)

— **Encycl.** Le *lactomètre* est une sorte d'aréomètre que l'on emploie pour reconnaître la proportion d'eau ou de crème que contient un lait donné, et qui sert, par conséquent, soit à reconnaître la fraude la plus commune dont le lait peut souffrir, soit à apprécier, dans les fermes, la richesse en crème de tout le lait qu'on recueille, ainsi que celle du produit de chaque animal, suivant son âge, son état de santé, suivant la saison, le régime, etc.

D'après sa double destination, l'une propre au consommateur qui tient à découvrir les mélanges frauduleux, l'autre utile au fermier qui veut connaître la richesse de son produit pour en fixer la valeur, le *lactomètre* peut revêtir deux formes différentes, qui, d'ailleurs, conduisent au même résultat.

1° On sait que le poids spécifique du lait est plus grand que celui de l'eau. Ainsi, tandis qu'un litre d'eau pèse 1 kilogr., le même volume de lait, dans les mêmes conditions, pèse de 1kil,029 à 1kil,033. Cette différence suffit à elle seule, dans la plupart des cas, pour révéler les additions d'eau qui sont faites. En effet, un même corps flottant pénétrera plus profondément dans l'eau que dans le lait. Il suffit donc d'imaginer un appareil qui rende manifeste la différence : cet appareil sera un *lactomètre*.

On construit en verre ou en métal inoxydable un tube de forme analogue à celle des thermomètres les plus communs. La boule inférieure est remplie de grenaille d'étain pour former lest. Au-dessus de la boule, un renflement cylindrique est destiné à rendre l'appareil propre à flotter. Il est surmonté d'une tige creuse et effilée, destinée à recevoir, gravés au diamant, les degrés de l'échelle. Voici comment on peut procéder à la graduation. On prend 11 vases de la capacité de 1 litre chacun. Le premier contient 1 litre de lait pur; le deuxième un mélange formé de 9 volumes du même lait et 1 volume d'eau pure; le troisième un mélange formé de 8 volumes du même lait, et 2 volumes de la même eau, etc., enfin, le onzième contient 1 litre d'eau pure. La proportion de l'eau au lait est donc de 0 dans le premier vase, de $\frac{1}{10}$ dans le second, de $\frac{2}{10}$ dans le troisième....., de $\frac{9}{10}$ dans le dixième, et enfin de $\frac{10}{10}$ ou 1 dans le dernier.

Cela posé, si l'on plonge le tube aréométrique dont il vient d'être question, successivement dans chaque mélange, et que l'on grave un trait dans le verre à chaque point d'affleurement, on pourra désigner chaque trait au moyen des chiffres gravés 0, 1, 2, 3... 10, qui indiqueront les dixièmes d'eau mêlés au lait.

Une fois l'appareil construit, il peut, comme on voit, éclairer en un instant le consommateur sur la qualité du lait qui lui est fourni, et, par suite, sur la probité de sa laitière.

2° L'autre forme du *lactomètre* consiste simplement en un tube de verre de 16 centimètres de hauteur, 40 millimètres de diamètre intérieur, ouvert par le haut, fermé par le bas, et porté sur un pied circulaire. Pour graduer cette éprouvette, on y verse d'abord un demi-décilitre d'eau, et, avec une pointe de diamant, on grave un arc autour du niveau du liquide. On verse un second demi-décilitre d'eau, et on grave un second cercle. De la même manière, on grave un troisième et un quatrième cercle. Le quatrième cercle est marqué 0. A partir de ce point jusqu'au fond, la hauteur du tube est divisée en 100 parties égales. Voici maintenant l'usage qu'on peut faire de cet instrument. On verse dans le tube, avec précaution, du lait jusqu'à l'un des quatre cercles; supposons jusqu'au cercle supérieur, et on abandonne ce lait à lui-même pendant vingt-quatre heures. La crème monte peu à peu, et, lorsque son épaisseur est stationnaire, on lit sur l'échelle le nombre de degrés ou centièmes qu'occupe cette partie butyreuse, et cette proportion indique la richesse en crème du lait. Par exemple, si, après avoir mis du lait en expérience, on trouve que la crème montée occupe quatorze parties ou degrés de l'échelle graduée, on en conclura que ce lait fournit 14 pour 100 de crème, ce qui permet d'apprécier sa valeur; car des expériences comparatives ont prouvé que, dans un même lait pur, puis mélangé avec un quart moitié et trois quarts d'eau, l'épaisseur de la couche de crème diminue proportionnellement à la quantité de lait enlevé et remplacé par de l'eau, en sorte que l'épaisseur de la crème indique approximativement la richesse du lait.

Si l'on veut faire monter la crème plus promptement, on plonge le *lactomètre* dans un bain-marie maintenu à une température de 30° à 36°; mais il vaut mieux attendre sa séparation spontanée à la température ordinaire.

Le *lactomètre* a été inventé en Angleterre par Banks, et introduit en France par Valcourt.

LACTONE s. f. (la-kto-ne — du lat. *lac*, *lactis*, lait). Chim. Liquide d'une odeur forte et pénétrante, qui accompagne la lactide dans la décomposition de l'acide lactique, et qui a pour formule $C^{10}H^8O^4$.

LACTORATES, peuple de la Gaule ancienne, dans la Novempopulanie, séparé des Tolosates par la Gimone, à l'E. des Elusates; leur chef-lieu était *Lactora*, aujourd'hui Lectoure.

LACTOSCOPE s. m. (la-kto-sko-pe — du lat. *lac*, lait, et du gr. *skopeô*, j'examine). Instrument destiné à faire connaître la qualité du lait, en déterminant la quantité de beurre qu'il renferme.

LACTOSE s. f. (la-kto-ze — du lat. *lac*, *lactis*, lait). Chim. Sucre de lait.

— **Encycl.** La *lactose* (*lactine*, *sel de lait*, *sucre de lait*), $C^{24}H^{24}O^{24}$, n'a été trouvée jusqu'ici que dans le lait des mammifères. On l'extrait du lait en le traitant par l'acide sulfurique étendu; cet acide précipite le caséum; on filtre, puis on fait évaporer le petit-lait jusqu'à la cristallisation, qui se produit par simple refroidissement. On peut purifier ensuite le résultat par de nouvelles cristallisations avec addition de charbon ou de noir animal. En Suisse, on fait cette préparation en grand, en utilisant pour cela le petit-lait provenant de la fabrication du fromage. Le sucre de lait cristallise sous forme de parallélipipèdes terminés par quatre faces octaédriques; il est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther; sa densité est 1,543. Les acides dilués transforment la *lactose* en glucose; l'acide nitrique la transforme en acide mucique et en acide oxalique. Quand on élève sa température à 120°, elle perd 5 équivalents d'eau, et 3 autres équivalents à 150°; sa fermentation offre un caractère particulier, celui de donner, suivant la nature du ferment, naissance à de l'alcool, à de l'acide carbonique, ou simplement à de l'acide lactique. La *lactine* dévie à droite le plan de la lumière polarisée; elle se combine à la chaux, à l'oxyde de plomb, et absorbe l'ammoniaque.

Dès les temps les plus reculés, les peuples nomades employaient comme boisson du lait fermenté dans de grandes outres avec du sang; les Tartares ont conservé cet usage, et se servent du lait de jument comme liquide fermentescible. Cette fermentation est due à la présence de la lactine. Les conditions de la fermentation de la lactine sont les mêmes que celles de la fermentation de la glucose; elle peut être effectuée en abandonnant le lait dans des vases en bois, au sein desquels s'est déjà effectuée une fermentation analogue. M. Poggiale a appliqué au dosage du sucre de lait la propriété qu'il possède de réduire le tartrate cuprico-potassique. Pour préparer la liqueur d'épreuve on prend :

Sulfate de cuivre cristallisé . . .	10 gr.
Bitartrate de potasse cristallisé .	10
Potasse caustique.	30
Eau distillée.	200

La liqueur filtrée est limpide, d'un bleu intense, et décompose 2 décigrammes de petit-lait par centimètre cube. On peut doser également le sucre de lait au moyen du saccharimètre. Le caramel du sucre de lait (lacto-caramel) est brun amorphe et sans saveur.

La *lactose*, qui n'est autre chose que la saccharose du lait, fut mentionnée sous le nom de *sucre du lait*, pour la première fois, par Bartoletti, en 1619, puis étudiée d'abord par Testi, en 1698. On la rencontre dans le commerce sous forme de morceaux cylindriques, constitués par une agglomération de cristaux autour d'un morceau de bois. Les cristaux sont inodores, inaltérables à l'air, blancs, demi-transparents, croquant sous la dent. Projetés sur des charbons ardents, ils crépitent, se boursouflent, et laissent du charbon pour résidu. Cette substance se trouve dans le lait de tous les mammifères, herbivores et carnassiers; mais, chez ces derniers, les proportions en sont moindres. On en trouve aussi dans le lait des boucs dont les mamelles se sont développées, mais on n'en a point encore noté la quantité. Le plus riche de tous les laits en sucre de lait est celui de jument; vient, après, celui d'ânesse. Voici les proportions, sur 100 parties, dans lesquelles on l'a trouvé chez diverses femelles :

Anesse (moy. de 16 analyses)	6,29
Femme	3,20 à 6,24
Vache.	3,40 à 4,30
Jument.	8,70
Chèvre.	4,40
Brebis	4,20

« Simon a reconnu, dit Listen, que la quantité de sucre diminue chez la femme à mesure qu'on s'éloigne du moment de l'accouchement. Dans quelques maladies, comme la syphilis, la quantité de sucre ne varie pas. » La *lactose* a pu être employée pour remplacer le sucre, à des époques où ce produit était rare; on a même essayé de s'en servir pour frauder les cassonades; mais cette falsification est facile à reconnaître, car l'alcool étendu dissout le sucre et ne dissout pas la *lactose*.

— Pharm. Le sucre de lait est rarement employé en médecine comme médicament simple. Ordinairement, on le réduit en une poudre fine, qui sert d'excipient à quelques médicaments actifs. On a proposé de préparer, avec la *lactose* additionnée de quelques sels et mise en solution dans l'eau, un petit-lait extemporané. La pharmacie homœopathique s'en sert beaucoup pour la préparation de ses globules.

LACTUCA s. f. (la-ktu-ka — mot lat. dérivé de *lac*, lait). Bot. Nom scientifique du genre LAITUE.

LACTUCARIUM s. m. (la-ktu-ka-ri-omm — mot lat. formé de *lactuca*, laitue). Pharm. Extrait de la laitue montée, séchée au soleil.

— **Encycl.** Les anciens, comme on peut le voir dans Dioscoride, connaissaient les propriétés calmantes de ce suc laiteux, qu'ils comparaient à l'opium. A différentes époques, la médecine a repris l'étude des effets qu'on en peut obtenir, sans que l'usage s'en propageât beaucoup. Au commencement de ce siècle, les docteurs Bidault, de Villiers, et Arnaud, de Nancy, qui désignaient le *lactucarium* sous le nom de *thridace*, nom réservé aujourd'hui à une matière peu différente, tentèrent de nouvelles expériences qui ne firent que confirmer les données déjà acquises. Mais c'est à M. le professeur Aubergier, de Clermont, que l'on doit une connaissance plus approfondie de cette substance, ainsi que les moyens de se la procurer en quantité suffisante. Elle était autrefois très-rare, et on l'obtenait en pilant les laitues montées, dont on faisait évaporer le suc. Le résultat de cette manipulation était à peu près la thridace. M. Aubergier, lui, obtient le *lactucarium* de la manière suivante : il se sert de certaines laitues qu'il a reconnues préférables aux autres pour cet usage, la laitue cultivée, la laitue vireuse, et surtout une espèce particulière, la laitue gigantesque (*lactuca altissima*), qui acquiert par la culture une grande hauteur. Au moment de la floraison, on pratique aux diverses parties de la plante des incisions horizontales, et l'on recueille dans des verres le suc qui s'en écoule et qui ne tarde pas à se coaguler. On le coupe alors en tranches, et on l'expose au soleil, où il se dessèche en perdant près des trois quarts de son poids. C'est dans cet état qu'on le livre au commerce. Il est brun, à cassure résineuse, possède une odeur forte, caractéristique, et une saveur extrêmement amère. L'eau n'en dissout qu'une très-petite portion. L'alcool le dissout mieux. D'après M. Aubergier, il renferme, avec les diverses substances que l'on trouve dans presque tous les sucs végétaux, une matière amère, neutre et cristallisable, la *lactucine*, de l'asparagine, de la mannite et divers principes résinoïdes. La mannite se montre parfois avec des efflorescences blanchâtres à la surface. Le *lactucarium* jouit de propriétés hypnotiques assez marquées : il est employé surtout pour calmer les accès de toux dans les affections des voies respiratoires. On l'administre pur, en pilules, à la dose de 2 à 5 décigrammes, ou sous forme d'extrait alcoolique ; mais la forme pharmaceutique qu'on lui donne le plus ordinairement est celle du sirop. Le *sirop de lactucarium* renferme $\frac{1}{500}$ de son poids de *lactucarium;* il s'administre à la dose de 15 à 60 grammes. La *pâte de lactucarium* a joui aussi dans ces derniers temps d'une certaine réputation.

LACTUCÉ, ÉE adj. (la-ktu-sé — du lat. *lactùca*, laitue). Bot. Qui ressemble à la laitue.

LACTUCINE s. f. (la-ktu-si-ne — du lat. *lactuca*, laitue). Chim. Substance fournie par la laitue.

— **Encycl.** La *lactucine* appartient à la nombreuse série des corps organiques neutres, encore très-mal connus. C'est une substance cristallisable, jaune, d'une saveur amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Les acides azotique et sulfurique la décomposent à froid ; la potasse la décompose aussi, mais seulement sous l'influence de la chaleur. On l'extrait d'un suc résineux, appelé lactucarium, qui se trouve dans la laitue. La *lactucine* a été découverte par M. Aubergier. C'est une matière à laquelle on n'a pu trouver aucune action thérapeutique marquée. On lui attribue une composition qui correspond à la formule $C^{40}H^{32}O^3$.

LACTUCIQUE adj. (la-ktu-ci-ke — rad. *lactucine*). Chim. Se dit d'un acide que l'on extrait d'un suc de laitue épaissi ou lactucarium.

— **Encycl.** On obtient l'acide *lactucique* en triturant du lactucarium avec un volume d'acide sulfurique égal au sien ; on ajoute 5 parties d'alcool de $0^{gr},84$, on mélange, on filtre, on agite le liquide filtré avec de la chaux éteinte, on décolore par le noir animal et l'on évapore ; le résidu est soumis à l'ébullition avec une grande quantité d'eau, et l'on évapore les liqueurs aqueuses après les avoir décolorées une seconde fois par le noir animal et les avoir filtrées. Il reste comme résidu un mélange d'acide *lactucique* et de lactucine. Si l'on dissout ce mélange dans l'eau bouillante, la liqueur laisse déposer la lactucine en cristaux par le refroidissement, et le liquide séparé des cristaux fournit l'acide *lactucique* impur lorsqu'on l'évapore. L'acide *lactucique* ainsi obtenu est une masse légèrement jaune, d'abord amorphe, et qui devient cristalline au bout de quelque temps. Ses solutions aqueuses sont incolores, mais prennent une teinte vineuse sous l'influence des alcalis ; bouillies avec du sulfate de cuivre et un excès de soude, elles donnent lieu à un dépôt d'oxydule de cuivre Cu^2O. D'après Walz, la formule de l'acide *lactucique* serait $C^{40}H^{58}O^{19}$; mais, comme cet acide n'a jamais été obtenu à l'état de pureté, il est impossible d'accorder la moindre créance à cette formule.

LACTUCONE s. f. (la-ktu-ko-ne — du lat. *lactuca*, laitue). Chim. Substance cristallisable, sans odeur ni saveur, que l'on extrait du lactucarium.

LACTUCO-PICRINE s. f. (la-ktu-ko-pi-kri-ne — du lat. *lactuca*, laitue, et de *picrine*). Chim. Nom donné à une substance que contient la laitue vireuse.

— **Encycl.** La *lactuco-picrine* est une substance incristallisable qui reste dans les eaux mères lorsqu'on prépare la lactucine par le procédé de Ludwig et Kromayer, après que la plus grande partie de la substance a été précipitée par le sous-acétate de plomb. Lorsqu'on a eu soin de la débarrasser de lactucine et de lactucose au moyen de l'éther, elle forme une masse amorphe, brune, très-amère, ayant une faible réaction acide, soluble dans l'eau et l'alcool. Elle renferme 52,6 pour 100 de carbone, 6,8 d'hydrogène et 36,6 d'oxygène. D'après ces nombres, on a calculé la formule

$$C^{44}H^{64}O^{21},$$

qui en ferait un dérivé hydroxydé de la lactucine ; mais cette formule ne repose sur aucun fondement sérieux, la *lactuco-picrine* ne possédant aucune des propriétés qui caractérisent un principe immédiat défini.

LACTYLE s. m. (la-kti-le — du lat. *lac*, lait, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Radical de l'acide lactique.

— **Encycl.** On a donné le nom de *lactyle* au radical C^3H^4O de l'acide lactique. Ce radical n'a jamais été isolé, mais nous étudierons ici son dérivé, le chlorure de *lactyle.*

— *Chlorure de lactyle* $C^3H^4OCl^2$. Syn. *Chlorure de propioxyle chloré.* On prépare ce corps en chauffant modérément du lactate de calcium bien sec avec deux fois son poids de perchlorure de phosphore ; il se produit en même temps de l'oxychlorure de phosphore

$$C^3H^4O.O^2C'' \quad + \quad 2PCl^5$$

Lactate calcique. Perchlorure de phosphore.

$$= \; 2PCl^3O \; + \; Ca''Cl^2 \; + \; C^3H^4OCl^2$$

Oxychlorure de phosphore. Chlorure calcique. Chlorure de *lactyle.*

Il est fort difficile d'effectuer la séparation complète du chlorure de *lactyle* et de l'oxychlorure de phosphore ; cependant, en opérant la distillation fractionnée sur de très-petites quantités de produit à la fois, et recueillant ce qui passe aux environs de 140°, on obtient le chlorure de *lactyle* à peu près pur.

Lippmann a également obtenu le chlorure de *lactyle* en unissant directement le chlorure de carbonyle à l'éthylène. Il est probable qu'on l'obtiendrait aussi en faisant agir le chlore sur le chlorure de propioxyle, de manière à substituer dans le chlorure un atome de chlore à un atome d'hydrogène.

Nouvellement préparé, le chlorure de *lactyle* est un liquide incolore ; mais il se fonce assez rapidement en répandant de l'acide chlorhydrique. Son point d'ébullition paraît être situé vers 140° ; mais, lorsqu'on le distille, il se décompose en partie, et le thermomètre monte jusqu'à 180° ou 190°.

Traité par l'eau, le chlorure de *lactyle* tombe au fond de ce liquide, puis il s'y dissout lentement, échange un seul chlore contre de l'oxhydryle, et donne de l'acide chloropropionique et de l'acide chlorhydrique. Lorsque, au lieu d'eau, c'est de l'alcool qu'on fait agir sur lui, la réaction est la même ; mais, au lieu d'oxhydryle, c'est de l'oxéthyle qui vient remplacer le chlore, et l'on obtient de l'acide chlorhydrique, ainsi que le composé qui a reçu les deux noms : *éther chloropropionique* et *éther chlorolactique*

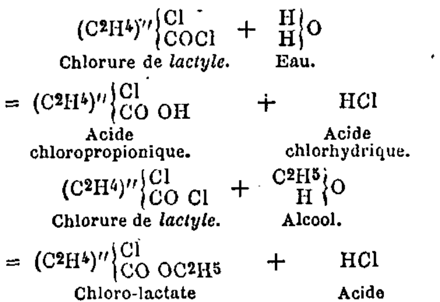

$$(C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}Cl\\COCl\end{matrix}\right. + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O$$

Chlorure de *lactyle.* Eau.

$$= (C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}Cl\\CO\ OH\end{matrix}\right. \quad + \quad HCl$$

Acide chloropropionique. Acide chlorhydrique.

$$(C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}Cl\\CO\ Cl\end{matrix}\right. + \left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O$$

Chlorure de *lactyle.* Alcool.

$$= (C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}Cl\\CO\ OC^2H^5\end{matrix}\right. \quad + \quad HCl$$

Chloro-lactate d'éthyle. Acide chlorhydrique.

On conçoit aisément que, dans l'action de l'eau ou de l'alcool sur le chlorure de *lactyle*, la substitution de l'oxhydryle ou de l'oxéthyle au chlore ne porte que sur un seul atome de ce métalloïde dans le chlorure de *lactyle;* en effet, il y a un chlore directement uni au carbone, comme dans les chlorures alcooliques, et un chlore uni au groupe CO, comme dans les chlorures acides. En un mot, le chlorure de *lactyle* renferme un chlore alcoolique et un chlore acide. Or, dans les chlorures acides, le chlore cède la place à l'oxhydryle ou à l'oxéthyle, sous la simple influence de l'eau ou de l'alcool ; il n'est donc pas étonnant que l'un des deux chlores du chlorure de *lactyle* subisse ce genre de réaction. Mais, dans les éthers chlorhydriques, le chlore résiste à l'action de l'eau et de l'alcool, et ne cède qu'aux agents puissants comme la potasse ou l'oxyde d'argent ; il est donc aussi naturel que, lorsqu'on traite le chlorure de *lactyle* par l'eau ou l'alcool, un des deux chlores reste inattaqué. D'ailleurs, le chlore peut être enlevé par la potasse, comme dans les éthers chlorhydriques ; ainsi, lorsqu'on chauffe l'acide chloropropionique avec de la potasse ou de l'oxyde d'argent humide, on obtient de l'acide *lactique*

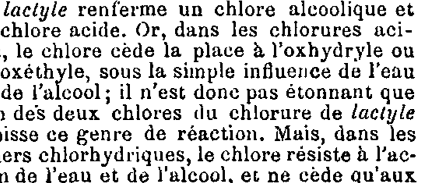

$$(C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}Cl\\COOH\end{matrix}\right. + K.OH$$

Acide chloropropionique. Potasse.

$$= (C^2H^4)''\left\{\begin{matrix}OH\\CO\ OH\end{matrix}\right. \quad + \quad KCl$$

Acide lactique. Chlorure de potassium.

LACUÉE (Jean-Gérard, comte DE CESSAC), général et homme politique français, né à Lamassas, près d'Agen, en 1752, mort à Paris en 1841. Il entra au service en 1770 ; mais, se voyant encore simple capitaine en 1785, il donna sa démission et vécut dans la retraite jusqu'à la Révolution, dont il adopta avec chaleur les principes. Nommé, en 1790, procureur-syndic de Lot-et-Garonne, il devint peu après député de ce département à l'Assemblée législative, où il siégea parmi les modérés, s'occupa principalement des questions militaires, travailla à l'organisation de l'armée, et devint un des membres les plus importants du comité de la guerre. A cette époque, Lacuée fit la plus vive opposition aux projets ambitieux de Dumouriez, dont il embarrassa beaucoup les amis par ce dilemme : « Ou Dumouriez savait l'état de nos armées et de nos places, quand il a précipité la guerre, et alors c'est un traître ; ou il l'ignorait, et alors c'est un ministre incapable. » En mai 1792, il devint président de l'Assemblée ; n'ayant point été réélu à la Convention, il entra dans les bureaux du ministère de la guerre, où, pendant quelque temps, il remplaça par intérim le ministre Servan, et ce fut par ses ordres qu'eut lieu la jonction des corps d'armée qui remportèrent la victoire de Valmy. Chargé, en septembre 1792, d'organiser la défense sur la frontière d'Espagne, il parvint à y former deux corps d'armée, dont il reçut le commandement, avec le grade de général de brigade ; mais, accusé bientôt après d'avoir eu part à la rébellion de Toulon, et traduit devant le comité de Salut public, il se déroba par la fuite au sort qui atteignit ses collègues : Biron, Custine, Houchard, Lamarlière, et se cacha au fond d'une campagne. En 1795, son département le nomma membre du conseil des Anciens, dont il devint président l'année suivante. Il échappa, après le 18 fructidor, à la proscription, et, après le 1er prairial, passa au conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il devint conseiller d'Etat, puis, en 1800, ministre de la guerre par intérim, président de la section de la guerre au conseil d'Etat l'année suivante, et, en 1804, fut appelé à la direction de l'Ecole polytechnique, dont il sut bientôt faire la première école du monde. Sous l'Empire, Lacuée, qui avait complétement oublié ses anciennes idées républicaines, jouit de la faveur du despote couronné. Ce dernier le nomma successivement conseiller d'Etat à vie, général de division, directeur général de la conscription (1806), ministre d'Etat (1807), grand aigle de la Légion d'honneur et comte de Cessac (1809), et, enfin, ministre de l'administration de la guerre (1810). Il s'attacha surtout à réformer les dilapidations de tout genre auxquelles donnaient lieu les fournitures et les dépenses matérielles de l'armée ; il excita ainsi le mécontentement et les plaintes, non-seulement des fournisseurs, mais encore des officiers généraux, qui cherchaient à s'enrichir en spéculant sur la misère du soldat. Les attaques dont il fut l'objet de la part de ceux-ci et la vive opposition qu'il fit à l'expédition de Russie amenèrent, en 1812, son éloignement du ministère ; mais il reçut en compensation la présidence de la section de la guerre. Après l'abdication de Fontainebleau, Lacuée prêta serment au nouveau gouvernement, ne joua aucun rôle politique pendant les Cent-Jours, et fut cependant mis à la retraite en 1815. Il vécut alors dans ses propriétés jusqu'en 1831, où il devint membre de la Chambre des pairs. Lors de la translation à Paris des cendres de Napoléon, on le vit assister tête nue, malgré le froid et son grand âge, à cette longue cérémonie, à laquelle il ne survécut que quelques mois.

Lacuée était entré en 1795 à l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques ; lors de la réorganisation de ce corps savant, il passa dans la classe de la langue et de la littérature françaises. Ses titres à cette distinction n'étaient cependant pas purement littéraires, car il n'a guère écrit que sur l'art militaire. Outre des mémoires, insérés dans le *Recueil de l'Institut*, on a de lui : *Guide de l'officier en campagne* (1786, 2 vol. in-8°); *Projet de constitution pour l'armee des Français*, avec Servan (1789, in-8°); *Un militaire aux Français* (1789, in-8°), et la partie *Art militaire*, dans l'*Encyclopédie méthodique* (4 vol. in-4°, avec planches).

LA CUESTA (Gregorio-Garcia DE), général espagnol. V. CUESTA.

LA CUEVA (Alphonse DE), prélat et diplomate espagnol. V. BEDMAR.

LA CUEVA (Beltram DE LA), duc d'Albuquerque. V. CUEVA.

LA CUEVA (Jean DE LA), poëte espagnol. V. CUEVA.

LACUNA (André, comte DE), médecin et philologue espagnol. V. LAGUNA.

LACUNAIRE adj. (la-ku-nè-re — rad. *lacune*). Minér. Qui offre des insterstices avec les points de jonction ; qui est pourvu de lacunes : *Corps* LACUNAIRE.

LACUNAR s. m. (la-ku-nar — mot lat.). Archit. Vide que laissent entre elles les solives d'un plafond. ‖ Peu usité.

LACUNE s. f. (la-ku-ne — lat. *lacuna*, proprement petit lac, fosse pleine d'eau, et par suite lacune, de *lacus*, lac). Espace vide dans l'intérieur d'un corps : *Minéral plein de* LACUNES.

— Vide, interruption dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage : *Il y a là une* LACUNE. *Ce poëme présente de nombreuses* LACUNES. *Il y a dans la chronologie des anciens empires d'Orient des* LACUNES *que les érudits ne peuvent remplir.* (Acad). *Tous les anciens manuscrits de Longus ont des* LACUNES *et des fautes considérables.* (P.-L. Courier.)

— Ce qui manque pour compléter un tout quelconque : *Impatient de volonté, patient de caractère, incomplet et comme inachevé, Napoléon avait des* LACUNES *dans le génie.* (Chateaub.) *Nos habitudes casanières laissent une* LACUNE *dans notre éducation.* (F. Wey.) *Notre régime administratif est criblé de* LACUNES. (Michel Chevalier.)

— Anat. Petite cavité des membranes muqueuses, dont les parois sécrètent une humeur visqueuse.

— Bot. Solution de continuité qui se trouve dans le tissu cellulaire des plantes, et qui résulte de la destruction d'une partie de ce tissu.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve.

— **Encycl.** Bot. Les *lacunes* sont des vides qui se produisent dans l'intérieur du tissu cellulaire des végétaux ; tantôt elles sont régulières dans leur forme et leur disposition ; tantôt elles sont irrégulières et semblent produites par le déchirement des parois intermédiaires de plusieurs *lacunes*, ou par la destruction d'une partie du tissu cellulaire. Il semble qu'il y ait des circonstances qui rendent ces dernières plus abondantes à certaines époques et dans certaines localités. Souvent, dans les plantes qui ont des sucs propres, ces sucs s'y déposent et forment des espèces de nœuds. Les *lacunes* prennent un très-grand développement dans les tiges des graminées, et surtout des roseaux et des bambous.

— Moll. Ce genre, formé avec les espèces autrefois disséminées dans les genres turbo, hélice, nérite et rissoa, est caractérisé comme il suit : corps en spirale, pied ovalaire, tête en forme de trompe, bouche transversale, armée de lèvres épaisses et d'une langue cornée ; coquille mince, conoïde ou globuleuse, à columelle aplatie, marquée d'un sillon longitudinal ; opercule corné, marqué d'une spire légère ; épiderme lisse, corné, épais. Les espèces peu nombreuses de ce genre, d'ailleurs mal défini, habitent généralement les mers d'Europe. Quelques-unes sont fossiles et appartiennent aux terrains tertiaires.

LACUNETTE s. f. (la-ku-nè-te — diminut. de *lacune*). Petite lacune.

— Fortif. Petit fossé pratiqué dans un plus grand. On dit aujourd'hui CUNETTE, par corruption.

LACUNEUX, EUSE adj. (la-ku-neu, eu-ze, — rad. *lacune*). Hist. nat. Qui contient de nombreuses lacunes.

LACUNZA (Emmanuel), écrivain mystique chilien, né à Santiago en 1747, mort en 1801. Il venait d'entrer dans l'ordre des jésuites, lorsque cette société fut expulsée du Chili ; il se réfugia alors à Imola, en Italie, où il adopta la vie cénobitique et vécut retiré dans une cave. Un jour, on le trouva noyé dans le Santerno, petite rivière qui coule près d'Imola. Il a laissé un ouvrage bizarre, intitulé : *Avénement du Messie dans sa gloire et sa majesté* (Londres, 1816, 4 vol. in-8°) ; il y prédit que, lorsque le temps sera venu, le Christ descendra du ciel et qu'il régnera visiblement pendant mille années ; qu'au bout de ce temps, le démon recommencera ses séductions et corrompra de nouveau l'humanité, et qu'alors le Christ se montrera dans toute sa majesté pour juger définitivement tous les hommes.

LAÇURE s. f. (la-su-re — rad. *lacer*). Action de lacer.

LACURNE DE SAINTE-PALAYE (Jean-Baptiste), érudit français. V. SAINTE-PALAYE.

LACUSON (le capitaine), homme de guerre. V. PROST (Jean-Claude).

LACUSTRE adj. (la-ku-stre — lat. *lacustris ;* de *lacus*, lac). Qui vit sur les bords ou dans les eaux des lacs : *Plantes* LACUSTRES. *Animaux* LACUSTRES.

— Géol. Qui résulte des dépôts formés au fond des lacs : *Terrains* LACUSTRES. *Formations* LACUSTRES. *Les dépôts* LACUSTRES *sont principalement composés de cyprès.* (Figuier.)

— Archéol. *Cités lacustres*, Anciennes villes submergées, dont les restes existent encore au fond des lacs.

— **Encycl.** Archéol. *Cités lacustres.* V. au mot CITÉ l'article spécial consacré aux *cités lacustres.*

LACY (Guillaume), jésuite anglais, né en 1591, mort en 1673. Il se rendit à Rome, où il entra dans la société de Jésus, professa ensuite la rhétorique à Saint-Omer et revint en Angleterre en 1622. Pendant le reste de sa vie, il se livra à l'œuvre des missions dans son pays. On a de lui : *Jugement d'un membre de l'université sur le dernier pamphlet de Chillingworth* (1639, in-4°); *Heautomachia* ou *Chillingworth contre lui-même*, *Dernier discours contre Chillingworth.*

LACY (Jean), acteur et auteur dramatique anglais, né dans le Yorkshire vers 1630, mort en 1681. Après avoir été maître de danse, puis lieutenant dans l'armée royale, il se fit acteur et acquit une grande réputation, surtout dans les rôles comiques. A beaucoup d'esprit et de verve il joignait de grands avantages extérieurs. Le roi Charles II, qui l'avait pris en amitié, fit faire son portrait par Lilye dans trois rôles différents. Lacy a composé quelques pièces de théâtre, dont les plus estimées sont : la *Femme muette* (1672, in-4°) ; la *Vieille troupe* (1672, in-4°) ; l'*Hercule bouffon* (1684, in-4°) ; *Sawney l'Écossais* (1698, in-4°), pièce qui fut jouée et imprimée longtemps après sa mort.

LACY (François-Antoine, comte DE), général et diplomate espagnol, né en 1731, mort en 1792. Issu d'une famille irlandaise, qui était venue en Espagne à la suite du maréchal de Berwick, il entra de bonne heure au service, fit les campagnes d'Italie (1747) et de Portugal (1762), commanda l'artillerie au siége de Gibraltar (1780-1782), et devint ensuite ministre plénipotentiaire en Suède et en Russie. A son retour, il fut nommé successivement général du corps royal d'artillerie, gouverneur et capitaine général de la Catalogne, puis président de l'audience royale de la même province (1789). A cette époque, Lacy prit les mesures les plus énergiques pour que le contre-coup de la Révolution française ne se fît pas sentir de l'autre côté des Pyrénées. Il releva beaucoup en Espagne le niveau des études dans les écoles d'artillerie, en provoquant l'établissement d'écoles de chimie, de minéralogie et de pyrotechnie.

LACY (don Louis DE), général et patriote espagnol, neveu du précédent, né à Saint-Roch, près de Gibraltar, en 1775, mort en 1817. Officier dès l'âge de quatorze ans, il se distingua de bonne heure par son intrépidité, prit part, comme capitaine, en 1792, à la guerre contre la France, et fut, à la suite d'une rivalité de galanterie avec un de ses chefs, condamné à un an de prison, puis mis en disponibilité. Quelque temps après, Lacy passa en France, où il prit du service (1803), épousa, à Quimper, une Française qui le suivit dans ses campagnes en Allemagne, en Hollande, et fut nommé chef de bataillon en 1807. Ayant été désigné pour faire partie d'un corps d'armée envoyé contre l'Espagne, il ne voulut point se battre contre sa patrie, et, n'ayant pu obtenir un congé, il quitta l'armée française, lors de son arrivée à Madrid, pour aller se joindre à ses compatriotes, menacés dans leur indépendance par l'insatiable ambition de Bonaparte. Devenu lieutenant-colonel, Lacy combattit brillamment pour son pays, commanda une brigade à la bataille de Talavera, et dut à ses actions d'éclat d'être nommé, en 1812, lieutenant général et capitaine général de la Catalogne; mais son attachement à la constitution le fit destituer à la *rentrée de Ferdinand VII (1814)*. La stupide et atroce réaction opérée par ce prince fit entrer Lacy dans les complots qui avaient pour objet de le renverser. Ayant tenté de relever l'étendard constitutionnel en Catalogne, il fut transféré à l'île Mayorque et fusillé le 5 juillet 1817. Trois ans plus tard, les cortès, pour honorer la mémoire de cet intrépide défenseur de la liberté, nommèrent son fils *premier grenadier des Espagnes.*

LACYDES, philosophe grec, né à Cyrène vers 280 av. J.-C., mort à Athènes en 215. Il se rendit dans cette ville pour étudier la philosophie et succéda à son maître Arcésilas (241 av. J.-C.) dans la direction de la deuxième Académie (v. ACADÉMIE). Il professait une sorte de scepticisme et niait à peu près l'autorité des sens. Ses manières aimables, son urbanité, ses talents, son éloquence, ses connaissances variées, lui avaient valu l'affection d'Arcésilas et celle d'Attale, roi de Pergame, qui lui donna, dans Athènes, de superbes jardins, où il transporta *son école.* Il avait composé plusieurs ouvrages qui ne nous sont pas parvenus.

LADA ou **LADO**, la divinité de l'amour, de la beauté, chez les peuples slaves. Elle répond à la Dreya des Scandinaves, à la Vénus des Romains. Lada présidait à la gaieté, au bonheur. On l'adorait principalement à Kiew, et toujours on lui offrait des sacrifices avant la cérémonie de l'hymen. Pour enfants, on lui donnait *Lel* (l'amour) et *Polel* (l'hymen).

LADAK, pays indépendant du Thibet occidental, ou Petit Thibet, compris entre 32° et 36° de lat. septentrionale, et 71° 30′ et 79° de long. orientale; borné au N. et au N.-E. par les monts Karakoroum, qui le séparent de la Petite Boukharie, ou provinces chinoises de Yarkand et de Khotan, à l'E. par les provinces thibétaines de Gartok et de Rodok, au S. et à l'O. par la chaîne de l'Himalaya, qui sépare le Ladak du Cachemire. Il mesure 300 kilom. de l'E. à l'O., et 200 du N. au S.; superficie, 45,000 kilom. carrés.; environ 180,000 hab. Capitale, Leh; villes principales, Nimaroa et Chumatang. Ce pays est divisé en quatre districts : Ladak au centre, Nobra au N., Zanskar au S. et Piti au S.-E. C'est un pays presque désolé, sa surface étant en grande partie recouverte de hautes montagnes, dont les moins élevées atteignent la région des neiges perpétuelles. Des vallées étroites et profondes, arrosées par des fleuves considérables et situées entre ces chaînes de montagnes, sont seules susceptibles d'être cultivées. La neige et la gelée commencent dans le mois de septembre et ne disparaissent qu'au mois de mai; mais si l'hiver est très-froid, l'été, en revanche, est d'une chaleur excessive. Les pluies y sont peu fréquentes. Les habitants font preuve d'une grande industrie en disposant le sol arable des montagnes en terrasses qui produisent plusieurs espèces de graines et de légumes. Les forêts y sont rares. Ladak fait un important commerce de transit, ce pays étant le passage le plus commode pour le commerce entre le Thibet, la Chine et même la Russie d'Asie d'une part, le Cachemire, le Pendjab et les plaines de l'Indoustan de l'autre. Environ 800 chameaux, chargés de châles, sont expédiés annuellement de Ladak à Cachemire.

Le gouverneur général du Ladak est un rajah tributaire du dalaï-lama. Les petites villes et les districts sont administrés par des officiers inférieurs. L'islamisme a fait, depuis peu, de grands progrès dans le S. et dans l'O.; mais la masse de la population professe encore la religion du Bouddha. Les habitants, fort sales sur leurs personnes et dans leurs demeures, sont doux, tolérants et laborieux. La polyandrie y est commune. Cette contrée formait, à l'origine, une des provinces du royaume du Thibet; mais lorsque les Chinois firent la conquête de ce pays, ils n'étendirent pas leur domination jusqu'au Ladak, qui semble avoir conservé ses propres princes. Au XVIIe siècle, les Tartares Kalmouks envahirent le Ladak; mais, avec la permission d'Aureng-Zeyb, le gouverneur de Cachemire aida le rajah à les en chasser. Aujourd'hui, le Ladak paye un léger tribut au gouvernement de Lassa.

LADAM ou **L'ADAM** (Nicaise), chroniqueur flamand, né à Béthune dans le XVe siècle. Il remplit, auprès de Charles-Quint, les fonctions de roi d'armes. Sous le nom de **Grenade**, il composa une chronique qui s'étend de 1488 à 1545. Cette chronique est inédite. Outre les deux copies manuscrites indiquées dans la *Bibliothèque historique de la France*, il en existe une autre que Dulaure possédait, et qui contient de plus un grand nombre de pièces en prose et en vers.

LADANGIE DE RENCHY (dom Matthieu DE), théologien français. V. DANGIE.

LADANIFÈRE adj. (la-da-ni-fè-re — de *ladanum*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui fournissent le ladanum.

LADANUM s. m. (la-da-nomm). Gomme-résine aromatique, fournie par quelques plantes et principalement par le ciste de Crète. ‖ On dit aussi LABDANUM.

— **Encycl.** On distingue trois sortes de *ladanum*. Le *ladanum* de Crète exsude spontanément des feuilles et des branches d'un arbrisseau qui croît sur tout le littoral méditerranéen, notamment à Candie et dans le Levant; c'est le ciste de Crète, végétal de la famille des cistinées. On récolte le *ladanum* en promenant sur cet arbrisseau des lanières de cuir que l'on racle ensuite avec un couteau. Autrefois, ainsi que nous l'apprend Dioscoride, on le recueillait en passant un peigne de bois dans la barbe des chèvres qui broutent les feuilles des cistes. Le produit de la récolte est enfermé dans des vessies, où il finit de se solidifier. Cette espèce de *ladanum* est la plus rare; elle se présente en masses noires et tenaces, à cassure grisâtre, noircissant à l'air, se ramollissant sous les doigts et possédant alors, d'une manière très-prononcée, une odeur qui rappelle celle de l'ambre gris.

Le *ladanum* d'Espagne est également rare; il est noir, coulant et forme des masses qui s'aplatissent sous leur propre poids; son odeur est à peu près la même que celle du *ladanum* de Crète. On est assez peu renseigné sur son origine; on l'obtient, dit-on, en faisant bouillir dans l'eau les sommités du ciste ladanifère, qui croît abondamment en Espagne.

Le *ladanum* le plus répandu dans le commerce est assez différent des précédents; on le désigne sous le nom de *ladanum in tortis* (*ladanum* en cordes). Il est sec, dur et sous la forme de rouleaux contournés en spirale, ce qui lui a valu son nom. Il varie, d'ailleurs, suivant les différents modes de manipulation des industriels. Il semble que cette matière commerciale ne soit autre chose que du *ladanum* véritable, plus ou moins mêlé à des corps étrangers, sable, cendres, etc. Pelletier, en ayant analysé un échantillon, y a trouvé jusqu'à 72 pour 100 de sable, et seulement 20 pour 100 de résine. Il renferme aussi une certaine quantité de cire, qui provient vraisemblablement des transsudations épidermiques des cistes.

Le *ladanum* était autrefois utilisé en médecine comme stimulant; mais son emploi est aujourd'hui à peu près abandonné, quoiqu'il semble posséder des propriétés assez actives. La parfumerie, qui en fait une certaine consommation, l'emploie aux mêmes usages que l'ambre gris. Les femmes grecques se servent du noir de fumée, obtenu par la combustion du *ladanum*, pour teindre leurs cils en noir.

LADAS s. m. (la-dass). Moll. Genre de petits mollusques ptéropodes, formé aux dépens des atlantes, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

LADA-SAUNIASSY s. m. (la-da-sô-ni-a-si). Nom donné à des pénitents indous, qui vont entièrements nus, et parcourent les diverses provinces de l'Inde, souvent par bandes, vivant d'aumônes qu'ils demandent ou plutôt qu'ils exigent avec insolence.

— **Encycl.** Ces hideux mendiants sont des fourbes abrutis, qui jouissent d'une certaine considération parmi ces peuples simples et crédules. Ce qui surprend le plus les étrangers, c'est de voir l'absence complète d'appétits sensuels à laquelle ces hommes savent se réduire. On allègue plusieurs raisons à l'appui de ce fait. Plusieurs disent que les *lada-sauniassy* se procurent cette inertie par des excès de libertinage monstrueux, qui finissent par les rendre tout à fait impuissants. D'autres prétendent qu'ils ont recours pour cela à diverses drogues. Un plus grand nombre soutiennent que ces mendiants suspendent, durant longtemps, à la partie qu'ils veulent rendre insensible, un poids qu'ils traînent avec effort pendant des années, et qui finit par relâcher complétement les fibres. On rencontre les *lada-sauniassy* dans les bazars et autres endroits publics, dans un état de nudité complète; ils demandent impérieusement l'aumône. Ce sont surtout les femmes stériles qui sont les plus empressées auprès d'eux, s'imaginant que les largesses qu'elles leur font leur procureront la fécondité. Elles poussent même la crédulité jusqu'à se permettre des baisers de la dernière indécence.

LADDA, petite île de la mer des Indes, dans le détroit de Malacca, sur la côte occidentale de la presqu'île de ce nom, près et au S. de l'île Lancavi, par 6° 15′ de lat. N. et 97° 20′ de long. E. L'intérieur de l'île renferme des forêts touffues, et les côtes sont échancrées d'anses sûres. Elle est habitée par des Malais qui dépendent du roi de Quédah.

LADENBERG (Philippe DE), homme d'Etat prussien, né à Magdebourg en 1769, mort en 1847. Il étudia à Halle la jurisprudence et les sciences financières, entra ensuite dans l'administration des finances, et, après avoir occupé successivement différents emplois, devint, en 1810, directeur de la section des impôts au ministère des finances, en 1817, directeur du contrôle, enfin, en 1820, ministre du trésor. Ce fut surtout à cette époque qu'il s'occupa d'introduire dans l'administration des finances les réformes nombreuses qu'elle réclamait, et qu'il constitua cette administration telle qu'elle est encore aujourd'hui, à peu de modifications près. Déjà anobli en récompense de ses services, il fut encore nommé successivement premier président de la chambre suprême des comptes, et directeur de l'administration de la couronne et des fidéi-commis (1823), *conseiller privé* (1825), *chef* des administrations réunies des domaines, des forêts et des chasses (1835), et enfin ministre d'Etat intime (1837). Il prit sa retraite en 1842, après 53 années de service actif.

LADENBERG (Adalbert DE), homme d'Etat prussien, né à Anspach en 1798, mort en 1855. Après avoir servi comme volontaire pendant la guerre de l'indépendance, il étudia, de 1816 à 1818, le droit et l'économie politique aux universités de Berlin, de Gœttingue et d'Heidelberg, embrassa ensuite la carrière administrative, dont il franchit rapidement les divers degrés, devint président de la régence de Trèves en 1834 et, cinq ans plus tard, fut nommé directeur au ministère des cultes et de l'instruction publique. A la mort du baron d'Altenstein, il fut chargé de ce département jusqu'à la nomination d'Eichhorn, qui le conserva jusqu'en 1848. M. de Ladenberg en fut encore chargé par intérim à cette époque, et montra la plus grande fermeté au milieu des événements politiques qui agitèrent alors l'Allemagne. En novembre de la même année, il entra dans le nouveau cabinet, qui avait pour chef le comte de Brandebourg, et signala son administration par l'établissement d'un conseil supérieur de l'Eglise évangélique et l'élaboration d'une loi sur l'instruction publique et les affaires médicales. Il déposa son portefeuille en 1850 et reçut, à cette époque, les titres de conseiller intime et de président de la chambre des comptes. Il a publié : *Examen du système des hypothèques en Prusse et en France* (Cologne, 1829); *Procédure civile et criminelle de la Prusse* (Cologne, 1842).

LADENBURG, le *Lupodunum* des Romains, ville du grand-duché de Bade, cercle du bas Rhin, sur la rive droite du Neckar, à 10 kilom. E. de Manheim; 2,500 hab. Culture du tabac. On y remarque la vieille église de Saint-Gallus, qui domine les murailles flanquées de tours. Cette ville fut brûlée par les Français en 1668.

LADERCHI (Jean-Baptiste), jurisconsulte italien, né à Imola vers 1538, mort en 1618. Professeur de droit à Ferrare en 1561, il se signala par son savoir, gagna la confiance du duc Alphonse II, qui l'employa dans diverses négociations, puis se retira à Modène en 1598 et y passa les dernières années de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Responsa juris* (Ferrare, 1600, in-fol.); *Eruditum responsum in materia monetarum* (Modène, 1611).

LADERCHI (Jacques), historien italien, né à Faenza vers 1678, mort à Rome en 1738. Il se fit admettre dans la congrégation de l'Oratoire, consacra sa vie à l'étude et se signala par son savoir. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Vita sancti Petri Damiani* (Rome, 1702, 3 vol. in-4°); *Nugæ laderchianæ* (Paris, 1705); *De sacris basilicis sanctorum martyrum Petri et Marcellini dissertatio* (Rome, 1705, in-4°); *Apologia pro actis* (1708, 2 vol. in-4°); *La critica d'Oggidi, o sia l'abuso della critica odierna* (Rome, 1726, in-4°); *Annales ecclesiastici ab anno* 1571 (Rome, 1728-1737, 3 vol. in-fol.); *I congressi litterarii d'Oggidi* (Venise, 1734).

LÀ-DESSUS adv. V. DESSUS.

LADGIN ou **LADJYN** (Mélik-al-Mansour-Housam-Eddyn), onzième sultan d'Egypte, qui acquit une grande célébrité, né vers 1250 de notre ère, mort assassiné en 1299. Il était Allemand ou Grec de naissance. Acheté comme esclave et incorporé aux mameluks (on sait que c'est ainsi que se recrutait cette milice célèbre), par le sultan Kélaoun, il parvint peu à peu aux honneurs, et en arriva à rêver le pouvoir suprême. Après plusieurs tentatives infructueuses, au milieu desquelles il fut condamné à mort (1290), puis gracié, il parvint enfin à se faire proclamer sultan d'Egypte (1296), et à renverser Naser-Mohamed, qui était mineur. Son règne dura trois ans, après lesquels il fut massacré par les émirs révoltés (1299).

LADIGNAC, bourg et commune de France (*Haute-Vienne*), *cant.*, *arrond. et à 12 kilom.* N.-O. de Saint-Yrieix; pop. aggl., 302 hab. — *pop. tot.*, 2,495 hab. Carrière de *terre* à porcelaine; filature de laine et fabrication de droguet; fromageries, forges, moulins.

LADIK, **LADIKIÉH**, ville de Syrie. V. LATAKIÉH.

LADIN s. m. (la-dain). Philol. Idiome parlé en Rhétie.

LADISLAS (Jean), roi des Bulgares, mort en 1018. En 1015, il assassina son cousin, le roi Gabriel, et s'empara du trône. Il ne put s'opposer aux conquêtes de l'empereur Basile en Macédoine, et vit Achrida et plusieurs autres places importantes tomber au pouvoir des Grecs. Il fut tué lui-même au siége de Durazzo.

LADISLAS *ou* **LANCELOT**, *roi de Naples*, surnommé **le Victorieux**, né en 1376, mort en 1414. Une partie de son règne se passa à défendre sa couronne contre Louis II d'Anjou, son compétiteur. Lui-même essaya de faire valoir de folles prétentions sur la couronne de Hongrie. Il ne devint maître unique *de son royaume qu'en 1399, et voulut alors* conquérir l'Italie entière; il prétendait même à la domination impériale. En 1408, il s'empara *de Rome, et se préparait à entrer en* Toscane; mais, en 1411, il fut vaincu à Roca-Secca. Il se releva pourtant de cette défaite, et menaçait de nouveau l'Italie, lorsqu'il mourut des suites de longues débauches.

LADISLAS, nom de plusieurs rois de Bohême, de Hongrie, de Pologne. V. VLADISLAS.

LADISLAS DE GARA, palatin de Hongrie et ban de Croatie, né vers 1386, mort en 1466. Il joua un rôle important au milieu des troubles qui agitèrent la Hongrie à cette époque, contribua à l'élection des rois Sigismond, Albert II et Ladislas VI, et, à la mort de ce dernier (1458), essaya vainement de faire proclamer roi l'empereur Frédéric III. Le parti national l'emporta et élut Mathias Corvin.

LADISLAS DE HUNYADE, ban de Croatie, né vers 1427, mort en 1457. Il était fils du célèbre Jean Hunyade, sous les ordres duquel il se distingua de bonne heure. En 1456, il eut une querelle avec le comte de Cillen, lieutenant du roi en Hongrie, et le tua. Le roi Ladislas VI saisit cette occasion pour se débarrasser d'un membre de cette famille, que la gloire de son dernier chef lui rendait redoutable, et, ayant attiré Ladislas Hunyade à Bude, il le fit décapiter. Ce crime n'eut d'autre résultat que d'accroître les sympathies des Hongrois pour le second fils de Jean Hunyade, Mathias Corvin, qui, deux ans plus tard, à la mort de Ladislas VI, fut élu roi de Hongrie.

LA DIXMERIE (Nicolas BRICAIRE DE), littérateur flamand. V. DIXMERIE.

LADJYN (Mélik-al-Mansour-Housam-Eddyn), sultan d'Egypte. V. LADGIN.

LADMIRAL (Jean), graveur hollandais, né à Leyde en 1680, mort à une époque incertaine. Il appartenait à une famille française, qui s'était réfugiée en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes. C'était un graveur habile, qui savait en outre représenter avec beaucoup d'art les diverses parties du corps humain, au moyen d'estampes imprimées et coloriées. Le célèbre anatomiste Ruysch le chargea de graver les belles planches dont il a enrichi ses ouvrages. On cite surtout de lui une *Collection d'insectes* en 25 feuilles (1758).

LADMIRAULT (Louis-René-Paul DE), général français, né en 1808. Admis à dix-neuf ans à l'école de Saint-Cyr, il en sortit, en 1829, avec le grade de sous-lieutenant, et conquit presque tous ses grades en Afrique; à quarante ans, il fut promu général de brigade et devint, en 1859, général de division. M. de Ladmirault fit alors la campagne d'Italie et fut blessé à la bataille de Solferino, où il prit une part importante au succès de la journée. Sénateur en 1866, mis l'année suivante à la tête du 2e corps d'armée, il dirigea les manœuvres du camp de Châlons. Lorsque, en juillet 1870, éclata la guerre entre la France et la Prusse, le général de Ladmirault reçut le commandement du 4e corps, chargé de la défense des lignes de Metz à Thionville. Mais après les défaites de Mac-Mahon à Reischoffen (6 août), de Froissard à Forbach, il dut se replier sur Metz, pour y servir sous les ordres de Bazaine, nommé commandant en chef de l'armée du Rhin. Il donna des preuves d'une incontestable bravoure aux batailles de Borny (14 août), de Gravelotte (15 août), de Mars-la-Tour (16 août), à la suite desquelles eut lieu l'investissement de Metz et de l'armée française, et fit enlever Servigny par ses troupes le 31 août. A partir de ce moment jusqu'à la désastreuse capitulation du 27 octobre, il partagea l'inaction de l'armée, que

Bazaine, sur qui retombe cette inaction, devait livrer aux Prussiens. Envoyé alors en Allemagne comme prisonnier de guerre, il revint en France après la signature des préliminaires de paix, en mars 1871. Lorsque la guerre civile eut éclaté entre l'Assemblée de Versailles et la Commune de Paris, M. de Ladmirault fut nommé, le 6 avril, commandant du 1er corps chargé d'opérer contre Paris, pénétra dans la ville par la porte de Saint-Ouen, le 22 mai, et s'empara, dès le lendemain, des hauteurs de Montmartre, puis de la plus grande partie de la rive droite. Nommé, le 1er juillet 1871, commandant de la 1re division militaire et gouverneur de Paris, M. de Ladmirault s'est attaché à réorganiser le service militaire de sûreté, et il a fréquemment usé du pouvoir discrétionnaire que lui confère l'état de siége pour suspendre ou supprimer des journaux, interdire des pièces de théâtre, etc. Parmi les journaux qui ont eu à subir ses rigueurs, les journaux républicains ont le privilége d'occuper le premier rang; nous citerons: la *Vérité*, la *Constitution*, le *Radical*, la *Résurrection*, le *Corsaire*, le *Rappel*, le *Grelot*, etc. On lui doit : *Bases d'un projet pour le recrutement de l'armée de terre* (1871, in-8o).

LADO, divinité slave. V. LADA.

LADOGA, le plus important des nombreux lacs de la Russie d'Europe et même de l'Europe entière, situé entre la Finlande au N. et à l'O., le gouvernement de Saint-Pétersbourg au S.-O. et au S., et celui d'Olonetz à l'E.; il mesure 250 kilom. du N. au S., sur 140 kilom. de l'E. à l'O. Superficie : 18,344 kilom. carrés. Ce lac porte souvent le nom de mer dans les chroniques russes. Le bassin du Ladoga est de forme ovale; les eaux augmentent et diminuent alternativement dans une période qui varie de quatre à sept ans. Il reçoit de nombreux cours d'eau, parmi lesquels nous mentionnerons la Volkhov et la Siasi au S., la Svir à l'E. Ce lac est fécond en tempêtes, surtout quand souffle le vent du sud. Il abonde en poissons; aussi les habitants des rives se livrent-ils activement à la pêche, qui forme leur principale industrie. Pour éviter les dangers que présente la navigation du Ladoga, le gouvernement à fait creuser un canal, qui commence à la pointe S.-E. du lac, le longe dans sa plus grande étendue et débouche dans la Néva par les magnifiques écluses de Schlusselbourg. Ce canal, entrepris par Pierre le Grand, a de 10 à 14 pieds de largeur, et, suivant la saison, une profondeur de 4 à 8 pieds; quatre petites rivières, la Kabona, la Lava, la Cheldika et la Nasia l'alimentent, conjointement avec divers réservoirs pratiqués aux alentours. Le canal de Ladoga, qui, par la Néva, conduit jusqu'au golfe de Finlande, relie ce golfe, par un système d'autres canaux auxquels il sert de point de départ, à la mer Blanche et à la mer Caspienne. De plus, le Ladoga communique avec le lac Onéga par la Svir et avec le lac Ilmen par la Volkhov. Outre un grand nombre de vastes et beaux domaines, qui bordent la rive occidentale du lac, on y voit, près de l'embouchure de la Volkhov, la jolie ville appelée *Novaïa Ladoga* (Nouveau-Ladoga), peuplée d'environ 1,500 habitants, et à laquelle sa situation à la tête du canal donne une grande importance. A quelques verstes au S. de cette ville, on voit un certain nombre de masures, derniers vestiges de l'ancien Ladoga. Les autres localités principales sises sur les rives de ce lac sont Schlusselbourg, Serdebol et Kexholm.

Le lac ne renferme aucune île considérable; on doit cependant signaler celle de Walamo, où, depuis 1783, les Russes ont fondé un monastère de premier ordre.

LADON, ancienne rivière du Péloponèse, célèbre par la beauté de ses eaux et de ses rives; elle prenait sa source près de Leucosium et se jetait dans l'Alphée. Pausanias, qui a décrit le cours de ce chétif ruisseau, en parle avec cet enthousiasme que les Grecs professaient pour tout ce qui touchait à leur patrie. « C'est, dit-il, la plus belle rivière qu'il y ait en Grèce; elle n'a même pas sa pareille dans les pays barbares, mais elle n'est pas assez large pour avoir des îles, comme on en voit sur l'Ister ou sur l'Eridan. »

Dans la mythologie grecque, le fleuve Ladon est père de Daphné et de Syrinx.

LADONNE (Etienne), poëte latin moderne, mort vers 1638, à Autun, où il exerçait la profession d'avocat. Il a laissé un poëme latin, en vers hexamètres, lequel a pour titre : *Augustoduni amplissimæ civitatis et Galliarum quondam facile principis antiquitates* (Autun, 1640, in-8o).

LADORE (Jacques), théologien et poëte français, né en Touraine. Il vivait au XVIIe siècle, se fit recevoir docteur en théologie, devint procureur général de l'ordre des minimes, passa plusieurs années à Rome pour y remplir ces fonctions, puis revint en France, où il se noya en traversant la Seine à Joigny. Nous citerons, parmi ses compositions : le *Vol de l'âme sur les autels* (Paris, 1656, in-8o); le *Bonheur de la fréquente communion* (Paris, 1658, in-8o); *Digestum sapientiæ minimitanæ* (Rome, 1662, in-4o); *Horatii christiani triumphus* (Paris, 1662, in-4o), recueil d'odes et d'hymnes latines, ayant pour objet de célébrer les vertus de saint François de Sales.

LADOUCETTE (Jean-Charles-François, baron DE), administrateur et littérateur français, né à Metz en 1770, mort à Paris en 1848. Il étudia le droit à l'université de Nancy, puis se rendit à Paris, où il sut gagner la bienveillance de Barthélemy, le futur membre du Directoire, qui, nommé à cette époque ambassadeur en Suisse, emmena Ladoucette avec lui. Le 18 fructidor ayant amené l'exil de Barthélemy, son jeune protégé revint à Paris, où pendant quelques années il s'occupa de littérature et aborda même le théâtre. Chaudement recommandé à Bonaparte, après le coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé, en 1802, préfet du département des Hautes-Alpes. Ayant trouvé ce département en proie à la disette, il résolut, pour prévenir le retour d'une pareille calamité, de le mettre en communication avec la fertile Italie, en établissant une route sur le mont Genèvre, et il en commença la construction, en quelque sorte malgré l'opposition du gouvernement, en faisant sur sa propre fortune de fortes avances de fonds; la route fut inaugurée le 12 avril 1804. Ce service inappréciable ne fut pas le seul titre du préfet à la reconnaissance de ses administrés : il établit encore cinquante greniers d'abondance, institua un bureau central de charité dans chaque chef-lieu de canton, décida le gouvernement à établir les maisons hospitalières du mont Genèvre, fit ouvrir de nouvelles voies de communication, construire des ponts, dessécher des marais, etc., en sorte que le département des Hautes-Alpes, qui, à son arrivée, était peut-être le plus pauvre et le plus dénué de ressources matérielles de toute la France, se trouva bientôt pourvu de tous les éléments propres à y introduire l'aisance et la prospérité.

Ladoucette, créé baron de l'Empire en récompense de ses services, fut appelé, en 1809, à l'administration du département de la Roër, qu'il conserva jusqu'en 1814, époque où ce département fut séparé de la France. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma préfet de la Moselle, où il organisa rapidement la défense; mais l'entrée de Louis XVIII à Paris vint rendre sa tâche inutile. Pendant toute la Restauration, Ladoucette ne voulut accepter aucun emploi du gouvernement. Il s'occupait de travaux agricoles, de littérature et d'études archéologiques, lorsqu'en 1834 il fut élu député par les électeurs de Briey, qui lui continuèrent leur mandat jusqu'à sa mort. Le baron de Ladoucette, qui était membre de la Société des antiquaires de France, s'est fait connaître en littérature par les ouvrages suivants : *Helvetius à Voré*, comédie en un acte et en prose (1800); *Rose et noir, une nouvelle dite très-ancienne et une chinoise* (1801); *Archéologie de Mons-Saleucus, ville romaine* (1806); *Philoclès*, roman imité de l'*Agathon*, de Wieland (1807); *Voyage fait en* 1813 *et en* 1814 *dans les pays entre Meuse et Rhin* (1818); *Topographie, histoire, usages et dialectes des Hautes-Alpes* (1820); *Notice sur la colonie agricole de Fredericks-Oord en Hollande* (1822); *Nouvelles, contes, apologues et mélanges* (1822, 3 vol.); le *Troubadour* ou *Guillaume et Marguerite* (1824); *Robert et Léontine, histoire du* XVIe *siècle* (1827, 3 vol.); *Fables* (1827). Il a, en outre, fourni au *Recueil de la Société des antiquaires* une foule de mémoires, de rapports et de notices biographiques.

LADOUCETTE (Eugène-Frédéric-François, baron DE), fils du précédent, né à Paris en 1807. Il entra dans la carrière administrative, après la révolution de Juillet, en qualité d'auditeur au conseil d'Etat, fut successivement sous-préfet de Vouziers (1833) et de Saint-Etienne (1838), et, à partir de 1846, il se livra à des études et à des travaux agricoles. Candidat du gouvernement dans les Ardennes, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, auquel il donna une entière adhésion, il fut élu député (1852) et fit jusqu'à la fin de l'Empire partie du Corps législatif, où il ne joua qu'un rôle des plus effacés, se bornant à appuyer constamment de ses votes le gouvernement qui devait précipiter la France vers l'abîme.

LADOUCETTE (Louis-Napoléon-Lætitia-Charles DE), homme politique français, frère du précédent, né à Gap en 1809, mort à Paris en 1869. Il servit d'abord dans la cavalerie, donna sa démission d'officier, en 1837, pour entrer au conseil d'Etat. La révolution de février 1848 lui ayant enlevé son emploi de maître des requêtes, il se présenta, mais sans succès, comme candidat, lors des élections à la Constituante, fut envoyé à la Législative (1849) par les électeurs de la Moselle, et y vota constamment avec le parti conservateur. Après le coup d'Etat (1851), il fit partie de la commission consultative et fut appelé, l'année suivante, à siéger au Sénat. C'est sur sa proposition qu'en 1854 fut présenté à l'empereur un rapport destiné à fixer les bases d'un code rural. Ladoucette prit, comme rapporteur de pétitions, une part assez active aux travaux du Sénat, et monta plusieurs fois à la tribune pour y soutenir les idées religieuses. Comme maire du VIIIe arrondissement de Paris, il ne permit pas que des cours publics pour l'enseignement des filles fussent ouverts dans son arrondissement. A l'exemple de l'immense majorité de ses collègues du Sénat, ce ne fut pas sans peine qu'il vit inaugurer les réformes qui déracinaient le pouvoir personnel, dont il avait été un des plus chauds partisans. Il avait été créé commandeur de la Légion d'honneur en 1863.

LA DOUESPE DE SAINT-OUEN (Louis DE), avocat au parlement de Normandie, né en 1660, mort en 1740. Il a laissé un poëme en quatre chants, imité du IVe livre de l'*Enéide* (Paris, 1738, in-4o).

LADOWSKI (Mathias-Marcien), jurisconsulte polonais, né en 1650, mort en 1710. Il fut archiviste de la république et secrétaire du roi Jean Sobieski. On a de lui : *Inventaire des constitutions de la couronne de Pologne de* 1550 *à* 1683 (Varsovie, 1685, in-fol.), ouvrage continué jusqu'en 1782, par A. Zaluski, Arn. Zeglicki et Th. Waga; *Inventorium omnium et singulorum privilegiorum litterarum, diplomatum, etc., quæ in archivis regni in arce Cracoviensi continentur, anno* 1682 (in-fol.).

LADOWSKI (Remi), naturaliste polonais, né dans la Volhynie en 1738, mort en 1798. Il appartenait à l'ordre des piaristes et se consacra tout entier à l'étude des sciences naturelles, sur lesquelles il publia plusieurs ouvrages estimés, entre autres : des *Abeilles, la manière de les élever, de les multiplier et de les soigner dans leurs maladies* (Varsovie, 1781, in-8o); *Histoire naturelle du royaume de Pologne* (Cracovie, 1783, in-8o), traduite en allemand par Bokshammer; *Dictionnaire d'histoire naturelle et d'autres curiosités de l'antiquité, etc.*, traduit du français (Cracovie, 1785, 2 vol. in-8o); *Description des îles Pelew, d'après les données du capitaine Wilson* (1792, 2 vol. in-8o). On lui doit aussi d'autres traductions d'ouvrages français et une *Grammaire géographique* (1774, 2 vol. in-8o).

LADRE adj. (la-dre. — C'est le nom vulgaire du *Lazare* de l'Evangile, de celui qui, couvert d'ulcères, était à la porte du riche. Ce mot désigne proprement le lépreux, l'homme couvert d'ulcères. Au moyen âge, on se servait aussi du mot *ladrerie* pour désigner la lèpre et les hôpitaux destinés aux lépreux. M. Scheler demande si *ladre*, dans le sens d'avare, n'est pas l'italien *ladro*, voleur, larron. Il n'est pas nécessaire de recourir à cette explication, car *ladre* a signifié autrefois insensible, et, de l'insensibilité physique, on a passé aisément à la dureté du cœur, qui est un des caractères de l'avarice). Qui est atteint de lèpre ou de ladrerie : *Un homme* LADRE. *Une femme* LADRE.

— Qui est atteint de la ladrerie, maladie particulière aux porcs : *Les gorets issus de père et mère* LADRES *sont plus exposés à cette maladie que ceux provenant de père et mère sains.* (Viborn.)

— Insensible, au physique comme au moral : *Il est* LADRE, *il ne sent pas les coups. Il faut être* LADRE *d'esprit pour ne pas admirer la manière frugale dont Calvin a vécu.* (Bayle.)

— Excessivement avare : *Un homme, une femme très-*LADRE. *Vous êtes un tantinet* LADRE *de votre naturel.* (Dancourt.)

— Chasse. Se dit du lièvre qui vit dans les lieux marécageux : *Lièvre* LADRE.

— Substantiv. *Ladre, ladresse*, Personne affectée de la ladrerie, de la lèpre : *Un* LADRE. *Une* LADRESSE.

— Personne extrêmement avare :

. . . . . En vrai *ladre*, il a toujours vécu
Et se ferait fesser pour moins d'un quart d'écu.
MOLIÈRE.

— Anc. méd. *Ladre blanc*, Lépreux chez qui la lèpre n'était qu'intérieure. ‖ *Ladre vert*, Celui chez qui la lèpre avait fait des ravages visibles.

— Art vétér. *Ce cheval a du ladre*, Se dit d'un cheval qui a autour des yeux et au bout du nez des taches dénuées de poil.

— **Syn. Ladre, lépreux.** Le premier se dit ordinairement des animaux, et le second des hommes atteints d'une maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles. Cependant, on dit quelquefois d'un homme qu'il est *ladre*, au lieu de *lépreux;* mais on ne parle ainsi que par dénigrement, pour ne pas employer le mot propre, qui ne marquerait pas assez le mépris qu'on éprouve ou qu'on affecte.

— **Ladre, chiche, crasseux,** etc. V. CHICHE.

LADREITT DE LA CHARRIÈRE (Jules-Marie), général français, né à Coux (Ardèche) en 1806, mort en 1870. Sorti, en 1827, de l'école de Saint-Cyr, avec le grade de sous-lieutenant, il fit, de 1830 à 1840, sept campagnes en Afrique, et, après avoir successivement franchi tous les grades intermédiaires, fut promu, en 1855, à celui de général de brigade. Pendant la campagne d'Italie (1859), il reçut le commandement de la première brigade du quatrième corps, et assista avec elle aux batailles de Magenta et de Solferino. Il reçut, peu de temps après cette dernière, le titre de commandeur de la Légion d'honneur. M. Ladreitt de La Charrière faisait partie du cadre de réserve, lorsque, après la honteuse capitulation de Sedan, il fut rappelé à l'activité de service par le gouvernement de la Défense nationale et nommé général de division (septembre 1870). Il fit alors partie de l'armée organisée pour la défense de Paris, et fut mortellement frappé de deux balles à l'attaque de Montmesly, près de Paris.

LADRERIE s. f. (la-dre-rî — rad. *ladre*). Ancien nom de la lèpre.

— Hôpital où l'on enfermait les lépreux. ‖ On disait aussi LÉPROSERIE et MALADRERIE.

— Maladie particulière au porc, caractérisée par l'insensibilité de la peau et par des vésicules à la langue : *La lèpre, à laquelle le porc est très-sujet, s'appelle chez lui* LADRERIE. (Toussenel.)

— Avarice sordide : *Voyez un peu la* LADRERIE *de cet homme!* (Acad.) *Si j'étais riche, je serais honteux de travailler; on croirait que c'est par* LADRERIE, *et pour ajouter un peu de gain à mon avoir.* (G. Sand.)

— **Encycl.** Pathol. humaine. V. LÈPRE.

— Art vétér. La *ladrerie*, maladie particulière au cochon domestique, est encore vulgairement nommée *noselerie, pourriture de Saint-Lazare*, etc. Elle est caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, d'un helminthe, le *cysticerque celluleux.* D'après les naturalistes modernes, cet entozoaire est particulier au porc. Dupuy dit, cependant, l'avoir trouvé chez le sanglier et le chevreuil.

Les cochons les plus prédisposés à contracter cette maladie sont ceux qui habitent des localités basses et marécageuses; qui font usage de viandes corrompues, de fruits gâtés, de grains altérés. Ainsi, autrefois, lorsqu'il y avait de nombreux porcs en glandée dans de vastes forêts, le plus souvent marécageuses (ce qui constituait même un des grands revenus du domaine royal), la *ladrerie* était bien plus commune qu'aujourd'hui; car ces cochons vivaient là jour et nuit et devaient souffrir du régime et de la saison. Enfin, les causes prédisposantes de la *ladrerie* ne sont autres que celles de toutes les maladies dues à des parasites.

Quant à la cause déterminante de la *ladrerie*, elle est aujourd'hui parfaitement connue. En effet, les expériences ont surabondamment démontré que le ver vésiculaire que l'on retrouve dans le tissu cellulaire des porcs ladres provient des proglottides ou des proscolex du tænia solium, rendus par l'homme, et qui sont déglutis par les porcs.

Après avoir été déglutis, les proscolex traversent les membranes du tube digestif, et s'insinuent dans les organes circonvoisins, ou bien ils entrent dans les lymphatiques ou les veines de l'intestin, arrivent dans le torrent circulatoire, et sont ainsi portés avec le sang dans toutes les parties de l'économie, où ils se fixent et se développent. Si ces vers, parvenus à leur complet développement, sont déglutis encore vivants par l'homme, ils donnent naissance, chez ce dernier, au *tænia solium* (ver solitaire). Ce sont les anneaux de ce ténia qui, lorsqu'ils sont fécondés ou à l'état de proglottides, donnent de nouveau naissance, chez le porc, au cysticerque celluleux, et ainsi de suite. Pour démontrer ces métamorphoses, M. Leuckart a fait développer la *ladrerie* chez le cochon en lui faisant avaler des proglottides du tænia solium; et, au moyen du cysticerque celluleux, il a fait développer le ver solitaire chez des hommes condamnés à la peine capitale. Ces expériences ont été répétées à Munich, par le professeur Nicklas, sur des élèves de l'école vétérinaire. M. Kuecheinmester a fait aussi des expériences analogues.

Il nous reste maintenant, touchant l'étiologie de la *ladrerie*, deux questions à examiner : celle de l'hérédité et celle de la contagion; questions que n'exclut pas le mode de génération de la *ladrerie*. « En effet, dit M. Lafosse, il est facile de concevoir que les proscolex, êtres essentiellement microscopiques, peuvent se trouver mélangés au sperme du mâle qui les a déglutis; que, par l'intermédiaire de la semence, par conséquent, ils ont pu être portés jusqu'aux ovules; qu'ils pouvaient déjà, lors de la fécondation, se trouver dans les ovules, si c'était la femelle qui les eût déglutis avant la copulation; qu'enfin, pendant la gestation, le sang qui abonde au placenta et sert à la nutrition du fœtus peut porter à ce dernier les proscolex, qui, en s'y développant, feront surgir la *ladrerie*, reconnaissable déjà, au moment où ces fœtus verront le jour, ou peu de temps après leur naissance. » Il est donc parfaitement démontré que cette maladie est héréditaire et même congéniale.

Quant à la contagion, elle est possible, mais dans certaines conditions seulement. Si l'on introduit dans une porcherie des porcs ladres depuis longtemps, ils ne communiqueront pas la *ladrerie* aux porcs sains, parce que, à ce moment, chez les porcs ladres, les proscolex sont fixés, passés à l'état de scolex, et ne peuvent plus s'échapper de l'organisme qui les recèle, et passer dans un autre organisme. Si, au contraire, des porcs sont mis en communication avec d'autres porcs, peu de temps après avoir avalé des anneaux de ténia, ils pourront rejeter une partie de ces proscolex ingérés en dernier lieu, qui, pris avec les aliments par les porcs sains, feront développer la *ladrerie* chez ces derniers. Ainsi donc, les affirmations de quelques auteurs anciens, qui prétendaient avoir observé la contagion de la *ladrerie*, n'étaient pas erronées.

A l'extérieur, aucun signe extraordinaire certain ne décèle la présence de la *ladrerie* lorsque les cysticerques sont peu nombreux, et le porc termine ses jours à l'abattoir sans avoir été trouvé malade. Mais lorsque les tissus du porc sont envahis par un nombre considérable de proscolex, et surtout lorsque ces derniers sont passés à l'état de scolex ou de cysticerques, l'animal est faible, triste, indifférent à tout et insensible aux coups; il marche avec lenteur et nonchalance; les yeux sont ternes, les muqueuses sont pâles ou d'un rouge uniforme, bleuâtre ou vineux; la peau s'épaissit; les soies s'arrachent facilement, et viennent quelquefois avec un peu de sang. Néanmoins, l'appétit est ordinairement aussi vif que s'il n'existait aucune altération dans l'organisme, et les digestions se font bien. L'animal ne paraît pas d'abord souffrir de la poitrine, sa respiration n'est nullement gênée, ni sa voix plus rauque qu'à l'ordinaire. « Il est rare alors, dit M. Lafosse, que l'on ne puisse pas apercevoir, sur les *côtés du frein de la langue* ou *sur la conjonctive*, des ampoules de la grosseur d'un grain de mil, de sorgho, de chènevis, ou d'un petit pois, demi-transparentes et formant des saillies à peine sensibles au-dessus du niveau de ces muqueuses : ce sont les cysticerques; losqu'on ne peut pas les voir, on les sent en passant l'index sur les parties susnommées, en ayant soin de presser légèrement. » Plus tard, les animaux sont dans un véritable état de prostration; la respiration est lente, le pouls est petit et inégal; les forces abandonnent tout à fait le malade; des infiltrations se forment aux membres ou sous la mâchoire; l'appétit diminue; il survient de la diarrhée; l'animal maigrit beaucoup ou il devient comme bouffi; il semble paralysé des membres postérieurs, et finit par mourir.

La *ladrerie* suit une marche très-lente. Des animaux, affectés peu de jours après leur naissance, arrivent jusqu'à l'âge de dix-huit mois à deux ans sans avoir souffert dans leur croissance; en général, ce n'est que six mois ou un an après son invasion, que la maladie amène la mort, lorsqu'on lui laisse le temps de subir toutes les évolutions.

Pour donner une base certaine au diagnostic de la *ladrerie*, il faut constater la présence des hydatides sur les bords et près du frein de la langue, ou sur la conjonctive; car c'est dans ces endroits qu'ils siégent le plus ordinairement.

Sous Louis XIV, on avait créé des charges de *jurés langueyeurs de porcs*, qui devaient s'assurer, par l'inspection de la langue, si les cochons amenés au marché n'étaient pas atteints de la *ladrerie*. Aujourd'hui, les langueyeurs se trouvent encore sur les marchés, mais ils ne sont plus pourvus de la charge d'officiers publics; ce sont seulement des industriels fonctionnant sur la demande des particuliers qui veulent recourir à leurs lumières.

Les usages économiques du cochon ladre méritent de fixer l'attention. La chair du porc atteint de *ladredrie* donne un bouillon fade et sans odeur, par conséquent peu nutritif; soumise à l'action du feu, elle fait entendre une crépitation, due à la rupture des vésicules; les hydatides cuites craquent sous la dent comme des fragments de plâtre. A un certain degré de la maladie, les chairs ne sont pas absolument malsaines, et peuvent même constituer un aliment passable, lorsque le mal est peu intense; mais lorsque les chairs sont très-infectées de cysticerques, elles ne fournissent plus qu'un aliment si peu substantiel et tellement désagréable, qu'il n'est plus possible de les utiliser, bien que cuites elles ne soient plus essentiellement nuisibles. Mais si la chair du porc ladre n'est pas nuisible à la santé, lorsqu'elle a été soumise à la cuisson, il n'en est pas ainsi des chairs crues : ces dernières, quelque légère que soit leur altération, peuvent faire développer chez l'homme le *tænia solium*, qui, trop souvent, produit des dérangements considérables. C'est pourquoi l'autorité municipale peut et doit, en s'appuyant sur les dispositions du décret de la Constituante du 6 octobre 1791, proscrire l'usage de la chair de porc très-ladre, et en autoriser la consommation seulement lorsque les helminthes sont peu nombreux.

Le traitement curatif de la *ladrerie* est jusqu'ici inconnu, et tout est à rechercher, tout est à découvrir dans la thérapeutique de cette maladie. Ce n'est pas que les recettes manquent; elles fourmillent dans la médecine vétérinaire, qui n'en est guère plus avancée pour cela. Les douches froides, les acétates de plomb, de cuivre, les mercuriaux, l'antimoine, le soufre, le sel marin, le marc de vin, les amers, les sels ammoniacaux, les préparations arsenicales, aucun de ces moyens n'a réussi. Peut-être un jour trouvera-t-on une substance capable de tuer les helminthes disséminés dans les profondeurs de l'organisme; mais il est craindre qu'il ne faille bien du temps pour la découvrir.

Parmi les moyens préservatifs, tels qu'une bonne alimentation, l'exercice, des logements salubres, qui contribuent à protéger l'organisme contre l'invasion des parasites, il n'en est pas de plus important que celui qui consiste à empêcher les porcs d'ingérer des excréments humains qui recèlent les germes de la *ladrerie*. Enfin, puisque cette maladie est héréditaire et contagieuse, les verrats et les truies qui en sont atteints doivent être écartés de la reproduction; et les porcs qui ont avalé des proscolex de ténia doivent être séquestrés, tant qu'on ne les en a pas débarrassés par les anthelminthiques.

LADRONES, nom espagnol des îles MARIANNES.

LADURE s. f. (la-du-re). Petit plateau circulaire qui, dans les salines de l'Ouest, occupe le milieu de la cloison des bassins appelée œillets : *C'est sur les* LADURES *que l'on dépose le sel à mesure qu'on le recueille.*

LADURNER (Ignace-Antoine-François-Xavier), pianiste et compositeur allemand, né à Aldein (Tyrol) en 1766, mort à Villain (Seine-et-Oise) en 1839. Fils d'un instituteur qui cumulait les fonctions d'organiste, Ladurner dut, à l'âge de seize ans, remplacer, dans ces deux emplois, son père décédé. En 1784, il se rendit à Munich, où il compléta son instruction musicale, puis partit, en 1788, pour Paris, où, pendant quarante ans, il se livra à l'enseignement avec un succès continu. Il devint membre du Conservatoire de musique et de l'Académie de Bologne, et épousa Mlle Mussier de Gondreville, violoniste distinguée, qui se produisit avec succès dans des concerts sous le nom de Mlle de la Jonchère. Ladurner avait de la science et un certain talent mélodique, mais peu d'inspiration et d'originalité. Il fit représenter, au théâtre de la Loi et à Feydeau, deux partitions en un acte, qui n'eurent aucun succès : *Wenzel* ou le *Magistrat du peuple*, et les *Vieux fous*. On connaît aussi de lui douze sonates, trois caprices, deux mélanges harmoniques, une fantaisie et quatorze airs variés pour piano seul, neuf sonates pour piano et violon, et une sonate à quatre mains.

LADVOCAT (Jean-Baptiste), érudit et littérateur français, né à Vaucouleurs, diocèse de Toul, en 1709, mort à Paris en 1765. Envoyé à Paris pour y compléter ses études, il entra dans la société de Sorbonne, se fit recevoir docteur en théologie, puis devint curé de Domremy. En 1740, il retourna à Paris, où il occupa une chaire à la Sorbonne, fut nommé bibliothécaire de cette maison en 1742, et devint, en 1751, titulaire d'une chaire d'hébreu que le duc d'Orléans venait de fonder à la Sorbonne. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dictionnaire géographique portatif*, trad. de l'anglais (Paris, 1747, in-8°), très-souvent réédité; *Lettre sur le rhinocéros* (Paris, 1749); *Dictionnaire historique portatif* (Paris, 1752, 2 vol. in-8°), ouvrage biographique qui a été réédité, augmenté et transformé plusieurs fois; *Grammaire hébraïque à l'usage des écoles de Sorbonne* (Paris, 1755, in-8°); *Lettre dans laquelle l'auteur examine si les textes originaux de l'Ecriture sont corrompus et si la Vulgate leur est préférable* (1766, in-8°); *Tractatus de conciliis in genere* (Caen, 1769, in-8°), etc. Ladvocat a collaboré, en outre, à la *Bibliothèque annuelle et universelle* (1751-1757), et aux *Annales typographiques* (1768-1763). Ses écrits annoncent des connaissances très-étendues et très-variées, un goût sûr et délicat, une intelligence vive et pénétrante. Ce fut un des hommes les plus savants de son temps, un esprit vulgarisateur qui s'était attaché à rendre faciles des études jusqu'alors presque inabordables.

LADVOCAT, éditeur et libraire français, né en 1790, mort à Paris en 1854. Il ouvrit, dans la fameuse galerie de bois au Palais-Royal, une librairie qui obtint bientôt une grande vogue, puis se fit éditeur. Après avoir mis au jour un opuscule en vers, intitulé : l'*Emploi de la demi-solde*, écrit par un lieutenant de la garde impériale, et qui se vendit à un grand nombre d'exemplaires, Ladvocat édita les *Messéniennes*, de Casimir Delavigne; les *Odes et Ballades*, de Victor Hugo, une traduction des œuvres de lord Byron, les œuvres d'Alfred de Vigny, de Sainte-Beuve, de toute la jeune littérature, en un mot. « Pour combien d'hommes de lettres, dit M. Ed. Thierry, le magasin des nos 197 et 198 du Palais-Royal a-t-il été le vestibule de l'Académie et de la Chambre des pairs? Ladvocat a fait des membres de l'Institut, des ambassadeurs, des ministres, et il s'en vantait. Il était l'éditeur intelligent, généreux, hardi et prodigieux. Il payait un bon livre comme on ne payerait aujourd'hui qu'un scandale. » C'est ainsi qu'il donna, à Casimir Delavigne, 12,000 francs du manuscrit de l'*École des vieillards*, et qu'il acheta les *Œuvres* de Chateaubriand 300,000 francs. Quant aux livres d'un ordre douteux ou inférieur, il refusa, tant qu'il fut riche, d'en éditer un seul : il ne voulut point, par exemple, gagner 200,000 francs en publiant les *Mémoires de Vidocq*. Bayard, dans son *Roman à vendre*, a fait le portrait suivant du brillant éditeur :

Je suis fêté de tous, ma maison est brillante;
J'ai sur l'esprit courant vingt mille écus de rente;
Je vends tout, j'use tout par trente éditions;
J'exploite à mon profit les réputations;
Recherché des auteurs, estimé des actrices,
Je fais des marchés d'or jusque dans les coulisses...
J'ai des amis partout; les journaux sont pour moi,
Et j'imprime les vers d'un procureur du roi.

Vers 1830, Ladvocat quitta le Palais-Royal pour aller s'installer quai Voltaire, où il brilla quelque temps encore par son luxe et par ses fêtes. Mais, bien qu'il eût édité le *Théâtre étranger*, les *Ducs de Bourgogne*, *Shakspeare*, *Schiller*, les *Mémoires de Mme de Genlis*, les *Mémoires de Mme d'Abrantès*, ouvrages qui obtinrent de grands succès en librairie, Ladvocat, par ses prodigalités, par le peu d'ordre qu'il mit dans ses brillantes affaires, se trouva, en 1831, complétement ruiné, à bout d'expédients et de ressources. Les fameux *Mémoires d'une contemporaine*, qu'il n'hésita point à éditer et qui se vendirent à un nombre considérable d'exemplaires, ne purent le sauver. Il abandonna alors la librairie, édita encore quelques ouvrages, puis s'associa à une habilleuse à la mode, se rendit en Espagne, reçut le titre de fournisseur des objets d'art du roi et de la reine d'Espagne, se livra à divers métiers, mais ne fit plus que végéter jusqu'à sa mort. « Il mourut sur un lit d'emprunt, dit Jules Janin, triste fin d'un homme qui avait été le bienfaiteur de plusieurs et l'ami de tous. »

LADVOCAT-BILLIAD (Nicolas), en latin **Billialdus**, prélat français, né à Paris en 1620, mort en 1681. Il fut reçu docteur en Sorbonne à l'âge de vingt-quatre ans, et devint vicaire général du cardinal de Retz, puis évêque de Boulogne-sur-Mer (1675). On a de lui, sous ce titre : *Vindiciæ parthenicæ* (1670), un opuscule dans lequel il soutient, contre Claude Jolly, que la sainte Vierge a été enlevée au ciel corporellement.

LADY s. f. (la-di, les Anglais prononcent lé-di — mot anglais qui vient, selon le docteur Bosworth, de l'anglo-saxon *hlæf-dige*, *hlæf-die*, de *hlæf* ou *hlaf*, *hlafes*, un pain, du pain, et *dige*, *die*, substantif féminin, de *dugan*, *digan*, s'occuper de. Par suite, *lady* voudrait dire proprement celle qui procure, celle qui sert le pain à la famille. Max Müller croit qu'il se pourrait que *lady* fût une corruption de l'anglo-saxon *hlâf-weardige*, féminin de *hlâf-weard*, le gardien du pain. Historiquement, cette idée, que le don du pain est un des attributs de la souveraineté, se retrouve dans les *panes palatini* ou *gradiles*, les pains qui étaient quotidiennement distribués sur les marches du palais impérial par Constantin le Grand, et même, avant lui, par l'empereur Aurélien. C'est de même à Dieu, le souverain du monde, que, dans l'Oraison dominicale, les chrétiens demandent le pain quotidien). Titre donné, en Angleterre, aux femmes des nobles, tels que lords et chevaliers baronnets : LADY *Russell*. LADY *Osborn*. LADY *Holland*. LADY *Melvil*. ‖ Femme de distinction en général : *Une jeune, une jolie* LADY.

Que pour une *lady* vous parlez sensément!
C. DELAVIGNE.

‖ Pl. LADYS, ou, selon la forme anglaise, des LADIES : *Un cercle de* LADYS. *Jupiter seul a pu ne pas perdre contenance devant sa divine moitié, sur laquelle se sont modelées beaucoup de* LADIES *en Angleterre.* (Balz.)

Lady Tartufe, comédie de Mme de Girardin. V. TARTUFE (lady).

Lady Melvil, opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges et de Leuven, musique de Grisar; représenté sur le théâtre de la Renaissance le 15 novembre 1838. L'action se passe à Londres. Une grande dame, lady Melvil, est aimée par un artiste florentin nommé Bernard, qui emploie, pour parvenir à lui faire connaître son amour, bien des moyens, au nombre desquels il s'en trouve d'assez peu délicats, entre autres, celui de lui envoyer une parure vendue à la duchesse de Devonshire. Malgré le scandale causé par cette licence, lady Melvil et Bernard s'entendent à merveille et finissent par s'épouser, et, ce qui atténue singulièrement la thèse que les auteurs se sont proposé de soutenir pour flatter le goût du public de ce temps, il se trouve que Bernard est noble et qu'il cachait son titre sous les apparences de la profession d'orfévre. La partition renferme de jolies idées, des phrases originales; en un mot, elle annonçait beaucoup de talent; le trio en canon du premier acte, les couplets de Tom Krick, les airs de lady Melvil ont été appréciés d'emblée par les musiciens et le public. C'est dans cet ouvrage que la charmante cantatrice anglaise, Mme Anna Thillon, débuta.

LÆ..... Pour les termes d'histoire naturelle qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici, V. LÉ.....

LÆDESE, ville de Suède, province de Gothie. Sous les dénominations successives d'Ancienne et de Nouvelle Lædese, elle a joué un rôle important dans l'histoire du pays. C'est à Lædese qu'en 1249 fut signée la paix entre la Suède et la Norvége. C'est là qu'en 1313 les ducs Eric et Waldemar reçurent leurs fiancées et donnèrent ces grandes fêtes et ces plantureux festins, dont la *Chronique rimée* fait une description si pompeuse. En 1523, Gustave Wasa y tint l'assemblée des états de son royaume, à laquelle assistèrent les représentants de Frédéric Ier, roi de Danemark, et où furent réglés les litiges qui divisaient les deux pays. Gustave Wasa désigna aussi Lædese comme la place de commerce d'où l'on pourrait traiter avec les pays étrangers, sans passer par le Sund et les Belts, ainsi que l'exigeait le traité avec Lubeck, et, à cette occasion, il lui octroya de nouveaux et plus considérables priviléges. Lædese formait une cité importante, avec un château royal et des murailles fortifiées; elle soutint plus ou moins heureusement un grand nombre de siéges; enfin, en 1611, elle fut brûlée par les Danois, et, dès lors, elle disparaît de l'histoire comme ville, pour faire place à la nouvelle et grande cité de Gothembourg.

LÆGSTÆR, ville du Jutland, sur le Lümfjord, préfecture et à 80 kilom. O. d'Aalborg; 1,800 hab. Il y a deux ports excellents, avec un canal profond de 3 mètres environ et long de 500 mètres. Les habitants de Lægstær s'occupent principalement de navigation et de pêche.

LAEKEN, village de Belgique, dans les environs de Bruxelles. Le château de Laeken, résidence de la famille royale, fut bâti à la fin du XVIIIe siècle, par les architectes Montoyer et Payen, d'après les dessins de l'archiduc Albert de Saxe-Teschen. Ce château, saccagé en 1792, fut acquis par Napoléon Ier, qui le fit restaurer, le garnit de meubles envoyés de Paris et l'habita avec Joséphine. On prétend que c'est dans ce château qu'il conçut le plan de la campagne de Russie. Ce château de Laeken, après avoir vu mourir, le 10 décembre 1865, Léopold Ier, roi des Belges, sert aujourd'hui de retraite à la veuve de Maximilien. La façade principale se compose d'un portique d'ordre ionique, dont les colonnes soutiennent un entablement orné de bas-reliefs. Les ailes sont formées de pavillons avec pilastres, soutenant aussi un entablement décoré de bas-reliefs. Le parc offre une belle pelouse, qui descend vers la Senne et le canal de Willebroek, des parterres, des massifs de fleurs, des serres, une orangerie, des objets d'art, etc.

Au-dessous de l'église de Laeken, en voie de construction, règne une crypte destinée à la sépulture de la famille royale. C'est là que reposent la reine des Belges, sœur des princes d'Orléans, et Léopold Ier, son époux. Dans le cimetière, un bloc massif et sans ornements porte l'inscription suivante : « Ci-gît la Malibran. » Les restes de l'illustre cantatrice ont été déposés dans ce petit cimetière de Laeken, entre les tombeaux de deux villageois.

LÆLIA, dame romaine, fille du consul Lælius le Sage. Elle vivait au IIe siècle avant notre ère, acquit un grand renom par la pureté, par l'élégance avec laquelle elle parlait sa langue native et donna le ton à la société polie de son temps. Cicéron, qui l'avait connue lorsqu'elle était déjà avancée en âge, rapporte que sa diction avait une grâce indéfinissable et toute romaine, qui rappelait avec autant d'exactitude que de vivacité l'éloquence de son père Lælius, et celle de Scipion l'Africain. Ce fut à son école que son gendre, Licinius Crassus, se forma à l'éloquence.

LÆLIEN (Ulpius Cornelius LÆLIANUS ou), également appelé **Lollianus**, un des trente tyrans qui s'élevèrent dans l'empire après la mort de Gallien, tué en 267 de notre ère. Il se fit proclamer empereur par son armée, à Mayence (266); mais il fut massacré par ses propres soldats, mécontents de ce qu'il les occupait à rétablir les forteresses de la Gaule, pour mettre cette province à couvert des invasions des barbares. C'était un homme d'une grande bravoure, qui s'était élevé par son mérite personnel au premier rang de l'armée, et qui avait entrepris de restaurer plusieurs cités de la Gaule.

LÆLIUS (Caïus), consul romain, né vers 235 avant notre ère, mort vers 165. On voit, par les récits de Tite-Live et de Polybe, que Lælius était le confident de toutes les pensées et de toutes actions de Scipion l'Africain. Lælius accompagna son ami en Espagne, en Sicile, en Afrique, devint questeur en 202, commanda l'aile gauche des Romains à Bæcula, et prit part aux victoires remportées sur Asdrubal et Syphax. Ce fut même lui qui fit ce dernier prisonnier (204), et décida la victoire de Zama en culbutant la cavalerie numide. En Espagne, il contribua à la reddition de Carthagène, qu'il assiégea avec une flotte, et eut ensuite la garde de cette ville. Il devint préteur avec la Sicile pour province (196), puis fut élu consul (190), et passa deux ans dans la Gaule cisalpine. Enfin, ses actions d'éclat lui valurent deux couronnes d'or. C'est, dit-on, d'après ses récits que Polybe écrivit les campagnes des Scipions en Espagne.

LÆLIUS (Caïus Lælius Sapiens), consul romain, fils du précédent, né en 185 av. J.-C., mort vers 115. Tribun du peuple l'an 151, préteur l'an 145, il fut élu consul l'an 140, et accompagna Scipion le Jeune au siége de Carthage, où il se signala par sa valeur. Il commanda en chef en Espagne contre Viriathe, mais sans grand succès, car il n'était pas homme de guerre.

Il se distingua par son goût pour l'éloquence et la poésie, et par la protection qu'il accorda à ceux qui les cultivaient. Il fréquenta le barreau, et fut bientôt regardé comme un des plus grands orateurs de son temps. Selon Cicéron, son éloquence était fine et persuasive, mais il négligeait son style et employait fréquemment des mots vieillis. Cependant Lælius contribua beaucoup par son érudition, qui était peu commune, et surtout par la délicatesse de son esprit, à bannir la rudesse de la langue des siècles précédents, et à faire pénétrer dans Rome la littérature et la civilisation grecques. Polybe, l'ami de son père, fut aussi le sien; et Térence, admis dans son intimité et dans celle de Scipion, y apprit, dit-on, les secrets de la pure et élégante latinité. On assure même que Lælius eut part aux comédies de ce poëte, le plus châtié qu'ait eu le théâtre de l'ancienne Rome.

Lælius était contemporain des Gracques;

quand il fut nommé tribun, il commença d'abord à prendre parti pour eux ; mais lorsqu'il vit l'opposition de l'aristocratie, il s'effraya et les abandonna. C'est ce qui lui valut, de la part des patriciens, le surnom de Sage. Son amitié pour Scipion était si célèbre dans Rome, que Cicéron l'introduit comme principal personnage dans son beau traité *De amicitia* et le met aussi en scène dans deux autres de ses livres. On a fait un grand éloge de sa modestie, et l'on raconte à ce sujet que, n'ayant pu venir à bout de gagner une cause, il conseilla à sa partie d'avoir recours à Galba, son émule, et qu'il fut le premier à féliciter celui-ci, lorsqu'il sut qu'il avait triomphé.

Enfin Cicéron et Horace rapportent sur lui et sur Scipion un trait devenu célèbre : « Lælius et Scipion, dit Cicéron, faisaient souvent des parties de campagne ; et là, affranchis du tumulte et des folies de la ville, comme d'une chaîne qu'il leur fallait porter, ils redevenaient incroyablement enfants. On rapporte, ce que j'ose à peine dire, en parlant de ces deux grands hommes, qu'ils allaient ramasser des coquilles sur les rivages de Gaëte et de Laurente, et qu'ils descendaient à toute sorte de petits jeux et d'amusements enfantins. »

LAEMLEIN (Alexandre), peintre, né à Hohenfeld-sur-le-Mein (Bavière) en 1813. Il vivait à la campagne, où son père était jardinier, lorsqu'il fut appelé, en 1823, à Paris, par son oncle, Alexandre Laemlein, savant joueur d'échecs, qui tenait l'hôtel de l'Echiquier et qui a laissé une *Encyclopédie des échecs*, ainsi qu'une *Collection de problèmes* sur son jeu favori. Le jeune Alexandre ayant montré des dispositions pour les arts, son oncle lui fit apprendre le dessin, le plaça chez un graveur, puis l'envoya suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts. Sous la direction de Regnault et de Picot, M. Laemlein fit des progrès rapides, se vit chargé, à l'âge de vingt-deux ans, d'aider le peintre Alaux à restaurer la galerie du Primatice, à Fontainebleau, puis il exécuta, avec le même artiste, divers tableaux, à Versailles, au palais de Saint-Cloud, à Paris. En 1836, il débuta aux Salons en envoyant un *Portrait*, et, depuis lors, il a fréquemment exposé.

M. Laemlein se fit naturaliser français en 1848, devint, en 1855, professeur à l'école spéciale de dessin, à Paris, et fut chargé, cette même année, de peindre un grand plafond pour le salon dit de Louis XIV, à Baden-Baden. C'est un artiste de beaucoup de talent, un travailleur austère et infatigable. « Malgré des défauts, des incorrections, des négligences, dit Théophile Gautier, M. Laemlein a ce don suprême en art : il fait grand. Une énorme toile ne lui coûte rien à remplir ; il la couvre d'un seul coup, sans accessoires, sans artifices d'atelier. Sa manière ample et décorative, son style abrupt et fier, sa composition pleine de génie, réclament impérieusement la fresque ou tout au moins la peinture murale. » Dans presque tous ses tableaux, dont les sujets sont pour la plupart empruntés à la Bible, on trouve des intentions philosophiques très-accusées, mais que comprend difficilement la masse du public. Outre des lithographies, des peintures sur émail, des compositions pour la manufacture de Sèvres, des eaux-fortes, des copies extrêmement remarquables par la fidélité, des peintures murales exécutées dans l'église Sainte-Clotilde, on doit à M. Laemlein un grand nombre de portraits, dont quelques-uns, tels que ceux de *Jean sans Peur*, *Philippe le Hardi*, *Raymond Dupuy*, grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le *Maréchal de Boucicaut*, appartiennent à la galerie de Versailles, et des tableaux, dont les plus remarquables sont les suivants : la *Chasteté de Joseph* (1839) ; le *Réveil d'Adam* (1841) ; *Tabitha ressuscitée par saint Pierre* (1843), tableau que le gouvernement a donné à l'église Saint-Pierre de Gobert, près d'Agen, où il est devenu le but d'un pèlerinage des habitants des environs ; la *Charité* (1846) ; l'*Echelle de Jacob* (1847), tableau plein de fougue et de puissance ; la *Vision de Zacharie* (1851), d'un effet imposant et grandiose, au musée de Rochefort. Ces trois derniers tableaux ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 ; la *Musique* (1852) ; *Diane et Endymion* (1857) ; *Job* (1859) ; les *Amours des anges* (1863) ; *Orphée* (1866) ; *Espérance* (1868), etc.

LAEMMER-GEIER s. m. (lèm-mer-ghè-ièr — de l'allem. *laemm*, agneau ; *geier*, vautour). Ornith. Nom donné, en Suisse, au vautour des Alpes ou gypaète barbu.

LÆNA s. f. (lé-na — mot lat. formé du gr. *chlaina*, rad. *lachnê*, laine). Antiq. Sorte de grand manteau.

— **Encycl.** La *læna* était un manteau très-ample, et qui, en largeur, équivalait à deux toges, comme le dit Varron : *Duarum togarum instar ;* mais il était court. On l'attachait sur les épaules, de manière à laisser les bras libres. La *læna* se portait par-dessus le pallium et la toge, pour se garantir du froid ou de la fraîcheur. On la prenait lorsqu'on allait souper en ville. Juvénal (*Satire* III) nous montre un homme riche qui rentre chez lui, la nuit, escorté d'esclaves avec des flambeaux, et drapé chaudement dans une *læna*.

Suivant Nonius, la *læna* était un vêtement militaire qui se plaçait par-dessus tous les autres vêtements ; mais il n'en donne d'autre preuve que ce passage de Virgile, IVe livre de l'*Enéide* (vers 262), où Mercure, envoyé par Jupiter vers Enée pour le rappeler aux destins qui l'attendent, le voit portant une *læna* brillante de pourpre, présent que lui avait fait la riche Didon :

> . . . . *Atque illi stellatus iaspide fulva*
> *Ensis erat, Tyrioque ardebat murice* læna
> *Demissa ex humeris ; dives quæ munera Dido*
> *Fecerat.....*

Il paraît que, dans les anciens temps, la *læna* faisait partie du vêtement royal. Il est certain que les flamines sacrifiaient, vêtus d'une *læna*.

Sous l'empire romain, l'emploi de la *læna* devint plus commun, et, souvent, on la substitua à la toge. Ainsi, dans la première satire de Perse, le poëte courtisan qui récite ses vers porte une *læna* de couleur violette, et nous voyons, dans Juvénal, que les plus pauvres gens se servaient de la *læna*.

LA ENCINA ou **ENZINA** (Jean de), auteur dramatique espagnol, né en 1468 ou 1469, mort à Salamanque en 1534. Il fut élevé à l'université de Salamanque, passa quelques années dans la maison du premier duc d'Albe, se rendit ensuite à Rome, où il se fit prêtre, et fut, grâce à ses connaissances en musique, choisi pour maître de chapelle par le pape Léon X. En 1519, il fit un pèlerinage en terre sainte, dont il écrivit la relation en vers, sous ce titre : *Tribagia ovia sagra de Jerusalem* (Rome, 1721). Ferdinand, entrevoyant en lui d'autres talents que celui de la poésie, le chargea, auprès des cours de Rome et de Naples, de missions diplomatiques dont il s'acquitta très-habilement. La Encina est auteur d'un *Art poétique* qui lui valut, de la part de ses contemporains, le titre de poëte par excellence. Au moins six éditions de ses œuvres diverses, divisées en quatre parties, furent publiées de 1496 à 1516 ; elles contiennent des poésies lyriques, des chansons et plusieurs poëmes descriptifs. Mais ses ouvrages les plus importants sont ses compositions dramatiques, qu'il nommait *Representaciones*. Elles ont les allures de l'églogue et sont entremêlées de chant ; mais elles manquent totalement de charpente dramatique. Elles furent représentées d'abord devant le duc d'Albe, et, en 1792, des troupes d'acteurs commencèrent à les jouer en public. C'est l'origine du théâtre espagnol.

LAËNNEC (René-Théophile-Hyacinthe), illustre médecin français, né à Quimper en 1781, mort à Kerlouanec (Finistère) le 13 août 1826. Il fit ses premières études médicales à Nantes, sous les yeux de son oncle Guillaume-François Laënnec, médecin en chef des hôpitaux de cette ville, mort en 1822. Elève de l'école de Paris en 1800, il y remporta, en 1802, les grands prix de médecine et de chirurgie ; au milieu de ces sérieuses études médicales, il avait trouvé le temps de compléter son instruction par l'étude du grec et du latin, et même de l'idiome kymri, alors à la mode, et qui passait pour avoir été le premier langage du genre humain. Reçu docteur en 1804, il prit rang dès lors parmi les premiers praticiens de son époque, et il se fit une place distinguée parmi ceux qui cultivaient et enseignaient avec le plus de succès l'anatomie pathologique, qui lui paraissait être le véritable fondement de la médecine. Ses cours rivalisaient avec ceux de Dupuytren par l'affluence d'auditeurs qu'ils attiraient, et les deux jeunes professeurs se disputèrent la priorité relativement à plusieurs altérations pathologiques qu'ils avaient l'un et l'autre décrites. Mais bientôt ces deux hommes célèbres ne se firent plus obstacle : ils suivirent des carrières toutes différentes. Laënnec se livra tout entier à la pratique de la médecine en ville, et aux recherches pathologiques à l'hôpital Necker, dont il fut nommé médecin en 1806. De nombreux mémoires originaux, communiqués par lui à la Faculté de médecine, présageaient ce qu'on était en droit d'attendre d'un aussi habile observateur.

Dès 1805, il avait démontré d'une manière irréfutable la véritable nature des kystes hydatides ; enfin, une découverte du plus haut intérêt, celle de l'auscultation, vint immortaliser son nom. En 1815, Laënnec communiqua à ses élèves les premiers résultats obtenus par l'application de l'acoustique à la connaissance des maladies de la poitrine. Hippocrate pratiquait la succussion ; on prétend qu'il avait perçu et distingué quelques bruits pectoraux. Avenbrugger, en 1760, avait imaginé la percussion, dont Corvisart agrandit et féconda plus tard les applications. Laënnec ouvrit une voie toute nouvelle dans la science de l'exploration médicale, surtout pour les maladies du cœur, des poumons, pour les épanchements thoraciques etc. Avec un tact admirable, une précision mathématique, il distingue des bruits d'abord confus, les analyse, les isole, en donnant à chacun d'eux un nom, un caractère, une valeur symptomatique. Laënnec, dans l'intention de perfectionner sa méthode exploratrice, inventa un instrument acoustique désigné sous le nom de stéthoscope, et publia, en 1819, son *Traité d'auscultation médicale*, qui fit une grande sensation dans le monde savant et attira à Paris des médecins de tous les pays. En 1822, il fut appelé à remplacer Hallé dans la chaire de médecine du Collége de France. Lors de la réorganisation de la Faculté de médecine de Paris en 1823, Laënnec fit partie de la commission chargée de cette reconstitution. Familier du château, Laënnec, en cette occasion, subit l'influence funeste qui se fait sentir sur tout ce qui approche les princes : il sacrifia les nécessités de la science aux besoins de la politique, et proposa des choix dictés par l'unique désir de plaire à la cour. Sa propre nomination fut la meilleure de la promotion : il obtint la chaire de clinique interne à l'hôpital de la Charité. Il était membre titulaire de l'Académie royale de médecine. Il mourut d'une phthisie pulmonaire dont il était atteint depuis longtemps. Cette circonstance mérite d'être notée ; car si Laënnec put si longtemps et avec tant de succès étudier sur les autres un mal cruel dont il était lui-même dévoré, il ne put trouver que dans la force de son âme et son ardent amour pour la science ce calme philosophique, si nécessaire dans ces investigations qui lui révélaient à toute heure la décomposition de ses propres organes.

Voici la liste complète des ouvrages de cet illustre médecin : *Histoires d'inflammations de poitrine, recueillies à la clinique interne de l'école de Paris*, inséré dans le *Journal de médecine* de Corvisart, Leroux et Boyer (fructidor et vendémiaire an IX) ; *Mémoire comprenant la description de la membrane propre du foie*, dans le même recueil ; *Description d'un procédé anatomique à l'aide duquel on peut disséquer la membrane interne des ventricules du cerveau*, dans le même recueil ; *Propositions sur la doctrine médicale d'Hippocrate, relativement à la médecine pratique*, thèse pour le doctorat (Paris, 1804, in-4o) ; *Mémoires sur les vers vésiculaires, contenant la description de plusieurs espèces nouvelles et celle des maladies et des altérations organiques auxquelles donne lieu la présence de ces vers dans le corps humain* (Paris, 1805, in-4o) ; *Mémoire sur l'anatomie pathologique*, inséré dans la *Bibliothèque médicale ; Extrait d'un mémoire sur la mélanose ; Observation sur un anévrysme de l'aorte qui avait produit la compression du canal thoracique ; Exposition du système du docteur Gall ; Observations sur les fièvres intermittentes* (1807, in-8o) ; *Constitution médicale de Paris pendant six mois* (1807, in-8o) ; *De l'auscultation médiate* ou *Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur établi principalement à l'aide de ce nouveau procédé d'exploration* (Paris, 1819, 2 vol. in-8o). Laënnec a fourni au *Dictionnaire des sciences médicales* et aux *Archives de médecine* divers articles et de nombreux mémoires.

LAENNÉCIE s. f. (la-é-nè-sî — de *Laënnec*, méd. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LAENSBERG ou **LANSBERT** (Matthieu), chanoine de Liége, qui vivait vers l'an 1600. Il s'adonnait à l'astrologie judiciaire et passe pour l'auteur du premier *Almanach de Liége*. Mais il y a rien de certain sur ce Matthieu Laensberg, dont le nom ne figure même pas sur la liste des chanoines de Liége à cette époque. Quoi qu'il en soit, l'*Almanach de Liége*, dont la plus vieille édition connue est de 1635, in-24, contenait dès l'origine des prédictions sur le beau temps et la pluie, prophétisait les événements qui devaient s'accomplir dans le cours de l'année et donnait des recettes de médecine plus ou moins absurdes. Ce petit livre a été, depuis, réimprimé annuellement, avec de nouvelles prophéties, et a surtout servi à répandre ou à confirmer, parmi les habitants des campagnes, d'ineptes superstitions, qui sont un reste de la croyance à l'astrologie judiciaire. Toutefois « la marche du temps et des idées, dit G. Brunet, a modifié les publications qui portent le nom du vieil astrologue ; on a renoncé à peu près à lui faire prédire l'avenir ; on l'a rendu plus raisonnable ; ses assertions sur la météorologie et sur l'histoire sont devenues plus exactes ; les figures en bois qui accompagnent ses paroles sont moins grossièrement taillées ; autant vaut dire qu'il a perdu la majeure partie de son mérite et qu'il est entré dans une voie rapide de décadence. » Il existe de nombreuses contrefaçons de l'almanach de Laensberg. On fabrique notamment en France le *Triple véritable almanach de Liége*.

LA ENZINA ou **ENCINA** (Jean de), poëte espagnol. V. La Encina.

LAER (Pierre van), peintre hollandais. V. Bamboche.

LAERBRO, paroisse de Suède, dans l'île de Gothland, à 36 kilom. de Wisby. C'est dans cette paroisse, sur une île nommée Olofsholm, que le roi Olof Haraldsson aborda, pour la première fois, au XIe siècle, dans le but de convertir l'île Gothland au christianisme. Il convertit, en effet, en très-peu de temps les Gothlandais du Nord, mais ceux du Sud résistèrent et prirent les armes. Une grande bataille fut livrée dans les plaines de Laerbro. Longtemps elle demeura indécise. Enfin, le roi Olof, qui commandait les nouveaux chrétiens, après avoir fait des prodiges de valeur, se précipita à genoux sur une pierre, implorant, comme un autre Clovis, le secours de Dieu. Soudain, les choses changèrent de face ; les Gothlandais païens furent défaits, et bientôt le christianisme soumit à ses lois l'île tout entière. La pierre où s'agenouilla le roi se conserve encore aujourd'hui ; et l'on y montre les empreintes de ses coudes, de ses genoux et de ses mains jointes, que la tradition attribue à la ferveur de sa prière. On trouve dans la paroisse de Laerbro, parmi beaucoup de monuments de l'antiquité et du moyen âge, des monnaies romaines, arabes et persiques, apportées sans doute à la suite des longs voyages de commerce que les hardis navigateurs Gothlandais entreprenaient dans les diverses parties du monde.

LAËRCE (Diogène) ou **DE LAËRTE**, philosophe et historien grec. V. Diogène Laërce.

LAERTE s. m. (la-èr-te — de *Laërte*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, dont l'espèce type habite la Guyane.

LAËRTE, roi d'Ithaque. Son épouse, Anticlée, passait pour avoir été séduite par Sisyphe peu de temps avant son mariage ; c'est de cette liaison illégitime que serait né Ulysse. Laërte n'en éleva pas moins l'enfant comme son propre fils, et il lui laissa le trône. Il prit part à la chasse du sanglier de Calydon et à l'expédition des Argonautes.

LAESTADIUS (Lars-Lévi), voyageur suédois, né en 1800. Il entra dans les ordres et devint, en 1825, pasteur de Karesuando, en Laponie. Laestadius avait parcouru à pied la plus grande partie de ce pays et de la Suède, lorsqu'il fut adjoint, en 1838, à l'expédition française en Scandinavie pour lui servir de guide. En récompense des services qu'il rendit à cette occasion, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Laestadius est membre de la société des sciences d'Upsal. Indépendamment de travaux insérés dans le recueil de cette société et de mémoires, écrits en français, publiés dans le *Voyage de la commission scientifique du Nord*, on lui doit : *Des défrichements en Laponie* (Stockholm, 1823, in-12) ; *Notes recueillies dans un voyage à travers la partie septentrionale de la Scandinavie* (1841).

LAESTADIUS (Pierre), voyageur suédois, frère du précédent, né à Arjeplog en 1802, mort en 1841. De 1826 à 1832, il parcourut, comme missionnaire, la marche lapone de Pitea, devint ensuite visiteur en Laponie, consacra trois années à visiter les paroisses de cette contrée, à recueillir les éléments d'un rapport qu'il envoya au gouvernement sur l'état de l'enseignement religieux et profane chez les Lapons, et devint enfin, en 1836, pasteur de Wibyggera. On lui doit : *Journal d'un missionnaire sur ses voyages en Laponie* (Stockholm, 1831-1833, 2 vol. in-8o) ; *Réflexions sur la pauvreté et la bienfaisance en Suède* (Stockholm, 1840).

LAET s. m. (la-ètt). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, qui comprend quatre espèces d'arbrisseaux croissant dans les parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale.

LAËT (Gaspard de), mathématicien flamand, né à Looz-Borchloen, dans l'évêché de Liége, vers 1485, mort en France vers 1555. Il s'adonna à l'étude des sciences, prit le titre de docteur en médecine à Louvain (1512), puis se rendit en France et se fixa à Rouen. On a de lui quelques brochures et quelques écrits devenus extrêmement rares, notamment : *Prognostication de Louvain pour l'année MDXL* (Louvain), et *Prognostication pour l'an MDLI* (Rouen).

LAET (Jean de), géographe flamand, directeur de la Compagnie des Indes, né à Anvers, mort dans la même ville en 1649. Très-versé dans l'histoire et la géographie, il a laissé des *Descriptions* de diverses parties du monde, écrites avec beaucoup de soin et d'exactitude. Les géographes venus après lui ont beaucoup profité de ses travaux, parmi lesquels nous citerons : *Gallia, sive de Francorum regis dominiis et opibus commentarius* (Leyde, 1629, in-32) ; *Hispania, sive de regis Hispaniæ regnis et opibus commentarius* (Leyde, 1629, in-32) ; *Belgii confederati respublica* (Leyde, 1630, in-32) ; *De imperio magni Mogolis, sive India vera* (Leyde, 1631, in-32) ; *Persia, sive regni Persici status variaque itinera excerpta* (Leyde, 1833, in-32) ; *Portugalia* (Leyde, 1641, in-32) ; tous ces ouvrages font partie de la collection des *Petites républiques*, publiées par les Elzévirs ; *Novus orbis seu descriptionis Indiæ occidentalis libri XVIII* (Leyde, 1633, in-fol.), traduit en français sous ce titre : *Histoire du nouveau monde* (Leyde, 1640, in-fol.) ; *De gemmis et lapidibus libri duo* (Leyde, 1647, in-8o), etc.

LAET (Jean), historien hollandais du XVIIe siècle, mort à Groningue, où il était ministre protestant, vers 1680. On a de lui : *Compendium historiæ universalis civilis et ecclesiasticæ ab Augusto ad annum* 1640 (Leyde, 1643, in-4o), nouvelle édition, continuée jusqu'en 1678 (Leipzig, 1679, in-8o).

LÆTA, dame romaine, fille du grand pontife Albin, femme de Rorax, fils de sainte Paule. Læta, qui vivait vers la fin du IVe siècle, est célèbre dans l'histoire de l'Eglise catholique pour avoir converti son beau-père Albin ; mais plus encore par l'épître que saint Jérôme lui a adressée, et qui commence ainsi : *Apostolus, Paula, scribens ad Corinthios...*, dans cette épître, le Père de l'Eglise donne à

Læta des instructions sur l'éducation de sa fille, qui, suivant la coutume ancienne, s'appelait Paule, du nom de son aïeule.

LÆTARE s. m. (lé-ta-ré — mot lat. qui signifie *réjouis-toi*). Liturg. Nom donné au 4e dimanche de carême, parce que l'introït de ce jour commence par les mots LÆTARE *Jerusalem : Le dimanche de* LÆTARE.

LÆTITIA s. f. (lé-ti-si-a — mot lat. qui signifie *joie*). Astron. Nom d'une planète télescopique découverte par M. Chacornac, en 1856.

LÆTITIA BONAPARTE, mère de Napoléon Ier. V. BONAPARTE.

LÆTUS (Quintus Ælius), préfet du prétoire sous le règne de Commode, mort en 193 de notre ère. Il fit empoisonner et étrangler ce monstre (192), qui voulait le faire mourir, parce qu'il l'avait empêché, dit-on, de brûler Rome. Il lui donna pour successeur Pertinax, qu'il fit massacrer trois mois après. Il fut lui-même mis à mort par les ordres de Didius-Julianus, qu'une partie de l'armée venait de proclamer empereur.

LÆTUS, général romain du IIe siècle de notre ère. Il servit avec distinction sous les ordres de Septime-Sévère, dans la guerre contre les Arabes et les Parthes (195), et, quatre années plus tard, s'illustra en défendant Nisibe contre le Parthe Vologèse. L'empereur, jaloux de la popularité dont il jouissait parmi les soldats, le fit mettre à mort.

LÆTUS (Pomponius), célèbre philologue. V. POMPONIUS LÆTUS.

LÆVINUS (Publius VALERIUS), général romain. V. VALERIUS.

LÆVINUS (Marcus VALERIUS), général romain. V. VALERIUS.

LÆVIUS, poëte romain qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Sa vie nous est complétement inconnue. Il ne nous est parvenu de ses œuvres que des fragments, qu'on trouve dans Aulu-Gelle, dans Apulée et dans Ausone. D'après les conjectures tirées de ces fragments, il paraît que Lævius composa un poëme sur les centaures et un recueil de poésies anacréontiques intitulé *Erotopægnia*.

LAFABRIQUE (Nicolas), peintre belge, né à Namur, mort en 1736. Après avoir reçu pendant quelque temps les leçons d'un peintre médiocre de sa ville natale, il partit pour l'Italie, à pied et sans autres ressources que celles que lui procura son pinceau au cours du voyage. L'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité perfectionna son talent, et il acquit bientôt une éminente réputation. Il excellait surtout dans l'exécution des figures. Parmi ses œuvres, on vante surtout le *Philosophe rieur* et l'*Homme à la coupe*, dont le roi de France fit l'acquisition.

LAFAGE (Jean DE), musicien français, mort dans la première moitié du XVIe siècle. Bien qu'il ait joui de son vivant d'une grande réputation, sa vie nous est complétement inconnue, et il ne reste de ses œuvres que trois motets, l'un inséré dans les *Motetti de la Corona* d'Octave Petrucci (Fossombrone, 1519), et les deux autres dans un recueil de Pierre Attaignant.

LAFAGE (Raymond), peintre, dessinateur et graveur français, né à Lisle-en-Languedoc en 1656, mort, d'après Mariette, en 1690. Il était fils d'un vitrier, et entra, à onze ans, au service d'un chirurgien de Toulouse qui lui fit faire des dessins d'anatomie. Ayant exécuté devant le peintre Rivalz un remarquable dessin qui représentait *Josué arrêtant le soleil*, cet artiste l'admit dans son atelier et l'envoya quelque temps après à Paris avec son fils. De retour à Toulouse, Lafage trouva un généreux protecteur dans l'intendant Foucault, qui lui fournit les moyens de se rendre à Rome. Là, il étudia les chefs-d'œuvre des maîtres tout en se livrant à une existence désordonnée, puis il visita plusieurs autres villes d'Italie. En 1682, à son retour de la péninsule, il peignit en grisaille, chez le président Fieubet, l'histoire de Toulouse, qui fut gravée par Estinger. Peu après, poussé par son humeur vagabonde qui l'empêchait de se fixer nulle part, il retourna en Italie, revint en France, et mourut, selon les uns à Lyon, selon d'autres à Paris, tué par les excès. Cet artiste peignait mal; mais il avait un rare talent de dessinateur. Plein de fougue et de verve, il excellait à représenter des sujets libres ou grandioses, des bacchanales, des batailles, la chute des anges rebelles, etc. Il dessinait avec furie, dit Orlandi, à peu de traits et à sûrs contours. Le plus souvent, il ne travaillait que lorsqu'il était sous le coup d'une excitation alcoolique.

Houbraken donne des détails très-curieux sur la manière de travailler de Lafage : « Il esquissait, ici une jambe, là un bras, ici une tête, là un pied; dans le lointain quelques traits ou groupes de figures, et puis il revenait sur le devant, si bien qu'en un moment tout le papier était rempli de morceaux de figures humaines ou de chevaux; enfin, de ce chaos de membres pêle-mêle, on voyait naître un dessin bien ordonné et exécuté avec art, et cela en deux heures. »

« Les dessins de Lafage sont innombrables, dit M. Charles Blanc, ce qui diminue un peu leur valeur commerciale; le Louvre en possède une suite de onze, que l'on dit être de ses moins bons, de ceux qu'il faisait à jeun. » Lafage a exécuté, en outre, un grand nombre de gravures à l'eau-forte, dans lesquelles on trouve la même puissance et la même audace d'exécution que dans ses dessins. M. Ch. Blanc cite particulièrement l'*Amour dansant avec deux enfants; Bain de nymphes et de satyres*; *Junon et Eole; Diane et Endymion*, eaux-fortes exécutées d'après ses dessins originaux. Gustave Audran, Duclos, Ertinger ont aussi gravé la plupart des meilleures compositions de Lafage.

LAFAGE (Juste-Adrien LENOIR DE), savant musicien, compositeur et écrivain musical français, né à Paris en 1805, mort à Charenton en 1862. Il débuta à l'âge de six ans, en qualité d'enfant de chœur, à Saint-Philippe du Roule. Sa famille, qui avait rêvé pour lui les béatitudes de la carrière ecclésiastique, le fit entrer dans un séminaire; mais peu enclin à goûter les charmes de la théologie, de Lafage montra une telle antipathie pour la règle spirituelle, qu'on dut le retirer de l'établissement religieux. On fit alors chatoyer à ses yeux les splendeurs de la vie militaire, qui ne le captivèrent pas davantage. Enfin, en désespoir de cause, ses parents lui laissèrent reprendre le cours de ses études. Son éducation littéraire terminée, il travailla le plain-chant, l'harmonie et le contre-point, sous la direction de Perne, puis entra à l'école de Choron. En 1828, il obtint un subside du gouvernement français pour l'exécution d'un voyage scientifique en Italie, visita Rome et Florence, et revint à Paris, en 1829, pour recevoir la maîtrise de la chapelle à Saint-Etienne-du-Mont. Dans le courant des années 1843 et 1848, M. de Lafage fit d'autres excursions en Italie, et y amassa de précieux matériaux pour les publications musicales qu'il avait projetées.

C'est surtout comme écrivain didactique que M. de Lafage s'est créé une certaine autorité. Comme compositeur, il s'est réfugié dans le passé, se tenant soigneusement à l'écart du mouvement et de la vitalité moderne; et ses écrits, tous théoriques et abstraits, ne s'adressent qu'aux bénédictins de la fugue et du contre-point; l'avenir ni le progrès n'ont donc rien à démêler avec ses ouvrages. La liste complète de ses compositions tant vocales qu'instrumentales, et de ses manuels, traités et brochures, est fort longue. Nous nous bornerons à citer ici ses œuvres principales. Parmi ses compositions musicales, nous mentionnerons : six *Duos* pour deux flûtes, *Duo* pour flûte et harpe, *Airs variés* pour deux flûtes et piano; *Choix de solféges et morceaux divers* (Paris, 1825); *Cantiques religieux et morceaux divers* (Paris, 1826-1828); *Cent chansons morales à deux voix* (Paris, 1829); *Adriani de Lafage motetorum liber* (Paris, 1832-1835), contenant 72 morceaux; *Ordinaire de l'office divin arrangé en harmonie* (Paris, 1832-1835); *Motetorum liber secundus* (Paris, 1837). Comme musicographe, il a été très-fécond. Outre des articles insérés dans la *Revue musicale*, le *Journal des artistes*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, le *Dictionnaire de la conversation*, la *Gazette musicale*, la *Gaceta musical* de Madrid, la *Gazetta di Milano*, etc., on doit à de Lafage . *Manuel complet de musique vocale et instrumentale* ou *Encyclopédie musicale* (Paris, 1836-1838, 6 vol.), en collaboration avec Choron; *Séméiologie musicale* (Paris, 1837, in-8o); *Principes abrégés de musique* (Paris, 1837, in-8o); *De la chanson considérée sous le rapport musical* (Paris, 1840, in-8o); *Eloge de Choron* (Paris, 1843); *Histoire générale de la musique et de la danse* (Paris, 1844, 2 vol.), dont il n'a paru que la partie relative à l'antiquité; *Miscellanées musicales* (Paris, 1844, in-8o); *De la reproduction des livres de plain-chant romain* (Paris, 1853, in-8o); *Cours complet de plain-chant* ou *Nouveau traité méthodique et raisonné du chant liturgique* (Paris, 1855-1856, 2 vol. in-8o); *Quinze visites musicales à l'Exposition universelle de* 1855 (in-8o); *Prise à partie de M. l'abbé Tesson dans la question des nouveaux livres de plain-chant romain* (in-8o); *Extraits du catalogue critique et raisonné d'une petite bibliothèque musicale* (in-8o); *Routine pour accompagner le plain-chant* (in-8o), etc.

LA FAILLE (Hardouin de LA JAILLE OU DE), grand maître de la cour du duc René II de Lorraine, mort vers la fin du XVe siècle. Il a écrit un *Formulaire du gaige de bataille selon les règlements que dressa Hardouin de la Faille, par commandement de René de Lorraine, duc de Calabre et de Lorraine, l'an* 1483. Cet ouvrage, dont un manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, fut publié pour la première fois par dom Calmet, dans sa *Chronique de Lorraine*.

LA FAILLE (Jean-Charles DE), jésuite flamand, né à Anvers en 1597, mort à Barcelone en 1652. Il professa avec un grand succès les mathématiques à Dôle, à Louvain, à Madrid, puis devint professeur de l'infant don Juan d'Autriche, qu'il accompagna dans ses voyages. On a de lui : *Theses mechanicæ* (1625); *Theoremata de centro gravitatis* (Anvers 1632). La Faille précéda de quelques années le père Guldin dans ses recherches sur les centres de gravité. Dans un ouvrage *De centro gravitatis partium circuli et ellipsis theoremata*, après avoir assigné les centres des aires et des arcs considérés, il s'attachait à montrer la liaison qui existe entre ces recherches et celles qui se rapportent aux quadratures et aux rectifications.

LA FAILLE (Germain DE), historien français, né à Castelnaudary en 1616, mort en 1711. D'abord avocat dans sa ville natale, il alla occuper, en 1655, une charge de syndic à Toulouse, et devint secrétaire perpétuel des Jeux Floraux (1694). Outre des discours, des pièces de vers, des lettres, etc., on a de lui : les *Annales de la ville de Toulouse*, de 1271 à 1610 (1687-1701, 2 vol. in-fol.), ouvrage rempli de faits curieux et qui fut publié aux frais de la ville ; *Traité de la noblesse des capitouls* (Toulouse, 1667).

LA FAILLE (Clément DE), naturaliste français, né à La Rochelle, mort vers 1770. Il abandonna le barreau pour devenir contrôleur des guerres et employa ses loisirs à cultiver les sciences naturelles. De La Faille a composé des ouvrages pour la plupart restés manuscrits, mais dont des extraits ont été publiés dans divers recueils. Nous citerons : *Conchyliologie* ou *Traité général des coquillages de mer, de terre et d'eau douce du pays d'Aunis*, manuscrit in-4o; *Essai sur l'histoire naturelle de la taupe, et sur les différents moyens qu'on peut employer pour la détruire* (1768, in-12), écrit estimé.

LA FARE (Charles-Auguste, marquis DE), poëte français, né à Valgorge (Ardèche) en 1644, mort en 1712. Il servit, en qualité de capitaine des gardes du corps de Monsieur, dans les campagnes de Hongrie, de Hollande et de France, jusqu'à la paix de Nimègue, donna à plusieurs reprises des preuves de sa valeur, notamment au combat du Saint-Gothard, au passage du Raab, aux affaires de Senef, de Mulhausen, etc., et devint l'ami de Turenne, auprès duquel il combattit. De retour à Paris, La Fare fit la cour à Mme de Rochefort, qui avait inspiré une vive passion au ministre Louvois. C'en était assez pour s'attirer la haine de ce dernier. Le jeune officier se vit, en effet, persécuté par son rival, et dut quitter le service. A partir de ce moment, La Fare vécut uniquement de la vie du monde et des plaisirs. Son humeur enjouée, son caractère aimable, les grâces de son esprit le firent extrêmement rechercher. Il inspira à Mme de La Sablière une tendre affection qu'il paya longtemps de retour, mais qu'une infidélité de sa part vint briser. Mme de La Sablière se retira alors aux Incurables, et lui, pour s'étourdir peut-être, se plongea de plus en plus jusqu'à sa mort, en compagnie de son ami, l'abbé Chaulieu, dans une existence de plaisirs purement matériels, ce qui lui fit prendre pour nom de guerre le nom de **M. de La Cochonnière.** « Au sortir d'une grande maladie, dit Saint-Simon, il se creva de morue et en mourut d'indigestion. » Les vers de La Fare, aujourd'hui fort peu lus, sont négligés, peu corrects; mais, comme ceux de Chaulieu, son modèle, ils ont de la facilité, de l'élégance, du naturel, et offrent ce caractère de douce insouciance et d'aimable gaieté qui rappelle à l'esprit le *molle atque facetum* d'Horace. Pour en donner une idée, nous ne saurions mieux faire que de citer les suivants, dans lesquels il caractérise en quelque sorte son genre de poésie.

Présents de la seule nature,
Amusements de mon loisir,
Vers aisés, par qui je m'assure
Moins de gloire que de plaisir,
Coulez, enfants de ma paresse;
Mais, si d'abord on vous caresse,
Refusez-vous à ce bonheur;
Dites qu'échappés de ma veine,
Par hasard, sans force et sans peine,
Vous méritez peu cet honneur.

Ses vers ont été réunis et publiés sous le titre de *Poésies* (Paris, 1755, in-12). On lui doit encore *Panthée*, opéra dont le duc d'Orléans fit en partie la musique, et des *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV* (Rotterdam, 1715, in-8o). Ces mémoires, fort intéressants, sont écrits avec sincérité et avec une grande liberté d'appréciation.

LA FARE (Anne-Louis-Henri DE), cardinal français, petit-fils du précédent, né à Luçon en 1752, mort à Paris en 1829. Il avait été successivement nommé grand vicaire de Dijon, général du clergé des états de Bourgogne, membre de l'Assemblée des notables, et évêque de Nancy (1787), lorsque le clergé de cette ville l'envoya siéger, comme député, à l'Assemblée nationale en 1789. Là, il protesta contre toutes les réformes relatives au clergé, demanda, mais sans succès, que la religion catholique fût déclarée nationale, vota contre l'octroi des droits de citoyen fait aux juifs, puis il émigra (1791), se rendit à Vienne, et devint, en 1795, chargé d'affaires de Louis XVIII et des princes français. Cette même année, Henri de La Fare fut attaché, en qualité d'aumônier, à la fille de Louis XVI, et chargé de négocier son mariage avec le duc d'Angoulême. De retour en France avec les Bourbons, en 1814, il devint successivement premier aumônier de la duchesse d'Angoulême, archevêque de Sens (1817), pair de France, ministre d'Etat, et il reçut, en 1823, de Pie VII le chapeau de cardinal. Ce fut lui qui prononça, en 1825, le discours religieux par lequel s'ouvrirent les cérémonies du sacre de Charles X. Ce prélat, fort mondain dans la première partie de sa vie, se montra plus austère à partir de son séjour dans les pays étrangers.

LA FARELLE (Félix DE), économiste français, né à Anduze (Gard) en 1800, mort en 1871. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il entra dans la magistrature, se démit de ses fonctions après la révolution de juillet 1830, et consacra alors ses loisirs à l'étude des questions économiques et sociales. Nommé, en 1842, membre de la Chambre des députés par l'arrondissement d'Alais, dont il resta le représentant jusqu'en 1848, il fit partie, en 1843, de la commission chargée de préparer une loi sur le régime pénitentiaire, et prit une part active aux débats relatifs aux cours d'eau et aux chemins de fer. A partir de 1848, La Farelle se retira dans l'Aveyron, où il vécut depuis dans la retraite. Deux ans auparavant, il avait été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Outre de nombreux articles insérés dans la *Revue des économistes*, on a de lui : *Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes* (Nîmes, 1839, 2 vol. in-8o), ouvrage qui a obtenu un des prix Montyon de l'Académie française; *Histoire des institutions municipales de la ville de Nimes*, imprimée aux frais de cette ville; *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles de la France* (1842, in-12), écrit dans lequel l'auteur demande des institutions analogues à celles des anciennes corporations; *Etudes statistiques sur l'industrie de la soie en France; Coup d'œil sur le régime répressif et pénitentiaire des principaux Etats de l'ancien et du nouveau monde* (1844, in-8o), etc.

LAFARGE (Joachim), économiste français, né à Paris vers le milieu du XVIIIe siècle, mort vers 1825. Il soumit, en 1790, à l'Assemblée nationale un projet de tontine ayant pour but : 1o de déterminer la classe indigente à faire des économies dont elle recueillerait les fruits dans sa vieillesse; 2o de faire concourir les riches à la prospérité de cette fondation; 3o d'éteindre une partie des dettes de l'Etat, sans qu'il en coutât rien à la nation. Ce projet ayant été approuvé par l'Assemblée et par Louis XVI, Lafarge fut autorisé, en 1791, à établir à Paris une tontine, qui prit le nom de *Caisse d'épargne et de bienfaisance* ou de *Caisse Lafarge.* Lafarge s'adjoignit M. Mitouflet, comme sous-directeur de cette *caisse*, dont le succès fut d'abord très-grand. D'octobre 1791 à septembre 1793, Lafarge recueillit, en effet, 60 millions de livres environ, que versèrent près de 120,000 souscripteurs. Pendant quelques années, la caisse d'épargne fonctionna assez régulièrement; mais on s'aperçut bientôt que les bases adoptées pour le calcul de la mortalité étaient erronées. Pour que la caisse tînt ses promesses, c'est-à-dire versât aux actionnaires survivants un capital de 3,000 livres, en échange de leur versement de 90 livres, il aurait fallu qu'à l'expiration d'une période de 12 ans il n'y eût plus que 10 survivants sur 100, ce qui était impossible, à moins d'une mortalité extraordinaire et sans exemple. On peut se faire dès lors une idée des cruels mécomptes qui en résultèrent pour les actionnaires. Ils se plaignirent de ne pas même toucher l'intérêt de leur mise, et ils accusèrent en outre l'administration d'irrégularités dans la comptabilité et de dilapidations. Après une longue enquête, Lafarge se vit enlever par le gouvernement la direction de la caisse d'épargne (1809), qu'il essaya vainement depuis de se faire rendre, en s'adressant soit au gouvernement, soit aux tribunaux civils.

LAFARGE (Marie-Fortunée CAPPELLE, femme **POUCH-**), rendue tristement célèbre par le crime d'empoisonnement qui porte son nom, une des affaires les plus obscures de nos fastes judiciaires, née à Villers-Hellon (Picardie) en 1816, morte aux eaux d'Ussat (Ariége) en 1852. Son père était colonel d'artillerie et appartenait à une famille distinguée; une des tantes de Marie Cappelle avait épousé M. Garat, secrétaire général de la Banque. C'est chez cette tante qu'elle se retira, après la mort de son père et le second mariage de sa mère avec un diplomate allemand, M. de Coëhorn. Sa mère, en mourant, lui laissa une fortune d'environ 100,000 francs. Spirituelle et romanesque, élevée dans le plus grand monde, elle paraît avoir voulu ébaucher un petit roman sentimental avec un jeune homme du nom de Guyot, fils d'un pharmacien de Montmédy. Cela n'alla pas bien loin, sans doute; mais elle lui écrivait des lettres on ne peut plus tendres, et, lorsqu'elle fut accusée d'empoisonnement quelques années plus tard, ce malheureux jeune homme se fit sauter la cervelle. Amie intime et confidente de Mlle de Nicolaï, elle s'entremit dans une intrigue que cette jeune personne, élevée dans une grande indépendance, avait nouée avec un certain Félix Clavé, jeune Espagnol à physionomie romanesque. Jusqu'où fut poussée cette liaison de son amie, c'est ce qui n'a jamais été éclairci; Marie Cappelle a raconté que Mlle de Nicolaï, qui depuis s'était mariée et était devenue la vicomtesse de Léotaud, ayant cru reconnaître son Espagnol, déguisé en comparse, sur les planches d'un théâtre, fut prise d'une belle peur, et, pour conjurer des révélations intempestives, en même temps que pour rentrer en possession d'une correspondance compromettante, s'empara d'un écrin de diamants qui lui venait de sa mère, et le donna à Marie Cappelle pour qu'elle en fît de l'argent et en achetât le silence de l'amant congédié. Ce qui est certain, c'est que l'écrin disparut, et que les diamants furent retrouvés plus tard entre les mains de Mme Lafarge. Plainte avait été portée à la police par M. de Léotaud, qui, d'abord, avait soupçonné ses domestiques; il la retira quand il vit, à n'en pas douter, qu'il fallait chercher le coupable soit dans Marie Cappelle, soit dans sa propre femme, et Mme de Léotaud, après une brouille de quelques mois, n'en continua pas moins à correspondre avec son ancienne amie, ce qui serait inexplicable si elle l'avait sue criminelle. Cette première affaire, qui pesa d'un grand poids lors de l'accusation d'empoisonnement, est tout aussi obscure que la seconde.

Vers le milieu de 1839, vint à Paris, pour y chercher femme, M. Pouch-Lafarge, déjà veuf à vingt-huit ans, et possesseur d'une forge au Glandier, dans la Corrèze. Il était assez mal dans ses affaires, réduit aux expédients, forcé de faire fabriquer des billets de complaisance, qui étaient de véritables faux, par un de ses domestiques, Denis Barbier; il cherchait surtout une dot qui lui permît d'exploiter un brevet d'invention qu'il voulait solliciter. Il s'adressa à M. de Foy, le fameux négociateur en mariages. Mais on ne sait s'il rencontra Marie Cappelle dans les salons de cet industriel. Toujours est-il que l'affaire fut menée rondement; cinq jours après la présentation, M. Lafarge faisait publier les bans. Il s'était donné comme possesseur d'un château magnifique, et avait estimé le rendement de ses forges à 80,000 francs par an. Le jour même du mariage, les nouveaux époux partirent pour le Glandier. En route, comme ils s'étaient arrêtés à Orléans, un premier nuage s'éleva. Mme Lafarge, qui était au bain, ayant fait défendre sa porte par une femme de chambre qu'elle avait emmenée, M. Lafarge s'emporta et laissa percer une brutalité à laquelle s'attendait peu la jeune femme. L'arrivée au Glandier acheva la désillusion; le château magnifique était une masure dans un désert. Quand cette jeune femme, élevée dans le luxe, se vit au fond de cette province, dans ce manoir délabré, qu'on lui eut montré sa chambre, une grande salle froide et nue, mal garnie de meubles hors d'âge, elle eut un véritable accès de désespoir. Elle voulait s'enfuir ou se tuer. Elle écrivit à son mari, qui ne l'était encore que de nom, paraît-il, que jamais elle ne le subirait, qu'elle voulait partir pour l'Orient. Elle le suppliait de garder sa dot, mais de lui rendre sa liberté. Cette lettre, tout à fait folle et telle que pouvait seule la concevoir une imagination romanesque sous le coup du plus cruel désenchantement, amena, entre Mme Lafarge et son mari, une scène décisive, suivie d'une réconciliation qui fut probablement franche de part et d'autre, et dans laquelle l'accusation n'a voulu voir, de la part de Mme Lafarge, qu'une dissimulation profonde. Sa correspondance avec ses amies de Paris semble dénoter pourtant une certaine franchise; ses lettres, d'abord tristes, deviennent enjouées, semées de traits spirituels, de croquis de types provinciaux faits sur nature et où l'on distingue la touche fine d'une Parisienne. Elle avait reconnu à son mari, sous sa rudesse un peu grossière et malgré ses ongles « en deuil, » un cœur bon et affectueux pour elle; ne pouvant défaire ce qui était fait, elle tâchait de s'y accommoder, et s'habituait peu à peu à cette vie pour laquelle elle avait montré d'abord tant de répugnance. Si c'était de la dissimulation, il faut avouer qu'elle était, en effet, profondément hypocrite. A cette époque, les deux époux, qui vivaient en d'excellentes relations, échangèrent des testaments en faveur l'un de l'autre; l'accusation n'a pu établir si ce fut Mme Lafarge qui en suggéra l'idée. Elle l'a supposé et en a fait une des bases du procès, quoiqu'on ne voie guère ce que Mme Lafarge pouvait y gagner. Ce qui a été prouvé, c'est que sa belle-mère, qui vivait avec eux au Glandier, commit l'indélicatesse de briser le cachet du testament de sa bru pour en connaître les dispositions.

A cette époque (fin de novembre 1839), Lafarge partit pour Paris, muni d'une procuration de sa femme pour opérer un emprunt; il allait prendre un brevet d'invention pour une nouvelle fabrication du fer, et ses négociations financières, jointes aux démarches nécessaires pour l'obtention du brevet, le retinrent tout le mois de décembre. Son factotum, Denis Barbier, n'était pas parti avec lui, mais avait quitté clandestinement le Glandier et se trouvait également à Paris. On sut plus tard que Lafarge lui avait fait fabriquer pour 30,000 francs d'effets, revêtus de signatures de complaisance, que cet habile agent excellait à se procurer, et qu'il les avait négociés. Le 18 décembre, il reçut une lettre de sa mère qui lui annonçait l'envoi d'une caisse de petits gâteaux, le priant de les manger à telle heure, en souvenir des hôtes du Glandier; la caisse arriva un peu plus tard, contenant non des petits gâteaux, mais un seul gâteau très-gros. Il fut constaté plus tard que la caisse, fermée au Glandier avec des crochets, se trouvait clouée lorsqu'elle parvint à destination : une substitution évidente avait été faite. Lafarge mangea une très-petite partie du gâteau et fut pris immédiatement de coliques terribles. Il revint mourant au Glandier, quinze jours après (5 janvier 1840), et expira le 14 du même mois. A son retour, il avait déclaré qu'il rapportait dans sa valise 25,000 francs que lui avait prêtés un notaire de Dijon, sur la procuration de sa femme, et le prêt fut, dans la suite, reconnu véritable; on ne put retrouver cet argent. D'un autre côté, peu de temps avant la mort de son mari, Mme Lafarge, ayant appris l'histoire des fausses traites, écrivit aux escompteurs pour en répondre sur sa fortune personnelle.

Cette mort rapide et les circonstances singulières qui l'avaient entourée éveillèrent les soupçons de la famille de M. Lafarge; puis, sur ses dénonciations, ceux de la justice. Le premier médecin qui l'avait soigné n'avait élevé aucun doute, et il avait toujours cru avoir affaire à des coliques nerveuses, auxquelles le malade était sujet. Il n'en fut pas de même d'un second, qui examina un lait de poule confectionné par Mme Lafarge, et qui reconnut à sa surface des traces arsenicales. La mère de M. Lafarge, deux autres parentes qui vivaient au château et la servante déclarèrent avoir vu plusieurs fois Mme Lafarge mêler une poudre blanche aux potions du malade; elle avait, à trois reprises différentes, envoyé chercher des quantités considérables d'arsenic chez un pharmacien, pour détruire les rats qui infestaient le Glandier. Or, les restes de la mort aux rats qu'elle avait fait faire ayant été analysés, on n'y trouva pas d'arsenic; après en avoir reçu un paquet du poids de 64 grammes, interrogée sur ce qu'elle en avait fait, elle répondit qu'elle l'avait donné à la servante. Celle-ci confessa que, au lieu de s'en servir, elle l'avait enfoui dans le jardin; on retrouva, en effet, au lieu désigné, le paquet enfoui, mais il contenait de la soude. Ces charges étaient accablantes, d'autant plus qu'en écrivant au pharmacien ou en lui envoyant le factotum de son mari, Denis Barbier, revenu de Paris quelques jours avant son maître, elle ne manquait pas de demander le secret. La famille réclama l'autopsie de M. Lafarge. Les premières expériences, il faut le dire, furent très-mal conduites; les médecins de Tulle, chargés de l'analyse, conclurent, dans leur rapport, à la présence d'une masse considérable d'arsenic dans les intestins; pour arriver à ce résultat, ils s'étaient contentés de faire bouillir quelques viscères et le tube digestif, et ils en avaient extrait un précipité jaune, floconneux, soluble dans l'ammoniaque, qu'ils avaient considéré comme de nature arsenicale. Consulté sur la valeur de cette analyse, Orfila répondit qu'elle était insuffisante, qu'il aurait fallu réduire en arsenic métallique le précipité obtenu, qui pouvait n'être qu'une matière animale très-commune dans la bile. Tout était à refaire, et la plus grande partie des viscères où l'on devait rencontrer le poison avait été gaspillée en pure perte.

Tel était l'état de la cause, lorsque s'ouvrirent, devant la cour d'assises de Tulle (2 septembre 1840), les débats de cette affaire, si bien faite pour surexciter la curiosité par ses obscurités mêmes et par la sympathie presque générale qui entourait l'accusée. Ces débats passionnèrent la France entière et eurent du retentissement dans toute l'Europe; la société se trouva partagée en deux camps, les lafargistes et les antilafargistes, aussi ardents les uns que les autres, et trouvant, soit pour accuser, soit pour défendre, des arguments d'égale valeur; les intérêts politiques du moment furent mis de côté; on ne lisait plus les journaux que pour savoir ce qui se passait à Tulle. Depuis son incarcération, Mme Lafarge n'avait cessé de protester de son innocence; le parquet mit à la faire trouver coupable un acharnement inouï; on alla jusqu'à changer l'avocat général qui devait prendre la parole contre elle, comme suspect de sympathie pour l'accusée, et celui qui le remplaça, M. Decous, mit dans ses réquisitoires une ardeur passionnée, bien éloignée du calme que doit toujours montrer la justice.

Comme préface à l'accusation principale, on mit en avant l'affaire des diamants. M. de Léotaud, voyant Mme Lafarge sous le coup d'une accusation capitale, n'avait plus hésité à porter plainte, et alors d'autres révélations s'étaient fait jour. La disparition de quelques objets de prix chez M. Garat, le secrétaire général de la Banque, oncle de l'accusée, disparition jusqu'alors inexpliquée, fut rattachée à celle de l'écrin et parut avoir le même auteur. On ne put rien prouver de ce chef; quant aux diamants, Mme Lafarge, après avoir persisté quelque temps dans un silence qui témoignait contre elle, écrivit à Mme de Léotaud, sur le conseil de ses défenseurs, une lettre suppliante, où elle l'exhortait à reconnaître qu'elle lui avait elle-même confié l'écrin pour en disposer en faveur de M. Félix Clavé, l'Espagnol dont il a été question plus haut. La lettre fut portée à sa destinataire par Me Lachaud, dont cette affaire fut le brillant début; il s'était adjoint à Me Paillet et à Me Bac comme défenseur de l'accusée. Mme de Léotaud nia énergiquement avoir donné l'écrin, et déclara que toute cette intrigue avec M. Félix Clavé était une fable imaginée par Mme Lafarge pour se tirer d'affaire; tout au plus convenait-elle avoir échangé avec ce jeune homme, sur les conseils de sa pernicieuse amie, quelques lettres romanesques; mais elle ne savait même pas ce qu'était devenu M. Clavé depuis 1836. Cependant, au bruit que firent ces débats, un M. Clavé, officier d'administration en Algérie, se souvint qu'en 1839 il avait reçu, par erreur, une petite boîte adressée à un homonyme; qu'ayant fait chercher le véritable destinataire, il trouva M. Félix Clavé, alors en Algérie également, et lui remit la boîte. Celui-ci lui aurait dit qu'il l'attendait, en effet, et qu'elle lui était adressée par la vicomtesse de Léotaud. Cette révélation était grave; le parquet ne voulut pas en tenir compte, et ne fit appeler en témoignage ni M. Félix Clavé ni son homonyme. Mme Lafarge resta sous le poids de cette accusation.

Le point capital, pour le procès criminel, était la constatation de la présence de l'arsenic dans le corps du défunt. Les premières expertises étant annulées, d'autres chimistes furent commis pour faire de nouvelles analyses, et ils s'y livraient pendant que l'avocat général prononçait son réquisitoire. Cette fois, les expériences furent faites d'après la méthode indiquée par Orfila et à l'aide de l'appareil de Marsh; le 5 septembre, les médecins présentèrent leur rapport : ils affirmaient n'avoir pas trouvé une seule trace d'arsenic. L'accusation n'abandonna pas la partie; l'avocat général déclara qu'il y avait une si énorme contradiction entre les deux expertises, qu'il fallait les considérer toutes deux comme nulles, et il exigea une troisième analyse. On exhuma les restes du malheureux Lafarge, pour y trouver de nouvelles matières à expériences, et, après une attente de deux jours, le 9 septembre, M. Dupuytren fit connaître ses conclusions : elles étaient également négatives, on ne trouvait d'arsenic nulle part. Cette fois, Mme Lafarge put se croire sauvée; elle succombait sous le poids de son émotion, et ses défenseurs ne craignirent pas de laisser paraître leur joie. Ils se hâtaient trop de triompher; la cour ordonna qu'Orfila serait en personne mandé à Tulle et procéderait à une expertise définitive. Me Paillet put dire avec raison : « Si ces deux expertises avaient été défavorables à l'accusée, lui accorderiez-vous le bénéfice d'une troisième? » L'issue du procès était désormais entre les mains d'Orfila. On lui avait adjoint deux autres spécialistes, MM. Devergie et Chevalier; il prit sur lui de n'amener que son préparateur ordinaire, M. Bussy. C'était une irrégularité regrettable. Il arriva le 13 à Tulle, et le lendemain tout était terminé; l'auditoire était suspendu aux lèvres de l'illustre chimiste, qui laissa tomber ces mots d'une voix funèbre : « Je démontrerai qu'il existe de l'arsenic dans le corps de Lafarge! » Soumettant trois assiettes de porcelaine aux vapeurs de l'appareil de Marsh, il avait obtenu sur les deux premières des résultats complétement négatifs, et, sur la troisième, une quantité d'arsenic métallique déclarée par lui-même *impondérable*. Il attribua l'erreur des experts qui l'avaient précédé aux difficultés de manipulation d'un appareil encore peu connu et au peu de matière sur lequel avait porté leur examen.

L'arrêt de Mme Lafarge était prononcé; le jury, composé de gens qui lui étaient ostensiblement hostiles, admit la culpabilité, modérée par des circonstances atténuantes. Elle fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition sur la place publique de Tulle; on lui fit grâce de cette partie de la peine. Le jour où fut fait le rapport d'Orfila, ses cheveux avaient blanchi; pour qu'elle assistât aux plaidoiries éloquentes, mais inutiles de ses défenseurs, on fut obligé de l'apporter dans un fauteuil. Au dernier moment, elle avait fait appeler Raspail, pour combattre le rapport, présumé défavorable, d'Orfila; Raspail arriva trop tard, l'arrêt était rendu. Il voulut, du moins, se rendre compte de la manière dont les expériences avaient été faites; il obtint de voir les assiettes préparées par Orfila, et déclara que la quantité d'arsenic retrouvé ne pouvait être évaluée à plus d'un centième de milligramme; il se faisait fort, disait-il, d'en retrouver le double dans n'importe quoi, dans les pieds du fauteuil du président. Il demanda à contrôler les réactifs dont s'était servi Orfila et que le célèbre chimiste avait apportés de Paris. Une préparation défectueuse pouvait, en effet, y avoir introduit cette minime quantité d'arsenic; on lui refusa ce contrôle. Sans entrer dans la polémique ardente soulevée à ce sujet par Raspail, il semble que la justice, qui faisait condamner l'accusée, après tant d'expériences contradictoires, sur une évaluation aussi faible de poison, n'aurait rien dû refuser à la défense. Bien plus, les témoignages de toute la famille Lafarge et de tous les gens du Glandier avaient été accablants pour l'accusée; la cour ne permit pas de les suspecter. Elle ne voulut regarder ni dans les affaires embarrassées de Lafarge, ni dans les expédients indélicats mis en œuvre par lui pour se procurer de l'argent, ni s'enquérir de ce qu'étaient devenus les 25,000 francs que lui avait versés le notaire de Dijon, notaire de la famille Cappelle, et qui disparurent. Denis Barbier, le domestique de confiance, l'homme aux billets, était une physionomie excessivement louche; ses voyages clandestins, divers propos qui lui étaient échappés, son acharnement contre sa maîtresse dès qu'elle fut sous la main du parquet pouvaient prêter aux soupçons; sa déposition fut empreinte d'une animosité pleine de fiel. La défense voulut le faire revenir à la barre pour expliquer certains faits; il avait disparu, on ne put le retrouver. Dans aucune autre cause, peut-être, la justice n'a montré tant de passion pour prouver le crime, et tant de négligence ou d'hostilité pour ce qui pouvait atténuer ou détruire l'accusation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des sympathies qui restèrent acquises à Mme Lafarge, même après sa condamnation. Malgré ce qu'il y avait d'inexpliqué dans son affaire, elle paraissait plus estimable que ce mari besoigneux et indélicat, cette famille cupide qui décachetait les testaments, profitait du trouble pour mettre la main dans le sac, et, à l'audience même, poussait l'audace jusqu'à laisser voir qu'elle n'attendait que la condamnation pour palper le reste de la fortune de l'accusée. Même encore aujourd'hui, et malgré tout le respect que l'on doit à la chose jugée, il est permis de dire que les magistrats de la cour de Tulle ont employé, pour arriver au résultat désiré, plus de violence et plus de ténacité qu'il n'en aurait fallu pour perdre dix innocents. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes si, après le verdict, deux jurisconsultes allemands, MM. Temme et Tœrner, conseillers de cour royale, examinant l'affaire avec soin, ont conclu que les soupçons auraient plus légitimement atteint le domestique, Denis Barbier, que Mme Lafarge. « Il avait aidé, ont-ils dit, Lafarge à commettre ses fourberies, peut-être même l'y avait-il excité; si celui-ci était découvert, Denis partageait son sort. Il était arrivé à Paris quelques jours avant l'arrivée du gâteau, et il y était en secret. Au Glandier même, on ne savait pas qu'il fût à Paris; Lafarge même n'osait pas le dire. Ses manœuvres ne couraient donc aucun risque d'être découvertes. La supposition d'un crime pourrait être fort naturelle, quand il s'agit d'un pareil homme. N'avait-il pas intérêt à tuer Lafarge, le seul qui fût au fait de toutes ses manœuvres? N'a-t-il pas pu apporter le poison au moment même de l'envoi du gâteau? Lorsque Lafarge est rentré, la caisse avait déjà été ouverte. Que l'on ajoute à cela l'exclamation de Denis, rapportée par des témoins : « Maintenant, je serai le maître! » Ce même Denis était retourné au Glandier trois jours avant Lafarge; il y était pendant tout le temps de l'empoisonnement; il a eu du poison en sa possession dans les circonstances les plus suspectes, et il s'est embarrassé à ce sujet dans des mensonges palpables. Il a remis à l'accusée un paquet qui s'est trouvé plus tard ne point contenir de poison. Il a eu continuellement un libre accès autour du malade. Il dirigeait, par des discours pleins de méchanceté, le soupçon de l'empoisonnement sur l'accusée, et cherchait sans aucun motif à se justifier, disant, lorsqu'on ne le lui demandait pas, qu'il n'était point l'empoisonneur. Nous ne voulons pas accuser Denis; mais nous disons que nous aurions trouvé, de la part de l'avocat général, une accusation beaucoup plus fondée contre lui que contre Mme Lafarge. » Nous avons cité cette curieuse page pour montrer à quels reproches et à quels soupçons s'exposent les magistrats lorsqu'ils refusent de recourir à tous les moyens d'investigation et opposent à l'accusé, en quelque sorte, des dénis de justice; lorsque celui qui est chargé de porter la parole au nom de la loi et de la société remplace l'impartialité par la passion, et s'occupe moins de faire la lumière que de gagner sa cause, n'importe comment.

Mme Lafarge avait eu quelque espoir dans son pourvoi en cassation; il fut rejeté. Elle écrivit, dans l'intervalle, ses *Mémoires*, imprimés l'année suivante (1841, in-8o), plaidoyer plein de verve, d'ironie et d'originalité, dans lequel elle s'inscrivait en faux contre le jugement qui la frappait. Elle remercia chaleureusement Raspail du concours, malheureusement trop tardif, qu'il avait apporté à sa défense, et fit don à Me Paillet de la croix d'honneur de son père; le bruit courut au palais que, si elle avait été acquittée, un autre de ses défenseurs, Me Bac, voulait lui demander sa main. Transférée à la maison centrale de Montpellier, elle obtint quelques adoucissements à sa captivité, et, pendant ses longs loisirs, composa les *Heures de prison*, petit volume empreint d'une mélancolique et touchante résignation. Il ne fut publié qu'après sa mort (1853, in-16). Elle avait de plus écrit un drame resté manuscrit, *Une femme perdue*. Toujours souffrante et espérant une commutation de peine, elle fut graciée après douze ans de captivité (1852); on la transporta mourante aux bains d'Ussat, où elle expira peu de mois après. Durant sa détention, les parents de Mme Lafarge ayant aperçu rôder, autour de la maison centrale de Montpellier, Denis Barbier, ce sinistre et mystérieux personnage, voulurent le faire arrêter et poursuivre comme faux témoin; le parquet refusa. Quant à Félix Clavé, qui, seul peut-être, aurait pu éclaircir l'obscure affaire des diamants, il mourut fou dans l'hospice des aliénés de Pau (1853).

LAFARGUE (*Etienne* DE), écrivain français, né à Dax en 1728, mort en 1795. D'abord avocat au parlement de Paris, il devint ensuite exempt de la capitainerie royale des chasses de Vincennes et receveur des taxes de l'élection de Dax. Les Académies de Bordeaux, de Lyon et de Caen le comptèrent au nombre de leurs membres. Nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Histoire géographique de la Nouvelle-Ecosse* (1755), traduite de l'anglais; *Discours sur la lecture* (1764, in-8°); *Œuvres mêlées* (1765, 2 vol. in-12), contenant des poésies, des poëmes, des discours, etc.; les *Epanchements du cœur et de l'esprit* ou *Mélanges de littérature et d'histoire* (2 vol. in-8°); la *Voix du peuple* (1766, in-8°); *Poëme sur l'éducation*, en quatre chants (1788, in-8°); le *Beau jour des Français*, ou la *Nation régénérée*, poëme en deux chants (1791, in-8°).

LA FARINA (Vicenzo), poëte et jurisconsulte sicilien, né à Palerme, mort en 1628. Il a laissé : *Acta S. Veneræ; Carmina; Inscriptiones urbis Panormi; Rime; Tractatus de præstantia tabellionatus in regno Siciliæ.*

LA FARINA (Ludovic), fils du précédent, littérateur sicilien, né à Palerme en 1597, mort en 1664. Après avoir servi dans l'armée, il embrassa la carrière de la magistrature et fut appelé à des postes importants. C'était un homme instruit, sachant également bien plusieurs langues anciennes et modernes. Il a donné les ouvrages suivants : *Canzoni siciliane; De scriptoribus siculis, ab orbe condito; Rimario siciliano, o rime; Discorsi politici, fisolosofici e morali; Ragguagli di Parnasso; Il ministro di Stato*, etc.

LA FARINA (Giuseppe), écrivain et homme d'Etat italien, né à Messine (Sicile) en 1815, mort en 1863. Il partagea, à peine âgé de treize ans, la captivité de son père, détenu pour cause politique. En 1834, il se fit recevoir docteur en droit à Catane, et figura, en 1837, parmi les principaux chefs de la révolte sicilienne, qui se termina par la défaite du parti libéral. La Farina dut alors quitter l'île pour ne pas être arrêté. Toutefois, vers 1839, il revint en Sicile, et, tout en exerçant la profession d'avocat, il fonda successivement plusieurs journaux, le *Spectateur de Messine*, le *Phare* et la *Sentinelle du phare*, qui furent supprimés les uns après les autres. Non-seulement le gouvernement arrêta la publication de ces journaux, mais il défendit à M. La Farina de collaborer à aucun journal et de publier ses *Souvenirs sur Rome et la Toscane*, qui allaient paraître. Ce fut alors que La Farina se décida à quitter la Sicile pour venir habiter Florence, où il se trouvait relativement plus libre. Dans cette ville, il publia successivement son *Etude sur le* XIIIe *siècle*, l'*Italie*, l'*Allemagne du Rhin*, la *Suisse*, la *Chine*, l'*Histoire populaire de l'Italie*, et deux drames historiques fort estimés, *Matteo Palizzi* et l'*Abandon d'un peuple*. Lors du grand mouvement réformiste en Italie (1847), La Farina y prit une part active; il fonda l'*Alba*, feuille démocratique et très-opposée au pouvoir temporel, et tâcha d'organiser une milice nationale. Mais, au premier bruit de la révolution de Sicile, il s'empressa de se rendre dans son île natale, où il fit immédiatement partie du comité de la guerre, et fut élu représentant au Parlement. Lorsque, le 8 mai 1848, la déchéance du roi de Naples eut été prononcée, il obtint qu'avant de nommer un autre souverain on promulguât une autre constitution. Le mois suivant, il fut envoyé, en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, à Rome, à Florence et à Turin. De retour à Palerme, il fit partie du ministère d'août, dans lequel il eut les portefeuilles de l'instruction publique, des travaux publics et de l'intérieur. Il y joignit même celui de la guerre, après la prise de Messine par les troupes royales, et le conserva jusqu'au mois de février 1849. Lorsque la résistance fut considérée, par les hommes de son parti, comme une témérité, La Farina proposa de prendre sous sa responsabilité les mesures révolutionnaires qu'exigeait la situation; mais sa proposition ayant été repoussée, il se retira à Turin, où il se remit à ses travaux littéraires. C'est à cette période qu'appartiennent l'*Histoire de la révolution de Sicile en* 1848 *et* 1849, l'*Histoire d'Italie de* 1815 *à* 1850, et l'*Histoire des controverses entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique*, sans compter de nombreux articles dans la *Revue encyclopédique italienne*. En 1859, La Farina se mêla de nouveau aux événements politiques, et soutint de toute son influence l'annexion des divers Etats de l'Italie à la couronne de Victor-Emmanuel, auquel, jusqu'à son dernier jour, il resta fidèlement attaché. Nommé, en 1860, conseiller de la lieutenance de Sicile, il se démit de cet emploi lors de la révolte mazzinienne de janvier 1861; mais, bientôt après, il fut élu député de Messine, et soutint au Parlement le ministère de M. Ratazzi, qui le nomma président de la *Société nationale italienne*. Il occupait encore ce poste à l'époque de sa mort.

LA FAYE (Antoine de), ministre protestant français, né à Châteaudun dans la première moitié du XVIe siècle, mort de la peste à Genève en 1615. S'étant réfugié à Genève à cause de ses opinions religieuses, il y devint régent, puis principal du collége, et fut chargé, en 1577, de professer la philosophie à l'Académie, dont il fut élu recteur en 1580. En outre, il devint pasteur à Genève et professeur de théologie (1584). La Faye accompagna son ami Th. de Bèze au colloque de Montbéliard en 1586, fit partie, en 1587, de la commission chargée de la préface de la nouvelle version de la Bible, et finalement, en 1594, fut nommé membre de la commission à laquelle le synode national de Montauban confia le soin de défendre les protestants contre leurs détracteurs. Il avait des connaissances très-étendues, ainsi que le prouvent ses ouvrages, dont les principaux sont : *De vernaculis Bibliorum interpretationibus et sacris vernacula lingua peragendis* (Genève, 1572, in-4°); *De traditionibus adversus pontificios* (Genève, 1592, in-4°); *De Christo mediatore* (Genève, 1597, in-4°); *Geneva liberata* (Genève, 1603, in-12), sur la tentative faite par le duc de Savoie pour s'emparer de Genève; *Enchiridion disputationum theologicarum* (Genève, 1605, in-8°); *De vita et obitu Bezæ hypomnemata* (Genève, 1606, in-4°), traduit en français par P. Salomeau (1610) et par Ant. Teissier (1681); *Emblemata et epigrammata selecta ex stromatis peripateticis* (Genève, 1610, in-8°); des *Commentaires* sur diverses parties de l'Ecriture, etc. On a de lui, en outre, deux traductions, souvent réimprimées, l'une de l'*Histoire des Juifs* de Josèphe (Genève, 1560, in-fol.), l'autre de l'*Histoire romaine* de Tite-Live (Paris, 1582, in-fol.). — Un écrivain du même nom, qu'on croit être le frère du précédent, Michel de La Faye, est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Préface sur le traicté des scandales faict par Jehan Calvin* (Genève, 1565, in-8°).

LAFAYE (Jean de), théologien protestant français, né à Loriol vers 1600, mort à Genève en 1679. Il exerça les fonctions pastorales à Gignac (Languedoc), à Loriol, eut de vives controverses avec le fougueux jésuite Alexandre Regourd, fut banni de France, vers 1677, pour la publication d'un ouvrage contre les ordres religieux, et alla se fixer alors à Genève. Ses principaux ouvrages sont : l'*Antimoine; Douze questions capucines répandues* (1648, in-8°); *Traité pour soutenir la religion par les Pères.*

LAFAYE (Jean-Elie Lériget de), ingénieur français, né à Vienne (Dauphiné) en 1671, mort en 1718. Il servit successivement dans les mousquetaires et les gardes-françaises, devint capitaine en 1704 et se distingua dans plusieurs batailles. Il consacrait en même temps ses loisirs à l'étude des sciences, levait des plans sur les champs de bataille, imaginait des machines nouvelles pour passer les rivières, etc. La paix lui permit de se livrer sans obstacle à ses travaux favoris, qui lui ouvrirent, en 1716, les portes de l'Académie des sciences. Il n'a laissé que des *Mémoires* insérés dans le recueil de ce corps savant, deux, entre autres : *Sur une machine à élever les eaux* et *Sur la formation des pierres de Florence.*

LAFAYE (Jean-François Lériget de), poëte français, frère du précédent, né à Vienne en 1674, mort en 1731. Il servit d'abord dans les mousquetaires et obtint plus tard une compagnie d'infanterie; mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de suivre plus longtemps la carrière militaire. Pourvu alors d'une charge de gentilhomme ordinaire du roi, il devint bientôt, par son esprit et son élégance, l'un des seigneurs les plus recherchés de la cour. Il fut envoyé, comme ambassadeur, successivement à Gênes, au congrès d'Utrecht et en Angleterre, sut se faire bien venir partout, à cause de son caractère aimable et spirituel, essentiellement français, en un mot. Il tournait agréablement les vers, et adressa à Lamotte une *Epître sur les avantages de la rime*, que celui-ci eut le mauvais goût de mettre en prose. Il fut admis à l'Académie en 1730, en remplacement de Valincourt. On connaît les vers dans lesquels Voltaire a tracé le portrait de cet aimable poëte, dont il fut l'ami :

Il a réuni le mérite
Et d'Horace et de Pollion;
Tantôt protégeant Apollon,
Et tantôt marchant à sa suite,
Il reçut deux présents des dieux,
Les plus charmants qu'ils puissent faire :
L'un était le talent de plaire,
L'autre le secret d'être heureux.

Le petit conte qui suit pourra donner une idée de la manière de Lafaye :

Un maître ivrogne, dans la rue
Contre une borne se heurta;
Dans l'instant, sa colère émue
A la vengeance le porta.
Le voilà, d'estoc et de taille,
A ferrailler contre le mur.
« Il porte une cotte de maille,
Disait-il, car il est bien dur! »
Et s'escrimant tout de plus belle,
Et pan! et pan! il avançait,
Lorsqu'il sortit une étincelle
De la pierre qu'il agaçait;
Sa valeur en fut constipée;
« Oh! oh! ceci passe le jeu;
Rengaînons vite notre épée,
Le vilain porte une arme à feu. »

LAFAYE (Georges de), l'un des chirurgiens les plus distingués du XVIIIe siècle, né à Paris en 1701, mort en 1781. Il fut, pendant de longues années, démonstrateur à l'Académie royale de chirurgie. Ses écrits sont peu nombreux, mais ils eurent tous un franc succès à leur apparition. Outre des *Mémoires* et *Observations* insérés dans le *Recueil de l'Académie de chirurgie*, sur le bec-de-lièvre, l'amputation du bras, l'amputation à lambeaux, les moyens de faciliter le transport des personnes qui ont la jambe ou la cuisse fracturée, et sur l'opération de la cataracte, nous devons encore à Lafaye : *Cours d'opérations de chirurgie par Dionis, revu et augmenté par Lafaye* (Paris, 1736, in-8°); *Principes de chirurgie* (Paris, 1739, in-12), ouvrage qui eut 12 éditions; enfin, l'*Arsenal chirurgical* ou *Recueil des instruments employés en chirurgie* (Wurtzbourg, 1800, in-fol.)

LAFAYE (Antoine de), baron de Pailhès, agronome français, né à Toulouse en 1755, mort en 1806. Pendant un voyage qu'il fit en Italie, il s'occupa de l'étude des beaux-arts, sculpta en bois des modèles d'architecture, qu'il envoya, en 1775, à l'exposition de l'Académie royale, à Paris; puis, de retour en France, s'adonna, d'une façon toute particulière, à l'agronomie. A l'époque de la Révolution, il fut emprisonné, puis devint, sous le Directoire, administrateur du district de Rieux. Outre des articles et des mémoires insérés dans la *Feuille du cultivateur*, dans le *Journal des propriétaires ruraux* de la Haute-Garonne, on lui doit : *Nouveau système d'agriculture fondé par l'expérience; Observations sur les rouleaux à battre les grains; Mémoire sur la construction des cuves fondues; Mémoire sur les houblons*, etc.

LAFAYE ou **LAFAIST** (Prosper), peintre français, né au Mont-Saint-Sulpice (Yonne) en 1806. Elève de Couder, il débuta, mais sans succès, par des *Paysages*, puis se tourna vers la peinture d'histoire et de genre, et il a exposé depuis un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Tambour de village* (1833); *Violences exercées par Guillaume de Nogaret et Colonne envers le pape Boniface VIII* (1834); la *Bataille de Bouvines* (1835); *Louis XIV partant pour la conquête de la Franche-Comté;* le *Choléra à Paris* (1837); le *Chant du départ* (1838); *Combat de Ceramo; Holbein à la cour de Henri VIII* (1839); *Samson et Dalila; Chambre à coucher de Louis XIV à Versailles* (1840); la *Bataille d'Ascalon* (1841); le *Bal masqué* (1842), œuvre remarquable, le meilleur de ses tableaux; *Frère et sœur* (1843); le *Travailleur* (1844); la *Salle des croisades;* le *Désœuvré* (1845); *Joséphine* (1848); les *Caractères de La Bruyère*, deux tableaux (1855), etc. Depuis 1850, M. Lafaye s'est presque exclusivement occupé de peindre des vitraux, et il a été chargé de l'entretien des anciens vitraux des églises de Paris.

LAFAYE ou **LAFAIST** (Pierre-Benjamin), philologue français, frère du précédent, né à Mont-Saint-Sulpice (Yonne) en 1808, mort en 1867. Admis à l'Ecole normale supérieure, il se fit recevoir, dès 1832, agrégé pour la philosophie, et docteur l'année suivante. Depuis lors, il a successivement enseigné cette science à Orléans, à Marseille (1837) et à la Faculté des lettres d'Aix (1849), dont il fut pendant plusieurs années le doyen. On a de lui : *Sur la philosophie atomistique* et *De definitione* (1833), ses thèses de doctorat; *Synonymes français, synonymes grammaticaux* (Paris, 1841, in-8°), ouvrage fort remarquable sur la synonymie des mots à radical identique, qui lui valut un prix de linguistique en 1843; *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction (Paris, 1858, gr. in-8° à 2 col.), qui lui fit décerner le prix Volney. Cet ouvrage, fruit de vingt-cinq ans de travail, est le plus important et le mieux fait qui existe en ce genre dans aucune langue. M. Lafaye a ajouté à ce dictionnaire, à la fois philosophique et philologique, un important *Supplément* (1865, gr. in-8°).

LA FAYETTE (Gilbert Motier de), maréchal de France, né vers 1380, mort en 1462. Il appartenait à une ancienne famille d'Auvergne. Elevé à la petite cour des sires de Bourbon et formé de bonne heure au métier des armes, il se distingua, pour la première fois, en Italie, sous les ordres de Boucicaut (1409), fut nommé, à son retour, sénéchal du Bourbonnais, puis devint lieutenant du duc de Bourbon en Languedoc et en Guyenne, se battit contre les Anglais, contribua à la prise de Soubise et prit, en 1415, Compiègne aux Bourguignons. Charles VI le nomma, peu après, gouverneur de Sarlat et de Rochefort. Dans la suite, La Fayette s'attacha à la fortune du dauphin (depuis Charles VII), contribua puissamment à l'expulsion des Anglais d'une partie du territoire et rendit à l'Etat les plus grands services. Nommé bailli de Rouen, il essaya de défendre Caen et Falaise contre les Anglais, mais dut se retirer devant un ennemi dont les forces étaient écrasantes, passa alors à Lyon en qualité de lieutenant du dauphin dans le Lyonnais et le Mâconnais, défendit cette ville contre les Bourguignons, prit ensuite le gouvernement de la Touraine (1419), celui du Dauphiné (1420), et reçut, cette même année, le bâton de maréchal de France. Deux ans plus tard, La Fayette battait complétement, à Baugé, les Anglais commandés par le duc de Clarence, et tuait ce dernier de sa propre main. Moins heureux au combat de Verneuil (1424), il tomba entre les mains de l'ennemi; mais, dès l'année suivante, il recouvra la liberté. A cette époque, La Fayette était, non-seulement un des principaux lieutenants, mais encore un des conseillers les plus influents de Charles VII, devenu roi en 1422, et il faisait partie de son grand conseil. En 1429, il alla secourir Orléans, combattit à côté de la Pucelle devant cette ville et à Patay, et accompagna, cette même année, le roi à Reims, où il fut sacré. Par la suite, La Fayette prit part à plusieurs négociations importantes, assista aux conférences de Nevers, signa, comme ambassadeur du roi, en 1435, le traité d'Arras, qui réconcilia Charles VII avec le duc de Bourgogne, et se prononça, aux états d'Orléans (1439), pour la continuation de la guerre avec les Anglais. En 1449, il se distingua, comme toujours du reste, dans la campagne de Normandie, qui eut pour résultat l'expulsion des Anglais et l'entrée de Charles VII à Rouen. Le maréchal La Fayette avait beaucoup contribué à la réforme de l'armée et à l'institution de la gendarmerie, destinée à protéger le pays contre les pillards.

LA FAYETTE (Louise de), une des maîtresses platoniques de Louis XIII, née vers 1616, morte religieuse au couvent de la Visitation en 1665. Son père était le comte Jean de La Fayette, descendant du maréchal de France de ce nom sous Charles VII; sa mère était une Bourbon-Busset. Elle fut placée comme fille d'honneur auprès de la reine Anne d'Autriche, et, pendant cette période, qui fut le règne des blondes, prouva qu'une brune aussi pouvait être jolie et gracieuse. Elle doit moins sa courte faveur à sa réelle beauté qu'au soin que l'on prit de la faire distinguer du roi. Richelieu, qui se défiait de Mlle de Hautefort, première favorite tout aussi platonique que le fut la seconde, entreprit d'en détacher Louis XIII, et, pour donner un amusement à ce monarque ennuyé, jeta les yeux sur Mlle de La Fayette. Louis XIII voulait moins une maîtresse qu'une confidente, et le cardinal n'était pas fâché de la lui fournir de sa main, afin d'être en tiers dans la conversation. En quoi il se trompa; aussi s'empressa-t-il de dénouer cette liaison presque aussitôt qu'il l'eut formée.

Cette petite intrigue se passait en 1634, et rien ne peint mieux les manéges des cours. « Le cardinal, dit Montglat, pour séparer le roi de Mlle de Hautefort, voulut tâcher de lui faire prendre quelque autre inclination. Il se servit pour ce sujet des ducs d'Halluyn et de Saint-Simon, et de Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, qui était fort familier avec le roi, lesquels lui dirent tant de bien de Mlle de La Fayette, qu'il commença à lui parler pour faire dépit à l'autre; mais comme il était homme d'habitude, à force de la fréquenter et de la voir, l'inclination lui vint pour elle, et, cette amitié s'augmentant, elle entra dans une grande faveur. »

La faveur de Mlle de La Fayette dura deux ans et demi. C'est elle surtout que le roi aimait à entretenir de ses ennuis, de son dépit contre le cardinal, de ses incessants projets de se soustraire à cette domination qui lui pesait, mais sans laquelle il eût été impuissant à gouverner. Les mémoires du temps ne font que s'apitoyer sur ce monarque imbécile, opprimé par celui qu'ils appellent l'Homme rouge; sans avoir un faible pour Richelieu, nous pensons que la France eût encore perdu au change, si cet habile homme d'Etat eût succombé et fait place aux ambitieux vulgaires qui, sous prétexte de rendre au roi son libre arbitre, ne voulaient que le régenter à sa place. Aussi tous ces désespoirs nous laissent-ils froids. Mlle de La Fayette garda pour elle toutes les confidences du monarque. « Elle le fortifiait, dit Mme de Motteville, dans son aversion pour le cardinal, voyant qu'il en était déshonoré pour se laisser trop bassement gouverner par ce ministre. Le cardinal fit son possible pour la gagner, comme toutes les personnes qui approchaient du roi; mais elle eut plus de courage que tous les hommes de la cour, qui avaient la lâcheté de lui aller rendre compte de tout ce que le roi disait contre lui. Le roi, trouvant en elle autant de sûreté et de vertu que de beauté, l'estima et l'aima; et je sais qu'il eut des pensées pour elle fort au-dessus des communes affections des hommes. Le même sentiment qui obligea cette fille généreuse à refuser tout commerce avec le cardinal de Richelieu la fit vivre avec assez de retenue avec la reine. »

Louis XIII passait toutes ses journées avec sa favorite. Si timide et si chaste qu'il fût, il ne put rester toujours aussi froid et aussi morne en présence de cette belle fille, qui lui plaisait tant. Un beau soir, sans doute après de longues incertitudes, il lui proposa de l'installer dans un appartement de Versailles, alors simple rendez-vous de chasse, et de l'y aller voir en secret : c'était lui demander d'être sa maîtresse. Pour la seule fois de sa vie, le pauvre sire se permettait une telle incartade. Mlle de La Fayette, qui était vertueuse, et qui sans doute, prévoyant ce dénoûment, avait fait ses dispositions à l'avance, lui répondit que depuis longtemps elle voulait entrer en religion. Louis XIII, tout confus, n'insista pas; il voulut seulement que cette vocation, si subite pour lui, fût bien et dûment examinée par des évêques, et voilà de nouveau toutes les soutanes en mouvement, comme lorsqu'il s'était agi de substituer une favorite à une autre. C'est par le confesseur du roi, le P. Caussin, que l'affaire fut menée. Ce bon père a raconté lui-même toutes les peines qu'il eut à examiner de près cette vocation, ses démarches pour la faire agréer au roi quand il fut convaincu qu'elle était réelle. « Il est vrai que M^{lle} de La Fayette m'est bien chère, dit Louis XIII, mais si Dieu l'appelle en religion, je n'y mettrai point d'empêchements. » Leurs adieux s'effectuèrent au château de Saint-Germain. Le monarque pleura; il parla même d'entrer aussi dans un cloître. Dès qu'elle fut enfermée au couvent des Filles de Sainte-Marie (19 mai 1637), il voulut la revoir, et il eut avec elle un long entretien de trois heures. Pendant les quatre mois qui suivirent, il la revit de même et entretint avec elle une correspondance assidue qui inquiéta Richelieu. Afin d'être le maître des secrets du roi, le cardinal acheta le valet chargé de porter les lettres, Boisenval, et toute la correspondance passa par ses mains. En supprimant quelques lettres, en altérant les autres par l'intercalation de mots qu'il savait les blesser tous deux, il refroidit leur amour et finit par les brouiller. Leur dernière entrevue (décembre 1637) mérite d'être relatée. On assure que M^{lle} de La Fayette y pressa Louis XIII de se réconcilier avec la reine, et c'est le soir même que, rentrant au Louvre, où il n'était pas attendu, il accepta l'hospitalité chez Anne d'Autriche. Il en résulta Louis XIV.

La favorite délaissée prit le voile sous le nom de mère Angélique. Elle mourut à l'âge de cinquante ans, supérieure du couvent de la Visitation, à Chaillot.

La Fayette (M^{lle} DE), roman de M^{me} de Genlis (1813, in-8°). L'auteur n'a guère fait que raconter, d'après les mémoires, la vie de son héroïne et mettre en dialogues ce qui était en récit. On ne trouve dans ce livre ni faits nouveaux, ni inductions originales, pas même ce que la lecture attentive des documents peut fournir sur cette intrigue de cour et de confessionnal, ce qu'ils ont révélé, par exemple, à M. Cousin. Personnages et caractères sont envisagés de haut, d'ensemble, à un point de vue de sentimentalité vertueuse et dévote qui n'est pas le véritable. M^{lle} de La Fayette est une La Vallière avant la faute, un modèle de vertu, de pudeur et de discrétion, bon à proposer aux jeunes pensionnaires; Louis XIII joue tant bien que mal son rôle d'amant et de roi fainéant; Richelieu est le fourbe et Boisenval le traître de mélodrame. Il y a quelques peintures assez vraies de la cour de Louis XIII, des portraits plutôt prétentieux que réussis et perdus dans les teintes grises d'un style fade et sans chaleur. Il y a pourtant quelque délicatesse dans la peinture des sentiments contenus et dissimulés des deux héros. Non-seulement Louis XIII et M^{lle} de La Fayette n'ont pas entre eux de scène d'amour, mais ils ne prononcent pas même ce mot criminel, et s'adorent tout en se déguisant à eux-mêmes leurs propres pensées. On ressent, en lisant ces pages, qui ont terriblement vieilli, tout l'ennui que la fille d'honneur d'Anne d'Autriche devait éprouver aux conversations languissantes du monarque, et, en ce point, le roman est aussi vrai que l'histoire.

LA FAYETTE (Marie-Madeleine PIOCHE DE LA VERGNE, comtesse DE), une des femmes les plus célèbres du XVII^{e} siècle, née à Paris en 1634, morte en 1693. Elle était la fille de Aymar de La Vergne, maréchal de camp et gouverneur du Havre. Son père, homme d'esprit, la fit étudier d'abord sous sa propre direction, puis il lui donna pour précepteur Ménage et le P. Rapin, qui cultivèrent ses heureuses dispositions. Ils lui enseignèrent les lettres françaises, le latin, l'italien, et ils en firent une des étoiles de l'hôtel de Rambouillet. Ménage la célébra, sous son nom de M^{lle} de La Vergne et sous le nom latin de *Laverna*, dans des madrigaux en toutes langues, où il laissait apercevoir pour son élève un enthousiasme qui ressemblait à de l'amour. C'est assez visible dans ce joli madrigal italien :

In van, Fili, tu chiedi
Se lungamente durara l'ardore
Che 'l tuo bel viso mi desto nel core;
Chi lo potrebbe dire?
Incerta, o Fili, è l'ora di morire.

« C'est en vain, Philis, que tu me demandes si longtemps durera l'amour que ton beau visage a éveillé dans mon cœur. Qui pourrait le dire? L'heure de la mort, Philis, est incertaine. »

En 1655, M^{lle} de La Vergne épousa le comte de La Fayette, frère de la belle Louise de La Fayette, qui s'éteignait à cette époque au couvent de Chaillot, sous le nom de mère Angélique. En allant visiter celle qui, dans le monde, eût été sa belle-sœur, M^{me} de La Fayette entra en relation avec la reine déchue Henriette d'Angleterre, et ce fut l'origine de sa faveur près de la seconde Henriette, lorsque celle-ci devint duchesse d'Orléans (1661). Madame, nom sous lequel cette sympathique princesse est toujours désignée, en fit une de ses dames d'honneur et eut toujours pour elle la plus grande affection, quoiqu'il y eût entre elles dix années de différence d'âge. « M^{lle} de La Trémouille et M^{me} de La Fayette, dit cette dernière en parlant d'elle-même à la troisième personne, étaient du nombre des personnes qui voyaient souvent Madame. La première lui plaisait par sa bonté et par une certaine ingénuité à conter tout ce qu'elle avait dans le cœur, qui ressentait la simplicité des premiers siècles; l'autre lui avait été agréable par son bonheur, car, bien qu'on lui trouvât du mérite, c'était une sorte de mérite si sérieux en apparence qu'il ne semblait pas qu'il dût plaire à une princesse aussi jeune que Madame. »

Ce qui distingue, en effet, M^{me} de La Fayette, c'est que, outre la délicatesse et la grâce dont toutes les femmes de cette époque de galanterie étaient douées, elle possédait la ferme raison, la solidité d'esprit et le sérieux jugement sans lesquels se perdent dans le vide toutes les qualités aimables. Aussi les esprits frivoles de l'époque, Gourville et Bussi-Rabutin, l'ont-ils représentée comme une figure morose et acariâtre; mais M^{me} de Sévigné, Segrais, Huet, La Fontaine surent apprécier toute sa valeur et la mirent au-dessus des femmes les plus distinguées. Comme écrivain, elle avait le goût fin et délicat; elle estimait, dans le style, la brièveté et la concision, peut-être outre mesure, car elle disait qu'une page qu'on parvient à retrancher dans un livre vaut au moins un louis, et un mot dans une phrase un franc. Ses lettres à M^{me} de Sévigné ne sont quelque fois que d'une ligne ou deux, et encore écrivait-elle rarement; elle disait qu'elle aimerait mieux mourir que d'avoir un amant qui la forcerait de lui écrire tous les jours. Elle se complaisait surtout à la littérature romanesque, celle qui met en scène des passions extraordinaires et subites, des ressemblances et des méprises entre les héros, des aventures invraisemblables pour un médaillon, un portrait de femme, pour la conquête d'un bijou, d'un ruban. C'est dans ce genre, voisin de la *Clélie* et de l'*Astrée*, qu'elle écrivit, mais avec beaucoup plus de sobriété, ses premiers essais, la *Princesse de Montpensier* (1661), *Zaïde* (1670). La mort de Madame, arrivée à cette époque, fut sa première douleur; comme elle avait coutume d'écrire brièvement, sous forme de journal, ses impressions, elle composa, sur ses notes, l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, qu'elle garda manuscrite et qui ne fut imprimée que longtemps après sa mort. Elle avait profité des conseils de Segrais pour tracer le plan et l'ordonnance de *Zaïde;* ce fut La Rochefoucauld qu'elle prit pour collaborateur de la *Princesse de Clèves*, son œuvre capitale (1678). Ils étaient étroitement liés depuis une dizaine d'années, et la mort seule put les séparer; ils mirent en commun, pour écrire ce petit chef-d'œuvre, l'une ce qu'elle avait encore de jeunesse et de grâce dans l'esprit, l'autre sa science de la vie et son morose scepticisme.

« Il est intéressant de rechercher, dit Sainte-Beuve, dans quelle situation particulière naquirent ces êtres si charmants, si purs, ces personnages nobles et sans tache, ces sentiments si frais, si accomplis, si tendres; M^{me} de La Fayette mit là tout ce que son âme aimante et poétique tenait en réserve de premiers rêves toujours chéris, et M. de La Rochefoucauld se plut sans doute à retrouver dans M. de Nemours cette fleur brillante de chevalerie dont il avait trop mésusé, et, en quelque sorte, un miroir embelli où recommençait sa jeunesse. Ainsi, ces deux amis vieillis remontaient par l'imagination à cette première beauté de l'âge où ils ne s'étaient pas connus et où ils n'avaient pu s'aimer. »

La *Princesse de Clèves* eut un retentissement considérable dans la haute société du XVII^{e} siècle; il en parut des réfutations et des critiques : *Lettres à madame la marquise de X*** sur le sujet de la* Princesse de Clèves (1678), *attribuée au P. Bouhours, et qui est de son élève, Valincourt; Conversations sur la critique de la* Princesse de Clèves (1679, in-12), etc.

M^{me} La Fayette et La Rochefoucauld depuis longtemps souffraient; ils sentaient peu à peu la vie se retirer d'eux et se demandaient tristement lequel resterait seul pour pleurer l'autre. Ce fut elle qui resta. Dans la nuit du 16 au 17 mars 1680, La Rochefoucauld mourut. « J'ai la tête si pleine de ce malheur et de l'extrême affliction de notre pauvre amie, écrit M^{me} de Sévigné, qu'il faut que je vous en parle... Où M^{me} de La Fayette retrouvera-t-elle un tel ami, une telle société, une pareille douceur, un agrément, une confiance, une considération pour elle et pour son fils? Elle est infirme; elle est toujours dans sa chambre; elle ne court point les rues. M. de La Rochefoucauld était sédentaire aussi : cet état les rendait nécessaires l'un à l'autre; rien ne pouvait être comparé à la confiance et aux charmes de leur amitié. Songez-y, ma fille, vous trouverez qu'il est impossible de faire une perte plus considérable, et dont le temps puisse moins consoler. Je n'ai pas quitté cette pauvre amie tous ces jours-ci. »

M^{me} de La Fayette languit encore treize ans, toujours maladive et souffrante. Dans la reclusion à laquelle elle s'était condamnée, elle composa ses *Mémoires de la cour de France pour les années* 1688 *et* 1689, des *Portraits*, l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, une nouvelle, la *Comtesse de Tende*, et quelques autres ouvrages qui se sont perdus. Son fils, l'abbé de La Fayette, prêtait libéralement tous les manuscrits de sa mère, et sa facilité est cause que les *Mémoires*, ouvrage assez précieux, ne nous sont parvenus que tronqués et défigurés. Ce fut surtout pour remplir son existence si vide depuis la mort de son ami qu'elle continua d'écrire, et l'on retrouve à peine, dans ses derniers ouvrages, les qualités qui distinguent les premiers. Bientôt la lassitude et l'ennui l'emportèrent. Dans ses dernières années, elle s'était jetée dans la religion. Son confesseur eut quelque peine à la détacher des « vanités » du monde, et il lui écrivait sévèrement : « Il est important, madame, de vous nourrir d'un pain plus solide que ne sont des pensées qui n'ont point de but, et dont les plus innocentes sont celles qui ne sont qu'inutiles; et je croirais que vous ne pourriez mieux employer un temps si tranquille qu'à vous rendre compte à vous-même d'une vie déjà fort longue, et dont il ne vous reste rien qu'une réputation dont vous comprenez mieux que personne la vanité... En vain l'on se défend, en vain on dissimule; le voile se déchire à mesure que la vie et ses cupidités s'évanouissent et l'on est convaincu qu'il en faudrait mener une toute nouvelle quand il n'est plus permis de vivre. Il faut donc commencer par le désir sincère de se voir soi-même comme on est vu par son juge. Cette vue est accablante... On sent qu'on a vécu jusque-là dans l'illusion et le mensonge; qu'on s'est nourri de viandes en peinture; qu'on n'a pris de la vertu que l'ajustement et la parure, et qu'on en a négligé le fond, parce que ce fond est de tout rapporter à Dieu et au salut et de se mépriser soi-même en tous sens, etc. »

Voilà ce que devenaient la poésie, les joies de la gloire littéraire sous les lourdes et brutales mains de ce prêtre!

La Fayette (MÉMOIRES DE M^{me} DE). V. MÉMOIRES DE LA COUR DE FRANCE.

LA FAYETTE (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert DE MOTIER, marquis DE), célèbre général et homme politique français, né à Chavaniac d'Auvergne (Haute-Loire) le 6 septembre 1757, mort le 20 mai 1834. Son père, colonel aux grenadiers de France, fut tué à la bataille de Menden; sa mère mourut en 1770, pendant qu'il faisait ses études, le laissant héritier d'une immense fortune. On le maria, à l'âge de seize ans (1774), à M^{lle} de Noailles, et le maréchal de ce nom fit tous ses efforts pour le pousser dans les hauts emplois de la cour. Mais son caractère indépendant le rendait peu propre à ce genre de service, et il ne se prêta qu'avec une répugnance visible au désir de sa nouvelle famille. Gagné de bonne heure aux idées libérales et philosophiques, il s'enthousiasma pour la cause de l'indépendance américaine. « A la première connaissance de cette querelle, a-t-il dit, mon cœur fut enrôlé, et je ne songeai qu'à rejoindre *mes* drapeaux. » Il était alors capitaine de cavalerie.

Malgré une infinité d'obstacles, les prières de sa famille, les ordres des ministres, il s'embarqua, le 26 avril 1777, sur un bâtiment frété par lui. Le Congrès lui donna le grade de major général et le commandement d'une poignée d'hommes, qui reçut le nom pompeux d'armée du Nord. Blessé à la première affaire, il continua de combattre avec la bravoure la plus brillante, pendant le cours de la guerre, mérita l'amitié de Washington et l'admiration enthousiaste des Américains, qui lui décernèrent une épée d'honneur, et revint en France, en 1779, pour solliciter des secours. Il fut accueilli, fêté à Versailles et à Paris, et jouit avec ivresse de sa popularité. Le jeune marquis républicain séduisit toutes les imaginations, comme une piquante nouveauté. La reine même, qui, plus tard, devait si violemment le détester, céda à l'engouement général et lui fit donner un régiment de dragons.

La Fayette, cependant, n'oubliait pas les intérêts de l'Amérique et se multipliait pour obtenir des secours. Il obtint enfin qu'un corps auxiliaire de 6,000 hommes serait envoyé. Ces forces, commandées par Rochambeau, ne furent prêtes qu'au commencement de 1780. Le jeune enthousiaste prit les devants et arriva le premier à Boston. Dans cette nouvelle période de la guerre, où désormais la France était engagée, et dans le détail de laquelle nous ne pouvons entrer, il se conduisit avec autant de capacité que de bravoure, et il la termina, pour ainsi dire, en remportant la victoire de York-Town, qui mit le sceau à sa réputation et produisit une immense sensation en Amérique et en Europe.

En résumé, son courage, ses talents militaires, son dévouement désintéressé, l'activité prodigieuse qu'il déploya pour obtenir des secours de la France et le concours de l'Espagne, l'ont fait saluer comme l'un des libérateurs des Etats-Unis.

De retour en France, il reçut de Louis XVI le titre de maréchal de camp dans les armées françaises, et, par décision du Congrès, les ministres américains de toutes les cours de l'Europe durent prendre l'avis de La Fayette pour toutes les négociations relatives à l'arrangement avec l'Angleterre.

En 1784, il fit aux Etats-Unis un nouveau voyage, qui fut un triomphe continuel, et alla passer un mois auprès de son ami, l'illustre Washington. Les Américains exprimèrent leur reconnaissance pour lui en donnant son nom à des villes, en lui dressant des statues, en lui donnant le titre de citoyen américain pour lui et ses descendants, etc.

Dans les années suivantes, il parcourut les contrées de l'Europe, étudiant les peuples, les hommes et les gouvernements. Désigné, en 1787, pour faire partie de l'assemblée des notables, il proposa les plus larges réformes et poussa à la convocation des états généraux. « Quoi! lui dit le comte d'Artois scandalisé, vous demandez les états généraux! — Oui, monseigneur, et même *mieux que cela.* »

Ce qu'il voulait, en effet, c'était une assemblée nationale qui eût une action directe sur les destinées du pays.

En 1789, il fut élu, par la noblesse d'Auvergne, député aux états généraux. Gêné d'abord par son mandat impératif, il se dégagea cependant rapidement, et répondit à l'attente de la nation par ses motions patriotiques et son initiative libérale. Ce fut lui qui proposa le premier la Déclaration des droits de l'homme (base de celle qui fut adoptée par l'Assemblée), et ce fut lui encore qui fit décréter le principe que, quand la nation est opprimée, *l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Lors des grandes journées de juillet, il présidait l'assemblée, et, pendant trois jours, il reçut dignement les députations de Paris révolutionnaire, et fut au nombre des commissaires envoyés dans la capitale pour annoncer l'éloignement des troupes. Acclamé, à l'hôtel de ville, chef de la milice nationale, improvisée de la veille, il tira son épée et jura, en présence du peuple, de consacrer sa vie à la défense de la liberté. Il était alors dans toute la fleur de sa gloire, de sa jeunesse et de sa popularité. Un mot de lui calmait le peuple, et pendant toute cette période il fut réellement l'idole de la France et le roi de Paris. Maintenu dans son commandement par la Constituante et par le roi, il voulut que son élection fût confirmée par le suffrage des citoyens. Les soixante districts le consacrèrent à la presque unanimité comme commandant général de la garde nationale, qu'il s'occupa dès lors d'organiser régulièrement. Lors du voyage de Louis XVI à Paris (17 juillet), il alla à sa rencontre à la tête de 200,000 hommes et le conduisit à l'hôtel de ville. Bailly avait remis au roi la cocarde bleue et rouge, adoptée lors de la prise de la Bastille; mais il se trouvait que les couleurs de la ville étaient précisément celles de la livrée d'Orléans. La Fayette, dans une pensée de conciliation, proposa d'unir l'ancienne couleur française aux couleurs de la Révolution, et c'est en présentant à la garde nationale cette cocarde, qu'il prononça les paroles tant de fois citées et que nous rapportons ici intégralement : « Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution à la fois civique et militaire qui sait triompher des vieilles tactiques de l'Europe, et qui réduira les gouvernements arbitraires à l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitent pas, et renversés s'ils osent l'imiter. »

Retenu dans Paris en ces journées orageuses, il n'assista pas à la mémorable nuit du 4 août ni aux délibérations législatives de ce moment; mais on n'ignorait point que son suffrage appartenait au grand parti national et révolutionnaire.

Dans les émeutes populaires de Paris, il fut assez heureux pour arracher quelques victimes à la mort; cependant il ne put sauver Foulon et Bertier, et donna sa démission après ces tragiques exécutions, mais il dut la retirer devant les supplications de la municipalité et des citoyens.

Au 5 octobre, quand les femmes et le peuple marchèrent sur Versailles, La Fayette fut entraîné dans le mouvement avec plusieurs bataillons, capitaine involontaire d'une émeute que probablement il désapprouvait. Il fit tous ses efforts pour préserver la famille royale, bien qu'il en fût détesté et qu'il ne l'ignorât point, et l'escorta lors de son retour à Paris.

A cette époque, d'ailleurs, il était déjà dépassé. Telle est la marche inexorable de la Révolution. La bourgeoisie était encore à lui, mais le parti révolutionnaire commençait à l'attaquer, à cause de son caractère indécis et flottant. Ses amis mêmes, les constitutionnels, les Duport, les Lameth, se refroidirent singulièrement à son égard, et fondèrent la société des Jacobins en dehors de son influence.

Sa situation était singulière : républicain de sentiment, de théorie, il n'en soutenait pas moins la royauté, tout en appréciant la famille royale à sa juste valeur. Mais il croyait qu'avec les mœurs et le passé de la France, la monarchie (tempérée, constitutionnelle) était un rouage nécessaire. Et puis il pensait que sa destruction n'eût profité qu'au duc d'Orléans, qu'il méprisait. En outre, il avait été quelque peu mortifié d'être mené à Versailles, tout en paraissant conduire ses meneurs. Enfin, c'était le moment où les révolutionnaires de sa nuance commençaient à hésiter entre le parti de la cour et le peuple, qu'ils craignaient également. Quelques lois de réaction furent votées sous cette impression, entre autres la triste loi martiale, contre les attroupements.

La fête de la Fédération, en 1790, fut encore une grande journée pour La Fayette; il se vit tellement acclamé, fêté par les gardes nationaux de la province, qu'on eût dit une apothéose.

Lors de la fuite de Varennes, il se laissa complétement tromper par la fausse bonhomie du roi, qui lui donna sa parole que les bruits de fuite étaient entièrement faux. Aussi ne prit-il aucune précaution, et se vit-il accuser de complicité après l'événement. Cependant sa bonne foi était trop évidente pour qu'on donnât suite à cette affaire. Au retour de Varennes il fut, par décret de l'Assemblée, chargé de la garde particulière de la famille royale, et, quelques jours après, appelé, avec Bailly, à réprimer par la force les pétitionnaires du Champ de Mars. V. MASSACRES DU CHAMP DE MARS.

Cette malheureuse affaire le classa définitivement comme l'un des chefs et comme l'épée du parti feuillant. Dans l'Assemblée, il avait voté généralement en ce sens, c'est-à-dire pour une partie des réformes, mais aussi pour les deux chambres, les lois répressives, le maintien de la royauté (après Varennes), etc. Ses fonctions de commandant général expiraient naturellement avec la période révolutionnaire; après la mise en vigueur de la constitution, il remit ses pouvoirs entre les mains de la Commune, et fut désigné, en 1792, par le pouvoir exécutif, pour commander l'une des divisions de l'armée du Nord. Il prit part à quelques-unes des premières opérations; mais bientôt, engagé comme il l'était, depuis quelque temps, dans la politique réactionnaire du parti constitutionnel, travaillé par les influences de classe et de famille, dépité de voir la Révolution grandir et dépasser les limites que lui-même s'était fixées, il s'associa aux déclamations contre les « jacobins, » et commit l'imprudence d'écrire, de son camp de Maubeuge (16 juin), une lettre véhémente à l'Assemblée nationale, dans laquelle il dénonçait les « factieux, » les ennemis du trône, etc. Il ne s'en tint pas là : quelques jours plus tard, il quitta brusquement son armée et se présenta à la barre de l'Assemblée législative pour demander la punition des auteurs du 20 juin, la répression des jacobins, etc., bref, tout le programme de la coterie feuillantine. Le caractère comminatoire que cette démarche empruntait à la position de son auteur, qui commandait une armée, excita une grande indignation. On savait qu'en outre La Fayette avait écrit au roi pour l'engager à persister dans son refus de sanctionner les décrets. A la suite de la séance, il se présenta aux Tuileries, mais fut reçu plus que froidement. Punition méritée! Les constitutionnels s'offraient à la cour, reniaient la Révolution pour la monarchie, et la faction les repoussait avec mépris, ne voulant pas être sauvée par eux! La Fayette était venu à Paris non-seulement pour parler, mais pour agir; il paraît certain que le plan était de soulever la garde nationale, de fermer les Jacobins, d'exercer une pression sur l'Assemblée, enfin de pousser la contre-révolution aussi loin que l'eût permis l'événement. Mais ce vain projet de réaction constitutionnelle et bourgeoise ne put même avoir un commencement d'exécution, et le général quitta Paris avec l'amer dépit de voir que son règne était passé et son influence à peu près éteinte. En partant, il lança une dernière menace à ses adversaires, sous la forme d'une nouvelle lettre à l'Assemblée. Les épithètes de *César*, de *Cromwell* lui furent appliquées au milieu des murmures d'indignation, et le soir on brûla son effigie au Palais-Royal.

Il entama alors une négociation pour décider le roi à se retirer à Compiègne, où il viendrait le couvrir avec son armée; mais la reine fit rejeter cette ouverture avec mépris.

Dénoncé, attaqué de toutes parts, il fut enfin l'objet d'une demande de mise en accusation déposée par Collot d'Herbois; un reste de prestige la fit écarter par l'Assemblée (8 août). Deux jours plus tard, le trône était renversé. Malgré le danger de la patrie, en présence de l'ennemi, qui commençait à déboucher vers la Moselle, La Fayette songea à la résistance; il entraîna la municipalité de Sedan et quelques autres administrations, fit arrêter des commissaires de l'Assemblée, adressa à son armée une proclamation violente, et se disposa à marcher sur Paris. Destitué et frappé d'un décret d'accusation, en proie à de cruelles incertitudes, au moment de tourner ses armes contre la patrie, il finit par se déterminer à passer la frontière avec quelques-uns de ses aides de camp, tomba dans un avant-poste autrichien, et fut retenu comme prisonnier, ainsi que ses compagnons, Bureaux de Pusy, Latour-Maubourg, etc. Accablé de mauvais traitements, il fut d'abord emprisonné à Wesel, puis à Magdebourg, à Neiss, enfin dans la forteresse d'Olmutz, en Moravie (mai 1794).

Sa longue et cruelle captivité, qu'il supporta avec autant de constance que de dignité, n'a pas été inutile à sa mémoire; tous les soupçons de trahison ont dû s'évanouir devant de pareilles souffrances et d'aussi odieuses persécutions, qui ont intéressé la France et l'Europe au sort de l'illustre victime et fait oublier aux patriotes quelques défaillances et quelques fautes politiques. Par le tableau des vengeances exercées par l'absolutisme sur le défenseur de la monarchie constitutionnelle (à laquelle il avait sacrifié jusqu'à sa popularité), on peut juger quelles effroyables réactions attendaient la France révolutionnaire si elle eût été vaincue.

M^me^ de La Fayette, après d'actives démarches, avait obtenu, en 1795, l'autorisation de venir s'enfermer avec ses deux filles dans la forteresse d'Olmutz, auprès de son mari. Le sort des prisonniers excitait de vives sympathies dans le monde entier; bien des voix s'élevèrent en leur faveur; les consuls américains en Europe se multipliaient en efforts persévérants pour améliorer leur position; Fox et d'autres hommes politiques de l'Angleterre firent entendre d'éloquentes protestations. Mais ce qui devait surtout hâter leur délivrance, c'étaient les victoires de la République sur les Autrichiens.

On a fait honneur à Bonaparte de cette libération. La vérité est que le général Hoche fut le premier qui la réclama dans ses rapports avec l'ennemi. Le Directoire et les conseils firent suivre des négociations à ce sujet, et, le 1er août 1797, Carnot, au nom du gouvernement, envoya des ordres très-pressants à Bonaparte, qui dut faire de la mise en liberté de La Fayette une des clauses du traité de Campo-Formio; mais il dénatura ses instructions en spécifiant, *par une note de sa main*, que le général ne pourrait rentrer en France. (V. les *Mémoires de La Fayette.*)

Les prisonniers furent mis en liberté le 19 septembre 1797. La Fayette se fixa dans le Holstein, où il séjourna deux années. A la première nouvelle du 18 brumaire, il accourut en France; Bonaparte apprit son arrivée à Paris avec un mécontentement qu'il ne prit pas la peine de dissimuler. Toutefois, il n'osa pas s'attaquer à cette renommée; La Fayette ne fut pas inquiété. Il avait d'ailleurs une admiration réelle pour l'heureux général, et, avec sa facilité à se nourrir d'illusions, il le crut un moment disposé à établir la liberté en France. Jusqu'au consulat à vie, il entretint d'assez bons rapports avec lui; mais il refusa le titre de sénateur et ne voulut accepter aucune fonction. Malgré ses inclinations personnelles pour le nouveau maître de la France, il ne pouvait lui pardonner le régime arbitraire qu'il faisait peser sur le pays. Retiré à La Grange (Seine-et-Marne), il s'occupa surtout d'exploitation agricole, sans cependant cesser de s'intéresser à la marche des affaires. Le sénatus-consulte du 4 août 1802, qui proclamait le consulat à vie et qui supprimait définitivement la liberté, consomma la rupture complète de La Fayette et de Napoléon. A partir de ce moment, en effet, aucune illusion n'était plus possible, c'était le despotisme pur qui se rétablissait chez nous.

En 1808, le grand patriote eut la douleur de perdre sa digne épouse, qui l'avait suivi dans les cachots d'Olmutz et soutenu dans toutes les phases de sa vie. Sa correspondance intime porte le témoignage de la souffrance dont il fut accablé. Désormais, il ne lui restait pour consolation, dans sa solitude, que l'espoir de voir renaître la liberté, espoir qui ne l'abandonna jamais, même dans les plus mauvais jours de l'Empire.

Lors de l'invasion de 1814, il essaya, avec son fils Georges et son gendre Lasteyrie, de rallier des forces pour couvrir Paris, s'offrit pour commander un bataillon de la garde nationale, s'adressa aux fonctionnaires, aux maréchaux, etc., mais ne rencontra partout qu'inertie et découragement. Néanmoins, comme le vieux constitutionnel reparaissait toujours en lui, il accueillit les Bourbons avec quelque espoir, et parut aux audiences des Tuileries. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé, par le département de Seine-et-Marne, membre de la Chambre des représentants, qui le choisit pour un de ses vice-présidents. Cette assemblée, calomniée par les écrivains impérialistes, contrasta avec les Corps législatifs de l'Empire, dont la servilité est restée tristement célèbre. Elle montra autant d'indépendance que de patriotisme, et résista à Napoléon, qui, après Waterloo, voulait ressaisir la dictature, quand il n'était que trop notoire que c'était sa longue et funeste dictature qui avait attiré tant de malheurs sur la patrie et armé de nouveau le monde entier contre nous. On sait qu'elle imposa l'abdication et prit des mesures pour la défense nationale; mais déjà il était trop tard, et d'ailleurs la trahison était partout, triste fruit d'un long régime de servitude et d'avilissement de la dignité humaine! La Fayette, qui avait joué le rôle le plus actif dans cette courte législature, et qui demandait à grands cris la proclamation du danger de la patrie et la levée en masse, fut écarté par une intrigue du gouvernement provisoire, annihilé par Fouché, qui le fit comprendre dans la députation envoyée aux alliés pour tenter une négociation. Il lui arriva, enfin, ce qui arriva à Carnot et à quelques autres patriotes éminents, qui furent submergés par l'intrigue et la trahison.

La seconde Restauration fut une époque de lutte pour La Fayette. La sanglante réaction royaliste, les saturnales de la terreur blanche le rejetèrent indigné dans le parti de la Révolution. Nommé député de la Sarthe en 1818, le vieux constituant donna l'exemple aux générations nouvelles par ses combats incessants pour la revendication des libertés publiques. Sentant bien, d'ailleurs, qu'il s'agissait d'un combat à mort, il ne s'en tenait pas aux discours et à l'opposition parlementaire, et, pendant toute cette période, il encouragea, il soutint, parfois même il dirigea les généreux complots de la liberté. Toujours prêt à payer de sa personne, il était déjà en route pour l'Alsace, lorsque la conspiration qui devait éclater à Belfort fut découverte.

Lors de l'arrestation de Manuel, La Fayette fut au nombre des soixante-trois députés qui signèrent une protestation contre cette odieuse violation de l'inviolabilité parlementaire et qui s'abstinrent de siéger jusqu'à la fin de la session. Le gouvernement parvint à empêcher sa réélection en 1824. Ce fut alors que, pour répondre aux invitations réitérées des Américains, il s'embarqua (13 juillet) pour aller visiter les Etats-Unis, qu'il n'avait pas revus depuis quarante ans.

Il fut accueilli comme un des pères de la patrie, et son voyage ne fut qu'une suite d'ovations, une marche triomphale.

Dans les *Lettres sur les mœurs et les institutions des Etats-Unis*, publiées en 1828 par James Fenimore Cooper, et que les traducteurs ordinaires du grand romancier américain n'ont pas jugé à propos de traduire, on trouve le récit suivant de l'un des mille incidents de ce mémorable voyage, que Béranger a célébré dans une de ses chansons. C'est la description d'une fête de nuit et d'un bal donnés au général, à New-York, dans les vieilles batteries qui défendirent jadis l'approche de la ville.

Nos lecteurs nous pardonneront cette longue citation, en considération de son intérêt épisodique.

« Lorsque La Fayette fut de retour de son excursion à Boston, les citoyens de New-York résolûrent de le fêter collectivement, ce qui avait déjà été fait par bien des corporations. Cette fois, le bal fut donné par souscription, et devait se composer d'un grand nombre de personnes de toutes les classes de la société. Le lieu choisi pour célébrer cette fête fut la forteresse abandonnée, où il avait débarqué en arrivant en Amérique, et qu'on nomme *Castle-Garden*. Vous l'avez vu et vous vous rappellerez que le fort est élevé sur une île artificielle, à quelques centaines de pas de la promenade qu'on appelle la *Batterie*. Le fort lui-même est construit d'une pierre d'un rouge brun; il est presque circulaire, et je pense qu'il doit avoir environ 200 pieds de diamètre. La plus grande partie de cet espace est occupée par la cour du centre, le fort ne consistant qu'en une espèce de batterie couverte, laquelle, après des changements divers, se trouve divisée en un grand nombre de petites cellules ou compartiments. Cette partie est couronnée par une terrasse élevée, qui forme un belvédère. On éleva un mât dans le milieu de cette immense cour, qui fut recouverte d'une vaste tente formée par les voiles d'un vaisseau de guerre. Le faîte de cette tente fut couronné de drapeaux, de manière à donner un grand air d'élégance à cette voûte vue du dehors. L'intérieur était divisé en plusieurs parties : il y avait la grande salle, formée dans l'enceinte de la cour; l'immense corridor circulaire et voûté, qui formait l'intérieur du fort; ensuite les gradins, qui se trouvaient être un peu au-dessous du belvédère, supportés par des colonnes; puis le belvédère lui-même; le tout recouvert par la tente dont j'ai parlé.

» Cadwallader (le compagnon de l'auteur de la lettre) s'était procuré des billets pour lui et pour moi; et, à dix heures, nous nous dirigeâmes vers le lieu du rendez-vous. Deux des principales rues de la ville viennent se réunir directement en face de *Castle-Garden;* les voitures arrivaient par l'une sur la *Batterie* ou promenade publique et défilaient par l'autre. On avait élevé temporairement des palissades pour empêcher les cochers de s'écarter de leur direction. Je puis dire que je ne vis jamais une foule dirigée avec plus d'ordre et de facilité; car il ne faut pas oublier que près de six mille personnes étaient invitées, nombre qu'on voit rarement surpassé dans aucune fête européenne. La tranquillité qui régnait prouve évidemment qu'une force armée n'est pas toujours nécessaire pour maintenir l'ordre. Il y avait bien quelques officiers de police présents; mais il n'y avait point de gens armés, et pourtant personne n'entreprit de quitter la file. Là, pas de vaines distinctions; personne ne croyait son honneur intéressé à prendre le pas sur d'autres. Aussi l'expérience me persuade de plus en plus que le moyen le plus simple de mettre fin aux tourments de l'amour-propre, c'est de détruire les usages qui tiennent à la distinction des rangs. Le cœur humain, je le sais, est à peu près le même partout, et l'envie n'est sans doute pas plus inconnue à ces républicains qu'à d'autres peuples; mais au moins ils ne rendent pas le public confident de leurs prétentions diverses. Celui qui les étalerait apprendrait bientôt que ce n'est que par tolérance qu'on souffre ce qui ressemble à un privilège quelconque, et que, lorsque, par déférence ou tolérance, il vous est accordé, il faut en jouir avec calme et modestie, si l'on ne veut se le voir enlever. Ainsi des rivalités secrètes peuvent exister; mais elles n'ont rien de choquant et ne paraissent même pas au grand jour. Il en est de même dans les salons (non officiels) de votre capitale (c'est à un Français que la lettre est écrite), où, malgré les titres et les décorations, tous les rangs sont confondus, tant la société est indépendante aujourd'hui des distinctions que le gouvernement établit entre les hommes.

» Nous descendîmes de voiture près du pont qui réunit l'île à la *Batterie*. Ce passage, qui n'avait été longtemps foulé que par des gens armés et par des roues gémissant sous le poids d'une lourde artillerie, était transformé en une charmante galerie décorée de fleurs, de tapis et de tentures. La lumière y était douce et tempérée, ce qui donnait à cette entrée quelque chose de mystérieux qui était d'un effet charmant. Çà et là on apercevait la mer, et le murmure sourd des vagues formait un contraste agréable avec la musique qu'on entendait au loin. Des bateaux à vapeur arrivaient de toutes parts, et l'on débarquait sur l'étroite terrasse qui entoure la forteresse. Une foule de femmes, élégamment vêtues, se glissaient dans l'ombre et se rendaient vers l'immense porte de la forteresse, d'où jaillissaient des flots de lumière, sorte de phare qui dirigeait nos pas. Vous pensez bien, mon cher Jules, qu'une telle vue devait produire son effet sur une tête aussi faiblement organisée que la mienne. Je m'étais arrêté quelque temps à jouir du charme particulier qu'offrait le premier abord de ce lieu de fête, puis je me plongeai dans le tourbillon. J'ai assisté, vous le savez, à bien des fêtes publiques en Europe; mais il me semble que je n'en vis jamais une qui présentât un coup d'œil aussi imposant. Je ne sais si l'effet qu'il produisit sur moi était dû à l'heureux contraste du jour mystérieux de la galerie avec l'éclat des lumières de la salle du bal, ou aux dimensions de celle-ci, ou bien encore au démenti donné à mes préjugés européens; mais il est de fait que je fus très-agréablement surpris. Tout en suivant la foule, j'avais été saisi de la crainte, très-naturelle, de ne trouver, après tout, qu'une cohue de bon ton, au milieu de laquelle il serait impossible de se voir, de s'entendre ou de danser; enfin, je me préparais à étouffer, à m'ennuyer et à payer le tout par un mal de tête. Mais la foule, qui s'avançait comme un torrent se frayant une route par un étroit passage, n'était plus sentie du moment que l'on avait pénétré dans la salle de réunion. Il y avait peut-être là cinq mille personnes réunies, et, quelque nombreuse que fût cette assemblée, pourtant chacun y semblait à l'aise. Quarante ou cinquante quadrilles étaient formés, des centaines de personnes se promenaient autour des danseurs, tandis que, du haut des gradins du belvédère, des milliers d'autres individus contemplaient cette scène comme du sein des nuages.

» Je vous dirai (bien que des voyageurs accoutumés, comme nous, à de semblables scènes dussent peut-être rougir de l'avouer) que Cadwallader et moi nous fûmes tellement surpris à ce premier aspect, que nous restâmes pendant un temps immobiles, près de la porte d'entrée, à regarder autour de nous et au-dessus de nous. Au reste, nous eûmes la consolation de voir que chacun partageait notre surprise; mille exclamations échappaient à des lèvres de rose, et, à chaque instant, la foule s'accroissait à l'endroit où nous avions fait une pause, frappée, comme nous, d'admiration et d'étonnement. Nous passâmes ensuite aux observations de détail, afin de nous rendre compte de ce qui servait à former un ensemble si imposant.

» A une hauteur de 70 pieds au-dessus de l'enceinte flottaient des drapeaux de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. L'énorme mât qui supportait ce dôme militaire soutenait aussi un magnifique lustre composé de milliers de candélabres. Là était le foyer de lumière, tandis qu'une quantité innombrable de lampes de couleur répandaient une lumière plus douce sur les parties de la scène qui devaient, d'après la loi des contrastes et du bon goût, être moins éclairées. Directement en face de la porte d'entrée était un escalier double conduisant au belvédère; au-dessous de l'embranchement de cet escalier s'élevait une estrade de la grandeur d'une chambre moyenne, qui avait été préparée pour le héros de la fête. Elle était décorée de lustres, de sofas et d'une table pour le souper. Les rideaux qui l'entouraient étaient écartés de manière que chacun pût voir l'intérieur. En face de cet endroit, et directement au-dessus de la porte d'entrée, était l'orchestre.

» La Fayette arriva peu de temps après nous. Tout à coup, l'orchestre fit entendre un air national; toutes les contredanses furent interrompues, et les groupes qui avaient rempli le milieu de la salle formèrent en un instant, comme par une impulsion magique, une haie d'individus dont tous les regards se dirigeaient vers le même objet. Le vieillard passa lentement à travers cette multitude, saluant et étant salué à chaque pas de la manière la plus affectueuse. On aurait cru voir le chef respectable d'une nombreuse famille, qui venait passer une heure au milieu d'elle, et participer à ses innocents divertissements.

» Cette assemblée était composée de gens de toutes les classes. Cependant il était difficile de distinguer à quelle classe chacun appartenait, tant chacun semblait à sa place; point de grossièreté ni de maladresse d'une part; point de fierté ni d'arrogance de l'autre. Tout était simplicité, harmonie, et le plaisir était général.

» Mon ami, qui semblait être connu de tout le monde, était salué à chaque pas par des hommes et des femmes qui me paraissaient appartenir aux classes les plus distinguées.

« Qui est cet homme qui vient de vous saluer? lui demandai-je. — C'est mon chapelier, et un très-bon chapelier, en vérité. Cet » homme, dans l'ordre habituel de la vie, n'a » aucune prétention à me voir l'associer à mes » amusements, pas plus que moi je n'ai celle » d'être associé aux jeux d'enfant d'un fils de

» manarque. Cependant il est sensé, discret, » et même assez instruit; mais il sait que nos » habitudes et nos occupations diffèrent, et » que j'ai autant de droit que lui de jouir de » la société de qui bon me semble. Vous voyez » que nous paraissons très-bons amis, et nous » le sommes vraiment en un certain sens, et » pourtant c'est la première fois qu'un même » cercle nous réunit. »

» En causant ainsi, nous traversâmes la foule pour gagner la terrasse, et nous nous y arrêtâmes pour contempler le coup d'œil général de la fête. L'étendue immense de la salle donnait un air magique à cette scène. Une foule de femmes, légères et délicates, que nous voyions entraînées par le mouvement général, paraissaient flotter dans les airs, et formaient un spectacle enchanteur. Le charme de la musique ajoutait à notre enchantement, et jamais fête somptueuse, dans les deux mondes, n'avait encore produit sur moi un pareil effet. Les enfoncements obscurs, d'où partaient jadis les foudres de la guerre, servaient à donner à ce spectacle un cachet particulier. Les rideaux de la tente étaient levés pour aérer la salle, et, en détournant les yeux de cette éblouissante scène vraiment féerique, on pouvait les reposer sur les eaux tranquilles de la baie qui venait baigner les pieds de la forteresse. Je restai près d'une heure dans cet endroit, plongé et ravi dans un vague enchantement.

» Mille fois je me demandai si ce que je voyais était une réalité ou un rêve, et si j'étais vraiment alors sur le continent découvert par Christophe Colomb. Ces femmes si jolies, si gracieuses, que j'avais sous les yeux, pouvaient-elles être les filles et les femmes des fabricants et des marchands d'une province de l'Amérique du Nord ?... »

Après un séjour de plus d'une année dans les différents États de l'Union, La Fayette s'embarqua, le 7 septembre 1825, pour la France, qui était alors gouvernée par Charles X. En 1827, il fut réélu député. Le ministère Martignac lui donna un moment d'espoir, bientôt déçu, et le cabinet Polignac le confirma dans ses dispositions primitives à recourir à la lutte armée, plutôt que de subir le triomphe du despotisme aristocratique et clérical.

En juillet 1830, après un moment d'hésitation, ou plutôt de recueillement, le patriarche de la Révolution se retrouva debout; sa décision, son énergie contrastèrent avec les honteuses tergiversations des doctrinaires. Apportant sa tête pour enjeu, il offrit aux patriotes insurgés l'appui de son nom et de sa personne, parcourut les barricades et proclama partout qu'il se jetait corps et biens dans le mouvement. Son exemple entraîna un certain nombre de députés, électrisa le peuple et ne contribua pas peu au succès de la Révolution. Nommé par le gouvernement provisoire commandant de toutes les gardes nationales du royaume (qui se reconstituaient), consacré en quelque sorte par son immense popularité, il était réellement l'arbitre de la situation. La République, proposée par lui à la France, eût été certainement acclamée. Mais ici l'indécision naturelle de son caractère reparut. Circonvenu, enveloppé par les amis du duc d'Orléans, il ne s'opposa point à ce qu'on nommât ce prince lieutenant général. Celui-ci, en l'abordant à l'Hôtel de ville, se présenta adroitement comme un *ancien garde national* venant rendre visite à son ancien général. C'était toucher le point sensible, flatter les vieilles tendresses de La Fayette pour l'institution de la garde nationale, dont il se regardait comme le créateur.

En outre, le prince candidat assura sérieusement au héros des deux mondes qu'il était aussi républicain que lui, et le gagna tout à fait en parlant avec émotion des États-Unis et en proclamant que la constitution de ce pays était la plus parfaite et la plus admirable de toutes les constitutions, mais inapplicable à la France (du moins intégralement) dans les circonstances actuelles. On s'arrêta à la solution fameuse : *un trône populaire entouré d'institutions tout à fait républicaines.*

Bref, à la suite de cette haute comédie princière, La Fayette, qui, d'ailleurs, n'était républicain que de sentiment, demeura convaincu que Louis-Philippe était, dans les circonstances, *la meilleure des républiques*. Qu'il ait ou non prononcé cette parole, elle n'en exprime pas moins assez fidèlement la situation d'esprit où il se trouvait. Il mit un drapeau tricolore dans la main du duc et le présenta au peuple du haut du balcon de l'hôtel de ville.

Il y eut, paraît-il, dans une conférence au Palais-Royal, une sorte de programme proposé et accepté vaguement, un ensemble de principes généraux qui devaient être la garantie des libertés publiques. C'est ce qu'on a nommé improprement le *Programme de l'Hôtel de ville.*

La Fayette étant gagné, la solution définitive ne rencontrait plus de difficultés sérieuses. Le 7 août, les Chambres déposèrent la couronne aux pieds du duc d'Orléans, qui entraîna La Fayette sur le balcon du Palais-Royal, et l'embrassa avec une effusion admirablement jouée, à la vue de tout le peuple. C'est à cette occasion que le général prononça, non les paroles que nous avons citées ci-dessus, mais celles-ci : *Voilà ce que nous avons pu faire de plus républicain.*

La meilleure des républiques n'est cependant pas une fiction pure; mais elle appartient à la commission municipale, qui la mit dans un rapport adressé au nouveau roi.

Pendant quelque temps, La Fayette fut absorbé dans le travail de réorganisation des gardes nationales, toutefois pas assez complétement pour ne pas s'apercevoir que les affaires publiques marchaient dans un sens rétrograde, et que les fameuses *institutions républicaines* étaient escamotées. Le roi, tout en le caressant, ne songeait qu'à se débarrasser de lui. On se servit encore de son influence pour calmer le peuple et traverser la crise du procès des ministres. Quelques jours après, le 24 décembre, un projet de loi était présenté à la Chambre et adopté, projet qui supprimait le commandement général de la garde nationale.

La Fayette donna aussitôt sa démission; le gouvernement ne lui offrit même pas de garder le commandement de la garde nationale de Paris. D'ailleurs, il était déjà fort désabusé, et c'est précisément à cause de cela qu'on le sacrifiait. Il reprit sa place à l'extrême gauche et demeura jusqu'à sa mort un des chefs de l'opposition, combattant avec énergie la réaction aveugle qui emportait la royauté de Juillet; car malgré toutes les déceptions qu'il avait éprouvées, jamais, comme le remarque judicieusement Sainte-Beuve, jamais il n'a pris le deuil de ses principes, jamais il n'en a désespéré. Dans ses dernières années, il était à peu près acquis au parti républicain.

Il mourut d'une affection à la vessie, le 20 mai 1834, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. Ses funérailles furent éclatantes et dignes de son illustration et des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté. Il fut enterré auprès de sa femme, au cimetière de Picpus. L'Amérique envoya de la terre pour être mêlée à la terre française du sépulcre, et décerna à La Fayette les mêmes honneurs funèbres qu'à Washington. Toute l'Union prit le deuil pendant trente jours.

La famille du général a publié (1837-1838, 6 vol. in-8o) les *Mémoires, correspondances et manuscrits de La Fayette.*

La Fayette et la Révolution de 1830, *histoire des choses et des hommes de Juillet*, par Sarrans jeune (1832, 2 vol.). Ce livre, tout en racontant la conduite politique de La Fayette, depuis la guerre d'Amérique jusqu'à sa démission de commandant de la garde civique, est moins une étude sur ce général qu'un réquisitoire véhément contre les deux premières années du règne de Louis-Philippe. Pour ce qui regarde La Fayette, nul n'était plus à même que M. Sarrans, son aide de camp, de parler de lui en connaissance de cause. Des lettres inédites, des notes prises à vol d'oiseau, des appréciations saisies dans des entretiens familiers, forment la base du jugement de l'historien. « Ce que j'ai lu, ce que j'ai vu, ce que j'ai appris, voilà mon livre, » dit-il. La Fayette est, à ses yeux, la personnification du double principe de l'ordre et de la liberté, qu'il comptait voir s'établir sous le gouvernement d'un roi citoyen. Mais Louis-Philippe n'a pas tardé à tromper les espérances, à se jeter dans la voie de la réaction, à trahir à la fois la liberté et le peuple. M. Sarrans attaque avec une grande vigueur les agissements du gouvernement nouveau, qui, issu des barricades, renie son origine populaire. Il montre, en outre, l'influence pernicieuse qu'a sur le cours des événements l'école des doctrinaires, école aux vues étroites, rebelle aux légitimes aspirations du peuple et ne songeant qu'à prendre et à garder le pouvoir. Il fait voir que la France est déshéritée de progrès au dedans, de dignité au dehors, et que si la Chambre n'arrête pas le gouvernement dans la voie funeste où il se trouve lancé, c'est qu'elle est viciée dans sa base électorale. Ce que les députés n'ont su faire, dit-il, c'est à la France de l'accomplir en protestant sans cesse contre les abus, en manifestant hautement ses volontés, en demandant la liberté sous toutes ses formes, l'abolition des lois d'exception, des monopoles, la diminution des impôts, etc. Comme on le voit, nous sommes loin de La Fayette, moins loin cependant qu'on le pourrait croire, car ce sont ses vœux dont M. Sarrans se constitue l'interprète. Il y avait un véritable courage à s'expliquer aussi nettement que l'a fait l'auteur, disant sans ménagement son avis sur les hommes et les choses, esquissant en quelques traits rapides des portraits dont la ressemblance n'était pas toujours flatteuse pour les originaux. Il serait à désirer que, partout et en tout temps, dans les circonstances critiques, il s'élevât une voix aussi ferme que celle de ce vétéran de la démocratie, pour rappeler au pouvoir qu'il a charge d'âmes libres.

LA FAYETTE (Georges-Washington DE MOTIER DE), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1779, mort en 1849. Filleul de Washington, auprès duquel sa mère l'envoya en 1795, lorsqu'elle alla rejoindre son mari à Olmutz, il passa près de trois années à Mount-Vernon et revint en France, où il entra au service. Fait sous-lieutenant de hussards à la bataille de Marengo, il devint successivement aide de camp des généraux Canclaux, Dupont et Grouchy, et se distingua pendant les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Russie; mais, ne pouvant obtenir d'avancement à cause de l'éloignement que l'empereur éprouvait pour son père, il quitta le service en 1807, et vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Élu en 1815 membre de la Chambre des députés, il fit partie de cette assemblée jusqu'en 1824, où, n'ayant pas été réélu, il accompagna son père aux États-Unis. Rappelé à la Chambre en 1827, par les électeurs de Coulommiers, qu'il ne cessa de représenter jusqu'en 1848, il remplit, à la révolution de Juillet, les fonctions d'aide de camp de son père, qui avait été nommé commandant supérieur de toutes les gardes nationales de France. Sous la monarchie issue de cette révolution, il fit constamment partie de l'opposition, fut élu, après février 1848, à l'Assemblée constituante, dont il devint le vice-président, et ne fut pas réélu à la Législative.

LA FAYETTE (Oscar-Thomas-Gilbert DE MOTIER DE), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1816. Élève successivement de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, il fit, dans l'artillerie, plusieurs campagnes en Algérie, et y obtint le grade de capitaine. Les électeurs de Meaux l'envoyèrent, en 1846, à la Chambre, où il siégea à l'extrême gauche. En 1847, il prit part aux banquets réformistes, et, après la révolution de Février, fut nommé commissaire général de la république dans le département de Seine-et-Marne, qui, peu après, l'élut représentant à la Constituante, et, en 1849, à la Législative. Dans ces deux assemblées, M. Oscar de La Fayette vota avec les républicains modérés, se prononça pour les deux Chambres, contre le vote à la commune, contre le droit au travail, pour la dissolution de la Constituante, pour la loi contre les clubs, etc., et se montra l'adversaire assez modéré de la politique de Louis Bonaparte. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il ne fut point inquiété, et, tant que dura l'Empire, il vécut dans la retraite. Le 8 février 1871, les électeurs de Seine-et-Marne l'ont envoyé à l'Assemblée nationale, où il fait partie du groupe dit la *gauche républicaine.* M. Oscar de La Fayette a, à peu près constamment, soutenu la politique de M. Thiers. Il a voté pour les préliminaires de paix, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la nomination de M. Thiers comme président de la république, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, etc. — Son frère, Edmond DE MOTIER DE LA FAYETTE, né à La Grange (Seine-et-Marne) en 1818, s'adonna à l'étude du droit, parut, en 1847, au banquet réformiste de Melun et fut envoyé, en 1848, à l'Assemblée constituante par les électeurs de la Haute-Loire. Il y vota d'abord avec la droite, mais l'élection du 10 décembre le jeta dans les rangs de la gauche. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il rentra dans la vie privée, et, depuis lors, il n'a fait partie d'aucune assemblée politique.

LAFENESTRE (Georges), littérateur français, né à Orléans en 1838. Il se fit connaître d'abord par des poésies et des critiques d'art, publiées dans la *Revue contemporaine.* Ces premiers essais furent suivis d'un volume de poésie ayant pour titre : *Espérances* (in-18, faisant partie de la collection Lemerre), et de diverses pièces de vers dans le *Parnasse contemporain;* la plus remarquable, l'*Ebauche*, lui assura une place distinguée parmi les poëtes de sa génération. Diverses études et critiques d'art dans le *Moniteur universel* et la *Revue de France* lui valurent d'être attaché à la direction des beaux-arts. Lorsque, le 4 septembre, celle-ci passa aux mains de M. Charles Blanc, il devint le secrétaire de ce nouveau directeur.

LA FERRIÈRE (Louis-Marie, comte DE), général français, né à Redon en 1776, mort à Vallery (Yonne) en 1834. A seize ans, il entra, comme sous-lieutenant dans l'armée, se distingua, pendant les guerres de la République, au combat de Kaiserslautern, à Fleurus, devint, en 1795, aide de camp du général Monet, et, quelque temps après, chef d'escadron de hussards. Sous l'Empire, La Ferrière reçut une blessure à Iéna (1806), fut promu colonel l'année suivante, se signala à Guttstadt, à Friedland, puis en Espagne, à Tudela, à Alcoontre (1810), au passage du col de Baños, à Miranda-de-Corvo, où il fut de nouveau blessé. Napoléon lui conféra alors le titre de baron et le nomma général de brigade (1811). Pendant la campagne de 1813, La Ferrière donna de nouvelles preuves de son courage à Dresde, à Leipzig, à Hanau, où il écrasa les Bavarois, fut promu général de division en récompense de sa belle conduite en cette circonstance, et devint en même temps comte et chambellan. L'année suivante, il eut la jambe gauche emportée par un boulet à Craonne (1814). Lorsqu'il fut remis de son amputation, il devint inspecteur général de cavalerie, fut chargé, par Louis XVIII, d'organiser l'École de cavalerie de Saumur, reçut, pendant les Cent-Jours, un siége à la Chambre des pairs, et prit sa retraite en 1821. En 1832, Louis-Philippe lui rendit le siége qu'il avait occupé en 1815 à la Chambre haute, et, peu après, la garde nationale à cheval de Paris le prit pour son commandant. Le général La Ferrière était, depuis 1821, grand cordon de la Légion d'honneur. Il fut compris dans le testament de Napoléon, qui lui légua la somme de 100,000 francs. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

LAFERRIÈRE (Louis-Firmin JULIEN), jurisconsulte français, né à Jonzac (Charente-Inférieure) en 1798, mort en 1861. Lorsqu'il eut terminé son droit à Paris, il alla se faire inscrire au barreau d'Angoulême (1821). En 1826, il fut un des fondateurs de la *Revue charentaise*, journal littéraire où il a inséré des articles signés *F.* Il acclama avec enthousiasme la révolution de 1830, publia alors la *Semaine du peuple français* (un feuillet in-4o), puis des chansons et des hymnes à la liberté, dont une partie parurent dans le *Journal de la Charente.* Il fit paraître, en 1831, les *Lusitaniennes* ou *Chants patriotiques sur dom Miguel, l'Angleterre et la France* (in-8o). En 1832, M. Laferrière quitta le barreau d'Angoulême pour aller exercer la profession d'avocat à Bordeaux. Son *Essai sur l'histoire du droit français*, qui commença à paraître en 1836, fonda sa réputation de savant jurisconsulte et lui valut d'être nommé, en 1838, professeur de droit administratif à la Faculté de Rennes, où une chaire venait d'être créée exprès pour lui. En 1846, Laferrière devint inspecteur général des Facultés de droit. Après la révolution de 1848, cette place d'inspecteur fut supprimée; mais, en 1849, Laferrière fut élu, par l'Assemblée législative, membre du Conseil d'État. Après le vote de la loi du 15 mars 1850 sur la réorganisation de l'instruction publique, Laferrière remplit les fonctions de recteur de l'académie établie au chef-lieu de Seine-et-Oise. Il reprit, en 1852, son poste d'inspecteur général des Facultés de droit, puis administra, de 1854 à 1856, l'académie de Toulouse, où il fut le promoteur de l'établissement d'une Sorbonne toulousaine dans l'ancien couvent des dominicains. Le décret du 14 avril 1855 ayant créé une nouvelle section à l'Académie des sciences morales et politiques, Laferrière en devint membre sur le choix du ministre de l'instruction publique, et passa, quatre ans plus tard, dans la section de législation, où il remplaça le comte Portalis. Cet éminent jurisconsulte avait fait une étude approfondie de notre ancien droit français. Ses travaux sont savants, pleins de recherches et très-estimés. Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, dans la *Revue de droit français et étranger*, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, dont il a été un des directeurs, on lui doit : *Essai sur l'histoire du droit français* (Paris, 1836-1838, 2 vol. in-8o), qui a valu à son auteur, en 1839, le prix Gobert; *Cours de droit public et administratif* (Rennes, 1839, in-8o; 1854, 2 vol. in-8o); *Notice sur J.-M. Lehueron* (Rennes, 1844, in-8o); *Histoire du droit civil de Rome et du droit français* (Rennes, 1846-1858, 6 vol. in-8o), son ouvrage capital; *Essai sur la réforme hypothécaire et sur le développement du crédit foncier* (Rennes, 1848, in-8o); *De l'enseignement administratif dans les Facultés de droit* (Rennes, 1849, in-8o); *Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la Révolution française, depuis* 1789 *jusqu'à* 1804 (1850, in-12); *Essai sur les anciennes coutumes de Toulouse* (Toulouse, 1855, in-8o); *Mémoire sur les lois de Simon de Montfort et sur les coutumes d'Albi du* XIIIe, *du* XIVe *et du* XVe *siècle* (Paris, 1856, in-8o). Citons enfin un *Mémoire sur les origines de l'université de Paris*, publié dans le 23e volume des *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.*

LAFERRIÈRE (Edouard JULIEN), jurisconsulte et publiciste français, fils du précédent, né en 1840. Il étudia le droit à Paris, se fit inscrire comme avocat au barreau de cette ville et fut, pendant quelques années, secrétaire de M. Ernest Picard. Lors de la fondation du *Rappel*, il entra à la rédaction de ce journal, où il se signala par de vives attaques contre l'Empire. A la suite des troubles qui eurent lieu au mois de juin de la même année, M. Laferrière fut arrêté dans les bureaux du *Rappel*, comme inculpé de complot contre la sûreté de l'État, et emprisonné à Mazas. Ayant été mis quelques jours après en liberté provisoire, il sollicita vainement une information judiciaire qui lui fît connaître sur quels indices était fondée l'inculpation de complot dirigée contre lui, et assigna alors le préfet de police à lui payer 10,000 fr. de dommages-intérêts pour arrestation arbitraire. Le tribunal repoussa sa demande au mois d'août suivant, et, quelques jours après, il était condamné à un mois de prison pour avoir publié dans le *Rappel* un article dans lequel il « avait eu l'intention d'outrager le préfet de police. » M. Laferrière, que ces procès avaient mis en évidence, posa sa candidature, démocratique et radicale, lors des élections partielles pour le Corps législatif à Paris, le 21 novembre 1869; mais il échoua. Au commencement de 1870, il fonda un journal judiciaire intitulé la *Loi.* Après la chute de l'Empire, il fut appelé, comme maître des requêtes, à faire partie de la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État (19 septembre), devint, le mois suivant, commissaire du gouvernement près la commission du contentieux, et, après la réorganisation du Conseil d'État, en 1872, il a été maintenu par le ministre de la justice dans ses fonctions de maître des requêtes (16 septembre). On doit à M. Laferrière : les *Journalistes devant le Conseil d'Etat* (1865); *Recueil des constitutions d'Europe et d'Amérique*, avec M. Batbie (1869, in-8°); la *Revendication* (1869); la *Loi organique départementale du* 10 *août* 1871, avec un commentaire (1871, in-8°).

LAFERRIÈRE (Adolphe), artiste dramatique français, né à Alençon (Orne) vers l'année 1801. Il commença ses études au collége Bourbon. Des revers de fortune éprouvés par sa famille ne lui ayant pas permis de les continuer, il fut admis, grâce à une assez jolie voix, à l'école de chant dirigée par Choron, qui le fit débuter, avec M. Duprez, au Théâtre-Français, dans les chœurs d'*Athalie*, en 1820. Mais désertant bientôt la musique pour le drame, il parut à la banlieue dans la troupe d'élèves des frères Séveste, débuta avec succès à l'Ambigu dans le rôle d'Edouard, de *Calas*, mélodrame célèbre de Ducange, et, grâce à Frédérick-Lemaître, passa ensuite à la Porte-Saint-Martin, qui préparait la reprise de *Marino Faliero* et lui destinait le personnage de Fernando. Picard, le voyant jouer, lui prédit alors un bel avenir, et l'étudiant, de *Schœnbrunn*, Bassanio, de *Schylock*, Arthur, de l'*Homme du monde*, Léon, de la *Première affaire*, ne tardèrent pas à donner raison à l'auteur de la *Petite ville.* Appelé aux Français, M. Laferrière y débuta dans Séide, de *Mahomet*, et dans Saint-Mégrin, de *Henri III;* mais, s'étant vu refuser, pour son troisième début, *Hamlet*, il refusa de signer l'engagement qu'on lui proposait. Après avoir créé, à la salle Ventadour, le rôle d'Arthur dans *Thérésa*, d'Alex. Dumas (1832), il passa en Suisse, puis en Russie, où il excita, dans l'*Escroc du grand monde*, un grand enthousiasme et se vit comblé de présents. Des raisons de santé le ramenèrent en France. En septembre 1837, il entra à la Gaîté par le rôle de Georges, de *Pauvre mère!* et joua successivement *Marcel*, *Pauvre idiot*, le *Sonneur de Saint-Paul*. En 1840, le Vaudeville se l'attacha, et il créa à ce théâtre, avec un grand succès, Albert, de *Marguerite*, l'*Enfant prodigue*, etc. A propos du rôle d'Edouard de Senneterre, de *Nelly*, qu'il refusait de prendre, il eut un procès avec la direction et se vit contraint à le jouer. Il s'en vengea en faisant condamner le journaliste Charles Maurice à 3,000 francs de dommages-intérêts, 500 francs d'amende et deux mois de prison pour diffamation. A sa sortie du Vaudeville, M. Laferrière fit, en 1845, une tournée en province, joua, à la fin de 1846, à Belleville et au modeste théâtre de Beaumarchais, d'où le Théâtre-Historique le tira pour en faire Julio, de l'*Ecole des familles;* Maurice Linday, du *Chevalier de Maison-Rouge*, qu'il aborda ensuite, compte parmi ses meilleures interprétations. L'Odéon lui confia, en janvier 1848, le rôle d'*Antony*, si supérieurement créé par Bocage, et auquel il donna une physionomie toute nouvelle; revêtant la tunique antique, il se montra aussi sous les traits de Sophocle, de la *Fille d'Eschyle*. A la fermeture de l'Odéon, il se réfugia aux Délassements-Comiques, reprit ses meilleurs rôles et en créa de nouveaux : Robin, des *Mémoires du Diable;* Maurice, de *Maurice le mobile;* Victor, du *Grenier de Béranger*. Après une nouvelle apparition au Théâtre-Historique dans *Antony*, les *Mystères de Londres* et le *Chevalier d'Harmental*, il fit une courte apparition à la Gaîté, puis parcourut la province et l'étranger. C'est de Madrid qu'il revint, en 1853, à l'Odéon créer le rôle de Georges dans l'*Honneur et l'argent*, rôle profondément étudié par cet acteur habile à se rajeunir, et rendu par lui avec une supériorité qui contribua beaucoup au succès longtemps soutenu de cette œuvre. Au second Théâtre-Français, il a créé encore divers autres rôles de jeunes gens : Hermann, de *Que dira le monde?* Edouard Rubberg, de la *Conscience* (1855); Léon, dans la *Bourse* (1856); Daniel, de *Daniel Lambert* (1860). Dans les intervalles et depuis il a reparu au boulevard, où sa perpétuelle jeunesse est un objet toujours nouveau d'étonnement. Il a compté dans ces dernières années divers rôles à succès, parmi lesquels il faut citer : *Georges et Marie*, le *Médecin des enfants*, la *Fausse adultère*, *Fou par amour*, etc. En 1864, il a fait partie de la compagnie dramatique française qui exploitait l'Allemagne; il s'est particulièrement fait remarquer à Berlin dans *Elle est folle*, son ancienne création du Vaudeville. De retour en France, il a paru sur divers théâtres sans prendre d'engagements fixes. C'est ainsi qu'en 1867 il a créé un des principaux rôles dans la comédie des *Sceptiques*, de Mallefille, représentée au théâtre de Cluny, et qu'il a été attaché quelque temps à l'Odéon, en 1868, pour y reprendre le rôle de Georges, dans la *Conscience*, d'Alex. Dumas. M. Laferrière est auteur, en collaboration avec M. Pierron, d'une comédie en un acte jouée à l'Odéon, *Livre III, chapitre* 1er. Il a publié, en 1855, une brochure intitulée : *Réponse à de faux bruits*.

Une physionomie belle et intelligente, une voix sympathique et pénétrante, de la sensibilité et d'excellentes manières, telles sont les principales qualités de cet artiste, qualités qu'on lui reconnaît depuis plus de trente ans, et qu'il a conservées en y ajoutant toutes celles que donne une grande expérience de la scène. Comédien élégant, passionné, irrésistible, il a toujours, quand il paraît en scène, les vingt-cinq ans qui conviennent à Roméo. Jeune premier des plus gracieux et des plus séduisants, il est aussi un des acteurs qui savent le mieux pleurer et faire pleurer le public. Quelques exagérations de pantomime lui ont été reprochées, il est vrai; mais il est impossible de mettre plus de charme, plus d'entraînement, plus de fascination dans l'expression des sentiments amoureux : aussi exerce-t-il une grande impression sur le public féminin des théâtres.

LA FERRONNAYS (Pierre-Louis-Auguste FERRON, comte DE), diplomate français, né à Saint-Malo en 1777, mort en 1842. Emigré avec sa famille à l'époque de la Révolution, il fit les campagnes de l'armée des princes, devint aide de camp du duc de Berry, passa quelque temps au service de la Suède, et combattit au service de la Norvége contre les Danois. Il reprit ensuite son poste auprès du duc de Berry, fut chargé, en 1812, par le comte de Provence, d'une mission auprès d'Alexandre Ier, empereur de Russie, et rentra en France à la première Restauration. Créé successivement maréchal de camp et pair de France, il devint en outre ministre plénipotentiaire en Danemark (1817), puis en Russie (1819), prit part aux congrès de Troppau (1820), de Laybach (1821) et de Vérone (1822), et ne quitta Saint-Pétersbourg qu'après la mort de l'empereur Alexandre. A la chute du ministère Villèle, en 1827, il reçut le portefeuille des affaires étrangères dans le nouveau cabinet formé par Martignac, sut conquérir, dès les premiers jours de son administration, les sympathies de la Chambre des députés, mais ne tarda pas à baisser dans l'estime des ultra-royalistes, qui ne purent lui pardonner de montrer un certain libéralisme. Il assura l'indépendance de la Grèce en préparant l'expédition de Morée, et fit reconnaître par l'Espagne une dette de 80 millions au profit de la France. En 1829, il dut déposer son portefeuille à la suite d'une attaque d'apoplexie, accepta cependant, en février 1830, le poste d'ambassadeur à Rome; mais, après la révolution de Juillet, il refusa de prêter serment à la nouvelle monarchie et vécut dès lors dans la retraite.

LA FERTÉ (Henri DE SENNETERRE, duc DE), maréchal de France, né à Paris en 1600, mort en 1680. Il se distingua dans toutes les guerres du temps depuis 1628, mais ternit sa réputation par une basse jalousie contre Turenne. Cet habile militaire donna des preuves de son courage au siége de La Rochelle (1628), au combat du Pas de Suze (1629), à la prise de Moyenvic, à celle de Trèves, à la bataille d'Avesnes, à l'attaque d'Hesnin, où sa brillante valeur lui valut le grade de maréchal de camp. Il ne se signala pas moins à Rocroi, à Lens, à Saint-Nicolas (1650), où il battit le duc de Lorraine, fut alors nommé lieutenant général et reçut, l'année suivante, le bâton de maréchal de France. En 1655, il prit part aux siéges de Landrecies et de Saint-Guilain, et fut fait prisonnier à celui de Valenciennes (1656), où, malgré les ordres de Turenne, il n'avait voulu prendre aucune précaution en cas d'attaque. Racheté par le roi, il s'empara de Montmédy en 1657, puis de Gravelines (1658). Le duc de La Ferté était un général brave et expérimenté; mais il s'était rendu insupportable par sa violence, son orgueil et son avarice. On raconte qu'ayant été chargé du gouvernement de Metz, les juifs se présentèrent pour lui rendre leurs hommages lorsqu'il arriva dans cette ville : « Je ne veux pas voir ces marauds-là, s'écria-t-il; ce sont eux qui ont fait mourir mon maître. » Mais quelqu'un lui ayant dit que ces marauds lui apportaient un présent de 4,000 pistoles : « Faites-les entrer, dit-il subitement radouci; ils ne le connaissaient pas quand ils l'ont fait crucifier. » — Son fils, Henri-François, duc DE LA FERTÉ, né en 1657, mort à Paris en 1703, fit avec Louis XIV la campagne de Hollande, en 1672, obtint le gouvernement des trois évêchés, fut blessé au siége de Fribourg (1677), prit une part brillante aux campagnes d'Allemagne et d'Italie, et reçut le grade de lieutenant général en 1696. C'était, dit Saint-Simon, un homme de beaucoup d'esprit, mais un incorrigible ivrogne. — Son frère, Louis DE LA FERTÉ, né en 1659, mort en 1732, entra dans l'ordre des jésuites et devint un bon prédicateur.

LA FERTÉ-IMBAULT. C'était, au XIVe siècle, un domaine de la maison d'Harcourt. Il passa par mariage dans la maison de Montmorency, et appartenait, au commencement du XVIIe siècle, à la maison d'Etampes. Jacques d'Etampes, maréchal de France, portait le titre de marquis de La Ferté-Imbault.

LA FERTÉ-IMBAULT (Marie-Thérèse GEOFFRIN, marquise DE), femme de lettres française, née à Paris en 1715, morte en 1791. Fille de la célèbre Mme Geoffrin, elle fut élevée au milieu de cette société d'hommes distingués dont les salons de sa mère étaient le rendez-vous; mais comme elle s'attachait de préférence à la conversation de Fontenelle, de Montesquieu et de l'abbé de Saint-Pierre, elle ne suivit pas en philosophie le même courant d'idées que sa mère, et devint l'adversaire déclarée des encyclopédistes. En 1733, elle épousa le marquis de La Ferté-Imbault, qui la laissa veuve à l'âge de vingt et un ans. Elle ne voulut jamais se remarier et se consacra tout entière à l'étude. Elle composa plusieurs volumes de maximes morales, extraites des philosophes païens et chrétiens, que plus tard, à la demande de Mme de Marsan, elle mit à la portée de Clotilde et d'Élisabeth de France, filles de Louis XV. Mme de La Ferté-Imbault fut en correspondance très-suivie avec le roi Stanislas, le cardinal de Bernis, Secondat, fils de Montesquieu, le duc de Nivernais et plusieurs autres célébrités de l'époque. Ces correspondances n'ont jamais été publiées.

LA FERTÉ-MEUN (la comtesse DE), femme de lettres française, née en 1751, morte en 1839. Elle émigra avec son mari, qu'elle perdit sur la terre d'exil, et maria une de ses filles au duc de Rivière, qui, sous la Restauration, fut appelé à l'ambassade de Constantinople. Mme de La Ferté suivit son gendre en Turquie, puis vint habiter Paris, où les grâces de son esprit la firent beaucoup rechercher dans le monde. On lui doit : *Alexandre et Caroline* (Paris, 1809, 2 vol. in-12); *Mesdemoiselles Du Guesclin* ou *Tiphaine et Laurence* (Paris, 1822, 3 vol. in-12), roman historique; *Lettres sur le Bosphore* ou *Relation d'un voyage en différentes parties de l'Orient pendant les années* 1816 *à* 1819 (Paris, 1821, in-8°); *Léonore et Clémence* ou la *Confession du crime* (1824, 2 vol.).

LA FEUILLADE, nom d'une branche de la famille d'Aubusson, laquelle a produit un archevêque et deux maréchaux. V. FEUILLADE.

LAFFEMAS (Barthélemi DE), contrôleur général du commerce et des manufactures sous Henri IV, né à Beausemblant (Drôme) en 1545, mort vers 1612, ou, suivant Champollion-Figeac, en 1623. Il appartenait à une famille protestante de petite noblesse et si pauvre, qu'il fut réduit à embrasser le métier de tailleur d'habits. Jeune encore, il vint travailler de cette profession dans les Etats du roi de Navarre, et devint successivement tailleur du prince de Béarn (depuis Henri IV), puis son valet de chambre. Il le suivit à Paris en 1572, et dans toutes les fluctuations de son orageuse destinée. Sans cesser de rester attaché à sa personne, il se livra à la spéculation, au commerce en grand des étoffes, et amassa une fortune considérable. Au milieu du mouvement de ses vastes affaires, il méditait de grands projets de réformes commerciales et manufacturières; il voulait que la France ne fût plus tributaire de l'étranger pour les étoffes précieuses, draps de soie, toiles d'or et d'argent, etc., qu'elle était obligée de faire venir d'Italie et de Flandre; et qu'en conséquence on donnât un vaste développement à notre industrie nationale, afin d'empêcher nos espèces monnayées d'émigrer à l'étranger. Dans un de ses écrits, il formulait son idée de cette manière pittoresque : « Il est dict par les anciens que celuy qui peut faire puits en sa terre ne doit emprunter l'eau d'autruy. Platon l'approuve en sa *République*, et dit que la grandeur et richesse des païs et royaumes consistent d'avoir les choses nécessaires servant à l'usage de l'homme, sans les mendier aux étrangers. »

Les états de Rouen de 1596 ayant été invités par Henri IV à s'occuper de ces questions, Laffemas présenta un mémoire intitulé : *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume*, que le roi n'accueillit d'abord que par une de ces saillies gasconnes qui lui étaient familières; il s'écria « qu'il entendoit que, puisque son tailleur lui faisoit des livres, ses chanceliers doresnavant lui fissent ses chausses. »

Malgré cette saillie, le projet de Laffemas, qui contenait en germe nos institutions de prud'hommes, nos chambres de commerce, et même des plans d'ateliers de travail pour les pauvres, ce projet fut étudié par les notables, qui adoptèrent quelques-unes des idées qu'il contenait. Laffemas redoubla d'efforts, reprit ses plans de réformes, en forma un ensemble, s'attacha avec persévérance à propager la culture du mûrier et l'élève des vers à soie, et enfin commença à voir la réalisation de ses idées en 1601, époque où Henri IV l'adjoignit à une commission nommée pour « vacquer au rétablissement du commerce et manufactures dans le royaume. » Bientôt cette commission, qui fut la première chambre de commerce instituée en France, reçut des pleins pouvoirs pour la propagation du mûrier et la fabrication de la soie, et enfin, le 5 novembre 1602, Laffemas fut nommé contrôleur du commerce. Le pauvre artisan, devenu grand dignitaire, donna une impulsion vigoureuse à l'industrie nationale, fit planter des mûriers dans toutes les parties de la France, obtint du roi la fondation, à la place Royale, d'une manufacture de soieries, créa les Gobelins (1603), et présenta une foule de projets pour le développement de la richesse nationale et des arts industriels. Il avait même proposé, dès 1598, un système uniforme de poids et de mesures, dans un mémoire intitulé : *Trésors et richesses pour mettre l'Estat en splendeur*. On n'a aucun détail sur la dernière période de sa vie, et l'époque de sa mort est même fort controversée. Outre les pièces citées plus haut, Laffemas a laissé un grand nombre d'écrits, dont nous citerons les suivants : *Source des abus et monopoles glissés sur le peuple de France ; Remonstrance au peuple sur le luxe des soies, clinquants en habits, ruyne générale* (1601); *Remontrance sur l'abus des charlatans, pipeurs et enchanteurs* (1601); *Moyen de chasser la gueuserie de France* (1601); *Comme l'on doit permettre la liberté de transport de l'or et de l'argent hors du royaume, et par tel moyen conserver le nôtre et attirer celui des étrangers* (1601); le *Naturel et profit admirable du meurier que les Français n'ont encore sçu reconnaître avec la perfection de le semer et de l'élever* (1604), traité fort curieux; *Manière et façon d'enter, semer pépinières de mûrier blanc* (1604); *Du commerce de la vie du loyal marchand et bien qu'il faict au peuple du royaume*, etc.

LAFFEMAS (Isaac DE), sieur DE HUMONT, fils du précédent, mort vers 1650. D'abord avocat au parlement, il fut ensuite maître des requêtes, conseiller d'Etat et lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris (1635). Juge dévoué à la politique terrible de Richelieu contre la noblesse, il a soulevé des haines ardentes. Tallemant des Réaux l'appelle un grand bourreau. Parmi les invectives de ses ennemis, on remarque des phrases qui expliquent l'exécration qu'il s'est attirée : « M. de Laffemas s'est vanté plusieurs fois de faire le procès *à quiconque auroit manié l'argent du roy...* » Probe et intègre, de l'aveu même de ses ennemis, pendant la Fronde il se déclara pour Mazarin. Dans sa pièce de *Marion Delorme*, Victor Hugo a introduit Laffemas, à qui il fait jouer un rôle odieux. Ce personnage a laissé une *Histoire du commerce de France, enrichie des plus notables de l'antiquité et du trafic des pays étrangers* (Paris, 1606, in-12), et deux pièces en vers burlesques, publiées sous le nom de Nicolas Ledru : *Lettre à M. le cardinal* (1649, in-4°); le *Terme de Pâques sans trébuchet* (1649, in-4°).

LAFFICHARD ou **L'AFFICHARD** (Thomas), littérateur français, né à Pont-Floh (Calvados) en 1698, mort à Paris en 1735. Il vint à Paris, où il composa des romans et un assez grand nombre de pièces, soit seul, soit en collaboration avec Panard, Gallet, Romagnési, Valois Dorville. Ces pièces, qui furent représentées au Théâtre-Français, au Théâtre-Italien, à l'Opéra-Comique, et dont quelques-unes même se produisirent aux marionnettes, sont aujourd'hui profondément oubliées et ne jouissaient pas d'une fort grande estime de son temps, si l'on en juge par cette épigramme :

> Quand l'afficheur afficha L'Affichard,
> L'afficheur afficha le poëte sans art.

On cite parmi ses romans : le *Songe de Clydamis* (1732, in-12); le *Voyage interrompu* (1737, in-12); *Caprices romanesques* (1745, in-12), etc. Quant à ses œuvres théâtrales, un certain nombre a été réuni et publié sous le titre de *Théâtre de L'Affichard* (1746, in-12), réédité avec quelques pièces en plus, en 1768 (in-12).

LAFFILLÉ (Charles), littérateur français, né à Amiens vers 1772. Après avoir été receveur des domaines à Bruxelles, de 1798 à 1810, il se rendit à Paris, s'y fit éditeur de musique, créa ensuite une agence spéciale pour les beaux-arts (1824), et fut enfin directeur du Grand-Théâtre de Bruxelles (1831). Nous ignorons le lieu et l'époque de sa mort. Laffillé a publié : *Souvenir des ménestrels, contenant une collection de romances inédites* (Paris, 1813-1818, 16 vol. in-18, avec fig.); la *Fête de l'hymen*, ronde pastorale (1816); *Chants français* (1829, in-8°).

LAFFITE (Justin, baron), général français, né en 1772, mort en 1832. Simple soldat en 1790, lieutenant-colonel de dragons en 1805, il se distingua dans les campagnes de 1806 et de 1807, fut promu colonel et envoyé, l'année suivante, en Espagne, où il donna les preuves de la plus brillante valeur, notamment à l'attaque de l'Escurial et au passage du Tage, près de Talaveyra de la Reyna. Nommé successivement administrateur de la province de Xalavera et gouverneur de Cuença, il montra beaucoup de sagesse dans son administration et mérita les éloges du général Belliard. En 1813, Laffite devint général de brigade. Mis en non-activité à la première Restauration, il reprit du service pendant les Cent-Jours et reçut le commandement du département de l'Ariége, dont les électeurs l'envoyèrent à la Chambre. Il rentra dans la vie privée à la deuxième Restauration, et fut élu, en 1831, membre de la Chambre des députés, où il siégea à l'extrême gauche.

LAFFITTE, hameau et vignoble de France (Gironde). V. CHÂTEAU-LAFFITTE.

LAFFITTE (Jacques), financier et homme d'Etat français, né à Bayonne le 24 octobre 1767, mort à Paris le 26 mai 1844. Il était fils d'un maître charpentier, père de dix enfants. D'abord clerc de notaire, il vint à Paris en 1788 et entra, comme teneur de livres, dans la maison de banque Perregaux. On raconte que, lorsqu'il alla demander un emploi à ce banquier, il fut d'abord éconduit. Comme il traversait la cour de l'hôtel, il aperçut à terre une épingle, qu'il s'empressa de ramasser. Perregaux vit le jeune homme piquer avec soin cette épingle au dedans de son habit, fut frappé de cette preuve d'ordre et d'économie, le rappela et lui donna l'emploi qu'il lui avait refusé. Charmé de son intelligence, de son esprit net et sagace, de son caractère vif et franc et de sa probité, Perrégaux conçut autant d'estime que d'affection pour son employé. En 1790, ses appointements furent portés à 1,000 écus. « Le jour où on me l'annonça, a dit plus tard Laffitte, je crus posséder les mines du Pérou. » Perregaux ne tarda point à lui donner une part d'intérêt dans sa maison; il le prit pour associé en 1800, puis le choisit pour son exécuteur testamentaire et son successeur. La capacité de Laffitte, la franchise de son caractère, son noble désintéressement le firent bientôt distinguer parmi ses confrères. Régent de la Banque de France en 1809, président du tribunal de commerce de la Seine en 1813, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, le 25 avril 1814, gouverneur de la Banque. Les temps étaient difficiles : avec un désintéressement bien rare, il refusa les 100,000 francs attachés à cette place.

Louis XVIII, pendant la première Restauration, par une prévision digne de remarque, lui confia ses économies et celles de sa famille. Le 20 mars 1815, elles s'élevaient à 6 millions : il les remit; le jour même, au monarque contraint de regagner encore une fois le chemin de l'exil. Le duc d'Orléans, lui aussi, obligé de fuir, cherchait à négocier 1,600,000 francs de valeurs plus ou moins chanceuses. Pressé par les circonstances, il les offrait vainement à 20 pour 100 de perte. Laffitte les lui prit au pair : premier service rendu à un prince qui devait se montrer si ingrat. Nommé à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il prit peu de part aux travaux de cette Assemblée. Napoléon, après Waterloo, va s'expatrier à son tour. Il dépose aussi les débris de sa fortune dans les mains de Laffitte, qui veut lui donner un récépissé. L'empereur le refuse en lui disant : « Je vous connais, monsieur Laffitte : je sais que vous n'aimiez point mon gouvernement, mais je vous tiens pour un honnête homme. » Il s'agissait d'une somme de 5 millions, qui fut restituée plus tard aux exécuteurs testamentaires du captif de Sainte-Hélène. La seconde invasion eut des suites cruelles pour la France. Pour éviter le sac de Paris par les forces étrangères, on avait stipulé que le reste de nos soldats se retirerait derrière la Loire; mais ils refusaient, voulant tenter un dernier combat; d'ailleurs, ils réclamaient leur solde. Il fallait 2 millions, et le Trésor était vide. On parlait d'un emprunt forcé à la Banque. Le crédit en eût reçu un fâcheux contre-coup : Laffitte préféra avancer la somme sur sa propre caisse. Les alliés entrent dans la capitale : embarras bien plus grave. Blücher est à l'Hôtel de ville : il menace d'y mettre le feu et de livrer Paris au pillage si on ne lui compte sur l'heure 600,000 francs, premier terme de la contribution de guerre consentie. Il retient les principaux banquiers prisonniers chez eux, dans la nuit du 10 au 11 juillet. Le matin, Laffitte obtint de sortir sur parole. Il court auprès de Talleyrand, qui, lui-même, fit prévenir le roi de Prusse. Les banquiers ne cessèrent d'être gardés à vue que dans la journée. Laffitte, que Blücher avait menacé de le faire transporter dans la citadelle de Grandenz, reçut d'Alexandre des grenadiers de sa garde pour le protéger. Il fallait payer, enfin. On ouvrit une souscription dans les plus fortes maisons de banque. Celle-ci donne 1,000 francs, celle-là 500 francs, une autre même 150 francs. Laffitte, indigné, déchire la liste et compte lui seul la somme entière.

A partir de 1816, il ne cessa de siéger à la Chambre, comme député de Paris, dans les rangs de l'opposition. Défenseur sincère de la liberté, toujours prêt à flétrir les actes arbitraires du pouvoir, il se laissait plutôt guider par l'intérêt public qu'il n'obéissait à l'esprit de système. C'est ainsi qu'en 1818 il fournit 5 millions pour arrêter une crise désastreuse qui menaçait la place de Paris, et, en 1824, au risque de déplaire à ses amis politiques, il ne craignit pas d'appuyer le ministère Villèle dans la question de la conversion des rentes 5 pour 100 en 3 pour 100. La dissolution de la garde nationale, en 1827, vint lui offrir l'occasion de se relever d'une manière éclatante dans l'opinion des libéraux : il eut le courage de proposer la mise en accusation des ministres, sans se laisser intimider par les clameurs de la majorité de la Chambre. Possesseur d'une immense fortune, il en faisait le plus noble usage, secourant les malheureux, protégeant l'industrie et les arts, donnant à celui-ci le moyen de faire valoir son talent, relevant celui-là de sa détresse, toujours délicat, toujours grand dans sa générosité. Il payait les dettes du général Foy, ruiné par des jeux de Bourse, fournissait à Chateaubriand lui-même le moyen de désintéresser ses créanciers au moment de son départ pour l'ambassade de Rome. Ses obligés étaient innombrables; il en avait dans toutes les classes.

La popularité dont il jouissait lui permit d'exercer une influence prépondérante sur la marche de la révolution de juillet 1830. Le premier jour, le 27, il était encore indécis : une députation des élèves de l'Ecole polytechnique vint inutilement frapper à sa porte. Le lendemain, il tente, avec Casimir Périer, Mauguin, Lobau et Gérard, une démarche auprès de Marmont pour faire cesser l'effusion du sang, retirer les ordonnances et changer le ministère, démarche sans résultat, après laquelle il se jeta dans le mouvement corps et biens, selon ses expressions. Son hôtel devint le quartier général de la révolution. Là se réunirent les députés de l'opposition les plus hardis, d'abord seulement au nombre de 50; de là partaient tous les ordres. Les péripéties du combat produisirent plus d'une panique : Laffitte resta constamment calme et résolu, présidant à toutes les décisions. Quand d'Argout vint, le 29, proposer des accommodements au nom de Charles X, il lui fit cette réponse devenue fameuse : *Il est trop tard!* Quel parti allait-on prendre? Celui de Laffitte était depuis longtemps arrêté. Le duc d'Orléans lui paraissait la meilleure solution : on garantissait ainsi, pensait-il, les intérêts de la liberté et ceux de l'ordre. Il mit à vaincre les répugnances et à lever les obstacles toutes les ressources de sa popularité, toutes les séductions de son esprit, et il ne recula pas même devant des moyens que l'on a justement qualifiés du nom d'*escamotage* (v. JUILLET 1830). Il lui fallait lutter aussi contre la feinte hésitation du prince. Le 29, dans la soirée, il lui fit dire de *choisir entre une couronne et un passe-port.* Le duc d'Orléans prit la couronne. C'est sous la présidence de Laffitte que les députés, réunis au palais Bourbon le 6 août, déclarèrent le trône vacant et l'offrirent, avec le titre de roi des Français, au duc d'Orléans, qui, sous le nom de Louis-Philippe, prêta serment à la charte le 9 août.

Nommé d'abord ministre sans portefeuille, Laffitte accepta le ministère des finances et la présidence du conseil, le 3 novembre 1830. Le prestige de son nom sur les masses servit à surmonter les premières difficultés; mais il ne tarda pas à s'aliéner à la fois la gauche de la Chambre, qui le trouvait trop tiède, trop peu progressif, et la droite, qui le trouvait trop prêt à céder à l'esprit révolutionnaire. La loi qu'il présenta sur la presse, la loi électorale, qui exigeait un cens de 300 francs, la demande d'une liste civile de 18 millions, l'entrée au ministère d'hommes tels que de Montalivet et d'Argout provoquèrent les plus vives critiques de la part des républicains et des libéraux. La cour, qui l'avait flatté tant qu'elle avait eu besoin de lui pour établir la monarchie nouvelle, se tourna contre lui dès qu'elle crut pouvoir se passer de ses services, et on ne lui épargna plus les humiliations. Par exemple, on lui cacha une dépêche annonçant l'entrée des Autrichiens dans la Romagne, au mépris du principe de non-intervention, proclamé par lui à la tribune. Quand il l'apprit, il remit son portefeuille (13 mars 1831).

Laffitte, en sortant du pouvoir, n'avait pas perdu seulement ses illusions, mais encore sa fortune, ébréchée par ses largesses pendant la lutte révolutionnaire, anéantie par la crise financière qui en avait été la suite. Déjà, il avait vendu au roi, pour 10 millions, la forêt de Breteuil (octobre 1830); il se défit également de Maisons-Laffitte, et ce n'est que grâce à une souscription nationale qu'il put conserver son hôtel à Paris. Sa liquidation terminée, il lui resta quelques millions, et il fonda, en 1837, un comptoir d'escompte destiné à soutenir le commerce et l'industrie de la capitale. A sa sortie du ministère, il avait pris place, à la Chambre, dans les rangs de l'opposition radicale, dont il ne cessa depuis lors de faire partie jusqu'à sa mort, comme député de Bayonne, puis de Paris et de Rouen. Il signa, en 1832, le compte rendu de l'opposition, fit, lors de l'insurrection du 5 juin de la même année, partie d'une députation qui demanda au roi d'arrêter l'effusion du sang et de donner à son pouvoir des bases plus populaires, et il exprima à maintes reprises son regret d'avoir contribué à l'élévation de Louis-Philippe. On l'entendit un jour en demander *pardon à Dieu et aux hommes*, en pleine tribune. Arago a dit, dans le discours prononcé sur sa tombe : « Avant que le mot *pardon* eût retenti à ses oreilles, la France avait absous Laffitte; elle savait que, dans le cours d'une longue carrière, aucune idée ambitieuse ou intéressée ne pénétra dans l'âme de notre ami; que son cœur battit toujours vivement pour la liberté et l'honneur national, que ses déceptions dans la vie publique et privée prirent leur source dans une trop confiante bonté. » Ce jugement, la postérité l'a ratifié déjà. Si l'on éprouve un sentiment de tristesse à voir les suites cruelles des erreurs de certains hommes, on est tenté du moins de les absoudre quand il est démontré qu'il y a là une faute, et non un crime.

Laffitte venait de présider, comme doyen d'âge, à l'ouverture de la session des députés et avait prononcé un discours resté inachevé par suite des clameurs de la droite et des centres, lorsqu'il mourut presque subitement. Ses obsèques eurent lieu au milieu d'un concours de plus de 20,000 personnes. Homme d'un grand cœur, d'une excessive générosité, il n'avait cessé, pendant sa vie, de faire du bien et de rendre des services. Lorsqu'il mourut, on trouva dans ses papiers 7,200 dossiers contenant des commencements de poursuites qu'il avait ordonné d'interrompre. Tout le monde sait à quel point il se montra généreux envers Charles Nodier. Citons un trait moins connu, dans lequel Laffitte se montre tout entier. X, maréchal des logis de cavalerie, qui venait de toucher 5,400 francs destinés à la solde de son régiment, entra, vers 1823, au Palais-Royal, à Paris, eut l'idée de tenter la fortune dans une maison de jeu et perdit la somme dont il était le détenteur. Désespéré, n'osant rentrer au quartier, il ne voyait devant lui que la mort pour échapper au déshonneur, lorsqu'il rencontra, par hasard, un de ses vieux amis, à qui il raconta ce qui venait de lui arriver. Celui-ci, sans fortune, cherchait en vain les moyens de tirer X de cette situation désespérée, lorsqu'il pensa tout à coup à Laffitte, qu'il connaissait peu, mais qui était du même pays que lui.

Une demi-heure après, ils se présentaient ensemble à son hôtel et étaient reçus par le riche banquier avec une cordialité exempte de toute morgue, et si simple, qu'elle rendit plus facile à X l'aveu sincère et franc de ses torts. « En effet, dit Laffitte, ceci est grave, et 5,400 francs ne se trouvent pas aisément... Voyons, monsieur, si je vous les prête, quand pensez-vous pouvoir me les rendre? — Monsieur!... — D'abord, quelles sont vos ressources? — Hélas! monsieur, je n'ai que ma décoration dont je puisse disposer; mais si vous voulez me sauver l'honneur, je vous jure de vous l'apporter fidèlement chaque année, jusqu'à ce que je me sois acquitté envers vous. — Eh! eh! ce sera bien long. Est-ce bien sûr encore? — Je vous le jure. — Eh bien! nous verrons. »

Quelques minutes après, on comptait à X 5,400 francs. En échange de cette somme, il signait un acte, garantie de sa parole. Il porta la somme au régiment, répara ainsi sa faute, et l'on ignora qu'il avait forfait à l'honneur.

Cinq mois après, X touchait sa décoration et apportait scrupuleusement ses 250 francs à Laffitte. « Ah! dit celui-ci en le voyant entrer dans son cabinet, c'est vous. A la bonne heure, vous êtes un homme de parole. — Monsieur, voici la somme. — Que voulez-vous que je fasse de si peu? Gardez cela... — Mais, monsieur... — Seulement, l'année prochaine, venez m'apporter 500 francs. — Je vous en prie, prenez toujours ceci. — Non, vous dis-je... je ne veux pas... j'attends vos 500 francs dans un an. »

Un an s'était écoulé, et X, passé sous-lieutenant, se présentait de nouveau chez Laffitte; il était porteur d'un billet de 500 francs.

« Allons, lui dit le banquier, décidément, vous êtes un honnête homme... Tiens, vous êtes officier, maintenant... C'est très-bien. — Monsieur, voici les 500 francs. — X, vous avez de l'honneur... gardez cet argent... Reprenez l'acte que vous avez souscrit. » Et il poursuivit en lui tendant la main : « Que la leçon vous profite! »

Laffitte avait marié sa fille au fils aîné du maréchal Ney, pour honorer la mémoire d'une des plus illustres victimes de la Restauration. Quant au titre de prince que portait son gendre, il en faisait bon marché : lui-même, s'honorant de son origine plébéienne, s'appelait, en plaisantant, *prince du rabot*.

M. Guizot a porté sur cet homme d'Etat le jugement suivant, jugement dans lequel on voit trop percer l'ancien adversaire politique :

« Homme d'affaires intelligent et hardi, causeur abondant et aimable, soigneux de plaire à tous ceux qui l'approchaient et bon pour tous ceux qui lui plaisaient, il était toujours prêt à comprendre et à obliger tout le monde. Quoique très-soumis, en définitive, aux influences révolutionnaires qui l'entouraient, il n'avait, pour son propre compte, point d'idées générales et arrêtées, point de parti pris et obstiné; ni aristocrate ni démocrate, ni monarchique ni républicain, aimant le *mouvement par instinct et pour son plaisir* plutôt que dans quelque profond dessein, cherchant l'importance par vanité plus que par ambition, mêlant la fatuité au laisser-aller et l'impertinence à la bonté, vrai financier de grande comédie, engagé dans la politique comme ses pareils de l'ancien régime *l'étaient dans les goûts mondains et littéraires*, voulant surtout être entouré, flatté, vanté, confiant dans son succès comme dans son mérite, auprès du roi comme auprès du peuple, dans les révolutions comme dans les spéculations, et traitant toutes choses, les affaires d'Etat comme les affaires d'argent, avec une légèreté présomptueuse qui se croyait capable *de tout concilier*, ne *s'inquiétait* guère des obstacles et ne prévoyait jamais les revers. »

Laffitte avait rédigé ses *Mémoires*, dont il se plaisait à lire des fragments, mais qui n'ont point été publiés. Il a fait paraître : *Opinion sur le projet de loi relatif aux finances* (Paris, 1817); *Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse* (Paris, 1817); *Discours prononcé le 12 mars* 1818 (1818); *Opinion sur le projet de loi de finances de* 1822 (1822); *Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit* (1824); *Laffitte, banquier à Paris, aux électeurs de l'arrondissement de Vervins* (1826); *Dix millions de profits à garder ou un million d'intérêts à gagner* (1832); *J. Laffitte aux électeurs de Saint-Denis* (1834); *Note sur l'emprunt de 37 millions par le gouvernement du Texas* (1841).

Laffitte (RUE). Cette rue, située dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, fut percée, en 1770, entre le boulevard des Italiens et la rue de Provence, et reçut alors le nom de rue d'Artois. En 1792, la rue d'Artois devint la rue Cérutti. Cérutti était ce jésuite qui, converti aux principes de 1789, avait fondé, avec Mirabeau et Talleyrand, la *Feuille villageoise*, et avait fait faire à la Révolution un pas puissant dans les campagnes. L'Empire respecta et conserva le nom de rue Cérutti. C'était, à cette époque, la rue à la mode par excellence, et deux restaurateurs, Hardy et Riche, y avaient la vogue. Avec le retour des Bourbons, en 1814, elle reprit la dénomination de rue d'Artois. Dix ans plus tard, elle fut prolongée jusqu'à l'emplacement occupé depuis par l'église Notre-Dame de Lorette. Lors de ce prolongement, on abattit le bel hôtel Thélusson, qui avait été sous l'Empire la résidence de Murat. Après la révolution de juillet 1830, la rue d'Artois prit le nom de rue Laffitte, qu'elle a toujours conservé depuis, en l'honneur du célèbre banquier et homme politique de ce nom, dont l'hôtel s'y trouvait situé. Cet hôtel fut, pendant les trois journées de juillet, le rendez-vous des chefs de l'insurrection. Quelques années plus tard, Laffitte, ruiné, allait se voir forcé de quitter son hôtel et de le mettre en vente, quand une souscription nationale le lui racheta. Cet hôtel, devenu la propriété du gendre du célèbre banquier (le prince de la Moskowa), fut exproprié en partie par suite du prolongement de la rue La Fayette. Pendant plusieurs années, on vit sur la façade l'inscription suivante, écrite sur une plaque de marbre, en lettres d'or :

A JACQUES LAFFITTE
SOUSCRIPTION NATIONALE
29 JUILLET 1830.

Mais, à la mort de Laffitte, ses héritiers reléguèrent cette plaque commémorative à l'intérieur. Aujourd'hui, la rue Laffitte a pour hôte M. de Rothschild, qui y a fait bâtir, pour lui et sa famille, trois hôtels splendides. Elle est l'entrepôt favori des marchands de tableaux.

LAFFOLI ou **LUFFOLI** (Joseph-Marie), peintre italien, né à Pesaro. Il vivait dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, et eut pour maître Simone Contarini, dit Simone de Pesaro, dont il adopta tout à fait la manière. Les églises de Saint-Joseph et de Saint-Antoine, dans sa ville natale, renferment ses œuvres les plus estimées.

LAFFON DE LADEBAT (André-Daniel), homme politique français, né à Bordeaux en 1746, mort en 1829. Fils d'un riche négociant bordelais, anobli par Louis XV en récompense des services qu'il avait rendus au commerce, il fit ses études à l'université de Francker, en Hollande, et revint ensuite travailler avec son père. Il s'occupa en même temps de travaux et d'études agricoles, fut l'un des fondateurs de l'Académie de peinture de Bordeaux, et se fit connaître par plusieurs écrits remarquables, traitant des matières d'économie politique. Nommé, en 1790, membre du directoire de la Gironde, il fut envoyé, l'année suivante, par ce département à l'Assemblée législative, où il présida le comité des finances. A la journée du 20 juin 1792, il alla offrir son aide à la famille royale, devint président de l'Assemblée le 13 juillet, mais ne put conserver longtemps son fauteuil, qu'il céda à Aubert Dubayet. Arrêté à l'ouverture de la session conventionnelle, il fut rendu bientôt après à la liberté, et appelé à la direction de la Caisse d'escompte, dont il opéra quelque temps après la liquidation. Arrêté une seconde fois pendant la Terreur, il sortit bientôt de prison, parce qu'on avait besoin de son crédit pour assurer les subsistances, devint député de son département au conseil des Cinq-Cents (1795), et y traita surtout les questions de finance. Allié du parti clichyen, il demanda, peu de temps avant le 18 fructidor, la destitution du général en chef Bonaparte, fut arrêté après le coup d'Etat, condamné à la déportation avec plusieurs de ses collègues et transporté à Sinnamari. De retour en France deux ans plus tard, il ne joua plus aucun rôle politique. Sous l'Empire et sous la Restauration, il resta également sans emploi, uniquement occupé d'opérations commerciales et de l'établissement d'institutions philanthropiques. On a de lui : *Discours sur l'amour de l'utilité publique* (1778); *Discours sur la nécessité et le moyen de détruire l'esclavage dans les colonies* (1788); *De la situation des déportés de la Guyane*, dans les *Anecdotes secrètes du* 18 *fructidor* (1799); *Compte rendu des opérations de la Caisse d'escompte depuis son origine jusqu'à sa suppression* (1807); *Examen impartial des nouvelles vues de Robert Owen et de ses établissements à New-Lanark en Ecosse*, traduit de l'anglais de Mac-Nab (1820); *Eloge de John Owen* (1823); *Exposé d'un moyen simple de réduire l'intérêt des fonds publics en France* (1825), etc.

LAFFON DE LADEBAT (Edouard), administrateur français, fils du précédent, né en 1788. Il devint chef de division au ministère de l'intérieur, puis, après 1830, conseiller de préfecture du département de la Seine, et prit sa retraite en 1856. M. Laffon a été membre du consistoire de l'Eglise réformée de Paris et du conseil central des Eglises protestantes de France. Il a publié : *Rapports présentés, en* 1817 *et* 1818, *à la chambre des communes d'Angleterre par le comité chargé de l'examen des lois sur les pauvres* (Paris, 1818, in-8°), trad. de l'anglais; *Recueil des princi-*

pes de droit administratif et de droit public (Paris, 1842, in-8°). — Son frère, Pierre-Marie LAFFON DE LADEBAT, né en 1792, mort en 1857, fut chef de bureau au ministère de l'intérieur, puis à celui de l'agriculture et du commerce, où il resta jusqu'en 1848, et devint ensuite membre du comité consultatif d'hygiène. On a de lui plusieurs rapports relatifs aux épidémies, aux lazarets, aux quarantaines, etc.

LAFFORGUE-ROBERTSON (Pierre-Charles-Théodore), lexicographe français. V. ROBERTSON.

LAFFORIENNE adj. (la-fo-riè-ne — de *Laffore*, nom de l'inventeur). Enseignem. Se dit d'une méthode de lecture particulière : *Lecture* LAFFORIENNE.

— **Encycl.** Pour M. de Laffore, lire n'est autre chose que prononcer successivement les voyelles et les consonnes dans l'ordre où elles sont écrites, sans laisser d'intervalle sensible à l'oreille entre un son et le son suivant. Par exemple, pour le mot *par*, il fera d'abord prononcer chaque lettre séparément, puis plus vite, et, enfin, sans aucun intervalle entre les divers sons ; de sorte que l'enfant, qui croyait ne prononcer que des lettres, est tout étonné d'avoir lu un mot. Cette méthode, appliquée telle quelle, présenterait de grandes difficultés, à cause du grand nombre de sons composés de plusieurs lettres ou s'écrivant de plusieurs manières. Voici comment M. de Laffore allait au-devant de ces difficultés.

Parmi les signes employés pour écrire la langue française, il distinguait : 1° les signes simples, qui sont formés d'une seule lettre : *p*, *m*, *a*, *i*, *f*, etc. ; 2° les signes composés, formés de deux ou trois lettres ; 3° les signes ou consonnes doubles, *pr*, *fr*, *cr*, *tr*, *br*, *or*, *gr*, *dr*, *pl*, *fl*, *cl*, *bl*, *gl*. Voici l'alphabet statilégique d'après M. de Laffore :

VOYELLES.

a.
é... ê... è... ei... ai... aien.
i... y.
o... au...... eau.
e... eu...... œu.
u.
ou.
oi... oien.

CONSONNES SIMPLES.

p........... b.
f... ph...... v.
c... k... q... g.
t... th....... d.
s... ç... c... z.
x.
ch........... j.
r... rh.
l.
ill.
m.
n.
gn.
h.

CONSONNES DOUBLES.

pr... br... pl........ bl.
fr... phr.. vr... fl... phl.
cr... chr.. gr... cl... gl.
tr........ dr.

Quand l'élève connaîtra bien cet alphabet, on lui enseignera à distinguer la valeur de chaque lettre en valeur alphabétique ou valeur propre, et valeur de position, qui change souvent la prononciation de certaines lettres. Exemple : *e* dans les mots *fer*, *vendu ; i* dans *imbu*, *intime ; c* et *g* devant un *é* ou un *i*.

Viendra ensuite la division des mots en syllabes ou *pièces*, d'après ces règles : *Il y a dans un mot autant de syllabes ou pièces qu'il y a de voyelles et de diphthongues. Il faut toujours laisser avec la voyelle placée à droite une consonne simple composée ou double, c'est-à-dire l'une des consonnes de l'alphabet statilégique, et rien qu'une seule.*

Après avoir enseigné à l'enfant ces règles générales et les avoir gravées dans sa mémoire en les lui faisant appliquer, en variant les questions, etc., alors seulement on aborde les petites règles qui font exception à celle sur la prononciation simple des lettres : ainsi les règles sur le *t* qui se prononce comme *s* devant une diphthongue commençant par un *i ;* exemple : *action*, *essentiel*, etc. ; les règles sur *il* et *ill*.

Après la découverte de sa méthode, M. de Laffore vint à Paris et la soumit tout d'abord à la Société pour l'amélioration de l'instruction élémentaire. Il l'essaya sur un enfant qui, selon M. de Laffore, apprit à lire en vingt-huit heures. M. de Laffore reçut des félicitations des savants, des corps scientifiques ; après un rapport très-favorable de MM. Francœur et Mignet, le ministre de l'instruction publique, M. de Vatisménil, lui annonça que sa méthode allait être répandue dans toutes les écoles primaires de France. M. de Laffore obtint un brevet d'invention ; mais au moment où le succès paraissait assuré, M. de Laffore et sa méthode tombèrent dans l'oubli.

Examinée attentivement, cette méthode comprend deux points essentiels : un alphabet plus complet que l'alphabet vulgaire, idée qui n'est ni nouvelle ni complètement heureuse, car l'addition des consonnes doubles est au moins superflue ; l'introduction de quelques règles destinées à formuler les exceptions à la valeur attribuée aux lettres dans l'alphabet : idée fausse ; car il est aussi impossible, pour l'enfant, d'apprendre à lire que d'apprendre à parler par des règles. A l'âge où l'enfant apprend à lire, il faut lui donner des habitudes par des exercices répétés ; il a déjà de la mémoire : le raisonnement viendra plus tard.

LAFFREY, village et commune de France (Isère), cant. de Vizille, arrond. et à 25 kilom. de Grenoble, à 930 mèt. d'altitude, près du lac du même nom ; 416 hab. L'église a été bâtie par les templiers. A l'entrée du village, on découvre une vue magnifique. C'est près de Laffrey que Napoléon, lors de son retour de l'île d'Elbe, arrêté par un détachement de l'armée royaliste, harangua les soldats et triompha de leur irrésolution.

Le lac de Laffrey, situé au S.-O. du village, a 3 kilom. de longueur sur 800 mèt. de largeur. Il nourrit beaucoup de poissons ; ses bords sont pittoresques.

LAFFREY (ARNOUX-), littérateur français, né à Gap (Dauphiné) en 1735, mort à Paris en 1794. Il entra dans les ordres, obtint un prieuré, puis, devenu maître d'une petite fortune, il se mit à voyager en Europe, et rédigea pendant quelque temps une feuille périodique à Bruxelles. Par la suite, Arnoux-Laffrey se rendit à Paris et logea dans l'hôtel du prince de Salm-Kirbourg, dont il était l'ami. On lui doit : *Vie privée de Louis XV, principaux événements, particularités et anecdotes de son règne* (Londres, 1781, 4 vol. in-12), ouvrage que Barbier a attribué sans fondement à Mouffle d'Angerville et qui a été remanié et réédité par Maton de La Varenne, sous le titre de *Siècle de Louis XV, contenant les événements qui ont eu lieu en France et dans le reste de l'Europe pendant les cinquante-neuf années du règne de ce monarque* (Paris, 1796, 2 vol. in-8°). Laffey a laissé en manuscrit les *Annales de la monarchie française depuis son origine jusqu'à la mort de Louis XV*.

LAFITAU (Joseph-François), jésuite et écrivain français, né à Bordeaux en 1670, mort dans la même ville en 1740. Pendant plusieurs années, il prit une part active à l'œuvre des missions dans le Canada, s'attacha à connaître les mœurs, la religion des tribus indigènes, puis revint en France et y professa la littérature. On a de lui : *Mémoire concernant la précieuse plante ging sang (ginseng) de Tartarie* (Paris, 1718, in-8°) ; *Mœurs des sauvages comparées aux mœurs des premiers temps* (Paris, 1725, 2 vol. in-4°), ouvrage où l'on trouve des idées ingénieuses sur la population primitive du continent américain ; *Histoire des découvertes et des conquêtes des Portugais dans le nouveau monde* (1733, 2 vol. in-4°) ; *Histoire de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople* (Paris, 1727, in-12).

LAFITAU (Pierre-François), prélat français, né à Bordeaux en 1685, mort en 1764. Il était parent du précédent et entra comme lui chez les jésuites, mais n'y fit pas profession solennelle. Sous la régence, Dubois l'envoya à Rome pour diriger les négociations qui eurent lieu à propos des affaires du jansénisme ; le père Lafitau, adroit et insinuant, sut gagner les bonnes grâces de Clément XI et fut nommé par ce pontife évêque de Sisteron (1719). Il chercha, mais inutilement, à en obtenir aussi le chapeau de cardinal pour Dubois, et ne put l'arracher qu'à son successeur, qui, du reste, ne fut porté à la chaire de Saint-Pierre qu'à la condition de combler les vœux du ministre français. On a de Lafitau, entre autres ouvrages : *Histoire de la constitution Unigenitus* (1733-1738, 2 vol. in-12) ; *Réfutation des anecdotes sur la constitution Unigenitus, adressée à leur auteur* (1734, 3 vol. in-8°) ; *Vie de Clément XI* (1752, 2 vol. in-12) ; la *Vie et les mystères de la très-sainte Vierge* (1759, 2 vol. in-12), etc.

LAFITE (Marie-Elisabeth BOUÉE, dame DE), femme de lettres française, né à Hambourg en 1737, morte en 1794. Elle a composé des ouvrages d'éducation qui font ordinairement suite à ceux de Mme de Genlis. On a d'elle : *Lettres sur divers sujets* (1755) ; *Réponses à démêler* ou *Essai d'une manière d'exercer l'attention* (1791) ; *Entretiens, drames et contes moraux* (1801, 2 vol.). Elle a, en outre, traduit de l'allemand : *Histoire de la conversion du comte de Struensée*, par Munter (1773) ; *Mémoires de Mlle de Sternheim*, par Wieland (1773, 2 vol.) ; *Vie et lettres de Gellert* (1775, 3 vol.).

LAFITE DE PELLEPORE (le comte Vladimir DE), littérateur russe, né au château de Krukovo (district de Viazma) en 1818. Sa fortune lui permit, lorsqu'il eut terminé son éducation, de se livrer à son goût pour les voyages. Il parcourut notamment son pays, dont il étudia avec soin l'état social et les mœurs, puis se fit connaître par la publication d'ouvrages littéraires ou touchant à des questions politiques et sociales. Nous citerons de cet écrivain remarquable, qui a signé ses écrits du pseudonyme de **Piotre Artamov**, les ouvrages suivants : *Histoire d'un bouton* (1862, in-18) ; la *Ménagerie littéraire* (1863, in-18) ; les *Instruments de musique du diable* (1864, in-18) ; la *Russie historique, pittoresque et monumentale* (1864, in-4°), avec gravures, son œuvre capitale ; *Histoire d'un conseiller municipal* (1865) ; *Affaire Komiakow* (1865, in-8°), sur le servage et la bureaucratie.

LAFITTE (Nicolas), fameux pirate français, né à Bordeaux en 1781 ; on ignore l'époque de sa mort. Tout enfant, il servit dans la marine, fit partie du bataillon des marins de la garde, qu'il déserta en 1806, pour se soustraire à une condamnation capitale, passa en Amérique, où il donna pendant quelque temps des leçons d'escrime, puis s'enrôla parmi les corsaires qui parcouraient la mer des Antilles. Grâce à son intrépidité, il devint bientôt capitaine, s'enrichit par des prises, établit son repaire dans l'île de Barataria, à l'embouchure du Mississipi, et vendit en contrebande aux négociants de la Nouvelle-Orléans le butin qu'il ne cessait de faire. Le gouverneur de la Louisiane, qui n'avait presque plus de douanes à percevoir, mit à prix la tête de Lafitte et donna l'ordre à un détachement de soldats de s'emparer des établissements de Barataria (1813) ; mais Lafitte fit prisonnier le détachement, qu'il rendit aussitôt à la liberté. Toutefois, quelque temps après, enveloppé par des forces supérieures, le hardi pirate fut fait à son tour prisonnier avec ses hommes et conduit à la Nouvelle-Orléans. Il était en prison dans cette ville, lorsque les Anglais vinrent attaquer les côtes de la Louisiane. Comme le général Jackson manquait d'hommes et d'artilleurs pour repousser cette attaque, Lafitte lui fit proposer de combattre l'ennemi, à la condition d'être rendu à la liberté avec ses compagnons. Cette offre fut acceptée, et le général américain put, grâce à ce secours, repousser les Anglais. Lafitte, devenu libre, réunit ses compagnons et les débris de sa fortune, puis alla s'établir à Galveston. Mais là, ses captures furent moins riches et moins nombreuses, et il n'en put tirer un parti aussi avantageux qu'auparavant. Il n'en continua pas moins, toutefois, à envoyer sur les côtes de la Louisiane des bateaux chargés d'objets précieux. Lafitte respecta toujours le pavillon français et rendit, chaque fois qu'il le put, des services à ses compatriotes ; mais, par contre, il avait voué aux Anglais une haine implacable. Il était courageux, rusé, sobre, et se montra souvent humain et généreux.

LAFITTE (Jean-Baptiste-Pierre), auteur dramatique, littérateur et comédien français, né en 1805. D'abord comédien, il fut reçu, en 1822, pensionnaire de la Comédie-Française, où il tint l'emploi des troisièmes rôles et des confidents ; mais bientôt il quitta le théâtre pour se tourner vers les lettres, écrivit des articles dans les journaux, et composa des romans, des comédies, des drames et des vaudevilles. C'est lui qui fut chargé de revoir et de refondre les *Mémoires* du comédien Fleury (1835). Parmi ses romans, nous citerons : les *Trois Marie* (1841, 2 vol.) ; le *Docteur rouge* (1844, 3 vol.) ; le *Gage du roi* (1845, 2 vol.) ; *Gautier d'Orléans* (1845, 3 vol.), etc. M. Lafitte a fait représenter les pièces suivantes : une *Aventure de Charles V*, comédie en un acte et en vers libres (Comédie-Française, 1826) ; l'*Amitié des femmes*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1831) ; *Jeanne de Vaubernier* ou la *Cour de Louis XV*, drame en cinq actes et en prose, avec de Rougemont et Lagrange (Odéon, 1832) ; *Voltaire et Mme de Pompadour*, comédie en trois actes et en prose, avec Charles Desnoyer, représentée le même soir à l'Odéon et au Théâtre-Français (19 novembre 1832) ; *Naissance et mariage*, vaudeville en un acte, avec E. Cormon (Variétés, 1834) ; *Valérie mariée*, drame en trois actes, avec Charles Desnoyer, (Ambigu-Comique, 1836) ; *Lauzun*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Xavier Saintine et Michel Masson (Vaudeville, 1840) ; l'*Angelus*, drame en cinq actes et six tableaux, avec Dennery (Gaîté, 1846) ; *Le pour et le contre*, comédie en un acte, et en prose, avec Eugène Nyon (Comédie-Française, 1852), effacée complétement par le charmant proverbe qu'a composé Octave Feuillet, sous le même titre. Depuis cette époque, M. Lafitte a renoncé à écrire pour le théâtre.

LAFITTE-CLAVÉ, ingénieur français, né en 1750, mort en 1793. En 1783, il fut envoyé en Turquie, où, dans la guerre contre la Russie, il commanda un corps de l'armée turque. De retour en France, il devint colonel et directeur des fortifications de Valenciennes. En 1792, il commanda le corps du génie aux armées du Nord, fit la campagne de Belgique, où il conquit le grade de général de brigade, et passa ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il rendit d'importants services. Il n'en fut pas moins compris dans un décret d'arrestation lancé contre vingt généraux, et succomba à l'émotion douloureuse que lui causa cette mesure. Son innocence venait d'être reconnue, et, pour le dédommager, on l'avait promu général de division ; mais le courrier chargé de lui apporter cette nouvelle n'arriva qu'après sa mort. On a de Lafitte-Clavel : *Mémoire militaire sur la frontière du Nord* (1779, in-8°) ; *Traité élémentaire de castramétation et de fortification passagère*, imprimé en turc à Péra (1787, 2 vol. in-4°, avec planches). Cet ouvrage était destiné à l'école fondée par l'auteur en Turquie.

LA FIZELIÈRE (Albert-André PATIN DE), littérateur fr., né à Marly (Moselle) en 1819. S'étant rendu à Paris, il débuta, en 1842, dans la carrière des lettres, publia un grand nombre d'articles d'art et de critique littéraire dans divers journaux, et fonda, en 1848, sous le titre de *Notre histoire*, une revue politique hebdomadaire qui n'eut qu'une existence éphémère. M. de La Fizelière a collaboré à l'*Artiste*, au *Journal de Paris*, au *Commerce*, au *Journal des faits*, à la *Presse*, au *Courrier de Paris*, où il fut chargé, en 1858, de la chronique journalière, au *Siècle*, etc. Parmi les ouvrages de ce littérateur estimable, nous citerons : *Biographie des représentants à l'Assemblée constituante* (1848), avec M. Le Giraudeau ; *Biographie des représentants à la Législative* (1849) ; *Conseils aux électeurs* (1849) ; la *Mare Thibault* (1853, 2 vol.), roman ; *Des vins à la mode et des cabarets au* XVIIe *siècle* (1866, in-8°), avec gravures. On lui doit encore quelques pièces de théâtre : *Une famille de la rue Mouffetard*, en collaboration avec M. de La Jonchère ; les *Inondés de la Loire*, avec M. Servais, etc. — Sa femme, née BOUCLIER, a donné, soit dans le *Journal pour tous*, soit dans la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*, divers romans traduits de l'anglais.

LA FLÉCHÈRE (Jean-Guillaume DE), pasteur protestant et littérateur suisse. V. FLÉCHÈRE.

LAFLEUR (Louis JUVENON, dit), comédien français, né en 1638, mort en 1678. Il fut d'abord cuisinier, puis s'engagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, où il parvint rapidement aux premiers emplois. A la mort de Montfleury, en 1667, il lui succéda dans les rôles de rois et de paysans, qui, suivant une tradition constante, étaient toujours remplis par le même acteur. Lafleur y excellait, et se montrait également supérieur dans les rôles de Gascons et de capitans. Il créa Lélius dans la *Sophonisbe*, de Corneille, Burrhus dans *Britannicus*, Acomat dans *Bajazet*. Quelques auteurs prétendent que Lafleur est le premier comédien qui ait eu ce que l'on appelait alors des *entrailles*, ce que nous nommons aujourd'hui *sensibilité*. « Lafleur, dit un biographe, était d'une taille élevée, d'une belle figure et fort bien fait. Il épousa la fille de Gros-Guillaume, dont il eut un fils, connu au théâtre sous le nom de Lathuillerie. » Cet artiste conserva toujours une dignité de conduite bien rare à une époque où l'état de comédien était généralement méprisé.

LAFLEUR (Antoine), le valet de Sterne, né en 1744, mort au commencement de ce siècle. Il était Bourguignon. Comme il aimait fort à raconter sa vie aux amis de son maître, et que ses confidences sur Sterne, recueillies par Davis dans son *Olla*, ont de l'intérêt, nous dirons quelques mots de ce personnage. Dans sa jeunesse, s'étant enfui de la maison paternelle, il fut racolé par des recruteurs, et engagé dans l'armée française, quoiqu'il n'eût pas plus de dix ans ; on en fit un tambour. Il déserta, parvint à gagner Montreuil-sur-Mer, grâce à des habits prêtés par un paysan, et là, Varenne, bien connu des lecteurs du *Voyage sentimental*, lui trouvant bonne mine, envoya chez Sterne le petit drôle tout déguenillé. Sterne s'y intéressa et le prit à son service ; il y resta presque jusqu'à la mort du célèbre humoriste, se maria avec une jeune fille de Montreuil, et vint ensuite tenir avec elle un petit cabaret à Calais. Il a raconté à Davis, tant sur la vie intime de Sterne que sur la réalité de quelques aventures du *Voyage sentimental*, composé par Sterne à l'époque où Lafleur était à son service, des particularités curieuses, dont quelques-unes trouveront leur place dans l'analyse que nous consacrerons au *Voyage sentimental*.

LAFLEUR, type de valet des comédies de Regnard. Il paraît fréquemment dans les pièces de théâtre du XVIIIe siècle, où il ne joue, du reste, qu'un rôle assez effacé. Lafleur est d'ordinaire un valet adroit, délié, mais honnête, ce qui le distingue des Scapins, des Frontins et autres rusés compères.

LAFLIZE (Dominique), médecin français, né à Nancy en 1736, mort dans la même ville en 1793. Il exerça son art à Nancy, où il devint chirurgien en chef des hôpitaux, professeur des maladies et opérations chirurgicales. Laflize fut, en outre, membre de la municipalité de cette ville, et associé de l'Académie de chirurgie de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode nouvelle et facile d'administrer le vif-argent aux personnes attaquées de la maladie vénérienne* (Nancy, 1768), trad. de Plenk ; *De aquis nanceianis* (Nancy, 1770) ; *An in morbis acutis exanthemata sint critica?* (1771, in-4°) ; *Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non naturelles?* (1775) ; *Exposition des règles diététiques des aliments dans les maladies chirurgicales* (1779), etc.

LAFLIZE (Georges-Charles-Camille), jurisconsulte et homme politique français, né à Nancy en 1798. Avocat dans sa ville natale, il devint, à diverses reprises, bâtonnier de son ordre, fut un des chefs de l'opposition contre Louis-Philippe, et devint, après la révolution de 1848, président de la commission départementale de la Meurthe. Élu, dans ce même département, représentant du peuple à la Constituante, il alla siéger à gauche, appuya la politique de Cavaignac, combattit celle de Louis Bonaparte, et fut arrêté peu après le coup d'État du 2 décembre 1851. Après avoir été interné quelque temps à Metz, il reprit l'exercice de sa profession à Nancy. Le 8 février 1871, les électeurs de la Meurthe l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Resté fidèle à ses opinions républicaines, M. Laflize a pris place à gauche, et voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des d'Orléans, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le pouvoir exécutif, pour le retour de l'Assemblée à Paris.

LAFŒE s. f. (la-fé — de *La Foy*, sav. fr.). Zooph. Genre de polypiers flexibles, de l'ordre des cellariés, dont l'espèce type vit sur le banc de Terre-Neuve.

LAFOENS (don Juan DE BRAGANCE, duc DE), prince portugais. V. BRAGANCE.

LAFOENSIE s. f. (la-fouain-sî — de *Lafoens*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des lythrariées ou salicariées, tribu des lagerstrœmiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

LAFOLIE (Charles-Jean), écrivain, né à Paris en 1780, mort en 1824. Il était employé à l'administration départementale de la Seine, lorsqu'il publia, à propos du procès de Moreau (1804), une brochure, dont la lecture décida, dit-on, Napoléon à ne pas faire condamner le général à mort, mais simplement à l'exiler. En 1805, il devint directeur des bureaux de Méjean, ministre de la justice du royaume d'Italie, et conserva jusqu'en 1812 cet emploi, qu'il perdit pour s'être fait l'organe du mécontentement des Italiens, qu'écrasaient les charges de la guerre. Nommé peu de temps après secrétaire général du Tagliamento, puis préfet de Ravenne, il revint en France en 1814, et obtint de Louis XVIII la place de conservateur des monuments publics de Paris. Outre des articles biographiques dans la *Galerie française*, des éditions du *Janua linguæ reserata*, de Cosmenius (1802), de la *Grammaire italienne de Port-Royal* (1803), et plusieurs traductions d'ouvrages italiens, on lui doit : l'*Opinion publique sur le procès du général Moreau* (1804); *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf* (1819, in-8^{o}); *Notices des monuments publics, palais, édifices, musées, galeries, dépôts, bibliothèques, écoles, colléges, hospices, hôpitaux, manufactures royales, halles, marchés, fontaines, ponts, quais, places, jardins, théâtres, établissements scientifiques, littéraires et d'art de la ville de Paris, avec l'indication des ministères, etc.* (1820, in-12); *Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française*, précédée d'un *Index chronologique des principaux événements concernant l'Italie, depuis* 1792 *jusqu'en* 1814, et d'un *Catalogue alphabétique des Italiens et des Français au service de ce royaume, etc.*, traduit de l'italien, de Frédéric Corradini (1823, in-8^{o}). Lafolie est en réalité l'auteur et non le traducteur de cet ouvrage, qui a été réimprimé sous le titre de *Mémoires sur la cour du prince Eugène et le royaume d'Italie* (1824), etc.

LA FOLLIE (Louis-Guillaume DE), chimiste français, né à Rouen en 1739, mort en 1780. Quoique adonné au commerce, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences, surtout à celle de la chimie, et s'occupa d'en appliquer les procédés aux arts industriels. C'est ainsi qu'il décrivit un nouveau procédé pour blanchir le basin, qu'il parvint le premier à fixer sur le fil la couleur dite *rouge des Indes*, qu'il rendit populaire la teinture en jaune avec la gaude. En 1779, il fit connaître au gouvernement la composition d'un vernis pour préserver de l'action corrosive de l'eau de mer le cuivre employé au doublage des vaisseaux. De 1774 à 1780, il lut, devant l'Académie de Rouen, vingt mémoires, dont les principaux ont pour titre : *Sur le vernis au feu et à l'eau; Sur l'air fixe; Sur le bleu de Prusse; Sur l'étain soumis à une nouvelle épreuve; Sur l'huile de vitriol; Sur la potasse; Sur l'acide du soufre; Sur la conversion de l'air en eau; Sur le magnétisme*, etc., etc.

La Follie fut d'un grand secours à Dambourney dans les essais que ce dernier avait entrepris pour fixer sur la laine les couleurs indigènes. Il imagina pour cela un mordant particulier, qui est encore connu des vieux teinturiers sous le nom d'*apprêt de La Follie*. Il venait d'être nommé par le roi inspecteur des manufactures lorsque, étant tombé dans sa maison avec un matras rempli d'une composition chimique, il se fit à la main droite une blessure dont il mourut.

LAFON (Jean-Baptiste-Hyacinthe), conspirateur français, né à Pessac (Gironde) en 1766, mort en 1836. Bien qu'il appartînt à l'état ecclésiastique, il montra une activité infatigable, se trouva mêlé à toutes les intrigues de son parti sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, et fut arrêté à Bordeaux, au moment où il faisait imprimer la protestation du pape contre l'occupation de ses États par Napoléon. Transféré à Paris, dans une maison de santé, il y rencontra le général Mallet, avec lequel il ourdit la fameuse conspiration qui éclata dans la nuit du 23 octobre 1812. Il prit sa part de danger dans ce coup d'audace, et, arrêté, dut à sa présence d'esprit d'être relâché deux fois. Lafon se rendit peu après à Louhans, où il resta, sous un faux nom, dans une maison d'éducation jusqu'à la fin de l'Empire. En 1814, il publia une *Histoire de la conspiration de Mallet* (1814, in-8^{o}), et reçut des Bourbons, avec la croix de la Légion d'honneur, le titre de sous-précepteur des pages.

LAFON (Pierre), célèbre acteur tragique, né à Lalinde (Périgord) en 1773, mort à Bordeaux en 1846. Il a signé longtemps **Lafond**, notamment dans l'acte de société du Théâtre-Français du 22 germinal an XII. Son père, qui était médecin, le destinait à suivre la même carrière que lui; mais l'enfant manifesta, dès le collége, son goût pour le théâtre. Faisant sa rhétorique à Bordeaux, il écrivit une tragédie, la *Mort d'Hercule*, où il joua le rôle de Nessus, en compagnie de quelques amateurs. Cette production mythologique, qui a été imprimée à Libourne en 1792, fut représentée, le 22 août 1793, sur le théâtre de Bordeaux, et l'auteur y parut, au milieu, cette fois, d'artistes véritables. Quelque temps volontaire aux armées, puis élève en médecine à Montpellier, mais toujours tourmenté de la vocation théâtrale, Lafon finit par s'engager dans une troupe de comédiens ambulants. Après avoir obtenu quelque succès à Nice, à Toulon, à Draguignan, il revint à Paris, muni d'une recommandation pour Barras. A l'appui utile de ce dernier se joignit celui non moins utile, surtout après le coup d'État du 18 brumaire, de Lucien Bonaparte. Admis au Conservatoire, il suivit les leçons du comique Dugazon, — singulier professeur de tragédie ! — et débuta au Théâtre-Français, nouvellement reconstitué dans la salle Richelieu, le 18 floréal an VIII (8 mai 1800). Le rôle d'Achille dans *Iphigénie en Aulide* lui valut, dès le premier soir de son apparition, un succès brillant et décisif. Doué d'un extérieur avantageux, d'une taille élevée, d'un organe sonore, d'une sensibilité communicative, il fut question, dans le premier moment d'un engouement irréfléchi, de l'opposer à Talma; mais on s'aperçut bientôt que Lafon ne possédait pas la savante intuition, le goût si pur et si parfait du plus grand acteur de notre siècle. Cependant Lafon, quoique placé au second rang, conserva toute la faveur du public, et les personnages *en dehors*, tels que Tancrède, Orosmane, le Cid, Achille — Achille surtout — restèrent par excellence le domaine de cet acteur, que Talma seul éclipsait; il y déployait une exubérance héroïque, une ardeur chevaleresque, un sentiment peut-être exagéré de la dignité théâtrale, qui ne déplaisaient pas à son auditoire féminin. Il en conservait le reflet dans la vie privée, et une certaine dose de majesté n'abandonnait jamais l'amant de Chimène et d'Iphigénie, même lorsqu'il demandait ses pantoufles ou son café. Reçu sociétaire dès 1801, il fut nommé professeur au Conservatoire en 1806, et débuta, la même année, dans la haute comédie, où il obtint de beaux succès, notamment dans le *Misanthrope* et le *Glorieux*. Fidèle aux dieux classiques, il quitta le théâtre à la fin du mois de février 1830, devant l'invasion de *Henri III* et d'*Hernani*, peu de temps après M^{lle} Duchesnois. Il reparut une fois, en 1830, dans *Nicomède* et le *Misanthrope* (Alceste), lors de sa représentation de retraite. Le public fit un accueil des plus sympathiques, qui se traduisit par une recette de 14,000 francs, à l'acteur plus que sexagénaire, merveilleusement secondé par M^{me} Paradol, sociétaire retirée, qui consentit, pour cette fois seulement, à reparaître dans Arsinoé, par M^{lle} Mars (Célimène) et par M^{lle} Rachel (Laodice). Jouissant d'une pension de retraite de 7,200 francs, que lui accordait la Comédie-Française, dont il avait été une des gloires les moins discutées, Lafon occupa les loisirs de ses dernières années à écrire ses *Mémoires*, que l'on doit regretter de n'avoir pas vu paraître. Lorsque sa fille, personne très-distinguée, et dont on a cité le talent pour la peinture, eut épousé un honorable négociant de Bordeaux, M. Marsaud, il alla vivre et mourir auprès d'elle, presque oublié déjà, il faut bien l'avouer, de la génération nouvelle. Comédien de la grande école, et maître en l'art de bien dire, Lafon, malgré son éducation soignée et lettrée, ne partageait pas toujours, à l'endroit du costume, les scrupules de Talma. Dans Zamore d'*Alzire*, par exemple, il endossait un fantastique accoutrement de sauvage, qui, pour être conforme à la tradition, n'en rappelait pas moins ces héros peu tragiques appelés chaque année, depuis un temps immémorial, à servir de cortége au bœuf gras. De même, il affublait le comte Almaviva ou Édouard en Écosse de la toque et du col rabattu, que les troubadours de l'Opéra-Comique ou des Italiens ont, de tout temps, affectionnés. Entre autres rôles, Lafon a créé celui de l'infant dans *Pierre de Portugal*, de Lucien Arnault (1823). Au second acte, le prince devait arriver incognito dans une demeure champêtre, où vivait secrètement Inès de Castro. Or, rien ne put décider Lafon à quitter pour cette scène, qui exigeait le mystère, le brillant et compromettant costume de cour de l'acte précédent. Aux observations de l'auteur, le tragédien répondit simplement qu'il valait mieux faire envie que pitié. Ces licences à part, licences que le public, d'ailleurs, tolérait volontiers, Lafon possédait toutes les qualités de style qui font les grands artistes, et il a droit d'occuper un rang glorieux dans l'histoire de notre théâtre, bien près de Talma, qu'il n'a pas égalé, mais qu'il a cependant plus d'une fois rappelé. Son apparition au théâtre porta un grand coup à la réputation de Larive, que la faveur du public abandonna brusquement pour se reporter tout entière sur le jeune débutant. Cette faveur du public, si variable d'ordinaire, Lafon eut la bonne fortune, assez rare, de la conserver jusqu'à la fin de sa carrière artistique.

LAFON (Jean-Bernard), littérateur français. V. MARY-LAFON.

LAFON-BLANIAC (Guillaume-Joseph-Nicolas), né à Villeneuve d'Agen en 1773, mort en 1833. Engagé en 1790, sous-lieutenant en 1792, il fit successivement les campagnes du Nord, des Pyrénées, d'Italie et d'Égypte, et donna partout les preuves d'une brillante valeur. Il assista, sous l'Empire, aux campagnes d'Autriche et de Prusse, fut promu général de brigade en 1806, eut une part importante à la conquête du royaume de Naples, et suivit en Espagne le nouveau roi, qui le prit pour aide de camp et le promut, en 1808, au grade de général de division. Le général Lafon-Blaniac assista, en 1813, à la bataille de Vittoria, où il eut l'avant-bras fracassé par un coup de feu, fut nommé, en janvier 1814, commandant de la cavalerie de réserve de l'armée d'Italie, et prit part à la plupart des opérations militaires jusqu'à la chute de Napoléon. Mis en non-activité par les Bourbons, il fut nommé, après la révolution de Juillet, au commandement de la 17^{e} division militaire (Corse).

LAFON-LABATUT (Joseph), peintre et poëte français, né à Messine vers 1820. Orphelin dès l'enfance et sans fortune, il fut recueilli par une veuve qui lui apprit à lire, puis par un de ses parents, curé de village, à qui il dut de recevoir une certaine instruction. Ce dernier étant mort, Lafon-Labatut trouva un nouveau protecteur dans un ancien ami de son père, se rendit à Paris, se prit d'enthousiasme pour la peinture en visitant le musée du Louvre, entra dans l'atelier de Gérard, et s'y faisait remarquer par ses rapides progrès, lorsqu'il fut tout à coup atteint de cécité. Ne pouvant plus être peintre, Lafon-Labatut se tourna vers la poésie, tout en donnant des leçons particulières à des jeunes gens. Un de ses amis, M. Pelissier, recueillit ses vers, empreints d'un sentiment de résignation touchante, et les publia sous le titre de : *Insomnies et regrets* (Paris, 1845, in-18). Ce recueil valut au jeune aveugle un prix, que l'Académie française lui décerna l'année suivante, et le ministre de l'instruction publique lui fit une pension annuelle.

LAFOND (Gabriel), dit **Lafond de Lurcy**, voyageur et publiciste français, né à Lurcy-Levy (Allier) en 1802. La lecture des relations de voyages éveilla de bonne heure en lui le désir de voir les pays étrangers, et, à l'âge de seize ans, il s'embarqua comme pilotin. Lieutenant sur un navire marchand en 1820, il devint commandant deux années plus tard, et arma lui-même, à cette époque, deux bâtiments, sur lesquels il voyagea successivement. Il passa ensuite tour à tour sur une quinzaine de bricks ou de navires, visita toute l'Amérique du Sud, la Chine, les îles de l'Océanie, s'arrêtant partout où quelque aliment nouveau s'offrait à sa curiosité. Il recueillit ainsi une foule de documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de ces contrées, et publia, d'après ses études, plusieurs ouvrages qui ne manquent pas d'intérêt. A son retour en France, M. Lafond s'occupa surtout de rechercher les moyens qui pouvaient faciliter les relations commerciales entre les ports et l'industrie parisienne. Ce fut dans ce but qu'il fonda, en 1833, une direction maritime et commerciale, puis, en 1836, l'*Union des ports*, société anonyme de commerce maritime. Il fut, en outre, en 1835, l'un des fondateurs de la Société des économistes, et devint, plus tard, membre de la Société de géographie de Paris, et correspondant de l'Institut de Londres. En 1849, Costa-Rica le choisit pour consul, et il est aujourd'hui le seul chargé d'affaires de cette république en France. On a de lui : *Quinze ans de voyages autour du monde* (1839, 2 vol. in-8^{o}), ouvrage refondu et considérablement augmenté, sous ce nouveau titre : *Voyages autour du monde et naufrages célèbres* (1842, 8 vol. in-8^{o}); *Des îles Marquises et des colonies de la France* (1843, in-8^{o}); *Un mot sur l'émancipation de l'esclavage et sur le commerce maritime de la France* (1844, in-8^{o}); *Étude sur l'Amérique espagnole, sous le rapport des intérêts de la France et de sa navigation* (1848, in-8^{o}); *Guide général de l'assureur et de l'assuré en matière d'assurance maritime* (1845, in-8^{o}, 2^{e} édit.), etc.

LAFOND DE SAINT-MUR (Remi), homme politique français, né à La Roche-Canillac (Corrèze) en 1817. Après avoir fait ses études de droit, il suivit quelque temps la carrière du barreau, devint conseiller de préfecture de la Corrèze en 1847, puis fut attaché, en qualité de secrétaire général, au préfet de Tulle jusqu'en 1857. M. Lafond donna alors sa démission, et se porta, avec l'appui de l'administration, candidat au Corps législatif dans la 1re circonscription de la Corrèze, qu'il représenta jusqu'à la chute de l'Empire. Dans cette Assemblée, il soutint constamment de ses votes la politique impériale, et prit quelquefois la parole. Il devint, en outre, maire de Tulle. La révolution du 4 septembre l'a rendu à la vie privée. On doit à M. Lafond de Saint-Mur un ouvrage intitulé : *Entretiens sur les sociétés de secours mutuels.*

LAFOND DE SOULÉ (J.-J.-C.-Etienne), officier de la maison militaire de Louis XVI, né vers 1770, mort à Paris en 1795. Il avait combattu dans l'armée des princes et était revenu de l'émigration lorsqu'il devint un des lieutenants de Danican, dans l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV. Ce fut lui qui commanda l'attaque des ponts par les quais de la rive gauche. Condamné à mort par la commission militaire de la section Lepelletier (20 octobre 1795), il marcha au supplice avec la plus grande fermeté. D'autres chefs de cette insurrection contre la Convention et la République furent également condamnés à mort, la plupart par contumace; mais Lafond et un nommé Lebois furent les seuls dont la sentence fut exécutée.

LAFONS (Jacques DE), poëte français, né à Mirebeau (Anjou) vers 1575, mort vers 1620. Il était avocat au parlement de Paris, et il employa ses loisirs à cultiver la poésie. Son style ne manque pas d'une certaine chaleur, mais devient fatigant à force de boursouflure. Nous citerons de lui : le *Dauphin* (Paris, 1609, in-8^{o}), poëme en 10 livres sur les devoirs d'un prince; *Discours sur la mort de Henri le Grand*, suivi de stances et inséré dans le recueil de Peyrat (1611, in-8^{o}); l'*Amour vaincu*, tragi-comédie (1599, in-4^{o}), des bergeries, des poésies diverses.

LAFONS (François-Joseph-Alexandre DE), baron DE MÉLICOCQ, botaniste et archéologue français, né à Noyon (Oise) en 1802. Une fortune indépendante lui permit de se livrer de bonne heure à son goût pour l'étude des plantes et les recherches archéologiques. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, qui l'ont fait nommer correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, membre de la Société botanique, de la Société de l'histoire de France et de plusieurs autres sociétés savantes. Il a obtenu, à différentes reprises, des mentions honorables de l'Institut de France. Parmi ses écrits sur la botanique, nous citerons : *Calendrier de Flore* ou *Catalogue des plantes des environs de Noyon* (1829, in-12); *Prodrome de la flore des arrondissements de Laon, Vervins, Rocroy et des environs de Noyon* (1839, in-8^{o}), ainsi qu'une foule de mémoires dans différents recueils scientifiques. En archéologie, ses travaux ont surtout rapport à l'histoire, aux coutumes et aux monuments des provinces de Flandre, de Picardie et d'Artois. Nous mentionnerons les principaux : *Priviléges et franchises de quelques villes de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie et du Valois* (1839, in-8^{o}); *Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais* (1839, in-8^{o}); les *Artistes et les ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique au* XIV^{e} *et au* XV^{e} *siècle* (1848, in-8^{o}); le *Château de Guise* (1850, in-4^{o}); *De l'artillerie de la ville de Lille aux* XIV^{e}, XV^{e} *et* XVI^{e} *siècles* (1854, in-8^{o}), etc. Il a, en outre, fourni des notices aux *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, aux *Archives de Picardie*, au *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, au *Bulletin du Comité des arts et monuments*, au *Messager des sciences historiques de Belgique*, etc.

LAFONT (Charles DE), médecin français du XVII^{e} siècle, né à Nîmes, mort à Avignon, où il était professeur de médecine à la Faculté. On a de lui : *Dissertationes duæ medicæ de veneno pestilenti* (Amsterdam, 1671); *Tractatus de hydropotympanite* (Genève, 1697). Haller et Sprengel font l'éloge de ces deux écrits.

LAFONT (Pierre), théologien français, né à Avignon, mort à Uzès vers 1700. Après avoir été prieur de Valabrègue, il devint official de l'évêque d'Uzès, et fonda dans cette ville un séminaire dont il prit la direction. On lui doit deux ouvrages, qui ont joui jadis de quelque estime : *Entretiens ecclésiastiques pour tous les dimanches de l'année* (Paris, 1688, 5 vol. in-12); *Prônes* (Paris, 1701, 4 vol. in-12).

LAFONT (Joseph DE), auteur dramatique français, né à Paris en 1686, mort à Passy en 1725. On doit à cet écrivain plusieurs productions lyriques ou comiques qui font regretter que la mort l'ait enlevé dans toute la force de l'âge et du talent. Il était né avec beaucoup d'esprit et les plus heureuses dispositions pour le genre particulier qu'a illustré Regnard, et l'on sent, à la lecture de ses pièces, qu'il s'était inspiré des meilleurs modèles, parmi lesquels nous n'avons pas besoin de citer Molière. Il préfère le naturel aux faux brillants, et, s'il pèche quelquefois par les détails, il supplée à ce défaut par l'esprit de repartie et d'à-propos. Chez lui, le comique est plus dans les situations que dans les mots, ce qui distingue les véritables auteurs comiques. Il dut particulièrement sa réputation à la verve avec laquelle il écrivit ses rôles de valets, qu'on pouvait encore rendre plaisants et même spirituels à cette époque. Il eut le talent de les placer dans des situations toujours piquantes, et de leur prêter des propos analogues à leur caractère. Peut-être a-t-il eu raison, cependant, de ne pas se lancer dans les comédies en cinq actes : tel peintre réussit admirablement dans les tableaux de chevalet, qui échoue complétement quand il s'agit d'une grande toile. Lafont fréquentait peu la société, nous voulons dire la bonne. Pour se délasser de ses travaux littéraires, il faisait des excursions à travers les environs de Paris, et, quand il se sentait fatigué, s'établissait dans le cabaret qui lui semblait le plus avenant. Après des libations plus ou moins prolongées, il rentrait à Paris, et se rendait dans un tripot quelconque, où le reste de son argent passait infailliblement entre les mains d'un autre propriétaire. Ainsi mis à sec, Lafont vomissait des torrents d'imprécations contre l'abominable passion du jeu. Après quoi, il allait se remettre au travail, pour recommencer le même genre de vie quelques jours après. C'est ainsi que s'écoula sa courte existence, et c'est peut-être une perte pour les lettres que la mort l'ait enlevé à l'âge où le talent atteint seulement la plénitude de sa force. On cite surtout, parmi les pièces de cet auteur : *Danaé* ou *Jupiter Crispin;* le *Naufrage;* l'*Amour vengé;* les *Trois frères rivaux;* les *Fêtes de la folie;* la *Critique;* la *Provençale; Hypermnestre;* les *Amours de Protée*, et l'*Epreuve réciproque.*

Lafont écrivit aussi des opéras, soit seul, soit en collaboration avec Le Sage et d'Orneval : la *Décadence de l'opéra-comique;* le *Jugement d'Apollon et de Pan par Midas*, la *Réforme du régiment de la calotte;* la *Querelle des théâtres;* le *Monde renversé.* La marche de ces opéras est ingénieuse, les divertissements en sont bien amenés, la versification facile et naturelle, le tour vraiment lyrique.

Voici une épigramme qu'il fit au sujet du froid excessif de l'hiver de 1709.

Eh quoi ! s'écriait Apollon
Voyant le froid de son empire,
Pour chauffer le sacré vallon,
Le bois ne saurait donc suffire?
Bon, bon ! dit une des neuf sœurs,
Condamnez vite à la brûlure
Tous les vers des méchants auteurs,
Par là nous ferons feu qui dure.

LAFONT (Charles-Philippe), célèbre violoniste français, né à Paris en 1781, mort en 1839. Issu d'une famille composée presque exclusivement de musiciens, Lafont avait respiré, dès sa venue au monde, l'atmosphère de la mélodie. Sa mère, sœur du violoniste Bertheaume, et habile violoniste elle-même, lui enseigna les premières notions de l'instrument qui devait faire un jour sa fortune; puis son oncle le prit sous sa direction, et le fit voyager en Allemagne. A son retour à Paris, Lafont prit des leçons de Rodolphe Kreutzer, et suivit le cours d'harmonie de Berton. Plus tard, quand Rode vint soumettre au public parisien la pureté sans précédent de son jeu, Lafont s'inscrivit parmi les élèves de cet artiste hors ligne, dont il s'efforça d'atteindre la perfection. En 1801, le jeune virtuose fit une excursion en Belgique pour essayer ses forces, et l'accueil qu'il reçut lui ayant donné pleine conscience de son talent, il revint à Paris, se remit à l'étude, et enfin, en 1805 et 1806, se produisit, avec un immense succès, aux concerts de l'Opéra et du Cirque-Olympique. Quand, en 1808, Rode quitta la Russie pour regagner la France, Lafont se rendit à Saint-Pétersbourg, et le remplaça dans le titre de violon solo de l'empereur de Russie. Après un séjour de six ans dans la capitale russe, Lafont eut le désir de revoir Paris, et quand, en 1815, il fit sa rentrée dans cette ville, Louis XVIII le nomma premier violon de sa musique de chambre, position honorifique à laquelle il joignit le titre d'accompagnateur de la duchesse de Berry. Dès ce moment, Lafont fut sacré un des rois du violon, et, dans les concerts donnés, tant à l'Opéra que dans d'autres centres artistiques, il recueillit les applaudissements enthousiastes du public. De 1831 à 1838, il parcourut, en compagnie de Henri Herz, l'Allemagne, la Hollande et la France centrale. En 1839, il entreprit, avec le même pianiste, une excursion dans le midi de la France, excursion qui eut une fin terrible. En revenant de Bagnères-de-Bigorre à Tarbes, la diligence dans laquelle se trouvaient les deux artistes versa, et Lafont fut tué sur le coup.

Les principales œuvres de ce violoniste se composent de sept concertos, diverses fantaisies ou airs variés, et vingt duos pour piano et violon. Lafont a également composé un grand nombre de romances, parmi lesquelles brillent, au premier rang, le petit chef-d'œuvre intitulé : *C'est une larme*, et le *Départ du jeune marin.* Il a, en outre, fait représenter deux opéras-comiques, dont il avait écrit la partition. L'un, intitulé : *Zélie et Terville*, a été joué, en 1803, à Feydeau, sans aucun succès; l'autre, dont le titre nous est inconnu, a été composé pour l'Ermitage, théâtre particulier de l'empereur de Russie.

LAFONT, chanteur français, né à Bordeaux en 1800, mort à Paris le 15 août 1838. Il débuta sur la scène de l'Opéra, avec beaucoup d'éclat, le 22 septembre 1828, dans la *Muette de Portici.* Il se montra avec honneur à côté de ses chefs d'emploi dans les rôles de ténor, et reprit avec succès Polynice dans *Œdipe à Colone.* Il a créé plusieurs rôles importants, notamment celui de Raimbaut dans *Robert le Diable* (1831). Contemporain d'Adolphe Nourrit et de Cornélie Falcon, il en a partagé les triomphes.

LAFONT (Pierre-Chéri), artiste dramatique français, né à Bordeaux en 1801, mort en 1873. Il fut destiné à la chirurgie de marine. Après avoir fait, la lancette à la main, deux voyages aux Indes, il vint à Paris en 1822, et s'essaya dans un opéra-comique, chez Doyen. Désaugiers, alors directeur de la salle du Vaudeville, l'y remarqua et l'engagea. Jusqu'en 1832, il attacha son nom à tous les ouvrages importants joués à ce théâtre; puis il passa aux Nouveautés, et y créa *Jean* avec un rare bonheur. De l'élégance, une distinction native, un ton excellent, de la grâce, de la finesse, de la verve, mais surtout une jolie figure et des manières séduisantes, qui lui permettaient de représenter d'une façon charmante les mauvais sujets élégants des vaudevilles de l'époque, lui valurent une double célébrité, comme homme et comme acteur. On s'éprit de ses qualités physiques, bien plus encore que de ses qualités dramatiques. Héros véritable ou supposé des aventures les plus galantes, il devint bientôt la passion de cette partie féminine du public qui, à Paris comme ailleurs, fait volontiers la mode. Il devint donc l'acteur à la mode, et on alla jusqu'à l'appeler l'*enfant chéri des dames.* Jamais peut-être, il faut bien le reconnaître, jamais plus beau jeune premier n'avait incendié les chaumières, les boudoirs, les mansardes, les châteaux, la ville et la cour... du vaudeville. Jamais plus joli hussard n'avait mieux tutoyé des yeux la brune et la blonde, et quand il apparaissait ganté, frisé, rasé de frais, souriant, la main sur son cœur, la flamme aux yeux, devant Minette ou Pauline, Jenny Colon ou Déjazet, c'était dans toute la salle un murmure de satisfaction. Et pourtant, ce héros de la galanterie, ce charmant mauvais sujet qui séduisait toutes les femmes et n'en épousait aucune, l'éternel vainqueur de *Léonide*, des *Pages de Bassompierre*, des *Liaisons dangereuses*, de *Pierre le Rouge*, de *Madame Grégoire*, tenta de se fixer un beau jour par le mariage, et, pour la première fois, il aima pour le bon motif. Depuis quelques années déjà, il allait régulièrement en Angleterre donner des représentations avec Jenny Colon. A force de dire à la séduisante actrice qu'il l'aimait, à force de la séduire sous tous les costumes, en prose et en chansons, il l'épousa à Londres en 1829. Mais les fers conjugaux de « l'enfant chéri des dames » avaient, à n'en pas douter, été forgés par le forgeron de Gretna-Green ; car, à leur retour en France, les deux époux jugèrent à propos de faire annuler judiciairement leur mariage, donnant ainsi raison à la chanson que si souvent ils avaient chantée ensemble dans le *Hussard de Felsheim :*

Nos amours ont duré toute une semaine.

Des Nouveautés, M. Lafont revint au Vaudeville; mais, après l'incendie de ce théâtre, alors situé rue de Chartres (18 juillet 1838), il entra aux Variétés, où il débuta, en novembre 1839, par le rôle du perruquier dans l'*Amour.* Il commençait alors à prendre de l'embonpoint; il eut le bon esprit de délaisser ses rôles d'amoureux pour aborder les militaires et les comiques élégants. En 1848, M. Lafont abandonna les Variétés, et l'on n'entendit plus parler de lui que par les journaux de Londres, où il avait pris, depuis longtemps, l'habitude d'aller jouer tous les ans son répertoire. Au mois de mars de cette même année 1848, on apprit qu'il venait d'épouser Mlle Pauline Leroux (v. ci-après). Rentré au Vaudeville, le 16 mai 1855, dans le *Chevalier du guet* et le *Lion empaillé*, il comprit qu'il n'était plus l'acteur jeune et fringant de ses débuts, et sut, en modifiant son jeu, montrer toutes les ressources de son talent dans la *Dernière conquête*, le *Fils de M. Godard*, les *Infidèles*, etc. En 1859 et 1860, il a joué, avec beaucoup de succès, au Gymnase, le rôle de La Rivonnière dans le *Père prodigue*, succès qui s'est continué dans *Montjoye* en 1863. Appelé à la Comédie-Française pour y paraître aussitôt après les représentations de cette dernière pièce, M. Lafont demanda et obtint la résiliation de l'engagement qui le liait à notre première scène, et préféra rester au Gymnase, où, d'ailleurs, il a été retenu par traité avantageux. Il y a créé, en grand comédien, le rôle de Mortemer dans les *Vieux garçons*, en janvier 1865. M. Lafont était un des rares artistes à qui l'on peut donner toutes les passions, tous les vices, toutes les vertus que l'on souhaite ; il les traduisait, il les sauvait par cette suprême élégance qui dénote l'artiste supérieur et l'homme comme il faut. On lui a reproché de toujours manquer de sensibilité; il est vrai que, bien qu'il ait pu faire sourire son auditoire à volonté, il était rarement capable de le faire pleurer. On ne pouvait lui demander la passion de Bocage ni les chaleureux élans de Frédérick-Lemaître. Outre les créations de cet artiste que nous avons déjà indiquées, nous citerons encore : les *Deux cousines*, *Arriver à propos*, le *Dernier jour de deuil*, *Léontine;* Austerlitz, de la *Croix d'or;* Jean Dubarry dans *Madame Dubarry;* le *Favori;* Dubois dans le *Régent;* Rosambert, dans *Faublas;* la *Robe de chambre*, *Père et parrain*, le *Comte de Saint-Germain*, les *Confessions de Jean-Jacques Rousseau*, *Casanova au fort Saint-André*, le *Mari à la ville et la femme à la campagne*, *Maria Padilla*, le *Mariage d'orgueil*, le *Chevalier de Saint-Georges*, le *Hochet d'une coquette;* le marquis, dans la *Chaîne électrique;* Candolle, dans la *Nuit aux soufflets; Fargeau le nourrisseur*, *Halifax;* Rameau-d'Or, dans les *Deux brigadiers; Carabins et Carabines*, *Un conte de fées*, le *Tricorne enchanté*, le *Lansquenet*, le *Mousquetaire gris*, les *Extrêmes se touchent*, les *Premières coquetteries*, les *Douze travaux d'Hercule*, les *Belles de la cour.* Parmi ses reprises, nous rappellerons le rôle du général dans le *Gamin de Paris*, et celui de Matignon dans les *Premières armes de Richelieu.*

LAFONT (Pauline LEROUX, dame), danseuse française, femme du précédent, dont elle n'a jamais porté le nom à la scène, née à Paris vers 1816. Admise de bonne heure dans la classe de danse des enfants à l'Opéra, elle débuta à ce théâtre le 20 décembre 1827, par un pas dans le divertissement de la *Caravane.* La noblesse de ses poses, une vigueur d'exéution au-dessus de son âge, sa gentillesse éveillèrent l'attention de Vestris, qui se hâta de cultiver les excellentes dispositions de la jeune danseuse et la conduisit à l'étranger, où il lui fit faire ses grands débuts. De retour en France, Mlle Pauline Leroux reparut à notre Académie de musique, où Mlle Taglioni venait d'opérer une révolution, et nous la voyons figurer dans l'*Almanach royal* de 1830 parmi le personnel de la danse; mais ce n'est qu'un peu plus tard qu'elle conquit la réputation à laquelle elle arriva depuis. Appelée à remplacer Mlle Taglioni, lors du départ de celli-ci, dans le rôle de la *Fille du Danube*, elle se blessa cruellement à la jambe à l'une des répétitions, et ce ne fut qu'au bout de trois années de souffrance et de travail qu'elle put reparaître dans un rôle nouveau, le *Diable amoureux.* Depuis lors, elle était arrivée à tenir une place distinguée parmi celles de nos danseuses qui possèdent le mieux l'art de séduire et de plaire, soit par les pas les plus gracieux, soit par un pantomime énergique et savante, lorsqu'elle quitta le théâtre dans tout l'éclat de la beauté et du talent, et épousa M. Lafont. C'était une danseuse de la bonne école et une mine d'une grande expression. Le rôle du diable amoureux, que nous citions plus haut, est resté comme un éclatant souvenir de cette école, dont Mme Gardet et Mlle Bigottini étaient la plus réelle expression.

LAFONT (Charles), auteur dramatique français, né à Liége le 16 décembre 1809, mort à Paris en 1864. Il débuta comme journaliste en 1830, et aborda ensuite le théâtre. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : la *Famille Moronval*, drame (1834); *François Jaffier*, drame (1836) ; le *Chef-d'œuvre inconnu*, comédie (Théâtre-Français, 1837); *Un cas de conscience* (Théâtre-Français, 1839), comédie qui servit de début à Mlle Doze; *Jarvis l'honnête homme*, drame (1840), remis en trois actes au théâtre sous le titre du *Marchand de Londres; Ivan de Russie*, tragédie en cinq actes (Odéon, 1841); le *Séducteur et le mari*, drame (1842); la *Folle de la Cité*, drame (1843); la *Marquis d'Aubray*, drame (1848); *Mme de Laverrière*, drame (1850); l'*Arioste*, comédie en un acte et en vers; *Un dernier crispin*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 1854). De plus, il a donné, en collaboration avec Charles Desnoyer, le *Tremblement de terre de la Martinique*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1840); avec M. Noël Parfait : *Fabio le novice*, drame en cinq actes (Ambigu, 1841), et *Un Français en Sibérie*, drame en cinq actes (Ambigu, 1843); avec M. Anicet-Bourgeois, la *Petite Fadette*, pièce tirée du roman de Mme George Sand (Variétés, 1850), etc. On lui doit, en outre, un volume de poésies, ayant pour titre les *Légendes de la charité.* Il avait été attaché à la Bibliothèque Saint-Geneviève en 1838.

LAFONT D'AUXONNE, écrivain français, né vers 1770, mort en 1849. Il entra dans les ordres, s'adonna à la poésie, et fit paraître quelques pièces de vers, dont l'une, intitulée : *Marie Stuart prête à monter sur l'échafaud*, fut insérée, en 1806, dans le recueil de l'Académie des Jeux floraux. Par la suite, Lafont devint professeur au petit séminaire d'Evreux (1811), curé de Drancy, près de Versailles (1813-1814), attaché à l'église des Carmélites (1817), et finit par jeter le froc aux orties. Il établit ensuite une fabrique de bleu de Prusse, qui ne réussit point, comparut, comme témoin, dans une affaire correctionnelle, où il joua un triste rôle, fut quelque temps employé par le banquier Michel le Jeune, et mourut dans un état voisin de la misère. Sa délicatesse et ses mœurs étaient loin d'être à l'abri de tout reproche. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Mme de Maintenon* (Paris, 1814, 2 vol. in-18); *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* (Paris, 1824, in-8o); le *Crime du* 16 *octobre* ou les *Fantômes de Marly* (Paris, 1820, in-4o); *Mémoire au roi sur l'imposture et le faux matériel de la Conciergerie* (1825, in-8o); *Appel à l'opinion publique sur la mort de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé* (1829, in-8o); *Mémoires de Mme la marquise de Montespan* (1829, 2 vol. in-8o); *Lettres anecdotiques et politiques sur les deux départs de la famille royale en* 1815 *et* 1830 (1832, in-8o).

LAFONT DE SAVINES (Charles), né à Embrun en 1742, mort en 1814. Evêque de Viviers depuis 1778, il accueillit la Révolution avec enthousiasme, se démit de sa dignité en 1791, pour adhérer à la constitution civile du clergé, et fut élu par les citoyens évêque constitutionnel de l'Ardèche. Lors du mouvement anticatholique de l'an II, il résigna ses fonctions ecclésiastiques et déposa solennellement ses lettres de prêtrise entre les mains de l'administration départementale. Victime de la réaction religieuse suscitée par Robespierre, il fut emprisonné, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il reprit alors possession de son siége, essaya d'appliquer les réformes révolutionnaires, telles que le mariage des prêtres, le divorce, la constitution civile du clergé, etc., mais succomba sous les attaques des réacteurs, et fut obligé d'abandonner son diocèse. Sous le consulat, le malheureux patriote subit la plus odieuse des persécutions. Victime des haines cléricales et du despotisme de Bonaparte, il fut enfermé comme fou à Charenton, où il passa plusieurs années. On a de lui : *Examen des principes de la constitution civile du clergé* (1792, in-8o). Il a été l'éditeur du poëme de Malfilâtre, *Narcisse dans l'île de Vénus* (1769).

LAFONTAINE (Jean DE), écrivain hermétique français, né à Valenciennes en 1381, mort on ne sait à quelle époque. Il fut *mayeur* ou échevin de sa ville natale, et occupait encore cette charge en 1441. Il avait une connaissance approfondie de la poésie française, des mathématiques et de la philosophie, et écrivit probablement plusieurs ouvrages; mais on ne connaît que le suivant : la *Fontaine des amoureux de science.* Ce livre est tout entier consacré à l'alchimie, qui, aux yeux de l'auteur, résume et comprend toutes les autres sciences. Il est écrit en vers assez coulants, mais en général d'un sens peu facile à saisir, ce qui n'a rien d'étonnant dans un traité d'alchimie. Il a été plusieurs fois réédité, notamment à Lyon en 1562 (in-16), en 1571 (in-8o).

LA FONTAINE (Jean DE), le premier des fabulistes et un des plus grands poëtes français, né à Château-Thierry le 8 juillet 1621, mort à Paris le 13 avril 1695. Son père était maître des eaux et forêts; sa mère, Françoise Pidoux, était fille d'un bailli de Coulommiers. Il eut pour premier précepteur le maître d'école de son village, puis il entra à l'Oratoire de Reims, non qu'il eût des goûts ecclésiastiques bien prononcés, car il avoua lui-même qu'il n'avait pu mordre à la théologie; mais il fut, sans doute, placé là par sa famille qui aurait voulu le faire pourvoir, plus tard, de quelque gras bénéfice. Son frère Claude y fut placé avec lui et y resta; quant à Jean, bientôt dégoûté du genre de vie et d'études du séminaire, il rentra dans la vie civile et dépensa quelque peu sa jeunesse et son patrimoine en dissipations et en plaisirs. C'est à Reims que se passa cette première période de sa vie, aussi a-t-il toujours conservé de Reims le meilleur souvenir :

Il n'est cité que je préfère à Reims,
C'est l'ornement et l'honneur de la France,
Car sans compter l'ampoule et les bons vins,
Charmants objets y sont en abondance.
Par ce point-là, je n'entends, quant à moi,
Tours ni portaux, mais gentilles Gauloises,
Ayant trouvé telle de nos Rémoises
Friande assez pour la bouche d'un roi.

Sa famille le maria (1647), et son père, pour lui faire une position, lui céda sa place de maître des eaux et forêts. La Fontaine ne s'occupa guère de ses fonctions, autrement peut-être que pour se promener au bord des eaux et dans les bois; il en ignora toute sa vie les premiers éléments. Quant à son mariage, il ne tint pas non plus une grande place dans sa vie. « Marie Héricart, sa femme, dit M. Géruzez, avait de la beauté et de l'esprit, mais elle manquait de ces qualités solides, amour de l'ordre et du travail, fermeté de caractère, qui auraient discipliné et subjugué son mari. Pendant qu'elle lisait des romans, La Fontaine cherchait des distractions au dehors, ou rêvait soit à ses vers, soit à ceux de ses auteurs favoris. La fortune du jeune ménage ne tarda pas à s'obérer. Plus tard, le père de La Fontaine laissa, de son côté, une succession embarrassée; des emprunts contractés pour acquitter ses dettes et conserver le bien intact devinrent de nouvelles causes d'embarras, de sorte qu'on s'explique facilement que notre poëte, inhabile aux soins d'intérêt, incapable d'ailleurs de s'imposer aucune privation et ne trouvant auprès de lui ni secours ni direction, ait mangé, comme il le dit gaiement, son fonds avec son revenu, de manière à n'avoir plus, après quelques années, ni revenu ni fonds. » Les deux époux se séparèrent amiablement. Mme de La Fontaine avait une fortune distincte de celle de son mari; elle vécut de son côté, tandis que son mari vivait du sien et oubliait assez fréquemment qu'il était marié.

Que le bon soit toujours camarade du beau,
Dès demain, je chercherai femme,

dit-il au début de sa fable du *Mal marié.*

C'est un peu fort quand on en a déjà une. Dans d'autres endroits de ses ouvrages, on voit, au contraire, percer comme un regret de cette situation anomale, témoin ces vers de *Philémon et Baucis*, où il fait un retour assez mélancolique sur lui-même. Parlant des deux arbres en lesquels se sont métamorphosés les vieux et fidèles époux, il dit avec une sorte de regret :

Ils s'aiment jusqu'au bout, malgré l'effort des ans.
Ah! si..... Mais autre part j'ai porté mes présents.

Cependant, il ne fit rien pour reprendre cette chaîne qui lui pesait. Racine et Boileau tentèrent d'opérer un rapprochement; ils forcèrent La Fontaine à prendre le coche et à se rendre à Château-Thierry. A son retour : « Eh bien? avez-vous vu votre femme, vous êtes-vous raccommodés? » lui demandent ses amis inquiets. « Je n'ai pas vu ma femme; elle était au salut, » répondit le Bonhomme. On a pris cela pour une naïveté; c'était un moyen comme un autre de se débarrasser des importunités de deux amis qui le forçaient à une démarche inutile. Il en est ainsi de bien des traits de simplicité, attribués à La Fontaine, et qu'il serait impossible de laisser sur le compte d'un esprit si fin, si on ne lui soupçonnait une arrière-pensée quelque peu malicieuse.

Quoique séparé de sa femme et vivant dans la plus complète indépendance, La Fontaine se rendait à Château-Thierry, qu'elle habitait, tous les ans, au mois de septembre. C'était moins pour la voir que pour vendre un lopin de terre, dont il rapportait le prix à Paris, sans s'inquiéter de l'avenir :

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant le fonds avec le revenu,
Croyant trésor chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dépenser;
Deux parts en fit, dont il soûlait passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

Par bonheur, le dernier trait de cette épitaphe, qu'il se composa lui-même, n'est pas vrai. La Fontaine a répandu son esprit inimitable dans un grand nombre de créations, et bien d'autres auraient considéré la moitié ou le quart seulement de son œuvre comme un grand labeur. Boileau, qui, certes, ne croyait pas avoir passé sa vie à ne rien faire, a écrit vingt fois moins.

Le premier ouvrage littéraire de La Fontaine fut une traduction ou plutôt une imitation de l'*Eunuque*, de Térence, pièce assez faible, quoique correctement écrite. Une anecdote connue, inventée sans doute pour faire pendant à l'*anch' io son pittore* du Corrége, rapporte que notre fabuliste sentit s'éveiller sa veine poétique, ignorée même de lui jusque-là, en entendant réciter l'ode de Malherbe sur l'assassinat de Henri IV; il avait alors vingt-six ans. Mais on a trouvé, dans ses papiers inédits, un conte et des essais de poésie légère composés par lui bien avant cette époque. Ainsi son génie naturel, son insouciance, ses rêveries, ses lectures l'avaient déjà fait poëte; l'ode de Malherbe, si ce récit est vrai, ne fit que confirmer une vocation déjà décidée. Il lisait surtout Machiavel, non pas le Machiavel du *Prince*, mais celui de *Belphégor* et de *Clizia;* Boccace, l'Arioste, Marot, Rabelais, Voiture. Ces trois derniers, qu'il appelait maître Clément, maître François et maître Vincent, étaient ses auteurs de prédilection. Dans sa vieillesse, il écrivait à Saint-Evremont :

. . . .
Vos beaux ouvrages sont cause
Que j'ai su plaire aux neuf sœurs,
Cause en partie et non toute;
Car vous voulez bien sans doute
Que j'y joigne les écrits
D'aucuns de nos beaux esprits.
J'ai profité dans Voiture,
Et Marot, par sa lecture,
M'a fort aidé, j'en conviens.
. . . .

Et il ajoute : « J'oubliais maître François, dont je me dis encore le disciple. » Toutefois, Voiture faillit gâter son bon goût, son amour du naïf, du simple, du naturel; c'est ce qu'il a confessé dans les vers suivants, vers où il parle de Voiture et non de Malherbe, comme on l'a cru :

. . . .
Je pris certain auteur, autrefois, pour mon maître.
Il pensa me gâter; à la fin, grâce aux dieux,
Horace, par bonheur, me dessilla les yeux.
L'auteur avait du bon, du meilleur, et la France
Estima dans ses vers le tour et la cadence.
Qui ne les eût prisés! j'en demeurai ravi...
Mais ces traits ont perdu quiconque l'a suivi.
Son trop d'esprit s'étend en trop de belles choses,
Tous métaux y sont or, toutes fleurs y sont roses.

Insouciant comme il l'était, poëte de loisir, ami du repos, lui qui a dit si bien :

Le repos, le repos! trésor si précieux
Qu'on en faisait jadis le partage des dieux,

La Fontaine vécut surtout des pensions et de l'hospitalité de ses nombreux protecteurs. C'était, comme on l'a dit, un *grand enfant* qui ne pouvait se passer d'appui et qui avait besoin qu'on songeât pour lui aux soucis de la vie matérielle. Le premier de ses protecteurs fut Fouquet, qu'il paya d'une reconnaissance éternelle. Il était un des hôtes les plus assidus du palais de Vaux, alors que le surintendant était dans toute sa prospérité (1654). A cette époque, notre poëte, qui n'avait pas encore trouvé sa voie véritable, la fable et le conte, composait une foule de petites pièces, ballades, sixains, épîtres, deux poëmes, le *Songe de Vaux* et l'*Adonis*, productions légères que Sainte-Beuve a appréciées de la sorte dans ses *Causeries du lundi :* « Ces premières poésies de La Fontaine sont dans le goût de Voiture et de Sarrazin, et ne s'élèvent guère au-dessus des agréables productions de ces deux beaux esprits. On sent seulement que chez lui le fonds est plus abondant et plus naturel. Il fut bon, pour La Fontaine, que la faveur de Fouquet l'initiât à la vie du monde et lui donnât toute sa politesse; mais il fut bon aussi que ce cercle trop libre ne le retînt pas trop longtemps, et qu'après la chute de Fouquet, il fût averti que l'époque devenait plus sérieuse et qu'il avait à s'observer davantage. Le danger, du côté de La Fontaine, ne sera jamais dans le trop de régularité et de décorum. Si le règne de Fouquet avait duré, il eût été à craindre que le poëte ne s'y relâchât et ne s'y laissât aller en tous sens aux pentes, aux fuites de sa veine. Les *contes* lui seraient aisément venus dans ce lieu-là, non les *fables;* les belles fables de La Fontaine ne seraient jamais écloses dans les jardins de Vaux et au milieu de ces molles délices; il fallut, pour qu'elles pussent naître avec leur morale agréable et forte, que le Bonhomme eut senti s'élever son génie dans la compagnie de Boileau, de Racine, de Molière. Un des caractères propres, en effet, du talent de La Fontaine, c'est de recéler d'instinct toutes les variétés et tous les tons, mais de ne les produire au dehors que si quelque chose l'excite et l'avertit. Autrement, et de lui seul, que fera-t-il donc? Il y aura toujours deux choses qu'il aimera encore mieux que de rimer, et par ces deux choses, j'entends rêver et dormir. »

Ah! par saint Jean, si Dieu me prête vie,
Je le verrai ce pays où l'on dort!

s'écrie-t-il dans un de ses contes, avec un accent qui part du cœur. Ainsi, Fouquet le connaissait bien lorsque, en lui donnant une pension, il lui avait imposé d'en acquitter chaque quartier par une pièce de vers.

La disgrâce du surintendant inspira au poëte les vers les plus touchants, les accents les plus pathétiques; il osa élever la voix alors que tout le monde se taisait. La Fontaine sut toujours accepter simplement les bienfaits et s'en acquitter noblement; il a rendu immortels ses bienfaiteurs. Les vers du Bonhomme, les plaidoyers de Pellisson et les lettres de Mme de Sévigné, les trois seuls défenseurs du surintendant, sont certainement pour beaucoup dans la sympathie qui a persisté jusqu'à nous en faveur de Fouquet. Grâce à eux, celui que l'on jugerait peut-être bien sévèrement, car la haute raison de Colbert écraserait sa mémoire, est resté une victime; en lui restant fidèle, La Fontaine lui a, en quelque sorte, gagné la postérité, qui a conclu comme le poëte :

. . . C'est être innocent que d'être malheureux.

On n'a pas assez relevé, chez La Fontaine, cette délicatesse de sentiment qui non-seulement l'a guidé toute sa vie, mais a été pour lui une des meilleures sources d'inspiration.

Après Fouquet, il eut pour protecteur le duc de Bouillon, marié à l'une des nièces de Mazarin, la gracieuse Marie-Anne de Mancini, qui aimait beaucoup notre poëte, et à qui il le rendait bien. Le duc de Bouillon possédait à Château-Thierry, précisément en face de la maison de La Fontaine, un vieux château dont on ne voit aujourd'hui que les ruines, tandis que l'humble demeure du fabuliste est restée à peu près intacte. La Fontaine était plus souvent au château que chez lui, et même la duchesse, pleine de prévenance pour lui, avait bien recommandé à ses officiers de ne pas le laisser s'ennuyer pendant ses absences. C'est à ce propos qu'il écrivit ces jolis vers :

Peut-on s'ennuyer en des lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
D'une aimable et vive princesse
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse?
Nez troussé, c'est un charme encor, selon mon sens;
C'en est même un des plus puissants.
Pour moi, le temps d'aimer est passé, je l'avoue;
. . . .
Mais s'il arrive que mon cœur
Retourne, à l'avenir, dans sa première erreur,
Nez aquilins et longs n'en seront pas la cause.

La Fontaine s'attira aussi les bonnes grâces de Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans, qui l'attacha à sa personne avec le titre de gentilhomme. Mais sa meilleure amie fut Mme de La Sablière, chez qui il passa vingt années de sa vie. Lorsque la marquise, abandonnée par le marquis de La Fare pour la tragédienne Champmeslé, tourna vers la religion et se retira aux Incurables, elle eut soin de laisser La Fontaine dans son hôtel et donna ordre que l'on pourvût à tous ses besoins. A la mort de Mme de La Sablière, forcé de quitter cette maison qui lui avait été si hospitalière, La Fontaine est rencontré dans la rue par un de ses amis, M. d'Hervart, qui lui offre l'hospitalité. « J'y allais, » répond simplement le Bonhomme. Cette confiance naïve de l'amitié est un des traits les plus touchants que l'on connaisse.

Grâce à tant d'amitiés délicates et prévenantes, La Fontaine put passer sa vie exempt de soucis et d'inquiétudes, livré tout entier à ses rêveries, à ses lectures, à la composition de tant de chefs-d'œuvre, qu'il fit comme en se jouant.

La Fontaine publia ses premiers contes, en 1665, pour la duchesse de Bouillon; les six premiers livres des *Fables*, en 1668, pour le grand dauphin; *Adonis et Psyché*, sur la demande encore de Mme la duchesse de Bouillon (1669); de nouveaux livres de contes, en 1671, pour faire plaisir à Mme Ulrich, une de ses dernières passions; cinq nouveaux livres de fables pour obéir à Fénelon, qui les lui demandait pour le duc de Bourgogne. Nous avons nommé Mme Ulrich, une femme galante un peu sur le retour, qui s'éprit du fabuliste, déjà âgé, et ne trouva d'autre moyen, pour rajeunir sa verve, que de lui inspirer une profonde passion. Tallemant des Réaux donne une liste, plus ou moins fidèle, des femmes qui furent aimées de lui; elle est assez longue. Entre autres, il rapporte qu'un jour sa femme le surprit en tête à tête galant avec la jeune abbesse de Mouzon, à laquelle La Fontaine a adressé la jolie épître qui commence par ces vers :

Très-révérente mère en Dieu,
Qui révérente n'êtes guère,
Et qui moins encore êtes mère,
On vous adore en certain lieu
D'où l'on n'ose vous l'aller dire,
Etc. . . . .

Comment croire, en présence de ces témoignages, que cet homme qui savait si bien charmer les femmes, qui les aima et fut aimé d'elles jusqu'à la dernière heure, fût tel que La Bruyère nous le représente, c'est-à-dire absolument nul dans la conversation et ne sachant faire parler que les arbres, les animaux, les pierres? Louis Racine dit de son côté : « La Fontaine ne mettait jamais du sien dans la conversation. Mes sœurs, qui, dans leur jeunesse, l'ont souvent vu à table chez mon père, ont rapporté qu'il ne parlait point ou voulait toujours parler de Platon. » Il doit y avoir dans ces jugements et dans ces souvenirs quelque exagération. Du moins est-il vrai que le Bonhomme était distrait et rêveur, au point de paraître entièrement absent.

Les anecdotes concernant sa tenue dans le monde, sa distraction, ses manies, ses naïvetés, sont nombreuses, si nombreuses que l'on pourrait en composer sa biographie, comme un historien a fait une vie de Henri IV avec ses bons mots, ou comme Mascarille voulait mettre en rondeaux toute l'histoire romaine. Nous rapporterons les plus caractéristiques.

Mme de La Sablière, pendant qu'il logeait chez elle, le comptait familièrement au nombre de ses domestiques. Ayant congédié toute sa maison : « Je n'ai gardé, dit-elle, que mes animaux; mon chien, mon chat et mon La Fontaine. » Le Bonhomme, en effet, allait et venait, mangeait et dormait à ses heures, sans qu'on s'occupât de lui, et c'était le genre de vie qui lui convenait le mieux. Quelques gros financiers, charmés de ses contes et désireux de l'avoir pour hôte, l'invitent un jour à dîner. La Fontaine accepte l'invitation, mange leurs meilleurs plats, boit leurs meilleurs vins, le tout sans dire un mot, puis se lève de table, prétextant qu'il lui faut assister à une séance de l'Académie. On lui fait observer qu'il n'est pas encore l'heure, qu'il arrivera de beaucoup en avance. « Ah! je prendrai le plus long, » leur répond-il. Et il s'en va, laissant tout le monde fort désappointé. On n'a vu dans ce trait qu'une distraction singulière, un mépris des convenances, excusable seulement chez un homme comme lui. Il y avait, sans doute, aussi bien de la malice. Cette société de gros traitants, qui ne l'invitait que pour jouir de son esprit, lui déplaisait assez pour qu'il ne se mît pas en frais de conversation et qu'il les quittât en leur lançant un trait plutôt cruel que naïf : « Je prendrai le plus long! j'aime mieux me promener que de rester ici, et converser avec moi-même qu'avec vous. »

Une aventure semblable arriva à Vigneul de Marville, qui l'a plaisamment racontée : « Trois de complot, dit-il, par le moyen d'un quatrième qui avait quelque habitude auprès de cet homme rare, nous l'attirâmes dans un petit coin de la ville, à une maison consacrée aux Muses, où nous lui donnâmes un repas pour jouir de son entretien. Il ne se fit point prier et vint à point-nommé, sur le midi. Point de compliments d'entrée, nulle façon, nulle grimace, nulle contrainte. La Fontaine garda un profond silence; on ne s'en étonna point parce qu'il avait autre chose à faire qu'à parler. Il mangea comme quatre et but de même. Le repas fini, on commença à souhaiter qu'il parlât, mais il s'endormit. Après trois quarts d'heure de sommeil, il voulut s'excuser sur ce qu'il était fatigué. On lui dit que cela ne demandait pas d'excuse, que tout ce qu'il faisait était bien fait. On s'approcha de lui, on voulut le mettre en humeur et l'obliger à laisser voir son esprit; mais son esprit ne parut point, et, durant tout le temps qu'il demeura avec nous, il ne nous sembla être qu'une machine sans âme. On le jeta dans un carrosse, où nous lui dîmes adieu pour toujours. » C'est que le Bonhomme était un gourmet, un délicat; dans ce dîner, s'il ne fit honneur qu'à la bonne chère, c'est que la bonne chère était la seule chose qu'il pût y priser, et que l'esprit des convives n'était pas à l'unisson.

Il n'est pas probable qu'il en usât de la sorte dans la société de Boileau, de Racine et de Molière. Ces quatre grands esprits aimaient à se réunir, à s'entretenir de sujets littéraires, à se soumettre leurs ouvrages, leurs projets, leurs pensées. Quel malheur qu'un Saint-Simon ne se soit pas trouvé là pour écouter aux portes et nous traduire leurs conversations! La Fontaine nous en a conservé un souvenir dans le début du roman de *Psyché*, où les quatre amis, sous des noms supposés, dissertent en parcourant les belles allées ombreuses de Versailles. Cette page n'offre, au reste, qu'une esquisse vague, mais témoigne du moins du prix que le Bonhomme, si distrait avec tout le monde, attachait à ces intimes réunions. Nous savons aussi, par le témoignage de Racine et de Boileau, que ces deux grands poëtes, dont la langue était plus alerte et plus caustique, se plaisaient à tourmenter La Fontaine sur sa simplicité, sur ce qu'ils appelaient sa lourdeur d'esprit. Mais La Fontaine avait pour défenseur Molière. Un jour qu'on le taquinait outre mesure : « Nos beaux esprits ont beau se trémousser, dit-il, le Bonhomme ira plus loin qu'eux. » Boileau lui-même savait qu'une fois sorti de sa rêverie, le Bonhomme pouvait devenir un jouteur redoutable dans la conversation. Il y avait un moment du repas où il avait l'habitude de dire : « Gare La Fontaine! »

Ses rêveries continuelles, ses distractions étaient bien connues de tous ceux qui le fréquentaient; aussi ses contemporains nous ont-ils transmis une foule de traits, dont quelques-uns du plus haut comique. Un des meilleurs est sa rencontre avec son fils. La Fontaine, vivant séparé de sa femme, n'avait jamais revu ce fils depuis son bas âge, et, ce qui est bien conforme à son caractère, ne s'en était pas même informé. Mme de La Sablière l'avait placé entre les mains du premier président de Harlay, qui s'était chargé de son éducation et en avait fait un jeune homme accompli. La Fontaine le rencontra dans le salon d'une personne qui avait voulu lui faire cette petite surprise, conversa quelque temps avec lui et fut charmé de ses bonnes manières. Il témoigna qu'il trouvait à ce jeune homme de l'esprit et du goût. On lui apprit alors que c'était son fils. « Ah! j'en suis bien aise, répondit-il; c'est un garçon fort distingué. » Et il ne s'en occupa point davantage.

La lecture l'absorbait au point de lui faire croire qu'il n'existait rien au delà de l'auteur qui l'occupait. Les sœurs de Louis Racine rapportent qu'à l'époque où il dînait chez elles, il ne parlait que de Platon. C'était Platon qui régnait en ce moment dans son esprit. A une autre époque, ce fut Baruch. Ayant lu quelques versets de ce prophète, dont il ne soupçonnait pas l'existence, il fut tellement saisi d'admiration qu'il n'abordait plus les gens qu'en leur demandant : « Avez-vous lu Baruch? Lisez Baruch. » Une autre fois, c'était Rabelais qui le préoccupait. Il se trouvait un jour chez Boileau, avec Racine, Despréaux, le docteur en Sorbonne, et quelques autres personnes d'esprit. On parlait de saint Augustin et de ses ouvrages. La Fontaine ne prenait aucune part à la conversation et gardait le silence le plus morne et le plus stupide en apparence. Tout d'un coup, comme se réveillant d'un long sommeil, il se tourna vers l'abbé Boileau et lui dit avec un grand sérieux : « Est-ce que ce saint Augustin dont vous parlez a plus d'esprit que Rabelais, si naïf et si charmant? » Le docteur, l'ayant considéré du haut en bas, lui dit pour toute réponse : « Prenez garde, monsieur de La Fontaine, vous avez mis un de vos bas à l'envers. » Ce qui était vrai, heureusement pour l'abbé qui, sans cette distraction du Bonhomme, aurait été bien embarrassé de faire une réponse directe. Voici encore un autre trait. Comme il faisait un voyage en coche, arrivé au relais, il descendit, ouvrit un Tite-Live et, s'asseyant sur le long de la route, se mit à lire si attentivement que la voiture partit sans qu'il y prît garde. La nuit vint et La Fontaine, fermant son livre, se demanda comment et à quel propos il se trouvait dans ce petit village qui lui était inconnu. Son voyage, le coche, le relais étaient entièrement sortis de sa mémoire.

La duchesse de Bouillon, qui se rendait en carrosse à Versailles, vit sur la route La Fontaine assis et rêvant sous un arbre. A son retour, elle le trouva au même endroit et dans la même situation; il ne la vit pas; il ne voyait rien; elle respecta sa rêverie. Elle venait de visiter des personnages moins tranquilles et moins distraits; mais leur activité avait peut-être été inutile ou funeste aux autres et à eux-mêmes. L'immobile La Fontaine avait été heureux, et nous jouissons aujourd'hui, en le lisant, du fruit de sa méditation.

Jamais homme, dit-on, ne fut si crédule, témoin cette anecdote racontée par Brossette : « M. Racine s'entretenait un jour avec La Fontaine sur la puissance absolue des rois. La Fontaine, qui aimait l'indépendance et la liberté, ne pouvait s'accommoder de l'idée que M. Racine lui voulait donner de cette puissance absolue et indéfinie. M. Racine s'appuyait sur l'Ecriture, qui parle du choix que le peuple juif voulait faire d'un roi en la personne de Saül, et de l'autorité que ce roi aurait sur son peuple. « Mais, répliquait La » Fontaine, si les rois sont maîtres de nos » biens, de nos vies et de tout, il faut qu'ils » aient droit de nous regarder comme des » fourmis à leur égard, et je me rends, si vous » me faites voir que cela soit autorisé par » l'Ecriture. — Eh quoi, dit M. Racine, vous » ne savez donc pas ce passage de l'Ecriture: » *Tanquam formicæ deambulatis coram rege* » *vestro?* » Ce passage était de son invention, car il n'est point dans l'Ecriture; mais il le fit pour se moquer de La Fontaine, qui le crut bonnement. » Sa crédulité paraît encore manifeste dans le duel qu'il eut, à cause de sa femme, avec un de ses amis, le capitaine Poignan. Mais ici, est-ce vraiment de la crédulité ? Le capitaine Poignan se plaisait dans la maison de La Fontaine et surtout avec sa femme, dont le fabuliste n'était pas encore séparé. Poignan n'était ni d'âge ni de figure à troubler le repos d'un mari; cependant, on en fit de mauvais rapports à La Fontaine, et on lui dit qu'il était déshonoré s'il ne se battait pas. Frappé de cette idée, il sort de bon matin et va frapper à la porte de son ami, l'éveille, lui dit de s'habiller et de le suivre. Poignan, qui ne savait ce que tout cela signifiait, sort avec lui. Ils arrivent dans un endroit écarté, hors de la ville. « Je veux me battre avec toi, on me l'a conseillé, » lui dit La Fontaine, et, après lui en avoir expliqué le motif, il tire son épée et se met en garde, sans attendre la réponse de Poignan, qui en fait autant de son côté. Le combat ne fut pas long; le capitaine lui fit sauter, du premier coup, l'épée de la main, et le poëte se déclara satisfait. « On a voulu que nous nous battions, dit-il à son ami en lui prenant le bras; nous nous sommes battus. Maintenant, viens déjeuner et retourne chez ma femme tant que cela te plaira. »

L'indépendance des idées et du caractère de La Fontaine, indépendance qui est visible par le trait cité par Brossette, fut sans doute pour quelque chose dans le peu de faveur dont le fabuliste jouissait à la cour de Louis XIV. Le grand roi daigna pourtant le recevoir; mais là encore son étourderie lui joua un mauvais tour. Il devait présenter au monarque le manuscrit de quelques nouveaux livres de ses fables, et, après la présentation, se confondant en saluts assez gauches, il se mit à retourner avec inquiétude toutes les poches de son habit. Peine inutile! le manuscrit était resté à la maison. « Ce sera pour une autre fois, monsieur de La Fontaine, » lui dit Louis XIV en souriant avec bonté. Néanmoins, on peut croire qu'un bonhomme si distrait devait peu convenir au monarque à grande perruque, si strict sur l'étiquette. Le genre de la fable devait, en outre, sembler trop mesquin à un homme d'un esprit si solennel. C'est ce que Voltaire a si bien expliqué : « Vous me demandez, dit-il dans une de ses lettres, pourquoi Louis XIV ne fit pas tomber ses bienfaits sur La Fontaine comme sur les autres gens de lettres qui firent honneur au grand siècle. Je vous dirai d'abord qu'il ne goûtait pas assez le genre dans lequel ce conteur charmant excella. Il traitait les fables de La Fontaine comme les tableaux de Teniers, dont il ne voulait voir aucun dans ses appartements. » On connaît le mot de Louis XIV : « Otez-moi ces magots! » La réception de La Fontaine à l'Académie française donna au roi l'occasion de manifester son déplaisir.

La mort de Colbert (1683) ayant laissé un fauteuil vacant, deux candidats se présentèrent, La Fontaine et Boileau. Louis XIV donna ouvertement son appui à ce dernier, et il est hors de doute que la muse sévère de Boileau lui agréait mieux que celle qui inspira les *Contes* et même les *Fables;* il aimait mieux lire l'épître sur le *Passage du Rhin* et l'ode sur la *Prise de Namur*, toute mauvaise qu'elle est, que *Joconde* ou *Belphégor*. Le parti dévot objectait aux partisans de La Fontaine, non-seulement ses vers, mais sa vie, et, par surcroît, le Bonhomme était, dit-on, à cette époque même et quoique âgé de soixante-trois ans, l'ami beaucoup trop intime de la Champmeslé. L'Académie montra une indépendance véritable. Malgré les pressions de toutes sortes, elle nomma La Fontaine. Mais Louis XIV fit attendre plusieurs mois la sanction royale. Le poëte lui adressa, sur ses victoires de la guerre des Flandres, une ode qui radoucit un peu le monarque; néanmoins, il fallut qu'un autre fauteuil fût devenu vacant, et qu'il eût été donné à Boileau, pour qu'il ratifiât en même temps les deux élections. Il le fit par ces paroles caractéristiques : « Le choix que vous avez fait de M. Despréaux m'est fort agréable; il sera approuvé de tout le monde. Vous pouvez incessamment recevoir La Fontaine; *il a promis d'être sage.* »

La Fontaine aimait beaucoup l'Académie; il se rendait à toutes les séances, et l'on disait quelquefois que c'était principalement pour toucher le jeton de présence, dont la valeur était d'un écu, petite somme qui n'était pas à négliger, dans l'état de détresse où se trouvaient toujours ses finances. Il y mettait cependant de la discrétion. On rapporte qu'un jour il arriva en retard; son nom était déjà barré sur la feuille; mais, comme tout le monde l'aimait, les académiciens dirent, d'un commun accord, qu'il fallait faire, en sa faveur, une exception à la règle. « Non, messieurs, leur dit-il, cela ne serait pas juste; je suis venu trop tard, c'est ma faute. »

C'est à l'Académie, et par suite d'une distraction, qu'il eut sa grande querelle avec Furetière, querelle d'autant plus remarquable qu'on ne lui en connaît que deux dans toute sa vie, car ce beau génie, ce grand poëte, dont le fonds était la mansuétude, la bonté, la tendresse, ne se mit en colère que deux fois. Quand l'Académie mit aux voix l'exclusion de Furetière, comme ayant fait injure au corps tout entier en publiant prématurément son dictionnaire, La Fontaine, qui voulait mettre une boule blanche, se trompa et mit une boule noire. Furetière, n'écoutant que son ressentiment, ne voulut point accueillir cette justification et publia contre le fabuliste un pamphlet, un de ses factums, où il le tournait en ridicule. Il lui reprochait, entre autres choses, de n'avoir jamais su, quoique maître des eaux et forêts, distinguer le bois de grume du bois de marmenteau, ce que La Fontaine lui avait naïvement avoué lui-même, en lui disant que cet article de son dictionnaire l'avait vivement intéressé. Furetière partait de là pour lui reprocher son ignorance crasse. Le Bonhomme lui décocha malignement cette épigramme, qui avait trait à un accident de l'existence de son adversaire :

> Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière,
> Qui décides toujours, et sur toute matière,
> Quand, de tes chicanes outré,
> Guilleragues t'eut rencontré,
> Et, frappant sur ton dos comme sur une enclume,
> Eut, à coups de bâton, secoué ton manteau,
> Le bâton, dis-le-nous, était-ce bois de grume
> Ou bien du bois de marmenteau?

La seconde grande colère du Bonhomme eut aussi une cause toute littéraire, où le bon droit était de son côté. Lulli lui ayant demandé, à bref délai, les paroles d'un opéra, dont la musique devait être merveilleuse, La Fontaine se mit courageusement à la besogne, esquissa le scenario, dessina le dialogue, le remania et le ratura au gré du compositeur difficile; puis, quand tout est prêt, il apprend que Lulli a transporté toute sa musique à l'opéra de Quinault, *Proserpine*, et que son travail lui reste en portefeuille. Il y avait de quoi se fâcher; aussi lança-t-il à Lulli quelques bonnes épigrammes, entre autres celle qui commence par ces vers :

> Le Florentin
> Montre à la fin
> Ce qu'il sait faire.

Des épigrammes! la haine de La Fontaine n'allait pas au delà. Encore se réconcilia-t-il avec Lulli, parce que Mme de Thianges les fit trouver face à face à un excellent dîner.

Malgré sa promesse d'être sage, promesse enregistrée par Louis XIV, La Fontaine ne changeait pas de manière de vivre; à soixante ans et plus, il parlait encore d'amour et mettait même, dans ses affections passagères, la même inconstance qu'à vingt ans. C'est ce dont il s'excuse, d'une maniere si charmante, dans une épître à Mme de La Sablière :

> Ne point errer est chose au-dessus de mes forces;
> Mais aussi de se prendre à toutes les amorces,
> Pour tous les faux brillants courir et s'empresser!
> J'entends que l'on me dit : « Quand donc veux-tu
> [cesser? »

Plus tard encore, chez Mme d'Hervart, dans une société de jeunes femmes, gracieuses et séduisantes, il trouvait encore moyen de s'enflammer. « Vous pouvez vous moquer de moi tant qu'il vous plaira, écrivait-il à l'abbé Vergier au sujet d'une de ses passions, je vous le permets; et si cette jeune divinité, qui est venue troubler mon repos, y trouve un sujet de se divertir, je ne lui en saurai pas mauvais gré. A quoi servent les radoteurs, qu'à faire rire les jeunes filles? »

Ses dernières années furent exemplaires. Son indolence vis-à-vis de la religion, comme en tout le reste, était notoire; le clergé entreprit d'y mettre bon ordre et de le convertir bel et bien. Du reste, La Fontaine, sûr de sa conscience et de la sincérité de son cœur, ne croyait pas avoir accompli de grands méfaits. Le difficile était de lui faire désavouer publiquement ses *Contes*. Le Bonhomme croyait si peu avoir mérité tant de colères en les composant, qu'étant malade et exhorté, par son confesseur, à réparer le scandale de sa vie et de ses œuvres à l'aide d'aumônes : « Je ne suis pas riche, répondit-il; mais tenez, on va faire une nouvelle édition de mes *Contes*, j'en donne le prix aux pauvres. » Le confesseur, presque aussi simple que lui, accepta de grand cœur; il dut être bien reçu quand il rapporta cette nouvelle à la congrégation! La conversion en règle du poëte fut entreprise par le P. Pouget, oratorien, qui sut gagner ses bonnes grâces. Il lui fit lire le Nouveau Testament. En lui rendant le volume : « Je vous assure, dit le malade, que le Nouveau Testament est un bon livre; oui, par ma foi, un fort bon livre; mais il y a un article sur lequel je ne me suis pas rendu, c'est celui de l'éternité des peines. Je ne comprends pas comment cette éternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu. » Il dit de même à son directeur, qui lui avait prêté un saint Paul : « Je vous rends votre livre; ce saint-là n'est pas mon homme. » Ainsi la bonté, qui faisait le fonds de son caractère, persistait chez lui jusqu'au bout et le dominait au milieu de toutes les autres préoccupations. Enfin, le P. Pouget le décida au désaveu de ses *Contes*. Le 12 février 1693, en présence d'une députation de l'Académie, il déclara désapprouver cette partie profane de ses œuvres, les détester du fond du cœur, et fit vœu, s'il revenait en bonne santé, de ne plus consacrer son talent qu'à des œuvres pieuses. Le clergé avait réussi. On prétend même qu'à partir de ce jour il porta un cilice, ce que Louis Racine a rapporté dans ces vers :

> Vrai dans tous ses écrits, vrai dans tous ses discours,
> Vrai dans sa pénitence à la fin de ses jours,
> Du maître qu'il approche il prévient la justice,
> Et l'auteur de *Joconde* est armé d'un cilice.

Toujours est-il que La Fontaine passa les deux dernières années de sa vie dans des pratiques de piété, tout au moins dans des lectures et des pensées graves. Voici une des dernières lettres qu'il ait écrites; elle est adressée à son ami Maucroix : « Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons me l'a dit, que tu me croies plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a pas à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenais, il me prit, au milieu de la rue du Chantre, une si grande faiblesse, que je crus véritablement mourir. O mon cher! mourir n'est rien; mais songes-tu que je vais comparaître devant Dieu? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront, peut-être, ouvertes pour moi! »

La Fontaine expira peu de temps après avoir écrit cette lettre; il était âgé de près de soixante-quatorze ans.

Résumons, en quelques traits rapides, le caractère de son génie. Sa gloire poétique est fondée sur ses *Contes* et sur ses *Fables*. Les premiers outragent trop souvent la morale, mais sont pleins de finesse élégante et de verve spirituelle. Les fables ont un charme irrésistible et sont devenues le livre universel, le manuel de tous les âges et de toutes les conditions. On n'a rien fait de plus achevé que le *Chêne et le Roseau*, les *Animaux malades de la peste*, le *Meunier, son fils et l'âne*, l'*Huître et les plaideurs*, le *Berger et le roi*, le *Paysan du Danube*, le *Vieillard et les trois jeunes hommes*, le *Savetier et le financier*, les *Deux amis*, les *Deux pigeons* et cent autres perles de composition et de style, qui sont dans toutes les mémoires et qu'on relira à jamais. La Fontaine a fait de l'apologue, genre inférieur jusqu'à lui, un petit drame complet dans un cadre resserré. S'il a emprunté le plus grand nombre de ses sujets, il les a interprétés avec une délicieuse originalité, et il en a fait de véritables créations. Quel imitateur que celui qui a mérité ce surnom d'**Inimitable**, consacré par toutes les nations! Nul n'a retrouvé, en effet, cette grâce exquise, cette bonhomie malicieuse, cette naïveté piquante, ce naturel et cette simplicité unis à un art si parfait, cette souplesse de génie, ce bon sens supérieur, cette candeur charmante avec laquelle il fait parler et agir ses personnages. Sa morale n'est pas toujours irréprochable, et il lui est échappé quelques préceptes d'égoïsme pratique. Mais, en général, ses œuvres sont empreintes de sa douceur enjouée, de sa bonté native et de sa sensibilité.

La Fontaine a aussi composé des comédies, des opéras, des poëmes et des poésies diverses, où se retrouvent quelques-unes de ces qualités, mais qui n'ont rien ajouté à sa gloire. Citons seulement les *Amours de Psyché et de Cupidon* (1669, in-8°), roman mêlé de vers, imité d'Apulée; le *Quinquina*, poëme (1682, in-8°); la *Captivité de saint Malo*, poëme (1673). Parmi ses comédies, l'*Eunuque*, traduit de Térence; le *Florentin;* la *Coupe enchantée; Je vous prends sans vert; Ragotin*. Ces œuvres ont été réunies sous le titre de *Pièces de théâtre de J. La Fontaine* (La Haye, 1702, in-12).

Fénelon a fait de lui ce magnifique éloge : « Dites si Anacréon a su badiner avec plus de grâce, si Horace a paré la philosophie d'ornements poétiques plus variés et plus attrayants, si Térence a peint les mœurs des hommes avec plus de naturel et de vérité, si Virgile, enfin, a été plus touchant et plus harmonieux. »

V. dans ce Dictionnaire les articles consacrés aux CONTES et surtout aux FABLES de La Fontaine.

La Fontaine (ÉDITIONS ILLUSTRÉES DE). Nous avons dit un mot, dans l'article que nous avons consacré aux *Fables de La Fontaine*, des belles éditions anciennes avec gravures : celle d'Amsterdam (1685, 2 vol. in-8°), gravures de Romain de Hooge; celle de Paris (1695), gravure d'Eisen, édition dite des *Fermiers généraux;* celle d'Oudry, gravée par Cochin (1755, 4 magnifiques in-fol.). Ces beaux livres ne sont pas des éditions illustrées comme on les comprend de nos jours; les gravures d'Eisen sont d'une touche fine et spirituelle; les dessins d'Oudry, au nombre de 275, sont admirables; mais on n'y trouve pas ce qu'il y a dans les illustrations contemporaines, l'interprétation originale qui superpose une seconde œuvre à la première et ouvre à l'artiste une plus large carrière. Deux dessinateurs contemporains, Grandville et Gustave Doré, ont interprété La Fontaine de deux manières bien différentes.

Nul autre mieux que Grandville, le peintre ordinaire des animaux et des plantes, ne semblait appelé à traduire supérieurement

> Cette ample comédie aux cent actes divers

du fabuliste; il n'est cependant parvenu à faire qu'une œuvre ingénieuse. Presque tous ses personnages humains sont manqués; il leur donne des laideurs et des difformités que rien n'explique; en revanche, les animaux sont parfaitement saisis, pleins d'expression et de malice. Les plus réussies des vignettes de Grandville sont le *Renard et le Corbeau*, les *Voleurs et l'Ane*, la *Cigale et la Fourmi*. Dans cette dernière, le dessinateur a représenté la fourmi par une bonne et grosse fermière, chaudement vêtue; la cigale est une pauvre chanteuse des rues, à peine vêtue de mauvaises loques et réduite à demander l'aumône. Le plus souvent, Grandville dessine la scène telle que l'a dépeinte le fabuliste, et l'interprète dans les fonds; ainsi, pour le *Renard et le Corbeau*, les deux animaux sont au premier plan; maître corbeau du haut de son arbre laisse tomber le fromage que guette maître renard; au second plan, un chasseur enjôle une paysanne. De même pour les *Voleurs et l'Ane*; derrière la scène principale, deux fantassins se querellent à propos d'une bonne d'enfant, et un sergent madré intervient comme troisième larron. Le *La Fontaine illustré*, par Grandville, est de 1838 (in-8°); celui de Gustave Doré, magnifique in-fol., orné de cent grandes gravures et d'un nombre considérable de vignettes, est de 1867. Il sort de la maison Hachette. Toute comparaison est impossible entre ces deux œuvres si dissemblables. Grandville s'était proposé de traduire les fables elles-mêmes, d'interpréter la pensée de l'auteur, de donner à ses animaux les vices et les ridicules que le fabuliste avait eu l'intention de flageller. Tout autre était le but de Gustave Doré; ce qu'il voulait faire, c'était un de ces beaux livres illustrés à grand format, dans lesquels la partie décorative est la principale. C'était bien l'affaire d'un artiste qui a plus de fougue et de fécondité que de délicatesse et de fini. Il n'en a pas moins montré une grande souplesse de talent dans les dessins placés en tête de chaque fable et dans les culs-de-lampe qui les terminent. Certains de ces morceaux sont de petits chefs-d'œuvre de grâce et de naïveté. Mais c'est surtout dans les grandes compositions, alors que son crayon peut courir en liberté, qu'il retrouve les qualités qui lui ont valu une réputation si méritée. Qu'un sujet se prête aux grandes lignes architecturales, qu'il appelle les châteaux de la Renaissance aux balustrades armoriées, les bois touffus et ombreux où un filet de lumière se joue d'une façon capricieuse, qu'il comporte les paysages désolés, les vallées mystérieuses ou les scènes fantastiques, et le crayon de l'artiste retrouve aussitôt son incomparable magie. Parmi les plus remarquables compositions, nous citerons : les *Animaux malades de la peste*, le *Chêne et le Roseau*, le *Lion et le Moucheron*, le *Cerf se voyant dans l'eau*, le *Loup et les Brebis*, la *Mort et le Bûcheron*, le *Renard et les Raisins*, le *Lion amoureux*. Dans certaines de ces compositions, on trouve parfois comme une réminiscence des scènes espagnoles et de *Don Quichotte*, notamment dans le *Meunier, son fils et l'âne*; somme toute, l'illustration des fables de La Fontaine fait honneur à l'imagination de l'artiste et à la fécondité de son crayon.

La Fontaine (HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE), par Walckenaër (1824, in-8°). L'ouvrage, malgré l'intérêt du sujet et l'exactitude des recherches, est trop volumineux pour plaire à tous les lecteurs, et nous reconnaissons, avec M. de Feletz, « que le bon La Fontaine serait extrêmement étonné s'il pouvait voir le gros volume dont il est la matière et le sujet. Il aurait quelque peine à concevoir que l'histoire de cet homme, qui passait une partie de son temps *à dormir* et l'autre *à ne rien faire*, occupât tant d'espace, et que sa vie, dont il nous a donné un si plaisant abrégé, offrît tant de matériaux à la critique, et pût s'étendre dans une narration de 500 pages et plus. » Disons, toutefois, que, si La Fontaine lisait cette biographie, il ne la trouverait peut-être pas trop longue, et qu'il serait enchanté de son historien. Il se féliciterait d'avoir été jugé par un homme qui le connaît si bien et qui aime tant sa personne et ses ouvrages. Cette étude est divisée en six livres; on y suit la vie et les travaux du fabuliste depuis sa naissance jusqu'à l'âge de quarante ans, puis de quarante à quarante-huit, de quarante-huit à cinquante-huit, de cinquante-huit à soixante-quatre, et enfin de soixante-quatre à soixante-quatorze ans, époque de sa mort. Personne, avant Walckenaër, n'avait indiqué avec tant de soin la corrélation qui existe entre telle ou telle production de La Fontaine et tous les petits événements de son existence intime. Ce n'est pas seulement le poëte que Walckenaër a su faire revivre. Il ne l'a point séparé de son milieu. Il l'a placé devant nous avec tout son entourage. Le siècle entier se retrouve dans ce livre excellent, et l'auteur ne se contente pas d'aimer tous les personnages qu'il met en scène, il les fait aimer aux lecteurs. On souhaiterait seulement que ce livre fût écrit d'une façon moins lourde, et on regrette de ne pas trouver un écrivain sous l'érudit.

La Fontaine (VOCABULAIRE POUR LES ŒUVRES DE), par M. Théod. Lorain (Paris, 1853, 1 vol. in-8º). Dans ce travail, qui est fait avec soin et qui atteste un goût littéraire délicat, l'auteur s'est proposé d'expliquer toutes les expressions qui pourraient être devenues obscures; d'examiner, sous le rapport grammatical, celles qui s'écartent des règles et de l'usage actuel; de rechercher à quelle époque elles ont été bannies de la langue; de rapprocher certains passages de nos vieux auteurs qui éclaircissent les locutions du fabuliste, et qui montrent en même temps où il les a puisées. Parmi ces mots ou ces tours tombés en désuétude, il en est plusieurs que M. Lorain voudrait rajeunir, et ce vœu, souvent exprimé par nos meilleurs lexicographes, mériterait assurément d'être pris en considération.

La Fontaine (ESSAI SUR LES FABLES DE), par M. H. Taine. V. FABLES DE LA FONTAINE (*Essai sur les*).

LAFONTAINE (Léopold), médecin, né en Suisse en 1756, mort en 1812. Il devint médecin de Stanislas Poniatowski, inspecteur général des hôpitaux du grand-duché de Varsovie, chirurgien général de l'armée polonaise. C'était un homme très-instruit et un savant praticien. Fait prisonnier pendant la campagne de Russie, il mourut peu après à Mohilew, dans la Russie Blanche. On cite comme ses principaux ouvrages : *Description des effets que produisent les eaux chaudes sulfuriques et froides ferrugineuses, aux bains de Krzeszowicé* (Cracovie, 1784, in-4º); *Sur la plique polonaise* (Breslau, 1792, in-8º); *De la capacité physique chez les militaires polonais* (1811, in-8º). Il publia à Varsovie, en 1801 et 1802, un *Journal de santé* (4 vol. in-8º).

LAFONTAINE (Auguste-Henri-Jules), célèbre romancier allemand, né à Brunswick en 1759, mort à Halle en 1831. Il descendait d'une de ces nombreuses familles protestantes que l'impolitique et cruelle révocation de l'édit de Nantes força de s'expatrier. Après avoir étudié la théologie à l'université de Helmstædt, Auguste Lafontaine vint en Champagne (1792), en qualité d'aumônier d'un général prussien. Après la conclusion de la paix, il fut attaché à l'université de Halle, et là, pour charmer ses loisirs de professeur ou de pasteur, il composa plus de deux cents romans, dont voici les principaux : *Agathe* ou la *Voûte du tombeau*, trad. en français par le vicomte A. de Forestier (Paris, 1824, 4 vol.); *Agnès et Berthe* ou les *Femmes d'autrefois*, trad. par Mme Dudrezène (1818, 2 vol.); *Aline de Riesenstein* ou le *Tableau de la vie*, trad. par Breton (1819, 4 vol.); *Amélie* ou le *Secret d'être heureux*, trad. par Breton (1812, 2 vol.); *Aristomène*, trad. par Mme de Montolieu (1804, 2 vol.); les *Aveux au tombeau* ou la *Famille du forestier*, trad. par Mme Voïart (1817, 4 vol.); le *Bal masqué* ou *Edouard*, trad. par Duperche (1817, 4 vol.); le *Baron de Flemming* ou la *Manie des titres*, trad. par Mme de Cérenville (1803, 3 vol.); la *Belle-Sœur* ou la *Famille de Sternburg*, trad. par Bilderbeck (1822, 4 vol.); la *Comtesse de Kiburg* ou les *Liaisons politiques*, trad. par Mlle Dudrezène (1818, 3 vol.); les *Deux amis* ou la *Maison mystérieuse*, trad. par la comtesse de Montholon (1819, 3 vol.); les *Deux fiancées*, trad. par Propiac (1810, 5 vol.); *Edouard de Winter* ou le *Miroir du cœur humain*, trad. par Duperche (1818, 4 vol.); *Elise* ou les *Papiers de famille*, trad. par Breton (1809, 4 vol.); *Emilie et Erlach* ou les *Heureuses familles suisses*, trad. par Fuchs (1821, 3 vol.); les *Etourderies* ou les *Deux frères*, trad. par Breton (1810, 4 vol.); la *Famille de Halden*, trad. par Villemain, 2e édit. (1805, 4 vol.); le *Hussard* ou la *Famille de Falkenstein*, trad. par Mme Voïart (1819, 5 vol.); la *Jeune enthousiaste* (1821); *Léonie* ou les *Travestissements*, trad. par Mme Voïart (1821, 3 vol.); *Ludvic d'Eisach* ou les *Trois éducations*, trad. par Mme Voïart (1817, 3 vol.); *Marie Menzikoff et Fedor Dolgorouki*, histoire russe, trad. par Mme de Montolieu (1804, 2 vol.); *Molkau et Julie* ou l'*Amour et la probité à l'épreuve*, trad. par Fontallard (1802); les *Morts vivants et la famille en fuite*, trad. par Duperche (1819, 2 vol.); la *Nouvelle Arcadie* ou l'*Intérieur de deux familles*, trad. par Fuchs (1809 et 1829, 4 vol.); *Petits romans et contes choisis* (1814, 4 vol.); *Romulus*, roman historique (Strasbourg et Paris, 1801, 2 vol.); *Rosaure* ou l'*Arrêt du destin*, trad. par la comtesse de Montholon (1818, 3 vol.); *Saint-Julien, histoire d'une famille*, trad. par Delamarre (1801, 3 vol.); les *Séductions*, trad. par la comtesse de Montholon (1824, 2 vol.); *Silvius et Valeria* ou le *Pouvoir de l'amour*, trad. par Mme Voïart (1819, 2 vol.); le *Spectre des ruines* ou la *Famille Planteau*, trad. par du Haume (1826); le *Testament*, trad. par Fuchs (1812, 3 vol.); la *Victime persécutée* ou les *Malheurs de don Raphaël Aguillas* (Paris, 1823, 3 vol.); le *Village de Lobenstein* ou le *Nouvel enfant trouvé*, trad. par Mme de Montolieu (Genève et Paris, 1802, 5 vol.); les *Voies du sort*, trad. par Mme Voïart (1821, 4 vol.); *Walter* ou l'*Enfant du champ de bataille*, trad. par Villemain (1816, 4 vol.); *William Hilnet* ou la *Nature et l'amour*, trad. par Mme de Colbert (Paris, 1801, 3 vol.), livre rare qui a été tiré à peu d'exemplaires, etc.

Auguste Lafontaine peint avec grâce et facilité, dans presque tous ses romans, les scènes naïves et touchantes de la vie de famille. « Les caractères de ses personnages sont bien dessinés, dit M. Lindau, ses situations heureuses et intéressantes, son style facile et agréable; mais on lui reproche, avec raison, cette sentimentalité outrée qui rend la lecture de ses œuvres fatigante. » Ajoutons qu'il manque de vigueur et de variété. Il est uniforme, monotone, sans élan, sans profondeur dans l'observation, sans relief, et ne peint guère que des personnages vertueux. On lui doit, en outre, une comédie en trois actes, la *Fille de la nature* (1793), et une tragédie intitulée *Automne* ou le *Vœu monastique* (1795). Vers la fin de sa vie, Lafontaine donna un travail sur les *Tragédies d'Eschyle* (Halle, 1822, 2 vol.), dans lequel il rétablit les textes altérés, selon lui, par les copistes.

LAFONTAINE (Louis DE), mécanicien français, né à Rouen en 1782, mort en 1811. Il acquit, par de longues études, de profondes connaissances en mécanique, s'attacha surtout à inventer et à perfectionner des machines destinées à filer le lin et le coton, et reçut une récompense à l'Exposition de 1806. On lui doit : *Abrégé de toutes les sciences géographiques* (1802); *Mémoire sur les rouages en général et sur les divers engrenages* (1806), avec planches; *Recherches sur les moyens d'obtenir la dessiccation la plus prompte pour les opérations de la teinture*, dans les *Annales des arts et manufactures*.

LAFONTAINE (Louis-Marie-Henri THOMAS, dit), artiste dramatique français, né à Bordeaux en 1826. Il appartient à la famille de Thomas, l'auteur des *Eloges*. Ses parents, qui le destinaient à la carrière ecclésiastique, l'envoyèrent au séminaire. Une nuit, il franchit les murs de ce qu'il considérait comme une prison. Pressé par la faim, il prit un engagement sur un navire de commerce. Quelque temps après, il entra comme commis dans un magasin de nouveautés. C'est alors (il avait environ dix-huit ans) qu'il résolut de se faire comédien. Ayant débuté, sous le nom de **Charles Roock**, dans la *Tour de Nesle*, il quitta peu après la ville de province où il se trouvait pour aller chercher à Paris la gloire et la fortune. N'ayant pas l'argent nécessaire pour le voyage, il lui vint à l'esprit de se faire colporteur, et ce fut un ballot sur le dos, faisant à pied la route, qu'il arriva enfin à Paris. Au bout de quelque temps, il parvint à se faire admettre au théâtre des Batignolles, où il ne tarda pas à attirer l'attention, et il parut ensuite à la Porte-Saint-Martin. De là, il passa, vers 1852, au Gymnase, où commença véritablement sa réputation. La façon originale et puissante avec laquelle il interpréta les principaux rôles dans *Faust*, le *Mariage de Victorine*, la *Femme qui trompe son mari*, *Philiberte* (1853), le *Pressoir*, le *Fils de famille* (1853), *Diane de Lys*, etc., lui valut, de la part de la critique, des éloges qui le décidèrent à demander son admission au Théâtre-Français. Il parvint à y débuter; mais son talent inégal, incorrect et quelque peu abrupt, y fut peu goûté, et il ne put obtenir un engagement. Etant entré au Vaudeville, il y créa, avec un grand éclat, en 1857, le rôle de Roswein, dans *Dalila*, et divers autres rôles, notamment dans la *Seconde jeunesse* (1859). L'année suivante, Lafontaine revint au Gymnase, où il obtint de nouveaux succès dans les *Pattes de mouches* (1860), le *Gentilhomme pauvre*, le *Mariage d'aujourd'hui*, la *Vertu de Célimène* (1861), la *Perle noire*, les *Ganaches* (1862), le *Démon du jeu* (1863). Au mois de février de cette même année, il épousa une actrice de ce théâtre, Mlle Victoria, et quelques mois après, un ordre du ministre d'Etat Walewski passa outre au refus d'admission par les artistes de la Comédie-Française, et l'imposa, en même temps que sa femme, comme sociétaire à notre première scène. Lafontaine eut à lutter contre de très-fortes préventions; on ne lui confia que quelques rôles secondaires dans le *Dernier quartier*, dans le *Gendre de M. Poirier*, etc. Toutefois, en 1865, il créa avec talent le rôle d'Alvarez dans le *Supplice d'une femme* (1865), et il débuta ensuite dans le grand répertoire classique, le *Misanthrope*, *Tartufe*, etc. Mais il finit par donner sa démission de sociétaire et par quitter la Comédie-Française, pour jouer sur des théâtres où il se trouve à la fois plus à l'aise et plus applaudi.

« Il n'a manqué à Lafontaine, dit M. Sarcey, que d'avoir passé par le Conservatoire et d'y avoir appris l'orthographe de son métier. » Il a de grandes qualités dramatiques, et joue avec une verve éclatante et chaude. Très-inégal, il est souvent excellent, mais il manque souvent aussi de goût et de mesure. — Cet artiste est le frère de M. André THOMAS, auteur de la comédie le *Pamphlétaire*.

LAFONTAINE (Victoria VALOUS, dame), actrice française, femme du précédent, née à Lyon en 1840. Elle débuta au théâtre National que dirigeait, à la Guillotière, Jérôme Coton, si connu à Lyon par ses professions de foi et ses affiches divertissantes, de 1849, et fit ensuite partie d'une troupe nomade qui exploitait le Midi. Quelques années plus tard, ayant été engagée au Gymnase, elle s'y fit aussitôt remarquer par son intelligence, par un naturel heureux, par une voix sympathique, par une sensibilité pleine de grâce et de charme, et elle se vit successivement applaudie dans les rôles de Madeleine, du *Gentilhomme pauvre* (1860); de Marthe, dans *Piccolino;* de Christine, dans la *Perle noire;* de Marguerite, dans les *Ganaches;* d'Amélie, dans le *Démon du jeu* (1863). La façon exquise dont elle avait joué la plupart de ces rôles lui avait valu les éloges unanimes de la presse, lorsqu'elle épousa, en 1863, son camarade Lafontaine. Quelques mois après son mariage elle entra, par ordre ministériel, au Théâtre-Français comme sociétaire, avec son mari. Mais, sur cette vaste scène, auprès d'actrices d'un art consommé, elle tomba au second rang, et n'obtint plus les brillants succès qu'elle avait eus au Gymnase. Elle se fit remarquer, néanmoins, dans *Il ne faut jurer de rien*, dans l'*Ecole des femmes*, dans les rôles de Louise, de *Mme Desroches* (1868), de Camille, de *Paul Forestier* (1869), etc. Mais voyant que, malgré tous ses efforts, elle ne pouvait prendre pied rue Richelieu, elle donna sa démission de sociétaire, et fit régler, en 1871, sa pension de retraite. En 1865, Mme Victoria Lafontaine a cédé gratuitement à la municipalité de Lyon, pour y établir une école gratuite de jeunes filles, une petite maison qu'elle avait achetée à Mont-Chat, près de cette ville.

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ (Armand-Désiré DE), antiquaire et érudit français, né en Poitou en 1784, mort en 1847. Il entra de bonne heure dans la magistrature, fut nommé, en 1808, conseiller auditeur à la cour d'appel de Poitiers, puis, en 1809, procureur impérial au tribunal de la Rochelle, et revint, en 1813, à Poitiers avec le titre de conseiller. Il s'était d'abord occupé d'études de jurisprudence, mais il se sentit bientôt invinciblement attiré vers les recherches d'archéologie et d'histoire, et recueillit une foule de chartes et de documents inédits, qui lui servirent pour publier un grand nombre d'ouvrages. Il reçut, en 1838, le titre de membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et fut, en outre, associé à plus de trente sociétés savantes, françaises ou étrangères. On a de lui : *Manuel raisonné des officiers de l'état civil* (1813, in-12); *Vie et correspondance de Duplessis-Mornay* (1822-1842, 12 vol.), en collaboration avec Auguis; *Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France* (1826, 2 vol. in-8º), son ouvrage le plus remarquable; *Philippe de Commines en Poitou* (1836, in-8º); *Notice sur l'Ile-Dieu* (1836, in-8º); les *Arts et métiers à Poitiers* (1837, in-8º); *Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent* (1838, in-8º); *Notice sur le maréchal de La Meilleraye* (1840, in-8º); les *Chroniques fontenaisiennes* (1841, in-8º); les *Coutumes de Charroux* (1842, in-8º); *Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*, qui s'arrête à l'année 963 (1843, in-8º); *Journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats à Saint-Maixent* (1846, in-8º), etc. Il avait aussi publié, sous le titre de *Revue anglo-française* (1833-1843, 28 livraisons), un recueil trimestriel destiné à réunir tous les faits communs à l'Aquitaine, à la Normandie et à l'Angleterre.

LAFORCE, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. O. de Bergerac; pop. aggl., 194 hab. — pop. tot., 1,074 hab. Commerce de vins et de bestiaux.

LA FORCE (CAUMONT DE), famille française qui tire son nom de la terre de La Force, située près de Bergerac, en Périgord. Cette terre fut érigée d'abord en marquisat (1609), puis en duché-pairie (1637). La famille de Caumont de La Force a produit un assez grand nombre d'hommes distingués, à qui nous allons consacrer des notices.

LA FORCE (Jacques-Nompar DE CAUMONT, duc DE), maréchal de France, né en 1558, mort en 1652. Il était fils de François de Caumont, qui fut massacré à la Saint-Barthélemy. Lui-même n'échappa à la mort, dans cette circonstance, qu'en feignant d'avoir été frappé, et en se laissant tomber au milieu des cadavres de son père et des autres membres de sa famille. C'est de lui que Voltaire a dit :

> De Caumont, jeune enfant, l'étonnante aventure
> Ira, de bouche en bouche, à la race future.

Le souvenir de ces scènes affreuses, dont la relation détaillée se trouvait dans un manuscrit longtemps conservé dans les archives de la maison de La Force, laissa une ineffaçable empreinte dans l'âme du jeune de Caumont; aussi, lorsque Henri IV se mit à la tête des protestants, il fut un des premiers à se ranger sous ses drapeaux, et il se distingua en plusieurs occasions. Lorsque Louis XIII monta sur le trône, il se joignit aux réformés soulevés, et défendit vigoureusement Montauban contre le roi en personne (1621). L'année suivante, il s'empara de Sainte-Foy, et n'en ouvrit les portes à Louis XIII que moyennant une indemnité de 20,000 écus et le bâton de maréchal. Tous ces chefs de parti grands seigneurs ne se piquaient pas, comme on sait, d'être incorruptibles. Envoyé en Piémont, il prit Saluces, en 1630, et battit les Espagnols à Carignan. De 1631 à 1633, il envahit plusieurs fois la Lorraine, se distingua encore dans d'autres campagnes en Allemagne, et fut créé duc et pair en 1637. A l'âge de quatre-vingt-dix ans, il se remaria; en 1652, ce vieux habitué des guerres civiles se déclara pour le prince de Condé; il mourut peu de temps après. Jacques de Caumont eut huit fils, dont quelques-uns se distinguèrent dans les armées. Il avait laissé des mémoires qui restèrent longtemps inédits. Ils n'ont été publiés que de nos jours par le marquis de Lagrange, sous ce titre : *Mémoires authentiques de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnau* (Paris, 1843, 4 vol. in-8º).

LA FORCE (Armand DE CAUMONT, duc DE), maréchal de France, fils aîné du précédent, né vers 1580, mort en 1675. Il suivit son père dans la plupart de ses expéditions, devint maréchal de camp en 1625, battit et fit prisonnier le général Colloredo, à Baccarat (1636), eut deux chevaux tués sous lui au siége de Fontarabie (1638), devint lieutenant général en 1641, et obtint le bâton de maréchal, à la mort de son père. La Force devint en même temps duc et pair (1652).

LA FORCE (Jean DE CAUMONT, DE), marquis de MONTPOUILLAN, chef protestant français, frère du précédent, mort en 1621. Il fut enfant d'honneur de Louis XIII, dont il devint le favori, et auprès duquel il introduisit les trois frères de Luynes. Ceux-ci se servirent de lui pour se défaire du maréchal d'Ancre, et s'en débarrassèrent ensuite en le poussant avec son père dans la révolte des réformés. Il combattit au siége de Montauban, se renferma ensuite dans Tonneins, qu'il ne put défendre contre les troupes royales, et mourut d'une blessure reçue pendant le siége de cette ville. Il avait aussi écrit des *Mémoires*, qui ont été publiés avec ceux de son père.

LA FORCE Henri-Nompar DE CAUMONT, marquis DE CASTELNAU, duc DE), général français, frère des deux précédents, né en 1582, mort en 1678. Il eut Henri IV pour parrain, accompagna, en 1601, le maréchal de Biron dans son ambassade en Suisse, et, pendant la minorité de Louis XIII, prit part, comme son père, aux agitations des protestants dans le midi de la France. Il se distingua au siége de Montauban, où il tua le duc de Mayenne, s'empara de Montplanquin, en 1622, et, réconcilié avec la cour, suivit son père dans toutes ses campagnes. Il devint maréchal de camp en 1638, prit parti pour Condé pendant les troubles de la Fronde, et, son frère aîné étant mort sans enfants, hérita des titres de duc et de pair. Il a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés à la suite de ceux de son père.

LA FORCE (Pierre DE CAUMONT, DE), marquis de CUGNAC, général français, fils du précédent, mort vers 1660. Il servit sous les ordres de son père et de son grand-père pendant la guerre contre la Lorraine, assista, en 1634, aux siéges de Nancy, d'Epinal, de Haguenau, de Saverne et de Lunéville, combattit successivement aux siéges de Vaudemont (1635), de Corbie (1636), de Saint-Omer (1638), à Hesdin (1639), à Arras (1640), etc., puis en Italie, de 1644 à 1647, embrassa le parti de la Fronde en 1649, et quitta ensuite le service.

LA FORCE (Armand DE CAUMONT, DE), marquis de MONTPOUILLAN, général français, frère du précédent, né en 1615, mort en 1701. Il fit ses premières armes dans le Languedoc, en 1632, servit ensuite en Lorraine, comme son frère, et se trouva aux mêmes combats que ce dernier. Il revint en Guyenne en 1637, assista à la prise de la Salvetat et de la Bidassoa, et devint mestre de camp en 1644, puis maréchal de camp en 1651. Il embrassa à cette époque le parti de Condé, pour lequel il leva un régiment, fut arrêté, en 1653, et emprisonné à Blaye, fit, bientôt après, sa paix avec la cour, et fut élevé, en 1655, au grade de lieutenant général. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande, où il devint lieutenant général des armées de la République et gouverneur de Naarden.

LA FORCE (Henri-Jacques-Nompar DE CAUMONT, duc DE), cousin du précédent, mort en 1699. Fermement attaché, comme ses ancêtres, à la foi protestante, il fut député, en 1660, par la basse Guyenne, au synode national de Loudun, et devint le chef le plus influent du parti réformé. Après la révocation de l'édit de Nantes, il refusa d'abjurer, et fut enfermé, en 1689, à la Bastille, où il demeura deux ans. Conduit ensuite au couvent de Saint-Magloire, il finit par abjurer. — Sa seconde femme, Suzanne DE BERINGHEN, résista jusqu'à la fin à toutes les persécutions qu'on lui fit subir pour l'amener à la foi catholique. Après la mort de son mari, elle alla passer le reste de ses jours en Angleterre.

LA FORCE (Henri-Jacques-Nompar DE CAUMONT, duc DE), fils du précédent, né en 1675, mort en 1726. Enlevé à sa famille après la révocation de l'édit de Nantes, il fut élevé par les jésuites, qui en firent un catholique aussi forcené que ses parents étaient zélés protestants. Il se signala dans les persécutions qui eurent lieu contre les réformés en Saintonge et en Guyenne, et dirigea les dragonnades avec une barbarie des plus grandes. Il entra, en 1715, à l'Académie française, devint, l'année suivante, vice-président du conseil des finances et membre du conseil de régence, favorisa l'adoption du système de Law, et, après la déconfiture de ce dernier, fut poursuivi comme agioteur et accapareur,

LA FORCE (Charlotte-Rose DE CAUMONT, DE), femme auteur, de l'Académie des *Ricovrati*, de Padoue, célèbre par ses poésies, ses romans, mais plus encore par ses aventures galantes et par sa vie agitée, née au château de Casenove, près d'Albi, vers 1654, morte à Paris en 1724. Elle était fille de François de Caumont, marquis de Castelmoron, maréchal de camp. Charlotte était dénuée de beauté; de plus, elle était pauvre, sa famille ayant été ruinée lors des guerres de religion; mais les charmes d'un esprit vif et cultivé rendaient aimable sa société; aussi fut-elle recherchée à l'égal des plus belles dames de la cour de Louis XIV. Admise auprès de Mlle de Guise, en qualité de demoiselle de compagnie, elle parut au Louvre et à Versailles. S'il faut en croire la princesse Palatine, le premier de ses amants fut le Dauphin lui-même. Après lui, elle eut le marquis de Nesles, qu'elle ensorcela si bien, qu'il voulait l'épouser, et que, ses parents s'étant formellement opposés à cette union, il essaya de se tuer. Quittée par lui, Mlle de La Force s'en consola dans les bras de Baron, le père. On raconte même, à propos de ces amours du célèbre acteur, une anecdote qui égaya beaucoup la cour et la ville. Un jour, Baron entre dans la chambre à coucher de sa maîtresse sans frapper à la porte, ainsi qu'il croyait en avoir le droit; la belle demoiselle était en compagnie de deux prudes, toutes confites en prières; elle crut devoir faire un coup d'autorité, et, le prenant de très-haut avec son amant, elle lui reprocha son inconvenance, lui demanda de quel droit il entrait chez elle si familièrement. Baron, sans se déconcerter, répondit : « Je vous fais mes excuses, mademoiselle; je venais chercher mon bonnet de nuit que j'ai oublié ce matin. » Mlle Caumont de La Force avait dépassé la trentaine lorsqu'elle conquit le jeune fils du président de Briou, qui fit pour elle folie sur folie. Le président de Briou, après avoir essayé de tous les moyens pour détacher son fils de cette courtisane titrée, l'avait renfermé comme un écolier. « Mais, dit la princesse Palatine, La Force a l'esprit inventif; elle gagna un musicien ambulant qui accompagnait des ours dansants, et fit dire à son amant qu'il n'avait qu'à demander à voir danser les ours dans sa cour et qu'elle viendrait cachée sous une peau de ces animaux. S'étant fait coudre, en effet, dans une peau d'ours, elle se fit conduire chez M. de Briou, dansa comme les bêtes et s'approcha du jeune homme, qui, faisant semblant de jouer avec cet ours, eut le temps de s'entretenir avec elle et de convenir de ce qu'ils allaient faire. »

Sur les conseils de Mlle de La Force, le jeune Briou feignit d'être pour toujours détaché de sa maîtresse; on le laissa libre; il en profita pour voler auprès d'elle, et demeura caché jusqu'au jour de sa majorité, advenue au commencement de 1687. Le 22 mai de cette même année, il se maria avec elle. Le président de Briou fit jeter son fils à Saint-Lazare et intenta un procès; en juillet 1689, la cour du Châtelet déclara qu'il y avait eu abus dans la célébration du mariage et qu'il était nul, condamna la demoiselle de La Force à 1,000 livres d'amende, le sieur de Briou à 3,000 livres, et ordonna que le prêtre qui avait célébré le mariage serait poursuivi à la requête du procureur général.

C'est alors que la femme galante, un peu passée de mode, chercha dans les lettres une diversion à ses chagrins et des ressources pour vivre. Elle a laissé des poésies, parmi lesquelles il faut remarquer une *Epître à Mme de Maintenon*, qui n'est point sans élégance; un poëme dédié à la princesse de Conti, sous le titre de : *Château en Espagne*, où elle montre du talent et de l'imagination, et des romans en assez grand nombre. Nous citerons les principaux : les *Fées, contes des contes*, par Mlle de *** (1692, in-12); *Histoire secrète de Marie de Bourgogne* (1694, 2 vol. in-12); *Histoire secrète de Navarre* (Paris, 1696, 2 vol. in-12); *Histoire secrète des amours de Henri IV, roi de Castille, surnommé l'Impuissant* (1695); *Gustave Wasa*, roman historique (Lyon, 1698, 2 vol. in-12); *Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, avec les intrigues des règnes de Henri III et de Henri IV* (Nancy, 1703, in-12); enfin, *Anecdotes du* XVIe *siècle* ou *Intrigues de cour, avec les portraits de Charles IX, Henri III et Henri IV* (1741, 2 vol. in-12). On lui attribue, en outre, quelques couplets licencieux pour lesquels Louis XIV la força de s'enfermer dans un couvent. Elle y mourut peu de temps après.

LA FORCE (Louis-Joseph NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), général et pair de France, né en 1768, mort en 1838. Il était, par sa mère, petit-fils du maréchal de Tourville. Entré au service de bonne heure, il émigra à la Révolution, combattit dans l'armée des princes, rentra en France en 1809, fit la campagne de Russie avec beaucoup de distinction, en qualité de colonel d'état-major, devint membre du Corps législatif en 1811, pair de France à la Restauration, puis maréchal de camp et commandant du département de Tarn-et-Garonne.

LA FORCE (François-Philibert-Bertrand NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), homme politique français, frère du précédent, né à Paris en 1772, mort en 1854. Emigré à la Révolution, il servit dans l'armée des princes, passa ensuite au service de l'Angleterre et rentra en France sous le Directoire. Sous la Restauration, il commanda longtemps la garde nationale à cheval de Paris; fit, de 1815 à 1827, partie de la Chambre des députés, et, son frère étant mort sans enfants, hérita du titre de duc en 1838. Il fut élevé à la pairie l'année suivante.

LA FORCE (Auguste NOMPAR, comte DE CAUMONT DE), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort en 1871. Il entra au service en 1822, comme sous-lieutenant de lanciers, fit, en 1831, la campagne de Belgique dans l'état-major du général Gérard, et, à son retour en France, demanda à être mis en disponibilité. Il ne joua aucun rôle politique pendant le règne de Louis-Philippe, servit dans la garde nationale après la révolution de Février 1848, se distingua aux journées de Juin, et fut nommé sénateur en 1852. Il se borna, dans la Chambre haute, à donner constamment son approbation à la politique impériale. — Sa femme, Edmée-Antoinette-Gislaine de VISCHER DE CELLES, comtesse DE CAUMONT DE LA FORCE, avait une intelligence remarquable, mais un caractère entier et difficile. Elle fut assassinée, le 20 février 1856, dans son hôtel des Champs-Elysées, où elle vivait dans l'isolement, par un Wurtembergeois nommé Antoine Baumann, qu'elle occupait à la demi-journée. A la suite d'une altercation qui eut lieu entre eux, ce dernier la tua, la transporta dans un bûcher, s'empara d'une somme de 45 francs et fut arrêté au moment où il cherchait à s'enfuir. Le jury de la Seine condamna Baumann aux travaux forcés à perpétuité.

LA FORCE (Jean-Aimar PIGANIOL DE), historien français. V. PIGANIOL DE LA FORCE.

LA FOREST (P. DE), archevêque de Rouen et cardinal, né près du Mans en 1314, mort en 1361. Il fut successivement chancelier des duchés de Normandie et d'Aquitaine, puis chancelier de France et évêque de Paris, prit une part très-active aux affaires politiques de son temps, et rendit de grands services à Philippe de Valois, au roi Jean, ainsi qu'au Dauphin (depuis Charles V), pendant la captivité du premier.

LA FOREST (A. DE), écrivain français, né à Lyon. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, entra dans les ordres et devint curé à Lyon. On lui doit : *Instruction pour ramener les réformés à l'Eglise romaine* (in-12); *De l'usure et des intérêts* (Cologne, 1767, in-12).

LA FOREST (Antoine-René-Charles-Mathurin, comte DE), diplomate français, né à Aire (Pas-de-Calais) en 1756, mort en 1846. Après avoir servi comme sous-lieutenant, il entra dans la diplomatie, fut attaché comme élève au département des affaires étrangères et devint successivement secrétaire de légation aux Etats-Unis (1778), vice-consul de la Caroline et de la Géorgie (1783), et consul général. Rappelé en France en 1793, il repartit la même année pour l'Amérique, comme membre de la nouvelle légation française, à la tête de laquelle était Fauchet, revint deux ans plus tard dans son pays, et vécut dans la retraite jusqu'en 1797. A cette époque, Talleyrand, devenu ministre des affaires étrangères, l'attacha, comme chef de division, à son administration. Devenu, en 1799, commissaire central près de l'administration des postes, de La Forest n'en continua pas moins à s'occuper d'affaires politiques, assista, en 1800, au congrès de Lunéville, puis devint ministre plénipotentiaire près de la cour de Bavière (1801), ministre extraordinaire près du congrès de Ratisbonne (1802), ministre à Berlin (1803), où il ne put réussir à maintenir la Prusse dans la neutralité, et fut envoyé, en 1808, en Espagne, où il remplaça M. de Beauharnais et resta jusqu'en 1813. La même année, il fut chargé des arrangements secrets et de la conclusion du traité qui replaça Ferdinand VII sur le trône d'Espagne. Après la première abdication de Napoléon, le gouvernement provisoire confia à La Forest le portefeuille des affaires étrangères, que Louis XVIII donna quelque temps après à Talleyrand; mais le roi nomma en même temps ce diplomate commissaire pour la préparation du traité de Paris. Rayé, pendant les Cent-Jours, de la liste des conseillers d'Etat, il n'en fut pas moins élu par le département de Loir-et-Cher membre de la Chambre des représentants. Sous la seconde Restauration, il se vit rétabli sur la liste des conseillers d'Etat, puis devint pair de France (1819), ministre d'Etat (1825) et enfin membre du conseil privé.

LA FOREST (PIHAN DE), jurisconsulte français. V. PIHAN DE LA FOREST.

LA FORET, servante de Molière, mais servante un peu maîtresse, présidant au ménage, ayant la haute main dans la maison; une Nicole, une Toinette, non une Martine ou une « pauvre Françoise » qui « sue à frotter les planchers. »

On ne sait rien ou presque rien de cette bonne La Foret au jugement si sain, à l'esprit si droit, si sûr, si ce n'est la part qu'elle a prise à la vie de Molière. Au fait, c'est là seulement ce qui nous intéresse. M. Eugène Noël, dans une étude pleine d'intérêt consacrée à l'auteur du *Misanthrope* et de *Tartufe*, donne, en passant, un souvenir à cette femme savante sans le savoir, à ce critique d'instinct, à ce collaborateur du plus grand génie comique dont le nom soit inscrit dans l'histoire littéraire de tous les temps. « Tout le monde sait, dit M. Noël, que Molière consultait La Foret sur ses pièces; il voulut un jour éprouver son bon sens, et lui lut, comme de lui, une comédie de Grécourt; mais, à chaque parole : « Ce n'est pas vous, s'écriait-elle, qui avez fait cela. »

Cette bonne femme n'eut pas seulement sur Molière l'influence d'un excellent critique, elle lui fournit aussi ces admirables types de Mme Jourdain et de la nourrice Jacqueline dans le *Médecin malgré lui.*

Lorsqu'il lui faisait la lecture de ses pièces, il ne voulait pas qu'elle les entendît seule. Il faisait venir les enfants de tous ses comédiens; il lisait *Pourceaugnac*, le *Médecin malgré lui*... On riait aux éclats; il observait et faisait son profit des contenances de ce naïf auditoire.

Tout se rattachait tellement au théâtre autour de Molière, qu'il réussit à faire monter sur la scène toute sa maison. La pauvre La Foret y parut un jour d'une bien étrange manière. Madeleine Béjart, qui était bel esprit, avait fait une comédie en cinq actes sur le sujet de don Quichotte. Molière voulut être Sancho : il fallut donc un âne, on en eut un; il fut confié aux soins de La Foret, qui en fit si bien l'acquit de sa conscience, que, dans la crainte de quelque malencontre pour le pauvre animal, elle ne manquait jamais de l'accompagner jusque sur le théâtre. Un certain soir, on l'avait préparé à jouer son rôle; La Foret, derrière les coulisses, le tenait par la bride, Molière monté dessus; mais voici le baudet pris de la fantaisie d'entrer avant son tour. Molière s'écriait : « La Foret, retenez ce maudit âne. » La digne fille faisait tous ses efforts, mais en vain; l'animal emporta maître et servante au milieu des acteurs, sur la scène. Le public fit à Sancho, à La Foret et à l'âne un accueil tout français. La Foret, depuis ce jour-là, ainsi que Molière, aima toujours ce bon public, tant elle l'avait, disait-elle, trouvé honnête.

Cette bonne fille était un vrai bonheur dans la maison de Molière; il trouvait, grâce à elle, son foyer moins sombre.

LAFORGE (Jean DE), poëte français, qui vivait au XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il habitait Paris. On lui doit les ouvrages suivants : le *Cercle des femmes savantes* (Paris, 1663, in-12), dialogue en vers héroïques, dans lequel l'auteur passe en revue soixante-sept femmes remarquables de l'époque; la *Hongrie sauvée* (1644, in-4°), poëme héroïque; la *Joueuse dupée* (1664, in-4°), comédie en un acte et en vers, dont l'action est naturelle et le style passable.

LAFORGE (Louis DE), médecin et philosophe français du XVIIe siècle. Il fut l'ami de Descartes, un de ses plus chauds partisans, et il était considéré comme un des plus habiles défenseurs de son maître. On lui doit d'abord un commentaire sur le traité de Descartes, ayant pour titre : *De homine*. Mais son ouvrage le plus estimé, écrit en français, puis traduit en latin, est intitulé : *Traité de l'âme humaine, de ses facultés, de ses fonctions et de son union avec le corps d'après les principes de Descartes* (Paris, 1664, in-4°). « M. de Laforge a réuni dans cet ouvrage, dit Baillet, tout ce que M. Descartes avait dit de plus beau et de meilleur en plusieurs endroits de ses écrits; il est même allé plus loin : il a expliqué en détail plusieurs choses que M. Descartes n'a touchées qu'en passant. » Il s'agit des rapports de l'âme et du corps, sur lesquels Descartes ne s'explique point, ce qui a donné lieu plus tard au système de l'influx physique et à celui du médiateur plastique du philosophe anglais Cudworth. De Laforge réduit à deux causes celles qui président à l'union de l'âme et du corps, la volonté divine et la volonté humaine. L'ouvrage de de Laforge a obtenu un certain succès lors de son apparition. La traduction latine dont il a été question plus haut est de Glayder et a pour titre : *Tractatus de mente humana ejusque facultatibus et functionibus* (Paris, 1666, 1 vol. in-4°).

LA FORGE (Anatole DE), publiciste et homme politique, né à Paris en 1821. Il entra fort jeune dans la diplomatie, remplit une mission en Espagne en 1846, et donna sa démission après la révolution de 1848. Il collabora à l'*Estafette*, entra ensuite à la rédaction du *Siècle*, où, pendant la durée de l'Empire, il se fit remarquer par l'ardeur avec laquelle il défendit la cause des peuples opprimés, notamment celle de l'Italie et de la Pologne, par ses idées libérales, et par plusieurs polémiques fort vives au sujet du principe des nationalités et du pouvoir temporel du pape. Très-populaire en Italie, où il s'était lié avec les chefs du parti national, particulièrement avec Manin et Montanelli, il fit partie de la députation qui conduisit à Venise, en 1868, les restes de Manin, mort en France en 1857, et il reçut dans cette ville le plus chaleureux accueil. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma M. de La Forge préfet du département de l'Aisne, dont la plus grande partie, notamment le chef-lieu, était au pouvoir des Prussiens. Il s'établit à Saint-Quentin, où il organisa aussitôt la résistance. L'ennemi ayant attaqué, le 8 octobre, cette ville ouverte, que protégeaient de simples barricades, M. de La Forge se mit à la tête des gardes nationaux, des pompiers, des francs-tireurs, et fit une telle résistance, que les Prussiens battirent en retraite. Pendant cette journée, le vaillant préfet reçut une grave blessure à la jambe. Le gouvernement le félicita de sa brillante conduite et le nomma officier de la Légion d'honneur. La défense de Saint-Quentin eut d'autant plus de retentissement, que c'était pour la première fois, depuis le commencement de la guerre, qu'une ville ouverte osait résister à l'ennemi. Quelque temps après, un corps d'armée ayant fait un retour offensif contre Saint-Quentin, et le comité de défense s'étant opposé à ce qu'on reprît une seconde fois les armes, M. de La Forge donna sa démission de préfet et se rendit auprès de Gambetta à Tours. Ardent patriote et chaud républicain, il se mit, bien que souffrant encore de sa blessure, à la disposition du gouvernement, qui le nomma, au commencement de janvier 1871, vice-président civil du camp de Bordeaux, puis, le 9 du même mois, préfet des Basses-Alpes. M. de La Forge fit appel, dans ce nouveau poste, au patriotisme de tous les partis, s'attacha à exciter l'élan national, et donna sa démission le 16 février suivant. Partisan de la guerre à outrance, il écrivait à Emmanuel Arago, le 11 février 1871 : « L'Assemblée va se prononcer entre la paix et la guerre. Si c'est la paix avec cession de territoire, je quitterai la France; si c'est la continuation de la guerre, je partirai, quoique éclopé, avec la brigade qui marchera la première à l'ennemi. » Depuis lors, M. de La Forge a vécu dans la retraite. On lui doit les ouvrages suivants : l'*Instruction publique en Espagne* (1847, in-8°); *Des vicissitudes politiques de l'Italie dans ses rapports avec la France* (1850, 2 vol. in-8°); *Histoire de la république de Venise sous Manin* (1853, 2 vol. in-8°); la *Peinture contemporaine en France* (1856, in-8°); la *Guerre, c'est la paix* (1859); la *Question des duchés* (1859); l'*Autriche devant l'opinion* (1859); la *Liberté* (1862); les *Utopistes en Italie* (1862); la *Pologne devant les Chambres* (1863); la *Pologne en* 1864 (1864); *Lettre à Mgr Dupanloup à propos de la Pologne* (1865), etc.

LAFORGUE (L.), chirurgien-dentiste, mort au commencement de ce siècle. On a de lui : *Effet des nerfs et du fluide des nerfs* (1788, in-8°); *Dissertation sur l'art de conserver les dents* (1788-1790, in-8°); *Dix-sept articles relatifs aux maladies des dents* (1799, in-8°); *Théorie et pratique de l'art du dentiste* (1802-1810, 2 vol. in-8°); *De la séméiologie buccale* (1810, in-8°), etc.

LA FORTELLE, auteur dramatique français, qui vivait dans la première moitié de ce siècle. Il a fait représenter, sous l'Empire et la Restauration, un grand nombre de pièces sur les théâtres du Vaudeville et des Variétés. Nous citerons, entre autres, les suivantes : *Tout pour l'enseigne* ou la *Maladie du jour;* le *Mot de l'énigme;* l'*Ecole des gourmands;* le *Château et la chaumière; Cassandre, malade imaginaire; Croûton* ou l'*Aspirant au Salon* (1814); *Poisson chez Colbert; Une visite à Saint-Cyr; Voltaire chez Ninon;* le *Cordier de Samarcande* (1815).

LA FOSSE (Charles DE), peintre français, né à Paris en 1640, mort en 1716. Il était fils de La Fosse, fameux joaillier de la cour. Confié de bonne heure aux soins de Lebrun, il fut bientôt un de ses meilleurs élèves et obtint, par la faveur de son maître, une pension qui lui permit de passer quelques années en Italie. Il débuta à Rome par des fresques remarquables, mais qui n'ont laissé de trace que dans les relations artistiques de l'époque; elles lui acquirent en Italie une certaine notoriété. De Rome, il fut appelé à Lyon pour decorer une chapelle; Landon nous apprend que son œuvre ne comptait pas moins de dix tableaux; deux seulement ont survécu, une *Visitation* et une *Adoration des mages*. Ces deux vastes compositions, œuvres de jeunesse, n'offrent encore qu'un très-petit nombre des qualités éminentes qui distinguèrent plus tard la peinture de de La Fosse; elles sont conçues dans la manière théâtrale et pompeuse de Lebrun, dont elles semblent être une sorte de paraphrase. Il revint à Paris, où l'attendait la faveur royale. Louis XIV lui confia aussitôt d'importantes peintures aux Tuileries, à Marly et à Trianon. Il reste de ces travaux quatre grands tableaux, qui étaient encore aux Tuileries sous le second Empire, et une petite composition, d'un goût exquis, d'une couleur harmonieuse et douce, que l'on voit aujourd'hui dans la chapelle du grand Trianon. Immédiatement après, il exécuta à Saint-Eustache les décorations de la chapelle du mariage, pendant que Mignard était chargé de celles de la chapelle du baptême. « L'émulation, dit d'Argenville, excita sa verve; son tableau se distingua par la couleur et fut généralement applaudi. » Ce travail, vanté par tous les contemporains, a disparu lors de la reconstruction du portail. Mais la renommée était venue au peintre et lui attirait des commandes magnifiques. Les religieuses de l'Assomption voulurent qu'il peignît à fresque le chœur et le dôme de leur église. Dans le chœur, il peignit la *Trinité;* quant au dôme, la moitié seulement était peinte à fresque; l'artiste y avait représenté l'*Assomption de la Vierge.* Mlle de Montpensier lui fit décorer son château de Choisy et lui demanda un tableau pour la chapelle qu'elle avait à Saint-Sulpice.

L'Académie, nouvellement instituée, consacra les succès extraordinaires de La Fosse, en le recevant dans son sein. Le morceau de réception de l'artiste fut l'*Enlèvement de Proserpine*, accueilli avec enthousiasme par le public, et à la suite duquel La Fosse fut nommé professeur, puis recteur de l'Académie. Vers cette époque, il fut appelé en Angleterre par les propositions magnifiques de lord Montaigu, qui lui fit décorer son palais de Londres. D'Argenville signale dans ce travail deux plafonds : l'*Apothéose d'Isis* et l'*Assemblée des dieux*, qui, suivant lui, réunissent au plus éclatant coloris une grande intelligence et la meilleure ordonnance du sujet. Ces peintures firent grand bruit ; Guillaume III vint les visiter et engagea La Fosse à ne plus quitter l'Angleterre. Ses sollicitations étaient accompagnées de promesses si séduisantes, que l'artiste fut ébranlé ; mais ayant fait part de son hésitation à Mansart, son protecteur, ce dernier lui répondit qu'il devait rentrer à Paris sur-le-champ, sous peine de n'être jamais nommé premier peintre du roi. La Fosse revint ; d'immenses travaux l'attendaient, ainsi que l'héritage de Lebrun, son bienfaiteur. Il esquissa les divers morceaux qui devaient former l'ensemble de la décoration des Invalides, qu'on lui avait confiée tout entière, et en peignit même une partie ; mais la mort de Mansart, à qui il devait ces faveurs trop exclusives, changea la face des choses ; le travail fut partagé entre La Fosse, Coypel, Boulongne et Jouvenet. Il ne peignit que le dôme et quatre panneaux ; la fresque du dôme représente *Saint Louis déposant sa couronne et son épée entre les mains de Jésus-Christ*, morceau capital, d'une grande allure, d'une couleur assez agréable, bien composé et bien distribué. On reproche seulement aux figures de la lourdeur et de la banalité. C'est au palais de Versailles que se trouvent réunies les meilleures inspirations de l'artiste ; le plafond de la salle du Trône, divisé en plusieurs panneaux, montre *Auguste faisant construire le pont de Misène; Vespasien dirigeant les travaux du Colisée; Coriolan fléchi par les larmes de sa mère;* dans la salle de Diane, le plafond représente l'*Arrivée de Jason à Colchos* et *Alexandre chassant des lions;* dans le chœur de la chapelle se trouve une immense *Résurrection;* les galeries offrent également un grand nombre de panneaux dus à sa brosse infatigable : le *Sacrifice d'Iphigénie*, *Moïse sauvé des eaux*, etc. Il n'est presque pas de résidence royale où cet artiste n'ait laissé quelqu'une de ses œuvres. Dans toutes, on remarque un grand sentiment de l'art décoratif, qualité dominante de Lebrun et de son école. De son temps même, on ne s'illusionnait pas sur ses défauts. « Selon les connaisseurs, écrivait d'Argenville, son goût est un peu chargé et quelquefois lourd, ses draperies mal jetées. Souvent ses figures sont trop courtes ; il cherchait le caractère de Rubens dans l'effet du coloris et du clair-obscur, qui ont été ses parties dominantes ; cependant ses carnations sont bien éloignées du naturel et du ton de couleur du Titien, de Rubens, de Van Dyck ; c'est un coloris de praticien, qui fait son effet. » La Fosse fut, en effet, un praticien consommé, habile ; il ne fut que cela, non par impuissance, mais par entraînement. Ses premières peintures furent trop vantées et il eut des protecteurs trop puissants. On lui confia des travaux dont le nombre et l'importance dépassaient à la fois son talent et ses forces ; pour aller vite, il se fit imitateur. Admirablement doué comme il l'était, il sut faire de grandes et belles choses ; mais il est permis de supposer que, dans une situation plus modeste, obligé de travailler sérieusement, il fût devenu un des maîtres de l'école française.

Citons encore de lui : à Notre-Dame, la *Naissance de Jésus-Christ* et l'*Adoration des rois;* à Saint-Eustache, le *Mariage d'Adam et Eve*, le *Mariage de saint Joseph;* à Saint-Sulpice, une *Nativité;* au Luxembourg, le plafond de *Zéphyre et Flore*. Le Louvre possède un *Mariage de la Vierge*. Ses dessins aux crayons multicolores, lavés quelquefois à l'encre de Chine avec de la gouache dans la lumière, des coups de plume dans les vigueurs, sont fort recherchés. Presque toutes les œuvres de La Fosse ont été gravées par Thomassin, Simonneau, Audran, Picart et Cochin.

LAFOSSE (Antoine DE), seigneur d'AUBIGNY, poëte, né à Paris vers 1653, mort dans la même ville en 1708. Pendant un séjour qu'il fit à Florence, comme secrétaire de Foucher, il composa des poésies italiennes et fut admis à l'Académie des apatistes, où il prononça un discours sur ce sujet : *Quels sont les yeux les plus beaux, des bleus ou des noirs?* Lafosse se tira de ce sujet délicat aux applaudissements de son auditoire féminin, en se prononçant pour les yeux qui expriment le plus de tendresse. Par la suite, il assista à la bataille de Luzara, où fut tué le marquis de Créquy (1702), et rapporta à Paris le cœur de ce général. Enfin, Lafosse gagna la protection du duc Louis d'Aumont, qui le nomma secrétaire général du Boulonnais. Il était très-versé dans la connaissance de l'antiquité, et il acquit de son temps une assez grande réputation comme auteur tragique. On lui doit les tragédies intitulées : *Polyxène* (1686) ; *Manlius Capitolinus* (1698) ; *Thésée* (1700) ; *Corésus et Callirhoé* (1703). Trois de ces pièces sont très-faibles, mais *Manlius*, dit La Harpe, « est une véritable tragédie : tous les caractères sont parfaitement traités ; ils agissent et parlent comme ils doivent agir et parler ; l'intrigue est menée avec beaucoup d'art et l'intérêt gradué jusqu'à la dernière scène. » On doit encore à Lafosse : une médiocre traduction des *Odes d'Anacréon* (1704), un poëme intitulé le *Tombeau du marquis de Créquy*, une cantate, *Ariane abandonnée*, des *Odes*, des *Idylles*, des *Elégies*, des *Epigrammes*, des *Madrigaux*, etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées (Paris, 1811, 2 vol. in-8°).

LAFOSSE (Anne CHARLIER, dame), femme d'un ébéniste de Paris, née dans cette ville vers la fin du XVII^e^ siècle. Elle fut guérie, par un prétendu miracle, le 31 mai 1725, jour de la Fête-Dieu, d'une perte de sang dont elle était affligée depuis vingt ans. Par un mandement, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, institua, dans l'église Sainte-Marguerite, un service annuel pour rendre grâces à Dieu de cette cure *surnaturelle*. Voltaire se moqua beaucoup de cette solennité ; elle fut abolie par la Révolution, mais rétablie le 31 mai 1818.

LAFOSSE (Etienne-Guillaume), hippographe français, mort en 1765. Il était maréchal des écuries du roi, et publia sur l'hippiatrique plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons les suivants : *Traité sur le véritable siége de la morve des chevaux* (1749, in-8°) ; *Traité des accidents qui arrivent dans le sabot du cheval* (1749, in-8°) ; *Nouvelle pratique de ferrer les chevaux* (1756, in-8°), etc.

LAFOSSE (Philippe-Etienne), hippographe français, fils du précédent, né à Paris en 1738, mort en 1820. Il fit, sous la direction de son père, d'excellentes études, et devint médecin ordinaire des écuries du roi ; ayant perdu cette place, il quitta la France en 1777. De retour quatre années plus tard, il fut nommé vétérinaire en chef, successivement aux voitures de la cour, au corps des carabiniers et à celui de la gendarmerie ; quoique ce fût de la cour qu'il eût tout à attendre, il n'en fut pas moins un des plus chauds partisans de la Révolution, se signala à la prise de la Bastille, et devint commandant de section, officier municipal et membre du comité militaire. Nommé, en 1791, inspecteur vétérinaire des remontes de la cavalerie, il s'attira, par sa vigilance, la haine des dilapidateurs, et donna sa démission en 1793. Il fut l'un des premiers membres correspondants de l'Institut dans la section d'économie rurale. On a de lui : *Dissertation sur la morve des chevaux* (1761, in-12) ; le *Guide du maréchal*, un de ses meilleurs ouvrages (1766, in-4°) ; *Cours complet d'hippiatrique* (1769, in-fol., avec 65 planches) ; *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manége et maréchallerie* (1775, 2 vol. in-4°) ; *Manuel d'hippiatrique* (1803, in-12) ; *Nouvelle théorie pratique d'équitation* (1819, in-8°), etc.

LAFOSSE (Jean-Baptiste-Joseph DE), graveur, né à Paris en 1721, mort dans la même ville vers 1776. Elève de Fessard, il débuta par des portraits excellents, dessinés d'après nature, finement exécutés, et rappelant les magnifiques dessins de Clouet. Lafosse doit surtout sa réputation d'excellent graveur aux illustrations qu'il exécuta pour la belle édition des *Fables* et des *Contes* de La Fontaine, publiée en 1762. Parmi ses autres œuvres, très-recherchées des amateurs, nous citerons : la *Famille Calas; Mozart accompagnant ses enfants sur le violon;* le *Duc d'Orléans partant pour la chasse;* le *Duc d'Orléans assis avec le duc de Chartres près de lui;* des portraits d'après Carmontelle, etc.

LAFOSSE (Jean-François DE), écrivain français, né à Orléans en 1734, mort en 1813. D'abord attaché à une des églises de Paris, il devint ensuite chanoine dans sa ville natale, où il termina sa vie. Lafosse s'était fait une belle collection de livres rares et de tableaux dont il dut se défaire à l'époque de la Révolution. Outre un *Eloge funèbre de Louis XV* (1774) et une *Oraison funèbre du duc d'Orléans* (1786), il a publié des *Poésies diverses* (1807, in-12), dont quelques pièces ne manquent ni de grâce ni d'esprit.

LAFOSSE (Jean), médecin légiste français, né à Montpellier en 1742, mort en 1775. Il fut reçu docteur dans sa ville natale en 1764, et se livra aussitôt à l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie et de la matière médicale, et obtint dans ses cours beaucoup de succès. Un examen critique qu'il fit des rapports médico-juridiques d'après lesquels Calas avait été condamné comme meurtrier de son fils, examen pour lequel Voltaire lui envoya des éloges, et qui valut à Lafosse l'amitié de cet homme illustre, l'entraîna à s'occuper de médecine légale. Il ne put mener à terme le travail important qu'il avait entrepris à ce sujet, et dont de nombreux fragments furent insérés dans le supplément de l'*Encyclopédie*. Lafosse était membre de l'Académie royale des sciences de Montpellier, et les *Bulletins* de ce corps savant renferment plusieurs mémoires de lui : *Sur les ossifications du cartilage xyphoïde; Sur les anastomoses; Sur les contre-coups;* un travail *Sur la manière de procéder au dessèchement des marais du bas Languedoc* (1772), etc.

LA FRAMBOISIÈRE (Nicolas-Abraham), en latin **Frambesarius**, médecin français, né à Guise dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Fils d'un médecin, il suivit avec succès la même carrière à Paris, où il devint professeur au collége royal et médecin de Louis XIII. On lui doit une *Description de la fontaine minérale du mont d'Or* (1606, in-8°), et divers traités de médecine et de chirurgie. La meilleure édition de ses écrits est celle de Lyon (1669, in-fol.).

LAFRÉRY (Antoine), célèbre imprimeur-libraire, né à Salins, dans le comté de Bourgogne, en 1512, mort à Rome en 1577. Il fonda, dans cette ville, vers 1540, pour la vente des gravures et cartes géographiques, une maison dont la réputation devint européenne. C'était un excellent graveur. Il retouchait fréquemment lui-même les planches qu'il achetait aux artistes. Parmi les pièces éditées par Lafréry, on cite particulièrement : *Suovetaurilia* (1553, in-fol.), représentation d'un sacrifice antique ; *Speculum romanæ magnitudinis* (1554-1573), recueil de 118 planches ; *Naissance d'Adonis*, d'après Salviati (1544, in-fol.) ; *Illustrium jurisconsultorum icones* (1566, in-fol.) ; *Effigies XXIV Romanorum imperatorum et virorum illustrium* (1570, in-fol.).

LA FRESNAYE (André DE), historien et hippographe français, né à Falaise en 1756, mort en 1824. On a de lui : *Mémoires sur le haras du Pin ou de la ci-devant province de Normandie* (1796) ; *Projet pour conserver les belles races de chevaux dans les départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados, et pour en élever une qui puisse être supérieure* (1803) ; *Nouvelle histoire de Normandie, enrichie de notes prises au Muséum de Londres et de nouveaux détails sur Guillaume le Conquérant* (1814, in-8°).

LA FRESNAYE (Marie DE), littérateur français, né à Barfleur (Manche) vers 1775. Il professa les belles-lettres et les mathématiques à Paris. Outre des traductions du *Voyage de Lycomède en Corse* (Paris, 1806, 2 vol. in-8°), des *Satires de Perse* (1816, in-8°), de quelques *Odes de Pindare* (1820), on lui doit : *Lucien en belle humeur* (1806 et 1816, in-8°) ; le *Dévouement de Missolonghi*, dithyrambe (1828, in-8°), et un grand nombre de pièces de vers de circonstance.

LA FRESNAYE (Jean VAUQUELIN DE), magistrat et poëte français. V. VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.

LA FUEILLE (Jean-Baptiste-Louis DE), littérateur français, né à Buzancy (Champagne) en 1691, mort à Sedan en 1747. Après avoir longtemps habité Paris, il devint receveur particulier des finances à Sedan. La Fueille a publié, sous le voile de l'anonyme, une *Dissertation sur l'antiquité de Chaillot, pour servir de mémoire à l'histoire universelle* (Paris, 1736, in-8°). C'est une agréable satire contre les étymologies conjecturales émises par les linguistes du temps.

LAFUENTE (Modeste), historien espagnol, né en 1806 à Rabanal de los Caballeros (province de Palencia). Il fut, jusqu'en 1837, professeur et bibliothécaire à Astorga, et fonda, à cette époque, à Léon, un journal satirique, qu'il transféra l'année suivante à Madrid. Elu, à différentes reprises, député aux cortès, dont il a été le vice-président, il s'est fait remarquer comme orateur politique. En dernier lieu, il a été nommé directeur de l'Ecole supérieure de diplomatique et président de la commission des archives et des bibliothèques. Il avait débuté dans la littérature par le journalisme et par des romans de mœurs. De 1844 à 1850, il publia, sous le pseudonyme de fray Gerundio, emprunté à un roman du père Isla, et sous celui de Tirabecque, une série d'amusants pamphlets, réunis plus tard en volume sous les titres suivants : *Colleccion de capilladas y disciplinarzos de fray Gerundio; Periodico satirico de politica y costumbres* (16 vol.) ; *Viage de fray Gerundio por Francia, Belgica y Alemania* (2 vol.) ; *Viage aerostatico de fray Gerundio y Tirabecque; Capricho Gerundiano; Teatro social del siglo* XIX, *por fray Gerundio* (2 vol.), et *Fray Gerundio, revista Europea* (4 vol.). Tout en composant ces livres légers, il avait rassemblé les matériaux nécessaires à l'exécution de l'œuvre principale de sa vie : *Historia general de España* (Madrid, 1850-1862, tomes I à XXVI), qui lui assigne un rang élevé parmi les écrivains de son pays, et qui l'a fait connaître au dehors. Ce livre, en effet, est non moins remarquable par l'exactitude et la profondeur des recherches, que par le talent des descriptions et la correction du style.

LAFUENTE Y ALCANTARA (Michel), historien espagnol, né en 1817 à Archidona (province de Malaga), mort en 1850. Il fit ses études de droit à l'université de Malaga, et fut élu en 1846 député de sa ville natale aux cortès. Les talents qu'il montra, tant comme historien que comme homme politique, décidèrent le gouvernement à le nommer procureur de la reine (fiscal) à Cuba. Mais il mourut à la Havane peu de temps après son arrivée dans cette ville. Son ouvrage le plus remarquable est l'*Histoire de Grenade* (Grenade, 1843-1848, 4 vol. ; Paris, 1851, 2 vol.), dans laquelle il a raconté d'une manière intéressante, en s'appuyant sur les manuscrits originaux et sur une exacte connaissance des localités, l'histoire si romanesque du royaume des Maures. On lui doit encore un traité sur la *Chasse* ; un *Guide du voyageur à Grenade*, et une dissertation académique sur la *Condition de quelques races espagnoles, et notamment des Mozarabes* (1847).

LAFUENTÉE s. f. (la-fuain-té — de *Lafuentes*, sav. espagn.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des personnées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent en Espagne.

LAFUITE (François-Joseph), écrivain français, né à Lille en 1775, mort en 1842. Il remplit les fonctions de bibliothécaire dans sa ville natale, où il termina sa vie. Nous citerons de lui : *Epoques de l'histoire universelle* (1817, in-12) ; *Histoire de Fénelon* (1823) ; *Histoire de Bossuet* (1826) ; *De l'Eglise catholique, apostolique et romaine* (1830) ; *Variétés instructives et morales* (1831) ; *Catalogue de la bibliothèque de Lille* (1839-1841, 2 vol. in-8°), non terminé.

LAGA, divinité qui, dans la mythologie scandinave, préside aux bains et aux eaux rafraîchissantes. Elle boit tous les jours, en compagnie d'Odin, et dans des coupes d'or, l'eau la plus fraîche et la plus savoureuse qui existe.

LA GALAISIÈRE (Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Jean-Baptiste LEGENTIL DE), astronome et voyageur français. V. LEGENTIL.

LA GALAIZIÈRE (Antoine-Martin CHAUMONT, marquis DE), homme d'Etat français, né à Valenciennes en 1697, mort à Paris en 1787. Il montra de bonne heure une grande capacité pour les affaires, devint, en 1731, intendant de la généralité de Soissons et fut nommé, en 1737, chancelier des duchés de Lorraine et de Barrois, qui venaient d'être cédés viagèrement au roi de Pologne, Stanislas. La Galaizière montra dans ce poste difficile autant d'habileté que d'énergie ; il fit rebâtir les villes de Nancy et de Lunéville, percer des routes, rétablit l'ordre dans les finances, et introduisit, autant qu'il le put, les coutumes françaises dans les duchés. Après la mort de Stanislas (1765), La Galaizière retourna à Paris, et fut appelé, par Louis XV, à siéger dans son conseil.

LA GALISSONNIÈRE (Roland-Michel BARRIN, marquis DE), marin français, né à Rochefort en 1693, mort en 1756. A dix-sept ans, il entra dans la marine, mais n'y obtint pas un avancement rapide, car ce ne fut qu'après vingt-huit années de service qu'il devint capitaine de vaisseau. Nommé, en 1745, gouverneur du Canada, il établit à Québec un arsenal et un chantier de construction pour utiliser les bois que les environs fournissaient en si grande abondance, fit bâtir, le long de l'Ohio et du Mississipi, une chaîne de forts destinés à relier le Canada à la Louisiane et se concilia l'estime et l'amitié de ses administrés. De retour en France en 1749, il fut nommé chef d'escadre et directeur du dépôt des cartes et plans de la marine, reçut, en 1750, la mission de régler, avec les commissaires anglais, les limites entre nos possessions et celles de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, et, les hostilités ayant recommencé, il commanda, en 1754 et 1755, deux escadres d'évolution dans l'Océan et la Méditerranée. L'année suivante (1756), il reçut le commandement de l'escadre chargée de transporter à Minorque l'armée française, commandée par le duc de Richelieu, et, après avoir opéré le débarquement, il alla croiser entre Majorque et Minorque. Ce fut devant cette dernière île que, le 17 mai 1756, il battit la flotte de l'amiral Byng et décida par cette victoire du succès de l'expédition. La mort l'enleva au moment où ses services allaient être récompensés par le bâton de maréchal.

LA GALISSONNIÈRE (Augustin-Félix-Elisabeth BARRIN, comte DE), homme politique français, neveu du précédent, né en 1742, mort en 1828. Il servit d'abord dans la marine, passa plus tard dans l'armée de terre, fit toutes les campagnes du Hanovre et devint maréchal de camp en 1788. Il était grand sénéchal d'épée de l'Anjou et du Saumurois, et, lors de la convocation des états généraux en 1789, il présida, en cette qualité, les trois ordres de la province. Nommé premier député de la noblesse d'Anjou, il siégea au côté droit dans l'Assemblée constituante, prit part aux discussions sur la constitution, sur la déclaration des droits de l'homme, sur la vente des biens du clergé, sur les assignats, sur les invalides, sur le serment exigé des ecclésiastiques, etc. Il s'opposa vivement à la séparation de l'Assemblée, émigra en 1792 et fit les campagnes de l'armée des princes. Il rentra en France en 1801, fut élu, en 1809, par le département de la Sarthe, député au Corps législatif et reçut de Louis XVIII, en 1814, le grade de lieutenant général. Après les Cent-Jours, il rentra dans la vie privée. Un assez grand nombre de *Discours*, prononcés par lui à l'Assemblée constituante, et de brochures dont il est l'auteur ont été publiés.

LA GALLA (Jules-César), philosophe italien, né à Padula (royaume de Naples) en 1576, mort en 1624. D'une intelligence excessivement précoce, il fut reçu docteur en médecine à l'âge de dix-huit ans et devint médecin des galères du pape, qui le nomma, bientôt après, professeur de philosophie au Collége romain. La Galla occupa cette chaire avec la plus grande distinction ; mais, également passionné pour l'étude et pour les plaisirs, il succomba, à un âge peu avancé, aux suites des fatigues de tout genre qu'il s'imposait lui-même. On a de lui : *De passione Christi Domini oratio* (Rome, 1600) ; *De phænomenis in orbe lunæ, novi telescopii usu a Galileo nuperrime suscitatis, physica disputatio* (Venise, 1612, in-4°); *Tractatus de cometis, occasione cujusdam phænomeni Romæ visi* (1613, in-4°) ; *De immortalitate animorum ex Aristotelis sententia* (1821, in-4°) ; *De cælo animato disputatio* (1622, in-4°).

LAGAN s. m. (la-gan — du bas latin *laganum;* de *laga maris*, droit de la mer, du germanique scandinave *lag*, loi, anglo-saxon *lagh*, *lah*, anglais *law*, le même que le latin *lex*, aussi loi, proprement la chose dite, lue, de *legere*, lire. Dans le vieux français, *lagan* passa, de la signification de choses apportées par la mer, à celle d'abondance :

> Cele année furent vin bon,
> Et blé se fu à grant *lagan*.
> Du Cange.

et de l'idée de naufrage, au sens de destruction :

> Qui fit ardoir gent et moustier,
> Qui ne deuist avoir mestier,
> Et mist le païs à *lagan*.
> Ph. Mouskes.

Féod. Epaves, objets rejetés par la mer. ‖ Droit d'épave, droit du seigneur sur les objets rejetés par la mer. On a dit aussi agan.

— **Encycl.** Le droit de *lagan* n'était qu'une variété du droit d'épave. Dès l'année 1204, Renaud, comte de Boulogne, avait affranchi les Rouennais de ce droit. « Si des marchandises appartenant à des jurés de la commune de Rouen, dit le comte, viennent en *lagan* dans l'étendue de mes domaines, elles seront gardées pendant trois semaines, durant lesquelles le maire de Rouen pourra les réclamer; dans les trois mois à partir de la réclamation, il sera tenu de justifier la propriété, autrement lesdites marchandises tourneront à mon profit. Mais si le maire fait la preuve dans le délai susénoncé, je rendrai les marchandises, sauf mon droit de coutume ordinaire. » Cette charte fut confirmée par Philippe-Auguste, à titre de suzerain, en 1205.

LAGANE s. f. (la-ga-ne — du gr. *laganon*, beignet, gâteau). Zooph. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des clypéastres, et comprenant cinq ou six espèces, dont le clypéastre beignet est le type.

LAGANITE s. f. (la-ga-ni-te — du gr. *laganon*, beignet, gaufre). Minér. Nom donné à des pierres dont la forme rappelle celle des gaufres.

LAGANUM s. m. (la-ga-nomm — mot lat. dérivé du gr. *laganon*, même sens). Antiq. rom. Sorte de pâtisserie légère, ressemblant à un beignet ou à une gaufre.

LAGAR s. m. (la-gar). Moll. Coquille univalve du genre nérite, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

LA GARAYE (Claude-Toussaint Marot, comte de), chimiste et philanthrope français, né à Rennes en 1675, mort en 1755. Après avoir servi pendant quelque temps dans les mousquetaires et s'être distingué à Namur, il se retira en Bretagne où il se maria en 1701. De concert avec sa femme, il résolut de consacrer sa fortune et son temps au soulagement des malheureux. Pour assurer à ces derniers des secours mieux dirigés et plus efficaces, il étudia la médecine, la chirurgie, la chimie pendant que la comtesse de La Garaye apprenait la botanique et l'art des pansements; et bientôt l'un et l'autre transformèrent leur château de La Garaye en une sorte d'établissement hospitalier (1757). A cet établissement, contenant quarante lits pour des malades, furent attachés quatre chirurgiens et un aumônier. En même temps, les deux châtelains fondaient des écoles et consacraient plus de 100,000 livres à des institutions charitables. La Garaye était un chimiste de mérite. Il a fait faire quelques progrès à la chimie végétale, a appris aux pharmaciens à préparer l'extrait sec de quinquina, longtemps appelé *sel essentiel* de La Garaye, et a imaginé, pour dissoudre la partie active des matières médicamenteuses appartenant aux trois règnes de la nature, de recourir à l'eau froide, animée d'un mouvement rapide et incessant, au lieu d'employer la distillation sèche ou par le feu. On lui doit : *Recueil alphabétique de pronostics dangereux et mortels sur les différentes maladies de l'homme, pour servir à MM. les recteurs et autres* (Paris, 1736) ; *Chimie hydraulique pour extraire les sels essentiels des végétaux, animaux et minéraux avec l'eau pure* (Paris, 1746, in-18).

L'abbé Carron, sous ce titre : les *Epoux charitables*, a écrit la vie du comte et de la comtesse de La Garaye (Rennes, 1782, in-8°; réimprimé en 1852).

LA GARDE (Antoine Escalin des Aimars, baron de), connu d'abord sous le nom de **Capitaine Paulin**, un des hommes les plus remarquables du XVIe siècle, né de parents obscurs, dans le village de La Garde (Dauphiné), en 1498, mort en 1578. Il s'échappa tout enfant de la maison paternelle, s'engagea et servit pendant deux ans en qualité de *goujat*. Puis il parcourut successivement tous les grades, et fut, enfin, employé par François Ier dans diverses missions et ambassades. Catholique exalté, il ternit sa gloire en persécutant cruellement les hérétiques du Midi. Sa fortune l'abandonna un moment : il fut mis en prison pendant trois ans ; mais toutes ses dignités lui furent rendues, et on le retrouve général des galères au temps des guerres de Corse et de Toscane (1551) ; il figura avec éclat aux batailles de Jarnac et de Moncontour, et fut chargé, en 1573, du blocus de La Rochelle. Mais beaucoup de ses marins, qui étaient protestants, désertèrent, et il ne put empêcher l'entrée des secours. Arrêté par ordre du duc d'Anjou, La Garde recouvra presque aussitôt sa liberté ; mais, blessé de l'affront qu'il venait de recevoir, il quitta la cour et alla terminer ses jours dans le village où il était né. La Garde avait apporté quelques améliorations dans la marine; il fit construire des galères plus solides et plus faciles à mouvoir et apprit à diviser les flottes par escadres toujours prêtes à se secourir.

LA GARDE (Gui de), poëte français, né en Provence vers 1520, mort à une époque incertaine. Il était sénéchal au siége d'Aix et jouissait d'une réputation de bel esprit qui le fit parfaitement accueillir à la cour de François Ier. Il s'attacha surtout à la princesse Marguerite, sœur du roi, et ce fut pour elle qu'il composa la plupart de ses poésies, publiées sous le titre de : l'*Histoire et description du Phœnix, composé en l'honneur et louange de Madame Marguerite de France* (Paris, 1550, in-8°). On lui doit, en outre, deux traductions : *Traité très-fructueux touchant la dignité du mariage et de l'honnête conversation des gens doctes et lettrés* (Paris, 1548, in-8°), traduit de Claude Baduel, et la *Royale et antique oraison composée par Isocrates et prononcée par le roi de Salamine, etc.* (Lyon, 1559, in-8°).

LA GARDE (Philippe Bridard de), littérateur, né à Paris en 1710, mort en 1767. Il entra dans les ordres, mais seulement pour la forme, car il avait plus de goût pour le théâtre que pour l'Eglise. Chargé d'organiser les fêtes particulières de Louis XV, il y fit preuve de beaucoup de tact et d'imagination et acquit la faveur de Mme de Pompadour, qui lui fit donner une pension sur le *Mercure*. Ce fut l'abbé La Garde qui proposa d'introduire les costumes historiques sur le théâtre et qui fit opérer cette réforme aux représentations d'*Alceste* à la cour, en 1754. C'était un homme de beaucoup d'esprit, dont la conversation annonçait des aperçus très-fins et des connaissances très-variées. Il collabora au *Mercure de France* et à l'*Echo du public*, qu'il dirigea quelque temps. Ses ouvrages sont généralement médiocres. Nous citerons de lui : *Lettres de Thérèse* ou *Mémoires d'une jeune demoiselle pendant son séjour à Paris* (La Haye, 1737) ; *Annales amusantes* (Paris, 1742); la *Rose* ou les *Fêtes de l'hymen* (1754), opéra-comique dont la musique est de Lesueur ; les *Amours grivois*, le *Bal de Strasbourg*, les *Fêtes de Paris*, trois pièces en collaboration avec Favart et où l'on trouve plus de licence que de talent ; *Mignonnette* ou le *Quart d'heure*, comédie-ballet. On lui doit encore plusieurs chansons, notamment la chanson grivoise si connue, et parfois attribuée à Voltaire : *Malgré la bataille qu'on donne demain.*

LAGARDE (de), musicien français du XVIIIe siècle. On manque de renseignements sur sa vie; on sait seulement qu'il était attaché à la musique de la chambre de Louis XV et que, en 1757, il fut nommé maître des enfants de France. Ce fut lui qui composa l'acte d'*Eglé* dans l'opéra des *Nouveaux fragments*, représenté en 1751. On a encore de Lagarde des duos de table, et des cantates, dont les plus remarquables sont *Enée et Didon* et la *Musette.*

LAGARDE (Joseph-Jean), administrateur français, né à Narbonne en 1755, mort en 1840. Il s'est acquis une sorte de célébrité comme secrétaire général du Directoire exécutif, puis des consuls, dont tous les actes officiels sont contre-signés par lui. L'empereur le nomma préfet de Seine-et-Marne et lui conféra le titre de baron (1809). Lagarde laissa de nombreux mémoires de jurisprudence et d'administration. Parmi ses écrits, nous citerons : *Compte de gestion du département du Nord; Instructions spéciales sur la conscription ; Mémoire historique, politique et commercial du port de Dunkerque* (1814) ; *Instruction aux maires du département de Seine-et-Marne.*

LAGARDE (Auguste de Messence, comte de), littérateur français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort après la révolution de Juillet. Il émigra en 1790, et se réfugia d'abord en Autriche, puis en Pologne, où le comte Félix Potocki lui offrit une généreuse hospitalité. De Lagarde paya la dette de sa reconnaissance en traduisant en vers français le poëme que Stanislas Trembecki avait écrit, sous le titre de *Zofiowska* (*Sophie*), sur les magnifiques jardins que le comte Potocki avait fait construire pour sa femme. Cette traduction fut publiée à Vienne en 1815, et, la même année, le comte de Lagarde rentra en France. On a encore de lui : les *Obsèques de Kosciusko*, ode assez remarquable (Munich, 1818) ; *Voyage de Moscou à Vienne par Kijow, Odessa, Constantinople, Bucharest et Hermannstadt* (Paris, 1824), et plusieurs romances, dont l'une, sur la mort de Joseph Poniatowski, fut mise en musique par Lafond et obtint beaucoup de succès.

LAGARDE (Jacques-Marie, baron), général français, né à Lodève en 1770, mort en 1822. Entré, en 1790, au service en qualité de sous-lieutenant, il servit successivement dans les armées du Rhin, de la Moselle, d'Italie, d'Egypte, d'Allemagne et d'Espagne, assista à un grand nombre de batailles, et, pendant la campagne de France, commanda une brigade de l'arrière-garde à l'armée du Rhin. La deuxième Restauration le rendit à ses foyers.

LAGARDE (Augustin-Marie-Balthazar-Charles Pelletier, comte de), général et diplomate français, né vers 1780. Ayant quitté la France avec sa famille au début de la Révolution, il entra au service de la Russie et devint successivement aide de camp du marquis d'Autichamp, major général et chambellan du czar. De retour en France avec les Bourbons, il fut promu au grade de général, reçut le commandement militaire de Nîmes, où il désarma Trestaillon et sa bande, et fit rouvrir les temples protestants, qui étaient fermés depuis plusieurs mois. Dans une émeute provoquée par les catholiques à l'occasion de cette dernière mesure, Lagarde fut blessé dangereusement d'un coup de pistolet et se vit obligé de renoncer au service militaire. Nommé, en 1816, ambassadeur près la cour de Bavière, il passa, en 1820, à l'ambassade de Madrid, assista aux événements de juillet 1822 et rendit de grands services au roi Ferdinand, tout en courant lui-même quelques dangers. L'année suivante, il revint en France et reçut un siége à la Chambre des pairs.

LAGARDE DE LA GIRONDE, homme politique français, né à Bordeaux en 1803. Il était avocat dans sa ville natale et jouissait au barreau d'une brillante réputation, lorsque, en 1848, il fut élu à l'Assemblée constituante. Il y siégea sur les bancs de la droite, et s'y fit remarquer parmi les orateurs les plus actifs. Cependant, après l'élection du 10 décembre, il se rapprocha de l'opposition démocratique et prit la parole successivement contre les deux Chambres, contre la proposition Rateau, contre l'augmentation du traitement présidentiel et surtout contre l'expédition d'Italie. Lors de la discussion à propos de la suppression de l'impôt du sel, il fut rapporteur de la commission nommée à cet effet et conclut à une réduction des deux tiers. N'ayant pas été réélu à la Législative, il reprit à Bordeaux l'exercice de son ancienne profession.

LAGARDE (René-Jean-Marie **DENIS-**), marin français. V. Denis-Lagarde.

LA GARDE (Antoinette de Ligier de), femme de lettres française. V. Deshoulières.

LA GARDIE (Pontus de), baron d'Eckholm, général suédois d'origine française, né à La Gardie, dans le diocese de Carcassonne, vers 1530, mort en 1585. Entré d'abord dans un couvent pour obéir aux ordres de son père, il eut bientôt assez de la vie monastique, partit pour le Piémont, où il combattit sous les ordres du maréchal de Brissac, fit partie, en 1556, du corps de troupes envoyé par le roi de France au secours de la reine d'Ecosse, Marie de Lorraine, veuve de Jacques V. Après la conclusion de la paix, il passa, avec vingt compagnons d'armes, en Danemark, où il se mit au service du roi Frédéric II, alors en guerre avec la Suède. Chargé de défendre la place de Wardberg, il ne put l'empêcher de tomber au pouvoir des Suédois et fut fait prisonnier. Il résista jusqu'à la paix aux offres brillantes que lui faisait Eric XIV pour se l'attacher ; mais, quand la paix fut signée, il obtint son congé du roi de Danemark et passa au service de la Suède. Eric l'envoya en ambassade auprès de Charles IX. A son retour, il trouva la Suède troublée par la mésintelligence qui régnait entre le roi et son frère Jean, duc de Finlande. La Gardie embrassa le parti de ce dernier. Il entra dans Stockholm, où Eric s'était enfermé, s'empara de la personne de ce prince et fit prononcer sa déchéance par l'assemblée des états. Le duc de Finlande, devenu roi sous le nom de Jean III, récompensa magnifiquement La Gardie, qui devint successivement baron, feld-maréchal, sénateur et fut chargé d'ambassades et de commandements importants. Dans une campagne malheureuse contre le Danemark, il fut fait prisonnier et subit deux ans de captivité. En 1571, Jean III le créa baron d'Eckholm. Vers 1580, il épousa Sophie Gyllenhjelm, fille naturelle du roi, et reçut, peu après, le commandement en chef des troupes contre les Moscovites. Il les battit en plusieurs rencontres, leur reprit tout ce qu'ils avaient enlevé aux Suédois en Livonie et conquit l'Ingrie, dont le gouvernement lui fut confié avec celui de la Livonie. Au moment de jouir enfin en paix des honneurs qu'il avait si vaillamment conquis, après quelques nouveaux succès remportés sur les Russes, il se noya dans le port de Narva, où le bâtiment qui le ramenait de Revel fit naufrage.

LA GARDIE (Jacques, comte de), général suédois, fils du précédent, né en 1583, mort en 1652. En 1609, il reçut le commandement des armées suédoises contre les Polonais et les Russes, et remporta sur eux plusieurs grandes victoires. Ce fut sous ses ordres que Gustave-Adolphe fit ses premières armes. Sous le règne de ce prince, La Gardie jouit de la même faveur que sous celui de son père Charles IX. En 1617, il dirigea les négociations qui aboutirent à la paix de Stolbowa. Il fut élevé, plus tard, au rang de sénateur, et, comme tel, fit partie du conseil de régence chargé d'administrer le royaume, lorsque Gustave-Adolphe passa en Allemagne. Après la mort de Gustave, il fut l'un des tuteurs de la reine Christine. Il avait épousé la belle comtesse Ebba de Brahé, dont Gustave-Adolphe avait voulu faire sa femme.

LA GARDIE (Magnus-Gabriel de), comte d'Avensbourg, homme d'Etat suédois, fils du précédent, né en 1622, mort en 1686. Doué de tous les avantages physiques, que relevait encore une éducation des plus remarquables, il jouit d'une grande faveur auprès de la reine Christine, qui avait même conçu le projet de l'épouser et qui n'y renonça que sur les représentations du chancelier Oxenstiern. En 1645, il fut envoyé en France comme ambassadeur. Il devint, en 1647, lieutenant général en Allemagne et reçut, l'année suivante, le gouvernement de la Livonie. Bien qu'il eût épousé la princesse Euphrosine, cousine de Christine et sœur du prince Charles-Gustave, qui succéda à cette dernière sur le trône de Suède, il fut quelque temps disgracié au commencement du règne de son beau-frère, mais rentra bientôt en faveur, devint alors ambassadeur en Pologne, chancelier du royaume, et fit partie du conseil de tutelle du jeune Charles XI. Il jouit d'un grand crédit pendant les premières années du règne de ce prince, mais ne put résister aux attaques de l'envie et de la calomnie et fut éloigné des affaires en 1673. Il perdit la plus grande partie de ses biens en 1680, par suite du décret des états qui donnait à Charles XI le droit de réclamer les terres de la couronne aliénées sous les règnes précédents. Le comte de La Gardie avait cependant su faire un noble usage de la fortune qu'il tenait de la libéralité de Christine et de Charles-Gustave : il protégea les artistes et les savants, eut trois bibliothèques et une imprimerie, où furent publiés plusieurs ouvrages importants, fit don à la bibliothèque d'Upsal d'un grand nombre de manuscrits précieux, entre autres du célèbre *Codex argenteus* d'Ulfilas, que l'on croyait perdu depuis longtemps, et qu'il avait retrouvé par hasard en Finlande. Il mourut dans l'indigence.

LA GARDIE (Jacques-Casimir de), général suédois, frère du précédent, mort en 1657. Il fit avec distinction la campagne de Pologne, pendant laquelle il s'empara de Vilna, assista, en 1656, au blocus de Marienbourg et à la bataille de Varsovie, et fut tué, l'année suivante, au siége de Copenhague.

LA GARDIE (Pontus-Frédéric de), frère des précédents, mort à Stockholm en 1693. Comme son frère, il prit une part active à la campagne de Pologne, assista au siége de Cracovie et fut récompensé de ses services par les plus hautes charges de l'Etat.

LA GARDIE (comtesse de), morte en 1763. Issue d'une ancienne famille suédoise et douée d'une grande beauté, elle fut mariée à l'un des membres de la famille des La Gardie. Elle se rendit célèbre par ses actes de bienfaisance et d'humanité. En 1761, douze Dalécarliennes ayant été condamnées au feu comme magiciennes, elle demanda avec instance la révision de ce jugement inique et fut assez heureuse pour l'obtenir ; les prétendues magiciennes furent acquittées. Elle travailla activement et avec succès à l'introduction de l'inoculation en Suède. Enfin, elle périt victime de sa charité, ayant contracté une fièvre maligne au chevet d'un de ses domestiques, qu'elle avait voulu soigner elle-même, malgré la nature contagieuse de sa maladie.

LAGARE adj. (la-ga-re — gr. *lagaros*, mince, fluet). Prosod. anc. Se disait d'un vers hexamètre dont le premier hémistiche était composé de deux pieds ordinaires suivis d'un trochée. ‖ On dit aussi lagarus.

— Substantiv. : *On trouve des* lagares *dans l'Iliade.*

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les vers *lagares* ou éreintés se rencontrent assez fréquemment dans Homère ; la substitution d'un trochée au spondée qui devrait former le troisième pied leur donne une faiblesse de structure que les Grecs avaient parfaitement rendue par le mot *lagaros*. Ces vers sont comme vides au milieu, juste à l'endroit où la prosodie exige le point d'appui nécessaire à la césure.

Par extension, quelques grammairiens ont cru pouvoir appeler *lagares* certains vers latins, comme ce vers de Catulle :

> *Falleret indeprensus irremeabilis error,*

qui manque seulement de la césure réglementaire. Cette extension donnee au mot est mauvaise.

LAGARINTHE s. m. (la-ga-rain-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, dont les espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LA GAROUSTE (Antoine Lauricesque, sieur de), mécanicien français. V. Lauricesque.

LAGARTO (Pierre), théologien portugais, né vers 1524, mort en 1590. Il appartenait à l'ordre des franciscains et devint, en 1576, provincial de la province d'Arrabida. On a de lui : *Summa utilis omnium notabilium quæ in postilla Hugonis cardinalis super utrumque testamentum continentur.*

LAGASCA s. m. (la-ga-ska — de *Lagasca*, bot. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Amérique tropicale.

LA GASCA (Pedro DE), homme politique espagnol, né à Barco de Avila (Castille) en 1485, mort à Palencia en 1560. Il se fit recevoir docteur en théologie à l'université de Salamanque, entra dans les ordres, devint, tout jeune encore, membre du conseil de l'inquisition, puis, nommé, par les cortès, *visitador*, il mit les côtes en état de défense et empêcha, par sa prévoyance, le débarquement du fameux Kair-ed-din Barberousse. Employé par Charles-Quint à diverses missions, La Gasca s'en acquitta avec une telle habileté qu'il fut désigné pour aller remplir le rôle de pacificateur au Pérou, où l'ambition de Gonçalo Pizarre et l'incapacité du vice-roi Blasco Nuñez avaient soulevé des dissensions terribles. A son arrivée (1546), Nuñez venait d'être vaincu et tué, et Pizarre était maître du pays. Après avoir vainement essayé auprès de ce dernier des voies de conciliation, La Gasca se décida à l'attaquer, et l'on vit alors un pauvre prêtre, âgé et de chétive apparence, marcher, à la tête d'une armée, contre un homme qui avait pour lui la confiance et l'audace que donnent l'habitude des combats et le souvenir de succès récents remportés sur un adversaire bien autrement redoutable. Cependant, en dépit de toutes les probabilités, ce fut Pizarre qui fut vaincu, et La Gasca comprima complétement la révolte en punissant les principaux coupables. Il s'occupa aussi de la colonisation, rétablit partout la tranquillité et mérita de ses administrés les surnoms de **Padre restaurador y pacificador**. De retour en Espagne, il fut successivement promu aux évêchés de Siguenza et de Palencia.

LA GASCA (Mariano), botaniste espagnol, né à Encinacorba, dans l'Aragon, en 1776, mort en 1839. Après avoir fait ses études médicales à Saragosse et à Valence, il se rendit à Madrid, où il se lia avec Cavanilles, professeur de botanique à l'université et directeur du Jardin botanique de cette ville. Nommé suppléant de celui-ci, il fut chargé, en 1803, de parcourir la péninsule pour recueillir les documents nécessaires à la composition d'une flore espagnole, et, dans son premier voyage à travers les provinces de Léon et des Asturies, y découvrit le *lichen d'Islande*, ce qui rendit dès lors inutile l'importation en Espagne de ce précieux végétal. Lorsque éclata la guerre de l'indépendance, La Gasca était professeur de botanique médicale à l'université de Madrid; il refusa les offres du gouvernement envahisseur et rejoignit l'armée nationale, où il servit comme médecin militaire. De retour à Madrid, il y fut nommé directeur du Jardin botanique et y reprit en même temps son enseignement. Indépendamment de plusieurs missions importantes dont il fut chargé, il travailla à divers ouvrages, et fut élu député aux cortès. Mais cet honneur fut pour lui la source de grandes calamités, car il fut obligé, en 1823, de quitter sa patrie, et, en se rendant à Cadix avec le gouvernement, il eut la douleur de voir ses précieux manuscrits et son riche herbier détruits à Séville. « Séville, a-t-il dit lui-même depuis, est le tombeau d'une foule de productions utiles pour les sciences naturelles. Là, Clémente perdit les résultats de son voyage à travers la serrania de Ronda, et des observations qu'il avait faites dans le territoire de Séville pendant les années 1807, 1808 et 1809; là aussi, l'illustre Bory de Saint-Vincent, colonel de l'armée française, perdit de riches collections, formées au milieu des balles des patriotes; là s'ensevelirent pour toujours la partie la plus précieuse de mon herbier et de ma bibliothèque, et, ce qui est encore pis, tous mes manuscrits, excepté celui de la *Cérès espagnole*, qui demeura tout entier aux mains de Clemente. » La Gasca se réfugia à Londres, où il consacra les loisirs de l'exil à l'exécution de nouveaux travaux. Il était à Jersey lorsque, en 1834, il obtint la permission de rentrer dans sa patrie, où il reprit la direction du Jardin botanique, qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui : *Beautés naturelles de l'Espagne; Elenchus plantarum quæ in horto regio botanico Matritensi colebantur anno MDCCCXV; Notice sur la découverte du lichen d'Islande dans le port de Pajares; Mémoires sur les plantes sodifères d'Espagne; Flore espagnole; Cérès espagnole; Notice sur la vie littéraire de José Cavanilles; Liste des plantes utiles pour les prairies; Description de quelques plantes du Jardin botanique de Madrid*, avec José Demetrio Rodriguez, etc.

LAGÉNAIRE s. f. (la-jé-nè-re — du lat. *lagenarius*, qui ressemble ou qui a rapport à une bouteille). Bot. Genre de plantes grimpantes annuelles, de la famille des cucurbitacées, tribu des cucurbitées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

LAGÈNE s. f. (la-jè-ne — du lat. *lagena*, bouteille). Antiq. Vase à col étroit, ayant la forme de nos bouteilles. ‖ Mesure de capacité qui contenait environ 1$^{\text{lit.}}$,5.

— Moll. Coquille du genre buccin, dont la forme est à peu près celle d'une bouteille.

LAGENELLE s. f. (la-je-nè-le — dimin. de *lagène*). Infus. Genre d'infusoires, caractérisé par une enveloppe prolongée en forme de goulot, et comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les eaux stagnantes, entre les herbes aquatiques : *Les* LAGENELLES *sont vertes.* (Dujardin.)

LA GÉNETIÈRE (Claude-François DESFOURS DE LA), écrivain français. V. DESFOURS.

LAGENIA, nom latin de la province irlandaise du LEINSTER.

LAGÉNIADE s. f. (la-jé-ni-a-de — rad. *lagène*). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LAGÉNIE s. f. (la-jé-nî — rad. *lagène*). Bot. Syn. de POHLIE, genre de mousses.

LAGÉNIFÈRE s. f. (la-jé-ni-fè-re — du lat. *lagena*, bouteille; *fero*, je porte). Bot. Syn. de LAGÉNOPHORE.

LAGÉNIFORME adj. (la-jé-ni-for-me — de *lagène*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille.

LAGÉNITE s. f. (la-jé-ni-te — du lat. *lagena*, bouteille). Minér. Nom donné autrefois aux corps fossiles dont la forme est celle d'une bouteille, d'une fiole : *On suppose que les* LAGÉNITES *sont dues ordinairement à des agglutinations de sables ou à des infiltrations dans les cavités qu'ont laissées des mollusques mous après leur destruction.* (Léman.)

LAGÉNOCARPE s. m. (la-jé-no-kar-pe — de *lagène*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des éricées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LAGÉNODÈRE s. m. (la-jé-no-dè-re — de *lagène*, et du gr. *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite Madagascar.

LAGÉNOPHORE s. f. (la-jé-no-fo-re — de *lagène*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie et l'Amérique du Sud.

LAGÉNOPHORIES s. f. pl. (la-jé-no-fo-rî — du gr. *lagenos*, bouteille; *phoros*, qui porte). Antiq. Fêtes que célébrait le bas peuple, sous les Ptolémées, et dans lesquelles chacun apportait une bouteille.

LAGÉNULE s. f. (la-jé-nu-le — lat. *lagenula*, dimin. de *lagena*, petite bouteille). Moll. Genre de coquilles univalves, dont l'espèce type se trouve dans l'Adriatique.

— Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la Cochinchine, ainsi nommés à cause de leur fruit, qui est une petite baie en forme de gourde ou de petite bouteille.

LAGERBRING (Siven BRING), historien suédois, né en 1707, mort à Lund en 1788. Il professa l'histoire à l'université de Lund, devint conseiller de chancellerie, membre de l'Académie de Stockholm, et reçut des lettres de noblesse. Son ouvrage le plus remarquable est son *Histoire de Suède* (Stockholm, 1769-1776, 4 vol.), remplie de recherches et d'observations importantes, mais sans méthode et d'un style diffus. On lui doit encore : *De anthropophagis* (1774); *De statu rei litterariæ in Suecia* (1772); *De novissimis per Europam revolutionibus earumque causis* (1774); *Abrégé de l'histoire de Suède* (1775, in-8°), trad. en français (1778, in-12), etc.

LAGERLOEFF (Pierre), archéologue suédois, né à Wermeland en 1648, mort à Upsal en 1609. Après avoir visité la plus grande partie de l'Europe, il fut nommé professeur d'éloquence à l'université d'Upsal et historiographe du roi de Suède. Lagerloeff était très-versé dans la connaissance de l'histoire des langues savantes et modernes, et cultivait avec succès la poésie. On a de lui soixante-quatre dissertations académiques et d'autres écrits. Nous citerons de cet écrivain : *Historia linguæ græcæ* (Upsal, 1685); *De antiquitate et situ gentis suionicæ* (Upsal, 1689); *De Gallorum veteribus druidibus* (Upsal, 1689); *De usurpatione pontificum romanorum in principes seculares* (Upsal, 1692); *De magno Sinarum imperio* (Upsal, 1697); *De philosophia epicuræa* (Upsal, 1697), etc.

LAGERSTROEM (Magnus DE), administrateur suédois, né en 1696, mort en 1759. Il remplit, sous Charles XII, d'importantes missions, entra ensuite dans les bureaux du ministère du commerce et s'occupa en même temps de travaux littéraires. Plus tard, il devint secrétaire, puis directeur de la compagnie des Indes, en Suède, et utilisa l'influence que lui donnait cette position au profit des savants et des sciences. Ce fut lui qui fit prescrire aux capitaines des vaisseaux de la compagnie d'inscrire, sur leurs journaux de bord, les observations météorologiques qu'ils faisaient; et, comme des copies de ces journaux étaient communiquées à l'Académie de Stockholm et à la Société royale d'Upsal, toutes les notions intéressantes qui s'y trouvaient consignées étaient recueillies et publiées. Un autre service que rendit Lagerstroem, ce fut de faire choisir, pour aumôniers des bâtiments, des hommes instruits et capables de recueillir, dans les contrées qu'ils visitaient, tous les faits intéressants pour la science et l'histoire générale; et tous les objets nouveaux et curieux que les vaisseaux rapportaient à chaque voyage étaient distribués entre les cabinets des universités et des académies. Lagerstroem était, à sa mort, membre de l'Académie de Stockholm et de la Société d'Upsal. Il avait publié différents ouvrages, entre autres : des traductions du français, de l'allemand et du danois, une *Grammaire anglaise* et un *Recueil relatif à l'administration économique de la Suède.*

LAGERSTRŒMIE s. f. (la-gèrs-tré-mî — de *Lagerstroem*, natur. suédois). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des lythrariées ou salicariées, comprenant sept ou huit espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale : *La* LAGERSTRŒMIE *de la reine.*

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères : calice persistant, bibractéolé, à tube turbiné-campanulé; limbe à six divisions égales. Corolle à six pétales, insérés au sommet du tube du calice; dix-huit à trente étamines, insérées sur le fond du calice; ovaire libre, sessile, de trois à six loges. Style exsert, simple; stigmate capité; fruit capsulaire enveloppé par le calice persistant; semences nombreuses, oblongues.

Les *lagerstrœmies* sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à rameaux tétragones, à feuilles opposées ou alternes au sommet, très-entières; à fleurs pourpres ou blanches, bibractéolées, paniculées. Ce genre renferme sept especes, que De Candolle a réparties en trois sections. Toutes ces espèces développent leurs belles fleurs en août et septembre; elles sont fort recherchées comme plantes d'ornement.

LAGERSTRŒMIÉ, ÉE adj. (la-ghèr-stré-mi-é — rad. *lagerstrœmie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lagerstrœmie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lythrariées ou salicariées, ayant pour type le genre lagerstrœmie.

LA GERVAISAIS (Nicolas-Louis-Marie MAGON, marquis DE), publiciste français, né à Saint-Servan en 1765, mort à Versailles en 1838. Elevé moitié au collége de Saint-Malo, moitié dans le château patrimonial, où son père mit à sa disposition une bibliothèque bien fournie, le jeune gentilhomme se passionna pour l'étude et puisa, dans la lecture des livres les plus divers, le goût des aventures romanesques en même temps que le germe des doctrines et des opinions les plus disparates, qu'il soutint plus tard avec verve, mais d'une manière étrange et incohérente. Destiné à l'état militaire, il était, à vingt ans, lieutenant dans les carabiniers de Monsieur, depuis Louis XVIII. Une chute de cheval le força d'aller prendre quelque repos aux eaux de Bourbon-l'Archambault, et il s'y lia, d'une façon romanesque et sentimentale, avec la fille du prince de Condé, la princesse Louise-Adelaïde de Bourbon. C'était une jeune personne d'un esprit vif et aimable, mais tout aussi romanesque que son adorateur, et qui, très-vertueuse, n'avait pas une ombre de pruderie. Ils se plurent, tout en restant vis-à-vis l'un de l'autre dans la réserve que leur imposaient leurs conditions differentes et leurs propres caractères; ils se promenaient ensemble, échangeaient des lettres et des billets. Cette correspondance fut plus active encore lorsque la princesse quitta Bourbon pour suivre son père à Versailles et à Paris, pendant que La Gervaisais regagnait sa ville de garnison. Elle a été publiée beaucoup plus tard, par Ballanche, sous le titre de *Lettres écrites en* 1786 *et* 1787 (Paris, 1834, in-18). Ces lettres peignent très-bien la nature de cette liaison, tendre et confiante des deux côtés, mais dans laquelle la princesse ne mit que ce qu'elle avait de rêveur et d'un peu mystique dans l'esprit, tandis que La Gervaisais y exprime l'exaltation amoureuse, quoique discrete, à laquelle il fut fidèle toute sa vie. Des bruits fâcheux se répandirent sur les deux amants platoniques, et, sur l'ordre de son père, Louise de Bourbon dut cesser toute correspondance. Sa dernière lettre est touchante et montre qu'elle avait le cœur bon et affectueux.

La Gervaisais, le cœur navré, se mit à voyager; il séjourna d'abord en Suisse, puis revint à Paris, à l'époque de l'ouverture des états généraux. Il se sentait plein d'enthousiasme pour la grande rénovation qui s'accomplissait, quoiqu'elle fût surtout opérée aux dépens de la caste à laquelle il appartenait, et un écrivain royaliste ayant publié un pamphlet contre-révolutionnaire très-mordant, intitulé : *Mes amis, voici pourquoi tout va mal* (1790), il y répondit spirituellement, sous ce titre : *Mes amis, voici comment tout irait bien.* Ce fut la première de la liste interminable de ses brochures. On y trouve les sentiments généreux, qui n'ont cessé de l'inspirer dans sa carrière, mêlés aux déductions les plus bizarres et les plus inattendues. Breton, comme Lamennais et comme Chateaubriand, La Gervaisais est resté bien loin d'eux par le talent et par le style, mais il en a parfois la verve et ne manque pas de profondeur dans les idées, de justesse dans les vues.

En 1791, mécontent de la tournure que prenaient les événements, il passa en Angleterre. Il n'émigra pas, toutefois, et revint en France au plus fort de la Terreur, lorsqu'il pensa que son absence pouvait lui être imputée à crime. Il voulut sauvegarder pour ses frères et ses sœurs, dont il était l'aîné, la fortune de la famille, d'une valeur de 50,000 livres de rente, diminuée seulement par l'abolition des redevances féodales, et dont la confiscation aurait pu être prononcée. La Gervaisais ne fut point inquiété et resta maître de sa fortune, sur sa simple assertion qu'il n'avait pas conspiré contre la République et qu'il avait séjourné en Angleterre au même titre que quelques années auparavant en Suisse, par goût et pour son plaisir. On ne l'inquiéta pas davantage, ce qui prouve que, même en ces temps si terribles, tout n'allait pas si mal qu'on a bien voulu le dire pour les gens droits et courageux. A cette époque, tout en conservant toujours dans son cœur le culte de M$^{\text{lle}}$ de Bourbon, La Gervaisais se maria. Sauf un court séjour qu'il fit à Paris sous le Directoire, il vécut dans la retraite, au fond de la Bretagne, livré à l'éducation d'une fille qui lui était née. Sous l'Empire, dévoré de sa manie d'écrire, il composa quelques brochures où il prédisait la chute de Napoléon, comme conclusion forcée de ses guerres à outrance; elles ne furent lues qu'à un petit cercle d'amis, car la censure impériale n'en aurait pas permis la publication. Au retour des Bourbons, il vint s'établir à Versailles; M$^{\text{lle}}$ de Bourbon, qu'il aurait voulu revoir, avait cédé de plus en plus au mysticisme et s'était mise à la tête d'une petite communauté de femmes fondée par elle. En 1815, elle fut nommée prieure du Temple et prit le nom de sœur Marie-Joseph de la Miséricorde. Le marquis de la Gervaisais n'essaya point de troubler sa solitude. Il se contenta d'écrire son panégyrique dans un journal royaliste, quelques jours après sa mort (mars 1824).

Rentré dans la carrière littéraire, La Gervaisais fit, dès lors, imprimer cette profusion de pamphlets et de brochures qui lui ont assigné une place à part parmi les publicistes de notre temps. Il n'a pas laissé passer une seule occasion de prendre la plume, et le recueil de ces factums singuliers, que personne ne lisait, formerait une collection de plus de vingt-cinq volumes. La plupart sont dirigés contre le ministre Villèle; nous citerons seulement quelques-uns de ces opuscules, dont la liste complète remplirait trois colonnes du *Grand Dictionnaire : Un mot sur, pour et contre le rapport fait à la Chambre des pairs par M. le duc de Lévis* (1824); *Une autre Chambre* (1827, in-8°); *Un autre ministre* (1827); *Des journaux* (1827); la *Censure* (1827); les *Conseils de* 1828, *politique intérieure; Du gouvernement révolutionnaire* (1830); *Considérations sur les destinées humaines* (1830); la *Loi des circonstances* (1830); la *Loi de justice et de prudence* (1831); la *Vérité politique* (1831); *A la Chambre des pairs* (1831); *De la Chambre inamovible* (1831); les *Droits de l'homme dans le vrai sens* (1832); les *Besoins et les droits* (1832); la *Crise sociale* (1833); l'*Etat de guerre dans la société* (1833); la *République* (1833); la *Société à l'état de paix* (1834); *De l'œuvre sociale* (1834); la *Royauté possible* (1835); la *Ligue de salut* (1835); la *Catastrophe* (1835); *Prémières ombres de la barbarie* (1836); la *Raison des temps* (1836), etc.

Dans ce fouillis de brochures, se rencontrent les opinions les plus contradictoires, mêlées à des vues très-justes et très-élevées, à des appréciations qui montraient un certain sens politique et, parfois, comme une divination de l'avenir; l'opinion publique s'en écartait assez dédaigneusement, ce dont l'auteur s'est souvent plaint en termes amers. C'était un galant homme, mû par les meilleurs sentiments, mais quel écrivain fatigant et prolixe! En faisant un choix des meilleures pages, celles où l'auteur montre qu'il savait juger avec sagacité les situations et pressentait les événements d'assez loin, M. Damas-Hinard a publié, sous le titre de : *Un prophète inconnu, prédictions, jugements et conseils, par le marquis de La Gervaisais* (Paris, 1850, in-12), des passages fort curieux, tirés des écrits de ce personnage et relatifs aux événements qui se sont accomplis de 1790 à 1850. Nous avons parlé plus haut de la publication, faite par Ballanche, des lettres de La Gervaisais et de la princesse de Bourbon.

LAGET s. m. (la-jè). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *lagets* sont des arbres ou des arbrisseaux très-rameux, à feuilles entières, à fleurs disposées en grappes ou en épis terminaux; le fruit est un drupe indéhiscent, formé d'une à trois coques, et recouvert par le calice. Ces végétaux croissent dans l'Amérique tropicale. Le plus connu est le *laget-dentelle*, vulgairement bois-dentelle, arbrisseau de 4 à 6 mètres, qui croît aux Antilles. Son bois est compacte et jaunâtre, avec une moelle brun pâle. L'écorce est d'un gris foncé, finement strié en dehors; à l'intérieur, elle est blanche et assez solide; ses couches nombreuses, se détachant facilement les unes des autres, forment un réseau clair, un peu ondulé, tenace et assez régulier. Les externes forment une espèce de drap assez épais pour faire des habits; les moyennes ressemblent à une sorte de mousseline, et on pourrait en fabriquer des chemises; les couches internes, surtout dans les jeunes branches, paraissent être une toile de gaze ou une dentelle très-fine, qui s'étend ou se resserre comme un réseau de soie. On en fait des manchettes, des garnitures de robe, des voiles pour les dames, et ces sortes de tissus ont assez de force et de consistance pour qu'on puisse les laver et les blanchir, comme les toiles ordinaires, dans de l'eau de savon. On fit autrefois présent d'une cravate de *laget* à Charles II, roi d'Angleterre. Les nègres, dans les îles, se servent encore de cette écorce pour faire leurs nattes. On l'emploie aussi pour faire des licous, à Saint-Domingue, dans les quartiers où l'agave pitte ne croît pas. L'écorce du *laget* se trouve dans presque tous les cabinets d'histoire naturelle, comme objet de curiosité. Le fruit de cet arbrisseau a une chair fondante et sucrée, et son amande a la saveur de l'aveline.

LAGETTO s. m. (la-jè-to). Bot. Nom vulgaire du laget ou bois-dentelle.

LAGHI (Antoine-Bonaventure), architecte italien, né à Bologne en 1676, mort en 1756. Il eut de son temps une grande réputation, et travailla longtemps à Rome. Parmi celles de ses œuvres que renferme encore sa ville natale nous citerons l'escalier du palais Caprara, la façade du palais Ercolani, et l'église de Santa-Maria-di-Porta.

LAGHMAN, province de l'Afghanistan. V. LOGHMAN.

LAGHOUAT, *Lar'ouât*, *El-Ar'ouât*, ville d'Algérie, province et à 448 kilom. S.-O. d'Alger, dans la subdivision de Médéah, par 33° 48′ de lat. N. et 0° 48′ de long. O.; 2,992 hab. Sur les marchés de Laghouat, les tribus du sud de l'Algérie apportent de la poudre, des armes, des pierres à fusil, des laines, des dattes, des grains, des moutons, des fromages; autrefois les Beni-Mzab et les Chambas y amenaient des nègres. Les habitants de Laghouat échangent ces objets contre des burnous, des haïks, des gandouros fabriqués par leurs femmes, de la coutellerie, des pioches, des socs de charrue, des fers pour les chevaux, des épiceries, des essences, du sucre, du café, de la verroterie, des parures de femme. On trouve dans la ville des forgerons, des armuriers, des menuisiers; les juifs y exercent les métiers de cardeur de laine, d'orfévre, de teinturier.

Les maisons de Laghouat sont bâties en amphithéâtre sur deux mamelons, entre lesquels coulent les eaux de l'Oued-Mzi, amenées par des canaux d'irrigation. Laghouat se composait autrefois de deux villes distinctes, habitées par les Oulad-Serrin à l'O., et les Hallafs à l'E. Depuis son occupation définitive par les Français, l'aspect intérieur de la ville a été complétement modifié. L'enceinte est percée de cinq portes qui sont: Bab-Cheskia, à l'E.; la porte du Sud et Bab-Mebka, au S.; Bab-Nouader, à l'O., et la porte des Caravanes, au S.-E. Malgré les modifications apportées par l'occupation française, la description suivante, due à la plume humoristique de Th. Gautier, n'a pas cessé d'être vraie:

« Une rue de Laghouat ne plairait pas aux amateurs du progrès, qui demandent, pour toutes les villes de l'univers, trottoirs, macadam, alignement, becs de gaz et numéros sur lave de Volvic. De chaque côté de la voie, accidentée comme un lit de torrent à sec, s'élèvent des maisons, les unes en saillie, les autres en retraite; celles-ci surplombant, celles-là se penchant en arrière et se terminant par un angle carré, sous un ciel d'un bleu intense, calciné de chaleur. Grands murs blancs, petites fenêtres noires semblables à des judas, portes basses et mystérieuses, tout un côté dans le soleil, tout un autre dans l'ombre; voilà le décor. Au premier coup d'œil, la rue paraît déserte; mais suivez, quand votre regard sera moins ébloui par la vive lumière, la tranche d'ombre bleue, découpée au bas de la muraille à droite, vous y verrez bientôt une file de philosophes pratiques, allongés l'un à côté de l'autre, dans des poses flasques, exténués, semblables à des cadavres enveloppés de leurs suaires, qui dorment, rêvent ou font le kief, protégés par la même bandelette bleuâtre. Lorsque le soleil gagnera du terrain, vous les verrez se lever chancelants de somnolence, étirer leurs membres, cambrer leur poitrine avec un effort désespéré, secouer leurs draperies pour se donner de l'air, et, traînant leurs savates, aller s'établir autre part jusqu'à ce que vienne la nuit, apportant une fraîcheur relative. A Laghouat, le bonheur comme l'entend Zafari:

Dormir la tête à l'ombre et les pieds au soleil,

serait incomplet; il faut aussi que les pieds soient à l'ombre, sans quoi ils seraient bientôt cuits. »

Les principales curiosités de Laghouat sont: le fort Bouscarin, contenant une caserne d'infanterie, un pavillon pour les officiers, et des magasins; la tour Morand; la vaste place Randon, dont les deux extrémités sont occupées par des bazars indigènes; l'hôtel du commandant supérieur; le pavillon du génie; le bureau arabe; l'ancienne kasba de Ben Salem, où l'on a installé l'hôpital, un casernement et des magasins; la mosquée Pélissier; l'abattoir, etc.

La végétation de l'oasis est des plus riches. Le figuier, le palmier et le grenadier y croissent mêlés à tous les arbres à fruit de France. « De grands barrages, dit M. Piesse, y ont rendu possible la culture en céréales d'une grande partie de la vaste et fertile plaine restée inculte jusque-là. On a aussi envoyé à Laghouat, pour l'amélioration des races sahariennes, un troupeau de mérinos qui donne de remarquables résultats. »

L'origine du nom de cette ville est *El-Aghouat*, pluriel de *El-ghout* (bas-fond). Elle fut bâtie par les Beni-Laghouat, tribu maghraouienne, citée par Ibn-Khaldoun. Lorsqu'en 1838 Abd-el-Kader se fut emparé du ksar (village saharien) d'Ain-Maddhi, il voulut aussi conquérir Laghouat, située dans le voisinage, et, profitant des divisions de partis, il parvint à y installer un de ses lieutenants. Mais après diverses vicissitudes son autorité fut renversée, et Ahmed-Ben-Salem, chef du Hollaf, maître du pouvoir depuis 1828, reprit le commandement suprême, qu'il exerça paisiblement jusqu'en 1844. A cette époque, voulant se mettre à l'abri d'un nouveau coup de main d'Abd-el-Kader, il fit demander au gouverneur général de l'Algérie l'investiture et la confirmation du titre de khalifa de Laghouat. Le maréchal Bugeaud saisit avec empressement cette occasion d'étendre l'influence française sur les oasis et les tribus nomades disséminées au sud, à l'est et à l'ouest. Le général Marey fut chargé de cette expédition, qu'il accomplit heureusement du 1er mai au 10 juin, à la tête d'une colonne forte de 2,800 hommes et 1,700 chevaux. Ben-Salem fut proclamé khalifa et reconnu par les chefs secondaires.

Pendant les années qui suivirent, l'autorité française, quoiqu'un peu ébranlée par les dissentiments intérieurs, ne fut pas méconnue. En novembre 1852, l'agitateur Mohammed-Ben-Abdallah, plus connu sous le nom de chérif d'Ouargla, après s'être créé un parti dans la ville, y pénétra et s'empara du commandement enlevé au fils de Ben-Salem, représentant de la France. A cette nouvelle, le général Pélissier, commandant supérieur de la province d'Oran, reçut l'ordre de se rendre devant la ville, qu'assiégeait déjà le général Yusuf. Après une canonnade de quelques heures, le 4 décembre 1852, nos troupes, les zouaves en tête, étaient maîtres de tous les postes, et faisaient un épouvantable carnage d'Arabes. Laghouat reçut une garnison de 1,000 hommes. Le 20 janvier 1853, un cercle fut créé, dont Laghouat fut le chef-lieu, et dont la constitution fut réglée le 23 juillet suivant.

LA GIBONAYS (Jean-Arthur DE), jurisconsulte français, né à Saint-Malo en 1649, mort à Paris en 1728. Il étudia la théologie, puis le droit, et entra à la chambre des comptes du parlement de Bretagne, dont il devint doyen. On lui doit quelques ouvrages estimés de son temps, notamment: *De l'usure, intérêt et profit que l'on tire du prêt* (Paris, 1710, in-12); *Maximes pour conserver l'union dans les campagnes* (Nantes, 1714, in-8°); *Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant la chambre des comptes de Bretagne* (Nantes, 1721, 2 vol. in-fol.); *Succession chronologique des ducs de Bretagne* (Nantes, 1723).

LAGIDES, dynastie grecque, qui régna sur l'Egypte depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la conquête de ce pays par les Romains (323-30 av. J.-C.). On sait qu'après la mort du conquérant macédonien ses généraux se partagèrent son empire, qu'ils déchirèrent dans des guerres interminables; ils en formèrent plusieurs monarchies. Ptolémée, fils de Lagus, eut l'Egypte, et fut le chef de la dynastie des Lagides.

LAGIDION s. m. (la-ji-di-on — du gr. *lagidion*, petit lièvre). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des chinchillas. V. VISCACHE.

LAGIE, nom que porta primitivement l'île de Délos.

LAGIER (Suzanne), actrice et chanteuse française, née à Dunkerque en 1833. Issue d'une famille de comédiens, elle fut initiée de bonne heure à l'art dramatique, débuta, dès 1846, au théâtre des Variétés, à Paris, dans la *Veuve de quinze ans*, et créa, peu après, le principal rôle dans la *Fille terrible*. Mlle Lagier fit ensuite un voyage artistique en Angleterre. De retour à Paris, en 1848, elle se produisit sur le théâtre du Palais-Royal, notamment dans le *Démon du foyer*, puis se rendit en Russie, et joua principalement les rôles de soubrette sur le théâtre français de Saint-Pétersbourg jusqu'en 1852. A cette époque, elle revint en France, fit pendant quelque temps partie de la troupe de Versailles, puis obtint un engagement à l'Ambigu, et, depuis lors, elle a été attachée successivement à la Porte-Saint-Martin, à la Gaîté, au Gymnase (1861), au théâtre de Belleville, etc. Cette actrice, qui passe pour fort spirituelle, et à laquelle on a attribué un grand nombre de bons mots, a joué avec succès dans le drame. On cite, parmi ses meilleurs rôles: Chonchon, dans la *Grâce de Dieu*; Bacchanale, dans le *Juif errant*; Milady, dans la *Jeunesse des mousquetaires*; la duchesse d'Etampes, dans *Benvenuto Cellini*; Marcia, dans *Nos ancêtres*. Habile musicienne, et douée d'une voix charmante, Mlle Lagier entra, en 1869, comme chanteuse, à l'Alcazar, où sa beauté plantureuse et son jeu plein de finesse lui acquirent la faveur du public. A son talent de cantatrice, elle joint celui de compositeur. Outre une opérette intitulée *Jupiter et Léda*, qui a été représentée aux Bouffes-Parisiens, on lui doit divers morceaux, notamment la *Polka des buveurs* et la *Ronde du Printemps*.

LA GISELIÈRE (DE), poëte français, né à Angers, le même que LA PINELIÈRE.

LAGMANNER s. m. (la-gmann-nèr — littéral., *homme de loi*). Hist. Nom des magistrats qui gouvernèrent l'Islande jusqu'à l'époque où elle passa sous la domination des rois de Norvége.

LAGMI s. m. (la-gmi). Boisson fermentée que l'on retire de la séve du palmier.

LAGNEAU (David), médecin et alchimiste français, né à Aix (Provence) vers 1590, mort vers 1660. Il étudia la médecine à Montpellier, s'occupa de très-bonne heure d'alchimie, visita les principaux adeptes de cette prétendue science en France, en Allemagne, en Suisse et dévora, sans se décourager, en vaines expériences, la plus grande partie de sa fortune. Il était médecin conseiller du roi. Ses principaux ouvrages sont: *Harmonia seu consensus philosophorum chimicorum* (Paris, 1611, in-12), traduit en français sous le titre d'*Harmonies mystiques* (Paris, 1636); les *Douze clefs de philosophie*, de B. Valentin (Paris, 1624), traduit en français; *Traité pour la conservation de la santé* (Paris, 1650, in-4°). Ces ouvrages sont rares et recherchés.

LAGNEAU (E.-Vivant), médecin français, né à Chalon-sur-Saône en 1781, mort à Paris en 1867. Reçu docteur en 1803, Lagneau entra dans la médecine militaire. Membre de l'Académie de médecine depuis 1823, secrétaire de la Société de médecine, praticien répandu et heureux spécialiste, il s'occupa beaucoup des maladies vénériennes et publia: *Exposé des symptômes et du traitement des maladies vénériennes; De la syphilisation et de la contagion des accidents secondaires de la syphilis* (1853).

LAGNEAU (Gustave), médecin français, fils du précédent, né à Paris en 1828. Reçu docteur en 1853, M. Lagneau a publié: *Moyens propres à prévenir la propagation des maladies vénériennes* (Paris, 1855, in-8°); *Des maladies syphilitiques du système nerveux* (Paris, 1860, in-8°).

LAGNIET (Jacques), graveur, né à Paris vers 1620, mort dans la même ville vers 1672. On ne sait presque rien de la vie de cet artiste, qui dut avoir, en son temps, une grande notoriété et dont les collectionneurs du dernier siècle ont rassemblé l'œuvre avec beaucoup de soin. La série la plus importante de ses gravures a pour titre: *Recueil des plus illustres proverbes mis en lumière et divisés en trois livres; le premier contient les proverbes moraux, le second les proverbes joyeux; le troisième représente la vie des gueux en proverbes* (Paris, 1657, in-4°). Cette série se compose d'un grand nombre de planches. Quatre autres séries, plus ou moins complètes, figurent dans les trois collections des gravures de Lagniet que possède la Bibliothèque nationale, celles de La Vallière, de Simon et de Méon; ce sont: la *Vie de Tiel Wlespiègle*, 36 pièces; l'*Esbattement moral des animaux*, 25 pièces; les *Adventures du fameux Don Quixote de la Manche*, 38 pièces; les *Adventures de Buscon*, 12 pièces. Méon avait, en outre, réuni de cet artiste 504 dessins, scènes grotesques ou caricatures, qui sont passés en Angleterre. Toutes ses gravures sont très-recherchées dans les ventes. « Elles manquent de délicatesse et de fini, dit M. G. Brunet; mais une espèce de verve brutale et caustique, une franche gaieté, la reproduction des allures et des habitudes populaires de l'époque, telles sont les titres qui recommandent avec raison l'œuvre de cet artiste. »

LAGNIEU, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. N.-O. de Belley, près de la rive droite du Rhône; pop. aggl. 2,214 hab. — pop. tot., 2,770 hab. Tanneries. Débris de remparts.

LAGNY, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Meaux, sur la rive gauche de la Marne; pop. aggl., 3,778 hab. — pop. tot., 3,999 hab. Fabriques d'instruments agricoles, d'orge perlé, de chandelles, d'objets en albâtre; scieries, moulins, fours à chaux, plomberies, corroieries, pépinières. Commerce de grains, bois, chanvre, chevaux, bestiaux, volailles, fromages de Brie. Un vieux pont de bois, d'un aspect pittoresque, et un beau pont en pierre relient Lagny à la rive droite de la Marne. Les environs offrent de charmantes maisons de campagne et de délicieuses promenades. Près de l'église, qui a une certaine valeur architecturale, se voient quelques débris d'une abbaye fondée au VIIe siècle. Les abbés avaient le titre de comtes de Lagny, et jouissaient de tous les droits seigneuriaux. Leurs baillis avaient haute, moyenne et basse justice. Fortifiée dès le XIIIe siècle, Lagny, en 1358, tomba au pouvoir des Anglais, qui la pillèrent et la brûlèrent. « Vers le milieu du XVIe siècle, dit M. Ad. Joanne (*Environs de Paris*), la discorde s'étant mise entre les moines et l'abbé, nommé Jacques Brouillard, celui-ci obtint du roi l'autorisation de faire marcher des troupes contre les moines et contre les habitants qui avaient embrassé leur cause. De là un siége en règle, pendant lequel les habitants firent des prodiges de valeur. Les assiégeants étaient conduits par le capitaine de Lorges, et, pour lui faire insulte, les assiégés lançaient du haut des murs des sacs pleins d'orge sur lui et sur ses soldats. Le capitaine, furieux, pressa le siége si vivement, qu'il parvint à s'emparer de la ville, et fit passer au fil de l'épée tous les hommes en état de porter les armes; les femmes devinrent la proie de la brutalité des soldats. Plus tard, lorsque Lagny se repeupla, on reprocha souvent aux habitants l'illégitimité de leur naissance; pour y faire allusion, les mauvais plaisants avaient adopté cette phrase: « Combien vaut l'orge? » Le peuple de Lagny, peu endurant de son naturel, ne pouvait entendre une pareille question sans entrer aussitôt dans une violente colère. On se jetait sur l'imprudent questionneur, aux cris de *l'orge! l'orge!* on le traînait à une fontaine située près de l'église; on lui faisait faire plusieurs fois le tour du bassin, puis on le plongeait tout habillé dans l'eau, quelle que fût la température. Il ne fallut rien moins que la Révolution pour détruire un usage barbare, qui avait souvent occasionné de graves accidents, et dont les magistrats avaient en vain, à plusieurs reprises, tenté de réprimer les excès. » La fontaine portait autrefois une inscription en vers latins, dont voici la traduction: « Arrête-toi, Naïade, n'abandonne pas ces lieux où tu es aimée; sous de tels auspices, qu'as-tu à craindre? Grâce à toi qui le venges, l'habitant méprise l'injure, et si quelqu'un veut faire le mauvais plaisant, ton onde lui apprend à se taire. »

LAGNY (Thomas FANTET DE), mathématicien français, né à Lyon en 1660, mort en 1734. Destiné au barreau par sa famille, il étudia pendant trois ans le droit à Toulouse, mais s'appliqua en même temps avec ardeur aux mathématiques, pour lesquelles il avait, dès l'enfance, conçu le goût le plus vif. Elles finirent bientôt par l'absorber entièrement, et, renonçant au barreau, il vint à Paris, où il débuta par quelques travaux insérés dans le *Journal des savants*. Admis, en 1695, à l'Académie des sciences, il devint, deux ans plus tard, professeur d'hydrographie à Rochefort, où il demeura dix-neuf ans. En 1716, le duc d'Orléans le nomma sous-directeur de la Banque générale, fonctions qu'il remplit jusqu'à la chute de cet établissement. Il reprit alors ses travaux favoris et devint conservateur de la bibliothèque du roi. Il était, en outre, depuis longtemps, membre de la Société royale de Londres. L'anecdote suivante, rapportée par Fontenelle, peut donner une idée de la passion de Lagny pour les mathématiques. Peu d'heures avant sa mort, il était presque entièrement privé de sentiment et ne reconnaissait plus aucun de ceux qui l'entouraient; Maupertuis, qui se trouvait auprès de lui, s'avisa de lui demander quel était le carré de douze: « Cent quarante-quatre, » répondit immédiatement le moribond. Ce furent ses dernières paroles. Lagny, plus ingénieux que profond, a imaginé quelques méthodes utiles, mais n'a pas fait faire de progrès notables aux mathématiques. Outre un grand nombre de travaux insérés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, on a de lui: *Méthode nouvelle infiniment générale et infiniment abrégée pour l'extraction et l'approximation des racines carrées et cubiques, etc.* (Paris, 1692, in-4°); *Nouveaux éléments d'arithmétique et d'algèbre* ou *Introduction aux mathématiques* (Paris, 1697, in-12); la *Cubature de la sphère, où l'on démontre une infinité de portions de sphères, égales à des pyramides rectilignes* (La Rochelle, 1703, in-12); *Arithmétique nouvelle* (La Rochelle, 1703, in-4°); *Analyse générale des méthodes nouvelles pour résoudre les problèmes* (Paris, 1733, in-4°).

LAGOCÉPHALE adj. (la-go-sé-fa-le — du gr. *lagôs*, lièvre; *kephalê*, tête). Se dit d'un animal qui ressemble au lièvre, en ce que sa lèvre supérieure est fendue en deux: *Poisson, cétacé* LAGOCÉPHALE.

LAGOCHILE s. m. (la-go-ki-le — du gr. *lagôs*, lièvre; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, formé aux dépens des cétoines, et dont l'espèce type habite la Guyane.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie centrale.

LAGOCHIRE s. m. (la-go-ki-re — du gr. *lagôs*, lièvre; *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

LAGŒCIE s. f. (la-ghè-sî — du gr. *lagôs*, lièvre; *oikia*, habitation). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions méditerranéennes. ‖ On dit aussi LAGOECIE.

— **Encycl.** La *lagœcie* faux cumin est une assez jolie plante herbacée, à feuilles pinnées, pétiolées, glabres, à fleurs disposées en ombelles pédonculées, velues, munies à la base d'un involucre rayonné, formé de huit ou neuf folioles pectinées et réfléchies; l'ovaire, à une seule loge uniovulée, est surmonté d'un style et d'un stigmate simples; il en résulte que le fruit ne renferme qu'une graine, particularité assez remarquable dans la famille des ombellifères, et qui provient, soit d'un avortement, soit d'une soudure naturelle. La *lagœcie* croît en Orient et dans les îles de l'archipel grec. Elle a une odeur forte; ses semences passent pour être carminatives. On cultive cette plante dans les jardins, comme le cumin et le fenouil; on l'a employée quelquefois comme condiment.

LAGOMARSINI (Jérôme), humaniste italien, né à Port-Sainte-Marie (Espagne) en 1698, mort à Rome en 1773. Son père, négociant, originaire de Gènes, l'envoya faire ses études en Italie. Lagomarsini entra dans l'ordre des jésuites, professa la rhétorique à Arezzo et à Florence, puis il occupa, de 1751 jusqu'à sa mort, la chaire de grec au *Collegium Gregorianum* de Rome. C'était un latiniste consommé, un érudit de premier ordre, un homme bienveillant et doux, infatigable au travail, et dont la conversation avait parfois une légère teinte de causticité. Il forma un grand nombre d'excellents élèves. Pendant de longues années, il réunit des matériaux pour donner une édition nouvelle de Cicéron; mais il mit tant de soin dans ses recherches, qu'il ne publia que le discours *In Pisonem* (Venise, 1740). Nous citerons de lui: *Vita di S. Fernano* (Lucques, 1726); *Ad Facciolatum epistola* (Florence, 1723); *Orationes* (Milan, 1746); *Julii Poggiani epistolæ et orationes* (Rome, 1756-1762, 4 vol. in-4°), avec d'excellentes et précieuses notes; *De fontium origine carmen* (Venise, 1749); *Epistola ad amicum, in qua judicium fertur de aliquot locis operis inscripti: Noctium sarmaticarum Vigiliæ* (Bologne, 1758, in-8°), agréable et spirituelle satire; *Alex Januensis Romæ traductæ ratio, elegia*, poëme sur la loterie, publié dans la *Collectio calogerana*, etc.

LAGOMYS s. m. (la-go-miss — du gr. *lagôs*, lievre; *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs, détaché du genre lievre.

— **Encycl.** Les *lagomys* étaient autrefois réunis, comme simple section, aux lièvres, dont ils se distinguent surtout par l'absence de queue, ce qui leur a fait donner le nom vulgaire de *lièvres sans queue*. A ce caractère, il faut ajouter les suivants: une tête de moyenne grosseur; des oreilles petites, courtes, arrondies; un museau proéminent; des dents assez généralement conformées comme celles des lièvres, mais les grandes incisives supérieures marquées d'un sillon si profond, qu'elles paraissent doubles; les clavicules presque parfaites; les jambes de devant égalant presque en longueur celles de derrière. Ils se distinguent aussi des lièvres (du moins du lièvre commun) par leurs mœurs, qui ont beaucoup plus d'analogie avec celles des lapins. Les *lagomys*, en effet, se creusent des terriers, où ils passent en société la plus grande partie de leur vie. C'est la nuit seulement qu'ils sortent pour aller chercher leur nourriture. Ce genre ne renferme jusqu'à présent que trois espèces, qui habitent surtout la Sibérie, bien qu'on ait quelquefois signalé leur présence dans les contrées voisines.

Le *lagomys alpin*, plus connu sous le nom de *pika*, qu'on étend, du reste, à tout le genre, a environ 0m,26 de longueur totale, le pelage rude, d'un roux fauve, avec quelques longs poils noirs sur le dos, fauve pâle en dessous, les oreilles noires et les pieds bruns. Il habite les montagnes escarpées de la Sibérie orientale, de préférence dans le voisinage des neiges, et vit tantôt dans des terriers qu'il se creuse, tantôt dans les cavités naturelles que lui offrent les rochers ou les vieux troncs d'arbre. Il se trouve souvent seul, et ne sort que la nuit. Mais, vers le milieu d'août, les pikas se réunissent ordinairement en société pour faire leurs provisions d'hiver, qui consistent en tas d'herbes sèches disposés à l'entrée de leur terrier. Ces herbes, qu'ils coupent eux-mêmes, doivent servir à les nourrir tant que le sol est couvert de neige; les tas atteignent quelquefois près de 2 mètres de hauteur sur 3 de diamètre; comme ces dimensions les font facilement découvrir, ils sont souvent enlevés par les habitants du pays.

Le *lagomys ogoton*, plus petit d'un tiers, a le pelage fin et lisse, d'un gris pâle, avec le ventre blanc et les pieds jaunâtres. On le trouve dans la Mongolie, les montagnes pierreuses de la Selenga, au delà du lac Baïkal. Il se plaît dans les terrains rocailleux et sablonneux, et fait des provisions moins abondantes que celles du pika. L'ogoton a un cri très-aigu; le putois, l'hermine et surtout le chat manul sont pour lui des ennemis acharnés.

Le *lagomys sulgan* est de la taille du précédent; son pelage est épais, mais fin et doux, gris brunâtre sur le dos, jaunâtre sur les flancs, blanchâtre sous le ventre, avec la gorge, les lèvres et le nez blancs, et les pieds jaunâtres. Il habite la Sibérie méridionale, l'Oural, et vit dans des terriers, où il se nourrit d'herbes, de feuilles et d'écorces d'arbre. Il est solitaire et ne s'engourdit pas en hiver; il a un cri particulier, qu'il fait entendre au lever et au coucher du soleil. D'un naturel très-doux, il s'apprivoise facilement.

On a trouvé des ossements fossiles de *lagomys* à Nice, en Corse et en Sardaigne.

LAGON s. m. (la-gon — dimin. de l'espagnol *lago*, lac). Nom donné, dans l'Amérique du Nord, à des sortes de petits lacs ou étangs salés qui se trouvent près des côtés. ‖ Petite mare ou étang d'eau de mer, que les coups de vent ou les remous laissent sur les plages.

LAGONE s. m. (la-go-né — augment. de l'ital. *lago*, lac). Géol. Nom donné, en Italie, à de grands amas de matières boueuses d'où s'échappent de grandes quantités de vapeur. ‖ Pl. *lagoni*.

— **Encycl.** Les *lagoni* sont répandus sur une superficie d'environ 30 milles, que les vapeurs aqueuses, sortant des crevasses du sol, soulèvent à chaque instant avec un bruit plus ou moins fort. Ces vapeurs, nommées *soffioni* dans la localité, sont chargées d'acide borique, d'acide sulfhydrique, de bitume et de quelques sels. Elles se condensent en grande partie au milieu de la vase et y déposent toutes les matières qu'elles entraînent avec elles du sein de la terre.

Autrefois, la contrée était regardée par les paysans comme l'entrée de l'enfer, et, sans nul doute, cette superstition remontait à une très-haute antiquité, car la montagne qui avoisine les principaux *lagoni* porte encore le nom de Monte-Cerbero (mont de Cerbère). Les paysans ne passaient jamais dans cet endroit sans terreur, disant leur chapelet et invoquant la protection de la Vierge. C'est en 1776 que Hoefer annonça, le premier, l'existence de l'acide borique dans les Maremmes, et Mascagni, dans ses *Commentaires*, appela l'attention sur la fabrication du borax comme un objet très-important. Ce n'est, toutefois, que depuis 1815 que les *lagoni* sont exploités régulièrement, et ils fournissent actuellement, année commune, 750,000 kilog. d'acide cristallisé. Cette exploitation est très-simple. La localité elle-même fournit les instruments de cette fabrication.

LAGONEGRO, ville d'Italie, province de Potenza, à 17 kilom. N.-O. de Policastro, au pied des Apennins, près d'un lac qui lui a donné son nom; 5,718 hab. Fabrication de toiles et chapellerie. Victoire des Français sur les Napolitains en 1806.

LAGONYQUE s. m. (la-go-ni-ke — du gr. *lagôs*, lièvre; *onux*, *onuchos*, ongle). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le Caucase et la Sénégambie.

LAGOPE s. m. (la-go-pe — du gr. *lagôs*, lièvre; *pous*, pied). Bot. Espèce de trèfle, dont l'épi velu rappelle la patte de lièvre.

LAGOPÈDE s. m. (la-go-pè-de — du gr. *lagôs*, lièvre, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des tétras: *Les* LAGOPÈDES *aiment la société de leurs semblables.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *lagopèdes* sont caractérisés par un bec robuste, court, convexe en dessus, voûté; des narines oblongues, cachées sous les plumes du front; un pouce court, ne portant à terre que sur l'ongle, et surtout des tarses et des doigts entièrement recouverts de plumes, ce qui donne aux pieds de ces oiseaux une certaine ressemblance avec ceux du lièvre. Les *lagopèdes* habitent les régions glaciales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, les crêtes des montagnes inaccessibles et couvertes de neige, laquelle paraît être pour eux ce que l'eau est aux palmipèdes. L'hiver, ils la trouvent dans les régions moyennes, où ils descendent; par les beaux jours d'été, ils vont la chercher sur les monts qui en sont couronnés. Peu sensibles au froid, parce qu'ils sont pourvus, durant l'hiver, d'un duvet très-épais qui recouvre immédiatement leur corps (duvet qui tombe à mesure que la chaleur s'accroît), les *lagopèdes* se roulent dans la neige. Ils s'y creusent même, à l'aide de leurs pieds, des trous où ils se mettent à l'abri du vent, qu'ils redoutent fort, et des pluies de neige. Ainsi que tous les oiseaux du même ordre, les *lagopèdes* aiment à vivre en société, et demeurent réunis, par troupes plus ou moins nombreuses, depuis le mois de septembre jusqu'en mai. A cette époque, l'instinct de la reproduction détermine la dispersion des familles; les couples se forment, s'écartent les uns des autres et se cantonnent. Un creux circulaire d'environ 0m,20 de diamètre, pratiqué au bas d'un rocher, au pied d'un arbuste, est tout ce qui constitue le nid des *lagopèdes*. Les femelles commencent leur ponte dans le courant de juin; le nombre des œufs varie suivant les espèces; il est ordinairement de six à dix. Pendant tout le temps de l'incubation, les mâles veillent auprès des femelles. Ils rôdent sans cesse en caquetant autour du nid, apportent même de la nourriture aux couveuses, mais ils ne les remplacent pas dans leur pénible fonction. Celles-ci couvent avec tant d'assiduité, qu'on peut quelquefois les prendre sans qu'elles songent à s'échapper. L'incubation dure environ vingt jours. Les mâles ont un cri fort, rauque, qu'ils font entendre le matin, le soir et quelquefois durant la nuit, surtout à l'époque des amours; celui des femelles, beaucoup plus faible, ressemble au caquetage de nos jeunes poules. Les *lagopèdes* se nourrissent de baies, de bourgeons, de feuilles et quelquefois d'insectes. Après les oiseaux de proie, leur plus grand ennemi, c'est l'homme, qui recherche leur chair, car ils passent pour un gibier délicat. L'espèce qui est dans la Grande-Bretagne nous est expédiée l'hiver par nos voisins d'outre-Manche, et celles de nos Alpes et de nos Pyrénées arrivent annuellement sur nos marchés, pendant la même saison, en assez grand nombre. Mille moyens sont employés pour détruire les *lagopèdes;* mais le plus usité est le lacet ou collet.

Parmi les espèces peu nombreuses de ce genre, nous citerons surtout les suivantes: 1° le *lagopède* ptarmigan (l'*agopus mutus*); son plumage d'été est fauve, maillé et vermiculé de noir. Celui d'hiver est d'un blanc pur, avec un trait noir sur les yeux. Sa longueur totale est d'environ 0m,38. On le trouve dans les hautes montagnes de l'Europe centrale, où il fréquente surtout la région des neiges éternelles. En été, on le rencontre assez souvent dans les contrées boréales de l'ancien continent et même du nouveau. Il niche dans les broussailles, les mousses, les grandes herbes, sous les buissons rampants, etc.; sa ponte est d'une quinzaine d'œufs oblongs, d'un jaune rougeâtre tacheté de noir.

2° Le *lagopède* hyperboré ou d'Islande (*lagopus Islandorum*) n'est probablement qu'une variété du précédent, dont il diffère surtout par un bec plus fort, un trait plus grand sur l'œil et une bande noire à la base de la queue. Il est, comme son nom l'indique, très-répandu en Islande.

3° Le *lagopède* des saules (*lagopus saliceti*) est long, en tout, de 0m,43; son plumage, entièrement blanc en hiver, est d'un roux tacheté de blanc en dessus pendant l'été. Il habite les régions les plus boréales des deux continents, et recherche les forêts élevées, où il se nourrit surtout des graines et des bourgeons de saule et de bouleau. Il pond à terre, dans les touffes de bruyère, une douzaine d'œufs blanchâtres.

4° Le *lagopède* à doigts courts (*lagopus brachydactylus*). On ne connaît cette espèce que sous son plumage d'hiver. Elle se distingue du *lagopède des saules* par les tiges des pennes des ailes, qui sont d'un blanc pur, et par ses doigts plus courts. Il habite la Russie septentrionale.

5° Le *lagopède* rouge, *lagopède* d'Ecosse (*lagopus scoticus*). Il a, été comme hiver, le pelage d'un roux foncé, vermiculé de fauve et de noir. Il habite l'Angleterre, et c'est lui qu'on envoie à Paris.

LAGOPÈZE s. m. (la-go-pè-ze — du gr. *lagôs*, lièvre; *peza*, plante du pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

LAGOPHTHALMIE s. f. (la-go-ftal-mî — du gr. *lagôs*, lievre; *ophthalmos*, œil). Méd. Affection dans laquelle la paupière supérieure est retirée et ne peut plus couvrir l'œil, qui reste ouvert même pendant le sommeil. Le nom de cette affection vient du préjugé populaire d'après lequel les lièvres dormiraient les yeux ouverts.

— **Encycl.** La *lagophthalmie* reconnaît généralement pour cause la contraction produite par la cicatrisation d'une brûlure, d'une plaie ou d'une autre lésion, ou la rétraction de l'une ou l'autre paupière, et son adhérence au bord de l'orbite par suite de carie; dans l'un et l'autre cas, il peut y avoir renversement en dehors de la paupière affectée. Quand cette affection est prononcée, elle peut avoir pour conséquence l'inflammation de la conjonctive et de la cornée, l'opacité de la cornée et même un staphylôme. L'œil qui est découvert est affecté d'épiphora, et inhabile à remplir ses fonctions.

Le traitement de la *lagophthalmie* consiste à inciser en travers la peau de la paupière rétractée, et à maintenir écartés les bords de la plaie, par l'interposition de pièces de pansement, jusqu'à ce que la cicatrisation soit complète; mais la guérison est fort difficile à obtenir.

LAGOPHTHALMIQUE adj. (la-go-ftal-mi-ke — rad. *lagophthalmie*). Méd. Qui appartient, qui a rapport à la lagophthalmie: *Affection* LAGOPHTHALMIQUE.

LAGOPODE adj. (la-go-po-de — du gr. *lagôs*, lièvre; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pattes velues comme le lièvre.

LAGOPUS s. m. (la-go-puss — du gr. *lagôs*, lièvre; *pous*, pied). Ornith. Nom scientifique du genre lagopède.

LAGOR, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. d'Orthez, sur une colline dominant la vallée du gave de Pau. Pop. aggl., 432 hab.; — pop. tot., 1,143 hab.

LAGORCHESTE s. m. (la-gor-kè-ste — du gr. *lagôs*, lièvre; *orchestês*, sauteur). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux.

LAGOS, en latin *Lacobriga*, ville forte du Portugal, ch.-l. de la province des Algarves, à 32 kilom. E. du cap Saint-Vincent, à 164 kilom. de Lisbonne, sur l'océan Atlantique, où elle a un bon port; 7,943 hab. Elle est bâtie sur trois collines et sur la crête ainsi que sur la côte occidentale de la baie qui porte son nom; la mer baigne le pied de ses murailles. Dès le XVe siècle, les Vénitiens se rendaient à Lagos avec leurs galères pour y échanger des marchandises précieuses contre des graines et des poissons. Lagos eut beaucoup à souffrir d'un terrible tremblement de terre qui eut lieu en 1755. La mer s'y éleva à la hauteur des murailles, emporta une partie des fortifications et s'étendit au loin dans les terres, où elle causa les plus grands ravages. La ville s'est peu à peu relevée de cet immense désastre, et elle est aujourd'hui dans un état assez florissant. Ses environs, qui sont d'une fertilité extraordinaire, produisent un vin estimé. Son commerce consiste en vins, fruits et poissons.

Lagos (BATAILLES NAVALES DE). Le 27 juin 1693, Tourville, avec 71 vaisseaux de guerre, surprit, près de la côte de Lagos, en Portugal, la grande flotte anglo-hollandaise de 200 vaisseaux marchands et 22 vaisseaux de guerre; il en prit une partie et brûla le plus grand nombre. Le 17 août 1759, de La Clue, chef d'escadre, fut battu, dans les mêmes parages, par une flotte anglaise commandée par l'amiral Boscawen, après un combat héroïque.

LAGOS, ancienne *Bistonis palus*, baie de la Turquie d'Europe, pachalik d'Andrinople, dans le sangiac de Gallipoli, par 41° de lat. N., et 22° 45′ de long. E.

LAGOS, rivière d'Afrique, dans la Guinée supérieure. Elle traverse l'Etat de son nom, et se jette dans le golfe de Guinée, sur la limite de la côte des Esclaves et de celle de Benin, près du lac de Curamo, avec lequel elle communique.

LAGOS ou **AOUANI**, ville d'Afrique, dans la Guinée supérieure, sur une petite île du Lagos, près de la côte des Esclaves; 5,000 hab. Commerce de bêtes à cornes, moutons, chèvres, tabac, tissus importés par les Européens.

LAGOS, ville du Mexique, départ. et à 74 kilom. S.-E. d'Aguas-Calientes; 2,000 hab. Foire célèbre. Aux environs, mines d'argent.

LAGOS (Vincent-Rodriguez DE), navigateur portugais, né à Lagos (Algarves), mort au commencement du XVIIe siècle. Il devint pilote royal, et sa vie tout entière fut employée à des voyages aux Indes orientales. Rodriguez de Lagos a laissé un ouvrage intitulé *Navegaiao de Lisboa as Indias e carreira da navegacão de Cochim à Portugal*, dans lequel Hugues de Linschoten a puisé sans vergogne pour son *Histoire da la navigation aux Indes orientales.*

LAGOSÉRIDE s. f. (la-go-sé-ri-de — du gr. *lagôs*, lièvre; *seris*, nom de plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen.

LAGOSTERNE s. m. (la-go-stèr-ne — du gr. *lagôs*, lièvre; *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

LAGOSTOME s. m. (la-go-sto-me — du gr. *lagôs*, lievre; *stoma*, bouche). Méd. Bec-de-lièvre, difformité de la lèvre supérieure.

— Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des chinchillas et des viscaches.

— Entom. Syn. de DERMATODE.

— Crust. Genre de crustacés décapodes, de la tribu des cancériens, dont l'espèce type habite l'océan Atlantique:

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Milne Edwards, sur un petit crustacé dont le bord antérieur du troisième article des pattes-mâchoires externes présente une échancrure large et profonde vers son milieu. La carapace est un peu ovoïde et bombée dans tous les sens; le front est incliné, avec les bords latéro-antérieurs très-courbés en arrière. Le seul individu connu dans ce genre est le *lagostome* perlé (*lagostoma perlata*). Cette espèce se rencontre dans l'océan Atlantique, et quelquefois aussi sur les côtes de la Bretagne.

LAGOSTOMIDE adj. (la-go-sto-mi-de — de *lagostome*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à un lagostome.

— s. m. pl. Famille de rongeurs fossiles.

— **Encycl.** Chez les *lagostomides*, les pattes postérieures sont plus grandes que les pattes antérieures; les doigts sont peu nombreux et les métatarsiens ne sont pas soudés ensemble. Ils sont également caractérisés par $\frac{4}{4}$ molaires à lamelles transverses. Cette tribu ne renferme aujourd'hui d'espèces vivantes que dans l'Amérique méridionale, où l'on a aussi trouvé les ossements les plus caractérisés des fossiles de cette tribu. Toutes les espèces vivantes, connues aussi à l'état fossile, forment le genre unique des *viscaches*. M. d'Orbigny a établi le genre des *megamys* sur un tibia et une rotule trouvés dans les grès tertiaires de la Patagonie. La seule espèce connue, le *megamys patagonensis*, aurait été un des plus grands rongeurs connus, car son tibia avait une longueur de 0m,339, soit environ 1 pied.

LAGOTHAMNE s. m. (la-go-tam-ne — du gr. *lagôs*, lièvre; *thamnos*, buisson). Bot. Syn. de TÉTRADYMIE, genre de plantes.

LAGOTHRIX s. m. (la-go-triks) — du gr. *lagôs*, lièvre; *thrix*, poil). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes : *Les* LAGOTHRIX *habitent les forêts de l'Amérique méridionale* (E. Desmarest). V. LAGOTRICHE.

LAGOTIS s. m. (la-go-tiss — du gr. *lagôs*, lièvre; *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des chinchillas et des viscaches.

— Bot. Syn. de GYMNANDRE.

LAGOTRICHE s. m. (la-go-tri-che — du gr. *lagôs*, lièvre; *thrix*, *trichos*, poil.) Mamm. Genre de sajous qui habitent l'Amérique. ‖ On dit aussi LAGOTHRIX.

— **Encycl.** Les *lagotriches*, qui appartiennent à la famille des quadrumanes *sajous*, se distinguent par les caractères génériques suivants : cinq doigts aux quatre mains; queue prenante, nue et calleuse en dessous et à l'extrémité; pelage moelleux, presque laineux, assez semblable à celui du lièvre; ongles peu arqués, en gouttière, excepté ceux des pouces qui sont plats. Ces singes habitent l'Amérique du Sud. C'est à M. de Humboldt qu'on doit les premières notions sur ces animaux. Spix les a ensuite rencontrés au Brésil. Voici ce qu'il en dit : « Les habitants des bords de la rivière des Amazones distinguent deux espèces de singes de ce genre. Néanmoins, ils les désignent indifféremment sous le nom de *barigudos* (gros ventres), à cause de leur gros ventre et de leur gourmandise. Ces singes s'apprivoisent assez facilement et deviennent même très-familiers; ils s'approchent de la table pendant le dîner de leur maître, se placent près de lui et attendent avec patience qu'il veuille bien leur donner quelque chose. Ils mangent des viandes cuites, des fruits, surtout des oranges, dont ils sont très-friands. Nous en avons eu un qui nous a accompagné, même pendant notre voyage sur mer, jusqu'aux Açores, où il est mort de froid. On trouve ces singes, au mois de novembre, sur les bords de l'Amazone, avec leurs petits nouvellement nés, qu'ils portent sur le dos ou sous le ventre. Leurs membres sont assez bien proportionnés au volume du corps; ils ont aux quatre mains cinq doigts de longueur moyenne. Leurs ongles sont pliés en gouttière, comprimés et peu développés. Leur tête est arrondie, le cerveau volumineux, et le trou occipital rentré sous la base du crâne. La face est large et courte; les yeux sont grands et rapprochés, les narines proportionnellement plus larges que hautes; les oreilles petites. Le système dentaire ne diffère pas sensiblement de celui des *atèles*. Il se compose de quatre incisives à chaque mâchoire, deux canines et douze molaires à couronne mousse, comme celles de l'homme. L'os hyoïde, quoique élargi à sa partie centrale, n'est point assez gros pour faire saillie à la gorge, ni pour modifier la voix. Celle-ci, douce, flûtée, ne devient aigre et perçante que sous l'influence de la crainte ou de la colère; elle ressemble alors à un claquement. Le pelage, laineux, très-doux au toucher, est d'une couleur assez variable; son aspect, qui ressemble un peu à celui du lièvre, a valu au genre le nom de *lagotriche*, que les savants lui ont imposé (de *lagôs*, lièvre; *thrix*, poil). Ces singes sont monogames; ils vivent néanmoins en bandes nombreuses dans plusieurs contrées de l'Amérique du Sud. On ne les trouve que dans les forêts arrosées par des cours d'eau. Leur naturel, quoique assez vif, est doux, docile et susceptible d'éducation; leur intelligence, très-développée, n'a d'égale que leur gourmandise. On connaît trois espèces de *lagotriche* : 1o le *lagotriche* de Humboldt. Cette espèce a le pelage uniformément gris, la queue grosse et plus longue que le corps. Sa fourrure est généralement épaisse, ample, moelleuse. La tête est noire et couverte de poils très-courts; la face est velue et noirâtre; les mains sont également noires; la queue est très-touffue. Ce *lagotriche* vit en bandes nombreuses sur les bords du Rio-Guaviare et près de l'embouchure de l'Orénoque. Les habitants le désignent sous le nom de *caparro*; 2o le *lagotriche grison*. Celui-ci habite le Brésil; c'est très-probablement, d'après Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, le *gastrimargus olivaceus* de Spix. Ce singe a le dessus du corps d'un gris olivâtre, la partie supérieure des membres, la tête, la queue et les parties inférieures du corps d'un brun plus ou moins cendré; 3o le *lagotriche* de Castelnau. Son pelage brun est tiqueté de blanc; la tête et les mains sont noirâtres, ainsi que l'extrémité supérieure de la queue. Cette espèce habite le Brésil, le Pérou, et surtout les bords de l'Amazone. Elle est bien proportionnée dans tous les membres du corps, et paraît douée d'une agilité qui fait généralement défaut aux deux précédentes. »

LA GOULETTE, ville de la Tunisie, port militaire et place forte; son port de commerce est le plus important de la régence; le bey y réside durant six mois de l'année. Sa population, qui est assez considérable lors du séjour du bey, decroît des deux tiers après son départ, et se borne à 3,000 âmes, dont la moitié professent la religion chrétienne; la construction de nombreuses habitations en dehors des fortifications a néanmoins augmenté sensiblement ces chiffres. La Goulette est le chef-lieu d'un ouaten; sa rade est presque foraine et assez souvent dangereuse par les tempêtes du nord-est.

LAGOUMDJI s. m. (la-goumm-dji). Nom des mineurs, dans l'armée ottomane.

LA GRANDIÈRE (Pierre-Paul-Marie de), marin français, né en 1807. Admis à treize ans dans la marine, il devint enseigne en 1827, assista, cette même année, à la bataille de Navarin, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1833, reçut, quelque temps après, le commandement de la *Vigilante*, avec laquelle il explora le Parana et l'Uruguay, et se conduisit d'une façon très-brillante à l'attaque de l'île Martin-Garcia. En 1849, M. de La Grandière obtint le grade de capitaine de vaisseau. Il commanda à ce titre des bâtiments dans les stations de La Plata et de Terre-Neuve, fut chargé de diverses missions, reçut, au début de la guerre de Crimée (1854), le commandement provisoire d'une division navale, prit part aux expéditions contre le Kamchatka et Sitka, et se distingua lors du sanglant débarquement de troupes qui eut lieu à Petropolowski, ce qui lui valut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Pendant la guerre d'Italie (1859), M. de La Grandière commanda le *Breslaw*, puis, l'année suivante, fut mis à la tête de la division navale de Syrie. Promu contre-amiral en 1861, il devint ensuite préfet maritime, vice-amiral hors cadre (1865), gouverneur et commandant en chef dans la Cochinchine. Là, muni de pleins pouvoirs civils et militaires, il fit des essais de colonisation, poursuivit des opérations de guerre et s'empara des trois provinces occidentales (1867). De retour en France, M. de La Grandière entra au conseil de l'amirauté. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il s'est porté comme candidat à l'Assemblée nationale, dans le département d'Ille-et-Vilaine, mais il a échoué.

LA GRANGE (Jean Le Lièvre de), seigneur de Bougival, magistrat français, né vers 1460, mort en 1525. Bien qu'il appartînt à une ancienne famille d'épée, qui s'était illustrée dès le XIVe siècle, il entra dans la magistrature, et fut chargé par Louis XII de réformer les coutumes du royaume. Il devint, en 1510, premier avocat général au parlement de Paris. Il fit preuve d'une grande indépendance de caractère dans les débats auxquels donna lieu le concordat conclu, en 1517, entre le pape Léon X et François Ier. Il déclara que l'abolition de la pragmatique était un attentat formel aux libertés de l'Eglise gallicane, et refusa longtemps de consentir à ce que le concordat fût enregistré par le parlement. Il ne consentit enfin qu'en faisant admettre des conditions restrictives qui réduisaient grandement l'importance de cette mesure. — Gille Le Lièvre de La Grange, petit-fils du précédent, mort en 1595, fut d'abord un ligueur ardent et signa, en 1592, le fameux manifeste *Principem contra pro Deo;* plus tard, il fut l'un de ceux qui s'entremirent pour assurer le trône au Béarnais, à condition qu'il embrasserait la religion catholique. Il fut cependant exilé par Henri IV en 1594. Il se retira à l'abbaye de Marmoutiers, où il mourut. — Nicolas Le Lièvre de La Grange, neveu du précédent, mort en 1636, devint président honoraire et doyen des maîtres en la chambre des comptes. Ami de François de Sales, il se distingua par sa piété et sa charité, et acquit l'estime de Henri IV.

LA GRANGE (Thomas Le Lièvre, marquis de Fourilles et de), baron d'Huriel, magistrat français, petit-fils de Gilles de La Grange, né en 1600, mort en 1669. Il devint successivement intendant de justice, police et finances dans la généralité de Paris, membre du conseil d'Etat et du conseil privé, premier président du grand conseil et conseiller d'honneur au parlement. Pendant les troubles de la Fronde, il soutint l'autorité du roi et reçut, à diverses reprises, les plus grands éloges de la régente. — Un de ses fils, Pierre-François Le Lièvre de La Grange, né en 1645, mort en 1677, embrassa l'état militaire, devint colonel en 1671, et se distingua aux batailles de Turckheim et du Mont-Cassel. Il fut tué à cette dernière.

LA GRANGE (François-Joseph Le Lièvre, marquis de Fourilles et de), général français, né en 1726, mort en 1808. Il fit ses premières armes à la bataille de Fontenoy, où il était aide de camp du maréchal de Saxe, prit part à tous les combats de la guerre de Sept ans, et devint successivement brigadier de cavalerie, maréchal de camp et lieutenant général des armées du roi. Souple courtisan, il était fort avant dans les bonnes grâces de Louis XV, qui lui témoigna un jour d'une façon éclatante l'intérêt qu'il lui portait. De La Grange, alors capitaine aux gardes françaises, avait tué en duel le marquis de Chauvelin; non-seulement le roi empêcha toute poursuite contre lui, mais encore, pour couper court à tout ressentiment ultérieur, il voulut que les enfants des deux familles fussent élevés dans la plus étroite intimité. Le marquis de La Grange possédait une immense fortune, et prêta 400,000 livres au duc d'Orléans, lors du mariage de Mademoiselle d'Orleans avec le duc de Bourbon. Cette somme ne fut remboursée à ses enfants par les héritiers du duc d'Orléans que sous la Restauration et à la suite d'un long procès.

LA GRANGE (Adélaïde-Blaise-François Le Lièvre, marquis de Fourilles et de), général français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1766, mort en 1833. Entré au service en 1781, il était colonel de dragons en 1792, et servit successivement sous Luckner, Dumouriez et Kellermann. Arrêté en 1793, il fut enfermé dans la prison d'Arras et rendu à la liberté par la chute de Robespierre. Il prit part alors à l'insurrection du 13 vendémiaire et marcha contre le Directoire à la tête de la section de Brutus (quartier Montmartre). Après le 18 brumaire, il rentra au service avec le grade de commandant de dragons, fit les campagnes d'Autriche et de Prusse, et conquit, en 1807, le grade de général de brigade à la bataille d'Heilsberg, où il fut grièvement blessé. Il passa l'année suivante en Espagne, où il fit partie de la division du général Vedel, appartenant elle-même au corps d'armée placé sous les ordres du général Dupont. Celui-ci, s'étant laissé cerner à Andujar avec le gros de l'armée, signa la honteuse capitulation de Baylen, non-seulement pour les troupes qu'il avait avec lui, mais encore pour celles qui étaient restées en arrière. Le général de La Grange, qui faisait partie de celles-ci, se trouva donc compris dans la capitulation, et fut le seul parmi ses collègues qui osât protester contre le droit que Dupont s'était arrogé de capituler pour les troupes qui n'avaient pas combattu avec lui. Il dut, cependant, céder à l'avis de la majorité et rendre son épée; mais, à son arrivée en France, il ne fut pas atteint par la disgrâce qui frappa les autres généraux compris dans la capitulation de Baylen. L'empereur l'appela immédiatement à un nouveau commandement en Espagne. Bientôt après, il passa à l'armée d'Allemagne, et fut promu général de division après la bataille d'Essling, où il avait eu le bras emporté par un boulet. Il fut ensuite chargé du gouvernement de la haute Autriche (1809), et, après l'expédition de Flessingue, de la défense des côtes et du commandement de la citadelle et de la place d'Anvers. Placé, pendant la campagne de 1812, à la tête de la 2e division du 2e corps de la grande armée, il se vit ensuite appelé à plusieurs fonctions importantes, et, en dernier lieu, au commandement de la levée en masse du département de Seine-et-Marne. L'un des derniers généraux qui abandonnèrent l'empereur après son abdication, il fut cependant nommé par Louis XVIII commandant de la deuxième compagnie des mousquetaires noirs. Bien que, pendant les Cent-Jours, il eût refusé un commandement important que lui offrait l'empereur, il n'en fut pas moins accusé, en 1815, d'avoir trahi la cause des Bourbons, et, en juin de la même année, au moment où il arrivait à Arnouville pour se justifier auprès du roi, il se vit assailli par plusieurs militaires, et échappa à grand'peine à la mort. Le roi le rappela au commandement des mousquetaires noirs et le nomma, en outre, gouverneur de la 20e division militaire.

Le général de La Grange avait épousé Mlle Hall, fille du célèbre peintre en miniature. Elle avait eu pour premier mari le malheureux Suleau.

LA GRANGE (Ange-François Le Lièvre de), officier français, frère du précédent, né en 1778, mort en 1816. Il servit d'abord dans les hussards de Lauzun, sous les ordres de son frère, fut destitué sous la Terreur, rentra au service après le 9 thermidor, fit les campagnes d'Italie et d'Allemagne, et devint chef d'escadron. Envoyé, en 1809, à Vienne, comme parlementaire pour sommer cette ville de se rendre, il fut, au mépris du droit des gens, attaqué avec son escorte par une compagnie de hussards autrichiens, qui le renversèrent de son cheval, lui donnèrent six coups de sabre sur la tête et le traînèrent ensuite dans les rues de Vienne, au milieu d'un peuple irrité. Il parvint cependant à se rétablir de ses blessures. Il en reçut encore une nouvelle à la bataille de Wagram, fit la campagne de Russie, comme adjudant-colonel du général Durosnel, et mourut trois ans plus tard des fatigues qu'il avait supportées pendant la retraite.

LA GRANGE (Auguste-François-Joseph Le Lièvre de), frère des précédents, né en 1780, mort en 1825. Il entra au service en 1800, et fit, comme aide de camp de Murat, les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. Il fut fait prisonnier en allant à Valence accomplir une mission auprès du général Moncey. Enfermé d'abord dans la tour de Majorque, puis transféré sur les pontons anglais, il réussit à s'évader, et reçut, en 1812, le commandement d'un régiment de chasseurs à cheval, à la tête duquel, pendant la retraite de Russie, il franchit la Bérésina pour protéger la construction du pont qui devait être le suprême moyen de salut pour notre armée.

LA GRANGE (Amand-Charles-Louis Le Lièvre de), général français, frère des précédents, né en 1783, mort en 1864. Engagé volontaire en 1800, il fit les dernières campagnes de la République et celles de l'Empire. Il fut promu successivement capitaine à Austerlitz, chef d'escadron à Eylau, adjudant-commandant à Tilsitt. Il fut créé baron par l'empereur en 1807, le suivit en Espagne, puis en Allemagne, et, proposé pour le grade de général de brigade après la bataille de Wagram (1809), il fut trouvé trop jeune par l'empereur, qui le créa comte de l'Empire en dédommagement. Trois ans plus tard, il fut nommé général de brigade, et fit la campagne de Russie, où, pendant la retraite, il commanda le quartier impérial. Il décida plus tard du succès de la bataille de Hanau, en commençant brillamment l'attaque à la tête de ses cavaliers. Pris par Blücher à la bataille de Paris, il se dégagea par une hardie manœuvre et rentra dans Paris après l'abdication de Fontainebleau. Louis XVIII le nomma commandant en second de la 2e compagnie de mousquetaires, et en même temps général de division, grade que Napoléon lui conserva aux Cent-Jours. Louis-Philippe l'éleva à la dignité de pair de France en 1832, et Napoléon III l'appela au Sénat en 1859.

LA GRANGE (Adélaïde-Edouard Le Lièvre, marquis de Fourilles et de), homme politique français, fils d'Adélaïde-Blaise-François, né en 1796, mort en 1876. Entré au service en 1813, il était, deux ans plus tard, capitaine d'état-major. Mais il ne tarda pas à quitter l'état militaire pour la carrière diplomatique, fut successivement attaché aux ambassades de Madrid (1821) et de Vienne (1824), assista aux conférences de Milan (1825), et devint ensuite chargé d'affaires à Vienne, puis à La Haye (1828). Rentré dans la vie privée après la révolution de Juillet, il fut élu, en 1837, membre de la Chambre des députés par le département de la Gironde, qu'il représenta dans cette Assemblée jusqu'en 1848. Il y soutint, en général, la politique conservatrice et prit part à presque toutes les discussions sur les questions politiques et industrielles. Après la révolution de Février, il fut envoyé par les mêmes électeurs, en 1849, à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité monarchique. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fit partie de la commission consultative, et, en janvier 1852, il fut appelé au Sénat.

On lui doit des traductions de deux romans allemands de Caroline Pichler : les *Suédois à Prague* (1827, 4 vol. in-12), et la *Délivrance de Bude* (1829, 4 vol. in-12); une édition des *Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force*, et différents travaux de numismatique, insérés dans la *Revue de numismatique*, et qui le firent admettre, en 1846, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié, en outre : les *Pensées de Jean-Paul Richter* (1836); *Sur les octrois en général et sur l'octroi de Paris dans ses rapports avec les boissons* (1846); *De la noblesse comme institution impériale* (1857); le *Voyaige d'oultremer en Jérusalem par le seigneur de Caumont l'an MCCCCXVIII* (1858), etc.

LA GRANGE (Guillaume de), littérateur français du XVIe siècle. On ne sait rien sur lui, sinon qu'il était né à Sarlat et qu'il fut plusieurs fois couronné aux Jeux floraux. Il nous reste de lui quelques poésies et une tragédie en cinq actes, intitulée *Didon* (Lyon, 1582); toutes ces œuvres sont écrites dans un style d'une naïveté qui nous fait sourire, habitués que nous sommes à la pompe déclamatoire du XVIIe siècle, mais qui est, bien plus que ce style néo-grec, dans le vrai sentiment de l'antiquité. Quand Didon désespérée s'écrie :

Si avant ton départ j'étois grosse de toy
Ou si, ayant desia Lucine réclamée,
Tu me laissois ici quelque petit Enée...

elle exprime un sentiment vrai et même délicat, en un style simple, ce qui est, quoi qu'on en dise, le vrai caractère du théâtre grec. Si de pareilles idées, ainsi exprimées, provoquent notre rire, la faute en est à notre éducation littéraire et au faux classique dont on nous a imbus au collége.

LA GRANGE (Claude de), historien français, qui vivait au XVIe siècle. On manque complétement de renseignements sur cet écrivain, qui signait ses ouvrages du nom de Grangæus, et appartenait à la religion réformée. Nous citerons de lui : *Libri III de secundo bello civili ab anno* 1563 (Montauban, 1569, in-8o); *Commentarius de bello melitensi a Solymanno gesto* (Montauban, 1582, in-4o); *Discours du siége de Villemar en Languedoc*, inséré dans les *Mémoires de la Ligue*. On lui attribue divers écrits, entre autres : *Réplique du tiers estat du Dauphiné à la défense de la noblesse* (in-4o); la *Juste plainte et remontrance faicte au roy par le pauvre peuple du Dauphiné* (1597, in-8o).

LAGRANGE (Isaac de), poëte et érudit français, mort dans la première moitié du XVIIe siècle. Il était maître de pension à Vendôme. On a de lui : *Lamentation sur la mort de Henri le Grand* (1610), pièce en vers héroïques; *Commentarii in Decii Juvenalis Aquinatis satiras sexdecim* (Paris, 1614); *Commentaria in Prudentii libros II contra Symmachum* (Paris, 1614, in-8o). On lui doit aussi une traduction du *Dédain amoureux*, pastorale italienne de Bracciolini, qui fut jouée au théâtre du Marais en 1603 et imprimée en 1612.

LA GRANGE (Charles Varlet, sieur de), comédien de la troupe de Molière, né à Amiens, mort à Paris le 1er mars 1692. Excédé par les chicanes de son tuteur, il se fit acteur, courut quelques années la province avec assez de succès, et s'engagea ensuite dans la troupe de Molière, qui débuta à Paris en 1658. Molière prit plaisir à le former; aux leçons d'un si grand maître, La Grange devint un excellent artiste. L'illustre poëte comique va nous en fournir la preuve. Dans l'*Impromptu de Versailles*, Molière donne des avis à plusieurs de ses camarades; mais quand vient le tour de La Grange : « Pour vous, lui dit-il, je n'ai rien à vous dire. » Six ans avant sa mort, Molière se démit en faveur de ce comédien de la charge d'orateur de la troupe du Palais-Royal, laquelle charge consistait à haranguer le public et à le complimenter en de certaines occasions; en 1667, il le chargea d'aller avec La Thorillière présenter un placet au roi, dans son camp, devant Lille, sur la défense faite à Molière et à ses camarades, le 6 août de la même année, de jouer le *Tartufe*. A la mort de Molière, La Grange passa au théâtre de la rue Guénégaud. Plus tard, il abandonna la tragédie, et se restreignit aux rôles du haut comique, dans lesquels il continua de se distinguer. La Grange était fort aimé du public; et, quoique parvenu à un âge avancé, il remplissait les rôles d'amoureux avec beaucoup d'aisance et de noblesse. Il n'avait d'autre enfant qu'une fille qu'il aimait beaucoup; l'ayant mariée à un homme qui la trompa, il en mourut de chagrin. C'était un homme de bonne mine, d'une taille médiocre, avec assez d'embonpoint. Il a donné avec Vinot, ami intime de Molière, la première édition vraiment sérieuse de notre immortel comique, sous ce titre : les *Œuvres de M. de Molière, reveues, corrigées et augmentées* (Paris, 1682, 8 vol. in-12, chez Denis Thierry, Claude Barbin et Pierre Trabouillet). Cette édition comprenait six pièces restées inédites jusqu'alors, et le *Poëme sur le Val-de-Grâce*, qui n'avait pas encore été réuni aux éditions précédentes. La Grange et Vinot se servirent pour leur texte des manuscrits originaux; de là, surtout dans *Tartufe*, l'*Avare*, les *Fourberies de Scapin* et le *Malade imaginaire*, des modifications que certains critiques trouvent assez mal fondées, car peut-être valait-il mieux, disent-ils, chercher le vrai texte du poëte dans celui qui était adopté pour les représentations, et dans les éditions faites de son vivant, sous ses yeux, que dans des manuscrits qui représentaient sa pensée première, modifiée depuis. En outre, ils avaient pratiqué quelques suppressions, par mesure de prudence. Ces suppressions ne désarmèrent pas la police, et l'on dut mettre des cartons fort nombreux. La préface placée en tête de cette édition est de La Grange. Elle a été souvent réimprimée.

LA GRANGE (Marie RAGUENEAU, femme DE), épouse du précédent, morte à Paris au mois de février 1727. Elle fit aussi partie de la troupe de Molière. Du Palais-Royal, elle passa, comme son mari, à la salle de la rue Guénégaud, fut conservée à la réunion des deux troupes, et quitta le théâtre à la mort de La Grange. Retirée avec une pension de 1,000 livres, le 1er avril 1692, elle en jouit pendant les trente-cinq années qu'elle vécut encore. Cette actrice jouait avec succès les rôles de caractère, et les personnages ridicules étaient interprétés par elle d'une façon parfaite. Elle ne figurait point dans le tragique. On rapporte qu'elle était laide et coquette, ce qui lui attira le quatrain suivant :

Si n'ayant qu'un amant on peut passer pour sage,
Elle est assez femme de bien;
Mais elle en aurait davantage,
Si l'on voulait l'aimer pour rien.

Elle avait été femme de chambre de Mlle de Brie; on la nommait **Marotte**.

LA GRANGE (RIVET DE), savant bénédictin français, né à Confolens en 1683, mort en 1749. Il étudia la philosophie à Poitiers, prit l'habit de bénédictin en 1704 et se rendit, en 1708, à Paris, où il travailla, avec quelques religieux, à l'*Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît*, puis composa l'*Histoire littéraire de France*, œuvre remarquable, qui l'a occupé le reste de sa vie. Il s'associa, dans ce travail, trois confrères, dom Joseph Duclou, dom Maurice Poucet et dom Jean Colomb, tous trois bons critiques, exacts et laborieux, et liés par l'amitié la plus étroite à l'architecte dont ils étaient les manœuvres. La tranquillité de la vie de La Grange fut troublée par son attachement à la mémoire et à la cause d'Arnault et de Quesnel. Il fit imprimer en 1723, à Amsterdam, le *Nécrologe de Port-Royal-des-Champs* (in-4°), dont la publication indisposa ses supérieurs. Il se retira alors au Mans, où il travailla avec assiduité à l'*Histoire littéraire de France*. Il fit paraître le premier volume, in-4°, en 1733, et finissait le neuvième lorsqu'il mourut, épuisé par le travail, par ses austérités et par l'observation rigoureuse de sa règle. Dom Taillandier, son confrère, a fait son éloge en tête du neuvième volume de l'*Histoire littéraire*. Cette histoire a été comparée aux mémoires du savant Tillemont, pour l'exactitude des citations et l'étendue des recherches. Le but de l'auteur est d'exposer les principales circonstances de la vie des gens de lettres, de peindre leur esprit et leur caractère, de faire connaître leurs talents, leurs ouvrages et les différentes éditions qu'on a données de ceux-ci, d'en fixer le mérite, d'apprécier le jugement des critiques, enfin de faire un savant tableau de la littérature de chaque siècle. Ce plan a été complètement rempli. On souhaiterait seulement que les auteurs eussent mis plus d'élégance, plus de correction, moins de lourdeur dans leur style, qu'ils se fussent moins appesantis sur des écrivains inconnus, enfin qu'ils eussent donné une liste moins longue des écrits perdus, surtout lorsque ces écrits n'ont pas rapport à l'histoire.

LAGRANGE (Joseph-Louis), illustre géomètre, né à Turin le 25 janvier 1736, de Joseph-Louis Lagrange, trésorier de la guerre, et de Marie-Thérèse Gros, fille d'un habile médecin de Cambiano, mort à Paris le 10 avril 1813. Il descendait d'une famille de Touraine, alliée à celle de Descartes. Son bisaïeul, capitaine de cavalerie au service de la France, avait passé à celui d'Emmanuel II, roi de Sardaigne, et s'était fixé à Turin, après s'y être marié. Son père, qui avait joui d'une assez grande fortune, s'était ruiné dans des entreprises hasardeuses. Lagrange considérait ce malheur comme l'origine de tout ce qui lui était ensuite arrivé d'heureux. « Si j'avais eu de la fortune, disait-il, je n'aurais probablement pas fait mon état des mathématiques; et dans quelle carrière aurais-je trouvé les mêmes avantages? »

Il s'était d'abord montré admirateur enthousiaste de la géométrie des anciens, et, chose singulière, il fut converti par la lecture d'un mémoire que Halley, qui est cependant resté fidèle à cette géométrie, avait composé pour démontrer la supériorité de l'analyse.

Nommé, à dix-neuf ans, professeur à l'Ecole d'artillerie de Turin, il se fit des amis de ses élèves, qui étaient tous plus âgés que lui, réunit les plus distingués et fonda, avec eux, l'Académie de Turin, qui publia, en 1859, le premier volume de son recueil, sous le titre d'*Actes de la société privée*. Outre différents articles de Lagrange sur la théorie des suites récurrentes et le calcul des probabilités, ce volume contenait la nouvelle méthode des isopérimètres, qui a formé depuis le calcul des variations, et des applications à l'hydrodynamique et à l'acoustique de la belle méthode par laquelle l'auteur a su étendre l'emploi du principe de d'Alembert aux problèmes concernant des milieux continus déformables suivant des lois données. Euler sentit aussitôt l'immense mérite de ces nouvelles méthodes, en fit l'objet de ses profondes méditations, et s'empressa de faire associer Lagrange à l'Académie de Berlin. Il lui écrivait le 2 octobre 1759, en lui annonçant sa nomination : « Votre solution du problème des isopérimètres ne laisse rien à désirer, et je me réjouis que ce sujet, dont je m'étais presque seul occupé, depuis les premières tentatives, ait été porté par vous au plus haut degré de perfection. L'importance de la matière m'a excité à en tracer, à l'aide de vos lumières, une solution analytique à laquelle je ne donnerai aucune publicité jusqu'à ce que vous-même ayez publié la suite de vos recherches, pour ne vous enlever aucune partie de la gloire qui vous est due. » Quelque temps après, dans le mémoire où il expose la théorie de ce nouveau calcul, qu'il a nommé calcul des variations, Euler disait : « Quel a été mon étonnement d'apprendre que le problème qui m'avait si longtemps et inutilement occupé se trouvait résolu, dans les *Mémoires de Turin*, avec autant de facilité que de bonheur! Cette belle découverte m'a causé d'autant plus d'admiration, qu'elle est plus différente des méthodes que j'avais données et qu'elle les surpasse considérablement en simplicité. » Mais ce n'est pas seulement à Berlin que Lagrange trouvait des admirateurs : d'Alembert, quoique moins prompt à l'enthousiasme, se laissa bientôt gagner. Il avait élevé des doutes sur la nécessité, pour une masse liquide en équilibre, de se diviser par couches de niveau; Lagrange montra que ses équations ne sont elles-mêmes que celles des couches de niveau. D'Alembert lui écrivait peu après, à propos d'autres recherches : « Votre problème m'a paru si beau que j'en ai cherché une autre solution; j'ai trouvé une méthode plus simple pour arriver à votre élégante formule. » Lagrange avait alors à peine vingt-cinq ans. A cette époque, une affection bilieuse, produit d'un travail incessant, mit ses jours en danger et altéra définitivement sa constitution, déjà très-frêle.

L'Académie des sciences de Paris avait mis au concours l'explication de ce fait d'observation, que la lune, sauf de petites variations assez peu sensibles, nous montre toujours la même face. Lagrange avait deviné ce fait, que la lune, en se solidifiant, a dû prendre une figure allongée vers la terre, et que, par une conséquence nécessaire, le diamètre allongé de notre satellite ne peut jamais s'éloigner que de petites quantités de la direction dans laquelle son prolongement va passer par le centre de la terre, la pesanteur terrestre tendant toujours à l'y ramener, comme elle ramène un pendule dans la verticale. C'était déjà beaucoup que d'avoir eu l'intuition de cette idée lumineuse, mais il fallait calculer l'aberration de sphéricité de la lune et fonder la théorie de la libration sur l'évaluation des effets de la nouvelle force mise en jeu. Lagrange résolut admirablement toutes les difficultés du problème. Aussi d'Alembert lui écrivit-il : « J'ai lu avec autant de plaisir que de fruit votre belle pièce sur la libration, si digne du prix qu'elle a remporté. » Le beau succès obtenu par Lagrange dans cette occasion inspira à l'Académie l'espoir de lui voir résoudre une question plus difficile encore et à laquelle les astronomes attachent un intérêt au moins aussi vif : elle mit au concours la théorie des satellites de Jupiter. Le problème du soleil, de la terre et de la lune est ce qu'on a appelé le problème des trois corps; Euler, Clairaut et d'Alembert l'avaient à peu près résolu; la question que l'on proposait concernait six corps : le soleil, Jupiter et ses quatre satellites; les difficultés en étaient bien plus considérables et elles n'ont été entièrement levées que vingt-quatre ans après, par Laplace; mais Lagrange, qui obtint encore le prix, avança beaucoup la solution. Non-seulement il démontra la cause des inégalités observées par les astronomes, mais il en indiqua quelques autres trop faibles pour avoir pu être démêlées par les observations. Vers la même époque, 1766, en s'attaquant aux fameux théorèmes de Fermat, Lagrange découvrait le principe d'une solution complète de l'équation du second degré à deux variables, en nombres entiers.

Cependant, le séjour de Turin commençait à peser au jeune savant. Il ne s'y trouvait pas dans une sphère assez active; il était impatient de voir les savants avec lesquels ses travaux l'avaient mis en correspondance. Il saisit une occasion pour venir à Paris, où il fut reçu comme il avait droit de s'y attendre, par d'Alembert, Clairaut, Condorcet, Nollet et l'abbé Marie. De retour à Turin, il y avait repris le cours de ses travaux lorsqu'il apprit qu'Euler allait quitter la cour du roi de Prusse pour retourner à Saint-Pétersbourg, et laisser vacante la place de président de l'Académie de Berlin. D'Alembert, qui avait déjà une fois refusé ce poste, lors de la mort de Maupertuis, craignait que son royal ami ne revînt à la charge et il s'empressa de proposer Lagrange. Euler entra dans les vues de d'Alembert, et Frédéric ratifia le choix de ses deux illustres conseillers et assigna à Lagrange un traitement de 6,000 francs. Lagrange prit possession de ses fonctions le 6 novembre 1766; il les a remplies jusqu'en 1787. Durant cette période, il a enrichi d'une foule de mémoires le recueil de l'Académie de Berlin. Les principaux ont rapport à l'intégration des équations aux différentielles partielles; au problème de Képler, qui lui suggéra la découverte de la formule qui porte le nom de série de Lagrange; à la résolution des équations numériques, question qu'il a reprise depuis en France; à la méthode des dérivées, qu'il devait plus tard opposer à la fois au calcul différentiel et au calcul des fluxions; au problème de la rotation d'un corps de figure quelconque; à la théorie des nombres et au calcul des probabilités; à l'attraction des sphéroïdes elliptiques, enfin à différentes questions d'astronomie pratique. Mais un travail plus considérable et digne en tout point de son génie, selon Delambre, est celui dans lequel il a calculé les changements successifs qui s'opèrent dans les dimensions et les positions des orbites planétaires. Tous les géomètres, depuis Newton, s'étaient occupés de ce problème; leurs formules différentielles, appliquées successivement à chaque planète, pouvaient, jusqu'à un certain point et pendant un certain temps, satisfaire aux besoins de l'astronomie; mais après quelque intervalle, elles se trouvaient en défaut, et les calculs étaient à recommencer sur de nouvelles données. Lagrange considéra la question sous un point de vue qui l'embrasse tout entière et en permet la solution la plus complète. Au lieu de combiner les orbites deux à deux, comme ses prédécesseurs, il les considéra toutes ensemble et parvint à donner à l'équation du problème une forme intégrale. La solution de Lagrange suppose, il est vrai, une connaissance plus exacte qu'on ne l'a encore des masses des planètes qui n'ont point de satellites, mais ses formules mêmes pourront servir inversement plus tard à la détermination plus rigoureuse de ces masses.

Lagrange avait entièrement composé à Berlin sa *Mécanique analytique*, le plus considérable de ses ouvrages; mais il désirait qu'elle fût imprimée à Paris. Ce fut l'abbé Marie qui se chargea de trouver un éditeur. Mais l'abbé Marie dut s'engager à prendre à son compte ce qui resterait de l'édition après un certain laps de temps écoulé. Legendre se chargea de la révision des épreuves. Au reste, Lagrange vint se fixer à Paris avant l'achèvement de l'impression. La mort de Frédéric avait amené de grands changements en Prusse; les savants n'y trouvaient plus la même considération, et Lagrange, qui avait déjà eu, dans l'origine, beaucoup de peine à se faire pardonner sa qualité d'étranger, éprouva de la part du ministre Hertzberg quelques froissements directs. L'abbé Marie proposa à M. de Breteuil d'appeler Lagrange en France, et Louis XVI s'empressa d'accéder à la demande de son ministre. Le nouveau roi de Prusse fit quelques semblants de difficultés, mais Lagrange obtint aisément son congé. Il était depuis quinze ans associé étranger de l'Académie des sciences; pour lui donner droit de suffrage, on changea son titre en celui de pensionnaire vétéran.

La Révolution ne l'atteignit pas directement. Il avait été nommé président de la commission chargée de l'établissement du nouveau système de poids et mesures, et sa position ne fut jamais menacée; le payement de sa pension lui avait été assuré par un décret spécial de la Constituante, et on l'avait depuis nommé l'un des administrateurs de la Monnaie. Enfin, un arrêté du comité de Salut public l'avait dispensé d'obéir au decret de la Convention qui bannissait tous les étrangers. Mais la mort de Bailly et celle surtout de Lavoisier l'avaient vivement affecté, et il songeait à accepter les offres nouvelles que la Prusse lui avait fait faire, lorsque la création de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique vint mettre fin à ses hésitations.

Le Piémont ayant été réuni à la France, un commissaire extraordinaire de la République fut envoyé à son père, alors âgé de quatre-vingt-dix ans, pour le complimenter au nom du Directoire. Sous l'Empire, il fut nommé sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, comte et grand-croix de l'ordre de la Réunion. Après sa mort, ses restes furent déposés au Panthéon. Son éloge fut prononcé par Laplace et Lacépède, au nom du Sénat et de l'Institut.

Lagrange s'était marié deux fois, la première à Berlin, avec une de ses parentes, la seconde à Paris avec la fille de Lemonnier, de l'Académie des sciences. Il n'eut d'enfants ni de son premier ni de son second mariage.

Lagrange a imprimé les traces de son génie à toutes les branches des mathématiques, depuis la trigonométrie sphérique, à laquelle il donna la forme analytique qu'elle a conservée, et qu'il enrichit de théorèmes nouveaux, jusqu'à la mécanique céleste, dans ce qu'elle a de plus élevé. Avant d'indiquer les découvertes dont la science lui est redevable, nous noterons les réformes qu'il a introduites dans la méthode. C'est à lui principalement qu'est due la substitution dans l'enseignement de la méthode analytique à la méthode synthétique. Avant lui, toute théorie s'établissait par la superposition de théorèmes, résultant chacun d'une combinaison d'autres théorèmes précédemment établis, dont l'ordre, savamment combiné par le maître, ne pouvait être justifié devant l'élève, puisqu'il aurait fallu, pour qu'il en comprît le motif, qu'il pût apprécier le but qu'il s'agissait d'atteindre. Lagrange, quelle que soit la théorie qu'il veuille exposer, prend toujours pour point de départ la relation la plus générale parmi toutes celles que cette théorie peut comprendre, et c'est de cette relation générale, naturellement indéfinie, que découlent par éliminations, par restrictions, par spécialisations, toutes les relations précises qui constituent les théorèmes proprement dits. Cette méthode a le double mérite d'épargner à l'élève les difficultés les plus rebutantes et, en même temps, de respecter son indépendance. Elle exige, il est vrai, de la part du maître plus de talent; mais le souvenir des démonstrations de Lagrange à l'Ecole normale et à l'Ecole polytechnique est resté dans la mémoire de tous, et a obligé ses successeurs à renoncer aux formes commodes mais barbares de l'enseignement magistral. C'est encore de Lagrange que date l'usage d'exposer les méthodes, de les discuter, de les comparer, d'en faire, en un mot, un objet d'enseignement. C'est lui aussi qui a eu le mérite de montrer les avantages que procurent de bonnes notations, le soin de donner aux équations une forme symétrique, etc.

L'un des premiers travaux de Lagrange a eu pour objet la résolution algébrique des équations de degrés supérieurs. Le problème, considéré dans toute son étendue, est insoluble; mais il peut exceptionnellement se résoudre par abaissement. C'est ce moyen de solution que Lagrange s'attacha à développer. Pour y parvenir, il créa la méthode des transformations composées, au moyen de laquelle on forme une équation dont les racines aient avec deux, trois, etc., racines de la proposée, une relation donnée. Le calcul de l'équation transformée exigeant des éliminations pour lesquelles on n'avait pas de méthodes pratiques sûres, il imagina la belle théorie des fonctions symétriques. Vandermonde avait poussé la résolution algébrique des équations binômes jusqu'au onzième degré; Lagrange montra qu'elles pouvaient toutes se résoudre par radicaux.

Les cas de possibilité d'une résolution algébrique étant malheureusement fort rares, il était à souhaiter au moins qu'on fût en possession d'une méthode sûre pour parvenir dans tous les cas à une résolution arithmétique telle, que l'on pût pousser l'approximation aussi loin qu'on le voudrait. La question était d'abord de pouvoir juger exactement du nombre des racines réelles, et ensuite de parvenir à les séparer. Lagrange résolut d'un même coup les deux questions en les ramenant à déterminer une limite inférieure de la différence entre deux racines consécutives, limite que pouvait faire connaître l'équation aux carrés des différences des racines de la proposée.

La considération de cette équation aux carrés des différences fournit la première méthode qu'on ait connue pour exprimer, sous forme littérale, les conditions de réalité des racines d'une équation de degré quelconque. A la vérité, le nombre de conditions fournies par cette méthode est $\frac{m(m-1)}{2}$ pour une équation de degré m, tandis qu'il doit se réduire à $\frac{m}{2}$ ou à $\frac{m-1}{2}$ suivant que m est pair ou impair; mais le premier pas dans cette nouvelle voie se trouvait fait.

Signalons encore la méthode d'approximations successives par l'expression des racines sous forme de fractions continues, méthode qui, à l'avantage d'exiger le minimum de calculs pour une approximation définie, joignait encore celui de conduire quelquefois à une résolution exacte dans le cas où la périodicité se manifestait.

Le calcul des différences finies a été enrichi par Lagrange de la belle formule d'interpolation qui porte son nom (v. INTERPOLATION). La géométrie analytique lui doit la forme simple et lumineuse qu'a reçue la théorie des contacts des divers ordres.

La *Théorie des fonctions analytiques* n'est autre chose qu'une exposition sous une forme nouvelle des deux calculs différentiel et intégral, ou du calcul des fluxions. Lagrange, conformément à la méthode que nous avons signalée plus haut, y prend, comme on sait, pour point de départ, le théorème sur la possibilité de développer toute fonction en série, suivant la formule de Taylor. Ce théorème formait, au contraire, dans l'enseignement usuel, la conclusion générale du calcul différentiel. Les avantages de la méthode de Lagrange sont évidents : la formule du développement de la fonction fournit, en effet, simultanément dès le début et de la manière la plus simple, les notions exactes des différences finies des divers ordres, de leurs limites, les différentielles, et des dérivées. Cette méthode n'est pas restée dans l'enseignement, mais nous ne croyons pas qu'il y ait eu avantage à la changer. On a reproché à Lagrange le peu de rigueur de sa démonstration de la formule fondamentale; mais il était facile de compléter cette démonstration. Il est permis de douter qu'en faisant de la série de Taylor un théorème d'arithmétique on ait opéré une réforme bien avantageuse. Le tort de Lagrange paraîtrait plutôt être d'avoir substitué la méthode détournée des dérivées à la méthode directe de Leibnitz. La méthode de Taylor pouvait former le point de départ de l'une aussi bien que de l'autre.

On retrouve encore la même méthode, avec tous ses avantages, dans la *Mécanique analytique*. Les assises de l'édifice sont formées du théorème des vitesses virtuelles et du théorème de d'Alembert. Lagrange supposait le théorème des vitesses virtuelles établi comme conclusion générale de la statique. On n'en avait pas encore de démonstration bien nette. Laplace et Carnot y ont pourvu, et, malgré de nombreux changements de détails, on peut dire que la théorie de Lagrange a passé tout entière dans l'enseignement.

L'un des plus beaux titres de gloire de Lagrange est son *Calcul des variations*, qui a été apprécié ailleurs (v. CALCUL).

Nous avons dit plus haut ce que lui doit la mécanique céleste.

Voici d'ailleurs la nomenclature des ouvrages de Lagrange : *Additions à l'algèbre d'Euler* (Lyon, 1772, 2 vol. in-8°); *Mécanique analytique* (Paris, 1787, in-4°) ; *Théorie des fonctions analytiques* (Paris, 1797, in-4°); *Résolution des équations numériques* (Paris, 1798, in-4°); *Leçons sur le calcul des fonctions* (Paris, 1806, in-8°) ; *Leçons d'arithmétique et d'algèbre données à l'École normale*, dans le *Journal de l'École polytechnique; Essai d'arithmétique politique*, dans la collection de Rœderer (1796). Lagrange avait abordé des études nombreuses et diverses : physique, chimie, histoire naturelle, médecine, métaphysique; mais il n'a rien laissé en dehors de ses travaux de mathématiques. Une magnifique édition des *Œuvres complètes de Lagrange*, revue par M. Serret, de l'Institut, a été publiée chez Gauthier-Villars dans ces dernières années (1867-1870).

LAGRANGE, traducteur, né à Paris en 1738, mort en 1775. Son intelligence précoce décida ses parents à lui faire donner, malgré leur pauvreté, une solide instruction. Le matin, en partant pour le collége, il emportait du pain pour toute sa journée, et, dans l'intervalle des classes, se refugiait dans quelque passage ou sous le vestibule d'une église. Son assiduité au travail le fit remarquer de ses professeurs et lui valut une bourse au collége. Chargé, par la suite, de l'éducation des enfants du baron d'Holbach, il se trouva, chez ce dernier, en relation avec les encyclopédistes, et ce fut sur les conseils de Diderot qu'il entreprit sa traduction de *Lucrèce*, traduction dont le succès fut très-grand et très-mérité. Lagrange venait de terminer l'éducation de ses élèves, lorsqu'il mourut, épuisé par le travail. Outre sa traduction de *Lucrèce* (1768, 2 vol in-8°), souvent rééditée, on lui doit celles des *Antiquités de la Grèce*, par Lambert Bos, avec des notes de Leisner (1769, in-12), et des *Œuvres de Sénèque le philosophe* (1778-1779, 7 vol. in-12), que Naigeon revit et termina.

LAGRANGE (Joseph, comte), général français, né à Saint-Pesserre en 1761, mort en 1836. Entré, en 1794, au service comme capitaine de volontaires, il fit, à dater de cette époque, toutes les campagnes de la Révolution, et conquit en Italie le grade de général de brigade. En Egypte, il se distingua surtout à El-Arisch et à la journée d'Heliopolis. Nommé, à son retour en France, inspecteur général de gendarmerie et général de division, il commanda, en 1805, l'expédition envoyée contre les colonies anglaises des Antilles, fit une descente dans l'île de la Dominique, se rendit maître de la garnison anglaise et de l'artillerie, détruisit les magasins et captura tous les bâtiments ennemis mouillés aux abords de l'île. Il fut ensuite appelé au commandement d'une division de l'armée de Hollande, fit la campagne de Prusse, et, après la formation du royaume de Westphalie, devint ministre de la guerre et chef d'état-major du roi Jérôme. Créé comte de l'Empire en 1808 et envoyé la même année en Espagne, où il se distingua à la bataille de Tudela, il revint, en 1809, prendre le commandement des troupes fournies par le duc de Bade, fit plus tard partie de l'expédition de Russie, assista aux batailles de Dresde et de Leipzig et se signala en diverses rencontres pendant la campagne de France. A la rentrée des Bourbons, il se retira dans ses terres, où il demeura pendant les Cent-Jours, et, en 1817, il fut envoyé à la Chambre des députés par les électeurs du Gers, et fut nommé l'année suivante inspecteur général de la gendarmerie. Il reçut de Louis-Philippe, en 1831, le titre de pair de France. — Son fils, FRÉDÉRIC, né en 1816, a été successivement représentant du Gers à l'Assemblée législative (1849), membre de la commission consultative (1851), et député de la circonscription de Condom au Corps législatif depuis 1852 jusqu'à la fin de l'Empire, dont il soutint constamment la politique. M. Lagrange possède de grandes propriétés et une importante verrerie dans le département du Gers. Membre du Jockey-Club et passionné pour les chevaux, il a acquis une grande notoriété par les succès nombreux qu'il a obtenus aux courses, soit en France, soit à l'étranger. *Fille de l'Air* et *Gladiateur*, qui ont remporté le prix du Derby, à Epsom, en 1864 et 1865, appartenaient aux écuries de ce sportsman.

LAGRANGE (Charles), révolutionnaire, né à Paris en 1804, mort à La Haye en 1857. Il s'engagea dans l'artillerie de marine, où il se fit remarquer par l'indépendance de ses opinions politiques. Pendant un voyage au Brésil, il voulut s'opposer à une punition corporelle infligée à un homme placé sous son commandement; le capitaine le fit arrêter et conduire en France, où il dut à l'indulgence du ministre de la marine de ne pas être traduit devant un conseil de guerre (1822). Embarqué, en 1823, sur le vaisseau le *Jean-Bart*, il fit la campagne d'Espagne avec la répugnance qu'elle inspirait à toute âme généreuse, mais avec la résignation et la bravoure d'un soldat. Ayant pris son congé en 1829, il s'occupa du commerce des vins. Il fut un des combattants de juillet 1830. Affilié à la Société des droits de l'homme, il prit une part active à l'organisation du mouvement insurrectionnel de Lyon, en avril 1834. C'est lui qui eut le commandement suprême de l'insurrection pendant ces journées terribles. Le courage chevaleresque dont il fit preuve fut relevé encore par son attitude énergique devant la cour des pairs. Sa figure mâle se détache dans ce procès, si plein d'incidents dramatiques. S'étant vu refuser la parole par le président Pasquier, Lagrange s'écria : « Je la prends! Oui, poursuivit-il, nous protestons devant la parodie de vos réquisitoires comme nous l'avons fait devant la mitraille; nous protestons sans crainte, en hommes fidèles à leurs serments et dont la conduite vous condamne, vous qui en avez tant prêté et tant trahi! » Condamné à vingt ans de détention, il recouvra la liberté à l'amnistie de 1839. Placé sous la surveillance de la police, plus d'une fois il eut maille à partir avec elle pour s'être rendu à Paris. Il s'y trouvait au moment de la révolution de février 1848. Son nom populaire fut un talisman pour les masses. On l'a accusé d'avoir tiré le coup de pistolet qui amena la terrible fusillade du boulevard des Capucines; il s'en est défendu, même devant les tribunaux, et quiconque a connu son caractère sait qu'il était incapable de cette action *oblique*, si l'on peut ainsi parler. L'acte d'abdication de Louis-Philippe tomba entre ses mains au moment où il venait d'être signé. Il le lut au peuple, et conserva cette curieuse pièce comme un trophée. Lagrange eut le commandement de l'Hôtel de ville pendant plusieurs jours; mais, comme il gênait, on lui persuada de s'en démettre, pour se reposer des fatigues excessives qu'il avait éprouvées pendant la lutte; on fit même courir le bruit qu'il était devenu fou. Les électeurs de la Seine l'élurent représentant à l'Assemblée constituante (1848), et le nommèrent de nouveau à la Législative en 1849. Lagrange ne prit aucune part à l'insurrection de juin, bien que les combattants l'eussent proclamé leur chef; mais il ne cessa de s'élever contre les transportations et de réclamer l'amnistie. Les principaux points de son programme politique étaient le suffrage universel et l'abolition de la peine de mort. Arrêté lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut expulsé peu après de France par Louis Bonaparte, et se retira en Belgique, qu'il dut quitter en octobre 1852. Il passa alors en Angleterre, puis se retira en Hollande, où il termina sa vie. On a de lui : *Discours de Lagrange, accusé de Lyon* (Paris, 1835) ; *Discours sur l'amnistie* (1849).

LAGRANGE (Anna-Caroline DE), comtesse STANKOWITCH, cantatrice, née à Paris en 1825. Douée d'une belle voix et d'une remarquable organisation musicale, elle prit des leçons de piano de Stammati, des leçons de chant de Bordogni, et se fit entendre pour la première fois en public dans la *Duchesse de Guise*, opera de Flottow, qui fut représenté à l'hôtel Castellane. Le talent qu'elle montra dans ce rôle, sa rare facilité de vocalisation décidèrent sa mère à la conduire en Italie, pour compléter son instruction musicale. Engagée en 1842 au théâtre de Varèse, l'artiste française y débuta dans la *Chiara di Rosenberg*, de Louis Ricci, et remporta un succès éclatant. A partir de ce moment, les principaux théâtres de l'Italie lui ouvrirent leurs portes avec empressement. A Modène, elle créa le *Corrado d'Altamura*, de Frédéric Ricci, et *I Lombardi*, de Verdi; à Venise, la *Marescialla d'Ancre*, de Nini; à Bologne, la *Linda di Chamouni*, de Donizetti, puis fut engagée successivement à Turin, Rovigo, Trieste et Milan.

En 1848, M^{lle} de Lagrange épousa, à Vienne, un gentilhomme russe, le comte Stankowitch. La révolution survenue en Autriche ayant fait fermer les théâtres, elle vint à Paris et contracta un engagement avec l'Opéra. Ses débuts sur la scène française eurent lieu dans *Otello ;* mais la situation intéressante dans laquelle elle se trouvait à cette époque nuisit à l'émission de sa voix, et la nouvelle comtesse s'empressa, en présence du froid accueil du public, de rompre son engagement. En 1851, elle fit une apparition au Théâtre-Italien, et s'y produisit seulement dans les rôles bouffes ou de demi-caractère. Depuis lors, elle a paru successivement sur les théâtres de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, a passé plusieurs années en Amérique, où elle gagna des sommes énormes, et, de retour en Europe vers 1861, elle fut engagée par M. Bagier, directeur des théâtres italiens de Paris et de Madrid. Pendant plusieurs années, M^{me} Lagrange s'est fait entendre alternativement sur ces deux scènes. Grande, fière, élégante, portant sur la scène des manières aristocratiques, elle semble dédaigner complétement de s'identifier avec ses rôles, et manque de sentiment dramatique. Elle doit surtout ses grands succès à sa vocalisation brillante.

LAGRANGE (Léon-Marius), littérateur français et critique d'art, né à Marseille en 1828, mort à Nice en 1868. Il commença ses études de droit à Paris, mais il délaissa bientôt la jurisprudence, qui ne convenait en rien à la tournure de son esprit, pour se livrer à son goût pour les arts. Il étudia la peinture pendant quelque temps, puis se mit à voyager, et visita l'Italie, l'Égypte, la Palestine. De retour en France, M. Lagrange résolut de se faire critique d'art et devint un actif collaborateur des *Archives de l'art français*, de la *Gazette des beaux-arts*, du *Correspondant*, etc., où il publia de nombreux articles et des revues de Salon, de 1861 à 1867. Outre ses travaux de journaliste, on doit à cet écrivain : *Caravanes* et *Au désert*, ouvrages dans lesquels il donne le récit de son voyage en Orient; *Joseph Vernet*, ou la *Peinture au* XVIII^e *siècle* (1864, in-8°) ; *Pierre Puget, peintre, architecte, sculpteur et décorateur de vaisseaux* (1868, in-8°). Ces deux derniers ouvrages surtout sont fort remarquables. On y trouve un grand nombre de documents inédits et pleins d'intérêt sur deux des artistes qui font le plus grand honneur à la Provence.

LAGRANGE (Pérégrin DE), théologien français. V. DELAGRANGE.

LAGRANGE D'ARQUIEN DE MONTIGNY (François DE), maréchal de France, né en 1554, mort en 1617. Henri III, avec lequel il avait été élevé, le fit successivement gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cent gentilshommes de sa maison et son premier maître d'hôtel. Fait prisonnier à la bataille de Coutras par le roi de Navarre, qui le rendit à la liberté sans rançon, il ne se montra pas ingrat envers ce prince, et fut l'un des premiers à le reconnaître pour roi de France, à la mort de Henri III. Nommé par lui gouverneur du Berry, il se signala successivement à Ivry (1589), au siége de Chartres (1591), à Aumale et au siége de Rouen (1592), au combat de Fontaine-Française (1585), et au siége d'Amiens (1597). Nommé ensuite lieutenant général du gouvernement de Paris (1600), puis du pays messin (1607), et, la même année, gouverneur de Verdun, il servit dans l'armée du duc de Guise contre les princes mécontents (1615), fut créé maréchal de France, en 1616, et fit rentrer dans le devoir toutes les villes du Berry, du Bourbonnais et du Nivernais qui avaient embrassé le parti du prince de Condé.

LAGRANGE D'ARQUIEN (Henri, marquis DE), prélat français, né à Calais en 1613, mort en 1707. Il était capitaine des gardes suisses de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, lorsqu'une de ses filles, Marie-Casimire, épousa un seigneur polonais, nommé Jacques Radziwill, palatin de Sandomir. Devenue veuve, elle se remaria, en 1665, avec Jean Sobieski, qui devint roi de Pologne en 1674. Le marquis d'Arquien se rendit alors en Pologne; sa fille, après avoir vainement essayé de le faire nommer duc et pair par Louis XIV, lui obtint, en 1695, du pape Innocent XII, le chapeau de cardinal. Après la mort de Sobieski, il se retira avec sa fille à Rome, où il mourut.

LAGRANGE-CHANCEL (Joseph DE CHANCEL, dit DE), poëte français, né au château d'Antoniat, près de Périgueux, en 1677, mort en 1758. Il montra, tout enfant, les dispositions les plus extraordinaires pour la poésie, et, si l'on s'en rapporte à ce qu'il dit lui-même, il sut rimer avant de savoir lire. A l'âge de sept ans, il fut mis au collége des jésuites, à Bordeaux, et s'y fit remarquer surtout par son talent poétique et par une malignité précoce. A huit ans, il faisait des vers remarquables, et, à neuf, il composa et représenta, avec quelques-uns de ses camarades, une comédie dans laquelle il mit en scène les héros d'une aventure qui venait de faire grand bruit à Bordeaux. Il paraît que le jeune auteur avait su peindre ses personnages au naturel, car ceux-ci se montrèrent profondément courroucés contre lui, et l'un d'eux alla même jusqu'à le menacer du fouet. L'orage soulevé par cette pièce malencontreuse interrompit pour un temps les essais dramatiques de Lagrange, auquel sa mère ne permit plus de jouer la comédie qu'au collége.

Après avoir terminé ses études, à l'âge de quatorze ans, il partit pour Paris, où il devint bientôt le héros du jour, et gagna les bonnes grâces de la princesse de Conti, qui l'admit parmi ses pages et chargea Racine de l'aider de ses conseils et de son expérience. Lagrange venait de terminer une tragédie qu'il avait commencée à Bordeaux ; grâce à l'aide de l'auteur de *Britannicus*, elle fut représentée le 8 janvier 1694, avec un grand succès, sur le théâtre des Fossés-Saint-Germain. Cette pièce portait primitivement le titre de *Jugurtha*, que l'auteur changea ensuite celui d'*Adherbal*. Lagrange assista à la représentation de son œuvre, à côté du prince de Conti et de Racine, qui avait voulu être témoin du premier triomphe de son élève, bien que, par dévotion, il eût lui-même depuis longtemps renoncé au théâtre.

Jugurtha marque le commencement de la période la plus heureuse de la vie de Lagrange-Chancel. Aussi bien vu en cour qu'heureux au théâtre, où de nouveaux succès vinrent bientôt s'ajouter au premier, il fut pourvu d'une lieutenance au régiment du roi, qu'il quitta pour entrer dans les mousquetaires, où il espérait avoir plus de loisirs. Plus tard, il devint maître d'hôtel honoraire de Madame, duchesse d'Orléans, mère du futur régent. Ce fut en 1713, pendant qu'il occupait cet emploi, qu'il contracta avec le duc de La Force cette amitié qui devait si vite se changer en haine et devenir la cause des malheurs du poëte. La même année, en effet, il publia sa tragédie d'*Ino et Mélicerte*, et, dans la préface de cette pièce, déclara qu'un ami peu scrupuleux, trahissant à la fois l'honneur et l'amitié, avait abusé de sa confiance au point de prendre les devants et de faire représenter la pièce sous son nom. Cet ami, c'était le duc de La Force; Lagrange ne se lassa pas de réclamer contre ce vol, et, à la longue, son adversaire, usant de son influence, parvint à le faire exiler en Périgord par le régent. Commensal assidu de la duchesse du Maine, Lagrange avait pris part aux conciliabules de Sceaux, et était entré dans la conspiration de Cellamare, qui avait pour objet de renverser le régent. Pour soulever l'opinion publique contre ce dernier, pour préparer le succès de la conjuration formée contre lui, et, au besoin, pour en pallier l'échec, Lagrange-Chancel composa et répandit à profusion, sous le nom de *Philippiques*, trois satires ardentes contre le duc d'Orléans, trois virulents pamphlets en vers, tout imprégnés de haine et d'une haine qui se livrait aux accusations les plus horribles (1720). Bien que cruellement atteint, le régent (une sorte d'insouciance philosophique était le fonds de son caractère) voulut épargner son ennemi; mais le duc de La Force s'empressa de saisir l'occasion pour frapper l'auteur d'*Ino et Mélicerte*, et poussa le duc d'Orléans à lancer contre Lagrange, alors en Périgord, les exempts du maréchal de Berwick. Obligé de fuir, Lagrange se réfugia à Avignon, où le légat du pape lui fit un excellent accueil; mais, attiré par un faux ami hors des limites du Comtat-Venaissin, il fut livré à des agents apostés et enfermé aux îles Sainte-Marguerite, d'où il réussit à s'évader après deux ans de captivité. Il erra alors en Italie, en Espagne, puis en Hollande, où il se trouva enfin en sûreté, grâce au droit de bourgeoisie qui lui fut accordé par les états. Ce fut de cet asile qu'il lança une quatrième *Philippique* contre le régent, dont la mort même ne put le désarmer, car il la salua par une cinquième ode portant le même titre. Il put alors rentrer en France, grâce à la protection du duc de Bourbon, qui le renvoya peu après, chargé d'une mission secrète, en Hollande, d'où il revint vers 1728. Il écrivit encore quelques tragédies, qui n'obtinrent pas grand succès, et se retira ensuite dans son château d'Antoniat, où il s'occupa de travaux historiques, et commença, avec le chevalier de Coblens, une *Histoire du Périgord*, dont il existe à la Bibliothèque nationale quelques fragments manuscrits.

On a de Lagrange-Chancel des tragédies, telles que : *Jugurtha*, que nous avons déjà mentionné; *Oreste et Pylade* (1697) ; *Méléagre* (1699); *Athénaïs* (1699); *Amasis* (1701); *Alceste* (1703); *Ino et Mélicerte* (1713); la *Fille supposée* (1713); *Érigone; Cassius et Victorinus*, etc.; une tragi-comédie : les *Jeux Olympiques* (1729); des opéras, entre autres : *Méduse* (1702); *Cassandre* (1706); *Orphée; Pyrame et Thisbé;* la *mort d'Ulysse;* le *Crime puni*, etc. Il avait donné, l'année même de sa mort, une édition complète de ses œuvres en 5 volumes. Les *Philippiques* furent imprimées pour la première fois en Hollande, en 1723; elles ont été plusieurs fois rééditées, en dernier lieu par M. de Lescure (Paris, 1858, in-12). Comme poëte dramatique, Lagrange-Chancel doit être placé au-dessous de Crébillon et de Lafosse, auprès de Longepierre et de Campistron. Lagrange s'occupa beaucoup de rechercher quel était le personnage caché sous le nom de *Masque de fer*, et il crut y voir le duc de Beaufort. Il a écrit sur ce sujet une lettre à Fréron, laquelle fit beaucoup de bruit.

LAGRASSE, bourg de France. V. Grasse (la).

LAGRAVE (Mme de), romancière française, morte dans la première moitié de notre siècle. Elle n'est connue que comme auteur d'un assez grand nombre de romans publiés pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire, et dont plusieurs ont paru sous le voile de l'anonyme. Nous citerons, parmi ses productions, dont le style est fort médiocre : *Sophie de Beauregard* ou le *Véritable amour* (1798, in-12); *Zabeth* ou la *Victime de l'ambition* (1798, 2 vol.); *Minuit* (1798); le *Château d'Alvarino* (1799, 2 vol.); *M. Ménard* ou l'*Homme comme il y en a peu* (1802, 3 vol.); la *Chaumière incendiée* (1802, 2 vol.); *Juliette Belfour* (1803); *Hector de Romagny* (1803, 2 vol.); la *Méprise du coche* (1805, 2 vol.), réédité en 1819, sous le titre de la *Méprise par diligence*, etc.

LAGRAVIÈRE (Pierre-Roch et Jean-Baptiste-Edmond Jurien-), marins français. V. Jurien-Lagravière.

LAGRE s. m. (la-gre). Techn. Plaque de verre ou de terre réfractaire, sur laquelle, dans la fabrication du verre à vitres par le procédé des cylindres, on place les manchons pour les soumettre à l'opération de l'étendage.

LAGRÉE (Ernest-Marie-Louis de Gonzague Doudart de), marin et voyageur français. V. Doudart de Lagrée.

LAGRENÉ (Théodose-Marie-Melchior-Joseph de), diplomate français, né à Amiens en 1800, mort en 1862. Il entra, en 1822, au ministère des affaires étrangères, qui avait alors à sa tête Matthieu de Montmorency, et accompagna, la même année, ce dernier au congrès de Vérone. Attaché successivement ensuite aux ambassades de Russie (1823), de Constantinople (1825) et de Madrid (1826), il revint, en 1828, comme deuxième secrétaire d'ambassade, à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé premier secrétaire en 1831. Après y avoir rempli quelque temps les fonctions de chargé d'affaires par intérim, il fut placé à la tête de la légation de Darmstadt en 1834, et l'année suivante devint ministre résident en Grèce, où il demeura jusqu'en 1843. A cette époque, il fut chargé d'une mission extraordinaire en Chine, mission dont le but principal était de conclure un traité de commerce et de navigation, qui assurât directement à la France les mêmes avantages politiques et commerciaux dont jouissaient l'Angleterre et les Etats-Unis. M. Lagrené arriva à Macao en août 1844, et eut, dans cette ville, au mois d'octobre suivant, avec le commissaire chinois Ki-in, plusieurs entrevues qui aboutirent à la conclusion du traité de Whampoa (28 octobre 1844), lequel fut ratifié à Canton le 25 août 1845. M. Lagrené employa l'intervalle qui s'écoula entre la signature et la ratification du traité, en négociations pour la liberté du culte en Chine, et parvint à faire promulguer dans une partie de l'empire deux édits (mars 1845 et mars 1846), qui autorisaient les Chinois à pratiquer la religion chrétienne, à construire des églises, etc. Il s'occupa aussi de réaliser une autre partie non moins importante de sa mission, et qui consistait à assurer à la France, dans l'extrême Orient, la possession d'une île qui pût servir à la fois d'établissement militaire pour sa marine et d'entrepôt pour son commerce. L'île de Basilan, dans l'archipel Soulou, qu'il avait primitivement choisie, ne lui ayant pas paru réunir toutes les commodités désirables, il choisit en Chine même l'île de Shang-Hai, qui est effectivement devenue aujourd'hui le principal centre commercial et militaire de la France en Chine. De retour en Europe, en 1846, M. Lagrené fut élevé à la pairie, et se fit remarquer à la Chambre des pairs par la part qu'il prit aux discussions financières. Elu, en 1849, membre de l'Assemblée législative par le département de la Somme, il fit partie de la majorité conservatrice, et parla surtout dans les discussions sur les questions de finance, de traités de commerce, de conventions postales, etc. Le 2 décembre 1851, il fut du nombre des représentants qui se réunirent à la mairie du Xe arrondissement pour empêcher l'accomplissement du coup d'Etat; arrêté le même jour, il ne tarda pas à être rendu à la liberté. M. Lagrené se retira alors de la scène politique, et devint l'un des administrateurs du chemin de fer du Nord.

LAGRENÉE (Jean-Louis-François), peintre, dit **l'Albane français**, né à Paris en 1724, mort dans la même ville en 1805. Elève de Carle van Loo, il obtint, au premier concours auquel il se présenta, le prix de Rome, et, après quelques années de séjour en Italie, il revint à Paris, où il exposa l'*Enlèvement de Déjanire*, qui eut, nous dit Lebas, un grand succès. Cette toile n'avait pourtant que des qualités secondaires : une certaine science d'arrangement et quelques intentions de couleur. Pour ceux qui n'auraient pas vu l'original, les gravures nombreuses qui l'ont reproduit suffiraient pour prouver la justesse de notre observation. Les figures, empruntées parfois trait pour trait aux tableaux les plus connus de la Renaissance, manquent absolument d'originalité. D'autre part, l'exécution laisse beaucoup à désirer : le modelé est indécis; la ligne, tourmentée, pleine d'hésitation, accuse parfois une véritable ignorance de la forme. Les morceaux qui suivirent cette composition et qui datent de cette époque ne valent pas mieux; ils furent néanmoins accueillis avec une égale faveur. L'artiste était en vogue; l'Académie de peinture venait de lui ouvrir ses portes (1755). Peu après, l'impératrice de Russie le nomma son premier peintre, et l'appela à Saint-Pétersbourg, où il devint directeur de l'Académie des beaux-arts. Mais ne pouvant se faire au climat rigoureux du nord, il revint à Paris en 1781. A son retour, la direction de l'Ecole de Rome lui fut confiée par le roi Louis XVI, qui était un de ses admirateurs. Ce fut durant son séjour dans la ville éternelle qu'il peignit son tableau le plus connu, la *Veuve d'un Indien*, peinture larmoyante et léchée, d'un sentiment faux, fade paraphrase des élégies bourgeoises de Greuze. Néanmoins, cette toile eut alors un succès inouï. Il est juste d'avouer, cependant, que l'exécution en était bien supérieure à celle des œuvres précédentes; mais ce mérite n'était pas à la hauteur des récompenses dont Lagrenée fut comblé. Il reçut, en effet, en quittant l'Ecole de Rome, une pension du roi et un magnifique appartement au Louvre. La République le priva de cette dernière faveur, tout en lui conservant ses fonctions de professeur à l'Ecole des beaux-arts. Sous l'Empire, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et conservateur des musées; mais il était vieux alors (1804), et ne put jouir longtemps de cette position. Plusieurs graveurs ont reproduit les meilleures compositions de cet artiste qui, de son temps, fut beaucoup trop vanté : la *Chaste Suzanne*, le *Désespoir d'Armide*, *Sarah et Agar*, la *Vierge aux anges*, la *Mort du Dauphin*, le *Sacrifice de Polyxène*, *Alexandre consolant la famille de Darius*, etc.

LAGRENÉE (Jean-Jacques), peintre, frère du précédent, né à Paris en 1740, mort dans la même ville en 1821. Cet artiste, qui rendit de véritables services à la manufacture de Sèvres, en donnant à ses produits une direction pratique, avait été l'élève de son frère, qu'il suivit en Italie et en Russie. Il revint avec lui à Paris, et eut sa part des avantages qu'assurait à ce dernier la vogue dont il jouissait. C'est ainsi qu'il fut admis à l'Académie de peinture par l'influence de Jean-Louis, et qu'il eut, par la même voie, des commandes assez considérables : *Moïse sauvé des eaux*, par exemple, et les *Noces de Cana*, très-faibles compositions exécutées à Fontainebleau, et qui donnent une médiocre idée du peintre. Parmi ses autres tableaux, nous citerons : *Télémaque racontant ses aventures à Calypso*, le *Martyre de saint Etienne*, *Tarquin admirant la vertu de Lucrèce*, etc., grandes compositions, aussi faibles au point de vue du dessin que de la couleur. Mais si Lagrenée ne réussit point dans la grande peinture, il fit preuve d'un remarquable talent en exécutant sur toile, sur bois et sur verre des fleurs, des arabesques, etc., avec autant de délicatesse que de goût. Attaché à la manufacture de Sèvres, il opéra, par ses dessins et ses compositions décoratives, une heureuse révolution dans les formes et les ornements des produits de la célèbre manufacture.

LAGRENÉE (Anthelme-François), peintre français, fils de Lagrenée aîné, né en 1775, mort en 1832. Il étudia dans l'atelier de Vincent, dut renoncer quelque temps aux beaux-arts pour satisfaire à la réquisition militaire en 1793, et, comme son père et son oncle, visita la Russie, où il jouit de la faveur de l'empereur Alexandre. Il peignit pour ce prince plusieurs portraits, ainsi que des tableaux historiques; à son retour en France, il ne s'occupa plus guère que de camées et de miniatures. Son tableau le plus connu représente : *Œdipe rencontrant Laïus dans le sentier funeste* (1819).

LAGRIAIRE adj. (la-gri-è-re — rad. *lagrie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lagrie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les genres lagrie, statyre et hémipèple.

LAGRIE s. f. (la-grî). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, type de la tribu des lagriaires.

— **Encycl.** Ce genre d'insectes est caractérisé par une tête et un corselet plus étroits que l'abdomen; des antennes filiformes, distantes, souvent presque grenues ou un peu plus grosses à l'extrémité, variables suivant les sexes et posées au-dessus des yeux, qui sont en forme de croissant; la lèvre entière ou à peu près; les palpes maxillaires terminées par un article en triangle renversé. Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces répandues sur tous les points du globe. Les *lagries* ont le corps couvert de poils épais. Souvent, les deux sexes diffèrent tellement de forme et de grandeur qu'on les prendrait pour deux espèces distinctes. Presque tous ces insectes vivent aux dépens des feuilles des arbres ou des arbrisseaux; ils contrefont les morts quand on les touche. Leur vol est agile et rapide. C'est à peu près tout ce que l'on sait sur leurs mœurs. Leurs larves n'ont pas été observées.

LAGRIMOSO adv. (la-gri-mo-zo — mot ital. qui signif. *avec des larmes*). Mus. Mot qui, mis en tête d'un morceau, indique qu'on doit le chanter ou l'exécuter lentement, et avec une expression de mélancolie, de tristesse.

LAGRIVE (Jean de), géographe et graveur français, né à Sedan en 1689, mort à Paris en 1757. Admis dans l'ordre des lazaristes, il se fit ordonner prêtre, puis alla professer la philosophie à Cracovie. De retour à Paris en 1714, il renonça à l'état religieux, et se livra avec ardeur à l'étude de la géographie, du dessin, de la gravure, de l'arpentage, etc. Son premier travail important fut un plan de Paris (1728), supérieur à tous ceux qui avaient paru jusqu'alors, et qu'il dessina et grava lui-même. Peu après, il fut nommé géographe de la ville de Paris. Lagrive travailla avec Cassini à la détermination du méridien de l'Observatoire, puis entreprit un plan détaillé des divers quartiers de la capitale; mais il n'eut que le temps de publier le plan de la Cité (1754). On lui doit : *Manuel de trigonométrie pratique* (Paris, 1754, in-8°); *Nouveau plan de Paris* (1729, in-fol.); *Plan des fontaines de la ville et des faubourgs de Paris* (1737); *Environs de Paris* (1731); *Carte des juridictions ressortissantes en la cour des aides de Paris* (1747, in-plano); *Plan de la ville de Beauvais* (1750, in-4°).

LA GUAYRA, ville de l'Amérique du Sud. V. Guayra (la).

LAGUE s. f. (la-ghe — de l'art. *la*, et du lat. *aqua*, eau). Anc. mar. Sillage du vaisseau : *Venir dans la* lague *d'un vaisseau.*

LAGUÉRIE (Jean Tesson de), littérateur français, né à Coutances (Manche) en 1744, mort à Paris en 1776. Il n'est connu que comme l'auteur des ouvrages suivants : les *Amours de Lucile et de Doligny*, ou *Lettres de deux amants*, roman (1770, 2 vol. in-12); la *Fille de trente ans*, comédie en un acte et en prose (1776, in-8°).

LA GUÉRINIÈRE (François Robichon de), écuyer français, mort à Versailles en 1751. Il fut un des hommes les plus habiles de son temps dans l'art de dresser et de soigner les chevaux, obtint une grande vogue, et devint écuyer de Louis XV. On lui doit deux ouvrages, encore aujourd'hui très-recherchés des connaisseurs : l'*Ecole de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval* (Paris, 1733, in-fol.); les *Eléments de cavalerie* (Paris, 1740, 2 vol. in-12). Ces deux traités ont été souvent réédités, le dernier à La Haye, en 1742, sous le titre de *Manuel du cavalier*.

LA GUERLICHE, type populaire flamand, une des personnifications de l'esprit qui court les rues et les champs. A la fois boudeur et railleur, goguenard et sentencieux, il est ami des proverbes et des rébus, le meunier La Guerliche, car il est meunier, ce compatriote de *Til Ulespiegèle*, et plus rusé que maître Renard lui-même. Ses *muscades* sont célèbres dans toutes les Flandres, et son aventure avec le roi des Pays-Bas, aventure qui, certes, ne manque pas de sel, donne une idée de son esprit fécond en ressources. Un jour, le roi des Pays-Bas vint à Douai pour voir la fête dite de Gayant, célébrée chaque année le dimanche le plus voisin du 7 juillet. En se promenant, le lendemain, au soleil des loups, c'est-à-dire au clair de la lune, il avisa un moulin et une ferme, les plus beaux qu'il y eût en pays flamand. « A qui ce moulin? demanda-t-il. — Au meunier La Guerliche, sire, lui répondit-on. — Et cette ferme? — Au mayeur Sans-Souci. — Sans-Souci! voilà un particulier qui a plus de bonheur que son monarque. Minute! je vas t'en donner, fieu, du souci. Qu'on aille lui annoncer de ma part que je l'attends d'aujourd'hui en huit pour lui demander trois choses : 1° ce que pèse la lune; 2° ce que je vaux, et 3° ce que je pense. S'il répond de travers, tant pis pour lui, il sera pendu. » Sans-Souci, qui a plus de bien au soleil que d'esprit en tête, se désole : il ne pourra résoudre trois problèmes si compliqués, et c'en est fait de lui. Fort heureusement, le voisin La Guerliche s'offre pour répondre à sa place, et se présente à l'audience royale sans plus de façons que s'il entrait chez un ami. « Ah! ah! mon gaillard, lui dit le roi des Pays-Bas en apercevant le rustre; tu t'es donc soucié de savoir ce que pèse la lune, toi? — Il a bien fallu, sire, répond l'autre en se grattant l'occiput. — Et quel est son poids? — Une livre. — Une livre! » s'écria le monarque; et, pensant que le mayeur (car il prenait La Guerliche pour ce dernier) se moquait de lui, il fronça le sourcil. Tous les visages des courtisans se rembrunirent, comme bien vous le devez penser. « Oui, une livre, répéta La Guerliche, à preuve qu'elle a quatre quarts. — Au fait, cela est vrai! dit le roi en souriant, et toutes les figures s'illuminèrent comme par enchantement. — Et t'es-tu inquiété de savoir ce que vaut notre personne, au plus juste prix? — Au plus juste prix... vingt-neuf deniers. — Drôle! dit le roi. Il ôta sa pipe de sa bouche, et toute la cour se mit à murmurer comme un seul homme. — Dame! sire, continua La Guerliche sans se déconcerter, puisque Notre Seigneur Jésus-Christ en a été vendu trente. — Ah! très-bien! » s'écria le monarque. Il tira une épaisse bouffée de fumée, et l'écho répéta autour de lui : « Très-bien! très-bien! très-bien! — Silence! dit le roi. Et maintenant voyons la troisième question. Mais, cette fois, prends garde!... Allons! pourraist-u me dire ce que je pense? — Parbleu! oui, sire; Votre Majesté pense que je suis le mayeur Sans-Souci, et je ne suis que La Guerliche. — Je te nomme mon premier ministre, s'écria le roi en se levant de son trône. Je ne saurais en trouver un plus malin. » Malin? La Guerliche l'est jusqu'au bout, car il se contente de devenir le meunier du roi, et refuse tous les honneurs qu'on lui propose. Ainsi, on le voit, ce type du meunier La Guerliche est taillé en plein peuple. Ce héros en sabots et en veste de toile a laissé des descendants que nous retrouvons encore les jours de foire sous la défroque de Bobêche, faisant assaut de bon sens caché sous une niaiserie apparente. Avec ses allures toutes rondes, le bonhomme La Guerliche, qui n'est qu'un pauvre diable, un petit sans importance, un ver de terre, trouve le moyen de se moquer des grands; il les crible de ses traits, si bien enveloppés dans toutes sortes de réticences et d'à-peu-près, que ses nobles victimes n'y prennent pas garde ou ne s'en peuvent fâcher. D'ailleurs, il a le secret de les faire rire en les bernant, et de panser une blessure toute fraîche par un à-propos doucereux. Il a, de plus, un côté cynique et hardi qui dénote son origine. Le mot cru ne lui fait pas peur, et il le lâche comme il lui vient, tant pis ou plutôt tant mieux si les dames rougissent jusqu'au blanc des yeux; il s'en frottera les mains et rira à faire éclater ses bretelles. Et maintenant une question aux érudits : N'y aurait-il pas une lointaine parenté entre le meunier *La Guerliche* et ce saint *Guerlichon*, dont le culte rappelait les pratiques les plus licencieuses du paganisme? La statue de saint Guerlichon, aussi... — comment dire cela? — aussi *difforme* que celle de Priape, avait la vertu de rendre les femmes fécondes, vertu qu'elle partageait avec les statues de saint Guignolet, de saint Renaud, etc. Voy. Cambry, *Voyages dans le Finistère* (t. I, p. 193 et 229); Harmand de la Meuse, *Anecdotes relatives à la Révolution* (p. 118); Leduchat, note au chap. XXXVIII de l'*Apologie pour Hérodote*, et Collin de Plancy, *Dictionnaire des reliques*. Qui sait si de Guerlichon on n'a pas fait La Guerliche, et si le brave meunier n'avait pas, comme le saint en question, quelque vertu secrète, chère aux femmes mariées? Il y a toujours un grain de paillardise dans les créations populaires, et les héros du bon vieux temps sont toujours plus ou moins coureurs de filles et grands amateurs de la femme du voisin. La Guerliche, qui était un finaud, a dû donner en cachette plus d'un conseil utile, et il est à croire que son esprit était aussi inépuisable devant les matrones flamandes que devant le roi des Pays-Bas, *savez-vous?*

LA GUÉRONNIÈRE (Louis-Etienne-Arthur Dubreuil-Hélion, vicomte de), publiciste et homme politique français, né dans le Poitou en 1816. A dix-neuf ans, il débuta dans le journalisme et fut attaché pendant quelque temps à l'*Avenir national* de Limoges, où il publia des articles contre le gouvernement de Louis-Philippe. Etant entré en relation avec Lamartine, il devint le fervent disciple du grand poëte, dont il s'appliqua à imiter la prose rhythmique et cadencée et qu'il suivit dans son évolution politique. Lorsque la révolution de 1848 eut balayé la dynastie de Juillet et amené la proclamation de la république, M. de La Guéronnière, jadis fervent légitimiste, devint tout à coup républicain, affirma sa foi nouvelle et fut un des principaux rédacteurs du *Bien public*, journal fondé en 1846 à Mâcon par l'auteur des *Girondins*, et que celui-ci venait de transporter dans la capitale pour en faire l'organe de sa politique. Le *Bien public* ayant cessé de paraître vers la fin de 1848, M. de La Guéronnière entra à la rédaction de la *Presse*, d'où il passa au *Pays*, alors dirigé par Lamartine (1850), et dont il prit bientôt la rédaction en chef.

En 1851, il commença à publier une série de *Portraits politiques*, qu'il inaugura par celui de Louis Bonaparte, alors président de la République. Cette étude, dans laquelle il s'attachait à montrer sous un jour très-favorable l'aventurier de Boulogne et de Strasbourg, fit grand bruit, et Lamartine n'hésita point à blâmer hautement celui qui l'avait écrite. M. La Guéronnière répondit à ce blâme en protestant de son attachement pour la République, et fit paraître le portrait du comte de Chambord, écrit sur un ton non moins élogieux et non moins pompeusement lyrique.

Ce fut sur ces entrefaites que s'accomplit le lugubre coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le premier mouvement de M. de La Guéronnière, en voyant l'attentat commis contre la souveraineté nationale, fut de protester, et il le fit avec éclat. Le 4 décembre, il publiait dans le *Pays* la lettre suivante, adressée à de Morny, alors ministre de l'intérieur : « Monsieur le ministre, j'apprends la nomination de mon frère à la sous-préfecture de Bressuire, le jour même où l'Assemblée vient d'être dissoute. Mon frère est à 300 lieues de Paris; mais je ne crois pas me tromper sur ses sentiments en vous priant d'accepter sa démission... » Après avoir lu cette lettre, l'astucieux Morny fit appeler auprès de lui le rédacteur en chef du *Pays*, et, à la suite d'un entretien secret, M. de La Guéronnière, transfiguré comme Paul après la vision sur le chemin de Damas, se trouva être devenu tout à coup un chaud admirateur du coup d'Etat, un partisan zélé du honteux régime qui allait s'appesantir sur la France.

Lors des élections de 1852 pour le Corps législatif, il fut porté candidat par l'administration dans le Cantal et élu député. Dans des articles qu'il publia cette même année dans le *Pays*, il fit un éloge pompeux de la constitution qui venait d'être imposée à la France et qui devait avoir une si désastreuse influence sur la nation. En 1852, il devint membre du conseil d'Etat et fut nommé directeur général du service de la librairie et de la presse. A ce titre, il prit part à toutes les mesures de compression qui rendirent si difficile et si précaire l'existence des journaux. Après la guerre d'Italie, il écrivit sous l'inspiration, dit-on, du chef de l'Etat, des brochures anonymes, dont l'effet fut considérable et le retentissement énorme. Peu après, il était appelé à occuper un siége au Sénat (5 juillet 1861) et, l'année suivante, il fondait la *France*, journal dont il prit la direction (1er août).

A la suite des élections générales de 1863, M. de La Guéronnière, voyant que le pays commençait à sortir de sa torpeur, crut avec Morny qu'il était temps, pour l'Empire, de faire certaines concessions dans le sens libéral. Dans un discours qu'il prononça au Sénat le 15 décembre 1863, il parla de l'incertitude dans laquelle se trouvait l'esprit public sur les tendances de la politique impériale et présenta une sorte de programme de politique pseudo-libérale et progressiste. Depuis lors, il prit maintes fois la parole sur les questions étrangères et intérieures, qu'il traita avec ce langage nuageux et flottant qui est le sien. Nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1866, il fut appelé, en 1868, au poste de ministre plénipotentiaire en Belgique, au moment où un conflit venait de s'élever entre le cabinet de Bruxelles et celui des Tuileries, au sujet de l'exploitation des chemins de fer du Luxembourg par une compagnie française. Ce conflit, dans lequel intervint la Prusse, fit craindre un instant que la guerre n'éclatât entre cette puissance et l'homme qui disposait des destinées de notre pays; mais les difficultés s'aplanirent et un arrangement y mit fin au mois d'avril 1869.

Lorsque M. Emile Ollivier fut arrivé au pouvoir (2 janvier 1870), M. de La Guéronnière se fit au Sénat un des défenseurs de sa politique et se prononça chaleureusement, le 18 avril, pour le sénatus-consulte appelé à modifier la constitution. Le 10 juin, il fut nommé ambassadeur à Constantinople; mais le mois suivant la guerre éclatait entre la France et la Prusse; le 4 septembre, la République succédait à l'Empire, auteur de nos désastres, et M. de La Guéronnière se voyait à la fois privé de son siége au Sénat et de ses fonctions diplomatiques. En revenant de Constantinople, il fut arrêté à Marseille (20 septembre), mais relâché dès le lendemain. Il profita de cette mésaventure pour crier à la persécution, fit retentir la presse de ses plaintes et alla se fixer à Bordeaux, où il demeura jusqu'à la fin de la guerre. Au mois de juillet 1871, il devint directeur politique de la *Presse*, agonisante, et essaya sans succès, quelques mois après, de fonder un nouveau journal, intitulé le *Salut*.

Outre des articles de journaux et des brochures anonymes d'un style filandreux et vide, M. de La Guéronnière a publié : la *France, Rome et l'Italie* (1851, in-8°) ; *Etudes et portraits politiques contemporains* (1856, in-8°); l'*Abandon de Rome* (1862); *De la politique intérieure et extérieure de la France* (1862); *Comment finira la guerre?* (Bordeaux, 1871), etc. — Son frère aîné, le comte Alfred de La Guéronnière, né en 1810, est resté constamment fidèle à ses opinions légitimistes et n'a rempli aucune fonction publique. On lui doit plusieurs écrits politiques, entre autres : *M. Thiers et sa mission* (1871, in-18) et un ouvrage intitulé les *Hommes d'Etat de l'Angleterre* (1853, in-8°). — Un autre frère des précédents, le baron Charles de La Guéronnière, né en 1826, mort vers 1866, fut sous-préfet de Bressuire (1852), puis préfet des Vosges, de Saône-et-Loire et de la Haute-Garonne.

LA GUERRE (Elisabeth-Claude Jacquet, dame de), musicienne, née à Paris en 1659, morte dans cette ville en 1729. A quinze ans, elle joua du clavecin devant Louis XIV, qui fut charmé de son talent. Voyant que le roi se plaisait à l'entendre, Mme de Montespan l'attacha à sa personne et la garda pendant quelques années à la cour. Elisabeth Jacquet épousa ensuite Martin de La Guerre, organiste de Saint-Séverin à Paris, et s'adonna à la composition. Elle excellait à improviser sur l'orgue et sur le clavecin. On a de Mme de La Guerre trois livres de *cantates*, des *morceaux pour le clavecin*, des *sonates*, un *Te Deum* à grand chœur, exécuté en 1721, à la chapelle du Louvre, pour la convalescence du roi, enfin la musique d'un grand opéra, *Céphale et Procris*, dont les paroles sont de Duché, et qui fut joué en 1694. Titon du Tillet a dit de Mme de La Guerre, que « aucune personne de son sexe n'avait eu d'aussi grands talents pour la composition ; » et, dans son *Parnasse français*, le même auteur a entouré le médaillon de l'artiste de ce vers :

Aux plus grands musiciens j'ai disputé le prix.

LAGUERRE (Marie-Joséphine), cantatrice, née à Paris en 1755, morte dans la même ville en 1783. Elle débuta à l'Académie royale de musique, comme simple choriste, en 1774. Deux ans après, elle aborda, en qualité de première chanteuse, le rôle d'*Adèle de Ponthieu*, de Laborde, puis elle chanta avec un grand succès l'*Alceste*, de Gluck, qui avait été tout récemment créé par Rosalie Levasseur. Cette artiste, douée d'une rare intelligence scénique et d'une voix de la plus belle qualité, eût fourni une brillante carrière, si, par malheur, son penchant pour le vin ne lui eût attiré la déconsidération générale. Les chroniqueurs du XVIIIe siècle se sont fort égayés sur certaine représentation d'*Iphigénie en Tauride*, de Piccinni, agrémentée par l'entrée en scène de Mlle Laguerre titubante, échevelée et balbutiante; entrée trop pittoresque, qui fit dire à Sophie Arnould qu'elle assistait à la représentation non d'*Iphigénie en Tauride* mais d'*Iphigénie en Champagne*. Cette cantatrice, épuisée par des excès de tout genre, mourut à l'âge de vingt-huit ans.

LA GUESLE (Jean de), magistrat français, né en Auvergne dans la première moitié du XVIe siècle, mort en 1588. Il fit ses études en France et en Italie, fut reçu conseiller au parlement de Paris et devint premier président à celui de Bourgogne, grâce à la protection de Catherine de Médicis, dont son père était maître-d'hôtel. Il remplit ensuite diverses missions importantes sous Charles IX, qui le nomma, en 1570, procureur général au parlement de Paris, où Henri III le créa président à mortier en 1583.

LA GUESLE (Jacques de), magistrat français, fils du précédent, né à Paris en 1557, mort en 1612. En 1583, il succéda à son père comme procureur général au parlement de Paris. Il se trouvait à Saint-Cloud auprès de Henri III, lorsque Jacques Clément s'y présenta, et ce fut lui qui l'introduisit dans le cabinet du roi; après l'attentat, dont il fut témoin et qu'il n'eut pas le temps d'empêcher, il tira son épée et en frappa l'assassin au visage. La Guesle conserva sa charge sous Henri IV, qui lui accorda toute sa confiance. Il a laissé : *Lettre sur l'assassinat de Henri III*, que Lenglet-Dufresnoy a publiée à la suite du *Journal de l'Estoile; Remontrance faite à Mantes, en* 1594, *en la présence du roi Henri IV, au nom de la reine Louise, douairière de France, pour avoir justice du parricide du défunt roi Henri III, etc.* (1610, in-4°) ; *Recueil de remontrances au parlement* (1611, in-4°) ; *Remarques curieuses touchant le comté de Saint-Pol* (1634), etc.

LA GUESNERIE (Charlotte-Marie-Anne Charbonnier de), femme de lettres française, née en Anjou vers 1710, morte à Angers en 1785. A la suite d'un amour malheureux, elle chercha la consolation et l'oubli dans la culture des lettres, et composa quelques romans qu'elle fit paraître sous le voile de l'anonyme. Ces compositions, dans lesquelles on trouve beaucoup de sensibilité et dont le style a de la grâce, eurent un vif succès et furent attribuées fréquemment à Mme Riccoboni. Voici leurs titres : *Mémoires de milady B.* (Paris, 1740, in-16); *Iphis et Aglaé* (Paris, 1768, 2 vol. in-12); les *Ressources de la vertu* (Paris, 1782, 2 vol. in-12).

LAGUET, hameau de France (Alpes-Maritimes), commune d'Eze, arrond. de Nice, célèbre par son oratoire, qui attire un grand concours de pèlerins. Notre-Dame de Laguet n'est pas avare de miracles; nous n'entreprendrons même pas de les énumérer. Le premier de ces miracles eut lieu en 1652, époque où la Vierge apparut plusieurs fois sous la figure d'une madone enveloppée d'un soleil. Un grand nombre de pèlerins affluèrent aussitôt. Le petit monastère, dont la chapelle de Notre-Dame était alors le sanctuaire, s'enrichit rapidement de dons et d'*ex-voto*. Charles-Emmanuel II y envoya notamment un *bambino* d'or massif, d'un poids égal à celui de son fils, qui avait été guéri par l'intercession de Notre-Dame de Laguet. Une jambe d'argent massif et de grandeur naturelle fut donnée, au même sanctuaire, par Madame Royale de Savoie. Le duc de Mercœur offrit un diadème d'or enrichi de diamants. Il est vrai qu'en 1704 le roi Victor-Amédée, pressé d'argent, ne se fit aucun scrupule de convertir en monnaie tous les *ex-voto* suspendus aux murailles de Notre-Dame de Laguet. Enfin, à l'époque des guerres de la République, le couvent fut converti en hôpital et la Vierge miraculeuse fut emportée à la Turbie. Les carmes qui jadis desservaient le monastère ne revinrent qu'en 1815. « Les parois du cloître dans lequel est renfermée la nef de l'église, dit M. Elisée Reclus, sont couvertes de peintures, horribles au point de vue de l'art, qui représentent la Vierge sauvant ses adorateurs du feu, de l'eau, des maladies et des accidents de toute espèce. Au milieu de la cour, une colonne placée sur un lourd piédestal rappelle qu'après le désastre de Novare, Charles-Albert, partant pour le Portugal, le lieu d'exil volontaire où il devait mourir, vint passer à Laguet sa dernière nuit sur le sol italien. »

LA GUETTE (Gérard), surintendant des finances sous le règne de Philippe le Long, au commencement du XIVe siècle, né à Clermont en Auvergne vers la fin du XIIIe siècle, mort en 1322. Il s'était élevé à force de souplesse et d'intrigues, et était devenu le favori de Philippe V. S'étant rendu odieux au peuple en conseillant l'établissement de nouveaux impôts, il fut accusé de concussions à l'avénement de Charles VI, subit la question, et mourut des tortures qu'il venait d'éprouver. On croit que sa mémoire fut réhabilitée.

LA GUETTE (Catherine de Meurdrac de), une des héroïnes de la Fronde, née à Mandres (Brie) en 1613, morte vers 1680. Elle épousa, en 1635, Jean-Marius de La Guette, commandant d'une compagnie de chevau-légers. A peine mariée, elle se retira dans sa terre de Sussy où, tandis que celui dont elle portait le nom faisait pour Louis XIII la guerre en Lorraine, en Allemagne, en Flandre, en Italie, en Espagne, elle montra des qualités aussi viriles que son mari pour défendre ses domaines et son château des nuées de pillards qu'encourageaient la guerre étrangère et les dissensions civiles. Elle était sans cesse à cheval, le pistolet au poing, imposant le respect aux maraudeurs de tous les partis. Les curieux *Mémoires* qu'elle a laissés relatent deux ou trois traits de courage qui lui font honneur; on ne peut lui reprocher que de les avoir racontés comme des hauts faits dignes d'une *Iliade*. « Avec quelle complaisance, dit son biographe M. Moreau, elle rapporte les petits triomphes que sa beauté lui a valus, quoiqu'elle affecte de ne pas dire qu'elle était belle! Comme elle aime à se vanter de l'ascendant qu'elle avait sur son mari! Avec quel sentiment pudique elle voile, pour les rappeler, les joies de son mariage! Mme de La Guette a la prétention d'avoir eu un caractère et des goûts tout virils; elle était inaccessible à la crainte; elle montait hardiment à cheval, maniait le fleuret avec adresse et tirait un coup de pistolet très-résolûment; elle aurait été heureuse de se trouver aux occasions, comme on disait alors; aucune musique ne lui était plus agréable que celle des tambours, et la voix du canon avait pour ses oreilles un charme irrésistible... »

M. de La Guette s'étant attaché au service du prince de Condé, sa femme ménagea l'accord qui eut lieu à Bordeaux entre les princes et la cour (1653). M. de La Guette suivit Condé dans les Pays-Bas et ne rentra en France qu'avec lui; il mourut en 1665. Deux de leurs fils servirent dans les armées espagnoles, et aux Pays-Bas; l'un d'eux mourut du vivant de sa mère, colonel au service du prince d'Orange, au siége de Maëstricht. Les *Mémoires* de Mme de La Guette ont été publiés à La Haye, où elle s'était retirée en dernier lieu (1681, in-16). M. Moreau les a réédités dans la *Bibliothèque elzévirienne* (Paris, 1856, in-16).

LA GUETTE (Samuel de), historien français. V. Citri de La Guette.

LA GUICHE, famille française, dont quelques membres se sont illustrés. La famille de La Guiche tire son nom d'une terre et ancienne baronnie du Charolais, située aux environs de Mâcon. Elle est connue depuis le XIIIe siècle, et avait pour chef, en 1410, Gérard de La Guiche, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon. Il eut pour fils Claude de La Guiche, conseiller et chambellan du roi, père de Pierre de La Guiche, qui fut chargé de plusieurs missions diplomatiques par Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. Pierre de La Guiche, né en 1464, mourut en 1544, ayant eu, entre autres fils : Jean de La Guiche, tué au combat de la Bicoque, en 1522; Claude de La Guiche, évêque d'Agde, puis de Mirepoix, ambassadeur à Rome et en Portugal; Georges de La Guiche, auteur de la branche des seigneurs de Sévignon, dont il sera parlé plus loin; Charles de La Guiche, tué à la journée de Moncontour, et Gabriel, qui a continué la filiation directe. Celui-ci, bailli de Mâcon, gouverneur de la Bresse, épousa Anne Soreau de Saint-Géran, et en eut : Philibert de La Guiche, grand maître de l'artillerie, célèbre par son refus de prendre part à la Saint-Barthélemy, mort en 1607, ne laissant que des filles, dont l'une mariée à Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, et l'autre au maréchal de Schomberg; Claude de La Guiche, père de Jean-François de La Guiche, comte de La Palice, maréchal de France, et dont la branche s'est éteinte, en 1696, en la personne de Bernard de La Guiche, comte de Saint-Géran, lieutenant général. La branche des seigneurs de Sévignon, seule survivante, a pour auteur, comme on l'a vu, Georges de La Guiche, un des fils de Pierre de La Guiche. Il fut bailli de Chalon, et eut plusieurs fils, dont trois morts sur le champ de bataille. Jacques de La Guiche, son successeur, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut député aux états de Blois, en 1588, et laissa Philibert de La Guiche, comte de Sévignon, père de Henri-François de La Guiche, et aïeul de Nicolas-Marie. Celui-ci fut père, entre autres, de Claude-Elisabeth, marquis de La Guiche, comte de Sévignon, qui fut grièvement blessé à la bataille de Malplaquet. Jean, marquis de La Guiche, fils et successeur de Claude-Elisabeth, fut aide de camp du comte de Belle-Isle, devint lieutenant général et épousa Henriette, fille naturelle légitimée de Louis-Henri, duc de Bourbon, et en eut Amable-Charles, marquis de La Guiche, maréchal de camp, marié, en 1776, à Jeanne-Marie de Clermont-Montoison. De ce mariage est issu Louis-Henri-Casimir, marquis de La Guiche, nommé pair de France sous la Restauration.

LA GUICHE (Jean-François de), comte de La Palice, maréchal de France, né en 1569, mort en 1632. Il succéda à son oncle dans le gouvernement du Bourbonnais, servit fidèlement Henri IV; devint, en 1615, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde, et fut promu maréchal de France en 1619. Il commanda en cette qualité les troupes royales contre les princes mécontents et dirigea, en 1621 et 1622, les siéges de Clérac, de Montauban, de Saint-Antonin et de Montpellier.

LA GUICHE (Henriette de), duchesse d'Angoulême, née en 1598, morte en 1682. Veuve en premières noces de Pierre de Matignon, comte de Thorigny, elle se remaria, en 1629, avec Louis-Emmanuel de Valois, petit-fils de Charles IX et duc d'Angoulême. Protectrice éclairée des lettres, elle avait réuni, au monastère des minimes fondé par elle, un grand nombre de manuscrits précieux, entre autres celui de la traduction faite par Raoul de Presle de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin; il appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Mâcon. La duchesse d'Angoulême n'eut qu'une fille, qui épousa le duc de Joyeuse, dont elle eut le dernier duc de Guise.

LA GUICHE (Bernard de), comte de Saint-Géran, général français, neveu de la précédente, né en 1641, mort en 1696. Dans son enfance, il fut ravi à ses parents et eut à soutenir, pour reconquérir ses droits, un long procès, qui fut jugé à son avantage par le parlement en 1666. Il devint lieutenant général et chevalier des ordres du roi, et fut chargé de diverses missions diplomatiques en Italie, en Angleterre et en Prusse. Ce fut en lui que s'éteignit la branche des La Guiche Saint-Géran.

LA GUICHE (Louis-Henri-Casimir, marquis de), homme politique français, de la même famille que les précédents, né en 1777, mort en 1843. A la seconde Restauration, il entra à la Chambre des pairs; fut, en outre, de 1815 à 1830, président des colléges électoraux de Saône-et-Loire, et devint, en 1820, inspecteur des gardes nationales du même département. — Son fils, le marquis de La Guiche, embrassa la carrière militaire, devint capitaine d'état-major et donna sa démission pour poser sa candidature dans le département de Saône-et-Loire, qui l'élut député en 1846. A la Chambre, il siégea dans les rangs du parti conservateur et disparut de la scène politique après la révolution de Février.

LAGUILLE (Louis), historien et théologien français, né à Autun en 1658, mort à Pont-à-Mousson en 1742. Admis dans l'ordre des jésuites, il professa la philosophie et la théologie, devint recteur de plusieurs colléges et fut à trois reprises provincial. Lors du congrès de Bâle, en 1714, il y prononça des discours en faveur de la paix, ce qui lui valut une pension. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire d'Alsace ancienne et moderne, depuis César jusqu'au mariage de Louis XV* (Strasbourg, 1727, 2 vol. in-fol., ou 8 vol. in-8°), où l'on trouve de la partialité et dont la partie ancienne surtout est superficiellement traitée ; *Exposition des sentiments catholiques sur la soumission due à la constitution Unigenitus* (1735, in-4°) ; *Préservatifs pour un jeune homme de qualité contre l'irréligion et le libertinage* (Nancy, 1739, in-12).

LAGÜILLIÈRE s. f. (la-ghi-llè-re; *ll* mll.). Pêche. Sorte de grand filet en usage à Marseille.

LAGUIOLE, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. d'Espalion, sur le penchant d'une roche basaltique baignée par la Selve; pop. aggl., 896 hab. — pop. tot., 1,989 hab. Fabrication d'excellents fromages façon Hollande; bas à l'aiguille, et étoffes de laine. Grand commerce de bestiaux et de fromages. Son château fut pris et brûlé par les Anglais en 1338.

LAGUIS s. m. (la-ghi — du lat. *laqueus*, nœud, lacs). Mar. Nœud coulant fait avec le bout d'un cordage sur un fardeau, et qui serre d'autant plus que la tension du cordage est plus grande.

LAGUNA (SAN-ANTONIO DE LA), ville du Brésil, province de Santa-Catharina, sur une langue de terre entre l'océan Atlantique et un petit lac de même nom, à 80 kilom. S. de Nossa-Senhora-do-Desterro; 3,207 hab. Pêche et commerce de poissons.

LAGUNA (SAN-CHRISTOVAL DE LA), ville d'Espagne, sur la côte N.-E. de l'île de Ténériffe; 9,000 hab. Filatures de soie, lin et laine; tuileries, fours à chaux. Cette ville a été à une certaine époque la capitale de l'île, et le centre du commerce des Canaries. Depuis que le siége des autorités a été transporté à Santa-Cruz, et que le port de Garachica a été comblé par des éruptions volcaniques, elle est entièrement déchue. Laguna est le siége d'un évêché, dont le diocèse comprend la moitié de l'archipel. On y remarque quelques beaux édifices, un palais des comtes de Salazar, un autre du marquis Villanueva del Prado, un bel hôtel de ville, le bâtiment qui renferme les archives générales de l'île, la cathédrale, vaste édifice à cinq nefs, de mauvais goût, mais richement orné, et possédant de très-belles peintures de l'école flamande. En été, la température de Laguna se distingue par sa fraîcheur; aussi les résidents étrangers, les familles des consuls et les principaux négociants de Santa-Cruz y viennent-ils passer la belle saison.

LAGUNA ou **LACUNA** (André, comte DE), médecin et philologue espagnol, né à Ségovie en 1499, mort en 1560. Pour compléter son instruction, il se rendit à Paris, où il étudia le grec, la médecine, se fit recevoir docteur, puis retourna en Espagne, où il passa également son doctorat à Tolède (1537). Peu après, il partit pour les Pays-Bas, y rejoignit Charles-Quint, dont il gagna la confiance, fut attaché au service médical de l'armée espagnole, et séjourna ensuite à Metz (1540-1546), qu'il quitta pour parcourir l'Italie. A Rome, il reçut de Jules III le titre de comte palatin. En quittant cette ville, il fit un voyage en Allemagne, habita de nouveau les Flandres et revint mourir dans son pays natal. Laguna était un médecin plein de savoir et d'érudition et un critique judicieux. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Anatomica methodus* (Paris, 1535, in-8°); *Compendium curationis præcautionis morbi passim, populariter grassantis* (Strasbourg, 1542, in-8°); *Victus ratio scholasticis pauperibus paratu facilis et salubris* (Paris, 1547, in-8°); *Galeni omnium operum epitome* (Bâle, 1551, in-fol.); *Annotationes in Galeni versiones* (Venise, 1548, in-8°); *De articulari morbo* (Rome, 1551, in-8°); *Methodus cognoscendi extirpandique nascentes in vesicæ collo carunculas* (Rome, 1551, in-8°); *Epitome omnium rerum et sententiarum quæ notatu dignæ in commentariis Galeni in Hippocratem exstant* (Lyon, 1554, in-8°); *Epistola apologetica ad Joannem Cornarium* (Lyon, 1554, in-8°); *Annotationes in Dioscoridem* (Lyon, 1555, in-16), etc. On lui doit, en outre, de savants commentaires sur Galien, Hippocrate, les géoponiques, des traductions de traités d'Aristote, de Galien, de Lucien, etc.

LAGUNAIRE s. f. (la-gu-nè-re). Bot. Genre d'arbres, de la famille des malvacées, tribu des hibiscées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à l'île Norfolk.

LAGUNCULAIRE s. f. (la-gon-ku-lè-re — du lat. *laguncula*, petite bouteille). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées, qui habite l'Amérique tropicale.

LAGUNCULE s. f. (la-gon-ku-le — du lat. *laguncula*, petite bouteille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à petite coquille univalve, voisin des lacunes et des littorines.

LAGUNE s. f. (la-ghu-ne — ital. *laguna*, du lat. *lacuna*, mare, marécage). Géogr. Espace de mer peu profond, voisin de la côte, entrecoupé d'îlots : *C'est toujours dans les* LAGUNES *et les mares salées que les flamants placent leurs nids.* (Buff.) ‖ Nom donné aux parties du golfe de l'Adriatique qui se trouvent à l'embouchure de la Brenta, au nord de l'embouchure du Pô et de l'Adige, et qui sont parsemées d'îles basses et nombreuses, sur une partie desquelles est bâtie la ville de Venise : *Les* LAGUNES *inondent quelquefois le pays, lorsque les pluies les font déborder.* (L. Figuier.)

Arrête, gondolier, que ta barque, un moment,
Cesse de fendre les *lagunes*.
C. DELAVIGNE.

Il est doux de raser en gondole la vague
Des *lagunes*, le soir, au bord de l'horizon,
Quand la lune élargit son disque pâle et vague.
TH. GAUTIER.

LAGUNÉE s. f. (la-gu-né). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des sidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'ancien continent.

LAGUNOA s. m. (la-gu-no-a). Bot. V. LLAGUNOA.

LAGURE s. m. (la-gu-re — du gr. *lagos*, lièvre, *oura* queue). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des campagnols, dont l'espèce type habite la Sibérie et la Tartarie.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen.

LAGUROSTÉMON s. m. (la-gu-ro-sté-mon — du grec *lagos*, lièvre; *oura*, queue; *stemôn*, étamine). Bot. Syn. de SAUSSURÉE.

LAGUS, père de Ptolémée Soter, fondateur du royaume grec d'Egypte. Il vivait vers le milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ, et épousa Arsinoé, concubine de Philippe, roi de Macédoine, laquelle était, dit-on, enceinte à l'époque de son mariage. Aussi Ptolémée était-il généralement regardé comme le frère d'Alexandre le Grand. Bérénice, à la fois sœur et femme de Ptolémée, était issue du second mariage de Lagus avec Antigone, nièce d'Antipater.

LAHAIE (Jacob BLANQUET DE), général français, mort en 1677. Il était gouverneur de Saint-Venant, colonel, et s'était distingué dans les campagnes de Flandre et d'Italie, lorsque Louis XIV le nomma son lieutenant général à Madagascar, à l'île Bourbon et dans toute la partie des Indes soumise à la France. A la tête d'une flotte nombreuse, il quitta Brest en 1670, séjourna à Madagascar, à l'île Bourbon, parcourut la côte du Malabar, fonda, dans l'île Ceylan, un établissement qui ne réussit pas, s'empara ensuite de la ville de Saint-Thomé, qu'il dut rendre aux Maures alliés avec les Hollandais, puis revint en France avec les débris de son escadre. Lahaie prit ensuite part, comme lieutenant général, au siége de Bouchain, devint commandant de Thionville en 1677, et fut tué cette même année en attaquant un convoi ennemi. On a publié, sous le titre de *Journal du voyage des Grandes Indes* (Paris, 1698, in-12), le récit de la campagne de Lahaie dans l'Inde d'après des documents fournis par lui.

LA HAIE (Charles DE), graveur français, né à Fontainebleau en 1641, mort on ne sait à quelle époque. Il partit de bonne heure pour l'Italie, où son talent lui valut d'être choisi pour graver, de concert avec Blondeau, Blomaert, Spierre et autres, les peintures dont Pierre de Cortone avait orné les trois salons du palais Pitti, à Florence. Plus tard, La Haie alla s'établir à Dantzig. Ses œuvres les plus estimées sont : les *Philosophes grecs dans les jardins d'Académus*, d'après Romanelli; la *Sainte Vierge et l'enfant Jésus*, *Saint Philippe de Neri à genoux devant la Vierge* et *Coriolan menaçant les Romains de sa vengeance*, d'après les trois tableaux de Ciro Ferri.

LAHAIZE (Jean DE), publiciste français, né à La Rochelle au commencement du XVIe siècle, mort vers 1572. Il suivit avec distinction la carrière du barreau, et défendit avec chaleur la cause des protestants. A maintes reprises, il prit la parole dans des circonstances solennelles. Ce fut lui notamment qui harangua, à leur arrivée à La Rochelle, Charles II, puis Jeanne d'Albret et le prince de Condé. On lui doit : *Premier discours brief et véritable sur ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de La Rochelle de* 1567 *à* 1568 (1573, in-4°); *Deuxième discours brief, etc., de* 1568 *à* 1570 (1575, in-4°); *Quarante-sept sermons de Calvin* (1565, in-fol.).

LA HALLE ou **HALLE** (Adam DE), poëte français, né à Arras vers 1240, mort à Naples vers 1286. Adam de La Halle partage avec Rutebeuf et Jean Bodel la gloire d'avoir fondé l'art dramatique en France. Ce poëte est fort connu, dans l'histoire des lettres, sous le nom d'**Adam le Bossu** et du **Bossu d'Arras**, bien qu'il ne paraisse avoir été affligé d'aucune difformité. Adam passa ses premières années à l'abbaye de Vaucelles, située sur l'Escaut, à peu de distance de Cambrai. Il y prit l'habit des clercs; mais, à peine revenu chez son père, il s'éprit d'une jeune fille. Il l'obtint; mais, effrayé bientôt des embarras du ménage, non-seulement il abandonna sa femme, mais encore ne craignit pas de l'immoler à la risée de ses amis dans une pièce de vers des plus indiscrètes, qu'il intitula : le *Jeu du mariage* (1262 ou 1263). Obligé de s'expatrier, Adam consigna ses regrets dans ses adieux ou *Li congiés d'Adan d'Arras*, publié par Monmerqué, ainsi que *Li jeu d'Adan*. Le poëte finit par s'attacher à la maison de Robert II, comte d'Artois, et l'accompagna à Naples, où il composa pour le divertissement de la cour la jolie pastourelle de *Li jeu de Robin et de Marion*. Il composa aussi d'autres poëmes ainsi que des chansons, des rondeaux, des motets publiées par Roquefort dans l'*Etat de la poésie française au* XIIe *et au* XIIIe *siècle*.

LA HALLE (Pierre), littérateur français, né à Rouen en 1785, mort en 1830. Il était professeur de mathématiques à Paris. On a de lui : *Essai sur la musique, ses fonctions dans les mœurs et sa véritable expression, suivi d'une bibliographie musicale* (1825, in-18); la *Levée des plans* (1826, in-12), etc. Il avait, en outre, traduit de l'anglais plusieurs ouvrages, et collaboré au *Mercure du* XIXe *siècle* et à la *Biographie universelle des contemporains* de Rabbe.

LAHARPE (Jean-François DELHARPE ou DELAHARPE, dit DE), écrivain, né à Paris en 1739, mort dans la même ville en 1803. On a affirmé que Laharpe était né de parents inconnus; mais on sait aujourd'hui quelle a été la source de cette erreur. Issu de parents pauvres, originaires, à ce que l'on croit, du canton de Vaud, recueilli, après la mort de son père, par les sœurs de la Charité de la rue de la Harpe, il a pu aisément passer pour un enfant trouvé, et l'on a cru qu'on lui avait donné le nom de la rue où il avait trouvé un asile. Le vrai nom de sa famille, **Delharpe**, a été orthographié **Delaharpe** par une erreur commise dans l'acte de baptême. Laharpe montra de bonne heure d'heureuses dispositions. Présenté à l'abbé Asselin, directeur du collége d'Harcourt, il fut admis par lui comme boursier, et fit de très-brillantes études. Après sa rhétorique, où il avait remporté tous les premiers prix, il se rendit coupable d'un acte de légèreté, qu'on lui fit expier avec une rigueur véritablement inconcevable. Pour une pièce de vers dirigée contre ses maîtres, M. de Sartines, à qui on porta cette ridicule affaire, fit enfermer l'auteur à Bicêtre, puis au For-l'Evêque, où il subit une captivité de six mois. De semblables procédés n'étaient pas faits pour adoucir le caractère naturellement aigre et hautain du jeune homme; il entra dans la vie du monde comme dans un combat. Dès vingt ans, il débuta par un assez mauvais recueil d'*Héroïdes*, précédé d'un essai sur ce genre, où il disait hardiment sa pensée sur Fontenelle : c'était son premier pas dans cette voie de la critique littéraire, où il devait se faire tant d'ennemis. Ses *Héroïdes* ne firent pas grand bruit. Il essaya une tragédie, *Warwick* (1764), qui eut un grand succès. Froide imitation des tragédies de Voltaire, écrite avec bon sens, avec goût, mais absolument dépourvue de feu et d'invention, cette œuvre méritait bien plus l'oubli où elle est tombée que le succès qu'elle obtint à son apparition. Et pourtant, Laharpe, en produisant cette œuvre, avait dit son dernier mot comme poëte. *Timoléon* (1764), *Pharamond* (1765), *Gustave Wasa* (1765) tombèrent successivement, et l'auteur lui-même, qui n'est pourtant pas suspect de modestie, a reconnu le peu de valeur de ces trois productions. Désespéré de son échec, il reçut quelque consolation à ses infortunes littéraires par l'accueil qui lui fut fait à Ferney, où il était allé avec sa femme. Voltaire traita Laharpe en enfant gâté. Sa femme et lui jouaient les tragédies du maître, et le mari se permettait d'y faire des changements que l'auteur avait la bonté d'approuver. Le goût, du reste, est la qualité la moins contestable de Laharpe.

En 1768, il quitta le château de celui qu'il appelait son *papa* et rentra à Paris essayer de la critique. Il avait déjà eu quelques démêlés avec Fréron, qui s'était moqué de lui, et l'avait appelé le *Bébé* de la littérature. Or, Bébé était le nom du bouffon du roi de Pologne, petit et laid comme Laharpe, mais pas aussi méchant que lui, ni que Fréron. De retour à Paris, Laharpe écrivit dans le *Mercure*, où il se fit remarquer par sa violence, son amère ironie, et sa facilité à sacrifier ses amis de la veille. Il s'attira dès lors la haine universelle des mauvais poëtes et de quelques bons, car il ne ménageait personne. Il revint au théâtre, qui fascine invariablement ceux qui y ont paru une première fois, même pour y être sifflés. Sa pièce eût réussi si elle eût été représentée; mais la censure empêcha la représentation, ce qui lui valut un succès complet. Le drame de *Mélanie*, que tous les salons voulurent jouer, n'était pourtant qu'une pièce médiocre; mais il y avait un curé et des nonnes, le roi n'avait pas voulu qu'on les jouât, et on l'applaudissait, parce que c'était une manière de siffler le roi, les nonnes et les curés. *Mélanie* ouvrit à son auteur les portes de l'Académie. Mais ses adversaires lui firent expier ce succès à la séance de réception. Marmontel, chargé de le recevoir, loua dans Colardeau, prédécesseur de Laharpe, tout ce dont le récipiendaire était dépourvu : sa douceur, son indulgence, le soin attentif qu'il mettait « à ne point rendre pénible aux autres l'opinion qu'il avait de lui-même. » La presse s'occupait aussi du nouvel académicien; les écrivains ne le ménageaient pas dans leurs ouvrages. Gilbert le peignait :

Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tombant de chute en chute au trône académique.

Lebrun le criblait de ses traits multipliés. Heureusement pour Laharpe, la bonne idée qu'il avait de lui-même lui inspirait le dédain le plus méprisant pour les attaques de ses adversaires. Un article, où il jugeait Voltaire, mort depuis peu, moins favorablement qu'on n'eût attendu d'un ami aussi intime, indisposa contre lui les lecteurs du *Mercure*; un autre article, où il faisait l'éloge d'une tragédie à lui, souleva un haro général, et il dut abandonner le journal. Il fut moins heureux encore dans ses nouvelles tentatives au théâtre. Les *Barmécides*, *Jeanne de Naples*, les *Brames*, *Coriolan*, *Virginie*, méritent à peine une mention. *Philoctète*, imitation de Sophocle, n'a que les mérites du modèle. Cette pièce eut un succès qui honore à la fois le poëte grec et le public qui était capable de l'apprécier. Nous ne citons que pour mémoire les essais de Laharpe dans quelques autres genres : ses odes et ses poésies légères sont au-dessous du médiocre; nous n'en exceptons pas même *Tangu et Félime*, poëme assez libre, mais qui n'a que ce mérite, si c'en est un.

Enfin, en 1786, Laharpe trouva sa véritable voie. Il ouvrit au Lycée de la rue Saint-Honoré un cours de littérature, qui fut extrêmement suivi, et qui méritait de l'être. Laharpe avait toutes les qualités nécessaires alors pour réussir dans ce genre de professorat, qu'il a inauguré. Certes, ce n'était pas, à beaucoup près, un professeur parfait. Ses défauts, même à ce point de vue, sont nombreux et quelquefois choquants. Son ignorance des anciens est bien singulière chez un professeur de littérature ancienne; il ne connaît guère mieux et ne sent pas davantage le moyen âge. Son enflure paraît aujourd'hui ridicule. Sa critique est le plus souvent banale. Mais il a le goût sûr, le style coulant, et par-dessus tout la connaissance approfondie, le sentiment complet de la littérature du XVIIe siècle. Il comprend Molière, La Fontaine, Racine, Voltaire, Corneille lui-même, comme les ont compris leurs contemporains, ce qui est peut-être la vraie manière et la seule juste de les juger. La critique moderne, qui a découvert et blâmé ce qu'il y avait de faux et de factice dans la manière dont les anciens étaient compris de Boileau et de son siècle, la critique moderne, en transportant Racine au milieu de nos idées, en le soumettant aux règles, plus justes si l'on veut, que nous avons pris l'habitude d'appliquer aux œuvres de l'esprit, ne tient peut-être pas un compte assez exact de la différence des temps et des variations du goût. Pour comprendre et juger Racine, il faut se transporter au milieu de la cour de Louis XIV; il faut surtout parcourir par la pensée la voie suivie par le goût public, depuis la Renaissance jusqu'à Louis XV. Laharpe a lu et médité dans cet esprit les œuvres du *grand siècle*, et si notre façon de juger est préférable, nous ne pensons pas que la sienne soit mauvaise. La valeur qu'il découvre aux œuvres qu'il étudie est peut-être relative, mais elle est réelle. Est-on bien sûr, du reste, qu'il y ait en fait d'esthétique rien d'absolu? et se tient-on pour bien assuré que l'avenir ratifiera les sentences du présent, que le goût de nos neveux confirmera toutes nos admirations?

Laharpe occupait encore sa chaire quand la Révolution éclata; il en embrassa les idées avec un enthousiasme peut-être trop ardent pour être complétement sincère. En tout cas, l'avenir devait démontrer que ces convictions, affichées avec tant d'empressement, étaient moins fermes que bruyantes. En attendant, Laharpe envoyait à Robespierre des lettres de félicitation, et demandait qu'on effaçât l'empreinte des *tyrans* sur tous les livres de la Bibliothèque nationale, dût-il en coûter quatre millions. Les convictions politiques ont une épreuve décisive : la persécution. Celles de Laharpe n'y résistèrent pas. Enfermé pour quelques jours au Luxembourg, il fut fortement ébranlé par le danger dont il se crut menacé. La lecture de l'*Imitation* l'acheva, et il se trouva converti par cette phrase : « Me voici, mon fils; je viens à vous parce que vous m'avez invoqué. » Nous avons ouï parler d'une femme qui fut convertie, elle, par ces paroles d'un prédicateur : « Mes frères, passons au second point. » Ce sont là des mystères de la grâce. Devenu catholique, Laharpe devint du même coup monarchiste; l'un ne va guère sans l'autre; et, comme il ne faisait rien à demi, il poussa si loin le zèle de ses nouvelles convictions qu'il se compromit gravement au 13 vendémiaire, au 18 fructidor, et se vit contraint de se cacher. Au 18 brumaire, il put remonter dans sa chaire, mais ne retrouva plus son ancien auditoire. Sa *Correspondance littéraire*, qu'il publia à cette époque, et où il pousse jusqu'au fanatisme l'admiration de soi et le mépris d'autrui, acheva de le perdre dans l'opinion publique. Il mourut presque aussitôt, sans que personne s'avisât de le regretter. Il s'était marié deux fois et deux fois avait divorcé.

Voici la liste des ouvrages de Laharpe : *Héroïdes* (1759, in-8°); *Héroïdes et poésies fugitives* (1762, in-12); *Warwick*, tragédie (1763, in-8°); *Pharamond* (1765), *Gustave* (1766), les *Barmécides* (1778), *Jeanne de Naples* (1781); *Menzikoff* (1775); *Coriolan* (1784); *Virginie* (1785); les *Brames* (1783); *Philoctète*, (1783), tragédies; *Mélanie*, drame en trois actes (1778, jouée en 1793); *Barneveldt*, tragédie (1778); les *Muses rivales* ou l'*Apothéose de Voltaire* (1779); *Molière à la nouvelle salle* ou les *Audiences de Thalie*, comédie (1782); *Ode sur la navigation* (1773); *Dithyrambe aux mânes de Voltaire* (1779); l'*Ombre de Duclos; Réponse à M. de V...; Tangu et Félime* (1780); plusieurs romances, entre autres : *O ma tendre musette; Mélanges littéraires* ou *Epîtres et pièces philosophiques* (1765, in-12); *Eloge de Henri IV* (1770, in-8°); *Eloge de Fénelon* (1771, in-8°); *Eloge de Racine* (1772, in-8°); *Eloge de Catinat* (1775, in-8°); *Traduction de la vie des douze Césars* de Suétone (1770, 2 vol. in-8°); *Discours de réception à l'Académie française* (1776, in-4°); *Traduction de la Lusiade de Camoens* (1776, 2 vol. in-8°); *Eloge de Voltaire* (1780, in-8°); *Abrégé de l'histoire générale des voyages* (1780, 21 vol. in-8°), absurde compilation uniquement entreprise comme affaire d'argent; *De la guerre déclarée par nos derniers tyrans à la raison, à la morale, aux lettres et aux arts* (1796, in-8°); *Du fanatisme de la langue révolutionnaire* (1797, in-8°); *Correspondance littéraire adressée au grand-duc de Russie* (1801, 4 vol. in-8°); *Cours de littérature* (12 vol. in-8°, dont 4 posthumes); *Mélanges inédits de littérature pouvant servir de suite au* Cours de littérature (1810, in-8°, extrait du *Mercure*); *Commentaire sur le théâtre de Racine* (1807, 7 vol. in-8°); *Commentaire sur le théâtre de Voltaire* (1814, in-8°); le *Triomphe de la religion* ou le *Roi martyr*, poëme en six chants (1814); *Nouveau supplément au* Cours de littérature *de J. Laharpe* (1818, in-8°); *Une soirée chez Cazotte*, récit d'une prétendue prophétie que Laharpe attribue à Cazotte, et qui fut acceptée comme authentique par un certain nombre de lecteurs.

LA HARPE (Amédée-Emmanuel), général suisse, né au château des Uttins, canton de Vaud, en 1754, mort en 1796. Il prit d'abord du service dans les troupes suisses aux gages de la Hollande. A son retour, il professa des opinions libérales et se montra opposé à cette aristocratie bernoise qui gouvernait despotiquement le canton de Vaud et déniait tout droit politique à ses habitants. Proscrit par les Bernois, La Harpe se rendit en

France et se fit soldat. Il fut nommé chef du 4e bataillon des volontaires de Seine-et-Oise, et fit la campagne de 1792, sous le maréchal Luckner. Commandant de la ville de Briançon, il soutint d'une façon remarquable la guerre de partisans dans les gorges des Hautes-Alpes; sa conduite au siége de Toulon (1793) lui valut le grade de général de brigade. Il eut un commandement à Marseille, revint ensuite à l'avant-garde de l'armée d'Italie, et, en récompense de l'habileté avec laquelle il couvrit un mouvement rétrograde du corps de Kellermann, fut élevé au grade de général de division. Il contribua puissamment au gain des combats de Loano, de Montenotte, de Millesimo et de Dego, et fut, à cette occasion, félicité par le Directoire. En 1796, il franchit le Pô à la tête de l'avant-garde française; mais, attaqué de nuit par une colonne autrichienne, entre Lodi et Crémone, il fut tué par une décharge de ses propres troupes.

LA HARPE (Frédéric-César DE), général et homme d'Etat suisse qu'on croit appartenir à la famille du précédent, né dans le canton de Vaud en 1754, mort en 1838. Il reçut une éducation des plus libérales, étudia le droit à Tubingue, où il se fit recevoir avocat, et revint ensuite exercer sa profession à Berne. Bientôt dégoûté du barreau, il allait partir pour l'Amérique, lorsqu'il trouva l'occasion d'aller parcourir l'Italie en compagnie d'un seigneur russe. A Rome, il reçut de l'impératrice Catherine II l'invitation de se rendre à Saint-Pétersbourg pour s'y charger de l'éducation des deux jeunes grands-ducs, Alexandre et Constantin. La Harpe s'acquitta de cette tâche sans se départir des principes libéraux qu'il avait toujours professés, et sut gagner, par la franchise de ses opinions autant que par son savoir et par sa conduite, les bonnes grâces de Catherine, qui lui donna le grade de colonel dans l'armée russe. Lorsque la Révolution française éclata, La Harpe fut un des premiers à y applaudir et crut que le moment était venu aussi d'affranchir son pays. Il adressa de Saint-Pétersbourg au gouvernement de Berne différentes brochures révolutionnaires. Sur les plaintes du sénat bernois, Catherine congédia, avec une modique pension, le précepteur de ses petits-fils. La Harpe, banni de sa patrie, se réfugia en France, d'où il continua à semer l'agitation parmi ses concitoyens. Il agissait en même temps auprès du Directoire et provoqua l'arrêté du 8 nivôse an VI (28 déc. 1797), par lequel le gouvernement français prenait sous sa protection immédiate les citoyens vaudois qui réclamaient les droits de citoyens libres. La révolution suisse ne tarda pas à éclater. La Harpe rentra alors dans sa patrie avec les troupes françaises et devint membre du directoire de la nouvelle république. Mais, ayant voulu exécuter un coup d'Etat analogue à celui du 18 brumaire en France, il se vit destitué et éloigné des affaires. En 1802, il se retira en France, où Bonaparte le reçut assez froidement, et vécut dans la retraite, aux environs de Paris. En 1815, il revit son ancien élève, l'empereur Alexandre, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant et lui donna le grade de général dans ses armées. Ce fut surtout à son influence sur ce prince que la Suisse dut d'être mieux traitée que d'autres contrées au congrès de Vienne, auquel La Harpe assista. Il revint ensuite en Suisse et s'établit à Lausanne, où il passa ses dernières années. Il a publié un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Notice sur le général Amédée de La Harpe* (1795, in-8°); *Essai sur la constitution du pays de Vaud* (1796, in-8°); *Des intérêts de la République française considérés relativement aux oligarchies helvétiques et à l'établissement d'une république indépendante dans la Suisse française* (1797, in-8°); *Instructions sur l'assemblée représentative de la République lémanique* (1798, in-8°); *F.-C de La Harpe à ses concitoyens du pays de Vaud* (1798, in-8°); *Lettres de Philanthropus sur une prétendue révolution arrivée en Suisse en* 1790 (1798, in-8°); *Histoire du major Davel* (1805); *Lettres de Helvetus sur diverses questions qui agitent la Suisse* (1814, in-8°); *De la publicité des discussions de la diète et du public helvétique* (1819, in-8°); *Souvenirs de l'histoire de la Suisse présentés sous la forme de dialogues* (1823, in-8°); *De l'institution du jury dans le canton de Vaud*, etc.

LAHAUJUNC s. m. (la-ô-jeunk). Espèce de héron qui habite l'Inde.

LAHAYE s. f. (la-è — de *La Haye*, n. pr.). Bot. Syn. de POLYCARPÉE, genre de plantes.

LA HAYE, en hollandais *S'Gravenhaag* (bois du comte), en allemand *der Haag*, en latin moderne *Haga Comitis*, capitale du royaume de Hollande et de la province de Hollande méridionale, à 3 kilom. de la mer du Nord, à 53 kilom. S.-O. d'Amsterdam, sur une branche du canal qui relie Leyde à Rotterdam, par 52° 4′20″ de lat. N., et 1° 58′16″ de long. E.; 87,800 hab., d'après le recensement qui fut fait en 1867. Résidence de la cour, du corps diplomatique, des autorités supérieures du royaume, etc. Collége, école de musique, Académie de peinture, nombreuses institutions scientifiques et littéraires. Théâtre français. La Haye renferme d'importants établissements industriels, parmi lesquels on remarque celui de MM. L.-J. Enthoven et fils, qui occupe près de cinq cents ouvriers. Un autre établissement de fonderie, de constructions en fer, de fabrication de calorifères, occupe près de deux cents ouvriers. Il existe à La Haye plusieurs grands établissements d'orfévrerie et de passementerie, dont les produits ont obtenu des médailles aux Expositions universelles. On y trouve aussi divers ateliers de fabrication de meubles et de voitures, des fabriques de produits chimique, de pianos, de bouchons, des distilleries, des brasseries, des établissements renommés de typographie, de lithographie, de reliure et de cartonnage; des ateliers pour la construction des navires. La Haye envoie tous ans une centaine de navires pêcher le hareng sur les côtes d'Angleterre. C'est, d'ailleurs, une ville de cour, d'aristocratie, de bourgeoisie et non de commerce. « Par ses vastes places, ses grandes rues, ses édifices, ses beaux hôtels, ses plantations d'arbres intérieures et le voisinage de son bois pittoresque, où s'abrite une sorte de château de Trianon, La Haye, dit M. Du Pays, éveille, dans une certaine limite, une idée de comparaison avec Versailles. C'est la ville la moins hollandaise peut-être de la Hollande. La disposition même de ses canaux, cet indispensable moyen de communication et de transport de toute ville néerlandaise, s'y montre sous un aspect tout différent. Tandis qu'ils sont ailleurs l'élément constitutif, le trait principal de la physionomie des villes, ici ils ne traversent point la ville de part en part, ils se tiennent discrètement à distance des beaux quartiers. La ville n'a point de remparts; un large fossé ou canal, bordé d'allées plantées d'arbres, lui tient lieu d'enceinte. »

La Haye possède des édifices remarquables et de riches musées. La Grande église (*Groote Kerk*), bel édifice gothique du commencement du XIVe siècle, fut incendiée en 1528 et en 1539. Une partie de l'église fut rebâtie en 1547, à l'aide d'une loterie. L'édifice avait déjà été restauré en 1443 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui y tint, en 1456, un chapitre de l'ordre de la Toison d'or. On voit encore rangées autour du chœur les armoiries des chevaliers qui assistèrent à ce chapitre. La tour, qui échappa aux deux incendies mentionnés plus haut, a 100 mètres de hauteur et renferme un carillon de trente-huit cloches. Dans le chœur, qu'une grille en fer sépare du reste de l'église, se voit un tombeau monumental, sculpté par Egger et érigé par les états généraux au baron Wassenaar, dont le vaisseau sauta, en 1665, dans un combat livré aux Anglais. Le *Klooster Kerk* (église du Cloître), qui appartenait jadis à un couvent de dominicains, bâti vers la fin du XVe siècle, par Marguerite de Clèves, après avoir été tour à tour converti en écurie et en arsenal, a été ouvert, en 1617, au culte réformé; c'est aujourd'hui la paroisse royale. L'église Neuve (*Nieuwe Kerk*) possède de belles orgues; c'est là qu'ont été enterrés les frères de Witt. Les autres églises, qui, d'ailleurs, offrent peu d'intérêt, sont : le *Willems Kerk* (église de Guillaume), ancien manége; l'église des réformés wallons, bâtie, en 1807, par ordre de Louis-Napoléon; l'église des luthériens, dont les orgues sont estimées; la petite église des jansénistes, une des plus jolies de la ville, et l'église Sainte-Thérèse, dans laquelle se voit une belle chaire.

L'ancien palais des stathouders ou palais des états généraux (*Binnenhof*) est un assemblage de vastes bâtiments de diverses époques, formant une sorte de citadelle entourée de fossés. La partie N.-O. de ces grandioses constructions comprend la cour des comptes, la chapelle catholique et la première chambre des états généraux. Au S.-E. s'élève un corps de logis moderne, dans lequel la deuxième chambre des états généraux tient ses séances. C'est autour du palais des comtes que s'est successivement développée la ville de La Haye. Ces immenses bâtiments n'offrent aucun intérêt architectural. Leur première construction date de 1249. C'est dans la cour du Binnenhof que fut décapité, le 13 mai 1619, à l'âge de soixante et onze ans, Olden Barneveldt, chef du parti républicain et un des plus grands citoyens de la Hollande.

L'hôtel de ville a deux façades : l'une, du XVIe siècle, sur la place du Marché-aux-Herbes; l'autre, de 1729, sur la place de l'Eglise. Au-dessus de la porte d'entrée, on voit les armes de la ville (un écusson doré avec une cigogne aux pattes rouges attaquant un serpent), avec cette devise : *Vigilate Deo confidentes*. Au-dessous des armoiries, on lit une autre inscription : *Felix quem faciunt aliena pericula cautum*. L'hôtel de ville renferme quelques portraits.

Le Palais royal (*Koningklijk Paleis*), bâti à la fin du XVIIe siècle par le stathouder Guillaume III, agrandi par le roi Guillaume Ier, offre de riches appartements, ornés de quelques tableaux et des portraits de la famille royale. Devant ce palais s'élève la statue équestre de Guillaume Ier le Taciturne, exécutée en bronze, et érigée en 1845. Le Nouveau-Palais, situé en face du palais précédent, a été bâti par le roi Guillaume II. La façade sur la rue est flanquée de deux tours octogones. Une autre tour, percée d'une ouverture ogivale, sert d'entrée au centre. Ce palais conserve encore quelques restes de la riche galerie de peinture, vendue en 1850, entre autres, une *Chasse à l'ours*, par Rubens. Cette galerie, que le roi Guillaume II, amateur et protecteur des arts, avait formée à grands frais, comprenait une splendide collection de tableaux des anciens maîtres des diverses écoles; la France acheta quelques-uns de ces tableaux, qui ornent aujourd'hui le musée du Louvre; « mais l'Angleterre, dit M. Du Pays, se fit la part du lion dans cette riche proie. »

Le musée de peinture occupe un hôtel isolé qui fut bâti en 1640. La collection complète de tableaux comprend : 185 toiles des écoles hollandaise et flamande, 15 de l'école allemande, 5 de l'école française, 6 de l'école espagnole, 39 de l'école italienne et 24 de maîtres inconnus. Nous nous bornons à indiquer ici les tableaux les plus importants de ces différentes écoles :

— *Ecole des Pays-Bas*. Elle est représentée par un *Paysage italien avec des animaux et des figures de grandeur naturelle*, par Nicolas Berghem; autre *Paysage italien*, *Chasse au sanglier*, *Combat de cavalerie dans un défilé*, par le même; un grand *Paysage italien* et un *Paysage* plus petit, par Jean Both; le *Paradis*, par Breughel dit de Velours et Rubens; une *Femme assise dans un intérieur*, ayant à côté d'elle un enfant au berceau, par Gérard Dov; *Portraits de la famille Huyghens, du duc de Buckingham et du peintre Quintin Simons*, par Van Dyck; l'*Adoration des mages*, par G. van den Eeckhout; un *Bal à la cour*, avec les portraits d'Albert et d'Isabelle, par Séb. Franck et Pourbus; *Massacre des innocents*, par Cornelis van Haarlem; l'*Intérieur d'une ville*, par Jan van der Heyden; *Portrait de Paul Potter*, par B. van der Helst; la *Descente de la croix*, par Memling; *Vénus suivie de bacchantes et de satyres*, par J. Jordaens; *Assemblée des bourgmestres d'Amsterdam*, à l'arrivée de Marie de Médicis, par Théodore Keyzer; *Vue de la ville de Delft*, par van der Meer de Delft; *Chasseur tenant un verre de vin à la main*, par Gabriel Metzu; *Horace Schuil*, par Frans van Miéris; *Un homme assis devant une table*, par Antonie Mor; *Intérieur d'une maison* et *Extérieur d'une maison rustique*, par Adrien van Ostade; *Un jeune taureau avec une vache, une brebis, un pâtre*, de grandeur naturelle, par Paul Potter (tableau justement célèbre), un *Paysage* avec des vaches, dont l'une se mire dans l'eau, un autre *Paysage*, avec des vaches et des cochons, par le même artiste; la *Leçon d'anatomie du professeur Tulp*, *Siméon au temple*, *Suzanne au bain*, un *Officier* ou *Jeune homme*, par Rembrandt; *Vénus et Adonis dans un paysage*, *Hélène Forman*, seconde épouse de Rubens, le *Confesseur* de Rubens, par Rubens; une *Cascade*, un *Rivage*, par Ruysdaël; *Tableau de la vie humaine*, *Médecin tâtant le pouls d'une jeune fille*, un *Dentiste*, par Steen; la *Bonne cuisine*, par David Teniers le jeune; un *Officier ayant à la main une lettre remise par un trompette et une dame écoutant avec attention*, par Gérard Terburg; une *Société de peintres à un repas chez Adrien van Ostade*, par Tilborg; *Bestiaux dans un paysage*, *Vue du rivage de Schéveningue*, par Adrien van de Velde; un *Cygne*, un *Chevreuil*, etc., dans un paysage, un *Faisan et plusieurs sortes de gibiers morts*, par Jean Weenix; la *Fuite en Egypte*, par A. van der Werff; une *Grande bataille*, *Paysage*, connu sous le nom de *Chariot de foin*, par Philippe Wouwermans; *Paysages*, par Jan Wynants.

— *Ecole allemande*. Elle comprend *Thomas Morus, chancelier d'Angleterre* et *Portrait d'une dame*, par Holbein; *Portrait d'homme*, par Albert Dürer.

— *Ecole française*. *Figures* représentant les quatre parties du monde se partageant un butin, par Sébastien Bourdon.

— *Ecole espagnole*. Une *Madeleine en adoration devant une croix*, par Mateo Cereso; la *Vierge avec l'Enfant Jésus*, par Murillo.

— *Ecole italienne*. Une *Sainte famille*, par fra Bartolommeo; un *Paysage avec des figures*, par Augustin Carrache; *Adam et Eve dans le paradis*, par Carlo Cignani; *Servantes faisant de la musique*, par Luca Giordano; *Prométhée sur le mont Caucase*, *Sisyphe dans les enfers*, *Paysages*, par Salvator Rosa; une *Sainte famille dans une campagne*, par Santafede, etc., etc.

Au-dessous de la galerie de peinture, se trouve un cabinet de curiosités, provenant surtout de la Chine et du Japon. « Cette collection précieuse, dit M. Du Pays, contient deux séries intéressantes à différents titres : l'une, ethnographique, se compose de produits, de raretés, de costumes du Japon et de la Chine, ainsi que des colonies hollandaises. On y trouve une immense variété d'articles fabriqués dans ce pays. Les curiosités provenant du Japon sont d'autant plus précieuses, que, jusqu'à nos jours, les Hollandais ont été la seule nation européenne admise dans ce pays. L'autre série se compose de reliques historiques, telles que les vêtements que portait le prince d'Orange quand il fut assassiné à Delft en 1584; les armes de Ruyter, de Tromp, une chaise de la prison de Barneveldt, etc. »

Au ministère de la marine, ancien hôtel Bentink, a été réunie une collection de modèles de vaisseaux, d'armes et de curiosités diverses. La bibliothèque royale, créée en 1798, contient près de 100,000 volumes. On y remarque, entre autres curiosités : des livres de prières de Catherine d'Aragon, de Marie de Médicis, du duc de Bourgogne Philippe le Bon; une Bible offerte à Guillaume et à Marie d'Angleterre à leur couronnement, etc. Dans le local occupé par la bibliothèque se voit une riche collection de médailles et de camées.

Le musée Westrenien contient des manuscrits, des antiquités, des médailles et des peintures byzantines et des écoles italiennes primitives. La collection de tableaux du baron Steengracht se compose de tableaux très-remarquables, parmi lesquels nous signalerons : *Bethsabée au bain*, par Rembrandt; un *Paysage*, par Paul Potter; une *Scène de fumeurs*, par Brauwer; les *Œuvres de miséricorde*, par D. Teniers; des toiles de G. Dov, Van Ostade, Wouvermans, van der Helst, Karl Dujardin, etc.

La Haye possède un grand nombre d'institutions charitables. Chacune des communions principales y a ses hospices particuliers. Nous mentionnerons en première ligne l'hospice pour les femmes et les enfants, fondé en 1659 et que l'on désigne sous le nom de Diaconie.

Les places principales sont situées au centre de la ville. Le *Buitenhof* (Avant-Cour), place quadrilatère, à l'extrémité S. de l'étang du Vivier, s'étend devant une des façades du palais des Etats. Elle est décorée de la statue du roi Guillaume II, mort en 1849. Au N.-O. de la place est la porte des Prisons (*Gevengenpoort*), vieille porte voûtée, d'un aspect très-pittoresque. C'est dans cette prison que fut enfermé et mis à la torture, en 1672, Corneille de Witt, faussement accusé d'avoir voulu faire tuer le prince d'Orange, et que commença pour lui et pour son frère, Jean de Witt, le grand pensionnaire de Hollande, qui y avait été attiré par ruse, le sanglant martyre que leur firent subir les bourreaux excités par des menées orangistes et par la populace ameutée. Sur la place du marché au poisson circulent des cigognes entretenues aux frais de la ville, parce que ces animaux figurent dans les armoiries de La Haye. La promenade extérieure, désignée sous le nom du Bois, et presque contiguë au quartier élégant, est une magnifique et charmante promenade, dont les arbres sont le reste de la vaste forêt qui couvrait autrefois cette partie de la Hollande. Le bois est traversé, dans toute sa longueur, par une grande avenue ombragée, dont le côté gauche est bordé de cafés qui rappellent les anciens cafés des Champs-Elysées à Paris. « Qu'on se figure, dit M. Ferrier, un bois de plus d'une lieue de tour, planté des plus beaux hêtres; une forêt silencieuse, des sites sauvages, à quelques pas d'une capitale bruyante; un feuillage vert et sombre, de larges allées de sable, dont on ne voit pas la fin, et que traversent çà et là des daims en liberté; des pièces d'eau limpide, des ponts rustiques, des cygnes dans l'eau, des fauvettes et des rossignols sur les branches; tout cela conservé, entretenu avec un soin qui laisse à la nature tous ses avantages et cache partout la main de l'homme; qu'on se figure cette délicieuse oasis au bord de la mer, au milieu d'un pays où les arbres sont une rareté, et l'on ne sera pas surpris que les habitants de La Haye soient fiers de leur Bois comme d'une huitième merveille. »

La villa royale, connue sous le nom de Maison du Bois, fut construite, en 1647, par la princesse Amélie de Solm, veuve du prince d'Orange Frédéric-Henri. Cette retraite est aujourd'hui la résidence particulière de la reine de Hollande. Dans la salle de billard, on voit une suite curieuse de portraits de la famille de Nassau. La salle d'Orange, surmontée d'une coupole de 20 mètres de hauteur, est toute couverte de peintures à la mémoire du stathouder Frédéric-Henri. Ces peintures sont l'œuvre de Jordaens, de van Tulden, de Grebber, de Bray, de Lieven de César van Everdingen, etc.

La Haye a eu pour origine un rendez-vous de chasse, que Thierry Ier, comte de Frise, possédait au Xe siècle, au milieu d'une vaste forêt appelée Haag. A la place de ce pavillon, l'empereur Guillaume se fit construire, en 1250, un palais que ses successeurs agrandirent et fortifièrent, et autour duquel la ville s'est développée. En 1389, le comte Albert de Bavière transféra dans ce château la cour de justice de Hollande et de Zélande, qui était auparavant à S'Gravesande. En 1528, les Gueldrois, conduits par Martin van Rossum, pillèrent et incendièrent la ville. La Haye a été souvent choisie pour les négociations politiques entre les puissances de l'Europe. C'est dans cette ville que fut signée, en 1701, la grande alliance contre Louis XIV (v. ci-après). Les Français s'en emparèrent en 1795, et, en 1806, lors de la création du royaume de Hollande par Napoléon, elle céda le rang de capitale à Amsterdam. Après la création du royaume des Pays-Bas, en 1815, les assemblées des états généraux alternèrent entre La Haye et Bruxelles; depuis la révolution de 1830, elles se tiennent à La Haye.

La Haye est la patrie du poëte Jean Second, auteur du célèbre poëme latin les *Baisers*, de Constantin Huyghens, de Christian Huyghens, de Frédéric Ruisch, du stathouder Guillaume II, de Guillaume III et de Guillaume V, des peintres J. Le Ducq et Limborch.

La Haye (TRAITÉ DE), conclu en 1701, contre Louis XIV et l'Espagne, entre l'empereur, l'Angleterre et la Hollande. Les succès du prince Eugène, en Italie, contre Catinat et Villeroi engagèrent les puissances maritimes à se rapprocher de l'empereur, afin d'unir leurs efforts contre l'ennemi commun, dont l'orgueil avait pesé si longtemps sur l'Europe, et qui maintenant semblait pencher vers sa ruine. Ce traité, qui doit être considéré comme la base de la grande alliance contre la France dans la guerre de la Succession d'Espagne, fut conclu le 7 septembre 1701. Les contractants s'engageaient :

1° A réunir leurs efforts pour procurer, par des voies amiables, une pleine satisfaction à l'empereur, à raison de ses droits sur la monarchie d'Espagne et une entière sécurité à la Grande-Bretagne et aux Etats généraux pour leurs terres et pays, navigation et commerce;

2° A s'emparer, en unissant leurs forces, des Pays-Bas espagnols, du duché de Milan, du royaume des Deux-Siciles et des ports de la Toscane.— Cette clause, exprimée par l'article 5, prouve que les Anglais et les Hollandais ne s'engageaient pas à revendiquer pour la maison d'Autriche toute la monarchie espagnole, et qu'ils étaient disposés à reconnaître Philippe V;

3° Tous les pays et toutes les places que les Anglais et les Hollandais prendront dans l'Amérique espagnole leur resteront;

4° On ne fera la paix que d'un commun accord, après avoir assuré la satisfaction de l'empereur et la sûreté des Hollandais, et à condition que les royaumes de France et d'Espagne ne pourront jamais être réunis sous le même sceptre. Les contractants s'engageaient en même temps à empêcher les Français de se rendre maîtres des Indes espagnoles, ou d'y envoyer des vaisseaux pour y exercer le commerce directement ou même indirectement;

5° Tous les rois, princes et Etats auxquels la paix tenait à cœur étaient invités à accéder à l'alliance, et particulièrement l'empire, intéressé à recouvrer divers fiefs qui en avaient été détachés.

La Grande-Bretagne et les Etats généraux fortifièrent leur alliance par un nouveau traité qui fut signé à La Haye le 11 novembre suivant.

« C'était un nouveau *traité de partage*, mais où, cette fois, les deux puissances maritimes, qui avaient tant déclamé contre l'ambition de la France, se faisaient leur part avec une avidité presque cynique. Guillaume III, qui avait tout conduit, n'avait garde de vouloir épuiser l'Angleterre et la Hollande pour rendre à l'empereur la monarchie espagnole intacte; son dernier mot était, comme on voit, de réduire Philippe V à l'Espagne proprement dite, et d'assurer à l'Angleterre et à la Hollande l'exploitation commerciale de tout ce qui avait été la monarchie espagnole, avec de grandes positions militaires et maritimes contre la France. Guillaume n'avait omis qu'une chose, c'était de régler un autre partage dans le partage, celui entre l'Angleterre et la Hollande; œuvre plus difficile encore que le reste. » (H. Martin.)

Pour achever de caractériser ce traité célèbre, disons qu'il ne fit pas déclarer la guerre à la France, et que cette déclaration même n'aurait peut-être jamais eu lieu si Louis XIV n'avait pas commis la faute de reconnaître le fils de Jacques II comme roi d'Angleterre.

LA HAYE-DESCARTES, bourg de France (Indre-et-Loire), chef-lieu de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Loches, sur la Creuse; 1,722 hab. Pruneaux de Tours. Ce bourg a eu l'honneur de voir naître le grand philosophe Descartes, dont la statue décore la place principale de La Haye. Le château de La Haye-Descartes était jadis le siége d'une baronnie célèbre. Il formait, vers le milieu du XIVe siècle, une place de guerre importante, et le roi Jean y rassembla, en 1356, l'armée que le prince Noir devait battre à Maupertuis. En 1369, le maréchal de Sancerre accourut à la défense de la ville et empêcha les Anglais d'y entrer. Pendant les guerres de religion, le roi de Navarre en fit le siége (1587), et fut repoussé par Lavardin, retranché dans le château. Le roi, à peine sur le trône des Valois, fit raser la forteresse. Le seigneur de La Haye prenait rang parmi les barons de la Touraine, feudataires de l'archevêque de Tours. La baronnie de La Haye fut d'abord comprise dans le domaine des seigneurs de Loches. L'un d'eux, Garnier, fils d'Adeland, auquel Charles le Chauve l'avait inféodée, eut une fille, nommée Roscille, qu'il maria à Foulques le Roux, comte d'Anjou, alors très-puissant en Touraine, où son père, Ingelger, avait été lieutenant du roi Eudes. Suivant quelques-uns, Roscille lui apporta en dot les terres de Loches, de Villandry et de La Haye. Suivant d'autres, Foulques s'empara de ces domaines de vive force, usurpant la seigneurie et le château de La Haye sur un frère puîné de Roscille. Quoi qu'il en soit, ce dernier domaine fit bientôt retour à la famille de La Haye, dont le sang ne s'en trouva pas moins mêlé ainsi à celui des comtes d'Anjou.

En 1172, Geoffroy Ier, seigneur de La Haye, se déclare contre Henri II, roi d'Angleterre, et l'année suivante il est obligé de lui céder son château, dont il obtint néanmoins dans la suite la restitution. Plus tard, un seigneur de La Haye, Geoffroy de Montbazon, devint archevêque de Tours au XIIIe siècle; un autre, Jean de Torsay, meurt en 1423 chambellan de Charles VI et grand maître des arbalétriers de France; un troisième, Jacques de Beaumont, est créé par Charles VIII sénéchal du Poitou, en 1491; nous voyons Pierre de Laval, son gendre, comparaître, en 1507, comme seigneur de La Haye, « au procès-verbal de réformation des coutumes de Touraine. » Enfin, cinquante-deux ans plus tard, Louis de Rohan-Guéménée acquiert la baronnie, et, devenu seigneur de La Haye, assiste à la seconde réformation de ces coutumes. En 1588, Henri III annexe la terre et le château de La Haye au domaine de Montbazon, qu'il érige en duché-pairie en faveur de Louis VII de Rohan, lequel la laisse à son frère Hercule, tige de la branche de Rohan-Montbazon. Nous avons dit plus haut dans quelles circonstances fut démantelé le château fort de La Haye. C'était une redoutable forteresse féodale plutôt qu'un château, dans l'acception ordinaire du mot. Ses ruines dominent la ville.

LA HAYE-PESNEL, bourg de France (Manche), chef-lieu de cant., arrond. et à 15 kilom. N. d'Avranches; pop. aggl. 505 hab. — pop. tot. 935 hab. Restes d'un château longtemps désigné sous le nom de château de *Ganne* (félon). Il n'en reste qu'un bloc énorme de maçonnerie et un retranchement. « Dans ce campement semi-circulaire, dit M. Le Héricher, qui s'appuie aux restes du château Ganne, nous trouvons un très-rare exemple d'une de ces Haya ou Haga, que les princes normands, et même ceux du XIe siècle, firent en Normandie et en Angleterre. Ce camp, très-bien conservé, offre un rempart double en quelques parties et couvert d'arbres. Le château des Pesnel dut s'élever au XIe siècle. Plusieurs membres de la famille des Pesnel se *rendirent* célèbres au moyen âge. L'un d'eux, Foulques, ayant pris parti pour les Anglais, sous la régence de la reine Blanche, le nom de Ganne (félon) fut ajouté à celui de son château.

LA HAYE-DU-PUITS, bourg de France (Manche), chef-lieu de cant., arrond. et à 31 kilom. de Coutances; pop. aggl. 1,231 hab. — pop. tot. 1,420 hab. Débris d'un château fort couronnant un tertre élevé. Eglise moderne, renfermant un tombeau du XVIe siècle, orné de colonnettes et d'un dais ornementé.

LA HAYE (Jean DE), valet de chambre de la reine Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Il vivait au XVIe siècle, et publia une partie des poésies de cette princesse, sous ce titre : les *Marguerites de la Marguerite des princesses* (1547, in-8°).

LA HAYE (Jean DE), théologien et franciscain, né à Paris en 1593, mort en 1661. Il s'adonna avec succès à la prédication, et reçut le titre de prédicateur ordinaire de la reine Anne d'Autriche. La Haye avait beaucoup d'érudition, mais peu d'esprit critique, ainsi que l'attestent deux ouvrages de lui, jadis estimés : *Biblia magna* (1643, 5 vol. in-fol.), avec des commentaires de Tircis d'Estrées, etc.; *Biblia maxima* (1660, 19 vol. in-fol.). — Un théologien du même nom, mais de l'ordre des jésuites, Jean DE LA HAYE, né en 1540, mort en 1614, a laissé, entre autres ouvrages, une *Harmonie évangélique* (2 vol. in-fol.).

LA HAYE (Gilbert DE), biographe français, né à Lille en 1640, mort en 1692. Il entra à dix-sept ans chez les frères prêcheurs de sa ville natale, et, après avoir occupé différents emplois dans son ordre, en devint le procureur général dans les Pays-Bas. On a de lui, entre autres ouvrages : la *Vie des saints martyrs Lugle et Luglian* (1673); *Compendium historiæ provinciæ Germaniæ inferioris Fratrum prædicatorum, etc.; Insulæ belgo-dominicanæ, sive Vitæ fratrum omnium qui ex ordine in Belgia ad sedes episcopales evecti fuerunt; Bibliotheca belgo-dominicana*, insérée dans les *Scriptores ordinis prædicatorum*, de Quétif (1721, in-fol.), etc. Dans un opuscule intitulé : la *Fatalité de Saint-Cloud* (1672), qu'il écrivit avec le père Guyard, et qui est devenu fort rare aujourd'hui, il avait entrepris de prouver que ce ne fut pas Jacques Clément qui assassina Henri III. Jean Godefroi publia, en réponse à cet ouvrage, la *Véritable fatalité de Saint-Cloud*.

LAHAYE (Guillaume-Nicolas DE), graveur français. V. DELAHAYE.

LAHIDJAN, ancienne ville de Perse, aujourd'hui en ruine, à 17 kilom. de la mer Caspienne. C'était autrefois le chef-lieu du Ghilan; elle fut détruite par Schah-Abbas.

LAHIER (François), écrivain et jésuite français, né près de Tulle en 1592, mort à Pont-à-Mousson en 1656. Après avoir professé la théologie, il remplit diverses fonctions sacerdotales. On lui doit quelques ouvrages : *Tableau raccourci de ce qui s'est fait par la compagie de Jésus durant son premier siècle* (Tournay, 1642, in-4°), trad. du P. Damiens; le *Grand ménologe des saintes, bienheureuses et vénérables vierges* (Lille, 1654, in-4°); *Relation de la province du Japon* (Tournay, 1645, in-8°).

LA HIRE (Etienne VIGNOLES, plus connu sous le nom de), un des plus célèbres capitaines français du temps de Charles VII, né vers 1390, mort en 1443. Il se distingua dans toutes les guerres contre les Anglais, et notamment au siége d'Orléans. Ce fut au siége de Couci, assiégé par les Bourguignons (1418), qu'il fit le premier essai de son courage et de cette impétuosité terrible qui lui a valu le surnom de **La Hire** (la *colère*), sous lequel il est devenu si célèbre. En compagnie de son ami Potron de Xaintrailles et de quelques hommes déterminés, il mit en fuite 400 Bourguignons, traversa un pays entièrement occupé par les Anglais, qu'il haïssait d'une haine héréditaire, mit son épée au service du dauphin (depuis Charles VII), et s'empara de Crespy, de Château-Thierry, de Compiègne; mais, faute d'un nombre d'hommes suffisant, il ne put conserver ces villes. En 1422, il battit et fit prisonnier le comte de Vaudemont; deux ans plus tard, il se distingua à la funeste journée de Verneuil, puis fut contraint de signer la capitulation de Vitry. Après avoir contribué à sauver Montargis, attaqué par le duc de Bedfort (1427), La Hire prit Le Mans, qu'il perdit bientôt après, se rendit ensuite à Tours, où il obtint des subsides, puis alla trouver à Bourges Charles VII, pour lui demander de hâter l'envoi de secours à Orléans, que menaçaient les Anglais. Lorsqu'il fut introduit auprès du monarque, celui-ci était occupé des apprêts d'une fête et lui demanda ce qu'il en pensait. « Je pense, lui répondit La Hire, qu'on ne saurait perdre plus gaiement un royaume. » S'étant ensuite rendu à Orléans, le vaillant capitaine assista à la journée des Harengs (1429), puis s'occupa, avec Dunois, de défendre et de ravitailler Orléans, accueillit avec empressement Jeanne Darc, qu'il seconda dans sa sortie sur Saint-Jean-le-Blanc, et partagea ses travaux et ses périls. Après avoir soutenu sa réputation de valeur à Jargeau, à la bataille de Patay et avoir assisté au sacre de Charles VII, il marchait vers Rouen, pour s'opposer au supplice de Jeanne Darc, lorsqu'il tomba entre les mains des Anglais (1431). Emprisonné au château de Dourdan, il s'échappa l'année suivante et rejoignit Xaintrailles. On le vit alors parcourir les provinces d'Artois, de l'Ile-de-France, de Picardie, rançonnant les villes, traitant de la même manière amis et ennemis, et prenant bonne part à toutes les pilleries dont l'histoire de ces temps malheureux n'offre que trop d'exemples. Ayant accompagné Charles VII à Montauban, il y mourut de ses blessures. Le nom de La Hire est un des plus populaires du XVe siècle, mais plus encore par la terreur qu'il inspirait que par l'admiration. Dans le héros il y a toujours un peu du brigand; il y en avait beaucoup dans La Hire; et en parcourant avec ses bandes redoutées le pays qu'il était censé défendre, il le ravageait de telle sorte qu'il laissait peu de chose à faire aux Anglais. Dans les jeux de cartes, on a donné son nom au valet de cœur.

LA HIRE ou **LA HYRE** (Laurent DE), peintre, né à Paris en 1606, mort dans la même ville en 1656. Elève d'Etienne d'abord, et ensuite de Georges Lallemant, il alla se perfectionner par l'étude des décorations de de Fontainebleau. A son retour à Paris, il débuta par le *Martyre des douze apôtres*, suite de dessins, dont l'un, le *Martyre de saint Barthélemy*, fut exécuté en grand. Cette peinture, remarquable surtout par une couleur brillante et vigoureuse, fit grande sensation, au dire des contemporains. Ce premier succès valut à l'artiste d'être choisi par les capucins du Marais du Temple pour décorer leur église.

Il faut signaler, parmi ces travaux, une *Nativité*, tableau du maître-autel, et le *Saint François* qui ornait la chapelle de ce nom, et qu'on voit aujourd'hui au Louvre. « Le *Saint François*, dit M. Charles Blanc, est le meilleur morceau de La Hire. L'effet de lumière en est bien conduit, la coloration en est sobre, ferme et vraie. Il y a une singulière poésie dans cette idée d'une extase qui, se prolongeant par de là les limites de la vie, ravit encore l'âme d'un trépassé dans la paix et le silence du sépulcre. Laurent de La Hire semble avoir compris cette poésie, et si son tableau est peint cette fois presque avec la solidité d'un Valentin, on peut dire qu'il est senti comme un Lesueur. »

L'œuvre de La Hire offre une autre peinture d'un mérite non moins grand; c'est celle qui représente *Saint Jérôme dans le désert*. Ce tableau, qui fut exécuté pour l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, révèle une grande science de la forme et du modelé, et il est d'un sentiment exquis. Beaucoup de compositions de La Hire sont des paysages historiques. « Enrichis, sur le premier plan, de colonnades corinthiennes, dit encore M. Charles Blanc, ou fermés dans le lointain par des édifices héroïques, les paysages de La Hire ont une telle importance que les figures y deviennent accessoires, malgré le soin qu'y a mis le peintre; et bien qu'elles aient des noms bibliques, comme dans son tableau de *Laban cherchant ses idoles*, ou des noms qui se rattachent à la Fable antique, comme dans la jolie eau-forte d'*Apollon et Coronée*, on peut dire que c'est toujours le paysage qui triomphe. »

L'artiste jouissait d'une vogue immense. Les orfévres lui commandèrent deux fois le *May* de Notre-Dame. En 1635, il exécuta pour eux *Saint Pierre guérissant les malades par la vertu de son ombre*, et, en 1637, la *Conversion de saint Paul*. Les capucins de Paris lui demandèrent bientôt après une *Assomption de la Vierge;* il ne produisit, en cette occasion, qu'un mauvais pastiche de la *Transfiguration*, de Raphaël. La *Descente de croix*, qu'il peignit pour les capucins de Rouen, passe pour être son chef-d'œuvre. Tallemant des Réaux et M. de Montoron confièrent à La Hire la décoration de leur hôtel. Le cardinal de Richelieu lui commanda les tableaux qui devaient orner la salle des Gardes, au Palais-Royal : *Thésée s'emparant des armes de son père Egée*, et *Persée délivrant Andromède*. Après ces derniers travaux, l'engouement du public ne connut plus de bornes. La Hire reçut un nombre prodigieux de commandes, et l'on a peine à comprendre comment il a pu trouver le temps de faire les charmantes eaux-fortes qu'il a laissées, et qui forment l'un des côtés les plus intéressants de son œuvre. Fondateur, en 1648, de l'Académie de peinture, il en fut nommé professeur en 1663.

Le musée du Louvre possède de ce peintre neuf tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Laban cherchant ses idoles*, gravé par Matthieu; la *Vierge et l'Enfant Jésus; Apparition de Jésus aux trois Marie;* le *Pape Nicolas V, en 1449, se fait ouvrir le caveau qui contenait le corps de saint François d'Assise* (signé : *L. De la Hire*, 1630); trois *Paysages*, avec la même signature. L'*Assomption de la sainte Vierge* se trouve à Vienne. Les principaux graveurs qui ont interprété l'œuvre de ce maître sont : Chauveau, Rousselet, Boulanger, Daret, Lasne, Faithorne, Valée et Chevillet.—La Hire avait un frère du nom de LOUIS, peintre comme lui; Louis La Hire fut le maître du graveur Chauveau.

LAHIRE ou **LA HYRE** (Philippe DE), astronome, géomètre, physicien, naturaliste et peintre, fils du précédent, né à Paris en 1640, mort en 1718. « Il formait à lui seul, dit Fontenelle, une Académie tout entière. » Destiné d'abord à la carrière de son père, il fut entraîné par un goût naturel vers la géométrie, et fit dans cette science de rapides progrès. Le savant Desargues lui donna des leçons, et finit par l'associer à ses travaux. Colbert et Louvois l'employèrent à de grands ouvrages de nivellement. Il entra à l'Académie des sciences en 1678, et devint ensuite professeur au Collége de France et à l'Académie d'architecture. Comme astronome, Lahire doit être classé parmi les observateurs purs. Mayer, s'occupant de déterminer les éléments de la rotation, l'inclinaison et les nœuds de *l'équateur lunaire*, dit que sa théorie est d'accord avec des observations faites du temps de Cassini, et qui prouvent la *coïncidence constante* des nœuds de l'équateur avec les nœuds de l'orbite; ces observations ne peuvent être que celles de Lahire. Lacaille, qui s'en est servi, dit que ce sont les plus anciennes qui aient été faites avec la précision la plus approchante de celles qu'on fait à présent. Delambre trouve qu'elles valent les meilleures qu'on ait faites jusqu'en 1750.

Mais Lahire, bon observateur comme on voit, était assez mauvais théoricien pour rejeter les lois de Kepler. Les tables qu'il a données sont tirées d'équations entièrement empiriques, c'est-à-dire formées pour satisfaire aux observations. Ce ne sont que des formules d'interpolation. Lahire affichait sa préférence pour la méthode expérimentale.

La *Gnomonique* ou *Méthodes universelles pour tracer des horloges solaires ou cadrans, sur toutes sortes de surfaces* (Paris, 1698) vaut mieux que ses théories astronomiques. Mais peut-être doit-elle quelque chose à Desargues; l'auteur n'emploie que le compas, la règle et le fil à plomb, et sa méthode s'applique quel que soit le cadran, horizontal, vertical, oriental, occidental, déclinant ou incliné, pourvu que la surface soit plane; il n'est pas même nécessaire pour la mettre en pratique de connaître la hauteur du pôle. Cette méthode appartient à la géométrie pure et à la géométrie descriptive. On remarque surtout dans l'ouvrage de Lahire ce curieux théorème, que, si l'on suppose toutes les lignes horaires tracées (celles qui correspondent aux heures de nuit peuvent être conçues, aussi bien que les autres, en supposant l'horizon transparent), et qu'on les coupe par une transversale parallèle à l'une d'elle, les segments consécutifs déterminés sur cette transversale par les autres lignes d'heures, à partir du point de rencontre de celle qui marque six heures de plus que la parallèle à la tansversale, seront, deux à deux, égaux de part et d'autre de ce point, et rangés dans le même ordre. Ce théorème permet d'achever le cadran, dès que l'on connaît sept lignes horaires consécutives. D'autres théorèmes analogues permettent même de réduire à quatre ou trois le nombre des lignes horaires consécutives données, en supposant d'autres choses connues.

Lahire s'était joint à Picard, en 1678, pour travailler à la carte de France.

Les *Mémoires de l'Académie* contiennent de lui un grand nombre de communications relatives à diverses questions de physique et d'histoire naturelle. Lahire s'est aussi beaucoup occupé de géométrie pure; ses principaux ouvrages relatifs à cette science sont : *Nouvelle méthode de géométrie pour les sections des superficies coniques et cylindriques qui ont pour base des cercles ou des paraboles, des ellipses ou des hyperboles.* (Paris, 1673, in-4°); *Sectiones conicæ in novem libros distributæ* (1685); *Mémoire sur les épicycloïdes* (1694); *Traité des roulettes* (1704), et *Mémoire sur les conchoïdes* (1708). Dans ces divers ouvrages, Lahire emprunte beaucoup à Desargues, qui répandait libéralement ses découvertes, écrivait peu et imprimait encore moins. On suppose que quelques manuscrits égarés de ce grand innovateur auront puissamment aidé Lahire, qui, du reste, ne dissimule pas ce qu'il lui doit.

LAHIRE (Gabriel-Philippe de), géomètre français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1677, mort en 1719. Il étudia d'abord l'anatomie, puis les mathématiques, devint membre de l'Académie des sciences en 1699, et, à la mort de son père, lui succéda comme professeur d'architecture. La mort ne lui laissa pas le temps de terminer un ouvrage qu'il préparait sur la taille des verres de lunettes, dont il s'était occupé avec succès, ainsi que le prouvent les excellents verres qu'il avait taillés lui-même, et que l'on conserve à l'Observatoire. On a de lui des *Ephémérides*, calculées sur les tables astronomiques de son père, pour les années 1701, 1702, 1703, et un *Mémoire* dans lequel il établit que, dans l'organe de la vue, l'humeur aqueuse remplit les mêmes fonctions que l'humeur vitrée.

LAHIRE (Jean-Nicolas de), botaniste français, frère du précédent, né en 1685, mort en 1727. Il étudia la médecine, acquit de bonne heure une réputation distinguée dans la pratique de son art, et fut reçu membre de l'Académie des sciences en 1709. Il mourut prématurément, comme son frère, et n'eut pas le temps de terminer un recueil de botanique qu'il avait commencé, et dans lequel les plantes étaient dessinées d'après nature par un procédé de son invention. Il a fourni quelques mémoires au *Recueil de l'Académie des sciences.*

LA HITTE Jean-Ernest Ducos, vicomte de), général et homme d'Etat français, né à Bessières (Languedoc) en 1789. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il fut envoyé, en 1811, en Espagne avec le grade de lieutenant d'artillerie, se signala à Cadix, à Vittoria, à Pampelune, au blocus de Bayonne, et devint capitaine à son retour en France (1813). Après la chute de l'Empire, il fit adhésion au gouvernement des Bourbons, fut destitué pendant les Cent-Jours, réintégré en 1815, fit, comme lieutenant-colonel, l'expédition d'Espagne, en 1823, y conquit le grade de colonel, et obtint les épaulettes de maréchal de camp après celle de Morée (1828), à laquelle il prit une part brillante. Appelé, en 1830, au commandement de l'artillerie dans l'armée d'expédition d'Afrique, M. de La Hitte fut mis en disponibilité après la révolution de Juillet. Toutefois, en 1838, il devint commandant de l'école d'artillerie de Besançon, fut chargé, en 1839, du commandement de l'artillerie en Afrique, et obtint, après les combats de la Mouzaïa et de Médéah, le grade de général de division (1840). Il était président du comité d'artillerie, lorsque, huit ans plus tard, le gouvernement provisoire le mit à la retraite. M. de La Hitte s'attacha alors au parti napoléonien, et reçut du président Louis Bonaparte, le 17 novembre 1849, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au 9 janvier suivant. Au mois de mai, il se démit de ses fonctions de représentant à l'Assemblée nationale, où il avait été envoyé par le département du Nord à la fin de 1850, puis il devint inspecteur de l'Ecole polytechnique, membre de la commission consultative, instituée après l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851, et enfin sénateur (1852). La révolution du 4 septembre 1870 l'a fait rentrer dans la vie privée.

LAHN, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans la Westphalie, au pied de l'Ederkopf, coule au S.-E., traverse le grand-duché de Hesse-Darmstadt, la province prussienne de Hesse et l'ex-duché de Nassau, baigne dans ces contrées Marbourg, Giessen, Wetzlar, Leun, Löhnberg, Weilbourg, Vilmar, Runkel, Limbourg, Nassau, reçoit le Dille, l'Ohm, l'Aar, le Mühl, etc., et se jette dans le Rhin, entre Ober-Lahnstein et Nieder-Lahnstein, après un cours de 150 kilom.

LAHNSTEIN (NIEDER-), bourg de Prusse, province de Hesse, cercle de Nassau, bailliage et à 4 kilom. N. de Braubach, sur la rive droite de la Lahn, près de son embouchure dans le Rhin; 2,063 hab. Mine de fer de Hohenrhein. Jolie église du xe siècle.

LAHNSTEIN (OBER-), ville murée de Prusse, province de Hesse, cercle de Nassau, bailliage de Braubach, sur le Rhin, près de l'embouchure de la Lahn; 1,670 hab. Ruines de l'ancien château de Lahneck; sources minérales; forges à fer. Navigation active.

LA HODDE (Lucien de), pamphlétaire français. V. Delahodde.

LA HODE (le Père), historien français. V. Lamothe.

LA HOGUETTE (Pierre Fortin de), officier français, né en 1582, mort vers 1660. Entré de bonne heure dans l'état militaire, il fit ses premières armes en Hollande, se distingua pendant les guerres de Guyenne, et refusa, en 1636, de livrer à Gaston, frère de Louis XIII, la place de Blaye, dont il était commandant. Peu de temps après, La Hoguette se retira du service et épousa, à cinquante-huit ans, une sœur d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. Il eut d'elle plusieurs enfants, à l'éducation desquels il se consacra tout entier. Ce fut pour eux qu'il composa son *Testament* ou *Conseils d'un père à ses enfants* (1655, in-12), excellent cours de morale pratique, qui obtint en peu de temps plusieurs éditions successives, tant en France qu'à l'étranger. — Un de ses fils, Hardouin Fortin de la Hoguette, né en 1643, mort en 1715, fut évêque de Saint-Brieuc, de Poitiers, archevêque de Sens, et conseiller d'Etat. Il a publié de nouvelles éditions de livres de piété à l'usage de son diocèse.

LAHOLM, ville maritime de la Suède, gouvernement et à 22 kilom. S.-E. d'Halmstad, sur le Laga; 1,200 hab. Elle a été fondée en 1280, et a joué un rôle assez important dans les guerres de la Suède avec le Danemark. Ancienne église, hôtel municipal, maison d'école; port d'un abord difficile à cause des sables qui en encombrent l'entrée.

LA HONTAN (baron de), voyageur et écrivain français, né dans les environs de Mont-de-Marsan vers 1666, mort vers 1715. Il partit, en 1683, pour le Canada, servit d'abord comme simple soldat, et obtint un avancement rapide. Nommé, en 1693, lieutenant du roi à Terre-Neuve, il fut obligé de quitter cette île, presque aussitôt après y être arrivé, à cause des différends qui s'élevèrent entre lui et le gouverneur, revint en France, et chercha vainement à obtenir la permission de justifier auprès du gouvernement la conduite qu'il avait tenue à Terre-Neuve. Il ne put y parvenir, et, apprenant que l'ordre était donné de l'arrêter, il se réfugia en Espagne, puis dans le Hanovre, où il demeura jusqu'à sa mort. Pendant son séjour au Canada, La Hontan avait exécuté deux excursions dans l'intérieur, et avait pénétré fort avant du côté de l'ouest. Il publia la relation de ces voyages dans son livre intitulé : *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale, comprenant plusieurs relations des différents peuples qui l'habitent, etc.* (La Haye, 1703, 2 vol. in-12); un troisième volume fut publié par Gueudeville sous ce titre : *Suite du voyage de l'Amérique* ou *Dialogue de M. le baron de La Hontan et d'un sauvage de l'Amérique, etc.* (Amsterdam, 1704, in-8°). Quelques écrivains ont prétendu que ce voyage de La Hontan n'était qu'une pure fiction, parce qu'il renferme d'assez nombreuses erreurs géographiques, et que l'auteur y mentionne deux peuplades sauvages, les Essénapés et les Gnacsitares, dont les noms sont entièrement inconnus aux autres voyageurs. Cette accusation tombe devant le témoignage des Français qui avaient accompagné La Hontan dans ses voyages, et dont aucun n'a jamais attaqué la vérité de ses assertions. On a encore de La Hontan un pamphlet publié sous ce titre : *Réponse à la lettre d'un particulier opposée au manifeste de Sa Majesté de la Grande-Bretagne contre la Suède.*

LAHORE, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence du Pendjab, capitale de la province de son nom, sur le Ravi, à 368 kilom. N.-O. de Delhi, par 31° 34′ de lat. N. et 72° 34′ de long. E.; 100,000 hab. Fabriques d'étoffes de coton, lainages, armes; centre d'un commerce assez important. Cette ville, située dans une plaine bien cultivée, est entourée de solides murailles, de fossés profonds, de fortifications, de parcs et de magnifiques jardins. Elle était autrefois la résidence du Grand Mogol, et avait près d'un myriamètre de longueur. Aujourd'hui, quoique bien déchue de son ancienne splendeur, elle est encore, au point de vue militaire, une des villes les plus importantes de l'Indoustan. Les rues sont droites et bordées de maisons en pierre. Il s'y tient des marchés très-fréquentés. On y rencontre une foule de caravansérails, de palais, de mosquées, de pagodes, de tombeaux de saints. Les monuments les plus importants sont : la grande mosquée impériale, construite par Aureng-Zeyb; le mausolée de l'empereur Djehanghir, édifice carré, avec des minarets à chacun de ses angles, construit avec des assises alternées de pierre rougeâtre et de marbre; l'ancien et magnifique palais du Grand Mogol, précédé d'un superbe vestibule en marbre. Nous signalerons aussi le jardin de Djehanghir, qui se compose de trois grandes terrasses élevées les unes au-dessus des autres, et qu'arrosent 450 fontaines.

Lahore est peut-être l'ancienne *Saggala*, fondée du temps d'Alexandre. Elle fut prise par le sultan Babour, en 1520, et devint quelque temps le siége du gouvernement des Mogols dans l'Inde. Elle fut saccagée à plusieurs reprises par Schah-Zemann, roi du Kaboul, conquise par les Seikhs, en 1788, et par les Anglais en 1846.

LAHORE (province de), division de l'Inde anglaise, bornée par le Cachemire au N., le Thibet à l'E., le Moultan au S., et l'Indus à l'O., par 30° et 34° de lat. N., 69° et 75° 30′ de long. E.; superficie, 156,000 kilom. carrés; 10,000,000 d'hab. Le Lahore est, en général, fertile, surtout dans les vallées. On y récolte une grande quantité de blé, d'orge, de riz, d'indigo, de fruits de toute espèce, de légumes, etc. On y trouve de gras pâturages, qui nourrissent d'immenses troupeaux. « Dans les pays cultivés, dit Jacquemont, ce pays ressemble à une immense prairie; il est tout à fait dépourvu de bois, et on y voit des champs de blé qui s'étendent à plusieurs milles sans haies. Il n'y a d'arbres qu'autour des villages, et, telle est la rareté du bois de chauffage, qu'on en est réduit à brûler de la fiente de vache séchée au soleil. » Les ressources minérales du pays ne sont qu'imparfaitement connues; toutefois, on trouve du sel en grande quantité, dans une suite de collines qui vont de l'Indus à l'Himalaya. La province de Lahore subit les pluies périodiques des solstices; mais elles n'y ont pas la même continuité que dans le reste de l'Indoustan. L'hiver y est plus froid; les chaleurs de l'été sont assez fortes. Mais ce qui donne un avantage au climat du Lahore sur celui des autres parties de l'Indoustan, c'est qu'il jouit d'un véritable printemps : la dernière moitié de février et le mois de mars tout entier sont délicieux.

Au temps d'Alexandre, le Lahore faisait partie des Etats de Porus. Pendant bien des siècles, il a été tour à tour indépendant ou soumis aux empereurs mongols ou afghans. Au XVIIIe siècle, il formait de nombreuses principautés possédées par les Seikhs, confédération moitié guerrière, moitié religieuse, qui, soumise par Runjeet-Singh, avait atteint sous lui l'apogée de sa puissance. Une quarantaine d'officiers européens, accourus successivement près de Runjeet, à la nouvelle du bon accueil qu'il faisait aux militaires de l'Occident, lui avaient créé une armée redoutable par son organisation et sa discipline. Mort en 1839, Runjeet-Singh eut pour successeur son fils Kunuck-Singh, véritable idiot, qui laissa se développer à l'aise l'influence des Anglais dans le Pendjab.

Le vieux parti seikh, voyant le péril, fit mettre à mort ce prince insensé (1840). A ses funérailles mêmes, son fils, et son successeur, Nao-Neal, jeune prince dont le caractère rappelait bien plus son aïeul que son père, périt *accidentellement*, écrasé par une poutre qui lui tomba sur la tête, au moment où, monté sur un éléphant, il faisait son entrée solennelle. La branche directe ainsi éteinte, Shere-Sing, gouverneur de Cachemire, parvint à s'emparer du pouvoir. Mais ceux-là mêmes qui l'avaient élevé sur le trône l'assassinèrent en 1843, et le remplacèrent par un enfant de six ans. Deux ans après, il devint indispensable aux Anglais de protéger les districts frontières, du côté du Pendjab, contre les continuelles razzias que se permettaient les Seikhs. Ce mouvement détermina les Seikhs à se jeter eux-mêmes au-devant des Européens. La bataille de Modkee (18 décembre 1845) resta à peu près indécise. Il fallut encore les deux sanglantes journées de Forozeshur (21 et 22 décembre), pour forcer les Seikhs à repasser le Sutledje, ce qu'ils firent sans être inquiétés, car l'armée anglaise ne put se remettre en campagne de tout un mois. Les batailles d'Aliwal et de Sobraon achevèrent, le 28 janvier et le 10 février 1846, la destruction de l'armée des Seikhs. La route de Lahore était ouverte. Les Seikhs cédèrent à la Compagnie des Indes le territoire compris entre la Beyah et le Setledje, en 1846; le reste du pays, entre le Sind et le Ravi, a été occupé par les Anglais en 1849.

LAHORE (royaume de), nom donné tantôt aux possessions seikhes occidentales (Lahore, Cachemire, Moultan, et partie de l'Afghanistan, entre l'Indus et les monts Soliman), tantôt au Lahore et au Cachemire réunis.

LAHORIE (Victor-Claude-Alexandre Fanneau de), général français, né à Gavron (Mayenne) en 1766, mort en 1812. Il fit comme volontaire les premières campagnes de la République (1792), s'éleva, par sa bravoure, au grade d'adjudant général, et devint chef d'état-major de Moreau. Compromis dans l'affaire de celui-ci, en 1804, obligé de s'expatrier, puis rentré en France pour y prendre part à de nouvelles conspirations, il fut arrêté par la police impériale. Il languissait depuis plusieurs années à la Force, lorsque, le 27 octobre 1812, Malet vint l'en tirer pour lui faire jouer, dans son aventure, le personnage de préfet de police. Lahorie fut arrêté avec tous les conjurés, et fusillé deux jours après. Pour plus amples détails, v. Malet.

LA HOSDINIÈRE (Charles-Ambroise Bertrand de), magistrat et homme politique français. V. Bertrand de La Hosdinière.

LAHOU, ville d'Afrique (Guinée supérieure), sur la côte des Dents, à l'embouchure de la petite rivière de son nom, dans le pays des Achantis; 6,000 hab. Commerce d'ivoire et de poudre d'or.

LA HOUSSAYE (Auguste), dit **Gaudin**, chef de chouans. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Il émigra à la Révolution, passa en Angleterre, et fit partie de l'expédition de Quiberon, après laquelle il alla rejoindre, en Vendée, les bandes de chouans. Arrêté à deux reprises, et incarcéré en dernier lieu au Mans, il fut délivré par Bourmont, qui s'empara de cette ville, et confia ensuite à La Houssaye le commandement d'une de ses divisions. Ce dernier combattit vaillamment à la tête de ses nouveaux soldats; mais, lassé par l'inutilité de ses efforts, il imita l'exemple de Bourmont, et déposa les armes en 1800. Actif et remuant, il ne tarda pas à attirer les soupçons de la police, fut encore arrêté plusieurs fois, et, après être resté un an dans la citadelle de Besançon, partit pour l'Italie, d'où il revint en 1806. Il fut alors attaché au ministère de la police et chargé par Fouché de plusieurs missions en Bretagne et dans le sud de la France. On n'entendit plus parler de lui après la Restauration.

LAHOUSSAYE (Pierre), célèbre violoniste, né à Paris en 1735, mort dans cette ville en 1818. Elève de Piffet, puis de Pagin, il dut à la protection de ce dernier d'être admis parmi les musiciens du comte de Clermont; mais le désir qu'il avait de voir l'Italie lui fit bientôt quitter cet emploi pour s'attacher au prince de Monaco, qu'il suivit à Padoue. Là, le jeune artiste gagna la bienveillance de Tartini, qui consentit à lui donner des leçons, puis il passa à Parme, où il obtint un emploi dans la musique de l'infant don Philippe, et où il étudia la composition sous le célèbre Traetta. La Houssaye revint bientôt à Padoue, y suivit les leçons de Tartini jusqu'en 1769, et visita ensuite les principales villes de l'Italie. En 1772, il se rendit, avec Guglielmi, à Londres, où il dirigea l'orchestre du Théâtre-Italien, revint, trois ans plus tard, à Paris, fut nommé, en 1779, chef d'orchestre du Concert spirituel, et remplit le même emploi à la Comédie-Italienne (1781) et au théâtre de Monsieur, depuis théâtre Feydeau. Congédié en 1800, il perdit, en 1802, sa place de premier professeur de violon au Conservatoire, qu'il occupait depuis 1795, et fut réduit à accepter à l'Opéra un emploi de second violon, auquel l'âge et les infirmités le forcèrent à renoncer en 1813. Il mourut dans un état voisin de la misère. C'était un des meilleurs violonistes de son temps. Il joignait à la qualité du son un jeu plein de largeur et d'une parfaite justesse. Lahoussaye a laissé des *sonates* pour le violon, douze *concertos* pour l'Eglise, trois œuvres de *duos*, etc.

LA HOUSSAYE (Armand Lebrun, comte de), général français, né en 1768, mort après 1830. Entré de bonne heure au service, il fit les campagnes de la Révolution, eut un avancement rapide et fut élevé, en 1804, au grade de général de brigade. Il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807, fut promu général de division pour sa conduite à Eylau, et passa, l'année suivante, en Espagne, où il se signala successivement à la prise de Madrid (décembre 1808), au combat de Prieras (janvier 1809), au passage du Tage, près de Talaveyra de la Reina (8 août 1809), à Tarragone (21 octobre 1810) et à Ocaña (10 juillet 1811). Rappelé en France en 1812, il fut placé aussitôt à la tête d'une division de l'armée de Russie; mais, blessé grièvement à la bataille de la Moskowa, il tomba aux mains de l'ennemi, et ne rentra en France qu'en 1814. Pendant les Cent-Jours, il reçut le commandement de la cavalerie à la 2e division de l'armée du Nord, fut maintenu sur les cadres de l'état-major de l'armée à la seconde Restauration, et devint, en 1819, commandant de la 14e division militaire, à Caen, puis inspecteur général de la gendarmerie.

LA HOUSSAYE (Abraham-Nicolas Amelot de), publiciste français. V. Amelot.

LAHOZ, général italien d'origine milanaise, mort en 1799. Il servait dans l'armée autrichienne lorsque les Français pénétrèrent, en 1796, dans la Lombardie. Voyant en eux les libérateurs de l'Italie, il passa dans leurs rangs, les seconda activement dans l'invasion de la Vénétie, et, en 1798, s'avança sur les frontières du Piémont, à la tête des troupes de la République cisalpine. La même année, il fut envoyé en France pour obtenir du Directoire qu'il cessât de s'immiscer dans le gouvernement cisalpin. Non-seulement il ne réussit pas dans cette mission délicate, mais encore il se fit destituer par le Directoire, à cause de la hardiesse qu'il avait mise dans sa réclamation. Il devint, dès lors, l'ennemi déclaré des Français, passa du côté des Autrichiens, et se mit à la tête d'un corps d'insurgés, avec lequel il vint prendre part au siége d'Ancône. Il fut tué pendant une sortie exécutée par les Français.

LAHR, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du Rhin moyen, sur la Schutter, à 80 kilom. S.-O. de Carlsruhe, à 36 kilom. N. de Fribourg; 6,500 hab. Industrie très-active; fabrication de toiles, de rubans de soie, de tissus de coton; tabac. Vieille tour, bâtie sur les ruines d'un fort romain.

LAHRA, divinité saxonne dont l'image fut détruite par saint Boniface.

LAHSA, pays situé dans la partie orientale de l'Arabie, entre le golfe Persique à l'E., l'Oman au S., le Nedjed à l'O., et la Turquie d'Asie au N.; environ 150,000 hab. Villes principales : El-Katif, El-Kouéit, Ras-el-

Khyma. C'est une contrée stérile et presque complétement dépourvue d'eau. Le climat y est très-chaud. Dans les rares districts où le sol est empreint d'un peu d'humidité, on récolte du riz, du dourha, des légumes, du coton. Le Lahsa exporte chaque année plusieurs milliers de chameaux en Syrie.

LA HUERTA (Gaspard DE), peintre espagnol, né à Altobuey (Cuença) en 1645, mort en 1714. Il dut son talent au travail et à son propre génie, n'ayant eu pour maître qu'un artiste obscur. Après avoir copié longtemps des tableaux et des estampes, il vola de ses propres ailes, fit preuve d'autant de talent que de fécondité, et acquit une fortune considérable. Ses œuvres, dont le dessin est un peu faible, mais dont la couleur est fort belle, ont un véritable cachet d'originalité; elles représentent, pour la plupart, des sujets pieux. Les couvents de Valence, de Ségovie, de Caudiel, etc., possèdent de nombreux tableaux de cet artiste.

LA HUERTA (Juan-Vicente GARCIA DE), poëte dramatique espagnol, né à Zafra en 1729, mort en 1787. Le rôle de ce poëte, plein de feu et de génie, mais inégal, le Crébillon espagnol, fut de réagir contre l'invasion de la littérature française, funeste, suivant lui, à l'art national, et ne pouvant qu'en activer la décadence. Pendant que Luzan, Yriarte, Cadalso, Jovellanos prêchaient, de leurs conseils et de leurs exemples, la croisade contre le vieux romantisme des Calderon et des Lope de Vega, adjuraient les poëtes d'observer les règles d'Aristote, calquaient Corneille, Racine et Molière, La Huerta, seul contre tous, tenait le drapeau de la vieille école. Ce qu'il y a de plaisant, et ce qui prouve bien la nécessité d'une rénovation littéraire à cette époque, c'est que La Huerta fit plutôt des tragédies que des drames. *Rachel*, son chef-d'œuvre, est bien un drame, mais les unités y sont observées scrupuleusement; *Agamemnon* est une tragédie entièrement dans le goût classique. La tendance littéraire était donc invincible, puisque son seul adversaire s'y trouvait entraîné malgré lui. Ce fut plutôt par ses manifestes, ses critiques, ses poésies qu'il se sépara de ses rivaux; sur le théâtre, il employait leurs procédés, quoiqu'il les combattît en théorie. Ce classique malgré lui a quelque chose de singulier. Son style seul, plus nerveux, plus coloré, plein d'inégalités et de soubresauts, atteste ses études approfondies des vieux maîtres. Dans quelques-unes de ses poésies, composées sans doute exprès et pour soutenir sa thèse, il se rattache à l'école de Gongora. Sa *Rachel*, ou la *Juive de Tolède*, dramatique épisode du règne d'Alphonse VI, est de 1778. On lui doit, de plus, deux volumes de poésies, quelques ouvrages de critique, et un recueil très-estimé du vieux théâtre espagnol (17 vol. in-8o). Il était membre des trois Académies de Madrid, et mourut directeur de la Bibliothèque royale.

Avant d'être académicien et bibliothécaire, il avait eu une vie fort agitée. Il séjourna en Afrique (à Oran), peut-être un peu contre son gré; mais on n'a sur cette période de sa vie que des renseignements confus. A partir du jour où, rentré en Espagne, ayant conquis la notoriété par un chef-d'œuvre, il entreprit cette fameuse campagne contre les novateurs, il fut criblé d'épigrammes par tout le monde. « Ecrire mal comme La Huerta » était un proverbe, absolument faux du reste, parmi les lettrés. Quintana disait de lui, dédaigneusement : « Assez de talent, peu de science, aucun goût. » Il avait le tort de rester Espagnol, quand tout le monde était Français. Jovellanos lui-même, de relations si douces, le fit le héros de deux romances burlesques. Il passait, paraît-il, pour un peu fou, et, le jour de sa mort, il circula un quatrain, où il est dit qu'il laissait deux places vides en Espagne : sa place au Parnasse et une cellule à Saragosse, le Charenton de l'Espagne.

LA HUÉTERIE (Charles DE), poëte français qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. On ne sait rien de sa vie, et l'on n'est pas d'accord sur sa patrie. Goujet le fait naître en Normandie, La Croix du Maine dans l'Anjou, et Du Verdier en Touraine, près d'Amboise. Nous croyons que ce dernier auteur est dans le vrai, car La Huéterie fut secrétaire du duc de Vendôme. Clément Marot ayant quitté la cour et s'étant réfugié à Ferrare, pour se soustraire à la persécution qui pesait sur les protestants, La Huéterie sollicita sa place de valet de chambre du roi François Ier, mais ne put l'obtenir. Marot, rentré en France, punit La Huéterie en le prenant à partie dans une satire, qu'il signa du nom de *Fripelipes*, son valet. La Huéterie, vieux et malade, se défendit mal; il prétendit que, s'il avait sollicité l'emploi de Clément Marot, c'était parce qu'il était *scandalisé* de sa conduite, et il le dit en deux méchants vers :

Car si scandalisé ne feusse,
La place demandé je n'eusse.

L'excuse est aussi mauvaise que les vers. On a de lui : le *Dangereux passage de vice et consolatif voyage de vertu* (Lyon, 1536, in-8o); le *Concile des dieux sur les très-heureuses et magnifiques noces de très-haut et illustre prince Jacques, roi d'Écosse, et de très-haute et très-illustre princesse Magdeleine, fille aînée du roi François, Ier de ce nom, avec les nuptiaux virelais dudit mariage, et une ballade* (Paris, sans date [1536], in-16); *Prothologies françoises, orthodoxes commentaires sur aucunes dernières frivoles opinions, avec un* Epitome *des gestes présents, en rime léonine; Demande de service royal, en épîtres, rondeaux, ballades; Contre-blason de la beauté des membres du corps humain* (Paris, 1550, in-8o); *Réponse à Marot, dit* Fripelipes (dans le recueil des vers faits pour et contre Marot, publié en 1530, pour la connaissance de cette dispute).

LAHURE (Louis-Joseph, baron), général belge au service de la France, né à Mons en 1767. Réfugié en France après la révolution de Belgique, en 1790, il y devint capitaine de la légion des Belges réfugiés, fit la campagne de 1792, où il obtint le grade de chef de bataillon, et commanda, sous Pichegru, un corps de troupes légères pendant la guerre de Hollande (1794). Chargé, par Pichegru, de prendre possession de la Hollande septentrionale, il profita de ce que la flotte ennemie était retenue par les glaces, au Helder, pour s'en emparer, à la tête d'un escadron de hussards; ce fut la première fois que l'on vit de la cavalerie prendre une flotte à l'abordage. Promu chef de brigade, il fit, en cette qualité, les campagnes d'Allemagne et d'Italie, et fut élevé au grade de général de brigade, pour sa valeur à la bataille de la Trebbia, où il reçut une blessure si grave, qu'il dut renoncer au service actif. Elu, en 1803, au Corps législatif par le département de Jemmapes, il siégea dans cette assemblée pendant toute la durée de l'Empire, et fut, en outre, chargé, pendant la même période, de plusieurs commandements à l'intérieur. Créé baron de l'Empire, en 1813, il commandait le département du Nord lors des invasions de 1814 et 1815, fit preuve, en ces circonstances difficiles, de beaucoup d'habileté et d'énergie, et fut mis à la retraite en 1818. On ignore l'époque de sa mort.

LAHURE (Auguste-Charles), imprimeur et éditeur, né à Paris en 1809. Admis à l'école de Saint-Cyr, il servit pendant quelque temps dans la cavalerie comme officier, puis renonça à l'état militaire pour entrer dans l'industrie. Associé d'abord à MM. Crapelet père et fils, il devint ensuite le seul chef de la maison, qui prit alors son nom, et à laquelle il a donné un immense développement. A ses ateliers typographiques, munis d'un outillage perfectionné et pourvus de trente presses mécaniques, M. Lahure joignit une clicherie, une stéréotypie, une fonderie de caractères, des machines à glacer, un cabinet de photographie pour la conservation des modèles de dessin, des ateliers de séchage, de satinage, d'assemblage, de brochage, de graveurs, etc. Son établissement ne tarda pas à être cité comme un des plus importants et des plus célèbres de l'Europe. Non-seulement un nombre considérable d'éditions à bon marché, d'éditions de luxe, d'impressions en couleur sont sorties de ses presses, mais encore il a imprimé de nombreux journaux illustrés, parmi lesquels nous citerons le *Journal pour tous*, qu'il a créé lui-même, et qui fut en France le premier dans son genre. C'est également à lui qu'on doit la publication, dans le format et dans les conditions de prix des journaux populaires illustrés, de l'*Histoire populaire illustrée de France*, de l'*Histoire contemporaine*, des *Mille et une nuits*, de la *Bible*, des *Œuvres de Molière*, etc. M. Lahure a publié, en outre, une *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*, une collection complète, et à prix réduit, de tous les *Chefs-d'œuvre de la littérature française*, etc. Il est devenu depuis quelques années l'administrateur du *Figaro*.

LA HYRE (Laurent DE), peintre français. V. LA HIRE.

LAI s. m. (lè. — V. l'étym. à la partie encycl.). Littér. Sorte de poésie française en usage du temps des trouvères :

Je fis jadis chansons et *lais;*
Avec joie alors je chantois;
Aujourd'hui, mourant de regret,
C'est mon chant de mort que je fais.

CREUSÉ DE LESSER.

‖ *Grand lai*, Poëme de douze stances de deux différentes mesures, sur deux rimes. ‖ *Petit lai*, Poëme de quatre couplets composés de vers de deux mesures différentes, l'un beaucoup plus court que l'autre, et sur deux rimes.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient probablement du germanique. Les Germains avaient en effet des poésies lyriques, que Fortunat appelle *leudi* dans son épître à Grégoire de Tours, qui se trouve en tête du premier livre de ses poésies : *Apud quos nihil dispar erat, aut stridor anseris, aut canor oloris, sola sæpe bombicans barbaros* leudos *harpa relidebat.* Il dit ailleurs, en s'adressant au comte Loup :

Nos tibi versiculos, dent barbara carmina leudos;
Sic variante tropo, laus sonet una viro.

Ce *leudus* est probablement un mot germanique latinisé de l'ancien allemand *liod*, *leod*, *lioth*, espèce de poésie lyrique, chanson, cantique, dérivé lui-même de *hluti*, son, qui se rapporte sans doute à l'ancien allemand *halôn*, *hellan*, résonner, produire des sons, du bruit, du même radical que le grec *kaleô*, rappeler; latin *calo*, *calator*, *calendæ;* irlandais *cal*, *cail*, voix, *callaid*, cri, plainte, *callan*, bruit, babil, etc.; armoricain *kel*, *keal*, bruit; lithuanien *kaloti*, *koloti*, gronder, *kolone*, gronderie, de la racine sanscrite *kal*, *kall*, produire un son confus, indistinct, d'où le sanscrit *kalâtâ* ou *kalatoa*, musique, mélodie. Comparez *kala*, son doux, murmure agréable, *kalana*, murmure, *kalanâ*, babil. L'acception spéciale du sanscrit ne se retrouve pas seulement dans le germanique, mais aussi dans l'irlandais *ceol*, *ceoltadh*, musique, mélodie, *ceolaire*, musicien, *ceolenhar*, musical, harmonieux, etc., *ceolan*, clochette et enfant criard; erse, *ceilear*, chant d'oiseau.

Toutefois, nous devons faire observer avec Chevallet que plusieurs auteurs, et particulièrement Marie de France, nous parlent des *lais* comme d'un genre de poésie particulière aux Bretons, ce qui pourrait faire conjecturer que le mot est d'origine celtique :

Un *lai* en firent li Bretun,
Des *Deux amanz* reçuit le nun.

MARIE DE FRANCE.

Cette supposition est fortifiée par l'examen des formes que nous offrent les mots qui pourraient être considérés comme primitifs de *lai* dans les divers idiomes néo-celtiques; kymrique *llais*, son, mélodie; gaélique *laoidh*, *laoi*, hymne, chant, poésie, *laoi*, *lais*, son, ton, voix. Ces mots sont, en effet, plus rapprochés du vocable français que ceux qui leur correspondent dans les idiomes germaniques. Dans l'ancienne langue, on disait également *lai* et *lais*.

— **Encycl.** Dès l'origine de notre littérature, c'est-à-dire au Ve et au VIe siècle, nous trouvons deux sortes de *lais* qui, en se développant, ont eu des destinées différentes. On désignait en latin la première espèce de *lais* sous le nom de *leudi;* la seconde sous celui de *lessi*. Les *leudi* étaient des chants historiques, consacrés à la louange des héros, et sont devenus, entre les mains des jongleurs et des trouvères, la chanson de geste; c'étaient des compositions de longue haleine; les *lessi* ont donné naissance au *lai* purement lyrique du moyen âge et de la Renaissance; c'étaient des odes fort courtes et assujetties à quelques lois rhythmiques.

Venance Fortunat a consacré dans ses vers le souvenir des *leudi*, composés en langue celtique ou armoricaine. L'évêque de Poitiers avait probablement lu quelques-uns de ces poëmes, chantés sur la harpe par les bardes, car il est à peu près démontré qu'on parlait encore, et même qu'on écrivait leur langue dans les Gaules jusqu'à la fin du VIe siècle. Il traitait ces vers de barbares.

Le poëte Prudence, au Ve siècle, c'est-à-dire à l'époque où la langue celtique était encore en usage dans les Gaules, range les *leudi* parmi les œuvres profanes, et assimile les bardes aux augures de Rome.

. . . . *Bardus pater, aut avus augur.*

(*Apotheosis. Contra Unionitas*, vers 119).

Il ne reste plus en France, malheureusement, aucun monument bien positif de ces *lais* héroïques des bardes; tout au plus en retrouve-t-on quelques traces dans les traductions en vers des trouvères normands et anglo-normands du XIIe et du XIIIe siècle.

Les *lessi*, d'une composition moins vaste et plus facile, n'étaient, à proprement parler, que des chansons. Ce fut un *lessus*, c'est-à-dire le plus ancien *lai* dont il soit fait mention dans notre histoire littéraire, que des jeunes filles gauloises ou gallo-romaines chantèrent devant la tente d'Attila. Priscus, dans son livre des *Ambassades*, nous apprend, en effet, qu'aux abords d'un certain bourg, où était située la maison royale d'Attila, une troupe de jeunes filles vint à sa rencontre, sous de longues pièces de toile blanche que des femmes tenaient tendues au-dessus de leur tête, et que six de ces jeunes filles chantaient des vers en son honneur.

Le vers trochaïque des anciens a servi, dit-on, de modèle au *lessus* ou *lai* purement lyrique des trouvères. On le nommait *arbre fourchu*, parce que le dernier vers de chaque tercet devait être plus petit que les deux autres :

Sur l'appui du monde,
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir?

Cette mer profonde,
En débris féconde,
Fait voir

Calme, au matin, l'onde;
Et l'orage y gronde,
Le soir.

Quand le *lai* était suivi d'un *virelai*, celui-ci roulait sur les mêmes rimes; mais avec cette différence, que la rime dominante du premier terminait chaque strophe du second, tandis que l'autre prenait à son tour le dessus. Le virelai, complément ordinaire du *lai*, et comme lui fort succinct, avait un nombre égal de couplets. Exemple :

LAI

Dès qu'au ciel, sans bruit,
Le soir introduit
La lune,

Plus d'un, qui me fuit,
Dans l'ombre poursuit
Sa brune :

Un tendre déduit
Toujours en séduit
Quelqu'une.

VIRELAI

Vous que la fortune
Conduit,
L'heure est opportune.
Moi, sur la lagune
Sans fruit
J'erre, ou sur la dune,
Mais à vous aucune,
La nuit,
Ne garde rancune.

Le virelai, uni au *lai*, jouait, on le voit, le rôle de l'antistrophe dans l'ode des Grecs. L'étymologie l'indique : virelai, du vieux mot *virer*, tourner. Ce genre de poésie n'avait, d'ailleurs, aucun rapport avec le virelai moderne dont tous les couplets roulent sur deux rimes, disposées de différentes manières, et finissent toujours par un refrain, ce qui peut, jusqu'à un certain point, le faire confondre avec la ballade.

Les compositions poétiques, anciennes et modernes, qui portent le nom de *lai*, comme le *Lai d'Avelock*, le *Lai d'Aristote*, le *Lai du mantel*, œuvres des trouvères bretons, et le *Lai du dernier ménestrel*, de Walter Scott, n'ont rien de commun avec cette sorte de petite poésie. Ce sont des poëmes, et ils se rapprochent des *leudi* dont nous avons parlé plus haut.

Lai du dernier ménestrel (LE), poëme de Walter Scott (1805). Voici comment fut composé ce poëme : La jolie comtesse de Dalkeith, en prenant possession des domaines de son mari, voulut connaître toutes les légendes, ballades et récits qui avaient rapport à son vieux château. On lui amena les bonnes femmes des environs, les pâtres, les maîtres d'école, les taverniers, dont ce genre de savoir héréditaire était la gloire, et souvent le gagne-pain. Walter Scott la secondait dans ses recherches et dans ses interrogatoires. Une vieille tradition de féerie frappa surtout l'imagination de la comtesse : elle enjoignit à Walter Scott de l'écrire en vers. Telle fut l'origine du *Lai du dernier ménestrel*. Ce poëme, à son apparition, produisit une sensation profonde. C'est un appel à la nature, à l'histoire, à la réalité; c'est un retour vers l'étude de l'homme dans toutes les classes, dans toutes les positions, dans tous les rangs. Cet ouvrage essuya beaucoup de critiques. Lord Byron, qu'on ne soupçonnerait guère avoir été un classique zélé, se moqua hautement des scènes de magie introduites dans ce poëme, et blâma surtout l'intervention surnaturelle d'un nain qui y joue un grand rôle. La publication de ce livre plaça tout à coup Walter Scott au premier rang.

LAI, LAIE adj. (lè). Forme ancienne du mot *laïque : Un conseiller* LAI. *Traduire un ecclésiastique en cour* LAIE. (Acad.)

— *Frère lai, moine lai*, Religieux qui n'est point dans les ordres, et qui est destiné aux œuvres serviles du monastère. ‖ *Moine lai*, Nom donné autrefois aux militaires invalides, que le roi entretenait dans une abbaye, et qu'on appelait aussi OBLATS.

— *Patron lai*, Laïque qui avait fondé un bénéfice avec réserve de patronage.

— Substantiv. : *Les clercs et les* LAIS.

LAIBACH, ville d'Illyrie. V. LAYBACH.

LAÏC s. m. (la-ik). V. LAÏQUE.

LAÏCAL, ALE adj. (la-i-kal, a-le — rad. *laïc*). Qui concerne les laïques : *Dîme* LAÏCALE.

LAICHE s. f. (lê-che — du germanique : ancien haut allemand *lisca*, fougère, roseau; allemand *liesch*, *lieschgras;* hollandais *lisch*, *lis*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, type de la tribu des caricées.

— Helminth. Nom vulgaire du ver de terre : *On emploie des* LAICHES *comme appât pour pêcher.*

— **Encycl.** Bot. Les *laiches* sont des plantes vivaces, généralement pourvues d'un rhizome souterrain allongé et souvent traçant; ce rhizome s'allonge constamment vers l'une de ses extrémités par le développement des pousses terminales; il émet des tiges aériennes, qui durent trois ans, passent, la première année, à l'état de bourgeon, poussent des feuilles à la seconde, fleurissent et fructifient seulement à la troisième, et succombent aussitôt après. Les tiges aériennes sont presque toujours triangulaires; les feuilles sont tristiques; leur partie inférieure forme une gaîne complète qui entoure et emboîte la tige; le limbe, linéaire et quelquefois très-large, rappelle celui des feuilles des graminées; elles sont pliées en carène dans le sens de la longueur, le dos et les bords de cette carène sont souvent rudes au toucher, quelquefois même finement dentelés en scie, de manière à devenir fortement tranchants. Les fleurs sont unisexuées et groupées en épis axillaires ou terminaux.

Ce genre renferme environ cinq cents espèces, dont une centaine se trouve en France; c'est, parmi les plantes phanérogames, le genre le plus nombreux que possède notre flore. Les autres espèces sont répandues sur presque tout le globe, mais principalement dans les parties humides et marécageuses de l'hémisphère nord et sur les montagnes de la zone tropicale. Leur dimension varie de quelques centimètres à un mètre. Leurs usages sont très-bornés, et, en somme, elles sont plutôt *nuisibles* qu'utiles. La plupart forment des touffes larges et compactes; quelques-unes croissent dans les lieux sablonneux et arides.

Leurs feuilles blessent souvent la main qui les manie sans précaution, et coupent même les chaussures des passants; à plus forte raison produisent-elles le même effet sur le palais et la bouche des bestiaux; de là le nom d'*herbes coupantes*, qu'elles portent dans beaucoup de localités. Les vaches, néanmoins, mangent volontiers la plupart des *laiches* et en recherchent même quelques-unes; mais les chevaux n'y touchent que lorsqu'on les y a habitués ou qu'ils sont pressés par la faim. Elles sont nuisibles pour les moutons. En général, à l'exception de quelques espèces dont la fane est plus fine, elles fournissent un fourrage peu nourrissant, peu savoureux et très-dur, surtout quand elles ont passé fleur, et plus encore quand elles sont sèches; on désigne souvent ces herbes sous le nom de *bache*. Dans les marais et les lieux inondés, où elles dominent, on ne les coupe guère que pour en faire de la litière et grossir la masse des engrais; quand, par hasard, elles envahissent les prairies basses, un cultivateur éclairé et soigneux doit les détruire en les arrachant, soit à la pioche, soit à la charrue.

Toutefois, sous d'autres rapports, les *laiches* rendent quelques services à l'agriculture. Leurs racines traçantes, fibreuses et entrelacées fixent les sables des dunes contre les vents, et les terres des rivières contre l'action des eaux. Elles sont un des puissants moyens que la nature emploie pour former la tourbe; comme elles résistent longtemps, ainsi que les feuilles, à la décomposition, elles produisent ce qu'on nomme la *tourbe fibreuse*. Elles contribuent aussi à exhausser et à raffermir le sol des marais et à préparer sa mise en valeur par la culture. Les grandes espèces servent à confectionner des nattes ou des tissus grossiers. Les tiges et les rhizomes de quelques autres sont susceptibles de diverses applications médicinales ou économiques.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les espèces les plus importantes. La *laiche* des sables croît dans les lieux sablonneux, au bord de la mer et dans l'intérieur des terres. C'est une de celles que l'on emploie avec le plus d'avantage pour fixer les terrains mouvants. Sa racine, ou plutôt son rhizome, qui est de la grosseur d'une plume à écrire, a une saveur et une odeur légèrement aromatiques, assez analogues à celles de la salsepareille, dont il possède les propriétés à un faible degré; aussi a-t-on proposé de l'employer comme succédané de cette dernière, qu'il a même servi quelquefois à sophistiquer. On l'emploie encore comme sudorifique. Ces propriétés se retrouvent, du reste, dans quelques espèces voisines.

La *laiche* jaunâtre ou queue-de-renard est une grande espèce qui croît abondamment dans les marais et le long des cours d'eau; elle possède aussi à un très-haut degré la propriété d'élever et de fixer le sol. On mange ses jeunes pousses en salade, et les oiseaux se nourrissent de ses graines. Ses tiges servent à faire des liens. Elle est assez élégante, quand elle est en fleur ou en fruit, pour orner les bords des eaux dans les jardins paysagers. On la fauche pour en faire de la litière et la convertir en un engrais, excellent, comme celui de la plupart de ses congénères, pour les terres argileuses et compactes.

La *laiche* vésicaire croît dans les lieux humides. Les Lapons fabriquent, avec ses feuilles séchées, des chaussures qui les préservent du froid et des engelures pendant l'hiver, et absorbent la sueur dans les grandes chaleurs de l'été. On les emploie aussi pour empailler les chaises et pour garnir les bouteilles de verre.

La *laiche* précoce croît dans les bois sablonneux et fleurit au premier printemps. Les bestiaux la recherchent beaucoup, et elle est pour eux une ressource à une époque où il y a peu d'herbes nouvelles. La *laiche* en gazon est également fort goûtée des vaches, surtout quand elle est jeune; les autres animaux la mangent aussi; elle croît dans les marais tourbeux. On peut en dire autant de la *laiche* panicée et surtout de la *laiche* faux souchet, une des plus belles espèces, qui atteint la hauteur d'un mètre et figure très-bien dans les jardins paysagers.

La *laiche* hérissée et la *laiche* dioïque croissent dans les prés humides et tourbeux; elles fournissent un médiocre fourrage, auquel les bestiaux ne touchent pas volontiers, si ce n'est au printemps. La *laiche* limoneuse est une des meilleures pour convertir en prairies les marais tourbeux.

LAICHINGEN, bourg du Würtemberg, cercle du Danube, bailliage et à 15 kilom. N.-E. de Munsingen; 2,040 hab. Fabrication très-active et commerce de toiles.

LAÏCISME s. m. (la-i-si-sme — rad. *laïc*). Hist. relig. Doctrine de certains théologiens anglais du XVIe siècle, qui attribuaient aux laïques le gouvernement de l'Eglise.

LAÏCITÉ s. f. (la-i-si-té — rad. *laïc*). Caractère de ce qui est laïque, d'une personne laïque : *La* LAÏCITÉ *de l'enseignement. Il fut un temps où la* LAÏCITÉ *était comme une note d'infamie.*

LAÏCOCÉPHALE adj. (la-io-sé-fa-le — de *laïque*, et du gr. *kephalê*, tête). Se dit d'un système religieux dont le chef suprême est laïque : *L'Eglise* LAÏCOCÉPHALE *d'Angleterre.* ‖ Peu usité.

LAID, LAIDE adj. (lè, lè-de — du germanique *ladh*, mal, tort, préjudice, offense, peine, chagrin, et, comme adjectif, odieux; ancien haut allemand *leid*, tort, préjudice, offense, et, comme adjectif, fâcheux, désagréable, *leidagon*, faire du mal, porter tort, inquiéter, chagriner, *leidazian*, censurer, blâmer, condamner; allemand *leid*, tort, mal, etc.; ancien scandinave *leidhr*. Peut-être toutes ces formes se rattachent-elles au même radical que le latin *lædere*, nuire. Dans le vieux français, *laid* s'employait comme substantif avec le sens de mal, tort, préjudice, offense, outrage, injure, affront, qu'il avait primitivement dans le germanique. Comme adjectif, *laid*, *lait* signifia d'abord, chez nos vieux auteurs, qui fait du mal, qui porte tort, préjudiciable, nuisible, pernicieux, détestable, désastreux, funeste, fatal, fâcheux, odieux, à qui on a fait du mal). Qui est mal fait, désagréable à la vue : *Homme* LAID. *Femme* LAIDE. *Une* LAIDE *construction. Une* LAIDE *tournure. Une* LAIDE *ville. Une femme* LAIDE *ajustée en paraît encore plus* LAIDE. (St-Evrem.) *Guilleràgue disait hier que Pellisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être* LAIDS. (Mme de Sév.) *Les femmes n'estiment guère que les femmes* LAIDES. (Mme C. Bachi.) *Une jolie femme doit avoir de la vertu, une femme* LAIDE *peut s'en passer.* (A. d'Houdetot.) *Un acteur fort* LAID *jouait le rôle de Mithridate dans la pièce de ce nom; au moment où Maxime lui dit : « Seigneur, vous changez de visage, » un plaisant du parterre cria : « Laissez-le faire! »*

— Fig. Qui déplaît comme contraire au devoir, à la bienséance, aux bonnes mœurs : *Il est bien* LAID *de manquer à sa parole, à ses engagements. Ce que vous avez fait là est très-*LAID.

— Loc. fam. *Laid à faire peur*, *Laid comme le péché, comme le péché mortel*, *Laid comme un démon*, *Laid comme une chenille*, Extrêmement laid. ‖ *Laid magot*, *laide guenon*, Homme, femme d'une laideur repoussante.

— Prov. *Il n'y a point de laides amours*, On trouve toujours belle la personne qu'on aime.

— Substantiv. Personne laide : *Fi! le* LAID. *Fi! la* LAIDE. (Acad.) *Si une* LAIDE *se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument.* (La Bruy.) *Une femme, quand elle est jolie, est mieux coiffée pour un écu qu'une* LAIDE *pour mille pistoles.* (Volt.) *Une* LAIDE *impérieuse et qui veut plaire est un pauvre qui commande qu'on lui fasse la charité.* (Chamfort.)

— s. m. Ce qui est laid : *Le* LAID *est un élément nouveau en littérature. La satiété du beau nous fait aimer et préférer le* LAID. (Acad.)

— **Syn. Laid, affreux, difforme, hideux, horrible.** V. AFFREUX.

— **Encycl.** Esthét. Les traités d'esthétique se bornent ordinairement à donner le *laid* comme le contraire du beau; Platon, Aristote, Baumgarten, le P. André et Diderot lui-même n'ont guère trouvé autre chose à dire. Ce n'est que de nos jours, après Hegel, qu'on a conçu la nature comme un système logique, et que, distinguant des antinomies nécessaires, on a abordé le problème de l'art sous sa double face, le *laid* et le beau. Un disciple hégélien, M. Véra, a montré le rôle du *laid* dans une œuvre d'art, et il a analysé à ce point de vue les conceptions de Shakspeare. Ce que nous applaudissons surtout dans cette théorie, c'est qu'elle était destinée à réagir contre cet inepte aphorisme, émis par Boileau, que le *laid* pouvait concourir, comme le beau, à la réalisation d'une œuvre d'art, mais qu'il fallait l'enjoliver, l'embellir :

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui par l'art embelli ne puisse plaire aux yeux.

Le *laid* n'a de valeur propre que comme le second terme d'un dualisme qui se rencontre à chaque pas dans la nature; si vous le transformez, vous lui enlevez sa raison d'être dans l'art, puisque des deux termes vous n'en faites plus qu'un.

L'art religieux, en Grèce, réagissant contre les laideurs ambiantes, a voulu imposer le beau comme un dogme; cet art prophétique croyait avoir trouvé l'accord immuable de l'idée et de la forme et réalisé la perfection. Mais l'Inde, l'Egypte, l'Assyrie donnèrent une place, dans leurs conceptions monstrueuses, aux deux termes de ce dualisme qu'ils apercevaient, sans s'en rendre compte esthétiquement, et placèrent le *laid* en face du beau, le difforme en face du parfait, pour obéir à cette loi mystérieuse qui fait que l'homme reproduit ce qu'il voit et ce qu'il sent. Il est probable que Shakspeare, quoique doué d'un esprit éminemment analytique, a obéi à la même loi, comme les statuaires du moyen âge, qui aimaient mieux sculpter ces monstrueuses gargouilles, ces têtes horribles de chimères, ces grotesques grimaçants des vieilles cathédrales, que reproduire à l'infini des types convenus. L'art moderne, dans la poésie comme dans la peinture, a fait l'esthétique du *laid* et l'a admis de parti pris dans ses œuvres, comme ces grands génies inconnus lui avaient fait place d'une façon inconsciente. C'était un retour savant aux idées primitives et naïves; c'est là le côté contestable de la théorie dans son application; car on est toujours poussé à exagérer un principe longtemps méconnu, que l'on veut faire prévaloir. De là les notes discordantes jetées parfois par V. Hugo dans ses œuvres les plus admirables, par Vacquerie dans son *Tragaldabas*, par Courbet dans son *Enterrement d'Ornans*, ses *Baigneuses*, son *Casseur de pierres* et son *Mendiant*. Mais Courbet avait déjà des ancêtres dans Teniers, dans Rembrandt, comme Hugo et Vacquerie dans Shakspeare; ils n'ont fait que forcer le ton. En face du beau de Raphaël, le grand peintre hollandais, qui a soulevé, de son temps, de si vives colères, s'était épris de toutes les laideurs grouillantes du quartier des Juifs d'Amsterdam, et, de ce point de départ, il en était arrivé à concentrer ses efforts sur deux points : le jeu de la lumière et de l'ombre, l'antagonisme de la laideur et de la beauté.

La théorie du *laid*, pressentie par les artistes inconnus de l'Egypte et de l'Inde, par Shakspeare et par Rembrandt, énoncée par Hegel, mise en pratique par V. Hugo et Courbet, apparaît donc maintenant revêtue d'un caractère scientifique indiscutable. Le point de départ est le fait, qui, en art, s'appelle réalité; le but, c'est de faire comprendre le beau par réaction, en prenant l'occasion dans le réel. Mais un génie puissant, doublé d'un esprit philosophique, aura seul la perception de ce qui est *laid*, par les complications et les banalités qui n'ont que l'apparence de la laideur.

Laid (ESTHÉTIQUE DU), par Charles Rosenkranz, professeur à Kœnigsberg, l'un des plus célèbres disciples de Hegel (1853). Dans cette étude, le spirituel philosophe a fort habilement distingué le laid comme un élément esthétique très-fréquent dans l'art comme dans la littérature. Il le signale dans une série de silhouettes littéraires très-finement découpées, et à la tête desquelles nous trouvons le fantastique prosateur Hoffmann à côté de Victor Hugo et d'Eugène Sue. Le grand mérite de M. Rosenkranz, c'est d'éviter, dans ses œuvres philosophiques, les sécheresses de l'abstraction pure, pour prendre part au mouvement littéraire général et se tenir toujours au courant des nouvelles manifestations de la pensée. C'est ce qui ressort de son fameux livre sur l'*Esthétique du laid*, où il a tout particulièrement caractérisé les libertés d'imagination de l'école romantique.

LAIDASSE s. f. (lè-da-se — rad. *laid*). Fam. Femme très-laide : *Une grosse* LAIDASSE.

LAIDE s. f. (lè-de). Anc. cout. Droit levé sur les marchandises vendues dans les marchés, dans les foires.

LAIDEMENT adv. (lè-de-man — rad. *laid*). D'une manière laide, déshonnête : *Il a battu* LAIDEMENT *sa femme.*

LAIDERON s. f. (lè-de-ron — rad. *laid*). Jeune fille, jeune femme laide : *Je vous avertis que Mlle Corneille est une* LAIDERON *extrêmement piquante.* (Volt.) ‖ S'emploie quelquefois au masculin : *Un* LAIDERON. ‖ On trouve également LAIDRON.

LAIDET (Joseph-Guillaume-Fortuné DE), général et député français, né à Sisteron en 1780, mort en 1854. Il partit comme volontaire en 1802, fit les campagnes de l'Empire, devint colonel en 1823, député des Basses-Alpes en 1827, et vota avec l'opposition. Nommé maréchal de camp après la révolution de juillet 1830, il se signala dans l'enlèvement des barricades du cloître Saint-Merri (juin 1832). Deux ans plus tard, il fut réélu député, et il siégea depuis ce moment sur les bancs de la gauche. Il devint questeur de la Chambre en 1836, lieutenant général en 1840, et fut mis à la retraite en 1845. Après les événements de 1848, les électeurs des Basses-Alpes l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. Laidet se prononça avec vigueur contre le gouvernement présidentiel, et fut un des représentants proscrits le 2 décembre 1851. Rentré six mois après, il vécut depuis dans la retraite.

LAIDEUR s. f. (lè-deur — rad. *laid*). Défaut de ce qui est laid : *Il y a des* LAIDEURS *qui ne sont pas désagréables.* (Acad.) *La* LAIDEUR *et la beauté dépendent du caprice et de l'imagination des hommes.* (Nicole.) *La prudence ne cache ni l'âge ni la* LAIDEUR. (La Bruy.) *La* LAIDEUR *est la meilleure gardienne d'une jeune fille, après sa vertu.* (Mme de Genlis.) *La* LAIDEUR *est une douleur qu'une femme conserve toute sa vie.* (Balz.)

> L'or, même à la *laideur*, donne un teint de beauté;
> Mais tout devient affreux avec la pauvreté.
>
> BOILEAU.

> L'attention, le goût, les soins, la propreté
> Donnent à la *laideur* les droits de la beauté.
>
> VOLTAIRE.

> La grâce, la beauté ne sont que d'un printemps;
> La *laideur* est solide et croît avec le temps!
>
> E. AUGIER.

— Fig. Défaut de ce qui déplaît comme contraire à l'honnêteté, aux bonnes mœurs : *La* LAIDEUR *d'une action. La* LAIDEUR *de l'âme naît souvent des conséquences de la laideur du visage.* (E. Sue.) *L'indigence ajoute également à la* LAIDEUR *du vice et à la beauté de la vertu.* (Petit-Senn.)

— **Encycl.** Un des personnages de la comédie de *Philiberte*, d'Emile Augier, demande :

> Qu'entend-on par *laideur*? Qu'entend-on par beauté?

Et son interlocuteur lui répond :

> Je ne me pique pas d'être un dictionnaire,
> Et j'entends ces deux mots dans leur sens ordinaire.

Leur sens ordinaire! C'est sortir d'embarras facilement. Mais nous, qui sommes un dictionnaire, force nous est bien de répondre d'une façon plus précise. Dire que, étant donnée la beauté, la *laideur* est le contraire, c'est absolument ne rien dire, car il resterait toujours à définir cette chose indéfinissable, la beauté. L'irrégularité des traits, le manque d'expression, la difformité des membres constituent des éléments de *laideur* chez les êtres animés; mais l'ensemble d'une physionomie peut être affreusement laid sans qu'il soit possible de déterminer quelle est la partie défectueuse. C'est en cela que la *laideur* peut, jusqu'à un certain point, être affaire de convention; l'obésité, qui, pour nous, est difforme, est recherchée comme une grâce par les Orientaux. Contentons-nous donc, sans trop approfondir ce sujet, de montrer ce qu'est la *laideur* dans ses manifestations, puisque nous ne pouvons guère décider quelle est son essence. Ici, la tâche devient moins ardue, car le laid, le commun et le trivial c'est ce que nous voyons tous les jours; la beauté, même imparfaite, n'est qu'une rare exception, et le beau idéal n'existe que dans les rêves des artistes.

Quand on prononce les mots de *laideur* et de beauté, on éveille aussitôt l'idée de la *laideur* et de la beauté chez la femme. La femme a, en effet, été créée pour plaire, et on ne peut lui faire une plus cruelle injure qu'en lui disant qu'elle est laide. On vint rapporter un jour au duc de Roquelaure que deux dames de la cour avaient pris querelle et s'étaient accablées d'injures. « Se sont-elles appelées laides? dit le duc. — Non, monseigneur. — Eh bien, je me charge de les réconcilier. »

Et d'abord, y a-t-il des femmes laides? On pourrait presque répondre que non. Il n'y a de laide que la femme qui ne sait pas plaire, et le nombre en est bien petit. « Il n'y a pas de belles prisons ni de laides amours, » dit un vieux proverbe français, et, comme le fait remarquer Eliante, dans le *Misanthrope :*

> L'amour, pour l'ordinaire, est peu fait à ces lois,
> Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix;
> Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
> Et, dans l'objet aimé, tout leur devient aimable.
> Ils comptent les défauts pour des perfections
> Et savent y donner de favorables noms.
> La pâle est au jasmin en blancheur comparable;
> La noire à faire peur, une brune adorable;
> La maigre a de la taille et de la liberté;
> La grasse est dans son port pleine de majesté;
> La malpropre, sur soi de peu d'attraits chargée,
> Est mise sous le nom de beauté négligée;
> La géante paraît une déesse aux yeux;
> La naine, un abrégé des merveilles des cieux.

Cet artifice des amants n'est pas nouveau, et les vers suivants de l'anthologie semblent avoir inspiré ceux de Molière : « Ma maîtresse est noire, mais le charbon aussi est noir, et quand il est enflammé il a la couleur de la rose; elle est maigre, je sentirai mon cœur plus près du sien. » Il y a même plus, c'est que ce sont les femmes laides qui savent le mieux plaire et qui souvent excitent les plus fortes passions, parce qu'elles s'en donnent la peine. Une belle femme se laisse adorer, et rebute souvent, par ses caprices, l'amant le plus tendre et le plus patient. Au contraire, il n'est pas de peines qu'une femme vieille ou laide ne se donne pour faire naître l'amour et pour le conserver une fois acquis. D'ailleurs, l'expression étant la première condition de la beauté, une figure, quelque tourmentée qu'elle soit, ne paraîtra jamais laide si elle exprime soit l'esprit, soit la bonté.

En Chine, en Turquie, dans tout l'Orient en général, la *laideur* féminine a moins d'importance que chez nous. Dans ces pays, les mariages se traitent par intermédiaire, et le mari lève pour la première fois le voile qui couvre le visage de sa future lorsque la cérémonie est terminée et que tout est devenu irrémédiable. S'il tombe sur une femme par trop laide, il en est quitte pour en prendre une autre, ou pour divorcer avec celle-là en payant sa dot, si ses moyens le lui permettent. D'ailleurs, il y a une compensation qu'il ne faut pas oublier : personne autre que lui ne verra sa femme, personne ne saura qu'elle est laide, et son amour-propre est intact. Voici une anecdote arabe que nos galants vieux et laids, qui cherchent de jeunes et jolies femmes, feraient bien de méditer. Un cheik âgé, laid et à barbe blanche, rencontra un jour une femme dont la tournure et la démarche, bien qu'elle fût entièrement voilée, attirèrent son attention. « Qui que tu sois, lui dit-il, si tu n'es pas mariée, je t'épouse en te donnant la dot que tu voudras, et si tu es mariée, que Dieu bénisse ta famille et ton mari à cause de toi. — Je ne suis pas mariée, lui dit-elle; mais je suis laide, mes cheveux sont tout blancs, et je pense que cela ne vous conviendra pas. — Assurément, » reprit le vieil Arabe sans balancer. Et il la quitta d'un pas pressé. Quand il fut un peu plus loin, la femme ainsi abandonnée le rappela et lui dit à l'oreille : « Je n'ai pas encore vingt ans, mes traits sont beaux et mes cheveux noirs comme l'aile du corbeau; mais j'ai voulu vous montrer ainsi que je n'aimais pas non plus ce que vous n'aimez pas vous-même. »

La *laideur*, chez l'homme, à moins d'être poussée à l'extrême, n'a pas grande importance; elle peut être, d'ailleurs, relevée par l'expression du visage. Ainsi, il y avait, à Rome, un buste d'Ésope contrefait, qu'on éprouvait un grand plaisir à contempler à cause de la finesse de la physionomie, heureusement exprimée par l'artiste. C'était aussi le cas de Villemain, dont les yeux spirituels et la bouche éloquente faisaient oublier la laideur très-prononcée. Parmi les personnages que leur laideur a rendus historiques, il faut citer Marguerite, comtesse de Tyrol, surnommée *Gueule de sac* (on peut voir son hideux portrait à la galerie de Versailles); Léonce Pilate, savant grec du XIVe siècle; Giotto Campagni, écrivain italien du XVe siècle; de La Tremouille, l'ami de Mme de Sévigné, qui raconte sur lui l'anecdote suivante : « Il regardait une fois une jeune personne dont il faisait l'amoureux, et tournait le dos à une autre, qui s'écria : « C'est à moi qu'il » veut plaire, assurément! » N'oublions pas le fameux Roquelaure : ce seigneur rencontre un jour un gentilhomme de province dans les allées de Versailles; il le pilote, le conseille, lui fait parler au roi et obtenir tout ce qu'il demandait, et comme Louis XIV s'étonnait de le voir se donner tant de mal pour un homme qui n'était ni son parent ni son ami : « Ah! sire, lui dit-il, je lui ai trop d'obligations pour n'être pas reconnaissant; c'est à lui que je dois de ne pas être l'homme le plus laid de votre royaume. » Cette grande *laideur* n'empêchait pas Roquelaure d'être fort renommé pour ses bonnes fortunes. Ensuite il faut citer la célèbre visionnaire Bourignon; Saint-Martin, littérateur bizarre du XVIIe siècle; Mlle de Scudéry, Danchet, Delille, Florian, Gibbon, Coffey; Boulanger, l'auteur de l'*Antiquité dévoilée;* Chauvelin, l'adversaire des jésuites; Grimod de La Reynière, Linguet, Danton, Mirabeau; Grani, historien et poëte piémontais; le comédien anglais Matthews, aussi laid que Lekain et aussi grand artiste que lui. La *laideur* de Pellisson était proverbiale, au point qu'une dame le pria de vouloir bien poser devant un peintre qu'elle avait chargé de représenter le diable. Comme on hésitait à proposer pour confesseur au duc de Bourgogne le jésuite Martineau, homme d'une figure repoussante : « Bah! dit le prince, rien ne saurait effrayer un homme qui a vu Pellisson. » Le moraliste Vauvenargues fut tellement défiguré par la petite vérole, qu'il n'osa rentrer dans le monde; c'est à sa retraite qu'on doit ses remarquables ouvrages. Le Lyonnais Deviriau devint si laid à la suite d'une maladie, qu'il n'osa plus rentrer en France et s'enfuit à Constantinople. Dans un cas semblable, le naturaliste prussien Hilsenberg alla jusqu'à Madagascar, et sa *laideur* était telle, qu'il effraya même les Malgaches. Becker, écrivain allemand et auteur du *Monde enchanté*, était d'une figure hideuse; Saint-Farian, plus connu sous le nom de Saint-Ange, et traducteur des *Métamorphoses* d'Ovide, était d'une laideur ridicule. Scarron termine dignement cette liste, et l'on sait le portrait qu'il a fait de lui-même.

LAIDIR v. n. ou intr. (lè-dir — rad. *laid*). Devenir laid :

> Je crains fort de vous voir comme un géant grandir,
> Et tout votre visage affreusement *laidir*.
>
> MOLIÈRE.

LAIDOLFE ou **LAIDULFE**, prince de Capoue et de Bénévent, qui vivait au Xe siècle. Il était un des fils de Landolfe, surnommé *Tête de Fer*. En 993, il fit assassiner son frère Landenolfe et lui succéda; mais, six ans plus tard, il fut lui-même dépouillé par l'empereur Othon. Il partit alors pour l'exil et mourut à une époque inconnue.

LAIE s. f. (lè — du bas bret. *lea* ou *leha*, même sens). Femelle du sanglier : *Prendre une* LAIE *avec ses marcassins. Lancer les chiens après une* LAIE.

> Voyez-vous à vos pieds fouir incessamment
> Cette maudite *laie* et creuser une mine?
> C'est pour déraciner le chêne, assurément,
> Et de nos nourrissons attirer la ruine.
>
> LA FONTAINE.

LAIE s. f. (lè — du bas latin *leia*, *lia*, *laia*, *leda*, *lada*, que Du Cange rapporte à l'adjectif latin *lata*, *lata via*, voie large, mais qui provient plutôt du germanique, ancien scandinave *leid*, anglo-saxon *laid*, flamand *leyde*, passage, voie, peut-être de la même origine que le sanscrit *rathya*, grande route, route carrossable, de *ratha*, char, irlandais *raite*, routes, chemins, erse *rathad*, kymrique *rhawd*, *rhâd*, même sens). Route étroite, percée dans une forêt : *Faire, ouvrir, tracer une* LAIE. *Il est permis aux arpenteurs de faire des* LAIES *de trois pieds pour porter leur chaîne, quand ils en ont besoin pour arpenter ou pour marquer les coupes.* (Ordonn. de 1669.) ‖ On dit aujourd'hui LIGNE.

— A signifié Partie d'un bois, d'une forêt, d'où est venu le nom de Saint-Germain-en-Laie : *Le cerf entra et disparut dans la* LAIE.

— Techn. Marteau dentelé des tailleurs de de pierre. ‖ Trace que ce marteau laisse sur la pierre. ‖ Boîte qui renferme les soupapes de l'orgue. ‖ Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile que l'on veut soumettre à une forte pression.

LAIGLE, ville de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Mortagne, près d'une belle forêt, sur la Rille; pop. aggl., 4,534 hab. — pop. tot., 5,285 hab. Tribunal de commerce; chambre consultative des arts et manufactures. Nombreuses fabriques d'épingles, d'aiguilles, d'agrafes, anneaux de cuivre, pointes, cordes d'instruments, lacets, corsets et gants; tréfilerie de fer et de laiton, quincaillerie, laminoirs, verrerie. Cette ville, en général bien bâtie, doit sa prospérité toujours croissante à ses nombreuses et importantes fabriques qui occupent un nombre considérable d'ouvriers. La légende explique en ces termes la dénomination de la ville. Fulbert de Beine, en faisant bâtir une forteresse, vers le commencement du XIe siècle, trouva un nid d'aiglons dans un chêne; il considéra cette découverte comme d'un heureux présage et donna à sa forteresse le nom de Laigle, nom qui resta à la ville. Guillaume le Conquérant se plut à accroître les possessions des seigneurs de Laigle, dont l'un s'était fait tuer à Hastings en combattant à ses côtés; aussi formait-elle une petite ville de quelque importance dès 1563, époque à laquelle les protestants s'en rendirent maîtres. « En 1830, dit M. de La Sicotière, Charles X s'arrêta une nuit à Laigle avec ses gardes du corps fidèles, et l'on montra longtemps, sur une petite promenade, l'écorce des arbres rongée par leurs chevaux. »

Laigle renferme trois monuments intéressants : le château, l'église Saint-Martin et l'église Saint-Jean.

Le château, bâti en brique dans le style du XVIIe siècle, présente une double façade au S. et à l'E., des pavillons saillants, de belles écuries, trois rangs de terrasses descendant jusqu'à la Rille, des jardins bien dessinés et une magnifique avenue de tilleuls séculaires. L'église Saint-Martin est surmontée d'un beau clocher du XVe siècle, remarquable par son ornementation en pinacles sculptés, culs-de-lampe, dais, dentelles et statues. L'intérieur est orné de clefs de voûte délicatement sculptées et de verrières dont les plus intéressantes figurent : le *Miracle de saint Nicolas*, la *Prédication de saint Jean dans le désert*, la *Descente de Croix*, la *Légende de saint Hubert*, le *Crucifiement* et le *Sacrifice d'Abraham*. L'église Saint-Jean, dont le clocher est orné de statues et de sculptures, renferme des panneaux admirablement sculptés, et un beau retable en bois composé de quatre colonnes corinthiennes. Nous signalerons encore : des maisons en bois très-anciennes; des débris de casemates, de souterrains et de fortifications détruites; l'hôtel de ville; l'hospice; le champ de foire, et les belles promenades qui s'étendent sur les bords de la Rille. Les environs de Laigle sont parsemés d'usines importantes.

LAIGNEL (Jean-Baptiste-Jacques), avocat, né au Havre en 1741, mort en 1806. Il fut longtemps maire de sa ville natale. Comme écrivain, on lui doit quelques publications d'un intérêt tout local, des poésies, et surtout : l'*Ordre social propre à tout gouvernement quel qu'il soit, monarchique ou républicain*, distribué en neuf législations (1795, in-4o), et le *Comice patriotique et universel* (1795, in-4o). — Son fils, Jean-Patrice-Gaspard LAIGNEL, capitaine de vaisseau, et auteur de nombreux opuscules sur la marine, né au Havre en 1769, mort en 1856, fut rédacteur principal des *Archives navales* (1818). Il embrassa, avec une courageuse persévérance, la défense des officiers et des marins dont les services étaient mis en oubli (1815-1830), et souvent ses efforts furent couronnés de succès.

LAIGNELOT (Joseph-François), auteur dramatique et conventionnel français, né à Versailles en 1752, mort à Paris en 1829. Il commença à se faire connaître par une bonne tragédie, *Agis et Cléomène*, représentée au théâtre de Versailles, en 1779, et au Théâtre-Français en 1782. Dix ans plus tard, il fit jouer, mais avec peu de succès, une autre tragédie, *Rienzi*, sur le théâtre de la Nation. A cette époque, Laignelot, qui avait adopté avec chaleur les idées de la Révolution, fut élu député à la Convention par la ville de Paris. Il vota pour la mort sans sursis lors du procès de Louis XVI, siégea sur les bancs de la Montagne, reçut, en 1793, une mission dans les départements de l'Ouest, et s'associa aux actes de violence de son collègue Lequinio. Toutefois, de retour à Paris après le 9 thermidor, il dénonça à la Convention les excès de Carrier, devint membre du comité de sûreté générale, fit un rapport pour la suppression du club des Jacobins, fut incarcéré après les journées de Prairial (1795), et recouvra peu après la liberté. Lors de la conspiration de Babeuf (1796), Laignelot fut impliqué dans le procès qui suivit cette affaire, mais acquitté. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite, uniquement occupé de la culture des lettres. Il a laissé deux tragédies inédites, *Caton* et *Jean Sforce*.

LAIGNES, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. O. de Châtillon, à la source de la petite rivière de même nom; pop. aggl., 1,312 hab. — pop. tot., 1,380 hab. Fabrication de toiles; moulins à farine et à tan; tuilerie, boissellerie, chapellerie; filature de laine. Eglise du XIIe siècle.

LAIGUE (DE) en latin **De Aqua**, nom d'une ancienne famille française, établie en Provence et en Berry. Ses membres les plus connus sont les suivants : — Philibert DE LAIGUE, dit *le Magnifique*. Il fut premier chambellan du roi René, comte de Provence, et fut employé par ce prince et par son fils Jean d'Anjou, duc de Calabre, à plusieurs missions importantes. En 1480, il devint grand sénéchal de Yolande, fille de René et duchesse de Lorraine et de Bar. — Etienne DE LAIGUE, sieur DE BEAUVAIS, en Berry, mort en 1537. Il était premier gentilhomme de la chambre de François Ier, qui le choisit pour son ambassadeur près des cours d'Allemagne. Ce fut surtout à son mérite littéraire et scientifique qu'il dut la faveur du roi, et Montaigne le range parmi ces nobles qui, excités par l'exemple de François Ier, « semblent avoir chassé l'ignorance, qui s'était cantonnée par tous les coins du royaume. » De Laigue s'adonna surtout à l'étude de l'histoire naturelle, science dont on ne s'occupait guère à cette époque. On a de lui : *Stephani Aquæi Bituricensis in omnes Plinii naturalis historiæ libros commentarii* (Paris, 1530); *Traité singulier des tortues, escargotz, grenouilles et artichaux* (Paris, 1530); les *Commentaires de Jules César, de la guerre des Romains et autres expéditions par lui faites ès Gaules et en Afrique* (Paris, 1531, in-fol.). — Antoine DE LAIGUE, baron D'ORAISON, petit-fils de Philibert. Il se distingua, en 1562, à la bataille de Dreux, où il sauva la vie au connétable de Montmorency, et, en 1569, à la journée de Moncontour. — François DE LAIGUE, mort en 1596. Il fut créé, en 1588, marquis D'ORAISON, par Henri III, et fut ensuite l'un des serviteurs les plus fidèles de Henri IV. Il eut une grande part à la victoire remportée à Vinon sur le duc de Savoie, en 1591, soumit ensuite au roi plusieurs places fortes du midi de la France, et délivra Marseille du parti espagnol qui dominait dans cette ville. — Geoffroi, marquis DE LAIGUE, né en 1614, mort en 1674. Il devint capitaine des gardes du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et fut promu, en 1644, maréchal de camp pour sa brillante conduite au siége de Gravelines, où il monta le premier à la brèche. Il se signala encore, en 1648, à la bataille de Lens, sous les ordres de Condé, et entra, peu après, dans le parti de la Fronde, dont il fut l'un des chefs avec le duc de Noirmoutiers et Louis de La Trémoille. Il fit sa soumission après le traité de paix de 1649. — Antoine-Louis DE LAIGUE, né en 1765, mort après la Restauration. Il fut, pendant longtemps, chef des archives au ministère de la justice. On a de lui : les *Familles françaises considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires* ou *Recherches historiques sur l'origine de la noblesse, les divers moyens dont elle pouvait être acquise en France, l'institution des majorats, l'établissement des ordres de chevalerie, etc.* (Paris, 1815, in-4o).

LAILLY, bourg et comm. de France (Loiret), cant. de Beaugency, arrond. et à 24 kilom. S.-O. d'Orléans, dans la vallée de la Loire, sur la rive gauche du fleuve; pop. aggl., 1703 hab. — pop. tot., 2,052 hab. D'importants travaux ont été exécutés sur le territoire de cette commune pour maintenir la Loire dans un lit artificiel.

LAIMODON s. m. (lè-mo-don — du gr. *laimos*, gosier; *odous*, dent). Ornith. Syn. de POGONIAS.

LAINAGE s. m. (lè-na-je — rad. *laine*). Toison des moutons : *Le* LAINAGE *d'un bélier, d'un mouton, d'une brebis. Des mérinos d'un beau* LAINAGE.

— Etoffes, marchandises de laine : *L'industrie, le commerce des* LAINAGES.

— Opération à laquelle on soumet les draps pour en faire ressortir le poil : *Le* LAINAGE *est une sorte de cardage qu'on donne au drap alternativement avec le tondage.* (Falcot.) *C'est par le* LAINAGE *que toute la superficie du tissu se trouve garnie de tous les poils inutiles au corps de l'étoffe, et, par suite d'apprêts subséquents, la surface adoptée pour l'endroit acquiert graduellement toute la perfection dont ce côté est susceptible.* (Falcot.)

— Anc. cout. Droit de dîme qui était dû en quelques pays sur la tonte des bêtes à laine.

LAINATI (Marc), peintre italien, né à Plaisance, mort à Capri. Il vivait au XVIIIe siècle. Ce fut sous la direction du peintre français La Forest qu'il apprit l'art de peindre. Il a exécuté un assez grand nombre de tableaux qui se ressentent du mauvais goût du temps. Les principaux, qu'on voit à Capri, sont : *Saint Amabon;* les *Sept fondateurs de l'ordre des servites; Sainte Lucie* et *Plusieurs martyrs franciscains*.

LAINCEL (Louis-Elzéar DE), littérateur français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1818. Il fut particulièrement occupé de l'histoire et de la poésie de la Provence. Indépendamment de brochures politiques et de nombreux articles insérés dans divers journaux, on a de lui des poésies et des études intéressantes au point de vue critique. Nous citerons : *Essai de critique en province* (1861, in-18); *Page d'un album* (1862, in-18), recueil de vers; *Des troubadours aux félibres* (1862, in-18), études sur la poésie provençale; *Terreur rouge et Terreur blanche* (1864, in-18); *Voyages humoristiques dans le Midi* (1869, in-18), études littéraires et historiques, etc.

LAINE s. f. (lè-ne — du lat. *lana*, même sens. V. l'étym. à la partie encycl.). Poil épais, doux et frisé de quelques animaux, et particulièrement du mouton : LAINE *blanche.* LAINE *noire. Une pelote, un écheveau de* LAINE. *Un gilet, une camisole de* LAINE. *Des bas de* LAINE. *Filer de la* LAINE. *Un cardeur de* LAINE. *La brebis des pays chauds, la brebis des pays froids, la brebis sauvage n'ont point de* LAINE, *mais du poil.* (Buff.)

> Et tandis qu'au fuseau la *laine* obéissante
> Suit une main légère, une main plus pesante
> Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit,
>
> L. RACINE.

— Vêtement fait de laine : *Porter de la* LAINE. *La* LAINE, *grâce aux machines, a descendu partout au peuple, et le réchauffe.* (Michelet.)

— Par anal. Cheveux épais et crépus des nègres.

— *Bêtes à laine*, Agneaux, moutons et brebis : *Ce fermier a deux troupeaux de* BÊTES À LAINE. (Acad.)

— *Tireur de laine*, Nom que l'on donnait autrefois à certains filous qui, la nuit, volaient le manteau des passants. ‖ On les appelait aussi *tire-laine*.

— *Jambes de laine*, Jambes faibles, qui ne peuvent supporter le corps.

— Loc. prov. *Se laisser manger la laine sur le dos*, Supporter des injures sans résistance : *Je comprends maintenant pourquoi mon père avait toujours quelque procès : c'était pour ne pas se laisser* MANGER LA LAINE SUR LE DOS. (P.-L. Courier.)

> Je suis mouton, et pour toute la vie;
> Mais d'un habit de loup je m'affuble à propos,
> Pour ôter aux méchants l'envie
> De venir me *manger la laine sur le dos*.
>
> LEBRUN.

— Comm. *Laine basse* ou *basse laine*, Laine la plus courte et la plus fine, qui provient du collet de l'animal. ‖ *Laine mère* ou *laine prime*, Celle du dos et du cou. ‖ *Laine seconde*, Celle des flancs. ‖ *Laine tierce*, Celle de la gorge et du ventre. ‖ *Laine cuisse*, Celle que l'on coupe entre les cuisses de l'animal. ‖ *Laine pailleuse*, Laine chargée de débris de végétaux, et qu'il est très-difficile de nettoyer. ‖ *Laine morte*, Celle qu'on prend sur l'animal après sa mort. ‖ *Laine crue*, Celle qui n'est point apprêtée. ‖ *Laine en suint* ou *laine grasse*, Laine qui n'a point été lavée. ‖ *Laine cavalière*, Laine d'Espagne bien triée et non mélangée. ‖ *Laine pelade* ou *laine avalie*, Celle que les mégissiers et les chamoiseurs détachent des peaux. ‖ *Laine riflard*, La plus longue laine des peaux non apprêtées. ‖ ‖ *Laine pignon*, Reste de la laine peignée. ‖ *Laine de chevron*, Sorte de laine noire qu'on tire du Levant. ‖ *Laine d'autruche*, Substance qui sert à faire les lisières des draps noirs les plus fins, et qu'on appelle aussi *poil d'autruche* et *laine-ploc*. ‖ *Laine de Moscou* ou *de Moscovie*, Duvet très-fin que l'on tire de la peau des castors. ‖ *Laine de bois*, *laine végétale* ou *laine des forêts*, Matière textile que l'on fabrique depuis quelques années avec les feuilles du pin maritime.

— Techn. Banc peu épais de sulfate de chaux en cristaux allongés, dans les carrières de plâtre. ‖ *Demi-laine*, Fer mi-plat en bande, qui sert à ferrer les seuils et les bornes.

— Anc. chim. *Laine de fer*, Oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. ‖ *Laine philosophique*, Oxyde de zinc sublimé en flocons. On le nomme aussi POMPHOLIX.

— Bot. Poils longs, fins et entre-croisés de certaines plantes composées.

— Minér. *Laine de la salamandre*, Un des noms vulgaires de l'amiante.

— **Syn. Laine, toison.** La *laine* est le poil du mouton et de quelques autres animaux, considéré par rapport à l'usage que l'homme peut en faire; la *toison* est le même poil, considéré comme couvrant le corps de l'animal, et ayant besoin d'être tondu pour devenir un objet de commerce ou d'industrie. On peut dire encore que *toison* est plus pittoresque, moins vulgaire, d'où il résulte qu'il est plus souvent employé dans un sens figuré : *Que venez-vous chercher dans l'Eglise, ministre de Dieu? La* TOISON *du bercail ou le salut des brebis?* (Massill.)

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *lana*, grec *lênos*, *lanos*. Il est assez difficile d'en separer le grec *lachnos*, *lachnê*, duvet, et Pictet croit y voir un dérivé de *lanchanô*, de *lachô*, acquérir, gagner, posséder, de sorte que la laine serait désignée comme le gain, le produit obtenu du mouton. L'ancien irlandais *finda*, laine, fourrure, rappelle de même la racine sanscrite *vind*, acquérir, obtenir. Cependant, on peut considérer aussi le grec *lênos* et le latin *lana* comme contractés d'une forme *lavana*. Le sanscrit *lava* désigne pareillement la laine tondue. De là *lôman* et *rôman*, laine et poil en général, *lômaça* et *romaça*, laineux, poilu, bélier. Les deux formes se rencontrent également mêlées, et aussi avec d'autres suffixes, dans les noms de la laine, de la toison, de la chevelure, etc. Au sanscrit *lava* correspond l'anglo-saxon *lac*, chevelure, scandinave *lâ*, cheveux, *lô*, toison, tandis que le scandinave *râ*, toison, *rya*, dépouiller, *rûdr*, dépouillé, se lient à la racine *rû*. Les formes analogues à *lôman* et à *rôman* se montrent dans le persan *rûm*, chevelure, l'irlandais *low*, dépouillé, tondu, kymrique *llwm*, d'où en irlandais *lomar*, *lumar*, toison. Le suffixe *man* reparaît alors dans *lumain*, erse *luman*, manteau, primitivement toison, où *m* cependant devrait être aspiré, et l'ancien irlandais *ruæmnæ*, sorte d'étoffe, se rattache sans doute au sanscrit *rôman;* comparez *rahasraroman*, sorte d'étoffe velue, littéralement qui a mille poils.

— Econ. rur. et comm. Les filaments de *laine* vus au microscope, avec un grossissement de 400 fois, offrent l'apparence de cylindres dont la surface est recouverte d'écailles disposées en recouvrement de bas en haut et légèrement courbées en dehors. On y remarque aussi des stries très-fines, parallèles à l'axe, et quelquefois une ligne obscure à l'intérieur, dénotant un canal central rempli d'air ou d'un liquide plus ou moins coloré. La fibre, telle qu'elle est produite par l'animal, renferme un grand nombre de matières étrangères, connues sous le nom de suint. Voici, suivant M. Chevreul, la composition de la *laine* mérinos, desséchée à 100° :

Matières terreuses qui se déposent dans l'eau de lavage.	26,06
Suint soluble dans l'eau froide. . . .	32,74
Graisses neutres.	8,57
Matières terreuses détachées après l'élimination des graisses.	1,40
Fibre textile.	31,23
	100,00

Suivant M. Maumené, le suint n'est pas alcalin, attendu que la potasse qui s'y trouve en grande quantité est neutralisée par un acide organique spécial. MM. Maumené et Rogelet ont eu la pensée d'extraire industriellement la potasse du suint. On fait pour cela un lavage à froid; on obtient ainsi un sirop très-concentré, qu'on caramélise, et on calcine le résidu. En traitant ensuite par l'eau ce charbon très-alcalin, on sépare du carbonate de potasse ne renfermant que quelques centièmes de chlorure et de sulfate de potasse sans trace de soude. Le suint provenant du lessivage de 1,000 kilog. de *laine* fournit au moins 75 kilog. de potasse plus pure que toutes les potasses du commerce.

Le suint paraît influer sur la force du brin de *laine;* ainsi les *laines* sèches ont généralement moins de nerf que les *laines* chargées de suint, comme on le voit par la *laine* des mérinos. On admet que la *laine* mère des mérinos perd à peu près 45 à 50 pour 100 par le lavage à dos, et l'agnelin 35 à 40. La *laine*, ainsi dessuintée, perd encore par le lavage à fond 20 à 25 pour 100.

La fibre, débarrassée, par l'eau, l'alcool et l'éther, des substances étrangères, offre la composition et les propriétés générales de l'épidermose. Elle laisse de 0,3 à 0,5 pour 100 de cendres, formées de phosphates de chaux et de magnésie, de sulfate et de carbonate de chaux, de silice, de peroxyde de fer. La présence du soufre dans la *laine* joue un rôle important. M. Chevreul l'élimine, pour la plus grande partie, en immergeant la *laine* dans un lait de chaux, et ensuite dans un bain d'acide chlorhydrique faible. La *laine* répand, en se décomposant par la chaleur, une odeur de corne brûlée très-sensible. Elle est très-hygrométrique et perd dans le vide sec 7,75 pour 100 d'eau. Le chlore et les hypochlorites l'altèrent en la colorant en jaune. L'acide nitrique, même étendu, la colore en jaune intense. Les lessives caustiques la désagrégent et la dissolvent. L'action dissolvante des alcalis sur la *laine* sert avec succès pour distinguer ses filaments de ceux du coton, du chanvre et du lin; pour reconnaître la présence du coton dans une étoffe de *laine*, il suffit de la faire bouillir pendant une heure ou deux dans une dissolution de soude caustique à 8°. Le coton résiste seul à cette opération. Pour effectuer industriellement la séparation de la *laine* d'avec le coton, on amène les vieux chiffons à l'état de filaments, qu'on soumet à l'action de l'acide chlorhydrique étendu d'eau bouillante; la *laine* n'est pas sensiblement attaquée, tandis que le coton est désagrégé, et se sépare mécaniquement, soit par l'agitation dans l'eau, soit par le battage à sec.

La première chose à considérer dans la *laine* est l'épaisseur ou le diamètre du brin. La *laine* extrafine a de 1/50 à 1/60 de millimètre de diamètre, est disposée en mèches moelleuses très-douces, mais courtes; le nombre des ondulations varie de 28 à 38, dans une longueur de $0^m,027$. La *laine* fine a un diamètre de 1/40 à 1/50 de millimètre. Le nombre des ondulations est de 24 à 27 par $0^m,027$. Ces deux classes comprennent la *laine* des moutons mérinos. La *laine* intermédiaire, produite par les croisés mérinos, a de 1/30 à 1/40 de millimètre de diamètre. Les mèches ont de $0^m,06$ à $0^m,12$ de longueur; les brins ne présentent pas la même égalité de caractères que dans les deux premières classes. La *laine* commune, produite par nos anciennes races de moutons, se distingue par un aspect général lisse ou crépu. Sa longueur réelle varie de $0^m,8$ à $0^m,12$; celle qui est la plus lisse est aussi la plus longue. Dans la *laine* grosse ou jarre, le brin ressemble à un gros poil sans élasticité, ayant de 1/10 à 1/20 de millimètre de diamètre.

Un point important aussi à étudier, c'est la forme du brin. La *laine* est dite lisse, si le brin est droit et la mèche à surface unie; frisée, si le brin forme des angles nombreux et rapprochés; ondulée, s'il présente des flexuosités, des ondulations; vrillée, si la mèche est disposée en tire-bouchon. Dans la longueur du brin, il faut distinguer la longueur apparente de la longueur réelle; celle-ci est la longueur qu'acquiert le brin quand il est tendu de manière à ne plus former ni vrilles ni ondulations; la première est celle qu'il présente sous son caractère naturel; dans la pratique, on ne tient compte que de la longueur apparente, et l'on appelle *laines* courtes les *laines* d'un an de pousse, dont les mèches ne dépassent pas $0^m,06$ ou $0^m,07$. Il a été reconnu que la forme du brin est modifiée par la configuration du pore qui lui sert de filière, d'où il résulte que les circonstances de nourriture et de climat peuvent influer sur la qualité de la *laine*. Lorsque les moutons ne sont ni trop gras ni trop maigres, que la peau est moite et le suint abondant, la *laine* est souple; elle est roide quand les animaux ont une couche épaisse de graisse, quand ils sont mal nourris ou malades, quand ils ont été exposés à la poussière, qu'ils ont parqué sur des terres meubles ou couché dans des étables mal tenues. Plus la peau est épaisse, plus les bulbes sont volumineux et la *laine* grosse. On peut dire que le degré de finesse du brin est en raison inverse de l'épaisseur de la peau. Une *laine* est dite souple et moelleuse quand elle subit et conserve, sans la moindre résistance, toutes les directions qui lui sont imprimées. On dit que la *laine* est forte, qu'elle est nerveuse, qu'elle a du nerf, quand elle résiste à l'effort qui tend à la rompre, qualité en général très-développée dans les *laines* françaises. Indépendamment de la ténacité qu'il oppose à la traction, le brin de *laine* jouit en outre d'une extensibilité et d'une élasticité qui varient suivant la forme. Les *laines* lisses et droites sont, toutes choses égales d'ailleurs, moins extensibles et moins élastiques que celles qui sont frisées ou ondulées, ou en zigzags. Le brin de *laine* est par lui-même blanc, ou noir, ou roux; ces deux dernières couleurs sont en général peu estimées. Les *laines*, dites blanches, présentent d'ailleurs des nuances variées, tantôt d'un jaune d'ocre ou roussâtre, tantôt d'un jaune vif ou blanchâtre, tantôt enfin d'un blanc mat; cette dernière teinte est la plus estimée; mais la *laine* rousse présente le même aspect après le lavage. Plus le brin de *laine* est fin, souple, tenace, élastique, plus l'étoffe est forte et moelleuse; plus il est doux et fin, plus l'étoffe est moelleuse, serrée et en même temps souple, imperméable, propre à préserver du froid et de l'humidité. Les qualités de la *laine* tiennent surtout à la race; elles peuvent être améliorées par le croisement et facilement conservées ensuite par la sélection et quelques soins d'entretien.

Du reste, les qualités de la *laine* ne varient pas seulement suivant la race qui l'a produite; elles changent encore, dans la même race, suivant les climats, la nourriture, et, dans le même individu, suivant qu'on la prend dans telle ou telle partie de son corps. Weckerlin a parfaitement étudié les variétés que présentent, sous le rapport de la qualité, les diverses parties de la toison. Nous ne saurions mieux faire que de lui emprunter les considérations qu'il a présentées sur ce sujet. « Sur les épaules, dit-il, et sur toute la partie du tronc située derrière les épaules, jusqu'à la croupe (à l'exception d'une ligne étroite le long de l'épine dorsale), sur les côtés et les flancs, et en dessous, du côté du ventre, se trouve constamment la *laine* la meilleure sous tous les rapports. Par conséquent, plus la ligne qui forme la limite de ces parties est reculée vers la croupe, plus est grande la valeur de l'animal. Aux deux faces latérales du cou, la *laine* diffère notablement de celle des flancs. Les mèches sont presque toujours un peu plus hautes. La *laine* du ventre ne le cède ordinairement pas en finesse à la précédente; mais ses mèches sont serrées, feutrées, courtes, par suite de la compression qu'elles subissent quand l'animal est couché et de l'humidité qui s'y attache dans ces conditions. A sa partie inférieure, elle est jaune, rude et très-lâche; aussi a-t-elle moins de valeur; elle ne prend pas toutes les teintes, et, quand on l'assortit, elle est ordinairement classée parmi les morceaux jaunes. C'est au ventre presque toujours que la *laine* est le moins bien fournie, et il n'est pas rare d'y voir des places vides, principalement après les membres antérieurs. Plus la *laine* est abondante et longue à cette partie, et plus la mèche y est tassée (en supposant, bien entendu, que les autres qualités existent), plus aussi l'animal a de valeur. Sur la ligne qui suit l'épine dorsale, sur la croupe et la partie supérieure des cuisses, la régularité de la mèche et l'uniformité du brin diminuent. Il est rare que la *laine* du dos possède la mollesse et le moelleux de celle des côtés. Les mèches sont moins souvent fermées, par suite de l'influence qu'exercent, sur cette partie surtout, les circonstances extérieures, comme la pluie, le vent, etc. Quand la toison est peu garnie, la séparation des mèches est aussi plus sensible sur le dos que sur les autres parties. Les parties inférieure et supérieure du cou, la nuque, le garrot, la base de la queue, la partie inférieure des cuisses, présentent aussi des différences. La *laine* du cou est très-souvent longue, molle et pendante, au lieu d'être courte et nerveuse. Quand il existe quelques replis ou fanons, et que la *laine* n'y est pas beaucoup plus grossière, on ne doit pas trop s'en préoccuper; mais, quand ces fanons sont garnis d'une *laine* tout à fait mauvaise, il y a lieu d'y apporter une grande attention, car ce défaut se communiquerait à la longue à toute la toison, chez les descendants. Les animaux à *laine* épaisse sont plus exposés que les autres à cette imperfection. Autour du cou, de la nuque, et à la gorge, on trouve quelquefois, chez les animaux de race fine, des raies couvertes d'une *laine* rude, dont les mèches ont une mauvaise structure. Cette rudesse provient de ce que la peau, en se lissant, se durcit. Elle indique qu'on ne doit poursuivre la richesse de la *laine* qu'avec beaucoup de prudence. Dans la région de la queue, la finesse décroît; la plupart du temps la mèche n'en est pas normale : elle est lâche et pointue. La *laine* du garrot présente de l'analogie avec la précédente. Elle est souvent feutrée. Les animaux perfectionnés, dont la *laine* sur le garrot est normale et fine, comme sur les parties environnantes, et dont les mèches sont bien fermées, ont beaucoup de valeur. A la nuque, la *laine* est ordinairement plus étendue. Aux cuisses, elle perd un peu de sa qualité, même chez les animaux les plus perfectionnés et les plus estimés. Elle est, comme celle qui se trouve à la base de la queue, la pierre de touche de l'homogénéité. Sur la tête, le front, la gorge, le fanon, la partie antérieure de la poitrine, la queue et le bord externe des cuisses, la *laine*, en général, est plus rude et plus dure; ses ondulations y sont larges et ses mèches présentent une grande régularité. Une tête bien garnie est précieuse comme indice de la puissance de production de la *laine*. Des têtes plus ou moins chauves indiquent au contraire des animaux peu propres à produire une *laine* abondante. A la gorge, au fanon et au poitrail, la mèche est lâche, pendante, rude à son extrémité, parfois entremêlée de poils. Lorsque, dans le milieu de la gorge, on observe sur la *laine* une raie lustrée, chez un bélier reproducteur, cet animal perd beaucoup de sa valeur. Du reste, il est très-rare que la *laine* de ces parties soit entièrement normale. Le bord externe de la cuisse donne la plupart du temps la *laine* de la dernière qualité. Celle de l'extrémité des membres est plus estimée; on la range le plus souvent parmi les *laines* d'abat. Il est important que les variations dans la finesse de la *laine* des diverses parties suivent l'ordre qui vient d'être indiqué. Quand, par exemple, la *laine* de la partie postérieure de la tête est plus fine que celle des côtés, c'est un indice que la race n'est pas encore bien constituée, et qu'il y a lieu de redouter les cas d'atavisme. » Une remarque importante est à faire ici : quand on recueille des échantillons pour les juger, il faut les couper soigneusement et bien se garder de les arracher, car, autrement, on s'exposerait à changer profondément la conformation entière de la *laine*. Dans le commerce, on distingue les *laines* qui proviennent de la tonte des animaux vivants, de celles qu'on recueille sur les bêtes mortes; les premières sont appelées *laines* de toison, les secondes *laines* mortes. Les *laines* de toison se subdivisent en trois classes : les *laines* en suint, c'est-à-dire telles qu'on les récolte sur le dos de l'animal, sans aucun lavage préalable; les *laines* lavées à dos, c'est-à-dire qui ont subi un lavage avant la tonte; les *laines* lavées, dites *laines* blanches, qui sont le produit du lavage des *laines* en suint. Les *laines* mortes, ou pelures, sont détachées des peaux par le moyen de la chaux; elles sont rudes et faibles.

Les *laines* des moutons malades ne prennent que très-imparfaitement la teinture. Rose rapporte qu'ayant fait tondre, à Rambouillet, un mouton bien portant, un mouton malade et un mouton mort de maladie, tous trois de la race des mérinos espagnols, et du même âge, il en fit laver et filer les toisons séparément, et mettre les fils en écheveaux. Il donna ensuite les écheveaux au directeur des Gobelins, qui en fit teindre un de chaque espèce en bleu, en rouge et en jaune. On reconnut alors que ces couleurs étaient vives dans les écheveaux de *laine* du mouton bien portant, faibles dans ceux de la *laine* du mouton malade, et ternes dans ceux de la *laine* du mouton mort. Il est donc important pour les manufacturiers, qui tiennent à avoir des étoffes d'une teinte exactement semblable, de faire en sorte que les *laines* qu'ils achètent ne contiennent pas de mélange de ces toisons de qualités différentes.

Mais la qualité des *laines* résulte avant tout de la provenance et de la race. Parmi les races anglaises, les belles *laines* sont rares, parce qu'on s'attache surtout, dans ce pays, à la production de la viande. La race dishley porte une *laine* longue et rude, formant des mèches pendantes et pointues, à structure peu serrée. La race new-kent a, comme la précédente, une toison à *laine* longue et droite, mais plus lourde et plus douce. Le cotteswold, avant son perfectionnement, était réputé pour la finesse et la blancheur de sa *laine*. Ces qualités lui ont été conservées, mais seulement dans une certaine mesure compatible avec l'aptitude à la précocité et au grand développement du corps, qui distingue actuellement le mouton cotteswold. La *laine* du southdown est de longueur moyenne, à mèches carrées, ou plutôt ayant cette forme élargie au sommet qui donne des toisons fermées, mais seulement tassées en apparence, et que l'on appelle creuses. Le brin est frisé, mais gros et rude. C'est le dernier degré des *laines* courtes communes. Aussi les toisons sont-elles légères par rapport au volume du corps. Chaque animal n'en dépouille pas plus de 3 livres à 3 livres et demie par le lavage à froid. Tout autre est le caractère de la race mérine. Celle-ci est évidemment destinée avant tout à la production de la *laine;* c'est là sa destination essentielle depuis le temps des Romains et aussi haut que l'on puisse remonter dans l'histoire de la péninsule ibérique. Il y a deux mille ans, les *laines* de l'Andalousie avaient une réputation qui s'étendait jusqu'aux limites du monde connu. La *laine* du mouton mérinos espagnol, qui s'étend sur la tête jusqu'au-dessus des yeux, est courte, frisée, fine et élastique. La toison, fortement chargée de suint, est peu homogène et contient une forte proportion de jarre, surtout vers les régions où la peau présente ses replis. Transporté en Saxe vers 1765, le mérinos y a atteint sa plus grande perfection comme producteur de *laine*. La *laine* de Saxe, connue aussi sous le nom de *laine* électorale, du nom de l'électeur de Saxe, qui le premier s'est occupé de former un troupeau de mérinos dans ce pays, jouit de nos jours d'une renommée universelle, qu'elle mérite par sa finesse, son homogénéité et son moelleux. La toison pèse après le lavage de 2 à 3 livres. Introduite en France, la race mérine y a formé des sous-races dont les toisons rivalisent aujourd'hui avec celles de Saxe. Nous citerons en particulier celles de Naz, de Rambouillet, de Mauchamp, qui ont conservé pur le type primitif. On a aussi fait des croisements dans lesquels la race mérine a été employée avec succès pour améliorer les races indigènes communes. Ces croisements ont à leur tour produit d'autres sous-races, parmi lesquelles nous signalerons celles de la Beauce, de la Brie, du Soissonnais, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Provence, du Roussillon, des Corbières, de l'Ariége, du Lauraguais, du Larzac. Dans le reste de la France, nous n'avons guère encore que des races communes, donnant une *laine* grossière et peu abondante.

La tonte s'effectue de différentes manières suivant les habitudes du commerce des *laines*, qui ont dû nécessairement s'imposer à la pratique des éducateurs de moutons. Les toisons peuvent être livrées au commerce telles quelles, c'est-à-dire en suint, ou bien ayant subi préalablement à la tonte une opération de nettoyage connue sous le nom de lavage à dos, ou bien encore complétement nettoyées. La livraison en suint, la moins embarrassante, offre, d'autre part, de tels inconvénients pour le vendeur, que presque toujours il y avantage à laver les *laines*. Le lavage à dos est recommandé par de nombreux éleveurs; mais il faut remarquer que toutes les eaux ne sont pas bonnes pour cette opération; on évitera celles qui sont dures, parce qu'elles ne dissolvent qu'imparfaitement le suint. Les eaux douces, claires, soit courantes, soit dormantes, mais toujours préalablement échauffées par le soleil, sont celles qu'on choisira de préférence. Si l'on a à sa disposition des cours d'eau ou des étangs suffisamment pourvus d'eau, on se contente d'y faire entrer les animaux et de laver leur toison à la main. En Allemagne, on forme des chutes d'eau artificielles ou des douches à l'action desquelles les moutons sont soumis. Lorsqu'on veut extraire la potasse contenue dans le suint, le lavage à dos se fait dans des baignoires d'un système particulier. Dans tous les cas, la dessiccation ne doit pas se faire trop vite, sous l'influence d'un soleil ardent ou de vents secs, car la *laine* perdrait son moelleux, deviendrait dure et cassante. Un gazon ombragé et abrité est, au moins pour le premier temps, la place la plus convenable. « Lorsque, dit Weckerlin, le frisson qui saisit les moutons dans le lavage à froid est passé, les humeurs commencent de nouveau à circuler, la chaleur animale revient à l'extérieur, et le suint recommence à se montrer dans la *laine* à un état modérément liquide, ce qu'on peut encore favoriser en donnant aux animaux du sel pendant qu'ils sèchent. Le sel active la digestion et les fonctions de la peau. » A moins que la *laine* n'ait été trop dessuintée par un lavage chaud, il n'est nullement nécessaire d'attendre, avant de procéder à la tonte, plus de temps qu'il n'en faut à la *laine* pour sécher, dans le but d'y accumuler plus de suint. Ce qui convient encore moins et peut même être très-nuisible, c'est de renfermer les moutons très-serré et de les laisser suer, dans le but d'augmenter le poids de la *laine*. Dans ce cas, l'acheteur estime la *laine* à un prix plus bas, de sorte que le producteur y perd, au lieu d'y gagner. Si le temps n'est pas défavorable et qu'on prenne les soins convenables, les moutons sont complétement secs au bout de deux ou trois jours. Les mérinos fins, à *laine* serrée, sèchent le plus lentement. Lorsque la *laine* n'est plus humide sur le cou et au poitrail, entre les jambes de devant, on peut considérer la dessiccation comme complète. Il faut se garder, du reste, de tondre la *laine* encore humide, parce qu'elle est exposée à se gâter en magasin. Pour pouvoir lier convenablement la toison après qu'elle a été tondue, on l'étend avec précaution sur une table; le côté tondu est placé en bas et on sépare toutes les parties malpropres, jaunes ou brunes. Il convient que la table soit lattée en forme de grille, afin que les ordures adhérentes puissent tomber et passer. Quand on veut parer encore mieux sa marchandise, en se conformant toutefois aux usages du marché, on sépare en même temps les parties de *laine* jarreuse des extrémités des membres. Après cela, on lie soigneusement la toison suivant les usages locaux. La *laine* est exposée en vente, soit emballée dans des sacs, soit en toisons non emballées. A partir de la tonte jusqu'à la vente, la *laine* doit être conservée dans un lieu modérément sec et non exposé au soleil. Durant les quatre premières semaines, elle perd toujours quelque peu de son poids par la dessiccation. La *laine* a un aspect d'autant plus beau que le moment du lavage et de la tonte est moins éloigné. Indépendamment des préparations que nous venons d'énumérer, il est encore de l'intérêt du producteur de ne mettre en vente que des sortes de *laines* parfaitement homogènes. Il faut donc faire un triage, pour former autant de lots séparés que les toisons présentent de qualités différentes. Les morceaux ainsi séparés forment des lots dits de deuxième qualité, qui subissent une dépréciation de 10 à 15 pour 100, ou, sous le nom d'abats, vont constituer la dernière catégorie, qui subit une dépréciation encore plus forte.

Le commerce et la fabrication des *laines* et lainages remontent aux époques les plus reculées de l'histoire du monde. En France, cette branche de l'industrie se montrait déjà très-florissante à l'époque de Clovis. Marseille correspondait avec les îles Britanniques par l'intermédiaire de Vannes, et, parmi les marchandises exportées ou importées, les tissus de *laine* et la *laine* elle-même figuraient en première ligne. Le nord-ouest de la France avait des relations commerciales assez étendues avec les Frisons, qui venaient à Rouen échanger des étoffes de *laine* et de soie contre les produits de la ville normande, consistant en vin, miel, garance, etc. Au VIIIe siècle, la Frise était devenue comme l'entrepôt du commerce international, dont la *laine* et les tissus de *laine* constituaient une importante partie. De nombreuses fabriques manipulaient et transformaient la matière première, et les résultats étaient si lucratifs, que nombre d'abbayes ne craignirent pas de s'ériger en manufactures de tissus de laine. On doit citer en particulier les abbayes de Saint-Ouen, Saint-Wandrille, Jumiéges, Fécamp, Saint-Saëns, Fleury et Saint-Germain-des-Prés à Paris. C'est saint Benoît qui avait fait triompher le principe que les moines ne devaient pas croupir dans l'inaction physique, et cette manière de voir se trouvait trop bien d'accord avec les intérêts des bénéficiaires pour que ceux-ci ne s'empressassent pas de la favoriser. Aussi la plupart des abbayes furent-elles, vers le XVe siècle surtout, de grands centres d'industrie. Rouen avait fini par être le centre de la fabrication des draps en France. C'est sous le règne de Philippe le Bel que furent établis les impôts sur la *laine* et les draps, dont on défendit même l'exportation. Ces droits devinrent bientôt écrasants pour le commerce.

Au XVIe siècle, on commença à mélanger la *laine* avec d'autres matières, principalement le coton et la soie. C'est Lille qui prit cette initiative et qui commença à fabriquer cette étoffe, *laine* et coton, à laquelle on donna le nom de *bourrat*. Sous le règne de François Ier, les villes ayant été interrogées sur la question de savoir s'il serait utile et opportun d'empêcher l'entrée en France des *laines* étrangères, la cité de Rouen répondit en ces termes : « On pense qu'il ne croît pas dans le royaume la centième partie des *laines* que l'on met en œuvre, et que, sans avoir des *laines* étrangères, la draperie et particulièrement les draps fins et les bonnets ne se pourraient fabriquer, lesquels bonnets et draps fins sont ensuite exportés dans beaucoup de royaumes. La prohibition des *laines* étrangères tuerait cette industrie et ruinerait par conséquent une des sources principales des revenus du roi. » Depuis cette époque, le commerce des *laines* a suivi la marche progressive de l'industrie. La culture du coton, qui a pris depuis cinquante ans d'énormes proportions, au lieu de lui être funeste, lui a donné en quelque sorte un nouvel essor. Un aperçu sur la production des *laines* dans les divers pays en donnera une idée. La France produit une grande variété de *laines*, classées comme il suit : *laines* fines en suint, comprenant les *laines* mérinos et les *laines* metisses; *laines* intermédiaires en suint ou surges; *laines* communes surges; *laines* lavées à dos; *laines* fines lavées; *laines* intermédiaires lavées; *laines* communes lavées; *laines* mortes. L'ensemble de la production est de 90 à 100 millions de kilogrammes. Les *laines* mérinos n'entrent dans ce chiffre que pour une très-faible proportion; mais les *laines* métisses ont de l'importance, et les *laines* intermédiaires atteignent une valeur très-élevée.

L'empire austro-hongrois produit seulement 50 millions de kilogr. de *laine*. Mais, sur ce chiffre, le mérinos représente 2,500,000 kilogr., nombre bien supérieur à celui du même produit en France.

Le Wurtemberg ne produit guère que des *laines* intermédiaires peu estimées. La production est peu considérable, quoique progressive, dans le reste de l'Allemagne, sauf en Saxe, où la *laine* mérinos est d'une qualité qui ne craint aucune concurrence.

L'Espagne occupait autrefois le premier rang, ou plutôt était seule au monde pour la production des mérinos. A mesure que cette belle industrie a progressé dans le reste de l'Europe, elle a baissé de plus en plus dans la péninsule. Aujourd'hui, l'élève des bêtes ovines, dans ce pays, se trouve dans un état véritablement misérable.

La Russie est, au contraire, en progrès. Les contrées méridionales de l'empire nous envoient des *laines* supérieures en finesse aux *laines* de France et en souplesse à celles d'Espagne. Leur solidité laisse à désirer.

L'Angleterre produit environ 80 millions de kilogr. de *laine* longue, mais grossière, qui avait cependant une grande valeur lorsque l'industrie ne savait tirer qu'un médiocre parti des *laines* courtes. Aujourd'hui, la production anglaise a beaucoup perdu de son importance. Toutefois, les *laines* communes d'Angleterre n'ont pas de rivales.

Buenos-Ayres, qui ne produisait autrefois que des *laines* communes, nous envoie aujourd'hui des *laines* fournies par des animaux d'origine française, mais singulièrement améliorés par le climat. La production y devient de plus en plus importante, et la France reçoit déjà d'énormes quantités de ces belles *laines*.

Les *laines* d'Australie, longtemps négligées, acquièrent une valeur de plus en plus grande. Elles ont atteint de tels chiffres, pendant ces dernières années, grâce à la crise cotonnière, que les personnes craintives ont redouté une pareille concurrence, oubliant sans doute que l'accroissement de la production amène toujours un accroissement proportionnel dans la consommation. Les *laines* d'alpaca, autrefois expédiées par le Pérou seul, nous sont maintenant envoyées en quantité notable par l'Australie.

Le Maroc et l'Algérie nous envoient une faible quantité de *laines* intermédiaires ou communes assez estimées.

La Syrie a beaucoup de *laines* communes.

La Turquie produit une petite quantité de belles *laines* fines et légères.

— *Industrie*. La *laine* ne s'emploie que rarement en nature, jamais sans préparation. Son plus grand emploi a lieu pour la fabrication d'étoffes à la fois fortes et chaudes, qui étaient autrefois rudes au toucher, mais que les progrès de l'industrie ont su rendre presque aussi souples que le coton le plus fin, tout en lui conservant sur cette matière les avantages naturels que la *laine* possède. Pour arriver à former des fils, la *laine* doit subir de longues et minutieuses opérations, dont les principales sont le peignage et le filage.

— I. FABRICATION DES FILS. *Peignage*. Le peignage de la *laine*, à peu près semblable à celui des autres matières textiles, a cependant cela de particulier, que la rigidité relative des poils de *laine* exige, pour en opérer le redressement, l'emploi de la chaleur, qui ramollit la matière cornée dont se composent ces poils. A cet effet, on emploie des peignes préalablement chauffés. Ce peignage, comme celui du lin, se fait à la main ou mécaniquement. Dans le premier cas, chacun des deux peignes est fixé à un poteau pour être chargé de *laine* froide, puis introduit avec la *laine* dans un poêle spécial, après que la *laine* a été imprégnée d'huile. Quand les deux peignes sont ainsi chargés, on commence le peignage en tenant un peigne de chaque main.

L'invention du peignage à la mécanique ne date guère que de 1825. Dans toutes les machines employées à cet usage, le peignage s'opère au moyen de deux peignes circulaires.

— *Filage*. Nous n'avons pas à décrire ici les machines à filer. Notons seulement que l'élasticité particulière aux fils de *laine* impose un rôle plus énergique aux cylindres étireurs, employés, d'ailleurs, pour toutes les matières textiles. La nature rebelle de la *laine*, malgré les préparations qu'elle a déjà subies, exige l'emploi de cylindres armés de pointes, qui opèrent un nouveau peignage dans le cours même de l'opération de l'étirage. Le filage proprement dit, qui succède à la mise en ruban, ne diffère en rien du filage du coton, et s'opère avec la même machine, la mull-jenny. L'unité employée pour exprimer la finesse du fil obtenu représente un fil de 710 mètres au kilogramme; on prépare assez communément le numéro 100, qui suppose 71,000 mètres de fil au kilogramme.

— II. FABRICATION DES ÉTOFFES DE LAINE. Sans répéter ici ce que nous avons déjà dit à l'article DRAP, nous devons indiquer en peu de mots les diverses opérations auxquelles on soumet la *laine* pour la transformer en étoffes. Plusieurs de ces opérations trouveront, d'ailleurs, en leur lieu les développements nécessaires, ce qui nous dispense de les décrire ici. Nous ne reviendrons pas non plus sur les opérations déjà décrites ci-dessus à propos de la fabrication des fils de *laine*, bien qu'elles diffèrent en quelques points, quand il s'agit de préparer la *laine* à être tissée. Notons seulement, d'une manière générale, que le filage, en ce cas, se fait d'une façon plus élémentaire ou plus grossière, la solidité et la finesse étant moins nécessaires lorsque les fils sont destinés à se soutenir mutuellement par le tissage.

— *Tissage*. V. ce mot.

— *Foulage*. Cette opération, qui a pour but d'augmenter la solidité du drap en rapprochant les fibres pour accroître la densité de l'étoffe, s'opère par deux moyens toujours employés simultanément : une action physique et une action mécanique. On imbibe le tissu d'une dissolution de terre argileuse ou d'une dissolution d'alcali, et on le fait passer entre deux cylindres en bois qui, par leur action, facilitent l'imbibition. L'étoffe ainsi préparée était autrefois placée dans un appareil spécial, dit moulin à foulon, où toutes ses parties étaient successivement soumises à l'action de pilons qui la frappaient d'une façon énergique. Aujourd'hui, on tend à substituer un véritable laminage à l'action défectueuse des pilons. Après bien des essais, on possède enfin des machines, notamment celle de M. Benoît, qui paraissent ne laisser plus rien à désirer. Un drap bien foulé doit avoir une largeur uniforme, mais beaucoup moindre que celle qu'il avait avant cette opération. Les apprêts qui suivent le foulage augmentent légèrement cette largeur.

— *Lainage*. Cette opération a pour but de faire reparaître à la surface de l'étoffe les filaments que le foulage avait aplatis. On atteint ce but, soit à l'aide des chardons naturels, soit avec les appareils par lesquels on a essayé de les remplacer.

— *Tondage*. Les filaments relevés par le lainage forment un duvet fort irrégulier et qui nuit à l'apparence du drap. On opère l'égalisation de ce duvet à l'aide de machines, dites tondeuses, extrêmement délicates. On coupe le duvet plus ou moins ras selon la couleur qu'on doit donner au drap, l'effet de la lumière devant être essentiellement différent selon que les draps auront une couleur sombre ou éclatante. Quelle que soit la tondeuse employée, la tonte s'opère toujours à l'aide de deux lames, dont l'une est fixe et l'autre mobile. L'opération ne s'exécute jamais en une seule fois, mais comprend plusieurs opérations successives, entre lesquelles l'étoffe subit divers apprêts.

— III. FEUTRAGE DES LAINES. On sait que la *laine*, soumise à certaines opérations, a la propriété de se feutrer, c'est-à-dire de former corps par l'adhérence des brins. Cette propriété est même si prononcée dans la *laine*, qu'on a pu l'utiliser pour produire ainsi de véritables étoffes, sans autre préparation. Le feutrage des *laines* paraît avoir été pratiqué très-anciennement, avant le tissage lui-même. Cette préparation, longtemps abandonnée, a été reprise récemment, et l'on a fait grand bruit autour de cette invention; mais elle est presque aussitôt retombée dans l'oubli. Les étoffes feutrées, le fait est universellement reconnu aujourd'hui, sont infiniment moins solides que les étoffes tissées.

On a essayé dernièrement de feutrer les fils de *laine* en les roulant, au lieu de les filer, c'est-à-dire de les tordre, et l'on a tissé des étoffes avec les fils ainsi préparés; le succès ne paraît pas avoir couronné cette tentative.

— *Laine de bois*. Depuis quelques années, l'Allemagne fabrique avec la feuille aciculaire du pin maritime, sous le nom de *pignasse* ou *waldwolle*, une *laine* appelée, dit-on, à rendre de grands services à l'industrie manufacturière. En France, où, malgré les efforts de la production, les *laines* indigènes sont insuffisantes, puisque nous en importons chaque année, depuis dix ans, plus de 35 millions de kilogrammes, le waldwolle serait appelé à un grand succès. Des essais ont déjà été tentés dans la forêt de Soulac.

Le waldwolle se fabrique avec les feuilles du sommet de l'arbre. Lorsque le pin saigné à mort est abattu, on coupe la tête, qui sert à confectionner des bourrées pour les fours des pâtissiers. Une tête de pin, bois et feuilles, fournit environ 10 bourrées à 15 centimes l'une. Réduite en pignasse, elle donnerait 25 kilogrammes environ de matières textiles. La *laine* végétale est déjà en usage dans un grand nombre d'établissements publics d'Allemagne, où elle remplace la *laine* à matelas. Sa nature essentiellement résineuse l'empêche de s'imprégner jamais de la moindre humidité, principe de mauvaise odeur; son caractère goudro-résineux fait qu'elle ne se pénètre d'aucun des miasmes que la maladie et même les remèdes répandent souvent dans les appartements. La literie de *laine* végétale modifie l'air que l'on respire dans une chambre à coucher. Son influence sur les prédispositions ou les affections névralgiques est, dit-on, très-sensible. Elle convient à toutes les personnes valétudinaires et dont la poitrine est délicate. Les matelas formés de *laine* végétale brute éloignent les insectes parasites et n'ont jamais besoin d'être purifiés ni cardés. Quelques coups de baguette suffisent pour leur rendre leur consistance primitive. La feuille du pin maritime est composée de filaments d'une finesse merveilleuse, réunis par une substance résineuse. Ces filaments, une fois séparés les uns des autres, peuvent être crêpés, feutrés, filés, tissés. Employée sous forme de flanelle, cette *laine* passe pour posséder de merveilleuses propriétés. Elle n'est pas salie par les matières grasses qui s'y attachent, comme les flanelles obtenues avec des *laines* ordinaires. Sa solidité ne laisserait rien à désirer, et son rétrécissement serait à peine sensible, etc., etc. Voilà l'histoire de la *laine* végétale d'après les prospectus; mais s'il fallait en croire certaines affirmations, cette fameuse *laine* serait un mythe, ou peu s'en faut. Il existe même un document fort grave contre ce produit recommandé avec tant de fracas; c'est un rapport de M. Coulier, professeur de chimie au Val-de-Grâce; en voici le passage essentiel : « Les échantillons qui m'ont été envoyés sont réellement magnifiques. L'examen au microscope m'a permis de reconnaître : 1° que la *laine* était de la *laine* de mouton; 2° que la ouate était simplement du coton; 3° que les échantillons de drap, flanelle, linge, étaient tissés exclusivement avec les fibres que je viens de nommer. Tous ces produits sont teints en brun fauve, couleur que j'avais d'abord attribuée à une matière colorante spéciale au pin, et dont le fabricant n'aurait pu se débarrasser. Ils exhalaient une odeur *sui generis*, rappelant les feuilles de pin froissées. » Cette odeur est celle du gaïac qui sert à teindre ces produits.

LAINÉ, ÉE (lè-né), part. pass. du v. Lainer : *Etoffe* LAINÉE.

LAINÉ ou **LAINEZ** (Etienne), célèbre chanteur français, né à Vaugirard, près de Paris, en 1752, mort en 1822. Il débuta à l'Opéra en 1774, réussit peu et se remit à l'étude. En 1782, il remporta un premier succès dans le rôle de Médor, du *Roland* de Piccinni. Quatre ans plus tard, sa création du personnage de Polynice, dans l'*Œdipe à Colone* de Sacchini, le plaça au premier rang des artistes de notre Académie de musique. Son triomphe fut complet dans le rôle de *Tarare*, de l'opéra de ce nom (1787). Appelé à remplacer Legros, première haute-contre d'une grande réputation, Lainé tenait en chef tous les jeunes rôles de haute-contre pour lesquels il fallait une figure agréable, une taille svelte, élégante, et les talents de comédien, que Lainé possédait au degré le plus éminent. Plein d'âme et de chaleur, ayant une démarche pleine de majesté, de grâce et d'aisance, il convenait merveilleusement aux situations dramatiques et passionnées; aussi disait-il à merveille l'air plein d'animation et de véhémence : *Oui, vous pouvez tout sur moi, etc.*, dans l'*Evelina* de Sacchini. Parmi les nombreuses créations de cet excellent chanteur, il faut citer celle de la *Vestale*, en 1807. Spontini voulait donner la partie de Licinius à Nourrit père; mais le chef d'emploi, Lainé, malgré ses cinquante-cinq ans, se révolta; il courut chez le surintendant des théâtres impériaux, et lui dit que, « tenant les rôles d'*amoureux* depuis *trente ans* révolus, nul au monde ne pouvait l'empêcher de conter fleurette à la vestale de l'Opéra. » Cette réclamation parut fondée, dit-on, sur un titre si respectable, que Lainé, par droit d'ancienneté, fut admis à parler d'amour à Julia. Nul n'a donné plus de valeur que Lainé à la cavatine si touchante et si suave : *Les Dieux prendront pitié.* » En 1793, Lainé chanta souvent, avec un accent qui électrisait ses auditeurs, la *Marseillaise* et tous les airs patriotiques d'alors, sur les planches de l'Opéra, en costume de sans-culotte, le bonnet rouge en tête. Il quitta la scène de ses succès en 1817, et se ruina en dirigeant le théâtre de Lyon. Lainé souffrait de la pierre. Un jour, après avoir supporté courageusement une opération des plus douloureuses, il se mit à chanter d'une voix éclatante et à l'instant même : *La victoire est à nous!* Le lendemain, il voulut absolument se lever et marcher, mais il expira avant la nuit, à l'âge de soixante et onze ans, le 15 septembre 1822, laissant le souvenir d'un des plus remarquables chanteurs qu'ait possédés l'Opéra.

LAINÉ (Pierre-Jean-Honorat), marin français, neveu du précédent, né en 1796. A seize ans, il entra à l'Ecole navale de Brest, d'où il sortit comme élève de marine, se signala, en 1816, dans l'incendie de Smyrne, fit en 1823, comme lieutenant de vaisseau, la campagne des côtes d'Espagne, et devint successivement capitaine de vaisseau (1831), contre-amiral (1840), commandant supérieur de la marine à Alger (1840) et préfet maritime de Cherbourg (1841). Après avoir commandé, de 1843 à 1846, la station navale du Brésil et de la Plata, il fut promu vice-amiral en 1847. Deux ans plus tard, les électeurs de la Gironde le nommèrent représentant à l'Assemblée législative, où il siégea dans les rangs de la droite et fit partie des commissions relatives aux affaires coloniales et maritimes. Après le coup d'Etat, il fut nommé membre du conseil d'amirauté.

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim, vicomte), homme politique français, né à Bordeaux en 1767, mort à Paris en 1835. Avocat au début de la Révolution, il se montra l'un des plus chauds partisans des idées nouvelles, devint, en 1793, administrateur du district de La Réole, puis, en 1795, membre de l'administration départementale de la Gironde, et profita des facilités que lui donnaient ces fonctions pour adoucir le plus qu'il put les mesures de rigueur prescrites contre les parents d'émigrés et les prêtres réfractaires. En 1796, il donna sa démission et reprit sa place au barreau, où pendant onze années il jouit d'une grande réputation. Nommé, dans la Gironde, membre du Corps législatif en 1808, il se signala dans cette assemblée par sa fermeté, surtout en 1813, où, nommé président et rapporteur de la commission chargée de prendre connaissance des documents relatifs aux négociations avec les puissances coalisées, il osa, dans son rapport, faire résonner aux oreilles de Napoléon les mots de paix et de liberté. La colère du despote fut extrême; il ajourna immédiatement le Corps législatif, et, lorsque les membres de cette assemblée vinrent prendre congé de lui, il apostropha directement Lainé et l'accusa d'être un factieux vendu à l'Angleterre.

Lainé retourna alors à Bordeaux, où il se trouvait lorsque cette ville ouvrit ses portes au duc d'Angoulême, le 12 mars 1814. Bien qu'il n'eût été lui-même pour rien dans ce mouvement, il fut nommé par le prince préfet provisoire de Bordeaux, et, le Corps législatif ayant été rappelé peu de temps après par Louis XVIII, il devint président de cette assemblée. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se retira à Bordeaux, d'où il s'embarqua peu de jours après pour la Hollande avec la duchesse d'Angoulême. A la seconde Restauration, il reprit la présidence du Corps législatif, reçut, en 1816, le portefeuille de l'intérieur, et s'opposa avec vigueur et talent aux exigences insensées du parti ultra-royaliste. Les principaux actes qui signalèrent son ministère furent la dotation du clergé, la reconstitution de l'Ecole polytechnique et du Conservatoire des arts et métiers, la réorganisation des maisons d'éducation des jeunes filles de la Légion d'honneur, etc. Il céda son portefeuille à M. Decazes (décembre 1818), et devint, l'année suivante, président du Conseil royal de l'instruction publique, puis, en 1820, ministre sans portefeuille. Elevé, en 1823, à la pairie, avec le titre de vicomte, il se signala à la Chambre des pairs par la chaleur avec laquelle il défendit, en 1826, la cause des Grecs, et par sa motion pour l'application des lois qui devaient garantir la société contre les entreprises de la corporation des jésuites, dénoncées par la pétition du comte de Montlosier (1827). Après la révolution de Juillet, Lainé prêta serment à Louis-Philippe et fut maintenu sur la liste des pairs; mais il ne prit plus que peu de part aux discussions de la haute Chambre. C'est à lui qu'on attribue ces paroles célèbres : « Les rois s'en vont, » qu'il aurait prononcées à l'occasion des ordonnances de juillet. Bien qu'il ne se fût fait connaître par aucune œuvre littéraire, il était devenu, en 1816, membre de l'Académie française. Il comptait parmi les plus remarquables orateurs de son temps.

LAINER v. a. ou tr. (lè-né — rad. *laine*). Techn. Faire venir la laine à une étoffe avec des chardons, pour cacher la trame : LAINER *du drap*. On dit aussi APLAIGNER et APLAINER. ‖ Couvrir un papier de laine hachée, pour imiter le velouté des étoffes. ‖ En termes de fleuriste artificiel, Saupoudrer avec de la laine moulue la tige, les boutons, les calices de certaines plantes.

LAINERIE s. f. (lè-ne-rî — rad. *laine*). Fabrication des étoffes de laine. ‖ Machine rotative servant à lainer les draps : LAINERIE *hydraulique*. LAINERIE *à vapeur*. ‖ Etablissement où l'on s'occupe spécialement du lainage des draps : *Construire, monter une* LAINERIE *par actions*.

— Comm. Etoffes, marchandises de laine : *Vendre des* LAINERIES. ‖ Magasin où l'on vend de la laine, des lainages : *Ouvrir une* LAINERIE.

— Econ. rur. Lieu où l'on tond les moutons.

LAINETTE s. f. (lè-nè-te — rad. *laine*). Bot. Genre de mousses, de la famille des hypnées, qu'on nomme aussi LASIE.

LAINEUR, EUSE s. (lè-neur, eu-ze — rad. *lainer*). Ouvrier, ouvrière qui laine le drap.

— s. f. Machine qu'on a substituée dans ces derniers temps aux chardons et aux brosses, pour lainer le drap.

LAINEUX, EUSE adj. (lè-neu, eu-ze — rad. *laine*). Qui a beaucoup de laine : *Mouton* LAINEUX. *Brebis* LAINEUSE.

— Qui est bien fourni de laine : *Drap* LAINEUX. *Etoffe* LAINEUSE.

— Qui a le caractère de la laine du mouton : *La chèvre d'Angora a le poil plutôt soyeux que* LAINEUX. *Le lama a le poil* LAINEUX.

— Qui a l'apparence de la laine : *Dans l'espèce humaine, les cheveux ne deviennent* LAINEUX *que sur les nègres*. (Buff.) *Le zinc oxydé, préparé par l'art, s'obtient en flocons* LAINEUX *très-blancs et très-légers*. (Léman.)

— Bot. Se dit des plantes ou de leurs diverses parties, quand elles sont recouvertes d'un duvet analogue à la laine des animaux : *Certaines espèces de peupliers ont les feuilles tout à fait* LAINEUSES.

LAINEZ ou **LAYNEZ** ou **LEYNEZ** (Jacques), deuxième général de l'ordre des jésuites, né à Almançario (Castille) en 1512, mort à Rome en 1565. Il venait de se faire recevoir maître ès arts à l'université d'Alcala, lorsqu'il se rendit à Paris pour y faire ses études théologiques. Etant entré en relation avec Ignace de Loyola, qui habitait alors cette ville, Lainez devint bientôt un des plus chaleureux disciples de ce personnage. Il assista à la réunion de sept membres que Loyola convoqua dans l'église de Montmartre, le 15 août 1534, et qui devint le germe de la société de Jésus. Après avoir fait un voyage en Espagne pour y régler des affaires d'intérêt, Lainez se rendit, en 1537, à Venise, où s'étaient donné rendez-vous les sept associés, aida Loyola à dresser le plan et les statuts de la fameuse association, qui fut approuvée par le pape en 1540, se livra à la prédication et à l'enseignement avec une ardeur extrême, fonda en Italie plusieurs colléges et contribua puissamment à la propagation de son ordre. Paul IV lui offrit le chapeau de cardinal, qu'il refusa, et il succéda, en 1558, à Ignace, comme général des jésuites.

On lui attribue la rédaction des constitutions de cette société trop fameuse et si justement impopulaire. Il en fut au moins le principal organisateur; il rendit le généralat perpétuel, et lui fit attribuer une autorité absolue, avec *le droit d'avoir des prisons*. Il parut au concile de Trente et au colloque de Poissy, où, fidèle aux doctrines d'étouffement de sa compagnie, il commença par reprocher à Catherine de Médicis de permettre ces conférences sur les matières de religion, ce qui donnait aux protestants l'occasion d'exposer leurs principes. Néanmoins, il disputa contre Théodore de Bèze, et fit si bien qu'il obtint sans difficulté l'introduction de la société en France. Etant retourné au concile de Trente, il y prononça un discours, devenu fameux, dans lequel il s'attacha à établir « la nécessité d'un seul chef dans l'Eglise et la prééminence du pape sur les autres évêques ses délégués, parce qu'en lui seul résident l'autorité suprême, l'infaillibilité et tous les priviléges que Jésus-Christ a promis à l'Eglise. » Quelque temps après, il mourut à Rome, laissant la société, dont il était le chef, dans l'état le plus florissant. On a de lui des *Harangues*, publiées dans les *Actes* du concile de Trente, et quelques ouvrages de théologie laissés inachevés.

LAINEZ (Alexandre), poëte français, né à Chimay vers 1650, mort en 1710. Après avoir parcouru dans sa jeunesse l'Europe et une partie de l'Asie, il habita successivement le Hainaut et la Hollande, et vint enfin se fixer à Paris. Doué de connaissances variées, d'un esprit vif et brillant, il était fort recherché par les seigneurs de la cour. Ami de Chapelle, il avait comme lui le goût de la bonne chère et du bon vin; mais l'amour des plaisirs s'alliait en lui avec celui de l'étude, et souvent, après une nuit passée tout entière *inter pocula*, il allait de grand matin travailler à la bibliothèque du roi. Bien qu'il eût composé un grand nombre de pièces de vers satiriques et bachiques, il ne voulut jamais en laisser imprimer aucune de son vivant. Aussi, après sa mort, n'a-t-on pu en recueillir que quelques-unes qui ont été publiées par Titon du Tillet (Paris, 1753, in-8°). Ces compositions se distinguent en général par beaucoup de naturel, de fraîcheur et d'esprit, en même temps que par une piquante originalité et une grande facilité d'expression. On en jugera par l'épigramme suivante :

Je sens que je deviens puriste;
Je plante au cordeau chaque mot;
Je suis les Dangeaux à la piste :
Je pourrais bien n'être qu'un sot.

LAINEZ (Etienne), chanteur français. V. LAINÉ.

LAINEZ. V. LAYNEZ.

LAING (Malcolm), historien anglais, né dans l'une des îles Orkney (Ecosse) en 1762, mort en 1818. S'étant rendu à Edimbourg, il se fit inscrire au barreau comme avocat, mais s'occupa plus de travaux littéraires que de procès. Partisan des idées démocratiques, il entra en relation avec Fox, dont il gagna la confiance, et représenta quelque temps les Orkney à la Chambre des communes. Laing était un historien instruit, un critique habile, mais il avait le tort de transformer ses récits en plaidoyers. On lui doit : *Histoire d'Ecosse* (1800); *Dissertations sur la prétendue authenticité des poëmes d'Ossian, sur la participation de Marie Stuart au meurtre de Darnley* (1804), etc.

LAING (Samuel), homme politique anglais, neveu du précédent, né à Kirkwell (Ecosse) en 1813. Il est le fils de M. Samuel Laing de Rapdale, à qui l'on doit des livres remarquables sur le nord de l'Europe : *Voyage en Norvége* et *Notes d'un voyageur*. D'abord professeur de mathématiques au collége Saint-Jean à Cambridge, où il avait été élevé, il devint, en 1840, avocat à Londres. Attaché quelque temps après, comme secrétaire privé, à M. Labouchère, président du bureau du commerce, il entra ensuite dans le bureau des chemins de fer, qui venait d'être créé, et rendit de grands services à cette branche de l'industrie sous les présidences successives de M. Labouchère, du comte de Ripon, de M. Gladstone et du comte de Dalhousie. En 1844, il publia son remarquable *Rapport sur les chemins de fer anglais et étrangers*, et se démit, en 1846, de ses fonctions administratives pour reprendre la profession d'avocat. En 1848, M. Laing accepta la place de directeur du chemin de fer de Brighton, et, grâce à sa bonne administration et à ses connaissances spéciales, en moins de cinq années le capital de la compagnie se trouva presque doublé. Nommé, en 1852, membre du Parlement par le bourg de Kirkwall, qu'il représenta jusqu'en 1860, il devint, cette même année 1852, président de la compagnie du Palais de cristal, et c'est à lui qu'on doit l'ouverture de l'exposition permanente de Sydenham en 1854. Cet homme éminent a pris une part considérable à la création des chemins de fer du continent européen et à ceux des colonies. En France, son nom se rattache à la construction du Grand-Central et du réseau de jonction; il a également participé à la construction des lignes d'Anvers et de Rotterdam dans les Pays-Bas, et du Grand-Occidental au Canada. Membre du parti libéral, il a fortement appuyé les mesures financières proposées par M. Gladstone et les vues de pacification européenne de cet éminent homme d'Etat (1855). En 1860, il a été nommé à l'emploi nouvellement créé de ministre des finances des Indes.

LAING (Alexandre GORDON), voyageur anglais, né à Edimbourg en 1794, mort en 1826. Il partit, en 1820, pour Sierra-Leone, comme aide de camp du gouverneur, Ch. Maccarthy, et entreprit, par son ordre, une excursion dans l'intérieur (1822). La relation en a été publiée sous le titre de *Voyage à Timannee, Kooronko et Soolima*, traduit en français (1826, in-8°). On y trouve les premiers renseignements exacts sur les contrées qui environnent Tombouctou et les sources du Niger. Chargé, en 1825, d'une nouvelle expédition pour la recherche de ces sources, il atteignit Tombouctou, le 18 août 1826, mais fut étranglé peu après par l'ordre d'un cheik fanatique, qui l'avait pressé vainement d'embrasser l'islamisme.

LAINIER, IÈRE s. (lè-nié, iè-re — rad. *laine*). Personne qui fait le commerce des laines : *Un gros* LAINIER. *Une riche* LAINIÈRE. ‖ Peu usité.

— Ouvrier, ouvrière en laine.

— Adjectiv. Qui appartient, qui est relatif à la laine : *L'industrie* LAINIÈRE.

— Anc. Mar. *Barque lainière* ou substantiv. *Lainier*, Petit bâtiment français qui apportait en contrebande des laines d'Angleterre.

LAÏQUE adj. (la-i-ke — lat. *laicus*, gr. *laikos*, de *laos*, peuple). Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux : *Juge* LAÏQUE. *Il ne doit pas y avoir un citoyen, clerc ou* LAÏQUE, *qui soit soustrait à l'action des lois*. (Dupin.) ‖ Qui appartient aux personnes laïques, qui leur est propre : *Habit* LAÏQUE. *Biens* LAÏQUES. *Enseignement* LAÏQUE. *Le Dieu vivant est désormais plutôt avec le monde* LAÏQUE *qu'avec le monde ecclésiastique*. (Quinet.) *L'esprit du gouvernement est un esprit* LAÏQUE, *la loi est indifférente*. (E. Laboulaye.)

— Substantiv. Personne qui n'appartient pas au clergé, tant régulier que séculier : *Un* LAÏQUE. *Les ecclésiastiques et les* LAÏQUES. *La théologie est chose trop délicate pour qu'un* LAÏQUE *y touche sans nécessité*. (Laboulaye.)

LAIR (Pierre-Aimé), agronome et philanthrope français, né à Caen en 1769, mort en 1853. Après avoir visité la Hollande et une partie de l'Allemagne, il revint dans sa ville natale et devint un des hommes les plus utiles de son département par le concours actif et puissant qu'il prêta à la création d'institutions scientifiques, artistiques, philanthropiques et commerciales. Il institua des concours, organisa des expositions, fonda des prix, et laissa en mourant presque toute sa fortune à des institutions créées pour venir en aide aux pauvres. Lair avait été un des fondateurs de l'Académie des sciences de Caen, et avait rempli pendant de longues années les fonctions de conseiller de préfecture. Comme écrivain, il a publié un grand nombre de travaux d'un intérêt tout local (sur le département du Calvados); on lui doit, en outre, un *Essai sur les combustions humaines produites par un long abus des liqueurs spiritueuses* (Paris, 1800, in-12; Caen, 1823, in-12, 2e édition). Cet ouvrage, qui attira l'attention des étrangers, fut traduit en plusieurs langues. M. Lair a légué à la Société d'agriculture et de commerce de Caen, dont il était secrétaire et l'un des membres les plus zélés, ainsi qu'à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, une somme de 12,000 fr., destinée à fonder des prix annuels.

LAIR (Pierre-Jacques-Guillaume, baron), ingénieur français, cousin du précédent, né à Caen en 1769, mort en 1830. Il se fit recevoir sous-ingénieur à l'Ecole du génie maritime dirigée par Borda (1793), entra, quelque temps après, dans le service des forêts, devint, en 1801, ingénieur de deuxième classe, et fut alors chargé d'exécuter des travaux maritimes au Havre. Lorsque Napoléon projeta de faire une descente en Angleterre (1804), Lair, envoyé à Boulogne pour diriger les travaux du port, concourut activement à la création d'une flottille de débarquement, dont il fut nommé ingénieur en chef. Quelque temps après, il reçut la mission d'aller à Anvers pour y organiser un arsenal maritime et y faire construire des vaisseaux de guerre, fut nommé chef du génie en 1808, concourut, à la tête des ouvriers du port, à repousser les Anglais qui venaient de débarquer à Flessingue (1809), et ne se signala pas moins par son courage lors du siége d'Anvers en 1814. Lair devint ensuite directeur des constructions navales à Brest, inspecteur du génie maritime, et reçut de Louis XVIII le titre de baron. Il avait introduit des améliorations et de nouveaux procédés dans l'art de la corderie.

LAIR (Jean-Louis-César), peintre français, né à Janville (Beauce) en 1781, mort en 1828. Elève de David et de Regnault, il s'adonna avec succès à la peinture religieuse et exécuta, dans ce genre, plusieurs toiles pour les cathédrales de Paris, de Metz et d'Autun. On a encore de lui une *Jeanne Darc*, qui appartient à la commune où il est né, et une *Résurrection de Lazare*, qu'il termina peu de jours avant sa mort.

LAIR DE BEAUVAIS (Louis-Jacques-Germain-Edouard), architecte français, né à Evrecy (Calvados) en 1790, mort à Bayeux en 1851. Adonné de bonne heure à l'étude des mathématiques, il entra dans les bureaux de l'ingénieur en chef du département, en qualité de conducteur et de dessinateur, et devint, en 1828, architecte de Bayeux, où il construisit, sur ses plans, un hôpital et une halle aux grains. Il exécuta aussi les travaux d'appropriation du local de l'ancien hôtel de ville, pour y établir la bibliothèque et la galerie de Mathilde, où se trouve le beau meuble vitré qui renferme le précieux monument connu sous le nom de *Tapisserie de la reine Mathilde*. On lui doit encore une chapelle en style gréco-romain, pour l'Hôtel-Dieu de la même ville. Lair de Beauvais a rédigé et publié, en 1822, une carte de l'arrondissement de Bayeux, indiquant les routes royales, départementales et les chemins vicinaux alors reconnus et classés (in-fol.), et une série de tableaux propres à faciliter le cubage des bois ronds et en grume (1847, in-4°).

LAIRD s. m. (lèrd — autre forme du mot *lord*). Seigneur, propriétaire d'un manoir en Ecosse : *Elle s'attendait d'un moment à l'autre à voir apparaître Morrel pâle et menaçant comme le* LAIRD *de Ravenswood au contrat de Lucie de Lammermoor*. (Alex. Dum.) *Lorsque le* LAIRD *écossais Dunwald assassina, dans le château de Fores, le roi Duff, il y eut des prodiges, et le soleil se voila comme à la mort de César*. (V. Hugo.)

LAIRE s. m. (lè-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, qui habite l'Amérique du Sud.

LAIRE (Sigismond), peintre allemand, né en Bavière vers 1550, mort en 1636. Pour compléter son instruction artistique, il se rendit à Rome, où il suivit les leçons de François du Châtel, peintre flamand renommé par son talent pour la miniature. Laire adopta le même genre et parvint à un fini et à un moelleux d'exécution, à un degré de perfection qu'on n'avait pas atteint jusqu'à lui. Il peignit une foule de *Madones*, qui presque toutes furent envoyées aux Indes, et exécuta, en outre, sur pierres précieuses, beaucoup de sujets historiques et religieux.

LAIRE (François-Xavier), bibliographe français, né au village de Vadans (Franche-Comté) en 1738, mort en 1801. Entré dans l'ordre des minimes, il professa la philosophie au collége d'Arbois, puis obtint l'autorisation de se rendre à Rome (1774), où il s'occupa de visiter les bibliothèques publiques, et devint bibliothécaire du prince de Salm-Salm. Il parcourut ensuite la plupart des villes de l'Italie, recueillant partout des matériaux qu'il s'occupa de mettre en ordre à son retour en France. En 1786, Laire devint bibliothécaire du cardinal de Brienne, avec qui il fit un nouveau voyage en Italie. De retour en France, pendant la Révolution, il fut chargé de réunir à Sens les livres qui avaient appartenu aux congrégations ecclésiastiques, sut les préserver de la destruction, et parvint, en outre, à sauver de précieux documents historiques, ainsi que le mausolée du Dauphin, qui fut mis plus tard dans la cathédrale de Sens. Lors de l'organisation des écoles centrales, Laire devint bibliothécaire du département de l'Yonne et ouvrit à Auxerre un cours de bibliographie. Il était membre de plusieurs sociétés savantes italiennes et françaises. Nous citerons de lui : *Specimen historicum typographiæ Romanæ* (Rome, 1778, in-8°); *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté pendant le* XVe *siècle* (Dôle, 1785, in-8°); *Serie dell' edizioni Aldine* (Pise, 1790, in-12); *Index librorum ab inventa typographia usque ad annum* 1500 (Sens, 1791, 2 vol. in-8°), avec des notes curieuses et intéressantes, etc.

LAIRESSE (Gérard DE), peintre, graveur et écrivain hollandais, né à Liége en 1640, mort à Amsterdam en 1711. Son père, qui était peintre, ne se borna pas à lui apprendre son art; il voulut qu'il étudiât les belles-lettres, la poésie, l'histoire, la musique. Lairesse fit de rapides progrès dans ces études si variées, puis reçut des leçons de peinture du chanoine Bartholet Flemaël, au contact duquel il se forma le goût. Dès l'âge de quinze ans, il débuta par des portraits, puis composa de grands tableaux d'histoire pour les électeurs de Cologne et de Brandebourg. Passionné pour les plaisirs, ayant le goût de la magnificence, surtout dans les habits, il lui fut impossible, malgré son extrême facilité de travail, de subvenir à ses dépenses à Liége, et il alla habiter Bois-le-Duc, puis Utrecht, où il se maria. Il était tombé dans la détresse et réduit pour vivre à peindre des enseignes et des paravents, lorsqu'il envoya deux de ses toiles à Gérard Uylenburg, marchand de tableaux à Amsterdam. Cet industriel, frappé de son talent, alla le chercher à Utrecht et l'emmena avec lui à Amsterdam, où il se fixa. Ses tableaux eurent un grand succès, et il gagna beaucoup d'argent; mais par malheur, à l'âge de cinquante ans, il devint aveugle et retomba dans un état précaire. « Lorsqu'il se mettait au travail, dit Périès, il jouait du violon et peignait alternativement. Sa facilité était si prodigieuse, qu'il fit la gageure de peindre en un seul jour Apollon et les Muses de grandeur naturelle. Il eut fini avant le temps marqué, et il peignit encore la tête d'un curieux que cette singularité avait attiré chez lui. C'est ce qui explique la quantité presque innombrable de tableaux que l'on doit à Lairesse. » Cet artiste avait beaucoup étudié l'architecture, et il se plaisait à faire jouer la lumière à travers les colonnes et les portiques. Il ne peignait pas un personnage de l'antiquité sans avoir son Plutarque à la main. C'est surtout dans la représentation de scènes mythologiques, de bacchanales, qu'il excellait. Ses compositions en ce genre sont pleines de feu et de grâce. En général, son dessin est gracieux, son coloris agréable, mais sans vigueur.

On cite, parmi ses œuvres remarquables : le *Festin de Cléopâtre*, dont il fit une très-belle gravure; l'*Institution de l'Eucharistie; Hercule jeune entre le Vice et la Vertu;* le *Débarquement de Cléopâtre au port de Tarse*, trois tableaux qu'on voit au Louvre; le *Triomphe de Paul Emile*, tableau aux dimensions colossales; le *Martyre de sainte Ursule;* le *Baptême* et la *Pénitence de saint Augustin;* cinq remarquables panneaux en grisaille représentant la *Poésie et la Peinture*, *Minerve accompagnée des arts libéraux*, le *Chemin qui mène à l'immortalité*, la *Richesse*, la *Libéralité*. L'élévation de son style et son érudition avaient fait appeler Lairesse le **Poussin** de la Hollande; mais, comme l'a fort judicieusement dit M. Charles Blanc, il ressemble plutôt à Charles Lebrun. Un de ses compatriotes a dit : « Il peint en poésie et décrit en peinture. » Il faisait, du reste, des vers. Lorsqu'il devint aveugle, en 1690, il se consacra entièrement à la littérature et à la rédaction de son traité de peinture, publié après sa mort en hollandais, sous le titre de *Leçons de peinture* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-fol.), et qui a été traduit en français sous celui de *Grand livre des peintres* (Paris, 1787, 2 vol. in-4°). Mentionnons aussi : les *Principes du dessin* (Amsterdam, 1719, in-fol.), en français. On doit encore à Lairesse des dessins fort estimés et de bonnes gravures à l'eau-forte et au burin. Parmi ses planches, nous mentionnerons : *Joseph se faisant connaître à ses frères; Marc-Antoine et Cléopâtre; Histoire de Didon et d'Enée*, inventée et gravée par G. de Lairesse; les planches de l'*Anatomie du corps humain*, par G. Bidloo.

LAIRVELS (Annibal-Servais DE), théologien belge, né à Soignies (Hainaut) en 1560, mort en 1631. Entré, en 1578, dans l'ordre de Prémontré, il alla faire sa théologie à Paris, où il se fit recevoir docteur en Sorbonne, puis devint visiteur et vicaire général de son ordre. En 1606, il fut nommé abbé de Sainte-Marie-aux-Bois (diocèse de Toul), s'appliqua dès lors à réformer les moines de Prémontré, et vit ses nouveaux statuts approuvés par le pape Paul V. Louis XIII en permit l'introduction en France, mais il éprouva de la part des moines une vive résistance. Ses principaux ouvrages sont : *Optica regularium seu commentarii in regulam S. P. Augustini* (Pont-à-Mousson, 1621, in-16); *Meditationes ad vitæ religiosæ perfectionem cognoscendam utilissimæ* (Pont-à-Mousson, 1621), trad. de Luca Pinelli, italien; *Catechismus novitiorum omnium ordinum* (Pont-à-Mousson, 1623, 2 vol. in-fol.); *Apologia pro quorumcumque ordinum religiosorum reformatione* (1629).

LAIS s. m. (lè — de *laisser*). Sylvic. Baliveau de l'âge du bois, qu'on est obligé de laisser à chaque coupe de taillis, outre les anciens et les modernes.

— Jurispr. Alluvion, atterrissement, ce que la mer, un fleuve, une rivière laisse aux propriétaires riverains, en se retirant : *Les* LAIS *et relais de la mer. Il avait su arrondir les prairies d'un de ses domaines aux dépens des* LAIS *de la Loire, en évitant tout procès avec l'Etat.* (Balz.)

— **Encycl.** Jurispr. Les *lais* et relais des rivières de toute espèce appartiennent aux propriétaires riverains. Les *lais* et relais de la mer appartiennent, au contraire, à l'Etat, qui peut les vendre ou les affermer (loi du 22 novembre 1790 et art. 538 du code civil). Les *lais* et relais ne commencent que là où finit le rivage. Or, on entend par rivage, d'après l'ordonnance de 1681, « tout ce que la mer couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, jusqu'où le grand flot de mars peut s'étendre sur les grèves. »

En droit romain, les relais de la mer faisaient partie des choses qui, n'étant à personne, peuvent devenir la propriété du premier qui viendra les occuper par la construction de quelque édifice. La législation française s'est montrée beaucoup moins tolérante. Par la loi du 5 janvier 1791, les *lais* et relais de la mer, assimilés aux autres biens de l'Etat, ne pouvaient être aliénés qu'après l'accomplissement des formalités prescrites pour la vente des biens nationaux. Cette disposition a été modifiée par la loi du 16 septembre 1807, dont l'article 41 est ainsi conçu : « Le gouvernement concédera aux conditions qu'il aura réglées les marais, *lais* et relais de la mer, le droit d'endigage, les accrues, atterrissements et alluvions des fleuves, rivières et torrents. »

Ainsi, lorsqu'un spéculateur veut mettre en culture une superficie quelconque de *lais* et relais, le gouvernement peut lui accorder le droit d'endigage, c'est-à-dire le droit d'établir des digues pour soustraire aux envahissements de la mer les parcelles qu'il veut convertir en terres productives.

Depuis, une décision du 4 décembre 1841, prise par le ministre des finances sur l'avis du conseil d'Etat, assimila de nouveau aux autres biens de l'Etat les *lais* et relais de la mer et arrêta qu'ils ne pourraient être vendus comme eux qu'aux enchères, avec publicité et concurrence. Cet acte ministériel apportait de trop grands obstacles aux concessions des *lais* et relais. Pour remédier à ce grave inconvénient, le Conseil d'Etat a, en 1854, rapporté la décision de 1841 et pris une autre disposition, d'après laquelle la concession aux enchères est maintenue comme règle générale, mais qui permet néanmoins au ministre des finances de lui substituer la concession directe, lorsqu'il le jugera à propos. Ainsi, les concessions des *lais* et relais de la mer sont effectués soit par adjudication publique, soit par concession directe. L'ordonnance du 23 septembre 1825 a déterminé les formalités à remplir dans l'un et l'autre cas. Toute demande de concession doit être précédée, aux frais du demandeur :

1° De plans levés et approuvés par les ingénieurs des ponts et chaussées;

2° Du mesurage et de la description des *lais* et relais, ainsi que de leur estimation tant en revenu qu'en capital;

3° D'une enquête *de commodo et incommodo;*

4° D'un arrêté pris par le préfet, après avis des ingénieurs des ponts et chaussées et du directeur des domaines. L'avis du directeur du génie militaire est, en outre, exigé quand les terrains dont la concession est demandée sont situés aux abords des places fortes ou dans la zone des frontières;

5° De l'avis du ministre de la guerre, qui doit examiner si l'intérêt de la défense du pays pourrait être lésé par la concession;

6° De l'examen du Conseil d'Etat (comité des finances).

« Aujourd'hui, dit Block, il y aurait lieu de substituer à l'avis du directeur général des ponts et chaussées l'avis du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et d'ajouter celui du ministre de la marine, conformément aux prescriptions du décret du 16 août 1853 sur l'organisation de la commission mixte des travaux publics. Enfin, en cas de désaccord entre les divers représentants des quatre départements ministériels dont l'adhésion est nécessaire, une décision de la commission mixte devra intervenir en exécution des dispositions du décret précité. Ce n'est qu'après l'accomplissement de toutes ces formalités que la concession peut être faite. Le décret de concession est contre-signé par le ministre des finances et inséré au Bulletin des lois. »

LAIS (Joseph-Marie), prélat italien, né à Rome en 1775, mort en 1836. Il fut successivement évêque d'Hippone *in partibus*, administrateur du diocèse d'Anagni et évêque de Ferentino (1823). On a de lui : *De universa Christi Ecclesia*, en deux parties qui parurent à quelques années d'intervalle, la première à Florence et la seconde à Rome.

LAÏS, ville de Palestine. V. Dan.

LAÏS, nom porté par plusieurs courtisanes grecques, que l'on a souvent confondues entre elles. Les anciens ne se piquaient pas de beaucoup de critique, et ils ont rapporté souvent à une Laïs du Ve siècle avant notre ère ce qui ne pouvait être attribué qu'à une femme vivant à une époque bien postérieure; il est regrettable que les modernes aient suivi cette même méthode. Nous essayerons de rendre à chaque Laïs ce qui lui appartient.

Ce nom sert à désigner aujourd'hui une femme galante, une courtisane élégante, spirituelle, et sachant encore garder certaines apparences.

Le nom de Laïs se retrouve fréquemment sous la plume des grands écrivains, et surtout des poëtes. Qu'y a-t-il de plus gracieux que le quatrain suivant de Voltaire, imité de l'Anthologie grecque :

LAÏS REMETTANT SON MIROIR DANS LE TEMPLE DE VÉNUS.

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle;
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir dans ce miroir fidèle
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

Voltaire.

On connaît le madrigal de Trissotin dans les *Femmes savantes :*

Lorsque tu vois ce beau carrosse
Où tant d'or se relève en bosse
Qu'il étonne tout le pays,
Et fait pompeusement triompher ma Laïs,
Ne dis plus qu'il est amarante,
Dis plutôt qu'il est de ma rente.

Molière.

Mais je vous dirai, moi, sans alléguer la Fable,
Que si sous Adam même, et loin avant Noé,
Le vice audacieux, des hommes avoué,
A la triste innocence en tous lieux fit la guerre,
Il demeura pourtant de l'honneur sur la terre;
Qu'aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une Pénélope honora son pays.

Boileau.

« Il y a dix ans, le Caire avait des bayadères publiques, comme l'Inde, et des courtisanes comme l'antiquité. Les ulémas se plaignirent, et ce fut longtemps sans succès. Enfin l'on exila toutes ces femmes à Esné, dans la haute Egypte. Aujourd'hui, cette ville de l'ancienne Thébaïde est pour les étrangers qui remontent le Nil une sorte de Capoue. Il y a des Laïs et des Aspasies qui mènent une grande existence, et qui se sont enrichies particulièrement aux dépens de l'Angleterre. »

Gérard de Nerval.

LAÏS, célèbre courtisane grecque, contemporaine d'Aspasie, née probablement à Corinthe vers 480 avant notre ère. Elle était aussi remarquable par sa beauté que par son avidité, et elle mettait à si haut prix ses faveurs, qu'on rapporte que le proverbe connu : *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe*, a été fait à cause d'elle. C'est cette Laïs que la *Biographie* Didot donne comme ayant été la maîtresse du philosophe Aristippe. Aristippe naquit en 390; en admettant qu'il eût trente ans lorsqu'il connut Laïs, l'anecdote se passerait en 360 : Laïs aurait eu cent vingt ans! Ce fut sans doute celle que connut le statuaire Myron, qui vivait de 510 à 460; déjà vieux à l'époque où Laïs était dans toute sa beauté, il fut refusé par elle, à cause de ses cheveux blancs; il revint, après s'être fait teindre la chevelure et la barbe : « Imbécile, lui dit la courtisane, vous venez me demander une chose que j'ai refusée hier à votre père! » Elle avait pour amant préféré un athlète, Eubotas, vainqueur aux jeux d'Olympie; elle lui fit jurer de ne pas partir sans elle. L'athlète, qui en avait assez, emporta son portrait, et prétendit, par ce subterfuge, être resté fidèle à son serment. Diverses épigrammes de l'Anthologie paraissent se rapporter à cette Laïs; les satiriques lui reprochaient de s'adonner au vin dans sa vieillesse. Son tombeau fut érigé dans le bois de cyprès de Corinthe, appelé le Cranéion; on y sculpta une lionne qui déchirait un bélier, sans doute pour transmettre à la postérité le souvenir de sa rapacité proverbiale.

LAÏS, fille de Timandra, autre célèbre courtisane, née à Hyccara (Sicile) en 422 av. J.-C. Suivant les traditions, elle avait sept ans lors de l'expédition des Athéniens en Sicile (415), et, comprise dans le butin provenant du sac d'Hyccara, elle fut amenée à Corinthe par le général Nicias. Plutarque rapporte que sa mère, Timandra, fut la maîtresse d'Alcibiade en exil, et que ce fut elle qui ensevelit l'illustre Athénien. On sait peu de chose de sa vie, car ce que racontent Athénée et Pausanias de sa liaison avec Apelle et Démosthène ne peut lui convenir : ils étaient de quarante ans plus jeunes qu'elle. On croit que cette Laïs suivit en Thessalie un de ses amants, Hippolochus, et que les femmes du pays la massacrèrent, par jalousie. Son tombeau se trouvait érigé sur les bords du Pénée.

LAÏS, courtisane corinthienne, née vers le milieu du IVe siècle avant notre ère. Apelle, le grand peintre athénien, la voyant, dit-on, puiser l'eau à la fontaine de Pirène, alors qu'elle était toute jeune fille, fut frappé de sa grâce, en fit sa maîtresse, et, suivant la coutume des Grecs, lui fit donner l'éducation des belles esclaves destinées au métier d'hétaire. Ce ne peut être que celle-ci que connut Aristippe. Comme on s'étonnait de son amour pour cette fille, qui ne ressentait rien pour lui : « Je pense, répondit-il, que le vin et le poisson ne m'aiment pas non plus, mais je ne laisse pas d'en user avec plaisir. » C'est aussi d'elle sans doute que Démosthène disait, effrayé du prix qu'elle demandait : « Je n'achète pas si cher un repentir. » Aristippe lui dédia deux ouvrages : *A Laïs*, et *A Laïs sur son miroir*. Elle paraît avoir été aussi spirituelle que gracieuse; elle disait : « Je ne sais ce qu'on entend par l'austérité des philosophes; ils viennent frapper à ma porte aussi souvent que les autres hommes. » Du temps que le grand artiste, qui fut peut-être son premier amant, faisait « son éducation, » il n'était question que d'elle dans Corinthe. « Avez-vous entendu parler, écrivait une hétaire à une de ses amies, de la jeune vierge que « dresse » Apelle? Ce serait de votre part une prodigieuse ignorance et une incroyable niaiserie, si vous n'aviez pas entendu parler de cette vierge. Elle occupe toutes les conversations et tous les esprits. En Grèce, il n'y a plus qu'une femme, elle s'appelle Laïs; on ne parle que d'une femme, de Laïs. Ce nom retentit dans les boutiques des parfumeurs, sous les voûtes des théâtres, dans les assemblées publiques, dans les tribunaux, dans le sénat. J'ai vu des muets trouver à son aspect un langage pour exprimer leur admiration et dire par signes : « Oh! que Laïs est belle! » Elle mérite ces éloges. C'est un modèle; sa taille est déliée, svelte, souple, solide, parfaite; vêtue, vous admirez surtout son visage; que ses vêtements tombent, vous ne savez qu'admirer le plus; sa prunelle est noire et brillante comme l'ébène; le blanc de ses yeux brille comme l'ivoire. »

Laïs compta au nombre de ses adorateurs tout ce que la Grèce avait alors d'hommes illustres, de poëtes, d'artistes, de capitaines. On ne sait si ce fut cette Laïs ou l'une des précédentes qui consacra son miroir à Vénus, comme en témoigne la jolie épigramme de l'Anthologie traduite par Voltaire et que nous avons rapportée plus haut. Elle mourut à Corinthe, d'excès de toutes sortes, disent les anciens biographes.

Laïs (LA MORT DE), statue de marbre, par Mathieu-Meusnier, dans le jardin des Tuileries. Poursuivie par les femmes de Corinthe, jalouses de sa beauté, Laïs s'est réfugiée dans le temple de Vénus; épuisée, défaillante, elle se laisse choir près de l'autel de la déesse, qu'elle étreint de son bras droit et sur lequel s'appuie son bras gauche, ramené devant la poitrine, au-dessous des seins. Sa tête, empreinte de désespoir, se renverse en arrière et regarde le ciel. Tout, dans son attitude, indique son abattement; mais elle n'a rien perdu de sa beauté. Sa chevelure négligée accompagne bien son col flexible. Sa jambe droite, repliée, et sur laquelle elle s'appuie, est recouverte d'une légère draperie; le reste du corps est entièrement nu. La jambe gauche, qui est allongée, forme avec le torse une ligne onduleuse, élégante et souple; les flancs sont larges; les contours du ventre et de la gorge sont d'une femme qui a vécu, mais que la débauche n'a pas flétrie; les épaules et le dos ont beaucoup de souplesse et de grâce dans leur mouvement.

Le modèle de cette statue a paru au Salon de 1849 et a reparu en marbre au Salon de 1850. Il en a été fait de nombreuses réductions en bronze et en marbre.

Un autre sculpteur contemporain, M. Cambos, a exposé au Salon de 1859 une statue de *Laïs* debout, dans la sérénité de sa beauté, la main droite posée sous les seins, la gauche jouant avec les perles de son collier.

LAÏS (François Lay, dit), célèbre chanteur français. V. Lays.

LAISCHE s. f. (lè-che). Nom donné, pendant le moyen âge et dans les premiers siècles de l'époque moderne, à des plaques ou lames de fer mince dont on garnissait la casaque des fantassins.

LAISCHEV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 58 kilom. S.-E. de Kazan, sur la rive droite du Kama, ch.-l. du district de son nom; 2,077 hab.

LAISNÉ (Vincent), prédicateur français, né à Lucques en 1633, mort en 1677. Entré de bonne heure dans la congrégation, il y professa les belles-lettres et la rhétorique, fit à Avignon sur l'Ecriture sainte des conférences qui furent fort suivies, et vint ensuite à Paris, où il acquit, par ses oraisons funèbres, une grande réputation d'éloquence. Les seules qui aient été imprimées sont celles du *Chancelier Séguier* et du *Maréchal de Choiseul.*

LAISNÉ (Antoine), numismate français, né à Paris en 1668, mort en 1746. Il fut avocat au parlement et directeur de l'hôtel de la Monnaie de Lyon, et s'adonna à l'étude de la numismatique et des antiquités. Il avait réuni une belle collection de médailles en or, qui fut plus tard acquise par la ville de Lyon. On a de Laisné, entre autres écrits : *Descriptio et encomium Lugduni* (1732, in-4°); *Explication d'une médaille singulière de Domitien présentée à l'Académie de Lyon* (1735, in-12); plusieurs dissertations insérées dans les *Mémoires de Trévoux* et autres recueils.

LAISNÉ (Jean-Charles), dessinateur et architecte français, né à Fontenay-aux-Roses, près de Paris, en 1819. Elève de Flavé et de Lenormand, il fit, en outre, d'excellentes études à l'Ecole des beaux-arts et remporta le deuxième grand prix en 1844. Cet artiste s'est principalement occupé de travaux archéologiques et a acquis un très-remarquable talent comme dessinateur d'architecture. Attaché à la commission des monuments historiques, vers 1851, il a été nommé, en 1863, professeur d'architecture à l'Ecole des beaux-arts et a reçu, l'année suivante, la croix de la Légion d'honneur. Parmi les belles études et restaurations qu'il a faites pour la commission des monuments historiques, nous citerons : *Notre Dame d'Etampes* (1852); l'*Abbaye d'Ourscamp*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855; le *Pont du Gard*, en collaboration avec M. Questel; *Saint-Pierre de Caen*, superbe aquarelle, etc.

LAISNÉ DE VILLEVÊQUE (Gabriel-Jacques), homme politique français, né à Orléans en 1767, mort en 1851. Nommé, en 1800, membre du conseil général du Loiret, puis, en 1802, secrétaire général du même département, il remplit ces fonctions pendant toute la durée de l'Empire, vit avec joie le retour des Bourbons, et, pendant les Cent-Jours, refusa de prêter serment à Napoléon. Elu, en 1817, membre de la Chambre des députés, il vota toujours avec le parti libéral et défendit, contre le gouvernement, la liberté de la presse, la liberté individuelle et le mode de représentation nationale garanti par la constitution. Non réélu, en 1824, par suite des intrigues du ministère, il reparut à la Chambre en 1827, et, dans la discussion sur la question d'Alger, se prononça pour une attaque prompte et énergique. Après 1830, il vécut dans la retraite. On a publié un recueil de ses discours en 2 vol. in-8o.

LAISON, rivière de France (Calvados). Elle naît près de Falaise, coule dans la pittoresque gorge de Saint-Quentin, croise le chemin de fer de Paris à Caen et se jette dans la Dives, après un cours de 42 kilom.

LAISSAC, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. N.-O. de Millau, près de la rive gauche de l'Aveyron; pop. aggl., 1,025 hab. — pop. tot., 1,422 hab. Fabrication de cadis; filature de laine; poteries, papeteries. On trouve dans les environs beaucoup de briques romaines. Au N. de Laissac, une vaste caverne s'étend jusqu'au village de Moulenne. A 3 kilom. S., sur la hauteur de Montmerle, s'étend un camp retranché bien conservé, pouvant contenir de 10,000 à 12,000 hommes; il remonte, dit-on, à l'époque de la Ligue.

LAISSAC (Gustave), publiciste et homme politique français, né à Montpellier en 1809, mort en 1858. Il étudiait le droit à Paris lorsque parurent les fameuses ordonnances de juillet 1830. Chaud républicain, Laissac combattit dans les rangs du peuple, reçut la croix de Juillet et fut nommé, après l'avènement de Louis-Philippe, sous-préfet à Château-Chinon. Mais ses idées avancées le firent bientôt destituer, et il retourna à Paris, où Mauguin le prit pour secrétaire. De retour à Montpellier, en 1832, il se vit impliqué, peu après, dans un procès politique, et fut acquitté après une assez longue prévention. Laissac alla terminer alors son droit à Toulouse, puis revint dans sa ville natale, où il devint, en quelque sorte, l'avocat attitré des républicains poursuivis, et prit part, en même temps, à la rédaction de divers journaux démocratiques, notamment à celle de la *Révolution de la tribune*. En 1842, il se porta candidat de l'opposition à Narbonne, mais ne fut point élu député. Après la révolution de 1848, le gouvernement provisoire le nomma procureur général à Montpellier, et il occupait ce poste lorsque les électeurs de l'Hérault l'envoyèrent siéger à la Constituante. Des vices de forme ayant fait annuler son élection, il se représenta en septembre et fut réélu. Laissac alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, fit une vive opposition à la politique de Louis Bonaparte, et, n'ayant point été réélu à l'Assemblée législative, reprit sa place au barreau. Outre de nombreux articles de journaux, on lui doit d'intéressantes études sur le droit public européen au XVIIe siècle, sur Barbeyrac, etc., enfin, un remarquable travail sur la question vinicole, publié dans le *Journal des économistes*.

LAISSADE s. f. (lè-sa-de — rad. *laisser*). Anc. mar. Endroit d'une galère où la largeur des fonds diminue en venant sur l'arrière. ‖ On disait aussi AISSADE.

LAISSE s. f. (lè-se — probablement du bas latin *laxa*, de *laxus*, lâche, la laisse étant considérée comme une corde tenue lâche. Cependant, quelques étymologistes rapportent ce mot au germanique : ancien haut allemand *laz*, *lazo*, courroie, allemand *litze*, attache, cordon, danois *lisse*, hollandais *letse*. Diez prétend que *laisse* de chien vient du bas latin et *laisse* de chapeau du germanique). Corde avec laquelle on tient un chien pour le conduire, ou qui tient deux chiens accouplés : *Mener un chien en* LAISSE. *Tenir des lévriers en* LAISSE.

— Fig. *Mener quelqu'un en laisse*, Le mener, le conduire à sa fantaisie : *C'est une femme qui* MÈNERA *son mari* EN LAISSE.

— Littér. Chacune des tirades d'un grand poëme provençal, ou des tirades monorimes ou couplets d'un poëme de la langue d'oil.

— Véner. Lieux où les sangliers aiguisent leurs ongles. ‖ *Laisse de lévriers*, Couple de lévriers, deux lévriers accouplés au moyen d'une laisse. ‖ Pl. Synonyme de LAISSÉES, qui est beaucoup plus usité.

— Techn. Cordon de chapeau : *Une* LAISSE *de soie*. ‖ Tour que l'horloger donne encore au ressort d'une montre ou d'une pendule après que la chaîne est complétement enroulée sur le barillet, de façon que le ressort n'est jamais complétement détendu.

LAISSE s. f. (lè-se — rad. *laisser*). Alluvion, atterrissement au bord des fleuves. V. LAIS. ‖ Terres mêlées de sable, de vase, que la mer laisse sur les côtes, où elles forment des sillons. ‖ Ligne que marque sur le rivage la haute ou la basse mer.

LAISSÉ, ÉE (lè-sé) part. passé du v. Laisser. Avec qui l'on n'est pas resté, Dont on s'est séparé : *Etre* LAISSÉ *en route par ses compagnons*.

— Abandonné, livré : *L'homme fut* LAISSÉ *à lui-même*. (Boss.)

On ne sait par quelle aventure
Fut *laissé* près d'un bois un enfant nouveau-né;
Une louve cherchant pâture
S'arrête aux cris plaintifs de cet infortuné.
LEBAILLY.

— Demeuré sur la place : LAISSÉ *pour mort. Les apôtres* LAISSÉS *pour morts*. (Boss.)

— Légué, transmis par héritage : *Des biens* LAISSÉS *à un ami*.

— s. m. Techn. Nom donné, dans l'industrie des tissus façonnés, aux parties blanches du papier de mise en carte, ainsi qu'aux points peints qui, pour certains coups, sont considérés comme nuls. ‖ On dit aussi SAUTÉ.

— Comm. *Laissé en compte* ou *pour compte*, Marchandises étrangères qui sont restées à la douane pour le règlement d'un compte.

— s. f. pl. Véner. Fientes du loup, et généralement des bêtes noires.

— Gramm. Il fut de mode pendant quelque temps, parmi les grammairiens, de faire invariables devant un infinitif les deux participes *laissé* et *fait*. Les grammairiens actuels n'ont conservé ce principe que pour *fait;* quant à *laissé*, il est variable ou invariable, selon que le complément direct antérieur lui appartient ou appartient à l'infinitif. Voir la note sur les PARTICIPES.

LAISSER v. a. ou tr. (lè-sé — du lat. *laxare*, lâcher). Quitter, se séparer ou s'éloigner de : *J'*AI LAISSÉ *mon frère à Paris. Il* A LAISSÉ *son cheval, sa voiture à la porte. J'*AI LAISSÉ *votre père en bonne santé*.

Auprès de votre époux, ma fille, *je vous laisse*.
RACINE.

— Ne pas emmener avec soi : LAISSER *sa femme à la maison*. LAISSEZ-*nous votre enfant jusqu'à ce soir*. (Acad.)

— Ne pas prendre avec soi, à dessein ou par oubli : *Je* LAISSERAI *chez vous ma valise. Il* A LAISSÉ *sa montre dans son cabinet*. (Acad.) ‖ Déposer, confier, abandonner : LAISSER *ses fonds chez un notaire, ses titres chez un avoué*. LAISSER *une chose à la prudence, au soin de quelqu'un. Je vous* LAISSE *le soin de chercher un logement*.

Des intérêts du ciel pourquoi vous mêlez-vous?
Laissez-lui, *laissez*-lui le soin de ses vengeances.
MOLIÈRE.

‖ Confier, donner pour être transmis : *J'*AI LAISSÉ *ma carte à votre concierge*.

— Ne pas changer la place, la situation, l'état de : LAISSEZ *ce flambeau sur la cheminée*. LAISSEZ-*moi à l'ombre, au soleil. Il faut* LAISSER *encore cet enfant en nourrice*.

Dieu *laissa*-t-il jamais ses enfants au besoin?
RACINE.

— Abandonner, renoncer à : *On a fini par* LAISSER *cette ancienne coutume. On devrait* LAISSER *une mode si ridicule. Depuis l'invention de la poudre, on* A LAISSÉ *l'usage de certaines armes offensives*. (Acad.)

— Abandonner le soin de : *La raison veut que nous* LAISSIONS *beaucoup de choses au hasard*. (J.-J. Rouss.) ‖ Confier exclusivement : *Je* LAISSE *à la vanité le soin d'honorer la vanité*. (Fléch.)

— Ne pas empêcher, souffrir avec patience, avec résignation : LAISSEZ-*le dire*. LAISSEZ-*moi faire*. LAISSONS-*le s'en aller*.

Laissons le vent gémir et le flot murmurer.
LAMARTINE.

— Ne pas ôter, ne pas chercher à détruire : *On lui* A LAISSÉ *la vie. Les voleurs ne m'*AVAIENT LAISSÉ *que mes habits*.

Laissez-lui sa manie et son amour bizarre.
DELILLE.

— Passer sous silence : LAISSONS *les détails de cette affaire*. LAISSEZ *vos réflexions, vos commentaires*. LAISSONS *cela et venons au fait. Baste!* LAISSONS *là ce chapitre*. (Mol.)

— Eloigner, bannir, se défaire de : LAISSEZ *vos chagrins, vos ennuis. Vous devriez* LAISSER *de pareils scrupules, de pareilles craintes*.

— Céder, consentir à vendre : *Je vous* LAISSE *ma maison pour 20,000 francs*.

— Léguer, donner par testament : LAISSER *toute sa fortune à un neveu. Il* A LAISSÉ *une somme considérable aux pauvres de la ville. Les enfants ont bien de l'obligation aux pères qui se donnent tant de peine pour leur* LAISSER *du bien*. (Regnard.) *L'avare* LAISSE *tout à ses héritiers, sauf des regrets*. (Petit-Senn.) ‖ Transmettre après sa mort : LAISSER *des œuvres impérissables. Homère nous* A LAISSÉ *dans l'*Odyssée *le récit d'un voyage*. (Chateaub.) ‖ Laisser survivre, exister après soi : *Il* LAISSE *plusieurs enfants. Elle* A LAISSÉ *des affaires en mauvais état*. LAISSER *de bons souvenirs dans un pays*. LAISSER *une réputation sans tache. C'est une consolation, en mourant, de* LAISSER *son nom en estime parmi les hommes*. (Boss.) *L'envie, qui s'attache aux noms illustres, meurt, à la vérité, mais elle* LAISSE *après elle la calomnie, qui ne meurt jamais*. (Barthél.) ‖ Avoir pour conséquence, être suivi de : *Cette liqueur* LAISSE *un goût fort agréable. J'appelle mauvais livres tous ceux qui ne* LAISSENT *rien dans l'esprit après qu'on les a lus*. (Mme de Staël.) *Les plaisanteries* LAISSENT *souvent après elles des plaies profondes*. (D'Alembert.)

— Souffrir, ne pas empêcher de : LAISSEZ *que je parle*. LAISSEZ-*le venir. Ils* ONT LAISSÉ *échapper le voleur. Peu d'hommes commettent des crimes, beaucoup en* LAISSENT *commettre*. (J. Droz.)

Laissons venir la fête avant que la chômer.
MOLIÈRE.

— Abandonner la direction de : LAISSER *un chemin, une rue, une maison, à droite, à gauche, sur la droite, sur la gauche*.

— Elliptiq. *Laissez donc, Laissez*, C'est assez, ne continuez pas :

Laissez, ma bru, *laissez*, ne venez pas plus loin,
Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin.
MOLIÈRE.

‖ Taisez-vous, ne dites pas cela : *Lui, un brave!* LAISSEZ-*moi donc*. ‖ On dit aussi, dans ce dernier sens, LAISSEZ-MOI DONC TRANQUILLE.

— *C'est à prendre ou à laisser*, Accepter la chose ainsi ou y renoncer : *C'est 20 francs*, À PRENDRE OU À LAISSER. *Voilà mes conditions;* C'EST À PRENDRE OU À LAISSER. ‖ *Il y a à prendre et à laisser*, Il y a du bon et du mauvais.

— *Ne laisser que les quatre murs*, Enlever tout ce qui garnit une maison, un appartement.

— *Laisser sa vie*, et, pop., *Laisser ses os, Laisser ses bottes, Laisser sa peau*, Périr.

— *Laisser des plumes, de ses plumes*, Faire une perte : *Il* A LAISSÉ DES PLUMES *dans ce procès, dans cette entreprise. Quant au jeu, il y* A LAISSÉ DE SES PLUMES.

— *Laisser le champ libre*, Ne pas entrer en compétition, ne pas faire obstacle, permettre d'agir en liberté :

... Je ne suis pas homme à gober le morceau
Et *laisser le champ libre* aux yeux d'un damoiseau.
MOLIÈRE.

. . . . Je suis seul; son erreur
Laisse enfin un *champ libre* à ma juste fureur.
C. DELAVIGNE.

— *Laisser la bride sur le cou à un cheval*, Rendre la bride à un cheval, le laisser aller de lui-même. ‖ *Laisser la bride sur le cou à une personne*, L'abandonner à ses volontés, à ses caprices; la laisser agir en toute liberté.

— *Laisser tout aller*, Négliger ses intérêts, ses affaires.

— *Laisser tout aller sous soi*, Ne pas retenir ses excréments : *Enfant, malade qui* LAISSE TOUT ALLER SOUS LUI.

— *Laisser faire, Laisser dire*, Ne pas se soucier de ce qu'on fait, de ce qu'on dit :

Poussez votre bidet, vous dis-je, et *laissez faire*.
MOLIÈRE.

Laissez dire les sots, le savoir a son prix.
LA FONTAINE.

— *Laisser voir*, Faire deviner, montrer volontairement ou non : LAISSER VOIR *son intention*.

— *Laisser à découvert*, Ne plus couvrir, ne pas couvrir, permettre de voir : *Lorsque la mer* A LAISSÉ À DÉCOUVERT *ces sommets de montagnes, les sables ont coulé dans les plaines*. (Buff.)

— *Laisser de côté*, Négliger, ne pas s'occuper de, renoncer à : LAISSONS DE CÔTÉ *les phrases déclamatoires : qui veut la fin veut les moyens*. (Scribe.)

— *Laisser à penser, à comprendre, à entendre*, Dire peu, afin de faire comprendre davantage : *La finesse emploie des termes qui* LAISSENT *beaucoup* À ENTENDRE. (Vauven.) ‖ *Laisser à penser, à juger*, Ne pas expliquer, comme suffisamment compris, deviné : *Je vous* LAISSE À PENSER *ce qui en résulta. Je vous* LAISSE À JUGER *s'il profita de l'occasion*. (Acad.)

Je vous *laisse à penser* si, dans la nuit obscure,
J'ai d'un vrai trépassé su tenir la figure!
MOLIÈRE.

Sur un tapis de Turquie
Le couvert se trouva mis;
Je laisse à penser la vie
Que firent ces deux amis.
LA FONTAINE.

‖ Donner lieu à bien des réflexions : *Il est parti! cela me* LAISSE À PENSER.

— *Laisser à désirer*, Ne pas contenter, ne pas satisfaire, n'être point irréprochable : *Ce travail* LAISSE À DÉSIRER.

— *Ne pas laisser de, Ne pas laisser que de*, Ne pas s'abstenir, ne pas discontinuer, n'être pas empêché pour cela de : *Il* NE LAISSE PAS DE *faire son commerce. Cette réponse* NE LAISSE PAS QUE DE *m'étonner. A force de m'examiner, je* N'AI PAS LAISSÉ QUE DE *démêler en moi certaines dispositions dominantes*. (J.-J. Rouss.) ‖ *Laisser en repos, en paix, Laisser là*, Ne point inquiéter, ne pas tourmenter; ne pas s'occuper de : *Hé! monsieur*, LAISSEZ LÀ *ce pauvre misérable! c'est conscience de le battre*. (Mol.)

Laissez-moi *là*, vous dis-je, et courez vous cacher.
MOLIÈRE.

‖ *Laisser là*, Abandonner, rompre avec : *J'*AI LAISSÉ LÀ *cette femme*. LAISSEZ LÀ *un travail qui ne vous vaudra ni honneur ni profit*.

— *Laisser une personne pour ce qu'elle est*, Ne pas se soucier de ce qu'elle peut dire ou faire : LAISSEZ-*le donc* POUR CE QU'IL EST. *On ne s'inquiète point des gens qu'on méprise : on en détourne les yeux; on les* LAISSE POUR CE QU'ILS SONT. (J.-J. Rouss.)

— *Laisser sans travail, sans ouvrage*, Ne pas occuper, ne pas donner du travail, de l'ouvrage : LAISSER *l'ouvrier* SANS OUVRAGE, *c'est le jeter dans la révolte*.

— *Laisser derrière soi, loin de soi*, Devancer, dépasser au propre : *Nous* LAISSÂMES *le village bien loin* DERRIÈRE NOUS. ‖ Devancer, faire plus de progrès que : *Il* A LAISSÉ *loin* DERRIÈRE LUI *tous ses concurrents*.

— Prov. *Il faut bien faire, et laisser dire*, Il faut faire son devoir, sans se préoccuper de la médisance. ‖ *On a beau être las, on ne laisse pas d'aller*, Quand la nécessité l'exige, il faut faire plier sa volonté, vaincre ses répugnances. ‖ *On ne laisse pas de semer, quoiqu'on craigne les pigeons*, La crainte d'un désagrément, d'un inconvénient, ne doit pas empêcher d'entreprendre une affaire.

— Chasse. *Laisser courre les chiens*, ou simplement *Laisser courre*, Découpler les chiens et les lancer sur la bête. ‖ *Laisser aller les voies*, Passer dessus sans s'en rabattre; passer sur la voie sans la marquer. ‖ *Laisser suivre*, Donner au limier quelques longueurs de trait.

— Mar. *La mer laisse*, Se dit quand la marée commence à descendre. ‖ *Laisser porter, Laisser arriver*, Se rapprocher de l'allure vent arrière, pour se diriger sur un objet situé sous le vent : *Ayant le vent, M. Du Quesne-Monnier* LAISSA PORTER *hardiment sur l'ennemi*. (E. Sue.) ‖ *Laisser le fond*, S'en détacher, en parlant d'une ancre.

— Substantiv. : *Avoir le prendre et le laisser*, Avoir le choix.

— v. n. ou intr. Descendre, se retirer, en parlant de la mer.

Se laisser v. pr. Etre laissé : *Cela se prend plus aisément que cela ne* SE LAISSE.

— Laisser soi : SE LAISSER *tomber*. SE LAISSER *mourir de faim*. SE LAISSER *aller à la dissipation, à la paresse*. SE LAISSER *aller au désespoir*. SE LAISSER *injurier*. SE LAISSER *battre. Les filles qui se sentent jolies* SE LAISSENT *malaisément faire religieuses*. (V. Hugo.) *J'admire, pour moi, l'extrême gobe-moucherie avec laquelle le public* SE LAISSE *prendre au mot gratuit*. (Bastiat.)

— Laisser à soi : SE LAISSER *faire*. SE LAISSER *manquer de respect. La France* S'EST LAISSÉ *dire cette injure, que la liberté n'était pas faite pour elle*. (Ch. de Rémusat.)

— *Se laisser conduire, gouverner, Se laisser mener*, Laisser prendre trop d'empire sur soi. ‖ On dit familièrement, dans le même sens, SE LAISSER MENER PAR LE NEZ, PAR LE BOUT DU NEZ.

— *Se laisser voir, Se laisser pénétrer*, Ne pas dissimuler assez sa pensée, ses intentions : *Dans les grandes choses on se montre, dans les petites on* SE LAISSE *voir*. (A. Karr.)

— *Se laisser aller*, Ne pas tenir ferme, céder : *Heureux l'homme qui ne* S'EST *point* LAISSÉ ALLER *aux conseils des impies!* (La Harpe.) ‖ *Se laisser aller à*, S'oublier jusqu'à, se permettre de : SE LAISSER ALLER À *offenser un ami*.

— *Se laisser dire*, Entendre dire sans réclamation, mais sans grande foi : *Je* ME SUIS LAISSÉ DIRE *qu'il est mal avec son père. Il y a un homme amoureux d'elle, mais elle est sage. — Oui, sage, je t'en réponds! — Ma foi, je* ME *le* SUIS LAISSÉ DIRE. (Carmont.)

— *Se laisser boire, Se laisser manger*, Etre assez bon à boire, à manger : *Le vin de Rome n'est bon dans aucun endroit, mais c'est encore au cabaret qu'il* SE LAISSE *mieux boire*. (About.)

— **Syn. Laisser, délaisser.** V. DÉLAISSER.

— **Prov. hist. Laissez faire, laissez passer,** Maxime des économistes du XVIIIe siècle. Cette phrase, dont on a tant usé et abusé, a été attribuée à Quesnay, médecin, chirurgien, agronome, qui vivait sous Louis XV, et qui est regardé comme le chef de l'école des économistes en France; d'autres l'ont attribuée à Gournay. Parmi les réformes qu'il proposait, on cite surtout l'abolition des corvées, la libre circulation des grains, la suppression des douanes, en un mot, le *laissez faire, laissez passer*. Il repoussait énergiquement tous les impôts indirects, et n'admettait qu'un impôt unique, l'impôt foncier.

La maxime de Quesnay fut reprise par Adam Smith, le plus célèbre des économistes anglais. Suivant lui, l'intervention des gouvernements produit un effet tout contraire à celui qu'ils se proposent; ils doivent éviter de se mêler des affaires de leurs sujets, se borner à les protéger, en laissant à la concurrence une libre carrière, au commerce intérieur et extérieur une liberté complète, sans l'entraver par un système de douanes, de prohibitions, et même de primes, qu'il considère comme de l'argent mal employé.

Dans l'application, la maxime *Laissez faire, laissez passer* a perdu presque entièrement son sens primitif. Dans ces derniers temps, elle a servi surtout à qualifier, en politique, tout système qui borne son action à un rôle passif, ennemi de toute intervention, en un mot, qui nie la solidarité entre les peuples.

« Cette maxime d'Hegel : « S'accommoder » de ce monde tel qu'il est, et pourtant lui » être supérieur, » n'est-ce pas ce que l'on a appelé en France la *grande morale*, facile et coulante, par opposition à la petite morale, scrupuleuse et sévère; ce que l'Eglise a condamné sous le nom de *quiétisme;* ce que la Révolution a flétri dans le *laissez faire, laissez passer?* »

P.-J. PROUDHON.

« L'avocat de M. Turgot s'élevait contre la prétention de soumettre au moindre règlement la liberté du commerce et de l'industrie; il répétait avec emphase l'axiome des économistes : *Laissez faire, laissez passer*. « Le

» peuple souffre, disait-il; on le reconnaît et
» l'on ne veut pas en voir la cause. »
Mme AUGUSTIN THIERRY.

— **Allus. litt. Laissez toute espérance,** Allusion au vers fameux que Dante lut sur la porte de l'enfer. V. LASCIATE OGNI SPERANZA.

LAISSER-ALLER s. m. Sorte d'abandon, de sans-façon dans la tenue, dans les manières : *Pour être heureux dans la société anglaise, il faut tenir au bonheur sérieux et intime plus qu'*AU LAISSER-ALLER *et à l'amusement.* (Guizot.)

— Négligence, ou, en bonne part, absence de recherche, simplicité, naturel : *Il y a dans cet ouvrage un* LAISSER-ALLER *qui ne déplaît pas.* (Acad.) *Le talent épistolaire est un* LAISSER-ALLER *qui va à la physionomie de la personne qui adresse ou qui reçoit la lettre.* (Prince de Ligne.)

— Trop grande facilité, mollesse : *A chaque instant le maître est placé entre les inconvénients de la faiblesse et du* LAISSER-ALLER *et ceux d'une sévérité trop grande.* (Math. de Dombasle.) *Le* LAISSER-ALLER *des parents entraîne d'une façon presque inévitable les caprices de la jeune fille.* (Théry.)

— Rem. gr. Nous avons cru devoir écrire *laisser-aller* avec un trait d'union, comme le font la plupart des écrivains modernes. Mais nous devons avertir nos lecteurs que l'Académie est d'une opinion contraire. Nous pensons qu'elle se rangera à notre avis lorsqu'elle donnera une nouvelle édition de son dictionnaire, et qu'elle écrira *laisser-aller*, comme elle écrit déjà *savoir-faire*, *savoir-vivre*.

LAISSER-COURRE s. m. Véner. Lieu ou moment où l'on découple les chiens : *Il sait un rendez-vous de chasse, il s'y trouve, il est au* LAISSER-COURRE ; *il entre dans le fort.* (La Bruy.)

LAISSES s. f. pl. (lè-se — rad. *laisser*). Bords d'une table de plomb que l'on coule. ‖ On les appelle aussi LAVURES.

LAISSE-TOUT-FAIRE s. m. Sorte de tablier que portaient les femmes sous Louis XIV et Louis XV :

L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court.
BOURSAULT.

‖ Pl. Des LAISSE-TOUT-FAIRE.

LAISSER-PASSER s. m. Administ. Autorisation en vertu de laquelle on peut faire circuler des boissons n'ayant pas acquitté de droits, jusqu'au premier bureau que possède la régie, à partir du lieu de l'expédition. ‖ Autorisation d'enlever des tabacs ou de les faire circuler dans certains cas déterminés par les règlements. ‖ Pl. des LAISSER-PASSER.

— **Encycl.** I. BOISSONS. Quand la régie n'a pas de bureaux dans le lieu de l'enlèvement des boissons, l'expédition définitive peut n'être délivrée qu'au passage des boissons devant le premier bureau, à condition que le conducteur ait été muni provisoirement, au départ, d'un *laisser-passer* signé par l'expéditeur. A cet effet, des *laisser-passer*, marqués du timbre de la régie, sont déposés en blanc dans les bureaux principaux, pour être délivrés aux personnes solvables qui sont autorisées à en faire usage. Les propriétaires qui les ont obtenus sont obligés d'en faire connaître l'emploi; ils n'ont de valeur que durant le cours de l'année pendant laquelle ils sont délivrés. Toutes les boissons circulant avec un *laisser-passer* au delà du bureau où il aurait dû être échangé sont considérées comme n'étant accompagnées d'aucune expédition (loi du 28 avril 1816, art. 12).

Les expéditions doivent, en général, contenir les mêmes énonciations que la déclaration qui les précède, quant aux formalités particulières aux *laisser-passer*.

— II. TABACS. Aux termes de l'art. 208 de la loi du 28 avril 1816, les tabacs ne peuvent être enlevés de chez le cultivateur qu'en vertu d'un *laisser-passer* des employés des contributions indirectes, lequel n'est délivré que pour le bureau établi près du magasin le plus voisin.

D'après l'art. 215 de la même loi, les tabacs français en feuilles ne peuvent circuler sans acquit-à-caution, si ce n'est lorsqu'ils ont été cultivés pour l'approvisionnement de la régie et qu'ils sont transportés du domicile du cultivateur au magasin de réception; ou bien lorsqu'ils ont été cultivés pour l'exportation et sont transportés de chez le cultivateur au bureau établi près du magasin le plus voisin. Ils doivent, dans ce cas, être accompagnés d'un *laisser-passer*. Les tabacs fabriqués en France ne peuvent circuler sans acquit-à-caution, toutes les fois que la quantité excède 10 kilogr.; les quantités de 1 à 10 kilogr. doivent être accompagnées d'un *laisser-passer*, à moins qu'elles ne soient revêtues des marques et vignettes de la régie.

— III. On emploie aussi des *laisser-passer* lorsqu'à l'époque du dégel les arrêtés des préfets ordonnent que des barrières soient établies sur les routes, pour arrêter les voitures pesamment chargées qui dégraderaient ces voies de communication. Les voitures qui sont en marche peuvent, toutefois, continuer leur route jusqu'à la plus prochaine ville ou au plus prochain village, et sont tenues d'y rester jusqu'à l'ouverture des barrières. Dans les cas, néanmoins, où il ne se trouverait pas dans les bourgs et villages d'auberges propres à les recevoir avec leurs attelages, elles peuvent poursuivre leur marche jusqu'à la couchée ordinaire, ou tout autre lieu plus voisin qui leur est désigné par le maire de la commune. Pour n'être point inquiétés dans leur trajet, les conducteurs de ces voitures doivent prendre un *laisser-passer* du maire; ce *laisser-passer* fait mention du motif qui a porté à le délivrer, et ne vaut que le jour même (ordonn. du 23 décembre 1816, art. 3).

LAIT s. m. (lè — latin *lac, lactis*, même sens). Liqueur sécrétée par les mamelles pour la nourriture des petits mammifères : LAIT *de femme.* LAIT *de vache, de chèvre, de brebis.* LAIT D'ÂNESSE. *Blanc comme du* LAIT, *comme un* LAIT. *Combien de femmes n'ont pas de linge pour couvrir le nouveau-né, pas de* LAIT *pour le nourrir!* (E. Legouvé.) *Le* LAIT *pris immédiatement au sein transmet les qualités physiques et morales de la nourrice.* (Th. Perrin.)

Heureux qui vit en paix du *lait* de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits!
RACAN.

— Fig. Première nourriture de l'esprit : *A Dieu ne plaise que j'instruise si mal le peuple que le Saint-Esprit a commis à ma conduite, et que je donne aux enfants le poison mortel au lieu du* LAIT *que je leur dois.* (Boss.) *Le témoignage intérieur, c'est l'appui des commençants; c'est le* LAIT *des âmes tendres et naissantes.* (Fén.)

— Par anal. Liqueur blanchâtre qui se trouve au-dessus des œufs à la coque, lorsqu'ils sont cuits à point.

— *Jeune lait*, Lait d'une femme accouchée récemment. ‖ *Vieux lait*, Lait d'une femme qui est accouchée depuis longtemps.

— *Petit-lait* ou *lait clair*, Sérosité qui se sépare du lait quand il se caille.

— *Gros-lait*, Nom donné, en Bretagne, au lait caillé.

— *Lait de beurre*, Petit-lait qui demeure dans la baratte quand on fait le beurre. On dit en Bretagne LAIT RIBOT.

— *Lait coupé*, Lait auquel on a mêlé un autre liquide : LAIT COUPÉ *avec de l'eau, avec du bouillon, avec une tisane.*

— *Lait artificiel*, Solution de caséine dans les carbonates alcalins.

— *Lait concentré*, Lait dont on a considérablement diminué le volume par évaporation, et qu'on peut reconstituer par une addition d'eau.

— *Lait de palme*, Liqueur blanche, douce et agréable, que l'on retire par macération de la base des feuilles de dattier.

— *Lait d'amandes*, Emulsion d'amandes.

— *Lait virginal*, Cosmétique qu'on emploie pour entretenir la fraîcheur du teint : *Je ne vois partout que blancs d'œufs,* LAIT VIRGINAL *et mille autres brimborions que je ne connais point.* (Mol.)

— *Lait de poule*, Jaunes d'œufs battus avec de l'eau chaude et du sucre en poudre :

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Mon *lait de poule* et mon bonnet de nuit.
BÉRANGER.

‖ *Chez les Romains*, Chose impossible à trouver, comme notre *merle blanc : Strabon, parlant du territoire des Samiens, dit qu'il était si fécond en toutes choses qu'on disait qu'on y trouvait jusqu'à du* LAIT DE POULE.

— *Lait de chaux*, Eau dans laquelle on a délayé de la chaux : *Blanchissez vos murs au* LAIT DE CHAUX *au moins une fois par an.*

— *Lait de cire*, Composition qui sert à lustrer les meubles.

— *Frère de lait, sœur de lait*, Enfant qui a été nourri du lait de la même femme.

— *Dent de lait*, Nom donné aux dents de première dentition : *Cet enfant perd ses* DENTS DE LAIT. ‖ *Avoir une dent de lait contre quelqu'un, lui garder une dent de lait*, Avoir contre quelqu'un une vieille rancune.

— *Vache à lait*, Vache que l'on nourrit pour tirer profit de son lait. ‖ Fig. Personne ou chose dont on tire continuellement du profit : *Ce malade est une* VACHE À LAIT *pour ce médecin.* (Acad.) *Cette affaire est une* VACHE À LAIT *pour ce procureur.* (Acad.) *Cet homme-là fait de vous une* VACHE À LAIT. (Mol.)

— *Veau de lait, cochon de lait*, Veau, cochon qui tette encore, ou qu'on nourrit de lait.

— *Pot au lait*, Pot destiné à contenir du lait :

Perrette, sur sa tête ayant un *pot au lait*
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
LA FONTAINE.

— *Sucer avec le lait*, Recevoir dès la plus tendre enfance : SUCER AVEC LE LAIT *une doctrine, une erreur. Ce sont des principes qu'il a* SUCÉS AVEC LE LAIT. (Acad.)

— *Troubler le lait à une nourrice*, La rendre grosse.

— *Avaler doux comme lait*, Recevoir avidement, avec plaisir : *La flatterie était grossière, cependant il l'*A AVALÉE DOUX COMME LAIT. ‖ *Boire du lait*, éprouver une douce satisfaction.

— *Bouillir du lait à quelqu'un*, Lui faire plaisir, le flatter : *C'est* LUI BOUILLIR DU LAIT *que de lui parler de ses vers.* (Acad.)

— *S'emporter comme une soupe au lait*, S'abandonner facilement et promptement à la colère; se dit par allusion au lait qui, étant sur le feu, se répand tout à coup s'il vient à bouillir un peu vite : *Ah çà, tu t'*EMPORTES DONC COMME UNE SOUPE AU LAIT, *à la moindre élévation de température?* (Balz.)

— *Il est si jeune que, si on lui serrait ou tordait le nez, il en sortirait du lait*, Se dit de quelqu'un qui veut se mêler de choses qui sont au-dessus de son âge.

— Prov. *Le vin est le lait des vieillards*, Le vin soutient les vieillards, entretient ce qui leur reste de vigueur : LE VIN EST LE LAIT DES VIEILLARDS, *et le lait est le vin des enfants.* (B. de St-P.) ‖ *Vin sur lait, c'est souhait; lait sur vin, c'est venin*, On peut sans inconvénient prendre du vin après avoir bu du lait, mais non du lait après avoir bu du vin.

— Art hermét. *Lait virginal* ou *Lait de la Vierge*, Mercure hermétique, qui, projeté sur un métal, le change en une liqueur blanchâtre.

— Pathol. *Fièvre de lait*, Fièvre qui vient aux femmes presque immédiatement après leurs couches. ‖ *Lait répandu*, Affection que l'on attribue vulgairement à une déviation du lait. ‖ *Lait remonté*, Affection quelconque d'une femme en couche, attribuée à l'action du lait qui serait remonté vers la tête.

— Mat. méd. *Lait alumine de Pearson*, Boisson astringente, dans laquelle entre du sérum dissous, clarifié et filtré. ‖ *Lait purgatif*, Médecine agréable à prendre et efficace, dont la formule est : résine de scammonée, 0 gr. 40; sucre blanc, 10 gr.; lait de vache, 100 gr., quelques gouttes d'eau distillée de laurier-cerise.

— Chim. *Lait de soufre*, Liquide blanc et opaque obtenu en versant un acide dans une dissolution de sulfhydrate à base alcaline. ‖ *Sucre de lait*, Sorte de sel que l'on extrait du lait. V. LACTINE.

— Art culin. *Lait de fève*, Purée de graine du cytise des Indes, que les Chinois servent dans leurs repas d'étiquette.

— Bot. Liquide d'apparence laiteuse, blanc ou coloré, qui se trouve dans un grand nombre de plantes. ‖ Nom donné à certaines plantes remarquables par leur couleur blanche ou leurs sucs laiteux. ‖ *Lait d'âne*, Nom vulgaire du laiteron commun. ‖ *Lait battu*, Nom vulgaire de la fumeterre officinale. ‖ *Lait de cochon*, Nom vulgaire d'une espèce d'hyoséride. ‖ *Lait de couleuvre*, Nom vulgaire de l'euphorbe petit cyprès. ‖ *Lait doré*, Nom vulgaire de l'agaric délicieux. ‖ *Lait d'oiseau*, Nom vulgaire de l'ornithogale blanc. ‖ *Lait de Sainte-Marie*, Nom vulgaire du chardon-Marie.

— Minér. *Lait de lune* ou *Lait de montagne*, Terre calcaire très-déliée, que l'on trouve dans les fentes des montagnes, et qui est spongieuse et friable ou pulvérulente. Elle prend dans le premier cas le nom d'agaric fossile ou agaric minéral, et dans le second celui de farine fossile. ‖ *Lait de roche*, Chaux carbonatée spongieuse.

— **Encycl.** *Nature du lait.* Le *lait* commence à être sécrété par les glandes mammaires des mammifères vers la fin de la gestation, et continue après la naissance du petit; il sert de nourriture au mammifère pendant les premiers temps de sa vie extra-utérine, et d'intermédiaire gradué entre l'alimentation par le sang de la mère et l'alimentation par les substances étrangères. Le *lait* est un aliment parfait, c'est-à-dire qu'il renferme en proportions convenables tous les éléments nécessaires à la nutrition. C'est l'aliment indispensable des jeunes enfants, et il fournit aux adultes une nourriture parfaitement saine. Dans tous les temps et chez tous les peuples, le *lait* fut considéré comme un des principaux aliments que fournit directement la nature; mais ce furent surtout les peuples pasteurs, tels que les Arabes, qui considérèrent le *lait* et les troupeaux qui le leur fournissaient comme leur principale richesse. Chez les Hébreux encore nomades, la fortune d'un propriétaire se mesurait à la quantité de *lait* produite par ses troupeaux.

Les Hébreux préféraient le *lait* de chèvre au *lait* de vache et au *lait* de brebis. Ce goût coïncide avec celui des Romains, si l'on en juge d'après Pline, qui dit, dans son *Histoire naturelle* (XXVIII, 33) : « Le *lait* de chèvre est meilleur pour l'estomac, parce que les chèvres se nourrissent plus de feuillages que d'herbes; le *lait* de brebis, quoique plus doux et plus nutritif, lui convient moins parce qu'il est plus gras. » Les Hébreux faisaient grand cas également du *lait* de chamelle, et le laissaient tourner pour obtenir une boisson enivrante, comme les Arabes le font encore de nos jours.

Sans adopter les préférences de ces peuples, on doit reconnaître que les qualités du *lait* varient avec les espèces qui le fournissent. Le *lait* de femme est toujours alcalin; celui des herbivores l'est ordinairement; celui des carnivores est toujours acide. La couleur spéciale du *lait* est due à une multitude de globules de graisse, nageant dans un liquide clair; l'examen microscopique démontre que ces globules sont enveloppés d'une membrane propre de substance protéique. La matière grasse fait seule varier la pesanteur spécifique du *lait*, et quand on la sépare par filtration, on trouve que la densité du *lait* ne varie pas d'une manière sensible, quelle que soit la différence que présentent les divers *laits* avant cette opération. Le *lait* subit assez promptement, surtout en été, la fermentation acide; il se développe de l'acide lactique, et le liquide se coagule alors par la chaleur seule; la présure, les acides coagulent rapidement le *lait*.

Au contact de l'air, le *lait* frais absorbe de l'oxygène et dégage de l'acide carbonique; le volume du gaz dégagé est plus grand que celui de l'oxygène absorbé.

Pour étudier les qualités du *lait*, il importe d'en déterminer l'âge, c'est-à-dire de savoir le temps qui s'est écoulé depuis la parturition. Quelques jours avant et après le part, le *lait* présente des particularités dignes d'intérêt. Il reçoit alors le nom de *colostrum*. Il renferme des corps granuleux, formés d'agglomérations irrégulières de très-petits globules de graisse, réunis par une substance amorphe, légèrement granuleuse. Le colostrum est jaune, d'une consistance mucilagineuse, et ressemble à de l'eau de savon; il est plus riche en albumine et en sels que le *lait* ordinaire, et renferme très-peu de sucre. Il possède des propriétés purgatives qui contribuent à l'évacuation du méconium.

Le *lait* subit continuellement des changements à mesure qu'il avance en âge. « Il faut croire, dit M. Quevenne, que la nature, en modifiant ainsi chez tous les mammifères cette nourriture si complexe que la mère doit offrir au nouveau-né, la conforme aux changements successifs qu'elle opère dans les organes de ce dernier, de telle sorte que le premier *lait*, le colostrum, est pour lui le meilleur au moment où il vient de naître, tandis que plus tard, ce même *lait* altérerait l'harmonie de ses fonctions, qui nécessitent un aliment plus substantiel. »

Le *lait* normal renferme de l'eau, de la matière grasse, de la caséine, de l'albumine, du sucre de *lait*, des sels.

La matière grasse constitue le beurre lorsqu'on est parvenu à réunir les globules en masse par un barattage énergique, ou forme la crème, espèce d'émulsion plus épaisse que le *lait*, se réunissant à la surface du *lait* abandonné au repos. Cette matière grasse est un mélange assez complexe de plusieurs glycérides. Elle contient environ :

Margarine.	68
Oléine	30
Glycérides à acides gras volatils	2

On y trouve encore de très-petites quantités d'acides caprique, caprylique, caproïque et butyrique, ou, à la place des deux derniers, de l'acide vaccinique. La caséine existe dans le *lait* en partie à l'état d'émulsion, en partie à l'état de dissolution, à la faveur d'un composé alcalin; elle peut être précipitée du *lait* dont on a séparé le beurre par l'addition d'acide ou de présure. L'albumine doit être considérée comme un des principes constitutifs du *lait*.

Le sucre de *lait* ne se trouve pas dans le *lait* des carnivores soumis exclusivement au régime de la viande. Les sels minéraux se partagent en deux classes, qui sont : les sels solubles (chlorures et phosphates alcalins), et les sels insolubles (phosphates de chaux et de magnésie, avec traces de fer). Mentionnons encore des traces d'urée, des gaz libres, principalement de l'acide carbonique, et des carbonates alcalins. On a récemment découvert dans le *lait* une substance albuminoïde particulière, qu'on a nommée lactoprotéine; elle n'est pas coagulable par la chaleur, mais forme une combinaison insoluble avec le nitrate mercurique. En agitant du *lait* frais avec du sulfure de carbone, on a reconnu que le sulfure se sépare sans dissoudre le beurre, mais se charge de la matière aromatique; généralement, c'est un parfum suave de fourrage, mais quelquefois c'est une odeur très-désagréable; ajoutons que le *lait* de vache présente seul cette particularité.

Nous empruntons le tableau suivant à la *Chimie* de M. Girardin.

COMPOSITION IMMÉDIATE DES DIFFÉRENTS LAITS, SUR 100 PARTIES EN POIDS.

PRINCIPES DU LAIT.	VACHE.	CHÈVRE.	BREBIS.	ANESSE.	JUMENT.	LAMA.	FEMME.
Caséine.	3,00	3,50	4,00	0,60	0,78	3,00	0,34
Albumine.	1,20	1,35	1,70	1,55	1,40	0,90	1,30
Beurre.	3,20	4,40	7,50	1,50	0,55	3,10	3,80
Lactose.	4,30	3,10	4,30	6,40	5,50	5,60	7,00
Sels divers. . . .	0,70	0,35	0,90	0,32	0,40	0,80	0,18
Eau.	87,60	87,30	81,60	89,63	91,37	86,60	87,38
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

On voit par ce tableau que les *laits* en question peuvent être placés dans l'ordre suivant, eu égard à la richesse relative de leurs éléments :

MATIÈRES SOLIDES.	CASÉINE.	BEURRE.	LACTOSE.
Lait de brebis.	*Lait* de brebis.	*Lait* de brebis.	*Lait* de femme.
Lait de lama.	*Lait* de chèvre.	*Lait* de chèvre.	*Lait* d'ânesse.
Lait de chèvre.	*Lait* de vache et de lama.	*Lait* de femme.	*Lait* de lama.
Lait de femme.	*Lait* de jument.	*Lait* de vache.	*Lait* de jument.
Lait de vache.	*Lait* d'ânesse.	*Lait* de lama.	*Lait* de vache et de brebis.
Lait d'ânesse.	*Lait* de femme.	*Lait* d'ânesse.	*Lait* de chèvre.
Lait de jument.		*Lait* de jument.	

Nous allons dire quelques mots des propriétés particulières à chaque espèce de *lait* usitée dans l'économie domestique.

Suivant M. Heuzé, une vache bien nourrie donne en moyenne par jour, après le vêlage :

Pendant les soixante premiers jours, 10 litres de *lait*, soit 600 litres.

Pendant les quatre-vingt-dix jours suivants, 8 litres de *lait*, soit 720 litres.

Pendant les soixante jours suivants, 6 litres de *lait*, soit 360 litres.

Pendant les trente jours suivants, 4 litres de *lait*, soit 120 litres.

Pendant les quarante jours suivants, 3 litres de *lait*, soit 120 litres.

C'est-à-dire 1,920 litres de *lait* en deux cent quatre-vingts jours, ou 6 litres 75 par jour. On peut admettre qu'une vache fournit 40 litres de *lait* par 100 kilogr. de foin de bonne qualité ou l'équivalent de cette quantité, calculé d'après les équivalents nutritifs; il en résulte que chaque litre de *lait* serait produit par 2$^{\text{kil}}$,05 de foin. Toutefois, ces chiffres, déjà peut-être exagérés pour le nord de la France, deviennent complétement inexacts pour le sud, et surtout pour le sud-ouest, où la vache donne en moyenne moins de 2 litres de *lait* par jour. D'autre part, il est des vaches exceptionnelles qui ont donné jusqu'à 40 litres de *lait* dans un jour, peu de temps après le vêlage.

Le *lait* de vache donne généralement moins de beurre que celui de brebis, et plus que celui de chèvre. En voici les proportions :

Deux mois après le vêlage			30 gr.	20
Quatre	—	—	37	»
Huit	—	—	44	60

D'après M. Boussingault, le *lait* de vache desséché à 110° renferme 4 pour 100 d'azote; d'après M. Payen, le même *lait*, à l'état normal, contiendrait 0,66 pour 100 de cet élément, ce qui correspondrait à 4,3 de matière azotée.

Le tableau suivant compare les pouvoirs nutritifs du *lait*, des œufs et de la viande.

	AZOTE.	MATIÈRE AZOTÉE.	GRAISSE.	EAU.
Viande de boucherie (sans os).	3	19,5	2	78
Lait de vache.	0,66	4,3	3,7	86,5
Œufs (blanc et jaune ensemble)	1,90	12,3	7,	80

La traite des vaches a lieu deux ou trois fois par jour. La personne chargée de ce soin s'assied au côté droit de l'animal, sur une sellette attachée à ses hanches par une courroie, afin qu'elle puisse la porter sans l'aide des mains lorsqu'elle se déplace. On saisit à la fois deux pis, que l'on trait alternativement avec chaque main, de façon à produire un écoulement constant. Si l'on met à cette opération l'attention et l'habileté voulues, l'animal, loin de s'y opposer, paraît y trouver un certain plaisir. Toutefois, lorsqu'on a affaire à une bête ombrageuse, il est nécessaire d'entraver un de ses pieds de devant pour l'empêcher de ruer. On a préconisé, dans ces dernières années, pour la traite des vaches, certains appareils mécaniques, qui, jusqu'ici, n'ont pas obtenu une grande faveur. En sortant du pis de la vache, le *lait* a une température de 24° à 28°, et une densité de 1,033.

Le *lait* de chèvre, d'après M. Boussingault, diffère du *lait* de vache plutôt par la nature de ses principes que par leur proportion. Sa densité est de 1,036. Il est onctueux, d'une odeur et d'une saveur caractéristiques. Le beurre est blanc, ferme, d'une saveur douce et agréable; il se conserve longtemps frais; les globules butyreux sont remarquables par leur petitesse et se rassemblent difficilement à la surface.

Le *lait* de brebis se distingue par sa richesse en beurre et en albumine; sa densité varie de 1,035 à 1,041; le beurre est jaune pâle, sans consistance et rancit facilement.

Le *lait* de jument contient beaucoup de lactose, et donne peu de crème; sa densité varie entre 1,036 et 1,045; il passe facilement à la fermentation alcoolique; on emploie le petit-*lait* fermenté comme boisson enivrante en Perse et en Tartarie.

Le *lait* d'ânesse est celui qui se rapproche le plus du *lait* de femme. Il donne peu de crème, et une crème peu épaisse; le beurre qu'on en retire est blanc, mou, peu sapide.

Le *lait* de femme est sucré, bleuâtre, très-alcalin; son caséum n'est pas coagulable par les acides; la présure le coagule, mais lentement. Le caséum du *lait* de femme ne se prend pas en une masse homogène, mais se précipite sous forme de flocons isolés.

Quant à la qualité du *lait*, les causes qui la font varier sont très-nombreuses. Mais de tous les agents hygiéniques, c'est la nourriture qui influe le plus à cet égard. Les aliments secs, tels que les foins et les pailles, sont toujours défavorables aux vaches à *lait*. Ils diminuent la quantité de ce liquide, qui fournit alors un beurre blanc et peu agréable. La nourriture doit être variée, sans quoi les vaches se dégoûtent après un certain temps et mangent peu, de sorte que le *lait* diminue et perd de ses qualités. Celles qui sont nourries à l'étable donnent un *lait* moins bon que celles qui vont dans les pâturages. D'après les expériences de MM. Boussingault et Lebel, des rations composées de navets et de paille, ou de betteraves et de paille, ou de pommes de terre crues et de paille, ou de tourteaux et de paille, ou de topinambours, produisent toutes les mêmes résultats. Les substances qui augmentent la quantité du *lait* le rendent plus fluide et moins butyreux. Pendant l'été, il faut donner aux vaches laitières des vesces mélangées à du seigle ou à de l'avoine, de la luzerne, du sainfoin, du trèfle, du millet, du maïs, des feuilles de patience, de choux, des orties, les sarclures des jardins et des vignes. Pendant l'hiver, on donne les regains, la paille d'avoine, les menues pailles, les cosses des légumineuses, les siliques de colza, ramollies par l'eau ou mêlées à des pulpes, les eaux grasses, les betteraves, qui cependant engraissent plus qu'elles ne produisent de *lait*. Les pommes de terre crues produisent plus de lait que cuites. Les topinambours, les panais, les choux, les courges sont très-favorables aux vaches à *lait;* quant aux carottes, elles colorent le beurre. Les racines des crucifères sont bonnes, surtout cuites; mais il ne faut pas les donner en trop grande quantité, car elles communiquent au *lait* et au beurre l'odeur et la saveur de ces plantes. Enfin, le petit-*lait*, le *lait* de beurre, les résidus des sucreries, des distilleries, les tourteaux d'huile peuvent être donnés aux vaches laitières, dont ils augmentent le produit. Certaines plantes aromatiques, le thym, la sauge, le cumin des prés, le persil, le céleri, le fenouil, l'achillée, les baies de genièvre jouissent de la propriété de parfumer le *lait*.

Quant aux boissons, il faut les donner à discrétion aux vaches laitières, surtout lorsqu'elles sont nourries au sec. On les excite à boire *en mettant de la farine et du seigle* dans leurs boissons.

Il est des plantes qui paraissent activer la sécrétion du *lait*, et d'autres qui la diminuent. Parmi les premières, on recommande comme donnant un *lait* butyreux la spergule, *le trèfle* rampant, la moutarde blanche, dite plante au beurre, le blé de vache, la bistorte, l'aspérule odorante, le sainfoin de montagne, la *chicorée*, *le pissenlit*, le lotier corniculé, les gesses et autres légumineuses.

— *Conservation du lait. Lait concentré.* Le *lait* est un aliment spécial, essentiellement destiné par la nature à être consommé *sur place*, à mesure de sa production. Pour l'appliquer aux usages qu'il lui a donnés, l'homme a souvent besoin d'assurer sa conservation contre les agents multiples qui tendent à l'altérer. Le *lait* extrait de la mamelle se coagule rapidement. Les causes de cette transformation sont assez obscures. Les uns y voient l'effet des ferments; les autres, comme M. Liebig, l'attribuent à l'oxydation de la caséine. M. Béchamp, professeur distingué de la Faculté de Montpellier, a émis une hypothèse nouvelle. Il a découvert dans la craie et dans le *lait* des êtres vivants, qu'il a appelés du nom de *microzymas*, et auxquels il attribue l'action inexpliquée de la craie sur le sucre et la fécule, qu'elle transforme, l'une en acide acétique, l'autre en alcool, aussi bien que la coagulation du *lait*. (Académie des sciences, séance du 31 mars 1873.)

Quoi qu'il en soit, il importe au commerce du *lait* d'empêcher cette substance de se dénaturer en se caillant. Divers procédés généralement efficaces, mais peu pratiques, quelques-uns dangereux, ont été proposés pour cet objet. Gay-Lussac a reconnu que l'on pouvait empêcher le *lait* de cailler en le chauffant tous les jours jusqu'à 100°. On a recommandé aussi l'addition de 1 gramme de bicarbonate de soude pour 2 à 3 litres de *lait;* ce sel sature l'acide lactique à mesure qu'il se produit, et assure la conservation du *lait* pour quatre ou cinq jours seulement.

Braconnot porte le *lait* à 45°, et y ajoute par chaque litre un décilitre de liqueur formée d'un litre d'eau contenant 30 grammes d'acide chlorhydrique; le *lait* se caille complétement; on fait écouler le petit-*lait* et on mêle le caillé avec du carbonate de soude (2 grammes par litre de *lait*). La dissolution de la masse du caillé s'opère à une douce chaleur, et on obtient une pâte très-molle, formant environ un quart du *lait* employé; cette pâte est introduite dans des bouteilles qu'on chauffe au bain-marie et qu'on bouche hermétiquement. Un procédé plus nouveau est dû à M. Martin de Lignac : on évapore le *lait* à une température de 100°, jusqu'à réduction au cinquième du volume primitif, en y ajoutant 75 grammes de sucre par litre de *lait;* lorsque le *lait* est arrivé à consistance de miel, on le met dans des vases en fer-blanc (système Appert), qu'on chauffe à 105° pendant un quart d'heure, et qu'on soude ensuite. Le *lait* ainsi préparé se conserve indéfiniment; quand on veut le consommer, on ajoute cinq fois son poids d'eau. Le *lait* conservé sous cet état, et qui est connu dans le commerce sous le nom de *lait condensé*, n'est nullement sujet à décomposition. Même lorsque la boîte est entamée, il ne subit pas l'altération si prompte du *lait* naturel. Le *lait* condensé se vend en boîtes, qui représentent la quantité de 8 à 10 litres d'excellent *lait*. N'était l'addition d'un peu de sucre, nécessaire à son épaississement et à sa conservation, ce *lait* serait chimiquement pur; il constitue donc un aliment précieux. Une grande compagnie s'est formée, qui recueille de grandes quantités de *lait* dans presque toute la Suisse et dans les contrées de la France où la production est de beaucoup supérieure à la consommation; elle à fondé d'immenses usines, où chaque jour le *lait* est instantanément réduit au dixième de son volume, pour être ensuite expédié dans toutes les parties du monde. Les marins, surtout, en font une grande consommation.

Pendant le siége de Paris, en 1870-1871, cette utile préparation a rendu les plus grands services. Son emploi, s'il se généralise, est destiné à produire une véritable révolution économique, en introduisant l'élève des vaches laitières dans des pâturages où elle est aujourd'hui impossible, parce qu'on ne saurait y trouver l'emploi immédiat du laitage.

— *Falsifications du lait.* Le *lait*, passant par plusieurs mains avant d'arriver au consommateur, est souvent l'objet de fraudes, dont la plus fréquente consiste à enlever une certaine proportion de crème et à ajouter de l'eau au *lait* ainsi écrémé; pour dissimuler cette manipulation, le falsificateur introduit dans le *lait* des substances étrangères, destinées, soit à augmenter la densité, soit à relever la saveur plate de ce liquide, soit à simuler la crème qui a été enlevée, en donnant la consistance et l'opacité convenables, ou à détruire la teinte bleuâtre que prend le *lait* étendu d'eau. On a employé, pour ces divers usages, le sucre, la farine, l'amidon, la fécule, la dextrine, les infusions de matières amylacées (riz, orge, son), les matières gommeuses (gomme arabique, adragante), les jaunes d'œufs, le blanc d'œuf, le caramel, la cassonade, la gélatine, l'ichthyocolle, le jus de réglisse, les carottes cuites au four. On emploie aussi, dit-on, pour frauder le *lait*, des matières albumineuses, comme le sérum du sang, des cervelles d'animaux, notamment celle de cheval, préalablement triturées et délayées; des émulsions de graines oléagineuses (chènevis, amandes douces).

En dehors de l'analyse complète, qui ferait connaître entièrement la constitution du *lait*, on a imaginé de nombreux procédés, soit pour en déterminer les qualités, soit pour découvrir les fraudes qui ont pu l'altérer. M. Boussingault dessèche avec précaution, à une température modérée, un poids de *lait* connu. On pèse avec soin le résidu sec; la différence avec le premier poids fait connaître la quantité d'eau naturelle qui entrait dans le *lait*. On traite ce résidu sec à deux reprises par l'éther, qui enlève toute la matière grasse et qui l'abandonne par l'évaporation; enfin, le résidu sec est encore pesé, puis traité par l'eau, qui dissout la lactine et ses sels; il ne reste plus que le caséum, qu'on pèse après dessiccation. On a imaginé un grand nombre d'instruments, d'un maniement facile, destinés à déterminer approximativement la proportion de crème contenue dans une quantité donnée de *lait;* nous mentionnerons le lactomètre ou crémomètre de MM. Dinocourt et Quevenne, et le lactoscope de M. Donné. D'autres, tels que le galactomètre centésimal de MM. Chevallier, Henry et Dinocourt, et le lactodensimètre de M. Quevenne, font connaître la densité du *lait*. Nous ne dirons rien ici de ces divers instruments, qui sont décrits en leur lieu; faisons remarquer seulement que rien n'est plus facile, pour le fraudeur, que de rendre ces appareils inutiles en donnant artificiellement au *lait* la densité que l'addition de l'eau lui a fait perdre. L'emploi des réactions chimiques peut seul déceler les procédés multiples et souvent ingénieux que les falsificateurs savent employer pour arriver à vendre de l'eau en guise de *lait*. Contre une falsification fort commune, addition de farine ou d'amidon, on n'a pas besoin de recourir aux substances chimiques; il suffit de faire bouillir le *lait* et de le laisser ensuite refroidir : il forme alors une bouillie claire tout à fait caractéristique. Le même procédé décèle la présence du blanc d'œuf, qui se coagule promptement par l'effet de la chaleur. Quelques gouttes de teinture d'iode suffisent aussi pour trahir la présence des fécules dans le *lait*, en colorant en bleu le liquide falsifié.

— *Commerce du lait.* Nous avons indiqué la cause qui s'oppose au transport du *lait* à grande distance, dans sa forme naturelle. Néanmoins, le commerce du *lait*, dans les grandes villes, bien que réduit par cette circonstance, atteint des chiffres véritablement énormes. Paris seul consomme journellement près de 400,000 litres de *lait*, vendus au prix moyen de 120,000 fr. Mais, sous les diverses formes que lui donne l'industrie, le *lait* est un élément de commerce des plus importants. On estime qu'il y a en France 6,400,000 vaches, lesquelles produisent chacune, en moyenne, par jour, 2 litres et demi de *lait;* cela donne, par année et par tête, 925 litres de *lait*, et, pour les 6,400,000 vaches, 5,920,000,000 de litres de *lait* dans l'année. En n'estimant le prix du *lait* pris sur les lieux qu'à 10 centimes par litre, une vache produit par an 92 fr. 50 c., et le *lait* de toutes les vaches réunies donne la somme de 592,000,000 de francs.

— *Hygiène et thérapeutique.* L'alimentation hygiénique tire un très-grand parti du *lait* en nature. L'usage du *lait* de chèvre et du *lait* d'ânesse est depuis fort longtemps recommandé aux poitrines délicates. On est aussi parvenu à faire du *lait*, par l'intermédiaire de la nourrice, le véhicule de principes médicamenteux qui, ingérés directement, auraient pu présenter des inconvénients à raison de la faiblesse des enfants. C'est de vingt à trente ans que les nourrices offrent les meilleures conditions d'allaitement. Lorsqu'elles sont enceintes, leur *lait* tend à passer à *l'état de colostrum*, et *devient nuisible*. La menstruation diminue l'eau et le sucre; elle augmente le caséum et le beurre. Sous son influence, le *lait* cause aux enfants des indispositions. Les émotions morales ne sont point non plus favorables à la conservation des bonnes qualités du *lait* chez la femme : elles augmentent l'eau et diminuent le beurre.

Quant au rôle physiologique, voici ce qu'en *dit le docteur Scelles de Montdésert :* « Arrivé dans l'estomac, le *lait* se caille. Le sérum, contenant le sucre de *lait* et les différents sels, est absorbé à la manière des boissons. La caséine est digérée dans l'estomac. Le beurre est émulsionné dans l'intestin par la bile et le suc pancréatique. » Le *lait* nourrit sans exciter; il convient aux enfants, aux vieillards, aux convalescents, aux femmes sédentaires et à toutes les personnes qui, faisant peu d'exercice, ne dépensent que très-peu de force. L'usage du *lait* d'ânesse pour la poitrine fut introduit en France sous François I$^{\text{er}}$, voici à quelle occasion. Le roi se trouvait très-affaibli; ses fatigues guerrières et ses excès d'un autre genre l'avaient réduit à un état de langueur qui s'aggravait tous les jours; les remèdes n'y changeaient rien. On lui parla alors d'un juif de Constantinople qui avait la réputation de guérir ces sortes de maladies. François I$^{\text{er}}$ ordonna à son ambassadeur en Turquie de faire venir à Paris ce docteur israélite, quoi qu'il dût en coûter. Le médecin juif arriva en effet, et n'ordonna que du *lait* d'ânesse. Ce remède réussit très-bien au monarque, et tous les courtisans des deux sexes s'empressèrent de suivre le même régime. C'est depuis lors qu'il est passé en usage, dans toute l'Europe, de recommander le *lait* d'ânesse aux poitrines délicates.

— Pathol. La sécrétion du *lait* ne s'établit guère, d'une manière sensible, que vingt-quatre heures et quelquefois plusieurs jours après l'accouchement. Au moment où les seins se gonflent et durcissent, il se produit quelques symptômes fébriles, qui ont reçu le nom de fièvre de *lait*. Ils consistent en frissons, sueurs, rougeur de la face, céphalalgie, soif, anorexie, etc. Tous ces phénomènes, du reste, sont plus ou moins intenses, et quelquefois à peine perceptibles. Il est rare qu'ils offrent quelque gravité. Le seul danger que pourrait courir la malade serait un refroidissement pendant la période des sueurs. Le remède le plus direct et le plus sûr contre cette affection, c'est l'allaitement du nouveau-né. Si l'enfant ne doit pas être nourri par la mère, les accidents que nous avons signalés tendent naturellement à se prolonger davantage. On devra les combattre alors par la diète, les boissons délayantes, le repos, des cataplasmes sur les seins et, au besoin, par l'emploi de quelques calmants, s'il y a surexcitation nerveuse.

— Econ. domest. *Lait virginal.* On désigne sous ce nom plusieurs cosmétiques. L'un d'eux se prépare en versant quelques gouttes de teinture de benjoin dans de l'eau ordinaire; un autre, en mêlant 10 grammes de teinture de benjoin dans 4 grammes d'eau de rose;

anciennement, on y faisait entrer du baume du Pérou, de l'ambre, etc. Toutes ces préparations ont l'inconvénient de laisser sur la peau, en se desséchant, un enduit résineux qui s'oppose à la transpiration. On donne aussi le nom de *lait virginal* à l'eau blanche obtenue en versant quelques gouttes d'extrait de Saturne dans de l'eau. Ce cosmétique est encore plus dangereux que les précédents. Le seul *lait virginal* qui puisse être employé sans inconvénient consiste en une simple émulsion d'amandes.

— Hist. relig. *Lait de la Vierge.* La dévotion du *lait de la Vierge* était autrefois fort répandue en Italie, ainsi qu'en France, dans le diocèse d'Albi, où les jeunes mères ont conservé jusqu'à nos jours la coutume de faire célébrer une messe pour obtenir de pouvoir nourrir leurs enfants. De là le nom de *Notre-Dame du Lait* donné à la statue de Marie qu'on vénère dans l'église de Cadelen, à Albi. On conserve aussi, dans la cathédrale de cette ville, une goutte de *lait* de la Vierge. On ignore par qui et comment cette précieuse relique a pu être recueillie.

— Bot. On désigne sous le nom impropre de *lait* un suc blanc qu'on rencontre dans un grand nombre de végétaux. Il est peu de familles végétales dans lesquelles ne se trouvent des espèces qui en fournissent, et, dans quelques-unes, toutes les espèces en produisent de grandes quantités. Parmi les champignons, par exemple, beaucoup sont laiteux, surtout dans les agarics; on en a même formé une section particulière, sous le nom de lactaires. Mais la plupart des espèces qui renferment ce suc laiteux possèdent un principe vénéneux très-actif. La plupart des palmiers possèdent un *lait* végétal alimentaire dans l'intérieur de la graine; le cocotier, en particulier, fournit une amande qui, avant sa maturité, donne un suc laiteux très-sain et très-agréable. Mais peu à peu le périsperme se concrète, remplit la noix et remplace le *lait.* Les figuiers sont des végétaux généralement remplis d'un suc laiteux. Le *carica papaya*, espèce de grenadille, possède un suc laiteux âcre et amer, doué de propriétés anthelminthiques. Ce suc découle de la tige et du fruit, et il est d'autant plus abondant que le fruit est plus jeune. Tout le monde connaît le *lait* des euphorbiacées. Ce liquide est très-caustique; mais dans les climats chauds, les végétaux de cette famille, beaucoup plus développés, possèdent un suc résineux moins toxique. La racine de la plupart des liserons est remplie d'un suc laiteux plus ou moins âcre et purgatif, comme dans la scammonée, le jalap, le turbith, etc. Le *lait* des apocynées est âcre, amer et caustique; dans quelques espèces, c'est un véritable poison. Le *lait* des chicoracées est plus amer que celui de la famille précédente, surtout celui de la laitue vireuse; mais plusieurs plantes de cette famille sont bonnes à manger, surtout dans le jeune âge; telles sont la chicorée, la laitue, le pissenlit, etc. La culture leur fait perdre une grande partie de leur amertume. Parmi les papavéracées, le pavot somnifère blanc possède un suc laiteux âcre et amer, qui renferme le principe narcotique de l'opium. Enfin, on rencontre encore, dans différentes familles, un grand nombre de végétaux renfermant des sucs laiteux, et que les botanistes désignent sous le nom de lactescents. Enfin, parmi les sucs laiteux, il est indispensable de mentionner les divers liquides qui tiennent en suspension le caoutchouc. Les arbres qui le fournissent sont nombreux et d'espèces variées : jatropha élastique, figuier indien, etc., etc. Mais c'est le jatropha qui en fournit la plus grande quantité.

Du reste, le caoutchouc existe dans tous les sucs laiteux fournis par les végétaux. On y trouve, en même temps, de l'albumine, du sucre, du caséum et un principe particulier, qui varie selon les espèces. La couleur blanche laiteuse est produite par des résines et des corps gras ou mucilagineux. C'est ainsi que l'amande douce, contenant du caséum, donne, lorsqu'on la triture avec de l'eau, une espèce de *lait* dû à l'interposition de l'huile dans le liquide. Gay-Lussac regarde le caoutchouc comme la partie huileuse, le beurre du végétal. Mungo-Park a observé, au Bambarra, un arbre qu'il désigne sous le nom d'arbre à beurre, parce qu'il a trouvé dans son suc laiteux un véritable beurre. Celui-ci se rencontre encore dans le *bassia butyracea*, de la famille des sapotées.

Les sucs laiteux des végétaux ne peuvent point, en général, servir de nourriture, à cause des principes âcres et narcotiques qu'ils contiennent. Outre le *lait* de coco, on trouve pourtant un autre *lait* végétal comestible : c'est le suc de l'arbre qu'on a désigné sous le nom d'arbre à la vache (*palo de vacca*), ou sous celui d'arbre à lait (*arbol de leche*). Ce végétal, d'une grande taille, est propre à l'Amérique méridionale : on le trouve dans la province de Caracas, dans les vallées d'Aragua et de Caucagua, aux environs du lac Maracaïbo. Kunth place cet arbre dans la famille des urticées et le désigne sous le nom de *galactodendrum* (arbre à lait). Lorsqu'on pratique des incisions au tronc de ce végétal, il s'en écoule un lait abondant, épais, gluant, sans âcreté aucune, exhalant, au contraire, une agréable odeur de baume. Exposé au contact de l'air, le liquide offre, à sa surface, une pellicule mince, jaunâtre, filandreuse, fortement animalisée et caséiforme. Si on la sépare de la masse laiteuse, celle-ci devient élastique comme du caoutchouc et se putréfie au bout de quelque temps. Renfermé dans un flacon bien bouché, ce *lait* végétal dépose une espèce de *coagulum* qui répand une odeur balsamique très-agréable. Les nègres des pays où croît le galactodendrum font un grand usage de son *lait.* De Humboldt et Bonpland, qui nous ont donné les premiers détails sur ce singulier végétal, buvaient, matin et soir, pendant leur séjour à Barbula (province de Caracas), une grande quantité de ce lait, et ils n'en furent jamais incommodés. Boussingault et Rivero ont trouvé, dans la composition chimique de ce *lait* : 1° de la cire en grande quantité; 2° de la fibrine; 3° un peu de sucre; 4° un sel magnésien, mais qui n'est pas un acétate; 5° une matière colorante. Ils n'ont trouvé ni albumine ni substance caséeuse.

LAITAGE s. m. (lè-ta-je — rad *lait*). Lait et tout ce qui provient du lait, qui se fait avec le lait : *Ne vivre que de* LAITAGE. *L'ouvrier nourri de* LAITAGE *et de farineux s'énerve et s'abrutit.* (E. About.)

> ... La faux à la main, parmi vos marécages,
> Allez couper vos joncs et presser vos *laitages.*
> BOILEAU.

> Le *laitage*, le miel et les fruits de la terre
> Furent longtemps des Grecs l'aliment ordinaire.
> BERCHOUX.

LAITANCE s. f. (lè-tan-se — rad. *lait*). Organe des poissons mâles, dans lequel est contenue une substance blanche, molle, semblable à du lait caillé, qui est le sperme de ces animaux : *La* LAITANCE *d'un maquereau, d'un hareng. Garniture de* LAITANCES *de carpes. Dans beaucoup de poissons, la* LAITANCE *est une nourriture très-estimée.* (H. Cloquet.) *La présence du phosphore dans là* LAITANCE *en fait un aliment très-stimulant et aphrodisiaque.* (Virey.) ‖ On dit aussi LAITE.

— Constr. Lait de chaux. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** Art culin. Voici la manière la plus usitée de préparer les *laitances* de carpes, de harengs, de maquereaux, etc. Après les avoir fait dégorger et blanchir dans l'eau bouillante acidulée, on met dans une casserole du blond de veau, du bouillon et du vin blanc (parties égales), un bouquet, du sel et du poivre; on fait cuire un quart d'heure, on réduit la sauce, on dresse les *laitances* et on verse la sauce dessus.

— *Omelette aux laitances.* Les *laitances*, d'abord lavées et blanchies à l'eau salée, sont hachées avec un peu de thon fraîchement mariné et de l'échalote. On met le tout dans la poêle avec un morceau de beurre. Quand le beurre est fondu, on verse les œufs et l'on agit comme pour une omelette ordinaire.

— *Laitances pour garniture.* Faites dégorger et blanchir, achevez de cuire avec eau, sel et vinaigre, puis mettez dans du bouillon pour une garniture grasse, et dans du consommé de poisson pour garniture maigre.

— *Coquilles de laitances.* Les *laitances*, préparées et cuites comme ci-dessus, sont ensuite coupées en morceaux carrés. Faites réduire du velouté maigre, un peu de beurre avec quelques champignons hachés fin, mettez les *laitances* dans une sauce réduite, garnissez de ce ragoût des coquilles, saupoudrez de mie de pain frite, passez quelques minutes au four et servez chaud.

LAITAT s. m. (lè-ta — rad. *lait*). Sorte de crème, qui sert principalement de nourriture aux bergers, dans le département de la Drôme, et que l'on prépare en versant du lait de brebis froid dans du petit-lait caillé.

LAÏTCHER s. m. (la-i-tchèr). Tissu de grosse laine en usage en Moldavie. ‖ On l'appelle aussi VELINTZE.

LAITE s. f. (lè-te — rad. *lait*). Syn. de laitance : *On peut féconder artificiellement les œufs de la plupart des poissons, en exprimant sur eux la* LAITE *du mâle, même après qu'il est mort.* (Virey.)

LAITÉE, ÉE adj. (lè-té — rad. *lait*). Qui a du lait. N'est usité que dans l'expression qui suit : *Poule* LAITÉE, *poule mouillée, homme faible, pusillanime.*

— Qui a de la laitance ou de la laite : *Poisson* LAITÉ. *Carpe* LAITÉE. *Le maquereau* LAITÉ *est beaucoup plus recherché que le maquereau œuvé.*

LAITEAU s. m. (lè-tô). Ichthyol. Nom du mâle du poisson appelé FEINTE, à l'embouchure de la Loire.

LAITÉE s. f. (lè-té — rad. *lait*). Portée d'une chienne de chasse et de quelques autres animaux.

LAITERIE s. f. (lè-te-rî — rad. *lait*). Endroit où l'on conserve le lait, et où l'on fait le beurre et le fromage : *Tout ce qui peut apporter la plus légère odeur et la moindre chaleur à la* LAITERIE *doit être sévèrement proscrit.* (Rozier.) ‖ Partie de l'exploitation agricole qui concerne la manipulation du lait et de ses produits : *La* LAITERIE *exige des connaissances spéciales.*

— Etablissement où l'on vend du lait, du fromage, des œufs : *Déjeuner dans une* LAITERIE. *A Paris, les* LAITERIES *ont remplacé insensiblement les petits traiteurs.* ‖ Aujourd'hui, on dit plus ordinairement CRÉMERIE.

— Archit. Petit pavillon construit dans un parc, et où l'on imite la disposition d'une véritable laiterie rustique : *La* LAITERIE *du grand Trianon. La* LAITERIE *de Rambouillet.*

— **Encycl.** Les ouvrages qui traitent d'économie agricole distinguent trois sortes de *laiterie : la laiterie à lait*, la *laiterie à beurre* et la *laiterie à fromage*, ou *fromagerie.* Cette distinction n'offre aucune utilité, car souvent le même local sert à conserver le lait, à fabriquer le beurre, à faire et soigner les fromages; de plus, les trois catégories réclament les mêmes soins de propreté et d'installation; elles ne diffèrent que par l'outillage.

Dans les petites fermes, la *laiterie* consiste le plus souvent en une simple pièce fraîche, chambre ou cave, dans laquelle on conserve le lait, après la traite, jusqu'à ce qu'il soit livré à la consommation; mais, lorsqu'il s'agit d'établir une *laiterie* de grande exploitation, il ne faut rien négliger de ce qui peut influer sur la qualité des produits, et, par suite, sur les profits qu'on doit en tirer.

On peut ramener à trois les principes qui doivent présider à l'établissement et à l'entretien d'une bonne *laiterie* : 1° local tranquille, exposé au nord, avec abri au midi; 2° température constante, maintenue entre 10° et 14° centigr.; 3° propreté extrême. Ces trois conditions seront réalisées au moyen des précautions suivantes :

Le local de la *laiterie* doit être situé dans l'endroit le plus tranquille et le plus frais de la ferme, loin de tout ce qui peut exhaler des odeurs fortes, des miasmes ou des vapeurs insalubres, loin aussi de toute cause d'ébranlement qui serait capable d'agiter le lait dans les vases. En pays de montagnes, tels que le Mont-Dore, le Cantal, l'Aveyron, la Suisse, beaucoup de *laiteries* sont creusées dans le roc. Dans la Brie, on en trouve qui sont voisines des étables à vaches, avec lesquelles elles peuvent communiquer au moyen d'une petite fenêtre qu'on ouvre et qu'on ferme, comme une bouche de calorifère, selon qu'on a besoin de recevoir ou d'intercepter la chaleur de l'étable. Cette disposition a surtout l'avantage de produire une économie de temps et de main-d'œuvre pour le transport du lait après la traite.

La *laiterie* doit être spacieuse et percée d'au moins deux fenêtres, opposées entre elles ou à la porte, pour faciliter le renouvellement de l'air.

Le sol, qui doit être légèrement en pente, pour empêcher le stationnement des eaux d'égouttage ou de lavage, sera bituminé. Autrefois, on se servait de dalles ou de briques posées de champ. Mais, quelque précaution que l'on prît pour boucher les joints avec les meilleurs ciments, l'eau et le petit-lait finissaient par y pénétrer, et bientôt donnaient lieu à des exhalaisons malsaines et nauséabondes. Un robinet, placé au-dessus de la partie la plus élevée de la pente, fournit l'eau nécessaire aux fréquentes opérations de nettoyage. Les murs doivent être blanchis à la chaux, au moins une fois par an, et aucune parcelle de plâtre ne doit s'en détacher. Il va sans dire qu'à l'égard des araignées et de leurs toiles, des limaces, et autres petites bêtes, la proscription est absolue. Toutes les ouvertures doivent être soigneusement recouvertes de canevas destinés à empêcher l'approche des mouches. En entrant, les gens de service déposent à la porte leurs sabots ou souliers, pour éviter de laisser pénétrer dans l'intérieur aucune odeur nuisible.

Le pourtour de la *laiterie* est garni de tables ou banquettes destinées à recevoir les vases qui contiennent la crème et le lait, ainsi que les plateaux à fromages. Ces tables sont généralement en pierre dure, telle que le liais, le marbre, le granit, etc.; elles sont polies et soigneusement mastiquées dans leurs joints; malgré cela, avec le temps, leur surface se creuse, et il s'y forme ensuite des rigoles difficiles à bien nettoyer. C'est pourquoi certains fermiers préfèrent des planches en bois de chêne. Ordinairement, on établit ces tables en forme de gradins ou de rayons, de manière à former un dressoir qui monte jusqu'à une certaine hauteur. Au milieu de la *laiterie*, on place une autre grande table qui sert aux opérations de transvasement, de mélanges, etc., que l'on pratique journellement.

Il est quelquefois nécessaire de chauffer la *laiterie*, pour favoriser le départ de le crème. Le meilleur moyen, qui est surtout usité en Angleterre, consiste à entretenir, dans une pièce voisine, une chaudière d'eau bouillante, d'où partent des tuyaux en plomb qui rampent autour des murs; la vapeur circulant dans ces tuyaux suffit à obtenir la température voulue.

Trois instruments de physique doivent avoir leur place dans toute *laiterie* : le thermomètre, qui sert à régler la température; le baromètre, qui, en faisant connaître à l'avance les changements de temps, permet d'en parer les fâcheuses influences; et enfin le lactomètre, qui donne au producteur le moyen de s'éclairer sur la valeur du lait qu'il recueille.

Les *laiteries* les plus renommées, pour leur installation et leur entretien, sont celles du pays de Bray, d'Isigny, de La Prévalaye, de la Suisse, de la Hollande..... Plusieurs d'entre elles ont été, dans les ouvrages spéciaux, l'objet de savantes monographies.

LAITEROL s. m. (lè-te-rol — rad. *laitier*). Métall. Côté d'un feu d'affinerie par où s'écoule le laitier, et qui est situé à la partie antérieure du creuset. ‖ Plaque de fonte ou de pierre qui forme ou recouvre ce côté. ‖ On dit aussi CHIO.

LAITERON s. m. (lè-te-ron — rad. *lait*, à cause du lait que rendent ces plantes). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant environ cinquante espèces, répandues sur presque tout le globe. ‖ *Laiteron des Alpes*, Nom vulgaire d'une espèce de mulgédie. ‖ On dit aussi LAITRON.

— **Encycl.** Le genre *laiteron* se compose d'environ cinquante espèces, dont les unes sont herbacées, d'autres frutescentes, ou même formant de petits arbres. Parmi les premières, il en est que l'on peut qualifier de cosmopolites, tandis que, au contraire, les espèces ligneuses sont resserrées entre des limites étroites, presque toutes habitant l'archipel des Canaries et l'île de Madère. Ces plantes sont généralement de forme très-changeante, ce qui en rend quelquefois la détermination difficile; leurs feuilles sont alternes, pinnatifides ou roncinées; leurs fleurs sont jaunes ou bleues, réunies en grand nombre dans un même capitule, dont l'involucre est formé de bractées imbriquées sur plusieurs rangs, souvent renflé à sa base. Le réceptacle est plan, nu, fovéolé. Les akènes qui succèdent aux fleurs sont uniformes, non prolongés en bec, comprimés, à petites côtes longitudinales, et souvent à rangées transversales de petits tubercules, couronnés par une aigrette sessile, molle, très-blanche, formée de soies très-fines sur plusieurs rangs, réunies par faisceaux à leur base. Parmi les espèces de ce genre, il en est deux qui peuvent compter parmi les plus vulgaires de notre flore; ce sont le *laiteron* commun et le *laiteron* des champs, espèces très-polymorphes et fort voisines l'une de l'autre. Le *laiteron* commun (*sonchus oleraceus*) est une plante annuelle, à tige creuse et cannelée, portant des feuilles embrassantes, sinuées, dentées, quelquefois épineuses, et des fleurs jaunes, en capitules assez larges. Il croît abondamment dans les champs et les jardins, le long des haies et des fossés; sa présence est ordinairement l'indice d'un terrain gras et humide. Il renferme un suc blanc, laiteux, un peu amer, qui coule par les moindres blessures faites à la plante. Ses propriétés générales sont celles de la laitue. Dans certains endroits, on le mange, soit cru, en salade, soit cuit comme les épinards. Tous les bestiaux, ainsi que les lapins, en sont très-friands, et c'est pour eux une excellente nourriture. Aussi a-t-on proposé de le cultiver pour cet usage; mais on y a renoncé, à cause des difficultés que présentait le semis. Il est d'ailleurs si abondant, qu'on cherche plutôt à le détruire, parce qu'on le regarde avec raison comme une mauvaise herbe.

Le *laiteron* des champs (*sonchus arvensis*) est vivace, se distingue aisément du précédent par sa taille élevée (1 mètre ou plus), et ses capitules groupés en corymbe terminal. Il possède à peu près les propriétés du précédent; comme celui-ci, il passe, en médecine, pour adoucissant, apéritif et rafraîchissant. Il croît surtout dans les endroits argileux et humides, souvent assez abondamment pour nuire aux récoltes. Comme il est vivace, il est très-difficile à extirper entièrement. On ne peut guère y parvenir que par un bon assolement et surtout par la culture des plantes sarclées. Du reste, il est aussi fort recherché par les bestiaux.

Le *laiteron* des marais (*sonchus palustris*) ressemble beaucoup au *laiteron* des champs par les caractères, mais s'en distingue assez aisément à première vue par son port et son aspect. Les bestiaux le mangent sans le rechercher.

Le *laiteron* maritime (*sonchus maritimus*), qui croît dans les terrains salés, sur les bords de la Méditerranée et de l'Océan, et le long des lagunes et des fossés remplis par l'eau de la mer, se fait remarquer par ses beaux capitules de fleurs jaunes.

Les *laiterons* des Alpes et de Plumier forment de grandes et belles plantes qui, par leur hauteur, leur feuillage frais et élégamment découpé, surtout par leurs grands capitules de fleurs bleues, figureraient avantageusement dans les jardins.

On trouve aujourd'hui dans les jardins, comme plantes d'orangerie, quelques-unes des espèces à tige frutescente des Canaries et de Madère.

On remarque aussi le *laiteron* de Sibérie, qui peut croître en plein air, et que l'on cultive sur les pelouses ou dans les buissons des jardins paysagers, où ses grandes panicules de fleurs bleues produisent un effet agréable.

LAITEUX, EUSE adj. (lè-teu, eu-ze — rad. *lait*). Qui a rapport au lait, qui provient du lait : *Les maladies* LAITEUSES. ‖ Qui ressemble au lait : *Suc* LAITEUX. *Liquide* LAITEUX. *Substance* LAITEUSE. *On trouve dans toutes les parties du mancenillier, et principalement entre le tronc et l'écorce, un suc* LAITEUX *regardé comme un poison très-subtil, qui rend l'exploitation et même l'approche de cet arbre très-dangereuse.* (Raynal.) ‖ Se dit d'une couleur blanche comme celle du lait : *Couleur* LAITEUSE. *Blanc* LAITEUX.

— Techn. Se dit des pierres fines qui offrent des taches d'un blanc trouble, ce qui en diminue la valeur : *Opale* LAITEUSE.

— Bot. Qui contient un suc semblable au lait : *La tithymale est une plante* LAITEUSE. (Acad.) *Les petits levrauts préfèrent les plantes dont la racine est* LAITEUSE. (Buff.)

— s. m. pl. *Laiteux poivrés*, Classe de champignons à suc laiteux âcre, piquant au goût.

LAITIAT s. m. (lè-si-a — rad. *lait*). Nom donné, dans le Jura, au petit-lait aigre, dans lequel on fait macérer divers fruits sauvages et qu'on emploie comme boisson rafraîchissante : *Boire du* LAITIAT.

LAITIER, IÈRE s. (lè-tié, iè-re — rad. *lait*). Personne dont le métier est de vendre du lait : *Les femmes vont la tête nue ou enveloppée d'un mouchoir à la guise des* LAITIÈRES *de Paris.* (Chateaub.)

> Notre *laitière* ainsi troussée
> Comptait déjà dans sa pensée
> Tout le prix de son lait.
>
> LA FONTAINE.

— s. m. Métall. Scorie, masse de matière vitrifiée qui nage sur le métal en fusion : *Dans la fonte du fer, les* LAITIERS *emportent toujours des portions de ce métal.*

— Géol. *Laitier des volcans*, Produit volcanique, fondu en un verre qu'on nomme aussi lave vitreuse : *Toutes ces matières volcaniques, basaltes, laves et* LAITIERS *se décomposent par l'impression des éléments humides.* (Buff.)

— Techn. Partie hétérogène qui se trouve interposée dans la masse de fer fondu lorsqu'il est mis en loupes. ‖ On écrit quelquefois LITIER.

— Bot. Polygale commun, champignon qui, lorsqu'on le casse, laisse échapper du lait.

— s. f. Femelle considérée sous le rapport du lait qu'elle fournit : *Cette vache est bonne* LAITIÈRE. *Cette chèvre est bonne* LAITIÈRE. ‖ Se dit quelquefois d'une femme, mais le plus souvent par plaisanterie : *Cette nourrice est une bonne* LAITIÈRE.

— Adjectiv. Se dit d'une femelle consacrée à la production du lait : *Vache* LAITIÈRE. *Chèvre* LAITIÈRE. ‖ Qui est apte à la production du lait : *Les principales races* LAITIÈRES *sont les races normande, flamande, comtoise et bretonne.* (F. Pillon.)

— **Encycl.** Métall. Pour obtenir la fusion de la gangue d'un minerai de fer, il faut toujours, en définitive, déterminer la formation d'un silicate double de chaux et d'alumine. Ce silicate a reçu le nom de *laitier*. On arrive au résultat désiré en ajoutant de l'argile aux minerais carbonatés, ou du carbonate de chaux (castine) aux minerais siliceux; quelquefois, il faut employer un mélange des deux matières. L'addition de castine a aussi pour but de déplacer le protoxyde de fer, qui tend toujours à former un silicate fusible irréductible par le charbon. C'est, au reste, sous forme de *laitier* que toutes les impuretés renfermées dans le minerai, silice, chaux, alumine, etc., sont séparées du métal. On conçoit donc que la composition des *laitiers* varie avec la nature des minerais traités et avec la méthode et le combustible employés pour leur transformation en métal.

Les *laitiers* se produisent dans cette partie du haut fourneau que l'on nomme l'*ouvrage ;* ils s'écoulent dans le creuset, où ils forment une couche à la surface de la fonte, qu'ils protégent contre l'action de l'air des machines soufflantes. Lorsqu'ils se trouvent dans le creuset en quantité suffisante pour atteindre le niveau de l'ouverture de la *tympe*, ils s'écoulent au dehors, et, à partir de ce moment, ils sortent constamment du fourneau. La constitution du *laitier* qui s'écoule peut fournir des renseignements précieux sur la marche du haut fourneau.

On doit, afin d'économiser le combustible, rechercher la production des *laitiers* les plus fusibles. L'expérience montre que les bons *laitiers* ont, en général, la composition suivante :

Silice	45 à 55
Chaux.	25 à 35
Alumine.	15 à 20

Dans les fourneaux à coke, afin de n'avoir pas de fonte sulfureuse, on doit augmenter la proportion de chaux qui produit du sulfure de calcium, lequel passe dans le *laitier*. La proportion de chaux doit aussi être un peu plus forte, quand on veut obtenir des fontes blanches, que quand on fabrique des fontes grises. On a d'ailleurs remarqué que les bisilicates convenaient pour les fourneaux au bois et les silicates pour les fourneaux au coke. Les premiers sont vitreux et transparents, les seconds opaques, avec un noyau lithoïde. Au reste, la fluidité du *laitier*, qu'on cherche à maintenir constante, autant que possible, dépend de sa fusibilité et de la température qui existe dans le haut fourneau. Les *laitiers*, devant, comme nous l'avons dit, préserver de l'oxydation le métal fondu, doivent avoir une densité suffisante pour que le vent des tuyères, qui est violent, ne puisse pas les déplacer. Lorsque les minerais renferment du titane, les *laitiers* prennent une teinte bleue assez prononcée. D'ordinaire, ils possèdent une couleur verdâtre.

En France, on ne tire aucun parti convenable des *laitiers*, si ce n'est pour empierrer les routes. En Allemagne, en Suède et dans d'autres contrées de l'Europe, on les recueille à leur sortie du creuset, dans des moules où ils se solidifient, et on emploie pour une foule d'usages, notamment pour les constructions, les blocs de verre ainsi obtenus. Les *laitiers* qui se décomposent à l'air peuvent être utilisés en agriculture comme amendements.

— **Allus. littér. La Laitière et le Pot au lait.** V. POT.

Laitière de Montfermeil (LA), roman de Paul de Kock (1827, 5 vol. in-12). Mille petits incidents drolatiques et autres composent cette histoire d'une jolie laitière, que Paul de Kock a racontée avec toute sa verve. Auguste Dalville est un jeune homme riche, menant gaiement l'existence, qu'il consacre presque tout entière à l'amour. De toutes les femmes qu'il a rencontrées, une seule lui a résisté, c'est Denise, une jeune laitière du village de Montfermeil. Auguste la trouve plus séduisante que toutes les coquettes de la ville; mais il se résout à n'avoir pour elle que de l'amitié, et la petite est trop aimable pour qu'il ne cherche pas à la revoir de temps en temps. Auguste continue longtemps encore ses folies, et, voyant diminuer considérablement sa fortune, il se met un jour en tête de confier ce qui lui reste d'argent à un intrigant qui lui promet de le lui rembourser au centuple. Six mois après, Auguste est totalement ruiné par la fuite de l'homme auquel il a remis sa fortune. Pendant plusieurs années, il voyage et cherche à refaire sa fortune; il ne trouve qu'à donner des leçons de musique et de peinture; ces métiers le font vivre à peine, et il revient à Paris, réduit à la plus complète misère. Il revoit Denise qui, presque heureuse de la ruine de celui qu'elle n'a jamais cessé d'aimer, le supplie de la prendre pour femme. Auguste refuse de vivre du travail de sa femme, et il va périr de misère, lorsque son ancien domestique arrive et lui remet un portefeuille contenant à peu près tout ce que son maître avait autrefois confié à l'intrigant. Le fidèle Bertrand a fini par retrouver le voleur en Angleterre, et lui a fait rendre gorge. Désormais, Auguste pourra aimer Denise et en faire sa femme.

Laitière (LA BELLE), tableau de Greuze, galerie Rothschild, à Paris. Une charmante paysanne est venue vendre son laitage à la ville; elle tient d'une main la bride de son cheval, contre lequel elle s'appuie dans une attitude nonchalante, et, de l'autre main, elle tient une mesure de lait. Cette peinture, exécutée par Greuze pour faire le pendant de la célèbre *Cruche cassée*, est un des meilleurs ouvrages du maître. Elle a été gravée par Ch. Le Vasseur.

Sous ce titre : la *Laitière*, diverses compositions ont été gravées par G. Bleker (1643), Michel Lasne (d'après Abraham Bosse), P. Benazech (d'après J. Pillement). Une composition de Northcote, gravée par Th. Gaugain (1786), est intitulée : la *Petite laitière anglaise*.

LAITON s. m. (lè-ton. — Diez tire ce mot de *latte*, et ce serait ainsi la forme, non la matière, qui aurait déterminé cette dénomination. M. Rossignol rapporte *laiton* au latin *luteum, æs luteum*, cuivre jaune. Enfin, on a aussi indiqué, et c'est là, selon nous, l'origine la plus vraisemblable, le nom germanique du plomb : anglo-saxon et anglais *lead*. Ce nom est lui-même d'origine celtique, et provient de l'irlandais *luaidh*, plomb). Alliage de cuivre et de zinc : *Une plaque de* LAITON. *Du fil de* LAITON.

— Art hermét. *Laiton des philosophes*, Elément de la terre. ‖ *Laiton blanc*, Mercure hermétique. ‖ *Laiton rouge*, Or ou pierre parfaite au rouge. ‖ *Blanchir le laiton*, Rendre la matière blanche, de noire qu'elle était.

— **Encycl.** Le *laiton* ou cuivre jaune du commerce est un alliage de cuivre et de zinc; il contient souvent, en outre, de faibles proportions d'étain, de plomb et même de fer. Il est plus ductile que l'un et l'autre des métaux employés, et peut être étiré en fils très-fins, et laminé en feuilles extrêmement minces. On le rend un peu plus dur et plus tenace en y ajoutant de l'étain, et on augmente, au contraire, sa ductilité par une addition de plomb.

Les proportions de cet alliage varient selon l'emploi qu'on veut en faire. Sa composition la plus ordinaire, et qui est propre à presque tous les usages, est, sur 100 parties, de 64 de cuivre, 30 de zinc, 3 de plomb et 3 d'étain. On augmente sa ténacité en le formant de 80 parties de cuivre, 17 de zinc et 3 d'étain.

Le *laiton* est employé dans les machines pour faire des pièces qui n'ont que de faibles efforts ou peu de frottements à supporter, ou qui ne sont exposées qu'à une faible température, et ne doivent pas séjourner dans l'eau bouillante, qui les décompose assez promptement à la surface. Cet alliage, étiré en fils, sert pour les ligatures, les cribles et les tamis métalliques, etc.

La densité du *laiton* varie de 7,824 à 8,441, selon qu'il est composé de 20 à 40 de zinc et de 80 à 60 de cuivre. Le coefficient d'élasticité des fils de *laiton* recuits est de 10,000 pour un millimètre carré de section; celui du *laiton* fondu n'est que de 6,450 pour la même section. L'effort nécessaire pour rompre par traction un fil de *laiton* non recuit est de 85 kilogr. par millimètre carré de section pour l'échantillon le plus fort, de moins de un millimètre de diamètre; pour l'échantillon moyen, de plus d'un millimètre de diamètre, ce coefficient de rupture n'est que de 50 kilogr.; dans la pratique des constructions, il est convenable de ne soumettre ces fils qu'à des efforts : de $14^{kil},16$ pour les premiers, et de $8^{kil},33$ pour les seconds, par millimètre carré de section. Pour la résistance à l'écrasement, on admet qu'elle est pour le cuivre jaune ou *laiton* de 11,584 kilog. par centimètre carré; il est très-probable qu'elle doit varier avec sa composition; des expériences directes restent encore à faire sur les alliages pour déterminer les divers coefficients de résistance moyens que l'on peut leur appliquer. Les pouvoirs émissif et réflecteur du *laiton* sont, d'après les expériences récentes de MM. de La Provostaye et P. Desains, ceux du noir de fumée étant représentés par 100 pour le premier et 0 pour le second :

	Emissif.	Réflecteur.
Laiton fondu poli gras. .	11	89
Laiton battu poli gras. .	9	91
Laiton battu poli vif. . .	7	93
Laiton fondu poli vif. . .	7	93

Le *laiton* est moins bon conducteur de la chaleur que le cuivre; le pouvoir relatif de l'or étant 1,000, celui du *laiton* est de 748,6, d'après M. Despretz, et seulement de 444, d'après MM. Wiedemann et Franz.

Quand on porte la température du *laiton* de 0° à 100°, cet alliage se dilate, d'après Lavoisier et Laplace, de $\frac{1}{529}$ à $\frac{1}{535}$ de sa longueur à 0°; d'après Smeaton, la dilatation du fil de *laiton* n'est que de $\frac{1}{517}$, et celle du *laiton* fondu de $\frac{1}{533}$.

D'après M. Wertheim, l'allongement que subit un cylindre de *laiton* de 1 mètre de longueur, lorsqu'une de ses bases est fixe et que l'autre est tirée dans le sens de sa longueur par une force égale à une atmosphère, soit $0^{kil},010298$ par millimètre carré de section, est de $0^{m},000001013$. La compression cubique que subit ce même cylindre lorsqu'il est soumis au même effort, mais agissant par pression, est, d'après le même observateur, de 0,000001518.

La chaleur spécifique du *laiton* est, d'après M. Regnault, de $0^{m},09391$.

Voici un tableau de la composition des principaux *laitons* employés dans le commerce :

NOMS DES LAITONS.	USAGES.	CUIVRE.	ZINC.	PLOMB.	ÉTAIN.
Laiton de Romilly.	Travail au marteau.	70	30	»	»
Laiton de Stohlberg	Ustensiles de ménage, chaudières	65,8	31,8	2,2	0,2
Laiton de Jemmapes. . . .	Pour les tourneurs, la tréfilerie	64,6	33,7	1,5	0,2
Laiton des doreurs.	Bronzes dorés.	63,70	33,55	2,50	»
Chrysocale.	Bijoux faux	90	7,9	1,6	0,25
Similor ou or de Manheim.	Bijoux faux	80 à 88	16 à 12	»	»
Tombac ou cuivre blanc (1 pour 100 d'arsenic). .	Instruments de musique. . .	97	2	»	»
Potin.	Ustensiles grossiers.	31,15	65,19	0,52	3,14
Alliage anglais	Couverts à argenter.	81,50	10,50	»	8

— *Fabrication du laiton.* Le *laiton* s'obtient le plus souvent en alliant directement les métaux qui doivent entrer dans sa composition; mais on le fabrique aussi en fondant ensemble du cuivre et de la calamine (carbonate de zinc) ou du cuivre et de la blende (sulfate de zinc). La fonte se fait dans des creusets en terre, rangés dans un fourneau à réverbère.

LAITONNÉ, ÉE adj. (lè-to-né — rad. *laiton*). Techn. Garni de fils de laiton : *Forme* LAITONNÉE *de chapeau de femme.*

LAITRE-SOUS-AMANCE, village et commune de France (Meurthe), cant., arrond. et à 12 kilom. de Nancy, sur le revers du Grand-Mont; 317 hab. L'eglise, classée parmi les monuments historiques, remonte à 1080 environ. Elle passe, avec raison, pour un des plus beaux spicimens de l'architecture romane en Lorraine. Le portail présente trois cintres concentriques, soutenus par six colonnettes à chapiteaux bizarres. Le tympan offre un bas-relief fort curieux, quoique d'un travail assez incorrect, représentant le *Christ dans sa gloire*, donnant sa bénédiction à deux anges et à deux petits personnages en adoration. Un peu au-dessus de l'arcature et sur toute la longueur de la façade règne une corniche garnie de deux rangs de billettes. Entre l'archivolte de la porte d'entrée et la corniche est encastré un second bas-relief, divisé en cinq niches ogivales richement sculptées, et qui ne paraît pas remonter au delà du xv^{e} siècle. Intérieurement, l'église est partagée en six travées : la première, d'architecture romane, appartient complétement à l'édifice primitif; on remarque encore l'ornementation des chapiteaux, l'abside de forme carrée qui termine la nef principale, et les restes du pavé ancien. La plupart des voûtes et des fenêtres, refaites ou restaurées au xv^{e} et au xvi^{e} siècle, ont perdu tout à fait leur caractère originaire. L'église de Laitre-sous-Amance faisait jadis partie d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel. On trouve, à quelques kilomètres au delà, au hameau de Blanzy, les ruines d'un autre prieuré, dont plusieurs bâtiments et l'église, qui date du xii^{e} siècle, existent encore.

LAITRON s. m. V. LAITERON.

LAITUE s. f. (lè-tu — lat. *lactuca*; de *lac, lactis*, lait, à cause du suc laiteux que contient cette plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant environ soixante espèces : *On substitue assez souvent la* LAITUE *vivace à la* LAITUE *vireuse.* (P. Duchartre).

> Il avait de plant vif fermé cette étendue;
> Là croissaient à plaisir l'oseille et la *laitue.*
>
> LA FONTAINE.

‖ *Laitue d'âne*, Nom vulgaire des cardères et des chardons. ‖ *Laitue d'anguille*, Nom vulgaire de diverses ulves. ‖ *Laitue des brebis*, Nom vulgaire des mâches. ‖ *Laitue de chèvre*, Nom vulgaire de quelques euphorbes. ‖ *Laitue de chien*, Nom vulgaire du pissenlit commun. ‖ *Laitue de chouette*, Nom vulgaire de la véronique beuabunga. ‖ *Laitue de cochon*, Nom vulgaire de l'hypochéride fétide. ‖ *Laitue de grenouille*, Nom vulgaire du potamot crépu. ‖ *Laitue de lièvre*, Nom vulgaire du laiteron commun. ‖ *Laitue de muraille*, Nom vulgaire d'une espèce de sisymbre, des prenanthes et des laiterons. ‖ *Laitue marine*, Nom vulgaire de plusieurs espèces d'ulves et d'euphorbes.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de murex.

— Zooph. *Laitue de mer*, Nom vulgaire d'une espèce de madrépore.

— **Encycl.** Le genre *laitue* a pour principaux caractères : des capitules à fleurs nombreuses, ligulées; un involucre cylindrique formé de deux à quatre rangs d'écailles imbriquées, les écailles extérieures plus courtes; un réceptacle plan et nu; le fruit, comme dans toutes les composées, est un akène comprimé, strié longitudinalement, surmonté d'un col filiforme terminé par une aigrette. Les *laitues* sont au nombre d'une vingtaine d'espèces, originaires des climats tempérés; plusieurs d'entre elles sont d'un usage important, au point de vue alimentaire et médical.

— I. La *laitue* cultivée (*lactuca sativa*) est une plante herbacée annuelle, à tige dressée, cylindrique, épaisse, simple à la base, ramifiée au sommet. Ses feuilles inférieures sont sessiles, embrassantes, obovales, oblongues, arrondies au sommet, ondulées sur les bords; les supérieures sont graduellement plus petites, cordiformes et denticulées. Les fleurs sont d'un jaune pâle, petites; nombreux capitules. Cette espèce n'a encore été nulle part rencontrée à l'état sauvage. Quelques botanistes pensent qu'elle est le résultat de la culture de certaines espèces qui, de vénéneuses et narcotiques, sont devenues, à la longue, douces et salubres, surtout dans leurs parties qui ne contiennent point de suc laiteux, où semble résider le principe vireux. Cette opinion est vraisemblable, car les variétés que la culture a fait naître sont extrêmement nombreuses, et prouvent combien cette plante est sujette aux transformations, et combien il est difficile de reconnaître son véritable type. Les 150 variétés de *laitue* cultivées peuvent être rapportées à trois races principales, qui se perpétuent par leurs graines. 1° *Laitue pommée.* Les feuilles inférieures sont très-nombreuses, pressées les unes contre les autres, et forment une tête arrondie comme le chou; celles qui occupent l'intérieur, étant étiolées, sont blanches ou légèrement jaunâtres, tendres et très-aqueuses. 2° *Laitue frisée.* Elle a des feuilles découpées, crépues sur les bords et ne formant pas une tête arrondie, comme dans les variétés de la première race. On regarde, comme une variété de la *laitue* frisée, la plante cultivée aux environs du Mans sous le nom de *laitue* épinard ou *laitue* chicorée. 3° *Laitue romaine.* Elle se reconnaît facilement à ses feuilles allongées, non bosselées ni ondulées, dressées, et formant un assemblage oblong peu compacte.

Les usages culinaires des *laitues* sont si vulgaires qu'il serait oiseux de les indiquer. C'est un aliment très-rafraîchissant. Quoique étiolée, la *laitue* jouit cependant de propriétés narcotiques assez marquées. C'est elle qui sert à préparer l'hydrolat de *laitue*, employé comme base des potions calmantes.

Les anciens ne mangeaient la *laitue* qu'à la fin du repas, le soir, pour se procurer le sommeil; mais, à l'époque de Domitien, on changea cet ordre, et elle servait d'entrée aux Romains dans leurs festins. Nous citons, à titre de curiosité, ce passage d'un article de Valmont de Bomare, sur les *laitues* : « Quelques-uns ont dit que l'usage des *laitues* rend les hommes impuissants et les femmes stériles. Il est bien vrai, disent les auteurs de la matière médicale, que ces sortes de plantes n'excitent pas les feux de l'amour, qu'elles les tempèrent, mais sans les détruire entièrement; ainsi, ajoutent-ils, quoiqu'on les conseille beaucoup, pour réprimer le désir de la concupiscence, à ceux qui vivent dans le célibat; néanmoins, les gens mariés qui désirent d'avoir des enfants n'en doivent pas craindre l'effet. » Il faut avouer que notre siècle est devenu depuis bien incrédule à ce sujet.

La culture des *laitues* demande quelques soins. Elles craignent le froid et veulent une terre meuble, chaude et amendée avec du terrain de couche. Afin de retarder le développement de la tige, et pour favoriser l'étiolement des feuilles intérieures, les jardiniers les serrent avec un lien de paille. Leur semis se fait en tout temps dans les serres, et au printemps dans les jardins potagers; lorsqu'elles ont quelques feuilles, on les transplante.

Toutes les espèces de *laitues* ne se multiplient que de graines. Les jardiniers nomment celle à coquille ou à feuille ronde *laitue* d'hiver. Le raffinement sur cette espèce d'aliment a été jusqu'à forcer la nature à satisfaire notre goût dans la saison la plus rigoureuse. Pour les faire lever promptement, on fait tremper la graine pendant vingt-quatre heures, et on la laisse sécher ensuite dans un lieu chaud, puis, en février et en mars, on la sème fort dru sur une couche et dans des rayons qu'on a faits avec un bâton. On la couvre légèrement de terreau et on y met aussitôt des cloches. Au bout de dix à douze jours, ces *laitues* peuvent être mangées en salade. Si l'on en avait un besoin plus pressant, on pourrait les faire croître de même en deux fois vingt-quatre heures dans des serres chaudes. Il faudrait faire pour cela tremper la graine dans de l'eau-de-vie, et mêler dans le terreau un peu de fumier de pigeon avec un peu de poudre de chaux éteinte; mais cette sorte de *laitue* ne dure que huit jours sur couche. Les crêpes blondes sont des *laitues* de primeur; elles se sèment à la fin de janvier.

— II. La *laitue* vivace (*lactuca perennis*) atteint jusqu'à un mètre de hauteur; ses feuilles sont pennatifides, à découpures linéaires et dentées; ses fleurs bleues, groupées en capitules, dont la réunion constitue un vaste corymbe. Elle croît dans les champs humides et pierreux, de préférence aux expositions chaudes. Elle abonde quelquefois au point de constituer une mauvaise herbe, qui ne peut être détruite que par un défoncement profond.

— III. La *laitue* sauvage (*lactuca sylvestris*), de la taille de la précédente, s'en distingue par ses feuilles engaînantes, sagittées, aiguës, un peu épineuses, et surtout par ses fleurs jaunes. Elle croît dans les sols argileux humides, et annonce toujours un bon fonds. Ces deux espèces sont peu recherchées par les bestiaux. Jeunes, elles peuvent être mangées en salade.

Au point de vue pharmaceutique, la *laitue* est non moins remarquable, relativement aux substances médicamenteuses qu'elle fournit. Sa tige présente, dans son écorce fibreuse, un grand nombre de vaisseaux remplis d'un suc laiteux, blanc, d'une saveur très-amère et d'une odeur vireuse analogue à celle de l'opium, ce qui a conduit le docteur Coxe, de Philadelphie, André Duncan, d'Edimbourg, et le docteur Bidault de Villiers, à Paris, à la proposer comme succédané de l'opium. Ce suc, obtenu par des incisions transversales faites à la tige, a reçu le nom de *lactucarium*. Il est la base d'un sirop et d'une pâte de ce nom. Indépendamment de cette matière complexe, la *laitue* fournit encore un extrait que l'on prépare avec le suc de l'écorce de la tige. Il est connu dans les officines sous le nom de *thridace*. L'extrait de *laitue* ordinaire diffère du précédent en ce que c'est l'extrait du suc de la plante entière. Les semences de *laitue* faisaient également partie autrefois des quatre petites semences froides.

— IV. *Laitue* vireuse (*lactuca virosa*), plante annuelle ou bisannuelle, très-analogue à la précédente, dont elle diffère, cependant, par ses feuilles moins découpées, obtuses au sommet; les inférieures, non lobées et seulement sinuées et dentelées, conservent toujours la position horizontale. Elle habite les endroits humides, sombres, le long des haies et même dans les champs. Quand elle est en fleur, le suc de sa tige est très-âcre, très-amer, d'une odeur fortement vireuse. Elle est légèrement narcotique. Il résulte des expériences entreprises par Orfila qu'il faut des doses énormes de l'extrait de ce suc pour produire une action toxique. Schelinger, de Francfort, a préconisé le suc de cette *laitue* dans l'angine de poitrine. Toel l'employait dans les hydropneumothorax symptomatiques d'une maladie du cœur.

— **Allus. hist. Laitues de Dioclétien.** V. DIOCLÉTIEN.

LAITY (Armand-François-Rupert), homme politique français, né à Lorient (Morbihan) en 1812. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il passa, en 1835, à Strasbourg, en qualité de lieutenant, dans le bataillon des pontonniers. L'année suivante, Louis Bonaparte ayant tenté de soulever la garnison de Strasbourg, dans l'espoir d'arriver à renverser Louis-Philippe, le lieutenant Laity, qui avait adopté avec chaleur la cause du neveu de Napoléon Ier, parvint à entraîner son bataillon de pontonniers (30 novembre), mais il fut arrêté presque aussitôt avec les principaux chefs de cette échauffourée. Traduit avec ses complices devant la cour d'assises de Strasbourg, pendant que Louis-Napoléon était rendu à la liberté et envoyé en Amérique, M. Laity obtint un acquittement, et donna sa démission d'officier en 1837. Un écrit qu'il publia, en 1838, sur les événements auxquels il venait de prendre part amena son arrestation et lui valut, de la part de la Chambre des pairs, une condamnation à 10,000 francs d'amende et à cinq ans de prison. Après l'avénement de Louis-Napoléon à la présidence de la République, M. Laity reprit du service dans l'armée, devint capitaine, et donna sa démission après le coup d'Etat. En 1854, il fut appelé à la préfecture des Basses-Pyrénées, puis devint sénateur en 1857. La révolution du 4 septembre 1870 a fait rentrer M. Laity dans la vie privée. On a de lui : *Relation historique des événements du* 30 *octobre* 1836; le *Prince Napoléon à Strasbourg* (Strasbourg, 1838, in-8o).

LAÏUS, roi de Thèbes, père d'Œdipe. Comme un oracle lui avait annoncé qu'il recevrait la mort de la main de son fils, il remit l'enfant à des serviteurs, afin qu'on le tuât, ou, suivant une autre version, il le fit exposer sur le mont Cythéron. Œdipe fut sauvé, néanmoins, et, dans la suite, ayant rencontré Laïus dans un chemin étroit, il se prit de querelle avec lui et le tua, ignorant que c'était son père. Cette légende grecque a fourni à plusieurs poëtes des sujets de tragédie. V. ŒDIPE.

LAIZE s. f. (lè-ze — du lat. *latus*, large). Techn. Largeur d'une étoffe entre deux lisières : *Cette pièce, ce châle a bien sa* LAIZE. ‖ Différence en plus ou en moins entre la largeur réelle d'une étoffe et sa largeur légale. *Grande laize*, Différence en plus. *Petite laize*, Différence en moins.

LAJARD (Pierre-Auguste), dit **de La Seine**, général et homme politique français, né à Montpellier en 1757, mort à Paris en 1837. Il obtint, en 1773, un brevet de sous-lieutenant, devint aide de camp du marquis de Lambert, en 1789, époque où, par la protection de La Fayette, il entra, avec le grade d'aide major, dans la garde nationale et fut élevé au rang d'adjudant général colonel lors de la création des compagnies soldées. Employé à la division de Paris, en 1792, il fut remarqué par Louis XVI, qui le choisit, le 16 juin de la même année, pour succéder au ministre de la guerre Servan, dont l'énergie constitutionnelle commençait à embarrasser la cour. Peu de jours après son entrée en fonction, lorsque le peuple des faubourgs de Paris envahit le château des Tuileries, Lajard, qui se trouvait seul auprès de Louis XVI, le fit placer dans l'embrasure d'une fenêtre et se plaça devant lui, avec quelques serviteurs du roi, qui lui sauvèrent ainsi la vie. Pendant les deux mois que dura son ministère, Lajard provoqua la levée de 42 bataillons. Il donna sa démission peu après ses collègues, en présence de la gravité des circonstances.

Le 10 août, chargé par M. de Boissieu de défendre, en sa qualité d'adjudant général, la porte du château des Tuileries, Lajard ne put que favoriser le trajet du prince et de sa famille qui se rendaient au milieu des représentants de la nation. Il s'enfuit en Angleterre après cette journée, revint en France en 1800, et fut réintégré dans son grade d'adjudant-major colonel. En 1808, sur la présentation du collége électoral de la Seine, il devint député au Corps législatif, figura parmi les membres de l'opposition, et fit partie des 77 députés qui votèrent la déchéance de Napoléon Ier et le rappel des Bourbons. Peu de temps après, il fut créé officier de la Légion d'honneur et nommé maréchal de camp. En 1814, il vota avec la minorité dans la Chambre des députés. Sous la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe, Lajard, ne pouvant payer le cens, se retira de la vie politique et mourut dans l'oubli.

LAJARD (Jean-Baptiste), dit **de l'Hérault**, homme politique français, parent du précédent, né à Montpellier, mort dans cette ville vers 1825. Compromis, en 1792, à propos d'une fourniture de souliers pour l'armée des Alpes, il fut arrêté et mis en jugement devant le tribunal de Rhône-et-Loire, qui l'acquitta. Il jugea alors prudent de se faire oublier et ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque de l'Empire. Nommé alors membre du Corps législatif par le département de l'Hérault, il y siégea jusqu'en 1815, et fut nommé l'année suivante directeur des contributions directes dans sa ville natale, où il termina sa vie.

LAJARD (Jean-Baptiste-Félix), archéologue français, né à Lyon en 1783, mort en 1858. Il entra de bonne heure dans la diplomatie, et, grâce à la protection de son oncle, le célèbre chirurgien Chaptal, fut attaché, en 1807, comme secrétaire, à l'ambassade du général Gardanne en Perse. Pendant les trois années qu'il passa dans cette contrée, il s'adonna surtout à des recherches sur les antiquités et sur les anciennes doctrines religieuses de l'Orient, et forma une riche collection de cylindres babyloniens, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Après avoir encore rempli quelques missions diplomatiques sous l'Empire, il devint, en 1815, receveur des finances à Marseille, et reprit avec ardeur ses travaux favoris. En 1825, il remporta le prix proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la question des origines du culte de Mithra et devint, en 1830, membre de cette société, qui l'adjoignit, en 1835, à la commission chargée de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, aux travaux de laquelle il collabora dès lors activement. On a de lui : *Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque de la collection Borghèse, actuellement au musée royal de Paris* (1828); *Mémoires sur les deux bas-reliefs mithriaques, qui ont été découverts en Transylvanie* (1839, in-8o); *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident* (1837-1847, in-4o, avec atlas de 40 pl.); *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident* (1847-1848, in-fol.). Il a, en outre, fourni une foule de mémoires à divers recueils, tels que les *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, le *Journal de la Société asiatique*, etc. Enfin, il a édité les *Mélanges posthumes d'histoire et de littérature orientale*, d'Abel Rémusat, et deux ouvrages de l'orientaliste Saint-Martin, savoir : la traduction de l'*Histoire d'Arménie*, de Jean Catholicos, et l'*Histoire des Arsacides*.

LAJARTE (Théodore DE), compositeur et critique musical français, né à Bordeaux vers 1824. Il s'adonna de bonne heure à la musique, étudia le violon, puis fit ses études de composition au Conservatoire de Paris, dans la classe de Leborne. M. de Lajarte débuta, comme compositeur dramatique, en 1855, par le *Secret de l'oncle Vincent*, petit acte agréable, dont les paroles avaient été écrites par Henri Boissaux, et qui fut très-bien accueilli au Théâtre-Lyrique. Il fit ensuite représenter sur le même théâtre : le *Duel du commandeur*, un acte, paroles de Henri Boissaux (1857); *Mam'zelle Pénélope*, un acte, paroles du même (1859); et le *Neveu de Gulliver*, opéra-ballet en trois actes, paroles du même (1861). La musique de M. Théodore de Lajarte est facile, un peu trop facile peut-être et trop terre à terre, mais, en somme, agréable à entendre. Outre ses œuvres théâtrales, on lui doit : une *Messe militaire*, écrite pour orphéon et musique militaire, et exécutée dans l'église Saint-Roch en 1867; diverses *fantaisies* pour orchestre, sur des thèmes d'opéras, exécutées aux concerts d'été des Champs-Elysées; enfin, une collection de douze morceaux, intitulée : *Nouveau répertoire des fanfares civiles et militaires*.

M. de Lajarte s'est fait connaître comme critique musical, en collaborant au *Moniteur des arts*, à la *France musicale* et au journal le *Globe* (1867). Enfin il a publié une excellente brochure, intitulée : *Instruments Sax et fanfares civiles* (Paris, 1867, in-8o).

LAJATICO (don Neri CORSINI, marquis DE), homme politique italien. V. CORSINI.

LAJOLAIS (François), général français, né à Wissembourg en 1761, mort en 1808. Capitaine au début de la Révolution, il parvint, en peu d'années, au grade de général de brigade. Après avoir servi, en 1793 et 1794, aux armées du Rhin et de la Moselle, sous les ordres de Pichegru, il prit part à toutes les menées de ce général pour le rétablissement des Bourbons, et, gravement compromis par la correspondance qu'il entretenait avec le prince de Condé et que le général de Kinglin avait laissé tomber aux mains des républicains, fut arrêté et subit à Strasbourg une longue détention, qui se termina, en 1800, par son acquittement. N'ayant pu obtenir de l'emploi du gouvernement consulaire, il reprit ses projets de conspiration, fut le principal agent de la réconciliation de Moreau et de Pichegru, et revint à Paris peu de temps avant Cadoudal, Pichegru et autres. Arrêté en même temps que ces derniers, il fut jugé et condamné à mort; mais Napoléon Ier commua sa peine en celle de quatre années de détention, qu'il subit au château d'If. Il y mourut quelques jours avant d'être mis en liberté.

LAJONCHÈRE (Etienne LÉCUYER DE), ingénieur français, né à Montpensier en 1690, mort vers 1740. Entré de bonne heure dans la marine, il avait déjà fait à dix-huit ans plusieurs croisières. En 1708, il se trouvait à Lille, lorsque le prince Eugène vint assiéger cette place. Lajonchère observa avec soin les opérations du siége et publia, quelques années après, le fruit de ses reflexions dans un ouvrage où il se qualifie d'ingénieur, titre qu'il conserva depuis. Il s'occupa dès lors exclusivement d'études sur l'hydraulique, et publia une brochure dans laquelle il proposait l'établissement d'un canal de communication des deux mers, par la jonction de la Saône avec l'Yonne. Son plan fut soumis aux états de Bourgogne, qui nommèrent des commissaires pour l'examiner; mais dans l'intervalle Lajonchère, traqué par ses créanciers, dut se réfugier en Hollande, puis en Angleterre, et, pendant son absence, son projet fut abandonné pour celui d'Abeille, qui cependant n'avait eu d'autre point de départ que le travail de Lajonchère. Ce dernier revint plus tard en France, et chercha inutilement à obtenir une indemnité du gouvernement ou des états de Bourgogne. Découragé par l'insuccès de ses démarches, il retourna en Angleterre et y resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *Nouvelle méthode de fortifier les grandes villes* (Paris, 1718, in-12); *Projet d'un canal de Bourgogne pour la communication des deux mers* (Paris, 1718, in-12); *Principes d'hydraulique et de mécanique, suivis d'une dissertation sur les nouvelles pompes de la Samaritaine* (Paris, 1719, in-12); *Système d'un nouveau gouvernement en France* (Amsterdam, 1720, 4 vol. in-12), ouvrage dans lequel il propose les plans de finance les plus bizarres; *Traité où l'on démontre l'immobilité de la terre et sa situation fixe au centre de l'univers* (1729, in-8o); *Découverte des longitudes estimées généralement impossibles à trouver* (1731, in-8o).

LA JONQUIÈRE (Jacques DE TAFFANEL, marquis DE), marin français, né près d'Albi en 1680, mort à Québec en 1753. Il servit sur mer plus d'un demi-siècle, assista, sous Duguay-Trouin, au siége de Rio-Janeiro (1711) et, plus tard (1744), au combat de Toulon, où il était capitaine de pavillon de l'amiral de Court. En 1747, au combat naval du Finistère, il soutint avec six vaisseaux seulement une lutte acharnée contre dix-sept vaisseaux anglais commandés par les amiraux Anson et Waren, et excita par sa valeur l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Il était à sa mort lieutenant général des armées navales de France et gouverneur général du Canada.

LA JONQUIÈRE (Clément DE TAFFANEL, marquis DE), général français, né en 1706, mort en 1795. Proche parent du précédent, avec lequel il assista aux combats de Toulon (1744) et du Finistère (1747), il prit part ensuite à la guerre de Sept ans, alla, plus tard, secourir le Canada, se distingua encore en plusieurs autres circonstances et ne songea au repos qu'au bout de soixante-deux années de service, pendant lesquelles il avait fait trente-sept campagnes.

LAK s. m. V. LACK.

LAKANAL (Joseph), conventionnel français, né à Serres (Ariége) en 1762, mort en 1845. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut élevé chez les oratoriens et devint, dès l'âge de dix-huit ans, professeur d'une classe de grammaire au collége de la congrégation à Lectoure. Après avoir enseigné dans plusieurs autres villes, il resta, quelque temps, au grand séminaire de Saint-Magloire; mais, ne se reconnaissant pas les dispositions nécessaires pour l'état ecclésiastique, il ajourna à une autre époque son ordination. Il se fit recevoir docteur ès arts à Angers, fut envoyé, comme professeur de rhétorique, au collége de Bourges, et alla ensuite professer la philosophie à Moulins, où il occupait encore cette chaire à l'époque de la Révolution. C'est donc à tort que certains biographes, le confondant avec un de ses oncles, ont prétendu qu'il avait été ordonné prêtre et qu'il était vicaire général en 1791. Lakanal vit avec enthousiasme l'admirable transformation de la société française qui s'accomplissait devant ses yeux. Nommé, en 1792, député de l'Ariége à la Convention, il vota pour la mort, dans le procès de Louis XVI, fut chargé, quelque temps après, d'enlever du château de Chantilly tout l'or, l'argent, le cuivre et le fer qui s'y trouvaient, et fit passer au Trésor public 2,208 marcs (550 kilogr. environ) d'or et d'argent. Nommé ensuite membre du comité de l'instruction publique, il y déploya bientôt une telle activité, qu'il en fut élu président; ce fut à son initiative que l'on dut la plupart des mesures les plus importantes de cette commission. Ainsi, en 1793, il fit rendre les décrets relatifs au traitement des membres de l'Académie des sciences, à la propriété littéraire et artistique et à l'établissement du télégraphe, inventé par Chappe, qui n'avait pu, jusqu'alors, vaincre les obstacles que l'ignorance et l'indifférence avaient mis à l'adoption de son idée. En 1794, il fit décréter l'érection au Panthéon d'une colonne dédiée aux vainqueurs du 10 août 1792. La même année et l'année suivante, il proposa et fit voter les lois d'organisation de l'Ecole normale, de l'Ecole des langues orientales, du Bureau des longitudes, des écoles primaires et des écoles centrales. Déjà, en 1793, on lui avait dû la conservation du Jardin des plantes, qu'il sauva en le faisant ériger en Muséum national d'histoire naturelle. A peine réélu au conseil des Cinq-Cents, il y présenta le plan d'organisation d'un institut national, qui est aujourd'hui l'Institut de France, et fut chargé de désigner les quarante-huit premiers membres, qui durent élire tous les autres. Le premier membre, nommé par eux, fut Lakanal, que l'on chargea, en outre, d'être avec Sieyès le législateur réglementaire de l'Institut.

Décidé à se retirer alors de la vie politique, il refusa, en 1798, d'accepter le mandat des électeurs de Seine-et-Oise, qui l'avaient envoyé au Corps législatif; mais, nommé peu après par le Directoire commissaire général près des départements du Rhin, où la présence d'un administrateur ferme et intègre était nécessaire pour la répression des abus sans nombre qui existaient dans toutes les branches de l'administration, il crut devoir accepter cette mission, la remplit avec son habileté et son dévouement habituels, et déploya une activité extraordinaire pour approvisionner et mettre en état de défense Mayence et les autres places du Rhin. Rappelé après le 18 brumaire, il ne voulut accepter pour récompense de ses services qu'une chaire modeste à l'Ecole centrale de la rue Sainte-Antoine (aujourd'hui lycée Charlemagne) à Paris, devint, en 1804, économe du lycée Bonaparte, et, cinq ans plus tard, inspecteur des poids et mesures, auxquels il s'occupa de faire appliquer le système métrique.

Proscrit comme régicide, à la deuxième Restauration, il se retira aux Etats-Unis, où le président Jefferson lui fit l'accueil le plus chaleureux. Le Congrès lui concéda 500 acres de terre, et, en même temps, le gouvernement de la Louisiane lui offrit la présidence de son université. Cette offre était trop dans ses goûts pour qu'il ne s'empressât pas de l'accepter. Néanmoins, en 1825, il donna sa démission pour aller s'établir sur les rives de la baie de Mobile, dans une belle propriété qu'il avait acquise avec le prix des terres que lui avait concédées le gouvernement américain. Là, il se fit colon, planteur et pionnier. A la nouvelle de la révolution de 1830, Lakanal éprouva le désir de revoir sa patrie et écrivit au nouveau gouvernement pour lui offrir ses services; il ne reçut pas de réponse. Peu de temps après, lors du rétablissement de l'Académie des sciences morales, il ne fut pas compris parmi ses membres; il se crut alors complétement oublié. Mais deux ans plus tard, grâce à l'initiative de Geoffroy-Saint-Hilaire, l'Académie l'avant réélu, il se décida à revenir en France; toutefois, ce ne fut qu'en 1837 qu'il put mettre son projet à exécution. De retour à Paris, il vécut dans la retraite, assidu aux séances de l'Académie, et ce fut en s'y rendant par un froid rigoureux, vers la fin de 1844, qu'il contracta un catarrhe, dont il mourut quelques semaines après. Il s'occupait à sa mort de terminer un ouvrage intitulé : *Séjour d'un membre de l'Institut de France aux Etats-Unis pendant vingt-deux ans*, dont le manuscrit disparut mystérieusement, sans qu'on ait jamais pu en retrouver la moindre trace. Il avait publié : *Rapport sur les langues orientales, commerciales et diplomatiques* (1794); *Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal pour sauver, pendant la Révolution, les sciences, les lettres et ceux qui les honoraient par leurs travaux* (1838, in-8o); *Suum cuique* (1840, in-4o)); *Première réponse à une note sur la création de l'Institut* (1840, in-8o); *Tableau synoptique de la Convention nationale* (anonyme, 1843, in-8o).

LAKANDOME s. et adj. (la-kan-do-me). Membre d'une peuplade assez nombreuse du Yucatan, sur les bords du Rio de la Passion; qui appartient à cette peuplade ou à ses membres : *Les* LAKANDOMES. *Une tribu* LAKANDOME.

LAKBI s. m. (la-kbi). Boisson favorite des Tripolitains, qui la tirent du dattier.

— **Encycl.** On emploie, pour extraire cette liqueur, à peu près le même procédé que les habitants d'autres parties de l Afrique emploient pour l'extraction du vin de palmier. L'arbre ayant été dépouillé de son écorce vers le sommet, ainsi que de toutes ses branches, on fait au milieu un trou rond et profond et une large incision, pour donner passage à la liqueur qui coule presque immédiatement dans une jarre. Souvent le *lakby* coule pendant un mois d'un même dattier et produit 10 pintes par jour. On marque ensuite l'arbre, qui ne produit plus de fruits qu'au bout de trois ans.

LAKCHMI, déesse de la prospérité et de la fortune, dans la mythologie indienne; on la représente en jaune, assise sur un lotus, tenant dans une main une corde et dans l'autre un collier. En lui voyant ce cordon, instrument de supplice, on se rappelle la peinture que fait Horace de la Fortune : elle apporte les biens comme les maux. Elle habite dans la gueule des vaches et elle porte des mamelles remplies de lait. Les uns la disent fille de Bhrigou; les autres la font sortir du sein de la mer quand les dieux barattaient l'Océan lacté, pour en extraire l'*amrita* ou ambroisie. Elle apparut après la lune; de là vient qu'elle passe pour sa sœur. A sa première vue, les dieux furent frappés d'admiration; tous éprouvèrent un sentiment d'amour, Siva plus que tout autre. Mais Vichnou fut celui qu'elle choisit pour son époux. Cette déesse est adorée en cinq mois différents : mais la fête la plus fameuse est celle qui tombe à la pleine lune du mois d'*aswina* (septembre-octobre). Toute la nuit on est éveillé, et la fête porte le nom de *Codjâgara*. Ce mot signifie : *Qui est éveillé*. On croit que c'est le cri que pousse Lakchmi, en descendant pendant cette nuit : elle a promis des richesses à tous ceux qui veilleraient : aussi chasse-t-on le sommeil par les jeux, la gaieté et les récits intéressants. Le symbole de la déesse, pendant ces fêtes, est un panier rempli de blé, devant lequel on fait les cérémonies qu'exige le rituel. Lakchmi porte encore le nom de Srî, qui a quelque analogie avec celui de Cérès. Ainsi, sa naissance rappelle celle de Vénus, et son nom celui de la déesse de l'agriculture. Lakchmi forme avec Saraçouati, femme de Brahma, et avec Bhavani, femme de Siva, une véritable *Trimourti*, ou trinité femelle, quoique pourtant on puisse la regarder aussi comme l'une des *Matris-saktis* ou émanations de Bavhani.

LAKE (Arthur), prélat anglais, né à Southampton vers 1550, mort en 1626. Il fut successivement archidiacre de Surrey (1605), doyen de Worcester (1608), évêque de Bath et Wells (1616) et fonda un cours d'hébreu et un cours de mathématiques au New-College à Oxford. C'était un prédicateur distingué et un théologien fort instruit. On a de lui un recueil de *Sermons*, des *Méditations*, des *Expositions du premier et du cinquante-cinquième psaume* (Londres, 1629, in-fol.).

LAKE (Guillaume VAN), théologien hollandais, né à Middelbourg en 1650, mort en 1710. Il remplit des fonctions pastorales dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la rémission des péchés accordée aux Pères de l'Ancien Testament; Démonstration et défense de la vérité et de la divinité de l'Ecriture sainte* (1676, in-12); le *Cri des veuves et des orphelins* (Flessingue, 1678); les *Signes des temps* (Middelbourg, 1683); la *Consolation d'Israël* (1684); les *Souffrances du Messie* (1701), etc.

LAKE (Gérard, vicomte), général anglais, né en 1744, mort en 1808. Issu d'une famille qui prétend remonter à Lancelot du Lac, l'un des chevaliers de la Table ronde, il entra, dès 1758, au service, fit avec distinction les campagnes de la guerre de Sept ans et devint aide de camp du général Pearson. Envoyé en Amérique en 1781, il combattit à Yorktown, sous les ordres de Cornwallis, revint ensuite en Europe et fut envoyé, en 1793, en Hollande, où il fit lever aux Français le siége de Wilhelmstadt. Promu alors au grade de général, il fut chargé de réprimer la révolte des Irlandais (1797-1798), les battit à Vinegar-Hill, et fut battu lui-même à Castlebar par le général français Humbert; mais, étant revenu attaquer ce dernier avec des forces considérables, il le fit prisonnier avec son petit corps d'armée, et vint ensuite facilement à bout des Irlandais qui étaient découragés. Appelé, en 1800, au commandement en chef de l'armée des Indes sous le gouverneur Wellesley, il s'occupa d'abord d'organiser les troupes indigènes, soumit, en 1802, les Zemindars, et, lorsque la guerre eut éclaté, en 1803, entre les Mahrattes du rajah Scindiah et l'Angleterre, il marcha sur Delhi. Après avoir vaincu, près de Coel, le général Perron, Français au service de Scindiah (28 août 1803), il prit d'assaut Allighuz, et, la route se trouvant ainsi libre jusqu'à Delhi, il parvint, le 11 septembre, à 9 kilom. de cette ville. Là, il trouva un autre Français, le général Bourquien, à la tête d'une nombreuse armée, qu'il parvint cependant à mettre en fuite apres une lutte acharnée. Cette victoire, qui lui ouvrit les portes de Delhi, fut suivie, le 17 octobre suivant, de la prise d'Agra. Une dernière victoire, remportée le 1er novembre, à Laswari, sur les Mahrattes, mit fin à cette guerre, qui donna aux Anglais toutes les possessions de Scindiah, à l'est de la rivière Tchumboul, et assura ainsi la domination anglaise dans l'Inde septentrionale. En récompense d'aussi signalés services, le général Lake fut élevé à la pairie et reçut le titre de baron Lake de Delhi, Laswari et Aston Clinton. En 1804; il marcha contre un autre chef mahratte, Holkar, qui menaçait le rajah de Djaipour, allié de l'Angleterre, s'empara de Gwalior et de Rampnura, enleva, le 17 novembre, le camp de Holkar, à Ferrouchabad, vint ensuite mettre le siége devant Bhurtpore, et força le chef indigène à signer une paix si onéreuse que celui-ci reprit bientôt les armes; mais, battu de nouveau, poursuivi et traqué dans le Lahore, il dut se soumettre définitivement, à des conditions encore plus rigoureuses que les premières. Lake revint bientôt apres en Angleterre, où il fut aussitôt élevé au rang de vicomte et nommé gouverneur de Plymouth. — Son second fils, Georges-Auguste-Frédéric LAKE, né en 1780, servit, en 1796, sous ses ordres, en Islande, le suivit plus tard dans l'Inde, et fit avec lui toutes les campagnes de 1801 à 1807. Promu, à son retour, lieutenant-colonel, il fit partie de l'expédition du général Spencer à Gibraltar et à Cadix, et passa ensuite en Portugal, où il fut tué à la bataille de Roleia (17 août 1808).

LAKEMAKER (Jean-Godefroi), orientaliste allemand. V. LACKEMAKER.

LAKEMAN (Stephen-Bartlett), officier anglais, né à Darmouth (Devonshire) en 1825. Après avoir fait ses études au collége Louis-le-Grand, à Paris, il entra dans l'armée, fit, dans l'Inde, une campagne contre les Seikhs, et fut ensuite envoyé au Cap de Bonne-Espérance, où il servit sous les ordres du général Cathcart dans la guerre contre les Cafres. Il organisa un corps de cent cinquante volontaires, auxquels il donna le nom de *Waterkloof rangers*, et à la tête desquels il devint, par ses audacieux coups de main, et surtout par ses expéditions nocturnes, la terreur de l'ennemi, qui n'appela plus ses soldats que les *chasseurs de la mort*. Créé chevalier en 1853, en récompense de ses services, Lakeman se rendit bientôt après en Turquie, s'y mit au service du sultan, dont il reçut le titre de Misa-Pacha (1854), et fit, sous Iskander-Bey, la campagne du Danube et de la Valachie.

LAKEN, faubourg de Bruxelles. V. LAEKEN.

LAKISME s. m. (la-ki-sme — rad. *lakiste*). Caractère, tendances de l'école lakiste : *Le* LAKISME *a traversé la Manche et a fait invasion chez nous dans la poésie de Lamartine.*

LAKISTE adj. (la-ki-ste ou lé-kist, à l'anglaise — de l'angl. *lake*, lac, parce que la plupart de ces poëtes fréquentaient les bords des lacs du nord de l'Angleterre). Littér. Se dit de certains poëtes qui professent un grand amour de la nature; se dit aussi du style, de la manière de ces poëtes : *Les poëtes* LAKISTES *les plus connus sont Wordsworth et Coleridge.*

— Substativ. Poëtes lakistes : *Les* LAKISTES *les plus connus sont Coleridge et Wordsworth. Ce serait une assez neuve et utile manière de caractériser Lamartine et de renouveler l'étude tant de fois faite de sa poésie que de la comparer d'un peu près avec ces deux grands* LAKISTES. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** On appelle *lakistes*, dans la poésie anglaise, une petite école de poëtes qui se produisit vers les premières années du XIXe siècle; ce nom leur vient de ce que les principaux d'entre eux, Wordsworth, Coleridge et Southey, habitaient les rives romantiques des lacs du Cumberland et du Westmoreland, qu'ils ont chantées sur tous les rhythmes. Leur but, fort louable, était de substituer le culte de la nature et l'analyse des sentiments humains à la pompe et à la roideur des classiques. Cette école a eu quelque influence sur la poésie anglaise, et elle a conservé des disciples en Allemagne et même en France. C'est d'elle que nous viennent quelques beaux paysages de Théophile Gautier, dans ses premières poésies, et les sonnets intimes de Sainte-Beuve, dans *Consolations* et *Joseph Delorme*; mais elle ne tarda pas à tomber dans le discrédit. Qui pourrait résister à l'ennui, qui vous enveloppe comme d'une chape grise, en lisant les poésies de Wordsworth? C'est lui qui est le *lakiste* par excellence; car, en dehors de ses lacs et des fades rêveries que l'eau lui inspire, il est incapable de trouver une idée; si bien que, à force d'y revenir sans cesse, il réussit à les faire prendre en horreur. Il y a plus de variété dans Coleridge, qui s'amuse aux superstitions, aux mythes, aux légendes, et sait inspirer de l'intérêt. Ils publièrent leurs œuvres réunies, sous le titre de *Ballades lyriques* (1798-1800, 3 vol. in-8o). Southey ne se rattache à eux que par quelques poésies, les moins bonnes de ses recueils, et, à la suite, vint la foule des imitateurs, qui outrèrent encore la monotonie du thème et se perdirent dans la brume. Ce ne furent plus que lacs, montagnes, vallées, soleils levants, soleils couchants, promenades dans les bois et clairs de lune. Villemain, si indulgent pour tant de poëtes d'une mince valeur, a appelé les *lakistes* « des métaphysiciens raisonneurs sans invention, mélancoliques sans passion, qui, dans l'éternelle rêverie d'une vie étroite et peu agitée, n'ont produit que des singularités sans puissance sur l'imagination des autres hommes. » Lord Byron a criblé d'épigrammes les *lakistes* et Wordsworth en particulier; il y avait dans leur poésie trop de prose et de puérilité niaise pour qu'on ne l'excuse pas de s'être moqué d'eux, souvent avec une malice cruelle.

LAKNAOUTY, ville de l'Indoustan anglais. V. GOUR.

LAKNAU, en anglais *Lucknow*, ville de l'Indoustan anglais, ancienne capitale de l'Aoude, à 300 kilom. S.-E. d'Agra, à 880 kilom. N.-O. de Calcutta, sur la rive droite du Goumty, par 26° 51′ de lat. N., et 78° 35′ de long. E.; 200,00 hab. Bibliothèque très-précieuse en manuscrits persans, arabes et indous. Arsenal, manufactures de coton, de soie, de cuir et de salpêtre. Fondée dans le dernier siècle, cette ville n'a ni les souvenirs d'Ouzein et de Delhi, ni les monuments d'Amber et d'Agra, mais elle a ce que n'ont plus ces capitales mortes, une population proportionnée à son enceinte et douée d'une apparence de vie et d'activité. De beaux édifices mauresques, aux coupoles peintes, aux minarets élancés, bordent de toutes parts des rues larges et populeuses. Si leurs murs ne sont que de brique, le stuc blanc, vert ou rouge qui les recouvre, le marbre qui les revêt souvent à l'intérieur n'offrent pas trace de vétusté, nul indice de ruine prochaine. « Partout, dit un voyageur, à travers cette vaste cité, on se croise avec d'élégants cavaliers vêtus de drap d'or et de cachemire, montant de jolis chevaux et précédés de serviteurs courant devant eux, une pique d'argent ou un sabre à la main. Ici, de nobles musulmans portés sur des palanquins découverts et dorés, fument un riche houka d'argent ciselé, au milieu d'une suite nombreuse montée sur des dromadaires aux caparaçons éclatants; là, nonchalamment étendus sur des éléphants, de petits maîtres luknovis conversent ensemble d'un howdah à l'autre, l'éventail ou le gourgouri à la main; et, contrastant avec leur fastueuse nonchalance, avec leurs attitudes efféminées et leurs regards éteints par l'opium et par la plus hideuse débauche, de sauvages Afghans, aux yeux fauves, à la barbe inculte, passent à côté d'eux, balancés sur le dos de chameaux gigantesques. » Les nababs d'Aoude avaient fait de grandes dépenses pour embellir Laknau : elle est décorée de plusieurs palais, de bazars, de musées et de bibliothèques renfermant des curiosités européennes et asiatiques. Les jardins des anciens nababs sont magnifiques; parmi les monuments de la ville, on doit encore citer deux édifices construits par le général Martine. Les manufactures principales sont celles de coton, de sucre, de cuir et de salpêtre. Le commerce y est très-étendu et la navigation fort active. Les environs de Laknau sont parsemés d'un grand nombre de tombeaux de saints indous et mahométans.

Laknau (SIÉGE DE). Le siége de Laknau est l'un des épisodes les plus dramatiques de la révolte des cipayes en 1857. L'une des principales causes de la révolte fut précisément l'annexion de la province d'Aoude, dont Laknau était la capitale; aussi cette ville devait-elle être le foyer et le théâtre d'un des mouvements les plus accentués. Au moment où le premier signal du soulèvement fut donné à Meerut, Laknau comptait près de 150,000 habitants. Quant aux troupes, qui tenaient garnison dans la province récemment annexée, elles étaient au nombre de 23,000 environ, mais les Européens n'y entraient que pour 900 soldats. Cependant, Delhi était au pouvoir de l'insurrection, que Laknau n'avait pas encore bougé. Ce ne fut que dans les derniers jours de mai que les cipayes du 71e de ligne se révoltèrent, mirent le feu aux *bungalows* de leurs officiers et tirèrent sur ceux-ci. Heureusement qu'un homme d'une énergie et d'un talent remarquable, sir Henry Lawrence commandait à Laknau pour les Anglais. Sans sir Lawrence, dont le frère, sir John Lawrence, fut un peu plus tard nommé vice-roi de l'Inde anglaise, Laknau eût été prise sans coup férir et l'on ne peut pas dire si le sort futur de la révolte n'eût pas été tout autre par la suite. Sir Lawrence, comprenant l'impossibilité de défendre la ville avec le peu d'hommes qu'il avait à sa disposition, s'enferma dans le palais de la Résidence avec tous les Européens, ses 900 hommes de troupes et quelques milliers de cipayes restés fidèles. Cependant, les révoltés battaient la campagne et le mouvement prenait de l'extension. Cawnpore était tombé au pouvoir de Nana-Sahib, dont le nom rappelle assez les horreurs qui furent commises sur ce point. Le 30 juin, sir Lawrence fit une sortie avec 600 hommes pour attaquer un parti de cipayes campé à Chinhut, à 9 milles de Laknau. Malheureusement, les cipayes étaient en force, et sir Lawrence eut beaucoup de peine à ramener à la Résidence ses troupes décimées et à y rentrer lui-même avec elles. Cette malheureuse sortie eut encore pour résultat d'amener les vainqueurs dans Laknau même et de les décider à faire le siége de la Résidence. Ce siége, destiné à rester fameux dans les fastes militaires par l'héroïsme de ses défenseurs, commença le 1er juillet. Il débuta sous les plus tristes auspices pour les assiégés. Le 4, le vaillant sir Lawrence mourait, frappé à mort, dans la chambre même où il travaillait, par un éclat d'obus. Le major Banks prit alors le commandement des troupes. Jusqu'au 20, les assiégeants se contentèrent de faire pleuvoir sur la Résidence une grêle de boulets qui pénétraient jusque dans les lieux les plus reculés. Nous n'essayerons pas de dépeindre le rare courage qu'il fallut aux malheureuses femmes pour ne pas mourir de privations et de frayeur, derrière ces murailles qui ne les garantissaient qu'à demi de leurs féroces ennemis. Le 20, les cipayes attaquèrent la Résidence sur tous les points; mais grâce à l'admirable résistance des officiers Anderson, Gubbins, Sago, etc., partout ils furent repoussés, en laissant un millier des leurs sur le carreau. Le 21, le major Banks ayant été tué par un boulet, comme il inspectait une batterie, le commandement passa au colonel (depuis brigadier général) Inglis qui le conserva jusqu'à la fin du siége. A la suite de leur échec, les cipayes avaient changé de tactique; abandonnant toute attaque ouverte, ils avaient résolu d'employer les mines pour arriver au cœur de la place. Le 27 juillet, une de ces mines éclata, le 10 une autre, le 18 août une troisième, le 5 septembre une quatrième. Heureusement, la vigilance des assiégés put déjouer ces tentatives redoutables à l'aide de contre-mines intelligentes, et l'ennemi abandonna encore ce système d'attaque. Dans la Résidence, la position n'était plus tenable; la faim commençait à faire des ravages. Les maladies se développaient d'une manière effrayante; quelques semaines encore, et les vaillants défenseurs n'auraient plus la force de tenir leurs armes.

Mais, à ce moment, un émissaire put pénétrer dans la place et apporter la nouvelle que le général Havelock arrivait au secours des assiégés. Cette nouvelle ranima l'espoir de ceux qui semblaient prêts à perdre courage. Le 5 septembre, 8,000 cipayes se ruèrent sans succès sur tous les points qui pouvaient leur donner accès dans la place : ils se retirèrent décimés par la mitraille et rentrèrent découragés dans leurs lignes. Enfin, le 23, le bruit de la canonnade d'Havelock arrivait jusque dans la Résidence, éveillant mille espérances. Havelock était avec le fameux Outran, le Bayard de l'Inde, et 2,000 hommes environ, à 2 milles de Laknau, à l'Alumbagh; mais il devait passer sur le corps des cipayes et traverser la ville pour arriver jusqu'aux assiégés. Havelock n'hésita pas; il lança ses hommes à la baïonnette et arriva, après des efforts surhumains et des pertes considérables, jusqu'aux portes de la Résidence. Les assiégés étaient sauvés! On ne saurait décrire la scène émouvante qui se passa alors le soir de ce jour, 25 septembre, derrière ces murailles criblées de boulets et de mitraille. Cependant, la victoire n'était pas encore complète : Havelock, une fois entré dans la Résidence, s'y trouva à son tour assiégé. On pouvait, il est vrai, attendre maintenant que la prise de Delhi, qu'on apprit le 10 octobre, permît à une seconde armée anglaise de se porter au secours de Laknau. Il fallut, toutefois, déployer la plus grande énergie et la vigilance la plus attentive pour déjouer les nouvelles tentatives des cipayes, furieux de leurs échecs successifs et brûlant du désir de se venger. Cette seconde phase du siége est moins dramatique que la première; elle lui ressemble cependant par les privations de tout genre et les maladies qui décimèrent la petite garnison. Le 12, on apprit que sir Colin Campbell marchait sur Laknau, à la tête de 5,000 hommes. Le même soir, son arrivée fut signalée de l'Alumbagh. Le 15, sir Campbell, se portant en avant, évitait, par un long circuit, les dangers affrontés par Havelock, chassait les insurgés de diverses forteresses qui lui barraient le chemin et s'établissait fortement à mi-chemin de la Résidence. Le lendemain, il continua sa marche victorieuse, et, le 17, il put rejoindre la garnison, qui s'avançait à sa rencontre. Le siége était fini dès lors. Toutefois, sir Colin Campbell ne pouvait songer à rester dans Laknau avec ses 6,000 ou 7,000 hommes. Il s'occupa d'abord de tirer sains et saufs de la Résidence les 1,500 malheureux dont elle était le refuge depuis plus de six mois. L'évacuation se fit en bon ordre, le 18 novembre, à quatre heures du matin. Quelques jours après, sir Havelock mourait de fatigue et de maladie. Laknau ne rentra véritablement au pouvoir des Anglais que le 28 mars suivant. Les cipayes, assiégés à leur tour, firent une résistance énergique et montrèrent une grande valeur; mais ils ne purent tenir contre les troupes héroïques de sir Colin Campbell, qui se couvrirent encore de gloire en cette occasion; malheureusement, l'historien est obligé d'ajouter que cette brillante et glorieuse victoire fut quelque peu déshonorée par les actes de cruauté froide et réfléchie dont se souillèrent les vainqueurs.

LAK-ROUPIE s. f. (lak-rou-pî). Métrol. Monnaie de compte, appelée aussi LACK.

LAKTAK s. m. (la-ktak). Mamm. Grand phoque du Kamtchatka, qui atteint quelquefois jusqu'à 12 pieds de longueur et une pesanteur de 800 livres : *Le* LAKTAK *se nomme* ursuk *au Groenland.*

LALA s. m. (la-la). Mot persan et turc qui signifie précepteur, gouverneur, et que le sultan donne, par affection, à ses vizirs et à ses conseillers intimes.

LALA, femme peintre grecque, née à Cyzique (Asie Mineure). Elle vivait au Ier siècle av. J.-C., vint à Rome vers les derniers temps de la république, et s'y rendit célèbre par son adresse à peindre des portraits à l'encaustique et sur ivoire. Lala excellait dans les portraits de femme et peignait avec une rapidité extrême. Ses œuvres eurent une vogue extraordinaire.

LALAGÉ s. m. (la-la-jé — du gr. *lalagéo*, je crie). Ornith. Syn. de COPSYQUE et d'IXOS, genres d'oiseaux. V. TURDOÏDE.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille de légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui habitent l'Australie.

LALAGÈTE s. m. (la-la-jè-te — du gr. *lalagetês*, criard, babillard). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui habitent le Cap de Bonne-Espérance.

LALAIN ou **LALAING**, bourg et comm. de France (Nord), cant. nord, arrond. et à 6 kilom. de Douai, sur la Scarpe; pop. aggl., 1,976 hab. — pop. tot., 2,081 hab. Carrière de grès et tourbe. Ce bourg était autrefois défendu par un château fort que Louis XIV fit sauter en 1674. Les ruines de cette forteresse appartiennent aujourd'hui au prince d'Aremberg. Le bourg renferme aussi un château moderne, dont le parc est orné de la pierre tumulaire d'Antoine de Lalaing, mort au XVIe siècle.

LALAIN (Jacques DE), dit le **Bon chevalier,** né dans le Hainaut vers 1421, mort en 1453. Il se rendit célèbre dans les joutes et les tournois, alla faire le coup de lance dans tous les pays de l'Europe et termina ses vaillantes prouesses en combattant, à la Fontaine des pleurs, contre tous les chevaliers qui se présentèrent. Il fut tué au siége du fort de Pouckes. Jacques de Lalain fut l'un des derniers représentants de la chevalerie du moyen âge; ses exploits, qui n'offrent aucun intérêt au point de vue historique, ont été racontés par Lefèvre de Saint-Remy, dans sa *Chronique de Jacques de Lalain*, publiée en dernier lieu dans le *Panthéon littéraire* (1842, in-8°); cette chronique a été paraphrasée, au XVIIe siècle, par Jean d'Ennetières, qui en fit un poëme en treize livres intitulé : le *Chevalier sans reproche Jacques de Lalain* (1633).

LALAING D'AUDENARDE (Charles-Eugène, comte DE), général français, né à Paris en 1779, mort en 1859. Il suivit sa famille dans l'émigration et entra, en 1799, au service de l'Autriche; mais, en 1803, il donna sa démission pour rentrer en France. Promu, l'année suivante, capitaine, il fit, avec la grande armée, les campagnes de 1805 à 1809, assista à toutes les batailles mémorables livrées dans cet intervalle, et devint successivement chef d'escadron et colonel de cuirassiers, puis major des lanciers rouges dans la garde impériale. Après la campagne de Russie où il donna des preuves éclatantes de bravoure, il fut nommé général de brigade, se distingua à la bataille de Dresde, et fit, en 1814, la campagne de Belgique. Lalaing vit avec joie le retour des Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il suivit Louis XVIII à Gand, et devint, en 1815, lieutenant-commandant des gardes du corps. En 1823, il prit part à la guerre d'Espagne, fut promu à son retour lieutenant général et devint, en 1824, commandant de la 7e division militaire à Grenoble. Après la révolution de Juillet, il reçut divers commandements à l'intérieur et fut appelé, sous le second Empire, à faire partie du Sénat.

LALAMANT ou **LALLEMANT** (Jean), médecin et littérateur français, né à Autun, mort dans la même ville vers la fin du XVIe siècle. Il acquit une connaissance approfondie de l'astronomie et des langues anciennes, et publia plusieurs ouvrages relatifs à la médecine, à l'histoire et à la poésie. Nous citerons de lui : *Traduction des quatre Philippiques de Démosthène en français* (Paris, 1549, in-8°); *Sophoclis tragœdiæ* (Paris, 1557, in-8°), trad. en vers latins; *Hippocratis de hominis ætate* (1571, in-8°); *De Ptisanna sui temporis libellus* (1578); *Exterarum fere omnium et præcipuarum gentium anni ratio et cum romano collatio* (1671, in-8°), etc.

LALAND, île du Danemark. V. LAALAND.

LALANDE (Jacques DE), jurisconsulte français, né à Orléans en 1622, mort en 1703. Après s'être fait recevoir licencié et docteur en droit (1652), il devint conseiller au présidial d'Orléans (1654), receveur (1683) et maire (1691) de sa ville natale. C'était un homme instruit, doux et juste, très-vigilant dans les affaires publiques, très-négligent de ses propres affaires. On lui doit des ouvrages, dont les principaux sont : *Exercitationes utriusque juris ad titulum de ætate et ordine præficiendorum, cum tractatu de nuptiis clericorum* (Orléans, 1658, in-4°); *Prælectiones in titulum de decimis primitiis et oblationibus* (Orléans, 1661, in-4°); *Commentaire sur la coutume d'Orléans* (Orléans, 1673, in-fol.); *De ingressu in secretaria judicium* (Orléans, 1674, in-4°); *Traité du ban et de l'arrière-ban* (Orléans, 1675, in-4°); *Du passage et des étapes des gens de guerre* (Orléans, 1679, in-4°), etc.

LALANDE (Michel-Richard DE), musicien français, né à Paris en 1657, mort en 1762. Quinzième enfant d'un pauvre tailleur, il entra comme enfant de chœur à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois; et son ardeur pour la musique devint telle, qu'il apprit seul le violon, le clavecin et autres instruments en vogue. A quinze ans, la mue de sa voix lui fit quitter le chœur de son église, et il se livra assidument à l'étude du violon; mais l'échec qu'il subit, lorsqu'il se présenta pour faire partie de l'orchestre de l'Opéra, le jeta dans un tel découragement qu'il renonça pour toujours à son instrument de prédilection. Alors il s'appliqua à perfectionner son talent sur l'orgue, et, au concours qui eut lieu à Saint-Germain, pour la place d'organiste de la chapelle royale, il l'emporta sur tous ses rivaux. Malheureusement, son jeune âge le fit écarter du poste honorable qui revenait de droit à sa supériorité. Malgré ces disgrâces successives, le nom de Lalande commençait à se répandre dans la ville et à la cour. Le maréchal de Noailles lui confia l'éducation musicale de ses filles; et, sur la recommandation de ce seigneur, Louis XIV choisit Lalande pour professeur des princesses royales. Lalande fut bientôt en grande faveur auprès du roi. Il devint maître de musique de la chambre, surintendant de la chapelle, puis le monarque lui fit épouser la cantatrice Anne Rebel, qu'il dota richement. Plus tard, la munificence royale ajouta à ces largesses plusieurs pensions, le cordon de l'ordre de Saint-Michel, et enfin la réunion en la personne de Lalande des quatre surintendances de la chapelle. En 1722, après la mort de sa femme, le surintendant donna sa démission et reçut de Louis XV, encore enfant, une pension de 3,000 livres. Ce musicien mourut à l'âge de soixante-sept ans, après avoir passé quarante-cinq années au service de la cour.

Les soixante motets qu'il avait composés pour la chapelle royale ont été édités avec luxe aux frais du roi. Il a aussi écrit la musique de *Mélicerte*, pastorale de Molière, et le ballet des *Eléments*, dont le libretto avait été tracé par l'auguste main du roi-soleil. Ces deux partitions sont restées en manuscrit.

LALANDE (Luc-François), prélat et homme politique français, né à Saint-Lô en 1732, mort en 1805. Entré de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, il professait la théologie dans un des établissements de cette société lorsque la Révolution éclata. Il en embrassa les principes avec ardeur, et publia, en faveur de la constitution civile du clergé, une brochure intitulée : *Apologie des décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé* (Paris, 1791, in-8°), qui obtint trois éditions successives. Mis ainsi en évidence, il fut élu, en 1791, évêque constitutionnel de la Meurthe, et, l'année suivante, membre de la Convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota pour le bannissement hors du territoire français. Il fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'au 1er prairial an VI, et devint, à cette époque, archiviste de la police.

LALANDE (Joseph-Jérôme LE FRANÇAIS DE), astronome français, né à Bourg-en-Bresse le 11 juillet 1732, mort à Paris le 4 avril 1807. Les jésuites, à qui fut confiée son éducation, l'élevèrent dans les pratiques les plus minutieuses de la dévotion. A l'âge de dix ans, Lalande composait des romans mystiques et des sermons qu'on lui permettait de débiter en chaire. Son père le plaça ensuite au collége de Lyon, où, pendant sa rhétorique, il montra le désir de se consacrer au barreau. La grande éclipse de soleil de 1748 le détermina pour l'astronomie. Ses parents l'ayant envoyé à Paris pour y faire son droit, il obtint de Delisle la permission de prendre part à ses observations; il suivit en même temps le cours que professait cet astronome au Collége de France, et devint bientôt après, sans toutefois abandonner son premier maître, l'élève de Lemonnier, qui lui fit obtenir, à vingt ans, une mission assez délicate. Lacaille, en partant pour le Cap, avait publiquement invité tous les astronomes de l'Europe à concourir au succès de son expédition par des observations qui seraient confrontées avec celles qu'il allait faire lui-même. Lemonnier se fit donner la mission d'aller observer à Berlin; puis, quand tout fut prêt pour son départ, il se fit remplacer par Lalande, que Frédéric accueillit avec bonté, tout en montrant un grand étonnement de voir un si jeune homme chargé d'observations qu'on disait si importantes. Lalande, bientôt reçu membre de l'Académie de Berlin, travaillait utilement avec Euler, et réformait ses idées dans la conversation de Maupertuis, d'Argens, de Lamettrie et des autres philosophes réunis à la cour du roi de Prusse. Il publia, dès 1752, une notice sous ce titre : *Domini de Lalande, astronomi regii, de observationibus suis berolinensibus, ad parallexin lunæ definiendam.* L'Académie des sciences récompensa ce travail en le nommant, à vingt et un ans, à une place d'astronome vacante depuis plusieurs années.

Lalande estimait beaucoup Lacaille et fit tous ses efforts pour se faire associer par ce grand homme à ses travaux. Lemonnier, qui détestait Lacaille, vit avec le plus grand dépit la direction que tendait à prendre Lalande; il l'attaqua sans réflexion, Lalande répondit sans ménagement, et Lemonnier rompit entièrement avec son ancien élève. Lalande ne put jamais rentrer en grâce; il disait que son maître lui avait gardé rancune « pendant une révolution entière des nœuds de la lune. »

Il commença, vers 1753, à travailler à la théorie des planètes, dont il s'est occupé ensuite tout le reste de sa vie. Il fit construire à cette époque un héliomètre de 18 pieds pour la détermination des diamètres apparents, dont il rectifia, pour plusieurs, notamment pour ceux de la lune et du soleil, les valeurs acceptées avant lui.

Il donna, en 1759, une nouvelle édition améliorée des tables de Halley pour les planètes et les comètes, augmentée des tables des satellites de Jupiter par Wargentin, du catalogue de Lacaille et de l'histoire de la fameuse comète de Halley. Il n'avait pas encore réuni les éléments nécessaires pour donner des tables entièrement neuves.

Il fut, en 1760, chargé de la rédaction de la *Connaissance des temps*, et y fit entrer, pour la première fois, en 1760, de nombreuses notices biographiques. Cet usage s'est conservé depuis. La méthode de Lacaille, pour la détermination des longitudes par l'observation des distances de la lune au soleil et aux étoiles, venait d'être adoptée en Angleterre à la recommandation de Maskelyne; Lalande disposa la publication dont il était chargé, et qui, comme on sait, est principalement faite pour nos marins, de manière à rendre facile l'application de cette méthode.

Delisle, presque octogénaire, lui abandonna, en 1762, sa chaire de professeur d'astronomie au Collége de France; Lalande l'a occupée avec éclat jusqu'à ses derniers jours. Il y a formé un grand nombre de disciples, parmi lesquels on distingue Henry, Barry, Piazzi, d'Agelet, Le Français de Lalande, son neveu, enfin Méchain. Il attirait chez lui, pour les former aux observations et aux calculs, ceux de ses jeunes auditeurs qu'il voyait les plus attentifs, et allait même jusqu'à les prendre en pension, pour trouver le moyen de les aider en réduisant leurs dépenses.

La première édition de son grand *Traité d'astronomie* est de 1764. C'était, sous tous les rapports, l'ouvrage le plus complet qu'on eût encore publié sur cette science.

Lalande était, en 1769, à la tête des astronomes français, et se trouva naturellement investi, pour le passage de Vénus de cette année, des mêmes fonctions centralisatrices dont Lacaille avait été chargé pour le passage de 1761. Mais son autorité, beaucoup moins grande, ne fut pas aussi généralement acceptée. Les expéditions dirigées par Hell en Finlande, Green et l'amiral Cook à Taïti, et qui produisirent les meilleurs résultats, avaient été disposées en secret. Lalande publia, en 1772, les résultats des calculs qu'on lui avait transmis, et, par précaution, essaya de jeter des doutes sur les observations qui n'avaient pas été adressées à Paris. Tout cela ne profita pas à la gloire de l'astronomie française. La parallaxe du soleil fut alors fixée à peu près à 8",6. Lalande et Hell trouvèrent bientôt d'autres motifs de se quereller; mais, à la mort de Hell, Lalande s'empressa de revenir sur les jugements précipités qu'il avait portés.

Une autre affaire singulière lui tomba sur les bras, à la même époque (1773) : il avait préparé, pour une lecture publique à l'Académie, un mémoire sur les comètes qu'une circonstance indifférente l'empêcha de communiquer. Le public, on ne sait pourquoi, se figura que Lalande avait dû prédire la destruction de notre planète. L'émotion fut telle, que le lieutenant de police voulut avoir communication du mémoire. N'y ayant trouvé rien d'alarmant, il en ordonna la publication; mais le public resta persuadé qu'on avait obligé Lalande à changer le texte de son manuscrit.

La même année 1773, sa légèreté et sa manie de la discussion lui suscitèrent une querelle avec Cassini de Thury, qui n'était pas à sa hauteur comme astronome, mais qu'il attaqua avec une véhémence injustifiable. Son pamphlet avait été reçu avec une telle défaveur par l'Académie, que Lalande fut presque sur le point de s'expatrier. Voici une autre aventure du même genre : Bernardin de Saint-Pierre s'était imaginé innocemment que la terre est allongée dans le sens des pôles, et que le flux et le reflux de la mer sont dus à la fonte des glaces; Lalande se moqua trop malicieusement de cette idée bizarre, et Bernardin de Saint-Pierre l'attaqua à outrance dans la préface de sa *Chaumière indienne.* Ce fut Delambre qui apaisa cette nouvelle querelle.

Un passage de Mercure devait avoir lieu le 3 mai 1786. Lalande eut l'imprudence de l'annoncer la veille, dans le *Journal de Paris*, précisant jusqu'à la seconde l'heure de la fin du phénomène. Les tables étaient loin encore d'être assez parfaites pour qu'il fût possible de donner une approximation comparable à celle à laquelle prétendait Lalande; il se trompa de 40 minutes, et en fut d'autant plus honteux que Mercure était justement celle des planètes qui l'avait le plus occupé. Cette erreur n'enlève rien à son mérite, elle montre seulement que le progrès est lent. Deux siècles auparavant, Hévélius avait attendu quatre jours un passage analogue; de quatre jours à 40 minutes, la différence est déjà grande.

L'un des derniers ouvrages auxquels Lalande donna ses soins est le complément de la seconde édition de l'*Histoire des mathématiques*, de Montucla, qu'il fit paraître en 1802, après la mort de l'auteur, d'après les manuscrits qu'il avait laissés, mais avec des additions de divers savants et de lui-même.

Outre ses nombreux ouvrages, Lalande avait inséré plus de 150 mémoires dans le recueil de l'Académie. Il avait donné des articles intéressants au supplément de l'*Encyclopédie*, et avait refondu, en 1789, pour l'*Encyclopédie méthodique*, tous les articles d'astronomie de la même collection.

« Lalande, dit Delambre, n'a point renouvelé la science astronomique dans ses fondements, comme Copernic et Kepler; il ne s'est point immortalisé, comme Bradley, par deux découvertes brillantes; il n'a point été un théoricien aussi savant et aussi précis que Mayer; il n'a point été, au même degré que Lacaille, un observateur et un calculateur exact, adroit, industrieux, scrupuleux et infatigable; il n'a point eu, comme Wargentin, la constance de s'attacher à un objet unique, pour être seul dans un rang à part; mais, s'il n'est à tous ces égards qu'un astronome de second ordre, il a été le premier de tous comme professeur : plus qu'un autre, il a su répandre l'instruction et le goût de la science. Il voulut être utile et célèbre, et il sut y réussir par ses travaux, par son activité, par son crédit et ses sollicitations; enfin, en entretenant une correspondance très-étendue avec les savants. Il chercha sans cesse à faire le bien de l'astronomie, et voulut la servir même après sa mort, par la fondation d'une médaille que l'Académie des sciences décerne chaque année à l'auteur de l'observation la plus intéressante, ou du mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie. »

Il aimait, d'ailleurs, à faire parler de lui, n'importe comment, et il disait lui-même : « Je suis toile cirée pour les injures, et éponge pour les louanges. » Il poussait l'amour du bruit et de la popularité jusqu'à s'installer, la nuit, sur le Pont-Neuf, avec un télescope, pour montrer les étoiles aux passants; jusqu'à faire annoncer dans les journaux qu'il allait se rendre en ballon à Gotha, où l'attendait un congrès de savants. Son conducteur, payé, dit-on, pour lui jouer ce tour, le descendit au bois de Boulogne. Du reste, malgré ces travers, Lalande était un excellent homme, qui aimait et servait ses amis.

Quoique d'une complexion assez faible, Lalande jouit d'une assez bonne santé. Un travail forcé lui avait causé, en 1767, une jaunisse et un dépérissement qui faisaient craindre une dissolution prochaine. L'exercice du cheval, la diète, l'eau, les longues courses, qui composaient toute son hygiène, lui rendirent la santé. Malheureusement, il poussa trop loin son système : attaqué depuis trois ans d'une phthisie pulmonaire, il n'en sortait pas moins tous les jours seul par tous les temps, ce qui a dû hâter sa fin. Il conserva jusqu'à sa mort le même sang-froid, la même netteté dans les idées et toute sa présence d'esprit.

La longue carrière de Lalande n'a guère eu pour les progrès de l'astronomie d'autre résultat qu'une plus grande exactitude dans les évaluations numériques des diamètres apparents, des parallaxes, de la diminution de l'obliquité, de la variation séculaire des orbites des planètes. Voici la nomenclature des principaux ouvrages de Lalande : *Mémoires sur la parallaxe de la lune et sur sa distance de la terre* (1752-1787); *Mémoires sur les équations séculaires* (1757); *Traité d'astronomie* (Paris, 1764, 2 vol. in-4o); cinq *Mémoires sur la théorie de Mercure* (1766-1786); *Mémoires sur les taches du soleil et sur sa rotation* (1776-1778); *Mémoire sur la planète d'Herschel* (1779-1787); *Mémoire sur la durée de l'année solaire* (1782); *Astronomie des dames* (Paris, 1785-1806, in-8o); *Observation de huit mille étoiles boréales* (1789-1790); *Bibliographie astronomique* (Paris, 1803, in-4o). Outre ces travaux d'astronomie pure, Lalande a abordé plus ou moins heureusement une foule de sujets variés. Nous citerons : *De la description de neuf arts différents* (1761-1767); *Voyage d'un Français en Italie* (Venise et Paris, 1769, 8 vol. in-12); *Traité des canaux de navigation* (Paris, 1778, in-fol.); *Discours sur la douceur* (Bourg en Bresse, 1780, in-8o); *Abrégé de navigation* (Paris, 1793, in-4o), etc., etc.

Lalande a collaboré à un grand nombre de publications : *Histoire de l'Académie des sciences*, *Connaissance des temps*, *Journal des savants*, *Acta eruditorum* de Leipzig, etc., etc.

LALANDE (Michel-Jean-Jérôme Le Français de), astronome français, neveu du précédent, né à Courcy, près de Coutances, en 1766, mort en 1839. De bonne heure il vint à Paris, où, sous la direction de son oncle, il s'adonna à l'étude de l'astronomie. Dès 1781, il commença à faire des observations et des calculs de tous genres. Il compta jusqu'à 50,000 étoiles sur l'horizon de Paris, décrivit toute la partie du ciel visible en France, établit exactement la théorie de l'orbite de Mars, aida Delambre, en 1792, dans ses travaux de triangulation autour de Paris, etc. En 1801, Lalande entra à l'Académie des sciences. Il fut membre adjoint du Bureau des longitudes, directeur de l'observatoire de l'Ecole militaire, suppléant de son oncle dans sa chaire d'astronomie au Collége de France. Il avait épousé, en 1788, Marie-Jeanne-Amélie Harlay, qui était, comme lui, passionnée pour l'astronomie, et qui l'aida dans ses travaux. Elle avait aussi fourni à son oncle les *Tables horaires* qui figurent dans son *Abrégé de navigation* (1793). On a de Lalande de nombreux articles et des notes, publiés dans la *Connaissance des temps*, des *Catalogues* d'étoiles publiés dans le même recueil, les *Tables de Mars* (1801), des observations sur les étoiles, consignées dans l'*Histoire céleste française* (1801, in-4o), à laquelle il collabora, etc.

LA LANDELLE (Guillaume-Joseph-Gabriel de), littérateur français, né à Montpellier en 1812. Entré dans la marine en 1828, en qualité d'élève, il prit part à plusieurs expéditions sur les côtes du Portugal, du Brésil, de la Guadeloupe, et il était parvenu au grade de lieutenant de frégate, lorsqu'il donna sa démission (1839), pour se consacrer à la littérature. M. de La Landelle s'est surtout fait un nom par ses romans maritimes, genre mis en vogue par la *Salamandre*, d'Eugène Sue. Mêlé pendant plusieurs années à la vie des matelots, il en a observé tous les côtés saillants et originaux, et a su les reproduire le plus souvent avec bonheur, en leur laissant ce caractère pittoresque qui en fait le principal charme. Ce fut par des articles sur les gens de mer qu'il débuta, en 1840, dans les *Français peints par eux-mêmes ;* puis il collabora successivement à la *Flotte*, dont il fut un des fondateurs (1841), à l'*Union catholique*, au *Commerce*, au *Pamphlet*, au *Lampion*, à la *Mode*, à la *Liberté*, et autres journaux très-hostiles, en 1848, aux idées révolutionnaires. La plupart de ses romans, qui, depuis 1840, ont paru dans une foule de journaux et de recueils, ou ont été publiés en volumes, ont obtenu beaucoup de succès. Un certain nombre d'entre eux ont été traduits en espagnol, et ont eu une grande vogue au Chili et au Pérou; car c'est dans ces parages, jadis parcourus par lui, que M. de La Landelle a presque toujours placé la scène où il fait mouvoir ses personnages. Nous citerons, parmi ses ouvrages : une *Haine à bord* (1843); la *Gorgone* (1844, 6 vol. in-8o); le *Quart de nuit, contes et causeries d'un vieux navigateur* (1845, in-18); *Aventures d'un gentilhomme* (1847, 2 vol. in-8o); la *Couronne navale* (1848, 9 vol. in-8o); le *Docteur Esturgeot* (1849, 2 vol.); les *Iles de glace* (1848-1850, 4 vol.); le *Roi des rapaces* (1850, 4 vol.); le *Trocador* (1851, 2 vol.); le *Morne aux serpents* (1852, 2 vol.); le *Tableau de la mer, batailles et combats* (1852, in-8o); les *Princes d'ébène* (1852); *Falkar le Rouge* (1852, 5 vol.); le *Coureur d'aventures* (1852, 3 vol.); l'*Usurier sentimental* (1853, 3 vol.); le *Château de Noirac* (1854, 2 vol.); l'*Honneur de la famille* (1854, 2 vol.); les *Deux routes de la vie* (1855, 4 vol,); le *Dernier des flibustiers* (1856); le *Roi des rois* (1857); les *Epaulettes d'amiral* (1858); *Contes d'un marin* (1858); l'*Aiguillette d'or* (1859); les *Géants de la mer* (1871, in-4o), etc. On doit encore à M. de La Landelle quelques poésies, notamment la *Vie du marin*, poëme (1852), et le *Gaillard d'avant*, recueil de chansons maritimes. M. de La Landelle s'est activement occupé, avec M. Nadar, du problème de la navigation aérienne.

LALANE (Pierre de), poëte français, originaire de Bordeaux, mort en 1661. Sa vie est fort peu connue; on sait seulement qu'il occupa divers emplois militaires en Hollande et en Picardie, et qu'après avoir perdu sa femme, qu'il aimait passionnément, il exhala sa douleur dans des poésies remplies d'affectation et d'emphase. Elles ont été publiées avec celles de Montplaisir, son ami, par Lefèvre de Saint-Marc (Paris, 1759, in-12).

LALANE (Noël de), théologien français, frère du précédent, né en 1618, mort en 1673. Il se montra l'un des plus ardents défenseurs du livre de Jansénius, et se rendit à Rome pour plaider devant le pape la cause de ce dernier, et prouver qu'il n'avait pas émis les cinq propositions incriminées. Il publia sur cette question plus de quarante écrits, aujourd'hui tombés dans l'oubli le plus profond.

LALANNE (Jean-Baptiste), poëte français, né à Dax en 1772; on ignore l'époque de sa mort. Comme Delille, Boisjolin et Castel, il cultiva le genre didactique; sévèrement critiqué par Chénier, qui lui reprochait de ne savoir ni changer de ton ni aimer la nature, il fut, au contraire, félicité par Palissot, pour avoir osé exprimer dans la poésie le nom des légumes. Voici les vers auxquels Palissot faisait allusion :

Légumes nourriciers, oui, de vos noms divers,
Si Phœbus m'avouait, j'embellirais mes vers;
A ces noms ennoblis accoutumant l'oreille,
Ma muse vengerait le persil et l'oseille;
Peut-être en ma faveur le dédain désarmé
Sourirait dans mes chants au cerfeuil parfumé;
L'ail aux sucs irritants, l'épinard salutaire
Au censeur délicat pourraient ne pas déplaire;
Le navet, dont l'Auvergne ensemence ses monts,
Paraîtraît hardiment sans craindre les affronts;
La carotte offrirait sa racine dorée,
Et je peindrais la plante à Memphis adorée;
Le chou même, le chou, parure de mes vers,
Braverait le mépris ainsi que les hivers.

On a de Lalanne : le *Potager, essai didactique* (Paris, 1800, in-8o); *Voyage à Sorèze* (Dax, 1802, in-8o); ces deux ouvrages ont été publiés ensemble (Paris, 1803, in-18; 1806, in-12); les *Oiseaux de la ferme*, poëme (Paris, 1804, in-18); *Bagnères*, poëme (Paris, 1819, in-18).

LALANNE (Etienne), mathématicien français, né à Agen en 1787, mort en 1849. Il professa les mathématiques au collége de La Flèche, et inventa, sous le nom de *Sécateur perspectif*, un instrument pour dessiner la perspective (1828). On lui doit, outre plusieurs mémoires : le *Gnomonographe universel* ou *Méthode pour tracer des cadrans solaires* (Angers, 1818, in-12); *Arithmétique à l'usage des élèves de l'école militaire de La Flèche* (Paris, 1828, in-8o).

LALANNE (Michel), poëte français, né à Castres en 1793, mort en 1825. Il avait vingt ans quand il vint à Paris pour suivre la carrière des lettres; mais une mort prématurée ne lui laissa pas le temps de se faire connaître par de nombreuses productions. On a de lui quelques poésies fugitives qui ne manquent pas d'un certain mérite, une *Ode sur l'incendie de Moscou*, publiée par le *Mercure*, et une comédie en vers, les *Mécontents* ou le *Choix d'un état* (Bordeaux, 1818), qui fut jouée à l'Odéon.

LALANNE (Jean-Philippe-Auguste), naturaliste et pédagogue français, né à Bordeaux en 1795. Il était chirurgien interne à l'Hôtel-Dieu de Bordeaux (1813), lorsqu'il entra au séminaire. Depuis lors, il est devenu chanoine honoraire de Bordeaux, membre de la Société Linnéenne de cette ville, et directeur du collége Stanislas à Paris. Il a publié : *Manuel entomologique pour l'étude des lépidoptères de France* (1822, 2 vol. in-8o); *Appel à l'opinion publique pour la défense du clergé* (1828, in-8o); *Liberté d'enseignement, contre la raison d'Etat* (1840, in-8o); *Influence des Pères de l'Eglise sur l'éducation publique* (1850, in-12); *Extraits de Tertullien* (1853, in-8o); *Poésies de l'enfance* (1854, in-8o); *Notice sur le couvent des Carmes* (Paris, 1855, in-12); *Cyrille*, tragédie classique (1856, in-8o); *Rhétorique élémentaire et complète* (1857, in-12).

LALANNE (Léon-Louis Chrétien), ingénieur, né à Paris en 1811. Il fut, de 1829 à 1831, élève de l'Ecole polytechnique, au sortir de laquelle il entra dans le service des ponts et chaussées, où il est aujourd'hui inspecteur général.

Comme ingénieur, M. Lalanne a conduit, sous la direction de M. Arnoux, les travaux de construction du célèbre chemin de fer de Sceaux (1846). Il y gagna la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Connu pour ses opinions démocratiques, il fut nommé, après février 1848, chef de bataillon de la onzième légion de la garde nationale de Paris; au 27 mai, il accepta le dangereux poste de directeur des ateliers nationaux, où il déploya une fermeté et une modération qui furent hautement reconnues et louées par la commission d'enquête, à la suite des journées de Juin. Arrêté au mois de juillet 1849, comme ayant pris part au mouvement du 13 juin 1849, il fut relâché peu après. Depuis cette époque, c'est presque exclusivement aux étrangers que M. Lalanne a offert ses services. En 1852, il dirige d'importants travaux en Valachie. En 1855, il perce une voûte dans la Dobrutscha. Après avoir dirigé successivement les travaux des chemins de fer de l'Ouest suisse, de 1856 à 1860, et du Nord de l'Espagne, de 1860 à 1861, il est rentré au service de l'Etat en 1862.

M. Lalanne est peut-être moins connu par ses travaux d'ingénieur, et par les nombreux mémoires qu'il a écrits sur les différentes branches de sa profession, que par les appareils qu'il a inventés ou perfectionnés, en vue d'abréger les opérations si souvent rebutantes des calculs. C'est ainsi qu'on lui doit un *Arithmoplanimètre*, à l'aide duquel on effectue les opérations les plus compliquées de la géométrie et de la trigonométrie; une *balance arithmétique* et une *balance algébrique*, qui servent, la première à faire toutes les opérations de l'arithmétique ordinaire, la seconde à résoudre les équations numériques de tous les degrés, jusqu'au septième inclusivement.

M. Lalanne est officier de la Légion d'honneur depuis 1856. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Mémoire sur l'arithmo-planimètre* (1840, in-8o); *Essai philosophique sur la technologie* (1840, in-8o); *Tables nouvelles pour abréger divers calculs relatifs aux projets de routes* (1840, in-8o); *Collection de tables pour abréger les calculs relatifs à la réduction des projets de routes et de chemins de toutes les largeurs* (Paris, 1842, in-4o, avec pl.); *Tables graphiques des superficies de déblai et de remblai pour les routes et chemins de 6 mètres de largeur* (Paris, 1843, in-plano); *Nouvelles tables graphiques* (1843, 2 pl. in-plano); *Instruction pratique pour l'usage des nouvelles tables graphiques* (1843, in-8o); *Description et usage de l'abaque ou compteur universel* (1845, in-32); *Instruction pour l'usage de l'abaque des équivalents chimiques* (1846-1851); *Instruction sur les règles à calcul, et particulièrement sur la nouvelle règle à enveloppe de verre* (1851, in-12). M. Lalanne a collaboré, en outre, à beaucoup de recueils et de publications scientifiques et littéraires, tels que l'*Instruction pour le peuple*, un *Million de faits*, *Patria*, la *France ancienne et moderne*, les *Annales des mines*, les *Annales des sciences naturelles*, les *Annales des ponts et chaussées*, le *Magasin pittoresque*, *Encyclopédie moderne*, *Encyclopédie nouvelle*, l'*Illustration*, etc.

LALANNE (Marie-Ludovic Chrétien), littérateur et paléographe, frère du précédent, né à Paris en 1815. Elève de l'Ecole des chartes, il fut attaché, en 1846, à la commission des travaux historiques, prit, en 1853, la direction de l'*Athenæum français*, revue savante, qui s'est fondue, en 1856, dans la *Revue contemporaine*. Il fonda alors la *Correspondance littéraire*, recueil d'érudition pure et de critique savante, qui a cessé de paraître en 1865. M. Lalanne est un érudit remarquable, un infatigable chercheur, qui a fait une étude approfondie de l'histoire et des lettres de notre pays, et s'est particulièrement attaché à en mettre en lumière les parties curieuses. Indépendamment d'un nombre considérable d'articles, de mémoires, de notes, publiés dans la *Bibliothèque des chartes*, la *Biographie portative universelle*, *Patria*, un *Million de faits*, le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, de M. Ch. Le Bas, le *Magasin pittoresque*, l'*Encyclopédie moderne* (Didot), les *Archives des beaux-arts*, etc., on lui doit les ouvrages suivants : *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe*, 2e édit., corrig. et entièrement refondue (Paris, 1845, in-4o) [cet ouvrage avait obtenu, en 1840, une médaille de l'Académie des inscriptions]; *Bibliothèque de poche; Curiosités littéraires* (Paris, 1845, in-16); *Curiosités bibliographiques* (1846, in-16); *Curiosités biographiques* (1846, in-16); *Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes* (1847, in-18); *Curiosités militaires* (1851, in-16); *Curiosités de l'archéologie et des beaux-arts* (1857, in-16); *Curiosités philologiques, géographiques et ethnologiques* (1852, in-16); *Curiosités historiques* (1852, in-16); *Curiosités des inventions et des découvertes* (1853, in-16); *Curiosités anecdotiques* (1853, in-16); *Dictionnaire de pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de France* (1851-1853, in-8o), avec M. Bordier; *Dictionnaire historique de la France* (1872, in-4o, de 1,843 pages), ouvrage très-bien fait et contenant une énorme quantité de renseignements. Enfin, M. Lalanne a donné de bonnes éditions de divers ouvrages : les *Lois de la galanterie* (1644), opuscule précédé d'une introduction et de notes, pour une collection ayant pour titre : le *Trésor des pièces rares et inédites* (Paris, 1855, in-8o); *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis* (1666-1693), nouvelle édition, revue sur les manuscrits, et augmentée d'un grand nombre de lettres inédites, avec une préface, des notes et des tables (t. Ier, Paris, 1858, in-18); *Mémoires de Marguerite de Valois, suivis des anecdotes inédites de l'histoire de France pendant le* XVIe *et le* XVIIe *siècle, tirées de la bouche de M. le garde des sceaux du Vair*, avec des notes, pour la Bibliothèque elzévirienne (Paris, Janet, 1858, in-18); les *Œuvres de Malherbe* (1862-1869, 5 vol.); les *Œuvres de Brantôme* (1865-1868, 3 vol.), etc.

LALASIDE, contrée de l'ancienne Asie Mineure, dans la partie N.-O. de la Cilicie-Trachée. Ville principale, Homonada.

LA LAURE (Claude-Nicolas), jurisconsulte, né à Paris en 1722, mort en 1781. Il exerça la professsion d'avocat, puis devint censeur royal (1764). On lui doit : *Traité des servitudes réelles à l'usage de tous les parlements et siéges du royaume, soit pays de droit écrit, soit pays coutumier* (Paris, 1761, in-8o), et le *Recueil d'arrêts du parlement*, pris des *Mémoires de Bardet*, avec un grand nombre d'additions (Paris, 1773, 2 vol. in-fol.).

LALBENQUE, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Cahors; pop. aggl., 1,622 hab — pop. tot., 2,046 hab. Fonderie de cloches; fabriques de chandelles de résine et de tresses pour chapeaux de paille.

LALÉTANS, en latin *Laletani*, peuple de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, au N.-E., sur les bords de la Méditerranée, entre les embouchures de la Blanda et du Rubricatus. Leur ville principale était *Barcino*, aujourd'hui Barcelone.

LA LIBORLIÈRE (Léon-François-Marie Bellin de), littérateur français, né à Saint-Martin (Deux-Sèvres) en 1774, mort en 1847. Ayant émigré pendant la Révolution, il servit dans l'armée des princes, puis travailla dans une imprimerie de Brunswick, tout en s'occupant de littérature, et revint, sous l'Empire, en France, où il devint inspecteur de l'Université (1809), puis recteur de l'Académie de Poitiers (1815). Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, on lui doit : *Célestine* ou les *Epoux sans l'être*, roman (Hambourg, 1798, 4 vol. in-12); la *Nuit anglaise* ou les *Aventures jadis un peu extraordinaires, mais aujourd'hui toutes simples et fort communes de M. Dabaud* (Hambourg, 1799, 2 vol.), parodie satirique du roman sombre mis à la mode par Anne Radcliffe; *Anne Greenvil* (Paris, 1800, 3 vol.), roman historique; la *Cloison* ou *Beaucoup de peine pour rien*, comédie jouée à l'Odéon en 1803; *Histoire élémentaire de la monarchie française* (Poitiers, 1826); *Vieux souvenirs du Poitiers d'avant* 1789 (Poitiers, 1846).

LALIE s. f. (la-lî — gr. *lalia;* de *lalein*, parler). Antiq. Sorte de discours oratoire, chez les Grecs.

LALINDE, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. E. de Bergerac, sur la Dordogne et sur un canal très-poissonneux; pop. aggl., 801 hab. — pop. tot., 2,060 hab. Fabrique de briques réfractaires, verrerie. Ce bourg était autrefois entouré de murailles; on y voit encore une porte et quelques pans de vieux murs en brique, regardés à tort comme une construction romaine, et qui ne remontent pas au delà du XIe siècle. Le canal de Lalinde épargne aux bateaux une navigation de 15 kilom., très-dangereuse à cause des rapides, et du saut de la Gratusse, qui interrompent le cours régulier de la Dordogne.

LALITA-PATAM, ville de l'Indoustan anglais, dans le Népaul, près de la rive gauche du Bogmotty, à 3 kilom. S. de Catmandov; 24,000 hab. Fabrication de toiles de coton, articles en cuivre et en laiton.

LALIVE DE JULLY (Ange-Laurent de), peintre et graveur français, né à Paris en 1725, mort en 1775. Fils d'un fermier général et frère de Mme d'Houdetot et de Lalive d'Epinay, mari de la célèbre Mme d'Epinay, il entra dans la diplomatie, fut quelque temps employé à Genève, et, à son retour en France, fut nommé introducteur des ambassadeurs. Doué d'un goût naturel pour les beaux-arts, il s'exerça lui-même avec succès à la miniature et à la gravure, et forma une belle collection de tableaux des écoles française, flamande et italienne. Ses estampes les plus remarquables sont celles qu'il a gravées d'après Boucher, Saly et Greuze. On estime surtout ses *Fermiers brûlés*, d'après ce dernier.

Lalla-Roukh (*Lalla-Rookh*), poëme anglais de Thomas Moore, une de ses plus belles œuvres; il le composa vers 1715, et il lui fut acheté 75,000 francs avant que le premier vers fût écrit. Il parut à Londres en 1717. Walter Scott s'étant emparé du moyen âge, Byron de la Grèce et de l'Asie Mineure, Moore se rejeta sur l'Inde, qu'il entreprit de peindre avec toutes ses couleurs féeriques. « Je lus énormément pour rassembler les matériaux de ce poëme, et je réussis tellement à m'identifier avec mon sujet que, plus tard, un Anglais revenu de l'Inde, et ne pouvant croire que je n'y fusse jamais allé, s'écriait : « Mais s'il suffit de lire d'Herbelot, ce n'est » pas la peine de voyager sur les bords du » Gange à dos de chameau. » Les personnes les plus versées dans la vie asiatique ont loué l'exactitude de mes peintures; on m'a dit que des parties de ce poëme avaient été traduites en persan à Ispahan, et un voyageur anglais l'a retrouvé sur les bords de la mer Caspienne. » On voit que le poëte est assez convaincu de la valeur de son poëme; mais il ne fait, du reste, que se rendre justice. Le canevas de cette œuvre est ingénieux; il se compose essentiellement de quatre grands poëmes, reliés entre eux par un piquant récit en prose. Mais, sous cette étincelante fantasmagorie orientale, l'auteur laisse percer, avec beaucoup d'art, des préoccupations et des figures toutes modernes. Abdallah, roi de la Petite Boukharie, est reçu à Delhi, par le puissant empereur Aureng-Zeyb, avec une grande magnificence, et lui demande pour son fils Aliris la main de la belle Lalla-Roukh, sa fille. Le mariage est conclu; la jeune princesse part avec une suite nombreuse pour se rendre auprès de son époux, sous la conduite du grand chambellan Fadladeen, dont le métier est de critiquer toute chose, et qui représente la caricature de Jeffrey, l'un des fondateurs de la *Revue d'Edimbourg*. Lalla-Roukh, qui commence à s'ennuyer des propos du grand chambellan, apprend avec plaisir que, parmi les serviteurs envoyés au-devant d'elle par son futur époux pour lui servir d'escorte, se trouve un jeune poëte dont l'emploi est de lui conter des histoires pour charmer l'ennui de la route; elle s'empresse de l'appeler auprès d'elle. Après avoir respectueusement salué la princesse, il la prévient qu'il va lui conter l'histoire du *Prophète voilé du Khoraçan*. C'est ici que commence le premier des quatre poëmes de *Lalla-Roukh*. Dans la narration en prose, l'auteur raconte les incidents du voyage, les impressions de Lalla-Roukh et de Feramorz, les perpétuelles critiques de Fadladeen. Après le *Prophète voilé*, Feramorz récite un autre poëme, le *Paradis et la péri;* puis un troisième, les *Adorateurs du feu;* enfin, un quatrième, la *Lumière du harem;* chacun de ces poëmes est d'un rhythme différent. Tout en l'écoutant, la princesse s'est éprise du beau poëte, et c'est avec une profonde terreur qu'elle voit arriver le terme de son voyage, le moment où elle deviendra l'épouse d'un autre. Arrivé à Cachemire, Feramorz la quitte, et, défaillante, elle se rend au palais d'Aliris, qui l'attend sur son trône. Elle entre dans l'appartement, la tête baissée; le roi va au-devant d'elle et lui prend la main; elle lève les yeux, pousse un cri et s'évanouit. Aliris n'est autre que Feramorz lui-même, qui, sous ce nom supposé, a accompagné sa jeune fiancée depuis Delhi, voulant être son amant avant de devenir son époux. Jugez de la consternation du grand chambellan Fadladeen. « Cette narration en prose, dit M. de Loménie, qui entrecoupe agréablement les poëmes, bien qu'elle soit d'un romanesque raffiné, malicieux et fort occidental, n'est pas la partie la moins intéressante. Quant aux quatre poëmes, très-remarquables à tous égards, nous ne pouvons, on le comprend, les analyser en détail; nous dirons seulement qu'en les soumettant aux appréciations de Fadladeen, Moore a mis dans le portrait chargé du critique plus de conscience que n'en mettent ordinairement les poëtes quand ils ont à parler des critiques, « ces champignons qui poussent au pied des grands chênes, » a dit Hugo. Fadladeen est souvent absurde, c'est dans son rôle; cependant, il ne l'est pas toujours. Ainsi, lorsque, vers la fin du voyage, résumant son opinion sur la valeur poétique de Feramorz, il compare ses poëmes à quelques planches minces et dorées, mises à flot sans lest ni gouvernail, et n'ayant pour cargaison que des parfums et des fleurs; quand il parle de la profusion de fleurs et d'oiseaux que le poëte a toujours à son service, sans compter les rosées, les aurores, les soleils, les pierreries, cela est peut-être un peu sévère, mais cela n'est pas précisément dépourvu de sens, et l'on ne saurait trop louer la spirituelle bonne foi de Thomas Moore, exposant ainsi lui-même les objections que l'on peut faire à son poëme. » La traduction française de *Lalla-Rookh* fut publiée à Paris, en 1820, par M. Amédée Pichot (2 vol. in-12). Cette traduction fut assez froidement accueillie en France, où l'on n'a pas un goût très-prononcé pour les fictions orientales.

Lalla-Roukh, opéra en deux actes, paroles de MM. Hippolyte Lucas et Michel Carré, musique de M. Félicien David; représenté à l'Opéra-Comique le 12 mai 1862. L'originalité du poëme, emprunté à l'œuvre de Thomas Moore, le lieu de l'action, la poésie vague de certaines situations, l'indécision même des caractères, tout semblait concourir à favoriser l'inspiration du compositeur. Aussi a-t-il obtenu un succès incontestable et mérité. Inutile de dire que les auteurs du libretto ne se sont servis que du cadre inventé par le poëte anglais, en le modifiant légèrement. Le chambellan critique Fadladeen est devenu l'eunuque Baskir, chargé de veiller de près sur la princesse et dont la sagacité se trouve toujours mise en défaut; le poëte de cour Feramorz est un trouvère indien rencontré par hasard, et les quatre grands poëmes se sont métamorphosés en délicieuses romances. Après une belle introduction : *C'est ici le pays des roses*, et les couplets de Baskir, dont le rhythme est heureux, le morceau le plus saillant du premier acte est la suave cantilène de Noureddin : *Ma maîtresse a quitté la tente*, que nous reproduisons ci-après; les couplets de Mirza : *Si vous ne savez plus charmer*, avec son petit allegro, ont aussi beaucoup de grâce. Au deuxième acte, l'air de Lalla-Roukh : *O nuit d'amour*, est d'une poésie inspirée. Nous aimons moins l'allegretto qui le suit et qui manque de distinction. Le duettino : *Loin du bruit, loin du monde*, est un des plus jolis nocturnes qu'on entende au théâtre. Les couplets : *Ah! funeste ambassade!* et le duo bouffe : *Tout ira bien demain*, sont aussi des morceaux parfaitement réussis.

MA MAÎTRESSE A QUITTÉ LA TENTE.

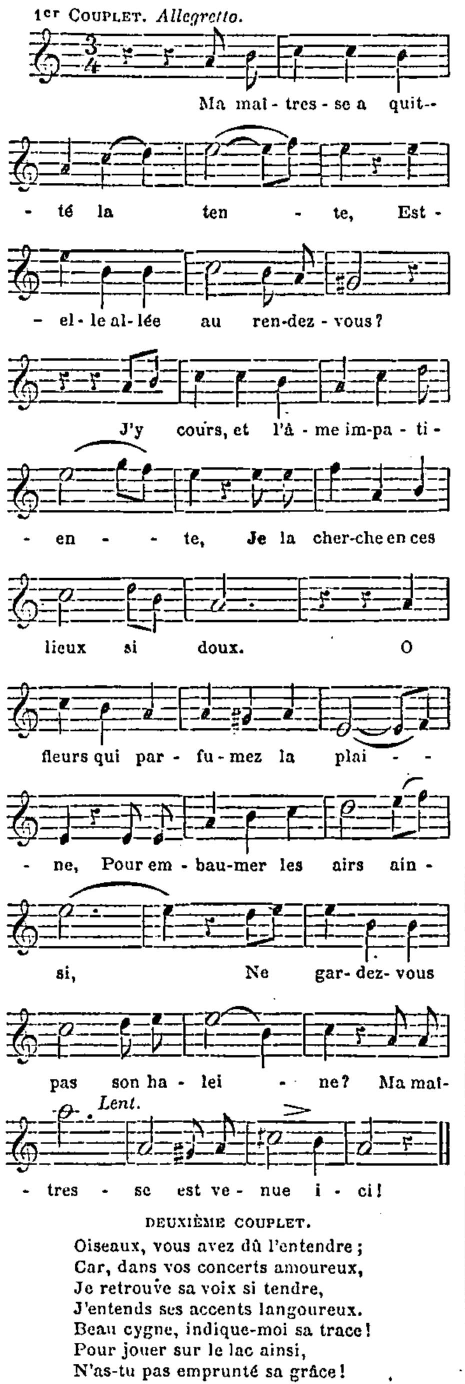
1er COUPLET. Allegretto.
Ma mai - tres - se a quit--
- té la ten - te, Est -
- el - le al - lée au ren-dez - vous?
J'y cours, et l'â - me im-pa - ti -
- en - te, Je la cher-che en ces
lieux si doux. O
fleurs qui par - fu - mez la plai -
- ne, Pour em - bau-mer les airs ain -
si, Ne gar- dez- vous
pas son ha - lei - ne? Ma mai-
Lent.
- tres - se est ve - nue i - ci!

DEUXIÈME COUPLET.

Oiseaux, vous avez dû l'entendre;
Car, dans vos concerts amoureux,
Je retrouve sa voix si tendre,
J'entends ses accents langoureux.
Beau cygne, indique-moi sa trace!
Pour jouer sur le lac ainsi,
N'as-tu pas emprunté sa grâce!
Ma maîtresse est venue ici!

TROISIÈME COUPLET.

Mais soudain je la vois paraître,
Elle accourt, et me tend les bras!
Mon cœur a su la reconnaître,
Je vole au-devant de ses pas.
Oiseaux qui traversez l'espace,
O fleurs, ô cygne gracieux,
Pour moi votre charme s'efface,
Ma maîtresse est devant mes yeux.

LALLA-MAGHRNIA, poste militaire français de l'Algérie, à 164 kilom. S.-O. d'Oran, près de la frontière du Maroc, et à 8 kilom. de la ville marocaine d'Ourchda. Un traité de délimitation entre l'Algérie et le Maroc y fut conclu et signé en 1845. L'année précédente, Abd-el-Kader s'étant réfugié dans le Maroc, les Français avaient établi à Lalla-Maghrnia un camp pour observer les mouvements de l'émir. L'empereur du Maroc déclara alors la guerre à la France, sous prétexte de violation de territoire; mais la bataille d'Isly, le bombardement de Tanger et de Mogador le forcèrent vite à la paix.

LALLATION s. f. (lal-la-si-on — du lat. *lallatio;* de *lallare*, chanter *la, la, la*, pour endormir les enfants). Prononciation vicieuse de la lettre *l*. ‖ Syn. de LAMBDACISME.

LALLEMAND (Jean-Baptiste), peintre français, né à Dijon vers 1710, mort en 1802. Fils d'un tailleur, qui lui apprit son état, il s'adonna en secret à l'étude de la peinture et se révéla peintre à peu près de la même manière que le Corrége. Son premier tableau, les *Quatre saisons*, quoique l'œuvre d'un pinceau encore novice, obtint cependant assez de succès pour le décider à laisser là son aiguille et à se rendre en Italie, où, par l'étude des grands maîtres, il acquit un talent remarquable. Après un séjour de plusieurs années à Rome, il revint à Paris, et y obtint de nombreuses commandes. Travaillant avec une facilité et une rapidité telles que parfois il terminait un tableau dans un jour, Lallemand, que le besoin d'argent pressait toujours, livrait ses toiles aussitôt qu'elles étaient terminées, et ne pouvait ainsi les retoucher et les corriger. Cette précipitation nuisit beaucoup à sa renommée. Le musée de Dijon possède plusieurs toiles de cet artiste, entre autres : *Effet de soleil couchant; Effet du matin; Cavaliers arrêtés à la porte d'un cabaret sur le bord d'une rivière; Jeunes filles puisant de l'eau à une fontaine; Intérieur d'un ménage rustique*, etc.

LALLEMAND (Charles-François-Antoine, baron), général français, né à Metz en 1774, mort à Paris en 1839. Engagé volontaire en 1792, il fit les campagnes de la Révolution, défendit la Convention au 13 vendémiaire, fut aide de camp de Junot dans la campagne d'Egypte, et se rendit à Saint-Domingue en 1802. Pendant les campagnes d'Autriche (1805), de Prusse, de Pologne, il donna de nombreuses preuves de sa valeur, devint colonel après la bataille d'Iéna, passa en Espagne en 1808, reçut peu après le titre de baron, le grade de général de brigade (1811), et fut rappelé, en 1813, à la grande armée. Après l'abdication de Fontainebleau, Lallemand fut chargé par le gouvernement de la Restauration du commandement du département de l'Aisne. Lors du débarquement de Napoléon à Cannes, il se prononça pour lui, souleva les troupes en sa faveur, devint général de division, membre de la Chambre des pairs, se conduisit vaillamment à Waterloo, suivit ensuite les débris de l'armée derrière la Loire, puis demanda, mais sans succès, d'accompagner Napoléon à Sainte-Hélène. Traité comme prisonnier par les Anglais, il fut conduit dans un fort de Malte, puis rendu à la liberté. Ne pouvant rentrer en France, où un conseil de guerre venait de le condamner à mort pour sa conduite pendant les Cent-Jours, il se rendit successivement en Turquie, en Perse, en Egypte, sans pouvoir obtenir d'emploi, et s'embarqua alors pour les Etats-Unis (1816). Là, il trouva son frère avec un grand nombre de militaires de tous grades, et résolut de fonder avec ces réfugiés une colonie sous le nom de *Champ d'asile*. Dans ce but, il choisit un district inhabité du Texas, sur les bords de la rivière la Trinité, y réunit environ trois cent cinquante colons (21 décembre 1817), et distribua à chacun 20 arpents de terre, avec des instruments et des semailles; mais les Espagnols ayant voulu disperser la colonie, Lallemand dut se replier avec ses compagnons sur Galveston, où les vivres manquèrent bientôt, finit par abandonner son entreprise, et n'eut aucune part à la fondation de la nouvelle colonie appelée *canton de Marengo*. Lallemand se décida à louer, en 1819, un grand domaine auprès de la Nouvelle-Orléans. Sans cesse préoccupé de l'idée d'enlever Napoléon, il avait une correspondance suivie avec l'île Sainte-Hélène. En 1823, il se rendit en Espagne pour combattre avec les libéraux, mais fut fait prisonnier. Etant passé ensuite en Belgique, il tomba dans un profond dénûment, obtint de la police de passer quelque temps à Paris pour y régler ses affaires, puis retourna aux États-Unis, où il fonda une maison d'éducation. Après la révolution de 1830, il revint en France, fut réintégré dans son grade, nommé membre de la Chambre des pairs (1832), et eut pendant quelque temps le commandement militaire de la Corse.

LALLEMAND (Henri-Dominique, baron), général français, frère du précédent, né à Metz en 1777, mort en 1823. Elève de l'École d'application de Châlons-sur-Marne, il entra, comme son frère, dans l'artillerie, servit avec distinction, fut créé baron, et, promu général de brigade, fit en cette qualité la campagne de France. Au retour de l'île d'Elbe, il seconda son frère et Lefebvre-Desnouettes dans leur tentative sur l'arsenal de La Fère, fut arrêté près de Château-Thierry et conduit à la prison de Laon, d'où le délivra l'entrée de Napoléon à Paris. Napoléon le récompensa par le grade de général de division. A Waterloo, il commanda l'artillerie de la garde, et, après l'entrée des alliés à Paris, s'enfuit à Londres sous un faux nom. Condamné à mort par contumace, il se rendit aux Etats-Unis, où son frère vint le rejoindre, et prit part à son projet d'y créer une colonie française; mais, ayant épousé la fille d'un riche négociant français établi à Philadelphie, il ne se rendit pas au Champ d'asile, et, après avoir séjourné quelque temps à la Nouvelle-Orléans, se retira à Bordentown, près de Philadelphie, où il ne s'occupa plus que de l'étude des sciences. Il fit paraître à la Nouvelle-Orléans un *Traité d'artillerie*, en 2 vol. in-4°, qui est fort estimé, mais peu connu en France. Il a été traduit en anglais par Renwick.

LALLEMAND (Claude-François), médecin français, né à Metz en 1790, mort à Marseille en 1854. Après avoir servi comme aide-major à l'armée d'Espagne, il alla compléter ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1818. Nommé, l'année suivante, professeur de clinique chirurgicale à Montpellier, il fut destitué pour ses opinions libérales en 1823, mais il obtint, en 1826, d'être réintégré dans sa chaire. Ayant été élu, en 1845, membre de l'Académie des sciences, Lallemand quitta Montpellier pour aller habiter Paris. Quelque temps après, il devint médecin d'Ibrahim-Pacha, qu'il accompagna en Italie, en France, puis se rendit en Egypte pour y traiter le vice-roi, Méhémet-Ali. En 1851, Lallemand fut membre du jury international de l'Exposition de Londres. Ce médecin distingué s'est principalement occupé des maladies du cerveau et des méninges. Il a montré que le ramollissement de la substance cérébrale provient de l'inflammation de cette substance et a attribué, dans certains cas, les perturbations produites dans le cerveau aux pertes séminales involontaires et habituelles. On lui doit l'indication de procédés chirurgicaux utiles et un moyen de guérir les fistules vésico-vaginales, jusqu'alors regardées comme incurables. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Propositions de pathologie tendant à éclairer plusieurs points de physiologie* (Paris, 1818, in-4°), ouvrage réédité sous le titre d'*Observations pathologiques* (1824); *Recherches anatomico-pathologiques sur l'encéphale et ses dépendances*, ouvrage qui parut par lettres (1820 et suiv.), devint aussitôt classique et fut traduit en un grand nombre de langues. Il a été réédité à Paris (1834-1836, 3 vol. in-8°); *Observations sur les maladies des organes génito-urinaires* (Paris, 1824-1826, in-8°); *Observations sur une tumeur anévrismale* (1827, in-4°); *Des pertes séminales involontaires* (1835-1842, 2 vol. in-8°); *Observations sur l'origine et le mode de développement des zoospermes* (1841); *Clinique médico-chirurgicale*, recueillie par E. Kaula (1845); *Education publique* (1848), etc.

L'ALLEMAND (Fritz), peintre allemand, né à Hanau en 1812, mort à Vienne en 1866. Cet artiste, un des meilleurs peintres de batailles de l'Allemagne, eut à vaincre des difficultés de toute nature avant d'arriver à la renommée. Le *Combat de Znaym*, qu'on voit aujourd'hui au Belvédère à Vienne, commença à attirer sur lui l'attention. Chargé par l'empereur François-Joseph de décorer la salle de réception du château de Schœnbrunn, il y donna les preuves d'un remarquable talent, et, à partir de ce moment, il fut chargé de commandes importantes. On admira beaucoup, à l'Exposition universelle de Londres, en 1862, son tableau représentant un *Episode du combat de Komorn* (26 avril 1849). Toutes les œuvres de L'Allemand décèlent une science profonde du dessin et se distinguent par une grande fidélité dans la reproduction des détails les plus minutieux. Jamais il ne peignait une bataille sans avoir auparavant visité le champ où elle s'était livrée.

LALLEMANDET (Jean), théologien français, né à Besançon en 1595, mort à Prague en 1647. Admis dans l'ordre des minimes, il fut envoyé par ses supérieurs en Allemagne, où il professa la théologie, la philosophie, puis devint, en 1641, provincial de son ordre pour la haute Allemagne, la Bohême et la Moravie. Ses principaux ouvrages sont : *Decisiones philosophicæ* (Munich, 1645, in-fol.), et *Cursus theologicus* (Lyon, 1656, in-fol.).

LALLEMANT (Pierre), écrivain mystique français, né à Reims vers 1622, mort en 1673. Il s'adonna à l'étude de la théologie et des belles-lettres, professa quelque temps la rhétorique au collége du Cardinal-Lemoine, et s'acquit une telle réputation par son enseignement et par le talent avec lequel il prononça en diverses circonstances des oraisons funèbres et des harangues, qu'il fut nommé recteur de l'Université de Paris. Plus tard (1663), il devint chancelier de la même université. On a de lui ; le *Testament spirituel* (Paris, 1672, in-12); la *Mort des justes* (Paris, 1672, in-12); les *Saints désirs de la mort* (Paris, 1673, in-12); ces trois traités ont été réunis sous ce titre : les *Saints désirs de la mort* ou *Recueil de quelques pensées des Pères de l'Eglise* (Paris, 1754, in-12).

LALLEMANT (Jacques-Philippe), jésuite et écrivain ascétique français, né à Saint-Valery-sur-Somme vers 1660, mort à Paris en 1748. Il devint prieur de Sainte-Geneviève et fut un des plus ardents adversaires des jansénistes. Nous nous bornerons à citer de lui : *Enchiridion christianum* (1692); *Journal historique des assemblées tenues en Sorbonne pour condamner les* Mémoires de la Chine (1700); *Jansenius condamné par l'Eglise* (1705); le *Véritable esprit des nouveaux disciples de saint Augustin* (1706, 4 vol.); le *Sens propre et littéral des psaumes* (1707); *Réflexions morales, avec des notes sur le Nouveau Testament* (1713-1714, 11 vol.); les *Saints désirs de la mort; Entretiens au sujet des affaires présentes de la religion* (1735-1741, 9 vol.), etc.

LALLEMANT (Richard CONTERAY), savant imprimeur, échevin, puis maire de Rouen, né dans cette ville en 1726, mort en 1807. Il est auteur de l'*Apparat royal*, dictionnaire français-latin, qui a servi de modèle aux ouvrages du même genre faits depuis. On lui doit, en outre, de bonnes éditions des classiques anciens et une *Bibliothèque historique et critique des thèreuticographes* (Rouen, 1763). Il fut beaucoup aidé dans ses travaux par son frère, Nicolas Conteray de Lallemant, qui s'acquit une grande réputation comme mathématicien et fut membre correspondant de l'Institut. Il mourut en 1829, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

LALLEMANT (Jean), médecin et littérateur français. V. Lalamant.

LALLEMANTIE s. f. (la-le-man-tî — de *Lallemant*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Orient.

LALLEMENT (Guillaume), littérateur et journaliste français, né en 1782, mort en 1829. Venu fort jeune à Paris, il y fut tour à tour prote et correcteur d'imprimerie, et profita des facilités que lui offrait cette profession pour compléter son éducation et se lier avec plusieurs littérateurs en renom, aux travaux desquels il collabora, dit-on, secrètement. A la Restauration, ses opinions républicaines le forcèrent de se réfugier en Belgique, où il fonda, à Gand, le *Journal de la Flandre orientale et occidentale*. Ses attaques contre les Bourbons lui firent interdire le séjour de ce pays, et il passa alors dans la Prusse rhénane, d'où il ne tarda pas non plus à être expulsé. Rentré en Belgique, sous un travestissement, il y rédigea la *Gazette de Liége* et le *Vrai libéral de Bruxelles*. De nouveau expulsé, il revint en France et n'y écrivit guère plus que dans des recueils littéraires, entre autres dans le *Feuilleton littéraire*, le *Diable boiteux*, le *Frondeur*, etc. Il a publié : le *Secrétaire royal parisien* ou *Tableau indicatif de tout ce qui dans Paris peut intéresser, etc.* (Paris, 1814, in-12) ; *Petit roman d'une grande histoire* ou *Vingt ans d'une plume, facétie* (1814, in-8°) ; *De la véritable légitimité des souverains, de l'élévation et de la chute des dynasties en France* (1814, in-8°) ; *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis* 1789, *recueillis dans un ordre historique* (1818-1823, 22 vol.) ; *Histoire de la Colombie* (1826, in-8°). — Son fils; Félix Lallement, né à Paris en 1805, a également collaboré à plusieurs recueils scientifiques et littéraires et a publié, avec Malte-Brun, un *Dictionnaire géographique* portatif.

LALLI (Jean-Baptiste), poëte et jurisconsulte italien, né à Norsia (Ombrie) en 1572, mort en 1637. Quelques compositions poétiques qu'il publia dans sa jeunesse lui valurent une pension de 100 ducats, qui lui permit d'étudier le droit. Il se fit recevoir docteur en 1598, puis devint gouverneur de Tessenano et podestat de Foligno. Ayant pris sa retraite, il employa ses loisirs à composer des poëmes, la plupart dans le genre burlesque. Son style est souvent incorrect et négligé, mais il a de la verve, de la gaieté et du naturel, et quelques-unes de ses compositions badines sont comptées parmi les meilleures de ce genre que possède l'Italie. Nous citerons de lui : *Conclusiones in utroque jure* (Pérouse, 1598) ; la *Moschéide* (Vicence, 1619), sur l'empereur Domitien, destructeur des mouches ; la *Francéide* (Venise, 1629), poëme sur le mal français ; *Tito, ovvero la Gierusalemme desolata* (Venise, 1629), poëme héroïque ; *Opere poetiche* (Milan, 1630) ; l'*Eneide travestita* (Rome, 1633), parodie de l'*Enéide ; Rime sacre* (Foligno, 1637) ; *Egloghe ed ultime poesie* (Rome, 1638, in-12), recueil de poéses posthumes.

LALLIÉ (Alfred), publiciste et homme politique français, né à Nantes en 1832. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1857, puis revint dans sa ville natale. Attaché au parti légitimiste et clérical, M. Lallié a vivement accusé ses opinions dans des études sur la Révolution, qu'il a publiées dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, dans un livre d'histoire locale, intitulé le *District de Machecoul en* 1793, et dans de nombreux articles, insérés dans la *Gazette de l'Ouest*, journal à la fondation duquel il contribua en 1869. M. Lallié a été, en outre, un des fondateurs (1859) et un des collaborateurs les plus actifs de la *Revue de jurisprudence commerciale et maritime de Nantes*.

Le 8 février 1871, les électeurs de la Loire-Inférieure envoyèrent M. Lallié à l'Assemblée nationale, où il a joué un rôle des plus effacés. Ce député a voté constamment avec la droite monarchique et cléricale, qui, impuissante à rien fonder, s'est uniquement attachée à porter le trouble dans le pays et à entraver l'établissement du gouvernement républicain.

LALLOUETTE ou **L'ALOUETTE** (François-Philippe), théologien, né à Laon, mort en 1697. Il prit le grade de docteur à Paris et acquit une connaissance approfondie de l'Ecriture. On lui doit : *Hierolexicon, sive Dictionarium variorum Scripturæ sacræ sensuum* (Paris, 1694, in-8°) ; *Scriptura sacra ad faciliorem intelligentiam accommodata* (Paris, 1694, in-8°), abrégé de la Bible en vers latins, destiné à fixer dans la mémoire l'ordre et le contenu des chapitres.

LALLOUETTE (Ambroise), théologien français, né vers 1653, mort en 1724. Il s'adonna à la prédication et fit pendant quelque temps partie de la congrégation de l'Oratoire. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des traductions françaises de l'Ecriture sainte* (1692, in-12), contenant des renseignements utiles et curieux ; *Traité de controverse pour les nouveaux convertis* (Paris, 1692, in-12) ; *Vie du cardinal Le Camus*, etc.

LALLY (Thomas-Arthur, comte de), baron de Tollendal, célèbre gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, né à Romans (Drôme) le 13 janvier 1702, d'une famille irlandaise, décapité à Paris le 9 mai 1766. Son père, sir Gérard Lally, était colonel commandant du régiment irlandais de Dillon. Lui-même eut une commission de capitaine dès l'âge de sept ans, et fut pourvu d'une compagnie en 1728. Plus tard, il fut chargé par le cardinal Fleury d'une mission diplomatique en Russie. Enfin, de 1741 à 1744, il servit avec distinction dans la guerre de Flandre, notamment à Fontenoy, où il commandait un régiment irlandais, puis dans les Pays-Bas, sous le maréchal de Saxe, à Maëstricht (1748), où il mérita le grade de maréchal de camp. Jacobite ardent, il avait été, dans l'intervalle, l'un des coopérateurs les plus actifs de la malheureuse expédition du prétendant Jacques III. Il était même, suivant Voltaire, l'*âme de l'entreprise*, pendant laquelle il déploya autant de courage et de capacité que de dévouement.

La puissance française dans l'Inde était presque totalement ruinée par les Anglais. Lally donna, en 1756, le plan d'une grande expédition, et quelques mois plus tard fut nommé lieutenant général et gouverneur de nos possessions, dont la plus grande partie était à reconquérir. Quoique les moyens mis à sa disposition fussent insuffisants, il accepta, néanmoins, sur la promesse de prompts secours. Une suite de contre-temps retarda l'embarquement pendant sept mois. Il partit enfin, le 2 mai 1757. Mais, par une autre fatalité, on mit douze mois à faire la traversée ; en sorte que les Anglais avaient eu le temps de faire parvenir des renforts et de se fortifier. A peine débarqué (avril 1758), il commença ses opérations, investit Gondelour, dont il se rendit maître six jours après, puis le fort Saint-David, dont il s'empara après cinq assauts et dix-sept jours de tranchée ouverte. Enfin, trente-huit jours après son arrivée, il avait chassé les Anglais de tout le sud de la côte de Coromandel. *Plus d'Anglais dans la Péninsule!* telle était la fière devise qu'il avait adoptée.

Paralysé par le mauvais vouloir du chef d'escadre, du gouverneur de Pondichéry, par le manque d'argent et d'hommes, par les difficultés de toute nature, il se consuma dans des opérations partielles, au milieu desquelles il s'épuisa, tout en obtenant quelques brillants succès. Toutefois, en décembre 1758, il vint assiéger Madras ; mais il échoua dans ses attaques, après une série de combats meurtriers, et fut obligé de se renfermer dans Pondichéry, où les Anglais ne tardèrent pas à l'assiéger à leur tour. Il n'avait à opposer qu'une faible garnison, décimée chaque jour par les combats et la misère ; en outre, il fut abandonné par la flotte française, affaibli par les désertions, qui se multipliaient dans une petite armée en proie aux séditions et que le manque de solde réduisait au désespoir, contrecarré dans toutes ses opérations par des administrateurs concussionnaires et des subordonnés dont sa probité et sa fermeté un peu despotique avaient fait autant d'ennemis acharnés. Il eut aussi à lutter contre plusieurs révoltes, qui éclatèrent dans la ville, et fut même victime d'une tentative d'empoisonnement. Il résista néanmoins pendant un an, mais dut à la fin se rendre à l'ennemi (1761). Transféré, malade et prisonnier, à Madras, puis à Londres, il apprit là qu'un orage se formait contre lui en France, et que ses ennemis l'accablaient des plus injustes accusations. Il obtint du gouvernement anglais sa liberté sur parole, et accourut à Versailles pour se justifier et confondre ses calomniateurs. Son caractère entier, qui lui avait fait tant d'ennemis, était un obstacle de plus au milieu des intrigues dont il était enveloppé. On le laissa s'épuiser pendant un an dans les récriminations et les démarches, et enfin on obtint contre lui une lettre de cachet. Quelques amis voulurent le faire évader ; mais il refusa et alla se constituer volontairement prisonnier à la Bastille. Il y resta dix-neuf mois sans être interrogé, puis on lui fit son procès avec la dernière rigueur. Toutes les formes de la justice furent violées à son égard. Ses subordonnés de l'Inde, devenus d'accusés accusateurs, devinrent bientôt d'accusateurs témoins. On lui refusa jusqu'à un conseil. Enfin, après deux ans de procédures clandestines et de débats orageux entre ses juges, le malheureux Lally fut déclaré par le parlement coupable d'avoir trahi les intérêts du roi et condamné à la peine capitale (6 mai 1766). « Voilà donc, dit-il en montrant ses cicatrices et ses cheveux blancs, la récompense de cinquante-cinq ans de services ! »

Circonvenu de tous les côtés, l'inepte Louis XV refusa de faire grâce (il manifesta plus tard de stériles regrets). Les amis et la famille du condamné obtinrent à grand'peine un sursis de trois jours.

Dans le premier moment, il se livra aux transports de la plus vive indignation, tenta même de se tuer au moyen d'un compas, et se fit une blessure assez profonde ; mais il se résigna ensuite à sa destinée tragique. Il fut conduit au supplice (qu'on avança de six heures) dans un tombereau, avec un bâillon dans la bouche. Il semblait que ses ennemis se plussent à accumuler toutes les rigueurs et toutes les humiliations sur cette victime, qui avait l'orgueil du gentilhomme et du soldat. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud ; montra aux assistants le bâillon qui l'empêchait de parler, leva les yeux au ciel comme pour attester son innocence et se livra, sans pâlir, au bourreau (9 mai 1766).

Cet assassinat juridique est un exemple assez frappant de ce qu'était la justice dans l'ancien régime.

L'opinion publique s'était vivement émue de tant d'injustice et d'infortune. Mais Voltaire fut le premier qui osa s'élever contre ce jugement, dans un factum publié en 1773. Le fils de Lally (voyez l'article suivant) continua, avec une admirable persévérance, de poursuivre un procès en réhabilitation. En 1778, un arrêt du conseil du roi cassa le jugement et renvoya l'affaire devant le parlement de Rouen. Cette décision fut généralement regardée comme suffisante par les jurisconsultes. Le parlement de Rouen, saisi tard de l'affaire, fut supprimé par la Révolution avant d'avoir conclu ; mais le procès était évidemment gagné devant l'opinion.

LALLY-TOLLENDAL (Trophime-Gérard, comte de), publiciste, député, membre de l'Académie française, fils légitimé du précédent, né à Paris en 1751, mort en 1830. Il poursuivit avec chaleur la réhabilitation de son père, la plaida lui-même, et parvint à faire prononcer la cassation du jugement en 1778, lorsque déjà les mémoires de Voltaire avaient gagné cette cause devant l'opinion publique. Avant la Révolution, il était capitaine de cuirassiers. En 1789, il fut nommé député de la noblesse de Paris à l'Assemblée constituante, où il défendit les prérogatives royales, et soutint avec beaucoup de talent, mais sans succès, le système anglais des deux chambres. C'est lui qui fit décréter par l'Assemblée le principe que *tous sont admissibles aux emplois sans autre distinction que celle des talents et des vertus*. Il se retira à Coppet, auprès de Mme de Staël, après les journées des 5 et 6 octobre, revint à Paris en 1792, fut un moment emprisonné à l'Abbaye, puis se retira en Angleterre, d'où il écrivit à la Convention pour s'offrir à défendre Louis XVI (1792). Il se tint à l'écart pendant l'Empire, fut nommé pair sous la Restauration, et siégea, dans la Chambre haute, avec les royalistes constitutionnels. L'article sur son père, dans la *Biographie Michaud*, est dû à sa plume et à son cœur.

Outre ses rapports à l'Assemblée constituante, ses nombreux plaidoyers en faveur de son père, un plaidoyer pour Louis XVI, il a composé divers écrits, des mémoires en faveur de La Fayette et des émigrés, une tragédie, le *Comte de Strafford*, des essais sur la vie de ce ministre, des traductions, etc.

LALO s. m. (la-lo). Aliment des nègres, composé de feuilles de baobab séchées et pulvérisées.

LALOBE (Gérard), poëte français, né à Reims, mort vers 1620. Il fut curé de la paroisse Saint-Jacques dans sa ville natale, et dut à la vivacité de son attachement pour Henri IV, pendant la Ligue, d'être arrêté et emprisonné. Le triomphe du Béarnais amena sa mise en liberté. On a de Lalobe un volume de *Noëls* et de *Cantiques spirituels*, qui se chantèrent longtemps à Reims pendant l'office divin.

LALOBE (Maurice), littérateur français, né à Troyes vers 1740, mort en 1824. L'estime qu'il acquit comme commerçant dans sa ville natale lui valut d'être nommé maire en 1791, puis membre du directoire départemental. Pendant la Terreur, il fut emprisonné, puis il se retira à la campagne. Bien que très-pieux, comme il était janséniste, l'Église lui refusa la sépulture chrétienne, ce qui donna lieu à la publication de plusieurs écrits. On a de lui : le *Berger philosophe* ou le *Retour d'un père au sein de sa famille* (Troyes, 1812, in-8°), pastorale en cinq actes et en vers ; et la *Chute d'Adam*, poëme en cinq chants, resté inédit.

LA LONDE (François-Richard de), littérateur, archéologue et peintre français, né à Caen en 1685, mort en 1765. Doué d'aptitudes très-diverses, il cultiva la poésie, la peinture, la musique, l'archéologie, la philosophie, leva des plans topographiques, fit des études pour rendre navigable la rivière d'Orne, etc. Il était membre de l'Académie de Caen. On a de lui : une *Paraphrase en vers des sept Psaumes de la pénitence* (1748, in-8°) ; des *Poésies diverses*, opéras, élégies, cantates, insérés dans divers recueils ; un *Mémoire concernant le commerce de la basse Normandie ;* des *Dissertations philosophiques ;* les *Plans, vues et perspectives de Caen*, gravés à ses frais et sous ses yeux ; environ 150 tableaux d'un mérite médiocre et un grand nombre de dessins.

LALONGE (Hubert ou Robert), dit le **Fiammingo**, peintre belge, né à Bruxelles, mort en 1709. Venu fort jeune en Italie, il étudia à Crémone et adopta les traditions de l'école de cette ville, sans cependant imiter exclusivement la manière de tel ou tel maître. Parmi ses œuvres, nous citerons les fresques et les peintures murales à l'huile qu'il exécuta dans l'église Saint-Sigismond à Crémone, et qui représentent des épisodes de la vie de sainte Thérèse et de saint Philippe de Néri ; la *Mort de saint François-Xavier*, dans la cathédrale de Plaisance, d'autres peintures dans le chœur de l'église Saint-Antoine, dans la même ville, etc.

LA LOUBÈRE (Antoine de), appelé quelquefois **Lallouère** et **Lalouère**, géomètre français, né en Languedoc en 1600, mort à Toulouse en 1664. Il entra dans l'ordre des jésuites et s'adonna à l'enseignement de la rhétorique, de la théologie, de l'hébreu et des mathématiques. La Loubère est surtout connu par ses démêlés avec Pascal sur la cycloïde. Il avait déjà publié, en 1651, ses *Elementa tetragonomisca sive quadratura circuli et hyperbolæ segmentorum ex datis ipsorum centris gravitatis*, qui contiennent de bonnes choses. Il prit part au concours proposé par Pascal en 1658, et résolut un des problèmes indiqués dans le programme, le plus simple, à la vérité. Pascal découvrit une erreur de calcul dans le manuscrit de La Loubère, et, saisissant l'occasion qui lui était offerte de frapper sur un membre de la célèbre Compagnie, il maltraita fort le pauvre père, le tourna en ridicule de toutes les manières, et le poursuivit jusque dans ses *Provinciales*. La Loubère n'avait évidemment pas assez fait pour gagner le prix, mais peut-être était-il bien dur de lui faire regretter jusqu'à ses efforts. A l'issue du concours, La Loubère publia la solution du problème qu'il avait pu aborder, et y joignit ce qu'il avait pu apprendre depuis, relativement aux autres, dans un ouvrage intitulé : *Geometria promota in septem de cycloïde libris ;* on y trouve l'énoncé et la solution, dans un cas particulier, d'une question intéressante relative à l'aire de la courbe tracée avec un compas sur un cylindre de révolution.

LA LOUBÈRE (Simon de), littérateur et voyageur français, neveu du précédent, né à Toulouse en 1642, mort en 1729. Après avoir été attaché, comme secrétaire, à l'ambassade française en Suisse, il fut mis, en 1687, à la tête de la mission extraordinaire que Louis XIV envoyait à Siam, afin d'établir des relations diplomatiques et commerciales entre la France et le royaume de Siam. La Loubère passa trois mois à Siam et, dans un si court intervalle, recueillit une foule de renseignements exacts et intéressants sur l'origine, les mœurs, les institutions, le gouvernement, l'industrie et le commerce des Siamois. A son retour, il publia la relation de son voyage, sous ce titre : *Du royaume de Siam* (Paris et Amsterdam, 1691, 2 vol. in-12) ; c'est un ouvrage qui peut être lu avec intérêt même de nos jours. Envoyé ensuite, sans caractère officiel, en Espagne et en Portugal, afin de détacher ces deux pays de l'alliance anglaise, il se vit emprisonné à Madrid, et il fallut l'intervention directe de Louis XIV pour le faire mettre en liberté. Il devint alors le précepteur des fils du chancelier de Pontchartrain, et, grâce à la protection de ce ministre, fut admis, en 1693, à l'Académie française. Nommé aussi membre de l'Académie des Jeux floraux, il la réorganisa et en dressa les nouveaux statuts. On a encore de lui : *Traité de l'origine des Jeux floraux de Toulouse ; Lettres patentes portant le rétablissement des Jeux floraux en une Académie de belles-lettres* (1691) ; *Brevet du roi, qui porte confirmation des chancelier, mainteneurs et maîtres des Jeux floraux, etc.* (1715, in-8°) ; *De la résolution des équations* ou *De l'extraction de leurs racines* (Paris, 1732, in-4°).

L'ALOUETTE (François de), magistrat français, né à Vertus (Champagne) vers 1520, mort à Sedan en 1602. Il fut successivement bailli du comté de Vertus, conseiller du roi, maître des requêtes et président du conseil souverain de la principauté de Sedan. L'Alouette était un des magistrats les plus instruits et les plus intègres de son temps, et il possédait des connaissances fort étendues en histoire, en droit civil et canonique. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés, leur charge, vocation, rang, etc.* (Paris, 1576, in-8°) ; *Généologie de la maison de La Mark* (Paris, 1584, in-fol.) ; *Des maréchaux de France et principale charge d'iceux* (Sedan, 1594, in-4°) ; *Des affaires d'Etat, des finances du prince et de la noblesse* (Paris, 1595, in-8°) ; *Impostures d'impiétés, des fausses puissances et dominations attribuées à la lune et aux planètes sur la naissance, vie, mort des hommes* (Sedan, 1600, in-4°) ; *Juris civilis Romanorum et Gallorum nova traditio* (Sedan, 1601). Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

LALOUETTE (Jean-François), musicien et compositeur, né à Paris en 1651, mort à Versailles en 1728. Sous la direction de Gui Leclerc, il devint un excellent violoniste, puis apprit la composition de Lulli, qui l'attacha, en 1672, à la musique de l'Opera, puis le chargea d'en diriger l'orchestre. En 1677, il perdit cette dernière place et devint, par la suite, maître de chapelle de l'église Notre-Dame à Versailles. On a de lui : des *Motets*, un *Miséréré* et la musique de plusieurs *Ballets* et *Intermèdes* pour l'Opéra.

LALOUETTE (Pierre), médecin, né à Paris en 1711, mort dans la même ville en 1792. Reçu docteur, il exerça la médecine à Paris, et acquit, comme praticien, une grande réputation. On lui doit : *Nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par la fumigation* (Paris, 1776, in-8o); *Traité des scrofules* (Paris, 1780-1782); *Détails des expériences faites pour déterminer la propriété de la racine de dentelaire dans le traitement de la gale* (Paris, 1781, in-4o).

LALOUETTE (Jean-François-Achille), médecin français, né vers 1742, mort vers 1815. Il exerça pendant de longues années l'art médical à Paris. On a de lui deux ouvrages, qu'il composa dans un âge très-avancé. Ils sont intitulés : *Essai sur la rage, dans lequel on indique un traitement méthodique et raisonné pour la guérir lorsqu'elle est déclarée* (Paris, 1812, in-8o); *Réflexions sur la nature de la goutte, ses causes, ses effets, et sur les moyens employés pour la combattre* (Paris, 1815, in-8o).

LALOUVESC, village et commune de France (Ardèche), cant. de Satillieu, arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Tournon, sur un plateau élevé, froid et boisé; 1,175 hab. Ce village, aujourd'hui riche et prospère, quoique situé dans une contrée qui ne produit que du bois et des pâturages, n'était autrefois qu'un misérable hameau ; mais le tombeau de saint Jean-François Régis y est devenu le but d'un pèlerinage qui a fait la fortune de cette localité.

LALOY (Pierre-Antoine), conventionnel, né à Doulevant-le-Château (Haute-Marne) en 1749, mort en 1846. Il était avocat à Chaumont, fut nommé après la Révolution procureur syndic de sa commune, administrateur du département, puis député à l'Assemblée législative. C'était un homme instruit, laborieux, qui avait été chargé par l'administration de l'ancien régime d'importants travaux de paléographie. Il prit rarement la parole, mais rendit des services dans les travaux des commissions. Il siégeait à l'extrême gauche. Réélu à la Convention nationale, il prit place à la Montagne, dans le groupe des dantonistes, et vota la mort du roi, ainsi que toutes les mesures révolutionnaires. C'est lui qui présidait la Convention le jour où l'évêque Gobel vint déposer ses lettres de prêtrise, et où fut inauguré le culte de la Raison. Il se prononça contre Robespierre, entra au comité de sûreté générale après le 9 thermidor, ne participa point aux excès de la réaction, fit partie du conseil des Cinq-Cents, lors de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, puis du conseil des Anciens en 1798. Dans ces deux assemblées, il s'occupa surtout de questions judiciaires et administratives. Membre du Tribunat, après le 18 *brumaire*, il fit ensuite partie du conseil des prises jusqu'à la Restauration. Banni comme régicide, il vécut à Mons jusqu'à la révolution de Juillet. Il mourut à quatre-vingt-dix-sept ans. — Son frère, LALOY aîné, avait été député à la Constituante, puis procureur général syndic du département de la Haute-Marne. Il refusa une préfecture que lui offrit Bonaparte.

LA LOYÈRE (Pierre-Joseph-Armand-Jean-Baptiste-Marie-Catherine DE BEUVERAND, comte DE), général français, né à Dijon en 1782, mort en 1857. Il s'engagea en 1802. Promu, en 1811, chef d'escadron de cuirassiers, il prit part, l'année suivante, à la campagne de Russie, devint, en 1814, chef d'état-major de la cavalerie de la garde impériale, et se distingua dans la campagne de France. A la Restauration, il devint lieutenant des mousquetaires gris, fut promu, en 1815, maréchal de camp, et fut ensuite appelé aux fonctions d'inspecteur de cavalerie, puis successivement à divers commandements militaires. Il était commandant de la 3e brigade du camp de cavalerie de Lunéville, lorsque éclata la révolution de 1830 ; il vécut dès lors dans la retraite.

LALUYÉ (Léopold), auteur dramatique, né à Paris en 1829. A la fois dessinateur, lithographe, graveur et poëte, M. Laluyé a employé ses heures de loisir à composer des pièces de théâtre en vers et en prose. On y trouve de la grâce, de la fraîcheur et du charme; mais l'auteur manque de vigueur et de mouvement dramatique. Nous citerons de lui : *Au printemps,* comedie en un acte et en vers, gracieuse idylle dont nous avons rendu compte à son ordre alphabétique, jouée avec succès à l'Odéon et reprise au Théâtre-Français en 1865; la *Nuit rose,* fantaisie en un acte et en vers (1858); le *Poëme de Claude,* comédie en deux actes et en vers, représentée à l'Odéon en 1858; l'*Idiot,* comédie en un acte et en vers, jouée au théâtre des Champs-Elysées en 1862. L'Académie française lui décerna en 1863, pour ses œuvres dramatiques, le prix Lambert. M. Laluyé a fait paraître, entre autres pièces en prose avec couplets : le *Sansonnet de Sylvio,* arlequinade en trois actes (1856); le *Rosier,* comédie en trois actes (1858); le *Laquais de madame,* comédie en trois actes (1858), qui font partie du *Nouveau théâtre d'éducation.* M. Laluyé a en outre publié, en 1871, deux morceaux poétiques, intitulés : *A la France* (in-18), et les *Ruines* (in-16); ses *Poésies* ont été réunies par l'éditeur Lemerre, dans sa collection des poëtes contemporains.

LA LUZERNE (César-Henri, comte DE), lieutenant général, ministre, né à Paris en 1737, mort en 1799. Il était neveu de Malesherbes, et était devenu général et gouverneur des îles Sous le Vent, lorsque, en juillet 1789, Louis XVI l'appela au ministère de la marine. La Luzerne ne tarda pas à partager l'impopularité de Necker et de ses autres collègues. Ayant donné sa démission (octobre 1790), il émigra, passa en Angleterre et de là en Autriche, où il termina sa vie. Il a traduit de Xénophon la *Retraite des Dix mille* (1786, 2 vol.) et la *Constitution des Athéniens* (1793).

LA LUZERNE (César-Guillaume, cardinal DE), constituant, pair de France, théologien distingué, frère du précédent, né à Paris en 1738, mort en 1821. Il devint évêque de Langres en 1770, fit partie de toutes les assemblées du clergé de son époque, puis de l'Assemblée des notables (1788) et des états généraux. Il lutta, à l'Assemblée constituante, contre toutes les atteintes portées à la monarchie et à la religion, se démit de son mandat après les journées des 5 et 6 octobre 1789, et, après de vains efforts pour s'opposer à l'introduction de la constitution civile du clergé dans son diocèse, se rendit en Autriche (1791). Ramené en France par la Restauration, il obtint de Louis XVIII un siége à la Chambre des pairs (1814), le chapeau de cardinal, et son ancien évêché de Langres, dont il ne put, toutefois, reprendre possession. Le cardinal de La Luzerne, aussi distingué par sa modération que par sa science théologique, était une des lumières de l'épiscopat, et se montrait très-attaché aux idées de l'Eglise gallicane. On lui doit un très-grand nombre d'écrits; nous citerons de lui les ouvrages suivants, adoptés longtemps, pour la plupart, dans les séminaires : *Considérations sur divers points de la morale chrétienne* (Venise, 1795, 5 vol. in-12); *Dissertations sur les vérités de la religion* (1802, 4 vol. in-12); *Explication des Evangiles* (1807, 5 vol. in-12). Une édition de ses *Œuvres complètes* a paru à Lyon en 1842, 10 vol. in-8o.

LA LUZERNE (Anne-César DE), diplomate, frère des précédents, né à Paris en 1741, mort en 1791. Il fit plusieurs campagnes, devint colonel des grenadiers de France et remplit, en 1776, les fonctions d'ambassadeur à la cour de Bavière, puis celles de ministre de France aux Etats-Unis (1779-1783). Ses généreux efforts en faveur de l'indépendance américaine lui valurent, à son départ, les plus honorables témoignages du Congrès. Les citoyens de la Pensylvanie ont donné son nom à un comté de leur Etat. Il occupait depuis 1788 l'ambassade de Londres, lorsqu'il mourut.

LAM s. m. (lamm). Philol. Vingt-troisième lettre de l'alphabet arabe et vingt-huitième de l'alphabet turc, qui répond à notre *L.* ‖ Signe numérique de 30.

LAMA s. m. (la-ma — du thibétain *blama*, prononcé *lama*, littéralement le supérieur, de *bla*, au-dessus, et du suffixe *ma*). Hist. relig. Prêtre du Bouddha, chez les Mongols et les Thibétains. ‖ *Grand lama, dalaï-lama,* chef de la religion du Bouddha, répandue dans toute l'Asie.

— **Encycl.** Le culte du Bouddha, si étendu en Asie, est loin d'être identique dans toutes les parties de cette contrée. (V. LAMAÏSME.) Au nord, les prêtres de ce dieu prennent le nom de *lamas*. Ces prêtres, à qui le mariage est interdit, sauf pour ceux d'un rang inférieur, se recrutent à l'aide de jeunes enfants que les *lamas* prennent dans leurs couvents, dès l'âge de deux ans, et qu'ils initient dès lors à toutes les cérémonies du culte lamaïque. Il existe parmi eux une véritable hiérarchie, à la tête de laquelle se trouve le dalaï-*lama* ou grand *lama*, qui n'est pas seulement le chef souverain de la religion, mais un véritable dieu, incarnation vivante du Bouddha. Il réside, toujours entouré d'une multitude de *lamas*, au fond d'un palais, ou plutôt d'un temple, situé aux environs de Lhassa, capitale du Thibet. Assis sur un autel, les jambes croisées, il reçoit les adorations des fidèles et leur distribue, dans les grands jours, des amulettes qui passent, dans le pays, pour posséder toute sorte de propriétés miraculeuses. Nous ne croyons pas, cependant, bien que la bêtise de la superstition ne connaisse pas de bornes, que les excréments du Bouddha vivant figurent parmi ces objets de dévotion.

Le grand *lama* ne meurt pas; quand il dépouille son enveloppe mortelle, il s'incarne aussitôt dans le corps d'un enfant, qu'il s'agit de découvrir. Les prêtres, après de grandes recherches accompagnées de nombreuses prières et de grandes macérations, finissent par trouver le petit élu dans lequel le Bouddha a choisi sa résidence, et l'installent en grande pompe dans le temple de Lhassa. Tel était l'ancien rite; mais le gouvernement chinois, dont l'influence est souveraine au Thibet, a pris l'habitude, dans l'intérêt de son autorité, d'installer d'office sur l'autel du dalaï-*lama* un individu de son choix. Longtemps l'empereur d'Allemagne n'a pas agi autrement avec le sacré collége pour l'élection du pape.

L'institution du grand *lama* ne date que de 1260. Deux siècles plus tard, il se produisit une scission dans le clergé thibétain. Les *lamas* dissidents ne se marient en aucun cas. Ils portent le bonnet jaune, tandis que les *lamas* orthodoxes sont coiffés du bonnet rouge.

LAMA s. m. (la-ma — du péruv. *llama*, nom de l'animal). Mamm. Genre de mammifères ruminants, voisin des chameaux.

— **Encycl.** Les *lamas* sont caractérisés, d'une manière générale, par une tête légère, fine, osseuse; des oreilles de longueur moyenne, légèrement arrondies, pointées en avant et très-mobiles; des yeux grands, vifs, saillants, entourés de cils longs et serrés; les narines écartées; l'absence de mufle; la lèvre supérieure fendue, l'inférieure fermant exactement la bouche; le cou très-long; l'absence de loupes graisseuses sur le dos; deux mamelles inguinales; des callosités petites ou nulles; les membres antérieurs un peu arqués, terminés, ainsi que les postérieurs, par des pieds fourchus, à deux doigts, munis d'ongles petits, assez séparés, pourvus d'une sole ferme et charnue.

Ces animaux habitent l'Amérique du Sud, où ils remplacent, au double point de vue zoologique et industriel, les chameaux de l'ancien continent. Ils présentent avec ces derniers de nombreuses analogies. Comme eux, ils possèdent sous la peau un excès de matière nutritive dans une épaisse couche de graisse, sorte de réserve dont la résorption lente peut suppléer la disette des aliments. Comme le chameau, le *lama* force aussi la femelle à se prosterner sous lui pour l'accouplement. Mais les lamas diffèrent des chameaux, entre autres caractères, par la conformation de leurs organes digestifs. Ils n'ont pas cet appendice celluleux de la panse, qui, chez les chameaux, constitue une sorte de cinquième estomac, servant de réservoir pour l'eau; les deux premiers estomacs sont ordinairement fermés par deux grosses lèvres ou bourrelets très-rapprochés, qui ne s'ouvrent que pour les aliments solides, et sur lesquels l'eau passe sans y pénétrer, en se rendant dans le troisième estomac. Les *lamas* ne répandent pas non plus d'odeur particulière à l'époque du rut, et on ne remarque pas chez eux l'écoulement au cou qui affecte les chameaux. Ils ont la vue perçante, sont très-sobres, d'un naturel sauvage et craintif, mais nullement méchant, et se prêtent plus ou moins facilement à la domestication. Ils rendent de grands services à l'homme par leur travail, non moins que par leur chair et leur poil.

Ce genre, répandu exclusivement dans la Cordillère des Andes, renferme quatre types principaux, que les conquérants espagnols ont confondus sous le nom vulgaire de *carneros de la tierra* (moutons du pays), à cause d'une certaine ressemblance avec notre mouton d'Europe. Ce sont le guanac ou guanaco, le *lama* proprement dit, l'alpaca et la vigogne; mais ils ne forment pas, comme on l'a cru pendant un certain temps, quatre espèces distinctes. En effet, le guanaco n'est que le type sauvage du *lama*, et l'alpaca n'est guère qu'une variété de celui-ci; c'est du moins l'opinion généralement adoptée aujourd'hui; nous y reviendrons plus loin. Le guanaco et la vigogne étant l'objet d'articles spéciaux, nous n'avons à nous occuper ici que du *lama* et de l'alpaca.

Le *lama* proprement dit (*auchenia llama*) est de la taille d'un cerf; il a la tête et les jambes peu fournies de poils; le dos arqué, la queue pendante; le pelage laineux et grossier, d'un brun châtain semé de taches blanches, avec une tache ovale d'un brun foncé et noirâtre, placée en dedans du jarret. Il habite les Andes, à 3,000 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, et descend assez rarement dans les régions basses. On ne le trouve jamais à l'état sauvage. Il forme des troupeaux plus ou moins nombreux. C'est un animal d'un naturel doux, paisible, craintif, patient, mais à la condition d'être bien traité. Son seul moyen de défense consiste en sa salive verdâtre et fétide qu'il crache à la face de celui qui le maltraite. Sa croissance est assez rapide, et, dès l'âge de trois ans, il est apte à la reproduction; mais sa vie n'est pas bien longue, et vers sa douzième année il commence à décliner.

Les *lamas* forment souvent la seule richesse des Indiens; attelés à la charrue, ils servent, le plus ordinairement, comme bêtes de somme. Leur sobriété, leur vigueur, leur tempérament robuste, leur pas ferme et sûr compensent la lenteur de leur marche. Les ravins les plus abrupts, les rochers les plus escarpés ne les effrayent pas; il vont là où l'homme lui-même n'oserait les suivre. Aussi sont-ils encore fréquemment employés, même depuis l'importation des chevaux dans le pays.

« Leur naturel, dit Buffon, paraît être modelé sur celui des Américains; ils sont doux et flegmatiques, et font tout avec poids et mesure; lorsqu'ils voyagent et qu'ils veulent s'arrêter pour quelques instants, ils plient les genoux avec la plus grande précaution, et baissent le corps en proportion, afin d'empêcher leur charge de tomber ou de se déranger; mais dès qu'ils entendent le coup de sifflet du conducteur, ils se relèvent avec les mêmes précautions et se remettent en marche; ils broutent chemin faisant et partout où ils trouvent de l'herbe verte; mais jamais ils ne mangent la nuit, quand même ils auraient jeûné pendant le jour; ils emploient ce temps à ruminer; ils dorment appuyés sur la poitrine, les pieds repliés sous le ventre, et ruminent aussi dans cette situation. Si on les excède de travail et qu'ils succombent une fois sous le faix, il n'y a nul moyen de les faire relever; on les frapperait donc inutilement; ils s'obstinent à demeurer au lieu où ils sont tombés, et si l'on continue de les maltraiter, ils se désespèrent et se tuent en battant la terre à gauche et à droite avec leur tête. »

Les Indiens traitent les *lamas* avec beaucoup de douceur, ne les battent jamais et ont soin de ne pas leur imposer une charge disproportionnée avec leurs forces. Ils les tiennent ordinairement parqués dans des enceintes particulières près de leurs cabanes; le matin, on les laisse en liberté aller chercher leur nourriture, et le soir ils retournent d'eux-mêmes dans leurs parcs; ordinairement la troupe est conduite par quelques mâles. En liberté, le *lama* aime à bondir et à se rouler sur l'herbe; mais il se laisse monter par celui qui le soigne. La chair de cet animal, surtout celle des jeunes individus, est très-bonne à manger; mais elle devient sèche et coriace dans les sujets trop vieux. Sa toison, très-abondante, sert à faire des couvertures et des tissus grossiers, mais très-chauds et d'un long usage. Sa peau est assez ferme, remplace avantageusement celle du mouton et s'emploie à divers usages. Les Indiens en fabriquent leurs chaussures, et les Espagnols s'en servent pour faire des harnais de cheval.

L'alpaca est généralement regardé aujourd'hui, non plus comme une espèce distincte, mais comme une simple variété du *lama;* quelques auteurs y voient même le produit d'un croisement entre le *lama* et la vigogne, ce qui, jusqu'à présent, est loin d'être bien prouvé. Il semble aussi que Buffon ne l'a pas nettement distingué de la vigogne, ce qui s'explique par le manque de notions précises sur ce sujet, à l'époque où écrivait le grand naturaliste. L'alpaca diffère du *lama* par sa taille un peu moins grande, par sa couleur plus claire, et surtout par sa toison longue et soyeuse, qui peut atteindre un très-grand degré de finesse. Il présente dans ses mœurs beaucoup d'analogie avec le *lama*, et, comme lui, ne se trouve jamais à l'état sauvage, ce qui concourt à prouver qu'il provient aussi du guanaco. Il est d'un naturel très-doux, mais un peu méfiant, et s'éloigne quand on veut s'approcher de lui, à moins qu'il n'ait affaire à celui qui le soigne. Il crache comme le *lama*, et se défend aussi en lançant des ruades avec ses pieds de derrière, comme la plupart des ruminants. Son cri ressemble assez au bêlement d'une jeune brebis. Sa chair est de bonne qualité. Mais il se recommande surtout par sa toison, qui sert à faire une fort belle étoffe, appelée alpaca, et, par corruption, *alpaga*.

« Les avantages que l'on pourrait retirer de ces espèces, dit M. P. Vavasseur, avaient depuis longtemps attiré l'attention sur la question de les acclimater et de les propager parmi nous. En 1765, Buffon conçut le projet d'enrichir nos Alpes et nos Pyrenées de ces animaux. Ce projet n'eut pas de suite. En 1849, le gouvernement français fit l'acquisition d'un troupeau qui avait appartenu au roi de Hollande; mais ces animaux, mal soignés et surtout mal nourris, moururent tous jusqu'au dernier. Enfin, en 1859, la Société zoologique d'acclimatation résolut d'achever, avec ses propres ressources, l'œuvre tant de fois commencée en vain. » Malheureusement, cette entreprise n'a pas été beaucoup plus heureuse que les précédentes. La majeure partie des *lamas* amenés au bois de Boulogne a succombé, et les individus peu nombreux qui ont survécu n'ont pu être sauvés qu'à la condition d'être placés dans des localités plus convenables.

LAMA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 66 kilom. S.-O. de Bastia; 402 hab. Récolte et commerce d'huile d'olive, fromages de chèvre, amandes. ‖ Ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, aujourd'hui LAMEGO.

LAMA (Jean-Bernard), peintre et architecte italien, né vers 1508, mort en 1579. Il étudia d'abord avec l'Amato, et passa ensuite sous la direction de Polydore Caravage. Ses progrès furent si rapides, que ses premiers tableaux furent attribués à son maître. Il n'adopta pas cependant d'une façon exclusive la manière de ce dernier, mais se fit un style plus doux et moins sévère, qui se rapprochait de celui du Salerno, maître de Caravage. Les tableaux les plus remarquables de Lama se trouvent dans les églises de Naples; nous citerons parmi eux : le *Christ au milieu des docteurs;* la *Vierge entre saint Antoine et sainte Catherine;* la *Transfiguration;* une *Descente de croix;* le *Martyre de saint Etienne,* etc.

LAMACHUS, général athénien, né vers 469 av. J.-C., mort en 414. Il dirigea, avec Alcibiade et Nicias, la funeste expédition contre la Sicile (415), et mourut l'année suivante au siége de Syracuse, après avoir fait des prodiges de valeur. Aristophane en a fait l'un des personnages de sa comédie des *Acharniens.*

LA MADELAINE (Louis PHILIPON DE), avocat et litterateur français. V. PHILIPON.

LA MADELÈNE (Jules-François-Elzéar DE COLLET DE), littérateur français, né à Versailles, d'une famille originaire de Carpentras, en 1820, mort à Paris en 1859. A vingt ans, il fonda à Carpentras la *Revue du Comtat,* où il fit paraître des poésies et des études historiques. S'étant rendu à Paris vers 1844, il parvint à faire insérer quelques nouvelles dans la *Revue indépendante*, entre autres la *Dernière heure d'un Stradivarius*, *Rosita*, les *Ames du purgatoire*, et collabora à l'*Histoire des villes de France*. Depuis lors, il publia dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *Bulletin des gens de lettres*, dans la *Semaine* et le *Magasin pittoresque*, des romans et des nouvelles, écrits d'un style clair, élégant, et dans lesquels la grâce et l'émotion s'allient à la verve comique. Tels sont : le *Marquis des Saffras* (1855) ; le *Comte Alghiera* (1856), un petit chef-d'œuvre; les *Gants vert pâle ;* les *Aventures de Si-Baboury ;* les *Cinquante aveugles* ou les *Dîners de Nadir-Khouli ;* enfin *Brigitte*, œuvre posthume publiée dans le *Magasin de librairie*.

LA MADELÈNE (Joseph-Henri DE COLLET DE), littérateur français, frère du précédent, né à Toulouse en 1825. Au sortir du collége, où il s'était signalé par son caractère indiscipliné, il fut attaché, comme surnuméraire, à la recette générale de Carpentras. Mais, poussé par ses goûts littéraires, il partit, à la fin de 1847, pour Paris, et présenta, au journal la *Presse*, pour son début dans les lettres, un roman, les *Courses de Meyran*, qui fut accepté et publié. Il collabora ensuite à la *Silhouette* et au *Corsaire*, devint, après la Révolution de 1848, rédacteur du *Courrier français*, dirigé par Xavier Durrieu, et s'y fit remarquer par une polémique sérieuse et de bon ton. Par la suite, il entra à la rédaction de la *Revue de Paris*, dirigée par Maxime Du Camp et Laurent Pichat, et y publia des nouvelles et des études qui furent très-remarquées. Après la suppression de cette revue (1858), il collabora au *Figaro*, où il donna notamment une série de types parisiens, finement et spirituellement écrits, et devint ensuite un des fondateurs du *Monde illustré*. Lorsque M. Gérard ressuscita la *Revue de Paris*, M. de La Madelène y publia une étude très-complète sur *Eugène Delacroix*, au sujet de l'exposition de ses œuvres au boulevard des Italiens, les *Curiosités et les curieux*, et enfin le *Bas Médoc*. Vers les derniers mois de 1864, il prit la direction de cette *Revue*, qui de mensuelle devint hebdomadaire, et y publia l'*Ecole des Mondors ;* mais, malgré toute son activité et tous ses efforts, il ne put parvenir à attirer le nombre d'abonnés nécessaires pour assurer l'existence de son recueil. En 1865, il fut attaché, comme chroniqueur quotidien au journal le *Temps* et reprit peu après sa collaboration au *Figaro*, dans lequel il fit paraître, sous le titre de *Tablettes parisiennes*, des articles signés XXX. Comme son frère, M. Henri de La Madelène est un écrivain de race, un littérateur soigneux, élégant et délicat. Nous citerons de lui : *Germain Barbe-Bleue* (1855, in-32), petit roman qui eut un succès mérité ; le *Comte Gaston Raousset-Boulbon, sa vie et ses aventures* (1856, in-18); *Eugène Delacroix à l'exposition du boulevard des Italiens* (1864, in-8°). Citons encore : *Frontin malade* (1859), comédie en un acte et en vers, représentée sans succès à l'Odéon ; les *Salons* fort estimés qu'il a publiés dans la *Gazette des étrangers* et dans quelques autres journaux, et enfin son dernier ouvrage, les *Beaux-arts à l'Exposition universelle*, qu'il a publié dans le *Guide à Paris* édité par Lacroix.

LA MAILLARDIÈRE (Charles-François LEFÈVRE, vicomte DE), littérateur français, né dans le Cotentin, mort vers 1804. Il quitta le service, avec le grade de capitaine, pour devenir lieutenant du roi au gouvernement de Picardie, et il occupa ce poste jusqu'à l'époque de la Révolution. De La Maillardière employa ses loisirs à écrire plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Conquête de l'Angleterre par les Français* (in-8°); *Eloge anecdotique et militaire des rois de la maison de Bourbon ; Précis du droit des gens* (1775, in-12); *Histoire politique de l'Allemagne* (1777) ; *Abrégé des principaux traités conclus depuis le commencement du* XIVe *siècle* (1779); la *Législation militaire de nos jours ; Traité d'économie politique* (1800, 3 parties, in-12).

LAMAÏQUE adj. (la-ma-i-ke — rad. *lama*). Hist. relig. Qui appartient aux lamas, à la doctrine des lamaïstes : *Culte* LAMAÏQUE.

LAMAÏSME s. m. (la-ma-i-sme—rad. *lama*). Hist. relig. Doctrine des lamaïstes ou adorateurs du grand lama. ‖ On dit aussi LAMISME.

— **Encycl.** Le culte du grand lama est le culte bouddhique par excellence. Son histoire se confond avec l'histoire même du Thibet, qui a rempli dans le bouddhisme un rôle analogue à celui de la Rome papale dans le christianisme. Le *lamaïsme* a, d'ailleurs, des points de contact très-frappants avec la religion chrétienne. « Il n'est personne, dit l'illustre orientaliste Abel Rémusat, qui n'ait été frappé de la ressemblance surprenante qui existe entre les institutions, les pratiques et les cérémonies qui constituent la forme extérieure du culte du grand lama et celle de l'Eglise romaine. Chez les Tartares, en effet, on retrouve un grand pontife, des patriarches chargés du gouvernement spirituel des provinces, un conseil de lamas supérieurs qui se réunissent en conclave pour élire un pontife, et dont les insignes mêmes ressemblent à ceux de nos cardinaux; des couvents de moines et de religieuses, des prières pour les morts, la confession auriculaire, l'intercession des saints, le jeûne, le lavement des pieds, les litanies, les processions, l'eau lustrale. »

Cette ressemblance a son explication dans les circonstances mêmes qui ont accompagné la fondation du *lamaïsme :* « A l'époque où les patriarches bouddhistes s'établirent dans le Thibet, nous dit M. de Sainte-Croix, les parties de la Tartarie qui avoisinent cette contrée étaient remplies de chrétiens. Les nestoriens y avaient fondé des métropoles et converti des nations entières. Plus tard, les conquêtes des enfants de Gengis appelèrent des étrangers de tous pays : des Géorgiens, des Arméniens, des Russes, des Français, des musulmans, envoyés par le calife de Bagdad, des moines catholiques chargés de missions importantes par le pape et par saint Louis. Ils célébrèrent les cérémonies de la religion devant les princes tartares. Ceux-ci leur donnèrent asile dans leurs tentes, et permirent qu'on élevât des chapelles jusque dans l'enceinte de leurs palais. Un archevêque italien, établi dans la ville impériale par Clément V, y avait bâti une église où trois cloches appelaient les fidèles aux offices, et il avait couvert les murailles de peintures représentant des sujets pieux. Chrétiens de Syrie, romains, schismatiques, musulmans, idolâtres, tous vivaient mêlés et confondus à la cour des empereurs mongols, toujours empressés d'accueillir de nouveaux cultes, et même de les adopter. Les Tartares passaient d'une secte à une autre, embrassaient aisément la foi, et y renonçaient de même pour retomber dans l'idolâtrie. C'est au milieu de ces variations que fut fondé le nouveau siége des patriarches bouddhistes. » On comprend dès lors que, pour multiplier le nombre de leurs sectateurs, ils aient emprunté aux autres religions, qui vivaient pêle-mêle dans le Thibet, quelques usages, quelques pratiques liturgiques, quelques cérémonies.

Le Thibet n'apparaît guère dans l'histoire qu'avec le bouddhisme; cependant il paraît certain qu'au IIIe siècle avant notre ère cette contrée encore barbare et presque sauvage était gouvernée par un prince de race indienne, et que la civilisation du pays remonte à peu près à cette époque. Elle prit de plus grands développements, soit au ve siècle de notre ère, comme le disent les légendes, soit au VIe et au VIIe siècle, comme l'enseigne l'histoire positive. D'après la légende, en effet, en l'année 407, vint de l'Inde un bhodhisatwa, qui s'établit sur le mont Bouthala, autour duquel fut bâtie plus tard la sainte ville de Lassa. Ce bhodhisatwa s'appelait, dit-on, Chomschim, en chinois Boyan-chi-yn (la voix qui reflète le monde). Ce fut le fondateur du *lamaïsme*. Depuis cette époque, Bouddha ne cesse de s'incarner régulièrement dans la personne du dalaï-lama ou grand lama. Le *lamaïsme* resta longtemps confiné dans les limites de Boutzala.

Pendant une période de huit ou dix siècles environ, par la confusion la plus complète du spirituel et du temporel, le *lamaïsme* n'est pas seulement une religion, c'est un gouvernement. Le prince Concioa-Kelpo (XIIe siècle) fonde un monastère célèbre à Cékia; son fils devient grand lama sous le nom de Kauk-ga-Gnimbo, et réunit les deux puissances ; il est le pape et le roi. Les choses en étaient là en 1206, époque à laquelle le Thibet se soumit à Tschinggis-Kakhan (Gengis-Khan), dont le petit-fils embrassa le bouddhisme, et les Thibétains virent en lui une nouvelle incarnation du Bouddha. Enfin, sous Koublaï, les provinces diverses du Thibet furent distribuées à des officiers, sous le gouvernement suprême du lama Madi-Dywadschana, qui fut élevé au titre de dalaï-lama. Ceci avait lieu en 1260 et dura jusqu'en 1368, époque à laquelle le Thibet passa des mains des Mongols aux mains des Chinois. Les dynasties chinoises qui succédèrent à la dynastie mongole témoignèrent au grand lama les plus grands respects ; mais, au fond, elles firent du grand lama et de ses sectateurs leurs tributaires. Le *lamaïsme*, par la perte du pouvoir temporel, est donc réduit à n'être plus qu'une religion, mais sa puissance spirituelle est restée la même ; il est encore la religion de 250 millions d'hommes.

LA MAISON-NEUVE (Antoine HÉROET, surnommé), poëte français. V. HÉROET.

LAMAÏSTE s. m. (la-ma-i-ste — rad. *lama*). Hist. relig. Adorateur du grand lama. ‖ On dit aussi LAMAÏTE.

LAMALGUE s. m. (la-mal-ghe — nom d'un fort qui défend la rade de Toulon). Vitic. Vin rouge estimé, qu'on récolte aux environs du fort Lamalgue : *Le* LAMALGUE *est un vin très-chaud*.

LA MALLE (DUREAU DE), littérateur et traducteur français. V. DUREAU DE LA MALLE.

LAMAN s. m. (la-man). Bot. Un des noms vulgaires de la morelle noire.

LAMANAGE s. m. (la-ma-na-je). Mar. Travail, profession des pilotes lamaneurs.

LAMANDA s. m. (la-man-da). Erpét. Espèce de boa qui habite Java.

LAMANDÉ (François-Laurent), ingénieur français, né à Dinan en 1735, mort en 1819. Il s'est fait connaître par ses beaux travaux dans les ports du Havre, des Sables-d'Olonne, de Dieppe, de Fécamp et de Honfleur. — Son fils LAMANDÉ (Mandé), né aux Sables-d'Olonne en 1777, mort en 1837, aussi ingénieur, a construit, à Paris, les ponts d'Austerlitz et d'Iéna.

LAMANEUR s. m. (la-ma-neur — de l'ancien français *laman*, qui représente le flamand *lotman*, et l'allemand *lothsmann*, littéralement l'homme de plomb, de *lot*, *loth*, plomb, et *mann*, homme, parce que les lamaneurs se servent ordinairement de sondes de plomb pour reconnaître les profondeurs de la mer). Mar. Pilote qui connaît particulièrement un lieu de débarquement, et qui est commissionné pour y diriger les vaisseaux.

— Adjectiv. : *Pilote* LAMANEUR.

— **Encycl.** V. PILOTE.

LAMANNA (Jérôme), peintre et poëte italien, né à Catane vers 1580, mort en 1640. Il jouit, à son époque, d'une éclatante réputation, qui était due autant à ses compositions littéraires qu'aux œuvres de son pinceau ; quelques-unes de ces dernières se trouvent encore aujourd'hui dans les principales galeries de Naples. Comme poëte, il s'est fait connaître par des pastorales, des idylles, et différentes pièces de vers insérées dans le recueil intitulé : *Poesie de signori academici fantastici di Roma* ; on lui doit aussi *Licandro*, tragi-comédie, imprimée séparément avec d'autres pièces de vers.

LAMANON (Robert DE PAUL, chevalier DE), naturaliste français, né à Salon (Provence) en 1752, mort en 1787. Destiné à l'Eglise par sa famille, il entra dans les ordres et fut pourvu d'un canonicat, qu'il résigna bientôt pour se livrer entièrement à son goût pour l'histoire naturelle. Il explora à pied la plus grande partie de la Provence, du Dauphiné, des Alpes suisses, des Pyrénées, se rendit ensuite à Paris, où il se lia avec les savants de l'époque, notamment avec Court de Gébelin, et se fit connaître par différents mémoires, insérés dans le *Journal de physique*, dans lesquels il exposait les résultats de ses recherches sur les ossements d'animaux antédiluviens. En 1785, Lamanon obtint d'être attaché à l'expédition de La Pérouse, comme naturaliste, mais sans jouir d'aucun traitement, afin de conserver une plus grande liberté pour ses travaux. Pendant le cours de cette expédition, le 10 décembre 1787, il accompagna dans l'île Maouana (archipel des Navigateurs) Delangle, qui y était débarqué pour faire une provision d'eau, et fut massacré avec lui par des habitants de cette île, au moment où ils allaient se rembarquer. On a de Lamanon divers *Mémoires* insérés dans le *Musée de Paris*, dans les *Annales des voyages*, dans le *Journal de physique;* un *Mémoire litho-géognosique sur la vallée de Champsaur et la montagne de Drouveirre dans le haut Dauphiné* (Paris, 1764, in-8°); des *Notices*, etc. Ces différents travaux donnent une idée des services qu'il aurait pu rendre à la science, sans la catastrophe qui termina prématurément sa vie.

LAMANONIE s. f. (la-ma-no-nî — de *Lamanon*, natur. fr.) Bot. Syn. de BÉLANGÈRE, genre de plantes.

LAMANTIN s. m. (la-man-tain — altér. de *manate*, nom galibi du genre). Mamm. Genre de mammifères cétacés herbivores, répandu dans la plupart des mers chaudes et tempérées : *Il est assez facile d'observer les mœurs des* LAMANTINS *sur le bord des fleuves encaissés*. (Boitard). *Le* LAMANTIN *mâle montre beaucoup d'attachement pour sa femelle, et celle-ci une excessive tendresse pour ses petits*. (Desmarest.) ‖ On écrit aussi LAMENTIN.

— **Encycl.** Ce genre de cétacés herbivores est caractérisé par l'existence de neuf molaires de chaque côté et à chaque mâchoire. Les supérieures sont à peu près carrées, les inférieures un peu plus allongées, mais toutes ont leur couronne formée de deux collines transversales qui présentent trois mamelons ; en outre, chaque dent a deux petits talons, qui sont, à la mâchoire supérieure, de grandeur à près égale, tandis qu'à l'inférieure l'un d'eux, le postérieur, est considérable, le second venant au contraire à disparaître presque entièrement. Il n'y a ni incisives ni canines ; au reste, ce système de dentition varie beaucoup avec l'âge. Ainsi les mamelons, et ensuite les collines s'usent par la mastication, et il n'en reste aucune trace chez les individus âgés. Les molaires antérieures viennent même à tomber, à mesure que les postérieures acquièrent de l'accroissement, selon Cuvier. Un autre fait digne de remarque, c'est que le lamantin n'est pas, à toutes les périodes de sa vie, privé d'incisives. Les membres antérieurs, véritables nageoires, où l'on découvre néanmoins sans peine, sous la peau qui les enveloppe, les cinq doigts composés chacun de cinq phalanges, sont terminés par quelques ongles plats et arrondis, et qui ont ainsi une ressemblance grossière avec ceux de l'homme. Ces ongles sont ordinairement au nombre de quatre, le pouce n'étant pas onguiculé, mais on en trouve fréquemment trois et même deux seulement, tandis que sur quelques individus il en existerait, au contraire, jusqu'à cinq. Les membres postérieurs et le bassin paraissent manquer entièrement. C'est en vain que Daubenton en a cherché les vestiges dans un fœtus qu'il a disséqué. Le corps, de forme oblongue et qu'on a plusieurs fois comparé à une outre, est terminé par une queue plate, large, comme tronquée, et dont la forme ressemble à celle d'un éventail. La tête est terminée par un museau charnu, où l'on voit, vers la partie supérieure, les narines très-petites et dirigées en avant. La lèvre supérieure, échancrée à sa partie médiane, est garnie de poils roides et assez abondants. L'œil est très-petit ; il n'y a point de conque auditive, et le trou auriculaire ne s'aperçoit que difficilement ; la langue est étroite et assez petite. Les mamelles, peu visibles, sont pectorales, mais elles acquièrent un développement excessif au temps de la gestation et de l'allaitement. Le corps ressemble, à part ces particularités, à celui d'un herbivore ; les vertèbres cervicales cependant ne sont qu'au nombre de six. Les mœurs des lamantins sont assez curieuses. Ces êtres mitoyens, placés au delà des limites de chaque classe, suivant l'expression de Buffon, ne sont point encore, comme les dauphins et les baleines, de véritables animaux marins. On ne les trouve pas dans la haute mer, mais seulement au voisinage des îles et des côtes, et vers l'embouchure des fleuves, qu'ils remontent quelquefois à des distances considérables. La plupart des voyageurs affirment qu'ils restent constamment dans l'eau ; mais, d'après les récits de quelques autres, ils viennent à bout de se traîner à terre. Ils vivent ordinairement en troupes, serrés les uns contre les autres, les jeunes au milieu. Ils n'ont aucune défiance, du moins dans les contrées où ils n'ont pas eu encore à redouter la puissance de l'homme. Ils se laissent approcher, toucher même sans aucune crainte, levant la tête hors de l'eau ; et il faut, dit-on, les frapper rudement pour qu'ils prennent le parti de s'éloigner. L'intelligence du *lamantin*, son instinct social et doux font avec ses formes grossières un contraste véritablement remarquable, et qui a frappé tous ceux qui lui ont donné quelque attention. « Ces animaux, dit Buffon, quoique informes à l'extérieur, sont à l'intérieur très-bien organisés, et, si l'on peut juger de la perfection de l'organisation par le résultat du sentiment, ces animaux seront peut-être plus parfaits que les autres à l'intérieur. » Au reste, les voyageurs, toujours amis du merveilleux, ont encore exagéré l'intelligence déjà si étonnante du *lamantin*, sans doute pour avoir cru trop facilement à de faux récits. On en était même venu (v. l'ouvrage de Demaillet, intitulé *Telliamed*) à faire descendre l'homme du *lamantin*. On lui donna le nom de poisson-femme. Le nom de *lamantin* lui-même tire peut-être sa source de la même origine. Buffon prétend qu'il dérive, par corruption, du nom de manati ou manate que les Galibis et les Caraïbes donnaient, dans leur langue, au *lamantin* d'Amérique. De ce nom, en y réunissant l'article, les nègres des îles françaises d'Amérique ont fait lamanati, puis lamanti. Quant au nom de manati lui-même, il paraît avoir été emprunté des Esgagnols, et donné au *lamantin* à cause de ses ongles qui donnent à la terminaison de ses nageoires quelque ressemblance avec une main. Les noms de bœuf, de vache et de veau marin ont été aussi, en divers lieux, donnés au *lamantin*, de même qu'au dugong.

La chair de ces animaux ressemble, suivant plusieurs voyageurs, à celle du bœuf ; suivant d'autres, à celle du veau. Leur graisse est très-estimée : aussi leur pêche est-elle très-fréquente. « Pour prendre le *lamantin*, raconte un voyageur qui a vu cette pêche sur les côtes de Saint-Domingue, on tâche de s'en rapprocher sur une nacelle ou un radeau, et on lui lance une grosse flèche, attachée à un très-long cordeau ; dès qu'il se sent frappé, il s'enfuit, et emporte avec lui la flèche et le cordeau à l'extrémité duquel on a soin d'attacher un gros morceau de liége ou de bois léger, pour servir de bouée et de renseignement. Lorsque l'animal a perdu, par cette blessure, ses forces avec son sang, il gagne la terre ; alors on reprend l'extrémité du cordeau, on le roule jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que quelques brasses ; et, à l'aide de la vague, on tire peu à peu l'animal vers le bord, ou bien on achève de le tuer dans l'eau à coups de lance. » L'attachement de ces animaux pour leurs compagnons fournit alors un spectacle touchant ; ils cherchent à délivrer le blessé du harpon, et on en a vu souvent suivre le cadavre de leur mère ou de leur femelle, pendant qu'on le traînait vers le rivage.

Le genre *lamantin* est composé de deux espèces seulement, dont l'une habite l'Amérique méridionale, et la seconde l'Afrique.

1° Le *lamantin* d'Amérique (*manatus americanus*, Desmar.) est le grand *lamantin* des Antilles, de Buffon ; c'est la sirène et la truie d'eau de quelques voyageurs. Sa peau est grise, légèrement chagrinée. Quelques poils isolés se voient en divers points, surtout à la commissure des lèvres et à la face palmaire des nageoires. La femelle met bas ordinairement deux petits, qui la suivent dans la mer.

2° Le *lamantin* du Sénégal (*manatus senegalensis*, Desmar.) se trouve dans les rivières de la côte occidentale d'Afrique. Les nègres Ouolofes l'appellent *lereou;* il pèse environ 400 kil. On connaît plusieurs *lamantins* fossiles, découverts sur divers points de la France, notamment dans le département de Maine-et-Loire, dans les couches de calcaire coquillier situées près de la rivière de Layon. On en a découvert aussi sur les côtes de la Floride orientale, et même on avait proposé, pour ces derniers, une troisième espèce, le *manatus latirostris.* Quant au grand *lamantin* de la mer des Indes, de Buffon, on sait qu'il n'est autre que le dugong; son *lamantin* du Kamtchatka est le stellère, et, suivant Cuvier, son petit *lamantin* d'Amérique ne serait qu'un double emploi du grand *lamantin* des Antilles.

LA MAR (PUERTO DE), ville de Bolivie. V. PUERTO-DE-LA-MAR.

LA MARCHE, bourg de France. V. MARCHE (La).

LA MARCHE (Jacques II DE BOURBON, comte DE), fils de Jacques Ier, tige des comtes de La Marche, de la maison de Bourbon. Il fut fait prisonnier par les Turcs, à la bataille de Nicopolis (1396), revint en France après avoir payé une forte rançon, et se déclara pour les Bourguignons contre les Armagnacs. Il perdit de nouveau sa liberté, et ne la recouvra qu'en 1412. Trois ans plus tard, il épousa Jeanne II, reine de Naples et de Sicile; mais sa tyrannie souleva contre lui le peuple de Naples, et il fut chassé (1419). Il mourut à Besançon, dans le couvent des franciscains, où il s'était retiré (1438).

LA MARCHE (Bernard D'ARMAGNAC, comte DE), guerrier français, né vers 1400, mort en 1462. Il était fils de Bernard, comte d'Armagnac, et de Bonne de Berry, et, par son mariage avec Eléonore de Bourbon, fille unique et héritière de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Naples et de Sicile, il acquit les comtés de Castres et de La Marche. Il fut l'un des auxiliaires et des conseillers les plus fidèles de Charles VII, qui le nomma, en 1437, gouverneur du dauphin, depuis Louis XI. Lorsque, deux ans plus tard, ce jeune prince devint gouverneur du Languedoc, le comte de La Marche lui fut adjoint pour principal conseiller, mais ne put l'empêcher de se soulever, en 1441, contre son père. Il contribua du moins puissamment à le faire rentrer dans le devoir, et, débarrassé de ses pénibles fonctions de gouverneur, revint prendre place dans le grand conseil du roi, dont il fit partie jusqu'à la mort de Charles VII, auquel il ne survécut lui-même que quelques mois.

LA MARCHE (Olivier DE), chroniqueur et poëte français, né vers 1426, mort en 1502. Elevé à la cour du duc de Bourgogne, il devint, en 1439, page de ce prince, et accompagna, en 1452, contre les Gantois, Charles le Téméraire, comte de Charolais, dont il devint dès lors l'un des plus fidèles serviteurs. En 1466, il assista à la bataille de Montlhéry, reçut ensuite différentes missions importantes en Angleterre et en Allemagne, et fut fait prisonnier, en 1477, à la bataille de Nancy, qui vit la défaite et la mort de Charles le Téméraire. Rendu bientôt à la liberté, il devint maître d'hôtel de la fille de ce prince, Marie de Bourgogne, et conserva cette charge après qu'elle eut épousé Maximilien d'Autriche.

Comme chroniqueur, Olivier de La Marche appartient à l'école de Froissart. Son ouvrage le plus important consiste dans ses *Mémoires*, en prose et en vers, qui vont de 1435 à 1492, et qui ont été imprimés pour la première fois à Lyon, en 1562 (in-fol.); la dernière édition est celle du *Panthéon littéraire* (1842, in-8o). On a encore du même chroniqueur : les *Adevineaux amoureux*, en prose et en vers (Bruges, 1477, in-4o); le *Chevalier délibéré*, ou la *Vie et la mort de Charles le Teméraire*, en prose (Paris, 1488, in-4o; dernière édition, 1838, in-16); le *Mirouer de la mort*, en vers (in-fol., sans lieu ni date); le *Débat de Cuidier et de Fortune*, en vers (Valenciennes, vers 1500, in-4o); le *Parement des dames*, en prose et en vers (Paris, 1510, in-8o); la *Source d'honneur, pour maintenir la corporelle élégance des dames en vigueur, florissant et prix inestimable*, en vers (Lyon, 1532, in-8o); *Traité des duels ou des gages de bataille*, en prose (Paris, 1586, in-8o). La Bibliothèque nationale possède les manuscrits de la plupart des œuvres que nous venons de citer, ainsi que celui du *Traité de la manière de célébrer la noble fête de la Toison d'or*, qui n'a pas été imprimé

LAMARCHE (Jean-François DE), prélat français, né dans le diocèse de Quimper en 1729, mort en 1806. Il embrassa d'abord l'état militaire, fit une campagne en Italie, et était parvenu au grade de capitaine, lorsqu'il donna sa démission pour entrer dans les ordres. Promu, en 1772, à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, il occupait encore ce siége à l'époque de la Révolution, et refusa, avec la plus grande fermeté, d'adhérer à la constitution civile du clergé. Décrété d'accusation, il parvint à s'enfuir en Angleterre et y resta jusqu'à sa mort. Ce prélat fonda le collége de Léon, et introduisit en Bretagne la culture de la pomme de terre, qui est devenue une précieuse ressource pour les habitants pauvres de cette contrée.

LAMARCHE (Joseph DROUOT), général français, né à Wiche (Vosges) en 1733, mort vers 1802. Enrôlé à l'âge de dix-huit ans, il était parvenu au grade de lieutenant-colonel de hussards lorsque éclata la Révolution. Promu colonel en 1791, il servit en Champagne contre les Prussiens, devint général de brigade en 1792, contribua à la prise de Namur se signala à la bataille de Nerwinde, et, après la défection de Dumouriez, prit le commandement de l'armée des Ardennes, qui se réunit à celle du Nord, commandée par Dampierre, pour marcher au secours de Valenciennes investie par les Autrichiens. Dampierre ayant été tué, Lamarche fut chargé du commandement des deux armées. Se trouvant trop faible pour un tel fardeau, il demanda à être remplacé, et céda, en juillet 1793, le commandement à Custine. Il vécut dans la retraite jusqu'en 1800, époque où Bonaparte le mit à la tête d'une brigade de vétérans.

LAMARCHE (Hippolyte DUMAS DE), écrivain français, né à Trévoux (Ain) en 1789, mort en 1860. A quinze ans, il entra dans la marine, assista à diverses affaires contre les Suédois, puis passa dans l'armée de terre, et fit comme capitaine la guerre d'Espagne. Après la chute de l'Empire, Lamarche, destitué de son grade, obtint un emploi dans une raffinerie de sucre, puis s'occupa de travaux littéraires. Réintégré dans l'armée après la révolution de Juillet, il prit part à la révolution de Belgique, devint chef de bureau au ministère de la guerre dans ce pays, et, de retour en France (1831), entra dans le journalisme. Lamarche a collaboré successivement au *Messager des Chambres*, au *Commerce* et au *Siècle*, où il s'occupa particulièrement de traiter les questions relatives aux affaires étrangères. On a de lui : le *Marchand de Venise*, pièce en trois actes et en vers, imitée de Shakspeare, et représentée à l'Odéon en 1830; les *Turcs et les Russes* (1854, in-4o); la *Politique et les religions* (1858, in-4o), et des *Chansons* restées inédites.

LA MARCHE-COURMONT (Ignace HUGARYDE), littérateur français, né à Paris en 1728, mort en 1768. Après avoir suivi pendant quelques années la carrière militaire, il parcourut successivement l'Italie, l'Allemagne et la Pologne, et alla plus tard mourir à l'île Bourbon. On a de lui : *Lettres d'Aza ou d'un Péruvien* (1749); *Essai politique sur les avantages que la France peut retirer de la conquête de l'île de Minorque* (1757); *Essai d'un nouveau journal, intitulé : le* Littérateur impartial, *ou* Précis des ouvrages périodiques (1760), etc.

LAMARCHÉE s. f. (la-mar-ché — de *Delamarche*, géogr. franç.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, qui habite l'Australie.

LA MARCK, maison célèbre, issue des comtes d'Altona. Elle a pour auteur Engilbert, un des fils d'Adolphe IV, comte d'Altona, qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. Evrard, comte de La Marck, fils d'Engilbert, mourut en 1308, laissant, entre autres enfants, Adolphe de La Marck, évêque de Liége, et Engilbert II, comte de La Marck. Ce dernier eut pour femme Mathilde, fille unique et héritière de Jean, comte d'Arenberg. De leur union sont sortis : Engilbert III, qui mourut sans enfants mâles; Adolphe, d'abord archevêque de Cologne et évêque de Munster, puis comte de La Marck et de Clèves, auteur de la maison des ducs de Clèves et de Nevers; Evrard II, dont on va parler; Engilbert de La Marck, évêque de Liége et coadjuteur de Cologne. Evrard II de La Marck, dans le partage des biens de son père, devint comte d'Arenberg. D'abord archidiacre de Cologne et de Liége, il épousa ensuite Marie de Lots, dame de Lumain. Il mourut en 1387, laissant Evrard III de La Marck, seigneur d'Arenberg, baron de Lumain, père, entre autres, de Jean de La Marck, seigneur d'Aremberg et de Sedan, chambellan du roi Charles VII. Ce Jean eut, entre autres enfants : Evrard de La Marck, qui a continué la filiation des comtes d'Arenberg, éteinte dans les mâles en la personne de son petit-fils, Robert, lequel n'eut qu'une fille, qui porta la terre d'Aremberg dans la maison de Ligne; Robert, dont on va parler, et Guillaume, auteur d'une branche qui sera indiquée plus loin. Robert de La Marck, seigneur de Sedan, de Fleuranges, etc., s'empara du duché de Bouillon, et prit, ainsi que ses descendants, le titre de duc de Bouillon. Il fut tué au siége d'Yvoy, en 1489, laissant Evrard, évêque de Liége, connu sous le nom de cardinal de Bouillon, et Robert II de La Mark, duc de Bouillon, seigneur de Sedan. Celui-ci mourut en 1535, ayant eu, entre autres enfants, Robert III de La Marck, seigneur de Fleuranges, mort en 1537. Celui-ci eut pour fils Robert IV de La Marck, également maréchal de France, marié, en 1538, à Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier, fille de Louis de Brézé et de Diane de Poitiers, la maîtresse du roi Henri II. De ce mariage sont issus : Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, qui eut trois fils, morts sans alliance, et une fille, mariée à Henri de La Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France; Charles-Robert, dont il va être question; plusieurs filles, dont l'une épousa Henri Ier, duc de Montmorency, connétable de France; une autre, Jacques de Clèves, duc de Nevers; et une troisième, Jean de Luxembourg, comte de Brienne. Charles-Robert de La Marck, comte de Maulevrier et de Braine, revendiqua le duché de Bouillon contre la maison de La Tour, dans laquelle il avait passé par mariage. Il fut fait maréchal de France sous Henri IV, et mourut en 1622, laissant, entre autres enfants : Henri-Robert de La Marck, comte de Braine, baron de Serignan, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi. L'une de ses filles, Louise de La Marck, épousa, en 1633, Maximilien Echallard, marquis de La Boullaye. Les enfants issus de ce mariage prirent le nom et les armes de La Marck.

Guillaume de La Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, un des fils de Jean, seigneur d'Aremberg et de Sedan, dont il a été question plus haut, eut, en 1485, la tête tranchée par ordre de l'archiduc Maximilien. Il avait eu Jean, père de Jean de La Marck, baron de Lumain, qui mourut en 1553. Ce dernier avait eu Philippe de La Marck, père d'Ernest, qui prit le titre de comte de La Marck à la mort de Henri-Robert, dont on a parlé ci-dessus. Ernest de La Marck, mort en 1653, avait eu François-Antoine, comte de La Marck, père de Louis-Pierre de La Marck, lieutenant général, et Jules-Auguste de La Marck, colonel, tous deux au service de la France. Le premier fut père de Louis-Gilbert, comte de La Marck, colonel d'un régiment d'infanterie sous Louis XV.

LA MARCK (Guillaume DE), surnommé le **Sanglier des Ardennes**, né vers 1446, mort en 1485. Il fut élevé auprès de Louis de Bourbon, évêque de Liége; mais tous les efforts de ce dernier ne purent arriver à corriger la férocité naturelle de son protégé, qu'il dut même bannir de sa présence pour avoir assassiné, dans l'intérieur du palais épiscopal, Richard, garde du sceau de l'évêché. Guillaume se réfugia auprès de Louis XI, et lui offrit de faire révolter les Liégeois contre le duc de Bourgogne. Le roi de France accepta cette offre avec empressement, et fournit à La Marck de l'argent et un corps de troupes avec lequel ce dernier revint dans les environs de Liége. Il attira l'évêque dans une embuscade, et le tua lui-même d'un coup de hache (1468). Il pénétra alors dans Liége, se fit proclamer général en chef des Liégeois, et leur imposa son propre fils pour évêque. Il pénétra ensuite dans le Brabant et le ravagea de fond en comble; mais, battu par Maximilien d'Autriche, il fut forcé de se réfugier à Liége. Il reprit cependant, peu après, le cours de ses brigandages; ils furent cette fois de peu de durée : trahi par un des siens, et livré à Maximilien, il fut décapité à Maëstricht, par l'ordre de ce prince.

LA MARCK (Robert II DE), duc de Bouillon, prince de Sedan, neveu du précédent, né vers 1465, mort en 1535. Il était fils de Robert Ier, auquel son frère, le *Sanglier des Ardennes*, avait donné la châtellenie de Bouillon, et qui fut tué devant Yvoy en 1489. Robert II était un des princes les plus puissants de son temps, car il possédait une partie du pays de Liége, le duché de Bouillon et la principauté de Sedan. Il s'unit à son frère Evrard, évêque de Liége, contre l'archiduc Maximilien, et, malgré les défaites qu'il éprouva, demeura fidèle à l'alliance française. Il accompagna le maréchal Trivulce dans son expédition d'Italie, revint, en 1513, dans ce pays avec La Trémouille, et se distingua surtout à la bataille de Novare, où il délivra, au milieu des lignes ennemies, ses deux fils, Jametz et Fleuranges, blessés et prisonniers. Plus tard, Evrard parvint à le détacher des Français et à l'attirer dans le parti de Charles-Quint; mais, deux ans plus tard (1521), il se réconcilia avec François Ier, déclara la guerre à l'empereur, et envahit le Luxembourg. Dépouillé de ses Etats, après l'échec des armes françaises devant Pavie, il les recouvra, en 1526, par le traité de Madrid. Robert II de La Marck avait été surnommé **le Grand Sanglier des Ardennes.** Brantôme lui a consacré un article dans ses *Vies des capitaines français.*

LA MARCK (Evrard DE), cardinal, frère du précédent, né vers 1475, mort en 1538. Il fut élu évêque de Liége en 1505, et reçut alors l'ordre de la prêtrise. La Marck accompagna Louis XII dans son expédition contre les Génois, et reçut en récompense l'évêché de Chartres. Plus tard, il contribua à l'élection de Charles-Quint, passa dans le parti de ce prince, qui lui fit obtenir le chapeau de cardinal (1520). Son frère Robert s'étant réconcilié avec François Ier, Evrard ravagea ses terres et le traita comme son plus cruel ennemi, ce qui lui valut de nouvelles faveurs de Charles-Quint. Il déploya un zèle farouche contre les hérétiques, et mourut d'une indigestion dans son évêché de Liége, haï de son clergé, dont il avait voulu réprimer l'incontinence.

LA MARCK (Robert III DE), seigneur DE FLEURANGES, homme de guerre et historien, né à Sedan en 1491, mort à Longjumeau en 1537. Il fit ses premières armes à l'âge de dix-neuf ans, dans les guerres de Louis XII, en Italie, reçut quarante-six blessures à la bataille d'Asti, combattit plus tard à Marignan (1515), et fut fait prisonnier à Pavie, aux côtés de François Ier (1525). Il ne partagea pas la captivité du roi, comme certaines notices pourraient le faire supposer. Il fut seulement prisonnier en même temps que lui, mais beaucoup plus longtemps et dans le fort de l'Ecluse, en Flandre. C'est pendant sa captivité qu'il écrivit son *Histoire des choses mémorables advenues de* 1499 *à* 1521, curieux mémoires qui renferment des particularités qu'on ne trouve pas ailleurs. MM. Petitot et Poujoulat les ont reproduits dans leurs collections. Pendant qu'il était prisonnier, Fleuranges avait été créé maréchal de France, et il contribua encore, l'année qui précéda sa mort, à la défense de Péronne (1536).

Il avait épousé Guillemette de Sarrebruck, dont il eut un fils, Robert de La Marck, quatrième du nom, qui lui succéda dans le duché de Bouillon et dans les seigneuries de Sedan et de Château-Thierry. Il fut capitaine des Cent-Suisses, puis maréchal de France, en 1547, et mourut en 1556. C'est du chef de sa petite-fille, Charlotte de La Marck, qui épousa, en 1591, Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, que le grand Turenne fut duc de Bouillon et seigneur de Sedan.

Les *Mémoires* du maréchal de Fleuranges sont très-intéressants, par la grande quantité d'anecdotes et de particularités inconnues qu'ils nous ont transmises.

LA MARCK (Auguste-Marie-Raymond, prince D'ARENBERG, connu sous le nom de comte DE), homme d'Etat allemand. V. ARENBERG.

LA MARCK (Robert DE), duc de Bouillon, maréchal de France. V. BOUILLON.

LAMARCK (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine DE MONET, chevalier DE), naturaliste français, membre de l'Institut, né à Bazentin (Somme) le 1er août 1744, mort le 18 décembre 1829. Son père, le destinant à l'état ecclésiastique, lui avait fait commencer ses études chez les jésuites d'Amiens; mais ses inclinations le portaient vers la carrière des armes. Son père étant mort en 1760, le jeune Lamarck se dirigea vers l'armée d'Allemagne, muni simplement d'une lettre de recommandation pour le colonel d'un régiment engagé dans la campagne de 1761. Peu de jours après l'arrivée de Lamarck à son corps, l'armée française livrait la bataille de Fissingshausen; le jeune volontaire, dont tous les supérieurs venaient d'être tués dans l'action, prenait le commandement de sa compagnie, refusait, au moment de la retraite, de quitter le poste avancé qui avait été assigné à ses hommes, et dans lequel on l'avait oublié; enfin, le soir même de la défaite, il recevait un brevet de lieutenant. Mais un accident, dont il fut victime après la paix, l'obligea de renoncer à la carrière où il venait de débuter si brillamment.

Réduit à une pension alimentaire de 400 fr., il entra dans les bureaux d'un banquier, et cependant se mit à étudier la médecine.

Après dix ans d'un travail trop souvent interrompu, il se fit connaître par un ouvrage conçu sur un plan neuf, où il proposait pour la flore française un mode de distribution tel, que, selon lui, le lecteur pût, pour ainsi dire, sans préparation aucune, assigner les caractères de chaque plante. Sa méthode consistait à n'établir que des catégories qui se résolussent toujours par oui ou par non, de sorte que l'élève n'eût jamais à décider qu'entre deux conditions bien précises. Buffon, dont Lamarck suivait les cours, fit imprimer la *Flore française* à l'Imprimerie royale, fit admettre son protégé à l'Académie des sciences, dans la section de botanique, et le donna pour guide à son fils, avec une commission de botaniste du roi, chargé de visiter les jardins et cabinets étrangers et d'établir des correspondances avec le Muséum de Paris. Lamarck parcourut ainsi, avec le jeune Buffon, en 1781 et 1782, la Hollande, l'Allemagne et la Hongrie, où il lia amitié avec Gleditsch, Jacquin et Murray.

A son retour, il commença la publication de son *Dictionnaire de botanique* et de son *Illustration des genres*, qui lui assignèrent un rang distingué dans la science. Ces deux grands ouvrages, qui comprennent, le premier treize volumes et le second quatre, ne sont pas au reste entièrement de lui. Desrousseaux, Poiret, Savigny et de Candolle l'aidèrent à les achever.

« L'*Illustration des genres*, dit Cuvier, est peut-être le livre le plus commode pour acquérir promptement des notions un peu complètes de botanique. La précision des descriptions et des définitions y est appuyée de figures propres à donner un corps à ces abstractions et à les faire saisir à l'œil en même temps qu'à l'esprit. » Le *Dictionnaire* contient l'histoire plus détaillée des espèces, avec des descriptions soignées et de nombreuses observations sur les particularités de leur organisation. Tout n'était pas original, tant s'en faut, dans ces deux écrits; mais le choix des figures était fait avec intelligence, les descriptions étaient tirées des meilleurs auteurs, et de nouveaux genres même y étaient étudiés.

La faveur de Buffon et celle du ministre ne lui avaient encore procuré aucun établissement solide; Labillardière, son parent, qui succéda à Buffon, obtint enfin pour lui la place modeste de garde des herbiers au cabinet du roi, place, au reste, dans la possession de laquelle il fut un moment inquiété par l'opposition de quelques-uns de ses collègues; mais, à la réorganisation du Muséum, en 1793, il fut nommé à la chaire d'histoire des animaux à sang blanc, qu'il a depuis occupée jusqu'à sa mort, et où il a acquis ses principaux titres à l'estime des savants. Il avait alors cinquante ans, et n'était que fort peu préparé à ses nouvelles fonctions; mais il puisa dans son courage la force nécessaire pour surmonter toutes les difficultés.

Ses *Recherches sur l'organisation des corps vivants, sur son origine, ses développements et* *ses progrès,* qui parurent en 1802, ne constituent guère qu'une théorie anticipée de la génération spontanée. Il admettait que les corps vivants les plus simples, ceux qui terminent chaque règne, peuvent se former directement; que l'organisme une fois formé, l'irritabilité naîtra et aura le sentiment pour conséquence; qu'ensuite les efforts de l'animal, nés de ses besoins, développeront en lui les organes nécessaires à la satisfaction de ces besoins. Son *Hydrogéologie* ou *Recherches sur l'influence qu'ont les eaux sur l'appropriation de la surface du globe, etc.* (1802), ne présente pas des caractères bien sérieux; il avait, du reste, antérieurement publié sur la physique et la chimie des théories autrement hasardées. Mais dès qu'il rentra dans le domaine des faits, il y trouva une source non contestée de gloire.

C'est lui qui substitua le premier la dénomination juste d'*animaux sans vertèbres* à celle d'*animaux à sang blanc*, attribuée improprement par Linné aux insectes et aux vers. La division qu'il proposait en *apathiques*, *sensibles* et *intelligents* n'était pas très-fondée. Mais ses observations sur les coquilles et les polypiers; la sagacité avec laquelle il en a circonscrit et caractérisé les genres, d'après des circonstances choisies avec jugement; le talent avec lequel il en a comparé et distingué les espèces, l'ont mis à la tête des naturalistes qui se sont occupés de l'histoire de ces animaux. « C'est principalement d'après lui, disait Cuvier en 1831, que ceux qui ont écrit sur la même matière ont nommé et distribué leurs espèces; et, encore à présent, sur les éponges, par exemple, sur les alcyons et sur plusieurs genres de coraux, ce serait vainement qu'on chercherait ailleurs une instruction plus complète que dans son *Histoire des animaux sans vertèbres.* Une branche de connaissances à laquelle il a donné surtout une vive impulsion est celle des coquilles fossiles. A peine la comparaison de ces coquilles à celles qui vivent aujourd'hui dans les différentes mers avait-elle été essayée sur un petit nombre. Lamarck procéda à cet examen avec la profonde connaissance qu'il avait acquise des coquilles vivantes, et le poursuivit avec ardeur. Malheureusement, ses yeux affaiblis ne lui laissaient plus apercevoir que confusément les parties délicates de tous ces objets, dont l'observation faisait son bonheur, et bientôt il perdit totalement la vue. » Ses dernières années furent attristées encore par la perte de ses économies dans des placements hasardeux. Son dernier ouvrage a été dicté par lui, sous ces pénibles impressions, à sa fille aînée, qui s'était entièrement consacrée à adoucir ses derniers moments.

Il a été remplacé à l'Institut par M. Auguste Saint-Hilaire, et, au Muséum, par MM. Latreille et de Blainville, qui se partagèrent la matière de son cours, devenu trop étendu.

LAMARCKÉE s. f. (la-mar-ké — de *Lamarck*, natur. fr.). Bot. Syn. de MARCKÉE, genre de plantes, de la famille des solanées.

LAMARCKIE s. f. (la-mar-kî — de *Lamarck*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions méditerranéennes. ‖ Syn. de COLION et d'ÉLÉODENDRON, autres genres de plantes.

LA MARDELLE (Guillaume-Pierre-François DE), jurisconsulte français, né à Saint-Domingue en 1732, mort en 1813. Il était procureur général près le conseil supérieur de Port-au-Prince, lorsque l'état de sa santé le força, en 1783, à venir en France. La Mardelle soumit au gouvernement des plans pour l'amélioration du sort des nègres et pour la diminution des frais de justice, fut nommé alors conseiller d'Etat, et renvoyé à Saint-Domingue pour y mettre ses plans à exécution. A l'époque de la Révolution, il revint en France, où il passa les dernières années de sa vie. On lui doit : *Eloge du comte d'Ennery*, suivi d'un *Tableau de l'administration de la justice* (Port-au-Prince, 1789, in-8°); *Moïse justifié* (Tours, 1805, in-18), où il cherche à concilier le récit de la Genèse avec les données de la science; *Réforme judiciaire en France* (Paris, 1806, in-8°); *Principe organique de l'univers* (Paris, 1809, 2 vol. in-8°).

LA MARE (Philibert DE), érudit français, né à Dijon en 1615, mort dans la même ville en 1687. Tout en remplissant les fonctions de conseiller au parlement de Bourgogne, il se livra à des travaux d'érudition, acquit de vastes connaissances en histoire et en archéologie, et entretint des relations suivies avec les principaux savants de l'époque. Nous citerons de lui : *De bello Burgundico* (Dijon, 1641, in-4°), sur l'invasion de la Franche-Comté par le prince de Condé; *Guijoniorum fratrum opera et vitæ* (Dijon, 1658, in-4°); *Conspectus historicorum Burgundiæ* (Dijon, 1689, in-4°), et *Mélanges de littérature et d'histoire*, de 1670 à 1687 (2 vol. in-fol.), ouvrage plein de faits curieux, resté manuscrit.

LA MARE (Nicolas DE), historien de la police de Paris, né à Noisy-le-Grand en 1639, mort en 1723. Il devint commissaire du roi au Châtelet, remplit avec succès diverses missions dans les provinces, désolées par la disette des grains, reçut de Louis XIV des éloges publics, et obtint l'intendance de la maison du comte de Vermandois. L'ouvrage sur lequel se fonde sa réputation a pour titre : *Traité de la police... avec une description historique et topographique de Paris... plus un recueil des statuts et des règlements des six corps de marchands et des autres communautés des arts et métiers* (1707-1738, 4 vol. in-fol., dont le dernier a été publié par Du Brillet). La Mare entreprit ce livre sur les conseils de Lamoignon et de La Reynie, qui mirent à sa disposition les importants manuscrits de Colbert. Il lui valut une pension sur l'Hôtel-Dieu de la capitale.

LA MARE ou **LA MARRE**, littérateur français, né à Quimper vers 1708, mort en 1746. Il prit d'abord le costume ecclésiastique et le titre d'abbé, mais abandonna bientôt l'un et l'autre pour se livrer plus librement à son goût pour les plaisirs, obtint, en 1741, un emploi dans les fourrages de l'armée, et se jeta par une fenêtre, à Egra, dans un accès de fièvre chaude. On a de cet écrivain, que Voltaire, dans sa *Correspondance*, appelle le *petit La Mare* : *Zaïde*, opéra-bouffe en trois actes (1739); *Momus amoureux* (1739); *Tithon et l'Aurore*, pastorale en trois actes, qui ne fut jouée qu'en 1753, et des poésies diverses, publiées avec les poésies précédentes dans un recueil des *Œuvres diverses de La Mare* (Paris, 1763, in-12). On lui doit aussi : l'*Ennui d'un quart d'heure*, contenant de jolies pièces de vers.

LA MARE (Pierre-Bernard), littérateur français, né à Barfleur en 1753, mort à Bucharest en 1809. Il travailla d'abord, avec Letourneur, à des traductions, puis en fit pour son propre compte. Nommé commissaire civil aux îles du Vent, en 1792, il devint ensuite secrétaire général au ministère des affaires étrangères, secrétaire d'ambassade à Constantinople et consul à Varna. Nous citerons de lui : *Mathilde* ou le *Souterrain* (1786, 3 vol.), roman traduit de miss S. Lee; *Herbert* ou *Adieu richesse* (1787, 3 vol.); le *Moine* (1797, 4 vol.), traduit de Lewis; le *Cultivateur anglais* (1800-1802, 18 vol. in-8°), traduit de Young; l'*Almanach des prosateurs* (1801-1803, 3 vol. in-12).

LAMARE (Jacques-Michel HUREL DE), célèbre violoncelliste français, né à Paris en 1772, mort à Caen en 1823. A l'âge de sept ans, il fut admis dans les pages de la musique du roi, et, quand il eut atteint sa quinzième année, il étudia le violoncelle sous la direction de Duport. En 1794, il entra à l'orchestre du théâtre Feydeau, et, dans les beaux concerts qui y furent donnés, se plaça à la tête des violoncellistes français. Nommé professeur au Conservatoire, il donna sa démission, en 1801, pour entreprendre un voyage en Allemagne et en Russie. Dès son arrivée à Saint-Pétersbourg, de Lamare fut attaché au service du czar. Il revint à Paris en 1809. Un concert public qu'il donna ne réalisa pas les espérances qu'il avait fondées. De Lamare conçut un tel chagrin de cet accueil glacial, qu'il renonça pour toujours aux auditions publiques, réservant les magies de son archet pour les réunions amicales et particulières. Il se maria en 1815, et remplaça par les joies du ménage les émotions artistiques. La perte de ses deux enfants détermina en lui une maladie qui l'emporta. Les compositions publiées sous le nom de De Lamare consistent en quatre *concertos* pour violoncelle et orchestre, un *air varié*, et des *duos* pour deux violoncelles. Toutes ces œuvres sont, dit-on, dues à la plume habile d'Auber.

LAMARE (Jean-Baptiste-Hippolyte), général français, né à Bruxelles en 1775, mort en 1855. Sous-lieutenant dans le génie en 1793, il combattit successivement aux armées du Nord et des Alpes, en Italie, en Allemagne, en Prusse, en Pologne et en Espagne, et fut promu, en 1811, au grade de colonel. Fait prisonnier après la reddition de Badajoz, il fut rendu à la liberté assez tôt pour prendre part à la campagne de Russie, fit ensuite celles d'Allemagne et de France, assista à la bataille de Waterloo, devint, sous la Restauration, directeur des fortifications de Bayonne, de La Rochelle et du Havre, fut promu général de brigade en 1832, et, après avoir occupé divers commandements militaires, fut appelé, en 1848, à celui du château de Fontainebleau. On a de lui : *Relation de la deuxième défense de Badajoz en* 1812 (Bayonne, 1821, in-4°); *Relation des siéges et défenses de Badajoz, d'Olivença et de Campo-Mayor* en 1811 et 1812 (Paris, 1825, in-8°); *Nouvelles considérations sur les travaux de défense projetés au Havre* (Paris, 1847, in-8°).

LAMARE-PICQUOT, naturaliste et voyageur français, né à Bayeux vers 1785. Vers 1815, il ouvrit à l'île de France une officine de pharmacien, avec laquelle il gagna une jolie fortune; puis, poussé par le goût des voyages, il visita l'île Bourbon, Madagascar, une partie des grandes Indes, réunissant des collections intéressantes au point de vue de l'histoire naturelle et de l'ethnographie. S'étant rendu à Paris, en 1830, il apporta avec lui une collection zoologique (contenant 855 espèces peu connues) qui fut achetée par Guillaume IV pour le *British Museum*, et 200 statues et figurines, dont Louis de Bavière fit l'acquisition. En même temps, il présenta à l'Académie des sciences des observations intéressantes sur les mœurs des serpents. De 1841 à 1847, il voyagea dans l'Amérique du Nord, d'où il rapporta en France des échantillons de plantes, bonnes pour l'alimentation, qu'il présenta à l'Académie des sciences. Comme la maladie sévissait alors sur les pommes de terre, le ministre du commerce, Bethmont, donna, en 1848, à Lamare-Picquot la mission d'aller chercher aux Etats-Unis des plantes qui pussent servir de succédané à ce précieux tubercule. Il rapporta en France des plants de *psoralea esculenta* (racine à pain), qui prit de lui le nom de *picquotiane*, et des plants d'*apios*, que l'on connaissait déjà en Europe; mais les essais de culture qu'on en fit eurent peu de succès. On doit à Lamare-Picquot : *Mémoire sur un cas de chirurgie* (Caen, 1827, in-8°); *Observations faites sur le choléra-morbus dans l'Inde* (Paris, 1831, in-8°); *Réponse pour servir de réfutation aux opinions et à la critique du rapport de M. Constant Duméril sur mon mémoire concernant les ophidiens* (Paris, 1835, in-8°).

LA MARGARITA (Clément SOLAR, comte DE), homme d'Etat piémontais, né à San-Quirico (province de Gênes) en 1792, mort en 1869. Il suivit les cours de droit à Turin, qui faisait alors partie de l'empire français, fut reçu très-jeune agrégé de cette Faculté, et devint avocat général à la cour d'appel de Turin. La Restauration l'envoya à Naples, en 1816, comme secrétaire de la légation sarde. Il acquit dans cette mission la réputation d'un esprit net et lucide, et passa, comme chargé d'affaires, à Madrid, où il eut, en 1825, les titres d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Appelé, en 1835, au ministère des affaires étrangères, il étendit les relations diplomatiques et commerciales de la Sardaigne, conclut quinze traités de commerce avec diverses puissances, et encouragea les missions en Orient. Ennemi acharné de tout progrès, pendant plus de douze années qu'il fut au pouvoir, il imposa constamment ses idées à Charles-Albert, et fit suivre au gouvernement une politique déplorable. Réagissant de tout son pouvoir contre le mouvement national qui s'était manifesté, en 1846, à l'avénement de Pie IX, le comte de La Margarita s'opposa ouvertement aux tendances antiautrichiennes de Charles-Albert. Aussi, dès le mois d'août 1847, le roi dut l'inviter à donner sa démission. Le ministre refusa, et, après deux mois de lutte, Charles-Albert fut obligé de le renvoyer, en le nommant *grand de la couronne.*

Le comte de La Margarita publia, en 1852, sous le titre de *Memorandum*, l'apologie de son passé politique et diplomatique, et un autre ouvrage, *Avvenimenti politici*, où il se livre à de lugubres conjectures sur l'avenir des sociétés modernes, en même temps qu'il y expose, avec une force de conviction et une netteté remarquable, son système de politique ultra-conservatrice et absolutiste. Envoyé à la Chambre des députés en 1854, il devint le chef de l'extrême droite, et se montra l'ardent adversaire de la politique libérale de M. de Cavour. Mais, à l'expiration de son mandat, il ne fut point réélu, et rentra dans la vie privée. Outre les écrits précités, on lui doit : *Opinion sur l'annexion de Nice et de la Savoie* (1860); *Réponse à la brochure :* Le Pape et le congrès (1862); *Coup d'œil politique sur la convention franco-italienne du* 15 *septembre* 1864 (1864), où il attaque vivement la politique du cabinet italien.

LA MARLIÈRE (Antoine-Nicolas, comte DE), général français, né à Crépy, près de Meaux, en 1746, mort en 1793. A dix ans, il entra à l'Ecole militaire, fit, six ans plus tard, comme sous-lieutenant, les dernières campagnes de la guerre de Sept ans, fut promu, en 1769, au grade de major, et prit part, la même année, à la campagne de Corse. Il était commandant de la ville de Montpellier, lorsque éclata la Révolution; il en adopta les principes, devint maréchal de camp en 1791, se distingua au siége de Lille, en septembre 1792, s'empara, le 18 novembre suivant, de la citadelle d'Anvers, envahit ensuite la Gueldre prussienne, à laquelle il imposa une contribution de 2 millions, et, lors de la défection de Dumouriez, en avril 1793, fut fait général de division par les commissaires de la Convention. Il servit alors sous les ordres de Dampierre, battit les Hollandais à Roubaix et à Tourcoing, et fut nommé commandant de la place de Lille. Dénoncé, bientôt après, comme complice de Dumouriez, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

LA MARMORA (Albert FERRERO, comte DE), écrivain et militaire italien, né à Turin en 1789, mort en 1863. Il appartenait à une famille originaire de Florence, qui vint, au moyen âge, se fixer à Bielle, en Piémont. Le comte Albert fit les dernières campagnes de l'Empire, et entra, à la restauration des princes de Savoie (1814), dans les gardes, en qualité de lieutenant. Devenu capitaine, il fut privé de son grade après les événements de 1821, auxquels il avait été faiblement mêlé. Utilisant les loisirs que lui faisait l'absolutisme, il passa plusieurs années à parcourir et à explorer la Sicile, sur laquelle il a publié deux ouvrages intéressants. Il reprit du service à l'avénement de Charles-Albert, et fut nommé successivement major général (général de brigade) en 1840, et lieutenant général en 1848. Cette même année, il fut envoyé par Charles-Albert en Vénétie, pour y organiser des corps de volontaires pendant la guerre. Il devint ensuite lieutenant général (1849), commandant militaire dans l'île de Sardaigne, inspecteur des mines de cette île, membre de l'Académie des sciences de Turin, directeur de l'Ecole des mines de Gênes, etc. Après la campagne de 1859, il fut appelé à faire partie du sénat du nouveau royaume d'Italie. On lui doit : *Voyage en Sardaigne* (Paris, 1826, in-8°; 2e édit., 1839-1840, 2 vol. in-8°), ouvrage publié en français, et comprenant une description statistique, physique et politique de l'île; *Itinéraire de l'île de Sardaigne*, et divers mémoires, dans le recueil de l'Académie de Turin.

LA MARMORA (Alexandre FERRERO, chevalier DE), général italien, frère du précédent, né en 1799, mort en 1855. Il suivit de bonne heure la carrière des armes. Il n'était encore que capitaine, lorsqu'il proposa au roi Charles-Albert la formation des *bersaglieri* (tirailleurs), et c'est lui qui créa et organisa cet excellent corps d'infanterie légère. Nommé major général en 1848, il se distingua à la tête de ses bersaglieri, reçut plusieurs blessures, et notamment le 8 avril, au combat du pont de Goïto; il fut chef de l'état-major de l'armée pendant la campagne de 1849. Devenu ensuite lieutenant général, il commanda une des divisions du corps d'armée que le Piémont envoya en Crimée, sous le commandement de son frère Alphonse; mais, avant d'avoir pu combattre, il y mourut du choléra, regretté par l'armée qui le chérissait.

LA MARMORA (Alphonse FERRERO, marquis DE), général et homme d'Etat italien, frère puîné des précédents, né en 1804. Il est l'avant-dernier des seize enfants du marquis Célestin Ferrero de La Marmora. Après avoir reçu une éducation soignée, il entra, en 1816, à l'Académie militaire, d'où il sortit en 1823, avec le grade de lieutenant d'artillerie, devint quelque temps après adjudant-major en second, s'occupa surtout du perfectionnement de l'artillerie à cheval, de la gymnastique, du tir, et organisa des écoles normales pour les sous-officiers et soldats. Capitaine en 1831, il visita, durant ses congés, les établissements militaires de l'Europe, parcourut l'Algérie et l'Orient, et fut chargé, à plusieurs reprises, de la remonte des chevaux. Il était major (chef d'escadron) depuis 1845, lorsque éclata la guerre de l'indépendance. A la tête de 2 batteries de l'excellente artillerie piémontaise, il se distingua aux affaires de Monzambano, Borghetto, Valeggio, Peschiera, et reçut la médaille d'or de la Valeur militaire. Son fait d'armes le plus brillant dans cette campagne est celui du 30 avril 1848; par l'heureuse diversion qu'il sut faire sur les derrières de l'armée autrichienne, et par l'habile disposition de son artillerie, il décida la victoire de Pastrengo. Devenu colonel et écuyer du duc de Gênes (fils du roi et commandant supérieur de l'artillerie), La Marmora, grâce au sang-froid et au courage qu'il déploya dans la nuit du 6 août 1848, à Milan, dégagea le roi, menacé et cerné par l'émeute populaire dans le palais Greppi. Major général le 27 octobre, il fut à deux reprises, pendant quelques jours, ministre de la guerre, du 27 octobre au 15 novembre 1848, du 2 au 9 février 1849, reçut ensuite le commandement d'un corps d'armée destiné à agir en Toscane, et, par son éloignement, dû à l'inertie du général en chef Chrzanowski, il ne put prendre part à la bataille de Novare (23 mars 1849). La Marmora fut alors chargé de réprimer, avec ses troupes, l'insurrection de Gênes, qui s'était soulevée à la nouvelle de la défaite de Novare. Après s'être rendu maître de cette grande ville, en évitant autant que possible l'effusion du sang, il fut nommé lieutenant général, et bientôt après (3 novembre 1849) appelé au ministère de la guerre, qu'il conserva pendant près de dix années. Il entreprit résolûment la réorganisation de l'armée sarde, épura l'état major général, établit un excellent système de levées et de réserve, modifia le système des promotions dans le sens de la capacité, améliora la condition du soldat, malgré l'économie, qui était alors une nécessité, l'instruisit, l'exerça, et créa enfin cette petite, mais vaillante armée piémontaise, qui s'est fait connaître en Crimée et en Lombardie. En 1855, il abandonna son portefeuille au général Jacques Durando pour prendre le commandement du corps de 17,000 hommes que le Piémont envoya en Crimée et qui se distingua à la Tchernaïa. A son retour, l'Etat lui donna, comme récompense nationale, de vastes terrains à Turin, qu'il employa noblement en y faisant construire un hôtel des Invalides; il reçut le collier de l'Annonciade et le grade de général d'armée, le maréchalat piémontais. En 1859, il accompagna le roi dans la campagne de Lombardie, en qualité de ministre de la guerre, sans commandement officiel, mais comme le meilleur des conseillers du roi, et prit une part importante à la bataille de Solferino. Il se retira du ministère avec le cabinet Rattazzi (janvier 1860), et fut nommé commandant du 1er corps d'armée, à Milan. Mais il donna bientôt après sa démission et attaqua fortement à la Chambre les modifications introduites dans l'armée par son successeur au ministère, le général Fanti. L'année suivante, il remplaça le général Cialdini à Naples, en qualité de lieutenant du roi. Sa loyauté, la fermeté de son caractère, son bon sens, le noble esprit de justice et de devoir qui le caractérisent, produisirent à Naples les meilleurs résultats; il ne put cependant parvenir à réprimer complétement le brigandage. A la suite des troubles de Turin, en septembre 1864, le roi l'appela de nouveau à la présidence du cabinet et au ministère des affaires étrangères, parce qu'il voyait en lui l'homme le plus capable de calmer le mécontentement des Piémontais et de mener à bonne fin les négociations avec la France, ainsi que la grande affaire de la translation de la capitale à Florence. La Marmora signala son nouveau ministère par la conclusion du traité de commerce avec la France, et surtout par celle de l'alliance avec la Prusse. Lorsque la guerre eut été déclarée à l'Autriche, il suivit le roi dans son quartier général, en qualité de ministre sans portefeuille et de chef de l'état-major général. Ce fut lui qui fut réellement le commandant en chef de l'armée et qui élabora le plan de la campagne. Son inactivité inexplicable, après la défaite de Custozza (24 juin 1866), indisposa violemment contre lui l'opinion publique, et on l'accusa de vouloir substituer, dans la marche de la guerre, les voies de la diplomatie à celles des armes, et d'être gagné secrètement à la politique de Napoléon III. Après la conclusion de la suspension d'armes avec l'Autriche, au mois d'août suivant, le marquis de La Marmora renonça à ses fonctions ministérielles aussi bien qu'à celles de chef de l'état-major général. Il a rempli depuis diverses missions diplomatiques.

LAMARQUE (François), conventionnel montagnard, né dans le Périgord vers 1755, mort en 1839. Avocat au parlement de Paris, il se jeta avec passion dans le mouvement révolutionnaire et fut élu, en 1790, juge au tribunal de Périgueux, puis député de la Dordogne à l'Assemblée législative, où il se fit connaître d'abord par des travaux sur l'ordre judiciaire. Le 21 janvier 1792, il proposa le séquestre des biens des émigrés, se fondant sur ce que c'était à ceux qui fomentaient la guerre d'en supporter les frais, soutint de sa parole ou de son vote toutes les mesures favorables à la Révolution, fut nommé secrétaire de l'Assemblée et demanda, l'un des premiers, la déchéance du roi. Le 10 août, il fit partie de la députation chargée de s'interposer entre le peuple et le château; mais il était lui-même entièrement favorable à cette grande et utile révolution. Quelques jours plus tard, on le chargea d'aller la faire acclamer à l'armée de Luckner. Réélu à la Convention nationale, il prit place à la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, se prononça de bonne heure contre le parti de la Gironde et défendit contre Gensonné et autres la commune de Paris, odieusement calomniée par la coterie. Il entra ensuite au comité de défense générale, et, dans des vues d'apaisement, proposa et fit voter la suspension des procédures contre les massacres de septembre. A la suite d'un rapport sur les pamphlets royalistes répandus depuis la mort de Louis XVI, il fit décréter la peine de mort contre les auteurs d'écrits provoquant le retour de la royauté. En avril 1793, il fut envoyé à l'armée du Nord, avec Beurnonville, Camus, Quinette et Drouet, pour notifier à Dumouriez les décrets de la Convention. On sait que ce général consomma sa trahison en livrant les commissaires nationaux aux Autrichiens, qui les retinrent prisonniers dans la forteresse du Spielberg jusqu'en décembre 1795, époque où ils furent échangés contre la fille de Louis XVI.

Lamarque entra alors au conseil des Cinq-Cents, dont il fut nommé secrétaire, puis président en 1797. Dans cette assemblée, il combattit énergiquement les progrès de la réaction et du royalisme, parla en faveur des sociétés populaires et de la liberté de la presse, proposa l'institution de chaires publiques et gratuites pour l'enseignement des langues vivantes, demanda une amnistie générale et absolue, mais en même temps l'application des lois contre les prêtres réfractaires. Dans la lutte entre le Directoire et les conseils, il soutint le pouvoir exécutif, qui représentait alors au moins la République officielle, appuya le coup d'Etat du 18 fructidor contre les royalistes, présida à cette occasion la séance des Cinq-Cents à l'Odéon, demanda, un peu plus tard, des indemnités pour les inculpés dans la conspiration de Babeuf qui avaient été acquittés par la haute cour de Vendôme, et, le 22 mars 1798, développa une opinion sur le théâtre, qu'il voulait faire servir à la régénération des mœurs et de l'esprit public. Aux élections suivantes, il fut nommé dans trois départements; mais le Directoire ayant, avec plus ou moins de légalité, annulé les élections de plusieurs départements, Lamarque se trouva au nombre des exclus. Il fut alors nommé ambassadeur à Stockholm; mais le roi de Suède refusait de recevoir dans ses Etats le conventionnel régicide. Au milieu de ces difficultés, Lamarque fut de nouveau réélu député au conseil des Cinq-Cents (mars 1799). Il se signala encore par son énergie républicaine et appuya la proposition de Jourdan de proclamer la patrie en danger, ainsi que d'autres mesures propres à relever l'esprit public et qui peut-être eussent prévenu le 18 brumaire. Après cette usurpation, Lamarque, qui n'avait pas été formellement exclu du Corps législatif, ne joua plus néanmoins aucun rôle politique. Découragé sans doute par les événements et par tant de luttes, il accepta en 1800 la préfecture du Tarn, puis un siége au tribunal de cassation (1804), et même la croix de la Légion d'honneur. A la seconde Restauration, il fut banni comme régicide, se retira à Genève, puis en Autriche, obtint en 1819 l'autorisation de rentrer en France, et vécut dès lors dans une retraite absolue.

LAMARQUE (Maximilien), général et orateur français, comte de l'Empire, né à Saint-Sever (Landes) le 22 juillet 1770, mort à Paris le 1er juin 1832. Fils d'un procureur royal de la sénéchaussée de Saint-Sever, qui siégea obscurément à la Constituante, il achevait ses études quand éclata la Révolution, dont il embrassa les principes avec l'enthousiasme de la jeunesse. En 1791, il s'enrôla comme volontaire dans un des bataillons de son département, fut envoyé sur la frontière d'Espagne au commencement de la guerre et devint rapidement capitaine de grenadiers dans cette héroïque *colonne infernale* que commandait La Tour-d'Auvergne. Ce fut lui qui, avec une poignée d'hommes, s'empara de Fontarabie. Chargé d'aller présenter à la Convention les drapeaux conquis sur l'ennemi *dans cette affaire brillante, il fut honoré* d'un décret déclarant qu'il avait bien mérité de la patrie. Il servit ensuite avec la même distinction à l'armée du Rhin, fut nommé général de brigade en 1801, figura avec éclat dans les guerres du Consulat et de l'Empire, contribua à la conquête du royaume de Naples, à la prise de Gaëte (1806), et s'illustra par un coup de main d'une audace extraordinaire, l'enlèvement de l'île de Caprée, position pour ainsi dire inexpugnable et défendue par Hudson Lowe. Pendant la campagne de 1809, il commanda une division de l'armée placée sous les ordres du vice-roi d'Italie, fit 5,000 prisonniers à Laybach, rejoignit Napoléon sur le Danube et combattit avec la plus impétueuse valeur à Wagram, où il eut plusieurs chevaux tués sous lui. Il fut ensuite employé à Anvers, puis de nouveau dans la Calabre, enfin en Espagne, où il servit jusqu'à la fin de l'occupation française.

On rapporte qu'au commencement de la première Restauration, entendant vanter par le duc de Blacas le repos dont on allait jouir sous le régime nouveau, Lamarque, avec une rudesse toute militaire, fit cette réponse devenue si célèbre : « Ce n'est pas là du repos, mais *une halte dans la boue.* »

Toutefois, il faut remarquer qu'il n'avait pas protesté contre l'événement, et que même il avait accepté la croix de Saint-Louis.

Pendant les Cent-Jours, il fut chargé par Napoléon de réprimer la résistance royaliste de la Vendée. Cette insurrection de 1815 fut courte, comme on le sait, mais non sans importance. Lamarque agit avec autant de modération que de fermeté et de capacité militaire. Nous avons sous les yeux un rapport de lui adressé au ministre de la guerre, et qui est un témoignage des difficultés contre lesquelles il avait à lutter, dénué qu'il était des forces et des ressources nécessaires, en même temps qu'un exposé des mesures habiles qu'il prenait, dans la limite de ses moyens, pour étouffer cette nouvelle rébellion de l'Ouest. L'empereur lui avait prescrit des répressions implacables; mais il eut la prudence et le patriotisme de se montrer humain. Ses proclamations, ses exhortations aux Vendéens respirent les plus nobles sentiments : « Je ne rougis pas, leur disait-il, de vous demander la paix, parce que, dans les guerres civiles, la seule gloire est de les terminer. L'aspect d'un champ de bataille où l'on ne voit que des Français déchire l'âme. » Il traitait les insurgés prisonniers avec la plus grande douceur, et pardonna même à un malheureux qui avait tenté de l'assassiner. Après quelques opérations heureuses, il termina la pacification du pays par une victoire à la Roche-Servière, et obtint la soumission de Sapinaud, le chef principal des Vendéens, qui signa la paix à Cholet le 26 juin 1815. La Chambre des représentants décréta que le pacificateur de la Vendée avait bien mérité de la patrie. A Sainte-Hélène, Napoléon lui rendait justice en ces termes : « Lors des dernières insurrections de la Vendée, le général Lamarque, que j'y avais envoyé au fort de la crise, y fit des merveilles et surpassa mes espérances. »

Il était à Angers lors de la deuxième Restauration, et il envoya au prince d'Eckmuhl son adhésion au nouveau régime, au nom de l'armée qu'il commandait, préoccupé surtout, comme il le disait dans sa lettre, de la nécessité « de réunir tous les Français contre l'ennemi commun, » c'est-à-dire contre l'étranger. Ces adhésions militaires n'ont pas été toutes des trahisons, ni même des défections; elles étaient bien un peu imposées par les circonstances. Napoléon renversé, Louis XVIII remonté sur le trône, les généraux, impuissants, isolés, ne pouvaient songer à la résistance et susciter une guerre civile sous les yeux mêmes des troupes étrangères. Beaucoup se soumirent donc par patriotisme. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des traîtres véritables, mais des hommes du caractère de Lamarque, qui n'en fut pas moins exilé, malgré sa soumission.

Sa vie militaire, sans avoir eu l'éclat de celle des grands généraux de la Révolution et de l'Empire, n'en avait pas moins été fort brillante. Il en a lui-même résumé les épisodes les plus saillants dans une lettre qu'il écrivait à un biographe pour lui recommander la sobriété dans les éloges. « Les trois choses, dit-il, dont je suis le plus fier dans ma carrière militaire, sont la prise de Fontarabie, l'escalade de Caprée et la pacification de la Vendée. »

Napoléon le rangeait parmi ses futurs maréchaux. Retiré à Amsterdam, Lamarque y séjourna jusqu'en octobre 1818, époque où il obtint la fin de son exil. Il fut rétabli sur le cadre, mais maintenu en disponibilité. Dans les dix années qui suivirent, il vécut dans la retraite, livré à l'étude et à quelques travaux littéraires. En 1828, il fut nommé député de Mont-de-Marsan, vint siéger sur les bancs de la gauche et se fit bientôt remarquer comme un des orateurs les plus énergiques de l'opposition. La révolution de Juillet ne réalisa point ses aspirations libérales, et il combattit avec ardeur le nouveau *gouvernement, auquel il reprochait ses tendances* rétrogrades et son système de *paix à tout prix.* Comme tous les libéraux de sa génération, il avait d'ailleurs une grande passion pour la politique militante et belliqueuse, et d'autant plus que chez lui le militaire et le tribun ne se distinguaient pas. Ce double caractère donnait à sa physionomie une fierté d'allure qui contribuait peut-être autant à sa popularité que son éloquence et son énergie. Il plaidait, en outre, des thèses toujours populaires en France, telles que l'affranchissement de la Pologne et de toutes les nationalités opprimées. Il est à croire qu'il fût entré dans le parti républicain; mais la mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir cette évolution probable; il venait de signer le fameux *compte rendu* de l'opposition, lorsqu'il fut emporté par le choléra.

« La popularité du général Lamarque, dit Louis Blanc, donnait à sa mort une importance particulière. Napoléon expirant l'avait nommé maréchal de France; les officiers des Cent-Jours avaient eu en lui un zélé défenseur, et les réfugiés un protecteur persévérant; son nom était gravé dans l'âme de tout Polonais fidèle; la Vendée gardait de son passage un souvenir ami; le parti démocratique l'avait compté au nombre de ses orateurs..., que fallait-il de plus? Tribun et soldat, il possédait ce mélange de qualités qu'adore la partie vive du peuple français, la partie turbulente et guerrière. Il y avait, d'ailleurs, quelque chose d'héroïque dans ce qu'on racontait de son agonie. Sentant la vie se retirer de lui, on l'avait vu recueillir, en quelque sorte, toutes ses forces dans une préoccupation amère des maux et des humiliations de son pays. A l'un il disait : « Je » meurs avec le regret de n'avoir pas vengé » la France des infâmes traités de 1814 ; » à un autre : « Ce duc de Wellington ! je suis » sûr que je l'aurais battu ! » Il se fit apporter l'épée que les officiers des Cent-Jours lui avaient donnée, et l'embrassa avec exaltation, ne voulant plus s'en séparer. Puis, comme il parlait de sa fin prochaine et qu'on cherchait à détourner de lui cette pensée funeste : « Qu'importe, s'écria-t-il, que je » meure, pourvu que la patrie vive ! » Et le mot *patrie* fut le dernier qui s'échappa de ces lèvres éloquentes, glacées pour jamais. »

Quelques jours avant, Casimir Périer avait été frappé par le même fléau; le parti conservateur avait fait au ministre de magnifiques funérailles : les radicaux y répondirent en se rendant en foule aux obsèques de Lamarque. On sait quels douloureux et tragiques événements se produisirent à cette occasion; nous les avons retracés dans un article spécial et nous n'y reviendrons pas ici. Une insurrection républicaine éclata à la suite des funérailles et menaça un moment l'établissement de Juillet. V. JUIN 1832 (*journées du* 5 *et du* 6).

Le général Lamarque a publié les écrits suivants : *Défense du général Lamarque, compris dans l'ordonnance du 24 juillet* 1815 (Paris, 1815); *Réponse au général Canuel* (1818); *Nécessité d'une armée permanente* (1820); *De l'esprit militaire en France* (1826); la *Vérité sur le procès d'un maréchal de France, pétition pour la translation des cendres de Ney au Panthéon* (1831). Il faut ajouter aussi quelques brochures de circonstance et divers articles militaires dans les recueils spéciaux. Enfin, la famille a publié : *Souvenirs, mémoires et lettres du général Maximilien Lamarque* (1835-1836, 3 vol. in-8°).

LAMARQUE D'ARRONZAT (Jean-Baptiste-Isidore, baron), général français, né à Drazon (Basses-Pyrénées) vers 1770, mort en 1834. Entré au service en 1791, comme capitaine du 1er bataillon des Landes, il fit les campagnes de Toulon, d'Italie, d'Égypte et d'Allemagne, se distingua, en 1809, à Essling et à Wagram, fut créé colonel et baron la même année, et passa ensuite en Espagne, où sa valeur à la défense de Figuières et à la bataille d'Alta-Fulla lui valut le grade de général de brigade. Chargé, en 1813, du commandement de Lérida, et investi pendant sept mois dans cette place par des forces supérieures, il fut trompé par un piége du baron d'Eroles, qui lui envoya un transfuge français porteur d'un faux ordre de Suchet pour évacuer la place. En conséquence de cet ordre, qu'il croyait authentique, le général Lamarque sortit de Lérida, après avoir reçu du baron d'Eroles un sauf-conduit pour lui et ses soldats; mais, à peine hors de la place, il tomba dans une embuscade, et, n'ayant que 1,500 hommes à opposer à 12,000 Anglais qu'il avait devant lui, et à une armée espagnole aussi considérable qui menaçait ses derrières, il fut obligé de se rendre. Après quelques mois de captivité, il rentra en France et fut mis à la retraite par la Restauration.

LA MARRE (Guillaume DE), théologien anglais, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Religieux de l'ordre des frères mineurs, il occupa une chaire à l'école d'Oxford et s'éleva contre les théories philosophiques et théologiques de saint Thomas. Ce fut dans ce but qu'il écrivit son *Reprehensorium seu correctorium fratris Thomæ*, auquel Egidio Colonna répondit par son *Defensorium seu correptorium correctorii.* On lui attribue, en outre, plusieurs ouvrages théologiques tombés dans l'oubli.

LA MARRE, littérateur français. V. LA MARE.

LA MARTELIÈRE (Pierre DE), célèbre avocat français, né à Bellême (Orne), mort à Paris en 1631. Il était fils d'un lieutenant général de bailliage, qui lui fit étudier le droit. Pierre de La Martelière débuta, comme avocat, à Tours, où venaient de se réunir les membres du parlement fidèles à la cause de Henri IV, et revint avec eux à Paris en 1594. Son savoir, son éloquence, l'indépendance de son caractère, lui acquirent rapidement une grande réputation. Il devint l'avocat des grands seigneurs, du prince de Condé, du comte de Soissons, etc., fut nommé conseiller d'Etat, et, lorsqu'il cessa de plaider, il n'en continua pas moins, jusqu'à sa mort, de rédiger des consultations fort estimées. Le plus remarquable de ses plaidoyers est celui qu'il prononça en faveur de l'Université contre les jésuites, en 1611, et qui a été publié à Paris (1612, in-12). Dans ce curieux plaidoyer, il attaque avec une grande vigueur l'ordre fondé par Loyola, et il donne une esquisse des constitutions des jésuites, qu'il blâme avec une juste sévérité.

LA MARTELIÈRE (Jean-Henri-Ferdinand), littérateur français, né à Ferrette (Haut-Rhin) en 1761, mort en 1830. Issu d'une ancienne famille allemande, qui changea son nom primitif de **Schwingdenbammer** (*brandis le marteau*) en celui de La Martelière, il fit ses études en Allemagne, où il se lia avec Schiller, parcourut ensuite une partie de l'Europe et vint s'établir à Paris, où il ne s'occupa que de littérature. Privé de sa fortune par la Révolution, il demanda des ressources à sa plume et donna successivement au théâtre plusieurs pièces, dont quelques-unes, entre autres *Robert, chef de brigands*, drame imité de Schiller (1792), et le *Tribunal redoutable* (1793), obtinrent beaucoup de succès. Au commencement de l'Empire, il entra dans l'administration centrale des droits réunis, devint sous-chef de bureau, puis contrôleur extraordinaire, et prit sa retraite en 1823. Parmi les œuvres dramatiques de La Martelière, nous mentionnerons, outre celles que nous avons déjà citées : les *Trois amants*, comédie en trois actes et en vers (1791); les *Trois espiègles* ou les *Arts et la folie*, comédie en trois actes et en prose (1798); le *Testament* ou les *Mystères d'Udolphe*, drame en cinq actes (1798); *Gustave en Dalécarlie* ou les *Mineurs suédois*, trait historique en cinq actes et en prose (1803); les *Francs-juges* ou les *Temps de barbarie*, mélodrame en quatre actes (1807); le *Mari sans caractère* ou le *Bonhomme*, comédie en cinq actes et en vers (1808); *Pierre et Paul* ou *Une journée de Pierre le Grand,* comédie en trois actes et en prose (1814); le *Prince d'occasion* ou le *Comédien de province*, opéra-comique en trois actes (1817); *Fiesque et Doria* ou *Gênes sauvée*, tragédie en cinq actes (1824), imitée de Schiller, qui, reçue trois fois au théâtre, fut suspendue par ordre supérieur et remplacée par la tragédie d'Ancelot qui porte le même titre. On a encore de La Martelière : *Théâtre de Schiller*, qui ne renferme que trois des pièces de cet auteur, et l'*Obellino* de Zschokke (1799, 2 vol.); les *Trois Gil Blas* ou *Cinq ans de folie, histoire pour les uns et roman pour les autres* (1802, 4 vol.); *Fiorella* ou l'*Influence du cotillon*, suite du précédent (1802, 4 vol.); *Alfred et Liska* ou le *Hussard parvenu*, roman historique du XVIIe siècle (1804, 4 vol.); le *Cultivateur de la Louisiane*, roman historique (1808, 4 vol.); *Conspiration de Bonaparte contre Louis XVIII* ou *Relation de ce qui s'est passé dans Paris depuis le* 30 *mars* 1814 *jusqu'au* 22 *juin* 1815 (1815).

LA MARTILLIÈRE (Jean FAVRE DE), général français, né à Nîmes en 1732, mort en 1819. Entré, à quinze ans, au service comme lieutenant d'artillerie, il fit les campagnes de la guerre de Sept ans, passa ensuite à la Guadeloupe et, à son retour, devint inspecteur de la fonderie de Douai. Bien qu'il eût la réputation d'être l'un des meilleurs officiers de l'artillerie française, il n'était encore que colonel à la Révolution. Il adhéra aux idées nouvelles, devint, en 1792, général de brigade et commanda l'année suivante, en cette qualité, l'artillerie à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il y dirigea la défense de Bellegarde et le siége du fort de la Trinité, fut blessé à Sierra-Negra par le même obus qui tua le général Dugommier, s'empara bientôt après des forts de Figuières et de Roses, et, promu général de division en 1795, fut envoyé à l'armée du Rhin pour organiser l'artillerie, à la tête de laquelle il se distingua aux batailles de Stockach et de Zurich. Employé ensuite à l'armée d'Italie, sous les ordres de Masséna, il dirigea, avec une activité toute juvénile, les travaux de défense de Gênes. En 1802, il fut élevé au rang de sénateur, et reçut peu après le titre de comte et la sénatorerie d'Agen. On a de lui : *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir dans l'artillerie* (1812, 2 vol. in-8°) ; *Réflexions sur la fabrication en général des bouches à feu, augmentées d'un traité sur la balistique* (1817, in-8°).

LAMARTINE (Alphonse-Marie-Louis DE PRAT DE), un des plus illustres poëtes de la France, né à Mâcon le 21 octobre 1791, mort à Paris le 1er mars 1869. Son père, le chevalier de Lamartine, capitaine d'un régiment de chevau-légers, avait pris le nom de De Prat, tiré d'une terre patrimoniale de Franche-Comté, pour se distinguer de ses frères aînés; il épousa Mlle Alix des Roys, fille de l'intendant général des finances du duc d'Orléans, qui fut la mère du poëte. Arrêté après le 10 août, comme royaliste, il resta incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Il se retira alors dans ses terres, au château de Milly, près de Mâcon, que les poésies de Lamartine ont rendu presque aussi célèbre que le château de Saint-Point.

Lamartine reçut l'éducation religieuse conforme aux idées de sa famille et à ses propres instincts; sa mère lui apprit à lire dans la Bible et le confia à l'abbé Dumont, un brave homme qui avait oublié son latin pour la chasse au lièvre et qui connaissait mieux son fusil que son bréviaire. Le moment venu de livrer son disciple aux études sérieuses, il le fit envoyer chez les pères de la foi, à Belley. En sortant de ce séminaire, Lamartine était déjà poëte, ainsi qu'en témoigne une pièce de vers, d'une facture un peu sèche, mais non dépourvue de beautés, les *Adieux au collége de Belley*. Le roman de Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, la *Jérusalem délivrée*, traduction de Lebrun, Berquin et quelques livres de Mme de Genlis furent ses lectures favorites, avec le *Génie du christianisme* et le pseudo Ossian de Macpherson. La poésie vague et nébuleuse d'Ossian convenait surtout à ses secrètes aspirations, et Lamartine a conservé toute sa vie pour ce fantôme l'admiration la plus enthousiaste et la moins réfléchie. Il avouait plus tard, dans tout le rayonnement de sa gloire, que, en fait de bibliothèque, un Tacite, un Ossian, une *Jérusalem délivrée*, un tome dépareillé de Bernardin de Saint-Pierre et une *Imitation de Jésus-Christ*, ayant appartenu à sa mère, lui avaient toujours suffi. Son génie, tout personnel, fait de méditations et de rêveries, n'avait pas besoin de l'aliment que l'on cherche d'ordinaire dans la lecture; mais il se priva en même temps d'un appui nécessaire.

Vers l'âge de vingt ans, sa famille le fit voyager; son père, qui voulait en faire un soldat, était trop bon royaliste pour lui permettre de servir sous Napoléon. Il parcourut l'Italie, résida quelque temps en Toscane, puis à Rome et à Naples, où il rencontra un de ses amis de collége, A. de Virieu, auquel il a dédié un grand nombre de poésies; il ébauchait à cette époque les principales pièces des *Méditations*. Lamartine passa l'hiver à Rome et l'été à Naples; il aimait à vivre en pleine liberté, avec les pêcheurs, et c'est en ce moment de sa vie qu'il fut aimé de la pauvre fille idéalisée plus tard par lui sous le nom de Graziella. Le récit poétique et émouvant qu'il a fait de cette liaison de jeunesse est remarquable comme œuvre littéraire, mais donne une bien mauvaise idée des qualités de l'homme; il y joue le rôle d'un froid égoïste, d'un élégant dandy qui se laisse adorer : le poëte ne se retrouve que lorsqu'il s'agit de pleurer, en beaux vers, sur la tombe de l'humble ouvrière morte d'amour. Il paraît que Graziella n'était pas une corailleuse, comme elle est présentée dans le roman, mais une jolie cigarière; le poëte nous a maladroitement révélé, dans des confessions qui détruisent tout le charme des *Confidences*, qu'il lui avait plu de donner un autre cadre que le véritable à ce gracieux visage, et il a eu tort d'entretenir le public de tous ces détails intimes : la poésie ne gagne rien à soulever ses voiles. Elvire et Graziella, comme Béatrix, Juliette et Mignon, sont des créatures idéales qui ne peuvent que perdre en redevenant des femmes.

Rentré en France en 1813, il assista aux dernières convulsions de l'Empire, et, à la Restauration, s'engagea dans le régiment des gardes du corps. Au retour de l'île d'Elbe, il accompagna Louis XVIII jusqu'à la frontière, et, sa compagnie ayant été licenciée à Béthune, il voyagea en Suisse et en Savoie pendant la durée des Cent-Jours. Après Waterloo, il reprit du service dans son ancien corps, mais pour peu de temps, et retourna en Savoie, où Louis de Vignet, un autre de ses amis, le présenta à Joseph de Maistre; aux eaux d'Aix, il fit la connaissance d'une femme qu'il a rendue célèbre sous le nom d'Elvire et qu'il aima profondément : elle lui inspira ses plus beaux vers. C'était une créole de Saint-Domingue, élevée à la maison de la Légion d'honneur et mariée à dix-sept ans à un vieillard. Le poëte la suivit à Paris (1817), fut mis en relation avec Suard, de Bonald, Mounier, Lally-Tollendal, introduit dans les salons de MMmes de Saint-Aulaire et de Broglie, et y lut ses premiers essais. Malgré le dédain qu'il a toujours affecté pour le monde, il fréquentait la plus haute société, et il y obtenait de grands succès plutôt comme gentilhomme accompli, de belle mine et de belle prestance, que comme poëte. « La nature, a-t-il dit, ne m'a pas fait pour le monde de Paris; il m'afflige, il m'ennuie. Je suis né Oriental et je mourrai tel. La solitude, le désert, la mer, les montagnes, les chevaux, la conversation intérieure avec la nature, une femme à adorer, un ami à entretenir, de longues nonchalances de corps, pleines d'aspirations d'esprit, puis de violentes et aventureuses périodes d'action, comme celles des Ottomans et des Arabes, c'est là mon être : une vie tour à tour poétique, religieuse, héroïque, ou rien. » Quoi qu'il en dise, Lamartine passa la plus grande partie de sa vie dans cette société dédaignée, où il se créa des relations nombreuses par sa naissance, sa grande fortune, son élocution agréable et facile; sa feinte misanthropie n'était qu'un charme de plus pour les jeunes femmes sensibles.

En 1819, il revit, avec sa maîtresse, la vallée d'Aix et le lac du Bourget; la mort la prit dans cette excursion pittoresque, et diverses pièces des *Méditations*, le *Lac*, entre autres, un chef-d'œuvre, et le *Crucifix*, qui lui est à peine inférieur, resteront comme des monuments éternels de la douleur du poëte. De retour à Paris, il publia les *Premières méditations* (1820, in-8°). L'effet que produisit ce volume de poésies, d'une mélancolie pénétrante, sur la génération d'alors fut immense. Les jeunes gens, les femmes, toutes les organisations nerveuses et sentimentales, fatiguées du vieux genre monotone et sec du XVIIIe siècle, comme du genre sceptique et fatal de Byron, s'éprirent jusqu'à l'enthousiasme de ce poëte qui faisait parler à l'amour une langue nouvelle et associait avec un art incomparable l'âme humaine aux grands spectacles de la nature. Tout un monde nouveau, inexploré, apparaissait dans ces beaux vers, d'un grand souffle et d'une harmonie enchanteresse; on récitait l'*Isolement*, le *Lac*, l'*Epître à lord Byron*, sans pouvoir se lasser de cette poésie toute neuve qui emportait, d'un coup d'aile, vers les régions idéales, et répondait aux aspirations les plus chastes et les plus élevées. Ce fut comme un enivrement; trente éditions successives satisfirent à peine à l'avidité de la foule et le nom de Lamartine fut dans toutes les bouches.

Une jeune et jolie Anglaise, Elisa-Marianne Birch, séduite par cette poésie, et par le poëte lui-même, qu'elle avait rencontré en Savoie, devint, à Genève, Mme de Lamartine, et apporta à son époux une brillante fortune (1823). Depuis son mariage, Lamartine habita tour à tour Naples, Rome et Paris. En 1823 il publia ses *Nouvelles Méditations*, qui obtinrent presque autant de succès que les premières; ses vers avaient les mêmes qualités d'ampleur et de sonorité, avec des formes plus arrêtées et plus précises; quelques pièces, comme l'*Ode à Bonaparte*, faisaient même vibrer une corde énergique et attestaient qu'au milieu de ses préoccupations mystiques le poëte savait trouver, au nom de la conscience humaine, les plus sévères accents. La *Mort de Socrate*, excursion dans le néo-platonisme, le *Dernier chant du pèlerinage de Childe-Harold*, hommage au génie de lord Byron, où, toutefois, il est resté inférieur à son modèle, furent les premiers essais de Lamartine dans le poëme; il n'a réussi à faire de ces deux compositions que deux longues élégies, qui ne peuvent point passer pour des épopées, mais dont quelques fragments sont admirables.

Lamartine était entré dans la diplomatie au moment où il publiait le *Pèlerinage de Childe-Harold;* nommé, en 1824, secrétaire de légation du marquis de Maisonfort, à Florence, il le remplaça comme chargé d'affaires en 1826. Douloureusement affecté, comme poëte, de l'asservissement des Italiens, il avait mis dans la bouche de Byron une apostrophe virulente qui est un des plus beaux morceaux de la suite de *Childe-Harold*. Il lui faisait dire adieu à l'Italie et prononcer ces paroles :

Terre où les fils n'ont plus le sang de leurs aïeux,
Où sur un sol vieilli les hommes naissent vieux,
Où sur les fronts voilés plane un nuage sombre,
Où le fer avili ne frappe que dans l'ombre,
Adieu! Pleure ta chute, en vantant tes héros
Sur les bords où la gloire a ranimé leurs os!
Je vais chercher ailleurs (pardonne, ombre romaine!)
Des hommes, et non pas de la poussière humaine.

Ces vers soulevèrent la susceptibilité d'un patriote, le colonel Pepe, frère du général de ce nom, proscrit de Naples à la suite d'un mouvement révolutionnaire; il y répondit par une brochure injurieuse et Lamartine défendit ses vers l'épée à la main. Une rencontre eut lieu dans le jardin même de l'ambassade, et le poëte fut blessé au poignet.

De retour en France, Lamartine se vit proposer, par le ministre des affaires étrangères, le poste de secrétaire général, qu'il refusa, puis celui de ministre plénipotentiaire près du nouveau roi de Grèce (1829). Avant de se rendre à son poste, il publia ses *Harmonies poétiques et religieuses* (1830, 2 vol. in-8°), qui sont comme la conclusion des *Méditations*. La manière du poëte y atteignait le suprême degré d'élévation, d'ampleur, mais il devenait presque étranger à l'homme, en se perdant dans les plus hautes régions de l'idéal. Pour les sceptiques, cette poésie vague et solennelle restait vide, et le satirique Barthélemy appela ces *Harmonies*

Des *Gloria patri* délayés en deux tomes.

On peut leur reprocher la diffusion et la monotonie. « Plus de rivage! dit Sainte-Beuve; rien que les cieux et la plaine sans bornes d'un océan Pacifique. Le bon océan sommeille par intervalle; il y a de longs jours, des calmes monotones, on ne sait pas bien si on avance; mais quelle splendeur, même alors, au poli de cette surface! quelle succession de tableaux à chaque heure des jours et des nuits! quelle variété miraculeuse, au sein de la monotonie apparente, et, à la moindre émotion, quel ébranlement redoublé de lames puissantes et douces, gigantesques, mais belles, et surtout et toujours l'infini de tous les sens, *profundum, altitudo!* » Celui qui a le mieux saisi le caractère particulier de la poésie de Lamartine, c'est Th. Gautier, dans cette magnifique page : « Dans les tableaux de Lamartine, il y a toujours beaucoup de ciel; il lui faut cet espace pour se mouvoir aisément et tracer de larges cercles autour de sa pensée. Il nage, il vole, il plane comme un cygne se berçant sur ses longues ailes blanches, tantôt dans la lumière, tantôt dans une légère brume, d'autres fois aussi dans des nuages orageux; il ne pose à terre que rarement et bientôt reprend son essor; à la première brise qui soulève ses plumes, cet élément fluide, transparent, aérien, qui se déplace devant lui et se referme après son passage, est sa route naturelle; il s'y soutient sans peine, durant de longues heures, et, de cette hauteur, il voit s'azurer les vagues paysages, miroiter les eaux et pointer les édifices dans un vaporeux effacement. Lamartine n'est pas un de ces poëtes, merveilleux artistes, qui martèlent le vers comme une lame d'or sur une enclume d'acier, resserrant les grains du métal, lui imprimant des carres nettes et précises. Il ignore ou dédaigne toutes ces questions de forme, et, avec une négligence de gentilhomme qui rime à ses heures, sans s'astreindre plus qu'il ne faut à ces choses de métier, il fait d'admirables poésies, à cheval en traversant les bois, en barque le long de quelque rivage ombreux, ou le coude appuyé à la fenêtre d'un de ses châteaux. Ses vers se déroulent avec un harmonieux murmure, comme les lames d'une mer d'Italie ou de Grèce, roulant, dans leurs volutes transparentes, des branches de laurier, des fruits d'or tombés du rivage, des reflets de ciel, d'oiseaux ou de voiles et se brisant sur la plage en étincelantes franges argentées. Ce sont des déroulements et des successions de formes ondoyantes insaisissables comme l'eau, mais qui vont à leur but, et, sur leur fluidité, peuvent porter l'idée, comme la mer porte les navires. »

Après la publication des *Harmonies*, Lamartine, patronné par M. Laisné et par Royer-Collard, entra à l'Académie; il y occupa le fauteuil du comte Daru, dont il sut faire un éloge très-littéraire. Cuvier, qui le reçut (1er avril 1830), lui reprocha, délicatement, de sacrifier la poésie à la politique, car déjà le poëte, arrivé au comble de sa renommée, mais ayant épuisé son génie, aspirait à quitter la diplomatie pour la politique active. Par malheur, la politique lui réservait bien des mécomptes, car la sensibilité qui charme les femmes et les enfants ne suffit pas pour gouverner un peuple. Il se disposait à gagner son poste de ministre à Athènes, et il était déjà en route lorsque survint la révolution de Juillet; il renonça à la carrière diplomatique et posa sa candidature pour la députation à Toulon et à Dunkerque. A cette occasion, la *Némésis* le poursuivit d'une façon grossière et l'invita à se présenter aux électeurs de Jéricho. Lamartine répondit en beaux vers, mais n'en subit pas moins un échec électoral; il résolut alors de voyager, fréta un navire pour l'Orient et se mit en route, avec un faste qui lui a été plus tard amèrement reproché. Il emmenait avec lui sa femme et sa fille Julia, belle enfant d'une douzaine d'années qui lui fut enlevée, à Beyrouth, par une cruelle maladie de poitrine. Lamartine ressentit douloureusement ce coup que lui portait l'adversité, et il se noya de plus en plus dans cette mélancolie vague où il se complaisait. Il continua son voyage, visita Jérusalem, se vit prédire, par une illuminée, lady Esther Stanhope, qu'un jour il aurait en main la suprême puissance, et revint enfin en France, où l'un des colléges du département du Nord l'avait appelé à la députation (1833). Cette pittoresque excursion, effectuée avec une prodigalité tout orientale, nous valut les deux intéressants volumes du *Voyage en Orient*, pleins de descriptions d'une grande richesse, plus que d'aperçus originaux; il est douteux que ce livre puisse servir de guide en Orient, mais il déroule une profusion d'idées et d'images dignes d'un grand poëte.

A la Chambre, pour ses débuts, Lamartine se rallia à la monarchie de Juillet, tout en faisant ses réserves. Dans son premier discours (janvier 1834), il se déclara conservateur indépendant, prêt à soutenir le gouvernement dans les crises, mais se réservant de lui faire échec dès que l'ordre matériel et la sécurité publique ne courraient plus de dangers. Il fut dès le premier jour ce qu'il resta durant tout le règne de Louis-Philippe, le chef d'un parti qui se composait de lui seul. Ses discours à la tribune sont, pour la plupart, de magnifiques développements d'éloquence, d'une fluidité admirable, mais peu concluants. Notons, toutefois, ceux qu'il prononça dans la discussion de l'adresse (janvier 1834), au sujet de la loi sur les associations (juin, même année), pour l'abolition de la peine de mort (1836), pour la défense des études universitaires attaquées par Arago (1836) et sur divers projets de loi concernant l'assistance publique. Sa parole charmait la Chambre, sans jamais l'entraîner au vote, et la haute raison qui la dictait souvent semblait trop enveloppée de poésie pour convaincre les esprits positifs; l'éloquence abondante et fleurie fait toujours l'effet d'un piége sur les hommes prétendus sérieux. Lamartine combattit avec la même vivacité, mais sans plus de succès, les lois de septembre, la coalition qui menaçait le cabinet Molé (1839). Il émit sur la question d'Orient des idées lumineuses, mais trop radicales, car il ne proposait rien moins que la suppression de l'empire ottoman et réclamait un congrès européen pour régler la question d'une manière définitive : Thiers et Guizot le combattirent à outrance. Dans les questions sociales, il se montra un ardent apôtre du progrès, un défenseur éloquent des droits et des souffrances des prolétaires, mais son catholicisme le laissait à peu près sans action sur les masses comme sur la Chambre; il ne parlait que d'une rénovation religieuse; il voulait, comme remède à tous maux, « législater le christianisme, » ce qui n'était que le rêve d'un esprit enclin au mysticisme, heureux de planer, dans les nuages, au-dessus des solutions possibles et pratiques. Son hostilité contre le gouvernement s'accentua à la suite de tous ces échecs; quoiqu'un portefeuille lui eût été offert, par le roi lui-même, dans diverses combinaisons ministérielles, il s'éloigna de plus en plus d'un pouvoir qui « restait immobile, qui muselait la presse, ajournait sans cesse les réformes utiles aux masses, laissait stérile une révolution faite par le peuple et présentait à l'Europe le spectacle démoralisateur d'hommes qui ne se servent des plus saintes espérances de l'humanité que comme d'une arme pour conquérir les positions politiques. » Lamartine s'effrayait de ne trouver dans le gouvernement de 1830 ni action grande, ni idée directrice : « Il ne faut pas se figurer, disait-il, que parce que nous sommes fatigués, le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour. Quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie! » (Séance du 10 janvier 1839). Peu de temps après, il appelait le parti conservateur « le parti des bornes » et prédisait, contre Guizot, la « révolution du mépris » (1845). A cette époque, Lamartine était député du collége de Mâcon. Ses compatriotes, jaloux de le voir élu par le collége de Bergues (Nord) en 1833, l'élurent l'année suivante; mais il opta pour Bergues, où il avait été réélu. En 1837, réélu à la fois dans les deux colléges, il opta pour Mâcon et resta le député de cette ville jusqu'en 1848.

Malgré ces travaux parlementaires, Lamartine montra que, chez lui, l'homme politique n'avait pas absorbé le poëte et le grand écrivain. Il avait publié le *Voyage en Orient* (1835, 3 vol. in-8°); il le fit suivre de *Jocelyn* (1836, 2 vol. in-8°) et de la *Chute d'un ange* (1838, 2 vol. in-8°), deux grandes épopées, l'une tout intime et mélancolique, l'autre presque héroïque et chantant les mystérieuses époques de l'humanité primitive. Elles ne devaient être que deux anneaux, le premier et le dernier, d'une longue chaîne d'épopées, embrassant l'histoire entière de l'homme, et que le poëte n'a pas eu la force d'achever. *Jocelyn*, avec ses pages émues, ses peintures de l'amour chaste et souffrant, ses splendides paysages alpestres, excita de vives sympathies; la *Chute d'un ange* obtint moins de succès, à cause de l'étrangeté de la fiction et malgré ses larges inspirations bibliques, ses éblouissants tableaux de la vie orientale. Lamartine avait dit son dernier mot, comme poëte, dans ces deux œuvres; il ne publia plus de vers qu'un volume de *Recueillements poétiques*, vibrations prolongées d'une lyre qui commençait à se détendre (1839, in-8°); mais l'écrivain allait obtenir son plus grand triomphe par l'*Histoire des Girondins* (1846, 6 vol. in-8°). Les élections, grâce à la corruption ministérielle, venaient d'être favorables au pouvoir, plus ébranlé que consolidé par cette comédie électorale; ce fut le moment que choisit Lamartine pour lancer ce livre dans lequel, dit Daniel Stern, l'image si grande des héros de 1789 était un reproche à nos petitesses. La fantaisie tient trop de place dans l'*Histoire des Girondins* pour qu'on puisse la considérer comme une œuvre définitive sur la Révolution; mais des pages pleines de souffle, des portraits faits de main de maître, quoique démesurément agrandis, une poésie étincelante jetée sur les plus sombres figures suffirent à l'enthousiasme irréfléchi de la foule. L'effet produit fut immense et l'on put y voir comme le frisson précurseur des orages. C'était l'époque des banquets réformistes; à celui que la ville de Mâcon offrit à son plus illustre citoyen, Lamartine annonça publiquement la chute prochaine de la maison d'Orléans. Il touchait à l'apogée de sa carrière, et, comme le lui avait prédit lady Stanhope, il allait tenir dans ses mains les destinées de son pays.

Au milieu de l'agitation générale, les Chambres s'ouvrirent le 27 décembre 1847; Guizot gardait le pouvoir, appuyé par une majorité de trente-trois voix. Le banquet du XIIe arrondissement, plusieurs fois retardé, avait été définitivement fixé au 22 février; les députés conviés hésitent et ne s'y rendent que sur les instances de Lamartine : ils trouvent le lieu du banquet occupé par la troupe; ce fut le signal de la prise d'armes. Lamartine se mit résolûment à la tête du mouvement révolutionnaire; le 24 février, au moment d'entrer à la Chambre, il s'écriait : « Je n'entrerai que dans un mouvement complet, c'est-à-dire dans la République; » et, lorsque les opposants modérés proposèrent la régence, contre toute attente, il repoussa le projet de loi, par cette phrase fort juste, mais qui surprenait chez un poëte : « Défions-nous des surprises du cœur! » Il demanda la nomination d'un gouvernement provisoire et se refusa pourtant à ce que la république fût immédiatement proclamée. Les paroles de Lamartine avaient sonné l'agonie de la royauté et de la régence; la Chambre suivait l'impulsion de l'orateur. En ce moment, le palais du Corps législatif fut envahi par le peuple en armes, l'orateur fut couché en joue; le président Sauzet leva la séance au milieu d'un tumulte indescriptible. Lamartine se rendit à l'Hôtel de ville, avec une partie de ses collègues, et la liste des membres du gouvernement provisoire fut arrêtée; dans la distribution des ministères, il s'était fait donner le portefeuille des affaires étrangères. Le lendemain, la République, qu'il n'avait d'abord voulu proclamer que conditionnellement, sauf ratification par la France entière, il la proclamait absolument, sous la pression des circonstances. On lui reprocha de n'avoir pas eu les mêmes scrupules pour l'élection des ministres du gouvernement, de n'avoir pas soumis leurs noms à un vote populaire; c'est mal reconnaître ce que la situation avait d'urgence et ce qu'elle exigeait de promptes décisions. Le rôle de Lamartine, dans ce pouvoir improvisé, fut prépondérant; il avait pour lui le prestige de son talent et de son éloquence, sinon l'appui de convictions arrêtées, et il apparut aux conservateurs comme un médiateur entre les partis extrêmes. Le malheur fut qu'il croyait être un homme politique et qu'il n'en avait que les aspirations, avec un ferme désir de faire le bien; mais les époques tourmentées exigent autre chose que d'excellentes intentions. Disons qu'il montra, en face de l'émeute, un certain courage, et, dans son département, une grande activité diplomatique. Le 25 février, une troupe de malheureux prolétaires, affamés par la fermeture des ateliers, vint sommer le gouvernement de l'Hôtel de ville d'arborer le drapeau rouge. Lamartine calma ces infortunés par des paroles empreintes d'émotion, leur promit de prompts secours, mais refusa d'accepter l'emblème révolutionnaire par excellence : « Le drapeau rouge! s'écria-t-il dans une péroraison restée célèbre; si vous êtes assez mal inspirés pour imposer une république de parti et un pavillon de terreur, le gouvernement est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant. Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret! Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang et vous devriez le répudier plus que moi : car le drapeau rouge que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple, en 1791 et 1793, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie! » Le même jour, il fit décréter l'abolition de la peine de mort en matière politique, une des gloires de la République de Février. Le 4 mars suivant, dans une éloquente circulaire adressée aux cours de l'Europe, il annonçait que la France déclarait alliance et amitié avec tous les peuples; qu'elle avait conscience de sa mission pacifique et civilisatrice et qu'aucun des trois mots de sa devise, Liberté, Egalité, Fraternité, ne signifiait guerre; il la montrait, cependant, prête à tirer l'épée pour l'indépendance des peuples qui demanderaient son assistance, et les Mémoires récents de lord Normanby montrent que l'Europe était en ce moment même prête à se coaliser encore une fois contre nous. Lamartine conjura ce danger suprême, et, vraiment, la guerre étrangère eût été de trop au milieu des complications qui naissaient chaque jour. Presque toutes les semaines étaient marquées par des manifestations populaires plus ou moins violentes; le 16 mars, manifestation de la garde nationale, qui, pleine de confiance en Lamartine, voulait en faire un instrument de réaction; le lendemain, manifestation menaçante des faubourgs, effrayés du mouvement de la veille et jaloux d'en faire la contre-partie. Un mois après, nouvelle manifestation plus menaçante encore (16 avril); Lamartine se crut obligé d'appeler, pour la dissiper, les baïonnettes de Changarnier, le général orléaniste devenu depuis si ridicule. Le calme fut rendu pour quelques jours à la cité, mais la popularité de Lamartine s'émiettait dans ces luttes incessantes; en voulant concilier tout le monde, donner des gages à tous les partis, il ne satisfaisait personne. Elu représentant du peuple par dix départements (Seine, où il eut 259,800 voix, Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Dordogne, Finistère, Gironde, Nord, Seine-Inférieure), il se croyait appelé à la future présidence de la République, et, dans un but fort louable d'apaisement et de fusion, il insista pour que ses collègues du gouvernement provisoire, et Ledru-Rollin lui-même, fissent partie de la commission exécutive nommée, le 9 mai, par la Chambre; impuissant, le 15 mai, à prévenir l'invasion de l'Assemblée, comme il essayait sur la foule un de ces arguments oratoires qui lui avaient jusqu'alors si bien réussi, il s'entendit répondre : « Assez de lyre comme ça! » par une voix populaire. Ainsi, il n'était plus écouté des prolétaires, dont ses paroles ne guérissaient pas les maux, et les conservateurs allaient l'annihiler en confiant le pouvoir à des mains plus fortes que les siennes. Les funestes journées de juin lui portèrent le coup de grâce, ainsi qu'à la commission exécutive. Désormais, le rôle de la parole était terminé et celui de l'épée commençait, à la grande joie de la réaction qui, d'ailleurs, y poussait par d'incessantes manœuvres. Le peuple se divisait en deux partis, Paris se couvrait de barricades, le canon de la guerre civile retentissait, et, des deux côtés, des milliers de victimes tombaient en criant : « Vive la République! » C'est, en effet, pour la République que, du fond de leur cœur, croyaient combattre les malheureuses victimes d'une lutte fratricide, qui frayait le chemin à l'Empire.

Après la défaite des prolétaires insurgés, Lamartine rentra à la Constituante; mais sa parole était désormais éclipsée, et, devant un vote de l'Assemblée, il résigna le pouvoir entre les mains du général victorieux. Du moins était-il pur de tout le sang versé, car il avait joué sa popularité en voulant prévenir par la conciliation la lutte qu'il prévoyait. Par un scrupule exagéré pour le suffrage universel, peut-être par un aveuglement de l'ambition, il contribua à faire rejeter l'amendement Grévy, qui voulait transférer à la Chambre l'élection du président. Il se trompa, mais avec la majorité des républicains. S'il pencha pour l'élection directe par ambition personnelle, il dut être bien déçu de ses espérances, car il n'obtint pour la présidence que 7,910 voix, en face des 5 millions échus à Bonaparte. Il vaut mieux croire que ce fut par un scrupule de légalité. On va voir qu'il ne se faisait guère d'illusion, mais que, peu confiant dans l'avenir, il ne voulait pas assumer de responsabilité : « Je sais, dit-il, qu'il y a des moments d'aberration pour les multitudes, qu'il y a des noms qui entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme les lambeaux de pourpre attirent les animaux privés de raison; je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République. Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée; si elle échoue ou dans l'anarchie ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains. Eh bien, malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans le danger que peuvent courir nos institutions problématiques, bien que les dangers de la République soient nos dangers, et sa perte mon ostracisme et mon deuil éternel, si j'y survivais, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection du président par le peuple! Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, mal éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe, *alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent!... Si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire passée, s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas, comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert et des difficultés de ses institutions..., s'il nous désavoue et se désavoue lui-même, eh bien, tant pis pour le peuple! ». Comme mouvement oratoire, cette fin de discours est fort belle, mais la raison se refuse à y voir la haute pensée d'un homme politique; le rôle d'un grand esprit, dans ces conjonctures difficiles, était de barrer le chemin aux éventualités prévues et non pas de faire retomber sur le peuple, masse inerte et inconsciente, la responsabilité de l'avenir. M. Grévy, dans une sphère infiniment moins brillante que celle où se mouvait Lamartine, montra un sens politique bien supérieur. Sa proposition, si elle eût été soutenue par Lamartine, avait toutes chances de prévaloir, et elle eût épargné à la France bien des souffrances et bien des hontes. La mort de la République, les républicains mitraillés, déportés ou proscrits, vingt ans de despotisme, et, au bout, l'invasion, voilà ce qui était au fond de l'élection du président par le peuple.

Malgré les services rendus, Lamartine était dès lors tombé dans un complet discrédit; il ne fut pas même réélu à la Législative, quoiqu'il eût posé sa candidature dans une dizaine de départements; il n'entra à l'Assemblée que grâce à une élection partielle, dans le Loiret. Son rôle y fut sans éclat; il montra plus d'activité dans le journalisme, soutint, dans le *Pays*, la république modérée, fonda le *Conseiller du peuple*, journal hebdomadaire, qu'il dirigeait presque à lui seul (1849), le *Civilisateur* (1851), dans lequel il fit paraître surtout d'intéressantes biographies des grands hommes, et publia : *Trois mois au pouvoir* (1848, in-8°); *Histoire de la révolution de février* (1849, 2 vol. in-8°), récits des événements auxquels il avait pris part, et dont Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, a contesté quelques points importants. Rendu aux lettres, et, d'ailleurs, pressé d'énormes besoins d'argent, Lamartine entassa volumes sur volumes, payés chèrement par les éditeurs; quelques-uns obtinrent un légitime succès : *Raphaël, pages de la vingtième année* (1849, in-8°); *Confidences* (1849, in-8°); *Toussaint-Louverture*, drame joué au théâtre de la Porte-Saint-Martin (6 août 1850); *Nouvelles confidences* (1851); *Geneviève, histoire d'une servante* (1851); le *Tailleur de pierre de Saint-Point* (1851), livres où s'étalaient de vagues théories humanitaires, noyées dans la plus nuageuse sensiblerie; *Graziella* (1852), fragment des *Confidences*, renfermant des pages d'une grande poésie, mais à propos desquelles on put justement accuser Lamartine de trop se mettre en scène pour de l'argent, et de battre monnaie avec ses souvenirs les plus intimes. L'*Histoire de la Restauration* (1851-1863, 6 vol. in-8°), moins bien accueillie que celle des Girondins, témoigne de la même insuffisance d'études, mais renferme des morceaux pleins d'intérêt, des pages dramatiques, des appréciations remarquables sur tous les hommes de l'époque; c'est encore un livre brillant. La décrépitude de l'historien apparaît davantage dans la longue et fastidieuse *Histoire de la Turquie* (1854, 6 vol. in-8°), et dans l'*Histoire de la Russie* (1855, 2 vol. in-8°), qui ne furent guère publiées que comme primes du *Constitutionnel*; elles étaient, dès leur apparition, ce qu'on appelle en argot de librairie des *rossignols*. Le *Nouveau voyage en Orient* (1853, 2 vol. in-8°), récit des impressions de Lamartine dans une seconde excursion entreprise en Asie Mineure, sur la demande du sultan, n'offrit qu'un bien faible reflet des splendeurs du premier. A l'occasion de ce voyage, le sultan fit don à l'illustre écrivain de grands domaines en Turquie, et, dit-on, de trente mille livres de rente. Une série de *Vies des grands hommes*, publiées séparément ou dans le *Civilisateur*, puis réunies en corps d'ouvrage (1863-1866, 4 vol. in-8°), renferme encore de belles pages; notons les études sur *Homère*, *Cicéron*, *Shakspeare*, le *Tasse*, et surtout une *Vie de César* (1865), satire éloquente des coups d'Etat, dirigée moins contre César que contre l'homme du 18 brumaire et l'homme du 2 décembre. C'était une protestation de la conscience indignée contre les flagorneries adressées à ce dernier par Troplong, sous le masque de l'histoire, dans sa prétendue étude sur la *Chute de la république romaine* (1858).

Ecarté de la politique par le 2 décembre, mais ayant conservé par ces publications diverses sa légitime célébrité d'écrivain, Lamartine aurait passé le reste de sa vie honoré de tous, dans ce repos plein de dignité que Cicéron, son modèle, ambitionnait, comme couronnement de la carrière de l'homme d'Etat. D'incessants besoins d'argent le forcèrent au travail; heureux s'il s'en fût tenu là! Mais de continuels appels de fonds au public, présentés sous toutes les formes, loteries, souscriptions en argent, souscriptions à des livres, dotations à titre de récompense nationale, lui aliénèrent les plus fermes sympathies. Une loterie tentée par ses amis pour dégrever d'hypothèques le château de Saint-Point échoua misérablement, et l'on s'égaya du poëte qui parlait gravement de racheter les chenets de ses pères. La souscription au *Cours familier de littérature* (1856 et années suivantes) fut très-fructueuse, et Lamartine, disons-le à son honneur, dépensa dans ce dernier labeur, non sans succès, à part quelques défaillances, tout ce qui lui restait de verve et de talent. De nouveaux fragments des amours et des aventures de sa jeunesse, *Fior d'Aliza* (1865), qui est devenu un opéra, et *Antoniella*, sont loin du charme des premières *Confidences*, et lassèrent le public, fatigué de voir toujours Lamartine puiser aux mêmes sources, et jeter d'autres récits dans les mêmes cadres que *Raphaël* et *Graziella*. Une édition de luxe de ses œuvres complètes, revue par lui, et enrichie de notes biographiques d'un à-propos contestable (1860-1865, 40 vol. in-8°), obtint encore un grand succès de vente. Mais le déficit entr'ouvrait toujours son gouffre, et, pour comble d'humiliation, l'ancien membre du gouvernement provisoire accepta du gouvernement impérial une aumône d'un demi-million. Déjà le poëte avait manqué de respect pour lui-même et pour sa gloire acquise, en changeant, comme on le lui dit malicieusement, sa lyre en tire-lire; il oublia toute dignité en recevant ce secours du gouvernement, de celui qui avait tué la République. Il méritait bien cette cruelle épigramme de Rochefort : « Lamartine est surtout célèbre comme poëte et comme chrétien; comme poëte, il a gagné des millions, et comme chrétien il n'a cessé de manger des asperges en plein mois de décembre. Vous seriez bien surpris, si vous invitiez à dîner un homme du monde, de l'entendre vous répondre : « Si ça vous est égal, j'aime mieux » que vous me donniez ma part en argent. » Lamartine est cet homme; on lui a offert la gloire avec toutes ses auréoles, et il a répondu : « J'aime mieux que vous me donniez » ma part en argent! »

Lamartine passa tristement et presque oublié les dernières années de sa vie; il se survivait, écrasé, comme par le pavé de l'ours, sous le poids du rapport emphatique présenté à la Chambre par Emile Ollivier, pour lui faire obtenir la donation de 500,000 francs (séance du 9 avril 1867). Des pertes cruelles, la mort de sa femme (1863), de son neveu, M. de Cessiat (1866), avaient encore assombri son caractère. Il s'éteignit le 1er mars 1869, dans un élégant chalet de Passy, où il vivait très-retiré et très-morose, et que la ville de Paris avait mis à sa disposition, sa vie durant. L'Empire, pour achever de le déconsidérer, décréta que ses funérailles auraient lieu aux frais du trésor public; ses proches eurent du moins le bon esprit de lui épargner ce suprême affront, et demandèrent que la cérémonie funèbre eût lieu à Saint-Point, sans l'attirail des pompes officielles. Ainsi finit cette existence pleine de grandeurs, de défaillances et d'amertumes.

LA MARTINIÈRE (Françoise-Albine PUSIN DE), dame BENOÎT, femme auteur. V. BENOÎT.

LA MARTINIÈRE (Antoine-Augustin BRUZEN DE), polygraphe français. V. MARTINIÈRE.

LAMAS (don André), publiciste et diplomate américain, né à Montevideo vers 1820. Il entra de bonne heure dans la carrière des emplois publics, devint successivement directeur de la police et ministre des finances de Montevideo, et, avant d'avoir atteint sa trentième année, fut nommé ministre plénipotentiaire de la république de l'Uruguay près de l'empereur du Brésil. Il devint membre de l'institut de Rio-Janeiro et fonda l'institut historique de Montevideo. Outre des poésies, qui ont été bien accueillies, on a de lui : *Notes historiques sur les attaques du dictateur argentin, D. Juan Manuel Rosas, contre l'indépendance de la république orientale de l'Uruguay* (Montevideo, 1849); *Notice sur la république orientale de l'Uruguay*, traduit de l'espagnol (Paris, 1851, in-8°); *André Lamas à ses compatriotes* (1855, in-8°); *Collection de mémoires et de documents pour l'histoire et la géographie de Rio-de-la-Plata*, etc.

LAMASERIE s. f. (la-ma-ze-rî — rad. *lama*). Confrérie ou couvent de lamas, prêtres de Bouddha : *Il y a dans le Thibet de nombreuses* LAMASERIES.

LAMAUVE (Louis-César), médecin français, né à Vittefleur, pays de Caux, mort en 1821. Il fit ses études médicales à Rouen, puis à Paris, où il devint successivement prévôt d'anatomie à l'Ecole pratique, professeur d'accouchement et chirurgien des hôpitaux militaires. Reçu docteur vers 1795, Lamauve alla s'établir à Rouen, et fut nommé, peu après, chirurgien en chef de l'hôpital général de cette ville. Il n'a laissé que des mémoires, insérés dans différents recueils; mais quelques-uns sont très-importants. Nous citerons notamment : *Manière de traiter les maladies syphilitiques dans les femmes enceintes, dans les enfants nouveau-nés et dans les nourrices*, faisant suite à l'*Histoire de la médecine pratique* de Mahon, éditée par Lamauve (Paris, 1804, in-8°); *Nouveau procédé pour détruire les polypes*, dans les *Annales cliniques* de la Société de médecine de Montpellier; *Sur les dangers d'ouvrir l'artère épigastrique dans l'opération de la hernie inguinale*, dans les *Mémoires de la Société libre d'émulation de Rouen*, *De l'influence de l'imagination des mères sur le produit de la conception* (Paris), etc.

LAMB (Jacques-Bland BURGES), publiciste anglais, né à Gibraltar en 1752, mort en 1824. Après avoir terminé ses études au collége de l'université à Oxford, il parcourut l'Europe occidentale, étudia le droit à son retour en Angleterre, et fut reçu avocat en 1777. Nommé, dix ans plus tard, membre de la Chambre des communes, il devint, en 1789, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères. Ce fut peu de temps après qu'il fonda, sous le patronage de Pitt, le *Sun*, journal politique quotidien, dans lequel il publia une foule d'articles en vers et en prose, qui furent fort remarqués et firent du *Sun* une des feuilles les plus lues de la capitale. En 1794, Lamb devint commissaire du sceau privé, et reçut, l'année suivante, le titre de baronnet. Il renonça, à cette époque, à la politique et ne s'occupa plus que de travaux purement littéraires, jusque vers 1812, où la philosophie religieuse et la théologie l'absorbèrent complétement. Il a publié plusieurs ouvrages, dans lesquels il a traité les matières les plus diverses; mais, sauf dans ses articles de polémique littéraire et politique, il n'a fait preuve dans aucun d'un talent supérieur. On a de lui : *Epîtres héroïques de l'avocat Bradshaw parmi les ombres à John Dunning, esquire* (1778); *Considérations sur la loi d'insolvabilité* (1783); *Lettres sur l'agression de Noutka par les Espagnols*, sous le pseudonyme de *Verus* (1790); *Historique des négociations de la France et de l'Espagne* (1790); *Lettres d'Alfred* ou *Revue de l'état politique* *de l'Europe*, recueil d'articles publiés dans le *Sun* (1792); la *Naissance et le triomphe de l'Amour* (1796); *Richard Cœur de Lion*, poëme héroïque (1801, 2 vol.); l'*Exodiade*, en collaboration avec Cumberland (1807-1808, 2 vol.); *Richesse* ou la *Femme et la mère*, comédie (1810); *Motifs* d'une nouvelle traduction de la Bible (1819), etc.

LAMB (Charles), écrivain humoristique anglais, né à Londres en 1775, mort en 1834. Il était fils d'un clerc de procureur, et fut élevé à Christ's Hospital. Malgré l'excentricité de ses goûts et de ses aptitudes, il entra comme employé comptable dans les bureaux de la Compagnie des Indes, et conserva, toute sa vie, un modeste emploi qui le fit vivre. Lié avec le poëte Southey et avec quelques-uns des plus fameux lakistes, il donna d'abord, tête baissée, dans toutes les exagérations de leur école et mit au jour un volume de vers blancs, en collaboration avec Coleridge et Lloyd (1798, in-8°). Son bon sens et le scepticisme de son esprit le ramenèrent à des idées plus saines. Il cherchait surtout dans les lettres une distraction à ses accablants travaux de comptable et à la sombre existence qu'il menait chez lui. Sa sœur, qu'il aimait tendrement, vit sa raison s'altérer. Charles Lamb résolut de ne point se marier et de se consacrer aux soins que nécessitait la position de cette infortunée. « Pour elle, dit un de ses biographes anglais, il abandonna toute pensée d'amour et de mariage; avec un revenu d'une centaine de livres que lui donnait son emploi, il entreprit, à l'âge de vingt-deux ans, le voyage de la vie avec la compagne bien-aimée que lui rendaient encore plus chère son étrange malheur et la constante appréhension de voir reparaître la maladie qui en avait été cause. »

Les écrits en prose de Lamb ont une saveur toute particulière; on y sent un esprit original, passionné surtout pour les vieilles choses et les vieux livres. Il adopta pour but de ses recherches le règne d'Elisabeth, qu'il fouilla dans ses recoins les plus inconnus. Citons ses *Récits sur Shakspeare* (1807, 2 vol. in-8°); le recueil intitulé : *Echantillons des poëtes dramatiques anglais* (1808, in-8°), qui a ouvert des horizons nouveaux sur les origines du théâtre en Angleterre et qui complète l'étude sur Shakspeare; les *Essais* et les nombreux articles insérés, çà et là, dans le *New-Monthly Magazine* et le *Black-Wood's Magazine*. C'est dans ces travaux, d'une tournure originale et piquante, qu'il faut chercher l'esprit humoristique de Ch. Lamb. On retrouve les mêmes qualités dans ses ouvrages de pure imagination : *Rosamunde Grey* (1798); le *Retour d'Ulysse* (1808, in-12). « Lamb, dit Philarète Chasles, avait par-dessus tous ses contemporains la faculté de creuser un caractère, de l'approfondir dans tous ses détails, surtout si ce caractère était singulier. Son naturel généreux et tendre s'associait avec bonheur aux vertus cachées sous une écorce rude ou bizarre, aux ridicules mêlés à la vertu. Il aimait à peindre les vieilles gens que l'on délaisse, leurs sympathies avec les objets qui les entourent, leurs manies innocentes que l'on raille et qui se rattachent à des principes excellents. Il a créé dans ce genre une multitude d'esquisses dont la perfection et l'intérêt sont extrêmes; on voit parler, marcher son *rentier*, son *vieux commis*, sa *vieille fille*, son *avocat stagiaire*. Ce ne sont point des personnages brillants : il les aimait ainsi; il était heureux quand il avait peint la gouvernante surannée embrassant son poêle, devenant l'hamadryade de cet objet inanimé, et s'incorporant si bien à lui qu'il devenait difficile désormais de savoir où était la femme, où était le poêle. Quand pareille description éveilla, pour la première fois, l'attention publique, on se moqua de Lamb; mais bientôt on s'y accoutuma, on sentit qu'il peut y avoir autant de mérite réel et de profondeur de talent dans une bonne esquisse de Van Ostade que dans un grand tableau de Rubens. Délicatesse, finesse, sensibilité, profondeur, voilà Charles Lamb; et notez que ces qualités ne se déploient pas sur un vaste terrain, qu'on ne les voit pas défiler et se montrer tour à tour comme les différents bataillons d'une armée régulière. Tout cela est confondu, mêlé, concentré dans un espace étroit. Toutes ces qualités se trouvent dans une même phrase, et de leur quintessence, de la fusion de leurs éléments inappréciables résulte l'originalité de Lamb. » Notons parmi ses ouvrages poétiques, qui sont d'une moindre valeur, une tragédie, *Jean Woodeville* (1801, in-8°), écrite en prose et en vers, à l'imitation de Shakspeare, et quelques jolies pièces : ses *Adieux au tabac*, l'*Ecole de Christ's Hospital*, les *Trois amis*. Il a collaboré, avec sa sœur, à trois volumes d'éducation : l'*Ecole de miss Leicester* (1808, in-8°), et deux recueils de vers destinés au jeune âge (1809, 2 vol. in-12). Ses *Récits sur Shakspeare* ont été traduits en français par M. Borghers, sous le titre de *Mémorial de Shakspeare*, *Contes shakspeariens* (1841, in-8°).

LAMB (George), publiciste anglais, né en 1784, mort en 1834. Il était le quatrième fils de Peniston Lamb, premier vicomte Melbourne. Lamb étudia d'abord la jurisprudence à Londres, mais y renonça bientôt pour ne plus s'occuper que de littérature. N'ayant pas réussi au théâtre, où il avait d'abord débuté, il se jeta dans le journalisme et collabora à la *Revue d'Edimbourg*, où ses articles de critique humoristique furent bien accueillis. En 1818, le bourg de Westminster l'envoya à la Chambre des communes; mais il ne fut pas réélu l'année suivante, et ne reparut dans cette assemblée qu'en 1826. Son frère, lord Melbourne, ayant été nommé, en 1832, ministre de l'intérieur, l'attacha comme sous-secrétaire à son département, et il remplit, sans grand éclat, ces fonctions jusqu'à sa mort. On a de lui quelques poésies et une traduction de *Catulle* (Londres, 1821).

LAMB (lady Caroline), femme de lettres anglaise, célèbre par sa liaison romanesque avec lord Byron, née en 1785, morte en 1828. Elle était fille de lord Ponsonby, comte de Pesborough, et devint belle-sœur du précédent, en épousant William Lamb, depuis lord Melbourne. Les premières années de cette union furent heureuses, et, mère de trois enfants, lady Caroline ne s'occupa d'abord que des soins que réclamait leur première éducation, cherchant seulement des distractions dans l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature et dans la société des hommes d'élite de l'époque. Mais, douée d'une vive imagination et d'une organisation ardente, elle fut bientôt lasse de cette existence uniforme et tranquille, et, lorsque parurent les deux premiers chants du *Pèlerinage de Childe Harold*, elle s'éprit d'une passion insensée pour l'homme qui était à la fois l'auteur et le héros de ce poëme. Elle n'essaya pas de résister à l'entraînement qu'elle éprouvait, et alla elle-même offrir, d'une façon toute romanesque, son amour à lord Byron. Elle vint chez lui, habillée en jockey, et lui remit une lettre où elle lui disait : « Votre esclave, toujours; ta maîtresse, quand tu voudras. » Byron, qui avait reconnu une femme sous ce travestissement, se douta bien que la signataire et le porteur de la missive était un seul et même personnage, et la fantaisie lui vint de poursuivre cette intrigue. Lady Lamb était plutôt singulière que jolie; elle était blonde, avec des yeux d'un noir sombre, un teint d'Italienne ou d'Espagnole, et ses manières excentriques achevèrent de captiver le poëte. Suivant sa promesse, elle fut sa maîtresse dès qu'il le voulut. Cette liaison, qu'elle ne chercha pas à cacher, qu'elle afficha même publiquement comme un triomphe, dura trois ans, mais non sans être entrecoupée par des éclats et des scènes orageuses, auxquels donnait lieu le choc de ces deux caractères également volontaires et impérieux. Cependant Bulwer, dans sa *Vie de Byron*, dit que celui-ci proposa à lady Lamb de fuir avec elle à l'étranger et qu'elle s'y refusa. Il s'y était résolu à la suite d'un éclat fâcheux; surpris par le mari, il s'était enfui précipitamment en brandissant un poignard, et, pour donner le change, avait emporté un écrin de diamants. Il espérait avoir été pris pour un voleur ! Mais lord Lamb, qui connaissait la liaison de sa femme et la supportait avec la patience du sage ou l'abnégation d'un homme tendrement épris, ne fut aucunement dupe du stratagème. Enfin, Byron fatigué rompit complétement avec sa maîtresse. Celle-ci, désespérée, pénétra un jour chez lui, et, ne le trouvant pas, écrivit sur le premier feuillet blanc d'un livre, entr'ouvert sur une table, ces deux mots : *Remember me* (Souviens-toi de moi). A son retour, Byron détacha ce feuillet et le lui renvoya, après y avoir écrit huit vers, dont voici la traduction : « Se souvenir de toi ! se souvenir de toi ! Jusqu'à ce que le Léthé ait éteint l'ardent torrent de ta vie, le remords et la honte tinteront autour de toi et te poursuivront comme un rêve enfanté par la fièvre. Se souvenir de toi ! N'en doute pas, ton mari n'y songera que trop ! Ni lui, ni moi, nous ne t'oublierons, toi qui pour lui fus perfide, toi qui pour moi fus un démon ! »

Peu de temps après cette rupture, lord Byron se maria; mais, bientôt dégoûté de la vie paisible et monotone du ménage, il dit à sa patrie un nouvel adieu, qui devait être éternel, et reprit ses courses vagabondes. Le ressentiment de lady Caroline ne s'apaisa pas devant le départ de son amant; et ce fut à cette époque qu'elle écrivit le roman de *Glenarvon* (1816), dans lequel elle déversa sur Byron tout le fiel de son indignation et de son dépit. Ce livre fit scandale et ferma à son auteur l'accès de la haute société anglaise, où elle n'avait pas cessé d'être accueillie jusqu'alors, malgré le désordre de sa vie. On le lut avec avidité. Deux autres romans, *Graham Hamilton* et *Ada Reis*, suivirent *Glenarvon* : ils étaient écrits dans le même sens, mais avec moins de passion et de colère que le premier, dont ils n'eurent pas le retentissement, bien que ce soient deux œuvres vigoureuses. Ces trois ouvrages se recommandent par de hautes qualités de style, des caractères fermement dessinés et surtout une profonde expérience du cœur humain, expérience douloureusement acquise par l'auteur. *Glenarvon* a été traduit en français (Paris, 1819, 3 vol. in-12).

Lady Caroline, retirée dans sa belle terre de Brockett-Hall, où quelques amis fidèles venaient la visiter, où son mari, prenant en pitié ce cœur malade, l'entourait de soins dévoués, que ne venaient jamais altérer ni reproches, ni allusions au passé, vivait dans un calme paisible, mais sans pouvoir oublier Byron. On lui cacha sa mort. Un jour qu'elle se trouvait, à cheval, près de la grille de son parc, elle vit passer sur la grande route un char funèbre, sur lequel s'étalaient des armoiries qui lui avaient été judis trop familières pour qu'elle pût hésiter à les reconnaître : c'étaient les cendres du poëte, mort à Missolonghi, que l'on rapportait à Nottingham, dans le caveau funéraire de ses ancêtres. Cette rencontre produisit sur elle un effet terrible et on la ramena mourante au château. Dès lors, elle ne fit plus que languir et elle s'éteignit trois ans plus tard.

LAMBA s. m. (la-mba). Sorte de pagne que portent les insulaires de Madagascar : *Le souverain s'enveloppe d'un* LAMBA *rouge, qui est la couleur de la royauté.*

LAMBACH, bourg des Etats autrichiens, dans la haute Autriche, à 14 kilom. S.-O. de Wels, sur la rive gauche de la Traun; 2,300 hab. Riche abbaye de bénédictins, avec bibliothèque, archives, collections d'histoire naturelle et d'objets d'art. L'église triangulaire est ornée de chefs-d'œuvre de peinture de Joachim von Sandrart; elle est construite avec trois espèces de marbre, elle a trois porches, trois tours, trois autels, trois orgues, trois sacristies, et a coûté 333,333 florins.

LAMBADER, hameau de France (Finistère), commune de Plouvorn, arrond. de Morlaix. La chapelle de Lambader, but de nombreux pèlerinages, « possède encore, dit M. Pol de Courcy, un magnifique jubé en bois, travaillé à jour ainsi que la rampe de son escalier tournant. Ce jubé, digne d'admiration pour l'élégance et la variété de ses motifs flamboyants, est dû à la munificence de Marc de Troërin (1481). Les armes du donateur sont soutenues par un ange formant l'un des pendentifs du jubé. » La fondation de cette chapelle est attribuée aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Près du hameau, se dresse une croix gothique dont les branches sont chargées des principaux personnages de la Passion.

LAMBALLE, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Saint-Brieuc, sur le penchant et au pied d'une colline baignée par le Gouëssant; pop. aggl., 4,018 hab. — pop. tot., 4,151 hab. Collége communal, bibliothèque publique. Tanneries, mégisseries, blanchisserie de cire, fabrique de cire, fabriques de serges, poterie commune; exportation de peaux et cuirs apprêtés; blé. Le nom de Lamballe apparaît pour la première fois dans les chartes du XIe siècle. Selon la tradition, cette ville fut détruite par les Normands au Xe siècle, et remplacée par une cité nouvelle, qui devint, en 1034, le ch.-l. des possessions d'Eudon, comte de Penthièvre et frère puîné de Geoffroi, duc de Bretagne. A partir de 1337, Lamballe eut les mêmes possesseurs que le comté de Penthièvre. Sous Louis XIII, Richelieu fit démolir le château de Lamballe, dont on ne voit plus que l'emplacement. En 1697, le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, acquit la seigneurie de Lamballe. Son petit-fils porta le titre de prince de Lamballe.

La ville renferme quelques monuments dignes d'intérêt. L'église Notre-Dame, classée parmi les monuments historiques, servait primitivement de chapelle au château. Les parties les plus anciennes sont : le portail occidental, la nef et le collatéral nord. La dédicace en fut faite, vers 1220, par saint Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Brieuc. « Le portail occidental en ogive présente, dit M. Pol de Courcy, les ornements ordinaires du roman fleuri : chevrons, étoiles, chapiteaux historiés. La nef se compose de quatre travées, dont tous les détails, piliers, arcades, archivoltes, chapiteaux, révèlent le commencement du XIIIe siècle. Le carré central, qui porte la tour, se fait remarquer par l'élancement et la pureté de ses colonnes couronnées de chapiteaux à feuillages. Au-dessus de l'ouverture des arcades du chœur, règne un triforium surmonté de fenêtres simulées. Le chevet est percé d'une gracieuse fenêtre rayonnante. » Le collatéral nord contient six enfeux renfermant des pierres sépulcrales. Nous signalerons en outre : l'église Saint-Martin, fondée en 1040; l'église Saint-Jean, édifice du XVe siècle; les restes du couvent des Augustins; le couvent des Ursulines; la bibliothèque; le haras, etc.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise DE SAVOIE-CARIGNAN, princesse DE), née à Turin le 8 septembre 1749, massacrée à Paris le 3 septembre 1792. Elle était la quatrième fille de Louis-Victor de Savoie-Carignan, prince de la maison de Savoie, et de Christine-Henriette de Hesse-Rhinfelds-Rothembourg, grand'tante de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne.

Elle fut mariée, à l'âge de dix-sept ans, à Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, grand veneur de France, fils du duc de Penthièvre, descendant de l'un des bâtards légitimés de Louis XIV, et qui lui-même avait à peine vingt ans. Le mariage fut célébré à Turin en janvier 1767. Le frère de la fiancée, le prince Victor, représentait, par procuration, M. de Lamballe. Au sortir de la chapelle, suivant une coutume fort bizarre, la nouvelle mariée coucha tout habillée, en présence de toute la cour, avec son frère, qui se déchaussa seulement d'une jambe, tandis qu'il portait à l'autre une botte et un éperon. C'était une cérémonie symbolique, légalisant la consommation du mariage par procuration.

La jeune princesse fut amenée en France, réunie à son époux et présentée à Versailles le 5 février. Le prince de Lamballe, digne élève de la cour la plus corrompue de l'Europe, faisait, par ses déportements, le désespoir de son père, qui avait sans doute espéré l'amender, le corriger en le mariant. Mais l'influence et le charme d'une femme jeune, belle et douce, ne captivèrent pas longtemps le malheureux jeune homme, qui, au bout de trois mois à peine, se replongea dans des débauches effrénées, et mourut enfin d'une maladie honteuse, qu'il avait communiquée à sa jeune épouse (*mai 1768*).

Telles étaient alors les mœurs de la haute société et même des personnages du sang royal. On sait, d'ailleurs, que l'exemple descendait du trône et qu'il était fidèlement imité.

Veuve à dix-huit ans, la malheureuse victime de cette union funeste se consacra désormais à adoucir les douleurs de son beau-père, partagea, au château de Rambouillet, la solitude dorée du vieillard; l'entoura des soins les plus tendres et les plus délicats.

Après la mort de Marie Leczinska, la famille de Noailles, Mme Adélaïde et d'autres personnages puissants eurent l'idée de marier Mme de Lamballe au roi; mais ce projet, traversé par les Choiseul et des intrigues de cour, échoua au moment où il avait pris déjà quelque consistance, et fit place à la *combinaison* qui amena le règne de Mme Du Barry. A cette époque, la princesse et son beau-père ne paraissaient guère à la cour que dans les occasions d'apparat, et vivaient habituellement à Rambouillet, à Vernon, à Crécy, à Passy, enfin dans les divers domaines de la maison de Penthièvre.

Après le mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, Mme de Lamballe fréquenta de plus en plus la cour, attirée par la bienveillance, puis par l'amitié de Marie-Antoinette, qui était fort sensible aux agréments de la physionomie, et qui, dès son arrivée en France, s'était sentie entraînée vers la belle-fille du duc de Penthièvre. Elle l'associa à tous ses plaisirs, à ses bals et à ses spectacles particuliers, enfin à ses fameuses courses en traîneau sur la glace, qui, de 1772 à 1776 et plus tard, apparurent dans les féeries de Versailles comme une vision des mœurs et des poésies du Nord.

La princesse de Lamballe était alors dans tout l'éclat de ce qu'on est convenu d'appeler parmi les faiseurs de légendes sa beauté, beauté remarquable surtout par la blancheur éblouissante de son teint et par sa longue chevelure blonde et bouclée.

On a fait d'elle beaucoup de portraits, dont la plupart ne sont que des mensonges ridicules, comme les mémoires qu'on a mis sous son nom. Son véritable portrait est au musée de Versailles. Elle était jolie et mignonne plutôt que belle; la tête fort petite, sauf l'énorme échafaudage de cheveux, comme on les portait alors; le sourire fixe, l'œil caressant; tout l'ensemble est d'une personne séduisante et fort agréable, mais médiocre, sinon vulgaire. Elle n'avait nullement l'aspect imposant que lui prêtent quelques artistes et quelques romanciers, mais plutôt la physionomie chiffonnée d'une gentille fillette savoyarde. Son intelligence ne paraît pas avoir été fort étendue.

Mme Vigée-Lebrun, qui a fait son portrait, l'apprécie ainsi : « Sans être jolie, elle paraissait l'être à quelque distance; elle avait de petits traits, un teint éblouissant de fraîcheur, de superbes cheveux blonds et beaucoup d'élégance dans toute sa personne. »

D'un autre côté, nous trouvons, dans les mémoires de la baronne d'Oberkirch, le croquis suivant : « Mme la princesse de Lamballe est fort jolie, sans avoir les traits réguliers pourtant. Elle est d'un caractère gai et naïf, et n'a pas beaucoup d'esprit peut-être. Elle fuit les discussions et donne raison tout de suite plutôt que de discuter. C'est une douce, bonne et obligeante femme, incapable d'une pensée mauvaise. C'est la bienveillance et la vertu même. »

Enfin, nous donnerons, pour terminer, le jugement de Mme de Genlis, bien que la bonne dame soit peut-être un peu prodigue de coups de griffe : « Mme de Lamballe était extrêmement jolie, et, quoique sa taille n'eût aucune élégance, qu'elle eût des mains affreuses, qui, par leur grosseur, contrastaient singulièrement avec la délicatesse de son visage, elle était charmante sans aucune régularité. Son caractère était doux, obligeant, égal et gai; mais elle était absolument dépourvue d'esprit; sa vivacité, sa gaieté et son air enfantin cachaient agréablement sa nullité. Elle n'avait jamais eu un avis à elle; mais, dans la conversation, elle adoptait toujours l'opinion de la personne qui passait pour avoir le plus d'esprit... Elle avait d'ailleurs beaucoup de petits ridicules, qui n'étaient que des affectations puériles. La vue d'un bouquet de violettes la faisait évanouir, ainsi que l'aspect d'une écrevisse ou d'un homard, même en peinture. Alors elle fermait les yeux sans changer de couleur, et restait ainsi immobile pendant plus d'une demi-heure, malgré tous les secours qu'on s'empressait de lui prodiguer, quoique personne ne crût à ces prétendus évanouissements... Par la suite, lorsque les attaques de nerfs périodiques, suivies d'évanouissement, devinrent à la mode, Mme de Lamballe ne manqua pas d'en avoir de régulières, deux fois la semaine, aux mêmes jours et aux mêmes heures... »

Nous demandons grâce pour tous ces détails, plus curieux qu'importants; mais ils achèvent l'esquisse d'une physionomie féminine. D'ailleurs, Mme de Lamballe n'était pas la seule femme d'alors qui eût de ces manies; les *vapeurs* étaient une mode du temps, comme la poudre, les mouches et les vastes coiffures.

Louis XVI, à son avénement, voulut envoyer le duc de Penthièvre, comme un messager de paix et de confiance, à la province de Bretagne, qui avait été si profondément troublée par la dissolution des parlements. Ce voyage fut un vrai triomphe pour le vieillard. Mme de Lamballe, qui l'accompagnait, eut un grand succès de grâce.

Cependant, Marie-Antoinette, pour fixer auprès d'elle son amie, fit rétablir en sa faveur la charge de surintendante de la maison de la reine. Il y eut de vives oppositions, de la part du roi, pour des raisons d'économie; de la part des dames d'honneur, pour des questions de préséance et de petites jalousies. Mais Marie-Antoinette, impérieuse et tenace en ses caprices, finit par emporter de haute lutte la nomination, augmentant comme à plaisir les haines dont elle était déjà enveloppée.

L'appartement de la surintendante devint le centre des fêtes intimes, des bals, des comédies en famille. C'est aussi le temps des villégiatures pastorales de Trianon et de tous ces divertissements qui tenaient une si grande place dans la vie de la reine.

Cependant, cette belle amitié s'attiédit progressivement; dès la fin de 1776, Mme de Lamballe était supplantée par une autre favorite, la comtesse de Polignac, dont le crédit augmenta de jour en jour, et qui finit par prendre un ascendant absolu. L'amie délaissée, tout en conservant le titre et le traitement de sa charge, s'éloigna de la cour et se retira auprès de son beau-père, non sans chagrin, bien certainement, mais sans se plaindre et sans récriminer. Bientôt la perte de sa mère, de son père et d'autres membres de sa famille vint l'accabler de douleurs plus poignantes et rendre sa solitude plus complète. Désormais, elle n'eut d'autre refuge que la tendresse paternelle du duc de Penthièvre.

Mme de Lamballe ne doit pas être rangée dans la classe des favorites ordinaires, de Mme de Polignac, par exemple, dont l'avidité pour elle et pour les siens est demeurée fameuse. Elle aimait sincèrement la reine et lui resta toujours fidèle et dévouée, malgré le refroidissement dont elle eut à souffrir. D'ailleurs, elle n'était pas en disgrâce, mais simplement un peu dédaignée pour une amitié nouvelle et plus vive, éclipsée par une influence devenue prépondérante; son amour-propre avait pu, avait dû être blessé, mais c'était surtout son cœur qui souffrait.

En 1778, elle fit un voyage en Hollande avec la duchesse de Chartres et Mme de Genlis. L'année précédente, elle s'était fait affilier à la loge maçonnique la *Candeur*, qui comptait aussi parmi ses adeptes la duchesse de Chartres, la duchesse de Bourbon, etc. C'était une vogue du moment; il était de bon ton d'être maçonne. Plus tard (en 1781), elle fut même élue grande maîtresse de la *Mère loge écossaise d'adoption*, et, le jour de son installation, la *sérénissime sœur de Lamballe*, le maillet en main, put entendre le Frère Robineau lui chanter, au nom de la loge, des couplets fort galants :

> Amour, ne cherche plus ta mère
> Aux champs de Gnide ou de Paphos;
> Vénus abandonne Cythère
> Pour présider à nos travaux.
> Etc.

Pendant plusieurs années, Mme de Lamballe ne parut guère, à Versailles ou à Paris, que dans les occasions solennelles où elle ne pouvait se dispenser de remplir les devoirs de sa charge.

En 1785, l'amitié de la reine, qui avait paru longtemps éteinte, ou du moins fort attiédie, se ranima tout à coup. Son ami et conseiller Choiseul venait de mourir; obsédée par la coterie avide des Polignac, un peu refroidie sur cette chère amie dont les profusions la rendaient elle-même si impopulaire, elle était, en outre, attaquée, déchirée par de meurtriers pamphlets fabriqués dans son entourage même. Enfin, l'affaire du collier vint encore augmenter la haine dont elle était l'objet. Elle rappela sa « chère Lamballe, » sentant le besoin, dans la crise où elle se trouvait, d'avoir auprès d'elle ce dévouement modeste et cette fidélité à toute épreuve. Celle-ci « s'était éloignée sans un murmure, elle se redonna sans une plainte, » pour employer les expressions de MM. de Goncourt (*Histoire de Marie-Antoinette*).

« Bien ou mal traitée, dit M. Michelet, elle resta tendre et fidèle, avec la constance de son pays... La reine n'avait aucun besoin de la bien traiter; elle était sûre de son dévouement aveugle en toute chose, honorable ou non; elle s'en servait sans façon pour toute affaire et toute intrigue, la compromettait de toute manière, en usait et abusait. Qu'on en juge par un fait : ce fut Mme de Lamballe qu'elle envoya à la Salpêtrière, pour offrir de l'argent à Mme de Lamotte, récemment fouettée et marquée; la reine, apparemment, craignait qu'elle ne publiât des mémoires sur la vilaine affaire du collier. Le trop docile instrument de Marie-Antoinette reçut, de la supérieure de l'hospice, cette foudroyante parole : « Elle est condamnée, madame, mais pas à vous voir. »

Si ce fait, rapporté par des contemporains, est exact, il montre que l'impopularité de la reine s'étendait déjà à tous ceux qui l'entouraient, et qu'on regardait comme ses conseillers ou ses instruments. Il paraît être aussi un écho des soupçons flétrissants que des haines de cour avaient répandus relativement aux amitiés de Marie-Antoinette.

Lorsque la Révolution éclata, Mme de Lamballe eut l'occasion d'exercer son dévouement, et elle devint pour la reine un auxiliaire précieux, d'autant plus qu'elle était seule alors parmi les confidentes les plus intimes, Mme de Polignac ayant émigré presque aussitôt, poursuivie par l'animadversion publique.

Elle s'employa à diverses négociations fort délicates, comme de tenter un rapprochement entre le duc d'Orléans et la famille royale, tentative qui échoua complétement.

Lors des journées d'octobre, elle se trouvait au château d'Eu, près du duc de Penthièvre; elle accourut aussitôt s'installer aux Tuileries. Son salon servit dès lors à la reine de lieu de réception pour certains membres de l'Assemblée qu'on essayait de gagner, pour des écrivains royalistes, des hommes politiques fort compromis et fort impopulaires. En sorte que la malheureuse femme, dont la faiblesse et le manque de capacité étaient notoires, apparaissait dans les légendes populaires comme l'âme damnée de la reine et comme une espèce de chef de faction. Rien de plus périlleux en un tel moment; c'était pour elle le chemin de la mort.

Lors de la fuite de Varennes, elle avait été mise dans la confidence de cet expédient désespéré. Elle quitta les Tuileries le 21 juin 1791, en même temps que la famille royale, et alla s'embarquer à Boulogne pour l'Angleterre.

Quel était le but de ce voyage? Nous le savons par la correspondance de la reine : il s'agissait d'une de ces négociations secrètes comme Louis XVI et Marie-Antoinette en ouvraient de tous les côtés pour obtenir l'appui des baïonnettes étrangères contre la France. Au moment où la famille royale fuyait vers la frontière, cette mission était de la plus haute importance; mais elle n'eut aucun succès. Dans une lettre à sa sœur, Marie-Christine (recueil d'Hunolstein), la reine s'exprime ainsi : « Elle (Lamballe) a fait secrètement, et pour m'obliger, le pénible voyage d'Angleterre. La reine et ses filles l'ont accueillie favorablement, mais la raison du roi (George) est égarée. C'est le chancelier de l'Echiquier (Pitt) qui gouverne, et il a dit cruellement, et presque en termes exprès, à la princesse, que nous nous sommes attiré nos malheurs. »

Marie-Antoinette avait eu également l'intention d'envoyer la docile messagère vers l'empereur Léopold, avec la même mission. On voit qu'en définitive les soupçons des patriotes étaient bien fondés, en ce sens que, si Mme de Lamballe n'était pas une conseillère, elle était du moins un des agents de la contre-révolution; et elle pouvait sembler d'autant plus dangereuse, que son intimité avec la reine faisait supposer, avec beaucoup de raison, qu'elle était dans le secret de toutes les intrigues de la faction.

Après un court séjour en Angleterre, la princesse passa à Aix-la-Chapelle, puis revint en France, séjourna quelque temps auprès du duc de Penthièvre, malade à Vernon, et revint aux Tuileries en novembre de cette même année 1791. Elle n'ignorait pas à quels dangers elle s'exposait; mais, dans la spontanéité de son dévouement, elle ne calcula rien; sans doute aussi, elle ne jugeait qu'imparfaitement la situation et elle était encore loin de prévoir les terribles événements qui se préparaient. Toutefois, une circonstance à noter, c'est qu'elle fit son testament avant de rentrer en France. Cette pièce intéressante, qui a été publiée, est datée d'Aix-la-Chapelle, le 15 octobre 1791.

A partir de ce moment, on la montre s'occupant avec activité de la police du château, épurant le personnel, recevant au pavillon de Flore les fonctionnaires publics, les hommes politiques, et se chargeant de la tâche ingrate et périlleuse de les gagner ou de les surveiller. Il faut avouer que sa mission était au moins fort singulière, car elle avait à poursuivre des enquêtes sur les opinions, la conduite et les fréquentations de tous les individus composant le service de la reine; elle avait attaché deux espions à la surveillance de Mme Campan, l'une des femmes de Marie-Antoinette, et cependant fort dévouée, et elle finit par s'adresser à elle pour en être aidée dans cette œuvre de police, d'ailleurs assez puérile. Cette dame raconte le fait dans ses célèbres mémoires et ne s'en montre nullement choquée.

Au 10 août, Mme de Lamballe suivit courageusement la famille royale à l'Assemblée, puis au Temple. Cependant, ce qui augmente le mérite de son sacrifice, cette pauvre femme maladive était fort abattue, tremblante et terrifiée, comme en témoignent les mémoires inédits d'un témoin oculaire, François de La Rochefoucauld.

Dans la nuit du 19 au 20 août, elle fut transférée à l'Hôtel de ville, puis à la Force, avec d'autres dames du service de la famille royale. Peut-être commençait-elle à sentir que son dévouement l'avait menée bien loin, jusqu'à des épreuves que sa faiblesse ne pouvait porter. Elle vécut, dès lors, dans des transes bien naturelles, jusqu'au dénoûment fatal et prochain.

Il nous reste à raconter l'effroyable catastrophe, la tragédie qui clôt cette histoire à jamais lamentable et fameuse.

Lors des massacres de septembre, la malheureuse princesse, aux bruits terribles du dehors, eut un redoublement de frayeur; elle restait couchée et s'enfonçait dans son lit, comme un enfant glacé d'effroi. Elle avait vu partir, délivrée, sa compagne, Mme de Tourzel (qui a laissé un récit plein d'intérêt de ce qu'elle avait vu), ainsi que d'autres dames, et ce départ ne lui annonçait que trop ce qu'elle avait à craindre. Elle était alors à la petite Force; le matin du 3, elle fut transférée à la grande, qui était séparée du petit hôtel par un îlot de maisons, et qui avait son entrée rue des Ballets, à deux pas de la rue Saint-Antoine.

Il y avait là un *tribunal* improvisé comme celui de l'Abbaye. Mme de Lamballe fut amenée devant les terribles juges vers sept ou huit heures du matin. La part qu'on lui attribuait dans les complots de la cour, l'impopularité de Marie-Antoinette, qui rejaillissait sur elle, des lettres compromettantes trouvées dans sa coiffure lors de son premier interrogatoire, enfin ce nom même de *Bourbon* qu'elle devait à son triste mariage, rendaient sa perte presque certaine, en ce moment affreux où une partie du peuple était en proie à l'exaspération la plus grande. Le meurtre de cette malheureuse femme est un des épisodes les plus effroyables de l'histoire moderne. Toutefois, on a heureusement quelques motifs de douter de l'exactitude de plusieurs des détails les plus hideux de cette exécution. Il serait, croyons-nous, impossible de faire une critique sérieuse de tous les détails qui sont rapportés par les historiens royalistes. Ceux qui sont hors de doute et de discussion suffisent pour inspirer l'horreur; mais il n'est pas contestable que les Peltier, les Bertrand de Molleville, les Mercier, les Mathon de la Varenne, les Roch Marcandier, etc., ne parlaient, la plupart, que par ouï-dire, et qu'ils ont enfoui la réalité historique sous une alluvion de détails mensongers. Leurs récits se servent mutuellement de réfutation et de démenti, car ils ne présentent qu'assertions contradictoires ou affirmations dont les documents officiels démontrent la fausseté. Ainsi, Bertrand de Molleville place le massacre de Mme de Lamballe au 2 septembre, tandis qu'il eut lieu le 3; ainsi, il résulte des procès-verbaux de la Commune qu'Hébert siégeait au conseil général au moment où on le représente présidant le tribunal de la Force et interrogeant Mme de Lamballe, etc. On ne flétrira jamais assez les égorgeurs, et les amis de la Révolution surtout ne sauraient trop les maudire pour le mal que leurs excès ont fait à la cause de la liberté; mais on n'en doit pas moins essayer de dégager la vérité, assez triste déjà, des exagérations d'écrivains, plus pamphlétaires qu'historiens, qui se complaisent dans l'horrible et accumulent les fictions de la haine et les mensonges de l'esprit de parti. Peltier est un des plus effrontés parmi ces compilateurs de fables, et la plupart de ses inventions ont été acceptées, répétées sans examen par une foule d'écrivains sans critique et sans bonne foi. Ecrivant à Londres, au moment où l'on croyait la France nouvelle près de succomber, enivré par sa haine et par la vogue fructueuse que lui faisaient les Anglais et les émigrés, il a pu gonfler son livre de tout le venin qu'il avait dans l'âme, de toutes les légendes qu'il ramassait partout; tout était accepté. Ainsi, son récit des mutilations qu'aurait subies Mme de Lamballe a été répété partout, et M. Michelet lui-même s'est comme complu à ressasser des détails qui n'ont pas d'autre source.

Mais reprenons le récit des faits.

Amenée devant le tribunal, l'infortunée princesse, sujette, comme on le sait, à des crises nerveuses, s'évanouit deux fois, ce qui rend assez douteuse l'attitude héroïque et fière qu'on lui prête, son refus de jurer *haine à la royauté*, etc., les réponses cornéliennes enfin que rapporte Peltier.

Il paraît que, parmi ceux mêmes qui affectaient de la rudoyer, il en était qui cherchaient les moyens de l'arracher à la mort; c'étaient des émissaires dévoués envoyés par le duc de Penthièvre, des officiers et des serviteurs de sa maison; mais tous leurs efforts furent inutiles. Le président prononça la sentence fatale : *Elargissez madame!* Conduite au dehors, dans la rue du Roi-de-Sicile, elle s'évanouit de nouveau à la vue des cadavres et des égorgeurs. Un de ces misérables voulut lui enlever son bonnet avec la pointe d'un sabre et la blessa au front; un autre la renversa alors d'un coup de bûche; elle fut achevée à coups de sabre et de pique. Il y a, d'ailleurs, de nombreuses versions sur la manière dont elle a été frappée et sur ceux qui ont porté les premiers coups, comme sur ceux qui ont coupé sa tête et participé à tous les détails de l'horrible tragédie.

Suivant les récits dont nous parlons plus haut, le cadavre fut dépouillé de ses vêtements, déchiré, mutilé jusque dans les parties naturelles; on arracha le cœur, etc.

Que le corps ait subi des outrages, cela est probable et même certain; mais qu'il ait subi *tous* les outrages qu'on rapporte en tant de descriptions obscènes, voilà ce qui n'est pas établi avec une certitude suffisante. Il y a plus : il existe, aux Archives de la préfecture de police, un rapport circonstancié du commissaire de police qui fit relever le cadavre, et duquel il résulte clairement que le corps était intact, sauf la tête; il n'y est nullement question de mutilations, comme l'ablation des mamelles et des parties honteuses, le déchirement des entrailles et de la poitrine, etc. Il serait bien difficile d'admettre qu'une pièce de cette nature ne portât aucune trace de pareilles horreurs, si elles avaient existé réellement. Ce qui n'est malheureusement que trop certain, c'est que les meurtriers coupèrent la tête de l'infortunée princesse, la promenèrent sur une pique à travers les rues de Paris et poussèrent la cruauté jusqu'à l'apporter sous les fenêtres du Temple, pour la montrer aux prisonniers. Ils allèrent également devant le Palais-Royal présenter leur hideux trophée au duc d'Orléans, qui se retira du balcon, pénétré d'horreur.

On n'ignore pas que des pamphlétaires royalistes ont affirmé que c'était ce prince qui avait fait assassiner Mme de Lamballe pour s'affranchir d'une rente considérable qu'il avait à lui servir. Cette assertion n'est pas seulement infâme, car rien ne la justifie; elle est, en outre, absurde : la rente en question ne grevait que les biens de la duchesse d'Orléans, qui était, à cette époque, séparée juridiquement de son époux.

Parmi les vrais assassins de la princesse de Lamballe, on signale un nommé Charlat, tambour, qui partit, peu de temps après, pour la Vendée avec les volontaires parisiens, et qui fut tué par ses camarades pour sa participation au crime; puis un gendarme licencié, dit le Grand Nicolas, condamné pour ce fait, en 1796, à vingt ans de fers; Grizon, qui figura, en l'an V, dans les bandes royalistes, et qui fut guillotiné comme chauffeur; Petit-Mamin, également jugé en 1796, mais acquitté, etc.

Au reste, pendant la réaction, sous l'Empire et jusque sous la Restauration, rien de plus commun que cette accusation; c'était devenu une légende, et il n'y avait pas de quartier à Paris où on ne désignât quelque individu comme ayant porté la tête de Mme de Lamballe ou contribué au meurtre. Un nommé Biennais, entre autres, marchand de volailles rue Saint-Honoré, poursuivi de ces accusations, sans doute calomnieuses, finit par se tuer de désespoir. Sous Louis XVIII, on en était arrivé à accuser jusqu'à Tissot, de l'Académie française (qui, lors des journées de septembre, remplissait une mission en Savoie). Un soir, dans un salon, un colonel, Dupuis des Islets, affecta de regarder l'académicien avec mépris et lui marcha brutalement sur le pied. « Vous portez bien haut la tête! » lui dit Tissot. « Au moins, je ne porte que la mienne! » répliqua le colonel. Il y eut des explications fort vives; mais le mot fit fortune dans le monde royaliste, bien que personne ne crût à cette accusation stupide.

M. M. de Lescure a publié : la *Princesse de Lamballe, sa vie, sa mort* (1864, in-8o). C'est un ouvrage prolixe, surchargé d'enjolivements romanesques, et systématiquement contre-révolutionnaire, mais qui contient beaucoup de faits et des recherches curieuses.

LAMBARDE s. f. (lam-bar-de). Ichthyol. Un des noms de la femelle du squale roussette, sur les côtes de Nice.

LAMBARDE (William), jurisconsulte et antiquaire anglais, né à Londres en 1536, mort en 1601. Il s'occupa surtout de l'étude de la jurisprudence ancienne et des coutumes saxonnes, publia plusieurs ouvrages qui lui firent une grande réputation, et entra, en 1579, dans la carrière de la magistrature. D'abord juge de paix du comté de Kent, il devint successivement ensuite maître en chancellerie (1592), garde des archives de la chancellerie (1597), et enfin garde des archives d'Angleterre (1600). La reine Elisabeth voulut elle-même lui annoncer sa promotion à cette dernière dignité, comme preuve du grand cas qu'elle faisait de lui. Lambarde fonda un hôpital pour les pauvres à Greenwich. Ses principaux ouvrages, très-estimés, sont : *Ἀρχαιονόμια, sive De priscis Anglorum legibus libri* (Londres, 1568, in-4o); *Eirenarcha* ou les *Devoirs des juges de paix* (Londres, 1581, 4 vol.), souvent rééd.; les *Devoirs des constables* (Londres, 1582); *Pandecta Rotulorum* (1601); *Archeion* ou *Discours sur les hautes cours de justice en Angleterre* (1635); *Dictionarium Angliæ topographicum et historicum* (1730, in-4o), description de la Grande-Bretagne, qui fut publiée plus d'un siècle après la mort de l'auteur.

LAMBAYÈQUE, ville du Pérou, sur la rive gauche de la rivière de son nom; 8,000 hab.

Manufactures de couvertures de laine, de toile de coton et de savon.

LAMBAYÈQUE, rivière du Pérou, qui descend du versant occidental des Andes, coule à l'O., passe à Lambayèque, et, à 8 kilom. de cette ville, se jette dans le grand Océan équinoxial, après un cours d'environ 160 kilom.

LAMBDA s. m. (lan-bda). Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *l*.

— Signe numérique des Grecs, qui, avec l'accent supérieur placé à droite, vaut 30, et, avec l'accent inférieur à gauche, 30,000.

— Entom. Espèce de papillon de nuit qui porte sur ses ailes des dessins figurant à peu près un lambda.

LAMBDACISME s. m. (lan-bda-si-sme — rad. *lambda*). Gramm. Prononciation vicieuse de la lettre *l*, qui consiste à la doubler ou à la mouiller abusivement, ou, enfin, à la substituer à la lettre *r*. ‖ On dit aussi LABDACISME et LALLATION.

LAMBDOÏDE adj. (lan-bdo-i-de — de *lambda*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Se dit de la troisième suture du crâne, qui a la forme d'un lambda. ‖ On dit aussi LAMBDOÏDAL, ALE.

LAMBEAU s. m. (lan-bô. — On a proposé pour ce mot différentes étymologies : 1° le latin *lamberare*, déchirer; mais, comme la forme ancienne paraît être *label*, *labiau*, d'où l'on a fait ensuite *lambel*, *lambeau*, l'absence de la nasale fait difficulté ; 2° le germanique : ancien haut allemand *lappa*, lambeau, haillon; anglo-saxon *lappa*, *læppe;* scandinave *lapp*, *lappi;* ancien allemand *lapa;* danois *lap*, *lumpe;* allemand *lappen*, *lumpen*. Dans le français *lambel*, *lambeau*, comme dans le danois *lumbe* et l'allemand *lumpen*, le *m* aurait fini par s'introduire avant le *b* ou le *p*, comme dans *ramper*, de *repere;* 3° le latin *limbus*, bandeau, bordure de vêtement; c'est Du Cange qui propose cette explication; 4° le latin *labellum*, petite lèvre, bord, lisière, de *labrum*, lèvre. La dérivation du germanique nous paraît la plus vraisemblable). Morceau, pièce d'une étoffe déchirée : *Vêtement en* LAMBEAUX, *qui s'en va en* LAMBEAUX.

> ... Les *lambeaux* de ta robe grossière
> Des plus brillants habits terniront la lumière.
>
> CORNEILLE.

— Par ext. Morceau de chair déchiré, arraché : *Sa chair tombait en* LAMBEAUX, *par* LAMBEAUX. (Acad.)

> ... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
> D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
> Des *lambeaux* pleins de sang et des membres affreux
> Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.
>
> RACINE.

‖ Fragment, débris quelconque : *Ils se sont disputé les* LAMBEAUX *de sa fortune, de sa succession. Plusieurs États se formèrent des* LAMBEAUX *de l'empire romain.* (Acad.) *Les factions vont se disputer les* LAMBEAUX *de la monarchie.* (Mirab.) *L'humanité ne conquiert la vérité que* LAMBEAUX *par* LAMBEAUX, *et au prix de son sang.* (L. Jourdan.)

> Son jour vint : on le vit, vers la France alarmée,
> Fuir, traînant après lui comme un *lambeau* d'armée.
>
> V. HUGO.

‖ Passage isolé d'un écrit : *Il a retenu quelques* LAMBEAUX *d'Horace, de Virgile. Le socialisme n'a pour science que ses* LAMBEAUX *de physiologie et d'économie politique.* (Proudh.)

— Chir. Morceau de chair qu'on laisse, après l'amputation d'un membre, pour recouvrir le moignon. ‖ *Amputation à un lambeau, à deux lambeaux*, Amputation dans laquelle on fait un ou deux lambeaux pour recouvrir la plaie.

— Véner. Peau velue qui couvre le bois du cerf et qui s'en détache à une certaine époque de l'année.

— Techn. Chez les chapeliers, Morceau de toile sur lequel on couche le chapeau pour lui donner la forme.

LAMBECK (Pierre), en latin **Lambeccius**, érudit et bibliographe allemand, né à Hambourg en 1628, mort en 1680. Après avoir fait ses études en Hollande, en France et en Italie, il fut nommé, en 1652, professeur d'histoire au gymnase de sa ville natale, et, en 1660, recteur du même établissement. Deux ans plus tard, il donna sa démission à la suite des difficultés que lui suscitait son penchant pour le catholicisme, et, après avoir abjuré solennellement le protestantisme à Rome, se rendit à Vienne, où il fut nommé conservateur de la bibliothèque impériale et historiographe de l'empereur. Il consacra tous ses soins à l'établissement qui lui était confié, y introduisit une foule d'améliorations, et s'occupa surtout de dresser un catalogue exact des trésors qu'il renfermait; il le publia sous ce titre : *Commentarii de augustissima bibliotheca cæsarea Vindobonensi* (Vienne, 1665-1679, 8 vol. in-fol.; 2e édit., publiée par Kollar, 1766-1772, 8 vol. in-fol.). Cet ouvrage, encore aujourd'hui très-estimé, devait comprendre 25 vol., mais la mort empêcha Lambeck de le terminer, ainsi qu'une foule d'autres qu'il avait annoncés et qu'il n'eût pu mener à fin, eût-il vécu plus d'un siècle. On a encore de lui : *Prodromus lucubrationum criticarum in A. Gellii noctes Atticas* (Paris, 1647, in-8°); *Origines Hamburgenses, sive rerum Hamburgensium libri duo* (Hambourg, 1652-1661, 2 vol. in-4°); *Animadversiones ad Codini origines Constantinopolitanas* (Paris, 1655, in-fol.); *Prodromus historiæ litterariæ et tabula duplex chronologica universalis* (Paris, 1660, in-4°); *Diarium sacri itineris quod imperator Leopoldus I anno* 1665 *suscepit* (Vienne, 1666, in-4°); *Catalogus librorum a se compositorum* (Vienne, 1673, in-4°).

LAMBEL s. m. (lan-bèl — autre forme du mot LAMBEAU). Sorte d'ornement en passementerie qu'on mettait autrefois au bas d'une robe.

— Blas. Pièce d'armoiries, qui se compose d'une traverse, à la partie inférieure de laquelle sont attachés des espèces de clochetons appelés *pendants*, le plus souvent au nombre de trois.

LAMBELINOT (Nicolas), écrivain français, né près de Langres en 1722, mort à Chaumont en 1802. Il entra dans la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, dut abandonner la vie religieuse à l'époque de la Révolution, et consacra sa vie à l'étude. Nous citerons de lui : *Examen critique des recherches historiques sur l'esprit primitif et sur les anciens collèges de l'ordre de Saint-Benoît* (Paris, 1788, in-8°); *Notices historiques sur tous les conciles* (6 vol. in-fol.); *Du renouvellement des mœurs et des sciences dans la nation.* Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits.

LAMBERG, nom d'une ancienne famille allemande qui, vers le milieu du XIVe siècle, quitta l'archiduché d'Autriche, où elle possédait de grands biens, pour aller s'établir dans l'Ukraine, où elle acquit, par mariage, des possessions considérables. Elle se divise aujourd'hui en trois branches, savoir : la branche princière, représentée par le prince Gustave DE LAMBERG, né en 1841, conseiller héréditaire de l'empire; la branche comtale de LAMBERG-GREIFFENFELS, qui a pour chef le comte Antoine-Raymond DE LAMBERG, né en 1795, grand maréchal héréditaire de l'Ukraine; enfin la branche comtale de LAMBERG-ORTENEGG, qui a pour chef le comte François DE LAMBERG, né en 1832. Plusieurs des membres de cette famille ont joué un rôle dans l'histoire politique, militaire ou littéraire de leur temps; ce sont les suivants :

LAMBERG (Jean-Maximilien, comte DE), né à Steyer en 1608, mort en 1682. Il fut élevé, en 1636, au rang de comte, devint, en 1642, ambassadeur de l'empereur à Rome, prit part, de 1644 à 1647, en qualité de plénipotentiaire, aux négociations qui aboutirent au traité de Westphalie. A partir de cette époque, il ne remplit plus aucune fonction diplomatique.

LAMBERG (Jean-Philippe, comte DE), neveu du précédent, né en 1651, mort en 1712. Entré d'abord dans l'état militaire, il fit ses premières armes contre les Turcs, devint, en 1682, conseiller aulique de l'empire, et fut envoyé successivement, comme ambassadeur, à Dresde, à Berlin et à Ratisbonne. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, fut promu, en 1689, à l'évêché de Passau, et reçut, en 1700, le chapeau de cardinal. Il était devenu, en 1697, ambassadeur de l'empereur à Varsovie. Il passa de là, en qualité de commissaire principal, à Ratisbonne, où, au début de la guerre d'Espagne, il détermina la déclaration de guerre contre la France et contre les électeurs de Bavière et de Cologne. — Un de ses neveux, le comte Léopold-Mathias DE LAMBERG, né en 1667, mort en 1711, fut en grande faveur auprès de l'empereur Joseph Ier, qui l'éleva, en 1707, au rang de prince de l'empire.

LAMBERG (Joseph-Maximilien, comte DE), littérateur allemand, né à Brünn (Moravie) en 1729, mort dans la même ville en 1792. Après avoir fait ses études dans différentes universités d'Allemagne, il parcourut cette contrée en compagnie de son frère Léopold, qui avait aidé le cardinal de Polignac dans sa composition de l'*Anti-Lucrèce*, devint grand veneur du margrave de Baireuth, puis, en 1754, chambellan de l'empereur, et se rendit la même année à Paris, où il passa trois ans. Nommé conseiller intime du duc de Wurtemberg, il accompagna ce prince en Italie, devint plus tard grand maréchal de l'évêque d'Augsbourg, et entreprit en 1770, en Italie, un nouveau voyage, pendant lequel il fit des excursions en Corse et sur les côtes d'Afrique. A Venise, il se lia avec le fameux comte de Saint-Germain, et revint ensuite habiter son château de Brünn, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort.

Possédant des connaissances étendues en philosophie, en mathématiques et en physique, le comte de Lamberg parlait, en outre, avec une grande facilité, la plupart des langues de l'Europe, et était en correspondance avec les savants et les littérateurs les plus distingués de son époque. Parmi ses ouvrages, tous écrits en français, nous citerons : *Mes fragments* (Paris, 1758, in-8°); *Essai sur l'impossible* (Paris, 1764, in-8°); *Vanité de quelques-unes de nos connaissances* (Paris, 1766, in-8°); *Nouveaux sujets de littérature et de philosophie* (Paris, 1767, in-8°); *Réflexions sur la propriété d'une courbe algébrique dont les contours marqueraient les traits d'un visage connu* (Livourne, 1770, in-8°); *Mémorial d'un mondain* (Vienne, 1775, in-8°); *Époques raisonnées de la vie d'Albert de Haller* (1778, in-8°); le *Canot* ou *Lettres de maman Blegx* (1782, in-8°); *Tablettes fantastiques* (Dessau, 1782, in-4°); *Lettres critiques, morales et politiques* (Amsterdam, 1786, 3 parties in-8°).

LAMBERG (François-Philippe, comte DE), général et homme politique allemand, né en 1791, mort en 1848. Il entra, en 1810, dans l'armée autrichienne, fit, comme officier de cavalerie, les campagnes contre la France, et, de 1815 à 1843, s'éleva progressivement jusqu'au grade de feld-maréchal lieutenant. Possesseur de vastes propriétés en Hongrie, le comte de Lamberg fut nommé, par un manifeste impérial en date du 25 septembre 1848, commissaire du royaume de Hongrie et commandant en chef de toutes les troupes hongroises. Mais l'assemblée nationale de Pesth, dans sa séance du 27 septembre, refusa de reconnaître cette nomination, et déclara coupables du crime de haute trahison tous ceux qui obéiraient au comte de Lamberg. Ce dernier, qui s'était immédiatement rendu dans la capitale de la Hongrie, fut mis à mort, le 28 septembre, par le peuple irrité, sur le pont qui réunit Bude à Pesth.

LAMBERT (saint), évêque de Lyon, né à Térouanne, mort vers 689. Il entra de bonne heure au monastère de Fontenelle, en Normandie, en devint abbé par la suite, et fut nommé évêque de Lyon en 681. Sa fête se célèbre le 14 avril.

LAMBERT (saint), évêque de Maëstricht, né vers 640, mort en 708. Il devint conseiller intime de Childéric II, roi d'Austrasie; mais, après la mort de ce prince, il fut chassé de son siége et contraint de se retirer dans un monastère. En 681, rétabli dans son évêché, il convertit au christianisme les habitants de la Zélande. Il périt assassiné par Dodon, beau-frère de Pépin d'Héristal. Sa réputation de sainteté attira un si grand nombre de fidèles au village de Liége, où il avait été frappé, que ce village devint bientôt une ville considérable. Il est honoré le 17 septembre.

Il existe une locution proverbiale :

> C'est aujourd'hui la *Saint-Lambert*,
> Qui quitte sa place la perd,

qui a fort embarrassé les commentateurs. On dit que cette locution est une allusion à ce fait, que la ville de Troyes fut prise et reprise le jour de Saint-Lambert, en 1590. M. Littré remarque, avec raison, que très-probablement la ville de Troyes n'est pour rien dans ce dicton, et que ce n'est tout simplement qu'un jeu de rime analogue à d'autres exemples, tels que celui-ci :

> C'est aujourd'hui la *Saint-Laurent*,
> Qui perd sa place la reprend.

LAMBERT (saint), évêque de Vence, né dans le diocèse de Riez vers 1080, mort en 1154. Il était moine de l'abbaye de Lérins, lorsqu'il fut nommé, en 1114, évêque de Vence. Il occupa ce siége jusqu'à sa mort. L'Église honore sa mémoire le 26 juin.

LAMBERT, empereur et roi d'Italie, né vers 880, mort en 898. Son père, Gui de Spolète, l'associa au pouvoir en 891; il régna seul, sous la tutelle de sa mère Agiltrude, de 894 à 898, continuellement en guerre avec ses compétiteurs Bérenger et Arnolphe. Il venait de faire avec eux une sorte de partage de la Lombardie, lorsqu'il périt à la chasse dans la forêt de Marengo.

LAMBERT, duc de Toscane, fils d'Adalbert II. Il vivait au Xe siècle. A la mort de son père (917), il reçut le duché de Spolète, et, en 929, succéda à Gui, son frère aîné, dans celui de Toscane. Mais Hugues, roi d'Italie et frère utérin de Gui et de Lambert, qui avaient puissamment contribué à son élévation au trône, prétendit que Lambert n'était pas le fils d'Adalbert et qu'il avait été, ainsi que Gui, supposé par leur mère, Berthe de Lorraine. Lambert consentit à soutenir la légitimité de sa naissance par un combat judiciaire, dans lequel il fut vainqueur; mais Hugues n'en continua pas moins à le poursuivre de sa haine, et, s'étant emparé de lui par ruse, lui fit crever les yeux (931). On ignore l'époque de la mort de Lambert, qui paraît avoir survécu longtemps à son malheur.

LAMBERT D'ASCHAFFENBOURG, en latin **Lambertus Schafnaburgensis**, chroniqueur allemand du XIe siècle. Il était né à Aschaffenbourg, dans le duché de Wurtzbourg, vécut longtemps comme moine dans le couvent d'Hirschfeld, fit, en 1058, un pèlerinage à Jérusalem, et mourut, vers l'an 1100, dans le couvent de Saalfeld. A son retour de la terre sainte, il se mit à écrire, sur l'histoire de son temps, un poëme épique, qui est aujourd'hui perdu. Il en est de même de son *Histoire du couvent d'Hirschfeld*, qu'il avait composée en 1074, et dont il ne nous est parvenu que quelques fragments. Mais on possède en entier son *Chronicon historicum apud Germanos;* il y fait d'abord une histoire très-sommaire du monde, depuis sa création jusqu'à l'an 1050; puis il raconte, avec les plus grands détails, les événements qui se sont passés en Allemagne de 1050 à 1077. C'est surtout pour cette dernière période que cette chronique est une source de renseignements d'autant plus précieux, qu'elle est écrite avec un rare esprit d'impartialité et dans un latin d'une pureté remarquable. Le manuscrit de l'ouvrage de Lambert fut trouvé dans un monastère du Wurtemberg par Mélanchthon, qui le fit publier, en 1525, à Tubingue. Depuis lors, il a eu plusieurs rééditions; la meilleure est celle qu'en a donnée Frédéric Hesse dans les *Monumenta Germaniæ historica*, et qui a été également publiée à part (Hanovre, 1843).

LAMBERT, prélat français, né à Guines, près de Calais, vers le milieu du XIe siècle, mort en 1115. Il était grand chantre de l'église de Lille, lorsqu'il fut élu, en 1093, évêque d'Arras. Il eut, à son époque, une grande réputation de science et de sagesse, assista à plusieurs conciles, entre autres à celui de Clermont, après lequel il fut nommé légat du pape Urbain II, dans la seconde Belgique, et fut chargé par Pascal II, en 1104, d'absoudre le roi Philippe Ier de l'excommunication prononcée contre lui pour son mariage avec Bertrade. On a de Lambert un recueil de 140 *actes*, *chartes* et *lettres*, que Baluze a insérés dans le tome V de ses *Miscellanea*, et d'où l'on peut tirer des renseignements précieux pour l'histoire de l'Église à la fin du XIe siècle.

LAMBERT, grammairien français, né dans la seconde moitié du XIe siècle, mort dans la première moitié du XIIe. Il fut disciple de saint Bruno, abbé de Pouthière, près de Langres, et assista au concile de Troyes en 1104. On lui doit un écrit, intitulé *Epistola de arte lectoria*, que Mabillon a inséré dans l'appendice du tome II de ses *Annales*. C'est un petit traité de grammaire latine, qui ne laisse pas d'offrir un certain intérêt aux érudits curieux de connaître l'état des études à cette époque.

LAMBERT le Chanoine, compilateur français, mort à Saint-Omer en 1125. Il fut successivement écolâtre et abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer. C'était un prédicateur distingué et un des érudits les plus remarquables de son temps. On a de lui, sous le titre de *Liber floridus Lamberti canonici*, un recueil encyclopédique, ainsi appelé parce qu'il est composé de *diversorum auctorum floribus*. Cet ouvrage contient cent quatre-vingt-douze traités sur les matières les plus diverses : histoire profane et religieuse, géographie, philosophie, théologie, astrologie, sciences naturelles, etc. Mais l'histoire y occupe encore la plus grande place, et on pourrait en tirer des documents précieux pour la connaissance des premiers siècles du moyen âge. Cet ouvrage n'a point été imprimé, mais il en existe des manuscrits dans les bibliothèques de Gand, de Paris, de La Haye, de Leyde, de Douai et de Wolfenbuttel. Plusieurs des traités qui le composent ont été imités ou reproduits ailleurs.

LAMBERT, prélat français, né à Saint-Jean-de-la-Palud, en Angoumois, en 1080, mort en 1148. Il embrassa de bonne heure la vie religieuse, et fut bientôt célèbre par ses vertus et sa piété. La chronique latine de l'abbaye de la Couronne prétend qu'en ce temps-là un monstre épouvantable ravageait le pays et effrayait les paysans, qui n'osaient plus vaquer à leurs occupations. Lambert, par ses prières, arrêta la fureur de la bête fauve et l'éventra presque sans combat. Sa réputation de sainteté se répandit au loin, et de nombreux disciples vinrent se joindre à lui dans une solitude qu'il habitait. Il y fonda l'abbaye de la Couronne, qui devint, dans la suite, l'une des plus riches et des plus puissantes de l'Aquitaine. De là, il fut appelé, en 1136, au siége épiscopal d'Angoulême, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

LAMBERT, surnommé **li Cors ou le Court**, poëte français, né à Châteaudun au commencement du XIIe siècle. Il fut « prêtre, escolier ou homme de robe longue, qui sait les lettres, dit Fauchet, car ainsi faut-il interpréter le nom de clerc qu'il prend. » Le poëte lui-même nous a donné sur sa personne et sur son œuvre une indication précise :

> La vérité de l'histoire si com li roy la fit
> Un clers de Châteaudun Lambert li Cors l'escrit
> Qui de latin la trest (la tira) et en roman la mit.

C'est à lui qu'on doit le poëme d'*Alexandre le Grand*, qui se trouve dans un petit in-folio écrit sur vélin, n° 7,633, à la Bibliothèque nationale. Lambert le Court eut pour collaborateur ou continuateur Alexandre de Paris, qui aurait, d'après quelques commentateurs, inventé le vers de douze syllabes, nommé de son nom alexandrin.

Ginguené a fait, à propos du poëme d'*Alexandre le Grand*, quelques réflexions très-judicieuses : « C'est un roman rempli de fables, et non une traduction de l'histoire de ce prince, quoique l'auteur ait prétendu l'avoir *trest* ou tiré du latin. Ce n'était pas au moins du latin de Quinte-Curce ni d'aucun autre ancien historien; ce n'était pas non plus de celui de Gauthier de Lille ou de Chastillon. Lambert le Court, dans son poëme ou roman français d'*Alexandre le Grand*, ajoute ou substitue souvent aux faits de la vie d'Alexandre des faits de son temps, c'est-à-dire de la fin du règne de Louis le Jeune ou du commencement de celui de Philippe-Auguste; Alexandre de Paris, continuateur de l'ouvrage, suivit la même méthode. »

Le poëte suppose qu'Alexandre, étant parvenu à l'âge de treize ou quatorze ans, fut fait chevalier et associé par Philippe, son père, à la couronne de Macédoine. On ne peut douter qu'il n'ait voulu désigner l'association de Philippe-Auguste, que son père fit couronner et sacrer à Reims, à son retour d'Angleterre. L'année qui précéda sa mort, Alexandre, suivant le poëte, entreprit sa première guerre contre un roi qu'il nomme Nicolas. Avant d'aller l'attaquer, il convoqua ses vassaux et obtint de son père la confiscation des biens des usuriers, pour les distribuer à ses capitaines. Ces traits indiquent la guerre contre le roi d'Angleterre et la saisie des biens des juifs dans tout le royaume.

Après la guerre contre le roi Nicolas, le poëte fait marcher son héros contre Daire ou Darius.

LAMBERT D'ARDRES, historien français du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est que, étant devenu veuf, il entra dans les ordres et devint curé d'Ardres, près de Calais. On a de lui une *Histoire des comtes de Guines et des seigneurs d'Ardres*, qui va de l'an 800 à l'an 1201, et qui a été insérée par fragments dans l'*Histoire généalogique des comtes de Guines*, dans le tome VIII des *Reliquiæ manuscriptæ et diplomaticæ*, de Ludewig (1727) et dans les tomes IX, XIII et XIV du *Recueil des historiens des Gaules.* M. Godefroid de Ménilglaise a donné une excellente édition de cette chronique. Elle est écrite en latin, dans un style prétentieux et entortillé. Lambert y prodigue la périphrase et l'hyperbole, les jeux de mots, les allusions érudites et recherchées, les périodes interminables, les traditions fabuleuses. Néanmoins, elle offre de l'intérêt et elle est fort utile pour qui veut connaître les annales du Calaisis, de l'Artois et de la Flandre.

LAMBERT (Pierre), historien savoyard, né vers 1480, mort vers 1550. Il devint président de la chambre des comptes de Savoie. On a de lui d'intéressants *Mémoires* sur la vie du prince Charles de Savoie (1500-1539), lesquels ont été publiés dans *Historiæ patriæ monumenta.*

LAMBERT, dit **Serranus** (François), théologien protestant français, né à Avignon vers 1487, mort à Marbourg en 1530. Elevé chez les cordeliers d'Avignon, il prononça à seize ans les vœux monastiques, fut plus tard ordonné prêtre et se livra à la prédication. Les écrits de Luther tombèrent entre ses mains; il les lut avec avidité et songea dès lors à sortir du couvent. L'occasion s'offrit en 1522. Chargé par ses supérieurs d'une mission importante, il se rendit en Suisse, s'entretint avec Zwingle, qui acheva sa conversion, et passa en Allemagne. Il se fixa à Eisenach, y fit des conférences sur l'Evangile selon saint Jean, puis, un jour, afficha 139 thèses sur le célibat des prêtres, la confession auriculaire, le baptême, la pénitence, etc., déclarant qu'il était prêt à les défendre contre quiconque se présenterait pour les attaquer.

Luther, qu'il alla visiter ensuite, l'accueillit avec empressement. Lambert ouvrit un cours à Wittemberg en 1523, et vit accourir de nombreux élèves autour de sa chaire. En même temps, il traduisit en français quelques ouvrages des réformateurs allemands. Après s'être marié avec la fille d'un boulanger, il tomba dans la misère et quitta Wittemberg pour se rendre à Metz, puis à Strasbourg, puis enfin auprès de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse, qui l'avait appelé dans ses Etats, et qui le chargea de mettre par écrit les principaux points de controverse entre les deux Eglises (1526). Les thèses publiques qu'il soutint à Hambourg eurent pour résultat l'expulsion des moines. Il mourut d'une maladie contagieuse qu'on appelait la peste anglaise. Lambert passait pour un prédicateur éloquent et un savant théologien. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Evangelici in minoritarum regulam commentarii*, opuscule traduit en français sous ce titre : *Déclaration de la reigle et estat des cordeliers.* Il exhorte les moines à suivre son exemple, et propose de convertir les couvents en écoles; *In primum duodecim prophetarum nempe Oseam commentarii* (1528, in-8º); *In Lucæ Evangelium commentarii* (1554, in-8º); *Commentarii de sacro conjugio adversus pollutissimum regni perditionis cælibatum* (1524, in-8º); *Farrago omnium fere rerum theologicarum* (1536, in-12); *De fidelium vocatione in regnum Christi, id est, in Ecclesiam* (1526); *De symbolo fœderis nunquam rumpendi quem communionem vocant, confessio* (1530, in-8º). Il donne, dans cet écrit, les raisons qui l'ont déterminé à adopter l'opinion de Zwingle sur la Cène.

LAMBERT (Josse), imprimeur et graveur belge, mort en 1557. Il se fit connaître par la beauté des ouvrages sortis des presses de son imprimerie de Gand, et ornés d'estampes qu'il gravait lui-même avec beaucoup d'habileté, et parmi lesquelles on cite le *Triomphe du Christ*, d'après le Titien. Il fut lui-même auteur des ouvrages suivants : les *Actes et dernier supplice de Nicolas Le Borgne, dict Buz, traistre, rédigés en rime par Josse Lambert, tailleur de lettres, etc.* (Gand, 1543, in-4º); *Grammaire flamande*, en flamand (1550, in-8º), etc.

LAMBERT (Guillaume), jurisconsulte français, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1520. Il fut lieutenant général civil et criminel au bailliage du Cotentin. Légiste distingué par son savoir, il fut choisi, en 1583, pour travailler à la nouvelle rédaction de la *Coutume de Normandie*, qui se fit à Rouen, par l'ordre de Henri III, et dont la première édition parut dans cette ville en 1586 (in-4º).

LAMBERT (Jean DE), marquis de SAINT-BRIS, général français, né dans le Périgord en 1586, mort en 1665. Après avoir été page de Henri IV, il alla, en 1598, servir en Hollande sous Maurice de Nassau, entra en 1605, en qualité d'enseigne, dans le régiment de Châtillon, assista au siége de Juliers et s'attacha ensuite à Bassompierre, sous lequel il combattit en diverses rencontres, de 1610 à 1620, et qu'il accompagna, en 1621, dans son ambassade d'Espagne. De 1621 à 1630, il assista successivement aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Nérac, de Montauban, de Négrepelisse, de Montpensier, de La Rochelle, de Privas et d'Alais; après avoir ensuite pris part à la conquête de la Savoie (1631) et à celle de la Lorraine (1634), il fut nommé, en 1635, maréchal de camp et commandant des forteresses de Mézières et de Charleville, ainsi que de toute la frontière de l'Est. Cette même année, il combattit encore à Avein, puis, l'année suivante, en Hollande, où il assista au siége de Louvain et à la prise du fort de Schein. Il revint à cette époque en France former une armée, avec laquelle il s'empara de Dôle, de Roye, de Montdidier et de Corbie. Après de nouvelles actions d'éclat, il fut nommé, en 1638, inspecteur de toutes les garnisons de Paris, devint peu après commandant de l'armée de cette province, servit, en 1639, sous les ordres de La Meilleraye et se distingua surtout au siége de Hesdin. Nommé ensuite gouverneur général du pays messin, il se démit de son gouvernement en 1644, assista, la même année, en qualité de maréchal de camp, au siége de Gravelines, et, en 1641, à la prise de Mardick et de Bourbourg. En 1648, il fut promu lieutenant général, reçut le commandement des armées de terre et de mer en Italie, où il eut une part importante à la prise de Vietri et de l'île Procida, ainsi qu'à l'escalade de Salerne. Pendant les troubles de la Fronde, Gaston d'Orléans essaya vainement de le gagner à son parti en lui offrant le bâton de maréchal de France. Le vieux général refusa et quitta le service peu de temps après.

LAMBERT (Henri DE), marquis de SAINT-BRIS, général français, fils du précédent, né en 1631, mort en 1686. A l'âge de treize ans, il fut nommé mestre de camp d'un régiment de cavalerie, servit en Guyenne (1650) et en Flandre (1651), et, pendant les guerres de la Fronde, assista, sous les ordres de Turenne, au combat de la porte Saint-Antoine (1652). Il se distingua, en 1658, à la bataille des Dunes, fit, à partir de 1672, les campagnes de Hollande et d'Allemagne, se signala en diverses occasions, notamment à la prise de Besançon (1674), au combat de Kokesberg (1676), à la prise du fort de Kehl (1680), devint successivement gouverneur de Longwy (1680), commandant du camp de la Saône et lieutenant général (1682), coopéra activement, en 1684, à la prise de Luxembourg et fut nommé, en récompense, gouverneur et lieutenant général du duché de Luxembourg, où il mourut deux ans plus tard.

LAMBERT (Anne-Thérèse DE MARGUENAT DE COURCELLES, marquise DE), femme du précédent, née à Paris vers 1647, morte en 1733. Son père était maître à la chambre des comptes; sa mère était cette dame de Courcelles dont Tallemant des Réaux s'est amusé à relater les écarts de conduite. Il lui donne, entre autres, pour amant Bachaumont, qui l'épousa à la mort de M. de Courcelles et qui probablement fut le père de Mme de Lambert. Bachaumont se plut à cultiver son esprit.

« Quelle put être, se demande M. Sainte-Beuve, quelle put être l'influence du monde de son beau-père sur la jeune personne, on le suppose aisément, mais on est réduit à le deviner. Fontenelle nous dit que, dès ce temps-là, elle se dérobait souvent aux plaisirs de son âge, pour aller lire en son particulier, et qu'elle s'accoutuma de son propre mouvement à faire de petits extraits de ce qui la frappait le plus. C'étaient déjà ou des réflexions fines sur le cœur humain, ou des tours d'expression ingénieux, mais le plus souvent des réflexions. » Pour nous, cette vie désordonnée et affichée de la mère de Mme de Lambert nous dénote un autre genre d'influence qui s'est vue souvent en pareil cas, et qui peut s'appeler l'influence par les contraires. Combien de fois la vue d'une mère légère et inconsidérée n'a-t-elle pas jeté une fille judicieuse et sensée dans un ordre de réflexions plutôt exactes et sévères ! Tout semble indiquer que ce fut là l'effet que produisit sur Mme de Lambert le mauvais exemple de sa mère.

En 1666, elle épousa Henri de Lambert, marquis de Saint-Bris, qui l'emmena à Luxembourg, dont il était gouverneur. Devenue veuve, après vingt ans de mariage, elle revint à Paris et ouvrit dans le fameux hôtel Lambert, dépendance actuelle de la Bibliothèque nationale, un salon resté célèbre. Cet hôtel occupait l'angle de la rue Richelieu et de la rue Colbert; elle y reçut toute la haute société, et, de préférence, la société lettrée de son temps; Fontenelle, Sainte-Aulaire, d'Argenson, La Motte, de Sacy, le président Hénault étaient ses hôtes assidus. On en fit une sorte de succursale de l'Académie; c'est là que se jugeaient toutes les réputations, que se vidaient les querelles littéraires, que se posaient les candidatures aux fauteuils académiques. « C'était, dit Fontenelle, à un petit nombre d'exceptions près, la seule maison qui se fût préservée de la maladie épidémique du jeu, la seule où l'on se trouvât pour se parler raisonnablement, et même avec esprit selon l'occasion... Aussi ceux qui avaient leurs raisons pour trouver mauvais qu'il y eût encore de la conversation quelque part lançaient-ils, quand ils le pouvaient, quelques traits malins contre la maison de Mme de Lambert. »

Elle avait eu de son mariage deux enfants, un fils et une fille. Son fils devint un officier distingué. Elle écrivit pour eux, vers 1701, deux élégants manuels de morale : *Avis à ma fille* et *Avis d'une mère à son fils.* Ils furent imprimés seulement en 1726, et malgré elle, tant elle tenait peu à la réputation littéraire; elle fit même détruire toute l'édition d'un autre ouvrage qu'on lui avait dérobé. On imprima depuis un *Traité de l'amitié*, un *Traité de la vieillesse*, des *Réflexions sur les femmes* (Amsterdam, 1732, in-12), des *Discours* sur divers sujets, des *Portraits*, etc. Tous ces opuscules, écrits d'une manière fine et élégante, révélant un esprit réfléchi, plein de tact et de goût, ont été réunis en *Œuvres complètes de la marquise de Lambert*, avec un petit roman, qui est d'elle aussi, la *Femme ermite* (1748, 2 vol. in-12).

LAMBERT (Henri-François DE), marquis de SAINT-BRIS, général français, fils des deux précédents, né en 1677, mort en 1754. A l'âge de seize ans, il entra dans les mousquetaires, fit successivement les campagnes de Flandre (1693), de Catalogne (1697) et d'Italie (1700), et, pendant cette dernière, se signala surtout à Chiari (1701), aux siéges de Guastalla (1702), d'Arco, d'Asti (1703), de Verceil, d'Ivrée (1704), de Verrue (1705) et de Turin (1706). Envoyé en Espagne, avec le grade de brigadier d'infanterie, il assista, sous les ordres du duc d'Orléans, à la prise de Lerida, chassa ensuite les Espagnols de Falcette et de Tortose (1708) et fut promu maréchal de camp en 1710. Deux ans plus tard, il passa sous les ordres du maréchal de Villars, assista à la bataille de Denain et à la prise de Douai, du Quesnoy et de Bouchain. En 1719, il fut employé aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Roses, et fut appelé peu après au commandement de la ville d'Auxerre. Il fut promu lieutenant général en 1720.

LAMBERT (Henri-Joseph, marquis DE), général français, de la même famille que les précédents, né en 1738, mort en 1808. Il fit ses premières armes pendant la guerre de Sept ans, devint brigadier des armées du roi en 1770, maréchal de camp en 1780, puis inspecteur général de l'armée et gouverneur de la citadelle d'Arras. Ayant émigré en 1790, il fut nommé, par les comtes d'Artois et de Provence, ministre auprès du roi de Prusse, fit, à l'armée de ce prince, la campagne de 1792 et assista à la bataille de Valmy. Le marquis de Lambert passa, l'année suivante, au service de la Russie et reçut de l'impératrice Catherine II le commandement d'un régiment et la propriété d'une terre considérable. — Son fils aîné, Marie-Charles, comte DE LAMBERT, né en 1773, était, en 1786, enseigne dans les gardes-françaises. Il suivit son père dans l'émigration, servit d'abord dans l'armée prussienne, puis dans l'armée russe, et fit, en 1794, la campagne de Pologne, où il se signala à la prise de Praga. Envoyé en Perse en 1797, il prit part au siége de Derbent, fut promu colonel en 1799, et, à partir de cette époque, fit toutes les campagnes de l'armée russe contre les Français. Il ne rougit pas de porter les armes contre sa patrie, et chacun de ses grades fut acheté au prix du sang de ses compatriotes. En 1813, il était lieutenant général et aide de camp du czar, qu'il suivit dans la campagne de France en 1814 : ce fut lui qui, le 30 mars, s'empara des villages de Belleville et de Ménilmontant. De retour en Russie, il reçut le commandement d'une division en Ukraine. — Henri, comte DE LAMBERT, frère du précédent, né à Paris en 1788. Il entra de bonne heure dans la marine française et fit partie, en 1791, de l'expédition que d'Entrecasteaux conduisit à la recherche de La Pérouse. Il revint en Europe en 1795, et entra alors, comme son frère, au service de la Russie. Après avoir fait, en qualité de major, la campagne de Perse, il fut attaché au département des affaires étrangères, devint successivement secrétaire d'ambassade en Espagne et en Chine, conseiller d'Etat et chambellan de l'empereur, et, en 1817, fut nommé directeur de la caisse d'amortissement de Saint-Pétersbourg. On ignore l'époque de sa mort.

LAMBERT (Jacques), écrivain français, né à Mâcon en 1603, mort en 1670. Il entra dans l'ordre des jésuites, s'adonna à l'enseignement, puis à la prédication, et devint recteur du collége de Carpentras et de Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Philosophie des gens de cour* (Lyon, 1656, 4 vol. in-8º); la *Science morale des saints* (Lyon, 1662, 4 vol. in-8º); la *Science de la raison chrétienne* (Lyon, 1669, in-8º); *De la maternité divine et de ses prérogatives* (Vienne, 1670).

LAMBERT (John), général anglais, l'un des principaux chefs du parti républicain après la chute de Charles Ier, mort en 1692. Son courage et ses capacités le firent placer à la tête du conseil que Cromwell substitua au Parlement en 1653. Il s'opposa vivement à ce que le Protecteur fût déclaré roi, et Cromwell, le considérant, dès lors, comme son ennemi ou son rival, le dépouilla du généralat. Lambert reparut, en 1658, à la mort du Protecteur, et fut l'âme du parti formé contre son fils, Richard Cromwell. Le premier, il pénétra la défection que Monk méditait, et marcha contre ce général pour empêcher le rétablissement de la monarchie; mais, abandonné de ses troupes, il fut fait prisonnier, et, après la contre-révolution, condamné à mort. Charles II commua sa peine et le relégua dans l'île de Guernesey, où il mourut plus de trente ans après.

LAMBERT (Michel), musicien et chanteur français, né à Vivonne en 1610, mort à Paris en 1696. Il arriva fort jeune à Paris, et, grâce à la recommandation de Moulinier, entra dans les pages de la musique de Monsieur, frère de Louis XIII. Quand il eut quitté cette position, il s'essaya à la composition et prit des leçons de chant auprès de Niel, valet de chambre du roi, qui lui enseigna la méthode italienne. Sa voix agréable, son talent sur le clavecin et le luth lui procurèrent une vogue extraordinaire. Les personnages titrés de la cour et de la ville sollicitèrent ses leçons. Dans sa troisième satire, Boileau a consigné l'empressement avec lequel était recherché ce chanteur.

Molière avec *Tartufe* y doit jouer son rôle,
Et *Lambert, qui plus est,* m'a donné sa parole!
C'est tout dire en un mot; et vous le connaissez?
Quoi *Lambert ?* — Oui *Lambert!* A demain! — C'est
[assez....

Malgré cet engouement universel, le chanteur était, sous le rapport pécuniaire, soumis à de cruelles épreuves. Ses leçons irrégulières produisaient peu; la cour même était chiche de rémunérations; enfin, ses chansons ne rapportaient rien. Par bonheur, des amis dévoués l'arrachèrent à cette famélique situation. M. de Lamoignon, évêque de Lisieux, lui constitua une pension de mille francs. Cet exemple généreux détermina l'évêque de Langres à lui faire une rente de huit cents livres; enfin, un traitement de quatre cents écus lui fut alloué sur la cassette du roi, et, quelque temps après, Louis XIV le nomma maître de sa musique de chambre.

Sans inquiétude alors pour l'avenir, le professeur prit une position plus stable. Au lieu de courir le cachet, comme Montmaur courait les dîners, Lambert attendit chez lui les élèves et ne se dérangea plus que pour les personnages haut titrés. Cette réserve augmenta sa réputation et doubla la valeur de son talent. La fortune entra chez lui les mains pleines, et quand, en 1662, il donna sa fille en mariage à Lulli, il put constituer à l'épousée une dot de deux cent mille livres. Lambert mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et, malgré les innovations survenues dans la manière des compositeurs et le goût des spectateurs, son nom brillait encore d'un incomparable éclat.

On connaît de cet artiste un recueil d'airs et brunettes publié, en 1666, chez Ballard; un second recueil sous le titre : *Airs et dialogues à une, deux, trois, quatre et cinq voix composez par feu M. Lambert, maître de la musique de la chambre du roi.* La Bibliothèque nationale et la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, renferment des manuscrits de ce compositeur. Enfin, la bibliothèque du Conservatoire possède des *Leçons des ténèbres pour la semaine sainte* et un *Motet*, qui n'ont pas été publiés.

Les mélodies et les chansons de Lambert se recommandent par la grâce, l'élégance et la variété des formes. Quelques-uns peuvent passer pour de véritables petits chefs-d'œuvre d'expression et feraient la fortune d'un compositeur de nos jours.

LAMBERT, auteur dramatique français, qui vivait au XVIIe siècle. On ne sait absolument rien sur la vie de cet écrivain, à qui l'on doit deux comédies en cinq actes et en vers, jouées par les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne. Elles sont intitulées : les *Sœurs jalouses* ou l'*Escharpe et le brasselet* (1658) et la *Magie sans magie* (1660). Ces pièces, surtout la dernière, qui est une sorte de tragi-comédie, prouvent que Lambert était un auteur de talent. « La vivacité et la verve lui font un peu défaut, dit M. V. Fournel, mais l'invention en est ingénieuse, l'intrigue assez bien conduite et le style assez élevé. On y trouve du souffle et de la force, et, si ce n'est pas l'œuvre d'un grand poëte, c'est, du moins, celle d'un versificateur remarquable dont la langue se rapproche des bons modèles. » Les deux comédies ont été publiées, en 1661, in-12. C'est à tort qu'on a attribué à Lambert une pièce intitulée les *Ramoneurs.*

LAMBERT (Joseph), auteur ascétique français, né à Paris en 1654, mort en 1722. Docteur en Sorbonne et prieur de Saint-Martin-de-Palaiseau, il se signala toute sa vie par son inépuisable charité envers les pauvres, et par le zèle qu'il déploya pour le maintien de la discipline et pour la suppression de la pluralité des bénéfices, abus contre lequel il fit rendre un décret par la Faculté de théologie. On a de lui, entre autres ouvrages : *Histoires choisies de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1780, in-12); l'*Année évangélique* ou *Homélies sur les Evangiles* (1693-1697, 7 vol.); *Lettre sur le livre intitulé : De Re benificiaria*, de l'abbé Boileau (1710, in-12); les *Ordinations des saints* ou la *Manière dont les saints sont entrés dans les ordres sacrés* (1717, in-12); *Instructions sur les Evangiles* (nouv. édit., 1831, 2 vol. in-12), etc. Tous ces ouvrages sont écrits dans un style simple et familier, et la plupart ont eu, à notre époque même, plusieurs rééditions.

LAMBERT (Claude-François), littérateur français, né à Dôle vers 1705, mort à Paris en 1765. Il entra dans l'ordre des jésuites, qu'il quitta bientôt pour se rendre à Paris. Là, forcé de vivre avec le produit de sa plume, il se mit aux gages des libraires, écrivit un grand nombre de compilations, puis il devint curé de Saint-Etienne, près de Rouen ; mais la vie de campagne ne pouvait convenir aux goûts de Lambert, qui revint à Paris et y mourut dans la misère et l'oubli. C'était un homme d'un caractère mobile, extrêmement gai et facétieux. Il avait de l'érudition, des connaissances variées, mais son style est très-négligé. Parmi le très-grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, presque tous sous le voile de l'anonyme, nous citerons : *Mémoires et aventures d'une dame de qualité* (1739, 3 vol.) ; le *Nouveau Protée* ou le *Moine aventurier* (1740) ; le *Nouveau Télémaque* ou *Mémoires du comte de **** (1741, 3 vol.) ; l'*Infortunée Sicilienne* (1742, 2 vol.) ; *Recueil d'observations curieuses sur les mœurs, les coutumes, les arts, etc., des différents peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1749, 2 vol.) ; *Histoire générale de tous les peuples du monde* (1750, 15 vol. in-12) ; *Histoire littéraire du règne de Louis XIV* (1751, 3 vol. in-4°) ; *Bibliothèque de physique et d'histoire naturelle* (1756, 6 vol.) ; la *Vertueuse Sicilienne* (1759, in-12) ; la *Nouvelle Marianne* (1759, in-12), etc.

LAMBERT (George), peintre et graveur anglais, né dans le comté de Kent en 1710, mort en 1765. Elève du Flamand Jacques Hassel, paysagiste renommé, il adopta le même genre que son maître, mais non sa manière, et s'attacha surtout à imiter Gaspard Duché dit *le Guaspre*. Il parvint de bonne heure à une grande réputation, et ne fut pas moins célèbre comme graveur que comme peintre. Parmi ses toiles, on distingue des *Paysages d'Angleterre*, une *Vue de la ville et du château de Douvres* et une *Vue du château de Saltwood à Hith, dans le comté de Kent*. On a aussi de lui des eaux-fortes, entre autres un *Paysage orné de ruines et de figures* et trois petites *Figures*, remarquables surtout pour la finesse du trait. Ce fut Lambert qui fonda, à Londres, le joyeux club du Beefsteak, dans Covent-Garden.

LAMBERT (Charles-Guillaume), magistrat français, né en 1726, mort en 1793. Successivement conseiller au parlement et au conseil d'Etat, ce fut lui qui rédigea, sur le jugement de Lally, le rapport qui fit casser cet odieux arrêt. Lambert passa ensuite au conseil des finances, fit partie de l'Assemblée des notables en 1787, et devint peu après contrôleur général des finances. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1790, où, dénoncé par le parti révolutionnaire, il donna sa démission. Trois ans plus tard, il fut arrêté à Sainte-Foy, où il s'était retiré, traduit au tribunal révolutionnaire de Paris et condamné à mort.

LAMBERT (Jean-Henri), savant philosophe et polygraphe, géomètre, physicien, astronome français, né à Mulhouse (Haut-Rhin) en 1728, mort à Berlin en 1777. Il appartenait à une famille protestante réfugiée, après la révocation de l'édit de Nantes, à Mulhouse, qui était alors une petite république dépendante de la Confédération helvétique. Son père était, d'ailleurs, chargé d'une nombreuse famille, qu'il nourrissait à grand'peine. Tout en travaillant avec son père, le jeune Lambert apprit presque seul à lire, reçut ensuite des leçons d'un pasteur de la ville, se mit à lire avec avidité tous les ouvrages qu'il put se procurer, et devint, à dix-sept ans, secrétaire d'Iselin, conseiller du margrave de Bade, qui demeurait à Bâle. Là, il étudia particulièrement la philosophie et les mathématiques. Chargé, en 1748, de diriger l'éducation des petits-fils du comte de Salis, il se rendit à Coire, eut à sa disposition une vaste bibliothèque, accrut considérablement ses connaissances, et se mit, dès cette époque, à écrire des mémoires pour des sociétés savantes, des articles pour des journaux suisses. En 1856, il partit avec ses élèves pour visiter l'Allemagne, la France, l'Italie, la Hollande, employa ses voyages à accroître ses connaissances et acquit un savoir véritablement encyclopédique. En 1759, il quitta M. de Salis. Peu après, il se rendit à Munich, à l'appel de l'électeur Maximilien-Joseph II, qui le chargea de rédiger les statuts d'une Académie des sciences conçue sur le modèle de celle de Berlin. En même temps, il reçut le titre de professeur honoraire et fut agrégé à l'Académie de Bavière. Lambert habita ensuite Augsbourg, puis Coire, fut employé dans un travail de démarcation de frontières entre le Milanais et les Grisons, et se rendit, en 1764, à Berlin, où sa réputation l'avait précédé. A cette époque, il avait publié plusieurs ouvrages remarquables et plusieurs Académies se l'étaient associé. Frédéric II lui fit un excellent accueil.

Quelques années auparavant, lors de son voyage en France, Lambert avait vu d'Alembert, qui l'avait assez mal accueilli, le prenant pour un amateur de science plutôt que pour un savant. D'Alembert l'avait assez froidement recommandé à Frédéric. Néanmoins, à la fin de l'année, le roi nomma Lambert académicien pensionnaire. Le nouvel academicien se fixa à Berlin, fut nommé, en 1770, conseiller supérieur des bâtiments, devint directeur des *Ephémérides* de Berlin, et écrivit un grand nombre de mémoires pour l'Académie.

Lambert était fier de sa fortune scientifique et il en avait le droit ; mais il aimait trop les éloges, et il se les prodiguait lui-même jusqu'à se rendre ridicule. « Que savez-vous, lui demandait Frédéric II ? — Tout ! — Comment l'avez-vous appris ? — De moi-même. — Vous êtes donc un autre Pascal ? — Oui. »

Il aimait aussi à se distinguer par son accoutrement bizarre, parfois irrégulier : une veste gros bleu sous un habit écarlate ; le chapeau sous le bras et des bottes ; son gros rire, son goût enfantin pour les bonbons, le vin doux ; les couleurs vives et uniformes. Comme on hésitait à le nommer membre de l'Académie : « Il y va de la gloire du roi, disait Lambert ; s'il ne me nommait pas à l'Académie, ce serait une tache dans son histoire. » Tant de suffisance n'excluait chez lui ni la science ni l'assiduité au travail. Il n'avait pas de style et ne pouvait quitter le ton de la dissertation. Aussi ses collègues étaient-ils obligés de rédiger ou d'amender ses ouvrages au point de vue de la diction. Cela n'empêchait pas Kant de tenir en haute estime celui que chez nous on appelait **M. Lambert de Prusse**. Il lui écrivit en 1770 : « Je vous tiens pour le premier génie de l'Allemagne, pour l'homme le plus capable de réformer les matières qui font mon occupation habituelle ; » et plus tard : « Je vous promets de ne pas laisser subsister une seule phrase qui ne vous semblerait pas entièrement évidente et vraie. » Kant, au moment où il lui adressait ces éloges, n'avait encore acquis aucune célébrité et devait tenir compte de la notoriété dont jouissait celui à qui il demandait des conseils.

Lambert a touché à toutes les parties de la science et a laissé dans chacune des découvertes importantes. On lui doit les éléments de la théorie des angles imaginaires qu'il réalisait sous forme de secteurs d'hyperbole équilatère. Un angle α correspond à un secteur circulaire dont l'aire est $\frac{\alpha}{2}$ et un angle $\beta\sqrt{-1}$ à un secteur hyperbolique dont l'aire est $\frac{\beta}{2}$. Lambert avait transporté du cercle à l'hyperbole équilatère les formules relatives à l'addition ou à la soustraction, à la multiplication ou à la division des angles imaginaires ; il avait même calculé les termes d'une table des sinus, cosinus et tangentes des angles imaginaires, destinée à la pratique de sa *trigonométrie hyperbolique*. Ces recherches neuves et intéressantes avaient été presque oubliées, ou, du moins, n'étaient restées que comme objets de curiosité ; elles ont été complétées récemment par M. Marie, qui en a fait la base d'une théorie de la courbure des courbes imaginaires. Lambert voyait les angles réels au centre du cercle, et les angles imaginaires au centre de l'hyperbole équilatère ; mais il ne savait pas réunir les deux parties d'un angle en partie réelle et en partie imaginaire. Cette lacune imprimait à sa théorie un caractère d'exception arbitraire qui a pu en retarder l'acceptation ; du reste, elle n'avait pas d'application pratique, et ne pouvait, en conséquence, être reçue qu'à titre de remarque curieuse.

Le *Traité des comètes* contient un grand nombre de propriétés remarquables des coniques. On y trouve surtout le théorème qui a été heureusement utilisé par Olbers : « Si, dans deux ellipses ayant même grand axe, on prend deux cordes égales, telles que les sommes des rayons vecteurs correspondant à leurs extrémités soient égales, les secteurs compris entre ces rayons vecteurs seront comme les racines carrées des paramètres. » Ce théorème convient aussi aux secteurs d'hyperboles de même axe transverse.

L'accélération du mouvement de Jupiter et le ralentissement correspondant de Saturne, qui ont été expliqués plus tard par Laplace, faisaient le désespoir des astronomes ; les erreurs des tables montaient à 22′ pour Saturne et à 8′ pour Jupiter. Lambert donna une formule empirique qui réduisait ces erreurs à 4′. « Ce fut, dit Delambre, un véritable service rendu aux astronomes. »

La *Photométrie* de Lambert était remplie d'expériences neuves sur la proportion de lumière réfléchie et réfractée sous diverses incidences par le verre, sur la déperdition de la lumière dans son passage à travers l'atmosphère, etc.

Outre ses ouvrages, Lambert a publié, dans le recueil de l'Académie de Berlin, une foule de mémoires sur toutes sortes de sujets scientifiques ; un, entre autres, traite avec sagacité des moyens les plus avantageux d'employer la force musculaire de l'homme. Lambert y faisait déjà la considération du travail dynamique, sous la forme du produit de la vitesse par l'effort, et il introduisait judicieusement la question du maximum de rendement, en tenant compte de la fatigue du travailleur et des interruptions nécessitées par chaque mode d'application de sa force.

Lambert a montré dans toutes ses recherches une grande sagacité, une habileté remarquable d'expérimentateur ; mais ce dont on doit le louer surtout, c'est d'avoir su, dans chacun de ses travaux, conformer les moyens employés à la nature de la question à résoudre. C'est le talent le plus rare et sans lequel les plus grands efforts n'aboutissent souvent qu'à de déplorables échecs. Appliquer le calcul à des théories que l'expérience n'a pas suffisamment préparées, ou l'expérience à des recherches qui peuvent déjà supporter l'analyse, sont des erreurs trop communes pour qu'il ne soit pas utile de faire ressortir les exemples contraires.

Les trois ouvrages qui ont surtout contribué à fonder la réputation du célèbre académicien de Berlin sont : les *Lettres cosmologiques* (Augsbourg, 1761, in-8°), le *Nouvel Organon* (Leipzig, 1763, 2 vol. in-8°) et l'*Architectonique*. Les *Lettres cosmologiques* sont un tableau physique de l'univers, conçu dans l'esprit du XVIIIe siècle ; le *Nouvel Organon* et l'*Architectonique* contiennent de même une analyse des facultés humaines et des connaissances morales au point de vue de la philosophie de Condillac. Les *Lettres cosmologiques* devaient être, dans l'intention de Lambert, une suite aux *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle. Il s'excuse de ne pouvoir atteindre à l'élégance de forme de Fontenelle ; il essaye, néanmoins, de suppléer aux grâces de la diction par la simplicité. Ses hypothèses sur la chaîne sans fin des systèmes planétaires, conçues d'après les idées de Newton sur la gravitation, sont une exposition lourde et monotone des découvertes et des principes modernes en astronomie et en physique. L'auteur plonge à perte de vue dans « l'au delà sans limites, le continuel *plus ultra*. » Il aurait fallu une autre imagination que la sienne pour animer cet inconnu sans bornes. Il admet l'existence d'un être suprême. L'astronomie, « la première des sciences en étendue et en durée, » lui paraît une preuve palpable de cette existence de Dieu. Mérian traduisit l'ouvrage en français (1770) sous le titre de *Système du monde*, que le public confondit avec le *Système de la nature*, du baron d'Holbach, quoique le sujet des deux œuvres fût différent et leur tendance tout à fait contradictoire.

Le *Nouvel Organon* ou *Pensées sur la recherche et la désignation de la vérité, ainsi que sur la différence entre l'erreur et l'apparence*, a quatre parties : la *Dianoiologie*, l'*Alétholéogie*, la *Sémiotique* et la *Phénoménologie*, noms prétentieux que l'usage n'a pas consacrés. La *Dianoiologie* est une méthode de logique qu'il aurait mieux valu appeler par son nom ; l'*Aléthéologie*, un cours de métaphysique ; la *Sémiotique*, un cours de grammaire générale, et la *Phénoménologie*, une méthode propre à distinguer la vérité de ce qui en a l'apparence.

L'*Architectonique* ou *Théorie du simple et du primitif dans la connaissance philosophique et mathématique* est un traité d'ontologie, écrit dans un genre que l'école moderne de Hegel et de Fichte a illustré. Il se compose de quatre parties. Dans la première, il est question de l'*ontologie scientifique* ou des attributs essentiels de l'être ; ce sont l'existence, l'étendue, la durée, la solidité, la force, l'unité, etc. La seconde est une étude de l'*idéal* ; par idéal, l'auteur entend l'abstraction rationnelle. Dans la troisième, il s'agit du *réel* ou du *concret* et des rapports des choses concrètes avec les choses abstraites, des substances avec les signes par lesquels on les désigne. La quatrième partie est une *théorie des sciences exactes* considérées dans leurs premiers principes, c'est-à-dire l'unité, la divisibilité, le fini et l'infini examinés au point de vue de la quantité.

Lambert est, à certains égards, le père de Kant et de Hegel. La comparaison de son *Nouvel Organon* et de son *Architectonique* avec la *Critique de la raison pure* offrirait des rapprochements curieux, et notamment une preuve de tout ce que Kant lui doit. Il avait lui-même puisé dans Leibnitz une part notable de ses principes.

Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons : *Propriétés les plus remarquables de la route de la lumière* (La Haye, 1759) ; la *Perspective libre* (Zurich, 1759-1773, 2 vol.) ; *Photometria* (Augsbourg, 1760, in-8°) ; *Insigniores orbitæ cometarum proprietates* (Augsbourg, 1761) ; *Echelles logarithmiques* (Augsbourg, 1761) ; *Supplementa tabularum logarithmicarum* (Berlin, 1770) ; *Remarques sur les forces de la poudre* (Berlin, 1770) ; *Hygrométrie* (Augsbourg, 1770) ; *Mélanges de mathématiques* (Berlin, 1765-1772, 4 vol. in-8°), recueil de mémoires ; *Pyrométrie* (Berlin, 1772) ; *Dissertations logiques et philosophiques* (Berlin, 1787, 2 vol.), etc.

LAMBERT (Bernard), également connu sous le nom de **La Plaigne**, théologien français, né en Provence en 1738, mort à Paris en 1813. Il entra dans l'ordre des dominicains, professa la théologie à Carcassonne et à Limoges, se signala comme un des plus chauds adversaires de la bulle *Unigenitus*, et se vit contraint, pour ce motif, de renoncer à l'enseignement. Lambert se retira alors à Grenoble, puis fut appelé à Lyon par l'archevêque de cette ville, qui partageait ses doctrines. S'étant ensuite rendu à Paris, il en fut chassé par l'archevêque de Beaumont ; toutefois, il obtint d'y revenir à condition de changer de nom et de ne plus s'occuper de controverses religieuses. Lambert ne tint aucun compte de cette dernière injonction et continua à écrire en faveur des doctrines jansénistes. On l'a accusé à tort de millénarisme ; mais on lui a reproché avec raison d'avoir vanté les excentricités des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard. Ses principaux ouvrages sont : *Apologie de l'état religieux ; Idée de l'œuvre des secours selon les sentiments de ses légitimes défenseurs* (1786, in-8°) ; *Lettres aux ministres de la ci-devant Eglise constitutionnelle* (1795-1796) ; *Remontrances au gouvernement français sur les avantages d'une religion nationale* (1801) ; *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité* (1806, 2 vol.) ; la *Pureté du dogme et de la morale vengée* (1808, in-8°).

LAMBERT (Pierre-Thomas), théologien français, né à Lons-le-Saunier en 1751, mort en 1802. Il appartint d'abord aux congrégations de Saint-Joseph et du Mont-Valérien, sut mériter l'estime de Mgr de Beauvais, ancien évêque de Senez, qui le chargea de diriger l'impression de l'*Orator sacer*, ouvrage destiné à former les jeunes prédicateurs, et, par la protection de ce prélat, devint, en 1790, confesseur du duc de Penthièvre, puis de la duchesse d'Orléans. Proscrit par la Révolution, il voulut quitter la France, fut arrêté et enfermé à la prison de Besançon, d'où il parvint à s'évader, et se réfugia alors en Suisse. En 1797, il obtint la permission de rentrer en France, dut s'éloigner de nouveau après le 18 fructidor, et, après avoir rempli, en Allemagne, auprès du comte de Provence une mission de la princesse de Conti, alla rejoindre en Espagne la duchesse d'Orléans, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. On a de lui : *Orator sacer* (Paris, 1787 et années suiv.), dont l'impression fut arrêtée par la Révolution ; *Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux* (Paris, 1822, in-8°). Il avait écrit plusieurs autres ouvrages, dont il confia les manuscrits à un de ses amis, avant de partir pour l'exil ; mais le dépositaire, craignant une perquisition domiciliaire, brûla la caisse qui renfermait les papiers de l'abbé Lambert et anéantit ainsi les travaux de la plus grande partie de sa vie.

LAMBERT (Louis-Amable-Victor), prédicateur français, né à Cherbourg en 1766, mort à Poitiers en 1831. A l'époque de la Révolution, il était précepteur des fils de M. de Juigné, frère de l'archevêque de Paris. Il suivit alors ses élèves dans l'émigration, entra chez les Pères de la foi en Allemagne, et s'acquit de la réputation par son talent oratoire et surtout par le zèle avec lequel il prodiguait ses soins aux prisonniers de guerre, particulièrement aux Français. De retour en France en 1802, il s'y adonna avec succès à la prédication et devint grand vicaire de Poitiers. On a de lui des *Oraisons funèbres de Louis XVIII* (1824), *de François d'Aviau, archevêque de Bordeaux* (1827), *de MM. de La Rochejaquelein, généraux en chef de l'armée vendéenne* (1828), etc.

LAMBERT (Edouard), archéologue français, né à Saint-Lô en 1794. Il est devenu conservateur de la bibliothèque de Bayeux, et membre de plusieurs sociétés savantes. M. Lambert est très-versé dans les matières d'art et d'antiquité. Il a publié, outre un grand nombre de mémoires et de notices dans le *Recueil de la Société des antiquaires de Normandie*, un *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* (1845-1864, 2 parties, in-4°).

LAMBERT, duc D'EMYRNE, négociant français, né à Nantes vers 1820, mort en 1873. Il alla, vers 1850, s'établir à l'île Maurice, où il se livra, sur une immense échelle, à la culture de la canne à sucre. Profitant de l'extension de ses affaires, il établit un service de bateaux à vapeur entre les îles Maurice et de la Réunion, Aden et Suez, et fit de fréquent voyages à Madagascar, où l'héritier présomptif du trône, le prince Rakoto-Radama, élevé lui-même par un Français, l'accueillit avec la plus grande bienveillance, et se fit initier par lui à la civilisation européenne, qu'il se proposait d'introduire plus tard dans son île. A peine arrivé au trône (1861), ce prince appela M. Lambert à Madagascar, le créa duc d'Emyrne, premier ministre, et lui donna, en toute propriété, d'immenses terrains, couverts de bois, et où se trouvaient en abondance des mines de houille et de métaux précieux. Il le chargea ensuite d'aller, comme ambassadeur, notifier aux cours de Paris et de Londres son avénement au trône, et de se rendre à Rome, pour y obtenir du souverain pontife des missionnaires et des religieuses, destinés à propager la religion catholique dans son royaume. M. Lambert s'acquitta avec le plus grand zèle de cette mission, et adressa à tous les gouvernements européens une note pour les informer que le royaume de Madagascar était ouvert au commerce de toutes les nations, ainsi qu'à tous les Européens qui voudraient s'y établir, soit comme négociants, soit comme colons. Le gouvernement français accueillit avec bienveillance M. Lambert, à l'initiative duquel étaient principalement dues les innovations progressives du roi Radama II, et mit à sa disposition un transport à vapeur, sur lequel l'ambassadeur revint à Madagascar, emmenant avec lui des missionnaires et des religieuses pour fonder des hospices et des écoles dans l'île. Mais, alors que, plus en faveur que jamais auprès du souverain malgache, M. Lambert poursuivait avec ardeur l'exécution de ses plans, éclata la révolution qui enleva à Radama II le trône et la vie (1864). Notre compatriote courut lui-même les plus grands dangers. Il eut beaucoup de peine à échapper à la fureur de Ranavalo, qui, selon toute apparence, avait fait assassiner le roi, et il parvint, après avoir été exposé aux plus redoutables périls, à quitter l'île.

LAMBERT (Alexis), homme politique et publiciste français, né à Besançon (Doubs) en 1829. Il est fils d'un ancien imprimeur de Besançon, qui avait eu P.-J. Proudhon pour associé. A vingt et un ans, M. Lambert se rendit à Alger, où il remplit divers emplois, puis fonda à Constantine, avec M. Marle, en 1859, l'*Indépendant*, dont il devint le principal rédacteur, et dans lequel il s'attacha à signaler les abus du régime militaire des bureaux arabes, et à demander l'établissement d'un gouvernement civil dans la colonie. Sa connaissance approfondie des questions algériennes et ses opinions républicaines bien connues lui valurent d'être nommé, après la chute de l'Empire, successivement préfet de Bône, préfet d'Oran (17 novembre 1870), et, le 8 février 1871, commissaire extraordinaire de la République en Algérie, en remplacement de M. Charles du Bouzet. M. Lambert remplit ces fonctions jusqu'au 10 avril suivant, et fut nommé, par les électeurs d'Oran, député à l'Assemblée nationale le 2 juillet 1871. Son élection ayant été annulée parce que six mois ne s'étaient pas écoulés depuis qu'il avait cessé d'être préfet d'Oran, il se présenta de nouveau dans ce département le 7 janvier 1872, fut réélu et alla siéger à l'Assemblée. M. Lambert y fait partie des membres de la gauche républicaine, avec laquelle il n'a cessé de voter.

LAMBERT BEGH ou **le Bègue**, prêtre liégeois, fondateur de béguines. V. Begh.

LAMBERT-BEY, ingénieur français, né à Valenciennes en 1804, mort en 1864. Elève de l'Ecole polytechnique, il était ingénieur des mines lorsque, vers 1829, il fit la connaissance d'Enfantin, de Michel Chevalier et de Fournel, qui s'efforçaient de propager la doctrine saint-simonienne. Le jeune savant devint un de leurs disciples favoris, et abandonna la position qu'il occupait pour se livrer tout entier à la religion nouvelle, prit une part active aux enseignements de la rue Monsigny, collabora au journal le *Globe*, et, lors de la scission qui survint dans la famille saint-simonienne, il se rangea du côté d'Enfantin. En 1832, Lambert ne fut pas compris dans les poursuites dirigées contre les saint-simoniens réfugiés à Menilmontant; il parut néanmoins au procès comme conseil d'un des accusés, et prononça un discours incisif et railleur qui motiva de nombreuses observations du président. Quelque temps après, Lambert partit pour l'Egypte, donna d'abord des leçons de mathématiques au Caire, puis attira l'attention du vice-roi, qui l'employa aux travaux de barrage du Nil, lui confia diverses missions dans le désert arabique, la Nubie et le Kordofan, et l'appela enfin à la direction de l'Ecole polytechnique du Caire. Ses services furent récompensés par le titre de bey (1847). Pendant son séjour en Egypte, Lambert étudia attentivement les travaux d'un ingénieur français, M. Lepère, qui, vers la fin du siècle dernier, avait proposé de creuser un canal à travers l'isthme de Suez, et il attira vivement l'attention du public sur ce projet, que devait réaliser M. de Lesseps. En 1851, Lambert vint se fixer à Paris, et consacra ses loisirs à l'étude des questions philosophiques. Il publia sur la *Trinité* une étude très-curieuse, qui obtint un vif succès lors de son apparition dans la *Revue philosophique et religieuse.*

LAMBERT (Gustave), marin français, mort à Buzenval, près de Paris, le 17 janvier 1871. Il entra dans la marine marchande, et ne tarda pas à devenir capitaine. Pendant une campagne qu'il fit sur un baleinier, dans les mers avoisinant le détroit de Behring, il conçut l'idée de faire un voyage d'exploration au pôle Nord, en passant par ce détroit, non pour rechercher le passage de l'Atlantique au Pacifique, mais pour constater la place exacte du pôle et y placer une bouée ou un poteau quelconque, portant les armes de la France. A peine débarqué, Gustave Lambert se rendit à Paris, fit appel, pour réaliser son projet, au gouvernement et au public (1866), et ouvrit une souscription nationale pour obtenir une somme de 600,000 francs, destinée à acheter un navire et à couvrir les frais de l'expédition. Malgré ses efforts, ses lectures publiques, l'appui que lui donna le ministre Duruy, Gustave Lambert ne put réaliser la somme qu'il demandait. Il parvint néanmoins à acheter le navire le *Boréal*, et il attendait encore de la générosité publique l'argent nécessaire pour prendre la mer, lorsque éclata la guerre de 1870 avec la Prusse. Après le 4 septembre, Lambert, qui n'avait pu rejoindre l'armée de Mac-Mahon, avec laquelle il avait voulu combattre, devint capitaine au 85e bataillon de la garde nationale, puis colonel des vétérans parisiens. Voyant que, dans ce poste, son activité était paralysée, il s'engagea comme simple soldat dans le 119e de ligne, qu'il rejoignit à Levallois, le 18 décembre 1870, se battit au Bourget le 19, devint sergent le 4 janvier 1871, et il allait passer sous-lieutenant lorsqu'il trouva la mort en combattant à Buzenval. Par son testament, écrit le 20 août 1870, il léguait au ministre de la marine le navire et les sommes provenant de la souscription ouverte pour l'expédition du pôle Nord, et demandait qu'on vendît ses effets au profit des pauvres.

LAMBERT DE LAMOTHE (Pierre), prélat français. V. Lamothe.

LAMBERT-LOMBARD, peintre et architecte flamand. V. Lombard.

LAMBERT-THIBOUST, auteur dramatique français. V. Thiboust.

Lambert (hôtel), célèbre habitation, située à l'angle du quai d'Anjou et de la rue Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris. Elle fut construite, en 1640, par l'architecte Louis Levau. Une porte monumentale, à refends, qui s'ouvre rue Saint-Louis-en-l'Ile, donne accès dans une vaste cour ovale, au fond de laquelle, faisant face à la porte d'entrée, s'ouvre un escalier à deux rampes d'une construction à la fois simple et majestueuse, dans le style du XVIIe siècle. L'extérieur en est décoré de colonnes et de pilastres d'ordre dorique, de triglyphes et de boucliers dans les métopes. Le tout est couronné d'un attique à pilastres ioniques, lesquels supportent un fronton sculpté. Les bâtiments qui environnent la cour appartiennent à l'ordre dorique, comme l'entrée de l'escalier. Ils sont couverts d'ornements de détail très-soignés, et d'un relief plein d'effet.

Le bâtiment principal, dans lequel est pratiqué l'escalier monumental que nous venons de décrire, s'allonge à droite jusqu'au quai d'Anjou, le long duquel il fait bordure, et où il se termine par un charmant pavillon en *hémicyle*, *très-gracieux*, *très-élégant*, et chargé de riches balcons de fer, derniers et précieux vestiges de la serrurerie du XVIIe siècle. Un autre corps de logis (celui qui à l'intérieur forme le côté droit de la cour) fait équerre avec le précédent et sépare cette cour du jardin, formant une terrasse pittoresque, élevée du sol de plus de 4 mètres, et plantée d'arbres aujourd'hui bicentenaires. Du côté de ce jardin, la double façade, à deux étages décorés de longs pilastres ioniques, est surmontée d'un troisième étage formant attique.

Le premier propriétaire de l'hôtel Lambert, le président Nicolas Lambert de Thorigny, n'épargna rien pour en faire une seigneuriale demeure. Après avoir appelé Louis Levau pour la construction, et, pour la sculpture, Van Obstal, qui, sous la direction de Lepautre, modela en stuc toute l'ornementation, il chargea Lesueur, Le Brun et divers autres artistes de la décoration intérieure. Lesueur y travailla neuf ans. Il peignit : le *Salon de l'Amour*, le *Cabinet des Muses* (cinq tableaux de pourtour), divers sujets dans l'appartement des bains pratiqué dans les combles et dans quelques autres pièces moins importantes. Le Brun peignit, dans la grande galerie longeant le bâtiment qui s'avance vers le quai : la *Déification d'Hercule et son mariage avec Hébé.*

Enfin, à côté de ces deux grands maîtres, le Bassan peignit l'*Enlèvement des Sabines;* Romanelli, cinq tableaux sur l'*Histoire d'Enée;* Patel et Hermans, plusieurs paysages. Citons encore Baptiste, Perrier et Van Swanevelt comme ayant concouru à faire de cette demeure un écrin artistique, en même temps qu'une habitation princière.

Le temps et les événements ont malheureusement dispersé une partie de ces trésors. L'hôtel Lambert, après la mort du président de Thorigny, devint successivent la propriété de M. de La Haye, fermier général, du marquis du Châtelet-Laumont, et de M. Dupin, autre fermier général, frère de la célèbre Mme d'Epinay. Les décorations de l'hôtel Lambert souffrirent beaucoup de ces divers et multiples changements de propriétaire. Déjà, à la mort de M. de La Haye, le plafond du cabinet des Muses : *Apollon écoutant la prière de Phaéton*, œuvre de Lesueur, était sorti de l'hôtel ; il orne encore une des pièces du palais du Luxembourg. Quant aux tableaux des *Muses* proprement dits, ils restèrent à l'hôtel jusqu'à la Révolution, et ils font aujourd'hui partie du musée du Louvre. Enfin, pour en terminer avec l'œuvre de Lesueur, il ne reste de lui, à l'hôtel Lambert, qu'une grisaille placée au milieu du renfoncement cintré, qui est au bas de l'escalier principal; elle représente un fleuve et une naïade; les grisailles d'une antichambre ovale, au premier étage, et les peintures de l'appartement des bains. Quant aux travaux de Le Brun, ils sont encore à peu près intacts : la grande galerie, le plafond, décrits plus haut, existent toujours. C'est à l'hôtel Lambert que logeait Voltaire lorsqu'il conçut le plan de la *Henriade.* Plus tard, il devint la propriété de M. de Montalivet, père du ministre-intendant de la liste civile du roi Louis-Philippe, et ce fut là qu'eut lieu, en 1815, après la bataille de Waterloo, une entrevue célèbre entre M. de Montalivet et Napoléon. L'hôtel Lambert servit plus tard de pensionnat de jeunes filles, puis de magasin de literie militaire. Abandonné peu à peu, même de l'industrie, il fut, vers 1840, mis à prix à 180,000 francs, et ne trouva pas d'acquéreur. Quelque temps après, il fut acheté par le prince Czartoryski, et il est resté depuis lors la propriété de sa famille.

Cet hôtel n'a rien de commun avec l'hôtel Lambert situé à l'angle de la rue Richelieu et de la rue Colbert. Ce dernier, dans lequel la célèbre marquise de Lambert réunit toute la société lettrée de son temps, est actuellement une dépendance de la Bibliothèque nationale.

LAMBERTAZZI (Imelda), jeune Bolonaise, fille du chef du parti gibelin à Bologne, maîtresse de Gieremei, fils du chef des guelfes, morte en 1273. Ses frères ayant assassiné son amant avec un de ces stylets empoisonnés dont les Sarrasins avaient introduit l'usage, elle se jeta sur le cadavre du jeune homme et essaya de le rappeler à la vie en suçant la plaie; mais elle mourut elle-même sans pouvoir le sauver. Cet événement tragique causa dans Bologne une guerre civile sanglante, qui ne put être apaisée que vers la fin du XIIIe siècle.

LAMBERTI (Nicolas), peintre italien, de l'école florentine. Il vivait dans la deuxième moitié du XIVe siècle, reçut les leçons des frères Orcagna, et devint un des bons peintres de son temps. On voit encore de lui au Palazzo de' Priori, à Volterre, une fresque qui représente l'*Annonciation* et plusieurs saints. On peut reprocher au coloris d'être sec et rouge; mais les figures ont de l'expression et du charme.

LAMBERTI (Archange), missionnaire italien du XVIIe siècle, originaire d'Aversa. Il passa plusieurs années à prêcher l'Evangile en Mingrélie, et publia la description de cette contrée sous ce titre : *Relation de la Colchide, appelée aujourd'hui Mingrélie*, en italien (Naples, 1654, in-4o). Cette relation a été traduite en français, et insérée dans le *Recueil de voyages*, de Thévenot.

LAMBERTI (Bonaventure), peintre bolonais, né à Carpi en 1651, mort en 1721. Elève de Carlo Cignani, il ouvrit lui-même une école à Rome, et eut pour disciple Marco Benefialde. C'est à lui que l'on doit les tableaux d'histoire du palais Gabrielli, aussi corrects que vigoureux, la voûte à fresque de la Vittoria, le *Miracle de saint François de Paule*, à Santo-Spirito de Napoletani, et *Saint Félix de Valais*, à Santa-Trinita. Ce fut d'après ses dessins qu'Ottaviani exécuta une partie de la mosaïque qui forme le pavé de la basilique de Saint-Pierre.

LAMBERTI (Louis), helléniste italien, né à Reggio en 1756, mort en 1813. Après avoir étudié quelque temps le droit à Modène, il s'adonna exclusivement à la philologie, prit part, en 1796, à l'établissement de la république Cisalpine, et devint membre du directoire exécutif, mais dut prendre la fuite en 1799. Ramené à Milan par la victoire de Marengo, il devint membre de l'Institut italien, professeur au collége de Brera et directeur de la bibliothèque de cet établissement. En 1803 et en 1808, il adressa à Napoléon des odes louangeuses, et vint lui-même à Paris, en 1810, présenter au souverain sa magnifique édition d'Homère, pour laquelle l'empereur lui fit donner une gratification de 12,000 francs. On a de Lamberti : *Poésie* (1796); *Sculture del Palazzo della villa Borghese* (1796, 2 vol. in-8o); *Ode in omaggio a Napoleone* (1808); *Alessandro in armoria, azione scenica per musica* (1808); *Homeri Ilias* (Parme, 1808, 3 vol. in-fol.), la plus belle édition que l'on connaisse de ce poëme; *Osservazioni sopra alcune lezioni della Iliade di Omero* (1813), etc.

LAMBERTI (Antoine), poëte italien, né à Venise en 1757, mort en 1832. Il s'occupa toute sa vie de la culture des lettres et écrivit un grand nombre de poésies, parmi lesquelles nous citerons : *le Quattro stagioni campestri et quattro citadine* (Venise, 1802, in-8o), souvent réédité; *Poesie varie* (Venise, 1816, 3 vol. in-16); *Proverbi veneziani* (Venise, 1824, in-16). Il a, en outre, fourni à différents recueils une foule d'odes, de sonnets, d'idylles, etc.

LAMBERTIE s. f. (lan-bèr-tî — de *Lambert*, bot. angl.). Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

LAMBERTINI, poëte italien, né à Bologne. Il vivait au XIIIe siècle, et a célébré en beaux vers la princesse Béatrix de la maison d'Este. Ce poëte cultivait avec succès la poésie provençale.

LAMBERTINI (Michel), peintre italien, né à Bologne dans les premières années du XVe siècle, mort vers 1470. Il eut pour maître Lippo Dalmasio, et se fit par sa manière une place intermédiaire entre les peintres de l'école gothique et ceux de l'école moderne. Un de ses meilleurs tableaux, selon le jugement de l'Albane, était une *Madone* qu'il avait peinte à fresque, en 1448, au Marché aux poissons de Bologne et qui plus tard fut transportée dans l'église Saint-Isaïe. Lambertini exécuta la plupart de ses tableaux pour des maisons religieuses. Il est aussi connu sous le nom de **Michele di Matheo** ou de **Michael Matthæi**, dont il a signé un dessus de porte, exécuté par lui, en 1469, pour le couvent des carmes de Saint-Martin de Bologne.

LAMBERTINI, nom d'une illustre famille bolonaise, dont un des membres était colonel au service de Charles le Téméraire et fut tué comme son maître à la bataille de Nancy (5 janvier 1477). — Son petit-fils, Jean-Baptiste Lambertini, seigneur de Cruz-Hoven, né à Anvers en 1570, mort vers 1650, visita la plupart des contrées méridionales de l'Europe, et s'arrêta surtout assez longtemps en Espagne. On a de lui : *Theatrum regium sive regum Hispaniæ, Aragoniæ, Navariæ et Portugalliæ series et compendiosa narratio* (Bruxelles, 1628, in-4o); *Vita beatæ Imeldæ nobilis Bononiensis* (1625); *Parænesis ad virtutem capessendam et adulterinam voluptatem contemnendam* (1640).

LAMBERTINI (Prosper), nom de famille du pape Benoît XIV. V. ce nom.

LAMBERTY (Guillaume de), diplomate suisse, né dans le pays des Grisons vers 1660, mort en 1742. Pour compléter son instruction, il se mit à visiter les principaux Etats de l'Europe, se lia avec Bayle pendant un séjour qu'il fit à Rotterdam (1691), puis devint secrétaire de l'ambassadeur anglais, lord Portland et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Lamberty rédigea pendant quelques mois l'*Esprit des cours de l'Europe*, journal publié à La Haye par Gueudeville. On lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire du* XVIIIe *siècle* (La Haye, 1724-1734, 12 vol. in-4o, et 1735-1740, 14 vol.), recueil de traités et d'actes diplomatiques; *Mémoires de la dernière révolution d'Angleterre* (La Haye, 1702, 2 vol. in-12).

LAMBESC, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-O. d'Aix; pop. aggl., 2,133 hab. — pop. tot., 3,038 hab. Carrière de marbre, fabriques de chandelles, scies et tuiles. « Le territoire de Lambesc, dit M. Ad. Joanne, était primitivement habité par les *Salluvii*, comme l'attestent des inscriptions trouvées dans les ruines d'un temple près de la route d'Avignon. Les Grecs de Marseille y établirent un marché qui donna naissance à un bourg appelé *Oppidum Amboliacense* (bourg du marché), dans les actes du VIe siècle. Au moyen âge, Lambesc eut des seigneurs particuliers. Détruite au XIIIe siècle par Raymond Bérenger IV, elle se releva promptement de ses ruines et devint le chef-lieu d'une vallée comprenant Le Puy-Sainte-Réparade, Rognes, Mallemort, etc. » Quelques restes de constructions romaines ont été découverts aux environs de la ville.

LAMBESC (Charles-Eugène, prince de), général français, dernier rejeton de l'une des branches de la maison de Lorraine, né en 1754, mort en 1825. Il accompagna à Paris Marie-Antoinette, lors du mariage de cette princesse, dont il était parent, et qui le fit nommer colonel propriétaire du régiment de cavalerie Royal-Allemand. Le 12 juillet 1789, il pénétra, à la tête de son régiment, dans le jardin des Tuileries, fit charger la foule que l'émotion de ces premiers jours d'orage révolutionnaire y avait rassemblée, tua lui-même, d'un coup de sabre, un pauvre vieillard, et blessa un jeune homme. Cet acte de barbarie remplit tous les cœurs d'une vive indignation; on n'appelait plus le colonel du Royal-Allemand que le **Sabreur des Tuileries.** Il échappa, par la fuite, aux poursuites dirigées peu après contre lui par le tribunal du Châtelet. Réfugié en Allemagne, il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire contre la France, et devint feld-maréchal-lieutenant. A la Restauration, il fut cependant compris au nombre des pairs de France, sous le nom de duc d'Elbeuf, mais continua à résider en Autriche.

LAMBESSA, **LAMBÆSA** ou mieux **LAMBESSE**, en latin *Lambæse*, ancienne ville de l'Afrique septentrionale, capitale de la province romaine de Numidie, aujourd'hui en ruine, à 10 kilom. E. de Batna, dans la province et à 100 kilom. S.-E. de Constantine. Le nom berbère de l'ancienne cité romaine est *Enchir-Tezzoulet* (les ruines aux genêts).

« Il est pour l'antiquité classique, dit M. Pierse, des lieux bien autrement célèbres que Lambessa; mais on trouverait difficilement une ruine plus riche et d'un aspect plus intéressant. On a, dans Pompéi, la ville enfoncée sous les cendres et surprise dans toutes les occupations de la vie. Lambessa nous montre la ville abandonnée de ses habitants et dont le temps seul a rongé les pierres au milieu d'une imposante solitude. L'invasion des Vandales dut porter la désorganisation dans cette garnison puissante (c'était le quartier général de la troisième légion romaine) devenue le centre d'une population et d'un mouvement considérable. Sous Justinien, le génie de Rome encore vivant, malgré les humiliations du Bas-Empire, fit un dernier effort dont on retrouve partout les traces. Devenue la *Tazzout* des Arabes, elle ne tarda pas à être abandonnée. On connaissait à peine les ruines de Lambessa et l'on ne savait pas même au juste l'endroit où elles étaient situées, lorsque, au mois de février 1844, une colonne expéditionnaire française vint établir son camp dans le col de Batna. Un savant officier, membre de la commission scientifique de l'Algérie, M. le commandant de La Mare, faisait partie de cette colonne. En explorant les environs du camp, il aperçut au loin un grand monument vers lequel il se dirigea aussitôt malgré les dangers d'une semblable excursion. Deux heures après, il se trouvait au milieu des ruines d'une grande ville dont les inscriptions éparses de tous côtés sur le sol lui eurent bientôt appris le nom. Les ruines de Lambessa étaient enfin retrouvées et leur position définitivement déterminée. M. de La Mare publia, dans la *Revue archéologique* et plus tard dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, le résultat de ses recherches. Quand l'Assemblée législative eut choisi les ruines de Lambessa pour y établir le pénitencier agricole destiné aux insurgés de juin, M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, justement préoccupé des dangers que la construction de cet établissement allait faire courir aux inscriptions signalées dans les travaux de M. de La Mare, chargea ce dernier d'aller sur les lieux recueillir des documents et en préparer la publication. Le résultat de cette mission fut, pour la seule ville de Lambessa, une collection de 1,420 inscriptions, dont on peut lire aujourd'hui le texte dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*. Aucune ville de l'empire romain, Rome exceptée, n'en avait fourni un aussi grand nombre. Quelques-uns de ces documents nous apprennent que cette ville, après avoir été longtemps un simple municipe, reçut, sous le règne de Valérien, le titre de colonie, ce qui concilie le témoignage de saint Cyprien, qui lui donne ce titre, avec celui des *Itinéraires*, qui ne le lui donnent pas par la raison très-simple qu'elle n'en jouissait pas à l'époque où ils furent composés.

Aujourd'hui, Lambessa est une colonie pénitentiaire. Commencée en 1851, en vertu de la loi du 24 juin 1850, elle fut d'abord affectée aux transportés politiques de 1848, qui continuèrent l'œuvre des soldats, si bien que l'antique cité a été dégagée de la plus grande partie des décombres sous lesquels elle était ensevelie. Le coup d'Etat du 2 décembre vint augmenter le nombre des pensionnaires de Lambessa, et la loi de sûreté générale, votée à la suite de l'attentat du 14 janvier 1858, amena dans le pénitencier de nouveaux hôtes. Nous n'avons pas à traiter ici la question de la déportation et nous avons dit ailleurs ce que nous pensons de ces exécutions en masse. (V. DÉPORTATION, SÛRETÉ.) Qu'il nous suffise de rappeler qu'à leur arrivée à Lambessa, les malheureux condamnés politiques ne trouvèrent pas même du pain. Sous un soleil brûlant, il leur fallut, sans distinction, travailler tous aux corvées les plus lourdes. Quelques-uns succombèrent à la peine.

Depuis 1860, Lambessa ne contient plus que les criminels condamnés par les cours d'assises et les conseils de guerre, voleurs, incendiaires, meurtriers et assassins. Aussi le régime du pénitencier est-il beaucoup plus doux qu'à l'époque où il renfermait uniquement des prisonniers politiques.

LAMBETH, ville de la Grande-Bretagne, dans le comté de Surrey, sur la rive droite de la Tamise, vis-à-vis de Westminster, comprise aujourd'hui dans l'enceinte de Londres. On y remarque la nouvelle église de Saint-George, et surtout le vieux palais de l'archevêque de Cantorbéry, construit à la fin du XIIe siècle. La forme massive de cet édifice, ses murs noircis, ses grilles de fer, sa situation sur le bord fangeux de la Tamise, au milieu d'usines, dans un pauvre faubourg, donnent à cette résidence l'aspect désolant d'un château moyen âge abandonné. Mais il a pour dépendance un immense et célèbre jardin. Un grand nombre de conciles se sont tenus à Lambeth, du XIIe au XVe siècle, tous convoqués ou présidés par l'archevêque-primat.

LAMBÉZELLEC, ville de France (Finistère), cant., arrond. et à 3 kilom. N. de Brest, sur le bord de la rade de Brest; pop. aggl., 1,272 hab. — pop. tot., 11,635 hab. Culture maraîchère; fabrication de poudre, papier, tissus vernis, briques; fours à chaux, corroieries, tanneries. Belle église neuve surmontée d'une flèche très-élégante.

LAMBIC ou **LAMBICK** s. m. (lan-bik). Espèce de bière forte, qui se fabrique à Bruxelles : *Un verre de* LAMBIC, *de bière de* LAMBIC.

— **Encycl.** V. FARO.

LAMBICHE s. f. (lam-bi-che). Ornith. Nom vulgaire de la guignette dans les Vosges.

LAMBILLOTTE (le Père Louis), jésuite, compositeur et musicographe français, né à Charleroi en 1797, mort en 1855. Il s'adonna de très-bonne heure à l'étude du clavecin, de l'orgue, de la composition et, grâce à ses rapides progrès, il devint à quinze ans organiste de l'église de Charleroi. Dix ans plus tard, il se rendit en France, se fit admettre comme maître de chapelle au collége des jésuites de Saint-Acheul, et obtint, en 1825, de faire partie de la célèbre congrégation. A partir de ce moment, Lambillotte partagea sa vie entre les exercices religieux, la composition musicale et l'exploration des principales bibliothèques de l'Europe pour y faire les recherches sur les anciens chants liturgiques. Lambillotte était un organiste distingué et un des hommes de notre temps les plus versés dans l'histoire de la musique religieuse. Ce qui a surtout fait sa réputation, c'est d'avoir entrepris la restauration du chant grégorien. Ses ouvrages sur ce sujet méritent d'être cités : *Antiphonaire de Saint-Grégoire, fac-simile du manuscrit de saint Gall* (1851); *Quelques mots sur la restauration du chant liturgique* (1855); *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien* (1856, in-8o), publié par le Père Dufour, son continuateur. Comme compositeur, Lambillotte a laissé un nombre considérable de morceaux, où l'on trouve des inspirations heureuses et de fréquentes négligences de style. « Inventant sans effort, dit Denne-Baron, il ne se lassait pas de produire; ses mélodies sont simples, gracieuses et naturelles; sa musique, suivant l'expression employée par les artistes, est une musique chantante d'une exécution facile, et c'est précisément cela qui en a fait le succès dans les communautés et les pensionnats, pour lesquels elle a été spécialement écrite. » On lui doit plusieurs *Messes*, un grand nombre de *Motets*, de *Cantiques*, de *Saluts*, réunis et publiés pour la plupart en recueils. Citons encore de lui : le *Musée des organistes, collection des meilleures fugues composées pour l'orgue* (Paris, 1842-1844, 2 vol.).

LAMBIN, INE adj. (lan-bain, i-ne — v. LAMBINER). Qui lambine, qui agit avec lenteur : *C'est un homme* LAMBIN. *Quelle femme* LAMBINE! *Mes divins anges, puisque vous êtes assez* LAMBINS *pour ne pas renvoyer le premier acte à M. Marcel, il vous en envoie cinq.* (Volt.)

— Substantiv. Personne qui lambine : *Un* LAMBIN. *Une* LAMBINE.

— s. m. Mamm. Nom donné par quelques voyageurs à l'aï ou paresseux.

LAMBIN (Denis), un des hommes les plus savants du XVIe siècle, et dont, pourtant, le nom n'est devenu populaire qu'avec l'acception injurieuse que lui ont donnée ses adversaires. Lambin naquit à Montreuil-sur-Mer en 1516, et mourut en 1572. Il avait déjà professé avec éclat, lorsqu'il vint à Paris, où le célèbre Amyot lui fit obtenir la chaire de langue et de littérature grecque au Collége royal (1561). Il s'y acquit une réputation immense, mais aussi beaucoup d'envieux. Il était à Paris lors de la Saint-Barthélemy; doué d'une âme pleine de tendresse et de bonté, la vue de ces horreurs le pénétra de douleur, et lorsqu'il apprit que son ami Ramus avait été massacré, cela lui porta le dernier coup. Il mourut de chagrin un mois après. Lambin était peut-être l'homme le plus profondément érudit de son siècle; mais, scrupuleux jusqu'à la minutie, s'appesantissant sur la moindre vétille, il vit ses adversaires caractériser sa consciencieuse lenteur par le fameux verbe *lambiner*, qui est resté dans la langue. Néanmoins, ses savants ouvrages sont encore fort estimés. Voici la liste des plus remarquables : *Oratio de recta pronunciatione linguæ græcæ* (1568); *Commentarii in Cornelium Nepotem* (1569); *Emendationes in Ciceronis opera* (1577); *Ciceronis vita ex ejus operibus collecta* (1578). On lui doit en outre des éditions, accompagnées de commentaires étendus, des *Œuvres* d'Horace (1561, in-4o); du *De natura rerum* de Lucrèce (1564, in-4o); des *Œuvres* de Cicéron (1566, 4 vol. in-fol.); des *Discours* de Démosthène (1570); des *Comédies* de Plaute (1577, in-fol.), etc.

LAMBIN (Jean-Jacques), antiquaire hollandais, né à Ypres en 1765, mort vers 1840. Il fut archiviste de sa ville natale, collabora au *Messager des sciences historiques* et se fit avantageusement connaître en publiant un très-grand nombre d'écrits relatifs à l'histoire de son pays. Nous citerons de lui : *Recueil d'épitaphes* (4 vol. in-4o); *Evénements remarquables arrivés principalement en Flandre et en Brabant de* 1377 *à* 1443 (1835, in-4o).

LAMBINER v. n. ou intr. (lan-bi-né — du nom de *Denis Lambin*. V. ce nom). Agir lentement, perdre son temps par l'attention minutieuse qu'on donne aux détails.

— Néol. Traîner en longueur : *Mais si vous lui lâchez Désiré, il peut bien* LAMBINER *la petite jusqu'à la mort du bonhomme.* (Balz.) Dans ce sens il est actif ou transitif.

LAMBINET (Pierre), savant bibliographe, né à Tournes (Ardennes) en 1742, mort en 1813. Il entra successivement dans la compagnie de Jésus et dans l'ordre des Prémontrés, mais en sortit pour se livrer sans distraction à son goût pour les travaux bibliographiques. Parmi ses ouvrages, on estime surtout le suivant : *Recherches historiques, littéraires et antiques sur l'origine de l'imprimerie* (1798, in-8o; nouv. édit. augmentée, 1810, 2 vol. in-8o).

LAMBINET (Emile), peintre français, né à Versailles en 1816. Il eut pour premier maître Boisselier, qui lui apprit les règles du paysage historique, puis il se rendit à Paris, où il continua son instruction artistique sous la direction de Drolling et sous celle d'Horace Vernet. En 1845, il accompagna le peintre de *la Smala* en Algérie, et, depuis lors, il a voyagé en Angleterre et en Hollande. M. Lambinet s'est adonné entièrement au paysage. C'est un artiste fort distingué, dont les productions sont très-goûtées du public. « Ses œuvres, dit M. Cottenet, se distinguent par un vif sentiment de la nature, une grande fraîcheur et une touche grasse et fondue qui convient parfaitement aux paysages humides et plantureux qui font le sujet de ses tableaux. » Il a reçu, en 1867, la croix de la Légion d'honneur. Depuis 1833, M. Lambinet a exposé un très-grand nombre d'œuvres. Nous citerons entre autres : *Vue de Senlisse*, près de Dampierre (1833); *Site du Dauphiné* (1837); *Vallée de Chevreuse* (1839); le *Torrent* (1843); *Cimetière des palmiers nains* (1846); les *Baigneuses* (1849); la *Plaine de Malvoisine* (1853); le *Matin*, le *Chemin creux*, *Sous bois* (1855); *Au mois de mai; Environs de Delft* (1857); *Rivière de Chars; Dans les champs* (1859); *Moulin sous bois;* les *Bords de la Seine à Bougival; Paysage au mois de mai;* la *Rivière de Veules* (1861); *Village en Normandie;* la *Seine à Bougival* (1863); l'*Automne à Saint-Marc-la-Bruyère;* le *Matin à Yvré-l'Evêque* (1864); *Après midi d'automne;* le *Cours de l'Yvette* (1865); *Rivière sous bois;* un *Pâturage* (1866); *Bassin de la retenue de Dieppe;* la *Vallée d'Arques* (1868); *Verger à Criquebœuf; Côtes de Normandie* (1869), etc.

LAMBIS s. m. (lan-bi). Moll. Nom vulgaire d'une coquille univalve, du genre ptérocère : *On trouve des* LAMBIS *d'une grosseur énorme.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *lambis* est une grande et belle espèce de ptérocères, qui habite les mers d'Amérique; il acquiert souvent une taille considérable. A l'aide de son large pied membraneux, l'animal se traîne, soit au fond de la mer, soit sur les hauts-fonds où on le trouve ordinairement, en train d'y chercher sa nourriture. Sa chair est blanche et ferme, mais d'autant plus difficile à cuire et à digérer que l'animal est plus gros; néanmoins, elle est grasse et ne manque pas de saveur. La coquille, qui est parsemée de pointes émoussées, est l'objet d'un certain commerce chez quelques peuplades sauvages. On l'emploie en guise de cor de chasse. Elle sert aussi à faire une très-bonne chaux, qui, mélangée avec du sable de rivière, donne un excellent mastic, devenant très-dur avec le temps. Cette coquille, très-belle de forme et de couleur, est recherchée pour les collections.

LAMBLARDIE (Jacques-Elie-François), ingénieur et hydrographe français, né à Loches en 1477, mort à Paris en 1797. Il imagina, pour repousser les bancs de galets accumulés à l'entrée des ports de la Normandie, un système d'écluses de chasse flottantes qui pouvaient être ancrées pendant la haute mer vers les différents points d'où l'on voulait expulser le galet. Ce système est exposé dans un mémoire fort remarquable et rempli d'idées neuves. Il proposa aussi des moyens de tenir, dans les ports d'asséchement, les navires à flot, sans le secours des portes. Il établit les écluses de Dieppe, de Tréport, construisit l'ingénieux pont à bascule du Havre, rédigea un mémoire sur la perfection des écluses tournantes, publia divers travaux sur la navigation de la Seine et de la Somme. Lamblardie remplaça, en 1793, Perronnet à la direction de l'Ecole des ponts et chaussées. Ce fut lui qui proposa à Monge l'établissement de l'Ecole centrale des travaux publics; Monge approuva son idée, la présenta à la Convention, et cette assemblée décréta la fondation de l'Ecole centrale, qui devint, en 1795, l'Ecole polytechnique. Lamblardie en fut un des premiers professeurs. On a de lui divers mémoires sur la navigation et les embouchures de nos cours d'eau du Nord, ainsi qu'une *Architecture civile* publiée dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, t. Ier, p. 15 à 36, et quelques autres écrits spéciaux.

LAMBOURDE s. f. (lan-bour-de). Techn. Pièce de bois qui sert à soutenir un parquet ou les ais d'un plancher. ‖ Pièce de bois servant à soutenir le bout d'une solive lorsqu'elle ne porte pas dans le mur ou sur une poutre.

— Constr. Pierre tendre des environs de Paris : *De la* LAMBOURDE *de Saint-Maur.* ‖ Dernier des lits ou des bancs de pierre de taille dans une carrière. ‖ Cadre en bois de sapin, qui sert à faire le picotage d'un puits.

— Arboric. Petite branche grêle et longuette, qui a l'écorce lisse et un bouton à fruit à son extrémité. ‖ Petit rameau de vieux bois, n'ayant que des yeux noirâtres rapprochés.

— **Encycl.** Constr. La *lambourde* est une pierre tendre, à grain grossier, qui porte 0m,65 à 0m,95 de hauteur de banc. La moins grossière est celle qui se tire des carrières de Saint-Maur; elle est la plus recherchée comme qualité et comme hauteur de banc. On en extrait aussi à Carrières-sous-Bois, près de Saint-Germain-en-Laye, de même puissance de banc que la précédente, et aussi de bonne qualité. La *lambourde* que l'on tire des carrières de Gentilly, Nanterre, Carrière-Saint-Denis, Houelles, Montesson, etc., est plus grossière, d'une qualité inférieure et d'une hauteur de banc moins élevée, 0m,32 à 0m,36. Les carrières de Conflans-Sainte-Honorine fournissent une espèce de *lambourde* dont le grain est aussi fin que le banc royal, mais plus tendre et de qualité inférieure.

Des expériences sur la résistance de cette pierre ont donné les résultats suivants pour les charges d'écrasement : 1o *lambourde* employée à Paris, résistant à l'eau, pesant 1,820 kilogrammes le mètre cube, s'écrase sous une charge de 60 kilogrammes par centimètre carre; 2o *lambourde* de qualité inférieure, résistant mal à l'eau, pesant 1,560 kilogrammes le mètre cube, s'écrase sous une charge de 20 kilogrammes par centimètre carré. Dans la pratique, la charge permanente qu'il convient de faire supporter à la *lambourde* ne doit pas dépasser le dixième de celle qui produit la rupture; cependant, dans les constructions légères on peut adopter, comme coefficient de sécurité, le sixième, c'est-à-dire faire travailler la *lambourde* à 6 kilogrammes par centimètre carré, et même à 10 kilogrammes, s'il s'agit d'une bonne pierre résistant à l'eau.

— Charpente. Les *lambourdes* sont des pièces de bois que l'on emploie dans la composition des planchers, lorsque l'on ne veut pas encastrer les abouts des solives dans les murs; elles sont accrochées contre les murs et scellées par leurs extrémités dans les murs en retour; on les soutient en différents points de leur longueur à l'aide de corbeaux en pierre ou en fer fixés dans la maçonnerie qu'elles longent. Quand on veut que les *lambourdes* jouissent d'une plus grande solidité, on les encastre d'environ la moitié de leur épaisseur dans le mur contre lequel elles sont appuyées. Lorsque l'assemblage des solives aux *lambourdes* a besoin d'une grande solidité, on le fait à queue d'aronde à recouvrement, en donnant à ce dernier environ le quart de la dimension verticale de la *lambourde*, et les deux tiers à la queue d'aronde. Suivant la largeur de la *lambourde*, en divisant cette largeur en quatre parties égales, la partie le long du mur n'est pas entaillée; la queue d'aronde occupe les deux portions du milieu, et l'autre partie porte une entaille de la largeur de la solive. Comme, par ce mode d'assemblage, la *lambourde* fait saillie au-dessous des solives, on y fixe la corniche du plafond. Dans la deuxième disposition, c'est-à-dire lorsque l'on doit avoir des solives trop longues, et que l'on est limité par la hauteur, on applique contre chaque face latérale de la poutre maîtresse une *lambourde* qui affleure sa face inférieure, et l'on y fixe les solives, comme dans le cas précédent. Dans cette disposition, les *lambourdes* sont scellées dans les murs et soutenues, de distance en distance, par des étriers communs aux deux *lambourdes* et mis à cheval sur la poutre.

On donne aussi le nom de *lambourde* à des pièces de bois de 6 à 8 centimètres d'équarrissage, sur lesquelles on fixe un parquet. Ces pièces, dont l'espacement varie avec la disposition du parquet, reposent sur les solives, lorsque celles-ci sont toutes de niveau à leur partie supérieure; mais généralement on les établit sur la couche de plâtre dont on recouvre le lattis supérieur, que l'on cloue sur les solives. Quelquefois, on fait reposer directement les *lambourdes* sur ce lattis, et l'on se contente de les relier par des augets en plâtre. Pour que les parquets de rez-de-chaussée se trouvent aérés en dessous, souvent on pose les *lambourdes* sur de petits murs de 0m,50 à 1 mètre de hauteur, et espacés de 0m,60 environ. Des ventouses sont, en outre, établies pour produire un aérage complet entre ces murs, sur lesquels les *lambourdes* sont ensuite scellées au moyen de chaînes cintrées, dont l'intervalle est de 65 à 70 centimètres. On nomme encore *lambourde*, dans la construction du cuvelage des puits de mines, une pièce de bois, ou mieux une série de pièces de bois que l'on place immédiatement derrière le cadre en bois de chêne qui forme la base du cuvelage, et que l'on appelle *trousse à picoter*. Entre les *lambourdes* et le terrain, on entasse de la mousse, puis on bat des coins ou des picots entre la *lambourde* et la trousse, jusqu'à ce que cette dernière soit bien tendue, et que l'épaisseur de la mousse soit réduite autant que possible, afin d'obtenir une très-grande *étanchéité* à la base du cuvelage.

— Arboric. Les *lambourdes* sont de petites branches grêles et assez longues, munies d'yeux plus gros et plus rapprochés que ceux des branches à bois. Elles se trouvent sur les arbres à fruit à noyau et à fruit à pepins; chez ces derniers, elles ne s'élèvent pas verticalement, comme les branches à bois, mais naissent ordinairement sur les côtés de celles-ci et affectent une forme qui rappelle celle d'un dard. Elles restent trois ans avant d'arriver à donner du fruit. Dans les arbres à fruit à noyau, elles fructifient dès la première année; elles sont plus courtes sur le pêcher que sur les autres arbres. Outre les caractères que nous venons d'indiquer, il en est encore quelques autres qui servent à les faire reconnaître. Elles naissent vers le bas, à travers l'écorce du vieux bois, ou des yeux des rameaux de l'année précédente. Leurs yeux ou boutons sont de couleur noirâtre. L'écorce est d'un vert lisse et brillant, et l'extrémité supérieure de la *lambourde* se termine par un groupe de boutons, dont un seul est un bouton à bois. Telles sont particulièrement celles du pêcher; elles ne durent qu'un an, et on les retranche à la taille de l'année suivante. Il est facile de distinguer, sur les arbres à fruits à pepins, la *lambourde*, qui est lisse et assez longue, de la brindille, qui est plus courte et chargée de rides circulaires. « Bien conduites et bien ménagées, dit Rozier, les *lambourdes* assurent l'abondance des fruits pour les années suivantes. On ne doit jamais les abattre; si elles sont trop longues, on les raccourcit en les cassant; si elles poussent dans un endroit dégarni de branches à bois, en les taillant deux à trois ans à un seul œil, elles se changent en branches à bois.

LAMBOY (Guillaume DE), feld-maréchal autrichien, né en Belgique, mort vers 1670. Dès l'âge de quatorze ans, il prit du service dans les armées de l'empereur et, grâce à sa bravoure, il eut un rapide avancement. Devenu général, il secourut Dôle, combattit Condé, força le maréchal de Châtillon à lever le siége de Saint-Omer (1638), opéra, l'année suivante, une fort belle retraite qui lui valut le grade de feld-maréchal, battit la cavalerie française devant Arras (1640), prit Creuznach, et fut fait prisonnier par Guébriant à Kempten (1642). Lamboy prit, par la suite, les places d'Armentières et de Landrecies, reçut deux blessures à Lens, et prit sa retraite après la conclusion de la paix des Pyrénées (1659).

LAMBQUIN (Louise-Estelle GUÉNARD, dame), actrice française, née à Briare (Loiret) en 1812, d'un contrôleur à l'administration des postes. A dix ans, elle entra à l'école de chant de Choron; à dix-sept ans, elle faisait partie de la chapelle de Charles X. La révolution de Juillet, qui mit fin aux dévotions coûteuses du vieux roi, laissa la jeune chanteuse sans emploi. Elle se tourna vers le théâtre. Engagée à Belleville, elle n'en sortit que pour débuter à la Gaîté, en avril 1833, dans le mélodrame de l'*Allée des veuves*. Après l'incendie de ce théâtre en 1835, elle partit pour la province et épousa, à Reims, l'acteur Louis Lambquin, qui remplissait, dans la troupe où elle jouait, l'emploi des financiers. Elle revint à Paris en 1838, joua le rôle de la marquise d'Aurey dans le *Paul Jones*, d'Alexandre Dumas, au théâtre du Panthéon, et débuta, la même année, à l'Ambigu-Comique par *Tiégo le loup;* elle parut ensuite dans l'*Ouvrier*, et, bien qu'elle n'eût alors que vingt-sept ans, aborda l'emploi des duègnes, qu'elle n'a plus quitté. Après avoir créé, au Cirque, Marianne dans *Murat*, et la Devineresse dans *Eugène et Joséphine*, elle obtint, au concours, la place laissée vacante au Gymnase par la mort de Julienne, et débuta à ce théâtre, le 1er mai 1844, par *Georges et Thérèse*. Elle joua ensuite, avec un grand succès, dans le *Petit-fils*, *Jeanne et Jeanneton*, le *Réveil du lion*, *Clarisse Harlowe*, *Une femme qui se jette par la fenêtre*, etc. Après Février, elle quitta le Gymnase et, le 1er mai 1850, se produisit au Vaudeville, d'où elle passa à la Gaîté. Sa création de Marguerite dans la *Paysanne pervertie*, les succès qu'elle obtint dans le *Château de Grantier*, la *Mendiante*, la *Bergère des Alpes* et les *Cosaques*, lui ouvrirent les portes du Théâtre-Français. Elle y débuta, le 24 mai 1854, dans Bélise, des *Femmes savantes*. Le rôle de madame Pernelle lui revenait de droit par suite de la retraite de Mme Thénard; elle le tint avec une grande supériorité jusqu'au jour où, quittant notre première scène, elle reparut au Vaudeville. A ce dernier théâtre, elle s'est distinguée par de nombreuses créations, parmi lesquelles nous citerons principalement Mme Beljame, dans *Aux crochets d'un gendre* (1864); elle a repris, cette même année, le rôle de Mme Laroque dans le *Roman d'un jeune homme pauvre*, celui d'Agathe dans le *Florentin*, de La Fontaine, et celui de Mme Dentrejent du *Mort marié*, de Sedaine. Cette actrice, qui a la spécialité des personnages honnêtes, excelle dans l'expression de la douleur intime. Elle a l'accent pathétique, et apporte dans son jeu une vérité qui frappe et émeut au plus haut degré.

LAMBRE s. m. (lan-bre). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, comprenant plusieurs espèces, qui habitent la Méditerranée et l'océan Indien.

— **Encycl.** Les *lambres* sont caractérisés par un rostre petit, mais assez convexe, des yeux parfaitement rétractiles, à orbites presque circulaires; les antennes internes repliées obliquement, les fossettes qui les logent se continuant avec les orbites; l'épistome peu développé, beaucoup plus large que long; les régions ptérygostomiennes petites, presque triangulaires; le plastron sternal beaucoup plus long que large; les pattes de la première paire au moins deux fois et demie aussi longues que la portion post-frontale de la carapace, souvent plus ou moins triangulaires, avec la pince qui les termine petite, brusquement recourbée en bas; les pattes suivantes courtes et grêles, diminuent progressivement. L'abdomen de la femelle présente quelquefois six articles, tandis que celui du mâle n'en offre que cinq, et même quelquefois quatre. Ces crustacés habitent la Méditerranée et l'océan Indien; ils vivent parmi les rochers à d'assez grandes profondeurs. Le *lambre longimane* (*lambrus longimanus*) peut être considéré comme le type de ce genre. Les *lambres masséna* et *méditerranéen* se trouvent aux environs de Toulon, de Nice, en Sicile, et aussi en Algérie, dans les rades de Bône et d'Oran.

LAMBRECHT (Félix-Edouard-Hippolyte), homme d'Etat français, né en 1819, mort en 1871. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit un des premiers et devint ingénieur des ponts et chaussées. Ayant donné sa démission, il se fixa à Lallains, dans le département du Nord, fut nommé maire de cette localité, fit partie du conseil d'administration des mines d'Anzin et devint un des hommes les plus influents de l'arrondissement de Douai. Partisan du gouvernement représentatif et des idées libérales, M. Lambrecht se présenta comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 5e circonscription du Nord en 1863, et il fut élu. Il alla siéger à la Chambre auprès de M. Thiers, s'associa à l'opposition que fit celui-ci au gouvernement impérial et prononça quelques discours sur des matières industrielles et commerciales. Combattu à outrance par l'administration, lors des élections de 1869, M. Lambrecht ne fut pas renommé au Corps législatif et rentra dans la vie privée. Après l'avénement du ministère Ollivier (2 janvier 1870), M. Chevandier de Valdrôme le nomma préfet du Nord; mais il refusa ce poste, ne voulant point servir un gouvernement qu'il méprisait. Le 8 février 1871, 217,455 électeurs du département du Nord l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Peu après, lorsque M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, forma un ministère, il appela son ancien collègue du Corps législatif à en faire partie et lui confia le portefeuille de l'agriculture et du commerce (19 février 1871). Homme de mérite et de capacité, M. Lambrecht employa à la tribune la méthode anglaise et américaine, un langage clair, sobre, exempt de phrases sonores et d'effets oratoires. Appelé à succéder à M. Picard comme ministre de l'intérieur (1er juin), il montra, dans ce nouveau poste, un grand esprit de modération. A l'occasion des élections complémentaires du 2 juillet, il adressa aux préfets une circulaire dans laquelle il interdisait expressément à tous les agents de l'administration de distribuer des bulletins électoraux, et de retomber dans les pratiques de l'Empire, « le respect absolu du vote étant le premier devoir des représentants des autorités dans un pays libre. » Le mois suivant, il défendit toute réjouissance à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, afin, disait-il, d'éviter toute occasion de trouble. Le 8 octobre, M. Lambrecht était emporté subitement par une affection de poitrine. Il laissait inachevé un ouvrage intitulé la *Critique des codes européens*, auquel il travaillait depuis plusieurs années.

LAMBRECHTS (Charles-Joseph-Matthieu, comte DE), homme d'Etat français, né à Saint-Trond (Belgique) en 1753, mort en 1823. Professeur de droit canonique à l'université de Louvain, il dut quitter la Belgique, en 1790, pour avoir pris parti contre la révolution brabançonne, rentra en 1793 à Bruxelles, où il accueillit avec enthousiasme la réunion de son pays à la France, et fut, plus tard, naturalisé Français. Le Directoire l'appela au ministère de la justice après la révolution du 18 fructidor. Sénateur, à la suite du 18 brumaire, il vota contre l'élévation de Napoléon à l'empire, refusa de porter le titre de comte qui lui fut donné, et fut le rapporteur de l'acte de déchéance de l'empereur, dressé par le Sénat. Les départements de la Seine-Inférieure et du Bas-Rhin l'appelèrent, en 1819, à la Chambre, où il siégea à l'extrême gauche. Peu avant d'expirer, cet homme intègre dit à une personne qui était venue le voir : « Vous avez sans doute deviné la cause de ma mort; j'ai honte d'avoir pour collègues tant de lâches. » On a de lui : *Principes politiques* (Paris, 1815, in-8o); *Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous, intitulé : Des vrais principes de l'Eglise gallicane* (Paris, 1818, in-8o).

LAMBREQUIN s. m. (lam-bre-kain. — Selon le roi René, le mot *lambequin* ou *lambrequin* « était employé en Flandres, en Brabant et en ce haulx pays où les tournoys se usent communement. » La terminaison accuse, en effet, un diminutif flamand, qui se rattache sans doute à *lampers* ou *lamfers*, voile ténu, que Scheler croit pouvoir rattacher conjecturalement à l'allemand *lappen*, lambeau). Nom qu'on donnait anciennement à des bandes fixées au bas de la cuirasse et qui retombaient en sens divers.

— Blas. Ornement composé de festons d'étoffe, et qui, descendant du casque, embrasse l'écu; chacune des deux parties de cet ornement.

— Architect. Découpures de tôle, de zinc, de bois, imitant l'étoffe, et qui couronnent une tente, un pavillon, des embrasures de fenêtre, une cheminée : *Ce salon avait aux fenêtres des rideaux de vieux lampas rouge à* LAMBREQUINS, *et relevés par des cordons de soie.* (Balz.)

— **Encycl.** Blas. Les *lambrequins* ont pour origine une espèce de cape que les anciens chevaliers mettaient sur le casque pour les garantir des intempéries et des coups d'épée, dont ils amortissaient la violence. Les héraldistes en distinguaient plusieurs espèces, auxquelles ils donnaient des noms différents. Ils appelaient *capelines* ceux qui avaient conservé la forme primitive, c'est-à-dire qui ressemblaient à une cape; *lambrequins* proprement dits ou *lamequins* ceux qui, étant plus profondément découpés, présentaient l'aspect de bandes flottant au vent, et *achements* ou *hachements* ceux qui, étant découpés, étaient en même temps ornés de broderies ou de cordons de perles et de pierreries. Les *lambrequins* proprement dits s'appelaient aussi *volets*.

Les artistes modernes ne reconnaissent qu'une seule sorte de *lambrequins*. Pour eux, ce sont des pièces d'étoffe ressemblant à des feuilles d'acanthe, qui pendent de chaque côté de l'écu et qui sont attachées au bourrelet du casque.

— Archit. De nos jours, la fabrication des *lambrequins* a pris une grande extension; l'application de la scie à rubans au découpage des bois, et la facilité avec laquelle on travaille le zinc et la tôle ont rendu l'emploi de ce genre d'ornement très-fréquent dans les constructions de tout genre, mais surtout dans le genre chalet. Les *lambrequins* s'emploient non-seulement comme ornements, pendants, mais encore comme ornements de faîtage; ce sont alors des fleurs de lis, des lances ou des courbes entrelacées de toutes les manières. Le bois ne fournissant que des *lambrequins* plats et découpés, on a demandé au métal le relief et la ronde bosse. Le zinc et la tôle mince se prêtent parfaitement à ce genre de travail et au découpage; les feuilles, placées dans des matrices, y sont embouties de manière à figurer, en saillie sur l'un des côtés et en creux sur l'autre, des fleurs, des têtes, des animaux, des ornements des moulures; on en obtient tout ce que l'on désire; aussi voit-on, le plus souvent, l'un de ces métaux remplacer le bois dans la construction des *lambrequins* qui doivent faire chéneau ou masquer les chéneaux au regard du public. Toutes les marquises, les auvents des monuments publics et des boutiques sont munis de *lambrequins*, qui, pour la plupart, imitent la toile découpée et rayée de deux couleurs, que l'on voyait autrefois flotter à la partie inférieure de ces abris.

LAMBRI (Stefano), peintre italien du XVIIe siècle. Elève de Malosso, il peignit, en 1623, pour l'église des dominicains de Crémone, un excellent tableau, représentant *Saint Guillaume et le bienheureux Louis Bertrandi agenouillés*. C'est le seul ouvrage que l'on connaisse de lui.

LAMBRIS s. m. (lan-bri. — Il a existé un mot *lambre*, qui paraît être le radical de *lambris*. Diez le rapporte au latin *lamina*, lame, dont il serait provenu de la même façon que *marbre* de *marmor;* mais il faudrait alors admettre un changement de genre; car, tandis que *lamina* est féminin, *lambre* et *lambris* sont masculins. Du Cange voit dans *lambre* ou *lambris* le latin *ambrices*, auquel l'article se serait agglutiné, comme cela est arrivé dans plusieurs autres cas. M. Littré incline à l'opinion de Du Cange, tout en faisant remarquer que la conjecture de l'addition de l'article est une grande difficulté pour le XIIIe siècle, car on trouve *lambre* dès cette époque). Archit. Revêtement des murailles d'un appartement : LAMBRIS *de marbre blanc.* LAMBRIS *de chêne. Les panneaux d'un* LAMBRIS. *On dore, on peint, on vernit, on enrichit de tableaux les* LAMBRIS *de nos appartements.* (De Jaucourt.) *Madame de Montespan avait des cochons et des chèvres dans des* LAMBRIS *peints et dorés.* (Mme de Maint.)

Le chaume devient or, tout brille en ce pourpris,
Tous ces événements sont peints sur les *lambris*.
LA FONTAINE.

‖ Revêtement de menuiserie, appliqué aux solives d'une salle, et qui offre quelquefois des caissons :

Sous ces *lambris* fumants, ces femmes écrasées...
VOLTAIRE.

‖ Enduit de plâtre, soutenu par des lattes, dans une mansarde, un grenier. ‖ *Lambris d'appui*, Lambris qui n'a qu'un mètre environ de hauteur dans le pourtour d'une pièce. ‖ *Lambris de revêtement*, Celui qui prend depuis le bas jusqu'en haut. ‖ *Lambris peint*, Lambris figuré en peinture pour faire l'effet d'un véritable lambris.

— Par ext. Décoration intérieure d'une habitation somptueuse : *De riches* LAMBRIS. *Des* LAMBRIS *dorés. Les* LAMBRIS *dorés, le luxe et la magnificence n'annoncent que la vanité de celui qui les étale.* (J.-J. Rouss.) *L'ennui est toujours imposant sous les* LAMBRIS *d'un palais.* (Méry.)

Je préfère au parfum qu'on brûle en nos *lambris*
Le souffle embaumé du zéphyr.
V. HUGO.

— *Le lambris sacré, les sacrés lambris*, Temple, église.

Le pontife se tut; par l'oracle éclairé,
Protis avec les siens sort du *lambris sacré*.
DULARD.

‖ *Célestes lambris*, Le ciel :

Déjà l'aube naissante,
Répand sur l'orient sa clarté blanchissante,
Et bientôt le soleil, couronné de rubis,
Va sortir radieux des *célestes lambris*.
CATEL.

— *Des lambris de verdure, de feuillages*, Berceaux, dômes de verdure, de feuillage : *Des* LAMBRIS *de vigne, de lilas.*

. . . . Sous de simples *lambris*
De myrtes verts et de rosiers fleuris,
Entrelacés par la main du mystère,
L'Amour conduit les enfants de Cypris.
MALFILATRE.

— **Encycl.** On peut considérer les *lambris* comme des espèces de cloisons appliquées au devant des murs pour assainir les appartements, tout en les faisant concourir à la décoration des intérieurs. Sous ce dernier point de vue, les *lambris* consistent en encadrements solides, en quelque sorte invariables, et en panneaux de moindre épaisseur qui varient suivant leur largeur. Ce système d'encadrement et de panneaux, que l'on peut orner de moulures, de saillies et de renfoncements, est susceptible de fournir de nombreuses variétés, qui font de ce revêtement un fécond élément de décoration. La construction des *lambris* relève du système général d'union, de liaison et d'assemblage, qui sert de base à toutes les opérations de l'architecture, et lui procure en même temps les plus belles ordonnances de sa décoration. Après un grand nombre de tentatives infructueuses pour dompter le jeu des bois, dont les effets sont si pernicieux dans l'emploi de cette matière, on reconnut que le seul moyen de le prévenir était de laisser une entière liberté à cet effet dans le sens où il exerce sa plus grande action, en évitant autant que possible les joints à la surface sur la largeur des planches. On commença d'abord par établir les *lambris* suivant le système d'assemblage dit *à joints recouverts*, puis on en arriva à former des compartiments dessinés par des bois forts, dont les intervalles étaient remplis par des bois débités en feuilles. Enfin, plus tard, on arriva à former les *lambris* en laissant les planches jouer librement dans des cadres formés par des montants et des traverses; ce système permet non-seulement de donner à ce genre d'ouvrage des dimensions que l'on n'avait pas encore pu atteindre, mais encore de le décorer de moulures, de sculptures et même de peintures. Les *lambris* sont le plus ordinairement composés de deux parties, savoir : de l'appui, espèce de plinthe de $0^{m},80$ à 1 mètre de hauteur, et du *lambris* de hauteur placé au-dessus de l'appui. Ces deux parties sont séparées par une traverse que l'on nomme cymaise, dans laquelle elles entrent toutes deux à rainures et à languettes; lorsque la hauteur de la pièce n'est pas bien considérable, les deux *lambris* tiennent ensemble, et la cymaise appliquée dessus n'a d'épaisseur que celle de sa saillie. Les panneaux des *lambris* se font avec des planches jointes et collées ensemble, qui ont depuis $0^{m},0135$ jusqu'à $0^{m},027$ et même $0^{m},04$, en raison de leur grandeur et des ornements qu'ils doivent recevoir. Ils s'assemblent à embrèvement, tant sur la hauteur que sur la largeur, dans les cadres formés par les bâtis du *lambris;* les rainures ont depuis $0^{m},0135$ jusqu'à $0^{m},027$ et même plus de profondeur; les languettes ont une épaisseur proportionnée à celle des panneaux. La plus grande largeur que l'on donne aux panneaux n'excède pas 1 mètre, et leur plus grande hauteur, trois fois cette largeur ou 3 mètres. Les frises et les pilastres de décoration sont déterminés par l'ordonnance des compartiments. Les planches des panneaux sont les plus étroites possible, les plus larges n'ont que $0^{m},16$ à $0^{m},22$ de largeur. Lorsque les panneaux n'ont qu'un parement, et qu'ils ont $0^{m},65$ à 1 mètre de longueur, on les rabote par derrière, du moins au milieu de chaque planche, afin qu'ils prennent l'air également, pour les empêcher de se tourmenter. Pour consolider les *lambris* d'une grande hauteur et obvier au voilement des planches, on met quelquefois une ou plusieurs barres que l'on nomme *barres à queue*, parce qu'elles sont entaillées à queue dans les panneaux de l'épaisseur de ce qui reste de bois après la languette. On se contente le plus souvent d'une barre que l'on fixe à l'aide de vis, sans entailler les panneaux. Pour les *lambris* cintrés en plan, on remplace les barres de bois par des barres de fer, parce que les premières ne présentent pas assez de solidité pour résister à la tendance au redressement de ces parties cintrées. Pour donner plus de solidité aux joints des panneaux, on y met derrière des bandes de toile collées, ou du nerf de bœuf battu, qui a encore plus de force. Il faut autant que possible que les *lambris* soient posés lorsque les maçonneries sont sèches; mais comme on n'a pas toujours le temps d'attendre qu'il en soit ainsi, on a imaginé des moyens qui, s'ils ne détruisent pas entièrement l'effet de l'humidité, l'atténuent au moins en grande partie. Ces moyens, indiqués par Rondelet, sont : 1o de laisser entre les murs et les *lambris* un espace de $0^{m},03$ à $0^{m},05$, afin que l'air puisse circuler entre eux et faire évaporer une partie de l'humidité; 2o de couvrir le derrière des *lambris* de deux ou trois couches de grosse couleur à l'huile, pour empêcher l'humidité de s'attacher sur le bois et de pénétrer dans ses pores; 3o quand la menuiserie est précieuse, et que l'on craint qu'elle ne travaille malgré toutes les précautions prudentes, de garnir le derrière des panneaux et des bâtis avec de l'étoupe trempée primitivement dans du goudron chaud. On fixe les *lambris* sur les murs à l'aide de broches ou de vis; le premier mode est le moins coûteux et le moins propre; il a le défaut de ne pas permettre le dressement parfait des *lambris;* il n'en est pas de même avec les vis, que l'on peut cacher complétement, et avec lesquelles on peut opérer le démontage de l'ouvrage sans crainte de lui causer aucun dommage. Les *lambris* sont encore employés pour revêtir les surfaces courbes; le moyen âge nous en offre des exemples; les charpentes du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle sont souvent, à l'intérieur, garnies de *lambris* en forme de berceau plein cintre ou en tiers-point; ces *lambris* étaient toujours revêtus de peintures plus ou moins riches; on en voit encore beaucoup en Bretagne, en Normandie et en Picardie. Ces *lambris* doivent plutôt être considérés comme un objet de décoration, que comme un moyen de recouvrir exactement des surfaces qui présenteraient des irrégularités choquantes; il faut, au contraire, que ces revêtements corrigent ou suppriment, autant qu'il est possible, les irrégularités qui peuvent se trouver, plutôt que de les reproduire par une scrupuleuse exactitude. Les surfaces cylindriques sont celles qui sont les plus faciles à revêtir, parce qu'elles peuvent se composer de montants droits, arrondis ou recreusés dans le sens de leur largeur, et réunis par des joints droits tendant au centre de la courbe, comme ceux des douves d'une cuve. On peut encore former ces surfaces avec des traverses cintrées posées les unes sur les autres. On divise ces *lambris*, comme ceux à surfaces droites, en compartiments de pilastres et de panneaux, que l'on décore suivant l'ordonnance de l'édifice. Lorsqu'il s'agit de voûte d'arête ou d'arc de cloître, les courbes que forme la réunion des parties de voûte dont elles se composent présentent quelques difficultés pour l'exécution des *lambris*. Pour y arriver, voici la manière dont on procède : pour les voûtes d'arête, par exemple, après avoir tracé sur le plan des lignes parallèles, de chaque côté de la projection en plan des arêtes représentées par les diagonales, on forme des cintres selon les courbes qui répondent à ces lignes. Ayant ensuite coupé les extrémités de ces cintres selon les angles du quadrilatère, on trace avec le même calibre, sur les faces verticales, une courbe à partir des parties retranchées, pour former ces angles. Cette courbe paraît plus élevée, parce qu'elle commence à un point plus avancé que celle qui passe par le milieu. Divisant ensuite ces courbes par une même grandeur, on tire, des points de celle du milieu aux deux autres, des lignes droites qui indiquent la position de la règle pour former les parties des voûtes qui se réunissent à l'arête du milieu. Pour les voûtes en arc de cloître, l'opération du tracé des *lambris* ne diffère de la précédente qu'en ce que la surface préparatoire est faite d'après les courbes répondant aux parallèles qui indiquent sur le plan l'épaisseur de la pièce, et en ce que, pour trouver l'arête du milieu, qui doit former un angle rentrant, il faut creuser la pièce selon une courbe que l'on trace avec le même calibre sur une des faces extérieures, pour avoir les profondeurs de ce recreusement à chaque ligne droite tirée des courbes des extrémités à celles du milieu. Les *lambris* des lunettes présentent encore plus de difficultés d'exécution que les précédentes, à cause de la courbe à double courbure formée par la rencontre des surfaces. Les *lambris* des voûtes sphériques se composent de courbes qui sont toujours des arcs de cercle en plan et en élévation. Ceux des voûtes sphéroïdes sont des parties d'ellipse, que l'on peut tracer par la méthode des ordonnées aux parties de cercle correspondantes. On recouvre de même les voussures, les arrière-voussures, les niches connues sous le nom de *calottes*, et, en général, toutes sortes de surfaces à courbure simple ou à double courbure; tout l'art, dans l'exécution de ces revêtements ou *lambris*, consiste à tracer les courbes qui conviennent à chaque cercle, quelle que puisse être sa position, soit horizontale, soit verticale ou inclinée.

LAMBRISSAGE s. m. (lan-bri-sa-je — rad. *lambrisser*). Action de lambrisser; travail, ouvrage de celui qui lambrisse : *Un* LAMBRISSAGE *riche, élégant.*

LAMBRISSÉ, ÉE (lan-bri-sé) part. passé du v. Lambrisser. Revêtu de lambris : *Appartement, plafond* LAMBRISSÉ. *Le cabinet de travail était entièrement* LAMBRISSÉ *de vieux laque rouge, noir et or.* (Balz.) ‖ Se dit d'une pièce située sous le toit, et dont la partie surieure est revêtue d'un enduit de plâtre.

LAMBRISSEMENT s. m. (lan-bri-se-man — rad. *lambrisser*). Etat de ce qui est lambrissé.

LAMBRISSER v. a. ou tr. (lan-bri-sé — rad. *lambris*). Revêtir de lambris : LAMBRISSER *de chêne une salle basse.* LAMBRISSER *de marbre un cabinet de bain.* ‖ Couvrir de plâtre : LAMBRISSER *un plafond.*

LAMBROT s. m. (lan-bro). Bot. Un des noms vulgaires de la LAMBRUCHE.

LAMBROTTE s. f. (lan-bro-te). Hortic. Grappe de raisin peu garnie.

LAMBRUCHE s. f. (lan-bru-che — du lat. *labrusca*, même sens). Bot. Nom donné à la vigne sauvage, dans le midi de la France; fruit de cette vigne. ‖ On dit aussi LAMBRUSQUE.

— **Encycl.** La *lambruche* est une espèce ou une variété de vigne sauvage ou redevenue telle, qui croît dans les bois et les buissons des provinces du Midi. Elle diffère de la vigne cultivée par l'énorme développement de ses sarments, qui lui permet de s'attacher aux arbres, par ses feuilles moins grandes et plus cotonneuses, par ses fruits plus petits et d'une saveur moins douce et moins sucrée. La racine et les pepins sont excellents pour le tannage des cuirs et surtout des maroquins. Les ceps, qui sont très-longs et très-flexibles, ainsi que les longues pousses annuelles, tiennent lieu de cordes et de liens; on les noue et on les allonge sans peine, et ils durent très-longtemps; on s'en sert même pour amarrer les bateaux. Les fruits sont recherchés par les oiseaux, et surtout par toutes les espèces de becs-fins.

LAMBRUN (Marguerite), Écossaise qui tenta de donner la mort à Elisabeth, reine d'Angleterre. V. ELISABETH.

LAMBRUSCHINI (le cardinal Louis), homme d'Etat italien, né à *Gênes en 1776, mort en* 1854. Il entra dans l'ordre des barnabites, et devint successivement évêque de Sabine, archevêque de Gênes, nonce du saint-siége, à Paris, sous Charles X, et cardinal (1831). Le pape Grégoire XVI, dont il gagna la faveur, lui donna le portefeuille des affaires étrangères, puis le nomma bibliothécaire de l'Eglise, secrétaire des brefs, préfet de la congrégation des études. Lambruschini se rendit très-impopulaire en prenant une part active aux procès religieux qui eurent lieu à cette époque et en se montrant un des plus ardents ennemis du parti libéral. En 1846, il faillit être nommé pape par le conclave lors de l'élection de Pie IX. Ce dernier l'appela à faire partie de la consulte d'Etat, le nomma évêque de Porto, chancelier des ordres pontificaux, etc., Lambruschini suivit Pie IX à Gaëte après les événements de 1848, et combattit, dit-on, lors de la restauration du pape (1850), les mesures violentes du cardinal Antonelli. Il a publié plusieurs ouvrages ascétiques, dont quelques-ûns ont été traduits en français, entre autres : *Méditations sur les vertus de sainte Thérèse, précédées d'un abrégé de sa vie* (1827, in-8°); *Sur l'immaculée conception de Marie, dissertation polémique* (1843, in-8°); *Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* (1857, in-12), etc.

LAMBRUSCHINI (Raphaël), écrivain italien, né à Gênes en 1788, mort à Rome en 1873. Il fit ses études théologiques à Rome, puis à Orvieto, où son oncle était évêque, et reçut l'ordre de la prêtrise. En 1816, il alla habiter la Toscane où, pendant de longues années, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, de l'agronomie, de l'économie politique et finit par se vouer entièrement à la cause de l'enseignement populaire. Nommé membre de l'Assemblée nationale en 1848, il siégea parmi les libéraux modérés et revint bientôt à ses occupations favorites. Après la constitution du royaume d'Italie, Victor-Emmanuel l'appela à siéger au sénat (1860). La vie de l'abbé Lambruschini fut un perpétuel effort en faveur du pauvre et des fils du pauvre. Son journal mensuel, l'*Education du pauvre* (*l'Educazione del povero*), convoqua à cette sainte mission toutes les âmes généreuses, et le premier numéro de cette feuille fut couvert de souscriptions. Toute l'école de Manzoni le suivit dans cette voie; c'est ainsi qu'on vit paraître l'*Instituteur élémentaire*, publié à Venise; les *Lectures populaires*, publiées à Turin, et le *Journal des enfants*, à Plaisance, en 1833. Les œuvres de Raphaël Lambruschini, dans lesquelles il emploie souvent le dialogue et la forme animée du récit, sont devenues aujourd'hui la petite bibliothèque des familles du peuple. Son traité récent sur les *Vers à soie* est un travail achevé, d'une élégance et d'une correction irréprochables, et d'une simplicité qui le rend accessible à l'esprit simple et peu cultivé du paysan. On lui doit, en outre, un ouvrage pédagogique, l'*Education* (1849) et de nombreux articles dans le *Journal toscan d'agriculture*, l'*Anthologie italienne*, les *Actes de l'Académie des géorgophiles*, la *Patrie* et la *Nouvelle Anthologie*, revue mensuelle qui paraît à Florence depuis 1866.

LAMBSPRING (Jean), alchimiste et bénédictin allemand, qui vivait au XVe siècle. Il a écrit un poëme intitulé *Carmen de lapide*, où les vers sont expliqués par des figures, lesquelles sont expliquées à leur tour par les vers; en sorte qu'on n'entend ni vers ni figures. Ce poëme inintelligible et bizarre a été publié dans le *Museum hermeticum* (1677) et dans le *Theatrum chemicum.*

LAMBTON (William), géographe anglais, né vers 1730, mort aux Indes en 1823. Il servit longtemps comme lieutenant-colonel dans les Indes, et dressa des cartes très-remarquables des possessions anglaises. Un bon nombre de ses observations géographiques est consigné dans les *Annales* des Sociétés royale et asiatique de Londres. Fourier les a citées avec éloge, en 1823, dans son *Rapport à l'Académie des sciences sur les progrès des sciences mathématiques.*

LAME s. f. (la-me — lat. *lamina*, même sens). Morceau de métal ou d'autre matière, plat, étroit et mince : *Une* LAME *d'argent. Une* LAME *de cuivre, d'étain, de plomb. Les jalousies sont faites avec des* LAMES *de bois.*

— Fer d'un instrument, d'un outil, propre à couper, à trancher, à raser, à gratter : *La* LAME *d'une épée, d'un sabre, d'un poignard. La* LAME *d'un couteau, d'un canif. La* LAME *d'un rasoir. La* LAME *d'une faux, d'une serpette. La* LAME *d'un grattoir.*

> Déjà trois fois, hors de l'étui,
> Sous vos doigts, à demi tirées,
> Les *lames* des poignards ont lui.
>
> V. HUGO.

‖ Partie tranchante d'une épée ou d'un sabre : *Fine* LAME. LAME *bien trempée.* LAME *damasquinée.* LAME *de Tolède, de Damas. La bonne qualité d'une* LAME *est d'être bien pliante et bien évidée.* (De Jaucourt.)

— *Bonne lame*, Personne qui manie bien l'épée. ‖ *Fine lame, bonne lame*, Femme rusée et décidée :

> ... Sœur Agnès, qui n'était de ce lieu
> La moins sensée, au reste *bonne lame.*
>
> LA FONTAINE.

— *En lame de couteau*, Se dit d'un visage long et mince : *Ce visage pâle, livide et* EN LAME DE COUTEAU, *s'il est permis d'emprunter cette expression vulgaire, semblait mort.* (Balz.)

— Prov. *La lame use le fourreau*, Une grande activité d'esprit épuise le corps.

— Archéol. *Lame d'or de Malte*, Lame d'or trouvée à Malte, en 1694, sur laquelle sont représentées des divinités égyptiennes, presque toutes avec des têtes de quadrupède ou d'oiseau.

— Jeux. Nom donné anciennement aux languettes qui sont tracées au fond du trictrac, et que l'on nomme aujourd'hui FLÈCFES.

— Mar. Elévation d'eau qui, sous l'influence du vent, soulevée comme une espèce de lame, grandit, écume et déferle à son sommet : *Il y a des côtes le long desquelles la mer forme des* LAMES *si grosses, qu'il est difficile d'y pouvoir débarquer sans danger.* (De Jaucourt.) *On peut apprécier, par l'apparence de la* LAME, *la profondeur et la nature du fond.* (Maury.) ‖ *Lame de fond*, Mouvement de l'eau causé par un vent antérieur qui a remué toute la masse liquide, et qui se continue longtemps après que le vent est tombé : *Tandis qu'il montait ou plongeait, en suivant le mouvement des longues* LAMES DE FOND, *son avant, en forme de coin, faisait bouillonner l'eau comme celle d'un torrent rapide qui rencontre un obstacle dans son cours.* (Defauconpret.) ‖ *Lame sourde*, Lame qui, surgissant inopinément, s'élève sans bruit. ‖ *Fausse lame*, Celle qui est ballottée en divers sens par des vents opposés. ‖ *Lame courte*, Lame qui suit de près une autre lame. ‖ *Lame longue*, Lame qui ne suit la précédente qu'à un long intervalle. ‖ *Lame de tempête*, Elévation d'eau qui n'est pas produite par le vent, et qu'on croit avoir pour cause une diminution de la pression atmosphérique.

— Hydraul. *Lame d'eau*, Jet ou chute d'eau aplatie.

— Monn. Bande de métal formée et jetée en moule, d'une épaisseur égale à celle de la monnaie qu'on veut fabriquer.

— Constr. Lame de plomb qu'on met entre deux *tambours de colonne.*

— Min. Nappe d'eau dans l'intérieur d'une mine.

— Techn. Bande trapézoïdale de fer, servant à fabriquer les canons des armes à feu portatives. ‖ Nom donné aux montants du battant du métier à tisser, qu'on appelle aussi ÉPÉES. ‖ Nom que les tisseurs en draperie donnent au remisse. ‖ Nom que l'on donna aux lisses, quand on leur substitua des *lames* rigides, qu'on a depuis abandonnées pour reprendre les lisses. ‖ Bande d'acier trempé dont est formé le grand ressort d'une pendule, d'une montre. ‖ Espèce de couteau sans tranchant, qui sert à coucher le poil. ‖ Nom donné à des fils d'or ou d'argent aplatis, qu'on emploie dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies : *Une robe couverte de* LAMES. *Broderie rehaussée par des* LAMES *et des paillettes. Quoique l'or et l'argent en* LAME *soient presque toujours destinés à être filés sur la soie ou le fil, on ne laisse pas d'en employer sans être filés dans la fabrique de quelques étoffes et rubans, pour les rendre plus riches et plus brillants.* (De Jaucourt.) ‖ *Lame d'écorce de citron*, Tranche mince de cette écorce. ‖ Largeur du clou à ferrer les chevaux. ‖ *Lames d'étain*, Eclats d'étain qu'on laisse tomber sur les tables qu'on veut blanchir, pour rendre le métal plus facilement fusible. ‖ *Lame de fiche*, Partie d'une fiche qui entre dans le bois au moyen d'une mortaise, et qu'on y fixe par des pointes. ‖ *Lame à deux tranchants*, Couteau de couvreur propre à tailler l'ardoise.

— Physiq. *Lames magnétiques*, Lames d'acier aimantées.

— Anat. Partie mince et aplatie des os.

— Bot. Partie évasée de chaque pétale, jusqu'à l'onglet exclusivement. ‖ *Lame proligère*, Organe particulier des lichens.

— Vitic. Nom donné, en Touraine, aux grappes de raisin qui commencent à se former.

— **Encycl.** Mar. Les *lames* acquièrent des longueurs qui atteignent 150 à 200 mètres. Dans le golfe de Gascogne, on en a mesuré qui avaient 400 mètres. La vitesse de ces *lames* était de 20 mètres par seconde. On lit, dans le *Guide du marin*, qu'on a reconnu que les plus grandes *lames* n'avaient pas une hauteur au-dessus de 8 mètres. Pâris, dans son *Dictionnaire*, prétend que cette hauteur peut aller jusqu'à 15 mètres; enfin, Fleuriot de Langle en a observé, dans le détroit de Magellan, qui lui ont paru avoir 17 mètres.

Un navire entre deux *lames* est abrité du vent par l'une de ces vagues, position qui peut lui être très-préjudiciable, surtout s'il est de petite dimension. Les traités de navigation s'accordent pour engager les capitaines dont les bâtiments n'atteignent pas au moins onze nœuds, vent arrière par un gros temps, à éviter le danger qu'ils courent en se mettant dans cette situation.

— Techn. Au sortir de la lingotière, la lame destinée à la fabrication des monnaies est passée au laminoir, jusqu'à ce qu'elle ait été réduite à l'épaisseur très-exacte de la pièce qu'on veut en retirer. C'est par suite de passages et de recuits sagement gradués qu'on arrive à lui donner l'épaisseur convenable. Il vaut mieux multiplier le nombre des passages que de les épargner pour aller plus vite. En opérant trop rapidement, il est certain qu'on s'exposerait à avoir des lames mal ajustées et des flans d'un poids inégal, dont la plupart seraient rebutés.

A la Monnaie de Paris, les lames destinées à la fabrication des pièces de 5 francs en argent reçoivent douze passes et un seul recuit. En sortant de la lingotière, la lame porte $0^{m},50$ de longueur sur $0^{m},01$ d'épaisseur. Elle pèse environ 1,500 grammes. A chaque passage sous les laminoirs, elle s'allonge en moyenne de $0^{m},10$; cette extension en longueur est de plus en plus sensible vers la fin de l'opération, à mesure que l'on resserre l'espace dans lequel la lame doit passer entre les deux rouleaux qui l'aplatissent. Elle arrive enfin à une longueur de $1^{m},70$. Elle peut fournir alors environ quarante flans lorsqu'elle est très-saine, c'est-à-dire quand elle ne présente ni soufflures, ni cassures, ni solutions, ni trous, ni aucune autre imperfection de fonte ou de laminage. Le recuit a lieu après le sixième passage, lorsque la lame a atteint les deux tiers de sa longueur finale, c'est-à-dire $1^{m},20$. Elle a été préalablement coupée en deux parties égales, comme étant devenue trop difficile à manœuvrer. Les lames ainsi coupées sont serrées en paquets, au moyen d'un instrument appelé *presse à botteler*, et déposées dans un four chauffé au bois, sur une plaque horizontale, qui tourne continuellement sur pivot, afin que la chaleur se distribue également. Cette opération du recuit a pour objet de rendre au métal la malléabilité qu'il a perdue en subissant à froid les efforts de pression du laminoir. Il n'y a point de règle fixe pour la température des recuits; il s'agit de soumettre les lames à une chaleur aussi grande que possible, en évitant le degré auquel elles entreraient en fusion. C'est pourquoi on les retire du four aussitôt qu'elles sont arrivées au rouge cerise, et on les laisse refroidir lentement.

On se sert de lingotières plus petites pour couler les lames dans lesquelles on doit découper des flans de pièces de 2 francs, 1 franc, 0 fr. 50 et 0 fr. 20. Le nombre des recuits est en proportion de celui des passages au laminoir.

Dans plusieurs établissements monétaires, on se sert d'un système de laminoir perfectionné, qui permet d'obtenir des flans d'une épaisseur plus exactement uniforme; on emploie une machine nommée *dragon*, qui est une espèce de filière par laquelle on fait passer de force les lames qui ont subi déjà les passages ordinaires, celui-là devant être le dernier. Les lames, préalablement graissées d'huile, sont saisies et entraînées par une pince à chariot qui s'accroche à la main sur une chaîne à mouvement continu et se décroche spontanément quand la lame a passé à travers un espace qui mesure très-exactement l'épaisseur et la largeur qu'elle doit avoir.

Après cette opération, la lame est livrée aux découpeurs, qui la divisent en flans ou disques ronds, destinés à recevoir les empreintes des monnaies. Les parties non découpées des lames sont refondues pour en faire de nouvelles.

Primitivement, les moules dans lesquels on coulait les matières destinées à être converties en monnaies étaient en sable et faits à la main; ils furent remplacés par des moules en fer, semblables à une tablette, qui étaient creusés de sillons de la longueur et de la largeur des lames qu'on voulait obtenir. Couler dans ces moules se disait *jeter en rayaux.* Depuis fort longtemps, les moules ont fait place aux lingotières en fonte dont il est fait usage aujourd'hui, lesquelles s'ouvrent et se ferment comme un gaufrier.

Aux temps du monnayage au marteau, les lames étaient dégrossies et ajustées avec le marteau sur l'enclume. Ce ne fut que sous le règne de Henri II, vers 1553, qu'il fut fabriqué des testons au moulin, à la Monnaie des Etuves. Ce moulin n'était autre que le laminoir, inventé par un graveur nommé Antoine Brulier, et non, comme l'ont dit plusieurs auteurs, par Aubry Olivier, qui fut seulement investi des fonctions de gardien ou conducteur de cette machine. C'étaient alors, comme aujourd'hui, deux rouleaux ou cylindres de fonte enchemisés d'acier, qui, placés l'un au-dessus de l'autre, étaient rapprochés à volonté à l'aide d'une vis, suivant l'épaisseur qu'on voulait donner à la lame. L'un de ces rouleaux, celui qui était placé inférieurement, était mis en mouvement à l'aide d'un moulin, mû d'abord par l'eau de la rivière, puis par des chevaux attelés; on donna même au moulin le nom de *jument*, parce que, dans le principe, ce fut une jument dont on se servit pour le faire tourner.

Henri III, en 1583, rétablit le monnayage au marteau, et la fabrication au moulin ne servit plus que pour les médailles, jetons et pièces de plaisir. Ce fut Louis XIV qui, par édit du mois de mars 1645, abolit définitivement l'ancien système de monnayage et défendit de fabriquer les monnaies autrement que par la voie du balancier et du moulin.

LAME ou **LAMME** (Blaise PUPINI), plus connu sous le nom de **Maestro Biagio dalle Lamme,** peintre italien, né à Bologne vers la fin du XVe siècle, mort à une époque inconnue. S'étant rendu à Rome, il y prit des lecons de Francia, dont il adopta la manière, en la modifiant, en l'agrandissant par l'étude des œuvres de Raphaël, puis il revint dans sa ville natale, où il exécuta de nombreux travaux, soit seul, soit en société, avec son ami Bagnacavallo, avec Jérôme de Trevigi et avec quelques autres. On regarde comme son œuvre capitale : la *Nativité de Jésus*, qu'on voit à l'institut de Bologne. On cite encore : la *Dispute de saint Augustin* et le *Miracle des cinq pains et des deux poissons*, fresques qu'il exécuta avec Bagnacavallo.

LAMÉ, ÉE adj. (la-mé — rad. *lame*). Se dit des étoffes qui sont enrichies de lames de métal : *Robe, jupe* LAMÉE *d'or, d'argent.*

LAMÉ (Gabriel), géomètre français, membre de l'Institut, né à Tours en 1795, mort en 1870. Il fut admis à l'Ecole polytechnique un des premiers de la promotion de 1815, et en sortit élève ingénieur des mines. Appelé bientôt après en Russie, il fut chargé, avec quelques-uns de ses camarades, Clapeyron, entre autres, de diriger les grands travaux de viabilité dont l'empereur Alexandre avait compris l'importance en visitant la France. A son retour, en 1832, M. Lamé fut nommé professeur de physique à l'Ecole polytechnique, et prit, comme ingénieur, une part active à l'établissement des chemins de fer de Paris à Saint-Germain et de Paris à Versailles (rive droite). La France était alors bien en retard sur les pays voisins, puisqu'elle ne possédait encore que le petit chemin à simple voie de Lyon à Saint-Etienne. M. Lamé a donc été l'un des premiers promoteurs de la révolution qui s'est faite dans nos moyens de transport. Il a échangé, en 1845, sa chaire à l'Ecole contre la place d'examinateur de sortie, pour la physique d'abord, pour la mécanique et les machines ensuite. Une surdité presque complète l'a obligé de donner sa démission de ce dernier emploi en 1863. Nommé, en 1848, professeur de calcul des probabilités à la Faculté des sciences, il a illustré cette nouvelle chaire par la création d'une série de cours, en dehors du programme, sur la théorie mathématique de l'élasticité, sur la chaleur, sur l'analyse des fonctions elliptiques, etc. Il fait partie de l'Académie des sciences (section de géométrie) depuis 1843. Décoré de la Légion d'honneur en 1834, il a été promu officier en 1861.

Son *Cours de physique à l'Ecole polytechnique*, publié en 1836, a opéré une révolution dans l'enseignement de cette science, jusque-là abandonnée à des professeurs trop peu géomètres pour y porter le goût de la rigueur mathématique, sans lequel on ne saurait amener les théories à une forme définitive, et trop érudits pour abandonner la tradition d'anecdotes souvent insignifiantes. M. Lamé, poussé en avant par l'esprit de rénovation qui l'animait, a peut-être un peu dépassé le but; mais son admirable talent d'exposition a d'abord fait accepter même ses écarts et a facilité l'expansion de l'heureuse influence qu'il devait exercer sur les progrès de la science.

Ce savant s'est surtout distingué par ses ouvrages de physique mathématique et ceux où il traite de l'application des principes de la mécanique céleste aux phénomènes moléculaires. Dans les dernières années de sa vie, sa surdité l'avait complétement tenu à l'écart des travaux de l'Acaédmie des sciences.

LAMÉ-FLEURY (Jules-Raymond), officier et écrivain français, né à Orléans en 1797. Après la chute de l'Empire, il entra dans les gardes du corps, fit partie de la maison militaire de Louis XVIII, puis passa dans la gendarmerie, et il était colonel de cette arme lorsqu'il prit sa retraite en 1857. L'année précédente, il avait été promu officier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Eloge du duc de Berry* (1820), *Aux mânes de Louis le Désiré* (1824), qui sont d'assez pauvres productions; *Cours complet d'histoire racontée aux enfants et aux petits-enfants*, avec des cartes (1829-1844, 18 vol. in-18); *Mythologie racontée aux enfants* (1833); la *Géométrie enseignée aux enfants* (1833); *Précis de l'histoire civile et politique des Français* (1833); *Biographie élémentaire des personnages historiques et littéraires* (1839), etc. Ces ouvrages, écrits par M. Lamé-Fleury pour la jeunesse, ont eu du succès et de nombreuses rééditions.

LAMÉ-FLEURY (Ernest-Jules-Frédéric), ingénieur français, fils du précédent, né en 1823. Admis à l'École polytechnique en 1843, il en sortit parmi les premiers de sa promotion et entra dans le corps des mines. M. Lamé-Fleury est devenu ingénieur en chef, professeur de législation minière à l'Ecole des mines de Paris, secrétaire du conseil général des mines. Le 20 octobre 1870, il fut nommé membre de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat, et il n'a pas été maintenu dans ses fonctions de conseiller lors de l'élection de ce corps par l'Assemblée nationale, en juillet 1872. Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Athenæum*, le *Journal des économistes*, on lui doit des ouvrages estimés, qui, pour la plupart, ont pour objet les rapports de l'art de l'ingénieur avec le droit administratif. Nous citerons de lui : *De la législation minérale sous l'ancienne monarchie* (1856); les *Mines* (1857); *Recueil des lois, décrets, ordonnances, concernant le service des ingénieurs* (1857); *Code annoté des chemins de fer en exploitation* (1861, in-8o).

LAMECH, patriarche hébreu, de la race de Caïn. Il était fils de Mathusalem et eut deux femmes, Ada et Stella. D'après la Bible, ce sont ses enfants qui inventèrent l'usage du fer, le tissage de la toile, etc. Lamech, fils de Mathusalem, père de Noé, vécut 777 ans, toujours d'après la Bible, et mourut cinq années avant le déluge.

LAMED s. m. (la-mèd). Gramm. Douzième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant à notre *L.*

— Signe numérique hébreu, qui vaut trente.

LAMEGO, autrefois *Lama*, ville de Portugal, province de Beira, à 50 kilom. N. de Viseu, 129 kilom. N.-E. de Coïmbre, au pied de la Sierra-Penude, sur le Balsamao; 10,000 hab. Siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Lisbonne; séminaire, collége. Récolte et commerce de fruits et vins excellents. Cette ville est ceinte de murs et défendue par un vieux château. Le palais épiscopal possède une riche bibliothèque. C'est à Lamego que les cortès se réunirent pour la première fois, en 1144, pour confirmer l'élection d'Alphonse Ier au trône de Portugal et poser les bases de la constitution de ce nouveau royaume.

LA MEILLERAYE (famille DE). La terre de ce nom, située dans le Poitou, fut acquise par la famille de La Porte, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Cette famille descendait de François La Porte, qui, entre autres enfants, laissa Charles de La Porte (v. ci-après), Amador de La Porte, grand-croix de l'ordre de Malte, grand prieur de France, bailli de la Morée, et Suzanne de La Porte, mariée à François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand prévôt de France. Charles de La Porte, seigneur de La Meilleraye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut père de Charles de La Porte, deuxième du nom, maréchal de France et grand maître de l'artillerie, créé duc de La Meilleraye et pair, par lettres du roi Louis XIV (1663). Le maréchal mourut en 1664, laissant : Armand-Charles de La Porte, lieutenant général et grand maître de l'artillerie de France, créé duc de Réthel-Mazarin, mort en 1713. Il avait eu d'Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin, qui l'institua héritier et légataire universel, à la charge de porter le nom et les armes pleines de Mazarin : Paul-Jules, dont on va parler; Marie-Charlotte de La Porte-Mazarin, mariée à Louis de Vignerod du Plessis, marquis de Richelieu, héritier du duché d'Aiguillon, et Marie-Olympe de La Porte-Mazarin, mariée à Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds. Paul-Jules de La Porte-Mazarin, duc de la Meilleraye, épousa, en 1685, Félicie-Charlotte-Armande de Durfort-Duras, dont vinrent Armande-Félicie de La Porte-Mazarin, mariée à Louis de Mailly, marquis de Nesle, et Gui-Paul-Jules de La Porte-Mazarin, duc de La Meilleraye, marié à Louise-Françoise de Rohan, fille d'Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan.

LA MEILLERAYE (Charles DE LA PORTE, duc DE), homme de guerre français, né en 1602, mort à Paris en 1664. Il était petit-fils d'un apothicaire de Parthenay (Poitou), surnommé La Porte, et son oncle, qui avait exercé la profession d'avocat à Paris, était entré dans l'ordre de Malte et était devenu grand prieur. Cette filiation des La Porte est d'ailleurs fort contestée. Les ennemis de Richelieu, dont la mère, tante de Charles de La Meilleraye, était une La Porte, n'ont-ils pas trouvé un malin plaisir à faire descendre l'illustre éminence d'un apothicaire? Quoi qu'il en soit, la parenté du terrible cardinal devait ouvrir à son cousin toutes les voies des honneurs. En 1627, La Porte, qui avait suivi la carrière des armes, était à la tête d'un régiment et prenait part au siége de La Rochelle. En 1630, il était nommé capitaine des gardes de la reine mère, en récompense de sa belle conduite au Pas de Suse et à Carignan. Deux ans plus tard, il devenait lieutenant général de Bretagne et du comté de Nantes. Créé grand maître de l'artillerie, puis maréchal de camp (1635), il assista à diverses actions sur la frontière allemande, servit en qualité de lieutenant général des armées du roi sous le prince de Condé (1636), commanda en chef l'armée de Picardie (1637), puis celle d'Artois (1639), prit Lillers et Hesdin, et reçut le bâton de maréchal des mains de Louis XIII, après ce dernier exploit. Après divers succès remportés sur les Espagnols, il passa à l'armée de Champagne en 1640, prit part au siége d'Arras et força la ville d'Aire à capituler. Après divers autres exploits, il fut nommé surintendant des finances (1649-1650), prit le commandement général de l'armée du Poitou, et parvint à se rendre maître de Bordeaux. Il fut nommé duc et pair en 1663.

Le duc de La Meilleraye était aussi laid de figure que désagréable de caractère. Il épousa en premières noces Marie Rusé d'Effiat, dont il eut le duc de Mazarin et de La Meilleraye, mari d'Hortense Mancini. Sa seconde femme, qui appartenait à la maison de Cossé, était aussi belle que sage. Poursuivie par les sollicitations de son cousin, le cardinal de Richelieu, elle lui échappa en s'exilant en Bretagne, et ne revint à Paris que lorsqu'elle sut que le galant prélat s'était sérieusement épris d'une autre beauté.

LA MEILLERAYE (Armand-Charles, marquis DE), général français, duc de Mazarin. V. MAZARIN.

LAMELIN (Engelbert), médecin français, né à Cambrai vers 1580. On ignore l'époque de sa mort. Il pratiqua son art avec beaucoup de succès et composa des ouvrages qu'on peut encore consulter avec fruit. Nous citerons : *De vita longa libri II, quibus adjecta sunt commoda et incommoda sobriæ et moderatæ vitæ* (Lille, 1628, in-12); *Tractatus de peste ejusque præservatione* (Lille, 1628, in-12), traduction latine d'un opuscule composé en français par son père, qui était aussi médecin; l'*Avant-goût du vin, déclaration de sa nature, faculté médicinale et alimentaire* (Douai, 1630, in-8o), ouvrage rare et très-recherché.

LAMELLAIRE adj. (la-mèl-lè-re — rad. *lamelle*). Hist. nat. Se dit d'un corps qui se présente sous forme de lame ou de lamelle : *Tissu* LAMELLAIRE.

— Minér. *Cassure lamellaire*, Cassure qui présente des facettes brillantes, imitant des lames entremêlées sans ordre.

— s. f. Moll. Nom donné à un petit mollusque nu, qui paraît appartenir au genre ptérobranche.

LAMELLE s. f. (la-mè-le — dimin. de *lame*). Hist. nat. Petite lame, feuillet.

— Bot. Appendice pétaloïde qui naît sur les corolles de certains végétaux. ‖ Membrane plissée qui garnit la face inférieure du chapeau des agarics.

LAMELLÉ, ÉE adj. (la-mèl-lé — rad. *lamelle*). Hist. nat. Qui est disposé en lamelles; qui est garni de lamelles ou feuillets : *L'ardoise est* LAMELLÉE. *Le chapeau de plusieurs champignons est* LAMELLÉ *en dessous.* (Acad.)

— Entom. *Antennes lamellées*, Antennes dont les articles sont distincts, et peuvent se fermer comme les branches d'un éventail ou les feuillets d'un livre. ‖ On dit aussi LAMELLEUX.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques gastéropodes, fondée sur le genre oscabrion, dont la coquille est formée de plusieurs pièces juxtaposées en forme de lamelles.

LAMELLEUX, EUSE adj. (la-mèl-leu, euze — rad. *lamelle*). Hist. nat. Qui est plein de lamelles : *La texture de la topaze de Saxe est* LAMELLEUSE. (Buff.)

— Moll. *Coquille lamelleuse*, Celle dont la surface offre des sillons relevés en lames à leur base.

LAMELLIBRANCHE adj. (la-mèl-li-branche — de *lamelle*, et de *branchie*). Moll. Qui a les branchies en forme de lamelles.

— s. m. pl. Classe de mollusques, renfermant tous les genres caractérisés par des branchies étalées en forme de lamelles. ‖ On dit aussi ACÉPHALES, CONCHIFÈRES, BIVALVES.

— **Encycl.** Chez les *lamellibranches*, l'animal est enveloppé d'un manteau à deux lobes, variant dans le nombre et la dimension de ses ouvertures; il a la bouche transverse, médiane, cachée dans le fond du manteau, entre deux paires d'appendices; les branchies en forme de lames semi-circulaires, au nombre de deux paires, une de chaque côté du corps; l'anus postérieur et également médian. La coquille est composée de deux valves latérales, s'articulant en dessus par une charnière et un ligament, et s'ouvrant en dessous; elle renferme entièrement l'animal, auquel elle adhère par les muscles adducteurs. Cet ordre, qui comprend la majeure partie des mollusques appelés acéphales ou bivalves, comprend onze familles : les ostracés, les pectinides, les malléacés, les aviculés, les arcacés, les mytilacés, les submytilacés, les camacés, les conchacés, les pyloridés et les tubicolés. V. ces mots.

LAMELLICORNE adj. (la-mèl-li-kor-ne — de *lamelle*, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes formées de lamelles.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, caractérisée par des antennes ou cornes disposées en lamelles, comme chez le hanneton : *La plupart des* LAMELLICORNES *se nourrissent de végétaux décomposés.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les insectes qui composent ce vaste groupe sont caractérisés, comme leur nom l'indique, par des antennes ou cornes composées d'articles en forme de lamelles ou petites lames, et offrant à leur sommet l'aspect d'une massue feuilletée; tantôt ces lames, disposées comme les feuillets d'un livre ou les lames d'un éventail, s'ouvrent et se ferment de même; tantôt elles sont pectinées, à feuillets perpendiculaires à l'axe, comme les dents d'un peigne; tantôt enfin les articles sont en forme de cupule ou d'entonnoir obliquement tronqué et emboîtés les uns dans les autres. Ces articles sont ordinairement au nombre de neuf ou dix. La tête des *lamellicornes* est prolongée en avant, ce qui constitue l'organe appelé chaperon; elle porte souvent, ainsi que le corselet, des éminences en forme de cornes ou de tubercules, mais seulement chez les mâles; les antennes sont insérées dans une cavité sous les bords de la tête; les yeux peu saillants; le menton corné, grand, en général proéminent. Ces insectes ont le corps le plus souvent ovale ou ovoïde; les deux premières jambes, souvent aussi les autres, dentées en dehors et propres à fouir; les articles des tarses entiers. Leur taille est souvent très-grande, et c'est chez eux que l'on rencontre les insectes les plus remarquables sous ce rapport. Leurs couleurs sont généralement belles et variées, souvent métalliques. Leur canal alimentaire présente un œsophage très-court, dilaté en jabot; un ventricule chylifère plus ou moins long, replié plusieurs fois sur lui-même; un intestin grêle filiforme, terminé par un cœcum plus ou moins distinct.

Les larves des *lamellicornes*, dont on peut se faire une idée par celle du hanneton (le ver blanc), sont cylindriques, molles, plus grosses et arrondies en arrière, charnues, ridées, blanchâtres, formées de douze anneaux, toujours repliées en deux et couchées sur le côté; elles ont la tête robuste, écailleuse, armée de mandibules fortes et tranchantes, et six pattes écailleuses, brunes ou roussâtres. Leur anatomie intérieure présente un estomac cylindrique, un intestin grêle très-court, un côlon énorme et boursouflé, et un rectum médiocre. On n'est pas bien fixé sur le temps qu'elles passent dans cet état; mais on sait que plusieurs d'entre elles ne se transforment en nymphe qu'au bout de trois ou quatre ans. Elles se renferment alors dans une coque ovoïde, formée de terre ou de débris des matières dans lesquelles elles ont vécu, et qu'elles lient avec une substance visqueuse sécrétée par le corselet.

Les *lamellicornes* se nourrissent de matières végétales, soit à l'état de larve, soit à celui d'insecte parfait; ils se rangent, à cet égard, au nombre des espèces les plus nuisibles à l'agriculture. Ces insectes vivent, les uns sur les feuilles des arbres ou dans les fleurs, les autres, et c'est le plus grand nombre, dans les excréments, surtout dans ceux des ruminants. Les larves vivent toujours à couvert, quelques-unes dans les bois, la plupart dans la terre, la tannée, le terreau, les matières fécales, les fumiers, etc. Elles se nourrissent de ces diverses substances, et plus souvent des racines des végétaux. Les *lamellicornes*, à l'état parfait, sont lourds, lents dans leurs mouvements; leur vol est saccadé et de peu de durée; ils vont souvent se jeter contre les corps étrangers; d'où le proverbe : étourdi comme un hanneton. Quelques-uns sont nocturnes; les autres recherchent la lumière. Ce n'est pas sans raison que l'on fait une guerre active à certaines espèces très-nuisibles. Cette famille se divise en deux tribus : les scarabéides et les lucanides.

LAMELLIFÈRE adj. (la-mèl-li-fè-re — de *lamelle*, et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte des lamelles. ‖ On dit aussi LAMELLIGÈRE.

— s. m. pl. Zooph. Famille de polypiers.

LAMELLIFORME adj. (la-mèl-li-for-me — de *lamelle*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une lamelle ou petite lame.

LAMELLIGÈRE adj. (la-mèl-li-jè-re — de *lamelle*, et du lat. *gero*, je porte). Syn. de LAMELLIFÈRE.

LAMELLINE s. f. (la-mèl-li-ne — dimin. de *lamelle*). Infus. Genre d'infusoires, formé aux dépens des monades, et caractérisé par un corps très-petit, transparent, en forme de lamelle.

LAMELLIPÈDE adj. (la-mèl-li-pè-de — de *lamelle*, et du lat. *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a le pied aplati en forme de lame.

— s. m. pl. Famille de mollusques.

LAMELLIROSTRE adj. (la-mèl-li-ro-stre — de *lamelle*, et de *rostre*). Ornith. Qui a le bec muni de lamelles.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les genres chez lesquels le bec est muni de lamelles sur les bords.

— **Encycl.** Cette famille de palmipèdes, qui correspond aux dermorhynques de Vieillot, est caractérisée par un bec épais, revêtu d'une peau molle, plutôt que d'une véritable corne, à bords garnis de lamelles ou de petites dents; une langue large, charnue, également dentelée sur les bords; des ailes courtes. Les oiseaux qui la composent se tiennent généralement sur les eaux douces; on les trouve plus rarement sur la mer. Elle renferme les deux grands genres harle et canard (ce dernier subdivisé aujourd'hui en types génériques assez nombreux, savoir : canard proprement dit, macreuse, garrot, eider, milouin, souchet, tadorne, sarcelle, cygne, oie, bernache et céréopse).

LAMELLO-SCHISTEUX adj. (de *lamelle* et *schisteux*.) Qui est de la nature du schiste et formé de lamelles.

LAMELLOSODENTÉ, ÉE adj. (la-mèl-lo-zo-dan-té — de *lamelleux*, et de *dent*). Ornith. Dont le bec est garni de petites dents en forme de lamelles.

LAMENNAIS (Jean-Marie-Robert DE), écrivain français, frère du célèbre abbé de Lamennais, né à Saint-Malo vers 1775, mort à

Ploermel en 1861. Il entra dans l'etat ecclésiastique, contribua à ouvrir la même voie à son frère, et collabora avec lui à la *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* (1814), puis aux *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France au* XVIII^e *siècle* (1814). Jean-Marie de Lamennais était un infaillibiliste très-décidé, et lorsqu'il fonda à Malestroit l'*Institution pour l'instruction chrétienne*, il mit à la tête de cet établissement l'abbé Rohrbacher, qui a écrit depuis une histoire de l'Eglise tout à fait ultramontaine. L'abbé Jean-Marie devint vicaire général de Saint-Brieuc, puis de la grande aumônerie de France, jusqu'en 1824, et enfin chanoine honoraire du diocèse de Rennes. Quand son frère eut rompu avec l'Eglise, il ne cessa pas de le visiter à La Chênaie, s'efforça inutilement de lui faire faire acte de soumission à l'Eglise, et ne renonça à le voir qu'après avoir eu avec lui une misérable discussion au sujet de quelques livres de la bibliothèque que le célèbre abbé allait mettre en vente avant de se retirer définitivement à Paris. Il a fondé en France l'ordre des frères de Saint-Joseph, consacrés à l'éducation. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *De l'enseignement mutuel* (1819, in-8°); *Règles des filles de la Providence établies à Saint-Brieuc* (1847, in-32).

LAMENNAIS (Félicité-Robert DE), écrivain et philosophe français, frère du précédent, né à Saint-Malo le 19 juin 1782, mort à Paris le 27 février 1854. Lamennais était noble de naissance ; mais il renonça lui-même à la particule à partir de 1834. Son père, riche armateur et négociant, fut anobli en 1788, sur la demande des états de Bretagne, pour de nombreux services rendus à ses concitoyens dans des temps de disette et autres circonstances difficiles. Le nom de La Mennais, du celtique *Menez*, montagne, était tiré d'un petit domaine appartenant à la famille et situé dans la commune de Trigavoux (Côtes-du-Nord). Né à sept mois, avec un vice de conformation, une dépression de l'épigastre, dont il souffrit toute sa vie, Lamennais inspira longtemps de vives inquiétudes et demeura grêle, chétif, de petite taille, avec un tempérament nerveux, une vivacité fébrile, un caractère exalté, irritable et mélancolique. Il était encore enfant quand il perdit sa mère ; son père, absorbé par ses affaires, qui devenaient de plus en plus difficiles au milieu des orages de la Révolution, ne pouvait donner que peu de temps à ses enfants. Le jeune **Féli**, comme on l'appelait dans la famille, par abréviation de son nom de Félicité, fit son éducation sous la direction exclusive de son oncle, M. des Saudrais, homme d'esprit et lettré, traducteur d'Horace et du livre de Job. Il apprit à peu près seul le latin, le grec, les rudiments de plusieurs langues modernes, et dévora, sans choix, tous les livres de la bibliothèque de son oncle. On a retrouvé de lui, parmi ses papiers, un grand nombre d'exercices, d'imitations et de traductions en prose et en vers d'Anacréon, de Catulle, du Tasse, etc. Il donnait à l'étude les heures qui n'étaient pas employées aux occupations commerciales de la maison paternelle, lesquelles n'étaient guère de son goût, non plus que la vie calme et uniforme du foyer, si l'on en juge par une boutade qu'il écrivit alors : « L'ennui naquit en famille, une soirée d'hiver. » En même temps qu'aux études littéraires, il se livrait, avec la passion qu'il apportait à toutes choses, à la musique et même à l'escrime.

Les philosophes du XVIII^e siècle avaient eu d'abord pour lui un vif attrait, surtout J.-J. Rousseau, le puissant séducteur des âmes rêveuses et des cœurs tourmentés. Ses impressions de jeunesse, l'influence de son frère Jean, qui était catholique zélé, et qui bientôt entra dans les ordres, les exhortations de son oncle des Saudrais balançaient jusqu'à un certain point l'ascendant des doctrines philosophiques; mais il est certain qu'il passa sa première jeunesse, qui ne fut pas sans orage, dans un état de doute et d'incertitude, à ce point qu'il ergota contre le prêtre chargé de le préparer à la première communion, et qu'il ne reçut ce sacrement qu'à l'âge de vingt-deux ans.

Son premier essai littéraire fut une préface, écrite en 1802, pour un opuscule de son oncle, intitulé : les *Philosophes*, et qui avait pour objet de prouver l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Précédemment, en 1796, il avait fait avec son père un voyage à Paris, et, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant, il avait fait insérer un article dans un des nombreux journaux qui se publiaient à cette époque. En 1805, il se retira avec son frère à La Chênaie, propriété de la famille qui leur était échue en commun, et qui était située sur la lisière de la forêt de Coëtquen, à deux lieues de Dinan. Dans cette retraite, au milieu des bois, au sein d'une nature majestueuse et triste, le cours de ses idées changea notablement. Une bibliothèque nombreuse, formée en grande partie de débris de bibliothèques monastiques, dispersées par la Révolution, offrait aux deux frères un vaste champ à parcourir. Lamennais recommença avec ardeur l'éducation de son âme et de son esprit. Il continua l'étude des langues et des littératures de l'antiquité, en même temps que, sous l'influence de son aîné, il méditait, avec une passion de plus en plus vive, les Pères de l'Eglise, les docteurs orthodoxes, les historiens ecclésiastiques et les controversistes religieux. Prédisposé par sa nature rêveuse et mystique à s'égarer dans les régions de l'absolu, il s'exalta dans ce contact journalier avec les défenseurs exclusifs du catholicisme, et, sans songer probablement encore au sacerdoce, il se préoccupa de cette cause qu'on avait pu croire vaincue par le XVIII^e siècle et la Révolution, et dont il devait bientôt se constituer le champion le plus ardent et le plus dévoué. Le premier écrit qu'il ait livré à la publicité a pour titre : *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le* XVIII^e *siècle, et sur sa situation actuelle* (1808). C'est une sorte de mémoire dans lequel on sent déjà poindre ses doctines ultra-catholiques. Il fut, paraît-il, composé en collaboration avec son frère. L'édition fut supprimée par la police, et l'ouvrage ne reparut qu'en 1814, et dans les *Mélanges* de 1819. Découragé de ce côté, Lamennais se mit à traduire le *Guide spirituel* ou *Miroir de l'âme religieuse* (1809), opuscule mystique du bienheureux Louis de Blois.

Abandonnant tout projet de carrière commerciale, Lamennais entra, en 1811, au séminaire de Saint-Malo, que son frère avait fondé, et y donna des leçons de mathématiques. En 1814, il vint à Paris pour veiller à l'impression de la *Tradition de l'Eglise*, écrite en collaboration avec son frère, et assista à la chute de l'Empire. Un factum, qu'il publia contre l'Université impériale, lui inspira quelque crainte de persécutions, lors du retour de l'île d'Elbe, et il se réfugia à Guernesey, d'où il passa bientôt en Angleterre. La nécessité de se créer des ressources le mit alors en relation avec l'abbé Carron, le protecteur et l'aide des émigrés. Peut-être l'influence du vieux prêtre détermina-t-elle la vocation de Lamennais. Il avait reçu les premiers ordres en 1812, mais il hésitait à s'engager plus avant. « Ce n'est vraiment pas mon goût que j'ai écouté, écrivait-il à sa sœur quand il fut prêtre, en me décidant à reprendre l'état ecclésiastique; mais enfin il faut tâcher de mettre à profit pour le ciel cette vie si courte. »

Il était à cette époque, d'ailleurs, comme pendant la première partie de sa vie, sous le poids d'une mélancolie qui tenait à sa nature, mais qui peut-être était arrivée par des chagrins de cœur qu'on n'a jamais connus, peut-être aussi par des doutes dont il se sentait travaillé. L'abbé Carron, par son autorité affectueuse, exerça sûrement un grand ascendant sur lui, et contribua à vaincre ses irrésolutions. En Angleterre, Lamennais avait vécu en donnant des leçons dans un pensionnat. De retour en France, il séjourna successivement aux Feuillantines et au séminaire Saint-Sulpice ; enfin, il fut fait prêtre en 1816. L'année suivante, il conquit tout à coup la célébrité par la publication du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, qui provoqua une véritable explosion d'enthousiasme dans le monde religieux. Seuls, les jésuites, toujours réservés pour les réputations qui se produisent en dehors de leur société, gardèrent un silence absolu. Sous l'enthousiasme de l'éloquent champion du trône et de l'autel, ils discernaient peut-être une indépendance d'allure, une roideur dogmatique qui ne leur laissaient aucun espoir de dominer, de maîtriser cet impétueux génie, qui parlait trop haut pour eux.

Cependant, pour cette œuvre de restauration catholique, qu'il tentait après de Maistre, Bonald et Chateaubriand, Lamennais avait besoin de disciples et de collaborateurs. Les collaborateurs ne vinrent que plus tard; les disciples étaient déjà trouvés. L'abbé Carron avait fondé dans le faubourg Saint-Jacques la maison des Feuillantines, sorte de communauté où il avait recueilli quelques naufragés de l'émigration, à qui la Restauration n'avait rien rendu : c'étaient des prêtres, c'étaient quelques vieilles dames et quelques jeunes filles (honni soit qui mal y pense), la plupart bretonnes, sous la surveillance de matrones qui gouvernaient l'établissement. Lamennais avait élu là son domicile; il y vécut du moins plusieurs années, à divers intervalles, et il en conserva toujours un affectueux souvenir. « Ma vie était douce près de vous, écrit-il plus tard à un des membres de la communauté, parce que j'aimais et que j'étais aimé; maintenant elle est triste. » Les soucis de la renommée avaient déjà empoisonné ses jours. Et puis, il n'était pas fait pour une existence brillante et vaniteuse. « Il y eut toujours chez lui, dit M. Renan, quelque chose du curé de village, un grand goût de simplicité et de naïveté. »

L'accord de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* avec le haut clergé n'alla pas au delà de 1820, époque de la publication de son deuxième volume, dans lequel il expose pour la première fois son système de la certitude fondée sur le sentiment unanime du genre humain. On trouva la thèse à peu près hérétique. Les développements auxquels le besoin de justifier son système entraînèrent Lamennais achevèrent d'irriter le clergé. Il se résolut à employer une arme terrible à tous égards, le scepticisme; arme que Descartes, Pascal, Huet avaient maniée avec tant de dextérité, mais qui ne pouvait que perdre un combattant aussi dépourvu de sang-froid que Lamennais. La hardiesse de son argumentation fit naître dans l'Eglise une anxiété qui se traduisit par une polémique bruyante, et, de la part de quelques évêques, par une désapprobation formelle. La défense, *Défense de l'Essai sur l'indifférence* (1821, in-8°), ne servit pas à justifier l'auteur. Il y accentue ses attaques contre la philosophie rationnelle, qu'il appelle : *philosophie du sens privé*, par opposition à la philosophie du sens commun, qu'il veut faire prévaloir. La polémique élevée entre les partisans de l'*Essai*, d'une part, et les défenseurs de Descartes, de l'autre, devint encore plus violente. L'auteur en appela en cour de Rome, et eut d'abord gain de cause. Ses principes obtinrent du pape une approbation formelle, et provisoirement ses détracteurs furent contraints de se taire. La lutte recommença lors de l'apparition des troisième et quatrième volumes de l'*Essai sur l'indifférence* (1822-1823). Non content d'y soutenir ses théories précédentes, l'auteur condamnait avec une rigueur tout à fait digne de De Maistre, la Réforme, la Révolution, les institutions libérales, et enfin l'enseignement universitaire. De ce moment, il compta de nombreux ennemis en dehors du clergé : le gouvernement et l'opposition commencèrent à le surveiller. Le monde, s'il avait fallu l'en croire, allait s'écrouler si l'on ne retournait sans retard à la foi, au pontificat et au régime féodal du moyen âge. Le gouvernement parlementaire était une double injure à l'Eglise et à la royauté. Le parti ultra-légitimiste applaudissait des deux mains, et commentait les doctrines de Lamennais dans ses journaux. Lui-même se fit journaliste (1823), et publia contre l'Université, dans le *Drapeau blanc*, une série d'articles dont les tribunaux furent appelés à s'occuper. Il fut acquitté; mais l'éditeur du journal fut condamné à quinze jours de prison et 150 francs d'amende. Justice distributive assez bizarre, comme on voit ! Lamennais saisit l'occasion de son passage en Suisse, en se rendant à Rome, pour tonner contre les mœurs et les institutions du pays, et en particulier de Genève. « Tout m'y déplaît, dit-il, et j'aimerais mieux cent fois vivre chez les Turcs qu'au milieu de son abominable population. Le reste de la Suisse n'est guère meilleur, et puis je doute qu'il y ait au monde un pays plus ennuyeux. » Le pape Léon XII, qui avait défendu Lamennais, accueillit le voyageur avec distinction. Il lui offrit un appartement au Vatican, lui conseilla de fixer sa résidence à Rome, où on le ferait cardinal; mais on avait affaire à un homme que le goût des dignités et des grandeurs ne tourmenta à aucune époque de sa vie. Il ne voulut rien accepter, et revint enchanté de la promesse que lui fit le pape de le soutenir envers et contre tous. Il avait besoin de cette promesse, car il voulait dès lors aborder la politique. Sa première campagne fut très-rude. Comme tout lui semblait mauvais, il fustigeait à droite et à gauche indistinctement. Il se résuma bientôt dans l'ouvrage intitulé : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (1825 et 1826, in-8°). Le modèle de gouvernement qu'il offre au XIX^e siècle est le régime théocratique d'Innocent III. Mais le principal effort de sa polémique portait contre le clergé gallican, qui provoqua des poursuites judiciaires contre ce terrible adversaire. Lamennais eut pour défenseur M. Berryer. Il prit lui-même la parole devant ses juges : « Je dois à ma conscience, dit-il, et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché aux principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Eglise; que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai de la professer et de la défendre. » Paroles sincères, mais imprudentes, qui lui seront plus tard reprochées avec amertume.

La cour ordonna la saisie du livre et condamna l'auteur à 30 francs d'amende. Il était évident qu'on avait voulu moins le condamner qu'apaiser ses puissants adversaires.

Pendant qu'il poursuivait ces luttes et qu'il rencontrait des ennemis intraitables, et, il faut le dire, des rivaux et des envieux jusque dans les rangs du clergé ultramontain, pendant qu'il s'arrogeait ainsi une espèce de papauté intellectuelle qui lui attira plus de haines sacerdotales que ses changements d'opinion, il ébranlait tellement sa frêle nature par l'excès du travail et des émotions, qu'il fut très-gravement malade en 1826 et en 1827. Dans l'intervalle, la chute d'une maison de librairie, imprudemment cautionnée par lui, l'avait ruiné. D'un autre côté, ses idées subissaient une transformation lente, mais qui devenait de plus en plus visible à chacun de ses écrits. Il commençait à comprendre qu'il serait bien difficile de refaire une société chrétienne, comme il l'avait conçue dans la fièvre de son exaltation et de ses rêves, et qu'il fallait, bon gré, malgré, suivre le courant en essayant de le diriger. « Ne croyez pas, écrivait-il en 1827, qu'on puisse arrêter le mouvement qui emporte la société, ni se rendre maître de sa direction par aucun des moyens que fournit la politique. Ce mouvement est dans les esprits qui, préoccupés d'idées nouvelles, en partie fausses, vraies en partie, s'avancent vers un avenir aussi inconnu qu'inévitable. Jamais on ne relèvera l'ancien édifice, et, sous presque aucun rapport, il ne serait à souhaiter qu'on le relevât. Les Etats avaient renoncé depuis longtemps à tous les principes constitutifs de la société chrétienne et même de toute société. L'Europe n'offrait plus, dans les relations établies entre toutes les puissances, qu'une grande association des forts contre les faibles, sans que la moindre idée de justice ou de droit modifiât cette monstrueuse association. Les faibles ont brisé le joug, mais en adoptant la doctrine des forts, ce qui caractérise précisément la révolution ; le système de l'intérêt continue de dominer exclusivement ; les hommes sont gouvernés, comme auparavant, par des volontés arbitraires ; on a changé de despotismes, voilà tout ; et ce sera tout jusqu'à ce que les doctrines sociales aient repris leur empire. »

Il s'est aperçu enfin que le centre de gravité du monde s'est déplacé, et, sans se rendre encore un compte exact, peut-être, de la portée de ses tendances nouvelles, il abandonne peu à peu les doctrines de pure autorité pour se diriger vers la liberté, qu'il a passé la première moitié de sa vie à combattre. Il consent désormais à invoquer la liberté, à solliciter, à aller au-devant d'elle, afin de s'en servir, si l'on veut, mais, en définitive, en en reconnaissant la légitimité. Cette évolution est décisive dans sa carrière de publiciste. Il ne renonçait cependant pas à faire du catholicisme un parti dans l'Etat au lieu d'un ordre chargé de représenter Dieu parmi les hommes. On ne le secondait pas comme il aurait voulu ; ses amis étaient des gens pusillanimes, incapables de lutter avec succès contre ses adversaires, qu'il considérait volontiers encore comme des scélérats. L'avénement du ministère Martignac l'exaspéra ; un des principaux actes de la nouvelle administration avait été d'interdire (ordonnance du 16 juin 1828) aux écoles ecclésiastiques secondaires le droit de recevoir plus d'élèves qu'il n'en fallait pour fournir aux besoins du ministère pastoral. L'ouvrage de Lamennais : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, est principalement dirigé contre cette mesure. Il y frappe avec la même énergie sur les libéraux et les royalistes, sur le parti ministériel et sur l'opposition. Mais les besoins de la polémique lui montraient comme nécessaire la liberté de la parole et de l'action. Il ne la réclamait encore que dans l'intérêt de la cause qu'il croyait servir ; mais, enfin, il la réclamait. « Une immense liberté, dit-il, est nécessaire, pour que le vérités qui sauveront le monde, s'il doit être sauvé, puissent se développer comme elles le doivent ; et les souverains jugent avec raison que cette liberté les tuerait à l'instant même. » Ayant trouvé ces souverains tièdes pour l'application de ses idées, il s'inquiète peu qu'ils succombent et n'est pas éloigné de les confondre avec l'ennemi. Tout chemin mène à Rome, dit un proverbe vulgaire ; mais tout chemin peut en éloigner aussi, même l'ultramontanisme. Lamennais en est un curieux exemple, car c'est par cette voie qu'il est arrivé à la démocratie. Comme Colomb, qui croyait trouver au bout de sa route les Indes orientales, c'est en poussant toujours dans le sens de la théocratie qu'il a fini par rencontrer la liberté ; c'est en poursuivant la chimère de la suprématie universelle de la papauté, qu'il a finalement conclu à l'affranchissement universel.

La ruine imminente du gouvernement des Bourbons lui paraissait tellement certaine, qu'il la regardait comme un fait accompli. Ce qu'il voulait, c'est que la Révolution accomplie trouvât son maître dans le catholicisme régénéré. Il admettait la démocratie comme un hôte inévitable, ne lui demandant que de mettre l'Eglise à la place d'honneur.

La Révolution de 1830, qu'il avait annoncée, proclamée d'avance, n'était point faite pour l'étonner. Rassemblant autour de lui le groupe de disciples qu'il avait formé, il se jette hardiment dans la mêlée des partis et fonde le journal l'*Avenir* qui marqua encore un nouveau progrès dans son évolution, dans cette transformation graduelle, cette élimination successive d'erreurs qu'il accomplissait spontanément et en toute sincérité d'esprit. Nous avons consacré un article à cette feuille célèbre (V. AVENIR), et nous ne reviendrons pas sur les détails que nous avons donnés. Rappelons seulement les traits les plus saillants du programme de l'*Avenir*, pour bien indiquer la marche qu'avaient suivie les idées de Lamennais. En matière religieuse, il défendait les doctrines romaines contre celles de l'Eglise gallicane. En matière politique, il défendait le gouvernement quel qu'il fût, pourvu qu'il respectât les principes de liberté, considérés par le journal comme de droit commun, principes qui se réduisaient à quatre : 1° liberté de conscience ; 2° liberté d'enseignement ; 3° liberté de la presse ; 4° liberté d'association. Comme conséquence de ces principes, il réclamait : la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, la suppression des traitements ecclésiastiques, du concordat, de l'intervention de l'Etat dans les rapports du clergé et de la cour de Rome, ainsi que dans la nomination des évêques et des curés. L'*Avenir* réclamait à cor et à cri la liberté d'enseignement, et il entendait par là, outre la suppression du monopole universitaire, celle du ministère de l'instruction publique. La liberté de la presse entraînait également un remaniement complet de la législation à cet égard, et la liberté d'association devait, dans un temps donné, réorganiser la société entière sur le principe des corporations du moyen âge. Pour hâter le succès de l'entreprise, l'*Avenir* demandait de plus qu'on établît tout de suite le suffrage universel, qu'on affranchît le département et la commune, en un mot, qu'on pratiquât sur la plus large échelle la décentralisation.

Dès le mois de novembre, l'*Avenir* fut saisi et poursuivi en cour d'assises, pour deux articles relatifs à l'institution des évêques, l'un de Lacordaire et l'autre de Lamennais; l'acquittement des accusés fut une défaite pour le gouvernement. Bientôt, le fondateur de l'*Avenir*, ne comptant pas sur l'efficacité absolue du journal, résolut de créer à côté une *agence générale pour la défense de la liberté religieuse.* Il s'agissait d'établir une société chargée de réaliser les théories émises dans l'*Avenir*. Elle se proposait de poursuivre devant les chambres et les tribunaux tout acte estimé par elle contraire à la liberté religieuse; de protéger les établissements libres à tous les degrés contre l'ingérance administrative; de favoriser les associations religieuses libres de tout lien; de centraliser sous une direction unique les associations déjà formées. Un directoire de neuf membres devait la gouverner. Au mois d'avril 1831, elle annonça, par l'organe de l'*Avenir*, qu'elle allait ouvrir, sans autorisation ministérielle, une école primaire que dirigeraient MM. de Montalembert, Lacordaire et de Coux. L'école fut fermée par ordre de l'autorité, et ceux qui l'avaient ouverte furent traduits en police correctionnelle, et bientôt devant la chambre des pairs, car, dans l'intervalle, M. de Montalembert était arrivé à la pairie par la mort de son père, ce qui le rendait justiciable de la haute assemblée. Montalembert, Lacordaire et Lamennais furent condamnés à 100 francs d'amende; l'arrêt ordonnait de plus la fermeture de l'école (20 septembre 1831). Cependant l'agence fonctionnait, poursuivait les agents du pouvoir, créait des journaux et des centres de résistance dans les départements. Mais l'*Avenir*, sévèrement blâmé par la plupart des membres du haut clergé, dut suspendre sa publication (15 novembre 1831), en annonçant l'intention de provoquer une décision de la cour romaine. Cette école, si ardente et si singulière, d'ultramontains libéraux, qui avait poursuivi la chimère d'une théocratie démocratique, avait dit à la papauté : « Séparez-vous des rois, tendez la main aux peuples, et vous retrouverez dans cette alliance une domination qui vous échappe. » Comme il était facile de le prévoir, Rome refusa d'entrer dans les voies de la liberté et tint les novateurs pour suspects.

Lamennais s'était rendu dans la ville éternelle, avec Lacordaire et Montalembert. Lassé d'attendre une solution, il reprit tristement la route de France. En traversant la Bavière, il reçut l'encyclique (du 15 août 1832) qui condamnait les doctrines de l'*Avenir*. C'était un coup mortel. Lamennais, brisé de douleur, adhéra à l'encyclique par lassitude et par crainte d'une révolte ouverte; il déclara à M. de Quélen, en signant l'acte d'adhésion, qu'il était disposé, pour le bien de la paix, à reconnaître la divinité du pape. M. de Quélen et le souverain pontife louèrent beaucoup une pareille soumission. Lamennais se retira dans sa solitude de La Chênaie, ayant perdu sa plus haute illusion, sa foi dans la papauté comme pouvoir tutélaire et protecteur des opprimés.

C'est sous cette impression et au spectacle de l'égorgement de la Pologne qu'il écrivit cette imprécation biblique d'une éloquence si douloureuse, les *Paroles d'un croyant.* Ce qui restait en lui du catholique et de l'ultramontain s'évanouissait ainsi successivement au milieu des angoisses de sa vie et des combats de sa pensée. On sait quel immense retentissement eut ce livre, qui fut condamné par Grégoire XVI, traduit dans toutes les langues, attaqué, défendu avec passion, avec fureur même, et à propos duquel M. Renan a écrit : « Les deux qualités essentielles de Lamennais, la simplicité et la grandeur, se déploient tout à leur aise dans ces petits poëmes, où un sentiment exquis et vrai remplit avec une parfaite proportion un cadre achevé. Il créa, avec des réminiscences de la Bible et du langage ecclésiastique, cette manière harmonieuse et grandiose, qui réalise le phénomène, unique dans l'histoire littéraire, d'un pastiche de génie. »

Désormais affranchi de la servitude intellectuelle et morale qui avait si longtemps pesé sur son génie, Lamennais n'était plus le champion du passé, mais l'un des apôtres de l'avenir. Il était tout entier à la démocratie. Il publia successivement divers écrits, auxquels des articles spéciaux ont été consacrés dans le *Grand Dictionnaire : Affaires de Rome*, le *Livre du peuple*, l'*Esclavage moderne*, la *Politique du peuple*, le *Pays et le gouvernement.* Ce dernier ouvrage lui valut un an de prison et 2,000 francs d'amende (1840). De cette époque date une production qui rappelle de loin les *Paroles d'un croyant*, et qui est intitulée : *Une voix de prison.*

De 1841 à 1846, il fit paraître l'*Esquisse d'une philosophie* (4 vol. in-8°), puis un pamphlet allégorique, *Amschaspands et Darvands*, lutte des bons et des mauvais génies. Il était alors considéré comme l'un des chefs les plus vénérés du parti démocratique, et il méritait cette haute estime par son caractère comme par son génie.

Après la révolution de Février, il fonda le *Peuple constituant*, fut nommé député de Paris à l'Assemblée nationale, et fit partie du comité de constitution. Il y apporta un projet complet qui a été publié depuis; ne pouvant le faire adopter intégralement, il se retira du comité.

Après les journées de juin, il éclata dans son journal en imprécations éloquentes contre les réacteurs, et, lors du rétablissement du cautionnement (10 juillet), il cessa la publication de sa feuille, dont le dernier numéro parut encadré de noir, et se vendit à 400,000 exemplaires. « Le *Peuple constituant*, y disait-il, a commencé avec la République, il finit avec la République; car ce que nous voyons, ce n'est pas, certes, la République, ce n'est même rien qui ait un nom. Paris est en état de siége, livré à un pouvoir militaire, livré lui-même à une faction qui en a fait son instrument. Les cachots et les forts de Louis-Philippe, encombrés de 14,000 prisonniers, à la suite d'une affreuse boucherie organisée par des conspirateurs dynastiques, devenus, le lendemain, tout-puissants; des transportations en masse, des proscriptions telles que 1793 n'en fournit pas d'exemple; des lois attentatoires au droit de réunion, détruit de fait; l'esclavage et la ruine de la presse par l'application monstrueuse de la législation monarchique remise en vigueur; la garde nationale désarmée en partie, le peuple décimé et refoulé dans sa misère, plus profonde qu'elle ne le fut jamais... Non, encore une fois, non, certes, ce n'est pas là la République, mais, autour de sa tombe sanglante, les saturnales de la réaction.

» Les hommes qui se sont faits ses ministres, ses serviteurs dévoués, ne tarderont pas à recueillir la récompense qu'elle leur destine, et qu'ils n'ont que trop méritée. Chassés avec mépris, courbés sous la honte, maudits dans le présent, maudits dans l'avenir, ils s'en iront rejoindre les traîtres de tous les siècles dans le charnier où pourrissent les âmes cadavéreuses, les consciences mortes. »

Enfin, cet article mémorable, qui fut poursuivi, se terminait par ces amères paroles, relatives à l'obligation du cautionnement : « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or pour jouir du droit de parler; nous ne sommes pas assez riches : silence au pauvre ! »

Désormais, Lamennais, à qui la tribune était fermée, à cause de l'état de sa santé et de la faiblesse de sa voix, se borna, jusqu'à la fin de la République, à protester par son vote contre toutes les mesures de réaction. Il fut un moment chargé de diriger le journal la *Réforme*, qu'il ne put sauver d'une ruine inévitable. Ce fut sa dernière manifestation comme écrivain politique.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, il rentra dans sa solitude, abîmé d'une douleur que rien ne consolera plus désormais. Il chercha de nouveau dans le travail une diversion à sa tristesse, et un aliment pour la dévorante activité de son intelligence. La traduction de la *Divine Comédie* fut son dernier labeur de longue haleine. Il y ajouta une longue introduction. Il complétait en même temps par de nombreuses additions le recueil de pensées qu'il avait publié, en 1841, sous le titre de *Discussions critiques* (édition complète, 1856).

C'est au milieu de ces travaux que la mort vint le frapper. Il avait été souffrant et maladif une partie de sa vie, et, par position aussi bien qu'en raison de sa haute énergie morale, il était depuis longtemps préparé à cette épreuve suprême. Le dernier accident, celui qui l'emporta, fut une attaque de pleurésie. Sentant venir la mort, il fit ses dernières dispositions, nomma ses exécuteurs testamentaires, et légua ses ouvrages ainsi que ses manuscrits inédits à M. Forgues, ancien écrivain du *National*. Le clergé mit en jeu toutes les influences d'amitié, de famille, etc., pour ramener, au dernier moment, le grand révolté dans le sein du catholicisme; mais tout fut inutile. Il avait d'ailleurs lui-même chargé un groupe d'amis, Henri Martin, Carnot, Barbet, etc., de le mettre autant que possible à l'abri des obsessions cléricales. En outre, il avait dicté les instructions suivantes :

« Je veux être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma tombe, pas même une simple pierre. Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église. »

Le jour des funérailles (1er mars 1854), une foule immense était accourue. Le gouvernement du coup d'Etat eut peur de ce cadavre, prit des dispositions militaires, avança l'heure du convoi, et ne permit qu'à huit personnes l'entrée du cimetière. Les volontés de Lamennais avaient été religieusement respectées; il fut enterré dans la fosse commune, *au milieu des pauvres*, et rien, ni croix, ni pierre, ne marqua la place où était enseveli l'un des hommes les plus illustres de son siècle et de son pays.

Bien que la mort de Lamennais puisse être regardée comme encore récente, bien que cette fosse où il voulut que sa cendre fût perdue se soit à peine rouverte une fois pour recevoir un cadavre inconnu, le scandale produit autour du grand *apostat* est suffisamment oublié pour qu'on puisse le juger sans passion. Lamennais, on peut le dire aujourd'hui, ne fut pas un grand philosophe, et l'on a pu même contester qu'il fût un grand écrivain, car il y a quelque emphase, quelque déclamation dans son éloquence; mais il faut reconnaître que ce fut un grand cœur. Peut-être même sa faiblesse comme philosophe s'explique-t-elle par l'extrême sensibilité, par la générosité exceptionnelle de sa nature. Ses erreurs, qui sont énormes, sont toutes dues à cette vivacité, à cet emportement de convictions, qui empêcha toujours cette froideur de raisonnement, ce calme d'étude et de réflexion si indispensables au vrai philosophe. Certes, quelque étrange que puisse être la révolution qui s'est opérée dans cet esprit si éminemment impressionnable, nous ne sommes pas de ceux qui attribuent son abdication à une colère de vanité blessée. Lamennais s'était fait sur l'Eglise et le clergé des illusions difficiles à comprendre; quand il y a renoncé publiquement, ce n'est pas un moment de dépit qui l'a ramené de si loin; mais se voyant délaissé sur un terrain où les catholiques ne pouvaient réellement pas le suivre, il s'est enfin aperçu d'une vérité qu'il avait peut-être combattue intérieurement, c'est qu'en réalité il n'avait jamais été catholique, ayant fondé sur la raison individuelle, sur des systèmes dont il était l'auteur, la défense de ces principes religieux qui n'admettent d'autre preuve que la révélation interprétée par l'autorité de l'Eglise. Lamennais, en rompant avec l'Eglise, n'a donc pas été aveuglé par la colère, il a été éclairé par l'expérience. Quand il dépouilla la robe ecclésiastique, son individualité perdit énormément, car le préjugé qui repousse le prêtre en rupture de ban existe à l'état d'instinct même chez ceux qui approuvent hautement ces apostasies inspirées par la conviction; mais en même temps il dut gagner un immense repos de conscience, car il est prouvé que le doute avait toujours jusque-là travaillé cette âme ardente. Quant aux passions physiques qu'on a voulu rechercher dans sa vie, et auxquelles on a essayé de rattacher la transformation de ses opinions, nous n'avons pas même voulu nous y arrêter, d'abord parce que le fait lui-même est incertain, ensuite et surtout parce que l'expérience montre que ce genre de faiblesse n'a pas pour effet naturel d'arracher ceux qui y succombent au giron de l'Eglise. L'Eglise a des pardons pour toutes les fautes et ne rejette de son sein que les incrédules.

Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de Lamennais : *Mélanges religieux et philosophiques* (1819, in-8°); *Imitation de Jésus-Christ*, traduite en français (1824, in-18); *Nouveaux mélanges* (1826, in-8°); *Troisièmes mélanges* (1835); le *Livre du peuple* (1837, in-8°); *De la lutte entre la cour et le pouvoir parlementaire* (1839); *Questions politiques et philosophiques* (1840, 2 vol. in-16); *De la religion* (1841); *Du passé et de l'avenir du peuple* (1841); *De la société première et de ses lois* (1848); *Question du travail* (1848); *De la famille et de la propriété* (1848); *Divina Commedia*, traduite en français (1856, 2 vol. in-8°); *Correspondance*, publiée par M. E. Forgues (1858, in-8°). M. A. Blaize, neveu de l'auteur, a publié une autre *Correspondance* et quelques œuvres inédites. On lui doit aussi un *Essai biographique* sur son oncle.

Les œuvres complètes de Lamennais ont été publiées en 1836-1837 (12 vol. in-8°), et en 1844 et années suivantes (11 vol. in-18). Il y a aussi une édition populaire des *Œuvres choisies et philosophiques* (1837-1841, 10 vol. in-32).

LAMENTABILE adv. (la-main-ta-bi-lé — mot ital. qui signif. *lamentable*). Musiq. Mot qui sert à indiquer un mouvement grave, mélancolique, plaintif : *Adagio* LAMENTABILE. *Largo* LAMENTABILE.

— s. m. Morceau, passage qui doit être exécuté dans ce mouvement, qui offre ce caractère.

LAMENTABLE adj. (la-man-ta-ble — lat. *lamentabilis;* de *lamentari*, se lamenter). Déplorable, douloureux, qui fait qu'on se lamente : *Sort* LAMENTABLE. *Mort* LAMENTABLE. *Accident* LAMENTABLE.

— Qui a le caractère de la lamentation : *Voix, cris* LAMENTABLES.

— **Syn. Lamentable, déplorable, pitoyable.** V. DÉPLORABLE.

LAMENTABLEMENT adv. (la-man-ta-ble-man — rad. *lamentable*). D'une manière lamentable : *Il nous raconta ses malheurs si* LAMENTABLEMENT, *que nous ne pûmes retenir nos larmes. Soudain, au milieu du bruit, il s'écriait* LAMENTABLEMENT : *on veut me tuer!* (Balz.)

LAMENTATION s. f. (la-man-ta-si-on — lat. *lamentatio;* de *lamentari*, se lamenter). Plaintes accompagnées de gémissements, de cris : *On n'entendit que* LAMENTATIONS. (Acad.)

— Vive expression de regret, de douleur : *Se répandre en* LAMENTATIONS. *Il fait d'éternelles* LAMENTATIONS *sur la perte de son procès.* (Acad.) *Les longues* LAMENTATIONS *donnent plus de mépris pour la faiblesse que de compassion pour le malheur.* (St-Evrem.) *Dans notre vallée de larmes, il est je ne sais quelle plainte éternelle qui fait le fond ou la note dominante des* LAMENTATIONS *humaines.* (Chateaub.)

— *Lamentations de Jérémie*, Sorte de poëme que Jérémie composa sur la ruine de Jérusalem.

— **Syn. Lamentation, gémissement, plainte.** V. GÉMISSEMENT.

Lamentations de Jérémie. V. JÉRÉMIE.

LAMENTER v. a. ou tr. (la-man-té — du latin *lamentari*, verbe dénominatif de *lamentum*, qui représente *clamentum*, par une chute du *c* qui n'est pas sans exemple en latin; *clamentum* vient de *clamare*, crier). Déplorer avec gémissements, avec pleurs : LAMENTER *son malheur.* LAMENTER *la mort d'un père, d'un parent, d'un ami. Comme l'Estoile, je* LAMENTE *les adversités de la race de saint Louis.* (Chateaub.)

— v. n. ou intr. Faire des lamentations, se plaindre avec douleur : *Vous avez beau pleurer et* LAMENTER. (Acad.) *Rien n'est plus ennuyeux que d'entendre* LAMENTER *un enfant.* (J.-J. Rouss.)

Se lamenter v. pr. Se plaindre, gémir : *Des femmes qui* SE LAMENTENT. *Il* SE LAMENTE *sans cesse. Vous êtes bien bon de* VOUS LAMENTER *pour des hommes qui vous verraient brûler en riant.* (D'Alemb.)

LAMENTIN s. m. Orthographe adoptée par le *Dictionnaire de l'Académie.* V. LAMANTIN, qui est préférable.

LAMENTIN (LE), bourg de l'île de la Guadeloupe, ch.-l. de quartier, sur la côte N.-E. de la Guadeloupe proprement dite, au fond d'une petite baie, à 8 kilom. N.-E. de la Pointe-à-Pitre; 4,600 hab. Le quartier de Lamentin est un des plus fertiles de l'île; mais il est couvert en partie de marécages. Source thermale efficace, dit-on, contre les paralysies. Manufactures de sucre, de café et de cacao. ‖ Ville de la Martinique, à 35 kilom. N.-E. de Fort-Royal; 9,500 hab. Nombreuses sucreries aux environs.

LAMENTO s. m. (la-mènn-to — mot ital. qui signif. *plainte*). Sorte de complainte des gondoliers de Venise :

Tiens, je sais un *lamento*,
Je te le chanterai, dit-elle.
C. DELAVIGNE.

LAMERLIÈRE (Hugues-Marie-Humbert BOCON, dit Eugène DE), littérateur français, né à Saint-Marcellin (Isère) vers la fin du siècle dernier. Il étudia le droit à Grenoble, mais s'occupa surtout de littérature, puis il se rendit à Paris (1819), où il se lia avec des gens de lettres, notamment avec Charles Nodier. Il débuta, en 1821, par un petit roman larmoyant : *Souvenirs de Mme Jenny D****, écrivit ensuite quelques pièces de théâtre, en collaboration avec Dartois et Théaulon, et alla, vers 1824, se fixer à Lyon, où il a composé et fait jouer une cinquantaine de pièces. En 1830, il fit une pièce patriotique, le *Drapeau tricolore*, et un hymne national, la *Lyonnaise*, qui, dans le Midi, eut une certaine popularité. Enfin il fonda, en 1836, un petit journal de théâtre, le *Papillon*, et il acheta la propriété du journal le *Commerce*, qu'il rédigea jusque vers 1840. On croit qu'il alla s'établir à Alger, et depuis lors on n'a plus entendu parler de lui. Lamerlière fit partie du *Caveau lyonnais.* On a de lui : *Adieux à Grenoble* (Grenoble, 1819, in-8°); *Souvenirs de Mme Jenny D**** (Paris, 1821, in-12); le *Matin et le soir* ou la *Fiancée et la mariée*, comédie-vaudeville en deux actes (Paris, 1822, in-8°), avec Dartois et Théaulon; le *Comédien de Paris*, vaudeville en un acte (Paris, 1822, in-8°), avec Dartois et Théaulon; l'*Amateur à la porte*, vaudeville en un acte (Paris, 1822, in-8°); le *Damné*, roman (Paris, 1824, 2 vol. in-12), avec Mme J. Bastide; l'*Actrice chez elle* ou *C'est ma femme*, comédie-vaudeville en un acte (Paris, 1825, in-8°); *Biographie contemporaine des gens de lettres de Lyon* (Lyon, 1826, in-12); *Sainte-Périne* ou l'*Asile des vieillards*, vaudeville en un acte (Paris, 1827), avec Overnay et Dartois; l'*Amoureux de sa tante*, vaudeville en deux actes (Lyon, 1827); le *Départ pour la Grèce* ou l'*Expédition de la Morée*, à-propos-vaudeville en un acte (Lyon, 1828, in-8°), avec Kauffmann; les *Martyrs lyonnais* ou la *Ligue de* 1829, à-propos en vers (Lyon, 1829, in-8°); *Napoléon*, drame en trois actes (Lyon, 1830); *Laurette* ou *Trois mois à Paris*, comédie-vaudeville en trois actes (Lyon, 1830); les *Trois jours de Lyon* ou *Résumé des événements qui ont ensanglanté notre ville pendant les journées des* 21, 22 *et* 23 *novembre* 1831, par un témoin oculaire (Lyon, 1831, in-18°); l'*Ile de Scio* ou la *Délivrance de la Grèce*, ballet héroïque en trois actes (Lyon, 1831, in-8°); les *Giboulées de mars*, poisson d'avril en onze morceaux (Lyon, 1837, in-8°), avec Labie et Augier; *Mazagran* ou les *Cent vingt-trois*, à-propos militaire en trois parties (Lyon, 1840, in-8°), avec Duflot; *Lyon en* 1840, *récit des inondations qui ont frappé cette ville et le département du Rhône*, par un témoin oculaire (Lyon, 1840, in-8°), etc.

LA MERVILLE (*Jean-Marie* DE), agronome et homme politique français. V. HEURTAULT.

LAMÉSANGÈRE (Pierre), publiciste, ecclésiastique et professeur français, né à Baugé, en Anjou, en 1761, mort à Paris en 1831. Il se fit ordonner prêtre et professa les belles-lettres et la philosophie à La Flèche jusqu'au moment où la Révolution vint fermer le collége de cette petite ville. Venu à Paris, il se confina prudemment dans la retraite, et, en 1799, il prit la direction du *Journal des dames et des modes*. On vit alors cet ecclésiastique, dont le caractère était sérieux et les mœurs austères, fréquenter les lieux publics pour y observer la toilette des dames, courir les théâtres et rendre compte des pièces nouvelles. « Il sortait toujours sans parapluie, dit Fayolle; s'il venait à pleuvoir, il en achetait un. Il oubliait souvent sa tabatière, et, dans ce cas, il en achetait une autre. Chaque fois qu'il sortait, il achetait quelque chose, tantôt une paire de bas de soie, tantôt une paire de souliers, un habit ou un chapeau. Il avait toujours dans sa poche des pièces de 15 et de 30 sous pour donner aux pauvres qu'il rencontrait dans la rue. A sa mort, on a trouvé parmi ses effets 1,000 paires de bas de soie, 2,000 paires de souliers, 6 douzaines d'habits bleus, 100 chapeaux ronds, 40 parapluies, 20 tabatières et 10,000 francs en pièces de 15 et de 30 sous. » On a de lui : le *Voyageur à Paris, tableau pittoresque et moral de cette capitale* (Paris, 1789, 2 vol. in-12); *Géographie historique et littéraire de la France* (Paris, 1791, 4 vol. in-12); *Géographie de la France d'après la nouvelle division en* 83 *départements* (Paris, 1791, in-8o); *Nouvelle bibliothèque des enfants* (Paris, 1794, in-12); *Histoire naturelle des quadrupèdes et des reptiles* (Paris, 1794, in-12); *Voyages en France et autres pays*, en prose et en vers (Paris, an IV, 4 vol. in-18); *Dictionnaire des proverbes français* (Paris, 1821); *Galerie française de femmes célèbres* (Paris, 1827, gr. in-4o), ouvrage illustré et fort curieux; *Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, de la Hollande, de la Suisse, de la Franconie, de l'Espagne, etc.* (Paris, 1827, in-4o), avec dessins de Lauté, gravés par Gœtine; *Observations sur les modes et les usages de Paris*, pour servir d'explication aux 115 caricatures publiées sous le titre de *Bon genre*, depuis le commencement du XIXe siècle (Paris, sans date, in-4o); *Costumes des femmes du pays de Caux et de plusieurs autres parties de l'ancienne Normandie* (Paris, 1827, in-4o), dessins de Lauté, gravés par Gœtine, avec explication pour chaque planche par Lamésangère, etc.

LA MESNARDIÈRE (Hippolyte-Jules PILET DE), poëte français, né à Loudun en 1610, mort à Paris en 1663. Il fut reçu docteur en médecine à Nantes, et publia, à propos des possédées, un *Traité de la mélancolie* où il attribue les extravagances des religieuses à des maléfices. Cet ouvrage lui valut la faveur du cardinal de Richelieu. Attaché comme médecin à la personne du puissant ministre, La Mesnardière exerça le même emploi auprès de Gaston d'Orléans, ce qui ne laissa pas de paraître singulier à ceux qui connaissaient l'antipathie que ce prince avait pour le cardinal. Mais La Mesnardière renonça bientôt complétement à la pratique de son art pour se livrer à la culture des lettres, et devint successivement maître d'hôtel du roi et lecteur ordinaire de la chambre. Il entra, en 1655, à l'Académie, en remplacement de Tristan l'Hermite. Les jugements qu'ont portés de lui ses contemporains et l'oubli dans lequel ses œuvres sont tombées semblent prouver qu'en cette occasion l'Académie sacrifia plutôt à la faveur qu'au mérite. On a de La Mesnardière : *Traité de la mélancolie* (La Flèche, 1635, in-8o); *Raisonnement sur la nature des esprits qui servent au sentiment* (Paris, 1638, in-12); *Panégyrique de Trojan*, traduit ou plutôt imité de Pline (1638, in-4o); la *Poétique* (1640, in-4o), ouvrage inachevé; le *Caractère élégiaque* (1640, in-4o); la *Pucelle d'Orléans*, tragédie (1642, in-4o), qui fut attribuée à Benserade; *Alinde*, tragédie, dont a dit qu'elle était ennuyeuse dans toutes les règles, car toutes y sont scrupuleusement observées (1643, in-4o); *Lettres de Pline le consul* (1643, in-12), incomplet; les *Poésies de Jules de La Mesnardière* (1656, in-fol.), recueil de pièces latines et françaises; *Lettre du sieur du Rivage, contenant quelques observations sur le poëme épique et sur le poëme de la* Pucelle (1656, in-4o); *Chant nuptial pour le mariage du roi* (1660, in-fol.); *Relations de guerre, contenant le secours d'Arras en* 1654, *le siége de Valence en* 1656 *et le siége de Dunkerque en* 1658 (1662 et 1672, in-12).

LAMET (Adrien-Augustin DE BUSSY DE), théologien français, né dans le Beauvoisis en 1621, mort à Paris en 1691. Après avoir pris le bonnet de docteur en Sorbonne, il suivit en Angleterre, en Hollande, en Italie, son parent et son ami, le fameux Paul de Gondi, cardinal de Retz, puis revint à Paris et consacra le reste de sa vie à l'étude, à l'éducation d'enfants pauvres, à la direction de maisons religieuses. Lamet fut aussi aumônier des prisons et chargé d'accompagner au supplice les condamnés à mort. On a publié après sa mort un ouvrage de lui, intitulé : *Résolution de plusieurs cas de conscience* (1714, in-8o), lequel a été plusieurs fois réédité, revu par l'abbé Goujet et publié par ce dernier sous le titre de *Dictionnaire des cas de conscience* (Paris, 1733, 2 vol. in-fol.).

LAMETH (Augustin-Louis-Charles, marquis DE), né à Hennencourt, en Picardie, en 1755, mort en 1837. Il était l'aîné des survivants de cette famille. Son père, chef d'état-major du maréchal de Broglie, dont il avait épousé la sœur, mourut dans les guerres de Hanovre. C'est à tort qu'on a répété qu'Augustin avait été élevé aux frais de la dauphine Marie-Antoinette. Il était du même âge que cette princesse, et il entrait au service au moment où elle quittait l'Autriche pour venir en France. En outre, il était possesseur d'une grande fortune territoriale, seigneur d'Hennencourt, de Senlis, de Mareuil, près d'Abbeville, de Millencourt, etc. Nous faisons cette observation, qui doit s'appliquer également à ses frères, parce que, lorsqu'ils entrèrent dans le parti constitutionnel, les royalistes, pour les taxer d'ingratitude, prétendirent qu'ils devaient tout aux bienfaits de la cour; assertion si souvent répétée qu'elle a été en quelque sorte consacrée.

Au reste, le marquis de Lameth ne prit aucune part aux événements politiques. En sortant du service, il se retira dans ses terres, et, sous l'Empire, il siégea obscurément au Corps législatif, de 1805 à 1810, comme député de la Somme.

Il eut deux fils, qui suivirent la carrière des armes, mais qui moururent jeunes pendant les guerres de l'Empire.

LAMETH (Théodore, comte DE), frère du précédent, né à Paris en 1756, mort en 1854. Il servit d'abord dans la marine, puis passa dans un régiment de cavalerie, avec le grade de capitaine, et fit avec ses frères la guerre de l'indépendance américaine. Il en revint colonel en second, et obtint bientôt après le commandement d'un régiment de cavalerie, *Royal-Etranger*. Lié, comme ses frères, avec La Fayette, Byron, etc., il n'était pas étranger aux idées de réforme qui entraînaient la jeune noblesse, mais cependant il ne prit d'abord aucune part aux événements. Il se borna, comme chef militaire, à maintenir la discipline dans ses troupes et à éviter toute collision avec les habitants des villes où il tenait garnison. En 1790, les électeurs du Jura le récompensèrent de sa modération en le nommant président de l'administration départementale, puis député à l'Assemblée législative. Quoique appartenant au parti constitutionnel, il vota souvent avec la droite, où siégeaient d'ailleurs bon nombre de feuillants. On sait que les hommes de cette nuance étaient depuis longtemps dépassés par la marche inexorable de la Révolution, et que beaucoup étaient restés en arrière, aux régions du royalisme de 1789, quand la France était déjà presque entrée dans la République. Théodore de Lameth lutta assez vigoureusement dans le sens de ses idées, n'abandonna pas l'Assemblée après le 10 août et protesta à la tribune contre les massacres de septembre. Son frère Charles ayant été arrêté à Rouen, il obtint même un décret d'élargissement dans la dernière séance de l'Assemblée législative.

Après la proclamation de la République, il ne se crut plus en sûreté à Paris, se réfugia en Suisse, puis en Allemagne, rentra en France au commencement du Consulat et vécut dès lors, jusqu'à la fin de sa longue existence, dans une retraite absolue, d'où il ne sortit qu'un moment, pendant les Cent-Jours, pour siéger à la Chambre des représentants comme député de la Somme. Il a publié, en 1843, des *Observations* rectificatives sur les notices relatives à ses frères Charles et Alexandre, qui se trouvent dans la biographie Michaud.

LAMETH (Charles-Malo-François, comte DE), frère des précédents, né à Paris en 1757, mort en 1832. Il alla, comme ses frères, combattre pour l'indépendance américaine. Il était alors capitaine, et il servit d'une manière brillante sous Rochambeau. A la prise d'Yorktown, affaire décisive pour la liberté américaine, il fut grièvement blessé de deux coups de feu dans une action d'éclat, ce qui lui valut la croix de Saint-Louis, puis, mais non pas immédiatement, comme on le lit partout, le grade de colonel en second des dragons d'Orléans. Ce ne fut aussi que huit ans après cette affaire qu'il devint colonel commandant des cuirassiers du roi, régiment que son père avait autrefois commandé. Il dut ce grade moins à la faveur, quoi qu'on en ait dit, qu'à sa conduite dans la guerre d'Amérique. En outre, il paya son brevet 100,000 francs, suivant les coutumes d'alors.

En 1789, il fut élu député aux états généraux par la noblesse de l'Artois. S'il ne fit point partie de la minorité de la noblesse qui, après la séance royale du 23 juin, se réunit au tiers état, c'est qu'à cet égard son mandat était absolu. Quant à son opinion personnelle, elle n'était pas douteuse. Aussi, lorsque la réunion des trois ordres eut constitué l'Assemblée nationale, il prit place au côté gauche et se prononça pour les réformes et pour le régime constitutionnel. Orateur facile, il acquit une certaine popularité en combattant le parti de la cour, se prononça contre le *marc d'argent*, comme condition d'éligibilité, pour la liberté de la presse et l'égalité des cultes, contre les priviléges nobiliaires, et fut nommé, en 1790, membre du *comité des recherches*. En cette qualité, il eut à faire une perquisition nocturne au couvent des Annonciades, pour y découvrir les traces de M. de Barentin, un des ministres décrétés d'accusation. Les journaux royalistes s'égayèrent fort de cette expédition, et le marquis de Bonay en fit le sujet d'un petit poëme assez agréable, la *Prise des Annonciades*, qui débutait ainsi :

Je chante ce héros de milice bourgeoise,
Orateur à Paris, général à Pontoise.

En réalité, cette visite chez les nonnes des Annonciades, faite en grand appareil avec force troupes, comme s'il s'agissait d'un siége, n'était qu'une comédie qui avait bien plutôt pour but de faire évader M. de Barentin, dans le cas où il eût été caché dans le couvent, dont l'abbesse était sa propre sœur. Les membres du comité restèrent fort longtemps auprès de Mme de Barentin, pour laisser supposer à la foule du dehors qu'ils se livraient à de minutieuses recherches. Mais leur perquisition fut purement fictive et se borna à une longue causerie sur toutes sortes de sujets, excepté sur celui qui était l'objet de leur mission.

Les royalistes n'en gardèrent pas moins une aigre rancune à Lameth, tandis que les patriotes seuls avaient été joués.

Quelque temps après, Charles de Lameth ayant été blessé dans un duel politique par le duc de Castries, le peuple, furieux, alla dévaster l'hôtel de ce dernier.

Lors des discussions sur le Livre rouge, Lameth, dit la Biographie de Leipzig, reproduite textuellement par la Biographie Michaud, « garda le silence, parce qu'il s'y trouvait porté pour des sommes considérables, que son éducation et celle de ses frères avaient coûtées au roi, et fit reporter au trésor royal l'argent qui en avait été tiré pour sa famille, lequel ne se montait pas à moins de 60,000 fr. »

Que Mme de Lameth la mère, qui était sœur, fille et petite-fille de trois maréchaux de France, veuve depuis près de trente ans d'un général, ait reçu une pension minime, cela n'aurait rien eu que de conforme aux usages. Encore, cela n'a pas été vérifié. « Ce que j'affirme, dit Théodore de Lameth dans la brochure que nous avons citée à sa notice, c'est que nous n'avons eu, à notre connaissance, aucune obligation du genre que l'on suppose, si ce n'est à notre mère, et très-particulièrement à notre aïeul, qui a plus que suffi à ce qui nous était nécessaire. »

Quoi qu'il en soit, Charles de Lameth ne garda point le silence; aux allusions concernant sa famille il répondit nettement qu'il ne croyait pas qu'elle fût inscrite sur le livre des pensions, mais que la supposition seule du fait lui indiquait ce qu'il avait à faire. Le lendemain même, il déposa, non au trésor royal, mais sur le bureau du président de l'Assemblée, la somme de 60,000 fr.

Dans les débats sur le droit de paix et de guerre, il soutint fort sagement que cette prérogative devait appartenir exclusivement à la nation. Plusieurs fois, il lutta contre Mirabeau lui-même, notamment lorsqu'il demanda que les membres de la famille royale, sauf le roi et le Dauphin, ne pussent jouir d'aucun privilége en dehors du droit commun. En janvier 1791, il fit décréter que tous les ecclésiastiques prêteraient le serment à la constitution civile du clergé ou que leurs places seraient déclarées vacantes. Enfin, lors de la fuite du roi, il insista pour l'adoption de mesures énergiques, notamment l'arrestation de Bouillé et des officiers suspects d'aristocratie. Cependant, nommé président de l'Assemblée le 3 juillet suivant, il se montra fort opposé à la déchéance.

Vers la fin de la session, le parti constitutionnel, se sentant débordé par l'extrême gauche, cherchait, comme on le sait, les moyens de revenir sur beaucoup de mesures qu'il avait adoptées par entraînement plutôt que par conviction, et de rendre à la royauté quelques-unes des prérogatives qui lui avaient été enlevées. Il fut même question de reviser en ce sens la constitution. Charles de Lameth, qui était feuillant bien plutôt que démocrate, prit une part assez active à ce mouvement rétrograde, très-énergiquement prononcé, mais tout à fait impuissant. Il n'eut pas, d'ailleurs, le temps de se compromettre dans ces menées politiques qui prenaient de plus en plus le caractère de petites intrigues. A la fin de 1791, il alla commander un corps de cavalerie à l'armée du Nord, sous Rochambeau, remplacé bientôt par La Fayette. A ce moment, les divisions qui avaient existé précédemment entre les Lameth, Duport, Barnave et le groupe de leurs amis, d'une part, et La Fayette, de l'autre, avaient cessé depuis le massacre du Champ-de-Mars, dans lequel toutes les nuances du parti constitutionnel s'étaient compromises. Dès lors, il n'était plus question entre ces groupes rivaux que de lutter contre les démocrates et d'enrayer la Révolution, dans le but illusoire de « sauver la monarchie » au milieu de ce naufrage de toutes les institutions de l'ancien régime.

Après la journée du 10 août, Charles de Lameth, qui ne paraît pas avoir pris une grande part aux manœuvres fayettistes, fit un voyage en Normandie et fut arrêté à Yvetot, puis conduit à Rouen. Il fut remis en liberté par les efforts de son frère Théodore, qui était membre de l'Assemblée législative, se retira peu de temps après à Hambourg, où il fut rejoint par son frère Alexandre, et monta avec lui une maison de commerce. Après le 18 brumaire, il rentra en France, fut employé par l'empereur en Allemagne, en 1809, et nommé gouverneur de Santona, en Espagne (1812), place qu'il remit, en 1814, à Ferdinand VII, d'après les ordres de Louis XVIII, qui le nomma lieutenant général. Il vécut dès lors dans la retraite jusqu'en 1829, fut nommé à cette époque député par le collége de Pontoise, fit partie des 221, protesta contre les ordonnances de juillet, adhéra à la Révolution, mais, avec cette inconséquence des vieux constitutionnels, vota ensuite en faveur de l'hérédité de la pairie. Comme la plupart des députés qui avaient concouru au renversement des Bourbons, il était engagé dans les voies d'une nouvelle réaction, lorsque la mort vint l'enlever.

LAMETH (Alexandre - Théodore - Victor, comte DE), frère des précédents, né à Paris en 1760, mort en 1829. Capitaine au régiment de Royal-Cavalerie, il partit, comme ses frères, pour combattre en Amérique dans les guerres de la liberté, dirigea l'attaque contre la Jamaïque, fut aide de camp de Rochambeau, et fut nommé, à son retour, colonel de cavalerie (1785). Député de la noblesse de Péronne aux états généraux de 1789, il fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers état, n'ayant pas, comme son frère Charles, de mandat impératif à cet égard. Comme la plupart des jeunes nobles qui avaient fait la guerre d'Amérique, il avait rapporté des idées d'indépendance républicaine qui, combinées avec les principes philosophiques du XVIIIe siècle, étaient naturellement incompatibles avec les institutions de l'ancien régime. Aussi prit-il sa place sur les bancs de la gauche, comme son frère, et se mit-il à poursuivre avec une ardeur passionnée la réalisation de toutes les réformes. Dans la nuit mémorable du 4 août, il se prononça contre les priviléges féodaux, fut un de ceux qui donnèrent l'exemple en faisant publiquement l'abandon de ceux qu'il possédait, proposa dès le 8 août d'hypothéquer les biens du clergé en faveur des créanciers de l'Etat, combattit Mirabeau dans la question du *veto*, qu'il ne voulait que suspensif, attaqua avec beaucoup de vigueur les parlements et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à leur dissolution. En février 1790, il présenta un rapport sur l'organisation de l'armée, demanda ensuite que l'on fît enlever les statues symboliques des provinces enchaînées aux pieds de Louis XIV, sur la place des Victoires, et fut le premier à mettre en question si on laisserait au roi le droit de paix et de guerre. A la suite de cette séance, lui et son frère furent accueillis à la sortie de l'Assemblée par des milliers de patriotes réunis pour les acclamer. Il se prononça aussi pour l'abolition progressive de l'esclavage dans les colonies, pour la liberté absolue de la presse, et généralement contre tous les priviléges nobiliaires, ecclésiastiques et gouvernementaux.

Il ne combattit pas seulement Mirabeau à la tribune de l'Assemblée, pour ses tergiversations dont nous avons aujourd'hui le secret, mais encore aux Jacobins, dans une séance fameuse, à la suite de laquelle Camille Desmoulins écrivit dans son journal : « Hercule-Mirabeau a perdu sa massue; Alexandre Lameth la lui a arrachée. »

A propos de cette exécution, Théodore Lameth, qui en avait été témoin, rapporte cet épisode, dont il affirme sur l'honneur l'exactitude :

« Pendant la torture qu'il endurait, couvert de sueur, Mirabeau, assis près de la tribune, à la droite d'Alexandre, le tira plusieurs fois par son habit, et, avec l'accent suppliant, répéta : « Assez, assez! » Mais celui qui le démasquait lui répondit : « Non! vous êtes » trop perfide, vous l'avez été trop de fois. »

Membre du comité militaire, qui l'élut constamment son président, il proposa beaucoup de réformes, dont la plupart furent successivement adoptées. On rapporte même une anecdote assez curieuse. Son projet sur la réorganisation de l'armée avait fait une telle impression, qu'à la fin de la séance un lieutenant général, membre exalté du côté droit, vint à lui et lui dit : « Quand nous aurons fait la contre-révolution, ce qui ne tardera pas, vous serez pendu; mais je demanderai que votre organisation soit conservée, car elle ne laisse rien à désirer. »

Après la fuite de Varennes, il se fit dans son esprit le même revirement qu'on peut signaler chez la plupart des constitutionnels, qui eussent voulu arrêter la Révolution au point précis qu'ils lui avaient assigné pour but. Alexandre entra dès lors en relations secrètes avec la cour, en même temps que Barnave et autres, qui se flattaient d'attacher le roi aux principes constitutionnels et de terminer pacifiquement la Révolution. Ces relations, dont on a trouvé les preuves dans l'Armoire de fer, étaient d'ailleurs désintéressées. Comme ses amis, il se bornait à donner des conseils qu'on feignait d'accueillir, mais sans les suivre, car la cour, asservie à la faction du passé, détestait presque autant la politique constitutionnelle que les principes révolutionnaires. Cette politique de compromis et d'équivoques n'eût point d'ailleurs sauvé la royauté.

Au commencement de la campagne de 1792, Alexandre Lameth alla servir à l'armée du Nord, sous Luckner et sous La Fayette, entra dans les projets de ce dernier, après le 10 août, partagea sa fuite, fut pris en même temps que lui par les Autrichiens, enfermé dans les mêmes prisons, à Namur, à Coblentz, à Magdebourg, et fut délivré par l'intercession de sa mère, après trois ans de la plus cruelle captivité.

Il ne revit la France qu'après le 18 brumaire. Plus tard, Napoléon le nomma préfet des Basses-Alpes (1802), puis du Rhin-et-Moselle (1805), de la Roër (1806), enfin du Pô (1809), et, en outre, baron de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur et, pendant les Cent-Jours, pair de France. Dans l'intervalle et pendant la première Restauration, il avait administré la préfecture de la Somme.

En 1819, cette épave de nos tempêtes révolutionnaires rentra dans la vie politique active comme député de la Seine-Inférieure. Il siégea sur les bancs de la gauche jusqu'à sa mort, et retrouva la vigueur de ses jeunes années pour défendre les principes de liberté, qu'il n'avait pas complétement oubliés dans sa carrière administrative sous le régime despotique de l'Empire.

Militaire, orateur estimable, administrateur habile, il était également écrivain. Outre des écrits politiques et militaires, il a laissé une *Histoire de l'Assemblée constituante* (1828-1829, 2 vol.) qui n'est pas sans mérite et qu'on peut consulter utilement.

LAMÉTHERIE (Jean-Claude DE), naturaliste et physicien français, né à Clayette (Saône-et-Loire) en 1743, mort en 1817. Destiné à l'état ecclésiastique, il y renonça bientôt pour étudier la médecine, se fixa en 1780 à Paris, devint en 1785 directeur du *Journal de physique*, et fut nommé en 1812 professeur adjoint de sciences naturelles au Collége de France. D'après Lamétherie, qui s'est beaucoup occupé de métaphysique, de cosmogonie et de physique, la création et l'annihilation sont impossibles; chaque partie de la matière a une force propre qu'elle ne perd jamais; l'homme n'est qu'un singe perfectionné par l'état social; la vertu est un amour de soi calculé de manière à procurer un bonheur durable; la somme des plaisirs du corps, de l'esprit et du cœur constitue la vraie volupté, celle sans laquelle il n'y a pas de bonheur, en un mot le souverain bien. Lamétherie enseignait également que tous les corps doivent leur origine à la cristallisation, et que le mouvement est essentiel à la matière. Il se livrait plutôt à des idées spéculatives qu'à l'observation; ses ouvrages, dépourvus d'originalité, sont écrits dans un style aride. Nous citerons les suivants : *Essai sur les principes de la philosophie naturelle* (1778, in-12); *Vues physiologiques sur l'organisation animale et végétale* (1781, in-12); *Principes de philosophie naturelle* (1787, 2 vol. in-8o); *De l'homme considéré moralement, de ses mœurs et de celles des animaux* (1803, 2 vol. in-8o); *Considérations sur les êtres organisés* (1805, 2 vol. in-8o); *Leçons de minéralogie* (1812, 2 vol. in-8o); *Leçons de géologie* (1816, 3 vol. in-8o).

LAMETTE s. f. (la-mè-te — dimin. de *lame*). Petite lame.

— Techn. Nom donné à des pièces en fer appliquées aux volées, aux palonniers et aux perches des soufflets de forge. ‖ En termes de tisseur, Lisseron plat, très-mince et sans bec : *On fait usage des* LAMETTES *pour les articles qui n'exigent pas que les lisses soient retournées.* (Falcot.) ‖ On dit aussi LIAIS.

LA METTRIE (Julien OFFRAY DE), médecin et philosophe français, né à Saint-Malo en 1709, mort à Berlin en 1751. Ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique et le firent étudier chez les jésuites de Caen; mais La Mettrie était une nature de révolté. Etant venu compléter ses études à Paris, il se jeta avec son ardeur naturelle dans le parti janséniste, qui était un parti d'opposition, s'engoua de la médecine et alla prendre à Reims le bonnet de docteur. Mais il n'était pas homme à accepter la discipline de la Faculté. Il alla ensuite à Leyde suivre les savantes leçons de Boerhaave, qui ne put le convertir à l'orthodoxie médicale. De retour à Paris, où on lui avait offert le titre de médecin des gardes-françaises (1742), il suivit d'abord ce corps à Fontenoy et à Dettingen, tomba malade, remarqua que l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles suivait celui de ses forces physiques, et en tira des conclusions matérialistes. L'audace qu'il eut de publier ses idées, et plus encore celle d'écrire une satire contre les médecins, souleva contre lui une clameur générale. Privé de sa place, expulsé des hôpitaux, il se vit réduit une seconde fois à se réfugier à Leyde. Mais les luthériens ne se montrèrent pas plus tolérants que les catholiques, et La Mettrie dut songer à chercher une nouvelle retraite. Heureusement, le roi de Prusse, protecteur infatigable de la liberté de penser, apprit les persécutions exercées contre le médecin français et chargea Maupertuis de l'appeler à la cour de Berlin. Le roi et le philosophe gagnèrent également à faire une mutuelle connaissance. La Mettrie était un bon vivant, ami des plaisirs, prompt à la riposte, enclin à la raillerie, fort ennemi de la gêne. Il devint le lecteur habituel de Frédéric et en prit à son aise avec le prince, s'étendant sur les sofas, parfois sur le plancher, en présence de Sa Majesté, se déboutonnant au besoin quand il avait trop bien dîné. Frédéric était enchanté. Chose bizarre : dans cette cour de philosophes dont le monarque prussien s'était entouré, l'insouciant La Mettrie fut le premier de tous à sentir la pesanteur du joug. Il en fit ses confidences à Voltaire, qui nous les a transmises en les communiquant à M^{me} Denis : « Tout lecteur qu'il est du roi de Prusse, il brûle de retourner en France. Cet homme si gai, et qui passe pour rire de tout, pleure quelquefois comme un enfant d'être ici... La Mettrie, dans ses préfaces, vante son extrême félicité d'être auprès d'un grand roi qui lui lit quelquefois ses vers, et en secret il pleure avec moi. Il voudrait s'en retourner à pied. » La Mettrie sollicita l'autorisation de rentrer en France, mais n'eut pas le temps de l'obtenir, étant mort d'une façon fort bizarre. Dans un repas chez lord Tyrconnel, il se fit fort de manger tout seul un énorme pâté de faisan, fut pris d'une indigestion, se fit saigner pour démontrer aux médecins allemands l'excellence de ce singulier genre de médication et en mourut, « laissant à Berlin, dit Voltaire, une maîtresse qui *malheureusement* n'est pas jolie, et à Paris ses enfants qui meurent de faim. » Par son testament, il demanda à être enterré dans le jardin de lord Tyrconnel, ce qui eût été un dernier acte d'irréligion; on jugea plus convenable de l'ensevelir dans une église, où, dit Voltaire, « il est tout étonné d'être. » Quand Frédéric apprit cette mort, il s'informa avec sollicitude des derniers moments de son lecteur; ayant su qu'il était mort en philosophe, « j'en suis bien aise, dit-il, pour le repos de son âme. » Et de rire.

Cette façon cavalière de faire l'oraison funèbre de ses amis nous paraît un peu trop royale. Le fait est, cependant, que les amis de La Mettrie ne purent jamais le prendre au sérieux; D'Argens en parle comme d'un véritable fou. Quant à ses ennemis, ils n'en parlent qu'avec le ton de la rage. Et ces ennemis, ce ne sont pas seulement les médecins et les catholiques, ce sont aussi les philosophes, qui alors étaient d'ardents spiritualistes. Voltaire se contente de tourner le matérialisme de La Mettrie en ridicule; mais Diderot ne parle de lui qu'avec colère, et le traite, bien injustement en vérité, de plat valet.

Les ouvrages de La Mettrie sont peu lus aujourd'hui; il y est d'une franchise brutale, qui exaspérait ses contemporains. A notre époque, où les questions d'ontologie passionnent beaucoup moins les esprits, ces écrits auraient néanmoins encore plus d'intérêt qu'on ne le pense communément. Voici les titres des ouvrages de La Mettrie : *Traité du vertige, avec la description d'une catalepsie hystérique* (Rennes, 1737, in-12); *Lettres sur l'art de conserver la santé* (Paris, 1738, in-12); *Nouveau traité des maladies vénériennes* (1739, in-12); *Traite de la petite vérole* (1740, in-12); *Essai sur l'esprit et les beaux esprits* (Amsterdam, in-12); *Observations de médecine pratique* (1743, in-12); *Saint Côme vengé* ou *Critique du traité d'Astruc*, De morbis venereis (Strasbourg, 1744, in-8o); *Histoire naturelle de l'âme*, sous le pseudonyme de Sharp (La Haye, 1745, in-8o); *Politique du médecin* (Amsterdam, 1746, in-12), ouvrage brûlé par ordre du Parlement; la *Faculté vengée*, comédie en trois actes (1747, in-8o); l'*Homme-machine* (Leyde, 1748, in-12), livre brûlé par arrêt des magistrats de Leyde; l'*Homme-plante* (Potsdam, in-12); *Ouvrage de Pénélope* (Berlin et Genève, 1748, 2 vol. in-12); *Caractères des médecins* (1760, in-12); les *Animaux plus que machines* (Berlin, 1750, in-8o); *Réflexions philosophiques sur l'origine des animaux* (Berlin, 1750, in-4o); *Traité de l'asthme et de la dyssenterie* (1750, in-8o); l'*Art de jouir* (1751, in-12); *Vénus métaphysique* (1752, in-12); *Epître à mon esprit* (Paris, 1774, in-8o). Ses œuvres philosophiques ont été publiées à Berlin une première fois en 1751 (in-4o), et une seconde fois avec un *Eloge* de l'auteur par le roi de Prusse (2 vol. in-8o). La Mettrie a donné aussi des traductions de plusieurs ouvrages de Boerhaave et d'un traité de Sénèque.

LAMEY (André), historien allemand, né à Munster en 1726, mort à Manheim en 1802. Il suivit les leçons du savant Schœpflin, dont il devint le collaborateur, puis alla se fixer à Manheim, où il devint directeur de la bibliothèque palatine, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville et conseiller intime de l'électeur. Indépendamment de nombreuses dissertations insérées dans l'*Historia et commentationes Academiæ Theodoro-palatinæ*, on a de lui : *Codex Laureshamensis abbatiæ diplomaticus* (Manheim, 1768-1770, 3 vol. in-4o); *Histoire diplomatique des comtes de Ravensberg* (Manheim, 1779, in-4o), etc.

LAMI (dom François), bénédictin de Saint-Maur, théologien, moraliste et physicien français, né à Montreau, près de Chartres, en 1636, mort à Saint-Denis en 1711. Il débuta par la carrière militaire, qu'il quitta bientôt pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît (1659). Dom Lami possédait un remarquable talent d'écrivain, joint à une conversation brillante, dont il abusait pour soutenir des paradoxes. Sa réputation commença par une controverse à l'occasion du ministre Jurieu, l'adversaire de Bossuet. Malebranche ayant émis une proposition malsonnante au sujet de la grâce, Lami se hâta de la défendre contre Jurieu, qui l'avait attaquée. La querelle s'envenima, on écrivit pour, on écrivit contre, Bossuet fut mêlé à la querelle, et finalement les supérieurs du fougueux bénédictin lui imposèrent silence. Il n'en fallait pas plus alors pour faire la réputation d'un homme. Dom Lami a laissé quelques livres parfaitement oubliés. Nous nous contenterons de citer : *De la connaissance de soi-même* (Paris, 1694-1696, 6 vol. in-12); le *Nouvel athéisme renversé* (Paris, 1696, in-12); l'*Incrédule amené à la religion par la raison* (Paris, 1710, in-12). Il a écrit aussi un volume sur des sujets de physique.

LAMI (Jean), érudit et critique italien, professeur d'histoire ecclésiastique à Florence, né près de cette ville, à Santa-Croce, en 1697, mort en 1770. Il s'est livré à de profondes recherches sur toutes les branches de l'érudition. Reçu docteur en droit en 1719, il suivit pendant quelque temps à Florence la carrière du barreau, qu'il abandonna pour étudier à fond l'hébreu, le grec, le français, l'espagnol, devint, en 1726, bibliothécaire de Pallavicini à Gênes, puis parcourut la plupart des contrées de l'Europe pour y fouiller les bibliothèques. Il vécut, à Vienne, dans l'intimité d'Apostolo Zeno, se mit en relation, à Paris, avec les bénédictins (1729), habita deux ans cette ville, puis retourna à Florence, où il occupa, à partir de 1732, une chaire d'histoire ecclésiastique. Cet érudit a puissamment contribué à débrouiller l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la Toscane. Il eut à soutenir plusieurs polémiques, et il le fit avec un ton acerbe et railleur qui le brouilla avec plusieurs hommes de mérite. Lami a publié à Florence, de 1740 jusqu'à sa mort, une revue critique, les *Novelle litterarie* (30 vol. in-8o). Les ouvrages sur lesquels se fonde surtout sa réputation sont les suivants : *Sanctæ ecclesiæ florentinæ monumenta* (1758, 3 vol. in-fol.); *Lezioni d'antichita toscane* (1766, 2 vol. in-4o); *Chronologia virorum eruditorum præstantium a mundi ortu usque ad sæculum christianum XVI* (1770, in-8o). On lui doit aussi une compilation assez intéressante pour l'histoire civile et ecclésiastique de la Toscane, sous le titre de *Deliciæ eruditorum*, *seu veterum anecdotorum opusculorum collectanea* (1736-1769, 18 vol. in-8o).

LAMI (Pierre-Rémi CRUSSOLLE, dit), littérateur, né à Paris en 1798, mort en 1832. Ce fut le savant Daunou qui dirigea son instruction et lui inculqua de bonne heure le goût de la philosophie et des lettres. A dix-sept ans, il obtint une mention honorable à l'Académie française pour son *Eloge de Montesquieu*, qui ne fut imprimé qu'en 1829, puis poursuivit ses travaux littéraires, collabora à diverses publications politiques, notamment à la *Tribune*, où il professa des opinions politiques extrêmement libérales, et fut emporté par une mort prématurée. Nous citerons de lui : *Eloge de la clémence*, en vers (1819, in-8o); *Institution du jury en France*, en vers (1819, in-8o); *Observations sur la tragédie romantique* (1824, in-8o); *Résumé de l'Histoire de Danemark* (1824, in-18); *Résumé de l'histoire de Picardie* (1825, in-18), etc.

LAMI ou **LAMY** (Louis-Eugène), peintre, né à Paris en 1800. Elève de Gros et d'Horace Vernet, il suivit, de 1817 à 1820, les cours de l'Ecole des beaux-arts, puis se mit à faire des lithographies d'après ses propres dessins, exécuta des portraits et se livra à la peinture de genre et d'histoire, dans laquelle il a fait preuve d'un talent à la fois brillant et original. M. Lami commença à se faire connaître, au Salon de 1824, par des *Etudes de chevaux* et par le *Combat de Puerto de Miravente*, qui fait partie du musée du Luxembourg. Après la révolution de juillet 1830, il fut chargé d'apprendre le dessin et l'aquarelle à quelques-uns des princes de la famille d'Orléans, puis il fit des voyages en Russie, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Belgique, et profita de ses excursions pour perfectionner son talent. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Charles I*^{er} *recevant une rose en se rendant à sa prison*, toile d'un sentiment exquis, aujourd'hui au musée du Luxembourg; le *Combat de Tramceed; Une mêlée dans la campagne du Balkan;* les *Manœuvres russes au sacre de Nicolas I*^{er}, appartenant au marquis de Vogué; l'*Attelage rustique; Course au clocher; Trait de bravoure moscovite* (galerie Demidoff); *Voitures de masques; Cromwell;* le *Sonnet du Misanthrope;* quelques portraits; la *Bataille de l'Alma* (1855), tableau très-réussi, etc. En outre, il a exécuté, pour les galeries du musée de Versailles, un assez grand nombre de toiles, notamment : la *Bataille de Cassano;* la *Prise de Maëstricht;* le *Combat de Hondschoote;* celui de *Wattignies;* l'*Affaire de la Claye;* la *Capitulation d'Anvers*, et d'autres moins importantes.

Mais c'est surtout comme dessinateur, comme aquarelliste, comme vignettiste, que M. Eugène Lami est populaire. Les récueils illustrés se sont disputé ses productions; les sportsmen étalent avec orgueil, dans leurs salons, les chevaux et les chasses de ce peintre sans rival du monde élégant. Ses aquarelles rivalisent auprès des connaisseurs avec celles de Bonington. Qui ne connaît le *Bal aux Tuileries*, la *Course à Chantilly*, la *Revue des chasseurs*, *Un bal de l'Opéra*, le *Lever de la reine*, l'*Orgie*, l'*Escalier de marbre de Versailles*, l'*Escalier de Marie Stuart* (1857); ses aquarelles, dont les sujets sont empruntés aux œuvres d'Alfred de Musset, etc.? Son recueil de lithographies le plus renommé est le *Voyage en Angleterre et en Ecosse.* M. Lami ne compte point de rival sérieux en France pour ces trois genres. Les récompenses n'ont pas manqué à l'artiste : médaillé en 1855, décoré en 1857, il a reçu, en 1862, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

LAMI (Bernard), philosophe français. V. LAMY.

LAMIA, aujourd'hui *Zeitoun*, ville de la Grèce, dans la Phthiotide, près du Sperchius et du golfe de son nom. V. ZEITOUN.

Lamia (BATAILLE et SIÉGE DE). Lorsque la nouvelle de la mort d'Alexandre parvint à Athènes, d'abord comme une vague rumeur, puis comme un événement certain, cette ville fit éclater une joie immodérée : elle croyait le moment venu de rentrer dans la plénitude de sa liberté, confisquée par Philippe et par le conquérant de l'Asie. Plusieurs peuples de la Grèce unirent leurs efforts pour secouer le joug macédonien, malgré les avis du sage Phocion, qui prévoyait les résultats d'une guerre entreprise si légèrement. C'est cette guerre, soutenue par tous les Grecs réunis, excepté les Thébains, qui prit dans l'histoire le nom de *guerre lamiaque.* Les Grecs étaient commandés par le général athénien Léosthène, un des plus ardents promoteurs de cette prise d'armes. Ils levèrent une armée considérable et équipèrent une flotte très-nombreuse; tous les citoyens âgés de moins de quarante ans furent enrôlés. A la nouvelle du mouvement patriotique qui venait d'éclater en Grèce, Antipater dépêcha aussitôt des courriers vers Léonat, en Phrygie, et vers Cratère, en Cilicie, pour les presser de venir à son secours; puis il se mit en marche avec 13,000 Macédoniens et 600 chevaux, forces bien insuffisantes à opposer à l'enthousiasme qui venait de se réveiller chez les Grecs pour la liberté; mais il comptait bien ne plus trouver en eux les vainqueurs de Marathon et de Salamine. Il s'avança vers la Thessalie, où il ne tarda pas à se trouver en présence de l'armée ennemie, qui le vainquit dans une première rencontre. Au reste, elle était beaucoup plus nombreuse que la sienne. N'osant hasarder une seconde bataille, et craignant de ne pouvoir se retirer en Macédoine sans éprouver un désastre, il se renferma dans Lamia, petite ville de la Thessalie, pour y attendre les secours qu'il avait demandés. Les Athéniens en formèrent aussitôt le siége et le pressèrent avec une extrême vivacité. Si l'attaque fut impétueuse, la résistance fut opiniâtre, et Léosthène, désespérant de pouvoir emporter la ville de force, se résigna à la bloquer pour la réduire par la famine. Il l'environna d'un mur de contrevallation et d'un fossé très-profond, et, par ce moyen, réussit à lui couper les vivres. La disette ne tarda pas à se faire sentir, et les assiégés songeaient à capituler, lorsque, à la suite d'une sortie, Léosthène reçut une blessure mortelle, qui le força à se retirer du combat et à céder son commandement. Les Grecs en chargèrent Antiphile, également estimé des troupes pour son courage et son expérience.

Cependant Léonat arrivait à marches forcées au secours d'Antipater, amenant avec lui 20,000 hommes d'infanterie et 2,500 chevaux. Le désordre s'était mis parmi les Grecs, que le succès avait remplis d'une confiance imprudente. Un grand nombre avaient regagné leurs foyers, en sorte que les troupes grecques se trouvaient réduites à 22,000 hommes d'infanterie et à 3,500 chevaux, dont 2,000 de Thessalie, qui formaient alors la première cavalerie de l'époque. Les Grecs se trouvaient dans une situation critique, placés entre l'armée de Léonat et la garnison d'Antipater, et nul doute qu'ils n'eussent essuyé un désastre si un chef habile et entreprenant avait dirigé les efforts de leurs ennemis. Mais l'attaque de ces derniers ne fut point le résultat d'un plan savamment combiné. Léonat engagea la bataille sans s'être concerté avec Antipater; il combattit avec la plus grande valeur, mais son armée n'en fut pas moins mise en déroute. La cavalerie thessalienne, commandée par Ménon, prit une part brillante à la victoire des Grecs, et soutint vigoureusement sa réputation. Léonat, après des prodiges de valeur, tout couvert de blessures, tomba mort sur le champ de bataille et fut emporté par les siens dans le camp. La phalange macédonienne, qui redoutait excessivement le choc de la cavalerie thessalienne, se retira sur des hauteurs où elle ne put être poursuivie; quant au reste de l'armée ennemie, il se dispersa de tous les côtés et en désordre. Les Grecs, après avoir enlevé leurs morts, érigèrent un trophée sur le champ de bataille.

Le premier fruit que les Grecs retirèrent de leur victoire fut la reddition d'Antipater, qui capitula le lendemain de la bataille (323 av. J.-C.). Il se joignit alors aux débris de l'armée de Léonat et prit le commandement des troupes, mais se garda bien de hasarder une seconde bataille. Son habileté allait bientôt faire payer cher aux Grecs leur victoire de Lamia, que leur avait value un dernier éclair de patriotisme.

LAMIA, nom d'une famille romaine, qui était une branche de la gens Ælia, et qui prétendait tirer son origine du héros mythologique Lamus, fils de Neptune et roi des Lestrygons. Ses membres les plus remarquables furent les suivants :

LAMIA (Lucius Ælius), mort vers l'an 400 av. J.-C. Il appartenait à l'ordre équestre. Il aida Cicéron à déjouer les projets de Catilina, embrassa dans la guerre civile le parti de César, et devint édile en l'an 45, puis, à ce qu'on croit, préteur en 43. Nous avons l'histoire d'un Lamia qui, tombé en catalepsie, fut mis vivant sur le bûcher et ranimé par l'action du feu, mais trop tard pour pouvoir être arraché aux flammes. On croit que ce fait se rapporte au Lamia qui fait le sujet de cet article.

LAMIA (*Lucius Ælius*), consul romain, fils du précédent, mort l'an 33 de notre ère. Il devint consul l'an 3 après J.-C., fut nommé sous Tibère gouverneur de la Syrie, mais ne prit pas possession de son poste. Il succéda, en 32, à Pison, comme préfet de Rome; Horace, son ami, l'a loué dans l'ode XXI du livre Ier, *Musas, ut Lamiam celebrent, rogat*, et lui a adressé l'ode XII du livre III, *Ad Ælium Lamiam*. Si l'on en juge par cette seconde ode, Lamia était un aimable épicurien, un peu revenu, sous Auguste, de ses ardeurs républicaines et de son premier stoïcisme.

LAMIA ÆMILIANUS (Lucius Ælius), consul romain, en l'an 80 de notre ère. Sa femme, Domitia Longina, fille de Corbulon, inspira une vive passion à Domitien, qui, sous le règne même de Vespasien, l'enleva à Lamia, et fit tuer ce dernier, peu de temps après son propre avénement au trône.

LAMIA, courtisane athénienne qui vivait au IVe et au IIIe siècle av. J.-C. Elle fut d'abord joueuse de flûte. Douée d'autant d'esprit que de beauté, elle devint la maîtresse de Ptolémée Ier, roi d'Egypte. Elle assista avec lui à la bataille navale de Salamine, et tomba entre les mains de Démétrius Poliorcète, qui en devint éperdument amoureux et se livra pour elle à des prodigalités insensées. Un jour, entre autres, ayant exigé des Athéniens une somme de 250 talents, « qu'on porte cela à Lamia, dit-il, pour acheter du savon. » Quelquefois, pourtant, Lamia fit un assez noble usage de l'argent extorqué à ses compatriotes. Ainsi elle dota, par ses libéralités, la ville de Sicyone d'un magnifique portique. Les Athéniens, pour flatter la passion de leur tyran, élevèrent un temple à Lamia Aphrodite.

LAMIACÉ, ÉE adj. (la-mi-a-sé — du lat. *lamium*, lamier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lamier.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lamier. Syn. de LABIÉES.

LAMIAIRE adj. (la-mi-è-re — rad. *lamie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la *lamie*.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères longicornes, ayant pour type le genre lamie : *Les* LAMIAIRES *varient infiniment pour la taille*. (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *lamiaires* forment une tribu de coléoptères caractérisés par une tête verticale; des palpes filiformes, à peine plus gros à l'extrémité, terminés par un article ovoïde, pointu; le lobe antérieur des mâchoires un peu rétréci au bout; des antennes le plus souvent simples ou sétacées; le corselet de largeur à peu près uniforme partout. Leur taille, qui varie de 2 millimètres à 8 centimètres, est en général assez élevée; leurs couleurs, souvent très-vives, présentent les nuances les plus diverses. Leurs larves sont molles, apodes, larges en avant et fort rétrécies en arrière; elles ont une tête écailleuse, armée de mandibules très-fortes. Cette tribu est des plus nombreuses; elle comprend plus de deux cents genres et près de quinze cents espèces, réparties dans toutes les régions du globe, et dont plus de la moitié se trouve dans les deux Amériques.

Les *lamiaires* se rencontrent sur le bois mort, et quelquefois à terre, où ils se traînent; la plupart sont diurnes. Les larves se contentent de ronger les écorces; plus rarement elles vivent dans la moelle; mais en général elles n'attaquent pas les couches ligneuses, comme le font les grandes espèces de longicornes; aussi commettent-elles peu de dégâts.

Quelques espèces américaines, lorsqu'elles sont sur le point de pondre, saisissent avec leurs mandibules une branche d'arbre souvent deux fois plus grosse que leur corps. Elles parviennent à la scier, jusqu'à ce que celle-ci vienne à se rompre par son propre poids et par l'action du vent. Alors elles déposent les œufs dans les trous ou les déchirures de la branche.

La larve d'une autre espèce vit dans les tiges de l'euphorbe characias, arbuste très-commun dans le midi de la France. Elle se pratique un chemin tortueux dans la moelle, dont elle se nourrit, et revient ensuite sur ses pas en achevant de manger le reste de cette moelle. Elle bouche, avec ses excréments mélangés à des fibres ligneuses, l'ouverture par laquelle elle est entrée, et se défend ainsi contre ses ennemis au moment des mues. On présume que cette larve passe l'hiver, et qu'elle se transforme à l'époque des grandes chaleurs. « Lorsqu'on recherche la larve en ouvrant des tiges, dit Chevrolat, elle s'enfonce du côté opposé avec assez de vivacité, et se sert, dans ce mouvement, des mamelons tuberculeux comme de crampons; par ce moyen, elle fixe alternativement la partie antérieure et postérieure de son corps; puis, resserrant ses anneaux et les allongeant alternativement, elle chemine à l'opposé du danger. »

LAMIAQUE s. et adj. (la-mi-a-ke). Géogr. anc. Habitant de Lamia; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* LAMIAQUES. *La population* LAMIAQUE.

— HIST. *Guerre lamiaque*, Guerre des Grecs contre les Macédoniens, après la mort d'Alexandre.

— **Encycl.** *Guerre lamiaque*. A la mort d'Alexandre, la Grèce fit un effort suprême pour échapper au joug macédonien. Les Athéniens, malgré l'opposition de Phocion et du parti oligarchique, décidèrent la guerre contre la Macédoine, et appelèrent tous les Grecs à combattre pour la liberté commune. *Démosthène*, quoique vieux déjà et banni d'Athènes, courut de nouveau soulever la Grèce. *L'Athénien Léosthène*, mis à la tête des troupes pour tenter les dernières chances de la liberté hellénique, obtint d'abord quelques succès contre Antipater, gouverneur de la Macédoine, et l'enferma dans la ville de *Lamia* (v. LAMIA [bataille de]), en Thessalie. Mais la mort imprévue du général athénien sauva Antipater, qui remporta, peu de temps après, la décisive victoire de Cranon. Il rompit la ligue des Grecs en les isolant par des traités particuliers, et marcha ensuite sur Athènes, lâchement abandonnée par les autres cités, y abolit le gouvernement populaire et laissa une forte garnison. Les réactions du parti oligarchique, qui triomphait toujours des malheurs de la patrie, l'exil et la mort des plus grands citoyens d'Athènes accompagnèrent la victoire de l'étranger. La Grèce reprit sa chaîne, et ne donna plus signe de vie jusqu'à la ligue Achéenne.

La *guerre lamiaque* avait duré un an (323-322 av. J.-C.).

LAMICTIS s. m. (la-mik-tiss — du gr. *lamia*, voracité; *iktis*, belette). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des viverras, dont l'espèce unique habite l'Inde : *Le* LAMICTIS *a quarante dents*. (E. Desmarest.)

LAMIE s. f. (la-mî — lat. *lamia*, même sens). Antiq. Nom que donnaient les Grecs à des êtres imaginaires qui passaient pour dévorer les enfants, et que l'on représentait avec un visage de femme et une queue de serpent :

. . . . On sent en vous des goules, des *lamies*,
D'affreux êtres sortis des cercueils soulevés.
V. HUGO.

— *Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères*, de la famille des longicornes, type de la tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite l'Europe.

— Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, formé aux dépens des squales, et comprenant des espèces de très-grande taille, qu'on a souvent confondues avec les requins.

— **Encycl.** Antiq. Les *lamies*, chez les Grecs et les Romains, étaient des monstres fabuleux, qui dévoraient les enfants; l'origine de la croyance aux *lamies* était phénicienne, comme en témoigne l'étymologie du mot. Les mythologues grecs rattachaient aussi cette croyance à la légende d'une certaine Lamie, reine de Phrygie, douée d'une grande beauté, et qui fut aimée de Jupiter. Junon ayant fait périr ses enfants, elle tomba dans un profond désespoir et, devenue jalouse de toutes les mères, elle enlevait les jeunes enfants pour les massacrer. Aussi les nourrices grecques faisaient-elles du nom de *Lamie* un épouvantail destiné à effrayer les marmots désobéissants et criards. Chez les Orientaux, les *lamies* sont des êtres fabuleux, au visage et au sein de femme, au corps de serpent, qui se cachent le long des routes, attirent à elles les voyageurs par leurs sifflements, et les dévorent.

Comme les Grecs, les Romains firent des *lamies* l'épouvantail des marmots. Horace, dans l'*Epître aux Pisons*, engageant le poëte à garder la vraisemblance, lui recommande de ne pas faire sortir un enfant vivant du ventre d'une *lamie* qui en a dîné :

Neu pransæ lamiæ vivum puerum extrahat alvo.

Ils donnaient aussi ce nom aux sorcières et à un poisson qui se nourrissait de chair humaine.

— Ichthyol. Les *lamies* ressemblent beaucoup aux squales, et particulièrement aux requins, par la forme générale de leur corps, par leur structure intérieure, et par leurs dents tranchantes, pointues et le plus souvent dentelées; mais elles s'en distinguent aisément par leur museau pyramidal, sous la base duquel sont placées les narines, et par les trous de leurs branchies, tous situés en avant des nageoires pectorales. Ce genre comprend deux espèces, de grande taille, dont la plus connue est la *lamie long-nez*, qui vit dans nos mers; elle doit son nom à la longueur et à la proéminence de son museau, qui est conique et criblé de pores; ses dents sont longues et aiguës, et ses yeux assez grands; sa queue porte de chaque côté une carène saillante. Ses mœurs sont celles du requin, avec lequel on la confond souvent.

— **Entom.** Les *lamies* se distinguent des insectes de la même tribu par leur corps assez court; elles ont la tête et l'abdomen larges, les mandibules et les pattes robustes; le corselet court, rugueux ou épineux, et les tarses très-dilatés; les antennes très-allongées et *filiformes. Quand on les saisit, elles font entendre une stridulation produite par le frottement du corselet contre l'écusson. Toutes* sont herbivores. Les larves ont le corps beaucoup plus large antérieurement; elles vivent, les unes dans l'intérieur des arbres, les autres dans le sol, où elles attaquent probablement les racines des végétaux. Toutes opèrent leurs métamorphoses dans les lieux où elles ont vécu. La *lamie tisserand* est noire, aptère, à enveloppe dure et coriace; elle est assez commune aux environs de Paris, et vit, ainsi que sa larve, dans les racines des saules. La *lamie géante* est une grande espèce, qui vit au Sénégal.

LAMIEN, IENNE adj. (la-miain, iè-ne — rad. *lamie*). Entom. Syn. de LAMIAIRE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères tétramères, ayant pour type le genre lamie.

LAMIER s. m. (la-mié — rad. *lame*). Techn. Ouvrier qui fait des lames d'or ou d'argent pour les étoffes.

LAMIER s. m. (la-mi-é — lat. *lamium*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant de nombreuses espèces, qui croissent en Europe et en Asie : *Le* LAMIER *blanc est commun dans les bois*. (Jussieu.) ‖ On dit aussi LAMIUM.

— **Encycl.** Bot. Ce genre, établi par Linné, est ainsi caractérisé : calice tubuleux à dix stries, à cinq dents inégales et très-aiguës; corolle dont le tube est long, évasé à son orifice; la lèvre supérieure entière, en forme de voûte et recouvrant les étamines; la lèvre inférieure à trois lobes, deux latéraux plus petits et comme appendiculés, celui du milieu plus grand, un peu concave et échancré; quatre étamines didynames, à anthères velues; ovaire quadrilobé, surmonté d'un style bifide à son sommet. Une quinzaine d'espèces de *lamiers* ont été décrites par leurs auteurs. Elles se trouvent dans l'hémisphère boréal; une croît dans l'Amérique septentrionale, et les autres en Europe et dans l'Orient. Parmi celles qui sont très-communes en France, dans les champs, les haies, les lieux ombragés, nous citerons le *lamier* blanc, appelé aussi ortie blanche ou morte, employé autrefois en médecine contre les scrofules, la leucorrhée. On dit qu'il est astringent et diurétique. Les abeilles se plaisent particulièrement à butiner sur ses fleurs. Ses jeunes pousses sont alimentaires. Il y a encore des *lamiers* à fleurs rouges, *lamier* amplexicaule et *lamier* maculé. Ces deux plantes sont très-abondantes dans les jardins, les champs voisins des habitations, le long des haies, etc. Elles fleurissent pendant une grande partie de l'année. Les bestiaux les mangent, malgré leur odeur forte, qui s'exhale surtout quand on les froisse. Ces deux plantes sont parfois si abondantes dans les jachères et les lieux incultes, qu'il y aurait avantage à les faucher pour en faire de la litière.

LA MILLETIÈRE (Théophile BRACHET DE), controversiste français, né vers 1596, mort en 1665. Il suivit pendant quelque temps la carrière d'avocat, qu'il abandonna pour s'occuper exclusivement de controverse religieuse. Très-attaché au protestantisme, il devint ancien de l'Eglise réformée de Charenton, fut député, en 1620, par le consistoire de Paris à l'assemblée de La Rochelle, où il contribua beaucoup à faire prendre le parti de la résistance contre le gouvernement, passa ensuite en Hollande pour obtenir des secours, fut arrêté en 1627, et, après une longue détention, se vit condamner à la peine capitale. Toutefois, cette sentence ne fut point exécutée, parce que les protestants de La Rochelle menaçaient de tuer par représailles un parent du P. Joseph. Quatre ans de prison amortirent l'ardeur protestante de La Milletière. Pour recouvrer la liberté, il consentit à devenir l'instrument du cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de 1,000 écus. Il entama alors de nombreuses controverses avec ses coreligionnaires pour amener à l'unité les diverses sectes réformées, fut excommunié par le consistoire de Charenton (1644), et abjura publiquement le protestantisme en 1645. Tallemant des Réaux appelle La Milletière un « bon homme, mais vain, et qui a quelque chose de démonté dans la tête. » Ses principaux ouvrages sont : *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent résister par armes à la persécution* (1622, in-8o); *De universi orbis christiani pace et concordia* (1634, in-8o); *Christianæ concordiæ inter catholicos et evangelicos* (1636, in-4o); le *Moyen de la paix chrétienne* (1637, in-8o); *Sommaire de la doctrine catholique du franc arbitre, de la grâce, de la prédestination* (1639, in-8o); *Nécessité de la puissance du pape en l'Eglise* (1640, in-8o); le *Catholique réformé* (1642, in-8o); *Déclaration des causes de la conversion* (1645); *Victoire de la vérité par la paix de l'Eglise* (1651); le *Flambeau de la vraie foi* (1654), etc.

LAMINAGE s. m. (la-mi-na-je — rad. *laminer*). Techn. Action de laminer; résultat de cette action. ‖ Manière de réduire les métaux en lames. ‖ Opération du travail des matières textiles qui a pour objet d'en amener les fibres à l'état de rubans d'une ténuité extrême et d'une homogénéité parfaite, afin de les disposer au filage. Synonyme d'ÉTIRAGE.

— **Encycl.** Le *laminage*, dans le sens le plus général du mot, c'est-à-dire la réduction des métaux en lames ou en feuilles, remonte à la plus haute antiquité. La cuirasse et le bouclier d'Agamemnon étaient ornés de bandes de plomb. Pausanias fait mention des livres d'Hésiode, écrits sur des lames de ce métal. Dion Cassius nous apprend que le consul romain Hirtius, assiégé dans Modène, fit tenir des avis écrits sur des lames de plomb à Décimus Brutus, qui lui répondit par le même moyen. Job faisait des vœux pour que ses discours fussent gravés sur le plomb, et, si l'on en croit Pline, les actes publics furent longtemps consignés dans des volumes composés de feuillets du même métal. On a trouvé, dans la province d'York, en Angleterre, des lames de plomb sur lesquelles était gravée une inscription du règne de Domitien. Mais le *laminage* proprement dit ne date que du milieu du XVIe siècle.

L'opération que l'on désigne spécialement par ce mot sera suffisamment décrite par la description même des appareils au moyen desquels on l'effectue.

Ces appareils, qui furent employés pour la première fois à la Monnaie de Paris, en 1553, se composent de deux cylindres superposés, qui se meuvent en sens contraire l'un de l'autre, et entre lesquels on introduit le métal à laminer. Celui-ci, entraîné par la rotation des deux cylindres, est pressé, écrasé et s'allonge en augmentant de densité. Selon que les cylindres sont à génératrice rectiligne ou cannelés, on produit le métal en planches, ou en barres prismatiques, ou en barres cylindriques. En un mot, le corps laminé reproduit la forme que présentent les deux cylindres. Ainsi, pour faire les tôles et les bandes méplates, les cylindres sont à génératrice rectiligne; pour fabriquer les barres carrées, rectangulaires, rondes, ovales, etc., les cylindres ont chacun un creux correspondant à l'une de ces formes; pour obtenir les pièces à double T, à simple T, les rails à double champignon ou américains, on donne aux cylindres un creux présentant la moitié de la section de chaque forme; pour les cornières ou pièces d'angle, l'un des cylindres porte une saillie angulaire, tandis que l'autre présente un creux correspondant.

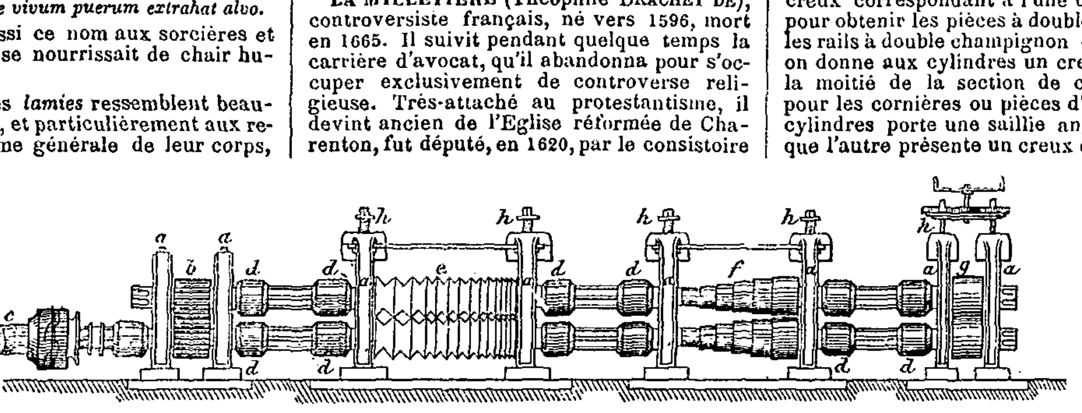

La figure ci-dessus represente un laminoir à bandes méplates et carrées de diverses dimensions, comme largeur et épaisseur; elle peut donner une idée de ce genre d'appareils et de leur mode de fonctionnement. *a*, *a* sont les cages des pignons et des cylindres lamineurs; *b*, les pignons, qui reçoivent le mouvement de l'arbre moteur *c*, et le transmettent aux cylindres; *d*, les manchons d'embrayage; *e*, *f*, *g*, les cylindres des laminoirs, *e* pour les barres carrées, *f* pour les bandes méplates, *g* pour les larges bandes ou petites tôles. Les cylindres lamineurs sont supportés dans leurs cages par des coussinets ou empoises en bronze, logés dans les ouvertures ménagées pour les recevoir. Le cylindre supérieur est disposé pour pouvoir s'élever ou s'abaisser bien parallèlement à son axe, de façon qu'on puisse régler l'épaisseur que doit recevoir le métal soumis au *laminage*; l'écartement tangentiel entre les deux cylindres superposés est réglé au moyen d'une vis *h*, à filets carrés, dont l'écrou est logé dans la partie renflée de la cage; l'extrémité inférieure de la vis s'appuie sur les coussinets du cylindre supérieur. Pour que le jeu des vis conserve aux cylindres leur parallélisme, on les fait commander par deux roues engrenant avec un pignon, auquel on communique le mouvement au moyen d'une manivelle double ou d'un moulinet à plusieurs branches.

Une série de laminoirs forme ce que l'on appelle un train de laminoirs. On distingue, dans la fabrication du fer, plusieurs genres de trains. 1° Les trains de loupes consistent généralement en deux laminoirs : le premier, dit *ébaucheur*, a des cannelures concaves carrées, et sert à étendre les loupes; le deuxième a des cannelures plates quadrangulaires, et transforme les barres en plaques allongées. Le poids d'une paire de ces cylindres est de 4,500 kilogrammes, et le nombre de tours qu'on leur fait faire par minute est de 30 à 40, si les loupes ont préalablement passé sous le marteau frontal; de 20 à 30 seulement, si les loupes passent directement sous les cylindres à leur sortie des fours à puddler. La force motrice consommée par un train de ce genre est de 20 chevaux, et le produit par semaine peut être, dans le premier cas, de 200 tonnes, de 160 dans le second. 2° Les trains pour gros fers se composent de trois laminoirs : le premier est formé de cylindres dégrossisseurs à cannelures concaves carrées; le deuxième, de cylindres pour formes, avec cannelures carrées rondes ou carrées plates; le troisième, de cylindres polisseurs, avec surfaces unies, pour finir la barre et la polir. Le poids d'une paire de cylindres d'un tel train varie de 1,500 à 2,000 kilogrammes, et le nombre de ses tours par minute est de 70 à 80. La force motrice consommée pour un train est de 20 chevaux lorsque le travail a lieu, soit par un cylindre dégrossisseur, soit par un cylindre finisseur, et de 36 chevaux quand le travail a lieu simultanément avec tous les cylindres. La production par semaine est d'environ 60 tonnes dans le premier cas, et de 80 dans le second. 3° Train de fin métal. Ce train se compose, généralement, d'un laminoir à trois cylindres, à cannelures carrées; d'un laminoir à trois cylindres, à cannelures quadrangulaires plates; d'un laminoir étroit, à deux cylindres, à cannelure rondes, et d'un laminoir étroit à deux cylindres, à cannelures carrées. Le nombre de tours de tous les cylindres est, par minute, de 200 à 250. La force motrice d'un train de ce genre est de 15 à 20 chevaux, et la production, par semaine, de 18 tonnes. 4° Les cylindres des laminoirs pour tôle ont des vitesses qui dépendent de l'épaisseur des tôles : pour tôles minces, 40 tours par minute; pour tôles moyennes, 25 à 30 tours par minute, et pour tôles fortes, 20 à 22. La force motrice dépend de la section des tôles : pour 1^{m},80 de largeur et 0^{m},01 d'épaisseur, elle est de 60 chevaux; pour 1 mètre sur 0^{m},005, elle est de 40 chevaux, et, pour 0^{m},50 sur 0^{m},003, elle n'est plus que de 20 chevaux. La production par semaine est à peu près de 250 kilogrammes par cheval-vapeur. 5° Un train de laminoir pour rails de chemins de fer fait de 55 à 65 tours par minute, consomme une force motrice de 40 à 50 chevaux, et produit par semaine de 42 à 54 tonnes.

Parmi les différents systèmes de laminoirs en usage dans les forges, on distingue : les laminoirs universels, qui permettent de laminer des fers plats de toutes largeurs, sans qu'on soit obligé de changer les cylindres; les laminoirs à tôle avec releveur, avec lesquels on peut obtenir des tôles du poids de 200 à 3,000 kilogrammes en une seule chaude; les laminoirs à mouvement alternatif; les laminoirs triples jumeaux; les laminoirs à guides, etc.

Quel que soit, d'ailleurs, le but que l'on se propose en travaillant le fer au laminoir, le métal doit être réchauffé avant chaque passage. Les fours à réchauffer doivent être à portée des laminoirs, et des chariots en fer ou des pinces suspendues par des chaînes roulant sur les poutres du comble portent les paquets ou les barres des fours sous les cylindres. Lorsqu'on travaille la tôle, on la fait glisser, après l'avoir réchauffée, sur des plans inclinés formés de barres de fer qui vont des fours à réchauffer au laminoir.

LAMINAIRE adj. (la-mi-nè-re — du lat. *lamina*, lame). Minér. Qui est composé de lames parallèles, plus ou moins étendues : *Chaux carbonatée* LAMINAIRE.

— s. f. Bot. Genre d'algues marines, type de la tribu des laminariées.

— **Encycl.** Bot. Les *laminaires* sont des algues à fronde membraneuse, coriace ou fibreuse, stipitée, à racines rameuses; les fructifications se trouvent dans des renflements pyriformes disséminés dans les lames de la fronde. D'une couleur généralement vert foncé ou roussâtre, elles sont recouvertes d'un enduit mucilagineux, et renferment à l'intérieur un principe gélatineux et sucré très-abondant, qui est une sorte de glucose. Quand on les a fait sécher sans avoir eu la précaution de les laver au préalable, elles attirent l'humidité de l'air et se couvrent d'efflorescences farineuses et blanchâtres, dues à l'extravasion du principe sucré. On trouve des *laminaires* dans presque toutes les mers, mais surtout dans celles de l'hémisphère boréal. Elles fournissent quelques produits à l'économie domestique, aux arts, à la matière médicale, etc. La *laminaire* trompette a un stipe énorme, fistuleux, renflé, atteignant la longueur de plusieurs mètres, une fronde allongée, épaisse, coriace, noirâtre, pennée, à pinnules aiguës. Elle croît au Cap de Bonne-Espérance; ses stipes, lorsqu'ils sont desséchés, rappellent assez bien des trompettes ou des cornets à bouquin. La *laminaire* sucrée a un stipe arrondi, assez court, de la grosseur du doigt, une fronde membraneuse, un peu coriace, d'un roux verdâtre, aiguë, fortement ondulée sur les bords, longue de 2 à 3 mètres; elle est assez commune sur les côtes des mers d'Europe et d'Asie. La *laminaire* digitee se distingue par sa fronde très-profondément divisée en nombreuses lanières; elle habite les mêmes localités que la précédente; on la mange dans certains pays. On l'appelle quelquefois fouet de Neptune ou fouet des sorcières, et elle joue un certain rôle dans les légendes fabuleuses du Nord. La *laminaire* conique ressemble assez à la précédente; elle est aussi alimentaire. Presque toutes les *laminaires* sont vivaces; il y aurait donc avantage à les faucher plutôt qu'à les arracher. On en ramasse beaucoup dans certains pays, notamment en Bretagne. On les fait quelquefois servir de fourrage; les stipes, quand ils sont bien secs, sont utilisés comme combustible, surtout par les classes pauvres; ils donnent beaucoup de chaleur et peu de fumée. Ces plantes forment d'ailleurs un excellent engrais, qu'on peut employer frais ou sec. Dans les contrées maritimes de l'Amérique du Sud, on guérit le goître et les maladies analogues en mâchant, en guise de tabac, des tranches des stipes d'une *laminaire*, qu'on nomme dans le pays *palo coto*. Cette propriété est due à l'iode, que toutes les *laminaires* renferment en proportion plus ou moins considérable, et qu'on en extrait en grand pour le commerce. Enfin, c'est de ces algues que l'on retire les meilleures soudes de varech.

LAMINARIÉ, ÉE adj. (la-mi-na-ri-é — rad. *laminaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la laminaire. ‖ On dit aussi LAMINARIACÉ.

— s. f. pl. Tribu d'algues marines, ayant pour type le genre laminaire.

LAMINÉ, ÉE (la-mi-né) part. passé du v. Laminer : *Plomb* LAMINÉ.

LAMINER v. a. ou tr. (la-mi-né — rad. *lame*). Techn. Réduire en lames, en faisant passer avec effort entre des cylindres rapprochés : LAMINER *du fer, de l'or, de l'argent*.

Se laminer v. pr. Etre, pouvoir être laminé : *Le fer, l'or, l'argent* SE LAMINENT.

LAMINERIE s. f. (la-mi-ne-rî — rad. *laminer*). Atelier dans lequel on lamine les métaux.

LAMINEUR s. m. (la-mi-neur — rad. *laminer*). Ouvrier qui lamine les métaux.

— Machine qu'on a substituée aux batteurs qui préparaient au marteau les lingots destinés au monnayage, à l'orfèvrerie.

LAMINEUX, EUSE adj. (la-mi-neu, eu-ze — du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est en forme de petites lames.

— Anat. *Tissu lamineux*, nom donné par les anatomistes à un tissu qui, sur presque tous les points de l'économie, remplit les vides entre les tissus d'une importance physiologique plus grande, et qui, à la surface du corps et de ses cavités, ainsi qu'au pourtour des organes, est disposé en membranes enveloppantes.

— **Encycl.** *Tissu lamineux*. V. CELLULAIRE.

LAMINIFORME adj. (la-mi-ni-for-me — du lat. *lamina*, lame, et de *forme*). Hist. nat. Qui est aplati en forme de lame.

LAMINOIR s. m. (la-mi-noir — rad. *laminer*). Machine dont on se sert pour donner aux masses métalliques les formes usitées dans le commerce, à l'aide d'une pression et d'une traction exercées sur ces masses.

— Fig. Action qui façonne : *C'était bien la femme d'autrefois, la femme non encore passée au grand* LAMINOIR *social*. (Balz.) *Je ne veux pas d'un mari passé au* LAMINOIR *des convenances, qui, au premier nuage, me reprocherait de l'avoir choisi par haine du couvent*. (G. Sand.)

— **Encycl.** V. LAMINAGE.

LAMIODONTE s. f. (la-mi-o-don-te — de *lamie*, et du gr. *odous, odontos*, dent). Dent fossile de lamie ou de requin.

LAMIQUE adj. (la-mi-ke — de *lama*, prêtre de Bouddha). Syn. de LAMAÏQUE : *La religion* LAMIQUE *fit de bonne heure des progrès considérables*. (Raynal.)

LAMIRAL (Dominique HARCOURT-), voyageur français, né à Lyon vers 1750, mort en 1795. Il s'enrôla dans le régiment de Provence, et il était en garnison au Havre lorsqu'il fit la connaissance de M. Eyriès, lieutenant de vaisseau, dont il devint le secrétaire. Lorsque Eyriès devint commandant et administrateur du Sénégal, Lamiral obtint un emploi d'agent dans la colonie, revint en France en 1787, et publia, deux ans plus tard, un ouvrage intitulé : *l'Afrique et le peuple africain, considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies* (Paris, 1789, 1 vol. in-8°, avec 6 fig. et une carte). En 1795, il rédigea un journal, appelé le *Portefeuille*, dans lequel il combattit le parti révolutionnaire.

LAMIRAL (Jean-Pierre), auteur dramatique et sonneur de cloches, né à Paris en 1799. Il est un des types les plus curieux de la Restauration, et M. Champfleury lui a consacré une page dans ses *Excentriques*. En 1815, il fit représenter, sans succès, au théâtre de la Victoire, un drame en trois actes, intitulé : *Armire*. En 1820, nous le retrouvons sur l'affiche du théâtre Séraphin, où il donna successivement : la *Boule d'or*, le *Lion de Salerne*, les *Petits maraudeurs*, les *Ecoliers en vacances*, la *Petite glaneuse*, l'*Ane au salon*, les *Petites pensionnaires*, etc., le tout joué par les acteurs ordinaires des Ombres-Chinoises, galerie du Palais-Royal. Il fut aussi, vers le même temps, directeur du théâtre de la Cité, que l'autorité fit fermer presque aussitôt. C'est alors que Lamiral, dégoûté des pompes du théâtre, se jeta dans les bras de l'Eglise et devint maître sonneur de la paroisse Saint-Etienne-du-Mont. « Artiste en cloches, dit M. Champfleury, il rappelle, avec une différence de style, les aspirations de Quasimodo. Les grandes voix d'airain le remplissent d'émotion; cette faculté n'a été donnée qu'à de rares hommes. » Après des études, des méditations et des nuits sans sommeil, Lamiral publia l'*Art de la sonnerie*, livre curieux, où l'on trouve des morceaux mystiques qui accusent sa profonde sincérité de sonneur. Puis, passant tout à coup des cloches à la goguette, Lamiral devient membre d'une société épicurienne, rivale du Caveau; puis, non content d'être chansonnier, il se fait vaudevilliste. Il composa : le *Savetier en goguette*, monologue représenté chez Mme Saqui; la *Loge du portier*, et les *Ensorcelés*, imité de Favart.

Lors de la révolution de 1830, Lamiral se distingua par sa bravoure, et fut nommé sous-officier des volontaires nationaux. En 1832, il reprit sa carrière d'auteur dramatique au théâtre Saint-Marcel; mais le public lui fit mauvais accueil, et il revint alors à ses cloches de Saint-Etienne.

En 1848, Lamiral ambitionna de représenter le peuple à l'Assemblée nationale. Sa profession de foi est classée par les catalogueurs dans les affiches grotesques de ce temps. Elle se termine par ces mots : « Nommons LAMIRAL (*de la Seine*). » Déçu dans son ambition tribunitienne, le sonneur de cloches est revenu à ses premières amours. Outre les écrits précités, il a publié : *Mémoires, voyages, aventures et scènes, proverbes tragi-comiques de* J.-P. LAMIRAL, *écrits par lui-même* (Paris, 1845).

LAMISME s. m. (la-mi-sme). Syn. de LAMAÏSME.

LAMISTE adj. (la-mi-ste). Syn. de LAMAÏSTE : *Enfin, n'étant ni mahométans, ni brames, ni* LAMISTES, *ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu sans mélange*. (Volt.)

LAMIUM s. m. (la-mi-omm — du gr. *lamion*, ortie, ou *lamios*, gueule ouverte, par allusion à la forme de la corolle). Bot. Nom scientifique du genre lamier. V. ce mot.

LAMMA (Augustin), peintre italien, élève de Calza, né à Venise en 1636, mort en 1700. On le compte parmi les meilleurs peintres de bataille. On cite, comme son chef-d'œuvre, le *Siége de Vienne par les Turcs*, qui se trouve à Venise. Ses tableaux sont remarquables par la variété des expressions et par la perfection des détails.

LAMME (Biagio dalle), peintre italien. V. LAME.

LAMO (Pierre), peintre italien, né à Bologne au commencement du XVIe siècle, mort en 1578. Il eut pour maître Innocenzio da Imola, dont il adopta la manière, et exécuta la première partie de ses œuvres dans sa ville natale. On cite notamment les fresques représentant des traits de la vie de *Saint François*, qu'il exécuta dans le cloître de l'église du même nom, à Bologne. Lamo composa, sous le titre de *Graticola* (le gril), une description des peintures qu'on voyait de son temps dans sa ville natale. Cet ouvrage est resté manuscrit.

LAMOIGNON, ancienne famille du Nivernais, qui doit son nom à un fief situé à Donzi, et qu'elle possédait depuis le XIIIe siècle. Elle avait pour chef, en 1400, Pierre DE LAMOIGNON, marié à Marguerite de Fougeray. De ce mariage vinrent, entre autres, deux fils, GUYOT, qui a continué la filiation directe, et JEAN, auteur de la branche des seigneurs et marquis de Bâville, dont il sera question plus loin. Guyot DE LAMOIGNON, mort en 1457, fut le père de Robert DE LAMOIGNON, qui ne laissa pas de postérité légitime; de Pierre DE LAMOIGNON, écuyer et échanson de Jean de Bourgogne, duc de Brabant, dont la descendance mâle finit avec ses fils, et de Charles DE LAMOIGNON. Celui-ci mourut en 1517, laissant, entre autres, Blaise DE LAMOIGNON, qui eut plusieurs fils, morts sans postérité; Etienne DE LAMOIGNON, capitaine du château de Donzi, père de Blaise, tué dans une rencontre près de La Rochelle, sans avoir été marié, et d'Edme, qui a continué la filiation. Ce dernier, mort vers 1605, laissa, entre autres enfants, Loup DE LAMOIGNON, dont la postérité s'éteignit en la personne de ses fils; Gilbert DE LAMOIGNON, dont la descendance finit également au premier degré, et Louis DE LAMOIGNON, dont la postérité existait en plusieurs rameaux au commencement du XVIIIe siècle. **Jean DE LAMOIGNON, second fils de Pierre, déjà nommé plus haut, et de Marguerite de Fougeray, auteur de la branche de Bâville,** laissa Jean II de LAMOIGNON, secrétaire et contrôleur de la maison de Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, marié, en 1477, à Marie de Lestang. De ce mariage vinrent Jean DE LAMOIGNON, conseiller de Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, dont la postérité s'est éteinte vers la fin du XVIIe siècle, et François DE LAMOIGNON, secrétaire et contrôleur de la maison de Françoise d'Albret, veuve de Jean de Bourgogne, duc de Brabant. Ce François fut père de Charles DE LAMOIGNON, seigneur de Bâville, conseiller ordinaire du roi en son conseil d'Etat et son conseil privé, mort en 1572, ayant eu vingt enfants. Parmi ceux-ci, on remarque Pierre DE LAMOIGNON, avocat au parlement de Paris, auteur de quelques poésies latines, et Chrétien DE LAMOIGNON, seigneur de Bâville, président au parlement de Paris, mort en 1636. Celui-ci fut père du célèbre Guillaume DE LAMOIGNON, dont nous allons donner la biographie.

LAMOIGNON (Guillaume DE), premier président du parlement de Paris, né à Paris en 1617, mort en 1677. Il compléta son instruction sous la direction du savant Jérôme Bignon, devint conseiller au parlement, puis maître des requêtes (1644), et fit preuve, dans cette place, de telles capacités que Louis XIV disait un jour : « Je n'entends guère que les affaires que M. de Lamoignon rapporte. » Pendant la Fronde, il fut d'abord du nombre des membres du parlement qui résistèrent à Mazarin; mais il finit par se rallier au parti de la cour. « Je me rangeai, dit-il, pour ne pas être soumis à la populace, dont la tyrannie est plus extravagante et plus insupportable aux gens de bien que ne le seraient les princes les plus cruels. » A la mort du premier président de Bellièvre (1658), Mazarin désigna Lamoignon pour lui succéder, et le roi lui adressa publiquement alors ces paroles flatteuses : « Si j'avais connu un plus homme de bien, un plus digne sujet, je l'aurais choisi. »

Lors du procès de Fouquet, dont il avait été l'ami, mais avec lequel il s'était brouillé, Lamoignon fut chargé de présider la chambre de justice qui devait le juger. Il en fut très-peiné et s'attacha à entourer de garanties la défense. Colbert, qui désirait à tout prix la condamnation de Fouquet, voulut savoir un jour quelle était l'opinion du premier président sur l'issue du procès du surintendant. « Un juge, lui répondit Lamoignon, ne donne son avis qu'une fois et sur les fleurs de lis. » Très-irrité de cette réponse, Colbert, à la grande joie de Lamoignon, fit remplacer ce dernier par le chancelier Séguier. Constamment occupé de réformer la législation judiciaire, dont il connaissait à fond les vices, il avait conçu le dessein de réunir en un seul code les lois qui devaient régir la France. Il prit une grande part à la rédaction des ordonnances sur la réforme de la procédure civile et criminelle, dont Colbert et Pussort avaient voulu prendre l'initiative, et il eut avec ces personnages la conférence fameuse dont il nous reste les procès-verbaux. En même temps, il travaillait, avec Fourcroy et Auzanet, à former un recueil unique de lois civiles, rédigées en un style clair et précis. Ce recueil, qu'il publia, est un véritable code, dont d'Aguesseau s'est beaucoup servi pour ses ordonnances. Ce magistrat intègre, ce profond jurisconsulte, qui était en même temps un écrivain élégant, eut souvent à se plaindre de Colbert, devenu presque son ennemi depuis le procès de Fouquet. Un jour que le ministre lui avait été plus hostile encore que de coutume, Lamoignon dit à son fils : « Ne nous vengeons jamais sur l'Etat du chagrin que les ministres nous donnent. » Au sujet d'une question de finance, les deux adversaires, un autre jour, soutinrent devant le roi chacun un avis différent. Lamoignon était d'avis qu'on réalisât un emprunt au lieu d'établir un impôt nouveau, et son opinion l'emporta. Ce fut à cette occasion que, en sortant du conseil, Colbert lui adressait ces paroles mémorables : « Ne savais-je pas aussi bien que vous qu'on pouvait emprunter? Mais vous venez de précipiter le roi dans ce système déplorable de l'emprunt. Qui l'arrêtera maintenant? Vous en répondrez à la postérité. » Lamoignon était l'ami et le protecteur des lettres. C'est à sa demande que Boileau composa le *Lutrin*. Son oraison funèbre fut prononcée par Fléchier à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

LAMOIGNON (François-Chrétien DE), magistrat, fils du précédent, né à Paris en 1644, mort en 1709. Son père dirigea son instruction. Il commença par être avocat, puis devint successivement conseiller au parlement (1666), avocat général en remplacement de Bignon, charge qu'il exerça pendant vingt-cinq ans, et enfin président à mortier (1690). Doué d'une éloquence sobre, facile et naturelle, François de Lamoignon est regardé comme un de nos plus grands avocats généraux. Son caractère était à la hauteur de son talent. Il aimait à s'entourer des écrivains les plus distingués de son temps, et comptait au nombre de ses amis Bourdaloue, Regnard, Racine et Boileau. C'est à lui que Boileau adressa sa sixième épître. Le président de Lamoignon était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1704).

LAMOIGNON DE BÂVILLE (Nicolas), administrateur français, frère du précédent, né en 1648, mort en 1724. D'abord avocat, il devint ensuite conseiller au parlement (1670), maître des requêtes (1673), conseiller d'Etat, suivit alors la carrière administrative et fut successivement intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers, et enfin de Montpellier, de 1685 à 1718. Ce fut pendant les trente-trois ans qu'il passa, comme intendant, dans le Languedoc, que de Bâville se rendit odieux par sa monstrueuse intolérance. Il montra une cruauté inouïe envers les protestants, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Trop fidèle exécuteur des ordres de la cour contre les malheureux habitants des Cévennes, son nom restera toujours attaché aux atrocités commises sous le nom de *dragonnades*, et que les écrivains du XVIIIe siècle flétrirent avec tant de chaleur. Des écrivains ont cherché toutefois à atténuer la conduite de Bâville. On prétend qu'il ne fit qu'exécuter les ordres de Louvois, et que, pour ne point encourir la disgrâce de ce dernier, il se montra souvent, aux yeux du ministre, plus inflexible qu'il ne l'était en réalité. On cite le passage d'une lettre qu'il écrivait à son frère, le 18 avril 1708, passage dans lequel il disait : « Je n'ai jamais été d'avis de révoquer l'édit de Nantes; » on rappelle que, dans un mémoire écrit par lui, pour l'instruction du duc de Bourgogne, il a dit : « En religion, il faut attaquer les cœurs, car c'est là qu'elle réside; » mais vainement on plaidera les circonstances atténuantes en faveur de Lamoignon de Bâville. S'il est vrai qu'on doive faire retomber sur Louvois la responsabilité première de tous les attentats contre l'humanité commis à cette époque, on ne saurait absoudre ses complices volontaires, les dociles instruments de ses exécrables arrêts. En 1718, Bâville quitta l'administration du Languedoc, mais il ne vint pas à Paris, car il était tombé alors dans une sorte de disgrâce. Il fut auteur du rameau des marquis de La Mothe, éteint dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, en la personne de Guillaume DE LAMOIGNON, seigneur des Montrevaux, président à mortier au parlement de Paris. — Son fils, Urbain-Guillaume DE LAMOIGNON, né en 1674, fut intendant de Rouen en 1704, de Bordeaux en 1707, et se rendit tellement odieux par son despotisme qu'il dut se démettre de ces dernières fonctions.

LAMOIGNON (Guillaume DE), seigneur de Blancmesnil et de Malesherbes, chancelier de France, fils de François-Chrétien et neveu du précédent, né en 1683, mort en 1772. Il fut successivement avocat général, président à mortier, premier président de la cour des aides, et remplaça, en 1750, d'Aguesseau comme chancelier. Lamoignon se trouva placé dans une situation difficile entre l'autorité royale et la magistrature, qu'il voulait protéger contre les rigueurs du pouvoir. Il eut à soutenir une lutte des plus vives avec Maupeou qui, voulant le supplanter, le fit exiler en 1763, et finit par le remplacer comme chancelier cinq ans plus tard, malgré l'énergique résistance du parlement (1768). C'était un lettré et un honnête homme. — Il n'eut qu'un fils, qui fut le célèbre LAMOIGNON DE MALESHERBES, le ministre, puis le défenseur de Louis XVI à la barre de la Convention.

LAMOIGNON (Chrétien-François DE), homme d'Etat français, de la famille des précédents, né en 1735, mort en 1789. Il fut d'abord président à mortier du parlement de Paris (1758), dont il partagea l'exil en 1772, se montra un des plus ardents adversaires de Maupeou et fut un des auteurs de la fameuse *Correspondance*, satire violente contre le parlement nommé par ce dernier. Lors de la première assemblée des notables (1787), il fut nommé garde des sceaux en remplacement de Miroménil, et contribua, avec Loménie de Brienne, aux fameux édits du timbre et de la subvention territoriale, qui excitèrent en France une fermentation générale, prélude de la Révolution. Lamoignon donna sa démission en octobre 1788, et mourut l'année suivante. Il avait épousé la fille de M. Berryer, conseiller d'Etat, ancien lieutenant général de police, et il eut d'elle un fils, Christian DE LAMOIGNON, pair de France sous la Restauration, mort le dernier de sa branche, en 1827.

LAMOIGNON DE MALESHERBES (Chrétien-Guillaume), homme d'Etat, un des défenseurs de Louis XVI. V. MALESHERBES.

Lamoignon (HÔTEL DE), ancienne demeure seigneuriale, située à Paris, rue Pavée, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois. La construction de cet hôtel fut commencée un peu après le règne de Henri II par Diane de France (ou de Castro), fille légitimée de Diane de Poitiers et du roi. De là les divers attributs, croissants, cors de chasse, têtes de chien, qu'on voit encore sur les murs. En 1581, il fut acquis par le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, d'où le nom d'hôtel d'Angoulême qu'il porta quelque temps, et, en 1684, Chrétien de Lamoignon, chef de la célèbre famille de ce nom, en fit l'acquisition, qu'il transmit à ses héritiers. Cette famille l'habita jusqu'aux approches de la Révolution. L'hôtel subit, à cette époque, le sort de presque toutes les grandes habitations françaises, et, depuis lors, il a été occupé par diverses industries. C'est un vaste bâtiment à façade haute, d'un grand aspect, à colonnades et pilastres, avec cour et porte cochère bien proportionnée. L'hôtel, d'une belle ordonnance, a un caractère majestueux.

LAMOLA (Jean), littérateur italien, né à Bologne en 1400, mort en 1449. Il découvrit dans la bibliothèque Ambroisienne, à Milan, le meilleur manuscrit d'Aurélius Cornélius Celsus, professa la littérature à Pavie, à Venise, à Bologne, et termina ses jours à Rome. Lamola a laissé des *dissertations* et des *discours* restés manuscrits.

LA MONCE (Ferdinand DE), architecte français, né à Munich en 1678, mort à Lyon en 1755. Il fit ses premières études auprès de son père, architecte du roi de Bavière, vint ensuite étudier à Paris et se perfectionna en Italie. La Monce acquit à Rome, pour le compte du duc d'Orléans, le cabinet du duc de Bracciano, qui avait appartenu à la reine Christine, puis s'établit, en 1731, à Lyon, où il exécuta d'importants travaux, notamment le frontispice et le portail de l'église Saint-Just, la porte d'entrée, les ailes, la coupole et une des façades du grand Hôtel-Dieu, la chaire de l'église du collége de la Trinité, les plans et dessins de différentes parties de l'église des chartreux, ainsi que le dôme. Obligé par la maladie d'abandonner l'architecture, il composa des dessins pour gravures, notamment pour la *Description de la chapelle des Invalides*, et pour l'*Essai sur l'homme*, de Pope (Lausanne). Il a laissé des critiques manuscrites sur les églises modernes de Lyon.

LAMONIÈRE (Jean DE), médecin français, né en 1621, mort à Lyon en 1671. Devenu médecin ordinaire du grand Hôtel-Dieu de cette ville, en 1656, il s'adonna particulièrement à l'étude des maladies régnantes et des épidémies. Ce fut sans doute à ce genre de talent qu'il dut d'être nommé « député pour le fait de la santé de Lyon. » Il faisait partie, à ce titre, du conseil de salubrité, qui était présidé par les premières autorités de la ville. Lamonière, qui avait d'abord été chargé de faire la visite aux blessés de l'Hôtel-Dieu, passa, en 1666, aux fiévreux, et prit alors le titre de premier médecin de cet hôpital. Il en exerça les fonctions jusqu'à sa mort. Lamonière laissa, sur la dyssenterie épidémique à Lyon en 1625, un ouvrage estimé, dans lequel il s'attacha à démontrer, par l'observation et les résultats de l'anatomie pathologique, que le caractère de la maladie est essentiellement inflammatoire, et que le traitement devait être antiphlogistique. Voici le titre de cet ouvrage : *Observatio fluxus dysenterici, Lugduni Gallorum populariter grassantis anno* 1625, *et remediorum illi utilium; in qua præcipuæ circa dysenteriæ naturam et curationem difficultates, ab authoribus vel omissæ, vel brevius propositæ, dissolvuntur* (Lyon, 1625, in-12).

LA MONNERAYE (Charles-Ange, comte DE), homme politique français, né en 1812. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il devint capitaine d'état-major, puis donna sa démission et alla se fixer dans ses propriétés de Caro, arrondissement de Ploermel. Il était membre du conseil général du Morbihan depuis 1843, lorsque, en 1869, il se présenta comme candidat indépendant, dans la première circonscription de ce département, et fut élu membre du Corps législatif. M. de La Monneraye fit à l'Empire une opposition modérée et devint, le 8 février 1871, un des députés du Morbihan à l'Assemblée nationale. Membre du parti légitimiste, il est allé siéger à droite et a constamment appuyé, sinon par des discours, du moins par ses votes, la politique qui a pour objet d'entraver l'établissement des institutions républicaines et de jeter le pays dans les aventures monarchiques. Il s'est prononcé notamment pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'installation des ministères à Versailles, contre la proposition Rivet, qui a conféré à M. Thiers le titre de président de la république, et s'est associé aux membres de la majorité qui ont essayé de renverser ce dernier au mois de novembre 1872. On lui doit un *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée du* XIe *et du* XIIe *siècle*.

LA MONNOYE (Bernard DE), écrivain français, né à Dijon en 1641, mort à Paris en 1728. Fils d'un riche pâtissier, dont le nom n'avait pas connu la particule, il fit ses études chez les jésuites, où il se fit remarquer par des épigrammes latines et françaises, pleines de causticité. Ensuite il étudia le droit à Orléans et débuta comme avocat au parlement de Bourgogne, en 1662. Mais il éprouvait la plus vive répugnance pour le barreau, et il se résolut bientôt à l'abandonner complétement pour la littérature. En 1671, l'Académie française ayant proposé pour sujet au concours de poésie l'abolition du duel par Louis XIV, La Monnoye remporta le prix. Cette victoire fut suivie de quatre autres, et l'on prétend que l'Académie, fatiguée de couronner toujours la même tête, fit prier La Monnoye de ne plus concourir.

Pour plaire à sa famille, qui désirait le voir s'occuper du droit, La Monnoye acheta, en 1672, une charge de conseiller correcteur à la chambre des comptes et remplit cet emploi pendant huit ans.

La Monnoye passa une partie de sa vie à Dijon, ville lettrée et aimable, s'y maria et y travailla à mettre en vers français des vers latins de son compatriote Santeuil; traduisit, également en vers, la *Glose de sainte Thérèse;* enfin, composa les célèbres *Noëls bourguignons*, dont il a été donné vingt éditions, et qui ont été traduits en français par Fertiault. Ces chants locaux causèrent quelques petits désagréments à La Monnoye : Dumay les critiqua, puis la rigide Sorbonne faillit les censurer. Et cependant La Monnoye était bon catholique, si bon catholique qu'il fit des vers pour célébrer la révocation de l'édit de Nantes. Quelques méchantes hérésies patoises ne sont rien évidemment en présence d'une pareille preuve de zèle et d'orthodoxie; aussi le poëte bourguignon ne fut-il ni brûlé ni envoyé aux galères. En dehors de ces écrits, qu'il composait pour s'égayer, et qui font aujourd'hui la meilleure partie de son bagage littéraire, La Monnoye donna un *Glossaire du patois bourguignon*, et se livra à l'étude approfondie du grec et du latin, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver l'espagnol et l'italien, et de devenir membre de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue (1687). En relation avec Bayle, il lui fournit des indications et des études pour son *Dictionnaire*. En 1707, il fut élu membre de l'Académie française, où il remplaça Regnier-Desmarais, et vint se fixer définitivement à Paris. En 1715, il publia le *Menagiana*, ouvrage fort libre en certains endroits, fort agressif dans d'autres, et que la censure émonda largement. La Monnoye promit de faire les nombreux changements exigés, mais il mit, à dessein, tant de temps à corriger, que toute l'édition s'écoula dans l'intervalle. Ayant mis tout son avoir dans les folles spéculations de Law, il se vit complétement ruiné. Heureusement, le produit de sa bibliothèque (dont l'acquéreur lui laissa l'usage pendant sa vie) et une pension de 600 fr. que lui fit le duc de Villeroy lui conservèrent une certaine aisance. La Monnoye se délassait de ses travaux sérieux par des facéties rimées, épigrammes, chansons, etc. Sa chanson de *La Palisse* a fait à ce personnage une injuste réputation, qui semble devoir durer éternellement.

On a de La Monnoye, outre les ouvrages déjà cités : *Remarques sur les* Jugements des savants, *de Baillet ; Observations sur le* Cymbalum mundi *et sur les* Contes *de Bonaventure Desperriers ; Remarques sur le Poggiano* (Paris, 1722, in-12) ; une *Préface* et des *Notes* sur les *Nuits de Straparoli;* deux *Préfaces* au *Pancharis* de Bonnefonds ; des *Notes* sur la *Bibliothèque choisie* et sur les *Opuscules* de Colomies ; une *Dissertation* sur le *Passavant* de Théodore de Bèze ; la *Vie du poëte Sarrazin*, dans les *Mémoires* de Sallengre; une lettre à l'abbé Conti *Sur les principaux auteurs français; Vie de Pyrrhon,* traduite du grec, de Diogène Laërce ; *Lettre à Mettaire*, avec des remarques sur les annales de l'imprimerie et la vie des Estienne (Dresde, 1712, in-8o) ; *Remarques sur la bibliothèque de Lacroix du Maine et de Duverdier* (Paris, 1772, 6 vol. in-4o) ; *Recueil de pièces choisies, tant en prose qu'en vers* (La Haye [Paris], 1714, 2 vol. in-12), etc. Ses poésies latines font partie des *Recentiores poetæ selecti*, de d'Olivet, et ses poésies françaises ont été publiées par Sallengre (La Haye, 1716, in-8o).

LA MONNOYE (Léon D'AFFRY DE), jurisconsulte, né à Paris en 1822. Il fit ses études de droit dans sa ville natale, où il passa ses examens de licencié à vingt-deux ans. Depuis lors, il a été nommé commis greffier à la cour de cassation et a été attaché à la chambre civile de cette cour. Tout en remplissant ces fonctions, M. de La Monnoye a composé et publié un ouvrage estimé : les *Lois de l'expropriation pour cause d'utilité publique expliquées par la jurisprudence* (1859, in-8o), qui contient une excellente analyse des arrêts de la cour de cassation sur la matière, et il a donné une traduction en vers du drame de Shakspeare, le *Marchand de Venise* (1866, in-8o).

LA MONTAGNE (Jean DE), pasteur de l'Eglise réformée, né en 1590, mort à une époque inconnue. Il a traduit de l'anglais les ouvrages suivants : la *Papesse Jeanne* ou *Dialogue entre un protestant et un papiste, prouvant manifestement qu'une femme nommée Jeanne a été pape de Rome, contre les suppositions faites au contraire par R. Bellarmin et C. Baronius, cardinaux, Florimond de Raimond et autres écrivains papistes* (Sedan, 1633, in-8o), ouvrage de Cooke ; la *Voye seure conduisant chaque chrestien à la vraye et ancienne foy catholique, dont on fait maintenant profession en l'Eglise d'Angleterre* (Genève, 1634, in-8o), ouvrage de Lynde ; *Recherches curieuses sur la diversité des langues et des religions en toutes les principales parties du monde* (Paris, 1640, in-8o), ouvrage de Brerewood ; la *Voye esgarée* (Charenton, 1645, 1647, in-8o), ouvrage de Lynde ; *Pensées chrestiennes sur nostre devoir envers Dieu, envers nos prochains et envers nous-mesmes* (Quévilly, 1646, in-8o) ; le *Monde dans la lune, divisé en deux livres : le premier prouvant que la lune peut estre un monde ; le second, que la terre peut estre une planète* (Rouen, 1655, in-8o), ouvrage de Wilkins.

LAMONTAGNE (Pierre, baron DE), poëte, auteur dramatique et traducteur français, né à Langon en 1755, mort vers 1825. Il fut correspondant du musée de Bordeaux, avant la Révolution, puis membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de cette ville. On a de lui : la *Lévite conquise*, poëme en deux chants (1782, in-8o) ; la *Théâtromanie*, comédie en deux actes, en vers (1782, in-8o) ; l'*Enthousiaste*, comédie en deux actes, en vers (1784, in-8o) ; le *Café de Rouen*, comédie ; la *Physicienne*, comédie en un acte, en vers (1786, in-8o) ; *Arabelle et Altamont*, tragédie en trois actes (1791, in-8o) ; le *Tartufe philosophe*, comédie ; *Recueil de poésies fugitives* (1789, in-8o) ; la *Visite d'été* ou *Portraits modernes*, trad. de l'anglais (1788, 3 vol. in-12) ; *Mémoires relatifs à l'état de l'Inde*, par M. Hastings, traduit de l'anglais avec Langlès (1788, in-8o) ; *Influence des passions sur les maladies du corps humain*, par Falconer, traduit de l'anglais (1788, in-8o) ; *Cornelia Sedley* ou *Mémoires d'une jeune veuve*, traduit de l'anglais (1789, 4 vol. in-12) ; *Traduction de quelques écrits de Xénophon* (à la suite de la *Vie de Xénophon*, par M. de Fortia-d'Urban) ; *Ethelinde* ou la *Recluse du lac*, par Ch. Smith, traduit de l'anglais (1796, in-8o) ; la *Bataille de Marengo*, ode (1801, in-8o) ; *Epître à Grétry* (in-8o) ; *Histoire d'Irlande*, par Gordon, traduit de l'anglais (1808, 3 vol. in-8o) ; les *Saints stigmates* (1810, in-8o) ; les *Oreilles d'âne*, contes (1814, in-8o) ; la *Mort*, ode philosophique (1816, in-8o) ; la *Transfiguration*, par Raphaël, ode (1818, in-8o) ; *Jean de Procida* ou les *Vêpres siciliennes*, roman historique (1820, 4 vol. in-18) ; *Laure et Pétrarque*, églogue historique (1822, in-8o) ; l'*Hylozoïsme* ou la *Matière animée*, ode (1824, in-8o).

LA MORELLE (DE), auteur dramatique français, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, du temps de Louis XIII. On ne sait rien de la vie de ce personnage, à qui l'on doit deux pièces de théâtre : *Endymion* ou le *Ravissement* (Paris, 1627), tragi-comédie pastorale, et *Philine* ou l'*Amour contraire* (Paris, 1630), pastorale qui fut plusieurs fois représentée par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Ces deux pièces se ressentent de la licence qui était alors tolérée au théâtre.

LAMORICIÈRE (Christophe-Louis-Léon JUCHAULT DE), général et homme politique français, né à Nantes en 1806, mort au château de Prousel, près d'Amiens, en 1865. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit à vingt ans pour entrer à l'Ecole de Metz, fut promu lieutenant du génie en 1828, et passa en Afrique lors de l'expédition contre Alger (1830). A la fin de cette même année, Lamoricière obtenait le grade de capitaine et, quelque temps après, il entrait dans le corps des zouaves, qui venait d'être formé. En 1833, le général Avizard, gouverneur intérimaire de l'Algérie, ayant créé un bureau arabe chargé de servir d'intermédiaire entre les Français et les indigènes, mit à la tête de ce bureau le jeune capitaine de zouaves, qui s'était déjà familiarisé avec divers idiomes du pays. Lamoricière se mit aussitôt en relation avec les tribus des environs d'Alger. Armé seulement d'une canne, il lui arrivait souvent de se rendre seul au milieu des indigènes, de faire l'office de juge dans leurs discussions, et de se servir de sa canne pour appliquer une correction à ceux qui se rendaient coupables d'un délit, ce qui lui valut le surnom de **Bou-Aroua**, c'est-à-dire le père du bâton. Après la prise de Bougie, il fut nommé chef de bataillon (1833) et, deux ans plus tard, lieutenant-colonel des zouaves, à la tête desquels il se livra à de nombreux coups de main, dont la hardiesse le rendit bientôt populaire dans l'armée. L'intrépidité dont il fit preuve à l'assaut de Constantine, où il fut blessé par l'explosion d'une mine, lui valut le grade de colonel, toujours dans le même corps (1837). Appelé à Paris par le ministre de la guerre en 1839, Lamoricière retourna en Algérie l'année suivante, prit part à l'affaire de Mouzaïa, et reçut peu après, avec le grade de général de brigade (1840), le commandement de la division d'Oran. En 1841, il prit une part importante à l'expédition contre Tagdempt et Mascara, livra près de cette ville un combat meurtrier aux troupes d'Abd-el-Kader, soumit, en 1843, la tribu des Flittas, et fut promu, cette même année, lieutenant général.

En 1844, la guerre ayant éclaté avec le Maroc, Lamoricière repoussa les Marocains à Lalla-Maghrnia, puis contribua au succès de la bataille d'Isly (1845), et fut nommé, à la fin de cette même année, gouverneur intérimaire de l'Algérie. Après un voyage à Paris, il organisa l'expédition pendant laquelle la smalah d'Abd-el-Kader tomba au pouvoir du duc d'Aumale, parvint peu après à envelopper l'émir et força ce redoutable adversaire de la France à se constituer prisonnier entre ses mains (1847). A la suite de cette brillante campagne, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Issu d'une famille légitimiste, dont il avait d'abord partagé les opinions, Lamoricière avait été pendant quelque temps un des adeptes de la doctrine saint-simonienne, puis il s'était rallié à la monarchie de Juillet, à laquelle il devait un avancement d'une rapidité tout à fait exceptionnelle. Toutefois, comme le gouvernement de M. Guizot ne lui paraissait point suffisamment libéral, il s'était présenté comme candidat de l'opposition à Paris, contre M. Casimir Périer, en 1846, avait échoué et, plus heureux deux mois plus tard, il était devenu député de Saint-Calais (Sarthe). De retour à Paris, après sa dernière campagne algérienne, il alla siéger dans les rangs de l'opposition et prononça quelques discours sur l'Algérie et sur l'avancement dans l'armée. Lorsque, le 24 février 1848, Louis-Philippe consentit enfin à remplacer le ministère Guizot par un ministère centre gauche, Lamoricière reçut le portefeuille de la guerre dans le cabinet Thiers-Barrot. Revêtu d'un uniforme de colonel de la garde nationale, il se rendit sur les boulevards pour faire connaître le nom des nouveaux ministres, se vit arrêté par une barricade, revint aux Tuileries, où il apprit l'abdication du roi, et remonta à cheval pour aller proclamer la régence de la duchesse d'Orléans et demander la fin des hostilités; mais, en arrivant au Château-d'Eau, il eut son cheval tué sous lui, reçut un coup de baïonnette et parvint à s'échapper, grâce à l'intervention de quelques ouvriers. Le soir même, il allait à l'Hôtel de ville faire acte d'adhésion à la République. Le gouvernement provisoire lui offrit le portefeuille de la guerre. Il crut devoir le refuser, mais déclara que, si besoin était, il était prêt à accepter le commandement d'une division marchant à l'ennemi.

Elu au mois d'avril, dans la Sarthe, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il fit partie du comité de la guerre. Lors de l'insurrection de juin, il commanda l'attaque de la place de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine et eut trois chevaux tués sous lui. Nommé, le 28 du même mois, ministre de la guerre par Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, il présenta plusieurs projets de loi en faveur de l'Algérie, dont il réorganisa l'administration et où il créa des préfectures, proposa de substituer au remplacement militaire une exonération pécuniaire, destinée aux soldats appelés sous les drapeaux, vota contre le droit au travail, pour une chambre unique et fit partie du groupe des républicains modérés dont Cavaignac avait été le chef. Très-hostile à l'élection de Louis Bonaparte, comme président de la République, il quitta le ministère de la guerre le 20 décembre 1848. Quelque temps après, lorsqu'il fut démontré que l'intervention d'une armée française en Italie avait pour but d'écraser la république romaine, et d'y substituer le gouvernement clérical, Lamoricière, qui était loin alors de prévoir ce qu'il devait être onze ans plus tard, n'hésita point à protester hautement contre cet attentat de lèse-nation.

Lors des élections du 13 mai 1849, pour l'Assemblée législative, Lamoricière fut élu à la fois député à Paris et dans la Sarthe, et il opta pour ce dernier département. Il fit alors partie du cercle constitutionnel qui prit pour programme le maintien de la constitution républicaine, fut envoyé par le ministère présidé par Odilon Barrot en mission auprès de l'empereur de Russie, revint peu après à Paris, et fut élu à plusieurs reprises vice-président de l'Assemblée. Ce ne fut pas sans étonnement que, lors de la discussion de la loi sur la transportation (19 avril 1850), on l'entendit soutenir cette thèse étrange que la déportation était, à l'égard des insurgés, un acte de clémence, et demander que le chef de l'Etat ne pût faire grâce à des transportés de juin sans l'assentiment de la Chambre. Quelques mois après, le 19 juillet, il prononçait un discours pour démontrer que les partis qui divisaient la France avaient tout intérêt, dans l'état des choses, à maintenir la constitution; et, comme il entrevoyait les projets ambitieux de Louis Bonaparte, il ne cessa plus de combattre sa politique, et vota, le 17 novembre 1851, pour la proposition des questeurs, demandant pour l'Assemblée le droit de requérir la force publique, au cas où son existence serait menacée.

Arrêté chez lui, lors de l'attentat du 2 décembre, Lamoricière essaya vainement de rappeler à leur devoir les soldats qu'il vit massés devant le palais de la Légion d'honneur. Il fut conduit à Mazas et, de là à Ham, puis expulsé du territoire par le décret du 9 janvier 1852. La nouvelle constitution ayant exigé le serment de tous les officiers qui voulaient être maintenus en activité, l'ancien général d'Afrique, dans une lettre publiée par les journaux, refusa avec éclat de prêter serment au parjure de décembre. Il se rendit en Allemagne, puis habita la Belgique et l'Angleterre. En novembre 1857, son fils, qui faisait ses études dans un collége de Paris, étant mort tout à coup, le gouvernement envoya au général l'autorisation de rentrer en France.

Lamoricière vivait dans la retraite, lorsqu'on apprit, au mois d'avril 1860, qu'il allait prendre le commandement des troupes pontificales. Las de sa longue inactivité, circonvenu et séduit par les chefs du parti clérical, oubliant en un jour tout son passé, il se laissa entraîner dans une aventure où il devait échouer de la façon la plus misérable et perdre tout ce qui lui restait de prestige. A peine arrivé à Rome, Lamoricière fit paraître un ordre du jour menaçant, dans lequel il annonçait qu'il était venu combattre la Révolution, ce nouvel « islamisme. » De concert avec de Mérode, il essaya alors d'organiser une armée avec les jeunes « croisés, » pour la plupart étrangers, qui affluaient à Rome; mais, dans l'accomplissement de cette tâche ingrate, il ne tarda pas à éprouver de cruels mécomptes. Sur ces entrefaites, le gouvernement italien, voyant une menace pour la sécurité de l'Italie dans cette agglomération d'étrangers, armés à Rome, en dehors du peuple et contre le peuple, dans le but de conquérir les provinces pontificales détachées des Etats de l'Eglise, demanda la dissolution de cette armée et envoya contre les nouveaux croisés un corps de troupes sous les ordres de Fanti et de Cialdini (septembre 1860). Pendant que les Italiens s'emparaient de Pérouse, Lamoricière quittait Rome avec 8,000 hommes et marchait contre Cialdini, qu'il rencontra à Castelfidardo. Mais, aux premiers coups de canon, ses troupes, à l'exception des volontaires français, s'enfuirent dans toutes les directions. Vainement le général, qui avait placé sur sa poitrine une image de la Vierge, essaya de rallier les fuyards; il ne put réunir que 400 hommes, dont une partie l'abandonna bientôt, et il gagna rapidement Ancône, où il se vit contraint de capituler. Le 3 novembre suivant, Lamoricière publia sur ses opérations un long et curieux rapport, dans lequel il exposa tous ses mécomptes et fit, involontairement sans doute, la plus vive satire de l'administration romaine. Il se retira alors dans son château de Prousel, où il mourut tout à coup, le 10 septembre 1865, à la suite d'un accès de goutte. L'évêque d'Orléans, Dupanloup, prononça son oraison funèbre; Pie IX envoya, à titre de consolation, à sa veuve un squelette pris dans les catacombes, et il donna à cette relique le nom de Christophe, en l'honneur du général. Ce présent flatteur, mais embarrassant, égaya quelque peu les petits journaux malins. Les amis de Lamoricière ouvrirent vers le même temps, avec l'appui du clergé et de la noblesse, une souscription publique ayant pour but d'ériger à Nantes un monument à la mémoire de celui que la fortune avait trahi du jour où, l'on ne sait pourquoi, il s'était fait soldat du pape.

LAMORIER (Louis), chirurgien et naturaliste français, né à Montpellier en 1696, mort en 1777. Il pratiqua avec succès son art dans sa ville natale, et devint membre de la Société des sciences de Montpellier, associé de l'Académie de chirurgie de Paris. On lui doit plusieurs mémoires, insérés dans les recueils de ces sociétés savantes, notamment : *Nouvelle manière d'opérer la fistule lacrymale* (1728); *Sur les causes qui empêchent le cheval de vomir* (1733); *Anatomie de la seiche* (1766); *Sur l'union qui se fait des artères avec les nerfs après les amputations; Sur les rapports et les différences du tigre avec le chat*, etc.

LAMORINIÈRE (Adrien-Claude LEFORT DE), littérateur, né à Paris en 1694, mort en 1768. Elevé chez les jésuites, où il eut pour maître le Père Porée, il entra ensuite chez les génovéfains de Senlis, où il passa douze ans à recueillir les matériaux des recueils qu'il publia plus tard, et parmi lesquels nous citerons : *Choix de poésies morales et chrétiennes* (1739, 3 vol. in-8o); *Nouveau choix de poésies, etc.* (1740, 3 vol. in-8o); *Bibliothèque poétique* (1745, 4 vol. in-4o); *Passe-temps poétiques* (1757). Comme auteur original, il a fait paraître : les *Vapeurs*, comédie en un acte et en vers (1753); le *Temple de la Paresse* ou le *Triomphe du Travail*, comédie en un acte et en vers (1753); *Histoire abrégée du règne de Constance, empereur d'Orient et d'Occident* (1756, in-12).

LA MORINIÈRE (Simon-Barthélemi-Joseph NOËL DE), naturaliste et voyageur français. V. NOËL DE LA MORINIÈRE.

LA MORLIÈRE (Adrien DE), archéologue français, né à Chauny; il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Chanoine de l'église d'Amiens, il consacra ses loisirs à l'étude des monuments historiques de ce diocèse. On lui doit un certain nombre de mémoires : *Bref état des antiquités, histoires et choses les plus remarquables de la ville d'Amiens* (Amiens, 1621, in-8o); les *Antiquités, histoires, etc.* (Paris, 1642, deux tomes en 1 vol. in-fol.), 3e édition très-augmentée de l'ouvrage précédent; *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons dans l'étendue du diocèse d'Amiens* (Amiens, 1630, in-4o).

LA MORLIÈRE (Charles-Jacques-Louis-Auguste DE LA ROCHETTE, chevalier DE), romancier et aventurier fameux, né à Grenoble en 1719, mort à Paris en 1785. Il était fils d'un conseiller à la chambre des comptes. Après une jeunesse plus qu'orageuse, il fut chassé des mousquetaires, peut-être pour des motifs déshonorants, et scandalisa Paris de ses déréglements. A bout de ressource, il se créa une industrie en soutenant ou en faisant tomber les pièces de théâtre, en offrant sa protection aux débutants, en forçant à financer les auteurs en renom eux-mêmes, qui redoutaient ses dangereuses cabales. Voltaire lui faisait passer de temps en temps quelques écus. D'autres lui offraient à dîner, lui prêtaient un louis, qu'il ne rendait jamais. Son quartier général était au café Procope; c'est là qu'il enrégimentait ses hommes, tout en racontant la nouvelle et le bon mot du jour. Diderot, dans son *Neveu de Rameau*, a tracé de lui le portrait peu flatteur qui commence par ces mots : « Ce chevalier de La Morlière, qui retape son chapeau sur son oreille, qui porte la tête au vent, qui vous regarde le passant par-dessus son épaule, qui fait battre une longue épée sur sa cuisse et qui semble adresser un défi à tout venant... » Effronté et libertin, duelliste, chef de cabale, coureur de tripots, La Morlière fut un des types singuliers de son époque. Sa querelle avec Mlle Clairon, la célèbre actrice, fit grand bruit : la Clairon, fatiguée de ses sifflets, obtint des gentilshommes de la chambre, que chaque fois que La Morlière se présenterait dans la salle, deux exempts viendraient s'asseoir à ses côtés pour le surveiller; alors La Morlière remplaça le sifflet par le bâillement, ce qui est bien plus contagieux; il reçut de M. de Sartine, lieutenant de police, la défense expresse de se présenter désormais à la Comédie-Française. C'était quelque peu arbitraire, mais la Clairon était toute-puissante et La Morlière fut vaincu.

Cet aventurier, de mœurs suspectes, n'était pas dépourvu de talent littéraire; il écrivit un roman, *Angola*, peu connu, sinon des gourmets littéraires, et qui ouvre une échappée intéressante sur ce monde du XVIIIe siècle que l'auteur a si bien connu et pratiqué. L'intrigue de ce livre est insignifiante; ce qu'il a de remarquable, c'est le style et les précieux tableaux et portraits qu'il contient. La noble société du XVIIIe siècle, comme les précieux et précieuses du XVIIe, avait son langage, son jargon; La Morlière semble avoir voulu faire pour son temps ce que Molière a si bien réussi pour le sien. *Angola*, si une telle comparaison est permise, nous montre les précieuses ridicules du XVIIIe siècle, sous forme de roman : tout y est pris sur le fait et stéréotypé avec une exactitude et une précision rares. Amourettes mignardes, propos satiriques, parties sur le gazon, chroniques d'Opéra, mœurs de cour, tout est là. Les élégantes posent sur leurs frisures à la mode un soupçon de bonnet, et s'habillent toujours d'une étoffe au dernier goût. Un jeune homme entre en composant ses grâces; la comtesse lui parle d'un fond d'abattement qui lui fait peur. « Mais non, répond le galant, vous avez la fraîcheur de la dévote la plus reposée : vous êtes au mieux. » Mais la dame n'en démord pas : « Ce que vous me dites là est d'une noirceur abominable.— Je suis anéanti, » reprend le petit-maître. Et ainsi de suite. Le ton de la haute société d'alors n'a jamais été mieux rendu, et La Morlière est, dans ce genre, supérieur à Crébillon fils lui-même. *Angola* eut un grand succès. Publié sans nom d'auteur (1746, 2 vol. in-12), ce livre fut attribué tour à tour au duc de La Trémouille, à Voltaire et à Crébillon fils, et ce dernier ne s'en défendit que faiblement. La Morlière l'emporte sur son rival par la gaieté, le mouvement, la couleur et surtout par la fidélité des peintures. « Ce n'est qu'un roman, et des plus minces, dit Ch. Monselet : deux parties avec frontispices et vignettes. Mais dans ce roman est contenu le XVIIIe siècle tout entier, mieux que dans beaucoup d'autres livres portés plus haut par les noms de leurs auteurs... On ne trouve pas autre part, observée avec plus de coloris, la description d'une petite maison ou d'un jardin à la mode. » *Angola* est donc, nous le répétons, un curieux document pour ceux qui écriront l'histoire intime de la société du XVIIIe siècle.

La Morlière a encore écrit : le *Chevalier de R.* (1745, in-12); *Milord Stanley* (1747, 3 vol. in-12), romans moins ingénieux que *Angola* et qui n'eurent pas le même succès; *Mirza Nadir* (1749, 4 vol. in-12), compilation semi-historique sur la Perse; les *Lauriers ecclésiastiques* ou *Campagnes de l'abbé T.* (1748, in-12), livre obscène, qui ne s'est jamais vendu que sous le manteau; des brochures, à propos de théâtre : *Très-humbles remontrances à La Cohue, au sujet de Denys le Tyran; Observations sur le* Duc de Foix *de Voltaire; Lettres sur les* Héraclides *de Marmontel; Réflexions sur* Electre *de Crébillon, sur* Oreste, *sur l'*Orphelin de la Chine. La plupart de ces productions ne sont que des pamphlets. Trois comédies, qu'il fit jouer au Théâtre-Italien et au Théâtre-Français : le *Gouverneur* (1751), trois actes; la *Créole* (1754), un acte; l'*Amant déguisé* (1758), deux actes, soutinrent à peine quelques représentations.

Dans les dernières années de sa vie, La Morlière, de plus en plus décrié pour ses mœurs et ses escroqueries, se fit enfermer à Saint-Lazare, pour avoir débauché des jeunes filles qu'il prétendait former à l'art dramatique. Banni de toute société, il trouva pourtant encore moyen d'intéresser à son sort la Du Barry, à qui il dédia un de ses derniers livres : le *Fatalisme* (1769, 2 vol. in-12), et qui, en récompense, le fit souper avec elle. Il composa encore le *Royalisme* ou *Mémoires de Du Barry d'Aunetz, anecdotes du temps de Henri IV* (1770, in-8o), et s'éteignit complétement oublié.

M. Ch. Monselet a consacré à ce personnage une notice plus agréable qu'exacte : les *Aveux d'un pamphlétaire* (1854, in-12).

LAMORMAINI (Guillaume GERMEAU DE), jésuite belge, né vers 1570, mort en 1648. Il professa la théologie et la philosophie dans le collége de son ordre à Gratz, devint ensuite recteur de celui de Vienne, puis, en 1624, provincial d'Autriche et confesseur de Ferdinand II. Ce fut lui qui inspira à ce prince les rigoureuses mesures qu'il prit contre les protestants. On a de Lamormaini, en latin, des panégyriques de Ferdinand II et de la mère de cet empereur.

LAMORMAINI (Henri DE), théologien belge, frère du précédent, mort en 1647. Il entra aussi dans l'ordre des jésuites et se livra d'abord à la prédication, mais dut y renoncer par suite d'une paralysie des jambes. Réduit à l'immobilité, il occupa ses loisirs forcés à la composition de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Catechismus controversiarum* (1626, in-16); *Modus disponendi se ad bene moriendum* (1641, in-16); *Tractatus amoris divini*, traduit de saint François de Sales (1643, in-4o); *De virtute pœnitentiæ* (1644, in-4o), etc.

LA MOTHE-ACHARD, bourg de France. V. MOTHE-ACHARD (la).

LA MOTHE-BROONS, château de France. V. BROONS.

LA MOTHE-FÉNELON, bourg de France. V. MOTHE-FÉNELON (la).

LA MOTHE-SAINT-HÉRAYE, bourg de France. V. MOTHE-SAINT-HÉRAYE (la).

LAMOTHE (Pierre LAMBERT DE), missionnaire français, né près de Lisieux en 1624, mort à Siam en 1679. Il quitta, en 1660, la France après avoir été sacré évêque de Béryte, et arriva, en 1662, avec plusieurs missionnaires français, à Jutlica, capitale du royaume de Siam. Grâce à son habileté et à sa persévérance, Lamothe obtint de très-grands succès en Cochinchine, dans le Tonkin et le Cambodge. Les souverains de ces pays autorisèrent la prédication du christianisme. Le roi de Siam, Phra-Naraï, reçut de la manière la plus brillante, en 1673, Lamothe et Pallu du Parc, qui lui offrirent des présents au nom du pape Clément IX et de Louis XIV, et parut déterminé à embrasser la religion chrétienne. Lamothe put fonder à Siam des églises, un séminaire, un collége, un hôpital, et il établit en Cochinchine une congrégation de vierges et de veuves qui, sous le nom d'*Amantes de la croix*, s'occupèrent de l'instruction des jeunes filles. Ce zélé missionnaire mourut à Siam, après avoir été pendant dix-sept ans gouverneur général de toutes les missions fondées par des Français au Tonkin, en Cochinchine, à Siam et dans le Cambodge. Il a laissé des *Instructions* pour les missionnaires et plusieurs *Lettres* relatives à sa mission, lesquelles ont été publiées dans le *Recueil des lettres édifiantes*. — Son frère, LAMBERT DE LAMOTHE, mort en 1668, était directeur du séminaire des Missions étrangères de Paris. Il mourut pendant la traversée de Siam, où il allait remplacer son frère.

LA MOTHE (le Père), plus connu sous le nom de **La Hode**, historien français, né vers 1680, mort vers 1740. Entré de bonne heure dans l'ordre des jésuites, il professa d'abord dans plusieurs de leurs colléges, puis à Paris, et se livra ensuite à la prédication avec beaucoup de succès; mais l'audace qu'il montrait en chaire le perdit. La compagnie de Jésus fut obligée de le désavouer, à propos d'un sermon qu'il avait fait contre le gouvernement à Rouen, en 1715, et pour lequel il fut interdit et exilé dans une petite propriété des jésuites. De son exil, il demanda du travail à son ancien élève d'Argenson, qui lui envoya une copie à corriger de son *Histoire du droit public ecclésiastique français*. La Mothe s'enfuit avec le manuscrit en Hollande, où il publia le livre contre le gré de l'auteur. Dans ce pays, il essaya d'abord de pratiquer la médecine, se mit ensuite aux gages des libraires, et publia des livres sous le nom de La Hode. Lorsqu'il mourut, il travaillait depuis dix ans à une *Histoire de Louis XIV*, ouvrage indigeste, curieux parfois comme document, et dont Voltaire se moque. On a de lui, entre autres ouvrages : *Vie de Philippe d'Orléans* (1736); *Histoire des révolutions de France* (1738); *Histoire de Louis XIV* (1740 et suiv., 5 vol. in-4o).

LAMOTHE (Christophe-Suzanne DE), magistrat français, né à Toulouse en 1719, mort en 1785. Membre du parlement de Toulouse en 1741, il fut, à deux reprises, exilé avec ses collègues pour leur résistance commune aux prétentions du chancelier Maupeou. Lamothe cultivait les lettres et la poésie. On a de lui des comédies et des tragédies, des traductions d'Horace, des pièces de vers dans le *Recueil* de l'Académie des Jeux floraux, dont il était un des mainteneurs, enfin un *Traité sur l'administration générale et sur celle des colonies*, resté manuscrit.

LAMOTHE (baron Etienne-Auguste GOURLET DE), général français, né à Paris en 1772, mort dans la même ville en 1836. Entré dans l'armée en 1793, il fit avec distinction les premières campagnes d'Italie, devint, après l'affaire du Mincio, aide de camp d'Oudinot, prit part, en 1807, comme colonel d'un régiment de dragons, à la bataille de Friedland, y déploya une valeur héroïque, et emporta, le sabre à la main, une batterie russe. Nommé peu après général de brigade, il passa, en 1808, en Espagne, où il resta jusqu'en 1812. Lamothe, qui se trouvait à Paris lors de la conspiration Mallet, fut, par suite d'un quiproquo, compromis dans cette affaire, et bien qu'il n'y eût nullement trempé, il tomba en disgrâce. Toutefois, il obtint un commandement pendant la campagne de France (1814), et reçut du gouvernement provisoire le grade de lieutenant général, qui lui fut confirmé par Louis XVIII. Après Waterloo, Lamothe se rendit auprès du roi à Cambrai et lui demanda, au nom d'un grand nombre d'officiers, de conserver la cocarde et le drapeau tricolores. Cette démarche fut très-mal vue et, depuis lors, le général resta sans emploi.

LAMOTHE (Léonce DE), économiste et archéologue français, né à Bordeaux en 1811. Il fit ses études de droit, puis obtint un emploi à la préfecture de la Gironde, où il a été pendant longtemps chef de bureau. Depuis lors, M. de Lamothe a été nommé inspecteur des établissements de bienfaisance et secrétaire général de l'Académie de Bordeaux. Indépendamment d'articles et de notices dans le *Journal des économistes*, le *Journal des communes*, l'*Echo de la semaine*, les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, le *Mémorial bordelais*, etc., M. de Lamothe a publié un assez grand nombre d'écrits qui attestent de sérieuses connaissances en économie politique et en archéologie. Nous citerons de lui : *Essai historique et archéologique sur l'église cathédrale de Saint-André à Bordeaux* (1843, in-8°); *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde* (1846, in-8°); *Essai de complément sur la statistique du département de la Gironde* (1847, in-4°), avec Brunet; *Des moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière* (1849, in-8°); *De l'organisation des sociétés savantes en France* (1849, in-8°); *Observations sur les enfants trouvés* (1850, in-8°); *Etudes d'économie charitable* (1851, in-8°); les *Théâtres de Bordeaux*, suivis de quelques vues de réforme théâtrale (1854, in-8°), etc.

LAMOTHE (Louis-François-Gabriel Dorléans de), prélat français. V. Dorléans.

LA MOTHE-HOUDANCOURT (Philippe, comte de), duc de Cordone, maréchal de France, né en 1605, mort en 1657. Dès l'âge de dix-sept ans, il suivit la carrière des armes, prit part à un grand nombre de combats contre les protestants, fut blessé à l'affaire de Castelnaudary, en 1632, devint alors gouverneur de Bellegarde, et fut nommé mestre de camp en 1633. La Mothe assista ensuite aux siéges de Nancy et de Louvain (1635), fut promu marechal de camp en 1637, donna de nouvelles preuves de sa valeur dans l'armée de Bourgogne, dans celle d'Allemagne, battit un corps ennemi à Poligny, puis passa à l'armée de Piémont (1639), dont il eut le commandement provisoire à la mort du cardinal de La Valette. Lorsque cette armée dut battre en retraite, La Mothe-Houdancourt l'empêcha d'être écrasée en soutenant de pied ferme le choc de l'ennemi à l'arrière-garde. La valeur dont il fit également preuve à la bataille de Casal (1640) et au siége de Turin lui valut le grade de lieutenant général (1641). Chargé cette même année du commandement de l'armée de Catalogne (1641), il battit plusieurs fois les Espagnols, et fut nommé successivement maréchal de France (1642), vice-roi de Catalogne et duc de Cordone. Battu lui-même devant Lerida (1644), il perdit sa vice-royauté et fut traduit devant le parlement de Grenoble, qui l'acquitta après une détention de quatre ans. La Mothe se retira alors dans ses terres. Bien que très-hostile à Mazarin et au parti de la cour, il prit une très-faible part aux troubles de la Fronde. En 1651, il obtint de retourner en Catalogne comme vice-roi et commandant en chef de l'armée. Etant parvenu à se jeter dans Barcelone, il défendit de la plus brillante façon cette place, que la famine seule força à se rendre (1652), se démit de sa vice-royauté au commencement de l'année suivante et revint alors en France.

LAMOTHE-LANGON (Etienne-Léon, baron de), littérateur français, né à Montpellier en 1786, mort en 1864. Il se fit connaître, avant sa vingtième année, par des poésies lyriques où il célébrait la gloire des armes françaises. A Paris, où il vint en 1807, il se lia avec les poëtes les plus remarquables de l'époque, tels que Chénier et Delille, devint successivement auditeur au conseil d'Etat en 1809, sous-préfet de Toulouse (1811) et de Livourne, en Toscane (1813), préfet de l'Aude pendant les Cent-Jours, et rentra dans la vie privée à la seconde Restauration. Doué d'une vive imagination, Lamothe-Langon composa un grand nombre de romans et d'écrits divers, dont le style est généralement négligé. Depuis une vingtaine d'années, il avait cessé d'écrire et il était à peu près complétement oublié lorsqu'il mourut. Il était alors le doyen des Jeux floraux de Toulouse, où il avait jadis fait preuve, comme administrateur, d'une grande fermeté, lors d'une émeute causée par une disette de grains. Nous citerons, parmi ses romans : les *Cinq chapitres de roman* ou les *Noces de mon cousin* (1808, in-12); *Clémence Isaure et les troubadours* (1808, 3 vol. in-12); l'*Ermite de la tombe mystérieuse* (1815, 4 vol. in-12); les *Mystères de la tour Saint-Jean* ou les *Chevaliers du Temple* (1818, 4 vol. in-12); le *Spectre de la galerie du château d'Estalens* (1819, 4 vol. in-12); *Duranti, premier président au parlement de Toulouse* (1822, 4 vol.); le *Vampire* (1824, 3 vol.); *Monsieur le préfet*, l'une de ses œuvres qui obtinrent du succès (1824, 4 vol. in-12); la *Province à Paris* (1825, 4 vol. in-12); le 24 *janvier* ou la *Malédiction d'un père* (1825, 3 vol. in-12); l'*Espion de police* (1826); le *Chancelier et les censeurs* (1828, 5 vol. in-12); le *Ventru*, roman de mœurs (1829, 4 vol. in-12); la *Princesse et le sous-officier* (1831, 4 vol. in-12); le *Duc et le page* (1831, 4 vol.); le *Diable* (1832, 5 vol. in-12); le *Fils de l'empereur* (1832, 5 vol. in-12); le *Gamin de Paris* (1833, 5 vol. in-12); le *Comptoir, la plume et l'épée* (1834, 2 vol. in-8°); les *Jolies filles*, avec Touchard-Lafosse (1834, 2 vol. in-8°); la *Province à Paris* (1835, 4 vol.); le *Roi et la grisette* (1836, in-8°); *Mademoiselle de Rohan* (1835, 2 vol.); la *Famille du voleur* (1835); *Monsieur et madame* (1837, 2 vol. in-8°); *Bonaparte et le doge* (1838, 2 vol. in-8°); l'*Espion russe* (1838, 2 vol. in-8°); *Marquise et charlatan* (1840, 4 vol. in-12); *Mon général, ma femme et moi* (1841, 2 vol. in-8°). Il a publié, dans un autre genre : *Mémoires et souvenirs d'un pair de France* (1829-1830, 4 vol. in-8°); *Mémoires d'une femme de qualité, depuis la mort de Louis XVIII jusqu'à la fin de* 1829 (1830, 2 vol. in-8°); *Révélation d'une dame de qualité sur les années* 1830 *et* 1831 (1831, 2 vol. in-8°); *Mémoires sur Louis XVIII, recueillis et mis en ordre par M. le duc D**** (1832-1833, 12 vol. in-8°); *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (1834, 4 vol. in-8°), inachevé; l'*Empire* ou *Dix ans sous Napoléon* (1836, in-8°); *Napoléon, sa famille, ses amis, ses généraux, ses ministres, ses contemporains* ou *Soirées secrètes du Luxembourg, des Tuileries, de Saint-Cloud, de la Malmaison, de Fontainebleau et de Paris* (1838, in-8°); *Mémoires de Sophie Arnould* (1837, 2 vol.).

LA MOTHE LE VAYER (Félix de), magistrat français, né en 1547, mort en 1625. Il fut substitut du procureur général au parlement de Paris, et publia un traité intitulé : *Legatus seu de legatorum privilegiis, officio ac munere libellus* (Paris, 1579, in-4°).

LA MOTHE LE VAYER (François de), écrivain et philosophe français, fils du précédent, né à Paris en 1588, mort en 1672. Il hérita de la charge de son père et aussi de son goût pour les lettres et les sciences. Mlle de Gournay lui légua sa bibliothèque, et il ne tarda pas à se défaire de sa charge pour se vouer entièrement aux lettres, et surtout à l'étude de l'histoire comparée. Son premier ouvrage a pour titre : *Discours de la contrariété d'humeurs qui se trouve en certaines nations et singulièrement la françoise et l'espagnole* (Paris, 1636, 1 vol. in-8°). La Mothe Le Vayer le donne pour traduit de l'italien, de Fabricio Campolini. Ce livre fut très-bien reçu du public. Des *Considérations sur l'éloquence françoise* (Paris, 1638, in-12) achevèrent de mettre l'auteur en relief. Il y soutient la thèse, fameuse au XVIIe siècle, de la supériorité des anciens sur les modernes.

L'Académie française l'admit dans son sein le 14 février 1639. Un nouvel ouvrage, intitulé : *De l'instruction de monsieur le Dauphin* (Paris, 1640, in-4°), valut à La Mothe Le Vayer la faveur de Richelieu, qui le désigna, en mourant, pour occuper la charge de précepteur du dauphin. Après la mort du cardinal, Anne d'Autriche, devenue régente, refusa de ratifier ce choix; mais, en 1649, elle confia à La Mothe Le Vayer l'éducation du duc d'Orléans, frère du roi, et, en 1652, on le chargea d'achever l'éducation de Louis XIV, alors âgé de quatorze ans. La Mothe s'établit à la cour, suivit le roi dans ses voyages, assista au sacre, qui eut lieu à Reims (1654), et continua ses fonctions jusqu'en 1660, où fut célébré le mariage du roi.

La Mothe Le Vayer se maria pour la seconde fois à l'âge de soixante-dix-huit ans, union tardive dont ses confrères de l'Académie française plaisantaient volontiers. La lecture des récits de voyage fut une des passions de toute sa vie. Le voyageur Bernier vint lui faire une visite à son lit de mort : « Eh bien, lui dit La Mothe Le Vayer, quelle nouvelle avez-vous du Grand Mogol? » Il mourut sur ces paroles, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Outre les trois ouvrages cités plus haut, on a encore de lui : *De la vertu des païens* (Paris, 1642, in-4°), œuvre conçue dans le même esprit que ses *Considérations sur l'éloquence françoise*. L'édition du livre encombrait la boutique de l'éditeur, qui vint un jour s'en plaindre : « Je connais, dit Lamothe, un secret pour en assurer le débit. » Il fit, en effet, courir le bruit que la censure allait empêcher l'ouvrage de circuler, et l'édition fut enlevée en peu de temps; *Jugements sur les anciens et principaux historiens grecs et latins* (Paris, 1646, in-8°); la *Géographie*, la *Rhétorique*, la *Morale*, l'*Economique*, la *Politique*, la *Logique*, la *Physique du prince*, traités élémentaires composés pour l'éducation de Louis XIV; *En quoi la piété des François diffère de celle des Espagnols; Petits traités en forme de lettres* sur des sujets moraux (Paris, 1659-1660, 4 vol. in-12); *Discours pour montrer que les doutes de la philosophie sceptique sont d'un grand usage dans les sciences*, avec un *Discours sur la musique* (Paris, 1668); *Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire*, brochure (Paris, 1668); *Hexaméron rustique* ou les *Six journées passées à la campagne* (Paris, 1670, in-16). On attribue, en outre, à La Mothe Le Vayer, des *Dialogues faits à l'imitation des anciens*, sous le nom d'*Oratius Tubero* (Francfort, 1698, in-4°). La meilleure édition de ses œuvres est celle de Dresde (1756-1759, 14 vol. in-8°).

En philosophie, La Mothe Le Vayer est de l'école de Montaigne et de Bayle plutôt que de celle de Pascal et de Huet. La Mothe Le Vayer examine, dans ses *Doutes sceptiques*, « si l'étude des belles-lettres est préférable à toute autre occupation, » et il conclut que non. On accusait La Mothe Le Vayer de n'avoir pas le sens commun; mais il répondait : « Aussitôt que quelqu'un s'écarte de notre sens, nous disons qu'il a perdu le sens commun. » Du reste, il ne s'inquiétait point de n'être de l'avis de personne. A propos des mathématiques, il professe « qu'ici comme ailleurs, l'habitude se rend maîtresse, et que la coutume fait tout. » Il est, du reste, essentiellement tolérant. « Je n'empêche personne d'être opiniâtre si bon lui semble, disait-il, mais qu'on me permette aussi de douter avec une simplicité innocente. » On peut résumer en deux mots la philosophie de La Mothe Le Vayer : scepticisme orthodoxe. On sait que tout système prétendait alors ne s'écarter en rien de l'orthodoxie.

LA MOTHE LE VAYER (de), littérateur français, fils du précédent, né en 1629, mort en 1664. C'est à lui que Boileau a dédié une de ses satires. Il entra dans l'état ecclésiastique et fut tué par l'ignorance de ses médecins, qui lui firent prendre une trop grande quantité d'émétique. On a de lui une bonne édition de Florus (1661). — Un membre de la même famille, Jean-François de La Mothe Le Vayer, jurisconsulte et maître des requêtes, mort en 1764, a publié un *Essai sur la possibilité d'un droit unique* (Paris, 1764, in-12).

LA MOTHE LE VAYER DE BOUTIGNY (Roland de), jurisconsulte français. V. Boutigny.

LA MOTTE, bourg de France. V. Motte (la).

LA MOTTE-BEUVRON, bourg de France. V. Motte-Beuvron (la).

LA MOTTE-CHALANÇON, bourg de France. V. Motte-Chalançon (la).

LA MOTTE-FEUILLY, bourg de France. V. Motte-Feuilly (la).

LA MOTTE-SERVOLEX, bourg de France. V. Motte-Servolex (la).

LA MOTTE (Guillaume Mauquest de), chirurgien français, né à Valognes en 1655, mort en 1737. Il fit ses études médicales à Paris, et se livra surtout à la chirurgie, qu'il étudia pendant cinq ans à l'Hôtel-Dieu. Après avoir obtenu le titre de docteur, il revint dans son pays natal, où il se livra, pendant plus de cinquante ans, à la pratique de la chirurgie et de l'obstétrique. Ce sont les résultats de sa longue expérience qui forment la plus grande partie des excellents ouvrages qu'il nous a laissés. Son *Traité d'accouchement*, un des meilleurs qui aient été publiés sur cette matière, eut plusieurs éditions. Il en fut de même de son *Traité de chirurgie*. Voici les titres des publications de ce savant praticien : *Dissertations sur la génération et la superfétation* (Paris, in-8°); *Traité des accouchements naturels, non naturels et contre nature* (Paris, 1715, in-4°); *Traité complet de chirurgie, contenant des observations et des réflexions sur toutes les maladies chirurgicales et sur la manière de les traiter* (Paris, 1722, 3 vol. in-12).

LA MOTTE (Emmanuel-Auguste de Cahideuc, comte du Bois de), amiral français, né à Rennes en 1683, mort dans la même ville en 1764. Il entra fort jeune dans la marine, se distingua par son intrépidité, en 1711, au combat du cap Lézard et à la prise de Rio-Janeiro, se signala à maintes reprises, comme capitaine de frégate, en protégeant des convois contre des vaisseaux anglais, et obtint le grade de chef d'escadre en récompense de sa conduite. Nommé, en 1751, gouverneur des Iles sous le Vent, avec résidence à Port-au-Prince, il se montra excellent administrateur, fit achever la construction de la ville de Jérémie, dans l'île Saint-Domingue, élever des bâtiments d'utilité publique, ouvrir des routes, etc. En 1753, il retourna en France, reçut, deux ans plus tard, le commandement d'une flotte de quatorze vaisseaux et deux frégates pour ravitailler le Canada et l'île Royale, fit, en 1757, un second voyage pour la même destination, rencontra une flotte anglaise avec laquelle il en vint aux mains, mais dont il fut obligé de se séparer par suite d'une terrible tempête, et revint en France avec ses vaisseaux désemparés et ses équipages décimés par le typhus. L'année suivante (1757), il combattit les Anglais, qui venaient d'opérer une descente à Saint-Cast, et fut promu vice-amiral en 1762.

LAMOTTE (Marie-Hélène Desmottes, connue sous le nom de Mlle), actrice française, née à Colmar en 1704, morte à Paris en 1769. Fille d'un officier, elle reçut une excellente éducation chez les ursulines de Metz, se fit enlever de son couvent, et, se trouvant sans ressource, elle se tourna vers le théâtre. Grâce à son intelligence, elle apprit rapidement les principes de l'art dramatique, débuta, en 1722, à la Comédie-Française, dans les rôles de Cléopâtre, de *Rodogune*, d'Elisabeth, du *Comte d'Essex*, et obtint un engagement. Toutefois, voyant qu'elle n'était pas faite pour les grands rôles tragiques, elle aborda l'emploi des caractères, dans lequel elle se fit une réputation aussi brillante que méritée. Amie intime d'Adrienne Lecouvreur, elle fit, chez cette actrice, la connaissance du maréchal de Saxe, qui eut toujours pour elle une affection sincère. Il ne l'oublia pas même pendant ses campagnes de 1744 et des années suivantes. Des lettres, conservées par les héritiers de Mlle Lamotte, attestent qu'il aimait à l'instruire du succès de ses opérations. Mlle Lamotte prit sa retraite en 1759. Dix ans plus tard, elle mourut d'une attaque d'apoplexie. Le *Calendrier historique des théâtres* (1753) contient les vers suivants, adressés à cette comédienne :

Lamotte rend si finement
Tous les rôles qu'elle débite,
Qu'on croit qu'elle a réellement
Le caractère qu'elle imite.

Mlle Lamotte créa un grand nombre de rôles dans les pièces des auteurs célèbres de son époque; elle se distingua aussi dans l'ancien répertoire et laissa une juste renommée de talent, d'esprit et d'aménité de caractère.

LA MOTTE (François), musicien allemand, né à Vienne (Autriche) en 1751, mort en Hollande en 1781. De très-bonne heure, il acquit une grande réputation comme violoniste, devint premier violon de la chapelle impériale, se rendit, en 1779, à Paris, où il joua avec succès au Concert spirituel, puis passa à Londres, où il fut emprisonné pour dettes. Rendu à la liberté, en 1780, il partit pour la Hollande et y mourut l'année suivante. La Motte a laissé des *Solos*, des *Concertos* et des *Airs variés* pour le violon.

LA MOTTE (les époux). Ils ne doivent leur triste célébrité qu'à la fameuse affaire du *collier*, à laquelle le *Grand Dictionnaire* a consacré un long article. On ne trouvera donc ici que les renseignements biographiques qui n'ont pu trouver place dans l'ample récit que nous avons donné de cette ténébreuse intrigue.

Jeanne de Luz, de Saint-Rémy, de Valois, comtesse de La Motte, née à Fontète (Champagne) le 22 juillet 1756, morte à Londres en 1791, était fille d'un gentilhomme champenois, qui descendait d'un fils naturel du roi de France, Henri II; mais, malgré cette origine, la famille était tombée depuis plusieurs générations dans une telle pauvreté, que le baron de Saint-Rémy, après avoir vécu de braconnage et même de vol, alla mourir, en 1761, à l'Hôtel-Dieu de Paris, laissant un fils et deux filles, dont l'aînée, qui devait être la fameuse comtesse, fut recueillie d'abord par la comtesse de Boulainvilliers. On chercha ensuite à obtenir pour ces orphelins l'aide du gouvernement, et Chérin, généalogiste des ordres du roi, ayant vérifié leur généalogie et certifié qu'ils descendaient bien réellement par les mâles du fils naturel de Henri II, le roi accorda au fils une pension de 1,000 livres et l'admission gratuite à l'Ecole de la marine; chacune des deux filles reçut une pension de 600 livres, et elles furent placées gratuitement à l'abbaye de Longchamps, où elles étaient destinées à prendre le voile plus tard. Mais la vie religieuse ne pouvait guère convenir au caractère ardent et à l'esprit aventureux de l'aînée, et, après quelques années passées au couvent, elle s'enfuit un beau jour avec sa sœur. Toutes deux allèrent se réfugier à Bar-sur-Aube, auprès d'une dame de Surmont, qui les garda chez elle par pure bienfaisance, mais qui en fut assez tristement récompensée, car les deux sœurs ne se firent pas remarquer précisément par la régularité de leur conduite. Jeanne noua des relations avec un jeune homme du nom de Beugnot, qui joua depuis un rôle politique assez important, et enfin fit la connaissance du comte de La Motte, neveu de M. de Surmont, mauvais sujet sans fortune et criblé de dettes. Il finit par l'épouser. Deux mois à peine après son mariage, elle mit au monde deux enfants, qui moururent en naissant. Mme de Surmont, indignée, chassa de chez elle les deux époux, qui allèrent alors chercher fortune à Paris.

Là, Mme de La Motte retrouva Beugnot, qui l'aida de ses conseils et de sa bourse; mais c'était une ressource trop précaire, et la comtesse, après avoir fatigué la cour et la reine de ses sollicitations, se mit en quête d'une intrigue qui lui offrît une perspective plus brillante. En 1781, elle noua des relations intimes avec le cardinal de Rohan, et ne tarda pas à prendre un grand ascendant sur ce prélat, aussi débauché qu'il était ambitieux. Toutefois, ce ne fut qu'en mars 1784 qu'elle ébaucha la fameuse intrigue dont nous avons raconté toutes les péripéties, et sur laquelle nous ne reviendrons pas. Arrêtée, condamnée, elle s'évada, comme on le sait, de la Salpêtrière, probablement avec la connivence de l'autorité (1787), et se réfugia à Londres, où elle retrouva son digne époux, qui, lui, n'avait pas été arrêté, mais avait jugé prudent de passer à l'étranger. On sait aussi qu'elle rédigea des *Mémoires*, où elle accusait formellement Marie-Antoinette de complicité dans l'affaire du collier, et que ce pamphlet, dont l'édition entière fut rachetée à prix d'or par la cour de France, fut néanmoins réimprimé à plusieurs éditions, sous le titre de *Vie de la comtesse de La Motte*, d'après quelques exemplaires qui avaient échappé à la destruction.

A la fin de 1789, la comtesse était venue à Paris, au grand effroi de Marie-Antoinette. La fameuse aventurière voulait, disait-on, faire reviser son procès; mais on parvint à la faire repartir, probablement en la soudoyant de nouveau. Elle eut encore de nouvelles aventures dont le détail est peu connu. Il y a aussi diverses versions sur sa fin; mais la plus généralement admise, c'est qu'elle périt à Londres, en 1791, en tombant d'une fenêtre dans la rue.

Le comte de La Motte lui survécut longtemps. Il avait été condamné par contumace, et il revint, lui aussi, en France, pour faire reviser son procès et se constitua prisonnier. Déjà il avait obtenu un arrêt qui pouvait lui donner quelque espérance, lorsque éclata la révolution du 10 août. Il était à la Force lors des massacres de septembre et fut mis en liberté par les exécuteurs. Depuis, il mena l'existence la plus aventureuse dans toutes les parties de l'Europe, vivant du jeu, de l'escroquerie et de la mendicité. Sous la Restauration, chose assez étrange, il recevait une pension de 4,000 francs de Louis XVIII, plus 200 francs par mois de la police, qui lui fit écrire ses *Mémoires*. Il mourut misérable et abandonné, en 1831. Beaucoup de personnes, à cette époque, le connaissaient, sans savoir qui il était, pour l'avoir vu, vieux, misérable et cassé, se promener journellement dans le jardin du Luxembourg. Outre les *Mémoires* qu'il avait rédigés sous l'inspiration de la police, il en avait écrit secrètement une autre version, qui tomba néanmoins entre les mains de l'autorité, et qui fut mutilée de tout ce qui traitait de l'affaire du collier. C'est cette version fragmentaire qui a été publiée en 1858 par M. Lacour (Paris, in-18).

LA MOTTE (Jeanne-Marie Bouvier de), dame Guyon, célèbre mystique française. V. Guyon.

LA MOTTE (Edme-Joachim Bourdois de), médecin français. V. Bourdois.

LAMOTTE-DUPORTAIL (Jacques-Malo de), marin français, né à Saint-Malo en 1760, mort en 1812. Attaché, comme lieutenant de vaisseau, à l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse sous les ordres de d'Entrecasteaux et d'Oribeau, il fut l'un de ceux qui prirent le commandement après la mort de ces deux chefs; mais la nouvelle de la proclamation de la République arriva peu de temps après à la connaissance des matelots placés sous ses ordres, et, en présence de l'enthousiasme avec lequel ils l'accueillirent, Lamotte-Duportail se retira et ne rentra en France qu'en 1803. Il avait écrit un journal de l'expédition, qui a beaucoup servi à Labillardière et à Rossel pour les relations qu'ils en ont publiées.

LA MOTTE-FOUQUÉ (Henri-Auguste, vicomte de), général et écrivain allemand, ami de Frédéric le Grand, né à La Haye en 1698, mort à Brandebourg le 2 mai 1774. Il appartenait à une ancienne famille normande qui émigra de la France par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il devint page à la cour du prince d'Anhalt-Dessau et s'engagea comme simple soldat dans l'armée prussienne en 1715, quand la Prusse était en guerre contre Charles XII, roi de Suède. En 1719, il obtint le grade de cadet, en 1729, celui de capitaine, et, en 1738, il fut nommé major. Il quitta l'armée prussienne à la suite de quelques démêlés avec son chef, et il prit du service dans l'armée danoise. Lorsqu'il était officier prussien, il gagna la faveur du prince royal de Prusse, plus tard Frédéric le Grand. Ce fut par exception que le roi de Prusse permit à Fouqué de faire des visites au prince royal, quand il était enfermé dans la forteresse de Küstein. On sait que le roi de Prusse, irrité de l'insubordination de son fils, était résolu à le faire périr et qu'il n'en fut empêché que par les supplications réitérées de tous les membres de la famille royale. Fouqué était l'ami le plus intime du prince; il agita en sa faveur la population de Berlin et se concerta avec la princesse royale pour obtenir la grâce du prisonnier ou pour le faire évader. Ce ne fut pas sans regrets que le prince, mis en liberté, vit son ami quitter Berlin pour l'armée danoise, à cause de ses démêlés avec la rigide administration militaire.

Mais à peine le roi fut-il mort, que le prince, devenu Frédéric II, appela Fouqué de Danemark, le nomma colonel et le mit à la tête d'un régiment. La Motte-Fouqué fit, en cette qualité, la première campagne de Silésie, où il commandait la place de Glatz (1742). Il était lieutenant général lorsque éclata la guerre de Sept ans. Le roi de Prusse le chargea d'arrêter, à Landshut, avec 10,000 hommes, un corps d'armée de 31,000 Autrichiens, afin de permettre à l'armée prussienne d'opérer en sécurité sur un autre point. La bataille fut terrible; la plus grande partie des Prussiens restèrent sur le champ de bataille, et Fouqué lui-même reçut une blessure très-grave et qui eût été mortelle sans les soins que lui prodigua son domestique, Frauschke. Il tomba donc entre les mains des ennemis, et, malgré le désir de Frédéric, il ne fut pas immédiatement libéré par les échanges de prisonniers; les Autrichiens refusèrent de l'échanger et le retinrent prisonnier, sous prétexte qu'il commettait un délit en se plaignant trop ouvertement et injustement de la manière dont étaient traités les prisonniers prussiens. En outre, les Autrichiens s'emparèrent de toute sa fortune, qu'il avait laissée dans la forteresse. Après le rétablissement de la paix, Fouqué fut mis en liberté et jouit jusqu'à sa mort de l'amitié la plus intime du grand roi.

L'ouvrage qu'il a publié sous le titre : *Mémoires du baron de La Motte* (Berlin, 1788, 2 vol.) est très-important, au point de vue historique, parce qu'il contient toute sa correspondance avec Frédéric le Grand. On consultera avec fruit, sur La Motte-Fouqué, l'ouvrage publié par son neveu sous le titre : *Biographie de Henri-Auguste de La Motte-Fouqué* (Berlin, 1824).

LA MOTTE-FOUQUÉ (Caroline de Briest, baronne de), femme de lettres allemande, née en 1733, morte en 1831. Mariée toute jeune encore à M. de Rochow, elle ne tarda pas à divorcer, et se remaria au baron de La Motte-Fouqué. Les productions de la baronne de La Motte-Fouqué sont nombreuses; elle a excellé surtout dans le genre du conte. Voici la liste de ses principaux ouvrages : les *Trois contes* (Berlin, 1806); *Roderig* (Berlin, 1807); la *Dame de Falkestein* (Berlin, 1810); *Lettres sur l'éducation des femmes* (Berlin, 1811); *Petits contes* (Berlin, 1811); *Magie de la nature* (Berlin, 1812); l'*Espagnol et le volontaire* (Berlin, 1814); *Feodora* (Leipzig, 1815); la *Vierge héroïque de la Vendée* (Leipzig, 1816); *Nouveaux contes* (Berlin, 1817); *Ladoïska* (Leipzig, 1820); *Petits romans* (Iéna, 1821); le *Passé et le présent* (Berlin, 1822); la *Duchesse de Montmorency* (Leipzig, 1822); les *Femmes dans le grand monde* (Berlin, 1826); la *Table à écrire*, ou le *Vieux temps et le nouveau* (Berlin, 1833), publié après la mort de l'auteur.

LA MOTTE-FOUQUÉ (Frédéric-Henri-Charles, baron de), écrivain allemand, né à Brandebourg en 1777, mort à Berlin en 1843. De bonne heure il montra un goût prononcé pour la poésie, mais les guerres de la Révolution vinrent l'arracher à ses méditations. En 1794, il entra dans le régiment de cuirassiers du duc de Weimar. Après une première campagne, il fut mis en garnison à Aschersleben, où il se maria. Mais cette union ne fut pas heureuse, et il se sépara de sa femme. Il suivit son régiment à Bückeburg, où il devint lieutenant et où il reprit ses études littéraires. En 1802, il visita Weimar, et entra en relation avec Gœthe et Schiller, qui l'encouragèrent dans ses essais poétiques. Il se maria avec la veuve de Rochow, connue aussi dans les lettres, et se retira dans une des terres de sa femme, où il se voua tout entier à son goût pour la littérature. Jusqu'en 1810, il ne publia guère que des drames, mais il s'essaya plus tard dans le genre lyrique et dans le roman, où il eut un certain succès. En 1813, la guerre d'indépendance vint l'arracher à ses loisirs; il entra comme lieutenant dans les chasseurs volontaires, mais il dut bientôt abandonner la campagne, à cause de sa santé délabrée. Après la mort de sa seconde femme, en 1831, il s'établit à Halle, où il fit des cours sur l'histoire de la poésie et sur l'histoire contemporaine; puis, en 1842, il se maria pour la troisième fois, et se rendit à Berlin pour y faire, comme à Halle, des leçons de littérature. Peu de temps après, il mourut d'apoplexie.

Le romantisme allemand de la première période était essentiellement catholique et féodal. La plupart des amis littéraires de La Motte-Fouqué avaient poussé l'amour du moyen âge jusqu'à en adopter le fanatisme religieux, et ceux d'entre eux qui étaient nés protestants n'avaient pas hésité à passer au catholicisme. Fouqué n'alla pas jusque-là : il resta puritain protestant, mais il garda le culte de la noblesse, qui seule à ses yeux représentait les idées de moralité et de force, et était capable de préserver une nation de la décadence.

Cet écrivain était d'une fécondité surprenante. Il a laissé vingt-quatre pièces de théâtre. La première, qui est aussi la meilleure, est intitulée : le *Néron du Nord* (Berlin, 1810); c'est un drame en trois parties, dont le sujet est emprunté à la légende des *Niebelungen*. Parmi ses autres drames, nous citerons : *Alboni* (1813); *Hermann* (1818), et un *Don Carlos* (1823), qui est le contre-pied de celui de Schiller. Par esprit de réaction monarchique et cléricale, le poëte donne le beau rôle au duc d'Albe et à Philippe II.

Parmi ses poésies : *Gedichte* (Stuttgard, 1816-1827), quelques-unes respirent un sentiment exquis. Fouqué s'était aussi essayé, sans beaucoup de succès, dans la chanson patriotique : *Poésies d'avant la guerre de* 1813 *et pendant cette guerre* (Berlin, 1813). On peut en dire autant de ses *Chansons de chasseurs* (Hambourg, 1818). Vers la fin de sa vie, il composa des *Cantiques et hymnes religieux*, qui furent publiés après sa mort (1846).

Les romans de Fouqué sont, de toutes ses œuvres, celles qui ont le plus contribué à sa réputation. Ils jouirent, pendant un certain temps, d'une grande vogue; ce sont principalement des récits niaisement chevaleresques, mais où l'on remarque une grande imagination, une véritable habileté à mettre en mouvement les personnages. Citons dans le nombre : *Alwin* (1808, 2 vol.); l'*Anneau enchanté* (1812, 3 vol.); *Ondine* (Berlin, 1813), son chef-d'œuvre; les *Aventures de Thiodolf l'Islandais* (1815, 2 vol.); les *Aventures merveilleuses du comte Alexandre de Lindenstein* (1817, 2 vol.); le *Chevalier Elidour* (1822, 3 vol.); l'*Amour sauvage* (1823, 2 vol.); *Nouvelles et récits* (Berlin, 1812-1819). Fouqué a collaboré à plusieurs journaux littéraires de l'Allemagne, et a fondé l'*Annuaire des légendes*, l'*Annuaire des dames* et les *Récréations*. Il a publié ses premiers ouvrages sous le pseudonyme de **Pellegrinus**.

LAMOTTE-HOUDAR (Antoine Houdar de Lamotte, connu sous le nom de), célèbre littérateur français, né à Paris en 1672, mort en 1731. Il était fils d'un chapelier. Destiné au barreau, mais dévoré de l'ambition de se faire un nom littéraire, il s'essaya d'abord dans les plus petits genres. Il avait du talent, du savoir, une volonté opiniâtre. Aussi ses premiers échecs lui furent sensibles. Ayant donné une farce, les *Originaux* (1693), au Théâtre-Italien, il fut si inconsolable de l'avoir vue tomber, qu'il voulut se faire moine et qu'il entra à la Trappe. Sa vocation prit fin en même temps que son dépit, et il revint à Paris tenter la chance. Quelques opéras, l'*Europe galante*, musique de Campra, le *Triomphe des arts*, *Issé*, *Sémélé*, marquèrent son retour aux choses profanes; il obtint là quelque succès. Mais les vers de Lamotte sentent trop la prose; on a oublié Quinault, à plus forte raison l'un de ses disciples, qui n'est pas le meilleur. Cependant, tout en versifiant péniblement ces opéras, Lamotte visait à rompre avec toutes les vieilles traditions chères aux classiques. La querelle des anciens et des modernes était un peu assoupie; il la réveilla par son *Iliade en vers français et en douze chants*, précédée d'un *Discours sur Homère* (1714, in-8°). Cette traduction, ou plutôt cette imitation singulière, dans laquelle Lamotte avait courageusement élagué tout ce qui lui semblait de trop dans l'épopée grecque, fit grand bruit. Le *Discours sur Homère* a des parties excellentes; prenant parti pour les modernes contre les anciens, Lamotte se refuse justement à cette idolâtrie, poussée jusqu'au fétichisme, que les partisans des anciens voulaient imposer. « Ces sortes de savants, dit-il, reprochent à cinq ou six ignorants de notre siècle d'avoir méprisé les anciens; mais les cinq ou six ignorants n'ont point méprisé les anciens; ils ont seulement condamné l'estime outrée et l'espèce d'idolâtrie où l'on tombe à leur égard; ils ont voulu qu'on rendît justice à tous les temps, que l'on sentît le beau partout où il est, sans acception de siècle, et qu'on ne fît pas les modernes d'une autre espèce que les anciens. »

Lamotte eut tous les rieurs de son côté tant qu'il soutint modérément une si bonne cause, et même tant qu'il se borna à faire la critique de certains passages d'Homère, à trouver mauvais, au point de vue des idées modernes, quelques peintures et d'oiseux développements. Il n'en fut plus de même dès qu'il essaya de se substituer, lui, un sceptique du XVIIIe siècle, au vieil aède des temps héroïques et de montrer comment Homère aurait dû faire. Son *Iliade*, pleine de vers affreusement durs et prosaïques, donna trop raison aux partisans des anciens. Mme Dacier combattit le poëme et sa préface; Lamotte répliqua par ses *Réflexions sur la critique* (1715); Gâcon fit paraître son *Homère vengé;* le P. Buffier, Boivin, l'abbé Terrasson, l'abbé de Pons intervinrent par des livres ou de simples brochures. Ce fut un combat en règle.

Nous n'entrerons pas davantage dans ce débat, qui passionna toute la société lettrée et donna lieu à des centaines de volumes de critiques et de récriminations; les partisans des anciens, comme ceux des modernes, se querellaient dans le vide. Il faut laisser aux anciens leur génie et la façon splendide dont ils l'ont le plus souvent manifesté; les contrefaire et leur prêter des niaiseries, pour rabaisser leur mérite, ne pouvait rien prouver; encore nous mettrons-nous du côté de Lamotte, qui s'insurgeait avec raison contre une secte littéraire, incapable de rien inventer, et qui voulait annihiler le génie moderne en le pliant de force à des goûts qui ne peuvent plus être les siens.

Lamotte, véritable novateur, ne borna pas là sa protestation; travaillant depuis longtemps, sans grand succès, pour les scènes d'opéra, il n'aspirait à rien moins qu'à renouveler le théâtre; il émit, en excellente prose, presque toutes les vérités qui ont fait le succès des romantiques de 1830. Il osa attaquer les unités, ce colosse à triple face des classiques. « Il prouva d'abord, dit Villemain, et la chose était facile, que dans nos meilleures pièces l'unité de lieu coûtait beaucoup à la vraisemblance; qu'il fallait des hasards impossibles pour amener toujours les différents personnages dans le même lieu, qui sert aux entretiens du prince, aux complots des conspirateurs, à la confidence des amants; puis il soutint que, si les spectateurs se prêtaient à une première supposition qui les transportait dans Athènes et dans Rome, leur imagination ne résisterait pas davantage aux changements de lieu, d'acte en acte. L'unité de temps ne lui parut pas plus raisonnable; il dit tout ce que nous savons sur l'invraisemblance d'une intrigue complexe, nouée et dénouée en quelques heures, et sur l'ennui des récits préliminaires. » Tout cela est juste, dénote un esprit droit, sensé et puissant, car il faut toujours une grande force pour remonter le courant des idées reçues; mais, de ses théories audacieuses, Lamotte n'a jamais tiré que des œuvres médiocres. C'est là son infériorité sur les hommes qui, de nos jours, ont résolu les mêmes problèmes littéraires en théorie et en pratique. Les *Macchabées* (1722), *Romulus* (1722), *Inès de Castro* (1723), sa plus célèbre tragédie, *Œdipe* (1730), sont excellentes d'intention, et très-médiocres d'exécution. Après avoir démontré l'inanité de tous les vieux préjugés classiques, Lamotte en demeure l'esclave, tout comme un autre; il use et abuse des confidents, des récits, falsifie l'histoire sous prétexte de l'embellir, et se montre enfin très-inférieur à ses propres idées sur l'art dramatique.

« Si l'on acceptait sans réserve, dit H. Rigault, le témoignage de Fontenelle, de Mme de Lambert et de l'abbé Trublet, on prendrait Lamotte pour un des plus beaux génies qu'ait jamais produits la France en philosophie, en éloquence et même en poésie. Si l'on en croyait Laharpe, on le tiendrait pour un faiseur de paradoxes, pour « un es-» prit toujours faux dans les matières de » goût. » La vérité se trouve entre ces deux jugements. Lamotte n'est ni un philosophe ni un orateur, ni surtout un poëte; c'est un esprit fin, varié, le plus souvent raisonnable, et qui ne cesse d'être juste que lorsqu'il veut excéder la justesse, en appliquant la rigueur de la logique à des objets qui ne la comportent pas. C'est, comme Fontenelle, un de ces poëtes géomètres pour qui la poésie n'est que l'art de rimer des raisonnements et de cadencer la prose. On s'est étonné que Lamotte, auteur d'opéras, de tragédies et d'odes qui lui avaient ouvert les portes de l'Académie, ait, en attaquant la poésie, travaillé lui-même à diminuer sa renommée. La Faye, dans une ode dont une strophe est restée célèbre, se plaint qu'il déserte l'Hélicon. Mais Lamotte ne s'était jamais élevé bien haut sur l'illustre montagne, et il se retrouva tout naturellement, et presque de plain-pied, dans la plaine. En effet, si la poésie n'est que de la prose mise en vers, c'est un art plus pénible qu'important, plus puéril qu'ingénieux; et il y a toute facilité et tout profit à redescendre de la prose rimée à la prose sans rimes. Lamotte avait un axiome : « La prose » peut dire plus exactement tout ce que di-» sent les vers, et les vers ne peuvent pas » dire tout ce que dit la prose. »

Les *Fables* de Lamotte, écrites au même point de vue d'opposition qui lui avait fait composer son *Iliade* et ses tragédies, sont ingénieuses, pleines de bon sens, de pensées fines, mais ne recèlent pas un atome de poésie. Ses *Odes*, ses *Eglogues*, avec des intentions excellentes et novatrices, restent également l'œuvre d'un froid versificateur. Sa prose, au contraire, a des mérites incontestables de concision et de netteté, qui présagent Voltaire. Ajoutons, pour être complet, à la liste des œuvres déjà citées, quelques tragédies lyriques, œuvres de sa jeunesse : *Amadis* (1699); *Omphale* (1701); *Alcyone* (1706); *Scanderbeg* (1706); quelques comédies : les *Trois Gascons* (1702); le *Port de mer* (1704); le *Talisman* (1704); *Richard Minutolo*, tiré de Boccace (1705); l'*Amant difficile;* le *Magnifique*, etc.; parmi ses discours, *Réflexions sur la tragédie* (1730), et enfin le recueil de *Lettres de Lamotte*, qui sert de supplément à ses œuvres (1754, in-12). Ses tragédies ont été éditées séparément, avec l'étude qui leur sert de préface (1730, 2 vol. in-8°); ses *Œuvres complètes* forment 11 vol. (1754, in-12). Il a été aussi imprimé des *Œuvres choisies de Lamotte* (1811, 2 vol. in-18).

La vie de cet homme, qui fut un révolutionnaire théorique en littérature, fut on ne peut plus simple. Lamotte était un philosophe modeste et bienfaisant; il occupa le fauteuil de Thomas Corneille à l'Académie française (1710). Son compétiteur évincé, J.-B. Rousseau, lui attribua, peu de temps après, les scandaleux couplets qui causèrent son propre exil; l'honnêteté de Lamotte ne fut jamais mise en doute, et cette calomnie, quoique corroborée par Boindin, n'obtint aucun crédit. Dans la grande querelle littéraire qui remplit la moitié de sa vie, il répondit toujours aux critiques et aux invectives avec calme et avec le plus parfait bon ton; c'était un esprit convaincu et tenace, mais il estimait en tout la modération. Dès l'âge de trente ans il devint aveugle, et cette cruelle infirmité n'altéra ni sa bonhomie ni sa verve. On connaît sa réponse à un jeune homme qu'il avait heurté dans une foule, et qui lui donna un soufflet : « Monsieur, lui dit-il, vous allez être bien fâché : je suis aveugle. » Il fréquenta jusqu'à la fin de sa vie le salon de Mme Lambert, qui estimait beaucoup sa causerie aimable et substantielle. — Un de ses petits-neveux, Charles-Antoine de La Motte-Houdar, né en 1773, mort en 1806, s'engagea au commencement de la Révolution, fit les premières campagnes de la République, fut attaché plus tard comme officier d'état-major à l'armée d'Italie, fit la campagne d'Egypte, où il conquit le grade de chef d'escadron, et fut nommé colonel par Napoléon, au camp de Boulogne. Il se distingua encore aux combats d'Ulm, de Memmingen et à la bataille d'Austerlitz, et fut emporté par un boulet à la bataille d'Iéna. L'empereur, qui estimait beaucoup son courage et ses qualités guerrières, voulut que son nom fût donné à une des rues de Paris.

LAMOTTE-MESSEMÉ (François Le Poulchre de), poëte français, né à Mont-de-Marsan vers 1540, mort en 1597. Il suivit le métier des armes, devint capitaine et prit part aux guerres de religion. S'étant retiré en Lorraine, il employa ses loisirs à retracer en vers les événements de son temps. On a de lui : les *Sept livres des honnestes loisirs, intitulez chacun du nom d'une planette, qui est un discours en forme de chronologie, où sera véritablement discouru des plus notables occurrences de nos guerres civiles, avec un mélange de divers poëmes, d'élégies, stances et sonnets* (Paris, 1587, in-12), chronique rimée, qui contient des particularités dignes d'intérêt; les *Passe-temps* (Paris, 1597, in-8°), recueil de vers et de prose.

LA MOTTE DE LA PÉROUSE (Gabriel DE ROCHON DE), général français. V. LA PÉROUSE.

LA MOTTE-PICQUET (Toussaint-Guillaume, comte PICQUET DE LA MOTTE, connu sous le nom de), marin français, né à Rennes en 1720, mort à Brest en 1791. Peu de marins ont montré une habileté et surtout une intrépidité égale à celles de La Motte-Picquet. Embarqué, en 1745, sur la *Renommée*, que commandait Kersaint, il prit part à un combat inégal où deux frégates anglaises furent successivement démâtées. Mais attaqué ensuite par un vaisseau de 70 canons et grièvement blessé, Kersaint proposa de se rendre. La Motte-Picquet refusa, prit le commandement et sauva la frégate à force d'audace et d'habileté. Capitaine de vaisseau en 1777, chef d'escadre l'année suivante, il montait, en 1779, l'*Annibal*, vaisseau de 74 canons, dont il devait rendre le nom immortel. Après la prise de Grenade, à laquelle il eut la plus grande part, il fut chargé de convoyer des troupes à Savannah, puis se rendit à la Martinique avec trois vaisseaux. Il apprit à Port-Royal qu'un convoi français était poursuivi par une flotte anglaise de seize vaisseaux et une frégate. Sans attendre que ses deux autres navires eussent appareillé, il prit la mer sur l'*Annibal* et soutint seul, pendant deux heures, une lutte acharnée contre deux vaisseaux anglais, les seuls qui fussent encore entrés en ligne. Les deux autres navires français et huit autres vaisseaux anglais étant ensuite arrivés presque simultanément, le combat se prolongea encore pendant quatre heures. Mais alors la nuit survint et l'amiral anglais dut rallier ses vaisseaux. La Motte-Picquet rentra au port avec la plus plus grande partie du convoi. Le lendemain, l'amiral Parker lui écrivit une lettre de félicitation. Quand l'*Annibal* rentra à Brest, après divers autres exploits, il était presque complétement désemparé. En 1781, La Motte-Picquet captura vingt-six bâtiments anglais très-richement chargés, prit encore part au siége de Gibraltar et au combat du cap Spartel, puis rentra définitivement à Brest (1783), où il resta jusqu'à sa mort.

LA MOTTEROUGE (Joseph-Edouard DE), général français, né en 1802. Entré, en 1819, à l'école de Saint-Cyr, il en sortit comme lieutenant d'infanterie, gravit successivement tous les grades inférieurs, et fut promu colonel en 1848, puis général de brigade en 1852. La campagne de Crimée lui valut le grade de général de division; après celle d'Italie, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur (1859). Lors des élections pour le Corps législatif, en 1869, M. de La Motterouge se présenta, comme candidat officiel, dans la première circonscription des Côtes-du-Nord, et fut élu à la place de M. Glais-Bizoin, député sortant. Il ne prit nulle part aux discussions du Corps législatif, où il se borna à voter avec le ministère, et, le 27 juillet 1870, M. Ollivier le comprit dans une fournée de sénateurs, dont, par suite des événements, les noms ne parurent point au *Moniteur*. La veille de la capitulation de Sedan, le 1er septembre, M. de La Motterouge succéda au général d'Autemarre comme commandant des gardes nationales de la Seine; mais, après la chute de l'Empire, il se démit de ces fonctions, qui furent confiées à M. Tamisier (6 sept.). Au commencement du mois d'octobre suivant, l'amiral Fourichon, ministre de la guerre, l'appela à l'activité et lui confia le commandement du 15e corps, qui devint le noyau de l'armée de la Loire. A la suite d'un engagement près de Toury, le 5 octobre, dans lequel le général Reyau força les Allemands à évacuer le Loiret, Von der Thann reprit l'offensive à la tête du premier corps d'armée bavarois, et rencontra le 10, à Arthenay, une faible partie des troupes de La Motterouge, qui se conduisirent bravement et durent se replier dans la forêt d'Orléans, après avoir lutté pendant cinq heures contre un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Au lieu de réunir ses forces dispersées et de continuer la lutte, le commandant du 15e corps abandonna le lendemain Orléans et se retira vers la Sologne, en laissant devant la ville, pour couvrir sa retraite, 5,000 hommes, qui disputèrent pied à pied le terrain à l'ennemi. L'inexplicable mollesse de M. de La Motterouge fut sévèrement jugée. Destitué le jour même (11 oct. 1870) et remplacé par d'Aurelles de Paladines, il resta sans emploi pendant toute la durée de la guerre.

LA MOTTRAYE (Aubry DE), voyageur français, né vers 1674, mort à Paris en 1743. Il était venu s'établir en Angleterre pour exercer librement le protestantisme, lorsqu'il se mit à visiter les contrées du nord, la Tartarie, la Turquie. Au retour de ce long voyage, La Mottraye reçut une pension du roi George. Peu après, il reprit en Europe le cours de ses voyages, et termina sa vie en France. Il a publié : *Voyages en diverses provinces de la Prusse ducale et royale, de la Russie et de la Pologne* (La Haye, 1732, in-fol. avec fig.), traduit en anglais; *Voyages en Europe, Asie et Afrique* (La Haye, 1727, 2 vol. in-fol.), ouvrages dans lesquels on trouve des anecdotes curieuses, des descriptions de villes, de coutumes, mais qui ont le défaut d'abonder en digressions théologiques. On lui doit aussi des *Remarques critiques sur l'*Histoire de Charles XII, de Voltaire (1732, in-8°).

LAMOURETTE (Adrien), prélat et homme politique français, né à Frévent (Boulonais) en 1742, mort à Paris en 1794. Membre de la congrégation des lazaristes, il devint supérieur du séminaire de Toul, directeur à Saint-Lazare, et fut nommé, en 1789, grand vicaire d'Arras. A une piété sincère, Lamourette joignait un goût très-vif pour les idées philosophiques. Mirabeau se lia avec lui et le chargea, paraît-il, de composer la partie théologique des discours qu'il prononçait sur les matières ayant trait au clergé. Ce fut Lamourette qui rédigea le projet d'adresse au peuple français sur la constitution civile du clergé, que Mirabeau présenta à l'Assemblée nationale.

L'amitié de Mirabeau et les principes qu'il affichait donnèrent à Lamourette une certaine popularité; aussi, en 1791, il fut nommé évêque constitutonnel de Rhône-et-Loire, puis député à l'Assemblée législative. Déplorant les divisions qui déchiraient cette assemblée, il fit, par un discours pathétique (7 juillet 1792), opérer un rapprochement d'un jour entre le côté droit et le côté gauche, dont les principaux membres se donnèrent ces accolades fraternelles restées célèbres sous le nom dérisoire de *baiser Lamourette* (V. BAISER LAMOURETTE). Il protesta contre les journées de septembre (1792), prit part aux événements contre-révolutionnaires de Lyon, en 1793, et fut décapité à Paris le 11 janvier 1794. On lui doit un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Pensées sur la philosophie et l'incrédulité* (1786, in-8°); *Pensées sur la philosophie de la foi* (1789, in-8°); les *Délices de la religion*, ou le *Pouvoir de l'Evangile pour nous rendre heureux* (1789, in-12); le *Décret de l'Assemblée nationale sur les biens du clergé justifié par son rapport avec la nature et les lois de l'institution* (1789, in-8°); *Prône civique*, ou le *Pasteur patriote* (1790); *Projet d'adresse aux Français sur la constitution civile du clergé* (1790, in-8°); *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse* (1795, in-12), ouvrage posthume.

LAMOUREUX (Abraham-César), sculpteur français, né à Lyon en 1674. Il fut un des meilleurs élèves de Nicolas Coustou, exécuta pour des églises de sa ville natale plusieurs ouvrages importants, et fut enlevé par une mort prématurée. Il se noya dans la Saône en la traversant. On cite de lui : les bas-reliefs représentant le *Christ au milieu des docteurs* et la *Mort de la Vierge,* à la chapelle du Gonfalon; l'*Annonciation*, en marbre, à l'église du Verbe-Incarné; et le modèle de la statue équestre colossale de Christian V, à Copenhague.

LAMOUREUX (Jean-Baptiste-Justin), littérateur français, né à Nancy en 1782. Il abandonna le barreau pour entrer dans l'administration, et devint contrôleur principal des contributions indirectes à Bruxelles. Ayant perdu cette place en 1814, il se remit alors à plaider, puis fut attaché au tribunal de Nancy comme substitut du procureur du roi et comme juge. Pendant ses loisirs, Lamoureux a cultivé les lettres, collaboré au *Mercure*, à la *Décade philosophique*, à l'*Esprit des journaux*, au *Publiciste*, à la *France littéraire*, au *Bulletin du bibliophile*, à la *Biographie générale*, aux *Supercheries littéraires*, de Quérard, etc., et publié, entre autres écrits : *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe* (Nancy, 1803, in-8°); *De la régénération des juifs* (Nancy, 1806); *Notice historique et littéraire sur la vie et les écrits du comte François de Neufchâteau* (Nancy, 1843, in-8°), etc.

LAMOUROUX (Jean-Vincent-Félix), naturaliste français, né à Agen en 1779, mort en 1825. Il s'appliqua surtout à l'étude des plantes et des animaux marins, publia, en 1805, des *Observations sur plusieurs espèces de fucus nouvelles ou peu connues* (Agen, 1805, in-4°), et devint, en 1811, professeur d'histoire naturelle à l'Académie de Caen, où il fit paraître, à Caen, en 1816, son *Histoire des polypiers coralligènes flexibles*, ornée de 150 figures dessinées par l'auteur. Lamouroux a divisé les zoophytes dont il s'occupe en 56 genres, dont 24 seulement étaient connus avant lui, et en 540 espèces, dont 140 étaient entièrement nouvelles. Lamouroux avait formé le vaste projet d'une *Histoire de la mer;* mais une attaque d'apoplexie l'enleva prématurément à la science. Il avait eu le temps, toutefois, de donner une vive impulsion à l'étude des végétaux aquatiques, fort négligée jusqu'à lui. Il laissait de précieuses collections de végétaux aquatiques et de polypiers, qui sont maintenant au musée de Caen. Lamouroux était membre correspondant de l'Académie des sciences. Outre les travaux déjà cités, on lui doit encore : *Essai sur les genres de la famille des thalassophytes non articulés* (1813, in-4°, avec 7 pl.); *Exposition méthodique des genres de l'ordre des polypiers* (1816, in-4°); *Résumé d'un nouveau cours élémentaire de géographie physique* (1822, in-8°); *Histoire naturelle des zoophytes*, qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*, et qu'il n'eut le temps de rédiger que jusqu'à la lettre E. Il a, en outre, donné une édition des *Œuvres de Buffon* (1824 et années suiv.), et fourni un grand nombre de mémoires à différents recueils scientifiques. — Son frère, J.-P. LAMOUROUX, s'est fait connaître par quelques ouvrages sur la botanique. On a de lui : *Résumé complet de botanique* (1826, 2 vol. in-32); *Résumé de phytographie* (1828, 2 vol. in-32); *Explication des plantes*, dans l'*Iconographie des familles végétales* (1828, 2 vol. in-32), ouvrage qui, de même que les deux précédents, fait partie de l'*Encyclopédie portative; Notice biographique sur J.-V.-F. Lamouroux* (1829, in-8°).

LAMOUROUXIE s. f. (la-mou-rou-ksî — de *Lamouroux*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des rhinanthées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique et au Pérou. ‖ Syn. de CLAUDÉE et de CALLITHAMNIE, genres d'algues.

LA MOUSSAYE (Louis-Toussaint, marquis DE), diplomate français, né à Rennes en 1779, mort en 1854. Il émigra sous la Révolution, se rendit en Angleterre avec son père et son frère aîné, et fit partie du régiment royaliste qui débarqua à Quiberon en 1795. Son frère périt dans le combat; pour lui, il rentra en Angleterre, et ne revint en France qu'en 1801. Il prit, en 1806, du service dans l'armée impériale, rejoignit Bonaparte à Berlin, peu après la bataille d'Iéna, et fut envoyé en Silésie. Après la paix de Tilsitt, il fut nommé auditeur au conseil d'Etat; en avril 1809, il reçut une mission pour Vienne, et, après Wagram, il devint successivement intendant de la haute Autriche, de la Carinthie et de la Carniole, puis consul général à Dantzig (1812). Lors de la retraite de Moscou, La Moussaye fut appelé au quartier général. Il participa, en 1813, aux conférences de Dresde et de Prague, assista aux batailles de Dresde et de Leipzig, fut nommé préfet du Léman en 1814, chargé d'ambassade à Saint-Pétersbourg sous la Restauration, refusa de rentrer aux Cent-Jours, sur l'ordre de Napoléon, et se vit condamner à mort par contumace. Après le retour des Bourbons, il fut successivement nommé ministre plénipotentiaire de France auprès des rois d'Angleterre, de Hanovre, de Wurtemberg, de Bavière et des Pays-Bas. Elu député des Côtes-du-Nord, il conserva ce mandat jusqu'en 1835, époque où le gouvernement de Juillet, auquel il s'était rallié, l'éleva à la pairie. Ce fervent défenseur du trône et de l'autel sut ainsi accommoder ses principes aux divers gouvernements qu'il servit et trahit tour à tour. L'histoire est pleine de ces fructueuses apostasies.

LAMOV (NIJNI-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 102 kilom. N.-O. de Penza; 4,000 hab.

LAMOV (VERKNEÏ-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Penza, à 13 kilom. S.-O. de Nijni-Lamov; 4,500 hab.

LAMPA, rivière du Chili. Elle descend du versant occidental des Andes, coule au S.-O., et se jette dans le Mapocha, par la rive droite, à 20 kilom. O. de Santiago, après un cours d'environ 100 kilom.

LAMPADAIRE s. m. (lan-pa-dê-re — lat. *lampadarius;* du gr. *lampas*, lampe). Officier qui, pendant la messe, portait un bougeoir allumé devant l'empereur et l'impératrice d'Orient.

— Archéol. Sorte de tige verticale, ordinairement en bronze, garnie de chaînes et terminée par plusieurs branches qui portaient des lampes, pour éclairer soit l'intérieur des maisons, soit les églises et les édifices publics.

— Par anal. Ustensile ou appareil propre à suspendre une lampe.

— **Encycl.** Archéol. Le *lampadaire* des Romains était une sorte de candélabre portant une ou plusieurs lampes, et destiné à être posé sur une table. Sa forme était complétement abandonnée au caprice de l'artiste. Souvent le pied du candélabre était une figure humaine; d'autres fois, l'ensemble de tout l'appareil représentait un arbre, dont chaque branche portait une lampe en guise de fruit.

Les *lampadaires* employés à l'éclairage des édifices religieux étaient souvent d'une grande magnificence. Ceux qui ornaient la nef de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, au temps de Constantin, comprenaient quarante-cinq lampes d'argent où brûlait de l'huile parfumée, ainsi que cinquante lustres garnis de bougies; les bas-côtés de la basilique étaient éclairés par soixante-dix lampes. Les fonts baptismaux du même temple étaient ornés d'une colonne de porphyre portant une coupe d'or où l'on brûlait de l'huile odorante.

Il y avait, au moyen âge, différentes espèces de *lampadaires*, les uns suspendus, les autres supportés sur des pieds. On distinguait les *phara canthara*, dont les coupes contenaient de l'huile; les *canthara cerostata*, où l'on brûlait de la cire; les *canistra*, lampes en forme de corbeille; les couronnes de lumière, etc. Les couronnes étaient des cercles suspendus par des chaînes, et portant un grand nombre de godets.

Quelques grands *lampadaires* du VIIIe siècle et du IXe siècle avaient des formes singulières. Il y avait, dans la basilique de Saint-Pierre, un phare en forme de filet, et un candélabre dont la tige en spirale portait des croix et des couronnes. Au XIe siècle, on exécuta pour l'église de Hildesheim de magnifiques couronnes de lumière. L'une d'elles occupait toute la largeur de la nef, et était ornée de tourelles, de niches où l'on comptait jusqu'à soixante statuettes d'argent. Outre les lampes, on y brûlait soixante-douze cierges.

On voit encore dans l'église d'Aix-la-Chapelle une remarquable couronne de lumière donnée par l'empereur Frédéric Barberousse. On en trouve de fort belles aussi à Toul et à Reims.

LAMPADATION s. f. (lan-pa-da-si-on — lat. *lampadatio;* du gr. *lampas*, lampe). Hist. Sorte de supplice que l'on faisait subir aux premiers martyrs, et qui consistait à leur brûler les jarrets avec des lampes.

LAMPADIAS s. m. (lan-pa-di-ass — mot gr. formé de *lampas*, lampe). Anc. astr. Nom que l'on donnait à une comète qui présentait l'effet d'un flambeau ardent. ‖ Ancien nom de l'étoile Aldébaran, appelée aussi l'ŒIL DU TAUREAU.

LAMPADIE s. f. (lan-pa-dî — du gr. *lampas*, lampe). Foram. Genre de foraminifères, réuni aux robulines.

LAMPADISTE s. m. (lan-pa-di-ste — gr. *lampadistês;* de *lampas*, lampe). Antiq. gr. Celui qui prenait part à la course aux flambeaux.

LAMPADIUS (Guillaume-Auguste), chimiste allemand, né à Hehlen, duché de Brunswick, en 1772, mort à Fribourg en 1842. Il dut à la protection de Lichtenberg et d'autres savants, frappés de sa vive intelligence, d'étudier gratuitement à l'université de Gœttingue. Il accompagna, en 1793, le comte Joachim de Sternberg dans un voyage à travers la Russie, et se fixa ensuite à Radnitz (Bohême), où il se livra à l'étude approfondie de la chimie et de la météorologie. En 1794, Lampadius fut appelé à la chaire de métallurgie à l'Académie des mines de Freiberg, où il resta jusqu'à sa mort. La principale découverte de ce chimiste est le sulfure de carbone (acide sulfurique, CS^2). On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages scientifiques en allemand, dont les principaux sont : *Description des principales théories du feu* (Gœttingue, 1792, in-8°); *Expériences et observations sur l'électricité et la chaleur atmosphérique* (Berlin, 1793); *Manuel d'analyse chimique des corps minéraux* (1801); *Manuel de métallurgie générale* (Gœttingue, 1801-1809, 3 vol.), son ouvrage capital, qui a été souvent réédité; *Documents pour servir à agrandir le domaine de la chimie* (1804); *Eléments d'électro-chimie* (1817); *Dictionnaire de métallurgie* (1817); *Etudes atmosphérologiques* (1817); *Introduction à l'étude de la métallurgie* (1820); *Eléments de métallurgie* (1827), ouvrage devenu classique, etc.

LAMPADODROMIES s. f. pl. (lan-pa-do-dro-mî — du gr. *lampas*, lampe; *dromos*, coureur). Antiq. gr. Course aux flambeaux, appelée aussi LAMPADOPHORIES.

LAMPADOMANCIE s. f. (lan-pa-do-man-sî — du gr. *lampas*, lampe; *manteia*, divination). Sorte de divination qui consistait à observer la couleur et les divers mouvements de la lumière d'une lampe, pour en tirer des présages.

LAMPADOPHORE s. m. (lan-pa-do-fo-re — gr. *lampadophoros;* de *lampas*, *lampados*, lampe, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Celui qui portait un flambeau dans les cérémonies du culte. ‖ Celui qui donnait le signal du combat, en élevant une torche. ‖ Coureur qui portait une torche enflammée.

LAMPADOPHORIES s. f. pl. (lan-pa-do-fo-rî — rad. *lampadophore*). Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on allumait un grand nombre de lampes en l'honneur de Minerve et de Vulcain. ‖ Genre de course dans laquelle les coureurs devaient porter un flambeau jusqu'au but sans l'éteindre. ‖ On dit aussi LAMPADÉPHORIES et LAMPADODROMIES.

— **Encycl.** Il y avait à Athènes cinq *lampadophories* ou courses aux flambeaux : une, en l'honneur de Prométhée, aux Prométhéies; une seconde, en l'honneur d'Athênê (Minerve), aux Panathénées; la troisième, en l'honneur d'Héphaistos (Vulcain), aux Héphestiées; la quatrième, en l'honneur de Pan; la cinquième, en l'honneur d'Artémis (Diane). Les trois premières remontent à une antiquité inconnue; celle de Pan fut établie après la bataille de Marathon, et celle d'Artémis vers le temps de Socrate.

La course aux flambeaux se faisait habituellement à pied; cependant, nous voyons dans Platon (*République*) qu'elle avait lieu aussi à cheval. La manière dont elle s'accomplissait a été l'objet de discussions érudites qui n'ont pu conduire à une conclusion précise. Selon les uns, il fallait que les coureurs, partis d'un même point, franchissent tous la distance entière jusqu'au but, portant leur torche allumée, et, pour avoir le prix, il fallait qu'elle ne s'éteignît pas avant d'atteindre ce but. Selon les autres, les coureurs formaient une chaîne, chacun d'eux transmettant la torche au suivant. De là vient que Platon donne les *lampadophories* comme une vivante image des générations successives des hommes; de là aussi le vers bien connu de Lucrèce :

Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

Chaque chaîne de coureurs avait un chef, et c'était ce chef qui seul remportait le prix. Toute son adresse consistait à bien choisir ses hommes et à ménager leurs forces, car la durée du flambeau était très-courte.

Pour les grandes *lampadophories*, c'est-à-dire pour celles qui se célébraient en l'honneur de Prométhée, d'Héphaistos ou d'Athênê, la course avait lieu près de l'autel de ces divinités, dans le Céramique, à l'Acropole, ou sur la route de l'Académie à la porte Dipyle. La distance parcourue était de six stades olympiques (environ 1,100 mètres). Les *lampadophories* d'Artémis avaient lieu au Pirée.

LAMPANGUI, haute montagne de la chaîne des Andes, au Chili, par 33° 18′ de lat. S. Elle est célèbre par la richesse de ses mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'étain et de fer, qui y ont été découvertes en 1710. L'or s'y est trouvé d'une qualité supérieure à celle du même métal trouvé dans toute autre mine.

LAMPANT, ANTE adj. (lan-pan, an-te — rad. *lampe*). Comm. Se dit, en Provence, de l'huile, quand elle est bien claire et bien purifiée : *Huile* LAMPANTE.

LAMPARILLA s. f. (lan-pa-ri-lla; *ll* mll. — mot espagnol, signifiant *nonpareille*). Comm. Sorte de camelot très-léger, que l'on fabriquait autrefois en Flandre, et que l'on exportait presque en entier en Espagne. ‖ Syn. de NONPAREILLE.

LAMPAS s. m. (lan-pa *ou* lan-pass. — L'origine de ce mot est fort obscure; il semble venir de *lamper*. Quand il désigne une maladie du palais, il vient sans doute de *lampas*, intérieur de la bouche, à moins qu'il ne vienne de *empas*, qui désigne aussi une sorte de gonflement au palais des chevaux. On trouve ce mot dans le *Gargantua :* « Et durera ce temps de passe-passe jusques à tant que mars ayt les *empas.* » Mais on ne connaît pas l'origine d'*empas*). Pop. Gorge.

— *S'humecter le lampas*, Se désaltérer, boire :

. . . . . Ah! ah! sire Grégoire,
Vous avez soif; je crois qu'en vos repas
Vous humectez volontiers le *lampas*.
LA FONTAINE.

— Art vétér. Tumeur inflammatoire, qui survient quelquefois au palais des chevaux derrière les pinces de la mâchoire supérieure : *Le* LAMPAS *est la même chose que la fève.*

— Comm. Etoffe de soie, à grands dessins, qui sert à l'ameublement, et qu'on tirait autrefois de la Chine : *Un meuble de* LAMPAS. *Les housses du meuble avaient été ôtées, et le* LAMPAS *rouge montrait ses fleurs fanées.* (Balz.)

— Moll. Syn. de TRITON, genre de mollusques gastéropodes univalves. ‖ Genre de mollusques brachiopodes, voisin des térébratules.

— **Encycl.** Art vétér. Le *lampas* est toujours le résultat d'une irritation inflammatoire, développée dans la membrane muqueuse qui recouvre la surface externe du tissu palatin, et même dans les autres parties de l'intérieur de la bouche. Rare chez les chevaux âgés, cette affection est très-commune, au contraire, chez les jeunes chevaux, pendant le travail de la dentition. Il ne faut alors, pour déterminer la lésion dont il s'agit, qu'une cause occasionnelle un peu prolongée telle que l'usage d'une avoine très-dure, de féveroles sèches, etc.

Les poulains dont les dents de lait ne sont pas remplacées ont fort souvent la partie du palais qui s'étend jusqu'aux gencives moins sillonnée, mais élevée en forme de dos d'âne, et débordant quelquefois les dents; il ne faut pas confondre cet état de la surface palatale avec le *lampas*. Cette dernière affection n'est généralement pas grave; quelques jours suffisent, d'ordinaire, pour amener une résolution complète. Dans le cas contraire, on a recours soit à une saignée locale, soit à une cautérisation modérée, et la guérison ne tarde pas à se produire. Dans quelques cas exceptionnels, cependant, on a vu s'établir des fistules ou des foyers purulents, dont la guérison n'a pu être obtenue que très-difficilement.

LAMPASCOPE s. m. (lan-pa-skope — du gr. *lampas*, lampe; *skopeô*, je regarde). Physiq. Instrument d'optique produisant une sorte de fantasmagorie.

— **Encycl.** — Le *lampascope* ne diffère de la lanterne magique qu'en ce que, disposé circulairement, il reçoit la lumière d'un foyer central, lampe Carcel ou autre. Le plus souvent, il porte un nombre variable d'objectifs, destinés à donner le spectacle d'apparitions ou reproductions sur plusieurs des points de la salle; quelquefois, il se divise en deux parties : l'une intérieure et mobile, portant une série de clichés photographiques; l'autre extérieure et fixe, munie d'un appareil d'optique. En faisant mouvoir la partie intérieure et laissant les images se succéder rapidement sur le mur ou sur un écran, on produit de curieuses apparences de transformations.

LAMPASSÉ, ÉE adj. (lan-pa-sé — rad. *lampas*). Blas. Se dit de tout quadrupède dont la langue est d'un autre émail que le corps : *De Beauvau : D'argent, à quatre lionceaux de gueules, armés,* LAMPASSÉS *et couronnés d'or.* ‖ On dit LANGUÉ, quand il s'agit d'oiseaux.

LAMPASSER v. n. ou intr. (lan-pa-sé — rad. *lampas*). S'humecter le lampas, boire.

LAMPATE s. m. (lan-pa-te — rad. *lampe*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide lampique avec une base.

LAMPAUL-GUIMILIAU, bourg et commune de France (Finistère), cant. de Landivisiau, arrond. et à 21 kilom. de Morlaix, au bord de l'Elorn; pop. aggl., 523 hab. — pop. tot., 2,423 hab. Minoteries, tanneries. L'église, dont la belle flèche a été détruite par la foudre, offre un calvaire et un charnier du XVIIe siècle, la statue de *Saint Pol conduisant un dragon*, des dais délicatement sculptés, surmontant des niches qui renferment les statues des apôtres, un bénitier orné de bas-reliefs, et de nombreux détails de sculpture.

LAMPE s. f. (lan-pe — gr. *lampas*, de *lampô*, je brille). Ustensile composé d'un réservoir contenant un liquide combustible et une mèche, ou seulement un gaz combustible, et qui sert à éclairer : LAMPE *de bronze, de cristal, de terre.* LAMPE *antique.* LAMPE *sépulcrale.* LAMPE *d'église. Allumer, entretenir la* LAMPE. *Eteindre la* LAMPE. *Qu'est-ce que le corps sans l'âme, la* LAMPE *sans la lumière, la fleur sans le parfum?* (Th. Gaut.)

Pâle *lampe* du sanctuaire,
Pourquoi, dans l'ombre du saint lieu,
Inaperçue et solitaire,
Te consumes-tu devant Dieu?
LAMARTINE.

— Fig. Source métaphorique de vie ou de clarté : *Le monde est plein de ces gens qui mouchent la* LAMPE *et ne mettent pas d'huile dedans, qui pensent accroître leur gloire en diminuant celle d'autrui.* (St-Simon.)

Seigneur, je vous bénis! De ma *lampe* mourante
Votre souffle vivant ranime la splendeur.
V. HUGO.

— Loc. fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, Se dit d'une personne dont les forces s'éteignent.

— Prov. *Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau*, Il ne faut pas empêcher la vérité de se manifester. Ce proverbe est emprunté à l'Evangile.

— Hist. *Fête des lampes*, Fête qu'on célébrait en Egypte.

— Blas. Meuble de l'écu figurant un vase allongé, avec une anse et un bec. ‖ *Lampe allumée*, Se dit d'une lampe dans laquelle la flamme est d'un émail différent de celui de la la lampe, et dont on fait suivre immédiatement la désignation de l'émail de la flamme : LAMPE *d'azur* ALLUMÉE *de gueules.*

— Mar. *Lampe d'habitacle*, Petit vase où l'on met de l'huile et une mèche, pour éclairer l'habitacle.

— Techn. *Lampe ignifère*, Celle qui s'allume d'elle-même. ‖ *Lampe économique*, Celle dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse. ‖ *Lampe Carcel*, Lampe mécanique, dans laquelle l'huile est portée à la mèche par la détente d'un ressort qui met des rouages en mouvement *Lampe modérateur*, Lampe mécanique, dans laquelle l'huile est mise en mouvement par la détente d'un ressort à boudin : *La fabrication des* LAMPES À MODÉRATEUR *se fait aujourd'hui sur une échelle immense.* (L. Figuier.) ‖ *Lampe d'Argand*, Nom primitif du quinquet. ‖ *Lampe hydrostatique*, Lampe dont le mécanisme est basé sur la différence de densité entre le liquide combustible et un autre liquide. ‖ *Lampe pneumatique*, Celle dans laquelle l'huile monte à la mèche par l'effet de la pression de l'air. ‖ *Lampe d'émailleur*, Lampe en usage pour fondre le verre et lui donner différentes formes. ‖ *Lampe de sûreté*, Appareil d'éclairage à l'usage des mineurs, qui est disposé de manière à ne pas pouvoir mettre le feu aux gaz inflammables. ‖ *Lampe éternelle*, Lampe ordinaire que les mineurs plaçaient autrefois vers le toit des tailles et dans tous les points où le grisou se rassemblait, et qu'ils entretenaient constamment allumée, afin qu'elle brûlât le gaz inflammable à mesure qu'il se produisait.

— Comm. Sorte d'étamine, que l'on fabriquait autrefois à Orléans.

— Moll. Nom marchand de plusieurs hélices.

— **Encycl.** *Lampe domestique.* C'est dans les livres des Hébreux qu'on voit la plus ancienne mention de ce mode d'éclairage. Avant qu'on eût trouvé le moyen de se servir de lampes, on n'employait, pour s'éclairer pendant la nuit, que des brasiers enflammés, posés sur des trépieds, et qui donnaient plus encore de fumée que de clarté. Les Orientaux, pour rendre cette manière de s'éclairer moins désagréable, employèrent de bonne heure des bois odoriférants. A ce premier moyen, on en joignit un autre, consistant à faire brûler, en forme de flambeaux, des branches de bois résineux. Ces procédés tout primitifs furent longtemps les seuls dont se servirent les Grecs dans la période de leurs premiers essais de civilisation; mais déjà, dans les temps héroïques, il avaient reçu des Orientaux l'usage des *lampes* proprement dites. Bientôt ils en varièrent les formes avec cet art dont ils avaient déjà l'instinct. Les *lampes* devinrent chez eux un objet de première nécessité. On les consacra aussi au culte des dieux; les *lampes* devinrent un ornement des temples. On alimenta d'abord les *lampes* avec la graisse des animaux immolés dans les sacrifices ou servant à la nourriture des hommes; mais comme l'huile abondait dans l'Attique, on la substitua avantageusement à la graisse. On employait surtout le bronze à la fabrication des *lampes;* mais on en faisait aussi en argent et en or. Pour l'usage des temples, on en fabriqua d'énormes; on peut en juger par ce que dit Pausanias d'une *lampe* d'or placée dans la citadelle d'Athènes, devant la statue de Minerve. C'était un des chefs-d'œuvre de Callimaque. L'huile qu'on y mettait, s'il faut en croire cet historien, n'était consumée qu'au bout d'une année entière, bien qu'elle brûlât nuit et jour.

Avant que l'usage des *lampes* eût passé de la Grèce chez les Romains, ceux-ci se servaient de torches d'un bois résineux, et aussi d'une espèce de flambeau fait d'une corde enduite de cire.

La forme des *lampes* antiques était extrêmement variée, selon leurs différentes destinations; les unes devaient être placées sur des candélabres; les autres étaient destinées à être portées à la main; d'autres, enfin, à être mises dans des lanternes. Il y avait des *lampes* à plusieurs mèches. L'argile était la matière commune dont on faisait les *lampes* chez les Romains. Les riches et les grands en avaient de fer, de cuivre, d'argent et d'or. Quelques auteurs naïfs n'ont pas craint d'avancer que les anciens avaient trouvé une huile qui ne se consumait point, et, partant, l'art de faire des *lampes* qui ne s'éteignaient jamais, et qu'ils mettaient dans les sépulcres pour honorer les morts. On n'a pas besoin de dire que c'est là un de ces éloges ridicules de l'antiquité dont les scoliastes du XVIe siècle ont été trop prodigues; mais il est certain que, dans les tombeaux des grands et des riches, on entretenait ordinairement une *lampe* allumée. Il est vraisemblable que cette *lampe* sépulcrale contenait une assez grande provision d'huile pour qu'on fût dispensé de la renouveler souvent. De là, cette fable ridicule des *lampes* éternelles.

Les anciens paraissent peu s'être préoccupés du mécanisme des *lampes;* ils s'étaient résignés aux inconvénients de leurs fumeux luminaires, et n'ont guère étudié que l'élégance de la forme. Les modernes, utilitaires avant tout, ont multiplié les combinaisons pour arriver à la perfection du mécanisme et à l'économie. La *lampe* primitive et la plus simple, telle qu'on la rencontre encore dans les campagnes et chez les nations peu avancées dans les arts, consiste en un bain d'huile duquel émerge une mèche. Quelle que soit la forme du vase qui contient le bain, la théorie de cette lampe repose uniquement sur le principe de la capillarité. Mais cette *lampe* primitive, la seule connue de nos pères, est toujours plus ou moins fuligineuse; quelles que soient les précautions prises pour l'établir, elle n'offre jamais qu'une combustion imparfaite, et, partant, elle est peu éclairante. A ce défaut capital, il faut joindre l'obligation de couper de temps en temps la mèche et de la faire monter au fur et à mesure qu'elle se consume, et aussi l'affaiblissement graduel d'une clarté déjà insuffisante, à mesure que baisse le liquide. C'est vers 1784 seulement qu'Argand ou, selon d'autres, Quinquet eut l'idée de substituer aux mèches plates ou roulées, les seules employées jusqu'alors, des mèches cylindriques que l'air traverse de façon à activer la combustion sur chacune des deux faces. Elles étaient enchâssées dans un double étui métallique et communiquaient inférieurement avec la source d'alimentation. Elles étaient entourées par un tube de verre, ayant le double but d'augmenter le tirage et d'abriter la flamme. Afin de rendre l'action de l'air plus immédiate, on rétrécit le tube à partir du sommet de la mèche, ce qui se pratique encore aujourd'hui, pour forcer le courant de gaz de passer le plus près possible des points en ignition.

Ces becs à double courant d'air remplissent les conditions les plus avantageuses, en ce qui concerne la combustion, et, conséquemment, la qualité de la lumière produite; mais il fallait, pour que la lumière conservât toujours le même degré d'intensité, que l'huile ne fût plus appelée par le seul effet de la capillarité; il fallait trouver le moyen d'amener constamment ce liquide en quantité suffisante au contact de la flamme. C'est ce qu'on a obtenu de diverses manières, soit en s'appuyant sur le principe des vases communiquants ou sur celui du flacon de Mariotte, soit au moyen de ressorts élastiques dont on renouvelle la tension en temps opportun. Dans le premier cas, on doit veiller à ce que le liquide du réservoir reste, autant que possible, au niveau du bec; il suffit, pour cela, de donner au réservoir une capacité telle que le liquide ne puisse baisser sensiblement qu'après une combustion assez prolongée; ou bien, on doit avoir soin d'ajouter assez souvent du liquide pour qu'il se maintienne à peu près à la même hauteur. Quand on néglige ces précautions, la capillarité seule étant insuffisante pour l'alimentation de la mèche, la lumière ne tarde pas à s'affaiblir, et il se forme des dépôts charbonneux, vulgairement appelés champignons. Parmi les *lampes* de niveau, il faut ranger la *lampe* astrale ou en couronne, qui consiste en une zone creuse, servant de réservoir, suspendue et communiquant avec l'étui de la mèche au moyen de deux tubes opposés et également inclinés. A la partie supérieure de la zone se trouvent deux orifices, l'un servant à l'introduction de l'huile, l'autre au passage de l'air. On fait le premier *o* assez évasé et on le ferme avec un bouchon; le second *o′* est habituellement pratiqué au sommet d'un petit cône; il doit être très-petit pour que la poussière ne puisse pas y pénétrer.

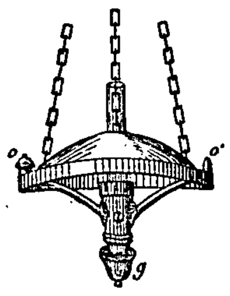

Fig. 1

Au-dessous de l'appareil se trouve un godet *g*, destiné à recevoir goutte à goutte l'huile qui n'a pas été brûlée. Ces *lampes*, dont l'usage est très-répandu, ont l'inconvénient de n'éclairer qu'imparfaitement les objets placés à la hauteur du réservoir, à cause de l'ombre projetée par ce dernier; on ne les emploie guère que munies d'un réflecteur, ce qui fait qu'elles ne donnent de lumière utile que pour l'espace exposé à la concavité de cet appendice. On a cherché à faire disparaître la pénombre de l'anneau en modifiant la courbure et l'inclinaison de ses faces, en changeant la forme du bec et en remplaçant le réflecteur mécanique par un globe ou vase de verre dépoli. Ce perfectionnement, pour lequel on a forgé l'expression barbare de *lampes sinombres*, n'a été que faiblement goûté par les consommateurs. Il ne détruit pas entièrement le vice combattu, et il rend l'entretien plus difficile.

Dans la *lampe* de cabinet, dite aussi *lampe de bureau* ou *lampe à tringle* (fig. 2), le réservoir est formé de deux parties, A et B, s'emboîtant l'une dans l'autre. Le réservoir intérieur est fermé par une soupape *r* qui s'ouvre par la pression d'une tige *s*, quand ce réservoir est remis en place, après avoir été rempli d'huile. Le liquide s'écoule alors dans le réservoir fixe, mais sans pouvoir dépasser, à cause de la pression atmosphérique, le niveau *b*, qui est le même que celui de la mèche *n*. Ce niveau est constamment entretenu par la masse d'huile qui reste dans le réservoir. L'excès d'huile, amené à la mèche par la capillarité, s'écoule dans le godet *t*. Il y a double circulation d'air autour de la mèche. L'air s'introduit dans la mèche par les trous dont est percée la partie supérieure du godet *t*. Enfin, tout l'appareil est mobile le long de la tige R et peut être fixé, à l'aide d'une vis de pression, en un point quelconque de cette tige. Ce mode d'éclairage offre de graves inconvénients : le peu de stabilité de l'appareil, dont le centre de gravité varie d'abord selon l'état de la provision d'huile, et ensuite d'après la position qu'on donne au réservoir le long de la tige; les accidents inhérents à l'usage du godet, qui est une source perpétuelle de taches; enfin et surtout les ombres portées par le godet, par la tige et par le

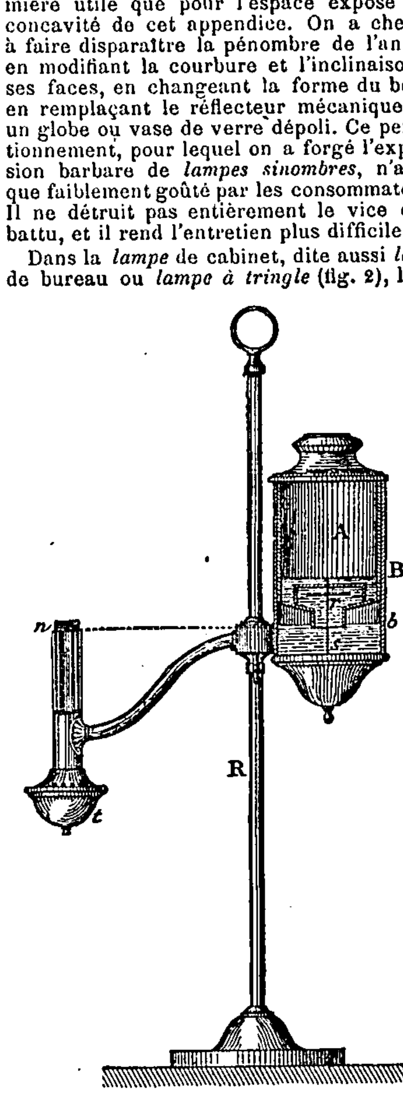

Fig. 2.

réservoir. Les inventeurs durent se préoccuper de parer à ces inconvénients, et ils paraissent y avoir réussi dans les limites du possible.

Pour éviter les ombres portées, on a dû songer depuis longtemps à placer le réservoir au-dessus de la mèche; mais, comme on ne pouvait plus songer à utiliser la capillarité pour amener l'huile à la mèche, il fallait absolument avoir recours à un agent mécanique. Nous allons dire quelques mots des divers systèmes imaginés pour résoudre ce problème délicat.

La *lampe* construite par Carcel date de 1800. Nous donnons (fig. 3) une coupe de son mécanisme. R est un réservoir plein d'huile, placé dans le pied de la lampe; au-dessus de ce réservoir est un corps de pompe dans lequel se meut un piston plein P, dont la tige fait un mouvement de va-et-vient provenant de la rotation de l'axe AA′. Les quatre soupapes *a*, *b*, *c*, *d*, appliquées au corps de pompe, s'ouvrent toutes de bas en haut. Si le piston se meut de manière à se rapprocher de l'axe, l'huile pénètre dans le corps de pompe par la soupape *a*, tandis qu'une même quantité de ce liquide est refoulée par la soupape *b* vers le tube d'ascension T; par un mouvement contraire du piston, l'huile pénètre par la soupape *c* et est refoulée par *d*. Le mouvement d'ascension est donc continu. Un mécanisme d'horlogerie, qu'il est inutile de décrire ici, fait tourner l'axe AA′, et produit ainsi le mouvement alternatif du piston. Ce mouvement est placé à côté du réservoir dans le pied de la lampe; on monte son ressort avec une clef, comme on le fait pour une pendule. La portion de l'huile qui n'est pas consumée retourne au réservoir. Cette *lampe* a été perfectionnée par plusieurs personnes, principalement par Gagneau, qui substitua deux pompes foulantes à la pompe unique. La lumière de la *lampe* Carcel est vive et régulière; malheureusement, cet appareil est dispendieux, délicat, difficile à réparer, et cependant exige des réparations assez fréquentes.

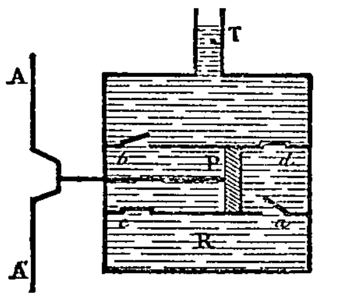

Fig. 3.

La *lampe* à modérateur, modification économique, nous pourrions presque dire populaire, de la *lampe* Carcel, a été inventée par M. Franchot en 1837. Dans cette lampe (fig. 4), l'huile est contenue dans le pied même de l'appareil. Pressée par un piston en cuir embouti P, elle s'élève par un tube T, dont nous donnerons plus loin une description spéciale. Le piston est poussé par un boudin R, lié à une crémaillère que l'on fait descendre en agissant sur la clef C. L'huile qui arrive en excès retombe dans le pied de lampe, au-dessus du piston, par un point M, ou mieux par un tube qui descend jusque dans le godet G. La clef O sert à faire monter et descendre la mèche, quand on veut l'allumer ou l'éteindre. Le mouvement d'ascension du piston écarte celui-ci des parois de la lampe et permet à l'huile de passer dans la partie inférieure du réservoir.

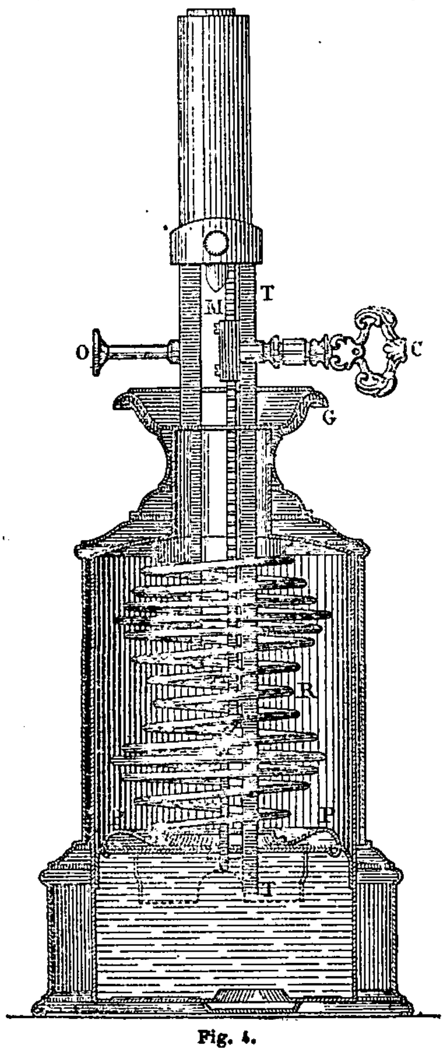

Fig. 4.

Nous avons réservé à dessein la description du tube d'ascension, dont l'idée est extrêmement ingénieuse. Le ressort perd de sa force en se détendant, et, par conséquent, envoie une quantité d'huile successivement décroissante. Pour parer à cet inconvénient, M. Franchot a composé son tube d'ascension (fig. 5) de deux tubes A et B, dont le premier, A, est fixé à la partie supérieure de la la lampe, et l'autre, B, au piston. Le tube B, plus petit, est engagé dans le premier; une tige fixe *n* traverse tout le tube supérieur et une partie du tube inférieur variable selon l'élévation du piston et du tube. Comme cette tige constitue un obstacle à l'ascension de l'huile, cet obstacle est d'autant moindre que le piston descend davantage, ce qui compense l'affaiblissement de l'action du piston.

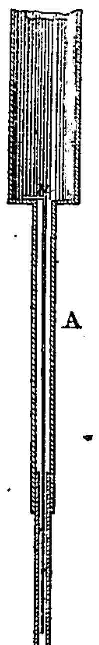

Fig. 5.

On a tenté aussi d'utiliser, pour l'ascension de l'huile, la pesanteur spécifique de ce liquide, qui est notablement inférieure à celle de l'eau. Philippe Girard, inventeur de la machine à filer le lin, avait inventé une *lampe* basée sur cette propriété. Bien que cette idée soit des plus simples et des plus naturelles, les essais tentés dans cette voie ne paraissent pas avoir donné des résultats satisfaisants. Il est présumable, cependant, que des efforts sérieux seront tentés pour perfectionner l'appareil de Girard. On pourrait aisément, s'il en était besoin, trouver des dissolutions plus denses que l'eau pure et en même temps n'offrant avec l'huile aucune affinité, ce qui est absolument nécessaire pour les appareils dont il s'agit.

Le défaut général de toutes les *lampes* à huile consiste, non pas dans la disposition des *lampes*, mais dans le liquide lui-même, qui, ne brûlant qu'à une haute température, exige l'emploi de mèches qui brûlent en même temps que lui. On pourrait, sans doute, avec quelques précautions, brûler l'huile directement, sans employer de mèche; mais on ne l'a pas fait jusqu'ici d'une façon réellement pratique, et l'on peut prévoir que des améliorations cherchées dans cette voie amèneraient des résultats remarquables.

Tous les appareils que nous avons décrits jusqu'ici sont destinés à la combustion de l'huile; il en existe d'autres où l'on brûle des hydrocarbures bien plus inflammables, et qui exigent, pour cette raison, des dispositions spéciales. Nous décrirons les principaux.

Les *lampes à alcool* consistent généralement en un simple vase de verre ou de porcelaine, muni d'un goulot très-court. On remplit le vase d'alcool, et l'on y plonge une longue mèche de coton roulé, dont l'extrémité est maintenue à l'orifice. Il faut avoir soin de boucher hermétiquement cet orifice, quand on ne se sert pas de la *lampe*, pour empêcher l'alcool de se volatiliser. La mèche ne brûle pas. Mais le prix de l'alcool ne permet pas de songer à substituer ce liquide à l'huile. On ne le pourrait, du reste, qu'en modifiant l'appareil que nous avons décrit, car il ne donne qu'une flamme faible, colorée et vacillante, ce qui constitue un triple inconvénient, que l'on corrige en partie par l'emploi du double courant d'air. La *lampe* de Berzélius est fondée sur ce principe. Il serait facile d'imaginer un appareil analogue à la lampe à modérateur; mais il faudrait, à tout prix, éviter le retour du liquide déjà chauffé vers le réservoir, ce qui rendrait une explosion inévitable.

Les *lampes pour schiste* et surtout *pour pétrole* se sont prodigieusement répandues ces dernières années. L'extrême inflammabilité de ces substances en fait des matières éminemment explosibles, et des accidents multipliés ont prouvé tout le danger qu'offre un pareil mode d'éclairage, circonstance regrettable assurément, car le pétrole possède un merveilleux pouvoir éclairant, et son bas prix le rend d'un usage vraiment économique. Les personnes qui usent du pétrole ne doivent pas oublier qu'il faut remplir entièrement la *lampe* avant de l'allumer et éviter absolument de la garnir pendant qu'elle brûle. Les *lampes* à pétrole se composent généralement d'un réservoir arrondi, surmonté d'une chambre vide, criblée de trous pour le passage de l'air; au-dessus se trouve le porte-mèche avec mécanisme spécial pour manœuvrer la mèche. Depuis quelque temps, on emploie des mèches rondes et une double circulation d'air, ce qui assure encore mieux la combustion complète et, partant, la suppression de l'odeur, ce qui est essentiel quand on brûle du pétrole.

Enfin on a imaginé un grand nombre de *lampes à gaz;* mais l'hydrogène n'a pu, jusqu'ici, être fabriqué économiquement dans de petits appareils, et les *lampes* qui produisent et brûlent ce gaz sont restées de véritables curiosités sans emploi utile. Du reste, l'hydrogène pur, qui se produit dans ces appareils, est très-peu éclairant, et l'on ne pourrait l'utiliser qu'en le carburant, ce qui exigerait un surcroît de complications et de frais.

En 1833, M. Jobard, de Bruxelles, eut l'idée de faire dissoudre de l'essence de térébenthine dans de l'alcool, pour communiquer à celui-ci le pouvoir éclairant qui lui manque. C'est cette idée, reprise et développée dans ces dernières années par le docteur Guyot, qui a donné lieu au nouveau système d'éclairage, désigné sous les noms bien impropres de *gaz liquide*, d'*hydrogène liquide*, de *gazogène*. Le liquide combustible se compose de 72 à 75 parties d'alcool à 40°, et de 25 à 28 parties d'essence de térébenthine rectifiée sur de la chaux, ou de tout autre carbure d'hydrogène, huile de goudron, de naphte, de schiste ou de résine. Quant à l'appareil de combustion, c'est tout simplement un réservoir en verre dans lequel plonge une mèche de coton pleine, non tressée, enveloppée d'un fourreau de laiton peu épais qui s'adapte et se fixe sur le réservoir. Ce fourreau ou tube cylindrique est terminé à la partie supérieure par un disque percé de très-petits trous, placés symétriquement, au nombre de 7 à 8. Pour allumer la *lampe,* il faut nécessairement réduire en vapeur le liquide comburant dont la mèche détermine l'ascension capillaire. A cet effet, on entoure le fourreau, dans sa partie supérieure, d'un anneau muni de fils métalliques que l'on humecte d'esprit-de-vin auquel on met le feu. Le liquide volatil dont la mèche est imbibée se vaporise alors, et la vapeur, s'échappant par les trous du disque, vient s'allumer à la flamme de l'anneau. Les jets de flamme sont séparés et ne se confondent pas en une seule nappe comme dans les becs à gaz. La flamme des *lampes* à hydrogène liquide est blanche, sans fuliginosité, toujours égale, et n'a que peu ou point d'odeur. La mèche peut servir plusieurs jours.

— *Lampe d'émailleur.* La *lampe* d'émailleur repose sur une table portée par un cylindre creux, qui contient un soufflet à jet continu que l'on fait marcher à l'aide d'une pédale. Le soufflet communique avec un tuyau vertical, qui débouche au-dessus de la table et se termine par un bec articulé dont on peut modifier à volonté l'inclinaison. La *lampe* proprement dite consiste en un simple réservoir à huile, dans lequel plonge une mèche de coton. Le bec de la soufflerie est dirigé de façon que l'air arrive sur la flamme tout près du bord supérieur de la mèche; cette flamme est alors projetée en forme de dard presque horizontal, en face de la pointe duquel l'opérateur se place. La température de ce dard est assez élevée pour fondre rapidement le verre et d'autres matières non moins réfractaires.

L'éolypile n'est, comme la *lampe* d'émailleur, qu'un chalumeau perfectionné. Mais l'éolypile fonctionne automatiquement, sans le concours de l'opérateur. Ce n'est plus l'air qui traverse ici la flamme de la *lampe*, mais un jet de vapeur du liquide même qui sert de combustible. A cet effet, on emploie deux réservoirs, l'un inférieur, où plonge la mèche, l'autre placé au-dessus de la flamme et fermé par un dôme d'où part un tube recourbé, dont la pointe vise la partie supérieure de la mèche. Dès que la combustion a commencé, le liquide s'échauffe dans le réservoir supérieur et fournit une certaine quantité de vapeur, qui ne tarde pas à s'échapper en jet sur la flamme, de façon à l'alimenter très-activement.

— *Lampe-forge de M. Deville.* Cette *lampe* est alimentée par de l'essence de térébenthine; mais c'est la vapeur de cette essence qui forme le combustible. Elle consiste en un réservoir annulaire en cuivre, dans lequel l'essence arrive au moyen d'un conduit communiquant avec un vase de Mariotte où le niveau est constant. Le réservoir est surmonté par une cheminée, présentant de larges ouvertures, et repose sur une capsule où l'on peut verser un peu d'eau que l'on échauffe à l'aide d'une lampe à alcool au début de l'opération. Une soufflerie à pédale projette un courant d'air tout autour du réservoir. La chaleur communiquée à l'eau par la *lampe* à alcool se transmet bien vite à l'essence, qui entre en vapeur. On enflamme alors cette vapeur et on fait ensuite marcher la soufflerie. La matière à fondre est placée dans le creuset supporté par les côtés d'un triangle en fer qui repose sur le bord supérieur de la cheminée. On peut liquéfier complétement, avec cette *lampe*, des feldspaths, de l'albite, de l'émeraude.

— *Lampes de sûreté.* Au commencement de ce siècle, les accidents dus aux explosions du grisou devinrent si nombreux et si terribles, dans les houillères de l'Angleterre, qu'au mois d'octobre 1813 une société de propriétaires de mines et de savants se forma, à Bishop-Wearmouth, pour rechercher les moyens de les empêcher.

Ce fut par une communication particulière d'un des associés, le docteur Gray, à son ami, le grand chimiste Humphry Davy, que ce dernier fut amené à étudier la nature du gaz inflammable des houillères et à chercher le moyen d'en prévenir les explosions. Davy reconnut que lorsqu'un mélange détonant est contenu dans un vase, ne communiquant avec l'extérieur que par des tubes longs et étroits, ce mélange ne peut pas s'enflammer; il constata également que la flamme peut d'autant moins se transmettre que les tubes sont d'un plus petit diamètre. Il arriva ainsi à constater que l'interposition d'un tissu métallique, composé de fils très-déliés et très-rapprochés, rend impossible l'inflammation du grisou extérieur, lors même que l'intérieur était rempli de grisou enflammé, le refroidissement éprouvé par le gaz dans ce trajet, pour ainsi dire inappréciable, suffisant pour réduire la température du rouge blanc de l'intérieur au-dessous du rouge à l'extérieur, ce qui empêchait l'inflammation de se communiquer.

Telle fut la série d'idées qui engagea Davy à entourer la flamme d'une enveloppe en toile métallique. Davy présenta sa *lampe* à la Société royale de Londres au commencement de 1816. Elle fut adoptée aussitôt pour le service des mines anglaises, d'où elle ne tarda pas à se répandre dans celles du continent.

La figure 6 représente une vue d'ensemble de la *lampe* de Davy, et la figure 7 la coupe de la *lampe* proprement dite, dégagée de ses enveloppes protectrices.

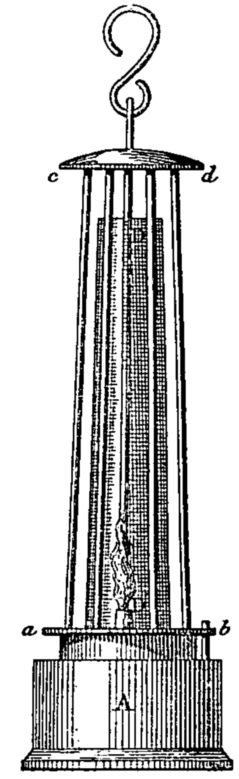

Fig. 6.

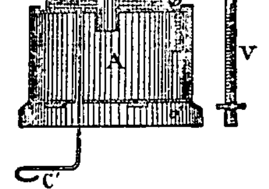

Fig. 7.

Légende. A est un réservoir à huile pouvant contenir 160 grammes de liquide. Il est peu élevé, afin que l'huile soit toujours près de la mèche. B, le porte-mèche, est un tube de $0^m,005$ de diamètre sur $0^m,030$ de longueur. CC′ est un fil de fer recourbé servant à manier la mèche. Il traverse le réservoir A dans un tube ou fourreau soudé avec soin aux deux plaques du dessus et du dessous. DD′ est un cylindre en toile métallique contenant 144 ouvertures par centimètre carré. L'épaisseur des fils est de 28 centièmes de millimètre, et la largeur des trous de 56 centièmes, ce qui fait 4 neuvièmes de plein contre 5 neuvièmes de vide; la hauteur de ce cylindre est $0^m,15$, et les deux diamètres en haut et en bas $0^m,035$ et $0^m,04$. Il est fermé en haut par deux toiles horizontales, que l'on remplace quelquefois par un capuchon métallique percé de trous. Sa base est maintenue par une virole, repliée en dehors, pour laisser une partie circulaire de plusieurs millimètres de largeur. *a b c d* est une armature formée par des barreaux en fer; leur partie inférieure est engagée dans une virole *a b*, taraudée; elle se visse sur la partie supérieure *m n* du réservoir. La partie inférieure de la toile est pincée dans ce pas de vis. V est une vis à tête carrée, se vissant dans le fourreau *v v′* et engagée en *b* dans la virole *a b*, de sorte que la *lampe* ne peut être découverte sans une clef, que l'on ne confie pas aux ouvriers.

Cette *lampe* est encore employée dans beaucoup de mines, telle à peu près qu'elle est sortie des mains de son inventeur.

Disposée comme il vient d'être dit, la *lampe* Davy fournit, à chaque instant, à l'ouvrier des indications précieuses sur l'état de l'air des galeries, et lui fait, par conséquent, connaître le moment où il doit se retirer. Quand le grisou se mêle à l'air dans les plus petites proportions, la flamme de l'appareil se dilate et s'élargit. Lorsque le gaz forme le douzième du volume de l'air, le cylindre se remplit d'une flamme bleue très-faible, au milieu de laquelle on distingue celle de la mèche. Cette dernière cesse d'être visible aussitôt que le gaz forme le cinquième ou le sixième de l'air, le cylindre étant alors rempli par la flamme très-éclatante du mélange. Enfin, la *lampe* s'éteint entièrement lorsque la proportion du grisou est encore plus considérable, quand elle est, par exemple, le tiers du volume de l'air. Les mineurs ne doivent pas attendre ce moment pour se retirer; mais, pour le cas où ils seraient surpris par un dégagement subit, le chef de l'atelier a au-dessus de la mèche de sa *lampe* un faisceau de fils de platine tournés en spirale. Le platine, échauffé par la flamme, conserve, au moment où elle s'éteint, une température assez élevée pour brûler le gaz en contact avec sa surface; les fils restent donc incandescents, et la faible lueur qu'ils produisent suffit pour guider les ouvriers dans leur retraite.

La *lampe* de Davy a sauvé la vie à des milliers de personnes. Néanmoins, elle est loin de supprimer tout danger dans une atmosphère détonante. Ainsi, il peut arriver que la chaleur développée à l'intérieur soit telle qu'un ou plusieurs fils de l'enveloppe, déjà affaiblis par l'usure, brûlent et laissent passer la flamme à l'extérieur; un mouvement brusque de l'air peut chasser la flamme au delà de la toile; c'est ce qui arrive notamment quand on éteint la *lampe* en soufflant. Des particules de houille, venant à se placer dans les trous ou sur les fils de l'enveloppe, peuvent encore prendre feu et communiquer la combustion au dehors. Enfin, comme, en raison même de sa construction, la *lampe* éclaire fort peu, les ouvriers peuvent provoquer les explosions en enlevant l'enveloppe pour voir plus clair. Les améliorations proposées jusqu'à présent ont eu pour objet de substituer une enveloppe de verre à une portion de l'enveloppe métallique, et d'adapter à la *lampe* des cheminées de tirage, destinées à recevoir le courant des gaz brûlés et à les isoler des gaz extérieurs par la propriété que possèdent les tubes longs et étroits de ne pas laisser passer la flamme. Parmi ces innovations, quelques-unes sont véritablement pratiques.

La première *lampe* perfectionnée fut celle de Roberts. Son but était surtout de remédier au passage de la flamme à travers la toile. A cet effet, le cylindre en toile fut entouré aux deux tiers de sa hauteur d'un verre serré entre deux viroles, et garanti des chocs extérieurs par les barreaux en fer. Ces *lampes* sont très-sûres, mais éclairent encore moins que la *lampe* Davy et coûtent quatre fois plus cher.

Dans la *lampe* Mueseler, la flamme est entourée d'une enveloppe de verre épais, et la toile métallique ne commence qu'au-dessus de ce manchon en verre. L'air nécessaire à la combustion entre par la toile métallique, descend le long du verre, et les gaz brûlés s'échappent par une cheminée en tôle. La partie supérieure est fermée par une toile métallique, et une cage préserve des chocs extérieurs. La hauteur totale de cette *lampe* est de $0^m,25$. L'enveloppe est en verre recuit. Cette *lampe* est plus éclairante et plus sûre que celle de Davy; elle ne présente aucun danger lorsqu'elle est munie d'une double enveloppe en verre. La commission belge l'a recommandée dans ses mines, en 1838, de préférence à la *lampe* Davy.

La *lampe* Dumesnil présente les mêmes avantages et les mêmes inconvénients que la précédente. Le cylindre en toile métallique est complétement remplacé par un cylindre en verre, surmonté par une cheminée de tôle. L'air arrive en dessus par de petits tubes coniques latéraux au porte-mèche et garnis de toile métallique. Le réservoir à huile est placé latéralement.

La *lampe* Boty est la *lampe* Mueseler, dont on a supprimé la cheminée. L'air arrive par des trous percés dans le socle en cuivre qui supporte le verre.

La *lampe* Dubrulle, employée aux mines d'Anzin, où elle a subi avec succès l'épreuve d'une longue expérience, réunit toutes les conditions spéciales de la *lampe* Davy et ne présente pas ses imperfections. La mèche est plate et bien calibrée; elle est manœuvrée par un porte-mèche à vis. Elle est pourvue d'une mouchette bien disposée, et brûle pendant 11 heures sans affaiblissement de lumière.

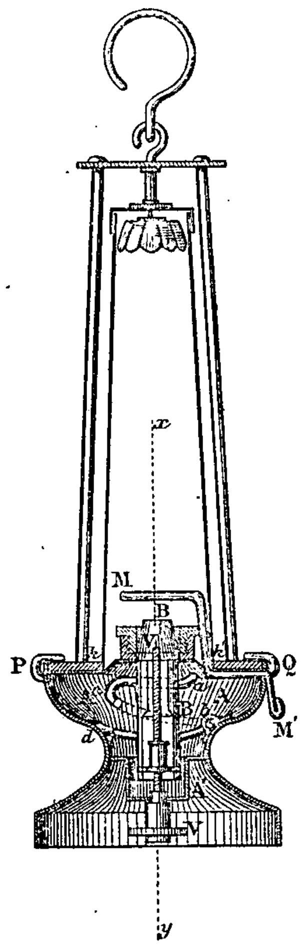

Fig. 8.

A A′ est le réservoir à huile. Nous lui donnons la forme qu'il présentait dans les premières *lampes* construites par M. Dubrulle; depuis, il a fait un réservoir simplement cylindrique. B est le porte-mèche; la mèche est plate et gouvernée par une vis VV′; MM′ est une mouchette; *kk′* est un plateau auquel est liée la cage protectrice; il se fixe au moyen des crans PQ par une sorte d'emmanchement à baïonnette. En se fixant, il pince la partie inférieure de la toile métallique qui recouvre la flamme. La goupille *h* arrête le plateau *kk′* et empêche de le tourner pour dégager les crans PQ. Un écrou *e* mobile le long de la vis VV′ est lié à la fois au porte-mèche B et à la partie inférieure de la goupille *h*. Un ressort *abcd* pousse la goupille *h* en l'air pour fermer le plateau *k*. Pour déplacer ce dernier, il faut tirer la goupille en bas en forçant sur ce ressort; or, cette opération ne peut se faire qu'en descendant l'écrou *e* au moyen de la vis V; mais, en même temps, on descend le porte-mèche B, de telle sorte que l'on ne peut pas ouvrir la *lampe* sans l'éteindre. Cette disposition spéciale constitue la partie la plus importante de la *lampe* Dubrulle, et prévient toutes les imprudences. La vis VV′ manœuvre à la fois le porte-mèche B et la goupille *h*. Dans les nouvelles *lampes* de M. Dubrulle, cette vis est placée latéralement.

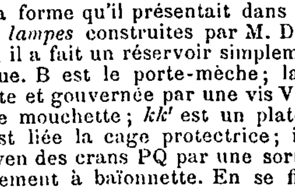

Fig. 9.

— *Lampe philosophique.* Cet appareil consiste en un flacon à deux tubulures, l'une centrale et l'autre latérale. Dans la tubulure centrale, on établit un tube qui pénètre jusque vers le fond du flacon, et dont la partie supérieure est évasée. Dans la petite tubulure est un autre tube, soudé en baïonnette et très-effilé par la partie supérieure. Après avoir mis dans le flacon des fragments de zinc et de l'eau, on introduit par la tubulure centrale de l'acide sulfurique; l'eau se décompose alors, le zinc absorbe l'oxygène, et il se dégage, par le tube latéral, de l'hydrogène pur, que l'on peut enflammer à l'orifice du tube. Il faut toutefois attendre quelque temps, afin que l'air intérieur ait été complétement expulsé, car on sait que l'hydrogène et l'air atmosphérique produisent un mélange détonant, qui pourrait donner lieu à de terribles accidents. Si l'on introduit le tube latéral dans un tube d'un plus grand diamètre, on obtient ce que l'on appelle un harmonica chimique. V. HARMONICA.

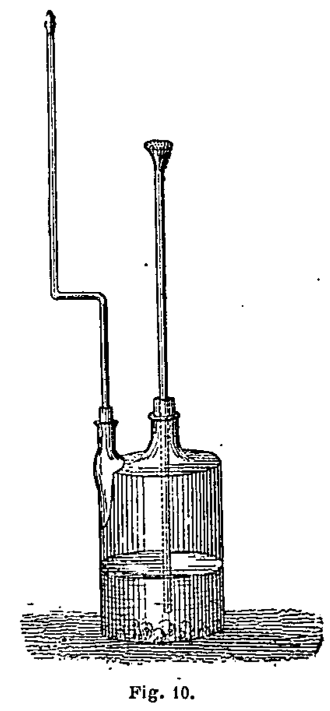

Fig. 10.

— Allus. littér. La lampe d'Aladin. V. ALADIN.

LAMPE s. m. (lam-pe — de l'ital. *lampo*, provenç. *lamp*, éclair). Mar. Eclair.

LAMPE (Frédéric-Adolphe), théologien allemand, né à Detmold, comté de Lippe, en 1683, mort en 1729. Après avoir desservi diverses églises protestantes, il professa la théologie à Utrecht (1720), puis à Brême (1727). On lui doit un grand nombre de sermons et d'ouvrages de piété. Nous citerons de lui : *De cymbalis veterum* (1703); *Exercitationum sacrarum dodecas* (1717); *Commentarius Evangelii secundum Johannem* (1724-1725, 3 vol. in-4°); *Delineatio theologiæ activæ* (1727), etc. Lampe a publié, avec Hase, les trois premiers volumes de la *Biblioteca Bremensis*, qui contient plusieurs dissertations de lui.

LAMPE (Jean-Frédéric), compositeur et musicographe allemand, mort à Londres en 1756. Attaché comme bassoniste à l'Opéra de cette ville, il fut chargé d'écrire la musique des pantomimes et des intermèdes de Covent-Garden. Outre des opéras, qui obtinrent assez de succès, tels que le *Dragon de Wantley*, *Margery*, *Amalia* (1732); *Roger et Jean* (1739), etc., on a de lui deux ouvrages théoriques, écrits en anglais, savoir : *Méthode facile et abrégée pour apprendre la basse, d'après les méthodes les plus rationnelles* (Londres, 1737, in-4°); l'*Art de la musique* (Londres, 1740, in-4°).

LAMPÉE, ÉE (lan-pé) part. passé du v. Lamper. Avalé rapidement : *Un verre de vin* LAMPÉ *en un clin d'œil.*

LAMPÉDO ou **LAMPETO.** Temps hér. Reine des Amazones. Elle se faisait passer pour la fille de Mars.

LAMPÉDOUSE, en latin *Lopadusa*, île d'Italie, dans la Méditerranée, entre Malte et la côte orientale de la Tunisie, par 35° 31′ de lat. N., et 10° 16′ de long. E.; 35 kilom. de tour. Les côtes, presque partout élevées, présentent au sud un port assez grand, défendu par un fort et par quelques batteries. La surface du sol est presque plane; le climat est à peu près le même que celui de la Sicile; la partie occidentale est couverte de petits oliviers et d'autres bois, dont la plus grande partie est exportée à Malte et à Tripoli. Les îlots du *Lampion* et de *Linosa* en dépendent. Malgré la protection des Anglais, le roi de Naples en prit possession en 1843 et en fit un lieu de déportation pour les condamnés politiques.

LAMPÉE s. f. (lan-pé — rad. *lamper*). Grande gorgée : *Avaler cinq ou six* LAMPÉES. *Il s'asseyait sur une chaise qui n'avait point de fond, et arrosait un morceau de pain noir de quelques* LAMPÉES *d'eau.* (Ch. Nod.)

— Tache causée par un liquide répandu : *Une* LAMPÉE *d'huile.*

— *Tout d'une lampée*, En une gorgée, d'une haleine : *Vider une chope* TOUT D'UNE LAMPÉE. ‖ Sans s'arrêter : *Il nous dit que, pour la première fois depuis longtemps, il avait dormi* TOUT D'UNE LAMPÉE. (G. Sand.)

LAMPÉEN adj. m. (lan-pé-ain). Mythol. gr. Se dit de Pan, adoré sur le mont Lampée, en Arcadie.

LAMPER v. a. ou tr. (lan-pé — autre forme du mot *laper*). Boire avidement et à grands traits : LAMPER *du vin, de la bière. Ils* ONT LAMPÉ *près de quatre bouteilles.*

— Absol. : *Aimer à* LAMPER.

LAMPERON s. m. (lan-pe-ron — rad. *lampe*). Techn. Languette de métal qui soutient la mèche dans une lampe.

LAMPETER (frères de), secte anglaise. V. EVEILLÉS.

LAMPÉTIDE s. f. (lan-pé-ti-de — du gr. *lampetos*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant une vingtaine d'espèces qui vivent en Afrique, en Asie et en Amérique.

LAMPÉTIE, Fille d'Apollon et de Clymène, sœur de Phaéton. Elle fut métamorphosée en peuplier. ‖ Fille d'Apollon et de Néera, et sœur de Phaétuse. Leur père leur avait confié la garde de ses troupeaux. Les compagnons d'Ulysse ayant tué quelques bœufs, Lampétie s'en plaignit à Apollon, qui fit périr les coupables dans une tempête.

LAMPÉTIEN s. m. (lan-pé-si-ain — de *Lampétius*, n. pr.). Hist. eccl. Disciple de l'hérésiarque Lampétius.

— Encycl. V. EUCHÈTE.

LAMPETO, reine des Amazones, qui se donna pour fille de Mars. Justin nous apprend que Lampeto, de concert avec Marthésie, conquit une partie de l'Europe, soumit plusieurs villes de l'Asie, et fonda, entre autres villes, Ephèse.

LAMPETTE s. f. (lan-pè-te — dimin. du fr. *lampe*). Bot. Nom vulgaire du lychnis fleur-de-coucou.

LAMPIAN s. m. (lan-pi-an). Art milit. Sorte d'épée en usage dans la milice byzantine.

LAMPIER s. m. (lan-pié — rad. *lampe*). Sorte de lustre garni de petits godets, dans lesquels on brûlait de l'huile.

— Archit. Lanterne de cimetière, monument où l'on entretenait autrefois une lampe allumée.

LAMPILLAS ou **LLAMPILLAS** (François-Xavier), littérateur et jésuite espagnol, né en Catalogne en 1731, mort à Gênes en 1810. Il était professeur de littérature à Barcelone lorsque, son ordre ayant été supprimé, il alla chercher un refuge en Italie. Lampillas se fixa à Gênes, et se familiarisa rapidement avec la langue et la littérature italiennes. Outre des poésies en italien, on lui doit quelques ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *Saggio storico apologetico della letteratura spagnuola* (Gênes, 1778-1781, 6 vol. in-8°). Dans ce livre, au style élégant et correct, Lampillas s'est attaché à réfuter les attaques dirigées par Tiraboschi et Bettinelli contre la littérature espagnole. Il y fait une apologie du théâtre espagnol, et soutient que l'Espagne ne doit rien à l'Italie pour la renaissance des lettres, tandis que, au contraire, l'Italie doit beaucoup à l'Espagne pour la théologie et la jurisprudence. Cet ouvrage intéressant fut réfuté par Bettinelli et Tiraboschi. Il eut un très-grand succès en Espagne, et le roi de ce pays, Charles III, donna à Lampillas une pension pour avoir ainsi défendu la gloire littéraire de son pays.

LAMPINET (Ferdinand), érudit français, né à Dôle, mort à Besançon en 1720. Il fut conseiller au parlement de Franche-Comté. Lampinet a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, qu'on peut consulter avec fruit, notamment : *Histoire du parlement de Franche-Comté* (in-fol.); *Actes des saints de la province de Franche-Comté* (in-fol.); *Bibliothèque séquanaise*, comprenant plus de cinq cents articles (in-fol.).

LAMPION s. m. (lan-pi-on — dimin. de *lampe*). Petit vaisseau, godet contenant une matière combustible et une mèche, et qui sert pour les illuminations : *Garnir ses fenêtres de* LAMPIONS. *Un cordon, un if de* LAMPIONS. *Allumer les* LAMPIONS.

— Vase de verre qu'on suspend au milieu d'une lampe d'église, entre le panache et le culot.

— Fam. *Lampion*, ou *Chapeau lampion*, Chapeau tricorne : *Le chevalier revêtait, dans ces occasions-là, son uniforme de la marine royale, et, son* CHAPEAU LAMPION *sur le coin de l'oreille, sa jolie pupille au bras, il se croyait comme au temps glorieux de sa jeunesse.* (R. St-Georges.)

— Mar. Petite lampe enfermée dans une lanterne, avec laquelle on descend dans la soute aux poudres.

— Anc. fortif. *Lampion à parapet*, Vaisseau de fer dans lequel on brûlait du goudron, pour éclairer, pendant la nuit, les ouvrages d'une place assiégée.

Lampion (LE), *Eclaireur politique*, allumé le 28 mai 1848 par L. Boyer, X. de Montépin et de Villemessant, « pour éclairer l'inauguration d'une république forte, modérée, honnête, constitutionnelle. » Il n'est guère resté de lui que le souvenir de la mélodie populaire : *Des lampions! des lampions!* Le *Lampion* brûlait en l'honneur du drapeau blanc; peut-être serait-il plus exact de dire qu'il fumait, et ne craignait pas de répandre quelques taches sur ceux qui prônaient un mode d'éclairage plus nouveau que le sien. Ses doctrines sont contenues dans le petit morceau suivant : « Nous croyons que les hommes de la veille ont trop pratiqué la théorie de la démolition pour qu'ils soient aptes à réédifier. Une maison menace-t-elle de s'écrouler, tous les hommes du quartier, bottiers, tailleurs, merciers, peuvent la démolir; mais, une fois à terre, ni bottiers, ni tailleurs, ni merciers ne pourront la reconstruire. Le grand tort de notre époque, c'est que tous ceux qui ont concouru à renverser la monarchie se croient propres à reconstruire la république... Avant tout, il faut du bon sens, et puis encore du bon sens. » Voilà qui est catégorique, et l'on a eu bien tort de ne pas aller chercher les hommes du *Lampion* pour reconstruire la République; ils se seraient du moins fait aider par leur roi légitime. Ce *Lampion* du droit divin et de la légitimité ne ménageait pas les historiettes scandaleuses, les mots à double sens sur les anciens membres du *provisoire*. Médisant, cancanier, perfide, le *Lampion* n'était pas fait pour éclairer beaucoup la question, et l'on eut d'autant plus tort de souffler dessus qu'il se serait éteint de lui-même. Suspendu le 27 juin, le *Lampion* reparut le 8 août. Le 19 août, il parut avec une partie du numéro en blanc, par suite du refus de l'imprimeur d'imprimer certain article; cet article ayant été saisi, il en résulta, le 21, une nouvelle suppression du journal; le 24, il essaya de reparaître sous le titre de la *Bouche de fer*, pamphlet politique et quotidien; mais la *Bouche de fer* était arrêtée le jour même. Un autre déguisement, celui de *Pipelet-Lustucru*, ne lui fut pas plus favorable : le *Pipelet-Lustucru* fut saisi et arrêté sous presse. C'en était fait du *Lampion :* la République voulait rester dans les ténèbres.

LAMPIQUE adj. (lan-pi-ke — rad. *lampe*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit quand on place un fil de platine incandescent sur la flamme d'une lampe à esprit-de-vin.

LAMPISTE s. (lan-pi-ste — rad. *lampe*). Personne qui fait, qui vend des lampes.

— Personne qui, dans un établissement, est préposée au soin des lampes.

LAMPISTERIE s. f. (lan-pi-ste-rî — rad. *lampiste*). Industrie, commerce du lampiste; ce qui concerne la fabrication des appareils d'éclairage.

— Chem. de fer. Lieu où l'on garde et répare les lampes.

LAMPOCARPE adj. (lan-po-kar-pe — du gr. *lampô*, je brille; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits luisants.

LAMPON s. m. (lan-pon — de *lampons*, buvons, ancien refrain de chanson bachique). Petit couplet satirique : *On dit qu'il court des* LAMPONS *fort spirituels et fort satiriques sur le prompt retour du roi.* (Bayle.) ‖ Vieux mot. On dit encore, en anglais, LAMPOON.

— Agrafe d'or ou d'argent, dont on se servait autrefois pour retrousser le chapeau.

LAMPONG, district de l'extrémité S.-E. de l'île de Sumatra. Au S.-E., le détroit de la Sonde le sépare de l'île de Java, et forme sur sa côte les baies de Lampong et de Keyzer. Il est arrosé par plusieurs rivières, qui, dans les saisons pluvieuses, inondent les villages situés sur leurs rives. De tous les peuples de Sumatra, les habitants de Lampong sont ceux qui ressemblent le plus aux Chinois par la largeur de leur visage et la forme de leurs yeux; ils sont les plus beaux de l'île, mais ils ont aussi les mœurs les plus licencieuses. Ils sont très-hospitaliers, et traitent les étrangers avec pompe et cérémonie. La religion mahométane a fait de grands progrès parmi eux, et la plupart de leurs villages ont aujourd'hui des mosquées.

LAMPORNINÉ, ÉE adj. (lan-por-ni-né — rad. *lampornis*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au lampornis.

— s. f. pl. Groupe d'oiseaux, de la famille des trochilidées, ayant pour type le genre lampornis.

LAMPORNIS s. m. (lan-por-niss — du gr. *lampô*, je brille; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des trochilidées, voisin des colibris.

LAMPOS, Troyen, fils de Laomédon et père de Dolops. ‖ Un des fils d'Egyptus et de la Gorgone.

LAMPOTE ou **LAMPOTTE** s. f. (lan-po-te — dimin. de *lampe*). Moll. Espèce de coquille univalve, du genre patelle.

LAMPOURDAN (le), ancien petit pays de France, le même que le LABOURD. V. ce mot.

LAMPOURDE s. f. (lan-pour-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, d'après la plupart des auteurs, de la famille des ambrosiacées suivant quelques-uns : *Les* LAMPOURDES *sont des herbes annuelles.* (De Jussieu.)

— Econ. rurale. Nom donné, dans le midi de la France, à diverses capsules végétales qui, munies de poils rudes, s'attachent à la toison des troupeaux et s'enchevêtrent dans la laine.

— **Encycl.** Ce genre présente les caractères suivants : fleurs unisexuées ou monoïques; fleurs mâles formant des capitules globuleux, placés vers la partie supérieure des rameaux, à involucre composé d'écailles imbriquées sur plusieurs rangs; réceptacle cylindrique; calice nul; corolle tubuleuse, évasée de la base au sommet, à cinq dents et à cinq nervures longitudinales; étamines au nombre de cinq; fleurs femelles, géminées, très-rarement solitaires, placées à l'aisselle des feuilles dans un involucre ovoïde, à ovaire infère, à limbe nul ou formé de trois divisions étroites; pas de corolle. Le fruit est un akène strié longitudinalement. Ce genre comprend cinq espèces, dont trois croissent en France. Nous citerons l'*herbe aux écrouelles*, ainsi dite parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir les scrofules.

LAMPRE s. m. (lan-pre — du gr. *lampros*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant quatre espèces, qui habitent le midi de l'Europe.

— Bot. Syn. de DIDISQUE, genre de plantes.

LAMPRECHT DER PFAFFE (*Lambert le Prêtre*), poëte allemand qui vivait au XII^e siècle. C'est à lui qu'on doit l'*Alexanderlied* (le *Poëme d'Alexandre*), que Gervinus met au même rang que le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach, et qui, de l'aveu même de l'auteur, est entièrement imité d'un poëme français, aujourd'hui perdu, composé par un écrivain appelé Albert de Besançon (*Elberich von Bisenzem*). Dans son ouvrage, l'auteur cherche à prouver la vanité des ambitions humaines; il répète avec l'*Ecclésiaste : Vanitas vanitatum et omnia vanitas!* et finit par envoyer pieusement Alexandre faire la conquête du paradis. Ecrit sous l'inspiration d'une idée morale et religieuse très-nettement accusée, ce poëme est surtout remarquable par la vigueur et l'énergie du style, et l'on y trouve des traits dignes des *Niebelungen*. L'*Alexanderlied* a été publié par M. Weismann (Francfort-sur-le-Mein, 1850, 2 vol. in-8°).

LAMPRECHT DE RATISBONNE, poëte allemand qui vivait au XIV^e siècle. Frappé de la vanité des choses humaines, il se retira à Ratisbonne, dans un couvent de franciscains, où il composa un poëme pieux, intitulé : *Die Tochter von Sione* (la *Fille de Sion*). Dans ce poëme mystique, dont la versification est facile, l'auteur met en scène l'âme éprise des biens de la terre, qu'il appelle *Fille de Babylone*, et l'âme éprise de l'amour de Dieu, la *Fille de Sion*. Le manuscrit le plus ancien que nous ayons de ce poëme se trouve à Lobris, et est daté de 1314. La Bibliothèque de Berlin en possède une copie faite par Hoffmann.

LAMPREDI (Giovanni-Maria), publiciste italien, né à Ravezzano, près de Florence, en 1732, mort à Pise en 1793. Après avoir étudié la théologie et la jurisprudence, il occupa, de 1763 jusqu'à sa mort, une chaire de droit public à Pise. Le grand-duc de Toscane le chargea de réunir en un code les lois et coutumes du grand-duché; mais la mort l'empêcha de faire cette œuvre utile. Lampredi a adopté en partie les idées de Montesquieu et de Grotius sur la constitution des sociétés et le droit des gens. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertazione istorico-critica sulla filosofia degli antichi Etruschi* (1757); *Governo civile degli antichi Toscani e delle cause della loro decadenza ; Juris publici universalis, sive juris naturæ et gentium theoremata* (Livourne, 1776-1778, 3 vol.), son ouvrage capital, lequel a été abrégé et traduit en italien par Sacchi, sous le titre de *Diritto pubblico universale* (Milan, 1828).

LAMPREDI (Urbain), littérateur et philologue italien, né à Florence en 1761, mort à Naples en 1838. Il étudia les lettres et les sciences chez les Pères des Ecoles pieuses, entra, à dix-sept ans, dans cet ordre religieux, et prit à cette occasion le prénom d'**Urbain**, par reconnaissance pour son professeur, Urbain Tosetti. D'abord professeur au collége Nazaréen, de Rome, Lampredi fut chargé d'enseigner la philosophie et les mathématiques au collége Tolomei, de Sienne. En 1812, il fut choisi par un gentilhomme napolitain pour diriger l'éducation de ses enfants. Un article publié dans le *Polygraphe* fit, en 1821, exiler Lampredi de Naples. Il habita successivement la France, l'Angleterre et la ville de Raguse, où il fit une grave maladie. Lampredi, rentré à Naples en 1825, y fut naturalisé en 1835. Pendant les dernières années de sa vie, Lampredi publia, à Naples, ses *Lettres philologiques* et sa *Lettre à Monti* sur les beautés de sa traduction de l'*Iliade* (Raguse, 1825). Il a aussi annoté les deux premiers volumes des *Œuvres* rares et inédites de Monti. Savant helléniste, bon mathématicien, critique judicieux et sévère, lié avec la plupart des célébrités de son temps, Lampredi est mort pauvre, accablé des infirmités de la vieillesse. Nous citerons de lui : *Osservazioni sopra il giudizio pronunciato in Firenze intorno ad alcune opere italiane* (Milan, 1811); *Lettere filologiche e critiche* (Milan, 1820, in-8°); *I fenomeni e le apparenze celesti di Arato solitano* (Naples, 1831, in-8°).

LAMPRESSE s. f. (lan-prè-se — rad. *lamproie*). Pêche. Nappe de filet à mailles serrées, dont on se sert dans la Loire pour pêcher les lamproies.

LAMPRETTE s. f. (lan-prè-te — dimin. et corrupt. de *lampre*). Bot. Nom vulgaire du lychnis fleur-de-coucou.

LAMPRIAS s. m. (lan-pri-ass — du gr. *lampros*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, formé aux dépens des carabes et des lébies. On dit aussi LAMPRIE s. f. ‖ Syn. de LOXOCRÉPIDE, autre genre d'insectes.

— **Encycl.** Ce genre, établi par Bonnelli, a pour caractères : palpes extérieurs finissant par un article dont la forme se rapproche de celle d'un cône renversé ou d'un cylindre; crochets des tarses pectinés en dessous, pénultième article de tous les tarses simple ou point divisé en deux lobes; corselet plus large que long. Les *lamprias* diffèrent des cimindes par des caractères tirés des articles des palpes. Par les tarses ils se distinguent des lébies. Les dromies et les démétries s'en éloignent par la forme de leur corselet. Ces insectes vivent, en général, sous les écorces des arbres; quelquefois ils viennent courir sur les feuilles et sur les tiges, et alors, si on s'approche d'eux, ils se laissent tomber à terre et disparaissent. L'espèce qui sert de type à ce genre est : le *lamprias* cyanocéphale, qui a le corps et la tête bleus, le corselet rouge. Il se trouve aux environs de Paris. Une espèce de la Suède, que Dufsmidt a nommée *chlorocéphale*, ne diffère de la précédente que par les pattes, qui n'ont pas les genoux noirs. Elle se trouve également aux environs de Lille.

LAMPRIDE, en latin **Ælius Lampridius**, historien latin qui vivait sous les règnes de Dioclétien et de Constance-Chlore, au IV^e siècle de notre ère. Il avait composé la *Vie* de plusieurs empereurs; mais il ne reste que celle de Commode, de Diadumène, d'Héliogabale, d'Alexandre Sévère, et encore quelques critiques prétendent que ces ouvrages lui sont attribués à tort. On les trouve dans les *Historiæ Augustæ scriptores*.

LAMPRIDE ou **LAMPRIDIO** (Benoît), poëte latin moderne, né à Crémone vers la fin du XV^e siècle, mort en 1540. S'étant rendu à Rome, il fut attaché comme professeur au collége des Grecs, que venait de fonder Léon X, puis s'établit à Padoue (1521), où il donna des leçons particulières. En 1536, le duc de Mantoue, François de Gonzague, l'appela à sa cour et le chargea de diriger l'éducation de son fils. Lampride a composé en latin des *odes*, des *élégies*, des *épîtres*, des *épigrammes*, qui ont été réunies et publiées à Venise (1540, in-8°), et qu'on trouve insérées dans divers recueils. Ce qui a le plus contribué à sa réputation, ce sont ses *odes*, imitées de Pindare. On y trouve, il est vrai, de l'enflure et une certaine dureté peu agréable à l'oreille, mais, en revanche, au dire de Tiraboschi, Lampride, par la force de l'imagination et la noblesse des pensées, atteint souvent à la hauteur de son modèle.

LAMPRIE s. f. V. LAMPRIAS.

LAMPRILLON s. m. (lan-pri-llon; *ll* mll. — dimin. de *lamproie*). Ichthyol. Nom vulgaire de l'ammocète. ‖ On dit aussi LAMPROYON.

LAMPRIME s. m. (lan-pri-me — du gr. *lampros*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent la Nouvelle-Hollande.

LAMPRIS s. m. (lan-priss — du gr. *lampros*, brillant). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, dont l'unique espèce habite le nord de l'océan Atlantique : *Le* LAMPRIS *tacheté est nommé aussi poisson-lune.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** On ne connaît que l'espèce type du genre, le *lampris* tacheté ou poisson-lune. Tout le dos de ce beau poisson est d'un bleu d'acier, qui, sur les flancs, passe au lilas, et devient, vers le ventre, du plus beau rose. Des taches nombreuses, ovales, d'un blanc de lait ou blanc argenté, sont semées sur le fond du corps. L'œil est couleur d'or et les nageoires sont rouge vermillon. Ce poisson se rapproche du genre zée.

LAMPROCARPE s. m. (lan-pro-kar-pe — du gr. *lampros*, brillant; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de POHLIE.

LAMPROCARYE s. f. (lan-pro-ka-rî — du gr. *lampros*, brillant; *karuon*, noix). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des cladiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LAMPROCÈRE s. m. (lan-pro-sè-re — du gr. *lampros*, brillant; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

LAMPROCLÈS, médecin et poëte grec qui vivait à Athènes au commencement du V^e siècle av. J.-C. D'après Plutarque, il perfectionna le mode musical appelé le *mixolydien*. Ce fut lui qui composa l'*Hymne à Pallas*, dont il est question dans les *Nuées*, d'Aristophane. Son style était noble et sévère, en musique comme en poésie.

LAMPROCOLIE s. m. (lan-pro-ko-lî — du gr. *lampros*, brillant; *koloios*, geai). Ornith. Syn. de GUIRA.

LAMPRODOME s. m. (lan-pro-do-me — du gr. *lampros*, brillant; *domos*, maison). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des olives, et comprenant les espèces à spire allongée.

LAMPROGLÈNE s. f. (lan-pro-glè-ne — du gr. *lampros*, brillant; *glênê*, œil). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, comprenant une seule espèce, qui vit en parasite sur les branchies du cyprin jeses : *La* LAMPROGLÈNE *mignonne.*

— **Encycl.** Ce genre, établi par Nordmann, est caractérisé par une tête épaisse et arrondie, deux petits yeux rouges, un thorax allongé et divisé en cinq anneaux bien distincts, l'abdomen allongé et divisé en deux lobes obtus. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui vit en parasite sur les ouïes d'un poisson du genre cyprin.

LAMPROIE s. f. (lan-proî — du lat. *lambere*, lécher; *petra*, pierre). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux : *Je ne connais que le lac de Susaro qui fournisse des* LAMPROIES *de cette taille.* (Alex. Dum.) ‖ *Lamproie de rivière*, Nom vulgaire d'une espèce du genre pétromyzon.

— Pêche. *Lamproie cordée*, Lamproie dont la chair, devenue filandreuse et coriace, n'est plus bonne à manger.

— Min. Nom donné par les ardoisiers aux diverses matières qui interrompent les couches d'ardoise.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *lamproies* sont caractérisées surtout par la forme de la tête, qui se termine antérieurement en une lèvre charnue circulaire ou semi-circulaire, soutenue par un anneau cartilagineux résultant de la soudure des os du palais avec la mâchoire inférieure. Les divers noms qu'on leur a donnés (*petromyzon*, *lampetra*, etc.) font allusion à la propriété qu'elles possèdent de s'attacher aux pierres, qu'elles semblent sucer ou lécher.

Les *lamproies* présentent la conformation extérieure et le corps allongé de l'anguille; pas d'écailles visibles; pas de nageoires pectorales ou ventrales, mais deux petites nageoires dorsales. Elles portent de chaque côté sept ouvertures rondes, qui remplacent les branchies. Leurs mâchoires forment un anneau entier armé de fortes dents, ce qui leur permet de faire un vide et de se fixer solidement aux corps les plus polis, tels que les parois des vases dans lesquels on les renferme. Leur langue armée de dents se meut comme une sorte de piston en avant et en arrière, et fait le vide assez complétement pour que l'animal puisse, à l'aide de cette sorte de ventouse buccale, se fixer aux divers objets et percer les parois du corps des animaux dont il aspire les liquides. Ces poissons nagent généralement en grande eau.

L'espèce la plus remarquable est la *lamproie de mer* ou *grande lamproie*, appelée aussi *sangsue de mer* ou *faux rémora;* c'est probablement l'*échénéis* d'Oppien. Elle atteint 1 mètre de longueur, et même davantage. Sa tête est d'un gris brunâtre; la bouche, un peu ovale, ressemble assez à celle d'une sangsue; autour sont disposées circulairement environ vingt rangées de petites dents jaunâtres. Les yeux sont ronds, entourés de deux rangées de trous, qui laissent suinter une humeur visqueuse sur le corps de l'animal. Le dos et les flancs sont d'un vert jaunâtre marbré de bleu ou de noir; le ventre est moins foncé et presque blanchâtre.

Cette *lamproie* habite les mers de diverses régions; mais, au printemps, elle remonte les cours d'eau et se répand jusque dans les étangs, pour y déposer sa progéniture. Ses œufs ont une grande analogie avec ceux des batraciens. La *lamproie* se fixe, par la bouche, aux corps étrangers, avec une force telle, qu'on a vu des *lamproies* enlever ainsi des pierres dont le poids était double de celui de leur corps. Elle nage par ondulations, comme les serpents rampent, et se nourrit de petits poissons, d'annélides, de mollusques, etc. Elle devient souvent elle-même la proie d'animaux plus gros. On dit qu'elle est quelquefois attaquée par des parasites qui s'attachent à ses yeux. Elle se fixe souvent au corps des aloses, au point qu'il n'est pas rare de voir pêcher ces deux poissons d'un même coup de filet.

On prend peu de *lamproies* dans la mer; c'est surtout au printemps, à l'époque du frai, que l'on en pêche une grande quantité dans les eaux douces. Cette pêche se fait tantôt avec des nasses, tantôt avec des *loups* ou *louves*, sortes de filets en nappe; dans la Loire, on emploie aussi un filet spécial appelé *lampresse*. La peau de ce poisson est visqueuse et adhère fortement à la chair, moins, toutefois, que celle de l'anguille;

aussi ne l'enlève-t-on pas toujours dans les préparations culinaires.

C'est aussi au printemps que la chair de la *lamproie* a le plus de qualités. Cette chair est, en général, très-saine et délicate, surtout quand elle n'est pas trop grasse; les Romains l'estimaient comme un manger délicieux. Les mâles sont plus recherchés. Mais on assure que la *lamproie* perd de sa qualité lorsqu'elle est *cordée*, c'est-à-dire quand l'épine dorsale, d'abord cartilagineuse, s'est endurcie, ce qui arrive avec l'âge. Toutefois, cette chair est souvent un peu fade, et il faut en relever la saveur par des condiments; comme elle est, d'ailleurs, un peu lourde, les tempéraments faibles doivent en user sobrement. Quelques médecins sont allés jusqu'à la proscrire comme une nourriture pernicieuse, vénéneuse même; mais il y a évidemment ici exagération.

Dans certains pays, où les *lamproies* sont abondantes, on les conserve en les faisant griller et les mettant dans des barils avec du vinaigre et des épices; à Hambourg, on les sale; à Dantzig, on les fume. Sous ces divers états, on les expédie en grande quantité dans des contrées plus ou moins éloignées, où elles sont servies sur les meilleures tables. La graisse de ces poissons passe pour adoucissante et émolliente : on lui a attribué la propriété de faire disparaître les marques de la petite vérole. On tire, dit-on, du foie une couleur verte très-belle et très-durable.

On trouve dans quelques anciens ouvrages cette singulière opinion, qu'on étoufferait aisément les *lamproies* si on les tenait par force sous l'eau; elle a dû être suggérée par les particularités remarquables que présente la respiration de ces animaux, et qui ont été fort bien expliquées par A. Guichenot, ainsi qu'il suit : « Lorsqu'une certaine quantité d'eau est entrée par la bouche dans la cavité buccale, elle pénètre dans chaque bourse par les orifices intérieurs de ce petit sac, et elle en sort par l'une des ouvertures extérieures que nous avons décrites plus haut; il arrive souvent, au contraire, que ces animaux font entrer l'eau qui leur est nécessaire par l'une des sept bouches que nous avons comptées, et la font sortir de la bourse par les orifices intérieurs qui aboutissent à la cavité du palais. L'eau, une fois parvenue dans cette cavité, peut s'échapper par la bouche ou par un trou ou évent que les *lamproies* ont sur le derrière de la tête. Cet évent est analogue à celui que présente le dessus de la tête des cétacés. Les *lamproies* peuvent également, et d'une manière proportionnée à leur grandeur et à leurs forces, lancer par leur évent l'eau contenue dans les sacs qui leur tiennent lieu de véritables branchies. Il est aisé de voir que c'est en élargissant ou en comprimant leurs bourses branchiales, ainsi qu'en fermant ou ouvrant les orifices, qu'elles rejettent l'eau de leurs organes ou l'y font pénétrer. »

La *lamproie*, étant à peu près complétement dépourvue d'armes offensives ou défensives, ne peut échapper à ses ennemis que par une prompte fuite, facilitée par l'agilité de ses mouvements. D'un autre côté, d'après quelques naturalistes, des blessures graves, et qui seraient mortelles pour les autres poissons, ne sont pas dangereuses pour elle; elle peut même perdre de grandes portions de son corps sans périr aussitôt; on a vu des *lamproies*, auxquelle il ne srestait plus que la tête et la partie antérieure du corps, coller encore leur bouche fortement, et pendant plusieurs heures, à des corps qu'on leur présentait.

La *lamproie de rivière*, appelée aussi *pricka* ou *sept-œil*, est moitié plus petite que la précédente; elle a le dos d'un bleu noirâtre ou olivâtre, le ventre d'un blanc argentin; les deux nageoires dorsales bien distinctes; les grosses dents écartées en haut de l'anneau maxillaire. On la trouve dans les étangs et les rivières. A l'automne, elle retourne vers la mer. Elle peut, comme ses congénères, vivre hors de l'eau pendant un temps assez long, et être ainsi transportée vivante à une distance plus ou moins grande du lieu où elle a été pêchée, pourvu que, pendant le transport, on la tienne enveloppée d'une linge mouillé. On l'emploie comme appât pour la pêche des grands poissons. Elle est recherchée aussi pour la nourriture de l'homme.

La *petite lamproie de rivière* ou *sucet* ne dépasse pas 30 centimètres de longueur; elle a les couleurs et la dentition de la précédente, les deux dorsales contiguës ou réunies. Elle remonte très-avant dans les rivières, mais elle y est peu commune. Les jeunes individus sont d'une couleur roussâtre. On les désigne quelquefois sous le nom d'*ammocète*, *chatillon*, *lamprillon*, et les auteurs anciens en avaient fait une espèce distincte.

L'ammocète, considéré jusque dans ces derniers temps comme un genre particulier de cyclostomes, n'est autre chose que la larve de la *lamproie* de rivière, exactement comme le têtard est la larve des batraciens. Cette belle découverte est due à M. Auguste Muller, de Berlin, qui non-seulement a introduit par là un fait important dans la science, mais qui, de plus, a ouvert un champ nouveau d'investigation; car en signalant, dans une classe où on était loin de la soupçonner, la métamorphose de certaines espèces, il conduit naturellement les observateurs à rechercher si d'autres espèces de la même classe ne sont pas soumises à la même loi. L'auteur ne s'est pas borné à recueillir, au moment de la ponte naturelle, les œufs de l'espèce dont il voulait suivre le développement; il en a aussi fécondé artificiellement, et ces œufs, mis par lui dans des conditions différentes, ont été séquestrés dans un récipient. En se mettant ainsi à l'abri de toute erreur, il a pu assister aux diverses phases de leur évolution. Il a vu le vitellus se segmenter tout entier comme chez les batraciens, et ce vitellus, transformé par cette segmentation, se convertir en un embryon qui, après dix-huit jours d'incubation, est sorti de l'œuf, non point avec les caractères d'une *lamproie*, mais avec ceux d'un ammocète. Les ammocètes issus de ces œufs de *lamproie* ont été conservés pendant près de deux ans dans un réservoir spécial, où malheureusement ils sont morts avant d'avoir pu se transfigurer. Mais l'auteur, pour compléter le cercle de ses observations interrompues par cet accident, a substitué, aux ammocètes morts de son réservoir, d'autres ammocètes vivants du même âge, pris dans les ruisseaux voisins. Ces derniers, après quelques mois de séquestration, c'est-à-dire vers leur troisième année, ont subi sous ses yeux leur métamorphose et revêtu tous les caractères des *lamproies*, puis, après cette métamorphose, M. Muller les a vus se reproduire et mourir, car la reproduction paraît être le dernier terme de la vie de la *lamproie*. L'ammocète a sept ouvertures branchiales de chaque côté du corps, comme la *lamproie*, mais sa bouche est demi-circulaire, édentée, sans barbillons. Ses mœurs sont celles des vers. On le trouve enfoui dans la vase des ruisseaux et des rivières. La conformation de sa bouche ne lui permet pas, comme aux *lamproies*, de se fixer sur les corps submergés. L'ammocète rouge a la couleur du sang, l'ammocète lamprillon est vert sur le dos, blanc sous le ventre; il est d'un goût agréable. Les pêcheurs s'en servent comme appât. On trouve souvent les ammocètes vivant en parasites sur les branchies des poissons, ce qui les avait fait regarder autrefois comme appartenant à un autre genre, auquel les naturalistes donnaient le nom de *myxine*.

— Art culin. La chair de la *lamproie* est assez délicate, quoique huileuse et lourde à l'estomac. On attribue à une indigestion causée par ce poisson la mort du roi d'Angleterre Henri I^er^. Ce triste exemple n'a effrayé ni les Anglais ni leurs rois; car il n'est pas de pays au monde où la *lamproie* soit plus estimée que de l'autre côté du détroit; la ville de Glocester est dans l'usage de faire présent chaque année, au roi ou à la reine d'Angleterre, d'un pâté de *lamproie*, à l'époque des fêtes de Noël; présent qui est toujours accepté avec plaisir, et dévoré au plus prochain repas de la famille royale.

Les Anglais n'ont pas été les premiers à aimer passionnément la chair de la *lamproie*.

Les gourmands de Rome préféraient ce poisson à tout autre. Les meilleures *lamproies*, les plus prisées, du moins, se pêchaient dans le détroit qui sépare la Sicile de l'Italie; on les élevait aussi dans de grands *viviers*, qui n'étaient destinés qu'à elles seules. Tel était le vivier construit par C. Hirtius sur le bord de la mer, et dont la plupart des *lamproies* furent dévorées aux festins offerts aux Romains lors des triomphes de Jules-César.

Avant de se servir de la *lamproie*, on la jette un instant dans de l'eau très-chaude, mais non bouillante, et on la racle ensuite avec un couteau; on la dépouille comme l'anguille, dont elle a la forme, on la coupe par tronçons et on la fait frire, après l'avoir farinée; ou bien on la fait cuire sur le gril, pour la servir sur une sauce aux câpres ou une sauce à la rémolade. Les *lamproies* se servent aussi en étuvée, comme les carpes; elles peuvent subir tous les accommodements qui conviennent à l'anguille.

LAMPROLÉPIDE s. m. (lan-pro-lé-pi-de—du gr. *lampros*, brillant; *lepis*, écaille). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

LAMPROMÈTRE s. m. (lan-pro-mè-tre — du gr. *lampros*, brillant; *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

LAMPROMORPHE s. m. (lan-pro-mor-fe — du gr. *lampros*, brillant; *morphê*, forme). Ornith. Syn. de CHRYSOCOCCYX, section du genre coucou.

LAMPRONATSI (**NERSÈS-**), écrivain arménien. V. NERSÈS.

LAMPRONESSE s. f. (lan-pro-nè-se — du gr. *lampros*, brillant; *nessa*, canard). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, dont l'espèce type est la sarcelle de la Chine (*anas galericulata*).

LAMPROPE s. m. (lan-pro-pe — du gr. *lampros*, brillant; *pous*, pied). Entom. Syn. d'ORYCTODÈRE.

LAMPROPELTIS s. m. (lan-pro-pèl-tiss — du gr. *lampros*, brillant; *peltê*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens du genre couleuvre.

LAMPROPHIS s. m. (lan-pro-fiss — du gr. *lampros*, brillant; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LAMPROPHOLIDE s. m. (lan-pro-fo-li-de — du gr. *lampros*, brillant; *pholis*, écaille). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

LAMPROPHORE s. (lan-pro-fo-re — du gr. *lampros*, brillant; *phoros*, qui porte). Hist. eccl. Nom qu'on donnait aux néophytes, dans l'Eglise grecque, à cause des vêtements blancs qu'ils portaient pendant la semaine qui suivait leur baptême. ‖ *Fête lamprophore*, Fête de Pâques, ainsi appelée par les Grecs modernes parce qu'ils allument ce jour-là un grand nombre de cierges, dans l'église et dans leurs habitations.

LAMPROPTÈRE s. m. (lam-pro-ptè-re — du du gr. *lampros*, brillant; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membracides, qui habitent l'Amérique du Sud.

LAMPRORNIS s. m. (lan-pror-nis — du gr. *lampros*, brillant; *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. d'ASTRAPIE.

LAMPROS s. m. (lan-pross — mot gr. qui signif. brillant). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des teignes.

— **Encycl.** Les *lampros*, qui doivent leur nom générique à l'éclat de leurs couleurs, sont de petits papillons, à ailes frangées, à abdomen cylindrique, à pattes épaisses. L'espèce la plus commune, qui se trouve en France, a les ailes antérieures d'un brun doré, avec une bande longitudinale jaune, et les ailes postérieures d'un gris brunâtre. Les chenilles ont, au contraire, des couleurs livides, et présentent des poils isolés, implantés sur des points verruqueux. Elles vivent dans l'aubier pourri et sous l'écorce de plusieurs arbres. Celle du *lampros lobella* se nourrit, à l'automne, des feuilles du prunellier, et se cache sous une légère toile de soie qu'elle file sur le revers de la feuille en la faisant courber. Ces chenilles se transforment en chrysalides effilées, contenues dans des coques assez grosses. Le papillon paraît en juillet. D'autres espèces se trouvent en Angleterre, en Bohême, etc.

LAMPROSCAPHE s. m. (lan-pro-ska-fe — du gr. *lampros*, brillant; *skaphê*, barque). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des anodontes, mais non adopté.

LAMPROSOME s. m. (lan-pro-so-me — du gr. *lampros*, brillant; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles ou des tubifères, suivant les divers auteurs, comprenant une trentaine d'espèces, toutes américaines : *Les* LAMPROSOMES *ont le corps globuleux, court, brillant, métallique.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Ces insectes sont, en général, de petite taille et globuleux. Leur tête est entièrement cachée sous le corselet, qui est penché en avant. Les élytres sont courts, extrêmement bombés; ils ont de légères stries de points enfoncés.

On ne connaît pas les habitudes de ces insectes, qui habitent tous les contrées chaudes de l'Amérique méridionale. Ils sont ornés des couleurs les plus brillantes. Dejean en mentionne cinq espèces, dont la plus belle est le *lamprosome* éclatant. Cette espèce est d'un beau rouge métallique extrêmement luisant, changeant en jaune, bleu, violet ou rouge vif, suivant les angles sous lesquels on présente l'animal aux rayons lumineux.

LAMPROSTACHYDE s. f. (lan-pro-sta-ki-de — du gr. *lampros*, brillant; *stachus*, épi). Bot. Syn. d'ACHYROSPERME.

LAMPROSTOME s. m. (lan-pro-sto-me — du gr. *lampros*, brillant; *stoma*, bouche). Moll. Sous-genre ou section des troques, genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve.

LAMPROTE s. m. (lan-pro-te — du gr. *lamprotês*, brillant). Ornith. Section du genre tangara.

LAMPROTHÈQUE s. m. (lan-pro-tè-ke — du gr. *lampros*, brillant; *thêkê*, étui). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides ou des chrysomèles, suivant les divers auteurs; l'espèce type vit au Brésil.

LAMPROTORNIS s. m. (lan-pro-tor-niss — du gr. *lamprotês*, brillant; *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. d'ASTRAPIE et de STOURNE.

LAMPROYON s. m. (lan-proi-ion — dimin. de *lamproie*). Ichthyol. V. LAMPRILLON.

LAMPRUS, nom de différents Grecs, dont l'un fut, d'après Athénée, professeur de danse à Athènes, et donna des leçons à Sophocle. Un autre est cité, par divers auteurs anciens, comme ayant composé divers poëmes, qui ont entièrement péri.

LAMPSACÉ, fille de Mandron, roi des Bébryces. Elle aurait, d'après la légende grecque, donné son nom à la ville de Lampsaque.

LAMPSACÉNIEN, IENNE s. et adj. (lan-psa-sé-niain, iè-ne). Habitant de Lampsaque; qui se rapporte à cette ville.

LAMPSANE s. f. (lan-psa-ne — altér. du lat. *lapsana*, nom de la plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant cinq ou six espèces, toutes européennes.

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Vaillant. Voici ses caractères : involucre formé de huit folioles oblongues; réceptacle nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux; ovaires obovoïdes, dépourvus d'aigrette. Ce genre se compose de quatre espèces de plantes herbacées, indigènes des bords de la mer Méditerranée et de la mer Caspienne. La principale de ces espèces, la *lampsane* commune, fleurit pendant l'été. A Constantinople, on la mange en salade. Ses feuilles, et surtout le suc de ses feuilles, incorporés dans un corps gras, sous forme de pommade, ont été préconisés pour la guérison des engorgements inflammatoires qui viennent au sein des nourrices; de là le nom d'*herbe aux mamelles*, vulgairement donné à cette plante.

LAMPSANÉ, ÉE adj. (lan-psa-né — rad. *lampsane*). Bot. Qui ressemble à une lampsane.

— s. m. pl. Sous-tribu des chicoracées, qui a pour type le genre lampsane.

LAMPSAQUE, en latin *Lampsacus*, ville de l'ancienne Asie Mineure, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le village turc de *Lampsaki*, sur la Propontide, à l'entrée de l'Hellespont. C'était une des trois villes qu'Artaxerxès avait données à Thémistocle pour son entretien.

Un concile fut tenu à Lampsaque, en 364, contre les ariens et l'empereur Valens, qui les favorisait. On y définit que Jésus est *homousios* (semblable au Père).

LAMPSAR, établissement français du Sénégal, à 32 kilom. de Saint-Louis; 3,200 hectares.

LAMPSILE s. f. (lan-psi-le). Moll. Syn. de MULETTE, genre de mollusques d'eau douce.

LAMPSON ou **LAMPSONIUS** (Dominique), peintre et poëte flamand, né à Bruges en 1532, mort en 1599. Il se rendit en Angleterre, à la suite du cardinal Pole, revint ensuite en Belgique, et y fut successivement secrétaire de trois évêques de Liége et chanoine de la collégiale de Saint-Denis dans cette ville. Bon poëte latin, il cultiva la peinture avec succès sous la direction de Lambert Lombard. Parmi ses œuvres littéraires, nous citerons : *Lambertini Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita* (Bruges, 1565, in-8°); *Dominici Lampsonii ac Nicolai Lampsonii fratrum selecta poemata* (Liége, 1626, in-4°). Ce recueil renferme aussi les poésies de son frère Nicolas LAMPSONIUS, qui fut également chanoine et doyen de Saint-Denis, à Liége, et mourut, en 1835, dans cette ville, à un âge fort avancé.

LAMPTÉRIES s. f. pl. (lan-pté-rî — du gr. *lamptêr*, torche, flambeau). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus, immédiatement après les vendanges, et dans lesquelles on faisait une illumination nocturne et une distribution de vin à tous les passants.

LAMPUGE s. m. (lan-pu-je). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, voisin des coryphères, et comprenant cinq ou six espèces, dont trois appartiennent aux mers d'Europe : *Le* LAMPUGE *pélagique*.

LAMPUGNANI (Jean-André), domestique de Galéas Sforza, duc de Milan, mort en 1477. Il tua ce prince dans l'église de Saint-Etienne (26 décembre 1476), assisté de Charles Visconti et J. Olgiati. Il périt avec eux, l'année suivante, au milieu des tortures.

LAMPUGNANI (Augustin), littérateur italien, né à Milan en 1588, mort en 1668. Il était de l'ordre des bénédictins. Il publia un grand nombre de pièces de prose et de vers, oubliées aujourd'hui, mais qui eurent du vivant de l'auteur un très-grand succès. Les principales académies de l'Italie admirent Lampugnani, qui devint abbé de son ordre. Nous nous bornerons à citer de lui : *Lettera intorno alcune difficoltà della lingua italiana* (Bologne, 1641); *Cecilia predicante*, drame (Bologne, 1643); *Lumi della lingua italiana* (Bologne, 1652).

LAMPUJANG s. m. (lan-pu-jan). Bot. Nom indien du gingembre.

LAMPUSIE s. f. (lan-pu-zî — du gr. *lampô*, je brille). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des tritons.

LAMPYRE s. m. (lan-pi-re — gr. *lampuris*; de *lampô*, je brille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, type de la tribu des lampyrides, vulgairement appelé *ver luisant*.

— **Encycl.** Ce genre, établi par Linné, a été adopté par tous les entomologistes modernes, avec ces caractères : corselet en demi-cercle et cachant entièrement la tête, ou en carré transversal; bouche très-petite; palpes maxillaires terminées par un article en pointe; extrémité postérieure de l'abdomen phosphorescente; yeux très-gros, chez les mâles surtout. Ces insectes ont le corps très-mou, particulièrement l'abdomen, qui est comme plissé, oblong, ovale, déprimé. Ce qui rend ces insectes remarquables, c'est la propriété qu'ils ont d'émettre, pendant la nuit, une lumière phosphorescente. « Tous les agents propres à irriter les nerfs, agents mécaniques, électriques ou thermiques, les alcalis caustiques, les acides, les dissolutions salines, l'alcool, l'éther, l'eau tiède, produisent une phosphorescence vive de l'organe; tandis que les substances qui exercent une action toxique sur les nerfs, acide cyanhydrique, conicine, font cesser toute phosphorescence. Les organes phosphorescents sont des capsules à parois délicates, remplies de cellules polygonales. De ces cellules, les unes, transparentes, pâles et entièrement comblées par une masse moléculaire très-ténue, sont les éléments phosphorescents; les autres contiennent des grains blancs, qui ne sont que de l'urate d'ammoniaque servant à réfléchir et à disperser la lumière. Entre ces cellules se ramifient des trachées et des branches nerveuses. Les femelles du *lampyre* splendidule présentent, à l'abdomen, deux rangées d'organes phosphorescents libres (quatre ou cinq de chaque côté); trois organes analogues adhèrent à la partie ventrale du sixième ou du septième segment abdominal. Le mâle ne possède que les organes adhérents au squelette chitineux; ils sont fixés aux sixième et septième segments. » (Ch. Robin et Littré.)

Les *lampyres* vivent très-longtemps dans le vide et dans différents gaz. Privés par mutilation de l'appareil phosphorescent, ils continuent à vivre, et la même partie, ainsi détachée, conserve pendant quelque temps sa phosphorescence. Toutes les espèces de *lampyres* brillent pendant la nuit. La lumière qu'ils répandent est plus ou moins vive, d'un blanc verdâtre ou bleuâtre. Il paraît qu'ils peuvent en varier l'intensité et la couleur. Ce sont des insectes nocturnes. On voit souvent les mâles voler, ainsi que des phalènes, autour des lumières, ce qui peut porter à conclure que la lumière les attire et que la phosphorescence, beaucoup plus intense chez les femelles, est un mode d'appel pour les mâles. Pendant le jour, ces insectes restent cachés sous l'herbe. Chez les deux espèces de *lampyres* que nous possédons en France (noctiluque et spendidule), la femelle est aptère et possède seule la propriété lumineuse. En Italie, au contraire, chez l'espèce vulgairement appelée luciole, les deux sexes sont ailés. La larve de nos *lampyres* ressemble beaucoup à la femelle à l'état parfait, et possède, mais à un faible degré, le pouvoir éclairant. Le nombre des espèces de *lampyres* connus est supérieur à soixante. Mais certains entomologistes, n'admettant dans ce genre que les espèces dont la femelle est aptère, ne reconnaissent que quatorze espèces, dont cinq européennes.

LAMPYRIDE adj. (lam-pi-ri-de — rad. *lampyre*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lampyre. ‖ On dit aussi LAMPYRIEN, IENNE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des malacodermes, ayant pour type le genre lampyre.

— **Encycl.** Les coléoptères de la tribu des *lampyrides* se distinguent par les caractères suivants : corps mou, aplati, dépourvu de vésicules; tête découverte ou cachée en grande partie par le corselet, sans étranglement à la partie postérieure; mandibules entières ou unidentées, palpes plus grosses à l'extrémité qu'à la base, les maxillaires presque toujours plus longs que les labiaux; élytres mous, manquant parfois, mais seulement chez les femelles; segments abdominaux le plus souvent phosphorescents. Cette tribu, très-nombreuse en espèces, renferme plus de cent genres, d'après les travaux les plus récents. Les larves se tiennent dans les bois morts, humides, à demi décomposés, sur la terre, dans les forêts, les prairies, les haies. Leur tube intestinal a une fois et demie la longueur de leur corps et est revêtu de tuniques minces, entièrement diaphanes. L'œsophage se renfle, de manière à former une espèce de jabot qu'une valvule annulaire sépare du ventricule chylifique, lisse, droit, membraneux. L'intestin grêle est filiforme, flexueux, marqué de rides transversales près du cœcum. Presque tous les insectes actuellement compris dans la tribu des *lampyrides* se font remarquer par la richesse et l'éclat de leurs couleurs. A l'approche de quelque danger, on les voit replier vivement leurs antennes et leurs pattes contre leur corps, et, dans cette position, garder une immobilité complète. Tous paraissent être carnassiers.

La tribu des *lampyrides* a été divisée, par quelques naturalistes, en deux sections, d'ailleurs peu distinctes : celle des lycusites et celle des lampyrites.

LAMPYRITE adj. (lan-pi-ri-te — rad. *lampyre*). Entom. Qui ressemble au lampyre.

— s. m. pl. Section de la tribu des lampyrides : *Les larves des* LAMPYRITES *vivent à terre dans les prairies.* (Chevrolat.)

LAMURE (François DE BOURGUIGNON-BUSSIÈRE DE), médecin français, né à Port-Saint-Pierre de la Martinique en 1717, mort en 1787. Il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier (1740), où il se livra à l'enseignement libre. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Recherches sur la pulsation des artères, sur le mouvement du cerveau dans les trépanés, et sur la couenne du sang* (Montpellier, 1769, in-4°). On doit encore à Lamure : *Theoria febris* (Montpellier, 1740, in-8°); *Theoria inflammationis* (1743, in-8°); *Quæstiones medicinæ pro cathedra vacante per obitum Fitz-Girold* (Montpellier, 1749, in-8°); *Conspectus physiologicus* (1751, in-4°); *Positiones ex physiologia generali corporis humani depromptæ* (1761, in-4°); *Primæ lineæ pathologicæ et therapeuticæ* (1766, in-8°); *Positiones semeioticæ* (1767, in-4°); *Nouveaux éléments de matière médicale* (1784, in-4°), etc.

LAMUS, fils de Neptune et roi des Lestrygons. ‖ Fils d'Hercule et d'Omphale.

LAMY (Guillaume), médecin français, né à Coutances. Il vivait au XVIIe siècle, se fit recevoir docteur à Paris (1672) et exerça son art dans cette ville. Partisan des idées sensualistes, il soutint, dans ses écrits, que l'on considère à tort l'homme comme supérieur aux bêtes. C'était un ennemi déclaré de la transfusion du sang. Nous citerons de lui : *Lettre à M. Moreau contre les prétendues utilités de la transfusion* (Paris, 1668, in-4°); *De principiis rerum libri III* (Paris, 1669); *Discours anatomiques* (Paris, 1675); *Explication mécanique des fonctions de l'âme sensitive, où l'on traite de l'organe des sens, des passions et du mouvement volontaire* (Paris, 1677). — Un médecin du même nom, et qui vivait à peu près à la même époque, Honoré LAMY, né à Lyon, a composé un *Abrégé chirurgical, tiré des meilleurs auteurs* (Paris, 1644).

LAMY (Bernard), philosophe et érudit français, né au Mans en 1640, mort à Rouen en 1715. A dix-huit ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, compléta ses études à Paris et à Saumur, puis fut nommé professeur de philosophie à Angers. Le Père Lamy était un adepte convaincu du système de Descartes, tandis que ses collègues d'Angers étaient toujours partisans d'Aristote, c'est-à-dire des formes scolastiques. Ne pouvant le convaincre, ils lui firent défendre d'enseigner les principes cartésiens. Le fervent cartésien ayant refusé d'obéir, un arrêt du conseil lui enjoignit de soumettre ses cahiers de professeur à une enquête royale, et un deuxième arrêt (1675) lui enleva la faculté de professer dans toute l'étendue du royaume. Il est bon d'ajouter qu'il était janséniste en même temps que cartésien. Cependant Sainte-Marthe, supérieur de l'Oratoire, et Le Camus, évêque de Grenoble, tous les deux jansénistes, intercédèrent pour lui auprès du roi, et, après huit mois d'exil dans un couvent du Dauphiné, on lui permit de professer la théologie au grand séminaire de Grenoble. Le Camus ne tarda pas à en faire son vicaire général, et Lamy attira particulièrement sur lui l'attention publique, en amenant la conversion d'un ministre réformé, du nom de Vignes, qui jouissait auprès de ses coreligionnaires d'une grande considération (1684). Les oratoriens le rappelèrent à Paris, au séminaire de Saint-Magloire, en 1686. Mais là, la publication de son *Harmonie évangélique* (1689) le contraignit d'aller se réfugier à Rouen, pour échapper à M. de Harlay, archevêque de Paris. Il y mourut, en 1715, d'une maladie de langueur. Il laissait un grand nombre d'ouvrages relatifs à la théologie, à l'Ecriture sainte et à l'histoire ecclésiastique. Le Père Desmolets en a donné le catalogue complet. Parmi les manuscrits qu'il n'eut pas le loisir de publier de son vivant, on remarquait une *Histoire de la théologie scolastique*, vivement regrettée des hommes spéciaux. Le Père Lamy dut la plus grande partie de sa notoriété à son zèle pour la philosophie de Descartes et aux persécutions que ce zèle lui attira. On cite, au nombre des principaux ouvrages de l'auteur : l'*Art de parler, avec un discours dans lequel on donne une idée de l'art de persuader* (Paris, 1675, 1 vol. in-8°), traduit en plusieurs langues; *Traité de mécanique, de l'équilibre des solides et des liqueurs* (Paris, 1679, 1 vol. in-12), composé d'après les principes de Pascal sur la matière; *Traité de la grandeur en général, qui comprend l'arithmétique, l'algèbre et l'analyse* (Paris, 1680, 1 vol. in-12); *Entretiens sur les sciences* (Lyon, 1684, 1 vol. in-12); J.-J. Rousseau « le lut et relut cent fois, » dit-il dans les *Confessions; Eléments de géométrie* (Paris, 1685, 1 vol. in-8°); *Démonstration de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne* (Paris, 1688, 1 vol. in-12); *Apparatus ad Biblia sacra* (Grenoble, 1687, 1 vol. in-fol.), le plus considérable des ouvrages du P. Lamy; il a longtemps fait autorité.

LAMY (Claude-Auguste), savant français, né à Ney (Jura) en 1820. Au sortir de l'Ecole normale supérieure, il alla professer pendant douze ans les sciences physiques et naturelles dans divers colléges, se fit recevoir agrégé, puis docteur ès sciences physiques, et fut nommé, en 1854, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille, qu'il quitta, en 1866, pour aller occuper la chaire de chimie industrielle à l'Ecole centrale des arts et manufactures, à Paris. Depuis 1847, M. Lamy a publié, sur la physique et la chimie, une vingtaine de mémoires ou de notes, insérés dans les *Annales de chimie*, dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences et dans d'autres recueils savants. Ses travaux les plus remarquables, ceux qui ont le plus contribué à sa réputation de savant, sont relatifs à la découverte qu'il a faite, en 1862, d'un nouveau métal, le *thallium*. M. Lamy est parvenu, par des procédés d'une grande délicatesse, à isoler ce métal des poussières ferrugineuses et arsenicales qui se déposent dans les chambres de plomb employées pour la fabrication de l'acide sulfurique, et, le premier, il en a fait connaître la véritable nature et les composés les plus importants. En 1868 et en 1869, il a donné, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, de brillantes conférences, qui ont été très-suivies.

LAMY (dom François), théologien français. V. Lami.

LAMY (Louis-Eugène), peintre français. V. Lami.

LAMZWEERDE (Jean-Baptiste), médecin hollandais, qui vivait au XVIIe siècle. Après avoir exercé la médecine à Amsterdam, où il fit partie du collége médical, il alla occuper à Cologne une chaire d'anatomie. Convaincu que les anciens avaient tout trouvé en philosophie, il se déclara constamment contre les novateurs et fut un des plus ardents adversaires de Descartes. Ses principaux ouvrages sont : *Explication de la cause du mouvement des muscles* (Amsterdam, 1667, in-12); *Respirationis swammerdammianæ exspiratio* (Amsterdam, 1674, in-8°); *Monita salutaria de magno thermarum et acidularum abusu confirmata* (Cologne, 1684); *De podagra* (Cologne, 1685, in-fol.); *Historia naturalis molarum uteri* (Leyde, 1686), où l'on trouve des observations pleines de sagacité.

LAN s. m. (lan — rad. *lancer*). Mar. Mouvement défectueux d'un navire qui tourne autour d'une verticale, soit par l'effet de la lame, soit parce que le gouvernail n'est pas tenu d'une main sûre.

LAN s. m. (lan — mot suédois qui signifie *gouvernement, préfecture*). Nom donné, en Suède, aux grandes divisions territoriales du royaume.

LANA (Ludovic), peintre italien, né à Modène en 1597, mort à Rome en 1646. Il eut, croit-on, pour maître Scarsellini et devint directeur de l'académie de peinture de sa ville natale. Lana s'attacha à imiter la manière du Guerchin, le dessin plein de hardiesse du Tintoret, et fut un coloriste habile et original. On admire dans les œuvres de cet artiste la variété et l'expression des figures, et particulièrement ses têtes de vieillard, qui sont pleines de majesté. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Modène délivrée de la peste*, son chef-d'œuvre, qu'on voit à l'église *del Voto*, à Modène; le *Christ sur la croix avec la Vierge, les saintes femmes et saint Jean*, dans la même église; la *Mort de Clorinde*, à la galerie ducale; la *Mort d'Holopherne*, au musée de Ferrare, etc. On lui doit aussi des eaux-fortes très-estimées.

LANAIRE s. f. (la-nè-re — du lat. *lanaria*, laine). Bot. Genre de plantes, de la famille des hémodoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LANARK, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, sur une colline, près de la rive droite de la Clyde, à 51 kilom. S.-O. d'Edimbourg; 7,867 hab. Importantes filatures de coton; blanchissage de fils; fabrication de mousseline, tissus de coton, bonneterie; manufactures de chaussures. Lanark était si peu peuplée avant l'établissement de ses filatures, que l'unique boucher de la localité ne se décidait jamais, dit-on, à tuer un mouton avant d'être certain du placement de tous les morceaux. La ville n'offre d'intéressant que les ruines de sa vieille église, dont la porte est surmontée de la statue de Wallace; mais ses environs renferment plusieurs curiosités que nous allons décrire. A 1 mille à l'O. de la ville, se dressent les rochers escarpés de *Cartland Crags*, entre lesquels coule le ruisseau de Mouse-Water. Les rochers sont réunis par deux ponts dont l'un a été construit, dit-on, par les Romains. Sur la rive septentrionale du ruisseau, s'ouvre une grotte dans laquelle, selon la tradition, Wallace se cacha pendant quelque temps pour se soustraire à la vengeance des Anglais. Les chutes de la Clyde, à 2 milles 1/2 de Lanark, méritent une mention spéciale. Elles sont au nombre de trois : 1° *Bonnington Fall*, qui se recommande par les beautés du paysage environnant; 2° *Stonebyres*, couronnée de rochers très-élevés et bordés de bois verdoyants; 3° *Corra Linn Fall*, qui se compose de trois cascades par lesquelles la masse des eaux s'engloutit avec violence dans un abîme profond. « Tout à coup, dit un voyageur, un gouffre de 80 pieds s'ouvre devant vous, hérissé de rochers qui s'élèvent en amphithéâtre. La rivière s'y précipite avec un fracas épouvantable. Arrêtée à trois reprises différentes, elle se divise en mille courants chargés d'écume, et des nuages roulent à sa surface, jusqu'à ce que, libre de tout obstacle, elle reprenne sa transparence et son paisible cours. » Entre Lanark et les chutes de la Clyde, se trouve le village de New-Lanark, célèbre par les essais d'organisation sociale tentés par Robert Owen. « On y retrouve encore, dit M. Esquiros, quelques traces de l'institution de Robert Owen; mais le temps y a introduit plus d'un changement, et il ne faudrait plus prendre aujourd'hui à la lettre les descriptions de ce village, si exactes qu'elles pussent être il y a une vingtaine d'années. Il règne pourtant encore une grande uniformité dans les habitations, ainsi que dans les mœurs et les occupations des habitants. Bien peu de personnes ont adopté le système de Robert Owen, mais tout le monde, dans la Grande-Bretagne, honore son caractère. » ‖ Le comté de Lanark, division administrative de l'Ecosse, est borné au N. par ceux de Dumbarton et de Stirling; à l'E. par ceux de Linlithgow, d'Edimbourg et de Peebles; au S. par celui de Dumfries, et à l'O. par ceux d'Ayr et de Renfrew. Superficie, 250,560 hectares; 532,141 hab. Ch.-l., Lanark; villes principales : Glascow, Hamilton, Douglas. Ce comté renferme le bassin de la Clyde, qui compose la plus grande partie de son territoire. Son aspect est des plus variés. Au N.-O., s'étendent de belles plaines le long des rives de la Clyde; au centre et au N.-E., le sol est très-onduleux; au S., se dressent des montagnes abruptes, telles que la chaîne des *Lowtherhills* (985 mèt.), le *Tintoc* (722 mèt.), le *Coulterfal* (766 mèt.), et le *Leadhills* (1,006 mèt.). Le sol, peu fertile de sa nature, est cultivé avec soin et intelligence. Les basses terres voisines de la Clyde et du Douglas produisent des céréales, du chanvre, des légumes et des fruits. Sur d'assez vastes étendues de terrain, on ne rencontre que des landes ou des marais. Les pâturages nourrissent des bœufs, des moutons et des chevaux estimés. Ce comté possède d'abondantes mines de fer et de houille. Le district ferrugineux de *Coaldbridge*, qui a 100 kilom. d'étendue, offre partout le tableau de l'industrie la plus active. Les différents hauts fourneaux qu'on y trouve sont les plus importants de l'Ecosse. Le *Gartsharry-Iron-Works* est peut-être l'usine la plus importante qu'il y ait sur la terre. C'est dans la vallée méridionale du Lanark, au milieu des montagnes pelées dites *Lowtherhills*, que sont situées les mines de plomb les plus considérables de toute la Grande-Bretagne. On en évalue le produit annuel à 20,000 quintaux métriques; et les ouvriers qui les exploitent habitent les villages de *Leadshill* et de *Wanlockhead*, où existent des écoles et des bibliothèques populaires. Ce district fournit aussi de l'alun et de la calamine. A Biggard, il existe aussi d'importantes mines de plomb. Outre ses mines et ses grandes industries métallurgiques, le comté de Lanark possède un grand nombre de fabriques et de manufactures qui pourraient le faire surnommer le *Lancashire* de l'Ecosse. Elles fournissent à la consommation d'énormes quantités d'articles de grosse quincaillerie, de lainages, de cotonnades, de toiles, d'articles de bonneterie, de poterie, de verroterie, cristaux, tapis, bière, liqueurs, etc. Le grand centre industriel du comté est Glascow. Le commerce très-étendu que fait ce comté est singulièrement secondé par la Clyde et son canal, ainsi que par un grand nombre de voies ferrées, dont les plus importantes partent de Glascow et se relient aux autres chemins de fer de l'Ecosse et de l'Angleterre.

LANARKITE s. f. (la-nar-ki-te — de *Lanark*, nom de lieu). Minér. Corps composé de sulfate et de carbonate de plomb.

— **Encycl.** La *lanarkite* est une substance translucide, à éclat vitreux, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre foncé. Sa dureté est exprimée par le nombre 2, et sa densité par le nombre 6,7. Elle se présente en cristaux dont la forme dérive d'un prisme rhomboïdal oblique de 120° 45'. En poids, elle se compose de 53,10 de sulfate de plomb et de 46,90 de carbonate de plomb, ce qui répond à la formule $SaO^3PbO + CaO^2PbO$. Ce minéral est réductible au chalumeau, sur le charbon. Il se dissout dans l'acide azotique avec un peu d'effervescence, et laisse un résidu abondant de sulfate de plomb. On ne l'a encore rencontré qu'à Leadhills, dans le comté de Lanark, en Ecosse.

LANA-TERZI (François), physicien et jésuite italien, né à Brescia en 1631, mort en 1687. Admis chez les jésuites à Rome, en 1647, il professa la littérature dans divers colléges de son ordre, devint membre du conseil municipal de Terni (1656), puis s'adonna plus spécialement aux sciences. Après avoir fait des expériences de physique avec le Père Kircher, il se livra à des observations barométriques sur la montagne de la Madeleine, près de Brescia (1665), étudia les minéraux de cette contrée, chercha ensuite à pénétrer les lois de la cristallisation, inventa un semoir destiné à éviter la perte du grain, et exécuta diverses autres machines de son invention, des horloges nouvelles, des engins pour éteindre les incendies, des oiseaux mécaniques volants, etc. D'une extrême activité d'esprit, Lana étudia le mouvement des corps projetés, combattit l'opinion de Copernic sur le mouvement annuel et diurne de la terre, corrigea Galilée relativement au mouvement sur les plans inclinés, fit des expériences sur l'élasticité de l'air, sur les effluves, sur les exhalaisons de la paille, sur la transformation des pierres précieuses, sur le moyen de concentrer l'alcool, s'occupa du mouvement perpétuel, chercha le moyen d'élever facilement les eaux, enseigna une manière de mesurer la profondeur de la mer et porta ses investigations sur les points les plus divers de la science. Lana passa les dernières années de sa vie dans sa ville natale, où il fonda l'académie des *Filesotici*, dont il fut le président. Il lui arriva souvent d'accorder une trop facile créance aux secrets des alchimistes et même d'indiquer une voie sûre, selon lui, pour découvrir la pierre philosophale. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Rappresentazione di san Valentino* (Terni 1656, in-4°), drame religieux; la *Betta Svelata* (Brescia, 1681), ouvrage mystique; *Magisterium naturæ et artis* (Brescia, 1684-1692, 3 vol. in-fol.); *Saggio sulla storia na-*

turale della provincia bresciana (Terni, 1769), livre posthume. Mais, de tous ses écrits, le plus curieux est son *Prodromo overo saggio di alcune inventioni nuove* (Brescia, 1670, in-fol.), dont le quatrième chapitre contient la description d'un vaisseau capable de naviguer dans les airs. Ce vaisseau devait être à mâts et à voiles. Il devait porter à la poupe et à la proue deux montants de bois, surmontés chacun de deux globes de cuivre *complétement vidés d'air*. Ces globes, ou ballons, étant ainsi rendus plus légers que l'air environnant, n'auraient pas manqué de s'élever dans l'atmosphère, et d'y entraîner le vaisseau.

L'ouvrage du père Lana a été pris au sérieux et copié par un Allemand, Philippe Labmeir, qui a publié à part ce quatrième chapitre, sous le titre de : *Exercitatio physica de artificio navigandi per aerem* (Wittemberg, 1679).

LA NAUZE (Louis JOUARD DE), érudit et jésuite français, né à Villeneuve-d'Agen en 1696, mort en 1773. Il fut précepteur du duc d'Antin et membre de l'Académie des inscriptions (1729). C'était un homme très-instruit et qui portait une rare sagacité dans ses recherches archéologiques. On lui doit un assez grand nombre de dissertations, insérées dans le recueil de l'Académie des inscriptions. Nous citerons, entre autres : *Sur les années de Jésus-Christ; Sur les chansons de l'ancienne Grèce; Histoire du calendrier égyptien; Dissertations sur Pythagore;* le *Calendrier romain; Idée générale de la géographie d'Hérodote*, etc.

LANC s. m. V. LAN.

LANÇAGE s. m. (lan-sa-je — rad. *lancer*). Action de lancer un bâtiment à la mer : *Le* LANÇAGE *du* Léviathan *a été un des prodiges de la mécanique moderne.*

LANÇAROTE, navigateur portugais, qui vivait au XV^e siècle. Il était attaché, comme écuyer, au prince Henri, lorsqu'il prit, en 1444, le commandement en chef de six caravelles expédiées par les négociants de Lagos, pour la côte d'Afrique. Lançarote visita les îles voisines du cap d'Arguim, le cap Bianco, fit prisonniers environ 150 indigènes et les vendit publiquement à son retour; c'est alors que commença le commerce régulier des esclaves. Trois ans plus tard, Lançarote commanda une nouvelle expédition de 28 vaisseaux, et, après quelques exploits contre les Maures, il découvrit le Sénégal, qu'il fut le premier à explorer. A son retour en Portugal, ses services furent récompensés avec munificence.

LANCASTER ou **LANCASTRE**, en latin *Longovicum*, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom, sur la Lane ou Lune, à l'ouverture de l'estuaire de cette rivière dans la mer d'Irlande, à 384 kilom. N.-O. de Londres; 24,560 hab. Fabrication de chapeaux, cordes, toiles à voiles, tissus de coton, ébénisterie; port de commerce; chantiers de construction; commerce important de houille et de pierre calcaire. De tous les monuments de Lancastre, celui qui attire tout d'abord l'attention, c'est le château, bâti sur une colline et occupant l'emplacement d'un édifice construit après la conquête de l'Angleterre. Ses parties les plus anciennes et les plus intéressantes sont : la tour d'Adrien, qui offre, dit-on, quelques traces d'architecture romaine, et la tour de Jean de Gand, qui remonte au XIV^e siècle. Ces vieux debris ont été encadrés dans de vastes constructions modernes, qui ont coûté des sommes considérables et dont l'ensemble offre un aspect imposant. Au N. du château, sur la même colline, s'élève l'église Sainte-Marie, qui date du XV^e siècle et occupe l'emplacement d'un édifice normand. Cette église se compose d'une nef, de deux ailes latérales et d'un chevet. L'intérieur a été défiguré. Dans le cimetière, se voient les restes d'une croix danoise. Nous signalerons en outre : le viaduc en bois qui porte le chemin de fer de Lancaster à Poulton; le pont de sept arches qui unit la ville au faubourg de Sherton; l'aqueduc Bridge, qui porte les eaux du canal de Lancaster au-dessus de la Lune et sous lequel passe la ligne du *North Western;* l'hôtel de ville, l'asile pour les aliénés, plusieurs maisons de charité, et l'école fondée, en 1472, par John Gardiner. Lancaster, résidence habituelle des anciens ducs de ce nom, et primitivement station romaine, fut ruinée, dit-on, après le départ des Romains, puis rétablie par les Anglo-Saxons de Northumbrie. Son nom signifie le camp ou la forteresse de la Lune. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre des Deux-Roses, dont le résultat fut la déchéance de la maison de Lancastre, que la maison d'York remplaça sur le trône en 1461.

LANCASTER (COMTÉ DE), comté maritime d'Angleterre, limité par ceux de Cumberland et de Westmoreland au N., par celui de Chester au S., celui d'York à l'E., et la mer d'Irlande à l'O. Superficie, 4,900 kil. carr.; 2,031,326 hab. Chef-lieu, Lancastre; villes principales : Liverpool, Manchester, Preston, Bolton, Burg, Wigan, Ashton, Blackburn. Le sol est montagneux à l'E.; au S. et sur plusieurs points de la côte, il est plat, et partout ailleurs onduleux. Parmi ses cours d'eau, nous signalerons : la Lune ou Lane, le Wyre, le Ribble et la Mersey. Ces rivières sont reliées les unes aux autres par des canaux dont les plus remarquables sont ceux de Lancaster, de Liverpool, de Bridgewater, de Bolton, de Rochdale et de Huddersfield. Le climat est tempéré, quoique généralement plus humide que celui du reste de l'Angleterre. Le sol est pauvre, mais il recèle d'immenses gisements houillers, qui occupent une surface de 8 à 9 myriamètres carrés. On évalue à 4 millions de tonnes par an la production houillère du Lancashire. Indépendamment de l'exploitation des mines, de l'activité manufacturière la plus grandiose et la plus variée que l'on rencontre dans toute l'Angleterre, et consistant en fabrication d'étoffes de coton, de laine et de soie, de papier et de chapeaux, la pêche, l'élève du bétail constituent encore une grande ressource pour la population. La célèbre race bovine du Lancashire, à longues cornes, avec une peau forte et épaisse, des poils longs et épais, généralement tachetée de noir et de blanc, qui donnait peu de lait, mais en revanche beaucoup de crème, a singulièrement diminué dans ces derniers temps, et a été remplacée par des espèces donnant plus de lait. Dans le Nord et le Nord-Ouest, on élève surtout des moutons.

Le quatrième fils d'Edouard III, Jean de Gand, reçut ce comté en apanage, avec le titre de duché et des droits de souveraineté réelle; et quoique, dès 1461, il ait été réuni de nouveau aux domaines de la couronne, l'organisation de comté-palatin (*county palatine*), donnée alors au Lancashire, s'est toujours conservée depuis, de même que la dignité de chancelier du duché de Lancastre (*chancellor of the duchy of Lancaster*) est restée en usage pour l'un des membres du ministère anglais.

LANCASTER, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, chef-lieu du comté de son nom, à 105 kilom. O. de Philadelphie; 17,600 hab. Ville manufacturière; importante fabrication d'armes à feu, bonneterie, sellerie, aiguilles; commerce actif. Elle est située au milieu d'une contrée agricole très-fertile, bâtie en pierre et en brique sur un plan très-régulier. On y remarque de beaux édifices, notamment le nouveau palais de justice, monument de style grec, la nouvelle prison, le collége Franklin et plusieurs églises. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Massachusets, à 49 kilom. N.-O. de Boston; 2,500 hab. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat du New-Hampshire, à 140 kilom. N. de Concord; 2,100 hab.

LANCASTER (NEW-), bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Ohio, à 43 kilom. S.-E. de Colombus; 5,300 hab. Fondée en 1800, cette ville a pris un rapide développement et est devenue une place assez importante d'industrie et de commerce.

LANCASTER (sir James), navigateur anglais, mort en 1620. Mis à la tête de trois vaisseaux, il quitta, en 1591, l'Angleterre, se rendit dans la mer des Indes, visita Ceylan, Sumatra, établit des relations avec les indigènes, reprit la route de l'Europe, l'année suivante, après avoir perdu deux navires, fut abandonné par son équipage dans une île déserte des Antilles; mais, recueilli quelque temps après par des Français, il regagna l'Angleterre en 1593. Malgré l'insuccès de cette première entreprise, Lancaster partit l'année suivante pour le Brésil, s'empara de Fernambouc, qu'il pilla, et revint dans son pays avec d'immenses richesses. En 1600, une expédition ayant été organisée par la compagnie des Indes qui venait de se constituer, Lancaster en reçut le commandement, passa des traités de commerce avec les souverains d'Achem, de Bantam, de Sumatra, de Java, établit des comptoirs anglais dans ces pays, faillit périr dans le golfe de Mozambique et revint en Angleterre (1603), où il reçut le titre de chevalier. Lancaster avait capturé 39 vaisseaux portugais. Il était convaincu de l'existence d'un passage au nord-ouest de l'Amérique, ce qui a déterminé de nombreux navigateurs à faire des recherches pour trouver ce passage. On a donné son nom à un détroit situé à l'entrée de la baie de Baffin. Une relation de ses voyages a été publiée dans les recueils d'Hackluyt et de Purchas.

LANCASTER (Nathaniel), poëte anglais, né en 1700, mort en 1775. Ami et protégé du comte de Cholmondely, il fut introduit par lui dans le monde des lettres, où il se fit une place honorable, mais inférieure à celle où son talent l'appelait, à cause de son incurable paresse. A sa mort, il ordonna de brûler tous ses ouvrages. On a cependant de lui : *Essay on delicacy* (1748), poëme gracieux, inséré dans les *Fugitive pieces* de Dodsley; un sermon intitulé *Public Virtue* (1746), et un poëme polémique intitulé *The old serpent*, contre le méthodisme.

LANCASTER (Joseph), instituteur anglais, fondateur d'écoles auxquelles son nom est resté attaché, né en 1771, mort à New-York en 1838. Fils d'un ancien soldat, qui gagnait pauvrement sa vie en fabriquant des tamis, il reçut cependant une certaine instruction, et ouvrit de bonne heure une école pour les enfants pauvres. Avant d'avoir atteint sa dix-huitième année, il avait déjà sous sa direction 90 élèves, et, ce nombre ayant augmenté rapidement dans une proportion plus que quadruple, il ne put suffire, par les méthodes ordinaires, à l'enseignement de tous ses élèves, et appliqua alors le système de l'enseignement mutuel, que Bell avait préconisé le premier sans attirer grande attention. Lancaster fut plus heureux; les résultats qu'il obtint, la nouveauté de la méthode employée et surtout le dévouement du maître, qui n'exigeait de ses élèves qu'une rétribution presque nulle, lui valurent la protection de lord Somerville, du duc de Bedfort et d'autres riches Anglais, qui lui fournirent les fonds nécessaires pour la construction d'un vaste local où il put recevoir un millier d'élèves. En 1805, il obtint une audience du roi George III, qui lui dit : « Je désire que, dans mes Etats, tout enfant pauvre puisse être capable de lire la *Bible.* » Ces paroles, que l'on ne se fit pas faute de répéter, eurent une grande influence sur l'accroissement du nombre des écoles à la *Lancaster* dans le Royaume-Uni. Malheureusement, ce succès donna de l'ombrage au haut clergé anglican, et, comme Lancaster, qui était lui-même quaker, admettait dans son école des élèves de toutes les confessions religieuses, il se vit attaqué dans d'injurieux pamphlets, qui le représentaient comme un homme dangereux, cherchant à gagner à la secte des *Amis* les enfants qu'on lui confiait. Bien plus, on arracha le docteur Bell à l'obscurité dans laquelle il vivait pour le mettre à la tête d'une école rivale de celle de Lancaster, qui, trop faible pour résister à des adversaires aussi puissants, et trop honnête homme pour employer contre eux les armes dont ils se servaient envers lui, celles de la calomnie, se trouva bientôt abandonné par la plus grande partie de ses souscripteurs et ne put suffire aux dépenses qu'entraînait l'entretien de son école. Il allait être déclaré en faillite, lorsque deux de ses amis, Corston et Fox, s'engagèrent à payer ses dettes. Il entreprit alors, de 1808 à 1811, des voyages en Angleterre pour y prêcher son système, et fonda dans toute l'étendue du royaume un grand nombre d'écoles, que fréquentèrent plus de 30,000 élèves; mais, ayant voulu, en 1812, fonder une école pour les enfants riches, il ne réussit pas et tomba dans de nouveaux embarras pécuniaires, dont il ne put sortir qu'en abandonnant à ses créanciers tout ce qu'il possédait. Après avoir voyagé pendant quelques années en Ecosse et en Irlande, il émigra, en 1818, aux Etats-Unis, où il reçut un excellent accueil. Il rendit, dans cette contrée, de grands services à l'enseignement; mais son manque de prudence et de prévision annihila tous les bénéfices qu'il aurait pu retirer de ses travaux. En 1829, il passa dans le bas Canada, dont le parlement lui accorda des subventions pour l'aider à fonder des écoles. Malgré tout, il retomba encore dans des embarras pécuniaires, et aurait passé ses derniers jours dans la misère, si quelques-uns de ses anciens amis ne s'étaient réunis pour lui faire une petite pension annuelle. Sa méthode d'enseignement, dont ni lui ni Bell ne furent les inventeurs, puisqu'elle était déjà employée en France au XVII^e siècle, est aujourd'hui abandonnée presque partout, quoiqu'elle forme la base de la méthode plus répandue que l'on désigne sous le nom d'*Enseignement mixte.* Lancaster avait développé ses idées sur l'enseignement dans plusieurs écrits : *Amélioration de l'éducation* (1803, in-8°); *Lettre sur les moyens d'élever et de rendre utiles les pauvres en Irlande* (1805, in-8°); *Appel de la justice dans la cause de dix mille enfants pauvres* (1807, in-8°); *Syllabaire à l'usage des écoles* (1808, in-12); *Notice sur les progrès du plan de Joseph Lancaster pour l'éducation des enfants* (1810, in-8°); *Rapport sur les progrès de Joseph Lancaster depuis* 1798 (1811, in-8°); *Oppression et persécution* (1816, in-8°).

LANCASTÉRITE s. f. (lan-ka-sté-ri-te — du nom du comté de *Lancaster*, aux Etats-Unis). Minér. Hydrocarbonate de magnésie naturel, qu'on trouve à Texas, dans le comté de Lancaster, en Pensylvanie, et qui est une variété d'hydromagnésite.

LANCASTRE (détroit de). V. BARROW.

LANCASTRE ou **LANCASTER** (Jean, comte DE), frère de Richard Cœur de Lion. Il portait ce titre avant de succéder à son père sous le nom de **Jean Sans Terre**. C'est le premier comte de Lancastre dont les historiens anglais fassent mention.

LANCASTRE ou **LANCASTER** (Edmond LE BOSSU, comte DE), fils puîné de Henri III, roi d'Angleterre, et d'Eléonore de Provence, né à Londres en 1245, mort à Bayonne en 1296. La tradition populaire raconte que ce prince fut, contrairement aux assertions des historiens officiels, le fils aîné de Henri III, mais que sa difformité lui fit préférer son frère cadet, Edouard I^er, surnommé *Edouard aux longues mains.* Si l'on admettait cette tradition qui n'a rien d'improbable, il faudrait faire naître Edmond le Bossu en 1240, et Edouard I^er en 1245, tandis que la plupart des historiens indiquent les dates inverses. Quoi qu'il en soit d'un détail aussi minime, Edmond le Bossu fut, dès l'âge de huit ans, fait duc de Chester par son père, et investi, au nom du pape, par l'évêque de Roumanie, de la souveraineté future du royaume de Sicile, dont le vrai souverain, Conrad, existait encore (1253). Dix ans plus tard, Henri III lui conféra les nombreuses propriétés de Simon de Montfort, comte de Leicester, le titre de comte de Derby, ensuite celui de comte de Leicester et de Lancastre, enfin celui de gardien du royaume. En 1269, Edmond épousa Aveline, fille de Guillaume, duc d'Albemarle, riche héritière, dont il n'eut point d'enfant. Il partit la même année pour la croisade, d'où il revint en 1272, et assista à la mort de son père, tandis que son frère Edouard guerroyait encore en Palestine; mais il ne chercha pas à profiter de son absence pour se faire proclamer roi à sa place. Edouard, de retour, témoigna sa reconnaissance à son frère par de nombreuses concessions, et entre autres par la cession du duché de Champagne. Edmond, de son côté, combattit avec courage à la tête de l'armée envoyée en Ecosse. De violentes querelles entre les marins anglais et les Normands, terminées, en 1293, par un sanglant combat dans lequel plusieurs vaisseaux français furent pris et environ 15,000 hommes tués ou noyés, amenèrent le parlement de Paris à sommer Edouard de comparaître pardevant lui, car il relevait de la justice française, comme duc d'Aquitaine. Le roi d'Angleterre envoya Edmond à Paris pour y négocier un arrangement. Edmond avait épousé, en secondes noces, Blanche, reine douairière de Navarre, mère de Jeanne, reine de France. Blanche et Jeanne aidèrent ce prince dans ses négociations avec Philippe le Bel, et, le 1^er janvier 1294, un traité fut signé, par lequel la Guyenne serait remise au roi de France, qui la rendrait au bout de quarante jours, en acceptant des satisfactions convenables pour les injures qu'il avait reçues. Le parlement retira la citation; mais au bout des quarante jours, Edmond de Lancastre réclamant la rétrocession de la Guyenne, Philippe IV se déclara non satisfait, et fit condamner Edouard par défaut. Lancastre fut alors chargé par son frère de conquérir par les armes la province qu'il avait cédée; il débarqua en Guyenne en 1295, et, après quelques succès, fut atteint d'une violente maladie qui l'emporta presque subitement.

Il n'avait pas eu d'enfants d'Aveline, sa première femme, mais il laissa de la seconde, Blanche, reine de Navarre, trois fils, Thomas, Henri, Jean, et une fille. Ces deux derniers moururent en France, sans postérité.

LANCASTRE (Thomas, comte DE), fils aîné du précédent, né vers 1275, mis à mort le 23 mars 1322. Il hérita des grands biens de son père, en 1266, et en fit hommage au roi Edouard I^er, son oncle, en 1298. Cousin germain du roi, premier prince du sang, il était aussi le sujet le plus riche et le plus influent du royaume, car il possédait, tant de son chef que du chef de sa femme Alice, unique héritière de Henri de Lacy, comte de Lincoln, qu'il avait épousée en 1311, six comtés avec de vastes propriétés territoriales, dont il était, selon les lois du temps, le maître absolu. Lorsque les barons anglais se confédérèrent, en 1312, contre Gaveston, favori d'Edouard, ils choisirent pour chef Thomas de Lancastre, qui attaqua le favori avec vigueur, et l'obligea à se réfugier dans le château de Scarborough, où l'armée des barons vint l'assiéger. Il se rendit sans conditions, et les barons, si longtemps froissés de son orgueil et de son impertinence, le condamnèrent à mort. Edouard II fut forcé de signer une amnistie entière; mais les barons, craignant qu'elle ne fût pas observée, restèrent en armes et refusèrent de suivre le roi en Ecosse. Le mécontentement toujours croissant des Anglais contre le gouvernement, obligea Edouard II à nommer Thomas de Lancastre, le meurtrier de son favori, président du conseil (3 mai 1316). Bientôt après, la lutte recommença, car elle provenait des institutions et non des hommes; la monarchie et la féodalité se livraient la même bataille qu'en France, les prétextes seuls étaient changés. L'ombrageux Lancastre avait placé auprès du roi un nouveau favori, Hugues Spenser, qui eut bientôt, avec son père, plus de crédit que son protecteur auprès du faible monarque. Le 28 juin 1320, les barons se réunirent de nouveau, et convinrent de mettre Lancastre à leur tête pour obtenir l'expulsion des deux Spenser. Les confédérés commencèrent par piller les domaines du favori et de son père, puis adressèrent leur demande au roi, qui dut céder. Les Spenser furent bannis d'Angleterre, mais le roi, irrité autant qu'humilié, jura de se venger. Peu après, la femme d'un des conjurés ayant refusé de recevoir la reine dans son château, le roi se plaignit hautement de cet affront que réprouvait l'opinion publique et qui dépopularisa les barons. Lancastre eut le tort d'approuver l'injure faite à la reine et le tort plus grand encore d'appeler les Ecossais au secours de ses barons. Instruit de cette alliance, Edouard marcha vers Glocester, ville déjà occupée par les confédérés qui, n'étant pas en nombre, se replièrent vers le Nord pour opérer leur jonction avec les auxiliaires écossais (janvier 1322). Ils furent rejoints et enveloppés, au milieu de leur marche, par les troupes royales, qui firent le comte de Lancastre prisonnier. Le roi, qui se souvenait de la mort de Gaveston et de l'exil des Spenser, vit avec joie le moment venu de se venger. Il s'entoura des comtes et barons du parti royal, le 22 mars, à Pontefract, et fit comparaître Lancastre, à qui l'on ne permit même pas de se défendre, parce que sa trahison était évidente. Il fut condamné à mort et décapité après avoir subi d'odieuses humiliations de la part des royalistes, qui croyaient ainsi faire du zèle. L'Angleterre plaignit cet homme énergique, mort pour obtenir le maintien des franchises accordées par Jean sans Terre. Edouard lui-même regretta sa mort; la sentence prononcée contre lui fut annulée en 1327 et sa mémoire réhabilitée; enfin, Edouard III, sur la proposition du Parlement, adressa au pape la singulière demande de canoniser ce grand rebelle. La cour de Rome refusa : elle ne voulait point encourager les révoltes. Thomas de Lancastre mourut sans enfants.

LANCASTRE (Henri, comte DE), frère du précédent, né en 1281, mort en 1345. Il était d'abord comte de Leicester et succéda au titre, mais non aux biens de Thomas. Le supplice de ce dernier n'avait pas éteint son parti; le rappel et la nouvelle faveur des deux Spenser engagèrent les barons à se joindre aux ennemis d'Edouard II, au parti de sa femme, la belle et féroce Isabelle de France.

Les conjurés vainqueurs restituèrent à Henri de Lancastre les biens de sa famille, et lui confièrent la garde du roi prisonnier. Henri traita Edouard avec humanité, et s'aliéna la reine Isabelle et son amant Mortimer par les soins qu'il mit à adoucir la captivité du prisonnier; il ne prit aucune part à son effroyable assassinat, mais fut nommé, à cause de son nom, président du conseil. Malgré sa faiblesse honteuse et sa bassesse à l'égard du favori de la reine, il fut mis en prison en 1330, et n'en sortit qu'au bout d'une année, à la mort de Mortimer. Il ne prit dès lors aucune part aux affaires publiques. Il laissa un fils et six filles.

LANCASTRE (Henri, comte DE DERBY et duc DE), fils du précédent, né en 1310, mort en 1362. Il fit ses premières armes dans la guerre contre les Ecossais et reçut d'Edouard III, en 1337, le titre de comte de Derby, reprit, la même année, aux Français l'île de Cadsand, dont la possession était très-utile aux Anglais pour les communications entre la Grande-Bretagne et la Flandre. En 1339, il fit avec Edouard III la campagne de Flandre et participa, l'année suivante, à la bataille de l'Ecluse, où fut anéantie la marine française. En 1342, il commanda l'armée envoyée contre les Ecossais; en 1344, il alla en mission auprès du roi de Castille, Alphonse XI. A son retour, il fut nommé lieutenant du roi d'Angleterre en Aquitaine, débarqua à Bayonne le 6 juin 1345, réunit ses troupes anglaises aux troupes de Gascogne, et marcha sur Bergerac, dont il s'empara après une longue et énergique résistance des troupes françaises commandées par le brave L'Ile-Jourdan. Après avoir parcouru en vainqueur le Périgord, l'Agenais et la Lomagne, il alla se reposer à Bordeaux. Les barons d'Aquitaine profitèrent de son repos pour assaillir le château d'Auberoche en Périgord, où il avait mis garnison. Il accourut aussitôt et mit l'armée française en pleine déroute (23 octobre 1345), donnant par cette victoire, aux Anglais, tout le pays entre la Garonne et la Charente, sauf Périgueux, Blaye et quelques autres places fortes.

Philippe VI, effrayé de ces succès, accourut à la tête d'une armée de 100,000 hommes, qu'il avait réunie à Toulouse, et qui, sous la conduite du duc de Normandie, reprit Angoulême, Saint-Jean-d'Angely, et mit le siége devant Aiguillon; mais le désastre de Poitiers l'obligea à se replier vers le nord, abandonnant tout le midi au comte de Derby, que la mort de son père venait de faire comte de Lancastre. Celui-ci s'avança avec l'armée anglaise jusqu'à la Loire, et rentra à Bordeaux avec un énorme butin. Il alla ensuite rejoindre Edouard III devant Calais, où il repoussa l'attaque de Philippe VI contre les lignes anglaises (27 juillet 1347). Ces hauts faits lui valurent d'être nommé, l'un des premiers, chevalier de la Jarretière, et, en 1352, d'être crée duc de Lancastre. Il partit alors pour la croisade, mais revint avant d'avoir achevé son voyage. En 1356, lorsque la guerre recommença, il abandonna la Bretagne, où il combattait en faveur de Charles de Blois, et envahit la Normandie, où il évita de se mesurer avec les troupes supérieures du roi Jean. Il administra ensuite la Bretagne, pour Edouard et Jean de Montfort. Il contribua en grande partie à la conclusion de la paix de Brétigny, qui fut signée entre la France et l'Angleterre, en 1360, et il mourut de la peste deux ans après, laissant deux filles. En lui s'éteignit la première maison de Lancastre.

LANCASTRE (Jean DE GAND, duc DE), troisième fils d'Edouard III roi d'Angleterre, né à Gand en 1339, mort en 1399. Il épousa, en 1359, Blanche, l'une des filles de Henri, duc de Lancastre, et succéda, en 1362, au titre de son beau-père. Il devint ainsi le chef de la seconde maison de Lancastre, qui donna à l'Angleterre trois rois : Henri IV, Henri V et Henri VI, et qui fut renversée pendant la guerre des Deux-Roses, à la suite de laquelle le duché de Lancastre fut réuni à la couronne.

Jean de Gand, duc de Lancastre, suivit le prince de Galles en Espagne, et se signala à la bataille de Vajara (1367), à la suite de laquelle Pierre le Cruel fut replacé sur le trône de Castille. En 1369, Blanche de Lancastre, qui avait donné à Jean de Gand son titre avec sa main, mourut, en lui laissant trois enfants. Il se remaria, en 1370, avec la fille de Pierre le Cruel, détrôné pour la seconde fois et mort peu après. Cette union lui permit de se revêtir d'un nouveau titre : il s'intitula roi de Castille et de Léon. Le vainqueur et successeur de Pierre le Cruel, Henri de Transtamare, effrayé de ses prétentions, s'allia avec la France.

La même année, Jean de Lancastre amena quelques renforts à son frère, le prince Noir, qui avait à lutter à la fois contre l'armée française et contre les Aquitains insurgés. Au mois de janvier 1371, il reçut de ce prince le commandement de la Guyenne. Voyant ses forces insuffisantes, il alla l'année suivante chercher des renforts en Angleterre, où il réunit une flotte que la tempête dispersa. Enfin, en juillet 1373, il débarqua à Calais et envahit l'Artois. L'armée française, commandée par le prudent Charles V et ses habiles lieutenants Du Guesclin et Clisson, n'essaya pas de l'arrêter; l'armée anglaise pénétra dans l'intérieur du pays, pillant et brûlant tout sur son passage. Mais l'automne était venu, le froid se faisait sentir, intense, pénétrant. Les Anglais fatigués et glacés avaient perdu leur vigueur, et les Français, déployés en *guérillas*, décimaient leurs ailes et leurs traînards. Lancastre arriva à Bordeaux avec de misérables débris de cette belle armée : sur 30,000 chevaux, 6,000 à peine étaient sauvés; « on voyait, dit Froissart, de nobles et illustres chevaliers, qui avaient de grands biens dans leur pays, se traîner à pied, sans armure, et mendier leur pain, de porte en porte, sans en trouver. » Le duc de Lancastre désespéré rentra, en 1374, en Angleterre, pour n'être pas témoin de la prise de l'Aquitaine.

En 1375 fut signée une trêve d'un an; de toutes leurs conquêtes, il ne restait plus aux Anglais que la ville de Calais. Le duc de Lancastre, sur qui l'on fit retomber la faute de ce désastre, devint très-impopulaire, et le prince Noir, qui se mourait, craignant pour son fils Richard la puissance que Lancastre avait prise par suite de la vieillesse de son père et de la maladie de son frère aîné, appuya l'opposition des communes, qui réclamaient et qui obtinrent l'éloignement du duc. Mais à la mort du prince Noir (8 juin 1376), le Parlement fut dissous, Lancastre reprit les rênes du gouvernement, et en usa pour protéger Wiclef contre le clergé et la populace. Edouard III mourut peu après (1377) et Richard, fils du prince Noir, lui succéda sans encombre. Le premier Parlement de ce roi de onze ans, composé en majorité d'ennemis de Lancastre, ne le nomma pas régent, et se borna à le nommer membre du conseil. L'année suivante, Lancastre conduisit une armée contre Saint-Malo, la trêve avec la France étant rompue; mais il n'essuya que des revers, et fut obligé de rentrer en Angleterre avant l'hiver, sans avoir rien fait. Cet échec mit le comble à son impopularité, et, dans l'été de 1381, une effroyable insurrection se déclara contre lui. Le mot d'ordre des insurgés était : *Le roi Richard et les communes!* C'était une révolte contre l'aristocratie triomphante. Les insurgés eurent d'abord quelques succès; ils pillèrent plusieurs palais de Londres, entre autres celui du duc de Lancastre; mais, découragés par la mort de leur chef Tyler, ils se dispersèrent. Lancastre était, pendant l'insurrection, sur les frontières d'Ecosse, occupé à négocier avec les Ecossais; craignant que le roi ne fût d'accord avec les insurgés, il se réfugia à Edimbourg, d'où son royal neveu le rappela dans les termes les plus flatteurs. Néanmoins, le roi se méfiait de lui; aussi, tandis que le duc était occupé en France à négocier une prolongation d'armistice, Jean Holland, frère utérin du roi, étrangla un des agents de Lancastre. Le duc lui-même eût été arrêté s'il ne se fût enfui dans son château de Pontefract. Une guerre civile était imminente, lorsque la princesse de Galles, mère du roi, parvint à réconcilier Richard et son oncle (1385). La même année, Jean Ier, roi de Portugal, appela à son secours le duc de Lancastre contre le fils et héritier de Henri de Transtamare. Le duc consentit avec empressement à se rendre à cet appel, pensant qu'il lui serait ainsi possible de monter sur le trône de Castille, et le roi son neveu le vit partir avec un plaisir non moins grand, et mit à sa disposition, pour s'en défaire au plus vite, les ressources du Trésor. Le 6 juillet 1386, une flotte, emportant 20,000 soldats anglais, conduisit Lancastre en Espagne. Il débarqua à la Corogne, conquit la Galice, et opéra sa jonction avec le roi de Portugal, qui épousa la fille aînée du duc, pour cimenter leur alliance. La seconde campagne fut moins heureuse, et se termina par le mariage d'une autre fille de Lancastre avec don Enrique, fils du roi d'Espagne. Le duc renonça à ses prétentions au trône, pour deux cent mille couronnes et une pension annuelle de cent mille florins. A son retour en Angleterre, Lancastre trouva le roi dans une position très-critique, par suite de la rébellion de son oncle, le duc de Glocester. Il parvint à mettre fin à cette dissension, et même à réconcilier Richard et Glocester. Le roi le récompensa en lui permettant d'épouser, en troisièmes noces, Catherine Rouet, femme de très-petite noblesse, et en légitimant les enfants qu'il en avait eus, sous le nom de Beaufort. Lancastre obtint ensuite le gouvernement de Guyenne, que son impopularité l'empêcha de conserver longtemps. Le roi, pour le dédommager, créa le comte de Derby, son fils aîné, duc de Hereford; et un autre de ses fils, marquis de Somerset. — Les trois enfants que le duc de Lancastre avait eus de Blanche de Lancastre, sa première femme, sont : 1° PHILIPPA, mariée à Jean de Portugal; 2° ELISABETH, mariée à Jean Holland, comte d'Exeter; 3° HENRI, qui fut successivement comte de Derby, duc de Hereford et roi d'Angleterre. (V. HENRI IV.) De sa seconde femme, Constance, fille de Pierre le Cruel, Jean de Lancastre eut une fille nommée CATHERINE, qui épousa Enrique, fils du roi d'Espagne que Lancastre avait combattu, et qui devint lui-même roi de Castille, sous le nom de Henri III. Enfin, de Catherine Rouet, il eut quatre enfants : 1° JEANNE, qui fut mariée au comte de Westmoreland; 2° Jean DE BEAUFORT, comte et marquis de Somerset, chef de la célèbre famille de Beaufort (v. BEAUFORT); 3° Thomas DE BEAUFORT, duc d'Exeter; 4° Henri DE BEAUFORT, cardinal de Winchester.

LANCASTRE (doña Felippa [Philippa] DE), reine de Portugal, fille du précédent et de Blanche de Lancastre, morte en 1415. Elle épousa, en 1387, le roi Jean de Portugal. Bien que son père l'eût donnée à ce prince dans le but de servir sa propre ambition, cette union fut très-heureuse pour les deux époux et pour le peuple de Portugal. Cette princesse fut la mère de dom Enrique, surnommé le *Navigateur*, de dom Pedro d'Alfarrobeira, que les auteurs de l'époque appellent *Homem quasi divinal*, et, enfin, de l'héroïque infant dom Fernand, qui mourut dans les fers pour conserver à sa patrie une ville que l'on regardait alors comme la clef de l'Afrique. Jamais l'amour qu'elle avait pour ses enfants n'empêcha cette noble mère de les engager à faire leur devoir au péril de leur vie. Lorsque l'expédition pour Ceuta fut discutée, elle fut la première à en faire ressortir les énormes avantages, et à souhaiter que les princes, ses enfants, y prissent une part active. La flotte allait mettre à la voile, lorsque la reine se sentit atteinte de la terrible maladie qui ravageait en ce moment la péninsule, de la peste, qui l'emporta en peu d'instants. La légende raconte qu'avant sa mort elle prophétisa que le Portugal était appelé à couvrir de ses flottes et de ses troupes le monde entier. Elle fut enterrée à Batalha.

LANCASTRE (doña Felippa DE), religieuse et poëte portugaise, petite-fille de la précédente, fille de dom Pedro d'Alfarrobeira, duc de Coïmbre, née à Coïmbre en 1437, morte à Odivellas en 1493. Elle eut l'imagination frappée par les malheurs de sa famille, et quitta la cour pour le monastère d'Odivellas. Cette princesse était très-instruite; elle traduisit du latin en portugais *O livro do menosprecio de mundo*, de Saint-Laurent Justinien; elle composa en français : le *Livre des Evangiles, suivi d'homélies pour tous les jours de l'année*, et diverses poésies portugaises, assez remarquables, qui rappellent par leur enthousiasme celles de sainte Thérèse. Elle se livrait aussi à la peinture et orna, entre autres, son évangéliaire de charmantes vignettes. Elle ne sortait du cloître que pour visiter et instruire l'infant Alfonse, fils de Jean II, héritier présomptif de la couronne. La mort de ce jeune prince affecta tellement doña Felippa qu'elle ne fit plus que languir, et qu'elle mourut peu après lui.

LANCASTRE (dom João DE), écrivain portugais, de la famille des précédents, né en 1501, mort à Coïmbre en 1571. Le roi de Portugal le créa duc d'Aveiro, marquis de Torres-Novas, et le chargea d'aller chercher en Castille la fille de Charles-Quint avec laquelle il allait s'unir. D'une grande piété, João de Lancastre fonda deux couvents et publia : *Paixão de Christo tirada dos quatro evangelistas* (Lisbonne, 1542, in-4°), livre ascétique devenu extrêmement rare.

LANCASTRIEN, IENNE s. et adj. (lan-ka-stri-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de Lancaster ou Lancastre; qui appartient à ce comté ou à ses habitants : *Les* LANCASTRIENS. *La population* LANCASTRIENNE.

— Hist. Partisan de la maison de Lancastre, de la Rose rouge.

— Enseignem. Se dit de la méthode d'enseignement mutuel, inventée ou préconisée par Lancaster.

— **Encycl.** Enseignem. V. MUTUEL.

LANCE s. f. (lan-se. — Diodore de Sicile dit en parlant des Gaulois : Ils lancent des piques qu'ils appellent *lankia*, dont le fer est long d'une coudée. Varron avait déjà dit, selon Aulu-Gelle, que *lance* n'était pas latin, mais hispanique. Sur quoi Casaubon, dans ses notes sur Strabon, reproche à Varron d'avoir enlevé ce mot aux Gaulois pour le donner aux Espagnols. Mais Casaubon ne considérait sans doute pas qu'une partie de l'Espagne était habitée par les Celtibères, parlant, sinon le celtique, du moins une langue dans laquelle avaient dû s'introduire beaucoup de mots celtiques. Les Espagnols appellent encore aujourd'hui une lance *lanza*, et le mot *lance* se trouve dans les plus anciens monuments de notre langue). Arme d'hast, consistant en un long bois terminé par un fer pointu : LANCE *de combat.* LANCE *de tournoi. Coup de* LANCE. *Tenir la* LANCE *en arrêt. Baisser la* LANCE. *La* LANCE *est de toutes les armes la plus ancienne, après la pique.* (J. Janin.)

— Par ext. Soldat armé d'une lance : *Une compagnie de cent* LANCES. ‖ Terme collectif qui comprenait également l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le valet et les archers, en sorte qu'une *lance* était souvent composée de dix cavaliers, sans compter les gens de pied, et que cent *lances* formaient un corps de plus de mille hommes.

. . . . Dunois, à nous les chances!
Sur Péronne au galop cours avec six cents *lances*.
C. DELAVIGNE.

— *Fer de lance*, Fer dont une lance est armée. ‖ *En fer de lance*, En forme de fer de lance, triangulaire ou quadrangulaire avec deux côtés rentrants.

— *Lance à fer émoulu, à outrance*, Lance à fer aiguisé, dont on se servait dans les combats à outrance.

— *Lance mousse*, *Lance courtoise*, *Lance gracieuse*, Lance dont le fer n'était pas aiguisé, et qui était en usage dans les joutes.

— *Lance à la main*, Petite lance des piétons.

— *Lance de cheval*, Lance de cavalier.

— *Lance d'Argail*, Moyen irrésistible; s'est dit par allusion à la lance enchantée d'Argail, dans le *Roland furieux :*

Certain auteur, fameux par cent libelles,
Croit que sa plume est la *lance d'Argail*;
Au haut du Pinde, entre les neuf pucelles,
Il est placé comme un épouvantail.
PIRON.

— *Cheval de lance*, Cheval dressé aux joutes de la lance.

— *Lance noble*, Arme dont l'usage était interdit aux vilains.

— *Lance des dames* ou *Lance aux dames*, Dernière joute que l'on faisait dans les tournois, en l'honneur des dames.

— *Lance de drapeau*, Lance à laquelle le drapeau est attaché.

— *Courir une lance*, Se jeter l'un sur l'autre, dans un tournoi, la lance en arrêt.

— *Baisser la lance*, Se relâcher, fléchir, céder, par allusion aux chevaliers qui s'avouaient vaincus en baissant le fer de leur lance.

— *Etre, venir, s'en retourner à beau pied sans lance*, Etre, venir, s'en retourner à pied. *Madame de Chaulnes arrivera dimanche, mais savez-vous comment?* À BEAU PIED SANS LANCE, *entre onze heures et minuit.*

— *Rompre une lance, rompre des lances*, Soutenir une discussion. Se dit par allusion aux usages des tournois, où les champions comptaient leurs victoires par le nombre de lances qu'ils avaient rompues : *Beaucoup de gens veulent ta place, et, sans moi, tu n'y serais plus; oui, j'*AI ROMPU *bien des* LANCES *pour te garder.* (Balz.)

— Prov. *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance*, Une médisance est souvent plus funeste qu'une blessure.

— Liturg. *Sainte lance*, Lame allongée montée sur un manche terminé par une croix, dont on se sert dans l'Eglise grecque pour séparer de la masse du pain offert l'hostie qui doit être consacrée.

— Archit. hydraul. *Lance d'eau*, Jet d'eau de grosseur médiocre, mais d'une assez grande hauteur.

— Mar. *Lance de sonde*, Sorte de sonde propre à faire reconnaître la nature des fonds sur lesquels on se trouve.

— Pêche. Instrument en forme de spatule, d'un pouce et demi de largeur sur deux et demi de long, aiguisé sur tous les côtés, dont on se sert pour la pêche à la baleine : *La* LANCE *qui sert à tuer la baleine est un instrument revêtu à son extrémité contondante d'un fer semblable à un écu de six francs qui serait aiguisé sur les bords.* (E. Corbière.)

— Art milit. Instrument dont on se servait encore dans le siècle dernier pour placer la charge dans l'âme du canon.

— Pyrotechn. *Lance*, terme générique par lequel on désigne des cartouches de papier roulé et collé, que l'on remplit de mélanges dont la composition varie suivant l'effet particulier que l'on veut obtenir : LANCES *colorées.* ‖ *Lances dites à feu*, Celles qu'on emploie pour mettre le feu aux artifices. ‖ *Lance à feu puant*, Artifice qui produit une fumée infecte, et dont on se sert pour incommoder les mineurs ennemis.

— Manége. *Main de la lance*, Main droite du cavalier. ‖ *Pied de la lance*, Pied droit du cheval. ‖ *Coup de lance*, Marque naturelle qui se trouve quelquefois entre l'épaule et le poitrail du cheval.

— Jeux. Long bâton garni d'un tampon, avec lequel on joute sur l'eau.

— Chir. Instrument qui servait autrefois à l'opération de la fistule lacrymale. ‖ *Lance de Mauriceau*, Instrument en forme de fer de pique, qui servait à ouvrir la tête du fœtus pour en faciliter l'extraction.

— Techn. Spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en plâtre, en terre ou en cire. ‖ Espèce de grande cuiller mi-plate dont se servent les sauniers, dans certains pays, pour recueillir le sel blanc ou menu qui se trouve à la surface de l'eau, dans les bassins appelés œillets. ‖ Barre de fer que le chaufournier plonge entre les pierres dont il a garni le four, afin de faciliter le passage de la fumée. ‖ Sorte de gros pinceau attaché au bout d'une perche, dont on se sert pour exécuter les peintures grossières. ‖ Tube métallique adapté à l'extrémité d'une manche à eau, pour diriger le jet.

— Astron. Nom qu'on a donné quelquefois à la constellation du Loup.

— **Encycl.** Armur. La *lance* est une arme que l'on voit en usage à toutes les époques et chez tous les peuples. Chacun connaît la *lance* d'Achille, guérissant, dit-on, les blessures qu'elle avait faites. (V. TÉLÈPHE.) Nous trouvons dans les collections des *lances* abyssiniennes, indiennes, etc., etc. La phalange macédonienne en était armée, de même que l'infanterie romaine. Pline, qui attribue à Etolus, fils de Mars, l'invention de la *lance*, la nomme *jaculum cum armento*, trait à courroie. D'après cela, la *lance* a d'abord commencé par être lancée comme un dard, comme un épieu. Les Romains en distinguaient trois sortes : la *hasta armentata*, celle qui était munie de la courroie aidant au jet; la *hasta ansata*, celle qui était sans tête, et la *hasta præpilata*, celle dont la pointe était mouchetée ou couverte d'un bouton, pour servir dans les exercices. Chez eux, la *lance* n'est autre chose qu'une pique. Au temps de la chevalerie, la *lance* devient énorme et ne se lance plus; c'est une arme d'escrime, une arme de tournoi, de *poussis*, suivant l'expression consacrée.

« Cette transformation de l'épieu ou *lance* projectile, se changeant en un genre de sarisse ou d'arme d'escrime, fut une révolution qui n'est pas indigne de remarque; ainsi, jusqu'au IXe siècle, les *lances* des hommes de cheval et de pied se dardent avec courroie, ou bien se gardent à la main, comme une demi-pique; depuis Charles le Chauve, elles deviennent une perche démesurée à l'usage de la seule cavalerie noble. » (Bardin, *Dict. de l'armée de terre.*)

La *lance* ne pouvait être, en effet, *paulmoyée* que par des mains de chevalier; les capitulaires en défendaient l'emploi aux vilains. Du temps de la chevalerie, on portait une longue *lance* à hampe de frêne, et à fer tantôt étroit et plat, tantôt rond et uni ou cannelé, tantôt triangulaire ou quadrangulaire et à faces évidées. Dans les tournois, on employait des *lances* dites *courtoises*, *frettées*, *mousses* ou *mornées*, c'est-à-dire des *lances* dont on émoussait le fer ou dont on garnissait la pointe d'une sorte d'anneau, appelé frette ou morne, ou bien encore dont on recouvrait la pointe d'une petite boule; souvent même on supprimait le fer, et la hampe était faite de telle sorte qu'elle se brisât au premier choc; c'est ce qu'on appelait la *lance brisée*. Quant aux lances dont on se servait dans les batailles, on les appelait *lances à fer émoulu* et *à outrance*.

Nos historiens parlent de *lances* dès les temps les plus reculés : Childebert fut proclamé roi, la *lance* à la main. Mettre la *lance* à la main de quelqu'un était, sous la première race, une façon d'investiture, une manière de désigner son successeur à la couronne. Cette arme disparut peu à peu de l'armée, lorsque la cavalerie se substitua à la chevalerie. On ne la vit plus dans les tournois après la mort de Henri II, tué, comme on sait, d'un coup de *lance*. Au XIVe siècle, on arma la gendarmerie d'une grande *lance*, appelée *bourdon* ou *bourdonnasse*, dont la hampe avait de 4m,60 à 5 mètres de long. Sous le règne de Henri IV, notre cavalerie abandonna la *lance* pour le sabre et le pistolet. Cette arme reparut en France lors de la création des lanciers par Napoléon; mais, à la suite de la guerre de 1870-1871, l'inutilité reconnue de cette arme y a fait renoncer définitivement dans notre pays en 1872.

Au XVIe siècle, les Ecossais portaient une *lance* de 6 mètres de longueur; en bataille, serrés les uns contre les autres, les hommes du premier rang mettaient un genou à terre et dirigeaient leur pointe vers l'ennemi; les hommes des autres rangs présentaient leur arme par-dessus la tête des premiers. La *lance* des Aztèques, anciens Mexicains, avait parfois jusqu'à 18 pieds de longueur.

— Mar. La *lance* de sonde est un instrument en fer, employé par les ingénieurs hydrographes, et qui sert à indiquer, mieux que les plombs de sonde ordinaires, les différentes natures du fond de la mer. On distingue deux sortes de *lance* de sonde : la *lance* simple et la grande *lance;* toutes deux ont une longueur d'environ 6 pieds.

La *lance* simple a la forme des fiches employées par les arpenteurs; on l'attache au bout d'une ligne; elle permet de reconnaître les fonds de roche, les fonds pierreux, les roches plates, les roches inégales, les fonds de sable, les fonds de coquilles brisées, moules, les fonds de vase, etc.

La grande *lance* ressemble à la précédente; seulement elle est garnie, près de la boucle, d'un plomb de forme conique, qui fait pénétrer la pointe de la *lance* dans le sol autant que peut le faire le bec d'une grosse ancre; le poids de ce plomb varie de 40 à 100 livres. La partie basse de la grande *lance* (moitié de sa longueur environ) est ronde, entaillée, barbelée de traits, de petites dentelures. La partie supérieure, au-dessus du plomb, est carrée.

— Liturg. La sainte *lance* est une espèce de couteau dont la lame a la forme d'une *lance*, et dont le manche allongé se termine par une croix. Cet ustensile joue un rôle important dans la liturgie des Grecs. Il servait à séparer de la masse du pain offert l'hostie qui devait être consacrée. Voici ce qu'on lit dans les livres liturgiques grecs à propos de la prothèse ou préparation de la masse : « Le prêtre saisit de la main gauche le pain, et de la droite la sainte *lance*, avec laquelle il trace le signe de la croix sur le sceau de la forme offerte, et dit trois fois : « En mémoire du » Seigneur et Dieu et Sauveur Jésus-Christ. » Et aussitôt il enfonce la sainte *lance* dans la partie droite du sceau, et l'ouvrant il dit : « Comme une brebis, il a été conduit à la » mort. » Enfonçant de même cette sainte *lance* dans la partie gauche, il dit : « Et comme » un doux agneau qui se tait devant celui qui » le tond, ainsi il n'a pas ouvert la bouche. » Enfonçant de nouveau la sainte *lance* dans la partie supérieure du pain, il dit : « Après ces » humiliations, il a été délivré de la mort. » Il en fait autant à la partie inférieure et dit : « Qui racontera sa génération ? » A chaque incision, le diacre dit en tenant son étole à la main : « Prions le Seigneur. » Le même diacre dit ensuite : « Enlevez, Seigneur ! » Et le prêtre dirigeant la sainte *lance* obliquement dans la droite de la forme offerte, il en détache le pain sacré, disant : « Sa vie est enlevée de la terre éternellement, maintenant » et toujours et dans les siècles des siècles, » *amen!* » Et, inclinant le pain sur le saint disque (la patène), après que le diacre a dit : « Immolez, Seigneur ! » le prêtre le sacrifie en forme de croix, disant : « Est immolé l'agneau du Dieu qui ôte le péché du monde » pour la vie et le salut du monde ! » Alors il tourne le pain de l'autre côté, et le diacre dit : « Percez, Seigneur ! » Le prêtre, le perçant du côté droit avec la sainte lance, dit : « Et un des soldats ouvrit son côté d'un » coup de lance; et aussitôt il sortit du sang » et de l'eau. »

Lance d'Achille ou de Télèphe, Allusion à la lance d'Achille, la divine Pélias, qui avait le privilége de guérir les blessures qu'elle avait faites. Dans un combat, Achille avait blessé Télèphe, roi de Mysie. Un oracle consulté répondit que la blessure ne pouvait être guérie que par la main qui l'avait faite. Ulysse prit de la rouille de cette lance, en composa un emplâtre et l'envoya à Télèphe, qui fut bientôt guéri.

Cette propriété merveilleuse d'une chose qui blesse et guérit en même temps rencontre des similitudes trop nombreuses pour qu'on n'y fasse pas de fréquentes allusions. C'est ainsi qu'on dit de l'amour, de la presse, qui peuvent seuls guérir le mal qu'ils ont fait, que c'est la lance d'Achille.

« Non, mon vieux profès, je n'ai point changé de principes; je pense encore comme je l'écrivais dans un de mes premiers numéros : le grand remède de la licence de la presse est dans la liberté de la presse; c'est cette *lance d'Achille* qui guérit les plaies qu'elle a faites. La liberté politique n'a point de meilleur arsenal que la presse. »

CAMILLE DESMOULINS.

« La civilisation est la *lance d'Achille*, elle guérit les maux qu'elle cause. Ces maux ne sont que passagers, et la guérison est éternelle. »

BENJAMIN CONSTANT.

« La science n'a jamais prétendu à l'infaillibilité; et sa virilité féconde corrige progressivement les erreurs de son exubérante jeunesse, comme la *lance d'Achille*, la *divine Pélias*, guérissait les blessures qu'elle avait faites. »

LOUIS COMBES.

Lances (LES) [*las Lanzas*], titre sous lequel on a coutume de désigner le chef-d'œuvre de Velazquez, représentant la *Reddition de Breda*. V. BREDA (II, p. 1222.)

Lance (MIRACLE DE LA SAINTE). Pendant les premières croisades, un prêtre du diocèse de Marseille, Pierre Barthélemy, vint raconter aux chefs de l'armée assiégée dans Antioche par Kerbogâ que saint André lui avait ordonné d'aller dans l'église Saint-Pierre et de prendre, sous le maître-autel, la lance qui avait percé les flancs de Jésus-Christ. Pendant trois jours, l'armée se prépara par le jeûne à la découverte de la sainte lance. Douze des plus illustres croisés sont chargés de l'opération; on creuse vainement jusqu'à la nuit; au milieu de l'obscurité, Barthélemy se précipite tout à coup dans la fosse et bientôt reparaît avec une lance. On crie au miracle, et ce prétendu miracle enflamme l'enthousiasme de l'armée, qui, peu de jours après, triomphe de Kerbogâ. Toutefois, malgré la crédulité générale qui existait à cette époque, on vit bientôt s'élever des doutes sur l'authenticité de la lance, qui était restée entre les mains du comte de Toulouse. Au siége d'Archas, le chapelain du duc de Normandie, Arnould de Roher, contesta la vérité du prodige; l'armée se partagea en deux camps; d'un côté les croisés du Nord, de l'autre les Provençaux avec Barthélemy, qui continuait à avoir des visions. Ce dernier, pour prouver la véracité de la découverte qu'il avait faite et la miraculeuse puissance de l'arme confiée aux croisés, résolut de se soumettre à l'épreuve du feu. Le vendredi saint, un vaste bûcher fut dressé. Barthélemy y monta portant la sainte lance, dont le fer était enveloppé d'une étoffe de soie. Il entra au milieu des flammes et en sortit sans que sa tunique fût brûlée, dit Raymond d'Agiles; mais, pressé par la multitude, il faillit périr étouffé, et, quelques jours après, il mourut, reprochant à ses partisans de l'avoir exposé à une épreuve aussi redoutable. Dès lors, la prétendue lance miraculeuse cessa d'opérer des prodiges.

LANCE (George), peintre anglais, né à Dunmow (comté d'Essex) en 1802, mort en 1864. Il entra de bonne heure dans l'atelier d'Haydon, sous la direction duquel il s'adonna à la peinture historique. En se livrant à des études sur le coloris, Lance se mit à copier des groupes de fruits, des objets de nature morte, et il ne tarda pas à exceller dans ce genre de peinture, auquel il doit sa réputation. Néanmoins, il continua à se livrer à des travaux d'un ordre plus élevé, et fit un grand nombre de copies de tableaux historiques et de tableaux de genre, d'après les maîtres des principales écoles. Il acquit ainsi un talent multiple, et, tout en peignant de très-beaux tableaux de fleurs et de nature morte, exécuta plusieurs toiles du genre historique fort remarquables, entre autres : *Mélanchthon doutant pour la première fois de l'Eglise*, œuvre qui obtint, en 1836, un prix de l'Académie de Liverpool; le *Maréchal de Biron et sa sœur* (1845). La *Chasse au sanglier*, de Velasquez, qui est aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres, a été repeinte presque entièrement par lui avec beaucoup de talent, à la suite d'un accident qui l'avait en partie détruite. Outre un grand nombre de tableaux que l'artiste ne désigne lui-même que sous le titre de *Fleurs* ou de *Gibier*, on a encore de lui les toiles suivantes : *Combat de hérons;* le *Paon inanimé*, un chef-d'œuvre d'exécution et de coloris; *Fruits modernes*, etc. Parmi les tableaux de genre de Lance, nous citerons : la *Bénédiction de la grand'mère* (1845); la *Blonde;* la *Brunette; Singe coiffé d'une toque rouge;* la *Coquette du village;* la *Vie et la mort*. Ces trois derniers ont figuré, avec des *Fruits*, à l'Exposition universelle de 1855.

LANCE (Etienne-Adolphe), architecte français, né à Littry (Calvados) en 1813. Elève de l'Ecole des beaux-arts, puis de Visconti, il remporta, en 1837, le premier prix au concours ouvert pour un projet d'abattoir à Rambouillet, devint, en 1842, membre de la Société centrale des architectes, fondée à cette époque, puis fut nommé successivement inspecteur des travaux exécutés à l'église Saint-Denis (1850), inspecteur ordinaire au conseil des bâtiments civils et architecte du gouvernement (1854), chargé de la restauration des édifices diocésains de Sens et de Soissons. M. Lance fait, en outre, partie de la commission des monuments historiques. Tout en se livrant à des travaux d'architecture, cet artiste distingué s'est fait avantageusement connaître par des écrits sur les beaux-arts. C'est lui qui a fondé, en 1847, le *Moniteur des architectes*. Depuis lors, outre un grand nombre d'articles publiés dans le *Siècle* et dans l'*Encyclopédie d'architecture*, dont il a rédigé la partie historique et descriptive, il a donné : *Du concours comme moyen d'améliorer l'état de l'architecture et la situation des architectes* (1848); *Sur l'assainissement des habitations insalubres* (1850); *Du diplôme d'architecte;* des notices sur *Abel Blouet, Achille Leclère, Letarouilly; Excursions en Italie* (1859, in-8°), etc.

LANCÉ, ÉE (lan-sé) part. passé du v. Lancer. Jeté avec une certaine roideur : *Un dard* LANCÉ *d'une main sûre. Une flèche* LANCÉE *avec force.*

. . . . . Avec art une paume *lancée*
Va, revient, tour à tour poussée et repoussée.
GILBERT.

— Poussé ou porté en avant avec violence : *Une voiture* LANCÉE *à fond de train. Un train de chemin de fer* LANCÉ *à toute vapeur. Je vois venir à moi une voiture élégante qui était* LANCÉE *comme une flèche.* (Scribe.)

— Fig. Emis, produit, mis en avant : *Un mot* LANCÉ *au hasard. Une proposition* LANCÉE *au milieu de la discussion.* ‖ Promulgué, dirigé contre quelqu'un : *Une sentence d'excommunication* LANCÉE *par le pape.* ‖ Poussé, mis en action : *Etre* LANCÉ *dans une fausse voie. Voltaire avait été, dès sa première jeunesse,* LANCÉ *dans l'arène littéraire.* (Laharpe.) *Le philosophe qui a du génie est* LANCÉ *naturellement dans le vaste champ des vérités nouvelles.* (Fénel.) ‖ Qui va de l'avant, qui est en pleine activité : *Une fois qu'il est* LANCÉ, *il est difficile de l'arrêter.*

— Fam. Echauffé par le vin : *Il a bu du champagne, il est* LANCÉ.

— Chasse. Débusqué et forcé de fuir : *Le lièvre est* LANCÉ. *Deux chevreuils sont* LANCÉS *en même temps.*

— Techn. Se dit de tout tissu exécuté en lancé : *Les articles* LANCÉS *peuvent indifféremment être tissés ou à corps seul ou à corps et lisses.* (Falcot.)

— s. m. Chasse. Lieu où la bête a été lancée par les chiens : *La bête revient ordinairement au* LANCÉ. ‖ Chasse que les chiens courants donnent à la bête qu'ils font partir : *Il n'avait pas été possible d'arrêter les chiens au début d'un plein* LANCÉ. (Journal des Débats.)

— Techn. Genre de tissage pour lequel on fait usage de plusieurs navettes, et où chaque coup de trame n'opère, dans toute la largeur de l'étoffe, qu'un croisement partiel, suivi ou interrompu : *Les tissus que l'on fait le plus communément en* LANCÉ *sont la généralité des châles et des étoffes pour gilets.* (Falcot.) ‖ Tissu fabriqué en lancé : *Certains articles pour robes, fichus, écharpes, cravates, etc., sont des* LANCÉS.

— Jeux. Sorte de jeu d'écolier qui est analogue au saut de mouton.

— s. f. Action de lancer une chose : *La* LANCÉE *de la balle, de la paume, du ballon.*

— Navig. *Lâcher un bateau à la lancée, le conduire à la lancée*, L'abandonner au cours de l'eau, en le dirigeant seulement au moyen des rames ou du gouvernail. ‖ On dit aussi, dans le même sens, LÂCHER À LA VOLÉE, CONDUIRE À LA VOLÉE.

— s. f. pl. Elancements douloureux qui se produisent dans une affection inflammatoire.

LANCE ET LICIO, formule de droit romain, qui avait rapport à la recherche judiciaire d'un objet volé. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la valeur de cette formule, qui signifie textuellement : recherche *par la ceinture et le bassin*. On pense que la visite domiciliaire, chez le voleur supposé, était accomplie devant témoins, par le plaignant. De crainte que celui-ci ne déposât furtivement l'objet volé chez celui qu'il accusait, il ne devait être vêtu que d'une ceinture; en outre, il portait à la main un bassin, destiné à recevoir l'objet recherché, si on le trouvait. C'est le préteur urbain qui donnait, par écrit, la permission de recherche *lance et licio*, dans la maison désignée; l'objet trouvé devait lui être apporté, pour qu'il donnât suite à l'affaire.

LANCÉIFORME adj. (lan-sé-i-for-me — de *lance* et de *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de fer de lance : *Feuilles* LANCÉIFORMES.

LANCELIN, poëte français, né à Laval. Il vivait au XVIIIe siècle. On manque de détails sur la vie de cet écrivain, qui a laissé des œuvres médiocres. Nous nous bornerons à citer de lui : *Histoires secrètes du prophète des Turcs* (1754, 2 vol. in-12); la *Callipédie*, ou *Manière d'avoir de beaux enfants*, très-libre traduction de la *Callipædia* de Quillet (1774, in-4°).

LANCELLOTI ou **LANCILLOTTI** (dom Secondo), archéologue italien, né à Pérouse en 1575, mort en 1643. Il entra à la congrégation du Mont-Olivet, fut pourvu d'une abbaye, et fit, pendant un voyage à Rome, la connaissance de Gabriel Naudé, qui le conduisit à Paris. Peu après son arrivée dans cette ville, Lancelloti y mourut. C'était un homme d'une vaste érudition, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Historia Olivetana* (Venise, 1623, in-8°), fort estimée; *Il vetir di bianco di diverse religiosi* (Pérouse, 1628); *Mercurius Olivetanus* (1628, 2 vol.), sorte de guide en Italie; *l'Hoggidi, overo gli ingegni moderni non inferiori ai passati* (1630, in-4°), livre dans lequel il prétend que les modernes ne sont ni meilleurs ni plus mauvais que les anciens; *Farfalloni degli antichi historici* (1638, in-8°), traduit en français sous ce titre : *Impostures de l'histoire ancienne et profane* (Paris, 1770, 2 vol. in-12); *Chi l'indovina è savio, overo la prudenza humana fallacissima* (1640), etc.

LANCELLOTO CASTELLO (Gabriel), antiquaire italien. V. TORREMUZZA.

LANCELOT (Nicolas), littérateur français, né près de Paris vers 1587, mort vers 1640. Il obtint, dans le Dauphiné, en 1622, un modique emploi, qu'il remplit pendant quinze ans. Lancelot s'occupa beaucoup de littérature espagnole. On lui doit : la *Palme de vérité*, ou *Récit véritable des amours de la princesse Orbelinde et du prince Clarimant* (Lyon, 1620, in-8°); les *Délices de la vie pastorale de l'Arcadie* (Lyon, 1622), traduit de Lope de Vega; *Nouvelles tirées des plus célèbres auteurs espagnols* (Paris, 1628, in-8°); le *Parfait ambassadeur* (1635), traduit de Vera y Zuniga.

LANCELOT (dom Claude), célèbre grammairien, né à Paris vers 1615, mort à Quimperlé en 1695. Il fut élevé dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il développa de bonne heure son goût pour la piété et pour l'étude. En 1638, Lancelot alla habiter la maison de Port-Royal de Paris, en compagnie de Saint-Cyran, de Séricourt, de Le Maître, etc.; mais il dut l'abandonner lors de l'arrestation de l'abbé de Saint-Cyran (1637). Ce dernier avait formé le projet d'utiliser le savoir des solitaires de Port-Royal pour l'instruction de la jeunesse, et de joindre à l'enseignement des lettres et de la philosophie une étude sérieuse de la doctrine chrétienne. Après sa mort (1643), Lancelot, de concert avec Nicole, résolut de réaliser le projet du célèbre abbé. En 1645, les deux solitaires établirent, près de Port-Royal de Paris, une école qui fut très-fréquentée, puis ils la transportèrent près de Port-Royal-des-Champs; mais, en 1660, au plus fort de la persécution contre les jansénistes, elle fut fermée par ordre de l'autorité. Lancelot fit ensuite l'éducation du duc de Chevreuse, des princes de Conti, puis il se retira à l'abbaye de Saint-Cyran (1672), d'où il fut relégué à Quimperlé (1680). Ce fut là que, au milieu des plus grandes austérités, il termina sa vie. Lancelot était un maître judicieux et un grammairien fort instruit. Il contribua puissamment à la réforme introduite par Port-Royal dans l'enseignement, en employant le français au lieu du latin, en substituant des règles simples et claires aux inextricables subtilités des grammairiens alors suivis dans les écoles. Ses livres élémentaires sont excellents, exacts et d'une parfaite clarté d'exposition. Ils ont été souvent réédités. Nous citerons de lui : *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (Paris, 1655, in-8°); *Abrégé de la nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (Paris, 1655); *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (Paris, 1656); le *Jardin des racines grecques mises en français* (Paris, 1657); *Grammaire générale et raisonnée* (Paris, 1660, in-8°); *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole* (Paris, 1660); *Nouvelle méthode pour apprendre la langue italienne* (Paris, 1660); *Chronologia sacra* (1662); *Nouvelle disposition de l'Écriture sainte, mise dans un ordre perpétuel, pour la lire tout entière dans l'année* (1670); *Nouvelle méthode pour apprendre le plain-chant* (1668), etc.

LANCELOT (Antoine), archéologue français, né à Paris en 1675, mort en 1740. Successivement militaire, clerc chez un conseiller du Châtelet, et employé à la bibliothèque Mazarine, il travailla avec Herbinot à son *Dictionnaire étymologique*, fournit à Bayle d'intéressants articles pour son *Dictionnaire critique*, à Prosper Marchand des articles sur le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Desperriers, et étudia l'archéologie avec dom Mabillon. Il fut ensuite employé par Valbonnais, premier président de la chambre de Grenoble, et l'aida dans son *Histoire du Dauphiné*. De Grenoble, il passa en Italie, où il étudia les monuments, les parchemins et les usages anciens. A son retour, il fut pris comme arbitre par les pairs, qui se disputaient la préséance et repoussaient les bâtards royaux. Lancelot réussit si bien à contenter tout le monde, que les parties se cotisèrent pour lui acheter une charge de secrétaire du roi. Il fut, en outre, reçu membre de l'Académie des belles-lettres (1719). En 1725, il vendit sa charge de secrétaire du roi et fut nommé inspecteur au Collége royal et commissaire au trésor des chartes, dont il avança rapidement la *Table historique*. Il fut ensuite chargé (1737-1740) de faire l'inventaire des duchés de Bar et de Lorraine, récemment réunis à la France, et mourut peu après. On a de lui un grand nombre de savants mémoires sur l'histoire et l'archéologie, ainsi que de nombreuses réimpressions de vieux livres.

LANCELOT, roi de Naples. V. LADISLAS.

LANCELOT-VOISIN (Henri), historien français. V. LA POPELINIÈRE.

Lancelot du Lac, roman de chevalerie (XII^e siècle). On ne possede plus l'original latin d'après lequel Gautier Mapp, chevalier, sur l'ordre de Henri II, a composé ce roman, resté célebre. *Lancelot du Lac*, écrit en langue romane, et devenu la lecture favorite des chevaliers, au XII^e et au XIII^e siècle, est presque une œuvre de réaction contre les inventions austéres des romans de la Table ronde; la chevalerie mondaine, courtoise et galante, aux tendances raffinées, y est opposée à la roideur des défenseurs du Graal. Un goût plus décidé pour les aventures merveilleuses, les contes de fées, s'y manifeste également. Lancelot, tout jeune et encore à la mamelle, est enlevé par une fée, qui se précipite avec lui dans un lac, d'où son nom. Ce lac n'est qu'une illusion magique : au fond des eaux se trouve un magnifique palais, que la fée habite et où elle élève son nourrisson; elle en fait un chevalier accompli. Puis suivent des aventures sans nombre : les amours de Lancelot avec la reine Genièvre, femme du roi Artus, la jalousie du monarque, la condamnation de la reine au bûcher. Lancelot la sauve, s'enfuit avec elle, est assiégé par Artus dans le château de Joyeuse-Garde, etc., etc. Il y a beaucoup d'imagination dans tous ces récits.

Un second *Lancelot du Lac* était écrit en provençal; l'original était l'œuvre d'un troubadour, Armand Daniel; il n'en subsiste qu'une version allemande du minnesinger Ulrich de Zazichoven. Les événements y sont tout autres. Lancelot, fils de Ban, monarque du royaume de Genevis, chassé par ses sujets révoltés, est élevé au bord d'un lac par sa mère, la belle et douce Clarisse; une fée l'enlève, comme dans l'œuvre précédente, et en fait un excellent chevalier; mais, au lieu d'aventures avec la reine Genièvre et le roi Artus, Lancelot passe sa vie à combattre les maléfices d'un fils de cette fée, Mabouz, qui se trouve doué du pouvoir le plus malfaisant.

Dans une troisième œuvre, intitulée *Lancelot de la Charrette*, Chrestien de Troyes (1190) a repris les traditions primitives, en les enjolivant d'inventions nouvelles.

LANCELOTI (Jean-Paul), plus connu sous le nom de **Lancelotus**, dont il signait ses écrits latins, jurisconsulte italien, surnommé le **Tribonien de Pérouse**, né dans cette ville en 1511, mort en 1591. Il était professeur de droit canon. Nous citerons de lui : *Institutiones juris canonici* (Cologne, 1609, in-8°), ouvrage qui a été traduit en français par Durand de Maillane, sous le titre : *Institutes du droit canonique* (Lyon, 1770, 10 vol. in-12); *De comparatione juris pontificii et cæsarei* (1609); *Breviarium prætorium ac curiale*, etc. — Son frère, Robert LANCELOTI, né à Pérouse, mort à Rome en 1585, fut avocat dans cette dernière ville, où il acquit une très-grande réputation. Il composa, entre autres ouvrages : *De appellationibus; De attentatis et innovatis; De restitutione in integrum.*

LANCELOTZ (Corneille), en latin **Lancilottus**, écrivain belge, né à Malines en 1574, mort à Anvers en 1622. Admis dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, il devint prieur de plusieurs couvents, provincial (1607), abbé des prémontrés de Postel (1622). Ses principaux ouvrages sont : *Nectar et antidotum confectum ex medullis operum sancti Augustini* (1612); *Pancarpium augustinianum* (1616), contenant les vies de saint Augustin et de sainte Monique; *Lucerna vitæ perfectæ* (1642), etc.

LANCELOTZ (Henri), en latin **Lancelottus** ou **Lancilottus**, théologien belge, frère du précédent, né à Malines en 1576, mort à Anvers en 1643. Il fit également partie de l'ordre des augustins, devint prieur de plusieurs couvents, professeur de théologie à Louvain (1617), définiteur de la province belge et commissaire général pour les provinces du Rhin et de la Souabe. C'était un prédicateur distingué. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Pseudoministerium pseudo-reformantium* (Anvers, 1611, in-8°); *Capistrum Kunnium, sive Apologeticus pro demonstratione de illegitima missione* (Anvers, 1613); *Anatomia christiani deformati* (Anvers, 1613); *Hæreticum quare, per catholicum quia, in omni pene materia religionis clare solutum* (1614), ouvrage traduit en plusieurs langues; *Abecedarium luthero-calvinisticum* (1617); *De libertate religionis e republica christiana proscribenda* (1622), etc.

LANCEMENT s. m. (lan-se-man — rad. *lancer*). Action de lancer : *Le* LANCEMENT *d'une frégate. Le* LANCEMENT *d'une pierre.*

LANCÉOLE s. f. (lan-sé-o-le — dimin. de *lance*). Crust. Genre de crustacés, réuni aujourd'hui au genre hypérie.

— Helminth. Syn. de LANCETTE, genre d'helminthes.

LANCÉOLÉ, ÉE adj. (lan-sé-o-lé — dimin. de *lance*). Bot. Se dit de tout organe d'un végétal dont la forme rappelle celle d'un fer de lance. ‖ On dit aussi LANCÉOLAIRE.

LANCEPESSADE s. m. (lan-se-pè-sa-de). V. ANSPESSADE.

LANCER v. a. ou tr. (lan-sé — rad. *lance*. Prend la cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Nous lançâmes, nous lançons*). Jeter avec force, avec roideur : LANCER *un javelot.* LANCER *des traits.* LANCER *des pierres. La balsamine* LANCE *ses graines au loin.* (A. Karr.)

— Frapper, appliquer : LANCER *un coup de pied, un coup de poing, un coup de marteau.*

— Pousser en avant, faire marcher : LANCER *son cheval.* LANCER *une voiture.* LANCER *un régiment contre l'ennemi. Le même Dieu qui* LANCE *les astres dans leur orbite jette les sociétés dans les révolutions des temps.* (Quinet.) ‖ Aventurer, pousser témérairement : *Il n'y a point de faute plus grave pour le pouvoir que de* LANCER *les imaginations dans les ténèbres.* (Guizot.)

— Introduire, produire, mettre en scène, en activité : LANCER *un jeune homme.* LANCER *un écrivain, un poëte, un artiste.*

Tâchez de me *lancer* dans quelque fourniture.
PICARD.

— Diriger avec vivacité : LANCER *des œillades.* LANCER *des regards furieux sur quelqu'un.*

Eh ! que me veulent dire et ces soupirs poussés,
Et ces sombres regards que sur moi vous *lancez ?*
MOLIÈRE.

— Émettre, produire; publier, promulguer : LANCER *un mot hasardé.* LANCER *une épigramme.* LANCER *un reproche, une raillerie à quelqu'un.* LANCER *un interdit.* LANCER *une bulle.* LANCER *un prospectus.* LANCER *un pamphlet. Je doute fort qu'on puisse allier un excellent cœur à la mauvaise habitude de* LANCER *l'ironie.* (Descuret.)

— Loc. fam. *Lancer un coup de pied à quelqu'un*, Dire ou faire quelque chose qui l'humilie, qui le vexe. ‖ *Lancer un coup de patte*, Diriger un trait malin, une raillerie : *Il ne se prête pas assez à ses fantaisies; quelquefois même il lui* LANCE DES COUPS DE PATTE. (Scribe.)

— Fig. Théâtre. *Lancer le trait*, Faire ressortir adroitement, l'esprit du dialogue ou la chute d'un couplet. ‖ On dit aussi LANCER LE MOT, SOULIGNER SON RÔLE.

— Véner. Faire sortir de son fort, de son gîte : LANCER *un chevreuil.*

— Mar. Faire glisser du chantier à la mer : LANCER *un vaisseau, une frégate.* ‖ *Lancer tribord, lancer bâbord*, Se jeter d'un côté et de l'autre, au lieu de naviguer droit.

— Techn. Peindre avec la lance : LANCER *un plafond.*

Se lancer v. pr. Etre lancé : *La paume* SE LANCE *avec une raquette.*

— Se jeter impétueusement : SE LANCER *dans l'eau.* SE LANCER *sur l'ennemi, sur son adversaire. La nécessité força l'homme à s'aventurer sur de frêles barques, à voyager d'abord sur les lacs, les fleuves, et ensuite à* SE LANCER *sur le vaste Océan.* (M.-Brun.)

— S'engager hardiment ou résolûment : SE LANCER *dans le monde.* SE LANCER *dans des spéculations. C'est le goût téméraire de mon pays de* SE LANCER, *n'importe à quel prix et avec quel péril, dans d'immenses et inouïes expériences.* (Guizot.)

— Fam. Se risquer, aller de l'avant à tout hasard : *C'est égal, je* ME LANCE.

— Réciproq. Lancer l'un à l'autre : *Nous* NOUS LANÇÂMES *un coup d'œil d'intelligence. Ils* SE LANÇAIENT *des mots piquants, des railleries, des sarcasmes.*

— s. m. Véner. Action de lancer la bête, moment où on la lance : *Assister au* LANCER. *Le rendez-vous du* LANCER *était un rond-point près d'un chalet où se réunissaient les équipages de la cour.* (De Gondrecourt.)

— **Syn. Lancer, darder.** V. DARDER.

— **Se lancer, s'élancer.** V. ÉLANCER (S').

LANCEREAU (Edouard), orientaliste français, né à Sedan en 1819. Etant venu à Paris, il s'y fit recevoir licencié ès lettres, étudia en même temps les langues orientales, particulièrement le sanscrit, et fut, pendant quelque temps, attaché au collége Charlemagne, comme professeur suppléant. En 1847, M. Lancereau renonça à l'enseignement. Outre de nombreux mémoires et articles insérés dans le *Journal asiatique* et dans l'*Encyclopédie du* XIX^e *siècle*, on lui doit : *Chrestomathie hindie et hindouie* (1849), à l'usage des élèves de l'école des langues orientales, et *Hitopadesa* (instruction salutaire), traduction d'un recueil d'apologues indous.

LANCERON s. m. (lan-se-ron — rad. *lance*, par allus. à la forme). Pêche. Jeune brochet. ‖ On dit aussi LANÇON.

LANCEROTE, en espagnol *Lanzarote*, île espagnole de l'archipel des Canaries, au N.-E., à 12 kilom. N.-E. de l'île Fortaventure, par 29° de lat. N. et 16° de longit. O. Elle mesure 11 kilom. du N.-E. au S.-O., 28 kilom. en largeur moyenne, et 775 kilom. carrés de superficie; 12,000 hab. Le centre de l'île est occupé par des montagnes peu élevées et d'origine volcanique; trois d'entre elles ont fait éruption en 1824. Lancerote manque d'eau et les plus belles récoltes y sont souvent anéanties par la sécheresse. Les principales productions consistent en grains, légumes, fruits, vin de médiocre qualité, patates, etc. Les pâturages, peu nombreux, nourrissent des moutons, des chèvres, des bêtes à cornes et des chameaux. Le mouvement commercial se traduit par 600,000 réaux en sortie, et par 1,000,000 de réaux en entrée, année moyenne. Les localités les plus importantes sont : Teguise, Arrecife, qui possède la meilleure baie de toutes les Canaries, San Bartolomé et Aria.

LANCETTE s. f. (lan-sè-te — dimin. de *lance*). Petit instrument de chirurgie, dont on se sert particulièrement pour pratiquer l'opération de la saignée ou pour ouvrir un abcès : *Donner un coup de* LANCETTE.

— Techn. Couteau à lame courte et aiguë, que le boucher enfonce dans la nuque du bœuf pour l'abattre. ‖ Outil dont se servent les graveurs pour évider les planches. ‖ Lame assez semblable à un grattoir, que les ouvriers en carton et en papier emploient pour couper et tailler leurs matériaux.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de gobie.

— Helminth. Genre d'helminthes, dont le corps a une forme lancéolée.

— **Encycl.** Chir. La *lancette* se compose de deux parties : la lame et la châsse. La lame est aplatie, longue de $0^m,03$ à $0^m,04$, tranchante sur ses deux côtés, à partir du milieu environ de sa longueur jusqu'à sa pointe. Selon la forme des *lancettes*, ou plutôt selon la manière dont se termine l'extrémité tranchante de leur lame, on leur donne des noms différents. Cette extrémité est-elle fort allongée, étroite et aiguë, elle constitue la *lancette* en langue de serpent; ses bords se réunissent-ils à la pointe par un angle moins prolongé, l'instrument est nommé *lancette* à grain d'avoine; enfin, lorsque les bords tranchants s'arrondissent pour se réunir et former une pointe un peu saillante, la *lancette* est dite à grain d'orge. Il est évident que la *lancette* en langue de serpent pourra pénétrer profondément sans faire une grande ouverture à la peau, et que, pour donner une étendue suffisante à l'incision de celle-ci dans l'opération de la saignée, il faudra élever beaucoup le poignet pendant le second temps de l'opération. A raison de la disposition opposée, la *lancette* à grain d'orge ne saurait dépasser un peu l'épaisseur de la peau sans y produire une section considérable; d'où il résulte qu'il suffit presque toujours de l'enfoncer perpendiculairement, et qu'il est à peine besoin, en la retirant, d'élever la main, afin d'agrandir l'ouverture qu'elle a faite en entrant. La *lancette* à grain d'avoine tient le milieu, sous ce rapport, entre les deux formes extrêmes dont il vient d'être question. La *lancette* est un instrument délicat, et il ne faut jamais en employer une qui présente à sa pointe le plus faible défaut, qui soit tant soit peu tachée de rouille, ou que l'on suppose le moins du monde imprégnée de matières putrides ou vénéneuses. Il serait imprudent de saigner avec un instrument semblable, et si les inflammations des veines dépendent souvent de dispositions morbides existant chez les malades soumis à la saignée, il est incontestable que, dans beaucoup de cas, ces affections, toujours graves et souvent mortelles, sont le résultat de l'usage de *lancettes* ou mal acérées, ou imprégnées de matières irritantes, virulentes ou autres.

On donne le nom de *lancette* à abcès à une *lancette* construite sur de plus grandes proportions que celles dont on se sert pour la saignée, et qui servait à ouvrir les abcès superficiels. Cette *lancette* a été abandonnée et remplacée par le bistouri.

— Helminth. Ce genre, créé par de Blainville, offre pour caractères un corps assez mou, quelquefois ridé en travers et déprimé, tout à fait plat en dessous, de forme ovale lancéolée, obtus en avant, aminci en arrière en forme de *lancette;* une grande ouverture antérieure, d'où sort une longue trompe claviforme, ridée et percée à son extrémité; un anus à l'extrémité opposée; un orifice médian inférieur, tout près de la bouche, pour l'appareil de la génération. L'espèce type du genre est la *lancette-Paretti*, recueillie par de Blainville dans la mer, près de Gênes. Paul Gervais en a découvert une autre espèce aux environs de Cette.

LANCETTIER s. m. (lan-sè-tié — rad. *lancette*). Etui de chirurgien, qui contient une série de lancettes assorties.

LANCEUR, EUSE s. (lan-seur, eu-ze — rad. *lancer*). Personne qui lance, qui risque, hasarde une opération industrielle ou commerciale : *Un degré au-dessus, on rencontre l'entrepreneur de grandes affaires, le* LANCEUR *d'opérations industrielles.* (Ch. Philipon.)

— Techn. Aide pour le tissage des articles lancés qui ont une grande largeur : *Le travail du* LANCEUR *consiste tout simplement à recevoir et renvoyer une à une, et successivement, toutes les navettes qui lui sont lancées par l'ouvrier.* (Falcot.)

LAN-CHANG ou **LAYN-ZAYN**, ville de l'Indo-Chine, ancienne capitale du Laos, à 500 kilom. N.-O. de Hué, par 18° 37′ de lat. N. et 100° 30′ de long. E. Il s'y fait un commerce très-important en riz, tissus de soie, thé. Aux environs, mines d'or et de pierres précieuses.

LANCHARÈS (Antoine), peintre espagnol, né à Madrid en 1586, mort en 1658. Il fut élève et collaborateur de Patricio Caxes, et les œuvres de ces deux maîtres ont été souvent confondues. Il est cependant à peu près certain que la grande fresque de la chapelle de Paular, représentant l'*Ascension*, est tout entière de Lancharès, tandis que la *Pentecôte*, qui lui fait face, est due à la collaboration des deux maîtres. La *Vie de saint Pierre Nolasco*, peinte, en 1625, dans le couvent des carmes de Madrid, et qui s'y trouve encore, est entièrement due à Lancharès, bien qu'on l'attribue parfois à Caxes. Le genre de ce dernier est certainement plus sévère et moins brillant. Le musée de Madrid possède encore de cet artiste un certain nombre de dessins à la pierre noire, rehaussés de blancs d'un lumineux intense, excellentes études où Lancharès a essayé les effets qu'il a si habilement employés dans les tableaux de la *Vie de saint Pierre Nolasco*. Ces dessins sont fort recherchés, et rappellent ceux de Carrache.

LANCHE s. f. (lan-che). Mar. Embarcation en usage en Espagne et dans les colonies espagnoles.

— **Encycl.** La *lanche* est un petit bâtiment d'origine basque, que l'on rencontre non-seulement sur les côtes septentrionales d'Espagne, mais encore au Brésil. Il porte deux mâts, dont le plus fort est incliné à l'arrière, tandis que le mât de l'avant est vertical. On trouve encore, dans notre marine du XVII^e siècle, une espèce de navire de médiocre importance qui portait ce nom de *lanche*, et Jal croit que ce bâtiment avait des rapports avec la felouque, tout en affectant des proportions plus volumineuses.

LANCIA OPPIDANA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, chez les Vettons; aujourd'hui GUARDA.

LANCIA TRANSCUDANA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, chez les Vettons. C'est aujourd'hui CIUDAD-RODRIGO.

LANCIA ou **LANZA** (le marquis Manfred DE), grand capitaine italien du XIII^e siècle, né à Cavaglia, où son père était un des plus fermes soutiens de la ligue lombarde pour l'empereur Frédéric II contre le pape Grégoire IX. Il épousa la belle Bianca Galvano, dont l'empereur était amoureux, et dont il eut l'illustre Manfred, conquérant de la Sicile. En 1238, le marquis de Lancia, à la tête des troupes de Verceil, de Novare, de Tortone et d'Asti, arriva sur le Pô, pour détruire le pont bâti par les Placentins et pour arrêter les Milanais ennemis de l'empereur. Après une bataille sanglante, où ses brûlots incendiaires restèrent sans effet, Lancia dut se retirer. Il fut nommé peu après, par l'empereur, gouverneur d'Alexandrie, ville libre qui avait abandonné la ligue de Lombardie, et alla, avec le marquis Obert Pallavicini, mettre à contribution le territoire de Gênes; mais les Milanais et les Placentins, unis aux Génois, mirent les deux généraux en déroute. Le 4 mai 1240, la ville de Verceil nomma Lancia citoyen de la république verceilloise et lui fit don d'un palais héréditaire. Les partisans du pape ayant prévalu, en 1243, Lancia et ses amis furent proscrits; mais, comme les Verceillois étaient persécutés par le parti triomphant, Lancia usa de son éloquence pour obtenir en leur faveur l'intervention de l'empereur, qui proscrivit ses adversaires. En 1248, il se trouvait dans la ville de Vittoria, que l'empereur avait fait bâtir près de Parme, lorsque la ville fut attaquée par les Parmesans, et la garnison impériale, dans laquelle Lancia se trouvait, fut passée au fil de l'épée.

LANCIA (Galvano), homme de guerre italien, de la famille du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et fut le soutien et le conseil de Manfred, lorsque, en 1254, le pape, profitant de la mort de Conrad IV, voulut dépouiller la maison de Souabe de son héritage. Pendant tout le règne de Manfred, Galvano fut son plus fidèle ministre et son meilleur général. Après la mort de Manfred, à la bataille de Grandella, il appela Conradin du fond de l'Allemagne et le pressa de venger son oncle; il commandait les Italiens à la bataille de Tagliacozzo (23 août 1268). Il accompagna Conradin dans sa fuite, et périt avec lui sur l'échafaud. — Son frère, LANCIA (Giordano), se dévoua comme lui à la cause impériale, fut fait prisonnier le 25 février 1266, à la bataille où Manfred fut tué, reconnut, le premier, le cadavre de ce prince, et fut envoyé par Charles d'Anjou dans une prison de Provence, où il fut mis à mort. — Un autre frère des précédents, Frédéric LANCIA, combattit avec eux les troupes du pape, appela d'Allemagne, après la mort de Manfred, avec son frère Galvano, le jeune Conradin, et, après l'exécution de ce prince, devint, avec les autres membres de sa famille, la victime des vengeances de Charles d'Anjou.

LANCIANO, anc. *Anxanum*, ville d'Italie (Abruzze citérieure), ch.-l. de district, à 20 kilom. S.-E. de Chieti, sur le torrent de Feltrino; 13,000 hab. Située à 4 kilom. de la mer, sur trois collines, dont deux sont réunies par un pont, dit pont de Dioclétien, cette ville est le siége d'un archevêché et possède une belle cathédrale, ainsi que plusieurs églises et collégiales. En mai et en septembre, il s'y tient deux foires renommées, qui durent quinze jours. Dans les environs, on récolte des vins muscats estimés.

LANCIER s. m. (lan-sié — rad. *lance*). Cavalier armé d'une lance : *Un régiment de* LANCIERS.

— Fam. *C'est un chaud lancier*, Se dit d'un hâbleur, d'un fanfaron.

— Techn. Espèce de gouttière.

— Chorégr. *Lanciers*, Espèce de quadrille importé d'Angleterre en France vers 1854 : *Les* LANCIERS *se composent de cinq figures, nommées : les tiroirs, les lignes, les moulinets, les visites et les* LANCIERS. ‖ *Les lanciers*, Cinquième et dernière figure du quadrille de ce nom.

— **Encycl.** Pendant une guerre entre les Polonais et les Turcs, une horde tartare, les Uhlans, vint guerroyer en Lithuanie, province frontière de la Pologne; cette milice belliqueuse, trouvant plus d'avantage à se mettre à la solde du roi de Pologne qu'à payer un tribut au Grand Turc, s'établit définitivement dans la province qu'elle était chargée de ravager, et, moyennant une haute paye, des priviléges religieux et nobiliaires, elle fournit au roi de Pologne les deux régiments de la garde royale. Ces Uhlans conservèrent naturellement leur arme, la lance d'Asie, garnie, à la mode turque, d'une banderole dont le sifflement effrayait le cheval de l'ennemi. Cavaliers irréguliers par excellence, admirablement montés, d'une bravoure sauvage, ils purent seuls tenir tête à la terrible cavalerie hongroise, réputée jusque-là sans rivale. Frappé des avantages que présentait ce genre de troupes, Frédéric le Grand ajouta à l'armée prussienne un régiment de *lanciers*, et son exemple fut aussitôt suivi par le gouvernement autrichien, qui organisa trois régiments de cavaliers armés de lances. En 1742, le maréchal de Saxe introduisit dans l'armée française un régiment de uhlans, lequel fut licencié après la mort du maréchal. Ce fut seulement en 1801 qu'on vit reparaître les *lanciers* en France, et un escadron du 3e hussards fut armé de lances.

Pendant les premières guerres de l'Empire, Napoléon, ayant reconnu la nécessité d'opposer aux uhlans, aux *lanciers* et aux Cosaques des troupes également armées de lances, créa, au commencement de 1807, un régiment de *lanciers* polonais. Ce régiment, formé à Varsovie, fut incorporé dans la garde impériale, sous le nom de chevau-légers *lanciers*. Un second régiment fut créé en 1810; il était composé de Français, et vulgairement désigné sous le nom de *lanciers* rouges. Un décret du 25 novembre 1811 attacha un régiment de *lanciers* ou de chevau-légers *lanciers* à chaque division de cuirassiers. Ces régiments étaient français ou polonais. Il y avait, en 1812, neuf régiments de *lanciers* (non compris la garde) : six étaient français et portaient le shako et l'épaulette verte; les trois autres, polonais, étaient coiffés du schapska et portaient des épaulettes bleues.

En 1815, le gouvernement de la Restauration supprima tous les *lanciers*, à l'exception d'un régiment, qui fut attaché à la garde royale sous le nom de chevau-légers *lanciers* de France. Quelque temps après, on arma de lances les derniers escadrons de chasseurs. Après la révolution de juillet 1830, les *lanciers* de la garde furent dissous et remplacés par un régiment de *lanciers* d'Orléans. En 1831, on créa six régiments de *lanciers*, faisant partie de la cavalerie de ligne; chacun d'eux avait deux escadrons de tirailleurs, ne portant pas de lance. Les cinq premiers régiments de chasseurs devinrent les cinq premiers régiments de *lanciers*, et les *lanciers* d'Orléans le sixième. En 1836, on transforma en *lanciers* deux autres régiments de chasseurs, et le nombre de huit fut maintenu sous le gouvernement impérial, qui ajouta toutefois un régiment de *lanciers* à la garde. A la suite de la guerre de 1870-1871, l'armée française ayant été réorganisée, on a supprimé les *lanciers*, comme ne pouvant plus être avantageusement utilisés (1872).

Les armes des *lanciers* consistaient dans le sabre de cavalerie, le pistolet, le mousqueton et la lance. Cette lance, longue de $2^{m},84$, se compose d'une longue hampe de frêne, que terminent, d'un côté, un fer triangulaire, long de $0^{m},136$, et, de l'autre, un sabot de fer; enfin, la douille du fer est ornée d'un petit fanion. Quant à leur uniforme, il comprenait : une kurska ou habit-veste bleu foncé, à revers jonquille pour les quatre premiers régiments et garance pour les quatre derniers; collet jonquille pour les régiments 1 et 2, garance pour les régiments 5 et 6, bleu pour les régiments 3, 4, 7 et 8; parements, retroussis, passe-poil et brides d'épaulettes variant suivant les régiments; boutons blancs à numéros; épaulettes blanches; pantalon garance à passe-poil bleu; schapska bleu, avec soutache et galon jonquille pour les quatre premiers régiments, garance pour les quatre derniers; cordon blanc; plumet tombant en crin rouge; manteau en drap blanc piqué de bleu, à manches et à rotonde; buffleterie blanche. Dans le régiment de la garde, la kurska était blanche et le schapska bleu.

— *Lancier-gendarme*. En 1810, le maréchal Suchet, qui commandait l'armée d'Aragon, arma de lances quelques escadrons de la 2e légion de gendarmerie, attachée à son commandement. Ces escadrons prirent le nom de *lanciers-gendarmes*. Ils furent supprimés en 1813. Ils portaient un shako bordé de bleu à plumet rouge, un frac bleu à la hussarde, une culotte hongroise et des gants à la Crispin.

LANCIÈRE s. f. (lan-siè-re — rad. *lancer*). Ouverture par laquelle s'écoule l'eau, quand les moulins ne travaillent pas.

— Adjectiv. *Vanne lancière*, Vanne qui donne directement l'eau à la roue du moulin.

LANCIFOLIÉ, ÉE adj. (lan-si-fo-lié — de *lance*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à un fer de lance.

LANCIFORME adj. (lan-si-for-me — de *lance* et de *forme*). Qui a la forme d'une lance.

LANCILLOTTI (dom Secondo), archéologue italien. V. LANCELLOTI.

LANCILOTTI (François), peintre italien, né à Florence vers la fin du XVe siècle. Il s'adonna au paysage, adopta la manière du Flamand Mostaert, et excella à représenter des effets de nuit. Cet artiste de talent était en même temps poëte. Il composa, pendant une tempête, un petit poëme sur la peinture, écrit avec autant de facilité que d'élégance. Ce poëme, publié à Rome en 1508, a été réédité dans les *Lettres sur la peinture* de Bottari.

LANCILOTTI (Jacopino), littérateur italien, né à Modène en 1507, mort en 1554. Tout en remplissant les fonctions de notaire, il s'adonna à l'étude de la peinture, de la musique, des belles-lettres, de l'astrologie, etc., et jouit de la faveur de Charles-Quint et de Clément VII. Lancilotti composa un assez grand nombre d'ouvrages en prose et en vers. Le seul qui ait été imprimé a pour titre : *Vera storia del podesta da Modena* (*Véritable histoire du podestat de Modène*).

LANCINANT, ANTE adj. (lan-si-nan, an-te — rad. *lanciner*). Méd. Se dit d'une douleur qui lancine, qui se fait sentir par élancements : *Douleur* LANCINANTE.

LANCINATION s. f. (lan-si-na-si-on — de *lanciner*). Élancement, action de ce qui se fait sentir par élancements : *La* LANCINATION *de la douleur. Lorsqu'il réfléchissait, la réflexion avait des pointes bien aiguës, des* LANCINATIONS *bien cruelles.* (A. Dumas.)

LANCINER v. n. ou intr. (lan-si-né — lat. *lancinare*, couper, déchirer). Méd. Se faire sentir par élancements : *Une douleur qui* LANCINE.

LANCINUS (Curtius), poëte italien du XVe siècle. V. CURTIUS.

LANCIS s. m. (lan-si). Constr. Opération par laquelle on répare un mur, en enfonçant des pierres, des moellons dans les parties refouillées. ‖ Pierres que l'on emploie ainsi : *Un* LANCIS *de pierres de taille, de moellons.* ‖ Nom donné, dans les jambages d'une porte ou d'une croisée, aux deux pierres longues placées au-dessus du pied : LANCIS *du tableau.* LANCIS *de l'écoinçon.*

LANCISI (Jean-Marie), médecin italien, né à Rome en 1654, mort dans la même ville en 1720. Dès l'âge de dix-huit ans, il fut reçu docteur en philosophie et en médecine à l'université de Rome. D'abord médecin ordinaire à l'hôpital du Saint-Esprit, il fut bientôt nommé professeur au collége de la Sapience, où, pendant treize ans, il enseigna avec un grand éclat l'anatomie. Lancisi jouit d'une constante faveur à la cour pontificale. Innocent XI lui donna un canonicat, le titre de camérier secret, et le nomma son premier médecin, poste qu'il conserva sous les successeurs de ce pontife. En mourant, il consacra la plus grande partie de sa fortune à des institutions charitables, et légua à l'hôpital du Saint-Esprit, à Rome, une bibliothèque de 20,000 volumes, à la condition qu'elle serait publique. Lancisi possédait un savoir aussi varié qu'étendu, et il écrivait en latin avec une rare élégance. En médecine, il était un partisan déclaré de l'iatro-chimisme. Ses principaux ouvrages sont : *De subitaneis mortibus* (Rome, 1707, in-4°), livre dans lequel, à propos du grand nombre de morts subites qui eurent lieu à Rome en 1705 et 1706, il cherche à prouver que ces morts avaient pour origine moins des causes générales que des états organiques individuels ou des vices particuliers; *De noxiis paludum effluviis* (1717, in-4°), où l'auteur étudie les propriétés morbifiques des miasmes paludéens; *De motu cordis et anevrismatibus*, qui ne parut qu'en 1728, et qui est l'ouvrage capital de l'auteur. Dans le premier livre, Lancisi, anatomiste consommé, décrit la structure et les mouvements du cœur; dans le second, il traite des anévrismes de cet organe et de ceux des artères, qu'il divise en vrais ou spontanés et faux ou consécutifs. Ses œuvres complètes ont été publiées sous le titre de *Opera omnia* (Venise, 1739, in-fol.).

LANCISIE s. f. (lan-si-zî — rad. *lance*). Bot. Syn. de COTULE.

LANCIVAL (Luce DE), littérateur français. V. LUCE DE LANCIVAL.

LANCLUSE (François), écrivain français, qui vivait au XVIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était un protestant zélé. Il a traduit en vers français, sous le titre d'*Antithèse des faicts de Jésus-Christ et du pape*, l'*Antithesis Christi et antechristi* (Genève, 1557), ouvrage attribué à Simon Rosarius, et qui attaque la papauté avec une violence extrême. La traduction de Lancluse contient des images satiriques, habilement gravées sur bois, ce qui la fait beaucoup rechercher des bibliophiles.

LANÇOIR s. m. (lan-soir — rad. *lancer*). Pièce de bois qui arrête l'eau dans la lancière d'un moulin, et qu'on lève lorsqu'on veut moudre.

— Constr. Séparation de deux ou plusieurs tuyaux dans une fourche de cheminée.

— Eaux et for. Petit sentier, ménagé sur la pente d'une montagne boisée, pour faire glisser les pieds d'arbres que l'on a coupés.

LANÇON s. m. (lan-son — dimin. de *lance*, par allus. à la forme). Ichthyol. Nom vulgaire des jeunes brochets. ‖ On dit aussi LANCERON.

LANÇON, bourg et commune de France (Bouches-du-Rhône), canton de Salon, arrond. et à 33 kilom. N.-O. d'Aix, sur le canal de Craponne; pop. aggl., 1,538 hab. — pop. tot., 2,022 hab. Fabrication d'eau-de-vie; huilerie; filatures de soie. Restes de constructions romaines. Le bourg est dominé par la colline de Constantine, que couronne un camp romain dont les retranchements, formés de grands quartiers de pierres et flanqués de tours de dix en dix pas, mesurent 3,500 mètres de circonférence. Ce camp, attribué à Marius, a été classé parmi les monuments historiques.

LANÇON (Nicolas-François), seigneur de Sainte-Catherine, archéologue français, né à Metz en 1694, mort dans la même ville en 1767. Après avoir été quelque temps avocat, il devint conseiller au parlement, puis maître échevin de sa ville natale. Ce magistrat employa ses loisirs à des recherches archéologiques, et composa, entre autres ouvrages : *Mémoire sur l'état de l'Eglise de Metz* (1737, in-fol.); *Table chronologique des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du conseil enregistrés au parlement de Metz* (1740, in-4°); *Usages locaux de la ville de Toul* (in-12); *Recueil des lois, coutumes et usages des juifs de Metz* (1743).

LANÇON (Jean-Baptiste-Romain-Auguste), publiciste français, né à la Roque-d'Antheron (Bouches-du-Rhône) en 1820. Il étudia le droit à Aix, puis à Paris, où il passa sa licence, se fit inscrire sur le tableau des avocats en 1843, et fut, à partir de cette époque jusqu'en 1851, secrétaire du député Billaut. En 1852, M. Lançon devint membre du conseil général du département de Vaucluse, et, de 1860 à 1870, il fit partie du conseil de préfecture de la Seine. Collaborateur du *Temps*, du *Courrier français* et de la *Revue contemporaine*, il y a publié des articles de critique, de littérature, de politique, des études sur les conditions de la liberté, sur le suffrage universel et les élections, sur les travaux publics de Paris, etc. On lui doit, en outre, des ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : l'*Agriculture et l'industrie du département de Vaucluse à l'Exposition universelle de* 1855 (1856, in-8°); *Observations concernant le droit à établir sur l'importation de la garancine, présentées au Corps législatif* (1856, in-8°); *Considérations sur le chemin de fer des Alpes par la vallée de la Durance* (1857, in-8°); l'*Isthme de Suez et l'industrie de la soie* (1858, in-8°); les *Elections et les partis* (1863, in-8°); *Essai sur l'esprit politique et l'esprit de parti dans les Assemblées françaises, de* 1302 *à* 1852 (1866, 2 vol. in-8°); *Des lois de liberté et de leur durée en France* (1868, in-8°), etc.

LANCONELLO (Cristoforo), peintre italien, né à Faenza. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. C'était un artiste de beaucoup de mérite, si l'on en juge par le seul tableau qui soit certainement de lui. Ce tableau, qu'on voit au palais Ercolani de Bologne, est une *Madone dans une gloire, avec saint François, sainte Claire et deux autres saints*. Le coloris en est plein de charme, et les têtes sont remarquables par leur gracieuse expression.

LANÇONNIER s. m. (lan-so-nié). Constr. Nom donné à des chevrons à mortaise sur lesquels on pose et on fixe le moule employé dans la construction des murs en pisé.

LANCRE (Pierre DE), magistrat et écrivain français, né à Bordeaux, mort en 1630. Il était conseiller au parlement de sa ville natale lorsqu'il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le pays de Labour pour instruire les procès d'une foule de malheureux entassés dans les prisons sous la prévention de sorcellerie. Il est probable qu'il s'agissait de ces épidémies d'aliénation et de convulsions dont l'histoire nous rapporte tant d'exemples (diables de Loudun, convulsionnaires de Saint-Médard, etc.). Quoi qu'il en soit, Lancre fit infliger des tortures atroces à tous ces malheureux et en fit brûler vifs plus de cinq cents qui, à la suite des tortures, s'étaient reconnus coupables de magie et de sorcellerie. Lancre fut récompensé de son triste zèle par le titre de conseiller d'Etat. Ses écrits bizarres indiquent un penchant à voir partout l'œuvre du diable. Citons de lui : *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses* (1611, in-4°); *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons* (Paris, 1613, in-4°), avec une gravure représentant le *Sabbat; l'Incrédulité et mescréance du sortilége pleinement convaincue* (Paris, 1622, in-4°), etc.

LANCRENON (Joseph-Ferdinand), peintre français, né à Lods (Doubs) en 1791, mort en 1874. Il fit ses études artistiques sous la direction de Girodet et remporta, en 1816, le deuxième grand prix de peinture. Il est devenu directeur du musée de Besançon et correspondant de l'Académie des beaux-arts. En 1860, M. Lancrenon a reçu la croix de la Légion d'honneur. Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1819, nous citerons : *Tobie rendant la vue à son père* (1819); *Borée enlevant Orythie* (1822); le *Fleuve Scamandre* (1824), faisant partie du musée du Luxembourg; *Apothéose de sainte Geneviève* (1827), dans l'église Saint-Laurent à Paris; *Alphée et Aréthuse* (1831); *Scène tirée du* Don Juan *de lord Byron* (1833); *Enfant jouant avec son chien* (1845), etc.

LANCRET (Nicolas), peintre, né à Paris en 1690, mort dans la même ville en 1743. Il commença par s'adonner à la gravure, puis reçut des leçons de peinture de Pierre Ulin et de Gillot, eut pour condisciple Watteau, dont il devint l'ami, et s'assimila tellement la manière de cet artiste que, dans une exposition publique, on attribua à Watteau une de ses toiles. Lancret débuta par une *Fête galante* qui eut un très-grand succès, et il ne tarda pas à devenir un des peintres de son temps dont les œuvres furent le plus recherchées. En 1719, il fut nommé membre de l'Académie sous le titre de *peintre des fêtes galantes*, et devint peintre du roi. Bien qu'il prétendît ne rien faire sans consulter la nature, Lancret est tombé dans le genre faux et maniéré que Watteau avait mis à la mode, et, s'il étudiait la nature, « c'est surtout, dit Périès, celle de l'Opéra, qu'il aimait à fréquenter, et où il allait puiser des sujets de tableaux. » Ses œuvres sont riantes et agréables, mais en général entachées d'affectation, et son coloris papilloté manque de naturel. Doué d'une imagination prime-sautière, il a composé un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : les *Eléments*, les *Quatre parties du monde*, les *Heures du jour*, les *Cinq sens*, les *Douze mois de l'année*, la *Marmotte en vie*, etc. « Le marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, dit M. Charles Blanc, voulant orner son beau château de Jouy, chargea Lancret de peindre dans le salon les *Quatre éléments*. En homme d'esprit, Lancret s'abstint des pesanteurs de l'allégorie et de la banalité des attributs traditionnels. Le siècle de Louis XV ne se perdait pas dans les symboles. L'*Eau* représentera donc une scène de Bain; le *Feu* sera, je suppose, une conversation sous le manteau de la cheminée; mais que pensez-vous qu'aura peint Lancret sur le panneau destiné à l'*Air?* Peut-être une marquise qui s'abandonne au mouvement d'une balançoire, et livre sa robe de satin aux indiscrétions de l'élément fluide? Précisément. » Il ne faut pas croire cependant qu'il se laissât aller, même dans les sujets égrillards, au delà de certaines limites. Ces choses légères, il les effleurait seulement comme d'un sourire. Affable, poli et d'un commerce agréable, Lancret n'était pas homme à se laisser séduire par l'appât du gain lorsque les moyens qu'on lui offrait pour gagner de l'argent ne lui semblaient pas honorables. Ainsi, un brocanteur lui ayant proposé une somme importante pour donner à une vieille peinture un aspect plus négociable, il lui répondit froidement : « J'aime mieux courir le risque de faire de mauvais tableaux que d'en gâter de bons. » Presque tous les tableaux de cet artiste ont été reproduits par la gravure.

LANCRET (Michel-Ange), ingénieur des ponts et chaussées, né en 1774, mort à Paris en 1807. Il commença par étudier l'architecture, fut admis à l'Ecole polytechnique dès sa fondation, prit part à l'expédition d'Egypte, *fut nommé membre de l'Institut* du Caire et ensuite commissaire près la commission chargée de la publication du grand ouvrage qui devait comprendre tous les documents scientifiques et historiques recueillis en Egypte. Lancret a fait quelques additions heureuses aux théories générales que venait de donner Monge sur les surfaces et les courbes à double courbure. Il a obtenu d'une manière plus simple les formules des deux angles de contingence et de torsion, et transporté aux courbes de l'espace la théorie des développées imparfaites déjà étudiées par Réaumur. « Chaque courbe à double courbure a naturellement une infinité de développées imparfaites, puisque, outre l'angle que chacune des droites qui enveloppent l'une d'elles doit faire avec la tangente à la courbe donnée, on peut encore faire varier le plan qui contient la première de ces droites et la tangente à la courbe donnée au point où elle la *coupe.* »

LANCRÉTIE s. f. (lan-kré-sî — de *Lancret*, artiste français). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, dont la place dans la classification n'est pas encore fixée, et qui comprend une seule espèce, originaire de l'Egypte ou de l'Afrique tropicale.

LAND, mot d'origine germanique qui signifie, en anglais et en allemand, *terre*, *pays*, *patrie*, et qui entre dans la composition d'un assez grand nombre de mots, notamment : *Eng*LAND, Angleterre ou terre des Anglais; *Is*LANDE, ou terre de glace; *Ir*LANDE, ou terre d'Erin; LAND*ammann*, homme de la terre, etc.

LANDA, village de Suède, gouvernement de Halland, à 20 kilom. de Kongsbacka, sur les bords de la mer; 1,000 hab. On y trouve des tumuli et d'autres antiquités. A l'extrémité de Landa s'élève une montagne dont le sommet, appelé *Pierre d'argent*, sert de signal aux navigateurs.

LANDA (Matthieu DE), écrivain français, qui vivait au XVIe siècle. Il était docteur en théologie et membre de l'ordre des carmes. On lui doit deux ouvrages : *Manuel des abus de l'homme ingrat* (Paris, 1544, in-4°), livre très-rare; *Miroir du corps humain, où il est décrit ses misères et ses calamités, et aussi son excellence et dignité* (Rouen, 1553, in-8°).

LANDA (Juan DE), peintre espagnol, né à Pampelune vers 1570, mort en 1630. Il eut à son époque une grande réputation et excella surtout dans la peinture à fresque et la peinture d'histoire. Parmi ses tableaux, qu'il faisait payer fort cher, on cite un *Saint Michel* et une *Sainte Catherine*, qui se trouvaient dans l'église de Caseda.

LANDAFF, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles et le comté de Glamorgan, sur la Taf; 1,276 hab. Siége d'un évêché anglican. Cette ville a vu tenir trois conciles dans l'année 560. Trois petits rois y furent condamnés, pour des meurtres qu'ils avaient commis, à payer de fortes amendes aux églises.

LANDAGE s. m. (lan-da-je — rad. *lande*). Bot. Nom de l'ajonc en Normandie.

LANDAIS, AISE s. et adj. (lan-dè, è-ze). Géogr. Habitant des Landes; qui appartient aux Landes ou à leurs habitants : *Les* LANDAIS. *La population* LANDAISE.

— Econ. rur. Se dit d'une race de chevaux qu'on élève dans les landes de l'Ouest.

— s. f. Espèce de poudingue employé pour la construction, dans le département des Côtes-du-Nord.

— **Encycl.** *Cheval landais.* On a compris, sous cette dénomination un peu vague, les variétés chevalines qui vivent à l'état demi-sauvage dans les landes de notre pays. Ces chevaux ont quelques caractères communs. Ils se distinguent tous par leur petite taille, leur rusticité, leur énergie et leur résistance à la fatigue. Les principaux types sont ceux qui se rencontrent dans les landes de la Bretagne et dans celles de la Gascogne. Le cheval *landais* de Bretagne vit sur les parties incultes des arrondissements de Savenay et de Châteaubriant. C'est un petit animal sec, nerveux, infatigable, perpétuant sans altération le type primitif, qui remonte incontestablement à une haute antiquité. Lorsqu'on le retire de la pâture, où il vit toute l'année à l'état sauvage, il sert de cheval de selle et de trait. Le riche fermier en fait sa monture de prédilection; le pauvre l'attelle devant ses bœufs. « Il n'est pas rare, dit un hippologue breton, de voir ces petits chevaux, montés ou attelés, venir de 10 à 12 lieues, le samedi matin, à Nantes, et retourner le soir à la ferme sans trop de fatigue. »

Dans les landes de la Gascogne, le cheval présente les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans les landes bretonnes. « Formée sous l'influence des intempéries, sa constitution est, dit M. Gayot, robuste et énergique, peu accessible à une foule de maladies communes, au contraire, chez les races plus civilisées. Abandonné à lui-même sur un sol ingrat, le cheval *landais* ne saurait être difficile sur le choix de la nourriture. Il vit de peu, et néanmoins, dit M. Goux, il apporte une incroyable ardeur au travail. Les allures rapides et prolongées, qui ruinent si vite les grands chevaux à tempérament plus ou moins lymphatique, ne peuvent rien sur sa constitution de fer. Aussi a-t-on dit de lui qu'il fatiguait le cavalier avant de se fatiguer lui-même, et l'on pourrait le caractériser d'un seul trait en lui appliquant ce vers d'un poëte célèbre :

> De nerfs et de tendons électrique faisceau;

tant il y a en lui de nerf, de cœur, de souplesse, tant ce corps presque chétif annonce une puissante organisation, héritage du sang méridional que lui ont légué les ancêtres arabes dont il descend. » C'est, en effet, à cette souche que paraît se rapporter le cheval *landais.* Mais il faut avouer qu'il a bien dégénéré, au moins sous le rapport des formes. Sa taille varie de 1m,20 à 1m,30; sa tête est petite, carrée; l'œil est vif et intelligent. Ces chevaux vivent en pleine liberté dans leurs pâturages; c'est là que s'accomplissent l'acte de la reproduction, la mise bas et l'élevage. A l'âge de deux ans, les poulains sont retirés de la lande; on commence par les émasculer, puis on les dompte et on les vend.

Dans les environs de Dax et dans ce qu'on appelle les belles landes, où la culture a enfin vaincu l'ancienne stérilité du sol, la race des landes acquiert rapidement une haute valeur, soit qu'elle ait été conservée pure, soit qu'elle ait reçu, par le croisement, du sang étranger.

LANDAIS ou **LANDOIS** (Pierre), favori du duc de Bretagne François II, né à Vitré, mort à Nantes en 1485. Ouvrier tailleur d'habits, il parvint à la charge de grand trésorier de Bretagne. Détesté des nobles et du clergé, qu'il sut contenir et faire plier, il favorisa la représentation des bourgeois aux états, protégea le commerce, fit abolir beaucoup de droits féodaux et encouragea l'imprimerie. Plusieurs fois il déjoua les complots des nobles, qui voulaient l'assassiner; mais enfin, ses puissants ennemis ayant de nouveau pris les armes, le duc livra son favori, à la condition qu'on épargnerait ses jours. Le procès du malheureux Landais fut bientôt fait : en quelques jours il fut jugé, mis à la question, condamné et pendu (1485), le tout sans l'aveu du duc.

LANDAIS (Napoléon), lexicographe et littérateur français, né à Paris en 1803, mort dans la même ville en 1852. On a de lui le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* (Paris, 1834, 2 vol.), ouvrage dépourvu de sens critique, réimprimé depuis avec de nombreux changements et additions; la *Grammaire générale et raisonnée de toutes les grammaires françaises* (1836, gr. in-8°), livre très-médiocre, sans esprit de synthèse. Ses romans, aujourd'hui complétement oubliés, sont : *Une vie de courtisan* (1832, 3 vol. in-12); *Une femme du peuple* (1834, 2 vol. in-8°); la *Fille d'un ouvrier* (1836, 3 vol. in-8°), sous le pseudonyme d'Eugène de Massy. Citons encore de lui : *Commentaires et études littéraires* (1859, in-8°); *Lettres à Amélie sur le mariage* (1845, in-12); *Petit manuel des connaissances utiles* (1850, in-12), et *De l'éducation et de l'instruction en France* (1837, in-8°), écrit dans lequel il propose une réforme dans l'instruction.

LANDAK, ville forte de l'Océanie, dans la partie occidentale de l'île de Bornéo, à 100 kilom. N.-E. de Pontiana, ch.-l. d'un petit Etat, tributaire des Hollandais. Mines de diamant, d'or et de fer.

LANDAMMAN s. m. (lan-damm-mann — allem. *landammann;* de *land*, pays, et *ammann*, bailli). Titre que l'on donne aux chefs des cantons démocratiques de la Suisse, élus par l'assemblée générale du canton : *Le* LANDAMMAN *de Glaris, d'Appenzel.*

LANDAMMANAT s. m. (lan-damm-ma-na — rad. *landamman*). Charge, dignité de landamman. ‖ Temps pendant lequel il est en fonction.

LANDAU s. m. (lan-dô — allem. *landaw*, même sens). Sorte de voiture suspendue et à quatre roues, dont le dessus se replie à volonté : *Se promener en* LANDAU. *Alençon, qui ne comptait pas en* 1816 *deux voitures propres, vit, en dix ans, rouler dans ses rues des calèches, des coupés, des* LANDAUS, *des cabriolets et des tilburys, sans s'en douter.* (Balz.) *Ses chevaux étaient à naître, et le hêtre de son* LANDAU *verdissait encore.* (Nadar.) ‖ On a quelquefois écrit LANDAW, comme en allemand.

LANDAU, ville forte de Bavière, dans le Palatinat, à 26 kilom. S.-O. de Spire, sur la Queich; 6,300 hab. Gymnase; école d'agriculture, des arts et métiers; hôpital, arsenal. Fabriques d'armes, de chapeaux, de toiles, de lainages, de tabac. Landau, qui n'était qu'un simple village au XIIIe siècle, fut érigé en ville libre impériale par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, vers 1291. En 1511, l'empereur Maximilien Ier la comprit dans le territoire de la basse Alsace. Pendant la guerre de Trente ans, elle fut prise et pillée sept fois par les Impériaux, les Suédois et les Français. En 1680, Louis XIV en prit possession en même temps que de l'Alsace, et la fit fortifier par Vauban. Les Impériaux la prirent en 1702, après quatre-vingt-deux jours de siége; l'année suivante elle retomba au pouvoir des Français, auxquels les Impériaux l'enlevèrent encore une fois en 1704. Elle fut reprise de nouveau en 1713 par les Français, qui la gardèrent cent ans. Les traités de 1815 l'ont enlevée à la France pour la donner à la Bavière, qui l'a érigée en forteresse fédérale. La devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar*, se lit encore sur ses deux portes.

Landau (SIÉGES DE). Cette place, par son importance comme ville de guerre, et par sa position sur la limite extrême de deux pays qui se sont fait si souvent la guerre, a dû subir et a subi en effet un grand nombre de siéges. Nous allons mentionner les principaux, et en rappeler seulement les grandes opérations et le résultat; de plus longs développements nous entraîneraient trop loin.

— I. L'art de Vauban venait de porter Landau au rang des places fortes de premier ordre, lorsque l'archiduc Joseph, roi des Romains, chargea le prince de Bade d'en faire le siége en 1702. Landau, qui faisait alors partie de l'Alsace, présentait la figure d'un octogone allongé, composé de sept tours *bastionnées, reliées par des courtines.* Ces ouvrages étaient couverts de huit contre-gardes qui, avec les tenaillons placés en avant des courtines, formaient une seconde enceinte séparée de la première par le fossé. Au delà s'étendait un autre grand fossé, défendu de tous côtés par des demi-lunes, un chemin couvert et un glacis. Au dehors du glacis, du côté des montagnes, se trouvait un avant-fossé très-large, enveloppant presque toute la place, et dans lequel s'élevaient des redoutes dont l'une couvrait une écluse, et dont l'autre défendait le pont par lequel on communiquait de la ville avec un fort bâti sur une hauteur. Ce fort se composait de deux demi-bastions et de trois bastions entiers, formant quatre fronts de fortification, dont deux, situés au sommet même de la hauteur, étaient couverts chacun par une demi-lune de terre. Les autres ouvrages étaient défendus par tout ce que l'art avait pu jusqu'alors imaginer pour rendre les villes inexpugnables. Landau paraissait l'être et l'aurait été, en effet, si son gouverneur, le brave de Mélac, avait pu être secouru. Malheureusement Catinat, qui commandait en Alsace, disposait de forces trop inférieures pour essayer de traverser les opérations du siége. Néanmoins de Mélac repoussa pendant trois mois tous les assauts. Le canon des assiégeants pulvérisait bien quelques ouvrages, mais les fortifications avaient été si savamment multipliées, que, à chaque pas, les ennemis se heurtaient contre des obstacles imprévus, et se voyaient forcés de commencer un nouveau siége. Il y avait près de quatre mois que les assiégeants foudroyaient inutilement Landau, lorsque de Mélac, qui n'avait plus ni vivres ni munitions, et qui avait perdu l'espoir d'être secouru, se résigna enfin à rendre la place, après une honorable capitulation (11 septembre 1702).

— II. L'année suivante, tandis que Villars gagnait la bataille de Hochstædt, le maréchal de Tallard, qui devait bientôt effacer ce glorieux souvenir, mettait le siége devant Landau, après avoir repris Brisach aux Impériaux. Il y avait déjà un mois qu'il était devant cette place, après avoir laissé échapper l'armée du prince de Bade, que Villars l'avait chargé de surveiller, lorsque le prince Frédéric de Hesse-Cassel s'avança au secours de Landau. Il avait été détaché des Pays-Bas et s'était joint, vers Spire, au prince de Nassau-Weilbourg, général des troupes palatines. A la nouvelle de son approche, Tallard marcha à sa rencontre, ne laissant devant la ville que la garde de tranchée. Il trouva l'ennemi au delà de la seconde branche de Spirebach, où il achevait de se mettre en bataille. Tallard avait la vue excessivement faible, ce qui lui fit prendre le mouvement d'une division ennemie, qui prenait position, pour un mouvement d'hésitation et de crainte. Il donna aussitôt l'ordre de charger, quoique l'armée ne se fût pas encore déployée, et que toutes les troupes ne fussent même pas encore arrivées sur le champ de bataille. L'impétuosité de l'attaque couvrit heureusement cette faute, dont l'ennemi, d'ailleurs, ne sut point tirer parti; ses deux ailes, mal dirigées, se portèrent sur son centre, qu'elles mirent en désordre, au lieu de prendre les Français en flanc avant qu'ils fussent formés. Cette mauvaise disposition de l'ennemi causa sa perte et procura au maréchal une victoire au lieu d'une défaite assurée, avantage funeste, qui fit à Tallard une réputation bien supérieure à ses talents militaires, et qui nous valut, l'année suivante, le sanglant désastre de Hochstædt, dans cette plaine même que Villars venait d'illustrer.

C'est à la suite de cette victoire de hasard que Tallard écrivit à Louis XIV cette lettre fanfaronne : « *Sire, nous avons pris plus de* drapeaux et d'étendards que Votre Majesté n'a perdu de soldats. » Quoi qu'il en soit, Landau, qui ne pouvait plus espérer de secours, capitula le lendemain même de la bataille (15 novembre 1703).

— III. A la suite de la capitulation que nous venons de mentionner, le lieutenant général Laubanie fut nommé gouverneur de Landau. Quelques mois après, il se vit assiégé par le prince Eugène et le prince de Bade, qui commandaient chacun une armée, et qui, de plus, étaient appuyés par une armée d'observation aux ordres de Marlborough. Il était difficile de résister à des forces si considérables, commandées par de tels généraux. Laubanie ne s'illustra pas moins par une énergique et brillante défense, qui lui valut l'admiration de toute l'Europe. Après soixante-neuf jours de tranchée ouverte, les généraux ennemis lui envoyèrent un parlementaire pour le sommer de se rendre. « Il est si glorieux, répondit Laubanie, de résister à des princes qui ont tant de valeur et de talent, que je désire avoir encore quelque temps cette gloire. » Le siége continua alors avec une nouvelle fureur d'un côté et la même énergie de l'autre. Une bombe qui éclate lance une telle quantité de gravier dans les yeux de Laubanie, et avec une telle violence, qu'il en perd aussitôt la vue. Cet accident ne l'ébranle point : il se fait conduire sur les brèches pour se rendre compte, en tâtonnant, des progrès du canon ennemi; il ordonne des sorties, anime les soldats, et ne consent enfin à une capitulation honorable que lorsque toute défense est devenue inutile. Laubanie fut fait grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Le duc de Bourgogne, qui l'honorait d'une estime particulière, le présenta un jour à Louis XIV, auquel il adressa ces paroles : « Sire, voilà un pauvre aveugle qui aurait besoin d'un bâton. » Le grand roi ne daigna pas répondre un mot, et Laubanie fut tellement affecté de ce silence insultant, qu'il tomba malade et mourut peu de temps après.

— IV. Après son immortelle victoire de Denain, Villars s'attacha à harceler le prince Eugène, réduit à se tenir sur la défensive, et ne lui laissa pas un instant de repos. Pour masquer ses projets, il feignit de vouloir forcer les formidables lignes d'Etlingen, qui abritaient le prince, puis il se déroba par une marche rapide et s'étendit sur la rive gauche du Rhin, depuis Lauterbourg jusqu'au delà de Landau, qu'il investit après s'être emparé de tous les passages du fleuve au-dessus de Mayence. Le 25 juin 1713, la tranchée fut ouverte devant Landau, que défendait le duc de Wurtemberg, par le maréchal de Bezons, qui dirigeait les opérations du siége. Vers la mi-juillet, l'impatient Villars, trouvant que tout ne marchait pas au gré de ses désirs, se porta lui-même devant Landau, afin de précipiter l'attaque de la place. Le duc de Wurtemberg se défendit avec un courage opiniâtre et soutint vaillamment les assauts les plus meurtriers; mais l'activité et l'indomptable volonté de Villars l'emportèrent enfin sur la constance de la garnison, qui se vit contrainte à capituler le 20 août et à se rendre prisonnière de guerre, malgré la répugnance bien naturelle du prince à souscrire à cette condition. Le régiment d'Alsace se signala tellement à ce siége, que Louis XIV écrivit, de sa propre main, une lettre flatteuse pour le féliciter du brillant courage qu'il avait déployé dans cette circonstance.

— V. Dès que le général en chef de l'armée française sur le Rhin apprit, en 1792, les projets d'invasion que nos ennemis ne se donnaient plus la peine de dissimuler, il prit les mesures défensives rendues indispensables par cette probabilité, mesures qu'il dut rendre plus strictes encore lorsqu'il eut reçu la nouvelle que, dans la nuit du 1er au 2 août, le prince de Hohenlohe avait franchi le Rhin au-dessus de Manheim. Le général de Custine reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de Landau, abandonné par le général de Martignac, qui venait de passer à l'émigration. Lorsque Custine arriva à Landau, il trouva cette place presque entièrement démantelée, au point qu'il y entra à cheval par une brèche où 40 cavaliers auraient pu s'avancer de front. Des chemins couverts sans palissades, des poternes ouvertes, une garnison de 4,000 hommes sans chef, commandée par des officiers sans point de ralliement, telles furent les défenses et les troupes qui s'offrirent au nouveau commandant. Sans perdre un seul moment, Custine fit murer les poternes, fixa les lieux de rassemblement, ainsi que la place de chacun pour le combat, disposa lui-même les pièces et les pourvut de munitions. Il recueillit bientôt le fruit de cette activité. Epuisé de fatigue, il s'était jeté sur une botte de paille, lorsqu'on le réveilla brusquement : l'ennemi approchait et n'était plus qu'à 300 mètres des fortifications. Déterminé à tenter les efforts les plus désespérés pour sauver Landau, Custine exécuta une sortie vigoureuse, chargea les ennemis avec impétuosité et les jeta dans un désordre complet. Ceux-ci se rappelèrent alors que Custine, appartenant à l'ancienne noblesse, avait occupé un rang considérable dans l'armée avant la Révolution, et qu'il comptait encore des parents et des amis dans les rangs de l'émigration; on espérait donc pouvoir le décider à livrer la place aux princes français. En conséquence, le baron Fumel se rendit auprès de lui sous prétexte de sommation, et lui offrit, en récompense d'un tel service rendu à la cause royaliste, la conservation de son grade dans l'armée des princes et toutes les distinctions honorifiques qu'il pourrait désirer. Custine répondit à ces propositions en faisant imprimer et en envoyant à ses troupes la lettre qui les renfermait, et qu'il adressa au gouvernement. Ce moyen de séduction n'ayant pas réussi, le prince de Hohenlohe laissa Landau et fila le long des frontières de la Lorraine pour aller se joindre à l'armée prussienne qui se disposait à envahir la Champagne.

— VI. L'année suivante (1793), les Autrichiens investirent Landau à leur tour, sous les ordres du général Wurmser. Celui-ci fit proposer une entrevue au général français Gilot, qui commandait Landau en l'absence de Custine. Wurmser essaya de lui démontrer l'inutilité de la résistance : « Les Prussiens du prince de Hohenlohe, lui disait-il, vont venir rejoindre mon corps d'armée; je voudrais sauver Landau, ainsi que ses habitants, d'une ruine complète. Je rappelle donc au général français ce qu'il doit à son nouveau roi Louis XVII; je lui promets ma recommandation auprès de l'empereur, s'il consent à traiter, et j'ajoute que la force pourra le contraindre d'accepter ce qu'on n'obtiendrait point par la persuasion. » Le général Gilot répondit qu'il ne connaissait d'autre roi que la nation, que c'était elle qui lui avait confié le commandement de Landau, et qu'il ne rendrait la place qu'avec la vie. Les deux généraux se séparèrent alors, et un officier de l'état-major de Gilot s'écria en se retirant : « Notre général ne sera pas un Dumouriez. » Rentré dans Landau, Gilot fit jurer à sa garnison de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de se rendre. Ce fut également la réponse qu'il adressa à une seconde sommation. Sur ces entrefaites, ayant été appelé à l'armée du Rhin, il fut remplacé par le général Laubadère, animé des mêmes sentiments et de la même intrépidité. Il y avait six mois que les Autrichiens bloquaient Landau sans succès, lorsque l'arrivée des Prussiens, dans le courant d'octobre, vint changer ce blocus en un siége régulier et pressant. Le bombardement commença et fit d'effroyables ravages : le 29 octobre 1793, l'arsenal fut incendié; le magasin à poudre de la porte de France sauta, et, avec lui, une partie de la courtine et des maisons qui avoisinaient l'hôtel de ville. Rien ne put faire plier la fermeté de Laubadère, qui renvoya fièrement au général Knobelsdorff une sommation que celui-ci lui avait adressée. Cependant les Prussiens étaient pressés d'en finir; ils sentaient les armées françaises sur leurs derrières et sur leur flanc, et ils craignaient de se voir couper les communications entre l'Alsace et la Lorraine; dans les premiers jours de novembre, ils lancèrent 25,000 bombes dans Landau, qu'ils incendièrent pour ainsi dire de fond en comble. Mais cette barbare exécution resta inutile, et les Prussiens durent se retirer en n'emportant que la honte de cette férocité. Les Autrichiens restèrent seuls devant Landau. On ne vivait depuis trois semaines, dans cette malheureuse ville, que de cheval, de chat et d'herbages. Laubadère, malgré son héroïque défense, se voyait donc sur le point de demander une capitulation; mais un libérateur s'approchait: Hoche, après une série de brillants succès remportés sur les Autrichiens, parut enfin devant Landau, où il entra le 26 décembre (1793), ramenant avec lui l'abondance.

LANDAULET s. m. (lan-dô-lè — dimin. de *landau*). Sorte de petit landau.

LANDAZURI (Joachim), historien espagnol, né à Vittoria en 1724, mort dans la même ville en 1806. Il était prêtre, et il employa une partie de sa vie à étudier l'histoire et la géographie de sa province; il devint membre de l'Académie de Madrid et fut pensionné par Charles III. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire ecclésiastique et politique de la Biscaye* (1752, 5 vol. in-4^{o}); *Histoire des hommes illustres de la Biscaye* (1786); *Géographie de la Biscaye* (1760, 2 vol. in-8^{o}).

LANDE s. f. (lan-de — du bas latin *landa*, que l'on rapporte généralement à l'ancien haut allemand *lant*, terre, région, contrée, pays, campagne; gothique, anglo-saxon, islandais, allemand, danois, suédois, hollandais et anglais, *land*. Le mot *lande* signifiait, autrefois comme aujourd'hui, terre inculte; mais, au XII^{e} siècle, il se disait encore pour un bois. *Lande*, dit Chevallet, est dérivé d'un mot germanique qui signifie terre, soit que les Gallo-Romains aient employé ce mot par dérision, comme ils ont fait de *rosse*, *hère*, *lippe*, *rapière*, soit qu'ils aient voulu désigner par la dénomination tudesque elle-même ces espèces de déserts que les diverses peuplades germaniques faisaient autour du pays qu'elles habitaient, pour se garantir des incursions qu'auraient pu faire des tribus voisines. On a indiqué aussi, pour l'étymologie de *lande*, le breton *lann*, buisson d'épines, le même que l'irlandais *lang*). Vaste étendue de terre, où il ne croît que des broussailles, des bruyères, des plantes sauvages de peu de valeur : *Les* LANDES *de la Guyenne. Les* LANDES *de Bordeaux. Traverser une* LANDE, *des* LANDES. *Le défrichement de* LANDES *et de bruyères est souvent très-long.* (Matth. de Dombasle.)

Non, pour nous, vieux Bretons, rien ne vaut la pa-
Et notre ciel brumeux, et la *lande* fleurie. [trie,
BRIZEUX.

— Fig. Ce qui est inculte ou sans valeur : *Il y a beaucoup de* LANDES *dans mes lettres avant que de trouver la prairie.* (M^{me} de Sév.)

Eh! que connaissez-vous encor des temps anciens?
Quelques pages vers nous à peine sont venues;
Les vieux siècles sont pleins de *landes* inconnues.
BARTHÉLEMY.

— Ajoncs qui croissent dans les landes : *Chauffer le four avec des* LANDES.

— Mar. *Lande de hune*, Ferrure qui garnit les caps de mouton des haubans des mâts de hune.

— **Syn. Lande, friche.** V. FRICHE.

— **Encycl.** Agric. Bien que l'acception agricole de ce terme varie un peu suivant les divers pays, on désigne généralement, sous le nom de *landes*, une vaste étendue de terre dénuée d'arbres et non susceptible d'être cultivée en céréales; le plus souvent, la *lande* est un sol en plaine, formé d'argile ou d'un fond imperméable recouvert de sable aride, et rempli d'arbustes ou de plantes vivaces, telles que bruyères, genêts, ajoncs, bugranes, méliques, laiches, joncs, etc. Les *landes* ne donnent à l'agriculture qu'un maigre pâturage et des broussailles à peine suffisantes pour les usages domestiques de leurs peu nombreux habitants; les troupeaux mêmes y trouvent peu ou point à brouter, soit au printemps, avant la nouvelle pousse, soit en été, lorsque la sécheresse a brûlé les herbages. Le sol y manque à peu près complétement de l'élément calcaire.

Les *landes* de Gascogne sont de vastes étendues de terrain uni, envahies par les sables, d'un aspect tantôt noirâtre, tantôt d'un blanc arénacé, coupé, de loin en loin, par quelques oasis de culture, des bouquets de pins, des eaux stagnantes et des rochers. On distingue, suivant la qualité du sol et surtout suivant la nature du sous-sol, les *landes maigres* et les *landes grasses*, ces dernières pouvant être rendues propres à certaines cultures, tandis que les autres sont tout à fait improductives. En Provence, les *landes* présentent peu de plantes épineuses; en revanche, on y trouve beaucoup de végétaux aromatiques : thym, mélisse, lavande, sauge, etc. A ces causes naturelles d'infertilité viennent se joindre de fâcheuses circonstances économiques, telles que l'insuffisance de capitaux, le manque de voies de communication, le défaut d'instruction agricole.

Depuis longtemps, on a cherché à mettre en valeur ces régions si peu favorisées. Le premier obstacle qu'on a rencontré provient des habitants eux-mêmes et du régime de la communauté appliqué à ces terrains. Le décret du 10 juin 1793, section IV, article 1er, porte : « Tous les biens communaux en général, connus dans toute la République sous les divers noms de terres vaines et vagues, gastes, garigues, *landes*, pacages, pâtis, ajoncs, bruyères, bois communs, hermes, vacants, palus, marais, marécages, montagnes, et sous toute autre dénomination quelconque, sont et appartiennent, de leur nature, à la généralité des habitants ou membres des communes ou des sections de communes dans le territoire desquelles ces communaux sont situés, et, comme tels, lesdites communes ou sections de communes sont fondées ou autorisées à les revendiquer. » Ainsi, toute *lande* qui se trouve dans l'enceinte d'une commune, si elle n'est ni close ni bornée, est censée appartenir à tous, à moins de titre expressément contraire.

Il existe toutefois, dans le pays de Dax, sous le nom de *perprise* (d'un mot de la basse latinité, *perprisio*, qui signifie l'action de s'emparer d'un terrain, de se l'approprier de son autorité privée), une coutume fort remarquable que nous voudrions voir se généraliser. Elle autorise quiconque le veut à se rendre maître de telle étendue de terres en friche qu'il se croit en état d'exploiter; et cela, sans s'exposer à des réclamations, ni même à la crainte d'une restitution obligée quand ce coin de terre sera mis en rapport. C'est ainsi que bon nombre d'hectares ont été mis en valeur.

Malheureusement, il n'en est pas de même partout, et les paysans, toujours âpres au gain, ne consentiront que difficilement à perdre leurs droits d'usage sur une terre vague appartenant à tous, alors même que, pour eux, cet usage serait nul. L'habitude séculaire qu'ils ont de tirer un parti, même médiocre, de leurs *landes* à l'aide de leurs troupeaux, leur fait croire qu'ils seraient complétement ruinés, si ces troupeaux perdaient la plus faible portion des pâturages qu'ils parcourent. Ils ont quelque peine à comprendre qu'un hectare de terrain bien cultivé fournit plus de fourrage, en plantes herbacées ou en feuilles d'arbres, que dix hectares de *landes* incultes. Aussi les troupeaux sont-ils maigres, les cultivateurs peu aisés, les avances fréquentes et les rentrées difficiles.

« Un préjugé qui s'oppose, dit T. de Berneaud, au défrichement des *landes* et à leur mise en rapport, c'est que l'ingratitude de la terre n'y payerait, par aucune récolte abondante, les soins que l'homme se donnerait pour leur culture; c'est de croire qu'après trois années, quels que soient les travaux donnés à ces terres, elles redeviennent improductives. D'autres opinions, nées de la paresse et du cercle vicieux que l'on suit aveuglément sous l'influence de la routine, veulent que le défrichement réduirait à la mendicité les habitants de ces grandes solitudes et y ruinerait toute espèce d'exploitation rurale. Quelques malheureux essais, pitoyablement faits, ont accrédité ces tristes idées. Ceux qui, ayant écobué de semblables sols pour opérer un défrichement plus rapide, n'eurent pas la précaution de les fumer tous les trois ou quatre ans, les virent reprendre nécessairement leur habitude de stérilité; mais celui qui leur a donné des fumiers bien consommés, des composts, des os pulvérisés, etc., qui a fait succéder des plantes légumineuses aux céréales, voit chaque année de riches récoltes le récompenser, de nombreux et superbes troupeaux étendre ses ressources. »

Les défrichements doivent être faits par petites portions, en raison de la nature du sol, des engrais que l'on possède et des bras dont on peut disposer. Souvent, on couvre le sol de genêts et d'ajoncs, qui, tout en étouffant sous leur couvert les plantes nuisibles, pénètrent de plus en plus dans le sol par leurs racines, l'ameublissent et, par la décomposition de leurs feuilles, l'amendent au point de rendre nécessaire une moindre quantité d'engrais. D'autres fois, on coupe le sol par des haies, qui donnent des feuillards et du bois de chauffage. En Provence, on brûle ces plantes vers la fin de l'été ou dès qu'elles sont desséchées; leur cendre améliore la terre, et le feu les empêche de repousser sur les racines. On prend les précautions nécessaires pour que le feu ne se communique pas aux habitations ou aux récoltes voisines. Quand les plantes sont brûlées, on arrache à la pioche les racines des arbustes, et, après les pluies d'automne, on laboure ce terrain à grands sillons, avec une charrue à large versoir; on donne un second labour au printemps, et l'on peut alors semer de l'avoine. La seconde année, on doit donner trois bons labours si l'on veut y semer du blé, et, la troisième, on obtiendra une bonne récolte.

La présence des *landes* grasses est annoncée par la végétation de certaines plantes ou de quelques arbres, tels que les mufliers, les astragales, les labiées aromatiques, le chêne rouvre, et surtout l'hièble; dans le Midi, on trouve encore les cistes, la fétuque ovine et le pin maritime. Mais la difficulté s'accroît quand les *landes* sont sablonneuses, comme en Gascogne, ou caillouteuses, comme dans la Crau, ou bien entrecoupées de tourbières.

De toutes les manières de tirer parti des *landes*, la meilleure est, sans contredit, la plantation d'arbres forestiers, notamment de pins maritimes; elle a le triple avantage de n'exiger qu'un faible capital, de donner, au bout de peu de temps, des produits rémunérateurs; enfin, de préparer le sol aux cultures agricoles. C'est grâce à Brémontier que les *landes* stériles et dangereuses de la Gascogne se sont transformées en vastes forêts de pins, qui donnent un revenu considérable en résine et autres produits accessoires. Cet arbre précieux commence à se répandre aussi dans les *landes* de la Sologne; mais la nature du sol apporte ici un sérieux obstacle, et, pour arriver à le boiser convenablement, il faut d'abord le soumettre à quelques années de culture réglée.

M. Chambrelent, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a proposé, pour la mise en valeur des *landes*, un système économique commandé par la faiblesse du produit, qui ne couvrirait pas les frais du drainage, par la couche d'alios qu'on aurait à percer, par l'absence complète de terres argileuses, enfin par la nature des cultures, consistant surtout en essences forestières à longues racines. Ces *landes* étant tellement inondées, qu'on ne pouvait y circuler, pendant la moitié de l'année, que sur de hautes échasses, on entreprit un système d'assainissement par des fossés à ciel ouvert, qui fit disparaître toute trace d'eau stagnante. On exécuta ensuite des semis de pins et de chênes, qui réussirent très-bien, et qui, malgré la rapidité de leur croissance, donnèrent, au bout de quelques années, des échantillons de bois de qualité supérieure.

Un autre système, proposé par M. Duponchel, pour les *landes* de Gascogne, consisterait à verser sur ces *landes* des eaux limoneuses, qui, en peu d'années, transformeraient des sables arides en terres excellentes. Les eaux seraient fournies par la Neste, rivière torrentielle qui descend des Pyrénées et qu'un canal amène déjà sur le plateau de Lannemezan. Le limon serait fourni par ce plateau même, vaste dépôt d'argile, dont les flancs, sillonnés de nombreuses vallées, s'éboulent avec une facilité qui fait le désespoir des ingénieurs. Ce serait, comme on le voit, une sorte de colmatage, opéré à l'aide de limons argileux, auxquels on ajouterait des amendements calcaires, en jetant dans une rigole construite en tête du canal des roches exploitées au pied des montagnes, et en confiant au torrent le soin de les diviser et de les réduire en vase.

LANDÉAN, village et commune de France (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 8 kilom. de Fougères; 1,900 hab. Aux environs, vastes souterrains, connus sous le nom de *Celliers de Landéan*, et qui paraissent avoir été creusés au XII^{e} siècle, par les seigneurs de Fougères, pour leur servir de place de sûreté.

LANDECK (Bernard), révolutionnaire français, né en 1832. Il était joaillier à Paris lorsqu'il se fit affilier à l'Internationale, dont il devint un des agents les plus actifs. Poursuivi comme membre de cette société au mois de juin 1870, il fut acquitté le 9 juillet suivant. Pendant le siége de Paris par les Prussiens, il fut un adversaire déclaré du gouvernement de la Défense nationale, qu'il accusait, non sans raison, de faiblesse et d'impéritie. Après le triomphe du mouvement communaliste à Paris, le 18 mars 1871, Landeck partit pour Marseille en qualité de délégué du comité central, et y provoqua, le 24 mars, un soulèvement populaire, à la suite duquel la Commune fut proclamée dans cette ville. Ainsi qu'il l'a déclaré lui-même dans une lettre adressée au *Times*, le 2 décembre 1871, il destitua le général Espivent de la Villeboisnet, arrêta le préfet Cosnier, convoqua les électeurs pour nommer les membres d'une commune, fit saisir les armes, enrôler les déserteurs au quartier général d'Aubagne et fut, pendant onze jours, le véritable dictateur de la ville. Après l'écrasement de la Commune à Marseille (4 avril), Landeck quitta cette ville et revint à Paris. Là, il ne joua plus qu'un rôle secondaire, ne fut pas élu membre de la Commune lors des élections complémentaires d'avril et se réfugia en Angleterre après l'entrée des troupes de Versailles à Paris. Vers la fin de cette même année, Landeck se vit condamner à mort par le conseil de guerre de Marseille.

LANDELLE (Charles), peintre français, né à Laval (Mayenne) en 1821. Ce fut sous la direction de Paul Delaroche qu'il apprit l'art de peindre, et il compléta son instruction artistique par des voyages. Depuis 1841, époque où il exposa sa première œuvre, M. Landelle a produit un grand nombre de tableaux religieux et historiques, de tableaux de genre et de portraits. Il possède un talent distingué et fin, une touche élégante et gracieuse, et ses œuvres, généralement goûtées du public, lui ont valu une première médaille en 1848, la croix d'honneur en 1855. Nous citerons de lui : *Fra Angelico de Fiesole* (1842); l'*Élégie*, la *Charité* (1844); la *Vierge et les saintes femmes au tombeau*, tableau acquis par l'État; *Fleurette abandonnée par Henri IV* (1845); les *Petits bohémiens* (1846); la *Jeune Égyptienne* (1847); *Sainte Cécile* (1848); la *République* (1849); *Jésus-Christ avec saint Pierre et saint Jean; Sainte Véronique* (1850); l'*Antiquaire;* la *Renaissance*, pour une salle du Louvre (1853); le *Repos de la Vierge* (1855); la *Juive à Tanger; Femme arménienne; Jeune fille finlandaise* (1857); la *Jeune fille aux oiseaux* (1859); *Visite de l'empereur et de l'impératrice à la manufacture de glaces de Saint-Gobain;* les *Femmes de Jérusalem captives à Babylone;* le *Chemin de la croix dans la chapelle de la Vierge à Brest* (1861); *Farniente* (1863); le *Réveil* (1864); *Pensierosa* (1865), une œuvre charmante; *Arménienne; Femme fellah*, tableau original, d'une remarquable expression; *Prison de Tanger*; l'*Enfant d'Aïsaoui* (1867); *Femme moresque* (1848); *Montagnards aragonais* (1869), etc. Parmi ses portraits, nous citerons ceux d'Alfred de Musset et de M^{lle} Prix.

LANDEN, bourg de Belgique, province de Liége, arrond. et à 38 kilom. N.-O. de Huy, sur le Bech; 813 hab. Ce bourg, autrefois fortifié, avait une enceinte étendue et a soutenu plusieurs siéges. Il a vu naître Pépin de Landen, tige de la famille des Carlovingiens. Le père de Charles Martel avait un château à Landen; il y fut enterré sous un tumulus qui porte encore le nom de *tombe de Pépin*.

LANDEN (John), géomètre anglais, né à Peakirk en 1719, mort à Milton en 1790. Il a eu la bonne fortune de tomber sur une remarque inattendue qui a formé le point de départ de la théorie des fonctions elliptiques, à laquelle son nom restera attaché. Il a reconnu que l'intégrale servant à exprimer un arc d'hyperbole pouvait se transformer dans la somme de deux autres représentant des arcs d'ellipse assignables. Cette proposition attira l'attention d'Euler et de Lagrange, qui y ajoutèrent quelques observations nouvelles, et Legendre fonda la nouvelle branche de l'analyse qui devait relier entre elles les intégrales de l'espèce étudiée par Landen. Ce géomètre s'était aussi fait connaître par quelques théorèmes généraux relatifs à la sommation des séries. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Mathematical lucubrations* (1755, in-8^{o}); *The residual analysis, a new branch of the algebric art* (1764, in-8^{o}); *Mathematical memoirs* (1790, 2 vol. in-4^{o}). Le recueil intitulé *Philosophical transactions* contient de nombreux mémoires de ce savant, qui était membre de la Société royale de Londres.

LANDEN (Pépin DE), maire du palais. V. PÉPIN.

LANDENOLFE Ier, prince de Capoue qui vivait au IXe siècle. Il fut nommé évêque de cette ville (879), cinq ans avant son avénement au trône, et quoiqu'il fût marié, ce qui causa des guerres civiles sans nombre. Il fut détrôné, en 887, par son parent Atenolfe.

LANDENOLFE II, prince de Bénévent et de Capoue, mort en 993. Il succéda, en 982, à son frère Landolfe VI, sous la régence de sa mère Aloara; son frère Laidolfe suscita contre lui une révolte, pendant laquelle il fut massacré, et lui succéda.

LANDER (Richard), voyageur anglais, né en 1804, mort à Fernando-Pô en 1834. Il suivit le capitaine Clapperton dans son voyage de découverte à travers l'Afrique, et pénétra avec lui, par la baie de Benin, jusqu'à Sakkatou, où Clapperton mourut. Lander rentra alors en Angleterre (1828), où il publia le récit des voyages du capitaine, s'offrit au gouvernement pour continuer les explorations commencées, et s'embarqua à Plymouth, avec son frère John, pour étudier et suivre le cours du Niger (1830). Après avoir exploré, à travers mille dangers, ces parages inhospitaliers, il rentra à Londres au bout d'un an d'absence. En 1832, il entreprit une nouvelle expédition dans une petite île formée par le Niger, fut assailli par les indigènes, et reçut un coup de hache des suites duquel il mourut à Fernando-Pô. Le récit de son premier voyage a paru en 1832, et a été traduit aussitôt en français par Mme Belloc. — Son frère, John LANDER, né en 1807, mort en 1839, l'accompagna dans ses grands voyages, rentra, après sa mort, en Angleterre, où il mourut bientôt lui-même des suites de ses fatigues.

LANDERER (Ferdinand), graveur allemand, né à Stein (Autriche) en 1743, mort à Vienne en 1798. Elève de Schmutzer, il eût attendu la vogue fort longtemps peut-être, s'il n'eût été mis en vue, de très-bonne heure, par les fonctions de professeur à l'Ecole militaire de Vienne; et c'est aux relations excellentes qu'il se créa dans cette position qu'il dut de voir ses productions assez recherchées dans un certain monde. Ce milieu influent lui valut, en outre, sa nomination de membre de l'Académie des beaux-arts de Vienne. Quoi qu'en disent Nagler, Fuessli et M. Ch. Blanc, il n'est guère possible d'expliquer autrement la réputation de Landerer; car son *Samson et Dalila*, d'après Rembrandt, qui passe pour son chef-d'œuvre, n'est qu'une gravure d'un mérite ordinaire, donnant du maître une idée assez juste, mais sans aucune des qualités saillantes qui accusent le talent du graveur; le faire en est habile, mais un peu vulgaire. Certains amateurs préfèrent, à ses reproductions de peintures, les gravures qu'il a exécutées d'après ses propres dessins. On cite, à l'appui de cette opinion, les *Têtes d'étude*, *Héliodore au temple de Jérusalem* et plusieurs *Paysages avec ruines*, etc. A part l'*Héliodore*, qui révèle un certain talent de composition, le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. La *Suzanne et les vieillards*, d'après Rubens; le *Joueur de violon*, le *Chimiste*, d'après Schmidt, qui ne sont que de simples copies, valent certes beaucoup mieux, sans être des chefs-d'œuvre. On pourrait encore placer au même rang les *Vivandiers en repos*, le *Déchargement des bagages*, d'après Casanova; quelques *Paysages* et *Animaux*, d'après Loutherbourg, etc. Tel est l'œuvre de ce graveur médiocre, que des circonstances favorables placèrent un moment, dans l'opinion publique, parmi les maîtres les plus distingués de son temps.

LANDERIRA. V. le mot suivant.

LANDERIRETTE (lan-de-ri-rè-te). Mot dépourvu de sens propre, qui sert de refrain aux couplets de quelques chansons; on y joint souvent *landerira* :

> Une hymne par mon frère faite,
> Sur le chant de *landerirette*,
> Fut chantée à dame Pallas.
>
> SCARRON.
>
> Mimi Pinson est une blonde
> Une blonde que l'on connaît :
> Elle n'a qu'une robe au monde,
> *Landerirette*, et qu'un bonnet.
>
> A. DE MUSSET.

LANDERNEAU, ville de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Brest, sur l'Elorn et près de la rade de Brest.; pop. aggl., 6,285 hab. — pop. tot., 7,717 hab. Tanneries importantes, nombreuses minoteries, fabriques de bougies et de chapeaux cirés. La manufacture de toile créée à Landerneau par la société linière du Finistère emploie 2,400 ouvriers. Ses produits annuels sont 1,400,000 kilogr. de fil, de lin et d'étoupes, et 1,800,000 mètres de toiles de tout genre.

Landerneau renferme quelques monuments qui méritent une mention. L'église de Saint-Houardon, réédifiée au XVIe siècle, a été récemment démolie et reconstruite; mais on a conservé la tour et le riche portail corinthien de l'édifice primitif. On remarque, à l'intérieur de l'église, un tableau fantastique de M. Yan Dargent, représentant un trait fabuleux de la vie de saint Houardon, et une peinture de M. Jobbé-Duval : *Jésus rendu à sa mère*. L'église de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, en partie du XVIe siècle, et dont la tour porte les armes de Rohan, offre de belles fenêtres flamboyantes, des vitraux et de curieuses sculptures : un *Renard prêchant à des poules*, *Satire de l'ivrognerie*, etc. Le moulin féodal des Rohan, bâti au milieu du pont, avec contre-forts, servait de prison il y a quelques années. Il ne tardera pas à disparaître. L'hôtel de Rohan, où la reine Anne logea en 1505, a été récemment démoli.

La ville de Landerneau paraît avoir remplacé une *mansio* romaine, mais ses commencements sont très-obscurs. Elle devint, avec le temps, le chef-lieu de la vicomté de Léon, érigée en principauté, l'an 1572, en faveur de Henri, vicomte de Rohan. La famille des Rohan posséda cette seigneurie jusqu'à la Révolution.

Mais ce qui donne de la popularité à Landerneau, c'est surtout l'expression proverbiale : *Il y aura du bruit à Landerneau*, *on en parlera à Landerneau*, qui a passé dans la langue au même titre que : *Comme en revenant de Pontoise*. Pour de plus amples détails, V. BRUIT.

LANDES (DÉPARTEMENT DES), division administrative de la région S.-O. de la France, formée d'une partie de la Guyenne, qui comprend les anciens pays des grandes Landes, des petites Landes, de Gabarda, de Marsan, d'Albret, de Born, de Marensin, de Marenne et de Chalosse, par 44° 30′ et 43° 29′ de latit. S., et 2° 13′ et 3° 50′ de longit. O. Le département des Landes doit son nom aux plaines sablonneuses qui en occupent une grande partie. Il est limité au N. par le département de la Gironde; au N.-E., par celui de Lot-et-Garonne; à l'E., par celui du Gers; au S., par celui des Basses-Pyrénées; à l'O., par l'océan Atlantique. Il comprend 3 arrondissements (Mont-de-Marsan, Dax, Saint-Sever), 28 cantons et 331 communes. Sa superficie est de 915,139 hectares et sa population de 300,528 habitants.

— *Constitution géologique et orographique.* Le département des Landes est divisé, quant à la nature et à la conformation du sol, en deux régions : les Landes et la Chalosse. Le sol sablonneux des Landes repose sur une couche de tuf peu épaisse, formée de sables agglutinés par un ciment. Dans la Chalosse, où l'on rencontre quelques hauteurs d'ailleurs peu considérables (colline de Lauret, 203 mètres), on rencontre des bancs de calcaire coquillier, des falluns, des grès, etc.

— *Minéralogie.* Les richesses minéralogiques du département des Landes sont peu importantes. On y rencontre quelques mines de fer à peine exploitées, du mica, de la houille en faible quantité, de la tourbe, du marbre, de la craie, du plâtre, des pierres lithographiques, du kaolin, du quartz, de l'argile peu abondante, mais de belle qualité, du bitume, etc.

— *Hydrographie.* La côte landaise présente une ligne presque droite de 200 kilom. environ, sans rade, sans port, sans anse qui méritent une mention, mais coupée de nombreuses lagunes ou étangs, dont les principaux sont : ceux de Bicarosse, de Cazau, de Léon, de Saint-Julien, de Soustons, d'Aureilhan. Les marais ne sont pas moins nombreux. Ceux de Saint-Julien et d'Arx ont été desséchés. Il en subsiste malheureusement encore de fort étendus, ceux de Saint-Paul-lès-Dax, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre, etc., qui rendent malsaine une grande partie du littoral. Les sources, rares dans la région des Landes, sont assez abondantes dans la Charosse. Les rivières sont nombreuses, mais, pour la plupart, peu importantes. Les principales sont l'Adour et ses affluents, savoir : la Douze, la Midouze, le Midou, l'Estampon, la Gouaneyre, l'Estrigon, le Gélioux, les Bées, l'Aretjou, le Lizou, le Gabas, les deux Leuy, les gaves de Pau, de Calens et d'Oloron, les deux Leyre, la Moulasse, le Contis, etc., etc. L'Adour seul est réellement navigable; mais le canal d'Arcachon dessert une partie du département. Les sources minérales des Landes sont plus nombreuses que ne le ferait présumer la nature peu accidentee du sol; on cite les eaux thermales de Dax et de Réharg; les eaux sulfureuses de Gomarde, de Lauréze, de Bergoney, de Saint-Loubouer; les eaux ferrugineuses d'Escalans, d'Onnesse, de Castests, de Maimbaste, de Pandelou, de Sort, d'Yonx, etc.

— *Climat.* La température est moins élevée dans le département des Landes que dans les autres départements situés sous la même latitude. (La température moyenne est de 12°,64 à Dax.) On n'en sera pas surpris, si l'on réfléchit que les vents du midi, cause principale de la chaleur qui règne dans la France méridionale, sont, dans le sud-ouest, refroidis par les neiges des Pyrénées. D'autre part, le voisinage de l'Océan amène des changements de température brusques et fréquents. C'est surtout de l'ouest et du nord-ouest que le vent souffle le plus ordinairement, et cette circonstance ne contribue pas peu à rendre le pays malsain, empoisonné qu'il est par les miasmes des marais et des étangs, si nombreux sur toute la côte.

— *Zoologie.* En dehors des animaux domestiques, bœufs, moutons, chèvres et porcs, dont le nombre s'élève à 650,000 têtes, on trouve, dans le département des Landes, quelques mammifères sauvages, qui tendent, d'ailleurs, journellement à disparaître : sangliers, loups, renards, chats sauvages, putois, écureuils, loutres, etc., etc. Le gibier est abondant. Les rivières, les étangs et les côtes offrent une grande variété et une grande abondance de poissons. On pêche surtout beaucoup de très-belles sardines, qui font la matière d'une exportation assez active. On les expédie généralement salées; Paris en fait une grande consommation.

— *Agriculture.* Un tiers seulement de la superficie de ce département se compose de terres fertiles comprenant les gracieux coteaux, les plaines fécondes et les riches alluvions qui se trouvent au sud-est de la Midouze et de l'Adour. Ces terres sont formées, suivant les lieux, d'argiles, de marnes, de calcaires, auxquels se mêlent diverses vallées recouvertes par des alluvions modernes. Les deux autres tiers, comprenant l'espace situé entre la limite nord du département et les deux rivières de la Midouze et de l'Adour, constituent ce qu'on appelle les landes. Les dunes occupent, entre l'étang de Cazau et l'embouchure de l'Adour, une zone dont la largeur moyenne est estimée à 4 ou 5 kilomètres. Ces dunes, qui couvraient une étendue d'environ 35,000 hectares tout à fait incultes, sont aujourd'hui entièrement couvertes de pins maritimes dont les semis viennent d'être terminés. Nous n'insisterons pas ici sur les avantages de la culture du pin.

Sous le rapport de la culture, nous devons faire la même division que pour le sol. Au sud de la Midouze et de l'Adour, on trouve toutes les plantes, tous les animaux des pays les plus favorisés. Les céréales, le maïs, les fourrages naturels et artificiels, le chanvre, le lin, sont cultivés partout. La vigne surtout occupe une place considérable. En quelques points, elle vient sur les dunes et à l'aide d'une méthode appropriée y donne même des produits d'une grande valeur. Les vins récoltés dans la région des dunes sont connus sous le nom de *vins des sables*. Ils sont légers, veloutés et parfumés. La production en vins du département s'élève à 470,000 hectolitres, dont la plus grande partie est convertie en eau-de-vie dite d'*Armagnac*.

L'assolement n'est pas régulièrement pratiqué dans le département des Landes. On doit néanmoins constater des progrès sensibles dans la culture. Dans les landes proprement dites domine l'exploitation forestière par la culture du pin maritime. Les principales cultures à la charrue sont le seigle et le millet. Pour fumer les champs, on y fait parquer les bêtes à laine, dont le nombre est fort considérable. La litière est presque toujours faite avec de la bruyère. Le fumier n'est enlevé qu'une fois par an. On sème le seigle en billons de deux tours de charrue seulement. En mars, on sème du millet entre les billons. En automne, on sème de nouveau le seigle à la place occupée naguère par le millet; ce dernier, au mois de mars de l'année suivante, prendra lui-même le terrain précédemment consacré au seigle. La même alternance se produit indéfiniment dans la plupart des cas, sans qu'aucune autre culture vienne interrompre cette série de deux récoltes simultanées. On cultive encore, cependant, mais sur une bien moindre échelle, le maïs, les haricots, les pommes de terre. Ces plantes ne donnent que des produits assez médiocres. Les prairies n'ont pas grande valeur et ne donnent jamais qu'une seule coupe.

Nous avons énuméré les cultures principales; mais ce ne sont pas les seules. On cultive encore, dans ce département, le chanvre, le lin, le safran, le pastel, la garance. Le chêne-liége donne des produits d'une qualité tout à fait supérieure. Le châtaignier croît sur quelques coteaux. L'amandier et le prunier donnent lieu à une exploitation d'une certaine importance. On élève de la volaille, des abeilles et des vers à soie dans les cantons les plus favorisés pour le climat; mais les variations trop fréquentes de la température s'opposeront probablement au développement de cette riche industrie.

Le mode d'exploitation le plus généralement usité est le métayage. A chaque métairie est adjointe une maisonnette, appelée *brasserie*, où loge la famille du brassier, sorte de sous-métayer, qui doit aider le métayer à semer, à fumer, à moissonner, à dépiquer, moyennant un payement en grains pris sur la portion du métayer, indépendamment de la nourriture; ensuite le brassier coupe de la bruyère au métayer moyennant un salaire; il est obligé de cultiver des panics et mils sur une étendue de terrain déterminée; le produit se partage comme entre le métayer et le maître. Ces détails indiquent bien que le pays est dans des conditions toutes spéciales. Les landes, en effet, sont une sorte de région à part où toutes les plantes ne peuvent végéter et où la vie ne se montre qu'avec des formes anomales, singulières et parfois étranges. L'industrie moderne a essayé de transformer cette terre d'exception; elle a déjà réussi en partie; bientôt, sans doute, elle triomphera tout à fait. En attendant, les grandes plantations de pins donnent déjà de beaux produits; les assainissements s'exécutent : tout l'avenir est là.

Parmi les animaux domestiques élevés dans la Chalosse, la race bovine occupe la principale place. Ce bétail a été ainsi caractérisé par M. le marquis de Dampierre : « Il est petit, trapu, parfaitement pris dans ses membres, leste et énergique; sa couleur grain de blé, plus clair autour des yeux et aux extrémités, est nuancée d'un rouge plus foncé ou de brun chez quelques animaux. Il a les cornes fort longues, minces, déliées et souvent contournées, de couleur blanc mat et noires vers le bout. Les animaux de cette race, fine et rustique tout à la fois, sont d'une vivacité, d'une énergie, d'une résistance extraordinaire au travail; leur sobriété est fort grande, et leurs membres, secs et nerveux comme ceux des bœufs anglais de Devon, ont un caractère à part et dénotent une extrême légèreté. » Dans les landes, l'espèce bovine présente la même race que dans l'autre partie du département, mais avec des différences qui découlent du genre de nourriture. Toutefois, si les formes sont moins belles, les qualités sont les mêmes. Les bœufs de travail forment une catégorie à part. Obligés à de grands parcours, à des charrois fatigants, ces animaux ne pourraient résister aux rudes labeurs qu'on leur impose, s'ils n'avaient que la nourriture ordinaire de la contrée. Aussi leur donne-t-on les soins les plus attentifs, mais avec la plus stricte économie, commandée par l'insuffisance des pâturages. Dans chaque métairie, on voit, sous l'auvent qui conduit à l'étable, un fort poteau fixé en terre et portant à son extrémité deux traverses formant un carré de chaque côté. Chaque bœuf prend place auprès du poteau et sa tête, introduite dans un des carrés, y est maintenue au moyen de chevilles qui relient ensemble les deux traverses. Le maître de la maison s'assied alors devant l'attelage et commence l'appâturement. Il fait de petits paquets de paille de mil, auxquels il mêle du sel, du son, des tourteaux de lin ou des feuilles de maïs vert. Chaque paquet forme une bouchée qui est introduite dans la bouche de l'animal. Souvent, pour tromper l'appétit de l'animal dégoûté, on lui présente un navet ou un fragment de rave, auquel on substitue tout à coup la bouchée de paille. Il y a deux appâturements par jour, et chacun d'eux dure de deux à trois heures. Les animaux, ainsi nourris, sont sujets à une affection bizarre qui leur fait dévorer avec rage toutes les substances alcalines, telles que débris de murailles, linge imprégné de sueur. On est alors forcé de les vendre, et, chose remarquable, l'affection les quitte chez le cultivateur qui les achète, lors même que le vendeur et l'acheteur habiteraient la même commune. Les chevaux landais étaient jadis fort renommés; on a voulu les améliorer par des croisements et l'on n'a réussi qu'à détruire l'ancienne race sans en créer une nouvelle. Mais, dans cette partie du département, on élève surtout des moutons d'une race rustique, la seule possible dans ces immenses et maigres pâturages, où chaque bête doit parcourir des lieues entières pour se procurer une chétive pâture. Les plus belles toisons pèsent tout au plus 1 kilogramme. La manière pittoresque de garder les troupeaux est universellement connue. Juchés sur de très-hautes échasses, soutenus en arrière par un long bâton qui constitue un troisième point d'appui, bergers et bergères surveillent de loin leurs moutons, tout en tricotant des bas; et, s'il est nécessaire de se déplacer, ils suivent leurs bêtes, sans trop de fatigue, à travers ce sol mouvant où la marche serait presque impossible.

— *Industrie et commerce.* Malgré l'insuffisance des terres cultivées, qui aurait dû pousser la population landaise du côté de l'industrie, l'exploitation industrielle est sans importance dans ce pays. Le chiffre des produits fabriqués annuellement n'atteint pas 18 millions de francs. Le nombre des ouvriers est inférieur à 6,000 et les salaires sont d'une insuffisance tout à fait déplorable. Les machines à vapeur y sont plus rares que dans tout autre département. Les fabriques de poteries sont les plus nombreuses; viennent ensuite les usines où l'on prépare les résines fournies par les pins, qui tendent à couvrir progressivement la plus grande partie des dunes et des landes. Les distilleries d'eau-de-vie sont assez nombreuses. Les hauts fourneaux, assez rares d'ailleurs, brûlent le charbon fourni par les pins. Les fabriques de bouchons sont renommées pour l'excellence de leurs produits. La tourbe donne lieu à une exploitation assez insignifiante.

Si l'industrie du département des Landes est peu importante, son commerce peut être considéré comme nul. Sans industrie, d'ailleurs, pas de commerce. Le département des Landes est réduit à peu près à l'exportation des produits de son sol et à l'importation des objets de consommation. L'insuffisance des voies de communication est à la fois le résultat et l'une des causes du peu d'importance du commerce. Les Landes ne possèdent guère que 250 kilomètres de chemin de fer, appartenant en grande partie à la ligne de Bayonne à Bordeaux et à l'embranchement de cette ligne sur Tarbes. Les voies navigables (rivières et canaux) ont une extension bien plus grande, puisqu'elles offrent un développement de 224,267 kilomètres; mais elles sont en partie délaissées, tant à cause du faible mouvement commercial, que des raisons générales qui ont amené à peu près partout l'abandon de ces voies de communication.

— *Administration.* Le département des Landes fait partie de la 2e subdivision de la

13e division militaire, du sous-arrondissement maritime de Bayonne, du 29e arrondissement forestier, de la 7e région agricole, de la 10e inspection des ponts et chaussées. Il possède trois tribunaux de première instance, relevant de la cour d'appel de Pau; une académie universitaire, trois colléges communaux, une école normale supérieure, un petit et un grand séminaire, un évêché, un consistoire israélite. Le département, presque tout entier catholique, possède une seule synagogue et un seul temple protestant. La moitié de la population est complétement illettrée.

En somme, le département des Landes, il faut le reconnaître, est un des plus arriérés presque à tous les points de vue; la faute en est avant tout à la nature, qui l'a si mal partagé sous le rapport de la fertilité du sol. Toutefois, l'industrie humaine, qui fait aujourd'hui tant de miracles, s'occupe avec un succès déjà marqué de la transformation des landes; si nos législateurs ajoutent à ce bienfait celui de l'instruction populaire, on peut espérer qu'avant peu les Landais, qui appartiennent à une race naturellement vive et éveillée, s'élèveront au-dessus de ce niveau humiliant où ils n'étaient pas faits pour croupir.

LANDES (Pierre), publiciste français, né à Paris en 1754, mort à Dijon en 1806. Il était avocat dans cette dernière ville lorsque la Révolution éclata. Landes défendit la cause des parlements et celle de la monarchie dans divers écrits, notamment dans son *Discours aux Welches* (1790, in-8°) qui obtint un très-grand succès, fut arrêté sous la Terreur, mais parvint à s'échapper, passa en Suisse et en Allemagne, et devint un des agents des Bourbons. En 1801, il revint en France. Nous citerons de lui : *Journal de ce qui s'est passé à Dijon à l'occasion de la rentrée du parlement* (Dijon, 1789, in-8°); *Principes de droit politique mis en opposition avec ceux de Jean-Jacques Rousseau* (Neufchâtel, 1791, in-8°); *De la nécessité d'un état monarchique en France* (Neufchâtel, 1795, in-8°); *Lois de la morale et de l'honneur* (Neufchâtel, 1797, in-8°); le *Fugitif* ou les *Malheurs de la proscription* (1825, 4 vol. in-12), ouvrage posthume.

LANDESCHI (Giovanni-Battista), agronome italien, né en Toscane en 1725, mort en 1786. Tout en remplissant son ministère comme curé à Montorzo, il s'occupa des moyens de perfectionner l'agriculture, et fit paraître, sous le titre de : *Saggi di agricoltura* (Florence, 1785), un traité estimé et très-souvent réédité.

LANDEUX, EUSE adj. (lan-deu, eu-ze — rad. *lande*). Couvert de landes, qui est en nature de lande : *Pays* LANDEUX. *Contrée* LANDEUSE.

— Econ. rur. Se dit de chevaux appartenant à une race des landes de Jouzac, près de Saint-Jean-d'Angely : *Les chevaux* LANDEUX *sont faibles et très-mal conformés.*

LANDÉVENNEC, village et commune de France (Finistère), canton de Crozon, arrond. et à 37 kilom. de Châteaulin, au bord de la rade de Brest; 939 hab. Minoteries, briqueteries, commerce de cabotage. L'abbaye de Landévennec, le plus ancien établissement monastique de la Bretagne, fut fondé, au ve siècle, par saint Guenolé. Au siècle suivant, le roi Grallon accorda au monastère naissant de grands biens et de nombreux priviléges, et le choisit pour le lieu de sa sépulture. L'église abbatiale remonte au xie siècle. Sous le collatéral sud règne une crypte dont les parois sont parsemées de larmes, de fleurs de lis et d'hermines; on remarque un curieux autel massif en pierre, et les restes d'un enfeu qui renfermait la tombe du roi Grallon. Dans la cour du manoir abbatial se voit la statue tumulaire de l'abbé Jean du Vieux-Châtel; c'est une œuvre d'art remarquable. Il reste bien peu de débris du cloître et des bâtiments monastiques de Landévennec. Le logis abbatial est seul entretenu.

« Rien de plus romantique, dit M. Levot (la *Rade de Brest et ses environs*) que Landévennec et ses abords. Des hauteurs qui dominent l'anse de Penforn, on voit à ses pieds, rangés en demi-cercle, les vaisseaux que l'encombrement du port de Brest oblige la marine à y tenir en réserve. Un autre spectacle s'offre à celui qui se transporte sur le versant abrupt opposé au monastère, du côté de la rivière de Châteaulin. Là, à mi-côte, est une très-haute pierre, plantée verticalement, et qui, vue de profil, présente la silhouette d'un moine à longue barbe, dont la tête est encapuchonnée. Tous les marins qui fréquentent la rivière l'appellent le Moine. D'après la tradition du pays, un moine très-dissolu fut relégué, en expiation de ses désordres, dans une grotte voisine, et pétrifié jusqu'au jugement dernier. Cette pierre est le moine lui-même. »

LANDGRAVE s. m. (lan-dgra-ve — allem. *landgraf;* de *land*, terre, et de *graf*, comte). Titre donné, en Allemagne, à quelques princes souverains : *Le* LANDGRAVE *de Hesse.* ‖ Juge qui rendait la justice au nom de l'empereur d'Allemagne.

— s. f. Femme d'un landgrave : *Madame la* LANDGRAVE. ‖ On dit aussi LANDGRAVINE.

LANDGRAVIAT s. m. (lan-dgra-vi-a — rad. *landgrave*). Dignité de landgrave.

— Territoire possédé par un landgrave : *Le* LANDGRAVIAT *de Hesse.*

LANDGRAVINE s. f. (lan-dgra-vi-ne — rad. *landgrave*). Femme d'un landgrave.

LANDI (Vergusio), chef de parti italien, né à Plaisance, mort dans la première moitié du xive siècle. Il était chef d'une famille gibeline très-attachée aux Visconti de Milan. Exilé par Galéas Visconti, qui avait séduit sa femme, il s'associa aux guelfes, et, soutenu par le légat du pape, Bertrand de Polet, il s'empara, par surprise, de la ville de Plaisance (octobre 1322); mais il ne put maintenir son autorité dans cette ville et en fut chassé par les guelfes eux-mêmes (1323).

LANDI (le comte Jules), littérateur italien, né à Plaisance vers 1500, mort vers 1580. Il voyagea dans la plupart des pays d'Europe, alla jusqu'à Madère, rentra en Italie, fut enfermé dans les prisons de Rome, on ne sait pourquoi, et en sortit au bout d'un temps indéterminé. Au milieu des péripéties d'une vie si agitée, Landi publia un certain nombre de livres, agréablement écrits, mais sans fonds ni portée. Le plus connu de ces ouvrages est la *Vita di Cleopatra, reina d'Egitto* (Venise, 1551, in-8°), roman ingénieux, traduit en français par Bertrand Barrère, l'ex-membre du comité de Salut public (Paris, 1808 in-18). Citons aussi de lui : le *Azioni morali* (Venise, 1564-1575, 2 vol.), où il est beaucoup question du duel, et la *Descrizione dell' isola della Madera* (Plaisance, 1574).

LANDI (Hortensius), littérateur et érudit italien, parent du précédent, né à Milan au commencement du xvie siècle, mort en 1560. Il était fils de Dominique Landi, professeur de droit. Hortensius étudia les belles-lettres à Milan, la médecine à Bologne, et se fit beaucoup d'ennemis par son caractère irritable et querelleur. Ces ennemis profitèrent de quelques hérésies qu'ils l'avaient entendu proférer pour le faire bannir. Il se réfugia à Lyon (1534), et s'y lia avec le malheureux Etienne Dolet. Après avoir longtemps erré, il retourna dans sa patrie, où il fut secouru et protégé par Pic de La Mirandole et par les évêques de Catane et de Trente, Caracciolo et Madrucci; mais il était mal à l'aise dans ce pays d'inquisition, et il finit par se retirer en Suisse, dans le pays des Grisons d'abord, et ensuite à Bâle (1540). Cinq ans plus tard, il alla passer quelques mois à la cour de François Ier, qui se tenait alors à Lyon. L'année suivante, il parcourut l'Allemagne, et finit par rentrer en Italie. Dépouillé par des voleurs, il fut secouru à Brescia par M. Antonio da Mula, gouverneur de la ville. En 1545, il visita l'Italie, assista à l'ouverture du concile de Trente, et alla enfin se fixer à Venise jusqu'à sa mort. Ses ouvrages sont pleins de science; mais ils sont aussi remplis d'idées grotesques et de grossières personnalités qui les déparent. Citons : *Cicero religatus et Cicero revocatus, Dialogi festivissimi* (Lyon, 1534, in-8°), ouvrage dont le but est d'attaquer le mérite et la renommée de Cicéron; *Foreianæ quæstiones in quibus varia Italorum ingenia explicantur, multaque alia scitu non indigna* (Naples, 1536, in-8°), ouvrage plein d'observations et de détails intéressants; il est signé du pseudonyme **Philaletes Polytopiensis**; *In D. Erasmi funus, dialogus lepidissimus* (Bâle, 1840), facétie injurieuse pour la mémoire d'Erasme, et à laquelle B.-J. Eraldo, professeur de médecine à Padoue, répondit avec vigueur. Cette réponse fut insérée dans le tome III des *Opera* d'Erasme; *Paradossi, cioè sentenze fuori del comun parere, opera non meno dotta che piacevole* (Lyon, 1543, in-8°), ouvrage rempli d'audaces philosophiques et d'hérésies malsonnantes; *Sermoni funebri di varj autori nella morte di diversi animali* (Venise, 1549), séries d'oraisons funèbres burlesques, sur la mort d'un coq, d'un chien, d'un âne, etc.

LANDI (Jérémie), moine augustin qui vivait au xvie siècle. Il abjura le catholicisme, et publia un certain nombre d'écrits philosophiques, que quelques biographes attribuent à tort à Landi (Hortensius).

LANDI (le comte Costanzo), philosophe et numismate italien, né à Plaisance en 1521, mort à Rome en 1564. Il étudia la philologie, la jurisprudence, la médecine, eut pour maîtres Amaseo et Alciat, et mourut pendant un voyage fait à Rome pour en étudier les antiquités. Nous citerons de lui : *Lusuum puerilium libellus* (Ferrare, 1545); *Ad titulum Pandectarum de justitia et jure enarrationum liber* (Plaisance, 1549, in-fol.); *Veterum numismatum romanorum miscellaneæ explicationes* (Lyon, 1560, in-4°), ouvrage qu'on peut consulter encore avec fruit.

LANDI (Etienne), compositeur italien, né à Rome. Il vivait dans la première moitié du xviie siècle. D'abord maître de chapelle à Padoue, il devint ensuite clerc bénéficié de Saint-Pierre du Vatican et chapelain chantre de la chapelle pontificale (1629). Landi fit preuve d'un génie inventif, et introduisit d'heureuses innovations dans le rhythme, dans les formes mélodiques et dans les modulations. C'était un musicien fort instruit et d'un rare mérite. Nous citerons de lui : *Madrigali a quattro voci* (Rome, 1625); *Poesie diverse in musica* (Rome, 1628); *Arie ad una e due voci* (1628-1639, 8 liv.); *Salmi a quatre voci* (1629); *Il santo Alassio* (1634), opéra religieux, dans lequel on trouve le premier exemple d'un duo, et une instrumentation aussi variée que pittoresque; *la Morte d'Orfeo* (1639), pastorale.

LANDI (Antoine), littérateur italien, né à Livourne en 1725, mort à Berlin en 1783. Il était entré dans les ordres, lorsqu'il s'attira la protection de Métastase en composant une tragédie lyrique. Sur la recommandation de ce dernier, il fut accepté par le roi de Prusse, Frédéric II, pour composer et arranger des opéras destinés au théâtre royal. A la suite de quelques aventures scandaleuses, l'abbé Landi quitta le costume ecclésiastique, qu'il avait porté jusque-là, et reçut alors le titre de conseiller de cour. On lui doit : une *Histoire des empereurs saxons,* qu'il fut obligé de faire traduire de l'italien en allemand pour la publier; un abrégé en langue française de l'*Histoire de la littérature italienne*, de Tiraboschi, qu'il donna sous le titre de : *Histoire de la littérature d'Italie* (Berne, 1784, 5 vol. in-8°), et quelques ouvrages restés manuscrits.

LANDI (Gaspard), peintre, l'un des restaurateurs de la peinture italienne moderne, né à Plaisance en 1756, mort en 1830. Il étudia à Rome sous Battoni et Corvi, remporta, en 1781, le premier prix de l'Académie de Parme, et devint, en 1817, successivement professeur, directeur, enfin président perpétuel de l'Académie de Saint-Luc. Les compositions de cet artiste sont savantes, l'expression de ses personnages variée, sa touche hardie, mais son coloris un peu foncé. Il excellait également comme portraitiste. On cite de lui particulièrement : l'*Assomption de la Vierge*, *Œdipe à Colone*, *Vénus couchée*, *Jésus portant sa croix et rencontré par les saintes femmes*, *Marie Stuart quittant la France.*

LANDIER s. m. (lan-dié — du bas latin *anderia*, *andena*, qui nous donna d'abord *andier*, usité encore dans le patois bressan. De la forme primitive *andier*, on fit *landier*, par l'addition de l'article, comme dans beaucoup d'autres cas. Le bas latin *anderia* se rapporte au même primitif que l'anglais *andiron*, dérivé par aphérèse de l'anglo-saxon *brandiren*, signifiant chenet, trépied, ancien allemand *brandiiser*, allemand *brandeisen*, tous mots composés de deux radicaux germaniques, dont le premier signifie *tison*, et le second *fer :* anglo-saxon *brand*, tison, et *irèn*, fer, gothique *eisarn*, scandinave *isarn*, *jârn*, ancien allemand *isarn*, *isan*, *isin*, etc.). Grand chenet de fer servant à la cuisine; grand chenet en général : *Si bien qu'ils furent contraints de se lever de table et aller à la cuisine où ils ne trouvèrent âme vivante et les feux tout morts et les* LANDIERS *froids comme ceux d'une confrérie.* (Brantôme.)

— **Encycl.** Archéol. On appelait *landiers* ces grands chenets en proportion avec les immenses cuisines du moyen âge. C'étaient souvent de belles pièces de ferronnerie fort ornées. Il y avait les *landiers* de cuisine et les *landiers* d'appartement. Ces deux espèces de chenets étaient principalement destinés à porter sur leurs barres inférieures les énormes bûches que dévoraient de vastes foyers. Mais les *landiers* de cuisine étaient plus compliqués que les autres, ayant à rendre des offices plus variés. Sur leurs hautes tiges, dont le sommet s'épanouissait souvent en sortes de petits plateaux propres à servir de réchauds, s'avançaient en saillie de grands crochets ou bien des supports où l'on appuyait les broches. Des *landiers* dont la tête se divisait en deux réchauds que l'on remplissait de braise et où l'on pouvait faire cuire plusieurs plats suffisaient donc, avec leurs broches, à la préparation d'un repas abondant, surtout lorsqu'ils étaient accompagnés de marmites et de chaudrons soutenus par les crémaillères ou portés par des trépieds. Ordinairement, un gros anneau était fixé à la tige des *landiers*, et permettait de les manœuvrer facilement pour les rapprocher ou les éloigner l'un de l'autre. Les *landiers* d'appartement étaient plus recherchés de dessin et d'exécution que ceux de la cuisine. On en conserve dans les collections quelques remarquables spécimens qui prouvent avec quel soin et quel sentiment de l'art le moyen âge se préoccupa de la beauté des ustensiles les plus ordinaires.

LANDIER s. m. (lan-dié — rad. *lande*). Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

LANDINI (Taddeo), sculpteur et architecte italien, né à Florence vers 1517, mort à Rome vers 1595. Ce maître, dont les travaux sont perdus en partie, débuta à Florence par une bonne copie du *Christ* de Michel-Ange. Le mérite révélé par ce travail fut d'autant plus remarqué, que l'artiste était fort jeune à cette époque. Un cardinal, enthousiasmé de son talent, prit le sculpteur avec lui, le conduisit à Rome, où il lui fournit les moyens de se perfectionner. Bientôt après, sur la recommandation de son protecteur, le pape Grégoire XIII lui confia des travaux importants. Sixte-Quint et Clément VIII le chargèrent de constructions décoratives qui exigeaient le double talent de sculpteur et d'architecte. Il ne reste plus, malheureusement, de toutes ces œuvres, qu'un grand bas-relief, qui couronne la porte principale de la chapelle Pauline, au Vatican, et qui représente *Jésus-Christ lavant les pieds des apôtres;* puis une statue de *Sixte-Quint*, que l'on voit encore dans la salle des Conservateurs, au Capitole; enfin, la *Fontaine des Tortues*, de la place Mattei. Ce dernier monument, dit Pistolezzi dans sa *Description de Rome*, ne lui appartient pas tout entier, puisqu'il n'a fait qu'exécuter avec goût le dessin de Giacomo della Porta. Il n'en est pas de même des morceaux précédents, qui donnent une grande idée de son mérite. On y sent bien, il est vrai, l'influence manifeste du grand Florentin qui avait inspiré ses débuts; mais cette influence n'a pas amoindri le talent de Landini, en le conduisant à une imitation impuissante et servile. Au contraire, sa sculpture énergique conserve une incontestable originalité, tout en rappelant celle de Michel-Ange. Il n'en pouvait être autrement; car Landini se montre savant, observateur et poëte, qualités rares qui excluent la servilité dans l'imitation. Le goût parfait qui distingue la *Fontaine* de la place Mattei nous fait regretter l'absence d'un morceau plus complet.

LANDINO s. m. (lan-di-no — mot espagn.). Nom que les Espagnols de l'Amérique du Sud donnent aux Indiens qui ont été élevés dans les villes.

LANDINO (François), célèbre organiste et compositeur italien, plus connu sous le nom de **Francesco Cieco**, à cause de sa cécité, et de **Francesco degli organi**, en raison de son talent sur l'orgue, né à Florence en 1325, mort dans la même ville en 1390. Dès sa jeunesse, il chercha dans l'étude de la musique une consolation à l'ophthalmie qui l'avait frappé, et se livra principalement à la culture de l'orgue. Sa réputation comme organiste se répandit rapidement dans toute l'Italie, et Venise l'appela pour concourir à la splendeur des fêtes données, en 1364, en l'honneur du roi de Chypre, qui, dit Villani, couronna de lauriers le front de l'illustre aveugle. Tels sont les seuls renseignements biographiques que nous aient légués sur lui ses contemporains.

Mais, en l'absence d'incidents curieux ou importants dans son existence, les œuvres de Landino parlent pour lui. Bien qu'à l'état embryonnaire, le chant est empreint d'une certaine suavité rêveuse, et l'harmonie y murmure ses premiers bégayements délicats. Ces compositions, véritable monument gothique de l'art musical, sont un intéressant sujet d'étude pour les érudits qui recherchent, à travers les siècles, le développement de la pensée musicale.

LANDINO (Christophe), philologue italien, né à Florence en 1424, mort en 1504. Pour obéir à son père, il étudia la jurisprudence; mais, s'étant attiré la protection de Cosme de Médicis, il put suivre librement son goût pour les études philosophiques et littéraires, devint un des principaux membres de l'Académie fondée par ce prince, et fut chargé, en 1457, de professer les belles-lettres à Florence, ce qu'il fit avec un grand éclat, jusqu'à l'âge de soixante-treize ans. Ce fut lui qui acheva l'éducation des fils de Pierre de Médicis. Dans un âge avancé, il devint secrétaire de la seigneurie de sa ville natale, et reçut un palais en récompense de ses services. Landino contribua beaucoup à la renaissance des lettres dans sa patrie, et ses ouvrages, aujourd'hui tombés dans l'oubli, obtinrent de son temps un grand succès. Nous nous bornerons à citer de lui : *Disputationum camaldulensium libri IV* (in-fol.); *Formulario de lettere volgare* (Rome, 1490); des poésies latines, insérées dans les *Carmina illustrium Italorum;* des *Commentaires sur Dante* (1481, in-fol.), son ouvrage le plus estimé; *Sur Virgile* (1520); *Sur Horace* (1482), etc.

LANDIT ou **LENDIT** s. m. (lan-di — de l'article *le* agglutiné au latin *indictum*, foire, formé de *indicere*, indiquer, la foire se tenant à jour fixe). Grande foire qui se tenait jadis à Saint-Denis. ‖ Congé accordé aux écoliers de l'Université le jour de l'ouverture du landit. ‖ Honoraire payé par les écoliers à leurs professeurs le jour du landit. ‖ *Champ du landit*, Partie de la plaine de Saint-Denis où se tenait la foire du landit.

— **Encycl.** La foire du *landit*, la plus ancienne des foires parisiennes, se tenait dans la plaine Saint-Denis, entre cette ville et La Chapelle. Elle durait quinze jours, de la Saint-Barnabé à la Saint-Jean (11-24 juin). Elle était ouverte à toutes sortes de transactions, d'achats et d'échanges; mais il s'y faisait surtout, au moyen âge, un grand commerce de parchemin; aussi était-elle une fête pour les écoliers et la basoche. Le parlement et l'Université se donnaient congé, afin de pouvoir s'y rendre, ce qu'ils faisaient en corps, et avec une certaine solennité. En vertu d'anciens priviléges, le recteur, accompagné de quatre parcheminiers jurés, venait chaque année y lever son droit sur tout le parchemin mis en vente, et faire en même temps la provision nécessaire à tous les colleges; il était même défendu à tous les marchands, sous des peines sévères, d'exercer leur commerce avant que l'Université eût ainsi prélevé sa part. Le matin du premier jour, les écoliers se rassemblaient sur la place Sainte-Geneviève, au plus haut de la montagne, la plupart montés sur des chevaux et armés de bâtons et d'épées, plus ou moins richement équipés et vêtus suivant les moyens de chacun. De là, rangés en bon ordre, sous la conduite de leurs régents, et divisés en nations, avec tambours et bannières, ils traversaient fièrement toute la ville, et se rendaient, avec de grandes acclamations, au lieu où se tenait le *landit*. Pendant que le recteur allait dans les boutiques des parcheminiers, et visitait même les maisons de Saint-Denis pour confisquer le parchemin qu'on aurait pu y introduire en fraude, cette jeunesse turbulente couvrait la plaine, se séparait en bandes joyeuses chez les taverniers et tourmentait les marchands et les bourgeois. De leur côté, les régents se rendaient à Saint-Denis, où le chapitre était dans l'usage de leur offrir du vin à boire, en forme de remercîment pour leur visite. Ce jour-là était d'ailleurs, pour les maîtres, le plus beau de l'année, car c'était celui que les écoliers choisissaient pour leur payer solennellement leurs honoraires.

La foire du *landit* est restée célèbre à plus d'un titre. C'est là que, en 1400, des marchands arméniens introduisirent et mirent en vente des chats inconnus jusqu'alors en France, et qui n'étaient autres que des angoras d'Asie. Le prévôt de Paris en fit une acquisition considérable, et les embrigada pour la destruction des rats d'égout. Ce fut aussi à la foire du *landit* qu'apparurent pour la première fois, en 1427, des bandes pittoresques de gitanos, de zingaris et de bohémiens; ils se donnaient pour des *pénanciers* (pénitents), nés en Egypte, chassés par les Sarrasins, bénis par le pape à Rome, mais condamnés par le saint-père à errer sept ans sans dormir dans des lits. Leur industrie la plus générale était de dire la bonne aventure; quelques-uns n'étaient que des coupeurs de bourse. A la suite d'un interrogatoire un peu serré, les bohémiens sentirent de loin le fagot et déguerpirent.

Cette foire était en même temps une occasion de pèlerinage à la basilique, et, dès Charles le Chauve, certains privilèges furent conférés, pour la tenue du *landit*, aux abbés de Saint-Denis. En 1444, le *landit* fut transféré dans le cœur de la ville elle-même, et, à cause des désordres commis par les écoliers, il fut enjoint au recteur de ne plus se faire accompagner que par un petit nombre d'entre eux. D'ailleurs, le papier devint bientôt plus commun, l'imprimerie popularisa les livres, et le parchemin, toujours coûteux, fut chaque jour moins employé. La procession de l'Université ne fut plus qu'une simple promenade. Dans le XVIe siècle, et pendant les guerres civiles, de sévères défenses furent faites aux écoliers d'y venir en troupes; il n'y eut plus de processions, plus de rassemblements avec tambours et bannières; seulement, maîtres et écoliers continuèrent de fêter chaque année, comme un jour de vacances, le lundi après la Saint-Barnabé. Aujourd'hui encore, il se tient, le 11 juin, à Saint-Denis, une foire considérable, où il se vend plus de 90,000 moutons. Ce marché a gardé le nom de *landit*.

LANDIVISIAU, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Morlaix; pop. aggl., 1,933 hab. — pop. tot., 3,211 hab. Tanneries, fabriques de toiles et de poteries communes. Commerce de beurre, de suif, de miel, de chevaux, de toiles et de cuirs. L'église, surmontée d'une belle flèche de 1590, offre un riche portail du XVIe siècle, orné de délicates sculptures représentant les douze apôtres et différents personnages de l'Ancien Testament. La corniche de l'ossuaire de Landivisiau est supportée par des cariatides, parmi lesquelles on distingue un squelette armé de deux flèches, une femme en costume espagnol, et le diable ayant sur la poitrine une tête de satyre.

LANDIVY, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. N.-O. de Mayenne; pop. aggl., 435 hab. — pop. tot., 2,087 hab. Commerce de bestiaux et de toiles.

LANDO ou DE **LANDAU** (Conrad et Lucius), aventuriers allemands. Ils étaient originaires de Souabe et vivaient au XIVe siècle. Ces deux frères se distinguèrent dans les armées mercenaires qui servaient en Italie, et furent enrôlés par le chevalier de Montréal. Lorsque celui-ci organisa cette terrible bande de mercenaires qui dévasta l'Italie, Conrad devint le lieutenant de Montréal, et prit le commandement de l'armée lorsque celui-ci fut mis à mort à Rome, par ordre du tribun Colas de Rienzi. Il continua à ravager le pays, à rançonner les princes et les villes, les paysans et les bourgeois, se mit plusieurs fois, lui et ses hommes, au service des puissances; mais la mauvaise foi avec laquelle il passait d'un camp dans l'autre, quand on lui offrait une paye plus élevée, le rendait au moins aussi dangereux qu'utile. Les Florentins seuls refusèrent contribution au « comte » Lando, comme il se faisait appeler. Il marcha contre eux, fut vaincu et fait prisonnier; il parvint à se sauver, à force d'argent, mais fut tué, l'année suivante, près de Novare (1363). Son frère Lucius abandonna alors le brigandage, pour se mettre à la solde des puissances qui avaient besoin de ses services.

LANDO (Michel), citoyen de Florence qui se rendit célèbre dans la révolution démocratique de 1378. C'était un cardeur de laine; la victoire du parti populaire le fit gonfalonier. Il se conduisit, disent les historiens, avec prudence et modération dans l'exercice de cette magistrature suprême; il serait plus exact de dire qu'il trahit ceux qui l'avaient élu, les petits métiers, *la plebe minuta*, le petit peuple. L'ancienne noblesse avait été chassée; quelques familles riches et puissantes de la haute bourgeoisie, les Médicis, les Ricci, les Albizzi, formaient autant de factions qui déchiraient la république par leurs rivalités ambitieuses. Lando se laissa circonvenir par ces factions prétendues démocratiques, et leur livra le pouvoir. Le peuple, mécontent, se souleva de nouveau, et Lando, se faisant l'instrument des classes riches, écrasa ses anciens compagnons, les *ciompi*, les classes industrielles. Son pouvoir dura trois ans. Une réaction aristocratique des plus sanglantes le renversa avec le parti qu'il servait, et il fut proscrit comme les autres (1381).

LANDO (Pierre), doge de Venise, né en 1461, mort en 1545. Il succéda, en 1539, à André Gritti, et, malgré son âge avancé, il gouverna la république avec fermeté et énergie. Ce fut sous son règne que les Vénitiens conclurent la paix avec Soliman. Dès lors, elle ne fut plus troublée jusqu'à sa mort, car il refusa de faire alliance, soit avec François Ier, soit avec Charles-Quint, dans les guerres interminables que se faisaient ces deux princes.

LANDOIS (Paul), auteur dramatique français qui vivait au XVIIIe siècle. On ne possède aucun renseignement sur sa vie. Cet obscur écrivain est regardé comme l'inventeur d'un genre bâtard, qu'il appela *tragédie bourgeoise*, et qui a été adopté par La Chaussée, Diderot, Beaumarchais, enfin par nos dramaturges contemporains. Il composa quelques pièces, dont une, intitulée la *Sylvie*, en un acte et en prose, fut jouée par les acteurs de la Comédie-Française en 1741.

LANDOIS (Pierre), favori de François II, duc de Bretagne. V. Landais.

LANDOLE s. f. (lan-do-le). Ichthyol. Nom vulgaire du dactyloptère commun, sur le littoral de la Méditerranée.

LANDOLFE, nom de plusieurs princes lombards, qui régnèrent à Capoue et à Bénévent de 833 à 1077. — Landolphe Ier était, en 830, comte de Capoue sous la suzeraineté de Sicon, prince de Bénévent; mais, après la mort de ce prince, il se révolta contre son successeur, Radelgise, et se déclara indépendant en 840. Il mourut en 842. — Landolfe II, second fils du précédent, devint, à la mort de son frère aîné Landone (862), tuteur du jeune fils de ce dernier; mais il ne tarda pas à usurper les droits de son pupille, et se fit proclamer prince de Capoue. Il mourut en 879, après avoir montré toute sa vie, quoiqu'il eût été lui-même évêque de Capoue, une grande haine contre les moines; aussi les chroniqueurs ecclésiastiques ne l'ont-ils guère épargné. — Landolfe III, septième prince de Capoue, succéda, en 910, avec son frère Atenolfe II, à Atenolfe Ier, leur père. Ce dernier, quelque temps avant sa mort, l'avait envoyé à Constantinople demander à l'empereur Léon le Sage des secours contre les Sarrasins. Il réussit dans sa mission, mais plus tard déclara la guerre aux Grecs, qui voulaient étendre leurs possessions en Italie. Il remporta sur eux, en 921, près d'Ascoli, une grande victoire qui lui valut la conquête de la Pouille. Landolfe III mourut en 943, deux ans après son frère Atenolfe II. — Landolfe IV, fils du précédent, fut associé par lui au pouvoir, en 940, et lui succéda trois ans plus tard; à peine sur le trône, il s'associa à son tour son fils Pandolfe *Tête de Fer*. Le seul événement marquant de son règne fut la guerre qu'il soutint, en 959, contre le pape Jean XII. Il mourut en 961. — Landolfe V fut associé au pouvoir par son frère Pandolfe Tête de Fer, et régna, conjointement avec lui, jusqu'à sa mort, en 968. — Landolfe VI, fils de Pandolfe Tête de Fer, lui succéda, en 981, et fut tué, l'année suivante, à la bataille de Bazentello.—Landolfe VII, fils de Landolfe V, fut élu prince de Capoue par les habitants de cette ville, qui voulaient se soustraire à l'autorité d'Adhémar II, que l'empereur Othon III leur avait imposé. La mort d'Adhémar laissa bientôt Landolfe VII maître du trône, qu'il occupa paisiblement jusqu'à sa mort (1007). — Landolfe VIII succéda, en 1060, à son père Pandolfe V. Capoue était alors assiégée par les Normands, sous les ordres de Richard, comte d'Averse, auquel le pape avait donné cette principauté. Après deux ans de résistance, Landolfe fut obligé de se rendre aux Normands (1062), et conserva cependant, mais comme feudataire du pape, la principauté de Bénévent. Il mourut en 1077, et fut le dernier des princes lombards de Capoue et de Bénévent.

LANDOLINA (Saverio), savant italien, né à Catane en 1743, mort en 1813. Il découvrit, en 1780, à la fontaine Cyanée, sur l'Anapus, en Sicile, du papyrus d'Égypte, dont il transforma, selon les procédés indiqués par Pline, les feuilles en bandes de papier, et les envoya aux principales sociétés savantes de l'Europe. Landolina fut membre des Académies de Naples et de Gœttingue. C'était un homme très-instruit, qui a laissé un certain nombre de mémoires, publiés dans divers recueils.

LANDOLPHE (Jean-François), navigateur français, né à Auxonne en 1765, mort à Paris en 1825. Il servit avec distinction pendant trente-six ans dans la marine marchande et dans celle de l'Etat. En 1786, il établit des comptoirs sur la côte d'Afrique, pour faire pénétrer les produits de notre industrie dans l'intérieur de ce continent, encore inconnu. Pendant la Révolution, il fut nommé capitaine de frégate, prit aux Anglais l'île du Prince, 64 bâtiments et 930 pièces de canon, captures qui furent évaluées à 45 millions de francs. Il se retira, en 1802, couvert de blessures et accablé d'infirmités. Ses *Mémoires*, fort intéressants, ont été publiés en 1823 (2 vol. in-8°).

LANDOLPHE, nom de plusieurs écrivains. V. Landulphe.

LANDOLPHIE s. f. (lan-dol-fî — de *Landolph*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Oware.

LANDOLT (Salomon), magistrat et peintre suisse, né à Zurich en 1741, mort en 1818. Son père était membre du grand conseil. Il entra à l'Ecole militaire de Metz, qu'il quitta pour aller à Paris étudier la peinture dans l'atelier de Le Paon. Landolt siégea ensuite au tribunal municipal de Zurich, et organisa le premier corps de tirailleurs cantonaux suisses; en 1777, après un voyage à Berlin, où il eut plusieurs audiences de Frédéric II, il fut élu député au grand conseil de son canton, et obtint, l'année suivante, le bailliage de Greifensee; il rendit la justice en vrai sauvage, ordonnant à tout propos des coups de bâton aux prévenus; mais il fit aussi dessécher les marais, tracer des routes, faire des plantations, etc. Lors de la Révolution française, il se prononça pour les ennemis de la France, et favorisa l'arrivée des Russes et des Autrichiens, ce qui lui attira un jour des coups de fusil, qu'il eut le bonheur d'éviter. En 1799, il se mit dans les rangs de l'armée de l'archiduc Charles, et participa aux batailles de Wiedikon et de Zurich. Après avoir passé quatre ans en Souabe, il profita du triomphe de la réaction pour rentrer dans son pays, où le parti conservateur le nomma membre du grand conseil, colonel de la réserve des tirailleurs, et enfin président du tribunal de Wiedikon. Il a laissé quelques tableaux bizarres représentant des batailles et des paysages.

LANDON, cent vingt et unième pape, Romain d'origine, mort en 915. Il fut élu à la chaire de saint Pierre le 4 décembre 914, et mourut le 26 avril suivant, sans qu'aucun événement eût signalé son court pontificat.

LANDON (Charles-Paul), peintre et littérateur français, né à Nonant en 1760, mort en 1826. Elève de Regnault, il remporta le grand prix de peinture, et passa cinq années à Rome. Il revint à Paris, quelque temps avant la Révolution, et s'adonna à l'étude des lettres et à la critique artistique. Plus tard, il revint à la peinture, et, sous la Restauration, fut nommé peintre du cabinet du duc de Berry, conservateur des tableaux du musée du Louvre et de la galerie de la duchesse de Berry. Parmi ses tableaux, qui, sous l'Empire, obtinrent assez de succès dans les expositions, on cite: la *Leçon maternelle; Sujet pastoral* (1800); *Virginie au bain* (1801); *Léda, Pollux et Hélène* (1806); *Vénus et l'Amour* (1810); *Paul et Virginie* (1812); *Dédale et Icare*, etc. Les compositions de Landon sont, en général, froides, quoique assez agréables; ses attitudes sont dénuées de grâce et de souplesse, et son dessin laisse à désirer; son coloris, en revanche, est loin de manquer de fraîcheur, et l'on admire beaucoup la finesse de ses têtes de femme. Du reste, ce n'est pas aux œuvres de son pinceau que Landon doit sa réputation, mais aux nombreux ouvrages qu'il a publiés sur les beaux-arts, et dont plusieurs sont encore consultés avec fruit. Tels sont, entre autres, les *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts* (Paris, 1801-1808, 17 vol. in-8°); les *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres de toutes les écoles* (Paris, 1803 et suiv., 20 vol.), et la *Galerie historique des hommes les plus célèbres de tous les siècles et de toutes les nations* (Paris, 1805-1809, 13 vol. in-12). Il a encore publié: les *Antiquités d'Athènes*, d'après l'ouvrage anglais de Stuart et Revett (Paris, 1806-1823, 4 vol. in-fol.); *Description de Paris et de ses édifices* (Paris, 1809-1819, 2 vol. in-8°); les *Salons de* 1808 *à* 1824 (15 vol. in-8°); *Recueil des ouvrages de peinture et de sculpture qui ont concouru pour les prix décennaux* (Paris, 1810, in-8°); *Description de Londres et de ses édifices* (Paris, 1810, in-8°); *Galerie Giustiniani* (Paris, 1812, in-8°); *Atlas du Musée* ou *Catalogue figuré de ses tableaux et statues* (Paris, 1814); *Galerie Massias* (Paris, 1815, in-8°); *Numismatique du* Voyage du jeune Anacharsis (Paris, 1818, 2 vol. in-8°); *Choix de tableaux et de statues des plus célèbres musées et cabinets étrangers* (Paris, 1821, 18 vol.), etc.

LANDON (Lætitia-Elisabeth), femme poëte anglaise, née à Chelsea en 1802, morte en 1838. Elle montra de bonne heure un remarquable talent poétique, et dut à l'amitié de William Jerdan, éditeur de la *Literary Gazette*, d'être introduite dans les principaux cercles littéraires de Londres; mais la protection que lui accordait cet écrivain donna lieu à des suppositions malveillantes qui la plongèrent dans une profonde mélancolie et ne furent pas sans influence sur le reste de sa vie. A la mort de son père, qui était agent comptable de l'armée, elle dut demander à sa plume les ressources nécessaires à son entretien et à celui de sa mère. Elle publia, à cette époque, sous les initiales L. E. L., un premier ouvrage, l'*Improvisatrice* (Londres, 1824), auquel succédèrent un grand nombre de poésies, insérées dans les journaux et les almanachs littéraires, et remarquables par l'harmonie du vers et le sentiment mélancolique qui y règne. Elle fit paraître ensuite successivement trois romans: *Ethel Churchill*, *Francesca Carrara* et *Roman et Réalité*. En 1838, elle épousa sir George Maclean, gouverneur de la colonie du Cap, et partit avec lui pour sa nouvelle résidence. Peu de temps après son arrivée, on la trouva morte dans sa chambre, tenant un flacon d'acide prussique dans sa main crispée. On n'a jamais su si cette mort avait été volontaire ou si elle était le résultat d'une erreur. Laman Blanchard a publié sa *Biographie et ses œuvres posthumes* (Londres, 1840).

LANDONE, prince de Capoue, mort en 862. Il succéda à son père Landolfe en 842, fit alliance avec les Grecs pour affermir l'indépendance de sa principauté, fonda une nouvelle ville près de l'ancienne Capoue, et se rendit odieux par ses violences. A sa mort, son fils fut dépouillé de la souveraineté par l'évêque de Capoue, Landolphe.

LANDOR (Walter-Savage), littérateur anglais, né à Ipsley-Court en 1775, mort à Florence en 1864. Il appartenait à une famille très-riche qui le laissa de bonne heure maître d'une immense fortune, grâce à laquelle il se mit à courir le monde, et se permit les plus ruineuses fantaisies. On rapporte qu'en 1806, au milieu d'un accès de colère, Il fit démolir une maison qui lui avait coûté un demi-million. En 1808, lors de la première insurrection d'Espagne, il leva un petit corps de troupes, avec lequel il fit la guerre aux Français, entretenant et payant lui-même ses soldats. La junte suprême lui adressa des remercîments publics et lui conféra le titre de colonel dans l'armée espagnole. A la restauration de Ferdinand, Landor renvoya son brevet, ne voulant avoir aucune attache avec « un traître et un parjure » qui venait d'abolir la constitution faite après l'insurrection. Après 1815, il alla s'établir en Italie, où il est mort, et où il s'est livré à des travaux littéraires. Son ouvrage le plus remarquable est celui qui a pour titre: *Dialogues imaginaires de Grecs et de Romains* (Londres, 1824-1829, 5 vol.); c'est une des meilleures productions de la littérature anglaise moderne. Les pensées ingénieuses et profondes y abondent, bien qu'on y trouve aussi une foule de paradoxes et d'idées bizarres; le style en est incisif et nerveux. Parmi ses autres productions, nous citerons: *Poésies* (1795); *Gébire* (1798), poëme où l'on rencontre des passages d'une grande beauté; le *Comte Julien*, tragédie qui fut la cause de son amitié avec Southey; *Fra Ruperto*, *Périclès et Aspasie*, *Jeanne de Naples*, drames; les *Helléniques* (1847); *Conversation imaginaire du roi Charles-Albert et de la princesse Belgiojoso sur les affaires et les espérances de l'Italie* (1848); *Papauté anglaise et étrangère* (1851); le *Dernier fruit d'un vieil arbre* (1853); *Lettres d'un Américain* (1854); *Idylles héroïques et autres poëmes* (1863), recueil de ses œuvres poétiques, etc. Landor avait, en outre, fourni un grand nombre d'articles pleins de viguenr et de verve à l'*Examiner*, ainsi qu'à d'autres journaux. Cet homme remarquable professait une haine ardente pour la tyrannie, sous toutes ses formes, et il ne cessa de la poursuivre de ses traits acérés dans ses vigoureux écrits.

LANDRÉ-BAUVAIS (Augustin-Jacob), médecin français, né à Orléans en 1772, mort en 1840. Elève de Desault et de Rey, il devint successivement chirurgien en second de l'hôpital de Chalon-sur-Saône, médecin adjoint de l'hospice de la Salpêtrière, à Paris (1799), où il fit un cours de pathologie interne et de médecine clinique, professeur de clinique et doyen de la Faculté de médecine (1815). En 1830, il fut destitué de ces dernières fonctions. Outre des articles et des mémoires, on lui doit: *Séméiotique* ou *Traité des signes des maladies* (Paris, 1810, in-8°), ouvrage estimé.

LANDRECIES, ville forte de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. O. d'Avesnes, sur la Sambre; pop. aggl., 2,640 hab. — pop. tot., 3,990 hab. Brasseries, clouteries, blanchisseries, tanneries; fabrication de chicorée, d'huile, de couleurs; mercerie. Commerce de houblon, de beurre, de fromage, de laine, de lin, de bestiaux et de chevaux.

La canalisation de la Sambre jusqu'à La Fère a été pour Landrecies une source de prospérité commerciale. Les seuls monuments de la ville sont: l'église, édifice tout moderne (1822), et qui contient les restes du général Clarke, duc de Feltre, né à Landrecies; les casernes et l'Hospice des vieillards. A peu de distance se trouvent les ruines de l'ancienne abbaye de Maroilles, dont la fondation remonte au XIe siècle.

Landrecies n'était guère, au XIe siècle, qu'un simple village sans aucune importance militaire, lorsque, vers 1140, Nicolas, seigneur d'Avesnes, y construisit un château, et accorda quelques privilèges aux habitants. Dès

1191, sous Jacques d'Avesnes, héritier et successeur du précédent, Landrecies était devenue une petite cité jouissant d'un certain nombre de priviléges. La place, ayant acquis une certaine extension, fut fortifiée de bonne heure : elle ne tarda pas, en effet, à devenir le point de nombreuses attaques. Les Français s'en rendirent maîtres en 1477, puis en 1521, et en rasèrent les remparts. L'Autriche s'occupait à les relever, quand François Ier l'investit de nouveau et réussit à s'en emparer. Charles-Quint accourut, à la tête de 50,000 hommes, afin de la reprendre; mais la ville, défendue par d'Essé et La Lande, à la tête d'une poignée d'hommes, opposa, pendant six mois, une résistance héroïque. Charles-Quint dut battre en retraite, humilié et vaincu. Plus tard, en 1712, le prince Eugène tenait Landrecies bloquée avec une armée de 90,000 hommes, lorsque la victoire de Denain l'obligea de s'éloigner. Les Autrichiens reparurent une troisième fois devant Landrecies, en 1793, qu'ils foudroyèrent de leur artillerie : la place, à bout de ressources, dut capituler; mais le général Schérer la reconquit l'année suivante. Le dernier siége de Landrecies eut lieu en 1815, sous les ordres du général de Kraft, qui s'en rendit maître après quatre semaines de blocus.

Landrecies (SIÉGES DE). Landrecies, comme toutes nos villes du Nord, que ne protége aucune frontière naturelle, a vu mettre plusieurs fois le siége devant ses murs. En 1543, Charles-Quint l'investit inutilement, à la tête de 50,000 hommes. Les Français, commandés par le cardinal de La Valette, s'en rendirent maîtres en 1637; les Espagnols y rentrèrent dix ans après, en 1647, et y restèrent jusqu'au 14 juillet 1655, époque où Turenne et La Ferté s'en emparèrent après dix-huit jours de tranchée ouverte sous les yeux mêmes de l'armée espagnole et du prince de Condé, spectateur impuissant de cette opération. En 1712, le prince Eugène forma le siége de Landrecies avec 90,000 hommes; la victoire de Denain, qui sauva la France, fut en même temps le salut de cette ville. Mais les deux siéges les plus remarquables qu'eut à soutenir Landrecies eurent lieu pendant nos guerres de la Révolution; nous nous y arrêterons donc avec un peu plus de développement.

I. Au mois d'avril 1794, 200,000 ennemis avaient envahi la Flandre française, et leurs *premières opérations révélèrent leur projet* d'assiéger Landrecies. L'arrivée de l'empereur François II annonçait qu'on regardait la campagne comme décisive et le succès comme certain. Les alliés partagèrent leurs forces en trois corps : le premier, formé par l'armée impériale du prince de Cobourg; le second, composé des Anglais, sous les ordres du duc d'York : le troisième, de Hollandais commandés par le prince d'Orange et le général autrichien Latour. Après avoir repoussé l'armée républicaine, qui opposa néanmoins la plus énergique résistance, les coalisés marchèrent sur Landrecies et l'investirent. Ils commencèrent alors le bombardement, qui fut terrible : presque tous les édifices publics et particuliers furent ruinés. Les femmes de Landrecies, et jusqu'aux enfants, déployèrent un courage héroïque, qu'on n'était pas en droit d'attendre de la faiblesse de leur sexe ou de leur âge. Animées des sentiments les plus généreux et les plus patriotiques, on voyait ces femmes intrépides, bravant l'épouvantable feu de l'ennemi, aller chercher les blessés et les porter sous des blindages, pour soigner et panser leurs blessures. A la nouvelle du siége de Landrecies, le comité de Salut public fit parvenir à nos généraux l'ordre de tenter une attaque pour sa délivrance. Le général Chapuis, chargé de réunir les troupes du camp de César et des postes voisins qui formaient un ensemble d'environ 30,000 hommes, les partagea en trois colonnes, et les dirigea sur le corps d'armée du duc d'York, qui occupait les hauteurs en avant du Cateau-Cambrésis, entre les villages de Cateau et de Bettencourt. Cette attaque, dirigée contre un ennemi supérieur en forces et établi dans des positions formidables, échoua, après une action meurtrière où le général Chapuis *fut fait prisonnier. Celui-ci*, n'entendant plus le canon de Landrecies, avait attribué ce silence à une suspension d'armes; mais la place venait de se rendre, quoiqu'elle eût pu prolonger encore sa résistance, car elle avait d'excellentes fortifications, et elle ne manquait ni de vivres ni de munitions (30 avril 1794).

II. Huit jours après la bataille de Fleurus, le général Jacob alla mettre le siége devant Landrecies, qui était restée au pouvoir de nos ennemis depuis le 30 avril 1794. Il n'avait sous ses ordres qu'un corps de 14,000 à 15,000 hommes, et, de plus, les opérations de siége lui étaient peu familières. Aussi, peu de jours après, dut-il résigner son commandement entre les mains du général Schérer, qui fit ouvrir la tranchée dans la nuit du 9 au 10 juillet 1794. Le général de génie Marescot dirigeait les opérations. Supprimant la première parallèle, il commença audacieusement la seconde à 300 mètres du chemin couvert, au lieu de 600 mètres que prescrivent les règles ordinaires. A peine l'ennemi a-t-il perçu les bruits nécessités par le travail, qu'il ouvre un feu épouvantable dans la direction où il soupçonne qu'on ouvre la tranchée; mais il calcule ses coups pour une distance de 600 mètres, et tous ses projectiles passent par dessus la tête des travailleurs, qui, au nombre de 1,200 à 1,500, perdent à peine une trentaine d'hommes. Dès le 16 juillet, quand toutes les batteries furent en position, on notifia aux Autrichiens un décret récemment rendu par la Convention, décret terrible portant que toutes les garnisons ennemies occupant les villes frontières, qui ne se rendraient pas vingt-quatre heures après sommation, seraient passées au fil de l'épée. Les Autrichiens, effrayés, se rendirent à discrétion le lendemain même, au nombre de 1,500, avec le général qui les commandait. Le recouvrement de cette place importante équivalait pour nous au gain d'une grande bataille, surtout à une époque où elle était devenue un point d'appui pour les coalisés qui avaient envahi nos frontières.

LANDRI (saint), évêque de Paris, mort en 656. Il succéda à Audebert sur le siége de Paris, sous le règne de Clovis II, se signala par sa charité pendant la famine de 651, et fonda l'Hôtel-Dieu. Sa dépouille fut déposée à Saint-Germain-l'Auxerrois. On célèbre sa fête le 3 juin.

Landri (ÉGLISE DE **Saint-**). Cette église, qui était située dans la Cité de Paris, au levant de Saint-Denis-de-la-Chartre, eut pour origine une chapelle dédiée à saint Nicolas, et dans laquelle, lors d'une invasion des Normands, on porta les reliques de saint Landri. Cette chapelle prit alors le nom de ce dernier saint, et fut érigée en église paroissiale en 1160. L'église Saint-Landri, rebâtie vers la fin du XVe siècle, était très-petite, et de forme presque carrée. On y voyait les statues de Jean Dauvat, premier président au parlement, mort en 1471, et celle de sa femme; un tombeau que le chancelier Boucherat s'était fait construire de son vivant, et le tombeau du fameux sculpteur Girardon, exécuté sur ses dessins par deux de ses élèves, Lorrain et Nourrisson. Les fonts baptismaux de Saint-Landri passaient pour les plus beaux de Paris.

L'église de Saint-Landri, vendue en 1794, comme propriété nationale, a été longtemps occupée par un teinturier; elle fut entièrement démolie en 1829.

LANDRI ou **LANDRY**, maire du palais, qui vivait au VIe siècle. Attaché à la cour de Chilpéric, roi de Neustrie, il devint l'amant de la reine Frédégonde, et il est soupçonné d'avoir tué Chilpéric à l'instigation de la reine. Maire du palais pendant la minorité de Clotaire II, il le défendit contre Childebert, roi d'Austrasie, qu'il battit (593), au moyen d'une vieille ruse de guerre, consistant à faire prendre aux soldats des branches d'arbre pour masquer leur marche à l'ennemi.

LANDRIANI (Paolo-Camillo), dit **il Duchino**, peintre italien, né à Milan vers 1570, *mort à Parme entre 1618 et 1620.* Lanzi Orlandi et Ticozzi ne nous donnent pas de grands détails sur ce maître, dont la réputation fut plus *grande que le talent, si l'on en juge* par les fresques et les tableaux que l'on conserve de lui à Milan et à Parme. Il eut, dit-on, pour maître Ottavio Semini, qui le recommanda au *duc de Parme, auprès duquel il fut* bientôt en telle faveur, que ses camarades le surnommèrent, par jalousie, le peintre des ducs, *il Duchino*, et le surnom *lui est resté.* Ami intime de Lomazzo, qui écrivait alors son *Temple de la peinture*, il se fit encenser dans ce livre, alors qu'il *n'avait encore presque rien* produit. Le peu de valeur des fresques qu'il a laissées à Parme, l'incorrection, la maladresse, *l'inexpérience*, qui les *distinguent*, prouvent qu'elles sont œuvres de jeunesse et de premier début. Cette observation est d'autant plus juste, que l'on voit la date 1603 sur la *Nativité qui est à Santa-Maria-della-Passione* de Milan. Il avait donc plus de trente ans, quand il vint s'établir dans cette ville, où *l'appelaient des travaux très-importants* : il entreprit, en effet, la décoration de presque toutes les églises de la ville. Plusieurs *des fresques qu'il peignit, en cette circon*stance, ont disparu. Mais ses tableaux sont restés; parmi ces derniers, on cite le *Saint Martin*, le *Saint Dominique* et la *Sainte Agnès*, de l'église Saint-Eustorge, et la *Nativité de Jésus-Christ*, dont nous avons déjà parlé.

LANDRIANO, bourg d'Italie, province et à 15 kilom. N.-E. de Pavie; 2,000 hab. Victoire d'Antonio de Leyva, général de Charles-Quint, sur les Français, en 1529.

LANDRIN (Armand-Pierre-Emile), homme politique français, né à Versailles en 1803, mort en 1859. D'abord avocat dans sa ville natale, il alla, après la révolution de 1830, se fixer à Paris, où il se fit connaître par ses opinions démocratiques, et devint, après la révolution de février 1848, procureur près le tribunal de la Seine. A ce titre, il fut chargé de l'instruction relative aux événements du 16 avril et du 15 mai, et demanda à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre Louis Blanc. Ayant été désavoué par M. Crémieux, alors ministre de la justice, il donna sa démission de procureur le 4 juin. M. Landrin continua alors à siéger à l'Assemblée constituante, où il avait été envoyé par les électeurs de Seine-et-Oise, et y vota avec la gauche républicaine. Non réélu à la Législative (1849), il continua à exercer à Paris la profession d'avocat. Il fut un des rédacteurs habituels de la *Gazette des Tribunaux.* Son fils a été attaché, en 1869, à la rédaction du *National.*

LANDRIOT (Jean-François-Anne-Thomas), prélat français, né à Conches-les-Mines (Saône-et-Loire) en 1816. Lorsqu'il eut reçu les ordres, il s'adonna à la prédication avec beaucoup de succès, devint vicaire général à Autun, et fut appelé, à quarante ans, à occuper le siége épiscopal de La Rochelle (1856). A cette époque, M. Landriot s'était fait connaître par divers ouvrages sur l'enseignement. Il avait notamment pris une part brillante dans la controverse soulevée par la publication du *Ver rongeur*, de l'abbé Gaume, et s'était prononcé, comme M. Dupanloup, pour le maintien des lettres païennes dans l'éducation. Lorsque la mort de M. Morlot laissa vacant, en 1863, le siége archiépiscopal de Paris, le gouvernement impérial songea à M. Landriot, qui passait pour être quelque peu gallican et peu sympathique aux prétentions des ultramontains. Toutefois, on lui préféra M. Darboy, qui parut plus souple et plus maniable. En 1866, M. Landriot succéda, comme archevêque de Reims, à M. Grousset. Lors du concile de 1869-1870, ce prélat fit partie des évêques à qui il paraissait inopportun de soulever et de trancher la question de l'infaillibilité du pape. Il se rendit à Rome, où, plus froid et plus prudent que M. Dupanloup, il conserva une attitude réservée. Dans un discours qu'il prononça devant l'assemblée conciliaire vers la fin de juin 1870, il proposa au concile de déclarer comme vraie et catholique la doctrine de Fénelon, et finalement il vota pour l'infaillibilité. M. Landriot est un prédicateur distingué, et n'est pas dépourvu de mérite comme écrivain.

Nous citerons de lui : *Conférences sur l'étude des belles-lettres et des sciences humaines à l'usage des petits séminaires* (Autun, 1847, 2 vol. in-8o); *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme*, suivies d'*Observations sur le* Ver rongeur (1851, in-8o); *Examen critique des lettres de M. l'abbé Gaume* (1852, in-8o), revu et réédité sous le titre de *Véritable esprit de l'Eglise en présence des nouveaux systèmes dans l'enseignement des lettres; Discours et instructions pastorales* (1858-1861, 3 vol. in-8o); la *Prière chrétienne* (1862-1864, 2 part. in-18); la *Femme forte* (1863, in-18), souvent réédité; la *Femme pieuse* (1863-1865, 4 vol. in-18), recueil de conférences adressées aux femmes du monde, comme l'ouvrage précédent; *Conférences, allocutions, discours et mandements* (1864, 3 vol. in-8o); le *Christ de la tradition* (1865, 2 vol. in-8o); les *Béatitudes évangéliques* (1866, in-8o); *Pensées chrétiennes sur les événements* (1871, in-18).

LANDRY (Pierre), graveur, né à Paris vers 1630, mort dans la même ville vers 1692. Nagler, Basan et M. Charles Blanc se sont arrêtés avec raison devant l'œuvre de cet artiste, qu'on a trop souvent pris pour un simple marchand de gravures, parce qu'il édita les planches de Desvaulx et de Langot. Mais avant de se livrer au commerce des estampes, il avait produit lui-même des œuvres qui lui avaient valu de grands succès, et lui avaient permis d'aller en Italie, où son séjour fut assez prolongé. C'est là qu'il exécuta les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Titien; la *Samaritaine*, d'après Albano et Annibal Carrache; la *Chananéenne;* une *Sainte Famille* et un *Saint Jean-Baptiste.* Son magnifique *Portrait d'Abel Brunier, médecin du duc d'Orléans*, avait paru en 1661 et avait produit grande sensation; une exécution large, magistrale, l'énergie du modelé, une certaine grandeur d'aspect distinguaient cette planche des diverses productions de même genre, où le style pompeux du temps et l'emphase de l'allure remplaçaient des qualités plus sérieuses. Son œuvre, d'ailleurs, renferme encore d'autres portraits, sinon également remarquables, tout au moins fort intéressants; entre autres, celui de Louis XIV, où les draperies et l'ornementation révèlent une habileté de burin extraordinaire. En somme, Landry ne fut point un graveur médiocre, et son nom mérite une place parmi les noms distingués de l'art français.

LANDRY (Geoffroy DE LATOUR-), écrivain français. V. LATOUR-LANDRY.

LANDSBERG, ville de Prusse, province de Brandebourg, chef-lieu du cercle de son nom, régence et à 79 kilom. N.-E. de Francfort-sur-l'Oder, sur la rive droite de la Warthe; 13,000 hab. Tribunal de 1re instance; importantes pépinières d'arbres; fabrication de lainages, cuirs, papier; distilleries d'eau-de-vie, ateliers de construction de machines. *Commerce actif, en grains, laines et tissus.* On remarque à Landsberg : l'église Sainte-Marie, édifice moderne à deux tourelles et dominant les maisons de la ville; la synagogue; le parc, avec un *monument en l'honneur* du célèbre théologien Schleiermacher, qui fut quelque temps pasteur de la ville. ‖ Ville de Bavière, *cercle de la haute Bavière, chef*-lieu du district de son nom, sur la rive droite du Lech, à 51 kilom. S.-O. de Munich; 3,245 hab. Ecole latine. Brasseries, distilleries, blanchisseries de cire, *fonderie de cloches. Les Français* prirent cette ville en 1646 et en 1800, et y battirent les Autrichiens le 11 octobre 1805.

LANDSBERG (Jean), surnommé **le Juste**, écrivain ascétique allemand, né à Landsberg (Bavière) vers 1490, mort en 1539. Admis chez les chartreux de Cologne (1509), il se signala par ses austérités, et devint par la suite prédicateur du duc de Juliers et visiteur de sa congrégation. On lui doit un grand nombre d'ouvrages ascétiques, qui ont été réunis avec ses sermons et publiés à Cologne (1630, 5 vol. in-4o). Nous nous bornerons à citer : *Enchiridion militiæ christianæ* (Paris, 1546); *Alloquia Jesu-Christi ad fidelem animam* (Louvain, 1572), traduit en allemand et en français (1657); *Enchiridion vitæ spiritualis* (Paris, 1573), etc.

LANDSEER (John), graveur anglais, né à Lincoln en 1769, mort en 1852. Elève de Byrne, il se fit connaître, dès 1793, par des planches remarquables, ouvrit, en 1806, à Londres un cours de gravure, devint l'année suivante membre associé de l'Académie royale, et plus tard s'occupa de recherches d'archéologie et d'esthétique. Parmi ses travaux de gravure, il faut citer : les planches de l'*Histoire d'Angleterre*, de Bowyer, et des *Vues d'Ecosse*, de Moore; un portrait de *Nelson; Saint Jean*, d'après B. West; la *Victoire du Nil*, d'après Smirke; le *Rat à l'affût*, et les *Chiens du mont Saint-Bernard*, d'après un de ses fils, Edwin Landseer; *Planches pour la galerie Stafford* (1818, 4 vol. in-fol.). Il avait en outre publié : *Mémoire sur les pierres gravées provenant de Babylone*, inséré dans l'*Archæologica* (1817, tome XVIII); *Recherches sabéennes* (1823); *Catalogue descriptif, explicatif et critique des plus anciens tableaux de la galerie nationale* (1834, in-8o).

LANDSEER (Thomas), graveur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1800, mort en 1866. Il a passé toute sa vie à graver l'œuvre de son frère puîné, sir Edwin Landseer, et s'est comme absorbé dans cette grande tâche. Ses belles planches égalent presque l'original qu'elles reproduisent. Parmi les rares gravures étrangères à l'œuvre de son frère, notons celle qu'il a faite du *Marché aux chevaux*, de Rosa Bonheur; c'est une de ses meilleures. Notre Bibliothèque nationale possède de lui un album de dessins très-réussis, une série de croquis de singes. Ces ébauches, d'une touche spirituelle, montrent que Thomas Landseer aurait pu être un des dessinateurs les plus agréables.

LANDSEER (*sir Edwin*), célèbre peintre anglais, frère du précédent, né à Londres en 1803, mort en 1860. Sous la direction de son père, son esprit vif et délié se familiarisa promptement avec tous les secrets du métier; tout d'abord, il se prit d'affection pour les natures mortes, les fruits, les animaux, et son premier tableau, un *Combat de chiens* (1819), qui est aujourd'hui dans la galerie du feu prince Albert, émerveilla les amateurs. En 1821, il exposa des *Chiens du mont Saint-Bernard*, qui marquèrent dans sa carrière un pas de géant. La couleur en est plus onctueuse et plus fondue, le modelé seul laisse à désirer; mais, ému des reproches de la critique, Landseer se mit à étudier sérieusement l'anatomie des animaux, et suivit avec beaucoup d'assiduité les cours de l'Académie des beaux-arts, dont il fut nommé associé en 1827, et membre titulaire en 1830. Pendant ces trois années, il fit peu de tableaux, et se contenta d'exposer des études très-réussies, qui lui valurent les plus légitimes succès. Vers 1831, il visita l'Ecosse, et ce voyage ajouta à ses connaisssances des éléments intéressants. De retour à Londres, il exposa (1832), la *Chasse au faucon*, composition mouvementée, d'un arrangement pittoresque, d'un dessin irréprochable, qui fit taire toutes les critiques. Entré dans sa voie, il ne l'a plus quittée que rarement, pour peindre des portraits d'amis ou quelques grandes fresques de commande, qui ne comptent pas parmi ses meilleures productions. Travailleur infatigable, jamais le succès ni la fortune ne purent lui faire quitter les pinceaux; aussi son œuvre est-il considérable. Signalons, par ordre chronologique, ses meilleurs tableaux depuis 1832 : *Sir Walter Scott et ses chiens* (1832); l'*Abbaye de Bolton* (1834); le *Départ des bestiaux* (1835); le *Retour de la chasse* (1837); un *Honorable membre de la société humaine* (1838). Ce tableau, qui n'est autre chose qu'une belle étude de chien de Terre-Neuve, est, sinon la plus belle composition du maître, au moins une des plus belles; la *Maison du berger* (1842); la *Loutre* (1844); la *Paix et la guerre* (1846); *Van Ambourgh et ses animaux* (1847); la *Famille du forestier* (1849); un *Dialogue à Waterloo* (1850); le *Songe d'une nuit d'été* (1851); la *Nuit et le matin* (1853), etc. Chacune de ces productions célèbres a valu à son auteur un beau succès. Quelques-unes ont atteint des prix de vente exorbitants. En 1855, Landseer envoya à Paris les *Chiens au coin du feu*, les *Animaux à la forge, Jack en faction*, le *Déjeuner*, qui lui valurent une grande médaille d'honneur; en 1867, il exposa la *Jument domptée*, une œuvre excellente. « Landseer, dit Th. Gautier, donne à ses chers animaux l'âme, la pensée, la poésie, la passion. Il les fait vivre d'une vie intellectuelle presque semblable à la nôtre; s'il l'osait, il leur enlèverait l'instinct et leur accorderait le libre arbitre; ce qui l'inquiète, ce n'est pas l'exactitude anatomique, les attaches savantes, la solidité de la pâte, la *maestria* de la touche, c'est l'esprit même de la bête, et, sous ce rapport, nul peintre ne lui saurait être égalé; il pénètre le secret de ces cerveaux obscurs, il sait ce qui fait battre ces petits cœurs inconscients, il lit dans ces prunelles rêveuses l'étonnement vague qu'y produit le spectacle des choses. A quoi songe le chien de chasse près du foyer, le mouton qui rumine sur ses genoux ployés, le cerf levant vers le ciel son mufle noir et lustré, d'où pendent des filaments de bave? Landseer vous le racontera en quatre coups de pinceau. Il est dans la confidence des bêtes; le chien, lui donnant une poignée de patte comme à un camarade, lui récite la gazette du chenil; le mouton, faisant cligner son œil pâle, lui bêle ses chagrins innocents; le cerf, qui a le don des larmes comme une femme, vient pleurer dans son sein la cruauté de l'homme, et l'artiste les console de son mieux, car il les aime d'une tendresse profonde, et il n'a point pour leurs peines le dédaigneux mépris du sot. » Landseer a été moins heureux comme peintre d'histoire et de portraits. Les grandes fresques décoratives qu'il a semées dans les résidences princières d'Angleterre, et qui lui ont été payées au poids de l'or, sont au-dessous de sa renommée. Dans le genre où il a excellé, il n'est pas absolument à l'abri de toute critique : il lui arrive d'abuser, comme tous les Anglais, des taches de rouge, des jaunes vifs, des bleus intenses; on trouve aussi généralement une expression trop spirituelle à ses animaux, qui arrrivent ainsi à faire la satire de l'homme; mais, disons-le hautement, ces défauts sont rachetés par tant de précieuses et rares qualités que Landseer n'en demeure pas moins un des plus grands peintres de l'Angleterre.

LANDSEER (Charles), peintre anglais, frère des précédents, né à Londres vers 1805. Il doit surtout sa notoriété à sir Edwin Landseer, car, par lui-même, il ne s'est pas élevé au-dessus d'une sphère modeste. Il étudia sérieusement le dessin, et, après plusieurs années de travaux patients, exposa en 1828 quelques toiles plus remarquables par leur correction que par leur audace. En 1837, *Clarisse Harlowe en prison*, *Pamela*, la *Bataille de Langside*, donnèrent la note de ce talent sérieux, un peu trop académique. L'Académie des beaux-arts l'admit parmi ses membres, le nomma un de ses professeurs, puis lui confia l'administration de l'Ecole. Quelques autres tableaux d'un intérêt médiocre, les *Moines de Melrose* (1843), le *Retour de la fête de l'Arc* (1844), ont continué, sans l'augmenter beaucoup, la réputation de Charles Landseer.

LAND'S END, littéralement *fin de la terre*, autrefois *Bolerium Promontorium*, cap de l'Angleterre, formant l'extrémité S.-O. du comté de Cornouailles, par 50° 6′ de lat. N., et 8° 51′ de long. O. « Il se compose, dit M. A. Esquiros, de rochers de granit, en forme de colonnes ou de piliers, et présente tout d'abord une physionomie singulièrement imposante. Battu éternellement par les vagues, il se dresse avec une majesté sauvage au-dessus des solitudes de l'Atlantique. C'est le Finistère des Anglais. On y pénètre à travers des remparts successifs de rochers, se dressant les uns derrière les autres sur un terrain qui s'abaisse et se relève alternativement. De la plate-forme qui couronne cette forteresse, bâtie par la nature pour supporter tout le poids de l'Océan, le regard s'étend sur un espace illimité. Nul spectacle au monde n'est plus fait pour donner une idée de la grandeur et de l'infini que cette mer immense se déployant à perte de vue autour de cette masse de sombres rochers, empilés les uns sur les autres dans un désordre sublime. »

Le Land's End est entouré de rochers aux formes bizarres, et qui ont reçu des noms significatifs, tels que le Chevalier armé, la Tête du docteur Johnson, l'Irlandaise, la Tête du docteur Syntaxe. Le rocher qui porte ce dernier nom semble en effet representer un vieux maître d'école. A l'O. du Land's End s'étend dans la mer une ligne de noirs rochers, dont l'un porte un phare construit en 1797.

LANDSER, ancien bourg de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Mulhouse; annexé à l'Allemagne depuis le traité de 1871; pop. aggl., 546 hab. — pop. tot., 554 hab. Belle église.

LANDSHUT, ville de Bavière, chef-lieu du cercle de basse Bavière et du district de son nom, sur les deux rives de l'Isar, à 61 kilom. N.-E. de Munich; 11,000 hab. Lycée, gymnase, école de chirurgie; curieuse collection d'estampes. Résidence du gouverneur du cercle et siége de tribunaux civils. Laminoir de cuivre, bonneterie, tissage, tanneries, amidon, instruments de précision et de chirurgie. Commerce actif de céréales, laines, bestiaux et bois. Landshut se compose de l'ancienne ville, de la ville neuve et de quatre faubourgs. Elle s'étale dans une vaste et riante plaine adossée aux montagnes. Les rues sont larges et propres, les maisons belles et bien construites. On y remarque l'église Saint-Martin, du XVe siècle, surmontée d'une tour de 133 mètres de hauteur; l'eglise Saint-Jodoque, surmontée aussi d'une belle tour; le vieux château du duc de Landshut, qui domine la ville et l'observatoire. Elle fut prise par les Français en 1796, 1800, 1805 et 1809. En 1802, l'université d'Ingolstadt fut transférée à Landshut; mais, en 1826, cette université fut réunie à celle de Munich. La ville ne possède plus qu'un gymnase, une école de théologie et un jardin botanique. ‖ Ville de Prusse (Silésie), à 45 kilom. S. de Liegnitz; 4,000 hab. Commerce important de fil et de toiles de lin.

LANDSKRON, montagne de Prusse, dans les environs d'Ahrweiler, couronnée par un château fort que Philippe de Hohenstaufen fit bâtir en 1205, pendant sa lutte avec Othon de Brunswick pour la couronne impériale. Philippe y entretenait un certain nombre de soldats qui dévastèrent souvent les villes voisines, appartenant à l'archevêque de Cologne. Cette forteresse fut démantelée en 1682, par ordre de l'électeur Guillaume. La chapelle, bâtie en partie sur une grotte que décorent des colonnes basaltiques, est appelée Chapelle des jeunes filles, parce que, selon la tradition, trois jeunes filles, se voyant poursuivies par un brigand, se précipitèrent du haut des rochers qui portent la chapelle, et furent reçues dans une grotte qui s'ouvrit miraculeusement au-dessous d'elles pour les sauver.

LANDSKRONA, ville de Suède, dans la préfecture et à 33 kilom. N. de Malmö, avec un beau port sur le Sund; 6,000 hab. Fondée en 1413, par le roi Eric VIII, elle ne fut d'abord qu'une station de pêcheurs; mais sa situation au milieu d'un pays fertile, son port, le plus profond de toute la Suède méridionale, lui permirent de se développer rapidement. Elle eut toutefois beaucoup à souffrir des fréquentes guerres entre les Suédois et les Danois; elle fut prise et pillée plusieurs fois; mais, grâce aux nombreux priviléges que les rois de Suède lui accordèrent, elle se releva rapidement et continua de s'agrandir. On y voit encore un château fort bâti par Christian III, en 1543. Une citadelle de construction moderne défend l'entrée de son vaste port, qui est accessible à la flotte la plus nombreuse et aux bâtiments du plus fort tonnage. On y remarque, en outre, une belle église, un hôtel de ville, de nombreuses écoles, un hôpital, un chantier de constructions navales, des fabriques, des manufactures, etc.

LANDSPERG (Herrad), religieuse allemande, morte en 1195. Elle entra fort jeune au couvent de Sainte-Odile, à Hohenburg, et en devint abbesse en 1167. On a d'elle, un manuscrit, sous le titre de *Hortus deliciarum*, qui annonce qu'elle possédait des connaissances très-étendues pour cette époque, et que, même de nos jours, on trouverait rarement chez une femme. C'est, dit G. Brunet, « une espèce d'encyclopédie, composée d'extraits de la Bible et des Pères, de vers latins, accompagnés de musique, de notions sur les sciences, les arts et les coutumes de l'époque. »

LANDSTHING s. m. (lan-dsting). Chambre haute du Danemark, composant avec le folkething, ou Chambre des communes, le rigsdad ou parlement.

LANDSTURM s. m. (lan-dstourm — de l'allem. *land*, terre; *sturm*, tocsin). Nom donné, en Allemagne et en Suisse, à une levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes, et qui a lieu lorsque la patrie est en danger. ‖ Quelques personnes font ce mot féminin, mais abusivement.

LANDTIE s. f. (lan-dtî — de *Landt*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LANDULPHE, surnommé **Sagax**, historien italien du IXe siècle. Sa vie nous est complétement inconnue; on sait seulement qu'il continua l'*Historia miscella* de Paul Diacre, du XVIe au XXIVe livre, c'est-à-dire jusqu'à l'an 806. Cette histoire a été publiée à Bâle (1569, in-8°). On l'a confondu parfois à tort avec Landulphe de Columna.

LANDULPHE, surnommé **l'Ancien**, historien italien, né à Milan au commencement du XIe siècle, mort en 1085. Il était prêtre à Milan sous le pontificat de Grégoire VII et prit une part active aux luttes religieuses de son époque, surtout à celles que souleva la question du mariage des prêtres, pour lequel il se prononça énergiquement. Il a écrit une *Historia mediolanensis*, qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1085, et que Muratori a publiée dans le tome IV des *Scriptores rerum italicarum*. Quoique écrite avec partialité, elle est précieuse, parce qu'elle renferme des faits que l'on ne trouve dans aucun autre ouvrage.

LANDULPHE, surnommé **le Jeune**, historien italien, né en 1076 à Milan, mort vers 1140. Neveu d'un riche ecclésiastique de Milan, nommé Luitprand, auquel son zèle contre les simoniaques attira de nombreuses persécutions, il fut élevé par ses soins et en reçut les moyens d'aller compléter son éducation à l'étranger. Il visita successivement les écoles théologiques les plus célèbres de la France, celles d'Orléans, de Tours et de Paris, revint dans sa patrie en 1109 et fut pourvu de l'église de Saint-Paul, à Milan, dont il fut dépossédé en 1112 et qui lui fut rendue plus tard. Il laissa une *Historia mediolanensis*, qui va de 1095 à 1137, et qui a été publiée par Muratori dans le tome V des *Scriptores rerum italicarum*. Elle forme en quelque sorte la suite de celle de Landulphe le Vieux ou l'Ancien.

LANDULPHE, en latin **Landulphus de Columna**, historien et théologien français, qui vivait au XIVe siècle. Il était chanoine de la cathédrale de Chartres. On l'a souvent confondu avec Landulphe Sagax. Cet écrivain a laissé, entre autres ouvrages : *Breviarium historiale, ut homines discant bonis præteritis vivere et malis exemplis sciant prava vitare* (Poitiers, 1479, in-4°), le premier livre qui ait été imprimé dans cette ville; *De translatione imperii ad Græcos*, publié dans le *Sylloge de juridictione imperii*, de Schardius, et quelques traités restés manuscrits.

LANDWEHR s. f. (lan-dvèr — mot allem., formé de *land*, pays, et de *wehr*, défense). Nom donné, en Allemagne et en Suisse, à une première réserve, formée d'une partie de la population armée pour marcher au besoin : *La Prusse compléta son système de* LANDWEHR *et organisa son landsturm*. (Viennet.)

— **Encycl.** La *landwehr* est une milice citoyenne, une vraie garde nationale. Cette dénomination de garde nationale pourrait paraître défavorable aux yeux de ceux qui seraient tentés de comparer la *landwehr* allemande à nos gardes nationales françaises, si nulles par l'organisation et par les habitudes militaires; mais il faut remarquer qu'en Allemagne, le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens et que, par conséquent, la *landwehr* se compose exclusivement d'hommes rompus à la discipline. Nous allons retracer en peu de mots l'histoire de cette milice, que nous ne croyons pas parfaite, mais qui a rendu à son pays des services tels, que quiconque se préoccupe d'organisation militaire est tenu de l'étudier avec attention.

La *landwehr* n'a pas eu dès l'origine l'organisation qu'elle possède aujourd'hui. A l'époque de la guerre de Trente ans, l'armée suédoise comptait 21 régiments de milice nationale, véritable *landwehr*, que l'on convoquait chaque année pour les manœuvres, et qui recevait alors paye entière comme en campagne. L'armée danoise, de son côté, se composait en majeure partie de miliciens entretenus par les propriétaires fonciers. La *landmilez* fut organisée vers la même époque en Allemagne; mais le manque d'exercices réguliers, l'incapacité des chefs, presque tous officiers en retraite, la firent abolir après la guerre de Sept ans.

Lorsque l'Assemblée constituante proclama le grand principe que tout citoyen est soldat, lorsque nos armées victorieuses eurent porté en Allemagne une guerre qu'on avait tenté de faire chez nous, les gouvernements allemands sentirent la nécessité d'organiser les soulèvements qui éclatèrent à plusieurs reprises en Bavière, en Franconie et dans le Tyrol. Les premiers essais furent peu heureux. En 1799 seulement, les partisans tyroliens furent disciplinés sous le nom de *landwehr*. La Bohême, la Moravie et l'Autriche adoptèrent cette institution, à cause des services rendus par ces partisans. Néanmoins, l'archiduc Charles, qui avait provoqué cette mesure, eut bien des obstacles à vaincre, et ce ne fut réellement que lorsqu'il fut à la tête du département de la guerre (1808) qu'il put mettre ses plans à exécution dans les provinces allemandes et bohémiennes. En Hongrie, au contraire, l'établissement de la *landwehr* fut facile, parce que, dans ce pays comme en Pologne, les nobles étaient tenus de monter à cheval avec leurs vassaux au premier bruit de guerre. En 1809, la *landwehr* autrichienne donna 300,000 combattants, et fut répartie, dans les campagnes de 1813 à 1815, entre les régiments de ligne, qu'on augmenta ainsi d'un 4e bataillon.

Mais c'est en Prusse que la *landwehr* a été organisée de la manière la plus parfaite. Lorsque le roi de Prusse appela le peuple aux armes en 1813, il ordonna que tous les hommes valides fissent partie de la *landwehr* jusqu'à quarante-huit ans; puis, passé cet âge, ils devaient entrer dans le landsturm. L'édit du 3 septembre 1814 chargea chaque province d'équiper à ses frais ses milices. Les officiers étaient nommés par les états provinciaux, et les sous-officiers élus par les miliciens. La *landwehr*, divisée en bataillons d'après les cercles, était réunie en brigades de quatre bataillons chacune. Une partie de la *landwehr* fut incorporée à l'armée de marche, l'autre fut chargée de garder les forteresses. En l'année 1815, la Prusse mit sur pied 264,000 hommes, possédant 20,000 chevaux et comprenant 67 régiments de *landwehr* d'infanterie et 28 régiments de cavalerie. Jusqu'en 1861, les réserves prussiennes comprenaient la *landwehr* du premier ban et la *landwehr* du deuxième ban. La *landwehr* du premier ban se composait de tous les hommes de vingt à trente-deux ans qui ne faisaient pas partie de l'armée active, y compris les engagés volontaires qui avaient servi un an à leurs frais. Cette *landwehr* comptait : 4 régiments de *landwehr* de la garde, 32 régiments de *landwehr* de la ligne à 3 bataillons de 300 hommes, et 8 bataillons de réserve. Chaque régiment de *landwehr* avait son numéro correspondant à un numéro de la ligne, et les deux formaient brigade. Chaque arrondissement territorial fournissant un bataillon de l'armée permanente fournissait aussi un bataillon et un escadron (120 hommes) de *landwehr*. Chaque bataillon détachait, pour les armes spéciales, 25 artilleurs, des chasseurs et quelques pionniers. Ainsi il y avait liaison intime entre l'armée de ligne et la *landwehr* du premier ban. Fournis par les mêmes circonscriptions territoriales, les hommes passaient de l'une à l'autre sans quitter jamais, en temps de paix, leur pays natal. L'Etat ne soldait de cette *landwehr*, en temps ordinaire, que l'état-major des bataillons, un sergent-major, un fourrier et deux appointés par compagnie, et pour la cavalerie, un officier, un maréchal des logis et un trompette. Tous les officiers et sous-officiers, comptant dans l'armée, participaient à l'avancement général, tenaient les contrôles, et avaient la surveillance des magasins d'armes et d'effets établis pour chaque bataillon au chef-lieu de son arrondissement. On réunissait la *landwehr* une fois par an, à l'automne, pendant quinze jours au plus; on l'exerçait aux manœuvres d'ensemble et elle recevait durant ce temps la solde de l'armée.

A la suite de la guerre d'Italie et de la mobilisation de l'armée prussienne qui en a été la conséquence, cette organisation fut modifiée. Les 32 régiments de la *landwehr* du premier ban furent transformés en 32 régiments de ligne. Nommés d'abord régiments combinés, et n'ayant que de faibles effectifs, ils furent mis depuis sur le même pied que les autres corps de l'armée.

La *landwehr* du deuxième ban, sous l'ancienne organisation, était formée des hommes de trente-deux à quarante ans, sortant de la *landwehr* du premier ban, et comptait 32 régiments correspondant aussi à ceux de la ligne; mais ces régiments n'existaient que sur le papier : il n'y avait ni cadres soldés ni magasins. La *landwehr* du deuxième ban a remplacé depuis celle du premier ban. Après les événements de 1866, l'organisation de l'armée prussienne fut successivement étendue à toute l'armée de la Confédération germanique, et l'établissement de l'empire d'Allemagne a complétement opéré cette assimilation. La *landwehr* allemande comprend donc actuellement les deux tiers de l'effectif de l'empire germanique.

L'Autriche avait aussi une réserve nationale, la *landwehr*, dont l'organisation, nous l'avons dit, remontait à 1809. Elle était armée, équipée et organisée comme la *landwehr* prussienne, ce qui nous dispense de nous étendre davantage à son sujet; elle a d'ailleurs été supprimée. L'Autriche, comme la plupart des Etats de l'Europe, est en pleine réorganisation militaire.

Les succès de la Prusse en 1866 engagèrent le gouvernement français, en 1867, à lui emprunter son institution de la *landwehr;* mais, grâce à l'incurie qui présidait à tous les actes de l'administration sous le second Empire, la création des bataillons de mobiles, réalisée sur le papier, n'avait pas fait un pas au moment de la guerre de 1870. La loi du 27 juillet 1872, sur la réorganisation militaire, a repris l'institution sous une nouvelle forme, fondée cette fois sur le service obligatoire pour tous.

LANE s. f. (la-ne). Pêche. Nom donné, sur la Dordogne, à une étendue d'eau dans laquelle on laisse dériver les filets, pour prendre les saumons et les aloses.

LANE (sir Richard), magistrat anglais, né dans le comté de Northampton, mort en 1651. Avocat renommé, il défendit, en 1641, Strafford, accusé de haute trahison, mais ne put l'arracher à la haine de la Chambre des communes. Pendant la guerre civile, il demeura fidèle à la cause royale, fut nommé par Charles Ier premier baron de l'Echiquier et membre du conseil privé, et chargé, en qualité de commissaire royal, de négocier, en 1642, avec le Parlement, l'inutile traité d'Uxbridge. Promu garde des sceaux en 1645, il dut encore, l'année suivante, traiter de la reddition d'Oxford, et, après la captivité du roi, chercha un refuge dans l'île de Jersey. On a de lui : *Rapports à la cour de l'Echiquier pendant le règne du roi Jacques* (1657, in-fol.)

LANE (Richard-James), lithographe anglais, né à Hereford en 1800. Elève de Charles Heath, il exposa, à partir de 1824, quelques œuvres, qui le placèrent assez vite au nombre des meilleurs lithographes de son temps. Plus tard, plusieurs dessins originaux finement exécutés, et des interprétations heureuses des meilleures œuvres de Bonnington et de Lawrence, lui valurent son admission comme professeur à l'Académie des beaux-arts de Londres. Les mêmes dessins ont été exposés en 1855 à Paris, où, malgré le voisinage d'éclatants chefs-d'œuvre, ils furent remarqués et obtinrent une mention. M. Lane semble avoir à cette époque renoncé complétement à son art, pour se livrer tout entier au professorat.

LANE-END, ville d'Angleterre, comté de Stafford, à 7 kilom. S.-E. de New-Castle-under-Lyne; 5,000 hab. Hauts fourneaux et poteries.

LANERET s. m. (la-ne-rè). Ornith. Lanier mâle.

LANET s. m. (la-nè). Pêche. Petit truble, monté comme une raquette, qu'on appelle aussi HAVENEAU.

LA NEUFVILLE (Jacques LE QUIEN DE), historien français, né à Paris en 1647, mort en 1728. Entré d'abord dans l'état militaire, il y renonça bientôt, à cause de la faiblesse de sa santé, et s'appliqua alors à l'étude de la philosophie et de l'histoire. Il consacra trente années de sa vie à écrire une histoire du Portugal, qui lui valut, en 1706, le titre de membre associé de l'Académie des inscriptions. En 1713, il accompagna l'abbé de Mornay dans son ambassade en Portugal, et passa le reste de sa vie dans cette contrée, où il jouit jusqu'à sa mort d'une pension de 1,500 livres, que le gouvernement portugais lui avait accordée. On a de lui : *Histoire générale de Portugal, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort du roi Emmanuel, en* 1521 (Paris, 1700, 2 vol. in-4°) ; *Origine des postes chez les anciens et chez les modernes* (Paris, 1708, in-12) ; *Histoire des dauphins de Viennois* (Paris, 1759, 2 vol. in-12).

LA NEUVILLE (Anne-Joseph DE), théologien français qui vivait dans la première partie du XVIII^e siècle. Il appartenait à l'ordre des jésuites. La Neuville collabora aux *Lettres édifiantes* et publia quelques ouvrages, notamment : *Morale du Nouveau Testament* (Paris, 1722, 4 vol. in-12) ; *Morale des familles chrétiennes* (Paris, 1723, in-12) ; la *Vie de saint François Régis* (Paris, 1737, in-12).

LANFARON s. m. (lan-fa-ron). Entom. Un des noms de l'attélabe de la vigne.

LANFRANC, archevêque de Cantorbéry (Angleterre), né à Pavie en 1005, mort en 1089. Après avoir étudié le droit à Bologne, il vint exercer la profession d'avocat dans sa ville natale, où il fut également professeur de droit. On ne sait dans quelles circonstances il se décida à quitter l'Italie pour aller fonder une école de jurisprudence à Avranches. L'Europe chrétienne ne constituait alors qu'un seul Etat; il n'y avait qu'une langue parmi les gens instruits : c'était la langue latine ; quand on la possédait, partout on était citoyen. En 1042, Lanfranc quitta son école et se fit moine bénédictin à l'abbaye du Bec. L'abbé de ce monastère, Herluin, jugea convenable de profiter de la science de sa nouvelle recrue. Il nomma Lanfranc prieur, et le chargea d'ouvrir au Bec une école, où l'on enseigna les lettres sacrées et les lettres profanes, et qui acquit bientôt une grande réputation en Occident. Au bout de quelques années, Lanfranc fut envoyé au concile de Reims. Il y fit la connaissance du pape Léon IX, qui l'emmena à Rome. A son retour en Normandie, il devint conseiller de Guillaume le Bâtard, le futur conquérant de l'Angleterre. Le prince ayant attiré sur sa tête les foudres du pape, à cause d'un mariage consommé au mépris des lois ecclésiastiques, Lanfranc parvint à le réconcilier avec l'Eglise. Guillaume, en réparation du scandale qu'on l'accusait d'avoir commis, dut fonder l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, dont il pourvut son conseiller (1063). Ce n'était que le commencement de la fortune du moine. Lorsque l'Angleterre fut conquise, Guillaume, qui était contre les Anglo-Saxons l'agent de la cour de Rome, et à qui Lanfranc pouvait rendre des services, nomma ce dernier archevêque de Cantorbéry (1070). Le souverain pontife ajouta à cette dignité celle de légat du saint-siége en Angleterre. A peine installé, le savant archevêque fit dans son diocèse ce qu'il avait fait à l'abbaye du Bec : il ouvrit partout des écoles. Il était désormais un homme considérable. En 1075, on le voit présider un concile assemblé à Londres; Guillaume lui confie l'intérim du gouvernement durant ses voyages sur le continent. A Cantorbéry, il fonde des hôpitaux et reconstruit la ville. Sa renommée s'étendait au dehors. Grégoire VII, l'ayant trouvé docile à sa politique, lui accordait une grande autorité dans l'Eglise. Celle qu'il exerçait dans l'Etat alla croissant jusqu'à la mort de Guillaume (1086), qui le chargea en mourant de couronner son fils, Guillaume II le Roux, ce que Lanfranc fit à Westminster l'année suivante. Il mourut au comble des honneurs. On a de lui : *Commentarius in Epistolas beati Pauli apostoli*, publié par d'Achery; *Annotatiuncula in nonnullas Joannis Cassiani collationes Patrum; Libellus de corpore et sanguine Domini, contra Berengarium:* c'est une réfutation du livre de Bérenger contre la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie; *Decreta pro ordine sancti Benedicti ; Epistolarum liber*, recueil composé de soixante lettres, dont plusieurs sont précieuses pour l'explication de certains points de discipline ecclésiastique; *Pericope orationis quam in concilio anglicano habuit*, discours prononcé à un concile tenu à Winchester et où Lanfranc plaidait sa propre cause en voulant établir la primatie du siége de Cantorbéry sur toutes les eglises d'Angleterre; *De celanda confessione libellus ;* enfin des sentences diverses et des maximes relatives à la vie monastique. On lui attribue encore une *Histoire ecclésiastique* et des *Commentaires sur les psaumes*, qu'on ne possède plus. Ses connaissances en matière de liturgie et de discipline ecclésiastique lui ont acquis au moyen âge une considération méritée. La philosophie scolastique lui doit aussi de nombreux services. Outre ses efforts pour le rétablissement des études, il avait réuni à l'abbaye du Bec une bibliothèque dans laquelle il avait placé, à côté des livres saints, plusieurs ouvrages de philosophie. Il avait aussi fréquenté Bérenger avant de le combattre, et sa liaison étroite avec saint Anselme a fait supposer qu'il était au courant des travaux qui s'accomplissaient dans les universités au profit d'une restauration des études philosophiques.

Dom Luc d'Achery a publié une bonne édition des *Œuvres de Lanfranc* (Paris, 1648, in-fol.)

LANFRANC (Giovanni LANFRANCO ou LANFRANCHI), célèbre peintre de l'école de Parme, né à Parme en 1581, mort à Rome en 1647. Il était au service du comte Orazio Scott, dans une espèce de domesticité, lorsque ce grand seigneur, surpris de ses aptitudes, le fit entrer, à Ferrare, dans l'atelier d'Augustin Carrache. Une *Madone*, qu'on voit encore dans l'église Saint-Augustin de cette ville, fut une de ses premières œuvres. Ce brillant début lui valut d'être envoyé par son protecteur à Florence, à Venise, à Bologne, où, Augustin Carrache étant mort, il suivit les leçons de son frère Louis, puis, à Rome, celles d'Annibal. Son talent grandissait de jour en jour; Annibal Carrache, occupé à peindre les immenses fresques du palais Farnèse, et sentant le besoin de s'adjoindre un collaborateur habile, le chargea d'une grande partie de ses travaux et n'eut pas à s'en repentir. Durant ce séjour, Lanfranc publia, avec Sisto Badelocchio, une remarquable série d'eaux-fortes d'après les *Loges* de Raphaël; ces études et celles qu'il fit d'après d'autres grands génies de la Renaissance complétèrent son instruction. Il apprit d'eux à composer facilement, à trouver sans peine des effets pittoresques, à jeter du charme sur les sujets les plus arides. Il peignit, comme en se jouant, toujours original et toujours nouveau, des pages immenses et des centaines de tableaux répandus à profusion dans toutes les églises de l'Italie. En 1609, il fit, à Parme, pour le baptistère de la cathédrale, le *Martyre de saint Octave*, une de ses grandes œuvres, et, l'année suivante, à Plaisance, un *Saint Luc*, pour le maître-autel de la Madonna della Piazza, toute la coupole de cette même église, et, à la cathédrale, un immense tableau, la *Mort de saint Alexis*. Avec la même rapidité fabuleuse, il acheva à Rome une *Sainte Thérèse*, pour le couvent des capucins; à Saint-Pierre, la décoration de la chapelle della Pietà : *Saint Pierre* et *Saint Jean*, le *Triomphe de la croix*, *Saint Pierre marchant sur les flots*, le *Christ au jardin des Oliviers*, le *Christ succombant sous la croix;* au couvent des religieuses de Saint-Joseph, la *Verge de Moïse changée en serpent ;* au palais du Quirinal, le *Sacrifice d'Abraham*, par ordre du pape Paul V, et, à San-Andrea della Valle, une gigantesque coupole, son œuvre la plus retentissante.

Il nous faudrait consacrer plusieurs colonnes à l'énumération aride de tous les tableaux de Lanfranc ; citons encore, à Rome : une *Cléopâtre* (palais Sciarra), un *Saint Pierre* (galerie Chigi), le *Repas à Emmaüs* (palais Doria); la *Chasteté de Joseph* (palais Borghèse), *Saint Pierre en prison* (palais Corsini); la coupole de San-Carlo-ai-Catinari, un de ses derniers ouvrages. A Naples, où il fut appelé vers 1644, il avait peint des fresques et des tableaux en nombre considérable : la coupole de Giesù-Nuovo, détruite par un tremblement de terre, les fresques de la Bunziata, dévorées par un incendie. Il subsiste encore de lui une *Ascension*, peinte sur la coupole de la chartreuse de Saint-Martin, d'immenses travaux faits à l'église des Saints-Apôtres : les *Evangélistes*, quatre *Martyrs*, une *Suite de prophètes*, la *Piscine*, etc. Dans ces travaux, Lanfranc succédait au Dominiquin, qu'il avait réussi à évincer, mais il fut loin de l'égaler. On conserve encore de lui, à Naples : la *Gloire de saint Janvier*, une de ses compositions les plus grandioses ; la *Gloire de sainte Marie Egyptienne;* la *Vierge délivrant une âme du purgatoire;* la *Cène dans le désert*, et un tableau inspiré par le poëme du Tasse : *Herminie couverte des armes de Clorinde*. Somme toute, c'était un maître de haute valeur, d'une habileté et d'une fécondité prodigieuses. A l'époque de décadence où il vécut, il eut surtout le mérite, en imitant le Corrége, Michel-Ange, Léonard de Vinci, Titien, Raphaël, les Carrache, de se les assimiler et de lier, par des inventions heureuses, les groupes ou les figures qu'il empruntait. Nul autre n'eut plus que lui, outre la fécondité inépuisable, qui lui suggérait toujours de nouvelles inspirations, l'habileté de main, la science des effets et des procédés matériels. On en voit un exemple dans ses fresques colossales de la coupole San-Andrea della Valle, à Rome ; vues de près, elles sont si fortement empâtées, dans les reliefs, qu'elles offrent l'aspect d'un plan figuratif. Le saint qui monte au ciel dans une gloire semble construit avec des pâtes colorées; il se détache absolument en relief du disque lumineux qui éclaire les groupes. De loin l'effet voulu est obtenu avec une précision singulière.

Il est malheureux que son caractère n'ait pas été à la hauteur de son talent; chargé de travaux qui auraient pu suffire à la gloire et à la richesse de plusieurs artistes, il mit une sorte de point d'honneur jaloux à tout garder pour lui seul : bien mieux, il ne négligea rien pour évincer les maîtres chargés d'autres travaux, qu'il convoitait encore. Son avidité et sa jalousie étaient proverbiales. Il ne cessa de persécuter, de chasser de partout le Dominiquin, ce grand et sérieux maître, dont la nature sympathique et douce n'offrait pas de résistance, et dont le beau genie humiliait sa propre facilité. Les grandeurs et les richesses dont Paul V et Urbain VIII comblèrent Lanfranc lui firent oublier le peu de sympathie qu'il rencontrait parmi ses camarades et ses rivaux.

Il n'est pas en Europe de musée ou de galerie de quelque importance qui ne possède quelques toiles de ce maître. On voit au Louvre : le *Couronnement de la Vierge*, *Agar dans le désert*, la *Séparation de saint Pierre et de saint Paul*, *Saint Pierre en prière;* à Londres, dans la National-Gallery : *Saint Pierre et saint Jude*, une *Tête de saint;* à Florence : *Saint Pierre au pied de la croix*, *Saint Pierre repentant*, une *Madeleine* (galerie publique), *Sainte Marguerite de Cortone*, une *Assomption* (palais Pitti) ; à Pistoie, dans l'église du Saint-Sacrement : une *Résurrection;* au musée de Dresde : *Saint Pierre repentant ; Quatre vieillards;* au musée de Madrid : les *Funérailles de César*, *Romains après une victoire*, *Gladiateurs*, *Empereur romain consultant les aruspices;* à la pinacothèque de Munich : l'*Ange indiquant la source à Agar*, *Mater dolorosa;* à Berlin : *Saint André devant la croix;* à Vienne : une *Apparition de la Vierge;* à Lyon : *Saint Conrad en prière;* à Rouen : *Mars et Vénus;* à Marseille : le *Père éternel*. Aucun de ces tableaux, si remarquables qu'ils soient pour la plupart, au point de vue de la composition et de l'harmonie, ne peut être comparé aux grandes fresques décoratives de Lanfranc à Rome, à Parme, à Naples et à Bologne. C'est dans ces morceaux qu'il faut chercher l'art et le savoir du maître.

LANFRANC-CIGALA, troubadour italien. V. CIGALA.

LANFRANC, médecin italien. V. LANFRANCO.

LANFRANCO, architecte italien, mort en 1106. C'est d'après ses dessins que fut construite la cathédrale de Modène, dont il dirigea lui-même les travaux, de 1099 jusqu'à sa mort. Cet édifice occupe une place importante dans l'histoire de l'art; car il marque, en quelque sorte, l'aurore de la renaissance de l'architecture en Italie.

LANFRANCO ou **LANFRANC**, médecin italien qui vivait au XIII^e siècle. Originaire de Milan, il y étudia sous la direction de Guillaume de Saliceto, y enseigna ensuite avec distinction la médecine et la chirurgie, puis se rendit en France. Après s'être adonné à l'enseignement dans diverses provinces, il fut appelé, en 1295, à Paris, y professa avec le plus grand succès au collége de chirurgie de Saint-Côme, et écrivit un ouvrage qui contribua activement à renouveler l'enseignement et la pratique de la chirurgie. C'est un traité intitulé *Chirurgia magna et parva*, dans lequel il expose avec beaucoup de méthode et de clarté les principes d'un art qui était alors, en France, dans le plus triste état. « On doit surtout remarquer, dit la *Biographie médicale*, la sage méthode de l'auteur, qui, à la suite de chaque blessure, donne l'anatomie de l'organe qu'elle atteint. Il indique les signes auxquels on peut distinguer une hémorragie artérielle d'une hémorragie veineuse; mais il ne conseille encore d'autre moyen contre la première que de tenir le doigt pendant une heure sur l'ouverture du vaisseau, pour donner au sang le temps de former un caillot; cependant, si ce moyen, aidé de l'application de substances astringentes et styptiques, ne suffit pas, il propose la ligature... Il expose fort bien le danger des tentes, dont on faisait un si grand abus de son temps, dans le pansement des plaies, et dont l'usage dura encore plus de quatre siècles, malgré la sagesse de ses avis... Le tableau qu'il trace des signes de la pierre et de la gravelle est fort exact.... Cependant, au milieu des bonnes idées que Lanfranco répandit, on est surpris de le voir rejeter le trépan et condamner absolument la lithotomie, sous le vain prétexte que l'extraction des calculs urinaires rend les hommes impuissants. » La *Chirurgia magna et parva* a été imprimée pour la première fois à Venise (1490, in-fol.) ; elle a été traduite en français par Guillaume Yvoire (Lyon, 1490, in-4°).

LANFRANI (Jacopo), sculpteur et architecte italien, né à Sienne vers 1310, mort à Venise en 1634. Elève d'Agostino et d'Agnolo de Sienne, il ne tarda pas à surpasser ses maîtres, si l'on s'en rapporte aux auteurs italiens qui ont écrit sur l'histoire des beaux-arts dans leur patrie, à Cicognara surtout, le seul à peu près, avec Baldinucci, qui nous donne quelques détails sur cet artiste et sur ses œuvres. En 1338, il exécuta, pour le cloître de Saint-Dominique, à Bologne, le *Tombeau d'Andrea Calderini*, qui est aujourd'hui l'une des perles du musée de cette ville ; mais, malgré des qualités incontestables, ce monument est une œuvre de jeunesse, qui manque de savoir-faire et révèle cette sincérité naïve des impressions premières. Ces défauts disparaissent dans le *Tombeau de Taddeo Pepoli*, qui date de 1347 ; l'exécution en est plus sûre, plus hardie et plus savante. Dans l'intervalle, Lanfrani avait dirigé la construction de l'*Eglise Saint-François*, à Imola ; il en avait sculpté les portes, dont on peut voir encore le bois vermoulu, et sur lesquelles il avait gravé sa signature et la date de 1343. En 1349, il termina, à Venise, l'*Eglise Saint-Antoine*, qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont Baldinucci parle avec éloges. Il n'en reste que les portes et deux tombeaux, qui sont d'un style pur, religieux et sévère, et appartiennent, comme ensemble, au gothique fleuri, mais dont les détails, d'une originalité exquise, n'ont rien de la roideur qui caractérise les œuvres de cette époque.

LANFREY (Pierre), écrivain et homme politique français, né à Chambéry en 1828. Il est fils d'un ancien officier de l'Empire. Il faisait sa rhétorique au collége des jésuites de Chambéry, lorsqu'il fut expulsé de cet établissement pour avoir composé, contre la célèbre congrégation, un écrit dans lequel se révélait déjà le futur libre penseur. M. Lanfrey se rendit alors à Paris, et, après avoir achevé ses études au collége Bourbon, il suivit les cours de l'Ecole de droit; mais, médiocrement séduit par la profession d'avocat, il abandonna la carrière du barreau pour se livrer entièrement à ses goûts, qui le portaient vers l'étude de la philosophie et de l'histoire. Ce fut en 1855 qu'il débuta, comme écrivain, par l'ouvrage intitulé l'*Eglise et la philosophie du* XVIII^e *siècle* (Paris, 1855, in-18). Cet ouvrage, auquel nous avons consacré un article (V. ÉGLISE ET LES PHILOSOPHES [l']), fit aussitôt connaître M. Lanfrey comme un esprit viril, comme un apologiste convaincu de la raison et de la liberté. Depuis lors le jeune écrivain n'a cessé de combattre avec une infatigable persévérance ce qu'il considère comme les trois maladies endémiques de notre pays : le catholicisme, le césarisme et le socialisme, en d'autres termes, l'absolutisme sous sa triple forme, religieuse, politique et sociale. Indépendamment de nombreux articles, insérés dans le *Siècle*, dans le *Temps*, dans la *Revue nationale*, dont il a dirigé pendant quatre années, avec un rare talent, la partie politique, dans la *Revue des Deux-Mondes*, il a successivement fait paraître : *Essai sur la Révolution française* (Paris, 1858, in-8°); *Histoire politique des papes* (Paris, 1860, in-12), coup de fouet sanglant à travers la face de l'Eglise; les *Lettres d'Everard* (Paris, 1860), ouvrage d'une sérieuse portée philosophique; *Etudes et portraits politiques* (1863, in-18), enfin, son œuvre capitale, l'*Histoire de Napoléon I*^{er} (1867 et suiv., 4 vol. in-8°), dans laquelle il s'est attaché à faire justice des mensonges officiels, des fables légendaires, des falsifications préméditées ou involontaires, des enthousiasmes irréfléchis ou aveugles, grâce auxquels on a voulu faire un héros épique d'un des despotes qui ont eu sur les destinées de la France l'influence la plus désastreuse.

Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Lanfrey retourna en Savoie, publia, sur la malheureuse situation dans laquelle se trouvait alors la France, des lettres et des articles dont quelques-uns eurent en province un grand retentissement, demanda la convocation immédiate d'une Assemblée nationale, fit partie, comme volontaire, des mobilisés de la Savoie, et refusa la préfecture du Nord, que lui offrit le gouvernement de la défense nationale. Porté, par le parti républicain, candidat dans les Bouches-du-Rhône, lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée, où il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine. M. Lanfrey, après avoir voté pour les préliminaires de paix, a soutenu constamment de ses votes la politique de M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, sans prendre une part active aux débats de la Chambre. Le 9 octobre de la même année, il a été appelé au poste de ministre plénipotentiaire de la République en Suisse, poste qu'il occupe encore aujourd'hui (avril 1873).

LANG (Matthieu DE WELLENBOURG), prélat allemand, né en 1468, mort en 1540. Il fut successivement évêque de Gurck et de Carthagène, cardinal (1611) et archevêque de Salzbourg. On a de lui, sous ce titre : *Odeporicon D. Matthei cardinalis* (Vienne, 1515, in-4°), la relation de ses voyages en Autriche, en Hongrie et dans le Tyrol.

LANG (Charles-Nicolas), médecin et naturaliste suisse, né à Lucerne en 1670, mort en 1741. Il alla compléter ses études scientifiques en Italie, prit le grade de docteur en médecine à Rome (1692), se lia avec Tournefort dans un voyage qu'il fit à Paris, puis se fixa dans sa ville natale, dont il devint médecin ordinaire (1709) et membre du conseil (1712). Ses principaux ouvrages sont : *Idea historiæ naturalis lapidum figuratorum Helvetiæ ejusque viciniæ* (Lucerne, 1705, in-4°); *Historia lapidum figuratorum Helvetiæ ejusque viciniæ* (Venise, 1708, in-4°), avec 53 pl.; *Tractatus de origine lapidum figuratorum* (Lucerne, 1709, in-4°) ; *Methodus nova testacea marina in suas classes, genera et species distribuendi* (Lucerne, 1722, in-4°).

LANG (Charles-Henri, chevalier DE), historien allemand, né à Balnheim (Souabe) en 1764, mort en 1835. Après avoir étudié le droit à Altdorf, il devint, en 1785, avocat à Œttingen, fit paraître, pendant deux ans, la *Feuille hebdomadaire d'Œttingen*, et publia, en outre, les *Documents pour servir à la connaissance du pays d'Œttingen* (1786). En 1788, il se rendit à Vienne, où il devint intendant d'un riche magnat hongrois, puis secrétaire particulier de l'ambassadeur de Wurtemberg. En 1791, il passa à Gœttingue, y travailla avec ardeur pendant deux ans, et y écrivit son ouvrage intitulé : *Développement historique de la constitution des impôts en Allemagne* (Berlin, 1793), qui lui fit une certaine réputation parmi les écrivains du temps. Chargé alors par le prince de Hardenberg de mettre en ordre les archives de sa famille, il devint, en 1795, archiviste de Plassenburg, assista, comme secrétaire de la légation prussienne, au congrès de Rastadt, et, à son retour, fut nommé, en 1799, conseiller de la guerre et des domaines à Anspach. Plus tard, il fut successivement directeur du collége financier provisoire de Munich (1806), directeur des archives du royaume de Bavière (1811), et directeur du cercle d'Anspach (1815); mais il renonça à tout emploi, en 1817, pour ne plus s'occuper que de ses travaux favoris. On a encore de lui : *Examen historique de l'antiquité des états provinciaux en Allemagne* (Gœttingue, 1796); *Histoire moderne de la principauté de Baireuth* (Gœttingue, 1798-1811, 3 vol.); *Annales de la principauté d'Anspach sous le gouvernement prussien* (Francfort, 1806); *Annales bavaroises de* 1179 *à* 1294 (Augsbourg, 1816); le *Livre de la noblesse du royaume de Bavière* (Munich, 1816); *Histoire des jésuites en Bavière* (Nuremberg, 1819), qu'il avait fait précéder d'un pamphlet intitulé : *Amores patris Morelli; Histoire du duc de Bavière Louis le Barbu* (Nuremberg, 1821); *Regesta bavarica, seu rerum Boicarum autographa* (Munich, 1822-1828, 4 vol.); les *Gaus* (anciens districts) *de la Bavière, d'après les trois races allemande, franque et boiarienne* (Nuremberg, 1830); les *Anciens comtés de la Bavière* (Nuremberg, 1831). Il a, en outre, écrit des essais pleins d'esprit et d'humour, sous le titre de *Voyages à Hammelbourg* (Nuremberg, 1818-1833), et d'intéressants *Mémoires*, qui ne furent publiés qu'après sa mort (Brunswick, 1842, 2 vol.).

LANG (Frédéric), homme politique allemand, né à Schwalbach en 1822, mort en 1867. Après avoir étudié le droit à Marbourg et à Gœttingue, il fut nommé, en 1844, substitut du procureur près la cour supérieure d'appel; mais il dut se démettre de cet emploi en 1846, à cause du radicalisme de ses opinions. Il s'établit alors, comme avocat, dans sa ville natale, fut élu, en 1848, à la Chambre des représentants du duché de Nassau, devint, en 1854, procureur près la cour d'appel de Wiesbaden, et fut envoyé par cette ville, successivement à la première et à la seconde Chambre, où il s'occupa, non-seulement des intérêts du duché, mais encore de ceux de l'Allemagne entière. Ce fut son manifeste, inséré, en 1859, dans le *Sternkammer* de Wiesbaden, qui donna le premier élan à l'établissement du *Nationalverein*. A peine cette assemblée eut-elle été constituée, qu'il y entra comme membre de la commission, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il assista également à la troisième assemblée de la Chambre des députés à Francfort-sur-le-Mein (20 mai 1866). Il y soutint, avec la majorité, le maintien de la neutralité des petits Etats allemands dans la guerre qui allait éclater, et demanda, l'un des premiers, la convocation d'un parlement allemand, conformément à la loi électorale du 14 avril 1849. A différentes reprises, Lang avait cherché, de concert avec son ami Braun, à fonder un journal qui fût l'organe de leurs opinions libérales. C'est ainsi qu'il publia, tour à tour, le *Journal du Rhin*, le *Courrier du Rhin*, la *Sentinelle du Rhin*, et la *Feuille populaire de Nassau ;* mais le gouvernement du duché interdit successivement toutes ces feuilles peu après qu'elles eurent commencé de paraître.

LANG (Heinrich), théologien protestant allemand, né à Frommern (royaume de Wurtemberg) en 1826. Il alla étudier la théologie à Tubingue, en 1844, et trouva cette université encore sous le coup de la publication de la *Vie de Jésus*, par le docteur Strauss. Entre les deux camps qui s'étaient formés, l'un sympathique, l'autre hostile au savant critique allemand, il choisit le premier, acceptant résolûment les conclusions de la critique historique ou dogmatique. En même temps, il s'adonna à l'étude des philosophes, Platon, Spinoza, Lessing, Kant, Hegel, et des grands maîtres de la poésie, Gœthe et Shakspeare. Avec ses opinions avancées, il ne pouvait espérer une place de pasteur dans le Wurtemberg, où regnait un farouche esprit d'intolérance. Il se rendit alors en Suisse, et fut appelé à desservir l'église de Wartau, dans le canton de Saint-Gall. C'est de là que sont datés tous les ouvrages qu'il a publiés, et qui sont : un *Essai de dogmatique chrétienne* (1858); une *Course à travers le monde chrétien* (1859); des *Portraits religieux* et des *Heures de piété* (1862). En outre, depuis 1859, Lang est rédacteur des *Voix du temps*, journal qui, sous sa direction, a obtenu et obtient de brillants succès. Il a pour programme de rendre accessible aux gens du monde la connaisance des progrès de la théologie liberale, en traitant avec clarté, et en quelque sorte dans la langue du monde, toutes les principales questions théologiques. Cette feuille est devenue l'organe du parti théologique libéral en Suisse, et commence à être fort répandue en Allemagne. En 1863, les électeurs de Meilen, grande et riche paroisse des bords du lac de Zurich, le choisirent pour leur pasteur.

LANG, nom d'écrivains allemands. V. LANGE.

LANGADAIS (le), en latin *Langiacensis Ager*, ancien pays de France, dans la basse Auvergne, compris aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire.

LANGAGE s. m. (lan-ga-je — rad. *langue*). Emploi de la parole pour exprimer les idées : *Les origines du* LANGAGE. (Acad.) *Le* LANGAGE *est la peinture de nos idées.* (Rivarol.) *Le* LANGAGE *suit les progrès de l'intelligence elle-même.* (Lamenn.) *Si l'homme perdait le* LANGAGE, *il l'inventerait de nouveau.* (Renan.)

Enfin, avec des sons et des signes divers,
Le *langage* parut et changea l'univers,
Et de la brute à l'homme agrandit la distance.
DELILLE.

— Moyen quelconque d'exprimer des idées : *Le* LANGAGE *du geste. Le* LANGAGE *des yeux. Le* LANGAGE *des bêtes. Dans l'Orient, les amants ont recours au* LANGAGE *des fleurs. La peinture est un* LANGAGE *muet. Le* LANGAGE *des yeux n'est pas celui qui persuade le moins.* (Pellisson.) *Les pensées profondes, les sentiments sérieux parlent souvent le* LANGAGE *des beaux-arts.* (De Barante.)

— Manière de parler, langue, idiome : LANGAGE *barbare. Le* LANGAGE *des Chinois, des Lapons. Le* LANGAGE *suit ordinairement la disposition des esprits, et chaque nation a toujours parlé selon son génie.* (Trév.) *C'est le peuple ignorant qui a formé les* LANGAGES; *les ouvriers ont nommé tous leurs instruments.* (Volt.) *Le fond du* LANGAGE *que nous parlons présentement appartient aux âges les plus reculés de notre existence nationale.* (E. Littré.)

Ainsi que son esprit, tout peuple a son *langage.*
VOLTAIRE.

‖ Manière de parler au point de vue du style, du choix des expressions, des pensées exprimées : LANGAGE *pur, naïf.* LANGAGE *incorrect, prétentieux.* LANGAGE *figuré, allégorique, poétique. Corrompre le* LANGAGE. *Le* LANGAGE *de l'envie, de la haine. Tenir le* LANGAGE *d'un fripon. Parler le* LANGAGE *du cœur. Les hommes changent de* LANGAGE *comme d'habit.* (J.-J. Rouss.) *L'esprit s'épuise, mais le* LANGAGE *du cœur est intarissable.* (Mme de Staël.) *Les mots de notre* LANGAGE *familier ont quelquefois une parfaite justesse de sens.* (A. de Vigny.) *Le* LANGAGE *est le reflet des mœurs.* (Mme C. Fée.)

Chaque passion parle un différent *langage.*
BOILEAU.

Je vis de bonne soupe et non de beau *langage;*
Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage.
MOLIÈRE.

— Poétiq. *Langage des dieux*, Poésie.

— **Syn. Langage, dialecte, idiome**, etc. V. DIALECTE.

— **Encycl.** I. NATURE ET RÔLE DU LANGAGE. Tout être destiné à vivre en société est appelé à communiquer ses besoins, ses désirs, ses idées; les moyens extérieurs qui lui servent à la manifestation extérieure de ces phénomènes intérieurs ont reçu le nom général de *langage*. A ce large point de vue, le *langage* n'est pas spécial à l'homme; les animaux eux-mêmes possèdent des moyens de communication fort variés, qui nous sont le plus souvent inconnus dans leur nature, mais qui sont trahis par les résultats. Tous les animaux dioïques, s'il nous est permis de transporter à la zoologie ce terme de botanique, possèdent certainement des signes qui provoquent le rapprochement des sexes. Les animaux ont donc un *langage*.

Mais chez l'homme, être éminemment impressionnable et raisonnable, le *langage* est infiniment plus complet; le vocabulaire de l'animal est borné à ses instincts naturels, au cercle restreint de ses relations; l'homme, dont l'esprit actif et sans cesse en éveil conçoit à chaque instant de nouvelles idées et de nouveaux besoins, a dû varier, combiner, multiplier les gestes, les cris, les expressions de son regard et de ses traits, pour faire comprendre ses désirs et communiquer ses pensées. Rien ne peut donner une idée de l'immensité des ressources que déploie un sourd-muet intelligent pour faire comprendre ses idées, quand il est réduit, par le défaut de son éducation ou par l'ignorance de ses interlocuteurs, à l'usage de la mimique. Nous pourrions encore invoquer, pour montrer la fécondité de l'homme à cet égard, ces pièces de théâtre, dites pantomimes, dans lesquelles l'auteur s'interdit systématiquement l'usage de la parole, et dont cependant les spectateurs peuvent suivre sans effort tout le développement.

Mais notre but n'est pas, dans cet article, de faire l'histoire générale des moyens qui servent à traduire les idées; nous nous bornerons à nous occuper du *langage* oral, le seul important par ses résultats, et le seul, par conséquent, qui puisse donner lieu à des développements intéressants. Ainsi compris, le *langage* n'est que l'application de la parole, c'est-à-dire de la voix articulée, à l'expression de la pensée.

Quelques philosophes, par une erreur bien singulière, ont avancé que l'homme, seul capable du *langage* oral, doit cette faculté exclusive à ce fait qu'il possède seul une voix articulée; quelques-uns même ne seraient pas éloignés de rejeter toutes les définitions de l'homme imaginées par les naturalistes et de le définir avec Homère : un animal à voix articulée. Il est bien bizarre que ces philosophes n'aient pas songé aux sansonnets et aux perroquets, qui possèdent, eux aussi, une voix articulée, et ne se soient pas dit que ce qui distingue l'homme, au point de vue qui nous occupe, ce n'est point la forme spéciale de sa voix, mais bien la faculté qu'il possède d'en combiner les sons à l'infini et à son gré, pour exprimer les idées et les jugements qu'il tire de leur combinaison; nous savons bien que cette considération nous ramène à la définition de l'*animal raisonnable*, qui n'est pas le point de vue des naturalistes; mais c'est que la voix articulée ne suffit pas à distinguer zoologiquement l'homme du reste des animaux, n'est pas un caractère spécifique. La voix articulée n'en est pas moins un admirable instrument dont l'homme a tiré un merveilleux parti; mais il s'en serait passé s'il en eût été privé par la nature; car, dans l'histoire du progrès, un instrument peut être utile, il n'est jamais indispensable.

On s'est posé, de nos jours, une question qui paraît d'abord puérile, mais qui, sérieusement étudiée, a cependant sa raison d'être. Le *langage* a-t-il suivi ou précédé l'idée? Il est certain que, si l'on considère le *langage* comme la faculté de parler, il a, comme toutes les facultés, précédé tout acte intérieur ou extérieur; mais ce n'est pas le point de vue qui nous occupe. D'autre part, on peut se demander si le *langage*, considéré comme l'acte même de parler, a précédé ou suivi toute idée, si, en un mot, l'homme a pu parler sans avoir préalablement conçu une idée : c'est là, selon nous, une question ridicule; il est déjà difficile de supposer, bien qu'on l'ait tenté, le *langage* tellement inhérent à l'idée qu'il soit impossible de concevoir une idée simple sans l'aide du *langage;* mais à côté de ces idées simples, que l'esprit conçoit directement et sans le secours d'aucun signe; il est des idées complexes, formées d'idées associées, qui ne peuvent se produire dans l'esprit sans une opération spéciale difficile à appliquer à des *idées nues*, c'est-à-dire dépourvues de tout signe qui les concrète, les matérialise en quelque façon. En tout cas, si, par un pénible effort, l'esprit parvenait à idéer ainsi dans l'abstrait, le chemin qu'il pourrait fournir dans cette direction ne saurait être bien long, l'image ou le signe étant absolument nécessaire pour fixer l'attention et assurer la mémoire. Donc, on peut dire que si le *langage* n'est pas absolument indispensable pour concevoir, il est absolument nécessaire pour raisonner, et peut seul, par conséquent, donner naissance à l'immense série des idées que l'homme ne perçoit pas par les sens, mais crée en lui-même par la force et le jeu de ses facultés.

Il est dès lors facile d'entrevoir les immenses services rendus à l'homme par le *langage* oral, services qui sont de deux ordres : l'un, qui concerne l'homme individuel, considéré à part et en dehors de toute société; l'autre qui le prend dans ses relations avec ses semblables. Nous avons ébauché une idée du rôle du *langage* dans ses rapports avec l'homme individuel; il est à peine nécessaire d'indiquer l'utilité, la nécessité du *langage* pour l'homme social. L'homme livré à sa réflexion solitaire ne dépasse pas les bornes naturelles de son esprit. Si l'homme, réduit à ne parler qu'en lui-même, était borné aux propres ressources de sa raison particulière, il se verrait éternellement contraint de commencer et de poursuivre tout seul son éducation, et le progrès, cette majestueuse évolution qui ne se produit qu'avec une lenteur si désespérante, ne s'étendrait pas au delà des limites de la vie de chaque homme, c'est-à-dire que l'espèce humaine serait à jamais condamnée à un véritable état d'enfance et se distinguerait à peine du singe. Mais si le *langage* devient ce qu'il doit être naturellement, un moyen d'échange pour les idées, combien l'horizon s'agrandit! Le capital intellectuel s'accroît alors de toutes les découvertes faites et communiquées d'une extrémité du monde à l'autre; chaque homme ne pense plus, n'imagine plus, ne crée plus pour sa misérable personne, mais l'univers entier s'enrichit du fruit de la pensée de tous. Il y a plus : les découvertes faites successivement aux différentes époques s'accumulent durant des siècles, et le tresor de la société humaine s'accroît des biens acquis par toutes les générations successives. Doué de moins d'instinct que la plupart des animaux, l'homme, privé du *langage* et réduit à son expérience personnelle, n'arriverait peut-être pas à creuser un terrier pour sa femelle et ses petits; doté de cet admirable moyen de perfectionnement, il règne en maître sur le globe et sur l'espace; il pèse les étoiles et calcule leurs distances.

— II. ORIGINE DU LANGAGE. La tradition juive et la mythologie grecque s'accordent sur un point : l'unité de création de l'homme et la coexistence inexpliquée du *langage* avec le premier homme. La science actuelle ne pouvant se contenter de cette affirmation naïve et irréfléchie, s'est vivement préoccupée des causes qui doivent avoir présidé à la création du *langage*. La question a été vivement discutée. Les uns admettent, avec Platon, que le *langage* humain, essentiellement arbitraire, a été créé successivement et à mesure du développement des idées et des besoins qu'il était appelé à exprimer; en un mot, que le *langage* est purement et complétement artificiel. D'autres prétendent que le *langage* est entièrement révelé. M. de Bonald a soutenu cette opinion avec grand fracas, et son système, moins nouveau qu'on ne le croit généralement, a immédiatement provoqué l'adhésion de tous les orthodoxes. Entre ces suppositions extrêmes, on serait tenté de croire qu'on ne pourrait en intercaler une troisième; M. Renan l'a cependant tenté, sinon avec une grande force de raison, au moins avec un grand charme de style. Pour M. Renan, le *langage* n'est pas dû à la *révélation* divine, mais à une sorte de *révélation intérieure*. On connaît le faible de M. Renan pour les mots détournés de leur sens naturel, et cette manière qu'il a de chercher des mots sur lesquels il s'accorde avec les orthodoxes, tout en se séparant d'eux au point de vue dogmatique. M. Renan affirme donc qu'un homme parle comme un arbre produit des fruits, naturellement. Le *langage*, à ses yeux, est un fait de conscience, et l'homme ne peut penser ni même exister sans parler.

Nous ne croyons pas utile de nous arrêter longuement à la révélation du *langage*, idée antiscientifique et qui ne doit, par conséquent, donner lieu à aucune discussion. Rappelons seulement le grand argument que M. de Bonald a fait valoir en faveur de son hypothèse, et que M. Renan a parfaitement admis, tout en en tirant une autre conséquence. Selon M. de Bonald, l'homme ne peut penser sans le secours du *langage*, ni inventer le *langage* sans le secours de la pensée; donc le *langage* n'est pas un fait humain; donc il est dû à une révélation qui a ouvert simultanément à l'homme le champ de la parole et celui de la pensée. Nous avons d'avance répondu à cette argumentation en notant que sans le secours de la parole l'homme peut concevoir les idées simples; aidé de ces idées, il a naturellement cherché à les exprimer par des gestes d'abord, puis par des cris, qui ont fini par devenir la parole articulée. Et quand on dit que l'homme ne saurait penser sans parler, on fait, à notre avis, une confusion dont il n'est pas difficile de deviner la cause. Ce qui est vrai, c'est que l'homme en qui l'éducation a développé l'usage de la parole trouve dès lors en elle un instrument de la pensée si commode, qu'il ne saurait plus, quelque effort qu'il fît, penser autrement qu'en se représentant les idées à l'aide des signes spéciaux avec lesquels il s'est habitué à les confondre. Mais l'homme accidentellement privé de la ressource de la parole n'en a pas moins l'habitude de la pensée, et nous avons vu des sourds-muets privés de toute éducation arriver à exprimer leurs pensées avec une extraordinaire fécondité d'imagination. M. Max Müller, dont le penchant à l'orthodoxie est bien connu, n'a pu cependant admettre un pareil système, et, voulant affirmer l'invention humaine du *langage*, tout en respectant les récits de la Bible, il a rappelé que Dieu n'avait pas nommé lui-même les animaux, mais avait chargé de ce soin le premier homme. Mais n'existe-t-il donc que des animaux au monde?

Quant au système de M. Renan, qui attribue l'invention du *langage* à la conscience collective, nous avouons ne pas saisir bien nettement la portée d'une pareille affirmation. Sans doute, M. Renan ne pouvait invoquer pour cette invention la conscience individuelle, qui n'eût abouti qu'à une immense tour de Babel, où le nombre des langues eût été égal à celui des individus. Il a eu recours à la conscience collective : cela signifie-t-il que les hommes, incapables personnellement de créer le *langage*, l'ont créé en unissant leurs efforts? Mais comment? tous à la fois? Ce serait puéril. En se communiquant les uns aux autres et successivement les mots créés par chacun? Mais nous voilà retombés dans un mode de *langage* que M. Renan ne veut pas admettre, le *langage* artificiel. Nous sommes loin de l'homme qui parle *naturellement*, comme l'arbre produit des fruits, de cette faculté de parler qui, selon cet écrivain, est aussi essentiellement active que celle de voir et d'ouïr. En réalité, le *langage* complet, qui comprend une grammaire, c'est-à-dire un règlement savant et compliqué, a été créé par l'homme un peu comme l'homme crée tout, c'est-à-dire d'instinct d'abord, et ensuite par la réflexion; mais admettre que l'homme en est venu à parler, chose des plus difficiles, tout naturellement et sans l'aide de la réflexion, c'est admettre comme possible qu'un pianiste, pour qui la réflexion n'est réellement plus rien quand il possède son art, a atteint cette perfection à la vue seule du premier piano qu'on a mis sous ses yeux. On nous objecte, il est vrai, que le *langage*, contrairement à la marche de toutes les autres sciences qui progressent toujours, est allé constamment en se dégradant, et que les grammaires les plus simples et les plus rationnelles appartiennent aux langues primitives. Nous donnerons de ce fait, à propos du développement du *langage*, une explication qui nous paraît tout à fait satisfaisante, et qui n'a rien de commun avec le *langage* dit naturel et sa création spontanée.

Quant à la question de savoir si le *langage* était un à l'origine, et si les langues, si nombreuses, dérivent d'une langue mère commune, il est un fait avéré, c'est que certaines familles de langues n'ont aucun rapport sensible avec d'autres familles, ni pour le vocabulaire ni pour la grammaire, ce qui porte à supposer qu'elles n'ont pu avoir une origine commune. M. Renan ajoute que les langues monosyllabiques et les langues flexionnelles sont absolument irréductibles, et en conclut que la diversité des langues est un fait originel. On ne saurait nier la force de ces présomptions. Toutefois, il est incontestable que les langues, surtout les langues agglutinantes, sont soumises à un mouvement continu de transformation, ou si l'on veut de corruption; que, ces changements ininterrompus ayant le temps pour facteur principal, on peut admettre dans une langue, après un laps de temps suffisant, un changement radical qui la rend absolument méconnaissable. Il est certain que le nombre de siècles nécessaire pour amener un pareil résultat ne saurait être calculé; mais il n'est pas moins sûr qu'on ne connaît pas davantage le nombre de siècles que l'homme a déjà vécu sur la terre, et que les partisans de l'unité primordiale du *langage* ont en cela la marge la plus vaste. Nous ne parlons pas, bien entendu, des orthodoxes, qui fixent la division des langues à l'époque de la tour de Babel, et contre lesquels l'argument donné plus haut est absolument décisif. Mais, contre ceux que ne gêne pas une date fixe, nous croyons impossible de prouver directement l'origine multiple des langues; il faudrait alors établir l'origine, également multiple, des races humaines, question qui n'appartient pas au sujet que nous traitons ici.

— III. DÉVELOPPEMENTS DU LANGAGE. Dès le jour où un homme sentit le besoin d'exprimer ses idées par des signes, il dut chercher une relation entre le signe et la chose signifiée. Les premiers gestes imaginés dans ce but furent certainement des gestes imitateurs, reproduisant d'une manière plus on moins visible la forme des objets dont on voulait donner une idée. Quand la parole se substitua aux gestes, il devint impossible de traduire la forme par ce nouveau moyen; mais, en revanche, il était éminemment propre à donner l'idée des sons. Il est même probable que, dès les débuts du *langage*, l'imitation par gestes et l'imitation par onomatopée furent naturellement combinées, celle-ci traduisant les sons et celle-là les formes. Mais, d'une part, la commodité du *langage* parlé fit renoncer de bonne heure à l'usage des gestes, et, de l'autre, les limites restreintes de l'onomatopée imposèrent l'adoption d'une multitude de signes arbitraires. Le *langage* était dès lors en pleine voie de progrès. Ses premiers développements durent être rapides, et il dut de bonne heure atteindre sa perfection. L'admirable flexibilité de la voix, la marche accélérée du progrès intellectuel, que favorisait si puissamment l'usage même du *langage* naissant, la faculté de l'analyse, donnèrent à la science de la parole un essor merveilleux. Il en résulta des langues probablement monosyllabiques, dont le vocabulaire était incomplet sans doute, mais dont la grammaire, d'une merveilleuse simplicité, n'admettait à ses règles claires, précises, peu nombreuses, aucune espèce d'exception. D'autre part, nul n'avait imaginé encore de proscrire le néologisme; créer des mots, c'était user d'un droit tout naturel, qui n'avait d'autre inconvénient pour le créateur que celui de n'être pas compris sans explication, mais qui avait pour le public l'avantage de compléter la nomenclature des idées. Enfin, un temps arriva où le nombre des mots devint à peu près égal à celui des idées en cours; la langue avait atteint son apogée, la décadence commença aussitôt et se continue encore de nos jours. Ce fait d'exception à la marche naturelle du progrès a vivement intrigué les philologues. Il a, ce nous semble, une explication toute naturelle. Il existe d'abord de ce fait anomal une cause intrinsèque que M. Max Muller a fort justement appelée du nom d'altération phonétique. Les langues, enrichies d'une quantité innombrable de mots, soumises ensuite à des variations multiples de désinences, devinrent des instruments fort délicats, dont le peuple ignorant ne put se servir sans les fausser. Les doubles emplois se multiplièrent, les formes des radicaux s'altérèrent; celles même des désinences, après avoir résisté plus longtemps, finirent par se corrompre; une multitude de formes parasites s'introduisirent à côté des anciennes formes régulières. Outre cette altération propre du *langage*, ce dépérissement naturel qui le conduisait tout seul à la décrépitude, il faut admettre une cause bien plus puissante et surtout bien plus rapide d'altération. C'est ce que M. Max Muller appelle le renouvellement dialectal. Primitivement, chaque langue différente était née dans un milieu politique bien défini; il existait autant d'idiomes particuliers que de groupes humains. Mais les relations commerciales, si mobiles de leur nature, les guerres et les invasions, si multipliées à l'origine des sociétés, amenèrent dans les races humaines une sorte de brassement qui eut pour le *langage* les résultats les plus funestes. La langue des étrangers et celle des conquérants pénétrèrent de force la langue indigène et l'infestèrent d'une foule de vocables inutiles, d'une multitude de formes barbares et hétérogènes. Le progrès même des relations, en facilitant l'importation des locutions étrangères, est venu mettre le comble à cette confusion, et il est difficile aujourd'hui de prévoir où elle s'arrêtera.

Sans doute, on peut prédire à coup sûr que les chemins de fer, si puissants déjà pour abaisser les frontières, amèneront, dans un laps de temps qu'on pourrait peut-être déjà calculer, la fusion complète des races, et par conséquent aussi celle des idiomes. Mais il est facile de prévoir que cette langue universelle, rêvée par tant d'esprits généreux, qui ne seront certainement pas déçus de leurs espérances, sera un amalgame indescriptible de langues disparates, dont le vocabulaire monstrueux englobera des doubles, des triples, des centuples emplois, dont la grammaire, s'il est possible d'en imaginer une, sera un fouillis de règles incohérentes étouffées sous la multitude des exceptions. M. Renouvier, dans ses *Essais de critique générale*, s'est préoccupé de la langue universelle; frappé des développements, aujourd'hui merveilleux, de la race anglo-saxonne, il a cru pouvoir promettre à la langue qu'elle parle l'universalité à laquelle un grand nombre prétendent. M. Renouvier nous semble un peu avoir oublié la mobilité des prépondérances politiques; mais il a fait un oubli plus grave : c'est l'influence des peuples absorbés sur la langue de leurs conquérants. Les Gaulois vaincus par les Francs, vaincus par les Romains, n'ont pas moins laissé une multitude de racines celtiques dans la langue que nous parlons. M. Renouvier a été plus heureux quand il s'est attaché à l'idée d'une langue universelle artificielle. Cette idée, si utile et cependant combattue avec tant d'acharnement, ne nous paraît pas aussi chimérique qu'à certains esprits. Nous imaginons volontiers une Académie internationale chargée de créer et ensuite de conserver une langue générale, que sa facilité et sa régularité imposeraient d'abord aux relations de peuple à peuple et finiraient par rendre universelle. La numération et la nomenclature chimique, créées ainsi de toute pièce, ont été généralement adoptées; la langue universelle, dont la haute utilité est déjà évidente, dont la nécessité absolue finira par se faire sentir, aurait probablement le même sort.

On fait des congrès fort utiles pour créer ou faire adopter un système universel de poids et mesures; le succès déjà certain de ces efforts nous autorise à croire qu'on tentera pour le *langage* une réforme du même genre. L'entreprise est grande et hardie, mais ce sont celles de cette nature qui conviennent à notre siècle entreprenant. La chose a été tentée, il y a deux siècles, par un prélat anglais, mais dans des conditions insuffisantes de généralité; un pareil travail ne peut sortir que de la collaboration d'une assemblée cosmopolite. V. LANGUE PHILOSOPHIQUE (*Essai d'une*), par John Wilkins.

Langage français depuis le XIIe siècle (VARIATIONS DU), par F. Génin (Paris, 1845, in-8°). On connaît Génin, ce singulier type de philologue, qui a inventé tout un genre, l'érudition spirituelle. Nous disons l'érudition, car Génin n'en manque certainement pas. Ce qui domine en lui, ce n'est pourtant pas l'érudition, c'est l'esprit d'invention et l'art de bien dire, qualités qui ont leurs dangers au point de vue scientifique, mais qui rendent les livres de Génin, particulièrement ses *Variations du langage français*, bien agréables à lire. Génin a émis dans ce livre beaucoup d'hypothèses hasardées : on n'est philologue qu'à cette condition; mais il n'en a pas ou presque pas énoncé de burlesques, bien que les hypothèses burlesques semblent aussi faire partie essentielle du bagage philologique. En un mot, dans cet ouvrage de Génin, tout n'est peut-être pas bien sûr comme critique, mais tout est ingénieux et intéressant. Par exemple, son système de langue populaire donnée comme type de correction du langage laisserait certainement bien à reprendre; mais on ne peut nier que les cas particuliers que cite Génin ne soient réellement frappants; sa manière de justifier les cuirs et les velours populaires, les pluriels hasardés de Martine et des paysans est très-certainement piquante et même fondée. Mais une erreur bien grossière pour un philologue, et que tout l'esprit du monde ne saurait justifier, c'est lorsqu'il attribue à la langue du moyen âge une unité de forme et de prononciation qu'elle n'a pas même aujourd'hui. Si M. Génin y avait pensé, au lieu de réduire la langue à un type unique qui se modifie, il eût admis une multitude de dialectes simultanés, qui se choquent, se croisent et se fondent, créant par leur combinaison des formes toujours nouvelles. Après avoir fait l'histoire des *Variations de la langue*, il eût fait peut-être celle de ses variétés.

Langage (DE L'ORIGINE DU), par M. E. Renan (1re édit., 1848, 1 vol. in-8°; 2e édit., revue et considérablement augmentée, 1858). M. Renan s'est proposé d'appliquer à l'un des problèmes que d'ordinaire on essaye de résoudre par des considérations abstraites les résultats obtenus de notre temps par la science de la linguistique. Toutefois, l'auteur est loin de rejeter les arguments psychologiques qui peuvent l'aider à établir sa thèse, à savoir, que les langues ne passent pas d'un système dans un autre, et que la production de chaque famille de langues est un fait primitif. Ainsi, il affirme, avec M. Steinthal, que le langage naît dans l'âme, à un certain degré de la vie psychologique, d'une manière nécessaire et pour ainsi dire aveugle. « Le moment où le langage sort ainsi de l'âme humaine et apparaît au jour constitue une époque dans le développement de la vie de l'esprit; c'est le moment où les intuitions se changent en idées. Les choses apparaissent d'abord à l'esprit dans la complexité même du réel; l'abstraction est inconnue à l'homme primitif. Le langage apparaît lorsque l'analyse se fait jour dans l'âme et cherche à disséquer l'intuition totale en ses divers éléments. A la vue, par exemple, d'un cheval au galop, d'une plaine blanche de neige, l'homme se forma d'abord une image indivise : la course et le cheval ne faisaient qu'un; la neige et la blancheur étaient inséparables. Mais, par le langage, l'acte de la course fut distingué de l'être qui court, la couleur fut séparée de la chose colorée. Chacun de ces deux éléments se trouva fixé dans un mot isolé, et le mot désigna ainsi un démembrement de l'idée complète. A un autre point de vue, cependant, le mot est plus étendu que l'idée : le mot blanc, par exemple, n'exprime pas seulement un caractère de la neige, mais un caractère de toutes les choses blanches; sa signification est donc plus indéterminée, plus abstraite que l'intuition de la neige blanche. L'intuition embrasse toujours un être ou une chose dans un état accidentel; le mot, au contraire, désigne la chose, abstraction faite de ce caractère accidentel. »

L'ouvrage de M. Renan se compose de douze chapitres et d'une préface étendue, dans laquelle l'auteur s'étudie à préciser l'état actuel de la science du langage. Il se préoccupe, d'ailleurs, du caractère un peu spéculatif de son œuvre, non conforme aux habitudes de l'esprit positiviste. Il se réclame de l'autorité de M. Jacob Grimm, un des deux frères à qui l'on doit le célèbre Dictionnaire de la langue allemande qui fera époque dans l'histoire du langage. Jacob Grimm est persuadé qu'on peut résoudre d'une manière scientifique la question de l'origine du langage. On lui objecte l'exemple des botanistes et des zoologistes, qui se bornent à décrire l'état actuel des plantes et de l'organisme animal. Ils ont constaté que l'étude des espèces est difficile, sinon impossible. Mais cette considération n'arrête pas M. Renan, qui entend bien étudier à sa manière l'histoire des espèces en ce qui concerne le genre humain. « Sans examiner, dit-il, si la formation des espèces est étrangère à la science, maintenons du moins ce principe essentiel, que nulle parité ne saurait être établie entre la question de l'origine des espèces vivantes et celle de l'origine du langage. Depuis l'époque où elles sont devenues l'objet d'une observation suivie, les espèces de plantes et d'animaux n'ont presque pas d'histoire : pour prendre les termes de la scolastique, on les prend dans leur *esse*, non dans leur *fieri*. Il n'en est pas de même du langage; le langage ne doit pas être comparé à l'espèce, immuable par son essence, mais à l'individu qui se renouvelle sans cesse. La loi de son développement est une courbe dont la plus grande partie se déroule dans l'inconnu, mais dont nous apercevons une fraction assez considérable pour qu'il soit possible d'en assigner l'équation et d'en découvrir le foyer. » M. Renan, d'accord avec Jacob Grimm, conteste la révélation du langage telle que l'enseigne la tradition et que l'ont défendue M. de Bonald et Joseph de Maistre. Il y a trois moments, au dire de Grimm, dans la formation du langage. Le premier est caractérisé par une pauvreté de termes dont le chinois est un exemple; le second est l'âge des flexions synthétiques comme il en existe en sanscrit, en grec et en latin; le troisième est celui où le peuple, incapable d'observer une grammaire aussi savante, brise l'unité du mot fléchi et préfère l'arrangement inverse des parties de l'expression. M. Renan n'admet de la théorie de Grimm que le deuxième et le troisième moment du développement du langage; quant à l'état monosyllabique, qui serait la première période de ce développement, il lui est impossible de l'admettre. Le monosyllabisme n'est pas un signe d'enfance. Le chinois a servi d'organe à une civilisation fort développée, tandis que les sauvages de l'Amérique et de l'Afrique centrale ont des langues polysyllabiques d'une richesse peu commune. M. Renan considère donc le langage comme formé d'un seul coup et comme sorti instantanément du génie de chaque race, « de même que, dans le bouton de fleur, la fleur est tout entière avec ses parties essentielles, quoique ces parties soient loin d'avoir atteint leur complet épanouissement. » On voit, il est vrai, des races tout à fait identiques sous le rapport physiologique parler des langues fort différentes; mais c'est qu'elles sont issues d'une même souche et se sont séparées avant de posséder une langue définitivement constituée.

L'auteur pense donc que le langage est une œuvre spontanée et antérieure à la réflexion : « Je crois, dit-il, devoir maintenir, comme trait essentiel du développement initial du langage, l'absence de toute réflexion, la spontanéité... »

L'œuvre spontanée dont parle M. Renan se confond avec l'œuvre de tous; mais cette œuvre a eu un individu pour interprète.

Arrivé à sa propre théorie, M. Renan déclare une embryogénie de l'esprit humain possible, et indique les moyens de la créer. Le langage est, à son avis, une histoire du genre humain antérieure à ses annales écrites, quoiqu'il soit difficile de limiter le champ dans lequel il est permis d'asseoir à ce sujet des conjectures probables.

Son chapitre 1er débute par une observation très-remarquable : « La science expérimentale de l'esprit humain, dit-il, s'est généralement bornée à étudier la conscience parvenue à son entier développement et telle qu'elle est de nos jours. Ce que font la physiologie et l'anatomie pour les phénomènes des corps organisés, la psychologie l'a fait pour les phénomènes de l'âme, avec les différences de méthode réclamées par des objets si divers. Mais, de même qu'il existe à côté de la science des organes et de leurs opérations une autre science qui embrasse l'histoire de leur formation et de leur développement, de même, à côté de la psychologie qui essaye de décrire et de classer les phénomènes et les fonctions de l'âme, il y aurait à créer une embryogénie de l'esprit humain, qui étudierait l'apparition et le premier exercice des facultés dont l'action est maintenant si régulière. Une telle science serait sans doute plus difficile que celle qui se propose de constater l'état présent de la conscience humaine. Toutefois, il est des moyens sûrs qui peuvent nous conduire de l'âge actuel à l'âge primitif; l'expérimentation directe de ce dernier nous est impossible; mais l'induction, en s'exerçant sur le présent, peut nous faire remonter à l'état spontané dont les époques réfléchies ne sont que l'épanouissement. »

L'état primitif de l'humanité n'existe plus, n'a laissé que des traces fugitives; cependant il a laissé des analogues. Le genre humain n'a pas marché d'un pas égal; tandis que quelques-uns de ses rameaux sont arrivés à une grande hauteur, d'autres continuent de se traîner avec peine dans les humbles sentiers où il a vécu à l'époque de son origine. Dans chaque contrée, l'homme est à une période différente de son développement. La géographie nous offre ainsi le tableau des différents âges de l'histoire.

Suivant M. Renan, il serait puéril de rechercher la forme des langues primitives; elles se sont transformées; les races, en se superposant, les ont mariées ensemble de manière à les défigurer. Mais il est certaines langues qui sont parlées par des peuples voués à une immobilité irrémédiable; ces langues nous ont conservé, non pas des témoins proprement dits des langues primitives, mais leurs procédés.

Le second chapitre du livre est consacré à l'examen des opinions historiques sur l'origine du langage depuis l'antiquité jusqu'au XVIIIe siècle. M. Renan se complaît ici dans ces demi-termes qui sont le caractère propre de sa philosophie. C'est bien l'homme qui n'osera nier la divinité de Jésus qu'avec des restrictions, des explications et des concessions de tout genre. Pour lui, l'hypothèse d'une invention artificielle et réfléchie laissant des lacunes, il y eut tout naturellement contre elle une réaction philosophique au commencement de ce siècle. Le langage fut envisagé assez généralement, par exemple chez M. de Bonald et Joseph de Maistre, comme une révélation. Cette supposition, d'après M. Renan, *peut être admise dans un certain sens;* il n'y a pas eu révélation dans le sens matériel du mot. Puis il analyse les arguments théologiques en faveur de cette opinion. Ces arguments, enseignés de haut, ont eu un bon résultat : ils ont créé la philologie comparée. L'auteur traite successivement de ce qu'ont fait à cet égard Frédéric Schlegel et Guillaume de Humboldt.

Dans le chapitre III, il établit que le langage est l'œuvre de toutes les facultés humaines agissant spontanément. La parole est naturelle à l'homme; il n'y a aucune période dans son histoire pendant laquelle il ait pu être muet. Cependant le langage est spontané, et ceci est la raison pour laquelle il est à la fois divin et humain. Il n'y eut à l'origine ni tâtonnements ni développement artificiel. D'ailleurs, la réflexion n'aurait pu réformer le langage : les langues remaniées de cette façon sont barbares et roides; or, rien dans les langues anciennes ne porte les stigmates de cette roideur et de cette barbarie. La spontanéité existe dans les âmes en raison inverse de la réflexion; en d'autres termes, l'imagination est d'autant plus puissante chez l'homme que son intelligence est moins développée.

Le quatrième chapitre contient les preuves historiques des assertions émises dans le chapitre précédent. Il résulte de ces preuves que la grammaire de chaque race a été coulée d'une seule pièce.

Le chapitre V est consacré à déterminer les caractères du langage primitif. « Dès sa première apparition, dit M. Renan, le langage fut aussi complet que la raison humaine qu'il représente; mais ses parties, confuses et comme liées entre elles, attendaient des siècles leur parfait développement. Il est difficile, dans l'état présent des études philologiques, de tracer avec quelque précision les caractères de la langue que l'homme créa lors du premier éveil de sa conscience. Ces caractères d'ailleurs durent être fort divers, si, comme de solides inductions portent à le croire, le langage s'est produit parallèlement chez des fractions distinctes de l'humanité. Il est cependant quelques traits de la spontanéité primitive que l'étude des langues, éclairée par une saine psychologie, nous permet de déterminer. »

Les langues primitives, suivant M. Renan, renferment la plus haute métaphysique et une disposition *constante* à traduire une idée par un symbole. L'homme d'alors ne vivait pas en lui; il était, pour ainsi dire, tout en dehors et identifié avec le monde extérieur. De sorte que le langage primitif est le fruit commun de l'esprit et du monde; en lui-même, il personnifie la raison pure; matériellement, il n'est qu'un reflet de la vie sensible. Mais la sensation n'explique que les mots, elle n'explique pas la grammaire; le monde physique et le monde moral s'identifient dans le langage. Il y a donc dans le langage déjà un élément de raison pure.

Dans le chapitre VI, l'auteur montre comment l'onomatopée est une loi du langage primitif. La faculté appellative avait une extrême délicatesse chez les premiers hommes; mais on ne peut pas ressaisir la trace de leurs sensations, car elles ne correspondaient point aux nôtres, et le langage est une lettre morte en ce qui les concerne.

Les langues primitives avaient, d'ailleurs (chap. VIII), une exubérance de formes tout à fait extraordinaire. Elles se sont appauvries en vieillissant. « L'exubérance des formes, dit M. Renan, l'indétermination, l'extrême variété, la liberté sans contrôle, caractères qui, si on sait les entendre, sont étroitement liés entre eux, durent ainsi constituer un des traits distinctifs de la langue des premiers hommes. Les idiomes anciens sont toujours plus riches en formes que ceux qui ont subi la révision des grammairiens. Le rôle de ceux-ci consiste à faire un choix dans les richesses excessives des langues populaires, et à éliminer ce qui faisait double emploi. La langue grecque et la langue latine, par exemple, présentent une foule de mots qui ne possèdent point toutes les formes ordinaires, et qui suppléent à leurs lacunes en empruntant à d'autres mots les formes qui leur manquent. »

Dans le chapitre X, M. Renan établit l'invention humaine du langage en observant que son développement est parallèle au développement de l'esprit humain. Il subit aussi l'influence du climat et des races, par conséquent il est de formation humaine.

Mais l'unité primitive du langage peut-elle être considérée comme un fait avéré? M. Renan estime que non; il dit qu'une hypothèse de ce genre est gratuite, dépasse ce qu'on peut conclure des faits observés jusqu'ici. « En un sens, l'unité de l'humanité est une proposition sacrée et scientifiquement incontestable; on peut dire qu'il n'y a qu'une langue, qu'une littérature, qu'un système de traditions symboliques, puisque ce sont les mêmes procédés qui ont présidé à la formation de toutes les langues, les mêmes sentiments qui partout ont fait vivre les littératures, les mêmes idées qui se sont traduites par des symboles divers. Mais faire de cette unité toute psychologique le synonyme d'une unité matérielle de race, c'est rapetisser une grande vérité aux minces proportions d'un petit fait sur lequel la science ne pourra peut-être jamais rien dire de certain. » Au point de vue des langues, il y a d'ailleurs des familles irréductibles. Le langage s'est produit simultanément sur plusieurs points du globe; il n'y a donc pas de conséquences anthropologiques à en tirer. On a bien imaginé de dire que la race humaine s'est scindée en plusieurs groupes avant que le langage fût inventé; mais c'est encore une supposition que rien ne justifie. De fait, la philologie comparée ne mène point aux mêmes résultats que la physiologie. On ne peut pas faire dériver le système d'une famille du système d'une autre famille. Les rapprochements tentés jusqu'ici dans cette direction n'ont pas abouti. On remarque, il est vrai, une sorte d'affinité vague entre les langues sémitiques, par exemple, et les langues indo-européennes; ce sont peut-être des emprunts dus à des circonstances impossibles à déterminer aujourd'hui.

Mais on peut déterminer (chap. XI), pour les races indo-européennes, le point sur lequel le langage est apparu pour la première fois. Les livres sacrés de l'Inde et de la Perse fournissent des renseignements suffisants. La race brahmanique est évidemment venue du nord-ouest. Elle n'était pas distincte à l'origine de la race iranienne. Il y eut à certaine époque un centre arien dans la Bactriane. M. Renan fait allusion aux traditions de l'Inde et de la Perse sur le séjour primitif de l'humanité. « Il faut, dit-il, trouver un point où la race iranienne et la race indoue aient pu cohabiter. La Bactriane, ou une région plus septentrionale encore, satisfait seule à toutes ces exigences. En combinant les données de la géographie et de l'histoire, on est amené presque forcément à supposer que la race brahmanique est entrée dans l'Inde, vers Attok, par les passes occidentales de l'Indou-Kousch, qui plus tard ont ouvert la vallée du Gange à Alexandre, à Mahmoud le Ghaznévide, et en général à tous les conquérants et à tous les voyageurs venus du nord-ouest. »

Les traditions indoues ne prouvent pas grand'chose, à la rigueur. « Ces traditions pourraient être considérées comme des fables conçues *a priori*, et sans aucune réalité historique, que nos inductions conserveraient tout leur poids, puisqu'elles se fondent uniquement sur des faits géographiques et linguistiques scientifiquement établis. »

L'auteur termine (chap. XII) en avouant qu'un mystère impénétrable couvre le berceau du genre humain. Il a traversé des états moraux, intellectuels et physiques qui n'ont plus d'analogues. Il admet aussi que les lois de la nature sont l'œuvre des milieux où on les observe, par conséquent qu'elles n'ont rien d'universel et de permanent. Bref, l'homme d'aujourd'hui *est déchu*. La liberté le console de la perte de la spontanéité. M. Renan croit qu'il redeviendra *créateur*, de passif qu'il est à cette heure. Son idée de la création mérite d'être signalée : « Quand l'homme apparut sur ce sol encore créateur, sans être caressé par une femme ni allaité par une mère, sans aïeux ni patrie, songe-t-on aux faits étranges qui durent se passer dans son intelligence, à la vue de cette nature féconde dont il commençait à se séparer? Il dut y avoir dans ce premier éveil de la nature humaine une énergie, une spontanéité dont rien maintenant ne saurait nous donner une idée. Le besoin est la cause occasionnelle de l'exercice de toute faculté. L'homme et la nature créèrent tant qu'il y eut un vide dans le plan des choses; ils oublièrent de créer sitôt qu'une nécessité intérieure ne les y força plus. » Idée ingénieuse, sans doute, mais fondée sur cette supposition, au moins discutable, que la faculté de raisonner est précisément inverse de la faculté de sentir. Du reste, le livre de l'*Origine du langage* est, comme tous les livres de M. Renan, une immense succession d'hypothèses souvent ingénieuses, mais presque toujours gratuites. M. Renan a été séduit et gâté par la critique allemande, erreur d'autant plus déplorable qu'elle a jeté un esprit naturellement clair et droit dans des théories aussi fausses que nuageuses, et l'a même rendu étranger aux généreuses idées de liberté et de progrès. Il est arrivé à M. Renan le plus cruel accident qui puisse atteindre un esprit éclairé : il ignore et méprise son temps, et voit dans la civilisation, fruit de l'expérience et du travail des siècles, un état manifeste de décadence et de corruption.

Langage en France (LES RÉVOLUTIONS DU), par M. Francis Wey (1848, in-8°). L'auteur a considéré son sujet de bien haut, de trop haut peut-être. « L'histoire des mots, dit-il, contient celle des idées. Organes de la pensée humaine, instruments des luttes intellectuelles, les langues racontent les civilisations. Comme les variations des idiomes résultent du mouvement des opinions et de la série des faits, l'étude de ces transformations diverses est aussi philosophique qu'attachante et variée. Là seulement on peut retrouver ce que les chroniques laissent le plus à désirer, la fidèle image des mœurs, les événements obscurs et dédaignés de l'existence du peuple. De cette portion peu connue de notre histoire, portion la plus intéressante peut-être, parce que les passions s'y reflètent, de ce drame national épars et délaissé, il nous reste un monument complet, le langage, le langage que le peuple a créé, suivant ses besoins, selon ses facultés, et qu'il a associé aux phases de la vie publique. » Peut-être les mots ne contiennent-ils pas bien tout cela, et l'auteur est moins coupable de ne l'y avoir point trouvé que de l'y avoir cherché. Il est utile, sans doute, de concevoir et de donner une haute idée de son sujet, mais il faut éviter de dépasser le but.

Ce n'est pas que le livre de M. F. Wey ne soit intéressant. Le sujet l'était par lui-même, et l'auteur, sans posséder une érudition spéciale longuement amassée, sans s'être fait une éducation de savant, paraît avoir travaillé la matière avec beaucoup de soin et de patience.

Les points principaux sur lesquels insiste M. Wey sont : l'influence du latin sur la civilisation chrétienne, l'étude des premiers monuments écrits, l'anarchie orthographique par suite de l'absence de règles grammaticales et de la confusion des dialectes. De là, il passe aux âges poétiques de la littérature nationale et à l'avénement du véritable esprit français, avec les fabliaux. Il décrit l'influence de la scolastique sur la formation de la prose, et les progrès rapides dus aux institutions municipales et aux croisades. Néanmoins, la langue était menacée de décadence dès son enfance, par suite de la tyrannie du latin; heureusement, la bourgeoisie, à la suite d'Abailard, opposa les principes de la discussion à la langue de l'autorité religieuse. A partir de François Ier, la réaction des écrivains contre le despotisme de l'école se caractérise de plus en plus, et, avec Marot et Villon, une première Renaissance a lieu. C'est alors que l'antiquité païenne fait invasion dans notre langue et notre littérature, et que la Réforme y apporte certaines modifications essentielles. Tous les éléments de notre langue sont, dès lors, en présence; il ne s'agit plus que de les fondre, et l'on atteindra le grand siècle littéraire.

Telle est la marche suivie par M. Wey. Dans une partie spéciale, il étudie le côté technique, les mots, et jette un coup d'œil général sur l'histoire de la grammaire en France, et sur les travaux didactiques tels que dictionnaires, vocabulaires et rudiments.

Langage primitif tracé d'après les anciennes inscriptions des rochers du mont Sinaï (LE), par le docteur Forster (Londres, 1851). Le docteur Forster, dans l'appendice qu'il avait joint à son traité relatif à la géographie de l'Arabie ancienne, avait donné une interprétation des inscriptions en langue himyarite, gravées sur les ruines des monuments de Hisn-Ghorab, port de la province de Hadramaut. Ayant observé que plusieurs des lettres dont ces inscriptions se composent offraient une identité de formes avec les inscriptions du mont Sinaï et celles de l'Egypte, il s'appliqua à rechercher si les valeurs alphabétiques étaient également les mêmes, et crut avoir réussi à le prouver.

On ne trouve aucune mention de toutes ces séries de caractères gravés sur les roches de l'Arabie Pétrée, ni dans les écrivains de l'antiquité païenne, ni dans les auteurs ecclésiastiques où nous lisons l'histoire des nombreux anachorètes qui avaient fixé leur séjour au Sinaï. Ce silence de l'antiquité ecclésiastique, relativement aux inscriptions du mont Sinaï, atteste que, dans le temps où des solitaires peuplaient les déserts voisins de cette montagne, on ne connaissait pas encore la tradition suivant laquelle c'étaient les Israélites qui, durant leur séjour dans la péninsule, avaient gravé sur les rochers ces nombreux caractères. Car si cette hypothèse avait été alors répandue, les anachorètes et les auteurs ecclésiastiques n'auraient pas manqué de citer les monuments et de produire leur existence comme un témoignage formel en faveur de la vérité des récits de Moïse. Cosmas, qui vivait au VIe siècle de notre ère, est le premier écrivain qui ait fait une mention expresse de ces nombreuses inscriptions, et qui, s'appuyant sur le témoignage de quelques Juifs, en ait fait remonter l'origine jusqu'au séjour des Hébreux dans la presqu'île du mont Sinaï. Depuis l'époque de Cosmas, ces inscriptions ne paraissent pas avoir attiré l'attention des voyageurs du moyen âge, et il faut arriver jusqu'au XVIIe siècle pour en trouver une nouvelle mention; mais, depuis le XVIIIe siècle, un grand nombre de ces inscriptions ont été recueillies par divers savants ou voyageurs.

Dans l'ouvrage que nous étudions en ce moment, M. Forster passe en revue tout ce qui concerne l'origine, la nature et l'interprétation de ces monuments. Ce savant s'est proposé pour but de renouveler l'opinion mise en avant, dans le VIe siècle, par Cosmas, ou plutôt par les Juifs qui l'avaient aidé de leurs lumières, et de démontrer que toutes les inscriptions gravées sur les rochers de la péninsule du Sinaï ont été l'ouvrage des Hébreux, qui, durant quarante ans, séjournèrent dans ces déserts, selon la tradition consignée dans le *Pentateuque*. Combattant l'opinion du professeur Beer, qui attribuait ces inscriptions à des pèlerins chrétiens de nation arabe, alliés aux Nabathéens de l'Arabie Pétrée, et les faisait remonter au IVe et au Ve siècle, M. Forster établit deux faits importants : d'abord, que le signe dont la figure ressemble à une croix, et qui se trouve assez fréquemment dans ces inscriptions, n'indique pas d'une manière évidente que ceux qui ont gravé ces monuments professassent le christianisme; que ces inscriptions, qui se comptent par milliers et s'étendent sur une longueur de plusieurs lieues, tracées à de grandes hauteurs sur des roches souvent fort dures, en caractères qui ont parfois un pouce de relief, n'ont pu être exécutés par de simples pèlerins ou voyageurs, dépourvus de cordes, d'échelles et de tous les moyens indispensables pour un travail de ce genre. Il en conclut que les Israélites, qui, d'après la Bible, ont séjourné durant quarante ans dans cette contrée inhospitalière, ont eu seuls le loisir et les moyens nécessaires pour accomplir cette tâche difficile. Telle est la thèse qui laisse des doutes bien fondés à un savant orientaliste, dont nul, cependant, ne suspectera l'orthodoxie et les sentiments religieux, M. Quatremère, dont nous allons résumer les principaux arguments, en même temps que nous analyserons le livre de M. Forster.

Ce dernier, pour appuyer la prodigieuse antiquité qu'il attribue à ces inscriptions, fait observer que plusieurs des rocs sur lesquels étaient gravées ces inscriptions, et qui sont aujourd'hui renversés, étaient déjà dans la même position à l'époque de Cosmas. Il infère de là qu'il avait fallu une longue suite de siècles pour que l'action de l'air et celle des pluies et des torrents eussent miné et fait rouler dans la plaine des pierres si dures. Mais cette preuve n'est nullement concluante, car quelque convulsion de la nature, quelque tremblement de terre a pu ébranler ces montagnes et en détacher des fragments; à la rigueur, les pluies auraient suffi à cette besogne dans un espace de deux ou trois cents ans.

M. Forster croit retrouver dans les inscriptions sinaïques la commémoration des faits les plus marquants rapportés dans l'*Exode* et dans les autres livres du *Pentateuque*, fait qui serait extrêmement grave, si l'on était bien assuré d'avoir parfaitement déchiffré ces inscriptions; mais c'est là précisément ce qui paraît fort douteux, au jugement de M. Quatremère, et complétement faux dans l'opinion de plusieurs autres savants.

Comme M. Forster ne retrouve aucun passage emprunté à la loi donnée aux Israélites par le ministère de Moïse, il suppose que les inscriptions ont été tracées avant la publication de cette loi, ou, du moins, avant la publication du *Pentateuque;* il rappelle deux grandes inscriptions signalées par le comte d'Entraigues, et il soupçonne que l'une de ces deux grandes inscriptions nous offre peut-être la transcription du cantique de Moïse. Hypothèse absolument gratuite, comme on voit.

Si l'on en croit M. Forster, le caractère des inscriptions sinaïques est identique avec l'écriture démotique des Egyptiens. Suivant lui, les Hébreux avaient adopté la langue de l'Egypte, durant leur séjour dans ce pays, et ce fut Dieu lui-même qui, dans le désert, leur révéla avec sa loi la connaissance de la langue hébraïque. Nous sortons absolument ici de la voie scientifique, pour tomber dans la fantaisie théologique.

« Dans les inscriptions sinaïques, dit à ce propos M. Quatremère, on trouve des caractères qui offrent une ressemblance avec des lettres égyptiennes, comme d'autres présentent un rapport frappant avec des lettres appartenant à l'alphabet phénicien ou à d'autres alphabets orientaux; mais en jetant les yeux sur les inscriptions sinaïques, on se convainc facilement qu'elles sont écrites dans un caractère particulier que l'on chercherait vainement ailleurs. En second lieu, est-il bien certain que l'écriture démotique fût en usage chez les Egyptiens dès le temps de Moïse? C'est ce qui me paraît fort douteux...

» Enfin, s'il était vrai que les inscriptions du désert de Sinaï eussent été écrites par les Israélites en langue égyptienne, comment M. Forster, pour expliquer ces mêmes inscriptions, a-t-il recours à l'idiome arabe? Car il est bien clair que le langage usité chez les Egyptiens et celui que parlaient les Arabes n'avaient entre eux acune analogie, et je ne saurais admettre comme un fait certain que l'ancien arabe, qui nous est, d'ailleurs, si mal connu, formât la langue primitive des peuples de cette partie de l'Orient. »

En tête d'une de ces inscriptions, on voit la figure d'un homme qui a les bras étendus; M. Forster ne manque pas d'y voir Moïse, avec ses deux mains levées vers le ciel, durant la bataille des Hébreux et des Amalécites.

Dans ces mêmes inscriptions, on voit assez fréquemment des figures d'animaux gravées d'une manière plus ou moins grossière, mais cependant assez reconnaissables; c'est tantôt un âne, tantôt un cheval, tantôt un chameau, une tortue, un chien, un serpent, etc. M. Forster voit encore, dans ces images, des représentations symboliques qui constatent le passage des Hébreux dans le désert. Ainsi la figure du serpent, gravée sur un rocher, ferait allusion au serpent d'airain que Moïse, par ordre de Dieu, fit élever dans le désert; partout où l'on trouve l'image d'un âne ou celle d'un chameau, il faudrait voir une représentation symbolique du peuple juif, parce que, dans plusieurs endroits de la Bible et surtout des Psaumes ou des Prophètes, Israël est comparé soit à un âne domestique ou sauvage, soit à la femelle d'un chameau. La figure d'un homme monté sur un cheval est une allusion évidente au passage de la mer Rouge et à la fuite de Pharaon.

Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur la nature, l'origine et le but des inscriptions sinaïques, qui, selon M. Quatremère, n'offrent qu'un intérêt relatif, qu'une importance bien médiocre, et où l'on chercherait, sans doute, vainement des détails sur l'histoire, la topographie, les lois des contrées voisines du mont Sinaï. Nous nous sommes trop étendus peut-être sur le livre de M. Forster, dont on fit si grand bruit jadis; pour édifier le lecteur sur la valeur de cet ouvrage, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer en terminant les lignes suivantes du savant M. Quatremère : « M. Forster, préoccupé d'une idée que je crois peu exacte, celle de chercher dans les inscriptions du désert de Sinaï la mémoire des faits éclatants accomplis durant le séjour des Hébreux et par le ministère de Moïse, a pensé qu'il devait y trouver des expressions poétiques, des mots d'un usage peu vulgaire. Ne possédant pas, je crois, une connaissance assez approfondie de la langue arabe, il a puisé dans les dictionnaires un grand nombre de termes que l'on chercherait vainement chez les bons écrivains. Dans des inscriptions de ce genre, qui n'ont point été tracées au nom de l'Etat, mais qui sont l'ouvrage de particuliers obscurs, on doit s'attendre à trouver des mots vulgaires, des formules bien simples, exprimées sans aucune prétention. Si l'on y rencontre autre chose, cette circonstance doit rendre bien douteuse la lecture et l'interprétation que l'on propose de ces monuments. Telle est, en général, et je le dis à regret, l'idée que l'on doit se former des explications tentées par M. Forster, et je doute qu'elles puissent obtenir l'approbation des arabisants. »

Langage et de la raison (ORIGINE DU), par Z. Geiger (Stuttgard, 1869, in-8°). Dans ce volume, M. Geiger offre au public la première partie de ses recherches sur l'origine du langage et de la raison. Une méthode sévère, une exposition élégante et toujours claire, qui n'abuse pas de la phraséologie ambitieuse de l'école hégélienne, rendent la lecture de l'ouvrage agréable et facile. M. Geiger s'attache à démontrer que le langage, loin d'être le produit immédiat de la raison, en a été la source et l'aliment. La parole, née d'un besoin organique et plus particulièrement de l'excitation provoquée par les impressions visuelles, a fixé les souvenirs des sensations et donné naissance aux idées. Les mots représentent, non les objets matériels, mais des parties d'un monde abstrait que la pensée a construit avec les éléments du langage et avec des souvenirs d'impressions reçues par les sens. C'est en partant de ces principes que l'auteur essaye de ressaisir le fil perdu qui pourrait nous conduire aux origines du développement intellectuel de l'humanité.

Langage (NOUVELLES LEÇONS SUR LA SCIENCE DU), par M. Max Muller, traduit en français par MM. G. Harris et G. Perrot (Paris, 1867-1868, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage a été composé en anglais, langue que l'auteur a adoptée pour plusieurs de ses écrits. Le célèbre philologue remonte aussi haut que possible pour saisir dans leur source même les lois fondamentales de la science du langage; il en cherche les principes et la raison première dans la constitution même du gosier humain, et, appelant la physiologie à son secours, il décrit la formation du son articulé et la part qu'y prennent tous les organes concourant à la parole. Des dessins anatomiques du larynx et des autres parties du mécanisme vocal ne lui semblent pas déplacés dans une œuvre de pure philologie. M. Max Muller montre ensuite l'application des lois générales et organiques à un nombre restreint de langues : le sanscrit, le grec, le latin, les langues romanes et les langues germaniques. Le savant linguiste prétend même pousser plus avant ses recherches philosophiques et veut poursuivre jusque dans l'âme la formation du langage. Il étudie la naissance et le développement des idées, leurs combinaisons et leurs ramifications infinies, l'influence du langage sur la pensée.

Les *Nouvelles leçons* se composent de deux parties distinctes : l'une, consacrée à la phonétique et à l'étymologie; l'autre, à l'étude des phénomènes internes.

Les rapports entre le langage et la pensée établis par M. Max Muller donnent lieu à bien des déductions arbitraires. Les recherches sur les lois du langage dérivant de la constitution et du jeu des organes de la parole ressemblent, lorsque l'auteur les pousse au loin, aux théories du maître de philosophie de M. Jourdain sur la prononciation. Nous reprocherons aussi à M. Max Muller une façon symbolique d'interpréter les traditions anciennes et incertaines qui ne nous paraît nullement scientifique. En voici un exemple : « Le siége de Troie, dit-il, n'est qu'une répétition du siége quotidien de l'Orient par les puissances solaires qui, chaque soir, à l'Occident, sont dépouillées de leurs brillants trésors. La *fille de Briséis* (c'est fille de Brisès qu'il faut lire) est rendue à Achille, quand sa gloire commença à décliner, juste comme les premiers amours des héros solaires retournent à eux au dernier moment de leur carrière terrestre. » On a prouvé d'une façon bien plus plausible et plus ingénieuse que Napoléon n'etait qu'une personnification du soleil, et ses maréchaux les douze signes du Zodiaque.

Une leçon intéressante, bien que le paradoxe y abonde, est celle où M. Max Muller traite des restes de l'esprit mythologique chez les modernes, des « erreurs et malentendus où sont entraînés les hommes en se servant de mots auxquels ils n'attachent aucun sens déterminé, de l'altération phonétique, suivie de l'étymologie populaire, source très-fréquente de mythologie, de l'influence des mots sur la pensée, des exemples des services que la science du langage peut rendre à la philosophie. »

Ces services sont considérables. Le plus grand de tous consiste à montrer comment on arrive à créer mentalement des sujets réels en opérant sur des mots qui ne signifient réellement que des qualités ou des abstractions. La science moderne de la linguistique et de la mythologie unies est, en quelque sorte, une longue démonstration de ce procédé, un éclaircissement de cette illusion.

M. Max Muller nous semble avoir été moins heureux dans les exemples qu'il a choisis pour montrer les services que la science du langage peut rendre à la philosophie. Il s'attache à prouver, par exemple, que le mot *infini* n'est point négatif, au fond, ainsi que l'école empirique l'a généralement pensé. Il croit aussi pouvoir regarder comme de véritables mythes, et les corps impondérables de l'ancienne physique, et l'éther de la nouvelle, et les atomes de la chimie. Mais la discussion de ces hypothèses ne peut reposer que sur des considérations auxquelles la science du langage est à peu près étrangère. Il faut éviter de forcer les rapports mutuels des sciences. Ici, le rôle de la science du langage doit être seulement de nous mettre en garde contre les illusions causées par les mots; or, les savants en sont bien plus revenus que les théologiens, pour lesquels M. Max Muller se sentirait, semble-t-il, plus disposé à l'indulgence.

Langage français (LA PRÉCELLENCE DU), traité de Henri Estienne. V. PRÉCELLENCE.

LANGAHA s. m. (lan-ga-a). Erpét. Genre de serpents de Madagascar.

— **Encycl.** Le *langaha* est un serpent au corps grêle et allongé, qui se distingue par un prolongement particulier du museau. Ses dents ne présentent pas de crochets proprement dits; mais plusieurs des maxillaires supérieures sont plus développées que les autres et ont l'apparence de dents en crocs sans canal intérieur. Cet ophidien habite Madagascar. Ses mœurs sont encore peu connues. On dit qu'il vit, comme les leptophides, sur les branches des arbres et des arbrisseaux, et qu'il s'introduit dans le nid des oiseaux ou dans la retraite des insectes dont il fait sa proie. Quelquefois il soulève le sable, dans lequel il établit lui-même sa retraite et sa demeure. On le dit dangereux; du moins, les Madécasses ont une telle aversion pour lui, qu'ils osent à peine le regarder.

LANGALLERIE (Philippe DE GENTILS, marquis DE), aventurier français, né à La Motte (Charente) en 1656, mort à Vienne en 1717. De bonne heure, il suivit la carrière des armes, se distingua par des actions d'éclat, fit vingt-deux campagnes, et devint, en 1704, lieutenant général. D'un caractère fier, ambitieux, hautain, Langallerie ne voulait pas reconnaître de supérieur et s'attribuait le succès de toutes les affaires dans lesquelles il avait figuré. Voyant que, par suite des inimitiés qu'il s'était créées, il n'arriverait pas à obtenir un commandement en chef, auquel il prétendait avoir droit plus que tout autre, il quitta, en 1708, l'armée qui se trouvait alors en Italie, se rendit à Venise, puis passa au service de l'empereur, en qualité de général de cavalerie, et fut condamné, en France, à être pendu pour cause de désertion à l'ennemi. Langallerie prit part, sous les ordres du prince Eugène, au siége de Turin et fit les campagnes de 1707 et 1708; mais, ayant par ses prétentions indisposé ce prince, ainsi que les principaux officiers de l'armée, il prit, en 1709, du service en Pologne, où il reçut le commandement de la cavalerie lithuanienne. Là encore, il lui fut impossible de rester longtemps et de se fixer. Trouvant que le roi ne tenait pas toutes les promesses qu'il lui avait faites, il le quitta et alla s'établir à Francfort-sur-l'Oder. Comme il ne savait à quoi employer son activité, il s'avisa de vouloir convertir sa femme, qui était protestante, et qu'il avait épousée, à Berlin, en 1709; mais il fut, au contraire, converti par elle à la religion luthérienne, qu'il embrassa solennellement en 1711. Après avoir vécu quelque temps à la cour du landgrave de Hesse, il passa à La Haye, s'y lia avec l'ambassadeur de la Porte Ottomane près la cour de Hollande, et conclut avec lui un traité secret d'après lequel il devait prendre le commandement d'une expédition destinée à s'emparer de l'Italie, et recevoir ensuite, en toute propriété, une des îles de l'Archipel. Mais on eut vent de ce projet à Vienne, et l'on surveilla, dès lors, les démarches de Langallerie, qui fut arrêté à Stade, au moment où il allait acheter à Hambourg des vaisseaux de transport. Enfermé dans la forteresse de Raab, il y mourut d'ennui au bout d'un an de captivité. Langallerie n'était point un ambitieux vulgaire. Il possédait de réels talents militaires et eût pu parvenir aux plus hautes dignités dans sa patrie sans l'extrême versatilité de son caractère. On a de lui : *Manifeste de Philippe de Gentils, marquis de Langallerie* (Cologne, 1707, in-4o), dans lequel il expose les raisons qui le décidèrent à quitter le service de la France; la *Guerre d'Italie* ou *Mémoires historiques, politiques et galants du marquis de Langallerie* (Cologne, 1709, 2 vol. in-12); *Mémoires du marquis de Langallerie, histoire écrite par lui-même dans sa prison à Vienne* (Cologne, 1743, in-8o). Ces mémoires sont regardés comme apocryphes par tous les critiques, sauf par Fontette, qui croit à leur authenticité et prétend que le récit de la mort de Langallerie y fut ajouté par Muller, son valet de chambre.

LANGARA (don Juan DE), amiral espagnol, né en Andalousie vers 1730, mort en 1800. Après avoir parcouru tous les grades de la marine, il fut promu, en 1779, à celui de chef d'escadre, et reçut le commandement d'une flotte de 11 vaisseaux de ligne, avec laquelle il fut chargé de défendre l'entrée du détroit de Gibraltar. Il venait de se séparer de 3 des bâtiments sous ses ordres, lorsque, le 15 janvier 1780, il fut attaqué, à la hauteur du cap Saint-Vincent, par l'amiral anglais Rodney, dont la flotte comptait 21 vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. Bien qu'il n'eût plus que 8 bâtiments à leur opposer, Langara combattit avec acharnement pendant douze heures; mais atteint de trois blessures, ayant perdu 4 vaisseaux, dont 1 sauta et dont les 3 autres furent pris par l'ennemi, il fut forcé lui-même d'amener son pavillon, et ne put empêcher la flotte anglaise de pénétrer dans le détroit et d'aller ravitailler Gibraltar. Une pareille défaite était aussi glorieuse qu'une victoire. Aussi Langara, quoique encore prisonnier des Anglais, fut-il nommé par le roi d'Espagne, Charles III, lieutenant général de ses armées navales. Treize années plus tard, il commandait la flotte espagnole, qui, réunie cette fois à celle des Anglais, pénétra, le 27 août 1793, dans le port de Toulon; lorsque l'évacuation en eut été résolue, au mois de décembre suivant, il eut le tort de concourir à la destruction et à l'incendie des magasins, de l'arsenal et de l'escadre française. En 1795, réunissant ses forces à celles de l'amiral Gravina, il tenta de reprendre Rosas sur les Français, mais il ne put y réussir. Après la paix de Bâle, l'Espagne étant redevenue notre alliée, Langara reçut le commandement d'une flotte considérable, avec laquelle il força les Anglais, en octobre 1796, à lever le blocus du port de Toulon. Au mois de janvier 1797, il fut nommé ministre de la marine, et signala son administration par la délivrance de Cadix, que les Anglais bombardaient. Il quitta le ministère l'année suivante, et fut promu au grade de capitaine général, le plus élevé de l'armée espagnole.

LANGARD s. m. (lan-gar). Mar. Voile quadrangulaire, dont on grée la vergue inférieure du grand mât d'un brigantin.

LANGAYA s. m. (lan-ga-ia). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LANGBAINE (Gérard), philologue anglais, né dans le Westmoreland en 1608, mort en 1658. Successivement domestique, élève et membre du collége de la Reine à Oxford, il devint plus tard gardien des archives à l'université de cette ville, et, en 1645, prévôt de son collége. C'était un homme studieux et pacifique, qui mit tous ses soins à ne faire d'offense à aucun parti pendant ces temps de troubles et de discordes; aussi sa tranquillité ne fut-elle pas troublée. Il publia une édition de *Longin* (1636, in-8o), et divers écrits originaux, la plupart sur des questions religieuses; le seul qui mérite d'être cité est intitulé : *Platonicorum aliquot, qui etiamnum supersunt, authorum, græcorum imprimis, mox et latinorum, Syllabus alphabeticus* (Oxford, 1667, in-8o).

LANGBAINE (Gérard), savant anglais, fils du précédent, né à Oxford en 1656, mort en 1692. Mis en apprentissage chez un libraire, il hérita bientôt après d'une fortune considérable, par la mort de son frère aîné, et entra alors, comme *gentleman commoner*, au collége de l'université; mais il se livra bientôt à la dissipation et à l'extravagance, et dépensa follement la plus grande partie de ce qu'il possédait. Plus tard, il revint à la raison, et ne conserva de ses goûts antérieurs qu'un grand amour pour le théâtre. Il forma une collection considérable de pièces anciennes du théâtre anglais, et en publia le catalogue sous le titre de *Momus Triumphans* (1687, in-4o). Il avait inséré dans cet ouvrage une liste des plagiats qui avaient été commis jusqu'à son époque. Aussi Johnson l'a-t-il, à bon droit, surnommé la **Terreur des plagiaires.** Le livre de Langbaine s'étant vendu parfaitement, à cause surtout du scandale que les révélations de l'auteur avaient provoqué, il le réimprima, avec de nombreuses améliorations, sous le titre de *Nouveau catalogue de pièces anglaises* (1688, in-4o). Il fit paraître ensuite un *Compte rendu des poëtes dramatiques anglais* (1691, in-8o), auquel le *Nouveau catalogue* servit de base. Les jugements qu'il porte dans cet ouvrage manquent de justesse et d'impartialité et n'attestent pas un goût bien distingué chez leur auteur. Ainsi, il déclare que sir Robert Howard est un admirable poëte et préfère les pièces de Shadwell à celles de Dryden. Mais dans le récit des faits et dans la description des éditions, il reproduit, avec une grande exactitude, ce qu'il avait sous les yeux, et, quoique les renseignements qu'il nous donne soient très-incomplets, son ouvrage est encore le plus digne de foi parmi les catalogues de ce genre, et il a toujours été consulté avec fruit par ceux qui se sont occupés de l'histoire de la littérature dramatique anglaise.

LANGBEIN (Auguste-Frédéric-Ernest), poëte et romancier allemand, né à Radeberg, près de Dresde, en 1757, mort en 1835. Après avoir étudié le droit à l'université de Leipzig, il devint, en 1781, greffier de la justice de paix de Hain; mais, bientôt fatigué de cette occupation, il alla s'établir à Leipzig, où il exerça pendant un an la profession d'avocat et devint ensuite employé aux archives secrètes. N'ayant obtenu aucun avancement, après douze années de travail, il donna sa démission en 1800 et se rendit à Berlin, où il se livra avec succès à la culture des lettres. En 1820, le gouvernement le nomma censeur des ouvrages de littérature, et, jusqu'à sa mort, il remplit ces fonctions avec beaucoup d'habileté et de tact. On a de lui : *Poésies* (1788); *Facéties* (1792, 2 vol.); *Récréations du soir* (1793-1794, 3 vol.); *Talismans contre l'ennui* (1801-1802, 3 vol.); le *Roi gris, roman moderne et antique* (1803); *Nouveaux écrits* (1804, 2 vol.); *Nouvelles* (1804); le *Chevalier de la vérité* (1805, 2 vol.), traduit en français par Lemare (Paris, 1814, 3 vol. in-12); *Thomas Kellerwurm* (1806); les *Ailes du temps* (1807); *François et Rosalie*, ou la *Querelle d'épicier* (1808); l'*Original et ses fils* (1809); la *Fiancée sans fiancé* (1810); *Petits romans et contes* (1812-1814, 2 vol.); *Entretiens pendant les heures de loisir* (1815); *Guirlande de chansons allemandes* (1820); *Ganymède* (1823, 2 vol.); *Jocus et Phantasus* (1824); *Vacuna* (1826); *Roses d'automne* (1829), etc. Langbein avait donné lui-même une édition de ses *Œuvres complètes* (Stuttgardt 1835-1837, 31 vol.). On a publié également, après sa mort, le recueil de ses *Poésies complètes* (Stuttgard, 1854, 4 vol.).

LANGDALE (Marmaduke), général anglais, né dans le Yorkshire vers la fin du XVIe siècle, mort en 1661. Il était, en 1642, shérif de son comté; il embrassa, pendant la guerre civile, le parti du roi, auquel il amena trois compagnies d'infanterie levées à ses frais, remporta un brillant avantage sur un corps d'Ecossais à la solde du Parlement, traversa, avec 2,000 hommes, les lignes ennemies, pour aller au secours du château de Pontefract assiégé par Fairfax, força ce dernier à lever le siége, et revint à Oxford en repassant au travers de l'armée parlementaire. Nommé alors commandant de l'aile gauche de l'armée royale, il combattit vaillamment à la bataille de Naseby, où il eut Cromwell pour adversaire, mais ne put empêcher le triomphe des républicains. Il passa alors dans le Nord avec Digby; mais, battus l'un et l'autre près de Carlisle, ils durent se réfugier dans l'île de Man, d'où Langdale passa sur le continent. En apprenant que le roi était prisonnier, il revint en Angleterre, réunit un corps de royalistes, mais ne put opérer sa jonction avec l'armée écossaise de Hamilton, à cause de la répugnance que les presbytériens, qui composaient cette dernière, éprouvaient pour les Anglais de Langdale, qui avaient refusé de souscrire le *Covenant*. Attaquées séparément par Cromwell, les deux armées furent défaites, et leurs chefs devinrent prisonniers des parlementaires. Langdale parvint à leur échapper et se retira en Hollande, auprès de Charles II, qui le créa baron. A la restauration, il rentra dans sa patrie, et fut nommé lord lieutenant du comté d'York.

LANGDALE (Henri BICKERSTETH, baron DE), jurisconsulte anglais, né en 1783, mort en 1851. Fils d'un médecin, il embrassa d'abord la profession paternelle, à laquelle il renonça, vers 1806, pour se livrer à l'étude du droit, et se fit inscrire, en 1811, au barreau de Londres. Il acquit rapidement une réputation distinguée, devint avocat de la couronne, et déploya dans ces nouvelles fonctions un tel talent, qu'en 1836 il fut nommé *master of rolls* et entra la même année à la Chambre des pairs, avec le titre de lord Langdale. Il se fit remarquer, dans cette assemblée, par l'ardeur qu'il déploya au sujet des réformes à introduire dans la cour de chancellerie, réformes dont la principale était la division des attributions du grand sceau; mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de poursuivre l'exécution de ces réformes, et il dut bientôt renoncer à toute fonction publique. Bien qu'il n'ait publié aucun ouvrage, il est mort avec la réputation d'un des meilleurs jurisconsultes anglais de la première moitié de ce siècle.

LANGDARMA, roi de Thibet, qui vivait dans la première moitié du Xe siècle. Adversaire déclaré du bouddhisme, il se livra à une persécution violente contre ceux qui appartenaient à cette secte. Les religieux bouddhistes soulevèrent alors le peuple, et Langdarma, détrôné, fut remplacé par son frère Ralpatchau; mais les partisans du prince déchu reprirent bientôt le dessus, étranglèrent le nouveau roi et rétablirent sur le trône Langdarma. La persécution contre les bouddhistes recommença alors avec une nouvelle fureur et se termina par la mort du roi, assassiné à l'instigation d'un de ses frères, qui était lui-même un prêtre de Bouddha.

LANGE s. m. (lan-je — du lat. *laneus*, fait de laine, qui vient de *lana*, laine. Le *lange* est l'étoffe de *laine*, par opposition au linge, étoffe de lin). Etoffe fort épaisse, dont on enveloppe un enfant au maillot : LANGE *de molleton*. LANGE *de laine*. *Grâce aux conseils éloquents de J.-J. Rousseau, les enfants ne sont plus gênés, serrés dans leurs* LANGES, *comme ils l'étaient autrefois.* (Acad.) ‖ Se dit quelquefois des linges ou couches qui enveloppent l'enfant sous le lange.

— Par anal. Objet qui enveloppe : *Déjà les lueurs célestes s'abolissaient comme les teintes d'un soleil qui se couche dans ses* LANGES *de pourpre et d'or.* (Balz.)

Et vous surtout, roses charmantes,
Brisez vos *langes* importuns,
Et, de vos corolles brillantes,
Exhalez les plus doux parfums.

DUHAULT.

— Fig. Ce qui entoure ou cache au début : *Les dynasties qui commencent ont, comme les enfants, des* LANGES *tachés.* (Balz.) *Toute révolte est, ou le manteau sous lequel se cache un prince, ou les* LANGES *d'une domination nouvelle.* (Balz.) ‖ Ce qui gêne, assujettit, tient en tutelle : *Il faut savoir se dégager des* LANGES *de l'imitation.* (Th. Gaut.) *Laissez à la liberté le temps de grandir, et elle n'aura plus besoin de* LANGES, *ni de lisières, ni de bourrelets.* (E. de Gir.)

— Techn. Morceau de drap ou de serge sur lequel on renverse les feuilles de carton, au sortir des formes. ‖ Morceau de drap ou de serge dont se servent les imprimeurs en taille-douce.

LANGE (Rodolphe DE), savant allemand, né vers 1440, mort en 1519. Il commença ses études en Allemagne, et, après avoir été pourvu d'une prébende au chapitre de Munster, alla les compléter en Italie. Il était depuis peu de temps de retour en Allemagne, lorsqu'en 1475 il fut chargé par l'évêque de Munster d'une mission auprès du pape Sixte IV. Il passa cette fois plusieurs années en Italie, et, à son retour, devint doyen du chapitre de Munster. Il s'appliqua surtout à chasser des écoles de cette ville la routine de l'ancienne scolastique et à y introduire l'étude du grec et des auteurs classiques latins. On a de lui deux poëmes épiques : *De excidione Hierosolymæ postrema* et *De excidione urbis Nusiensis*, et un recueil d'hymnes et de poésies sacrées, sous le titre de *Carmina* (Munster, 1486).

LANGE (Paul), littérateur et historien allemand, né à Zwickau en 1460, mort vers 1536.

Il était élève de Trithème et bénédictin. Nous citerons de lui : *Chronicon Citizense*, inséré dans les *Scriptores rerum germanicarum* de Pistorius ; *Chronicon Numburgense*, publié dans les *Scriptores rerum germanicarum* de Mencken.

LANGE (Jean), en latin **Langius**, médecin allemand, né dans la Silésie en 1485, mort en 1565. Reçu, en 1514, docteur en philosophie à Leipzig, il professa pendant quatre années à l'université de cette ville, partit ensuite pour l'Italie, où il étudia la médecine à Bologne et à Pise, et, après s'être fait recevoir, en 1522, docteur en médecine dans cette dernière ville, revint s'établir à Heidelberg. Il fut nommé, en 1524, premier médecin de l'électeur palatin Louis V, et occupa, jusqu'à sa mort, le même emploi auprès des successeurs de ce prince. On a de lui, entre autres ouvrages : *Medicinalium epistolarum Miscellanea* (Bâle, 1554, in-4°); *De syrmaismo et ratione purgandi per vomitum, ex Ægyptiorum invento et formula* (Paris, 1572, in-8°); *De scorbuto epistolæ duæ* (Wittemberg, 1624), etc.

LANGE (Jean), érudit et poëte latin allemand, né dans le duché de Saxe-Teschen en 1503, mort en 1567. Fils d'un pauvre tailleur, il réussit cependant à se procurer les ressources nécessaires pour aller faire ses études à Vienne, devint, en 1530, professeur des enfants de chœur de la cathédrale de Bude, et, plus tard, professeur au collége de Neisse, en même temps que secrétaire et chancelier de l'évêque de cette ville. Il fut nommé, dans la suite, conseiller aulique par l'empereur Ferdinand, qui l'employa à diverses négociations auprès du roi de Pologne. On a de lui : *Carminum lyricorum liber* (Augsbourg, 1548, in-8°); *Nicephori Callisti ecclesiasticæ historiæ versio latina* (Bâle, 1553, in-fol.); *Johannes Baptista decollatus, heroïcum carmen* (Cracovie, 1554, in-4°); *Justini philosophi opera latine* (Bâle, 1565, in-fol.).

LANGE (Joseph), en latin **Langius**, philosophe et mathématicien allemand, né à Kaisersberg dans la seconde moitié du xvie siècle, mort à Fribourg-en-Brisgau, où il était professeur de grec et de mathématiques vers 1630. Outre des éditions de *Martial* (Paris, 1601, in-4°), de *Perse* et de *Juvénal* (Fribourg, 1608, in-8°), on a de lui : *Adagia sive sententiæ proverbiales*, grec-latin-allemand (Strasbourg, 1596); *De obitu Georgii Calamini ode* (Strasbourg, 1597, in-4°); *Florilegium*, compilation mal faite et remplie de fautes (Strasbourg, 1598, in-8°); *Polyanthea nova* (Genève, 1600, in-fol.); *Tyrocinium græcarum litterarum* (Fribourg, 1607, in-8°); *Elementale mathematicum logisticæ, astronomicæ et theoreticæ planetarum* (Fribourg, 1612, in-4°).

LANGE (Jean-Remi), peintre flamand, né à Bruxelles, mort en 1671. Des élèves de Van Dyck, il fut celui qui s'assimila le mieux sa manière et son coloris; mais son dessin manque de correction et d'élégance. Lange a exécuté de grands tableaux, représentant des sujets religieux, dont un nombre assez restreint se trouve à Bruxelles et dans d'autres villes des Pays-Bas.

LANGE (François), jurisconsulte français, né à Reims en 1610, mort à Paris en 1684. Il vint se fixer dans cette dernière ville, où il fut avocat au parlement (1638), et acquit la réputation d'un jurisconsulte distingué. Lange a refondu et amélioré le *Nouveau praticien français*, de Vincent Tagereau, lequel a eu un grand nombre d'éditions, et composé deux traités, l'un sur le droit d'indult, l'autre sur la jurisprudence ecclésiastique, qui ont été imprimés dans la 15e édition du *Praticien français*, publié sous le titre de *Nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale* (Paris, 1755, 2 vol. in-4°).

LANGE (Chrétien), médecin allemand, né à Luckau en 1619, mort en 1662. Après avoir commencé en Allemagne ses études médicales, il visita une partie de l'Europe, revint se faire recevoir docteur en médecine à Leipzig en 1643, et occupa successivement, à l'université de cette ville, les chaires de physiologie, d'anatomie, de chirurgie et de pathologie. Outre une édition du *Scrutinium de peste*, de Kircher, et des commentaires sur le *Traité des fièvres*, de Van Helmont, et sur la *Pathologie spagyrique*, de Fabri, on a de lui, sur différentes questions médicales, un grand nombre de dissertations, qui ont été réunies et publiées après sa mort, sous ce titre : *Miscellanea medicæ curiosa* (Francfort, 1688, in-4°).

LANGE (Guillaume), écrivain et mathématicien danois, né dans l'île de Séeland en 1622, mort à Copenhague en 1682. Après avoir visité l'Italie et la Hollande, il devint professeur de mathématiques à l'université de Copenhague. Ses principaux ouvrages sont : *De annis Christi libri duo* (Leyde, 1649, in-4°); *De quatuor monarchiis* (Copenhague, 1650, in-4°); *Exercitationes mathematicæ VII* (Copenhague, 1653); *De veritatibus geometricis* (Copenhague, 1656).

LANGE ou **LANG** (Jean-Michel), orientaliste et théologien allemand, né dans le duché de Sulzbach en 1664, mort en 1731. Après avoir exercé les fonctions du ministère évangélique dans diverses paroisses, il devint, en 1697, professeur de théologie à l'université d'Altdorf, et pasteur de la principale église de cette ville; mais il donna sa démission en 1705, à la suite des tracasseries que lui suscitèrent sa liaison avec Rosenbach et la publication d'une *Dissertation sur l'herbe Borith*, où on l'accusa de partager les idées des millénaires. En 1710, il fut nommé inspecteur à Prenzlau et alla se fixer dans cette ville, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Profondément versé dans la connaissance des langues, Lange a publié cinquante-six ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Aphorismi theologici* (Altdorf, 1687); *De fabulis Mohamedicis*, (Altdorf, 1697, in-4°); *Exercitatio philologica de differentia linguæ græcorum veteris et novæ seu barbaro-græcæ* (Altdorf, 1702); *De Alcorani prima inter Europæos editione arabica per Paganinum Brixiensem facta, sed jussu pontificis romani penitus abolita* (Altdorf, 1703, in-4°); *De Alcorano arabico* (Altdorf, 1704); *De Alcorani versionibus variis* (Altdorf, 1705); *Institutiones pastorales* (Nuremberg, 1707); *Philologia barbaro-græca, continens Meletêma de origine et progressu linguæ græcæ, grammaticæ barbaro-græcæ synopsin, glossarii barbaro-græci compendium*, etc. (Nuremberg, 1707-1708, 2 part. in-4°).

LANGE (Jean-Joachim), théologien et philosophe allemand, né à Gardelegen (Prusse) en 1670, mort à Halle en 1744. Il n'est connu que par l'animosité qu'il déploya contre Wolf, animosité due, suivant le témoignage commun, à des convictions religieuses auxquelles la philosophie de Wolf était hostile, et, au dire de quelques-uns, à des griefs personnels. Il est difficile d'en juger maintenant. Il est plus probable, cependant, que chez lui un piétisme sombre et exalté s'alliait à une haine active contre ses adversaires. Professeur de théologie à l'université de Halle, il enseignait comme écrivait Calvin, avec une violence de langage qui exclut l'hypocrisie et les manœuvres souterraines qu'on lui prête. Quoi qu'il en soit, il parvint à persuader au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, père de Frédéric II, que Wolf, alors doyen de la Faculté de philosophie de Halle, était un fataliste dangereux et immoral, qu'il ne croyait pas en Dieu. Il aurait ajouté que l'harmonie préétablie, doctrine de Leibnitz, adoptée par Wolf son disciple, autorisait la désertion dans l'armée prussienne. Ce dernier crime était irrémissible auprès du roi, qui, à l'exemple de tous les rois de Prusse, était persuadé que la discipline militaire contenait la loi et les prophètes. Wolf eut deux jours pour quitter le territoire prussien. Lange n'était point satisfait de si peu : il poursuivit, avec sa plume, celui qu'il avait privé de sa chaire. On a publié (Marbourg, 1837, 1 vol. in-8°), en allemand, la collection complète des ouvrages publiés dans le débat entre Wolf et Lange.

Les principales œuvres de Lange sont : *Causa Dei et religionis naturalis adversus atheismum et quæ, cum gignit aut promovet, pseudo-philosophiam veterum et recentiorum e genuinis veræ philosophiæ principiis methodo demonstrativa asserta* (Halle, 1723, in-8°); *Modesta disquisitio novi philosophiæ systematis de Deo, mundo et homine* (Halle, 1723, in-4°), livre dirigé contre Leibnitz, donné pour un disciple de Spinoza; *Nova anatome seu idea analytica systematis metaphysici Wolfiani* (Francfort, 1726, in-4°).

LANGE (Samuel-Gotthielf), poëte allemand, fils du précédent, né à Halle en 1711, mort en 1781. Il étudia la théologie dans sa ville natale, et devint plus tard pasteur de Laublingen. En 1755, le roi de Prusse le nomma inspecteur du cercle de la Saale. De concert avec son ami Pyra, il fonda une association littéraire qui avait pour but de combattre l'école de Gottsched ; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre les talents nécessaires pour triompher dans cette lutte. Lange ne possédait qu'un génie poétique assez médiocre, et était, comme Pyra, un ennemi de la rime allemande, à laquelle ils cherchèrent à substituer la métrique des anciens. Leurs poésies ont paru réunies sous ce titre : *Poésies amicales de Thyrsis et de Damon* (Zurich, 1745). Lange est plus connu par sa traduction métrique des *Odes* d'Horace (Halle, 1752), que Lessing critiqua impitoyablement et qu'il livra à la risée universelle. Lange publia aussi un *Recueil de lettres savantes et amicales* (Halle, 1769-1770, 2 vol.), où l'on trouve des renseignements intéressants sur l'histoire littéraire de cette époque.

LANGE (François), peintre savoyard, né à Annecy en 1676, mort en 1756. Il étudia son art à Turin, où il enseigna le dessin aux princes Amédée et Thomas de Carignan, et fut professeur des pages, puis à l'Académie royale. En 1706, il se rendit à Bologne, se perfectionna par l'étude des chefs-d'œuvre qu'il y trouva, et adopta la manière de l'Albane. A l'âge d'environ soixante ans, Lange se retira chez les oratoriens de Bologne et passa le reste de sa vie entre les exercices de piété et la pratique de son art. Ce peintre composait ses tableaux avec intelligence ; mais son dessin est faible et ses têtes manquent souvent d'expression. Pour arriver à la perfection, il retouchait constamment ses ouvrages et ne parvenait, le plus souvent, qu'à détruire le charme de l'inspiration première. On cite, parmi ses meilleures œuvres : la *Descente du Saint-Esprit ;* la *Nativité du Christ ; Juvénal Ancina aux pieds de la Vierge et de l'Enfant Jésus*. On a gravé, d'après ses dessins, les portraits qui ornent l'*Augustæ Sabaudiæ domus arbor gentilitia* (Turin, 1702, in-fol.), ouvrage du comte F. de Lavrian.

LANGE ou **LANG** (André), jurisconsulte et poëte allemand, né à Lubeck en 1680, mort en 1713. Après avoir étudié le droit dans différentes universités de l'Allemagne, il devint membre du sénat de sa ville natale, et, bien qu'il n'ait eu qu'une courte carrière, il se fit connaître par plusieurs poëmes religieux et mystiques, ainsi que par des ouvrages sur la jurisprudence, tels que : *De æquitate juris Lubecensis* (Leipzig, 1703, in-4°); *De erroribus qui circa quæstiones per tormenta committuntur* (Utrecht, 1704, in-4°); *Brevis introductio in notitiam legum nauticarum et scriptorum juris reique maritimæ* (Lubeck, 1713, in-8°).

LANGE (Laurent), voyageur suédois du xviiie siècle. Il était originaire de Stockholm et entra au service du czar Pierre le Grand. Il dirigeait la construction du palais de Péterhof, lorsque ce prince le chargea d'accompagner à Pékin, en qualité d'agent diplomatique, le médecin anglais Thomas Garwin, envoyé par lui à l'empereur de la Chine, qui lui avait fait demander un habile médecin. Lange partit de Russie en août 1715 et arriva, en novembre 1716, à Pékin, où il eut une audience de l'empereur Kang-hi, et s'occupa ensuite du principal but de son voyage, qui était de recueillir des curiosités chinoises, dont le czar voulait orner son palais de Péterhof. Il revint, en 1718, à Saint-Pétersbourg, et le czar fut tellement satisfait de la manière dont il s'était acquitté de sa mission, qu'il le nomma, en 1719, son résident à Pékin. Après avoir secondé l'envoyé extraordinaire russe Ismaïlof dans ses efforts pour faciliter les relations commerciales entre la Russie et la Chine, Lange demeura à Pékin jusqu'en 1722, époque où les difficultés qui s'élevèrent entre les deux nations l'obligèrent à revenir en Russie. La bonne harmonie ayant été rétablie, il partit, en 1726, pour la Chine, où il resta jusqu'en 1728. Rappelé à cette époque et nommé conseiller de chancellerie, il fut encore une fois envoyé à Pékin en 1736, et, à son retour, en 1738, fut nommé vice-gouverneur d'Irkoutsk. On ignore l'époque de sa mort. Il avait écrit les relations de ses différents voyages, qui ont été publiées soit par lui-même, soit par d'autres, sous les titres suivants : *Journal du voyage de Laurent Lange à la Chine*, écrit par lui-même; *Relation de l'ambassade envoyée par S. M. l'empereur de la Grande Russie à l'empereur de la Chine en* 1719, *et observations sur les mœurs et les usages des Chinois, Mongols et autres peuples tartares*, par J.-G. Unverzagt (Lubeck, 1727, in-8°, avec fig.); *Journal du sieur Lange, contenant ses négociations à la cour de la Chine en* 1721 *et* 1722 (Leyde, 1726, 1 vol. in-12); *Journal du voyage d'une caravane de Kiakhta à Pékin*, fait en 1727 et 1728, sous la conduite de L. Lange; *Journal du voyage d'une caravane de Tzouroukhaitou, par la Mongolie, à Pékin*, fait en 1736, sous la conduite de Lange, conseiller de chancellerie, et du commissaire Firsof.

LANGE (Joseph), acteur allemand, né à Wurtzbourg en 1751, mort en 1829. Il se livra d'abord avec assez de succès à l'étude de la peinture et n'aborda que plus tard le théâtre, d'après les conseils de Sonnenfels, qui l'avait vu jouer sur une scène d'amateurs. Bien qu'il fût devenu l'un des acteurs favoris du public viennois, Lange ne renonça jamais à la peinture, et l'on a de lui plusieurs compositions religieuses qui ne manquent pas d'un certain mérite.

LANGE (Louise-Marie-Antoinette DE WEBER, dame), célèbre cantatrice allemande, femme du précédent, née à Manheim, morte à Francfort en 1830. Elle fut la première passion de Mozart. Quand le grand maître partit pour Paris, en 1763, il s'arrêta quelque temps à Manheim et s'éprit de Louise de Weber, qui accueillit fort bien l'hommage du futur grand homme. Mais lorsqu'il revint dans la ville où l'appelaient les souvenirs d'un amour partagé, il ne trouva plus le même cœur; Louise aspirait à de plus brillantes destinées. Mozart ne fit aucun reproche, et, captivé par la grâce et la modestie de Constance, sœur puînée de Louise, il l'aima, s'en fit aimer et l'épousa. Mozart perfectionna par ses conseils le talent de la cantatrice, et resta toujours pour Louise un sincère ami.

Cette artiste débuta, en 1779, au théâtre de Manheim, puis fut engagée à l'Opéra de Vienne. A la suite de dissentiments survenus entre elle et la direction, elle quitta Vienne et partit pour Hambourg, où elle tint, pendant treize ans, l'emploi de prima donna ; elle fut ensuite attachée à l'Opéra allemand d'Amsterdam. Après sa retraite, elle vint se fixer à Francfort et habita cette ville jusqu'à sa mort.

LANGE (Samuel-Théophile), théologien allemand, né dans les environs de Dantzig en 1767, mort en 1823. Il fit des études fort étendues à l'université d'Iéna, y devint professeur de philosophie (1796) et de théologie (1798), et passa ensuite en la même qualité à Rostock, où il fut recteur en 1820. On a de lui : *Histoire du dogme de l'Eglise chrétienne* (Leipzig, 1796, in-8°, 1re partie seulement); *Système de morale théologique ou de théologie morale* (Leipzig, 1803, in-8°, 1re partie); *Manuel de logique élémentaire* (Rostock, 1820), etc.

LANGE ou **L'ANGE** (Anne-Françoise-Elisabeth), actrice française, née à Gênes, de parents français, en 1772, morte en 1825. Dès l'âge de quinze ans, elle jouait les rôles de jeune première à Tours. En 1788, elle débuta à Paris sur le théâtre du Faubourg Saint-Germain, passa, en 1791, au théâtre de la rue Richelieu, qu'elle quitta, l'année suivante, pour retourner au Faubourg Saint-Germain. Là, elle créa, en 1793, le rôle de Paméla dans la comédie de ce nom, et fut emprisonnée peu après avec tous ses camarades. Rendue à la liberté après le 9 thermidor, Mlle Lange joua d'abord au théâtre de l'Egalité, puis au théâtre Feydeau, où son talent prit alors tout son développement. Sa ravissante figure, sa physionomie virginale, la douceur de sa voix, son air de modestie convenaient parfaitement à l'emploi des jeunes amoureuses, dans lequel elle excella. Elle savait se montrer tour à tour naïve, sensible et caressante et, à l'occasion, elle ne manquait point de noblesse. Elle avait joué avec beaucoup de succès les rôles de la nièce, dans le *Vieux célibataire;* de Sophie, dans *Tom Jones à Londres;* de Florestine, dans la *Mère coupable;* de Julie, dans la *Coquette corrigée;* de Céphise, dans l'*Erreur de l'esprit*, etc., lorsqu'elle quitta le théâtre, en 1797, pour épouser un riche entrepreneur de voitures, le Belge Jean Simons, dont le père s'était marié également avec une actrice, Mlle Candeille. « Son contrat, dit M. Paul Foucher, fut signé par un ancien ministre de la justice de Louis XVI, Dejoly, par François de Neufchâteau, un des cinq membres du Directoire, et par Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères. » Dès cette époque, elle s'était fait connaître par les scandales de sa conduite, et son mariage fut loin de mettre un terme à ses galanteries. En 1799, elle commanda son portrait à Girodet, puis le refusa sous prétexte qu'il n'était pas de son goût. L'artiste s'en vengea en envoyant au Salon le portrait de Mme Simons en Danaé, lapidée avec des gros sous. Les fêtes brillantes qu'elle donna dans sa villa de Meudon, ses prodigalités folles contribuèrent à amener la ruine de son mari. Ne pouvant plus rentrer au théâtre après le scandale public qu'avait produit son portrait, elle fut prise d'un chagrin profond et ressentit les atteintes d'une maladie de langueur, dont elle alla vainement chercher la guérison en Italie. Ce fut là qu'elle termina son existence.

LANGE (Adolphe-Théophile), érudit allemand, né à Weissensee en 1778, mort à Schulpforta, dont il dirigeait la célèbre école en 1831. On a de lui, sous le titre de *Mélanges d'écrits et de discours* (Leipzig, 1832, in-8°), un recueil de dissertations, parmi lesquelles on remarque : *Vindiciæ tragœdiæ romanæ; Silvæ portenses*, etc.

LANGE (Jean-Pierre), théologien allemand, né dans les environs d'Elberfeld en 1802. Il seconda d'abord, dans ses travaux, son père, qui était charretier et laboureur, et acquit en même temps, par la lecture, un grand nombre de connaissances, entre autres celle du latin. Se destinant à la carrière ecclésiastique, il entra, en 1821, au gymnase de Dusseldorf et fut à même, dès l'année suivante, d'aller étudier la théologie à l'université de Bonn. Il y suivit de préférence les cours de Lucke et de Nitzsch, de ce dernier surtout, dont les leçons eurent une influence décisive sur la direction qu'il adopta en théologie. Il remplit successivement les fonctions de vicaire dans plusieurs paroisses, devint, en 1841, professeur d'histoire ecclésiastique et de dogmatique à l'université de Zurich, et fut appelé, en 1854, à la chaire de théologie systématique de l'université de Bonn; en 1860, il a reçu le titre de conseiller du consistoire de cette ville. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : la *Vie de Jésus exposée d'après les Evangiles* (Heidelberg, 1844-1847); *Dogmatique chrétienne* (Heidelberg, 1849-1852, 3 vol.); *Histoire de l'Eglise; 1re partie:* l'*Epoque des apôtres* (Brunswick, 1853-1854, 2 vol.). Il a, en outre, été chargé de diriger la rédaction de la *Bible théologique homilétique*, à laquelle il a fourni les Evangiles de saint Matthieu (Bielefeld, 1857), de saint Marc (1858) et de saint Jean, et la *Genèse* (1864). Parmi ses autres écrits théologiques, nous citerons : la *Doctrine du Saint-Esprit, procédant de la grâce spontanée et universelle de Dieu* (Elberfeld, 1831); *Sur le caractère religieux des Evangiles canoniques* (Zurich, 1843), et l'*Hymnologie de l'Eglise* (Zurich, 1843). Enfin, il a donné, sous ce titre : *Mélanges* (Mœrs, 1840-1841, 4 vol.; nouvelle série, Bielefeld, 1860-1864, t. I à III), un recueil de ses différents opuscules, et publié, en outre, un grand nombre de poésies religieuses, lyriques et didactiques, où l'on remarque à la fois beaucoup de bon sens et une brillante imagination. Ce sont, entre autres : *Poésies bibliques* (Elberfeld, 1832-1834); *Poésies et proverbes* (Duisbourg, 1835); le *Monde du Seigneur* (Duisbourg, 1835); l'*Obscurcissement du monde* (Berlin, 1838); *Poésies* (Essen, 1843); le *Livre des chants d'église allemands* (Zurich, 1843); *Du mont des Oliviers* (Francfort, 1852), etc.

LANGE (Louis), architecte allemand, né à Darmstadt en 1808, mort à Munich en 1868. Il étudia son art, pour lequel il avait manifesté de bonne heure de grandes dispositions, dans sa ville natale, sous la direction de l'architecte du grand-duc de Hesse, Lerch, qui le chargea, dès 1826, de diriger la construction du gymnase de Michlestadt. Après avoir ensuite complété ses études par les leçons de Moller et à l'université de Giessen, il devint l'un des collaborateurs du grand ouvrage d'architecture qui parut, en 1831, à Darmstadt, sous ce titre : *Vues originales des villes de l'Allemagne célèbres dans l'histoire*, et entreprit, dans l'intérêt de cette œuvre, plusieurs grands voyages. Pendant son séjour à Munich, il se lia avec le peintre Charles Rottmann, et l'accompagna dans un voyage en Grèce que cet artiste fit en 1834, aux frais du roi Louis de Bavière; mais, séduit par l'aspect des chefs-d'œuvre qui recouvrent ce sol classique, il s'arrêta à Athènes, où il devint professeur de dessin au gymnase récemment fondé dans cette ville, et où ses talents reçurent de tous côtés le plus chaud encouragement. Il revint en Allemagne en 1839, et vécut à Munich, uniquement occupé de ses travaux, jusqu'en 1847, où il fut nommé professeur à l'école d'architecture de l'Académie des beaux-arts de cette ville. Parmi les édifices qui ont été construits sur ses plans, la villa du roi Maximilien, à Berchtesgaden (1853) et le musée de Leipzig (1856-1858) tiennent sans contredit le premier rang. Ce furent également ses dessins qui l'emportèrent aux concours ouverts pour l'église Saint-Nicolas, à Hambourg (1845); la Bourse de Bergen (1854); la salle des beaux-arts, à Hambourg (1863); la Pinacothèque (1864), et le Parlement (1865) d'Amsterdam, ainsi que l'Hôtel de ville de Munich (1866). Le plan grandiose qu'il avait dessiné en 1860, pour un musée archéologique à Athènes, est, à quelques simplifications près, en voie d'exécution depuis 1866. Il a, en outre, publié une collection de ses autres plans pour *Ouvrages de haute architecture* (Darmstadt, 1846-1860, livraisons I à XII), ainsi qu'une *Description des paysages grecs de Charles Rottmann, qui se trouvent dans la nouvelle Pinacothèque* (Munich, 1854).

LANGE (Charles), philologue belge. V. LANGHE.

LANGEAC, ville de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Brioude, sur l'Allier; pop. aggl., 2,771 hab. — pop. tot., 3,773 hab. Carrières de grès pour meules à aiguiser; pierres de taille. Source d'eaux minérales froides, carbonatées ferrugineuses. Magnaneries; fabrication de dentelles; plomb argentifère, sulfure d'antimoine; briqueteries; exploitation de houille. Langeac est pittoresquement située au pied d'une montagne dont la base est baignée par l'Allier. Au nord de la ville, s'étend, sur une surface de 687 hectares, un bassin houiller dont les mines ont une certaine célébrité géologique.

LANGEAC ou **LANGHAC** (Jean DE), prélat et diplomate français, né à Langeac (Auvergne), mort à Paris en 1541. Sa famille faisait remonter son origine à des rois de Sicile. De bonne heure, il fut pourvu d'un grand nombre de bénéfices et d'abbayes, et devint successivement évêque d'Avranches et de Limoges. Grâce à la faveur dont il jouissait auprès de François Ier, Langeac fut nommé successivement protonotaire du saint-siége, conseiller au grand conseil, grand aumônier du roi (1516), maître des requêtes (1518), ambassadeur en Portugal, en Pologne, en Hongrie, en Suisse, en Ecosse, à Venise, en Angleterre, à Rome, et soutint à la fois avec énergie les droits du roi et les libertés de l'Eglise gallicane. Langeac aimait les lettres et les lettrés. Il eut pour secrétaire Jean Dolet, pendant son ambassade à Venise. Il fit construire à Limoges un jubé dans la cathédrale et un palais épiscopal.

LANGEAC (DE L'ESPINASSE, chevalier DE), poëte français, *né vers 1748, d'une famille* originaire d'Auvergne, mort en 1839. Il parvint à percer dans la foule des versificateurs du XVIIIe siècle, *mais ne put obtenir un fauteuil* à l'Académie, objet de son ambition. Chevalier de Malte, secrétaire d'ambassade *en Autriche et en Russie, sous Louis XVI*, secrétaire intime de Fontanes et conseiller de l'Université, sous l'Empire, il fut, jusqu'en 1830, conservateur de la bibliothèque de cet établissement. Nous citerons de lui : *Lettre d'un fils parvenu à son père laboureur* (1768), pièce de vers qui obtint les suffrages de l'Académie; la *Servitude abolie* (1781); *Colomb dans les fers* (1782); *Coraly et Blandford*, comédie (1783); *Précis historique sur Cromwell* (1789); les *Bucoliques de Virgile*, traduites en vers (1806, in-8o); *Essai d'instruction morale* (1812, 2 vol. in-4o), etc.

LANGEAIS, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Chinon, sur la rive droite de la Loire et le chemin de fer de Nantes; pop. aggl., 1,276 hab. — pop. tot., 3,450 hab. Fabrication de poteries ornées, de carreaux et de briques réfractaires, de toiles et de charrues. On remarque à Langeais les ruines intéressantes d'un château très-ancien et un magnifique château du XVe siècle. L'ancien château fut bâti par Foulques Néra, comte d'Anjou, vers la fin du Xe siècle, dans le but de bloquer en quelque sorte la ville de Tours. Eudes, comte de Touraine, son beau-frère, essaya alors de ruiner son entreprise; mais Foulques Néra le défit près de Châteaudun et entra dans Tours. Eudes, loin d'être abattu par ce revers, emporta peu après le château de Montbazon et vint mettre le siége devant Langeais. Bien qu'aucun historien ne nous renseigne sur le résultat de ce siége, il est probable que la place se rendit, puisque nous voyons le successeur d'Eudes en jouir paisiblement. Son petit-fils, Thibaut II, comte de Touraine, était encore en possession de Langeais en 1044, lorsqu'il fut obligé par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, fils de Foulques Néra, de lui céder la place pour prix de sa rançon. En 1199, Arthur de Bretagne fit don de ce château à Robert de Vitré, dont il avait reçu de grands services. Par la suite, le château de Langeais devint la propriété du roi de France, qui, à diverses reprises, en fit don et le racheta. En 1242, Alphonse de France, frère de saint Louis, en fut mis en possession. La construction du château actuel est attribuée au célèbre Pierre de La Brosse, qui acheta la seigneurie de Langeais à Alphonse de France (1270). Pierre de La Brosse ayant été pendu en 1278, ses biens furent confisqués et le château de Langeais de nouveau réuni à la couronne. Depuis cette époque jusqu'en 1466, il n'y eut plus à Langeais que des gouverneurs qu'on nommait châtelains; mais, pendant cette longue période, l'édifice de Pierre de La Brosse subit de nombreuses vicissitudes. Sous Charles VII, il tomba au pouvoir des Anglais, qui l'évacuèrent moyennant une somme de 2,500 écus (1427).

Ce fut dans le château de Langeais que se tint, le 14 mars 1460, l'assemblée chargée de veiller à la premiere rédaction des *Coutumes de la Touraine*. En 1466, le château passa aux mains de François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, fils du célèbre bâtard d'Orléans. En 1491, Charles VIII y épousa Anne de Bretagne. Le château devint ensuite la propriété de Jean Bernardin de Saint-Severin, duc de Somma (1547), de Marguerite de Lorraine, fille de Henri, duc de Guise (1631), du duc de Luynes (1768). A l'époque de la Révolution, il fit partie des propriétés nationales. Enfin il appartient aujourd'hui à M. Baron, qui l'a parfaitement restauré et y a réuni un musée d'antiquités.

Il est impossible de préciser l'époque de la destruction du vieux château de Langeais. On peut juger seulement, par ce qu'il en reste, qu'il était d'une force et d'une étendue considérables. Quant au château qui date du XVe siècle, il porte le cachet le plus pur de son époque. Peu de châteaux de ce temps se sont, d'ailleurs, conservés jusqu'à nos jours dans une intégralité plus complète. « Ses épaisses murailles que le temps a noircies, et qui portent partout l'empreinte de balles impuissantes, dit M. Baron, ses tours majestueuses, son couronnement régulier de créneaux couverts, sa porte en ogive et sa poterne, les vestiges intacts de son pont-levis et de sa herse de fer frappent l'imagination. L'intérieur n'offre de remarquable que quelques cheminées; il témoigne partout de la simplicité de nos ancêtres, qui ne faisaient consister le luxe des appartements que dans la grandeur des pièces, la hauteur des plafonds, la solidité des murailles, la force et la régularité des charpentes. » Le château est assis sur le roc : ses murs ont jusqu'à 8 pieds d'épaisseur. Les créneaux qui les surmontent offrent un développement de 400 pieds; ils sont percés de 180 ouvertures, de mâchicoulis et de 70 baies de défense et meurtrières. A l'intérieur, le château de Langeais se divise en deux parties bien distinctes : la châtellenie, composée des bâtiments situés dans l'avant-cour; le château proprement dit, situé dans la cour haute et contenant l'habitation du seigneur. Du côté de la cour, les fortifications sont remplacées par des tourelles et des lucarnes à clochetons, qui sont pleines d'élégance. Toutes les baies de croisées sont carrées et à croix de pierre. Du haut de cette vieille demeure, surtout quand on en parcourt les créneaux, on découvre d'admirables points de vue : à l'horizon, les deux tours jumelles de la cathédrale de Tours; plus près, les bois et le château de Villandry; à gauche, celui de Cinq-Mars, rasé par Richelieu, moins les tours, qui demeurent debout; la pile de Cinq-Mars, pyramide romaine du temps du Bas-Empire, surmontée de cinq piliers; au midi, la *forêt de Chinon*; au levant, le château d'Ussé, célèbre par le séjour de Jéhan de Saintré et de la dame des Belles-Cousines; enfin, au pied du château, la petite ville de Langeais, la route de Nantes, la Loire et le chemin de fer.

Deux conciles ont été tenus à Langeais. Le premier, réuni en 1271 et présidé par Jean de Montsoreau, archevêque de Tours, fit quatorze canons, dont le premier défend de recevoir les droits de visite en argent. Un second concile, convoqué, en 1278, par le même archevêque, fit seize statuts, qui rappellent ceux de l'assemblée de 1271. Quelques-uns de ces canons méritent d'être rappelés : le troisième ordonne aux évêques d'empêcher les mariages clandestins; le quatrième défend aux prêtres d'avoir avec eux les enfants nés de leurs concubines et de leur rien léguer; le huitième prescrit de ne donner les cures à ferme qu'avec le consentement de l'évêque diocésain; le onzième prescrit de n'envoyer dans les prieurés aucun moine qui ne soit âgé de dix-huit ans au moins; le quinzième dit que lorsqu'on recevra des avocats on leur fera prêter serment qu'ils ne se chargeront point de mauvaises causes et qu'ils défendront leurs clients de tout leur pouvoir; le seizième enfin veut qu'on fasse jurer aux officiaux et autres dignitaires ecclésiastiques qu'ils ne recevront point de présents et qu'ils rendront bonne justice.

LANGEAIS (Raoul DE), prélat français, mort en 1086. Il était doyen de l'église de Tours, lorsque, du choix unanime des habitants, il fut promu évêque de cette ville. Mais son élection provoqua des jalousies sans nombre, et ses ennemis allèrent jusqu'à l'accuser d'avoir eu un commerce incestueux avec sa propre sœur. Déposé et excommunié par le pape Alexandre II, Langeais se rendit à Rome et parvint à se justifier auprès du pape, qui le rétablit sur son siége. Sous Grégoire VII, successeur d'Alexandre II, notre évêque fut encore obligé d'aller à Rome se laver de nouvelles imputations; il fut aussi heureux que la première fois et réussit même à gagner les bonnes grâces du souverain pontife, lesquelles n'étaient pas trop bien placées, à ce qu'il paraît; car Langeais, accusé de simonie au concile de Poitiers, en 1078, ne trouva pas de meilleur moyen pour établir son innocence, que de faire envahir la salle des séances par une troupe de gens armés, qui dispersèrent les membres du concile. Raoul de Langeais, s'il manquait de quelques-unes des vertus nécessaires à un évêque, fit du moins preuve d'un grand courage en excommuniant le puissant Foulques le Richin, comte d'Anjou, dont il avait, à diverses reprises, censuré les mœurs. Chassé par lui de son siége épiscopal, il y fut rétabli, en 1084, grâce à l'appui de Grégoire VII, qui, lui-même, doué d'une ambition et d'un orgueil démesurés, ne pouvait qu'approuver les tentatives des évêques pour faire des princes de la terre des esclaves soumis et obéissants de l'Eglise.

LANGEBECK (Jacob), savant historien danois, né dans le Jutland en 1710, mort en 1775. Poussé par sa passion pour l'étude, il apprit les belles-lettres, la théologie, les anciens idiomes du Nord, se vit contraint pour vivre de se faire maître d'école, puis attira l'attention du savant Grant, qui l'appela à Copenhague, en 1740, et lui donna un emploi à la bibliothèque royale. Sur l'ordre du roi Frédéric V, il parcourut les pays scandinaves pour y réunir des documents relatifs à l'histoire du Danemark. Ses travaux lui valurent d'être nommé membre des Académies de Copenhague, de Stockholm, de Gœttingue, garde des archives du royaume, conseiller de justice et conseiller d'Etat. Langebeck s'est occupé toute sa vie de réunir des inscriptions, des manuscrits, des pièces inédites et autres documents relatifs à l'histoire nationale. Voici ses ouvrages les plus importants : *Bibliothèque danoise* (1738-1739, 3 vol.); le *Magasin danois* (1745-1752, 6 vol.); *Histoire des mines de Norvége* (1758); *Scriptores Danicorum medii ævi* (1772-1776, 4 vol in-4o), continué jusqu'au neuvième volume (1783-1839) par Suhm et autres, avec les notes laissées par Langebeck, etc.

LANGELAND (c'est-à-dire *Longue terre*), île de Danemark, dans la Baltique, au S.-E. de la Fionie, entre cette île et Laaland; 275 kilom. carr.; 50 kilom. de longueur sur 10 kilom. de largeur; 12,000 hab.; ch.-l., Rudkiœbing. Le sol de l'île de Langeland est montagneux, mais sans que les montagnes forment une chaîne proprement dite; leur point le plus élevé est de 150 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ces montagnes, les petits bois répandus sur toute l'étendue de l'île et qui, en certains endroits, couronnent les hauteurs, la mer, ouverte de deux côtés sur la Fionie, l'île de Séeland et les îlots environnants, donnent à Langeland une beauté particulière et des plus pittoresques. La terre y est généralement fertile; l'argile domine au sud et au centre; vers l'ouest le pays est coupé par de petites baies. L'île de Langeland appartient au diocèse de Fionie et à l'*amt* ou préfecture de Svendborg; elle est divisée en deux districts, celui du nord et celui du sud. On appelle Belt de Langeland la partie de la mer qui s'étend entre les îles de Langeland et de Lolland, sur une largeur d'environ 12 kilom.

LANGELANDE (Robert), poëte anglais. V. LONGLAND.

LANGELANDIE s. f. (lan-je-lan-dî — de *Langeland*, natural. fr.). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, dont l'espèce type vit aux *environs de Paris*.

LANGELIER (Nicolas), prélat français, mort en 1595. Il fut promu, en 1565, évêque de Saint-Brieuc et administra paisiblement son diocèse jusqu'au moment où commencèrent les agitations de la Ligue. L'évêque embrassa le parti de cette dernière, quoique la plupart de ses diocésains fussent restés fidèles au roi; aussi fut-il en continuelles dissensions avec eux jusqu'à l'entrée de Henri IV dans Paris; il se soumit alors et mourut moins d'un an après. La Bibliothèque nationale possède de lui en manuscrit : *Notæ in canones.*

LANGELOTTE s. f. (lan-je-lo-te). Anc. pharm. Machine avec laquelle on triturait l'or qui entrait dans de certains médicaments.

LANGEN, bourg d'Allemagne, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, à 13 kilom. de Darmstadt; 2,600 hab. Huileries, exploitation de grès.

LANGENAU, bourg de Bavière, à 3/4 de mille de Steben, possède une source minérale dominée par les ruines du vieux château de Burgstein. ‖ Bourg de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, à 14 kilom. N.-E. de Biczow; *2,500 hab.*

LANGENBECK (Conrad-Jean-Martin), anatomiste allemand, né à Hornebourg en 1776, mort en 1851. Reçu, en 1798, à Iéna, docteur en médecine, il devint, en 1802, agrégé de l'université de Gœttingue et chirurgien de l'hôpital académique de cette ville, où il fut nommé, deux ans plus tard, professeur extraordinaire d'anatomie. En 1807, il y ouvrit un institut clinique pour la chirurgie et les maladies des yeux, fut nommé, en 1814, professeur ordinaire, en même temps que chirurgien en chef de l'armée hanovrienne, et suivit celle-ci en Belgique, où il résida jusqu'en 1815. Il fonda, en 1829, le nouvel amphithéâtre anatomique de Gœttingue, et fut nommé, en 1840, conseiller supérieur médical. On cite, parmi ses ouvrages : *Dissertation sur une méthode simple et sûre d'opérer la taille de la pierre* (Wurtzbourg, 1802); *Bibliothèque de chirurgie et d'ophthalmologie* (Gœttingue, 1806-1813, 4 vol.; nouv. série, Hanovre, 1815-1828, 4 vol.); *Dissertation sur les ruptures inguinales et crurales* (Gœttingue, 1821); *Nosologie et thérapeutique des maladies chirurgicales* (Gœttingue, 1822-1850, 5 vol.); *Icones anatomicæ* (Gœttingue, 1826-1839, 8 vol.); *Manuel d'anatomie*, qui renvoie aux *Icones* (Gœttingue, 1831-1847, 4 vol.); *Dissertations sur l'anatomie microscopique* (Gœttingue, 1848-1851, 4 livraisons).

LANGENBECK (Maximilien-Adolphe), médecin allemand, fils du précédent, né à Gœttingue en 1818. De 1835 à 1840, il fit ses études médicales à Gœttingue, à Paris, à Vienne et à Berlin, fut reçu, en 1843, agrégé à l'université de sa ville natale, et y fut nommé professeur en 1846. Deux ans plus tard, il se démit volontairement de sa chaire et, en 1851, alla s'établir comme médecin pratiquant à Hanovre, où il est devenu, en 1865, membre du Collége supérieur médical. Langenbeck s'est acquis une brillante réputation comme chirurgien et comme ophthalmologue; il est le premier qui ait pratiqué l'herniotomie sous-cutanée. On cite, parmi ses écrits : *Recherches cliniques dans le domaine de la chirurgie et de l'ophthalmologie* (Gœttingue, 1840-1850, 2 vol.); *Recherches sur l'allantoïde* (Gœttingue, 1844); *De l'action de la police médicale* (Gœttingue, 1847); l'*Isolation de l'œil humain* (Hanovre, 1857). — Bernard DE LANGENBECK, cousin du précédent, avec lequel M. Vapereau l'a confondu, s'est également acquis en chirurgie une éminente réputation par ses travaux sur les résections et par le succès avec lequel il a accompli un grand nombre des opérations les plus dangereuses de l'autoplastie. Depuis 1847, il occupe une chaire à l'université de Berlin, a rempli pendant la guerre du Slesvig-Holstein les fonctions de chef du service de santé de l'armée prussienne, et est devenu, en 1866, médecin de l'état-major général de cette même armée.

LANGENBERG, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 25 kilom. N.-E. de Dusseldorf; *2,500 hab. Fabriques de soieries*, draps, casimir, cotonnades, papier, cuir, coutellerie.

LANGENBIELAU, bourg de Prusse, province de Silésie, à 9 kilom. S. de Reichenbach, entre cette ville et l'Eulengebirge; 12,000 hab. C'est un des plus beaux villages de la Silésie et même de l'Allemagne. La plupart de ses habitants sont occupés dans des filatures de coton, des fabriques de lainage et autres tissus.

LANGENBURG, village du Wurtemberg, dans le cercle de l'Iaxt, à 22 kilom. N.-E. de Hall; 1,000 hab. Beau château seigneurial, résidence des princes de Hohenlohe-Langenburg.

LANGENDYK (Pierre), poëte hollandais, né à Harlem en 1683, mort en 1756. Il fut toute sa vie malheureux : après avoir eu une jeunesse misérable, il fit un mariage où il ne trouva pas le bonheur, et ne put réussir dans les affaires de son commerce, qui consistait dans la fabrication des étoffes damassées. Cependant, à l'âge de soixante-six ans, il fut nommé historiographe de la ville de Harlem, et le gouvernement pourvut dès lors à son existence jusqu'à sa mort. Dès l'âge de seize ans, il avait écrit une comédie, intitulée : *Don Quichotte aux noces de Gamache*, qui obtint beaucoup de succès et eut de nombreuses représentations. Il en fut de même de ses autres œuvres dramatiques, telles que *Krelis Louwen* ou la *Noce villageoise*, les *Mathématiciens*, le *Hâbleur* ou le *Gascon*, etc. Mais il avait reçu une éducation première trop incomplète et manquait trop de goût pour pouvoir produire une œuvre réellement supérieure; souvent il tombe dans le plat et le trivial. Ses poëmes descriptifs, tels que la *Vie des patriarches*, les *Comtes de Hollande*, la *Vie de Guillaume Ier*, la *Description du territoire de Clèves*, etc., ainsi que sa tragédie, *César et Caton*, ne sont guère autre chose que de la prose rimée; mais on estime beaucoup ses chansons. Ses œuvres avaient paru à Amsterdam en 4 volumes. Une nouvelle édition, commencée, en 1829, à Rotterdam, est demeurée inachevée.

LANGENLOIS, bourg des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, à 110 kilom. N.-E. de Krems; 4,000 hab.

LANGENMARK, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 6 kilom. N.-E. d'Ypres; 5,800 hab. Huileries, fabrication de gants, tabac, savon; blanchisseries de toiles.

LANGENN (Frédéric-Albert DE), jurisconsulte et historien allemand, né à Mersebourg (Saxe) en 1798. Reçu professeur agrégé de droit à Leipzig, en 1820, il devint ensuite conseiller à la haute cour royale (1822), à la cour d'appel de Dresde (1823), conseiller de régence en 1829, et, après les événements politiques de 1830, il fit partie de diverses commissions extraordinaires. Il était depuis un an directeur du cercle de Leipzig, lorsqu'en 1835 il fut nommé gouverneur du prince Albert de Saxe, conseiller intime et membre du conseil d'Etat. Langenn présenta, en 1836, un projet de loi sur la procédure à la cour d'Etat, dont il devint membre en 1836, et, après avoir cessé, en 1845, ses fonctions de gouverneur, fut nommé directeur du ministère de la justice, puis, en 1849, premier président de la haute cour d'appel de Dresde. En 1846 et en 1856, il a été aussi président de la commission législative. M. de Langenn a consacré ses loisirs à des études historiques qui portent particulièrement sur l'histoire de Saxe. On cite de lui, dans ce genre : *Vie du duc Albert le Brave* (Leipzig, 1838); *Maurice, duc et électeur de Saxe* (Leipzig, 1841, 2 vol.), et des études biographiques sur la *Duchesse Sidonie* (Dresde, 1852), *Christophe de Carlowitz* (Leipzig, 1854) et *Melchior d'Ossa* (Leipzig, 1860). On lui doit aussi divers travaux de jurisprudence, entre autres : *Explication de quelques questions de droit pratique*, en collaboration avec Kori (Dresde et Leipzig, 1829-1833, 3 vol.). Depuis 1860, il publie à Dresde, en collaboration avec plusieurs de ses collègues, les *Annales de la haute cour d'appel royale de Saxe*.

LANGENSALZA, ville de Prusse, province de Saxe, ch.-l. du cercle de son nom, dans la régence et à 26 kilom. N.-O. d'Erfurth; 7,200 hab. Industrie active; teintureries, mégisseries, brasseries et distilleries; salpêtrière. Commerce de grains et produits agricoles. Dans les environs, papeteries, carrières de tuf. Source sulfureuse et bains. En 1760, un corps français et saxon y fut défait par les Prussiens.

LANGENSTEIN (Hugo VON), poëte allemand de la première moitié du XIVe siècle. Il était chevalier teutonique, et il écrivit plusieurs poëmes, entre autres : les *Vies de saint Gilles, de sainte Martine* et *de sainte Elisabeth*, qui ont été insérées dans différents recueils de poésies allemandes du moyen âge, notamment dans ceux de Graff, de Grimm et de Warkemayel.

LANGENSTEIN (Henri), en latin **Henricus de Hassia**, mathématicien et philosophe allemand, né à Langenstein (Hesse supérieure) dans les premières années du XIVe siècle, mort en 1397. Il vint terminer ses études à Paris, où il fut reçu maître en philosophie et licencié en théologie, et, après avoir professé plusieurs années à cette université, dont il devint vice-chancelier, fut nommé, en 1381, recteur de l'université fondée à Vienne en 1365. Il s'attacha surtout à répandre en Allemagne l'étude des mathématiques et de l'astronomie, et fut secondé dans cette tâche par Henri d'Oyta. Non-seulement Langenstein possédait des connaissances réellement prodigieuses pour son époque, mais encore il avait en astronomie et en théologie des idées dont la hardiesse et l'indépendance seraient remarquées même au XIXe siècle.

Ainsi, il fut l'un des premiers à nier l'influence des comètes sur les événements humains, et, le premier, il proposa, pour mettre fin au schisme qui désolait l'Eglise, de convoquer un concile général, en établissant irréfutablement la suprématie d'un pareil concile sur le pape. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *Vocabularius terminos Bibliæ difficiles declarans* (1473, in-fol.); *De eruditione confessariorum* (Memmingen, 1483); *Quæstiones XXXIII de contractibus et ordine sensuum*, insérées dans l'appendice des ouvrages de Gerson (1484); *Dialogus de schismate; Speculum seu soliloquium animæ* (1507, in-4°); *De arte prædicandi; Sacerdotum secreta circa missam*, etc. Plusieurs de ses ouvrages ne portent ni lieu ni date d'impression.

LANGENTHAL, bourg de Suisse, canton et à 44 kilom. N.-E. de Berne, sur la Langeten; 2,700 hab. Un des marchés les plus considérables du canton de Berne; on y vend les divers produits du pays, tels que chevaux, bestiaux, toiles et fromages. Fabrication d'étoffes de lin, de toiles et de rubans. Langenthal, un des plus beaux bourgs de la Suisse, entouré de prairies verdoyantes et de champs fertiles et soigneusement cultivés, s'élève au milieu d'une multitude d'arbres fruitiers, qui le cachent presque aux yeux des voyageurs. Eglise et maison commune remarquables.

LANGER (Jean-Pierre DE), peintre allemand, né à Kalkum en 1756, mort en 1824. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Dusseldorf, dont il devint professeur en 1784 et directeur en 1789. Quelques années plus tard, il se rendit à Paris, s'y appliqua surtout à l'étude des chefs-d'œuvre de Raphaël et du Corrége, et alla dans la suite s'établir à Munich, où il fut nommé directeur de l'Académie royale. Cet artiste excellait particulièrement à rendre l'expression des physionomies; aussi ses portraits sont-ils celles de ses œuvres que l'on estime le plus. Parmi ses toiles, il faut citer : le *Christ bénissant les enfants*, qui est dans l'église des Carmélites à Munich, et le *Denier du cens*. C'est presque toujours à l'histoire biblique qu'il a emprunté les motifs de ses peintures.

LANGER (Robert DE), peintre allemand, fils du précédent, né à Dusseldorf en 1783, mort en 1846. Après avoir reçu de son père les premières leçons de son art, il alla passer une année en Italie, devint successivement professeur à l'Académie de Munich (1806), secrétaire général de cette société (1820), directeur du cabinet royal des dessins (1827), enfin directeur de la Galerie centrale (1841), et, dans ces différents emplois, déploya la plus grande activité, s'attachant surtout à enrichir le musée confié à ses soins, et à établir un ordre admirable dans toutes les collections. La capitale de la Bavière renferme un grand nombre des œuvres de cet artiste; ce sont pour la plupart des tableaux d'église et des fresques. On lui doit aussi d'excellents dessins à la plume, qu'il avait composés pour orner l'*Enfer* de Dante.

LANGERMANN (Jean-Godefroy), médecin allemand, né dans les environs de Dresde en 1768, mort en 1832. Après avoir étudié le droit à Leipzig, il fut pendant quelque temps précepteur chez un négociant de cette ville, et, à partir de 1794, se livra à l'étude de la médecine à l'université d'Iéna. Doué de rares dispositions pour les sciences naturelles, il fut à même, au bout de trois ans, de soutenir avec éclat les examens requis pour obtenir le diplôme de docteur, et, après avoir passé près de deux années à visiter les établissements d'aliénés et les maisons de détention de la Saxe, il vint s'établir, en 1799, à Baireuth, où il acquit rapidement une grande réputation dans la pratique de son art. En 1802, il fut nommé médecin et directeur de la maison d'aliénés de Saint-Georges, près de Baireuth, et reçut, en 1810, le titre de conseiller d'Etat du roi de Prusse. Langermann est regardé en Allemagne comme le fondateur de la médecine mentale; dès le début de ses études médicales, il s'était adonné à l'observation de ces affections, et la thèse qu'il soutint, en 1797, pour le doctorat, et qui est intitulée : *De methodo cognoscendi curandique animi morbos stabilienda* (Iéna, 1797, in-8°), renferme des renseignements et des conseils précieux pour le traitement des maladies mentales, qu'il divise en idiopathiques et sympathiques. Plus tard, il mit à profit les nombreuses observations qu'il avait recueillies, pour introduire des améliorations et des réformes sans nombre dans la maison d'aliénés de Baireuth, sur le modèle de laquelle ont été organisées la plupart de celles qui existent aujourd'hui en Allemagne. Ce fut par ce genre de travaux qu'il se fit dans sa patrie une grande réputation, car il n'a presque rien écrit, et l'on ne peut guère citer de lui que deux ouvrages peu étendus, savoir : *Quelques mots au public sur l'extraction du placenta après l'accouchement* (1803, in-8°), et *De la fièvre jaune et des établissements sanitaires qui existent en Allemagne pour prévenir l'introduction de cette prétendue peste et des autres maladies contagieuses* (1805, in-8°). On peut consulter sur Langermann la brochure d'Ideler, intitulée : *Langermann et Stahl, considérés comme les fondateurs de la médecine mentale* (Berlin, 1835).

LANGERMANN (Georges-Frédéric), général polonais, né dans le Mecklembourg en 1791, mort en 1840. Il entra de bonne heure dans la marine française, fut fait prisonnier par les Anglais, en 1809, et jeté sur les pontons, d'où il parvint à s'enfuir en 1812; il servit ensuite en Croatie et en Italie, pendant les campagnes de 1813 et de 1814, fit celle d'Espagne en 1823, et, pendant la guerre de la Vendée, remplit auprès du général Lamarque les fonctions d'aide de camp. Après avoir ensuite joué un rôle important dans la révolution de Pologne, il entra, en 1834, au service de la Belgique.

LANGERON (ANDRAULT, comte DE), général français au service de la Russie, né à Paris en 1763, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. A dix-neuf ans, il entra comme sous-lieutenant dans l'armée française, fit sous les ordres de Rochambeau la campagne d'Amérique, et fut promu, à son retour, au grade de colonel en second. Il émigra en 1790, et, après avoir essayé vainement d'obtenir du service dans l'armée autrichienne, se rendit en Russie, où Catherine II lui accorda un grade supérieur dans son armée. Il servit dans la guerre contre la Suède et dans celle contre les Turcs, passa ensuite comme volontaire sous les ordres du prince de Saxe-Teschen dans les Pays-Bas, et fit dans l'armée des princes la campagne de Champagne. En 1793 et 1794, il prit part dans l'armée autrichienne à la plupart des batailles livrées dans cet intervalle contre ses compatriotes et, de retour en Russie, fut nommé successivement major général en 1797, lieutenant général en 1799, puis inspecteur d'infanterie et comte. Ayant complétement oublié qu'il était Français, cet indigne personnage accepta le commandement d'une division russe à la bataille d'Austerlitz, et se vit ensuite accusé d'avoir été cause de la défaite. Sa disgrâce ne fut cependant pas de longue durée, car, en 1807, il fut envoyé à l'armée de Bessarabie et eut une part des plus actives à la nouvelle guerre contre les Turcs, qu'il battit en plusieurs rencontres.

Pendant la campagne de Russie, il commanda une colonne sous les ordres de Tchitchagoff, assista à plusieurs combats sur le Don, au passage de la Bérésina, et poursuivit ensuite l'armée française par Wilna jusqu'à la Vistule. En 1813, il s'empara de Thorn, marcha ensuite sur Bautzen, et se rendit maître du village de Kœnigswarta, en faisant 1,200 prisonniers. Il prit part aux combats de Lœvenberg, de Goldberg, de la Katzbach et de Leipzig, entra l'un des premiers dans cette ville et franchit le Rhin, le 1er janvier 1814. Pendant la campagne de France, il eut le triste courage de commander l'aile droite de l'armée de Blücher, assista à presque toutes les batailles qui furent livrées en Champagne, et, parvenu sous les murs de Paris, emporta d'assaut la position retranchée de Montmartre, succès qui le rendit maître des barrières du nord de la capitale et lui valut de nouvelles distinctions de la part du czar. Dans l'intervalle des deux Restaurations, il commanda l'armée de Volhynie, marcha de nouveau sur le Rhin en 1815, et, après Waterloo, fut chargé de diriger le retour de l'armée russe. Nommé ensuite gouverneur de Kherson, d'Ekaterinoslaw et de la Crimée, chef de la ville d'Odessa, des Cosaques de la mer Noire et de ceux du Don, il joignit encore à ces titres, en 1822, ceux de gouverneur général de la Nouvelle-Russie et de protecteur du commerce de la mer Noire et de la mer d'Azov; mais il fut tout à coup destitué de ses emplois en 1823, sans qu'on ait pu connaître les motifs de cette disgrâce, qui dura jusqu'à l'avénement de Nicolas Ier. Il fut appelé par ce prince à Moscou, à l'époque du couronnement, et porta le manteau impérial dans cette cérémonie. En 1828, il suivit le czar dans la guerre contre les Turcs, et fut ensuite chargé de défendre les deux Valachies. Il fit essuyer aux Turcs plusieurs défaites successives, vint mettre le siége devant Silistrie et se serait emparé de cette place, s'il n'eût été forcé à la retraite par un violent ouragan, qui fit périr un grand nombre de ses soldats et anéantit la plus grande partie de son matériel de siége. En novembre 1828, il s'empara des forteresses de Kalé et de Tourno, et comme, au siége de cette dernière, on ne pouvait construire les batteries avec la terre gelée, il les fit élever avec de la neige durcie. Langeron, dans un moment de mécontentement, prit sa retraite en 1829; deux ans après, il mourait du choléra. Avant la Révolution, ce personnage s'était fait connaître par quelques travaux littéraires, notamment par une comédie en un acte et en prose, intitulée : le *Duel supposé* (Paris, 1789, in-8°).

LANGES (Nicolas DE), dit **Angelus**, magistrat français, né à Lyon en 1526, mort dans la même ville en 1606. Ayant fini ses études d'avocat en Italie, il exerça quelque temps cette profession à Paris, puis devint successivement conseiller au présidial de Lyon, conseiller au parlement de Dombes, lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon (1570), premier conseiller de cette ville (1574), premier président du parlement de Dombes. Lors des massacres de la Saint-Barthélemy qui eurent lieu à Lyon en 1572, Langes fut le seul, parmi les autorités de la ville, qui se prononça énergiquement contre l'égorgement des calvinistes. C'était un ami éclairé des lettres. Il avait constitué à Lyon une académie de littérateurs et de savants, et fait sur l'antiquité des recherches dont Paradin s'est servi dans ses *Mémoires de l'histoire de Lyon*.

LANGESUND, bourg de Norvége, dans la préfecture de Bradsberg, avec un petit port sur le golfe de son nom, à 19 kilom. S.-O. de Lourvig; 627 hab. Exportation de fer, bois et meules de grès.

LANGESWAAG, ville de Hollande, province de Frise, arrond. et à 17 kilom. N.-E. de Heerenveen; 6,000 hab.

LANGETHAL (Chrétien-Edouard), botaniste allemand, né à Erfurth en 1806. Après avoir étudié, de 1827 à 1830, les sciences naturelles à Iéna, il passa deux années à l'institut agronomique de cette ville, se fit recevoir docteur en 1832, et devint, en 1834, professeur d'histoire naturelle à l'académie agronomique, qui venait d'être fondée à Eldena, près de Greifswald, et dont Schulze avait pris la direction en 1833. Ce dernier étant revenu à Iéna en 1839, Langethal fut, grâce à sa protection, chargé la même année d'une chaire à l'université de cette ville, et, à la mort de Schulze, prit pour quelque temps la direction de l'institut agronomique, qu'il laissa à Stœckhardt en 1861. Dans ses écrits, il a surtout envisagé l'histoire naturelle au point de vue de ses rapports avec l'économie rurale. Ses deux œuvres les plus remarquables sont : l'*Histoire de l'économie rurale allemande* (Iéna, 1847-1856, 4 vol.) et le *Manuel de botanique agricole* (Iéna, 4e édition, 1866, 3 vol.). On lui doit encore : *Terminologie de botanique descriptive* (Iéna, 1846); *Description des végétaux de l'Allemagne* (Iéna, 1858), et *Histoire de l'économie rurale dans ses rapports avec l'histoire universelle*, dans l'*Almanach historique* (année 1863). Il continue, en outre, depuis 1845, la *Flore de Thuringe*, fondée par Zenker.

LANGETTI (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Gênes en 1635, mort à Venise en 1676. Elève de Pierre de Cortone et de Cassana, il adopta le brillant coloris de ce dernier et alla se fixer à Venise, où il passa le reste de sa vie. Cet artiste, dont la facilité était extraordinaire, a peint un nombre considérable de tableaux représentant des vieillards, des anachorètes, des philosophes, etc., qu'il exécutait avec une extrême rapidité et qu'il vendait aux particuliers. En général, le style de ses œuvres est peu élevé, mais le coloris est chaud et vigoureux, ce qui les fait rechercher. Langetti a laissé quelques grandes compositions plus soignées, parmi lesquelles on cite un *Crucifiement*, à Sainte-Thérèse de Venise, le *Supplice de Marsyas*, au musée de Dresde.

LANGEVIN (Léonor-Antoine), théologien français, né à Carentan en 1653, mort à Paris en 1707. Il était docteur en Sorbonne. On lui doit un traité intitulé : l'*Infaillibilité de l'Eglise dans tous les actes de sa doctrine touchant la foi et les mœurs* (Paris, 1701). — Son frère, Thomas LANGEVIN DE PONTAUMONT, né à Carentan en 1658, mort en 1713, a publié un *Recueil d'épigrammes latines* (Rotterdam, 1701), et *Galliarum historiæ tabula* (1713), abrégé de l'histoire de la Gaule ancienne et de la Gaule romaine, écrit en un latin facile et correct.

LANGEVIN (Pierre-Gilles), écrivain français, né à Falaise en 1755, mort en 1831. Il entra dans les ordres, composa des poésies, un *Discours sur la vertu*, en vers, et publia des *Recherches historiques sur Falaise* (in-12). Dans cet ouvrage, Langevin se livre aux plus étranges conjectures sur les origines de sa ville natale. C'est ainsi qu'il n'hésite point à dire que le nom de *Falaise* vient de *Félé*, une chatte de Diane, et d'*Isis*.

LANGEVIN (Camille-Pierre), membre de la Commune de Paris, né vers 1843. Tourneur sur métaux à Paris, il se fit affilier, en 1865, à l'Internationale, que Tolain avait, l'année précédente, introduite dans cette ville, devint bientôt un des membres les plus influents de la célèbre société, s'associa à ses actes et à ses manifestes, et fut nommé secrétaire correspondant du 2e bureau de Paris, dit Cercle des études sociales. En 1870, M. Langevin fut compris dans le troisième procès de l'Internationale et condamné, au mois de juillet, à deux mois de prison, comme ayant fait partie d'une société secrète. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fit partie de la garde nationale, attaqua avec vivacité dans les clubs la molle attitude du gouvernement de la Défense nationale, et prit part aux insurrections du 31 octobre 1870 et du 2 janvier 1871. Lors du mouvement communaliste du 18 mars 1871, M. Langevin se prononça pour le Comité central, et fut élu membre de la Commune de Paris, le 18 mars, dans le XVe arrondissement, où il obtint 2,417 voix. Attaché à la commission de justice, il ne joua qu'un rôle assez effacé pendant les deux mois où Paris fut régi par la Commune, et fit partie des membres de la municipalité qui se prononcèrent pour la modération. Il vota notamment contre la validation des élections à la majorité des suffrages, contre l'institution du comité de Salut public, et cessa, à partir du 15 mai, de prendre part aux délibérations de la Commune, pour ne plus s'occuper que de l'administration de son arrondissement. Après l'écrasement de la Commune, M. Langevin parvint à quitter Paris et a passé à l'étranger.

LANGEVIN, héroïne vendéenne. V. BORDEREAU (Renée).

LANGEY (Guillaume DU BELLAY, seigneur DE), général et chroniqueur français. V. BELLAY.

LANGHAC (Jean DE), prélat français. V. LANGEAC.

LANGHAM (Simon DE), prélat anglais, né vers 1310, mort en 1376. Il entra, en 1335, au couvent de Saint-Pierre, à Westminster, dont il devint abbé quinze ans plus tard. Les réformes qu'il introduisit dans ce monastère et les nouveaux règlements qu'il y mit en vigueur attirèrent l'attention du roi Edouard III, qui le nomma successivement lord trésorier (1360), évêque d'Ely (1361), chancelier (1364) et, enfin, archevêque de Cantorbéry (1366). Son prédécesseur à ce siége avait fondé à Oxford, en 1365, un collége dont il avait confié la direction au fameux Wiclef; Langham, poussé par les moines, qui voyaient avec peine un de leurs adversaires déclarés à la tête d'une école importante, destitua Wiclef, qui en appela au pape Urbain V, mais qui, bien que soutenu par le roi, eut le dessous dans la lutte. Quant au prélat, sa conduite en cette circonstance lui fit perdre les bonnes grâces d'Edouard III. Il se retira alors à Rome auprès du pape, qui lui avait accordé le chapeau de cardinal et qui le combla de nouvelles dignités, l'employa à diverses missions, et l'envoya notamment à Avignon pour y défendre les intérêts du saint-siége. Langham mourut dans cette ville.

LANGHANS (Charles-Gotthart), architecte allemand, né à Landshut en 1733, mort en 1808. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des beaux-arts, et se consacra plus tard exclusivement à l'architecture; pour se perfectionner dans la pratique et dans la théorie de cet art, il fit en Europe, de 1759 à 1775, un grand nombre de voyages, et devint, à son retour, conseiller supérieur d'architecture à Breslau, où il dirigea la construction du palais de Hatzfeld, du théâtre et d'un grand nombre d'édifices particuliers. En 1792, le roi Frédéric-Guillaume II l'appela à Berlin et lui confia la direction des travaux intérieurs de l'Opéra. Chargé ensuite de faire exécuter la porte de Brandebourg, il fut le premier en Allemagne à employer le style grec dans cette construction, qui est une imitation en grand des propylées d'Athènes. Il fut alors nommé directeur du département des bâtiments royaux, et exerça désormais une grande influence sur l'architecture allemande. Parmi les travaux qu'il exécuta dans la suite, il faut citer le palais de marbre de Potsdam, commencé par Gontard, et l'amphithéâtre anatomique de l'Ecole vétérinaire de Berlin.

LANGHANS (Charles-Ferdinand), architecte allemand, fils du précédent, né à Breslau en 1781, mort en 1869. Il eut son père pour premier professeur, entra, dès 1797, dans l'administration prussienne, et fit plusieurs voyages en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie. Il établit sa réputation, comme architecte, par la construction de la Banque commerciale de Breslau, où il fit aussi construire l'église des Onze mille vierges et le théâtre, qui a été incendié en 1864. En 1837, il fut chargé de diriger, à Berlin, la construction du palais du prince de Prusse, aujourd'hui le roi Guillaume Ier, et, après l'incendie de l'Opéra royal de la même ville (1843), ce fut encore à lui que l'on confia le soin de la reconstruction. C'est, du reste, de travaux de cette nature que Langhans s'est spécialement occupé : ainsi, c'est d'après ses plans qu'ont été exécutés les théâtres de Stettin, Dessau et Liegnitz, le théâtre Victoria à Berlin, la restauration du théâtre de Breslau et le nouveau théâtre de Leipzig en 1864.

LANGHE ou **LANGE** (Charles), en latin **Langius**, philologue belge, mort à Liége en 1573. Il était fils d'un secrétaire de Charles-Quint et de Philippe II. Après avoir pris le grade de docteur en droit en Italie, il entra dans les ordres et devint chanoine de Saint-Lambert à Liége. Langhe était très-versé dans les langues classiques, et il acquit à la fois la réputation d'un bon poëte, d'un critique judicieux et d'un remarquable érudit. Nous citerons de lui : *Carmina lectiora : De laudibus urbis Leodicensis* (Anvers, 1515, in-4o); *Variantes lectiones in Plauti comedias*, (1566, in-16); une édition annotée de plusieurs traités de Cicéron (1563), etc.

LANGHE-CRUYS (Jean DE), en latin **Langhe-Crucius**, canoniste belge, né dans la Campine vers 1530, mort en 1604. Il fit ses études à l'université de Louvain, et y devint successivement professeur de belles-lettres et de droit civil et président du collége de Winckelius. En 1568, il obtint la riche prévôté de Saint-Pierre à Cassel. On a de lui : *De malorum horum temporum causis et remediis* (Douai, 1584, in-4o); *De vita et honestate canonicorum* (Douai, 1588, in-8o); *Flores spirituales* (Anvers, 1592, in-18); *Precationes* (Anvers, 1601).

LANGHEINRICH (Georges-Nicolas), savant allemand, né à Hof en 1650, mort en 1680 dans la même ville, où il était recteur du gymnase. On a de lui : *Quæstio an in copula possit esse tropus* (Leipzig, 1672); *De sensu plantarum* (Leipzig, 1672); *De Pontii-Pilati patria* (Hof, 1677); *Num cognitus Augusto Messiæ adventus fuerit* (Hof, 1678); *De simulatione et dissimulatione Tiberii* (Hof, 1678); *De Luthero cygno* (Hof, 1679), etc.

LANGHEINRICH (Isaac-Frédéric), savant allemand, né à Hof en 1698, mort en 1753. Après avoir étudié la philosophie à Leipzig, il y devint prédicateur à l'église Saint-Paul, et fut nommé, en 1734, directeur de la duchesse douairière de Mersebourg, puis, en 1738, archidiacre de Delitsch. On cite, parmi ses écrits : *De Timone syllographo ejusque fragmentis* (Leipzig, 1720-1723, 3 livraisons); *De authentia et auctoritate codicis Ebreæ* (Leipzig, 1721).

LANGHOLM, ville d'Ecosse, comté et à 60 kilom. E. de Dumfries, sur l'Esk; 2,880 hab. Sellerie, bonneterie; manufacture de coton. Foire d'agneaux, la plus importante du royaume. Ruines du château des Armstrong.

LANGHORNE (Daniel), antiquaire anglais, né à Londres, mort en 1681. Elève de l'université de Cambridge, il y professa dans la suite, et obtint, en 1670, un bénéfice dans le comté d'Hereford. On a de lui : *Elenchus antiquitatum albioniensium* (Londres, 1673, in-8o; avec un supplément, 1674); *Chronicon regum Anglorum* (Londres, 1679, in-8o). Cette chronique s'arrête à l'an 800; l'auteur n'eut pas le temps d'en publier la suite, que l'on conserve manuscrite et qui s'étend jusqu'à l'année 978.

LANGHORNE (Jean), littérateur anglais, né dans le Westmoreland en 1735, mort en 1779. Trop pauvre pour suivre les cours de l'université, il demanda des ressources au préceptorat, entra dans les ordres et, en 1760, fut admis au collége de Clare, à Cambridge. Etant devenu à cette époque amoureux de la fille d'un gentleman chez lequel il vivait, il lui offrit sa main, éprouva un refus et partit alors pour Londres, où il obtint un emploi de vicaire et chercha à se procurer un surcroît de ressources par le travail de sa plume. En peu de temps, il devint un écrivain connu et populaire. Son poëme : le *Génie et la valeur*, lui fit octroyer, en 1766, par l'université d'Edimbourg le diplôme de docteur en théologie, et il acquit, l'année suivante, le bénéfice de Blagden, dans le comté de Somerset, qu'il quitta plus tard pour une prébende à la cathédrale de Wells. Langhorne a écrit des contes, des poëmes, la plupart très-courts, et des sermons. Sa prose est fleurie et sentimentale, ses vers sont élégants et harmonieux, mais souvent gâtés par l'affectation et le mauvais goût. Nous citerons, parmi ses ouvrages : les *Larmes des Muses* (1760); les *Visions de l'imagination* (1762); *Lettres sur la retraite religieuse* (1762); *Solyman et Almene* (1762); *Lettres écrites entre Théodose et Constance* (1763-1764), traduites en français (Rotterdam, 1764); l'*Élévation de l'âme*, poëme philosophique (1763-1765); les *Effusions de l'amitié et de l'imagination* (1763, 2 vol. in-12), ouvrage qui obtint beaucoup de succès et fut traduit en français par Griffet de Labaume (1787); *Lettres sur l'éloquence de la chaire* (1765); la *Prophétie fatale*, tragédie assez médiocre (1766); *Frédéric et Pharamond* ou les *Consolations de la vie humaine; Lettres supposées écrites entre M. de Saint-Evremond et Waller;* les *Vies de Plutarque* (1770, 6 vol. in-8o), traduction estimée et qui fut fort bien accueillie; *Fables de Flora* (1771, in-4o); la *Justice campagnarde*, poëme satirique (1774-1777), etc. Une édition complète de ses *Poésies* a été publiée par son fils (Londres, 1804, 2 vol. in-12). — Son frère aîné, Guillaume LANGHORNE, né en 1721, mort en 1772, embrassa aussi l'état ecclésiastique et fut successivement pasteur de Hakinge et de Folkestone. Il se fit connaître en littérature par un poëme, intitulé *Job* (1760), et par une *Paraphrase en vers d'une partie d'Isaïe;* il avait aidé son frère dans sa traduction des *Vies de Plutarque*.

LANGIE s. f. (lan-jî — de *Lang*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthees, dont les espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LANGIEWICZ (Marian), homme politique polonais, né à Krotosczin (grand-duché de Posen) en 1827. Il est le fils d'un médecin de cette ville. Fort jeune encore, il étudia la philosophie à l'université de Breslau, puis alla à Prague apprendre les langues slaves avec le professeur Czelakowski. Comme il était sans fortune, il se vit obligé de suspendre ses travaux et de donner des leçons pour vivre; mais, au bout de quelque temps, il put revenir à Breslau, où il suivit des cours de mathématiques. Appelé dans la landwehr, comme sujet du roi de Prusse, il servit pendant un an dans l'artillerie de la garde royale. Une fois libéré, il continua ses études militaires, visita dans ce but la France, l'Italie, l'Angleterre, et fit, en 1860, partie de l'expédition de Garibaldi dans les Deux-Siciles. De retour en Pologne, M. Langiewicz devint bientôt membre du comité central national et donna le signal de l'insurrection contre la Russie en soulevant, le 22 janvier 1863, le district de Sandomir, dans lequel il convertit les principales usines en fabriques d'armes. Nommé général par le comité révolutionnaire, il battit une première fois les Russes, le 1er février, à Wonschok, et parvint à entrer dans Slupia, où il se fortifia et reçut un secours de 1,000 carabines et 8 pieces de canon. Aussitôt un grand nombre de Polonais accoururent sous ses drapeaux, et il se vit bientôt à la tête d'une petite armée d'environ 12,000 hommes. Le 11 février, il surprit encore à Wonschok les Russes, auxquels il fit essuyer de grandes pertes. Le 17, il les repoussa de nouveau à Stakow, marcha sur Kielce et délivra dans sa route un convoi de prisonniers polonais. Le 23, il opérait sa jonction avec le corps de Zeziovanski, à l'aide duquel il combattit les Russes à Malagorez et leur prit 500 fusils et 2 canons. Le 1er mars, Langiewicz battait encore un corps d'armée à Zombkowice, campait le 4 auprès d'Olkuz, à peu de distance de Cracovie, et allait établir à Sosnowice son quartier général. Là, il s'érigea en dictateur et décréta la formation de quatre directions : guerre, intérieur, affaires étrangères et finances; mais cet essai de centralisation eut de funestes effets. Ce n'était qu'en dispersant ses forces que Langiewicz pouvait espérer de battre isolément les Russes; mais, lorsqu'il les eut réunies, ceux-ci se réunirent de leur côté pour l'écraser dans les sanglantes journées de Zagosz, où il perdit la plupart de ses bagages et de ses approvisionnements et fut séparé de son corps d'armée. Obligé de franchir la Vistule avec son état-major et de se réfugier à Opatowice, il fut arrêté sur le territoire autrichien et interné à Tarnow. Peu de temps après, ayant tenté une évasion, il fut transféré à la forteresse de Josephstadt, en Bohême, au mois d'avril 1863. Il y était rigoureusement détenu, lorsque la république helvétique fit demander son extradition, comme citoyen suisse, et il recouvra la liberté au mois de février 1865. Pendant toute l'insurrection polonaise, Langiewicz avait compté au nombre de ses aides de camp Mlle Pustawoitoff, qui se signala par son dévouement au général et par son intrépidité sur les champs de bataille de la Lithuanie. Arrêtée en même temps que Langiewicz sur le territoire autrichien, elle fut détenue pendant quelque temps à Prague. L'ancien dictateur polonais, en quittant la prison de Josephstadt, alla habiter le bourg de Grenche, dans le canton de Soleure. Le bruit a couru, en 1867, qu'il entrait au service de la Turquie.

LANGINI (Antonio), dit **Antonio da Carrara**, sculpteur italien, né à Carrare entre 1487 et 1490, mort à Palerme vers 1554. Ce maître éminent, mais trop peu connu, n'a pas laissé de trace dans les écrits du temps, car l'on ne peut regarder comme des documents sérieux les quelques mots qu'en dit Vasari dans son recueil biographique. On ignore quel fut son maître et même s'il eut un maître; mais ce qui paraît vraisemblable, c'est qu'il parvint de bonne heure à la célébrité; et Michel-Ange, dont on ne peut récuser le jugement en sculpture, a dit plus d'une fois à ceux qui lui parlaient de l'importance des draperies dans la statuaire : « Allez voir le Langini en Sicile. » Le sculpteur de Carrare avait, en effet, au suprême degré le sentiment des grandes lignes simples, de l'ampleur solennelle qui font le charme et le mérite des figures drapées. Les trois *Figures de Vierge* que l'ôn voit autour du maître-autel de la cathédrale de Monteleone en sont la meilleure preuve. Le mérite de ces œuvres nous fait vivement regretter la perte des seize statues qu'admirait Michel-Ange, et dont parle Vasari, qui les avait vues dans le chœur de la cathédrale de Palerme. Elles faisaient partie de toute une décoration, qui comprenait aussi des bas-reliefs très-importants. Chose digne de remarque, le style de ce maître ne rappelle en rien le gothique, dont il était si voisin. Il y a dans ses draperies, largement ondoyantes, toute la finesse, toute l'élégance que les maîtres de la Renaissance ont si magnifiquement révélées.

LANGIT s. m. (lan-ji). Bot. Nom vulgaire de l'ailante glanduleux ou vernis du Japon et de l'ailante de Malabar.

LANGITE s. f. (lan-ji-te). Minér. Sous-sulfate de cuivre hydraté, d'un bleu verdâtre, qu'on a trouvé dans le comté de Cornouailles.

LANGIUS, nom latin de plusieurs écrivains allemands. V. LANGE et LANGHE.

LANGLADE (Jacques DE), baron DE SAUNIÈRES, historien français, né au château de Limeuil (Périgord) vers 1620, mort en 1680. Pendant la Fronde, il fut chargé, comme secrétaire du duc de Bouillon, des négociations qui décidèrent les habitants de Bordeaux à ouvrir leurs portes à la princesse de Condé; néanmoins, il parvint plus tard à acquérir les bonnes grâces de Mazarin, qui le nomma secrétaire du cabinet. Doué d'un amour-propre excessif, il attachait un grand prix aux relations avec les personnages marquants de la cour. D'après Gourville, il mourut du chagrin que lui causa le refus de Louvois d'accepter l'hospitalité dans son château, devant lequel passait ce ministre au retour d'un voyage dans le Midi. On doit à Langlade un ouvrage intéressant, intitulé : *Mémoires sur la vie du duc de Bouillon, de* 1628 *à* 1642, suivis de quelques *Particularités de la vie et des mœurs du maréchal de Turenne* (Paris, 1692, in-12).

LANGLADE (Guillaume-Jean, baron FAVARD DE), jurisconsulte français. V. FAVARD.

LANGLADE (Jean-Louis-Ignace DE LA SERRE, sieur DE), poëte dramatique français. V. LA SERRE.

LANGLAIS (Jacques), publiciste et homme politique français, né à Mamers (Sarthe) en 1810, mort au Mexique en 1866. Fils d'un pauvre ouvrier tisserand, il fut élevé aux frais de sa ville natale. Lorsqu'il eut terminé ses classes, il résolut d'entrer dans les ordres, se fit admettre au grand séminaire du Mans, où il fut minoré, puis alla professer la rhétorique dans le collége de Mamers. La révolution de 1830, qui éclata sur ces entrefaites, modifia sensiblement ses idées. Il renonça à la carrière ecclésiastique, se rendit à Paris, où il suivit les cours de l'Ecole de droit (1833), et se fit recevoir avocat en 1837. Dès cette époque, Langlais collabora à divers journaux et recueils, à la *Dominicale*, feuille religieuse, à l'*Encyclopédie catholique du* XIXe *siècle*, dans laquelle il donna des articles de jurisprudence, entra, en 1840, dans la rédaction de la *Presse*, et fut choisi par M. E. de Girardin pour être l'avocat ordinaire de son journal. C'est à ce titre qu'il prit la parole dans un procès contre la *Démocratie pacifique*. Travailleur infatigable, jurisconsulte instruit, Langlais se fit une place honorable au barreau de Paris. Quelques procès qui eurent du retentissement, notamment celui du notaire Lehon, accusé d'une banqueroute frauduleuse énorme, et dont il fut le défenseur, avaient mis son nom en évidence, lorsque la révolution du 24 février vint balayer la monarchie issue des barricades de 1830. A l'exemple de tant d'autres, Langlais, monarchiste la veille, se réveilla républicain le lendemain. Ce fut comme un chaleureux partisan des idées démocratiques, du gouvernement de la nation par elle-même, qu'il se présenta comme candidat à l'Assemblée constituante dans le département de la Sarthe. Elu représentant du peuple, il devint membre du comité de justice et vota d'abord avec les républicains modérés de la nuance du *National*. Mais, après l'élection de Louis-Napoléon comme président de la république, Langlais abandonna la défense de la démocratie pour soutenir la politique rétrograde de l'Elysée. Réélu à l'Assemblée législative, il s'associa à toutes les mesures prises par la majorité pour étouffer le développement des institutions républicaines, puis se sépara d'elle pour faire partie du groupe qui, en 1851, se constitua le défenseur quand même de la politique du prince traître à ses serments. Le gouvernement dictatorial, issu du coup d'Etat du 2 décembre, récompensa le zèle de Langlais en le faisant nommer député au Corps législatif dans la circonscription de Mamers. Dans cette assemblée silencieuse, il fut notamment choisi comme rapporteur des projets de loi relatifs à la composition du jury (1853) et à l'organisation municipale (1855). Il venait d'être réélu député en 1857, lorsqu'il fut appelé à siéger au conseil d'Etat, dont il devint un des membres les plus laborieux. En 1865, il accepta une mission délicate entre toutes, celle de réorganiser les finances de l'éphémère empire du Mexique. Malgré les avertissements de ses amis, qui s'effrayaient pour lui, non sans motifs, d'une pareille entreprise, il partit; mais il fut froidement accueilli. Il venait pour opérer des réformes; à ce titre, il devait exciter la méfiance de certains personnages qui redoutaient un contrôle sérieux. Tenu à l'écart, mis en suspicion, découragé, ne trouvant nul appui dans Maximilien, il tomba malade et mourut, en laissant le souvenir d'un homme dont la carrière eût pu être véritablement brillante, si sa conscience l'eût mieux conseillé.

LANGLAND (Robert), poëte anglais. V. LONGLAND.

LANGLE (Jean-Maximilien DE), théologien protestant français, né à Evreux en 1590, mort à Rouen en 1674. Pendant cinquante-deux ans, il fut pasteur à Rouen. On lui doit : les *Joyes inénarrables et glorieuses de l'âme fidèle* (Saumur, 1669, in-8o), et des *Sermons* sur divers textes de l'Ecriture. — Son fils, Samuel LANGLE, né à Rouen en 1622, mort à Londres en 1693, a laissé divers ouvrages inédits.

LANGLE (Pierre DE), prélat français, né à Evreux en 1644, mort en 1724. Il fit au collége de Navarre ses études théologiques, fut reçu docteur en 1670, et devint successivement chanoine et grand vicaire d'Evreux, précepteur du comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, abbé de Saint-Lô, et enfin évêque de Boulogne en 1698. Il se fit remarquer dans ces fonctions par son zèle pour la discipline et par sa charité envers les pauvres; mais, lorsque éclatèrent les querelles religieuses suscitées par le livre de Quesnel, intitulé les *Réflexions morales*, il refusa d'adhérer à l'opinion de la majorité des évêques, qui condamna ce livre dans les assemblées du clergé de 1713 et 1714. Quoique ses mandements eussent été condamnés en cour de Rome et supprimés par le roi, il n'en persévéra pas moins à défendre le livre de Quesnel, en appela trois fois des décisions qui l'avaient condamné, et, malgré son grand âge, ne cessa jusqu'à sa mort de déployer une activité incroyable dans les luttes de cette polémique religieuse.

LANGLE (Paul-Antoine-Marie FLEURIOT DE), marin français, né au château de Kerlouet (Côtes-du-Nord) en 1744, mort à l'île Maouna (Océanie) en 1787. Il entra comme garde dans la marine en 1758, et fit successivement plusieurs campagnes à Saint-Domingue et aux côtes d'Espagne. Enseigne de vaisseau en 1766, il devint, en 1771, membre adjoint de l'Académie de marine, académicien ordinaire en 1774, et fut promu lieutenant de vaisseau en 1778. Cette même année, il se distingua au combat d'Ouessant, puis reçut le commandement de la corvette le *Hussard*, fut surpris en calme par un vaisseau anglais et forcé d'amener son pavillon (1779). Mis en liberté quelques jours après, il prit le commandement de la frégate la *Résolue*, sur laquelle il transporta en Amérique les envoyés des Etats-Unis, puis il rejoignit l'armée du comte de Grasse, qui lui confia l'escorte d'une flotte de 150 transports destinés à l'expédition de la Jamaïque. La défaite des Saintes ayant fait avorter ce projet, il partit avec la frégate l'*Astrée* et alla, sous les ordres de La Pérouse, détruire les forts de Wales et d'York, dans la baie d'Hudson. Nommé capitaine de vaisseau après cette campagne et décoré de l'ordre de Cincinnatus, il fut chargé, après la paix de 1783, et toujours de concert avec La Pérouse, d'un voyage de découvertes en Océanie. L'expédition, partie de Brest en 1785, se composait de deux frégates, la *Boussole* et l'*Astrolabe*, la *Boussole* montée par La Pérouse, et l'*Astrolabe* par Fleuriot de Langle. Après avoir fait un grand nombre de reconnaissances et de découvertes, entre autres celles de l'île de Langle, des côtes de la Corée et de la baie du même nom dans l'île de Tarrakaï, l'expédition arriva, en 1787, en vue de l'île Maouna, qui fait partie de l'archipel des Navigateurs. C'est là que Fleuriot de Langle, qui était allé faire de l'eau avec deux chaloupes et autant de canots, fut assommé à coups de pierres par les naturels, dont la contenance, d'abord tranquille, n'avait point fait présager un pareil accueil.

LANGLE (Alphonse-Jean-René FLEURIOT, vicomte DE), marin français, petit-fils du précédent, né à Prudaleu, près de Morlaix, en 1809. Admis à l'Ecole de marine d'Angoulême en 1825, il devint aspirant en 1828, fit la campagne d'Alger en 1830, prit part, en 1832, comme enseigne de vaisseau, au siége d'Anvers, puis reçut le commandement en second de la corvette la *Recherche*, avec laquelle il fit, de 1838 à 1839, un voyage de découverte au Spitzberg. Promu lieutenant de vaisseau en 1840, il fut chargé pendant quelques années de réprimer la traite sur les côtes d'Afrique, devint ensuite aide de camp de l'amiral Montaignès de La Roques, puis capitaine de frégate (1847), fit, en 1848, une campagne dans le Pacifique, et reçut, en 1853, le grade de capitaine de vaisseau. Lors de la guerre de Crimée, M Fleuriot de Langle concourut à la prise de Sébastopol, avec le vaisseau le *Turenne*. Il fit ensuite une croisière dans les mers de l'Inde (1858), devint à son retour contre-amiral (1863) et major de la flotte à Lorient, commanda une autre croisière sur la côte occidentale d'Afrique (1865), puis fut appelé à Paris (1868) et chargé notamment de présider la commission de l'immigration au ministère de la marine.

M. Fleuriot de Langle, qui se trouvait à Paris au moment où éclata la guerre entre la France et la Prusse, fut appelé, le 5 septembre 1870, au commandement du 6e secteur de l'enceinte. Tout en organisant la défense, il s'occupa particulièrement de transformer en aérostiers un certain nombre de matelots, et présida à la confection de la plupart des ballons qui, pendant le siége, transportèrent en province des nouvelles de la capitale. Quelques jours avant la capitulation, le 23 janvier 1871, il fut nommé vice-amiral. Outre des travaux hydrologiques très-estimés, qui se trouvent au Dépôt des cartes de la marine, on doit à M. Fleuriot de Langle : *Campagne de la* Cordelière, *étude sur l'océan Indien* (1862, in-8°), et des études sur les ouvrages du commodore Maury, sur les vigies de l'Atlantique, etc., qui ont paru dans les comptes rendus de la Société de géographie de Paris, dont il est un des membres.

LANGLE (Jean-Marie-Jérôme FLEURIOT DE), littérateur français, né à Saint-Malo-de-Dinan en 1749, mort en 1807. Il entra, à dix-huit ans, dans les pages de la Dauphine, passa ensuite dans les mousquetaires et fit, comme volontaire, la guerre d'Amérique. A son retour en France, il s'occupa de littérature, et publia, sous le titre de *Voyage de Figaro en Espagne* (Saint-Malo, Paris, 1785, 2 vol. in-12), un ouvrage qui obtint un grand succès de scandale. Dans ce livre, de Langle faisait la satire la plus vive et la plus mordante du gouvernement, de la religion et des mœurs des Espagnols. Le roi Charles III s'en plaignit au gouvernement français, et menaça, si l'on ne faisait justice de ce libelle, de fermer l'entrée de son royaume à tous les Français. Ces plaintes provoquèrent un long et virulent réquisitoire de l'avocat général Séguier, à la suite duquel le parlement ordonna, en février 1786, qu'un exemplaire des trois éditions du *Voyage en Espagne* serait livré aux flammes par la main du bourreau, comme impie, sacrilége, attentatoire aux mœurs et à la religion, etc. Cet auto-da-fé ne fit que remplir les vœux secrets de de Langle, qui avait écrit dans un passage de sa préface : « Mon ouvrage sûrement sera réduit en cendres : tant mieux! tant mieux! mille fois tant mieux! Cela porte bonheur; salut aux ouvrages qu'on brûle! le public aime les ouvrages brûlés. » L'événement justifia sa prédiction, car son livre fut traduit en anglais, en danois, en allemand et en italien, et eut encore en France trois autres éditions, dont la dernière fut donnée par l'auteur lui-même.

Le succès qu'avait obtenu cette première publication engagea de Langle à continuer à écrire, et il publia successivement plusieurs ouvrages, qui ne sont que des compilations ou des plagiats. Vers 1798, il annonça la publication par souscription, au prix de 36 fr. payables d'avance, d'un ouvrage intitulé : *Tableau de la Suisse*, publia, en 1803, la liste des 400 personnes qui avaient souscrit jusqu'à cette époque, et ne fit jamais paraître l'ouvrage annoncé; les souscripteurs en furent pour leur argent. En 1800, il publia un pamphlet intitulé : *Paris littéraire*, dans lequel il s'attaquait indistinctement à tous les littérateurs de l'époque, et qu'il fit paraître de nouveau l'année suivante, sans y faire aucun changement, sous le titre de l'*Alchimiste littéraire* ou *Décomposition des grands hommes du jour*. Enfin, il eut l'aplomb de le publier une troisième fois dans son *Nécrologe des auteurs vivants* (Paris, 1807). Ces expédients donnent une triste idée du caractère de Fleuriot de Langle, qui, si l'on en croit quelques biographes, n'aurait pas rougi de se mettre, pendant la Révolution, comme agent secret, aux gages de M. de Molleville, ministre de la police. On a de cet écrivain, qui ne fut en somme qu'un triste sire en littérature, comme en tout le reste : *Amours* ou *Lettres d'Alexis et de Justine* (1786, 2 vol. in-8°); *Tableau pittoresque de la Suisse* (1790, in-8°); *Soirées villageoises* ou *Anecdotes et aventures, avec des secrets intéressants* (1791, in-12); *Mon voyage en Prusse* ou *Mémoires secrets sur Frédéric le Grand et sur la cour de Berlin* (1806, in-8°), etc.

LANGLÉ (Honoré-François-Marie), compositeur, né à Monaco en 1741, mort à Villiers-le-Bel en 1807. Il appartenait à une famille française, originaire de Picardie, qui était allée habiter l'Italie au XVIIe siècle. Doué d'une rare aptitude pour l'art musical, Langlé fut envoyé à Naples, en 1756, par le prince de Monaco, pour y apprendre la composition, entra au Conservatoire de la *Pietà*, et y étudia l'harmonie et le contre-point sous la direction de Cafaro. Il demeura huit ans dans cet établissement, où il devint répétiteur, et y fit exécuter des messes et des motets qui méritèrent les applaudissements des premiers connaisseurs de l'Italie. S'étant rendu ensuite à Gênes, Langlé eut la double direction des concerts des nobles et du théâtre. En 1768, il partit pour Paris, donna des leçons de clavecin, de chant, de composition, et se fit remarquer au concert spirituel et à celui des amateurs, en y faisant exécuter avec succès plusieurs morceaux, notamment les monologues d'*Alcide*, de *Sapho*, la cantate de *Circé*, etc. Lorsque le baron de Breteuil eut institué l'École royale de chant et de déclamation (1784), Langlé fut chargé d'y enseigner le chant, et il conserva cet emploi jusqu'à la suppression de l'école, en 1791. En 1786, il avait fait représenter, sans succès, à Versailles, un opéra intitulé : *Antiochus et Stratonice. Corisandre*, opéra en trois actes, joué, en 1791, à l'Acamie de musique, fut froidement accueilli par le public. Langlé n'en continua pas moins à écrire de nouveaux opéras : *Mahomet II* (1792); la *Mort de Lavoisier* (1794); *Tancrède; Médée;* l'*Auberge des volontaires;* le *Choix d'Alcide* (1801), etc.; mais aucun d'eux ne fut joué. Lors de la création du Conservatoire de Paris, Langlé devint bibliothécaire de cet établissement et conserva ces fonctions jusqu'en 1802. « Les compositions de Langlé indiquent peu de génie, dit Fétis; elles manquent de chaleur et de vie, quoiqu'on y trouve des mélodies assez faciles. J'ai examiné à la bibliothèque du Conservatoire tous ses manuscrits, et je n'y ai rien trouvé qui eût pu assurer des succès, s'ils avaient obtenu les honneurs de la représentation. » Mais Langlé s'est acquis une réputation méritée par plusieurs ouvrages didactiques, tels que son *Traité d'harmonie* (Paris, 1797); son *Traité de la basse sous le chant* (Paris, 1798); son *Traité de la fugue* (Paris, 1805, in-fol.), et sa *Méthode de chiffrer les accords* (Paris, 1801, in-8°).

LANGLÉ (Joseph-Adolphe-Ferdinand), auteur dramatique, fils du précédent, né à Paris en 1798. A dix ans, il perdit son père, qui lui laissait quelque fortune, fit de bonnes études au lycée Bonaparte, et reçut, sous la Restauration, le titre d'historiographe du musée Dauphin. De bonne heure, Ferdinand Langle s'adonna à des travaux littéraires. Il composa d'abord des poésies, des chansons, des articles littéraires et politiques, publia des brochures d'actualité et se mit en même temps à étudier les vieux conteurs français. C est ainsi qu'il fit paraître, comme éditeur, les *Contes du gay sçavoir* (1828); *Ballades, tableaux et traditions du moyen âge*, avec notes, glossaires et gravures (1828, in-8°); *Historial du Jongleur* (1829). Dès cette époque, M. Langlé avait commencé à écrire pour le théâtre, et il se mit à composer des pièces soit seul, soit en collaboration avec Dittmer, Courcy, Romieu, etc. Parmi ces pièces, qui sont fort nombreuses, nous citerons : *Apollon II* (1825); les *Biographes* (1826); le *Tour en Espagne* (1830); le *Tailleur* ou la *Fée*, ou les *Chansons de Béranger*, avec Vanderburch (1831); *Louis Bronze et le saint-simonien*, parodie du *Louis XI* de Casimir Delavigne, en trois actes et en vers, avec le même (1832); la *Fée aux miettes* ou les *Camarades de classe*, avec Gabriel (1832); le *Camarade de lit*, comédie en deux actes, avec Vanderburch (1833); le *Procès du cancan*, folie en un acte, avec le même (1834); la *Jacquerie*, opéra en quatre actes, musique de Joseph Maingel, avec Alboize (1839); les *Maquignons*, vaudeville en deux actes, avec Rochefort (1840); *Un bas-bleu*, vaudeville en un acte, avec F. Devilleneuve (1842); le *Lansquenet*, vaudeville en un acte, avec Lockroy (1845). A ces pièces, dont il fut le principal auteur, il faut joindre les suivantes, auxquelles il a pris une grande part : le *Testament de Piron;* le *Réveil d'une grisette;* la *Nappe et le torchon*, en collaboration avec Alboize; *Venise au sixième étage*, avec Théaulon et de Courcy; les *Gueux de Bruges*, avec M. de Courcy; les *Fables de La Fontaine*, avec Vanderburch et Deforge; le *Mari honoraire*, avec MM. Deforge et Ad. de Leuven; le *Troubadour omnibus;* les *Floueurs;* les *Buses graves*, parodie des *Burgraves* de M. Victor Hugo, avec M. Dupeuty; la *Belle Bourbonnaise*, avec M. Dupeuty et Rougemont; la *Cour du roi Pétaud*, avec Alexandre Dumas père; le *Sourd*, opéra-comique; cette pièce n'est autre que le *Sourd* ou l'*Auberge pleine*, de Desforges, arrangée pour la scène de l'Opéra-Comique (1853). Citons encore de lui : un opéra-comique, *Maître Patelin* (1856), avec M. de Leuven; *Une sangsue* (1854), vaudeville, avec M. Villeneuve; sa *Grève des portiers* (1865), vaudeville. La gaîeté domine dans toutes ces pièces, et ce n'est pas une des moindres singularités de la vie de ce joyeux vaudevilliste que le bizarre emploi que, très-jeune, dit-on, il fit d'une partie de son patrimoine : il le plaça dans l'entreprise des pompes funèbres et fut pendant longtemps un des administrateurs de cette lugubre société.

LANGLÉ (Aylic), littérateur et administrateur français, fils du précédent, mort à Paris en janvier 1870. Il commença à se faire connaître comme écrivain dramatique, puis suivit la carrière administrative. Nommé sous-chef lors de la création du ministère de l'Algérie (1858), il passa peu après avec le même titre au ministère d'Etat, fut chargé de rédiger le bulletin du *Moniteur*, puis devint chef du bureau de la presse parisienne au ministère de l'intérieur, chef de la division de la presse, et fut nommé préfet de la Meuse au mois de décembre 1869. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, il fut emporté tout à coup par une attaque d'apoplexie. On lui doit : une comédie en vers, *Murillo* (1854), représentée à l'Odéon; deux comédies en prose : *Un homme de rien* et la *Jeunesse de Mirabeau*, jouées avec succès au Vaudeville; enfin un roman intitulé : la *Toile d'Arrhinée*. M. Langlé avait achevé les *Filles de Caïn*, d'Eugène Sue.

LANGLEBERME ou **ANGLEBERME** (Jean-Pyrrhus), jurisconsulte français, né à Orléans vers 1470, mort en 1521. Après avoir reçu des leçons d'Érasme, il apprit le droit, professa la jurisprudence à l'université d'Orléans et fut nommé par François Ier membre du conseil souverain de Milan. Les principaux ouvrages de ce savant juriste, qui compta Charles Dumoulin au nombre de ses élèves, sont : *Institutio boni magistratus* (Orléans, 1500, in-4°); *Militia regum Francorum pro re christiana* (Paris, 1518); *Tres posteriores libri codicis Justiniani et de Romanis magistratibus libri tres* (1518, in-4°); des traités sur des questions juridiques, etc.

LANGLEBERT (Edmond), médecin français, né à Bapaume (Pas-de-Calais) en 1820. Il vint de bonne heure à Paris, y fit de brillantes études, puis se livra à l'enseignement particulier, en même temps qu'il étudiait la médecine. A vingt et un ans, M. Langlebert publia un travail assez important sur les *Substances minérales employées en médecine*. En 1842, il concourut pour la chirurgie militaire, et devint aide-major; mais il donna bientôt sa démission et revint à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1843. M. Langlebert fonda alors un enseignement spécial préparatoire pour les sciences physiques et naturelles, dont le succès fut très-grand. En 1850, il abandonna cet enseignement et publia son *Cours d'études scientifiques*, qui comprend la *Chimie*, la *Physique* et l'*Histoire naturelle*, rédigées suivant le programme du baccalauréat. Cet ouvrage compte aujourd'hui plus de trente éditions. A la même époque, il fit paraître un *Guide de l'étudiant en médecine*, et, en 1852, il aborda sérieusement la pratique de la médecine. Ancien élève de Ricord, il fonda une clinique spéciale des maladies syphilitiques, suivie encore aujourd'hui par une foule de malades et par de nombreux étudiants. Professeur attrayant et érudit, praticien répandu, écrivain distingué, M. Langlebert a publié plusieurs ouvrages spéciaux et a contribué au progrès de l'étude des maladies vénériennes, en démontrant le premier la possibilité de la transmission de la syphilis par les accidents secondaires. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Recherches historiques sur la doctrine des maladies vénériennes* (Paris, 1852, in-8°); *Mémoire sur les fumigations mercurielles et iodées, au moyen de trochisques ou clous fumants* (1853, in-8°); *Du traitement de la blennorrhagie urétrale par les injections caustiques récurrentes* (1856, in-8°); *Du chancre produit par la contagion des accidents secondaires* (1861, in-8°); *Traité théorique et pratique des maladies vénériennes* (1864, in-8°); *Unicisme et dualisme chancreux* (1865, in-8°); *Aphorismes sur les maladies vénériennes* (1868, in-32); enfin plusieurs articles dans la *Gazette* et le *Moniteur des hôpitaux*.

LANGLÈS (Louis-Matthieu), orientaliste français, né à Pérennes (Somme) en 1763, mort en 1824. Destiné primitivement à l'état militaire, il y renonça, à cause de la faiblesse de sa santé, se livra à l'étude des langues orientales et suivit, à Paris, les cours d'arabe de Caussin de Perceval et ceux de persan de Ruffin. En 1785, il succéda à son père, comme lieutenant, dans la garde des maréchaux de France, sorte de sinécure qui lui laissait tous les loisirs nécessaires pour se livrer à ses études. Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître fut une traduction française des *Instituts politiques et militaires de Tamerlan, écrits par lui-même en mogol* (Paris, 1787, in-8°). Langlès prétendit avoir fait cette traduction d'après la version persane d'Abou-Taleb-al-Hoceïn; mais quelques écrivains l'accusent de s'être contenté de mettre en français la version anglaise du même ouvrage due au major Davy et publiée à Oxford en 1783. Quoi qu'il en soit, cette première publication de Langlès obtint beaucoup de succès et elle est encore regardée aujourd'hui comme le meilleur de ses ouvrages. En 1787, Langlès publia un *Alphabet tartare-mandchou*, qu'il dédia, comme l'ouvrage précédent, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui, tout en étant un travail des plus simples et des plus faciles, fit encore beaucoup d'honneur à son auteur; mais il fut encore accusé de s'être approprié l'alphabet que Dehauteroyes avait employé, quelque vingt ans auparavant, dans l'*Encyclopédie*, et il paraît lui-même en convenir dans la préface de la seconde édition de son opuscule. Du reste, c'était la première fois que la publication d'un alphabet était élevée à la hauteur d'un titre scientifique ou littéraire; elle eut du moins pour Langlès un résultat d'une valeur plus appréciable, car elle lui fit obtenir, grâce à la protection du maréchal de Richelieu, une des douze pensions dont le tribunal des maréchaux de France pouvait disposer en faveur de ses officiers.

Encouragé par le succès de ses premiers débuts, Langlès continua de publier les travaux qu'il croyait le plus propres à introduire en France le goût et la connaissance des littératures orientales; s'il ne fut pas toujours à l'abri de critiques dont l'âpreté ne détruisait pas la justesse, il eut du moins le mérite de faire rendre, en 1795, le décret qui créa l'école spéciale de langues orientales vivantes à la Bibliothèque nationale de Paris. Nommé lui-même administrateur de cette école et professeur de persan, de mandchou et de malais, il n'y enseigna jamais que la première de ces langues. Lors de la fondation de l'Institut, il fut compris au nombre des premiers membres de la classe de littérature et des beaux-arts; d'où il passa ensuite dans celle d'histoire et de littérature ancienne, qui redevint, en 1816, l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Sous l'Empire, Langlès fut moins en faveur que sous la République; sous la Restauration, les honneurs revinrent le trouver. Il devint successivement président de la Société des antiquaires de France et membre d'une foule d'académies et de sociétés savantes étrangères; mais ce fut aussi à cette époque que sa renommée reçut un coup dont elle ne se releva pas. Jules Klaproth publia contre lui deux brochures, intitulées : *Grande exécution n° 1* (Lintz, 1814), et *Grande exécution n° 2* (Paris, 1815), dans lesquelles il prouva péremptoirement que Langlès ne savait pas un mot de mandchou, bien qu'il eût publié un alphabet et un dictionnaire de cette langue. Quoi qu'il en soit, il donna une vive impulsion à l'étude des langues orientales, et, à ce titre, il a rendu des services incontestables. « Bien des savants plus profonds, dit M. Abel Rémusat, n'ont pas laissé d'aussi grands résultats de leurs veilles; c'en est assez pour lui conserver une partie de la renommée qu'il avait acquise. »

Parmi les nombreux ouvrages publiés par Langlès, soit comme auteur, soit comme éditeur, nous citerons : *Dictionnaire tartare-mandchou-français*, d'après le *Dictionnaire mandchou-chinois* du P. Amyot (Paris, 1789-1790, 3 vol. in-4°); *Fables et contes indiens*, nouvellement traduits (Paris, 1790, in-fol.); *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la basse Egypte* (Paris, 1799, in-8°); *Notice des ouvrages élémentaires manuscrits sur la langue chinoise que possède la Bibliothèque nationale* (Paris, 1800, in-8°); *Notices et éclaircissements sur le voyage de Norden* (Paris, 1802, in-4°); *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1806, in-8°); *Monuments anciens et modernes de l'Indoustan* (Paris, 1812-1821, 2 vol. in-fol., avec 144 pl. et 3 cartes), la plus remarquable des publications de Langlès, mais qu'il n'a jamais terminée; *Des castes de l'Inde* ou *Lettres sur les Indous* (Paris, 1822, in-4°); *Analyse des mémoires contenus dans le quatrième volume des* Asiatic Researches (Paris, 1824, in-4°), etc. Langlès avait, en outre, collaboré à plusieurs recueils encyclopédiques et périodiques, tels que les *Mémoires de l'Institut*, les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, le *Magasin encyclopédique*, la *Revue encyclopédique*, la *Biographie Michaud*, etc. Langlès avait formé une superbe bibliothèque, qui fut vendue, en 1826, 117,000 fr. Le catalogue de cette bibliothèque est très-recherché des orientalistes.

LANGLOIS (Michel), en latin **Michael Anglicus**, poëte latin belge, né à Beaumont (Hainaut) vers le milieu du XVe siècle, mort vers 1510. Il se livra de bonne heure à l'étude des littératures anciennes et vint apprendre le grec à Paris, où professaient alors Hermonyme de Sparte et Tranquille Andronicos de Dalmatie. Ayant perdu toute sa fortune dans les guerres de cette époque, il entra dans les ordres, obtint une cure dans le diocèse de Thérouanne, et remplit ensuite les fonctions de chapelain auprès du cardinal Philippe de Luxembourg, qu'il suivit plus tard en Italie. Langlois profita de son séjour dans cette contrée pour étudier le droit civil et canonique, et revint ouvrir à Paris, en 1507, une école de jurisprudence qui fut fréquentée par un grand nombre d'élèves. On a de lui, sous le titre de *Varia opuscula*, un recueil de quatorze pièces de poésies, parmi lesquelles deux *Eglogues* et un poëme, *De mutatione*, se font remarquer par un latin d'une grande pureté et une versification facile et harmonieuse.

LANGLOIS (Pierre), sieur DE BELESTAT, écrivain français qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut attaché comme médecin au duc d'Anjou, depuis Henri III. On lui doit : *Discours des hiéroglyphes des Egyptiens, emblèmes, devises et armoiries* (Paris, 1583); *Tableaux hiéroglyphiques pour exprimer toutes conceptions à la façon des Egyptiens* (Paris, 1584, in-4°), ouvrage en vers et en prose qui contient des faits utiles et intéressants.

LANGLOIS (Martin), échevin de Paris, célèbre par son dévouement et sa fidélité à Henri IV. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Alors que les ligueurs étaient tout-puissants à Paris, il ne cachait nullement sa sympathie pour le souverain légitime, et se souciait peu des attaques auxquelles cette sympathie l'exposait de la part de ses adversaires; car, élu par le peuple, il ne pouvait être déposé que par lui, et, simple échevin, il tenait tête aux chefs de la Ligue, qui étaient forcés de respecter en lui le magistrat populaire. Lorsque Brissac, nommé gouverneur de Paris, eut résolu d'ouvrir les portes de cette ville à Henri IV, ce fut avec Langlois qu'il s'entendit à cet effet, et lorsque vint la nuit fixée pour l'exécution de ce projet (21-22 mars 1594) l'échevin introduisit lui-même, par la porte Saint-Denis, un corps de troupes royales, commandé par Vitry. Six jours après, en récompense de ce service signalé, le roi nomma Langlois maître des requêtes et prévôt des marchands. Plus tard, ce fut lui que Marguerite de Valois chargea de régler tout ce qui était relatif à la dissolution de son mariage. Sully, dans ses *Mémoires*, lui rend cette justice, qu'il était difficile de trouver un homme de plus d'esprit dans les affaires.

LANGLOIS (Jean), graveur français, né à Paris en 1649, mort dans la même ville vers 1717. Basan, Gori Gandellini, et M. Ch. Blanc nous parlent de nombreux Langlois qui, durant plusieurs générations, se sont plus ou moins distingués comme graveurs. Deux seulement, Jean et Pierre-Gabriel, méritent quelque attention. Jean, qui nous occupe, fit ses études à Paris, on ne sait sous quel maître ni dans quel atelier. Il est probable cependant qu'il était déjà connu dans cette ville lorsqu'il alla habiter Rome. Ce fut pendant le long séjour qu'il fit dans la ville des papes qu'il exécuta les morceaux les plus importants de son œuvre : ainsi c'est de cette époque que datent *Saint Luc faisant le portrait de la Vierge*, d'après Raphaël; *Tobie et l'ange*, d'après Annibal Carrache; la *Vierge apparaissant à saint Philippe de Neri*, d'après Guido Reni. Ces planches ne sont pas des chefs-d'œuvre, tant s'en faut; mais le métier en est habile et surtout consciencieux; il y a dans le modelé et dans la forme beaucoup de précision et de justesse, et les maîtres que Langlois interprète ainsi conservent dans ces gravures toute leur originalité. Après un séjour de quinze ans en Italie, Langlois revint à Paris, où les commandes ne tardèrent pas à affluer. En collaboration avec Audran et Simoneau, il exécuta les seize gravures de la *Vie de Jésus*, ouvrage remarquable que possède la Bibliothèque nationale. C'est à peu près à la même époque que parut la *Ville de Paris remerciant Louis XIV*. M. Charles Blanc a raison de faire l'éloge de cette planche, qui obtint un succès mérité, et dont les moindres épreuves sont aujourd'hui aussi rares que recherchées par les amateurs. Citons encore du même artiste : le *Maréchal de Villars*, d'après Rigaud; la *Descente de croix*, d'après Charles Lebrun; la *Guérison du paralytique*, d'après Boullongne.

LANGLOIS (Jean-Baptiste), écrivain et jésuite français, né à Nevers en 1663, mort à Paris en 1706. Il s'est fait connaître par quelques ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire des croisades contre les Albigeois* (Rouen, 1703, in-12), livre plein de recherches, au style simple et naturel; *Traité du respect humain* (Paris, 1703, in-12); la *Journée spirituelle à l'usage des colléges* (in-12).

LANGLOIS (Jean-Thomas), jurisconsulte français, né à Gisors en 1747, mort en 1804. Il fut avocat au parlement de Paris. Très-opposé aux idées de la Révolution, il les combattit dans les *Actes des Apôtres* et à la *Quotidienne*. Nous citerons de lui : *De la souveraineté* (Paris, 1797, in-8°); *Code hypothécaire avec des commentaires* (Paris, 1798, in-8°); *Mémoire pour le chef de brigands Magloire Pelage, et pour les habitants de la Guadeloupe* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°).

LANGLOIS (Pierre-Gabriel), graveur, né à Paris en 1754, mort dans la même ville vers 1810. Il fut élève de Simonet. Très-répandu dans le monde officiel, il eut de brillants débuts sans posséder un talent hors ligne. Il collabora à la *Galerie de Florence* et au *Musée des monuments français*, de Lenoir, et fit même pour la première de ces publications un voyage en Italie. Il rapporta de Florence des dessins remarquables que l'on peut regarder comme l'œuvre principale de cette époque de sa carrière. Pendant son séjour dans la patrie des maîtres de la Renaissance, il en avait parcouru les nombreuses galeries, en étudiant dans chacune d'elles les tableaux qui lui étaient le plus sympathiques. C'est à ces études que l'on doit : la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Titien; le *Silence*, d'après Annibal Carrache; la *Charité romaine*, d'après Pellegrini, etc. Ces planches, exécutées avec trop peu de soin, burinées sans souci de la couleur, du sentiment ou de la personnalité du maître, ne méritent pas grande attention. Langlois fut plus heureux dans l'interprétation des maîtres flamands et hollandais. Ainsi le *Rémouleur*, l'*Alchimiste*, le *Fumeur*, de David Teniers, la *Tabagie* d'Adrien van Ostade, etc., sont vraiment supérieurs, sous tous les rapports, aux gravures faites d'après les maîtres de l'école italienne. Ils rentrent, d'ailleurs, beaucoup mieux dans le tempérament de Langlois, artiste plus superficiel que sérieux. L'ensemble de son œuvre révèle cependant une véritable intelligence de la gravure, dont il aurait pu tirer peut-être un meilleur parti. — Son frère et élève, Vincent-Marie LANGLOIS, né en 1756, s'adonna également à la gravure. On cite de lui : les *Quatre évangélistes*, d'après Valentin; le *Repas chez Simon le pharisien*, d'après Philippe de Champaigne; les *Muses*, d'après Lesueur, etc.

LANGLOIS (Jean-Jacques-Jude), marin français, né à Dieppe en 1769, mort en 1829. Il entra d'abord dans la marine de commerce, d'où il passa, en 1793, avec le grade d'enseigne, dans celle de l'Etat. Il prit part, en cette qualité, aux combats de Belle-Isle et de Groix, à l'expédition d'Irlande, et fut ensuite envoyé, avec la corvette le *Festin*, en croisière dans les mers du nord. En 1799, il commandait la *Désirée*, qui, attaquée par les Anglais dans la rade de Dunkerque, dut céder à des forces supérieures et amener son pavillon. Langlois, qui avait reçu dix blessures, fut jeté sur les pontons anglais, et y subit une captivité de plusieurs mois. Il obtint ensuite un commandement dans la flottille de Boulogne, recommença, en 1804, ses croisières dans les mers du nord, et y fit un grand nombre de prises. Il commandait la frégate l'*Armide* au combat naval du 27 septembre 1806; après une résistance désespérée, ayant 400 hommes tués ou blessés, son bâtiment mis hors d'état de manœuver, il fut forcé de se rendre, et alla encore passer six années sur les pontons. A son retour en France, on l'envoya prendre part à la défense d'Anvers, et, quelques années plus tard, il devint commandant de la frégate-école le *Tourville*.

LANGLOIS (Isidore), publiciste français, né à Rouen en 1770, mort en 1808. Dès les débuts de la Révolution, il se signala par les opinions les plus exaltées, marcha au premier rang parmi ceux qui assaillirent les Tuileries, le 10 août 1792, et fut, jusqu'à la mort de Louis XVI, un partisan déclaré de la Montagne; mais cet événement changea le cours de ses idées, et dès lors Robespierre et ses adhérents n'eurent pas d'adversaire plus acharné. Il les attaqua surtout dans le *Messager du soir*, journal dont il était alors le principal rédacteur, marcha contre la Convention, le 13 vendémiaire an IV, à la tête de la section de Bon-Conseil. Ayant été arrêté, il fut acquitté et remis en liberté. Il continua alors à attaquer, avec plus de hardiesse que jamais, ceux dont il avait déserté la cause; mais, après le 18 fructidor, il fut compris dans la liste des journalistes déportés. Il parvint cependant à s'échapper, et se cacha jusqu'en 1798; il fut alors enfermé au Temple, puis envoyé à Oleron. La révolution du 18 brumaire lui permit de revenir à Paris, où, ne pouvant reprendre la rédaction de son journal, qui avait été supprimé ainsi qu'une foule d'autres, il se créa des ressources en écrivant, pour le compte de Louis XVIII, des pamphlets anonymes et un bulletin à la main. On a de lui : *Qu'est-ce qu'une Convention nationale?* (1795, in-8°); *Des gouvernements qui ne conviennent pas à la France* (1795, in-8°); *J. Langlois à ses juges et à ses concitoyens* (1795, in-8°).

LANGLOIS (Eustache-Hyacinthe), antiquaire et dessinateur français, né à Pont-de-l'Arche en 1777, mort en 1837. Destiné d'abord à la carrière administrative, il céda à la vocation qui l'entraînait vers les beaux-arts, et vint étudier la peinture à Paris, dans l'atelier de David. Forcé par la conscription de renoncer pour un temps à ses travaux favoris, il remplit scrupuleusement ses devoirs militaires, fit même partie d'un conseil de guerre, et, libéré enfin du service, grâce à la protection de l'impératrice Joséphine, poursuivit la carrière qu'il avait d'abord embrassée; mais le manque de ressources le força à revenir dans sa ville natale, où il végéta pendant une dizaine d'années. Il vint ensuite s'établir à Nantes en 1816, mais il eut encore à lutter longtemps contre la misère et le manque de notoriété. Obligé, pour vivre, de se faire alternativement dessinateur et graveur à l'eau-forte, il ne put s'appliquer exclusivement à la peinture, où il avait cependant toutes les qualités nécessaires pour réussir, surtout dans le genre historique : aussi est-ce surtout comme dessinateur qu'il est connu. Il a produit une foule de dessins, qu'il a lui-même gravés à l'eau-forte, et dont les qualités caractéristiques sont une grande originalité de composition, une touche des plus spirituelles, un trait d'une grande finesse et d'une grande pureté. Langlois était un antiquaire passionné, et avait étudié à fond les monuments de l'architecture du moyen âge. Il publia sur ces matières plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Monuments, sites et costumes de la Normandie*, avec un texte historique descriptif (1817, in-4°); *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen, etc.* (1823, in-8°); *Notice sur le tombeau des énervés de Jumiéges, et sur quelques décorations intérieures des églises de cette abbaye* (1824, in-8°); *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre, etc.* (1832, in-8°); *Rouen au* XVIe *siècle, et la danse des morts du cimetière Saint-Maclou* (1832); *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts*, ouvrage complété et publié par André Pottier et Alfred Baudry (1851, 2 vol. in-8°). Langlois avait, en outre, fourni un grand nombre de mémoires aux recueils publiés par diverses sociétés littéraires et archéologiques, entre autres aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, à la *Revue de Rouen*, à la *Revue normande*, aux *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, au *Journal de Rouen*, etc. Son œuvre, comme graveur, compte plus de 1,000 pièces, la plupart très-remarquables. Langlois était, à sa mort, professeur à l'école de dessin et de peinture de Rouen, place que lui avait fait obtenir la duchesse de Berry en 1828.

LANGLOIS (Simon-Alexandre), orientaliste français, né à Paris en 1788, mort en 1854. Il fut d'abord professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, apprit avec ardeur la langue sanscrite, et se fit connaître par de bonnes traductions des livres sacrés des Indous. Il devint, en 1835, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui : *Monuments littéraires de l'Inde* ou *Mélanges de littérature sanscrite* (1827, in-8°); *Chefs-d'œuvre du théâtre indien*, traduits de Wilson (1828, 2 vol. in-8°); *Harivansa* (1834-1836, 2 vol. in-4°); *Rigvêda* ou *Livre des hymnes* (1849-1852, 4 vol. in-8°).

LANGLOIS (Jean-Charles), officier français et peintre de panoramas, né à Beaumont-en-Auge (Calvados) en 1789, mort à Paris en 1870. La peinture et l'art militaire se confondent si souvent dans la carrière de Langlois, surtout en ses commencements, qu'on ne saurait isoler l'officier de l'artiste. Ce serait d'autant plus difficile que le colonel, *en campagne*, se battait en artiste, et, à l'atelier, *peignait* en soldat. Cette appréciation, loin d'être une antithèse de fantaisie, résume très-bien toute sa carrière.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1806, Charles Langlois en sortit en 1807 pour prendre rang dans l'infanterie, et fit les campagnes de Dalmatie, d'Allemagne, d'Espagne, de Russie. Passionné pour la peinture, il se lia avec Horace Vernet, pendant un séjour qu'il fit à Paris, fut encouragé par ce peintre à suivre ses goûts artistiques, et prit des leçons de peinture de Girodet, de Gros et de son ami Vernet. Sous la Restauration, Langlois, alors capitaine, entra dans l'état-major, devint aide de camp du maréchal Gouvion Saint-Cyr, avec lequel il fit la guerre d'Espagne, en 1823, resta quelque temps en Catalogne après la fin de la campagne, fut promu chef d'escadron en 1830, parvint au grade de colonel, et prit sa retraite en 1849.

Tout en suivant la carrière des armes, Langlois n'avait cessé de se livrer à la peinture. Il exécuta et exposa un grand nombre de tableaux militaires, dans lesquels il s'attacha surtout à reproduire, avec un incontestable talent, la vue panoramique des lieux servant de cadre au sujet qu'il traitait. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons : *Paysage et bataille de Larsobispo; Prise de la grande redoute de la Moskowa; Passage du Lech en* 1796; *Vue d'une cascade du mont Dore* (1824); *Bataille de Walls; Combat de Benouth*, au musée de Versailles; *Passage de la Bérézina; Campillo de las Arenas* (1827); *Combat de Navarin*, pour le ministre de la marine; *Vue du couvent du Mont-Serrat* (1831); *Combat de Sidi-Feruch* (1834); *Combat de Castalla; Bataille de Polotsk; Bataille de la Moskowa* (1838), pour le musée de Versailles, ainsi que les deux précédents; *Bataille de Smolensk; Entrevue du général Maison et d'Ibrahim-Pacha à Navarin* (1839); *Bataille de Montereau, Bataille de Toulouse, Combat de Champaubert*, tableaux pour le musée de Versailles (1840); *Combat de Krasnoe* (1841); *Combat de Næfels* (1842); *Bataille de Hoff, Combat de Wesen* (1849); *Passage de la Linth* (1850); *Ruines de Karnac, Prise de Smolensk, Bataille de la Moskowa* (1855), etc.

Mais c'est surtout comme peintre de panoramas que Langlois s'est fait une réputation. Après la mort de Prévost (1833), qui avait obtenu de grands succès avec des vues panoramiques, il résolut de modifier le système adopté par ce dernier, et de présenter au public de grandes scènes militaires. « Prévost, dit un écrivain, employait des teintes plates pour ses panoramas, laissait pénétrer peu de lumière, et plaçait le spectateur sur une tour éloignée du lieu qu'il représentait. Langlois mit le spectateur au milieu de l'action, laissa pénétrer une plus grande lumière et dut employer les ressources de la grande peinture : ses panoramas devinrent de véritables tableaux artistiques. » Après avoir fait construire, rue du Marais-du-Temple, une rotonde où il exposa des vues panoramiques dont le succès fut immense : la *Bataille de Navarin*, la *Vue d'Alger*, la *Bataille de la Moskowa* (1835), M. Langlois obtint pour quarante ans, en 1838, la concession d'un terrain aux Champs-Elysées, où il fit construire par Hittorf une nouvelle rotonde, dans laquelle il représenta successivement l'*Incendie de Moscou* (1839), la *Bataille d'Eylau* (1843), la *Bataille des Pyramides* (1849), etc. Exproprié lors de la construction du palais de l'Exposition universelle, Langlois fit construire, en 1858, un nouveau panorama à peu de distance de l'ancien, près de l'allée des Veuves, et y exécuta notamment la *Prise de Malakoff*, dont le succès fut très-grand. Néanmoins la vogue avait peu à peu abandonné ce genre de spectacle lorsque Langlois mourut. Il était, depuis 1860, commandeur de la Légion d'honneur, et avait remporté une médaille de 2e classe au Salon de 1822, et une de 1re classe en 1834.

On doit, en outre, au colonel Langlois quelques écrits : *Voyage pittoresque et militaire en Espagne* (Paris, 1826-1830, in-fol.); *Panorama de la bataille de la Moskova* (Paris, 1835, in-4°); *Notice sur le panorama de l'incendie de Moscou* (1839, in-8°); *Relation du combat et de la bataille d'Eylau* (1844, in-8°); *Relation de la bataille des Pyramides* (1853, in-8°); *Gustave IV, roi de Suède*, publié dans la *France départementale*.

LANGLOIS (Jérôme-Marie), peintre, né à Paris en 1789, mort en 1838. Elève et admirateur fanatique de David, il suivit ses leçons avec une telle docilité, s'assimila sa manière gréco-romaine à tel point, que ses œuvres ne furent bientôt plus que des pastiches de celles de son maître. Il n'en obtint pas moins le prix de Rome, à son premier concours. Le voyage d'Italie, qui aurait dû modifier les tendances artistiques puisées par lui dans l'atelier de David, ne fit que l'enfoncer davantage dans la voie tracée par ce dernier. Ainsi *Cassandre aux pieds de la statue de Minerve*, tableau qu'il exposa au Salon de 1812, et qui lui valut une médaille, n'était qu'une imitation servile du peintre des *Sabines*. Il n'en fut pas moins bien accueilli du public, et le gouvernement confia au jeune artiste l'exécution d'un tableau pour les Sourds-Muets : l'*Abbé Sicard instruisant les sourds-muets*, étrange composition dont les figures sont vraiment grotesques à force de solennité. Au Salon de 1819, cependant, et par un de ces hasards heureux, qu'on observe dans la carrière des artistes les plus médiocres, Langlois exposa une toile relativement excellente : *Diane et Endymion*. Elle eut un immense succès, assez mérité cette fois. Une médaille vint consacrer le jugement du public. La vogue était désormais assurée à ses moindres créations. Langlois en profita pour ne plus tenter le moindre effort et on ne le vit plus sortir, ainsi qu'il l'avait fait dans *Diane et Endymion*, de l'imitation absolue du style de David; aussi ses œuvres se ressemblent-elles toutes, et les biographes ont raison de ne signaler, parmi les nombreuses compositions qu'il exécuta depuis ce moment jusqu'à la fin de sa vie, que le *Saint Hilaire écrivant contre les ariens* (1822), qui se trouve aujourd'hui dans la cathédrale de Bordeaux, le *Portrait en pied de Belsunce* (1824), au musée de la même ville, et la *Mort d'Hyrnétho* (1827).

LANGLOIS (Amédée-Jérôme), publiciste et homme politique, né à Paris en 1819, fils du précédent. A seize ans, il entra à l'Ecole de marine et devint enseigne en 1841. Il était sur le point de passer lieutenant de vaisseau lorsque, à la nouvelle de la révolution du 24 février 1848, il donna sa démission pour se rendre à Paris. Possesseur d'une belle fortune, qui lui laissait la libre direction de sa vie, plein de fougue et d'enthousiasme, M. Langlois se voua tout entier à la défense des droits du peuple, et se livra avec ardeur à l'étude des questions relatives au prolétariat, à l'amélioration du sort des masses. Etant entré en relation avec Proudhon, il adopta en grande partie les idées du célèbre publiciste, et devint, en novembre 1848, un des rédacteurs du journal *le Peuple*. Lors des élections du 13 mai 1849, pour l'Assemblée législative, M. Langlois fut porté candidat à Paris par les démocrates socialistes, mais ne fut point élu, bien qu'il eût obtenu 105,000 voix. Le 13 juin suivant, il répondit à l'appel aux armes fait par Ledru-Rollin, se vit arrêté dans les bureaux du *Peuple*, et la haute cour de justice de Versailles le condamna, le 13 novembre 1849, à la déportation. De retour en France, il continua ses travaux politiques et d'économie sociale, et vécut dans l'intimité de P.-J. Proudhon qui, à sa mort, l'institua un de ses quatre exécuteurs testamentaires (1865). Vivant un peu à l'écart, en penseur solitaire, M. Langlois ne se décida à sortir de sa retraite qu'au moment où l'on autorisa les réunions publiques. Il se mit à les fréquenter, et y prit souvent la parole. S'étant fait affilier vers cette époque à l'Internationale, il devint, en 1869, un des délégués de la section de Paris au congrès de Genève, où il se fit remarquer en prenant vivement la défense de la propriété individuelle, contre les attaques du Russe Bakounine.

Trois jours avant la déclaration de guerre à la Prusse, M. Langlois devint un des instigateurs d'une manifestation en faveur de la paix (12 juillet 1870). Après la chute de l'Empire et la proclamation de la République (4 septembre), il fut nommé chef du 116^{e} bataillon de la garde nationale, s'empressa de l'organiser, le conduisit au feu, et se signala par son intrépidité à l'affaire de la Gare aux Bœufs (29 novembre), où ses soldats improvisés firent 12 prisonniers. Peu après, M. Langlois reçut le grade de lieutenant-colonel, et le commandement du 18^{e} régiment de marche, à la tête duquel il combattit à Montretout et à Buzenval (19 janvier 1871). Grièvement blessé dans cette affaire, il fut décoré de la Légion d'honneur.

Elu membre de l'Assemblée nationale par les électeurs de la Seine, le 8 février 1871, le colonel Langlois, incapable de cacher ses impressions, se signala, dès le début, par ses vives apostrophes aux membres de l'Assemblée dont le langage réactionnaire l'exaspérait. A Bordeaux, il prononça un discours pour demander la continuation de la guerre, vota contre les préliminaires de paix (1^{er} février), et fit entendre des paroles de conciliation lors de l'incident qui amena la démission de Victor Hugo.

Lorsque éclata, à Paris, le mouvement communaliste du 18 mars, les députés et les maires de cette ville proposèrent à M. Thiers de donner le commandement des gardes nationales de la Seine à M. Langlois, que sa bravoure et son républicanisme éprouvés avaient rendu justement populaire; mais, en présence de l'attitude du Comité central, M. Langlois ne crut pas devoir accepter ce poste. Deux jours plus tard, il fut nommé chef d'état-major de l'amiral Saisset, qui essaya vainement de prendre le commandement de la garde nationale, de sorte que leurs nominations restèrent non avenues.

Membre de l'extrême gauche, le colonel Langlois a voté contre la loi municipale, contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, contre la dissolution des gardes nationales, contre le pouvoir constituant de la Chambre, contre le maintien des traités de commerce, contre la loi sur l'Internationale, contre la loi sur le jury, etc.; pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution de la Chambre, pour la nomination de M. Thiers comme président de la République, etc. Il est un des membres de l'Assemblée qui ont pris le plus souvent la parole, et, malgré la vivacité quelque peu excentrique de son langage, il est parvenu à se faire écouter, tant l'honnêteté de son caractère et la fermeté de ses convictions sont inattaquables. Parmi ses discours, nous citerons particulièrement celui qu'il prononça au sujet de l'Internationale le 8 mars 1872. En novembre 1871, il proposa d'établir, pendant trois ans, un impôt sur tous les revenus, mais cette proposition fut repoussée par la Chambre.

M. Langlois a exposé ses doctrines philosophiques et politiques dans un ouvrage intitulé *l'Homme et la Révolution* (1867, 2 vol.), et auquel nous avons consacré un article particulier.

LANGLOIS (Jean-Louis), jurisconsulte et homme politique français, né dans l'Eure en 1805, mort en 1855. Après la révolution de juillet 1830, il vint exercer à Paris la profession d'avocat, se fit remarquer par ses idées avancées, et parvint à diverses reprises à faire annuler l'élection de M. Charles Laffitte à Louviers. Après la révolution du 24 février 1848, les électeurs de l'Eure envoyèrent Langlois siéger à l'Assemblée, où il vota avec le parti républicain modéré. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au barreau. On lui doit les ouvrages suivants : *Des institutions locales et municipales en France* (Paris, 1833, in-8°); *Administrations locales de France et de Belgique comparées* (Paris, 1846, in-8°); *Lettres sur le crédit agricole* (Paris, 1848, in-8°); *Du crédit privé dans la société moderne* (Paris, 1848, in-8°), etc.

LANGLOIS (Victor), orientaliste français, né à Dieppe en 1829, mort en 1869. Il avait suivi avec succès les cours de l'Ecole des chartes, et ceux de l'Ecole des langues orientales, lorsqu'il commença à se faire connaître, à vingt-trois ans, par la publication d'ouvrages sur la numismatique. Cette même année, le ministre de l'instruction publique le chargea d'une mission scientifique en Cilicie et dans la Petite Arménie. De retour en 1853, il avait rapporté une collection de figurines en terre cuite, trouvées dans des fouilles opérées dans la nécropole de Tarse, et quatre-vingts inscriptions grecques inédites. En 1857 et en 1861, le jeune savant se rendit en Italie avec la mission de réunir des documents concernant les relations de l'Arménie avec la France pendant les croisades. Depuis cette époque, M. Langlois s'occupa d'une façon toute particulière de l'histoire et des antiquités de l'Arménie, dont il possédait à fond la langue. Indépendamment de quatre ouvrages dans lesquels il a consigné les résultats de sa mission en Arménie, et qui ont paru de 1854 à 1861, on lui doit : *Numismatique des nomes d'Egypte sous l'administration romaine* (1852); *Numismatique de la Géorgie au moyen âge* (1852); *Notice sur le couvent arménien de l'île Saint-Lazare, à Venise, et sur la congrégation mékhitariste, avec un aperçu sur l'histoire et la littérature de l'Arménie* (1862); le *Mont Athos et ses monastères* (1867, in-4°), étude historique qui a été publiée en outre en tête de la *Géographie de Ptolémée*, édition fort remarquable qui reproduit en photolithographie le célèbre manuscrit grec du XII^{e} siècle conservé au mont Athos; *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, avec une traduction française (1868, tome I^{er}, in-8°), publication importante, que Nubar-Pacha, ministre du vice-roi d'Egypte, avait prise sous son patronage, et qu'une mort prématurée a empêché Langlois d'achever.

LANGLOIS (Denis-Jean-Ferdinand), marquis DUBOUCHET, général français. V. DUBOUCHET.

LANGNAU, ville de Suisse, cant. et à 25 kilom. E. de Berne; 5,800 hab. Fabrication de cotons, toiles, draps. On y voit un monument élevé en 1849 aux Bernois tués en 1847 dans la guerre du Sonderbund.

LANGOBARDS. V. LOMBARDS.

LANGOBERT s. m. (lan-go-bèr). Arboric. Variété de poire.

LANGOGNE, ville de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. N.-E. de Mende, sur le ruisseau de Langougrou, près de son confluent avec l'Allier; pop. aggl., 2,601 hab. — pop. tot., 3,040 hab. Collége; fabriques de draps et de serges, mégisserie, teintureries, tuileries, moulins, commerce de bestiaux. Aux environs, martinets à cuivre.

Cette petite ville, assez agréablement située, dans une vallée verdoyante que dominent de hautes collines, a beaucoup souffert de l'inondation de 1866. Elle doit, dit-on, son origine à un monastère fondé au X^{e} siècle. Langogne est depuis peu reliée au Puy et à Alais par un chemin de fer qui traverse les Cévennes sur des viaducs ou dans des tunnels et des tranchées sans nombre. L'église, classée au nombre des monuments historiques, est un beau spécimen du style roman du XI^{e} siècle. A l'intérieur, les sculptures des chapiteaux représentent des centaures, des chimères et diverses scènes symboliques. Au N.-O. de la ville, sur le mont Milan, se voient des vestiges d'un camp romain. Beau pont sur l'Allier.

LANGOIRAN, bourg et commune de France (Gironde), cant. de Cadillac, arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne; pop. aggl., 1,456 hab. — pop. tot., 2,113 hab. Carrières de pierre, usine pour bois de teinture, construction de navires; petit port assez important. Les principales curiosités de Langoiran sont les ruines imposantes d'un château du XVI^{e} siècle, pittoresquement assises sur la pente d'un promontoire dont la base est battue par les flots de la Garonne, une fontaine incrustante, et une curieuse église romane classée parmi les monuments historiques.

LANGON s. m. (lan-gon). Pêche. Perche armée de pointes, avec laquelle on harponne le poisson.

LANGON, ville de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N. de Bazas, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 3,664 hab. — pop. tot., 4,647 hab. Tanneries, taillanderies, distilleries d'eaux-de-vie, tonnellerie. Langon est un entrepôt entre l'ancien Armagnac, les Landes et Bordeaux. Vins blancs estimés venant de Toulouse. Les principales curiosités monumentales de cette petite ville sont les ruines de deux enceintes, qui l'ont entourée successivement; l'église paroissiale, fondée au XII^{e} siècle, rebâtie dans le style ogival par les Anglais, remaniée et complétée il y a peu d'années; les ruines de Notre-Dame du Bourg; le pont suspendu en chaînes de fer forgé, avec tablier en bois; un pont de tôle construit pour le chemin de fer, et à la suite de ce pont, sur la rive droite, un magnifique viaduc en pierre, de trente-deux arches, ayant 16 mètres d'ouverture chacune. Jolies promenades.

LANGON, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant., arrond. et à 22 kilom. de Redon, sur la Vilaine; 1,926 hab. L'église paroissiale est des plus intéressantes. La partie orientale, complétement romane, se terminait par trois absides en hémicycle; des deux qui subsistent, la plus curieuse est celle du transsept nord. La voûte est formée d'arceaux en plein cintre et en saillie les uns sur les autres; ces arceaux s'appuient à leur retombée sur les chapiteaux un peu primitifs de colonnes courtes et massives accolées aux parois latérales. La nef est de construction plus moderne. Le chanfrein qui tient lieu d'imposte aux pieds-droits indique pour cette partie de l'édifice l'époque de la première période du style ogival. Les murs étaient jadis recouverts de peintures à fresque que des vandales ont badigeonnées.

A une très-faible distance, et sur le territoire même de Langon, se trouve la chapelle de Sainte-Agathe, lieu de pèlerinage breton, spécialement fréquenté par les nourrices malades. Nous n'en ferions pas mention si cette chapelle n'était probablement, aux yeux des archéologues, la plus ancienne construction restée debout en Bretagne. Les murs sont bâtis en partie en petit appareil romain; chaque pierre composant les diverses assises est consolidée et en même temps séparée des autres par une couche de ciment de $0^{m},02$. La surface de ces pierres, de grès rouge et de forme cubique, est d'environ $0^{m},08$. Un double cordon de briques les soutient de distance en distance. Dans le mur méridional s'ouvre une porte évidemment plus récente que le reste de la construction; elle est à plein cintre et la plupart de ses claveaux sont en pierre calcaire. Quant au plan de l'édifice, c'est celui des basiliques primitives. La nef, longue de 8 mètres, est terminée par une abside circulaire peu élevée. Quatre fenêtres l'éclairent, en forme de meurtrières : l'une est placée au fond de l'abside, l'autre dans le mur sud, et les deux dernières dans la façade opposée. On remarque surtout à l'intérieur la voûte en cul-de-four de l'abside, jadis couverte de peintures à fresque dont on distinguait encore naguère quelques détails, entre autres un *Père éternel bénissant*, paraissant remonter à la période romane. Une partie de cette fresque ayant été grattée, il y a quelques années, a mis à découvert une autre peinture, encore plus ancienne, représentant une femme nue coiffée à la romaine, sortant de la mer, où se jouent des poissons, et s'élevant dans les airs. Un acte du cartulaire de Redon, rédigé au XII^{e} siècle, fait mention de l'édifice qui nous occupe sous le nom de *ecclesia Sancti Veneris*, ancien vocable de la chapelle avant qu'elle ait été placée sous celui de sainte Agathe. « En rapprochant, dit le savant écrivain qui nous fournit ce détail, ce vocable de Saint-Vener ou Vigner (patron de Pluvigner, près d'Auray) de la fresque représentant une Vénus (en breton, *Vener*), on peut admettre sans trop de témérité que le monument de Langon fut d'abord un temple païen, et que les premiers apôtres de l'Armorique, pour faire oublier cette origine, en ont fait une chapelle sous l'invocation d'un saint portant le même nom que la déesse dont il venait détrôner le culte. Ce serait alors un exemple de plus de ces compromis sans nombre que fit le christianisme avec les croyances qu'il remplaçait, pour faciliter ce passage du temple à l'église. »

A l'est de Langon se voit une sorte de canal, long de 2 kilom. environ, et connu sous le nom d'*étier de Langon*. Là, suivant la légende, s'élevait jadis une ville qui fut engloutie sous les eaux, en punition des crimes de ses habitants.

LANGONNET, bourg et commune de France (Morbihan), cant. de Gourin, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Pontivy; pop. aggl., 205 hab. — pop. tot., 3,417 hab. Collége ecclésiastique. L'abbaye de Langonnet, fondée en 1136 par le duc Conan III, sert aujourd'hui de colonie pénitentiaire. On y remarque quelques belles salles restaurées avec goût en 1867. L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul remonte au XI^{e} siècle. L'église de la Trinité est ornée de très-beaux vitraux du XVI^{e} siècle. Dans les environs du bourg se voient plusieurs monuments druidiques.

LANGOSTINO s. m. (lan-go-sti-no — dimin. de *langouste*). Crust. Nom d'un crustacé du genre scyllare.

LANGOUEZNOU (dom Jean), bénédictin français qui vivait au XIV^{e} siècle. Il fut abbé du monastère de Landévennec et mourut en odeur de sainteté. Ce moine écrivit en latin, en 1350, une *Histoire miraculeuse contenant le mystère de Notre-Dame de Folgoet au fond de la basse Bretagne, advenu environ l'an* 1350. Traduite ou plutôt paraphrasée par René Bénoist, cette légende a été publiée dans les *Vies des saints de Bretagne*, du P. Albert le Grand.

LANGOUREUSEMENT adv. (lan-gou-reu-ze-man — rad. *langoureux*). D'une manière langoureuse, avec langueur : *Regarder* LANGOUREUSEMENT.

> Le rossignol chantait et perlait ses roulades,
> Un vent tout parfumé sous les vertes arcades
> Soupirait *langoureusement*.
> TH. GAUTIER.

LANGOUREUX, EUSE adj. (lan-gou-reu, eu-ze — rad. *langueur*). Qui est en état de langueur, de faiblesse maladive : *Depuis sa chute, il est tout* LANGOUREUX. ‖ Vieilli en ce sens.

— Qui a ou qui affecte une langueur amoureuse : *Les femmes n'aiment pas qu'un homme soit trop* LANGOUREUX. (Fonten.) ‖ Plein de langueur, qui annonce, qui exprime la langueur : *Air* LANGOUREUX. *Ton* LANGOUREUX. *Des regards* LANGOUREUX. *Un style* LANGOUREUX.

> Je ne sais trop pourquoi mille gens chaque jour
> Sur un ton *langoureux* se plaignent de l'amour,
> Et comment on soutient qu'une vive tendresse
> Fait soupirer, gémir et languir de tristesse.
> DESTOUCHES.

— Mus. Se dit d'un mouvement assez lent et d'une exécution quelque peu traînante et affaiblie.

— Substantiv. Personne langoureuse, qui affecte la langueur : *Faire le* LANGOUREUX *auprès d'une femme.*

— **Syn. Langoureux, languissant.** Au propre, il y a plus de langueur dans le *langoureux* que dans le *languissant;* on est *langoureux* quand on montre toujours sa langueur. Au figuré, et c'est surtout ainsi que ces deux mots ont besoin d'être comparés, il y a de l'affectation, de l'exagération dans ce qui est *langoureux;* il n'y a qu'une langueur réelle dans ce qui est *languissant :* on a l'air *languissant;* on prend ou on se donne l'air *langoureux.*

LANGOUSTE s. f. (lan-gou-ste — altér. du lat. *locusta*, sauterelle, à cause de la longueur des pattes). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des langoustiens : *Déjà couraient autour de la table les saucissons d'Arles à la chair brune et au fumet accentué, les* LANGOUSTES *à la cuirasse éblouissante, les prayres à la coquille rosée.* (Alex. Dumas.)

— **Encycl.** Les *langoustes* ressemblent beaucoup aux écrevisses par leur forme générale; elles ont des yeux globuleux, très-gros, courtement pédonculés; les antennes extérieures égalant deux fois la longueur totale du corps, couvertes d'épines; les antennes intérieures moitié plus courtes, bifurquées dans leur partie supérieure, dépourvues d'épines. Le corselet est cylindrique, ordinairement hérissé d'épines dirigées en avant, et d'autant plus grosses qu'elles sont plus rapprochées de la tête. L'abdomen est formé de six segments convexes en dessus, les quatre intermédiaires marqués d'un sillon transverse, interrompu dans le milieu; les côtés sont épineux; il se termine par cinq feuillets membraneux, fortifiés à leur base par des lames testacées, épineuses, et dont le médian recouvre l'anus, qui est placé à sa base. Les pattes sont onguiculées, et les ongles garnis intérieurement de brosses de poils, régulièrement rangées et simulant des épines; les pattes de la première paire manquent de pinces, ce qui distingue les *langoustes* des écrevisses, mais elles sont beaucoup plus grosses que les suivantes. On reconnaît les femelles à l'espèce d'ergot qui accompagne l'extrémité des pattes de la dernière paire, et à leurs nageoires latérales membraneuses, dans l'intervalle desquelles se trouvent quatre filets destinés à porter les œufs.

Ces crustacés étaient bien connus des anciens, et Aristote a décrit assez exactement leur organisation et leurs mœurs. D'après Pline, les *langoustes* se livrent de sanglantes batailles avec leurs cornes; cette assertion est erronée, ces animaux ne paraissant pas pourvus d'armes propres à se faire beaucoup de mal entre eux. Il les nomme *locusta;* de là le nom de *langouste* par lequel on désigne dans notre langue l'espèce type. Latreille a préféré employer ce mot pour désigner ce genre, plutôt que le nom de palinure, qui n'est que la traduction littérale du nom impropre que Fabricius a donné à ce genre. « Les femelles des *langoustes* que l'on trouve dans nos mers, dit M. H^{e}. Lucas, portent depuis le mois de mai jusqu'en août; leurs œufs, que l'on nomme corail, sont disposés dans l'intérieur de leur corps en deux masses allongées, de la grosseur d'un tuyau de plume et d'un très-beau rouge; ils se dirigent, en divergeant, vers deux ouvertures situées, une de chaque côté, vers la base des pattes intermédiaires; ces œufs sont très-petits en sortant du corps de la mère, mais ils croissent insensiblement pendant une vingtaine de jours qu'ils demeurent attachés aux feuillets de la partie inférieure de la queue; ce temps écoulé, elle les détache tous ensemble de leur enveloppe, et on les trouve souvent fixés contre des rochers, ou errants, abandonnés aux courants, aux vagues. Ils éclosent quinze jours après. Aristote dit que la femelle replie la partie large de sa queue pour comprimer les œufs au moment où ils sortent de son corps, qu'elle allonge les feuillets inférieurs afin qu'ils puissent les recevoir et les retenir.

» Les *langoustes* abandonnent nos côtes vers la fin d'automne; elles gagnent alors la haute mer et vont se cacher dans les fentes des rochers à de grandes profondeurs. Elles vivent de poissons et de divers animaux marins, et parviennent, au bout de quelques années, à la longueur de $0^{m},30$ environ. Ces crustacés peuvent vivre très-longtemps, et, s'ils parviennent à se réfugier dans quelques lieux peu favorables à la pêche, ils atteignent une grosseur très-considérable. Nous en avons vu aux Halles centrales de Paris, qui étaient vraiment remarquables par leur développement. D'après Risso, les mâles vont à la recherche des femelles en avril et en août; dans l'accouplement, les deux sexes sont face à face, et se pressent si fortement qu'on a de la peine à les séparer, même hors de l'eau. Sur les côtes de la Méditerranée, on pêche ce crustacé avec des nasses. On met dans des paniers des bras de poulpes brûlées, de petits poissons, des crabes, on les descend pendant la nuit dans des endroits rocailleux, et, le lendemain, on retire du panier celles qui ont eu le malheur d'y pénétrer. »

Les *langoustes* vivent de préférence dans les lieux pierreux; en hiver, elles recherchent souvent l'embouchure des rivières. On dit que les seiches sont pour elles des ennemis redoutables, ce qui paraît douteux. Ces crustacés sont très-estimés comme aliment, surtout le long des côtes de la Méditerranée. Les œufs sont aussi fort recherchés, et les femelles qui en sont pourvues se vendent quatre fois plus cher que celles qui n'en ont pas. Ils sont beaucoup plus rares dans l'Océan. On en fait une grande consommation sur nos tables, et on en expédie beaucoup à Paris. Grâce aux chemins de fer, ils peuvent arriver frais et presque vivants; mais, pour peu qu'ils doivent rester quelque temps en route, il est bon de les faire cuire avant de les expédier, sans quoi ils se gâteraient facilement. Ce genre se compose de neuf espèces, dont la principale est la *langouste* commune (*palinurus vulgaris* ou *locusta*). Elle est grande, rougeâtre, avec le test hérissé de piquants et de rugosités, garni de duvet, et armé, à sa partie antérieure, au-dessus des yeux, de deux dents très-fortes, avancées, comprimées et dentelées en dessous; la queue est tachetée ou ponctuée de blanc jaunâtre. Linné a désigné cette espèce sous le nom impropre de *homard*, qui s'applique à un crustacé du groupe des écrevisses.

LANGOUSTIEN, IENNE adj. (lan-goustiain, iè-ne — rad. *langouste*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la langouste. ‖ On dit aussi LANGOUSTIN, INE.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, ayant pour type et pour genre unique la langouste.

LANGOUSTIER s. m. (lan-gou-stié — rad. *langouste*). Pêche. Sorte de filet avec lequel on prend les langoustes. ‖ On dit aussi LANGOUSTIÈRE s. f.

LANGOUTI s. m. (lan-gou-ti). Vêtement des Siamois, qui se compose, pour les femmes comme pour les hommes, d'une simple pièce d'indienne teinte qu'on attache à la ceinture, en ayant soin d'en relever les deux bouts : *Le* LANGOUTI *est quelquefois un tissu soie et or, aux dessins bizarres, mais d'une exquise finesse.*

LANGPORT, ville d'Angleterre, comté de Somerset, sur la Parret, à 45 kilom. S.-O. de Bristol; 1,270 hab. Commerce important en houille, bois, pierre, etc., facilité par la navigation du Parret jusqu'à Bridgewater et par plusieurs canaux.

LANGRAIEN s. m. (lan-gra-iain). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, comprenant une dizaine d'espèces : *Sonnerat dit du* LANGRAIEN *à ventre blanc qu'il est l'ennemi du corbeau.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ce genre a été créé par Cuvier. Il a pour caractères : bec court, conique, arrondi, comprimé à la pointe, un peu élargi à la base; mandibule supérieure inclinée vers l'extrémité, qui est un peu échancrée; base du bec entourée de soies fortes et longues; narines placées assez près de la base du bec, ovoïdes, ouvertes; pieds courts; quatre doigts, trois en avant, l'intermédiaire plus long que le tarse, les latéraux inégaux, l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation; l'interne, seulement à l'origine; ailes assez longues, dépassant quelquefois l'extrémité de la queue; les trois premières rémiges étagées; la quatrième, la cinquième et la sixième les plus longues. On ne connaît pas bien les mœurs de ces oiseaux, qui se rapprochent des hirondelles. Comme celles-ci, ils ont un vol très-puissant et très-étendu, et font la chasse aux insectes. D'un autre côté, ils se rapprochent des pies-grièches par leur courage, qui va jusqu'à la témérité; on les voit souvent attaquer des espèces d'une taille et d'une force supérieure. Ces oiseaux habitent l'Inde, l'Afrique australe et les îles de l'océan Indien. Le plus connu est le *langraien* à ventre blanc, qui se trouve à l'île de Luçon. « Cet oiseau, dit Sonnerat, vole avec rapidité et en se balançant en l'air, comme les hirondelles. Il est ennemi du corbeau, et, quoique beaucoup plus petit, il ose non-seulement se mesurer avec lui, mais même le provoquer; le combat est long, opiniâtre, dure parfois une demi-heure, et finit par la retraite du corbeau. » On peut citer encore le *langraien* brun, qui habite le Bengale.

LANGRAND-DUMONCEAU (André), financier belge, né à Vossen (Brabant) en 1825. Il est fils d'un pauvre cabaretier, qui lui fit suivre les cours de l'école de son village. Successivement colporteur, marchand de crayons et de papier, garçon boulanger, le jeune André s'engagea, en 1843, dans la légion étrangère française et servit pendant quelque temps en Afrique. De retour à Bruxelles, il s'occupa des recouvrements de la Concorde, société française d'assurances sur la vie, puis épousa la fille de l'épicier Dumonceau, dont il ajouta peu après le nom au sien. Grâce à ses connaissances en musique, il se fit remarquer par Mme Mercier, femme du ministre des finances, et trouva bientôt un protecteur dans cet homme d'Etat. M. Langrand se lança peu après dans les plus aventureuses opérations financières. Il créa successivement la Royale belge, les Rentiers réunis, les Assurances générales, la Vindobona, l'Ancre, le Crédit foncier industriel, le Crédit foncier international, la Banque du commerce et de l'industrie, dont les capitaux réunis dépassaient 2 milliards, sur lesquels les actionnaires ont versé plus de 30 pour 100. Ces sociétés, où figuraient comme administrateurs et membres des conseils de surveillance toutes les sommités du parti catholique belge, distribuèrent d'abord des dividendes fabuleux et parvinrent ainsi à émettre pour quelques millions de lettres de gage, totalement dépréciées depuis. A cette époque, Langrand-Dumonceau émit un emprunt pontifical de 30 millions au pair, au moment où les emprunts romains antérieurs se négociaient en Bourse à 70 pour 100, et le pape récompensa ce service en le nommant comte romain. Le financier belge fut alors porté au pinacle par les catholiques, qui le regardaient comme un des plus fermes soutiens de « la bonne cause; » mais ils ne devaient point tarder à s'en repentir amèrement. Dès 1870, en effet, tout l'édifice des spéculations de M. Langrand-Dumonceau s'écroula avec un fracas énorme. Pour lancer ses affaires, le hardi spéculateur avait employé, comme agents, moyennant une rétribution de 2 pour 100, un grand nombre de curés de campagne, de sorte que, en s'effondrant, les sociétés créées par M. Langrand entraînèrent la ruine de milliers de familles campagnardes, sans compter les souscripteurs urbains. Depuis l'Ecossais Law (1720), on n'avait vu pareil sinistre financier. Les principaux chefs du parti catholique belge, des députés, des sénateurs, d'anciens ministres se trouvèrent gravement compromis. Pendant que le comte Langrand s'enfuyait au Brésil, le tribunal de commerce de Bruxelles prononçait un jugement déclaratif de faillite non-seulement contre lui, mais encore contre MM. Nothomb, Dechamps et Liedekerke. Toutefois, sous la pression des catholiques, le parquet essaya autant que possible d'étouffer l'affaire; mais la presse libérale protesta et M. Mandel, dans la *Cote libre*, n'hésita point à accuser la magistrature de ne point avoir osé, par pusillanimité, poursuivre des faits délictueux. Poursuivi en diffamation, il fut acquitté (26 mai 1870), et le parquet dut alors céder à la pression de l'opinion publique. A la suite d'une longue instruction, M. Langrand-Dumonceau, qui n'avait eu garde de revenir en Belgique, fut reconnu coupable de vol, d'escroquerie, de banqueroute frauduleuse et condamné par la cour d'assises de Brabant, le 11 mars 1872, à dix années de reclusion et à l'interdiction perpétuelle des droits civils. Terminons par un détail curieux et caractéristique. Parmi les faits allégués dans le rapport de justice, on trouve que, dans le détournement des valeurs de l'actif, la femme de Langrand avait été encouragée par les conseils du jésuite La Housse, qui lui avait dit en propres termes, ainsi que cela fut rapporté aux débats : « La conscience permet de soustraire tout ce qui est possible aux perquisitions; agissez donc avec autant d'habileté que de courage. »

LANGRENIÈRE (JANDONNET DE), chef vendéen, mort en 1793. Après avoir servi dans les mousquetaires de la garde du roi jusqu'à la suppression de ce corps, il vivait retiré en Poitou, lorsque la Révolution éclata. Il se montra aussitôt l'adversaire déclaré du nouvel ordre de choses, employa toute son activité à faire soulever la haute Vendée, devint bientôt l'un des officiers les plus remarquables des royalistes, qui le connaissaient sous le faux nom de **Germain**, et signa à Saumur, le 29 juillet 1793, la nomination de Cathelineau au grade de généralissime. Peu de temps après, il força les républicains à évacuer Thouars, et fut tué au combat de Savenay. Suivant un autre récit, il aurait été fait prisonnier à cette même affaire et fusillé sur le champ de bataille.

LANGRES, en latin *Andomatunum*, *Civitas Lingonum*, ville de France (Haute-Marne), chef-lieu d'arrond., à 34 kilom. S.-E. de Chaumont, sur une montagne, près de la source de la Marne; pop. aggl., 6,749 hab. — pop. tot., 8,320 hab. L'arrond. comprend 10 cantons, 210 communes et 97,261 hab. Evêché suffragant de Lyon, grand et petit séminaire, collége communal; bibliothèque publique, musée; tribunaux de 1re instance et de commerce. Place de guerre de première classe. La principale industrie de Langres est la coutellerie fine; les rasoirs qui s'y fabriquent le disputent à ceux de l'Angleterre sous tous les rapports. On y trouve aussi quelques filatures de laine, des tanneries, des fabriques de liqueurs. Commerce actif de fers en barre, fonte moulée, étoffes, farines, vins, lin, chanvre, etc.

Langres a perdu depuis quelques années l'aspect pittoresque qu'elle offrait autrefois, car ses vieilles murailles du moyen âge ont été remplacées par des fortifications modernes. Les rues sont propres et bien percées, mais sans animation. La ville affecte, dans son plan, la forme d'un rectangle au centre duquel se dresse la cathédrale, magnifique édifice du style de transition. Le chœur et la nef *datent du* XIIe *ou du* XIIIe *siècle*. Le portail, reconstruit au XVIIIe siècle, forme un contraste choquant avec le reste de l'édifice. Les tours sont ornées de pilastres corinthiens. L'aspect intérieur de l'église est sévère et imposant. On admire surtout l'élégante disposition du chœur, qu'entourent huit belles colonnes monolithes, se terminant par des chapiteaux ornés de feuillages, de têtes grimaçantes et d'animaux fantastiques. Nous signalerons parmi les curiosités de la cathédrale : les fonts baptismaux sculptés au XIIIe siècle; trois statues : *Jésus portant sa croix*, *Saint Jean l'Evangéliste* et *Sainte Madeleine;* les cartouches sculptés de la voûte et les restes d'une mosaïque en faïence; la statue de *Saint Mammès*, par Henri Bertrand, sculpteur langrois; quatre tableaux : l'*Adoration des bergers*, de Quentin, peintre langrois qui vivait au XVIe siècle; une *Vierge*, d'un artiste inconnu, un *Christ* attribué au Corrége, et une *Sainte Madeleine*, qui passe pour être l'œuvre de Rubens; des tableaux sur bois; la porte de la salle du chapitre, dont les sculptures sont excessivement remarquables, etc. Le cloître des chanoines, galerie qui se trouve sur le côté S. de la cathédrale, est un des monuments les plus purs du style ogival primitif. « Cette galerie se compose, dit M. Ad. Joanne, de treize travées ouvertes d'un côté par des arcades, auxquelles deux épais meneaux en diagonale donnent l'apparence de fenêtres à réseaux. L'autre côté est fermé par la muraille sur laquelle se dessinent, à chaque travée, trois élégantes lancettes portées sur un soubassement qui règne dans toute la longueur de la galerie. »

L'église Saint-Martin date en grande partie du XIIIe siècle. Le portail, construit au XVIIIe siècle, par Forgeot, est d'un dessin élégant. Saint-Martin possède un beau *Christ* du XVIe siècle, l'une des plus remarquables sculptures sur bois que l'on connaisse. Il est, dit-on, l'œuvre de Gentil, élève du Primatice.

La porte gallo-romaine, située à l'O. de la ville, sur le côté extérieur du rempart, était une des entrées principales de la cité, sous la domination romaine. Il est probable que ce beau monument, d'un aspect imposant, formait en même temps un arc de triomphe dédié, croit-on, à Marc-Aurèle. La façade principale de cette porte se compose de cinq pilastres corinthiens, dont deux à chaque extrémité et un dans le centre, séparant deux arcades d'égale hauteur. Sur la frise se distinguent des armures sculptées en demi-relief. Des archivoltes d'une belle exécution encadrent le sommet des arcades.

La porte des Moulins frappe par son aspect monumental. Elle fut construite en 1647 et fait partie de la fortification du front S. de la ville, élevée par Vauban. Les détails sont d'une ornementation sévère. Ce beau monument occupe un plan carré de 9 mètres de côté. Les remparts de Langres ont environ 4,000 mètres de circonférence; ils comprennent plusieurs tours rondes de construction ancienne. Près de la porte des Moulins s'élève une citadelle à huit bastions, construite sous le règne de Louis-Philippe.

Le musée, installé dans une ancienne église, est très-riche en antiquités gallo-romaines et de la Renaissance; il renferme, en outre : une galerie de tableaux, une salle d'histoire naturelle, une collection de médailles; une collection d'antiquités égyptiennes; divers objets d'origine celtique, grecque ou romaine, des moulures et des sculptures sur bois. Les tableaux les plus remarquables sont : le *Christ à la colonne*, par Jordaens; l'*Enlèvement d'Europe*, par Poelenburg; la *Mort de saint Joseph*, une *Sainte Famille*, le *Martyre de saint Martin*, le *Martyre de saint Mammès*, *Saint Michel terrassant le démon*, *Saint Pierre reniant son maître*, par Richard et Jean Tassel. Les collections numismatiques comprennent 600 médailles égyptiennes, grecques et romaines, 50 médailles celtiques et un nombre considérable de médaillons, médailles et monnaies du moyen âge et des temps modernes.

On remarque aussi à Langres : l'hôtel de ville, construit au XVIIIe siècle; le collége, fondé par les jésuites; deux séminaires, un arsenal, un théâtre; la bibliothèque de la ville (10,000 volumes); le cours Rivot; la promenade de Blanchefontaine, plantée d'arbres séculaires, etc.

Au S.-E. de la ville, au bas d'un cirque de rochers sauvages, se trouvent les sources de la Marne, dont l'une, désignée sous le nom de Marnotte, sort d'une excavation soutenue par un arceau en pierre. Près de là, dans un massif de rochers, s'ouvre une grotte qui a été longtemps considérée comme le lieu dans lequel Sabinus et Eponine restèrent cachés pendant huit années. Des vestiges de bains romains ont été découverts dans le voisinage de la Marnotte.

Langres est une des plus anciennes villes de la Gaule; capitale des *Lingones*, qui s'allièrent aux Romains et qui persistèrent dans cette alliance, elle fut très-florissante sous la domination de ses conquérants et devint siége d'évêché au IIIe siècle. En 301, Constance-Chlore y battit les Allemands. La prospérité de Langres attira sur elle les malheurs de l'invasion, quand l'empire romain fut renversé par les flots envahisseurs des barbares. Les Vandales la ravagèrent en 407; Attila la prit et la brûla en 451. Elle fit ensuite partie du royaume de Bourgogne, puis eut, au Xe siècle, des comtes particuliers. Louis VII érigea ce comté en duché-pairie, en annexant la ville à la couronne (1179). Pendant les guerres contre les Anglais, Langres resta fidèle au roi de France. Dès le XVe siècle, les habitants de cette ville, malgré les suggestions de leur évêque, soutinrent courageusement les assauts réitérés des Anglais, qui les cernaient de toutes parts, et firent même avec succès à l'ennemi une guerre extérieure. Il ne paraît pas que Langres ait eu à souffrir pendant la guerre de 1544 contre Charles-Quint. Sous la Ligue, cette ville se prononça pour la cause royale contre les ligueurs, et proclama Henri IV. En 1814, l'armée coalisée marcha sur Langres, qui, avec une garnison de 50 soldats de la garde impériale, osa résister à 30,000 Autrichiens, mais dut bientôt capituler. Plus heureuse en 1870, elle fut respectée par les Prussiens qui, la croyant armée, n'osèrent l'attaquer. L'évêché de Langres, qui avait été supprimé en 1802, fut rétabli en 1822.

Patrie de Barbier d'Aucourt, de Diderot, du poëte comique Roger, du chimiste Chevalier, de Jean Buvet, graveur, des peintres Pierre, Richard et Jean Tassel, de Ziégler, auteur des peintures monumentales de la Madeleine, de MM. Lescorné et Petitot, sculpteurs, etc.

En 859, un concile fut tenu à Langres, dans l'abbaye de Saint-Jumeaux en présence du roi Charles le Chauve. Rémy, archevêque de Lyon, et Agilmar, de Vienne, y présidèrent, assistés d'Ebbon, de Grenoble, et de plusieurs autres évêques du royaume. On y fit seize canons, dont les six premiers sont les mêmes que les six du concile de Valence, en 855, sur la prédestination. Le septième dit qu'on doit prier les princes de permettre qu'on tienne tous les ans des conciles provinciaux, et, tous les deux ans, une assemblée générale dans leurs palais. Dans la promotion d'un évêque, on doit s'en rapporter au jugement des métropolitains et des évêques voisins, et le peuple ne doit avoir aucune part à l'élection. Les évêques visiteront exactement les communautés de chanoines, de moines et de religieuses, pour voir si la règle et les statuts y sont observés. Les princes et les évêques sont exhortés, dans le dixième canon, à établir des écoles publiques, conformément aux ordonnances de Charlemagne, pour l'Ecriture sainte et les lettres humaines, dans tous les lieux où il se trouvera des personnes capables de les enseigner. Les églises seront réparées et rebâties par ceux qui en tirent les revenus. La distribution des biens consacrés à Dieu se fera de manière que la neuvième ou la dixième partie en soit fidèlement donnée aux églises. On rétablira les hôpitaux fondés par les pieux empereurs, et les revenus en seront employés à la sustentation des pauvres et des étrangers. Le concile prie encore les princes de faire examiner les causes des pauvres par des ministres intègres, et de punir, suivant le pouvoir que Dieu leur a donné, les adultères et les ravisseurs jusqu'à ce qu'ils se présentent d'eux-mêmes publiquement pour être jugés par les prêtres et soumis à la discipline ecclésiastique.

Langres (BATAILLE DE). Constance-Chlore, voulant repousser les Allemands, qui avaient renversé la muraille de Probus et se précipitaient dans la Séquanie, vit son avant-garde écrasée, près de Langres, par ces hordes à demi sauvages. Il se hissa par-dessus les murs de la ville, les habitants n'osant ouvrir leurs portes, se mit à la tête des légions gallo-romaines, qui arrivaient, et extermina, dit-on, 60,000 ennemis (301).

LANGRISH (Browne), médecin anglais, né vers 1700, mort à Londres en 1759. Il attira sur lui l'attention en se faisant, dans ses écrits, le défenseur des théories mécaniques en physiologie, en expliquant le mouvement musculaire par l'action d'esprits éthérés qui augmentent la force contractile des éléments de la fibre charnue, et en se livrant à quelques expériences intéressantes sur l'empoisonnement par l'acide prussique. Langrish avait dressé des tables, d'une exactitude fort discutable, sur les différentes proportions de la sérosité et de la partie solide du sang. On lui doit : *New essay on muscular motion* (Londres, 1733, in-8°); *The modern theory and practice of physic* (Londres, 1738), traduit en français (1749); *Croonian lectures on muscular motion* (Londres, 1747, in-8°).

LANGROIS, OISE s. et adj. (lan-groi, oi-ze). Géogr. Habitant de Langres; qui appartient à Langres ou à ses habitants : *Les* LANGROIS. *La coutellerie* LANGROISE.

LANGRUNE (Hercule HUE DE CALIGNY, connu sous le nom de), ingénieur français. V. CALIGNY.

LANGSDORFF (Georges-Henri, baron DE), voyageur et naturaliste allemand, né à Laisk (Souabe) en 1774, mort en 1852. Reçu docteur en médecine à l'université de Gœttingue, il devint médecin du prince de Waldeck, et le suivit, en 1797, à Lisbonne, lorsque ce prince alla prendre le commandement de l'armée portugaise. Pendant son séjour dans cette contrée, Langsdorff y introduisit la pratique de la vaccine. De retour en Allemagne après la mort du prince, il en repartit en 1803 pour faire partie de l'expédition du capitaine russe Krusenstiern, qu'il accompagna jusqu'au Kamtchatka, d'où il revint en Europe par la Sibérie (1807). Il s'occupa alors de publier les résultats de ses observations, et fut plus tard nommé par le gouvernement russe consul général au Brésil. Il se livra avec ardeur à l'exploration de cette contrée, dont il a surtout contribué à faire connaître la flore, et, de retour en Europe, alla visiter, en 1823, les montagnes de l'Oural. Deux ans plus tard, il entreprit aux frais de la Russie, en compagnie de l'astronome Ruszoff, des naturalistes Riedel et Ménétries et du peintre Rugendas, un grand voyage d'exploration, qui ne dura pas moins de quatre années, dans l'intérieur du Brésil. Il y recueillit de précieuses collections, qui sont aujourd'hui au musée de Saint-Pétersbourg. On a de Langsdorff : *Plantes recueillies pendant le voyage des Russes autour du monde* (Tubingue, 1810-1818, 2 vol. in-fol., en collaboration avec Fischer); *Observations faites pendant un voyage autour du monde de* 1804 *à* 1807 (Francfort, 1812, 2 vol. in-4°);

Mémoire sur le Brésil pour servir de guide aux personnes qui désirent s'y établir (Paris, 1820, in-4°).

LANGSDORFF (Emile, baron DE), diplomate français, né à Fumel (Lot-et-Garonne) en 1804, mort en 1867. Il était de la même famille que le précédent. Après avoir fait son droit à Paris, il entra au ministère des affaires étrangères (1827), fut attaché, dès l'année suivante, à la légation de Florence, puis remplit, en 1829, une mission auprès du vice-roi Méhémet-Ali. Lors des journées de juillet 1830, il accompagna à Saint-Cloud d'Argout et de Sémonville, qui allaient demander à Charles X de révoquer les ordonnances. Langsdorff devint successivement secrétaire d'ambassade à Rome, à Turin, à Munich, à Constantinople, à Berlin, à Vienne, chargé d'affaires dans cette dernière ville, ministre plénipotentiaire au Brésil (1841), où il négocia le mariage du prince de Joinville avec la sœur de dom Pedro, enfin ministre à Bade et à La Haye. Il venait à peine d'arriver à ce dernier poste, lorsque éclata la révolution de février 1848. M. Langsdorff renonça alors à la carrière diplomatique et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. On lui doit un pamphlet, intitulé *Lettres de Cicéron*, à propos de la révolution de Février, et plusieurs articles sur la Hongrie et autres pays, insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*.

LANGSDORFFIE s. f. (lang-sdor-fî — de *Langsdorff*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des balanophorées, tribu des cynomoriées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— Syn. de COCOTIER et de LYCOSÉRIDE, autres genres de végétaux.

LANGSIDE, village d'Ecosse, comté de Renfrew, à 3 kilom. S. de Glascow; 270 hab. Le 13 mai 1568, les troupes de Marie Stuart y furent battues par le régent Murray. Du haut d'une éminence voisine, Marie Stuart vit la marche, l'attaque, le trouble et la défaite des siens; elle vit tomber ses derniers défenseurs; il ne lui restait personne, elle n'avait plus qu'à fuir, et c'est ce qu'elle fit dans un état de profonde consternation. Descendant en toute hâte du coteau où elle avait été le douloureux témoin de cet irrémédiable désastre, elle monta à cheval, et, suivie d'un petit nombre de serviteurs, elle se dirigea sur Dumfries, d'où elle gagna l'abbaye de Dundrennan.

LANGTOFT (Pierre), chroniqueur anglais du XIVe siècle. Il était chanoine de l'ordre des augustins à Bridlington (Yorkshire), et mourut, à un âge fort avancé, vers la fin du règne d'Edouard II. On a de lui une traduction en vers français de la *Vie de Thomas Becket*, écrite en latin par Herbert Bosenham ou Boscam, et une *Chronique d'Angleterre*, aussi en vers français, qui commence au siége de Troie et s'arrête à la fin du règne d'Édouard Ier. Hearne a publié (Oxford, 1725, 2 vol. in-8°), la traduction anglaise que Robert de Brunne avait donnée de cette chronique.

LANGTON (Etienne), homme d'Etat, poëte, cardinal, archevêque de Cantorbéry, né en Angleterre vers la fin du XIIe siècle, mort en 1228. Innocent III, qui avait été son condisciple à Paris, lui donna le chapeau de cardinal en 1206 et le fit élire, en 1207, archevêque de Cantorbéry. Langton se ligua avec les barons contre Jean sans Terre, contribua à lui faire signer la grande charte (1215), et plus tard (1223) força encore Henri III de confirmer cet acte. Langton était un des prélats les plus savants de son époque. Il a laissé un grand nombre d'écrits théologiques, parmi lesquels on estime surtout ses *Commentaires* sur l'Ecriture. C'est à lui que l'on attribue la première division des livres de la Bible en chapitres, travail sans lequel il n'eût pas été possible d'établir les *Concordances* de la Bible.

LANGUARD, ARDE adj. (lan-gar, ar-de — rad. *langue*). Bavard, indiscret :

Notre voisine est *languarde* et méchante,
Mais ne soyez en crainte aucunement.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— Substantiv. : *Un* LANGUARD. *Une* LANGUARDE.

L'autre fut un *languard*, révélant les secrets
Du ciel et de son maître aux hommes indiscrets.
RÉGNIER.

— s. m. Ornith. Syn. de TORCOL, oiseau dont la langue est très-longue.

LANGUAS s. m. (lan-gouass). Bot. Syn. d'HELLÉNIE.

LANGUE s. f. (lan-ghe — lat. *lingua*, du même radical que *lingere*, lécher; savoir, la racine sanscrite *lih*, lécher, d'où aussi le grec *leichein*, même sens). Corps mobile, situé dans la cavité buccale, et servant à la dégustation, à la déglutition, à l'articulation des sons de la voix : *Un ragoût de* LANGUES *de mouton. La langue est la partie par laquelle les médecins connaissent les maladies du corps, et les philosophes celles de l'âme.* (Montaigne.) *La* LANGUE *des roussettes, des lions et des chats est parsemée de petites pointes cornées qui se retournent vers la gorge; aussi ces animaux écorchent en léchant.* (Virey.) *Quelques poissons, comme la raie, n'ont pas de* LANGUE. (J. Macé.)

Qu'une femme parle sans *langue*
Et fasse même une harangue,
Je le crois bien.
Qu'ayant une *langue*, au contraire,
Une femme puisse se taire,
Je n'en crois rien.
***

— Objet qui a la forme d'une langue : *Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres en* LANGUES *de feu.* (Acad.)

— Idiome d'une nation : *Les* LANGUES *anciennes. Les* LANGUES *modernes. La* LANGUE *hébraïque. La* LANGUE *grecque. Les* LANGUES *orientales. Les* LANGUES *du Nord. Posséder, savoir une* LANGUE. *Parler, écrire bien sa* LANGUE. *Fixer, perfectionner, enrichir une* LANGUE. *C'est parce qu'une* LANGUE *suppose une suite de pensées que les animaux n'en ont aucune.* (Buff.) *Il est impossible de fixer les* LANGUES *vivantes et d'empêcher qu'elles ne changent.* (Volt.) *Si l'on pouvait observer une* LANGUE *dans ses progrès successifs, on verrait les règles s'établir peu à peu.* (Condillac.) *Cette* LANGUE *française est une rebelle qu'il faut dompter; elle n'obéit qu'à ceux qui la violentent.* (Marivaux.) *Les* LANGUES *sont la mesure des idées des hommes.* (Turgot.) *Une* LANGUE *est la forme apparente et visible de l'esprit d'un peuple.* (Villemain.) *A mesure que les mœurs d'un peuple se corrompent, sa* LANGUE *devient chaste.* (J. Droz.)

— Langage, manière particulière de s'exprimer : *La* LANGUE *des poëtes. La* LANGUE *des philosophes. La* LANGUE *des passions. L'intérêt parle toutes sortes de* LANGUES *et joue toutes sortes de personnages, même celui du désintéressement.* (La Rochef.) ‖ Moyen quelconque d'exprimer les idées : *Mozart sait faire parler toutes les passions, tous les sentiments dans leur propre* LANGUE. (G. Sand.)

. . . . Le silence, madame,
En de pareils transports est la *langue* de l'âme.
ROTROU.

— Ensemble des termes d'un idiome et des régles de sa grammaire : *Connaître, ignorer sa* LANGUE.

— *Langue dorée*, Personne éloquente, qui tient des discours persuasifs : *Une* LANGUE DORÉE *qui parle toute une nuit peut mener loin l'ingénue qui prête l'oreille sans défiance.* (P. de Musset.)

— *Mauvaise, méchante langue, langue de serpent, de vipère*, Personne qui se plaît à médire : *Laissez dire les* MÉCHANTES LANGUES *et allez toujours votre train.* (De Coulanges.)

— *Coup de langue*, Médisance, rapport, propos qui attaquent la réputation de quelqu'un : *Je ne sais comment il faut vivre pour se mettre à couvert des* COUPS DE LANGUE. (Le Sage.) *Les* COUPS DE LANGUE *ne furent point épargnés; chacun lança son trait.* (Le Sage.)

— *Langue verte*, Nom donné à l'argot dans ces derniers temps.

— *Avoir la langue grasse*, Prononcer mal certaines consonnes, et particulièrement les *r*.

— *Avaler sa langue*, Se taire, se condamner au silence. ‖ *Avoir soif à avaler sa langue*, Avoir une grande soif.

— *Tirer la langue d'un pied de long*, Etre dans un extrême besoin : *Si j'étais de vous autres comédiens, j'aimerais mieux* TIRER LA LANGUE D'UN PIED DE LONG *que représenter de pareilles sottises.* (Regnard.)

— *Tirer la langue à quelqu'un*, Se moquer de le lui, narguer par un mouvement de la langue.

— *Avoir la langue bien pendue, bien affilée*, Parler avec facilité, avoir un grand babil : *Voilà une drôlesse qui* A LA LANGUE BIEN PENDUE. (Danc.) ‖ *Avoir bien de la langue, avoir la langue bien longue, ne savoir tenir sa langue*, Ne savoir garder un secret, parler indiscrètement : *C'est* AVOIR BIEN DE LA LANGUE *que de ne pouvoir se taire de ses propres affaires.* (Mol.)

— *Etre maître de sa langue*, Savoir se taire à propos : *Il* EST *trop peu* MAÎTRE DE SA LANGUE *pour que je lui confie mon secret.* (Acad.)

— *Il n'aura pas de langue pour la moitié de sa vie; sa langue va comme un cliquet de moulin*, Se disent d'un babillard.

— *Se mordre la langue*, S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne voudrait pas, ce qu'on ne devrait pas dire. ‖ Se repentir d'avoir dit quelque chose : *Je l'ai dit, mais je* M'*en* SUIS MORDU LA LANGUE.

— *Avoir un mot sur la langue, sur le bout de la langue*, Croire qu'on est près de trouver le mot qu'on a dans la mémoire, mais qui échappe au moment où l'on veut le prononcer.

— *La langue lui a fourché*, Il a dit un mot pour un autre.

— *Faire merveilles du plat de la langue*, Chercher à étonner, à étourdir, par de grandes phrases, par des récits extraordinaires.

— *N'avoir point de langue*, Parler peu ou garder le silence.

— *Prendre langue*, Entrer en pourparlers, demander des renseignements : *On envoya quelques gens en avant, pour* PRENDRE LANGUE. (Acad.)

— *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à deviner : *Votre énigme est trop difficile, je* JETTE MA LANGUE AUX CHIENS. (Acad.) *Vous n'y êtes pas :* DONNEZ VOTRE LANGUE AUX CHIENS. (E. Sue.)

— Prov. *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance*, Une médisance est plus funeste qu'une blessure. ‖ *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler*, Avant de parler, de se prononcer, il faut mûrement réfléchir. ‖ *Beau parler n'écorche point la langue*, Il est toujours bon de parler poliment. ‖ *Qui langue a à Rome va*, Quand on sait s'expliquer, on peut aller partout. ‖ *L'usage est le tyran des langues*, L'usage prévaut sur les règles de la grammaire.

— Philol. *Langue d'oc*, Langue romane parlée anciennement en France, au sud de la Loire, et dans laquelle l'affirmation *ouï* se disait *oc*. ‖ *Langue d'oil*, Langue anciennement parlée en France, au nord de la Loire, dans laquelle l'affirmation *oui* se disait *oil*, et qui est devenue la langue française. ‖ *Langue de si*, Nom donné quelquefois à l'italien, dans lequel la même affirmation se dit *si*.

— Linguist. *Langue mère*, Langue considérée relativement aux langues qui en sont dérivées. ‖ *Langue fille*, Langue considérée relativement à celle dont elle dérive. ‖ *Langues sœurs*, Langues filles d'une même langue mère : *Les* LANGUES *néolatines sont sœurs.* ‖ *Langue vivante*, Langue actuellement parlée : *L'enseignement des* LANGUES VIVANTES *est fort négligé dans les colléges.* ‖ *Langue morte*, Celle qui n'est plus parlée : *Le latin est une* LANGUE MORTE.

— Gramm. *Langues directes*, Celles qui n'admettent pas d'inversions, et dont la construction suit plus ou moins fidèlement l'ordre analytique des idées. ‖ *Langue écrite*, Langue pourvue d'un alphabet, et dans laquelle on a composé des livres, par opposition à celle qui n'est que parlée. ‖ *Langue synthétique* ou *concrète*, Celle qui rend par des terminaisons variables les diverses indications grammaticales. ‖ *Langue analytique*, Celle dans laquelle chaque rapport grammatical est rendu par un mot distinct.

— Théol. *Don des langues*, Grâce que Dieu fait à un homme quand il lui donne, par miracle et sans étude, la connaissance et l'usage d'une langue : *Les apôtres reçurent le* DON DES LANGUES.

— Fam. *Avoir le don des langues*, Avoir une grande facilité pour apprendre les langues.

— Hist. Nom donné, dans certains ordres de chevalerie, à l'ensemble des chevaliers appartenant à chaque nation : *L'ordre de Saint-Georges de Bavière est divisé en deux* LANGUES, *la* LANGUE *allemande et la* LANGUE *étrangère. Les possessions de l'ancien ordre de Malte étaient partagées en huit* LANGUES, *appelées* LANGUE *de Provence*, LANGUE *d'Auvergne*, LANGUE *de France*, LANGUE *d'Italie*, LANGUE *d'Aragon*, LANGUE *de Castille*, LANGUE *d'Allemagne et* LANGUE *d'Angleterre.*

— Féod. *Droit de pied et de langue.* V. DROIT.

— Géogr. *Langue de terre*, Espace de terre beaucoup plus long que large, et entouré d'eau, excepté sur un point : *La presqu'île de Malacca est une* LANGUE DE TERRE. ‖ Espace de terre étroit qui joint deux terres : *Le Péloponèse n'est joint au continent que par une* LANGUE DE TERRE.

— Mar. Coin de bois en forme de langue. ‖ *Langue de voile*, Morceau de toile étroit par le haut et large par le bas, que l'on met aux côtés de quelques voiles.

— Manég. et Chasse. *Donner de la langue*, Appeler ou exciter le cheval ou les chiens, en appuyant fortement la langue contre le palais, et la retirant aussitôt. ‖ *Aides de la langue*, Cris que fait le cavalier pour gouverner son cheval.

— Chir. *Langue-de-serpent*, Petit instrument de dentiste, qui sert à nettoyer les dents de la mâchoire inférieure. ‖ *Langue-de-carpe*, Instrument dont on se sert pour extirper les dents molaires.

— Techn. Nom donné dans les verreries à une cassure qui, des bords d'une pièce de verre, se dirige vers son milieu. ‖ Bout de tuyau de plomb aplati, qui jette une nappe d'eau dans une cuvette de garde-robe. ‖ *Langue-de-carpe*, Ciseau qui sert à faire des entailles dans le fer; foret qui sert à percer des trous très-petits dans le fer et l'acier. ‖ *Langue de balance*, Style perpendiculaire au fléau. ‖ *Langue-de-bœuf*, Outil de maçon taillé en forme de cœur. ‖ *Langue-de-chat*, Nom donné dans certains départements aux biscuits à la cuiller.

— Moll. *Langue d'or, langue-de-chat*, Nom de deux coquilles du genre tolline.

— Bot. Chacune des trois pièces de la corolle de l'iris qui ont une position relevée. ‖ *Langue-d'agneau*, Nom vulgaire d'une espèce de plantain. ‖ *Langue-d'anolis*, Nom vulgaire du mélastome cilié. ‖ *Langue-de-bœuf*, Nom vulgaire de la buglose et de la fistuline. ‖ *Langue-de-cerf*, Nom vulgaire de la scolopendre. ‖ *Langue de châtaignier*, Nom vulgaire de la fistuline. ‖ *Langue de chêne*, Nom vulgaire de la fistuline. ‖ *Langue-de-cheval*, Nom vulgaire d'une espèce de fragon. ‖ *Langue-de-chien*, Nom vulgaire de la cynoglosse officinale et du myosotis lappula ou bardanette. ‖ *Langue de noyer* ou *de pommier*, Nom vulgaire de divers agarics à pédicule latéral. ‖ *Langue-de-passereau* ou *de moineau*, Nom vulgaire de la stellère passerine et de la renouée des oiseaux. ‖ *Langue-de-serpent*, Nom vulgaire de l'ophioglosse commune. ‖ *Langue-de-terre*, Nom vulgaire des géoglosses. ‖ *Langue-de-vache*, Nom vulgaire de la scabieuse des champs et de la grande consoude. ‖ *Langue-d'oie*, Nom vulgaire de la grassette commune.

— **Syn. Langue, dialecte, idiome**, etc. V. DIALECTE.

— **Encycl.** Zool. La *langue* est un organe très-important, d'une structure très-variée et apte à des fonctions assez diverses. C'est dans les animaux supérieurs, et surtout chez l'homme, qu'elle acquiert son plus haut degré de complication et de perfection; le mécanisme va se simplifiant à mesure qu'on descend l'échelle zoologique, et présente souvent des particularités intéressantes qui servent à caractériser des genres, ou même des groupes d'un ordre plus élevé.

La forme générale de la *langue* est bien connue; ce mot et quelques-uns de ses dérivés sont assez fréquemment employés comme termes de comparaison. On peut d'ailleurs s'en faire une idée exacte par la *langue* de l'homme. Mais cet organe offre des modifications dans les divers groupes.

Ainsi, chez la plupart des oiseaux, il est mince et presque rudimentaire; toutefois, chez les perroquets et les flamants, la *langue* redevient volumineuse et se rapproche de celle des mammifères, mais seulement en apparence, car ce volume considérable tient au grand développement des tissus cellulaire et graisseux. Chez les microglosses (genre de perroquets), il y a une exception remarquable; la *langue*, ici, se réduit à un petit tubercule ovoïde et d'apparence cornée. Elle est également très-courte chez l'autruche; elle simule une plume dans certaines espèces de toucans, une sorte de hameçon ou de flèche barbelée chez les pies et les torcols, un fer de flèche dans les gallinacés, les geais, les étourneaux et la plupart des passereaux; dans quelques genres, l'extrémité de cet organe est plus ou moins divisée ou comme déchiquetée.

Les reptiles ont, en général, une *langue* mince, sèche, bifide à l'extrémité; les lézards et les serpents en offrent des exemples familiers. Toutefois, celle du crocodile n'est pas visible à l'extérieur sur l'animal vivant, parce qu'elle est masquée par une peau jaunâtre, chagrinée, analogue à celle qui recouvre le palais, et formée par une continuation des enveloppes générales; celle du caméléon est cylindrique et terminée par une sorte de pelote visqueuse. Les grenouilles et les crapauds ont une *langue* entièrement charnue.

Dans la plupart des poissons, la *langue* consiste en une simple saillie à la partie inférieure de la bouche. Quelques espèces de poissons inférieurs ont cet organe armé de dents, tandis que d'autres en sont complétement privées.

Si nous passons aux insectes, nous trouverons encore de notables modifications; les coléoptères et les orthoptères ont une *langue* membraneuse, dont la forme varie beaucoup. Dans la plupart des autres insectes, elle est concave et prolongée en une trompe membraneuse, charnue, molle ou spongieuse; dans les papillons, la *langue* forme un long tube composé de deux pièces exactement soudées.

Quelques vers, l'échinorhynque entre autres, ont aussi une trompe, à laquelle plusieurs auteurs ont donné le nom de *langue*, mais la plupart des animaux de cette classe en sont dépourvus. Les mollusques céphalopodes et la plupart des gastéropodes ont une petite *langue* cartilagineuse qui paraît manquer complétement aux acéphales, ainsi qu'à la majeure partie des animaux connus sous le nom de *vers*. Dans les zoophytes, on ne retrouve plus la moindre trace de cet organe.

La surface externe de la *langue* est constituée par une membrane muqueuse, d'un rose pâle, abondamment pourvue de vaisseaux sanguins et entièrement couverte, à la face supérieure (du moins chez l'homme et les mammifères), de saillies ou éminences de formes variées, qui rendent sa surface rugueuse. Ces éminences ou papilles sont coniques, hautes, aiguës, rapprochées et serrées comme les poils d'une brosse, sur le milieu de la *langue* et vers sa pointe; sur les côtés, elles se raccourcissent peu à peu et se réduisent enfin à de simples tubercules mousses. On trouve aussi vers la pointe des papilles fongiformes (en champignon), supportées par un pédicule mince et se renflant au sommet en une tête arrondie. Enfin, vers la base, sont des papilles caliciformes (en forme de coupe), hémisphériques et entourées chacune d'un bourrelet circulaire. La face inférieure de la *langue* est complétement dépourvue de papilles.

La *langue* des mammifères se rapproche plus ou moins de celle de l'homme. Chez les singes, la seule différence consiste dans un nombre moindre de papilles à calice. Les chauves-souris ont des papilles allongées, tantôt semblables à des poils, tantôt dures comme de la corne. Cette dernière disposition se retrouve chez les chats, les civettes et beaucoup d'autres carnassiers; les papilles du milieu de la *langue* sont revêtues d'étuis cornés qui rendent si rude la *langue* des chats et font qu'elle écorche lorsqu'elle lèche, tandis que celle des chiens est au contraire très-douce. Chez les édentés et les pachydermes, la *langue* est complétement lisse ou à peu près. Dans les ruminants, les papilles coniques de la moitié antérieure sont nombreuses, serrées, fines, terminées par un filet corné mais flexible, surtout dans le chameau, où les filets sont longs et donnent à la *langue* une douceur qu'on a comparée à celle du velours.

Les papilles de la *langue* des oiseaux ont des formes diverses. Presque toujours la face de cet organe est lisse, et les bords seulement présentent quelques papilles chez les vautours, les oiseaux de proie nocturnes, les perroquets, les toucans, les pics, les torcols, etc. Les papilles manquent complétement, ou à peu près, chez les reptiles, les poissons et les animaux inférieurs.

Quant à la structure interne de la *langue*, on y distingue des muscles extrinsèques, au nombre de huit ou dix, qui viennent se terminer dans l'épaisseur de l'organe et s'insèrent aux parties voisines, et des muscles intrinsèques, qui, par leur réunion et leur entrelacement, forment la plus grande partie du tissu propre de la *langue*. Celle des oiseaux est, en outre, soutenue par un ou deux os (les glosso-hyaux) qui en traversent l'axe, et qu'on a considérés comme les analogues des cornes postérieures de l'os hyoïde. La *langue* reçoit des branches nerveuses de trois paires différentes. Celles qui proviennent du nerf hypoglosse et du rameau glosso-pharyngien de la huitième paire se distribuent aux muscles, tandis que le rameau lingual de la cinquième paire, qui se divise en un grand nombre de filets, lesquels se répandent dans la surface muqueuse et concourent à la formation des papilles, est le principal agent de la perception des saveurs.

Il nous reste à parler du mode d'attache de la *langue* et de quelques particularités que présente le jeu de cet organe. Chacun sait comment la *langue* est attachée chez l'homme; *il en est de même dans la plupart des mammifères.* Dans ces exemples bien connus, la *langue* est très-mobile, mais peu extensible. *Chez les cétacés*, la *langue* adhère au palais, tandis que chez les fourmiliers et les pangolins, elle est très-grêle et amincie, et tellement extensible, qu'elle peut acquérir une longueur double de celle de leur tête, déjà extrêmement allongée. On observe quelque chose d'analogue chez les pics et les torcols, parmi les oiseaux : ici les cornes antérieures de l'hyoïde ont acquis un très-grand développement, d'où résulte, par un mécanisme tout particulier, la possibilité dont jouissent ces oiseaux de faire sortir de leur bec leur *langue* presque tout entière. Parmi les reptiles, le caméléon a une *langue* très-extensible; cet organe, comme nous l'avons dit, est fixe chez le crocodile. Les crapauds et les grenouilles ont une *langue* charnue, fixée à la mâchoire par son extrémité antérieure, tandis que sa pointe, dirigée en arrière, est libre et peut se renverser en dehors. La *langue* des salamandres n'est libre et ne peut se mouvoir que sur les côtés.

Passons maintenant aux fonctions de la *langue*. D'abord, elle est l'organe principal, sinon exclusif, du goût. A mesure que sa structure, si compliquée dans les mammifères supérieurs, se simplifie en passant aux autres classes, la perception des saveurs devient de plus en plus obtuse, et finit même par être tout à fait nulle quand on arrive aux degrés inférieurs de la série. La *langue* joue aussi un grand rôle dans le phénomène de la voix et la production des sons; la même progression que nous observions tout à l'heure se retrouve ici; il n'y a de voix proprement dite que chez les vertébrés supérieurs. On sait, d'ailleurs, que les personnes qui sont privées de *langue*, ou qui ont cet organe paralysé, peuvent bien émettre des sons gutturaux, mais sont tout à fait inaptes à produire la plupart des articulations représentées par les consonnes de l'alphabet; on sait encore que les anomalies dans sa conformation sont la principale cause des défauts de *langue* connus sous le nom de bégayement, bredouillemens, zézayement, etc. La *langue* aide encore puissamment à la mastication et à la déglutition, en repoussant contre les mâchoires le bol alimentaire et en le ramenant en arrière vers le gosier. Enfin, elle peut devenir un organe de préhension des aliments. Nous avons vu, en effet, que certains mammifères et oiseaux ont la faculté de darder en quelque sorte assez loin leur *langue* très-longue et visqueuse, pour la retirer dans l'intérieur de la bouche quand elle est suffisamment chargée de fourmis ou des autres insectes dont ces animaux font leur nourriture. Il en est de même chez les hyménoptères, les lépidoptères, les névroptères, etc., qui, au moyen de leur longue *langue* disposée en trompe, puisent au sein des fleurs les liquides sucrés servant à leur alimentation.

— Anat. humaine. La *langue* est un corps symétrique très-mobile, charnu, de forme allongée, aplati, arrondi sur ses bords et à sa pointe, épais à son milieu et surtout à sa base, et composé de muscles qui lui font exécuter ses mouvements et lui permettent de prendre différentes formes. La *langue* est attachée par sa racine à l'os hyoïde et par une portion de sa base à la mâchoire inférieure. Ses muscles sont distingués en extrinsèques et intrinsèques : les premiers sont les stylo-glosses, les hyo-glosses, les génio-glosses et les glosso-staphylins; les seconds comprennent les muscles linguaux. Tous ces muscles entre-croisent leurs fibres d'une manière inextricable, et au centre de ce tissu, sur la ligne médiane, il existe une cloison fibreuse qui vient s'insérer, en arrière, au corps de l'hyoïde, et dont les faces latérales donnent attache à des fibres musculaires transversales.

La *langue* est tapissée d'une membrane muqueuse qui se continue avec celle qui revêt la cavité buccale. Cette membrane forme, à la face inférieure, un repli nommé filet, et présente, sur la face supérieure, un épiderme pavimenteux très-marqué, au-dessous duquel est un réseau de ramuscules vasculaires qui accompagnent les papilles nerveuses. Il existe sur le milieu de cette face, et dans toute sa longueur, un léger sillon qui se termine, à son extrémité postérieure, par le trou borgne de Morgagni, qui est l'orifice commun de plusieurs glandules salivaires. Les papilles nombreuses que l'on observe sur le dos de la *langue* sont de trois espèces : 1º les papilles coniques, qui occupent principalement la pointe et les côtés de cet organe; 2º les papilles fongiformes, répandues en nombre indéterminé sur la partie moyenne et postérieure; 3º les papilles lenticulaires ou caliciformes, qui sont de véritables petites glandes salivaires, au nombre de dix à quinze, percées d'une ouverture qui donne issue à un fluide muqueux; elles sont rangées sur deux lignes qui viennent converger en arrière au trou borgne. Les artères de la *langue* viennent de la carotide interne; ses veines se rendent dans la jugulaire interne, et ses nerfs viennent du glosso-pharyngien, de l'hypoglosse et du maxillaire inférieur; les uns sont destinés à la perception des saveurs, les autres donnent à l'organe sa motilité.

La *langue* est le principal organe du goût, et cette faculté gustative réside spécialement à sa pointe et à la partie antérieure de sa face supérieure. Elle sert à l'articulation des mots concurremment avec les autres parties de la bouche; elle agit aussi dans la préhension des aliments, dans la succion, dans la mastication, en portant les aliments entre les arcades dentaires, dans la deglutition et dans l'expuition.

La *langue* est sujette à plusieurs vices primitifs de conformation : ainsi, elle peut offrir un très-grand excès de longueur ou un raccourcissement considérable, et quelquefois même ne pas exister : elle est alors remplacée par un mamelon irrégulièrement arrondi. On la trouve quelquefois bifurquée à sa pointe; on l'a vue aussi fort large et très-mince. Il existe quelquefois un prolapsus de la *langue* causé par une hypertrophie congénitale de cet organe, et qui augmente avec l'âge. Il n'est pas rare de la voir adhérer plus ou moins complétement à la paroi inférieure de la bouche ou aux joues; cette adhérence peut résulter simplement d'un excès de longueur du filet. Ce repli peut aussi ne pas exister et permettre un renversement considérable de la *langue* en arrière. On a observé l'atrophie de sa totalité ou d'une de ses moitiés à la suite de *paralysies prolongées*. Enfin, on a vu sa surface hérissée de poils longs et rudes.

— Pathol. Les maladies de la *langue* consistent dans les divers états inflammatoires connus sous le nom de glossite, la chute de la langue, ses adhérences, les plaies, les ulcérations, les tumeurs de diverse nature et la paralysie.

— *Inflammation de la langue* ou *glossite*. On en distingue deux espèces, l'une superficielle, bornée à la membrane muqueuse et très-fréquente; l'autre profonde, occupant le parenchyme de l'organe, et assez rare. V. GLOSSITE.

— *Prolapsus de la langue*. Cette affection est souvent la suite, chez les enfants, de l'habitude de tirer continuellement la *langue*, et, chez les adultes, de salivations mercurielles abondantes et prolongées. Elle peut dépendre de la constitution lymphatique des sujets, et elle est quelquefois compliquée de paralysie. Chez les individus affectés de cette maladie, la bouche est maintenue entr'ouverte par la *langue*, qui s'avance entre les dents et les lèvres. La salive s'écoule involontairement, la prononciation et la déglutition sont difficiles. Lorsque la *langue* n'est pas trop fortement tuméfiée, il faut la repousser dans la bouche, dans l'intervalle des repas, et faire usage d'un bandage destiné à maintenir les mâchoires fortement rapprochées. On emploie aussi les lotions et les gargarismes astringents, et lorsque ces moyens sont insuffisants, on applique des sangsues à la surface de la *langue* pour la dégorger, et on pratique dans son tissu des scarifications profondes. Enfin, quelques chirurgiens ont fait avec succès la résection de la portion excédante de cet organe.

— *Adhérence de la langue*. Cet état de la *langue* empêche ses mouvements, et, suivant son degré d'étendue et l'âge de l'individu, nuit à l'action de teter, à la déglutition et à l'articulation des sons. Les adhérences de la *langue* sont congénitales ou accidentelles. Dans le premier cas, cet organe peut être collé en totalité ou en partie au plancher buccal, ou, ce qui est plus rare, à la voûte palatine; d'autres fois, l'union anomale consiste dans un excès de longueur du frein ou filet, qui se prolonge plus ou moins près de la pointe de la *langue*, ou dans une trop grande brièveté de ce repli fibro-muqueux. Les adhérences accidentelles résultent de plaies, de brûlures, de gangrène; et alors il existe souvent des déviations, des pertes de substance de la *langue*, qui rendent presque toujours infructueuses les opérations destinées à rendre la liberté à cet organe. L'instrument tranchant est le seul moyen à opposer à ces deux espèces d'adhérences. Lorsque la *langue* est simplement collée, soit à la voûte palatine, soit au plancher buccal, comme cela a lieu quelquefois chez les nouveau-nés, le doigt, le manche d'un scalpel ou une spatule suffisent pour détruire cette agglutination. Mais s'il existe des brides sur les côtés du frein ou entre les joues et les bords de la *langue*, il faut les diviser avec des ciseaux. Enfin, lorsque les adhérences sont intimes, il faut procéder à la dissection avec beaucoup de soin et de ménagement. Lorsque le filet a trop de longueur chez le nouveau-né et qu'il l'empêche de teter ou de boire, on opère sa section de la manière suivante : la tête de l'enfant étant renversée, on lui ouvre la bouche, et l'opérateur introduit sous la *langue* la plaque d'une sonde cannelée, dans la fente de laquelle il fait entrer le filet, qu'il coupe avec des ciseaux mousses.

— *Plaies de la langue*. On peut observer sur la *langue* toutes les variétés de plaies. Elles sont produites par des instruments tranchants, piquants, par des projectiles lancés par des armes à feu, par le rapprochement subit et violent des mâchoires, comme cela a lieu dans les contractions énergiques des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure pendant une mastication précipitée ou dans des convulsions épileptiques. Si ces plaies ne comprennent pas toute l'épaisseur de l'organe, elles guérissent d'elles-mêmes; le repos de l'organe, le silence et la diète suffisent. Mais lorsque la *langue* a été divisée dans toute son épaisseur, qu'il y a eu formation de lambeau, il faut avoir recours à la suture, et employer la cautérisation, s'il y a crainte d'hémorragie, par suite de division de vaisseaux.

— *Ulcérations de la langue*. Ces ulcérations sont dues à la pression exercée par une dent, à un vice scorbutique, et, plus souvent, à une affection vénérienne; elles peuvent encore dépendre de l'emploi exagéré ou prolongé d'un traitement mercuriel. On y remédiera en faisant l'avulsion de la dent ou en sciant sa portion saillante, dans le premier cas; dans les autres, en appliquant le traitement spécifique des vices scorbutique ou vénérien, ou, enfin, en suspendant le traitement mercuriel.

— *Tumeurs de la langue*. Ces tumeurs sont syphilitiques ou cancéreuses. Les tumeurs syphilitiques sont dures, bosselées; elles ne versent à leur surface aucune humeur, et elles sont peu douloureuses. Elles cèdent à un traitement spécifique. Les tumeurs cancéreuses occupent d'abord la pointe et les bords de la *langue;* elles débutent sous la forme d'un petit tubercule dont le volume s'est accru graduellement et avec lenteur. Longtemps indolent, il finit par devenir le siége de douleurs vives, lancinantes, survenant par accès rares d'abord, et ensuite de plus en plus fréquents; sa surface s'ulcère, prend une couleur livide, saigne au moindre contact, et fournit une sanie dont l'odeur est repoussante. Le traitement de cette grave affection consiste à enlever les parties malades à l'aide de l'instrument tranchant et à cautériser ensuite la plaie avec le fer rouge. Mais, malgré tout le soin qu'on peut apporter dans cette opération pour détruire toute trace du mal, il est encore assez sujet à récidiver.

— *Paralysie de la langue*. On reconnaît cette affection à ce que la parole est lente, embarrassée ou impossible; la *langue* a conservé sa forme et ses dimensions ordinaires, mais elle est immobile ou n'a plus que des mouvements difficiles ou insuffisants pour le libre exercice de ses fonctions. Cet état coïncide avec quelques autres symptômes de maladies de l'encéphale, et réclame par conséquent le traitement de ce genre d'affections.

— Séméiotique. L'état de la *langue* a, de tout temps, été considéré comme d'une grande importance dans le cours des maladies. Elle *fournit, en effet, au pronostic, au diagnostic* et au traitement des maladies, des indications intéressantes qui ne doivent pas être négligés.

Dans l'état de santé, la langue offre une couleur rosée, une surface unie, légèrement humide; elle est libre dans tous ses mouvements. Dans l'état de maladie, elle offre un nombre presque infini de modifications, relativement à son volume, à sa forme, à ses mouvements, à sa couleur, à son humidité, aux enduits et aux éruptions qui s'y montrent quelquefois. Le volume de la *langue* augmente dans l'angine grave, dans le cours d'un traitement mercuriel. Elle se rapetisse dans le typhus et les fièvres de mauvais caractère; c'est un signe toujours grave. La forme de la *langue* ne présente rien de précis, quoiqu'on ait dit qu'elle devenait pointue dans l'inflammation de l'estomac. La difficulté de ses mouvements est un signe grave dans les maladies fébriles. La couleur de la *langue* est pâle après les pertes de sang; elle est livide dans les affections du cœur, et noire dans les affections typhoïdes graves. Les enduits qui se forment sur la *langue* offrent des nuances très-variées : blancs ou jaunes, ils n'indiquent pas que la maladie soit grave; fuligineux ou noirs, ils sont un signe d'une affection sérieuse. Lorsque l'enduit a une grande épaisseur et qu'il est difficile à détacher, on peut en conclure que la terminaison de la maladie est incertaine et presque toujours éloignée. C'est, au contraire, un signe favorable que cet enduit s'humecte et se détache. La formation de plaques, ou de grains blancs ou jaunâtres, qui occupent, non-seulement la *langue*, mais la face interne des joues, le voile du palais et ses piliers, est un signe des plus graves, qui indique une terminaison promptement funeste. Lorsque la *langue* devient sèche dans le cours des maladies, et surtout des maladies aiguës, c'est un indice de nature à donner des inquiétudes sur la manière dont la maladie se terminera. Cette sécheresse n'offre aucune gravité lorsqu'elle est due, comme cela arrive assez souvent, à ce que les malades dorment la bouche ouverte. La température de la *langue* est souvent très-froide dans la dernière période de quelques maladies aiguës ou chroniques. Dans le choléra, ce phénomène est presque constant.

Toutes les fois que la *langue* est couverte d'un enduit blanc ou jaune, d'une certaine épaisseur, et, à plus forte raison, lorsque sa surface est noire ou sèche, il est à peu près constant qu'il existe un état morbide quelconque. L'état de la *langue* a été pendant longtemps considéré comme le miroir fidèle de l'état de l'estomac. Bien que cette manière d'envisager les faits soit exagérée, il faut cependant reconnaître qu'un vomitif fera rendre de la bile chez les sujets dont la *langue* offre un enduit jaunâtre ou verdâtre, et l'on voit ceux dont la *langue* est blanche vomir du mucus en abondance. Quant à la rougeur de cet organe, elle n'est pas, comme on l'avait prétendu, un signe certain de l'inflammation de l'estomac. La paralysie de la *langue* est un signe d'une grande valeur dans les affections du cerveau; elle sert en effet à diagnostiquer dans quel hémisphère siége la lésion cérébrale : cet hémisphère est toujours opposé au côté de la *langue* atteint de paralysie.

La couleur rouge de la *langue* indique l'emploi des moyens antiphlogistiques; la couleur jaune ou verte, celui des vomitifs et des purgatifs, et la couleur noire justifie l'indication des toniques et des antiseptiques. Ce seul signe n'aurait qu'une importance secondaire, si les autres symptômes de la maladie ne venaient pas donner au médecin des indications plus précises. La plupart des praticiens pensent que les vomitifs, les purgatifs, et même les toniques, tels que le quinquina, ne doivent pas être prescrits aux malades dont la *langue* est sèche, quelle que soit d'ailleurs l'espèce d affection dont ils sont atteints.

— Art vétér. La forme de la *langue* est importante à étudier chez le cheval. La *langue* mince soutient très-peu le mors et rend les barres plus sensibles. Souvent l'animal la replie en dessous du mors et diminue ainsi l'action du canon de ce dernier. La *langue* grosse, au contraire, donne au canon un point d'appui plus volumineux, qui diminue son action sur les barres.

Certains chevaux ont l'habitude, pendant le travail, de sortir et de rentrer à chaque instant leur *langue;* ce défaut est désigné sous le nom de *langue serpentine*. D'autres ont la *langue* toujours pendante, ce qui occasionne des pertes de salive assez considérables. Les chevaux à *langue* pendante sont généralement peu estimés, et avec raison, car ils sont rarement énergiques.

La *langue* du bœuf, plus rude et plus longue que celle du cheval, lui sert à saisir l'herbe des pâturages ou le fourrage au râtelier. Sa face supérieure est recouverte de longues papilles dures, dont la pointe, dirigée en arrière, favorise la préhension des aliments.

Le chien a la *langue* douce et longue, et il s'en sert pour boire, par l'action de laper. Elle porte souvent à sa surface de nombreuses verrues, parfois très-difficiles à guérir. Enfin, la *langue* du chat est recouverte de papilles extrêmement rudes et dont la pointe est dirigée en arrière.

— Art culin. Nous sommes loin du temps où l'on servait sur les tables de riches gourmets des plats de *langues* de rossignol; aujourd'hui, on ne soumet plus guère à des préparations spéciales que des *langues* de quadrupèdes dont la taille ne descend pas au-dessous de celle du chevreau.

Les *langues* de cochon se mangent presque toujours fumées et fourrées.

La *langue* de bœuf se sale et se fume parfois comme celle de porc; mais on peut aussi l'apprêter à la sauce ou au gratin. Pour cela, on la débarrasse d'abord des cartilages et des parties dures qui se trouvent à sa base, puis on la ratisse après l'avoir fait dégorger pendant vingt-quatre heures à l'eau fraîche, renouvelée plusieurs fois, [illegible] l'avoir plongée dans de l'eau bouillante. La sauce la plus communément employée est la sauce braisée. On peut la servir aussi sur une sauce blonde aux câpres ou sur une sauce aux tomates, mais toujours après l'avoir braisée. La *langue* de bœuf au gratin est de même une *langue* braisée que l'on coupe en tranches très-minces et que l'on arrange entre deux couches d'un hachis de cornichons, de persil, de ciboules, d'échalotes et de cerfeuil, avec un peu de bouillon et un filet de vinaigre, le tout enveloppé de chapelure. Ce gratin doit être soumis à un feu doux.

Les *langues* de veau s'accommodent comme celles du bœuf. Les unes et les autres peuvent, en outre, coupées par tranches, après avoir été braisées ou rôties, se servir à la Sainte-Menehould, ou en papillotes, ou en matelote, ou en hochepot, et sur toutes sortes de ragoûts ou de purées. Il en est de même des *langues* de mouton, d'agneau et de chevreau.

— Linguist. Les partisans d'une *langue* mère unique se sont vivement préoccupés de savoir quelle fut cette première *langue* parlée par les hommes. Hérodote (liv. II, ch. II) rapporte que Psamméticus, roi d'Egypte, voulant résoudre cette grave question, confia à la surveillance d'un gardien deux enfants nouveau-nés, lui enjoignant de les tenir éloignés de tout contact avec les hommes et de ne leur jamais adresser la parole, lui recommandant expressément de bien remarquer et de retenir le premier mot qui sortirait de la bouche de ces enfants. Lorsqu'ils eurent atteint l'âge de la parole, le berger les entendit un jour proférer le mot de *beccos*. Le roi, averti du fait et les ayant entendus lui-même produire cette articulation, s'informa du sens qu'il fallait y attacher; on lui dit que les Phrygiens désignaient le pain par le mot *beccos;* il en conclut que la *langue* phrygienne était la *langue* originelle. On voit que ce Pharaon était un partisan outré du langage naturel. Le père de l'histoire ajoute d'ailleurs qu'on a renouvelé depuis l'expérience de Psamméticus, et que les enfants sont restés muets.

La recherche de la *langue* primitive n'a été sérieusement discutée que par les commentateurs de la Bible. Naturellement, ils accordèrent le droit d'aînesse à l'hébreu, *langue* qu'Adam aurait parlée dans le paradis terrestre. Des esprits d'une haute valeur, parmi lesquels on compte Juste-Lipse, Vossius et dom Calmet, s'attachèrent à démontrer cette assertion. Mais, d'autre part, la priorité d'origine fut revendiquée en faveur de l'abyssinien, du syriaque, du chaldéen, de l'arménien et de l'éthiopien, par Théodoret, Amira, Myricœus, etc. Les Egyptiens et les Chinois ont prétendu que leur *langue* nationale ne devait le céder à aucune autre en ancienneté. Enfin, divers savants se sont efforcés de prouver l'antiquité de leur idiome de prédilection : les uns se firent les champions du bas bretôn, d'autres ont plaidé pour le basque, d'autres se sont déclarés pour le flamand, d'autres pour le celtique. Pour donner un corps à leurs systèmes, ils ont écrit des ouvrages volumineux. Mais tout cet échafaudage, auquel manquait une base scientifique, dut s'écrouler le jour où la philologie entra dans la voie qui venait de s'ouvrir aux sciences positives, et qu'elle adopta, comme la physique et la chimie, l'observation des faits comme principe et comme guide de ses expériences.

Leibnitz contribua à imprimer à la linguistique ce nouvel essor. Des spécimens de toutes les *langues* de l'Europe, et même de tout le monde connu, furent colligés et facilitèrent l'étude des *langues;* on compara celles-ci entre elles, on les groupa par familles et l'on eut des motifs de croire à leur parenté, bien qu'on ignorât encore comment elle avait pu s'établir. Une circonstance politique vint, dans les entrefaites, apporter à la linguistique un puissant secours. Les Anglais s'étant rendus maîtres des Indes, le sanscrit, l'ancienne *langue* sacrée des Indous, attira l'attention des savants de la Grande-Bretagne.

« Cette *langue*, dit M. Le Brocquy, dont les premiers monuments remontent à trente-trois siècles, a eu une destinée semblable à celle d'une de ses filles, la *langue* de l'ancienne Rome. Comme le latin, le sanscrit est depuis longtemps une *langue* morte, et, comme lui, il n'a pas cessé de servir de *langue* sacrée à des populations nombreuses; comme lui encore, et bien plus que lui, il a donné le jour à beaucoup d'autres idiomes; enfin, toujours comme la *langue* du Latium, il a laissé une foule de documents d'une grande valeur littéraire, et qui permettent de les soumettre à une étude philologique approfondie... Le sanscrit est bien supérieur au latin, et plus parfait encore que le grec. De toutes les *langues* connues, c'est la plus flexible, la plus composée et la plus complète. Elle se prête à une analyse pour ainsi dire microscopique; tous ses mots dérivés se ramènent facilement à leurs racines premières, qui existent dans la *langue* elle-même. Or, pour les premiers linguistes à qui fut révélée l'existence du merveilleux idiome, ce ne fut pas un médiocre sujet de surprise et de joie de découvrir que le sanscrit était l'origine, non-seulement des idiomes modernes de l'Inde et de l'ancien persan, mais aussi qu'il était la souche d'où s'étaient formées toutes les grandes branches du langage européen, le grec, le latin et le teutonique, avec toutes leurs ramifications, ainsi que le celtique et le slave, avec leurs affiliations diverses. Dès lors, la révolution linguistique fut consommée, et la science s'est, depuis, trouvée portée sur un terrain solide, voie large et féconde par laquelle bientôt elle a marché à de grandes et magnifiques conquêtes.

» Des savants de presque toutes les parties de l'Europe, et particulièrement de l'Allemagne, s'associèrent, pour l'étude comparée du sanscrit, aux travaux de la Société asiatique de Calcutta et d'autres linguistes anglais. L'unité originaire de toutes les *langues* de l'Europe fut établie avec une entière évidence, sauf deux idiomes d'un domaine géographique peu étendu, le finnois et le basque, qui ont été reconnus ne point se rattacher à la *langue* de l'Inde... L'hypothèse de la descendance collatérale des *langues*, dont auparavant on ne faisait que soupçonner la réalité, ayant été ainsi heureusement vérifiée, à l'aide du sanscrit, sur l'ensemble des groupes européens, on se trouva puissamment encouragé à en poursuivre le développement dans le classement de toutes les autres *langues* connues... Voici, très-succinctement résumé, le résultat auquel aboutirent ces immenses recherches du savoir et de la patience... Le nombre des *langues* mères ou indépendantes, qu'autrefois et naguère encore on avait singulièrement exagéré (on en avait compté plus de soixante-dix), fut excessivement réduit. On prouva que toutes les *langues* du globe se ramenaient à cinq ou six classes, premières et grandes divisions sous lesquelles venait se ranger, par genres ou par espèces, la totalité des autres idiomes. Le nombre des races crues d'abord primitives ou aborigènes fut restreint dans la même proportion, et, guidé par le fil conducteur de l'affinité du langage, ont constata que des vivants aujourd'hui dispersés sous les latitudes les plus diverses, et devenus étrangers les uns aux autres par les mœurs, la religion et les institutions politiques, appartenaient pourtant, originairement, à l'une des grandes races conquérantes ou émigrantes qui, au nombre de quatre ou cinq, avaient, dans des temps reculés, subjugué ou peuplé paisiblement toutes les contrées de la terre...

» Les caractères de ces quelques grandes familles du langage humain, ajoute M. Le Brocquy, ont été bien définis, et les limites qui les séparent sont aujourd'hui nettement tracées. Il en résulte qu'il paraît difficile d'y découvrir encore des points de contact suffisants qui, comme un lien commun, puissent unir entre elles les classes que la science présente comme distinctes et isolées. »

Quelle que puisse être l'origine unique ou multiple des *langues*, on reconnaît généralement aujourd'hui que le mécanisme des *langues* repose partout sur les mêmes principes, parce que, suivant la remarque de M. Alfred Maury, il procède de la nature de notre esprit, et cette nature étant la même pour tous les hommes, il s'ensuit que le type dont les *langues* sont sorties doit être un, comme l'esprit humain est un, comme la nature humaine est une.

« C'est en parcourant, dit M. Jehan, la chaîne entière des *langues*, en jetant un coup d'œil sur ce tableau mobile soumis à une rotation continuelle, dans laquelle la parole humaine se reflète sous mille nuances diverses, que l'on reconnaît avec admiration l'unité et la variété de la nature : unité dans l'essence même du langage, dans l'expression concise des idées simples, dans l'échelle limitée des sons fondamentaux, qui ne sont guère qu'au nombre de cinquante : variété dans leurs combinaisons infinies, dans l'abstraction et l'assimilation des idées mixtes, dans les formes de chaque idiome spécial, qui caractérisent les progrès de chaque peuple, et qui des cris du sauvage s'élèvent jusqu'à l'inspiration du poëte et à la dialectique de l'orateur. Combien d'idiomes plus ou moins élaborés ont déjà disparu de la surface du globe! Combien d'autres se sont confondus, transformés par des révolutions violentes, ou modifiés et altérés par la marche progressive des siècles, comme ils se modifient encore tous les jours, sans que les efforts de la science ni les chefs-d'œuvre de la littérature puissent arrêter ce mouvement irrésistible imprimé à toutes les choses terrestres! »

Les réflexions qui précèdent nous conduisent naturellement à nous demander ce que c'est que le génie d'une *langue*. Suivant Rivarol, il est difficile de le dire. « Ce mot, fait-il remarquer, tient à des idées très-composées; il a l'inconvénient des idées abstraites et générales; on craint, en le définissant, de le généraliser encore... On peut dire néanmoins que la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie ou l'étendue des mots, leurs filiations, et enfin le nombre et la force des tournures et des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une *langue;* et ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier. Ainsi, quoiqu'on trouve les mêmes articulations radicales chez des peuples différents, les *langues* n'en ont pas moins varié comme la scène du monde : chantantes et voluptueuses dans les beaux climats, âpres et sourdes sous un ciel triste, elles ont constamment suivi la répétition et la fréquence des mêmes sensations. »

Rien de plus facile, assurément, que de constater les profondes différences qui divisent les *langues;* mais rien de plus laborieux que le classement des divers idiomes du globe d'après leurs caractères communs et leurs différences spécifiques. La découverte du sanscrit ayant fait abandonner les anciens errements des philologues, on a dû rattacher à l'idiome sacré des Indous la plupart des *langues* de l'Europe, et reconnaître à la famille des *langues* indo-européennes une existence distincte de la famille des *langues* sémitiques, à laquelle l'hébreu appartient. La science linguistique actuelle a rejeté jusqu'à un certain point la classification ethnographique des *langues*, pour adopter la classification morphologique, conjointement à la classification généalogique.

La classification ethnographique, suivie par Lorenzo Hervas, dans son *Catalogo*, par Adelung et Vater, dans le *Mithridates*, fut consacrée par Adrien Balbi, dans son *Atlas ethnographique du globe;* mais, depuis la publication de ce dernier ouvrage, en 1826, l'étude comparative des *langues* a été poursuivie avec succès, et les découvertes qui en sont résultées ont fait renoncer à ce système de classification.

Selon M. Max Müller, la classification morphologique est fondée entièrement sur la forme des mots, c'est-à-dire sur la manière dont se combinent les racines, sur le procédé par lequel elles se groupent et s'assemblent pour exprimer et coordonner les idées qu'elles représentent. D'après ce principe, on divise toutes les *langues* parlées sur notre globe en trois grandes classes : 1° celle des *langues monosyllabiques* ou *isolantes*, ainsi nommées parce que les racines y sont employées comme des mots indépendants; 2° celle des *langues agglutinantes*, dont le nom vient de *gluten*, glu, parce que, dans cette classe de *langues*, deux ou plusieurs raccines *s'agglutinent* pour former un mot, l'une de ces racines conservant son indépendance radicale, et l'autre ou les autres se réduisant au rôle d'affixes; 3° celle des *langues à flexion*, dans laquelle les racines se fondent de telle sorte qu'aucune d'elles ne conserve son indépendance.

La première classe comprend le chinois, le siamois, le thibétain et les *langues* himalayennes, en Asie; l'othomi et le mazahua, dans l'Anahuac (Amérique centrale). Dans la seconde classe, on distingue trois groupes : le premier est celui des idiomes africains, qui ont abandonné la fixité chinoise, et se rapprochent, par leur structure, des *langues* sémitiques; on les nomme quelquefois *idiomes atomiques*. Le second groupe des *langues* agglutinantes est celui des idiomes *touraniens*, dénomination tirée du nom de Touran, qui fut appliqué par les Iraniens à l'Asie centrale. Ce groupe, dans lequel M. Max Müller fait entrer les *langues* de la Malaisie et de la Polynésie, se divise en plusieurs branches très-importantes. Enfin, le troisième groupe embrasse les idiomes *holophrastiques* ou *polysynthétiques*, dans lesquels le système agglutinatif est poussé à l'extrême. Ces idiomes sont surtout parlés dans l'Amérique du Nord et dans l'Amérique du Sud; mais on en rencontre aussi sur quelques autres points du globe. La troisième classe de *langues* comprend deux grandes familles : la famille indo-européenne et la famille sémitique.

Les distinctions qui précèdent une fois établies, on peut, sans risque de confusion, suivre l'ordre généalogique dans chaque classe et dans chaque groupe de *langues;* c'est ce que nous allons faire, autant du moins que les connaissances acquises touchant la filiation des *langues* nous le permettront. Dans la nomenclature qui va suivre, les mots en italique représentent des *langues* mortes.

— Classification morphologique et généalogique des langues. — 1re classe. *Langues monosyllabiques*. Chinois, *kouwen*, kouanhoa, dialectes du Fô-Kien et de Canton; siamois ou thaï; thibétain; idiomes himalayens; othomi, mazahua.

— 2e classe. *Langues agglutinantes*. 1° Groupe africain. *Langues atlantiques ou du nord-ouest de l'Afrique :* Fouloup ou floupe, filham ou filhôl; bola, sarar, pépel; biafada ou dchola, pasdchade; bulom, baga, timné, mampa ou scherbro, kisi.

Famille des langues mandingues ou malinkés : Mandingue ou mandé, kabounga, avec les dialectes toronka, dchalunka et kakanka; bambara; kono; vei ou vehi; soso; téné; gbandi; landoro; mendé; gbèse; toma ou bouse; mano ou mana; gio.

Famille des langues de la haute Guinée : Krou, denoi, bassa, krêbo ou grêbo, gbé ou gbei; dahomé ou popo, adampé, anfué, mahi, hwida; akou, igala ou igara, yorouba.

Langues du nord-est du haut Soudan : Guren; legba, kauré, kiamba ou dsamba; koama, bagbalau; kasın.

Langues du delta du Niger : Ibo ou yebou; egbélé; okouloma, outso.

Langues de la famille nupé : Nupé ou tagba, goali ou gbali.

Langues de l'Afrique centrale : Kanouri ou *langue* du Bornou; pika ou fika; dialectes bodé; massa, musgou, mendara, logonais; foula ou peule.

Famille wolof : Wolof, bidschogo ou bidschoro, gadschaga, goura.

Langues du bassin de la Gambie : Landoma, nabou.

Langues de l'Afrique méridionale : Congo, mbanba ou babamba, bahuma ou mobuma, boumbeté; n'gola; atam, udom, moko, mpongwé ou pongo.

Langues du sud-est de l'Afrique : Kihiau, ngindo, matumbi, makundé, nyamban, méto.

Langues zimbiennes ou zingiennes : Souhahili; zoulou ou cafre, temneh, sechuana, bassouto, damara, kinika; makossi-tonga, manika, barué, tsiambo, tipui, niungué.

Langues de la région du Nil : Langues nilotiques occidentales, comprenant les *langues* nubiennes : tumali, kodalgi, kensy, nouba, dongolawi. *Langues* nilotiques orientales : galla, chillouk, dinka, yambo, fazoglo, changalla, dawroa, gonga, saho, masai, gazamba, agau, danakil, somaligalla. Famille égypto-berbère : *égyptien*, *cophte*; kabyle-algérien, mozabi, chaouia, chelouh, zénatya, touareg ou touarik.

Langue intermédiaire parmi les idiomes africains : Haoussa.

Langues hottentotes ou langues à kliks : Hottentot, boschiman, namaqua, corana, bayéyé, ovahéréro.

2° *Langues touraniennes*. Division septentrionale. *Famille hongro-tartare ou altaïque*. Branche tongouse. Rameau occidental : Chapogire, orotong. Rameau oriental : Lamute, mandchou. Branche japonaise : Japonais, coréen.

Famille mongole. Branche orientale : Mongol-sharra, khalkas, sharaigol. Branche occidentale : Olote ou kalmouk, khochot, dzoungar, torgout, durbet, aimak. Branche septentrionale : Sokpas.

Famille turque. Branche du Djagathaï : Buriate, ouigour, koman, djagatéen, uzbek, turcoman, cassan. Branche septentrionale : Kirghise, baskir, nogaïs, koumien, karatchaï, karakalpak, meschervak, yakut et des tribus sibériennes. Branche occidentale : Ottoman, idiomes du Dourbend, de l'Aderbaïdjan, de la Crimée, de l'Anatolie et de la Roumélie.

Famille samoyède. Branche septentrionale : Youraze, taugi, yenisei. Branche orientale : Ostiako-samoyède, kaimas.

Famille hongro-finnoise ou famille ouralienne. Branche hongrienne : Hongrois, vogoul, hongro-ostiak. Branche bulgare : Tchérémisse et mordvinien. Branche permienne : Permien, siriaine, votiaike. Branche finnoise ou tchoude : Lapon, finnois, finlandais, esthonien.

Division méridionale. *Famille taïenne* : Siamois, ahom, laos, khamti.

Famille malayo-polynésienne. La branche malaise comprend un ensemble d'idiomes parlés depuis l'île de Madagascar jusqu'aux îles Philippines; les plus riches sont : le malais de Sumatra, le bougui et l'idiome de Nicobar. La branche polynésienne comprend les idiomes des îles Marquises, de la Nouvelle-Zélande, de Taïti, des îles de la Société, Sandwich, Wallis, Tonga, etc. A cette branche se lie le groupe tagale, composé des idiomes tagalog, bisaya et formosan.

Famille gangétique. Branche transhimalayenne : Thibétain, horpa, thotchou-sifan, gyaroung-sifan, manyak-sifan, takpa. Branche subhimalayenne : Kenaveri, sarpa, sounwar, gouroung, magar, neouar, mourmi, limbou, kiranti, lepcha, boutanais, tchepang.

Famile lohitienne : Birman, aracan, dhimal, katchari-bodo, garo, tchanglo, mikir, dophla, miri, abor, sibsagor, singpho, naga, kouki, khyeng, kami, khoumi, chendous, mrou, sak, tounglhou.

Famille mounda : Ho, sinhbhoum-kole, sontal, bhoumidj, moundala.

Famille tamoule : Canara, tamoul, telinga, malayalam gond, brahvi, toulouva, todava, uraon-kole.

3° *Langues holophrastiques*. En tête de ce groupe, il faut signaler deux *langues* ibériennes isolées, l'une dans le Caucase, l'autre dans les Pyrénées, dont la forte tendance agglutinative les a fait classer parmi les *langues* polysynthétiques; ce sont le géorgien et le basque ou euskarien.

Pour retrouver les autres *langues* holophrastiques, il faut aller sur le continent américain. M. Albert Galatin répartit les *langues* de l'Amérique du Nord en trente-sept familles, comprenant plus de cent dialectes, nombre bien inférieur à celui des idiomes parlés dans cette partie du monde. Les principales familles sont celles des idiomes esquimaux, des idiomes athapaskas, des idiomes algonquins, des idiomes iroquois, des idiomes cheroki, des idiomes choctaw, des idiomes natchez, des *langues* sioux, des *langues* pawnies, des idiomes de l'Orégon, des *langues* californiennes (le cochimi, le periai, le loretto), des idiomes goloutches.

Les *langues* de l'Amérique centrale peuvent se rapporter à trois familles : 1° celle des idiomes primitifs de l'Amérique centrale ou quicho-mayas; 2° la famille othomi, dont la simplicité rappelle le chinois (elle a été mentionnée dans la 1re classe); 3° la famille aztèque, qui a pour type le nahuatl ou mexicain proprement dit.

Les idiomes moxos sont les représentants les plus barbares des *langues* de l'Amérique du Sud. Les *langues* guaranies ou brésiliennes se rattachent aux idiomes moxos. Un dialecte du guarani a reçu des Portugais le nom de *lingoa geral*. La *langue* chilienne est un rameau des *langues* guaranies. Au nord des *langues* guaranies se rencontrent les *langues* caraïbes.

On ne sait presque rien des idiomes des peuplades des pampas et de la Patagonie; mais presque toutes les *langues* américaines, dont nous avons indiqué les familles principales, ont une structure établie d'après le principe de l'agglutination excessive.

— 3e classe. *Langues à flexion*. 1° *Famille sémitique*. Branche arabique ou méridionale : Dialectes de l'arabe; *éthiopien*, amharique; *himyarite*.

Branche hébraïque ou centrale : *Dialectes* *chananéens*, *hébreu classique; samaritain* (Pentateuque); *phénicien*, *punique*.

Branche araméenne ou septentrionale : *Araméen; chaldéen biblique, chaldéen targumique, chaldéen babylonien*, *chaldéen rabbinique;* dialectes juifs; *syriaque*, *syriaque occidental*, *langue et littérature de Palmyre* (ère chrétienne); peschito (IIe siècle après J.-C.); littérature syriaque chrétienne (au IVe siècle); néo-syriaque, maronite et jacobite *assyrien*, *chaldéen oriental* (inscriptions cunéiformes de Babylone et de Ninive); *nabatéen*, *nestorien*.

Famille indo-européenne. Division méridionale. Branche indienne : *Idiome védique*, *sanscrit*, *pali*, *prâcrit*, *magadhi*, indi, indoustani ou ourdou, bridj bacha, rangri bacha, pendjabi, moultani, djataki, sindhi, marwadi, cachemirien, gouzzerati, mahratti, kanodji, gaur ou bengali, maithila ou tirhouti, orissa ou ourya, tzigane.

Branche iranienne : *Zend*, *vieux perse*, *inscriptions cunéiformes*, *pehlvi*, *parsi*, persan, afghan, pouschtou, beloutche, kourde, *ancien arménien*, arménien, ossète.

Branche celtique. Rameau gaélique : Haut écossais, irlandais, manx. Rameau kymrique : gallois, *cornique*, bas breton.

Branche pélasgique ou gréco-latine. Rameau hellénique : *Grec* (*dialectes éolien*, *dorien*, *ionien*, *attique*), grec moderne. Rameau italique : *latin* (*dialectes sabin*, *étrusque*, *osque*, *ombrien*), daco-romain, provençal, italien, espagnol, portugais, français.

Rameau scandinave : *Ancien nordique*, islandais, norvégien, suédois, danois.

Branche illyrienne : Albanais.

Branche slave. Rameau lettique ou lithuanien : Lithuanien, *borussien* ou *ancien prussien*, lette ou livonien.

Rameau slave (division sud-est) : *Slavon ecclésiastique*, bulgare, russe, illyrien (slovène, croate, serbe).

Rameau slave (division ouest) : Polonais ou lékhique; *ancien bohémien*, tchèque ou bohème; *polabe*, sorabe ou vinde.

Branche germanique. Rameau haut allemand : *Ancien haut allemand*, *moyen haut allemand*, allemand, souabe, bavaro-autrichien, franconien.

Rameau gothique ou bas allemand : *Gothique; anglo-saxon*, anglais; *ancien hollandais*, hollandais ou néerlandais, flamand; *ancien frison*, frison; *ancien saxon*, dialectes de l'Allemagne septentrionale. V. LANGAGE et LINGUISTIQUE.

— *Langue d'oc.* V. OC (langue d').

— *Langue d'oil.* V. OIL (langue d').

— *Langues liturgiques.* En quelles *langues* la liturgie fut-elle célébrée, dans les premiers temps de l'Eglise et aux siècles suivants? Ce fut assurément dans les *langues* qui étaient vulgaires, à cette époque, chez chacun des peuples auxquels l'Evangile fut annoncé. Ainsi, on pense que les premiers successeurs des apôtres célébrèrent en *langue* chaldaïque ou syriaque, à Jérusalem et en plusieurs autres lieux; en grec, à Antioche, à Alexandrie; en latin, dans les contrées de l'Occident où la langue latine était vulgaire. Qu'il en ait été de même pour les *langues* des autres pays, c'est ce qu'établit avec évidence ce passage d'Origène contre Celse : « Les Grecs se servent de mots grecs; les Romains, de mots romains; et tous les autres peuples prient et louent Dieu chacun dans sa *langue*... Dieu, étant le maître de toutes les *langues*, exauce ceux qui le prient en tant de *langues* diverses comme s'ils priaient en une seule et même *langue;* car il n'est pas comme les hommes, qui, sachant une *langue* ou barbare ou grecque, ignorent les autres, et ne se mettent pas en peine de ceux qui parlent une *langue* différente de la leur. » Il est évident qu'Origène constate ici la pratique liturgique telle qu'elle existait de son temps.

Outre cette preuve générale, nous pouvons en donner de spéciales pour chaque *langue*.

1° *Langue égyptienne ou copte.* Saint Antoine ne savait pas le grec, car il ne put entendre que par le moyen d'un interprète les philosophes grecs qui vinrent pour conférer avec lui. Or, saint Antoine entendait la liturgie, il était très-attentif à tout ce qui se lisait à l'église et en conservait le fruit dans son cœur, et on sait que sa vocation fut déterminée par une parole de l'Evangile.

Nous savons néanmoins, par saint Jérôme, que la version grecque des Septante se répandit beaucoup dans toute la région qui s'étend de Constantinople à Antioche, ainsi que dans toute la Palestine, et qu'elle y était d'un usage universel. Les copies qui circulaient dans ces contrées étaient celles qui avaient été écrites par les soins d'Origène, et qu'y avaient répandues Eusèbe et le martyr saint Pamphyle. Paul Diacre nous apprend aussi que la liturgie grecque de saint Basile devint plus tard très-commune chez ces peuples. Or, il n'est pas moins avéré que la plupart des Orientaux, notamment ceux de certaines parties de l'Egypte, les Cappadociens, les Lycaoniens, les Galates, les Syriens, usaient de dialectes particuliers.

2° *Langue arménienne.* Saint Sabas, ayant vu un certain nombre d'Arméniens se ranger sous sa discipline, leur céda une église, où ils lisaient l'Evangile et faisaient toute la liturgie en leur langue. Ces Arméniens étaient probablement catholiques, car, autrement, Sabas ne les eût pas reçus dans sa communion. Personne n'ignore que la liturgie arménienne est encore aujourd'hui en vigueur.

3° *Langue besse.* Saint Théodore, contemporain et voisin de saint Sabas, avait trois monastères : un de Grecs, un d'Arméniens et un troisième de Besses. On ne sait d'où venaient ces derniers ni quelle était leur *langue*. Bolland suppose, sans fondement, que cette *langue* n'était autre que l'esclavon; mais, ce qui est certain, c'est que les religieux de ce nom faisaient l'office en leur propre *langue*, aussi bien que les Grecs et les Arméniens; leur séparation en trois maisons distinctes n'avait pas d'autre motif.

4° *Langue éthiopienne.* Les Ethiopiens, convertis par saint Frumence, que saint Athanase leur avait donné pour évêque, et les Scythes, convertis à la foi chrétienne du temps de Jean Chrysostome, durent aussi avoir leur liturgie en langue vulgaire; car il n'y a nulle apparence qu'ils entendissent le grec, et, moins encore, que, contrairement à la discipline jusque-là universellement observée, comme nous l'avons vu par le témoignage d'Origène, on leur eût donné une liturgie en langue inconnue.

Quant aux Eglises occidentales, il n'y a pas de raison pour supposer que la liturgie y ait été célébrée dans une autre *langue* que la *langue* latine. La conquête romaine, comme le remarque saint Augustin, avait imposé la *langue* latine comme une nécessité à toutes les nations conquises. « Les peuples d'Afrique, dit Juste Lipse, comme ceux d'Espagne, de Pannonie, d'Angleterre, adoptèrent avec joie cette *langue*, au point d'oublier à peu près complètement la leur. » — « Apulée, ajoute ce savant dans ses *Florides*, le témoigne par rapport à l'Afrique, et les sermons de saint Cyprien, de saint Augustin et d'autres Pères en font foi. Pour les Gaulois, Strabon, dès le temps d'Auguste, dit qu'on ne les devait point appeler barbares, ayant pris les coutumes des Romains aussi bien que leur idiome. Il affirme la même chose des Espagnols, et Velléius en dit autant de ceux de Pannonie. Il paraît, par Tacite, qu'Agricola inspira aux Anglais le désir d'être éloquents dans la *langue* latine, bien que, auparavant, ils eussent dédaigné de s'en servir. »

— *Langue verte.* On a donné, de nos jours, le nom de *langue verte* à un ensemble de locutions imagées, tirées du vocabulaire des halles, des faubourgs et des ateliers; ce n'est pas l'argot, c'est quelque chose de bien plus conventionnel et de bien plus flottant. L'argot est à peu près immuable; c'est une *langue* fixée, on pourrait dire une *langue* morte, puisqu'on en a pu faire le dictionnaire; la *langue verte* s'accroît chaque jour de mots et de métaphores imprévues, et son dictionnaire, tenté par Alfred Delvau, n'est ni fait ni à faire.

Ce vocabulaire n'est cependant pas indigne d'attention; il a du nerf et de la couleur. Il n'est pas un seul écrivain viril de notre époque qui n'en ait fait usage à son heure, et un grand nombre des locutions hasardées dont se compose la *langue verte* fera partie, dans un temps plus ou moins reculé, de la véritable *langue*. Nous n'en voulons pour preuve que la grande quantité de mots, qualifiés de bas dans les anciens dictionnaires, et même dans le *Dictionnaire de l'Académie*, et qui maintenant ont leurs entrées dans le *plus* haut style. C'était la *langue verte* de nos pères; Montaigne, Amyot, Rabelais, Saint-Amant, La Fontaine fourmillent de ces mots-là, que la pruderie du XVIIe et du XVIIIe siècle a écartés, mais qui sont si bons, que nous avons dû les reprendre.

La *langue verte* se compose principalement de locutions triviales, mais énergiques, de mots forgés avec à-propos, de métaphores originales et pittoresques, trouvées par le peuple, et que, le plus souvent, un littérateur serait inhabile à imaginer. Rabelais remarquait déjà qu'il y avait, de son temps, un certain nombre de mots, qu'il appelait des « espaves » venues on ne sait d'où, et lui, qui a tant fait pour la *langue verte*, il avertissait pourtant de se garder de ces mots-là. Malherbe disait qu'il apprenait son français des gens du port, et Du Marsais allait chercher aux halles des provisions de tropes. Ainsi, l'existence et même l'excellence de cette *langue* a été reconnue de tout temps. On sait que les Anglais appellent *cant* l'argot des voleurs, et *slang* l'argot en général, la *langue* imagée et bizarre du peuple, des matelots, des ouvriers. On peut connaître le *cant* sans être un voleur, par amour de l'art, mais il faut une étude spéciale; quant au *slang*, tout le monde le parle ou le comprend. Ce n'est pas une *langue* spéciale, c'est une *langue* à côté de la véritable. Le *slang* anglais correspond exactement à notre *langue verte*. « J'en conviens sans effort, dit à ce propos Alfred Delvau, c'est une *langue* sanglante et impie, le *cant*, l'argot des voleurs et des assassins; une *langue* triviale et cynique, brutale et impitoyable, athée aussi, féroce aussi, le *slang*, l'argot des faubouriens et des filles, des voyous et des soldats, des artistes et des ouvriers. Toutes deux, je le sais, renferment une ménagerie de tropes audacieux, ricaneurs et blasphémateurs, une cohue de mots sans racines dans n'importe quelle autre *langue*, sans aucune étymologie, même lointaine, qui semblent crachés par quelque bouche impure en veine de néologisme, et recueillis par des oreilles badaudes; mais toutes deux aussi, quoi qu'on fasse et dise, sont pleines d'expressions pittoresques, de métaphores heureuses, d'images justes, de mots bien bâtis et bien portants, qui entreront un jour, de droit, dans le dictionnaire de l'Académie, comme ils sont entrés, de fait, dans la circulation et même dans la littérature. »

Avant A. Delvau, quelques érudits avaient essayé de faire la nomenclature et le classement de toutes ces richesses. M. Francisque Michel a fait sur l'argot un gros volume étymologique; M. Lorédan Larchey a publié ses *Excentricités du langage*, qui contenaient si bien le germe et le développement du *Dictionnaire de la langue verte*, qu'il a pu faire à Alfred Delvau un procès en contrefaçon et le gagner. Mais un Français réfugié à Amsterdam, P.-J. Le Roux, avait publié, en 1718, dans cette ville, un *Dictionnaire comique*, *satirique*, *critique*, *burlesque*, *libre et proverbial* (in-8°), souvent réimprimé, qui peut être considéré comme l'ancêtre de toutes ces publications. Le Roux y expliquait, sous une forme naïvement crue parfois, mais fidèle, « toutes les manières de parler burlesques, comiques, libres, satiriques, critiques et proverbiales, » qui pouvaient se rencontrer dans les auteurs anciens et modernes. Ses continuateurs paraissent avoir eu, en général, l'intention de donner un dictionnaire, non plus du vieux langage, mais du langage des rues et des mauvais lieux, ce qui est souvent bien différent. Nous citerons, par exemple, le *Dictionnaire du bas langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple* (1808, 2 parties, in-8°), œuvre d'un anonyme. La comparaison des locutions recueillies dans cet ouvrage, déjà ancien, car rien ne vieillit comme une *langue* conventionnelle, avec celles qui forment la *langue verte* actuelle est curieuse; on y suit le progrès des temps. Combien notre *langue verte* est plus cynique et plus brutale que celle de nos pères! Qu'on en juge. Ils croyaient être excentriques en disant : « Faire grincer l'archet, » nous disons : « Racler le boyau. » Ils classaient dans la *langue* populaire : « J'ai un appétit de femme grosse; » où mettraient-ils : « J'ai un requin dans le nombril? » Pour mourir, ils disaient plaisamment : « Tourner de l'œil; » nous disons : « Casser sa pipe, dévisser son billard, éteindre son lustre. » De leur temps, un voleur facétieux criait à sa victime : « Fais sonner tes sonnettes; » de nos jours, il dit : « Aboule ta braise. » Siroter, lever le coude, boire à tire-larigot semblaient alors le *nec plus ultra* du style grivois; nous avons : « Laver la dalle, jeter dans le plomb, se rincer le fusil, s'en fourrer dans le gilet, s'en faire péter le cylindre, » ce qui est bien plus drôle. Et « se sculpter une gueule de bois » au lieu de « se soûler! »

Mais où notre supériorité se manifeste encore davantage, c'est dans les appellations variées dont notre *langue verte* désigne les filles et femmes galantes. Nos pères n'avaient à leur disposition qu'une demi-douzaine de termes. Ils disaient : une impure, voire même une cocotte (le mot se trouve dans le *Dictionnaire du bas langage de* 1808); nous avons : chahuteuse, baladeuse, noceuse, bastringueuse, cascadeuse, belle de nuit, camellia; voulaient-ils descendre jusqu'à l'injure, ils possédaient : catin, donzelle, drôlesse, coureuse, gueuse, gourgandine, carogne. Comme notre *langue verte* est bien plus riche : allumeuse, grenouille, gouge, grue, gadoue, blanchisseuse de tuyaux de pipe, chameau, chausson, crevette, éponge, toupie, gouine, marmite, morue, omnibus, paillasse, pierreuse, punaise, rouchie, rouleuse, taupe, traînée, sangsue, tireuse de vinaigre, tocandine (?), rutière (?), vadrouille (?), vessie!!!

Cette *langue* ignoble est pourtant spirituelle, par éclairs. Ainsi, elle appelle un concierge, cloporte (clôt-portes); une repasseuse, grilleuse de blanc; un cadenas, crapaud; un pompier, lance-l'eau; la pièce de 5 francs, une roue de derrière; elle dit qu'il lansquine, quand il pleut, par souvenir des hachures produites à l'horizon par une troupe de lansquenets; elle dit d'un homme qui vous crache à la figure en parlant : son fusil écarte, etc.; elle emprunte à tous les métiers, à tous les jeux, à tous les hasards de la vie, des métaphores typiques et pittoresques. N'importe; son côté caractéristique est précisément le plus ignoble; ses meilleurs mots sont ceux qui ne s'écrivent pas. Aussi, tout en annonçant qu'il en donnait le dictionnaire, A. Delvau a-t-il été forcé de laisser à la porte de son livre presque tous ceux qu'on serait tenté d'y chercher.

— Bibliogr. Bien que la philologie soit une science toute nouvelle, le nombre de travaux auxquels elle a donné lieu est immense; nous en donnerons une idée au mot LINGUISTIQUE.

— **Allus. hist. Langues d'Esope**, Mots qui rappellent un trait de la vie du fabuliste grec. Suivant la tradition, Esope, esclave du philosophe Xanthus, reçut un jour de son maître, qui avait invité plusieurs de ses amis à dîner, l'ordre d'acheter au marché ce qu'il y aurait de meilleur, et rien autre chose. « Je t'apprendrai, dit en lui-même le Phrygien, à spécifier ce que tu souhaites, sans t'en remettre à la discrétion d'un esclave. » Il n'acheta donc que des langues, qu'il fit accommoder à toutes les sauces : l'entrée, le second service, l'entremets, tout ne fut que langues. Les conviés louèrent d'abord le choix d'Esope; à la fin, ils s'en dégoûtèrent. « Ne t'avais-je pas ordonné, dit Xanthus, d'acheter ce qu'il y avait de meilleur? — Hé! qu'y a-t-il de meilleur que la langue? répondit Esope. C'est le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe de la vérité et de la raison; par elle, on bâtit les villes et on les police; on instruit, on persuade, on règne dans les assemblées; on s'acquitte du premier de tous les devoirs, qui est de louer les dieux. — Eh bien, reprit Xanthus, qui prétendait l'embarrasser, achète-moi demain ce qu'il y a de pire : ces mêmes personnes viendront chez moi, et je veux diversifier. »

Le lendemain, Esope ne fit encore servir que des langues, disant que la langue est la pire chose qui soit au monde : « C'est la mère de tous les débats, la nourrice de tous les procès, la source des divisions et des guerres. Si elle est l'organe de la vérité, elle est aussi celui de l'erreur, et, qui pis est, de la calomnie. Par elle, on détruit les villes; si, d'un côté, elle loue les dieux, de l'autre, elle est l'organe du blasphème et de l'impiété. »

Les langues d'Esope sont restées célèbres pour désigner ce qui, pouvant être envisagé sous deux aspects opposés, donne prise également à la louange ou à la critique.

« On peut dire des impôts ce qu'*Esope disait de la langue :* il n'y a rien de si excellent ou de si détestable; c'est l'emploi qui en décide. »

PIERRE LEROUX.

« Le cœur d'une femme, répliqua le chevalier, le cœur d'une femme! tenez, cela ressemble à un petit oiseau qui vole de branche en branche, de fleur en fleur..., qui chante sur le gazon, qui gazouille sur la haie..., dont les pleurs sont des ris, dont les ris sont des pleurs... Ma foi, messieurs, le cœur d'une femme, c'est la pire ou la meilleure des choses; c'est le *plat du bossu.* »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

Langue philosophique (ESSAI D'UN CARACTÈRE GRAPHIQUE RÉEL ET D'UNE), par John Wilkins (Londres, 1668, in-fol.). Cet ouvrage fut beaucoup remarqué en Angleterre à la fin du XVIIe siècle, et, bien que l'on n'ait pas épargné les railleries à l'évêque de Chester et à sa langue philosophique universelle, son livre offre la meilleure solution qui ait encore été proposée d'un problème plein d'intérêt, quelle que soit l'importance pratique qu'on voudra lui attribuer. Le problème, en lui-même, est certainement susceptible d'une solution, comme le montrera l'analyse que nous allons entreprendre du système de Wilkins, d'après Max Müller, qui l'a savamment exposé dans ses *Nouvelles leçons sur la science du langage*. L'objet premier du prélat anglais n'était pas d'inventer une nouvelle langue parlée, quoique son ouvrage aboutisse à ce résultat, mais d'imaginer un système graphique universellement intelligible, comme sont les notations et les signes de chimie, d'astronomie et de mathématiques, et, en général, tous les signes idéographiques. « Si à chaque chose et à chaque notion, dit Wilkins, l'on assignait une marque distincte, et si l'on avait quelque méthode pour indiquer les dérivations et les flexions grammaticales, cela pourrait suffire pour atteindre un des résultats principaux auxquels conduirait l'établissement d'un caractère graphique réel, savoir, l'expression de nos conceptions par des marques signifiant des choses et non point des mots. De même, si l'on adoptait, pour servir de noms à ces choses et à ces notions, certains mots distincts, accompagnés de quelques règles invariables pour les dérivations et les flexions grammaticales qui sont naturelles et nécessaires, et pour celles-là seules, nous aurions alors une langue beaucoup plus facile et commode qu'aucune de celles qui existent. Si ces marques ou notes, ajoute l'auteur, pouvaient être inventées de façon à avoir une dépendance et une relation mutuelles, en rapport avec la nature des choses et des notions qu'elles représenteraient, et, de même, si les noms des choses pouvaient être disposés de telle sorte qu'ils continssent dans leurs lettres et dans leurs sons une certaine affinité ou opposition répondant, en une certaine manière, à la nature des choses qu'ils signifieraient, ce serait là, sans doute, un nouvel avantage, et ce serait non-seulement le meilleur moyen d'aider la mémoire par la méthode naturelle, mais ce serait encore pour l'intelligence un précieux bienfait. En effet, en apprenant les signes et les noms des choses, nous serions alors instruits en même temps de leur nature, et nous acquerrions ainsi cette double connaissance que l'on devrait toujours posséder. »

Wilkins entreprend alors ni plus ni moins qu'une classification de tout ce que nous connaissons ou pouvons connaître, et il prend ensuite ce dictionnaire de notions pour base d'un dictionnaire correspondant de signes, tant écrits que parlés. « Tout cela, dit Max Müller, est fait avec une grande sagacité et beaucoup de réflexion; et, si nous considérons que ce travail fut entrepris il y a près de deux cents ans, et exécuté par un seul homme, sans le secours d'aucun collaborateur, nous serons disposés à juger avec indulgence ce qui pourra paraître aujourd'hui suranné et imparfait dans son catalogue raisonné des connaissances humaines. »

Wilkins divise d'abord toutes les choses qui peuvent être les sujets du langage en six classes ou genres, qu'il subdivise ensuite d'après leurs différences particulières. Ces six classes comprennent :

A. *Les notions transcendantes.*
B. *Les substances.*
C. *Les quantités.*
D. *Les qualités.*
E. *Les actions.*
F. *Les relations.*

Dans les classes comprises entre B et F, nous reconnaissons sans peine les principaux prédicaments ou catégories de la logique, ces cases dans lesquelles les anciens philosophes croyaient pouvoir ranger toutes les idées qui soient jamais entrées dans l'esprit humain. Dans la classe A, nous trouvons des conceptions plus abstraites, telles que *genre*, *cause*, *condition*, etc. En subdivisant ces six classes, Wilkins arrive à donner quarante classes, qui, selon lui, comprennent tout ce qui peut être connu ou imaginé, et, par conséquent, absolument tout ce qui peut solliciter une expression dans une langue quelconque, soit naturelle, soit artificielle. Il analyse ainsi longuement nos connaissances; mais il est le premier à reconnaître les imperfections de cette immense classification.

Après quarante chapitres consacrés à son dictionnaire philosophique de nos connaissances, Wilkins s'occupe de composer une grammaire philosophique, d'après laquelle ces idées puissent être assemblées en propositions et en phrases. Dans la quatrième partie de son ouvrage, il entreprend la création du langage qui doit représenter toutes les notions possibles, d'après la classification qui en a été préalablement établie. Il commence par le langage écrit ou le *caractère réel.* « Il serait à désirer, dit l'auteur, que l'on pût trouver des caractères ayant une certaine ressemblance avec les choses qu'ils exprimeraient, et aussi que les sons d'une langue ressemblassent aux objets qu'ils serviraient à désigner. » Mais cela étant impossible, Wilkins commence par inventer des signes arbitraires pour ses quarante genres; ensuite, il lui faut marquer les différences qui existent dans chaque genre, ce qu'il fait en ajoutant au bas et à la gauche de chaque caractère un angle droit, obtus ou aigu, et qui, suivant la position, indique la première, la seconde ou la troisième différence, d'après l'ordre où toutes ces différences sont énumérées dans le dictionnaire philosophique. En troisième et dernier lieu, il s'agit d'exprimer les espèces comprises sous chaque différence, et, à cet effet, Wilkins ajoute, à l'autre extrémité du caractère, des lignes qui indiquent ces espèces, d'après l'ordre dans lequel elles sont énumérées dans le dictionnaire en question. De cette manière, on peut exprimer en caractères réels toutes les différentes notions qui sont le sujet du langage. Mais, outre un dictionnaire complet, il faut aussi avoir un mécanisme grammatical, pour que le problème d'une langue artificielle puisse être considéré comme résolu. Dans les langues naturelles, l'articulation grammaticale se compose soit de particules séparées, soit de modifications dans le corps des mots, quelle que soit la cause de ces modifications; Wilkins remplace les particules par certains signes, de petits cercles, des points, des lignes courbes ou des virgules, qu'il dispose d'une certaine manière. Les désinences grammaticales sont exprimées par de petits crochets apposés au haut et au bas des caractères, et qui indiquent si ces caractères représentent des noms, des adjectifs ou des adverbes, des verbes actifs ou des verbes passifs, le nombre singulier ou le nombre pluriel. Ainsi, tout ce qui peut être exprimé dans les grammaires ordinaires, les genres, les nombres et les cas des substantifs, les temps et les modes des verbes, les pronoms, les articles, les prépositions, les conjonctions et les interjections, tout est rendu avec une précision que ne saurait surpasser ni même égaler aucune langue vivante. Tous ses matériaux étant préparés de la sorte, Wilkins transcrit l'Oraison dominicale et le Symbole des apôtres en caractère réel; avec de l'attention et un peu d'habitude, ces spécimens sont parfaitement intelligibles.

Mais ce n'est encore là qu'une langue écrite. Afin de la traduire en langue parlée, Wilkins a exprimé ses quarante classes par des sons tels que *ba*, *be*, *bi*, *da*, *de*, *di*, *ga*, *ge*, *gi*, composés d'une voyelle unie à une des consonnes les plus sonores. Les différences qui existent dans chaque genre sont exprimées en ajoutant à la syllabe qui désigne ce genre une des consonnes suivantes : *b*, *d*, *g*, *p*, *t*, *c*, *z*, *s*, *n*, suivant l'ordre dans lequel ces différences sont rangées dans les listes du dictionnaire philosophique, *b* exprimant la première différence, *d* la seconde, et ainsi de suite. Les espèces sont ensuite exprimées par l'addition d'une voyelle, ou, si cela est nécessaire, d'une diphthongue à la consonne qui indique la différence.

Wilkins obtient ainsi des radicaux, qu'il assigne aux quarante classes dans lesquelles il enferme toutes nos connaissances. Sa nomenclature philosophique étant tout à fait défectueuse, les syllabes qui lui correspondent participent naturellement à cet inconvénient; de plus, la base des combinaisons adoptées est absolument étrangère à l'harmonie, grave inconvénient pour une langue universelle. Le système de Wilkins est donc bien loin de la perfection. Sa tentative n'en est pas moins très-louable, et elle a surtout le mérite d'avoir fourni une solution telle quelle, mais une vraie solution du problème. On ira plus loin quand on voudra.

Langues et principes physiques de l'étymologie (FORMATION MÉCANIQUE DES), par le président Debrosses (1765, 2 vol. in-12). Cet ouvrage traite de la matière et de la forme du langage et de la philosophie du discours. L'exactitude des idées dépendant, selon l'auteur, de l'exactitude des expressions, l'étymologie tient de très-près à la logique. L'auteur remonte jusqu'aux principes élémentaires de la formation des mots, afin, dit-il, d'en déduire « les rapports et le degré de force que ceux-ci doivent avoir lorsqu'ils sont rassemblés en troupes nombreuses; car on ne parvient à connaître la force du discours, résultant de l'assemblage des termes, qu'autant qu'on a commencé par bien connaître la force des termes mêmes, leur valeur réelle et primitive, leur acception conventionnelle et dérivée, qui ne s'est établie, bien ou mal à propos, que sur le véritable et premier sens physique du mot, que sur un rapport réel entre les termes, les choses et les idées. »

L'auteur pose les principes suivants : 1º les germes de la parole, d'où sont éclos tous les mots du langage, sont des effets physiques et nécessaires, résultant absolument de la construction de l'organe vocal et du mécanisme de l'instrument, indépendamment du pouvoir et du choix de l'intelligence qui le met en jeu; 2º les germes étant en très-petit nombre, l'intelligence ne peut faire autre chose que de les répéter, de les assembler, de les combiner de toutes les manières possibles, pour fabriquer les mots tant primitifs que dérivés et tout l'appareil du langage; 3º dans le petit nombre de germes ou d'articulations, le choix de celle qu'on veut faire servir à la fabrique d'un mot est physiquement déterminé par la nature et la qualité de l'objet même, de manière à le dépeindre approximativement tel qu'il est; 4º le système de la première fabrique du langage humain n'est donc pas arbitraire et conventionnel, comme on a coutume de se le figurer, mais c'est un vrai système de nécessité déterminée par deux causes, dont l'une est la construction des organes vocaux, qui ne peuvent rendre que certains sons analogues à leur structure, l'autre est la nature et la propriété des choses réelles qu'on veut nommer; 5º la première fabrique du langage humain n'a donc pu consister qu'en une peinture plus ou moins complète des objets, telle qu'il était possible aux organes vocaux de l'effectuer par un bruit imitatif des objets réels; 6º toute la propagation du langage s'est faite sur ce premier plan d'imitation dicté par la nature; 7º les choses étant ainsi, il existe une langue primitive, organique, physique et nécessaire, commune à tout le genre humain, qu'aucun peuple du monde ne connaît ni ne pratique dans sa première simplicité, que tous les hommes parlent néanmoins, et qui fait le premier fonds du langage dans tous les pays, fonds que l'appareil immense des accessoires dont il est chargé laisse à peine apercevoir; 8º les accessoires, sortis les uns des autres, de branche en branche, d'ordre en sous-ordre, sont tous eux-mêmes sortis des premiers germes organiques et radicaux comme de leur tronc, et ne sont qu'une ample extension de la première fabrique du langage primitif, tout composé de racines; 9º le système accessoire de dérivation participe à la nature du système fondamental, et est, le plus souvent, plutôt nécessaire, comme lui, que conventionnel; 10º les sensations ont eu plus de part que la volonté dans la première fabrique du langage humain et des noms radicaux, et même dans le mécanisme des dérivations; 11º après être remonté aux premiers principes du langage, tirés de l'organisation humaine et de la propriété des choses nommées, il faut redescendre au développement de ces principes, observer les effets de la dérivation; après avoir étudié ses causes et ses éléments, examiner par quelles voies elle a passé du physique au moral et du matériel à l'intellectuel, démêler, par l'analyse des opérations successives, l'empire de la nature dans le mécanisme de la parole et de la formation des mots d'avec ce que l'homme y a introduit d'arbitraire par son propre choix, par l'usage, par convention; montrer, enfin, par quelles déterminations, par quelles méthodes et jusqu'à quel point l'arbitraire a travaillé sur le premier fonds physiquement et nécessairement donné par la nature.

Tels sont les principes que l'auteur développe, sans autre guide que la nature suivie pied à pied dans ses opérations. Ses observations et ses préceptes généraux sont soutenus, surtout dans la dernière partie de l'ouvrage, d'exemples bien choisis. Ces exemples adoucissent la sécheresse des raisonnements abstraits dont le livre est rempli, et mènent sans ennui le lecteur jusqu'à la conclusion, qui est celle-ci : « L'art étymologique n'est pas un art inutile et incertain, et la fabrique des mots roule sur quatre éléments dissemblables entre eux : l'être réel, l'idée, le son et la lettre, unis néanmoins intimement par un lien secret, principe nécessaire de la fabrique des mots. »

Langue primitive conservée (LA), par Le Brigant (1787, in-4º). L'auteur de cet ouvrage est un de ces celtomanes qui font dériver du bas breton toutes les langues de l'Europe. Son système est outré, comme la plupart des systèmes; mais, au milieu de ses exagérations, il y a d'utiles et sérieuses recherches. « Pour appuyer son opinion par des exemples, dit de Noual-Lahoussaye, Le Brigant extrait plusieurs passages de la Genèse, notamment celui-ci, modèle du sublime : « Dieu » dit : Que la lumière se fasse, et la lumière » se fit. » Il présente successivement cette phrase dans les langues hébraïque, chaldéenne, syriaque, arabe, persane, grecque, latine, française, et la compare à la même phrase traduite en celtique. Il prétend établir, dans des chapitres séparés, les rapports existant entre la langue celtique et le chinois, le sanscrit, le galibi ou langue des Caraïbes et l'idiome de l'île de Taïti. » Les travaux de Le Brigant ont donné un grand essor à la linguistique; Gébelin et Latour-d'Auvergne furent ses élèves. Certes, les drôleries linguistiques de Le Brigant nous font rire aujourd'hui; mais, à tout prendre, c'était un véritable érudit, et quand un homme de son espèce suit une voie qui doit l'éloigner du véritable but, il ne manque pas de faire en son chemin des découvertes utiles pour la science; c'est ce qui est arrivé à l'auteur de la *Langue primitive conservée.*

Langue hébraïque restituée, par Fabre d'Olivet (Paris, 1815, in-4º). Cet ouvrage est divisé en cinq parties. La première est une dissertation, qui sert d'introduction, sur l'origine de la parole; elle contient, en outre, une étude sur les langues qui, selon l'auteur, peuvent conduire à découvrir cette origine. Dans la deuxième partie, Fabre d'Olivet présente une grammaire hébraïque, fondée sur de nouveaux principes qu'il déclare utiles à la connaissance générale des langues. La troisième partie contient une série de racines hébraïques, envisagées sous de nouveaux rapports, et destinées à faciliter l'étude de la langue et celle de la science étymologique. Viennent ensuite, dans la cinquième et la sixième partie, un discours préliminaire à une traduction du *Sépher*, de Moïse, tentée par l'auteur sur les principes posés par lui-même, et la traduction elle-même, en anglais et en français littéral, suivie d'une version plus littéraire, que le traducteur appelle une version correcte.

Tel est le plan de cet ouvrage, paru avant aucun des grands travaux philologiques qui ont honoré notre siècle. Le travail de Fabre d'Olivet, pour n'être point assis sur une base très-solide, n'en dénote pas moins un esprit profondément érudit, sagace, quoique un peu mystique. Si la plupart de ses hypothèses sont tombées, on ne peut nier que ses investigations n'offrent un intérêt très-sérieux. Dans sa préface, il s'élève contre cette prétention antiscientifique, que l'homme est né avec une langue toute formée; il affirme que ceux qui se sont avisés de parler des langues et de leur origine ne savaient même pas ce que c'était qu'une langue. Il répète souvent que, pour arriver à la connaissance des origines de la langue, « il faut explorer beaucoup d'idiomes et les comparer entre eux; » voilà l'idée de de la grammaire comparée, qui a fait faire à la science philologique de si rapides et merveilleux progrès, idée qui remonte d'ailleurs à Guillaume Postel. Mais si Fabre d'Olivet a conçu l'idée de la philologie comparée, il est vrai de dire qu'il ne l'a nullement réalisée. Fabre d'Olivet avait, d'ailleurs, des notions très-vagues et très-fausses sur les idiomes de l'Orient. Le chinois, le *samscrit* (*sic*) et l'hébreu sont, à ses yeux, les trois langues qu'il importe de connaître. Mais il n'avait point étudié spécialement la première, et il ne connaissait le sanscrit que par les travaux de William Jones. Le vrai but de Fabre d'Olivet était d'arriver à une traduction nouvelle des dix premiers livres de la Genèse, qu'il regardait comme renfermant, sous des voiles symboliques, une sagesse profonde. Du reste, toutes les traditions religieuses s'accordent selon lui. Les formes de la révélation ont changé selon les peuples, mais la révélation est la même. Il importe de soulever tous ces voiles, et c'est ce qu'il a essayé dans la traduction du *Sépher*, traduction qu'il intitule *Cosmogonie de Moïse.*

Langues de l'Europe moderne (LES), par Schleicher, traduit de l'allemand par Hermann Ewerbeek (Paris, 1852). Cet ouvrage, qui est loin d'être le plus considérable de ceux qu'a publiés l'illustre philologue allemand, est le seul qui ait été traduit dans notre langue. Il ne s'agit pas seulement, comme on le croirait d'abord, des langues de l'Europe moderne, dans l'ouvrage qui porte ce titre; Schleicher a mis à la tête de son travail une longue et savante introduction, où il étudie d'abord la linguistique et la philologie d'une façon générale; il y détermine ce qui constitue l'essence des langues, les notions et les rapports ou les significations et les relations, et il classe les langues en trois grandes familles, d'après la manière dont elles expriment les rapports : les langues monosyllabiques, les langues agglutinantes et les langues à flexion. Schleicher résume aussi dans son introduction l'histoire philosophique de la langue, et détermine en même temps la méthode que l'on doit suivre en linguistique; puis il trace le tableau général des langues européennes, suivant les classes et les familles auxquelles elles appartiennent, et pour mieux faire comprendre le caractère de la deuxième et de la troisième des grandes classifications du langage auxquelles se rattachent toutes les langues de l'Europe, il nous initie d'abord à la première, en traitant de la langue chinoise, qui est la langue monosyllabique par excellence. Cela fait, il passe successivement en revue les langues européennes qui font partie de la classe agglutinante, non sans de nombreuses digressions sur les langues asiatiques ou américaines qui se rattachent au même groupe; c'est ainsi qu'il étudie successivement les langues tartares proprement dites, le mongol, le turc, puis les langues finnoises, et particulièrement le finnois proprement dit et le madgyare, puis les diverses langues de la famille caucasique, puis, enfin, la souche basque.

Dans une autre section, il étudie les langues à flexion, et, après avoir dit quelques mots de la famille sémitique, il aborde enfin la famille aryenne, qui embrasse une grande partie de l'Europe. Avant de traiter des langues aryennes de l'Europe, il passe rapidement en revue d'abord la famille indienne, le sanscrit, le pâli et le prâkrit, etc., et la langue des zingaris ou tsiganes, épars en Europe et en Asie, puis la famille iranienne, le zend, le persan, l'ossétique et l'arménien. Cela fait, il étudie successivement la *paire pélasgique* ou gréco-latine, la famille hellénique, le grec moderne, l'albanais, puis la famille romane, l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal, le français, le valaque; puis la *paire letto-slave* (lithuanien lettique), et les diverses langues slaves, le russe, le bulgare, l'illyrien, le serbe, le croate, le slovène, le polonais, le tchèque, etc., la famille germanique et ses divers idiomes, et enfin la famille celtique et ses dialectes. Un court appendice traite des idiomes artificiels ou argots.

Les diverses langues que nous venons d'énumérer sont toutes caractérisées d'une façon aussi juste que rapide, en sorte que le livre de Schleicher est comme un vaste panorama de l'Europe moderne, au point de vue philologique.

Langue basque et langues finnoises, par Louis-Lucien Bonaparte (Londres, 1862, broch. in-8º). Familiarisé par une étude longue et approfondie avec les dialectes de l'eskuara les moins connus jusqu'à ce jour, Lucien Bonaparte a été vivement frappé de certaines ressemblances qui se manifestent entre cet idiome et ceux de l'Oural. Il a consigné, dans ce mémoire d'une cinquantaine de pages, le fruit de ses intéressantes recherches. La formation du pluriel, de l'article, divers détails de la conjugaison ont été reconnus par lui comme étant les mêmes chez les montagnards pyrénéens et les aborigènes de l'Europe boréale, et, bien qu'il reste beaucoup à faire pour débrouiller la question si obscure des origines basques, on peut, dès aujourd'hui, admettre que l'eskuara, qui diffère essentiellement des dialectes indo-européens, sémitiques ou du nord de l'Afrique, présente, au contraire, de nombreuses et frappantes similitudes avec le japonais, le madgyare et l'ostiake. Les études faites depuis cette époque n'ont fait que confirmer les données émises par Lucien Bonaparte. « Ce qui, dans le mémoire du savant auteur, a dit M. H. de Charencey, ne manquera pas d'exciter au plus haut point l'intérêt des philologues, c'est la découverte faite par lui, dans quelques sous-dialectes pyrénéens, de cette fameuse loi d'*harmonie des voyelles*, dont on s'était plu, jusqu'à ce jour, à faire l'apanage des idiomes du nord de l'Asie et de l'Europe orientale. Par là se trouve réduite à néant une des plus puissantes objections proposées contre la parenté des Finnois et des Basques, et singulièrement facilitée la solution d'un problème qui, jusqu'à ce jour, n'avait cessé d'agiter et de préoccuper les amateurs de linguistique et d'ethnologie comparée. »

Langue universelle de l'humanité (LA), brochure in-fol. (1866), accompagnée de vingt tableaux rédigés en huit langues, par M. Aldrick Caumont. L'auteur n'a pas la prétention de résoudre le difficile problème d'une langue universelle parlée ou seulement comprise de tous. Tout en laissant subsister les langues actuelles, il veut qu'on prépare un répertoire logique de toutes les idées qu'on peut avoir à exprimer, et qu'on mette en regard les expressions de ces idées dans les principaux idiomes du globe. Le numéro d'ordre de l'idée à transmettre suffira au destinataire de la dépêche pour connaître immédiatement la pensée de son correspondant. La dépêche entière se composera ainsi d'une simple série de chiffres. Le travail de M. Caumont n'est pas fait, mais indiqué seulement par la brochure qu'il a publiée, et qui est un spécimen du répertoire. Pour dresser cet immense répertoire des idées humaines, ce qui est une difficile entreprise, on pourrait utiliser, en l'amendant et le complétant, le dictionnaire de John Wilkins, créé dans un but un peu différent.

Langue française (OBSERVATIONS SUR LA), par Ménage (Paris, 1672, 2 vol.). On trouve dans le premier volume une foule de remarques très-justes et très-ingénieuses, appuyées sur un très-grand nombre de citations et d'exemples savants. L'auteur corrige beaucoup d'erreurs de Vaugelas et d'autres grammairiens. Ménage tient un grand compte de l'usage, qui est l'arbitre souverain en fait de langage. Malheureusement, on remarque aussi dans Ménage beaucoup d'observations puériles ou trop minutieuses.

Le second volume a un caractère un peu différent. Il est précédé d'un avis au lecteur dans lequel Ménage se plaint amèrement du P. Bouhours, « qui a écrit, dit-il, contre la première partie de ces *Observations* avec une fureur indigne d'un prêtre et d'un religieux. » Le P. Bouhours avait, en effet, publié un livre intitulé : *Doutes sur la langue française proposés à Messieurs de l'Académie française par un gentilhomme de province*, et, dans cet ouvrage, il relevait quelques-unes des *Observations* de Ménage. Là-dessus, celui-ci a cru devoir faire semblant de croire que Bouhours n'était pas l'auteur du livre des *Doutes*, et il lui répond par d'assez mauvaises plaisanteries : « Les raisons que j'avais de douter que le P. Bouhours fût l'auteur du livre des *Doutes* sont si fortes et en si grand nombre, qu'on ne peut douter que je n'en aie douté... Si je l'avais nommé, j'aurais peut-être été cause que son supérieur lui aurait fait une sévère réprimande pour s'être amusé à régler la langue au lieu de régler ses passions, à apprendre à bien parler au lieu d'apprendre à bien vivre, à lire sans cesse Voiture et Sarrazin, Molière et Despréaux, au lieu de lire sans cesse la *Bible* et les *Pères*, l'*Histoire de l'Église* et les *Conciles*... On m'a persuadé qu'il y allait de l'intérêt public de punir l'insolence de ce petit grammairien en langue vulgaire, qui, n'ayant pas de jugement, juge souverainement de toutes choses, qui, n'ayant point d'érudition, fait le procès aux plus savants écrivains du siècle, et qui croit être grand théologien parce qu'il trouve quelques légères fautes de langue dans quelques livres de théologie. » Le P. Bouhours répondit, comme on peut bien le penser. Cette petite querelle est un épisode du second volume, un pamphlet grammatical aussi lourd qu'ennuyeux contre le P. Bouhours. On lit à chaque ligne, dans la table des matières : Le P. Bouhours n'a point lu la Bible; le P. Bouhours ne sait pas l'italien; le P. Bouhours est ignorant des étymologies, mauvais logicien ; fausse délicatesse, bévues, remarques puériles, fautes de langue du P. Bouhours; fausses règles de grammaire du P. Bouhours, etc., etc.

Langue française (UNIVERSALITÉ DE LA), dissertation de Rivarol, qui remporta le prix à l'Académie de Berlin en 1783. Le sujet proposé au concours était celui-ci : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu'elle la conserve? » Rivarol avait de l'esprit, il en mit beaucoup dans sa dissertation; l'Académie de Berlin, influencée par les écrivains français qui en faisaient partie, voulut y voir du génie. Le rapporteur comparait tout bonnement Rivarol à Tacite. Aujourd'hui, dans cette thèse, qui fit beaucoup de bruit en son temps, nous ne pouvons voir qu'un recueil de pensées banales exprimées en bons termes.

Langue française (ORIGINE ET FORMATION DE LA), par Chevallet (Paris, 1850, 2 vol. in-8o), ouvrage couronné par l'Institut en 1850 et en 1858. Chevallet s'est proposé de restituer les titres originaires de la langue française, et de montrer, par l'étude approfondie des monuments, dans quelle proportion le latin, le celte, le tudesque et les autres idiomes dont la trace subsiste ont contribué à constituer cette langue. La première partie de son ouvrage traite des éléments primitifs dont s'est formé l'idiome; la deuxième partie est consacrée à l'examen des modifications que ces éléments ont subies pour produire un nouveau langage. Un aperçu historique sur les langues qui ont été parlées successivement entre le Rhin et la Loire sert d'introduction; on y trouve des considération générales sur la nature, la proportion et la fusion des éléments constitutifs de notre idiome. L'auteur, adoptant à ce sujet l'opinion actuelle des philologues, pense que la langue française, née du latin rustique, modifiée par une assez forte proportion de mots tudesques et une autre beaucoup moindre de mots celtiques, mêlée de quelques termes ibères, grecs, arabes, italiens, etc., est de formation relativement moderne.

Afin d'établir la proportion respective des éléments constitutifs de la langue française, l'auteur étudie et décompose les trois plus anciens textes, tous les trois antérieurs au XIIIe siècle; ce sont les serments de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, la cantilène de sainte Eulalie, les lois de Guillaume le Conquérant. Cette statistique est toute à l'avantage de l'influence latine; mais le celtique a laissé des traces bien plus nombreuses que ne le suppose Chevallet : on lui doit beaucoup de noms propres et presque tous les noms de lieu. L'auteur donne quelquefois des étymologies contestables; toutes les autorités qu'il allègue ne sont pas d'égale valeur. Mais s'il n'a pas épuisé la matière, il a donné une exposition méthodique et une critique savante du sujet; il a éclairé des lumières de l'histoire les recherches philologiques.

Langue française (HISTOIRE DE LA), par M. Littré (Paris, 1863, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage est un simple recueil d'articles insérés dans des publications diverses : le *Journal des savants*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des débats*. Tous ces articles, cependant, se rapportent à un même sujet, l'étude de la vieille langue française ou langue d'oïl. Ces articles ont eu pour occasion la publication de textes anciens des éditions renouvelées, des grammaires et des glossaires. Leur ensemble, malgré les efforts de l'auteur pour prouver le contraire, ne forme pas un livre proprement dit, et, en tout cas, on n'a pas pu l'intituler *Histoire de la langue française* sans en donner une fausse idée au lecteur. A part cette critique indispensable, le recueil de M. Littré mérite les plus grands éloges pour la sagacité des recherches et la critique des appréciations. Il a placé en tête du premier volume une savante introduction, où il expose les principes qui l'ont guidé dans ses recherches, et résume à grands traits les phases successives de l'histoire des langues néo-latines. Le tome Ier comprend, en outre, quatre études ou dissertations : 1o Etude sur l'étymologie de la langue française, la grammaire ancienne et la correction des vieux textes, à propos du *Lexique étymologique des langues romanes*, de M. Diez, du livre de M. Delâtre sur la *Langue française dans ses rapports avec le sanscrit*, de la *Grammaire de la langue d'oïl*, de Burgny, des *Chansons de geste*, de Guillaume d'Orange, et des *Chansons en vieux français* publiées par M. Maetzner. Cette longue étude, qui est la plus importante de l'ouvrage, embrasse à elle seule plus de la moitié du volume. 2o Etude sur la poésie épique dans la société féodale, à propos du XXIIe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, lequel est particulièrement consacré aux chansons de geste, qui sont la poésie épique de l'époque féodale. 3o Etude sur la poésie homérique et l'ancienne poésie française, avec un curieux essai de traduction du premier chant de l'*Iliade*, en langue du XIIIe siècle. 4o Une étude sur Dante et plusieurs de ses traducteurs, qui n'est peut-être pas tout à fait à sa place dans une *Histoire de la langue française*. On trouve dans le second volume, après trois études sur *Patelin*, à propos de la nouvelle édition par Génin, d'autres études sur le *Mystère d'Adam*, drame anglo-normand, publié par M. Luzarche, et sur les patois, à propos des glossaires de MM. Jaubert et Grandgagnage; des analyses critiques de la légende du pape Grégoire le Grand, du chant d'Eulalie et du fragment de Valenciennes; du dictionnaire français-latin de M. Quicherat; du *Roman de Girart de Rossillon;* des grammaires provençales du XIIIe siècle,; du livre des Psaumes, texte du XIIe siècle, et des lettres de Marguerite de Navarre. Ces différents articles sont pleins d'observations savantes et d'aperçus judicieux et profonds; mais, comme on devait s'y attendre, leur ensemble présente un complet décousu. Des articles de journaux et de revues, placés bout à bout, n'ont jamais pu faire un livre.

Langue (DE L'ENSEIGNEMENT DE NOTRE), par M. Ch. Marty-Laveaux (Paris, 1872, in-12). Ce petit volume est une sorte d'introduction à une série qui doit constituer tout un *Cours historique de langue française*. L'auteur se propose d'examiner ces trois questions : conditions indispensables à la connaissance suffisamment approfondie d'une langue; manière dont la nôtre a été étudiée jusqu'ici; méthode à l'aide de laquelle elle devrait l'être. A propos de ces questions difficiles, l'auteur pose une série de problèmes intéressants. Il comprend d'une manière si vive et si piquante le rôle du dictionnaire et de la grammaire, la question embarrassante de la ponctuation, les règles de l'étymologie, qu'on doit penser que son *Cours historique* n'aura rien de banal et offrira un grand attrait de lecture. Bien qu'il se propose de rester populaire, il n'exclut pas de ses traités cette érudition qui fait le côté sérieux d'un livre, et qui ne le rend aride et ennuyeux qu'entre des mains maladroites. Nous nous permettrons cependant de signaler à l'auteur une question mal posée dans son programme, et qu'il comprendra mieux, nous en sommes sûr, quand il en viendra à la traiter au long : il s'agit du *n* final, qui se lierait toujours, à ce qu'il paraît croire, au mot suivant commençant par une voyelle : nation NARMÉE, la population NEST grande. Personne ne prononce de cette façon. Mais, en revanche, M. Marty-Laveaux ne paraît pas avoir remarqué que la liaison du *n* ne se fait pas toujours de la même façon, la syllabe perdant ou conservant, suivant les cas, sa nasalité : *mo nhomme* et *j'en nai vu*. Le rôle de *n* final est donc triple; c'est sur cette pente aux exceptions qu'il serait, comme dit bien M. Marty-Laveaux, grand temps de s'arrêter.

Langue d'oc (DICTIONNAIRE DE LA), par Honnorat. V. OC.

Langue française dans ses rapports avec le sanscrit (DE LA). V. DELÂTRE.

Langue française (REMARQUES SUR LA), par Vaugelas. V. REMARQUES.

LANGUÉ, ÉE adj. (lan-gué — rad. *langue*). Blas. Se dit des oiseaux et du griffon, quand ils ont la langue d'un autre émail que le corps : *De Contades : d'argent, à l'aigle d'azur au vol abaissé,* LANGUÉE *et membrée de gueules.*

LANGUEDOC, ancienne province de France, dont la capitale était Toulouse. Bornée au N: par l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, le Forez; à l'E., par le cours inférieur du Rhône; au S., par la Méditerranée et le Roussillon; à l'O., par le Comminges, le pays de Rivière-Verdun, le Conserans et le pays de Foix, cette vaste province avait environ 272 kilom. de long sur 136 de large. On la divisait en haut Languedoc, comprenant les diocèses de Toulouse, Rieux, Lavaur, Comminges, Saint-Papoul, Montauban, Carcassonne, Aleth, Albi, Mirepoix, Castres; et en bas Languedoc, comprenant les diocèses de Nîmes, Montpellier, Viviers, Uzès, Mende, Le Puy-Alais, Béziers, Narbonne, Agde, Lodève et Saint-Pons. Le Languedoc avait trois archevêchés (Toulouse, Narbonne, Albi) et vingt évêchés. Il possédait un parlement, qui siégeait à Toulouse, une cour des comptes, aides et finances, installée à Montpellier. Compris dans les pays d'états, il possédait une assemblée de notables, qui se réunissait chaque année à Montpellier et avait pour président-né l'archevêque de Narbonne. Les archevêques et évêques y représentaient l'ordre du clergé; un comte, un vicomte et dix-neuf barons y constituaient les représentants de la noblesse; le tiers état y envoyait soixante-sept députés. Enfin, le Languedoc formait une intendance et comprenait deux généralités dont les siéges étaient Toulouse et Montpellier. Le Languedoc forme aujourd'hui les départements de l'Ardèche, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de la Haute-Loire, de l'Hérault, du Tarn et de la Lozère.

Le Languedoc était habité par les Arécomiques et les Volsces Tectosages lorsque le proconsul romain Domitius en fit la conquête, en 121 av. J.-C. Par la suite, ce pays forma en grande partie la Narbonnaise Ire des Romains. Vers la fin de l'empire d'Occident, il prit le nom de Septimanie et fut ravagé par les Vandales, les Alains et les Suèves. Les Visigoths s'en emparèrent au Ve siècle, y fondèrent un royaume et l'appelèrent Gothie. Il fut envahi, en 719, par les Sarrasins, qui s'emparèrent de Narbonne. Ceux-ci en furent expulsés par Charles Martel et Pépin le Bref (759). Charlemagne l'érigea en marquisat ou duché, sous le nom de Septimanie, et y envoya des gouverneurs particuliers amovibles. Ces gouverneurs ne tardèrent pas à se rendre complétement indépendants de l'autorité royale ; mais, dès le Xe siècle, le duché de Septimanie se confondit avec le comté de Toulouse. Ce comté, donné à Amaury de Montfort, à la suite de la guerre des albigeois, fut cédé par lui au roi Louis VIII, et cette cession fut confirmée, en 1229, par un traité entre saint Louis et Raimond VII, héritier des anciens comtes de Toulouse. Un moment l'apanage d'Alphonse, un des frères de Louis IX qui mourut sans postérité, il fut définitivement réuni à la couronne sous Philippe le Hardi, en 1271. C'est à partir de ce moment qu'il a porté le nom de Languedoc, c'est-à-dire pays où l'on parle la langue d'oc, en opposition avec la langue d'oil, qui était en usage au nord de la Loire.

Le Languedoc, qui avait été en partie ravagé pendant la guerre d'extermination faite aux albigeois à l'instigation de la papauté, eut également beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent ans avec l'Angleterre. Au XVIe siècle, la Réforme s'y propagea rapidement, et ce fut dans cette contrée que les protestants jouèrent et perdirent leur dernière partie. Après le supplice de Montmorency, Richelieu établit dans le Languedoc un simple intendant chargé d'administrer la province au nom du roi. Sous Louis XIV, les dragonnades et la guerre des camisards firent répandre des flots de sang dans cette vaste contrée; mais la création du canal de jonction des deux mers contribua largement à lui rendre la prospérité qu'elle avait perdue.

Depuis Richelieu jusqu'à la Révolution de 1789, le Languedoc fut administré par des intendants chargés de veiller à l'administration de la justice, de la police et des finances et de faire pénétrer l'action du pouvoir central. Voici la liste de ces fonctionnaires : Miron (1636); Machault, Vauquelin, Tause (1640); Bosquet (1642); Le Tonnelier de Breteuil (1646); Cl. Bazin (1653); Henri d'Aguesseau (1674); Lamoignon de Bâville (1685); Louis de Bernage (1718); Lenain d'Asfeldt (1743); E. Grignard de Saint-Priest (1751); M. J. Guignard de Saint-Priest (1764); Bernard de Balinvilliers (1786-1789).

— *Vins du Languedoc.* Les vins du Languedoc sont foncés, corsés et spiritueux; mais on leur reproche de manquer de bouquet. Les vins de liqueur, et surtout le muscat, tiennent un rang distingué parmi ceux de ce genre que l'on récolte en France; ils soutiennent même la comparaison avec la plupart de ceux que l'on tire à grands frais des pays étrangers : parmi ces vins, nous citerons le picardan, le frontignan, le lunel, le marseillan et le pommerols.

Le Languedoc fournissait des vins aux Romains; depuis cette époque, les eaux-de-vie et les alcools sont devenus l'objet d'un commerce immense, qui se développe encore tous les jours.

Pour obtenir les vins de commerce, on cultive la carignane, le terret noir, le grenache, le mourastel, le spiran, l'œillad, le sinsaou, les picpouilles et la clairette.

L'aramon et le terret-bourret produisent les vins de chaudière.

On donne le nom de garrigues aux vignes situées sur les coteaux; elles fournissent les vins d'exportation, que l'on ne distille que dans les années de grande abondance.

LANGUEDOC (CANAL DU). V. MIDI (canal du).

LANGUEDOC (Michel), érudit et jésuite français, né à Rennes en 1670, mort à Paris en 1742. Il enseigna la philosophie et la théologie et acquit beaucoup d'érudition. On lui doit : *Dissertation sur les trirèmes ou vaisseaux des anciens* (1721, in-4o); des *Notes pour le Nouveau Testament* du P. Lallemant (1713-1716). — Un de ses parents, Gilles LANGUEDOC, mort en 1731, après avoir été greffier de la communauté de Rennes, a composé un *Recueil historique de ce qui s'est passé dans la ville de Rennes de* 1400 *à* 1734.

LANGUEDOCIEN, ENNE s. et adj. (langhe-do-siain-iène). Géogr. Habitant du Languedoc; qui appartient au Languedoc ou à ses habitants : *Les* LANGUEDOCIENS. *Les mœurs* LANGUEDOCIENNES. *On accuse les* LANGUEDOCIENNES *d'être impérieuses et volontaires dans l'intérieur de leur maison.* (A. Hugo.)

— s. m. Linguist. Patois parlé dans le Languedoc.

— **Encycl.** Linguist. L'idiome propre aux habitants du Languedoc a la même origine et date de la même époque que les langues des différents peuples de l'Europe occidentale, qui dans la décadence de l'empire romain passèrent sous une domination étrangère; le mauvais latin qu'ils parlaient, déjà mélangé d'un grand nombre d'expressions locales, s'altéra par degrés et acheva de se corrompre en se mêlant avec le langage des nouveaux peuples qui succédèrent aux Romains; ce ne fut plus qu'un jargon informe qui se ressentit de la barbarie de ces temps; mais ce jargon prit de bonne heure une forme plus développée dans les provinces méridionales. La dénomination de langue d'oc fut appliquée, depuis le milieu du XIIIe siècle, aux provinces méridionales de la France, que nos rois avaient nouvellement acquises, et au langage qu'on y parlait. « La langue d'oc, dit l'abbé de Sauvages, est l'ancien langage qui s'est perpétué en grande partie dans le *languedocien* moderne; ce langage était divisé autrefois, comme il continue de l'être aujourd'hui, en différents dialectes qui, depuis Antibes jusqu'à Bordeaux, se rapprochent, se mêlent, se fondent, pour ainsi dire, par des nuances insensibles l'un dans l'autre, en sorte qu'on ne saurait assigner les limites qui les séparent, ni marquer où l'un finit et où l'autre commence, et que le Rhône même ne tranche point les dialectes de sa droite d'avec ceux de sa gauche; ils portent chacun des empreintes l'un de l'autre et tout ce qui peut établir entre eux une sorte de consanguinité. »

Le dialecte *languedocien*, ayant toujours été cultivé, est le patois qui a conservé le plus de pureté et le plus de ressemblance avec l'ancienne langue des troubadours. « Le fond de la langue, dit M. Raynouard, est resté à peu près le même, quant à la grammaire et quant à l'acception des mots; mais c'est principalement dans les désinences qu'existent des différences produites soit par la suppression de la consonne finale ou par son changement en une diphthongue, soit par le changement de la voyelle finale en une autre voyelle ou en une diphthongue, etc. D'autres différences ont été l'effet du changement des voyelles intérieures, telles que l'*o*, l'*u* en *ou*, etc. » Ainsi *parlar*, *retener*, *venir*, etc., des troubadours ont perdu l'*r* final dans le *languedocien* actuel; les adjectifs, les participes en *at*, *it*, *ut*, les substantifs en *at*, *ut*, etc., de l'idiome ancien n'ont plus conservé le *t* final dans le patois; ainsi encore l'*l* final, l'*o* final et l'*u* final des substantifs et adjectifs de l'ancien idiome se sont changés en *ou* dans le *languedocien* moderne; l'*a* final s'est de même changé en *o* dans la plupart des substantifs et adjectifs féminins. Ces indications, qui pourraient être beaucoup plus nombreuses, suffisent évidemment pour faire connaître les rapports intimes de l'idiome actuel du Languedoc avec la langue des troubadours. Cette grande ressemblance explique comment il a la plus grande extension territoriale de tous les patois. Il ne se parle pas seulement dans toute l'ancienne province du haut et du bas Languedoc et dans les Cévennes, c'est-à-dire dans les départements de la Haute-Loire, de la Lozère, de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault, du Tarn et de l'Aude, mais aussi dans le comté de Foix, aujourd'hui le département de l'Ariége, et dans le Quercy et le Rouergue ou dans les départements du Lot et de l'Aveyron. Dans les départements de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne, il se confond avec le gascon, et, dans le département des Pyrénées-Orientales, avec le roussillonnais. On distingue cinq sous-divisions de ce dialecte, savoir : 1o le langage de l'Aude et de l'Hérault, qu'on reconnaît pour le plus doux; 2o le langage de Nîmes;

3° celui des Cévennes, qui passe pour être le plus pur, notamment dans le département de la Lozère; 4° celui de l'Aveyron et du Lot; 5° celui des autres départements ci-dessus nommés.

Depuis quelque temps, la langue française exerce sur le *languedocien* une influence croissante, qui a produit déjà une altération prononcée des termes et des formes grammaticales. « Cette altération des termes, dit un érudit *languedocien*, bien plus rapide depuis le milieu du XVIIIe siècle, est devenue d'autant plus sensible qu'elle a atteint notre idiome dans ses derniers retranchements, la classe du bas peuple. Si nous descendons vers cette classe pour y interroger les deux extrémités de la génération présente, les vieillards et les jeunes gens, nous serons à même d'apprécier toute la différence qu'a mise un demi-siècle dans le choix des termes. Les vieillards nous diront : *croumpa*, *barà*, *bermà*, *cougnat*, et une foule d'autres mots qu'il est inutile d'amonceler ici, tandis que nous entendrons les jeunes gens nous dire de préférence *achéta*, *fermà*, *diminuà*, *bèou-frèra*, mots visiblement français avec des terminaisons *languedociennes ;* ne perdons pas de vue, cependant, que dans les villages l'altération est beaucoup moins prononcée. Il est à remarquer encore que les mots destinés à caractériser des êtres métaphysiques, ou à exprimer des idées abstraites, s'altèrent aisément, tandis que les mots faits pour désigner des objets réels et d'un usage journalier traversent les siècles sans éprouver une grande altération. C'est aussi cette dernière sorte de mots qui offre à l'œil de l'étymologiste le plus de trace des langues anciennes. »

Le *languedocien* a une littérature très-riche. Dans le XVIIe siècle, Goudouli ou Godolin, contemporain des grands écrivains qui illustrèrent le siècle de Louis XIV, donna une telle vogue au dialecte toulousain et sut inspirer aux *Languedociens* un tel enthousiasme pour leur langue, que ses poésies se lisent et se chantent, encore aujourd'hui, très-généralement dans le midi de la France. Goudouli possédait à fond sa langue et sut lui donner toutes les formes et toutes les couleurs. Il trouva des vers aussi heureux pour chanter la louange d'un roi que pour égayer un repas par une chanson à boire ou un conte badin. Parmi ses nombreux imitateurs, nous ne nommerons que Michel, qui écrivit dans la nuance du dialecte *languedocien* qui se parle à Nîmes, et Le Sage, qui se servit de celui de Montpellier. L'un et l'autre se sont essayés dans tous les genres de la poésie légère. Aubanel a traduit depuis en vers *languedociens* quelques odes d'Anacréon, que l'on a réimprimées à plusieurs reprises. Dans ce siècle, nous avons, de Martin, des *Contes* et beaucoup de *Poésies* (Montpellier, 1827); Meyzonnet, a publié un *Pouema aou sugié de la salada de l'estan d'Escamandié* (Nîmes), et Fabre, le *Siége de Cadaroussa*, poëme *languedocien* fort estimé, surtout à cause de la pureté du langage, que l'auteur a su préserver de tout mélange avec des mots et des tournures françaises. Tandon a aussi écrit, en *languedocien*, des *Fables et contes*, qui témoignent d'une rare facilité, et Cyr. Rigaud quelques jolies chansons et un poëme intitulé : *Las amours de Mounpélié*. Nous pourrions citer, en outre, pour la littérature *languedocienne* et surtout pour la littérature toulousaine, un grand nombre de pièces détachées, de divers auteurs, qu'il serait trop long d'énumérer.

Parmi les ouvrages qui s'occupent du patois *languedocien*, nous citerons surtout : les *Joyeuses recherches de la langue tolosaine*, par Cl. Odde (Toulouse, 1578, in-8°); le *Dictionnaire languedocien-français*, de l'abbé de Sauvages, auquel nous consacrons une notice particulière (v. DICTIONNAIRE LANGUEDOCIEN-FRANÇAIS); les *Loisirs d'un Languedocien*, par Martin (Montpellier, 1827, in-8°); et le *Vocabulaire des mots romano-languedociens dérivant directement du grec*, par Eug. Thomas (Montpellier, 1843, in-4°).

LANGUET (Hubert), publiciste et diplomate français, né à Vitteaux (Bourgogne) en 1518, mort à Anvers en 1581. A l'exemple de Michel Montaigne, son contemporain, il parlait dès l'enfance la langue latine aussi couramment que sa langue maternelle. L'Italie, alors centre des bonnes études, l'attirait; il alla étudier le droit dans les universités de Bologne et de Padoue, reçut dans cette dernière le bonnet de docteur (1548) et parcourut, en voyageant, le reste de la péninsule. Dès 1547, la lecture des *Lieux communs de théologie*, de Mélanchthon, l'avait converti aux idées de la Réforme; il voulut connaître personnellement ce grand homme.

L'illustre collaborateur de Luther, aussi cher aux humanistes qu'à la Réforme, résidait habituellement à Wittemberg (1549). Il accueillit Languet avec tant de bienveillance, que celui-ci revint chaque année passer l'hiver près de lui. Languet avait d'ailleurs des goûts très-nomades : ayant déjà visité le sud de l'Europe, il parcourut, de 1551 à 1560, tout le nord du continent, le Danemark, la Suède, la Norvége et même la Laponie, puis retourna deux fois en Italie. En Suède, le roi Gustave Ier s'estima heureux de le consulter sur les affaires de son royaume, et fut tellement charmé de sa pénétration et de son savoir, qu'il voulut le mettre à la tête d'une expédition scientifique dirigée vers les terres inconnues du pôle nord. « Sire, lui répondit Languet, mon désir est de visiter les contrées habitées, et non celles qui sont désertes. » Gustave le chargea alors de recruter en France, pour la Suède, des ouvriers intelligents et habiles. Languet, après avoir passé quelque temps à Wittemberg, ensuite en Italie, où il accompagnait le jeune Adolphe de Nassau, alla recueillir le dernier soupir de Mélanchthon, puis vint à Paris (1561.) Sa religion lui avait acquis toute la confiance des huguenots; ses relations lui donnaient de l'influence sur le roi et ses conseillers. C'est son honneur, aux yeux de la postérité, d'avoir toujours prêché la tolérance et réclamé de bonnes lois; mais ses efforts demeuraient inutiles dans ces temps de trouble et d'exaspération. Il séjourna six ans en France à cette époque (1561-1567), et sa correspondance avec Mordeisen, chancelier de l'électeur de Saxe, est pleine de renseignements précieux sur les événements graves qui se préparaient chez nous. L'électeur de Saxe l'avait, dès 1560, choisi pour conseiller intime, et il l'entretenait à la cour de France à titre de représentant; il le rappela près de lui, l'emmena au siége de Gotha et lui fit remplir ensuite, auprès des petites cours d'Allemagne, des missions importantes. Il le pria de retourner en France, après la paix de Longjumeau. A l'audience qu'il obtint de Charles IX, Languet prononça une harangue du caractère le plus élevé, où il revendiquait pour ses coreligionnaires le libre exercice de leur culte et, pour tous, la liberté de conscience (décembre 1570). Ce discours a été recueilli dans les *Mémoires de l'Estat de France*, de Niceron. A Paris, il cultiva l'amitié de Ramus, de Pibrac, de Pierre Pithou, et ne cessa d'intervenir en faveur des huguenots, qui avaient à se plaindre de la non-exécution des traités. Sa mission n'était pas terminée lors de la Saint-Barthélemy, qui faillit lui coûter la vie. L'imprimeur Adrien Wechel et Duplessis-Mornay, tous deux protestants comme lui, cherchèrent un asile dans sa maison, où ils furent découverts. Si l'évêque d'Orléans, Jean de Marvilliers, ne lui en eût offert un à son tour, il eût été victime de son dévouement. Il se hâta de rentrer en Allemagne, et l'électeur de Saxe l'envoya comme chargé d'affaires à Vienne, près la cour de l'empereur. Languet, à cause de son impartialité dans les affaires de religion, qui constituaient alors les questions prépondérantes de la politique, y fut abreuvé de dégoûts. Au bout de quatre ans, il demanda son rappel. Sans cesser d'être conseiller de l'électeur, il accompagna à Londres Jean-Casimir de Bavière, qui voulait mettre à profit sa haute intelligence dans le règlement de diverses questions diplomatiques; il donna de même son appui à quelques négociations du prince d'Orange, et alla ensuite s'établir à Anvers (1579). L'année suivante, il fit un dernier voyage en France, et, de retour à Anvers, il y mourut à l'âge de soixante-treize ans.

Le principal ouvrage de Languet a pour titre : *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum, populique in principem legitima potestate* (1579, 1 vol. in-8°). François Estienne l'a traduit en français presque aussitôt après son apparition, en en modifiant ainsi le titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple* (1581, 1 vol. in-8°).

L'auteur traite les quatre questions suivantes : 1° Les sujets sont-ils tenus de conserver au prince l'obéissance qu'ils lui doivent quand il leur ordonne quelque chose de contraire à la loi de Dieu? 2° Leur est-il permis de résister à un souverain prévaricateur envers Dieu et l'Eglise? 3° Si le prince se borne à nuire à l'Etat, est-il loisible de lui résister et dans quelle mesure? 4° Les souverains du voisinage peuvent-ils légitimement prêter aide et assistance aux sujets révoltés, dans les cas d'insurrection motivés par les causes précédentes? Mais Languet s'abstint de signer son livre, qui fut successivement attribué à Théodore de Bèze et à Duplessis-Mornay.

Sous l'apparence d'une discussion purement théologique, Languet a émis des propositions infiniment plus graves au XVIe siècle qu'elles ne le sont de nos jours. Il a parlé de l'inviolabilité de la conscience et de la pensée, de la liberté individuelle, du droit qu'ont les peuples contre les rois, théories bien audacieuses pour son temps. Ses solutions, cherchées seulement dans le domaine philosophique, n'ont pas une grande valeur pratique, mais le raisonnement est excellent. Languet, esprit éclairé, ne se noie pas dans les abstractions. Il avait lu Machiavel, et savait tenir compte des circonstances et des difficultés que la pratique du gouvernement rencontre à chaque pas. Aussi peut-il être considéré comme un des pères de l'école constitutionnelle moderne, et a-t-il exercé, dans les sphères politiques du XVIe siècle, une influence considérable.

Ses autres ouvrages sont : *Historica descriptio susceptæ a cæsarea majestate executionis contra S. Romani imperii rebelles*, (1568, in-4°); *Epistolæ politicæ et historicæ ad Philippum Sydnæum* (Francfort, 1636, in-12); c'est un recueil de quatre-vingt-seize lettres de circonstance; *Epistolæ ad Joachim camerarium et filium*, correspondance composée de cent trois lettres (Groningue, 1646, in-12, et Leipzig, 1685, in-12), avec adjonction de vingt-deux lettres adressées à l'électeur de Saxe; *Arcana sæculi decimi sexti, seu epistolæ secretæ ad principem suum Augustum Saxoniæ ducem* (Halle, 1699, in-4°); *Apologie* ou *Défense de Guillaume, prince d'Orange, contre le ban et édit du roi d'Espagne, Philippe II, adressée aux états généraux de Hollande* (1581, in-4°).

LANGUET DE GERGY (Jean-Baptiste), prêtre français, né à Dijon en 1675, mort à l'abbaye de Bernay en 1750. Il est connu surtout par la part qu'il prit à l'édification de l'église de Saint-Sulpice, dont il devint curé en 1714. Son père, procureur général au parlement de Dijon, lui fit faire de bonnes études. Reçu docteur en Sorbonne (1703), il entra bientôt dans la communauté de Saint-Sulpice, fut nommé à la cure de cette paroisse, et, comme l'édifice ne s'élevait pas encore de beaucoup au-dessus du sol, il employa toutes sortes d'expédients bizarres pour hâter la construction. Ainsi, en 1718, il encombra tous les abords de pierres énormes qu'il prétendait avoir achetées à ses frais, mais qui, faute d'argent, restaient là. Les fidèles s'émurent et les dons en argent affluèrent. L'église pourtant ne s'achevait pas, quoique l'on accusât l'abbé Languet de détourner au profit de sa construction les aumônes ordinaires et le tronc des pauvres. En 1732, il émit à grand bruit une loterie, que Buffon a signalée de la façon suivante dans une de ses lettres : « La loterie ou plutôt la friponnerie de Saint-Sulpice va toujours son train » (9 août 1732). Non content de cette entreprise, qui lui causait déjà tant d'embarras, ce prêtre spéculateur avait loué un grand immeuble, connu sous le nom de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres, et, sous prétexte d'y établir un hôpital pour les femmes malades, il en fit une sorte de maison d'éducation, sur le modèle de Saint-Cyr. Il trouvait moyen de faire fabriquer à ses nobles pensionnaires des gants de peau, qui devinrent à la mode sous le nom de gants de l'Enfant-Jésus, et qu'il faisait payer un prix exorbitant. Enfin, grâce aux sommes amassées par lui de toute façon, il put charger Servandoni de l'achèvement de l'église, et l'œuvre fut terminée en 1745. Il restait à l'orner. L'abbé Languet avait fait vœu, s'il réussissait, de consacrer à la Vierge une statue en argent massif; il provoqua encore à cet effet les dons des fidèles, et, comme l'argent n'affluait pas, il prit le parti, chaque fois qu'il dînait en ville, d'empocher son couvert. La statue fut baptisée, avant même d'être fondue, « Notre-Dame de vieille vaisselle. »

En récompense d'une vie si active, Louis XV lui conféra, l'année même de la dédicace de Saint-Sulpice, l'abbaye de Bernay, près de Dijon, dont les revenus étaient considérables. C'est là que mourut Languet de Gergy. Comme curé de Saint-Sulpice, il est aussi connu par le refus de sépulture qu'il opposa aux restes d'Adrienne Lecouvreur, quoique celle-ci eût légué mille francs à son église; il se contenta de prendre l'argent.

Languet (TOMBEAU DE JEAN-BAPTISTE), chef-d'œuvre de Michel-Ange Slodtz, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris. L'Immortalité, sous la figure d'une belle jeune femme ailée, ayant sur la tête une couronne royale, repousse d'une main le voile funèbre dont la Mort se disposait à envelopper le défunt, et tient de l'autre main une branche de laurier et un cercle d'or, emblème de la révolution perpétuelle des années. Sous son bras est le plan géométral de l'église de Saint-Sulpice, fondée par le curé Languet. Celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une étole, est à genoux sur un coussin, les bras écartés, les yeux levés vers le ciel. Derrière lui, la Mort, armée de sa faux, lève son bras décharné en signe de colère, et cherche à se dégager du linceul dans lequel elle comptait enfouir le curé. Ces trois figures, dont les deux premières sont de marbre et la dernière de bronze, ont six pieds de proportion. Elles sont placées au pied d'une pyramide, symbole de la vie humaine, sur un sarcophage de vert antique, dont le piédestal est surmonté des génies de la Religion et de la Charité. Couché sur une corne d'abondance, le génie de la Charité tient des fruits qu'il semble vouloir répandre. Le génie de la Religion, tenant une croix, est debout, accoudé sur l'écusson des armes du curé Languet.

Slodtz exécuta ce mausolée peu de temps après son retour de Rome (1747). Ce grand travail, dit l'abbé J. de Fontenai, lui rapporta peu; mais il fut remarqué et admiré des connaisseurs, pour l'heureux emploi que l'artiste avait fait de marbres de différentes couleurs associés au bronze et à la dorure, et surtout pour la vérité des figures, l'élégance des draperies et le caractère poétique de la composition. Dans son *Salon* de 1765, Diderot consacra quelques lignes à Slodtz, mort l'année précédente, et fit un grand éloge du mausolée de Languet, « le plus grand charlatan de son état et de son siècle. » Il dit de la statue de ce curé : « la tête est de toute beauté, et le marbre demande sublimement à Dieu pardon de toutes les friponneries de l'homme. Je ne connais point de scélérat à qui il ne pût inspirer quelque confiance en la miséricorde divine. » Il était difficile, on l'avouera, de mieux faire valoir le talent du sculpteur, et... les mérites du défunt.

LANGUET DE GERGY (Jean-Joseph), prélat célèbre par ses querelles théologiques, membre de l'Académie française (1721), frère du précédent, né à Dijon en 1677, mort en 1753. Il fut nommé évêque de Soissons (1715), puis archevêque de Sens. Ami de Bossuet et son protégé, il fit une guerre à outrance aux jansénistes. Les nombreux écrits qu'il a publiés dans cette fameuse dispute ont été traduits en latin et réunis en deux volumes in-folio dont la vente fut défendue par le parlement (1752). Il se prononça avec non moins de rigueur contre les convulsionnaires; mais, en même temps qu'il condamnait les miracles du diacre Pâris, il exaltait ceux de Marie Alacoque. Plusieurs fois il eut maille à partir avec le parlement. Buffon, qui lui succéda à l'Académie, garda un silence inusité et significatif sur les mérites de son prédécesseur. Parmi les innombrables ouvrages de Languet, les suivants seuls méritent d'être cités aujourd'hui : *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu* (1725, in-12), livre ascétique très-souvent réimprimé; *Vie de la vénérable mère Marguerite-Marie* (Alacoque) (1729, in-4°), 1re édition, curieuse à cause des puérilités qu'elle renferme et qui ont été supprimées dans les suivantes.

LANGUETÉ, ÉE (lan-ghe-té) part. passé du v. Langueter : *Planche* LANGUETÉE.

LANGUETER v. a. ou tr. (lan-ghe-té — rad. *languette*). Techn. Faire une languette à : LANGUETER *des planches*.

LANGUETTE s. f. (lan-ghè-te — dimin. de *langue*). Petite langue : *Les moutons par chaleur et accablement tirent hors leurs* LANGUETTES *et hument l'air qui leur chaut.* (Rabelais.)

— Par anal. Petit appendice en forme de langue, objet qui a la forme d'une petite langue : *Tailler un morceau d'étoffe en* LANGUETTE. (Acad.)

— Jeux. Chacun des triangles allongés sur lesquels on pose les dames dans le jeu de trictrac.

— Mus. Partie d'un tuyau d'orgue qui coupe le vent et entre en vibration pour produire le son. ‖ Petite pièce de laiton flexible, qui sert à couvrir l'anche d'un tuyau d'orgue. ‖ Lame de métal mobile, qui est placée dans l'intérieur d'un tuyau à anche, et que l'air met en vibration : *La* LANGUETTE *d'un hautbois, d'une clarinette.* (Acad.) ‖ *Languette de sautereau,* Petite pièce de bois taillée en biseau, que l'on adapte aux sautereaux des instruments à cordes et à clavier.

— Techn. Aiguille de fer adaptée à une balance, et qui est verticale quand le fléau est horizontal. On dit aussi AIGUILLE. ‖ Petit morceau d'or ou d'argent laissé en saillie à chaque pièce que l'on fond, et servant à faire l'essai de cette pièce avant de la marquer du poinçon légal. ‖ Morceau de métal réservé par le potier d'étain en arrière d'un couvercle à charnière, qu'il sert à relever. ‖ Feuille de fer battu, qui a reçu la première façon pour être convertie en fer-blanc. ‖ Sorte de tenon continu que forme le rabot sur l'épaisseur d'une planche, et qui est destiné à entrer dans une rainure : *Assemblage à* LANGUETTES *et à rainures.* (Acad.) ‖ *Languette rapportée*, Tringle de bois que l'on fait entrer dans les rainures pratiquées dans deux planches contiguës, et qui sert à les unir.

— Typogr. Pièce de fer qui tient à la frisquette, et qui sert à la lever et à l'abaisser.

— Constr. Séparation de quelques centimètres d'épaisseur, faite de pierres, de briques ou de plâtre, dans l'intérieur des cheminées, d'un puits mitoyen, etc. : *Diviser un puits, un tuyau de cheminée par une* LANGUETTE. (Acad.) ‖ Séparation en pierre dure faite à chaque étage dans une fosse d'aisances.

— Navig. Petit coin de bois que l'on emploie souvent dans les travaux de construction de navires. ‖ Grand bateau construit en chêne et fort solide. ‖ Nom donné par les bateliers de la Marne à un bateau semblable au marnais, mais de moindres dimensions.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre pleuronecte.

— Entom. Partie de la lèvre inférieure des insectes.

— Moll. Coquille appelée aussi SOLEN ou MANCHE DE COUTEAU.

— Bot. Appendice ou prolongement du tube de la corolle dans les chicoracées et la plupart des corymbifères. ‖ Nom donné quelquefois à la ligule des graminées.

— **Encycl.** Constr. Les *languettes* de cheminée s'exécutent en briques de 0m,11 d'épaisseur ou en plâtre de 0m,07 à 0m,08 d'épaisseur; ces dernières sont appelées *languettes pigeonnées*. Lorsque deux tuyaux de cheminée sont placés l'un contre l'autre, on les sépare par une *languette* de refend, que l'ordonnance de police du 24 novembre 1843 prescrit de pigeonner à la main, pour éviter les fentes qui résultent généralement d'un pigeonnage fait à la planche, ou autrement dit cintré. Les *languettes* côtières et les *languettes* de face sont celles qui forment l'extérieur des tuyaux; elles sont, comme celles de refend, en briques ou en plâtre. Toutes les cheminées en saillie sur les murs sont faites avec des *languettes* côtières et des *languettes* de face de 0m,11 et de 0m,08 d'épaisseur;

telles sont les hottes des cheminées de cuisine et de la plupart des cheminées d'appartement.

LANGUEUR s. f. (lan-gheur — lat. *langor*, de *languere*, languir). Faiblesse, état maladif, abattement de forces : *L'état de* LANGUEUR *est une des mille preuves de la solidarité de toutes les parties du corps de l'homme, et du principe vital qui les anime et en fait un tout indivisible.* (Anquetin.)

— Affaissement de la volonté, accompagné d'un abattement des forces physiques : *Une amoureuse* LANGUEUR. *L'amour a des* LANGUEURS *qui font défaillir.* (Boss.) *On persuade par la* LANGUEUR, *on plaît par le badinage, et souvent il vaut mieux plaire que persuader.* (Fonten.) *La vivacité ou la* LANGUEUR *des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie.* (Buff.)

Un nuage confus se répand sur ma vue ;
Je n'entends plus, je tombe en de douces *langueurs.*
BOILEAU.

— Apathie, indolence, mollesse : *L'ennui vient de la privation du plaisir et de la* LANGUEUR *de l'âme qui ne pense pas assez.* (Nicole.) *L'indolence est une* LANGUEUR *du corps, de l'esprit et de l'âme.* (Mme Monmarson.) *L'ennui est une* LANGUEUR *de l'âme, une atonie intellectuelle, qui succède aux grandes émotions et aux grands désirs.* (G. Sand.)

— Littér. Manque de chaleur, de force, de mouvement : *Il y a de la* LANGUEUR *dans cet ouvrage.* (Acad.) *La* LANGUEUR *et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'élégance.* (Marmontel.)

— Pathol. *Maladie de langueur*, Maladie caractérisée par un affaiblissement graduel des forces : *Louis XIII était atteint, depuis quelques années, d'une* MALADIE DE LANGUEUR *qui lui fit sentir, vers le milieu d'avril, que sa fin approchait.* (St-Simon.) *Les* MALADIES DE LANGUEUR *sont d'autant plus rudes, qu'on n'en prévoit pas la fin.* (Fléch.) ‖ *Langueur d'estomac*, Etat de l'estomac qui a perdu la faculté active, l'énergie particulière dont il a besoin pour bien remplir ses fonctions : *L'appétit s'annonce par un peu de* LANGUEUR DE L'ESTOMAC *et une légère sensation de fatigue.* (Brill.-Sav.)

LANGUEUX, bourg de France (Côtes-du-Nord), arrond. de Saint-Brieuc, près de la baie de son nom ; pop. aggl., 878 hab. — pop. tot., 2,795 hab. Le bourg de Langueux est séparé de Trégueux par la grande voie romaine allant de Corseul à Carhaix, et qui porte encore, dans les titres du XVIIe siècle, le nom de chemin d'Ohé (corruption d'*Ahès*). Des fouilles récentes, pratiquées aux alentours de cette voie, convertie depuis longtemps en chemin vicinal, ont amené la découverte d'une statuette du Bas-Empire, en bronze, actuellement déposée au musée de Saint-Brieuc. Quant à Langueux proprement dit, il n'offre guère à la curiosité de l'archéologue que des fragments de brique et de marbre assez difficiles à classer. En revanche, quelques souvenirs historiques se rattachent à cette localité. C'est sur les grèves de Langueux que fut livrée, en 937, la grande bataille qui, en amenant la déroute complète des hordes normandes et scandinaves, ouvrit à Alain Jambes-Tortes l'entrée de la Bretagne. Près de six siècles plus tard, pendant la Ligue, c'est encore à Langueux qu'eut lieu le sanglant combat livré entre Jean d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, et les troupes royales. Jean d'Avaugour fut fait prisonnier en laissant près de 400 hommes sur la place, et avant d'avoir pu s'emparer de la tour de Cesson, à l'entrée du port de Saint-Brieuc.

Un établissement agricole et pénitentiaire, fondé par M. Duclézieux et dirigé par les missionnaires du Saint-Esprit, existe à Langueux depuis 1843. Il occupe les bâtiments de l'ancien et spacieux château de Saint-Ilan. Une chapelle, construite dans le style du XIIIe siècle, dessert cette petite colonie.

C'est sur les grèves de Langueux, dont l'endiguement a plusieurs fois été tenté en vain, qu'ont lieu chaque année les courses de Saint-Brieuc, rendez-vous des sportsmen bretons.

LANGUEYAGE s. m. (lan-ghè-ia-je — rad. *langueyer*). Action d'examiner la langue des porcs, pour voir s'ils sont atteints de ladrerie : *Le* LANGUEYAGE *se pratique dans tous les marchés du Midi.*

LANGUEYÉ, ÉE (lan-ghè-ié) part. passé du v. Langueyer : *Ces porcs sont* LANGUEYÉS.

LANGUEYER v. a. ou tr. (lan-ghè-ié — rad. *langue*). Visiter la langue d'un porc, pour s'assurer s'il est ladre ou non : LANGUEYER *un porc.*

— Mus. Garnir de languettes : LANGUEYER *un hautbois, des tuyaux d'orgue.*

— Fam. Faire parler : *Martin avait surtout le talent de* LANGUEYER *les enfants et de leur tirer, comme on dit, les vers du nez, afin de savoir ce qui se passait au sein des familles.* (Aug. Humbert.)

LANGUEYEUR s. m. (lan-ghè-ieur — rad. *langueyer*). Ancien officier public chargé de langueyer les porcs ; individu quelconque qui remplit le même office.

— **Encycl.** Sous l'ancienne monarchie, on donnait le nom de *langueyeur de porcs* à des fonctionnaires chargés d'aller examiner dans les marchés si les porcs mis en vente étaient sains ou atteints de maladie. C'était par l'inspection de la langue qu'avait lieu cette vérification. En 1704, les *langueyeurs* furent supprimés et remplacés par des jurés-vendeurs-visiteurs ; mais, dès l'année suivante, on rétablit les offices de *langueyeurs* de porcs.

LANGUIDE adj. (lan-ghi-de — lat. *languidus* ; de *languere*, languir). Languissant, faible : *La pâleur de ses joues et l'aspect* LANGUIDE *de ses grands yeux noirs étaient produits par la fatigue, et non par les années.* (P. Féval.)

Ne laisse pas mon âme impuissante et *languide*
Dans la stérilité que le crime produit ;
Et telle qu'une terre aride
Qui, n'ayant aucune eau, ne peut rendre aucun fruit.
CORNEILLE.

‖ Peu usité.

LANGUIDIC, bourg et comm. de France (Morbihan), cant. de Hennebont, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Lorient, sur le Blavet canalisé ; pop. aggl., 698 hab. — pop. tot., 6,483 hab. Commerce de bois, céréales et bestiaux.

LANGUIDO adv. (lan-ghoui-do — mot ital.). Mus. Avec langueur, d'un mouvement lent et languissant ; se met en tête d'un morceau ou d'un passage, pour indiquer le caractère de l'exécution.

LANGUIER s. m. (lan-ghié — rad. *langue*). Comm. Langue et gorge d'un porc fumées : *Des* LANGUIERS *du Mans.*

LANGUIR v. n. ou intr. (lan-ghir — latin *languere*, mot que l'on rapproche du grec *langazo, longazo*, être long, tarder, languir, hésiter, être craintif, de la racine sanscrite *long*, boiter, d'où probablement aussi le latin *longus*, long). Etre dans un état de langueur, d'abattement des forces physiques : LANGUIR *d'ennui, d'amour. On* LANGUIT *longtemps de ce mal-là avant que d'en mourir.* (Acad.) *L'intempérance détruit et fait* LANGUIR *plus d'hommes, elle seule, que tous les autres fléaux de la nature humaine réunis.* (Buff.)

Dès que le corps *languit*, dès que l'esprit s'émousse,
D'une fièvre factice il leur faut la secousse.
BARTHÉLEMY.

— Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtiment, d'un besoin, d'un désir : *Tuez tout de suite cet animal, ne le faites pas* LANGUIR. (Acad.)

— Désirer vivement une chose, soupirer après elle : *Je* LANGUIS *après les jours de poste.* (Mme de Sév.)

— Vivre dans une nonchalance, dans une molle inaction : *Presque toutes les villes de la Campanie et de la Grande-Grèce* LANGUISSAIENT *dans l'oisiveté et les plaisirs.* (Montesq.)

— Etre dépourvu de vigueur, d'activité, d'animation : *Laisser* LANGUIR *la conversation. La nature* LANGUIT *en hiver. Ces fleurs* LANGUISSENT *faute de soleil. Quand l'industrie souffre, le commerce* LANGUIT. *Pendant que les Etats s'éclairent, d'innombrables générations* LANGUISSENT, *comme par le passé, dans l'abrutissement et la misère.* (Vitet.) *Les lettres* LANGUISSENT *et meurent dans les fers.* (Chateaub.) *Le catholicisme* LANGUIT *et tend à s'éteindre en Europe.* (Lamenn.)

Quand sous le crime heureux tout *languit* abattu,
Malheur au citoyen coupable de vertu.
J. CHÉNIER.

— Littér. Etre dépourvu d'intérêt, de mouvement, se traîner péniblement : *L'action* LANGUIT *dans ce drame.*

Notre style *languit* dans un remercîment.
BOILEAU.

— Techn. Se dit d'un fourneau qui ne tire pas bien : *Ce fourneau* LANGUIT.

LANGUISSAMMENT adv. (lan-ghi-sa-man — rad. *languissant*). D'une manière languissante, avec langueur : *Traîner* LANGUISSAMMENT *ses pas.*

Tant qu'il vit, accablé sous le corps qui l'enchaîne,
L'homme vers le vrai bien *languissamment* se traîne.
LAMARTINE.

‖ Avec une langueur amoureuse : *Il la regardait* LANGUISSAMMENT.

LANGUISSANT, ANTE adj. (lan-ghi-san, an-te — rad. *languir*). Qui languit, qui est dans un état de langueur physique : *Cet enfant est tout* LANGUISSANT.

— Affaibli, abattu par quelque peine morale ou par quelque passion qui abat l'âme en l'enivrant : *Etre* LANGUISSANT *d'ennui, de regret, d'amour.*

— Fig. Qui manque d'activité, de force, d'animation : *Santé* LANGUISSANTE. *Traîner une vieillesse* LANGUISSANTE. *La conversation devenait* LANGUISSANTE. *Le commerce est* LANGUISSANT.

— Littér. et b.-arts. Qui est froid, dépourvu de vie, de mouvement : *Un style* LANGUISSANT. *Une scène* LANGUISSANTE. *Les premières comédies de Corneille sont sèches,* LANGUISSANTES, *et ne laissaient pas espérer qu'il dût ensuite aller si loin.* (La Bruy.)

Le faux est toujours fade, ennuyeux, *languissant.*
BOILEAU.

— Langoureux, tendre et abattu : *Des regards* LANGUISSANTS.

— **Syn. Languissant, langoureux.** V. LANGOUREUX.

LANGURIE s. f. (lan-gu-rî — du lat. *languria*, nom de l'animal auquel on attribuait la production de l'ambre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, comprenant une vingtaine d'espèces, dont les deux tiers se trouvent en Amérique, et les autres en Asie et en Afrique.

— **Encycl.** Le corps des *languries* est linéaire ; leur corselet est arqué et convexe ; l'écusson arrondi postérieurement et les élytres longs, recouvrant les ailes et l'abdomen. Les pattes sont grêles, assez longues ; les tarses ont leurs deux premiers articles allongés, triangulaires ; le troisième est plus large, bifide, et le dernier est allongé, un peu arqué et terminé par deux crochets. Les mœurs des *languries* ne sont pas bien connues. Il paraît qu'elles vivent dans les bolets et le bois pourri, comme les triplax, les seuls insectes de cette famille qui vivent en France, et dont on connaît les métamorphoses. Les *languries* sont assez rares dans les collections, et le genre ne se compose que de cinq ou six espèces, dont le type est la *langurie* bicolore, qui se trouve à Cayenne.

LANGUSCO (Philippe, comte DE), souverain de Pavie, mort en 1315. Chef du parti guelfe, il exila, à la suite d'une victoire, les gibelins de Pavie, devint alors maître de la ville (1300), aida, en 1303, son beau-frère, Théodore Paléologue, à recueillir l'héritage des marquis de Montferrat, et fut dépouillé de son autorité par l'empereur Henri VII, lors de son voyage en Italie, en 1311. Mais à peine Henri VII eut-il quitté Pavie, que Langusco recouvra tout son pouvoir, et prit Verceil. Battu et fait prisonnier en 1313, il fut conduit à Milan, où il mourut de douleur, deux ans plus tard, en apprenant que son fils, Richard, qui lui avait succédé, avait été tué.

LANGWEDEL (Bernard), médecin allemand, né à Hambourg en 1596, mort dans la même ville en 1656, où il exerçait avec éclat la pratique de son art. On a de lui : *Carolus Piso enucleatus sive observationes medicæ C. Pisonis certis conclusionibus physico-pathologicis comprehensæ*, etc. (Hambourg, 1639, in-8º) ; *Thesaurus hippocraticus, sive Aphorismi Hippocratis in classes et certos titulos ordine dispositi, etc.* (Hambourg, 1639, in-12) ; *Hippocratis defensio contra quoscumque petulcos ejusdemque obtrectatores ac calumniatores suscepta* (Leyde, 1647, in-12) ; *Colloquium romano-hippocraticum inter Marforium et Pasquinum, cives Romanos* (Leyde, 1648, in-12).

LANIADÉ, ÉE adj. (la-ni-a-dé — du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pie-grièche.

— s. f. pl. Famille de passereaux, comprenant les genres pie-grièche, corvinelle, falconelle, lanion, bécarde, etc.

LANIAGRE s. m. (la-ni-a-gre — du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des laniadées, voisin des pies-grièches.

LANIAIRE adj. (la-ni-è-re — du lat. *laniare*, déchirer). Anat. Se dit des dents canines, qui sont propres à déchirer.

— s. f. Dent laniaire ou canine : *Les* LANIAIRES *n'existent point dans la nombreuse famille des rongeurs.* (Richerand.)

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des laniadées, voisin des pies-grièches. ‖ Syn. de GONOLECK, autre genre d'oiseaux.

LANICE adj. (la-ni-se — du lat. *lana*, laine). Se dit d'une espèce de bourre qui provient de la laine : *Bourre* LANICE.

LANICTÈRE s. m. (la-ni-ktè-re — du lat. *lanius*, pie-grièche, et du gr. *ikteros*, jaunisse). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des échenilleurs.

LANIDÉ, ÉE (la-ni-dé — du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Syn. de LANIADÉ.

LANIELLE s. f. (la-ni-è-le — dimin. du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des laniadées, voisin des pies-grièches.

LANIER s. m. (la-nié — du lat. *laniare*, déchirer). Ornith. Espèce de faucon : *Quoique Belon dise que le* LANIER *était de son temps naturel en France, il est presque sûr qu'on ne l'y trouve plus aujourd'hui.* (Buff.) ‖ *Lanier cendré*, Nom du busard Saint-Martin.

— **Encycl.** Le *lanier* est une espèce de faucon, d'une taille inférieure à celle de la buse ; le dessus de son plumage est d'un brun de diverses nuances, avec la tête mélangée de blanc et de gris ; la gorge et le dessous du corps sont d'un blanc un peu cendré ; les plumes des ailes, noirâtres ou brunes ; la queue longue, variée de brun et de blanc ; le bec et les pieds bleuâtres. Cet oiseau, autrefois très-commun en Europe, y est devenu assez rare, par suite de la chasse qu'on lui faisait ; il semble s'être réfugié en Tartarie, où il est moins poursuivi. Il a été fréquemment et est encore quelquefois employé en fauconnerie. D'après Belon, il niche sur les plus hauts arbres des forêts ou sur les rochers les plus élevés. Comme il est d'un naturel plus doux et de mœurs plus faciles que les faucons ordinaires, on s'en sert en toute occasion. Il est moins corpulent que le faucon commun dressé, et d'un plus beau plumage que le sacre, surtout après la mue ; il a le cou, le bec et les pieds plus courts à proportion, mais la queue plus longue que le premier de ces oiseaux. Les fauconniers choisissent le *lanier* qui a la tête grosse et les pieds bleus. Il vole tant pour la rivière que pour les champs, et supporte mieux que tout autre faucon les grosses viandes comme aliment. On l'instruit aisément à voler et à prendre la grue ; la saison où il chasse le mieux est après la mue, depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'octobre ; mais il n'est pas d'un bon service en hiver. Le mâle est le plus souvent désigné sous le nom de laneret.

LANIÈRE s. f. (la-niè-re — du lat. *laniare*, déchirer, la lanière étant un lambeau de cuir. D'autres le font venir de *lana*, laine). Sorte de courroie longue et étroite : *Donner des coups de* LANIÈRE. *Le radoteur Hérodote raconte que Didon s'enfuit de Phénicie pour acheter en Afrique autant de terrain qu'en pourrait contenir le cuir d'un bœuf, et que, coupant ce cuir en* LANIÈRES, *elle entoura de ces* LANIÈRES *un territoire immense où elle fonda Carthage.* (Sallent.)

— Petite bande de matière quelconque : *Le bananier ne réussit bien qu'au fond des vallées, à l'abri des grands vents qui déchirent en* LANIÈRES *transversales ses tendres feuilles.* (B. de St-P.)

— Blas. Syn. de BANDE.

LANIÈRE (Nicolas), graveur et musicien italien, né en 1568, mort à Londres en 1646. Il se rendit en Angleterre, où ses talents comme graveur, surtout comme musicien, lui valurent la faveur du roi Charles Ier, qui le nomma, en 1626, maître de sa chapelle avec un traitement de 200 livres sterling. Lanière composa un grand nombre d'ariettes, une cantate, *Héro et Léandre*, qui eut beaucoup de succès, et des mascarades et intermèdes dans le genre italien. La mascarade intitulée *Luminalia or the festival of light*, jouée à la cour en 1637, offre tous les éléments d'un véritable opéra. En même temps, Lanière fut chargé par le roi de l'acquisition de tableaux. Il réunit une importante collection de dessins, dont il grava un certain nombre, et fit lui-même son portrait à l'huile, qu'on voit à l'école de musique d'Oxford.

LANIFÈRE adj. (la-ni-fè-re — du lat. *lana*, laine ; *fero*, je porte). Mamm. Qui porte de la laine, qui est muni d'une toison : *Le mouton est un animal* LANIFÈRE.

— Bot. Qui est couvert d'une matière laineuse ou cotonneuse : *Plante* LANIFÈRE. *Feuilles* LANIFÈRES.

LANIFLORE adj. (la-ni-flo-re — du lat. *lana*, laine ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs laineuses.

LANIGÈRE adj. (la-ni-jè-re — du lat. *lana*, laine ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte un duvet semblable à de la laine.

— Mamm. Qui a le pelage laineux : *Le gouvernement et les propriétaires éclairés sur leurs vrais intérêts, autant que sur ceux du pays, doivent attacher un grand prix à l'amélioration des troupeaux* LANIGÈRES. (Morogues.)

— Entom. *Puceron lanigère*, Espèce de puceron qui produit une sorte de laine, et qui ravage les pommiers.

LANIGÉROSTEMME s. m. (la-ni-jé-ro-stème — du lat. *lana*, laine ; *gero*, je porte, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Syn. d'ÉLIÉE.

LANILLE s. f. (la-ni-lle ; *ll* mll. — dimin. du lat. *lana*, laine). Comm. Etoffe de laine, que l'on fabrique en Flandre.

LANINÉ, ÉE (la-ni-né — du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Syn. de LANIADÉ.

LANINO (Bernardino), peintre italien, né à Verceil vers 1513, mort à Milan vers 1578. Langi et Orlandi relèvent, dans leurs appréciations de l'œuvre et de la vie de ce maître, les nombreuses erreurs que Vasari avait commises à son égard, et dont la plus grande est de l'avoir nommé en divers endroits **Bernardino del Lupino.** Elève de Gaudenzio Ferrari, il fut aussi son imitateur, mais en suivant avec autant d'indépendance que d'originalité la voie tracée par le maître. Ferrari, de son côté, avait de Lanino la plus haute idée, et il fut heureux de l'associer plusieurs fois à ses travaux. La première œuvre hors ligne, celle qui révéla tout entières les rares facultés de ce peintre éminent, c'est le *Martyre de sainte Catherine*, fresque admirable, datée de 1546, et qu'on voit encore à Santa-Catarina de Milan. Bien que l'auteur fût très-jeune encore (il avait alors trente-trois ans à peine), il possédait déjà une science profonde de l'arrangement et beaucoup d'expérience, ce qui prouve que ce travail avait été précédé par des essais nombreux et plus ou moins réussis, tels, par exemple, que les fresques de Saint-Ambroise de Milan, le *Christ secouru par deux anges*, et plusieurs *Scènes de la vie de saint Georges*. La *Vierge avec sainte Anne*, la *Madone entourée des saints*, qui appartiennent au musée Brera, sont encore de ce temps où l'artiste secoue ses ailes avant de prendre un vol bien décidé. Il y a dans ces œuvres de la première heure un charme infini, une émotion naïve, sincère, un sentiment de délicatesse exquise, qui s'éteignent au souffle plus fort de la science et de l'observation ; c'est ce changement qui frappe le plus dans la *Pieta* de Saint-Julien, de Verceil, peinture datée de 1557, et qu'on attribuait depuis longtemps à Gaudenzio Ferrari, quand Lomazzo découvrit la signature. Ici le maître, avec toute la hardiesse d'un génie mûr et complétement développé, déroule les nuances de son idée, en donnant à chacune sa valeur relative; tout est sûr, net, précis et voulu franchement; ici, l'inspiration ne domine plus l'expérience, elle lui est soumise et lui obéit humblement. Le dessin est tracé avec élégance, à la façon de Léonard de Vinci; le modelé est accusé avec énergie, même au détriment de l'effet et du charme. C'est de l'art grandiose, austère, solennel, sans souci des regards vulgaires, des esprits communs. Citons encore, du même artiste, le *Père éternel*, les *Sibylles* et les trois *Scènes de la vie de la Vierge*, qui sont d'admirables créations. Les *Sibylles* surtout sont d'un caractère étrange, d'une élévation d'idée comparable seulement à la sublimité des *Sibylles* de Michel-Ange. Le *Père éternel*, malgré la puissance et la sérénité de son allure, n'est pas, à notre avis, à la même hauteur; nous lui préférons la *Vie de la Vierge*, dont la poésie, simple et naïvement religieuse, n'exclut pas la sévérité de la conception. La *Cène*, qui est à Santo-Nazzaro-Grande, de Milan, serait un chef-d'œuvre unique, si la *Cène* de Léonard de Vinci n'existait pas. Les autres créations de Lanino signalées par les biographes ne se sont pas conservées jusqu'à nous; mais ce qui nous reste de ce maître suffit pour donner la mesure de son talent hors ligne.

LANINSECTE adj. (la-nin-sè-kte — du lat. *lana*, laine; et de *insecte*). Entom. Se dit de certains insectes couverts d'un duvet laineux.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, renfermant les genres callipalpe et orthézie.

LANIOCÈRE s. m. (la-ni-o-sè-re — du lat. *lanius*, pie-grièche; et du gr. *keras*, corne). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des laniadées, voisin des pies-grièches. ‖ Syn. de LANIELLE.

LANIOGÈRE s. m. (la-ni-o-jè-re). Moll. Genre de mollusques nus, voisin des diphyllidies et des glauques.

— **Encycl.** Ce genre, voisin des glaucus, établit le passage de ce genre à celui des cavolines et des éolides. De Blainville, qui l'a établi, lui assigne pour caractères : un corps nu, allongé et convexe en dessus, plane en dessous, terminé par une sorte de queue; la tête assez distincte; quatre tentacules fort petits; les branchies en forme de longues lanières molles et flexibles, disposées en un seul rang de chaque côté du corps; l'anus et l'ouverture des organes de la génération à droite dans un tubercule commun. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, à laquelle de Blainville a donné le nom de *laniogère* d'Elfort. Le corps de ce petit mollusque est ovoïde; sa queue n'est que le disque locomoteur prolongé; la patrie de ce mollusque est inconnue.

LANION s. m. (la-ni-on — lat. *lanio;* de *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des laniadées, voisin des pies-grièches.

LANIOTURDE s. m. (la-ni-o-tur-de — du lat. *lanius*, pie-grièche; *turdus*, grive). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des laniadées, voisin des pies-grièches.

LANIPILE s. m. (la-ni-pi-le — du gr. *lana*, laine; *pilus*, poil). Bot. Section du genre lasiosperme.

LANIS (Tertius DE), jésuite italien. V. LANATERZI.

LANISION s. m. (la-ni-zi-on). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

LANISTE s. m. (la-ni-ste — lat. *lanista*, même sens). Antiq. rom. Celui qui achetait, vendait ou formait des gladiateurs pour les combats du cirque.

— Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des modioles, et comprenant les espèces qui ont des stries aux deux extrémités de la coquille. ‖ Genre de mollusques univalves, formé aux dépens des ampullaires, et comprenant les espèces chez lesquelles l'ouverture de la coquille est tournée à gauche.

— **Encycl.** Le *laniste*, à Rome, tenait école de gladiateurs; il leur apprenait l'escrime, la lutte et tous les genres d'exercices usités aux combats du cirque ou aux jeux donnés à l'occasion des funérailles. Le plus souvent, les gladiateurs qu'il exerçait lui appartenaient comme esclaves, et il les louait aux particuliers. Son industrie consistait à rechercher ceux qui étaient aptes à cette profession, et il les achetait à la condition qu'ils endureraient toute espèce de mort, soit par la fustigation, soit par le fer, soit par le feu. Il les amenait alors chez lui, les logeait, les entretenait à ses dépens, et leur apprenait à manier les armes; après quoi, il les louait pour les combats. Celui qui voulait donner un combat de gladiateurs s'adressait à un *laniste*, marchandait avec lui, selon la dépense qu'il voulait faire, fixait le prix des gladiateurs et devenait maître de les faire battre, même jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Quelquefois, le *laniste* exigeait qu'on lui payât les hommes qui seraient tués, ou se contentait de demander qu'on lui en rendît autant qu'il en louait, c'est-à-dire qu'on lui remplaçât par des hommes vivants ceux qui seraient tués.

Le plus habituellement, on trouve désigné sous le nom de *laniste*, dans les auteurs, l'instructeur des compagnies de gladiateurs qu'entretenait l'Etat. Les Romains donnaient aussi le nom de *laniste* des oiseaux (*avium lanista*) à celui qui dressait des coqs et des cailles de combat.

LANIUS s. m. (la-ni-us — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre pie-grièche.

LANIVENTRE adj. (la-ni-van-tre — du lat. *lana*, laine, et de *ventre*). Zool. Qui a le ventre couvert d'un duvet laineux.

LANJARON, bourg d'Espagne, prov. et à 35 kilom. S.-E. de Grenade; 3,650 hab. Distilleries d'eau-de-vie; fabrique de savon blanc. A l'E. du bourg, on trouve des eaux minérales, acidules et ferrugineuses. Ces eaux sourdent à l'entrée de la vallée d'Orgiva, la plus pittoresque de toute l'Andalousie.

LANJUINAIS (Joseph), écrivain français, né en Bretagne, mort en 1808. Il entra chez les bénédictins, professa la théologie, puis passa de l'Eglise romaine au protestantisme, et se retira en Suisse, à Moudons, où il devint, vers 1770, principal du collége. Lanjuinais a laissé les écrits suivants, qui lui ont mérité la réputation d'érudit : le *Monarque accompli* ou *Prodiges de bonté, de savoir et de sagesse, qui font l'éloge de S. M. I. Joseph II, etc.* (Lausanne, 1774, 3 vol. in-8°). « Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, fit beaucoup de sensation en France, disent MM. Haag. L'auteur s'y montre, en général, partisan des théories philosophiques et économiques alors en vogue. Il réclame la tolérance religieuse, l'abolition de la traite des noirs, la suppression des couvents, etc. » Séguier fit proscrire le livre de Lanjuinais par le parlement en 1776; *Esprit du pape Clément XIV, mis au jour par R. V. B., confesseur de ce souverain pontife* (Amsterdam, 1775, in-12), satire des abus et des erreurs de l'Eglise romaine; *Manuel des jeunes orateurs* ou *Tableau historique et méthodique de l'éloquence* (Moudons, 1777, 2 vol. in-12); *Supplément à l'Espion anglais* ou *Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker, sur le sort de la France et de l'Angleterre, et sur la détention de M. Linguet à la Bastille* (Lond. [Lausanne], 1781, in-8°), souvent réimprimé; *Méditations dans ma prison*, traduit de l'anglais, de Dodd (Amsterdam, 1786, in-12); *Eloge de Catherine II.*

LANJUINAIS (Jean-Denis, comte), homme politique et publiciste français, né à Rennes en 1753, mort à Paris en 1827. Fils d'un avocat et nourri d'études sérieuses, il figura avec éclat au barreau de Rennes et obtint au concours, en 1775, une chaire de droit ecclésiastique. Il était fort savant en ces matières et il composa, à cette époque, deux traités latins, l'un sur la législation canonique consacrée en France, l'autre sur le droit canon d'après les *Décrétales*, ouvrages restés manuscrits.

En 1789, il fut nommé député du tiers état de Rennes aux états généraux. Précédemment, il avait publié quelques brochures politiques, dans lesquelles il se montrait partisan des idées nouvelles et des réformes. Mais ses idées n'allaient guère au delà d'un constitutionnalisme à la manière anglaise, et c'est cette conception politique dont il poursuivit la réalisation pendant tout le cours de sa carrière. Toutefois, il se prononçait avec énergie contre la noblesse, qu'il déclarait un corps parasite, inutile, et, le plus souvent, nuisible à la société, et réclamait la suppression de tous les droits et priviléges féodaux. Il fut le principal rédacteur des cahiers de la sénéchaussée de Rennes, remarquables par la hardiesse et la profondeur des vues.

Aux états généraux, Lanjuinais prit place parmi les partisans des grandes réformes et des principes qui formèrent la base des institutions nouvelles. Il contribua, avec la députation de Bretagne, à la fondation du *club Breton*, qui devint, dans la suite, la fameuse société des jacobins. Dès le 27 juin, il s'éleva contre les vieilles et impertinentes formules : *je veux*, *j'ordonne*, dont le roi s'était servi dans sa déclaration de la fameuse séance royale du 23 juin. Il fut nommé membre du comité ecclésiastique. C'était un chrétien convaincu, mais janséniste et gallican, comme Camus et Grégoire, toutefois sans admettre toutes les opinions théologiques de Jansenius. Le 10 août, il prétendit établir que la dîme était de droit divin et qu'elle devait au moins être rachetée. Il se prononça vivement aussi contre la saisie des biens du clergé. Mais il combattit le système anglais des deux Chambres, quoiqu'il appartînt à peu près à l'école constitutionnelle qui l'admettait. Le 26 octobre, il dénonça la noblesse de Bretagne, du Dauphiné et du Languedoc, comme ayant pris des arrêtés contraires à la liberté. Le 6 novembre, il fit rejeter la motion de Mirabeau tendant à donner aux ministres voix consultative dans l'Assemblée. Le lendemain, l'exclusion fut complétée par l'interdiction des fonctions de ministre aux députés.

Le 16 juin 1790, Lanjuinais demanda l'abolition de tous les titres, se déclara (11 mai 1791) en faveur des gens de couleur et sollicita leur admission aux droits de citoyen actif. Enfin, le 13 août, il témoigna son étonnement de ce qu'on laissait encore le titre de prince aux membres de la famille régnante, et il s'opposa à ce que le roi et le dauphin portassent désormais le cordon des ordres supprimés. Dans l'intervalle, il avait appuyé les mesures prises contre les parlements et la plupart des grandes réformes, contribué à un grand nombre de décrets sur les matières ecclésiastiques, les pensions et le traitement du clergé; enfin, il avait pris la part la plus importante à la constitution civile du clergé. Dans l'esprit des jansénistes austères, qui furent les auteurs principaux de cette organisation, cette réforme avait pour but la noble illusion de ramener le christianisme à sa pureté primitive. Une réforme bien importante à laquelle son nom est attaché (car ce fut lui qui présenta le projet primitif) fut le règlement qui enlevait au clergé et donnait aux municipalités la rédaction et la conservation des actes de l'état civil.

Envoyé à la Convention nationale par le département d'Ille-et-Vilaine, il n'était plus, dès lors, au niveau des circonstances et des idées, et il se rejeta dans un modérantisme qui eut souvent les caractères de la réaction. Energique, mais opiniâtre et agressif, il fut du petit nombre des conventionnels dont l'opposition procédait surtout du regret de la monarchie.

Il appuya le projet girondin de donner à l'Assemblée une sorte de maison militaire, une garde départementale, s'unit à Louvet et à Barbaroux contre Robespierre, appuya la motion faite par Buzot d'exiler la famille d'Orléans (de sa part, c'était encore un vote de rancune royaliste), et parla, à plusieurs reprises, avec la plus courageuse véhémence contre l'acte d'accusation du roi, contre le droit de l'Assemblée de le juger, contre les formes employées, etc. Cependant, à l'appel nominal du 15 janvier 1793, il prononça que l'ex-roi était coupable; mais c'était la seule espérance qu'il y eût de lui sauver au moins la vie. Il vota ensuite la reclusion et le bannissement à la paix.

Le 8 février, il appuya le décret qui ordonnait la poursuite des massacres de septembre, combattit en mars l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, poursuivit de ses attaques la Commune de Paris et la Montagne, et soutint les plus terribles luttes contre Chabot, Drouet, Legendre, etc. L'irascible Breton, tête de fer et cœur de lion, fut enveloppé dans la chute des girondins, bien qu'à proprement parler il n'appartînt pas à ce parti, car il n'était rien moins que républicain. Dès les journées du 31 mai au 2 juin, quand le peuple soulevé demandait la proscription de vingt-deux députés girondins, Lanjuinais déploya la plus indomptable énergie, se cramponnant à la tribune et faisant tête à tous ses ennemis à la fois. Legendre menaçant de le jeter à bas, il lui cria, faisant allusion à sa profession de boucher : « Fais décréter que je suis bœuf, et tu m'assommeras! »

Compris dans la liste des représentants qui devaient être gardés à vue chez eux, il parvint à tromper la surveillance de son gendarme et s'échappa avec l'aide du marquis de Châteaugiron et de l'abbé Baron. Il demeura dix-huit mois caché à Rennes, sollicita, en novembre 1794, sa réinstallation, mais ne fut rappelé dans le sein de l'Assemblee que le 8 mars 1795. Il reprit avec la même ardeur sa lutte acharnée contre les jacobins et les débris de la Montagne, parla souvent en faveur des prêtres déportés et des parents d'émigrés, et fut un des rédacteurs de la constitution de l'an III. Quoique engagé fort avant dans la réaction, il s'opposa cependant, mais inutilement, au renvoi devant une commission militaire de Goujon, Romme et autres victimes du mouvement du 1er prairial.

Appelé au conseil des Anciens, où il siégea sans grand éclat jusqu'en mai 1797, il occupa ensuite une chaire de législation à l'école centrale de Rennes, puis enseigna la grammaire générale. Pensant que la république ne devait employer que des moyens légaux, il désapprouva la révolution du 12 fructidor. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Lanjuinais fut présenté par le Corps législatif pour faire partie du Sénat, et fut élu membre de ce corps le 22 mars 1800. Il s'opposa aux proscriptions qui eurent lieu apres le complot de la machine infernale, vota contre le consulat à vie (1802), puis contre l'Empire (1804). Lorsque la France eut accepté la tyrannie de Bonaparte, Lanjuinais se condamna au silence, et forma, avec Grégoire et quelques autres, cette petite opposition discrète et silencieuse qui ne laissait pas, néanmoins, que d'inquiéter et d'irriter le despote. Toutefois, il reçut, comme sénateur, le titre de comte de l'Empire (1808). Il fut, sous le Consulat, un des fondateurs d'une Académie libre de législation, où il occupa une chaire de droit romain, et qui disparut lors de la création des Ecoles de droit en 1804. Lanjuinais s'occupa alors de l'étude des théogonies orientales, d'archéologie et d'histoire, et devint membre de l'Institut en 1808. En 1814, il se joignit à Grégoire et à quelques autres sénateurs pour demander et voter la déchéance de l'Empire. Louis XVIII, en revenant à Paris, le nomma pair de France (4 juin 1814). Lanjuinais se prononça, dans cette assemblée, contre la loi de censure, contre l'indemnité réclamée pour les émigrés. Au retour de Napoléon, il se retira à la campagne et refusa de prêter serment. Elu membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours et nommé président de cette assemblée, il fut accepté, non sans peine, par Napoléon, qui redoutait ce choix, ne joua qu'un rôle passif et reprit son siége à la Chambre haute après la seconde Restauration. Comme plusieurs des hommes qui avaient gardé le silence, courbés sous le despotisme de l'Empire, il racheta en partie ses défaillances en revenant, dans une certaine mesure, à ses idées libérales et constitutionnelles. Il combattit avec chaleur le parti ultra-royaliste, les lois d'exception, défendit la liberté individuelle, se prononça contre la mise en accusation de Ney, contre la restitution au clergé de ses biens non vendus, contre le rétablissement des cours prévôtales, demanda le rappel des proscrits, le payement des pensions de Grégoire, de Monge, etc., attaqua, à la Chambre des pairs et dans la presse, les projets de loi restrictifs de la liberté individuelle, s'opposa à ceux qui tendaient à faire revivre les anciens concordats, à rétablir les tribunaux ecclésiastiques, à multiplier les couvents, à encourager les prétentions du pape, etc. En même temps, Lanjuinais attaquait les jésuites, demandait la liberté de discussion en matière de religion, combattait la loi sur la presse de 1822, la loi du sacrilége (1825), au sujet de laquelle il disait : « Tout révolte les esprits et les cœurs dans ce projet de rouvrir les charniers de l'intolérance. » Peu de jours avant sa mort, il se prononçait énergiquement contre le droit d'aînesse et les substitutions. En un mot, Lanjuinais attaqua généralement les mesures de réaction et les lois exceptionnelles; mais, il faut le dire, avec bien moins d'énergie qu'il n'avait attaqué autrefois les mesures révolutionnaires.

Aussi laborieux que savant, Lanjuinais a considérablement écrit. Il était membre de l'Institut. Outre ses discours, ses rapports, ses opinions, etc., comme membre de nos assemblées, lesquels forment une masse très-considérable, il a publié beaucoup d'écrits politiques, de nombreux travaux sur la législation, les matières ecclésiastiques, sur les langues et les religions de l'Asie, sur les langues et les nations celtiques, quelques études biographiques, etc. Nous citerons, parmi ses écrits : *Mémoire sur l'origine, l'imprescriptibilité, les caractères distinctifs des différentes espèces de dîmes* (1786, in-8°); *Réflexions patriotiques sur l'arrêté de quelques nobles de Bretagne du* 25 *août* 1788 (1788, in-12); *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage* (1791, in-8); *Dernier crime de Lanjuinais aux assemblées primaires sur la constitution de* 1793 (1793, in-8°); *Notice sur l'ouvrage de l'évêque Grégoire, intitulé : De la littérature des nègres* (1808, in-8°); *Christophe Colomb* (1809, in-8°); *De l'initiative des Chambres* (1816, in-8°); *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats* (1817, in-8°); *Du conseil d'Etat et de sa compétence* (1817, in-8°); *Notice sur la Dissertation de feu le curé Badère sur l'usure* (1817, in-8°); *Constitution de la nation française* (1819, 2 vol. in-8°); la *Charte, la liste civile et les majorats* (1819, in-8°); *Examen du système de M. Flaugergues, établissant la dictature du roi et des Chambres* (1820, in-8°); *Contre les priviléges de surséance légale au payement des dettes privées* (1820, in-8°); *Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France* (1821, in-8°); *Mémoire sur la religion* (1821, in-8°); *De l'organisation municipale en France* (1821, in-8°); *Vues politiques sur les changements à faire à la constitution d'Espagne* (1820, in-8°); *Etudes biographiques et littéraires sur Ant. Arnauld, P. Nicole, etc.* (1823, in-8°); *Tableau général de l'état politique intérieur de la France depuis* 1814 (1824, in-8°); la *Religion des Indous selon les Védas* (1823, in-8°); *Examen du huitième chapitre du Contrat social de J.-J. Rousseau, intitulé :* De la religion civile (1825); la *Bastonnade et la flagellation pénale* (1825, in-8°); *Contre le rétablissement des péchés de sacrilége dans le code criminel* (1825, in-8°); *Des jésuites en miniature* (1826, in-8°), etc. En outre, Lanjuinais collabora à de nombreux recueils et journaux, à la *Revue encyclopédique*, aux *Annales encyclopédiques*, aux *Mémoires de l'Académie celtique*, au *Mercure de France*, à l'*Encyclopédie moderne*, aux *Annales de grammaire*, etc. — Son fils a publié une édition de ses *Œuvres complètes* (Paris, 1832, 4 vol. in-8°).

LANJUINAIS (Victor-Ambroise, vicomte), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1802, mort en 1869. Reçu licencié en droit à dix-neuf ans, il suivit la carrière du barreau, fut nommé, après la révolution de juillet 1830, secrétaire général de l'administration des postes, puis substitut près le tribunal de la Seine; mais ses opinions politiques très-libérales, et même alors très-avancées, lui valurent une destitution (1831). Nommé, en 1838, député par un collége électoral de Nantes, qui le réélut constamment jusqu'en 1848, Lanjuinais alla siéger dans les rangs de l'opposition, se prononça contre les dotations princières, contre la flétrissure infligée aux députés légitimistes qui s'étaient rendus à Belgrave-Square, contre l'indemnité Pritchard, vota pour l'adjonction des capacités dans la question de la réforme électorale, et appuya généralement toutes les mesures présentant un caractère libéral. En 1844, il devint un des principaux propriétaires du journal le *Commerce*, dans lequel il publia un assez grand nombre d'articles sur des questions financières, maritimes et économiques. Dans la session de 1847, il vota pour la réforme électorale, mais il refusa de s'associer à l'agitation qui se manifestait, surtout dans des banquets politiques. Après la chute de Louis-Philippe et de la monarchie constitutionnelle, à laquelle il s'était rallié, Lanjuinais, élu le premier dans la Loire-Inférieure, alla siéger à l'Assemblée constituante, où il devint un des membres importants de la majorité. Il combattit, dans le comité des finances dont il faisait partie, les doctrines socialistes, l'emploi du papier-monnaie, proposa de combler le déficit par la consolidation en rentes des bons du Trésor et des livrets de la Caisse d'épargne, obtint l'adoption de cette mesure financière qui restaura le crédit public ébranlé, et fit plusieurs rapports importants sur des questions financières. Lors de la proposition Rateau, tendant à la dissolution immédiate de la Constituante, M. Lanjuinais demanda que la dissolution n'eût lieu qu'après le vote de la loi électorale, et vit la majorité se rallier à son amendement. Non réélu dans son département lors des élections générales pour la Législative, il fut nommé dans la Seine aux élections complémentaires du mois de juillet 1849. Le 2 juin précédent, Lanjuinais avait été appelé à faire partie, comme ministre de l'agriculture et du commerce, du cabinet présidé par M. Odilon Barrot. Il modifia l'ancien système des quarantaines pour les bâtiments venant du Levant, supprima le monopole de la boulangerie à Paris, et, devenu ministre de l'instruction publique par intérim, il autorisa les évêques à se réunir librement en synodes ou conciles. Le 31 octobre de la même année, Lanjuinais quitta le ministère avec ses collègues et redevint un des membres les plus laborieux de l'Assemblée. Ce fut lui, notamment, qui rédigea le rapport dans lequel le ministère était blâmé au sujet de la destitution du général Changarnier, blâme qui amena la chute du cabinet. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut arrêté avec plusieurs de ses collègues à la mairie du Xe arrondissement, conduit à Vincennes et rendu, le 5 décembre, à la liberté. Sous l'Empire, le vicomte Lanjuinais se tint à l'écart des affaires publiques jusqu'en 1863. A cette époque, il se présenta, comme candidat de l'opposition, dans la Loire-Inférieure, qui l'envoya au Corps législatif. Il y prit à plusieurs reprises la parole, vota presque toujours contre le gouvernement, et mourut peu de mois avant l'expiration de son mandat. On doit à M. Lanjuinais, qui penchait vers la monarchie constitutionnelle sans être hostile, toutefois, à la forme républicaine, des brochures, des études économiques, qui ont été réunies et publiées en 1852, une *Notice sur la vie et les ouvrages de J.-Denis Lanjuinais*, son père (1832, in-8o); *Nouvelles recherches sur la question de l'or* (1855), etc. — Son frère aîné, le comte Paul-Eugène LANJUINAIS, né à Rennes en 1789, mort en 1872, succéda à son père, comme membre de la Chambre des pairs, en 1827, et fit partie de ce corps politique jusqu'en 1848, époque où il rentra dans la vie privée.

LANKA, nom que les Siamois donnent à l'île de Ceylan, qui, pour eux, est le siége primitif de la religion bouddhique.

LANKRINK (Prosper-Henri), peintre allemand, né en 1628, mort en 1692. Il étudia son art à l'Académie d'Anvers, où il s'appliqua surtout à l'étude des chefs-d'œuvre du Titien et de Salvator Rosa. Plus tard, il passa en Angleterre, où il fut protégé par l'amiral Edward Sprag et par un riche amateur, sir W. Williams. C'est pour ce dernier qu'il avait exécuté la plupart de ses tableaux; mais la galerie qui les renfermait fut détruite par un incendie, en sorte qu'il nous reste fort peu de chose de l'œuvre de cet artiste. On estimait surtout ses paysages, qui se distinguaient par un grand talent d'invention, un coloris des plus naturels et beaucoup d'harmonie entre les diverses parties du dessin.

LANLEFF, village et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plouha, arrond. et à 30 kilom. de Saint-Brieuc; 413 hab. Cette localité possède un monument très-intéressant au point de vue archéologique, et connu sous le nom de *Monument de Lanleff*. Avant de reproduire les hypothèses auxquelles il a donné lieu, nous en ferons une description sommaire. « Ce curieux édifice se compose, dit M. Mérimée, de deux enceintes circulaires, concentriques, dont l'extérieure, beaucoup plus basse, est détruite en partie. L'autre est percée de douze arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés avec une colonne engagée sur chaque face. Probablement, autrefois, l'arcade à l'O. se trouvait vis-à-vis d'une porte pratiquée dans l'enceinte extérieure; mais, aujourd'hui, elle est détruite, ou, du moins, complétement défigurée. Les onze autres arcades répondaient chacune à deux arcades en plein cintre, figurées sur la muraille de l'enceinte extérieure, surmontées d'un œil-de-bœuf et encadrées dans une grande arcade. Celle-ci était flanquée de deux colonnes engagées; une colonne semblable recevait les retombées des deux moindres arcades comprises dans la première. Dans l'intérieur de chacune de ces arcades, s'ouvrait une fenêtre en plein cintre, s'élargissant en dedans, mais étroite comme une meurtrière en dehors. Une voûte unissait les deux enceintes. Telle devait être autrefois la disposition du monument.

» Aujourd'hui, toute la partie N. du mur extérieur est détruite, et à l'E. de l'édifice a été construite une petite chapelle gothique. Dans le même temps, sans doute, qu'on l'a bâtie, on faisait une espèce de transsept avec une portion de l'intervalle entre la première enceinte et la seconde. Là seulement s'est conservée une partie de la voûte qui liait autrefois les deux enceintes. Elle est en plein cintre, renforcée d'arcs-doubleaux, d'ailleurs très-grossièrement exécutés, tandis que les arcades intérieures se font remarquer par l'assemblage de leurs claveaux très-régulièrement taillés.

» Maintenant, l'enceinte intérieure est à ciel ouvert et l'on ne voit pas même les amorces des voûtes. La muraille, haute encore de 10 mètres, bien que son couronnement n'existe plus, n'a pas une seule fenêtre, mais seulement quelques trous, comme ceux qu'on pratique pour les échafaudages. Impossible de dire aujourd'hui comment le jour pénétrait dans cette espèce de tour. Depuis nombre d'années, cette enceinte sert à la fois de vestibule à la chapelle gothique et de cimetière pour les habitants du village. Dans l'enceinte intérieure, les colonnes engagées sur la face des piliers qui regarde le centre du monument s'élevaient aussi haut que les murailles; leurs chapiteaux ont disparu avec le couronnement de l'édifice. Les autres colonnes, de moindre dimension, engagées dans les deux enceintes, sont, pour la plupart, très-endommagées. On reconnaît, cependant, la forme générale de leurs chapiteaux en pyramide tronquée et renversée avec quatre têtes saillantes sous les angles du tailloir. La disposition du monument de Lanleff est celle que l'on donnait aux églises dès les premiers temps du christianisme. »

Ce monument, pour ainsi dire unique, a exercé au plus haut degré la sagacité des érudits. *Lanleff* en breton veut dire *terre des pleurs*, mais cette dénomination du pays est comparativement récente. M. le comte de Caylus, après un examen de l'édifice, a conclu que c'était un temple gaulois. M. Legonidec, dans un mémoire lu à l'Académie celtique, incline vers la même opinion et pense qu'il était dédié au soleil. Il s'appuie sur la nature des reliefs qui ornent les pilastres intérieurs ou extérieurs, et qui représentent une tête de bélier, une tête de taureau, une moitié de soleil. Ces différents symboles du zodiaque, joints au nombre des portes, lui semblent des preuves concluantes. D'autres antiquaires ont prétendu que c'était une église bâtie par les templiers. Ils s'autorisent de différents attributs grossièrement sculptés dans l'intérieur, et de l'établissement des templiers dans le voisinage; mais on a fait à cette opinion une objection sérieuse, c'est que la charte du duc Conan IV, datée de l'an 1160, dans laquelle tous les biens possédés en Bretagne par les templiers sont indiqués, ne dit pas un mot de Lanleff. Une dernière opinion, soutenue par l'abbé Deric et M. Penhoat, fait du monument qui nous occupe un baptistère. Tout le monde sait que les premiers chrétiens étaient baptisés par immersion. Les édifices dans lesquels cette grande cérémonie avait lieu, aux fetes de Pâques et de la Pentecôte, étaient généralement ronds, selon Grégoire de Tours; au milieu se trouvait un reservoir ou *fons*, dans lequel on descendait par quelques marches. On voit, en effet, à la porte du monument une fontaine dont les eaux eussent pu servir à alimenter la piscine du baptême. Cette hypothèse, qui se rapproche de l'opinion émise par un juge aussi compétent que M. Prosper Mérimée, semble la mieux justifiée.

LANMEUR, bourg de France (Finistère), chef-lieu de canton, arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Morlaix; pop aggl., 895 hab. — pop. tot., 2,729 hab. Minoteries; fabriques de poteries communes; tourbières. Sous l'église, construction du Xe siècle, se trouve une crypte dans laquelle se voient une fontaine qui a servi, dit-on, aux baptêmes par immersion, et plus anciennement, sans doute, au culte druidique, et la statue de saint Mélas, prince breton, mis à mort vers 538. Sur le fût des colonnes de cette crypte sont sculptés des serpents entrelacés. D'après une croyance très-répandue dans le pays, les eaux de la fontaine dont nous venons de parler déborderont un dimanche de la Trinité et détruiront l'église. Près du bourg s'élève la chapelle du prieuré de Kernitron, reconstruit au XIIe siècle.

LANNASKEDE, village de Suède, dans le gouvernement de Joenkjœping, connu par une excellente source minérale très-fréquentée; 900 hab. environ.

LANNE s. f. (la-ne). Pêche. Ligne fine qui part de la maîtresse corde.

LANNEAU DE MAREY (Pierre-Antoine-Victor DE), fondateur du collége Sainte-Barbe, né à Bard (Côte-d'Or) en 1758, mort à Paris en 1830. Nous avons parlé longuement de cet homme estimable à l'article BARBE (collége SAINTE-), auquel nous renvoyons le lecteur. Nous nous bornerons à ajouter que, à l'époque de la Restauration, on reprocha vivement à Victor de Lanneau d'avoir reconnu la constitution civile et de s'être marié. Vainement il opposa un bref du pape qui l'avait relevé de ses vœux à l'époque de son mariage; il n'en fut pas moins en butte aux attaques des orthodoxes zélés; aussi, tout en conservant la haute surveillance de Sainte-Barbe, il crut devoir s'adjoindre, pour diriger cet établissement, Mouzard, Adam, et son fils, Adolphe. On lui doit quelques ouvrages d'éducation : *Cours* ou *Leçons pratiques de grammaire française* (1824); *Grammaire des enfants* (1824); *Dictionnaire de poche* (1827); *Dictionnaire poétique des rimes* (1828); *Dictionnaire de poche latin-français* (1829).

LANNEAU DE MAREY (Régulus-Adolphe DE), administrateur, fils du précédent, né à Paris en 1796. Il avait dix-huit ans lorsqu'il suivit en Russie, en qualité de secrétaire, le général Mathieu Dumas, qui le fit nommer, en 1813, adjoint au commissaire des guerres. Fait prisonnier à Dresde, il subit dix-huit mois de captivité, puis devint commissaire et fut destitué à la seconde Restauration. M. A. de Lanneau se tourna alors vers l'enseignement. En 1819, son père l'associa à son œuvre, en lui confiant la direction de Sainte-Barbe, qu'il administra seul de 1830 à 1838. M. Adolphe de Lanneau devint ensuite administrateur de l'institution nationale des Sourds-Muets, et prit définitivement sa retraite en 1858.

LANNÉE s. f. (la-né — de *Lannes*, n. pr.). Bot. Syn. d'ODINE.

LANNEL (Jean DE), sieur DU CHAINTREAU et DE CHAMBORD, historien et romancier français du XVIIe siècle. On ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort, et l'on n'a sur sa vie que fort peu de renseignements. Neveu de M. de Hillerin, trésorier de France à Poitiers, qui lui fit obtenir la protection du maréchal de Brissac, il passa, après la mort de ce dernier, au service du duc de Lorraine, à la cour duquel il se trouvait encore en 1680. Il n'est plus fait nulle part mention de lui après cette époque. Parmi ses ouvrages, il en est un qui fit beaucoup de bruit lors de sa publication; nous voulons parler de son *Roman satirique* (Paris, 1624, in-8o de 1,113 pages), dans lequel il fait un tableau frappant, parfois même un peu cru, des mœurs de la cour; il y a introduit, sous des noms supposés, plusieurs des personnages les plus célèbres de son temps; mais il est presque impossible aujourd'hui de soulever le voile et de deviner quelles figures nous cachent ces noms assez ridiculement forgés, du reste. Il paraît, cependant, que la perspicacité des contemporains ne fut pas toujours mise en défaut à ce sujet, car, pour la dérouter, l'auteur crut devoir donner, sous le titre de *Roman des Indes* (Paris, 1625, in-8o), une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il a changé le lieu de la scène et les noms des acteurs. La lecture de cet ouvrage est assez attachante, grâce au talent narratif de l'auteur; mais le peu d'intérêt qu'inspire le héros, l'invraisemblance et la bizarrerie des situations dans lesquelles il se trouve placé, et d'où l'on est sûr d'avance qu'il sortira, finissent par rebuter et fatiguer. On a encore de Jean de Lannel : *Histoire de la vie et de la mort d'Artémise* (Paris, 1622, in-12); *Histoire de Don Juan, roi de Castille, recueillie de divers auteurs* (Paris, 1622, in-8o); *Recueil de plusieurs harangues, remontrances, discours et avis d'affaires d'Etat de quelques officiers de la couronne et d'autres grands personnages* (Paris, 1622, in-8o); *Vie de Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, roi de Jérusalem* (Paris, 1625, in-8o); *Lettres de Jean de Lannel* (Paris, 1626, in-8o).

LANNEMEZAN, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N.-E. de Bagnères-de-Bigorre, sur un plateau, près de la source du Gers. Pop. aggl., 1,657 hab. — pop. tot., 1,772 hab. Carrieres de marne et de sables. Vastes landes. Eglise romane; restes d'une voie romaine, debris d'un château fort.

LANNER (Joseph-François-Charles), compositeur allemand de musique dansante, né à Vienne en 1802, mort près de cette ville en 1843. Heureusement doué pour l'art musical, cet artiste apprit fort jeune le violon et acquit, sans le secours d'aucun maître, un talent très-distingué sur cet instrument. C'est également avec la seule aide de livres théoriques qu'il apprit la composition. Il débuta par l'arrangement, en quatuors et quintettes, pour cordes, de morceaux d'opéras et d'ouvertures. Mais bientôt le démon du rhythme fit bruire à ses oreilles ses mesures inflexiblement cadencées, et Lanner s'adonna complétement aux compositions dansantes. Un succès unanime accueillit ses premiers essais; ses œuvres se multiplièrent, et le compositeur acquit un renom européen. Les innovations qu'il apporta dans l'harmonie, l'instrumentation et le rhythme de ce genre musical, font de quelques-unes de ses compositions, notamment de ses valses, de véritables chefs-d'œuvre. L'estime dont jouissait ce compositeur en Allemagne était telle, que plus de vingt mille personnes, dit-on, suivirent son convoi. Outre des valses, Lanner a encore publié des galops, des quadrilles, des marches, des pots-pourris, l'ouverture de la féerie intitulée le *Prix d'une heure de vie*, et la musique d'une pantomime. Le nombre de ses compositions gravées dépasse 200.

LANNES (Jean), duc DE MONTEBELLO, maréchal de France, né à Lectoure en 1769, mort à Vienne en 1809. Son père, qui était garçon d'écurie, lui fit apprendre à lire et à écrire, puis le mit en apprentissage chez un teinturier. En 1792, Jean Lannes s'engagea dans un bataillon de volontaires du Gers, devint bientôt après sergent-major et montra, à l'armée des Pyrénées-Orientales, une telle bravoure, qu'il fut nommé officier et devint chef de brigade en 1795. Néanmoins, cette même année, il se vit compris parmi les officiers supérieurs destitués pour incapacité. Lannes n'en résolut pas moins de poursuivre une carrière pour laquelle il se sentait né; il se fit présenter au général Bonaparte, et obtint de faire partie de l'armée d'Italie comme simple volontaire. Il ne tarda pas à se faire remarquer et fut nommé, après le combat de Millesimo, chef de brigade (1796). Il se distingua successivement à Dego, à Cadagno, au pont de Lodi, à la prise de Pavie. Nommé alors général de brigade, il enleva un faubourg de Mantoue, fut blessé à Governolo, reçut deux nouvelles blessures à Arcole (14 novembre), et, apprenant le lendemain que le combat continue, il monte à cheval, s'élance sur le pont d'Arcole au milieu de la mitraille, entraîne les soldats, est de nouveau atteint et tombe sans connaissance. A peine guéri, Lannes prend part à la bataille de Rivoli (1797), marche sur Rome, enlève les retranchements d'Imola, puis est envoyé par Bonaparte auprès du pape pour traiter de la paix.

Après le traité de Campo-Formio, Lannes reçut le commandement des départements de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche et du Gard. Peu après, il fut appelé à faire partie de l'expédition d'Egypte, où il prit part à presque toutes les affaires importantes, contribua à la prise de Gaza, de Jaffa, fut grièvement blessé à Saint-Jean-d'Acre, et reçut une nouvelle blessure à Aboukir (24 juillet 1799). De retour en France avec le grade de général de division (1799), Lannes, qui subissait au plus haut point l'ascendant de Bonaparte, n'hésita point à s'associer à ses projets ambitieux et contribua au succès du coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799). Peu après, il fut nommé commandant en chef de la garde consulaire et mis à la tête de l'avant-garde de l'armée des Alpes. Après avoir franchi le Saint-Bernard, il s'élance en avant, ayant à peine quelques canons, chasse les Autrichiens d'Aoste, de Châtillon, s'empare d'Ivrée par escalade (25 mai 1800), de Pavie, de Stradella, contribue au succès de la bataille de Montebello, « où, selon son langage, les balles claquaient sur les os de ses soldats comme la grêle sur des vitrages, » et soutient pendant sept heures, à Marengo, les efforts de l'armée autrichienne et de 80 pièces de canon; sa brillante conduite dans cette affaire lui fit décerner un sabre d'honneur.

En 1801, Lannes se rendit en Portugal comme ministre plénipotentiaire; mais, sans instruction, d'un caractère brusque et emporté, il n'avait aucune des qualités nécessaires pour faire un diplomate. Se croyant en pays conquis, il voulut faire entrer à Lisbonne des marchandises sans payer de droits, et, sur les plaintes de la régence de Portugal, il fut remplacé par Junot.

Lors de l'établissement de l'Empire, Lannes devint maréchal de France (1804), puis grand-croix de la Légion d'honneur (1805), et reçut, peu après, le titre de duc de Montebello. Pendant la campagne de 1805 contre l'Autriche, il fut mis à la tête de l'avant-garde de la grande armée, et commanda l'aile gauche à la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805). Après avoir occupé quelque temps la Moravie, Lannes fit, en 1806, la campagne de Prusse et assista à la bataille d'Iéna; puis il marcha contre les Russes, qu'il battit à Pultusk, où il fut blessé (26 décembre), resta quelque temps à Varsovie et contribua à la prise de Dantzig (24 mai 1807). De retour à la grande armée, il assista à la bataille de Friedland (14 juin) et fut nommé colonel général des suisses.

Envoyé en Espagne en 1808, il commença par battre, à Tudela, Palafox et Castanos, puis fut chargé de diriger les opérations du mémorable siége de Saragosse, et s'empara de cette ville le 21 février 1809, après avoir éprouvé, de la part des habitants, la plus héroïque résistance.

De retour en France, Lannes alla se reposer de ses fatigues, au sein de sa famille, dans sa belle terre de Maisons, près de Paris. Comblé d'honneurs et de richesses, le duc de Montebello éprouvait le besoin de jouir d'un peu de repos, lorsque Bonaparte, entraîné par son ambition vertigineuse, se lança dans une nouvelle guerre avec l'Autriche. Ce fut en pleurant, dit-on, que Lannes quitta sa femme et ses enfants. Mais à Abensberg (20 avril 1809), à Eckmühl, à Ratisbonne, il redevint ce qu'il avait toujours été, la terreur de l'ennemi. Toujours à l'avant-garde, il marche sur Vienne, et, après avoir battu les Autrichiens à Amstetten (5 mai), il arrive avec Bonaparte aux *portes* de Vienne, qui, bombardée, capitule le 12 mai. Il avait fait un mal épouvantable à l'ennemi, rompu et culbuté ses lignes à Essling, lorsque la rupture des ponts jetés sur le Danube vint couper l'armée française en deux. Attaqué alors par l'archiduc Frédéric-Charles, n'ayant plus de munitions, exposé à un feu terrible, Lannes se place sur le front de sa ligne et est atteint tout à coup par un boulet qui lui brise les deux jambes (22 mai 1809). A cette nouvelle, Bonaparte court vers le brancard qui portait le maréchal dans l'île de Lobau pour y subir l'amputation, et lui dit d'une voix étouffée, dit-on, par les larmes : « Lannes, mon ami, me reconnais-tu? C'est l'empereur. C'est Bonaparte. C'est ton ami. » Selon une version, le duc de Montebello, ouvrant les yeux, répondit : « Dans quelques heures, vous aurez perdu l'homme qui vous a le plus aimé. » D'après une autre version, dans un entretien particulier, le maréchal reprocha amèrement au despote sa politique, aussi fatale à lui-même qu'à la France, et lui donna des conseils qui, naturellement, ne furent point écoutés. Après avoir subi l'amputation, Lannes fut transporté à Vienne, où il mourut quelques jours après, le 31 mai. Ses restes furent transportés à Paris et déposés au Panthéon (6 juillet 1810). Une statue en marbre du maréchal a été érigée dans la ville de Lectoure après la révolution de Juillet 1830.

« Lannes, dit Napoléon à Sainte-Hélène, était un homme d'une bravoure extraordinaire; calme au milieu du feu, il possédait un coup d'œil sûr et pénétrant, prompt à profiter de toutes les occasions qui se présentaient. Il avait une grande expérience pour la guerre; il s'était trouvé dans cinquante combats isolés et à cent batailles plus ou moins importantes. Comme général, il était infiniment au-dessus de Moreau et de Soult. » Lannes manquait absolument d'instruction et d'éducation. Dans son langage, il était grossier et brutal, et devant Bonaparte lui-même, en présence de cet homme qui voyait se prosterner lâchement devant lui tant d'autres hommes, il n'avait cessé de conserver sa franchise et son libre parler d'ancien républicain. C'est ainsi qu'il avait vivement protesté contre le concordat et la restauration de la noblesse. Après la bataille d'Eylau, Napoléon ayant attribué toute la gloire de cette journée à Murat, Lannes entra dans une violente colère : « Nous avons combattu plus que lui, Augereau et moi! s'écria-t-il; croyez-vous que je sois homme à me laisser échapper une seule palme? Non, par personne, pas même par votre coq empanaché de beau-frère, qui vient, après la victoire, chanter coricoco! »

Lorsque Napoléon chargea le peintre Robert de faire le portrait de Lannes, qui devait figurer dans la galerie des maréchaux, Lannes reçut fort mal l'artiste et lui dit, en parlant de celui qui l'envoyait : « Que veut-il faire de mon portrait, ce b.....-là? » Un jour où l'on parlait aux Tuileries, devant lui, des défenseurs de Saragosse qu'on accusait de fanatisme : « Messieurs, dit-il, ce sera ce que vous voudrez, mais je puis vous assurer que ce sont des b..... qui se battent bien! »

Lannes avait épousé, en premières noces; une demoiselle Méric, avec laquelle il divorça, et dont un fils, né pendant le mariage, fut, après la mort du maréchal, déclaré adultérin par les tribunaux. En secondes noces, il s'était marié avec M^lle^ de Guéhéneuc, fille d'un entrepreneur de lits militaires, née en 1784, morte en 1856. Elle devint dame d'honneur de Marie-Louise, se retira de la cour lors de l'avénement de Louis XVIII et se consacra à l'éducation de ses enfants.

LANNES (Napoléon-Auguste), duc DE MONTEBELLO, diplomate français, fils aîné du maréchal, né en 1801. Créé pair de France par Louis XVIII en 1815, à l'âge de quatorze ans, il fit, en 1827, une première et courte apparition au Luxembourg, alla visiter les Etats-Unis, et, à son retour, suivit Chateaubriand dans son ambassade à Rome. Après la révolution de Juillet, il vint siéger régulièrement à la Chambre des pairs, et sembla d'abord vouloir se ranger parmi les membres de l'opposition légitimiste; mais, cédant bientôt aux avances que lui faisait la nouvelle cour, il se rallia à la dynastie d'Orléans, dont il défendit constamment la politique, et se prononça notamment contre le projet de loi relatif à l'abolition de l'hérédité dans la pairie. Il soutint, en 1833, l'amendement de Cousin dans la discussion du projet de loi sur l'abrogation du deuil du 21 janvier, et appuya, en 1835, le projet de loi sur la presse. Il était devenu, en 1833, ministre plénipotentiaire en Suède, puis à Berlin; en 1836, il fut nommé ambassadeur en Suisse et demanda au gouvernement fédéral l'éloignement des réfugiés politiques, et, plus tard, celui du prince Louis-Napoléon, qui habitait alors Arenenberg. Il venait d'être nommé depuis peu ambassadeur à Naples, lorsqu'il fut appelé, le 1^er^ avril 1839, à remplacer le comte Molé au ministère des affaires étrangères; mais, le cabinet ayant été dissous le 12 mai suivant, il alla reprendre son poste à Naples, et négocia, en 1844, le mariage de la princesse Caroline de Salerne avec le duc d'Aumale. En 1847, il reçut le portefeuille de la marine. Il présenta, pendant son ministère, un rapport dans lequel il se prononçait contre l'opportunité de l'affranchissement des esclaves. La révolution de Février le mit momentanément à l'écart; en avril 1849, le département de la Marne l'envoya à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité réactionnaire. Après le 2 décembre 1851, il renonça à la vie politique; mais, en février 1858, il accepta l'ambassade de Saint-Pétersbourg, qu'il garda jusqu'en 1864. A son retour, il fut appelé à faire partie du Sénat. Depuis la révolution du 4 septembre, il est rentré dans la vie privée.

LANNES (Gustave-Olivier), comte DE MONTEBELLO, général français, frère du précédent, né à Paris en 1804. Il s'engagea, en 1830, dans la cavalerie, assista à l'expédition d'Alger, puis alla servir dans les rangs des patriotes polonais. A son retour en France, il retourna à l'armée d'Afrique et franchit successivement tous les grades jusqu'à celui de colonel de chasseurs, auquel il fut promu en 1847. Le 22 décembre 1851, Louis Bonaparte le créa général de brigade et le choisit pour un de ses aides de camp. En 1854, il fut nommé commandant de la cavalerie de la garde impériale et, l'année suivante, élevé au grade de général de division. En octobre 1861, M. Lannes reçut une mission à Rome et fut admis en audience particulière par le pape. Il revint l'année suivante dans cette ville pour y prendre le commandement du corps français d'occupation, et retourna en France à l'époque fixée pour l'évacuation (1866). L'année suivante, il devint membre du Sénat. Mis à la tête de la division de cavalerie de la garde impériale, il garda ce poste jusqu'en 1869, époque où il fut mis dans le cadre de réserve. — Un frère des deux précédents, Alfred LANNES, comte DE MONTEBELLO, mort en 1861, fit partie de la Chambre des députés après 1830.

LANNILIS, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N. de Brest, au bord de l'Aber-Vrach et de l'Aber-Benouhic. Pop. aggl., 1,145 hab. — pop. tot., 3,318 hab. Fabriques de couvertures grossières; fonderie, tuilerie. Exportation de blé. L'église, bâtie en 1774, est surmontée d'une flèche élégante. Dans le cimetière, se voit le tombeau de François de Coum, œuvre remarquable du XVI^e^ siècle. La statue du mort est couchée sur le tombeau, les mains jointes. Il est armé de toutes pièces; ses pieds sont appuyés sur un lion. A 2 kilom. N.-E. du bourg, le château de Kerouartz dresse, sur la rive gauche de l'Aber-Vrach, ses belles cheminées en pierre.

LANNION, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 65 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, sur le Léguer. Pop. aggl., 5,462 hab. — pop. tot., 6,223 hab. L'arrondissement renferme 7 cantons, 65 communes et 118,097 hab. Tribunal de 1^re^ instance; collége communal; bibliothèque publique. Eaux minérales anticalculeuses, ferrugineuses, froides. Tanneries, brasseries, fabrication de toiles, chapeaux, papier; coutellerie, armurerie, blanchisserie de cire; exploitation de sable calcaire. Commerce actif, consistant principalement dans l'exportation du chanvre teillé, des os d'animaux, céréales et graines oléagineuses; et dans l'importation des vins, cidre, eaux-de-vie, épiceries, sel, graines de lin et de chanvre, bois du Nord, houille, fer, produits du Midi.

Lannion, dont le nom apparaît pour la première fois dans le XII^e^ siècle, tomba, en 1346, au pouvoir des Anglais, auxquels deux soldats de la garnison ouvrirent une poterne de la ville, un dimanche, à la pointe du jour. Les Anglais se précipitèrent dans la ville, où ils mirent tout à feu et à sang, malgré l'héroïque résistance de Geffroi de Pontblanc, à la mémoire duquel les Lannionnais ont érigé une croix. Le château fut démantelé à cette époque. Lannion n'a aucun monument digne d'être décrit. Nous nous bornerons à signaler : l'église Saint-Jean-du-Baly, bâtie au XVI^e^ siècle; l'église de Kermaria-au-Traon, fondée en 1178; la chapelle Sainte-Anne, édifice de 1650; le monastère des Ursulines; l'hôtel de ville, etc.

Les deux curiosités principales des environs de Lannion sont l'église de Brélévenez et le château de Coëtfrec. Bâtie sur une hauteur escarpée, l'église de Brélévenez est surmontée d'une flèche élégante et se recommande par le caractère byzantin de sa chapelle absidale, de ses arcades, de son portail et de sa crypte. Plusieurs des chapiteaux des colonnes sont historiés. Il y a une crypte, qui doit être du XI^e^ siècle. Le château de Coëtfrec, bâti sur le versant d'une des collines qui dominent la charmante vallée du Léguer, est flanqué de tours, dont l'une, celle du sud-ouest, conserve encore ses créneaux et ses mâchecoulis. L'entrée principale est, en grande partie, détruite. Aucun document ne fait connaître l'époque de la fondation du château de Coëtfrec, mais les archéologues les plus autorisés pensent qu'il remonte au XV^e^ siècle.

LANNO (François-Gaspard-Aimé), sculpteur français, né à Rennes en 1800. D'abord élève de F. Lemot et de Cartellier, il entra ensuite à l'Ecole des beaux-arts, remporta le second prix en 1825, le grand prix de sculpture en 1827, sur le sujet de *Mucius Scævola*, puis se rendit à Rome, d'où il fit quelques envois qui furent remarqués. De retour à Paris en 1833, M. Lanno a exécuté et exposé un assez grand nombre d'œuvres qui lui ont valu, en 1855, la croix de la Légion d'honneur. Cet artiste consciencieux, mais de peu d'originalité, n'a exécuté aucune œuvre qui ait signalé hautement son nom à l'attention publique. Nous citerons de lui : *Pandore chez Epiméthée*, bas-relief (1831); *Lesbie* (1832), statue en marbre, envoi de Rome qu'il exposa en 1834, et qui fait partie du musée de Rennes; *La Chalotais* (1836); *Montaigne* (1838), statue en bronze érigée à Périgueux; *Fénelon* (1840), statue en bronze érigée dans la même ville; le *Maréchal Brune* (1843), statue en bronze, pour Brives-la-Gaillarde; *Majour*, statue en bronze qu'on voit dans la même ville; *Fénelon*, statue en pierre qui décore la place Saint-Sulpice; *Sainte Geneviève*, statue en pierre qu'on voit à l'église de la Madeleine, à Paris; *Pascal*, *Fléchier*, le *Génie de l'art égyptien*, statues décoratives placées au nouveau Louvre; *Montaigne*, à l'Ecole normale; *Etienne*, à l'Opéra-Comique; *Apollon* et les *neuf Muses*, statues qui décorent le théâtre de Rennes; *Bertrand d'Argentré*, au palais de justice de la même ville; *Noé* (1864). On lui doit, entre autres bustes, ceux de *Philippe le Long*, de *Bonnivet*, au musée du Louvre; de *Montaigne*, de *Dubois*, de *Boulay de la Meurthe*, etc.

LANNOY, bourg de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Lille; 1,842 hab. Filatures, tissage mécanique et à la main, tannerie, brasserie, fabrique d'huile, sucrerie. Grand commerce de couvertures de laine façon anglaise. Lannoy était une ville très-florissante dans les XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, par ses fabriques de pannes, de serges, de camelots et d'une étoffe nommée tripp; mais les terreurs, les cachots, les bûchers dont Philippe II couvrit la Flandre pendant qu'il exerça sa puissance sanguinaire dépeuplèrent cette ville, habitée, en grande partie, par des réformés. Jean de Lannoy la fit entourer de murailles et de fossés et y fit construire une église et un château vers la fin du XV^e^ siècle. L'église subsiste encore; elle a été restaurée et agrandie au XVII^e^ siècle; on y remarque quelques belles boiseries. Il ne reste plus que des décombres du château, et les murailles qui tombaient en ruine furent détruites dans la campagne de 1792.

LANNOY (Guillebert DE), diplomate et voyageur français, né en 1386, mort en 1462. Successivement chancelier et chambellan du duc de Bourgogne, il se signala dans les guerres de son temps, notamment, en 1413, contre les Polonais; puis il visita la Lithuanie et l'Angleterre, et revint dans sa patrie, où il fut nommé gouverneur de l'Ecluse. En 1420, il assista à l'assemblée de Troyes, où Isabeau de Bavière signa le honteux traité qui donna la France à Henri V, et fut chargé par ce prince d'une mission qui ne tendait à rien moins qu'au rétablissement d'une monarchie chrétienne à Jérusalem. Après avoir parcouru dans ce but la Prusse, la Pologne et la Hongrie, il parvint à Constantinople, d'où il se rendit en Syrie. Ce fut là qu'il recueillit une foule de documents relatifs à la mission dont il avait été chargé; il les réunit dans ses *Pèlerinages de Syrie et d'Egypte*, dont il offrit une copie au roi d'Angleterre et une autre au duc de Bourgogne, qui le créa, en 1429, chevalier de l'ordre de la Toison d'or. Cette relation de la mission de Lannoy a été publiée dans le tome XXI de l'*Archæologia;* mais il en existait une autre plus complète, comprenant tous ses voyages, et écrite par lui-même, laquelle a été publiée, par la Société des bibliophiles de Mons, sous ce titre : les *Voyages et ambassades de messire Guillebert de Lannoy* (1399-1450 [Mons, 1842]). On peut consulter sur ce livre une brochure du savant historien polonais Lelewel, intitulée : *Guillebert de Lannoy et ses voyages en* 1413, 1414 *et* 1421 (Bruxelles, 1845; en polonais, Posen, 1844).

LANNOY (Charles DE), général espagnol, né en Flandre en 1470, mort en 1527. Il s'illustra au service de l'Autriche et eut le commandement général des armées de Charles-Quint. Ce fut lui qui gagna la bataille de Pavie, où François I^er^ fut fait prisonnier. En lui remettant son épée, le roi lui dit : « Voilà l'épée d'un roi qui mérite d'être loué, puisque, avant de la rendre, il s'en est servi pour répandre le sang de plusieurs des vôtres. » Cela était vrai, et le roi avait un peu trop profité de la certitude où il était que les Impériaux ne voulaient pas le tuer, pour en tuer lui-même très-inutilement et impunément plusieurs qui cherchaient à le faire prisonnier. De Lannoy fit cette noble réponse : « Je prie Votre Majesté d'agréer que je lui donne la mienne, qui a épargné le sang de plusieurs des vôtres. » Il fit conduire le roi de France au château de Pizzighitone, et, après le traité de Madrid, ce fut lui qui accompagna jusqu'à la frontière française ce souverain. Pour récompenser ses services, Charles-Quint lui avait accordé la principauté de Sulmone. C'était un général habile et prudent, mais qui manquait de résolution et d'audace.

LANNOY (Ferdinand DE), duc de Boyennes, général espagnol, fils du précédent, né en Italie vers 1510, mort en 1579. Il devint général d'artillerie, donna de nombreuses preuves de courage et de talent en Italie, en Allemagne et en Flandre, puis fut successivement gouverneur de la Hollande, de l'Artois, de Gray, qu'il fortifia, et grand bailli d'Amont. Lannoy était aussi distingué comme savant que comme homme de guerre. Il passe pour l'inventeur de l'artillerie de campagne, et on lui doit de bonnes cartes de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

LANNOY (Julienne-Cornélie, baronne DE), femme de lettres hollandaise, née à Bréda en 1738, morte en 1782. Descendant d'une des plus anciennes familles de la Hollande et douée par la nature de tous les avantages extérieurs, elle reçut une brillante éducation, mais vécut ensuite loin du bruit et des plaisirs du monde, consacrée tout entière au culte des Muses. Ses ouvrages n'eurent pas une médiocre influence sur la renaissance de la poésie hollandaise. On a d'elle des pièces de théâtre, entre autres : *Léon le Grand* (1767); le *Siége de Harlem* (1770), et *Cléopâtre* (1776); des *Œuvres poétiques* (Leyde, 1780, 2 vol.) et des *Poésies posthumes* (1783), éditées par Bilderdyk.

LANNOY (Marie-Antoine DE), architecte, né à Paris en 1800. Il eut successivement pour maître Vaudoyer, Delespine, H. Lebas, obtint le second prix d'architecture en 1826, le grand prix en 1828, et fit alors le voyage réglementaire d'Italie. De retour en France, M. Lannoy fut chargé de plusieurs constructions publiques et privées, et devint, jusqu'en 1849, architecte de la Banque. On doit à cet habile architecte : le *Temple d'Antonin*, envoi de Rome; *Etude de l'île Tibertine* (1832), qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855; *Projet d'agrandissement de la Bibliothèque royale; Etudes architecturales en Italie; Etudes artistiques de la régence d'Alger* (1835-1837); le *Tombeau de Robert de Naples* (1852), etc.

LANOUAILLE, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 54 kilom. S.-E. de Nontron, sur un plateau élevé, près de la Loue. Pop. aggl., 650 hab. — pop. tot., 1,546 hab. Forges. Le maréchal Bugeaud y possédait une propriété.

LA NOUE (François DE), dit **Bras de Fer**, le Bayard huguenot, né en 1531 d'une des plus illustres familles de Bretagne, blessé mortellement au siége de Lamballe en 1591. Des exercices d'armes et d'équitation, des jeux violents, quelques rares lectures, telle était l'éducation du temps, telle fut l'éducation de La Noue. Placé comme page à la cour de Henri II, il s'appliqua de lui-même à réparer les imperfections d'un pareil système et se familiarisa de préférence avec les grands hommes de Plutarque, qu'Amyot naturalisait alors en France. Il fit ses premières armes en Piémont, sous le maréchal de Brissac, se conduisit en brillant gentilhomme, et, devenu orphelin, revint en Bretagne administrer ses biens.

Vers cette époque, d'Andelot, frère de Coligny, étant allé se fixer en Bretagne pour quelque temps, résolut d'amener La Noue au protestantisme et y parvint. La Noue était naturellement religieux, il était instruit; les abus de l'Eglise dominante l'avaient frappé bien souvent : il embrassa donc la Réforme en toute sincérité; cependant il ne prit aucune part à la conspiration d'Amboise. Mais, à la nouvelle du massacre de Vassy, il se rangea sous les drapeaux de Condé, assista à la bataille de Dreux, où Condé fut pris, et dirigea avec Coligny la retraite de l'armée battue. Puis il rentra dans ses foyers jusqu'à la reprise des hostilités (1567). Alors il débuta par la prise d'Orléans, parcourut le Nord et l'Ouest pour lever des troupes, rejoignit le prince de Condé, qui était à la veille de livrer la bataille de Saint-Denis, et suivit le prince en Lorraine après l'action. Pris à Jarnac et remis en liberté, il fit le siége de Poitiers, fut repris à Moncontour (1569) et reçut, dans cette seconde captivité, les témoignages les plus flatteurs de ses ennemis. Coligny avait proposé à la cour de l'échanger contre Strozzi, seigneur distingué, qu'il tenait en son pouvoir. Le cardinal de Lorraine s'opposa à cet échange, en disant qu'*il y avait plusieurs Strozzi en France, tandis que les protestants n'avaient qu'un seul La Noue*. En toute occasion, ce vaillant et intrépide guerrier montra que la valeur peut s'allier à l'humanité. Il sut maintenir parmi ses troupes la plus exacte discipline et se montra partout le protecteur des vaincus. « Ainsi, dit un historien catholique, La Noue faisait en quelque sorte revivre, au milieu des horreurs de la guerre civile la plus cruelle, l'humanité, la douceur et le noble désintéressement qui avaient autrefois mis Bayard au premier rang des chevaliers. »

C'est au siége de Fontenay-le-Comte (1570) que, un coup d'arquebuse lui ayant fracassé le bras gauche, il dut se faire amputer. Jeanne d'Albret l'avait décidé à subir cette terrible opération, à laquelle d'ailleurs elle eut le noble courage d'assister. On remplaça le bras amputé par un bras de fer, ce qui fit donner à La Noue le surnom qu'il porte dans l'histoire.

Tandis qu'à la faveur de la paix conclue au mois d'août 1570 entre catholiques et protestants La Noue s'emparait de Valenciennes et de Mons pour la France, Charles IX violait le traité et massacrait les protestants. En ce moment, La Noue, assiégé dans Mons, était obligé de capituler. N'osant encore retourner en France, il chercha un refuge dans le camp des Espagnols. Le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, ayant appris le lieu de sa retraite, prit sur lui de l'appeler auprès de sa personne et de lui accorder un asile. La Noue fut bientôt chargé par la cour de la plus délicate des missions.

Les Rochellois étaient en rébellion ouverte contre le roi depuis la Saint-Barthélemy, et le roi ne savait quel parti prendre pour les soumettre. Son conseil décida qu'il fallait entrer en négociations avec eux par le moyen de leur chef le plus respecté, qui, même après les odieux massacres, encore récents, commis sur ses coreligionnaires, était resté dévoué au roi. La Noue se rendit auprès des Rochellois, qui, tout d'abord, le reçurent avec méfiance et rejetèrent ses propositions avec indignation (1572); néanmoins, il parvint à dissiper leurs préventions, et il s'efforçait de les amener à un accommodement, lorsque, en 1573, le duc d'Anjou, qui avait trempé dans les meurtres de la Saint-Barthélemy, écrivit aux Rochellois une lettre menaçante. Toutes les espérances de paix s'évanouirent. La Noue quitta La Rochelle et se retira dans le camp du duc d'Anjou, qui lui permit de rester simple spectateur des événements. L'élection du duc au trône de Pologne sauva La Rochelle d'une ruine presque certaine. La paix fut signée, mais elle dura seulement quelques mois.

La Noue comprit enfin qu'il n'y avait rien à espérer de la cour et se rallia au duc d'Alençon, dont il n'avait pas pénétré l'ambition toute personnelle. Il entraîna les Rochellois sous ses drapeaux, mais ce fut encore une vaine tentative que fit avorter la réconciliation du duc avec le roi son frère. La Noue alla offrir ses services au roi de Navarre, qui, en 1579, le nomma surintendant de sa maison. Fait prisonnier dans les Pays-Bas au mois de juin 1580, il passa cinq années au milieu des plus indignes traitements. Philippe II lui promit la liberté s'il voulait se laisser crever les yeux, pour être désormais hors d'état de servir contre l'Espagne. C'est pendant cette captivité qu'il composa ses *Discours politiques et militaires*, qui lui assurent une place parmi les prosateurs les plus éminents du xvie siècle.

Ses fers furent enfin brisés sur les instances du duc de Guise. Il fut échangé contre le comte d'Egmont, prisonnier du roi de Navarre; mais il n'obtint sa liberté qu'à la condition de ne plus servir contre l'Espagne et ses alliés. Pour garantie de sa promesse, il consentit à laisser, pendant un an, son second fils entre les mains du duc de Lorraine. En cas de contravention, il s'engagea à payer au roi d'Espagne une somme de cent mille écus d'or.

Il se retira à Genève, aida cette ville à repousser les assauts du duc de Savoie, et se rendit, en 1588, à Sedan pour veiller aux intérêts de la fille du duc de Bouillon, Guillaume-Robert de La Mark, dont il avait été nommé le tuteur. L'assassinat du duc de Guise à Blois, suivi de la réconciliation de Henri III avec le roi de Navarre, lui permit de quitter Sedan et d'offrir ses services aux rois alliés. Il courut défendre Senlis contre le duc d'Aumale et resta maître de la place. Après l'assassinat de Henri III, continuant ses exploits, il assista aux combats d'Arques et d'Ivry, et fut grièvement blessé au siége de Paris. A peine guéri, il fut envoyé en Bretagne, pour diriger par ses conseils le prince de Dombes, qui disputait cette province au duc de Mercœur, l'un des chefs de la Ligue. Il avait conseillé au prince d'assiéger le château de Lamballe; la brèche était faite et La Noue descendit dans le fossé pour la reconnaître. Il était monté sur une échelle dressée contre la muraille, lorsqu'une balle vint, par ricochet, le frapper au front au moment où il avait levé la visière de son casque pour mieux examiner les lieux. Il chancela et tomba sans connaissance. On le transporta, tout meurtri, à Moncontour, où il mourut quinze jours après.

« C'était un grand homme de guerre, dit Henri IV en apprenant sa mort, et encore plus un grand homme de bien; on ne peut assez regretter qu'un petit château ait fait périr un capitaine qui valait mieux qu'une province. » — « On peut, lit-on dans Maimbourg, le comparer, non-seulement aux plus vaillants, mais aussi aux plus sages et aux plus savants capitaines de l'antiquité, comme il paraît par ses discours politiques et militaires, qui, en netteté, en force et en bon sens, égalent ceux des Xénophon, des Polybe et des César. » Montaigne, de Thou, Montluc lui-même lui décernent de justes éloges.

Ses vingt-six discours politiques sont un des monuments les plus précieux de la langue française au xvie siècle. Trois causes, dit-il, minent les empires : l'impiété, l'injustice et la dissolution des mœurs; ces trois causes régnaient alors en France, et, en bon patriote, La Noue avait cru devoir en signaler le danger. Il exhorte les Français à prévenir une catastrophe, non par des fêtes et des sacrifices, mais *en cessant de faire le mal et en apprenant à bien faire.* Contre l'habitude des auteurs de mémoires, La Noue ne parle presque jamais de sa personne. La première édition fut publiée à Bâle en 1587. M. Kervyn de Volkœrsbeke a publié, de nos jours, la *Correspondance de François de La Noue* (Gand et Paris, 1854, in-8o).

LA NOUE (Odet DE), sieur de TÉLIGNY, homme de guerre et poëte français, fils du précédent, mort à Paris en 1618. Il servit dans les Pays-Bas sous les ordres de son père, tomba, en 1584, aux mains des Espagnols, qui le gardèrent sept ans prisonnier, puis rejoignit l'armée de Henri IV. La Noue contribua à la prise de Paris, prit part aux négociations qui amenèrent la publication de l'édit de Nantes, et fut chargé de diverses missions, notamment en Hollande en 1617. Il était maréchal de camp et conseiller du roi. La Noue cultiva avec un certain succès la poésie. On a de lui : *Paradoxe, que les adversitez sont plus nécessaires que les prospéritez* (La Rochelle, 1588, in-8o), en vers; *Poésies chrétiennes de méssire Odet de La Noue* (Genève, 1594, in-8o), recueil de sonnets, odes, cantiques, etc.; *Dictionnaire des rimes françaises selon les lettres de l'alphabet* (Genève, 1596, in-8o); enfin, on lui attribue : *Vive description de la tyrannie et des tyrans, avec les moyens de se garantir de leur joug.*

LANOUE (Jeanne DE), fondatrice de l'ordre des sœurs de la Providence, née en 1666, morte en 1736. Après avoir montré dans sa jeunesse un cœur dur et avare, elle devint tout à coup bonne et hospitalière, et recueillit dans sa maison une foule d'indigents et de malades, aux besoins desquels elle fournissait, grâce aux aumônes qu'elle allait elle-même recueillir. Ruinée par une catastrophe qui renversa sa maison, elle ne se découragea pas, et parvint, à force de quêtes, à recueillir assez d'argent pour pourvoir aux besoins de ses protégés, et pour payer le loyer d'une maison que les oratoriens lui avaient louée fort cher, après lui avoir refusé même une écurie pour abriter ses malades. Ce fut en 1704 qu'elle réunit autour d'elle un certain nombre de filles, auxquelles elle donna un vêtement particulier, et qui la secondèrent dans ses soins charitables. Telle fut l'origine de l'ordre de la Providence, qui fut approuvé, en 1710, par l'évêque de Saumur, et qui depuis lors a établi des maisons dans toutes les parties de la France. Leur nombre était déjà considérable à la mort de Jeanne de Lanoue.

LANOUE (Jean-Baptiste SAUVÉ DE), auteur dramatique et comédien français, né à Meaux en 1701, mort à Paris en 1760. Il fit de bonnes études, qu'il termina à Paris, au collége d'Harcourt. Le goût du théâtre s'étant bientôt emparé de lui, il débuta à Lyon, en 1722, dans l'emploi des premiers rôles. « Lanoue, dit un biographe, n'avait aucun des moyens physiques nécessaires pour un comédien. Sa figure était ingrate, sa voix rauque et sans timbre, son air ignoble, et sa chaleur presque nulle; mais il possédait une intelligence supérieure, et jouait avec tant d'esprit et de vérité, qu'il se faisait pardonner tous ses défauts. » Il fit représenter à Strasbourg, où il se rendit en quittant Lyon, une petite comédie intitulée : les *Deux bals*, qui fut son essai dans la carrière d'auteur dramatique, et qui eut du succès. Il vint alors à Paris, et y fit représenter, en 1735, à la Comédie-Italienne, le *Retour de Mars*, agréable comédie en un acte et en vers libres. Associé ensuite avec Mlle Gautier, qui avait le privilége du théâtre de Rouen, il forma une troupe de comédiens pour cette ville, où ils restèrent pendant cinq années. Les soins de la direction ne l'empêchèrent pas de faire jouer à la Comédie-Française, en 1739, la tragédie de *Mahomet II*, dont le succès fut très-grand. Lanoue revint à Paris en 1742, et débuta, la même année, à Fontainebleau, par le rôle du *comte d'Essex*, dans la tragédie de Thomas Corneille. « Lanoue, raconte un biographe, eut bientôt l'occasion de se rendre agréable à la cour. Il composa, pour les fêtes du mariage du dauphin, fils de Louis XV, *Zélisca*, comédie-ballet en 3 actes, qui fut représentée le 3 mars 1746, et qui lui valut la place de répétiteur des spectacles des petits appartements, avec une pension de 1,000 livres... » Lorsqu'il fut question de représenter la tragédie de *Mahomet*, de Voltaire, ce dernier adressa à Lanoue les vers suivants :

> Mon cher Lanoue, illustre père
> De l'invincible Mahomet,
> Soyez le parrain d'un cadet,
> Qui sans vous n'est point fait pour plaire.
> Votre fils fut un conquérant,
> Le mien a l'honneur d'être apôtre,
> Prêtre, filou, dévot, brigand :
> Faites-en l'aumônier du vôtre.

Lanoue créa, avec un talent de premier ordre, le rôle du marquis d'Orville dans l'*Epoux par supercherie*, comédie de Boissy. Lorsqu'il disait :

> Mon visage est ingrat pour exprimer la joie,

il excitait toujours les plus vifs applaudissements, parce qu'il affectait d'appliquer ce vers à sa figure, qui, en effet, n'annonçait rien moins que la gaieté, quoiqu'il sût d'ailleurs rendre très-bien tous les autres sentiments de l'âme. Cette modestie, bien rare chez un comédien, ne désarma pas Collé, qui, dans ses *Mémoires*, pousse l'hyperbole jusqu'à dire que Lanoue avait une vilaine effigie de *martyr* ou de *roué :* « C'était peut-être à cause de cela, riposte un autre écrivain, qu'on le trouvait si bien placé dans le rôle de Polyeucte. » Collé avoue cependant qu'auprès de Lekain Lanoue paraissait un Adonis. La *Coquette corrigée*, comédie en 5 actes et en vers, que Lanoue donna à la Comédie-Française en 1756, et dans laquelle il jouait le rôle de Clitandre, obtint un succès qui s'est prolongé pendant quatre-vingts ans. Deux vers de cette pièce ont passé en proverbe :

> Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot;
> L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.

Lanoue, dont la santé était altérée, eut l'esprit de quitter la scène en plein succès, le 26 mars 1757.

LANOUE (René-Joseph DE), général français, né en Bretagne vers 1740, d'une famille qui comptait parmi ses ancêtres le fameux chef protestant de La Noue; mort en 1793. Après avoir conquis pendant la guerre de Sept ans le grade de colonel, il était parvenu à celui de maréchal de camp, lorsque la Révolution éclata. Il devint alors lieutenant général et fut envoyé, en 1792, sur la frontière du Nord. Arrêté sous l'accusation d'avoir refusé d'aller au secours de Lille, il fut acquitté par le tribunal criminel, et reçut ensuite de Dumouriez le commandement d'une partie de l'avant-garde, postée le long de la Roer. Attaqué, le 1er mars 1793, par des forces supérieures, il ne put réunir assez vite en masse compacte ses troupes disséminées sur une ligne de plus de 50 kilom., et fut complétement battu. Traduit pour ce fait devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté.

LANOUE (Félix-Hippolyte), peintre français, né à Versailles en 1812. Il prit successivement des leçons de V. Bertin, d'Horace Vernet, des professeurs de l'Ecole des beaux-arts, remporta le second prix de paysage en 1837, le grand prix en 1841, puis se rendit en Italie, où il avait déjà passé quelque temps, s'attacha plus à l'étude de la nature qu'à celle des maîtres, et se rangea, à son retour en France, parmi les paysagistes de la nouvelle école. M. Lanoue a beaucoup produit et a fait divers voyages dans plusieurs parties de la France, en Hollande, en Russie, pour chercher de nouveaux thèmes à son inspiration. C'est un artiste de beaucoup de mérite, un bon observateur de la nature, un dessinateur habile, et un coloriste distingué. Il a animé plusieurs de ses tableaux de groupes d'hommes et d'animaux traités avec soin. Parmi les œuvres nombreuses qu'il a exposées depuis 1833, nous citerons les suivantes : *Vue de la Seine à Rouen* (1833); *Vue des aqueducs de Buc* (1835); *Vue prise à Sassenage* (1839); *Vue de Terracine* (1844); *Tombeaux étrusques près de Naples* (1847); *Vue prise dans l'île de Capri; Ruines d'Adrien à Tivoli; Souvenirs de la villa Médicis* (1848); le *Palais Chigi; Vue prise dans le bois de La Haye* (1852); *Saint Benoît dans la solitude de Subiaco* (1854); les *Bords de la Néva; Vue prise à Pont-Rousseau, près Nantes* (1855); la *Villa Pallavicini; Forêt de pins du Gombo;* le *Forum romain;* le *Bois de Frascati; Vues de la villa Conti, du mont Janvier* (1861); *Vues des grands lavoirs d'Albano, des fouilles exécutées sur le mont Palatin; Pins parasols sur le bord de la mer* (1863); *Vue du Tibre; Vue des ruines de la villa de Quentilii* (1864); le *Gardon et le château de Saint-Privat;* le *Pont du Gard* (1865); *Vue du rocher de Nazon* (1866), une de ses meilleures toiles; *Ravin au Cannet; Environs de Cannes* (1868); *Vue prise à Massa, près Sorrente; Vue prise à l'Ariccia, près Rome* (1869), etc. Depuis 1864, M. Lanoue est chevalier de la Légion d'honneur.

LANOUÉE, bourg et comm. de France (Morbihan), cant. de Josselin, arrond. et à 23 kil. de Ploermel, près de la grande forêt de Lanouée. Pop. aggl., 251 hab. — pop. tot., 3,213 h. Forges fondées par le duc de Rohan, à l'entrée de la forêt et près de l'étang de Lanouée; vestiges de voie romaine. Dans l'église Saint-Pierre, armoires à panneaux chargés d'ornements du style flamboyant. Aux environs, chapelle romane de Saint-Melec, autrefois dépendante d'une commanderie de l'ordre de Malte.

LA NOURAIS (Prosper-Alexis GAUBERT DE), économiste français, né à Saint-Léonard (Ille-et-Vilaine) en 1810. Après avoir étudié le droit à Paris, il s'y fit recevoir avocat, mais n'exerça pas cette profession. C'est alors que, s'étant tourné vers l'étude des langues modernes, de l'histoire et de l'économie politique, il parcourut, en vue de ses travaux, la Suède, le Danemark, l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique. M. de La Nourais est membre de la Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise. Indépendamment de nombreux articles sur l'économie politique, l'agriculture, l'histoire, le droit public, insérés dans la *Revue germanique*, dont il devint, en 1835, un des rédacteurs les plus assidus, dans la *Revue française de législation*, le *Journal des économistes*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, l'*Annuaire d'économie politique*, etc., on lui doit : *Histoire de l'ordre des Assassins* (Paris, 1833, in-8o), trad. de l'allemand de Hammer; la *Confédération et la diète germanique* (Paris, 1836, in-8o); l'*Association des douanes allemandes, son passé et son avenir* (1840, in-8o), trad. en allemand; les *Chemins de fer et les Chambres* (Paris, 1841, in-8o); *De l'association douanière entre la France et la Belgique* (1842, in-8o); *Etude sur les moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande* (Paris, 1857, in-8o).

LANOUX, lac de France (Pyrénées-Orientales), appelé aussi lac Noir, qui mesure 3 kilom. de longueur et 500 mètres de largeur. Il est dominé par les pics Pédroux, de Lanoux, de Carlitte et du Col-Rouge. Ce lac nourrit d'excellentes truites. Il est question de construire un canal d'irrigation qui porterait les eaux de ce canal dans les plaines de la Cerdagne.

LANOYE (Ferdinand TUGNOT DE), écrivain français. V. TUGNOT DE LANOYE.

LANQUERRE s. f. (lan-kè-re). Bourrelet de peau garni de liége, dont on se sert pour se soutenir sur l'eau en nageant.

LANQUETTE s. f. (lan-kè-te). Bot. Espèce de pourpier.

LANRIVOARÉ, bourg de France (Finistère), arrond. et à 4 kilom. N. de Saint-Renan; 690 hab. Lanrivoaré doit son nom à saint Rivoaré, l'un des apôtres de l'Armorique. Il possède un cimetière dont il est fait fréquemment mention dans les chroniques religieuses du moyen âge. Suivant la tradition locale, 7,847 membres de la tribu de Rivoraé y auraient été ensevelis, après avoir été massacrés par la peuplade encore païenne d'un bourg (*pagus*) voisin. Depuis cette époque, dont l'antiquité est impossible à préciser, les victimes sont considérées dans le pays comme saints et martyrs, et nul n'a été enterré dans le cimetière de Lanrivoaré. Ce cimetière est aujourd'hui entouré d'arcades assez grossières, au centre desquelles s'élève un porche abritant une statue de la Vierge. « Le jour du pardon, dit un écrivain breton, on fait sur les genoux le tour de ce sanctuaire funèbre, dans lequel on ne doit entrer que déchaussé. A l'autre extrémité du cimetière, sept pierres rondes, rangées sur les degrés de la croix, sont, au dire des habitants, autant de pains changés en pierres par saint Hervé, neveu de saint Rivoaré, pour punir un fournier de lui avoir durement refusé l'aumône. Contre la même croix est une vieille souche d'arbre, dont les fidèles détachent des parcelles, qui ont la vertu de préserver d'incendie le toit qui les recèle. Cet usage paraît un reste du culte des arbres, anathématisé par le concile de Nantes en 658. »

LANS s. m. Mar. V. LAN.

LANSAC s. m. (lan-sak). Arboric. Variété de poire d'automne.

LANSAC (François-Emile), peintre français, né à Tulle (Corrèze) en 1805. S'étant rendu à Paris, il entra dans l'atelier de Langlois, puis reçut des leçons d'Ary Scheffer et s'adonna principalement au genre historique. M. Lansac a fait une étude toute particulière du cheval, et exécuté un assez grand nombre de portraits équestres. Nous citerons de lui : *Episode du siége de Missolonghi;* la *Jeune fille à la fontaine; Trait de courage du commandant Daru* (1842); *Sujet tiré des* Confessions *de Jean-Jacques* (1846); *Chasseurs au marais* (1852); l'*Aumônier du régiment;* le *Trompette des Guides* (1855); *Chevaux en liberté; Terrier anglais* (1857); *Siége de Vallon* (1859); *Vache dans la prairie;* la *Mort de Ravenswood* (1861); *Déjanire et le centaure Nessus* (1863); *Charles II* (1864); *Saint Gérard de Lunel* (1866); la *Sangle cassée* (1868); *Attelage russe* (1869), etc. Parmi ses portraits équestres, nous citerons ceux d'*Olivier de Clisson*, de *Napoléon Ier*, pour les galeries de Versailles; du *Duc d'Orléans*, du *Prince Louis-Napoléon*, du *Baron d'Or* (1866), etc.

LANSBERG (Jean), en latin **Lanspergius**, écrivain ascétique allemand, né à Lansberg (Bavière) dans la deuxième moitié du xve siècle, mort au couvent des chartreux de Cologne en 1539. Parmi ses écrits, nous citerons : l'*Enchiridion militiæ christianæ* (Paris, 1546), traduit en français (Paris, 1670), qui était dirigé contre le *Miles christianus* d'Erasme, à l'adresse duquel Lansberg écrivit encore : *Dialogus inter militem lutheranum*, et *Demonstratio quænam vera sit religio evangelica ad Carolum V imperatorem.* Les *Œuvres complètes* de Lansberg ont été publiées en 1693 (Cologne, 2 vol. in-4o).

LANSBERG (Matthieu), célèbre astrologue liégeois. V. LÆNSBERG.

LANSBERGEN ou **LANSBERGHE DE MEULEBEECKE** (Philippe DE), mathématicien belge, né à Gand en 1561, mort en 1632. Il fut élevé en Angleterre, où s'étaient réfugiés ses parents, chassés des Pays-Bas par la persécution des catholiques. Il rentra plus tard dans sa patrie, devint ministre à Anvers, mais dut quitter cette ville lorsqu'elle retomba, en 1585, au pouvoir de Philippe II. Il se réfugia alors dans la Zélande, et y remplit pendant près de trente ans, à Tergoes, les fonctions du ministère évangélique. Il s'était adonné avec ardeur à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, et il publia sur ces sciences un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Geometria triangulorum* (1591-1631, in-4o, 2e édition); *Progymnasmata astronomiæ restitutæ* (1619, in-4o); *Chronologiæ sacræ libri III* (1625, in-4o); *Commentationes in motum terræ diurnum et annuum, etc.* (1630, in-4o), traduit en français par David Goubard (1633, in-fol.); *Uranometriæ libri tres* (1631, in-4o); *Tabulæ motum cœlestium perpetuæ* (1632, in-fol.; en français, 1633); *Introductio in quadrantem, tum astronomicum, tum geometricum, necnon in astrolabium* (1633, in-fol.); *Observationum astronomicarum thesaurus*, etc. Aucun de ces ouvrages ne présente un grand intérêt; la trigonométrie seule contient quelques modes heureux de démonstration. Kepler dit s'être servi avantageusement des tables trigonométriques de Lansbergen. Ces tables étaient sans doute extraites en partie des manuscrits de Rhéticus, et les méthodes qu'avait données Viète avaient été utilisées pour le reste.

LANSBERGEN (Pierre), théologien hollandais, fils du précédent, né à Tergoes, mort en 1660. Il avait embrassé la carrière ecclésiastique; mais bientôt, dégoûté des disputes théologiques, il se livra à l'étude de la médecine, et alla exercer à Middelbourg la pratique de cet art. On a de lui, en flamand : *Découverte des turpitudes de M. Apollonius, dans les excuses qu'il fait des calomnies qu'il a débitées contre Pierre Lansbergen* (1647, in-12); *Liste des fautes commises, en* 1613, *par les ministres de Zélande, dans leur écrit contre Philippe et Pierre Lansbergen* (1648, in-12); *Avis contre les infâmes mensonges débités nouvellement sous le nom emprunté d'Ymant Vellepoter* (1648, in-12).

LANSBERGEN (Jacques), médecin et mathématicien hollandais, frère du précédent, né à Tergoes vers 1590, mort en 1657. Comme son frère, il pratiqua la médecine à Middelbourg, devint, en 1640, conseiller, puis, en 1649, bourgmestre de cette ville, mais en fut banni quelque temps après, parce qu'on le soupçonnait de vouloir porter atteinte aux droits des électeurs. Il possédait des connaissances étendues en médecine et en mathématiques, et plusieurs de ses contemporains parlent de lui avec éloge. Il a laissé : *Disputatio de Moscho adversus medicos Mittelburgenses*, insérée dans les *Tractatus varii de Moscho* (Middelbourg, 1613, in-8°); *Apologia pro commentationibus Philippi Lansbergii in motum terræ diurnum et annuum* (1633, in-4°), écrit dans lequel il répond aux attaques que J.-B. Morin avait dirigées contre les coperniciens, en particulier contre son père, dans sa *Solutio problematis de telluris motu vel quiete* (Paris, 1631, in-4°).

LANSBERGHE (Jacques DE), historien hollandais du XVII^e siècle. Il était né à Hulst, où il remplit les fonctions d'échevin en 1682, et celles de bourgmestre de 1685 à 1688. On a de lui une *Description de la ville de Hulst, contenant son origine, ses accroissements et les événements dont elle a été le théâtre* (La Haye, 1686, in-8°, en hollandais).

LANS-LE-BOURG, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 53 kilom. E. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur la rive gauche de l'Arc, au pied de la montée du mont Cenis. Pop. aggl., 1,234 hab.—pop. tot., 1,303 hab.

LANSDOWNE (lord Henry PETTY-FITZ-MAURICE, troisième marquis DE), homme d'Etat anglais, né en 1780, mort en 1863. Il était le second fils du premier marquis de Lansdowne, si célèbre comme homme d'Etat sous le nom de comte de Shelburne. Après avoir fait ses études aux universités d'Edimbourg et de Cambridge, il visita le continent et, de retour en Angleterre, fut élu, en 1802, membre du parlement, par le bourg de Calne. Il y siégea dans les rangs de l'opposition, appuya, en 1805, l'accusation de péculat portée contre lord Melville, chef de l'amirauté, et fit preuve, malgré sa jeunesse, d'un talent oratoire des plus remarquables. En janvier 1806, il entra dans le ministère de coalition formé par Fox et Grenville, et succéda à Pitt, non-seulement comme chancelier de l'Echiquier, mais encore comme représentant de l'université de Cambridge. Ce qui rendit sa position singulièrement difficile, ce fut l'obligation dans laquelle il se trouva de justifier devant la Chambre des communes les impôts écrasants que nécessitait la continuation de la guerre. Ce fut à cette occasion qu'il démontra qu'il y avait beaucoup moins d'inconvénients à supporter de lourds impôts temporaires, qu'à accumuler les emprunts en établissant pour les payer des charges perpétuelles. Il montra aussi beaucoup de zèle pour l'abolition de l'esclavage, et prit avec ardeur la défense des catholiques irlandais; mais il s'attira ainsi l'antipathie du roi George III, qui s'opposait invinciblement à l'émancipation catholique, et le *Religious test bill*, proposé par lord Howick et adopté par la Chambre des communes, amena, en mars 1807, la chute du ministère. Lord Henri Petty perdit en outre son siége de représentant pour l'université de Cambridge, car, aux élections suivantes, son nom fut porté le dernier sur la liste des candidats, tant était violente l'antipathie que l'on éprouvait pour l'adoucissement des lois pénales en usage contre les catholiques irlandais.

Lord Petty hérita, à la mort de son frère aîné (1809), du titre de marquis de Lansdowne, et entra alors à la Chambre des lords, où, fidèle à ses principes, il se fit l'avocat infatigable des idées et des mesures libérales. Ainsi nous le retrouvons sur la brèche, parlant de nouveau sur la question de l'abolition de l'esclavage (1814 et 1821), réclamant l'établissement de la liberté de commerce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume (1820), proposant d'ouvrir une enquête sur la déplorable situation de l'Irlande, sur ses causes et sur les moyens d'y remédier (1822), enfin, forçant en quelque sorte le ministère, présidé par lord Liverpool, à reconnaître l'indépendance des républiques de l'Amérique du Sud (1824). En même temps, il réunissait à Lansdowne-House et à son château de Bowood, dans le Wiltshire, l'élite des whigs, et se montrait un protecteur éclairé des lettres et des arts. En 1818, à la mort du dernier comte de Kerry, il avait encore hérité des titres et des biens des Fitz-Maurice, dont il joignit le nom au sien.

Lorsqu'en 1827 Canning, devenu l'adversaire des tories, se rapprocha des libéraux modérés, lord Lansdowne, qui, depuis près de vingt ans, avait été en dehors de l'administration, reçut le portefeuille de l'intérieur, qu'il conserva aussi pendant le court passage au pouvoir de lord Goderich. Mais, à l'arrivée de Wellington au ministère, il se retira et se rejeta dans les rangs de l'opposition. Il s'occupa surtout à cette époque de la réforme de la justice criminelle, et fit adopter à la Chambre un acte, dit *Lansdowne act*, qui mitigea l'excessive rigueur des anciennes lois pénales. En novembre 1830, il fit partie du ministère réformiste Grey et devint président du conseil d'Etat. Il conserva ces fonctions sous l'administration de Melbourne, jusqu'à la retraite des whigs, en août 1841, et les reprit une troisième fois en juillet 1846, sous le ministère de lord Russell. Il prit sa retraite, en 1852, avec ce dernier, et prononça à cette occasion un discours remarquable, qui fut regardé comme le digne adieu de celui que l'on appelait le **Nestor** de la Chambre haute. Il fit partie de l'opposition pendant la courte administration du comte de Derby, et à la retraite de ce dernier, en décembre 1852, fut chargé, avec le comte Aberdeen, de la formation d'un nouveau cabinet, dont il fut membre, mais sans vouloir y être chargé d'aucun portefeuille. Il conserva le titre de membre du cabinet après l'éloignement d'Aberdeen et de Russell, et, pendant toute la durée de la guerre d'Orient, prêta à lord Palmerston l'appui de son nom et de son influence. Lorsque ce dernier quitta le pouvoir en 1858, lord Lansdowne se démit de ses fonctions, irrévocablement cette fois, et refusa le titre de duc, que la reine lui offrait. Il conserva jusqu'à la fin une rare vivacité d'idées et une vigueur corporelle étonnante.

« La vie de lord Lansdowne, dit un des rédacteurs du *Times*, est l'histoire des whigs au XIX^e siècle. Dans sa jeunesse, il avait été l'espoir du parti; sur le déclin de ses jours, il en fut l'oracle. Il s'était formé à deux grandes écoles, l'école historique d'Edimbourg et l'école utilitaire de Londres, dont l'influence sur l'opinion publique devait assurer à la longue le triomphe des principes libéraux. Avec des manières élégantes, des goûts cultivés, une intelligence très-vive, sans être supérieure, avec une nature peu passionnée, mais d'une activité calme, avec une éloquence rarement brillante, mais pourtant toujours juste, lord Lansdowne était le représentant le plus illustre de ce parti dont les hommes d'État ont toujours su allier les tendances aristocratiques avec d'étroites liaisons dans le monde littéraire, des idées oligarchiques avec la faveur populaire, et une politique prudente avec une éloquence hardie... Nulle part ailleurs peut-être, dans les Trois-Royaumes, on ne vit réuni plus d'esprit, plus de science, plus de talent que dans les demeures aristocratiques de Lansdowne-House et de Holland-House. Les whigs ont toujours aimé et recherché les hommes de mérite, et nul ne savait mieux que lord Lansdowne discerner et apprécier les jeunes gens qui promettaient de se distinguer dans la littérature, dans la politique et dans l'administration. Par un instinct qui, s'il n'était pas le génie, du moins en approchait beaucoup, il s'entoura constamment de cette clientèle intelligente. » — Comme le premier fils de lord Lansdowne, le comte de Kerry, était mort avant lui, il eut pour successeur le second, Henry-Thomas FITZ-MAURICE, comte DE SHELBURNE, né en 1816. Ce dernier avait été élu, en 1837, à la Chambre des communes par le bourg de Calne; il remplit ensuite les fonctions de lord de la trésorerie pendant les années 1846 et 1847, entra, en 1856, dans la Chambre haute, avec le titre de baron Wycombe, et fut, de 1856 à 1858, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères. Il est mort en 1866, et a eu pour successeur son fils, Henry-Charles KEITH, comte DE KERRY, qui est né en 1845.

LANSDOWNE (Guillaume PETTY, comte DE SHELBURNE, marquis DE). V. SHELBURNE.

LANSDOWNE (George GRANVILLE, lord), homme d'Etat anglais. V. GRANVILLE.

LANSEL (Pierre), en latin **Lansselius**, théologien flamand, né à Gravelines en 1580, mort à Madrid en 1632. Il entra dans l'ordre des jésuites, étudia les langues anciennes et orientales, visita les principales bibliothèques de l'Allemagne et se rendit à Madrid, à l'appel de Philippe IV, pour y occuper une chaire d'hébreu. *On lui doit : S. Dionysii Areopagitæ opera omnia* (Paris, 1615, in-fol.), avec des scolies grecques et une dissertation apologétique; *Biblia sacra vulgatæ editionis Sixti V* (Anvers, 1624-1625, 2 vol. in-fol.), avec des scolies et corrections; *Dispunctio calumniarum quæ S. Justino martyri inuruntur ab J. Casaubano* (1636, in-fol.)

LANSING, ville des Etats-Unis d'Amérique, ch.-l. de l'Etat de Michigan, sur la rivière Grand, à 160 kilom. N.-O. de Détroit; 4,700 hab. Industrie très-développée; nombreuses manufactures et usines mues par des forces hydrauliques. Commerce actif avec Détroit, Jackson et Marshall. On y remarque un bel hôtel de ville construit sur une éminence qui domine la rivière Grand.

LANSINGBURGH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 13 kil. N.-E. d'Albany, sur l'Hudson; 4,525 hab. Centre d'un commerce actif; manufactures et usines. Un pont jeté sur la rivière met cette ville en communication avec Waterford.

LANSKOI (Alexandre-Dimitrievitch), favori de l'impératrice Catherine II, né en 1758, mort en 1784. Il entra de bonne heure dans la garde impériale russe et fut bientôt élevé au grade d'aide de camp du prince Potemkin. Doué de tous les agréments du corps et de l'esprit, il attira l'attention de la voluptueuse czarine, qui venait de congédier son amant Korsakoff et qui jugea Lanskoi digne de le remplacer. Il fut, en conséquence, nommé aide de camp de l'impératrice et colonel, et fut logé au palais dans l'appartement réservé au favori en titre. Au contraire de ceux qui l'avaient précédé dans cette position si enviée, il ne s'enorgueillit point et ne chercha nullement à profiter de sa puissance pour l'élévation de sa famille. Catherine avait en lui une confiance illimitée et ne lui permettait pas de s'éloigner d'elle un seul jour. Aussi, lorsqu'au bout de trois ans il lui fut enlevé par une mort prématurée, elle sembla d'abord ne pas vouloir survivre à sa perte; mais son abattement ne fut pas de bien longue durée; elle se consola bien vite dans les bras d'un nouveau favori.

LANSON s. m. (lan-son). Ichthyol. Petit poisson de mer qui sert d'appât pour la pêche à la morue.

LANSPESSADE s. m. (lan-spè-sa-de). V. ANSPESSADE.

LANSQUENET s. m. (lan-ske-nè — allem. *landsknecht*; de *land*, plat pays, et de *knecht*, serviteur, par opposition aux Suisses, soldats montagnards). Nom donné aux fantassins allemands du XV^e siècle : *François I^{er} payait son armée sur le pied de* 1,300 *lances, de* 10,000 *Suisses, de* 4,000 *lansquenets, de* 5,000 *hommes d'infanterie française et de* 7,000 *Italiens; mais il s'en fallait bien que ses troupes montassent en effet à ce nombre.* (Guichardin.)

— **Jeux.** Jeu de cartes et de hasard qui a été inventé à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e : *Le* LANSQUENET *sent le soudard à plein nez; ce jeu de bandits est très-aimé des beaux fils.* (Paul Boiteau.)

Un mois de *lansquenet* fait bien connaître un homme.
DUFRESNY.

‖ Par ext. Lieu où l'on jouait au lansquenet et à d'autres jeux de hasard; tripot : *Fréquenter les* LANSQUENETS. *Je suis las d'être bien battu et mal nourri; je suis las de passer la nuit à la porte d'un* LANSQUENET *et le jour à vous détourner des grisettes.* (Regnard.)

— **Encycl.** Hist. milit. Les *lansquenets* étaient, dans le principe, des serfs attachés aux bandes de reîtres. Chacun de ceux-ci avait son *lansquenet*, c'est-à-dire son goujat, son palefrenier, qui le suivait à pied à la guerre, en portant ses armes. Il en fut ainsi tant que la cavalerie forma, dans presque toute l'Europe, le fond des armées. Ces *lansquenets* n'avaient d'autres armes qu'un coustel, ou une mauvaise pique, ou un hachereau. Ils n'avaient point de bouclier. Vers la fin du XV^e siècle, l'infanterie prit faveur. Maximilien I^{er}, empereur d'Allemagne, ayant sans cesse présents à l'esprit les exploits des Suisses contre Charles le Téméraire et contre les troupes impériales, créa une troupe mercenaire d'infanterie, à laquelle on donna le nom de *landsknecht*, parce qu'elle se composait, à peu près entièrement, d'anciens palefreniers qui avaient appris l'art de se battre à la suite des reîtres. La réputation de cette nouvelle troupe ne tarda pas à devenir européenne; tous les rois voulurent avoir une partie de ces soldats à leur service. Les *lansquenets*, peu soucieux de reprendre les chaînes de leur servage, formèrent des compagnies d'aventuriers qui se louèrent au plus offrant. Des ramas de bandits, vomis par l'Allemagne et surtout par les cercles du Rhin, se rendirent célèbres par leur valeur féroce et par leur soif de pillage. Ces troupes durent leur organisation à Georges de Frundsberg, qui reçut le surnom de père des *lansquenets*. Leur colonel pouvait être aussi bien roturier que noble, progrès considérable au XV^e siècle. C'était lui qui recrutait son régiment et nommait à tous les grades d'officier. Chaque soldat pourvoyait lui-même à son équipement et à son armement. Une fois enrôlés, les *lansquenets* avaient le droit d'élire leurs sous-officiers. Leurs régiments se composaient de 4,000 à 6,000 hommes, divisés en compagnies de 400 hommes. Ils étaient armés de la hallebarde, et, à la fin du XVI^e siècle, ils adoptèrent les armes à feu. Leur tactique n'était pas très-compliquée. Ils marchaient au combat après avoir fait leur prière et avoir, suivant une antique coutume, jeté de la poussière derrière eux. Ils allaient à l'attaque la hallebarde baissée, avec leurs officiers au premier rang. Leur musique se composait de quelques tambours et de chants qu'ils créaient eux-mêmes, et dont quelques-uns sont encore populaires sur les bords du Rhin, entre autres, le *chant de la bataille de Pavie*. Un sergent faisait la police des femmes de mauvaise vie qui suivaient les compagnies. Les Allemands les appelaient quelquefois *kriegs-knecht*, serviteurs de guerre. Ces troupes d'aventuriers commencèrent à faire partie de la milice française sous le règne de Charles VIII, qui en soldait 6,000. Quand la France ne soldait pas de Suisses, son artillerie était confiée à la garde des *lansquenets*; mais on avait plus de confiance aux Helvétiens, et on leur donnait l'artillerie à garder, aussitôt que l'état des finances permettait de les rappeler en France. Brantôme dit : « Au siége de Pampelonne (Pampelune), sous le roy Jean (Jean III d'Albret, 1512), la police lui fist commandement (à Bayard) d'aller prendre un chasteau. Bayard fist commandement aux *lansquenets*, sous la conduite de Suffolck, Anglois, qu'ils allassent à l'assault, qui firent response qu'ils n'iroient point qu'ils n'eussent double paye, etc.; ils étoient là 4,000 *lansquenets*. » Ce refus d'obéissance fut l'un des premiers actes des *lansquenets* en France. On les conservait, cependant, parce que tous les officiers de cette époque prétendaient que la roture française était trop lâche pour combattre. Le même Brantôme nous apprend que des *lansquenets* combattaient à Ravenne. Il parle d'un corps de 8,000 de ces soldats, commandés par un colonel, et qui étaient au service de Louis XII. A Marignan, Claude de Lorraine, duc de Guise, était colonel ou capitaine général de 6,000 *lansquenets*. A une revue passée par Henri II, en Picardie, en 1558, 20,000 *lansquenets* faisaient partie de l'armée française. Ils avaient casque et cuirasse noirs, « et marchaient au son de tambours de cuivre. » Pendant les guerres de religion, les *lansquenets* se firent remarquer par leur férocité. Ils servaient aussi bien le parti catholique que le parti protestant. Ils ne voulaient qu'une chose, être bien payés. Aussi se mutinaient-ils à la moindre interruption que le service de la solde éprouvait, et ils étaient toujours prêts à trahir le gouvernement qui les payait mal ou à se rendre aux ennemis, s'ils en espéraient un traitement meilleur. En mille occasions, ils se livrèrent à tous les forfaits. Brantôme raconte froidement, et comme chose connue et arrivant fréquemment, que, au sac de Rome, en 1527, les *lansquenets* du colonel Fronsperg se paraient de bandoulières formées de membres virils; mais si ce chef « n'eût été retenu malade à Ferrare, cela peut-être eût été pis, car il avait fait fabriquer une chaîne d'or pour pendre le pape. » Tel était le ramas de bandits que vomissait l'Allemagne en ces temps de barbarie, d'ignorance et de fanatisme. Brantôme ajoute : « On a dit et escrit que tel soldat allemand et capitaine se trouva qui avoit une chaisne et la portoit enfilée de t......... de prêtres. En nos guerres civiles, s'en sont aussi trouvés plusieurs qui en ont porté de telles. » On lit dans les *Mémoires* de Dubellay : « Les *lansquenets*, ayant à leur tête le duc de Guise, passèrent les premiers, après avoir baisé la terre, selon la coutume qui s'observe régulièrement parmi eux, lorsqu'ils vont au combat. » On voit par cet acte de superstition que ces soldats barbares professaient rigidement leur religion. Du reste, en dehors de leurs pratiques extérieures, ils semblaient ne croire ni à Dieu ni à l'enfer, et ils versaient le sang luthérien aussi bien que le sang catholique. Il courait parmi eux ce dicton : « Un *lansquenet*, repoussé du paradis par saint Pierre, n'avait pas pu avoir accès en enfer, parce que sa turbulence fit peur au diable. » Lorsque la France faisait la guerre à l'Allemagne, les *lansquenets* servaient sans le moindre scrupule contre leur patrie; mais alors ils étaient réputés traîtres par leurs compatriotes, qui ne leur faisaient jamais quartier. Témoin les 4,000 ou 5,000 *lansquenets*, appelés *bandes noires*, qui se trouvaient à la bataille de Pavie. C'était le débris des vieilles bandes de la Gueldre et de la Westphalie, habituées à combattre la maison d'Autriche sous les bannières de la France, et mises au ban de l'empire par Charles-Quint. Ces *lansquenets* furent assaillis avec une rage indescriptible par les *lansquenets* de Charles de Bourbon, devenu notre ennemi; ils furent accablés par le nombre et écrasés entre deux gros bataillons ennemis. Leurs compatriotes les passèrent tous au fil de l'épée. Il ne s'en sauva pas. L'usage de solder des *lansquenets* disparut sous Henri IV, époque où, grâce à nos guerres religieuses, on commençait à s'apercevoir que le Français est susceptible de faire un bon soldat. Les *lansquenets* disparurent bientôt des armées allemandes (XVII^e siècle), parce que les bandes de la guerre de Trente ans ne se composèrent plus seulement de serfs ou de knechts du pays, mais d'hommes recrutés indistinctement dans toutes les nations.

— **Jeux.** Le jeu du *lansquenet* a été inventé en Allemagne du temps de Maximilien I^{er} ou de Charles-Quint. Les lansquenets, qui étaient alors les aventuriers de l'Europe, créèrent ce jeu, où il est si facile de tricher. La vogue lui vint. Les soldats de tous les pays l'adoptèrent, et, conséquemment, toutes les nations. Le *lansquenet* faisait déjà fureur en France pendant les guerres de religion. Défendu par Louis XIV, avec tous les autres jeux de hasard, il se réfugia dans les tripots clandestins et dans les hôtels de quelques grands seigneurs. On y jouait même, sous Louis XVI, dans les salons de Marie-Antoinette. Enfin. détrôné, au commencement de ce siècle, par des jeux plus nouveaux, il a été remis à la mode dans les premières années du règne de Louis-Philippe. Le *lansquenet* est aujourd'hui un des jeux de prédilection de cette société interlope que l'on a baptisée du nom de demi-monde, et qui n'est, en réalité, qu'une réunion de dupes et de fripons.

Le *lansquenet* se joue entre un banquier et un nombre illimité de joueurs appelés pontes ou carabins. On se sert d'un paquet de cartes composé de plusieurs jeux entiers réunis, souvent même d'un sixain complet. Après avoir tiré au sort à qui sera d'abord banquier, ce dernier mêle les cartes, fait couper à sa gauche, puis il annonce la somme qu'il veut exposer. Le premier joueur à la droite du banquier prend alors la parole. Il peut, à son choix, tenir toute la somme proposée par le banquier, ou n'en tenir qu'une partie, ou, enfin, passer. S'il tient toute la somme, le jeu est fait; s'il n'en tient qu'une partie, le second peut le relancer, c'est-à-dire le primer, en offrant de tenir tout à lui seul. Tant que la somme entière n'est pas tenue, chacun des joueurs peut, quand son tour de parler arrive, relancer les joueurs précédents, en offrant de tenir tout. Le premier qui a parlé a même le droit de revenir sur sa parole et de relancer, si aucun des autres n'a tenu toute la somme. Dans tous les cas, le jeu est fait lorsque la somme est tenue, soit par un seul ponte, soit par plusieurs qui en tiennent chacun une partie. A ce moment, le banquier retourne une carte, qui est la sienne, et qu'il place à sa gauche en disant : « Pour moi; » puis il en retourne une seconde, qui est pour les pontes, et qu'il place à sa droite en disant : « Pour vous. » Une fois ces deux cartes sur le tapis, il en retourne successivement une troisième, une quatrième, etc., qu'il place les unes sur les autres, entre les deux premières, et il continue ainsi jusqu'à ce qu'il en amène une semblable à la sienne ou à celle des pontes : dans le premier cas, il gagne; dans le second, il perd. Le banquier gagne encore lorsque, après avoir retourné sa carte, il retourne, pour les pontes, une carte semblable à la sienne, et c'est ce qu'on appelle un refait ou un plié.

Quand le banquier perd, la banque passe forcément à son voisin de droite, et nul ne peut empêcher celui-ci de la prendre. Au contraire, quand il gagne, il est libre de la garder ou de l'abandonner. S'il la conserve, la règle veut qu'il laisse, pour le coup suivant, la somme qu'il a jouée au précédent, plus celle qu'il a gagnée, en sorte que le jeu se trouve doublé pour le second coup, quadruplé pour le troisième, octuplé pour le quatrième, etc. Il ne peut toucher à la banque que lorsqu'il fait un plié; encore même, dans ce cas, ne peut-il retirer que le gain du coup. Si le banquier juge à propos de quitter la banque, elle ne passe pas de plein droit, comme dans le cas d'abandon par suite de perte, au voisin de droite : les autres joueurs peuvent l'acheter; mais l'ayant droit peut se rendre lui-même acquéreur, et il a toujours la préférence.

Les règles qui précèdent s'appliquent exclusivement au *lansquenet* actuel; mais, anciennement, ce jeu était beaucoup plus compliqué.

LANSQUENETTE s. f. (lan-ske-nè-te — rad. *lansquenet*). Nom donné, dans le XVIe siècle, à une épée qui fut introduite en France par les lansquenets allemands, et qui était courte, large, assez aiguë et à deux tranchants.

LANT s. m. (lan). Mamm. Un des noms du zébu ou petit bœuf à bosse.

LANTA, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N. de Villefranche-de-Lauraguais; pop. aggl., 361 hab. — pop. tot., 1,525 hab. Commerce de bois.

LANTALIQUE adj. (lan-ta-li-ke). Chim. Syn. de LANTANURIQUE.

LANTANÉ, ÉE adj. (lan-ta-né — rad. *lantanier*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lantanier.

— s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre lantanier.

LANTANIER s. m. (lan-ta-nié — du lat. *lantana*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des verbénacées, type de la tribu des lantanées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, presque toutes originaires de l'Amérique tropicale : *Le* LANTANIER *à fleurs blanches est une jolie espèce frutescente.* (P. Duchartre.) ‖ On dit aussi LATANIER.

— **Encycl.** Les *lantaniers* sont des arbrisseaux ou des arbustes, plus rarement des plantes herbacées, dont les rameaux anguleux, parfois munis d'aiguillons, portent des feuilles simples, opposées quelquefois, le plus souvent verticillées par trois, crénelées, rugueuses, âpres et rudes au toucher. Les fleurs, groupées en capitules axillaires ou terminaux, munis de bractées, présentent un calice très-court, tubuleux, à quatre dents peu apparentes; une corolle à tube oblique, renflé au milieu, dépassant longuement le calice, à limbe étalé, à quatre lobes inégaux; quatre étamines didynames incluses. Le fruit est un drupe charnu, renfermant un noyau à deux loges monospermes. Les fleurs des *lantaniers* offrent une grande variété de nuances, tantôt violettes, tantôt orangées, jaunes ou blanches. On connaît à peu près trente espèce de *lantaniers*, croissant toutes dans l'Amérique. Plusieurs sont cultivées en Europe, où elles produisent un effet très-agréable, à cause de leur feuillage, toujours vert, et de leurs fleurs disposées en capitules charmants. Nous citerons surtout le *lantanier* à fleurs variées (*Lantana camara*). C'est un arbrisseau de 1 mètre environ d'élévation. Son tronc tortueux se divise en rameaux dépourvus d'aiguillons. Ses fleurs sont d'abord jaunes, mais elles passent ensuite au rouge écarlate. C'est, en Amérique, un succédané de la mélisse, par la similitude de leurs propriétés physiologiques. Toutefois, ses fleurs ont une odeur peu agréable.

Ces plantes exigent, en Europe, la serre tempérée. Une terre consistante et des arrosements fréquents leur sont nécessaires. On a soin de les dépoter deux fois par an, à cause de la grande quantité de leurs racines. Lorsqu'on les met à l'air, pendant l'été, il faut leur donner une exposition ombragée. Leur multiplication est facile, soit par le moyen de graines semées en pots sur couches, soit par les boutures, qui repoussent aisément lorsqu'on les fait dans une terre peu légère, et dans des pots placés dans une couche tempérée et ombragée.

LANTANT (lan-tan) part. prés. du v. Lanter.

LANTANURATE s. m. (lan-ta-nu-ra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lantanurique avec une base.

LANTANURIQUE adj. (lan-ta-nu-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide, qui est le produit de l'oxydation de l'acide urique.

— **Encycl.** D'après Schlieper, l'acide *lantanurique* se produit lorsqu'on oxyde l'acide urique par un mélange de potasse et de ferricyanure potassique. On obtient dans cette oxydation, qui est fort compliquée, du lantanurate de potasse impur. On le dissout dans l'eau, on ajoute de l'acétate de plomb, et l'on filtre la liqueur pour la débarrasser de l'oxalate de plomb qui se précipite. La liqueur filtrée, additionnée d'ammoniaque, donne un précipité de lantanurate de plomb, qu'on lave et qu'on décompose par un courant d'acide sulfhydrique, après l'avoir mis en suspension dans l'eau. La solution, évaporée, laisse l'acide *lantanurique* sous la forme d'une masse gommeuse insoluble dans l'alcool et très-soluble dans l'eau. La solution aqueuse de ce corps rougit le tournesol.

L'acide *lantanurique* paraît être bibasique; il forme deux sels potassiques : un neutre gommeux, un acide cristallisable. Chacun de ces sels est précipité en blanc par l'acétate de plomb ammoniacal. Le sel de plomb ainsi produit est insoluble dans l'eau froide et l'alcool, mais l'acide acétique et l'acétate de plomb le dissolvent. Avec l'azotate d'argent ammoniacal, le lantanurate acide de potassium donne un précipité blanc qui contient 52,93 pour 100 d'argent.

Schlieper a proposé, pour le sel plombique, la formule $C^3H^2Pb''Az^2O^3$, en admettant, pour l'acide libre, la formule $C^3H^4Az^2O^3$. Laurent doublait cette formule. Gerhardt pensait que l'acide *lantanurique* n'était que de l'acide allanturique impur.

LANTARA (Simon-Mathurin), paysagiste français, né à Oncy (Seine-et-Oise) en 1729, mort à Paris en 1778. Le peu d'œuvres qu'il a laissées atteste un talent fin et original; le décousu de sa vie en a fait un des types singuliers du XVIIIe siècle. Enfant du hasard, il avait huit ans quand il perdit sa mère; il n'eut alors d'autre ressource que de se mettre, comme berger, au service de Pierre Gillet, un des échevins de la ville de Paris, possesseur de grands domaines. Le fils de son maître, Gillet de Laumont, surpris de son intelligence, le plaça à Versailles, dans un atelier. Lantara vint ensuite à Paris, et se fit le domestique d'un peintre, afin de compléter gratuitement son éducation artistique. Resté là pendant deux ou trois ans, il eut soif de liberté, et se crut assez fort pour faire son chemin : il ne rencontra que la misère, quoiqu'il eût les plus rares dispositions, et que ses moindres croquis soient aujourd'hui payés très-cher. De son vivant même ils étaient recherchés; mais l'insouciant artiste les donnait presque pour rien, pour un dîner, pour une bouteille au cabaret, aux marchands de tableaux, qui faisaient avec lui d'excellentes affaires.

Lantara vécut à peu près seul, perdu dans ses rêveries, dans la contemplation des spectacles naturels, qu'il excellait à rendre, et qui provoquaient toujours chez lui la plus vive admiration. « Souvent, dit M. Ch. Blanc, on le voyait, le soir, immobile, sur le Pont-Neuf, regarder, dans une sainte extase, le soleil dessinant les arches des autres ponts, et se mouvant en rayons brisés sur l'eau du fleuve; il pleurait d'admiration. Une fois rentré dans son galetas ou remisé au fond de son café, Lantara peignait, de mémoire, les effets qui l'avaient ému, ou bien il dessinait à la lueur d'un quinquet, sur papier bleu, avec des rehauts de crayon blanc, des clairs de lune, des couchers de soleil, dont il savait par cœur les teintes, les oppositions et les accidents. » Dès ses débuts à Paris, il avait rencontré, dans la maison où il logeait, rue Saint-Denis, une jeune et jolie fruitière, qu'il aima et qui partagea sa misère. Elle mourut peu de temps après, et Lantara ne quitta plus la taverne. Il était pourtant plus gourmand qu'ivrogne, et préférait à une bouteille de vin une bavaroise au chocolat. Un nommé Talbot, qui tenait près du Louvre un petit café où se plaisait l'artiste, obtint de lui une belle suite de dessins, qu'il ne lui paya qu'en bavaroises et en café à la crème. Quand il avait bien dîné, Lantara ne s'inquiétait plus du reste, et allait rêver à travers champs, quitte à coucher à la belle étoile. Il ne se doutait ni de sa célébrité ni de sa valeur. Le comte de Caylus lui ayant payé 100 écus un *Clair de lune*, Lantara convoqua tous ses amis pour manger tout de suite cette grosse somme. Un financier lui offrit le vivre et le couvert, pour se faire honneur d'un tel protégé. L'artiste passa quelques jours chez lui, sans pouvoir rien peindre, tant le manque de liberté le gênait, et il revint tout joyeux à la taverne en s'écriant : « J'ai secoué mon manteau d'or. »

Dans cette existence toute de fantaisie, Lantara avait contracté des infirmités précoces. Entré une première fois à l'hôpital de la Charité, il en sortit guéri; peu de temps après, il y rentra et y mourut. Tout le monde connaît le mot très-irrespectueux, mais très-plaisant, qu'il prononça au lit de mort. « Vous êtes bien heureux, mon fils, lui dit l'aumônier; vous allez voir Dieu en face pendant l'éternité. — Quoi! mon père, toujours de face, jamais de profil? »

On n'a de Lantara qu'un très-petit nombre de tableaux; ce sont tous des paysages. Les quelques personnages qu'on y voit ne sont pas de lui. Il abhorrait les figures, dit-on, et confiait le soin d'en mettre quelques-unes dans ses compositions à Taunay, Barré, Demarne et surtout à Joseph Vernet, qui fut son ami intime. On connaît de lui : *Un orage*; deux *Vues de fleuve avec des ruines* (1766); la *Rencontre fâcheuse*, le *Pêcheur amoureux*, l'*Heureux baigneur*, le *Berger amoureux*, quatre dessins gravés par Duret; la *Nappe d'eau*, les *Chasse-marée*, gravés par Piquenot. Le Louvre possède un joli paysage : *Effet de matin* (1761). Ses dessins sur papier bleu sont en nombre considérable, et répandus dans tous les cabinets d'amateurs.

Lantara ou le **Peintre au cabaret,** vaudeville en un acte, de Barré (théâtre du Vaudeville, 1809). La pièce est insignifiante, quoique l'existence de Lantara prêtât à quelques jolies situations. L'artiste, contre toute vraisemblance, est le père d'une jeune fille, qu'il veut marier avec le fils de son marchand de tableaux, un certain Jacob. Celui-ci, qui gagne gros à exploiter Lantara, croirait déroger en l'acceptant pour beau-père de son fils, et refuse vertement. Suit l'histoire insipide d'un déjeuner, dans lequel on voit Lantara faire un croquis pour payer sa note, puis ce croquis monter très-haut, par suite des enchères des amateurs. Jacob consent alors au mariage, à condition que le peintre lui fera pour 40,000 francs de tableaux.

LANTARD s. m. (lan-tar). Bot. Syn. de LANTANIER.

LAN-TCHÉOU, ville commerçante de Chine, province de Kan-Sou, sur la rive droite du Hoang-Ho, à 1,100 kilom. S.-O. de Pékin, par 36° 8′ de lat. N., et 101° 34′ de long. E.; ch.-l. de la province de Kan-Sou. Important commerce, surtout avec les Mongols.

LANTÉ, ÉE (lan-té) part. passé du v. Lanter : *Cette bassinoire est mal* LANTÉE.

LANTÉAS s. f. (lan-té-ass). Mar. Grande embarcation en usage de Canton à Macao, parmi les commerçants anglais et portugais.

LANTER v. a. ou tr. (lan-té — rad. *lanture*). Techn. Faire sur une pièce de chaudronnerie des enjolivements, des lantures, avec la tête du marteau : LANTER *une bassinoire.*

LANTERI (François), littérateur italien, né à Briga en 1801, mort à Turin en 1843. Après avoir enseigné les belles-lettres à Casal, il se rendit à Turin, où il professa successivement la littérature italienne et l'éloquence latine. Outre des poésies publiées dans divers recueils, on lui doit : *Il mattino d'Estate* (Turin, 1821); *I due cantici di Mosè ed altre poesie sacre* (Turin, 1827, in-8°); *Vocabulario latino e italiano* (1833, in-4°); *Storia della monarchia di casa savoja* (1835, in-8°).

LANTERNE s. f. (lan-tèr-ne — latin *lanterna* ou *laterna*. On pourrait rapporter *laterna* à *latere*, être caché; la *lanterne* serait ainsi proprement la lumière cachée, la lumière enfermée; mais Pott préfère le tirer du grec *lamptêr*, flambeau, du même radical que *lampas*, savoir *lampein*, briller, peut-être allié au sanscrit *limp*, brûler). Ustensile fait ou garni d'une matière transparente, dans lequel on place une lumière à l'abri du vent : *La gaze, la toile, le parchemin huilé, le papier, la corne peuvent fournir la matière transparente d'une* LANTERNE. *A Londres, le sergent de ville porte, au lieu d'une épée, une* LANTERNE. (L. Blum.) ‖ Réverbère, fanal employé à l'éclairage des rues : *Les maisons de Paris étaient autrefois taxées pour les boues et* LANTERNES. (Acad.) *L'abbé Terrasson datait la décadence des lettres de l'établissement des* LANTERNES, *parce que, dans la crainte d'être volé, on rentrait de bonne heure, ce qui tournait au profit de l'étude.* (Noël.) *La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement des* LANTERNES *dans toutes les rues de Paris.* (Sallantin.)

— *Lanterne sourde*, Lanterne disposée de telle façon que celui qui la porte voit sans être vu, et peut, à volonté, cacher entièrement la lumière : *La* LANTERNE SOURDE *faisait partie du matériel des anciens rôdeurs de nuit. On a comparé l'esprit de certaines gens à une* LANTERNE SOURDE, *qui ne sert qu'à celui qui la porte et qui n'éclaire que son chemin.* (Noël.)

— Physiq. *Lanterne magique*, Sorte de lanterne au moyen de laquelle on projette sur un écran des images amplifiées : *Tout passe rapidement, comme les figures grotesques de la* LANTERNE MAGIQUE. (Volt.)

— Fam. Série d'objets divers qui se succèdent rapidement : *Cour des rois,* LANTERNE MAGIQUE, *où un tableau fugitif est sans cesse remplacé par un autre.* (Noël.) ‖ Fadaises, contes absurdes, ridicules : *Tout ce qu'il nous a dit là, ce sont des* LANTERNES. (Acad.) ‖ *Voilà bien des* LANTERNES, *ma fille.* (Mme de Sév.)

— *Prendre des vessies pour des lanternes*, Faire une confusion absurde et bizarre.

— Hist. ecclés. Partie de la crosse d'un évêque ou du bâton d'un chantre, qui est à jour, et qui forme une espèce de cage.

— Hist. litt. *Ile des Lanternes*, Pays fantastique que Rabelais peuple de faux savants.

— Archéol. *Lanterne de Démosthène*, Nom sous lequel on désigne quelquefois le monument chorégique de Lysicrate, à Athènes. ‖ Imitation de ce monument, placée dans le parc de Saint-Cloud, et que l'on nomme souvent, mais à tort, *lanterne de Diogène.* ‖ *Lanterne des morts*, Pile creuse en pierre, terminée à son sommet par un petit pavillon ajouré, percée à sa base d'une petite porte, et destinée à signaler au loin, la nuit, la présence d'un établissement religieux, d'un cimetière.

— Archit. Sorte de tourelle ouverte par les côtés, qui surmonte le comble d'un édifice et particulièrement un dôme, une coupole : *La* LANTERNE *du dôme des Invalides, du dôme du Panthéon. Les anciens ne connaissaient point l'usage des* LANTERNES *pour couronner les coupoles de leurs édifices.* (De Quincy.) ‖ Petite construction en forme de cage, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice, pour en éclairer l'intérieur par le haut. ‖ Nom donné à de certaines loges ou cabinets qui sont placés dans quelques salles d'assemblées publiques, et d'où l'on peut voir et entendre sans être vu : *Lorsque le roi tenait un lit de justice, ou qu'il y avait quelque autre acte public au parlement, les dames allaient se placer dans les* LANTERNES *de la Grand'Chambre.* (Acad.)

— Mar. Boîte cylindrique de fer-blanc, de bois ou de cuir, contenant des balles, de la mitraille. ‖ Partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail, pour laisser sur chaque gond le passage libre à la ferrure de l'étambot. ‖ *Lanternes à cartouches,* Bailles d'approvisionnement qu'on dépose à certains endroits pour les besoins d'un combat : *Ses* LANTERNES À CARTOUCHES. *avaient été vidées et remplies deux fois pendant le combat.* (E. Sue.)

— Artill. Sorte de grande cuiller de cuivre ou de fer, montée sur un long manche, dont on se servait, avant l'invention des gargousses, pour introduire la poudre dans l'âme des bouches à feu, et que l'on emploie aujourd'hui pour décharger les canons.

— Mécan. Sorte de roue d'engrenage, formée de deux disques sur lesquels sont assemblés des cylindres qui tiennent lieu de dents.

— Crust. *Lanterne d'Aristote*, Appareil de pièces calcaires, qui se trouve dans l'estomac des crustacés.

— Techn. Petite armoire ou coffre vitré, fermé très-hermétiquement, où les essayeurs d'or et d'argent conservent les trébuchets destinés à peser les matières précieuses, pour les soustraire à l'action de l'air et éviter qu'ils ne soient en contact avec la poussière, ce qui suffirait pour en altérer le jeu. ‖ Dans certains métiers à tisser, Pièce carrée en fer qui sert à faire exécuter au cylindre un quart de tour à chaque foule ou marchure; parallélipipède de bois, plein, creux ou à claire-voie, qui sert à régulariser la marche des cartons. ‖ Cage du moulin qui sert à ourdir les chaînes d'étoffe. ‖ Roue du cric qui se trouve à la partie supérieure du madrier des plombiers. ‖ Plaque de fer ronde, faisant partie du mécanisme d'une horloge, et percée d'autant de trous qu'il y a d'ailes aux pignons. ‖ Sorte de cône à jour que l'on fait avec la tourbe, afin de la conserver.

— Crust. *Lanterne d'Aristote*, Appareil de pièces calcaires qu'on trouve dans l'estomac de certains crustacés.

— Moll. Nom vulgaire d'une belle espèce d'anatine.

— Bot. Nom vulgaire des laternées, genre de cryptogames. ‖ Nom vulgaire du coqueret alkékenge.

— **Encycl.** Techn. et Econ. domest. La *lan-*

terne ordinaire est une boîte rectangulaire, dont les côtés sont ordinairement formés par des plaques en fer-blanc percées de trous; l'un d'eux, quelquefois tous les quatre, sont faits d'une porte-châssis dans laquelle est adapté un verre à vitres; au-dessus est placé une sorte de petit toit percé d'une ouverture, qui est comme la cheminée de la *lanterne*. Dans les *lanternes* communes, on se borne à cribler de trous les parois, ce qui suffit pour laisser pénétrer l'air, et la fumée sort comme elle peut. Une remarque intéressante à faire, c'est que les *lanternes* à parois criblées de trous ne laissent pénétrer que les gaz qui se meuvent lentement; un vent impétueux ne se fait que faiblement sentir à l'intérieur et n'agite que très-peu la flamme. Il en est ainsi dans la lampe de sûreté inventée par Davy. Quand les *lanternes* à cheminée ont leurs quatre côtés formés par des châssis dans lesquels sont placés de petites vitres, comme l'air ne pourrait pénétrer à l'intérieur de la *lanterne*, il est absolument nécessaire que le plafond soit percé d'une ouverture. On remplace les verres à vitres, dans les *lanternes* confectionnées avec quelque soin, par des feuilles très-minces de corne, qui sont presque aussi transparentes que le verre, et qui ont l'avantage de ne point casser. L'usage de ces dernières *lanternes* est surtout utile aux personnes qui ont à s'éclairer dans des milieux pouvant contenir des matières facilement inflammables ou des gaz explosibles, tels, par exemple, que les caves qui contiennent des produits chimiques, des barriques de pétrole, etc. On ne saurait trop, pour toutes ces industries, recommander l'emploi des lanternes à vitres en corne ou en toile métallique, afin de prévenir les accidents trop fréquents causés par l'introduction de flambeaux et de *lanternes* ouvertes.

La *lanterne* sourde diffère des précédentes en ce que trois des côtés sont fermés par un corps opaque, et que le quatrième, muni d'un verre bombé, peut être fermé à l'aide d'un petit volet. Le faisceau lumineux que donne une *lanterne* de ce genre n'éclaire qu'une petite étendue, et laisse dans l'ombre la plus complète tout ce qu'il n'éclaire pas. Grâce à toutes ces dispositions, le porteur de la *lanterne* sourde peut voir sans être vu, et peut même faire disparaître tout à coup la lumière qui révélerait sa présence.

On fabrique depuis quelque temps un genre de *lanterne* qui peut se porter dans la poche et qui est employée surtout pour descendre dans les caves. Cet ustensile est composé d'un étui long environ de $0^{m},20$ et de $0^{m},04$ de diamètre, qui contient des allumettes, un rouleau de cette petite bougie qu'on appelle vulgairement *rat-de-cave*, et, enfin, la *lanterne* elle-même. Celle-ci est faite d'une feuille de corne excessivement mince et roulée; au milieu est fixé un bout de rat-de-cave. Pour allumer cette bougie, on enlève la corne, puis on la replace quand la mèche est enflammée. Comme dans les *lanternes* ordinaires, un petit toit est placé au-dessus, laissant assez d'espace pour que l'air puisse pénétrer, et, quand on repousse la *lanterne* dans son étui, c'est ce petit toit qui forme le couvercle de l'appareil.

La *lanterne* est un ustensile d'éclairage des plus simples; aussi son usage remonte-t-il à des temps très-éloignés. Les anciens l'ont connue, et ils en confectionnaient les vitres avec des feuilles minces de mica. Au moyen âge, lorsque les rues n'étaient éclairées que par les clairs de lune, quand des coupe-jarrets attendaient les passants, en embuscade au coin des rues, les habitants condamnés à sortir entre la tombée du jour et l'heure du couvre-feu avaient soin de se munir de *lanternes*. Plusieurs ordonnances obligèrent les habitants d'un certain nombre de villes à porter des *lanternes* dans leurs promenades nocturnes. Dans plusieurs pays, en Hollande, notamment, cette coutume de se promener avec des *lanternes* s'est conservée dans les petites villes et dans les villages.

— Hist. *Lanternes publiques*. Les Parisiens du XIX^e siècle, ou, pour mieux dire, de la seconde moitié du XIX^e siècle, habitués au brillant éclairage au gaz, qui supprime en quelque sorte la nuit, ont peine à croire que leur ville, il y a deux cents ans, ne connaissait d'autre lumière que celle de la lune et des étoiles. Il en est ainsi cependant : avant 1667, les rues de Paris ne connaissaient pas les *lanternes* publiques. Dans certaines circonstances seulement, où les vols devenaient par trop fréquents, on se bornait à ordonner à chaque propriétaire des maisons ayant façade sur la rue de placer, après neuf heures du soir, sous une fenêtre du premier étage, une *lanterne* allumée. Ce fut M. de La Reynie, lieutenant du prévôt de Paris pour la police, qui, le premier, en 1667, ordonna l'établissement fixe des *lanternes* dans les rues de Paris. On commença par en placer une à chaque bout de rue et une autre au milieu; le nombre en fut un peu plus multiplié dans les rues d'une grande longueur. Ces *lanternes*, munies d'un bout de chandelle, étaient suspendues par une corde à une tige de fer en forme de potence, fixée dans le mur. Les *lanternes* de La Reynie réalisèrent un grand progrès : elles diminuèrent notablement le nombre des attaques nocturnes. Ces *lanternes* subsistèrent jusqu'en 1766, époque où Bailly entreprit d'y substituer des réverbères ou *lanternes* à réflecteur. Dès le mois d'avril de cette année, plus de la moitié des rues de Paris étaient éclairées par des lanternes de ce genre, lorsqu'on les remplaça par un nouveau modèle qu'avait imaginé Bourgeois de Châtel-Blanc. Les réverbères Bourgeois durèrent, sans modification, jusqu'au jour où le gaz fut appliqué à l'éclairage.

— *Lanterne de la Grève*. Ce trop fameux réverbère, qui fut, en 1789, l'instrument de quelques exécutions sommaires, était accroché à une potence de fer placée au-dessus de la boutique d'un sieur Delanoue, épicier, qui avait pour enseigne une tête de Louis XIV avec cet écriteau : *Au coin du roi*. La boutique, en effet, formait le coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève.

Déjà, en avril, on y avait accroché une effigie de Réveillon. Le 14 juillet, jour de la prise de la Bastille, on y pendit successivement deux malheureux invalides et le major de Losme, capturés dans la forteresse, et accusés d'avoir tiré sur le peuple. Au milieu des émotions, des colères et des terreurs de la multitude, le cri *à la lanterne!* retentit dès lors souvent aux oreilles des aristocrates. Grâce à l'étonnante légèreté du peuple français, la *lanterne* eut même une manière de vogue, et servit de texte à d'odieuses plaisanteries renouvelées des innombrables lazzi du moyen âge sur la potence et les pendus.

Dans les jours qui suivirent le 14 juillet, plusieurs aristocrates, arrêtés dans leur fuite, furent traînés vers le fatal réverbère, mais sauvés par Bailly et La Fayette.

Moins heureux, le fameux Foulon, d'ailleurs si justement détesté, fut bel et bien pendu. Son gendre, Bertier, également arrêté, fut amené sous le réverbère; mais il se débattit, arracha un fusil à un de ceux qui le conduisaient, et se fit tuer en se défendant.

Au 5 octobre, le brave abbé Lefebvre d'Ormesson, membre de la Commune, fut à demi pendu par les femmes, que le désespoir rendait folles; heureusement pour lui on coupa la corde. Dans les mêmes journées, le peuple, égaré par la faim, pendit à la *lanterne* le boulanger François, accusé d'accaparement.

Ce fut, croyons-nous, la dernière exécution de ce genre, du moins à Paris; car, par une déplorable émulation, il y eut aussi çà et là, dans les provinces, quelques *lanternés*. En somme, le nombre des victimes ne fut pas considérable; on parla, on menaça heureusement beaucoup plus qu'on n'agit. Camille Desmoulins, le moins cruel des hommes, s'intitulait follement le procureur général de la *lanterne*, et l'un de ses pamphlets porte pour titre : *Discours de la lanterne aux Parisiens* (c'est d'ailleurs un plaidoyer contre les exécutions sommaires). Parmi les caricatures dont son journal était parfois accompagné, on en remarque une représentant un homme à cheval et une *lanterne* derrière, avec cette épigraphe :

> La *lanterne* est en croupe et galope avec lui.

Il s'agissait de Mounier, qui s'était retiré en Dauphiné après les journées d'octobre; la caricature exprimait ainsi qu'il avait voulu fuir la *lanterne*. « Mirabeau, Mirabeau! écrivait Fréron, moins de talent et plus de vertus, ou gare la *lanterne!* » On publia aussi beaucoup de factums remplis des mêmes saillies déplorables et des mêmes allusions, entre autres : *Dialogue entre la lanterne de Paris et la lanterne de Versailles; Prière pour les aristocrates agonisants avec l'office des morts et les litanies de la lanterne*, etc. Le fond est toujours le même, à savoir que la *lanterne* sert à éclairer le peuple et à contenir les aristocrates et les contre-révolutionnaires. Il faut rappeler, non pour les justifier, mais pour expliquer ces aberrations, qu'alors il n'y avait pas de justice, sinon contre les amis de la liberté, et que la Révolution n'avait pas d'ennemis plus passionnés que le parlement, le Châtelet et tous les tribunaux : de là l'idée que le peuple, dans cette crise, pouvait seul saisir et frapper les coupables puissants. Il faut ajouter que la barbarie des supplices légaux avait endurci les âmes, accoutumé les yeux aux spectacles les plus sanglants; enfin il faut se rappeler les furies de la lutte, les trahisons, les complots pour affamer le peuple, écraser la Révolution, les provocations insensées des royalistes, des journaux et des pamphlets soudoyés par la cour, et qui ne parlaient que de massacrer, de pendre et de torturer les patriotes les plus modérés, de *régénérer la France dans un bain de sang*. (*Journal de la cour et de la ville*, 27 juin 1791.) Naturellement ces journaux exploitaient largement les quelques exécutions sommaires qui avaient eu lieu et inventaient chaque jour quelque calomnie qui enrichissait la légende de la *lanterne*. C'est ainsi qu'ils racontaient avec effronterie que Duport avait inventé le *jeu de la lanterne*, exactement comme on prétendit, plus tard, que tel représentant du peuple avait chez lui une petite guillotine dont il amusait sa société en décapitant des volailles. Charles Lameth, suivant ces pasquinades, avait fait dresser pour sa petite fille un catéchisme dont le premier article était : « Que faut-il pour faire une constitution? — Une Assemblée nationale et des *lanternes*. » Le *Bulletin des couches de M^e Target, père et mère de la Constitution* représentait le berceau de celle-ci orné d'une *lanterne*. Le même pamphlétaire rédige en ces termes le dernier article du testament de Target, mort en couches de la Constitution : « Je désire que mes entrailles, renfermées dans une boîte de plomb, soient enterrées dans la place Nationale, ci-devant dite de Grève, sous la fameuse *lanterne*. » Enfin c'est Rabaut-Saint-Etienne qui fait présent à la jeune Constitution de quelques joujoux destinés à son amusement, tels qu'une petite *lanterne*, une petite pique et un petit poignard merveilleusement travaillés. « Vous n'aviez pour spectacle, dit un libelle du vicomte de Mirabeau, quand l'argent vous manquait, que les farces du boulevard qui se donnaient gratis pour le peuple; aujourd'hui vous avez la tribune de l'Assemblée nationale, et, de temps à autre, une petite représentation de la *lanterne*. » Suleau, autre publiciste royaliste, publiait dans une bouffonnerie « le moyen de papillonner autour de toutes les *lanternes* de la capitale et des provinces, sans être jamais fixé par leur vertu attractive, qui donne une esquinancie jugulatoire à tous ceux qui se trouvent forcés de faire une station dans leur atmosphère apoplectique. »

Parmi les anecdotes qui se rapportent à cette malheureuse *lanterne*, nous en mentionnerons seulement deux. La première est fort connue. On sait que l'abbé Maury était, dans l'Assemblée constituante, le défenseur le plus acharné des institutions du passé, ajoutons le plus agressif et le plus insolent provocateur; aussi était-il exécré du peuple. Souvent il fut hué et menacé dans les rues. Il s'en tirait par des bouffonneries cyniques qui désarmaient la foule, quelquefois par des à-propos heureux et spirituels. Un jour qu'on avait poussé contre lui le cri *à la lanterne!* « Eh bien! s'écria-t-il, quand vous m'aurez mis à la *lanterne*, y verrez-vous plus clair? »

Ces saillies donnaient à l'abbé une espèce de vogue qui n'éteignait pas la haine, mais qui la désarmait momentanément. « Un bon mot, dit l'abbé de Pradt, lui valait un mois de sécurité. »

Dans le moment où l'on discutait la fameuse question du *veto* royal, un patriote du faubourg, entendant constamment prononcer ce mot avec des commentaires injurieux et l'accent de l'indignation, s'écria, dans l'assemblée de son district : « Eh bien! puisque ce *veto* nuit aux intérêts de la nation, il faut le f... à la *lanterne!* » Il est bon de rappeler qu'il n'était question que du projet de loi, et qu'on n'avait pas encore donné ce nom de *Veto* à Louis XVI.

— Mœurs et Cout. *Fête des lanternes*. Cette fête a lieu en Chine pendant le premier mois de l'année; elle commence le 13 et finit le 17. Pendant ces quatre jours, tout l'empire chinois présenterait à celui qui pourrait le voir à vol d'oiseau l'aspect d'une vaste mer de feu; il n'y a personne dans les villes ou dans les campagnes, sur les côtes ou sur les rivières, qui n'allume des *lanternes* peintes, de formes bizarres; point de maison, quelque pauvre qu'elle soit, qui n'en ait de suspendues dans les cours et à toutes les fenêtres. Le luxe déployé en cette occasion est vraiment incroyable; il y a des *lanternes* qui coûtent plusieurs milliers de francs. Toutes les boutiques sont fermées; on va par la ville voir les habitations des grands mandarins et des riches. Ces jours-là les portes de la ville restent constamment ouvertes, afin que le peuple des campagnes puisse venir visiter les monuments publics, qui sont ornés avec un grand luxe et qui sont librement ouverts à tout le monde. Il y a des *lanternes* qui ont plusieurs mètres de diamètre; il en est qui sont composées de six panneaux, dont le cadre est de bois vernissé et orné de dorures; on tend à chaque panneau une toile de soie fine et transparente, sur laquelle on a eu soin de peindre des fleurs, des arbres, des animaux, des figures humaines. Il y en a d'autres qui sont faites d'une corne transparente et de couleur bleue, d'une grande beauté. On met dans ces *lanternes* beaucoup de lampes et un grand nombre de bougies, dont la lumière anime les figures peintes. Le haut est couronné par différents ouvrages de sculpture, d'où pendent à chaque angle des banderoles de satin de couleurs variées. Des hommes portent dans les rues un dragon plein de lumières, et qui mesure souvent, de la tête à la queue, plus de 20 à 30 mètres. Mais ce qui donne le plus grand éclat à la fête, ce sont les feux d'artifice que l'on tire dans tous les quartiers de la ville. C'est l'empereur lui-même qui donne le signal, en mettant le feu à celui de la grande place. Aussitôt, sur un espace de plus de 100 mètres carrés, on n'aperçoit que fusées qui lancent des pluies d'or et de feux de toutes couleurs. L'illumination générale suit les feux d'artifices.

— Archéol. *Lanterne des morts*. V. FANAL DE CIMETIÈRE.

— Physiq. *Lanterne magique*. Le jésuite Kircher donne, dans son *Ars magna lucis et umbræ*, la description de l'appareil devenu populaire sous le nom de *lanterne magique*, et dont il passe généralement pour l'inventeur.

Cet instrument sert à faire paraître, agrandies, sur un écran blanc ou une muraille, des images peintes avec des couleurs transparentes sur des morceaux de verre mince. Il se compose d'une *lanterne* ou boîte en fer-blanc, dans laquelle sont placés un miroir concave et, au foyer de ce miroir, une lampe. A la *lanterne* est adapté un tube renfermant deux lentilles convergentes L,L', dont la première, appelée demi-boule, est un verre plan-convexe; l'autre est l'objectif. Entre l'objectif et la demi-boule, près de celle-ci, se trouve une ouverture par laquelle on introduit une mince lame de verre V, sur laquelle sont peintes les figures qu'on veut faire apparaître.

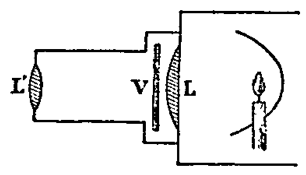

Fig. 1.

Les rayons de la lumière fournie par la lampe sont réfléchis par le miroir sur la lentille L, qui les concentre vers les figures de la lame V, en les éclairant fortement. Les rayons ainsi colorés qui sortent de la lame de verre sont à leur tour reçus par l'objectif, au sortir duquel ils divergent, et vont former, sur un écran convenablement éloigné, une image réelle, amplifiée et renversée, des figures peintes sur la lame. Pour que l'image ne paraisse pas renversée, on a eu soin de renverser la lame de verre elle-même.

Le grossissement produit par la *lanterne* magique s'estime comme celui des lentilles, d'après la proportion suivante : *La grandeur de l'image est à celle de l'objet comme la distance de l'objectif à l'image est à la distance de l'objectif à l'objet*. On peut donc, avec un objectif à court foyer, obtenir des images très-grandes. Toutefois, si le dessin n'est éclairé, comme c'est l'ordinaire, que par la flamme d'une lampe ou d'une bougie, on ne peut guère dépasser un grossissement linéaire de 20 à 25 fois.

Dans certaines salles de spectacle, l'éclairage des dessins est produit par la lumière Drummond. Comme on peut augmenter considérablement et diminuer de même l'intensité de cette lumière, on peut ainsi augmenter ou diminuer proportionnellement l'éclat des images, et, par là même, en faisant varier les jeux de lumière, multiplier les jouissances du spectateur. Musschenbrœk, dans ses *Essais de physique*, et l'abbé Nollet, dans ses *Leçons de physique*, se sont occupés en détail de la *lanterne magique*, dont le perfectionnement n'a point paru à Euler indigne de son attention. (V. *Nouveaux commentaires de Saint-Pétersbourg*, tome III.)

— Mécan. On nomme engrenage à *lanterne* un engrenage dans lequel l'un des profils est une petite circonférence ayant son centre sur l'une des circonférences primitives. Cette petite circonférence est la section transversale d'un fuseau fixé à ses deux extrémités sur des disques circulaires parallèles. La *lanterne* de l'engrenage est formée de l'ensemble de ces deux disques et des fuseaux également espacés qui les relient. Cet ensemble est fixé à un axe passant par les centres des deux bases et autour duquel il peut tourner.

Si le fuseau était réduit à un simple fil, le profil, dans la *lanterne*, serait un point, et le profil correspondant, dans la roue, une épicycloïde; comme le fuseau a un certain rayon, on forme le profil correspondant en raccourcissant d'une quantité fixe, égale à ce rayon, les rayons de courbure de l'épicycloïde qu'on devrait employer dans l'hypothèse théorique d'un fuseau infiniment délié.

Les engrenages à *lanterne* sont aujourd'hui fort peu employés.

Dans l'engrenage à *lanterne* (fig. 2), les dents de la roue ne glissent jamais que sur une petite portion du fuseau, qui doit, par conséquent, s'user plus vite que les dents; c'est pourquoi, lorsque la roue et la *lanterne* sont de même matière, on donne aux fuseaux une largeur égale aux $\frac{4}{3}$ ou aux $\frac{5}{3}$ de celle de la dent.

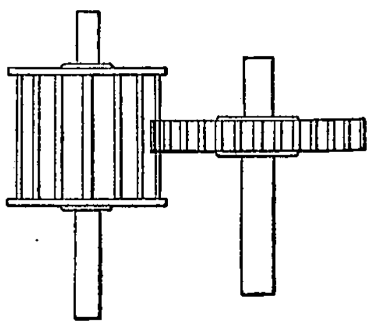

Fig. 2.

Ayant choisi pour la dent une certaine base (fig. 3), on la partagera, par exemple, en trois parties égales, et l'on portera deux de ces parties de chaque côté du point de contact A des circonférences primitives de la roue et du pignon, puis, avec Ax pour rayon, on décrira la circonférence du fuseau. De chaque côté du point A, on portera successivement le pas de l'engrenage, et des points ainsi obtenus on décrira des circonférences en prenant toujours Ax pour rayon; on aura ainsi les divers fuseaux du pignon. Pour tracer le profil de la dent de la roue, on fera rouler le cercle O' jusqu'en un point quelconque A', puis on prendra A'c = A'A. Au point c; on décrira une circonférence avec Ax pour rayon, on joindra le point A' avec c, et la ligne ainsi menée sera la normale à la circonférence c; le point a sera donc un point de la courbe cherchée. On déterminera ainsi autant de points qu'on voudra du profil de la dent.

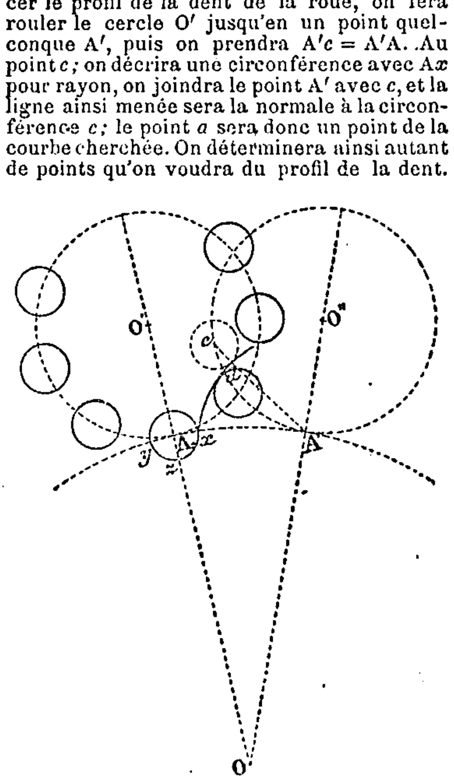

Fig. 3.

Si l'on veut que la dent de la roue conduise la *lanterne* jusqu'à la distance d'un pas, à partir de la ligne des centres, il suffira de prendre A'c égal au pas de l'engrenage augmenté de l'arc Ax. Du point c, pris pour centre, et avec Ax pour rayon, on décrira un fuseau, on joindra le point A' au centre c de ce fuseau, et le point a, ainsi déterminé, sera celui où la dent cessera d'agir tangentiellement sur le fuseau. On devra donc limiter les dents de la roue à la circonférence de cercle décrite du point O avec Oa pour rayon. On voit que la dent de la roue ne frottera que sur la partie ab du fuseau. Les creux de la roue seront égaux à la demi-circonférence xyz.

Lorsque c'est une crémaillère qui conduit la *lanterne*, la figure théorique des dents devient cycloïdale. Les dents de la crémaillère s'obtiennent en traçant d'un rayon égal à celui du fuseau des courbes parallèles aux arcs de la cycloïde engendrée par le roulement de la circonférence primitive de la *lanterne* sur la tangente à cette circonférence. Lorsque c'est, au contraire, la roue qui conduit la crémaillère, cette dernière porte les fuseaux, et la courbe des dents est la développante du cercle primitif qui conduit. Il suffit donc, après avoir divisé la crémaillère et la circonférence primitive de la roue en parties égales au pas, de tracer à droite et à gauche les arcs de la développante du cercle qui conduit, en laissant entre eux des creux d'une largeur égale au diamètre des fuseaux augmenté du jeu.

Lorsqu'une roue droite mène une *lanterne* intérieure, la circonférence primitive de la roue qui mène devient concave, et si le rayon des fuseaux de la *lanterne* est très-petit, les dents de la roue sont des arcs de l'épicycloïde, que l'on obtiendrait en faisant rouler le cercle primitif de la *lanterne* à l'intérieur de la circonférence primitive de la roue. Dans le cas où les fuseaux en bois auraient un grand diamètre, on tracerait les épicycloïdes internes, et on leur mènerait des courbes intérieures parallèles à des distances égales au rayon des fuseaux. Quand un pignon intérieur mène une roue, c'est cette dernière qui doit porter les fuseaux, et l'on voit facilement que les dents du pignon dérivent de l'épicycloïde que l'on obtiendrait en faisant rouler le dedans de la circonférence primitive de la roue sur le dehors du cercle primitif du pignon. Les nombres de dents des deux roues sont toujours entre eux comme les rayons, ou en raison inverse des vitesses de rotation; mais tous les nombres entiers qui vérifient ces conditions ne peuvent pas être pris pour les nombres des dents des deux roues, car il faut que ces dernières aient assez de dents pour que, lorsque deux d'entre elles cessent d'être en prise, deux autres au moins les remplacent, afin d'éviter les chocs qui seraient la conséquence de la discontinuité du mouvement.

Il faut donc, dans le système qui nous occupe, déterminer le plus petit nombre de dents et de fuseaux qu'on puisse employer. Soient, en supposant les fuseaux réduits à leurs axes :

$$AT = R_1;\ BT = R_2;\ BAd = \theta;\ ABd = \varphi;$$

T et d étant les positions des centres de deux fuseaux successifs, Tda la dent du cercle primitif de rayon R, qui conduit, dent dont la pointe d est supposée en coïncidence avec l'axe d du fuseau au moment même où l'axe de ce dernier, suivant T, arrive à la ligne des centres. La dent qui agit en T entre donc en prise au moment où Tda cesse d'agir; or, par la nature même du système, on a

$$\text{arc } Ta = \text{arc } Td = R_2\varphi = 2R_1\theta,$$

et l'on voit facilement que, si TAd = θ était plus grand que l'angle du demi-pas, la dent Tda quitterait son fuseau avant que celle qui la suit fût en prise, ce qu'il faut absolument éviter; θ peut donc égaler au plus l'angle du demi-pas, il pourrait sans inconvénient être sensiblement plus petit, et ne doit jamais être plus grand, d'où :

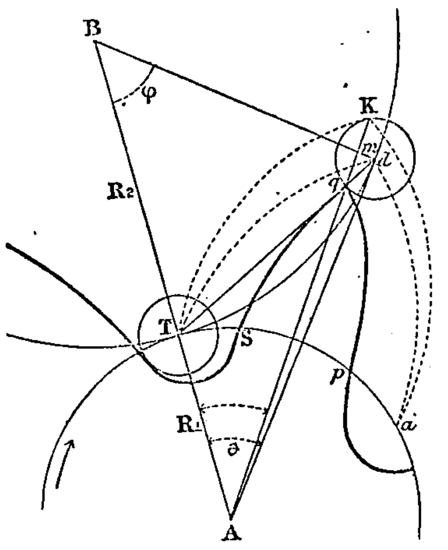

Fig. 4.

$$2R_1\theta = \text{ou} < R_2\varphi,$$

$$\varphi = \text{ou} > \frac{2R_1}{R_2}\theta.$$

Les éléments de la figure donnent

$$\frac{R_2}{R_1 + R_2} = \frac{\sin\theta}{\sin(\theta + \varphi)},$$

d'où

$$\frac{R_2}{R_1 + R_2} = \frac{\sin\theta}{\sin\left(1 + \frac{2R_1}{R_2}\right)\theta},$$

équation dans laquelle il suffira d'introduire les rapports des rayons primitifs pour voir si la valeur de θ est assez faible, lorsque les fuseaux sont réduits à leurs axes. Cette équation, résolue pour un certain nombre de cas, montre : 1° qu'une *lanterne* à quatre axes peut être conduite par une roue d'un nombre quelconque de dents plus grand que seize; 2° qu'une *lanterne* à trois axes ne pourrait être convenablement conduite par une roue d'un nombre de dents même infini, c'est-à-dire par une crémaillère; 3° qu'une *lanterne* à cinq axes peut être menée par un nombre quelconque de dents plus grand que dix; 4° que six est le moindre nombre qui puisse être admis lorsque les dents et les axes sont en nombre égal; 5° que cinq dents conduiront une *lanterne* d'un nombre quelconque d'axes plus grand que huit; 6° que quatre dents à la roue exigeraient au moins douze axes à la *lanterne*. Pour être exact et rentrer dans les cas ordinaires de la pratique, il faut restituer aux fuseaux leur diamètre réel, que l'on peut faire égal à 2ρ. Soit pqs une dent dérivée des épicycloïdes TK, Ka; si elle abandonne son fuseau au moment où la dent suivante attaque le sien, le centre T de ce dernier fuseau coïncide nécessairement avec le point T de la ligne des centres, et la droite Td, qui joint alors les centres des fuseaux T, d, est normale à l'épicycloïde aK, passe par le point T et aussi par le point de contact q de la dent et du fuseau d; enfin ce point q est l'extrémité de la dent. Ceci posé, soient TBd l'angle du pas sur la *lanterne* = φ, BAq l'angle du demi-pas à la roue = θ; dq = ρ le rayon du fuseau, on a facilement

$$(1) \qquad R_2 - \varphi = 2R_1\theta.....$$

et

$$\frac{\sin\theta}{\sin(\varphi + \theta} = \frac{R_2 - \rho\,\dfrac{\cos\left(\frac{\varphi}{2} = \theta\right)}{\sin(\varphi + \theta}}{R_2 + R_1}$$

équation d'où l'on éliminerait θ par la relation (1). Mais soit K le rapport du diamètre du fuseau au pas, on aura

$$K = \frac{2\rho}{2R_1\theta},\quad \rho = KR_1\theta;$$

substituant cette valeur de ρ et réduisant, il vient

$$K = \frac{\sin\left(\frac{2R_1 + R_2}{2R_1}\varphi\right) - \frac{R_1 + R_2}{R_2}\sin\left(\frac{R2}{2R_1}\varphi\right)}{\frac{\varphi}{2}\cos\left(\frac{R_1 + R_2}{2R_1}\cdot\varphi\right)}.$$

Substituant dans cette équation, et pour chaque cas particulier, la valeur de φ et celle du rapport des rayons primitifs, on en déduira, en fonction du pas, le diamètre que devrait recevoir le fuseau pour qu'une dent entrât en prise précisément au moment où la précédente abandonnerait son fuseau. Il conviendra toujours dans la pratique de diminuer ce diamètre en augmentant la dent. Une valeur négative trouvée pour K indique une impossibilité, une valeur égale à zéro réduit le diamètre du fuseau à un point. Enfin il paraîtra évident que, pour appliquer la formule ci-dessus aux engrenages internes, il suffira de donner à R_1,R_2 des signes contraires, en prenant, en outre, les différences des angles θ et φ au lieu de leurs sommes. M. Savary est arrivé au résultat suivant, remarquable par sa simplicité : pour que deux dents au moins soient en prise dans l'engrenage à *lanterne*, on doit avoir

$$n' = \text{ou} > 7 + 4\frac{R'}{R},$$

n' et R' désignant le nombre des dents et le rayon de la petite roue, et R celui de la grande roue.

— Archit. Dans la construction proprement dite, on donne le nom de *lanterne* à la partie vitrée d'un comble, qui permet non-seulement d'éclairer l'intérieur d'un grenier, d'un escalier, d'un magasin, etc., mais encore d'y laisser pénétrer l'air. Les *lanternes* trouvent de grandes applications dans les halles couvertes des chemins de fer, dans les dépôts, où il est nécessaire de donner de la lumière et de permettre le renouvellement de l'air en livrant passage à la vapeur et à la fumée qui s'échappent des locomotives. Ces *lanternes* sont de véritables combles vitrés, qui atteignent parfois des portées considérables; on les établit généralement en fer; cependant on en rencontre encore qui sont en bois; mais alors ce ne sont que des *lanternes* d'aérage, tandis qu'avec le fer on peut non-seulement réunir les deux conditions sans de trop grands frais, mais encore obtenir une légèreté allégeant le sommet des fermes, qui, comme on le sait, est la partie qui fatigue le plus sous les charges qui la sollicitent. Les *lanternes* sont rectangulaires, polygonales ou circulaires; elles sont planes, inclinées, cylindriques ou sphériques, suivant la position qu'elles occupent et le bâtiment auquel elles sont destinées.

— **Allus. hist. La lanterne de Diogène.** V. DIOGÈNE.

Lanterne (LA). Bien avant le pamphlet retentissant de Rochefort, dont nous parlerons plus loin, beaucoup de journaux ou recueils prériodiques ont été publiés sous ce titre. Nous citerons les suivants : la *Lanterne des Français*, par Baillio (juillet 1790, 7 numéros in-8°.) C'était un journal de la nuance constitutionnelle, qui se donnait pour but d'*éclairer* les aristocrates, de les attacher aux nouveaux principes, afin de les sauver de l'autre *lanterne*, celle de la Grève; la *Lanterne magique nationale*, par le vicomte de Mirabeau, le frère de l'orateur (1790, 4 numéros in-8°). C'est un pamphlet réactionnaire spirituel et mordant. Il y eut aussi, à la même époque, trois ou quatre autres *Lanternes magiques* de différentes nuances d'opinion; une autre encore en 1834-1835, etc.; la *Lanterne de Diogène* (an XII, 3 numéros); la *Lanterne du quartier Latin*, par Antonio Watripon (1847-1848, 14 numéros in-fol.); c'était un journal démocratique qui ne manquait ni de verve, ni d'esprit, ni de raison; la *Lanterne magique républicaine* (avril 1848), etc.

Lanterne aux Parisiens (DISCOURS DE LA), célèbre pamphlet publié par Camille Desmoulins en 1789, et qui portait pour épigraphe : *Qui male agit odit lucem;* ce que, plus tard, lui-même traduisit plaisamment ainsi : *Il n'y a que les fripons qui craignent les réverbères.* C'est d'ailleurs un ouvrage que beaucoup ont jugé sur l'étiquette, et qui ne mérite pas toute la réprobation dont on l'a chargé. Il est vrai que le titre prête singulièrement aux plus fâcheuses interprétations. La *Lanterne!* mot sinistre, en effet, qui rappelle les quelques exécutions sommaires qui attristèrent la victoire du peuple après le 14 juillet. Dans ce factum, c'est la fameuse lanterne de la Grève qui est supposée adresser une harangue au peuple de Paris.

« Desmoulins, dit M. Michelet, renouvelle avec une verve intarissable la vieille plaisanterie qui remplit tout le moyen âge sur la potence, la corde, les pendus, etc. Ce supplice hideux, atroce, qui rend l'agonie risible, était le texte ordinaire des contes les plux joyeux, l'amusement du populaire, l'inspiration de la basoche. »

Ce jugement est tout à fait erroné en ce qui touche l'ouvrage de Camille Desmoulins, dont le seul tort réel est d'avoir choisi un tel cadre et un tel titre, d'avoir fait parler l'instrument même d'un horrible supplice. Quant au pamphlet, il contient d'excellentes choses; c'est simplement un plaidoyer chaleureux en faveur de la Révolution et des réformes accomplies, de la nuit du 4 août, de la prise de la Bastille, etc. Il n'y est nullement question de potence, de corde et de pendu, sauf dans un ou deux passages fort courts, et qui, d'ailleurs, n'ont pas la portée qu'on leur attribue. Le début seul peut prêter à de tristes équivoques : « Braves Parisiens, quels remercîments ne vous dois-je pas? vous m'avez rendue à jamais célèbre et bénie entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène en comparaison de moi? Il cherchait un homme, et moi j'en ai trouvé 200,000 (les vainqueurs du 14 juillet)... Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais ou des Pays-Bas, qui me contemplent avec admiration; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise, qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que tous leurs héros en cent ans. »

Sans doute, de telles légèretés sont blâmables en un pareil sujet, aussi bien que la forme même de l'écrit; mais doit-on voir là des excitations à de nouvelles violences? Il n'est pas possible de l'admettre quand on lit quelques pages plus loin :

« Je n'aime pas une justice trop expéditive; vous savez que j'ai donné des signes de mécontentement lors de l'ascension de Foulon et Bertier : j'ai cassé deux fois le fatal lacet. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire et révélation de nombre de faits. Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre vous; et tandis qu'elle n'a prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonoriez la lanterne. Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles. »

Quelle qu'en soit la forme, ces conseils sont évidemment un appel à la modération, un vœu pour que les coupables, les contre-révolutionnaires ne soient punis que par une justice régulière. Cette forme, d'ailleurs, n'était peut-être qu'une sorte de passe-port pour faire accepter des idées de légalité, tout en ménageant l'énergie révolutionnaire, si nécessaire encore au milieu des dangers et des complots dont on était enveloppé.

Au reste, nous avons eu déjà souvent l'occasion de faire une remarque semblable, quelque blâmables que soient et la donnée et le titre de la brochure de Desmoulins, la polémique royaliste et cléricale allait bien au delà dans la violence. Qu'on lise le passage suivant, qui nous donne le ton habituel des journaux de ce parti :

« Il faudrait livrer un Ch. Lameth, un Barnave, un Duport, un Robespierre, un évêque d'Autun, un Mirabeau l'aîné, un Chapelier, un Dubois-Crancé, pour en faire la justice la plus sévère et se repaître du spectacle de les voir tous subir le même sort que nous faisons subir aux crapauds dans la campagne, en les accrochant au bout d'une perche sur les ruines de la Bastille, pour les faire mourir à petit feu. » (*Actes des apôtres*, n° 85.)

Puisqu'il est ici question de pendaison, qu'on lise encore les vers suivants, extraits de la même feuille (il s'agit de la nomination de Robespierre au tribunal de Versailles) :

Monsieur le député d'Arras,
Versailles vous offre un refuge;
De peur d'être jugé là-bas,
Ici constituez-vous juge.
Juger vaut mieux qu'être pendu...
Je le crois bien, mon bon apôtre :
Mais différé n'est pas perdu,
Et l'un n'empêchera pas l'autre.

Sait-on qui était l'auteur de ce gracieux madrigal? Eh bien! c'était un des plus modérés d'entre les royalistes : c'était le poëte Arnault, le futur académicien, qui lui-même en fait l'aveu avec une certaine coquetterie dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*.

On ne trouve rien de cette force dans le *Discours de la Lanterne*, dont l'idée première seule est blâmable, ainsi que quelques vivacités de polémique, mais dont le fond est si modéré que des constitutionnels comme MM. de Montmorency, de Castellane, Sieyès, Target et Mirabeau y donnèrent leur approbation sans réserve. « Oubliez le titre, dit M. Eugène Despois, et dites si vous avez jamais lu pamphlet plus vif, plus coloré, plus entraînant. »

Si l'on cherche maintenant pourquoi Desmoulins a eu la singulière idée de placer une thèse de politique générale sous l'invocation de la lanterne, dont il est à peine question dans son pamphlet, on ne trouve guère d'autre motif que celui de piquer la curiosité; la lanterne était à ce moment ce que nous nommerions aujourd'hui une *actualité*. Camille l'a exploitée à la manière des journalistes de tous les temps; il aura trouvé piquant de s'en servir comme d'une enseigne ou d'une *réclame*. Le mot n'était pas en usage encore; mais la chose s'est pratiquée de toute éternité.

Il a poussé plus loin la forfanterie paradoxale, jusqu'à prendre ou accepter pour lui-même, dans les premiers numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, le titre de *Procureur général de la lanterne*, qu'on trouvait alors plus plaisant qu'odieux. Ces grasses facéties, qui nous choquent si justement aujourd'hui, étaient tout à fait dans le goût de l'ancienne littérature et de l'ancienne société.

Peu de temps après, d'ailleurs, Camille déclara donner démission de sa charge fictive, qui, il est à peine nécessaire de le dire, n'avait coûté la vie à personne.

Lanterne (LA), pamphlet hebdomadaire, par Henri Rochefort (1er juin 1868 à novembre 1869, 74 numéros). Des articles pleins d'allusions piquantes et de mordantes épigrammes contre les hommes et les choses de l'Empire ayant fait, par ordre de l'administration, écarter M. Rochefort de la rédaction du *Figaro* vers la fin de 1867, le jeune et brillant écrivain résolut de fonder un journal pour y écrire à sa guise ; mais, à cette époque, pour créer une feuille, il était nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur, et M. Pinard, qui occupait ce poste, s'empressa de répondre à la demande de Rochefort par un refus. Une nouvelle loi sur la presse ayant supprimé la nécessité de l'autorisation (février 1868), Rochefort put mettre enfin son projet à exécution; mais, au lieu d'un journal, il résolut de publier, sous la forme d'une brochure élégante, un pamphlet paraissant tous les huit jours et dont il voulut être l'unique rédacteur. Ce fut le 30 mai 1868 que parut le premier numéro de la *Lanterne*. Ce numéro eut un succès prodigieux, qui ne fit que s'accroître encore avec les numéros suivants. Le spirituel et mordant pamphlétaire y déclarait à l'Empire une guerre sans merci. Depuis dix-sept ans que la France étouffait sous l'odieux régime de compression inauguré par les proscriptions de décembre, c'était pour la première fois qu'un homme, en France même, osait lutter corps à corps avec le monstre, ouvertement, en plein soleil, en le criblant de traits acérés, en le couvrant de ridicule, en le jetant en pâture à la risée populaire. On lut la *Lanterne*, on se l'arracha; elle passa de mains en mains, franchit la frontière, et produisit, non-seulement en France, mais encore en Europe, un effet immense. Chaque numéro de « ce mémorial des malpropretés de l'Empire, » selon l'expression de Rochefort, se tirait à 125,000 exemplaires. Dans l'espoir d'arrêter la propagation du pamphlet, l'administration aux abois commença par en interdire la vente sur la voie publique : cette défense ne fit qu'accroître le succès. On résolut alors d'arrêter l'œuvre, de l'empêcher de paraître, de frapper l'auteur. Le onzième numéro fut saisi, et Rochefort se vit condamné à un an de prison et 10,000 fr. d'amende (13 août 1868). Rochefort passa alors en Belgique et continua à Bruxelles, jusqu'au 74e numéro, la publication de la *Lanterne*. Vainement on en défendit l'introduction en France; elle n'en pénétra pas moins chez nous, sous un mince format, dans des enveloppes de lettres, et, qui mieux est, pendant longtemps elle franchit sans encombre la frontière dans des bustes de l'homme qui trônait aux Tuileries. Au mois de novembre 1869, Rochefort cessa la publication de la *Lanterne*, pour venir poser sa candidature au Corps législatif, dans la première circonscription de la Seine, dont les électeurs le choisirent pour député.

Ce célèbre pamphlet est une œuvre à part, une des productions les plus curieuses et les plus originales de notre littérature politique. Ce fut, sous son apparence légère, une formidable machine de guerre. Rochefort a l'insigne honneur d'avoir été, grâce à sa verve caustique, à son mode de plaisanterie, froidement implacable, l'homme de France qui, sans en excepter l'auteur des *Châtiments*, a le plus fait pour le renversement de « cette aventure de grande route qui s'est appelée l'Empire, » qui lui a porté les coups les plus décisifs. Comme écrivain, l'auteur de la *Lanterne* ne ressemble à personne. Il ne s'inquiète pas de paraître un délicat, un lettré. Par une inclination naturelle, il donne à sa pensée un tour familier et burlesque, afin de la mieux mettre en relief. Il saisit le lecteur précisément par cette étrangeté de la forme, par ce soubresaut continuel de la pensée, par cet accouplement des idées les plus opposées, qui semblent s'étonner de se trouver comprises dans le même alinéa. Il a une façon à lui de voir et d'exprimer les choses, dont il tire des effets surprenants et inattendus, une ironie froide, cruelle, brutale, et dont la brutalité même est sauvée par la désinvolture et le décousu de la forme. Dans les mains d'un homme ordinaire, le procédé de Rochefort ne serait qu'un procédé; dans les siennes, il devient un art. Il use et abuse de l'antithèse, des *rapprochements inattendus* ; il cite un fait et en tire une conclusion originale, comique, qui frappe assez par son étrangeté même. D'autres fois, c'est un simple bon mot qui éclate comme une fusée. Exemples :

« Samedi 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de paume. Ce serment tout politique offre cette particularité bizarre, que c'est le seul qui ait été jamais tenu. »

« Les décorés du 15 août devraient être obligés d'aller chercher eux-mêmes la croix au haut du mât de cocagne de l'Esplanade des Invalides. Nous serions sûrs, au moins, qu'ils auraient fait quelque chose pour l'avoir. »

« On a vendu, l'autre jour, 92 francs, un cheval qui fut un des plus brillants de l'écurie du duc de Morny. Devant ces 92 francs donnés pour le cheval, on frémit en songeant que le maître, qui nous a tant coûté, ne les a jamais valu. »

« On annonce que M. Lachaud, le célèbre avocat, est présenté par le gouvernement comme candidat officiel à la députation, en remplacement de M. Gillebert des Séguins.

» Tout le monde sait que M. Lachaud défend admirablement les malfaiteurs. »

« La statue équestre de Napoléon III, représenté en César (rions-en, pendant que nous y sommes), et dont j'ai parlé dans mon dernier numéro, est l'œuvre de M. Barye.

» On sait que M. Barye est le plus célèbre de nos sculpteurs d'animaux. »

« M. Pinard assistait hier soir, au théâtre Cluny, à la représentation des *Inutiles*.

» Ceux qui se sont contentés de regarder M. Pinard connaissent maintenant la pièce aussi bien que lui. »

« Le *Courrier de l'intérieur* est cité devant la police correctionnelle pour un article intitulé : *Un chapitre inédit de l'histoire du deux décembre.*

» Etrange pays, où l'on poursuit ceux qui racontent les deux décembre, et où on couronne ceux qui les font! »

Rochefort procède plutôt par le sarcasme que par l'épigramme, par le gros rire gaulois que par le fin sourire français.

« Les dames de la halle, ayant à se plaindre de nombreux abus commis par l'administration de la ville de Paris, dont elles dépendent, se sont rendues à Compiègne, afin de présenter elles-mêmes leur requête à l'empereur. On leur a répondu qu'elles pouvaient retourner à Paris, l'étiquette s'opposant à ce qu'elles fussent reçues. Comprenez-vous cette étiquette, qui permet de conduire des cotillons et qui défend de redresser des abus? Peut-être aussi a-t-on craint que la noblesse du nouvel Empire ne retrouvât fortuitement quelques-unes de ses parentes parmi les marchandes de légumes du carreau des Innocents. Tout le vieux sang de Persigny n'eût probablement fait qu'un tour, si, en voyant passer, plaqué de tous ses crachats, le héros pour qui les préfets font aujourd'hui évacuer les musées, une débitante de harengs saurs s'était écriée : « Dieu me pardonne! c'est le » petit Fialin! »

Rochefort ne dédaigne pas l'ironie et manie supérieurement cette arme : » J'ai été accusé d'être un ennemi déclaré de l'état de choses actuel et un soutien des anciens partis. Cette insinuation était d'autant moins fondée que (je n'ai pas à m'en cacher ici) je suis profondément bonapartiste. On me permettra bien cependant de choisir mon héros dans la dynastie. Parmi les légitimistes, les uns préfèrent Louis XVIII, d'autres Louis XVI, d'autres enfin placent toutes leurs sympathie sur la tête de Charles X. Comme bonapartiste, je préfère Napoléon II; c'est mon droit. J'ajouterai même qu'il représente, pour moi, l'idéal du souverain. Personne ne niera qu'il n'ait occupé le trône, puisque son successeur s'appelle Napoléon III. Quel règne! mes amis, quel règne! Pas une contribution, pas de guerres inutiles avec les décimes qui s'en suivent; pas de ces expéditions lointaines, dans lesquelles on dépense 600 millions pour aller réclamer 15 francs, pas de listes civiles dévorantes, pas de ministres cumulant chacun cinq ou six fonctions à 100,000 francs pièce; voilà bien le monarque tel que je le comprends. Oh! oui; Napoléon II, je t'aime et je t'admire sans réserve. Qui donc osera prétendre maintenant que je ne suis pas un sincère bonapartiste? »

Dans son pamphlet, Rochefort s'en prend beaucoup plus aux personnes qu'aux principes. Le ridicule Pinard, par exemple, le pitoyable Delesvaux ne se relèveront jamais des coups qu'il leur a portés. Il se livre souvent à ce jeu des personnalités avec un rare bonheur. On lui a reproché une opposition systématique : « Mon opposition est systématique, je le reconnais, dit-il, mais il faut être juste, l'admiration du *Constitutionnel* ne l'est pas moins. Tant que plusieurs de nos dignitaires toucheront systématiquement 250,000 à 300,000 francs par an; tant que M. Rouher soutiendra systématiquement que l'expédition du Mexique est la plus grande pensée du règne (pas du règne de Maximilien, bien entendu); tant que les choses, enfin, me paraîtront marcher systématiquement mal, je répéterai systématiquement qu'elles ne vont pas bien. »

On a prétendu que, dans les numéros de la *Lanterne* publiés à Bruxelles, Rochefort avait perdu toute mesure et remplacé trop fréquemment l'esprit par des injures. C'est là une évidente exagération. Libre de tout dire lorsqu'il eut quitté la France, Rochefort n'eut plus besoin d'avoir recours à certains adoucissements de forme qui lui étaient en quelque sorte imposés à Paris; il fut plus brutal, si l'on veut, plus ardent encore dans ses attaques; mais, lorsqu'on considère l'homme et le régime également odieux qu'il flagellait, ce qui étonne, c'est qu'il n'ait pas été encore plus âpre et plus mordant. « On m'a quelquefois accusé d'attaquer l'impératrice, que j'ai toujours discutée au point de vue purement politique, dit-il dans son trentième numéro. Eh bien! je voudrais qu'elle fût déchue comme Isabelle; je donnerais tout au monde pour que, réduite à la plus profonde misère, elle allât solliciter des bureaux de tabac dans tous les ministères; je serais heureux que son mari fût à fond de cale dans un ponton et son fils garçon dans une crémerie, ne fût-ce que pour lui montrer tout le respect avec lequel je m'inclinerais devant sa majesté à terre. » — « Si l'impératrice désire voir en détail la maison qu'habite Victor Hugo, la famille et moi, qui m'y trouve souvent, nous nous ferons un vrai plaisir de la recevoir, elle et son petit. Qu'elle ne s'inquiète pas, nous ne ferons aucun mal à son héritier. Pauvre enfant, il est déjà assez malheureux d'avoir un père comme le sien! » — « Je m'accuse avec joie du délit de fausse nouvelle. J'annonce, au début de cette *Lanterne*, que l'empereur est rétabli. Loin de là, son état se serait aggravé. Il souffre, assure-t-on, d'une violente sciatique. Rassurez-vous, on en meurt. » — « Napoléon III choisit généralement le mois de janvier pour faire des promesses; et il garde les onze autres mois de l'année pour ne pas les tenir. » Comme on le voit par ces extraits, en Belgique, Rochefort n'avait pas cessé d'être spirituel, mordant, original, et il n'avait pas besoin de recourir à l'injure pour frapper fort. N'oublions pas, du reste, qu'en écrivant la *Lanterne*, il s'était institué le porte-voix des aspirations populaires, le champion de la démocratie, qu'il n'écrivait pas pour les lettrés, pour les délicats, mais bien pour le peuple.

Les 74 numéros de la *Lanterne* ont été réédités pendant le siége de Paris (1870 - 1871, in-8°), avec une préface de Rochefort. Dans cette préface, l'auteur dit ceci :

« L'Empire n'a jamais été un gouvernement. La sieste odieuse que des ivrognes ont faite pendant vingt ans au premier étage du palais des Tuileries n'a jamais constitué un règne.

» Non, tu n'entreras pas dans l'histoire, gredin!

a dit Victor Hugo. Il ne restera, de toutes ces obscénités morales et politiques, qu'une espèce de puanteur imprégnée à nos habits, une sorte de précipité chimique, comme qui dirait un verminate d'infamie ou un crapulate de despotisme.

» Dans ces conditions, je me suis demandé s'il était bien patriotique de remettre sous les yeux de la nation la marche quotidienne de la maladie inavouable qui nous a rongés pendant si longtemps. Ce qui me décide à le faire, c'est qu'il est intolérable de laisser penser au monde que trente-huit millions d'êtres humains ont pu vivre vingt ans avec une taie sur les yeux.

» Quand on lira plus tard cette aventure de grande route, qui s'est appelée jusqu'à présent l'Empire, et que les moins nerveux s'écrieront : « Comment! les Français ont » supporté cette arlequinade plus de vingt-» quatre heures? Comment! des hommes ré-» putés sérieux ont laissé ce marchand de » crayons leur attacher des croix d'honneur » sur la poitrine? »

. . . .

» Lorsqu'enfin la génération prochaine refusera d'en croire ses oreilles, il me semble consolant que l'historiographe puisse répondre : « C'est vrai! mais lisez les *Châtiments*, » lisez *Napoléon le Petit*, lisez l'*Histoire du* » *2 décembre*, lisez même la *Lanterne*, et vous » reconnaîtrez qu'à travers les pattes sales » des Pietri et les geôles des Pinard, l'indi-» gnation publique s'échappait et allait re-» cruter au loin des soldats pour la vraie » France. Il y avait les morts, les désespérés, » les aplatis, mais il y avait aussi les vigi-» lants qui guettaient l'heure, et dont chaque » coup de pioche, de plume ou de revolver » élargissait le trou d'où allait sortir la Ré-» publique. »

LANTERNE, rivière de France (Haute-Saône). Elle sort d'un étang, près du village de la Lanterne, passe à Lantenot, Linexert, Francherelle, la Chapelle-les-Luxeuil, Baudoncourt, Sainte-Marie-en-Chaux, reçoit le Breuchin, la Roge et, à Conflens, la Semouse, puis l'Angrogne et la source du Planey, l'une des plus belles de France, passe à Faverney, et se jette dans la Saône à Conflandey, après un cours de 60 kilom.

LANTERNÉ, ÉE (lan-tèr-né) part. passé du v. Lanterner. Fatigué par des longueurs, par de vaines promesses : *Qui ne se lasserait d'être ainsi* LANTERNÉ *de jour en jour?*

— Par ext. Raillé, bafoué : *Je suis* LANTERNÉ *par les maîtres, par les valets, par tout le monde.*

LANTERNEAU s. m. (lan-ter-nô — dimin. de *lanterne*). Archit. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.

LANTERNER v. n. ou intr. (lan-tèr-né — rad. *lanterne*). Fam. Flâner, muser, perdre son temps, être irrésolu : *Ne* LANTERNEZ *donc pas ainsi.*

— v. a. ou tr. Remettre quelqu'un de jour en jour, tenir en suspens par de vaines promesses, fatiguer par des délais : *Morbleu! ne me* LANTERNEZ *pas.* (Scarron.) *Comme vous nous* LANTERNEZ! (Al. Dum.)

— Ennuyer, obséder : *Encore des visiteurs qui viennent nous* LANTERNER.

— Débiter des discours frivoles ou ridicules : *Mais qu'est-ce que je* LANTERNE *là, sans me souvenir, chère maman, que je parle à qui me connaît mieux que moi-même?* (J.-J. Rouss.)

— Fam. Mettre à la lanterne, pendre : *Il fit* LANTERNER *un citoyen.* (Chateaub.)

LANTERNERIE s. f. (lan-tèr-ne-rî — rad. *lanterner*). Fam. Perte de temps de celui qui lanterne, qui muse : *Sa* LANTERNERIE *habituelle est cause qu'il ne réussit à rien.*

— Fadaise, discours frivole, niaiserie : *Il ne dit que des* LANTERNERIES. *Le moyen qu'ils vous laissent lire de telles* LANTERNERIES! (Mme de Sév.)

LANTERNIER s. m. (lan-tèr-nié — rad. *lanterne*). Celui qui fait, qui répare les lanternes; marchand de lanternes.

— Employé chargé d'allumer les lanternes publiques.

— Fam. Homme qui lanterne, qui muse : *Mais ne vous amusez point à Mlle d'Or...; c'est un* LANTERNIER *que son père, dont le style et la mauvaise volonté me mettent en humeur.* (Mme de Sév.) ‖ Diseur de fadaises :

Dire que vos beaux yeux nous tiennent prisonniers,
Qu'ils nous font de leurs traits cent blessures in-
[ternes,
Il n'est rien si commun, et ce sont balivernes;
Mais qu'est-ce que des *lanterniers*
Vous conteraient, que des lanternes?

BENSERADE.

LANTERNIÈREMENT adv. (lan-tèr-niè-re-man — rad. *lanternier*). En lanternier, à la façon des lanterniers. ‖ Vieux mot.

LANTERNIPHORE s. m. (lan-tèr-ni-fo-re — de *lanterne*, et du gr. *pherô*, je porte). Surnom donné par les jansénistes au chien porteur d'une lanterne, qui était placé, comme emblème, en tête des *Nouvelles ecclésiastiques*, avec cette devise : *Il n'aboie pas, mais il éclaire.*

LANTERNISTE s. m. (lan-tèr-ni-ste — rad. *lanterne*). Nom des membres d'une Académie de Toulouse qui, dans l'origine, s'assemblant de nuit, se rendaient avec une lanterne au lieu de leurs réunions : *Mademoiselle Lhéritier fut la première dame reçue à l'Académie des* LANTERNISTES. (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** La société littéraire des *lanternistes* existait à Toulouse dans la première partie du XVIIIe siècle. Comme les membres qui la composaient se réunissaient le soir, et que, pour rentrer chez eux, ils s'éclairaient avec une lanterne, on leur donna, par plaisanterie, le nom de *lanternistes*. Ils l'acceptèrent et prirent pour emblème une étoile avec cette devise : *Lucerna in nocte.* Chaque année, la société proposait les bouts rimés d'un sonnet, dont le sujet était l'éloge du roi. La pièce victorieuse était récompensée par une médaille d'argent.

LANTERNOIS, OISE s. et adj. (lan-tèr-noi, oi-ze — rad. *lanterne*). Hist. littér. Habitant de l'île des Lanternes, imaginée par Rabelais.

LANTERNON s. m. (lan-tèr-non — dim. de *lanterne*). Archit. Petite lanterne. ‖ On dit aussi LANTERNEAU.

LANTHANE s. m. (lan-ta-ne — du gr. *lanthanô*, je suis caché). Métal contenu dans la cérite.

— **Encycl.** I. ETAT NATUREL. Le *lanthane* paraît être constamment associé avec le cérium et le didyme. Mosander découvrit, en 1839, que l'oxyde brun rouge, que l'on obtient au moyen de la cérite en employant le procédé qui a été décrit à l'article CÉRIUM, et que l'on envisageait dans le principe comme l'oxyde d'un métal simple, renfermait l'oxyde d'un autre métal auquel il donna le nom de *lanthane* (de λανθάνειν, parce que, jusque-là, il avait été caché dans l'oxyde de cérium). Plus tard, en 1841, le même chimiste découvrit que l'oxyde dans lequel on supposait un seul métal en renfermait deux, pour l'un desquels il conserva le nom de *lanthane*, tandis qu'il donna à l'autre celui de didyme (de δίδυμοι, jumeaux).

— II. EXTRACTION. On prépare l'oxyde mixte de cérium de *lanthane* et de didyme, et l'on sépare le *lanthane* et le didyme du cérium par l'une des méthodes que nous avons décrites à l'article CÉRIUM. La seconde et la troisième sont plus sûres et plus rapides que la première. Si l'on évapore à siccité le liquide qu'on obtient en dissolvant dans l'acide azotique l'oxyde brun rouge des trois métaux, et qu'on reprenne le résidu par de l'eau acidulée avec $\frac{1}{200}$ de son poids d'acide azotique, on obtient une liqueur qui, d'après Marignac, ne renferme plus du tout de cérium. On obtient également une solution libre de cérium, qui contient le *lanthane* et le didyme, en faisant bouillir l'oxyde brun rouge des trois métaux avec du chlorure d'ammonium. Il est bon toutefois, dans les deux cas, de rechercher si la liqueur ne renferme plus de cérium en en précipitant quelques gouttes par la potasse et faisant passer du chlore à travers la liqueur. Le cérium, même en très-petite quantité, manifeste alors sa présence par la formation d'un précipité jaune après que le liquide, saturé de chlore, a été abandonné pendant plusieurs heures dans un vase fermé.

M. Holzmann se sert, pour préparer les sels de *lanthane* purs, du liquide qui reste après la précipitation du sulfate cérique basique dans le procédé de Bunsen pour la préparation du cérium (v. CÉRIUM). A cet effet, il évapore cette liqueur et sépare, de temps en temps, par le filtre les quantités relativement considérables d'oxyde de cérium qui se précipitent pendant cette opération. Il obtient ainsi une masse cristalline, qu'il reprend par l'eau aiguisée d'acide azotique; on précipite le liquide par l'acide oxalique, on mêle le précipité avec du carbonate de magnésium et on calcine le mélange pendant longtemps au rouge sombre.

Les oxydes ainsi obtenus sont mis à digérer avec de l'acide azotique étendu, mais en ayant soin de maintenir la liqueur neutre en laissant un excès d'oxyde indissous. Le *lanthane*, le didyme et le magnésium se dissolvent, tandis que le cérium reste à l'état d'oxyde basique, qu'on sépare par filtration. On fait bouillir la liqueur avec de la magnésie pour en précipiter les dernières traces de cérium, puis on la précipite de nouveau par l'acide oxalique; on calcine le précipité et l'on redissout le résidu dans l'acide nitrique faible; pour séparer les métaux de la famille de l'yttrium, on ajoute à la liqueur une solution saturée de sulfate de potasse, quelques cristaux du même sel, et l'on abandonne le tout au repos pendant quelques jours. Les sels doubles formés sont lavés avec une solution concentrée de sulfate de potasse, et mis en digestion avec une solution concentrée de carbonate de soude. Il se forme des carbonates insolubles, qu'on lave à l'eau bouillante et que l'on dissout dans l'acide sulfurique étendu chaud. On évapore pour chasser l'excès d'acide, on pulvérise le résidu et on le traite par six parties d'eau, en agitant constamment, dans un vase dont la température est maintenue à + 4°. La solution est ensuite portée et maintenue, pendant quelques heures, à 35°. Dans ces conditions, une partie du didyme précipité se redissout, et une portion du *lanthane* dissous se précipite. On dessèche le précipité, on le redissout dans l'eau à + 4°, et l'on porte de nouveau la température, non plus à 35°, mais à 25°, point où on la maintient pendant quelque temps. Le sulfate de *lanthane* se précipite, tandis que le didyme reste en dissolution. Quand le *lanthane* est complétement exempt de didyme, ses sels donnent, avec l'acide oxalique, un précipité qui ne devient pas brun clair lorsqu'on le chauffe sur une lampe à gaz, alimentée par un courant d'air. L'apparition de cette couleur sur les bords suffit pour déceler de faibles quantités de didyme. Cette méthode réussit fort bien lorsqu'on opère sur de grandes quantités des deux sulfates mélangés.

Lorsque, au contraire, on possède le sulfate de *lanthane* et de didyme en plus faible quantité, surtout si le sel de didyme prédomine dans le mélange, ce que l'on reconnaît à la couleur rose de la solution, on peut séparer ces deux sels en abandonnant pendant un ou deux jours, dans un lieu chaud, la liqueur préalablement acidulée. Le sulfate de didyme se sépare en gros cristaux rhomboédriques, modifiés par une masse de bases secondaires, et il se dépose en même temps des cristaux violets en forme d'aiguilles, qui forment un mélange des deux sels. On retire les cristaux rhomboédriques, qui sont à peu près complétement exempts de *lanthane*, et l'on soumet les aiguilles violettes au premier traitement que nous avons décrit pour en extraire le *lanthane*.

Dans tous les cas, on peut singulièrement faciliter la séparation des deux métaux en dissolvant les oxydes dans un grand excès d'acide azotique et en précipitant la liqueur par des quantités successives, et chacune insuffisante, d'acide oxalique; les premières portions qui se précipitent ont une nuance rosée et sont beaucoup plus riches en didyme que les dernières. La séparation ainsi opérée est, il est vrai, très-imparfaite, mais elle facilite beaucoup les opérations subséquentes sur les sulfates, celles-ci étant d'autant plus rapides que l'un des deux sels est en grand excès par rapport à l'autre.

— III. PRÉPARATION ET PROPRIÉTÉS DU LANTHANE MÉTALLIQUE. On obtient le *lanthane* en décomposant son chlorure anhydre par du sodium, et reprenant par l'alcool de 0,833 de densité pour dissoudre le chlorure de sodium formé. Il se présente sous la forme d'une poudre d'un gris de plomb, molle au toucher, qui devient adhérente lorsqu'on la comprime. Son équivalent est 46,4 ; son symbole est La.

— IV. COMPOSÉS DE LANTHANE. Le *lanthane* paraît former une seule série de composés dans lesquels il est monoatomique, si l'on considère son poids atomique comme égal à son équivalent, et diatomique, si l'on admet que son poids atomique soit 92,8, ce qui est assez probable, le *lanthane* ayant plus d'analogie avec les terres qu'avec les alcalis.

— *Chlorure de lanthane* $La''Cl^2$. On l'obtient à l'état anhydre en chauffant l'oxyde de *lanthane* dans un courant de gaz acide chlorhydrique sec. On peut aussi dissoudre l'oxyde dans l'acide chlorhydrique aqueux, évaporer la liqueur à siccité, après l'avoir additionnée de sel ammoniac pour éviter la décomposition du chlorure, et en calcinant ensuite le résidu jusqu'à l'expulsion complète du sel ammoniac. Il reste alors, sous la forme d'une masse cristalline, qui est déliquescente à l'air humide et qui se dissout facilement dans l'alcool. Lorsqu'on se contente d'évaporer la solution du chlorure de *lanthane* jusqu'en consistance de sirop et d'abandonner ce sirop dans le vide sur de l'acide sulfurique, on obtient des cristaux hydratés

$$La''Cl^2 + 4H^2O.$$

Chauffés à l'air humide, les cristaux perdent de l'eau et de l'acide chlorhydrique, et laissent un mélange de chlorure de *lanthane* et d'un oxychlorure renfermant

$$3La''O,La''Cl^2.$$

Lorsqu'on évapore un mélange de chlorure de *lanthane* et de mercure au maximum, on obtient un sel double

$$La''Cl^2.3Hg''Cl^2,8H^2O$$

cristallisé en cubes solubles dans l'eau, mais non déliquescents. Ces cubes sont incolores.

— *Oxychlorure de lanthane*,

$$La''^4Cl^2O^3 = La''Cl^2,3La''O.$$

Il reste comme résidu lorsqu'on calcine le chlorure de *lanthane* hydraté. Après avoir subi un lavage à l'eau, il constitue une poudre blanche, insoluble dans l'eau, mais facilement soluble dans les acides azotique et chlorhydrique.

— *Fluorure de lanthane*. C'est un précipité blanc floconneux, qui se forme lorsqu'on ajoute une solution de sulfate de *lanthane* à une solution de fluorure de sodium. Il est un peu soluble dans l'acide chlorhydrique.

— *Oxydes de lanthane*. Le lanthane forme un protoxyde $La''O$ et un peroxyde dont la composition n'est pas exactement connue.

Pour obtenir le protoxyde, on calcine l'hydrate, le carbonate ou l'oxalate de *lanthane* à l'air d'abord, puis au milieu de la partie réductrice de la flamme. Il forme alors des fragments blancs dont l'aspect est le même que celui du peroxyde, et dont la densité égale 5,94. Exposé à l'air, il absorbe l'humidité et le gaz carbonique ; l'eau le convertit en hydrate $La''H^2O^2$, poudre blanche et molle qui ressemble à la chaux éteinte. Lorsqu'on précipite un sel de *lanthane* par la potasse ou par la soude, on obtient le même hydrate sous la forme d'une masse translucide et volumineuse qui absorbe rapidement l'anhydride carbonique. L'hydrate, comme le protoxyde de *lanthane*, se dissout dans les acides avec facilité et sans donner lieu à aucun dégagement de gaz.

La composition du peroxyde de *lanthane* est inconnue; on a proposé, pour ce corps, la formule $La''^{64}O^{65}$ qui est extrêmement improbable. On l'obtient en calcinant le carbonate, l'oxalate ou l'azotate au contact de l'air. C'est une substance brune ou d'un gris brunâtre qui se dissout dans l'acide sulfurique, l'acide azotique et l'acide acétique sans dégager d'oxygène, mais qui donne lieu à un dégagement de chlore lorsqu'on la dissout dans l'acide chlorhydrique.

— *Sulfure de lanthane* $La''S$. On l'obtient en chauffant le métal dans un courant de vapeur de sulfure de carbone. C'est une poudre jaune, que l'on décompose en donnant un dégagement d'hydrogène sulfuré, tandis que de l'hydrate blanc de *lanthane* prend naissance. On peut encore obtenir le sulfure de *lanthane* en chauffant dans la vapeur de sulfure de carbone l'oxyde de ce métal au lieu du métal lui-même, ou encore en fondant cet oxyde avec du sulfure de sodium. Mais le sulfure ainsi obtenu a une couleur jaune de feu et apparaît au microscope comme formé de petits cristaux fort déliés.

— *Sels oxygénés de lanthane*. Les solutions que l'on obtient en dissolvant soit le protoxyde, soit le peroxyde de *lanthane* sont incolores et possèdent une saveur astringente. Beaucoup de sels de *lanthane* sont solubles dans l'eau, mais le carbonate, le borate et le phosphate y sont insolubles. Le *lanthane* a une grande tendance à donner des sous-sels, surtout lorsqu'on précipite ses sels par l'ammoniaque. Ce fait tend à prouver que c'est un métal au moins diatomique et que, par conséquent, son poids est non point 46,4, mais au moins 92, 8, bien que la chaleur spécifique de ce métal n'ait point été déterminée jusqu'à ce jour.

Plusieurs sels basiques de *lanthane*, tels que l'oxychlorure et le sous-nitrate, passent à travers le filtre, pendant qu'on les lave, sous la forme d'un liquide laiteux. Ils passent même immédiatement à travers les filtres lorsqu'on les soumet à l'ébullition. Abandonnés à l'état humide pendant plusieurs jours, ces mêmes sels basiques se convertissent en sels neutres qui se dissolvent dans l'eau, et en carbonate lanthaneux insoluble.

Le sulfate de *lanthane* ressemble aux sels correspondants de cérium et de didyme; il forme, avec le sulfate potassique, un sel cristallisable, peu soluble dans l'eau pure et tout à fait insoluble dans l'eau saturée de sulfate de potassium.

— V. RECHERCHE ET DOSAGE DU LANTHANE. 1° *Réactions*. Les composés de *lanthane* purs, fondus au chalumeau avec du borax, donnent une perle tout à fait incolore. La plus légère teinte améthyste suffit pour indiquer la présence du didyme.

Les sels lanthaneux sont incolores en solution et ont une saveur astringente. La potasse et la soude y font naître un précipité blanc volumineux d'hydrate de *lanthane* insoluble dans un excès de réactif, mais susceptible de se dissoudre dans l'eau de chlore sans donner à la longue de dépôt jaune. L'ammoniaque en précipite des sous-sels. L'acide oxalique et les oxalates solubles y déterminent la formation d'un précipité floconneux qui ne devient pas cristallin. En d'autres termes, les solutions des sels de *lanthane* ressemblent à celles des sels de cérium, spécialement par leur propriété de former avec le sulfate de potassium un sel double cristallin qui se précipite et qui est insoluble dans un excès de réactif.

— 2° *Séparation et dosage*. Pour doser le *lanthane*, on le précipite à l'état d'oxalate insoluble au moyen de l'oxalate ammonique. Le précipité, calciné dans un creuset de platine couvert, se transforme en protoxyde $La''O$ renfermant 85,4 pour 100 de métal. Les méthodes qui permettent de séparer le *lanthane* des autres métaux en général sont les mêmes que celles dont on fait usage pour le cérium (v. CÉRIUM). Sa séparation d'avec le cérium lui-même peut être effectuée en précipitant par un hypochlorite alcalin ou en faisant bouillir le mélange des deux oxydes avec du sel ammoniac (v. plus haut extraction du *lanthane*). Mais jusqu'ici on ne connaît aucun procédé de séparation du *lanthane* et du didyme qui soit suffisamment exact pour pouvoir être employé dans l'analyse quantitative.

— VI. POIDS ATOMIQUE DU LANTHANE. Mosander a fixé l'équivalent du *lanthane* à 46,4 en faisant l'analyse de son sulfate. Marignac est arrivé par une méthode semblable au nombre 47,04. Holzmann a déduit de ses analyses du sulfate et de l'iodate de *lanthane* le même nombre 46,4 que Mosander avait déjà trouvé. Enfin R. Hermann a déterminé aussi l'équivalent de ce métal par l'analyse du carbonate, du sulfate et du chlorure, et il a, à son tour, obtenu le nombre 46,4 que l'on peut considérer comme exact.

L'équivalent du *lanthane* étant 46,4, quel est son poids atomique? La chaleur spécifique du métal pourrait seule résoudre la question, mais elle n'a pas été déterminée. Comme le *lanthane* a beaucoup plus de rapports avec les métaux terreux qu'avec les métaux alcalins, il n'y a pas de doute que c'est là un métal polyatomique, d'autant plus qu'il a, comme nous l'avons vu, une grande tendance à former des sels basiques. Son poids atomique est donc un multiple de 46,4, et, suivant toutes les probabilités, il est égal à 2 fois 46,4, c'est-à-dire à 92,8, nombre qui fait du *lanthane* un métal diatomique.

LANTHENAS (François), publiciste et conventionnel français, né dans le Forez vers 1740, mort en 1799. Il vint s'établir à Paris, où il exerça la profession de médecin, et commença à se faire connaître au début de la Révolution par la publication de quelques écrits dans lesquels il défendait les idées démocratiques. A cette époque, il se lia intimement avec Roland, qui, lors de son premier ministère, se l'attacha comme chef de division. Lanthenas s'occupait avec zèle des moyens de répandre l'instruction dans le peuple. Nommé par le département de Rhône-et-Loire député à la Convention, il vota la mort du roi, et il se déclara contre l'appel au peuple, par la raison qu'il ne croyait pas celui-ci assez éclairé encore pour se prononcer en connaissance de cause dans une affaire de cette importance. Ses opinions le rangeaient parmi les montagnards, mais ses rapports d'amitié le rattachaient aux girondins. Il allait être proscrit avec ces derniers, le 31 mai 1793, lorsque Marat, qui l'estimait, le sauva, en le faisant considérer comme un *pauvre d'esprit qui ne méritait pas qu'on s'occupât de lui*. Il passa, à la fin de la session conventionnelle, au conseil des Cinq-Cents, et rentra dans la vie privée en 1797. Nous citerons, parmi ses écrits : *Inconvénients du droit d'aînesse* (1789, in-8°); *De la liberté indéfinie de la presse* (1791, in-8°) ; *Des sociétés populaires considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique* (1791, in-8°) ; *Nécessité et moyen d'établir la force publique sur la relation continuelle du service militaire et de la représentation nationale* (1792, in-8°) ; *Déclaration des devoirs de l'homme* (1794, in-8°) ; *Bases fondamentales de l'instruction publique* (1795, in-8°) ; *Religion civile proposée aux républicains* (1798, in-12), etc.

LANTHENÉE (LE RATZ DE), mathématicien belge, né près de Liége, mort vers 1770. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Eléments de géométrie* (Paris, 1738, in-8°), traité écrit avec clarté et précision ; *Lettre à M. de Voltaire sur son écrit intitulé . Réponse aux objections contre la philosophie de Newton* (1739); *Examen et réfutation de quelques opinions sur les causes de la réflexion et de la réfraction* (1740, in-8°); *Nouveaux essais de physique* (1750, in-12).

LANTIER (Etienne-François DE), littérateur français, né à Marseille en 1734, mort dans la même ville en 1826. Au sortir du collége, il entra dans l'armée comme sous-lieutenant, revint ensuite dans sa ville natale, où il mena joyeuse vie, puis se livra à ses goûts littéraires et se rendit à Paris. Une gracieuse pièce de vers sur la Du Barry le fit connaître du ministre Choiseul, qui lui donna une pension de 1,200 livres et l'envoya à Dresde comme secrétaire d'ambassade. La disgrâce du ministre ayant entraîné la sienne, Lantier revint à Paris, et commença à se faire connaître par des pièces de théâtre, qui eurent du succès, et par des contes en vers que Laharpe comparait à ceux de Voltaire et de La Fontaine. Le comte d'Artois lui fit alors obtenir un brevet de capitaine et il devint à la mode dans le monde, où son esprit aimable le faisait rechercher.

Les *Voyages d'Antenor en Grèce et en Asie*, publiés en 1798, réimprimés plus de trente fois, et traduits dans toutes les langues, mirent le sceau à la réputation de Lantier. Ecrit avec pureté et élégance, plein de tableaux gracieux, toujours dramatique et attachant, il n'y a pas de livre qui ait plus contribué à répandre la connaissance de l'histoire grecque parmi les gens du monde, que l'érudition un peu sèche de Barthélemy aurait rebutés. Cet ouvrage, qui n'a que la valeur d'un roman historique, qui offre surtout au lecteur la Grèce galante, philosophique et littéraire, a plu beaucoup aux femmes, ce qui l'a fait surnommer l'*Anacharsis des boudoirs*. Lantier ne s'éteignit qu'en 1826. Il était devenu le doyen des gens de lettres. Selon le vœu qu'il en avait manifesté dans son testament, ses amis se réunirent, le jour de sa mort, dans un banquet funéraire, à la manière des anciens.

Nous citerons, parmi les autres ouvrages de Lantier : l'*Impatient*, comédie en un acte, représentée avec succès en 1778; le *Flatteur*, comédie en cinq actes et en vers (1782); *Travaux de l'abbé Mouche* (1784); *Erminie*, poëme en trois chants (1788); les *Rivales*, comédie en un acte (1798); *Contes en prose et en vers* (1801) ; les *Voyageurs en Suisse* (1803, 6 vol. in-12); *Voyages en Espagne du chevalier de Saint-Gervais, officier français* (1809); *Correspondance de Mme Suzette-Césarine d'Arly* (1814); *Recueil de poésies* (1817); *Geoffroy Rudel* ou le *Troubadour*, poëme en huit chants (1825), etc. Les *Œuvres complètes* de Lantier ont été publiées à Paris en 1836.

LANTIN (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Chalon-sur-Saône en 1572, mort à Dijon en 1652. Il fut avocat, puis conseiller au parlement de Bourgogne. Outre des poésies latines insérées dans divers recueils, on lui doit : *Recueil des arrêts du parlement de Bourgogne*, et *Traité des bailliages de la même province*. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits.

LANTIN (Jean-Baptiste), littérateur français, fils du précédent, né à Dijon en 1620, mort en 1695. Après avoir visité une grande partie de l'Europe, il devint conseiller aux requêtes (1650), puis conseiller au parlement de Dijon. Il possédait des connaissances très-variées et connaissait plusieurs langues anciennes et modernes. Lantin écrivit un grand nombre de lettres et de pièces de vers qui ont été insérées dans divers recueils. Il a laissé, en manuscrit, des ouvrages dont les principaux sont : les *Eléments d'Euclide*, mis en vers; des *Epigrammes grecques et latines*, des *Poésies italiennes*, une *Traduction de Léonard Arétin*, etc. On doit à Pierre Legouz un recueil de bons mots et de pensées ingénieuses de Pierre Lantin, sous le titre de : *Lantiniana*. — Son fils, Jean-Baptiste LANTIN, né à Dijon en 1674, mort en 1709, a composé des chansons, des ballades, etc., qui ont été publiées dans le *Mercure galant*, puis dans le *Nouveau choix de poésies* (La Haye, 1715). On a de lui, en manuscrit, une traduction en prose de l'*Ane d'or* d'Apulée.

LANTIN DE DAMEREY (Jean-Baptiste), littérateur français, neveu du précédent, né à Dijon vers 1680, mort en 1756. Il devint doyen du parlement de Bourgogne, et membre de l'Académie de Dijon. Son ouvrage le plus remarquable est intitulé : *Supplément au glossaire du roman de la Rose, contenant des notes critiques, historiques et grammaticales* (Dijon, 1737, in-12). On lui doit aussi des *Discours* sur le luxe, les sciences, la tolérance, des *Eloges* de Rabelais, de Pouffier, fondateur de l'Académie de Dijon, etc.

LANTIONE s. f. (lan-ti-o-ne). Mar. Sorte de galère chinoise, pourvue d'un grand nombre de rames et destinée à longer les côtes.

LANTIPONNAGE s. m. (lan-ti-po-na-je — rad. *lantiponner*). Pop. Action de lantiponner : *Ah! vartigué, monsieur le médecin, que de* LANTIPONNAGE ! (Mol.) ‖ Discours frivole et importun.

LANTIPONNER v. n. ou intr. (lan-ti-po-né). Pop. Tenir des discours frivoles ou importuns : *Il ne fait que* LANTIPONNER, *au lieu de venir au fait.* (Acad.) *Hé, têtigué! ne* LANTIPONNEZ *point davantage, et confessez à la franquette que vous êtes médecin.* (Mol.)

— Activ. Dire, débiter inutilement, avec importunité : *Que me vient-il* LANTIPONNER ? (Acad.)

LANTOR s. m. (lan-tor). Bot. Espèce de palmier des Indes.

LANTURE s. f. (lan-tu-re). Techn. Enjolivement fait avec le marteau à une pièce de chaudronnerie.

LANTURELU interj. (lan-tu-re-lu — refrain d'une chanson en vogue en 1629). Fam. Façon de parler employée pour exprimer un refus dédaigneux, ou une réponse évasive et moqueuse : *Il lui a répondu* LANTURELU !

Latin, le discours entendu,
Leur répondit : *Lanturelu!*
Ce mot, en langage vulgaire,
Veut dire : Allez-vous faire faire...
Je ne saurais honnêtement
Vous l'expliquer plus clairement.

SCARRON.

‖ On écrit aussi LANTURLU : *Il lui a répondu* LANTURLU. (Acad.)

— s. m. Jeux. Valet de trèfle, qui est la carte la plus forte, au jeu de la bête. ‖ Nom donné au jeu de la bête : *Jouer au* LANTURELU, *à* LANTURELU.

— Techn. Instrument qu'on ajoute aux bluteaux et qui a pour objet de séparer les rougeurs, c'est-à-dire les pellicules internes du son, confondues avec les gruaux, et qui en ternissent la blancheur.

— Hist. Membre d'une société littéraire burlesque, fondée à Paris en 1771. ‖ *Emeute du lanturelu*, Sédition qui éclata à Dijon en 1630. ‖ *Ordre des lanturelus*, Ordre burlesque créé en 1771.

— **Encycl.** Hist. *Emeute du lanturelu.* Louis XIII vint à Dijon, en 1629, prendre possession du duché de Bourgogne; il trouva la province en proie à deux fléaux, la famine et la peste. A peine était-il parti (28 février 1630), qu'éclata la fameuse sédition du *lanturelu*, amenée par ce fait que le roi, violant les institutions de liberté, avait choisi lui-même le maire et les autres officiers du corps municipal de la ville, qui étaient auparavant électifs. Les habitants, indignés de ce qu'on osât porter atteinte aux priviléges de la ville et des états, se soulevèrent. Les vignerons, s'armant de tout ce qu'ils purent trouver, se choisirent un chef qu'ils nommèrent le *Roi Machas*, sans doute par épigramme contre la cour, et brûlèrent le portrait de Louis XIII sur la place publique, en criant : *Vive l'empereur!* et en chantant un vaudeville très-populaire dont le refrain, *lanturelu*, donna son nom à l'insurrection. Le 1er mars, ils brûlèrent et pillèrent plusieurs maisons, entre autres celle du premier président, Legoux de La Berchère, qu'ils croyaient favorable à l'enregistrement de l'édit. Mais la répression ne se fit pas attendre. La milice bourgeoise fut convoquée, et l'on força le clergé régulier et séculier de prendre les armes. On arrêta les chefs du mouvement, et deux d'entre eux furent rompus vifs et écartelés le 20 mars. Enfin, le marquis de Mirabeau entra à Dijon avec des troupes; un engagement eut lieu sur la place Saint-Michel; quatorze vignerons furent tués; le reste se dispersa, et les membres des morts furent exposés aux portes de la ville. Les vignerons furent chassés de Dijon avec défense d'y venir demeurer, sous peine de punitions corporelles, et les libertés de la cité payèrent les frais de la guerre civile, quand Louis XIII, qui était à Troyes, revint à Dijon pour y exercer sa justice suprême, le 27 avril. Ce fut deux ans après cette émeute du *lanturelu* que Henri de Bourbon, prince de Condé, fut nommé gouverneur de Bourgogne; il fit son entrée à Dijon, le 26 mars 1631, et obtint la révocation de l'édit des élections, le rétablissement des priviléges de la ville, et l'élection des maires et échevins en la forme accoutumée.

— *Ordre des lanturelus.* Cet ordre fut institué en 1771, c'est-à-dire à l'époque où les manœuvres de Maupeou attristaient Paris, par le marquis de Croixmare. Ce dernier s'en établit lui-même grand maître. Mme de La Ferté-Imbault, son amie, nommée d'abord grande maîtresse, fut ensuite élue reine, par tous les habitués de sa maison, qui avaient pris part à la nouvelle institution. Quelques pièces de vers, émanées de cette société, étant parvenues jusqu'à Catherine II, elle recommanda aux seigneurs russes de se faire recevoir *lanturelus*, honneur qu'obtinrent les fils de la czarine, sa belle-fille et quelques princes. Il ne reste aujourd'hui de cet ordre burlesque, que des poésies insérées dans les recueils du temps.

LANTZ (Jean), mathématicien allemand, né à Tettingen, près du lac de Constance, vers 1570, mort en 1638. Il appartenait à la société de Jésus, et professa pendant longtemps, à Ingolstadt, les mathématiques et les langues orientales. On a de lui : *Institutionum arithmeticarum libri IV* (Munich, 1616, in-4o); *Euclidis elementorum geometricorum libri VI priores* (Ingolstadt, 1617, in-8o).

LANUA s. m. (la-nu-a). Nom donné par les Apalaches à leurs médecins, qui sont également prêtres du Soleil.

LANUÉJOLS, village et commune de France (Lozère), canton, arrond. et à 8 kilom. S.-E. de Mende, sur un affluent du Lot; 531 hab. Fabriques de cadis. Ce village est célèbre par un magnifique monument romain, qui paraît remonter au IIIe siècle. « Sa forme, dit M. J. Bouret (*Dictionnaire de la Lozère*), est celle d'un quadrilatère; chacun des côtés, qui est d'une largeur de 6m,75, est tourné vers un des points cardinaux; chaque angle est décoré de pilastres de l'ordre corinthien; l'ordonnance générale de l'édifice offre quatre portiques diversement décorés. De ce monument, il ne reste plus aujourd'hui que les quatre murailles, dont les faces extérieures présentent cependant encore les indices de son architecture; mais les parois intérieures sont totalement dépouillées du marbre dont, selon toute probabilité, elles étaient revêtues. Il paraît certain que c'est là un mausolée élevé à la mémoire de quelque illustre général romain. Sur sa face, du côté du S., est situé le tombeau qui était adossé au mur, et surmonté d'un fronton dont les traces marquent encore sur son parement extérieur. » Ce monument a été regardé à tort comme le tombeau de Munacus Plancus, fondateur de Lyon.

LANUGICORNE adj. (la-nu-ji-kor-ne — du lat. *lanugo*, duvet, et de *corne*). Entom. Dont les antennes sont chargées de duvet.

LANUGINEUX, EUSE adj. (la-nu-ji-neu, eu-ze — lat. *lanuginosus;* de *lanugo*, duvet). Hist. nat. Qui est de la nature de la laine : *Substance, matière* LANUGINEUSE. *Dans la teigne, les cheveux tombent et sont remplacés par des touffes* LANUGINEUSES *éparses sur le cuir chevelu.* (Chomel.) ‖ Qui est chargé de duvet : *La pêche est un fruit* LANUGINEUX. *Les feuilles de la guimauve sont* LANUGINEUSES. (Acad.)

LANULEUX, EUSE adj. (la-nu-leu, eu-ze — du lat. *lanula*, dimin. de *lana*, laine). Hist. nat. Qui est couvert d'un duvet semblable à de la laine.

LANUSEI, bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province et à 90 kilom. N.-E. de Cagliari, chef-lieu d'arrondissement et d'une circonscription électorale; 2,370 hab.

LANUSSE (François), général français, né à Habas (Landes) en 1772, mort en 1801. Il partit comme volontaire en 1792, se distingua à l'armée des Pyrénées, puis à l'armée d'Italie, contribua au gain de la bataille de Dego (1796), franchit, le premier, le pont de Lodi, devint alors général de brigade, et reçut un sabre d'honneur pour le courage qu'il montra à la bataille de Castiglione. Il fit partie de l'expédition d'Egypte. Commandant de la province du Delta, son activité était telle, que les Arabes l'appelaient **le Père du Tonnerre**. Ce brave général fut frappé mortellement à la bataille d'Aboukir, où il commandait l'aile gauche. Sa perte fut la principale cause de notre déroute dans cette malheureuse journée. « Je suis perdu, avait-il dit en tombant, et l'Egypte aussi : je suis heureux de ne point survivre à la défaite. »

LANUSURE s. f. (la-nu-zu-re). Constr. Pièce de plomb, appelée aussi BASQUE, que l'on place au droit des arêtiers, sous les amortissements.

LANUVIUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, à 24 kilom. S. de Rome, à droite de la voie Appienne. On attribuait sa fondation à Enée. Cette ville, qui devint municipe en 417 av. J.-C., fut la patrie du tribun Milon, défendu par Cicéron, et de l'empereur Antonin le Pieux. On y voyait un temple et un bois célèbres, consacrés à Junon Sospita. Sur l'emplacement de cette antique cité latine s'élève aujourd'hui le village de *Civita Lavinia*. En prenant part à la ligue latine, cette ville, longtemps indépendante, dut reconnaître Rome pour maîtresse. Le temple de Junon préserva la ville de la destruction et fut plus tard la cause de son accroissement et de sa splendeur. Le farouche empereur Commode, originaire de cette ville, y avait fait construire un amphithéâtre, dans lequel il s'amusait lui-même à tuer les bêtes féroces. Le christianisme, qui vint chasser les faux dieux, fit abandonner le temple de Junon, et la ville appauvrie, ravagée et détruite par les barbares, ne conserva plus que quelques ruines pour témoigner de son ancienne splendeur. Les environs du village moderne, qui se forma au XIIIe siècle, conservent de faibles traces du temple de Junon, d'un théâtre et d'un amphithéâtre; en sortant par la porte occidentale, on voit à gauche quelques débris de murs cyclopéens. En suivant le mur extérieur, on arrive auprès d'une tour angulaire, où est fixé un gros anneau moderne en fer; les crédules du pays, confondant Lanuvium et Lavinium, prétendent que la mer arrivait anciennement jusqu'au pied de cette tour, et que c'est à cet anneau qu'Enée, en débarquant, attacha son navire. Des fouilles qu'on fit, le siècle dernier, dans quelques-unes de ces localités amenèrent la découverte d'une grande quantité de bustes et de statues, qui ornent actuellement les musées du Capitole et du Vatican.

LANUZA (Vincent BLASCO DE), historien espagnol, né à Sallent vers 1570, en Aragon, mort vers 1630 à Saragosse, où il professait avec éclat la théologie. Il a laissé : *Histoires ecclésiastiques et séculières de l'Aragon* (Saragosse, 1622, 2 vol. in-fol.); *Peristephanon, seu De coronis sanctorum aragonensium, vita, morte, miraculis Petri Arbuesii canonici Cæsaraugustani et primi inquisitoris libri V* (Saragosse, 1623, in-8o).

Lanval, poëme attribué à Marie de France (XIIIe siècle); il est amusant et ingénieux. On peut le rattacher aux immenses compositions du cycle d'Artus, mais il a bien plus d'esprit et de finesse. Un jeune chevalier breton, Lanval, furieux de l'ingratitude des rois, quitte la cour d'Artus et va courir le monde. Une fée s'éprend de lui; elle est si belle que, de son côté, il lui jure l'amour le plus sincère. Désormais, plus de soucis, il sera toujours heureux et riche; mais il faut qu'il soit discret et ne parle de sa maîtresse à personne. Lanval retourne à la cour, éblouit tout le monde par sa bonne mine, sa splendeur et sa générosité. La reine Genèvre veut avoir son amour : il la rebute. Alors, comme l'épouse de Putiphar, elle l'accuse de l'avoir méprisée et avilie, en prétendant avoir une maîtresse bien plus jolie qu'elle. Lanval, jugé par le roi et les pairs, va être condamné s'il ne fait pas paraître cette merveille qui efface en beauté la reine. Il appelle à son aide la fée; mais celle-ci est courroucée de son indiscrétion et refuse de se faire voir. Enfin, pour sauver son amant, elle se décide à venir devant les juges, après s'être fait précéder d'une série de ses servantes, dont les grâces émerveillent tous les assistants et qu'elle-même dépasse en beauté, de façon à faire absoudre celui qu'elle aime. La cour décide que la reine Genèvre a perdu son procès.

LANVOLLON, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 1,327 hab. — pop. tot., 1,577 hab. Usine à vapeur pour la construction des instruments aratoires; blanchisserie de cire. Cette petite ville, située près de la rive droite du Leff, doit, dit-on, son origine à un monastère fondé au VIIe siècle par saint Vollon. On remarque dans l'église de curieux chapiteaux romans surmontant des piliers cylindriques, et des vitraux bien conservés. L'hôtel de Kératry mérite aussi de fixer l'attention; c'est une maison en bois, décorée de jolies sculptures de la Renaissance. Dans les environs de Lanvollon, une colline aride porte les ruines du château de Coëtmen, bâti au XIIe siècle, et dont il ne subsiste guère que des débris de tours.

LANYEH s. m. (la-ni-è). Entom. Genre d'hyménoptères, que l'on trouve dans l'île de Bornéo et d'autres îles de la Malaisie, et qui font leur nid à la cime du tapang, espèce de figuier d'une hauteur gigantesque : *Le* LANYEH *paraît être plutôt de la famille des guêpes que de celle des abeilles, et ne produit qu'une très-petite quantité de miel de qualité inférieure; mais la cire de son nid est un article précieux et chaque ruche peut en donner pour une valeur de plusieurs dollars.* (Mayne-Reid.)

LANZA (Jean), homme d'Etat italien, né dans la province d'Alexandrie (Piémont) vers 1815. Il fit ses études à l'université de Turin, et fut reçu docteur en médecine. Il exerçait la profession médicale avec succès, lorsqu'il fut élu député au parlement subalpin après 1848. M. Lanza se consacra dès lors entièrement à la politique. Il ne tarda pas à devenir, dans la chambre piémontaise, l'un des principaux représentants du parti libéral, constitutionnel et modéré, qui reconnaissait pour chefs MM. de Cavour et Ratazzi. Elu vice-président, puis président de la Chambre, il remplit pendant plusieurs sessions ces dernières fonctions, jusqu'au moment où il devint ministre de l'instruction publique, en 1856. Après sa sortie du ministère, en 1859, il reprit son siége au parlement, où il eut toujours une part importante dans les délibérations. Il était considéré comme le chef de la majorité, lorsque le général La Marmora, chargé de composer un ministère en septembre 1864, lui confia le portefeuille de l'intérieur; mais, à la suite d'une divergence d'opinion avec la majorité du cabinet, au sujet des élections, il donna sa démission (20 août 1865). Elu président de la Chambre, en septembre 1867, il se démit de ces fonctions au mois d'août 1868, et fut élu de nouveau président à l'ouverture de la session d'octobre 1869. Quelques mois plus tard, un vote de la Chambre ayant entraîné la retraite du ministère Menabrea et Cambray-Digny, le roi chargea M. Lanza de former un cabinet. Malgré la situation difficile que la crise financière créait aux nouveaux ministres, M. Lanza réussit à former un ministère, avec M. Sella aux finances, et Visconti-Venosta aux affaires étrangères, et il garda pour lui-même le portefeuille de l'intérieur, avec la présidence du conseil. Le programme du cabinet put se résumer en deux mots : économies poussées jusqu'aux dernières limites du possible et simplifications administratives, par la décentralisation et l'extension des libertés locales. La guerre qui éclata au mois de juillet 1870, entre la France et la Prusse, eut pour résultat d'amener en Italie des événements considérables. Le cabinet, à la tête duquel se trouvait M. Lanza, se prononça pour une stricte neutralité entre les belligérants, tout en laissant entrevoir ses sympathies pour la Prusse. Le gouvernement français ayant dû rappeler de Rome le corps d'occupation qui servait à maintenir le pouvoir temporel du pape, le ministère italien profita de cette circonstance inespérée pour réaliser enfin l'unité complète de l'Italie. Il fit marcher sur Rome une armée qui s'empara de cette ville à la suite d'une capitulation (20 septembre 1870), et l'on vit s'accomplir alors un des plus grands événements de l'histoire moderne, la fin du pouvoir temporel des papes. Peu après, le prince Humbert vint s'établir à Rome, devenue la capitale de l'Italie, et, au mois de juillet de l'année suivante, à la suite d'un vote de la Chambre des députés, M. Lanza, accompagné de ses collègues du ministère, vint s'installer officiellement dans la nouvelle capitale de la Péninsule. Grâce à l'habile politique de ce ministre, l'Italie est entrée dans une ère de paix et de prospérité. Ses finances se sont améliorées, ses revenus publics se sont sensiblement accrus et la Péninsule a pu jouir enfin des bienfaits d'un gouvernement véritablement libéral. En faisant voter la loi des garanties, le cabinet Lanza a donné à la papauté la plus complète liberté d'action dans sa sphère spirituelle, et lui a assigné un budget considérable. Malgré les clameurs intéressées des ultramontains, le pape n'a cessé de jouir de la plus complète indépendance, ainsi que le prouvent surabondamment les anathèmes furieux qu'il lance à toute occasion contre le gouvernement. Celui-ci laisse faire, se bornant à opposer le calme et la modération aux séniles fureurs qui se produisent au Vatican. Un des actes les plus importants de M. Lanza est le projet de loi relatif à la sécularisation d'un grand nombre des couvents qui pullulent en Italie; ce projet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, n'a pas encore été discuté par les Chambres italiennes (mai 1873).

LANZA (le marquis MANFRED DE), grand capitaine du XIIIe siècle. V. LANCIA.

LANZANI (Polidoro), dit **Polydore de Venise**, peintre italien, né à Venise entre 1510 et 1513, mort en 1565. Orlandi et Winckelmann parlent assez légèrement de cet élève du Titien, qui n'était pas sans mérite et qui a laissé des toiles que son maître n'eût pas rougi de signer. Il n'est cependant jamais tombé dans l'imitation servile du grand coloriste, mais il a su rester original en marchant dans la voie tracée par ce dernier. On admire surtout ses paysages, qui servent de cadres à des sujets bibliques, et, bien que l'artiste les ait exécutés avec un soin tout particulier, ils ne nuisent en rien à l'importance des figures. Tantôt ce sont des groupes d'anges, qui éclairent la route suivie par saint Joseph et par la Vierge dans leur fuite en Egypte; tantôt c'est une halte des mêmes personnages dans le désert. Lanzani, cependant, ne s'est pas toujours borné à des œuvres de cette nature; il a su traiter les mêmes sujets dans de plus grandes dimensions, ainsi que le prouvent deux *Saintes Familles* de cet artiste, dont l'une se trouve au musée de Vienne et l'autre à celui de Dresde. Ce dernier possède aussi de lui un *Mariage de sainte Catherine*, d'un sentiment exquis, d'une couleur brillante et où les figures, peut-être d'un caractère trop familier, se recommandent par le soin infini de leur exécution.

LANZANI (Andrea), peintre italien, né à Milan vers 1648, mort à Vienne en 1712. Orlandi et Ticozzi nous disent qu'il eut Sacramuccia pour premier maître, et qu'il alla, jeune encore, étudier à Rome, dans l'atelier de Carlo Maratta. Ce fut dans cette dernière ville qu'il exécuta ses premiers travaux; mais, bien que ses œuvres de cette époque soient signalées par plusieurs historiens, on n'en peut trouver aujourd'hui nulle trace à Rome. Ce n'est qu'à Milan, où il revint quelques années plus tard, que l'on voit encore des peintures de Lanzani. La plus connue est celle qui décore la bibliothèque Ambrosienne, et qui représente un *Trait de la vie du cardinal Ordéric Borromée*. San-Nazzaro-Grande possède une fresque, l'*Ascension*, dont l'arrangement et la couleur nous semblent préférables; le morceau, cependant, est loin d'être un chef-d'œuvre. Lanzani, d'ailleurs, n'a rien fait de très-remarquable. Le *Saint recevant le viatique*, de San-Ambrosio; le *Saint Pierre sur l'eau*, de San-Pietro-in-Gesserte, et la *Sainte Famille*, de San-Josepho, qui passent pour ses meilleures créations, ne dépassent point une honnête médiocrité. Cependant, comme les peintres hors ligne n'étaient pas nombreux à cette époque, Lanzani n'eut pas de peine à acquérir une grande réputation. L'empereur le fit venir à Vienne, où il le combla de distinctions et de faveurs, et lui confia des travaux importants. Mais depuis, le gouvernement autrichien, mieux avisé, en a fait disparaître la plus grande partie, et ce qui reste ne mérite pas grande attention.

LANZAROTE, une des îles Canaries. V. LANCEROTE.

LANZI (Louis), archéologue italien, né à Monte-del-Olmo, près de Macerata, en 1732, mort en 1810. Il entra, à l'âge de dix-sept ans, dans la Société des jésuites, et s'adonna avec ardeur à l'étude de l'antiquité, mais particulièrement à celle des mœurs, des arts et de la langue des Etrusques; ses savants ouvrages n'ont pas médiocrement contribué à dissiper les ténèbres qui enveloppaient ces matières. Après avoir professé les humanités dans différents colléges de son ordre, il se rendit, en 1773, à Florence, où Léopold, grand-duc de Toscane, le nomma, trois ans plus tard, sous-directeur de la galerie d'antiquités de cette ville, emploi que Lanzi échangea plus tard contre celui d'archéologue du grand-duc. Il a laissé les ouvrages suivants : *Description de la galerie de Florence* (Pise, 1782); *Essai sur la langue étrusque et sur d'autres langues anciennes de l'Italie, pour servir à l'histoire des peuples, des langues et des arts* (Rome, 1789, 3 vol. in-8o); *Histoire de la peinture en Italie, depuis la renaissance des beaux-arts jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (Bassano, 1789, 6 vol. in-8o; nouv. édit., 1809), ouvrage remarquable, qui a été traduit en français par Mme Dieudé (Paris, 1824, 5 vol. in-8o); *Trois dissertations sur les vases peints antiques, que l'on appelle vases étrusques* (Florence, 1806, in-8o); *Essai sur les langues italiques anciennes* (Florence, 1806, in-8o); *Inscriptionum et carminum libri tres* (Florence, 1807); *Hesiodi Opera et Dies*, avec les traductions latine et italienne (Florence, 1808); *Notice sur la sculpture des antiques* (Florence, 1824, nouv. édit., donnée par Inghirami); *Œuvres posthumes* (Florence, 1817, 2 vol. in-4o).

LANZO s. m. (lan-zo). Sorte de sorcier, dans le royaume de Tonkin.

LANZO TORINESE, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. et à 30 kilom. N.-E. de Turin, ch.-l. de mandement et d'une circonscription électorale, sur la rive gauche de la Sture; 2,298 hab.

LANZONE, gentilhomme milanais du XIe siècle. Il se mit, en 1041, à la tête du parti populaire contre la noblesse, qu'il chassa des maisons fortifiées qu'elle occupait dans la ville de Milan; il sut ensuite intimider ses adversaires, en les menaçant de l'intervention de l'empereur Henri III, et les força à reconnaître la constitution qu'il avait donnée à la nouvelle république, dont il devint le premier magistrat, après en avoir été le fondateur.

LANZONI (Joseph), médecin et philologue italien, né à Ferrare en 1663, mort dans la même ville en 1730. Il professa la philosophie dans sa ville natale, de 1696 jusqu'à sa mort. C'était un remarquable érudit, qui croyait médiocrement au pouvoir de la médecine. Il faisait partie de la plupart des sociétés savantes de l'Italie et n'eut pas moins de dix-sept enfants. Parmi ses ouvrages, réunis sous le titre d'*Opera omnia* (Lausanne, 1738, 3 vol. in-4o), nous citerons : *Citrologia curiosa* (Ferrare, 1690); *De balsamatione cadaverum* (Ferrare, 1698); *De usu tabacchi* (Ferrare, 1702).

LAOBÉS, race particulière de la Sénégambie, qu'on ne saurait mieux comparer qu'à nos Auvergnats ou à nos Savoyards. Ils remplissent des fonctions de peu d'importance, mais ils savent se rendre utiles. Ils ne vivent pas en corps de nation, ils n'ont point de patrie, mais vont s'établir sur tous les points où ils croient pouvoir exercer leur industrie. Ils sont alternativement potiers, tisserands, manœuvres, coupeurs de bois, oiseleurs, guides, etc. Personne ne songe à leur faire concurrence dans certains métiers, peu estimés des autres noirs. Ils sont d'un caractère généralement doux et laborieux. Sans être précisément idolâtres, ils ne sont pas mahométans. Comme les Griots et autres peuplades africaines, ils ont le culte des grisgris, et ne s'allient qu'entre eux. Ils sont surtout excellents à conduire les caravanes et les expéditions, et c'est principalement en cette qualité qu'on les emploie. Ils sont d'une grande habileté dans la chasse aux oiseaux, que l'on exporte beaucoup à cause de la beauté de leur plumage, et ils font preuve, dans ce métier difficile, d'une patience étonnante. Ils tendent des filets qui se rabattent, comme ceux dont on fait usage en France, et placent un appeau au milieu avec du grain : ils attendent patiemment des heures entières, derrière un buisson, le moment de tirer leur corde.

LAOCOON, fils de Priam et d'Hécube, suivant les uns, frère d'Anchise, suivant les autres. Il était prêtre d'Apollon ou de Neptune. Voyant les Troyens prêts à faire entrer dans Troie le fameux cheval de bois que les Grecs avaient laissé sur le rivage, il s'éleva avec force contre cette résolution, et dépeignit cette machine à ses concitoyens comme l'instrument de leur perte prochaine; mais les Troyens, aveuglés, dédaignèrent le sage conseil de Laocoon, et regardèrent son action comme une impiété. Quelques instants après, survint la catastrophe.

La poésie et la sculpture ont rivalisé entre elles pour rendre d'une façon saisissante cet épisode de l'histoire de Troie, et ont produit deux chefs-d'œuvre : la description de Virgile au IIe livre de l'*Enéide*, et le groupe connu sous le nom de *Laocoon*.

Sauf sur le fait précis de la mort du prêtre de Neptune et de ses deux fils, qui périrent enlacés par deux énormes serpents, les traditions antiques sont assez vagues. Homère n'a point parlé de Laocoon; Lycophron, dans son *Alexandra* (250 av. J.-C.), et Apollodore d'Athènes, dans sa *Chronologie* (140 av. J.-C.), en ont dit seulement quelques mots; Virgile a puisé son épisode à des sources qui nous sont inconnues. Il nous montre le grand prêtre de Neptune s'opposant à l'entrée du cheval de bois qui devait causer la ruine d'Ilion, et lançant dans les flancs de l'animal une javeline qui en fit résonner les profondeurs. Sa mort, dans d'horribles souffrances, fut la punition que lui envoyèrent les dieux favorables aux Grecs. Traduisons le récit de Virgile : « Laocoon, désigné par le sort pour servir de prêtre à Neptune, immolait un énorme taureau, près de l'hôtel du dieu, paré solennellement. Or, voici que de Ténédos, à travers la mer tranquille, deux serpents... j'en frissonne encore... s'allongent sur la mer, et, déroulant leurs anneaux immenses, se dirigent, d'un mouvement égal, vers le rivage; leurs poitrines dressées contre les vagues et leurs crêtes sanglantes dominent les ondes; le reste de leur corps, par derrière, se traîne, et leur croupe immense se recourbe en replis tortueux. Un grand bruit se fait dans l'élément salé, qui écume; déjà ils avaient pris terre; les yeux ardents, pleins de sang et de flammes, ils agitaient, dans leur gueule béante, les dards sifflants de leur langue. Pâles, à cette vue, nous fuyons de tous côtés; eux, d'une marche assurée, se dirigent vers Laocoon et d'abord l'un et l'autre monstre, s'enroulant autour des faibles corps des deux enfants, enlacent leurs victimes, dont ils déchirent les membres misérables. Puis, ils saisissent le père lui-même, qui accourait à leur secours, quelques javelots à la main; ils le lient de spirales énormes, et, après l'avoir entouré deux fois par le milieu du corps, après avoir doublé sur son cou leurs anneaux d'écailles, ils le dépassent encore de toute la tête et de leur encolure élevée. Lui alors, ses bandelettes toutes couvertes de bave et de noir venin, essaye d'écarter avec ses mains les nœuds puissants qui l'étouffent et pousse vers le ciel des cris épouvantables, tels que les mugissements d'un taureau qui fuit, blessé, l'autel, et secoue la hache mal assurée. »

Malfilâtre, dans une pièce de vers bien connue, a imité le magnifique récit du poëte latin, et, dans quelques endroits, a réussi à se mettre sur la même ligne que son modèle.

Le dramatique épisode de Laocoon est un de ceux qui ont laissé les traces les plus profondes dans toutes les littératures. Dans l'antiquité, il a donné naissance au groupe fameux dont nous parlons ci-après.

Laocoon (DU) ou **Des limites respectives de la poésie et de la peinture**, par Lessing (1763). Cet ouvrage de haute critique eut le plus grand succès en Allemagne, où il est encore regardé comme un chef-d'œuvre de critique et de goût. Le livre est écrit pour combattre cette erreur, « que la peinture du poëte ne peut être regardée comme bonne qu'autant que l'artiste peut l'adopter. » Lessing cherche à déterminer les limites respectives des deux arts, à prouver que les règles de l'un ne sont pas toujours les règles de l'autre, à poser des lois nouvelles, puisées dans la nature et confirmées par l'exemple des anciens. Le fameux groupe antique n'a servi à l'auteur que de point de départ. Le *Laocoon* est surtout un recueil d'observations et de dissertations sur les deux arts, sur leurs rapports, leurs différences, leur but et leurs moyens d'exécution. Lessing y a porté toutes ses qualités; c'est l'ouvrage d'un penseur, d'un érudit, qui cherche à fixer les bornes au dedans desquelles la poésie doit se mouvoir. Il prêche la simplification de l'art, la séparation rigoureuse des genres. Il établit, en principe, que dans l'art antique la première loi était la beauté, et que l'idéal de la poésie, c'était l'action. Aussi se rattache-t-il aux préceptes d'Aristote, qui n'admet, en fait de poésie, que l'épopée et le drame, c'est-à-dire des genres qui ont l'action pour base. Winckelmann avait donné sa complète approbation à l'ouvrage de Lessing, et Gœthe, dans une lettre à Scheffner, avoue l'avoir lu trois fois de suite dans une journée.

Laocoon (LE), groupe antique en marbre, palais du Vatican, à Rome. Cet admirable groupe, regardé comme la production la plus accomplie de l'art, par l'antiquité même, représente le malheureux prêtre d'Apollon (ou de Neptune) au moment où, volant au secours de ses fils enveloppés par deux serpents, il est lui-même étouffé par ces monstres qu'a suscités la colère de Junon. M. Emeric David en a ainsi décrit l'ordonnance :

« Saisi par d'énormes serpents, qui l'enchaînent, qui l'oppressent, qui sont prêts à l'étouffer; plein d'une vigueur, que la force des serpents surmonte, et qui doit bientôt défaillir, Laocoon, dans cette lutte mortelle, fait voir, par des mouvements énergiques, mais décents et retenus, la grandeur de son âme et son respect pour les dieux. Les nœuds que forment les serpents autour de ses fils les soulèvent et les attachent contre lui : il ressent leurs souffrances. Ses yeux cherchent le ciel. Sa douleur est profonde; elle est noble. Il se plaint; il ne crie pas. Dans le soulèvement et la contraction de tous ses muscles, la vérité, la beauté des formes n'ont été altérées en rien. La vie et la douleur circulent dans tous ses membres, et tous présentent l'image de la beauté. Les sentiments différents qui agitent les enfants et le père produisent des mouvements variés, qui développent partout des beautés nouvelles. L'artiste est arrivé par conséquent au sommet de l'art, puisqu'il a excité la pitié, l'amour et l'admiration par la représentation fidèle de la vie, de la beauté, de la douleur et de la vertu... La fermeté du prêtre d'Apollon se fait reconnaître dans le mouvement de la tête, sur le visage, dans le gonflement de la poitrine et jusque dans la contraction des pieds. La douleur n'est, en quelque sorte, que matérielle; on voit que l'âme a conservé toute sa dignité. Oh! qu'il était loin du génie d'Agésandre, l'artiste moderne qui, en restaurant le bras droit, l'a rejeté en l'air, avec les signes convulsifs de l'abandon et du désespoir! »

Trois sculpteurs rhodiens, peut-être le père et ses deux fils, Agésandre, Polydore et Athénodore, qui vivaient postérieurement au siècle d'Alexandre, probablement sous Auguste ou même sous Titus, s'inspirant des mêmes traditions que Virgile, exécutèrent ce groupe, qui est un des chefs-d'œuvre de la sculpture antique. Maffei, par une étrange aberration pour un érudit, veut que Virgile ait connu ce groupe : « Le passage de l'*Enéide*, dit-il, est comme l'exacte description de toutes les perfections de ce marbre. » Rien n'est plus faux, car le poëte et les sculpteurs ont, au contraire, interprété le même sujet de la façon la plus différente; d'un autre côté, c'est tout au plus si les trois illustres Rhodiens purent être les contemporains de Virgile.

Ce fameux groupe, qui ornait, du temps de Pline, une des salles des bains de Titus, fut retrouvé seulement en 1506, sous les ruines du palais de cet empereur, par un certain Felice de Fredi, qui le céda au pape Jules II. Fredi fut assez fier de cette découverte pour faire graver sur son tombeau qu'il lui devait l'immortalité. Aussitôt qu'il fut connu, le *Laocoon* excita l'admiration générale; l'évêque Sadolet le célébra en vers latins, qui rappellent ceux de Virgile; les artistes s'en inspirèrent, les critiques vinrent étudier sur ce chef-d'œuvre les lois du beau antique.

Voici le texte de Pline, par lequel on a connu les noms des sculpteurs du fameux groupe. Après avoir parlé des plus anciens et des plus habiles sculpteurs, tels que Phidias, Scopas, Praxitèlé, et mentionné tous ceux dont on avait quelques ouvrages à Rome, jusqu'aux pugilistes de Dercylidès et aux statues d'Amphistate, qui ornaient les jardins de Servilius, « il n'y a pas beaucoup d'autres artistes fameux, dit Pline; car, pour certains chefs-d'œuvre faits en commun, le nombre des auteurs a été un obstacle à la réputation de chacun d'eux, un seul ne pouvant en recueillir toute la gloire et plusieurs ne pouvant être cités au même titre. Tel est le *Laocoon* du palais de l'empereur Titus, ouvrage supérieur à toutes les productions, soit de la peinture, soit de la statuaire. Trois artistes de premier ordre, Agésandre, Polydore et Athénodore, de Rhodes, conçurent et taillèrent en commun, dans un seul bloc, le père, les deux enfants et les admirables replis des serpents. » Ainsi, Pline ne dit pas que les trois sculpteurs fussent parents; on l'a inféré d'une inscription qui porte ces simples mots : *Athénodore, Rhodien, fils d'Agésandre*, FECIT. Cette inscription se trouvait sur un piédestal veuf de sa statue.

Parmi les critiques modernes, Winckelmann et Lessing sont ceux qui ont fait du *Laocoon* l'analyse la plus pénétrante. Nous nous autoriserons de leurs travaux.

« Dans la figure grecque, dit Winckelmann, au milieu même des passions, l'expression vous annonce encore une âme grande et rassise. Une telle âme est peinte sur le visage du Laocoon et non pas seulement sur son visage; au milieu des souffrances les plus cruelles, la douleur qui se découvre dans tous les tendons et les muscles, et que la contraction pénible du bas-ventre nous fait presque partager sans même que nous considérions ni le visage ni les autres parties; cette douleur, dis-je, n'est mêlée d'aucune expression de rage, ni sur le visage, ni dans l'attitude entière. On n'entend point ici cet effroyable cri du Laocoon de Virgile; l'ouverture de la bouche ne permet pas de le supposer; elle indique plutôt un soupir d'angoisse étouffée, comme l'a décrit Sadolet. La douleur du corps et la grandeur de l'âme sont réparties en forces égales dans toute la construction de la figure et, pour ainsi dire, balancées. Laocoon souffre, mais il souffre comme le Philoctète de Sophocle; sa misère nous perce le cœur, mais on voudrait pouvoir la supporter comme lui! »

Notons, en passant, que cette comparaison du *Laocoon* avec le *Philoctète* de Sophocle n'est pas justifiée; Philoctète, dans la tragédie de ce nom, ne se gêne pas pour exhaler sa douleur par des cris horribles, et tout un acte est rempli de vers bizarres, formés d'onomatopées, par lesquelles le grand poëte a été jusqu'à formuler ces cris.

Lessing a pris pour texte et pour point de départ de l'art statuaire ce magnifique groupe; le but de son auteur, selon lui, était la suprême beauté, sous la condition donnée de la douleur corporelle. Cette douleur, dans toute sa violence, aurait détruit la beauté; il fallut donc la réduire, il fallut réduire les cris à des soupirs, non que les cris décèlent une âme faible, mais parce qu'ils défigurent le visage et en rendent l'aspect repoussant. La simple ouverture de la bouche, sans parler de la contraction repoussante et forcée qu'elle produit dans le reste des traits, forme dans la peinture une tache, et dans la sculpture un creux de l'effet le plus désagréable. C'est, sans contredit, remarque Lessing, une idée très-heureuse et qui annonce une imagination très-pittoresque, que d'avoir rassemblé le père et ses deux fils pour les enchaîner des mêmes nœuds, pour les enlacer des mêmes replis que forment les affreux reptiles. Laocoon a les mains libres; rien ne contribue autant à donner à une figure l'expression et la vie que le mouvement des mains. On a reproché au Laocoon, qui est un grand prêtre, d'être nu; mais l'artiste n'eût-il laissé à Laocoon que son bandeau, l'expression en aurait été affaiblie. De même qu'en ne rendant pas les cris du Laocoon de Virgile, il a sacrifié l'expression à la beauté, c'est à l'expression qu'il a sacrifié ici les convenances. Dans le groupe, les serpents occupent les mains et enchaînent les pieds. Cette disposition est très-agréable à l'œil et laisse dans l'imagination la plus vive image. Cette image est même si claire et si distincte, qu'on peut la rendre, par des paroles, presque aussi fortement que par les signes naturels :

. . . . Micat alter et ipsum
Laocoonta petit, totumque infraque supraque
Implicat et rabido tandem ferit ilia morsu...
At serpens lapsu crebro redeunte subintrat
Lubricus intortoque ligat genua infima nodo.

Ces vers latins sont de l'évêque Sadolet. Pétrone déjà, dans son *Satyricon*, avait décrit en vers le *Laocoon*, ce qui atteste l'importance, dans l'antiquité, de ce morceau célèbre.

Le *Laocoon* avait quelque peu souffert des outrages du temps; Jules II en confia la restauration à Michel-Ange, qui ne put l'achever, et ce fut le Bernin qui eut cet honneur. Le groupe a été placé dans la cour du Belvédère, au Vatican. Il en existe de nombreuses reproductions en marbre et en bronze; l'une de ces dernières, faite sur un modèle de Sansovino, a été placée dans le jardin des Tuileries; une autre, fort belle, du Bandinelli, est exposée dans la galerie Médicis, de Florence.

LAODICE s. f. (la-o-di-se — nom mythol.). Acal. Genre d'acalèphes médusaires ou discophores, comprenant une très-petite espèce, qui vit dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Le genre *laodice* est caractérisé par la forme hémisphérique de l'ombelle. Ces animaux ont, au milieu de cette dernière partie, un nucléus rougeâtre, solide, à quatre masses perforées, d'entre les intervalles desquelles partent des cloisons vasculaires, formant une croix. Des tentacules nombreux, courts, naissent du bord de l'ombelle. La seule espèce connue vit dans la Méditerranée. Sa largeur est de 1 centimètre. On l'avait autrefois nommée MEDUSA CRUCIGERA et AURELIA CRUCIGELIA.

LAODICE, fille de Priam et d'Hécube, célèbre par sa beauté. Elle épousa successivement Téléphe, qui l'abandonna, Helicaon, qui fut tué, et Démophon, dont elle eut un fils appelé Munychus. Lors de la prise de Troie, pour ne pas tomber en captivité, elle se précipita du haut d'un rocher, ou, selon d'autres, elle fut engloutie vivante dans la terre qui se déchira sous elle. Néanmoins, Polygnote l'a représentée captive, dans la lesché de Delphes.

LAODICE, épouse d'Antiochus, lieutenant de Philippe. Elle vivait dans le IVe siècle avant notre ère et fut mère de Séleucus Nicator, qui devint roi de Syrie après la mort d'Alexandre. Séleucus fit bâtir en son honneur la ville de *Laodicée* (aujourd'hui *Latakieh*, en Syrie).

LAODICE, sœur et femme d'Antiochus Théos. Elle vivait au IIIe siècle av. J.-C. Répudiée, puis reprise par ce prince, elle le fit périr, ainsi que sa rivale Bérénice, pour assurer la couronne à son fils Séleucus. Ptolémée Evergète, roi d'Egypte, la fit mourir (240 av. J.-C.). Elle donna son nom à la ville de *Laodicée*, en Phrygie (aujourd'hui *Eski-Hissar*).

LAODICE, fille de Mithridate, roi de Pont. Elle fut mariée à Antiochus le Grand, roi de Syrie (221 av. J.-C.).

LAODICE, fille d'Antiochus IV Epiphane. Elle vivait au IIe siècle avant J.-C., consentit à reconnaître pour son frère l'imposteur Alexandre Bala, et partagea avec lui le trône que lui avait accordé un décret du sénat romain (149 ap. J.-C.). On croit que cette princesse fut, peu après, mise à mort par l'ordre d'Ammonius, ministre de l'usurpateur.

LAODICE, reine de Cappadoce, qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Sœur de Mithidrate Eupator, elle épousa le roi d'Arménie Ariarathe VI, qui fut assassiné par Gordius en 96. Elle se réfugia alors auprès de Nicomède, roi de Bithynie, qu'elle épousa. Ce prince se mit en possession de la Cappadoce, mais ne put s'y maintenir, et dut céder le trône aux deux fils d'Ariarathe. Ceux-ci étant morts, Nicomède réclama la Cappadoce pour un fils supposé d'Ariarathe et de Laodice; mais l'imposture fut découverte et les Cappadociens élurent pour leur roi Ariobarzane (89 av. J.-C.).

LAODICÉE (*Laodicæa ad Lycum*), ancienne ville de Phrygie (Asie Mineure), située au confluent du Lycus et de l'Halys. Elle porta d'abord le nom de *Diopolis*, puis celui de *Rhoas*, fut considérablement accrue par la sœur d'Antiochus Théos, Laodice, qui lui donna alors son nom, et se rendit célèbre par son commerce de laine. Un tremblement de terre la ruina en partie l'an 65 avant J.-C. Le christianisme s'y introduisit de bonne heure. On y tint un concile en 366. Dans un synode qui s'y réunit en 476, l'évêque d'Antioche, Etienne II, fut massacré près de l'autel par les eutychéens. Laodicée tomba au pouvoir des Turcs en 1255, et fut détruite par Tamerlan en 1402. Elle porte aujourd'hui le nom turc d'*Eski-Hissar*.

Le concile tenu à Laodicée en 366 est un des plus célèbres de l'antiquité. On y vota soixante canons, pour la plupart relatifs à la vie cléricale. Nous allons nous borner à citer les principaux : le premier n'admet à la communion qu'après un certain temps de pénitence ceux qui ont contracté de secondes noces; le 4e défend aux prêtres de prêter à usure ou à intérêt; le 6e interdit l'entrée de l'église aux hérétiques; le 8e ordonne de baptiser de nouveau les montanistes convertis; d'après le 12e, les évêques ne doivent être établis sur leurs sièges qu'après mûr examen du métropolitain et de ses coprovinciaux; le 13e défend au peuple d'élire tumultueusement ceux qu'il choisit pour prêtres; le 24e interdit la fréquentation des cabarets aux prêtres et aux personnes qui veulent vivre dans la continence; d'après le 28e, il est défendu de faire des agapes dans l'église, d'y manger et d'y dresser des tables; le 30e interdit aux prêtres et aux laïques de se baigner avec des femmes, ce qui avait fréquemment lieu alors; le 31e défend aux parents de faire marier leurs enfants avec des hérétiques; d'après le 36e, il est interdit aux prêtres de s'occuper de magie et de sorcellerie; le 43e interdit aux femmes l'entrée du sanctuaire; selon le 46e, les catéchumènes qui veulent être baptisés doivent, chaque jeudi, subir un examen religieux devant l'évêque; le 50e défend de rompre le jeûne, dès le jeudi de la dernière semaine de carême, et ordonne qu'on jeûnera le carême entier, en *xérophagie*, c'est à-dire en ne mangeant que des aliments secs; le 54e interdit aux prêtres et aux clercs d'assister aux spectacles qui accompagnent les noces et les festins; avant l'entrée des danseurs, ils doivent se lever et se retirer; le 55e ne veut pas que les prêtres et les clercs, et pas même les laïques, fassent des festins au cabaret en payant chacun son écot; le 58e porte qu'il ne faut pas que les évêques ni les prêtres offrent le sacrifice dans leurs maisons; le 59e défend de dire dans l'église des psaumes particuliers, ni de lire d'autres livres que les écritures canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament; le 60e canon, enfin, contient la liste des livres canoniques.

LAODICÉE-LA-BRÛLÉE (*Laodicæa Combusta*), ancienne ville de Lycaonie (Asie Mineure), située sur un sol volcanique au S.-O. d'Iconium. Cette cité, jadis importante, fut détruite par un tremblement de terre sous Néron. Ses ruines, qui servent de demeure à quelques centaines d'habitants, portent aujourd'hui le nom de *Ladik*.

LAODICÉE (*Laodicæa ad mare*), ancienne ville de Syrie, dans le canton dit Séleucide, entre le mont Bélus et la Méditerranée. Cette ville, dont le port était très-fréquenté, s'appelait d'abord *Ramitha*. Séleucus Nicator lui donna le nom de Laodicée, en l'honneur de Laodicée, sa mère. Après avoir été très-florissante sous les Séleucides, elle fut ravagée par les barbares, les Mongols et les Turcs. Des tremblements de terre, en 1796 et 1822, achevèrent de la ruiner. Elle porte aujourd'hui le nom de *Latakieh*.

LAODICÉE (*Laodicæa Scabiosa* ou *ad Libanum*), ancienne ville de Syrie, située dans le canton dit Laodicène, entre le Liban et Héliopolis, à peu de distance d'Homs. Florissante sous les Romains, elle reçut le titre de métropole, dont elle fut privée sous Théodose. Ses ruines portent aujourd'hui le nom de *Jouschia*.

LAODICIA DI PAVIA, femme peintre italienne qui vivait à Pise au IVe siècle. On croit qu'elle était fille d'un de ces artistes grecs qui émigrèrent en Italie et y provoquèrent la renaissance des arts. Elle acquit, du temps du Giotto et de Pétrarque, une grande réputation par ses œuvres, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

LAOGONE s. f. (la-o-go-ne). Entom. Genre de lépidoptères du Bengale et de Java.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères ne renferme que deux espèces, dont les chenilles et les chrysalides sont inconnues. Ces deux espèces sont la *laogone hipselis*, qui habite le Nepaul et le Bengale, et la *laogone hypocle*, qui se trouve dans l'île de Java. A l'état parfait, la tête des *laogones* est poilue; les yeux sont ovales, peu saillants; les mâchoires égalent les trois quarts de la longueur du corps; les palpes labiales relevées, couvertes de longues écailles, dépassent le front; les antennes, à peu près de la longueur des mâchoires, sont terminées par une massue obtuse. Le thorax est poilu, ovale, robuste. Les ailes supérieures, presque triangulaires, ont leur extrémité légèrement tronquée, leur bord antérieur assez légèrement recourbé, l'extérieur échancré et ayant les trois quarts de la longueur de l'antérieur, le bord interne presque droit et égalant en longueur l'externe. Les ailes postérieures, anguleuses, présentent à la base une saillie prononcée; leurs bords antérieur et externe sont recourbés. Les pattes de la première paire ont, chez les mâles, les fémurs écailleux; les tibias et les tarses revêtus de longs poils; chez les femelles, ces mêmes pattes ont les fémurs, les tibias et les tarses écailleux et poilus en même temps. Les pattes des deuxième et troisième paires ont les tibias et les tarses de la même longueur et plus courts que les fémurs.

LAO-KIUN, philosophe chinois. V. LAO-TSEU.

LAOMÉDÉE s. f. (la-o-mé-dé — de *Laomède*, nom mythol.). Zooph. Genre de polypes, de l'ordre des sertulariées, formé aux dépens des campanulaires, et comprenant dix espèces, qui toutes vivent dans les mers d'Europe.

LAOMÉDON, roi de Troie, fils d'Ilus et père de Priam. Il se rendit célèbre par sa mauvaise foi. Il fit bâtir les murailles de Troie avec les trésors consacrés à Apollon et à Neptune, et refusa de les rendre, ce qui a donné lieu aux mythologues de dire que ces dieux, chassés du ciel, avaient eux-mêmes construit les murs de la cité, et que Laomédon leur avait refusé le salaire convenu. Pour se venger, Apollon fit ravager par la peste les Etats du roi de Troie, et Neptune envoya une inondation qui renversa une partie des murs. L'oracle consulté déclara qu'on ne parviendrait à se délivrer de ces fléaux qu'en exposant à un monstre marin Hésione, fille de Laomédon, Hercule, dont ce dernier invoqua l'assistance, vainquit le monstre ou plutôt arrêta l'inondation par des digues; mais le roi refusa alors au héros la main de sa fille, ainsi que des chevaux qu'il lui avait promis pour ce service, et celui-ci, indigné de tant de mauvaise foi, assiégea la ville, la prit, la ravagea et tua le roi et sa famille, à l'exception de Priam.

LAON, en latin *Bibrax*, *Lugdunum Clavatum*, *Laudunum*, ville de France, chef-lieu du département de l'Aisne, à 148 kilom. N.-E. de Paris, par 49° 33' de lat. N. et 1° 17' de long. E.; pop. aggl., 8,600 hab. — pop. tot., 10,365 hab. L'arrondissement comprend 11 cantons, 288 communes et 168,483 hab. Tribunal de 1re instance, cour d'assises, justice de paix; collége communal; école normale d'instituteurs; bibliothèque; place de guerre de la 2e subdivision de la 4e division militaire. Boissellerie, chapellerie, bonneterie; fabrication de pompes et de chaudières, vermicelles; manufactures de couvertures de laine et de draps communs. Centre du commerce des tissus de Saint-Quentin, des verreries et glaces de Saint-Gobain, des fers et tôles de Folembray.

Laon est bâtie sur une colline isolée qui offre l'aspect d'un croissant. Dans la partie supérieure s'étend une belle promenade d'où l'on découvre de magnifiques points de vue. Au moyen âge, Laon était entourée d'une enceinte de murailles dont il subsiste encore quelques tours et une porte du XIIe siècle.

Cette ville renferme plusieurs édifices dignes d'être remarqués; en voici la description.

L'église Notre-Dame, ancienne cathédrale, a conservé tous les caractères du commencement du XIIIe siècle, époque de sa reconstruction. « Son style, dit M. Viollet-le-Duc, se rapproche de celui des parties de Notre-Dame de Paris qui datent du commencement du XIIIe siècle; il est cependant plus lourd, plus trapu; il faut dire aussi que les matériaux sont plus grossiers. » La façade principale est flanquée de deux tours carrées à la base, et terminées par des beffrois de forme octogonale, « à la hauteur desquels, dit M. Ad. Joanne, les contre-forts d'angle supportent des pinacles à deux étages ajourés. Au second étage des pinacles à jour sont placés des animaux de dimension colossale, qui représentent des bœufs, et dont la silhouette se dessine en partie sur le ciel. Le chapitre de Laon, fit, dit-on, sculpter ces figures en reconnaissance du labeur des animaux qui avaient monté péniblement les matériaux de la cathédrale au sommet de la montagne qu'elle couronne. Quatre autres tours semblables à celles de la façade principale s'élevaient autrefois aux angles des croisillons; une seule est encore debout, à gauche du portail sud. A l'intérieur, Notre-Dame se compose d'une nef longue, mais basse, flanquée de collatéraux étroits, surmontés de galeries et de chapelles élevées à la fin du XIIIe siècle, entre les saillies des contre-forts. La nef est coupée, à peu près vers son milieu, par des transsepts, aux extrémités desquels, du côté de l'E., s'ouvrent deux absides circulaires à deux étages. » Nous signalerons, parmi les curiosités intérieures: la salle capitulaire, située au S. des premières travées de la nef; le trésor; les clôtures byzantines des bas-côtés; les sculptures des chapiteaux, et les belles verrières des roses du portail et du transsept.

Près de la cathédrale s'élève l'ancien palais épiscopal, qui sert aujourd'hui de palais de justice. La grande salle, dont la façade est flanquée de tourelles et percée de grandes fenêtres ogivales, date de 1242; elle est très-remarquable par son architecture. L'ancienne chapelle et sa crypte sont antérieures à la cathédrale et intéressent vivement les archéologues.

L'église Saint-Martin, classée parmi les monuments historiques, appartient en grande partie au style roman de la dernière époque. La façade, reconstruite au XIVe siècle, est flanquée de deux minarets et décorée de statues. A l'intérieur, on remarque les clôtures byzantines du chœur, le tombeau d'un sire de Coucy et celui d'une abbesse.

Mentionnons aussi: la chapelle des Templiers, monument du XIIe siècle, se composant d'un porche à pignon aigu, d'une rotonde octogonale, bâtie sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et d'une abside circulaire; l'Hôtel-Dieu, dont le grand escalier et la chapelle méritent l'attention; la bibliothèque, qui contient 15,000 volumes, des manuscrits à miniatures du VIIe au XVIe siècle, et une riche collection d'autographes; le musée d'art et d'antiquités, où l'on remarque: un grand nombre d'antiquités gallo-romaines, égyptiennes, celtiques, franques, divers objets du moyen âge et de la Renaissance, quelques tableaux, des dessins, des gravures, des tapisseries, des sculptures, etc.; l'hôtel de ville; la citadelle, restaurée sous Louis-Philippe; les restes d'une maison du XIIe siècle; de nombreuses maisons du XVe et du XVIe siècle; enfin, la statue du maréchal Sérurier, inaugurée en 1863 sur la place la plus importante de la ville.

Laon remplace, dit-on, l'ancienne *Bibrax*, dont parle César. Ce n'était, dans l'origine, qu'un château. Clovis en fit une ville, et saint Remi y fonda un évêché; il paraît assez constant que saint Gerbaud, premier évêque de Laon, fut sacré avant l'an 500. Sous Clotaire, Laon, qui avait fait partie du royaume de Soissons, passa dans celui d'Austrasie; la reine Brunehaut y fixa son séjour après la fin tragique de Sigebert. Gellimer, maire du palais de Neustrie, assiégea cette ville, la prit et la saccagea en 682. Pépin et Carloman s'en emparèrent en 742; mais elle fut assiégée sans succès par les Normands en 882. Après la déposition de Charles le Gros, Eudes, comte de Paris, mit le siége devant Laon, et s'en empara sans coup férir en 892; mais Charles le Simple la reprit en 895. Sous le règne de ce roi, Laon devint résidence des souverains, le chef-lieu de leur domaine. En 920, Charles le Simple ayant été déclaré incapable de régner, Robert de France s'empara de Laon, qu'il garda jusqu'en 923, époque de sa mort. Louis d'Outre-mer fut sacré dans cette ville en 936, et y fixa sa cour. En 940, le comte de Vermandois assiégea inutilement cette place, qui fut cédée à Hugues, duc de France, pour la rançon de Louis d'Outre-mer, fait prisonnier par les Normands en 944. Ce monarque tenta sans succès de la reprendre en 947, et ne parvint à y entrer qu'en 949. A la mort de Louis V, Charles, duc de Lorraine, s'empara de Laon, où il fut bientôt assiégé par Hugues Capet, qui entra dans la ville nuitamment, et le fit prisonnier. Après la domination de la race carlovingienne, Laon cessa d'être la résidence des rois, et perdit une partie de son importance. Robert II s'y fit couronner en 996. La ville de Laon fut érigée en commune, après de sanglantes divisions, en 1128; la charte de franchise qui est parvenue jusqu'à nous devint, pendant près de deux siècles, l'objet constant de l'opposition de l'évêque et du chapitre, qui parvinrent à la faire supprimer en 1322. Les Laonnais obtinrent une nouvelle charte en 1332. A cette époque, l'évêque et duc de Laon était un des douze pairs de France; il porta jusqu'à la Révolution la sainte ampoule au sacre des rois.

En 1411, Laon tomba au pouvoir du duc de Bourgogne, après quelques jours de siége. Trois ans après, les troupes royales reprirent cette ville, dont les habitants chassèrent la garnison bourguignonne. En 1418, elle retomba au pouvoir du duc de Bourgogne, et, l'année suivante, Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, la livra aux Anglais, qui en furent chassés par les habitants en 1429. Les calvinistes tentèrent inutilement de s'emparer de cette ville en 1567. L'autorité de la Ligue s'établit à Laon le 18 février 1589; le cardinal de Bourbon y fut reconnu roi sous le nom de Charles X, et les ligueurs firent frapper dans cette ville des monnaies à son effigie. C'est aussi à cette époque que commencèrent à Laon les processions, dont les mémoires du temps font des tableaux si grotesques, et qui, par cela même qu'elles étaient des farces indécentes, n'en étaient que plus propres à enflammer l'imagination du peuple. En 1594, Henri IV entreprit le siége de cette ville, et s'en empara le 2 août. Les conquêtes et les traités de Louis XIV ayant de beaucoup reculé les frontières, les fortifications de Laon devinrent inutiles et cessèrent d'être réparées. Le 9 et le 10 mars 1814, Napoléon livra sous les murs de cette ville un combat mémorable, à la suite duquel Laon fut occupé par l'ennemi. En 1815, cette ville, quoique presque démantelée, soutint un siége de quatorze jours contre les armées étrangères. En 1870, Laon, enveloppé par les Prussiens, capitula sans coup férir le 9 septembre.

Laon (SIÉGE DE). I. En 1594, Laon soutint un siége célèbre contre Henri IV, qui avait cependant déjà fait son entrée solennelle dans Paris. C'est là que s'était retiré le duc de Mayenne avec toute sa famille, ce fameux duc de Mayenne dont Henri IV disait qu'il passait plus d'heures à table que lui-même au lit. Un autre jour, comme on affectait de répéter en sa présence que Mayenne était un grand capitaine, « c'est vrai, interrompit le malin Béarnais, mais j'ai toujours cinq heures d'avance sur lui. » Cette activité, caractère distinctif de tous les grands capitaines, le servit merveilleusement au siége de Laon. Sur le point d'être investi, Mayenne était sorti de la ville en lui laissant son second fils pour gouverneur; puis il s'était rendu en toute hâte à Bruxelles pour y solliciter le secours des Espagnols, commandés par l'archiduc Ernest. Malgré la defiance qu'il commençait à inspirer à ces ennemis de la France, qu'il avait continuellement cherché à tromper au profit de son ambition, et qui, de leur côté, lui rendaient fourberie pour fourberie, il obtint ce qu'il voulut, et un corps de troupes espagnoles, sous les ordres de Mansfeld, s'achemina sur Laon et s'établit sur une colline voisine de la place. Henri occupa aussitôt une hauteur opposée, et pendant neuf jours les deux partis restèrent en présence, et s'observèrent mutuellement, les Espagnols attendant une occasion favorable d'introduire du secours dans la ville assiégée, Henri attentif à les en empêcher. Les ligueurs, ne pouvant forcer le roi à lever le siége, essayèrent du moins de ravitailler Laon; mais un premier convoi, escorté par sept cents hommes, fut pris entièrement. Un second ayant été annoncé, le maréchal de Biron l'attendit, embusqué dans une forêt voisine de Laon. Dès que ce convoi parut, accompagné de quinze cents hommes, le maréchal fondit sur les Espagnols, les tailla en pièces, et poursuivit leur cavalerie jusqu'aux portes de La Fère. Le brave Sancy partagea avec lui la gloire de cette journée; la pique à la main, il ramena plusieurs fois à la charge les Suisses, rebutés par les décharges meurtrières des Espagnols. Mansfeld avait perdu dans ces deux actions l'élite de ses troupes; il battit alors en retraite, prudemment, sans bruit, et se retira d'abord sur La Fère, puis en Artois, où les maladies achevèrent de ruiner ses troupes. Henri IV, craignant d'être forcé de renoncer à ce siége si l'archiduc envoyait de nouveaux renforts, fit faire des propositions avantageuses au président Jeannin, que Mayenne avait donné pour conseil à son fils; mais le président demeura inébranlable. Le roi essaya alors de l'intimider, en lui faisant insinuer que son obstination pouvait lui coûter cher. *Je sais*, répondit Jeannin, *ce que le roi veut dire; mais je saurai bien l'empêcher d'en venir à cette extrémité, et mourir sur la brèche en homme de cœur*. Les ligueurs soutinrent trois assauts meurtriers; mais, voyant qu'on allait en livrer un quatrième plus général et plus sanglant encore, et n'attendant plus de secours des Espagnols, ils se résignèrent enfin à capituler (22 juillet 1594). La garnison obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés furent accordées à toutes les personnes attachées au duc de Mayenne. Le roi voulut voir le fils de celui-ci, loua son courage, et le chargea de porter à son père des paroles de paix et de conciliation.

C'est à ce siége que fut tué Givry, gouverneur de la Brie, jeune homme qui faisait concevoir les plus brillantes espérances, rempli d'esprit, savant dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent et soldat intrépide, mais sachant trop bien et aimant trop à faire sentir aux autres quelle supériorité lui conféraient ces avantages. C'est à lui que Henri IV, au cœur si généreux, mais à l'esprit si malin, écrivit un jour, après un succès dû entièrement à la bravoure de ce vaillant officier: *Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu, Givry; voilà tes vanités payées*. Il nous semble difficile de mêler plus délicatement la leçon à l'éloge.

— II. *Bataille de Laon en* 1814. Après la sanglante victoire de Craonne, Napoléon, afin de poursuivre cet avantage et de prévenir le retour de l'aile gauche des alliés, qui n'avait pu prendre part à la bataille, résolut de se porter sur Laon, où Blücher occupait avec cent mille hommes une position formidable, tandis que le total des forces de Napoléon ne se montait pas à cinquante mille combattants. Il s'avança par la chaussée de Soissons à Laon, dans l'intention d'intercepter la route de Paris, et, le 8 mars (1814), il s'établit entre l'Ange-Gardien et Chavignon, à l'ouverture d'un défilé formé par des hauteurs boisées et des prairies marécageuses, qui débouche dans la plaine de Laon. Puis il envoya au maréchal Marmont, qui commandait un corps d'armée de douze à treize mille hommes, l'ordre de se diriger par la route de Reims à Laon, qu'il ne voulait pas suivre lui-même, et de passer par Pestieux pour venir s'établir sur notre droite dans la plaine de Laon, ce qui devait nécessairement appeler l'attention de l'ennemi, et faciliter au gros de l'armée le passage du défilé, depuis Etouvelles à Chivry. Ce fut le maréchal Ney que Napoléon chargea de forcer le défilé, opération qu'il exécuta avec son impétuosité et son audace accoutumées; il fut rejoint dans la plaine par le général Gourgaud qui, à la tête d'une petite colonne, avait tourné la position pour prêter main-forte au maréchal, dans le cas où celui-ci aurait rencontré une trop vive résistance; mais il avait surpris les Russes encore plongés dans un profond sommeil, et les avait refoulés dans le plus grand désordre. Dès que nos deux colonnes eurent opéré leur jonction dans la plaine, la division Roussel, composée de dragons, s'élança au galop sur la chaussée. Elle se vit alors accueillie par la mitraille d'une batterie de douze canons, et Ney eut bien vite reconnu qu'il lui était impossible d'aller plus loin sans Napoléon. Celui-ci ne tarda pas à arriver, et prit aussitôt ses dispositions; Ney se déploya en avant de Chivry, en face du faubourg de Semilly; Charpentier se rangea à gauche avec deux divisions de la jeune garde du maréchal Victor; Mortier prit position à droite avec la seconde division de la vieille garde et une division de la jeune garde commandée par Poret de Morvan; le général Friant, avec la principale division de la vieille garde, s'établit au centre, un peu en arrière; la cavalerie et la réserve d'artillerie venaient ensuite, et complétaient un total de trente-six mille combattants; enfin, comme nous l'avons dit, à trois lieues sur la droite, Marmont se tenait avec douze ou treize mille hommes sur la route de Reims, séparé de Napoléon par des hauteurs boisées, attendant le signal de notre canon pour se mettre en mouvement.

Quant à Blücher, il avait trouvé dans la ville de Laon une position inexpugnable, grâce au rocher couronné de murs qui la domine, et aux faubourgs bâtis tout autour, grâce surtout aux cent mille hommes qu'il avait sous ses ordres, et avec lesquels, dans une si forte situation, il était bien résolu de résister jusqu'à la dernière extrémité aux quarante-huit mille soldats de Napoléon. Favorisé par une brume épaisse, Ney se lança sur le faubourg de Semilly, bâti au pied de la hauteur que la ville couronne; de son côté, Mortier, avec la division Poret de Morvan, se jetait sur le faubourg d'Ardon, qui s'étend sur le même plan. En moins d'une heure, les deux faubourgs furent en notre pouvoir. Mais bientôt, le brouillard commençant à se dissiper, l'ennemi put se rendre compte de l'infériorité numérique des troupes qui venaient l'assaillir dans sa position, et le général Blücher disposa avec une grande habileté ses redoutables moyens de défense. Sur notre gauche et sur la droite des ennemis, le général russe Woronzoff se tenait entre Laon et Clacy; les corps des généraux Kleist et d'York se trouvaient à l'extrémité opposée, faisant face à la route de Reims, par laquelle devait arriver Marmont; enfin, en arrière de la hauteur de Laon, Blücher avait disposé les corps des généraux Sacken et Langeron qui, à l'abri de nos regards et de nos coups, pouvaient se porter librement sur la route de Reims ou sur celle de Soissons, suivant la nature des mouvements que réclameraient les circonstances. Blücher commença par faire attaquer le faubourg de Semilly et celui d'Ardon, qu'occupaient Ney et Mortier. Les Russes et les Prussiens, chargés de cette double attaque, sous les ordres des généraux Woronzoff et Bulow, déployèrent la plus vive énergie; les deux faubourgs furent plusieurs fois pris, perdus et repris, et les combattants s'acharnèrent les uns contre les autres sur ces deux points; les charges désespérées du général Belliard, qui avait remplacé Grouchy dans le commandement de la cavalerie, purent seules nous en assurer la possession définitive.

Cependant Napoléon, dévoré d'impatience, envoyait à Marmont aide de camp sur aide de camp, pour le presser de hâter sa marche, se flattant que l'arrivée subite de ce maréchal produirait sur les troupes alliées un ébranlement dont il pourrait profiter pour les arracher de cette hauteur à laquelle elles se cramponnaient si fortement. Mais il y avait trois lieues de marécages et de collines boisées à traverser au milieu d'une multitude de Cosaques, et on ne pouvait conserver qu'un bien faible espoir de communiquer avec Marmont. Napoléon, s'acharnant au pied de ce rocher fatal, imagina une autre combinaison, c'était de déloger Blücher de sa position par une attaque générale. En conséquence, le général Charpentier, avec ses deux divisions, fut chargé d'aller enlever le village de Clacy sur notre gauche, point d'où l'on pouvait partir pour tourner Laon par le faubourg de la Neuville et la route de La Fère. Charpentier exécuta vaillamment cet ordre; traversant successivement Vaucelles et Mons-en-Laonnois, suivi par une division de la vieille garde qui devait l'appuyer au besoin, il se rua sur le village de Clacy, qu'occupait Woronzoff, et y pénétra malgré l'énergique résistance des Russes. Ce succès fut balancé sur notre droite par la perte du faubourg d'Ardon, que le général prussien Bulow parvint à emporter, après une lutte effroyable, dans laquelle périt Poret de Morvan, dont la division fut obligée de se replier. Mais, au centre, Ney n'en était pas moins resté maître du faubourg de Semilly; à droite, il est vrai, nous avions perdu le faubourg d'Ardon, mais nous avions occupé le village de Leuilly, et, à notre gauche, nous étions maîtres de Clacy, d'où l'on pouvait tourner Laon; la situation était donc loin de présenter un aspect désespéré; mais tout dépendait de ce qui allait se passer à notre extrême droite, c'est-à-dire sur la route de Reims, par laquelle devait arriver Marmont, sur la gauche de Blücher.

Le duc de Raguse, établi au village d'Athies, au milieu de la plaine de Laon, et très-incertain de ce qu'il avait à faire, car il ne pouvait communiquer avec Napoléon, commit la faute de passer la nuit, sans que rien le protégeât, au milieu des flots d'ennemis qui l'entouraient de tous côtés, et cela après avoir déjà pris part à l'action. Le bruit de son artillerie avait rempli Napoléon d'espoir, et Blücher d'anxiété. Il ne prit aucune précaution pour se garantir d'une surprise de nuit, et, avec une légereté qui ôtait beaucoup de prix à ses talents militaires incontestables, il s'en remit à ses lieutenants du soin de veiller à la sûreté de son corps d'armée. Ses soldats, composés de jeunes recrues, sans expérience de la guerre, se dispersèrent dans les fermes environnantes, et laissèrent même sans gardiens une batterie de quarante pièces de canon. Cette inconcevable incurie devait avoir les plus désastreuses conséquences. Blücher, en entendant le canon de Marmont, s'était imaginé que l'attaque par la route de Soissons n'était qu'une feinte, et que la véritable devait avoir lieu par la route de Reims. Il avait donc aussitôt mis en mouvement les corps de Sacken et de Langeron, tenus en réserve derrière les hauteurs de Laon, et les avait envoyés, avec la masse de sa cavalerie, afin de tenter une surprise de nuit dans la direction menacée. En effet, vers minuit, une nuée de cavaliers inonde, en poussant des cris épouvantables, tous les lieux où dormaient tranquillement les jeunes soldats de Marmont, et les jettent dans un indescriptible désordre. En proie à une terreur panique, ils se dispersèrent dans toutes les directions, et ne purent être ralliés que sur les hauteurs de Pestieux, où la prudence commandait à Marmont de chercher un abri pour la nuit, bien que ce fût rétrograder de quelques pas. L'ennemi ramassa ainsi deux mille cinq cents prisonniers, quarante canons, cent trente caissons, et si le sixième corps, qui était parvenu à se reformer, et l'intrépide colonel Fabvier n'eussent opposé une invincible résistance aux Prussiens et aux Russes, le corps d'armée de Marmont eût peut-être été anéanti tout entier.

Un si grave échec devait encore une fois modifier les dispositions de Napoléon, qui ne vit plus d'autre parti à adopter qu'une tentative désespérée sur Laon; mais il fut prévenu dans ce dessein par Blücher lui-même. Au moment où Napoléon ébranlait ses troupes pour renouveler l'attaque, Woronzoff, avec trois divisions d'infanterie, se déployait autour du village de Clacy pour l'enlever. Là se trouvait le général Charpentier, appuyé à gauche par le maréchal Ney, qui avait disposé son artillerie de manière à prendre en écharpe les masses russes qui allaient se jeter sur Clacy. Dès neuf heures du matin (10 mars), une lutte épouvantable s'engagea autour de ce malheureux village; la première division russe essuya un feu si terrible qu'elle fut renversée au pied de la position; la seconde qui se présenta éprouva le même sort. Outre le feu de Clacy, les troupes assaillantes recevaient celui du maréchal Ney, qui, les prenant en flanc, y causait d'effroyables ravages. Cinq fois les Russes renouvelèrent leur attaque contre Clacy, et cinq fois l'héroïsme du général Charpentier et de ses soldats les força à se replier. Napoléon, espérant encore pouvoir emporter la position, lança alors en avant, droit sur Laon, les deux divisions de Ney. Nos jeunes soldats, sous l'impulsion de l'audacieux maréchal, renversèrent d'abord tout devant eux, et parvinrent jusqu'aux murailles de la ville; mais là ils furent accueillis par l'infanterie et l'artillerie de Bulow, qui les criblèrent de balles et de mitraille, et les contraignirent à redescendre de cette hauteur fatale, où allait échouer la fortune de nos armes.

Cependant, Napoléon, qui sentait le salut de la France attaché à la destruction de l'armée prussienne, ne put se résigner à donner le signal de la retraite avant d'avoir tenté un suprême effort. En conséquence, il envoya Drouot sur notre gauche, à la tête d'un fort détachement, pour s'assurer s'il ne serait pas possible de se porter sur la route de La Fere, et de donner assez d'inquiétude à l'ennemi pour le forcer à lâcher prise. Drouot exécuta une reconnaissance des plus hardies, à la suite de laquelle il vint démontrer sincèrement à Napoléon l'impossibilité de cette tentative. L'empereur, quoique frémissant de colère, dut se résigner enfin à considérer la position de Blücher comme inexpugnable, comme la sienne l'avait été pour le général prussien dans le village de Clacy et le village de Semilly. Il donna alors le signal de la retraite, et, le lendemain (11 mars), il repassa le défilé de Chivy et d'Étouvelles, pour se reporter sur Soissons. « L'ennemi se garda bien de suivre ce lion irrité, dont les retours faisaient trembler même un adversaire victorieux, » et l'empereur put regagner Soissons sans être inquiété par Blücher, tout fier d'avoir résisté à Napoléon avec cent mille hommes contre trente-six mille.

— III. *Capitulation de Laon en* 1870. Après la capitulation de Sedan, les Allemands, victorieux et poursuivant leur marche vers Paris, arrivèrent, le 8 septembre 1870, devant la ville de Laon, que commandait le général Thérémin du Hame. Ce jour même, le colonel prussien Von Alvensleben se rendit, comme parlementaire, auprès du général, et lui annonça que la ville allait être bombardée, si elle ne capitulait pas. Le maire de Laon, M. Vinchon, télégraphia aussitôt ces mots au ministre de la guerre : « Si la reddition n'est pas effectuée demain avant dix heures du matin, Laon subira le sort de Strasbourg. » Le ministre ayant répondu : « Agissez, devant la sommation, selon les nécessités de la situation, » le général Thérémin et le préfet Ferrand, pensant que la ville n'était pas en état de se défendre, ne songèrent même pas à faire une tentative de résistance· ils rédigèrent un programme de capitulation et envoyèrent un officier de mobiles auprès du duc de Mecklembourg, qui se trouvait à Eppes. Deux heures après, la capitulation était signée, la garde nationale déposait les armes, et le 9 septembre, à midi, le duc de Mecklembourg entrait dans la ville avec les troupes allemandes. Au moment où les mobiles sortaient de la citadelle et déposaient leurs armes, on entendit tout à coup une explosion formidable. C'était la poudrière qui sautait. Le magasin à poudre, la caserne, tout un quartier de Laon, le faubourg de Vaux, furent ruinés et lézardés comme par un tremblement de terre. Le duc de Mecklembourg fut contusionné à la jambe, le général Thérémin reçut à la tête deux blessures, dont il mourut peu après, 360 Français et 90 Allemands furent tués ou blessés. L'explosion de la citadelle avait pour auteur un soldat obscur, garde d'artillerie à la citadelle, nommé Henriot. Indigné de voir la garnison se rendre sans brûler une amorce, il avait conçu et exécuté le dessein héroïquement sauvage de s'ensevelir sous les ruines de la citadelle, avec les Prussiens qui venaient d'en prendre possession.

LAONICOS CHALCONDYLE, historien byzantin. V. CHALCONDYLE.

LAONNAIS, AISE s. et adj. (la-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Laon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* LAONNAIS. *La population* LAONNAISE.

LAONNAIS (le), pays de l'ancienne France, à l'extrémité N.-E. de l'Ile-de-France; il était borné au N. par la Thiérache, à l'E. par la Champagne, et à l'O. par le Noyonnais; ch.-l., Laon; villes principales : Crépy-en-Laonnais, Coucy, Corbigny, Prémontré, Notre-Dame-de-Liesse. Il est aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne.

LAONNISIEN s. m. (la-o-ni-ziain). Anc. métrol. Monnaie des évêques de Laon.

LAOPHONTE s. f. (la-o-fon-te — nom mythol.). Crust. Genre de crustacés, peu connu : *La* LAOPHONTE *cornue*.

LAOS, ancien royaume de l'Indo-Chine, borné à l'O. par la Salonen, rivière de Birmanie; à l'E. par la chaîne de montagnes qui forme la limite occidentale du royaume d'Annam; au S. par le royaume de Siam, et au N. par la Chine. Deux grands fleuves : le Menam, qui se jette dans la mer à Bangkok, et le Menam-Kong, qui arrose les provinces de la basse Cochinchine, donnent naissance, dans le Laos, à deux bassins très-distincts. Deux villes principales semblent être les capitales de ces deux divisions du Laos : celle de l'O. a nom Xieng-Mai; celle de l'E. est appelée Luong-phra-bang. Une troisième ville importante est située sur le Menam, et se nomme Muong-Nan. Ces trois villes ont chacune pour gouverneur un prince laocien, tributaire du roi de Siam. Les autres villes du Laos ont à leur tête de simples gouverneurs, indépendants les uns des autres, mais placés sous la suzeraineté de Siam. Le Menam, qui coule dans le bassin occidental, se bifurque en deux branches, dont l'une court vers Xieng-Mai, et l'autre va baigner Muong-Nan. Le pays compris entre ces deux grandes artères est riche et couvert de forêts où se trouve en abondance le précieux bois de teck.

Ce qui frappe d'abord chez les Laociens, c'est leur grande politesse. Les femmes, beaucoup plus blanches que les Siamoises, sont affranchies de tout travail pénible, et n'ont jamais cessé de tenir le rang que la femme occupe chez les nations civilisées. Les Laociens sont mieux faits et plus forts que les Siamois; mais ils s'habillent à peu près comme ces derniers, ont le même langage, à quelques expressions près, et pratiquent la même religion.

Les gouverneurs du Laos ne payent à la cour de Siam qu'un tribut annuel assez modique. Ce tribut une fois payé par la province, leurs revenus leur appartiennent en toute propriété, et les droits de suzerain du roi de Siam ne s'exercent que dans le choix des gouverneurs, et dans le cas où une guerre vient à éclater entre le chef d'un État du Laos et quelque gouverneur placé sous son autorité.

La province du Laos oriental est beaucoup moins connue que celle du Laos occidental, à cause de l'extrême difficulté des communications dans ce pays. Les voyageurs qui tentent de traverser la chaîne de montagnes qui sépare les deux bassins sont presque tous atteints d'une fièvre pernicieuse à laquelle plusieurs succombent. Le Laos oriental, baigné par le fleuve Menam-Kong, est renommé par son benjoin; il est à la fois tributaire de Siam et de l'empire de Chine. Sa capitale est Luong-phra-bang, comme on l'a dit plus haut.

LAOS, ville de l'Italie ancienne, dans la Lucanie, près de l'embouchure de la petite rivière de Laos, dans le golfe de même nom, appelé aujourd'hui golfe de *Policastro*.

Lao-Seng-Eul, comédie chinoise, traduite en anglais par Davis, et de l'anglais en français *par Bruguière de Sorsum* (1819). Cette comédie fut la seconde pièce chinoise traduite dans une langue européenne depuis le *Tchao-chi-Kou-eul ou l'Orphelin de la Chine*, que Voltaire fit connaître, d'après l'imitation du P. Brémare. Elle est assez pauvre d'invention. *Un vieillard, Lieou-youn-waï*, a deux femmes : la première lui a donné une fille, mariée à Tchang; la seconde, Siao-meï, est *enceinte*, et il en espère un héritier. Cette espérance est une crainte pour son gendre, qui, *pour se garder la fortune* tout entière, fait disparaître Siao-meï, qu'il accuse, auprès de son beau-père, de s'être enfuie avec un *homme, et tient à l'écart* un autre parent direct du bonhomme, un neveu qui vit misérable, mendiant aux portes des pagodes In-sun. Au second acte, la scène se passe devant le temple de Kaï-youan consacré à Fo, et le vieux Lieou charge son gendre de distribuer des aumônes aux pauvres. Le gendre garde l'argent pour lui-même et refuse une obole à In-sun, qui se trouve là parmi les mendiants. Toute la famille tombe sur ce dernier, et son oncle n'ose pas le défendre ouvertement, mais il lui indique un endroit où il a caché pour lui deux pièces d'or. Dans l'acte suivant, un revirement s'opère en faveur de In-sun, parce que, avec ses deux pièces d'or, il a fait des libations et des sacrifices aux mânes de la famille, négligés par le gendre et par la fille. Ceux-ci, pour rentrer en grâce, ramènent, au quatrième acte, qui est le dernier, Siao-meï et son fils, qu'ils avaient cachés. Désormais, Lieou n'aura plus à craindre qu'après sa mort son tombeau soit abandonné, et que ses mânes languissent faute d'offrandes. Il faut faire la part d'une très-grande naïveté, dans le sujet de cette pièce et dans sa conduite, pour reconnaître qu'elle a quelques qualités sérieuses de sentiment et de simplicité. Les passages les plus touchants sont ceux qui expriment ce sentiment inconnu chez nous, cette terreur du vieillard de n'avoir point d'héritier pour l'honorer après sa mort. La pièce, comme toutes les autres pièces chinoises, est mêlée de couplets.

LAOSYNACTE s. m. (la-o-si-na-kte — gr. *laosunaktês;* de *laos*, peuple, et *sunagô*, j'assemble). Hist. ecclés. Officier qui était chargé, dans l'Église grecque, de convoquer les fidèles aux cérémonies religieuses.

— **Encycl.** Le *laosynacte* était un officier de l'Église grecque, qui avait pour fonction spéciale de convoquer les fidèles aux assemblées religieuses; ce fut l'affaire des diacres dans l'Église latine. Il était aussi chargé de maintenir l'ordre, la décence et la sûreté dans les assemblées chrétiennes. « On veillait exactement, dit Bergier, à ce qu'il ne s'y glissât aucun païen, aucun étranger inconnu ou suspect, aucun pécheur retranché de la communion. Les princes, les grands, les empereurs même, se conformaient à la discipline établie, donnaient les premiers l'exemple du respect dû au lieu saint et aux mystères que l'on y célébrait : personne n'y exerçait la police que les ministres de l'Église. On aurait été bien étonné, si on y avait vu entrer des militaires armés et dans l'équipage de soldats qui sont en présence de l'ennemi. » C'est ce à quoi veillait surtout le *laosynacte;* sa charge était donc un peu, sous une appellation plus relevée, celle du bedeau de nos églises actuelles.

LAO-TSEU, quelquefois appelé **LAO-TSÉE** ou même **LAO-KIUN**, philosophe ou plutôt moraliste et législateur religieux de l'Asie orientale, dont les doctrines ont de nombreux points de contact avec celles du Bouddha (Çakya-Mouni, c'est-à-dire le moine de la tribu des Çakyas). Le terme Lao-Tseu, en langue chinoise, signifie le vieux philosophe. Lao-Tseu est ainsi un nom traditionnel qui s'attache à un système philosophique et religieux plutôt qu'à une personne. L'homme qu'il désigne n'a laissé d'histoire que celle de ses idées, et tout au plus les particularités que l'on raconte de sa vie sont-elles des documents à consulter. Lao-Tseu serait né, suivant Sse-ma-thsian, historien chinois du Ier siéle avant l'ère chrétienne, à Khio-yin dans le royaume de Thsou, qui correspond au district moderne de Yo, subdivision de la province de Ngan-Hoéi, dans l'empire du Milieu. Cet historien n'indique pas la date de la naissance de Lao-Tseu; mais une tradition accréditée veut qu'il soit né en 604. Il serait ainsi, à peu près, le contemporain du Bouddha. Les savants actuels de la Chine, d'accord avec un fragment de l'*Histoire du monde* de l'écrivain persan Raschid-el-din, récemment découvert, font naître Lao-Tseu en 729 avant notre ère. L'auteur de l'*Histoire du monde* s'exprime ainsi au sujet de Lao-Tseu : « On dit que ce personnage est considéré comme un prophète (un homme éminemment saint) par le peuple de Catai (Chine), de même que Çakya-mouni. On dit qu'il fut conçu par la lumière, et on raconte que sa mère le porta non moins de quatre-vingts ans dans son sein. Sa naissance arriva trois cent quarante-sept ans après celle de Çakya-mouni. » Cette dernière date est bien certainement inexacte, car il est maintenant avéré que le Bouddha vécut au VIIe siècle avant notre ère. Il eut un fils nommé Tsong, qui fut général dans le royaume de Wei; son nom patronymique était Hi (prunier), il fut historiographe et conservateur de la bibliothèque de la maison des Tchéou, et il reçut une visite de Confucius : voilà tout ce que l'on sait de lui. Lao-Tseu était rationaliste, et par conséquent ennemi de la tradition; il reprochait à Confucius d'en tenir compte. Aussi lui fit-il un accueil très-froid et refusa-t-il de lui communiquer sa doctrine, ce que constate Confucius lui-même, qui, rendant compte à ses disciples de l'entrevue, leur déclare : « J'ai vu Lao-Tseu, et je le connais aussi peu que je connais le dragon. »

Dans tous les cas, Lao-Tseu ne lui avait pas laissé ignorer l'estime qu'il faisait de sa philosophie. En effet, Confucius ayant voulu l'interroger sur les rites (propriétés) et les convenances des choses, et lui ayant exposé ses principes à cet égard, Lao-Tseu lui aurait répondu : « Les hommes dont vous me parlez sont tous, ainsi que leurs os, tombés depuis longtemps en pourriture; seulement, ce qui a pu se conserver d'eux, ce sont leurs paroles. Il résulte de là que, lorsque le sage trouve les circonstances favorables, que le temps est venu pour lui, alors il en profite pour monter au char du pouvoir, et lorsqu'il ne trouve pas les circonstances favorables, que le temps n'est pas venu pour lui, alors il poursuit son chemin en s'abandonnant à sa destinée. J'ai entendu dire ceci : Un riche marchand cache avec soin ses richesses pour paraître dénué de tout; le sage qui est plein de vertus aime aussi à paraître comme un homme simple et dépourvu d'intelligence. Vous, commencez par vous dépouiller de cet esprit orgueilleux qui vous anime, de ces désirs nombreux qui vous poursuivent; cessez, cessez de vous occuper des desseins ambitieux que vous manifestez dans votre extérieur et dans vos démarches. Tout cela ne peut vous être utile en rien. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. » On ne pouvait se montrer plus hautain, et de fait Lao-Tseu haïssait dans Confucius un ennemi personnel. Confucius est un législateur à la manière européenne, dont les travaux aspiraient à recréer la société sur un modèle convenu. Lao-Tseu, comme le Bouddha, méprise la société et la civilisation. Pour lui, la gloire est une vanité dangereuse; la propriété, un pilori auquel l'homme est attaché; la fortune, un esclavage; il est hostile à la matière et au bien-être physique, à tout ce que, depuis, le christianisme a flétri sous le nom de Satan avec ses pompes et ses œuvres. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait éconduit Confucius avec le sans-gêne dont témoignent les paroles citées tout à l'heure.

Ce qui reste de la philosophie de Lao-Tseu est contenu dans le livre intitulé : *De la voie et de la vertu* (Tao-te-king). M. Stanislas Julien, administrateur du Collége de France, en a donné une traduction estimée (Paris, 1842, 1 vol. in-8°). Lao-Tseu avait résolu de consacrer sa vie à l'étude de la raison et de la vertu, et par suite de vivre inconnu, ce qui lui permettrait de rechercher la solitude nécessaire à la méditation. Peut-être avait-il pris cette résolution pour n'être pas témoin de la ruine de ses maîtres, dont la dynastie menaçait de s'écrouler. Mais le gardien de la frontière le retint : « Puisque vous désirez, dit-il, vous retirer dans la solitude, veuillez prendre sur vous de composer un livre à mon usage. » C'est celui dont le titre précède. Après l'avoir écrit, Lao-Tseu monta sur un bœuf noir, dit la tradition, s'enfonça dans le désert, et on ne le revit plus. Longtemps après, la légende lui fit parcourir toute l'Asie occidentale, et M. Abel Rémusat profite de quelques idées éparses dans le livre *De la voie et de la vertu* pour conclure qu'il avait puisé ses doctrines à des sources bibliques et phéniciennes : « Lao-Tseu, dit-il, donne à l'être qui a formé l'univers un nom hébreu à peine altéré, le nom même qui désigne, dans nos livres saints, Celui qui a été, qui est et qui sera, Jehovah. Ce dernier trait confirme tout ce que la tradition indiquait déjà d'un voyage de Lao-Tseu dans l'Occident, et ne laisse aucun doute sur l'origine de sa doctrine. Vraisemblablement il la tenait, ou des Juifs des dix tribus que la conquête de Salmanazar venait de disperser dans toute l'Asie, où des apôtres de quelque secte phénicienne à laquelle appartenaient aussi les philosophes qui furent les maîtres et les précurseurs de Pythagore et de Platon. En un mot, nous retrouvons dans les écrits de ce philosophe chinois les dogmes et les opinions qui faisaient, selon toute apparence, la base de la foi orphique et de cette antique sagesse orientale dans laquelle les Grecs allaient s'instruire à l'école des Egyptiens, des Thraces et des Phéniciens. Maintenant qu'il est certain que Lao-Tseu a puisé aux mêmes sources que les maîtres de la philosophie ancienne, on voudrait savoir quels ont été ses précepteurs immédiats, et quelles contrées de l'Occident il a visitées. Nous savons, par un témoignage digne de foi, qu'il est venu dans la Bactriane; mais il n'est pas impossible qu'il ait poussé ses pas jusqu'en Judée, et même en Grèce. Un Chinois à Athènes offre une idée qui répugne à nos opinions, ou, pour mieux dire, à nos préjugés sur les rapports des nations anciennes. Je crois, toutefois, qu'on doit s'habituer à ces singularités, non qu'on puisse démontrer que notre philosophe chinois ait effectivement pénétré jusque dans la Grèce, mais parce que rien n'assure qu'il n'y en soit pas venu d'autres vers la même époque et que les Grecs n'en aient pas confondu quelques-uns dans le nombre de ces Scythes et de ces Hyperboréens qui se faisaient remarquer par l'élégance de leurs mœurs, leur douceur et leur politesse. » Lao-Tseu était bibliothécaire; il était, ou a pu être, à ce titre, familier avec les systèmes de philosophie et de religion qui avaient cours dans l'Inde et dans la haute Asie; mais comme, d'après la tradition, le seul livre qui reste de lui a été écrit avant ses voyages, si voyages il y a, il n'a pu y consigner le fruit de ses investigations personnelles.

Dans la *Voie et la vertu*, Lao-Tseu débute par l'examen des causes premières. L'être primordial est *un*; il se confond d'ailleurs avec l'univers. L'homme en est une émanation passagère et inférieure destinée à se résoudre dans l'être infini, qui est la fin en même temps que la cause de tous les êtres. L'ouvrage de Lao-Tseu contient deux parties. Au commencement de la première, il essaye de déterminer les qualités de l'être primordial et universel, afin de le séparer de l'être accidentel, temporaire et fini. Il s'efforce de caractériser le *distinct* (être accidentel) de l'*indistinct* (être absolu), le *limité* de l'*illimité*, le *périssable* de l'*impérissable*. L'univers sensible ne peut pas être confondu avec le premier principe (*tao*). Les deux modes de l'être, le mode accidentel et le mode nécessaire ou rationnel, ne sont pas également éternels. Le mode rationnel ou transcendantal a précédé le mode phénoménal. L'étude du premier est l'objet de la métaphysique; celle du second est l'objet des sciences naturelles. Le philosophe ajoute qu'on ne saurait avoir une idée claire et parfaite du premier principe : nous sommes à une trop grande distance de lui pour en percevoir l'ensemble. On n'en découvre que quelques attributs, parmi lesquels on en conçoit qui sont entiers, c'est-à-dire tels que les possède l'être primordial et absolu.

Ainsi, il est la cause et la raison première de tout ce qu'offre à nos regards le monde des phénomènes. Il est la cause et la raison de l'*idéal* et du *réel*, que Lao-Tseu distingue soigneusement, et qu'il paraît confondre avec l'*incorporel* et le *corporel*, la *virtualité* et la *phénoménalité*. Quant à dieu personnel, il n'en est pas question, non plus dans Lao-Tseu que dans Confucius ou le Bouddha. La langue chinoise n'a même pas de terme pour exprimer cette idée. Le *tao* peut, au reste, être rendu dans nos idiomes modernes par le mot *substance :* c'est ce qui est éternel, immuable et absolu. Le philosophe chinois avoue que c'est une conception de l'esprit, et non une *vision réelle*. Il finit par appeler l'être absolu une négation de tout, hors de lui-même. Il n'est rien par rapport à l'être; il est tout par rapport au non-être. Plus tard, Hegel, reprenant cette théorie, proclamera l'être adéquat au non-être. Il n'a qu'un nom pour l'homme : ce nom est l'*un*. Il y a pourtant, au-dessus de l'*un*, un mode du premier principe, qui est la *raison suprême*, par laquelle Lao-Tseu rend compte de tout mouvement et de toute vie. Il ne considère toutefois ce nouveau mode du premier principe qu'à des points de vue particuliers, et, à tous les autres, il constate que l'*un* et la *raison suprême* coïncident.

Le Bouddha avait été plus logique que Lao-Tseu. Il avait considéré qu'un être absolu serait un effet sans cause. En vertu de cette opinion, au-dessus du monde sensible il avait placé le monde spirituel, celui qu'il affectionnait; mais il ne supposait pas que ce monde lui-même fût sa propre œuvre, et il en faisait l'œuvre d'un monde supérieur, qui était, de son côté, une œuvre d'un être placé encore plus haut, et ainsi de suite à l'infini, ce qui permet de comprendre les allégories relatives aux dix-huit mille mondes du *lotus de la bonne loi*. Mais, dès qu'on en vient à l'explication de notre monde terrestre, Lao-Tseu et le Bouddha partagent le même sentiment. Il n'y a de permanent en ce monde que le mouvement qui transforme tout et entretient la vie par la mort. Il y a deux natures chez l'homme : l'une matérielle et périssable; l'autre ignée ou lumineuse, qui émane du premier principe. D'accord avec le Bouddha sur ce point, il en diffère souvent quand il s'agit de prononcer sur notre destinée après cette vie; ou plutôt Lao-Tseu n'est pas suffisamment explicite. Tantôt l'âme, séparée du corps, semble conserver sa personnalité; tantôt, comme le professe le Bouddha, elle s'abîme dans le premier principe, ce qui est un véritable *nirvana* ou inconscience absolue d'elle-même, et, par suite, une perte de sa personnalité.

La morale de Lao-Tseu, dont on a quelquefois voulu faire un épicurien, est conforme à celle du bouddhisme et du stoïcisme, comme à celle du christianisme. A l'époque où il vécut, l'Asie orientale avait déjà été le siége de plusieurs grandes civilisations qui s'étaient corrompues, ce qui est le propre des civilisations matérielles, dont on dit qu'elles sont avancées quand elles s'enfoncent dans la boue des intérêts vulgaires. C'est contre cet état de choses que Lao-Tseu prêche l'amour de la vertu, c'est-à-dire du renoncement à tous les degrés. Sa raison suprême n'est que l'intelligence de l'abrutissement irrémédiable dans lequel le culte du bien-être plonge ses fidèles. La *raison suprême* est donc celle qui entrevoit les maux de la corruption, et la *science suprême* la notion des moyens par lesquels on s'y soustrait, et qui sont la solitude, la vie contemplative, l'abstinence, le célibat monacal. La vie monastique est née au fond de l'Orient, et surtout le goût de l'humilité, qui comporte le mépris de la gloire, de la propriété, et même d'un vêtement qui ne soit point la peau d'une bête fauve. L'homme ne peut s'identifier à son premier principe que par la mortification de tout ce qui en lui est contingent, comme les besoins et les habitudes que crée la vie civilisée. Il faut tuer les sens et les mettre dans l'impossibilité de se satisfaire par une oisiveté systématique. Lao-Tseu résume la morale dans le *non-agir*, qui est aussi le sommaire de la morale évangélique : « Les petits oiseaux du ciel ne travaillent point, dit Jésus-Christ, et ils sont mieux vêtus que Salomon dans toute sa gloire. » Le travail, dans le sens ascétique que Lao-Tseu, comme le Bouddha et Jésus-Christ, lui attribue, constitue proprement la *servitude;* et quand, dans leur langage prophétique, ils parlent d'affranchir le monde, ils n'entendent pas changer la forme du gouvernement, mais affranchir l'homme du joug du travail. Ils évitent de dire que la ruine de la société civile suivra le succès de leur entreprise; mais ils comptent sur ce résultat, et d'avance le proclament saint : de sorte qu'en définitive la vie au désert est le but qu'ils poursuivent.

Le principal moyen politique à employer pour amener le règne de la vertu sur la terre est, dit Lao-Tseu, de *proscrire l'instruction*. Le désir est le fruit de l'instruction, et le désir est un asservissement de l'homme à la nature. Le mal est le résultat nécessaire du *savoir*. L'ignorance et la simplicité peuvent seules rendre le genre humain à son état naturel.

Lao-Tseu est resté le chef d'une secte qui continue de subsister, et dont les ministres s'appellent *bonzes*, concurremment avec les ministres de la religion bouddhiste. Mais, comme le christianisme primitif, les disciples de Lao-Tseu n'ont d'abord formé qu'une école philosophique, celle du tao (tao-kia). La haine du savoir et de la renommée explique, du reste, l'obscurité qui plane sur la vie de Lao-Tseu. Il a refusé systématiquement de se faire connaître à la postérité, exemple suivi par Bouddha et d'autres fondateurs de cultes; le mystère et le dégoût de la publicité sont, chez les mystiques, une règle de vie.

Documents à consulter sur Lao-Tseu : *Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions*, t. XXXVIII (article de Deguignes); Abel Rémusat, *Mémoire sur la vie et la doctrine de Lao-Tseu;* G. Pauthier, *Mémoire sur l'origine et la propagation du Tao en Chine;* G. Pauthier, *Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise* (1844, 1 vol. in-8°); le *Livre de la voie et de la vertu*, traduction de M. Stanislas Julien (Paris, 1842, 1 vol. in-8°).

LAOUDÉAH, lac d'eau salée, dans la partie méridionale de la régence de Tunis, au S.-O. du golfe de Cabès; il mesure 140 kilom. de longueur du N.-E. au S.-O., et 44 kilom. dans sa plus grande largeur.

LAPA s. f. (la-pa). Sorte de longue trompette dont se servent les Turcs dans leur musique militaire.

LAPACCI (Barthélemi), prélat italien, né à Florence vers 1396, mort dans la même ville en 1466. Il entra chez les dominicains, prit le diplôme de docteur, et fit partie des théologiens qui rédigèrent, au concile de Florence, les articles relatifs à l'union de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine. En récompense de ses services, Lapacci fut nommé maître du sacré palais (1439), évêque d'Argoli, puis de Coron. En 1443, il remplit une mission en Grèce, puis il soutint, contre Marc d'Ephèse, une controverse publique à Constantinople. Outre des traités et des sermons restés manuscrits, on lui doit : *De sensibilibus deliciis paradisii* (Venise, 1498).

LAPAGERIE s. f. (la-pa-je-rî — de *La Pagerie*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, rapporté, suivant les divers auteurs, à la famille des smilacées ou à celle des philésiées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

LAPAK, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel de Soulou, au N.-E. de Bornéo, et à l'O. de Siassi, dont elle est séparée par un canal de 2 kilom. de large, par 5° 30′ de latitude N., et 126° 28′ de longitude E. Elle a environ 9 kilom. de long. Haute et boisée.

LA PALICE ou **LA PALISSE** (Jacques DE CHABANNES, seigneur DE), célèbre capitaine français, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1525. Il s'était déjà acquis une grande réputation de valeur, lorsqu'il suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, dont il fut nommé lieutenant à la mort du comte d'Armagnac. Sous Louis XII, il contribua puissamment à la conquête du Milanais, et donna, dans toutes les rencontres, des preuves de ce brillant courage qui le rendit si populaire, à une époque cependant où florissaient de vaillants capitaines, tels que Bayard, Gonzalve de Cordoue, etc. Investi en 1502 par des forces considérables dans la petite place de Rubos, il tomba aux mains de Gonzalve, lorsque la ville eut succombé, et fut conduit au pied des remparts de la citadelle, qui tenait encore, avec menace d'être mis à mort, s'il ne décidait pas son lieutenant à se rendre; il l'exhorta, au contraire, à se défendre jusqu'à la fin, sans tenir compte de la vie de son chef; le lieutenant obéit, mais ne put empêcher le fort d'être emporté d'assaut. Gonzalve, cependant, ne voulut pas se déshonorer en exécutant sa menace, et prit, au contraire, le plus grand soin de son prisonnier, qu'il hésita longtemps à rendre à la liberté, malgré toutes les offres de rançon qui lui furent faites.

A peine libre, La Palice se signala par de nouveaux faits d'armes, notamment dans l'expédition contre les Génois, où il fut blessé à la gorge, et, deux ans plus tard, à la bataille d'Agnadel (1509), où il reçut une nouvelle blessure. Après la bataille de Ravenne, où le duc de Nemours tomba, enseveli dans son triomphe, La Palice fut désigné par la voix de toute l'armée pour lui succéder, et tel était l'effroi que son nom seul inspirait, que Ravenne ouvrit aussitôt ses portes. Lorsque l'armée française fut forcée d'évacuer l'Italie, ce fut encore lui qui dirigea la retraite. Chargé, en 1513, d'aller reprendre la Navarre à Ferdinand le Catholique, il ne réussit pas dans cette expédition, et assista, peu de temps après, à la bataille de Guinegate, où il fut fait prisonnier avec plusieurs autres capitaines français des plus renommés. Créé maréchal de France par François Ier, lors de l'avénement de ce prince, La Palice reçut, bientôt après, le commandement d'une partie de l'armée qui franchit les Alpes sous les ordres du roi; il se couvrit de gloire à la bataille de Marignan et eut encore une part importante à la conquête du Milanais. Après avoir servi, en 1521, dans les Flandres, il revint en Italie, sous les ordres de Lautrec, que ses conseils ne purent détourner de livrer la désastreuse bataille de La Bicoque, où il combattit lui-même au premier rang, comme un simple soldat. L'année suivante, il marcha au secours de Fontarabie, assiégée par les Espagnols, battit ces derniers et délivra la ville. En 1524, il fut chargé d'aller chasser de la Provence le connétable de Bourbon, qui assiégeait Marseille, s'empara d'Avignon, et, après avoir contraint le connétable à se retirer, tailla en pièces son arrière-garde au passage du Var.

En 1525, La Palice revint en Italie avec François Ier, auquel il conseilla vainement de ne pas livrer la bataille de Pavie. C'était aussi l'avis du plus grand nombre, de La Trémouille et du maréchal de Foix entre autres; mais leur influence ne put l'emporter sur les conseils des écervelés qui entouraient le roi. La bataille fut livrée, et La Palice s'y comporta vaillamment, selon son habitude, « faisant en ce jour, dit Brantôme, d'aussi beaux combats que jamais il en avait fait au plus beau de son âge. » Mais son cheval, frappé mortellement, l'ayant entraîné dans sa chute, il fut fait prisonnier par un Italien auquel un Espagnol réclama sa part dans la rançon qu'offrait le maréchal; l'autre se refusant obstinément à tout partage, l'Espagnol déchargea, à bout portant, son arquebuse dans la poitrine du vieux guerrier, « qui, dit encore Brantôme, ne pouvait mourir autrement, car qui a bon commencement a bonne fin. » Les exploits de ce brave capitaine furent célébrés par ses soldats dans des chansons guerrières. La Monnoye en composa une qui a pour objet de ridiculiser La Palice, et qui est devenue extrêmement populaire. Nous la donnons plus loin.

LA PALICE (Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric-Hugues, marquis DE CHABANNES), général français, né en 1791 au château de La Palice (Allier). Entré, en 1806, comme simple soldat dans le régiment des chevau-légers, placé sous les ordres du prince d'Arenberg, il fit toutes les campagnes de l'Empire, jusqu'en 1812, fut blessé à Wagram, et, promu chef d'escadron au commencement de la campagne de Russie, fut fait prisonnier à Vilna pendant la retraite de Moscou. Il ne put rentrer en France qu'en 1814, devint successivement officier dans les gardes du corps, colonel de chasseurs et écuyer cavalcadour du roi. En 1830, il fut promu au grade de général de brigade et, depuis 1857, il fait partie de la section de réserve.

LA PALICE (Alfred-Jean-Eginhard, comte DE CHABANNES), général français, frère du précédent, né à Barnes (Angleterre) en 1799. Au retour des Bourbons, il entra dans les gardes du corps, suivit Louis XVIII à Gand, et, à la seconde Restauration, servit comme volontaire dans le régiment de son frère jusqu'en 1824, où il fut nommé capitaine dans la garde royale. Après avoir fait, comme simple soldat, la première campagne de Belgique, en 1831, il devint chef d'escadron à l'état-major général de l'armée du Nord, puis officier d'ordonnance du roi, et prit part au siége d'Anvers, où il conquit le grade de colonel de chasseurs d'Afrique. Il assista ensuite aux deux expéditions de Constantine, reçut peu après le titre d'aide de camp du roi, et devint, en 1840, général de brigade. Fidèle au souverain à qui il devait tous ses grades, le comte de Chabannes La Palice quitta le service après les événements de février 1848, combattit cependant encore aux journées de juin et alla ensuite rejoindre la famille royale dans l'exil. Après la mort de l'ex-roi, il fut l'un de ceux qui portèrent son cercueil à ses obsèques, et résida auprès de la reine Amélie jusqu'à la mort de cette dernière.

LA PALICE (Octave-Pierre-Antoine-Henri, vicomte de CHABANNES-CURTON), marin français, né à Paris en 1803. Il fut admis, en 1822, à l'École polytechnique, passa, dès l'année suivante, dans la marine, et fit plusieurs campagnes dans la Méditerranée et dans la mer des Indes. Il avait franchi successivement tous les grades intermédiaires jusqu'à celui de capitaine de vaisseau, lorsqu'en 1851 il fut nommé gouverneur de Cayenne. Il se signala par son dévouement à l'époque où la fièvre jaune exerçait ses ravages dans cette colonie, au point que, ayant été lui-même atteint par le fléau, le bruit de sa mort se répandit, et qu'on lui nomma un successeur. Appelé, à son retour en France, au commandement du *Charlemagne*, il assista, en 1854, à l'attaque des forts de Sébastopol, et sa brillante valeur dans cette affaire, où son bâtiment fut le plus exposé au feu de l'ennemi, le fit nommer, la même année, contre-amiral. Il fut ensuite placé à la tête des forces maritimes françaises en Algérie, d'où il passa au commandement de la division navale du Brésil et de La Plata, et devint en 1861 membre titulaire du conseil d'amirauté, puis vice-amiral quelques mois plus tard. Il était depuis 1864 préfet maritime de Toulon, lorsqu'il fut nommé sénateur en 1867. M. de Chabannes a inventé, en 1865, des mines sous-marines, qui, pendant un certain temps, excitèrent vivement l'attention générale.

LAPALISSADE s. f. (la-pa-li-ssa-de — de *La Palisse* ou *La Palice*, n. p.). Vérité d'une évidence niaise, comme celles dont est remplie la chanson sur M. de La Palisse : *Répondre une* LAPALISSADE.

LA PALISSE, ville de France (Allier), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Bèbre, à 54 kilom. S.-E. de Moulins; pop. aggl., 1,805 hab.

— pop. tot., 2,771 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 75 communes, et 87,440 hab. Justice de paix. Le tribunal de 1re instance siége à Cusset. Fabriques de toiles, chaussures de pacotille; moulins, tuileries, fours à chaux. La ville est dominée par un coteau qui porte à son sommet le château des sires de la Palisse. Ce château, flanqué de tourelles et classé parmi les monuments historiques, est une imposante construction du XIVe siècle. « Les fenêtres de la façade principale, dit M. Jolimont (l'*Allier pittoresque*), sont ornées de chambranles élégamment profilés, et de petites figures en encorbellement, qui soutiennent des écussons aux armes des La Palisse et des Guiche. L'intérieur présente encore diverses salles avec riches plafonds, dont l'un est comparable au magnifique plafond de la galerie de Diane à Fontainebleau; dans d'autres appartements, les poutres et les solives sont ornées d'arabesques légères aux éclatantes couleurs. On voit encore, dans quelques salles, les portraits de plusieurs seigneurs ou dames du lieu. » La chapelle, qui date du XVIe siècle, tombe en ruine; elle renfermait autrefois les tombeaux de la famille de La Palisse. La façade principale présente une charmante rosace, de délicieuses fenêtres ogivales et des niches délicatement sculptées. Dans le parc se voient des fragments de statues, de bas-reliefs et d'écussons qui exercent la sagacité des archéologues.

Le château de La Palisse, qui commandait la route de Paris à Lyon, fut autrefois une redoutable position militaire. Occupé primitivement par la famille de La Palisse, il passa aux mains des de Vienne, puis en celles des Châtillon, des Bourbon, des La Guiche et des Chabannes; ces derniers le possédèrent jusqu'à la Révolution, époque où il fut pillé, et où le domaine, un des plus riches de la contrée, fut morcelé et vendu. Avant l'établissement du chemin de fer de Lyon et Clermont, La Palisse tirait encore quelque animation du transit des voyageurs et des marchandises vers Roanne, Saint-Étienne, Lyon, etc., etc. Aujourd'hui, la prospérité de cette ville est fort compromise, et la vie semble s'en être retirée. Son marché aux grains, qui approvisionnait naguère une grande partie du Forez, s'est cependant maintenu dans une certaine limite. Le sol du canton, bien que montueux, est très-fertile dans les parties basses. A 1 kilom. de la ville, le chemin de fer du Bourbonnais franchit la vallée de la Bèbre, sur un beau viaduc composé de huit arches de 14 mètres d'ouverture.

La Palisse (MONSIEUR DE), vieille chanson populaire, rajeunie au XVIIIe siècle par La Monnoye. On ne connaît plus de la chanson primitive, composée probablement peu de temps après la bataille de Pavie par les soldats, qu'un seul couplet:

Monsieur d'La Palice est mort,
Mort devant Pavie;
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.

Cela voulait dire que, jusqu'à sa dernière heure, le vaillant capitaine avait combattu. La naïveté des deux derniers vers donna, par la suite, l'idée de la chanson comique, à laquelle chaque âge a ajouté quelques nouveaux couplets. L'intention première n'était donc pas satirique, et il est difficile de savoir pourquoi on a cherché à ridiculiser ainsi un de nos plus vaillants capitaines. Quelques chercheurs, rencontrant des exemplaires de la chanson avec le nom de M. de La Galice, au lieu de La Palisse, croient qu'il s'est opéré une substitution d'un nom à un autre, depuis le dernier siècle; mais on la trouve, avec le nom de La Palice ainsi orthographié, dans les œuvres de La Monnoye (1770), qui en est réputé l'auteur. Il n'en a composé qu'une douzaine de couplets, qui ont été pris pour thème, et sur lesquels chaque génération a brodé.

La voici aussi complète que nous avons pu nous la procurer, en réunissant tous les couplets connus des divers exemplaires anciens et modernes. L'air est un vieux noël, noté sous le no 692 de la *Clef du caveau*.

PREMIER COUPLET.
Messieurs, vous plaît-il d'ouïr
L'air du fameux La Palisse?
Il pourra vous réjouir,
Pourvu qu'il vous divertisse.

DEUXIÈME COUPLET.
La Palisse eut peu de bien
Pour soutenir sa naissance,
Mais il ne manqua de rien
Dès qu'il fut dans l'abondance.

TROISIÈME COUPLET.
Bien instruit dès le berceau,
Jamais, tant il fut honnête,
Il ne mettait son chapeau
Qu'il ne se couvrît la tête.

QUATRIÈME COUPLET.
Il était affable et doux,
De l'humeur de feu son père,
Il n'entrait guère en courroux
Si ce n'est dans la colère.

CINQUIÈME COUPLET.
Il buvait tous les matins
Un doigt tiré de la tonne,
Et, mangeant chez ses voisins,
Il s'y trouvait en personne.

SIXIÈME COUPLET.
Il voulait, dans ses repas,
Des mets exquis et fort tendres,
Et faisait son mardi gras
Toujours la veille des Cendres.

SEPTIÈME COUPLET.
Ses valets étaient soigneux
De le servir d'andouillettes,
Et n'oubliaient pas les œufs,
Surtout dans les omelettes.

HUITIÈME COUPLET.
De l'inventeur du raisin
Il révérait la mémoire,
Et pour bien goûter le vin
Jugeait qu'il en fallait boire.

NEUVIÈME COUPLET.
Il disait que le nouveau
Avait pour lui plus d'amorce,
Et moins il y mettait de l'eau,
Plus il y trouvait de force.

DIXIÈME COUPLET.
Il consultait rarement
Hippocrate et sa doctrine,
Et se purgeait seulement
Lorsqu'il prenait médecine.

ONZIÈME COUPLET.
Il aimait à prendre l'air
Quand la saison était bonne,
Et n'attendait pas l'hiver
Pour vendanger en automne.

DOUZIÈME COUPLET.
Il épousa, ce dit-on,
Une vertueuse dame.
S'il avait vécu garçon,
Il n'aurait pas eu de femme.

TREIZIÈME COUPLET.
Il en fut toujours chéri,
Elle n'était point jalouse.
Sitôt qu'il fut son mari,
Elle devint son épouse.

QUATORZIÈME COUPLET.
D'un air galant et badin,
Il courtisait sa Caliste,
Sans jamais être chagrin
Qu'au moment qu'il était triste.

QUINZIÈME COUPLET.
Il passa près de huit ans
Avec elle, fort à l'aise.
Il eut jusqu'à huit enfants,
C'était la moitié de seize.

SEIZIÈME COUPLET.
On dit que, dans ses amours,
Il fut caressé des belles,
Qui le suivirent toujours
Tant qu'il marcha devant elles.

DIX-SEPTIÈME COUPLET.
Il brillait comme un soleil,
Sa chevelure était blonde.
Il n'eût pas eu son pareil,
S'il eût été seul au monde.

DIX-HUITIÈME COUPLET.
Il eut des talents divers:
Même on assure une chose,
Quand il écrivait en vers,
Il n'écrivait pas en prose.

DIX-NEUVIÈME COUPLET.
En matière de rébus,
Il n'avait pas son semblable.
Il eût fait des impromptus,
S'il en eût été capable.

VINGTIÈME COUPLET.
Il savait un triolet
Bien mieux que sa patenôtre.
Quand il chantait un couplet,
Il n'en chantait pas un autre.

VINGT ET UNIÈME COUPLET.
Il expliqua doctement
La physique et la morale.
Il soutint qu'une jument
Est toujours une cavale.

VINGT-DEUXIÈME COUPLET.
Par un discours sérieux,
Il prouva que la berlue
Et les autres maux des yeux
Sont contraires à la vue.

VINGT-TROISIÈME COUPLET.
Chacun alors applaudit
A sa science inouïe;
Tout homme qui l'entendit
N'avait pas perdu l'ouïe.

VINGT-QUATRIÈME COUPLET.
Il prétendit en un mois
Lire toute l'Écriture,
Et l'aurait lue une fois
S'il en eût fait la lecture.

VINGT-CINQUIÈME COUPLET.
Par son esprit et son air,
Il s'acquit le don de plaire.
Le roi l'eût fait duc et pair
S'il avait voulu le faire.

VINGT-SIXIÈME COUPLET.
Mieux que tout autre il savait
A la cour jouer son rôle,
Et jamais, lorsqu'il buvait,
Ne disait une parole.

VINGT-SEPTIÈME COUPLET.
Lorsqu'en sa maison des champs
Il vivait libre et tranquille,
On aurait perdu son temps
De le chercher à la ville.

VINGT-HUITIÈME COUPLET.
Un jour il fut assigné
Devant un juge ordinaire.
S'il eût été condamné,
Il eût perdu son affaire.

VINGT-NEUVIÈME COUPLET.
Il voyageait volontiers,
Courant par tout le royaume.
Quand il était à Poitiers
Il n'était pas à Vendôme.

TRENTIÈME COUPLET.
Il se plaisait en bateau,
Et, soit en paix, soit en guerre,
Lorsqu'il voyageait par eau,
Ce n'était jamais sur terre.

TRENTE ET UNIÈME COUPLET.
Un beau jour s'étant fourré
Dans un profond marécage,
Il y serait demeuré
S'il n'eût pas trouvé passage.

TRENTE-DEUXIÈME COUPLET.
Il fuyait assez l'excès,
Mais dans les cas d'importance,
Quand il se mettait en frais,
Il se mettait en dépense.

TRENTE-TROISIÈME COUPLET.
Dans un superbe tournoi,
Prêt à fournir sa carrière,
Il parut devant le roi,
Il n'était donc pas derrière.

TRENTE-QUATRIÈME COUPLET.
Monté sur un cheval noir,
Les dames le reconnurent,
Et c'est là qu'il se fit voir
A tous ceux qui l'aperçurent.

TRENTE-CINQUIÈME COUPLET.
Mais bien qu'il fût vigoureux,
Bien qu'il fît le diable à quatre,
Il ne renversa que ceux
Qu'il eut l'adresse de battre.

TRENTE-SIXIÈME COUPLET.
Au piquet, par tout pays,
Il jouait suivant sa pente,
Et comptait quatre-vingt-dix
Lorsqu'il faisait un nonante.

TRENTE-SEPTIÈME COUPLET.
Il savait les autres jeux
Qu'on joue à l'Académie,
Et n'était pas malheureux
Quand il gagnait la partie.

TRENTE-HUITIÈME COUPLET.
On s'étonne avec raison
D'une chose très-commune,
C'est qu'il vendit sa maison:
Il fallait qu'il en eût une.

TRENTE-NEUVIÈME COUPLET.
Il choisissait prudemment
De deux choses la meilleure,
Et répétait fréquemment
Ce qu'il disait à toute heure.

QUARANTIÈME COUPLET.
Il fut, à la vérité,
Un danseur assez vulgaire,
Mais il n'eût pas mal chanté
S'il avait voulu se taire.

QUARANTE ET UNIÈME COUPLET.
Il eut la goutte, à Paris;
Longtemps cloué sur sa couche,
En y jetant les hauts cris,
Il ouvrait bien fort la bouche.

QUARANTE-DEUXIÈME COUPLET.
On raconte que jamais
Il ne pouvait se résoudre
A charger ses pistolets
Quand il n'avait pas de poudre.

QUARANTE-TROISIÈME COUPLET.
On ne le vit jamais las
Ni sujet à la paresse;
Tandis qu'il ne dormait pas,
On tient qu'il veillait sans cesse.

QUARANTE-QUATRIÈME COUPLET.
C'était un homme de cœur,
Insatiable de gloire;
Lorsqu'il était le vainqueur,
Il remportait la victoire.

QUARANTE-CINQUIÈME COUPLET.
Les places qu'il attaquait
A peine osaient se défendre,
Et jamais il ne manquait
Celles qu'on lui voyait prendre.

QUARANTE-SIXIÈME COUPLET.
Un devin, pour deux testons,
Lui dit d'une voix hardie
Qu'il mourrait de là les monts,
S'il mourait en Lombardie.

QUARANTE-SEPTIÈME COUPLET.
Il y mourut, le héros;
Personne aujourd'hui n'en doute.
Sitôt qu'il eut les yeux clos,
A l'instant il n'y vit goutte.

QUARANTE-HUITIÈME COUPLET.
Il fut, par un triste sort,
Blessé d'une main cruelle;
On croit, puisqu'il en est mort,
Que la plaie était mortelle.

QUARANTE-NEUVIÈME COUPLET.
Regretté de ses soldats
Il mourut digne d'envie,
Et le jour de son trépas
Fut le dernier de sa vie.

CINQUANTIÈME COUPLET.
Il mourut le vendredi,
Le dernier jour de son âge;
S'il fût mort le samedi,
Il eût vécu davantage.

CINQUANTE ET UNIÈME ET DERNIER COUPLET.
J'ai lu, dans les vieux écrits
Qui composent son histoire,
Qu'il irait en paradis
S'il n'était en purgatoire.

LA PALME (Marc D'ALVERNY DE), érudit français, né à Carcassonne en 1711, mort à Paris en 1759. Il entra dans les ordres, se rendit à Paris vers 1736, s'y fit des amis, obtint une pension de 1,000 livres, et fut, de 1752 jusqu'à sa mort, un des rédacteurs les plus distingués et les plus spirituels du *Journal des savants*. Une attaque d'apoplexie l'emporta à l'âge de quarante-huit ans. « L'esprit, le jugement, le savoir, la sagacité, dit Fréron, caractérisent les différents morceaux sortis de sa plume; mais son style n'est pas assez naturel, assez facile; il est serré, concis, abstrait, pénible et recherché. »

LAPARA DE FIEUX (Louis), général français, né dans les environs d'Aurillac en 1651, mort en 1706. Il entra au service en 1667 avec le grade d'enseigne, devint, en 1670, lieutenant du génie et employé à l'armée de Hollande, et figura à presque tous les siéges qui marquèrent cette campagne. Blessé à celui de Saint-Guislain, il obtint le gouvernement de cette place, et, plus tard, sur la recommandation expresse de Vauban, fut nommé brigadier des armées du roi (1693), maréchal de camp et enfin lieutenant général (1704). Après avoir encore dirigé en chef le siége de plusieurs villes importantes, telles que Suse, Carmagnole, Montmélian, Bruxelles et Valence, il fut tué, en 1706, à celui de Barcelone.

LAPARELLI (François), architecte et ingénieur italien, né à Cortone en 1521, mort en 1570. Après avoir été chargé de diriger des travaux de fortification à Civita-Vecchia et à Malte, il entra au service de la république de Venise et concourut à la défense de Candie. Par la suite, il se rendit à Rome, où Michel-Ange l'employa dans les travaux de Saint-Pierre.

LAPAROCÈLE s. m. (la-pa-ro-sè-le — du gr. *lapara*, flanc, région lombaire; *kêlê*, tumeur). Pathol. Hernie lombaire, en dehors de la masse charnue du sacro-spinal.

LAPAROCÈRE s. m. (la-pa-ro-sè-re — du gr. *laparos*, grêle; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces qui habitent le Portugal et l'île de Ténériffe.

LAPAROTOMIE s. f. (la-pa-ro-to-mî — du gr. *lapara*, flanc; *tomê*, section). Chir. Incision du flanc.

LAPATHIFOLIÉ, ÉE adj. (la-pa-ti-fo-li-é — du lat. *lapathum;* gr. *lapathon*, patience; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles semblables à celles de la patience.

LAPATHINE s. f. (la-pa-ti-ne — du lat. *lapathum;* gr. *lapathon*, patience). Chim. Principe amer de la racine de patience.

LAPATHUM s. m. (la-pa-tomm — mot lat. formé du gr. *lapathon*, même sens). Bot. Nom scientifique de la patience.

LA PAUSE (J. DE PLANTAVIT DE), érudit et prélat français, né dans le Gévaudan en 1576, mort en 1651. Il était issu d'une famille illustre d'Italie, les Strozzi; son aïeul maternel portait le nom, devenu depuis si glorieux, d'Assas. Il abjura la religion de sa famille, le protestantisme, fut employé par Paul V dans les négociations qui mirent fin aux contestations du saint-siége avec la république de Venise, devint aumônier de Marie de Médicis, puis d'Elisabeth de France, reine d'Espagne, prit une part active à la révolte de Gaston d'Orléans et du maréchal de Montmorency, et fut du nombre des prélats du Languedoc exceptés de l'amnistie; mais il désarma Richelieu par de basses soumissions et obtint sa grâce. Depuis, il s'occupa exclusivement de travaux littéraires. On a de lui un grand *Dictionnaire de la langue hébraïque*, contenant les synonymes, les rapports ou les différences avec le chaldéen et le syriaque, l'étymologie des mots grecs, latins, français, etc. (Toulouse, 1644-1645).

LAPCHA s. m. (la-pcha). Art culin. Mets russe consistant en une pâte où il entre de la viande, des œufs, du beurre et du miel.

LAPÉ, ÉE (la-pé) part. passé du v. Laper: *Boisson* LAPÉE *par un chien.*

LAPEMENT s. m. (la-pe-man — rad. *laper*). Action de laper.

LAPÉMIS s. m. (la-pé-miss — du gr. *lapê*, pituite; *émus*, tortue). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

LAPÈNE (Blaise-Jean-François-Edouard), général français, né en 1790, mort à Saint-Gaudens en 1854. Elève de l'École polytechnique, il en sortit dans l'artillerie (1809), prit part aux dernières campagnes de l'Empire, devint, sous la Restauration, sous-directeur de la manufacture d'armes de Tulle, et fut promu chef d'escadron en 1830. Après avoir été commandant supérieur de Bougie et s'être battu en Afrique, Lapène reçut le grade de général de brigade (1849). On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Evénements militaires devant Toulouse en* 1814 (Paris, 1814, in-8°) ; *Conquête de l'Andalousie, campagnes de* 1810 *et* 1811 (Paris, 1823) ; *Campagnes de* 1813 *et* 1814 *sur l'Ebre, les Pyrénées et la Garonne* (Paris, 1823, in-8°) ; *Vingt-six mois à Bougie* (Paris, 1840, in-8°) ; *Tableau historique de l'Algérie depuis l'occupation romaine jusqu'à la conquête par les Français* (Paris, 1845, in-8°) ; *Tableau historique, moral et politique sur les Kabyles* (1846, in-8°), etc.

LAPER v. a. ou tr. (la-pé — du germanique anglo-saxon *lappian*, anglais *to lap*, flamand *lappen*, probablement du même radical onomatopéique qui a déjà fourni le grec *lepô* et le latin *lambere*, lécher). Boire en tirant avec la langue : *Le chien* LAPE *sa boisson.*

> La cigogne au long bec n'en put attraper miette,
> Et le drôle *eut lapé* le tout en un moment.
>
> La Fontaine.

— Fam. Boire : *Lucien dévora sa flûte,* LAPA *son lait et descendit.* (Balz.)

— Intransitiv. Boire en tirant la boisson avec la langue : *Le chien* LAPE *quand il veut boire.*

LA PERCHE, village et comm. de France (Lot-et-Garonne), arrond. et à 23 kilom. de Marmande, cant. de Lauzun ; 514 hab. Dans ce bourg se trouve un vieux château qui faisait jadis partie du douaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV. Le château de La Perche, un des plus intéressants monuments historiques de la contrée, dut être construit pendant la domination des Anglais en Guyenne, vers l'an 1390, sous le règne de Charles VI et le pontificat de Boniface IX. Les chroniques en font fréquemment mention comme d'une place très-importante. A partir de 1563, la seigneurie de La Perche, douaire de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, devint une habitation paisible. Le baron de Francœur en fut le gouverneur au nom de Jeanne d'Albret jusqu'en 1571, où la reine s'en dessaisit à la suite et sous la fâcheuse impression d'une attaque faite contre le château par une bande de brigands. Elle vendit, en 1571, à Guillaume de Ranse, le château, qui devint ensuite la propriété des familles Dupleix, Secondat et Baillet.

Aujourd'hui, le château de La Perche est encore debout, dominant l'un des bourgs les mieux situés de l'arrondissement, entouré de ses anciens fossés et orné d'une très-belle place ; mais il n'a conservé qu'une partie de ses tours, et le pilori qui atteste le droit de haute justice qu'avaient jadis les seigneurs du lieu. Le château de La Perche sert aujourd'hui de maison curiale. L'église de La Perche est un des plus curieux monuments de l'architecture du XV^e siècle : elle appartient au style gothique et fut élevée par les Anglais peu de temps avant leur expulsion définitive de la Guyenne. De vastes souterrains s'étendent au-dessous. Elle a été récemment l'objet de réparations intelligentes.

LAPEREAU s. m. (la-pe-rô — dimin. de *lapin*). Jeune lapin qui a moins de quatre mois : *Le renard chasse les jeunes levrauts en plaine, et déterre les* LAPEREAUX *dans les garennes.* (Buff.) *A l'âge d'un mois, les* LAPEREAUX *mangent seuls et leur mère partage avec eux sa nourriture.* (De Morogues.)

— **Encycl.** Art culin. Est-il bien digne d'un disciple de saint Hubert de s'abaisser à détruire les jeunes *lapereaux*, qui ne lui promettent pas une dépouille d'une assez grande valeur ? N'est-ce pas là jeter sa poudre au vent ? C'est ce que pensent la plupart des écrivains qui se sont occupés de la question. « N'arrêtons point, dit Grimod de La Reynière, les *lapereaux* dans leur croissance ; les jouissances prématurées sont toujours, et dans tous les genres, des jouissances imparfaites. Laissons ces animaux aimables vivifier nos champs et nos forêts. Cependant, si quelques-uns, trop pressés de vivre, voulaient absolument manger leur blé en herbe, il est de notre devoir de leur indiquer la meilleure façon de les produire sur leur table. Nous leur dirons donc qu'on mange les *lapereaux* en terrine et à l'eau-de-vie. Cette dernière façon, au moyen des nombreux ingrédients qu'on y introduit, devient un ragoût fort savant et même chimique. »

Le *lapereau* peut se faire rôtir, comme le lapin ; on le sert à la marengo, comme le poulet ; en fricassée à la Saint-Lambert ; on le fait sauter ; on l'assaisonne aux petits pois, à la crapaudine, comme le pigeon ; en blanquette ; on le fait frire, comme le veau ; on peut en faire un fricandeau et l'accommoder à la Sainte-Menehould, en timbale, à l'estragon ou en chartreuse, comme la perdrix.

— *Lapereau en jambon.* On coupe son *lapereau* en morceaux ; on le fait revenir et cuire avec des tranches de jambon, un verre de vin blanc, un bouquet de persil, de la ciboule, du bouillon et du poivre ; on tamise la sauce et on la dégraisse ; après quoi, il ne reste plus qu'à la lier.

— *Lapereau à la poulette.* Le *lapereau*, coupé en morceaux, doit dégorger une demi-heure dans de l'eau tiède salée ; on le fait sauter avec un morceau de beurre et une cuillerée de farine ; on ajoute un verre de vin blanc, du bouillon, du sel, du poivre, un bouquet de persil, de la ciboule et des champignons ; puis on fait cuire, jusqu'à réduction à courte sauce, et on lie.

— *Lapereau en papillotes.* Lorsqu'on veut accommoder ainsi un *lapereau* bien tendre, on le coupe en morceaux, on le laisse mariner quelques heures avec un hachis de persil, de ciboule, de champignons et d'ail, salé, poivré et huilé. On enveloppe ensuite chaque morceau de l'animal dans du papier blanc, en y ajoutant du hachis ci-dessus, une petite barde de lard, et du beurre dont on a bien graissé le dedans du papier ; on fait cuire sur le gril à très-petit feu et on sert chaud dans le papier. On fait aussi des croquettes de *lapereau.*

— *Lapereau à la tartare.* On désosse l'animal, on le coupe en morceaux, on le fait mariner avec huile, poivre, persil, ciboules, échalotes, le tout haché ; on le fait ensuite cuire sur le gril, après l'avoir pané de mie de pain ; on arrose de temps en temps avec de la marinade. Ce *lapereau*, ainsi cuit, se sert sur une sauce à la tartare.

Le *lapereau* s'assaisonne, en outre, à l'anglaise.

LA PÉRELLE (Auguste Jubé, baron de), général et historien français. V. Jubé.

LA PÉROUSE (île de). V. Vanikoro.

LA PÉROUSE (Jean-François de Galaup, comte de), célèbre navigateur français, né au Gua, près d'Albi, en 1741, mort près de l'île de Vanikoro à une époque incertaine, mais vraisemblablement dans le courant de l'année 1788. A quinze ans, il entra dans la marine, où il ne tarda pas à se signaler par son courage et par ses talents dans la guerre contre les Anglais. Blessé et fait prisonnier dans le combat de Belle-Isle (1759), il fut conduit en Angleterre, mais recouvra bientôt la liberté. Enseigne en 1764, lieutenant de vaisseau en 1775, La Pérouse trouva de nouvelles occasions de se distinguer lors de la reprise des hostilités en 1778. Appelé au commandement de la frégate l'*Amazone*, il combattit contre les Anglais sous les ordres de d'Estaing, prit la frégate l'*Ariel* et fut nommé capitaine (1780). Peu après, il s'empara d'une nouvelle frégate et d'un navire ennemi près de l'île Royale. Chargé, en 1782, d'aller détruire les établissements de la compagnie anglaise dans la baie d'Hudson, La Pérouse alla raser les forts du Prince-de-Galles et d'York et se montra plein d'humanité pour les Anglais qui, ayant fui, étaient exposés à mourir de faim. Trois ans plus tard, le gouvernement français, voulant compléter les travaux de Cook et de Clarke, résolut de faire rechercher le passage au nord-ouest de l'Amérique et de faire reconnaître les mers du Japon, les îles Salomon et le sud-ouest de la Nouvelle-Hollande. A côté de ce but scientifique, il y avait un but commercial : l'exploration devait favoriser la pêche de la baleine dans l'océan méridional au sud de l'Amérique et du Cap de Bonne-Espérance, et la traite des pelleteries du nord-ouest de l'Amérique à la Chine et au Japon. Des mémoires furent rédigés par l'Académie des sciences et la Société de médecine ; les instructions, tracées par un ami de La Pérouse, le capitaine de Fleurieu, furent annotées et complétées par Louis XVI : ces instructions, où se fait jour un noble sentiment d'humanité, étaient défectueuses ; elles entraient dans trop de détails, elles embrassaient un champ trop vaste pour un délai restreint. Pour le reste, les préparatifs furent bien dirigés : deux frégates, la *Boussole* et l'*Astrolabe*, reçurent un nombreux personnel de savants : les mathématiciens Dagelet et Monge, astronomes ; Lamanon, naturaliste ; l'abbé Mongès, géologue et physicien ; le médecin La Martinière, botaniste ; Prévost, oncle et neveu, peintres ; Dufresne, chargé du classement des collections ; Duché de Vancy, peintre de costumes ; de Monneron, ingénieur en chef ; Bernizet, ingénieur-géographe. La Pérouse prit le commandement de la *Boussole* et donna celui de l'*Astrolabe* au capitaine de Langle.

Partant de Brest le 1^{er} août 1785, l'expédition mouille à Madère et à Ténériffe, d'où Monge revient en France ; touche à la Trinité et arrive, le 6 novembre, sur la côte du Brésil, en vue de l'île Sainte-Catherine. Après une navigation de quatre-vingt-seize jours, elle ne compte pas un seul malade. Remettant à la voile, le 19 novembre, elle descend l'Amérique du Sud, double le cap Horn, et relâche dans la baie de la Conception, au Chili, le 22 février 1786. Les dames chiliennes font aux officiers un gracieux accueil. Quittant la Conception le 15 mars, les frégates remontent vers le nord et se dirigent vers l'île de Pâques. A partir de cette première station dans l'Océanie, le voyage devient intéressant. Le 8 avril, on a connaissance de l'île de Pâques, que l'on explore jusqu'au 10. Puis on arrive aux îles Sandwich, et, de l'île Mowée, on gagne la côte d'Amérique ; on atterrit au mont Saint-Elie, sur la côte nord-ouest de l'Amérique, par 60° de latitude septentrionale. La mission proprement dite de La Pérouse devait commencer à ce point, d'où Cook avait été repoussé par les gros temps et les courants. La Pérouse devait rencontrer les mêmes difficultés que Cook, et Vancouver devait employer trois années à terminer la reconnaissance incomplète de cette mer. La Pérouse prolonge la côte américaine du nord au sud jusqu'au port de Monterey, sur une étendue de 500 à 600 lieues. Sur ce parcours, il découvre la baie de Monti, reconnaît l'entrée de la rivière de Behring et trouve le port des Français, où deux chaloupes montées font naufrage. Le 24 septembre, il part de Monterey pour gagner les mers du Japon, et, le 5 novembre, il découvre la petite île de Necker, à 100 lieues nord-ouest des îles Sandwich, sous le tropique du Cancer. Le lendemain, dans la nuit, les deux frégates, très-rapprochées l'une de l'autre, courent le risque de se perdre sur un récif. Le 14 décembre, elles passent en vue des Mariannes, et, le 3 janvier 1787, elles mouillent dans la rade de Macao. Elles touchent aux Philippines, passent dans les eaux de l'île Formose et s'engagent, le 25 mai, dans le détroit de Corée. Cette partie du globe (les côtes de Tartarie et les îles du Japon) n'était alors connue que par les traditions confuses des missionnaires. Le 6 juin, La Pérouse a connaissance de la côte du Japon, et, le 11, il aborde à la côte de Tartarie : il prolonge tantôt l'une, tantôt l'autre. Le 4 juillet, il entre dans la grande baie de Suffren ; il découvre le détroit de La Pérouse, puis la baie d'Estaing et la baie de Castries, sur la côte de Tartarie, après avoir exploré les Kouriles. Sur ce parcours, il reconnaît la séparation de l'île Shegalien d'avec la Corée, et celle de l'île de Chika d'avec la grande île du Japon ; et il relève les îles des Etats, de la Compagnie, des Quatre-Frères et de Malikan. Le 7 septembre 1787, l'expédition relâche au havre de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, au Kamtchatka : des ordres favorables de l'impératrice Catherine lui ménagent une douce hospitalité ; elle y reçoit des dépêches venues de France, et M. de Lesseps, se séparant de l'état-major, revient par terre avec les journaux et les cartes de l'expédition. Le 29 septembre, les frégates reprennent la mer et cherchent en vain, dans un espace de 300 lieues, la grande île indiquée à l'est du Japon par d'anciennes cartes espagnoles. Traversant la ligne pour la troisième fois, elles entrent dans l'archipel des Navigateurs et mouillent, le 9 décembre, à Maouna, l'île centrale, pays riant et fertile, habité par des naturels féroces ; le capitaine de Langle et onze matelots sont assassinés par ces sauvages, qui en blessent vingt autres grièvement. Renonçant, pour le moment, à châtier les insulaires, La Pérouse fait route vers l'archipel des Amis le 14 décembre ; le 31, il reconnaît la pointe de Van-Diémen, et, le 25 janvier 1788, il atterrit à Botany-Bay, au moment où une flotte anglaise met à la voile pour le port Jackson. L'expédition partit de Botany-Bay à la fin de février. Quel fut son sort ultérieur ?... On attendit en Europe vainement son retour ; les événements qui avaient précipité le cours de la Révolution française détournèrent l'attention inquiète. L'Assemblée nationale promit enfin une récompense aux marins de toute nation qui retrouveraient les traces de La Pérouse, et rendit un décret (9 février 1791) qui ordonnait des recherches expresses ; la même année, l'amiral d'Entrecasteaux partit pour le sud-est de l'Océanie avec deux frégates. L'insuccès de cette expédition suspendit les recherches ; cependant des bruits vagues couraient ; en 1826 et en 1828, le capitaine anglais Dillon et Dumont-d'Urville reconnurent tour à tour le théâtre de la catastrophe. C'était l'île de Vanikoro, où l'on recueillit divers débris ayant appartenu à l'expédition de La Pérouse et que l'on déposa au musée de la marine à Paris.

Il existe trois relations du voyage de La Pérouse (1797 et 1799, 4 vol. in-4° et in-8° ; 1831, par de Lesseps). L'immense collection faite par les savants et une partie des mémoires ont péri avec les navigateurs, dont quelques-uns paraissent avoir survécu au naufrage pendant quelques années.

La Pérouse (voyage à la recherche de), par d'Entrecasteaux (1808 et 1809, 2 vol. in-4°, avec atlas). Le 9 février 1791, l'Assemblée nationale ordonna que la marine de l'Etat fît des recherches pour retrouver les restes de l'expédition de La Pérouse. Le gouvernement choisit d'Entrecasteaux, officier qui avait déjà voyagé dans les mers de l'Indo-Chine, et lui prescrivit de visiter toutes les côtes que La Pérouse devait parcourir après son départ de Botany-Bay. Deux frégates, la *Recherche* et l'*Espérance*, furent placées sous le commandement du contre-amiral d'Entrecasteaux et du capitaine de Kermadec, à qui fut adjoint un nombreux personnel de savants. Le 28 septembre 1791, l'expédition met à la voile, à Brest. Au lieu de se rendre aux îles des Amis, où l'appellent ses instructions, elle se dirige sur les îles de l'Amirauté, en passant par le sud de la Nouvelle-Hollande, et gagne la terre de Van-Diémen. Après avoir reconnu, le 28 mars, l'île d'Amsterdam, les deux frégates s'engagent, un mois après, dans un canal qui reçoit le nom de d'Entrecasteaux. Les explorations commencent. Le 28 mai, on se dirige vers la côte sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie ; au prix de périls renouvelés, on reconnaît une côte de 200 milles d'étendue, en suivant une chaîne immense de récifs, puis on arrive aux îles de l'Amirauté. D'Entrecasteaux, s'apercevant alors qu'on lui a donné de faux renseignements sur ces îles, fait voile pour Amboine, l'une des Moluques, puis visite successivement les côtes de la terre de Van-Diémen, de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande, et découvre quelques îles inconnues, entre autres l'archipel de la Recherche. Le 25 mars 1793, l'expédition s'arrête au havre de Tonga-Tabou, île principale de l'archipel des Amis. Elle entre en relation avec les naturels, dont les signes ne sont pas compris : La Pérouse avait paru dans cet archipel ; avec l'aide d'un interprète, on aurait obtenu des renseignements utiles. En avril, les frégates passent devant les Nouvelles-Hébrides et relâchent au havre de Balade, port de la Nouvelle-Calédonie, où Cook était entré en 1774. Malgré la férocité des naturels, l'expédition se livre à des études scientifiques, et fait de nombreux relèvements. Le capitaine de Kermadec succombe à une maladie de langueur (6 mai 1793). Remettant à la voile le 9 mai, les bâtiments passent, le 19, en vue de l'archipel de Santa-Cruz ; on voit, la nuit, à une distance de 15 lieues, l'île de la Recherche ; la position indiquée correspond à celle qu'avait déterminée Dumont d'Urville en 1828. Cette île est la même que celle de Vanikoro : là était le théâtre du désastre de La Pérouse ! Quelques survivants pouvaient encore être retenus dans ces parages ! La Pérouse pouvait être du nombre : la catastrophe datait de quatre ou cinq ans ! Par malheur, les frégates se dirigent sur l'île Santa-Cruz, puis vers la terre des Arsacides, ensuite vers les îles de la Louisiade (juin) ; elles traversent le détroit de Dampier, entre la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Guinée. Le 19 juillet, d'Entrecasteaux meurt. Les recherches sont continuées sans résultat sous le commandement d'Auribeau, et, après la mort de ce dernier (21 août 1794), l'expédition revient en Europe par le Cap. Deux ans après, de Rossel, capitaine de pavillon de d'Entrecasteaux, qui rapportait en France les fruits de l'expédition, fut fait prisonnier par une frégate anglaise ; les cartes dressées par les officiers français servirent dans le voyage de 1797 et 1798 que les Anglais firent à la terre de Van-Diémen.

Le but principal de la mission de d'Entrecasteaux était manqué ; mais de nombreuses découvertes, des reconnaissances étendues, des déterminations multipliées, ne sont pas des résultats médiocres pour la navigation et la géographie. Il a été publié trois relations de ce voyage : 1° la relation rédigée par de Rossel (1808, 2 vol. in-4°, avec atlas par Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe de l'expédition) ; elle traite exclusivement des détails nautiques ; 2° une autre rédigée par La Billardière (1809, 2 vol. in-4°, avec atlas), et consacrée à l'histoire naturelle ; 3° celle de Fréminville (Brest, 1838, in-8°), plus complète et plus intéressante que les deux premières, dont elle est une refonte heureuse.

La Pérouse (voyages aux îles de la mer du Sud, à la recherche de), par le capitaine P. Dillon (Paris, 1836, 2 vol., avec carte et plan). Pendant vingt ans, Dillon avait navigué dans l'océan Pacifique sur des bâtiments de commerce, et il avait failli, en 1813, périr dans une terrible aventure aux îles Fidgi, quand une circonstance imprévue vint le mettre sur les traces d'un lamentable événement. En 1826, il commandait le *Saint-Patrick*, allant de Valparaiso au Bengale. Ayant mouillé dans une île de l'archipel mélano-polynésien où deux matelots avaient été déposés treize ans auparavant, un des naturels lui présenta une poignée d'épée en argent, portant des caractères gravés, mais à demi effacés. Dillon crut y reconnaître les initiales de La Pérouse ; il s'informa de la provenance de cet objet : les matelots lui désignèrent l'île de Vanikoro, qui fait partie de l'archipel de Quirot ou des terres du Saint-Esprit. Il fit voile aussitôt dans la direction de cette île, devant laquelle d'Entrecasteaux avait passé, mais la nuit. En route, il jugea à propos de retourner à Calcutta. La Compagnie des Indes lui donna un vaisseau convenable, la *Research*, lui remit des présents pour les indigènes, et lui adjoignit un agent français, M. Eugène Chaigneau (janvier 1827). De retour à Tikopia, il renouvela ses questions ; des naturels lui offrirent de lui servir de guides et d'interprètes. Arrivé au groupe des îles Vanikoro (ou de La Pérouse), il ne put obtenir que des renseignements confus ; il fit des excursions dans l'île, et, à la fin, il trouva un chef qui lui fit un récit véridique, selon toute probabilité. Ce récit ne différait pas beaucoup des rapports des gens de Tikopia. On n'a aucune raison de suspecter ce témoignage, car les naturels de Vanikoro ne sont pas anthropophages ; ils se contentent d'utiliser les ossements des naufragés, macérés dans l'eau de mer, pour en faire des pointes de lance ou de flèche. D'après le vieux chef de l'île, les deux navires de La Pérouse auraient fait naufrage, l'un après l'autre, pendant la nuit, sur les récifs de deux îles du groupe. Les hommes du premier vaisseau, ayant fait usage de leurs armes, auraient été massacrés ; les gens de l'autre navire, ayant fait des présents aux indigènes, auraient eu la vie sauve et auraient construit un petit navire avec les débris du grand. Ils étaient repartis quelques mois après, en laissant à terre quelques hommes qui s'étaient ensuite disséminés dans diverses îles, et qui étaient morts au service des différents chefs. Dillon explora le théâtre de la double catastrophe ;

il retira de la mer une foule d'objets et de pièces d'armement, d'origine française, maintenant réunis en pyramide, au Louvre, dans l'une des salles du musée de la marine. Charles X récompensa généreusement le brave et intelligent capitaine, et Dumont d'Urville compléta sa découverte ; d'Urville taxe d'inexactitude la carte et le plan de Vanikoro dressés par Dillon.

LA PERRIÈRE (Guillaume DE), poëte et historien français, né à Toulouse en 1499, mort vers 1565. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était licencié en droit et qu'il acquit de son vivant une réputation d'érudit que le temps n'a point confirmé. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, pour la plupart en vers, et parmi lesquels nous citerons : *Invective satirique contre les suspects monopoles de plusieurs crimineux, satellites, etc.* (Toulouse, 1530, in-4°) ; le *Théâtre des bons engins* (Lyon, in-8°), recueil de moralités, avec 100 fig. en bois, dont le succès fut très-grand ; les *Annales de Foix* (Toulouse, 1539, in-4°) ; les *Cent considérations d'amour* (Lyon, 1543, in-16) ; le *Petit courtisan*, avec la *Maison parlante* et le *Moyen de parvenir de pauvreté à richesse* (Lyon, 1551, in-16) ; les *Considérations des quatre mondes, à savoir : divin, angélique, céleste et sensible* (Lyon, 1552, in-8°), en quatrains ; la *Marosophie, contenant cent emblesmes moraulx* (Lyon, 1553, in-8°), recueil de moralités avec figures ; le *Miroir politique* (Lyon, 1555, in-fol.) ; *Dialogue moral de la lettre qui occit et de l'esprit qui vivifie.*

LA PERRIÈRE DE ROIFFÉ (Jacques-Charles-François DE), physicien français, né à Surgères (Saintonge) en 1694, mort à Paris en 1776. Il employa une grande partie de sa vie à étudier la physique et l'astronomie, se prononça contre les idées de Newton et de Descartes, accusa Lalande et Lemonnier d'avoir été ses plagiaires et se fit de nombreux ennemis. Nous citerons de lui : *Mécanisme de l'électricité de l'univers* (Paris, 1755, in-12) ; *Arrêt burlesque* (1760) ; *Extrait du nouveau système* (1761) ; *Nouvelle physique céleste et terrestre* (1766, 3 vol. in-12).

LA PÉRUSE (Jean BASTIER DE), poëte français, né vers 1530, mort en 1555. On n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance, que l'on place tour à tour en Angoumois, en Poitou et en Limousin ; la même incertitude règne sur les autres circonstances de sa vie. On sait seulement qu'il fit ses études à Paris, où il fut l'un des acteurs qui représentèrent, en 1552, au collége Boncour, la *Cléopâtre* de Jodelle, et qu'il se rendit ensuite à Poitiers, où il se livra à l'étude du droit. Ses œuvres furent recueillies et publiées après sa mort (Poitiers, 1556, in-4°) par deux de ses amis, J. Boiceau et G. Bouchet. Outre des odes, des épigrammes, des sonnets, des élégies, des chansons, etc., ce recueil renferme *Médée*, tragédie en cinq actes, imitée et traduite de Sénèque, dans laquelle le mélange des rimes masculines et féminines est rigoureusement observé. Ses élégies sur la mort de François de Clermont-Dampierre et sur celle du capitaine Fayolle sont de beaux morceaux de poésie, eu égard au temps. A côté d'une recherche puérile d'oppositions et d'antithèses, on y trouve de la vigueur et toutes les qualités d'un style net et franc.

LAPEYRE (Jacques D'AUZOLES, seigneur DE), chronologiste français. V. AUZOLES.

LA PEYRÈRE (Isaac DE), littérateur français, né à Bordeaux en 1594, mort en 1676. Il fut attaché de bonne heure à la maison du prince de Condé, assista, en 1621, au siége de Montauban et accompagna, plus tard, l'ambassadeur français La Thuillerie en Danemark. A son retour en France, vers l'époque de la Fronde, il fut envoyé en Espagne par le prince de Condé et suivit ce dernier lorsqu'il se retira dans les Pays-Bas. Ce fut pendant son séjour dans cette contrée qu'il publia son fameux livre sur les préadamites, qui fit tant de bruit et lui attira tant de persécutions. En lisant les épîtres de saint Paul, il avait cru apercevoir, dans le chapitre V de l'*Epître aux Romains*, la preuve qu'il existait des hommes avant Adam, et, partant de ce point de départ, il en arriva bientôt à bâtir un système complet sur le préadamisme. Bien que les recherches les plus récentes de la science aient presque irréfutablement établi aujourd'hui qu'il a dû y avoir plusieurs créations avant celle à laquelle appartenait Adam, la doctrine émise par La Peyrère était trop hardie pour son époque et fut considérée comme une monstrueuse hérésie. Le livre fut condamné au feu par le parlement de Paris et l'auteur fut lui-même arrêté à Bruxelles, en 1656, par ordre de l'archevêque de Malines, qui ne le rendit à la liberté qu'à condition qu'il irait signer à Rome sa rétractation entre les mains du pape et qu'il abjurerait le protestantisme. Après avoir rempli ces dures conditions, La Peyrère revint en France et fut nommé bibliothécaire du prince de Condé. On a de lui : *Traité du rappel des juifs* (Paris, 1643, in-8°) ; *Relation du Groenland* (Paris, 1647, in-8°) ; la *Bataille de Lens* (Paris, 1649, in-fol.) ; *Præadamitæ sive exercitatio super versibus* 12, 13 et 14 *capitis* V *Epistolæ D. Pauli ad Romanos, quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi* (1655, in-4°) ; *Epistola ad Philotinum qua exponit rationes propter quas ejuravit sectam Calvini et librum de præadamitis* (Rome, 1657, in-4°), traduit en français, sous ce titre : *Apologie de La Peyrère faite par lui-même* (Paris, 1663, in-12) ; *Lettres écrites au comte de La Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique* (Paris, 1661-1662, 2 vol. in-12) ; *Relation de l'Islande* (Paris, 1663, in-8°).

LA PEYRONIE (François GIGOT DE), chirurgien français, né à Montpellier en 1678, mort en 1747. Il se livra de bonne heure à l'étude de son art, fut reçu, en 1695, maître en chirurgie, et, après être allé compléter ses études à Paris, devint chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Montpellier. En 1704, il fut attaché avec le même titre à l'armée du maréchal de Villars dans les Cévennes, et, en 1714, devint chirurgien du duc de Chaulnes, à Paris. Sa réputation toujours croissante lui fit obtenir successivement la place de chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, puis, en 1717, la survivance de la charge de premier chirurgien du roi, de laquelle il devint titulaire en 1736. Il était tenu en grande estime par Louis XV, qui l'anoblit en 1721, créa, sur sa proposition, dix ans plus tard, l'Académie de chirurgie, et octroya, à sa demande, en 1743, des lettres royales qui donnaient aux chirurgiens de Paris les mêmes priviléges qu'aux régents et docteurs de l'Université, et les séparaient ainsi de la corporation des barbiers, avec laquelle ils avaient été confondus jusqu'alors. Ce ne sont pas là les seuls services dont la chirurgie soit redevable à La Peyronie. Ayant accompagné le roi à la campagne de Flandre, il fut à même de constater les nombreuses imperfections qui existaient dans le service de la médecine militaire, et s'appliqua à les faire disparaître, ainsi qu'à introduire de meilleures méthodes de traitement et de meilleures règles d'administration. De plus, philanthrope éclairé, il consacra toute sa fortune à des établissements utiles et convertit son château de Marigny en un hospice ouvert aux indigents. Les travaux de La Peyronie consistent exclusivement en *Mémoires*, insérés dans les recueils de la Société des sciences de Montpellier et de l'Académie des sciences de Paris. Parmi ces *Mémoires*, il faut mentionner à part ceux qui ont pour titres : *Sur les maladies du cerveau, Sur la cure des hernies avec gangrène, Sur l'étranglement de l'intestin causé intérieurement par l'adhésion de l'épiploon au-dessus de l'anneau*, etc.

LA PEYROUSE (Gabriel DE ROCHON DE), général français, né en 1665, mort en 1737. Il fit ses premières armes au siége de Luxembourg. Capitaine à dix-huit ans, il assista à la bataille de Steinkerque, fit, en Italie, les campagnes de 1695 et de 1696, prit part à la guerre de la succession d'Espagne, fut blessé au siége de Cologne, et passa en Portugal, où il fut promu colonel. Envoyé ensuite en Espagne, il donna de nouvelles preuves de valeur au siége de Cardone et au siége de Barcelone. Nommé, en 1717, brigadier, il assista à la prise de Fontarabie et devint ensuite commandant de la Navarre. Au début de la guerre de Pologne, il conduisit à Dantzig, que les Russes assiégeaient, un corps de 1,500 hommes, et, après avoir opéré sans obstacle le débarquement de ce petit corps de troupes, il s'avança vers Dantzig, avec l'ambassadeur Plélo, dans l'intention de pénétrer dans cette ville en enlevant les retranchements russes. Mais, malgré des prodiges de valeur, il ne put y réussir et dut revenir, avec ce qui lui restait de soldats, sur l'île Fahrwasser, où s'était opéré le débarquement. Ayant refusé de se rembarquer pour la France, il resta, avec une poignée de soldats, sans vivres ni espoir de secours, sur une île de sable. Peu de jours après, l'escadre russe arriva (13 juin 1734), et, après s'être mise en communication avec l'armée russe qui était à terre, ouvrit par mer, le 15 juin, le feu sur l'île. Le 17, la canonnade recommença par terre, cette fois ; mais, malgré les pertes énormes qu'il avait souffertes, La Peyrouse ne voulut pas se rendre. Ce fut seulement le 18 que, sur la proposition des généraux ennemis, il consentit à traiter de capitulation ; mais il refusa d'accepter aucune condition qui eût ressemblé à une reddition, et il obtint que ses soldats ne seraient pas prisonniers et qu'ils évacueraient leur camp avec armes et bagages, tambours battants et enseignes déployées. La Peyrouse s'embarqua ensuite avec ses soldats sur l'escadre russe qui les transporta à Saint-Pétersbourg, d'où ils revinrent à Dunkerque en mars 1735. Il fut promu au grade de lieutenant général et nommé gouverneur de la Flandre.

LA PEYROUSE (Philippe PICOT, baron DE), naturaliste français, né à Toulouse en 1744, mort en 1818. Fils de Picot de Buissaizon, ancien capitoul de Toulouse, il entra dans la magistrature, devint, en 1768, avocat général au parlement de sa ville natale, donna sa démission en 1771, lors de la réforme de Maupeou, et reprit ses fonctions, en 1774, au moment du rappel des parlements. Bientôt après, il hérita de son oncle le baron de La Peyrouse, qui lui légua, avec son titre, une fortune considérable, dont il profita pour se démettre de nouveau de sa charge et se livrer à son goût pour les sciences naturelles. Il explora entièrement les Pyrénées et les visita, plus tard, une seconde fois en compagnie de Dolomieu, auquel il sauva la vie sur le pic de l'Hiério, dans les environs de Baréges. Il s'était déjà fait, par les ouvrages qu'il avait publiés, une certaine réputation parmi les savants de l'époque, lorsqu'il fut chargé, en 1789, de rédiger les cahiers de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, ainsi qu'un rapport sur l'administration diocésaine du Languedoc. Nommé plus tard président de l'administration du district de Toulouse, il donna sa démission en 1792, fut emprisonné à cette époque et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Peu après, il devint professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Toulouse. Nommé, en 1800, maire de cette ville, il y fonda une Ecole de peinture, un observatoire, un cabinet de physique et de chimie, enrichit le jardin botanique, les bibliothèques, le muséum, etc. Mais, pour faire face aux dépenses nécessitées par tant d'innovations, il permit d'établir à Toulouse un trop grand nombre de maisons de jeu et dut donner sa démission, à la suite des plaintes faites à ce sujet. Il devint ensuite professeur d'histoire naturelle à l'Ecole des sciences, puis à la Faculté des sciences de Toulouse, baron de l'Empire, correspondant de l'Institut et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Toulouse. Envoyé, dans les Cent-Jours, à la Chambre des députés, il ne prit aucune part aux débats, et, à la seconde Restauration, il rentra complétement dans la vie privée. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Description de plusieurs espèces nouvelles d'orthocératites et d'ostracites* (Erlangen, 1781, in-fol., avec planches coloriées) ; *Traité des mines et forges à fer du comté de Foix* (Toulouse, 1786, in-8°) ; *Flore des Pyrénées, avec des descriptions, des notes critiques et des observations* (Toulouse, 1795-1801, 4 décades in-fol.) ; *Tables méthodiques des mammifères et des oiseaux observés dans le département de la Haute-Garonne* (Toulouse, 1799, in-8°) ; la *Monographie des saxifrages* (1801, in-8°) ; *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées et itinéraire des botanistes dans ces montagnes* (Toulouse, 1813, in-8°) ; *De quelques espèces d'orobes des Pyrénées* (Toulouse, 1818, in-8°). Il a, en outre, fourni un grand nombre de travaux aux *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, notamment une *Histoire naturelle du lagopède*, des *Recherches sur les organes du chant dans les cygnes*, la *Relation d'un voyage au mont Perdu*, etc.

LAPEYROUSIE s. f. (la-pé-rou-zî — de *La Peyrouse*, savant fr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

— Syn. d'OVIÈDE, genre de plantes.

LAPHAÈS, statuaire grec, né à Phlius. Il vivait au VIIIe ou au IXe siècle avant notre ère. Il est mentionné par Pausanias comme l'auteur de deux statues en bois, l'une d'*Hercule*, l'autre d'*Apollon*, qu'on voyait encore, du temps de cet historien, la première à Sicyone, la seconde à Egire, dans l'Achaïe.

LAPHRIE s. f. (la-frî). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des asiliques, comprenant une dizaine d'espèces : *La* LAPHRIE *dorée se trouve fréquemment aux environs de Paris.* (C. d'Orbigny.)

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Diane.

— **Encycl.** Entom. Ce genre est caractérisé par des antennes de trois articles, dont le premier, plus long, en forme de palette ; un abdomen presque cylindrique, pointu à l'extrémité, se rétrécissant peu à peu vers sa base ; des pieds robustes ; les jambes postérieures arquées ; les tarses terminés par deux crochets entre lesquels sont insérées deux pelotes. Ces insectes ont la tête plate, transverse ; le suçoir court, robuste et s'avançant horizontalement ; le corselet bombé, ovalaire et plus étroit en avant que la tête ; l'abdomen recourbé à son extrémité ; les ailes se recouvrant l'une l'autre dans le repos ; les pattes très-robustes ; tout le corps recouvert de longs poils serrés, d'une couleur brune ou fauve. Les mœurs de ces insectes ne sont pas connues. Il est probable que leurs larves ressemblent à celles des asiles et qu'elles vivent comme elles dans la terre ; ce genre se compose de sept à huit espèces, dont la principale est la *laphrie* dorée ; son corps est couvert de longs poils d'un jaune doré ; l'abdomen est brun, avec les anneaux bordés de poils dorés. Cette belle espèce habite l'Europe. Nous citerons aussi la *laphrie* du Maroc (*L. maroccana*), longue de 0m,02, noire, avec le corps couvert d'un long duvet jaunâtre et les ailes légèrement enfumées. Cette espèce habite surtout les pays chauds ; toutefois, on la trouve, mais rarement, jusque dans les environs de Paris.

— Antiq. gr. Les *laphries* duraient deux jours ; le premier, on portait processionnellement l'image de Diane autour d'un bûcher préparé à l'avance ; le second jour, on brûlait sur le bûcher, devant cette image, des animaux sauvages vivants, des loups, des ours, des sangliers, des lions, amenés d'Asie et d'Afrique tout exprès. Ces sacrifices étaient réputés agréables à la déesse, car c'était la chasseresse que les *laphries* avaient pour but d'honorer ; ils offraient parfois un spectacle terrible, quand le feu consommait les liens des animaux et que ceux-ci parvenaient à s'échapper. De telles cérémonies, contraires au génie du peuple grec, étaient sans doute des restes de superstitions primitives. Diane fut longtemps honorée par des sacrifices humains, ainsi qu'en témoigne la légende d'Iphigénie en Tauride.

LAPHYRE s. f. (la-fi-re — du gr. *laphyra*, butin). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des cicindèles, dont l'espèce type vit en Algérie.

LAPI (Nicolas), peintre italien, né à Florence en 1661, mort en 1732. Il eut pour maître Luca Giordano, dont il adopta le style, et il exécuta avec une extrême facilité un grand nombre d'ouvrages. Parmi les tableaux de lui qu'on voit dans sa ville natale, nous citerons : *Saint Laurent retirant les âmes du purgatoire*, dans l'église Saint-Laurent ; la *Transfiguration*, et son portrait, au musée. Parmi ses fresques, on remarque surtout : le *Jugement de Pâris*, au palais Capponi ; *Saint Michel terrassant le diable*, à San-Michele Vis-Domini ; des *Traits de la vie de saint Dominique*, au cloître de Saint-Marc.

LAPI (Laurent-Marie), poëte et théologien italien, né à San-Lorenzo (Toscane) en 1703, mort en 1754. Il commença à se faire connaître par des poésies légères, devint membre de l'Académie degli Apatisti, et attaqua vivement les vices des moines dans une pièce satirique qui fit assez grand bruit. Etant ensuite entré dans les ordres, Lapi professa la théologie à Florence. Ses principaux ouvrages sont : *Theologia scholastica* (1728), en vers ; *Instruzione in cui brevemente si spiegano le cose piu necessaria e piu utili per vivere christianamente* (1748) ; *Compendio della dottrina christiana* (1749).

LAPICAUME s. m. (la-pi-kô-me). Bot. Syn. de SOYÉRIE, genre de plantes.

LAPICCOLA (Nicolas), peintre italien, né à Crotone (Calabre Ultérieure) en 1730, mort à Rome en 1790. S'étant rendu dans cette dernière ville, il y reçut des leçons de F. Mancini et s'y fixa. Les œuvres de cet artiste se recommandent surtout par le coloris. Lapiccola a exécuté à la villa Albani des fresques représentant *Mercure recevant la pomme pour la porter à Pâris*, la *Délivrance d'Andromède*, les *Noces de Thétis et de Pélée*, et il a produit des tableaux qu'on voit dans des églises de Rome et d'autres villes. C'est à lui qu'on doit les dessins des mosaïques d'une des chapelles de Saint-Pierre.

LAPICIDE adj. (la-pi-si-de — du lat. *lapis*, pierre ; *cædo*, je tranche). Bot. Se dit d'une plante qui s'établit dans les interstices des roches.

— Moll. Se dit de quelques mollusques qui creusent des trous dans les pierres pour s'y loger.

LAPIDAIRE adj. (la-pi-dè-re — lat. *lapidarius* ; de *lapis*, pierre). Se dit des inscriptions gravées sur les monuments : *Style* LAPIDAIRE. *La langue latine est particulièrement propre au style* LAPIDAIRE. (Acad.) *Les verbes auxiliaires, qui allongent et qui énervent les phrases, rendent la langue française peu propre pour le style* LAPIDAIRE. (Volt.)

— Entom. Se dit de quelques insectes qui font leur nid entre les pierres.

— s. m. Celui qui taille ou qui vend les pierres précieuses.

> Un jour un cop détourna
> Une perle, qu'il donna
> Au beau premier *lapidaire*.
> « Je la crois fine, dit-il,
> Mais le moindre grain de mil
> Serait bien mieux mon affaire. »
>
> LA FONTAINE.

— Auteur qui traite de pierres précieuses : *Du Rosnel, Berquen et Boot sont des* LAPIDAIRES.

— Techn. Instrument à l'usage des polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie, et des fabricants de verres de montres à bords polis.

— **Encycl.** Le style *lapidaire* est un style à part, ayant ses règles spéciales, ses abréviations consacrées, ses formules toutes faites, ses archaïsmes convenus. Il affecte d'être ancien et immuable, en perpétuant des mots qui n'ont plus cours dans le langage usuel ; il s'ingénie à être bref, concis, sans négliger pourtant les grands mots et les formes pompeuses.

Sa lecture offre peu de difficultés dans les inscriptions modernes, mais elle en présente d'assez considérables dans celles de l'antiquité. Sans parler des fautes commises par des graveurs ignorants, le style *lapidaire* offre souvent une rédaction incorrecte ; des expressions ne sont pas à leur place, des mots sont détournés du sens ordinaire, l'accord du sujet avec le verbe n'est pas toujours observé ; tous les vices de construction se retrouvent dans ce style à part. De même, les abréviations sont nombreuses, parce qu'il faut faire tenir le plus de choses dans le moindre nombre de lettres ; quelques-unes étaient consacrées par l'usage, et sont aisées à deviner ; d'autres dépendaient du caprice du graveur, et offrent des difficultés plus grandes.

En latin, les abréviations les plus connues du style *lapidaire* sont les suivantes :

A. V. C., *anno Urbis conditæ*, an de la fondation de Rome.

COSS., *consulibus*, sous le consulat de...

CS., *consul*, *consule*, sous le consulat de..

C. VIR., *centumvir*, centumvir, magistrat de l'ancienne Rome.

C. C. V. V., *clarissimi viri*, hommes très-illustres.

D. M., *Dis manibus*, aux Dieux mânes.

D. M. S., *Dis manibus sacrum*, autel ou sanctuaire des Dieux mânes.

D. S. P., *de sua pecunia*, de ses propres fonds.

F., *filius*, fils. F. S., *fratres*, frères.

G. D. N., *Genio domini nostri*, au Génie de notre maître.

H. M. H. N. S., *hoc monumentum heredem non sequitur*, ce monument ne suit pas notre succession, ne fait pas partie de notre héritage.

H. F. C., *heres faciundum curavit*, exécuté par les soins de l'héritier.

I. O. M., *Jovi optimo maximo*, à Jupiter, le meilleur et le plus grand des dieux.

K., *kalendis*, aux calendes...

L., *libertus*, affranchi.

N., *nepos*, neveu.

O. T. B. Q., *ossa tua bene quiescant*, que tes os reposent en paix.

P. M., *pontifex maximus*, grand pontife.

S. C., *senatusconsulto*, par un sénatus-consulte.

S. P. Q. R., *senatus populusque romanus*, le sénat et le peuple romain.

S. T. T. L., *sit tibi terra levis*, que la terre te soit légère.

V. F., *vivus fecit*, fit faire de son vivant.

V. P., *vivus posuit*, fit poser de son vivant.

V. S. L., *votum solvit libens*, fit faire pour accomplir un vœu.

Le plus souvent, tous les mots, ceux qui sont écrits en abrégé ou indiqués seulement par l'initiale, de même que les mots écrits en toutes lettres, sont séparés par des points. Quelques inscriptions latines et grecques sont en vers; mais la plupart sont en prose. Il en est où la prose et les vers sont mêlés. D'autres, fort rares, unissent le grec et le latin.

Le style *lapidaire* moderne ne présente presque jamais de difficultés que pour la lecture des *chronogrammes*, ou lettres numérales majuscules indiquant une date. Ainsi, on lisait sur le clocher de l'horloge du Palais à Paris les vers suivants :

> CharLes roy VoLt en Ce CLoCher
> Cette nobLe CLoChe aCroCher,
> FaItte poVr sonner ChaCVne heVr.

Les lettres numérales de ce chronogramme additionnées donnent 1371, date de l'année où fut fabriquée l'horloge. Une autre horloge de Paris, celle qui était située entre la Chambre des comptes et le Palais, portait l'inscription suivante, dans laquelle les lettres numérales étaient d'or, tandis que les autres étaient d'azur :

> AV teMps dV roI CharLes Le hVIt
> CestVI hosteL sI fVt constrVIt.

L'addition des lettres numérales donne 1485. Dans le vers suivant, relatif à la bataille de Montlhéry, le nombre obtenu est 1465 :

> A CheVaL, à CheVaL, gendarMes, à CheVaL.

V. ÉPIGRAPHIE, INSCRIPTIONS.

LAPIDATEUR s. m. (la-pi-da-teur — rad. *lapider*). Celui qui lapidait : *Les* LAPIDATEURS *de saint Étienne.*

LAPIDATION s. f. (la-pi-da-si-on — rad. *lapider*). Action de lapider, de tuer à coups de pierres; supplice de celui qu'on lapide : *La* LAPIDATION *était le supplice de ceux que la loi condamnait à mort.* (D. Calmet.)

— Antiq. Fête célébrée par les Éginètes, en mémoire de deux femmes crétoises lapidées par eux dans une sédition.

— **Encycl.** La *lapidation* est un supplice tout à fait primitif dont on ne trouve guère de trace, comme supplice légal, que dans la législation juive. Le *Lévitique* et le *Deutéronome* ont énuméré les crimes pour lesquels cette peine était portée; ce sont : le viol, l'adultère, l'inceste à tous les degrés, sauf un seul (l'inceste commis par un homme avec sa belle-mère), la sodomie, la bestialité, les relations avec une femme à l'époque menstruelle; ajoutons qu'on punissait encore de la *lapidation :* la jeune mariée chez laquelle, sur la plainte de l'époux, on ne reconnaissait pas les signes de la virginité, et la fiancée infidèle à son fiancé; elle devait être lapidée avec son complice. Ainsi, ce supplice atteignait surtout les crimes contre le mariage et la génération. Il en atteignait d'autres, de nature théocratique; ainsi, devaient être lapidés : tout blasphémateur (*Lévit.*, XXIV, 10); les adorateurs des faux dieux (*Deutér.*, XXVII, 5), et nommément les adorateurs de Moloch (*Lévit.*, XX, 2), surtout ceux qui répandaient, en guise d'offrande, leur semence devant l'autel, ce qui nous donne une idée des pratiques de ce peuple; les fils qui maudissent leur père; les sorciers, les sorcières et ceux qui les consultent (*Lévit.*, XX, 27). Pour tous ces crimes, la *lapidation* est expresse, dans les livres hébreux; mais les commentateurs ont pensé qu'elle était de droit dans tous les cas pour lesquels la loi mosaïque prononçait le dernier supplice sans spécifier le genre de mort.

La *lapidation* s'effectuait en dehors des portes de la ville. Le condamné avait toute la durée du trajet pour faire révoquer, s'il le pouvait, la sentence, et donner de nouvelles preuves de son innocence. Les témoins qui avaient porté la parole contre lui devaient non-seulement assister à l'exécution, mais marcher en tête, et, arrivés au lieu désigné, jeter les premières pierres; toute l'assistance venait jeter sa pierre à leur suite, jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Quelquefois, pour abréger les souffrances du patient, on le plaçait dans un trou, et il était écrasé d'un seul coup d'une pierre énorme. Le cadavre était ensuite pendu à un poteau et exposé jusqu'au soir. La *lapidation* était aussi le supplice populaire, celui qu'infligeaient les foules exaspérées, en dehors de toute forme de procès : d'après les récits évangéliques, Jésus-Christ faillit plusieurs fois être lapidé par le peuple, saint Étienne mourut de cette façon, et saint Paul gardait les manteaux des Juifs, afin qu'ils eussent les mains plus alertes. Dans l'histoire profane, on trouve une seule trace du supplice de la *lapidation;* en 570, Sigebert, roi d'Austrasie, s'étant emparé de la ville de Paris, fit lapider quelques mutins, sur le front de ses troupes.

Lapidation de saint Étienne (LA), sujet fréquemment traité en peinture. V. ÉTIENNE (saint).

LAPIDE (Cornelius A), en hollandais **Van den Steen**, en français **Corneille de La Pierre**, théologien et orientaliste belge, né vers 1566, mort en 1637. Entré de bonne heure dans l'ordre des jésuites, il s'adonna avec ardeur à l'étude de la philosophie, de la théologie et des langues orientales, professa pendant plus de vingt ans l'hébreu au collége de Louvain, et fit ensuite à Rome des leçons sur l'Écriture sainte. On a de lui des *Commentaires* sur tous les livres de la *Bible*, qui ont grandement servi à tous les théologiens modernes. Ces *Commentaires*, publiés séparément d'abord à Anvers, de 1618 à 1642, ont été réunis deux fois (Anvers, 1681, 10 vol., et Venise, 1708, 16 vol. in-fol.).

LAPIDÉ, ÉE (la-pi-dé) part. passé du v. Lapider. Supplicié à coups de pierres : *Saint Étienne fut* LAPIDÉ. *Philopœmen fut enterré très-honorablement, et les prisonniers de Messine furent* LAPIDÉS *autour de son tombeau.* (Roll.)

— Substantiv. Personne lapidée : *La seule mauvaise action qu'il se reprochât dans toute sa vie, c'était, lors de son pèlerinage à la Mecque, d'avoir jeté sept pierres au grand diable de Jamrat; il craignait toujours la rancune de Satan le* LAPIDÉ. (Éd. Laboulaye.)

LAPIDEI CAMPI. V. CRAU (la).

LAPIDER v. a. ou tr. (la-pi-dé — lat. *lapidare;* de *lapis*, pierre). Tuer à coups de pierres : *Les Juifs* LAPIDAIENT *les femmes adultères, et en général tous ceux que la loi condamnait à mort. Une pierre est bientôt trouvée pour* LAPIDER *un malheureux.* (Shakspeare.)

— Poursuivre à coups de pierres : *Ces enfants* LAPIDAIENT *un malheureux chien.*

— Par ext. Frappé avec des projectiles quelconques : *Les Israélites* LAPIDAIENT *les paresseux avec de la fiente de bœuf.*

— Fig. Maltraiter en paroles ou par écrit : *Il me* LAPIDE *avec ses reproches.*

LAPIDESCENT, ENTE adj. (la-pi-dèss-san, an-te — lat. *lapidescens;* de *lapis*, pierre). Hist. nat. Qui a la dureté de la pierre. ‖ Qui se change en pierre, qui se pétrifie.

LAPIDEUR, EUSE s. (la-pi-deur, eu-ze — rad. *lapider*). Personne qui lapide.

LAPIDEUX, EUSE adj. (la-pi-deu, eu-ze — lat. *lapidosus;* de *lapis*, pierre). Qui est de la nature de la pierre : *Les montagnes sablonneuses et les* LAPIDEUSES. (B. de St-P.) ‖ Inus.

LAPIDICOLE adj. (la-pi-di-ko-le — du lat. *lapis*, pierre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Se dit de quelques animaux qui construisent leur demeure dans les pierres : *Insectes* LAPIDICOLES.

LAPIDIFICATION s. f. (la-pi-di-fi-ka-si-on — rad. *lapidifier*). Minér. Formation des pierres : *La* LAPIDIFICATION *diffère de la pétrification, qui s'empare de substances animales, végétales ou minérales pour les convertir en pierre.* (Acad.)

LAPIDIFIÉ, ÉE (la-pi-di-fi-é) part. passé du v. Lapidifier : *Masses géologiques* LAPIDIFIÉES. *Sables* LAPIDIFIÉS.

LAPIDIFIER v. a. ou tr. (la-pi-di-fi-é — du lat. *lapis*, pierre; *fieri*, devenir. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous lapidifiions, que vous lapidifiiez*). Convertir en pierre : *La cause qui* A LAPIDIFIÉ *les terrains géologiques.*

Se lapidifier v. pr. Être lapidifié : *Les matières qui causent la pierre n'ont pas le loisir de s'assembler pour* S'ENDURCIR *et* LAPIDIFIER. (A. Paré.)

LAPIDIFIQUE adj. (la-pi-di-fi-ke — rad. *lapidifier*). Qui a la propriété de former des pierres : *Cause* LAPIDIFIQUE.

LAPIE (Pierre), géographe français, né à Mézières en 1779, mort à Paris en 1850. Élève de l'École du génie, il fut attaché tout jeune encore au cabinet topographique du comité de Salut public, puis du Directoire, et entra ensuite au Dépôt de la guerre comme ingénieur géographe. Sous le Consulat, Lapie passa, comme capitaine, à l'armée d'Italie; sous l'Empire, il fut chargé de l'exécution de grands travaux topographiques, devint, en 1814, directeur du cabinet topographique du roi, prit ensuite la direction des travaux nécessaires pour lever la carte de France exécutée par le Dépôt de la guerre (1828), et fut promu colonel en 1832. On lui doit de nombreuses publications, notamment : *Atlas complet pour le précis de la géographie de Malte-Brun* (1812); *Mémoire sur le cadastre de la France* (1816); *Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne* (1828); *Nouvel atlas classique de géographie* (in-fol.); *Carte générale de la Turquie,* en 15 feuilles (1822-1824); des cartes de la Russie, de la Perse, de l'Asie occidentale, etc.; *Mémoire sur les voyages exécutés dans l'océan Glacial arctique; Mémoire sur la carte de la partie nord-est de l'Afrique.*

LAPIÈDRE s. f. (la-piè-dre). Bot. Genre de plantes, de la famille des amaryllidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Espagne.

LAPIERRE (Sophie), femme poëte française, née vers 1775. Elle n'est connue que par des chants républicains, qu'elle composa sous le Directoire. Sophie Lapierre, âgée alors de vingt ans à peine, faisait partie de la petite pléiade de femmes, Louise Aldin, Jeanne Ausiot, Nicole Sognot, Marie Lambert, qui suivirent les doctrines de Babeuf et s'affilièrent au club du Panthéon. Douée d'une âme ardente, d'une imagination vive et d'un véritable talent poétique, elle fut séduite par les théories égalitaires que proclamaient l'apôtre et ses adhérents; elle fut le Tyrtée de la *République des égaux*. Quelques-uns de ses chants ont de la vigueur :

> Un code infâme a trop longtemps
> Asservi les hommes aux hommes ;
> Tombe le règne des brigands,
> Sachons enfin où nous en sommes.
>
> Tu nous créas pour être égaux,
> Nature, ô bienfaisante mère!
> Pourquoi des biens et des travaux
> L'inégalité meurtrière?
>
> Réveillez-vous à notre voix,
> Et sortez de la nuit profonde :
> Peuples! ressaisissez vos droits,
> Le soleil luit pour tout le monde!

Ses cantiques républicains étaient chantés en chœur par les babouvistes, dans leurs réunions. Comprise dans les poursuites exercées contre eux, Sophie Lapierre fut envoyée avec Babeuf, Darthé, Drouet et leurs coaccusés devant la haute cour de Vendôme. Elle fut acquittée; l'accusation portée contre elle, dit L. Jourdan, ne parut pas assez grave pour qu'elle fût condamnée, lorsqu'il s'agissait d'une conspiration capable de compromettre la sûreté d'une grande république. Sophie Lapierre mourut dans l'obscurité.

LAPIERRE (Louis-Émile), peintre, né à Paris vers 1820. Élève de Victor Bertin, il étudia le paysage sous la direction de cet artiste, puis alla se perfectionner en Italie. M. Lapierre est un paysagiste studieux, mais dépourvu d'originalité. Pendant quelques années, il s'est adonné au paysage historique, puis il s'est tourné vers la nouvelle école des paysagistes naturalistes. Nous citerons de lui : *Daphnis et Chloé* (1845); l'*Abbaye de Thélème* (1847); *A quoi rêvent les jeunes filles?* le *Jardin Boboli, à Florence* (1848); la *Fontaine Égérie;* les *Saisons* (1850); *Soleil couchant; Sous les chênes* (1855); *Forêt au printemps; Forêt en hiver* (1859); le *Rocher de Milly* (1861); *Soleil couchant; Barrage sur le Loing* (1863); *Requêté sous bois* (1865); *Jardin de Fontainebleau* (1866); *Une vente dans la forêt de Champagne* (1868); le *Lever de la lune* (1869), etc.

LA PIERRE (Corneille DE), théologien belge. V. LAPIDE.

LAPILLEUX, EUSE adj. (la-pil-leu, eu-ze — du lat. *lapillus*, diminut. de *lapis*, *pierre*). Bot. Il se dit d'un fruit dont la chair renferme des corps durs, vulgairement appelés pierres : *Une poire* LAPILLEUSE.

LAPILLI s. m. pl. (la-pil-li — mot lat. qui signif. *petites pierres*). Géol. Cendres volcaniques.

— Agr. Tufs ponceux désagrégés.

LAPILLIFORME adj. (la-pil-li-for-me — du lat. *lapillus*, petite pierre, et de *forme*). Minér. Se dit de corps qui ont la forme de petites pierres, ou qui sont en petits grains.

LA PILONNIÈRE (François DE), jésuite converti au protestantisme et réfugié en Angleterre vers 1716. Il est auteur des ouvrages suivants : l'*Athéisme découvert par le P. Hardouin, jésuite, dans les écrits de tous les Pères de l'Église et des philosophes modernes* (1715, in-8°); l'*Abus des confessions de foi* (1716, in-8°); *Défense des principes de la tolérance* (Londres, 1718, in-8°); *A third defence* (Londres, 1718, in-8°); *Histoire des dernières révolutions d'Angleterre, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et de plus secret depuis le rétablissement de Charles II jusqu'à l'avénement du roi Guillaume et de la reine Marie*, trad. de l'anglais, de Burnet (La Haye, 1725, 2 vol. in-4°); *Further account of himself* (Londres, 1729, in-8°). On doit aussi à La Pilonnière une traduction de la *République* de Platon (1725, in-8°).

LAPIN, INE (la-pain, i-ne. — L'origine de ce mot n'est pas certaine; Diez le tire de *clap*, clapier, avec suppression du *c;* mais il vaut sans doute mieux y voir avec Scheler un dérivé du même radical que le latin *lepus*, lièvre, se rattachant comme lui à la racine sanscrite *lep*, aller, en lithuanien *lepti*, errer, vagabonder. Comparez le scandinave *lipr*, agile). Mamm. Mammifère rongeur, du genre lièvre : LAPIN *sauvage.* LAPIN *de garenne.* LAPIN *domestique.* LAPIN *de clapier. Peau de* LAPIN. *Gibelotte de* LAPIN. *La fécondité du* LAPIN *est encore plus grande que celle du lièvre.* (Buff.) *Le* LAPIN *primitif, le* LAPIN *de garenne nous est venu d'Espagne.* (Toussenel.) ‖ *Lapin d'Allemagne*, Nom vulgaire du souslik. ‖ *Lapin d'Amérique*, Nom vulgaire de l'agouti. ‖ *Lapin d'Aroe*, Nom vulgaire du kanguroo philandre. ‖ *Lapin de Norvége*, Nom vulgaire du lemming. ‖ *Lapin du Brésil*, Nom vulgaire du cochon d'Inde. ‖ *Lapin de Bahama*, Espèce de marmotte. ‖ *Lapin à longue queue*, Talaï, espèce de lièvre.

— Fam. Terme d'amitié : *Mon petit* LAPIN! (Balz.) ‖ Homme rusé ou brave et résolu : *C'est un fameux* LAPIN. *De chez qui sortez-vous donc, sans indiscrétion? — De chez un* LAPIN *nommé Margoritis.* (Balz.) *Ah! je te prie de croire que l'homme qui me rendra rêveuse pourra se vanter d'être un rude* LAPIN. (Gavarni.) ‖ *Lapine*, Femme qui fait beaucoup d'enfants.

— Argot des compagnons. Apprenti.

— Loc. pop. *Brave comme un lapin*, Habillé de neuf. ‖ *Propre comme un lapin*, D'une propreté parfaite. ‖ *Courir comme un lapin*, Courir très-vite. ‖ *Avoir les yeux rouges comme un lapin blanc;* Avoir les yeux excessivement rouges.

— Dans le langage des cochers de messageries, Voyageur ou marchandises portés en fraude, et dont le cocher s'approprie le port.

— Ornith. Oiseau du genre chouette.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de Tabago.

— Moll. Nom marchand d'une coquille univalve.

— **Encycl.** Zool. Le grand genre lièvre (*lepus*) se divise en deux sections assez naturelles, les lièvres proprement dits et les *lapins*. Ces derniers se distinguent facilement en ce qu'ils ont le corps plus raccourci, les formes plus lourdes et plus trapues; les oreilles égales en longueur à la tête, ou même plus courtes, rarement un peu plus longues; les jambes plus courtes, avec moins de disproportion entre les antérieures et les postérieures. Ils sont beaucoup moins coureurs que les lièvres et se creusent des terriers quand ils ne trouvent pas d'excavations dont ils puissent profiter. Ils sont aussi plus sociables, et il n'est pas rare d'en trouver plusieurs ensemble dans la même habitation. « Le *lapin*, dit Buffon, est supérieur au lièvre par la sagacité. Tous deux sont conformés de même et pourraient également se creuser des retraites; tous deux sont également timides à l'excès; mais l'un, plus imbécile, se contente de se former un gîte à la surface de la terre, où il demeure continuellement exposé aux insultes et aux attaques, tandis que l'autre, par un instinct plus réfléchi, se donne la peine de fouiller la terre et de s'y pratiquer un asile qu'il n'oublie jamais, quelque éloigné qu'il puisse être. »

Le *lapin* commun (*lepus cuniculus*), espèce type, est bien connu; son pelage, à l'état sauvage, est d'un gris mêlé de fauve, avec une plaque rousse sur la nuque; les oreilles, à peu près de la longueur de la tête, sont noires au bout; la gorge et le ventre sont blanchâtres; la queue est brune en dessus, blanchâtre en dessous, noire à l'extrémité; le dessous des pieds d'un roux fauve. Ce pelage varie de finesse et de couleur; mais c'est surtout dans les races domestiques qu'il présente des variations considérables, comme nous le verrons plus loin.

On pense généralement que ce rongeur est originaire du nord de l'Afrique, d'où il aurait été introduit en Espagne à une époque très-reculée, et de là de proche en proche dans toute l'Europe. Il s'est signalé tout d'abord par les dégâts considérables qu'il a commis; on l'accuse d'avoir entièrement dévasté les îles Baléares et celles de Lipari, au point d'avoir nécessité l'envoi de plusieurs légions romaines pour le détruire. On dit même que, par les nombreuses galeries creusées sous les murs de Tarragone, il a contribué à la destruction de cette ville. De nos jours encore, le *lapin* est un fléau pour les digues de la Hollande, qu'on est obligé de maintenir en bon état par une surveillance incessante et de fréquentes réparations. Au moyen âge, la multiplicité des garennes libres faisait subir à l'agriculture des pertes incalculables. Il ne faut donc pas s'étonner que, jusqu'à la fin du siècle dernier, on se soit surtout occupé du *lapin* comme d'un animal nuisible. Il n'y a pas très-longtemps que cet animal est élevé et multiplié en grand, en vue de la spéculation.

Le *lapin* habite de préférence les régions montagneuses; toutefois, on le trouve aussi dans les plaines boisées, dans les dunes et même au bord des marais. Il se creuse des terriers, où il passe en général la plus grande partie de la journée. C'est seulement le matin et le soir qu'il sort pour prendre ses ébats; mais il revient toujours à son gîte. Un proverbe dit : « Le bon et franc *lapin* meurt toujours dans son terrier. » Parfois cependant, pris à l'improviste, il se blottit au pied des touffes d'arbres, des buissons ou dans les trous des vieilles murailles. La nuit, il devient plus actif, plus turbulent; c'est alors qu'il va chercher sa nourriture, souvent loin de son terrier.

En été, à l'époque où les nuits sont très-courtes, les *lapins* se risquent assez souvent à sortir en plein jour; la même chose a lieu par les temps d'orage, où ils éprouvent une activité plus grande, un besoin de paître, un redoublement d'appétit qui les rend aveugles sur le danger. Pourtant, si on les approche de trop près, ils rentrent au terrier, mais ils en ressortent presque aussitôt. « Ordinairement, dit V. de Bomare, les *lapins* ne se laissent pas si aisément approcher sur les bords du terrier; ils éprouvent l'inquiétude qui est une suite naturelle de la faiblesse. Cette inquiétude est toujours accompagnée du soin de s'avertir réciproquement. Le premier qui aperçoit frappe la terre et fait avec les pieds de derrière un bruit dont les terriers retentissent au loin. Alors tout rentre précipitamment. Les vieilles femelles restent les dernières sur le trou et frappent du pied sans relâche, jusqu'à ce que toute la famille soit rentrée. » Le *lapin* se nourrit d'herbes, d'écorce d'arbre, de fruits, de graines; il vit une dizaine d'années au plus.

Le *lapin* se multiplie prodigieusement, ses portées étant très-nombreuses et très-fréquentes. On peut dire que la femelle est presque toujours en chaleur, ou du moins en état de recevoir le mâle; d'un autre côté, ses portées sont bien moins exposées que celle du lièvre aux nombreuses causes de destruction. Quelques jours avant de mettre bas, la femelle creuse un trou, profond de 1 mètre environ, droit ou coudé, mais toujours dirigé en bas obliquement. Le fond du trou est évasé, arrondi et garni d'un lit d'herbes sèches, recouvert d'une couche de poils duveteux que la femelle détache elle-même de son ventre. C'est là qu'elle dépose ses petits, dont le nombre varie de quatre à dix. Dès qu'elle a mis bas, elle quitte le nid, en ayant soin d'en boucher l'entrée. Pour cela, elle pousse au-devant du trou, après avoir eu soin de la détremper avec son urine, une grande partie de la terre provenant du terrier. Elle se vautre dessus, répète souvent cette opération, et finit par faire de cette terre un amas de boulettes; telle est du moins l'opinion généralement répandue aujourd'hui encore, bien qu'elle présente certains points difficiles à expliquer.

« Tant que les petits sont faibles et n'y voient pas, dit M. Z. Gerbe, l'entrée du nid est fermée dans tous ses points; mais lorsqu'ils commencent à voir, alors on remarque vers le bord supérieur une petite ouverture par laquelle le jour pénètre et qui s'agrandit de plus en plus à mesure que les jeunes deviennent forts. L'allaitement dure tout au plus une vingtaine de jours. L'heure à laquelle la mère se rend auprès de ses petits est encore inconnue. Des observateurs ont eu la patience, par un beau clair de lune, d'aller faire sentinelle quelquefois jusqu'à minuit, pour pouvoir constater ce fait; d'autres ont placé des bûchettes en croix sur l'entrée du nid et les ont trouvées dans la même disposition toute la journée et même une partie de la nuit. D'après cela, il serait à supposer qu'elle ne s'y rend que vers la matinée. Les jeunes, après leur sortie, restent réunis encore quelque temps. On a cru que la femelle ne cachait ainsi ses lapereaux que pour les dérober à la fureur du mâle; il serait bien plus raisonnable de supposer qu'elle redoute plutôt de les voir devenir la proie des autres animaux, et qu'alors son instinct maternel la porte à les mettre à l'abri. »

Les *lapins* ont l'ouïe très-fine et sont toujours aux aguets; le moindre bruit les fait fuir précipitamment, et, dès qu'ils soupçonnent un danger dans quelque endroit, ils l'abandonnent pour n'y plus retourner. Ils paraissent craindre beaucoup l'eau. « Dans les derniers débordements de la Loire, dit V. de Bomare, qui ont noyé une quantité de gibier étonnante, on a observé que plusieurs *lapins* prêts à être submergés avaient eu l'instinct de grimper ou plutôt de sauter sur les arbres, de l'écorce desquels ils ont vécu uniquement jusqu'à ce que les eaux se fussent retirées. Au reste, cette observation n'est pas nouvelle, et elle a été faite plus d'une fois dans des inondations. » Le *lapin* a de nombreux ennemis dans le règne animal; les mammifères carnassiers, les oiseaux de proie en détruisent un certain nombre. Mais ce qui contribue le plus à en diminuer l'espèce, qui sans cela se propagerait à l'infini, c'est la guerre acharnée que lui fait l'homme. On le chasse à l'affût ou à la battue, comme le lièvre; on le fait forcer dans son terrier par des bassets ou par des furets. On lui dresse des piéges. Enfin, on emploie tous les moyens pour en préserver nos récoltes.

Le *lapin* sauvage donne des produits estimés. Sa chair est blanche, inférieure en qualité à celle du lièvre, assez délicate néanmoins chez les jeunes sujets, mais sèche et dure dans les vieux individus. Sa peau et son poil sont employés dans l'industrie. Pour se procurer abondamment ces produits, on a cherché de bonne heure et l'on a réussi à domestiquer l'animal. Le *lapin*, en effet, est, beaucoup plus que le lièvre, susceptible d'apprivoisement et même d'éducation. Nous traiterons plus loin du *lapin* domestique.

Il nous reste à faire connaître sommairement les autres espèces de cette section. Ce sont : le *lapin des sables*, d'un quart plus petit que le nôtre, et qui habite le pays des Hottentots; le *lapin de Magellanie*, d'un noir violacé tacheté de blanc, qui se creuse des terriers; le *tapeti*, de la taille du *lapin* des sables, à pelage varié de brun noir et de roux, à queue très-courte, qui vit dans les forêts du Brésil et se réfugie dans le creux des arbres; le *lapin d'Amérique*, confondu quelquefois avec le précédent, dont il se distingue par sa queue et ses oreilles plus longues; enfin, le *lapin de Virginie*, peu connu.

— Econ. dom. Le *lapin*, soumis depuis longtemps à la domesticité, a produit de nombreuses variétés ou races, qui peuvent se rapporter à trois types principaux : 1° le *lapin commun*, en général gris avec le ventre blanc, quelquefois entièrement noir ou blanc, ou mi-parti de ces deux couleurs; 2° le *lapin riche*, d'un gris noirâtre argenté, à poil plus long, plus soyeux et plus doux; 3° le *lapin angora*, moins estimé pour sa chair, mais dont le poil touffu est de qualité supérieure et fort recherché pour la bonneterie. On peut élever en grand le *lapin* de deux manières, dans une garenne ou dans un clapier. Mais, dans les petites exploitations, on se contente souvent de le tenir dans des caisses ou des tonneaux défoncés. « Chaque *lapine*, dit Silvestre (*Nouveau cours d'agriculture*), peut donner de six à sept portées par an; trois semaines après qu'elles ont mis bas, on doit remettre les mères aux mâles; il faut les y laisser une nuit, et lorsque l'un et l'autre sont en bon état, que le mâle n'a pas plus de cinq à six ans, et la femelle de quatre à cinq, il est rare que la *lapine* ne soit pas remplie; elle revient ensuite à ses petits et peut, sans inconvénient, continuer à les nourrir encore une huitaine de jours. Quelques-mères font périr les jeunes lapereaux; on peut les corriger de ce défaut en leur donnant abondamment à manger la nourriture qui leur est la plus agréable, en les dérangeant le moins possible, et en ne les mettant jamais au mâle que le soir; lorsqu'elles en sortent le matin, elles mangent et dorment et ne maltraitent pas les petits, ce qu'elles font quelquefois lorsqu'on les fait rentrer le soir dans leur cabane.

» Il ne faut faire couvrir les femelles qu'à l'âge de six mois; elles portent trente ou trente et un jours, et leurs portées sont depuis deux jusqu'à dix petits; il est plus avantageux qu'elles ne soient que de cinq ou six : les lapereaux sont plus forts et mieux nourris; aussi quelques cultivateurs enlèvent-ils l'excédant de ce nombre dans les portées trop considérables, et ce procédé est convenable lorsque les mères sont faibles et surtout lorsqu'elles ont déjà perdu ou détruit leurs portées antérieures.

» A l'âge d'un mois, les lapereaux mangent seuls et leur mère partage avec eux sa nourriture; à six semaines, ils peuvent se passer de mère et entrer dans la grande cabane; à deux mois et demi, on les lâche dans le clapier avec ceux qui sont destinés à la table. Il faut, avant de les y laisser en liberté, châtrer les mâles, afin qu'ils ne fatiguent pas les femelles, qu'ils ne se battent pas entre eux et qu'ils deviennent plus gros et plus tendres à manger.

» Lorsqu'on veut garder des *lapins* pour faire race, on doit unir constamment les plus beaux individus, sans souffrir de mésalliance et sans permettre qu'ils s'accouplent avant leur accroissement parfait, c'est-à-dire vers six ou huit mois. Pour renouveler les mères, il convient de préférer les femelles nées vers le mois de mars; elles sont alors disposées à prendre le mâle vers le commencement de novembre, et l'on est à même de vendre leur première portée dans le courant de l'hiver; on peut compter sur un produit annuel de deux cents lapereaux dans un clapier composé seulement de huit mères bien entretenues. »

« Dans les Flandres occidentale et orientale, dit Joigneaux, on se passionne pour les *lapins*. Ce sont les amis du logis, et s'ils sont gros et bien faits, ils deviennent l'orgueil de la famille. Nous n'exagérons pas; il y a des sociétés d'encouragement pour les *lapins*; des concours ont lieu tous les ans, et c'est à qui entrera en lice, à qui produira la plus belle bête, dans l'espoir de gagner le prix. »

L'éducation du *lapin* ne se fait pourtant pas en grand dans les Flandres. On prend tout bonnement dans chaque ménage un vieux coffre, une caisse de moyenne dimension, on y met un épais lit de paille et l'on y loge des *lapins*. Après cela, on a soin que la litière ne soit jamais humide; on la renouvelle aussi souvent qu'il est besoin. En été, les boîtes à *lapins* sont placées dans un lieu aéré; en hiver, on les rentre dans les habitations ou dans les étables, attendu que le *lapin* est quelque peu frileux, et que, s'il résiste assez bien au froid, il en souffre néanmoins et ne se développe pas convenablement.

Les nombreux *lapins* fournis au commerce sont achetés par les marchands ambulants. Ces marchands en remplissent de petites charrettes traînées par des chiens, puis on les réunit afin d'en faire de gros chargements pour l'Angleterre.

Dans les Flandres, la nourriture habituelle des *lapins* consiste, pour l'été, en drèche de brasserie deux ou trois fois par jour, à raison d'un *demi-sabot* par fois (le sabot de grandeur ordinaire), en feuilles de choux parfaitement ressuyées, en herbes, pelures de pommes de terre, cuites avec du son et arrondies en boulettes. Pour la nourriture d'hiver, on donne des carottes, du foin ordinaire, du trèfle et des pelures de pommes de terre desséchées au grenier.

Dans toute la Normandie, et notamment à partir de Vernon jusqu'à Caen, on rencontre les plus forts *lapins* de France, appartenant, comme ceux des Flandres, à la race commune grise. Nos *lapins* normands pèsent communément de 4 kilog. à 7kil,500, entre l'âge de six à huit mois.

La Picardie élève aussi beaucoup de *lapins*, mais ils sont un peu moins forts que ceux de la Normandie. Les Ardennes, la Lorraine et la Champagne sont ensuite les contrées où l'on rencontre le plus d'animaux de cette espèce.

Toutes les herbes ne conviennent pas aux *lapins*; les plantes aqueuses, froides ou mouillées peuvent leur être funestes; on doit leur donner de préférence les liserons, les pissenlits, les moutardes, toutes les plantes aromatiques; les feuilles et les branches d'arbres, en été, ainsi que la chicorée sauvage, le persil, la pimprenelle; on garde pour l'hiver les regains, les pommes de terre, les turneps, les betteraves champêtres, le fourrage du blé de Turquie. Il ne faut leur donner du chou que modérément; le sel leur est avantageux, leur aiguise l'appétit; le son, les grains de toute espèce et surtout l'avoine leur plaisent beaucoup et sont utiles aux mères.

On doit varier la nourriture des *lapins*, afin de provoquer leur appétit, qui se lasse facilement.

On ne doit pas songer à engraisser les *lapins* avant qu'ils aient atteint l'âge de cinq mois; l'opération dure un ou deux mois; elle demande un repos complet de l'animal et une riche alimentation. « Voici, dit Joigneaux, comment on procède dans les Flandres pour engraisser un *lapin* en quinze jours : on fixe un bout de planche contre le mur, à 1 mètre environ du sol, et on place l'animal sur ce bout de planche, où il peut à peine se retourner. C'est là qu'on lui sert trois fois par jour et à heure fixe une nourriture copieuse, qui consiste en pain de seigle avec du lait, en deux poignées de graines d'avoine, une vers midi, l'autre vers le soir, et enfin en trèfle sec, quand ce fourrage est du goût de l'animal. Le *lapin*, ainsi placé, ne bouge guère ou ne bouge pas, tant il a peur de tomber, et cette immobilité favorise beaucoup la production de la graisse. On le met à la gêne pour lui donner de l'embonpoint, comme on met à la gêne les vaches dans leurs loges, les oies, les canards, les dindes et les poules dans leurs cages étroites ou leurs épinettes. »

Ce mode d'engraissement rapide exige une certaine attention; la nourriture amène parfois un état de constipation qu'il faut combattre avec un peu de nourriture verte.

L'engraissement en un mois ou cinq semaines n'offre pas cet inconvénient. On se contente de placer les *lapins* dans une caisse ou dans une loge, toujours en lieu sec, un peu chaud même et en partie obscur. On leur donne à manger trois fois par jour, à des heures très-régulières, en variant le plus possible la nature des aliments et en faisant alterner le sec avec le frais. Chaque fois qu'on leur sert un repas, on a bien soin d'enlever les débris du repas précédent. Les *lapins* doivent souvent la mort à leur voracité; ils meurent d'indigestion lorsqu'on leur donne de l'herbe verte trop succulente. Une autre maladie qui leur est très-commune est la *daze* ou *gros ventre*, occasionnée par un amas d'eau considérable dans la vessie; cette maladie est combattue par une nourriture sèche, du regain, de l'orge grillée, des plantes aromatiques et de l'eau à discrétion.

La gale, qui les attaque principalement dans leur jeunesse, les rend étiques, tristes, arrête leur croissance, leur enlève l'appétit et les fait mourir dans de violentes convulsions; on l'attribue à l'humidité, le plus terrible ennemi des *lapins*. Lorsqu'un animal est atteint de la gale ou de la daze, qui se traitent de la même manière, on doit aussitôt éloigner le malade.

Pour connaître la valeur d'un *lapin*, l'acheteur saisit la bête par les oreilles, la couche à plat ventre sur son bras gauche et souffle sur le dos. Si le poil s'envole, c'est que le *lapin* n'est pas bien portant; s'il ne s'envole pas, c'est que l'animal est plein de santé. Et, en effet, un animal maladif mue presque en tout temps. D'ailleurs, en soufflant dessus, on peut voir si le poil du fond est vif et la peau blanche; ce sont deux bons indices. Quand le fond du poil est terne et la peau terreuse, les bêtes ont été mal nourries et se portent mal.

La chair du *lapin* domestique a une certaine importance dans l'art culinaire; inférieure à celle des *lapins* sauvages ou de garenne, elle peut être relevée par les apprêts, et fournit ainsi une ressource aux petits ménages, dans les campagnes. La peau, revêtue de tout son poil, bien passée et bien préparée, sert à faire plusieurs sortes de fourrures, des manchons, des couvre-pieds, etc.; il en existe de diverses couleurs, de noires, de blanches, de grises; les noires d'Angleterre sont surtout fort estimées.

Les peaux gris cendré, lorsqu'elles sont belles, se vendent quelquefois frauduleusement sous le nom de *petit-gris*.

Le poil du *lapin*, coupé au ras de la peau et mêlé avec certaines laines, devient *poil de loutre* et est employé par les chapeliers. Les marchands de peaux de *lapin* parcourent les villes et les campagnes et achètent, non-seulement les peaux de ces animaux, mais encore les vieux habits, les papiers déchirés, etc. Ils revendent ensuite les peaux à des marchands en gros qui les distribuent aux industriels auxquels elles sont utiles.

« Pour la chapellerie, dit Joigneaux, le poil des *lapins* normands ne constitue pas la première qualité; on préfère le *lapin* picard, dont la nuance est d'un plus beau gris, c'est-à-dire d'un gris plus clair, et dont le poil est plus fin. C'est à Beauvais et à Amiens que l'on achète surtout ces qualités. La chapellerie recherche également les *lapins* de la Champagne, des Ardennes, de la Lorraine et de la Bourgogne, qui fournissent beaucoup moins que la Normandie et la Picardie, mais qui se recommandent presque toujours par l'excellente qualité des peaux. La nourriture a une influence très-marquée sur la qualité de ces peaux; aussi les marchands estiment-ils particulièrement celles qui proviennent d'animaux mangeant souvent du grain et du fourrage sec. Bonne nourriture, disent-ils, bon poil et bonne chair. »

Les *lapins* communs du midi de la France sont tout petits et ne pèsent, sauf exception, que de 1kil,5 à 2kil,5 au plus; mais ils donnent un poil fin et d'une nuance gris clair agréable.

Le *lapin* angora ou de ménage, dont le poil servait autrefois à faire des gants et des bas, n'a plus de raison d'être aujourd'hui. La bonneterie n'en veut plus, la chapellerie n'en veut pas davantage; enfin on l'exclut de toutes les cuisines, parce que sa chair est de très-mauvaise qualité.

Le *lapin* riche, élevé d'abord à Troyes et dans les environs, a été très-recherché pour fourrures naturelles à bon marché, autrement dit pour fourrures non lustrées. La chapellerie classe son poil parmi les qualités très-inférieures, parce qu'il est grossier et feutre mal. Sa chair, enfin, est très-ordinaire. La peau, néanmoins, et par cela même qu'on en fait des fourrures communes, a un prix plus élevé que celle des autres races. En 1856, les 100 peaux valaient de 150 à 175 francs, et à l'heure où nous écrivons elles sont encore à 100 et 120 francs. La mue des *lapins* commence vers le 15 septembre et dure jusqu'à la fin de novembre; c'est le moment où ils fournissent le poil le plus grossier; aussi, en admettant que 100 peaux de la race commune aient en hiver une valeur de 50 francs, elles ne vaudront plus que 36 francs pendant la mue, et, en été, de 34 à 35 francs. A ce compte, les *lapins* du Midi, dont les 100 peaux ne se payent que 15 à 16 francs en hiver, à cause de leur petitesse, ne valent plus que 7 à 8 francs en temps de mue, en été.

Les *lapins* noirs, les *lapins* blancs, les *lapins* bariolés sont de qualité inférieure comme poil et comme chair. Le poil manque de finesse et reçoit mal la teinture.

Les peaux de *lapin*, dépouillées de leur poil, sont découpées en lanières et servent à préparer la colle pour les peintres. Les déchets de peaux, têtes, pattes et rognures ou *chiquettes*, sont vendus comme engrais.

Les excréments de *lapin* constituent également un bon engrais. Pour en tirer le meilleur parti, et aussi pour entretenir les *lapins* dans de bonnes conditions hygiéniques, il faut que la litière de ces animaux soit sèche et fréquemment renouvelée.

On voit depuis quelque temps des animaux attribués au croisement du lièvre et de la *lapine*, et que l'on désigne sous le nom de *léporides*.

— Art culin. « Quoique, au premier coup d'œil, dit Grimod de La Reynière, le *lapin* ait avec le lièvre de grands rapports, il en diffère essentiellement par ses mœurs, ses habitudes et la nature de sa chair; elle est bien plus blanche, plus tendre et plus succulente; mais ces bonnes qualités n'appartiennent qu'au *lapin* sauvage : le *lapin* domestique doit être écarté de toutes les tables un peu jalouses de leur bonne renommée. Le *lapin* sauvage, au contraire, nourri de thym, de marjolaine, de serpolet et d'autres herbes odoriférantes, est le véritable parfumeur d'un bon garde-manger : c'est le Fargeon de la cuisine. Choisi jeune (et pour n'y pas être trompé, il faut lui tâter les jointures des pieds de devant, au-dessous du genou; si vous y trouvez une petite grosseur, comme une lentille, soyez sûr que c'est un adolescent), c'est un manger aussi sain que délicat. On le sert à la broche, piqué ou lardé, en gibelotte, à l'étuvée, en fricassée de poulet, en casserole, en brezoles, à la polonaise, à l'italienne, à l'anglaise, à l'espagnole, au gîte, à la Rossane, au coulis de lentilles, et de mille autres manières; on en fait même des boudins et jusqu'à des papillotes. De tous les *lapins* qu'on mange à Paris, ceux de Cabourg sont les plus estimés. » En dépit de Grimod de La Reynière, il est prouvé par l'expérience que la chair du *lapin* franc fournit un excellent bouillon, comparable à celui du bœuf, et le bouilli que l'on en obtient est encore excellent et peut s'accommoder à toutes les sauces usitées.

Avant de tuer un lapin domestique, il faut avoir soin de lui faire manger des plantes aromatiques, qui lui donneront un fumet sauvage, ou bien on mettra dans leur corps, après l'avoir vidé, un mélange de feuilles de bois de Sainte-Lucie réduites en poudre, avec des fleurs de mélilot, de thym et de serpolet, le tout de la grosseur d'une noisette, manié avec une égale quantité de beurre frais; on en frottera l'intérieur du ventre et les cuisses de l'animal.

On doit toujours engraisser les mâles vers l'âge de six ans, époque où ils perdent une partie de leur vigueur; les femelles ne doivent pas dépasser l'âge de cinq ans.

La manière ordinaire de tuer les *lapins* est vicieuse; au lieu de leur donner, derrière la tête, un coup de poing, qui attire le sang dans le cou et l'y fait figer avec abondance, on devrait les saigner et les suspendre par les pattes de derrière, afin de faire écouler le sang; alors la chair en serait plus blanche.

— Chasse. Le *lapin* choisit de préférence pour son séjour les terrains secs et sablonneux coupés de bois et de prairies. Dans les moments de pluie, il reste dans son terrier; mais, dès qu'il fait beau, il en sort, sans s'en écarter beaucoup, et se rend dans les fourrés voisins les plus épais. Cet animal craintif ne se hasarde guère à se rendre au gagnage (à la pâture) que pendant la nuit; alors on le rencontre dans les champs, dans les prés, dans les taillis; il ferme quelquefois l'entrée de sa demeure avec du sable, à l'une et à l'autre de ses sorties ou *gueules* opposées, lorsqu'il redoute quelque agression.

Poursuivi, le *lapin* court excessivement vite, mais sa vitesse ne dure pas; c'est pourquoi, se sentant faible, il cherche toujours à rentrer chez lui. C'est un animal des plus nuisibles, tant à cause des dégâts qu'il occasionne aux récoltes que par la rapidité avec laquelle il se multiplie.

La femelle fait chaque année de cinq à six portées, composées chacune de huit à dix petits, qui sont eux-mêmes en état de reproduire à l'âge de cinq à six mois, et comme le *lapin* vit environ huit ou neuf ans, il en résulte une multiplication extraordinaire de ce petit rongeur. Pline et Varron rapportent qu'une ville entière de l'Espagne fut détruite par le nombre incroyable de *lapins* qui s'étaient logés dans ses fondements. Un voyageur anglais assure qu'une paire de *lapins* ayant été transportée dans une île, il s'en trouva 6,000 au bout d'une année.

En 1669, la multiplication des *lapins* dans les forêts était telle, qu'une ordonnance royale prescrivit la destruction de ces animaux et ordonna aux officiers des chasses de détruire les terriers.

Dans les forêts de l'Etat, les gardes ont le droit de chasser les *lapins* en toute saison; ils en font leur nourriture ordinaire.

Les *lapins* sauvages n'appartiennent à personne et ne deviennent propriété particulière que quand ils sont enfermés. Les *lapins* de garenne appartiennent au propriétaire de la garenne; ce dernier devient responsable des dégâts qu'ils causent aux terres voisines.

Dans une garenne fermée, l'action de fureter peut être, suivant les circonstances, considérée comme un vol, et toujours comme un délit de chasse.

— *Chasse aux chiens courants.* Cette chasse, dans un bois bien peuplé, offre un plaisir peu fatigant, car le *lapin*, avant de se terrer, tourne quelque temps dans la même enceinte, sans s'éloigner comme le lièvre.

Tandis que les chiens lancent ou relancent le gibier, le chasseur, immobile dans une clairière ou au passage d'une allée, l'attend en silence. Il ne doit en aucun cas se déranger, même pour prendre les devants, parce que le *lapin*, qui est toujours aux écoutes, ne manquerait pas de l'entendre et de s'éloigner.

— *Chasse avec bassets.* Cette chasse a lieu la nuit. On bouche préalablement en silence les gueules des terriers, et on lâche un ou plusieurs bassets, qui quêtent et font lever la bête. Le chasseur a soin de n'accourir pour tirer l'animal que lorsqu'il entend aboyer les chiens, ce qui annonce que la poursuite est commencée.

— *Chasse au chien d'arrêt.* Lorsqu'il fait beau temps, les *lapins* se tenant dans les fourrés les plus épais, le chien d'arrêt les fait lever comme des lièvres. On ne peut guère les tirer qu'au jugé, c'est-à-dire sans les voir, au travers des feuilles, en supposant leur présence d'après le mouvement des feuilles mêmes. C'est la chasse ordinaire des gardes des forêts, qui y acquièrent en peu de temps la plus grande habileté. « Lorsqu'on a entrevu la pièce, dit Deyeux, on préjuge, sur la lenteur ou sur la vitesse de sa course, le point qu'elle a dû franchir pour arriver où on la suppose, et l'on doit toujours tirer un peu en avant de cette place. Lorsqu'on n'a point vu la pièce, on tire sur le mouvement des herbes, sur l'agitation du feuillage, et toujours un peu en avant de ce mouvement.

— *Chasse à l'affût.* Cette chasse se fait dans la belle saison, au moment des lapereaux, dont on détruit une grande quantité. Le chasseur se cache en un lieu où il peut se remuer à son aise; il choisit un fossé ou un buisson, ou mieux un arbre sur lequel il grimpe; il passe là les nuits à la belle étoile, en attendant que le gibier vienne se présenter à lui. Les chasseurs ont l'habitude de mettre un morceau de papier blanc sur le point de mire de leur fusil, afin d'ajuster plus sûrement dans l'obscurité.

Le chasseur se place aux environs des terriers, mais non trop près, car le *lapin* blessé y rentre, pour peu qu'il lui reste de vie, surtout s'il est jeune. « Tel *lapin*, dit Deyeux, qui, en plein bois, resterait sur le coup, gisant et découragé, de manière à ne pouvoir rien tenter pour sa fuite, s'il sent son terrier près de lui, puise dans sa douleur une force nouvelle, et se débat contre la mort avec un courage incroyable, dans l'espoir de rentrer dans son trou.

Lapin tué près du terrier
N'est pas encor dans ton carnier. »

A l'affût, on évite de tirer sur un *lapin* blotti; on doit préférer le voir courir. Le plomb pénètre les membres développés et tendus de l'animal qui court; celui qui est blotti présente un manchon élastique qui le garantit : il est rarement tué roide, et le plus ordinairement il rentre, après le coup, pour mourir au terrier.

— *Chasse au furet.* On transporte ce petit animal, à jeun, dans les garennes, et, avant de l'introduire dans les terriers, on a soin de tendre des bourses à chaque gueule; ces bourses sont de petits sacs à grandes mailles, dont l'orifice est muni d'une ficelle passée en coulisse, ficelle qui glisse et en ferme l'entrée; les bourses, bien tendues, débordant les trous, sont solidement attachées à une branche ou à un piquet par la ficelle qui leur sert de cordon.

Le furet, qui porte des grelots à son cou, est introduit dans le terrier par une des gueules les plus fréquentées, gueule que l'on ferme aussi par une bourse; toutes ces manœuvres s'exécutent sans bruit, car, pour peu que le *lapin* soit effrayé, il se laissera étrangler plutôt que de sortir de son terrier.

Dès que les *lapins* sentent le furet, ils fuient et donnent dans les bourses; on les prend aussitôt et l'on retend de nouvelles bourses, pour le cas où d'autres *lapins* seraient restés dans le terrier.

Si le furet veut sortir et qu'on pense que tous les *lapins* n'ont pas quitté le terrier, on souffle au nez de l'animal, on lui jette du sable, afin de le faire rentrer.

Afin de ne pas *fureter* des terriers vides, on se fait suivre d'un bon chien d'arrêt, qui ne manque pas de *marquer au terrier*, en grattant dans les trous fréquentés ou en arrêtant sur une des gueules.

Si le furet atteint un *lapin*, il le saisit à la gorge, suce le sang, et s'endort, repu, sur sa victime. Alors on cherche à le tirer de sa torpeur par un coup de fusil à poudre déchargé dans une gueule de la garenne; mais si le bruit est infructueux, on attend que l'animal veuille bien revenir, ou bien il faut boucher tous les trous, et revenir le lendemain, dès l'aube, les déboucher et appeler le furet.

On appelle *fureter à blanc* placer un furet dans un terrier sans en boucher les gueules, afin de *tirer* les *lapins* à leur sortie du trou.

Les chasses avec furet ont lieu depuis trois heures après le lever du soleil jusqu'à deux ou trois heures avant son coucher, instants où les *lapins* sont dans leurs terriers. Au lieu d'employer un furet pour chasser les *lapins* de leur trou, on peut enfumer ces animaux de la même manière que le renard.

— *Battues.* Un grand nombre de rabatteurs, foulant une enceinte, frappant chaque buisson, jettent des cris et font le plus de bruit possible, afin de lever le gibier et de le mener sous les coups des chasseurs placés à la lisière du bois ou au passage d'une allée. Les battues ont aussi pour but de faire tomber les *lapins* dans les panneaux.

— *Piéges.* On se sert, pour détruire les *lapins*, de panneaux et de collets; ces derniers se placent près des embouchures des terriers, dans les coulées ou sentiers fréquentés, dans les passages des haies.

Lapin-Blanc (CABARET DU). Au mot CABARET, nous avons déjà donné sur cet établissement célèbre quelques détails que nous allons compléter ici.

La légende faisait remonter l'origine de ce tapis-franc célèbre à Pépin le Bref; un de ses archers ayant présenté au monarque un lapin blanc phénoménal, Pépin lui aurait donné, en retour, un privilége de cabaretier près de son palais (le Palais de justice actuel), et l'archer aurait pris pour enseigne ce lapin blanc. C'est là de la pure fantaisie : aucune chronique, avant celle que l'on a forgée de nos jours, n'a daigné parler du cabaret du *Lapin-Blanc;* il était cependant fort ancien et existait bien avant la Révolution. C'était un de ces nombreux repaires où les soudards, les filous et les filles se donnaient rendez-vous, au milieu du dédale de la Cité, et sur lesquels la police tenait l'œil constamment ouvert. Le *Lapin-Blanc* fut surtout célèbre sous Louis-Philippe. Nous n'essayerons pas, après les *Mystères de Paris*, de reconstituer la physionomie du *Lapin-Blanc* de cette époque : l'écrivain nous l'a donnée au vif, complète, émouvante et sinistre, avec sa population de misérables et de filles publiques. Cette physionomie, le vieux cabaret la conserva jusqu'à la révolution de 1848, jusqu'au jour où de profondes saignées faites dans ce quartier (l'ouverture de la rue de Constantine avait déjà commencé l'œuvre) vinrent rendre impossible aux voleurs et aux assassins, éblouis par trop de lumière, le séjour de la Cité. Après le livre d'Eug. Sue, la chronique s'occupa de ce repaire; la foule y vint, pour visiter des lieux si célèbres, et ne put qu'être désappointée. Le dernier propriétaire du *Lapin-Blanc*, le père Mauras, un Auvergnat qui se disait Bordelais, avait fait du vieux tapis-franc un cabaret vulgaire, aux murs blanchis à la chaux et au chlore, aux siéges de chêne brunis par l'usage, un cabaret propret enfin, rappelant mal la taverne enfumée des anciens jours, tenant du cabaret de barrière par ses tables et ses verres, et du chauffoir de prison par son gros poêle central et par ses habitués. Le père Mauras, fidèle à la légende, avait également placé au-dessus de son comptoir un lapin blanc, empaillé tant bien que mal, et qui la perpétuait. Un écrivain contemporain a consacré quelques lignes à l'aspect général et à l'ameublement du cabaret, tel qu'il exista jusqu'au jour de sa démolition. « Au-dessous du lapin, dit A. Delvau, sont des bocaux et des bouteilles renfermant les mystérieuses liqueurs avec lesquelles les gens qui ont soif essayent de remplacer le vin, comme on remplace l'or par le vert-de-gris. Tout autour de la salle sont des images : il n'y a pas un coin de mur, grand comme la main, qui n'en soit couvert. On y voit des dessins représentant les différentes scènes des *Mystères de Paris*, des portraits de représentants du peuple à côté de charges de *Diogène*, saint Éloi et M. Eugène Sue, une Vierge et une Céleste Mogador, Estelle et Némorin, M. Crémieux et Pierre Dupont, Fualdès et Taglioni, etc. On y voit même un buste de Brutus, avec des lunettes et un chapeau de jardinier, regardant gravement le lapin blanc et sa faveur rouge. » Le *Lapin-Blanc* a disparu en 1864.

LA PINELIÈRE (Guérin DE), poëte français, né à Angers vers 1605, mort à Paris vers 1640. On ne sait rien de sa vie. Il a publié : le *Parnasse* ou le *Critique des poëtes* (Paris, 1635, in-12), petit livre satirique dans lequel on trouve de la verve et des traits comiques; *Hippolyte* (Paris, 1635, in-12), tragédie imitée de Sénèque, suivie de quelques poésies de l'auteur.

LAPINER v. n. ou intr. (la-pi-né — rad. *lapin*). Mettre bas, en parlant de la lapine : *Le femelle* A LAPINÉ *ce matin.*

LAPINIÈRE s. f. (la-pi-niè-re — rad. *lapin*). Endroit où l'on élève des lapins : *Construire une* LAPINIÈRE.

LAPIO, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de la Principauté Ultérieure, district et à 15 kilom. N.-E. d'Avellino, sur une colline; 2,309 hab.

LAPIS s. m. (la-piss — mot lat. qui signif. *pierre*). Minér. Substance minérale précieuse, d'une belle couleur bleue : *Des colliers de* LAPIS *et d'or. On fait avec le* LAPIS *mis en poudre un bleu qui s'appelle outremer.* (Acad.) ‖ On dit aussi LAPIS-LAZULI, LAPIS ORIENTAL et LAZULITE. ‖ *Lapis du Vésuve*, Substance d'un beau bleu qu'on trouve parmi les matières anciennement rejetées par le Vésuve, et qui a une ressemblance frappante avec le lapis-lazuli : *Le* LAPIS DU VÉSUVE *est une variété de haüyne.* ‖ *Lapis serpentis*, Ammonite. ‖ *Lapis stellaris*, Astrée ou astroïte. ‖ *Faux lapis*, Azurite compacte.

— Comm. Genre d'indiennes à fond bleu.

— Adjectiv. Qui est de la couleur du lapis : *Couleur* LAPIS.

— **Encycl.** Minér. Le *lapis* est un silicate de sodium, de calcium et d'aluminium, mêlé avec un composé sulfuré de sodium. On le rencontre quelquefois en dodécaèdres rhomboïdaux, présentant un clivage dodécaédrique imparfait; mais, le plus souvent, il est en masse compacte. Sa dureté égale 5,5, sa densité varie de 2,38 à 2,45; son éclat est vitré; sa couleur est d'un beau bleu. Il est tantôt opaque, tantôt translucide. La fracture en est inégale. Au chalumeau, il fond en un verre blanc; calciné, puis réduit en poudre, il perd sa couleur et prend alors la consistance de la gélatine dans l'acide chlorhydrique. Les analyses du *lapis* ont démontré que ce n'est point là un minéral d'une composition définie, mais un mélange, conclusion qui se trouve corroborée par son apparence et sa structure physique. Il est, par conséquent, tout à fait inutile de chercher à représenter sa composition par une formule. Lorsqu'on examine au microscope des tranches minces de ce minéral, on s'aperçoit que la matière colorante bleue est distribuée sur un fond blanc. La composition de l'outremer artificiel (le *lapis* a aussi reçu le nom d'*outremer*) rend probable que la matière colorante du minéral naturel est, soit un polysulfure de sodium, soit un composé de protosulfure et de polythionate de sodium. Le *lapis* se trouve ordinairement dans le granite ou dans le calcaire cristallin. On le retire surtout de la Chine, de la Sibérie et de la Boukharie. Les échantillons de cette substance renferment souvent des écailles de mica et des pyrites. Sur les bords de l'Indus, on le rencontre disséminé dans un calcaire grisâtre. Les variétés les plus riches en couleur sont très-estimées pour la fabrication des vases de prix et des objets d'ornement en général. On l'emploie aussi dans les manufactures de mosaïques. En poudre, il constitue la matière colorante, riche et durable, nommée *outremer*.

— Comm. Les *lapis* sont des indiennes obtenues par réserves mordancées. Lorsqu'on veut produire des dessins colorés sur un fond bleu, on introduit des mordants dans la réserve, puis, au sortir de la cuve à indigo, on lave la pièce pour enlever la réserve et on la teint dans un bain de garance ou de quercitron, selon la couleur qu'on veut obtenir. Quelquefois aussi on introduit dans la réserve des sels qui, devant se trouver plus tard en présence de certains autres, produiront sur le fond bleu des dessins colorés. Par exemple, si l'on ajoute à la réserve des sels de plomb et qu'on passe ensuite la toile, au sortir de la cuve, en bleu dans un bain de chromate de potasse, on aura des dessins jaunes.

LAPIS (Gaetano), peintre italien, né à Cagli (Ombrie) en 1703 ou 1705, mort à Rome en 1776. Ce peintre, à peu près ignoré, et dont les œuvres ne sont guère connues que des artistes, mérite cependant quelque attention. Né en plein XVIIIe siècle, il sut néanmoins se soustraire à l'influence de l'art français, qui porta le dernier coup à la peinture italienne, depuis si longtemps en décadence. On ignore s'il eut un maître; mais on voit par ses tableaux qu'il dut, dans sa jeunesse, faire une étude sérieuse de l'antique, et cela à une époque où les chefs-d'œuvre de l'ancienne Grèce étaient ridiculisés avec esprit, il est vrai, mais avec peu de bon sens. En adoptant une pareille voie, Lapis ne pouvait devenir un peintre à la mode; aussi vivait-il dans un isolement à peu près absolu. Quelques amateurs sérieux s'émurent cependant de voir se perdre dans l'ombre un talent vraiment distingué, et ils procurèret à Lapis l'occasion de se produire. C'est ainsi qu'il fut chargé de peindre le plafond d'une salle de bain, au palais Borghèse. Cette fresque, qui a pour sujet la *Naissance de Vénus*, est d'une élégance de forme, d'une élévation d'idée, qui furent d'autant plus remarquées qu'elles tranchaient davantage avec la manière des peintres de l'époque. Lapis peignit ensuite, pour la ville de Pérouse, un tableau qu'on voit encore dans l'église Santo-Bernardino; il représente la *Madone au milieu des saints André, Jean-Baptiste et Bernardin.* Cette œuvre, d'une exécution timide, pénible et malhabile, est pleine néanmoins de qualités sérieuses. La *Madone* est une bonne figure, jeune et gracieuse, d'un modelé finement et franchement accusé. Amples, légères et simples, les draperies rappellent peut-être un peu trop Raphaël et Léonard de Vinci; mais elles sont traitées avec tant de conscience et de soin, elles ont tant d'allure, qu'on oublie les maîtres qui les ont inspirées. Plus tard l'artiste se retira dans sa ville natale, où il peignit quelques tableaux, parmi lesquels il faut signaler la *Cène*, la *Nativité* et le *Saint André d'Avellino*, qui ornent la cathédrale.

LAPISE (Joseph DE), seigneur de *Maucoil*, historien français, né à Orange vers 1589, mort en 1648. D'abord notaire, il devint ensuite garde des archives et greffier du parlement d'Orange. On lui doit : *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange, divisé en quatre parties, selon les quatre races qui y ont régné depuis* 793 (La Haye, 1640, in-fol.), ouvrage rempli de fastidieuses digressions, mais qui est néanmoins encore recherché, tant à cause de sa rareté que des gravures qu'il contient.

LAPIS-LAZULI s. m. (la-piss-la-zu-li). Minér. V. LAPIS.

LAPISSE (Pierre-Belon, baron DE SAINTE-HÉLÈNE), général français, né à Lyon en 1762, mort en 1810. Entré de bonne heure dans l'armée, il servit de 1780 à 1783 en Amérique, et, sous la République, fut d'abord employé en Corse et en Italie. Nommé chef de la 36e demi-brigade à l'armée du Danube, il eut une part glorieuse à la bataille de Zurich et y conquit le grade de général. Sous l'Empire, il se distingua pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, fut créé général de division en 1806, et passa, en 1808, à l'armée d'Espagne. Sa conduite au siége de Madrid lui valut le titre de baron de l'Empire (1808). Deux ans plus tard, il fut blessé mortellement à la bataille de Talavera de la Reyna. Un décret impérial, qui ne fut jamais exécuté, ordonna que sa statue serait placée sur la place de la Concorde.

LAPISSE (Anne-Pierre-Nicolas DE), général français, né à Rocroy en 1773, mort en 1850. Il se signala dans la Belgique en 1792 et 1793, prit part à la défense de Valenciennes, fut arrêté après la reddition de cette ville, et ne sortit de prison qu'à la suite du 9 thermidor. Il fit la campagne d'Italie en 1800, fut chargé, sous l'Empire, des travaux de fortification d'Ostende, de Maubeuge, de Mayence et de Cassel; de ceux du Havre et de Verdun, sous la Restauration, et remplit les fonctions d'inspecteur de son arme de 1831 à 1835, époque de sa retraite.

LAPITHES, peuples de la Thesssalie, qui habitaient les bords du Pénée, d'où ils avaient chassé les Perrhèbes. Ces peuples sont fameux dans l'antiquité mythologique pour leur habileté à manier et à dresser les chevaux; c'est même à eux qu'on attribue l'invention du mors. Mais ils sont restés célèbres surtout par leurs combats avec les Centaures, qu'Hésiode et Ovide ont décrits si poétiquement. Voici à quelle occasion eut lieu cette lutte formidable. Pirithoüs, roi des Lapithes, célébrant ses noces avec Hippodamie, avait invité les Centaures. Ceux-ci, excités par Mars, irrité de ce qu'on ne lui avait offert aucun sacrifice avant la cérémonie, insultèrent les femmes dans l'ivresse du festin, et Eurite, un de leurs chefs, osa même enlever Hippodamie. Nestor, dans les *Méthamorphoses* d'Ovide (trad. Desaintange), raconte ainsi cet événement aux chefs des Grecs rassemblés pour la guerre de Troie, événement auquel lui-même avait pris part :

Les Lapithes fêtaient, sous des arbres touffus,
L'hymen d'Hippodamie et de Pirithoüs.
Les Centaures cruels, race farouche et dure,
Environnaient la table, assis sur la verdure.
Les rois thessaliens, et moi-même avec eux,
Nous fûmes invités à cet hymen fameux.
Autour des conviés un grand peuple se presse,
Et réjouit les airs de ses cris d'allégresse.
On chante l'hyménée, et sur l'autel du dieu
L'encens de ses parfums embaume ce beau lieu.
Des plus riches atours superbement parée,
L'épouse arrive enfin de vierges entourée.
On l'admire, on s'écrie : Heureux deux fois l'époux!
Heureux de posséder des charmes aussi doux!
Ce jour même sembla démentir ce présage.
Un des fils de la nue, un Centaure sauvage,
Eurite, ivre à la fois et d'amour et de vin,
Enlève Hippodamie au milieu du festin.
C'est la confusion d'une ville au pillage :
C'est de pleurs et de cris un confus assemblage.
On se lève, et Thésée avec un cri soudain :
Eurite, que fais-tu? Quoi! ton amour sans frein
Outrage mon ami, l'outrage en ma présence!
Sais-tu qu'en l'offensant c'est moi que l'on offense?
Il dit, perce la foule, et, malgré leurs fureurs,
Arrache Hippodamie aux bras des ravisseurs.
Eurite ne dit rien; qu'aurait-il à répondre?
Ce qu'il a fait l'accuse et peut seul le confondre.
Il défend son forfait par des forfaits nouveaux,
Et sa main au visage a frappé le héros.

Cette brutalité du Centaure fut le signal d'une mêlée effroyable, où Pirithoüs et Thésée accomplirent des exploits dignes de ces temps fabuleux, écrasant leurs ennemis sous des quartiers de rocher, arrachant des arbres entiers, et les faisant tournoyer comme de gigantesques massues. Le combat dura jusqu'au soir; ceux des Centaures qui n'avaient pas succombé s'échappèrent à la faveur de la nuit, et s'enfuirent jusque sur les bords du Pinde, en Epire, où ils se construisirent de nouvelles demeures.

C'est par allusion à ce festin sanglant que J.-B. Rousseau a dit :

Laissons aux Scythes inhumains
Mêler dans leurs banquets le meurtre et le carnage;
Les dards du Centaure sauvage
Ne doivent point souiller nos innocentes mains.

En littérature, on rappelle le festin des Lapithes à propos d'un repas, d'une cérémonie, d'une fête qui se termine par un désordre bruyant, une querelle où l'on en vient aux coups. En voici un exemple :

« Ce serait une lourde tâche que celle d'enregistrer méthodiquement tous les événements tragiques et comiques de ces deux folles semaines, où les orgies du carnaval, commencées au bruit du coup de pistolet qui a tué un bon citoyen et un honnête homme, ont failli plusieurs fois se terminer comme *un festin de Lapithes, dans le sang et dans les horreurs d'un combat.* »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

LAPITO (Louis-Auguste), paysagiste français, né à Saint-Maur, près de Paris, en 1805. Destiné par sa famille au notariat, il ne tarda pas à abandonner l'étude où il était clerc pour s'adonner à la peinture. D'abord élève de Watelet, il entra ensuite dans l'atelier de Heins, où il devint un dessinateur habile, puis il se mit à voyager. Après avoir visité le midi de la France, si peu connu, si pittoresque, il parcourut successivement la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande. Rentré à Paris vers 1826, les cartons pleins d'esquisses et de souvenirs, il se mit au travail et exposa successivement : *Vue du Simplon, Site d'Auvergne* (1827); un *Chalet* (1831); le *Lac Majeur* (1833); les *Andelys* (1836); les *Cascatelles* (1842); le *Calvaire de Sisteron* (1852); le *Golfe Rapallo* (1855); la *Vallée de Royat* (1857); le *Torrent de Royat, Vue de Menton* (1859); *Vue du cours du Tessin, Vue de Saint-Laurent Chiavari et de Sesto-Calende, Vue de la ville et du port de Bastia* (1861); *Vue de Gênes, Vue de Lillebonne,* les *Moulins de Fontana, en Auvergne* (1863); *Vue de la ville de Lisieux* (1864); *Ajaccio au coucher du soleil, Vallée de Royat* (1865); *Vue de Pont-l'Evêque* (1866); la *Somme à Abbeville,* un *Souvenir d'Auvergne* (1868), etc. Outre ces toiles, qui lui ont valu plusieurs médailles et la croix de la Légion d'honneur dès 1836, M. Lapito a exposé diverses toiles à l'étranger, notamment une *Vue de Ventimiglia,* qui lui valut une médaille d'or à Bruxelles, en 1848; une *Vue de Savone* (1849), exposée dans la même ville et achetée pour le musée Léopold; *Site des montagnes de Grasse* (1855), qui parut à une exposition d'Anvers, etc. Outre ses peintures à l'huile, M. Lapito a exécuté des aquarelles fort estimées. Cet artiste habile, dont les toiles sont bien peintes et d'un coloris charmant, s'est acquis une réputation rapide, et ses tableaux, très-recherchés, figurent dans les galeries d'amateurs, non-seulement en France, mais à l'étranger, ainsi que dans nos musées et dans nos palais. Elles ont de l'éclat, du brio, mais on n'y trouve point la nature comprise et rendue à la manière de nos grands paysagistes contemporains : c'est une nature arrangée et factice; aussi, les œuvres de cet artiste ne nous paraissent point appelées à conserver, dans l'estime des amateurs, la vogue qu'elles ont eue jusqu'ici.

LA PLACE (Pierre DE), en latin **a Platea** ou **Plateanus,** jurisconsulte et historien français, né à Angoulême vers 1520, mort en 1572. Il étudia le droit à l'université de Poitiers, et vint ensuite à Paris, où il devint successivement avocat près la cour des aides, puis premier président de cette cour. Son savoir et son intégrité lui valurent l'estime de François Ier, de Henri II et de l'Hospital. Ayant embrassé la Réforme en 1560, il se vit en butte à de fréquentes avanies, pendant les troubles religieux. Il se trouvait ainsi désigné aux coups des massacreurs de la Saint-Barthélemy : son cadavre, d'abord traîné dans une écurie, près de l'Hôtel de ville, fut jeté le lendemain dans la Seine. On a de lui les ouvrages suivants : *Paraphrasis in titulos institutionum imperialium de actionibus, exceptionibus et interdictis* (Paris, 1584, in-4°); *Traité de la vocation et manière de vivre à laquelle chacun est appelé* (Paris, 1561, in-4°); *Traité du droit usage de la philosophie morale avec la doctrine chrétienne* (Paris, 1562, in-8°); *Commentaires de l'état de la religion et république sous les rois Henri II, François II et Charles IX* (Paris, 1565, in-8°), reproduits dans la collection des *Mémoires sur l'histoire de France; Traité de l'excellence de l'homme chrétien* (Paris, 1572, in-8°).

LA PLACE (Josué DE), théologien protestant français, né en 1596, mort en 1665. Il fit ses études à Saumur, où il enseigna la philosophie, puis devint pasteur de l'Eglise de Nantes en 1625. Nommé professeur de théologie à Saumur, en 1633, il attaqua ouvertement, dans une série de thèses, le dogme calviniste de l'imputation du péché d'Adam à toute sa race, comme étant contraire à la bonté de Dieu, et, sur la demande des théologiens calvinistes, il vit son opinion condamnée par le synode national de Charenton, en 1644; mais La Place eut de nombreux partisans; plusieurs synodes provinciaux prirent sa défense, et l'illustre Claude lui-même partagea son sentiment sur cette question. Attaqué avec une grande vivacité par ses adversaires, La Place répondit, peu avant sa mort, par sa *Disputatio de imputatione primi peccati Adami* (Salm., 1665, in-4°). On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Discours en forme de dialogue entre un père et son fils, sur la question si l'on peut faire son salut en allant à la messe pour éviter la persécution* (Quévilly, 1629, in-8°); *Examen des raisons pour et contre le sacrifice de la messe* (Saumur, 1639, in-8°); *Disputationes de argumentis, quibus efficitur Christum prius fuisse quam in utero Beatæ Virginis secundum carnem conciperetur* (Salm., 1649, in-4°); *Exposition et paraphrase du Cantique des cantiques, et un traité de l'invocation des saints* (Saumur, 1656, in-8°); *Syntagma thesium theologicarum in academia Salmuriensi variis temporibus disputatarum* (Salm., 1660, in-4°); *Opera omnia in unum corpus primum collecta* (1699, in-4°).

LA PLACE (Pierre-Antoine DE), littérateur français, né à Calais en 1707, mort à Paris en 1793. Il apprit l'anglais au collége de Saint-Omer, et se fit écrivain, bien qu'il n'eût aucune aptitude littéraire. Actif, intrigant, aimant le plaisir et la table, il se lia avec Piron, Duclos, Collé, Crébillon fils, etc., et débuta par une traduction de la *Venise sauvée,* d'Otway. Ayant rendu un service littéraire à Mme de Pompadour, il obtint, en 1762, le privilége du *Mercure;* mais, sous sa direction, ce recueil devint on ne peut plus insignifiant. La Place obtint ensuite une pension de 5,000 livres sur ce même *Mercure,* et alla oublier à Bruxelles ses mécomptes dramatiques. Aussi fécond que médiocre, La Place composa de nombreux écrits. Il prenait le titre de doyen des gens de lettres, ce qui fit dire « qu'il se constituait le doyen d'un corps auquel il n'appartenait pas. » Il ne put jamais obtenir qu'un titre, celui de secrétaire de l'Académie d'Arras. Nous citerons de lui : *Venise sauvée,* tragédie en cinq actes (1747, in-8°); *Adèle de Ponthieu,* tragédie en cinq actes (1757), dont la représentation fut différée pendant dix-huit mois, ce que La Place atttribua à *la jalousie* de Voltaire; *Jeanne d'Angleterre,* tragédie de peu de valeur, qui n'eut que quelques représentations; le *Veuvage trompeur,* comédie en trois actes; l'*Epouse à la mode,* comédie en trois actes et en vers; *Rennio et Alinde* ou les *Amants sans le savoir,* comédie en deux actes, en prose. « Toutes ces pièces, dit M. Weiss, furent trouvées si peu dignes d'attention, qu'on dédaigna même de les critiquer, lors de leur courte apparition sur la scène; » les *Deux cousines,* comédie en trois actes et en prose (1746, in-8°), non représentée. On lui doit, en outre, un grand nombre de traductions de l'anglais, et de compilations; un *Recueil d'épitaphes, ouvrage moins triste qu'on ne pense* (Bruxelles, 1782, 3 vol. in-12); *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire de la littérature* (Maëstricht, 1785-1790, 8 vol. in-12); *Essai sur le goût de la tragédie* (1738, in-8°); les *Désordres de l'amour* ou les *Etourderies du chevalier de Brières* (Paris, 1768, 2 vol. in-12); *Amusements d'un convalescent* (1761, in-8°); *Recüeil de chansons avec musique; Lettres diverses et autres œuvres mêlées, tant en prose qu'en vers* (Bruxelles, 1773, 3 vol. in-12); la *Nouvelle école du monde,* ou *Recueil de nouveaux quatrains* (1787, in-8°), *Anecdotes modernes relatives aux circonstances présentes,* avec quelques poésies légères (1789, in-8°); trois *Lettres* à Cerutti, sur les prétendus prodiges et faux miracles employés dans tous les temps pour abuser et subjuguer les peuples (1790-1791, in-8°); les *Forfaits de l'intolérance sacerdotale* (1790, in-8°); le *Valère-Maxime français* (1792, 2 vol. in-8°), etc.

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis DE), l'un des plus grands géomètres de notre siècle, né à Beaumont-en-Auge (Calvados) le 28 mars 1749, mort à Paris le 5 mars 1827, fils d'un cultivateur. Il étudia et professa ensuite les mathématiques à l'école militaire établie dans sa ville natale. Déjà connu par de nombreux et importants travaux scientifiques, il succéda, en 1784, à Bezout, comme examinateur du corps de l'artillerie, et prit part à l'organisation de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole normale. Membre de l'ancienne Académie des sciences, il fit naturellement partie de l'Institut lors de sa création; il présidait, en 1796, la députation chargée de présenter au conseil des Cinq-Cents le rapport sur les progrès des sciences. Bonaparte lui confia le ministère de l'intérieur après le 18 brumaire, mais il reconnut bientôt qu'il apportait dans ces fonctions *l'esprit des infiniment petits,* et, au bout de six semaines, le remplaça par Lucien. Laplace entra au Sénat en 1799, en devint vice-président en 1803, ne s'y fit guère remarquer autrement que par la présentation du rapport sur la nécessité de revenir au calendrier grégorien, et vota la déchéance de l'empereur en 1814. La Restauration le fit pair et marquis. L'Académie française, dont il faisait partie, ayant résolu, dans sa séance de janvier 1827, de mettre sous les yeux du roi une supplique contre le projet de loi *sur la répression des délits de la presse,* Laplace, qui occupait le fauteuil comme directeur, quitta la séance après avoir vainement tenté de dissuader ses collègues de la démarche qu'ils se proposaient.

Ses principaux ouvrages sont : *Théorie du mouvement et de la figure des planètes* (1784); *Théorie des attractions des sphéroïdes et de la figure des planètes* (1785); *Exposition du système du monde,* dont cinq éditions ont été publiées de 1796 à 1824; *Traité de mécanique céleste* (1799); *Théorie analytique des probabilités* (1812-1814-1820); *Essai philosophique sur les probabilités* (1814). Les recueils de l'Institut et le *Journal de l'Ecole polytechnique* contiennent, en outre, de lui un grand nombre de mémoires sur divers points isolés de la science.

On a reproché, avec raison, à Laplace sa manie de vouloir être à toute force un homme politique, le système d'adulation qu'il employa pour y parvenir, et ses variations en politique et en philosophie. Beaucoup de savants illustres ont encouru des accusations semblables; mais il n'est heureusement pas en leur pouvoir de supprimer, par un triste exemple, les enseignements que la postérité tire des conceptions de leur génie. Le marquis de Laplace, réactionnaire et ultra-royaliste en 1827, ne renie que lui-même; ses pairs ne voyaient peut-être en lui qu'un fils de rustre, mais sa présence parmi eux affirmait la puissance indestructible du peuple; il eut beau suivre les processions, sa nouvelle cosmogonie devait plus faire pour le progrès des idées que ses palinodies pour en retarder l'expansion.

Les travaux de Laplace en analyse pure se réduisent à peu de chose : il a donné la première démonstration complète du théorème de d'Alembert sur la forme des racines des équations algébriques; il a imaginé les *équations aux différences mêlées,* dont MM. Biot et Poisson se sont occupés depuis; il a perfectionné en quelques points les méthodes pour l'intégration des équations aux différentielles partielles; enfin, il a fait faire quelques progrès à la théorie des séries. Mais ses titres les plus importants se rapportent à la mécanique céleste.

Nous n'insisterons pas beaucoup sur ses ouvrages, qu'on a trouvés rédigés avec trop d'emphase et trop chargés de longues et pénibles démonstrations analytiques, qu'il eût été facile souvent d'abréger ou de simplifier. Le principal service rendu par ses ouvrages a été de présenter, en un seul corps de doctrine homogène, tous les travaux jusque-là épars de Newton, de Halley, de Clairaut, de d'Alembert et d'Euler sur les conséquences du principe de la gravitation universelle. Nous nous bornerons à mentionner les progrès que Laplace a fait faire lui-même à cette magnifique théorie.

Euler, Clairaut et d'Alembert s'étaient fait, pour traiter le problème des trois corps, des méthodes d'approximation circonscrites par le but restreint qu'ils se proposaient d'atteindre relativement à chaque question; Laplace y appliqua, le premier, une méthode capable de fournir des approximations successives, en s'attachant à séparer les uns des autres, par ordre de grandeur, les termes relatifs aux différentes perturbations. C'est à cette méthode qu'il a dû ses principales découvertes.

La théorie de la lune offrait encore de grandes difficultés aux astronomes. Les observations ne s'accordaient pas suffisamment avec les lois auxquelles avaient conduit les travaux, si considérables pourtant, d'Euler, de d'Alembert, de Clairaut et de Lagrange; Laplace y ajouta de nouvelles équations qui réduisirent sensiblement l'écart. « Ces équations, dit Delambre, sont un des services les plus signalés que l'analyse ait pu rendre à l'astronomie. Les calculs analytiques de M. Laplace et ceux que M. Burg a fondés sur les observations mêmes ont donné les mêmes équations, les mêmes coefficients, et s'il y a quelques légères différences, elles sont probablement à l'avantage de la théorie, qui indique encore quelques petites inégalités dont on n'a fait jusqu'ici aucun usage, vu la petitesse des coefficients et les incertitudes propres au genre d'observations qui pourraient les confirmer. »

Les découvertes de Laplace sur le mouvement de la lune sont puisées à deux sources différentes. D'Alembert avait trouvé l'explication des deux phénomènes de la précession des équinoxes et de la nutation, dans l'inégale répartition des actions exercées par le soleil et par la lune sur notre globe, en raison de son défaut de sphéricité. Mais ce même défaut de sphéricité devait aussi se faire sentir sur le mouvement de notre satellite; c'est Laplace qui parvint le premier à tenir compte de cet effet, et non-seulement il donna les mesures des perturbations qui en résultent pour le mouvement de la lune, mais il put encore, en renversant la question, obtenir théoriquement une mesure de l'aplatissement de notre planète.

Un autre problème consistait à rendre compte de l'accélération que la lune a offerte dans sa marche depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque. Cette question ne présentait pas seulement un intérêt scientifique de premier ordre, elle offrait aussi un intérêt social évident : la vitesse de la lune continuerait-elle d'aller toujours en croissant, ou, ce qui revient au même, la lune finirait-elle par tomber sur la terre? Laplace a prouvé que la vitesse moyenne de circulation de la lune autour de la terre est liée à la forme de l'ellipse que décrit notre planète autour du soleil; qu'une diminution dans l'excentricité de cette ellipse entraîne une augmentation dans la vitesse angulaire de la lune et réciproquement. L'excentricité de l'orbite terrestre ayant donc toujours diminué depuis les temps les plus reculés, la vitesse de la lune devait avoir augmenté dans le même intervalle. Les phénomènes, d'ailleurs, se passeront plus tard dans l'ordre inverse, et les circonstances se reproduiront périodiquement les mêmes.

Laplace n'abandonnait jamais une question avant de l'avoir tournée dans tous les sens; nous avons déjà dit comment il était parvenu théoriquement à une mesure de l'aplatissement de la terre; il chercha de même à déduire une valeur de la parallaxe du soleil des équations qui déterminent les perturbations apportées par cet astre au mouvement de notre satellite. La remarquable concordance des résultats numériques ainsi obtenus, avec ceux que donnent les observations directes, fournit une vérification éclatante des méthodes de l'illustre géomètre.

Jupiter et Saturne offraient une particularité singulière : leurs mouvements moyens paraissaient l'un accéléré, l'autre retardé, de quantités assez sensibles, depuis l'époque de Tycho, et l'accélération comme le retard paraissaient varier avec l'intervalle des observations comparées. L'Académie avait en vain mis deux fois la question au concours. Laplace, en passant de nouveau en revue les termes de la série des perturbations des deux astres, reconnut qu'une circonstance particulière donnait à l'un d'eux, qu'on avait jusque-là négligé, une importance considérable : ce terme, dont le numérateur était très-petit, contenait à son dénominateur un facteur formé de cinq fois la vitesse de Saturne, moins deux fois celle de Jupiter; or, cette différence se trouvant être excessivement petite, le terme regardé comme négligeable avait au contraire une grande importance, et fournissait l'équation tant cherchée, additive pour l'une des planètes, soustractive pour l'autre.

Cette équation, par une singulière coïncidence, avait justement pour demi-période le laps de temps qui sépare les observations de Tycho de la fin du XVIIIe siècle, et, nulle à la renaissance des sciences, elle atteignait son maximum au temps de Laplace. Cette circonstance, en donnant plus de relief aux erreurs constatées, avait sans doute concouru à éveiller l'attention des astronomes, mais, « vu la longueur de la période, leur embarras eût duré encore bien des siècles, si la théorie de Laplace n'était heureusement venue à leur secours. » On était parvenu, après bien des efforts, à l'aide de formules empiriques, à réduire les erreurs à 4'; la théorie de Laplace se trouva tellement juste, que les tables qu'elle fournit ne présentèrent plus avec les observations que des différences d'une demi-minute au plus; encore Delambre les attribue-t-il à l'inexactitude de quelques coefficients fournis par l'observation. « Le petit nombre des observations vraiment exactes n'avait pas permis alors d'éliminer celles qui l'étaient moins; il restait sur la masse de Saturne une petite incertitude qu'on n'avait pu lever. L'auteur des tables (Delambre) avait senti lui-même ces imperfections. Dès qu'on put joindre aux observations déjà calculées celles de douze autres années, M. Bouvard réduisit les erreurs à un cinquième de minute, dans les circonstances les plus défavorables. »

La même méthode que Laplace venait d'appliquer si heureusement à Jupiter et à Saturne, Delambre la fit peu après, avec le même bonheur, servir à la théorie de la planète Uranus, qu'Herschel venait de découvrir.

Le succès que venait d'obtenir Laplace l'enhardit à tenter de soumettre à l'analyse la théorie des satellites de Jupiter. Les astronomes étaient parvenus à représenter tant bien que mal, par des formules empiriques, les lois des mouvements des deux premiers satellites; mais le troisième et le quatrième présentaient des anomalies irréductibles jusque-là. L'Académie proposa la question comme sujet de grand prix; Lagrange fut couronné, mais il n'avait pas épuisé la matière. « Laplace entrant alors dans la carrière, la parcourut en entier, et chacun de ses pas fut marqué par une découverte : non-seulement il expliqua toutes les inégalités périodiques, et celles qui, ne pouvant être démêlées par les astronomes, avaient rendu si défectueuses les tables des deux satellites supérieurs, les variations des nœuds, et celles des inclinaisons; mais il remarqua dans chaque satellite une seconde équation du centre; enfin, il découvrit, entre les mouvements moyens et les longitudes des trois premiers satellites, une relation simple qui lui fournit deux théorèmes élégants qu'on pourrait appeler les *Lois de Laplace*, comme on dit les lois de Képler. » (Delambre, *Progrès des sciences.*) Voici les énoncés de ces deux théorèmes remarquables :

« Si, après avoir ajouté à la longitude moyenne du premier satellite le double de celle du troisième, on retranche de la somme le triple de la longitude moyenne du second, on obtiendra exactement 180 degrés. »

« Si l'on ajoute au mouvement moyen du premier satellite le double du mouvement moyen du troisième, la somme sera exactement égale à trois fois le mouvement moyen du second. »

Laplace démontre que l'action mutuelle des satellites a dû tendre incessamment à amener ces résultats remarquables, qui sont devenus aujourd'hui d'une rigoureuse exactitude.

La nouvelle théorie de Laplace fournit à Delambre la base des tables des satellites qu'il a substituées à celles de Wargentin. « Les mouvements moyens et les longitudes des trois premiers satellites, déduites des observations, se sont trouvés, dit-il, satisfaire aux deux théorèmes de Laplace à quelques secondes près, c'est-à-dire avec une précision qu'on ne croyait pas possible. »

L'anneau de Saturne devait fournir à l'auteur de la *Mécanique céleste* l'occasion d'un succès encore plus éclatant; s'il est possible. Il cherchait à estimer, par le calcul, la durée de la révolution de cet anneau, dont la force centrifuge devait faire équilibre à l'attraction de la planète; Herschel, de son côté, observait l'anneau dans le même but : les formules et le télescope fournirent en même temps, pour la durée de la révolution, la même valeur, 10 heures et demie.

Bradley avait estimé à 20″ l'aberration des étoiles. Laplace fournit à Delambre le plan de nouveaux calculs au moyen desquels il pensait qu'on pouvait obtenir une plus grande approximation; la valeur précédente put, en effet, être rectifiée et portée à 20″,25.

Laplace avait donné pour le calcul des orbites des comètes une méthode ingénieuse, dispensant de toute intégration. Cette méthode, adoptée par Burckhardt, dans le concours proposé à propos de la comète de 1770, lui avait fait remporter le prix. Mais Burckhardt n'avait pas répondu à toutes les questions, dont la plus difficile était d'expliquer pourquoi la comète, dont la période devait être de cinq ans et demi, n'avait pas été aperçue à ses précédents passages. De toutes les comètes observées, c'était celle qui s'était le plus approchée de nous, et l'on pensait que l'action de la terre avait pu en changer l'orbite. Laplace donna à cette occasion une nouvelle méthode pour tenir compte des perturbations que peuvent éprouver les comètes, et pour évaluer leurs masses, ce qui n'avait pas encore pu être fait. Il trouva ces astres si peu denses, que « l'on peut être rassuré sur leur influence, qui ne pourrait pas même aller jusqu'à troubler l'exactitude des tables astronomiques. » Laplace, en effet, avait découvert que la comète perdue avait dû traverser le système des satellites de Jupiter, qui, cependant, n'en avaient éprouvé aucune perturbation.

La théorie des marées avait déjà été l'objet de tentatives heureuses; mais c'est Laplace qui, le premier, fit entrer en considération les conditions physiques et locales du phénomène; c'est à lui qu'on doit aujourd'hui de pouvoir prédire, plusieurs années à l'avance, les circonstances d'heure et de hauteur des grandes marées avec la même exactitude que les phases d'une éclipse. L'étude du phénomène donna encore à Laplace l'occasion de déterminer plus exactement la masse de la lune; en même temps, il soumettait au calcul la question de la stabilité des mers, et trouvait que cette stabilité exige simplement que la densité du liquide soit moindre que celle du noyau solide de la planète. La théorie des actions exercées par la lune sur notre atmosphère se rattachait à la précédente. Laplace l'a aussi abordée; il a trouvé l'effet à peu près insensible. Ce résultat est difficile à admettre.

Buffon avait inconsidérément pris texte du refroidissement graduel de la terre pour prédire une destruction inévitable et prochaine des êtres organisés qui l'habitent. Laplace, d'un trait de plume, renversa le brillant échafaudage des prévisions alarmistes de son collègue. Si, dit-il, la terre s'est sensiblement refroidie depuis la naissance de l'astronomie, la vitesse de la rotation diurne aura augmenté en proportion; l'intervalle de temps que les hommes appellent un jour aura diminué; les phénomènes astronomiques qui n'ont aucun rapport avec la durée du jour devront paraître s'accomplir plus lentement aujourd'hui qu'autrefois; la lune, par exemple, devra accomplir sa révolution sidérale en un nombre de jours plus considérable que du temps d'Hipparque. Or, en prenant les données les plus favorables à l'hypothèse, on ne trouverait pas une diminution d'un centième de degré en 2,000 ans.

Nous venons de passer en revue les principales découvertes de Laplace en mécanique céleste; il nous reste à faire connaître ses théories plus générales sur la stabilité de notre système planétaire et sur son origine.

« Après avoir énuméré les forces si multipliées qui devaient résulter des actions mutuelles des planètes et des satellites de notre système solaire, Newton, dit Arago, n'osa pas entreprendre de saisir l'ensemble de leurs effets. Au milieu du dédale d'augmentations et de diminutions de vitesse, de variations de formes dans les orbites, de changements de distances et d'inclinaisons que ces forces devaient évidemment produire, la plus savante géométrie ne serait pas parvenue à trouver un fil conducteur solide et fidèle. Cette complication extrême donna naissance à une pensée décourageante. Des forces si nombreuses, si variables de directions et d'intensités, ne semblaient pouvoir se maintenir perpétuellement en balance que par une sorte de miracle. Newton alla jusqu'à supposer que le système planétaire ne renfermait pas en lui-même des éléments de conservation indéfinie; il croyait qu'une main puissante devait intervenir de temps à autre pour réparer le désordre. Euler, quoique plus avancé que Newton dans la connaissance des perturbations planétaires, n'admettait pas non plus que le système solaire fût constitué de manière à durer éternellement. »

Laplace aborda avec autant de bonheur que de hardiesse cette sublime question de l'ordre des cieux. Ses recherches établirent que les orbites des planètes varient continuellement; que leurs grands axes tournent incessamment autour du soleil, pôle commun; que leurs plans éprouvent un déplacement continu; mais qu'au milieu de ce désordre apparaît un élément important de chaque orbite : la longueur de son grand axe, dont dépend la révolution périodique, conserve du moins une valeur constante, ou n'éprouve que de très-petits changements périodiques. Laplace fait reposer la démonstration de ce fait capital sur les données générales les plus saillantes que fournit la première étude attentive de notre système planétaire : la petitesse des inclinaisons mutuelles des plans des orbites, leur faible excentricité et la constance du sens dans lequel toutes les révolutions s'effectuent. Nous pouvons remarquer aujourd'hui que, dans cet admirable travail de sa jeunesse (1773), Laplace avait eu le bonheur de signaler, comme causes de la stabilité du système planétaire, précisément les faits qui, dans sa vieillesse, lui ont servi de jalons pour arriver à concevoir enfin, d'une manière nette, le mode suivant lequel ce système s'est constitué de lui-même. Les conditions de sa conservation sont celles-là même qui sont nées avec lui. Les mêmes forces qui avaient présidé à la séparation des planètes de la masse totale, à la disposition régulière de leurs orbites, ne pouvaient pas concourir à reformer du tout un mélange inextricable. Ceci nous amène à dire quelques mots de la savante hypothèse sur la formation des mondes, à laquelle ses grands travaux ont conduit Laplace, et qui est destinée à exercer sur les idées générales l'influence la plus grande et la plus heureuse.

La découverte récente d'un nombre immense de nébuleuses, parvenues à divers états de concentration, nous faisait, pour ainsi dire, assister à la création des soleils et de leurs cortéges de planètes. C'est l'histoire de cette génération spontanée que Laplace a su déduire des principes les plus incontestables de la mécanique.

Les nébuleuses aujourd'hui éparses dans le ciel ont, pour la plupart, des dimensions supérieures à la distance de notre soleil à la dernière des planètes connues qui circulent autour de lui. On peut donc admettre qu'une seule nébuleuse ait autrefois occupé la place de notre système planétaire. Cette nébuleuse, quoique immensément dilatée, devait déjà elle-même provenir de la réunion de parties de matière cosmique, encore plus légères, que leur attraction mutuelle avait réunies; et si le mouvement de concentration ne s'était pas fait toujours exactement suivant la ligne des centres de gravité de la masse principale et de chaque partie affluente, la nébuleuse avait dû nécessairement prendre un mouvement de rotation sur elle-même. Lorsque cette nébuleuse, en se concentrant par refroidissement, s'est trouvée séparée de ses voisines par des distances telles, qu'elle en devînt complétement indépendante, le mouvement de rotation est devenu régulier et la masse entière a pris la forme d'une sphère immense, un peu aplatie dans le sens de la ligne des pôles. A mesure que la nébuleuse se concentrait davantage, son moment d'inertie, par rapport à son axe de rotation, diminuant sans cesse, la vitesse angulaire de la rotation a dû augmenter. Il est arrivé un moment où les parties de la nébuleuse voisines de son équateur se sont trouvées avoir une force centrifuge égale à l'attraction qu'elles éprouvaient de la part du centre; elles ont, à ce moment-là, cessé de participer à la concentration et ont formé dans le plan de l'équateur un anneau extérieur à la masse centrale et animé, comme lui, d'un mouvement de rotation dans le même sens; pour peu que l'anneau ne fût pas absolument régulier, quelques parties, plus denses que les autres, ont dû agir sur les parties voisines pour les réunir à elles, et, comme elles acquéraient par là même une force attractive de plus en plus grande, elles ont fini par s'agglomérer toutes les parties flottantes. Tantôt il s'est formé d'un même anneau une seule planète, c'est le cas général de notre système; tantôt il s'en est formé plusieurs, comme semble le démontrer le grand nombre de petites planètes qui circulent entre Mars et Jupiter.

Lorsqu'un anneau s'est trouvé réuni en une seule masse, cette masse a dû prendre la forme d'un sphéroïde, et, comme les parties extérieures de l'anneau avaient, au moment de la séparation, une vitesse plus grande que les parties intérieures, le sphéroïde a dû prendre un mouvement de rotation de même sens que celui où se faisait sa révolution autour du noyau de la nébuleuse. Toutes les planètes tournent, en effet, sur elles-mêmes autour d'axes à peu près parallèles à celui du soleil, dans le même sens où elles font toutes leurs révolutions autour de lui.

Le sphéroïde destiné à former plus tard une planète a présenté à son tour, et dans le même ordre, les mêmes phénomènes que la nébuleuse entière. En se concentrant, il a abandonné quelques anneaux qui ont formé les satellites de la future planète, tournant sur eux-mêmes et autour du noyau dont ils provenaient, dans le sens commun de tous les mouvements, autour d'axes toujours à peu près parallèles à l'axe de rotation du soleil et dans des plans peu inclinés entre eux, et par rapport aux plans des orbites des autres planètes. Les satellites de toutes les planètes de notre système tournent, en effet, sur eux-mêmes et autour de leurs planètes respectives, d'occident en orient, comme les planètes sur elles-mêmes et autour du soleil, et comme le soleil lui-même tourne autour de son axe.

Enfin, un anneau plus régulier que tous les autres aura pu se solidifier sous sa forme primitive; c'est l'exemple que nous donne celui de Saturne, comme si notre système planétaire avait dû fournir des modèles réalisés de tous les cas particuliers imaginables.

La plupart des satellites, placés à de trop petites distances de leurs planètes pour échapper à une action directe, et animés d'ailleurs, par la même raison, d'une trop petite vitesse de rotation relative, devaient tendre à prendre des formes allongées dans le sens des rayons menés de leurs centres à ceux de leurs planètes; cette déformation, dès qu'elle avait pris naissance, devait amener un nouveau ralentissement dans le mouvement relatif de rotation, en raison des frottements intérieurs auxquels ce mouvement dut donner lieu; de sorte que, lors des premières traces de sa solidification, le satellite cessa naturellement de tourner autour de son axe autrement qu'avec une vitesse égale à celle de sa révolution autour de la planète; il dut, dès lors, présenter toujours la même face à cette planète. C'est ce qu'on observe pour la lune, et ce que Herschel a cru aussi reconnaître dans les satellites de Jupiter. Tous les satellites pour lesquels les conditions primitives se seront trouvées telles qu'on vient de les supposer formeront éternellement, en face de leurs planètes, d'immenses pendules oscillant, de part et d'autre d'une position moyenne, autour de leurs axes respectifs de rotation, de manière à présenter à leurs planètes le spectacle de simples librations; et leurs équateurs, comme il arrive pour la lune, couperont les plans des orbites de leurs planètes suivant des parallèles aux lignes de leurs nœuds.

Un accord aussi complet des faits avec la théorie donne à l'hypothèse sur laquelle cette théorie repose les caractères d'une véritable démonstration scientifique.

Outre ses grands travaux sur le système du monde, Laplace a encore laissé d'importantes recherches sur différents points de physique mathématique. C'est lui qui, le premier, tenta de soumettre au calcul les lois des phénomènes capillaires, dont le principe de la gravitation universelle lui fournit encore l'explication.

Plusieurs géomètres s'étaient déjà occupés de trouver théoriquement une formule pour le calcul des réfractions astronomiques, mais celles qu'on avait obtenues fournissaient des résultats en désaccord avec les observations. Celle qu'a donnée Laplace a présenté, au contraire, une conformité surprenante avec les meilleures tables.

Enfin, on doit encore à Laplace des formules théoriques donnant la mesure des hauteurs au moyen des variations du baromètre, la vitesse du son dans l'air, etc.

« Laplace, dit Fourier, fut presque aussi grand physicien que grand géomètre. Ses recherches sur les réfractions, sur les effets capillaires, les mesures barométriques, les propriétés statiques de l'électricité, la vitesse du son, les actions moléculaires, les propriétés des gaz, attestent que rien, dans l'investigation de la nature, ne pouvait lui être étranger... Les théories les plus abstraites ont une beauté d'expression qui leur est propre : c'est ce que l'on remarque dans plusieurs traités de Descartes, dans quelques pages de Galilée, de Newton et de Lagrange, La nouveauté des vues, l'élévation des pensées, leurs rapports avec les grands objets de la nature attachent et remplissent l'esprit. Il suffit que le style soit pur et d'une noble simplicité : c'est ce genre de littérature que Laplace a choisi, et il est certain qu'il s'y est placé dans les premiers rangs. S'il écrit l'histoire des grandes découvertes astronomiques, il devient un modèle d'élégance et de précision. Aucun trait principal ne lui échappe; l'expression n'est jamais ni obscure ni ambitieuse. Tout ce qu'il appelle grand est grand en effet; tout ce qu'il omet ne méritait point d'être cité... Ses successeurs verront s'accomplir les grands phénomènes dont il a découvert les lois. Ils observeront dans les mouvements lunaires les changements qu'il a prédits et dont lui seul a pu assigner la cause. L'observation continuelle des satellites de Jupiter perpétuera la mémoire de l'inventeur des théorèmes qui en règlent le cours. Les grandes inégalités de Jupiter et de Saturne, poursuivant leurs longues périodes, et donnant à ces astres des situations nouvelles, rappelleront sans cesse une de ses plus étonnantes découvertes. Voilà des titres d'une gloire véritable, que rien ne peut anéantir. Le spectacle du ciel sera changé; mais à ces époques reculées, la gloire de l'inventeur subsistera toujours : les traces de son génie portent le sceau de l'immortalité. »

LAPLACE (Charles-Emile-Pierre-Joseph, marquis DE), général, fils du précédent, né à Paris en 1789. Elève de l'Ecole polytechnique (1805), puis de l'école de Metz, il devint lieutenant d'artillerie en 1809, officier d'ordonnance de Napoléon Ier, fit les campagnes d'Allemagne (1809), de Russie (1812), de Saxe et de France (1814), se rallia au gouvernement de la Restauration et fut promu colonel en 1826. Son père étant mort l'année suivante, il lui succéda à la Chambre des pairs. Après la révolution de Juillet 1830, M. Laplace organisa à Douai le 1er régiment d'artillerie, devint maréchal de camp (1837), commandant de La Fère la même année, commandant de Vincennes (1840), lieutenant général (1843), et fut chargé de plusieurs inspections générales. En 1848, il s'empressa de s'attacher à la cause de Louis-Napoléon Bonaparte, fit partie du comité d'artillerie, de la commission mixte des travaux publics, entra dans le cadre de réserve en 1853, et reçut, cette même année, un siége au Sénat, où il soutint constamment et silencieusement de ses votes la politique de l'Empire, jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870.

LAPLACE (Cyrille-Pierre-Théodore), marin français, né en 1793. Entré dans la marine, comme élève, en 1809, il franchit rapidement les grades inférieurs, et fut promu, en 1828, capitaine de corvette. Le gouvernement de Juillet le chargea successivement de deux importantes expéditions scientifiques, qu'il dirigea avec le plus grand succès, et qui lui valurent, en 1841, le grade de contre-amiral. Trois ans plus tard, il fut appelé au commandement de la station navale des Antilles, qu'il conserva jusqu'en 1847, et devint, l'année suivante, préfet maritime de Rochefort, d'où il passa, en 1855, à Brest, en la même qualité. Dans l'intervalle, il avait été nommé vice-amiral (1853), et membre du conseil d'amirauté (1854). Depuis 1858, il fait partie de la section de réserve. Il a publié la relation de ses deux expéditions dans les ouvrages suivants : *Voyage autour du monde par les mers de l'Inde et de la Chine, exécuté sur la corvette de l'Etat* la Favorite *pendant les années* 1830, 1831 *et* 1832 (Paris, 1833-1839, 5 vol. in-8°, avec atlas); *Campagne de circumnavigation de la frégate* l'Artémise *pendant les années* 1837, 1838, 1839 *et* 1840 (Paris, 1845-1848, 4 vol. in-8°). — Un frère du vice-amiral Laplace, M. Charles-Gilbert-Alfred LAPLACE, a été appelé à occuper, à la Faculté de Dijon, la chaire de droit commercial.

LAPLACÉE s. f. (la-pla-sé — de *Laplace*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des théacées, type de la tribu des laplacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LAPLACÉÉ, ÉÉE adj. (la-pla-sé-é — rad. *laplacée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la laplacée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des théacées, ayant pour type le genre laplacée.

LA PLACETTE (Jean), théologien français, surnommé **le Nicole protestant,** né à Pontacq (Béarn) en 1639, mort en 1718. Pasteur de l'église d'Orthez, il obtint de brillants succès comme prédicateur, quoiqu'il n'eût que vingt et un ans, et desservit ensuite l'église de Nay, à partir de 1664. Le consistoire de Charenton voulut s'attacher ce talent naissant ; mais La Placette refusa. Vers 1685, il vint à Paris pour demander l'autorisation de passer en Hollande, et quitta la France, où les protestants étaient persécutés. Etant allé en Prusse, il devint pasteur à Kœnigsberg, puis partit pour Copenhague, où il fut mis à la tête de l'Eglise française. Il y resta près de vingt-cinq ans. Ses prédications, ses écrits, l'aménité de son caractère, son dévouement infatigable, lui concilièrent l'estime universelle. Envoyé en mission en Hollande par Charlotte-Amélie, il resta deux ans à La Haye, et finit par aller à Utrecht auprès de sa fille. C'est là qu'il mourut. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : *De insanabili Romanæ Ecclesiæ scepticismo dissertatio* (Amsterdam, 1686, in-4o) ; *Traité de l'orgueil* (Amsterdam, 1692, in-12); *Nouveaux essais de morale* (Amsterdam, 1692, in-12) ; *Nouveaux essais de morale qui peuvent servir de suite aux autres essais du même auteur* (La Haye, 1715, 2 vol. in-12), où il se montre, dit M. Haag, un moraliste versé dans la connaissance du cœur humain, un penseur profond, habile à exprimer avec clarté ses pensées dans un style simple, uni, correct, un savant enfin qui sait mettre son érudition à la portée du plus grand nombre ; la *Morale chrétienne abrégée et réduite à ses principaux devoirs* (Cologne, 1695, in-12); ces principaux devoirs sont : la repentance des pécheurs, la persévérance des justes et les progrès qu'en persévérant les justes doivent faire dans la piété ; la *Mort des justes* ou *Manière de bien mourir* (Amsterdam, 1695, in-12); *Traité de la conscience* (Amsterdam, 1695, in-12); *Observationes historico-ecclesiasticæ* (Amsterdam, 1695, in-12) ; la *Communion dévote* (Amsterdam, 1695, in-12); *Traité de la restitution* (Amsterdam, 1696, in-12); *Divers traités sur des matières de conscience, où l'on trouvera la résolution de plusieurs cas importants* (Amsterdam, 1697, in-12); *Traité de la foy divine* (Amsterdam, 1697, in-12); *Traité de l'aumône* (Amsterdam, 1699, in-12); *Traité du serment* (La Haye, 1700-1701, in-12); *Traité des bonnes œuvres en général* (Amsterdam, 1700, in-12); *Réflexions chrétiennes sur divers sujets* (Amsterdam, 1701-1707, in-12); *Avis sur la manière de prêcher* (1733, in-12); *Traité de la justification* (1733, in-12); ces deux derniers ouvrages ont été publiés après sa mort.

LAPLAGNE-BARRIS (Raymond-Jean-François-Marie LACAVE), magistrat francais, né à Montesquiou (Gers) en 1786, mort en 1857. Il était le frère du ministre Lacave-Laplagne, et l'héritier du président Barris, dont il ajouta le nom au sien. Juge au tribunal de la Seine en 1808, avocat général à la cour de cassation en 1824, il devint président de la chambre criminelle de la même cour en 1844. Louis-Philippe le fit pair de France (1837), lui confia l'administration des domaines du duc d'Aumale, et le choisit, en 1850, pour un de ses exécuteurs testamentaires. Laplagne-Barris était un des hommes les plus instruits de la cour de cassation, où il ne cessa de siéger jusqu'à sa mort. Il joignait à une parole nette et simple une vaste mémoire et un esprit d'une grande rectitude.

LA PLAIGNE, théologien français. V. LAMBERT (Bernard).

LA PLANCHE (Louis RÉGNIER DE), historien français, né à Paris vers 1530, mort vers 1580. Il était fils d'un lieutenant général au présidial de Poitiers, et se destinait lui-même à la carrière de la magistrature, lorsqu'il dut, à la suite d'un duel, se réfugier en Allemagne. Ayant obtenu la permission de rentrer en France, grâce à la protection du connétable de Montmorency, il devint le conseiller intime du fils de son protecteur, et par suite l'adversaire des Guises, dont le pouvoir et l'arrogance étaient sans limite sous le règne de François II. Sa réputation de sagesse et de prudence était si bien établie, qu'après la conjuration d'Amboise, Catherine de Médicis le fit appeler et le consulta sur les moyens de calmer les troubles qui agitaient le royaume ; La Planche répondit que l'unique moyen d'y parvenir était d'éloigner les Guises. Cette réponse était certes d'accord avec le secret désir de Catherine ; mais, comme le cardinal de Lorraine assistait à cette entrevue, caché sous une tapisserie, elle parut irritée de ce conseil, et fit même arrêter de La Planche, qui ne tarda pas à être rendu à la liberté, et auquel la reine confia dans la suite plusieurs missions difficiles. On a de lui : le *Livre des marchands* ou *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de MM. de Paris envers le roi et la couronne de France* (1561, in-8o); *Response à l'épistre de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine*, etc., satire remarquable par son excessive vivacité (1565, in-8o) ; la *Légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise* (1576, in-8o); *Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion sous François II* (1576, in-8o). Cette histoire est l'une des plus intéressantes que nous possédions sur cette époque. Le style en est clair et pittoresque, la narration animée et abondante en réflexions profondes, en comparaisons ingénieuses, qui annoncent chez l'auteur une remarquable érudition et une grande connaissance de la législation française. « L'auteur, dit Tabaraud, est croyable sur les faits, parce qu'il était très-honnête homme et qu'il a été lui-même employé dans les affaires dont il parle. » Le *Livre des marchands* et l'*Histoire de l'Estat de France* ont été publiés de nos jours dans la collection du *Panthéon littéraire.*

LAPLANE (Henri-Pierre-Félix DE), archéologue et homme politique français, né à Sisteron (Basses-Alpes) en 1806, mort en 1870. Après avoir fait son droit à Aix, il fut avocat à Grenoble, puis devint juge auditeur à Tarascon (1826). Après 1830, il renonça à la magistrature, alla se fixer dans le Pas-de-Calais, où il s'occupa d'études archéologiques, et fut envoyé, en 1846, à la Chambre des députés par le collége électoral de Sisteron. Il appuya la politique de M. Guizot et rentra dans la vie privée à la suite de la révolution de 1848. M. Laplane fut membre de la Société des antiquaires de la Morinie, et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous citerons de lui : *Notices bibliographiques sur deux ouvrages imprimés au* XVIe *siècle* (Paris, 1845, in-8o); l'*Eglise de Sisteron* (Paris, 1846) ; les *Abbés de Saint-Bertin* (Saint-Omer), 1854, in-8o).

LAPLEAU, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. E. de Tulle ; pop. aggl., 255 hab. — pop. tot., 1,027 hab. Briqueterie ; commerce de bestiaux.

LAPLONO-RICHETTE (E.), écrivain français du XVIIe siècle. Il n'est guère connu que comme l'auteur d'une *Histoire généalogique des dieux des anciens* (Tournon, 1606, in-8o ; Lyon, 1623, in-8o).

LAPLYSIE s. f. (la-pli-zî). Moll. Genre de mollusques gastéropodes. V. APLYSIE.

LAPO (diminutif de **Jacopo**, Jacques), architecte distingué, appelé à tort **Jacopo di Lapo**, par quelques auteurs. Il vivait en Italie au XIIIe siècle. On ne connaît ni la date de sa naissance ni celle de sa mort, et l'on n'est pas d'accord sur sa patrie. Vasari le fait naître en Allemagne, mais d'autres écrivains prétendent qu'il naquit à Florence, où il eut pour maître le célèbre Nicolas de Pise. Après avoir été employé par l'empereur Frédéric II, il fut chargé d'élever la basilique d'Assise, puis il se rendit à Florence, où il exécuta des travaux importants ; nous citerons notamment le Ponte-Nuovo, commencé en 1218, les églises de San-Salvatore et de San-Michele (1221), le pont Rubaconte. Il fournit, en outre, les plans et les dessins du palais du podestat et du tombeau de l'empereur Frédéric II pour l'abbaye de Monreale, en Sicile. Enfin, il dirigea plusieurs autres constructions importantes dans différentes villes d'Italie, entre autres l'évêché d'Arezzo et le palais Poppi dans le Casentino. Il fut le père et le maître du fameux Arnolfo di Lapo.

LAPO (Arnolfo DI), architecte et sculpteur italien, fils du précédent. V. ARNOLFO DI LAPO.

LAPO ou **JACOPO**, canoniste italien, né dans la première moitié du XIVe siècle à Castiglionco, en Toscane, d'où lui vint le surnom de **Castiglionchio**, mort en 1381. Il étudia les belles-lettres et la jurisprudence canonique à l'université de Bologne, et s'y fit recevoir successivement docteur ès arts et docteur en droit canon. Son attention s'était surtout portée sur les auteurs de l'antiquité, dont l'étude était presque complétement négligée à cette époque, et dont on ne connaissait pas même toutes les œuvres par leurs titres, la plupart des manuscrits étant enfouis dans la poussière des bibliothèques. Lapo s'occupa de rechercher ces ouvrages et fut assez heureux pour découvrir les premiers exemplaires connus des *Institutiones oratoriæ* de Quintilien, du discours *Pro Milone* de Cicéron, et des *Philippiques* du même orateur. Il envoya ces manuscrits à Pétrarque, avec lequel il était étroitement lié, et auquel on attribue communément la découverte de l'ouvrage de Quintilien, bien que tout l'honneur en revienne à Lapo. En 1457, il était devenu professeur de droit canonique à l'université de Florence, où il occupa cette chaire pendant plus de vingt ans. Dans l'intervalle, il fut chargé par la république de plusieurs missions importantes auprès du saint-siége, ainsi que de diverses républiques d'Italie, et devint à diverses reprises capitaine des guelfes, dont on le regardait comme un des chefs les plus fermes et les plus influents. Mais le triomphe des gibelins, en 1378, l'obligea à s'enfuir de Florence, d'où ses adversaires le bannirent en lui assignant Barcelone pour séjour, avec menace de mort s'il s'aventurait hors de l'enceinte de cette ville. Il accepta cependant, en 1379, une chaire de droit canon à Padoue, mais ne put rester dans cette ville, où les menaces des gibelins vinrent encore le poursuivre. Il se retira alors à Rome avec Charles de Duras, qui devint bientôt après roi de Naples, et qui le nomma son conseiller et son solliciteur auprès du pape. On a de Lapo divers traités de droit canonique, que Ziletti a insérés en partie dans son *Tractatus tractatuum*, mais qui n'offrent plus aucun intérêt, et divers écrits restés manuscrits, parmi lesquels on remarque une *Chronica in Dantem*, et des traductions latines d'ouvrages grecs, entre autres de quelques *Dialogues* de Lucien, des *Caractères* de Théophraste, de deux *Discours* d'Isocrate, etc.

LAPOINTE (Savinien), poëte français, né à Sens (Yonne) en 1812. Son père, qui était cordonnier, vint se réfugier à Paris avec sa famille en 1814, et, fréquemment malade, il dut être à plusieurs reprises transporté à l'hôpital. Pour vivre et venir en aide à sa mère et à ses frères, Savinien, lui aussi, se fit cordonnier. Admis dans une chambrée où un certain nombre de cordonniers travaillaient en commun, il employa ses heures de loisir à lire J.-J. Rousseau, à apprendre les chansons de Béranger, et sentit naître en lui l'instinct et le goût de la poésie. Lors des journées de juillet 1830, Savinien Lapointe contribua, en combattant, à renverser le gouvernement des Bourbons. Attaché alors au parti républicain, il saisit toutes les occasions de protester les armes à la main contre la royauté nouvelle. Arrêté et emprisonné à Sainte-Pélagie, où il subit une longue détention, pendant les loisirs forcés que lui faisait le gouvernement, Savinien Lapointe essaya de se donner l'instruction qui lui manquait, en lisant les œuvres des poëtes et des philosophes, et composa ses premiers essais poétiques. Quelques pièces de vers, qu'il envoya à la *Ruche populaire*, commencèrent à attirer l'attention du public sur le poëte ouvrier, dont les productions, incorrectes et dépourvues d'harmonie, ne manquaient ni d'originalité ni d'une certaine vigueur. Plusieurs de ses pièces figurèrent dans le recueil des *Poésies sociales des ouvriers*, publié en 1841 par le saint-simonien Olinde Rodrigues. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, Lapointe retourna dans sa mansarde de la rue Galande, où il partagea son temps entre la confection de bottes et de souliers et la composition de pièces plus ou moins poétiques. Béranger, Hugo, Eugène Sue, etc., le prirent sous leur patronage, et sa réputation, quelque peu surfaite, s'accrut encore lorsqu'il publia, en 1844, *Une voix d'en bas*, volume de vers, avec gravures et portrait.

Après la révolution de 1848, le cordonnier-poëte se présenta, à Paris, comme candidat socialiste à l'Assemblée nationale, lors des élections de mai ; mais il ne fut point élu. Il fit paraître alors, dans l'*Organisation du travail* et dans la *Vraie république*, des vers où il se faisait l'écho des aspirations des prolétaires. Vers la même époque, il publia, avec Charles Deslys, sous le titre de *Prolétairiennes*, une suite de satires destinées à faire suite à la *Némésis* de Barthélemy, puis il donna successivement la *Baraque à Polichinelle*, l'*Annonce*, les *Fâcheux du 29 janvier* (1849), scènes en vers ; les *Echos de la rue* (1850), poésies qu'il dédia à Béranger. Sous l'Empire, il avait obtenu un petit emploi dans l'administration du gaz. On l'avait à peu près oublié, lorsqu'il fonda sans succès un journal destiné aux cordonniers et aux corroyeurs, et publia successivement un recueil de contes, intitulé *Il était une fois* (1853) ; *Mémoires sur Béranger* (1857, in-8o); *Contes* (1859, in-12) ; *Mes chansons* (1859, in-32) ; l'*Homme de Sainte-Hélène* (1869). L'ex-républicain ne rougit point de dédier, à l'occasion du 15 août, et dans les termes de la plus plate adulation, ce dernier recueil au proscripteur de décembre, « à Sa Majesté Napoléon III, » qui lui fit témoigner sa satisfaction au moyen d'une aumône de 1,000 francs.

LA POITEVINIÈRE (Pierre RAT DE), avocat français. V. RAT.

LAPOIX DE FRÉMINVILLE (Edme DE), jurisconsulte français. V. FRÉMINVILLE.

LA POMMERAIS (Désiré-Edmond COURTY, DE), médecin français qui doit sa triste célébrité à l'empoisonnement dont il se rendit coupable, né à Neuville-aux-Bois (Loiret) en 1830, mort sur l'échafaud, à Paris, le 9 juin 1864. Il appartenait à une famille honorable, et son père, qui était médecin, voulut lui faire suivre la même carrière que lui. Envoyé à Paris, Edmond de La Pommerais s'y fit recevoir docteur en 1854, et se fixa dans cette ville. Rempli de vanité, désirant ardemment arriver à la fortune et aux honneurs, il résolut d'atteindre au but qu'il s'était assigné, dût-il employer les moyens les plus bas et les plus criminels. La Pommerais prit d'abord le titre de comte, qui ne lui appartenait point, et envoya au pape une supplique pour obtenir la croix de Saint-Sylvestre. Pensant qu'il se ferait plus facilement une clientèle en pratiquant la médecine homœopathique, il se fit homœopathe, établit un dispensaire rue de Verneuil, acheta la clientèle du docteur Gastier, et entra dans la Société de secours mutuels de Saint-Thomas-d'Aquin. Dès cette époque, il s'occupait de spéculations de Bourse, et était devenu un des administrateurs d'une société fondée par un aventurier pour l'exploitation d'un établissement de bains et de jeux à Monaco.

Mais, malgré tous ses efforts, l'ambitieux et vaniteux La Pommerais ne voyait point arriver la fortune. Ce fut sur ces entrefaites que le hasard lui fit rencontrer, dans un omnibus, la veuve d'un médecin, Mme Dubizy, avec sa fille Clotilde. Le jeune docteur lia connaissance avec elles, apprit que la jeune personne avait une dot de 140,000 à 150,000 fr., et résolut de l'épouser. Quelque temps après, en effet, il était parvenu à plaire à Mlle Dubizy, dont la mère consentit, non sans répugnance, à leur union (août 1861). Se méfiant de son futur gendre, dont les prétendus apports lui avaient paru suspects, et qui, en effet, avait emprunté pour quelques jours, à un de ses amis, des actions au porteur, Mme Dubizy avait exigé que le régime adopté par les époux fût celui de la séparation de biens. Il en était résulté que La Pommerais s'était vu hors d'état de disposer de la fortune de sa femme, ce qui ne faisait nullement son affaire. Deux mois après son mariage, La Pommerais acheta chez le pharmacien Ménier 0g,50 de digitaline. Presque aussitôt après, à la suite d'un repas auquel il assistait, sa belle-mère, dont jusque-là la santé avait été excellente, se vit atteinte de vomissements. Deux médecins sont appelés, mais on ne suit point leurs ordonnances. C'est La Pommerais qui dirige le traitement. Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1861, il fait prendre à Mme Dubizy 0g,10 de digitaline, 0g,25 d'hydrochlorate de morphine, et la malade meurt le lendemain, emportée, au dire de son gendre, par une attaque de choléra.

Aussitôt, La Pommerais s'empare de toutes les valeurs mobilières composant la succession de sa belle-mère (environ 50,000 fr.), refuse de faire inventaire, et dispose à son gré des titres tombés entre ses mains. En possession de cette fortune, il essaya de l'accroître en se livrant à des spéculations de Bourse qui ne lui réussirent point. Sa soif de luxe, de bien-être, de richesse, loin de diminuer s'en accrut. C'est alors qu'il conçut, mûrit et mit à exécution un projet qui lui parut devoir infailliblement le conduire au but de ses ardents et criminels désirs, et qui devait attacher à son nom la célébrité de l'infamie.

Appelé comme médecin, en 1858, auprès d'un peintre, M. de Pauw, il avait bientôt vu celui-ci succomber, et il n'avait pas tardé à devenir l'amant de sa veuve. Ces relations avaient continué jusque vers le milieu de 1861 ; mais le mariage de La Pommerais avec Mlle Dubizy était alors venu les interrompre. Près de deux ans s'étaient écoulés depuis cette rupture, et La Pommerais avait même refusé, malgré les prières de son ancienne maîtresse, de venir voir ses enfants malades, lorsque, au mois de juin 1863, Mme de Pauw le vit arriver chez elle. Pour expliquer ce brusque retour, il prétendit qu'il lui apportait le moyen d'assurer l'avenir de ses enfants. Seulement il fallait, lui dit-il, garder sur ce moyen un silence absolu, et éviter soigneusement de mettre personne dans la confidence. Sans entrer ce jour-là dans plus de détails, il se borna à dire qu'il s'agissait d'une assurance sur la vie. Les relations ayant été ainsi rétablies, La Pommerais proposa à Mme de Pauw la combinaison suivante : elle assurerait sur sa tête une somme de 550,000 fr., exigible à l'époque de son décès ; il se chargerait du payement des primes, et elle lui transférerait le bénéfice des contrats. Mais comme l'opération, réduite à ces termes, ne présentait aucun avantage pour Mme de Pauw ni pour ses enfants, La Pommerais ajouta qu'il y avait un moyen de tirer de cette affaire un produit presque immédiat. Peu de temps après l'avoir conclue, Mme de Pauw simulerait une maladie, de manière à faire croire aux compagnies d'assurance qu'elle était sur le point de mourir. Les compagnies s'effrayeraient en la voyant menacée en apparence d'une fin prochaine ; il irait alors les trouver et il leur proposerait l'annulation des contrats moyennant une rente viagère de 6,000 fr., à compter du 1er janvier. Il partagerait cette rente avec elle, et, grâce à ce stratagème, elle jouirait d'une aisance dont elle avait été jusque-là bien éloignée. Mme de Pauw, sans se préoccuper de ce qu'une pareille spéculation avait de déloyal, accepta avec empressement les propositions de La Pommerais. Incapable de soupçonner le véritable but de son amant, dominée d'ailleurs par la passion qu'elle avait eue si longtemps pour lui, et qui venait de se réveiller plus vive que jamais, elle s'abandonna aveuglément à lui, et le laissa libre de tout régler ainsi qu'il l'entendait. Mais, s'il voulait tout diriger, La Pommerais tenait à éviter d'agir lui-même auprès des compagnies. Il mit Mme de Pauw en rapport avec un courtier, nommé Desmidt, qui l'avait mis au courant des diverses combinaisons possibles en matière d'assurance sur la vie. Ce Desmidt, faisant l'office d'intermédiaire, alla trouver les directeurs de plusieurs compagnies et leur dit qu'un riche personnage, le comte de La Pommerais, voulait assurer le sort d'enfants qu'il avait eus avec Mme de Pauw. La santé de cette dernière ayant été reconnue excellente par les médecins délégués, huit compagnies : la *Générale*, la *Nationale*, l'*Union*, le *Phénix*, la *Paternelle*, l'*Impériale*, le *Gresham* et l'*Internationale* l'admirent à contracter des assurances pour une somme totale de

550,000 fr. Les huit polices furent signées du 8 au 21 juillet, et la veuve de Pauw y prit l'engagement de payer chaque année, pendant toute sa vie, les primes s'élevant ensemble à 18,840 fr. Les sommes assurées n'étaient exigibles qu'après le décès de M^{me} de Pauw; mais la propriété de chaque police pouvait être d'avance transférée à un tiers par un simple endossement. Seulement, pour que le transfert fût valable à l'égard des compagnies, il fallait qu'il leur fût notifié.

Après avoir fourni le premier versement qui devait accompagner la signature des polices (environ 15,000 fr.), La Pommerais n'eut plus qu'une préoccupation, celle de s'assurer le bénéfice des assurances. Il commença par se faire transférer les polices, à la fois au moyen d'endossements par lesquels M^{me} de Pauw reconnaissait avoir reçu de lui une somme égale au montant de chaque police, et par des actes séparés, rédigés d'après les conseils d'un agent d'affaires. Toutefois, craignant que ces actes ne fussent pas un titre suffisant, et prévoyant qu'ils pourraient être contestés par les héritiers de M^{me} de Pauw, il se fit préparer par un avoué un nouveau modèle d'acte, qu'il fit signer à M^{me} de Pauw, le 31 août, et par lequel celle-ci s'obligeait à contracter, au profit de La Pommerais, des assurances pour une somme de 550,000 fr., dont elle se reconnaissait sa débitrice. Enfin, voulant parer à toutes les éventualités, il se faisait remettre par cette dernière un testament qui lui cédait et transférait la propriété et le bénéfice des huit contrats d'assurance, et l'instituait son légataire universel.

En possession de tous ces actes et de ces transferts, La Pommerais résolut de hâter le tragique dénoûment qu'il avait combiné. Pour ne plus payer chaque année des primes hors de proportion avec ses ressources, et pour toucher les 550,000 fr. qu'il convoitait si ardemment, il n'y avait qu'un moyen : tuer M^{me} de Pauw. C'était au mois de janvier que devait être acquittée la prochaine prime. Il importait à La Pommerais de n'avoir pas à la verser. Il se rendit donc auprès de sa maîtresse, et lui rappela que, pour obtenir à des conditions avantageuses le rachat de ses contrats d'assurance, il était indispensable qu'elle simulât une maladie. M^{me} de Pauw s'empressa de suivre ce conseil. A la fin de septembre, elle prétendit avoir fait une chute dans l'escalier, se plaignit de douleurs d'estomac, et, pour faire croire à une maladie, elle consulta divers médecins, et se fit donner des ordonnances, que naturellement elle n'exécutait pas. Le mois de novembre arriva sans que M^{me} de Pauw, tout en se prétendant malade, eût cessé de vaquer à ses occupations. La Pommerais, jugeant alors la préparation suffisante, invita M^{me} de Pauw à garder la chambre, à se dire plus malade que jamais, et lui annonça qu'afin de mieux tromper les médecins que les compagnies chargeraient de la visiter, « il lui ferait prendre quelque chose qui lui donnerait de l'agitation. » Bien que sa santé fût excellente, qu'elle n'eût fait aucune chute, que son humeur fût des plus gaies, M^{me} de Pauw ne sortit plus de chez elle à partir du 12 novembre. Mais, malgré les recommandations expresses faites par son amant de garder le secret le plus absolu sur leurs projets, il fut impossible à M^{me} de Pauw de ne point confier à ses amies et à ses voisines toutes ses espérances. « Si cela réussit, disait-elle en faisant allusion à la rente de 3,000 fr. sur laquelle elle comptait, ce sera mon bonheur et celui de mes enfants. » Le 13 novembre, elle écrivait à son amie, M^{me} Ridder, de venir passer la soirée chez elle. « Les médecins, dit-elle ironiquement, me trouvent très-malade. J'ai bien l'espoir, d'après ce qu'on m'a dit hier, que, si cela réussit, j'aurai 3,000 fr. de rente. Je vous conterai cela demain. » Le lendemain, La Pommerais rend visite à M^{me} de Pauw, lui donne cette potion qui doit l'agiter, et, pendant la nuit, celle-ci se sent prise de vomissements et de vives souffrances. Sa porteuse de pain, l'ayant trouvée le lendemain matin fort malade, va prévenir de l'état de leur mère Félicité et Adélaïde de Pauw, qui couchaient à l'entre-sol. Celles-ci montent aussitôt auprès de la malade; comme elle attendait La Pommerais, M^{me} de Pauw les renvoie en leur disant : « Ce n'est rien. J'ai eu une indigestion. » Peu après, La Pommerais arrive en effet et dit à M^{me} de Pauw qu'elle a eu une attaque de cholérine, dont elle sera remise au bout de vingt-quatre heures; mais le mal s'aggrave, et, après plusieurs visites de ce dernier, M^{me} de Pauw meurt dans la soirée du 16 novembre. Elle venait d'expirer, lorsque La Pommerais se présenta de nouveau chez elle. Dans l'escalier, il rencontra la demoiselle Huilmand, qui lui annonça la mort de la malade. Cette nouvelle ne lui causa ni surprise ni émotion. Il se rendit auprès du cadavre de sa maîtresse, s'assura qu'elle était bien morte, et se retira en paraissant attribuer cet événement à la prétendue chute de M^{me} de Pauw. « C'est une dérision, s'écria M^{lle} Huilmand, M^{me} de Pauw n'a pas fait de chute! » Et comme il semblait vouloir insister : « Ne jurez pas, lui dit-elle; vous savez bien que je suis au courant des affaires de M^{me} de Pauw. »

Telle était l'impatience avec laquelle La Pommerais se préparait à toucher ces malheureux 550,000 fr. en vue desquels il avait accompli son crime, que, aussitôt après le décès de M^{me} de Pauw, il écrivait aux huit compagnies pour les inviter à se mettre en mesure de lui payer le montant des assurances que ce décès rendait exigibles.

Cependant, la mort subite de M^{me} de Pauw avait excité le plus vif étonnement chez toutes les personnes qui étaient en relation avec elle. Le beau-frère de la victime, M. Gouchon, fut bientôt au courant des soupçons de tout le voisinage, et il adressa au parquet une plainte dans laquelle il disait que, d'après les renseignements qui lui avaient été fournis, sa belle-sœur était morte empoisonnée par le docteur La Pommerais.

L'autopsie du cadavre fut alors ordonnée et on chargea le docteur Tardieu d'y procéder. Celui-ci put constater que M^{me} de Pauw n'avait point fait la chute dont elle avait parlé, qu'il n'existait en elle aucune trace de lésion ou de maladie, et trouva dans les matières vomies la présence d'un poison énergique, qui, d'après les effets produits, devait être la digitaline.

A la suite de ce rapport et de l'audition de témoins donnant une nouvelle force aux soupçons dont La Pommerais était l'objet, on procéda à une perquisition au domicile de l'accusé, et on trouva chez lui une quantité considérable de poisons de toute nature, notamment un flacon ayant contenu 2 grammes de digitaline, et n'en renfermant plus que 0^{g},15. Les explications données par La Pommerais furent si embarrassées, que le parquet ordonna aussitôt son arrestation. On se souvint alors de la mort subite de M^{me} Dubizy, et ordre fut donné de procéder à l'autopsie de cette dernière. Le docteur Tardieu, chargé de ce soin, constata que les principaux organes étaient dans un état de conservation qui rendait difficile d'expliquer la mort par une cause naturelle.

En conséquence, le 9 mai 1864, Courty de La Pommerais était traduit devant le jury de la Seine, sous la double inculpation d'avoir assassiné sa belle-mère et M^{me} de Pauw. Les débats eurent un retentissement extraordinaire, et ne durèrent pas moins de neuf jours. La prévention fut soutenue par l'avocat général Oscar de Vallée, et la défense par M^{e} Lachaud. Celui-ci prit à partie l'expertise faite par le docteur Tardieu, obtint une contre-expertise, provoqua d'intéressants débats scientifiques sur la nature des poisons végétaux; mais il ne put parvenir à détruire les charges accablantes qui pesaient sur son client. Le 17 mars, le jury prononça un verdict négatif relativement à la présomption d'empoisonnement de M^{me} Dubizy, mais affirmatif et sans circonstances atténuantes au sujet de la mort de M^{me} de Pauw. En conséquence, Courty de La Pommerais fut condamné à la peine capitale. En entendant prononcer la sentence, le condamné rougit légèrement, se souleva non sans efforts, et d'une voix faible et mal articulée, il prononça ces mots : « Je suis innocent, je le jure. » Son pourvoi en grâce ayant été repoussé, il fut conduit à l'échafaud le 9 juin suivant. Depuis sa condamnation, aucun des membres de sa famille ne l'avait visité, et il n'avait manifesté aucun désir de les voir. Il donna au prêtre qui l'assistait une mèche de cheveux pour sa femme, et, les yeux fixes, les pommettes injectées de sang, en proie à un accablement profond, il franchit le court espace qui séparait la prison de la sinistre plate-forme où il devait recevoir la mort.

LAPOMMERAYE (Pierre-Henri-Victor BERDALLE DE), littérateur français, né à Rouen le 20 octobre 1839. Fils d'un imprimeur de cette ville, qui était en même temps un artiste distingué en gravure, il fit de très-brillantes études au lycée de Rouen, et remporta le grand prix du concours en rhétorique. Il voulait se préparer pour l'Ecole normale; mais la faiblesse de sa santé, altérée par l'excès du travail, le força d'abandonner ce projet. M. Henri de Lapommeraye entra à l'Hôtel de ville de Paris, où il remplaça M. Henri Rochefort dans la vérification des comptes; en même temps, il suivit les cours de la Faculté de droit, et se fit recevoir avocat. Menant de front les études administratives et littéraires, il commença, en 1862, à faire des cours gratuits d'enseignement public à l'Association polytechnique, et fonda deux sections à Sceaux, où il professa une fois par semaine le cours de littérature. Vers cette même époque, il débuta au théâtre de l'Athénée par une conférence qu'on le pria de répéter une seconde fois. M. Ballande lui demanda, en 1869, son concours pour ses *Matinées littéraires* de la Gaîté, et il fut, avec MM. Legouvé, Sarcey, etc., l'un des conférenciers habituels préférés du public. Son précoce talent l'avait fait remarquer de M. Ferd. Barrot, qui le choisit, en 1865, pour la réorganisation du service des pétitions au Sénat. Il s'occupa alors de journalisme, et fit, dans la *Petite Presse*, sous le pseudonyme de Henri d'Allebert, un article quotidien intitulé un *Conseil par jour*, dont la série a formé par la suite un volume. Il organisa, au théâtre de Cluny, à la mode anglaise, des lectures publiques dont la Société des gens de lettres prit ensuite la direction. En récompense, il fut nommé membre de la société, puis l'un des vice-présidents de son comité.

La guerre franco-allemande de 1870 vint fournir à l'activité de M. de Lapommeraye un nouvel aliment. Engagé comme volontaire dans les compagnies de marche de la garde nationale, il fut nommé lieutenant. Les devoirs militaires ne l'empêchèrent pas de se dévouer à toutes les œuvres de bienfaisance pour lesquelles on réclamait le concours de sa parole éloquente et sympathique. Pendant les longs mois du siége, il fit des conférences au bénéfice des ambulances, des blessés, pour le travail des femmes, etc. Appelé à Londres, à la fin du siége, pour faire des conférences, il n'y resta que peu de temps et accourut bientôt à Paris, où se mourait son père. Après la Commune, la connaissance que possède M. de Lapommeraye des choses du théâtre le fit entrer au *Bien public*. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, et à prendre, grâce à ses aperçus ingénieux et fins, son style élégant et facile, son agréable érudition, une des meilleures places parmi nos critiques de théâtre contemporains.

M. Henri de Lapommeraye est membre titulaire de la Société philotechnique, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes. En 1865, il a été nommé officier d'académie. Il a publié : la *Société des secours mutuels* (1867, in-18); les *Invalides du travail* (1868, in-18); l'*Art d'être heureux* (1868, in-18); *Un conseil par jour* (1870); les *Jeunes* (1872, in-18).

LAPON, ONNE adj. (la-pon, one). Se dit des habitants indigènes de la Laponie : *La race* LAPONNE.

— Substantiv. Indigène de la Laponie : *Les* LAPONS *sont de petite taille.*

— s. m. Linguist. Idiome parlé en Laponie, et appartenant à la famille des langues finnoises proprement dites.

LAPONIE, *Sabme* en lapon, *Lappland* en suédois, vaste contrée, la plus septentrionale de l'Europe, située par 64°-71° de latit. N., et 12°-40° de long. E.; bornée au N. par la mer Glaciale, au S. par le Norrland suédois et la Finlande, à l'E. par la mer Blanche, et à l'O. par la Norvége. Elle se divise en Laponie norvégienne, Laponie russe et Laponie suédoise. La Laponie norvégienne ou Finmark, d'environ 1,000 myriamètres carrés, comprend l'extrémité N. de la Laponie. La Laponie russe comprend la partie N.-E., avec la presqu'île de Kola; la Laponie suédoise renferme la partie méridionale. Cette dernière forme aujourd'hui les sept marches lapones (*Lappmark*), dont l'énumération suit : Jamtland, Asele, Umea, Pitea, Lulea et Torneo. Une partie du Lappmark de Torneo et tout le Kemi-Lappmark furent cédés avec la Finlande, par la Suède à la Russie, en vertu du traité de Frederiksham, et incorporés alors à la grande principauté de Finlande. Généralement basse et plate au S. et à l'E., vers le golfe de Botnie et la mer Blanche, la Laponie s'élève beaucoup au N., sur la côte déchirée de l'Océan, où le cap Nord présente un front perpendiculaire de 1,440 pieds, et surtout au centre, où elle est traversée par les monts Dofrines. Quoique ces montagnes n'aient qu'une élévation de 3,000 pieds, elles sont, la plupart, couvertes de glaces énormes ou de neiges éternelles. Parmi les cours d'eau fort nombreux auxquels elles donnent naissance, on remarque l'Alten et le Tana, qui se dirigent vers l'océan Glacial; le Panoï, qui tombe dans la mer Blanche, et le Kemi, l'Ounas, le Torneo, le Muonio, le Lainio, le Calix, le Lulea, le Pitea, le Skelleftea, l'Umea et l'Angerman, tributaires du golfe de Botnie. Une infinité de lacs sont répandus dans toute la contrée. On peut citer le Stor-Uman, le Stor-Afvan, le Horn-Afvan, le Stora-Lulea-Watnen et le lac de Tornea, dans la Suède, et les lacs Enara et Imandra, dans la Russie. La température de la Laponie est variée. Dans les districts maritimes, les hivers sont moins rigoureux que dans les montagnes; mais aussi les étés y sont nébuleux et sombres, tandis que, dans l'intérieur, ils sont sereins et excessivement chauds. La température moyenne, au cap Nord (71° 10′ de latit.), est de 0°, et à Enontékis, dans l'intérieur (68° 30′ de latit.), elle est de —2°, 8. Cependant, à ce dernier point, la température moyenne de l'été est de + 12°, 7, tandis qu'au cap elle n'est que de + 6°, 3. Dans l'un et dans l'autre endroit, l'été commence vers la fin de mai et finit en septembre. Sur la côte, il tombe fréquemment, en hiver, de la pluie qui fond la neige, et expose le terrain, ainsi découvert, à l'action immédiate de la gelée. Dans l'intérieur, une neige épaisse vient couvrir la terre au commencement de l'hiver, et n'en disparaît qu'au retour de l'été. Il s'ensuit que, sur la côte, la température moyenne de la terre est presque la même que celle de l'air, tandis que, dans l'intérieur, l'air est beaucoup plus froid que le sol. Le froid, dans cette contrée, est, en général, si intense que l'esprit-de-vin y gèle souvent, et que les mers y sont gelées à plusieurs pieds de profondeur. Dans les parties les plus méridionales, les plus longs jours et les plus longues nuits de l'année sont de vingt heures et demie; dans les parties les plus septentrionales, ils sont de deux mois et demi; mais, pendant les longues nuits d'hiver, l'obscurité est diminuée par la clarté de la lune, par le vif éclat des aurores boréales et par la longueur des crépuscules. La géologie de la Laponie offre plus de terrain primitif que de transition. Cependant, le granit n'y est pas commun; le gneiss y domine. Il y a beaucoup de minéraux; le principal est le fer, dont il y a de nombreuses mines, dispersées par grandes couches. Des explorations récentes, surtout celles de M. Léopold de Buch, en ont constaté de considérables, qui pourraient faire l'objet d'exploitations très-fructueuses. Les principaux gisements sont situés dans le bassin supérieur de Torneo; le mont Gellivara, par exemple, recèle une veine de minerai dont on a évalué le contenu à plus de 75 millions de quintaux. Les gisements de Luossavara, de Kriunavara, de Kurravara, de Killingelika, d'Altavara et d'Ekstramberg, tous situés dans la même région, sont à peine inférieurs. Celui de Kirunavara présente à découvert un filon de 8,000 pieds de longueur, sur 600 à 1,200 pieds de largeur, avec une profondeur qui va jusqu'à 1,000 pieds; ce que l'on en pourrait extraire de minerai est incalculable. Le fer de Killingelika est remarquable en ce que c'est du pur aimant, avec pôle négatif et pôle positif. A Svappavara, la mine de fer est bordée de veines de minerai de cuivre, qui ont été déjà exploitées vers 1600, et qui rendaient annuellement 3,000 quintaux de métal. On en trouve de plus considérables encore à Ragisvara et à Hornah. Les mines d'or et d'argent sont plus rares; il en existe, toutefois, quelques-unes, dont on a essayé l'exploitation. Toutes ces richesses restent enfouies, faute de moyens actifs d'extraction et d'épuisement, faute, surtout, de moyens de transport. Il est question d'établir un chemin de fer qui relierait les principaux gisements, d'un côté à la baie de Schonen (Norvége), par 68° 20′ de latit. N., et, de l'autre, à Ranea, sur le golfe de Botnie, en changeant plusieurs fois de direction pour traverser les centres les plus actifs d'exploitation. Ce projet, étudié par des ingénieurs anglais, a quelque chance d'aboutir, au moins en partie, et vivifierait toute la Laponie.

Cette contrée est moins bien partagée en richesses forestières. Dans le pays plat, le long du golfe de Botnie, il y a de grandes forêts de pins, de sapins et autres arbres résineux; à mesure qu'on avance dans une région plus froide, le sapin seul résiste encore quelque temps; mais, peu à peu, il perd de sa vigueur, et il est enfin remplacé par le bouleau; celui-ci l'est bientôt par le *salix glauca*, qui disparaît à son tour pour faire place au bouleau nain et au saule cotonneux; puis on ne voit plus qu'un peu de mousse.

La Laponie n'est cultivée que dans quelques endroits, et encore l'agriculture des terrains cultivables est-elle très-négligée; on est parvenu, toutefois, à récolter du blé sur les bords de l'Alten, vers le 70^{e} degré de latit. Dans le S. de la contrée, l'orge est le grain le plus cultivé, parce qu'il mûrit facilement dans les trois mois que dure l'été; dans les terrains bas, il y a du seigle et un peu d'avoine. Les autres objets de culture sont des choux, des panais, des pommes de terre et autres légumes, ainsi que des roses, des œillets et quelques autres fleurs; mais, malgré tous les soins qu'on a pris, on n'a pu y faire mûrir les poires et les pommes. On en est, en quelque sorte, dédommagé par plusieurs variétés de baies, que fournissent, en quantité considérable, des plantes qui croissent aussi bien sur les montagnes que dans les plaines; ces baies sont, la plupart, excellentes. Les plantes âpres et antiscorbutiques abondent aussi. Dans les lieux de culture, les animaux domestiques sont les bœufs, les moutons, les chèvres, les rennes et les chiens; mais, dans les régions froides, on n'élève que des troupeaux de rennes, qui, au besoin, se nourrissent seulement de mousse. Il y a beaucoup d'animaux sauvages, parmi lesquels on remarque des ours, des loups, plusieurs espèces de renards, de martres, de loutres, d'hermines et d'écureuils, ainsi que des lièvres, des gloutons, des castors et des lemmings ou rats des montagnes. Parmi les oiseaux, on distingue les aigles, divers oiseaux aquatiques et de passage, des coqs de bruyère, diverses espèces de perdrix, et le moqueur, aussi vanté pour la beauté de son plumage que pour la singularité de son chant.

Les Lapons, de même que les Finnois, les Madgyars, les Turcs, etc., sont d'origine altaïque. Le nom qu'ils portent vient du mot lapon *loap*, qui répond au mot finnois *loppu*, et signifie *extrémité, fin*. Il leur a été donné, sans doute, parce qu'ils habitent l'extrémité, les confins du Nord. Toutefois, ce nom leur déplaît; ils le regardent comme une injure, et ne l'appliquent exclusivement qu'à celles de leurs tribus dont l'état est encore voisin de la barbarie. Leur ambition est d'être confondus avec les Finnois, et, à l'exemple de ces derniers, qui appellent leur pays *Suomi*, ils désignent la Laponie, en général, sous le nom de *Sabme*. Chaque peuple, comme on voit, a son amour-propre national.

Les Lapons sont courts de taille, mais solides et bien bâtis. Ils ont la peau brune, les cheveux noirs, la bouche large, les joues maigres et saillantes, le menton long et pointu. Ils sont persévérants et laborieux, et soutiennent, avec une énergie indomptable, une lutte de tous les jours contre une nature ingrate, mais qui, néanmoins, se laisse dompter par le travail. D'un esprit prompt et plein d'initiative, ils savent tourner les obstacles qu'ils ne peuvent vaincre. On leur reproche, d'ailleurs, un caractère envieux, méfiant, avide et implacable dans ses haines ou ses rancunes; mais ils n'en sont pas moins sensibles, bienveillants, secourables et hospitaliers.

Les Lapons se divisent en nomades et sédentaires. Les premiers forment le noyau de la race, qu'ils représentent dans son véritable type originel. Les seconds, au contraire, en sont, en quelque sorte, les déshérités, les parias. Ils vivent de la pêche, et sont nommés Lapons des paroisses. Leurs habitations consistent en cabanes de bois, fixées ordinairement sur les bords des fleuves et des cours d'eau. Ils possèdent parfois des rennes, mais en très-petit nombre. Lorsqu'ils arrivent à pouvoir acheter quelques chèvres, ils deviennent bientôt agriculteurs et passent à l'état de colons.

Les Lapons nomades forment deux classes : les Lapons des rochers et les Lapons des bois. Ils ne négligent point la pêche, lorsque la saison est favorable, mais ils vivent surtout de chasse. Le renne est leur gibier favori; aussi font-ils parmi ces animaux, très-abondants en Laponie, de sanglantes et fructueuses razzias. Ils entretiennent aussi des troupeaux de rennes domestiques; les plus riches en ont jusqu'à quinze cents. Le lait, la chair, la peau, toutes les parties de cet animal leur servent, soit d'aliment, soit d'articles de commerce. Ils utilisent également les rennes comme bêtes de trait, et les attellent à leurs traîneaux. Les Lapons nomades habitent des tentes de peaux (*goatte*), qu'ils transportent, suivant leur commodité, d'un endroit à un autre.

L'habillement des Lapons est à peu près le même pour les deux sexes. Il est fait en peau de renne, et consiste en un pantalon fixé à la taille par une ceinture, et en une jaquette, brodée souvent avec élégance. La partie la plus caractéristique du costume est le bonnet, qui est très-grand, et ressemble, par sa forme conique, à un pain de sucre. Les femmes se servent, pour broder leur jaquette, de fils ou de rubans noirs, blancs, verts ou gris, mais jamais bruns, jaunes ou rouges. Les ceintures et les cols en argent, et d'autres bijoux, s'étalent aux jours de fête. Le costume complet d'un Lapon riche coûte souvent jusqu'à 600 francs.

La plupart des Lapons ont des surnoms, qu'ils doivent, soit à quelque action d'éclat, soit, bien plus fréquemment, à quelque habitude singulière ou à quelque défaut ridicule. Ce peuple, par conséquent, ne manque pas d'une certaine jovialité et d'une piquante humeur, qui contrastent avec la contrée sombre et sauvage qu'il habite. Du reste, les Suédois et les Finlandais d'un côté, les Russes de l'autre, se sont efforcés et s'efforcent encore tous les jours d'entrer en relation avec eux et de les rapprocher de leur civilisation. Ce contact a même tellement influé déjà sur certaines tribus, qu'elles ont presque perdu leur caractère national; mais la grande masse y est fidèle. Les Lapons, on le sait, aiment leur pays par-dessus tout, et meurent tristement lorsqu'une circonstance quelconque les oblige à s'expatrier.

— *Instruction publique en Laponie.* L'établissement des premières écoles en Laponie coïncide avec les œuvres de religion entreprises, sous l'impulsion et le patronage des rois de Suède, pour la conversion de ce pays au christianisme. Ces écoles remontent au commencement du XVIe siècle; mais tout porte à croire, malgré la rareté et l'obscurité des documents historiques, que les missionnaires catholiques qui pénétrèrent chez les Lapons, à une époque antérieure, travaillèrent à les instruire, non-seulement dans les connaissances divines, mais encore, jusqu'à un certain degré, dans les connaissances humaines.

Quoi qu'il en soit, c'est du règne de Gustave-Adolphe que date la première institution d'une école proprement dite en Laponie. Elle fut d'abord fixée à Pitea, ville frontière du Lappmark. Nicolas Andrœ, curé de cette ville, en fut nommé directeur, et reçut du roi la mission de traduire et de faire imprimer en langue laponne tous les livres qu'il jugerait nécessaires à son usage. On a conservé de Nicolas un rituel dédié à Gustave, où il le remercie de la faveur qu'il lui a accordée, et souhaite que toutes les classes de la société suédoise, de même que tous les pays chrétiens, connaissent les grandes bontés dont ce monarque a comblé la Laponie, et la magnificence, digne de tout éloge, qu'il a déployée en établissant, pour les peuples de cette contrée, une école spéciale, destinée à les instruire dans la religion et dans les lettres. L'école de Pitea se développa vite; de nombreux livres, traductions, pour la plupart, de la Bible ou d'autres ouvrages religieux, furent mis à sa disposition. Les jeunes Lapons y affluèrent; quelques-uns d'entre eux y firent de tels progrès, qu'ils furent admis à l'université d'Upsal, et qu'ils purent en suivre les cours avec succès. Le gouvernement, après les avoir fait ordonner prêtres, les renvoya, en qualité de missionnaires et d'instituteurs, auprès de leurs compatriotes. En 1631, l'école de Piteå fut transportée à Lyksele, localité plus centrale, et, par conséquent, d'une fréquentation plus facile. Cette école en engendra d'autres qui, en 1723, furent soumises à une nouvelle organisation. Il fut statué qu'une école serait attachée à chacune des sept églises principales du pays, et que toutes relèveraient du consistoire de Hernœsand. Chaque école laponne reçut de l'État une indemnité annuelle pour nourrir et vêtir ses élèves, pendant tout le temps qu'ils seraient obligés de suivre les cours. Ce temps était de deux ans. Indépendamment des sept écoles principales, des maîtres particuliers furent encore autorisés à fonder d'autres établissements; et, quand ces maîtres étaient agréés par le consistoire, ils avaient droit à des honoraires représentés par 54 tonnes d'orge (la tonne vaut 146 litres), dont 20 leur étaient payés en nature, le reste en espèces. Sur ces honoraires, le maître devait pourvoir à son entretien et à celui de six des élèves qui fréquentaient sa classe. Enfin, aux écoles proprement dites se joignaient, dans une foule de localités isolées de la Laponie, des catéchismes tenus, soit par des pasteurs, soit par des particuliers.

Cependant, la vie nomade d'une grande partie des Lapons, et la difficulté, toujours croissante, de trouver, parmi les Lapons sédentaires, des maîtres suffisamment instruits et zélés firent comprendre au gouvernement suédois qu'une véritable centralisation scolaire était impossible à appliquer à un pareil peuple. En conséquence, l'organisation des écoles laponnes fut radicalement modifiée en 1820, ou plutôt ces écoles furent supprimées de fait. On les remplaça par des missionnaires, dont les uns furent attachés à des districts fixes, les autres chargés de suivre la population nomade dans ses pérégrinations périodiques. Ces missionnaires remplissent à la fois l'office de pasteur et celui de maître d'école. On prétend que ce nouveau système a cet avantage sur l'autre, qu'il popularise infiniment plus l'instruction, et qu'il n'y laisse aucune tribu du pays étrangère. Il offre, d'ailleurs, beaucoup plus de garantie pour la moralité et la capacité des instituteurs. Tel est le système qui est encore aujourd'hui en vigueur.

— *Littérature laponne.* De même que l'enseignement, la littérature laponne emprunte son principal caractère à l'inspiration chrétienne. Les premiers livres à signaler sont des livres de religion; les premiers écrivains, des pasteurs. Mais ces derniers ne se sont pas bornés à travailler isolément. En 1848, notamment, ils formèrent une sorte de congrès, pour revoir les livres déjà imprimés et doter le pays de meilleures éditions. Entre autres ouvrages, il est sorti de cette élucubration commune une traduction de la Bible en lapon, que l'on peut regarder comme le type du genre. Cette Bible a été imprimée à 4,000 exemplaires, aux frais de l'administration centrale des paroisses de Laponie.

Une des grandes difficultés que rencontre un auteur qui veut publier un ouvrage en lapon, c'est la multiplicité des dialectes que renferme cette langue. On a vu que le peuple lapon se divise en deux classes principales : les Lapons nomades et les Lapons sédentaires. Les Lapons sédentaires sont à peine compris des Lapons nomades, et, parmi ceux-ci, les Lapons des montagnes ne s'entendent que très-difficilement avec les Lapons des bois. Les dialectes résultant de cet état de choses ont été divisés par les philologues en trois branches : le dialecte occidental ou d'Umea, le dialecte oriental ou de Tornea, et le dialecte septentrional ou de Lulea; mais ces dialectes ont eux-mêmes de nombreuses ramifications. On pourrait dire que la langue laponne se modifie suivant les pérégrinations et les courses aventureuses des peuples qui la parlent. Cependant, lorsqu'on descend au cœur de l'idiome, on y trouve une masse d'éléments assez compacte pour donner lieu à une unité organique. Originaire de l'Asie, la langue laponne a le même berceau que la langue finnoise, la langue turque, la langue hongroise, en un mot toutes les langues altaïques; elle a la même base, les mêmes caractères, la même flexibilité. Mais, de même que la tribu laponne a eu un destin tout différent de celui des autres tribus ses sœurs, de même sa langue s'écarte singulièrement, sous le rapport de la culture, des langues de ces tribus. Poussés toujours en avant, et en troupes isolées, les Lapons sont arrivés dans les lieux qu'ils occupent aujourd'hui avec un idiome vierge encore, sans doute, mais élémentaire et inconsistant; et, comme ils sont entrés presque immédiatement en rapport avec les peuples de leur voisinage, ils ont emprunté à ces peuples une foule de locutions qui ont naturellement pris place dans leur langage national. De là, dans le lapon, tant de mots d'importation étrangère, tant de formes même qui font violence à sa grammaire propre; mais, telle est la force vive de cette langue, que, malgré les invasions dont elle a eu à souffrir, elle a toujours conservé son noyau intact, en sorte qu'il suffirait de la dégager des superfétations russes, suédoises et norvégiennes, qui l'encombrent, pour anéantir tous ses dialectes et lui rendre son unité originelle.

Sans remonter aussi haut, les auteurs lapons qui ont voulu donner à leurs œuvres un plus grand caractère de popularité, tels, par exemple, que Fjällstrœm et Hœgstrœm, ont écrit dans une sorte de dialecte moyen, qui les rend intelligibles à presque toutes les classes. On a suivi, à peu près, le même procédé dans la traduction de la Bible; mais, ici, la tendance nationale est plus exclusivement marquée; car les traducteurs ont surtout fait usage du dialecte de Tornea, lequel, étant richement imprégné de finnois, rentre par là même dans le génie particulier du lapon. Mais, si la langue laponne ne peut se prêter, qu'au moyen d'un travail de restauration, à cette littérature cultivée, que nous pourrions nommer la littérature officielle, elle s'accommode, au contraire, merveilleusement à cette littérature spontanée qui surgit chaque jour de l'inspiration populaire. Là, elle est vraiment sur son terrain, et, en y conservant toute sa liberté d'allure, elle ne fait que donner aux productions plus de verdeur et d'originalité.

La littérature populaire, en Laponie, est d'une fécondité remarquable, du moins eu égard à l'étroite sphère dans laquelle elle se meut. Le Lapon chante tout ce qui l'entoure, tout ce qui fait impression sur son cœur ou sur ses sens. Non-seulement le renne, l'ours, la loutre, le renard, tous les animaux, enfin, dont il fait usage, mais encore l'amour et les passions qui lui font cortége ont le don de l'inspirer. Nous citerons quelques traits de cette poésie étrange.

CHANT DU RENNE.

« Les rennes ont pris leur course... Comme les rudes crinières, comme les têtes capricieuses, comme les nobles bêtes bondissent à travers la plaine, à travers le monde! L'homme vole à sa poursuite et sue à grosses gouttes. Ah! que je suis fatigué! et pourtant je voudrais bien les attraper!...

» Ah! le précieux animal! Ah! sa chair! Ah! sa peau! Ah! ses cornes! ses veines! ses os! Comme en lui tout est bon! Comme il est bon lui-même! Ah! ah! ah! Vive la courte queue!

» Voyez! voyez! deux cents, trois cents, des milliers en un même endroit!... Ils fuient toujours; ils se précipitent dans les lacs et dans la neige pour s'y rafraîchir; ils n'en sortiront que lorsque le soleil sera couché... Voici la nuit, ils s'élancent; voici le jour, ils se cachent, et l'on n'entend plus que les doux bêlements de leurs petits. »

CHANT DE L'OURS.

« Le vieux de la forêt est en colère; il rugit, il rugit contre l'homme. Et voilà qu'il trotte à travers les bruyères et les bois, cherchant des cadavres à dévorer; il ne bougera pas qu'il n'ait tout englouti. Si quelque homme arrive au lieu où il mange, il se dressera sur ses deux pieds, l'écume jaillira de sa bouche, et il déchirera avec ses ongles les bouleaux nains pour arracher de leur écorce des vers dont il puisse se repaître. Vienne l'hiver, il creusera sa caverne dans les entrailles de la terre, et il dormira pendant toute la saison froide; et quand renaîtra le printemps, il secouera son sommeil, et reprendra sa course du côté où souffle le vent. »

CHANT D'AMOUR.

« Répands, ô soleil, tes rayons les plus purs sur le lac d'Orra! Je voudrais m'élancer, si je pouvais, à la cime de chaque pin, pour voir de là le lac d'Orra.

» Je suis monté joyeux, et j'ai vu ma jeune fille reposant au milieu des fleurs.

» J'ai brisé toutes les branches, toutes les jeunes branches; j'ai brisé tous les rameaux, tous les rameaux verts....

» Ah! si j'avais les ailes de la corneille, je suivrais les traces des nuages, et j'irais jusqu'au lac d'Orra.

» Mais les ailes me manquent, et je n'ai point les pieds rapides de l'oie.

» Tu as passé à m'attendre de longs jours, de bien longs jours, avec tes yeux chéris, avec ton cœur aimant.

» Mais, quand même tu voudrais me fuir plus loin, je saurais aussitôt t'atteindre.

» Aussi fort, aussi puissant qu'une chaîne de fer ou qu'un faisceau d'osier, l'amour étreint notre âme et soumet notre volonté et nos pensées.

» La volonté de l'enfant est la volonté du vent; les pensées du jeune homme sont des pensées réelles.

» Si je voulais les écouter tous, je me détournerais du chemin, du droit chemin.

» Mais ma volonté est inébranlable : je veux te suivre, car c'est là, je le sais, c'est là, pour moi, le droit chemin. »

Tous ces chants ont certainement un type à part, une couleur locale fortement caractérisée, mais, en même temps, une expression de sentiment humain qui rivalise souvent avec ce que les littératures d'autres peuples offrent de plus délicat. Les chants de l'ours et du renne sont curieux entre tous. Ce sont là, en effet, les deux animaux sur lesquels s'exerce le plus vivement et le plus fréquemment la verve laponne. Le renne est au Lapon ce que le cheval est à l'Arabe du désert; il a de plus cet avantage, de fournir à son maître la nourriture, le vêtement et le toit; car le Lapon mange la chair du renne, s'habille de sa peau et en couvre sa hutte. Quant à l'ours, il passe en quelque sorte, à ses yeux, pour un animal sacré. Rien de plus curieux que la manière dont il le chasse, que les cérémonies avec lesquelles l'ours abattu est porté en triomphe, écorché, dépecé et distribué aux vainqueurs. C'est toute une sauvage épopée, où le paganisme semble renaître de ses cendres, et où la magie des *wiloradsch* (sorciers lapons) reprend et exerce ses droits. Du reste, bien qu'ils soient baptisés et qu'ils suivent les instructions de leurs pasteurs, les Lapons sont loin, généralement, d'avoir complétement abdiqué les croyances et les usages superstitieux de leurs ancêtres. Semblables aux Romains, ils unissent dans une même adoration le vrai Dieu et une foule de petites divinités qui tiennent à leur ancienne mythologie. Ils ont des jours blancs et des jours noirs, c'est-à-dire des jours heureux et des jours néfastes; et s'ils ne consultent plus le tambour runique, s'ils n'érigent plus de *seid* ostensiblement, ils ne s'en montrent pas moins soucieux de connaître l'avenir, et ne s'inclinent pas avec moins de respect devant leurs sorciers.

Ces habitudes, jointes à l'esprit païen qui leur donne encore tant de vie, ont déposé dans le souvenir des Lapons une foule de traditions et de légendes merveilleuses. Ils aiment à se les raconter lorsqu'ils font paître leurs rennes dans les gorges des montagnes ou sur les bords des fleuves, ou lorsqu'ils sont assis, pendant l'hiver, autour du foyer de leur hutte. C'est avec elles aussi qu'ils cherchent à charmer les voyageurs qui les visitent et à leur inspirer l'admiration de leur pays et le respect de leur race. Il y a là tout un cycle littéraire plein d'intérêt et d'originalité.

Voici, du reste, une légende cosmogonique qui montre que les Lapons ne s'estiment ni moins illustres, ni moins précieux aux yeux du Créateur que les peuples les plus superbes de la terre. Selon eux, leur pays était habité bien avant le déluge.

« Quand Dieu, raconte cette légende, fit tomber la grande pluie, et que l'eau eut débordé des marais et des fleuves, tous les hommes furent engloutis, excepté deux seulement, un Lapon et une Laponne. Dieu les prit sous son bras et les porta sur une haute montagne appelée Passo-Vara, où il resta avec eux jusqu'à ce que le danger fût passé. Alors le Lapon et la Laponne se séparèrent, et allèrent chacun de leur côté pour voir s'ils étaient réellement les seuls êtres qui eussent survécu au désastre. Ils marchèrent pendant trois ans, après quoi ils se rencontrèrent et se reconnurent. Ils se séparèrent de nouveau, et marchèrent encore pendant trois ans. S'étant rencontrés et reconnus une seconde fois, ils entreprirent une troisième exploration, au bout de laquelle, étant convaincus qu'il n'y avait qu'eux d'habitants au monde, ils s'unirent en mariage et eurent de nombreux enfants. De là est venu tout le genre humain. ».

Cette légende est le point de départ d'un nombre considérable de chants héroïques et de chants magiques. Ces derniers sont des types d'incroyable fantaisie. La magie laponne était, nous pourrions dire est encore, de toutes la plus étrange. Ses agents principaux portent le nom de *Wiloradsch*. Ce sont les *schamans* ou sorciers des peuples sibériens. Ils se distinguent surtout par la faculté qu'ils ont de revêtir toutes les formes. Ils se métamorphosent tantôt en loups, tantôt en ours, en rennes, en poissons, en oiseaux, etc. Les *Wiloradsch* les plus fameux, et dont les noms reviennent le plus souvent dans les légendes sont Päivö, Toragas, Karkias, etc. Un des poëmes les plus considérables de la littérature laponne a pour titre : les *Fils du Soleil* (*Peiven parneh*), et chante, non sans grandeur, l'ancienne civilisation du pays, l'arrivée des premiers émigrants, les joies de la vie nomade. Comme dans toutes les épopées primitives, le héros est un tueur et un dompteur de monstres, et personnifie les premiers efforts de l'homme contre une nature hostile et rebelle.

Laponie (VOYAGE EN), par Regnard (1687). Avant de devenir le plus illustre des rivaux de Molière, Regnard, pour se guérir d'un amour violent et de sa passion pour le jeu, entreprit un voyage dans le nord de l'Europe, et en écrivit le récit au courant de la plume. Ayant quitté Paris en 1681, il passa par la Flandre et la Hollande, pour gagner le Danemark et la Suède. Le roi de Suède l'engagea à visiter la Laponie, et lui offrit toutes les commodités imaginables pour ce voyage. Regnard accepta, s'embarqua à Stockholm le 23 juillet, avec deux gentilshommes français, de Fermont et de Corberon. Ils parcoururent la Laponie jusqu'à Torneo, située à l'extrémité du golfe de Botnie, et la dernière ville connue du côté du nord. Ils remontèrent le fleuve qui a donné son nom à cette ville, et pénétrèrent jusqu'à la mer Glaciale. Arrivés, le 23 août, à la montagne de Metavara, ils gravèrent sur le roc ces vers si connus :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem
Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem,
Casibus et variis acti terraque marique,
Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

« La France nous a donné naissance; nous avons vu l'Afrique et le Gange, parcouru l'Europe; nous avons eu différentes aventures, tant sur mer que sur terre, et nous nous sommes arrêtés dans cet endroit, à l'extrémité du monde. »

A son retour, Regnard rendit compte au roi de tout ce qu'il avait vu de remarquable, et demeura quelque temps à Stockholm, d'où il partit le 3 octobre 1681. Après avoir traversé la mer Baltique, il vint débarquer à Dantzig, d'où il passa en Pologne, de là en Hongrie et ensuite en Allemagne. Enfin, après deux ans d'absence, il revint à Paris, le 4 décembre 1683.

Le plus intéressant, comme aussi le plus étendu de ses récits, est celui de son voyage en Laponie, pays qu'il explora d'une manière toute spéciale, et qu'il fait connaître à fond au point de vue du climat, des productions, des mœurs et des habitants. Ce qu'on y remarque surtout, c'est un grand esprit d'observation. Ce n'est pas le récit d'une exploration minutieuse, d'une investigation savante, comme on sait en faire maintenant; mais ce voyage, où tout n'est pas consacré aux banalités ordinaires, est, encore aujourd'hui, d'une lecture agréable et instructive.

LAPONNERAYE (Albert), historien et publiciste français, né à Tours en 1808, mort à Marseille en 1849. Ce fut, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, un des membres les plus actifs de la société des Droits de l'homme et de celle des Amis du peuple, et, par de petites brochures, écrites avec feu, il s'efforça de répandre dans les masses les idées républicaines. En 1831, il ouvrit un cours d'histoire de la Révolution française. Les ouvriers, les jeunes gens des écoles accouraient en foule à ses leçons. Le gouvernement, effrayé du grand nombre d'auditeurs qu'attirait sa parole chaleureuse et éloquente, fit fermer le cours, avec un grand appareil de force armée. Laponneraye continua par la presse l'œuvre qu'il lui était interdit de poursuivre en public. Les premières livraisons furent saisies; l'auteur, traduit en police correctionnelle, se vit condamner à deux années de prison (1832). Plus tard, il paya encore de sa liberté la publication de nouveaux écrits démocratiques. A l'époque de sa mort, il rédigeait depuis un an, à Marseille, le journal la *Voix du peuple*. On cite, parmi ses ouvrages : *Histoire de l'amiral Coligny* (1830, in-8°); *Cours public d'histoire de France depuis* 1789 *jusqu'en* 1830 (1831-1834, in-8°); *Commentaire sur les droits de l'homme* (1832, in-8°); *Lettres aux prolétaires* (1833, in-8°); *Dictionnaire historique des peuples anciens et modernes* (1835-1836, 2 vol. in-8°); *Biographie des rois, des empereurs et des papes* (1837-1838, 2 vol. in-8°); *Catéchisme républicain* (1836, in-32); *Histoire de la Révolution française depuis* 1789 *jusqu'en* 1840 (1840, 3 vol. in-8°); *Histoire universelle depuis les premiers âges du monde* (1845-1846, tomes Ier à VIII, ouvrage inachevé); *Histoire des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, avec Hipp. Lucas (1846-1847, 2 vol. in-8°); *Histoire de la Révolution française depuis* 1789 *jusqu'à Louis-Philippe*, suivie de l'*Histoire de la révolution de* 1848, par Barthez (1852, in-18). Laponneraye avait, en outre, été l'éditeur des *Œuvres de Maximilien de Robespierre* (1842, 3 vol. in-8°).

LA POPELINIÈRE (Henri LANCELOT-VOISIN DE), historien calviniste, né dans le bas Poitou vers 1540, mort en 1608. Il joua un rôle important durant les guerres de religion; il eut, en 1575, le commandement de l'expédition contre l'île de Ré, et il y écrasa les catholiques. En 1576, il rédigea la protestation des religionnaires contre les états de Blois. Il écrivit l'histoire des guerres civiles, et la modération qu'il a mise dans ses récits l'a fait accuser d'avoir abjuré la Réforme et vendu sa plume aux catholiques. Quoi qu'il en soit, il mourut très-pauvre, à Paris, en 1608, laissant plusieurs ouvrages remarquables : *Vraie et entière histoire des derniers troubles* (1562-1571); *Histoire de France de* 1550 *à* 1577 (1581, 2 vol. in-fol.) : c'est une refonte de l'ouvrage précédent; les *Trois mondes* (Paris, 1582, in-4°), description des trois parties de la terre connues des anciens; l'*Amiral de France et, par occasion, des autres nations, tant vieilles que nouvelles* (Paris, 1584, in-4°), ouvrage rare et curieux; l'*Histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie* (Paris, 1599, in-8°). A ce volume est joint le *Dessein de l'histoire nouvelle des Français*, dans lequel il réfute l'opinion, alors fort accréditée, de l'arrivée dans les Gaules de Francus et des Troyens; *Histoire de la conquête du pays de Bresse et de Savoie* (Paris et Lyon, 1601, in-8°).

La Popelinière a traduit, en outre, l'ouvrage de Bernard Bocca, intitulé : *Des entreprises et ruses de guerre*.

LA POPELINIÈRE (Alexandre-Jean-Joseph LE RICHE DE), célèbre financier français. V. LA POUPELINIÈRE.

LA PORTE (Raoul DE), théologien français, né à Allaines en Passais vers 1380, mort à Paris en 1438. D'abord précepteur, il entra, en 1406, au collége de Navarre, où il professa la théologie et dont il devint le principal vers 1412. Champion infatigable des prérogatives universitaires, il les défendit, en 1417, au sein du parlement avec une hardiesse de langage qui le fit emprisonner au Louvre. Il était, à sa mort, doyen de la Faculté de théologie.

LA PORTE (Pierre DE), premier valet de chambre de Louis XIV, né en 1603, mort en 1680. Il entra, à dix-huit ans, au service d'Anne d'Autriche, en qualité de porte-manteau. Dévoué à cette princesse, il ne cessa d'être son intermédiaire secret avec les cours d'Espagne et des Pays-Bas, et la duchesse de Chevreuse. Le cardinal de Richelieu le fit mettre à la Bastille (1637); mais ni les promesses, ni les menaces, ni même la crainte du supplice ne purent ébranler sa fidélité à la reine. La prison se changea enfin pour lui en exil. Sa disgrâce ne cessa qu'à l'avénement de Louis XIV, dont il devint premier valet de chambre; mais un excès de zèle et de franchise le fit encore éloigner de la cour (1653). On a de lui des *Mémoires* fort curieux sur les événements auxquels il a été mêlé depuis 1624 jusqu'en 1666. Ils parurent d'abord à Genève en 1756, et ont été insérés de nos jours dans les collections de Petiteau et de Michaud et Poujoulat.

LA PORTE, fameux chef camisard, né à Massoubeyran, près de Mialet, mort en 1702. Il était maître forgeron, près du Collet-de-Dèze, quand il se présenta dans une réunion de protestants découragés qui songeaient à émigrer. Il les enflamma par sa mâle et rude éloquence, et, après l'avoir entendu, tous s'écrièrent : « Sois notre chef! » La Porte prit aussitôt le titre de colonel des Enfants de Dieu, et, à la tête d'une centaine d'hommes, il entra en campagne le soir même. Il désarme les catholiques de Fraissinet, de Mandagout et de Saint-Lézeri, disperse la milice royale au pont de Tarnou. Quelque temps après, se voyant poursuivi par le capitaine Poul, il se retire dans une forêt voisine, et, de là, vers le Pont-de-Montvert. Quand un ennemi des protestants tombait entre ses mains, il le faisait fusiller sans pitié. Ainsi fit-il, à Saint-Julien-d'Arpaon, pour le collecteur des amendes frappées sur les protestants. Cependant il était traqué comme une bête fauve. Surpris une première fois, par trahison, à Becdejeun, il parvint à s'échapper; mais, une seconde fois, il fut moins heureux. Attaqué près de Jemelac, il fut atteint d'une balle au moment où, dans sa fuite, il gravissait un rocher. Sa tête, envoyée à Broglie, fut exposée sur le pont d'Anduze, le 25 octobre 1702, et portée ensuite à Montpellier. Roland prit alors le commandement des camisards.

LAPORTE (Joseph DE), critique et littérateur français, né à Béfort en 1713, mort en 1779. Il entra de bonne heure chez les jésuites, mais il ne tarda pas à les quitter et vint à Paris chercher fortune dans la littérature. Ses premiers débuts furent assez heureux et le décidèrent à fonder une feuille littéraire, dans laquelle, prenant à partie Fréron, dont la lutte contre Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et autres commençait alors à s'envenimer, il s'attacha à louer tout ce que Fréron dénigrait et à rabaisser tout ce que celui-ci exaltait. Cependant les deux écrivains se réconcilièrent, et Laporte devint le collaborateur de son ancien adversaire pour l'*Année littéraire*, aux quarante premiers volumes de laquelle il a travaillé; mais une question d'intérêt les ayant de nouveau divisés, Laporte publia seul une revue périodique intitulée l'*Observateur littéraire*, qui n'obtint pas grand succès, quoique le rédacteur fût soutenu par tous les membres du parti philosophique, ennemis de Fréron. Laporte publia alors une *Revue des feuilles de M. Fréron* (Londres, 1756), qui réussit mieux. Il paraît, cependant, qu'il se réconcilia dans la suite avec Fréron. Du reste, il ne tarda pas à renoncer complétement à la polémique littéraire, et se livra au métier plus lucratif de compilateur. Il avait créé une sorte d'atelier d'où sortirent une foule d'ouvrages, plus que médiocres la plupart; néanmoins quelques-uns obtinrent un succès qui étonna jusqu'à l'auteur lui-même, auquel ces publications rapportèrent 10,000 livres de rente. C'est ce qui a fait dire à Laharpe que l'abbé de Laporte était le fripier le plus actif de la littérature française. Nous citerons de cet écrivain : *Voyage au séjour des ombres* (1749, in-12), réimprimé sous le titre de *Voyage dans l'autre monde* (1751, 2 vol. in-12); *Observations sur la littérature moderne* (1749, 9 vol. in-12); l'*Antiquaire*, comédie en trois actes et en vers (1751, in-8°); *Observations sur l'Esprit des lois* ou l'*Art de lire ce livre, de l'entendre et de le juger* (1751, in-8°); les *Spectacles de Paris, depuis* 1751 *jusqu'en* 1778 *inclusivement* (28 vol. in-24); *Esprit de l'abbé Desfontaines* ou *Réflexions sur différents genres de sciences et de littératures* (1757, 4 vol. in-12); *Tableau de l'empire ottoman* (1757, in-12); *Almanach chinois* ou *Coup d'œil sur la religion, les sciences, les arts, le commerce et les usages de l'empire de la Chine* (1761, in-24); *Esprit, maximes et pensées de J.-J. Rousseau* (1763, in-12); *Esprit, saillies et singularités du P. Castel* (1763, in-12); *Ecole de littérature, tirée de nos meilleurs écrivains* (1763, 2 vol. in-12); *Esprit des monarques philosophes : Marc-Aurèle, Julien, Stanislas, Frédéric* (1764, in-12); *Bibliothèque des génies et des fées* (1765, 2 vol. in-12); les *Philosophes en querelle, entretiens encyclopédiques pour l'année* 1765 (1765, in-16), sous le pseudonyme de Duplain; le *Voyageur français* ou *Connaissance de l'ancien et du nouveau monde* (1765-1795, 42 vol. in-12); *Ressource contre l'ennui* ou l'*Art de briller dans la conversation* (1766, 2 vol. in-12); l'*Esprit de l'Encyclopédie* ou *Choix des articles les plus curieux, les plus agréables, les plus piquants, etc.* (1768, 5 vol. in-12); *Histoire littéraire des femmes françaises*, avec Lacroix de Compiègne (1769, 5 vol. in-8°); *Anecdotes dramatiques*, avec Clément (1775, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire dramatique* (1776, 3 vol. in-8°), avec Chamfort; *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût* (1777, 4 vol. in-12). L'abbé de Laporte a collaboré à divers journaux et recueils, et a donné des éditions des œuvres de J.-J. Rousseau, de Regnard, etc.

LAPORTE (Henri-Horace RAYMOND DE), peintre, né en 1724, mort à Paris en 1793. On n'a aucun renseignement biographique sur cet artiste. Admis à l'Académie en qualité de peintre d'animaux, le 26 novembre 1763, il fit, pour sa réception, le tableau qu'on voit au Louvre, représentant un *Vase de lapis*, avec une monture de bronze doré, un cahier de musique, une cornemuse d'ivoire garnie en velours et un globe. Ses natures mortes n'approchent pas de celles de Chardin; elles n'ont point ce grand accent de nature devant lequel s'extasiait Diderot, qui a dit de Raymond de Laporte : « Il est plus aisé de passer du pont Notre-Dame à Roland de Laporte que de Roland de Laporte à Chardin. » M. Charles Blanc, en prenant pour prétexte les œuvres de ce froid imitateur du vivant Chardin, a écrit : « L'art n'est pas le pléonasme de la nature; aussi rien n'est-il, au fond, plus puéril que le vulgaire trompe-l'œil. »

LA PORTE (Hippolyte, marquis DE), littérateur, né à Paris en 1770, mort en 1852. En 1793, il émigra en Italie, où il resta jusqu'au 18 fructidor. De retour en France à cette époque, il essaya vainement de faire rayer son nom de la liste des émigrés, et se retira à Hambourg; mais le 18 brumaire lui rouvrit enfin les portes de son pays. La Porte vécut depuis lors dans la retraite, uniquement occupé de travaux littéraires. Outre des traductions de plusieurs romans d'Auguste Lafontaine, publiées de 1803 à 1805, dans la *Nouvelle bibliothèque des romans*, on lui doit : *Chronologies historiques de la Suisse, des rois de Sardaigne, des républiques de Gênes et de Venise, etc.*, dans l'*Art de vérifier les dates*; *Ivelina* (1830, 3 vol. in-12); *Apparitions historiques* (1832, in-8°); *Souvenirs d'un émigré, de* 1797 *à* 1800 (1843, in-8°); *Notice sur le dernier des maréchaux de Brissac* (1851). On doit, en outre, à La Porte un assez grand nombre d'articles insérés dans la *Biographie des hommes vivants* et dans la *Biographie universelle*.

LA PORTE (Jacques-François ROSIÈRES DE LAPORTE, dit), acteur français, né à Lyon en 1776. Il était fils d'un acteur de la Comédie-Italienne. Une extrême timidité l'empêcha de jouer les rôles de jeunes amoureux; on lui confia l'emploi d'Arlequin, que nul n'a rempli avec plus de talent depuis le célèbre Carlin. La Porte débuta au théâtre de la rue de Chartres, en 1792, avec un succès complet. A beaucoup de zèle, d'intelligence et de sensibilité il joignait la gentillesse et l'espièglerie d'un jeune chat. En vingt ans, il créa plus de cent cinquante rôles d'Arlequin, auxquels il donna une physionomie différente. Il excellait, en outre, à imiter la voix, les gestes, la démarche des acteurs célèbres, notamment de Talma. En 1827, La Porte se retira du théâtre. Nous ignorons l'époque de sa mort.

LA PORTE DE SAINT-MARTIN (Antoine DE), écrivain ascétique français, né en Bretagne vers 1590, mort en 1650. Il entra de bonne heure dans la congrégation des carmes, fut successivement prieur de plusieurs couvents de son ordre, et s'acquit une grande réputation comme prédicateur, surtout à Paris, où il prêcha pendant près de vingt ans dans les principales églises. On a de lui un assez grand nombre de traités ascétiques qui ne sont plus lus aujourd'hui, comme la plupart des ouvrages de cette nature.

LA PORTE DU THEIL (François-Jean-Gabriel), helléniste français, né à Paris en 1742, mort en 1815. Il embrassa d'abord la carrière des armes et fit les campagnes de la guerre de Sept ans. A la paix, il quitta le service pour se livrer tout entier à l'étude de la littérature grecque, à laquelle il n'avait pas renoncé pendant son séjour à l'armée. En 1770, il publia une traduction de l'*Oreste*, d'Eschyle, accompagnée de notes judicieuses, laquelle le fit admettre la même année à l'Académie des inscriptions. En 1776, il fut nommé membre du *comité des chartes*, que le gouvernement venait d'établir pour la recherche des monuments relatifs à l'histoire de France, et fut envoyé en Italie, où, grâce à la protection du cardinal de Bernis, il eut accès dans les différentes bibliothèques, et notamment dans les archives du Vatican, qui, jusqu'alors, avaient été fermées à tous. Il en rapporta une collection de 17,000 à 18,000 pièces importantes, dont une partie a été imprimée aux frais de l'Etat (1791, 3 vol. in-fol.). La Révolution en empêcha l'impression complète; celles qui n'ont pas été publiées sont encore déposées à la Bibliothèque nationale. La Porte du Theil avait été l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale, où il prit une part active au classement des manuscrits. Ce fut lui que le gouvernement chargea de traduire, avec Gosselin et Coray, la *Géographie* de Strabon, qu'il devait publier accompagnée de notes et d'éclaircissements; mais il mourut avant d'avoir terminé ce travail. En 1800, il avait eu le courage de brûler l'édition complète d'une traduction de Pétrone, qu'il donnait avec tous les passages graveleux; Sainte-Croix, son collègue à l'Institut, lui ayant représenté que ce livre pouvait être très-nuisible aux mœurs, il n'hésita pas à l'anéantir. On a de La Porte du Theil : *Hymnes de Callimaque, avec une version française et des notes* (1775, in-8°); les *Amours de Léandre et de Héro, par Musée, traduits du grec en français* (1784, in-12); *Théâtre d'Eschyle, traduit du grec en français* (1794, 2 vol.). Il a, en outre, fourni un grand nombre de mémoires à différents recueils, tels que les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, etc. Enfin, il a édité un ouvrage très-rare, le *Liber ignium ad comburendos hostes, auctore Marco Græco* (1804, in-4°).

LA PORTENEILLE (Antoine GAILLARD, sieur DE), poëte français. V. GAILLARD.

LAPOSTOLLE (Alexandre), savant français, né à Maubeuge en 1749, mort à Paris en 1831. Il professa, pendant plusieurs années, la physique et la chimie à Amiens. Lapostolle s'est fait connaître par l'invention d'un appareil appelé par lui *paragrêle*, et qui a pour objet d'empêcher la formation de la grêle dans les nuages.

LA POUPELINIÈRE (Alexandre-Jean-Joseph LE RICHE DE), fermier général, appelé **le Pollion** de son siècle, né à Paris en 1691, mort en 1762. Il se rendit célèbre par les fastueuses largesses qu'il faisait aux beaux esprits et aux artistes. Il fut le premier protecteur de Mme de Genlis. Outre un roman intitulé *Daïra*, il a composé : *Tableau des mœurs du temps* (1 vol. in-4°), livre infâme, dans le genre du *Portier des Chartreux*, orné de 20 miniatures licencieuses, et tiré à un seul exemplaire. Ce volume, témoignage des mœurs honteuses de la haute société à l'époque où vivait La Poupelinière, fut saisi par ordre du roi lors de la vente de la bibliothèque de l'auteur (1763); il a passé, depuis, dans les mains du prince Galitzin. — La femme du fameux fermier général cultivait les lettres. On lui doit l'*Extrait du système de Rameau*, inséré dans le *Pour et contre*, et l'*Histoire de la succession d'Espagne*, attribuée au comte Offieri.

LAPOYPE (Jean-François, marquis DE), général, beau-frère du conventionnel Fréron, né à Lyon en 1758, mort en 1851. Officier aux gardes-françaises à l'époque de la Révolution, il fut nommé maréchal de camp en 1792, général de division l'année suivante, puis général en chef de l'armée qui assiégeait Toulon. Sa conduite devant cette ville lui valut les témoignages les plus éclatants de la reconnaissance nationale. Sa femme et ses enfants, qui l'avaient suivi, ayant été faits prisonniers, et les Toulonnais les ayant alors rendus responsables de la tête de Marie-Antoinette, la Convention déclara, de son côté, que des représailles seraient exercées sur les prisonniers anglais, si la famille du général républicain devenait victime d'un attentat. La mère et les enfants furent rendus à la liberté par l'amiral Hood. Lapoype commanda successivement Marseille et Lyon, défendit Gênes, se distingua à Novi, fut chargé du blocus de Mantoue après la bataille de Marengo, prit part à l'expédition de Saint-Domingue, se couvrit de gloire dans la défense de Wittemberg, en 1813, et, nommé gouverneur de Lille pendant les Cent-Jours, refusa de rendre cette place à Louis XVIII. Ce fut là que finit sa carrière militaire. Il fut député du Rhône en 1822. Retiré, depuis, dans sa propriété de Fantaisie, près de Lyon, il y mourut presque nonagénaire, regretté des patriotes, qui se plaisaient à le visiter comme l'un des généraux des guerres de la Révolution et de l'Empire restés les plus purs au milieu de nos vicissitudes politiques.

LA POYPE DE VERTRIEU (Jean-Claude DE), prélat français, né en 1655, mort en 1732. Après avoir été grand vicaire de l'archevêque de Lyon, il devint évêque de Poitiers, et se joignit, en 1716, aux prélats qui demandèrent au pape des explications sur la bulle *Unigenitus*. On lui doit un ouvrage estimé, intitulé : *Compendiosæ institutiones theologicæ* (Poitiers, 1708, 2 vol. in-8°).

LAPPA s. m. (la-pa — du gr. *lapazô*, je vide, par allusion aux propriétés médicales de la plante). Bot. Nom scientifique du genre bardane.

LAPPAGO s. m. (la-pa-go — du lat. *lappa*, bardane). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien continent. ‖ On dit aussi LAPPAGINE et BARDANETTE.

LAPPARENT (Henri COCHON DE), ingénieur français, né en 1807. Elève de l'École polytechnique, il en sortit en 1828 pour entrer dans le génie maritime, devint sous-ingénieur en 1830, ingénieur en 1845, et fut nommé, en 1861, directeur des constructions navales au ministère de la marine, où il a été chargé, en outre, de la centralisation du service forestier. M. de Lapparent est commandeur de la Légion d'honneur depuis 1865. On lui doit diverses inventions et des perfectionnements; c'est lui qui a introduit l'application en grand du procédé de la conservation des bois par la carbonisation, à la marine, aux chemins de fer et à diverses industries. M. de Lapparent a publié : *Du dépérissement des coques de navires en bois, etc.* (1862, in-8°); *Conservation des bois par la carbonisation de leurs faces* (1866, in-8°).

LAPPE (Charles), poëte allemand, né en 1774 à Wusterhausen, près de Wolgast (Poméranie), mort en 1843. Il fut élevé au gymnase de Wolgast, qui était, à cette époque, dirigé par Kosegarten, devint ensuite précepteur des enfants de ce dernier, et obtint, en 1801, au gymnase de Stralsund, une place de professeur, à laquelle sa santé l'obligea de renoncer en 1817. Il acquit alors à Putte, près de Stralsund, une petite propriété, où il vécut jusqu'à sa mort. En 1823, un incendie détruisit sa maison et anéantit presque toute sa fortune, notamment le dépôt de ses premiers ouvrages, dont il avait été lui-même l'éditeur. Il ne put sauver que le manuscrit de ses poésies, qui parurent sous ces deux titres : *Feuilles* (Stralsund, 1824) et *Mélanges* (Berlin, 1829). Parmi les ouvrages qu'il publia dans la suite, il faut citer : les *Couronnes du cimetière*, recueil des plus belles poésies que possède la littérature allemande sur la mort, la tombe et l'éternité (Stralsund, 1831); les *Voyages merveilleux de Klim et de Gulliver* (Stralsund, 1832); l'*Ile de Felsenbourg, robinsonnade pour la jeunesse* (Nuremberg, 1834, 2e édit.); *Poésies complètes* (Rostock, 1836, 5 vol.); les *Fleurs de la vieillesse* (Stralsund, 1841). Lappe doit être rangé parmi les meilleurs poëtes populaires de l'Allemagne; les qualités saillantes de ses compositions sont la vigueur et l'harmonie du style, la verve poétique et la richesse naturelle des images.

LAPPEN VAN WAVEREN (Gisbert VAN DER), en latin **Lappius a Waveren**, grammairien hollandais, né à Wesep, près d'Amsterdam, en 1511, mort en 1574. Après avoir professé quelque temps la grammaire à Ziriczée, il étudia la médecine à Louvain, puis à Bologne, où il fut reçu docteur en 1545, et revint ensuite exercer la pratique de son art en Hollande. On cite de lui des *Institutiones grammaticæ*, fort estimées (Anvers, 1539, in-12).

LAPPEN VAN WAVEREN (Gisbert VAN DER), historien hollandais, petit-fils du précédent, né à Utrecht vers 1595, mort vers 1650. Il étudia à Louvain, à Douai et à Paris, fut reçu docteur en droit dans cette dernière ville, et revint ensuite à Utrecht, où il se livra exclusivement aux recherches et aux travaux archéologiques. Son principal ouvrage, intitulé *Corpus historiæ trajectinæ* (Utrecht, 1643, in-fol.), est l'histoire la plus complète de l'évêché d'Utrecht qui ait paru jusqu'à son époque.

LAPPENBERG (Jean-Martin), historien allemand, né à Hambourg en 1794, mort en 1865. Après avoir étudié quelque temps la médecine à Edimbourg, où son père l'avait envoyé dans ce but, il se livra exclusivement à l'étude de l'histoire et de la politique, visita l'Ecosse et les Hébrides, et vécut ensuite longtemps à Londres, où il s'occupa surtout d'acquérir une connaissance exacte de la constitution et de l'administration anglaises. A son retour en Allemagne, il suivit les cours de droit des universités de Berlin et de Gœttingue, obtint, en 1816, le diplôme de docteur en droit, et fut envoyé la même année, par le sénat de sa ville natale, comme ministre résident à la cour de Prusse, où il résida jusqu'en 1823, époque de sa nomination aux fonctions d'archiviste du sénat de Hambourg. Lappenberg établit sa réputation de littérateur par la publication de son *Histoire d'Angleterre* (Hambourg, 1834-1837, t. Ier et II), qui fut traduite en anglais par Thorp, et pour laquelle il trouva, dans Pauli, un digne continuateur. Les autres ouvrages de Lappenberg, écrits avec le même esprit de judicieuse critique, ont trait spécialement à la ville de Hambourg, ainsi qu'à l'histoire et à la jurisprudence de la Hanse. Il faut citer, parmi eux : *Histoire authentique de l'origine de la Hanse allemande*, ouvrage commencé par Sartorius (Hambourg, 1830, 2 vol.); *Sur l'ancienne étendue et l'histoire d'Helgoland* (Hambourg, 1831); la *Mappemonde de Melchior Lorich* (Hambourg, 1847); *Histoire authentique du comptoir de la Hanse à Londres* (1851). L'histoire de Hambourg est traitée en particulier dans le *Recueil de documents sur Hambourg* (Hambourg, 1842, t. Ier) et dans le *Journal de la Société historique de Hambourg* (Hambourg, 1841-1866, t. Ier à VI), auquel se rattachent les *Antiquités du droit hambourgeois* (Hambourg, 1845), et une foule d'opuscules, entre autres ceux *Sur l'histoire de l'imprimerie à Hambourg* (1840); *Sur le droit de cité à Hambourg* (1845), etc. Les éditions que le même auteur a données des *Chroniques de Hambourg*, en bas allemand (Hambourg, 1851-1862), et de *Thraziger* (Hambourg, 1864) ont un grand intérêt, non-seulement pour les historiens, mais encore pour les philologues allemands. Enfin, parmi ses travaux plus spécialement relatifs à l'histoire de la littérature allemande, on mentionne les éditions du *Till Eulenspiegel*, de Thomas Murner (1853); des *Elégies* en bas allemand, de Lauremberg (Stuttgard, 1861), et des poésies allemandes, ainsi que des poésies latines restées, pour la plupart, jusqu'alors inédites, de Paul Flemming (Stuttgard, 1863-1865, 2 vol.). Peu de temps avant sa mort, il avait encore publié : *Recueil des sources de la société de Slesvig-Holstein-Lauenbourg, pour l'histoire nationale* (Kiel, 1862-1865, t. Ier à III), et un recueil des *Lettres de Klopstock*, dont la publication ne fut terminée qu'en 1866.

LAPPIDE s. f. (la-pi-de — de l'hébr. *lappis*, lampe). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

LAPPMUDE s. f. (la-pmu-de). Espèce de robe en peau de renne, dont on fait usage en Suède et en Laponie.

LAPPOLI (Matthieu), peintre italien, né à Arezzo vers 1450, mort en 1504. Il eut pour maître Bartolommeo della Gatta, sous lequel il fit des progrès rapides et qu'il seconda dans ses travaux. Vasari donne une fort longue liste des compositions de Lappoli, parmi lesquelles deux seulement sont parvenues jusqu'à nous. Ce sont : un *Saint Bernard* et un *Saint Sébastien*, qui décorent deux des principales églises d'Arezzo. C'était un artiste de beaucoup de talent, qui paraît avoir excellé dans la miniature.

LAPPOLI (Jean-Antoine), peintre italien, fils du précédent, né à Arezzo en 1492, mort en 1552. Elève de Pecori, puis de Pontormo, il reçut ensuite les leçons d'Andrea del Sarto. Ce fut dans l'atelier de cet artiste qu'il se lia avec F. di Sandro et Perino del Vaga. Il exécuta, avec ces artistes, tant à Florence qu'à Rome, un grand nombre de toiles qui attestent du talent, mais une science assez médiocre de dessin. Lappoli se trouvait à Rome lorsque cette ville fut pillée par les troupes du connétable de Bourbon (1527). Il perdit tout ce qu'il possédait et put à grand'peine échapper lui-même aux Espagnols. De retour dans sa ville natale, il y reçut des commandes importantes qui relevèrent promptement sa fortune. On cite de cet artiste : une *Adoration des Mages*, qui se trouve dans le couvent des capucins d'Arezzo. Vasari mentionne, en outre, avec éloges : une *Judith mettant la tête d'Holopherne dans une corbeille tenue par une esclave* et un *Saint Jean-Baptiste dans le désert*.

LAPPULE s. f. (la-pu-le — dimin. du lat. *lappa*, bardane). Bot. Syn. d'ÉCHINOSPERME, genre de borraginées.

LAPRADE (vicomte DE), marin français, né à Rochefort en 1745, mort en 1804. A l'âge de treize ans, il fut nommé garde de la marine, et il fit en cette qualité les dernières campagnes de 1756. Pendant la guerre d'Amérique, il obtint le commandement d'une frégate et se signala dans plusieurs combats qui lui valurent un rapide avancement. La paix ayant été faite avec l'Angleterre, il fut appelé d'abord dans l'administration supérieure des ports, puis dans les conseils du ministère. C'est principalement à lui que l'on doit l'ordonnance maritime de 1786. En 1787, le duc d'Orléans le créa chancelier. Nommé, en 1789, député aux états généraux par la noblesse du bailliage de Montargis, il fut un des premiers de cet ordre à se réunir à l'Assemblée du tiers état. En 1790, il communiqua à l'Assemblée nationale la lettre par laquelle le duc d'Orléans, après avoir expliqué les motifs de son voyage à Londres, demandait à reprendre son poste de député. Lors de la fameuse discussion sur les apanages des princes, il plaida vivement les intérêts de la maison d'Orléans. Il demanda aussi que le code maritime prononçât la peine de mort contre tout officier qui se cacherait dans un combat. En 1791, il fut accusé d'être un des agitateurs aux gages des d'Orléans; investi, néanmoins, en 1792, du grade de contre-amiral, il alla prendre, en décembre, dans le port de Toulon, le commandement d'une escadre de 9 vaisseaux et de 7 frégates, destinée à exiger de la cour de Naples la réparation, qu'il obtint, d'une insulte faite au pavillon français. Destitué quelque temps après, il échappa aux proscriptions de l'an II (1793), et fut réintégré par les consuls, à la fin de 1799, dans ses fonctions de contre-amiral. Appelé au commandement d'une escadre à Brest, puis à Boulogne, il soutint contre Nelson les combats des 17 et 27 thermidor an XI (5 et 15 août 1803). Pendant l'expédition de Saint-Domingue, il se distingua en diverses circonstances. De retour en France en 1803, il mourut au moment de reprendre la mer pour une nouvelle expédition.

LAPRADE (Pierre-Marin-Victor RICHARD DE), littérateur français, membre de l'Académie, né à Montbrison (Loire) le 13 janvier 1812. Fils d'un médecin distingué de Lyon, il fit ses humanités dans cette ville; puis, après avoir essayé du droit et s'être fait inscrire au barreau, il ne tarda pas à se consacrer tout entier aux lettres. En 1839, il publia son premier poëme, les *Parfums de Madeleine*, dont le tour harmonieux et mélancolique laissait deviner chez le jeune poëte un nouveau disciple de Lamartine. Il fit paraître ensuite la *Colère de Jésus* (1840); *Psyché* (1841); *Odes* et *Poëmes* (1844).

En 1845, M. de Laprade reçut de M. de Salvandy une mission en Italie, où il resta près d'une année, occupé dans les bibliothèques à des recherches historiques, dont le résultat n'a pas été mis à la connaissance du public. A son retour, il fut décoré de la Légion d'honneur, et appelé, en 1847, à la chaire de littérature française de la Faculté des lettres de Lyon. Du fond de sa retraite, M. de Laprade publia deux recueils de vers, les *Poëmes évangéliques* (1852, in-18), son œuvre la moins nuageuse, et les *Symphonies* (1855), couronnées par l'Académie française, quoiqu'elles ne soient qu'un reflet incolore des *Harmonies* de Lamartine. Non contente d'avoir ainsi distingué le poëte, l'Académie l'admit dans son sein (11 février 1858), en remplacement d'Alfred de Musset. Un dernier recueil de vers, d'une valeur moindre encore que les précédents, *Idylles héroïques* (1858), et un volume de prose, composé d'études détachées et de son discours de réception, *Questions d'art et de morale* (1861), furent les œuvres principales du nouvel académicien.

Comme poëte, M. de Laprade n'a produit qu'une belle œuvre, *Psyché*, rajeunissement heureux du vieux mythe païen, où l'on trouve quelques morceaux panthéistes d'un grand souffle, comme la *Mort du chêne*. Heureux s'il s'en fût tenu, dans ce genre, à cette élégie unique : à force de retourner en tous sens le même thème, dans une foule de ses poésies, il l'a rendu insipide. Le reste, si l'on en excepte quelques pages énergiques et colorées des *Poëmes évangéliques*, classerait à peine l'auteur parmi les véritables écrivains. La plupart des *Symphonies* sont illisibles, et leur monotonie provoque immanquablement le plus lourd sommeil; la même corde, d'une gravité creuse, résonne partout, sans la moindre variation. « Toutes ses inspirations, dit Sainte-Beuve, sont semblables sous des noms divers. Les beaux vers abondent, mais la composition est absente, ou elle se dessine vaguement et ne se grave pas. Le poëte sent la nature, il aime à la chercher sur les sommets et s'applique à la rendre ou plutôt à l'interpréter. Il célèbre en particulier le chêne avec une sorte de prédilection; ce qui a fait dire qu'il était le poëte du chêne, qu'il avait le sentiment de cet arbre. — « Est-» ce que cet homme autrefois a été chêne? » dirait Pythagore. Le fait est que M. de Laprade adresse au chêne sous lequel il est assis des déclarations de sympathie, de fraternité; il se fait chêne par la pensée, comme Maurice de Guérin s'était fait centaure; il se plaît à se sentir végéter en idée, il dit à son arbre :

> Pour ta sérénité, je t'aime entre nos frères.

» Qu'il me soit permis de remarquer qu'il y a un peu de parti pris dans cette manière de sentir. Cette poésie, qui essaye de spiritualiser la nature, a son excès tout comme celle qui s'acharne à la copier crûment et à la décalquer à l'emporte-pièce. Augustin Thierry, qui se faisait beaucoup lire, un jour qu'il entendait les *Stances au Chêne*, arrêta son lecteur au vers que je viens de citer, et fit observer, en souriant de son doux sourire d'aveugle, qu'il n'y avait pas de raison pour qu'on ne dît pas à une citrouille :

> Pour ta rotondité, je t'aime entre nos sœurs.

La parodie indique bien le défaut. Aussi je m'explique qu'un poëte qui n'habitait pas volontiers les sommets humides et blanchâtres, un poëte des choses du sang et de la vie, Alfred de Musset, un jour que l'on discutait à l'Académie sur les mérites d'un des recueils de M. de Laprade, se soit penché à mon oreille, et m'ait dit avec impatience : « Est-» ce que vous trouvez que c'est un poëte, ça? »

» Oui, aurais-je pu lui répondre, c'est un poëte, bien qu'il vous ressemble si peu, ô charmant et terrible enfant du siècle! Il est poëte, quoiqu'il n'ait pas la sainte fureur, ni cet aiguillon de désir et d'ennui qui a été notre fureur à nous, et quoiqu'il n'ait jamais su passer comme vous en un instant, ô chantre aimable de *Rolla* et de *Namouna*, de la passion délirante à l'ironie moqueuse et légère; il est poëte à sa manière, parce qu'il est élevé, recueilli, ami de la solitude et de la nature, parce qu'il écoute l'écho des bois, la voix des monts « agitateurs de feuilles, » et qu'il l'interprète avec dignité, avec largeur et harmonie, bien qu'à la façon des oracles. Cela ne fait pas, sans doute, un poëte très-varié, très-émouvant, très-divertissant, mais c'est encore, et sous une de ses plus nobles formes, un poëte. » Cette critique judicieuse, où la plus fine ironie se mêle à quelques éloges mérités, irrita profondément M. de Laprade. Ce fut pour y répondre qu'il publia, dans le *Correspondant* (novembre 1863), sa vive satire, intitulée les *Muses d'Etat*, qui fit beaucoup de bruit. En même temps que, pour cette publication, un premier avertissement était donné au *Correspondant*, M. de Laprade fut destitué de ses fonctions de professeur de la Faculté de Lyon, par décret motivé de celui qu'on appelait alors l'empereur, en date du 14 décembre 1861. Depuis, il a publié quelques poésies d'actualité, divers articles sur des questions d'art et de morale : les *Arbres du Luxembourg* (1865, in-8o); le *Sentiment de la nature avant le christianisme* (1866, in-8o); l'*Education homicide* (1867, in-8o); le *Sentiment de la nature chez les modernes* (1868, in-8o); *Pernette*, poëme (1868, in-8o); *Pendant la guerre*, poëmes (Lyon, 1872, in-12), etc. Lorsque, au commencement de 1870, M. Emile Ollivier arriva au pouvoir, avec la prétention de transformer l'Empire autoritaire en Empire libéral, le ministre de l'instruction publique offrit à M. de Laprade de le réintégrer dans sa chaire, mais celui-ci déclina cette offre. Le 8 février 1871, les électeurs du Rhône l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il n'a joué qu'un rôle des plus effacés, se bornant à voter en silence avec les membres de la droite, quand il était présent. Ses fréquentes absences soulevèrent de vives protestations de la part de ses électeurs (*Progrès de Lyon*, février 1873), et, au mois de mars suivant, il donna sa démission pour cause de santé.

LA PRIMAUDAYE (Pierre DE), littérateur français, né vers le milieu du XVIe siècle. Il fut gentilhomme de la chambre de Monsieur sous Henri III, conseiller et maître d'hôtel du roi sous Henri IV. C'était un homme de beaucoup d'érudition, qui a laissé des ouvrages fort lus de son temps et, à certains égards, remarquables. Les principaux sont : l'*Académie française divisée en dix-huit journées* (Paris, 1577, in-fol.); *Suite de l'Académie française, dans laquelle il est traité de l'homme, de la création, matière, etc.* (Paris, 1580, in-fol.); la *Philosophie chrétienne de l'Académie française* (Genève, 1594, in-8o); *Cent quatrains consolatoires* (Paris, in-4o); *Advis sur la nécessité et forme d'un concile pour l'union des Eglises chrétiennes en la foy catholique* (1611, in-12).

LA PROVOSTAYE (Ferdinand HERVÉ DE), physicien français, né à Redon (Ille-et-Vilaine) en 1812, mort à Alger en 1863. Il a occupé successivement la chaire de physique dans plusieurs lycées de Paris, a été nommé inspecteur de l'Académie de Paris en 1847, et inspecteur général en 1850. Il a publié, dans les *Annales de chimie et de physique*, en collaboration avec M. Paul Desains, un grand nombre de mémoires estimés sur les parties les plus délicates des théories de la chaleur et de la lumière; et, sous son nom seul, des recherches relatives à la chimie et à la cristallographie.

LAPS s. m. (lapss — du latin *lapsus*, écoulement, chute; de *labi*, s'écrouler, tomber, du même radical que *labo*, vaciller, branler; savoir la racine sanscrite *lamb*, vaciller, tomber, glisser, d'où aussi *ava-lamb*, pendre, *lamba*, qui pend, *lambana*, suspension et collier, etc.). Ne s'emploie que dans cette locution : *Laps de temps*, Espace de temps : *La prescription s'acquiert par un certain* LAPS DE TEMPS. (Acad.) *L'esclavage ne se légitime par aucun* LAPS DE TEMPS. (B. Constant.)

LAPS, LAPSE adj. (lapss, la-pse — du lat. *lapsus*, tombé, glissé). Dr. can. Se dit d'une personne qui, ayant embrassé la religion catholique, est revenue à la religion qu'elle avait quittée; ne s'emploie qu'avec *relaps : Il est* LAPS *et relaps*. (Acad.) ‖ RELAPS, en ce cas, n'est pas logiquement explicable, puisqu'il ne s'agit que d'une seule chute.

— Substantiv. Nom donné, dans les premiers siècles de l'Eglise, à ceux qui, après avoir embrassé le christianisme, retournaient au culte païen, sous l'influence de la persécution.

— **Encycl.** Théol. On nommait *laps* (*lapsi*), dans la primitive Eglise, diverses catégories d'apostats ou de chrétiens peu fervents qui, pour être en règle vis-à-vis de l'autorité païenne, faisaient semblant d'apostasier.

Les écrivains ecclésiastiques divisaient les *laps* en plusieurs séries; il y avait d'abord ceux qui sacrifiaient aux idoles (*sacrificati*), ceux qui leur offraient de l'encens (*thurificati*), ceux qui livraient les Evangiles ou les vases consacrés (*traditores*). La classe la plus curieuse était celle des *libellatici*, ou quittancés (de *libellus*, billet, quittance). On leur donnait ce nom parce que, sommés de sacrifier, ils produisaient soit un certificat du préteur ou du gouverneur attestant un précédent sacrifice (ce certificat était le plus souvent obtenu moyennant finances), soit une promesse écrite qu'ils sacrifieraient plus tard. On voit que l'autorité païenne était assez accommodante, en dépit de tout ce que racontent les légendes de saints, car elle se contentait de ces sortes de documents qui n'engageaient guère que la conscience. Les facilités offertes par les magistrats étaient acceptées par un grand nombre de chrétiens, peu soucieux des palmes du martyre.

On ne fut pas toujours d'accord, dans l'Eglise, sur la manière dont les diverses catégories de *laps* devaient être traitées; deux schismes se produisirent même à ce sujet. Novatien, à Rome, voulait qu'ils demeurassent à jamais exclus de l'Eglise et que nul espoir de rémission ne leur fût permis; Félicissime, à Carthage, voulait, au contraire, qu'ils fussent reçus sans épreuves ni pénitence. L'Eglise adopta une discipline intermédiaire; mais, dans aucun cas, les *laps* ne pouvaient rentrer dans la communion sans faire pénitence; ils étaient également exclus de toute dignité ou fonction ecclésiastique.

LAPSANA s. f. (la-psa-na — du gr. *lapazô*, j'amollis, par allus. aux propriétés émollientes de la plante). Bot. Nom scientifique du genre LAMPSANE.

LAPSUS s. m. (la-psuss — mot lat. dérivé de *labere*, tomber). Faute, oubli, inadvertance : *Un* LAPSUS *de mémoire*. ‖ *Lapsus linguæ*, Erreur, manquement de la langue, faute commise en parlant et qui consiste à dire un mot pour un autre : *Je demande grâce pour ce* LAPSUS LINGUÆ *d'érudit*. (Ch. Nod.) ‖ *Lapsus calami*, Erreur de plume, faute commise par inadvertance en écrivant : *Ce mot qui vous a blessé n'est qu'un* LAPSUS CALAMI.

— **Encycl.** Il y a deux sortes de *lapsus*, les *lapsus* de langue ou *lapsus linguæ*, et les *lapsus* de plume, ou *lapsus calami*. *Lapsus* signifiant littéralement *glissade*, c'est donc une faute échappée à la langue ou à la plume, dans la rapidité du discours ou de la rédaction.

Parmi les *lapsus* de langue, l'un des plus singuliers fut commis par une dame qui voulait féliciter Guibert, après l'apparition de sa *Tactique militaire*. « Monsieur, lui dit-elle, j'ai lu votre *Tic-tac*, c'est charmant. »

Brantôme, dans ses *Dames galantes*, en cite un d'une dame qui parlait des désordres des gens de guerre et des dégâts qu'ils commettaient; elle voulut dire : « Tous les ponts sont rompus, » et dit naïvement... tout autre chose.

Voici encore quelques exemples de *lapsus* de langue.

⁂

Un bon prédicateur de campagne exaltait la puissance de Jésus-Christ qui, disait-il, avec cinq mille pains avait nourri quatre personnes dans le désert pendant plusieurs jours. « Parbleu ! s'exclama Grosjean, jeune gars à face rougeaude, ce n'est pas malin, j'en ferais bien autant. » Le bon curé ne répliqua rien : il vit qu'il avait fait fausse route; mais, l'année suivante, il saisit la même circonstance pour répéter son sermon, et, cette fois, il mit les zéros à leur véritable place. « Eh bien, Grosjean, lui dit-il d'un air moqueur, en ferais-tu bien autant? — Certainement, monsieur le curé, reprit le rustre sans perdre son aplomb; certainement, avec les restes de l'an passé. »

⁂

Un figurant, qui aspirait à devenir un acteur, obtint quelques paroles à prononcer dans une tragédie. On ne lui confia qu'un rôle de quatre syllabes : au cinquième acte, il devait s'élancer, en proie à la plus vive émotion, et s'écrier : « Le roi se meurt ! ! ! » Le pauvre diable passa toute sa semaine à se répéter sur tous les tons et avec les gestes les plus tragiques ces quatre mots, qui devaient décider de son avenir : « Le roi se meurt ! Le roi se meurt ! » Enfin le grand jour arrive et l'instant d'entrer en scène lui est signifié par le régisseur; il se précipite sur le théâtre et s'écrie, de l'air le plus convaincu : « Le meurt se roi ! » Ce *lapsus linguæ* fit éclater de rire toute la salle et le coula complétement.

⁂

Monnet, le vieux régisseur de l'Ambigu, s'en permettait de très-drôles; il n'avait jamais que quelques mots à dire, et il était rare qu'il en vînt à bout. C'est lui qui, à la fin d'une pièce, ayant à tranquilliser une famille entière en déclarant que le fusil avait raté, dit tout naturellement : Rassurez-vous, *le raté a fusil !*

⁂

La scène se passe en cour d'assises. Le jury rentre en séance, et son président, se plaçant la main sur le cœur, prononce d'une voix solennelle les paroles suivantes : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, non, le *jury* n'est pas coupable ! » Une autre fois ce fut le président de la cour d'assises qui commit un *lapsus* aussi singulier. Le verdict affirmatif du jury étant rendu, ce président s'écria : « Accusé, levez-vous; la cour *se* condamne à la peine de mort ! »

⁂

Terminons par une petite anecdote qui ne sort pas du sujet :

Un homme d'esprit avait réuni à sa table quelques amis, parmi lesquels se trouvait un gros financier fort vain et fort ignorant, deux choses qui marchent souvent de compagnie. Au milieu du repas, un valet maladroit apporta sur un plateau d'argent une langue de veau à la sauce; maladroit, en effet, car en posant le mets sur la table il répandit une partie de la sauce sur l'habit de son maître. En homme bien élevé, celui-ci cacha le reproche sous un bon mot : « Messieurs, dit-il, c'est un *lapsus linguæ*. » Et tous les convives d'applaudir. Notre financier, qui ne comprit de ce trait que les applaudissements, le retint fidèlement, bien résolu d'en faire usage à l'occasion. Un jour donc qu'il traitait à son tour, il fit à son domestique la recommandation expresse de l'inonder de sauce : il pensait, comme Henri IV, que l'honneur d'un bon mot vaut bien un habit.

Or, parmi les plats offerts par notre amphitryon, figurait un magnifique gigot de pré-salé. « Voici le moment, » se dit le valet. Au même instant, une cascade d'un jus peu limpide tomba sur le financier. « Bah ! bah ! s'écria notre homme, c'est un *lapsus linguæ*. » Chacun se regarda, étonné, car personne ne comprit.

—

Quant aux *lapsus* de plume, les plus connus ne sont que des fautes d'impression ; ils prennent alors le nom de *coquilles*, et c'est à ce mot que nous renvoyons le lecteur. V. aussi CONTRE-PETTERIE.

LAPTOT s. m. (la-pto). Nom que l'on donne, dans le Sénégal, aux indigènes employés par les Européens comme domestiques. ‖ Volontaire nègre employé parmi les troupes, dans les forts ou à bord des bâtiments.

LAPURDENSIS PAGUS, nom latin du LABOURD, ancien pays de France.

LAPURDUM (du mot cantabre *lapur*, piraterie), ville de la Gaule ancienne, dans la Novempopulanie, chez les Tarbelles. C'est actuellement la ville de BAYONNE.

LAQ s. m. (lak — du lat. *laqueus*, nœud coulant). Chir. Sorte de bande de fil ou de laine servant à fixer la partie sur laquelle on l'applique.

LAQUAIS s. m. (la-kè. — S'il faut en croire d'Herbelot, notre mot *laquais* dérive du mot espagnol *lacaio*, dérivé lui-même de l'arabe *lakiths* ou *lakaiths*, qui signifie enfant exposé, enfant dont la mère est inconnue. Pihan indique avec plus de vraisemblance l'arabe *lakigy*, attaché à quelqu'un ou à quelque chose. D'un autre côté, Borel prétend que le vieux mot *laquay* ou *nacquet*, c'est-à-dire page, paysan, villageois, dérive du basque et signifie serviteur en cette langue. « C'est du pays basque, dit-il, que viennent les meilleurs laquais, du moins ceux qui courent le mieux : d'où vient qu'on dit d'un bon coureur qu'il a la jambe d'un Basque. » D'après Diez, *laquais* proviendrait d'un radical qui est dans le provençal *lacai*, gourmand, ancien portugais *lecco*, répondant au provençal *lec*, même sens, de l'ancien verbe *leccare*, lécher, être gourmand. De mauvais plaisants ont fait venir *laquais* de *laqueus*, hart, corde de gibet, à cause de l'épithète de *pendard* que les maîtres d'autrefois prodiguaient à leurs laquais; nous ne citons que pour mémoire cette étymologie malveillante). Valet qui porte la livrée et qui est destiné principalement à suivre son maître ou sa maîtresse : *La guerre commence, on cherche des soldats, et je vois dans Paris trois* LAQUAIS *derrière un carrosse*. (La Bruy.) *Ceux qui ont beaucoup de* LAQUAIS *sont comme les mille-pieds et n'en courent que moins vite*. (Wicherlay.) *Si Fénelon vivait, je chercherais à être son* LAQUAIS *pour mériter d'être son valet de chambre*. (J.-J. Rouss.) *Les* LAQUAIS *enrichis ont sauté du derrière de la voiture en dedans, en évitant la roue*. (Rivarol.)

Alidor, dit un fourbe, il est de mes amis,
Je l'ai connu *laquais* avant qu'il fût commis.
BOILEAU.

— Loc. fam. *Mentir comme un laquais*, Mentir habituellement ou avec effronterie : *Il y aurait une cruauté révoltante à citer en présence d'un domestique un proverbe qui insultât à sa condition, comme celui-ci :* MENTIR COMME UN LAQUAIS. (De Genlis.) ‖ *Etre insolent comme un laquais*, Etre excessivement insolent : *Il était orgueilleux comme un duc,* INSOLENT COMME UN LAQUAIS. (A. Dum.)

— Homme d'un caractère bas, vil et rampant : *Vous n'êtes qu'un* LAQUAIS !

— **Syn. Laquais, domestique, serviteur,** etc. V. DOMESTIQUE.

— **Encycl.** V. DOMESTIQUE.

LAQUE s. f. (la-ke — pers. *lak*, sanscr. *lâkshâ*, même sens). Résine particulière que certains insectes du genre coccus déposent autour des rameaux de plusieurs arbres, et qui sert à plusieurs usages industriels : LAQUE *en bâtons, en grains, en fils, en écailles*.

— Matière alumineuse colorée qu'on emploie dans la peinture : LAQUE *de Venise*. LAQUE *de Florence*. LAQUE *verte*. LAQUE *carminée*.

— Bot. Nom vulgaire de la phytolaque décandre.

— Adjectiv. *Gomme laque*, Nom impropre de la laque : *C'est par abus que la laque est nommée* GOMME LAQUE ; *ce n'est pas une gomme, mais une résine, comme le témoignent suffisamment sa sécheresse, son odeur aromatique, sa solubilité dans l'alcool*. (Payen.)

— s. m. Vernis de la Chine très-estimé : *On n'a pu encore parvenir à imiter parfaitement le beau* LAQUE *de la Chine*. (Acad.) ‖ Ouvrage de bois ou de carton recouvert de ce vernis : *Un guéridon de* LAQUE. *C'est un* LAQUE *de choix*.

— **Encycl**. On désigne sous le nom de *laque* une matière très-recherchée pour une foule d'usages, parmi lesquels l'un des plus importants est la fabrication des vernis. On lui donne souvent le nom de *gomme laque*, mais cette appellation est impropre, puisque cette matière n'est pas une gomme, mais bien une résine. Elle nous vient de l'Inde, où on la recueille sur différentes plantes, notamment le figuier des pagodes, le figuier des Indes, le jujubier cotonneux, la butée touffue, le croton porte-*laque*, etc. On la trouve sur les rameaux, sous forme de croûtes plus ou moins épaisses. On a beaucoup discuté sur sa formation; voici l'opinion la plus accréditée actuellement à cet égard ; elle est fondée sur des relations de voyageurs anglais qui ont pénétré dans les forêts incultes où on récolte la *laque*. Les femelles d'un insecte hémiptère, le *coccus lacca*, se rassemblent en quantités innombrables, au moment de la ponte, sur les jeunes branches des arbres précédemment cités; elles s'y serrent les unes contre les autres, ainsi que font les pucerons sur les branches de quelques-unes des plantes de nos climats. Dans cette position, elles laissent suinter de leur corps une matière résineuse, qui se solidifie et les réunit les unes aux autres, de manière à ne plus former bientôt qu'une seule masse. Peut-être des liquides qui exsudent des piqûres qu'elles ont faites à l'écorce viennent-ils s'ajouter aux substances qu'elles fournissent elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, elles ne tardent pas à ne plus former chacune qu'une vésicule remplie d'un liquide rougeâtre, tenant en suspension une vingtaine d'œufs. Au bout d'un certain temps, l'éclosion de ces œufs se produit, les larves se nourrissent du liquide provenant de la destruction du corps de la mère, se transforment ensuite en insectes parfaits et brisent leur prison pour s'échapper. Cet insecte a été décrit par J. Kerr ; mais la fidélité de sa description n'est certaine que pour la femelle et les jeunes; quant aux mâles, il règne à leur égard une aussi grande incertitude que pour ceux de la cochenille du nopal. La femelle est rouge, grosse comme un pou; son corps, formé de quatorze anneaux peu distincts, est allongé, plat en dessous, plus mince à l'extrémité postérieure, garni tout autour d'une sorte de bourrelet et terminé, comme celui de la cochenille, par deux soies divergentes; les pattes, au nombre de six, sont courtes ; les deux antennes sont filiformes et terminées en fourche ; on ne peut apercevoir aucune trace d'ailes. On a décrit, comme étant le mâle, un petit insecte à ailes membraneuses, qui se rapproche assez de ceux que l'on considère comme les cochenilles mâles du nopal; mais nous sommes sur ce point dans une grande incertitude. Quand une certaine quantité de ces animaux s'est fixée sur un rameau et y a déterminé une production de *laque*, les feuilles ne tardent pas à tomber, et le rameau à se flétrir. De plus, comme à ce moment la *laque* est encore assez molle et gluante, elle s'attache aux pattes des oiseaux qui vont alors semer de toutes parts les œufs qu'elle renferme. C'est dans les forêts sauvages des bords du Gange qu'on trouve presque toute la *laque* du commerce. On la récolte en brisant les rameaux auxquels elle adhère; on recueille également les parcelles qui se sont détachées, car cette substance est d'un prix élevé. Celle qui est récoltée avant que les larves se soient transformées en insectes parfaits passe pour préférable à celle qui n'a été recueillie que plus tard.

Un arbre différent de ceux que nous avons cités, le *croton lacciferum*, fournit une résine que le commerce européen confond avec la *laque* véritable. Il pousse à Ceylan et laisse suinter naturellement, autour des bourgeons et à l'aisselle des feuilles et des rameaux, la résine en question, qu'il fournit également lorsqu'on pratique des incisions à son écorce. Cette *laque* est beaucoup plus rare que celle du *coccus lacca*.

Le commerce distingue quatre sortes de *laque*. La *laque* en bâtons est celle dont l'origine est la plus certaine, car on nous l'apporte encore attachée aux branches de l'arbre sur lequel elle s'est amassée. Elle est en couches plus ou moins épaisses; sa cassure est brillante et laisse apercevoir les cellules, dans quelques-unes desquelles on trouve encore des insectes entiers; sa couleur est rouge plus ou moins foncé; son odeur est agréable et se développe énergiquement lorsqu'on la chauffe. La *laque* en grains est constituée par les fragments brisés qui se sont détachés des branches; elle est déjà beaucoup plus sujette aux sophistications que la précédente; il en arrive d'assez grandes quantités dont on a retiré une matière rouge de laquelle il sera question plus loin; on doit donc la choisir aussi rouge que possible. La *laque* en écailles, nommée aussi *laque* en plaques, *laque* plate, *laque* en feuilles, est la sorte la plus répandue; on l'obtient en faisant bouillir dans de l'eau alcaline les sortes précédentes; la couleur qui provient de l'insecte est dissoute, la résine se ramollit, fond et monte à la surface; on la recueille et on la coule en feuilles minces; après refroidissement, on la détache en écailles plus ou moins colorées, suivant que la décoloration par l'alcali a été poussée plus ou moins loin. La *laque* en fils est une sorte de feutre de *laque* fendue et étirée en fils par les industriels anglais. L'industrie, qui la distingue en blonde, rouge et brune, préfère la moins colorée. Quant au liquide qui, pendant ces opérations, s'est chargé de la matière colorante rouge, on l'emploie dans l'Inde pour fabriquer des matières tinctoriales très-recherchées. Précipité par l'alun, il fournit le *lac-laque ;* traité d'une manière différente, mais encore inconnue des Européens, il donne le *lac-dye*, autre substance colorante également estimée. Les cuirs célèbres sous le nom de maroquins du Levant sont teints avec la matière colorante de la *laque*.

La *laque* a été étudiée par plusieurs chimistes. Unverdorben en a extrait cinq variétés de matières résineuses. John y a trouvé 16 pour 100 d'une matière spéciale, qu'il a nommée *laccine*, substance dont les propriétés tiennent à la fois de celles des cires et de celles des résines. Hatchett a fait l'analyse comparée des trois sortes de *laque;* ses résultats sont les suivants :

	Laque en bâtons.	*Laque* en grains.	*Laque* en écailles.
Résine	68.0	88.5	90.9
Matière colorante.	10.0	2.5	0.5
Cire.	6,0	4.5	4.0
Gluten	5.5	2.0	2.8
Corps étrangers. .	6.5	0.0	0.0
Perte.	4.0	2.5	1.8
	100.0	100.0	100.0

La *laque* a été quelquefois employée comme médicament; on lui attribue des propriétés astringentes et toniques. Nous venons de voir qu'elle fournit à la teinture des matières rouges remarquables. La chapellerie, la fabrication de la cire à cacheter en absorbent de grandes quantités ; mais la plus grande consommation est faite par l'ébénisterie, soit pour dissimuler les fissures qui se produisent dans le bois, soit surtout pour fabriquer des vernis. Elle se dissout, en effet, dans l'alcool, et sa solution, évaporée dans des conditions convenables, fournit un vernis de bonne qualité, surtout lorsqu'on la mélange avec une proportion déterminée d'autres résines convenablement choisies.

Dans certains cas, pour vernir des bois peu colorés, par exemple, il est utile d'avoir de la *laque* aussi incolore que possible; on a donc cherché à la décolorer complétement par différents moyens. On peut dire à cet égard que chaque fabricant a ses procédés particuliers. On peut arriver à un assez bon résultat par les hypochlorites. Si, en effet, on fait bouillir la *laque* dans de l'eau de Javel, elle se dissout en partie ; si l'on agite et si l'on continue l'ébullition pendant un temps suffisant, la résine finit par se décolorer. On active l'opération en ajoutant peu à peu une nouvelle quantité de solution. Il ne reste plus qu'à neutraliser la liqueur par de l'acide sulfurique, pour voir se séparer la *laque* sous forme de pâte grisâtre. On malaxe cette pâte de différentes manières afin de lui donner une blancheur parfaite et un éclat nacré très-recherché. C'est surtout pour cette dernière manipulation que les industriels mettent en usage certaines pratiques particulières et tenues secrètes. Pour apprêter certains tissus, ainsi que les chapeaux de paille, on se sert de *laque* ainsi blanchie. Dans ces deux cas, on la dissout dans de l'eau ammoniacale tiède, qui forme un dissolvant fort économique.

On a reçu en Europe, à une certaine époque, des échantillons d'une *laque* assez semblable à celle de l'Inde et venant de Guatemala. Elle semble produite dans les mêmes conditions par un insecte très-analogue au *coccus lacca*.

Dans le commerce, on donne le nom de *laques* de Chine, *laques* du Japon, etc., à différents objets de bois ou de carton recouverts d'un vernis particulier très-solide. Ces objets sont fort estimés en Europe, tant à cause de l'élégance et de l'étrangeté des décorations dont ils sont ornés, que de la solidité et de la coloration brillante de la matière qui les recouvre. Pendant longtemps, la nature de cette matière est restée inconnue; tous les efforts des industriels n'aboutirent qu'à des imitations plus ou moins parfaites, et la réputation des *laques* asiatiques resta toujours bien supérieure à celle des *laques* de notre pays Depuis la fondation de notre établissement en Cochinchine, de nombreux renseignements nous sont parvenus à ce sujet. Nous nous contenterons ici de citer deux passages du *Catalogue des produits des colonies françaises* exposés au Champ-de-Mars en 1867 : « Dans nos établissements d'Asie, en Cochinchine surtout, se rencontrent des gommes *laques* de qualité supérieure et en abondance, tant pour la fabrication du vernis que pour celle du *lac-dye ;* mais le produit qui doit le plus attirer l'attention du commerce est une huile de bois employée par les Chinois pour les ouvrages de *laque*, et surtout pour préserver la coque des navires de la piqûre des tarets. Cette oléo-résine n'est pas encore vendue couramment en Cochinchine, quoiqu'on puisse en récolter de grandes quantités dans la province de Bien-Hoâ; les ouvriers en *laque* indigènes, sont, en ce moment, les seuls qui l'emploient; aussi coûte-t-elle de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le litre; mais il serait facile de s'en procurer à des prix modérés. »

Cette huile de bois, nommée *cay-dau* par les Cochinchinois, s'obtient par des incisions pratiquées au tronc de certains arbres encore peu connus, qui la laissent alors s'écouler. Voici comment on s'en sert, d'après les renseignements venus de la source précédemment citée : « Pour vernir, on passe au pinceau trois couches à 24, et même 48 heures d'intervalle, avec de l'huile chaude ayant diminué d'un quart de son volume par suite de l'ébullition, dans un vase de porcelaine sans peinture, ou en terre vernissée. Le premier procédé est le plus sûr. Pour laquer en rouge ou en noir, broyer le rouge ou le noir d'ivoire avec de l'huile de bois, faire réduire le mélange d'un quart par l'ébullition, comme pour la *laque* transparente, et passer trois ou quatre couches successives à 24 et 48 heures d'intervalle, attendant qu'une couche soit bien sèche avant d'appliquer l'autre. L'usage est de passer le mélange d'huile et de couleur à travers une étoffe que l'on tord ou que l'on presse de manière que toutes les molécules non à l'état de poussière fine restent dans l'étoffe. Il est donc de première nécessité que l'enduit soit broyé extrêmement fin. Il faut couvrir avec soin les objets laqués, tant que l'enduit est frais, de manière à le tenir entièrement à l'abri de la poussière, qui, sans cela, formerait promptement des aspérités adhérentes à l'enduit. »

Cette même huile, employée par les Chinois pour laquer, protége, nous l'avons dit, les bois de la piqûre des insectes; les barques annamites, dont le bois en a été recouvert, se conservent très-longtemps intactes. Le bois qui fournit l'huile de bois, le *cay-dau*, reste lui-même inattaqué par les insectes.

On ne peut douter que le vernis à laquer des Chinois ne soit bientôt l'objet d'une importation considérable en Europe.

— Chim. ind. Les oxydes métalliques se combinent, en général, très-bien avec les principes colorants, et produisent avec eux des composés insolubles auxquels on donne vulgairement le nom de *laques*. Ces *laques* sont de véritables sels, dans lesquels les matières colorantes jouent le rôle d'acide. Les oxydes métalliques qui se prêtent le mieux à leur fabrication sont l'oxyde de zinc, l'oxyde d'étain et surtout l'alumine. Les *laques* les plus employées en peinture sont celles de cochenille, de garance, de bois de Fernambouc, de gaude et de graine de Perse.

Les *laques* de cochenille s'obtiennent par le traitement des résidus de cochenille qui ont servi à la préparation du carmin. On fait bouillir 10 kilogrammes de résidu, à trois reprises différentes, dans 300 ou 400 litres d'eau additionnée chaque fois de 500 grammes de cristaux de soude. Les liquides réunis aux eaux dans lesquelles on a recueilli le carmin sont filtrés et précipités par une solution de protochlorure d'étain. Le précipité qui se forme alors est la *laque* écarlate. Les mêmes décoctions faites avec de l'eau pure, puis additionnées d'une solution d'alun, et ensuite d'une solution de cristaux de soude, fournissent la *laque* carminée. Le carbonate de soude précipite l'alumine, qui entraîne avec elle la matière colorante. On termine la préparation des *laques* par des lavages à l'eau ordinaire.

Les *laques* de garance s'obtiennent par divers procédés; le plus ancien, dû à Robiquet et Colin, exige de la racine de garance n'ayant point encore servi. Il consiste à faire macérer à plusieurs reprises la garance, 2 kilogrammes, par exemple, dans de l'eau froide, qui lui enlève une matière colorante jaune, susceptible d'altérer la nuance de la *laque*, à la faire digérer ensuite dans une solution de 1,000 grammes d'alun dans 12 litres d'eau, à clarifier le liquide par filtration et à le précipiter complétement par du carbonate de soude. M. Persoz a donné un procédé différent du précédent, et qui a l'avantage de permettre l'emploi de la garance ayant déjà servi pour la teinture. Il consiste à traiter, pendant un quart d'heure environ, parties égales d'alun et de garance par une certaine quantité d'eau, à filtrer le liquide, à le neutraliser par du carbonate de soude et à le porter à l'ébullition. Il se produit alors du sulfate d'alumine tribasique, qui se précipite en entraînant avec lui la matière colorante. Le lavage de la *laque* ainsi préparée est assez difficile et doit être très-prolongé.

La *laque* de bois de Fernambouc est une couleur facilement altérable, employée pour peindre les décors, et qu'on prépare en traitant le bois de Fernambouc par une solution bouillante d'alun additionnée de craie et d'amidon; la matière amylacée se recouvre de sous-sulfate d'alumine, lequel fixe la matière colorée. C'est donc une *laque* chargée de matières étrangères.

La *laque* de gaude et celle de graines de Perse se préparent à peu près de la même manière que la *laque* rouge du bois de Fernambouc. Beaucoup de fabricants, cependant, n'y introduisent pas d'amidon, et suivent un mode opératoire analogue à celui qui est usité pour la *laque* de garance.

D'après ce qui précède, on peut remarquer que la teinture des étoffes ne s'obtient que par la production dans les fibres du tissu d'une certaine quantité d'une *laque* quelconque; par le mordançage, on introduit dans ces fibres diverses matières insolubles, de l'alumine par exemple, susceptibles de fixer les principes colorants.

On trouve encore dans le commerce plusieurs substances colorées, désignées sous le nom de *laques*, bien qu'elles diffèrent des *laques* véritables. La *laque* en boules de Venise est une matière rouge qui se prépare, d'après M. Girardin, en pétrissant un mélange d'alumine en gelée et de gélatine dans une décoction de bois de Brésil, ajoutant de l'alun pour aviver la couleur, recueillant la masse et la séchant. La *laque* de Venise, additionnée de savon, prend un reflet violet. La *laque* minérale est une couleur d'un fort beau violet, qui résiste à l'action de l'air et de l'acide sulfhydrique. On s'en sert dans la peinture à l'huile et à la colle; elle entre dans la composition du *pink colour*, dont on se sert pour colorer la faïence. M. Malagutti a indiqué pour sa préparation le procédé suivant : on calcine pendant quelque temps, au rouge sombre, un mélange formé de 100 parties d'acide stannique et de 2 parties d'oxyde de chrome; la masse refroidie a l'apparence d'un verre brillant que l'on pulvérise, et qui prend alors une couleur violette magnifique.

Pour toutes les matières colorées dont nous venons de parler, des différences très-faibles dans la préparation produisent des différences de nuances souvent fort prononcées, qui font varier énormément la valeur commerciale du produit. Les fabricants connaissent tous des tours de main particuliers, dont ils gardent le secret avec soin.

LAQUÉ, ÉE (la-ké) part. passé du v. Laquer. Enduit d'un vernis de laque : *Meuble* LAQUÉ. *Les Japonais portent fréquemment des chapeaux en carton* LAQUÉ.

LAQUÉAIRE s. m. (la-kué-è-re — lat. *laquearius;* de *laqueus*, lacet). Antiq. rom. Gladiateur armé d'un nœud coulant dans lequel il essayait de saisir son adversaire. ‖ Nom donné à des ouvriers qui exécutaient des ornements sur les plafonds.

LAQUEDIVES (ÎLES), archipel de l'océan Indien, près des côtes S.-O. de l'Indoustan, non loin des côtes de Konara et de Malabar, entre 10° et 14° 50′ de latitude N., 69° 50′ et 72° de longitude E. Cet archipel est formé de 15 groupes d'îles ou îlots; 19 seulement sont peuplées; elles renferment environ 10,000 habitants appelés *Moplays*, et obéissent à un prince vassal de l'Angleterre. Les plus importantes de ces îles sont : Kapleny, Seuheli-Par, Aucutta, Bingaro, Amenti, etc. La plupart sont entourées de rochers et séparées les unes des autres par de larges canaux fréquentés par les navires qui vont de l'Inde en Perse et en Arabie. Climat chaud et insalubre; sol rocailleux produisant des dattes, des cocos, des figues, etc. Exportation de corail, coquillages, sucre fait avec la noix de coco, câbles de cocotiers. Les Laquediviens, d'origine arabe, professent l'islamisme et sont de hardis navigateurs. Ces îles furent découvertes, en 1499, par Vasco de Gama; elles appartenaient à Tippoo-Saëb lorsque ce prince fut tué, et son royaume incorporé aux possessions anglaises.

LAQUÉISME s. m. (la-ké-i-sme — rad. *laquais*). État, condition de laquais : *Il peut y avoir de l'honneur dans un pays où les laquais s'élèvent; mais il n'y a ni honneur, ni principe, ni ombre d'honneur, dans un pays où le* LAQUÉISME *s'élève.* (La Beaumelle.) *Il lui faisait porter un pourpoint à six basques mourantes, garni de passements et d'aiguillettes, vêtement qui sentait le* LAQUÉISME. (La Monnoye.)

LAQUELLE pron. relat. V. LEQUEL.

LAQUÉOLAIRE s. f. (la-kué-o-lè-re — du lat. *laqueolus*, petite corde). Arachn. Genre d'aranéides, appelées aussi CORDITÈLES.

LAQUET s. m. (la-kè — dimin. de lac). Petit lac. ‖ Mot usité dans les Pyrénées.

LAQUETON s. m. (la-ke-ton — dimin. de *laquais*). Petit laquais. ‖ Vieux mot.

LAQUENILLE (le marquis DE), homme politique français, mort en 1810. Député de la sénéchaussée d'Auvergne aux états généraux en 1789, il se montra, d'abord dans cette assemblée, puis à la Constituante, le défenseur déclaré de la monarchie. Il donna sa démission en 1790 et se retira en Belgique, où, bientôt après, il fut chargé par les princes émigrés de lever des troupes. Nommé adjudant général du comte d'Artois et commandant de la noblesse d'Auvergne, il prit part, en 1792, à la campagne des émigrés contre leur patrie, puis se retira en Allemagne. Après le 18 brumaire, il put rentrer en France.

LAQUEUX, EUSE adj. (la-keu, eu-ze — rad. *laque*). Qui est de la nature ou de la couleur de la laque : *Il y a trop de tons* LAQUEUX *dans ce tableau.* (Acad.) *Un flot de soie, crinière azurée du fez, ondoie derrière l'oreille, sous la transparence* LAQUEUSE *du crépon.* (Th. Gaut.)

LAQUIL s. m. (la-kuil). Bot. Arbrisseau du Pérou rapporté à la famille des rhamnées.

LA QUINTINIE (Jean DE), célèbre agronome français, né à Chabanais (Angoumois) en 1626, mort à Versailles en 1688. En quittant Poitiers, où il avait fait ses études, il se rendit à Paris, où il se fit recevoir avocat et plaida avec succès. Comme il était sans fortune, il consentit volontiers à diriger l'éducation du fils d'un président à la cour des comptes, nommé Tamboneau, et employa ses loisirs à étudier les ouvrages anciens et modernes qui traitaient d'agronomie. Quelque temps après, il fit, avec son élève, un voyage en Italie, où il étudia avec le plus grand soin la pratique et la théorie du jardinage, et fit un grand nombre d'observations intéressantes. A son retour à Paris, M. Tamboneau lui abandonna la direction de son jardin, pour s'y livrer à des expériences. L'art de la culture des arbres fruitiers était encore dans l'enfance chez nous. Grâce à ses recherches et à sa sagacité, La Quintinie le porta bientôt à un haut degré de perfection. Il fit d'abord une étude toute particulière de la nature des terrains, de la situation ou de l'exposition la plus favorable au développement de la plante, de la qualité des arbres à fruit, etc. En outre, il découvrit qu'un arbre transplanté tire son suc nourricier, non des racines qu'on lui a laissées, mais de celles qui poussent lorsqu'on l'a transplanté, et il en conclut qu'avant de mettre un arbuste en terre on doit le débarrasser de la plus grande partie de ses racines. Ayant remarqué que toute la séve se porte sur les grosses branches et profite au bois sans donner du fruit, il constata que, pour avoir du fruit, il était bon de couper ces grosses branches. Enfin, il inventa les serpettes, perfectionna les scies usitées dans le jardinage, mit en honneur certains bons fruits peu connus, parvint le premier à obtenir des primeurs, fit connaître la culture des arbres en espaliers contre les murailles, etc., se mit en relation avec tous les hommes distingués de France qui cultivaient le même art que lui, et acquit bientôt une grande réputation.

Le prince de Condé, ayant entendu parler de lui, voulut le connaître et l'appela à Chantilly pour recevoir ses leçons. D'un caractère franc et expansif, il plut à ce prince. Il en fut de même pour Charles II, qu'il vit dans des voyages en Angleterre, et qui essaya inutilement de le garder auprès de lui. Louis XIV, à qui Colbert présenta La Quintinie, fut charmé de son savoir, le nomma intendant des jardins à fruits du roi (1673), directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les demeures royales (1687) et lui fit bâtir une maison. Sur l'ordre de ce prince, le savant jardinier créa, en cinq ans, à Versailles (1678-1683), dans le terrain le plus défectueux, un admirable verger dont il transforma le sol, et qui produisit non-seulement des fruits magnifiques, mais encore toutes sortes de primeurs. Outre ce potager, il traça ceux de Chantilly pour le prince de Condé, de Vaux pour Fouquet, de Sceaux pour Colbert, de Rambouillet pour le duc de Montausier. Lorsqu'il mourut, La Quintinie n'avait publié aucun ouvrage, mais il laissait, sous le titre d'*Instructions pour les jardins fruitiers*, un manuscrit en 6 livres qui fut publié par son fils (Paris, 1690, 2 vol. in-8°). Cet excellent ouvrage commence par un vocabulaire de jardinage, puis traite des arbres fruitiers, de la taille, de la greffe, du potager, etc., en style coulant, mais négligé. Depuis lors, il a été fréquemment réédité, notamment en 1695, 1715, 1730, 1756. Santeuil, Perrault, Vannières, etc., ont consacré des vers à la louange du célèbre agronome.

LAR s. m. (lar). Chef militaire. V. LARS.

LAR s. m. (lar — du lat. *larus*, même sens). Ancien nom des mouettes.

— Mamm. *Simia lar*, Nom donné à un gibbon par Linné.

LAR, ville de Perse, ch.-l. de la province de Laristan, sur un affluent du Kalatou, à 290 kilom. S.-E. de Schiraz, par 27° 21′ de latit. N., et 51° 45′ de longit. E.; environ 15,000 hab. Manufacture d'armes, feutres, poteries, toiles. Elève considérable de chameaux aux environs. Commerce de grains, fruits, salpêtre, poudre. Lar, adossée à des collines, est située dans un pays fertile. Elle était autrefois très-florissante; aujourd'hui, elle est couverte de ruines, au milieu desquelles s'élèvent encore 2,000 maisons d'assez mince apparence, un beau bazar voûté et le palais du gouverneur, environné de murailles crénelées et flanquées de tours carrées. La chaleur y est excessive et les pluies y sont rares; on y voit beaucoup de citernes. Lar était autrefois la capitale d'un royaume indépendant, qui s'étendait depuis les îles Bahreïn jusqu'à celles d'Armuz, et dont s'empara Chah-Abbas, roi de Perse.

LARA, petite ville d'Espagne, province et à 6 kilom. S.-E. de Burgos, sur l'Arianza; 1,500 hab. Elle a donné son nom à une famille noble d'Espagne.

LARA, une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Espagne. Elle a pour auteur Gonzalo Fernandez, comte de Castille et de Burgos, descendant de Ramire Ier, roi des Asturies et de Galice. Il épousa Nonnia, fille unique et héritière de Fernand Gonzalez, comte de Lara (première moitié du xe siècle). De ce mariage naquirent : Fernand, comte de Castille, de Lara et d'Alava; Rodrigue et Gonzalo Bustos. Ces deux derniers sont célèbres dans les chroniques et dans le *Romancero;* Gonzalo Bustos fut le père des *Sept infants de Lara*, dont la mort tragique a tant de fois inspiré les poëtes, et du bâtard Mudarra, qui les vengea de la trahison de leur oncle Rodrigue (v. INFANTS DE LARA). Fernand, comte de Castille, mort en 970, avait épousé Sancie, fille de Sanche-Garcias II, roi de Navarre, dont sont issus : 1° Gonzale de Lara, qui a continué la filiation directe; 2° Garcias, qui s'empara du comté de Castille au détriment de son neveu, fils de Gonzale, et dont la descendance finit en la personne de Munia-Major, comtesse de Castille, mariée en l'an 1000 à Sanche III, roi de Navarre; 3° Urraca, mariée à Ordoño IV, roi de Léon. Gonzalo, comte de Lara, mort avant son père, laissa Nonnio, qui fut dépouillé de la Castille et assassiné par son oncle Garcias. Pedro-Gonzalo, seigneur de Lara, issu de Nonnio au quatrième degré, épousa Eve Perez de Trava et fut l'amant d'une reine de Castille, doña Urraca; il mourut en 1130. De son mariage sont issus : Manrique de Lara, souche de la maison des Manrique qui, entre autres, a produit le rameau des Manrique de Narbonne, et Nonnio Perez, qui a perpétué le nom de Lara. Ce dernier, tuteur du roi de Castille Alphonse VIII, laissa Fernand Nuñez qui eut pour enfants : 1° Alvar de Nuñez de Lara, tuteur de Henri Ier, roi de Castille, mort en 1219, sans postérité; 2° Thérèse Nuñez de Lara, seconde femme de Ferdinand II, roi de Léon; 3° Sancie Nuñez de Lara, mariée à Sanche, infant d'Aragon, comte de Roussillon et de Cerdagne; 4° Gonzalo Nuñez de Lara, mort vers 1225. Gonzalo eut pour fils Nonnio Nuñez, tué à la bataille de Ecisa (1275); Jean-Gonzalo Nuñez de Lara, fils de Nonnio, laissa, de son mariage avec Thérèse de Haro, Juan de Lara, capitaine général des frontières d'Aragon et de Grenade, mort en 1294. Ce dernier eut deux fils, Juan et Nonnio, morts sans postérité, et deux filles, Jeanne Nuñez de Lara, mariée en premières noces à Henri, infant de Castille, et en secondes noces à Fernand de La Cerda, et Thérèse Nuñez de Lara, mariée à Alphonse de Castille, seigneur de Valence.

Lara, poëme de lord Byron (1814). Ennuyé des critiques qui avaient salué son *Corsaire*, Byron se montre dans *Lara* encore plus sombre et plus fatal. Son héros, qui reflète en quelques-uns de ses traits sa propre misanthropie, n'est qu'une transformation du corsaire Conrad, moins la générosité et la grandeur d'âme. Lara laisse voir un stoïcisme plus cruel et plus méprisant qui persiste jusqu'à la dernière heure. Le pirate, de retour dans sa patrie, a repris le nom de ses ancêtres; on ignore quelle fut sa vie pendant sa longue absence, et l'on ne forme que de vagues soupçons sur un page, du nom de Kaled, qui l'accompagne toujours, et dont les mœurs et le langage paraissent étrangers. Lara semble poursuivi par de continuelles terreurs et recherche la solitude. Néanmoins, invité à une fête par un seigneur voisin, il s'y rend et est reconnu par un chevalier. Celui-ci disparaît le lendemain, et on suppose que Lara, l'ayant assassiné, a jeté son corps dans quelque rivière. Bientôt, craignant la haine des nobles, Lara appelle les paysans à la révolte, et meurt dans une mêlée. Sa dernière lueur de vie est un sourire de dédain pour le crucifix qu'un prêtre lui présente. Kaled meurt de douleur sur le cadavre de son maître, et, en déchirant ses vêtements pour le secourir, on découvre que c'était une femme.

Le poëme est en deux chants et ne contient que cinquante-quatre strophes. Chaque vers de cette petite composition est empreint d'une énergie sombre qui impressionne fortement. La peinture de ces caractères violents, vivant en dehors des lois et même des remords, était neuve alors en littérature, ce qui explique le grand succès de *Lara* et du *Corsaire*. Nul doute que Byron n'ait voulu se peindre lui-même dans son héros. « Lara est bien changé! Quel qu'il soit, on reconnaît sans peine qu'il n'est plus ce qu'il a été. Les rides de son front sourcilleux offrent les traces des passions, mais des passions anciennes; on remarque en lui l'orgueil, mais non le feu de ses jeunes années, un aspect froid, l'indifférence pour les louanges, une démarche altière et un œil vif qui devine d'un regard la pensée des autres. Il avait ce langage léger et moqueur, arme poignante de ceux que le monde a blessés et dont les coups, lancés avec une fausse gaieté, défendent la plainte à ceux qu'ils atteignent. Voilà ce que l'on observait dans Lara, et quelque chose encore que son regard et l'accent de sa voix pouvaient seuls révéler. L'ambition, la gloire, l'amour, ces fantômes que poursuivent tous les hommes, semblaient n'avoir plus d'attraits pour son cœur. » Lara fait sa vertu de l'orgueil, et ne connaît de lois que ses passions. De tous les sentiments humains, un seul lui reste, l'amour, mais l'amour violent et exaspéré. Byron s'est plu à le représenter comme un noble cœur atteint d'une dégradation morale, déchu de sa vraie destinée, mais qui eût été capable de vertu, si la fatalité n'en eût autrement décidé. Le poëte pénètre toutes les sombres passions, tous les secrets mouvements de Lara; il les analyse et les peint avec une vigueur et une fidélité effrayantes. Un contraste est habilement ménagé entre le stoïcisme farouche de cette âme déshéritée et le dévouement de Kaled.

Lara (LES SEPT INFANTS DE), drame en six actes, en prose, de M. Félicien Mallefille (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1er mars 1836). Ce drame violent, taillé sur le patron d'*Antony*, n'a de commun que le titre avec la légende connue des infants de Lara, mis traîtreusement à mort par leur oncle Rodrigue, et vengés par leur frère, le bâtard Mudarra. Ils représentent, au contraire, dans l'œuvre de M. Mallefille, la cruauté, la perfidie, la ruse, et subissent la peine de leurs forfaits. La Castille paye chaque année un tribut de cent jeunes filles au calife de Cordoue. Gonzalo, un aventurier bâtard, roi des Maragotos ou bohémiens. entreprend d'être le Thésée du pays, parce que parmi les victimes désignées se trouve Edul d'Aguilar, qu'il aime. Il s'agit de vaincre les tenants du calife, c'est-à-dire les sept infants de Lara. La reine Vallombra, amoureuse de Gonzalo, empêche les sept infants de se mesurer avec ce guerrier redoutable, et Mudarra, l'envoyé du calife, s'offre pour prendre leur place. Mudarra, comme Gonzalo, est bâtard et cherche par le monde les meurtriers de son père. Au récit de ses aventures, le roi de Castille se reconnaît intérieurement pour l'assassin; mais, avec une perfide habileté, il fait croire à Mudarra que le coupable est Gonzalo. Au dénoûment les deux braves, qui se sont reconnus frères, grâce à une lettre de leur père que leur remet Dolfos, une figure évangélique égarée au milieu de ces scènes de carnage, unissant leurs efforts, tuent six des enfants de Lara, n'épargnant que le vertueux Fusiello, qui épouse Edul. Gonzalo veut sauver *Vallombra*, sa mère; mais Mudarra la poignarde, et les deux frères vont effacer tout ce sang en combattant contre les Maures pour la délivrance de la Castille, dont Gonzalo est proclamé roi.

Ce drame bizarre, plein de scènes violentes et de phrases à effet, obtint un assez grand succès; il répondait au goût de l'époque.

Lara, opéra italien en trois actes, musique du vicomte de Ruolz, représenté au théâtre

San-Carlo, à Naples, en janvier 1835. Le livret appartient au genre romantique. La musique fut portée aux nues par Alexandre Dumas, qui avait fait le voyage d'Italie avec le compositeur. Il envoya à la *Gazette musicale* un compte rendu fantastique de la représentation. Or, la vérité est que, malgré le talent de Duprez, de Ronconi, de la Tachinardi, l'opéra de *Lara* éprouva une chute complète. Un scène avec chœurs, extraite de cet ouvrage, a été chantée par Nourrit dans un concert au Conservatoire.

Lara, opéra italien, musique de Lillo, représenté à Naples en 1843.

Lara, opéra italien, musique de Salvi (Matteo), représenté à la Scala de Milan en 1845.

Lara, opéra-comique en trois actes et six tableaux, paroles de MM. Cormon et Michel Carré, musique de M. Aimé Maillart, représenté à l'Opéra-Comique le 21 mars 1864. Les deux poëmes de lord Byron, le *Corsaire* et *Lara*, ont fourni le sujet de cette pièce. Lara revient dans le château de ses pères, qu'il a quitté depuis de longues années pour mener la vie aventureuse d'un forban. Il est suivi de Kaled, jeune esclave habillée en homme et dévouée à son maître, pour lequel elle ressent un amour passionné. Pendant son absence, le château a été gardé par Lambro, vieux domestique qui n'y a laissé pénétrer personne, pas même la jeune comtesse de Flor, cousine de Lara et future héritière de ses biens. Cependant, au deuxième acte, Lara reçoit en grand seigneur ses invités. L'un d'eux, Ezzelin, aime la comtesse de Flor; Lara, de son côté, est bien près de l'aimer aussi, au grand désespoir de Kaled, dont la jalousie trahit le sexe aux yeux de la comtesse. Elle ne peut cacher sa douleur à Ezzelin, qui apprend d'elle le secret de son maître. Lara n'est autre chose que Conrad le corsaire. Ezzelin le fait connaître à l'assemblée; mais Lara soutient si bien son rôle que les doutes se dissipent. Un rêve de Lara, qui rappelle celui de Lorédan dans *Haydée*, occupe une partie du troisième acte. Il se voit au milieu de ses compagnons; un combat s'engage; il est blessé à mort et tombe dans les bras de la fidèle Kaled. Lorsque Lara se réveille, il lit le testament de son père et y trouve la condamnation de sa conduite passée. Il se juge indigne d'habiter la demeure de ses aïeux, d'hériter de leur nom, de leurs richesses. Il s'exile donc volontairement, et monte dans une barque où Kaled le suit. Cet ouvrage a réussi. Son caractère dramatique a été rendu avec habileté par le compositeur. Comme dans les *Dragons de Villars*, on y trouve plusieurs scènes entraînantes et d'un grand effet. Parmi les morceaux remarqués, nous distinguerons : dans le premier acte, un beau chœur d'hommes; la ballade suivie du refrain : *On te pendra;* les couplets de Lambro : *Comme un chien fidèle;* dans le second, d'autres couplets bien tournés et chantés encore par Lambro; la grande scène de Kaled, qui est la meilleure de tout l'ouvrage; et le finale, qui est traité magistralement; enfin, dans le troisième acte, la scène du rêve.

LARA, naïade qui avait mérité la colère de Jupiter pour avoir traversé ses amours avec Juturne. Conduite aux enfers par Mercure, celui-ci en devint amoureux et eut d'elle deux jumeaux, qui furent les dieux lares.

LARABIT (Marie-Denis), homme politique français, né à Roye (Somme) en 1792. Il sortit, en 1810, de l'École polytechnique comme sous-lieutenant du génie, fit les campagnes de Saxe et de France, suivit Napoléon à l'île d'Elbe en 1814, et, pendant les Cent-Jours, prit part à la plupart des combats qui précédèrent le second retour des Bourbons. L'armée ayant été licenciée à cette époque, M. Larabit vécut dans la retraite jusqu'en 1818, époque où il reprit du service avec son ancien grade de capitaine. Employé alors successivement aux fortifications des places de Rocroy, de Bayonne et de Soissons, il assista à l'expédition d'Espagne, eut une part importante à la prise du Trocadéro et de l'île de Léon, et fut attaché, en 1826, au comité des fortifications. La révolution de juillet 1830 trouva un partisan enthousiaste dans M. Larabit. Elu, l'année suivante, député d'Auxerre, il représenta cette ville à la Chambre jusqu'en 1848, siégea constamment sur les bancs de l'opposition dynastique, et ne laissa passer aucune occasion de plaider la cause des nationalités et de reprocher au gouvernement son attitude peu énergique devant les prétentions des puissances étrangères. Après la révolution de février 1848, il devint secrétaire général du ministère de la guerre et fut envoyé par les électeurs de l'Yonne à l'Assemblée constituante, où il vota toujours avec la droite. Pendant les journées de juin 1848, il fut l'un des représentants chargés par l'Assemblée d'aller arrêter l'effusion du sang. Fait prisonnier par les insurgés, qui, à leur tour, le chargèrent d'aller transmettre leurs propositions au président de l'Assemblée nationale, il échoua dans cette mission et revint, ainsi qu'il en avait donné sa parole, se reconstituer prisonnier. A l'Assemblée législative, où il fut réélu, il se rapprocha progressivement de la politique de l'Elysée, désapprouva le coup d'Etat du 2 décembre 1851, au moment de son exécution, mais ne tarda pas à se rallier complétement au nouveau gouvernement. En 1853, un décret l'appela au Sénat, où il oublia ses anciennes idées libérales pour voter toutes les mesures réactionnaires proposées par l'Empire. La révolution du 4 septembre 1870 l'a fait rentrer dans la vie privée.

LARACHE, *El-A'raich* (le jardin), ville de l'empire du Maroc, à 135 kilom. N.-O. de Fez, sur le penchant d'une colline rapide, à l'embouchure de l'Oued-Kous ou Lukos, dans l'Atlantique; 3,600 hab. Lat. N., 35° 13′ 15″; long. O., 8° 21′ 45″. Ses fortifications, du côté des terres, consistent en une solide muraille précédée d'un fossé. L'entrée du port est défendue par des forts et des bastions. La barre de sable qui obstrue l'embouchure de la rivière de l'Oued-Kous ne permet pas au port de recevoir des navires de plus de 100 tonneaux. Les environs de la ville sont charmants et produisent en abondance du blé, de l'huile et du bois de construction. Larache remplace la Lixa de Ptolémée, et non le jardin des Hespérides, comme l'ont faussement prétendu quelques auteurs. Les Espagnols s'en emparèrent en 1610, mais les Maures ne tardèrent pas à la reprendre. Les Français l'ont bombardée en 1765. Dans le port de Larache, on embarque plus spécialement des fèves, des pois, de l'alpiste, des laines et des peaux.

LARADE (Bertrand DE), poëte languedocien, né en 1581, mort vers 1630. Il remporta, en 1610, un prix aux Jeux floraux et se lia, à Toulouse, avec Goudelin. Larade a publié, dans l'idiome gascon, la *Mugalide gasconne* (Toulouse, 1609), la *Muse piranese* (Toulouse, 1609), recueils de pièces fort médiocres, qui sont devenues fort rares, ce qui les fait rechercher des bibliophiles; des *Sonnets* et des *Chants royaux*. Ses chansons, dont l'amour est le thème, sont ce qu'il a fait de mieux. A défaut d'invention, on y trouve de la naïveté, des expressions heureuses et un sentiment prononcé de mélancolie.

LARAGNE, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. S.-O. de Gap.; pop. aggl., 841 hab. — pop. tot., 1,010 hab. Mines de plomb aux environs, tanneries. Débris de vieilles tours et d'une ancienne église.

LARAIRE s. m. (la-rè-re — lat. *lararium;* de *lares*, lares). Antiq. rom. Espèce de petite chapelle, dans laquelle les riches familles de Rome plaçaient les dieux lares : *Les Romains pouvaient, dans les* LARAIRES, *rendre les honneurs divins à leurs ancêtres.* (Montesq.)

— **Encycl.** Les *laraires* se trouvaient généralement à l'entrée de la maison, ou tout à côté de la chambre à coucher du père de famille. On connaît les *lararia* d'Alexandre Sévère, si fameux dans l'histoire. Ils se composaient de deux chapelles ou oratoires, placés à côté de la chambre à coucher du prince. Dans l'un, où tous les matins il faisait sa prière, se trouvaient, avec les portraits des meilleurs empereurs, les images des hommes les plus sages et les plus saints du passé, Abraham à côté d'Orphée, Apollonius de Tyane à côté de Jésus-Christ; dans l'autre, se trouvait une galerie des poëtes et des héros les plus connus de l'antiquité grecque et romaine, Achille, Virgile, Cicéron et d'autres encore. Cet usage ne fut pas aboli, mais seulement transformé par le christianisme. Les riches eurent leurs oratoires et leurs chapelles domestiques, où ils allaient faire leur prière, au lieu de se donner la peine de se rendre à l'église.

LARAJASSE, bourg et commune de France (Rhône), canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, arrond. et à 31 kilom. de Lyon; pop. aggl., 249 hab. — pop. tot., 2,341 hab.

LARALIES s. f. pl. (la-ra-lî — lat. *laralia;* de *lares*, lares). Antiq. rom. Syn. de COMPITALES.

LA RAMÉE, aventurier, né à Paris, pendu dans cette ville le 8 mars 1596. Il avait environ vingt-quatre ans lorsqu'il eut l'idée de se faire passer pour un fils naturel de Charles IX, de réclamer le trône sur lequel se trouvait Henri IV, et de se rendre à Reims pour demander à être sacré roi. Ayant été arrêté, La Ramée prétendit qu'il avait été élevé secrètement par un gentilhomme breton, déclara qu'il était un ennemi-né des huguenots, dont il désirait l'extermination, et parla de révélations qui lui auraient été faites par un ange. Les prétentions de cet aventurier, ou plutôt de ce fou, provoquèrent l'hilarité de Henri IV; mais le parlement prit la chose au tragique, et condamna La Ramée à être pendu.

LA RAMÉE (Pierre), célèbre philosophe et mathématicien français. V. RAMUS.

LARAUZA (Jean-Louis), érudit, né à Paris en 1793, mort dans la même ville en 1825. Après avoir professé la rhétorique à Alençon, il devint, en 1815, maître de conférences à l'Ecole normale, où il enseigna la grammaire générale et les langues anciennes. Cette Ecole ayant été supprimée par M. de Corbière, Larauza, poussé par son goût pour la musique et pour la peinture, se rendit en Italie, où il se livra bientôt à des études archéologiques, et fit notamment des recherches sur l'itinéraire suivi par Annibal pour entrer en Italie. Il fut enlevé par une mort prématurée. On a de lui : *Histoire critique du passage des Alpes par Annibal* (Paris, 1826, in-8°), dans laquelle on trouve, soutenue avec talent, une hypothèse ingénieuse.

LA RAVARDIÈRE (Daniel DE LA TOUSCHE, sieur DE), voyageur et capitaine français, né dans le Poitou vers 1570, mort vers 1635. Après avoir servi plusieurs années dans l'armée de terre, il passa dans la marine et fit quelques voyages lointains, pendant l'un desquels il explora, vers 1609, les côtes du Maragnan. Séduit par la beauté de cette contrée, il forma le projet d'y fonder un établissement français, et, ayant su faire partager la confiance qu'il avait dans la réussite de ce projet à plusieurs personnages influents, il obtint de la reine régente, Marie de Médicis, trois vaisseaux qui furent largement approvisionnés, et sur lesquels il s'embarqua avec le sieur de Razilly, qu'il s'était adjoint comme second, quatre capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris, et plusieurs gentilshommes. L'expédition arriva, dans les premiers jours de l'année 1612, à l'île de Maragnan, où l'on s'occupa de bâtir immédiatement un village qui reçut le nom de Saint-Louis, et qui, au bout de quelques mois, fut défendu par quatre forts. La Ravardière, secondé par les religieux, y appela les Indiens Tupinambas, qui habitaient sur la côte voisine, dont l'île n'est séparée que par un petit détroit, et il chargea de Razilly de conduire en France six jeunes gens choisis parmi ces indigènes, dont l'arrivée et le baptême, qui eut lieu en grande pompe à Paris, furent un véritable événement. Resté dans l'île pour hâter la colonisation, La Ravardière entreprit bientôt après de visiter les régions voisines. Après une première excursion qu'il poussa jusqu'à 200 lieues dans l'intérieur, il se rendit au Para et commença l'exploration du fleuve des Amazones; mais cette tentative éveilla les défiances des Espagnols, qui crurent que cette exploration cachait quelque entreprise contre le Pérou et qui prirent aussitôt les armes pour s'y opposer. La Ravardière revint alors au fort Saint-Louis, mais les Espagnols n'osèrent pas l'y attaquer et se contentèrent de bâtir, à peu de distance, un fort destiné à bloquer la nouvelle colonie. Le fondateur de celle-ci réunit alors ses forces et alla attaquer ses adversaires; mais il fut abandonné par les Indiens qui servaient sous ses ordres, et, la plus grande partie des Français ayant été tués, il dut négocier avec les Espagnols, auxquels il fut forcé d'abandonner enfin les établissements qu'il avait fait construire dans l'île. Il les eût cependant conservés si le gouvernement français, auquel il avait fait demander des secours, ne l'avait pas abandonné à ses seules ressources. De retour en France, La Ravardière se fixa à Saint-Malo, d'où il sortit encore plusieurs fois pour diverses expéditions en mer. En 1621, il fut nommé par les Rochelais vice-amiral de leur flotte, et, en 1629, suivit, en la même qualité, de Razilly, son vieil ami, qui allait au Maroc traiter du rachat des esclaves chrétiens.

LARBER (Jean), médecin italien, né à Crespano en 1703, mort à Bassano en 1761. Il pratiqua son art dans cette dernière ville et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Trattato sopra le malte acque che da' monti discendono in Brenta; Discorsi epistolari sopro i fuochi di Loria* (Venise, 1565, in-4°); *Anatomia chirurgica* (1758, 3 vol.), trad. de Palfin; *Principii di chirurgia* (1755), trad. de La Faye; *La chrirurgia completa* (1758, 2 vol.), trad. du même, etc. — Son fils, Antoine-Nicolas-Alvaro LARBER, né à Bassano en 1739, mort en 1813, exerça également la médecine et traduisit de l'Anglais Grant les *Recherches sur la fièvre* (1787).

LARBIN s. m. (lar-bain). Pop. Domestique, valet de grande maison.

LARBIN, INE adj. (lar-bain, i-ne). Pop. Qui a rapport aux larbins, aux domestiques hommes : *La race* LARBINE.

LARBRÉE s. f. (lar-bré — de *Delarbre*, bot. fr.). Bot. Syn. de MALACHION, genre de caryophyllées.

LARCHAMP, bourg et commune de France (Mayenne), canton d'Ernée, arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Mayenne; pop. aggl., 313 hab. — pop. tot., 2,162 hab.

LARCHANT, village et commune de France, dans le département de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kilom. de Fontainebleau, canton de la Chapelle-la-Reine; 812 hab. Aux environs, on montre une fontaine où, selon la tradition, saint Mathurin aurait baptisé Constance Chlore, et qui attirait autrefois une grande affluence de pèlerins. L'église paroissiale de Larchant est très-remarquable. Elle a jadis appartenu à une célèbre abbaye qui possédait le tombeau vénéré de saint Mathurin. Cette abbaye, dont il subsiste à peine quelques restes, paraît avoir été fondée au XIIIe siècle. Elle fut dévastée et presque complétement détruite, en 1567, par les réformés. L'église paroissiale actuelle n'est qu'une partie peu considérable de l'église abbatiale. On y voit une grosse tour, haute de 72 mètres. Le tympan du portail représente le Christ nimbé, assis sur un trône entouré d'anges. Des figures de saints et d'empereurs à genoux se mêlent à celles des anges. Un bas-relief, représentant la résurrection et le jugement dernier, forme la base de cette grande composition. Les sculptures sont d'allieurs prodiguées dans ce bel édifice, et la plupart sont très-remarquables.

LARCHE, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de canton, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Brive, sur la Vézère; pop. aggl., 479 hab. — pop. tot., 851 hab. Papeterie; commerce de bestiaux et de volailles.

LARCHER (Jean), en latin **Arquerius, Archerius, Sagittarius**, érudit et théologien français, né à Bordeaux en 1516, mort en 1588. Chassé probablement de France comme hérétique, il se réfugia en Suisse, où il remplit les fonctions de pasteur luthérien d'abord à La Neuveville, puis à Cortaillod, dans le comté de Neuchâtel, de 1552 à 1563. C'est peu de temps après son installation à Cortaillod que parut son grand ouvrage : *Canones conciliorum omnium qui a primo apostolorum concilio usque ad postremum sub Eugenio III a S. Patribus sunt constituti*. L'ouvrage était in-folio en 600 pages, imprimé à Bâle par Oporin, et dédié à Jean Miraviglia. Ensuite Larcher se lia avec l'hérétique Castellion, ce qui lui valut l'inimitié de Bèze, qui ne négligea rien pour le rendre suspect d'hérésie. Pour un motif que nous ne connaissons pas, on parvint à lui arracher une rétractation des erreurs contenues, paraît-il, dans son ouvrage. Au fond, ce qu'on lui demandait surtout de rétracter, c'était sa sympathie pour l'auteur du *De hæreticis non comburendis* (voyez l'article MARTINUS BELLIUS). L'hérésie dont lui-même paraissait surtout suspect, c'était ce que plus tard on nomma le tolérantisme. Sa rétractation même ne satisfit qu'à demi ses adversaires, qui le taxèrent d'hypocrisie. Bèze et Farel surveillaient d'un œil jaloux ses relations avec Castellion. Larcher saisit la première occasion pour sortir de la dépendance de Farel. En 1563, il accepta l'appel que lui adressa le conseil de régence de Montbéliard pour aller remplir les fonctions de pasteur à Héricourt. Des discussions violentes s'étant élevées dans le comté de Montbéliard entre les partisans de la Réforme helvétique et ceux de la confession d'Augsbourg, Larcher prit vivement parti pour les luthériens. On fit diverses démarches auprès du clergé neuchâtelois, qui ne manqua pas d'énumérer au gouvernement du comté tous ses griefs contre ce « brouillon. » Mais Larcher avait la confiance des luthériens; il fut le bras droit de Jacques Andrex dans la visitation des églises en 1571, et resta jusqu'à sa mort à la tête du mouvement luthérien dans ce pays. Il mourut dans sa paroisse en 1588, laissant quelques ouvrages théologiques en latin; le seul qui mérite d'être nommé, après ses fameux *Canons*, c'est un *Dictionarium theologicum* (Bâle, 1567, in-fol.).

LARCHER (Pierre-Henri), helléniste français, né à Dijon en 1726, mort en 1812. A l'âge de dix-huit ans, il quitta le collége de Dijon pour venir continuer ses études à Paris au collége de Laon, où il s'appliqua surtout à la langue grecque et à la langue anglaise. Pour se perfectionner dans cette dernière, il fit un voyage à Londres, où il se lia avec quelques-uns des écrivains les plus connus de l'époque. La première publication par laquelle il se fit connaître fut une traduction de l'*Electre* d'Euripide, qui parut en 1750. Elle fut suivie de plusieurs traductions d'ouvrages anglais, publiées de 1751 à 1765, et d'une traduction de *Chereas et Callirhoe*, roman grec de Chariton (1763). Ces travaux, cependant, n'avaient pas donné beaucoup de célébrité à leur auteur, car ils parurent presque tous sous le voile de l'anonyme; mais son nom devint bientôt l'un des plus connus parmi ceux des écrivains de son temps, par sa querelle avec Voltaire, contre lequel il publia un ouvrage intitulé *Supplément à la philosophie de l'histoire* (1767), par allusion au titre de l'ouvrage de Voltaire qu'il entreprenait de réfuter. Ce *Supplément*, où était déployé beaucoup d'érudition, mais qui était assez lourdement écrit, piqua au vif l'irascible vieillard de Ferney, qui y répondit par un libelle intitulé la *Défense de mon oncle*, dans lequel il ne ménageait pas à Larcher les injures personnelles; celui-ci répliqua par une *Réponse à la* Défense de mon oncle, dans laquelle il fait de vains efforts pour combattre son adversaire avec ses propres armes, le sarcasme et l'ironie; mais il comprit qu'il n'était pas de force à lutter avec Voltaire sur un pareil terrain et cessa sagement toute polémique, pour revenir à ses travaux favoris. En 1775, il fit paraître un *Mémoire sur Vénus* qui fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, trois ans plus tard, cette société l'admit au nombre de ses membres. Il s'était occupé dans l'intervalle d'une *Traduction d'*Hérodote, qui ne parut qu'en 1786 (7 vol. in-8°; 1803, 9 vol. in-8°, 2e édition), et qui, bien que généralement exacte, laisse beaucoup à désirer sous le rapport du style; mais la richesse du commentaire et l'importance des recherches géographiques et chronologiques donnent à cet ouvrage une haute valeur au point de vue de l'érudition, et on a tort de le dédaigner aujourd'hui, de même qu'on eut tort d'en faire un éloge exagéré à l'époque de sa publication. Grâce à l'obscurité dans laquelle il vivait, Larcher traversa sans encombre les jours les plus périlleux de la Révolution, et reçut même, par le décret du 3 janvier 1795, une somme de 3,000 francs. Il rentra l'année suivante à l'Institut, où il fut compris dans la 3e classe.

Lorsque l'Université eut été reconstituée, Fontanes, qui en était grand maître, le nomma professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres; mais Larcher, qui avait à cette époque quatre-vingt-trois ans, fut dispensé, à cause de son grand âge, d'occuper cette chaire, et Boissonade lui fut donné pour professeur suppléant. On a encore de ce savant helléniste une traduction de l'*Anabase* de Xénophon, des *Remarques critiques* sur les *Ethiopiques* d'Héliodore et une foule de mémoires insérés dans le *Recueil* de l'Académie des inscriptions, entre autres : *Sur les vases thériclêens; Sur quelques époques des Assyriens; Sur les fêtes des Grecs omises par Castellanus et Meursius; Sur l'Etymologicon magnum*, etc. Nous citerons, en outre, parmi les ouvrages qu'il a traduits de l'anglais : le *Discours sur la poésie pastorale*, de Pope (1751, in-12); le *Martinus Scriblerus*, du même écrivain (1755); les *Observations sur les maladies des armées*, de Pringle (1755); l'*Essai sur le sénat romain*, de Chapman (1765, in-12), etc.

LARCHER (Louis-Julien), compilateur et typographe, né à Chamont, près de Senlis (Oise), en 1808, mort à Corbeil en 1865. Simple ouvrier typographe, il était devenu l'un des plus habiles de sa profession. Il dirigeait l'exécution du *Grand Dictionnaire universel du* xix^e *siècle*, lorsqu'il succomba à une douloureuse maladie, un cancer à l'estomac, dont il était atteint. Larcher n'avait pas la prétention d'écrire lui-même ni d'instruire les autres par les idées tirées de son propre fonds; il avait beaucoup lu, et, toujours en lisant, il avait pensé à mettre à part ce qui lui paraissait le plus propre à intéresser l'esprit, à le former, pour le présenter ensuite, tout trié, à ceux qui n'ont ni le temps ni la facilité de faire de longues lectures. Tout ce qu'il a publié prouve son désir d'être utile. Outre un *Dictionnaire pédagogique*, un *Petit trésor d'hygiène morale* et l'*Esprit des grands écrivains du* xix^e *siècle*, insérés dans l'*Ecole normale* (1858-1865), on a de lui : le *Livre des pères de famille et des instituteurs*, opinions des anciens et des modernes sur l'éducation des jeunes gens (in-18); le *Livre des mères de famille et des institutrices*, opinions des anciens et des modernes sur l'éducation des jeunes filles (in-18); *Petit dictionnaire orthographique* (in-12); *Dictionnaire historique* (in-12); la *Science pratique de la vie* (in-18); les *Anglais, Londres et l'Angleterre* (in-18); la *Femme jugée par les grands écrivains* (in-8^o), avec gravures, ouvrage qui a eu plusieurs éditions; la *Femme jugée par l'homme* (in-18); les *Hommes jugés par les femmes* (in-18); les *Femmes peintes par elles-mêmes* (in-18); les *Femmes jugées par les bonnes langues* (in-18); les *Femmes jugées par les méchantes langues* (in-18); *Anthologie satirique*, ou le *Mal que les poëtes ont dit des femmes* (in-18); *Ce qu'on a dit du mariage et du célibat* (in-18); *Ce qu'on a dit de la fidélité et de l'infidélité* (in-18); *Satires et diatribes sur les femmes, l'amour et le mariage* (in-18); l'*Art de rendre les femmes fidèles* (in-12); l'*Art de connaître les femmes en partie simple*, suivi de l'*Art de connaître les femmes en partie double, avec balance* (in-12); le *Dernier mot sur les femmes* (1864, in-12).

LARCHEVÊQUE, sculpteur français, né en 1721, mort à Montpellier en 1778. Appelé à Stockholm en 1760, il y exécuta en bronze une statue de *Gustave Wasa*, une statue équestre de *Gustave-Adolphe*, laquelle décore la place du château, et diverses autres œuvres. En même temps, il forma plusieurs élèves distingués, et mourut deux ans après son retour en France.

LARCHEY (François-Etienne), général français, né à Cambrai en 1795. Elève de La Flèche et de Saint-Cyr, il devint, en 1814, lieutenant d'artillerie, fut licencié après les Cent-Jours et rentra au service en 1817. Pendant l'expédition d'Espagne, en 1823, il commanda l'artillerie à Burgos, devint capitaine en 1828, et major en 1843, fut chargé, en 1848, d'organiser le parc de siége de l'artillerie de l'armée des Alpes, et, l'année suivante, reçut le commandement de l'artillerie du corps expéditionnaire en Italie, où, comme colonel, il prit part au siége de Rome et occupa le château Saint-Ange. Promu général de brigade, en 1852, il reçut, en 1854, le commandement militaire de Constantinople, Varna et Gallipoli, et fit preuve, dans ce poste difficile, d'une énergie et d'une modération qui lui concilièrent l'amitié et le respect des Ottomans, avec lesquels ses fonctions le mettaient chaque jour en rapport. Il fut promu, en 1855, au grade de général de division et rentra, l'année suivante, en France, où il a été admis, en 1860, dans le cadre de réserve.

LARCHEY (Etienne-Lorédan), publiciste et archéologue français, fils du précédent, né à Metz en 1831. En 1848, il quittait les cours de l'Ecole de droit, et s'engageait pour deux ans dans un régiment d'artillerie. Nous le retrouvons, en 1850, à l'Ecole des chartes. En 1852, il obtint un emploi à la bibliothèque Mazarine, qu'il quitta, en 1873, par suite de sa nomination comme bibliothécaire à l'Arsenal. M. Larchey est un érudit, un littérateur et un bibliophile. On lui doit des éditions de plusieurs ouvrages : *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz* (Metz, 1857, in-8^o), publié aux frais de la ville et de l'Académie de Metz; *Correspondance intime de l'armée d'Egypte* (1865, in-16); *Mystifications de Caillot-Duval* (1864, in-16); *Souvenirs de Jean Bouhier* (in-12); *Notes de René d'Argenson, lieutenant général de police* (1866, in-12), etc. Depuis 1853, il n'a cessé de collaborer à divers journaux : *Revue anecdotique*, *Athenæum* et *Revue contemporaine*, *Bibliothèque universelle de Genève*, *Figaro*, *Courrier de Paris*, *Paris-Magazine*, *Impartial du Rhin*, *Progrès de Lyon*, *Petite revue*, *Monde illustré*, *Moniteur universel*, *Bibliophile français*, etc. Il a fondé, en 1873, une nouvelle revue pittoresque : la *Mosaïque*.

Comme livres, nous citerons de lui : les *Excentricités du langage* (1860, in-18), dictionnaire argotique raisonné, arrivé à sa 6^e édition; *Origines de l'artillerie française* (1862, in-8^o), fruit de longues recherches, éclairées par une suite de 20 planches autographiées par l'auteur d'après les monuments du xiv^e et du xv^e siècle (1863, in-fol.); les *Maîtres bombardiers de Metz* (1860, in-8^o); les *Joueurs de mots* (1867, in-12); *Gens singuliers* (1867, in-12); *Petits documents pour servir à l'histoire de nos mœurs* (1869), recueil de treize plaquettes originales, tirées à petit nombre; *Almanach des assiégés*, petit livre bizarre publié le 23 décembre 1870, vers la fin du siége de Paris; *Mémorial illustré des deux siéges* (1871, in-fol.); *Bibliothèque des mémoires du* xix^e *siècle* (1871, in-16), premier tome d'une série où l'auteur se proposait de passer en revue tous les mémoires contemporains.

LARCIN s. m. (lar-sain — lat. *latrocinium*; de *latro*, larron). Action de celui qui dérobe clandestinement et sans violence : *Commettre un* LARCIN. *Etre accusé de* LARCIN. *Lycurgue, mêlant le* LARCIN *avec l'esprit de justice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, donna de la stabilité à sa ville.* (Montesq.) ‖ Chose dérobée : *Cacher soigneusement son* LARCIN.

— Par ext. Plagiat, action de celui qui puise, sans citer, dans les écrits d'autrui : *Celui qui pille les auteurs doit du moins savoir bien déguiser les* LARCINS. (Bouhours.) *En fait de* LARCIN *littéraire, il faut voler et tuer son homme.* (Rulhière.) ‖ Passage emprunté à un auteur sans le citer :

Va, va restituer tous les honteux *larcins*
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins.
MOLIÈRE.

— Poétiq. Faveur amoureuse prise à une femme, avec quelque résistance de la part de celle-ci : LARCIN *d'amour. Un doux* LARCIN.

Larcins d'amour ne veulent longue pause.
LA FONTAINE.

— Fig. Emprunt qui a quelque chose d'ingénieux : *L'amour est le plus joli* LARCIN *que la société ait su faire à la nature.* (Balz.)

LARCY (Charles-Paulin-Roger DE SAUBERT, baron DE), homme politique français, né au Vigan (Gard) en 1805. Il étudia le droit à Paris, y fut reçu avocat en 1826, et devint l'année suivante juge auditeur, puis, en 1829, substitut à Alais. Démissionnaire après la révolution de Juillet, il reprit la profession d'avocat à Nîmes, où il ne tarda pas à se faire remarquer, principalement en plaidant dans des affaires politiques et en se plaçant parmi les plus ardents défenseurs de la cause légitimiste. En 1831, il publia, sous ce titre : la *Révolution de la France*, une brochure qui eut un certain retentissement et qui valut à l'auteur les félicitations de Chateaubriand. M. de Larcy était, depuis 1833, membre du conseil général du Gard, lorsqu'il fût élu député, en 1839, par l'arrondissement de Montpellier. Fidèle aux convictions politiques qui lui avaient fait quitter la carrière de la magistrature en 1830, il siégea à la Chambre sur les bancs de l'extrême droite, et fit au gouvernement une guerre sans relâche. En 1843, il fut l'un des cinq députés qui allèrent visiter le comte de Chambord à Belgrave-Square, et qui, flétris pour ce fait, par un vote de la Chambre (janvier 1844), donnèrent leur démission et furent presque aussitôt réélus. Moins heureux aux élections de 1846, il échoua. Toutefois, il venait de triompher dans une élection partielle, lorsque éclata la révolution de février 1848. Il se porta alors comme candidat à la Constituante, fut élu représentant du peuple à la fois dans le Gard et dans l'Hérault, et opta pour le Gard. Bien que, dans sa profession de foi, il eût déclaré être prêt à accepter un essai loyal de la république, M. de Larcy fut, tant à la Constituante qu'à la Législative à laquelle il fût réélu, un des coryphées de la réaction monarchique et il mit tout en œuvre pour empêcher les institutions nouvelles de s'implanter. Il fut notamment un des plus chauds partisans de la mutilation du suffrage universel (31 mai 1850), un des patrons de la loi Falloux qui livrait l'enseignement aux mains du clergé, etc. Vers la fin de la Législative, il cessa d'appuyer la politique de Louis Bonaparte, dont il entrevit les vues ambitieuses, et fut, le 2 décembre 1851, l'un des députés qui se réunirent à la mairie du X^e arrondissement pour protester contre le coup d'Etat. Rentré dans la vie privée après la proclamation de l'Empire, il posa sans succès sa candidature, comme député de l'opposition, dans le département du Gard, aux élections de 1863 et de 1869. Quelques mois avant cette dernière élection, il fut poursuivi pour avoir tenu chez lui une réunion privée, et condamné à une amende (octobre 1868).

Le 8 février 1871, les électeurs du Gard envoyèrent M. de Larcy à l'Assemblée nationale. Le 19 du même mois, M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, ayant constitué un ministère dit de conciliation, confia le portefeuille des travaux publics au député du Gard, qui, tout en restant légitimiste, consentit à faire partie de ce cabinet. M. de Larcy y joua un rôle très-effacé et s'occupa principalement de réorganiser les transports par chemins de fer. Lorsque le député Rivet proposa de conférer à M. Thiers le titre de président de la République, le ministre des travaux publics donna sa démission, qu'il retira sur les instances de ce dernier (2 septembre 1871), mais s'abstint de voter sur la proposition. Le 20 juin 1872, M. Thiers ayant refusé de se soumettre aux exigences des délégués de la droite, qui voulaient lui imposer une politique conforme aux vues de la majorité monarchique, M. de Larcy crut devoir donner définitivement sa démission deux jours plus tard. Le 3 juillet suivant, il fut nommé président de la réunion des Réservoirs, composée en très-grande partie de légitimistes. Après le message de M. Thiers, qui proposait de constituer la république (novembre 1872), M. de Larcy se joignit aux membres de la majorité qui, à la suite de la proposition Kerdrel, essayèrent de renverser le président de la République, puis il devint président de la fameuse commission des Trente, chargée de régler les attributions des pouvoirs publics (décembre 1872 à mars 1873), et, le 1er mars, il prononça un discours sur les conclusions de cette commission. M. de Larcy a constamment voté avec la majorité monarchique de l'Assemblée qui, impuissante à établir la royauté, n'a cessé d'agiter le pays, d'y porter le trouble et d'empêcher la fondation du seul gouvernement qui présente des garanties de durée en France, le gouvernement républicain. Indépendamment de nombreux articles insérés dans divers journaux, on doit à M. de Larcy : *Des vicissitudes politiques de la France* (1860, in-8^o).

LARD s. m. (lar — du lat. *lardum* et *laridum*; du gr. *larinos*, gras). Substance grasse, renfermée dans les mailles du tissu cellulaire-sous-cutané de plusieurs quadrupèdes à peau épaisse : LARD *de cochon, de rhinocéros, d'hippopotame, d'éléphant, de phoque.* LARD *épais, ferme, mou. Tous les animaux pourvus de* LARD *ont les fibres grossières, la chair dure et de difficile digestion.* (Virey.) ‖ Se dit absolument du lard de cochon : *Du* LARD *rance. Une tranche, une flèche, un quartier de* LARD. *Une omelette au* LARD. *Il est des obèses dont la peau, quand on la dissèque, semble offrir les caractères du* LARD. (Raspail.)

— *Gros lard* ou *Lard gras*, Lard qui ne contient aucune partie de chair musculaire.

— *Petit lard* ou *Lard maigre*, Celui qui est entremêlé de couches de chair musculaire.

— Minér. *Pierre de lard*, Stéatite.

— Loc. fam. *Faire du lard*, Engraisser dans l'inaction : *L'homme obèse* FAIT DU LARD; *il devient gras à lard, d'où le langage arrive peu à peu à la locution injurieuse, mais d'une exactitude physiologique et pittoresque, gras comme un porc.* (Raspail.) ‖ *Etre gras à lard*, Etre excessivement gras :

Oisif et *gras à lard*, le jeune solitaire
S'ennuya, se lassa de ne manquer de rien.
FLORIAN.

‖ *Avoir mangé le lard*, Avoir commis la faute, être le coupable : *Ce n'est pas moi qui* AI MANGÉ LE LARD. ‖ *Jeter son lard aux chiens*, Faire des actes de prodigalité; s'emploie surtout avec la négation, pour exprimer l'avarice de quelqu'un : *Je vois que tu ne* JETTES *pas* TON LARD AUX CHIENS. ‖ *Etre vilain comme lard jaune*, Etre très-avare. ‖ *Venir comme lard aux pois*, Venir à propos.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre murex ou rocher.

— Techn. Nom donné à l'aubier ou partie molle de l'arbre qui se trouve sous l'écorce.

— **Encycl.** « Le *lard*, dit M. Joigneaux, se présente parfois, on le sait, avec une épaisseur considérable, et la première qualité qu'on en exige communément, c'est une grande fermeté. Il doit offrir aussi une belle teinte, légèrement rosée, et un grain fin. Cette finesse de grain se manifeste quelquefois par une succession de petites rides ondulées, qui courent sur la surface de la graisse et la rendent comme frisée. » L'éminent agronome discute ensuite longuement la valeur que la fermeté du *lard* peut donner à cette substance; il arrive à cette conclusion, que le prix que les charcutiers français attachent à cette qualité est presque un préjugé. Son avis est que, entre une fermeté excessive, qui empêche le *lard* de bien prendre le sel, et une mollesse trop grande, qui oblige à en faire du saindoux, il y a une fermeté modérée, qu'il conviendrait de rechercher.

Le *lard* se conserve salé ou fumé. Un moyen commode et sûr de le conserver salé, c'est d'entasser trois ou quatre pièces, bien pressées et entourées de foin, de fermer soigneusement la caisse et de la tenir en un lieu sec. Le *lard* fumé se prépare comme le jambon.

Le *lard*, fumé ou salé, est exposé aux attaques de plusieurs insectes : c'est d'abord l'*aglosse* de la graisse, sorte de pyrale, plus grande que les teignes ordinaires; puis le *piophile* du jambon, si bien étudié par L. Dufour; enfin, le *dermeste* du *lard*, coléoptère dont les larves vivent dans le *lard*. Ce dermeste est ovale, aplati, de couleur noire, avec la base des élytres cendrée et ponctuée de noir; sa longueur est de 0^m,006; sa larve est longue de 0^m,010 à 0^m,012, brune, écailleuse en dessus, blanche en dessous, très-poilue, épaisse vers la tête et graduellement amincie en arrière; elle se meut avec agilité.

Le *lard* réduit en saindoux a de nombreux usages en cuisine, et, dans certains cas, remplace avantageusement le beurre comme base de sauces. On l'emploie aussi, fréquemment, découpé en petits morceaux carrés, par exemple dans l'omelette au *lard*, le civet, etc., etc.; mais l'usage le plus fréquent consiste à le découper en lanières pour piquer les pièces, et en bandes pour les envelopper ou pour former un fond de cuisson. Pour le premier emploi, le *lard* le plus ferme est celui qu'il faut préférer, parce qu'il se divise facilement en bandes. Les paysans consomment aussi le *lard* en nature, après l'avoir fait servir à la confection de la soupe : c'est une nourriture lourde, indigeste, qui ne peut être recommandée qu'aux estomacs vigoureux et aux appétits peu difficiles.

LARDACÉ, ÉE adj. (lar-da-sé — rad. *lard*). Pathol. Qui a l'apparence du lard : *Tissus* LARDACÉS. ‖ Se dit d'une variété de cancer, qui donne à la partie malade un aspect analogue à celui du lard.

LARDAJOLO s. m. (lar-da-jo-lo). Bot. Petit agaric comestible des environs de Florence.

LARDE s. f. (la-rde — rad. *lard*). Morceau de viande lardée : *Puis venaient les pigeons rôtis, les lapins en pâté, la* LARDE *de cerf au poivre noir.* (La Bédollière.)

LARDÉ, ÉE (lar-dé) part. passé du v. Larder : *Un morceau de bœuf* LARDÉ. *De la viande* LARDÉE.

— Par ext. Entremêlé ou semé çà et là : *Un livre* LARDÉ *de citations grecques. Je voudrais bien savoir à quoi servent tous ces rubans dont vous voilà* LARDÉE, *depuis les pieds jusqu'à la tête.* (Mol.) ‖ Percé d'un ou plusieurs trous profonds, comme ceux que fait une lardoire : *Etre* LARDÉ *de coups d'épée.*

— Mar. *Bonnette lardée*, Grosse toile piquée, qui sert à aveugler une voie d'eau.

LARDER v. a. ou tr. (lar-dé — rad. *lard*). Piquer de lardons : LARDER *un fricandeau.*

— Par ext. Percer de trous profonds, comme ceux que fait une lardoire : LARDER *quelqu'un de coups d'épée.*

— Fig. Poursuivre de traits nombreux et piquants : LARDER *quelqu'un d'épigrammes, de brocards. C'est un gars qui* LARDERAIT *son propre père d'épigrammes, et le mangerait à la croque-au-sel pour cinq francs de plus.* (Em. Augier.)

— Fam. Semer, entremêler : *Il* LARDE *ses écrits de citations latines.*

— Jeux. *Larder une carte*, L'introduire frauduleusement dans un jeu.

— Manége. *Larder un cheval*, Abuser de l'éperon, l'en frapper de façon à laisser des traces.

— Mar. *Larder une voile, une sangle, un paillet*, Passer des bouts de fil de caret sur leurs deux faces, et en détordre les extrémités pour les mettre en étoupe. ‖ *Larder une ralingue*, La coudre sur le bord d'une voile, en passant l'aiguille entre ses torons.

— Art milit. *Larder un saucisson, un gabion*, L'unir à d'autres par des piquets.

— Constr. *Larder une pièce de bois*, Y planter un grand nombre de clous, pour faire tenir le plâtre dont on veut la revêtir.

— v. n. ou intr. Se dit de la navette qui s'engage mal et passe à travers les fils d'une des nappes de la trame.

Se larder v. pr. Etre lardé : *Il y a des viandes qui ne doivent pas se larder.*

— Se frapper mutuellement d'un ou plusieurs coups très-pénétrants : *Les deux adversaires* SE LARDÈRENT *du même coup. Dans les disputes de cabaret, les Italiens* SE LARDENT *de coups de stylet.*

LARDERASSE s. f. (lar-de-ra-se). Mar. Grosse corde d'étoupe ou de chanvre grossier.

LARDÈRE s. f. (lar-dè-re). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière. ‖ On dit aussi LARDERICHE, et LARDIER s. m.

LARDERON s. m. (lar-de-ron). Ornith. Nom vulgaire de la petite mésange bleue.

LARDEUX, EUSE adj. (lar-deu, eu-ze — rad. *lard*). Qui a l'apparence du lard : *Chairs* LARDEUSES.

— Comm. *Poires lardeuses*, Caoutchouc en forme de poire, dont l'intérieur a pris la consistance et les apparences du lard.

LARDIER s. m. (lar-dié). Ornith. V. LARDÈRE.

LARDIER (Jean), théologien français, né à Château-Gontier en 1601, mort en 1661. Il devint visiteur de l'ordre de Fontevrault, et fut un travailleur infatigable. Lardier ne composa pas moins de 63 volumes in-folio, qui sont aujourd'hui perdus.

LARDIFORME adj. (lar-di-for-me — de *lard*, et *forme*). Hist. nat. Qui ressemble à du lard : *Tissus* LARDIFORMES.

LARDITE s. f. (lar-di-te — rad. *lard*). Minér. Variété de quartz, qui, par son aspect, sa translucidité et la disposition de ses couches, offre quelque ressemblance avec un morceau de lard. ‖ On l'appelle aussi PAGODITE.

LARDIVORE adj. (lar-di-vo-re — du lat. *lardum*, lard; *voro*, je dévore). Zool. Qui mange le lard : *Insectes* LARDIVORES. *L'homme n'est pas tout à fait à l'abri de l'invasion de ces parasites* LARDIVORES. (Raspail.)

LARDIZABAL s. m. (lar-di-za-bal — du nom d'un naturaliste espagnol). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, type de la famille des lardizabalées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

— **Encycl.** Les *lardizabals* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, à fleurs dioïques et à fruits charnus; ils croissent surtout au Pérou et au Chili. Le *lardizabal* à feuilles biternées a des tiges très-longues, rameuses et s'attachant aux arbres voisins; l'écorce brune et rude; les feuilles coriaces et luisantes; les fleurs d'un violet foncé, les mâles en longues grappes, les femelles solitaires; des fruits assez gros, ovoïdes et d'un vert jaunâtre. Cet arbrisseau croît dans les bois humides, les haies, dans les vallées abritées et à une faible altitude. Il est fréquemment cultivé dans son pays d'origine. Son fruit, qui porte, au Chili, le nom de *coguil*, a une saveur agréable; on le vend sur les marchés, et il est assez recherché par les habitants; on assure, toutefois, que ce fruit est dangereux, ou du moins acquiert des qualités nuisibles, quand l'arbrisseau a eu pour appui le sumac caustique. Les tiges flexibles du *lardizabal* servent aux habitants des campagnes, comme chez nous l'osier, à couvrir les toits et à lier les palissades qui forment les clôtures; on en fait aussi des cerceaux et des ouvrages de vannerie. Si, après avoir enlevé l'écorce, on les immerge dans l'eau pendant vingt-quatre heures pour les rendre plus flexibles, puis qu'on les passe au feu, on peut les employer en guise de câbles, qui résistent mieux à l'humidité et durent plus longtemps que ceux qu'on fait avec le chanvre. Les autres espèces possèdent des propriétés analogues. Les *lardizabals*, malgré leur beauté, sont peu connus chez nous; c'est à peine si on les trouve dans les serres chaudes des jardins botaniques.

LARDIZABAL (Manuel DE), homme d'Etat espagnol, né en Biscaye vers 1750, mort en 1813. Membre du conseil suprême de Castille, sous le règne de Charles IV, il s'y montra constamment l'adversaire de Godoï, et encourut ainsi une disgrâce qui ne cessa qu'à l'avénement de Ferdinand VII, en 1808. Il fut alors rétabli dans sa charge, et suivit le roi à Bayonne, où il devint membre de la junte espagnole formée par Napoléon, et que celui-ci força à reconnaître pour roi Joseph Bonaparte. Lardizabal saisit la première occasion d'abandonner une cause qu'il avait embrassée malgré lui, se joignit aux insurgés, et devint l'un des cinq membres de la junte suprême de Madrid; mais, n'ayant pas été nommé membre de la régence formée, en 1810, à Cadix, en remplacement de cette junte, Lardizabal déserta le parti national, et se montra l'un des ennemis les plus violents des Cortès et de la liberté. Il publia, à Alicante, en 1811, une brochure intitulée : le *Gouvernement et la hiérarchie d'Espagne vengés*, où il se prononçait ouvertement pour le gouvernement absolu. Après avoir échappé, non sans peine, aux effets de l'indignation populaire, Lardizabal fut arrêté par ordre des Cortès, emprisonné à Cadix, mis en jugement et destitué de ses fonctions de conseiller. En 1814, Ferdinand VII l'appela au conseil d'Etat et lui donna le ministère des Indes. Bien que ses idées absolutistes lui eussent concilié la faveur de cet inepte et cruel souverain, il se vit arrêté tout à coup, par l'ordre de Ferdinand, avec ses amis Abadia et Calomarde, et conduit à la citadelle de Pampelune, d'où il fut ensuite exilé en Biscaye jusqu'à sa mort. Le seul motif que l'on ait donné de cette disgrâce inexplicable, c'est que Ferdinand avait eu connaissance d'une correspondance de Lardizabal, dans laquelle ce dernier révélait des secrets relatifs au mariage du roi et de l'infant don Carlos avec les princesses de Portugal.

LARDIZABAL (Joseph), général espagnol, parent du précédent, né en 1777, mort en 1814. Il était parvenu à un grade supérieur, lorsque, en 1808, il se rangea parmi les défenseurs de la cause nationale, combattit contre les Français en plusieurs rencontres, et se signala surtout au siége de Sagonte. Forcé, par la défaite de Blake, de s'enfermer à Valence avec la division qu'il commandait (1811), il tomba aux mains des Français, lorsque ceux-ci s'emparèrent de cette ville (janvier 1812). Il fut alors conduit en France, et y resta enfermé au château de Vincennes jusqu'en 1814. La détention rigoureuse qu'il avait subie contribua beaucoup à abréger ses jours.

LARDIZABALÉ, ÉE adj. (lar-di-za-ba-lé — rad. *lardizabal*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lardizabal.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lardizabal.

— **Encycl.** La famille des *lardizabalées*, autrefois comprise dans celle des ménispermées, s'en distingue par la disposition des ovules, qui sont au nombre de trois, de six ou de neuf, posés sur un gynophore court, terminés par un stigmate papilleux. Il en résulte des carpelles charnues ou des follicules sessiles contenant un nombre de grains variable suivant les espèces. Toutes les *lardizabalées* sont des arbrisseaux grimpants à fleurs blanches, lilas, rouge pourpre ou d'un jaune pâle. On compte sept genres de *lardizabalées*, les unes à fleurs dioïques, les autres à fleurs monoïques : lardizabale, boquile, parvatie, stauntonie, holbœllie, akébie, burasaie.

LARDNER (Nathaniel), théologien anglais, né à Hawkhurst (comté de Kent) en 1684, mort en 1768. Après avoir fait d'excellentes études à Londres, à Utrecht et à Leyde, il débuta dans la prédication à l'âge de vingt-cinq ans et acquit en peu de temps une brillante réputation, moins comme prédicateur que comme théologien. En 1713, lady Treby, veuve du lord chief justice, le choisit pour son chapelain. Il devint prédicateur à la chapelle de la Vieille-Juiverie et joua un rôle actif dans les controverses religieuses de l'époque. Son principal ouvrage a pour titre : *Crédibilité de l'histoire évangélique*, ou les *Faits rapportés dans le Nouveau Testament justifiés par le témoignage des auteurs contemporains* (1727-1743, 5 vol. in-8°). On a encore de lui : *Lettre sur la personnalité de l'esprit* (1776); *Trois discours pour faire voir que l'état présent des Juifs est une preuve de la vérité de la religion* (1743); *Essai sur le récit de Moïse touchant la création et la chute de l'homme* (1753); *Sur les démoniaques du Nouveau Testament*. Les *Œuvres complètes* de Lardner ont été publiées (1788, 2 vol., in-8°) par les soins du docteur Kippis, qui a mis en tête une *Vie de l'auteur*.

LARDNER (Denys), physicien et mathématicien anglais, né à Dublin en 1793, mort à Naples en 1859. Fils d'un procureur et destiné lui-même à la carrière juridique, il y renonça pour se livrer à l'étude des sciences et prit ses grades, en 1817, à Cambridge, après avoir remporté différents prix universitaires de mathématiques, d'histoire naturelle, d'astronomie et de philosophie. Il publia, en 1823, un *Traité sur la géométrie algébrique*, et ensuite un *Traité sur le calcul différentiel et intégral* (1825; 2e édit., 1828). Il fournit à la même époque différents articles à l'*Encyclopédie d'Edimbourg* et à l'*Encyclopédie métropolitaine*. Il fit aussi, à la Société royale de Dublin, des leçons publiques, qu'il réunit et publia plus tard sous le titre de *Leçons sur l'application de la vapeur* (1828). Lorsque l'université de Londres fut fondée (1828), il y fut aussitôt nommé professeur de philosophie naturelle et d'astronomie. En 1830, il entreprit la publication de sa *Bibliothèque de cabinet* (1830-1832, 9 vol. in-12), et conçut le plan d'une vaste encyclopédie populaire, formée de traités sur les sciences naturelles, l'industrie, les arts, la littérature, l'histoire, etc., qui furent écrits par les écrivains les plus marquants de l'époque et dont la collection complète, intitulée *Lardner's Cabinet Cyclopædia*, ne forme pas moins de 135 vol. in-12, publiés de 1830 à 1844. Lardner fournit pour son compte à cette encyclopédie les traités sur la *Pneumatique*, l'*Hydrostatique*, la *Mécanique*, la *Chaleur*, l'*Arithmétique*, la *Géométrie*, l'*Electricité*, etc. Il écrivit aussi plusieurs traités pour la *Bibliothèque des connaissances utiles* et, de 1830 à 1840, collabora à la *Revue d'Edimbourg* et à d'autres publications périodiques. En 1840, il se permit une folle équipée qui eut de tristes résultats : il enleva la femme d'un certain capitaine Heaviside, et fut condamné à payer à ce dernier, comme dédommagement, une somme de 8,000 livres sterl. (200,000 fr.). Le scandale de ce procès l'obligea à se démettre de sa chaire à l'université de Londres et à se rendre à l'étranger. Il passa quelque temps en France et se rendit de là aux Etats-Unis, où il fit des conférences publiques qui obtinrent beaucoup de succès et lui rapportèrent près d'un million de francs. Il revint, en 1845, en Europe et se fixa à Paris, qu'il ne quitta que quelque temps avant sa mort, pour aller faire en Italie un voyage, pendant lequel il mourut. Outre les ouvrages que nous avons cités au cours de cette notice, on a encore de Lardner : *Traité sur la chaleur* (1844); l'*Economie des chemins de fer* (1850); les *Machines à vapeur*, la *Navigation à vapeur*, etc. (1852); la *Grande Exposition passée en revue* (1852); *Muséum de la science et de l'art* (12 vol. in-12); *Manuel de physique et d'astronomie* (1855, 6 vol., 2e édit.); différents traités, anciens ou nouveaux, qui parurent en 1854 et 1856.

LARDOIRE s. f. (lar-doi-re — rad. *larder*). Sorte de brochette, creuse par un de ses bouts et fendue en plusieurs lames à l'autre extrémité, qui sert à larder les viandes.

— Fam. Arme à lame aiguë : *Bien ! bien ! renfoncez votre* LARDOIRE *dans votre poche, il n'y a pas ici de poulet à larder.* (E. Sue.)

— Eaux et for. Eclat de bois, long quelquefois d'un mètre et plus, qui reste sur le milieu de la souche, lorsque l'arbre abattu n'a pas été suffisamment entaillé. ‖ On écrit aussi LARDOIR s. m.

— Constr. Sorte de sabot de fer, dont on arme l'extrémité des pieux qui doit être enfoncée dans le sol.

LARDON s. m. (lar-don — dimin. de *lard*). Petit morceau de lard taillé en long, qu'on introduit dans la viande à l'aide d'une lardoire : *Mettre des* LARDONS *dans un filet de bœuf.*

— Fam. Sarcasme, trait piquant, raillerie : *Mme de Pompadour et le bonhomme Tournemine appelaient Crébillon Sophocle, et moi on m'accablait de* LARDONS. (Volt.) ‖ Droit public :

Votre oncle, si l'on croit le *lardon* scandaleux,
N'a pas été toujours impotent et goutteux.
REGNARD.

— Hist. litt. Petit journal imprimé en Hollande, et qui contenait des anecdotes piquantes et des traits mordants : *Mon frère m'écrivit de Paris qu'on y voyait le* LARDON *toutes les semaines.* (Bayle.)

— Jeux. Carte insérée frauduleusement dans un jeu.

— Techn. Morceau de fer ou d'acier que les serruriers et les forgerons introduisent dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge. ‖ Pièce d'horlorgerie longue et étroite qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre. ‖ Serpenteau d'artifice qui dépasse la grosseur ordinaire.

— **Syn. Lardon, brocard.** V. BROCARD.

LARDONNER v. a. ou tr. (lar-do-né — rad. *lardon*). Couper, tailler en lardons.

— Fig. Poursuivre de lardons, de quolibets : LARDONNER *ses meilleurs amis.*

LARDONNISTE s. m. (lar-do-ni-ste — rad. *lardon*). Hist. litt. Rédacteur de lardons, de nouvelles satiriques.

LARDURE s. f. (lar-du-re — rad. *larder*). Techn. Défaut qui, dans une étoffe de laine, est produit par des fils mal entrelacés.

LARE s. m. (la-re — lat. *lar, laris*, d'un mot étrusque qui signifiait *chef*). Antiq. rom. Nom donné à des dieux domestiques : *Les* LARES *étaient ordinairement placés auprès du foyer.* ‖ Génie tutélaire veillant sur un objet ou un lieu déterminé : *On offrait ordinairement aux* LARES *du vin, de l'encens, des couronnes de laine et une partie des mets servis à table.* (Suppl. de l'Acad.) ‖ *Lares marins* ou *permarins*, Ceux qui protégeaient les vaisseaux. ‖ *Lares urbains*, Ceux de la ville. ‖ *Lares compitales*, Lares des carrefours. ‖ *Lares viales*, Lares des chemins. ‖ *Lares ruraux*, Ceux des campagnes. ‖ *Lares familiers*, Lares domestiques. ‖ *Petits lares*, Nom donné quelquefois aux dieux des campagnes, Vertumne, Priape, etc. ‖ *Grands lares*, Nom donné quelquefois aux douze grands dieux, par opposition à *petits lares*. ‖ *Lares publics* ou *augustes*, Empereurs déifiés après leur mort. ‖ *Lares succints*, Ceux que l'on représentait avec la ceinture gabinienne.

— Poétiq. *Lares*, Maison, foyer domestique :

Ah ! puissé-je revoir mes *lares* paternels,
Et tous les mois brûler l'encens sur leurs autels.
MOLLEVAULT.

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos *lares*,
Et conserver, paisibles, casaniers,
Notre vertu dans nos propres foyers.
GRESSET.

— Moll. Nom marchand d'une coquille univalve.

— Adjectiv. : *Les dieux* LARES. *On mettait auprès du dieu* LARE *une image de chien, symbole de la vigilance.* (Dézobry et Bachelet.)

— **Encycl.** Les *lares* étaient chez les Romains des esprits tutélaires, des génies domestiques, qui, selon les croyances populaires, étaient considérés comme les âmes des morts et exerçaient sur l'intérieur de chaque homme, sur lui-même, sur sa famille et même sur ses biens, une influence protectrice. C'étaient des divinités d'origine étrusque, qui avaient passé dans la religion sabine.

« La maison paternelle et ses tendres souvenirs, écrit M. Guigniaut, traducteur de Creuzer, ce toit tutélaire qui nous a vus naître, à l'abri duquel nous nous sommes élevés, cette douce habitude, cette familiarité confiante que nous avons avec les lieux connus dès notre enfance, toutes ces idées et leurs moindres nuances se trouvent renfermées dans ce mot étrusque, *lar*. » L'Etrusque Mastarna, devenu roi de Rome sous le nom de Servius Tullius, établit la première fête des dieux *lares*, les *compitalia*, fêtes des carrefours.

Les *lares* étaient les dieux de tout le monde; très-petits dieux, ils étaient à la portée des plus petits. Denys d'Halicarnasse nous apprend que Servius avait permis même aux esclaves de participer à ce culte domestique. Le sacrifice annuel offert en commun aux *lares*, dit M. Ampère, par les habitants du même quartier, et les jeux qui s'y mêlaient tendaient à fondre ensemble les rangs et les races, ce qui fut l'esprit de la constitution du roi Servius Tullius.

On confond souvent les *lares* avec les pénates; ceux-ci paraissent avoir eu à l'origine un rôle supérieur assez difficile à déterminer. Les érudits se sont tirés d'affaire en disant que les pénates étaient des divinités qui répartissaient les biens entre les familles, tandis que les *lares* se chargeaient seulement de conserver les biens acquis. C'est une distinction subtile. Quelques traits des anciens font voir aussi qu'ils considéraient parfois les *lares* comme les âmes des ancêtres morts, protégeant le foyer de leurs descendants.

On peut supposer, selon Preller, que la croyance aux *lares* a commencé dans les campagnes, où on les adorait comme protecteurs du sol, de la vigne, des chemins et de tous les actes de la vie champêtre. De la campagne, le culte des *lares* passa à la ville. Les *lares* y furent les protecteurs des rues et des maisons, et surtout de l'intérieur des maisons. Pour connaître de plus près leur rôle, nous pouvons consulter Plaute. Dans le prologue de l'*Aulularia*, c'est le *lare* familier qui paraît lui-même en scène pour expliquer aux spectateurs l'intrigue de la pièce. Il est, dit-il, le génie protecteur de la maison; le père et le grand-père du propriétaire actuel ont été ses bons amis. Le grand-père lui a confié un trésor qu'il garde soigneusement près du foyer, pour le donner maintenant à la fille unique de la maison, une bonne et pieuse enfant, qui lui fait des cadeaux tous les jours. De même dans le *Trinum*, où le père de famille, en changeant de logement, prie sa femme de couronner le dieu *lare* pour que leur nouveau domicile soit aussi protégé par lui. A côté de ce *lare* familier, qu'on appelle aussi *lar pater*, il y a un grand nombre de petits *lares*, que chaque famille honore avec ses pénates. C'était dans l'*atrium*, salle à manger commune de la famille, que se trouvait, devant le foyer, la place des *lares* et des pénates. C'était là que l'on mettait leurs statues, faites de simple bois sculpté, que la ménagère était spécialement chargée de soigner. Aussi Caton lui prescrit-il sur toutes choses de tenir propre le foyer domestique, de le balayer tous les soirs avant de se coucher et, toutes les calendes, ides et nones du mois, d'y faire sa prière, d'y déposer une couronne et d'y répandre une libation selon sa fortune. Ces fêtes religieuses d'un caractère tout intime s'appelaient *laralia*. On ornait ces jours-là les statuettes de couronnes épaisses, et les dieux *lares* étaient à moitié cachés par les fleurs et les feuilles. Les *lares* recevaient en outre, à chaque repas, leur offrande déterminée de mets et de boisson, offrande qu'on déposait sur le foyer, après le service, sur de petits plateaux faits exprès. Puis on versait l'offrande dans le feu après le cri de : *Dii propitii!* Les *lares* prenaient part à tous les événements de la maison. La nouvelle mariée jetait une pièce de monnaie sur le foyer, en l'honneur des *lares*, en entrant chez son mari. Quand le jeune homme prenait la robe virile, on consacrait aux dieux *lares* la bulle, ornement de son enfance. Quand un parent revenait de la guerre, on leur offrait leur part du butin. Les esclaves qui avaient obtenu la liberté consacraient leur chaîne aux dieux *lares*. Chacun rendait un culte particulier à tel ou tel *lare* de la maison. On alla même jusqu'à choisir ses *lares* selon son caractère et ses fantaisies. Ceux de Marc-Aurèle étaient des grands hommes qui avaient été ses maîtres, et ceux d'Alexandre Sévère étaient Orphée, Abraham, Apollonius et Jésus-Christ. On voit que l'éclectisme n'a pas été inventé de nos jours.

On représentait ordinairement les *lares* comme deux jumeaux dans l'âge de l'adolescence : entre deux était un chien, symbole de la fidélité et de la vigilance. Ces images qu'on faisait de cire à la campagne, dans les occasions solennelles, et qui étaient généralement de pierre, de bois ou de métal à la ville, avaient la toge retroussée, des cornes, et dans la main des coupes ou des aiguières. On peut voir de nombreux spécimens de ces statuettes dans la collection Campana, au Louvre. Lorsque les Romains abandonnaient leur maison ou leur patrie, ils emportaient leurs *lares* avec eux. Il faut croire que les *lares* étaient bien anciens, puisque Virgile, qui connaissait parfaitement toutes les traditions religieuses paraît leur donner une origine troyenne; ainsi il fait dire à Anchise : « J'amène avec moi mon fils, mes compagnons, mes *lares* et les grands dieux. » Mais c'est peut-être là un anachronisme, comme s'en permettent les poëtes.

De même que chaque maison avait ses dieux *lares*, la ville de Rome, chaque autre ville et chaque village avait ses *lares* publics, honorés d'un culte officiel. Les fêtes des *lares* s'appelaient *lararia* et *compitalia*, à Rome; *paganalia*, *ruralia*, dans les hameaux et les campagnes.

LARE s. m. (lare — lat. *larus*, gr. *laros*, même sens). Ornith. Syn. du genre mouette.

LARECAJA, district de la Bolivie; 20,000 hab. Ch.-l., Zarata. Mines d'or.

LAREDO, ville d'Espagne, province et à 37 kilom. S.-E. de Santander, avec un petit port sur l'Atlantique à l'embouchure de l'Ason; 3,600 hab. Pêche active, salaisons, fabriques de tonneaux, chapeaux, étoffes communes. Cette ville occupe une charmante position sur le côté E. de la baie de Santoña, que domine au N. un rocher surmonté d'un fort. Ses habitants, en grande partie pêcheurs ou marins du cabotage, expédient vers l'intérieur de grandes quantités de poissons réputés les meilleurs du littoral. L'église possède deux beaux lutrins en bronze, qui lui furent donnés, dit-on, par Charles-Quint. On remarque aussi à Laredo une jolie plage et une belle promenade plantée d'ormes et de platanes.

LA RENAUDIE (Godefroi DE BARRI, seigneur DE), dit **La Forest**, calviniste, né dans le Périgord, chef ostensible de la conjuration d'Amboise, dont Condé était l'âme. Vendu par un ami, il fut tué d'un coup de feu au moment où il commençait l'exécution de l'entreprise (17 mars 1560). Son cadavre fut pendu sur le pont d'Amboise. V. AMBOISE (conjuration d').

LA RENAUDIÈRE (Philippe-François DE), géographe français, né à Vire (Normandie) en 1781, mort en 1845. Dans sa jeunesse, il cultiva la poésie, puis entra dans la magistrature et devint président du tribunal de Vire. Malte-Brun, avec qui il se lia, lui inspira le goût de la géographie, et il abandonna alors ses fonctions pour se livrer entièrement à son goût pour cette science. Il devint secrétaire de la Société de géographie, dont il rédigea le *Bulletin*, collabora à l'*Introduction historique* qui précède l'*Abrégé de géographie* de Malte-Brun, à la *Décade philosophique*, au *Publiciste*, aux *Annales de voyages*, à la *Galerie historique*, à la *Revue britannique*. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Dissertatio de Alpibus ab Annibale superatis* (Paris, 1823); *Notice sur la rivière de Mexico, suivie d'un coup d'œil historique sur les derniers événements qui s'y sont succédé depuis* 1810 (Paris, 1824); *Voyage dans le Timani, le Kouranko, le Soulimana*, trad. de Laing, avec un *Essai sur les progrès de la géographie de l'intérieur de l'Afrique* (1826, in-8o); *Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, trad. de Denham (Paris, 1826, 3 vol.); *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, trad. de Clapperton (1829, 2 vol. in-8o); le *Mexique* (1843), dans la collection intitulée : l'*Univers pittoresque*.

LARENIER s. m. (la-re-nié). Techn. Rebord d'un châssis destiné à écarter l'eau.

LARENTIE s. f. (la-ran-sî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, comprenant un grand nombre d'espèces indigènes et exotiques : *Les* LARENTIES *présentent un corps grêle.* (Jussieu.)

— **Encycl.** Les *larenties* sont des papillons de petite taille, le plus souvent remarquables par leurs belles couleurs ; leur corps est grêle et allongé, leurs ailes grandes et frangées. Les chenilles sont très-petites, cylindriques, lisses, ridées sur les côtés, à la tête convexe, ordinairement parées de couleurs tranchées et brillantes; elles vivent sur les arbres, les arbrisseaux et les plantes basses; comme elles multiplient beaucoup, elles causent de notables dégâts sur les végétaux attaqués. Les chrysalides sont renfermées dans un tissu léger, tantôt dans le sol, tantôt entre les feuilles, suivant l'époque à laquelle a eu lieu leur métamorphose. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces indigènes et exotiques. Plusieurs d'entre elles se trouvent aux environs de Paris; telle est la *larentie* douteuse, joli papillon à ailes brun rougeâtre, dont la chenille vit sur le nerprun.

LARENTINALES s. f. pl. (la-ran-ti-na-le — lat. *larentinalia*). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur d'Acca Larentia ou Laurentia, la nourrice de Rémus et de Romulus, suivant les traditions qui avaient cours à Rome.

— **Encycl.** Ces fêtes se célébraient le dixième jour des calendes de janvier (23 décembre). D'après Licinius Macer, Acca Larentia était une très-honnête femme, épouse de Faustulus; elle se remaria à un riche Toscan dont elle hérita, et laissa, dans la suite, son patrimoine à Romulus, qu'elle avait élevé, et dont la piété institua en son honneur une cérémonie funèbre et un jour de fête. Une tradition beaucoup plus accréditée à Rome et que Macrobe rapporte dans ses *Saturnales* fait remonter les *larentinales* au règne d'Ancus Martius seulement. Sous ce prince, dit-il, le gardien du temple d'Hercule provoqua le dieu à jouer aux dés, sous la condition que celui qui perdrait payerait les frais d'un souper et d'une courtisane. Hercule ayant gagné, le gardien du temple y fit renfermer, avec un souper, Acca Larentia, célèbre courtisane de ce temps. Le lendemain, cette femme répandit le bruit qu'après avoir passé la nuit avec le dieu elle en avait reçu pour récompense l'avis de ne point mépriser la première occasion qui s'offrirait à elle en rentrant dans sa maison. Or, il arriva que, peu après sa sortie du temple, Cerucius, épris de sa beauté, l'appela. Elle se rendit à ses désirs, et il l'épousa. A la mort de son mari, Acca, étant entrée en possession de ses biens, institua le peuple romain son héritier, après sa mort. Pour ce motif, Ancus Martius la fit ensevelir dans le Velabre, où l'on institua un sacrifice solennel qu'un flamine offrait aux mânes d'Acca. Caton dit que Larentia, s'étant enrichie au métier de courtisane, laissa après sa mort, au peuple romain, les champs appelés Turax, Semurium, Lutirium, Solinium, et qu'à cause de cela elle fut honorée d'un tombeau magnifique et d'une cérémonie funèbre annuelle. Cette cérémonie avait lieu dans le Velabre majeur, à l'endroit où Larentia avait été inhumée.

LA RÉOLE. V. RÉOLE (LA).

LARÉTIE s. f. (la-ré-sî — de *Laret*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie DE), homme d'Etat français, né à Montaigu (Poitou) en 1753, mort à Paris en 1824. On écrit quelquefois, mais à tort, **Laréveillère-Lépeaux.** Son père était juge au siége des traites de Montaigu et maire de cette petite ville. Louis-Marie reçut sa première instruction d'un prêtre violent et brutal, qui lui fit subir de mauvais traitements. Faible et maladif, il devint contrefait par suite d'une déviation de l'épine dorsale. Après avoir terminé ses études chez les oratoriens d'Angers, il se fit recevoir licencié en droit, puis se rendit à Paris, où, tout en travaillant chez un procureur, il se livra à l'étude des langues, des arts et de la philosophie. Le *Contrat social*, qu'il lut à cette époque, exerça sur son esprit une influence qui ne devait plus s'effacer, et il devint depuis lors un chaud partisan de la liberté. De retour dans l'Anjou, Larevellière épousa une jeune fille d'une vive intelligence, Mlle Boyleau, qui devait partager ses idées et lui donner le bonheur domestique. S'étant attaché, vers cette époque, à l'étude des sciences naturelles, il fut chargé de professer la botanique à Angers, et il attira alors sur lui l'attention publique, par sa parole élégante et correcte, par la variété de ses connaissances, par la généreuse élévation de ses idées.

Sur ces entrefaites, eut lieu la convocation des états généraux. Elu par le tiers d'Angers, Larevellière alla siéger à Versailles parmi les membres de la gauche, se signala par son opposition au parti de la cour et prit une part active aux travaux des comités. A l'expiration de son mandat, il devint successivement juré à la haute cour, adjudant général des gardes nationales de l'Ouest, administrateur du département de Maine-et-Loire, et essaya sans succès de répandre dans les campagnes vendéennes le sentiment de la liberté. Réélu à la Convention en 1792, Larevellière, malgré son esprit naturel de modération, crut qu'il était temps de marcher dans la voie révolutionnaire. Il vota pour la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, et, convaincu que le seul moyen de désarmer les hommes qui poussaient aux extrêmes, c'était de lutter avec eux d'énergie dans la défense des institutions républicains, il se prononça pour les mesures énergiques nécessitées par la coalition intérieure et extérieure, et contribua à faire adopter le décret portant que le peuple français viendrait au secours des nations qui voudraient recouvrer la liberté. Lorsque le parti de la Montagne tenta de renverser les girondins, le député d'Angers se prononça en faveur de ces derniers, n'hésita point à attaquer Danton (10 mars 1793), et, après le vote du décret qui frappait les girondins (2 juin), il s'écria : « Nous irons tous, tous en prison, » puis donna sa démission.

Décrété bientôt après d'arrestation et mis hors la loi, Larevellière se retira successivement chez le naturaliste Bosc, chez son ancien collègue de Buire, et put revenir à Paris après le 9 thermidor. Toutefois, il ne reprit sa place à la Convention, sur la demande de Thibault du Cantal, que le 8 mars 1795. Loin de se jeter dans la réaction, Larevellière resta ce qu'il avait toujours été, l'ennemi des excès, et combattit avec une égale chaleur les réacteurs thermidoriens et les réacteurs royalistes. Il devint membre de la commission chargée d'élaborer la constitution de l'an III, demanda que les prêtres condamnés à la déportation et qui, dans un délai de deux mois, ne quitteraient pas le territoire, fussent assimilés aux émigrés, s'opposa à ce que la déportation prononcée contre les anciens membres du comité de Salut public fût changée en une peine plus grave, entra au comité de Salut public au mois de septembre 1795, et fut un des derniers présidents de la Convention.

Appelé à faire partie du conseil des Anciens (1795), Larevellière présida ce corps lorsqu'il se réunit le 27 octobre, et fut élu à la presque unanimité membre du Directoire exécutif. Travailleur infatigable, il eut une grande part à l'expédition habituelle des affaires, mais n'eut qu'une médiocre influence dans les déterminations du gouvernement. Imbu des idées de J.-J. Rousseau, croyant à la nécessité de remplacer le catholicisme par un culte fondé sur la religion naturelle, Larevellière accepta en grande partie les idées des théophilanthropes, les favorisa, leur fit accorder la jouissance d'édifices publics pour leurs réunions, et se vit tourné en ridicule par les partisans de l'ancien culte, qui l'accusèrent d'être un illuminé, de se poser en rival du pape, en pontife d'une théocratie nouvelle.

Cependant, à la suite d'élections, la majorité des conseils législatifs s'était sensiblement modifiée, et paraissait tendre vers la monarchie. Voyant la république violemment attaquée, en danger de sombrer, Larevellière, qui était sincèrement républicain, résolut, d'accord avec Rewbell et Barras, de conjurer le péril, et de prévenir l'attaque des clichiens ou monarchistes, même par l'emploi de la force, et, bien qu'opposé en principe aux coups d'Etat, il n'hésita point à prendre part au coup d'Etat du 18 fructidor (4 sept. 1797), destiné à frapper les conspirateurs royalistes (v. FRUCTIDOR). Larevellière continua à garder le pouvoir jusqu'au 30 prairial an VII, époque où, par suite des intrigues de Barras et de Bonaparte, il se vit éliminé du Directoire et contraint de donner sa démission.

Larevellière rentra alors dans la vie privée, refusa de prêter serment à l'Empire, et fut, pour ce motif, éliminé de l'Institut, dont il faisait partie depuis sa fondation. Simple et probe, il n'avait jamais songé à accroître sa fortune. Napoléon lui fit offrir une pension par Fouché ; mais il ne voulut point l'accepter, et continua jusqu'à sa mort à vivre dans la retraite. Outre des articles, des notices, publiés dans divers journaux et recueils, et des discours, on lui doit : *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales* (Paris, an V, in-8o); *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales* (an VI, in-8o); *Du Panthéon et d'un théâtre national* (an VI, in-8o); *Réponse de L.-M. Larevellière-Lépeaux aux dénonciations portées au Corps législatif contre lui* (an VII, in-8o), etc. Enfin, il a laissé manuscrits de très-intéressants *Mémoires*, qui ont été publiés par son fils (1870, 3 vol. in-8o).

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX (Ossian DE), littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1797. Il fut élevé sous la direction de son père, puis se fit recevoir licencié en droit. S'étant présenté, en 1820, devant la cour royale de Paris, pour y prêter serment comme avocat, il vit sa demande repoussée par le premier président Séguier, sous l'incroyable prétexte que son prénom ne pouvait pas se porter légalement. Obligé de renoncer au barreau, Larevellière-Lépeaux se tourna vers les lettres, vers l'étude des langues et des sciences naturelles, fit de nombreux voyages en Europe et visita l'Inde anglaise. Collaborateur de la *Pandore*, du *Miroir*, de l'*Impartial*, de l'*Encyclopédie des gens du monde*, de la *Nouvelle biographie générale*, il a écrit la préface de la *Belgique et révolution de Juillet*, de M. Lefebvre de Bécour (1835), traduit la *Lettre à La Fayette* (1831), et le *Monopole cause de tous les maux* (1849-1850), du général O'Connor, son ami; enfin, il a publié les importants et intéressants *Mémoires* de son père (1870, 3 vol. in-8o).

LA REYNIE (Nicolas-Gabriel DE), premier lieutenant de police de Paris, né à Limoges en 1625, mort en 1709. Il était président au présidial de Guyenne, lorsque les agitations dont cette province fut le théâtre, à l'époque de la Fronde, l'obligèrent à prendre la fuite. Grâce à la protection du duc d'Epernon, il obtint les bonnes grâces du roi, qui le nomma maître des requêtes en 1661, et créa pour lui, en 1667, la charge de lieutenant de police. L'administration de La Reynie ouvrit, pour la police parisienne, une ère nouvelle. Il fit poser des lanternes dans les rues, ordonna de débarrasser la voie publique des immondices, rétablit le guet, de sorte que les assassins, les voleurs, les spadassins furent réprimés, etc. ; en un mot, il s'attacha à réaliser le programme que Louis XIV lui avait indiqué en trois mots : « Netteté, clarté et sûreté. » Dans ses attributions, se trouvait la surveillance de la presse. A ce titre, il dut poursuivre les rédacteurs et distributeurs de pamphlets anonymes connus sous le nom de *Nouvelles à la main*. En 1680, il devint conseiller d'Etat, et, quelque temps après, président de la chambre ardente, instituée pour rechercher les crimes par empoisonnement, qui devinrent si fréquents à cette époque. Un jour, interrogeant Anne de Mancini, qui comparaissait devant lui sous l'inculpation de s'être occupée de nécromancie, La Reynie lui demanda si elle avait vu le diable. « Je le vois en ce moment, lui répondit la spirituelle nièce de Mazarin ; il est fort laid et fort vilain ; il est déguisé en conseiller d'État. »

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, La Reynie fut chargé de veiller à l'exécution des nouvelles mesures. Il s'acquitta de cette tâche avec rigueur, avec cruauté même, et sa mémoire en est restée justement flétrie. Son successeur fut le marquis d'Argenson (1697).

LARGE adj. (lar-je — lat. *largus*, abondant). Qui a une certaine étendue dans le sens de la largeur : *Un habit trop* LARGE. *Un terrain fort* LARGE. *Un ruban* LARGE *de deux doigts. Antoine lui demande d'un air railleur s'il portait toujours un poignard sur lui : Oui, lui dit Cassius, et même un très-*LARGE, *si tu songes à t'emparer du pouvoir.* (Salluste.)

Heureux, heureux pêcheur! il te reste la mer,
Une plaine aussi bleue, aussi *large* que l'air.
A. BARBIER.

‖ Qui a une grande étendue dans le sens de la largeur : *Une étoffe* LARGE. *Un chapeau* LARGE. *Une* LARGE *rue. La rivière n'est pas* LARGE *en cet endroit.*

— Grand en étendue : *Une* LARGE *base.*

. . . . D'un trait lancé d'une main sûre,
Il lui fait dans le flanc une *large* blessure.
RACINE.

— Fig. Considérable, important : *Je vous fais une* LARGE *concession. Il prend une* LARGE *part dans les affaires publiques.* ‖ Qui n'est pas réduit à d'étroites limites, qui a beaucoup d'extension : *L'obligation morale est immuable, dans le sens le plus* LARGE *du mot.* (V. Parisot.) *La société, dans son sens le plus* LARGE *et le plus simple à la fois, c'est la relation qui unit l'homme à l'homme.* (Guizot.) *Les hommes se réunissent par leurs pensées étroites bien plus que par leurs pensées* LARGES. (Renan.) *Qui dit morale, dans le sens large du mot, dit religion.* (Michel Chevalier.) ‖ Libéral, généreux : *Il est* LARGE *dans tout ce qu'il fait.* ‖ Qui est fait avec libéralité, sans lésinerie, avec faste : *Mener une vie* LARGE. *Il faut résolûment marcher à la fortune, pour en faire un* LARGE *et magnifique usage.* (Ste-Beuve.) Peu scrupuleux : *Un moraliste très-*LARGE.

— Loc. fam. *Avoir la manche large, la conscience large, large comme la manche d'un cordelier*, Être peu scrupuleux.

— Loc. fam. *Faire du cuir d'autrui large courroie*, Donner libéralement le bien d'autrui. ‖ *Il est large, mais c'est des épaules*, Se dit d'un avare. ‖ *Large de bouche et étroit de ceinture*, Se disait de quelqu'un qui promettait beaucoup et ne donnait guère, l'argent se portant autrefois dans la ceinture. ‖ *Accommodez-vous, le pays est large*, Se dit à une personne qui se gêne inutilement. ‖ *Il n'est pas large, mais il est bien long*, Se dit d'un chemin qui fatigue, qui ennuie.

— Littér. B.-arts. Ample, fait avec fermeté, à grands traits, qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide : *Un style* LARGE. *Des contours* LARGES. *Ce tableau est peint à la manière* LARGE. ‖ Qui exécute d'une manière ample, ferme et hardie : *Thomson est un descriptif* LARGE *et un peintre qui a le coup d'œil d'ensemble.* (Ste-Beuve.)

— Monn. *Large de loi*, Se disait des monnaies dont le poids ou le titre dépassait la limite fixée par la loi.

— Fauconn. *Fort large*, Se dit d'un oiseau qui écarte bien les ailes.

— Manége. *Cheval large de devant*, Celui qui a beaucoup de poitrail.

— Anat. *Os larges*, Ceux dont la largeur est supérieure à leur épaisseur. ‖ *Muscles larges*, Nom donné à des muscles qui occupent les parois des cavités et spécialement celles de la poitrine et de l'abdomen. ‖ *Muscle très-large du cou*, Muscle peaussier. ‖ *Muscle très-large du dos*, Muscle dorsal. ‖ *Ligaments larges*, Ligaments sous-lombaires de l'utérus.

— Substantiv. Personne large, généreuse : *Autant dépend* (pour *dépense*) *chiche que large*, L'économie mal entendue ne fait point de profit.

— s. m. Largeur : *Ce drap a tant de* LARGE.

— Art milit. *Au large! Passez au large!* Cris d'une sentinelle qui avertit un passant de s'écarter.

— Mar. Haute mer, partie de la mer qui est éloignée de la terre : *Prendre, gagner le* LARGE ou *au* LARGE. ‖ *La mer vient du large*, Les vagues sont poussées par le vent de la mer, et non par celui des côtes. ‖ Fam. *Gagner, prendre le large*, S'enfuir.

— Loc. adv. *Au large*, Spacieusement : *Nous ne sommes pas* AU LARGE *à cette table. Notre histoire tient* AU LARGE *dans une ligne de l'histoire de la terre.* (H. Taine.) ‖ *Etre au large*, Avoir beaucoup d'espace : *J'aime à* ÊTRE AU LARGE *dans mes habits. On n'*EST *pas* AU LARGE *dans cette salle.* ‖ Fig. Etre dans l'aisance : *Je suis riche, dites-vous, me voilà* AU LARGE, *et je commence à respirer.* (La Bruy.)

— *Au long et au large*, En tout sens. ‖ *S'étendre au long et au large*, Prendre, acquérir beaucoup de terrain, d'espace autour de soi.

— *En avoir du long et du large*, Etre fort maltraité, bien battu :

Donnons-en à ce fourbe *et du long et du large.*
MOLIÈRE.

— *En long et en large* ou *De long en large*, En longueur et en largeur : *Se promener* EN LONG ET EN LARGE.

Mais quand *de long en large* il a fait le héros,
Qu'il a rompu sa chaîne et brûlé ses vaisseaux,
Alors, se trouvant seul dans son île déserte,
Il appelle à grands cris sa chère Philiberte.
E. AUGIER.

— s. f. Mus. anc. Sorte de note dont on augmentait la valeur en la surchargeant de traits.

— Adv. D'une manière large, avec largeur : *Peindre* LARGE.

— Manége. *Cheval qui va large, trop large*, Cheval qui se porte de côté, qui s'étend sur un trop grand espace de terrain.

LARGEMENT adv. (lar-je-man — rad. *large*). Au large, d'une manière large : *Etre logé* LARGEMENT. *Etre chaussé* LARGEMENT.

— Abondamment, pleinement, plutôt plus que moins : *User* LARGEMENT *des plaisirs de la vie. Boire* LARGEMENT. *Payer* LARGEMENT. *Etre* LARGEMENT *récompensé. Nous avons* LARGEMENT *de quoi dîner. Rien ne coûte plus au pouvoir que d'accepter un peu* LARGEMENT *l'indépendance de ses amis.* (Guizot.)

— Avec une grande étendue de vue, sans mesquinerie : *Entrons* LARGEMENT *dans la discussion.*

— Littér. et B.-arts. Avec ampleur, d'une manière large : *Il peint* LARGEMENT. *Ces vers sont* LARGEMENT *écrits. On doit traduire* LARGEMENT *les orateurs et les moralistes verbeux, et strictement les poëtes et les écrivains sententieux.* (Joubert.)

— **Syn. Largement, abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considé-**

rablement, copieusement, à foison, fort. V. ABONDAMMENT.

LARGENTIÈRE, ville de France (Ardèche), ch.-l. d'arrond. et de cant., au fond d'une gorge arrosée par la Ligne, à 42 kilom. S.-O. de Privas; pop. aggl., 2,463 hab. — pop. tot., 3,135 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 106 comm. et 105,624 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix. Nombreux moulins à soie; tanneries, teintureries. Commerce de soie, grains, laine, toile, fer, drap, bois, etc. Cette ville, autrefois le siége d'une baronnie, doit son nom à une mine d'argent connue et exploitée dès le xe siècle. Elle fut ruinée par les protestants, au xvie siècle, puis reconstruite par les évêques de Viviers. On y remarque une église romano-byzantine, classée au nombre des monuments historiques; un beau château dominé par une tour carrée du style roman; le palais de justice, édifice du style grec, précédé d'un portique dorique; de vieilles maisons aux portes et aux fenêtres sculptées, et un curieux bas-relief gothique encastré dans le mur d'une construction privée. ‖ Ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), près de la Durance, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Briançon; 1,270 hab. Mines de plomb et d'anthracite.

LARGER v. n. ou intr. (lar-jé — rad. *large*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il largea, nous largeons*). Manég. Se dit d'un cheval qui va large, qui gagne du terrain en s'éloignant du centre de la volte.

LARGESSE s. f. (lar-jè-se — rad. *large*). Libéralité; distribution abondante et gratuite : *Il n'est pas homme à faire des* LARGESSES. LARGESSE *ne vaut rien sans courtoisie et netteté.* (Beaumanoir.) *Les* LARGESSES *du gouvernement sont payées par les pauvres gens.* (Mme E. de Gir.)

Un lourdaud libéral, auprès d'une maîtresse,
Semble donner l'aumône alors qu'il fait *largesse.*
CORNEILLE.

— *Pièces de largesse*, Pièces d'or et d'argent qu'on faisait jeter au peuple par des hérauts, au sacre des rois et aux cérémonies publiques. ‖ *Faire largesse*, Jeter ou faire jeter de l'argent au peuple, sur son passage.

— Poétiq. Don, présent :

La terre à nos besoins prodigue ses *largesses.*
LEMIERRE.

Minerve à tous ne départ ses *largesses.*
Tous savent l'art; peu savent les finesses.
J.-B. ROUSSEAU.

— Monn. *Largesse de loi*, Etat d'une pièce de monnaie qui excédait le titre ou le poids prescrit par la loi.

— Elliptiq. *Largesse!* Cri poussé par le peuple sur le passage des souverains, ou par les hérauts qui jetaient l'or et l'argent sur le chemin, dans les grandes cérémonies.

— **Syn. Largesse, libéralité.** Le mot *largesse* fait penser à la quantité donnée; le mot *libéralité* fait penser au caractère libéral, généreux du donateur. Les rois se font aimer par leurs *libéralités;* ils les prodiguent quelquefois à ceux qui en sont indignes, mais même alors ils font preuve d'une certaine générosité, et n'ont d'autre but que de s'attacher plus étroitement les personnes. Les *largesses* sont quelquefois plus abusives, car elles servent à séduire, à corrompre; souvent aussi elles ont presque le caractère d'aumônes, quand elles s'appliquent aux distributions d'argent, de comestibles, de vin, ordonnées par les princes dans certains jours de fête publique.

— **Encycl.** Monn. *Largesse de loi.* La loi de 1554 veut qu'on ne tienne aucun compte des excédants de titre ou de poids : « Si ès boîtes se trouvent aucuns deniers forts de poids ou larges de loi au-dessus de l'ordonnance, ne sera d'icelui forçage et *largesse* aucune chose allouée en la dépense des états des maîtres. »

La raison de cette mesure était que l'on pouvait soupçonner les maîtres des Monnaies d'avoir choisi ces deniers forts, ou de les avoir faits exprès pour les mettre en boîte, ou encore pour les faire trouver dans les lieux où le conseiller commis par la cour des Monnaies allait chercher les deniers courants, sur lesquels était jugée la fabrication des monnaies de l'année, en ce qui concernait les opérations des maîtres ou directeurs.

L'ordonnance de 1586 prescrivit aux juges-gardes d'avertir les maîtres des Monnaies qu'il ne leur serait tenu aucun compte de cette *largesse*, afin qu'ils pussent faire refondre les espèces de cette nature avant leur délivrance pour être mises en circulation.

Ce qu'on appelait *largesse*, par rapport au titre, se disait forçage par rapport au poids des monnaies.

LARGET s. m. (lar-jè — rad. *large*). Métall. Plaque de fer destinée à passer au laminoir à tôle, pour faire des languettes.

LARGETEAU (Charles-Louis), astronome français, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée) en 1794, mort en 1857. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra ensuite dans le corps des ingénieurs géographes, entreprit divers travaux géodésiques, puis fit pour le bureau des longitudes des observations et des calculs qui lui valurent d'être nommé astronome, membre du bureau des longitudes et membre libre de l'Académie des sciences (1845). Largeteau a été un des plus actifs collaborateurs de la *Connaissance des temps.* Nous citerons parmi ses travaux : *Table de précession, d'observation et de mutation pour les étoiles principales* (Paris, 1839); *Rapport sur la délimitation de la longueur de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Formentera* (1841); *Table pour le calcul des syzygies écliptiques ou quelconques* (1843), etc.

LARGEUR s. f. (lar-jeur — rad. *large*). Plus petite des deux ou moyenne des trois dimensions considérées : *La longueur, la* LARGEUR *et l'épaisseur d'une pièce de bois. La longueur et la* LARGEUR *d'une salle. Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en* LARGEUR *par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur.* (Buff.)

— Fig. Ampleur, manière large et non mesquine : *Envisager une question avec beaucoup de* LARGEUR. *Avoir de la* LARGEUR *dans les idées. Chez Bossuet, la parole grande et simple sort et se répand par un cours naturel, irrésistible, et en déroulant à grands flots ses* LARGEURS, *ses audaces ou ses négligences.* (Ste-Beuve.) *M. Guizot, en général, pose les principes avec une certaine* LARGEUR, *pour en tirer ensuite les conséquences les plus étroites.* (Tax. Delord.)

— Littér. et B.-arts. Manière de faire ample et hardie : *La* LARGEUR *du style n'exclut pas la concision. La* LARGEUR *de la touche est une des plus grandes séductions de la peinture.*

LARGHETTO adv. (lar-ghètt-to — mot ital. dimin. de *largo*, large). Mus. Se dit d'un mouvement plus lent que l'adagio et moins lent que le largo.

— Subst. Morceau qui doit être exécuté larghetto : *Recommencez-moi ce* LARGHETTO, *et observez mieux le mouvement.*

LARGIDE adj. (lar-ji-de — rad. *largus*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au largus.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des lygéides, comprenant les deux genres largus et acinocoris.

LARGILLIÈRE (Nicolas), peintre, surnommé le **Van Dyck** français, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1746. Son père, originaire de Beauvais, était négociant à Anvers. Pour initier son fils au commerce, il l'envoya, en 1666, en Angleterre; mais le jeune Nicolas ne s'y occupa que de dessin, et, de retour à Anvers, il obtint de son père d'être placé dans l'atelier d'Antoine Gœbauw ou Goubeau. Sous la direction de cet artiste, il fit des progrès tellement rapides que, à dix-huit ans, son maître lui déclara qu'il n'avait plus rien à lui apprendre. Largillière se rendit alors à Londres, où il entra en relation avec le fameux Lesly, qui le chargea de restaurer, à Windsor, des tableaux d'anciens maîtres. Les actes d'intolérance auxquels étaient alors en butte les catholiques dans ce pays décidèrent bientôt le jeune artiste à se rendre en France. Arrivé à Paris (1678), il s'attira l'amitié de Van der Meulen et de Lebrun, qui lui firent obtenir des travaux et le décidèrent à se fixer dans cette ville. Ce fut alors qu'il se mit à exécuter les portraits d'un nombre considérable de membres de la noblesse et de la bourgeoisie, et, malgré son étonnante facilité d'exécution, c'est à peine s'il put suffire à toutes les commandes. Lors de son avénement, Jacques II appela Largillière à Londres (1684). Pendant le court séjour qu'il fit dans cette ville, il exécuta les portraits du *Roi*, de la *Reine*, du *Prince de Galles* et de plusieurs personnages de la cour. De retour à Paris, il devint membre de l'Académie de peinture (1686), dont il fut successivement professeur, recteur, directeur et chancelier. Tout en continuant de préférence à faire des portraits, Largillière produisit des tableaux d'histoire et de genre, des paysages, des toiles représentant des animaux, des fleurs et des fruits. Il se fit construire, rue Geoffroy-Langevin, un magnifique hôtel qu'il orna de toutes sortes d'objets d'art et où il termina sa longue et laborieuse vie. Doué d'un heureux caractère, d'un esprit ouvert et gai, il se fit un grand nombre d'amis parmi les artistes les plus distingués de son temps. Largillière composait avec la plus grande facilité et s'adonna avec succès à tous les genres. Ses œuvres sont remarquables par la vérité du coloris, par la fraîcheur du ton, par une légèreté de touche étonnante, par la correction du dessin; ses draperies, amples et souples, sont savamment jetées, et il exécutait les têtes et les mains avec un soin, avec un art dignes des plus grands maîtres. Il excellait surtout dans les portraits de femmes, dont il rendait avec un rare bonheur la physionomie, le caractère et la grâce. Parmi ses portraits, dont on évalue le nombre à 1,500 et dont la plupart ont été gravés par Drevet, Edelinck, Desplaces, Vermeulen, Van Schuppen, nous citerons ceux de *Louis XIV*, du *Cardinal de Noailles*, de *Colbert*, *archevêque de Toulouse*, de *Huet*, *évêque d'Avranches*, de *Claude Bourdaloue*, de *Charles Lebrun*, de *Van der Meulen*, de *Mlle Duclos*, de *Forest*, de *Lambert de Thorigny*, de *Bertin*, de *Geoffroi*, et plusieurs portraits de lui par lui-même. Les plus remarquables de ses tableaux d'histoire sont : le *Repas donné en* 1687 *par la ville à Louis XIV;* le *Mariage du duc de Bourgogne en* 1697, deux chefs-d'œuvre de composition et de couleur qui ont été détruits pendant la première Révolution; un *Ex-voto*, qu'on voit à l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, et où il s'est représenté avec Santeuil; *Erection de croix*, magnifique tableau, gravé par Roettiers; une *Fuite en Egypte*, l'*Assomption de la Vierge*, etc.

LARGO adv. (lar-go — mot ital. qui signif. *large*). Mus. Se met en tête d'un morceau ou d'un passage, pour indiquer qu'il doit être exécuté d'un mouvement très-lent.

— Substantiv. Morceau qui doit être exécuté très-lentement : *Le larghetto s'exécute moins lentement que le* LARGO.

LARGO, village et paroisse d'Ecosse, comté de Fife, sur la petite baie de son nom, formée par le golfe de Forth; 2,750 hab. Fabrication et commerce de toiles. Largo sert de port à Kirkcaldy.

LARGS, ville d'Ecosse, comté d'Ayr, sur le golfe de la Clyde, à 35 kilom. S.-O. de Glascow; 3,523 hab. Bains de mer fréquentés. Victoire remportée, en 1263, par Alexandre II, roi d'Ecosse, sur Haquin, roi de Norvége.

LARGUE adj. (lar-ghe — rad. *large*). Mar. Se dit d'une manœuvre, d'un agrès quelconque qui n'est par roidi ou arrêté : *Cordage* LARGUE. *Ecoutes* LARGUES. ‖ *Vent largue*, Vent qui s'écarte de la route que l'on doit suivre d'au moins un quart de vent : *Nous allions* VENT LARGUE.

— s. m. Haute mer : *Prendre, tenir le* LARGUE. ‖ *Grand largue*, Allure qui se rapproche le plus du vent arrière plein, de toutes la plus favorable à la marche : *L'amiral, suivi de toute l'armée, courut donc* GRAND LARGUE *à peu près jusqu'à la hauteur du cap Lézard.* (E. Sue.)

LARGUE s. f. (lar-ghe). Argot. Jeune fille : *C'est bête de se faire terrer quand on tient une pareille* LARGUE. (Balz.)

LARGUÉ, ÉE (lar-ghé) part. passé du v. Larguer : *La manœuvre fut rapidement* LARGUÉE. *A bord, une écoute, un seul cordage imprudemment* LARGUÉ, *une fausse impulsion donnée au gouvernail, peuvent compromettre la sûreté du navire et de l'équipage.* (E. Sue.)

LARGUER v. a. ou tr. (lar-ghé — rad. *largue*). Mar. Démarrer, lâcher, abandonner un cordage déjà amarré : LARGUER *l'écoute.* ‖ *Larguer les ris*, Rendre aux huniers la partie de la toile qui était serrée sur les vergues par la bande de ris, afin de donner plus de voile au vent. ‖ *Larguer une voile*, la déployer au vent. ‖ *Larguer un retour*, Filer promptement une manœuvre quelconque. ‖ *Largue!* commandement de larguer : LARGUE *la grande bouline!* LARGUE *les perroquets!*

— v. n. ou intr. Se disjoindre, en parlant de la membrure d'un navire : *Pour le vaisseau, il n'a point* LARGUÉ *du tout, et il est heureux que le bois n'en éclate point.* (Archives mar.) ‖ Laisser porter, arriver : *Il est très-certain et facile à démontrer que l'armée de dessous* LARGUANT *d'un vent, et celle qui est dessus, à trois lieues,* LARGUANT *trois quarts de vent davantage, elle coupera cinquante navires de celle qui est dessous à voilure égale, quoique celle qui* LARGUE *davantage fasse beaucoup plus de chemin que l'autre.* (Tourville.) ‖ *Le vent largue*, Le vent cale ou marche par la poupe.

LARGUS s. m. (lar-guss — mot lat. qui signif. *large*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des lygéides, et type de la tribu des largides, dont les principales espèces vivent au Brésil.

LARGUS (Scribonius), médecin romain. V. SCRIBONIUS.

LARI, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov., district et à 25 kilom. S.-E. de Pise, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 9,161 hab. ‖ Ville d'Afrique, dans le Soudan, près de la rive N.-O. du lac Tchad; 2,100 hab. Cette ville n'est composée que d'un assemblage de cabanes construites en jonc. Pêche dans le lac; récolte et filage de coton.

LA RIBOISIÈRE (Jean-Ambroise BASTON, comte DE), général français, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1759, mort en 1812. Entré, en 1781, au service, comme lieutenant d'artillerie, il devint capitaine en 1791, dirigea l'armement de Mayence; puis il prit part, deux ans plus tard, à la défense de cette place, assiégée par les armées coalisées. Promu, en 1795, au grade de colonel, il commanda successivement les parcs d'artillerie des armées de Suisse, du Rhin et du Danube, devint général de brigade, et eut une part importante au succès de la bataille d'Austerlitz, où le feu de ses batteries engloutit l'infanterie russe entassée sur les glaces du lac de Menitz. A Iéna, il s'acharna à la poursuite de Blücher et jeta, en présence même de l'ennemi, un pont sur l'Elbe, à Taugermunde. Il fut blessé, peu de temps après, au siége de Lubeck, commanda néanmoins l'artillerie pendant toute cette campagne, et, pendant celle de Pologne, eut encore une part glorieuse à la bataille d'Eylau, au siége de Dantzig, et aux batailles d'Heilsberg et de Friedland. Il avait été promu général de division après la bataille d'Eylau, et, à la paix de Tilsitt, il devint gouverneur du Hanovre, qu'il administra avec beaucoup de sagesse et de prudence. Il passa peu de temps après en Espagne, où il se distingua à la bataille de Sommo-Sierra et au siége de Madrid, revint ensuite à la grande armée, fit construire, après la bataille d'Essling, neuf ponts sur le Danube, et fortifia l'île de Lobau; à la bataille de Wagram, sa formidable artillerie décida encore du succès. Nommé, à peu de temps de là, inspecteur général de l'artillerie, il s'occupa surtout de visiter les ports de Toulon et les côtes de la Méditerranée, que les Anglais semblaient menacer, et fut ensuite chargé de pourvoir aux moyens de transport pour les vivres et le matériel de l'artillerie dans la grande expédition de Russie, pendant laquelle il fut placé à la tête de l'artillerie de la garde impériale. Il dirigea l'attaque de Smolensk, détruisit avec son artillerie les redoutes des Russes à la bataille de la Moskowa, arma ensuite le Kremlin et rétablit notre artillerie sur le même pied qu'avant l'entrée en campagne. Mais, pendant la retraite, toute sa division ayant été détruite par le froid ou la faim, il lui fut impossible de sauver plus d'une vingtaine de canons; et la vue de nos désastres, jointe à la douleur que lui causait la mort de son second fils, tué à la bataille de la Moskowa, lui causèrent, à Vilna, une maladie grave, dont il mourut quelques jours après, à Kœnigsberg, où on l'avait transporté.

LA RIBOISIÈRE (Charles-Honoré BASTON, comte DE), homme politique français, fils du précédent, né à Fougères en 1788, mort en 1868. Il entra, en 1807, à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit, deux ans plus tard, avec le grade de lieutenant d'artillerie, fit, en cette qualité, la campagne d'Autriche, assista à la bataille de Wagram, remplit, après la paix de Vienne, différentes missions en Italie et en Pologne, et devint, à son retour en France, aide de camp de son père, qu'il suivit en Russie. Il y assista à la prise de Smolensk, à la bataille de la Moskowa, où son jeune frère Ferdinand fut tué, fut promu au grade de capitaine, combattit à Malo-Jaroslawetz, à Krasnoë et au passage de la Bérésina, et eut les pieds gelés pendant la retraite. De retour en France, il fut nommé chambellan de l'empereur, qui, pendant les Cent-Jours, le prit pour officier d'ordonnance. Après avoir assisté à la bataille de Waterloo, La Riboisière quitta le service sous la Restauration, avec le grade de chef d'escadron.

Représentant de sa ville natale à la Chambre des députés, de 1829 à 1835, il y appartint d'abord à l'opposition; mais, après la révolution de Juillet, il prêta son appui à la royauté qui en était issue et fut élevé, en 1835, à la pairie par Louis-Philippe. Fidèle à ses nouvelles convictions politiques, il soutint constamment, à la Chambre des pairs, la politique ministérielle, ce qui ne l'empêchait pas de commander, en qualité de colonel, la 5e légion de la garde nationale, qui était regardée comme la plus démocratique de Paris. Retiré dans ses terres après la révolution de février 1848, il reparut sur la scène politique en 1849, comme député à l'Assemblée législative, où il fit partie de la minorité dévouée à la politique particulière de l'Elysée. Il vit avec joie le coup d'Etat de décembre 1851, et fut appelé au Sénat par décret en date du 25 janvier 1852. Le comte de La Riboisière avait épousé, en 1814, Mlle Elisa Roy, fille de l'ancien ministre des finances de ce nom. Cette dernière, née en 1794, mourut sans enfants, en 1851, et donna, par son testament, la nue propriété de tous ses biens à la ville de Paris, à la condition d'établir un hôpital qui porterait son nom. Par suite d'une transaction intervenue entre la ville de Paris et le comte de La Riboisière, celui-ci conserva, moyennant une somme de 2,600,000 francs, la propriété des biens de la comtesse, dont on estimait la valeur à près de 8 millions. La somme payée par le comte fut affectée, non à la fondation d'un nouvel hospice, mais à l'amélioration de l'hospice du Nord, qui reçut le nom d'*hôpital de La Riboisière.*

La Riboisière (HÔPITAL). La construction de ce remarquable hôpital, situé dans le clos Saint-Lazare, fut commencée en 1846, d'après les plans de M. Gauthier, membre de l'Institut, terminée en mars 1854, et, le 13 du même mois, on ouvrit le nouvel établissement hospitalier aux malades des quartiers populeux qui l'environnent. Désigné d'abord sous le nom d'hôpital Louis-Philippe, puis, en 1848, sous celui d'hôpital de la République, il prit, en 1853, le nom d'hôpital de La Riboisière, pour consacrer le souvenir de la pieuse libéralité de la comtesse de La Riboisière, qui avait légué sa fortune, en nue propriété, à l'administration des hospices de Paris; le montant de ce legs fut estimé à la somme de 2,600,000 francs. Le total de la dépense occasionnée par la construction de l'hôpital La Riboisière fut de 10,445,000 francs, dont un tiers a été supporté par l'administration de l'Assistance publique, et les deux autres tiers par la ville de Paris. Cette dépense, répartie entre les 606 lits que renferme l'hôpital, représente, pour chacun d'eux, une somme de plus de 17,000 francs. L'hôpital de La Riboisière, établi sur un terrain de 52,000 mètres de superficie, se compose d'une série de bâtiments isolés, à deux étages chacun, séparés entre eux par des promenoirs, et établis sur deux lignes parallèles. Une grande cour plantée d'arbres, autour de laquelle règne une galerie vitrée, occupe le centre des constructions. Cette galerie établit une communication facile entre tous les services et peut servir de promenade pour les convalescents. Les pavillons affectés au service des malades sont au nombre de six : trois à droite, trois à gauche de la cour; chacun d'eux contient trois salles de 32 lits, plus trois petites chambres renfermant chacune 2 lits destinés aux malades agités ou atteints d'affections contagieuses. La salle d'accouchement ne contient que 28 lits. En temps d'épidémie, le nombre des lits pourrait être facilement augmenté. La façade principale de l'hôpital donne sur la rue Ambroise-Paré; cette façade, ornée de deux pavillons en avant-corps et d'un développement de quarante fenêtres, est occupée par les bâtiments de l'administration, les salles de réception des malades et des consultations externes, les services généraux de la cuisine et de la pharmacie. Au centre de cette façade, se trouve le portail d'entrée, donnant accès dans la grande cour, au fond de laquelle, dans le prolongement de l'axe du portail, s'élève une chapelle élégante, décorée de sculptures et de peintures. En face de la chaire, se trouve un monument en marbre, élevé à la mémoire de la comtesse de La Riboisière par les soins de son mari; ce monument est l'œuvre du sculpteur Marochetti. La chapelle occupe le centre des bâtiments du fond et forme façade sur la grande cour. A droite et à gauche et derrière la chapelle, se trouvent trois lignes de bâtiments formant une cour, et dans lesquels se trouvent : la communauté des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, les salles de bains, la lingerie, la buanderie, deux amphithéâtres pour les leçons et cours, un amphithéâtre pour les autopsies, etc.

Les salles de malades du rez-de-chaussée ont 5^{m},25 de haut; celles du premier étage, 5 mètres; celles du second, 4^{m},90. L'emploi du stuc a été introduit dans les pavillons de malades et les bâtiments de services généraux, ce qui permet d'assainir les salles par de fréquents lavages. Les systèmes de chauffage et de ventilation les plus perfectionnés ont été appliqués dans l'hôpital; l'air et la lumière sont largement dispensés dans toutes les parties de ce vaste établissement; enfin, l'administration hospitalière a apporté tous ses soins à la bonne installation de cette maison. Cet hôpital renferme six services de médecine, y compris un service d'accouchement, et deux services de chirurgie; les médecins et chirurgiens chefs de ces services ont sous leurs ordres 12 élèves internes et 46 élèves externes. Le service de la pharmacie est fait par 8 élèves internes, sous la surveillance d'un pharmacien. Le personnel administratif de l'hôpital comporte : 1 directeur, 1 économe comptable, 4 employés subalternes, 2 aumôniers, 26 sœurs, 5 sous-employés et 100 serviteurs.

LARICE s. m. (la-ri-se). Bot. Autre forme du mot LARIX.

LARIDÉ, ÉE adj. (la-ri-dé — du lat. *larus*, mouette). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la mouette.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre mouette.

LARIDON, nom donné par La Fontaine à un chien dégénéré, dans la fable intitulée l'*Éducation :*

Laridon et César, frères dont l'origine
Venoit de chiens fameux, beaux, bien faits et hardis,
A deux maîtres divers échus au temps jadis,
Hantoient, l'un les forêts, et l'autre la cuisine.

Celui-là

Fut le premier César que la gent chienne ait eu;

Laridon, au contraire, s'abâtardit dans la cuisine, où sa race tourne aujourd'hui la broche.

Faute de cultiver la nature et ses dons,
Oh! combien de Césars deviendront Laridons!

Ce dernier vers s'applique à ceux que la mollesse et de basses habitudes rendent indignes de leurs ancêtres :

« Non! la postérité ne se doutera jamais combien, dans ce siècle de lumières et de batailles, il y eut de savants qui ne savaient pas lire et de braves qui faisaient dans leurs chausses! Combien de *Laridons* passent pour des Césars, sans parler de César Berthier! »
P.-L. COURIER.

LARIFLA (la-ri-fla). Mot de fantaisie qui entre dans quelques refrains de chansons badines.

LARIGOT s. m. (la-ri-gô. — V. l'étym. à la partie encycl.). Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage : *Jouer du* LARIGOT.

. . . . Un pasteur
Qui tient un *larigot* et flûte entre les bœufs.
RONSARD.

— Mus. *Jeu du larigot*, Le plus aigu de tous les jeux d'orgue, sonnant la quinte au-dessus de la doublette.

— Pop. *Boire à tire-larigot*, Boire excessivement.

— **Encycl.** Philol. *Larigot* est pour *l'arigot*, par agglutination de l'article. L'origine de ce mot *arigot* est controversée : Scheler propose avec doute le latin *arinca*, mot cité par Pline comme d'origine gauloise et signifiant une espèce de blé; de sorte que *larigot* serait primitivement un chalumeau; ce serait un terme analogue au latin *avena*, avoine, tuyau d'avoine, flûte. Quant au gaulois *arinca*, qui était probablement le nom du seigle, et que Pline a sans doute défiguré, c'est peut-être le même nom que le grec *oruza*, illyrien *oriz*, afghan *urishi*, etc., riz, du sanscrit *vrîhi*, riz, qui désignait aussi le seigle dans l'origine. On prétend que le mot *arinca* est encore conservé dans le mot *riguet*, qui, en Dauphiné, signifie une espèce de froment, et ce rapprochement justifierait notre conjecture, car *riguet* se rapporte sans doute au kymrique *rhyg*, seigle, le même que l'anglo-saxon *ryge*, *rige*, scandinave *rûgr*, ancien allemand *roggo*, *rocco*, russe *roji*, polonais *réz*, illyrien *rasc*, bohémien *rez*, lithuanien *ruggiei*, lette *rudzi*, seigle, tous noms que l'on rattache généralement au sanscrit *vrîhi*, qui désigne le riz. Cela n'implique pas une transmission du riz au seigle; car le riz est originaire de l'Inde, et n'a sûrement pas été connu des Aryas primitifs. Mais on peut en inférer que *vrîhi* a désigné d'abord une autre céréale, peut-être le blé en général, et qu'il a été appliqué plus tard au riz par les Indiens, et au seigle par les Aryas d'Europe. Et ce qui l'indique déjà, c'est que, chez les Slaves, et suivant les dialectes, le nom du seigle passe au froment, et que le lithuanien *ruggiei* se prend dans l'un et l'autre sens. L'étymologie de *vrîhi* conduit plus sûrement encore à la même conclusion. Sa racine est *varh*, *barh*, croître, dont le *r* se développe en *ri*, comme dans *gri*, vieillir, de *gar*, *ri*, aller, de *ar*, *vri*, choisir, de *var*, etc. Le mot exprime donc la croissance forte et rapide qui caractérise les céréales. Si l'on met en rapport les diverses transformations des noms du seigle et du riz, il est impossible de douter de leur identité. V. RIZ.

C'est assurément un phénomène singulier que le mot *vrîhi*, parti sans doute du centre commun des langues aryennes avec une signification peut-être générale, ait été appliqué d'abord en Europe et dans l'Inde à deux céréales distinctes, et que, bien des siècles plus tard, il soit revenu de l'Orient à l'Occident, avec le riz indien, se replacer à côté de son homonyme, le seigle, sous des formes parfaitement semblables. Aucun nom de céréale n'a voyagé plus au loin que *vrîhi*, dans ses deux acceptions. Comme seigle, il occupe tout le nord de l'Europe et une bonne partie du nord de l'Asie; comme riz, il s'étend à toute l'Asie méridionale, à une portion de l'Afrique et à l'Europe, d'où il a fait le tour du monde entier. Mais revenons à notre mot *larigot*. Nous ne croyons pas pouvoir terminer cet article sans donner la généalogie du mot d'après Ménage : de *fistula* serait venu l'adjectif latin *fistularis*, puis le diminutif *fistularicus;* supprimez le radical *fistu*, et il reste le dérivé *laricus*, d'où *laricotus*, *larigot*. Certains plaisants ont ajouté que *laricotus* avait donné également *laricot*, *l'aricot*, forme populaire de *le haricot;* quant au rapprochement de *haricot* et de *fistula*, il s'explique sans peine par cette circonstance qu'une des espèces du genre haricot s'appelle *flageolet*, et que toutes sont désignées sous la dénomination gauloise de musiciens.

Quant à *tire-larigot*, on n'a trouvé d'exemples de cette locution que dans le xv^{e} siècle. et l'Académie dit que, selon quelques-uns, il faudrait écrire *à tire la rigaud;* elle suit une historiette qui ne paraît pas ancienne et que rien, du reste, ne garantit; la voici, à titre de renseignement : Odon Rigaud, né à Lyon, d'une famille riche et puissante, était membre du chapitre de Saint-Jean, lorsqu'il fut appelé au siége archiépiscopal de Rouen. Pour souhaiter la bienvenue à ses nouveaux administrés, il fit don à son église cathédrale d'une grosse cloche, fondue en 1282. Cette cloche reçut le nom du donateur : on l'appela *la Rigaud*. Le prélat ne se contenta pas de cet acte de générosité; il acheta une vigne, et en appliqua le produit à faire boire ceux qui sonneraient la cloche. De là vint le proverbe : *boire à tire-la-Rigaud*, pour dire boire comme un sonneur. Il existe une autre explication, donnée par Borel dans son *Trésor des antiquités françaises*. *Larigaud*, dit-il, est un vieux mot qui signifie gosier; boire à *tire-larigaud* veut donc dire boire à plein gosier. Leroux de Lincy dit que Borel ne cite aucune autorité, et il ajoute qu'il n'a jamais rencontré ce mot.

LARIN s. m. (la-rain — du nom de la ville de *Lar*, où cette monnaie fut primitivement fabriquée). Métrol. Monnaie d'argent persane.

— **Encycl.** La forme de cette monnaie est des plus singulières : c'est un fil rond de 0^{m},06 environ de longueur, plié en deux et aplati de façon à pouvoir recevoir l'empreinte de quelques caractères orientaux. On ne fabrique plus de ces pièces aujourd'hui. Les anciennes qu'on rencontre encore dans la circulation donnent à l'essai des titres différents, dont la moyenne paraît être 970 millièmes; leur poids est de 4^{gr},80. Il est bon de les faire essayer avant de les admettre pour une évaluation de certaine importance.

LARIN s. m. (la-rain — du gr. *larinos*, gras). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

LARINÉ, ÉE adj. (la-ri-né — du lat. *larus*, mouette). Ornith. Qui ressemble à une mouette.

— s. f. pl. Tribu ou division de la famille des laridées, ayant pour type le genre mouette.

LARINO, autrefois *Larinum*, ville du royaume d'Italie, prov. de Molise, à 21 kilom. S.-O. de Termoli, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 6,152 hab. Evêché.

LARINOÏDE adj. (la-ri-no-i-de — du gr. *larinos*, gras; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à du lard : *Tissu* LARINOÏDE.

LARIO, nom d'un département du royaume d'Italie sous Napoléon I^{er}; ch.-l., Côme. Il tirait son nom du lac de Côme, qui s'appelait autrefois *Larius Lacus*.

LARISSA, ville de l'ancienne Syrie, à 90 kilom. S.-E. d'Antioche, près de l'Oronte; c'est aujourdhui le village turc de *Kala'at es-Siicar*. La ville était située sur un plateau triangulaire qui domine le cours de l'Oronte et la basse vallée d'El-Ghâb. L'Oronte gronde à l'E., au fond d'une gorge rocheuse; à l'O. et au N., sont des précipices coupés à pic. Quelques fortifications défendaient du côté du sud cette forteresse naturelle. Un pauvre village est contenu dans l'ancienne enceinte ruinée; quelques fragments romains se mêlent çà et là aux débris des constructions arabes. On entre du côté N.-E. par une jolie porte d'architecture sarrasine. ‖ Ville de la Grèce ancienne, dans la Thessalie. V. LARISSE.

LARISSE s. f. (la-ri-se). Entom. Syn. de CÉLINE.

LARISSE, en turc *Yeni-Schébr*, autrefois *Larissa*, ville forte de la Turquie d'Europe, ch.-l. du pachalik de son nom ou de Thessalie, sur la Salembria (ancien Pénée), à 40 kilom. N.-O. de Nolo; 30,000 hab. Archevêché grec. Fabriques de maroquin, tabac, soieries; teintureries en rouge. Commerce avec Janina, Salonique et la Morée. Les environs sont très-fertiles, surtout en fruits et en vins excellents. Cette ville, l'ancienne capitale des Etats d'Achille, fut l'alliée d'Athènes pendant la guerre du Péloponèse. Lors de l'invasion romaine, elle est citée comme une place importante. Chef-lieu de la puissance turque en Europe avant la prise de Constantinople, Larisse est, encore de nos jours la ville la plus musulmane de ces contrées. Sitûée sur l'emplacement de la ville antique, elle s'étage en pente douce sur la rive droite du Pénée; ses blancs minarets, ses beaux jardins et son pont pittoresque lui donnent un aspect des plus gracieux. Une certaine animation règne dans ses rues, où l'on voit circuler d'élégants arabas et de lourds chariots thessaliens, dont la forme n'a pas varié depuis l'antiquité. Quelques-unes de ses mosquées sont fort belles et méritent d'être visitées. On retrouve quelques vestiges de la ville antique dans le bazar et parmi les pierres tumulaires du cimetière. Prise en 302 par Démétrius Poliorcète, en 192 par Antiochus le Grand, elle fut, après la bataille de Pharsale, le premier refuge de Pompée. Dans les temps modernes, la guerre de l'indépendance lui a fait un tort considérable.

LARISSÉEN, ÉENNE s. et adj. (la-ri-sé-ain, é-ène). Géogr. Habitant de Larisse; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Un savant* LARISSÉEN. (L. Figuier.)

LA RISSOLE, personnage comique du *Mercure galant*, comédie de Boursault.

LARISTAN, province de la Perse, au S., entre le Farsistan au N., le Kerman à l'E., le golfe Persique au S. et à l'O.; 450 kilom. sur 160. Ch.-l. Lar. Au centre s'étendent de vastes plaines; le reste du pays est couvert de montagnes. Le sol est imprégné de substances salines et presque entièrement dépourvu d'eau courante; grâce aux pluies périodiques, les habitants peuvent remplir les réservoirs et les citernes. Ils récoltent beaucoup de dattes et un peu de légumes, de froment et d'orge. La côte est occupée par diverses tribus arabes, qui ont leurs propres cheiks et ne payent au roi de Perse qu'un tribut fort léger.

LARIVE (Jean MAUDUIT DE), tragédien français, né à La Rochelle en 1749, mort en 1827. Il parut d'abord sur la scène de Lyon, puis débuta au Théâtre-Français, sous les auspices de M^{lle} Clairon, en 1770. Il s'attacha à imiter Lekain, dont il joua souvent les rôles. A la mort de ce grand artiste, il occupa le premier rang sur notre scène tragique; mais, à l'époque de la Révolution, il fut éclipsé par Talma, auquel il céda la place, en se retirant du théâtre. Larive était doué d'un physique avantageux, d'un organe sonore; mais son jeu était exagéré, et il manquait d'inspiration. Il devint lecteur du roi Joseph, en 1808, à Naples, reparut au Théâtre-Italien, en 1816, puis se retira à Malignon, dans la forêt de Montmorency, où il créa un hameau qui porte son nom. Longtemps professeur de déclamation, il a laissé sur cet art et sur le théâtre divers écrits. Nous citerons de lui : *Réflexions sur l'art théâtral* (an IX, in-8^{o}); *Cours de déclamation divisé en douze séances* (1804, in-8^{o}); *Moyen de régénérer les théâtres, de leur rendre leur moralité et d'assurer l'état de tous les comédiens sans dépense pour le gouvernement* (1806, in-4^{o}); *Cours de déclamation prononcé à l'Athénée de Paris* (1810, 2 vol. in-8^{o}), ouvrage revu par Ginguené et qui a eu du succès. On lui doit aussi une pièce de théâtre, *Pyrame et Thisbé* (1784, in-8^{o}), scène lyrique et dramatique, qui fut représentée le 2 juin 1783.

LA RIVE (Pierre-Louis DE), peintre suisse, né à Genève en 1753, mort dans la même ville en 1815. Pour développer son talent, il visita l'Allemagne et l'Italie, puis revint dans sa ville natale. Il s'adonna particulièrement au paysage, qu'il traita dans la manière des peintres flamands. La plupart de ses tableaux sont dispersés en Allemagne, en Angleterre et en Russie. Parmi les plus remarquables, on cite la *Vue du mont Blanc, prise à Salenche*, qui appartient au prince Galitzin, et un grand tableau qui orne la salle des séances de la Société d'encouragement des arts à Genève.

LA RIVE (Charles-Gaspard DE), physicien et chimiste suisse, né à Genève en 1770, mort en 1834. Il étudiait le droit dans sa ville natale, lorsque les troubles politiques de 1794 le forcèrent de se réfugier à l'étranger. Il se rendit en Angleterre et alla étudier la médecine et les sciences naturelles à l'université d'Edimbourg. Il y devint membre de la Société royale de médecine et médecin d'un des dispensaires les plus importants de cette ville. Ayant pu retourner dans sa ville natale en 1799, il y fut attaché à l'hospice des aliénés, devint, en 1802, associé de l'Académie de Genève, professeur honoraire de chimie pharmaceutique et membre de la Société des arts et des sciences naturelles. Il s'occupa dès lors tout spécialement de l'étude de la physique et de la chimie, sciences dans lesquelles il a fait plusieurs découvertes et introduit des procédés nouveaux, qui se trouvent consignés en différents mémoires insérés dans la *Bibliothèque universelle de Genève* et dans la *Bibliothèque britannique*, et parmi lesquels nous citerons : *Observations sur les causes présumées de la chaleur propre des animaux; Sur l'usage de l'acide nitreux comme corps désinfectant; Traitement de la vaccine; Note sur un procédé pour constater la présence de l'arsenic dans d'autres substances; Observations sur la conversion de l'amidon en sucre; Essai sur la théorie des proportions chimiques et sur l'influence chimique de l'électricité; Mémoire sur les sons produits dans les tubes par la flamme du gaz hydrogène; Lettre sur un nouveau galvanomètre*, qu'il avait inventé et qui servait à mesurer l'énergie galvanique d'une pile par la quantité d'eau décomposée dans un temps donné, etc. Dans l'intervalle de ces travaux, de La Rive avait joué un certain rôle dans l'histoire politique de sa patrie. Il avait été, le 31 décembre 1813, l'un des membres du conseil provisoire qui proclama la république; il continua à en faire partie, lorsque ce conseil eut été érigé en conseil d'Etat, fut l'un des commissaires diplomatiques qui négocièrent avec les puissances étrangères pour consolider l'existence politique de la nouvelle république, devint, en 1816, membre du gouvernement et président de la direction générale, et fut appelé, l'année suivante, avec le titre de premier syndic, à la présidence des deux conseils. En 1818, il renonça à toutes ces dignités pour revenir à ses travaux favoris, qu'il ne quitta plus qu'à deux reprises pour venir siéger au conseil représentatif, où l'avait appelé le suffrage unanime de ses concitoyens. De La Rive fut l'un des fondateurs de la Société de lecture, du Musée d'histoire naturelle et du Jardin botanique de Genève. Nommé, en 1823, recteur de l'Académie de cette ville, il fut en outre, jusqu'à sa mort, membre du conseil de l'instruction publique.

LA RIVE (Auguste DE), physicien suisse, fils du précédent, né à Genève en 1801. Nommé, jeune encore, professeur de physique à l'Académie de Genève, il quitta, en 1830, sa ville natale agitée par des troubles politiques, vint d'abord à Paris, où il fut élu membre correspondant de l'Institut, se rendit ensuite à Londres, où il partagea les travaux de la Société royale, qui l'admit dans son sein, et rentra dans sa patrie, en 1836, pour y diriger la *Bibliothèque universelle de Genève*, dont la partie littéraire est, aujourd'hui encore, rédigée par un de ses fils. M. de La Rive, décoré de plusieurs ordres étrangers, fait partie des principales Académies de l'Europe.

Dès 1822, ayant à peine vingt et un ans, il faisait insérer un premier mémoire dans les *Annales de chimie et de physique;* et, depuis, il ne s'est guère passé d'années sans que les principales publications de France ou de Suisse aient eu à enregistrer quelques dissertations du savant génevois, roulant principalement sur la chaleur ou sur l'électricité. Avec de Candolle, il expérimente la conductibilité du bois pour la chaleur; avec Marcet, il fait sur les capacités calorifiques des gaz des expériences qui sont restées classiques. Les premiers essais de dorure galvanique, qui datent de 1823, sont de M. de La Rive. Il découvrit que les lames de platine qui ont servi d'électrodes dans une pile possèdent la propriété de donner un courant, après qu'elles ont été réunies par un fil. Il découvrit le principe de la boussole des sinus. Le premier, il trouva la relation qui permet de comparer la conductibilité d'un fil pour l'électricité avec sa température pendant le passage du fluide. Au moyen d'une multitude d'expériences, poursuivies avec une persévérance rare et conduites avec une admirable sagacité, il concourut, peut-être plus qu'aucun autre physicien, à mettre à néant l'hypothèse qui expliquait par le contact des métaux la formation de l'électricité dans les piles, et à faire triompher la théorie électro-chimique. Aussi ingénieux à interpréter les faits qu'habile à les observer, M. de La Rive a expliqué le son que produit le fer pendant le passage d'un courant discontinu dans une hélice qui l'enveloppe. Il a expliqué les courants d'induction et les courants terrestres. Il a enfin donné une théorie nouvelle de l'aurore boréale, plus plausible que toutes les précédentes. Cette théorie ayant été omise dans l'article que nous avons consacré au merveilleux phénomène, nous croyons que le lecteur ne sera pas fâché de la trouver ici :

L'eau de mer étant habituellement chargée d'électricité positive, les vapeurs qui s'en élèvent constamment emportent cette électricité dans les régions élevées de l'atmosphère, pendant que la partie solide du globe reste chargée d'électricité négative. L'air raréfié étant très-peu conducteur, on peut regarder le globe et les parties élevées de l'atmosphère comme les deux plateaux d'un condensateur électrique, isolés par la couche d'air épais qui touche la terre. Les deux électricités doivent donc se condenser par influence mutuelle ; et, comme les vapeurs chargées d'électricité positive sont chassées vers les pôles austral et boréal par les vents alizés, c'est vers ces pôles que la condensation doit être la plus grande. Dès que la tension des deux électricités est arrivée à sa limite, elles se neutralisent par des décharges simultanées aux deux pôles, mais variables d'intensité, et dont la manifestation durable constitue les aurores polaires.

M. de Larive, par des expériences basées sur cette théorie, a pu produire de petites aurores boréales dans son laboratoire.

Les principaux ouvrages de M. de La Rive sont : *Mémoire sur les caustiques* (1824) ; *Théorie de la pile voltaïque* (1836) ; *Archives de l'électricité; Traité d'électricité théorique et appliquée* (1854-1858, 3 vol.), et un grand nombre de mémoires et de notices biographiques. — Son fils aîné, William DE LA RIVE, est rédacteur en chef de la partie littéraire de la *Bibliothèque universelle de Genève.*

LARIVEY (Pierre DE), auteur dramatique et traducteur français, né à Troyes vers 1550 ou peut-être vers 1540, mort vers 1612. Il était fils d'un Florentin qui était venu se fixer à Troyes, probablement pour affaires de commerce ou de banque, et le titre d'un de ses ouvrages nous apprend qu'il était chanoine en l'église royale et collégiale de Saint-Etienne de Troyes. Il peut être considéré comme un des créateurs de la comédie française : Molière et Regnard n'ont pas dédaigné de lui faire quelques emprunts. Le premier a pris dans la comédie de Larivey, intitulée les *Esprits*, le monologue où l'avare réclame sa cassette (v. ESPRITS); l'autre a puisé dans la même pièce toute une scène du *Retour imprévu.*

Les comédies de Larivey, peu connues du public et remises en lumière, récemment, par M. Viollet-le-Duc, marquent certainement une époque importante dans notre littérature dramatique. Elles parurent en 1579 sous ce titre : « Les six premières comédies facétieuses du sieur Pierre de Larivey, Champenois, à l'imitation des anciens Grecs, Latins et modernes Italiens. » Une seconde édition de ces comédies fut publiée à Lyon, en 1597, et suivie de deux autres éditions à Rouen, en 1600 et en 1601 ou en 1611. « L'originalité de Larivey consiste, a dit son éditeur Viollet-le-Duc, en ce qu'il conçut, le premier, le projet de mettre sur la scène française les caractères, les intrigues, les tableaux de mœurs de la comédie italienne. » La plupart des sujets qu'il a traités sont empruntés au théâtre italien ou latin; et pourtant Larivey n'était point un simple traducteur; il arrangeait et transformait. Larivey confesse naïvement son dessein dans la petite préface qui précède la *Veuve :* « Or, si cette-cy, dit-il, n'a toutes les perfections et n'est telle que l'auteur le voudrait, il pense toutefois que vous ne la blâmerez, mais que vous excuserez sa bonne intention, qui ne souhaite autre chose que vous servir, et donner envie à nos Français de faire mieux que lui. » Larivey avait emprunté le sujet de sa *Veuve* à une comédie italienne, la *Vedova*, qui avait été composée par un gentilhomme du nom de Nicolo Buonaparte, lequel passe pour être un des ancêtres de Napoléon Ier.

Les comédies de Larivey sont quelquefois licencieuses dans les mots; mais on y remarque toujours une tendance morale et honnête; le dialogue est vif, plein d'une verte saveur, et s'élève quelquefois jusqu'au vrai comique.

Voici la liste de ses œuvres, qui sont presque toutes traduites ou imitées de l'italien : les *Facétieuses nuits du seigneur Straparole* (1573); *Deux livres de philosophie fabuleuse* (1577); les *Six premières comédies facétieuses de Pierre de Larivey, Champenois, à l'imitation des anciens Grecs, Latins et modernes Italiens* (1579); la *Philosophie et institution morale d'Alexandre Piccolomini* (1581) ; les *Divers discours de Laurent Capelloni* (1595); l'*Humanité de Jésus-Christ*, traduit de P. Arétin (1604); *Veilles de Barthélemy Arnigio* (1608) ; *Trois nouvelles comédies* (1611). M. Janet a reproduit toutes les comédies de Larivey dans sa *Bibliothèque elzévirienne.*

LA RIVIÈRE, nom d'une famille noble du Nivernais, dont le fondateur, Jean Ier, était un serf affranchi et anobli en 1171 ; plusieurs membres de cette famille jouèrent un rôle dans les événements de leur temps. Le plus célèbre est Jean BUREAU de LA RIVIÈRE, maître de l'artillerie sous Charles VII et Louis XI, habile homme de guerre, qui, le premier, régularisa l'emploi de l'artillerie de siége. Avant de faire la guerre, il était homme de robe et maître des comptes. Il reprit ou contribua à faire reprendre un grand nombre de villes aux Anglais.

LA RIVIÈRE (Roch LE BAILLIF, sieur DE), médecin et alchimiste français, né à Falaise, mort à Paris en 1605. Fils d'un réfugié protestant, qui enseignait la théologie à Genève, il fut élevé dans les principes du calvinisme. Après avoir terminé ses études, il vint à Paris et y exerça l'art de guérir. Imbu de la doctrine de Paracelse, il obtint en la pratiquant des succès si rapides, que la Faculté s'en émut et lui contesta le droit d'exercer sans avoir subi un examen. Le différend s'échauffa, et Le Baillif fut livré à la justice du parlement, qui lui interdit le séjour de Paris sous peine de punition corporelle. Il se retira à Rennes, et, quoiqu'il n'eût pris aucun diplôme, parvint à obtenir le titre de médecin du parlement de Bretagne. Il sauva d'une maladie grave le duc de Nemours, qui se déclara son protecteur. Ayant aussi gagné les bonnes grâces du duc de Bouillon, ce seigneur l'emmena à Paris, le présenta à Henri IV, et le fit agréer, en 1594, pour la place de premier médecin, vacante par la mort de Dalibourt. Gabrielle d'Estrées lui donna sa confiance et il la servit dans le projet qu'elle avait formé d'amener le roi à l'épouser. Comme il s'occupait d'astrologie, Henri IV eut la faiblesse d'exiger qu'il tirât l'horoscope du dauphin, depuis Louis XIII. Daubigné représente cet empirique comme un homme d'un caractère très-accommodant. « Il est, dit-il, bon galéniste et très-bon paracelsiste; il fait de son âme comme de son corps, étant romain pour le profit et huguenot pour la guérison de son âme. » Toutefois, dans sa dernière maladie, il se convertit à la foi catholique. On a de lui : *Discours sur la signification de la comète apparue en Occident au signe du Sagittaire, le* 10 *novembre* (Rennes, 1577, in-4°); le *Demosterion, auquel sont contenuz trois cents aphorismes latins et françois, sommaire véritable de la doctrine paracelsique, extraicte de luy en la plus part* (Rennes, 1578, in-4°) ; *Petit traité de l'antiquité et singularités de Bretaigne armorique, en laquelle se trouve bains curans la lepre, podagre, hydropisie, paralysie, ulcères et autres maladies* (Rennes, 1577, in-4°) ; *Discours des interrogatoires faicts à Roch Le Baillif sur certains points de sa doctrine* (Paris, 1579, in-8°) ; *Premier traité de l'homme et son essentielle anatomie* (1580, in-8°) ; *Traité du remède contre la peste, charbon et pleurésie* (1580, in-8°) ; *Conformité de l'ancienne et moderne médecine, d'Hippocrate à Paracelse* (Rennes, 1592, pet. in-8°).

LARIVIÈRE (Jean-Baptiste-Etienne), homme politique français, né vers 1755, mort en 1792. Avocat au parlement de Paris, au moment de la Révolution, et nommé peu après officier municipal de cette ville, il fut chargé de ramener dans la capitale l'intendant Berthier, arrêté à Compiègne, mais ne put le soustraire à la fureur de la multitude. Nommé juge de paix de la section Henri IV en 1790, il se signala dans ces fonctions par son dévouement au parti de la cour, et poussa son zèle jusqu'à lancer des mandats d'arrêt contre les députés du côté gauche Chabot, Bazire et Merlin de Thionville. L'Assemblée législative, indignée de cette audacieuse violation de ses droits, traduisit Larivière à sa barre, et l'envoya dans les prisons d'Orléans pour être jugé par la haute cour que l'on devait établir dans cette ville. Il fut massacré à Versailles, le 9 septembre 1792, pendant le transférement des prisonniers d'Orléans à Paris.

LARIVIÈRE (Pierre-François-Joachim-Henri DE), homme politique français, né à Falaise en 1761, mort en 1838. Avocat dans sa ville natale au moment de la Révolution, il prit avec ardeur la défense des intérêts de la démocratie et fut élu, en 1791, député à l'Assemblée législative, où il vota avec les membres du côté gauche. Il demanda qu'on poursuivît sévèrement les auteurs du mouvement royaliste qui avait éclaté, en décembre 1791, dans la Normandie, se prononça pour la mise en accusation des ministres Délessart et Duport du Tertre, fut, après la journée du 10 août, l'un des commissaires chargés d'examiner les papiers de la fameuse armoire de fer et, dans son rapport, dénonça Lameth et Barnave comme des séides de la royauté. Devenu membre de la Convention (1792), Larivière se fit remarquer par la chaleur de son républicanisme. Il demanda l'expulsion des Bourbons, déclara qu'il ne souffrirait jamais qu'un monarque français ou étranger souillât la terre de liberté, et se prononça pour la mise en jugement du roi. Néanmoins, pendant tout le cours des débats, il s'efforça d'empêcher la condamnation de Louis XVI, déclara qu'il ne croyait pas pouvoir cumuler les fonctions de législateur et de juge, finit toutefois par se prononcer pour la détention pendant la guerre, pour l'exil après la paix, et, après la condamnation, il réclama vainement un sursis. On le vit dès lors unir ses efforts à ceux des girondins pour arrêter et modérer le mouvement révolutionnaire. Membre de la commission chargée de vérifier les actes de la Commune, il se prononça pour l'arrestation d'Hébert et de quelques jacobins, fut proscrit au 31 mai, mais réussit à s'échapper et à se soustraire aux recherches jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II). Rappelé à la Convention, il montra bientôt autant d'acharnement à attaquer les idées républicaines qu'il avait mis auparavant d'énergie à les défendre. Il paraît même qu'il prit une part active aux complots royalistes que vit éclore cette époque. Il n'en fut pas moins appelé à siéger au conseil des Cinq-Cents, où il se fit le chef du parti clichyen et se montra en toute occasion l'adversaire du Directoire. Il se rapprocha de plus en plus du parti royaliste, soutint les mesures proposées par Pichegru pour rendre le Corps législatif indépendant du Directoire, et fut, en conséquence, porté l'un des premiers sur les listes de proscription, après le 18 fructidor. Etant parvenu encore à s'échapper, il se réfugia en Angleterre, où il se mit au service du parti royaliste, prit part à toutes les intrigues que ce dernier trama sous le Consulat et pendant les Cent-jours, et rentra en France à la Restauration, qui fit de lui un avocat général à la cour de cassation. En 1819, il eut, avec Fauche-Borel, un procès assez scandaleux qu'il gagna, et remplit les fonctions du ministère public avec plus de sagesse et de modération que ses antécédents ne l'eussent fait espérer. Après la révolution de 1830, il refusa de prêter serment à la monarchie de Juillet et se retira en Angleterre, puis en Italie, d'où il revint à Paris quelque temps avant sa mort. On lui a quelquefois attribué différents ouvrages, dont l'auteur véritable est l'économiste Mercier de Larivière.

LARIVIÈRE (Pierre-François-Toussaint), écrivain français, né à Séez en 1762, mort en 1829. Après avoir été grand vicaire (1790), il se tourna vers l'enseignement, professa la philosophie au collége de Clermont, puis devint proviseur du collége d'Orléans et inspecteur d'académie à Strasbourg. Larivière était membre de l'Académie de Caen. Ses principaux ouvrages sont : *Principes de grammaire générale et de grammaire latine* (1800, in-8°); *Grammaire française classique* (1819, in-8°); *Logique classique* (1819, in-8°).

LARIVIÈRE (Charles-Philippe DE), peintre, né à Paris en 1798, mort en 1876. Il reçut des leçons de son père, peintre médiocre, de Guérin, de Girodet, de Gros, puis suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, obtint le second prix de peinture en 1819, le grand prix en 1824, et se rendit alors à Rome. Pendant son séjour dans cette ville, M. Larivière envoya à Paris un *Prisonnier du Capitole visité par sa famille* (1827) et la *Peste de Rome sous le pontificat de Nicolas V* (1831), immense tableau qui fut acheté par l'État et placé au musée du Luxembourg. Cette œuvre, fort remarquable, qui est restée le chef-d'œuvre de l'artiste, fit concevoir, sur l'avenir du jeune peintre, des espérances qu'il n'a pas réalisées depuis. A partir de cette époque, M. Larivière a produit un grand nombre de tableaux d'histoire et de portraits, attestant des qualités sérieuses, mais dépourvus d'originalité, et dont l'exécution semble souvent trop précipitée. Il a été décoré en 1836, et a obtenu une première médaille à l'Exposition universelle de 1855, où reparut sa *Peste de Rome.* Un grand nombre de ses tableaux d'histoire ont été exécutés pour le palais de Versailles, notamment : le *Duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, arrivant à l'Hôtel de ville* (1836); la *Bataille des Dunes* (1837); *Bayard blessé à la prise de Brescia* (1838); *Bataille de Cocherel* (1839); *Bataille de Castillon* (1839); *Bataille de Mons-en-Puelle* (1841); *Levée du siége de Malte* (1843); *Bataille d'Ascalon* (1844); *Prise de Bologne; Entrée des Français en Belgique; Rentrée dans Paris du prince-président en* 1852, etc. Parmi ses autres tableaux, mentionnons : *Le Tasse, malade, au monastère de Saint-Onufre* (1831); *Deux religieux en méditation* (1831); *Saint Vincent, martyr* (1857); le *Christ en croix* (1863); la *Fugitive* (1869), etc. Parmi ses portraits, nous citerons ceux de Vauban, Gérard, Trévise, Mouton, Rochambeau, Mortier, Lobau, Drouet, Roussin, Bugeaud ; ceux d'Ibrahim-Pacha, du bey de Tunis, pour le musée de Versailles; les portraits des maréchaux Magnan, Leroy de Saint-Arnaud, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Exelmans, Baraguey-d'Hilliers, Niel, Forey; de l'amiral Mackau, du général Chéron, de M. de Janvry, etc. On lui doit encore les cartons des vitraux de la cathédrale de Dreux.

LA RIVIÈRE (Louis BARBIER, dit l'abbé DE), prélat français. V. BARBIER.

LA RIVIÈRE, fondateur de l'Eglise réformée de Paris. V. LE MAÇON.

LARIX s. m. (la-riks — mot lat. emprunté au grec). Bot. Nom scientifique du genre mélèze.

LAR-KIN s. m. (lar-kinn). Elixir en usage dans l'Inde, où on le prend comme cordial.

LARMAIRE adj. (lar-mè-re — rad. *larme*). Bot. Se dit de certaines graines qui imitent la forme d'une larme.

LARME s. f. (lar-me — lat. *lacryma*, le même que le grec *dakru*, le gothique *tagr* et le sanscrit *asru*, pour *dasru*, proprement mordant, amer; de la racine *dak*, mordre, piquer. On ne se douterait guère, à première vue, de la parenté du mot anglais *tear*, qui signifie larme, avec notre mot français *larme*, et cependant cette parenté est une chose de toute certitude. « Si nous voulons comparer, dit Max Müller, le mot anglais *tear*, larme, avec le mot français *larme*, il suffira de consulter les documents historiques pour remonter de *tear* aux formes plus anciennes *tær*, *tehr*, *teher*, *tæher*, et enfin au gothique *tagr*. Toutefois, l'anglo-saxon *tæher* nous reporte, plus simplement encore que le gothique *tagr*, aux formes correspondantes en grec et en sanscrit : *dakru* et *asru*. Le *t* est le représentant légitime, en anglo-saxon, du *d* grec, et *h* celui du *k*. Il n'y a pas plus de difficulté à faire remonter le français *larme* au latin *lacruma*. La question qui se présente alors est de savoir si *dakru* et *lakruma* sont des mots congénères. Il est facile d'expliquer le suffixe secondaire *ma*, dans *lacruma*, et nous avons alors le grec *dakru* et le latin *lacru*, qui ne diffèrent plus que par leurs initiales. Une loi phonétique devra faire disparaître cette dernière différence : *d*, prononcé négligemment, dégénère fatalement en *l; dakru* pourrait donc devenir *lacru*, et l'on peut les dériver tous deux d'une racine, *dak*, mordre. Mais n'oublions pas que, quoique un *d* primitif puisse dégénérer en *l*, aucun *l*, dans les langues aryennes, ne s'est jamais changé en *d*, et que ce serait une erreur de dire que *l* et *d* peuvent permuter »). Humeur que sécrètent certaines glandes de l'œil, et qui, versée entre le globe de l'œil et les paupières pour les lubrifier, est souvent répandue au dehors, sous l'impression d'une cause physique ou morale : *Des yeux remplis de* LARMES. *Répandre, verser des* LARMES *amères. Etre baigné de* LARMES. *Verser des* LARMES *de joie. Comme les* LARMES *sont des marques d'un naturel sensible et pitoyable, elles sont aussi des marques de faiblesse et d'artifice.* (Fén.) *Méprise l'homme orgueilleux qui a honte de verser des* LARMES. (Young.) *Ce n'est pas trop de dire que la moitié de nos* LARMES *sont répandues en vain.* (J. Simon.)

— Par ext. Sentiment qui fait répandre des larmes : *Passer sa vie dans les* LARMES. *Rien ne sèche plus vite qu'une* LARME. (Cicéron.) *Les* LARMES *sont mères des vertus.* (Chateaub.) *Les* LARMES *dont l'amertume est sans mélange sont celles qui ne tombent dans le sein de personne et que personne n'essuie.* (Lamenn.) *Un jour de* LARMES *consume plus de forces qu'un an de travail.* (Lamart.)

Il est des torts qu'une *larme* répare.
LACHAMBEAUDIE.

Nul de nous n'a vécu sans connaître les *larmes*.
VOLTAIRE.

. . . Tel mot, pour avoir réjoui le lecteur,
A coûté bien souvent des *larmes* à l'auteur.
BOILEAU.

De l'œil des rois on a compté les *larmes*;
Les yeux du peuple en ont trop pour cela.
BÉRANGER.

— Goutte, petite quantité d'un liquide : *Une* LARME *de vin. Mettre une* LARME *de cognac dans son café.*

Je retournais son corps alangui par la fièvre;
Je versais, *larme* à *larme*, une eau fraîche à sa lèvre.
LAMARTINE.

‖ Ornement, en forme de larme, qui entre, comme symbole de deuil, dans la décoration des mausolées, des catafalques, des draps mortuaires : *Une tenture noire, semée de* LARMES *d'argent.*

— *Torrent de larmes*, Larmes abondantes, grande douleur : *Comment pourrai-je arrêter ce torrent de* LARMES? (Boss.)

— *Don des larmes*, Faculté de pleurer à volonté : *Ne soyez jamais en peine de ceux qui* ONT *le* DON DES LARMES; *je prie Dieu de ne jamais sentir de ces douleurs, où les yeux ne soulagent point le cœur.* (Mme de Sév.)

— *Larmes de crocodile*, Larmes hypocrites, que répand une personne dans le dessein d'en tromper une autre, comme on croyait autrefois que le crocodile feignait de gémir pour attirer sa proie.

— *Larmes de l'aurore*, Rosée, dans le langage des poëtes.

— *Pleurer à chaudes larmes*, *Etre tout en larmes*, *Fondre en larmes*, *Se noyer dans les larmes*, Pleurer abondamment : *Chez les camisards, tout le monde* FONDAIT EN LARMES *quand un prophète entrait dans son transport.* (A. de Gasparin.)

— *Pleurer des larmes de sang* ou *en larmes de sang*, Eprouver un très-violent chagrin :

Pleure en larmes de sang ta lâcheté funeste.
M.-J. CHÉNIER.

— *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un*, Partager sa douleur, s'affliger avec lui : *Quand aurai-je le plaisir de* MÊLER MES LARMES AUX SIENNES? (Volt.)

— *Donner des larmes à*, Pleurer sur :

Combien à vos malheurs *ai-je donné de larmes!*
RACINE.

‖ *Faire venir les larmes aux yeux*, *Arracher des larmes*, Exciter la pitié ou l'émotion : *Vous me* FAITES VENIR LES LARMES AUX YEUX *en me parlant de votre petit.* (Mme de Sév.)

. . . . La tragédie en pleurs
D'Oreste parricide exprima les alarmes,
Et, pour nous divertir, nous *arracha des larmes*.
BOILEAU.

— *Sécher, essuyer les larmes de quelqu'un*, Calmer son affliction, le consoler.

— *S'abreuver de larmes*, Pleurer sans cesse; vivre dans une tristesse, dans une affliction sans fin :

Me nourrissant de fiel, de *larmes abreuvée*,
Encor, dans mon malheur, de trop près observée,
Je n'osais dans mes pleurs me noyer à plaisir.
RACINE.

‖ *S'abreuver des larmes de quelqu'un*, Faire couler à plaisir les larmes de quelqu'un, faire sa joie de l'affliction qu'on lui cause : *Les tyrans semblent* S'ABREUVER *à plaisir* DES LARMES DE *leurs victimes.*

— *Etre ému aux larmes, jusqu'aux larmes*, Etre ému jusqu'à en pleurer.

— *Rire aux larmes, jusqu'aux larmes*, Rire très-fort, jusqu'à en répandre des larmes : *Ce conte nous a fait* RIRE AUX LARMES.

— *Avoir la larme à l'œil*, Etre sur le point de pleurer. ‖ *Avoir toujours la larme à l'œil*, S'attendrir très-facilement ou affecter une sensibilité outrée.

— *Avoir des larmes dans la voix*, Parler d'une voix émue, avec un acccent plaintif et touchant :

Laurence, en répondant aux versets, bien des fois,
A, malgré ses efforts, *des larmes dans sa voix.*
LAMARTINE.

— Hist. *Bataille sans larmes*, Bataille gagnée, en 367, sur les troupes réunies des Arcadiens et des Argiens par l'Archagète Archidamus, qui n'y perdit aucun des siens.

— Blas. Meuble de l'écu, dont la partie supérieure est en pointe et ondoyante, la partie inférieure arrondie : *Amproux de La Massaye, en Bretagne : De sinople à trois* LARMES *d'argent.—Acry de Concherot, en l'Ile-de-France : De gueules à neuf croissants d'argent, surmontés chacun d'une* LARME *du même.*

— Archit. Nom donné quelquefois à de petits cônes tronqués, placés sous le triglyphe dorique, et qu'on appelle plus ordinairement GOUTTE, et quelquefois CAMPANE.

— Chasse. *Larmes de plomb*, Petit plomb qui sert à tirer les oiseaux.

— Pharm. Petite masse arrondie de substance molle ou peu dure : *Manne en* LARMES.

— Techn. Nom donné par les ouvriers à des gouttes d'un verre coloré, qui déparent parfois les objets de verre : *Les* LARMES *sont la plus grande des imperfections du verre; elles proviennent de la volatilisation des parties alcalines de la composition, qui, s'étant vitrifiées avec l'argile de la voûte du fourneau, sont ensuite retombées dans le creuset.* ‖ *Larmes bataviques*. V. BATAVIQUE.

— Annél. *Larme marine*, Cocon d'une annélide, qui a la forme des larmes bataviques.

— Agric. Nom donné à des sucs qui coulent de certains végétaux, naturellement ou par suite d'une entaille : *Les* LARMES *de la vigne.* ‖ Résine qui s'amasse entre le bois et l'écorce du sapin.

— Bot. *Larme-de-Job* ou *du-Christ*, Espèce de coïx dont les semences ont la forme d'une larme. ‖ *Larme-du-Christ*, Nom vulgaire du grémil. ‖ *Larme-de-la-Vierge*, Nom vulgaire d'une espèce d'ornithogale.

— Géol. *Larmes volcaniques*, Masse de matières vitreuses, qui se rencontre souvent aux abords des volcans anciens et modernes.

— **Syn. Larmes, pleurs.** *Larmes* se dit dans toutes les circonstances où les yeux se mouillent, quelle que soit la nature du sentiment dont l'âme est affectée; c'est souvent la douleur qui fait verser des *larmes;* mais il y a aussi des *larmes* de joie, et, quand le rire se prolonge, il peut aller jusqu'à faire verser des *larmes*. *Pleurs*, au contraire, suppose toujours un sentiment violent et pénible. De plus, les *larmes* se voient, les *pleurs* s'entendent; on sèche ou on essuie ses *larmes*, on cesse ses *pleurs* ou on les continue. On peut ne verser qu'une *larme; pleurs* s'emploie presque toujours au pluriel, et suppose un accompagnement de cris, de lamentations. Quand Bossuet a parlé d'un *pleur* éternel, il a voulu désigner un état où les *pleurs* sont tellement continuels, qu'ils semblent n'en faire qu'un seul dont la durée est infinie.

— **Encycl.** Physiol. Les *larmes* sont un liquide clair, incolore, alcalin, d'une densité peu différente de celle de l'eau. Leur sécrétion a lieu d'une manière régulière et constante, en quantité difficile à déterminer. Cette quantité augmente d'ailleurs sous toutes sortes d'influences, les unes directes, les autres produites par action réflexe à la surface de la conjonctive, de la muqueuse nasale et du nerf sus-orbitaire. Elle s'accroît aussi quand la conjonctive et la cornée s'altèrent. A l'état normal, elles sont toujours mélangées de mucus conjonctival. Voici leur composition d'après Lerch :

Eau.	982,0
Chlorure de sodium.	13,0
Sels minéraux.	0,2
Matière albuminoïde.	5,0

Les *larmes* donnent quelquefois naissance à des calculs lacrymaux, dont le volume varie depuis celui d'une tête d'épingle jusqu'à celui d'un pois. Ils sont jaunâtres ou grisâtres, d'une consistance habituellement pareille à celle de la cire, et renferment des phosphates concrétés en même temps qu'une certaine quantité de matière organique. On les a nommés dacryolithes.

— Mœurs. Le vieux dicton populaire :

Peu de gens sans rire ont été,
On ne sait nul qui n'ait ploré

était plus vrai dans l'antiquité que de nos jours, du moins pour la seconde partie. Les hommes, plus simples, plus rapprochés de la nature, ne regardaient pas comme honteux de verser des *larmes* quand ils étaient frappés par un grand malheur ou lorsqu'ils se trouvaient sous le coup d'une forte et vive impression. Au contraire, ils s'abandonnaient tout entiers à leur douleur, déchiraient leurs vêtements, s'arrachaient les cheveux, se couvraient de cendres et éclataient en sanglots. David pleure amèrement la mort de son fils rebelle, Absalon; Achille pleure sur le corps de Patrocle; Priam vient arroser de ses *larmes* les pieds d'Achille, en lui redemandant les restes d'Hector; Ulysse, errant et fugitif, verse d'abondantes *larmes* lorsque, à la table hospitalière où il est reçu, on raconte ses malheurs; les Juifs, transportés dans les champs de Babylone, pleurent au souvenir de Jérusalem; Alexandre pleure en songeant que son père ne lui a plus laissé de royaumes à conquérir; Scipion verse des *larmes* sur les ruines de Carthage; Jésus-Christ pleure sur Jérusalem; César pleure en voyant la tête de Pompée; il pleure également en entendant le plaidoyer de Cicéron pour Ligarius, et les papiers accusateurs tombent de ses mains. Dans notre société moderne, l'acte de répandre des *larmes* est regardé, chez un homme, comme une faiblesse.

Nous avons laissé les *larmes* aux femmes, et on peut dire qu'elles en abusent. On ferait un joli chapitre sous ce titre : *De l'empire des larmes, et du rôle qu'elles ont joué dans l'amour, la politique, etc.;* nous nous contenterons de l'esquisser.

Les poëtes, qui font si souvent rimer *armes* et *larmes*, ont bien raison; les *larmes* sont les plus puissantes armes de la femme. « Femme rit quand elle peut et pleure quand elle veut, » dit le proverbe. Ce qu'il y a d'admirable, en effet, c'est ce pouvoir de la volonté sur un acte qui paraît être tout à fait irréfléchi. Aussi, la plupart des femmes gardent-elles possession complète d'elles-mêmes au milieu des désespoirs en apparence les plus violents. Elles ressemblent en cela aux comédiens, qui ne font jamais une impression plus vive sur les spectateurs que lorsqu'ils sont entièrement maîtres d'eux-mêmes. L'histoire fait mention d'une comédie de ce genre, qui est trop jolie pour que nous la passions sous silence. Elle eut lieu lorsque Napoléon déclara à l'impératrice Joséphine son intention de faire prononcer le divorce. Le fait a été raconté par le seul témoin oculaire. « Ce fut inopinément, à la suite d'un morne repas fait en tête-à-tête, que Napoléon, fatigué de se contenir depuis trop longtemps, provoqua l'explication fatale, devançant, quoi qu'il en eût d'abord résolu, l'arrivée de son fils adoptif, le prince Eugène, qu'il avait souhaité de voir auprès de sa mère dans ce cruel moment. Aux premiers mots sortis de la bouche de son époux, l'impératrice, suffoquée par ses *larmes*, était tombée évanouie sur le parquet. Aussi effrayé qu'ému de l'effet qu'il venait de produire, Napoléon entr'ouvrit la porte de son cabinet et appela à son aide le chambellan de service, M. de Bausset. L'évanouissement durant toujours, il lui demanda si, pour éviter tout esclandre dans le palais, il se sentait de force à porter l'impératrice jusque dans ses appartements, qui communiquaient avec les siens par un petit escalier dérobé. M. de Bausset prit l'impératrice dans ses bras, et, l'empereur marchant le premier à reculons et lui soutenant soigneusement les pieds, ils descendirent ainsi l'escalier. Rien n'avait paru feint ni arrangé à M. de Bausset dans la triste scène dont il était l'involontaire témoin. Cependant, ses jambes s'étant un moment embarrassées dans son épée tandis qu'il descendait cet escalier étroit, et comme il se roidissait afin de ne pas laisser tomber son précieux fardeau, sa surprise fut grande d'entendre Joséphine lui dire tout bas : « Prenez garde, monsieur, vous me serrez trop fort. »

Il faut dire, pour l'excuse des femmes, que les *larmes* paraissent être un besoin de leur délicate et nerveuse nature, une crise salutaire que, d'ailleurs, elles recherchent avec une sorte de volupté. Il suffit de les voir pleurer pour les motifs les plus futiles, pour la mort d'un passereau, comme la Lesbie de Catulle, ou celle d'un chien havanais, comme beaucoup de nos petites dames, pour se convaincre que chez elles tout n'est pas joué et que souvent leurs *larmes* coulent sans qu'elles y aient le moindre intérêt. C'est au théâtre surtout qu'on peut observer cette particularité; comme on ne peut supposer qu'elles mettent de la coquetterie à se gonfler les paupières et à se rougir les yeux, force est bien d'admettre qu'elles obéissent à une loi naturelle, à une sensibilité véritable. C'est là qu'il faut étudier la femme, la prendre sur le fait, voir le plaisir intense que lui causent ces *larmes* qu'elle verse en abondance, les soupirs de satisfaction qu'elle pousse quand l'orage est terminé; on sent que ces pleurs qu'elle vient de répandre sont une sorte de soulagement, qu'elle est maintenant plus heureuse et plus légère. Et ce n'est pas seulement dans les classes populaires ou peu éclairées qu'existe ce sentiment. La bluette bien anodine de Mme Emile de Girardin, intitulée la *Joie fait peur*, a fait couler tous les soirs, pendant près d'une année, les *larmes* les plus aristocratiques. Les maris qui ont fait cette expérience savent combien une soirée semblable leur est profitable, quel que soit le prix qu'elle leur coûte. Ils ont au moins pour huit jours de tranquillité et de bonne humeur; les glandes lacrymales de leurs femmes sont vidées, et il y en a pour quelque temps avant qu'elles se remplissent à nouveau; aussi sont-ils délivrés momentanément de ces querelles, de ces emportements, de ces brouilles qui se terminent toujours par un raccommodement arrosé de *larmes*.

Ne disons donc pas de mal des *larmes*, elles ont du bon. Aussi les poëtes les ont-ils chantées, les musiciens s'en sont-ils inspirés, comme Schubert, qui a fait l'*Eloge des larmes;* les dramaturges y ont puisé un de leurs plus puissants moyens d'émotion. V. Hugo leur a consacré, dans ses *Feuilles d'automne*, une page aussi touchante que poétique, adressée à sa femme, et qui trouve naturellement sa place ici.

Oh! pourquoi te cacher? Tu pleurais seule ici.
Devant tes yeux rêveurs qui donc passait ainsi?
Quelle ombre flottait dans ton âme?
Etait-ce long regret ou noir pressentiment,
Ou jeunes souvenirs dans le passé dormant,
Ou vague faiblesse de femme?

. . . .
. . . .

Pleure. Les pleurs vont bien, même au bonheur. [Tes chants
Sont plus doux dans les pleurs; tes yeux purs et [touchants
Sont plus doux quand tu les essuies.
L'été, quand il a plu, le champ est plus vermeil,
Et le ciel fait briller plus frais au beau soleil
Son azur lavé par les pluies.

Pleure comme Rachel, pleure comme Sara;
On a toujours souffert ou bien on souffrira.
Malheur aux insensés qui rient!
Le Seigneur nous relève alors que nous tombons,
Car il préfère encor les malheureux aux bons,
Ceux qui pleurent à ceux qui prient.

Pleure afin de savoir! Les *larmes* sont un don;
Souvent les pleurs, après l'erreur et l'abandon,
Raniment nos forces brisées!
Souvent l'âme, sentant, au doute qui s'enfuit,
Qu'un jour intérieur se lève dans sa nuit,
Répand de ces douces rosées.

Pleure, mais tu fais bien, cache-toi pour pleurer;
Aie un asile en toi. Pour t'en désaltérer,
Pour les savourer avec charmes,
Sous le riche dehors de ta prospérité,
Dans le fond de ton cœur, comme un fruit pour l'été,
Mets à part ton trésor de *larmes*.

Car la fleur qui s'ouvrit avec l'aurore en pleurs,
Et qui fait à midi de ses belles couleurs
Admirer la splendeur timide,
Sous ses corolles d'or, loin des yeux importuns,
Au fond de ce calice où sont tous ses parfums,
Souvent cache une perle humide!

— Physiq. *Larme batavique*. V. BATAVIQUE.

— Annél. *Larme marine*. La *larme marine* est une masse gélatineuse, du volume et de la forme d'un grain de raisin, et terminée par une longue queue, ce qui la fait ressembler aux *larmes* bataviques. On la trouve enfoncée dans le sable des mers, ou entortillée autour des plantes marines, auxquelles elle adhère. Sa couleur est d'un gris verdâtre, et son aspect rappelle assez celui du frai de grenouille. Dicquemare y a découvert, au microscope, un point noir qui se meut circulairement, s'allonge, et affecte un mouvement vermiculaire, mais lent; il en résulte à la fin une espèce de ver à tête transparente, et dont le corps présente de chaque côté neuf mamelons poilus. On pense aujourd'hui que la *larme marine* est le cocon d'une espèce d'annélide, dans l'intérieur duquel les jeunes individus vivraient assez longtemps.

— **Allus. litt. Sourire mouillé de larmes,** Allusion à une des plus touchantes pages de l'*Iliade*. V. SOURIRE.

Larmes d'Angélique (LES), en espagnol : *Las lagrimas de Angelica*, poëme en douze chants, de Luis Barahona de Soto (Grenade, 1586, in-4°). C'est une imitation et une suite de l'*Orlando furioso* de l'Arioste. L'auteur n'a point été, sans doute, effrayé du vers fameux :

Forsè altri canteron con miglior plettro,

et il a repris le récit des aventures de son héroïne à partir de son mariage jusqu'à ce qu'elle recouvre le royaume de Catay sur un usurpateur. Barahona de Soto n'a point chanté *con un miglior plettro*, loin de là; autant il y a de diversité dans les chants de l'Arioste, autant on trouve dans les siens de fatigue et de monotonie. L'intérêt est nul, le plan ne vaut rien, et aucune gaieté, aucune verve ne masque ce défaut capital. Pour comble, un des amis de Soto, grand commentateur, a attaché à chaque chant une glose insipide, destinée à faire ressortir des intentions morales, que l'auteur n'a, sans doute, jamais eues. Le poëme obtint cependant un certain succès parmi les lettrés, et on l'estime encore quelque peu aujourd'hui. De son temps, les plus illustres poëtes et écrivains, Mendoza, Herrera, Guttierez de la Cetina, Lope, Mesa, parlèrent de lui avec les plus grands éloges. Cervantes, qui était son ami, l'a bien traité en toute circonstance, et notamment dans le *Voyage au Parnasse*.

Larmes (LES), de Jacques Pineton de Chambrun (1688). Cet ouvrage, écrit d'un style ému par une victime, retrace les persécutions souffertes par l'Eglise réformée, de 1660 à 1685, dans la petite principauté d'Orange. C'est un épisode des fameuses dragonnades. La lecture d'un tel livre est saine, et ne peut que raffermir dans les esprits les grands principes de liberté, d'inviolabilité de la conscience humaine, sur lesquels doit désormais reposer toute société moderne. Ce sont des pages émouvantes, indignées, et des plus éloquentes qui aient été écrites contre l'intolérance religieuse. Cette petite principauté d'Orange, enclave du comté d'Avignon, et qui doit aux princes de Nassau sa renommée, protestante presque tout entière, souffrit, plus que toute autre contrée, des persécutions qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes; mais les exactions qui y furent commises ont rencontré dans Pineton de Chambrun, pasteur de l'Eglise d'Orange, un narrateur éloquent, et, par son récit, on peut juger de ce qui se passa à peu près dans toute la France pendant cette période néfaste.

Louis XIV, ayant mis garnison par surprise dans la ville, puis en ayant démoli les remparts et les bastions, contrairement aux stipulations de la paix de Nimègue, entreprit de compléter l'annexion par la conversion des habitants. Le droit des gens recevait ainsi une double infraction. Aux sourdes tracasseries, aux menaces, aux visites domiciliaires pour trouver des livres interdits, aux processions de pénitents encombrant les rues, aux déclamations des jésuites envoyés là pour appeler les dissidents à la controverse, succédèrent des moyens plus violents. Les rapts d'enfants commencèrent; on regardait comme chose prudente de soustraire à l'autorité des parents « mal pensants » les enfants de tout âge, et surtout les filles qui avaient une dot assez ronde. L'édit des relaps, publié en 1663, condamna au bannissement perpétuel quiconque, après s'être converti ou avoir simplement promis de se convertir, retombait dans l'hérésie. La ville d'Orange résista. En 1682 vinrent les dragons; c'était le moyen à la mode, ce que l'on appelait les missions bottées. « Ils logèrent partout à discrétion, dit le narrateur, et, pendant toute la nuit, on n'entendit dans les maisons que des gémissements pitoyables, des coups de bâton que les dragons déchargeaient sur leurs hôtes, qui étaient obligés de sortir de leurs maisons et de courir les rues pour chercher de quoi les satisfaire. » Orange vit presque se renouveler les horreurs du sac de 1562, décrits en termes si douloureux par de Thou et l'abbé Papon. En 1685, on démolit les temples; les écoles étaient déjà fermées depuis trois ans; et cette population, attachée à sa croyance, résistait toujours. Dans ce long récit d'exactions de toutes sortes, on est peiné de voir à la tête des soldats, commandant toutes ces infamies, des hommes honorables comme le comte de Grignan, le gendre de Mme de Sévigné, et le comte de Tessé; mais ainsi le voulait l'esprit du temps. Ces gentilshommes ne croyaient pas seulement obéir au roi, ils pensaient sans doute aussi travailler à leur salut. Le comte de Tessé eut enfin raison du pasteur d'Orange en le persécutant directement. Ce pauvre homme, presque mourant, souffrant d'une fracture à la cuisse, ne pouvant bouger du lit, vit sa maison s'emplir de garnisaires. Quarante-deux dragons la mirent au pillage, se faisant servir, aux frais de leur hôte, les gibiers les plus délicats et des vins fins, l'enfumant dans son lit des bouffées de leurs pipes, comme il s'en plaint amèrement, sans compter que quatre tambours avaient ordre de battre de la caisse dès qu'on le voyait céder à la fatigue et s'endormir. Voilà comment on convertissait, au nom de l'Evangile, en l'an de grâce 1685. On enleva enfin Pineton de Chambrun de sa maison, et on le conduisit à Saint-Esprit, puis à Valence. Là, il eut à subir les conférences de l'évêque, qui voulait avoir l'honneur de cette conversion difficile; c'était ce M. de Cosnac, que Saint-Simon a dépeint en quelques lignes comme un des hommes d'Eglise les plus légers et les plus ambitieux du temps. La fatigue, la douleur, la crainte arrachèrent à Pineton de Chambrun une promesse d'abjuration; il communia, on le laissa dès lors tranquille. L'auteur des *Larmes* expia toute sa vie, dit-il, dans la prière, ce moment de faiblesse, et il n'écrivit l'œuvre qui porte ce titre que comme un monument de son repentir. Toujours est-il qu'on le laissa aller à Lyon rétablir sa santé; de là, se sentant moins surveillé, il gagna Genève, et se réfugia, quelque temps après, chez le prince de Nassau. M. de Cosnac, dans ses *Mémoires*, a dépeint Pineton de Chambrun, qu'il appelle Chambon, comme un fourbe qui l'avait joué adroitement; mais, pour celui qui suit le récit des persécutions, il est facile de voir de quel côté étaient la fourberie, la ruse, la violence. Ce livre est écrit, d'un bout à l'autre, avec la plus grande sincérité, la plus parfaite mansuétude. Tout en n'offrant, à côté de quelques considérations générales, que des mémoires personnels, il intéresse, il émeut, et constitue une éloquente revendication de la liberté de conscience.

LARMESSIN ou **L'ARMESSIN** (Nicolas DE), dessinateur et graveur français, né vers 1660, mort on ne sait à quelle époque. Il ne nous est connu que par son œuvre, qui est assez considérable, et qui le classe parmi les meilleurs graveurs de portraits du second ordre. Parmi ses planches les plus remarquables, on cite celles du recueil intitulé : *Augustes représentations de tous les rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis le Grand* (Paris, 1688, in-4o); la plupart des portraits insérés dans l'*Académie des sciences et des arts*, de Bullart; enfin les portraits de *Balthasar Moret*, de *Jean de Gutenberg*, de *Laurent Coster*, de *Paul Manuce*, du *Duc d'Orléans*, de la *Princesse Henriette d'Angleterre*, de *La Reynie*, de la *Duchesse de La Vallière en habit de religieuse*, etc. On ne sait pas si c'est à ce Nicolas de Larmessin ou à son fils, qui portait le même nom, que s'applique un curieux extrait des papiers de la Bastille, que M. Jal cite dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.* Voici cet extrait : « Nicolas de Larmessin, graveur, entré à la Bastille le 15 novembre 1704, mis en liberté le 20 mars 1705, accusé d'avoir gravé et distribué des estampes injurieuses au roy et à la religion et d'en avoir vendu à un étranger... On a saisi chez Larmessin une planche représentant deux figures : l'une d'un homme qui vomit, au-dessous de laquelle on lisait : *le Roy;* l'autre d'une femme qui lui soutient la tête, indiquée *Mme de Maintenon,* et, dans le flux du vomissement, on lit : *Bataille perdue, Landau pris,* et, au bas de la planche, ces mots : *Décadence de la France.* »

LARMESSIN (Nicolas II DE), graveur français, fils du précédent, né en 1683, mort en 1755. Elève de son père, il ne tarda pas à lui devenir supérieur, fut reçu, en 1730, membre de l'Académie royale, et obtint, peu de temps après, le titre de graveur du roi. Parmi les planches les plus remarquables de son œuvre, on cite : les portraits de *Guillaume de Coustou* et de *Hallé*, qui furent ses morceaux de réception à l'Académie; plusieurs des gravures qui composent le *Recueil* de Crozat, entre autres les portraits de *Raphaël*, de *Carondelet*, de *Pontormo* et du *Cardinal Polus; Saint Michel*, deux *Saint Georges*, *Saint Jean l'Evangéliste*, etc.; enfin un grand nombre de planches d'après Watteau, Lancret et Boucher. Ce que dit un biographe, curieux des rapprochements singuliers, que sa naissance, son mariage et sa mort dataient du 28 février, se trouve détruit par les savantes recherches de M. Jal ; elles établissent que, s'il mourut un 28 février, il naquit le 28 janvier et se maria deux fois : la première le 8 septembre 1705 et la seconde le 26 janvier 1716.

LARMETTE s. f. (lar-mè-te — dimin. de *larme*). Petite larme :

> O liqueur sainte ! ô petite *larmette!*
> Digne qu'aux cieux au plus haut on te mette;
> Qui l'homme à Dieu peut réconcilier,
> Quand il se veut par toi humilier.
>
> CL. MAROT.

‖ Vieux mot.

LARMEUX, EUSE adj. (lar-meu, eu-ze — rad. *larme*). Comm. Qui est sous la forme particulière dite *en larmes : Benjoin* LARMEUX. ‖ Peu usité.

LARMIER s. m. (lar-mié — rad. *larme*). Dessin. Angle interne de l'œil, celui par lequel s'écoulent les larmes : *Cet œil est mal fait; il n'a point de* LARMIER, *le* LARMIER *en est mal dessiné.*

— Véner. Chacune des deux fentes situées au-dessus de l'angle interne de l'œil du cerf, et par lesquelles s'écoule une humeur onctueuse et noirâtre. ‖ On a dit quelquefois LARMIÈRE.

— Art vétér. Nom donné aux parties de la tête du cerf qui correspondent aux tempes chez l'homme.

— Archit. Partie saillante d'une corniche, creusée en forme de gouttière, de façon qu'elle ne laisse écouler les eaux pluviales que par gouttes ou par larmes, à une certaine distance de l'édifice. ‖ *Larmier bombé* ou *réglé*, Linteau cintré par le devant et droit par son profil, qui se trouve en dedans ou hors d'œuvre d'une porte ou d'une croisée. ‖ *Larmier de cheminée*, Couronnement d'une souche de cheminée. ‖ Sorte de plinthe sous l'égout du chaperon d'un mur mitoyen ou de clôture. ‖ Sorte de plinthe ou de cordon qui sert d'ornement à une pile de pont. ‖ Partie lisse qui forme plafond dans une corniche de menuiserie.

— Bot. Syn. de LARME DE JOB ou COÏX.

— **Encycl.** Archit. Le rôle spécial du *larmier* est d'empêcher la pluie de couler le long de la façade. Ce résultat est produit par une gorge ou refouillement creusé sous une partie très-saillante. Les gouttes de pluie, qui pourraient suivre une surface plane, ne peuvent remonter la courbe de la gorge et sont entraînées par la pesanteur. Elles tombent donc à une assez grande distance de la façade pour ne pas l'endommager. Dans la construction des ordres d'architecture, on a souvent tiré partie du *larmier* pour obtenir des motifs décoratifs spéciaux Du reste, les formes que l'on a données à cette moulure sont distinctes pour les différents ordres.

LARMIÈRE s. f. (lar-miè-re). Véner. Syn. de LARMIER.

LARMILLE s. f. (lar-mi-lle; *ll* mll. — dimin. de *larme*). Bot. Syn. de LARME DE JOB ou COÏX.

LARMOIEMENT s. m. (lar-moi-man — rad. *larme*). Pathol. Ecoulement de larmes involontaire et continuel : *Le* LARMOIEMENT *est un des symptômes de la rougeole.* (Acad.)

LARMOYANT, ANTE adj. (lar-moi-ian, ante — rad. *larmoyer*). Qui verse des larmes : *Me Lachaud est un orateur* LARMOYANT.

— Pathol. Qui est affecté du larmoiement : *Des yeux* LARMOYANTS.

— Litt. Qui excite les larmes, qui n'est propre qu'à faire pleurer, à attendrir : *Genre* LARMOYANT. *On ne travaille dans le goût de la comédie* LARMOYANTE *que parce que ce genre est le plus aisé.* (Volt.)

— s. m. Genre larmoyant : *Le mélange du comique et du* LARMOYANT *forme un genre de comédie réprouvé par les critiques d'un goût sévère.* (Acad.)

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui versaient sans cesse des larmes, pensant se rendre ainsi agréables à Dieu. ‖ On les nomme aussi BRAYANTS.

LARMOYER v. n. ou intr. (lar-moi-ié — rad. *larme.* Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Tu larmoies, il larmoiera, nous larmoierions, qu'ils larmoient.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous larmoyions, que vous larmoyiez*). Pleurer, verser des larmes : *Elle ne fait que* LARMOYER.

— v. a. ou tr. Déplorer avec larmes : *La cantatrice, incapable de rien dire et de rien chanter, crie, soupire et* LARMOIE *son rôle d'un bout à l'autre.* (G. Sand.)

LARMOYEUR, EUSE adj. (lar-moi-ieur, eu-ze — rad. *larmoyer*). Qui pleure facilement et sans motif : *C'est bien plutôt par pose que par un véritable sentiment de pitié que ces écrivains* LARMOYEURS *feignent de s'apitoyer sur le sort des malheureux.* ‖ Inus.

Larmoyeur (LE), tableau d'Ary Scheffer; musée du Louvre. Le sujet de ce tableau, qui fut exposé en 1834, est emprunté à la ballade de Schiller qui porte le même titre : « Le vieux Eberhard, comte de Wirtemberg, s'indignait hier contre son fils de ce qu'il était revenu vivant du champ de bataille ; il ne lui permettait plus de s'asseoir à sa table, et, pour se séparer de lui, il coupait la nappe avec son couteau. Aujourd'hui il est vainqueur, il est vengé, son armée triomphe; mais, seul dans sa tente, il pleure des larmes de sang devant le cadavre de son fils, un beau jeune homme délicat et fier, qui s'est vengé, lui aussi, en se faisant tuer, des reproches qui l'insultaient et de cette nappe coupée. » Le vieux guerrier, assis sur une grande chaise gothique, prie, les mains jointes, sur le cadavre de son fils bien-aimé étendu devant lui; à sa droite, son chien fidèle semble mêler ses gémissements à cette scène de désespoir. « Dans son *Larmoyeur*, dit G. Planche, le peintre semble avoir compris qu'il s'entendait mieux aux pastiches de Rembrandt qu'aux silhouettes calquées sur les gravures de l'école allemande. Le succès de ce tableau est grand et légitime. La tête du *Larmoyeur* est belle, pas assez solide peut-être, mais d'une couleur ingénieusement *souvenue*. Quant au cadavre du fils, je l'aime moins; le ton des lèvres est faux. » Ajoutons, avec M. Burty, que bien que cette toile ait souffert d'un rentoilage nécessité par ses craquelures, si les incontestables qualités de l'exécution ont pu en être altérées, elle reste encore pour nous, par la solennité de l'expression et l'austérité d'une douleur tout intérieure, le tableau le plus émouvant dans sa simplicité qu'ait produit l'école moderne.

LARNAC (François), poëte français, né à Nîmes en 1760, mort à Uzès en 1840. Il étudia le droit, s'occupa pendant quelque temps de procédure, puis se retira à Uzès, où il ne s'occupa plus que de cultiver les lettres. Outre des pièces de vers insérées dans le recueil de l'Académie du Gard, on lui doit : *Thémistocle*, tragédie jouée avec succès à l'Odéon (Paris, 1798, in-8o); le *Dévouement héroïque de Rotrou* (Paris, 1816, in-8o).

LARNAC (Marie-Gustave), littérateur et homme politique français, né à Nîmes en 1793. Il était professeur de rhétorique au collége de Lyon, lorsque, en 1823, le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, le chargea de diriger l'éducation du duc de Nemours, son fils. M. Larnac devint, par la suite, secrétaire des commandements du jeune prince, et fut envoyé à la Chambre des députés, en 1845 et en 1846, par les électeurs de Saint-Sever, dans les Landes. Comme on le comprend facilement, il se montra tout dévoué à la politique ministérielle, qu'il soutint de ses votes jusqu'en 1848. A cette époque, il dut rentrer dans la vie privée. On lui doit un recueil de vers intitulé : *Rêves et souvenirs, poésies morales et philosophiques* (Paris, 1844, in-8o).

LARNACA, ville de la Turquie d'Asie. V. LARNICA.

LARNE, ville d'Irlande, comté et à 26 kilom. N.-E. d'Antrim, sur la baie du Lough-Larne, qui la joint à la mer d'Irlande ; 3,345 hab. Commerce et exportation de lin, blé, sel, briques, fer. Salines, manufactures de coton ; fabriques de cordages. Château en ruine. Edouard Bruce y débarqua, en 1315, avec un corps écossais, alors qu'il voulait débarrasser l'Irlande du joug de l'Angleterre. Aux environs se trouvent un cromlech et une pierre branlante, appelée le *Berceau du géant.*

LARNICA ou **LARNACA**, l'antique *Citium*, ville de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-E. de l'île de Chypre, à 30 kilom. S.-E. de Nicosie ; 6,000 hab. Résidence d'un évêque grec et de plusieurs consuls européens. Cette ville, capitale maritime de l'île, se compose de deux quartiers, la ville proprement dite, à dix minutes de la mer, et la Marine, ou quartier commerçant, qui se déploie le long de la plage, et présente, vue de la mer, un coup d'œil agréable, avec ses maisons en terrasses, dominées par les aiguilles des mosquées et de beaux bouquets de palmiers ; on remarque à gauche, vers l'O., un petit fortin, au centre une petite citadelle rectangulaire avec un minaret ; sur la droite, vers l'E., et par le travers du lazaret, on aperçoit la cité, le tout encadré par les lignes adoucies des montagnes du dernier plan. On n'a pour débarquer qu'une petite escale en bois, élevée le long d'un quai étroit ; les bâtiments mouillent au large. Les rues sont complétement couvertes par les toits qui surplombent et par des nattes qui remplissent l'intervalle. Elles forment une espèce de bazar assez bien approvisionné, dont la population est principalement grecque. En 1856, le quartier de la Marine a été en partie détruit par l'explosion d'une poudrière. A dix minutes au N. de la Marine est la ville, qui n'a d'ailleurs rien d'antique et de monumental. On y voit les demeures des consuls, une assez grande église avec un dôme, celle des Bernardins, achevée en 1848 ; une église grecque avec un clocher singulier, portant au sommet un renflement carré et bizarrement sculpté. Les maisons sont bâties en cailloux et en terre, avec très-peu de fenêtres à l'extérieur ; elles présentent à l'intérieur de petits portiques assez élégants avec des pavages en cailloutis, rappelant assez bien les maisons de Smyrne. Le monument le plus curieux de Larnica est l'église grecque de Saint-Lazare, de style byzantin et datant du Xe ou du XIe siècle. Les piliers présentent une disposition curieuse : ils sont percés en forme d'arc de triomphe par quatre portes. Les environs de Larnica sont arides, nus et stériles ; c'est la partie la plus poudreuse de Chypre.

LA ROCCA (Henri MOROZZO, comte DE), général italien, né vers 1815. Il appartient à une des premières familles de la noblesse piémontaise. Il était colonel en 1848 et chef d'état-major de la division de réserve commandée par Victor-Emmanuel, alors duc de Savoie, avec lequel il était intimement lié. L'amitié de ce prince devenu roi le fit rapidement monter en grade. En 1859, le lieutenant général de La Rocca était chef de l'état-major de l'armée du roi. Il est aujourd'hui général d'armée (maréchal), sénateur du royaume et premier aide de camp du roi d'Italie.

LA ROCHE (Haute-Savoie), chef-lieu de canton, arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Bonneville, au pied de la colline de Saint-Sixte et sur la rive gauche du Foron; pop. aggl. 1,583 hab. — pop. tot. 3,161 hab. Blanchisserie de cire, tanneries; fabriques de tissus. Commerce de fers, articles d'horlogerie, céréales. Une tour du XIIe siècle couronne la roche qui donne son nom à la ville. On jouit d'une belle vue sur la place du Château.

LA ROCHE, village et commune de France (Haute-Loire), canton, arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Brioude, autour d'un roc basaltique que couronnent les ruines d'un ancien château ; 300 hab. Aux environs, beaux rochers de basalte.

LA ROCHE, ville de Belgique, dans le Luxembourg belge, sur l'Ourthe, à 14 kilom. S.-E. de Marche ; 1,897 hab. Louis XIV y avait bâti, en 1680, une citadelle aujourd'hui en ruine.

LA ROCHE-ABEILLE, village et commune de France (Haute-Vienne), canton de Nexon, arrond. et à 14 kilom. N. de Saint-Yrieix ; 1,520 hab. Victoire des protestants, commandés par Coligny et Henri de Béarn, sur les catholiques, en 1569.

LA ROCHE-BERNARD, bourg de France (Morbihan), chef-lieu de canton, arrond. et à 50 kilom. S.-E. de Vannes, sur la rive gauche de la Vilaine, à 12 kilom. de la mer ; 1,218 hab. Commerce de grains, bestiaux, beurre. On y remarque plusieurs maisons en bois du XVe et du XVIe siècle ; un beau pont suspendu de 197 mètres de longueur ; le tablier est élevé de 33 mètres au-dessus du niveau des plus hautes marées d'équinoxe. Dans les environs, ruines du château de l'Isle, sur la Vilaine.

LA ROCHE-EN-BRÉNIL, bourg et commune de France (Côte-d'Or), canton de Saulieu, arrond. et à 23 kilom. de Semur ; pop. aggl. 417 hab. — pop. tot. 2,202 hab. Nombreux moulins. L'église, dont la nef a été rebâtie en 1852, dans le style du XIIIe siècle, renferme quelques beaux vitraux. Le château, ancienne propriété du comte de Montalembert, date de la fin du XVIe siècle.

LA ROCHE-CANILLAC, bourg de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Tulle, sur la Doustre ; pop. aggl., 459 hab. — pop. tot., 542 hab. Ruines du château de Canillac ; aux environs, rochers remarquables.

LA ROCHE-CHALAIS, bourg et commune de France (Dordogne), canton de Saint-Aulaye, arrond. et à 31 kilom. S.-O. de Ribérac, sur la rive gauche de la Dronne et sur le ravin pittoresque de la Grand'Font; pop. aggl., 1,204 hab. — pop. tot., 2,645 hab. Fabriques de bougies et de chandelles ; mégisserie, minoterie, saboteries et tanneries. On y voit le château moderne de la Valouse. De la promenade plantée, jadis occupée par le château des La Tour du Pin, on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de la Dronne, bordée de collines couvertes de pins.

LA ROCHE-DERRIEN, bourg de France (Côtes-du-Nord), chef-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. E. de Lannion ; pop. aggl., 1,572 hab. — pop. tot., 1,765 hab. Tanneries; ardoisières. On y voit une église du XIe siècle surmontée d'une flèche élancée ; le transsept du S., appelé chapelle du château, date du XIVe siècle ; le maître-autel, en chêne sculpté, est orné d'un beau retable de la Renaissance.

LA ROCHE-DE GLUN, village et commune de France (Drôme), canton de Tain, arrond. et à 12 kilom. N. de Valence, sur la rive gauche du Rhône ; 1,949 hab. Navigation du Rhône, fours à chaux ; fabrication de plomb de chasse. Près du village, sur la pointe d'un rocher, au milieu du Rhône, on découvre, quand les eaux sont basses, les ruines d'une ancienne forteresse féodale que saint Louis fit raser en 1248.

LA ROCHE-GUYON, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Magny, arrond. et à 14 kilom. de Mantes, sur la rive droite de la Seine, que l'on y traverse sur un beau pont suspendu ; 787 hab. Vu de loin, ce bourg offre un aspect très-pittoresque, avec le parc de son château, le donjon qui le domine et la longue ligne de maisons qui s'étagent sur le flanc de la montagne. L'ancien château fut construit en 998 par un seigneur nommé Guy ou Guyon. « Invisible à sa surface, dit Suger, ce château est creusé dans une roche élevée. La main habile de celui qui le construisit a coupé sur le penchant de la montagne, et à l'aide d'une étroite et chétive ouverture, le rocher même, et formé sous terre une habitation d'une très-vaste étendue. »

« Suger parle ainsi, dit M. Viollet-le-Duc, du château dont nous voyons les restes. Les souterrains taillés dans le roc existent encore, et ils datent d'une époque assez éloignée. Les logements n'étaient pourtant pas creusés dans la falaise, ainsi que le prétend Suger, mais adossés à un escarpement de craie taillé à main d'homme. Le château de La Roche-Guyon est de nos jours à peu près méconnaissable par suite des changements qu'il a subis ; on y trouve quelques traces des bâtisses du XIIe siècle ; quant au donjon, il est entièrement conservé, sauf ses couronnements, et la construction paraît appartenir au milieu de ce siècle. Dans cette bâtisse, pas un profil, pas un coup de ciseau inutile ; celui qui l'a commandée et celui qui l'a exécutée n'ont eu que la pensée d'élever sur un promontoire un fort imprenable ; l'artillerie moderne seule peut avoir raison de cette petite forteresse. »

Le château actuel, bâti au pied d'une grande falaise, se compose d'un corps de logis principal et de deux ailes. M. de Caumont en fait remonter certaines parties au XVe siècle, notamment les deux tourelles à mâchecoulis qui flanquent la porte d'entrée principale. On admire, à l'intérieur, un bel escalier de 38 marches ; la magnifique salle des gardes, où se voit une collection d'anciennes armures ; une galerie de portraits de famille ; la chambre de Henri IV, conservant encore le lit et le bureau de ce roi ; la chapelle, taillée dans le roc, et un vaste réservoir également creusé dans le rocher.

L'église paroissiale du bourg, qui paraît remonter au XVe siècle, et que surmonte une tour carrée, renferme des stalles sculptées ; le tombeau de François de Silly, duc de La Roche-Guyon, surmonté de la statue du duc ; des vitraux et plusieurs inscriptions funéraires en l'honneur de divers membres de la famille de La Rochefoucauld. On remarque, en outre, à La Roche-Guyon, une fontaine monumentale de pierre, composée de trois vasques superposées et une maison de convalescence, fondée en 1850 par M. le comte J. de La Rochefoucauld, pour les enfants malades des hôpitaux de Paris.

La Roche-Jagu (CHÂTEAU DE), ancien et célèbre château de France, situé sur la rive gauche du Trieux, petite rivière à 4 kilom. O. de Paimpol. L'édifice appartient au XIIIe siècle et s'est conservé jusqu'à nous dans un état parfait de conservation. Bâti au milieu des bois, au sommet d'une colline dont le Trieux baigne le pied, il se compose d'un seul corps de bâtiments, dont la façade, donnant sur la rivière, forme un angle obtus. Une porte basse, voûtée, décorée d'ornements gothiques et fermée par une énorme grille y donne accès. Le rez-de-chaussée comprend les celliers, la cuisine, la salle d'honneur; l'étage supérieur, auquel conduit un large escalier de pierre, se compose d'une longue suite d'appartements sombres, dont quelques-uns gardent encore leurs meubles antiques. Le mur en pierre de taille de la façade extérieure du château mesure une épaisseur de 4^m,30, et la chapelle, éclairée par une seule fenêtre en ogive, est pratiquée dans cette masse de maçonnerie. D'immenses souterrains existent sous le château de La Roche-Jagu, mais les issues en ont été bouchées avec un soin minutieux. De plus, une curieuse note du savant ouvrage de M. Hocquart, sur l'archéologie de la France, nous apprend que, lorsqu'en 1773 le duc de Richelieu, à qui appartenait ce château, le vendit à M. Legonidec de Tressan, il fut stipulé dans le contrat de vente qu'il ne serait jamais fait aucune tentative pour déboucher les portes de ces souterrains, afin d'y descendre et de dévoiler le mystère qui les environne. Tout porte à croire, néanmoins, que cette énigme sera incessamment résolue.

LA ROCHE-MAURICE, village de France (Finistère), cant. de Landivisiau, arrond. de Morlaix, sur le chemin de fer de Rennes à Brest. Il possède une belle église et un château très-remarquable. Dans l'église, qui date du XVI^e siècle, on admire les vitraux, les sculptures du portail, l'ossuaire du cimetière, où l'on voit une danse macabre. Le château, aujourd'hui en ruine, fut fondé vers l'an 800 et démoli en 1490.

LA ROCHE-MILAY, village et commune de France (Nièvre), canton de Luzy, arrond. et à 27 kilom. de Château-Chinon; 1,322 hab. Ce village tire son nom d'un rocher sur lequel il est bâti. Les habitants de La Roche furent affranchis vers le milieu du XV^e siècle et obtinrent la permission d'entourer le village de murs. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la seigneurie de La Roche appartenait à François de Montmorency; elle fut cédée plus tard au maréchal de Villars, qui fit rebâtir le château. Le pic de Touleurs, qui domine le village à l'O., est couronné par d'importantes ruines, sur l'origine desquelles les archéologues ne sont pas d'accord.

LA ROCHE-POSAY, village et commune de France (Vienne), canton de Pleumartin, arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Châtellerault, sur la rive gauche de la Gartempe, près du confluent de cette rivière avec la Creuse; 1,504 hab. Eaux sulfureuses. Ces eaux ont été découvertes en 1615 par Milon, premier médecin du roi Louis XIII. Filature de laine et fabrication de gros draps.

LA ROCHE-SUR-LOIRE. V. LUYNES.

LA ROCHE-SUR-YON, ville de France (Vendée), dont le nom a été tour à tour *Napoléon-Vendée*, *Bourbon-Vendée*, puis, de nouveau, *Napoléon-Vendée*, et qui a repris son nom primitif après la révolution du 4 septembre 1870; ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., à 431 kilom. de Paris, par 46° 40′ 17″ de lat., et 3° 45′ 46″ de long. O., sur une colline dont le pied est baigné par les eaux de l'Yon; pop. aggl., 7,110 hab. — pop. tot., 8,841 hab. L'arrondissement comprend 10 cantons, 104 communes et 150,582 hab. Tribunal de première instance, lycée et école normale d'instituteurs. Commerce de draps, quincaillerie, mercerie. Eglise moderne, décorée d'un péristyle de six colonnes doriques; hôtel de ville avec un beau péristyle gr.-c.

Napoléon I^{er} fit construire la ville actuelle sur l'emplacement de l'ancien château de La Roche-sur-Yon, et en fit le chef-lieu de la Vendée.

LA ROCHE (Estienne DE), dit **Villefranche**, mathématicien français, né à Lyon. Il est auteur du plus ancien traité d'algèbre imprimé en France (1520), et réimprimé en 1538, sous le nom de *Règle de la chose*, à la suite de son *Arithmétique*.

LA ROCHE (Alain DE), en latin **Alanus de Rupe**, théologien et dominicain français, né en Bretagne en 1428, mort en 1475. Il professa la théologie à Gand et à Rostock, parcourut une partie de l'Allemagne et de la France, en établissant partout la confrérie du Rosaire, instituée par saint Dominique, et se livra à la prédication, entremêlant ses sermons d'histoires merveilleuses, pour la plupart imaginées par lui. La Roche fut béatifié. Ses principaux écrits sont : *De Psalterio, seu Rosario Christi et Mariæ* (Fribourg, 1619); *Speculum peccatricis animæ* (Anvers, 1635).

LAROCHE (Antoine DE), navigateur français du XVIII^e siècle. Il commandait un bâtiment dans la marine anglaise et revenait, en 1675, de l'île Chiloe, lorsque, après avoir doublé le cap Horn, il voulut pénétrer du grand Océan dans l'océan Atlantique par le détroit de Lemaire; mais il fut jeté à l'E. par les vents contraires et ne put, malgré tous ses efforts, regagner le détroit de Magellan. Ce fut alors, qu'en avançant au S.-E., il reconnut qu'il se trouvait dans un canal, qui tournait au N.-O., puis au N., et dans lequel il s'avança jusqu'au 54° degré de latitude S. Là il rencontra une terre, d'aspect assez fertile, offrant à sa côte orientale un port, où il resta à l'ancre pendant six jours pour se procurer de l'eau, du bois et du poisson. Les gens qu'il envoya dans l'intérieur n'y aperçurent ni habitants ni quadrupèdes, mais des oiseaux en grand nombre. De là, Antoine de Laroche se rendit au Brésil. On n'a plus sur lui aucun renseignement après cette époque. On a cru reconnaître dans la terre qu'il aborda l'île qui, visitée en juin 1756 par Duclos-Guyot, de Saint-Malo, en reçut le nom d'île Saint-Pierre, mais qui est plus connue sous celui de Géorgie méridionale, ou île du roi Georges, qui lui fut imposé par Cook en 1772.

LA ROCHE (Jean DE), prédicateur et oratorien français, né à Nantes en 1656, mort en 1711. Il acquit une grande réputation comme prédicateur et fut appelé à la cour, où il prêcha deux carêmes devant Louis XIV. Racine prisait fort son talent. On a de lui trois recueils de *Sermons* (Paris, 1725-1730, 9 vol. in-12).

LA ROCHE (Michel DE), littérateur français, né dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il dut se réfugier en Angleterre pour y pratiquer librement le protestantisme. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliothèque anglaise*, ou *Histoire littéraire de la Grande-Bretagne* (Amsterdam, 1717-1727, 15 vol. in-12); *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne* (Amsterdam, 1720-1734, 16 vol.); *Mémoires de littérature* (1725-1727, 6 vol.), en anglais; *Journal littéraire* (Londres, 1730, 2 vol. in-8°), également en anglais.

LA ROCHE (Jean-Baptiste-Louis DE), écrivain français, mort à Paris en 1780. Docteur en Sorbonne, il devint prédicateur du roi. Outre des traductions des *Psaumes*, du *Bréviaire* de Cîteaux, etc., on lui doit un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Œuvres mêlées* (1732, in-12); la *Belle vieillesse*, ou les *Anciens quatrains des sieurs de Pibrac, P. Matthieu, etc.*, avec notes (1746, in-12); *Cosmographie pratique* (in-12); *Lettres littéraires sur divers sujets* (2 vol. in-12); *Mémoires historiques et curieux* (3 vol. in-12), etc.

LA ROCHE (Pierre-Louis LEFEBVRE DE), littérateur français, né à Cany (Normandie), mort en 1806. Il entra chez les bénédictins, fut curé de Gremonville, dans le pays de Caux, puis se rendit à Paris, où il se lia avec les philosophes. Pendant la Révolution, il se montra favorable aux idées nouvelles. On lui doit, entre autres écrits : *Essai de traduction de quelques odes et de l'*Art poétique *d'Horace* (1788). La Roche était l'ami d'Helvétius, qui lui légua ses papiers, et dont il publia les *Œuvres complètes* (1795, 14 vol. in-18). On lui doit aussi une édition des *Œuvres de Montesquieu* (1795, 12 vol. in-18), avec des commentaires d'Helvétius sur l'*Esprit des lois*.

LAROCHE (Marie-Sophie DE), femme de lettres allemande, née à Kaufbeuren (Souabe) en 1731, morte en 1807. Elle était la fille du célèbre médecin Gutermann de Gutershofen, et se fit remarquer par la précocité de son intelligence. A cinq ans, d'après Depping, elle avait lu toute la Bible, et à douze ans elle servait de bibliothécaire à son père. Gutermann, ayant été appelé à Augsbourg en qualité de doyen de la Faculté de médecine, acheva dans cette ville l'éducation littéraire de sa fille, qui étonna tout le monde par l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son goût. Bianconi, médecin du prince-évêque d'Augsbourg, ravi des charmes de cette jeune personne, aida son père à cultiver son esprit et la demanda en mariage. Cependant, devenu médecin du roi de Pologne, il se brouilla avec Gutermann au sujet du contrat de mariage, le père voulant stipuler que les enfants seraient luthériens, tandis que Bianconi exigeait qu'ils fussent catholiques. En présence de son père, elle fut contrainte de faire un auto-da-fé de toutes les lettres et poésies du prétendu, et de fouler solennellement aux pieds la bague d'alliance. Elle ressentit un profond chagrin de cette rupture, et, tombée dans la mélancolie, elle prit un goût décidé pour la solitude.

La jeune fille se retira alors à Biberach auprès de son grand-père, sénateur et directeur de l'hôpital de cette ville, et vécut dans une profonde retraite, qu'elle consacra à l'étude des lettres et des beaux-arts. A la mort de son grand-père (1750), un ami de ce dernier, le pasteur Wieland, lui offrit un asile dans sa maison, où elle se lia avec le jeune fils de son hôte, l'une des futures gloires poétiques de l'Allemagne. Ils étudièrent ensemble les chefs-d'œuvre littéraires de leur patrie, et une affection mutuelle fut le résultat de ce contact de chaque jour entre les deux jeunes gens, qui résolurent de la cimenter par un mariage; mais une suite de malentendus mit fin à leur amour, qui se changea cependant en une inaltérable amitié, à laquelle ils demeurèrent fidèles jusqu'à l'âge le plus avancé. En 1760, Sophie épousa Frank Lichtenfels, dont le nom a été francisé en celui de Laroche; il était alors intendant des biens du prince de Stadion, et devint plus tard conseiller de conférence à la cour de l'électeur de Trèves. Un ouvrage qu'il publia sous le titre de : *Lettres sur le fanatisme monastique*, lui ayant fait perdre sa place, les deux époux vécurent dès lors dans la retraite. Laroche mourut en 1789, et sa femme lui survécut dix-huit ans, qu'elle consacra entièrement aux lettres.

M^{me} de Laroche était douée d'une rare beauté, en même temps que de toutes les grâces de l'esprit. Son caractère et son genre de vie étaient exemplaires. Ses romans et ses scènes de la vie de famille, en forme de lettres, ou dans la manière de Richardson, que l'*Hermès* avait introduite en Allemagne, obtinrent beaucoup de succès. Quoique ses œuvres laissent un peu à désirer sous le rapport de l'imagination, on y remarque des caractères fermement dessinés, une profonde connaissance du cœur humain, et elles sont écrites dans un style simple et animé.

Nous avons d'elle plusieurs ouvrages, parmi lesquels il faut remarquer : *Mademoiselle de Sternheim;* les *Lettres de Rosalie; Pomone;* les *Soirées de Mélusine*, son dernier ouvrage. « Comme elle avait une prédilection marquée pour Bernardin de Saint-Pierre, remarque Prudhomme, les observations de cet auteur sur la nature ont fourni à M^{me} de Laroche des extraits qu'elle a insérés dans plusieurs de ses soirées : *Mon pupitre; Lettres sur Manheim; Histoire de miss Lony; Apparition au lac Onéida; Contes moraux; Nouveaux contes; Fanny et Julie; Tableau de résignation; Berceau d'amour; Journée d'automne;* les *Caprices de l'amour et de l'amitié.* »

Dans *Mademoiselle de Sternheim*, le début littéraire de M^{me} de Laroche, et que Wieland fit précéder d'une introduction, l'auteur a pris Richardson pour modèle. C'est l'histoire d'une femme vertueuse, mais d'un caractère un peu exalté, et qui devient malheureuse par un enchaînement de circonstances fortuites, sans y avoir contribué par des fautes de conduite. Cet ouvrage a été traduit de l'allemand en français par M^{me} de La Fite.

LA ROCHE (F. DE), médecin et naturaliste suisse, né à Genève en 1743, mort à Paris en 1812. Ce fut à Edimbourg qu'il fit ses études de médecine. De retour dans sa ville natale, il prit le grade de docteur, acquit la réputation d'un excellent praticien, puis se rendit à Paris, où il devint médecin du duc d'Orléans et de la maison de santé du faubourg Saint-Martin. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Analyse des fonctions du système nerveux* (Genève, 1778); *Pharmacopea genevensis* (Genève, 1780, in-8°); *Recherches sur la nature et le traitement de la fièvre puerpérale* (Paris, 1783, in-8°); *Eryngiorum, necnon generis novi Alepideæ, historia* (Paris, 1808, in-fol.). Il a laissé, en outre, des observations et des mémoires dans les *Annales du Muséum*, dans le *Journal de médecine*, dans la *Bibliothèque germanique médico-chirurgicale*, etc.

LA ROCHE (Charles), acteur allemand, né à Berlin en 1796. Iffland, ami de sa famille, lui inspira de bonne heure le goût du théâtre, et, dès 1811, il débuta avec succès à Dresde. Après avoir joué pendant plusieurs années à Dantzig, à Kœnigsberg et à Leipzig, il fut envoyé, en 1822, au théâtre de Weimar. Là, grâce aux conseils de Gœthe, il se perfectionna dans son art et parvint à l'apogée de sa réputation. De Weimar, il fit de fréquentes excursions artistiques dans différentes villes de l'Allemagne, et en dernier lieu (1832) à Vienne, où il fut accueilli avec une telle faveur qu'il accepta un engagement à vie pour le théâtre du Château de cette ville. Une des gloires de cette scène, il n'a cessé d'y remplir avec un égal talent les principaux rôles du drame et de la comédie.

LAROCHE (Benjamin), publiciste et poëte français, né en 1797, mort en 1852. Il s'était déjà fait connaître par quelques opuscules, lorsqu'une brochure qu'il publia sous le titre de *Lettres de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à M. le duc de Richelieu et à M. Guizot*, lui valut, en 1820, une condamnation à six ans de prison et à 6,000 fr. d'amende. Il se réfugia alors en Angleterre, où il vécut en donnant des leçons de français. Bien qu'à son départ il ne sût pas un mot d'anglais, il apprit parfaitement cette langue, et, de retour en France, en 1827, s'y occupa de traduire les œuvres les plus remarquables de la littérature anglaise; il fut l'un des premiers partisans de la méthode Jacotot, pour la défense de laquelle il publia deux brochures en 1829. On a de lui les ouvrages suivants : le *Cri des patriotes français sur la loi des élections, etc.* (Paris, 1819, in-8°); les *Funérailles de la liberté messinienne* (Paris, 1820, in-8°); les *Singes économistes*, ou *Qu'est-ce que la liberté du commerce?* (Paris, 1832, in-8°). Benjamin Laroche a traduit de l'anglais : *Œuvres poétiques de G. Canning*, en vers français (1827); *Forester*, de miss Edgeworth (1829); le *Vicaire de Wakefield*, de Goldsmith; *De la réforme financière en Angleterre*, par sir H. Parnell; *Diontologie*, ou la *Science de la morale*, par J. Bentham (2 vol.); *Voyages et aventures du capitaine Bonneville à l'ouest des Etats-Unis d'Amérique, au delà des montagnes Rocheuses*, par W. Irving; *De la société américaine*, par miss Martineau; *Œuvres complètes de Shakspeare* (6 vol.); *Œuvres de F. Cooper* (6 vol.); *Œuvres complètes de lord Byron* (4 vol.); *Œuvres de Sheridan; Lucretia*, ou les *Enfants de nuit*, par L. Bulwer; *Œuvres complètes de Walter Scott;* la *Maison Dombey et fils*, de Ch. Dickens. Laroche a participé à la rédaction de la *Tribune nationale* (1848), et de la *Tribune du peuple* (1848); de la *Tribune, journal de l'ordre et de la liberté* (1848); du *Persifleur, journal mensuel de la République démocratique et sociale* (1848).

LA ROCHE (Jacques FONTAINE DE), controversiste français. V. FONTAINE DE LA ROCHE.

LA ROCHE-AYMON (Raoul DE), archevêque de Lyon, né vers 1160, mort en 1236. Entré fort jeune dans l'ordre des cisterciens, il devint d'abord abbé d'Igny, et succéda, en 1224, à saint Bernard, à l'abbaye de Clairvaux. En 1232, il fut appelé à l'évêché d'Agen, d'où il fut promu, en 1235, à l'archevêché de Lyon par le pape Grégoire IX. Il est qualifié de bienheureux dans le *Martyrologe gallican* et dans le *Ménologe cistercien*.

LA ROCHE-AYMON (Charles-Antoine DE), prélat français, né en 1697, mort en 1777. Il était vicaire général de Limoges lorsqu'il fut nommé, en 1725, évêque de Sarepte *in partibus*. Il fut ensuite appelé successivement aux évêchés de Tarbes (1729), de Toulouse (1740), et de Narbonne (1752), devint, en 1760, grand aumônier du roi, et, deux ans plus tard, fut promu au siége archiépiscopal de Reims. Il reçut, en outre, le chapeau de cardinal en 1771, et obtint l'abbaye de Saint-Germain des Prés en 1772. En 1775, il sacra le roi Louis XVI. Député depuis 1735 à toutes les assemblées du clergé de France, il les présida depuis 1760 jusqu'en 1775. Il était, à sa mort, le doyen de l'épiscopat français.

LA ROCHE-AYMON (Colette-Marie-Saule-Hortense-Bernardine DE BEAUVILLIERS, marquise DE), née en 1749, morte en 1830. Elle épousa, en 1771, le marquis de La Roche-Aymon, menin du Dauphin, et devint elle-même, en 1775, dame du palais de la jeune reine Marie-Antoinette, à laquelle elle montra le plus inaltérable dévouement. Elle ne la quitta que lorsqu'on renvoya du Temple les dames qui y avaient accompagné la reine. Elle fut alors emprisonnée à l'Abbaye. Echappée aux massacres de septembre, elle fut réincarcérée sous la Terreur, et fut encore sauvée de l'échafaud par le 9 thermidor.

LA ROCHE-AYMON (Antoine-Charles-Etienne-Paul, marquis DE), général et écrivain militaire français, fils de la précédente, né à Paris en 1772, mort en 1849. Il entra à douze ans comme surnuméraire dans les gardes du corps, suivit à Naples, en 1789, l'ambassadeur français de Talleyrand, et, après être resté quelque temps au service du roi de Naples, alla rejoindre à Coblentz son père, qui avait émigré. Après avoir fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes, il entra, en 1794, au service de la Prusse, comme aide de camp du prince Henri, auprès duquel il resta jusqu'à sa mort, en 1802. Il devint alors major, puis, en 1806, commandant en second d'un régiment de hussards, prit part, après la conclusion de la paix, à la réorganisation de l'armée prussienne, et, promu colonel en 1810, revint en 1811 en France, où Napoléon lui offrit un grade dans son armée. Il refusa, mais s'engagea à ne plus servir à l'étranger, et retourna à Berlin, où il demanda sa retraite, qui lui fut accordée avec le grade de major général. Il rentra en France en 1814, fut promu maréchal de camp par Louis XVIII, et devint, à la seconde Restauration, pair de France et commandant militaire du département de la Loire, d'où il passa, en la même qualité, dans plusieurs autres départements. En 1820, il fut nommé aux fonctions d'inspecteur de cavalerie. En 1823, il fit partie de l'armée envoyée en Espagne, sous les ordres du duc d'Angoulême, et conquit au combat de Molina del Rey le grade de lieutenant général. Après la révolution de Juillet, il prêta serment à la dynastie d'Orléans, et continua de siéger à la Chambre des pairs jusqu'aux événements de février 1848, qui mirent fin à sa carrière politique. On a de lui : *Introduction à l'étude de l'art de la guerre*, ouvrage que l'on a attribué souvent au prince Henri de Prusse (Weimar, 1802-1804, 4 vol. in-8°, avec atlas), réimprimé par M. Martin de Brettes, sous ce titre : *Mémoires sur l'art de la guerre* (Paris, 1857, 5 vol. in-8°, avec atlas); *Des troupes légères* ou *Réflexions sur l'organisation, l'instruction pratique et la tactique de l'infanterie et de la cavalerie légère* (Paris, 1817, in-8°); *Manuel du service de la cavalerie légère en campagne* (Paris, 1821, in-8°); *De la cavalerie* ou *Des changements nécessaires dans la composition, l'organisation et l'instruction des troupes à cheval* (Paris, 1828-1829, 3 vol. in-8°); *Observations historiques et critiques sur les remontes* (Paris, 1835, in-8°). Le marquis de La Roche-Aymon avait, en outre, collaboré au *Dictionnaire de la conversation*, et publié deux brochures sur la loi des finances de 1817 et la loi du recrutement de 1818, à la discussion desquelles il avait pris une part active à la Chambre des pairs.

LAROCHE-DUBOUSCAT (Antoine, baron DE), général français, né à Condom en 1759. Entré, en 1781, comme capitaine dans la légion de Luxembourg, il fut envoyé au Cap de Bonne-Espérance, et prit une part active à la défense de la ville du Cap et de l'île de Ceylan contre les Anglais. De retour en France, en 1788, il adopta avec chaleur les principes de la Révolution, fut nommé, en 1793, lieutenant-colonel, se distingua à l'armée des Pyrénées, où il devint général de brigade et chef de l'état-major, et passa, en 1796, à l'armée de la Moselle, après avoir montré une grande intrépidité dans les combats des Montagnes-Noires, d'où il débusqua le prince de Wurtemberg, dans les affaires de Widbad, d'Elsingen, etc. Il fit partie de l'armée d'Angleterre et de l'armée d'observation, et fut promu, en 1799, général de division. Laroche-Dubouscat remplit ensuite des commandements à l'intérieur, et, à partir de 1814, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, dont on ignore l'époque. On a de lui un *Mémoire* (Paris, 1798) sur un emprisonnement qu'il avait subi à Ceylan.

LA ROCHEFOUCAULD, ville de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. d'Angoulême, sur le chemin de fer de Limoges à Angoulême, sur la rive droite de la Tardaire; pop. aggl., 2,182 hab. — pop. tot., 2,621 hab. Cette ville, d'abord siége d'une baronnie, puis d'un comté et enfin d'un duché, doit son nom à un seigneur appelé Foucauld, qui y bâtit, vers le IXe siècle, un beau château, reconstruit depuis. De la construction primitive, détruite en 1150 par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, il ne reste que quelques débris du mur d'enceinte et la partie inférieure du donjon. Le château actuel a été élevé du XIVe au XVIe siècle. Au IXe siècle, le château de La Rochefoucauld était le ch.-l. d'une des plus anciennes baronnies de l'Angoumois. Du XIIIe au XIVe siècle, le château de La Rochefoucauld subit une transformation complète. La tour ronde du S.-E., dite *Tour des Archives*, remonte aux premières années du XVe siècle. Elle est d'un style sévère. C'est aussi au XVe siècle que fut construit le donjon ou tour carrée. Il a trois étages et mesure 33 mètres d'élévation. Mais, ce qui mérite surtout d'attirer l'attention, ce sont les reconstructions de la Renaissance (1528 à 1538), dues à Antoine Fontant. L'œuvre du grand artiste se compose de la chapelle, de deux corps de logis entiers, de l'escalier, de la galerie et des façades extérieures. « L'escalier, dit M. Joanne, est le plus admirable de la Renaissance avec ceux de Blois et de Chambord. Les marches, au nombre de cent huit, s'enroulent autour d'une colonne ornée de moulures en spirale. Sur la balustrade de la dernière marche est sculpté le buste d'Antoine Fontant, avec le millésime de 1538. Au sommet, douze consoles, qui soutiennent les nervures de la voûte, offrent douze sujets de fantaisie du plus beau travail : des cygnes, des enfants, des satyres, des monstres, des serpents, etc. »

M. J. Michon a publié une excellente monographie du château de La Rochefoucauld.

Signalons enfin, dans la petite ville de La Rochefoucauld, l'église paroissiale, qui date en partie du XIIIe siècle et à laquelle les restaurations ont fait perdre son cachet primitif; l'église à coupole de l'ancien prieuré de Saint-Florent, bâtie au XIe siècle et convertie en magasins; le pont, flanqué d'une belle tour carrée du XIVe siècle; le collége, installé dans un ancien couvent de carmes; l'hôpital, fondé au XVIIe siècle.

Aux environs de La Rochefoucauld, la vallée de la Tardaire abonde en sites pittoresques.

LA ROCHEFOUCAULD, nom d'une ancienne et illustre famille du Poitou, à laquelle on assigne pour auteur Foucauld, seigneur de La Roche, frère puîné de Guillaume, sire de Parthenay, fils de Josselin et petit-fils d'Hugues II, sire de Lusignan. Ce Foucauld, mort vers 1040, fut père de Gui de La Roche, seigneur de La Rochefoucauld. Celui-ci eut pour fils Gui II, mort vers 1095. Gui III, fils aîné de Gui II, fut père d'Aimar de La Roche, sire de La Rochefoucauld. Aimar mourut en 1140, laissant Gui IV, sire de La Rochefoucauld, père de Foucauld II, qui fut fait prisonnier par les Anglais, près de Gisors, en 1198. Aimeri, fils et successeur de Foucauld II, mort vers 1250, laissa de Létice de Parthenay, sa femme, Gui VI, sire de La Rochefoucauld, mort en 1295. Gui VI avait épousé en première noces Agnès de Rochechouart, et en secondes noces une fille de Raimond, vicomte de Fronsac. Il laissa, entre autres enfants : Aimeri II, sire de La Rochefoucauld, père de Gui VII, qui a continué la filiation directe; Geoffroi de La Rochefoucauld, auteur de la branche des seigneurs de Barbezieux et de Verteuil, seigneurs et marquis de Bayers, subdivisée en un certain nombre de rameaux, dont plusieurs se sont perpétués jusqu'à nos jours. Gui VII, sire ou baron de La Rochefoucauld, mourut en 1344, laissant, entre autres enfants : Aimeri III, dont on va parler; Geoffroi de La Rochefoucauld, archidiacre de l'église d'Orléans, et Guillaume de La Rochefoucauld, évêque de Luçon en 1380. Aimeri III, sire ou baron de La Rochefoucauld, lieutenant général en Poitou et en Angoumois, gouverneur de Beaucaire, servit avec beaucoup de dévouement les rois Philippe de Valois et Jean le Bon, et en reçut de nombreux témoignages de reconnaissance. Il mourut en 1362, n'ayant eu qu'un fils; Gui VIII, baron de La Rochefoucauld, gouverneur de l'Angoumois. Celui-ci mourut en 1428, laissant, de Marguerite de Craon, sa femme, entre autres enfants, Foucauld III, baron de La Rochefoucauld, conseiller et chambellan du roi Charles VII. Foucauld III mourut en 1467, laissant, entre autres enfants, Jean, baron de La Rochefoucauld, conseiller des rois Charles VII et Louis XI, gouverneur de Bayonne, sénéchal du Périgord, gouverneur de la personne de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. Jean, mort en 1472, avait eu un fils unique, François, baron de La Rochefoucauld, parrain du roi François Ier, dont il devint le chambellan ordinaire. C'est en sa faveur que la baronnie de La Rochefoucauld fut érigée en comté. François mourut en 1516, laissant François II, qui a continué la filiation directe; Antoine de La Rochefoucauld, auteur de la branche des marquis de Langeac et comtes d'Urfé, subdivisée en plusieurs rameaux pour la plupart éteints; Louis de La Rochefoucauld, auteur de la branche des ducs de Doudeauville (v. Doudeauville), et Jean de La Rochefoueauld, évêque de Mende en 1532. François II, comte de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, mourut jeune, en 1533, laissant, entre autres enfants, François III, dont il va être parlé, et Charles de La Rochefoucauld, auteur de la branche des comtes de Randan, éteinte, en 1677, en la personne de Marie-Catherine de La Rochefoucauld, gouvernante du roi Louis XIV, mariée à Henri de Bauffremont, marquis de Senecey, et créée duchesse de Randan, par lettres du mois de mars 1661. François III, comte de La Rochefoucauld prince de Marcillac, assassiné le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572, eut : François IV, qui a continué la filiation directe; José de La Rochefoucauld, comte de Roucy, tué au combat d'Arques, en 1589, et Charles de La Rochefoucauld, auteur de la branche des comtes de Roucy, dont il sera parlé plus loin. François IV, comte de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, conseiller au conseil d'État et au conseil privé, fut tué en Limousin par les ligueurs en 1591. Il avait eu François V, qui a continué la filiation directe, et Benjamin de La Rochefoucauld, comte d'Estissac, lieutenant général, dont la postérité mâle a fini en la personne de son fils, le marquis d'Estissac. François V, comte de La Rochefoucauld, maréchal de camp et lieutenant général en Poitou, avait été fait duc et pair par lettres du mois d'avril 1622. Il mourut en 1650, ayant eu, entre autres enfants, Louis de La Rochefoucauld, évêque de Lectoure, et François VI duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, l'auteur des *Maximes*. François VI mourut en 1680, laissant pour successeur son fils aîné, François VII, duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, duc de La Roche-Guyon et de Liancourt. Celui-ci mourut en 1714, ayant eu Henri-Roger de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, lieutenant général, mort sans alliance, et François VIII, duc de La Rochefoucauld et de La Roche-Guyon, prince de Marcillac, d'abord connu sous le nom de *comte de Duretal*. Il mourut en 1728, ayant eu, entre autres enfants, Michel-Camille de La Rochefoucauld, duc de La Roche-Guyon, mort sans alliance en 1712; Roger de La Rochefoucauld, d'abord abbé de Fontfroide, puis officier au service de l'empereur, sous le nom de prince de Marcillac, mort en Hongrie en 1717; Alexandre et Gui de La Rochefoucauld, duc de La Roche-Guyon, commandeur de l'ordre de Malte, puis mestre de camp de cavalerie, mort sans alliance en 1731. Alexandre, duc de La Rochefoucauld et de La Roche-Guyon, prince de Marcillac, marquis de Liancourt, mourut en 1762, ne laissant que des filles.

On a vu plus haut que Charles de La Rochefoucauld, fils puîné de François III, a été l'auteur d'une branche, devenue branche aînée. Ce Charles eut François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roucy. Celui-ci, mort en 1680, eut pour fils, Frédéric-Charles de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roucy, lequel mourut en 1690, ayant eu, entre autres enfants : François, lieutenant général, qui a continué la filiation directe, éteinte dans les mâles en 1725, après avoir fourni un cardinal, archevêque de Bourges; Gui de Roye de La Rochefoucauld, vidame de Laon, mort des blessures qu'il avait reçues au siége de Luxembourg en 1684; Charles dont on va parler; Frédéric-Guillaume de Roye de La Rochefoucauld, comte de Champagne; Mouton, pair d'Irlande, général-major au service de l'Angleterre, mort sans alliance; Louis, connu sous les noms de marquis de Roye et de marquis de la Ferté-sous-Jouarre, marin distingué, lieutenant général des galères, père de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric, qui fut créé duc d'Anville; Barthélemy de Roye de La Rochefoucauld, comte de Chef-Boutonne, lieutenant général. Charles de Roye de La Rochefoucauld, comte de Blanzac, lieutenant général, mort en 1732, laissa Louis-François-Armand, duc d'Estissac, marié, en 1737, à Marie, fille puînée d'Alexandre, dernier rejeton mâle de la branche aînée de la maison de La Rochefoucauld; il mourut en 1783, laissant François-Alexandre-Frédéric, duc de La Rochefoucauld, lieutenant général, membre de l'Académie des sciences, connu sous le nom de duc de Liancourt. Il est mort en 1836, ayant eu : François de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, maréchal de camp, député sous la Restauration; Alexandre-François, comte de La Rochefoucauld, ambassadeur de France en Saxe, à Vienne, en Hollande, sous le premier Empire, nommé pair de France pendant les Cent-Jours, et Frédéric-Gaétan de La Rochefoucauld, chargé de différentes missions diplomatiques sous le gouvernement de la Restauration. On trouvera ci-dessous des articles particuliers, consacrés à ceux des membres de cette famille qui ont joué un rôle dans l'histoire.

LA ROCHEFOUCAULD (François III, comte de), comte de Roucy, prince de Marcillac, capitaine protestant français, né vers 1531, mort en 1572. Il fit, en 1551, ses premières armes en Piémont, se signala, en 1552, au siége de Metz, et fut fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin en 1555. Il épousa, l'année suivante, une belle-sœur du prince de Condé, et commença dès lors à être compté parmi les chefs les plus importants du parti protestant. Lorsque la guerre civile eût été allumée, il s'empara de Pons en 1562, assiégea Saint-Jean-d'Angely, se signala à la bataille de Dreux, et passa ensuite en Normandie avec Coligny. La guerre ayant recommencé au bout de quelque temps, il donna de nouvelles preuves de bravoure à Jarnac, à La Roche-Abeille, au Port-de-Piles et au siége de Lusignan, s'empara, en 1570, de Marennes, de Brouage, etc., et, grâce à lui, bientôt le drapeau protestant flotta sur tout le littoral, depuis la Charente jusqu'à la Gironde. Après la conclusion de la paix, il se rendit à Paris, pour y assister au mariage du roi de Navarre. La veille de la Saint-Barthélemy, le roi, qui l'avait pris en affection, voulut le retenir auprès de lui toute la nuit; mais il refusa, et se retira dans son logis. Il venait à peine de s'endormir, lorsque des assassins masqués arrivèrent et le tuèrent, sans qu'il songeât à se défendre, car il les prenait pour le roi et quelques seigneurs de la cour, qui venaient se divertir à ses dépens.

LA ROCHEFOUCAULD (François de), prélat français, né Paris en 1558, mort en 1645. Il fut évêque de Clermont et de Senlis, cardinal (1607), grand aumônier de France, président du conseil d'Etat, et ambassadeur à Rome. Il refusa de se soumettre à Henri IV, jusqu'à ce que ce prince eût abjuré le protestantisme, eut une grande part au concile de Trente, où il défendit les libertés de l'Eglise gallicane, et consacra les dernières années de sa vie à la fondation de la congrégation de Sainte-Geneviève, connue sous le nom de Congrégation de France. Il publia les *Statuts synodaux de l'église de Clermont* (1599); les *Statuts synodaux de l'église de Senlis* (1621); *De l'autorité de l'Eglise en ce qui concerne la foi et la religion* (1603), etc.

LA ROCHEFOUCAULD (François VI, duc de), prince de Marcillac, moraliste français, né en 1613, mort en 1680. Il ne reçut pas une éducation conforme à sa naissance, mais les événements y suppléèrent, et son goût naturel pour l'instruction le mit à même de corriger en partie cet inconvénient de son enfance. « Le moment, dit Suard, où il entra dans le monde était un temps de crise pour les mœurs nationales : la puissance des grands, abaissée et contenue par l'administration despotique et vigoureuse du cardinal de Richelieu, cherchait encore à lutter contre l'autorité; mais à l'esprit de faction on avait substitué l'esprit d'intrigue. » Ce fut à l'école de la guerre civile que La Rochefoucauld étudia les hommes et put devenir l'auteur des *Maximes*.

Destiné, par son rang, à jouer un rôle à la cour, La Rochefoucauld y parut au sortir de l'enfance et fut mêlé à des intrigues qui le firent éloigner par Richelieu. La mort du tout-puissant ministre lui permit de reparaître à la cour. On était à la veille d'une minorité, c'est-à-dire d'une période d'anarchie où les passions et les intérêts pourraient se donner cours. La Rochefoucauld se tint d'abord à l'écart, en observateur modeste : il craignait de s'engager. Il était encore jeune, et, momentanément, la galanterie suffisait à l'occuper. Ce fut par elle qu'il fut jeté dans le mouvement. Au début de la Fronde (1648), il était l'amant de la duchesse de Longueville. Elle se servit de lui pour négocier et combattre tour à tour. Il se distingua, dit-on, au siége de Bordeaux et au combat du faubourg Saint-Antoine, où il reçut un coup de mousquet qui faillit lui faire perdre la vue. Il ne combattait pas par ambition. « L'ambition ne me travaille point, » écrivait-il plus tard; et, en effet, il n'y avait pas chez lui assez d'étoffe pour faire un ambitieux; mais il aimait Mme de Longueville, au profit de laquelle il parodiait les vers du poëte Du Ryer :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux;

enthousiasme dont il ne tarda point à se défaire, ce qui l'engagea à modifier de la manière suivante les deux vers de Du Ryer :

Pour mériter ce cœur, qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux rois, j'en ai perdu les yeux.

C'était une allusion au coup de mousquet qu'il avait reçu. Les horreurs de la guerre civile étaient trop fortes pour son caractère et contrariaient son goût d'homme de cour et de sceptique; pour lui, le pouvoir et la renommée ne valaient pas une conversation agréable ou le repos de la vie privée. Mais, comme il fallait qu'une femme daignât le distraire de son ennui habituel, n'ayant plus Mme de Longueville, il prit Mme de La Fayette et lui resta toujours attaché. « Il m'a donné de l'esprit, disait-elle, mais j'ai réformé son cœur. » Pour de l'esprit, elle en avait déjà; quant au cœur de l'auteur des *Maximes*, elle se trompait : on ne réforme pas ce qui n'existe pas. Le duc de La Rochefoucauld, délivré des embarras que la nécessité de prendre part aux guerres civiles de la Fronde lui avait apportés, fit de sa maison un rendez-vous où affluèrent bientôt les beaux esprits et la noblesse de cour. Mme de La Fayette y représentait l'esprit littéraire, et Mme de Sévigné l'esprit des salons du grand monde d'alors. L'une et l'autre brillaient au premier rang. Dans sa correspondance, Mme de Sévigné parle de son ami avec un intérêt visible. Les dix ou douze dernières années du duc furent tourmentées par la goutte. Des malheurs de famille vinrent l'affliger. Son fils fut blessé et son petit-fils tué au passage du Rhin (1672). La mort prématurée du chevalier de Longueville, fils de Mme de Longueville et né à l'époque de la liaison de la duchesse avec le duc de La Rochefoucauld, lui fut peut-être encore plus pénible. Il mourut d'un accès de goutte le 17 mars 1680.

Le cardinal de Retz, qui avait fréquenté La Rochefoucauld et étudié de près son genre d'esprit et de caractère, a laissé de lui un portrait reconnu comme exact par les contemporains. « Il y a toujours eu, dit-il, du je ne sais quoi en M. de La Rochefoucauld. Il a voulu se mêler d'intrigues dès son enfance, et en un temps où il ne sentoit pas les petits intérêts qui n'ont jamais été son faible, et où il ne connaissoit pas les grands qui, d'un autre sens, n'ont pas été son fort. Il n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi; car il avoit des qualités qui eussent suppléé en tout autre celles qu'il n'avoit pas. Sa vue n'étoit pas assez étendue et il ne voyoit pas même tout ensemble ce qui étoit à sa portée; mais son bon sens, très-bon dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation et à sa facilité de mœurs, qui est admirable, devoit compenser plus qu'il n'a fait le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle; mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne la puis donner à la stérilité de son jugement; car, quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fonds de raison. Nous voyons les effets de cette irrésolution, quoique nous n'en connoissions pas la cause. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-soldat. Il n'a jamais été, par lui-même, bon courtisan, quoiqu'il ait eu toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé. Il eût beaucoup mieux fait de se connoître et de se réduire à passer comme il eût pu pour le courtisan le plus poli et le plus honnête homme, à l'égard de de la vie commune, qui ait paru dans son siècle. »

L'avoir littéraire du duc de La Rochefoucauld se compose de ses *Maximes*, de ses *Mémoires*, où l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche est racontée avec netteté, élégance et précision, et, enfin, de sa *Correspondance*. Voltaire a dit que tout le monde savait les *Maximes* de La Rochefoucauld par cœur. C'était peut-être vrai au XVIIIe siècle, mais ce ne l'est plus aujourd'hui, bien qu'elles demeurent un monument des mœurs et des lettres du XVIIe siècle. La Bruyère les estimait. Ce recueil de *Maximes* a un caractère général qui en diminue la valeur. L'auteur a l'air de l'avoir écrit avec rancune, quand les *beaux yeux* n'eurent plus d'effet pour lui, et comme pour se venger, en médisant des hommes, d'avoir perdu lui-même ses illusions. Toutes les actions humaines y sont ramenées à un invariable mobile, l'intérêt personnel, l'amour de soi. Mais on peut dire, avec Voltaire, que c'est un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation et à lui donner un esprit de justesse et de précision : « Il accoutuma à penser et à renfermer des pensées dans un ton vif, précis et délicat. » La première édition des *Maximes* parut anonyme, en 1665, in-12, sous le titre de *Réflexions* ou *Sentences et maximes morales*, avec un *Discours* attribué jusqu'ici, mais sans fondement, à Segrais, et un *Avis au lecteur*, qui ne se retrouve plus dans les éditions suivantes. Cinq éditions des *Maximes* furent données du vivant de La Rochefoucauld. La dernière qu'il ait revue est celle de 1678; elle peut être considérée comme l'expression définitive de la pensée de l'auteur. En 1693, il parut une sixième édition, contenant cinquante maximes données comme posthumes. Depuis lors, de nombreuses éditions, presque toutes fautives, se sont succédé. Aimé Martin en a donné une (1822, in-8o), dont le commentaire laisse à désirer. La meilleure est, jusqu'à présent, celle de M. D.-L. Gilbert; elle fait partie de la belle collection des *Grands écrivains de la France*, éditée avec tant de soin par Hachette (1868, in-8o). Chaque maxime est accompagnée de ses variantes et de la comparaison, souvent heureuse, des pensées émises sur le même sujet, soit par La Rochefoucauld lui-même, soit par les autres moralistes anciens et modernes.

Les *Mémoires* parurent en 1662, sous le titre de *Mémoires sur la regence d'Anne d'Autriche*. Les contemporains ont eu pour ces mémoires une si grande estime, qu'il faut croire qu'ils se distinguent par une certaine exactitude à donner à chacun sa part dans les troubles de la Fronde, et cette qualité est certainement une bonne recommandation. Eux aussi ont été souvent réimprimés. La première partie, restituée par M. Renouard en 1817, n'est pas considérée comme authentique par la famille du duc. Il y a donc lieu de ne l'admettre qu'avec réserve. Cependant, le texte de Renouard est meilleur que celui des éditions de Hollande, qui ont été publiées à l'aide d'une copie subreptice et incomplète.

Quant à la *Correspondance*, elle a paru pour la première fois dans l'édition in-8° des *Œuvres* de La Rochefoucauld, publiée par Belin en 1818, dans sa *Collection des prosateurs français*. Cousin (*Journal des savants*, 1851), pense qu'elle a été défigurée.

LA ROCHEFOUCAULD (François VII, duc DE), prince DE MARCILLAC, fils du précédent, né en 1634, mort en 1714. Il suivit de bonne heure la carrière des armes, fit, aux côtés du roi, la campagne de 1667 en Flandre, et fut blessé, en 1672, au passage du Rhin. Il était en haute estime auprès de Louis XIV, qui le nomma grand veneur de France, grand maître de la garde-robe et chevalier de ses ordres, et lui donna le gouvernement du Berry. La Rochefoucauld avait une grande réputation d'esprit et de probité, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir des dettes considérables. Un jour le roi, lui voyant la mine soucieuse, lui demanda la cause de son inquiétude ; La Rochefoucauld répondit qu'elle venait de ses dettes. « Que n'en parlez-vous à vos amis, » lui dit le roi, qui, le même jour, lui envoya 50,000 écus.

LA ROCHEFOUCAULD (François VIII, duc DE), duc DE LA ROCHE-GUYON et marquis DE LIANCOURT, fils du précédent, né en 1663, mort en 1728. Il servit, avec distinction, dans les campagnes de 1690 à 1693, assista au siége de Luxembourg, aux batailles de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde, mais reçut, à cette dernière, une blessure au pied, qui l'empêcha de prendre part aux campagnes de 1694 et 1695. Il fut créé maréchal de camp en 1696, et, à la mort de son père, lui succéda comme grand veneur de France et comme grand maître de la garde-robe ; mais il ne conserva que la seconde de ces charges. Pour le récompenser de ses services, Louis XV érigea en sa faveur le comté de La Roche-Guyon en duché-pairie, et le fit, en 1724, chevalier de ses ordres.

LA ROCHEFOUCAULD (Alexandre, duc DE), fils du précédent, né en 1690, mort en 1762. Connu d'abord sous le nom de **comte de Montignac**, puis de **duc de La Roche-Guyon**, il entra dans l'armée de mer, comme garde-marine, en 1707, devint, en 1712, mestre de camp du régiment d'Uzès, fit les campagnes d'Allemagne et devint, en 1719, brigadier des armées du roi. Sous la régence, il prit part à la guerre d'Espagne, succéda, en 1728, à son père, comme grand maître de la garde-robe, et se signala particulièrement pendant la campagne de 1744. L'insistance que La Rochefoucauld avait montrée pour être admis à faire son service auprès du roi, pendant sa maladie à Metz, en 1744, et surtout l'obstination avec laquelle il avait éloigné du malade Mme de Châteauroux le firent tomber en disgrâce. Exilé à sa terre de La Roche-Guyon, il n'obtint que plus tard la permission de revenir à Paris, mais sans pouvoir se présenter à la cour. Il ne laissa que des filles et fut le dernier descendant mâle de l'auteur des *Maximes*.

LA ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Charles DE), comte de ROYE et de ROUCY, en France, comte de LIFFORD, en Angleterre, général français, né en 1633, mort en 1690. Issu d'une branche cadette de la famille de La Rochefoucauld, il entra fort jeune au service, assista au combat d'Ardres, à la bataille des Dunes et à la prise de Dunkerque, devint mestre de camp en 1659, prit part au siége d'Erfurt en 1664, et fit partie, l'année suivante, du secours envoyé par Louis XIV aux Hollandais contre l'évêque de Munster. En 1667, il fut promu brigadier, assista aux siéges de Tournay, de Douai et de Lille, fit la campagne de Hollande en 1672, se trouva, en 1673, au siége de Maëstricht, et, nommé maréchal de camp en 1674, servit en Allemagne sous Turenne, son oncle. En 1676, il devint lieutenant général, fit toutes les campagnes d'Allemagne de 1676 à 1679, sous les ordres du maréchal de Luxembourg et du maréchal de Créqui, et obtint, en 1683, la permission de passer au service du roi de Danemark, qui le nomma grand maréchal de ses armées. Fortement attaché à la religion protestante, il ne voulut pas rentrer en France après la révocation de l'édit de Nantes, et se retira, en 1688, en Angleterre, où il fut nommé feld-maréchal de cavalerie, grand maître de l'artillerie d'Irlande et pair d'Irlande, sous le titre de comte de Lifford.

LA ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Jérôme DE ROYE DE), prélat français, petit-fils du précédent, né en 1701, mort en 1757. Promu, en 1729, à l'archevêché de Bourges, il devint, en 1747, abbé de Cluny et cardinal, fut envoyé en ambassade à Rome l'année suivante, et reçut le titre de grand aumônier en 1756. On a de lui : *Ordonnances synodales depuis* 1738 *jusqu'en* 1744 (Bourges, 1738 et années suiv., in-4°); *Rituel du diocèse de Bourges* (Bourges, 1746).

LA ROCHEFOUCAULD (Dominique DE), comte de SAINT-ELPIS, prélat français, né à Saint-Elpis (Lozère) en 1713, mort en 1800. Il appartenait à une branche éloignée de la famille de La Rochefoucauld. Elève du séminaire de Saint-Sulpice, il devint grand vicaire de son parent l'archevêque de Bourges, qui obtint pour lui, en 1747, l'archevêché d'Albi. Abbé de Cluny en 1757, il fut promu, en 1759, à l'archevêché de Rouen et obtint, en 1778, le chapeau de cardinal. Le clergé du bailliage de Rouen l'élut, en 1789, député aux états généraux, où il défendit avec énergie les priviléges du clergé et fut l'un des signataires de la protestation du 12 septembre 1791, contre les innovations religieuses de l'Assemblée. Après les événements du 10 août 1792, il émigra en Allemagne et résida à Munster jusqu'à sa mort.

LA ROCHEFOUCAULD (Marie-Louise-Elisabeth-Nicole DE), duchesse D'ANVILLE, née en 1716, morte vers la fin du XVIIIe siècle. Arrière petite-fille de l'auteur des *Maximes*, fille aînée du duc Alexandre de La Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe, elle épousa, en 1732, Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld de Roye, marquis de Roussy, qui obtint un brevet de duc en faveur de cette alliance et prit le nom de duc d'Anville. Celui-ci, lieutenant général des armées navales en 1735, fut mis, en 1746, à la tête de l'expédition d'Acadie (Halifax), qui devait lui procurer le bâton de maréchal ; mais ayant fait une campagne désastreuse à Chibouétou, et la majeure partie de son escadre ayant été prise, il mourut de chagrin le 28 septembre de la même année. La duchesse d'Anville se voua tout entière à l'éducation de son fils, et lui apprit à faire le plus noble usage de son intelligence et de sa fortune. Son hôtel était le rendez-vous des philosophes et des économistes. Elle fut la fidèle amie de Turgot, elle accueillit Adam Smith et Arthur Young. Condorcet nous la montre supérieure à la superstition par son caractère comme par ses lumières. Voltaire, qui entretint une longue correspondance avec elle, savait flatter « sa grande passion, qui était celle de faire du bien. » Dans ses vastes domaines, elle encouragea l'agriculture, s'attacha à donner de l'occupation aux habitants et à les faire subsister par le travail, ouvrit à ses frais de grands chemins, s'attacha à propager la culture de la pomme de terre, et essaya d'introduire dans ses propriétés l'éducation des vers à soie. Elle mourut vers la fin du siècle, peu de temps après le meurtre de son fils, qui fut massacré sous ses yeux, à Gisors.

LA ROCHEFOUCAULD D'ANVILLE (Louis-Alexandre, duc DE LA ROCHE-GUYON et DE), homme politique français, fils de la précédente, né en 1743, mort en 1792. Après avoir passé quelques années au service, il se livra à la culture des sciences et vécut au milieu des savants et des artistes. Nommé membre de l'Assemblée des notables en 1787, il devint, deux ans plus tard, député de la noblesse de Paris aux états généraux, où il fut un des premiers de cet ordre qui se réunirent aux députés du tiers. Il y parla successivement pour l'émancipation des noirs, pour le décret sur les biens du clergé, pour l'abolition des ordres religieux et pour la liberté de la presse. Les électeurs de Paris le nommèrent président de leur administration départementale, et, en 1792, il signa, après la journée du 20 juin, l'arrêté qui suspendait de leurs fonctions Pétion et Manuel, l'un maire, et l'autre procureur de la ville de Paris. Cette mesure le rendit odieux aux sections et aux sociétés populaires de la capitale, et, après le 10 août, il fut compris dans les proscriptions qui atteignirent les royalistes constitutionnels. Il périt à Gisors, le 3 septembre de la même année, frappé d'un coup de pierre. Le duc de La Rochefoucauld était, depuis 1782, membre de l'Académie des sciences, au recueil de laquelle il a fourni différents mémoires, entre autres, un *Examen d'un sable vert cuivreux du Pérou*, avec Baumé et Fourcroy (1786). Il avait, en outre, publié une traduction des *Constitutions des treize Etats unis de l'Amérique* (1783) et collaboré au *Journal de la société de* 1789.

LA ROCHEFOUCAULD (Alexandre, comte DE), diplomate et homme politique français, né en 1767, mort en 1841. Entré, en 1792, dans l'armée de La Fayette, il émigra peu après, reparut sous le Consulat, et, comme sa femme était une parente de Joséphine de Beauharnais, cette dernière le recommanda à Bonaparte, qui le nomma, en 1800, préfet de Seine-et-Marne, l'envoya, en 1802, comme chargé d'affaires en Saxe, et, après la proclamation de l'empire, lui confia successivement les ambassades de Vienne (1805) et de La Haye (1808). Mme de La Rochefoucauld était elle-même devenue dame d'honneur de l'impératrice. Lorsque la Hollande eut été réunie à la France, le comte rentra dans la vie privée. Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'éleva à la pairie; mais, à la seconde Restauration, il perdit cette dignité, dans laquelle il ne fut rétabli qu'après la révolution de Juillet. Il avait été élu à la Chambre des députés à quatre reprises différentes, en 1822, 1828, 1830 et 1831. — Son fils aîné, Alexandre-Jules, comte DE LA ROCHEFOUCAULD et duc D'ESTISSAC, né à Mello en 1796, mort en 1856, sortit, en 1814, de l'Ecole militaire de Saint-Germain, avec le grade d'officier de chasseurs à cheval, fit la campagne de France, et, en 1815, combattit sous les murs de Paris. En 1828, il devint aide de camp du duc d'Orléans, auprès duquel il se hâta d'accourir à la nouvelle des événements de Juillet 1830, et qui, après son avénement, lui conserva ses fonctions. De 1830 à 1839, il fit partie de la Chambre des députés, où il défendit la politique du gouvernement et vota, notamment, contre les associations et pour la suppression de la presse. En 1839, il fut élevé à la dignité de pair de France et rentra dans la vie privée après la révolution de 1848. — Son frère, Polydore, comte DE LA ROCHEFOUCAULD, mort à Paris en 1865, fut, sous Louis-Philippe, ministre de France à Weimar, et fut chargé d'aller reconnaître, en Afrique, le lieu de la mort de saint Louis, où le roi voulait faire construire une chapelle.

LA ROCHEFOUCAULD (Sosthène, comte DE), duc DE BISSACCIA, homme politique français, né en 1825. Il est le second fils du duc Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville, mort en 1864. Il a épousé en secondes noces la princesse Marie de Ligne, fille du président du sénat belge. Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale le dernier sur neuf, et il alla siéger sur les bancs de l'extrême droite. Un des membres les plus ardents du parti légitimiste, il n'a cessé de s'associer aux manœuvres de la réaction pour empêcher l'établissement de la République ; il est devenu un des correspondants habituels du comte de Chambord, et, voyant le discrédit dans lequel tombait de plus en plus son parti, il s'est joint aux légitimistes qui n'ont point rougi de chercher des alliés parmi les bonapartistes. C'est ainsi que, lors de l'élection du 27 avril 1873 à Paris, il est devenu président du comité légitimiste-bonapartiste qui a appuyé la candidature du colonel Stoffel.

LA ROCHEFOUCAULD (Ambroise-Polycarpe DE), duc DE DOUDEAUVILLE, homme d'Etat français. V. DOUDEAUVILLE.

LA ROCHEFOUCAULD (Sosthène DE), duc DE DOUDEAUVILLE, homme politique français. V. DOUDEAUVILLE.

LA ROCHEFOUCAULD (Fulvie PIC DE LA MIRANDE DE), comtesse de RANDAN. V. RANDAN.

LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS (François-Joseph DE), prélat français, né à Angoulême en 1735, mort en 1792. Elevé, en 1772, au siége épiscopal de Beauvais, qui donnait droit à la pairie, il devint, en 1789, député du clergé de Clermont-en-Beauvaisis aux états généraux, et y défendit, ainsi qu'à la Constituante, les prérogatives du clergé. Accusé, au sein de l'Assemblée législative, par l'ex-capucin Chabot, d'être membre d'un comité antirévolutionnaire, il prit la fuite avec son frère, l'évêque de Saintes. Ils s'étaient réfugiés chez leur sœur, abbesse de Soissons; mais, poursuivis et craignant de la compromettre, ils revinrent à Paris, où ils furent arrêtés et jetés dans la prison des Carmes. Ils y périrent lors des massacres de septembre 1792. — L'évêque de Saintes que nous venons de mentionner, Pierre-Louis DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, était né en 1744, dans les environs de Périgueux. Il devint, en 1770, prieur commendataire de Nanteuil, fut nommé, en 1775, agent général du clergé et, en 1782, évêque de Saintes. La sénéchaussée de cette ville l'élut, en 1789, député aux états généraux, où il défendit les mêmes opinions que son frère, dont il devait, comme on l'a vu, partager la fuite et la mort. — La sœur de ces prélats, Marie-Charlotte DE LA ROCHEFOUCAULD, née en 1732, morte en 1806, fut successivement abbesse du Paraclet et du monastère Notre-Dame de Soissons, où elle offrit quelque temps asile à ses deux frères. Après leur fuite, elle fut forcée de quitter l'abbaye et mourut, quinze ans plus tard, aveugle et dans un complet dénûment.

LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS (baron DE), général français, né en 1757, mort en 1834. Officier de cavalerie au moment de la Révolution, il émigra peu après et servit dans l'armée de Condé, d'abord comme aide-major général, puis comme chef de l'état-major général. Il revint en France en 1802, mais se vit en butte aux poursuites de la police impériale, et fut même arrêté, en 1804, comme ayant entretenu une correspondance avec le comte de Provence. Rendu à la liberté, grâce à l'intervention de sa parente, Mme de La Rochefoucauld-Liancourt, il resta sourd aux propositions de Napoléon, qui lui offrait le grade de général de division, et la restitution d'une somme de 700,000 francs qu'il réclamait, s'il voulait servir dans l'armée impériale. Sous la Restauration, il devint pair de France, lieutenant général, directeur du Dépôt de la guerre, inspecteur général de cavalerie, commandant de la 12e division militaire, etc. En 1830, à la nouvelle, démentie ensuite, que son fils, capitaine de la garde royale, avait été tué pendant les journées de Juillet, il fut atteint d'une attaque de paralysie, et passa ses derniers jours dans la souffrance. Fidèle jusqu'à la fin à la branche aînée, il avait envoyé, en 1832, sa démission de pair de France.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric, duc DE), philanthrope français, né en 1747, mort en 1827. Il obtint, en 1768, la survivance de la charge de grand maître de la garde-robe, qu'occupait son père le duc d'Estissac; mais, ayant déplu à la Du Barry, il s'éloigna de la cour et fit, en 1769, en Angleterre, un voyage qui fut consacré à l'étude des procédés industriels et agricoles mis en pratique de l'autre côté du détroit. Il revint ensuite s'établir dans sa terre de Liancourt, où il fonda une ferme-modèle et une école des arts et métiers, où étaient admis les enfants des militaires pauvres. Cette école, à laquelle l'Ecole des arts et métiers de Châlons dut son origine, prospéra rapidement, au point qu'elle comptait 130 élèves en 1788; Louis XVI la prit sous son patronage et lui donna le nom d'Ecole des enfants de la patrie. Elu député aux états généraux par la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvaisis, le duc de La Rochefoucauld sut, dans cette assemblée, concilier un sincère attachement pour le monarque avec un amour éclairé pour la liberté. L'histoire a enregistré la réponse qu'il fit à Louis XVI, qui appelait *révolte* les mouvements formidables du peuple de Paris le 12 juillet 1789 : « Non, sire, dit le duc, c'est une *révolution*. » A la fin de la session de la Constituante, il fut chargé, en qualité de lieutenant général, du commandement des départements de la Picardie et de la Normandie, et offrit à Louis XVI un asile dans ces provinces; mais le roi refusa. Obligé d'émigrer après le 10 août, il séjourna successivement en Angleterre et aux Etats-Unis, rentra en France sous le Consulat, et se consacra à la propagation des nouvelles méthodes agricoles et industrielles en usage chez nos voisins d'outre-Manche.

L'un des propagateurs les plus actifs de la vaccination, il fonda, en 1800, le premier comité de vaccine qu'il y ait eu en France, ainsi que le dispensaire de Paris, pour lequel il ouvrit une souscription. Sous l'Empire, il vécut retiré à Liancourt, bien que Napoléon lui eût rendu ses grandes entrées à la cour. A la Restauration, il rentra à la Chambre des pairs, mais ne fut pas rétabli dans sa charge de grand maître de la garde-robe que Louis XVIII lui avait reprise pendant l'émigration. En 1816, il fut nommé membre du conseil des hospices, devint successivement membre du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des prisons, et, dans toutes ces fonctions gratuites, il déploya la plus rare activité; mais son attitude indépendante à la Chambre des pairs lui fit retirer, en 1823, tous ces titres honorifiques. Comme pour protester contre l'injustice du gouvernement, l'Académie des sciences lui ouvrit ses portes et l'Académie de médecine le nomma membre de la commission destinée à remplacer le comité de vaccine, que l'on avait supprimé parce qu'il en était président. Il se retira alors à Liancourt, où il établit la première école d'enseignement mutuel et la première caisse d'épargne, sur le modèle de laquelle furent formées toutes celles que nous possédons aujourd'hui. Malgré son âge avancé, il venait assister régulièrement aux séances de la Chambre des pairs, et c'est là qu'il fut atteint d'une maladie à laquelle il succomba au bout de quatre jours. Les anciens élèves de l'Ecole des arts et métiers, ayant voulu lui rendre un dernier hommage en portant son cercueil à son convoi, furent dispersés par la gendarmerie, et durent abandonner le cercueil, qui, jeté au milieu de la boue, dans la rue Saint-Honoré, se brisa et fut avec peine replacé sur le corbillard. La Chambre des pairs ouvrit sur cet événement une enquête, qui fut presque aussitôt étouffée par le gouvernement.

Les quatre vers suivants, qui terminent une fable composée par le duc de La Rochefoucauld, et qui est une contre-partie de celle des *Membres et l'estomac*, caractérisent toute la vie de cet homme estimable :

Grands, gardez-vous d'injurier
Le petit peuple, en vos caprices :
Vous vivez de ses sacrifices,
C'est votre père nourricier.

On a de lui : *Finances, crédit* (1789, 2 vol. in-8°); *Notice sur l'impôt territorial foncier en Angleterre* (1790, in-8°); *Plan du travail du comité pour l'extinction de la mendicité* (1790, in-4°); *Travail du comité de mendicité, contenant les rapports faits à l'Assemblée nationale* (1790, in-8°); *Des prisons de Philadelphie par un Européen* (1796, in-8°); *Etat des pauvres, ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, etc.* (1800, in-8°); *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique fait de* 1795 *à* 1798 (1800, 8 vol. in-8°); *le Bonheur du peuple, ou Avis du père Bonhomme aux habitants de la campagne sur les avantages de la caisse d'épargne* (1819, in-8°); *Dialogue d'Alexandre et Benoît sur la caisse d'épargne* (1819), etc. Il avait, en outre, traduit de l'anglais : les *Recherches sur le nombre des habitants de la Grande-Bretagne*, d'Eden (1802), et le *Système anglais d'instruction*, de Lancaster (1815), et collaboré au *Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité* (1799).

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François, duc DE), homme politique français, fils aîné du précédent, né en 1765, mort en 1848. Il était colonel de dragons à l'époque de la Révolution, devint maréchal de camp sous l'Empire, et entra à la Chambre des pairs en

1827. — Son fils aîné, François-Marie-Auguste-Emilien, duc DE LIANCOURT, né en 1794, est le chef actuel de la branche ducale de La Rochefoucauld. — Il a pour frères le comte OLIVIER, né à Altona en 1796; FRÉDÉRIC, né en 1802, et HIPPOLYTE, né en 1804, qui a été ministre de France à Darmstadt.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (Frédéric-Gaëtan, marquis DE), homme politique, littérateur et publiciste français, dernier fils du célèbre philanthrope, né à Liancourt en 1779, mort en 1863. Au commencement de l'Empire, il fut appelé aux sous-préfectures de Clermont (Oise) et des Andelys, mais il ne tarda pas à donner sa démission, et se déclara pour les Bourbons à la première Restauration. Après les Cent-Jours, il fut chargé de missions particulières en Allemagne, et devint, en 1827, représentant du Cher à la Chambre des députés. Il y appartint à l'opposition libérale, défendit notamment, avec beaucoup d'énergie, la liberté parlementaire, et, dans la séance du 28 février 1828, combattant l'opinion de quelques membres qui avaient voulu assimiler les députés à des jurés, il soutint que la souveraineté réside essentiellement dans l'Assemblée législative. Il conserva son attitude indépendante à la Chambre sous la monarchie de Juillet, et fut constamment réélu jusqu'à la révolution de février 1848, qui mit fin à sa carrière politique. On cite parmi ses nombreux écrits : *Cent fables*, en vers (1800, in-18); *Jérôme spirituel* ou les *Scudéry*, vaudeville anecdotique en un acte (1800, in-8°); *Midi* ou *Un coup d'œil sur l'an VIII*, vaudeville en un acte, en collaboration avec G. Duval (1801, in-8°); *Esprit des écrivains du* XVIIIe *siècle*, extrait de l'*Histoire de la langue et de la littérature française* (1809, in-8°), ouvrage interdit par la police impériale; *Églogues de Virgile*, traduites en vers français (1812, in-12); *Histoire du congrès de Vienne* (1815, in-4°); *Mémoires sur les finances de la France en* 1816 (1816, in-8°); *De la répression des délits de la presse* (1817, in-8°); la *Révolution française et Bonaparte* ou les *Guises du* XVIIIe *siècle*, tragédie en cinq actes (1818); *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa correspondance et de celle de ses amis* (1824, 2 vol. in-8°); *Œuvres complètes de La Rochefoucauld, avec des notes et variantes, précédées d'une notice biographique et littéraire* (1825, in-8°); *Consolations et poésies diverses* (1825, in-32); *Vie du duc de La Rochefoucauld-Liancourt* (1827, in-4°); *Des attributions du conseil d'Etat* (1830, in-8°); *Chants des troubadours imités des anciens fabliaux, romances, musique de Mme la marquise de La Rochefoucauld* (1831, in-4°); *Quelques articles sur l'abolition de la peine de mort* (1838, in-8°); *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire* (1840, in-8°); *Agrippine*, tragédie en cinq actes (1842, in-8°); *De la mortalité cellulaire, dernier document présenté à la Chambre des députés* (1844, in-8°); *Achille à Troie*, poëme en vingt-quatre chants (1848, in-8°); *Études inédites de Racine sur la littérature, la morale et l'histoire* (1856, in-8°), etc.

LA ROCHEFOUCAULD-SURGÈRES (Alexandre-Nicolas DE), marquis DE SURGÈRES, général et littérateur français, né en 1709, mort en 1760. Il entra, en 1728, dans les mousquetaires de la garde du roi, et devint lieutenant général en 1748. La vivacité de son esprit et l'agrément de sa conversation lui avaient fait une place distinguée au milieu de cette société si spirituelle du XVIIIe siècle. On a de lui une comédie, l'*Etoile du monde* (1739), et des éditions considérablement abrégées de deux romans de La Calprenède : *Cassandre* (3 vol.) et *Pharamond* (4 vol. in-12), et des traités sur la guerre, sur les gouvernements et sur la morale; un parallèle entre César et Alexandre, la relation d'un voyage en Hollande, etc., qui ont été réunis et publiés après sa mort sous ce titre : *Œuvres de La Rochefoucauld-Surgères* (Paris, 1805, in-8°). — Son fils, Jean-Frédéric, vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD, comte DE SURGÈRES, né en 1734, mort en 1788, a publié, sous ce titre : *Ramassis* (Sens, 1783-1785, 3 vol.), un recueil qui renferme de petits traités sur l'éducation, le bon ton, l'égoïsme, la discrétion, l'amabilité, l'ambition, l'amitié, etc.

La Rochefoucauld (HOSPICE DE). Cette maison de retraite, située à Paris, avenue d'Orléans, à quelque distance de l'ancienne barrière d'Enfer, s'élève au milieu de vastes jardins. Voici dans quelles circonstances cet établissement a été fondé. Vers la fin du XVIIIe siècle, il n'existait pas, dans les hôpitaux de la capitale, de chambres spéciales pour les officiers de l'armée et pour les ecclésiastiques de passage à Paris. Pour remédier à cette situation, la vicomtesse de La Rochefoucauld songea à créer un maison de santé, commune aux militaires et au clergé; elle s'entendit, à cet effet, avec les frères de Saint-Jean-de-Dieu, et parvint à obtenir de Louis XVI une dotation de 10,000 livres de rente sur les aides et gabelles; la ville de Paris accorda une rente de 1,800 livres à perpétuité, et les députés du clergé assemblés à Paris, en 1780, offrirent spontanément aux frères de Saint-Jean-de-Dieu 100,000 livres, pour élever les bâtiments du nouvel hospice. La vicomtesse de La Rochefoucauld donna une somme de 36,352 livres. Les religieux de Saint-Jean-de-Dieu ou de la Charité acquirent des terrains situés au Petit-Montrouge, et l'architecte Antoine, à qui l'on doit l'hôtel de la Monnaie de Paris, donna les plans de la *Maison royale de santé*.

Cet hospice, ouvert en 1783, comptait seulement 16 lits en 1788. Le parlement de Paris s'était attribué la présentation aux 6 lits réservés aux militaires; elle était exercée alternativement par le premier président et le procureur général.

La Rochefoucauld-Liancourt, dans ses rapports au comité de mendicité de l'Assemblée nationale, demanda instamment la réforme de cette maison, dont les revenus, s'élevant à 26,000 livres, étaient très-mal employés. Il disait dans son rapport : « Ceux qui gouvernent cet établissement y sont très-bien logés, et la Maison royale de santé nous a paru employée à l'agrément de ceux qui la desservent, plutôt qu'au véritable soulagement des ecclésiastiques et militaires, pour qui elle a été construite à grands frais. »

Dès les premières années de la Révolution, la Maison royale de santé fut complétement transformée; sa destination spéciale fut supprimée; elle fut appliquée aux besoins des populations environnantes, et, sous le nom d'Hospice national, elle reçut les malades du canton de Bourg-la-Reine. Les religieux de la Charité en conservèrent la direction jusqu'au 22 prairial an III. Au 28 thermidor an IV, l'Hospice national de Montrouge, où l'on comptait alors 100 lits, fut transformé en succursale de l'hospice des Incurables (hommes). Enfin, un arrêté du conseil général des hospices, en date du 18 vendémiaire an X, convertit l'hospice de Montrouge en maison de retraite consacrée aux anciens employés des hospices et aux personnes de l'un ou de l'autre sexe qui, sans être dans un état d'indigence absolue, n'ont cependant pas de moyens suffisants d'existence. L'âge d'admission est fixé à soixante ans révolus, à moins qu'une infirmité incurable ne mette le postulant dans l'impossibilité de travailler. Les vieillards valides sont reçus dans l'établissement, moyennant le payement d'une pension annuelle de 250 fr.; la pension des infirmes incurables s'élève à 312 fr. 50. La pension peut être remplacée par le versement d'un capital décroissant en proportion inverse de l'âge des pensionnaires et variant de 4,500 fr. à 875 fr.

Par son arrêté du 5 novembre 1821, le conseil général décida que la maison de retraite de Montrouge porterait le nom de Maison de La Rochefoucauld, qu'elle a conservé depuis. Cette maison renferme 247 lits, dont 108 pour les hommes, 119 pour les femmes, et 20 lits d'infirmerie; 1 médecin est attaché à l'établissement, dont le personnel administratif comprend : 1 directeur-comptable, 1 employé subalterne, 1 aumônier, 12 sœurs, 15 sous-employés et serviteurs.

LA ROCHE-GUILHEM (Mlle DE), romancière et moraliste française, née vers 1653, morte à Londres en 1710. Elle appartenait à la religion protestante, habita Paris jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et se réfugia alors en Hollande; elle était riche, et, ayant réalisé, malgré les persécutions, la plus grande partie de sa fortune, elle put se livrer à son goût pour les lettres. On a d'elle : *Astérie* ou *Tamerlan* (Paris, 1675, 2 vol. in-12); *Histoire des guerres civiles de Grenade*, traduite de l'espagnol (1683, 3 vol. in-12); le *Grand Scanderbeg*, nouvelle (1688, in-12); *Zingis, histoire tartare* (La Haye, 1691); elle a été insérée dans le recueil intitulé *Histoires tragiques et galantes* (Amsterdam, 1715, 3 vol. in-12); *Nouvelles historiques* (Leyde, 1692, in-12); *Amours de Néron* (La Haye, 1695); *Arioviste, histoire romaine* (1696, in-12). Le plan de cet ouvrage, dit de La Porte, est tracé dans le goût des poëmes épiques; les événements y sont enchaînés avec art, et l'action est assez bien soutenue; à l'égard du style, il est plus suranné qu'il ne convenait au temps où écrivait l'auteur; *Histoire des favorites, contenant ce qui s'est passé sous plusieurs règnes* (Amsterdam, 1699, in-12); l'*Amitié singulière* (Amsterdam, 1708); *Dernières œuvres* ou *Histoires galantes* (Amsterdam, 1708, in-12). Ces histoires galantes ont pour titres : *Elisabeth d'Angoulême, Adélaïde, reine de Hongrie; Agrippine* et *Tamerlan; Aventures grenadines* (Amsterdam, 1710, in-12). L'abbé de La Porte, qui a consacré plus de trente pages à l'analyse des principales productions de Mlle de La Roche-Guilhem (*Histoire littéraire des femmes françaises*), dit que ce dernier ouvrage a beaucoup de rapport et de ressemblance avec un des romans de Mlle de Scudéry.

LA ROCHE-GUYON (Pérette DE LA RIVIÈRE, dame DE), née vers 1390, morte vers 1440. Elle mérite une place dans l'histoire par son courage et sa haute fierté. Elle était fille de Bureau de La Rivière, chambellan de Charles V et de Charles VI, et fut mariée au seigneur de La Roche-Guyon, Gui V, qui mourut à la bataille d'Azincourt en 1415.

Trois ans après, en 1418, assiégée dans son château de La Roche-Guyon par un détachement de l'armée anglaise, elle sut résister avec honneur, excita tous les hommes d'armes qu'elle avait réunis autour d'elle à repousser les assiégeants, et les encouragea par sa propre assurance. La place, après avoir résisté pendant deux mois et épuisé toutes ses ressources, ne fut forcée de se rendre que par la famine.

La dame de La Roche-Guyon, vaincue, mais non soumise, conserva dans cette circonstance, dit M. P. Le Gendre, toute sa dignité de femme noble et d'héroïne française. Sommée de prêter serment au roi d'Angleterre et de lui faire hommage de sa forteresse, elle refusa. Henri V osa même lui proposer d'épouser un traître nommé Gui Le Bouteiller, ancien gouverneur de Rouen, passé au service du vainqueur. Elle aima mieux être dépouillée de tous ses biens, et s'éloigner pauvre avec ses trois enfants que « se mettre es mains des anciens ennemis du royaume, et laisser ainsi son souverain seigneur et roi. » Le Bouteiller entra en possession de ses terres et de sa seigneurie.

En récompense de ce désintéressement, Charles VII la nomma, en 1422, première dame d'honneur de la reine, et lui donna, en 1440, la terre de Saint-Maixent. Son fils, Gui VII, rentra plus tard en possession de ses biens patrimoniaux.

LA ROCHEJAQUELEIN. Cette famille, connue depuis le XIIIe siècle, a pour nom patro*nymique celui de* ***Du Vergier****, qu'elle doit* à une terre située près de Bressuire, en Poitou. Elle a eu un représentant à la croisade *de saint Louis, en 1248. Dans la dernière* moitié du XIVe siècle, elle avait pour chef Jean DU VERGIER, bisaïeul de Gui DU VERGIER, qui épousa, en 1505, Renée, fille et héritière de *Jacques Le Mastin, seigneur* DE LA ROCHEJACQUELEIN, et depuis lors les Du Vergier ont porté ce nom. Le petit-fils de Gui, Louis Du Vergier, seigneur DE LA ROCHEJAQUELEIN, fut un des compagnons les plus dévoués de Henri IV, et reçut une grave blessure au combat d'Arques. Armand-François Du Vergier, marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN, lieutenant du roi en bas Poitou, en 1694, eut pour fils Philibert-Armand, marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN, capitaine d'infanterie, qui fut père de Henri-Louis-Auguste, marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN, maréchal de camp, mort à Saint-Domingue en 1802. Ce dernier eut trois fils : Henri, comte DE LA ROCHEJAQUELEIN, tué en Vendée en 1794, sans alliance; Louis, marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN, et Auguste, comte DE LA ROCHEJAQUELEIN, mort sans postérité en 1868. Louis, marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN, général en chef de l'armée vendéenne, pendant les Cent-Jours, fut tué le 4 juin 1815, au combat des Mathes. Il a laissé deux fils, Henri-Auguste-Georges, marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN, mort sénateur en 1867, et Henri-Louis-Lescure, comte DE LA ROCHEJAQUELEIN, officier de cavalerie. Le sénateur Henri DE LA ROCHEJAQUELEIN a laissé un fils, JULIEN-GASTON, né en 1833, et qui est devenu représentant du peuple en 1871.

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri DU VERGIER, comte DE), célèbre chef des insurgés vendéens, né au château de La Durbellière, près de Châtillon, le 3 août 1772, mort à Nouaillé le 4 mars 1794. Lorsque éclata la Révolution, il avait seize ans, et était élève de l'Ecole militaire de Sorèze. Au lieu de suivre son père dans l'émigration, il entra comme officier, en 1791, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après la journée du 10 août, voyant qu'il n'y avait rien à faire à Paris pour la cause royaliste, il alla rejoindre au château de Clisson son parent et son ami, le marquis de Lescure. A cette époque, la Vendée commençait à se soulever. Bientôt l'insurrection s'étendit considérablement. Au mois de mars 1793, La Rochejaquelein n'hésita plus à se joindre aux insurgés, qui venaient d'éprouver une défaite. Acclamé par les paysans de son pays, qui le proclamèrent leur chef, il leur adressa cette courte allocution dans le goût de César : « Allons chercher l'ennemi : si je recule, tuez-moi; si j'avance, suivez-moi; si je meurs, vengez-moi. » Il montra la plus bouillante ardeur et de véritables talents militaires dans les combats des Aubiers, de Beaupréaux (2 avril), de Thouras (5 mai), de Fontenay, de Saumur (7 juin), de Chatonnay. Ayant été blessé, il quitta pendant quelque temps son commandement. *A cette époque, les Vendéens*, qui avaient perdu dans les derniers combats un grand nombre des leurs, et dont les principaux chefs, Bonchamp, d'Elbée, Lescure étaient ou morts ou grièvement blessés, se virent forcés de repasser la Loire, après avoir été battus près de Cholet et mis par les républicains en complète déroute (19 octobre). Ce fut alors que, sur la demande de Lescure mourant, un conseil de guerre nomma, malgré son extrême jeunesse, Henri de La Rochejaquelein généralissime des forces vendéennes. Bien que la situation fût des plus critiques, le jeune général ne désespéra pas de la cause antipatriotique qu'il défendait, du reste, avec une rare bravoure. Ayant réuni les débris de l'armée insurrectionnelle à Varades, et accru ses forces, il prit aussitôt l'offensive, marcha sur Laval, et s'en empara, livra près d'Antrain une longue et sanglante bataille, d'où il sortit victorieux (27 octobre), puis s'empara d'Ernée, de Fougères, mais essaya vainement de prendre Granville (14 novembre); il battit alors en retraite vers la Loire, remporta de grands avantages près de Pontorson et d'Antrain, enleva La Flèche, où il séjourna jusqu'au 2 décembre, et éprouva trois jours après un grave échec devant Angers. Forcé de se replier, il regagna La Flèche, puis s'empara du Mans (10 décembre); mais, le 13 du même mois, attaqué devant cette ville par Westermann et Marceau, il vit son armée mise en complète déroute, et perdit un grand nombre des siens. Après cette défaite, qui amena la dissolution de l'armée vendéenne, La Rochejaquelein parvint à rallier un assez grand nombre de fuyards, et se porta, le 16 décembre, à Ancenis, dans le dessein d'y passer la Loire. Pour opérer ce passage, les bateaux lui manquaient. Ayant vu sur la rive opposée quatre barques chargées, il essaya de s'en emparer avec Stofflet et La Ville-Beaugé; mais, au même moment, un détachement républicain fondit sur les trois chefs, qui durent chercher leur salut en pénétrant dans l'intérieur du pays. Pendant que La Rochejaquelein et ses deux compagnons s'enfonçaient dans les bois, la petite armée vendéenne, privée de ses généraux, était attaquée par l'ennemi et complétement dispersée. Le généralissime parvint à gagner Châtillon. Peu après, il eut une entrevue avec Charette, qui venait d'entrer dans le haut Poitou, ne put s'entendre avec ce chef, réunit une petite troupe, et recommença alors les hostilités contre les républicains, qu'il se borna à harceler, et dont il enleva et pilla les convois et les munitions. Il venait de remporter un avantage assez sérieux à Trémentine, lors qu'il fut tué près de Nouaillé, le 4 mars 1794, par un soldat républicain qui, tombé en son pouvoir, refusa de se rendre, et lui déchargea son pistolet dans la tête.

LA ROCHEJAQUELEIN (Louis DU VERGIER, marquis DE), chef vendéen, frère du précédent, né à Saint-Aubin-de-Beaubigné (Deux-Sèvres) en 1777, mort en 1815. Il fit la guerre de l'émigration et celle de Saint-Domingue dans les rangs de l'armée anglaise. Rentré en France par suite de l'amnistie de 1801, il y vécut d'abord dans la retraite. En 1813, il parcourut le Poitou, l'Anjou, la Touraine, le Médoc pour tenter de reconstituer le parti royaliste et d'y préparer une insurrection. Menacé d'être arrêté, il se rendit, en février 1814, à Saint-Jean-de-Luz, auprès du duc d'Angoulême, dont il prit les instructions, revint le 10 mars à Bordeaux, où il fit arborer le drapeau blanc, forma ensuite une compagnie de cavalerie, qui prit le nom de *Volontaires royaux de La Rochejaquelein*, puis alla recevoir Louis XVIII à Calais. Peu après, il fut nommé maréchal de camp et commandant des grenadiers de la garde royale. Pendant les Cent-Jours, il organisa, avec d'autres chefs royalistes, une insurrection dans la Vendée, réunit une quinzaine de mille hommes, et fut tué, le 4 juin, dans un engagement avec la colonne du général Estève, au pont des Mathes.

LA ROCHEJAQUELEIN (Marie-Louise-Victoire DE DONNISSON, marquise DE), femme du précédent, née à Versailles en 1772, morte en 1857. Elle épousa, en 1791, son cousin, le fameux Lescure, dont elle partagea les dangers et l'enthousiasme royaliste, distribuant elle-même des cocardes blanches en 1793, et remplissant les fonctions de secrétaire et d'aide de camp de son mari. Lescure étant mort des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Cholet, sa veuve continua à suivre l'armée vendéenne, jusqu'à la déroute de Savenay, qui en amena la dispersion, et supporta avec la plus grande fermeté les souffrances physiques et morales dont elle se vit alors accablée. Après le 18 fructidor, elle passa en Espagne, d'où elle revint après le 18 brumaire, et elle se remaria, en 1802, avec son cousin, Louis de La Rochejaquelein, qui la laissa de nouveau veuve en 1815. Dans les dernières années de sa vie, elle devint aveugle. Mme de La Rochejaquelein a laissé des *Mémoires*, publiés pour la première fois à Bordeaux (1815, in-8°), et souvent réédités depuis, notamment en 1862 (2 vol. in-12), avec une oraison funèbre prononcée par l'évêque de Poitiers. Ces *Mémoires* ont été arrangés et rédigés à peu près entièrement par M. de Barante.

LA ROCHEJAQUELEIN (Auguste DU VERGIER, comte DE), général français, second frère du généralissime vendéen, né dans le Poitou vers 1783, mort en 1868. Il suivit son père dans l'émigration, revint en France en 1801, en même temps que son frère Louis, et entra dans les armées impériales avec le brevet de sous-lieutenant, et fut grièvement blessé et fait prisonnier à la bataille de la Moskowa. De retour en France en 1814, il entra dans la garde royale, puis, pendant les Cent-Jours, passa en Vendée, où il aida son frère à organiser la résistance contre Napoléon. Sous la seconde Restauration, il devint colonel des grenadiers à cheval, maréchal de camp (1818), prit part à la guerre d'Espagne (1823), combattit dans les rangs de l'armée russe contre les Turcs en 1828, et fut mis en non-activité pour refus de serment, après la révolution de 1830. Condamné à mort par contumace en 1833, sous l'inculpation d'avoir essayé de soulever la Vendée, il purgea deux ans plus tard sa condamnation devant la cour d'assises de Versailles, qui l'acquitta.

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri-Auguste-Georges DU VERGIER, marquis DE), homme politique français, né au château de Citran (Gironde) en 1805, mort en 1867. Il était neveu du précédent et fils de Louis de La Rochejaquelein. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr, il entra, en 1823, comme sous-lieutenant dans la cavalerie, prit part à la guerre d'Espagne, fut nommé, en 1825, membre de la Chambre des pairs, et alla, en 1828, avec son oncle Auguste, combattre contre les Turcs dans l'armée russe. Après la révolution de 1830, il donna sa démission de membre de la Chambre des pairs, prit part au soulèvement de la Vendée, fut condamné à mort par contumace, puis obtint son acquittement du jury. Elu député du Morbihan en 1842, il alla siéger sur les bancs de l'extrême droite, fit l'année suivante, avec les sommités du parti légitimiste, le pèlerinage de Belgrave-Square, et donna sa démission de député après le vote de la Chambre, qui infligeait une *flétrissure* solennelle à ceux qui avaient pris part à ce voyage (1844). Réélu peu après, il prit la parole à maintes reprises, demanda la réforme électorale, la réforme des prisons, etc., et devint un des chefs du parti néo-légitimiste, qui, à l'exemple de M. de Genoude et de la *Gazette de France*, prétendaient concilier la légitimité monarchique avec la souveraineté du peuple. Lorsque la révolution de 1848 eut renversé Louis-Philippe et établi la République, La Rochejaquelein déclara se rallier complétement au nouvel ordre de choses. S'étant porté candidat à la Constituante à Paris, il n'hésita point à faire la déclaration suivante au club des Amis du peuple, le 1er avril : « La monarchie est morte et bien morte, citoyens. Le rôle des prétendants est fini, et si l'un d'eux osait attaquer la République, il n'aurait pas de plus rude adversaire que moi. » Elu peu après député du Morbihan, il se montra, tout en votant le plus souvent avec la droite, favorable à quelques mesures libérales, notamment à l'abolition du cautionnement des journaux, à l'abolition de la peine de mort, à l'amendement Grévy, etc., et fut porté, par la *Gazette de France*, candidat à la présidence de la République; mais il n'obtint qu'un nombre de voix insignifiant. Réélu à la Législative (1849), il fit alors une complète volte-face, prit rang parmi les adversaires acharnés de la République, et déposa une proposition par laquelle il demandait de faire voter le peuple par oui et par non sur le maintien de la république ou sur le rétablissement de la monarchie héréditaire. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, La Rochejaquelein protesta avec un grand nombre de ses collègues contre cet attentat à la souveraineté de l'Assemblée; mais, peu après, on le vit se livrer à une nouvelle évolution politique, accepter avec empressement un siége au Sénat (1852), et prêter serment de fidélité à l'Empire, dont il devint le très-humble serviteur. La conversion inattendue de l'ex-légitimiste fit grand bruit, surtout dans le camp monarchique, et donna lieu à la publication de curieuses lettres. A partir de cette époque jusqu'à sa mort, La Rochejaquelein appuya de ses votes la désastreuse politique de l'Empire, prononça quelques discours au Sénat, et se fit le défenseur des idées cléricales. Depuis de longues années, il s'était jeté dans des entreprises industrielles, dont plusieurs avaient été malheureuses, et il avait attaché particulièrement son nom à la Société des *inexplosibles* de la Loire. On lui doit un assez grand nombre de brochures, entre autres : *Considérations sur l'impôt du sel* (1844); *Opinion sur le projet de loi relatif à la réforme des prisons* (1844); *Situation de la France* (1849); *A mon pays* (1850); la *France en* 1853 (1853); *Question du jour* (1856); la *Suspension d'armes* (1859); la *Politique nationale et le droit des gens* (1860); *Un schisme et l'honneur* (1861); la *France avant la Pologne* (1863); la *Guerre générale devant l'opinion* (1866); la *France et la paix* (1866), etc. — Son fils, Julien-Gaston DU VERGIER, marquis de LA ROCHEJAQUELEIN, né à Chartres en 1833, fut nommé, sous l'Empire, conseiller général des Deux-Sèvres, et se porta sans succès, dans ce département candidat de l'opposition monarchique au Corps législatif, en 1869. Elu membre de l'Assemblée nationale, dans les Deux-Sèvres, le 8 février 1871, il alla siéger parmi les membres les plus fougueux du parti légitimiste. Il s'est associé aux votes les plus réactionnaires de la Chambre, s'est montré un des adversaires les plus ardents de M. Thiers et de sa politique, et a pris à plusieurs fois la parole, notamment sur la loi relative aux élections municipales et à la proposition Ravinel, demandant l'installation des ministères à Versailles. Lorsque, le 17 mars 1873, M. Christophe proposa de déclarer que M. Thiers avait bien mérité de la patrie pour avoir signé le traité relatif à l'évacuation du territoire, on entendit M. de La Rochejaquelein s'écrier : « C'est assez de trois quarts d'heure d'apothéose ! » Tout son bagage oratoire est renfermé dans cette simple phrase.

LAROCHE-JOUBERT (J.-Edmond), industriel et homme politique français, né à La Couronne (Charente) en 1820. Comme son père, qui l'associa de bonne heure à ses affaires, il devint fabricant de papier à La Couronne, près d'Angoulême, et accrut considérablement l'importance de sa papeterie, dont le chiffre d'affaires s'éleva annuellement à environ 4 millions. M. Laroche-Joubert était juge au tribunal de commerce d'Angoulême, membre du conseil municipal et vice-président de la Société de secours mutuels de cette ville, enfin conseiller général, lorsqu'une élection pour le Corps législatif ayant eu lieu à Angoulême, au mois de novembre 1868, il se présenta comme candidat indépendant et fut élu. Réélu aux élections générales qui eurent lieu l'année suivante, il alla siéger dans les rangs du tiers parti, signa l'interpellation des 116, et devint un enthousiaste admirateur de M. Ollivier. A diverses reprises, il aborda la tribune, où son langage aussi excentrique qu'incorrect provoqua fréquemment l'hilarité de l'Assemblée, déposa, le 10 mars 1870, un projet de loi demandant l'abolition de tous les impôts existants et leur remplacement par un impôt unique sur l'avoir immobilier, fit, peu après, une ardente et grotesque propagande en faveur du plébiscite impérial, et vota pour la guerre avec la Prusse. Après le 4 septembre 1870, il revint à Angoulême et se porta candidat aux élections du 8 février 1871 et à l'élection complémentaire du 2 juillet suivant; mais la faveur populaire l'avait complétement abandonné, et il n'obtint qu'un nombre de voix insignifiant.

LA ROCHE DU MAINE (Jean-Pierre-Louis LUCHET, marquis DE), littérateur français, né à Saintes en 1740, mort à Paris en 1792. Il était officier de cavalerie, lorsqu'il donna sa démission pour faire un mariage d'amour; mais, s'il trouva le bonheur dans cette union, elle ne lui apporta pas la fortune. Il se mit alors à la tête d'une exploitation de mines qui ne réussit pas, et se vit forcé de prendre la fuite pour échapper aux poursuites de ses créanciers. Après avoir encore échoué dans la fondation d'un journal à Lausanne, où il s'était retiré en 1775, il obtint, grâce à la protection de Voltaire, la place de bibliothécaire de l'électeur de Hesse-Cassel, qui lui confia la direction du théâtre français de sa cour, et le nomma secrétaire perpétuel de la Société des antiquités de Cassel. En 1786, Luchet de La Roche passa au service du prince Henri de Prusse, qui lui fit une pension de 2,000 écus. De retour en France deux ans plus tard, il y publia, en 1789, en collaboration avec Rivarol, Mirabeau et Laclos, la *Galerie des états généraux*, livre fort piquant, contenant les portraits des personnages politiques de l'époque, tracés de main de maître. Peu de temps après, il fonda le *Journal de la ville*, daté de Charenton, ce qui lui attira de mordantes plaisanteries de la part de Rivarol. On a de Luchet de La Roche un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : les *Nymphes de la Seine* (1763, in-12); *Analyse raisonnée de la sagesse*, de Charron (1763, 2 vol. in-12); *Histoire de l'Orléanais, depuis l'an* 703 *de la fondation de Rome jusqu'à nos jours* (1766, in-4o); la *Reine de Benni, nouvelle historique* (1766, in-12); *Parallèle entre le siècle dernier et le siècle présent* (1775, in-12); *Nouvelles de la république des lettres à dater de juillet* 1775 (1775 et ann. suiv., 8 vol. in-12); *Histoire de MM. Paris de Montmartel et Duverney* (1776, in-12); *Pensées diverses sur les princes* (1776, in-8o); *Eloge de M. de Haller* (1778, in-8o); *Eloge de M. de Voltaire* (1778, in-8o); *Essai sur la minéralogie et la métallurgie* (1779, in-8o); *Journal des gens du monde* (1782-1785, 10 vol. in-8o); *Histoire littéraire de M. de Voltaire* (1782, 6 vol. in-8o); le *Vicomte de Barjac* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de ce siècle* (1784, 2 vol. in-8o); *Paris en miniature* (1784, in-12); *Olinde* (1784, 2 vol. in-8o); *Mémoires de Mlle de Baudéon* (1784, in-12); *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro* (1785, in-8o); *Mémoires de Mme la duchesse de Morheim* (1786, 2 vol. in-18); *Essai sur la secte des illuminés* (1789, in-8o); les *Contemporains de* 1789 *et de* 1790 (1790, 3 vol. in-8o); *Une seule faute* ou les *Mémoires d'une demoiselle de qualité* (1790, 2 vol. in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789 (Paris, 1796, 4 vol. in-8o); la *Galerie des dames de qualité pour servir de suite à la galerie des états généraux*, avec Laclos, Rivarol et autres (1790, in-8o), etc.

LA ROCHELLE, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de départ., d'arrond. et de deux cant., à 477 kilom. de Paris par le chemin de fer, située au fond d'un petit golfe qui dépend de la vaste rade abritée par les îles de Ré et d'Oleron; pop. aggl., 16,462 hab. — pop. tot., 19,506 hab.; place de guerre de 2e classe, siége d'un évêché, tribunaux de 1re instance et de commerce, lycée, bibliothèque, musée, etc., etc. L'arrond. comprend 7 cant., 55 comm. et 80,109 hab. M. L. de R., dans un livre intitulé *La Rochelle et ses environs*, décrit ainsi l'industrie et le commerce de cette ville : « Il existe à La Rochelle des fabriques de briquettes de houille, pour machines à vapeur, une usine pour la filature du chanvre et du lin; une scierie mécanique; des usines pour la préparation des conserves alimentaires; une usine à gaz; des fonderies de fer et de cuivre; des ateliers de mécaniciens; des fabriques de tonnellerie qui jouissent d'une réputation méritée. Depuis quelques années, l'ouverture du chemin de fer a transformé les relations commerciales. Les transports du petit cabotage ont presque cessé; par compensation, l'importation des houilles anglaises a pris une extension toujours croissante. Les sels, autrefois expédiés par les ports de la Manche, viennent prendre la voie ferrée à La Rochelle. La pêche du poisson frais emploie un grand nombre d'embarcations du port et des environs; elle attire même les bateaux de la Manche, qui trouvent de l'avantage à vendre les produits de leur pêche à La Rochelle. Les sardines et les thons confits à l'huile y font aussi l'objet d'un important commerce. » Les chantiers de La Rochelle fabriquent chaque année quelques vaisseaux, et un grand nombre de navires sortent du port pour aller pêcher la morue. L'importation comprend surtout les houilles, les bois du Nord et les poissons salés. Les principaux articles d'exportation sont les eaux-de-vie, les vins, les vinaigres, les sels et les grains.

« La Rochelle, dit M. Adolphe Joanne, a conservé en partie son ancienne physionomie; la plupart de ses vieux monuments sont encore debout; ses rues, larges et alignées, sont bordées de porches, galeries ou arcades où les piétons circulent à l'abri de la pluie. Le pavé des rues, véritable collection minéralogique, provenant du lest apporté par les navires de tous les points du globe, se compose de fragments de quartz, de jaspe, de lave, de trapp, de granit, de porphyre, qui présentent la plus riche variété. »

Peu de villes offrent des souvenirs aussi nombreux que La Rochelle; sa situation exceptionnelle la destinait, dès l'origine, à devenir une grande ville de commerce maritime. Quelques historiens, sans grandes preuves, il est vrai, voient même dans La Rochelle le *Portus Santonum* de Ptolémée; il est impossible, selon nous, de faire remonter son origine si haut; La Rochelle fut fondée, suivant toute vraisemblance, par de pauvres pêcheurs et des serfs fugitifs, et elle doit son nom (*rupella*, rochelle, petite roche) au rocher à l'abri des envahissements de la mer sur lequel s'installèrent ses premiers habitants. Une colonie venue du Poitou renforça le hameau, qui devint bientôt un centre important de navigation et de pêche. Guillaume Tête d'Etoupes, duc d'Aquitaine, en fait mention dès l'an 961, dans une de ses chartes. Au XIe siècle, La Rochelle dépendait de la baronnie de Châtelaillon (*Castrum Allionis*), dont les seigneurs avaient sans doute fait construire un château. En 1126, Châtelaillon ayant été brûlé et saccagé par les ducs d'Aquitaine, les habitants se réfugièrent à La Rochelle, qui, dès lors, s'accrut rapidement. Les nouveaux venus s'établirent dans le Champ de Lyre (1152), situé entre la petite ville naissante et le port, et une église dédiée à saint Barthélemi s'y éleva bientôt, celle de Sainte-Marie-de-Conques ne suffisant plus à ce surcroît de population. Dès ce jour, La Rochelle fut véritablement fondée. Exclusivement occupée de ses intérêts commerciaux et maritimes, elle resta étrangère aux guerres sanglantes qui naquirent de la rivalité de Henri II Plantagenet et de Richard Cœur de Lion. Elle fut dotée, dès 1199, par Eléonore d'Aquitaine, d'une commune, qui, un siècle plus tard, se composait d'un maire, de vingt-quatre conseillers ou échevins et de soixante-quinze notables et avait droit de juridiction sur la ville et la banlieue, hormis pour les cas royaux. Le commerce de La Rochelle était en pleine voie de prospérité, lorsqu'à la suite de la confiscation des domaines de Jean sans Terre par Philippe-Auguste, elle refusa d'ouvrir ses portes au roi de France : ce fut, en effet, à La Rochelle que le roi Jean débarqua et se remit en mer, quand il essaya, à deux reprises, de reconquérir ses domaines. En 1224, Louis VIII vint mettre le siége devant la place, qui, après une longue résistance, se rendit, le 3 août. La commune prêta serment à son nouveau souverain et reçut confirmation de ses priviléges. La victoire de Taillebourg affermit encore la possession de La Rochelle par la couronne, et une nouvelle ère de prospérité s'ouvrit pour la ville. La guerre de Cent ans ramena les mauvais jours : par le traité de Brétigny (1360), La Rochelle fut rendue à Edouard III d'Angleterre; mais l'histoire a enregistré la fière réponse de la commune à l'ordre de leur roi : « Nous serons et obéirons aux Anglais des lèvres, mais les cœurs ne s'en mouvront. » Edouard III essaya vainement d'ébranler la fidélité de ses nouveaux sujets par des priviléges et des bienfaits : ils demeurèrent neutres, et assistèrent sans broncher à la bataille navale livrée sous leurs yeux, en 1371, entre Henri de Transtamare, allié de la France, et le comte de Pembroke. L'Anglais fut vaincu et fait prisonnier, « grand bonheur pour La Rochelle, dit à ce propos un écrivain, car il avait ordre d'emmener de l'autre côté du détroit les principaux bourgeois et de remplacer la population par une colonie anglaise. » La même année, les habitants de La Rochelle, instruits du fait, prirent la résolution d'en finir avec les Anglais : profitant d'une diversion faite par Du Guesclin du côté de Poitiers, le maire de la ville, Jean Chauldrier, fit prisonnier par surprise Philippe Mancel, gardien du château, et appela les Français; Du Guesclin accourut et prit possession de la place sous trois conditions : le château devait être rasé, la ville incorporée au domaine royal sans pouvoir être jamais aliénée, et le droit de battre monnaie rendu aux habitants. Charles V ajouta encore de nombreux priviléges, entre autres, la prérogative de noblesse conférée au maire et à tous ses successeurs. Sous Charles VI, La Rochelle montra la même fermeté à repousser toutes les tentatives de son éternel ennemi. Pendant ce temps, son commerce ne périclitait pas; le rétablissement de la paix (1402) lui imprima un nouvel essor. C'est à cette époque que Jean de Bethencourt, gentilhomme normand, partit du port de La Rochelle avec deux navires, aborda aux îles Canaries et les soumit en partie. Le désastre d'Azincourt fit encore valoir le dévouement de La Rochelle à la France. En 1457, ses vaisseaux vinrent offrir le combat à une flotte anglaise qui croisait en vue de ses côtes, et l'ennemi eût été mis en fuite, sans une tempête soudaine qui dispersa les deux escadres. Louis XI viola la promesse faite par Charles V de ne jamais aliéner La Rochelle du domaine de la couronne, en la comprenant dans la donation du duché de Guyenne et du comté de Saintonge faite à son frère Charles de Valois; la ville s'émut, et, quand ce dernier mourut, Louis XI ne put recueillir l'héritage qu'en révoquant la donation et en prêtant, à genoux, une main sur le crucifix, l'autre sur l'Evangile, le serment de respecter et maintenir irrévocablement, dans l'avenir, les franchises municipales. François Ier (1530), en supprimant les soixante-quinze notables de La Rochelle et en nommant, malgré leur volonté, Chabot de Jarnac maire perpétuel, indisposa de nouveau la ville. L'extension de la gabelle aux pays maritimes de l'Ouest fit éclater le mécontentement, qui se traduisit par une vive sédition (1542). Tavannes, envoyé par le roi pour châtier les rebelles, entra dans la place, non sans résistance, et désarma les habitants; François Ier le suivit de près, mais eut le bon esprit de faire grâce aux Rochelois; Henri II alla plus loin, et, supprimant la mairie perpétuelle, rendit à la commune ses anciens priviléges. L'avénement du protestantisme inaugura dans l'histoire de La Rochelle une nouvelle période; le supplice de deux bourgeois rochelois, Pierre Constantin et Mathias Couraud, loin d'arrêter les progrès de la religion nouvelle, lui acquit des prosélytes ardents, et le président du présidial, Claude d'Angliers, qui assista aux exécutions, fut, dit-on, si frappé de la résignation des condamnés, transformés par la persécution en martyrs, qu'il embrassa lui-même le calvinisme. L'arrivée du ministre Richer (1557), de retour du Brésil, où il avait accompagné Villegagnon, acheva de fixer les esprits encore indécis; le succès de ses prédications fut immense, et bientôt un consistoire, composé d'un pasteur et de quatre anciens auxquels furent adjoints deux diacres, un greffier et un receveur, fut établi dans la ville, devenue ainsi du jour au lendemain, pour ainsi dire, le quartier général de la religion réformée. En 1562, un édit de Charles IX accorda aux protestants le libre exercice de leur culte; les réformateurs rochelois s'empressèrent de profiter de la circonstance pour redoubler de zèle, et les conversions se multiplièrent; parmi les prosélytes figura même le baron de Jarnac, gouverneur de l'Aunis. Jusque-là le catholicisme avait continué à vivre, sans être inquiété, à côté de la nouvelle religion; la nouvelle du massacre de Vassy, en irritant les esprits, fut le signal de l'intolérance et de la persécution. L'église Notre-Dame fut pillée par le peuple, ainsi que la chapelle des dominicains. La royauté s'émut de ces désordres, et, à la fin de 1562, le duc de Montpensier s'empara de la place à l'aide d'une surprise. Le culte catholique fut rétabli, l'exercice du prêche défendu; mais, sur les plaintes universelles des habitants, les rigueurs ne furent pas de longue durée et les ministres furent rappelés. Des dissensions malheureuses, intestines, ne tardèrent pas à faire renaître les troubles; deux partis opposés se trouvèrent en présence : les *politiques* et les *zélés;* ces mots les définissent suffisamment. L'édit du 4 août 1564, restrictif des libertés religieuses, accrut encore la fermentation. Un voyage de Charles IX à La Rochelle ne fit qu'en suspendre momentanémen l'explosion, et, en 1567, François Pontard, l'un des partisans les plus zélés de la Réforme, ayant été nommé maire, résolut de livrer la ville au prince de Condé, chef des protestants; Sainte-Hermine, lieutenant de ce dernier, en prit possession, en effet, le 23 janvier 1568, à la suite d'un mouvement préparé par le maire; mais la paix du 23 mars replaça la ville sous l'autorité royale. L'esprit de rébellion ne fut nullement vaincu pour cela, et bientôt de nouvelles hostilités étant devenues inévitables, le prince de Condé et Coligny choisirent La Rochelle pour en faire leur principale place d'armes. Jeanne d'Albret s'y rendit à la même époque avec son fils Henri. Dès ce jour, La Rochelle fut le véritable boulevard du protestantisme, et ses bandes armées se répandirent bientôt dans la campagne environnante, rasant les monastères et mettant tout à feu et à sang. La perte de la bataille de Jarnac et la mort du prince de Condé amortirent à peine l'ardeur des Rochelois, excitée encore par la présence de Jeanne d'Albret. La bataille de Moncontour les mit cependant à deux doigts de leur perte (1570); mais le célèbre La Noue, par un hardi coup de main, parvint à dégager la ville déjà enserrée de tous côtés par l'armée catholique. En même temps, la flotte rocheloise ne demeurait pas inactive, mettait en fuite les galères du baron de La Garde et prenait Brouage. L'édit de pacification du 10 août, *qui accordait* aux protestants quatre villes de sûreté : La Rochelle, Cognac, La Charité et Montauban, mit fin, la même année, aux hostilités. Un an plus tard, les réformés tinrent, à La Rochelle, avec la permission du roi, un synode national, auquel assistèrent l'amiral de Coligny, la reine de Navarre, Henri de Navarre, son fils, et Henri de Condé. Ce fut dans cette ville que fut célébré le mariage de l'amiral avec Jeanne d'Entremont, et ce fut de La Rochelle aussi qu'il partit, mandé à Paris par le roi, pour périr enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemy. La nouvelle du massacre remplit les Rochelois d'indignation ; le baron de La Garde et Strozzi avaient été chargés par Catherine de Médicis de faire massacrer les plus ardents; mais La Rochelle, avec une activité triplée par l'imminence du danger, leva rapidement une compagnie de cavalerie, destinée à battre la campagne et à favoriser l'entrée des convois, et celle de huit compagnies d'infanterie auxquelles se joignirent deux cents volontaires. Bientôt, les fugitifs de la Saint-Barthélemy affluèrent dans la place, de tous les points de la France. Le roi, craignant une nouvelle explosion, envoya à La Rochelle Biron, gouverneur de l'Aunis; les Rochelois protestèrent de leur obéissance au roi ; mais, par l'intermédiaire de La Noue, refusèrent d'ouvrir leurs portes au maréchal. En même temps, ils poussaient vigoureusement les travaux de fortification. Le maréchal, de guerre lasse, rompit les pourparlers et, après quelques escarmouches et captures insignifiantes de la part des deux partis, le siége commença. Nous en parlerons dans l'article suivant ainsi que du siége, plus fameux encore, dirigé par le cardinal de Richelieu lui-même. La paix qui fut conclue après le premier de ces siéges ne fut pas de longue durée. Catherine de Médicis, poursuivant toujours son idée fixe de briser l'orgueil de La Rochelle, trama contre elle un complot connu dans l'histoire sous le nom de *complot du Cœur navré*, et qui échoua. Elle imagina alors d'envoyer à La Noue, gouverneur de la place, une des plus merveilleuses beautés de sa cour, Jeanne d'Anglure, dame de Bonneval, avec mission de séduire le brave huguenot; tout fut inutile. Une honteuse trahison du maire, Guillaume Térier, n'obtint pas plus de résultat. La paix de Monsieur donna enfin aux Rochelois un nouveau répit. Henri de Navarre vint, en 1576, abjurer dans la place le catholicisme qu'il avait embrassé; le prince de Condé le suivit de près. Un an plus tard, la Ligue obligeait La Rochelle à reprendre les armes. Mayenne, puis Lansac, qui avaient espéré la surprendre avec des forces nombreuses, furent contraints de reculer sans même accepter le combat. La paix de Poitiers (28 septembre 1577) suspendit encore une fois les hostilités. Les Rochelois en profitèrent, assez illégalement d'ailleurs, en détruisant le port de Brouage, voisin gênant, et qui, depuis longtemps excitait leur jalousie (1586). A la mort de Henri III, La Rochelle devint le plus ferme appui du Béarnais; ses escadres l'aidèrent puissamment. L'édit de Nantes trouva dans la place une vive opposition, et le culte catholique ne fut pas rétabli sans peine à côté du culte protestant. Les Rochelois surent conserver haut et ferme, sous ce règne d'un prince ami pourtant, le drapeau de leur indépendance. L'assassinat de Henri IV fut le signal de troubles nouveaux; le mariage de Louis XIII avec une princesse espagnole jeta La Rochelle dans le parti du prince de Condé. La paix de Loudun (10 février 1616) fut un nouvel intermède ; mais les Rochelois ne tardèrent pas, par des prétentions orgueilleuses, trop ouvertement et trop arrogamment exprimées, à exciter de nouveau la colère royale (1621). Le duc d'Epernon vint bloquer la place, tandis que le duc de Guise l'attaquait par mer. Guiton, le célèbre maire de La Rochelle, chargé du commandement de la flotte, fut contraint de reculer. La paix de Montpellier (1622) vint à propos sauver la capitale de l'Aunis. Elle fut, pour ainsi dire, éphémère; les Rochelois, irrités de ce que les troupes royales, au lieu de raser le Fort-Louis, continuaient à l'occuper et à menacer ainsi constamment la place, reprirent l'offensive; mais cette fois la vieille cité protestante se heurta à un génie, Richelieu, et l'heure de sa chute était marquée.

Dès lors, La Rochelle n'a plus d'existence politique, et n'est plus qu'une simple ville de commerce, dont les vaisseaux marchands ne tardent pas à sillonner de nouveau les mers. En 1648, les défiances de la cour et du clergé y transférèrent le siége de l'ancien évêché de Maillezais aux dépens de celui de Saintes. Sous la Fronde, La Rochelle se déclara pour la royauté. La révocation de l'édit de Nantes, en forçant plus de trois cents familles rocheloises à s'expatrier (1685), porta au commerce de la cité un coup suprême, dont elle ne s'est jamais relevée. Les terribles dragonnades ne l'épargnèrent point. En 1689, Louis XIV, alarmé des tentatives des Anglais et des Hollandais sur nos côtes, ordonna la construction de nouvelles fortifications. Vauban en fut chargé et traça l'enceinte actuelle de la ville, beaucoup plus étendue que l'ancienne. Deux expéditions partirent, à cette époque, de La Rochelle; la première, commandée pard Yberville, alla reconnaître les bouches du Mississipi; la seconde, sous les ordres de Duguay-Trouin, s'empara de Rio-Janeiro. Néanmoins, la marine rocheloise, épuisée par les revers des dernières années du grand roi, n'était plus que l'ombre d'elle-même, lorsque, par un suprême effort, le 23 septembre 1757, elle contribua largement, avec celle de Rochefort, à chasser la redoutable flotte anglaise du pertuis d'Antioche. La guerre de l'indépendance américaine lui fournit encore quelques occasions de se signaler : ses corsaires, de 1778 à 1782, firent sur les Anglais pour plus de 1,100,000 livres de prises. Les principes de 1789 furent adoptés par La Rochelle avec enthousiasme, mais quelques massacres ensanglantèrent ce magnifique élan. Sa garde nationale, victorieuse contre les Vendéens à Chantonay (17 mars 1793), fut vaincue le surlendemain à Saint-Fulgent. La ville devint, peu de temps après, le quartier général d'une armée connue sous le nom d'*armée de La Rochelle*, aux ordres du général Canclaux. L'Empire transféra à La Rochelle le chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, précédemment établi à Saintes, et y fit achever un bassin à flot, commencé en 1770 et qui fut livré au commerce en 1808. Un nouveau bassin à flot, spécialement destiné aux terre-neuviers, a été encore ouvert en dehors des remparts en 1844. Malgré ces importants travaux, La Rochelle d'aujourd'hui ne ressemble plus guère à la cité calviniste du XVIe siècle; c'est une ville triste et sévère, aux rues droites et larges, mais d'où se dégage à chaque pas une mélancolique expression d'abandon et d'oubli.

— *Fortifications. Port.* Les fortifications de La Rochelle, œuvre de Vauban, forment une enceinte continue de 5,410 mètres et sont partout revêtues de maçonnerie, excepté du côté de l'O. Elles sont percées de sept portes : la porte Dauphine, au N.; la porte Royale, à l'E.; la porte Napoléon, au S.; la porte de la Jetée, près de la tour Saint-Nicolas; la porte des Dames, au S.-O.; la porte des Deux-Moulins, par laquelle on gagne les bains de mer; enfin, la porte Neuve, à l'O. La porte Dauphine, la porte Royale et la porte Napoléon sont les plus remarquables. C'est à peine si on retrouve quelques vestiges des anciennes portes de La Rochelle; la seule qui soit entièrement conservée est la porte de la Grosse-Horloge, classée parmi les monuments historiques et située non loin du port; c'est une grosse tour carrée du XIVe siècle, dont les tourelles d'angle sont ornées de trophées. Elle donnait jadis accès au faubourg du Perrot, possédé par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le port de La Rochelle est un des plus sûrs de l'Océan; il se divise en quatre parties : l'avant-port, le havre d'échouage, le bassin de carénage et le nouveau bassin à flot. La grande digue, que construisit Richelieu pendant le siége de La Rochelle, protége encore l'avant-port; c'est un magnifique ouvrage en pierre sèche, long de 1,454 mètres et visible seulement à la marée basse. Un goulet de 100 mètres, ménagé au milieu de la digue, sert au passage des navires. « Les vents et les flots, dit M. de Quatrefages, en ont démoli le sommet et adouci le talus; mais, quand la mer baisse, on la voit montrer une à une ses pierres bouleversées, se détacher du rivage, et s'allonger peu à peu comme une ligne noire qui semble vouloir barrer encore l'entrée du port. » Une tour, avec sonnerie mue par la houle, signale aux navires le dangereux voisinage de cette digue. Une jetée de 655 mètres de longueur a été construite le long de l'avant-port, et deux feux indiquent, la nuit, le passage du chenal. Le havre d'échouage est un bassin de forme allongée, renfermé dans la ville, et dont l'entrée est défendue par deux tours. Il y a environ 6m,72 d'eau, à marée haute; mais, à marée basse, les vaisseaux reposent sur la vase. Le bassin de carénage (133 mètres de longueur sur 101 mètres de largeur) peut recevoir 25 navires bord à quai, et le triple en les disposant poupe à quai. Commencé en 1779, il a été terminé seulement en 1808. Le nouveau bassin à flot, construit sous le règne de Louis-Philippe, en forme d'équerre, offre une superficie de 3 hectares et peut recevoir 60 navires bord à quai. La profondeur de ses eaux atteint 6m,72 à 7m,48.

Le port renferme, en outre, trois monuments dignes d'une description particulière; ce sont : la tour Saint-Nicolas, la tour de la Chaîne et la tour de la Lanterne. La tour Saint-Nicolas, qui s'élève au-dessus du chenal, a plus de 36 mètres d'élévation. Elle remonte à 1384, et se compose de quatre tourelles demi-cylindriques et d'une espèce de tour carrée qui regarde la mer. Dans la salle du premier étage, qui servait jadis de chapelle, se voit un élégant autel ogival. Des colonnettes sculptées supportent les voûtes de ce premier étage, ainsi que celles du rez-de-chaussée. Cette tour était jadis reliée par une immense arcade ogivale à la tour de la Chaîne, qui est ronde et comprend plusieurs salles voûtées à nervures. La tour de la Lanterne, qui se dresse près de l'avant-port, est flanquée de deux tourelles et couronnée d'une belle pyramide octogonale en pierre. Elle est ainsi nommée parce qu'on y avait établi jadis un phare, qui s'allumait pendant les mauvais temps. Elle a longtemps servi de prison militaire.

La Rochelle possède, en outre, quelques édifices dignes d'intérêt, et plusieurs curiosités que nous ne pouvons passer sous silence. Nous allons les décrire brièvement.

La cathédrale, commencée en 1742 et achevée en 1862, occupe en partie l'emplacement de l'ancienne église Saint-Barthélemi, dont la tour, monument historique du XVe siècle, existe encore; c'est une lourde construction de style grec, surmontée d'une coupole et de deux clochers. On remarque à l'intérieur un bon tableau de R. Lefebvre : l'*Apothéose de saint Louis*, et de belles orgues. La chapelle de l'évêché possède le calice en vermeil avec lequel Richelieu célébra la messe le jour de l'entrée de Louis XIII à La Rochelle. L'église Notre-Dame, surmontée d'une flèche moderne, fut bâtie au commencement du XVIIe siècle, mais elle a été défigurée par des remaniements maladroits. Parmi les autres édifices religieux de La Rochelle, nous signalerons l'église Saint-Sauveur, qui date de différentes époques, et dont le clocher, décoré de statues, a été classé parmi les monuments historiques; l'église Saint-Jean, rebâtie au XVIIe siècle, et renfermant un grand nombre d'*ex-voto*, etc., etc.

Le plus remarquable de tous les édifices civils de La Rochelle est sans contredit l'hôtel de ville, commencé en 1486 et terminé en 1607. « A l'extérieur (style gothique), dit M. Adolphe Joanne, c'est une forteresse; à l'intérieur (style de la Renaissance), c'est un palais original gâté par un escalier moderne. On remarque, à l'extérieur, les sculptures de la tourelle de gauche, et, dans la cour, la façade intérieure, composée de deux étages. Au rez-de-chaussée s'ouvre une galerie couverte, formée de six arcades en plein cintre, reposant deux à deux sur des piliers toscans. Le plafond de ce porche est orné de cartouches sculptés. L'étage supérieur, décoré de trois niches qui renferment des figures allégoriques de grandeur naturelle, appartient à l'ordre composite. Six colonnes cannelées supportent la corniche au-dessus de laquelle s'élèvent quatre lucarnes, de styles différents. A l'intérieur, la grande salle du conseil a été maladroitement restaurée depuis 1832. C'est dans cette salle que Guiton accepta le titre de maire. On voit encore le fauteuil où la tradition prétend qu'il siégeait, et la table qu'il frappa de son poignard (v. ci-après). La salle du conseil est décorée d'un tableau attribué à Callot et représentant le *Siége de* 1628. Dans le cabinet du maire, on remarque trois autres tableaux : *La Rochelle pendant le siége*, *La Rochelle en* 1725, par Edelinck; la *Place d'Armes en* 1714, par Heindrick. »

Signalons aussi la préfecture, installée dans l'ancien hôtel Poupet; le palais de justice, reconstruit de 1683 à 1709; la Bourse, achevée en 1785; l'arsenal, qui renferme une belle salle d'armes; le théâtre; l'hôpital Saint-Louis, qui possède un tableau de Lesueur, la *Nativité;* l'hospice départemental d'aliénés, admirablement organisé et situé au milieu d'une riche campagne, près de la mer; le séminaire diocésain, l'une des plus belles constructions de la ville; le lycée, reconstruit en 1840; l'école d'hydrographie; la bibliothèque (20,000 volumes imprimés et 200 manuscrits), installée dans un bâtiment qui fut habité par Jeanne d'Albret et par Sully, et dont le grand escalier est précédé d'un vestibule dans lequel ont été déposés plusieurs fragments très-curieux de monuments anciens; le musée de peinture et de sculpture, qui possède quelques toiles historiques; le jardin public, orné du buste de M. Fleuriau de Bellevue, et qui renferme une serre pour la conservation des plantes exotiques; le musée Lafaille et le musée Fleuriau, installés dans les bâtiments adjoints au jardin public; la place d'Armes, vaste carré de 2,700 mètres de superficie; la fontaine de Navarre; le cours des Dames ou cours Richard; le Mail, vaste pelouse de 600 mètres de longueur, encadrée de quatre rangées d'ormes séculaires; l'établissement de bains de mer, dits bains du Mail; les bains Richelieu, etc.

Un grand nombre de maisons de La Rochelle, dit M. Adolphe Joanne, offrent au rez-de-chaussée des porches ou galeries couvertes, qui donnent à certains quartiers de la ville une physionomie spéciale. Beaucoup d'édifices particuliers ont conservé aussi, sur leur façade, des inscriptions, en français, en latin, et même en grec, la plupart d'origine protestante, exprimant des pensées morales ou religieuses. Nous signalerons seulement, comme pouvant intéresser les archéologues ou les touristes : rue de l'Evêché, 24, une maison à tourelle, qui, suivant une tradition, aurait appartenu à la famille de Beauharnais; rue de la Vache, 7, une maison du XVIe siècle, à porte cintrée; rue Chef-de-Ville, 26, la maison du président Dupaty, aujourd'hui divisée en deux; rue des Gentilshommes, 11, la belle façade d'une maison de la Renaissance (huit personnages sculptés), et, 23, une cave ogivale à clefs de voûte sculptées; quai Duperré, 26, un porche supportant une terrasse bordée d'une élégante balustrade; rue du Temple, 26, une maison de 1554; 23 et 26, des maisons du XVe siècle, en bois et en ardoise; rue Saint-Nicolas, 11, une maison renfermant une vaste et curieuse cheminée sculptée, le *Sacrifice d'Abraham;* rue des Merciers, outre plusieurs maisons curieuses, ornées de sculptures ou construites en bois et en ardoise, la maison du maire Guiton; 3, rue du Ménage, de nombreuses inscriptions, et, au no 6, un beau spécimen de l'architecture civile du XVIe siècle; enfin, rue des Augustins, 11, la belle maison dite Maison de Henri II ou de Diane de Poitiers. C'est un corps principal de bâtiment, à deux étages, avec deux ailes inégales. Les façades présentent diverses sortes d'ornements sculptés avec un art infini. Ce sont des têtes d'animaux, de chérubins; des vases, des fruits, etc.

Les environs de La Rochelle sont couverts de maisons de plaisance. On y trouve aussi des salines très-abondantes. L'arrondissement contient 1,839 hectares de marais salants.

La Rochelle est la patrie de Tallemant des Réaux, des deux Dupaty, du jurisconsulte Valix, du naturaliste Bonpland et de l'amiral Duperré.

La Rochelle (SIÉGES DE). I. Pendant la guerre acharnée que la France eut à soutenir contre les Anglais sous Charles V, La Rochelle tomba en leur pouvoir. Les habitants furent bientôt las du joug aussi dur qu'insolent que l'ennemi faisait peser sur eux; mais leurs désirs d'affranchissement étaient contenus par la garnison anglaise renfermée dans le château, qui commandait le port et la ville. Jean Chauldrier (l'histoire a conservé son nom), maire de La Rochelle, proposa à ses concitoyens de recourir à la ruse pour le reprendre aux ennemis. « Nous en viendrons aisément à notre honneur, dit-il, car Philippe Mancel (le commandant anglais) n'est pas trop malicieux. » Tous accueillent avec empressement cette proposition patriotique. Chauldrier invite alors Mancel à dîner, et lui montre un ordre du commandant en chef de l'armée anglaise, qui lui enjoignait, en sa qualité de maire, de passer en revue la garnison et la bourgeoisie. L'ordre était supposé; mais le rusé Chauldrier comptait bien sur l'ignorance de l'officier anglais, qui, suivant l'habitude des hommes de guerre de cette époque, ne savait ni lire ni écrire. D'ailleurs, le maire déployait et lisait cet ordre avec une assurance bien capable d'en imposer. Au jour fixé pour la revue, Mancel fit donc sortir sa petite garnison du château, où il ne laissa que douze hommes de garde. A peine eut-il franchi les fortifications, que des bourgeois armés, placés en embuscade derrière une vieille muraille, se jetèrent entre lui et le château, pour lui en fermer le retour. En même temps, un corps de 200 hommes marchait en bon ordre contre les Anglais, qui, se voyant cernés, pris au piége, durent se rendre à discrétion. Chauldrier somma alors la petite troupe qui était restée dans le fort de le livrer sur-le-champ; toute résistance était impossible, et les douze soldats anglais s'empressèrent d'ouvrir les portes (1372).

— II. Un moment frappés de stupeur après la Saint-Barthélemy, les protestants ne tardèrent pas à se lever en masse, et La Rochelle devint leur plus ferme boulevard. L'année suivante (1573), le duc d'Anjou, depuis Henri III, chef de l'armée catholique, se présenta devant La Rochelle pour en former le siége. Il comptait dans son armée toute la fleur de la noblesse française, et cependant il ne put réussir à soumettre les Rochelois, bien qu'ils fussent réduits à leurs propres forces. Après huit mois de siége, pendant lesquels il avait perdu 24,000 hommes, il n'avait fait encore aucun progrès. Mais aussi les opérations avaient été conduites avec une mollesse, une légèreté et une incapacité inconcevables, sans parler de l'insouciance extravagante et de la froide férocité qu'affichaient les chefs catholiques. « On s'y jouoit de la vie des hommes, dit l'historien Matthieu, et j'ai ouï dire à ceux qui estoient proches du duc d'Anjou que, pour passer le temps, et quand on ne savoit que faire, on envoyoit des soldats à la brèche. » Sur ces entrefaites, le duc d'Anjou apprit son élection au trône de Pologne, et il se hâta de conclure la paix avec les Rochelois.

— III. Mais un des siéges les plus célèbres dans nos annales militaires est celui que La Rochelle soutint, en 1628, contre Louis XIII, ou plutôt contre Richelieu. L'illustre ministre était devenu tout-puissant, depuis qu'il avait fait tomber les têtes qui refusaient de se courber devant son autorité. Il songea alors à faire rentrer les protestants dans le devoir, non point à cause de leurs opinions religieuses, dont il se souciait fort peu, mais pour compléter l'unité nationale. Il forma donc le projet de réduire La Rochelle, leur place forte et leur port de mer, et qui semblait la capitale d'une nouvelle Hollande. Il arriva devant la ville, avec le roi, au commencement de l'automne; mais Louis XIII ne tarda pas à retourner à Paris, confiant entièrement à son ministre le soin de conduire cette difficile entreprise. Pour cela, il lui conféra les pouvoirs les plus étendus, et plaça sous son obéissance absolue les généraux de terre et de mer.

La ville était vaste, bien située, bien fortifiée, pourvue d'une nombreuse artillerie, remplie d'approvisionnements de toute espèce et défendue par des habitants que fanatisaient le patriotisme et la religion. Fermement résolus à se défendre jusqu'à la mort, ils élurent pour maire, gouverneur et général, un homme dont la capacité était notoire, et que signalait encore plus son indomptable énergie, Jean Guiton. Il voulut d'abord décliner cette lourde responsabilité, mais il céda enfin aux instances de ses concitoyens. Il les rassembla alors, et, leur montrant un long poignard : « Je serai maire, leur dit-il, puisque vous le voulez absolument; mais je jure d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier qui parlera de se rendre, et je veux qu'on m'en perce moi-même si jamais je propose de capituler. Je demande que ce poignard soit déposé tout exprès sur la table de la chambre où nous nous réunissons à l'hôtel de ville. »

Richelieu travailla d'abord à bloquer la place, et on forma une circonvallation de 3 lieues d'étendue, protégée par treize forts flanqués de redoutes et garnis d'une nombreuse artillerie. Au printemps suivant (1628), le blocus fut transformé en siége régulier, et Richelieu prouva que la résolution et le génie suppléent à tout. Ces travaux d'attaque devaient rester inutiles tant qu'on n'aurait pas enlevé aux assiégés la possibilité de recevoir des secours du dehors, et comme les plus puissants devaient venir des Anglais par mer, il fallait fermer à leur flotte le port de La Rochelle, et dompter la mer elle-même. Richelieu ne recula pas devant cette gigantesque entreprise, et il résolut de fermer le port par une digue immense qui en rendrait l'entrée infranchissable. Tout le monde se récria d'abord contre un tel projet, qu'on traitait d'absurde; les généraux eux-mêmes n'obéissaient qu'à contre-cœur et auraient voulu voir le tout-puissant ministre humilié par un échec qui relèverait leur propre crédit. Bassompierre ne s'en cachait pas lorsqu'il disait, au rapport de Saint-Germain : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle. » Richelieu resta sourd aux observations comme aux murmures, et fit tout plier sous son inflexible volonté. Alors fut commencée cette digue fameuse de 747 toises de longueur, dans un endroit où les lames de la mer se brisaient avec violence. Deux Français, les ingénieurs Métézeau et Tiriot, se chargèrent de ce travail cyclopéen. On enfonça dans la mer, depuis la pointe de Coreille jusqu'au fort Louis, de longues poutres de douze en douze pieds, reliées entre elles en travers par d'autres poutres de même dimension. Dans les intervalles, on coula de grosses pierres auxquelles le limon et la vase servaient de ciment. Cette digue était si élevée que les soldats s'y trouvaient à sec dans les plus hautes marées; elle avait 12 toises d'épaisseur à sa base et 4 à sa partie supérieure; elle pouvait résister à tous les efforts de l'artillerie. On eut soin de laisser au milieu une large ouverture, afin de donner passage aux marées; mais pour la fermer aux vaisseaux ennemis, on y fit couler à fond quarante navires chargés de pierres énormes. A chaque extrémité de la digue, on éleva un fort; de plus, elle était protégée par plusieurs batteries établies sur la terre ferme, et par deux cents bâtiments de toute grandeur qui bordaient le rivage. Cet immense travail fut exécuté au bout de six mois, parce que les Rochelois, qui comptaient que la seule action des vents et des vagues le renverserait, ne cherchèrent point à en contrarier la construction. Mais leur espoir fut déçu. Richelieu avait constamment surveillé et activé les travaux, ayant à la main, dit Voltaire, son Quinte-Curce et la description de la digue d'Alexandre devant Tyr.

Les résultats ne tardèrent pas à se faire cruellement sentir. Les Rochelois, qui avaient jusqu'alors reçu leurs approvisionnements par mer, en furent réduits à leurs propres ressources, et bientôt ils furent livrés à toutes les horreurs de la famine. Une flotte anglaise commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, parut en vue de la ville, et essaya de forcer l'obstacle formidable créé par le génie de Richelieu : efforts inutiles, la flotte dut s'en retourner honteusement en Angleterre. Irrité de cet affront, Buckingham prépara contre la digue un armement plus terrible encore; mais au moment où il allait s'embarquer sur le vaisseau amiral, un Anglais fanatique, nommé Felton, qu'il avait offensé, l'assassina d'un coup de couteau. Toutefois, comme la flotte était prête, elle partit, et n'obtint pas plus de succès que la précédente.

Cependant les Rochelois souffraient horriblement de la faim; ils en étaient réduits à se nourrir d'herbes et de coquillages, et déjà plus de douze mille personnes avaient péri; des maisons entières étaient remplies de cadavres. La mère et la sœur du duc de Rohan souffraient comme les autres de la plus effroyable disette, mais n'encourageaient pas moins les citoyens à la résistance. Un jour, Guiton vit un homme tomber de faim. « Il n'a plus qu'un souffle, lui dit-on. — En êtes-vous surpris? dit-il froidement; il faudra bien que nous en venions là, vous et moi, si nous ne sommes plus secourus. — Mais, ajouta-t-on, la famine emporte tous les jours tant de personnes, que bientôt il n'y aura plus d'habitants. — Eh bien, reprit-il, il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes. » Mais, en dépit de ce féroce patriotisme, les Rochelois sentirent que c'était se vouer à une mort affreuse et inévitable que de continuer cette résistance impossible, et, après une année entière de siége, ils demandèrent à capituler, malgré le poignard du maire qui restait toujours sur la table de l'hôtel de ville, pour percer quiconque parlerait de se rendre (28 octobre 1628). Louis XIII fit son entrée dans la ville le 1er novembre. Les fortifications furent rasées, les fossés comblés, les habitants désarmés et les priviléges de la ville abolis à perpétuité. Il y avait près de deux cents ans que La Rochelle ne reconnaissait, pour ainsi dire, d'autres souverains que ses magistrats. Les protestants, comme parti politique, ne se relevèrent jamais de la destruction de leur plus fort boulevard.

La Rochelle (TRAITÉ DE), conclu à la suite d'un siége opiniâtre soutenu par les Rochelois contre les troupes catholiques de Charles IX. La Saint-Barthélemy avait donné le signal de la quatrième guerre de religion; Montauban, Nîmes, La Rochelle, Sancerre, et d'autres villes encore, fermèrent leurs portes aux soldats du roi, et il fallut que l'autorité royale se rétablît par la force des armes. Mais les protestants étaient exaspérés, et ils opposèrent une invincible résistance à tous les efforts tentés pour les soumettre. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, qui dirigeait le siége de La Rochelle, n'était dépourvu ni de courage ni de talents militaires; mais il avait toutes ses préoccupations fixées ailleurs : il savait que la couronne de Pologne allait lui être offerte, on attendait de jour en jour les ambassadeurs chargés de cette mission, et, pour ne pas leur donner le spectacle d'un royaume en proie aux déchirements intérieurs, le duc d'Anjou et son frère Charles IX songèrent à conclure la paix avec les protestants. Quatre secrétaires d'Etat, Brulart, Pinart, de Sauve et Villeroy, furent successivement dépêchés au camp pour presser les négociations. Mais les Rochelois refusèrent de traiter pour eux seuls, et exigèrent que les députés de Nîmes et de Montauban prissent part aux conférences. Ils eussent voulu y faire entrer de même les envoyés de la ville de Sancerre, assiégée par La Châtre, gouverneur du Berry; mais ils ne purent l'obtenir. Ceux qui représentaient le parti calviniste n'étaient déjà plus les Bourbon, les Châtillon, les Condé; on commence à voir surgir, dans les affaires du protestantisme, des noms roturiers, tels que Jacques-Henri, Morisson, Salbert, Gargouillaud; on sent que la Réforme entre dans une nouvelle phase, qui donnera plus de développement à l'élément populaire.

Le traité de La Rochelle fut signé le 1er juillet 1573, et ratifié le 11 du même mois par Charles IX, qui le publia sous forme d'édit. Tout l'honneur et l'avantage de cette paix furent pour les trois principales villes confédérées, La Rochelle, Nîmes et Montauban, auxquelles elle octroyait le plein exercice du culte réformé, avec pleine amnistie, exemption de garnison et promesse qu'il ne serait pas construit de citadelle dans ces trois villes. Le traité stipulait, en outre, la révocation des édits publiés contre les protestants postérieurement au 24 août, ainsi que le rétablissement, dans la jouissance de leurs places, des fonctionnaires déposés. Les seigneurs hauts justiciers obtinrent le libre exercice de leur religion dans leurs châteaux, à condition qu'indépendamment des personnes de leurs familles les assemblées ne fussent pas composées de plus de dix personnes. Le traité excluait néanmoins de cette faculté ceux qui demeuraient à moins de 10 lieues de Paris et de 2 lieues du séjour de la cour, convention qui avait déjà figuré dans le traité de Saint-Germain. Ainsi, la résistance armée arrachait ce qui était refusé à la soumission : grand enseignement qui devait porter ses fruits dans l'avenir. Les protestants réagissaient contre la doctrine ultra-catholique, qu'il faut obéir aux autorités, et qu'un pasteur a le droit de tondre ses brebis, où, comme et quand il lui plaît, sans que celles-ci puissent récriminer ou se plaindre en aucune façon.

La Rochelle (VUE DU PORT DE), tableau de Joseph Vernet, au Louvre. Ce tableau fait partie de la célèbre collection des *Ports de France*, que Joseph Vernet peignit par ordre du roi Louis XV, et qui ont été gravés par Le Bas et Cochin. Des matelots bavardent, des marchandes de poisson se querellent, des ouvriers scient du bois, un galant en habit gris foncé promène une demoiselle parée de soie rose et accompagnée d'une aimable fille en robe bleue, au corsage fleuri; des Poitevines, des Saintongeoises, des Olonnoises, en costumes de leur province, se mêlent aux femmes de La Rochelle.

Ce tableau, exécuté en 1762, parut au Salon de l'année suivante et y obtint un grand succès. Diderot en a fait un éloge enthousiaste : « Voilà ce qu'on peut appeler un ciel, dit-il; voilà des eaux transparentes, et tous ces groupes, ce sont autant de petits tableaux vrais et caractéristiques du local; les figures en sont du dessin le plus correct; comme la touche en est spirituelle et légère! Qui est-ce qui entend la perspective aérienne mieux que cet homme-là? Regardez le *Port de La Rochelle* avec une lunette qui embrasse le champ du tableau et qui exclut la bordure, et, oubliant tout à coup que vous examinez un morceau de peinture, vous vous écrierez, comme si vous étiez placé au haut d'une montagne, spectateur de la nature même : Oh! le beau point de vue! »

La Rochelle (VUE DE), tableau de Corot; Salon de 1852. Cette peinture présente un contraste frappant avec celle de Vernet. Autant le port de celui-ci paraît animé, vivant, actif, autant celui de Corot paraît morne, silencieux, désert. Ici, le ciel a une tranquillité lumineuse, une profondeur sans tapage; les eaux dorment, la silhouette de la ville s'estompe vaguement entre le ciel et l'eau; quelques figurines, sacrifiées à dessein, couvrent mal la nudité du premier plan; de là, une harmonie vague et douce qui fait rêver. « Le *Port de La Rochelle* de Corot, a dit M. Léon Lagrange, est un paysage où rien ne trouble l'impression de la nature; celui de Vernet est un portrait multiple dans lequel la nature se reconnaît aussi, mais, ainsi que le veut la vérité, l'homme y tient la première place. »

Un autre artiste contemporain, M. Jules Chandelier, a exposé, au Salon de 1838, deux *Vues de La Rochelle*, l'une prise de la pointe des Minimes, au soleil levant, l'autre embrassant le panorama des bains de mer.

Au Louvre est un intéressant petit tableau de Claude Lorrain, peint sur une plaque de cuivre et représentant le *Siége de La Rochelle par Louis XIII* (1628) : des militaires forment divers groupes sur les premiers plans; on aperçoit, dans le fond, un camp, un chariot chargé de bagages, la mer couverte de vaisseaux et la ville. Ce tableau a fait partie de la collection du comte de Brienne.

LAROCHELLE (Barthélemy), comédien, né à Paris en 1751, mort dans la même ville en 1807. Il céda de bonne heure à la vocation qui l'entraînait vers le théâtre, et commença par s'exercer sur les scènes de province dans les rôles de valet. En 1782, il débuta à la Comédie-Française, où il eut un succès complet, par les rôles de Dave, dans l'*Adrienne*, et de Labranche, dans *Crispin rival de son maître;* puis il aborda successivement les rôles suivants : Gros-René, du *Dépit amoureux;* l'Intimé, des *Plaideurs;* Frontin, de l'*Impromptu de campagne;* Hector, du *Joueur;* Crispin, des *Folies amoureuses*, et Lafleur, dans l'*Epoux par supercherie*, etc. Admis, en 1783, au nombre des pensionnaires, il devint sociétaire en 1787 et resta attaché au Théâtre-Français jusqu'à sa mort. C'était un excellent comédien, plein de feu, de verve, d'intelligence, au débit mordant, aux vives allures. Ses principales créations sont : Ambroise, du *Vieux célibataire;* le procureur, du *Philinte de Molière;* Dubois, de l'*Abbé de l'Epée;* Robertot, de l'*Avocat*, etc.

LAROCHELLE (Henri-Julien BOULLANGER, dit), acteur et administateur, né à Paris en 1827. Il est petit-fils, par sa mère, de Larochelle de la Comédie-Française, dont il a pris le nom lorsqu'il s'est fait comédien. Apprenti chez un batteur d'or, il faisait, à quinze ans, partie d'une petite troupe d'ouvriers amateurs qui jouaient la comédie dans un atelier du passage d'Harcourt. Sentant naître en lui la passion du théâtre, le jeune ouvrier se rendit chez Mlle Mars qui avait connu son grand-père, et, grâce à la recommandation de l'éminente actrice, Samson consentit à l'admettre au nombre de ses élèves du Conservatoire. Tout en suivant les cours de cet établissement, M. Larochelle continuait, pour vivre, à exercer sa profession manuelle, qui lui rapportait deux francs par jour, et saisissait avec empressement toutes les occasions qui se présentaient de jouer sur les théâtres de la banlieue, à Montmartre, à Belleville, etc. Grâce à un labeur opiniâtre, il obtint le second prix, puis le premier prix de comédie au Conservatoire. Il entra alors à l'Odéon (1847), où il débuta dans les *Fourberies de Scapin*, les *Précieuses ridicules* et l'*Avocat Patelin*. M. Buloz, qui administrait à cette époque la Comédie-Française, l'engagea sur parole pour trois mois, à partir du 1er avril 1848. Mais, après la révolution de Février, M. Buloz ayant quitté le Théâtre-Français, M. Larochelle vit cet engagement verbal mis à néant et resta à l'Odéon. Là, il créa successivement des rôles dans le *Collier du roi*, le *Chariot d'enfants*, le *Trembleur*, *Planète et satellite*, etc. Vers 1850, il entra au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où il se fit remarquer; puis il se forma une troupe avec laquelle il parcourut la province pendant trois années. De retour à Paris, il fut chargé par Seveste d'administrer le théâtre Montparnasse. Après une année d'exploitation, le nouveau directeur, comprenant tout le parti qu'on pouvait tirer de cette petite scène, acheta le théâtre et y joignit successivement ceux de Grenelle, de Saint-Cloud, de Saint-Marcel (dont il paya, en 1860, le privilége 15,000 francs à Bocage), de Saint-Denis, de Sèvres, de Courbevoie, de Sceaux, de Levallois-Perret et de Meudon. Enfin, le théâtre Saint-Germain, aujourd'hui théâtre de Cluny, fut mis en vente (1866); Larochelle l'acheta et dota Paris d'une scène véritable, s'efforçant, non pas de faire concurrence à l'Odéon, son voisin subventionné, mais bien de créer le Gymnase de la rive gauche. Il monta la *Fille du millionnaire*, d'Emile de Girardin, et, grâce à ce coup d'audace, il attira dans sa salle toute la haute société parisienne. Dès lors, les succès se suivent. Après les *Sceptiques*, les *Inutiles;* après les *Inutiles*, le *Juif polonais;* puis, la reprise de *Claudie*, de George Sand, de la *Closerie des Genêts*, de Soulié, etc. Comédien remarquable, directeur habile et intelligent, auteur même à ses heures, M. Larochelle est la véritable incarnation du travail et de la persévérance.

LA ROCHELLE (Jean et Jean-François NÉE DE), littérateurs français. V. NÉE.

LA ROCHEPOSAY (Antoine CHASTEIGNIER DE), poëte français, né à La Rocheposay (Poitou) en 1530, mort en 1553. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique et envoyé en Italie pour y terminer ses études, il s'occupa fort peu de théologie et guerroya, avec La Mirandole, contre les Espagnols, dont il fut quelque temps prisonnier. De retour en France, il résigna les bénéfices dont il avait déjà été pourvu, et se consacra tout entier à l'état militaire; peu de temps après, il fut tué en prenant part à la défense de Thérouanne contre l'armée de Charles-Quint. On a de lui un volume de poésies qui renferme des odes, des sonnets et des étrennes aux dames de la cour. Ronsard, qui lui avait adressé deux odes, a consacré une longue pièce de vers à déplorer ce trépas prématuré, qui enlevait à la France un vaillant soldat et l'une des gloires futures de son Parnasse.

LA ROCHEPOSAY (Louis CHASTEIGNIER DE), seigneur D'ABAIN, diplomate français, frère du précédent, né à La Rocheposay en 1535, mort en 1595. Il acquit des connaissances étendues dans la philosophie et dans les langues anciennes, sous la direction particulière de deux des plus grands savants de l'époque, Turnèbe et Jean Daurat. Après avoir complété son éducation par un voyage en Italie, il embrassa, en 1562, la carrière militaire, se distingua pendant la guerre civile aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, et suivit en Pologne le duc d'Anjou, qui, après son avénement au trône de France, l'envoya comme ambassadeur à Rome. Il revint en France vers 1581, fut chargé, en 1585, d'aller combattre dans le Poitou les efforts de la Ligue, et, trois ans plus tard, chassa le duc d'Aumale de la Picardie. A la mort de Henri III, il s'attacha à son successeur légitime, devint gouverneur de la Marche et contribua efficacement à faire rentrer dans le devoir le Poitou, le Limousin et la Franche-Comté. Les travaux de la diplomatie et de la guerre ne lui avaient jamais fait négliger les lettres et les sciences, et il n'était pas moins célèbre par son érudition que par sa valeur dans les combats et sa prudence dans les conseils. Il fut en correspondance avec les savants les plus remarquables de l'époque, tels que de Thou, Scévole de Sainte-Marthe, Muret et Joseph Scaliger. Il s'était lié, en 1563, avec ce dernier, qui fut le précepteur de ses enfants, mais qui n'aurait guère pu être le sien, comme l'ont écrit quelques biographes, car le maître eût été de cinq ans plus jeune que l'élève. Scaliger le suivit en Italie et passa plus tard vingt années dans sa propriété de La Rocheposay, en Touraine, où il écrivit la plupart de ses ouvrages. Malgré son érudition, Louis Chasteignier n'a rien publié; il ne nous reste de lui qu'un recueil manuscrit des lettres qu'il adressa de Rome à Henri III et à Catherine de Médicis.

LA ROCHEPOSAY (Henri-Louis CHASTEIGNIER DE), prélat français, fils du précédent, né à Tivoli (Italie) en 1577, mort en 1651. Son premier maître fut Joseph Scaliger, dont il demeura toujours l'ami, malgré la différence des religions auxquelles ils appartenaient l'un et l'autre. Il fut ordonné prêtre par Henri de Gondi, depuis archevêque de Paris et oncle du célèbre cardinal de Retz, devint coadjuteur de l'évêque de Poitiers et fut élevé à ce siége en 1611. Il refusa, en 1614, de laisser pénétrer dans cette ville les troupes du prince de Condé, révolté contre la cour, et revêtit lui-même le haubert et la cuirasse pour faire l'office de gouverneur de place. Sa conduite en cette occasion lui valut plusieurs attaques de la part des canonistes, attaques auxquelles son grand vicaire, le célèbre Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, répondit par son *Apologie pour messire Chasteignier de La Rocheposay contre ceux qui disent qu'il est défendu aux ecclésiastiques de prendre les armes en cas de nécessité* (1815, in-8°). L'évêque de Poitiers s'appliqua surtout à détruire dans son diocèse la religion calviniste et fit preuve d'une animosité peu chrétienne contre le malheureux Urbain Grandier, dont l'inique condamnation fut prononcée plus à sa requête, dit-on, qu'à celle de Richelieu. Il a laissé : *Nomenclator cardinalium qui ab anno* 1000 *commentati sunt, etc.* (Toulouse, 1614, in-4°); *Remarques françaises sur saint Matthieu* (Poitiers, 1619, in-4°); *Exercitationes in Marcum, Lucam, Joannem et Acta apostolorum* (Poitiers, 1626, in-4°); *In Genesim* (1628); *In librum Job* (1628); *In Exodum et in libros Numerorum Josue et Judicum* (1629, in-4°); *In prophetas majores et minores* (1630), etc.

LA ROCHETAILLÉE, village et comm. de France (Loire), cant., arrond. et à 6 kilom. de Saint-Etienne, pittoresquement bâti sur la crête d'un rocher qui semble s'être détaché des montagnes voisines; 909 hab. Le village est dominé par les ruines d'un château fort qui soutint de nombreux siéges pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. Dans les environs de La Rochetaillée, le torrent du Furens forme une belle cascade.

LAROCQUE (S.-G. DE), poëte français, né à Agnetz, près de Clermont-en-Beauvaisis, vers 1550, mort vers 1614. Il suivit la carrière des armes, fut attaché comme gentilhomme au grand prieur de France, Henri d'Angoulême, puis fit partie de la maison de la reine Marguerite de Navarre. Larocque cultiva la poésie et fit des poëmes, des stances, des élégies, des épîtres, des chansons, des cantiques. Un recueil de ses œuvres a été publié sous le titre de *Premières œuvres du sieur de Laroc-*

que, de Clermont-en-Beauvaisis (1595, in-18), et réédité en 1599, 1600 et 1609. On y trouve de la facilité et du nombre ; mais il y règne une extrême monotonie, tant dans les idées que dans le style. Larocque s'était attaché à imiter l'école de Ronsard et cherchait ses inspirations dans Ovide et dans l'Arioste.

LAROÏDE s. m. (la-ro-i-de — du lat. *larus*, mouette, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Section du genre mouette.

LA ROMANA (Pedro CARO Y SUREDA, marquis DE), général espagnol, né en 1761, mort en 1811. Après avoir fait contre les Français les campagnes du Roussillon (1793) et de la Catalogne (1795), il consacra à voyager les loisirs que lui procura la paix de Bâle et parcourut une partie de l'Europe, s'occupant en amateur éclairé de l'étude des sciences, des beaux-arts et des lettres. En 1807, Napoléon, irrité de l'attitude hostile du cabinet de Madrid à l'époque de sa rupture avec la Prusse, résolut d'affaiblir l'armée espagnole et exigea qu'un corps de 15,000 Espagnols passât au service de la France. Ce corps de troupes fut envoyé dans le Nord, sous les ordres du marquis de La Romana, qui se distingua en différentes rencontres. Il était en Fionie, lorsqu'il apprit les événements qui venaient de se passer, en 1808, à Madrid. Il se mit alors secrètement en rapport avec le commandant de l'escadre anglaise de la Baltique, sur laquelle il parvint à faire embarquer la majeure partie de ses troupes, sans éveiller la défiance du maréchal Bernadotte. Il les ramena en Espagne et y prit une part active à la lutte contre les Français. Dans la désastreuse retraite du général Moore, en 1809, il perdit un grand nombre de soldats, mais n'en continua pas moins à harceler les Français, auxquels il se mit à faire une guerre de partisans. Ayant été appelé à faire partie de la junte suprême de Séville, il quitta le commandement de son corps d'armée, et eut une part active à toutes les mesures de cette assemblée. En 1810, il prit le commandement de l'armée espagnole de la Guadiana, opéra, en Portugal, sa jonction avec l'armée anglaise et défendit avec le général Hill la rive gauche du Tage, tandis que Wellington occupait la rive droite. Peu de temps après, le marquis de La Romana mourut des suites des fatigues sans nombre qu'il avait endurées.

LAROMIGUIÈRE (Pierre), philosophe français, né à Livignac-le-Haut (Aveyron) en 1756, mort à Paris en 1837. Elevé dans la maison des doctrinaires de Villefranche-sur-Aveyron, il entra dans la congrégation de ses maîtres et, grâce à ses dispositions exceptionnelles, y devint professeur dès l'âge de dix-sept ans. Il occupa des chaires successivement à Lavaur, à Toulouse, à Carcassonne, à Tarbes, à La Flèche, et professait enfin la philosophie à Toulouse, lorsqu'un décret de la Constituante vint supprimer les congrégations religieuses et l'affranchir de ses vœux. Il paraît avoir accepté sans regret, mais sans enthousiasme, cette liberté qui lui était donnée tout à coup (1790). Laromiguière possédait une âme douce et calme, éprise de la solitude, du travail, de l'obscurité, bien plus que du bruit du monde et de l'emportement des passions. L'habitude de la discipline ecclésiastique avait d'ailleurs si fortement plié son caractère, qu'il garda, même à travers la Révolution, un penchant très-prononcé à la règle et à l'orthodoxie, non pas sans doute à cette orthodoxie qui pèse sur l'âme et en étouffe les mouvements, mais à celle qui éloigne des grands écarts et des nouveautés hardies. Laromiguière pouvait posséder les aptitudes nécessaires pour devenir un penseur illustre; mais il était condamné par une sorte de timidité, de sagesse acquise, à rester dans l'ornière de ce que nous pourrions appeler la philosophie officielle. C'est ce genre de philosophie, en effet, que Laromiguière devait fonder en France. Il est le père de la philosophie universitaire, qui compte bien des hommes de talent, mais qui ne saurait convenir aux hommes de génie.

Laromiguière, mis à la porte de son collége, essaya sans succès d'ouvrir à Toulouse un cours libre de philosophie. Ni le lieu ni les circonstances ne convenaient à une pareille entreprise. Il vint à Paris, où il suivit bientôt les cours de l'Ecole normale, nouvellement fondée (1795). Il trouva là des professeurs illustres, Lagrange, Haüy, Laplace, Monge, Berthollet; quelques professeurs médiocres, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Laharpe, Garat, et s'attacha particulièrement aux leçons de ce dernier, qui, du reste, dut reconnaître bientôt un maître dans son élève, et eut la loyauté de s'écrier un jour du haut de sa chaire : « Il y a ici quelqu'un qui devrait être à ma place. » Et c'était vrai; Garat, en faisant cette déclaration à la suite d'observations écrites, mais non signées, que Laromiguière lui avait adressées, accomplissait un acte de justice en même temps qu'un acte de modestie. Avant la fin de l'année, du reste, Laromiguière fut appelé à occuper la chaire de logique à l'Ecole centrale, puis devint professeur au Prytanée (lycée Louis-le-Grand). L'année suivante, il fut adjoint, comme associé non résidant, à la classe des sciences morales et politiques de l'Institut. A la fin de 1799, il devint membre du tribunat; son rôle y fut des plus effacés. On assure, cependant, qu'il y fit assez d'opposition pour qu'on renonçât à lui donner de nouvelles fonctions quand son mandat fut expiré (1802).

Le véritable rôle de Laromiguière ne date que de 1811. Nommé, à cette époque, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, il vit accourir autour de sa chaire tout ce que la capitale possédait de plus illustre et de plus intelligent. Son enseignement fut si brillant, sa parole était si grave et si noble, ses doctrines profondément morales reçurent de si vives approbations, que Laromiguière, sans originalité véritable, se vit tout à coup porté à la dignité de chef d'école; et il conserve encore de nos jours, malgré les progrès toujours croissants d'une philosophie plus hardie que la sienne, des disciples fidèles et de fervents admirateurs. Son enseignement ne dura cependant que deux ans, et, bien qu'il restât depuis professeur titulaire, il se fit constamment suppléer. Sa modestie, sans doute, ne s'accommodait pas des succès bruyants de l'enseignement public. Elle ne s'accommoda pas davantage d'un fauteuil à l'Académie française, qu'on lui offrit plusieurs fois, et qu'il ne put jamais se résoudre à accepter. Il consentit cependant, en 1833, à entrer à l'Académie des sciences morales et politiques. Il avait alors soixante-dix-sept ans. Il mourut quatre ans après.

Telle est la vie de Laromiguière, vie exempte d'ambition et de regrets, vie d'un véritable philosophe pratique, qui n'a jamais recherché les vaines grandeurs, et n'a fait dans le monde d'autre bruit que le bruit causé par l'éclat de son talent et par l'enthousiasme de ses admirateurs. Quant à ses doctrines philosophiques, nous avons indiqué la cause principale qui les a condamnées à une sorte de médiocrité banale, malgré l'incontestable talent et la remarquable sagacité de Laromiguière. On en jugera mieux par une analyse succincte de son système sur les facultés de l'âme, système qu'il a développé avec beaucoup d'éloquence dans ses *Leçons de philosophie*, le plus célèbre de ses ouvrages. Les facultés de l'âme se divisent pour lui en deux séries : facultés de l'entendement, facultés de la volonté. L'innovation consiste ici à laisser dans l'ombre la sensibilité, sur laquelle il s'expliquera plus loin. La série des facultés de l'entendement, dans l'ordre de leurs opérations, est celle-ci : attention, comparaison, raisonnement. Laromiguière n'admet donc aucune part de la volonté dans l'attention, ce qui pourra paraître difficile à admettre. Dans la volonté, il distingue le désir, la préférence et la liberté, qui n'est que le libre choix. L'auteur se défend assez bien de ne pas avoir admis au rang des facultés la mémoire, le jugement, la réflexion; quant à l'imagination, il nous semble moins autorisé à lui refuser ce titre. La sensibilité lui paraît être une *capacité*, c'est-à-dire une aptitude purement passive. Il y distingue d'ailleurs la sensation, le sentiment de l'action des facultés de l'âme, le sentiment du rapport et le sentiment moral, d'où il fait dériver, par la coopération des facultés de l'entendement, les idées sensibles, les idées des facultés, les idées de rapport, les idées morales, quatre catégories dont il soutient l'absolue distinction et la parfaite indépendance.

Nous ne suivrons pas Laromiguière dans l'étude ingénieuse qu'il fait des sources de nos connaissances. Contentons-nous de dire qu'il appuie l'existence de Dieu sur la nécessité d'une cause première, d'une cause universelle, qui est la cause de tout et n'est l'effet de rien. Argument bien embarrassé, dont la majeure, exprimée ou sous-entendue, est celle-ci : Il n'est pas d'effet sans cause, et qui aboutit à cette définition ou à une définition équivalente : Dieu est un effet sans cause (v. au mot DIEU l'exposé et la critique des preuves de l'existence de Dieu). Les *Leçons de philosophie* devinrent et sont restées la base de l'enseignement classique de la philosophie en France.

Voici la liste des ouvrages de Laromiguière : *Projets d'éléments de métaphysique* (Toulouse, 1793, broch. in-8°); *Leçons de philosophie sur les principes de l'intelligence ou sur les causes et sur les origines de nos idées* (Paris, 1815-1818, 2 vol. in-8°); il en a été donné six autres éditions. En 1841 et en 1843, on mit au concours ce sujet : « Le mérite des *Leçons de philosophie.* » Le mémoire de M. Tissot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, fut couronné. On a joint à diverses éditions des *Leçons* plusieurs travaux distincts, comme : *Discours sur l'identité dans le raisonnement; Discours sur le raisonnement* ou *Paradoxes de Condillac; Note placée à la suite de la* Langue des calculs, de Condillac.

LARON ou **LORON** (Jourdain DE), prélat français, mort en 1052. Il était prieur de Saint-Léonard, lorsque, à la mort de Girard, évêque de Limoges (1024), il fut désigné pour lui succéder, par les suffrages unanimes des électeurs. Il fut alors installé sur son siége épiscopal par le duc d'Aquitaine, et, comme il n'était encore que sous-diacre, reçut en deux jours tous les ordres des mains de l'évêque de Saintes, en présence de l'archevêque de Bordeaux. Mais l'évêché de Limoges faisait partie, non de la province de cet archevêque, mais de celle de l'archevêque de Bourges, qui était alors Gauslin, fils naturel de Hugues Capet et frère du roi Robert. Gauslin, irrité de ce que la consécration de Jourdain avait été faite sans qu'on l'eût consulté, assembla un concile où le roi assista, et qui excommunia Jourdain et tout son diocèse. Cette excommunication ne fut levée que lorsque Jourdain et une centaine de clercs ou de moines de son diocèse se furent rendus, les pieds nus, au palais de l'archevêque de Bourges, pour faire amende honorable devant ce dernier, qui voulut bien se laisser fléchir. Jourdain alla ensuite en Palestine, et assista, en 1031, au concile de Bourges. Parmi ses écrits, le seul important est une *Lettre* au pape Benoît VIII sur l'apostolat de saint Martial, qui a été insérée dans le tome II de la *Gallia christiana*.

LA RONCIÈRE LE NOURY (Emile-François-Guillaume CLÉMENT DE), officier et administrateur français, né à Bréda (Hollande) en 1804. Il est fils du général de division de La Roncière et neveu du comte Clément de Ris, ancien pair de France. A dix-sept ans, il s'engagea dans la cavalerie, et il était lieutenant au 1er régiment de lanciers, lorsqu'il fut détaché à l'Ecole de Saumur (1833). A la suite d'un procès criminel, dont nous parlerons plus loin, M. La Roncière fut condamné, en juillet 1835, à dix années de reclusion. En 1843, Louis-Philippe lui fit remise des deux années de détention qui lui restaient encore à faire, et il rentra alors dans l'obscurité. Sous l'Empire, le gouvernement, qui ne prenait pas toujours ses agents parmi les hommes d'une réputation intacte, en fit un de ses fonctionnaires; il le nomma inspecteur de la colonisation en Algérie. De là, M. de La Roncière passa à Chandernagor, en qualité de chef de service (1858), puis alla remplir les mêmes fonctions aux îles Saint-Pierre et Miquelon; bien mieux, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1862. L'année suivante, le ministre de la marine le nomma commandant des établissements français dans l'Océanie et commissaire du gouvernement aux îles de la Société. Les Anglais se hâtèrent alors de faire traduire en espagnol, en anglais et en langue kanaque la relation du procès célèbre du nouveau gouverneur, et ils la répandirent par milliers en Océanie, pour déconsidérer la France aux yeux des indigènes. Les agissements de M. de La Roncière furent loin, du reste, de lui attirer les sympathies de nos nationaux et des indigènes. Par ses procédés, tout à fait dignes de l'Empire, il suscita des plaintes très-vives, dont les journaux de l'opposition se firent l'écho, et le gouvernement dut le rappeler en France. En février 1870, une commission d'enquête, présidée par un vice-amiral, fut instituée pour examiner sa gestion à Taïti; mais la chute de l'Empire et la désastreuse guerre avec la Prusse ne tardèrent pas à faire complétement oublier les griefs articulés contre l'ancien gouverneur des îles de la Société.

La Roncière (AFFAIRE). Par la singularité dramatique des faits, par le mystère qui plane encore sur diverses circonstances de cette affaire, le procès criminel qui amena sur les bancs de la cour d'assises d'Angers, au mois de juin 1835, M. Emile Clément de La Roncière Le Noury, dont nous venons de parler plus haut, excita vivement la curiosité publique et compte parmi les causes célèbres de notre époque.

Au mois de mars 1834, M. Emile de La Roncière, alors lieutenant de lanciers, fut envoyé à Saumur pour y suivre les cours de l'Ecole de cavalerie, que commandait le général baron de Morell. Bien qu'il ne se fût fait remarquer que par le désordre de sa conduite, il fut reçu, en 1834, dans la maison du général, ainsi que les autres officiers de l'Ecole, et, invité un jour à dîner par ce dernier, il se trouva placé à table à côté de Mlle Marie Morell, alors âgée de seize ans. A partir de ce moment, divers membres de la famille de Morell reçurent des lettres anonymes, signées *E. de La R.* Les unes contenaient des déclarations d'amour pour Mme de Morell; d'autres, adressées à la gouvernante, miss Allen, et à Mlle de Morell, contenaient pour cette dernière les outrages les plus grossiers et même des menaces. Dans une de ces lettres, on lisait : « Ma haine aura des résultats qui ôteront tout bonheur à la vie de Marie. La mort sera pour elle un grand bienfait, car sa vie sera toujours misérable et tourmentée. » En même temps, des lettres du même genre étaient adressées à un officier de cavalerie, le capitaine d'Estouilly, qui était admis dans l'intimité de la famille de Morell. M. d'Estouilly crut devoir faire part au général de ce qui se passait et lui exprima son intention d'en demander raison à La Roncière, qu'il regardait comme l'auteur de ces lettres inqualifiables; mais M. de Morell l'en dissuada, en le suppliant de ménager l'honneur de sa famille, qu'un éclat pourrait compromettre, et il se borna à interdire à La Roncière l'entrée de sa maison.

Tel était l'état des choses lorsque, le 24 octobre 1834, vers deux heures du matin, Mlle de Morell, qui couchait au deuxième étage de la maison, fut éveillée tout à coup au bruit d'une vitre cassée. La croisée s'ouvrit. Un homme sauta dans sa chambre, se jeta sur elle, au moment où elle venait de se précipiter à bas de son lit, lui passa un mouchoir autour du cou, en lui disant : « Je viens me venger, » et lui porta des coups violents sur les bras, sur la poitrine et sur les jambes. Le saisissement avait laissé Mlle de Morell sans voix; mais la douleur lui fit pousser des cris qu'entendit sa gouvernante. Celle-ci accourut et, pendant qu'elle essayait d'ouvrir la porte fermée, l'homme, qui venait de déshonorer la fille du général, sauta par la fenêtre et disparut. Lorsque la gouvernante entra, elle trouva Mlle de Morell évanouie, n'ayant que sa chemise, le cou entouré d'un mouchoir blanc, la taille serrée par une corde. Elle aperçut, en outre, du sang répandu dans deux ou trois endroits. Revenue à elle, la jeune fille raconta la scène qui venait de se passer et déclara que, à la clarté de la lune, elle avait reconnu La Roncière Le Noury. Cependant elle voulut qu'on n'allât réveiller ses parents qu'à six heures du matin. Pendant que miss Allen allait les chercher, elle s'approcha de la croisée et vit sur le parapet du pont La Roncière qui regardait la maison en riant.

Malgré la gravité d'un tel attentat, M. et Mme de Morell résolurent de cacher à tous le sort de leur fille et de garder le secret le plus complet. Le jour même, Mme de Morell reçut une nouvelle lettre anonyme. « Vous seule, y lisait-on, saurez le véritable motif du crime que je vais commettre : c'est un bien grand crime de souiller ce qu'il y a de plus pur au monde. Je vous ai aimée, adorée, vous m'avez répondu par du mépris. J'aime mieux de la haine. Un misérable a eu l'imprudence de tout dire à M. de Morell. Je lui ai écrit que, partout où je le rencontrerais, je lui appliquerais sur la face le sceau de l'infamie; je l'attends sur le terrain. » Ce même jour, M. d'Estouilly reçut une lettre de provocation, écrite de la même main que les lettres précédentes, et signée Emile de La Roncière. Il envoya ses témoins à M. de La Roncière, et le lendemain ils se rencontrèrent sur le terrain. Bien que grièvement blessé, M. d'Estouilly somma son adversaire, en le menaçant de le poursuivre devant les tribunaux, de se reconnaître l'auteur des lettres anonymes. M. de La Roncière signa devant les témoins la déclaration exigée de lui, mais en affirmant qu'il agissait ainsi uniquement pour éviter à son père le scandale d'une affaire criminelle, qu'il était innocent et qu'il ignorait le contenu des lettres.

Quelques heures après, il partait pour Paris; mais des lettres anonymes n'en continuèrent pas moins d'être répandues dans l'hôtel du baron de Morell, et celui-ci, apprenant que l'attentat du 24 octobre était devenu l'objet de tous les entretiens à Saumur, n'hésita plus à porter une plainte au parquet. Appelé devant le juge d'instruction, La Roncière protesta de son innocence, prétendit qu'il était victime d'une intrigue ourdie par Mlle de Morell, sa mère et sa gouvernante, afin de donner le change sur les relations trop intimes qui existaient entre la première et M. d'Estouilly, et alla jusqu'à dire que Mlle de Morell, étant enceinte, avait supposé un crime dans le but de sauver son honneur.

Malgré ces allégations, Emile de La Roncière fut traduit devant le jury d'Angers le 24 juin 1835. Il persévéra dans ses allégations et trouva dans Chaix-d'Est-Ange un habile et éloquent défenseur. Les débats offrirent le plus vif intérêt et furent loin de jeter une lumière complète sur cette étrange affaire. La jeune et belle Marie de Morell, qui, depuis le 24 octobre, était en proie à des attaques nerveuses se prolongeant pendant dix-huit heures sur vingt-quatre, et qui tombait alors dans un état de catalepsie et de somnambulisme tout à fait extraordinaire, renouvela devant le jury ses déclarations contre La Roncière, et le rapport des médecins constata que l'allégation d'une grossesse était complètement fausse; mais, d'un autre côté, les experts, chargés de l'examen des lettres anonymes, vinrent déclarer que ces lettres n'étaient pas de la main de La Roncière; et, qui plus est, deux d'entre eux affirmèrent que dix-huit de ces pièces avaient de nombreux rapports de similitude avec l'écriture de Mlle de Morell et devaient lui être attribuées. Après sept heures de délibération, le jury, par sept voix contre cinq, déclara La Roncière coupable de viol et de blessures sur la personne de Marie de Morell, mais avec des circonstances atténuantes, et la cour prononça contre lui la peine de dix ans de reclusion (4 juillet). Malgré le fâcheux éclat de ce procès, Mlle de Morell n'en fit pas moins un brillant mariage. Elle épousa le marquis d'Eyragues, qui a rempli diverses missions diplomatiques sous le règne de Louis-Philippe.

LA RONCIÈRE LE NOURY (Camille-Adalbert-Marie, baron CLÉMENT DE), marin français, frère du précédent, né à Turin en 1813. Admis à l'Ecole navale en 1829, il fit des campagnes dans les mers du Sud, fut promu enseigne en 1834, lieutenant en 1843, devint aide de camp de l'amiral La Susse et remplit diverses missions en Angleterre. Après avoir commandé la *Vedette* à Constantinople, de 1847 à 1849, il revint en France, fut attaché comme chef d'état-major au ministère de la marine, fit partie, en qualité de secrétaire et de rapporteur, de la commission chargée de rédiger le décret organique sur le service maritime (août 1851), et reçut le grade de capitaine de frégate le mois suivant. M. La Roncière devint ensuite chef d'état-major de l'escadre de la Méditerranée (1852). Appelé, en 1853, au commandement du *Roland*, il fit avec ce vaisseau la campagne de Crimée, pénétra dans la baie de Kamiesch, força l'entrée de la baie de Strelitzka et se conduisit avec beaucoup de distinction. A la fin de la guerre, cet officier fut promu capitaine de vaisseau et membre du conseil d'amirauté (février 1855). Cette même année, il fit partie du jury de l'Exposition universelle et fut chargé de faire le rapport sur la 13^{e} classe des produits exposés. En 1856, il prit le commandement de l'expédition scientifique dans les mers du Nord, que Napoléon Bonaparte fit sur la *Reine-Hortense*. Deux ans plus tard, il commanda la division navale de Terre-Neuve, puis il remplit des missions diplomatiques, fut mis à la tête de la division du Levant, obtint, en 1861, le grade de contre-amiral, et devint ensuite chef d'état-major du ministre de la marine et des colonies. En 1866, M. La Roncière prit le commandement d'une division navale cuirassée et dirigea, au commencement de l'année suivante, l'évacuation de nos troupes du Mexique. Vice-amiral en 1868, il devint ensuite membre du conseil de l'amirauté, membre du conseil des travaux de la marine, etc.

Au début de la guerre entre la France et la Prusse, en 1870, M. La Roncière Le Noury fut nommé commandant de la flotte qui devait opérer un débarquement sur les côtes de la Baltique; mais la désorganisation qui existait alors aussi bien dans la marine que dans l'armée fit renoncer à l'expédition. Le 8 août 1870, M. La Roncière fut mis à la tête des marins de la flotte envoyés dans les forts de Paris, et organisa chacun de ces forts comme un vaisseau en y introduisant la discipline la plus sévère. Nommé, au commencement de novembre, commandant du corps d'armée de Saint-Denis, il fit, le 30 novembre, au moment de la bataille de Champigny, une sortie dans la direction d'Epinay-sur-Seine, fut promu grand-croix de la Légion d'honneur, le 8 décembre, et dirigea, le 21 du même mois, l'attaque du Bourget, qu'il dut abandonner, n'ayant pas reçu de renforts.

Le 8 février 1871, les électeurs de l'Eure l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il fait partie de la majorité monarchique et du groupe du centre droit. Il a voté notamment pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil frappant les Bourbons, pour le maintien des traités de commerce, contre la proposition Rivet, qui conféra à M. Thiers le titre de président de la république, pour la proposition Ravinel, demandant l'installation des ministères à Versailles, et il s'est joint à la majorité qui, après le message du 13 novembre, a essayé de renverser le chef du pouvoir.

M. de La Roncière a publié : *Considérations sur les marines à voile et à vapeur de France et d'Angleterre* (1844, in-8^{o}); la *Marine au siége de Paris* (1872, in-8^{o}, avec atlas). Après la capitulation de Paris, une souscription ayant été ouverte pour offrir aux marins qui avaient pris part au siége une médaille commémorative, M. de La Roncière, qui avait accepté sans hésitation la grand-croix de la Légion d'honneur, crut devoir refuser au nom des marins cette marque de la reconnaissance publique, en prétendant qu'ils ne sauraient « accepter une distinction qui ne serait point partagée par l'armée entière. » L'amiral de La Roncière a été nommé, le 28 avril 1873, président de la Société de géographie.

LAROPIS s. m. (la-ro-piss — du lat. *larus*, mouette, et du gr. *ops*, aspect). Ornith. Section du genre sterne.

LA ROQUE (Gilles-André DE), seigneur DE LA LOUTIÈRE, savant héraldiste français, né à Cormelles, près de Caen, en 1598, mort en 1686 ou 1687. Destiné d'abord à la prêtrise, il ne reçut que les ordres mineurs, obtint une dispense de Rome et se maria. Mais n'ayant pas trouvé le bonheur dans cette union, il se sépara de sa femme, se livra à l'étude de la science héraldique et devint bientôt l'un de nos généalogistes les plus érudits. Il fut nommé historiographe du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. « De La Roque, dit Lebreton, connut surtout dans le plus grand détail la filiation et les alliances de toutes les familles de Normandie, dont il avait l'intention de faire l'histoire généalogique. Il se borna à écrire et à publier sur cette province les ouvrages suivants : *Lettre aux intéressés en l'histoire de Normandie* (1653, in-fol.); *Eloge de la maison de Bellièvre* (1653, in-fol.); *Histoire générale des maisons nobles de Normandie* (Caen, 1654, in-fol.). L'ouvrage capital de La Roque est l'*Histoire généalogique de la maison d'Harcourt* (Paris, 1662, 4 vol. in-fol.). On a encore de lui : le *Blason des armes de la maison royale de Bourbon et de ses alliances* (1626, in-fol.), rare; *Traité singulier du blason, etc.* (1673 et 1681, in-12); *Traité du ban et arrière-ban, etc.* (1676, in-12); *Traité de la noblesse et de ses différentes espèces* (Paris, 1678, in-4^{o}), réimprimé à Rouen en 1720 et 1734, in-4^{o}; *Traité de l'origine des noms* (Paris, 1781, in-12).

LAROQUE (Louis REGNAULT PETIT-JEAN, sieur DE), comédien français, né en 1618, mort en 1676. Il fit partie, pendant trente-trois ans, des troupes du Marais et de Guénégaud. C'était un acteur médiocre; mais il rendit néanmoins d'utiles services à ses camarades, dont il devint l'orateur, c'est-à-dire l'interprète auprès du public, en empêchant souvent par son sang-froid et par son courage l'entrée du théâtre d'être forcée par des individus qui voulaient voir sans payer. C'était, en outre, un homme instruit, d'un goût excellent. Personne de son temps n'appréciait mieux le mérite d'une pièce et ne prévoyait avec plus de certitude quel en serait le succès. Ayant lu *Polyeucte*, que Corneille venait de terminer et que les délicats de l'hôtel de Rambouillet avaient vivement critiqué, il affirma au poëte découragé que sa tragédie était un chef-d'œuvre, lui en garantit le succès et le détermina à la faire représenter. Cet acteur donna aussi de bons avis à la Champmeslé lorsqu'elle vint débuter au théâtre du Marais, et peut-être ne lui fut-il pas moins utile que Racine. Laroque était trop avancé en âge, à l'époque où il entra au théâtre de la rue Guénégaud, pour y rester longtemps. Il obtint sa retraite en 1676, avec une pension de 1,000 livres, qui fut continuée à sa veuve.

LA ROQUE (Jean DE), littérateur français, né à Marseille en 1661, mort à Paris en 1745. Après avoir visité la Syrie et diverses contrées, il se fixa à Paris, où il termina ses jours. Il a publié : *Voyage dans l'Arabie Heureuse, fait de* 1708 *à* 1710 (Paris, 1716, in-12), suivi d'un intéressant mémoire sur le café; *Voyage fait par l'ordre du roi dans la Palestine* (Paris, 1817); *Voyage en Syrie et au mont Liban* (Paris, 1722, 2 vol. in-12); *Marseille savante, ancienne et moderne* (Paris, 1726, in-12); *Voyage dans la basse Normandie*, publié dans le *Mercure* en 1726-1733. — Son frère, Antoine DE LA ROQUE, né à Marseille en 1672, mort à Paris en 1744, fut un des rédacteurs du *Mercure*, à partir de 1721, et composa des opéras, ainsi que deux tragédies en cinq actes, *Médée et Jason*, *Théonée*, qu'on a attribuées à l'abbé Pellegrin.

LA ROQUE (S.-G. DE), poëte français. V. LAROCQUE.

LA ROUARIE (Armand TAFIN, marquis DE), gentilhomme breton, né en 1756, mort en 1793. Il eut la jeunesse la plus bizarre et la plus orageuse. Officier aux gardes-françaises, à vingt-deux ans, il se fit surtout remarquer par son mépris pour le roi et la cour; un duel qu'il eut avec le comte de Bourbon-Busset à propos d'une actrice, M^{lle} Fleury, lui valut d'être cassé de son grade. De désespoir il s'empoisonna, fut sauvé à temps et courut se faire trappiste. Ses amis le firent sortir du couvent, et La Rouarie s'embarqua avec Rochambeau pour aller défendre la liberté en Amérique. De retour en France, ce champion de la république américaine devint chez nous le champion de la résistance. Le parlement et la noblesse de Bretagne avaient protesté (1787) contre l'abolition des priviléges de la province; La Rouarie leur offrit son épée et fut un des députés envoyés à Louis XVI pour lui signifier que ses ordres ne seraient pas exécutés; on le jeta à la Bastille. A peine en fut-il sorti qu'il organisa en Bretagne la résistance à la convocation des états généraux. Lorsqu'on lui parlait des réformes urgentes que le tiers réclamait, il répondait : « Le peuple demande des établissements publics qui lui soient destinés; n'a-t-il pas les hôpitaux et les prisons? » Enfin, les frères du roi ayant donné le signal de l'émigration, La Rouarie se rendit à Coblentz, où résidaient le comte de Provence et le comte d'Artois, et leur fit approuver un plan de confédération monarchique des provinces de l'Ouest, dont il devait avoir la direction. C'est de ce plan que sortit plus tard la formidable insurrection vendéenne. Il fonda en Bretagne, en Vendée, dans l'Anjou, le Poitou et le Maine un grand nombre de comités royalistes, tous reliés entre eux et auxquels il imprimait une direction centrale; en même temps, il se créait des affiliés dans toutes les administrations, les tribunaux et jusque dans les arsenaux maritimes et dans les forts; des règlements militaires furent élaborés, des cadres d'officiers disposés pour recevoir les volontaires. En mars 1792, tout lui semblait mûr pour l'exécution, et il réunissait dans son château les principaux chefs royalistes; mais un détachement de 400 hommes de la garde nationale de Saint-Malo fut dirigé sur le château et mit le rassemblement en fuite. La tentative fut reprise après le 10 août, sans plus de résultat; un agent des princes, Latouche Schwtel, dont le marquis se croyait sûr, révéla toute la trame à l'Assemblée nationale. Une troisième conspiration, en 1793, fut également dénoncée à Paris et le comité de Sûreté générale envoya à Rennes Laligant-Morillon, avec des pouvoirs illimités, pour se faire livrer les chefs de la ligue royaliste. Traqué de toutes parts, réduit à la misère après avoir englouti toute sa fortune dans les préparatifs de ces soulèvements toujours avortés, La Rouarie trouva un asile au château de Laguyomarais, près de Lamballe; mais sa santé était si délabrée qu'il y mourut après quelques jours de maladie. Le château fut cerné par les troupes, tous les papiers et les principaux chefs de la conspiration tombèrent entre les mains des autorités municipales, et douze complices du marquis périrent sur l'échafaud. L'insurrection n'en éclata pas moins quelques jours après (10 mars 1793) dans une grande partie de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou; la guerre de Vendée, préparée de si longue main par La Rouarie, commençait sur son tombeau.

LAR'OUÂT, ville d'Algérie. V. LAGHOUAT.

LA ROUNAT (Charles ROUVENAT DE), littérateur français, né en 1819. Lorsqu'il eut achevé ses études à Paris, il suivit la carrière des lettres. En 1848, M. de La Rounat se lança dans la politique et devint secrétaire de la commission du travail, instituée au Luxembourg sous la présidence de Louis Blanc. Rendu aux lettres peu après, par suite des événements, il se tourna vers le théâtre et produisit, soit seul, soit en collaboration avec MM. Montjoie et Siraudin, un certain nombre de vaudevilles, dont plusieurs eurent du succès. En 1855, M. de La Rounat devint un des principaux rédacteurs de la *Revue de Paris*. L'année suivante, il obtint la direction de l'Odéon, qui, sous son administration, vit revenir vers lui le public, grâce à des pièces écrites pour la plupart par de jeunes auteurs. En 1865, il reçut à son théâtre la *Contagion*, d'Emile Augier, pièce qui avait été refusée au Théâtre-Français, et s'attira pour ce fait une lettre assez dure de M. Bacciochi, surintendant des théâtres. Il préparait la reprise du *Ruy Blas*, de Victor Hugo, lorsque, fatigué des tracasseries auxquelles il était depuis quelque temps en butte de la part de l'administration, il se démit de la direction de l'Odéon (juin 1867). Outre des articles insérés dans la *Revue de Paris*, dans le *Moniteur universel*, etc., et un roman, intitulé la *Comédie de l'amour*, on lui doit les pièces suivantes : les *Associés* (1849); la *Mariée de Poissy* (1850); le *Loup et le chien* (1850); *Un homme entre deux airs* (1853); *Pulcriska et Leontino* (1853); la *Pile de Volta* (1854); *Une panthère de Java* (1855), etc., jouées au Palais-Royal et aux Variétés; les *Vainqueurs de Lodi* (1856), en un acte, pièce jouée au Gymnase; *Marceline* (août 1871), comédie en quatre actes, représentée au même théâtre, et qui a eu peu de succès.

LAROUSSE (Pierre-Athanase), grammairien, lexicographe et littérateur français, né à Toucy (Yonne) le 23 octobre 1817. Fils d'un charron-forgeron, il passa son enfance dans son pays natal, et acquit dans une modeste école primaire les premières connaissances qui ouvrent l'esprit de l'enfant à la vie intellectuelle. Doué d'une nature inquiète, curieuse, et d'une grande activité d'esprit, il dévorait tous les livres que le hasard faisait tomber entre ses mains. Un colporteur passait-il par son village, vite il en était instruit par ses camarades, qui connaissaient sa passion, et la balle était aussitôt remuée, fouillée, bouleversée; le jeune fureteur emportait alors dans ses poches indistinctement Voltaire et Ducray-Duminil, Rousseau et Pigault-Lebrun, *Estelle et Némorin* et les *Quatre fils Aymon*, *Paul et Virginie* et la *Clef des songes*. A seize ans, il obtint une bourse de l'Université, et alla terminer, ou plutôt refaire ses études à Versailles. A peine âgé de vingt ans, il revenait diriger à Toucy l'école professionnelle que venait d'y fonder le ministre Guizot. Dans cette position, qui mettait en contact avec des systèmes d'enseignement usés un esprit qui aimait avant tout à s'appuyer sur lui-même, M. Pierre Larousse ne tarda pas à remarquer les lacunes qui existaient dans nos livres d'école, et le vice radical de ces méthodes routinières qui réduisaient l'intelligence de l'enfant au rôle d'un simple mécanisme. Dès lors, il résolut d'opposer à cette scolastique vermoulue une bibliothèque complète d'enseignement primaire et supérieur. C'était un voyage de long cours qu'il allait entreprendre, et il s'aperçut bientôt qu'il manquait pour cela d'eau, de biscuit, de charbon, nous voulons dire de cette masse de connaissances nécessaires dans un siècle où le domaine des lettres et des sciences va chaque jour s'agrandissant. En 1840, il céda son établissement moyennant quelques milliers de francs, avec lesquels il vint résolûment à Paris. Dès son arrivée, les cours publics de linguistique, de littérature, d'histoire, de sciences, n'eurent pas d'auditeur plus assidu, et tout ce que M. Larousse avait glané dans la journée était soigneusement mis en gerbe chaque soir, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, de six heures à dix heures. Pendant huit ans, M. Pierre Larousse suivit ainsi avec assiduité tous les cours de l'Observatoire, du Muséum, de la Sorbonne et du Collége de France. Après ces huit années d'une vie si laborieuse, M. Larousse entra comme professeur à l'institution Jauffret, où il resta jusqu'en 1851. L'année suivante il fonda, avec M. Boyer, dont l'actif et intelligent concours lui fut des plus utiles, une librairie classique qui compte parmi les maisons les plus florissantes de la capitale. En même temps, M. Pierre Larousse publiait une longue suite d'ouvrages qui ont fait faire un grand pas à notre enseignement professionnel, et qui forment aujourd'hui la base de l'enseignement grammatical en France, en Suisse et en Belgique : *Grammaire élémentaire lexicologique* (1849); *Traité complet d'analyse grammaticale* (1850); *Cours lexicologique de style* ou *Lexicologie* (1851); *Traité complet d'analyse et de synthèses logiques* (1852); *Grammaire lexicologique du premier âge* (1852); *Encyclopédie du jeune âge* (1853); *Méthode lexicologique de lecture* (1856); *Dictionnaire de la langue française* (1856); *Jardin des racines grecques* (1858); *Jardin des racines latines* (1860); *ABC du style et de la composition* (1862); *Nouveau traité de versification française* (1862); le *Livre des permutations* (1862); *Petite flore latine* (1862); *Miettes lexicologiques* (1863); *Grammaire littéraire* (1867); *Grammaire supérieure* (1868); *Grammaire complète, syntaxique et littéraire* (1868); *Dictionnaire complet de la langue française* (1869); *Gymnastique intellectuelle :* les *Boutons* (1870), les *Bourgeons* (1871). Tous ces ouvrages ont eu de nombreuses éditions; le tirage de quelques-uns s'élève annuellement de 180,000 à 200,000 exemplaires.

Tous les livres que M. Pierre Larousse a faits pour l'enseignement élémentaire reposent surtout sur cette idée générale, qu'il faut faire travailler l'esprit des élèves, qu'il faut les accoutumer à penser par eux-mêmes, à trouver des mots dans leur mémoire, des idées dans leur propre jugement. Lors même qu'il met sous leurs yeux des phrases toutes faites, puisées dans les bons auteurs, il ne les donne pas tout entières, et il force ses élèves à devenir en quelque sorte les collaborateurs de nos grands écrivains en complétant leurs phrases tronquées à dessein, ou en remplissant les vides produits par la suppression de certains mots qui ne peuvent être rétablis convenablement qu'en entrant complétement dans la pensée des auteurs. Un grand nombre d'instituteurs ont adopté avec empressement cette multitude variée d'exercices qui leur permettait de développer l'intelligence des élèves, tout en leur enseignant les règles de la grammaire et du style. C'est là, croyons-nous, ce qui explique le succès extraordinaire qu'ont obtenu les livres classiques de M. Larousse.

Outre les ouvrages qui viennent d'être cités, M. Larousse a fondé, en 1858, un journal d'enseignement, l'*Ecole normale*, dont la collection complète forme 13 volumes, et enfin, en 1860, l'*Emulation*, petite feuille mensuelle qui s'adressait spécialement aux élèves.

Cette bibliothèque classique a acquis à M. Larousse une situation de fortune qu'il a consacrée à l'édification du *Grand Dictionnaire universel du* XIX^{e} *siècle*, œuvre monumentale, unique en son genre, mais dont il ne nous appartient pas de faire ressortir à cette place la valeur et la portée.

Nous citerons encore de M. Larousse : *Monographie du chien* (1860, in-12); *Flore latine des dames et des gens du monde* (1861, in-8^{o}); *Fleurs historiques des dames et des gens du monde* (1862, in-8^{o}); la *Femme sous tous ses aspects* (1872, in-18).

Enfin, il a donné, en collaboration avec M. F. Clément, un *Dictionnaire lyrique* (1869, in-8^{o}), et, avec M. Alfred Deberle, les *Jeudis de l'institutrice* (1871), et les *Jeudis de l'instituteur* (1872, 2 vol. in-18). V. au *Supplément*.

LA ROUSSELIÈRE-CLOUARD (baron Amédée DE), officier et littérateur français, né en 1805, en Angleterre, où son père, alors lieutenant-colonel, avait émigré au commencement de la Révolution. Le jeune La Rousselière, admis, en 1820, à l'Ecole de Saint-Cyr, en sortit sous-lieutenant en 1822, fit, l'année suivante, la campagne d'Espagne, prit part, en 1830, à l'expédition d'Alger, et fut chargé, en 1832, d'une mission en Belgique. Après avoir servi dans ce pays comme capitaine aide de camp du général Magnan, il s'y fixa, quitta le service et épousa la fille du baron Floen Adlercrona. Depuis cette époque, il s'est occupé de travaux littéraires et d'économie sociale, et il est l'inventeur d'une méthode de lecture qui, en quarante leçons, doit, selon lui, mettre en état de lire couramment l'enfant le moins intelligent. M. de La Rousselière a abordé avec succès le théâtre. Il a fait représenter à Liége plusieurs pièces tirées des romans de Charles de Bernard et une tragédie en vers, *Don Carlos*, imitée de Schiller (1855). Il a également fait des conférences publiques sur des questions d'économie politique, notamment à Londres, en 1861, où il a exposé un *Projet de pension pour les ouvriers vieux et invalides, avec réversibilité sur les enfants jusqu'à un âge déterminé.*

LA ROVÈRE (Alexandre, comte DE), général italien, né vers 1810, mort en 1864. Il appartenait à l'ancienne et célèbre famille qui a produit le pape Jules II au XVI^{e} siècle. Entré de bonne heure dans l'artillerie piémontaise, il se signala par son aptitude pour les détails administratifs et pour l'organisation militaire, et fut envoyé en Crimée, lors de la guerre d'Orient, avec mission d'y étudier la disposition de notre intendance militaire et d'en appliquer les principes aux services administratifs de l'armée sarde. Au début de la guerre de 1859, il fut nommé colonel et directeur de l'intendance générale de l'armée sarde, fut promu, en 1861, au grade de général de division, et, après la mort de Cavour, succéda au général Fanti dans le ministère de la guerre. Il se retira le 1er mars 1862 avec le baron Ricasoli, fut appelé, en décembre de la même année, à faire partie du cabinet Farini-Minghetti, et conserva son portefeuille jusqu'à l'automne de 1864, où il dut le déposer à la suite des désordres qui ensanglantèrent Turin lorsqu'on y connut la convention du 15 septembre 1864. Il mourut deux mois après sa sortie des affaires.

LA ROVÈRE (Julien DE), pape. V. JULES II.

LA ROVÈRE (Eléonore-Hippolyte DE), célèbre Italienne, fille de François II, marquis de Mantoue. V. GONZAGUE.

LARRA s. m. (lar-ra). Entom. V. LARRE.

LARRA (Mariano-José DE), pamphlétaire et auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1809, mort par suicide en 1837. Il fut amené en France, à l'âge de quatre ans, par son père, qui, attaché comme médecin au roi Joseph, fut obligé de s'expatrier à la chute de ce prince. Le jeune Larra rentra en Espagne avec sa famille en 1817. Il débuta, à dix-huit ans, par des poésies, mais attira sur lui tous les regards, en 1829, par un écrit satirique, *El Duende satirico*, et surtout, en 1832, par la publication de *El Pobrecito hablador* (le *Pauvre causeur*), pamphlet périodique, où il frondait, avec la verve d'Addison, les hommes et les choses de son malheureux pays. Son journal fut supprimé au quatorzième numéro. Il prit, l'année suivante, la rédaction en chef de la *Revue espagnole*, et fournit au journal le *Monde*, sour le pseudonyme de **Figaro**, une série d'articles humoristiques, d'un style original et mordant, qui ont été réunis après sa mort sous ce titre : *Figaro, coleccion de articulos dramaticos, literarios, etc.* (Madrid, 1837, 5 vol. in-8°). Abandonné par une femme qu'il idolâtrait, il se brûla la cervelle.

« C'est le mérite essentiel de Larra et le vrai signe de son génie, dit Ch. de Mazade, d'être l'humoriste de son siècle et de son pays, de réunir cette ardeur d'inspiration, cette puissance d'analyse, cette souplesse ingénieuse et féconde, cette insouciance des formes ordinaires de l'art, qui sont les qualités générales de l'*humour*, et cet instinct de la réalité qui est particulièrement propre à l'ironie espagnole. Véritable penseur moderne, il prend plaisir à dévoiler les nuances les plus insaisissables de son être, les secrets d'une âme impressionnable et avide de mouvement, d'une intelligence pleine d'éclairs, curieuse de nouveauté et enivrée d'indépendance. Celles-là même de ses œuvres où se fait sentir la préoccupation des règles, des conditions d'un genre littéraire consacré, et où il semble qu'il y ait le moins de place pour les saillies imprévues de la personnalité, laissent percer quelque chose de cette nature libre et originale, ne fût-ce que par le choix des sujets... L'impartialité n'est point le mérite de cet esprit plus vif que large, plus perçant qu'étendu, qui n'aperçoit d'habitude qu'un côté des questions et ne s'occupe qu'à rechercher le point vulnérable de son ennemi pour y enfoncer l'aiguillon de sa colère ou de son sarcasme. La justice retarderait l'élan de sa pointe acérée... A travers tant d'éclairs de bon sens, de poésie, d'ironie féconde, de vérité, il n'est pas difficile d'apercevoir la passion meurtrière qui envahit peu à peu son âme, mine insensiblement son génie et se décèle par les ébranlements fébriles qu'elle imprime à ses facultés. C'est le scepticisme, un scepticisme d'abord déguisé sous l'enjouement, sous l'humeur facile, mais qui, au lieu de s'épuiser en se satisfaisant comme un caprice de jeunesse, persiste, s'enracine, s'étend, finit par occuper toutes les avenues de son esprit et de son cœur, et projette son ombre sur tout ce qui l'entoure. Larra, on le voit trop au fond, n'eut jamais foi à rien. Toutes les vérités de ce monde, à son avis, tiendraient sur un papier à cigarette. »

On a de lui plusieurs pièces de théâtre, dont une, la dernière, porte ce titre significatif : *Ton amour ou la mort.* Il existe plusieurs éditions de ses *Œuvres complètes* (Madrid, 1843; Paris, 1848, 2 vol. in-8°).

LARRA (Luis-Mariano DE), littérateur espagnol contemporain, fils du précédent. Il a été pendant plusieurs années rédacteur de la *Gazette de Madrid*, et s'est ensuite consacré exclusivement à la littérature dramatique, dans laquelle il s'est fait avantageusement connaître. Nous citerons parmi ses œuvres : *Au Palais et dans la rue*, drame; le *Taureau et le tigre;* le *Col de la chemise;* les *Trois noblesses; Qui a un couteau tue; A la chasse aux corbeaux; Un nuage d'été; Bataille de dames;* l'*Amour et l'intérêt;* la *Plume et l'épée*; la *Colombe et les faucons;* la *Plante exotique;* le *Roi du monde;* la *Prière du soir*, etc.

LARRABURE (Raymond), homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) en 1799. Il acquit une assez grande fortune, devint membre du conseil général de son département et fut élu, en 1849, par les électeurs des Basses-Pyrénées, membre de l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité monarchique. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Larrabure revint à Pau, dont il fut nommé maire, fit acte d'adhésion à l'Empire et se porta candidat officiel au Corps législatif en 1857. Elu député, puis réélu avec l'appui de l'administration en 1863, M. Larrabure prit fréquemment part aux discussions de la Chambre lorsqu'il s'agit de questions relatives à l'agriculture et aux finances. Le 7 juillet 1867, notamment, il prononça un discours qui fut très-remarqué et dans lequel il fit un tableau très-sombre de la situation de l'Empire. C'était la première fois qu'un député de la majorité osait tenir un pareil langage, et il produisit une vive sensation. Quelques jours avant les élections générales de 1869, M. Larrabure fut nommé membre du Sénat, où il siégea silencieusement jusqu'à la fin de l'Empire. Les élections ayant donné à Pau une majorité considérable à l'opposition, il crut devoir donner sa démission de maire. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, il est rentré dans la vie privée.

LARRAGA, autrefois *Tarraga*, ville d'Espagne, prov. et à 20 kilom. S.-O. de Pampelune; 2,000 hab. Aux environs, sources d'eaux minérales.

LARRAGA (Appollinario), peintre espagnol, mort en 1728. Ce fut surtout par l'étude des œuvres de Pedro Orrente qu'il se forma dans son art, et, comme lui, il excella dans la représentation des animaux de tous les genres. Ses tableaux, qui se trouvent pour la plupart dans les églises de Valence, sa ville natale, sont remarquables par leur coloris, qui se rapproche de celui de l'école vénitienne, et surtout par un savant emploi de toutes les ressources du clair-obscur. — Sa fille, Josepha-Maria LARRAGA, morte vers le milieu du XVIII^e^ siècle, étudia aussi la peinture sous sa direction, et acquit un talent remarquable, bien que la difformité de ses mains eût paru d'abord opposer un obstacle insurmontable à ce qu'elle pût manier aisément le pinceau. Elle y parvint cependant, ainsi que le prouvent, du reste, deux de ses toiles, conservées à Valence : un *Reliquaire de la Vierge* et un *Saint Thomas de Villeneuve*, dans lesquels on loue la pureté du dessin et la grâce vigoureuse de l'exécution. Maria Larraga se fit surtout une grande réputation comme miniaturiste, et ouvrit à Valence une école où elle forma de nombreux élèves.

LARRAMENDI (Manuel DE), philologue espagnol, né dans le Guipuscoa vers la fin du XVII^e^ siècle, mort en 1750. Il entra dans la compagnie de Jésus, professa d'abord les langues anciennes et la rhétorique et fut plus tard appelé à la chaire de théologie du collége de Salamanque, qu'il occupa avec distinction jusqu'à l'époque où il fut choisi pour confesseur par la reine Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II. Il revint ensuite dans sa province natale et s'y consacra exclusivement à l'étude de la langue basque, dont il a été le premier à exposer d'une façon théorique les règles fondamentales. On a de lui, en espagnol : l'*Impossible vaincu; l'art de la langue basque* (Salamanque, 1729, in-8°), ouvrage qui est loin de tenir tout ce que promet son titre ambitieux, bien que l'on y trouve d'excellents renseignements sur les règles et les formes de cette langue si peu connue; *Discours historique sur l'antique et célèbre Cantabrie* (Madrid, 1736, in-8°); *Dictionnaire trilingue, castillan, basque et latin* (Saint-Sébastien, 1745, 2 vol. in-fol.), précédé d'un discours où Larramendi attaque la plupart des grammairiens espagnols et en particulier Grégoire Mayano, qui, en retour, soutint que c'était dans ses propres ouvrages que Larramendi avait pris tout ce qu'il avait écrit ayant l'ombre du bon sens sur la langue basque; l'*Antiquité et l'universalité du basque en Espagne* (Salamanque, 1748), écrit dans lequel l'auteur entreprend de prouver que le basque est la langue mère d'où sont dérivés le castillan et ses différents dialectes.

LARRANAGA (Gregorio-Romero), littérateur espagnol, né à Madrid en 1815. Après avoir été pendant plusieurs années avocat dans sa ville natale, il accepta à la Bibliothèque nationale un emploi qui lui permit de satisfaire ses goûts littéraires. Il est membre du Lycée artistique et littéraire, ainsi que de l'Institut espagnol, qui a couronné plusieurs de ses œuvres. Cet auteur, fécond et très-goûté dans son pays, a abordé à peu près tous les genres et s'est fait connaître comme poëte, comme auteur dramatique et comme romancier. Nous citerons, parmi ses compositions dramatiques : *Doña Jimena de Ordoñez*, drame; *Garcilaso de la Vega;* les *Mystères de l'honneur et la vengeance; Philippe le Beau; Juan Bravo le Comunero;* le *Licencié Vidriera;* la *Croix de la tour blanche; Padilla* ou le *Siége de Medina; Mathias l'amoureux; Berthold; Gil Blas et Sangrado;* les *Amants de Chinchon;* le *Héros de Baylen; Faust d'Underval; Maria Remon;* la *Belle-sœur; Paul le marin*, etc. On a encore de lui : *Poésies;* le *Bourreau*, conte fantastique; *Contes historiques et traditions populaires; Légendes chevaleresques;* la *Bible et l'Alcoran*, nouvelle; la *Malade du cœur*, nouvelle; *Aimer avec peu de fortune*, nouvelle en vers, etc. Il a, en outre, écrit dans un grand nombre de journaux, notamment dans la *America*.

LARRATE adj. (lar-ra-te — rad. *larre*). Entom. Qui ressemble à un larre.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs, ayant pour type le genre larre : *Le palare, le larre, le lyrops sont des* LARRATES. (Léman.)

LARRE s. m. (la-re). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des larrides, dont l'espèce type habite l'Europe : *On reconnaît les espèces du genre* LARRE *à leurs mandibules privées de dentelures.* (Blanchard.) *On trouve les* LARRES *dans les terres sablonneuses des pays chauds et souvent aussi sur les fleurs ombellifères.* (Léman.) ‖ On dit aussi LARRA.

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Fabricius. Les *larres* ressemblent beaucoup aux pompilles, tant par leurs formes générales et leurs couleurs que par leurs habitudes; ils s'en distinguent cependant par leur tête, qui est plus large, par leurs mandibules et par leurs pattes plus courtes; ils se rapprochent encore plus des astates, mais ceux-ci sont beaucoup plus grands. Ces hyménoptères se trouvent dans les terres sablonneuses des pays chauds; ils affectionnent les fleurs des ombellifères et surtout celles des carottes. Les femelles piquent fortement. L'espèce qui se trouve le plus souvent en France et dans le midi de l'Europe est le *larre* ichneumoniforme, dont le corps est d'un noir obscur, sans taches, l'abdomen d'un noir luisant, avec les deux premiers anneaux fauves. Il est probable que le *larre* anathème n'est qu'une variété du précédent.

LARREA (José-Maria), auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1828. On a de lui un grand nombre de pièces, qui ont été représentées la plupart avec succès sur les scènes de sa ville natale. Les meilleures sont les suivantes : *Tout ce qui reluit n'est pas or; Un amour impossible; Elles et nous; Pero Grullo; Une belle-mère;* l'*Occasion;* le *Commencement d'un règne;* les *Trois noblesses*, avec Mariano de Larrona; *A la chasse aux corbeaux*, avec le même; les *Deux inséparables;* le *Doute;* le *Romancero de la semaine sainte; Sages et fous;* les *Deux amis*, etc.

LARRÉE s. f. (la-ré — de *Larrey*, méd. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des zygophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les Andes du Pérou.

LARREY (Isaac DE), historien français, né à Montivilliers (Seine-Inférieure) en 1638, mort en 1719. Il était encore sur les bancs du collége, lorsqu'il composa un petit poëme latin sur l'abdication de la reine Christine. Comme sa famille le destinait au barreau, il renonça pour un temps à la littérature, s'adonna à l'étude du droit, prit ses grades, puis exerça la profession d'avocat dans sa ville natale. Larrey y vivait tranquille et heureux, lorsque les édits contre les protestants vinrent apporter le trouble dans sa famille, en soustrayant à son autorité sa fille aînée, âgée de douze ans, qui, à l'instigation de quelques zélés catholiques, avait abandonné la maison paternelle pour entrer dans un couvent. Craignant le même sort pour ses autres enfants et très-attaché à la religion réformée, Larrey quitta secrètement la France avec sa famille et se rendit en Hollande, où les ouvrages historiques qu'il écrivit pour se créer des ressources lui valurent le titre d'historiographe des états généraux. Par la suite, à l'appel de l'électeur de Brandebourg, il se rendit à Berlin, où il reçut, avec une pension, les titres de conseiller aulique, de conseiller de légation, et devint lecteur de la reine Sophie-Charlotte. A une mémoire excellente il joignait une grande vivacité d'esprit et travaillait avec une grande facilité. On lui doit les ouvrages suivants : *Histoire d'Auguste* (Rotterdam, 1690, in-8°); *Histoire d'Éléonore de Guyenne* (Rotterdam, 1691); *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Italie avec un abrégé des événements les plus remarquables arrivés dans les autres Etats* (Rotterdam, 1697-1713, 4 vol. in-fol.); *Histoire des sept sages* (Rotterdam, 1713-1716, 2 part., in-8°); *Histoire de France sous le règne de Louis XIV* (Rotterdam, 1718-1822, 3 vol. in-4°), etc.

LARREY (Dominique-Jean, baron), célèbre chirurgien français, né à Baudéan, près de Bagnères-de-Bigorre, en 1766, mort à Lyon en 1842. Il n'avait pas treize ans lorsqu'il commença ses études médicales à Toulouse, sous la direction de son oncle le docteur Larrey. Il vint à Paris en 1787, et fit, bientôt après, un voyage en Amérique en qualité d'aide chirurgien. De retour en France, en 1789, il suivit les cours de Desault et de Sabatier, et fut nommé aide-major à l'armée du Rhin en 1792. Larrey devint ensuite chirurgien en chef de la grande armée, qu'il suivit en Corse, en Egypte, en Russie, enfin jusqu'à Waterloo, où il fut blessé et fait prisonnier; membre de l'Institut de France, de l'Académie de médecine, de l'Institut d'Egypte; baron après la bataille de Wagram; membre du conseil de santé des armées, du conseil d'hygiène et de salubrité, de la Société philomathique, de la Société médicale d'émulation; associé ou correspondant d'un grand nombre d'Académies et de sociétés savantes, médicales et étrangères; professeur du Val-de-Grâce; enfin, chirurgien en chef de l'hôpital du Gros-Caillou et des Invalides.

Si la vie d'un homme doit se juger par les services qu'il a rendus à l'humanité, on peut le dire sans crainte d'être démenti, il n'a jamais existé un médecin qui ait rempli sa carrière mieux que le baron Larrey. Sa vie a été une série d'actes qui attestent à la fois l'homme bienfaisant, le citoyen sincèrement dévoué à son pays, le médecin profondément convaincu de l'importance et de la noblesse de sa profession. Larrey s'est acquis d'incontestables droits à la reconnaissance publique par la large part qu'il a prise au progrès de la science et au perfectionnement de l'art chirurgical. Ses mémoires de chirurgien militaire démontrent qu'il s'est trouvé à plus de soixante batailles rangées et de quatre cents combats, dans lesquels il a reçu des blessures plus ou moins graves, en pansant les blessés sur la place même où ils avaient été frappés. Quel vaste champ d'observations pour un esprit aussi pénétrant et aussi inventif que celui de Larrey! Il improvisait des moyens de secours applicables aux cas les plus insolites; il prodiguait indistinctement ses soins à tous les blessés; aussi, dans la campagne de Syrie, l'avait-on surnommé la **Providence du soldat**! Il n'existait plus d'ennemis à ses yeux parmi les blessés; tous avaient des droits égaux à ses secours généreux. « Le bon et habile Larrey, dit M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, véritable héros de l'humanité, soignait les blessés de l'ennemi, afin que l'ennemi soignât les nôtres. » Larrey était doué, au plus haut degré, d'un courage imperturbable dans le danger; avec le même calme, il affrontait la mitraille de l'ennemi et l'air pestilentiel des épidémies. Sur le terrain, il opérait avec le même sang-froid, avec la même sûreté de main que s'il se fût trouvé professant sa clinique dans les hôpitaux militaires. Il imprimait aux chirurgiens placés sous ses ordres l'impulsion de son activité infatigable. Il leur donnait l'exemple et se montrait devant eux prêt à parer à toutes les éventualités de la guerre. Il était pour les blessés un père qui souffre des douleurs de ses enfants; il soutenait leur courage et les consolait. Son ardente énergie pour soustraire les blessés à la mort semblait braver le génie de destruction de la guerre. Ambroise Paré des temps modernes, Larrey doit être regardé comme l'organisateur de la chirurgie militaire en France, et l'organisation qu'il a établie a servi de modèle à celle de la plupart des armées européennes. C'est lui qui a surtout contribué à fixer les grands principes de la pratique chirurgicale dans nos armées. On lui doit la création des *ambulances volantes*, parcourant le terrain pendant l'action et assurant aux blessés des secours immédiats. C'est à lui que l'on est encore redevable de la simplification des pansements, permettant d'improviser les plus utiles ressources, par les moyens les plus faciles; c'est ainsi qu'à l'armée du Rhin, en généralisant l'emploi du linge fenêtré dans le pansement des plaies et en substituant des feuilles de végétaux à des compresses, et des branches d'arbre à des attelles, il sut parer à toutes les nécessités au milieu des circonstances les plus critiques. C'est à Larrey que la chirurgie doit encore le principe des appareils inamovibles dans le traitement d'un grand nombre de fractures; celui des amputations primitives des membres dans les plaies d'armes à feu, et l'emploi de procédés aussi rationnels que rapides pour les amputations dans les articulations de l'épaule, de la hanche, de la cuisse et de la jambe. Il a montré les avantages des pansements rares des plaies, et exposé les indications du trépan et les phénomènes consécutifs des plaies de tête, etc.

Au milieu de la vie active des camps, Larrey se reposait de ses fatigues par l'étude, l'observation des faits, et même par l'enseignement qu'il prodiguait aux infirmiers et aux chirurgiens placés sous ses ordres.

Les nombreuses publications scientifiques de Larrey portent l'empreinte de la franchise et de la naïveté de son caractère. Il écrivait comme il voyait, comme il pensait, comme il opérait, et ses ouvrages dogmatiques portent avec eux la conviction. Voici les titres des principaux : *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes* (Paris, 1812-1817, 4 vol. in-8°); *Relation des voyages et des campagnes de* 1815 *à* 1840 (1840, in-8°); *Relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie* (1803, in-8°); *Clinique chirurgicale exercée particulièrement dans les camps et les hôpitaux militaires depuis* 1792 *jusqu'en* 1836 (Paris, 1830-1836, 5 vol. in-8°); *Recueil de mémoires de chirurgie* (Paris, 1821, in-8°). Enfin, on lui doit de nombreux mémoires, notices ou rapports sur divers sujets de médecine et de chirurgie, tels que : la *Fièvre jaune;* le *Choléra;* la *Syphilis;* l'*Epilepsie traumatique;* la *Chorée* ou *Danse de Saint-Gui; Effets des substances vénéneuses végétales; Phénomène de la lésion des nerfs et de leur cicatrisation; Journées de juillet* 1830; *Traitement des fractures des membres, Appareils inamovibles; Fausse articulation de l'humérus; Carie des os; Amputation des membres; Amputation coxo-fémorale; Amputation de la jambe; Effets consécutifs des plaies de la tête, cause particulière de surdité; Ophthalmie d'Egypte; Extirpation des glandes salivaires; Plaies pénétrantes de poitrine; Opération de l'empyème; Plaise de la vessie; Hernie inguinale compliquée*, et beaucoup d'autres travaux insérés dans le recueil de *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, et les divers journaux de médecine. Il faut encore mentionner trois discours prononcés successivement par Larrey aux obsèques de Pelletan, de Dupuytren et de Broussais.

« Le baron Larrey, dit un de ses biographes, est l'expression la plus haute et la plus complète de la chirurgie d'armée; il en résume tous les devoirs, toutes les vertus... Larrey était un chirurgien d'armée complet; il fut le premier de sa race. Jusqu'à lui, on avait ignoré la grandeur et l'importance de la chirurgie aux armées. Non-seulement il organisa le service, l'éleva à la hauteur où Napoléon élevait l'édifice de sa puissance militaire, mais il fit plus encore, et c'est là surtout que sa personnalité apparaît brillante et pure : il a l'intrépidité du capitaine le plus brave, la sévère probité du plus intègre administrateur, l'ardeur, l'activité du simple soldat, l'humanité d'un père, le courage du magistrat; il est savant, il aime son art avec passion; son esprit observateur ne laisse échapper aucun phénomène sans en tenir compte; d'ailleurs, d'une bonté, d'une simplicité qui le font chérir de tous, et en même temps d'une vertu qui commande le respect universel. L'ambition lui est étrangère; il dédaigne la fortune et vit au milieu de la grande armée comme un homme à part, une sorte de providence qu'invoquent tour à tour les amis et les ennemis, les maréchaux de France et les simples soldats. Sa mission, sa magistrature l'ont placé à la hauteur des chefs suprêmes dont il est le camarade. C'est que lui aussi est général en chef; il a son armée qu'il commande et qu'il fait manœuvrer... Jamais Larrey n'oublie de sillonner le terrain que l'ennemi vient d'abandonner, de recueillir les blessés comme des frères, d'étancher de ses propres mains le sang de leurs plaies, et de leur prouver que, si la France est grande par le courage, elle est aussi grande par l'humanité. »

Trois statues de Larrey ont été érigées en France : l'une, due au ciseau du grand sculpteur David, lui a été élevée au Val-de-Grâce par souscription nationale; la seconde, due à P. Robinet, figure, depuis 1856, dans la salle des Pas-Perdus à l'Académie de médecine; et la troisième, exécutée en 1861 par M. Badiou de La Tronchère, se voit à Baudéan, son pays natal.

LARREY (Claude-François-Hilaire), chirurgien français, frère du précédent, né à Baudéan en 1774, mort à Nîmes en 1819. D'abord chirurgien-major (1793), il devint chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Nîmes, et se fit recevoir docteur en 1803. Larrey contribua beaucoup à propager la vaccine dans son département et acquit la réputation d'un très-habile praticien. Nous citerons parmi ses écrits : *Réflexions particulières sur l'art des accouchements* (Nîmes, 1799, in-8^{o}); *Discours sur les précautions que doivent prendre les mères pour donner une bonne constitution à leurs enfants* (Nîmes, 1801, in-4^{o}); *Discours sur la prééminence et la certitude de la médecine opératoire* (Nîmes, 1802, in-8^{o}); *Dissertation sur l'application du trépan* (1803, in-4^{o}).

LARREY (Félix-Hippolyte, baron), chirurgien, neveu du précédent et fils du célèbre Dominique Larrey, né à Paris en 1808. A l'âge de vingt ans, il commença l'étude de la médecine et spécialement de la chirurgie, et entra, en 1828, comme élève au Val-de-Grâce, dans le corps de santé militaire. Nommé sous-aide à Strasbourg en 1829, et rappelé ensuite à Paris, il pansa, sous les ordres de son père, chirurgien en chef du Gros-Caillou, les blessés des journées de juillet 1830. L'année suivante, il l'accompagnait à Bruxelles pour y organiser le service de santé de l'armée belge. Puis il se fit recevoir docteur, entra à l'armée du Nord et assista au siége d'Anvers comme aide-major de l'ambulance de la tranchée. Il remplit ensuite différentes missions, soit comme chirurgien-major, soit comme inspecteur. Chirurgien en chef de l'hôpital du Gros-Caillou en 1843, agrégé de l'Ecole de médecine de Paris, il fut ensuite chirurgien en chef du Val-de-Grâce en même temps que professeur de clinique chirurgicale jusqu'en 1858. Il devint alors inspecteur du service de santé des armées et reçut le titre de chirurgien ordinaire du chef de l'Etat. Nommé médecin en chef de l'armée d'Italie en 1859, il dirigea tous ses efforts vers l'application des moyens nécessaires pour prévenir les effets désastreux de l'encombrement ou l'invasion des épidémies, doublement redoutables, pendant la guerre qui eut lieu à cette époque, sous l'influence de la chaleur extrême et des marches forcées. A cet effet, il obtint la dissémination des malades et des blessés dans les ambulances, la création d'une multitude d'hôpitaux improvisés dans tous les établissements publics, enfin l'évacuation régulière des convalescents. C'est pendant cette même guerre d'Italie qu'il fut promu commandeur de la Légion d'honneur, le lendemain de la bataille de Solférino, où son cheval fut atteint d'un coup de feu dans le poitrail.

M. Larrey a recueilli beaucoup de matériaux relatifs au service de santé, en visitant différentes régions de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Algérie. Chargé, par le ministre de la guerre, de diverses inspections médicales depuis une dizaine d'années, il a parcouru toutes les divisions militaires et deux des trois divisions de l'armée d'Afrique, avec la division de Rome. Membre du conseil général de santé depuis 1858, de la Société de chirurgie, de l'Académie de médecine et de l'Institut, M. Larrey prend une part très-active à tous les travaux de ces corps savants. Il s'est occupé de plusieurs questions spéciales, auxquelles il a fait faire quelques progrès, et a publié, non des ouvrages dogmatiques, mais quelques monographies et un grand nombre de travaux sur la chirurgie, spécialement sur la chirurgie militaire, sous forme de thèses, mémoires, rapports, discours, notices, observations cliniques et communications diverses. La plupart de ces travaux se trouvent insérés dans plusieurs recueils, tels que les *Mémoires de médecine militaire*, les *Mémoires et bulletins de l'Académie de médecine*, les *Mémoires et bulletins de la Société de chirurgie*, les *Comptes rendus de la Société médicale d'émulation*, les *Archives de la commission scientifique du Mexique* et différents journaux de médecine. L'auteur a formé trois volumes de ses principales publications, sous le titre de *Mélanges de chirurgie*. Citons encore de lui : *Relation chirurgicale des événements de juillet à l'hôpital militaire du Gros-Caillou* (1830); *Histoire chirurgicale du siége de la citadelle d'Anvers* (1833); *Du meilleur traitement des fractures du col du fémur* (1835); *Sur la méthode analytique en chirurgie* (1841); *Diagnostic et curabilité du cancer* (1854); *De l'éthérisation sous le rapport de la responsabilité médicale* (1857); *Notes sur quelques accidents de la revaccination* (1858), etc.

LARRIDE adj. (lar-ri-de — rad. *larre*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au larre.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, ayant pour type le genre larre.

— **Encycl.** La tribu des *larrides* a pour caractères : labre caché, mandibules offrant à leur base une profonde échancrure au côté interne. Ces insectes sont d'ailleurs assez mal connus pour la plupart. On les rencontre, mais assez rarement, en Europe et en Afrique. De Blainville reconnaît cinq genres dans cette tribu : les genres palarus, lyrops, larra, miscophus et dinctus.

LARRIEN, IENNE (la-riain, iè-ne). Entom. Syn. de LARRIDE.

LARRIEU (Amédée), homme politique français, né à Brest en 1807, mort en 1873. Il fit ses études de droit à Paris, mais n'exerça pas la profession d'avocat et s'occupa presque exclusivement de la culture de la vigne dans le Bordelais, où sa famille possédait le célèbre vignoble du Haut-Brion. M. Larrieu avait été longtemps un légitimiste convaincu, lorsque, à la suite d'un voyage aux Etats-Unis, où il put apprécier de près l'influence des idées libérales sur le développement intellectuel et matériel d'une nation, ses idées éprouvèrent une modification radicale, et il se rallia complétement à la démocratie. En 1846, il posa sa candidature à Bordeaux en même temps que l'économiste Blanqui, candidat gouvernemental, qui ne l'emporta qu'avec une majorité de quatre voix après trois jours de ballottage. Elu représentant du peuple à l'Assemblée constituante en 1848, il siégea dans les rangs des *démocrates modérés et fit partie du comité* du commerce et de l'industrie. Après l'élection du 10 décembre, il appartint à l'extrême gauche, fit une vive opposition au gouvernement présidentiel, ne fut pas réélu à la Législative et rentra dans la vie privée. Lors des élections générales de 1869, il se présenta comme candidat de l'opposition républicaine dans la 3^{e} circonscription de la Gironde et fut élu député au Corps législatif, où il vota avec la gauche jusqu'à la chute de l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de la Gironde, où il s'attacha à organiser la défense, puis donna sa démission et fut remplacé par M. Allain-Targé. Elu membre de l'Assemblée nationale le 8 février 1871, il alla siéger sur les bancs de la *gauche* avec les *partisans de la république*. M. Larrieu a voté notamment contre la loi départementale, contre la dissolution des gardes nationales, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet conférant le titre de président de la république à M. Thiers, dont il a à peu près constamment soutenu la politique, contre le maintien des traités de commerce, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre les conclusions de la commission Kerdrel, etc. — Son frère, Guillaume-Lucien-Emile LARRIEU, né en 1809, entra dans la marine en 1824 et passa par tous les grades inférieurs jusqu'à celui de contre-amiral, auquel il fut promu en 1855. Il fut chargé, à la même époque, du *commandement de la station navale d'Océanie*, qu'il conserva jusqu'en 1861. En 1864, il a été nommé vice-amiral et préfet du 4^{e} arrondissement maritime.

LARRIVÉE (Henri), célèbre chanteur français, né à Lyon en 1733, mort en 1802. Il était garçon perruquier, lorsqu'un jour le directeur de l'Opéra, Rebel, qu'il coiffait, l'entendant tousser, devina aussitôt, sous la casaque gris-pommelé de l'artiste en perruques, un Roland, un Pollux, un Ubalde. Larrivée, inscrit sur les contrôles de l'Académie de musique, débuta le 5 mars 1755, le jour même de la retraite de Jéliotte, par le rôle du grand prêtre dans *Castor et Pollux*, à 600 livres d'appointements. Il ne tarda pas à remplacer le célèbre Chassé. A une très-belle basse-taille, cet acteur joignait beaucoup de grâce et de noblesse. Oreste, Hercule, Agamemnon, Roland, tous les rôles de rois, de héros devinrent le domaine de Larrivée, à qui Gluck prodigua ses conseils, et qui perfectionna le récitatif. Il a, pendant plus de trente ans, fait les délices du public parisien, chantant d'une manière sublime Agamemnon, dans l'*Iphigénie en Aulide*, Oreste, dans l'*Iphigénie en Tauride*, Ubalde, dans *Armide*. Il a aussi brillé dans *Ernelinde* et dans la reprise de *Roland*, en 1778. Larrivée se préparait à quitter le théâtre, il avait obtenu sa retraite et la pension; mais Gluck, qui sentait la nécessité de conserver un sujet doublement utile en ce qu'il partageait ses idées de réforme, engagea le directeur de l'Académie de musique à ne rien épargner pour retenir cet acteur précieux, ne fût-ce que pour le bon exemple. Larrivée comptait déjà vingt-cinq ans de service; il consentit à signer un nouvel engagement. Il se retira définitivement en 1786. Cet admirable chanteur n'a pas toujours été à l'abri de la critique. Il chantait en capucin, c'est-à-dire qu'il chantait du nez, de telle sorte qu'un de ses auditeurs, plaisant de sa nature, s'écria en l'entendant : « Voilà un nez qui a une belle voix; » ce qui se répéta aussitôt.

Larrivée avait épousé sa camarade, M^{lle} Lemier, appelée le plus souvent M^{lle} Lemière, et qui fut la Damoreau de son époque. On écrivait des duos pour sa voix légère. M^{lle} Lemier parut à l'Opéra en 1750, et ne réussit complétement qu'en 1757. Le madrigal suivant lui fut adressé :

Lemier, tel est votre pouvoir,
Que c'en est assez, pour se rendre,
De vous entendre sans vous voir,
Ou de vous voir sans vous entendre.

M^{me} Larrivée a créé avec beaucoup de succès le rôle d'*Ernelinde*, dans l'opéra de ce nom.

LARRIVEY (Pierre DE), auteur dramatique et littérateur français. V. LARIVEY.

LARRON, ONNESSE s. (la-ron, o-nè-se — du lat. *latro*, que l'on envisage généralement comme une contraction de *latero*, de *latus*, côté. Le *latro* aurait été dans l'origine le soldat qui gardait le *côté*, la personne du prince; dans la suite, il aurait désigné le soldat mercenaire, et, enfin, il aurait pris un sens péjoratif à peu près comme *brigand*, qui, signifiant d'abord une espèce de soldat, passa au sens de voleur de grand chemin. Curtius préfère comparer *latro* au grec *latris*, mercenaire, de *latron*, salarié, dérivé de *laô*, *lafô*, *lauô*, jouir). Personne qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose qui ne lui appartient pas : *C'est un adroit* LARRON. *On vient d'arrêter cette* LARRONNESSE. *La coutume de Bretagne condamnait tous les* LARRONS *à être pendus; autrement, disait-elle naïvement, il y en aurait trop.* (Rouchet.)

De *larrons* à *larrons*, il est bien des degrés:
Les petits sont pendus et les grands sont titrés.
FR. DE NEUFCHATEAU.

O des *larrons* déesse vénérée,
Toi qu'à Bayeux implore le Normand,
Apprends-moi l'art de tromper dextrement.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Personne qui soustrait quelque chose, qui le fait perdre par ruse ou autrement : *Les babillards sont les* LARRONS *du temps.* (Phocion.) *Brantôme reproche aux historiens italiens d'être grands* LARRONS *de la gloire et louange des Français.* (Noël.)

L'âge la fit déchoir; ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au Temps, cet insigne *larron*.
LA FONTAINE.

— *Larron d'amour, Larron d'honneur*, Séducteur :

Guerre, guerre mortelle à ce *larron d'honneur!*
MOLIÈRE.

— Nom donné à de petites pellicules sèches, qui se trouvent à l'intérieur d'une plume d'oie, et qui boivent l'encre quand on écrit.

— Bout de mèche allumé, tombé de la chandelle ou de la bougie, et qui fait fondre celle-ci rapidement et irrégulièrement.

— *Donner la bourse à garder au larron*, Confier ses intérêts à une personne disposée à abuser de cette confiance.

— *S'entendre comme larrons en foire*, Etre d'intelligence : *Au théâtre et dans les romans, l'orage et les séducteurs* S'ENTENDENT COMME LARRONS EN FOIRE. (P. de St-Victor.)

— *Il fait peur aux larrons, il montre la corde*, Se dit, par un mauvais jeu de mots, d'un habit usé jusqu'à la corde.

— *Il ne faut point crier au larron*, Se dit quand une marchandise n'a été vendue que ce qu'elle vaut.

— Prov. *L'occasion fait le larron*, L'occasion fait faire des choses répréhensibles auxquelles on n'aurait pas songé : *Il faut avoir l'œil sur le jeune homme, de peur qu'il ne s'échappe; vous savez que* L'OCCASION FAIT LE LARRON. (Gui-Patin.) ‖ *Les gros larrons font pendre les petits*, Les auteurs de petits méfaits sont punis, tandis que les grands coupables échappent souvent à la justice. ‖ *Bon larron est qui à larron dérobe*, Il est difficile de voler un voleur.

— Hist. relig. *Le bon larron, le mauvais larron*, Nom donné aux deux voleurs qui furent mis en croix avec Jésus-Christ, et dont l'un se convertit avant de mourir.

— Typogr. Défaut produit par un pli existant dans un coin de la feuille, pli que l'ouvrier imprimeur a oublié de faire disparaître, et qui, lorsque la feuille est étendue après le tirage, laisse en blanc toute la partie cachée. ‖ Parcelle qui se détache parfois de la feuille de papier, et qui masque l'impression. ‖ On dit aussi VOLEUR. ‖ Pli d'un feuillet qui, étant ployé, n'a pas été rogné lorsqu'on a relié ou broché le livre : *Le relieur a laissé plusieurs* LARRONS *dans ce volume.* (Acad.)

— P. et chauss. *Larron d'eau*, Canal pratiqué pour l'écoulement des eaux. ‖ Nom donné à de petits trous que les anguilles pratiquent aux chaussées, en s'enfonçant dans la terre mal corroyée, et par lesquels s'échappe l'eau des étangs.

— Anc. cout. *Avoir le larron*, Avoir le droit de juger les voleurs.

— Adjectiv. : *Qui voudrait avoir un domestique aussi* LARRON *que Mercure?* (Fén.)

— Rem. On dit quelquefois LARRONNE au féminin : *Pour vous parler de la vie* LARRONNE *de Pablo, après avoir parlé de ses amours dévots, la transition est toute trouvée.* (F. Michel.)

— **Allus. littér. Arrive un troisième larron**, Vers de la fable de La Fontaine, les *Voleurs et l'Ane :*

Pour un âne enlevé, deux voleurs se battaient :
L'un voulait le garder, l'autre le voulait vendre.
Tandis que coups de poing trottaient,
Et que nos champions songeaient à se défendre,
Arrive un troisième larron
Qui saisit maître aliboron.

Les allusions à ce vers signifient que, tandis que deux individus sont en lutte, en contestation pour une chose, celle-ci devient la propriété d'un survenant.

« M^{me} Elliott était une charmante Ecossaise, que le duc d'Orléans avait connue en Angleterre et qu'il avait enlevée, mettant ainsi définitivement d'accord lord Cholmondeley et son royal ami, le prince de Galles, qui n'avaient su jusque-là quel était celui d'entre eux que mistress Elliott gratifiait le mieux de sa préférence.

» La galanterie a ses *troisièmes larrons.* Cette fois, ce fut le prince français qui joua le rôle et en eut le profit. »

EDOUARD FOURNIER.

LARRONNEAU s. m. (la-ro-nô — dimin. de *larron*). Petit larron; celui qui dérobe des objets de peu de valeur : *C'est affaire à ces petits* LARRONNEAUX *de se servir des ruses que tu me conseilles.* (Vaugelas.)

Cessez donc d'entrer en furie
Pour quelques petits grains que ronge un *larronneau.*
LA FONTAINE.

LARRONS (îles des). V. MARIANNES (îles).

LARRONNER v. n. ou intr. (la-ro-né — rad. *larron*). Faire le larron, dérober : *Ils regardoient plus à piller, dérober,* LARRONNER *et à faire leur profit qu'à gagner de l'honneur.* (Brantôme.) ‖ Vieux mot.

— Transitiv. : *A son voyage d'Italie, il fit pendre deux soldats : l'un pour* AVOIR LARRONNÉ *une seule pièce de lard, et l'autre pour quelque autre chose légère.* (Brantôme.)

LARRONNERIE s. f. (la-ro-ne-rî — rad. *larronner*). Action de larronner; repaire de larrons : *Car se n'estoit justice, les royaumes ne seroient que* LARRONNERIES. (Monstrelet.) *Je n'aime point la* LARRONNERIE *des marchands; le voleur vole et ne trompe pas; le marchand vole et trompe.* (Gér. de Nerv.) ‖ Vieux mot.

LARRONNIÈRE s. f. (la-ro-niè-re — rad. *larron*). Repaire de larrons. ‖ Vieux mot.

LARROQUE (Matthieu DE), théologien protestant français, né à Leyrac en 1619, mort à Rouen en 1684. D'abord pasteur de l'église de Pujols, puis de celle de Vitré, il publia, pendant les vingt-sept années qu'il habita cette dernière ville, des ouvrages qui lui acquirent une réputation méritée. L'église de Charenton le choisit pour pasteur en 1669, mais le gouvernement mit obstacle à son installation, et il alla, peu après, exercer les fonctions évangéliques à Rouen, où il se fixa. Nous citerons, parmi ses écrits : *Sermons* (Saumur, 1654-1655; 2 vol. in-8^{o}); *Response aux motifs de la conversion de Daniel Martin, ministre du Béarn* (1665); *Histoire de l'Eucharistie* (Amsterdam, 1669, in-4^{o}), son ouvrage le plus estimé par ses coreligionnaires; *Considérations sur la nature de l'Église et sur quelques-unes de ses propriétés* (Quévilly, 1673, in-12); *Conformité de la discipline ecclésiastique des protestants de France avec celle des anciens chrétiens* (Quévilly, 1678, in-4^{o}). On a encore de Larroque deux ouvrages posthumes : *Nouveau traité de la régale* (Rotterdam, 1685); *Adversariorum sacrorum libri III* (1688, in-8^{o}).

LARROQUE (Daniel DE), écrivain français, fils du précédent, né à Vitré vers 1660, mort à Paris en 1731. Il s'était fait recevoir docteur protestant, lorsque, chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il erra en Angleterre, en Suède et en Hollande, remplissant les fonctions pastorales. De retour en France, en 1690, il abjura. Un écrit satirique lui attira un emprisonnement de plusieurs années, puis, grâce à la protection de l'abbesse de Fontevrault, il obtint une place au ministère des affaires étrangères, sous de Torcy, devint secrétaire du conseil au commencement de la Régence, et obtint enfin une pension de 4,000 livres, dont il jouit jusqu'à sa mort. On a de lui, entre autres ouvrages : les *Véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe* (Cologne, 1685, in-12); le *Prosélyte abusé* (Rotterdam, 1684, in-12); *Nouvelles accusations contre Varillas* (Amsterdam, 1687, in-8^{o}); la *Vie de Mézeray avec son testament* (Amsterdam, 1726, in-12). Daniel de Larroque fut un des continuateurs des *Nouvelles de la république des lettres*, et publia des traductions de quelques ouvrages anglais.

LARROQUE (Patrice), philosophe français, né à Beaune (Côte-d'Or) en 1801. A vingt ans, il entra dans l'enseignement, professa les humanités, puis la philosophie dans divers colléges, passa avec un brillant succès, en 1827, son concours à l'agrégation de philosophie, et fut reçu, cette même année, docteur ès lettres. Après la révolution de Juillet 1830, M. Larroque devint inspecteur de l'Académie de Toulouse, puis fut successivement, à partir de 1836, recteur des académies de Cahors, de Limoges et de Lyon. Dénoncé à M. de Falloux, alors ministre de l'instruction publique, comme hostile aux idées cléricales, M. Larroque perdit sa place de recteur à Lyon (1849), et resta sans emploi jusqu'en 1851. Beau-frère du maréchal Vaillant, rien ne lui eût été plus facile, après le coup d'Etat du 2 décembre, que d'obtenir de hautes fonctions dans l'enseignement; mais il ne voulut point occuper d'emploi sous un pouvoir qui ne pouvait lui inspirer de sympathie, et il se borna à demander sa pension de retraite. Dégagé de tout lien et de toute contrainte officielle, M. Larroque a employé ses loisirs à écrire des ouvrages ayant trait au catholicisme, dont il a critiqué avec talent, dans un langage mesuré, les dogmes, les principes et l'influence. Un commencement de poursuite eut lieu contre lui en 1859, à la suite de la publication de son *Examen critique des doctrines de la religion chrétienne* (Bruxelles, 1859, 2 vol.); mais elle fut suivie d'une ordonnance de non-lieu, et l'administration se borna, pendant quelque temps, à interdire en France la circulation de l'ouvrage incriminé. Nous citerons de cet écrivain : *Theodicea, juxta methodum geometricam instituta* (1827), *Influence du théâtre sur les mœurs* (1827), ses thèses de doctorat; *Principes de lecture* (1837); *Entretiens sur les éléments de l'astronomie* (1837); *Cours de philosophie* (1840); *De la guerre et des armées permanentes* (1856), ouvrage remarquable couronné par le comité du congrès de la paix; *De l'esclavage chez les nations chrétiennes* (1857), livre dans lequel l'auteur montre que le christianisme a été loin de détruire l'esclavage, comme on l'a dit; *Examen critique des doctrines de la religion chrétienne* (1859); *Rénovation religieuse* (Bruxelles, 1859), ouvrage qui a pour but de proposer un système religieux fondé sur le déisme pur; *Opinion des déistes rationalistes sur la vie de Jésus, selon M. Renan* (1863, in-8o); *De l'organisation du gouvernement républicain* (1871, in-8o).

LARRUGA (Eugenio), économiste espagnol, mort en 1804. Il est connu comme l'auteur d'un vaste recueil intitulé : *Mémoires politiques et économiques sur l'industrie, les mines, etc., de l'Espagne.* Cet ouvrage, dont 48 volumes avaient paru lorsque la mort de l'auteur en interrompit la publication, renferme une foule de renseignements, mal coordonnés, il est vrai, mais utiles et intéressants, sur la situation industrielle, agricole et commerciale de l'Espagne.

LARS s. m. (larss — mot étrusque). Ant. lat. Titre des anciens rois du Latium : *Le* LARS *Porsenna. Le* LARS *Tolumnius.* ‖ On dit aussi LAR.

LARTIGAULT, grammairien français, mort à Paris en 1716. Il se fit connaître par ses inutiles tentatives pour réformer l'orthographe française en la faisant concorder avec la prononciation. On lui doit : *Progrès de la véritable ortografe* ou l'*Ortografe françèze fondée sur les principes* (Paris, 1669, in-12); *Principes infaillibles et règles de la juste prononciation de notre langue* (Paris, 1670, in-12); la *Sphère historique* ou *Explication des signes du zodiaque, des planètes, par rapport à l'histoire ancienne des diverses nations* (Paris, 1716, in-12).

LARTIGUE (Joseph), ingénieur hydrographe français, né à Vic-en-Bigorre en 1791. Il a longtemps servi dans la marine, où il est parvenu au grade de capitaine de vaisseau, et s'est occupé d'études relatives à la navigation. On a de lui : *Description de la côte du Pérou, entre* 19o *et* 16o 20' *de latitude S., et renseignements sur la navigation des côtes occidentales d'Amérique, du cap Horn à Lima* (Paris, 1827, in-8o); *Instruction nautique sur les côtes de la Guyane française* (Paris, 1827, in-8o); *Exposition du système des vents* (Paris, 1840), ouvrage le plus complet et le plus étendu que nous ayons sur cette matière; *Observations sur les brises de jour et de nuit, faites dans quelques parties des Pyrénées* (1842), etc.

LARTIUS FLAVUS (Titus), consul romain, le premier qui fut revêtu de la charge de dictateur, nouvellement créée (498 av. J.-C.) (v. DICTATURE). Il battit la ligue des peuples latins contre Rome, et se démit de ses terribles fonctions au bout de seize jours, sans avoir prononcé aucune punition.

LA RUE (François), en latin **Rueus**, naturaliste flamand, né à Lille vers 1520, mort en 1585 dans la même ville, où il exerçait avec succès la pratique médicale. On a de lui un ouvrage curieux, intitulé : *De gemmis aliquot, iis præsertim quarum divus Joannes apostolus in sua Apocalypsi meminit, de aliis quoque quarum usus hoc ævo apud omnes percrebuit, libri duo, theologis non minus utiles quam philosophis, etc.* (Paris, 1547, in-12; plusieurs fois réédité à la suite d'autres ouvrages).

LA RUE (le père Charles DE), jésuite, prédicateur, poëte latin et auteur dramatique, né à Paris en 1643, mort en 1725. Après avoir professé les humanités, il enseigna avec un grand éclat la rhétorique au collége Louis-le-Grand, fut confesseur de la dauphine et du duc de Berry, et fut envoyé dans les provinces, notamment dans les Cévennes, pour y convertir les calvinistes. C'était un esprit brillant, élevé, possédant une érudition variée et ayant le goût des arts. Le père La Rue était aussi aimable dans la société qu'austère dans l'exercice de ses fonctions. Il s'est fait remarquer, dans la chaire, par une éloquence, sinon brillante, du moins solide, qui fait rechercher aujourd'hui ses sermons par les ecclésiastiques. Ses vers latins sont admirables : on les a mis en parallèle avec ceux des poëtes de l'antiquité. Il a donné un *Virgile* (1675) et un *Horace*, avec d'excellentes notes : ils font partie de la collection *ad usum Delphini.* On lui doit aussi plusieurs pièces de théâtre en latin et en français, une tragédie de *Sylla* (1728), qu'il eut l'honneur de voir attribuer à Corneille. Citons encore de lui : *Idyllia* (Rouen, 1669, in-12), recueil de vers réimprimé sous le titre de *Carminum libri IV* (1754); *Cyrus restitutus* (1673), tragédie latine; *Lysimachus* (1670), tragédie française; *Sermons* (1719, 4 vol.); *Panégyriques* (1740, 2 vol.).

LA RUE (Pierre DE), littérateur hollandais, né à Middelbourg en 1695, mort à une époque inconnue. Il remplit les fonctions de conseiller à la cour des comptes. Pendant ses loisirs, il s'adonna à la poésie et à des travaux littéraires. Nous citerons de lui : la *Zélande littéraire* (Middelbourg, 1734, in-4o); la *Zélande politique et militaire* (Middelbourg, 1736, in-4o); *Recueil d'épigrammes et d'inscriptions en vers* (1731); *Amplifications rimées du symbole des Apôtres*, etc.

LARUE (Isidore-Etienne CHEVALIER DE), homme politique et historien français, né à la Charité-sur-Loire en 1758, mort en 1830. Elu député de la Nièvre au conseil des Cinq-Cents, en 1795, il y fit partie du groupe des royalistes, devint, avec Pichegru et Willot, membre de la commission des inspecteurs, prit part aux mouvements qui précédèrent la journée du 18 fructidor an V, et fut, après cette journée, proscrit et déporté à la Guyane (1797). S'étant évadé peu après, il passa en Angleterre, revint en France après le 18 brumaire, se livra à des menées royalistes, et fut tenu en surveillance, dans la Nièvre, jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la Restauration, Larue fut anobli et nommé conservateur des Archives de France. On lui doit : *Histoire du* 18 *fructidor* ou *Mémoire contenant la vérité sur les divers événements qui se rattachent à cette conjuration* (Paris, 1821, 2 vol. in-8o).

LA RUE (Aristide-Isidore-Jean-Marie, comte DE), général français, né en 1795, mort en 1872. Entré de bonne heure dans le corps d'état-major, il devint capitaine en 1816, puis fut promu successivement chef d'escadron (1823), lieutenant-colonel (1836), colonel (1839), maréchal de camp (1844), et eut la direction des affaires de l'Algérie jusqu'en 1848, où il fut mis à la retraite. Rappelé à l'activité en 1849, il devint, en 1851, général de division, et fut appelé au Sénat en février 1860. Quoique faisant partie du corps de réserve, le général La Rue avait été nommé président du comité de la gendarmerie et inspecteur général permanent de cette arme.

LARUE (Gervais DE), antiquaire français. V. DELARUE.

LARUETTE s. m. (la-ru-è-te). Nom donné à certains rôles comiques, analogues à ceux dans lesquels excellait l'acteur Laruette.

LARUETTE (Jean-Louis), chanteur et compositeur français, né à Toulouse en 1731, mort dans la même ville en 1792. Il débuta, en 1752, dans l'emploi des amoureux, à l'Opéra-Comique. Son absence de voix et sa figure vieillotte lui valurent un accueil significatif; aussi, en homme habile, le chanteur, si chanteur il y eut, utilisa immédiatement ses deux principaux défauts, en les appliquant à l'interprétation des pères ganaches et des tuteurs bernés. On lui pardonna l'invraisemblance de son chant en faveur de son excellente mimique, et, pendant vingt-sept ans consécutifs, cet artiste fit la joie des habitués de la Comédie-Italienne. Laruette a écrit la musique de quelques opérettes oubliées aujourd'hui : le *Docteur Sangrado*, l'*Heureux déguisement*, le *Médecin de l'amour*, l'*Ivrogne corrigé*, *Cendrillon*, le *Dépit généreux*, le *Gui de chêne* et les *Deux compères.*

LARUNDA s. m. (la-ron-da). Crust. Syn. de CYAME, genre de crustacés.

LARUNS, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de canton, arrond. et à 33 kilom. S.-E. d'Oloron, sur la rive gauche du gave d'Ossau; pop. aggl., 1,632 hab. — pop. tot., 2,279 hab. Haut fourneau pour le traitement du cuivre; exploitation de marbre et mine de plomb. Eaux minérales.

LARUS s. m. (la-russ — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre mouette.

LARVA s. m. (lar-va — mot lat. qui signif. *masque*). Chir. Sorte de bandage qu'on applique sur le visage.

— Ornith. Nom scientifique du genre macareux.

LARVAIRE s. f. (lar-vè-re — rad. *larve*). Géol. Nom donné à de petits corps cylindriques, poreux, percés dans leur centre, trouvés dans les couches de calcaire coquillier des environs de Paris et de quelques parties de la France.

LARVE s. f. (lar-ve — du lat. *larva*, masque, fantôme, que l'on rattache à *lara, larunda*, déesse des morts). Antiq. Sorte de génie malfaisant, à qui l'on prêtait des formes hideuses.

— Zool. Premier état des animaux articulés, à leur sortie de l'œuf; se dit plus particulièrement des insectes, mais s'applique aussi à la plupart des animaux à métamorphoses, dans les diverses classes : *Le peuple appelle vers de mouche les* LARVES *qui se trouvent dans la viande.* (Léman.) *La fourmi, en une attaque subite, ne pense qu'à sauver les* LARVES *qui renferment une nouvelle génération.* (X. Marm.) ‖ *Demi-larve*, Larve d'orthoptère, qui a une organisation plus complète que les autres larves.

— Fig. Source, cause, origine, premier état, première forme : *Une révolution est la* LARVE *d'une civilisation.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Entom. La *larve* est le premier état de l'insecte à sa sortie de l'œuf; elle prend le nom de chenille chez les papillons. La vie, en cet état, a une durée déterminée par la nature même de l'animal, et qui varie d'une espèce à l'autre. La plupart des *larves* sont munies de pattes, qui leur servent à se mouvoir. Elles varient prodigieusement dans leur forme, qui toutefois rappelle plus ou moins celle d'un ver; de là le nom vulgaire qu'on leur donne. Leur manière de vivre ne présente pas moins de diversité. Elles habitent la terre, l'eau, les animaux vivants ou morts, la surface ou l'intérieur des végétaux. « Elles sont, dit Bosc, un nouveau monde caché plus nombreux que celui qui est en évidence. La moitié au plus de celles qui naissent, et, dans quelques espèces, à peine un dixième, sont destinées à parcourir le cercle des transformations auxquelles les a soumises la nature, parce qu'elles ont beaucoup d'ennemis, et que les circonstances atmosphériques agissent constamment sur elles. C'est leur plus ou moins de grosseur, produite par l'abondance ou la privation de nourriture, qui détermine celle de l'insecte parfait, et c'est pour cela qu'elles changent plusieurs fois de peau (jusqu'à huit fois), et que chaque fois elles acquièrent une augmentation notable de diamètre. » Un grand nombre de *larves* se nourrissent de végétaux vivants, et par là causent à l'agriculture des dégâts souvent incalculables. Quelques-unes sont utilisées comme appât par les pêcheurs; d'autres servent à la nourriture des oiseaux de basse-cour, ou même de l'homme. La *larve* se transforme en nymphe, souvent après s'être filé une coque ou construit une habitation.

— Antiq. Les *larves* étaient, chez les anciens, des esprits malfaisants qui se plaisaient à effrayer et à tourmenter les hommes; hommes eux-mêmes jadis, mais qui, ayant été méchants pendant leur vie, l'étaient encore après leur mort. Ces êtres fabuleux ont pris leur nom du mot latin *larva*, masque de théâtre. Comme on faisait ces masques hideux et effrayants, on s'est servi de leur nom pour remplacer celui de *lémures*, plus anciennement employé. « De ces lémures, dit Apulée, ceux qui ont en partage le soin des habitants des maisons où ils ont eux-mêmes demeuré, et qui sont doux et pacifiques, s'appellent lares familiers; ceux qui, au contraire, en punition de leur mauvaise vie, n'ont point de demeure assurée, sont errants et vagabonds, causent des terreurs paniques aux gens de bien, et font des maux réels aux méchants; ce sont ceux qu'on nomme *larves.* »

On les représentait comme des vieillards au visage sévère, aux yeux mornes, ayant la barbe hérissée, longue, les cheveux courts, et portant sur la main un hibou, oiseau de mauvais augure. Les humains donnaient aussi le nom de *larves* aux mânes de tous ceux qui mouraient de mort violente ou ne recevaient pas de sépulture. « Ainsi, dit Suétone, lorsqu'on eut assassiné Caligula, le palais devint inhabitable par les fantômes effrayants qui apparurent, jusqu'à ce qu'on eût décerné une pompe funèbre. » Platon, au rapport de saint Augustin, avait déjà signalé la métamorphose en *larves* des âmes des méchants. Ces génies malfaisants troublaient les esprits faibles, les poussaient à la folie, et le mot latin *larvatus* s'appliquait à l'homme qui paraissait égaré comme s'il avait vu un spectre.

D'après M. Denne-Baron, il existe dans nos cabinets d'antiques une pierre gravée qui doit attirer l'attention des peintres fantaisistes; « elle représente trois squelettes : l'un conduit un char à deux chevaux, attelé d'animaux furieux, par-dessus un autre couché par terre, et menaçant de renverser de même le troisième placé devant le char. » On suppose que c'est l'image d'un jeu favori des *larves*, et digne de ces génies malfaisants.

Le retour des âmes sur la terre sous forme de *larves* était un des dogmes du platonisme; suivant les philosophes de cette secte, il y avait des âmes auxquelles leur ancien corps était si cher, qu'elles y rentraient le plus souvent qu'il leur était possible, pour jouir de la compagnie des vivants. On apaisait les *larves* en leur sacrifiant un porc. Pour honorer l'ombre d'un grand homme et se la rendre favorable, on lui élevait une statue, à laquelle, tous les ans, on offrait des sacrifices. Les squelettes que l'on voit sur quelques monuments antiques représentent des *larves* ou des âmes errantes.

Au mois de mai, on célébrait à Rome, en l'honneur des *larves* ou lémures, des fêtes nocturnes qu'on appelait *lemuries*, pendant lesquelles les temples demeuraient fermés et les mariages suspendus. Certains auteurs prétendent que ces fêtes sont les mêmes que les *rémuries*, instituées en l'honneur de Rémus par Romulus en expiation de son fratricide. Le père de famille purifiait sa maison infestée de *larves* en leur jetant, le dos tourné, des fèves qu'il tenait dans sa bouche, et en disant : « Je me rachète, moi et les miens; sortez, mânes paternels! » C'était à minuit, dans une obscurité profonde, au bord d'une fontaine où le chef de la maison se lavait les mains en faisant un léger bruit avec ses doigts, pour écarter les mânes, que se consommait cette cérémonie religieuse, qui semble avoir donné aux catholiques l'idée des fêtes du jour des Morts.

— Pathol. En médecine comparée, il y a lieu d'étudier les *larves* qui s'établissent dans l'organisme des animaux et y vivent en parasites. Ces *larves* causent des désordres dont l'ensemble constitue de véritables maladies. M. Hope donne le nom de *canthariasis* aux troubles déterminés par les coléoptères et les dermoptères; de *scolekiasis*, à ceux que causent les *larves* de lépidoptères, et enfin de *myasis* à ceux qu'occasionnent les *larves* de mouches. Ces *larves* différentes ont été trouvées dans les voies lacrymales, dans les narines, dans les conduits auditifs, le pharynx, l'estomac, les intestins, l'anus, le nombril, la peau et le tissu cellulaire sous-cutané de l'abdomen, du cou, des membres, du scrotum et du cuir chevelu. Généralement, ces *larves* sont expulsées par le vomissement et ne causent que des accidents passagers. Dans certains cas, cependant (*larves* de la *musca carnaria*, appelée vulgairement *œstre*), elles causent de vives douleurs, et ne sont expulsées que par le flux diarrhéique. Dans les fosses nasales, elles donnent lieu à des douleurs insupportables. Dans les pays chauds; elles deviennent souvent l'origine de tumeurs cutanées inflammatoires très-douloureuses. V. ŒSTRE.

Il y a lieu de noter, en finissant, que ces *larves* se logent plus fréquemment chez les animaux que chez l'homme, et qu'en général elles ne présentent que peu de dangers.

LARVÉ, ÉE adj. (lar-vé — du lat. *larva*, masque). Pathol. Se dit de certaines fièvres, ou de certaines affections auxquelles on applique le nom impropre de fièvres, et qui ont le caractère de l'intermittence.

LARVEGO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Gênes, mandement de Pontedecimo; 4,054 hab.

LARVICOLE adj. (lar-vi-ko-le — du lat. *larva*, larve; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans le corps des larves d'insectes : *Parasites* LARVICOLES.

LARVIFORME adj. (lar-vi-for-me — de *larve* et de *forme*). Qui a la forme d'une larve d'insecte : *Vers* LARVIFORMES.

LARVIPARE adj. (lar-vi-pa-re — du lat. *larva*, larve; *pario*, j'enfante). Entom. Se dit de quelques insectes qui, au lieu d'œufs, pondent des larves.

LARVIVORE s. m. (lar-vi-vo-re — du lat. *larva*, larve; *voro*, je dévore). Ornith. Genre d'oiseaux voisin des merles.

LARY s. m. (la-ri). Mamm. Ecureuil de Sumatra.

LARYMNA, ville ruinée de l'ancienne Grèce, dans l'Attique, sur la route de Thèbes à Chalcis. Les ruines de Larymna, situées à 10 minutes du rivage du canal d'Atalanti, au lieu nommé *Kastri*, consistent en une enceinte, les restes d'une acropole, d'un môle et d'un port, de quelques substructions d'édifices inconnus, et, en dehors de l'enceinte, d'un tombeau et d'un édifice oblong. Une petite source salée coule tout auprès.

LARYNGALGIE s. f. (la-rain-gal-jî — de *larynx*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Névralgie laryngienne.

LARYNGÉ, ÉE adj. (la-rain-jé — rad. *larynx*). Anat. Qui appartient au larynx : *Muscles, nerfs* LARYNGÉS. *Artères* LARYNGÉES.

— Pathol. *Phthisie laryngée*, Laryngite chronique.

— **Encycl.** Anat. Les nerfs *laryngés*, au nombre de deux, sont constitués par deux rameaux du nerf pneumogastrique. Le nerf *laryngé* supérieur, né de la partie inférieure et interne du ganglion plexiforme, se porte en bas et en avant, en décrivant une courbe à concavité antérieure. Il s'applique sur la face externe du pharynx et arrive à la face externe de la membrane thyro-hyoïdienne, au-dessous du muscle thyro-hyoïdien. Là, il traverse cette membrane et se répand par de nombreux filaments dans la muqueuse de la partie du larynx située au-dessus de la glotte. Parmi ces rameaux, il en est un qui descend sur la face postérieure du larynx pour s'anastomoser avec un filet du *laryngé* inférieur, et quelques-uns qui se portent à la muqueuse de la base de la langue, immédiatement en avant de l'épiglotte. Avant d'arriver à la membrane thyro-hyoïdienne, le nerf *laryngé* supérieur fournit un petit rameau, nerf *laryngé* externe, qui se porte en bas et en avant dans le muscle crico-thyroïdien, et traverse ensuite la membrane crico-thyroïdienne, pour se distribuer à la muqueuse de la portion sous-glottique du larynx. Le nerf *laryngé* inférieur ou récurrent, grosse branche destinée aux muscles du larynx, est composé de deux parties, à droite et à gauche, à son origine, mais sa terminaison est la même pour les deux côtés. Le récurrent droit vient du pneumogastrique au moment où celui-ci croise l'artère sous-clavière. Il embrasse cette artère en décrivant une courbe supérieurement; puis il se dirige en haut et en dedans vers l'œsophage, en passant en arrière de la carotide primitive droite. Il se place ensuite sur le côté droit de l'œsophage, un peu en arrière de la trachée, passe au-dessous du constricteur inférieur du pharynx et se divise sur les côtés du larynx, en arrière du cartilage cricoïde, en plusieurs filaments qui vont se distribuer à tous les muscles intrinsèques du larynx. Parmi ces filaments, on en distingue un qui s'anastomose directement avec un filet descendant du *laryngé* supérieur. Le récurrent gauche vient du pneumogastrique au niveau de la crosse de l'aorte : il embrasse la concavité de la crosse, en décrivant une courbe à concavité supérieure, et remonte dans une direction verticale, en s'appliquant sur le côté gauche de l'æsophage, qu'il accompagne jusqu'au larynx, où il se termine de la même manière que le récurrent droit. Au niveau du cou, l'œsophage déborde un peu la trachée à gauche : aussi le récurrent gauche est-il placé, non pas sur le côté même de l'œsophage, mais en avant de lui, dans le sillon qui sépare ce conduit de la trachée. Dans leur trajet ascendant, les nerfs récurrents donnent des rameaux à la trachée et à l'œsophage. De plus, à son origine, le récurrent gauche donne des rameaux qui vont se réunir aux filets nerveux constituant le plexus cardiaque, œsophagien et pulmonaire.

— *Artères laryngées.* Les artères *laryngées* sont au nombre de trois de chaque côté : *laryngées* supérieure, inférieure et postérieure.

L'artère *laryngée* supérieure provient de la thyroïdienne supérieure, au moment où cette artère est en regard de la membrane thyro-hyoïdienne. Elle se porte en avant, passe entre cette membrane et le muscle thyro-hyoïdien qui la recouvre, perfore la membrane thyro-hyoïdienne sur les côtés, et se distribue à la partie supérieure du larynx.

L'artère *laryngée* inférieure vient aussi de la thyroïdienne supérieure, au niveau de sa terminaison dans le corps thyroïde. Cette artère passe sous le muscle crico-thyroïdien et s'anastomose souvent avec celle du côté opposé pour former une arcade artérielle, de laquelle partent des rameaux qui perforent la membrane crico-thyroïdienne pour se ramifier dans les parties profondes et inférieures du larynx.

L'artère *laryngée* postérieure est un petit rameau venu de la thyroïdienne inférieure et qui se porte à la face postérieure du larynx où il se distribue.

— *Veines laryngées.* Les veines *laryngées* suivent le trajet des artères et sont, comme celles-ci, au nombre de trois. Elles présentent un volume beaucoup plus considérable que celui des artères et se jettent dans la veine jugulaire interne.

— Pathol. *Phthisie laryngée.* V. LARYNGITE et PHTHISIE.

LARYNGIEN, IENNE adj. (la-rain-jiain, iè-ne — rad. *larynx*). Anat. Qui a rapport au larynx; qui appartient au larynx : *Cavité* LARYNGIENNE.

— Méd. *Tube laryngien*, Tube dont on se sert pour insuffler de l'air dans les poumons des personnes asphyxiées.

LARYNGISME s. m. (la-rain-ji-sme). Pathol. Contraction spasmodique des muscles du larynx, qui produit l'occlusion de la glotte et amène la suffocation.

LARYNGITE s. f. (la-rain-ji-te — rad. *larynx*). Pathol. Inflammation de la muqueuse du larynx : LARYNGITE *chronique*.

— **Encycl.** La *laryngite* présente des formes très-diverses, caractérisées par leur nature autant que par leurs caractères anatomiques, et qui ont permis d'établir les variétés suivantes : *laryngite* catarrhale aiguë et chronique, *laryngite* proprement dite, *laryngite* striduleuse, *laryngite* œdémateuse, *laryngite* ulcéreuse et *laryngite* pseudo-membraneuse.

1° *Laryngite catarrhale.* Elle accompagne ou suit fréquemment le catarrhe des bronches et celui des fosses nasales, naît sous l'influence du refroidissement, et atteint de préférence certaines personnes prédisposées, soit par une idiosyncrasie particulière, soit par une fatigue habituelle du larynx. Elle est caractérisée, dans sa forme la plus bénigne, par un enrouement plus ou moins considérable, quelquefois par une aphonie subite et complète, ordinairement sans douleur vive, et accompagnée d'une toux rauque, quelquefois quinteuse, suivie d'une expectoration de mucosités filantes, peu abondantes, quelquefois concrétées en petits grumeaux solides. La respiration, le plus souvent, n'est pas gênée; elle est quelquefois un peu courte et sifflante. La terminaison de la maladie est ordinairement favorable et rapide; cependant il peut se faire, lorsque le traitement a été nul ou mal dirigé, que la résolution soit incomplète. (Tardieu.)

2° *Laryngite proprement dite. Angine laryngée.* Moins souvent produite par le froid humide que par le contact de substances irritantes, et surtout par l'exercice forcé de la voix, cette espèce de *laryngite* peut se montrer sous deux formes : bénigne ou grave, à l'état aigu ou à l'état chronique.

L'angine laryngée a pour symptômes une douleur plus ou moins vive dans la région du larynx, douleur cuisante, entretenue par le contact de l'air, et qui s'exaspère par la moindre pression. La parole est pénible. La voix, qui est d'abord sifflante, s'éteint peu à peu et finit par être complétement voilée; la respiration est extrêmement gênée, la toux est douloureuse et accompagnée d'une expectoration peu abondante, qui peut manquer complétement. L'état général du malade est en rapport avec la lésion locale : il accuse de la migraine, de la fièvre, etc., etc. Lorsque le traitement est convenable et suffisant, les symptômes s'amendent peu à peu et la guérison est la terminaison, heureusement, la plus commune; néanmoins la mort peut être la suite d'une *laryngite*, aiguë très-intense, surtout chez les enfants; elle arrive alors par la persistance du trouble apporté à la respiration.

Les deux formes, légère ou grave, peuvent se terminer encore d'une autre manière, en passant à l'état chronique. Les symptômes généraux disparaissent; mais la voix reste enrouée, surtout le matin : elle ne peut s'élever qu'avec effort; cependant un exercice modéré la rend plus claire. Le même changement se remarque immédiatement après que le malade a mangé. La maladie est souvent très-rebelle et toujours très-longue. Elle s'exaspère souvent et passe facilement à l'état aigu.

Le traitement de l'angine laryngée consiste, pour les cas légers, dans la soustraction des causes, le repos absolu de l'organe malade, la diète, les boissons calmantes, les révulsifs cutanés et, au besoin, une émission sanguine. Pour les cas graves, on ne saurait agir trop énergiquement ni avec trop de promptitude. Les saignées du bras, les applications répétées de sangsues ou de ventouses scarifiées au devant du col peuvent, si elles sont employées au début, arrêter la marche de la *laryngite;* les vomitifs ont été préconisés dans le même but. Plus tard, les révulsifs, les vésicants appliqués dans la région même du larynx, les narcotiques propres à diminuer le besoin de respirer et, par suite, la toux, les fumigations de jusquiame et de belladone, enfin le calomel donné à haute dose, peuvent avoir un bon effet.

3° *Laryngite striduleuse. Faux croup. Angine striduleuse. Laryngite spasmodique.* Ces diverses formes de la *laryngite* présentent deux caractères : l'existence d'un catarrhe et la forme spasmodique des accès. Comme le croup, avec lequel elle a longtemps été confondue, la *laryngite* striduleuse attaque surtout les enfants de deux à huit ans. L'enfant est pris tout à coup, le plus souvent au milieu de la nuit, d'un accès de suffocation caractérisé par une anxiété extrême, une respiration pénible et sifflante. La voix n'est que très-rarement éteinte, et, lorsque cela arrive, ce n'est que passager. La maladie dure, en général, sept jours; la guérison en est la terminaison la plus commune; cependant, dans quelques cas, très-rares heureusement, la violence des spasmes, la durée des accès, des complications variées, telles que des congestions cérébrales, des convulsions, des pneumonies, des vomissements répétés, enfin la suffocation, peuvent amener la mort. V. le mot CROUP pour les caractères distinctifs de cette maladie et de la *laryngite* striduleuse.

Le traitement de la *laryngite* spasmodique doit remplir deux indications : combattre l'élément inflammatoire et l'élément nerveux; pour ce dernier, on aura recours aux antispasmodiques; pour l'autre, aux antiphlogistiques.

4° *Laryngite œdémateuse. Œdème de la glotte. Angine laryngée œdémateuse.* Trois ordres de faits très-différents doivent être ici distingués avec soin. D'une part, il existe des cas, en petit nombre, il est vrai, où l'on a vu l'inflammation aiguë du larynx, coïncidant avec une angine gutturale, déterminer rapidement et activement un gonflement œdémateux inflammatoire et primitif des lèvres de la glotte (v. le mot LARYNX). D'autre part, lorsque le larynx est déjà le siége d'ulcérations anciennes, de nécrose, de carie, le progrès de la maladie peut engendrer une inflammation subaiguë, qui produit activement encore, mais d'une manière secondaire, l'infiltration séreuse ou séro-purulente des replis muqueux qui forment l'ouverture de la glotte. Enfin, sous l'influence d'un état général particulier de débilitation et de faiblesse, ou d'une disposition analogue à celle qui suit certaines fièvres éruptives, il peut survenir passivement, en même temps qu'une anasarque générale, une hydropisie du tissu cellulaire périglottique.

La *laryngite* œdémateuse débute par une gêne progressive de la région antérieure du cou, qui bientôt donne au malade la sensation d'un corps étranger et finit par amener une suffocation promptement mortelle, ou, du moins, se répétant plusieurs fois après un intervalle de plus en plus court, et se terminant par la mort dans l'espace de quelques heures. A mesure que les accès se rapprochent et se répètent, si les premiers n'ont pas été mortels, la respiration devenant de plus en plus insuffisante, les symptômes de l'asphyxie lente se prononcent, et les malades ne tardent pas à succomber à une époque qui varie suivant la marche qu'a suivie la maladie.

Le traitement de la *laryngite* œdémateuse devrait être, au début, la médication antiphlogistique la plus énergique; mais le début brusque de cette maladie ne permettant d'agir contre elle que lorsqu'elle est arrivée à une période déjà avancée, le plus sage est de recourir immédiatement à la trachéotomie, qui a le double avantage de sauver le malade d'une asphyxie imminente et de permettre le repos aux organes malades.

5° *Laryngite ulcéreuse* (*phthisie laryngée*). Quoique l'inflammation chronique simple de la membrane muqueuse du larynx puisse donner lieu à la formation d'ulcérations, dans l'immense majorité des cas, la *laryngite* ulcéreuse est consécutive au développement de tubercules dans le larynx. Le plus souvent la phthisie laryngée s'accompagne de tuberculose pulmonaire, mais cela n'est point constant. Ses principaux symptômes sont : l'altération de la voix, la toux, la fétidité de l'haleine, la difficulté de la déglutition, auxquelles s'ajoutent les signes habituels de l'évolution du tubercule, la fièvre hectique, les sueurs nocturnes et le dévoiement. La mort est, le plus souvent, le dénoûment fatal de la maladie; néanmoins on parvient quelquefois à sauver le malade en le soumettant au silence le plus absolu, auquel on ajoute, comme moyens adjuvants, de petites saignées locales, alternant avec des vésicatoires volants, un séton ou des moxas, l'inspiration de vapeurs de goudron ou de vapeurs éthérées.

6° *Laryngite pseudo-membraneuse.* V. les mots CROUP, ANGINE, DIPHTHÉRITE et TRACHÉOTOMIE.

— Art vétér. Cette maladie se présente chez les animaux sous le type aigu et sous le type chronique. A l'état aigu, on distingue la *laryngite* aiguë, la *laryngite* suraiguë et la *laryngite* pseudo-membraneuse.

1° *Laryngite aiguë.* La *laryngite* aiguë est une maladie assez facile à reconnaître. Les animaux qui en sont atteints ont une toux fréquente et quinteuse, surtout le matin, quand on les sort d'une écurie chaude, quand ils boivent des liquides froids, quand ils relèvent brusquement la tête, ou lorsqu'ils mangent des fourrages poudreux et moisis. Si l'on comprime le larynx avec les doigts, les animaux toussent huit ou dix fois de suite, et, si on l'ausculte, on entend un bruit de souffle qui va en diminuant d'intensité, à mesure que l'oreille s'éloigne de cet organe.

Au début, la toux ne s'accompagne pas de jetage; elle est petite, sèche, quinteuse; mais du cinquième au huitième jour le jetage apparaît, c'est-à-dire que les animaux rejettent des mucosités par les naseaux. Dans quelques cas, la *laryngite* se complique de pharyngite, et, dans d'autres circonstances plus rares, l'inflammation du larynx se complique de l'inflammation des poches gutturales, qui se remplissent alors de matières purulentes, comme dans le cas de pharyngite aiguë.

Cette maladie a une marche rapide; elle atteint son summum d'intensité du cinquième au huitième jour; ensuite tous les symptômes diminuent, la toux disparaît, et l'animal est guéri. Elle est rarement mortelle.

Le traitement de la *laryngite* aiguë consiste, si la toux est forte, à pratiquer une ou deux petites émissions sanguines au palais et à faire des fumigations émollientes et anodines cinq ou six fois par jour. En outre, on couvre la gorge avec une peau de mouton, après avoir fait des embrocations avec l'onguent de peuplier. Si, malgré ces moyens, l'inflammation persiste, il faut appliquer sous la ganache un sinapisme, qu'on laisse à demeure pendant quatre ou cinq heures; ensuite, dans l'engorgement produit par ce sinapisme, on fait des mouchetures pour opérer l'écoulement du liquide de l'engorgement. On peut aussi faire des frictions sur la gorge, avec les différentes préparations cantharidées, l'onguent basilicum ou l'onguent de Lebas. Enfin, si la maladie tend à passer à l'état chronique, il faut administrer des diurétiques en électuaire et jamais en breuvage; passer des sétons sur les parties latérales de l'encolure et réitérer l'application des vésicants sous la gorge.

2° *Laryngite suraiguë.* La *laryngite* suraiguë s'annonce par des symptômes très-alarmants. On la décrit encore sous le nom de *laryngite* suffocante, d'angine laryngée suffocante. Dans cette maladie, le sang paraît se porter surtout du côté du larynx; les muqueuses sont rouges, fortement injectées; la toux est forte, quinteuse, la respiration est difficile, accélérée, ronflante, sifflante. L'animal relève la tête, porte le *nez au vent*, pour respirer plus facilement; la peau se recouvre d'une sueur abondante, et des symptômes d'asphyxie se manifestent. Le pouls est petit, vite, embarrassé; la respiration devient de plus en plus laborieuse, et l'animal meurt dans l'espace de douze à vingt-quatre heures, si on ne lui porte pas un prompt secours.

Le traitement de la *laryngite* suraiguë consiste à faire d'abondantes saignées à la veine jugulaire, et si, malgré ces émissions sanguines, la respiration reste difficile, il faut pratiquer aussitôt la trachéotomie temporaire. Après cette opération, l'animal éprouve un soulagement notable; les muqueuses sont moins rouges, les sueurs disparaissent, et la respiration se fait plus facilement. Enfin des douches froides sur le larynx produisent aussi de très-bons effets. Sous l'influence de ces différents moyens, les animaux guérissent souvent dans l'espace de vingt-quatre heures. Dans d'autres cas, la *laryngite* suraiguë se termine par une *laryngite* aiguë proprement dite, qu'il faut combattre comme il a été dit ci-dessus.

3° *Laryngite croupale* ou *pseudo-membraneuse.* Cette maladie attaque les jeunes animaux, comme dans l'espèce humaine elle sévit sur les enfants. On l'observe sur les poulains, les veaux, les agneaux, rarement sur les chiens, plus souvent sur les porcs et les oiseaux de basse-cour. Cette *laryngite*, beaucoup plus commune dans les pays froids que dans les pays chauds, frappe surtout les animaux bien nourris, qui sont dans un grand état d'embonpoint, et notamment au printemps et à l'automne; mais quelquefois la *laryngite* croupale se manifeste sans qu'il soit possible de lui reconnaître aucune cause.

Les animaux atteints de *laryngite* croupale présentent d'abord tous les symptômes de la *laryngite* aiguë. La toux est petite, sèche, un peu traînée, elle n'indique encore rien; mais, au bout de douze à vingt-quatre heures, cette toux devient rauque, difficile, les animaux s'ébrouent, la respiration devient suffocante, laborieuse. A l'auscultation du larynx, on entend un sifflement et quelquefois un râle muqueux : c'est le râle croupal. Cette inflammation marche extrêmement vite; les animaux rejettent bientôt par les naseaux des fausses membranes, qui sont élargies, étalées ou roulées sur elles-mêmes; alors le diagnostic de la maladie est parfaitement établi. Dans les animaux, cette maladie n'est pas toujours très-grave; car, lorsque les fausses membranes sont rejetées, la guérison est facile. Si, au contraire, ces fausses membranes sont tellement nombreuses et épaisses qu'elles ne puissent être expulsées, des symptômes d'asphyxie se manifestent : les animaux allongent la tête sur l'encolure, la respiration devient extrêmement laborieuse, le râle croupal est très-intense, les muqueuses prennent une coloration d'un rouge livide, et la mort arrive dans l'espace de vingt-quatre à trente-six heures.

Dès le début de la maladie, différentes indications se présentent : faire avorter l'inflammation, faciliter l'hématose et l'expulsion des fausses membranes. Pour faire avorter l'inflammation, il faut, dès le début, pratiquer d'abondantes saignées à la jugulaire et appliquer des sinapismes à la gorge, ou des vésicatoires. Si, après l'emploi de ces moyens, l'asphyxie est toujours menaçante, il faut pratiquer immédiatement la trachéotomie temporaire : elle facilite la respiration et favorise la résolution. C'est la pratique immédiate de la trachéotomie, dans cette maladie, qui explique pourquoi les vétérinaires guérissent plus d'animaux atteints de *laryngite* croupale que les médecins ne guérissent d'enfants frappés de la même affection; car les médecins de l'homme ne tentent le plus souvent cette opération qu'à une époque de la maladie où il n'est plus possible d'en obtenir la guérison. Enfin on doit, chez les animaux comme chez l'homme, cautériser les parties sur lesquelles se montrent les fausses membranes avec l'acide chlorhydrique ou l'azotate d'argent. On peut aussi administrer l'émétique à l'intérieur, chez les animaux qui vomissent, dans le but de favoriser l'expulsion des fausses membranes; mais chez le cheval, qui ne vomit pas, on ne peut se proposer le même but; cependant il est toujours bon de donner l'émétique à fortes doses, car l'émétique modifie la nature de l'inflammation, rend le sang plus liquide et facilite la résolution. Toujours dans le but de modifier l'état plastique du sang, on peut administrer l'azotate ou le carbonate de potasse ou de soude. Enfin, pour faciliter le détachement des fausses membranes, on peut faire des insufflations avec la poudre de calomel, de quinquina ou d'alun.

4° *Laryngite chronique.* La *laryngite* chronique est une affection qui est, le plus souvent, la conséquence de la *laryngite* aiguë. Elle peut aussi se développer tout d'abord sous le type chronique, par suite de l'action peu intense des causes qui la produisent et de leur persistance.

Les animaux atteints de *laryngite* chronique toussent très-souvent, surtout lorsqu'ils sont exposés à l'air *froid*, qu'ils mangent ou qu'ils travaillent. La toux se fait entendre aussi lorsqu'on presse, même légèrement, le larynx. Cette toux est courte, sèche et forte; quelquefois elle est accompagnée de mucosités qui s'écoulent par les naseaux. A l'auscultation du larynx, on entend un bruit de souffle assez léger. Sur quelques animaux, la *laryngite* chronique s'accompagne d'un œdème du larynx, qui gêne l'entrée de l'air dans la trachée, rend la respiration sifflante, surtout pendant le repas, et notamment lorsque les animaux, si ce sont des chevaux, mangent de l'avoine. Ces derniers font alors entendre un ronflement particulier, caractéristique du vice rédhibitoire appelé *cornage chronique*. Ce ronflement particulier disparaît lorsque les chevaux sont soumis à un léger exercice, parce que l'œdème disparaît lui-même sous l'influence des mouvements qu'exécutent les animaux.

La marche de la *laryngite* chronique est très-lente : elle peut durer six mois et même davantage. Il faut la combattre par l'application réitérée des vésicatoires sur le larynx, des sétons sur l'encolure, par des fumigations émollientes de belladone, de jusquiame, enfin par les purgatifs et les diurétiques administrés en électuaires ou sous forme de bols.

LARYNGOGRAPHIE s. f. (la-rain-go-gra-fî — du gr. *larugx*, larynx; *graphô*, je décris). Anat. Description du larynx.

LARYNGOGRAPHIQUE adj. (la-rain-go-gra-fi-que — rad. *laryngographie*). Méd. Qui a rapport à la laryngographie : *Essais* LARYNGOGRAPHIQUES.

LARYNGOLOGIE s. f. (la-rain-go-lo-jî — de *larynx*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le larynx.

LARYNGOLOGIQUE adj. (la-rain-go-lo-ji-ke — rad. *laryngologie*). Qui a rapport à la laryngologie : *Études* LARYNGOLOGIQUES.

LARYNGORRHAGIE s. f. (la-rain-go-ra-jî — de *larynx*, et du gr. *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement qui a son siége dans le larynx.

LARYNGORRHAGIQUE adj. (la-rain-go-ra-ji-ke — rad. *laryngorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la laryngorrhagie : *Accident* LARYNGORRHAGIQUE.

LARYNGOSCOPE s. m. (de *larynx*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Appareil chirurgical à l'aide duquel on peut observer le fond de la bouche, le pharynx et la partie supérieure du larynx.

— **Encycl.** Le *laryngoscope*, entré depuis une dizaine d'années dans l'arsenal chirurgical, est un instrument dont l'usage a été propagé par MM. Czermak, Turck, Gerhardt, Gibb, Lassègue, Verneuil et Moura. Il consiste en une lentille et un miroir, concentrant la lumière sur un second miroir dit *laryngien*, qui reçoit l'image du larynx et la transmet à l'observateur. Ce second miroir, placé au fond de la bouche au moyen d'une tige à laquelle il est fixé, se trouve incliné à 45 degrés, de sorte qu'il redresse, avant de les envoyer à l'œil du médecin, les images des objets qu'il réfléchit. Nous ne donnerons pas ici la marche des rayons lumineux; nous renvoyons pour cela à l'ophthalmoscope, avec lequel le *laryngoscope* a beaucoup d'analogie.

LARYNGOSCOPIE s. f. (la-rain-go-sko-pî — rad. *laryngoscope*). Méd. Exploration de l'intérieur du larynx.

LARYNGOSCOPIQUE adj. (la-rain-go-sko-pi-ke — rad. *laryngoscope*). Méd. Qui a rapport au laryngoscope et aux observations faites avec cet instrument.

LARYNGOSTÉNOSE s. f. (la-rain-go-sté-nô-ze — de *larynx*, et du gr. *stenos*, étroit). Pathol. Rétrécissement du larynx. ‖ On dit aussi LARYNGOSTÉNIE.

LARYNGOSTOME adj. (la-rain-go-sto-me — de *larynx*, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Qui n'a pour bouche qu'une trompe rétractile, formée par l'œsophage.

— s. m. pl. Type d'animaux articulés n'ayant pour bouche qu'une trompe rétractile, formée par l'œsophage.

LARYNGOTOME s. m. (la-rain-go-to-me — de *larynx*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Instrument à l'aide duquel on pratique la laryngotomie.

LARYNGOTOMIE s. f. (la-rain-go-to-mî — rad. *laryngotome*). Opération par laquelle on ouvre le larynx.

— **Encycl.** Cette opération peut s'exécuter suivant divers procédés. Les plus connus sont ceux de Desault, de Velpeau et de Malgaigne. Nous allons les décrire successivement en peu de mots.

1o *Procédé de Desault*. Le malade est couché sur le dos, la poitrine élevée, la tête légèrement renversée en arrière, et un oreiller roulé placé sous la nuque pour faire saillir la partie antérieure du cou. Le chirurgien, placé à droite, embrasse et fixe le larynx de la main gauche, et de l'autre, armée d'un bistouri droit ou convexe, il fait une incision qui s'étend de l'os hyoïde au cartilage cricoïde. La membrane crico-thyroïdienne étant mise à nu, il abaisse avec l'ongle l'artère du même nom, et plonge le bistouri immédiatement au-dessus; il porte ensuite de bas en haut, par cette ouverture, un bistouri boutonné ou une lame de ciseaux mousses et forts; l'instrument traverse la glotte et s'enfonce jusqu'au niveau du bord supérieur du thyroïde; alors il divise ce cartilage sur la ligne médiane, en prenant soin de ne dévier ni à droite ni à gauche, pour ne pas léser les cordes vocales.

2o *Procédé de Velpeau*. Le malade étant couché dans la même position que nous avons indiquée plus haut, le chirurgien fait sur la ligne médiane une incision verticale de 6 centimètres; puis, élargissant les lèvres de la plaie, il divise la membrane thyro-hyoïdienne transversalement, et, plongeant un bistouri plus profondément, mais de haut en bas, il fait à la racine de l'épiglotte une incision verticale qui permet d'introduire dans le larynx les mors d'une pince dont on se sert pour extraire le corps étranger qui a nécessité l'opération.

3o *Procédé de Malgaigne*. Le malade étant toujours dans la même position, on pratique une incision transversale de 4 ou 5 centimètres de longueur immédiatement au-dessous de l'os hyoïde, dont elle doit longer le bord inférieur. D'un second coup, on divise le muscle peaucier, la moitié interne de chacun des muscles sterno-hyoïdiens; puis, tournant la pointe du bistouri en arrière et en haut, on incise, dans la même direction transversale, la membrane thyro-hyoïdienne et celles de ses fibres qui vont à l'épiglotte. On arrive ainsi sur la muqueuse, que chaque expiration fait saillir à l'extérieur. On la saisit avec les pinces, et on la divise à son tour, soit avec le bistouri, soit avec les ciseaux. Alors se présente l'épiglotte, repoussée dans la plaie par l'expiration; on la retient à l'aide des pinces ou d'une simple érigne, et l'on a découvert tout l'intérieur du larynx, où l'œil peut facilement diriger les instruments.

— Art vétér. Cette opération pourrait être utile en médecine vétérinaire, soit pour extraire des corps étrangers, soit pour remédier à l'occlusion plus ou moins complète de la glotte, et à la difficulté ou impossibilité de respirer qui en est la suite. On pourrait essayer d'exécuter cette opération d'après les procédés et avec les instruments en usage pour la trachéotomie, et, après avoir incisé entre les deux cartilages thyroïde et cricoïde, introduire dans l'ouverture une canule convenable, si l'on avait seulement en vue d'entretenir la plaie ouverte pour donner un passage à l'air, ou chercher à extraire, par cette ouverture, un corps étranger qui pourrait en être voisin, s'il ne se présentait pas de lui-même pour s'échapper; mais la *laryngotomie* est plus rarement exécutée dans la chirurgie vétérinaire que la trachéotomie, qu'on lui préfère généralement.

LARYNGOTOMIQUE adj. (la-rain-go-to-mi-ke — rad. *laryngotomie*). Chir. Qui a rapport à la laryngotomie : *Procédé* LARYNGOTOMIQUE.

LARYNGOTYPHUS s. m. (la-rain-go-ti-fuss — de *larynx* et *typhus*). Pathol. Ulcération de la muqueuse du larynx consécutive au typhus.

LARYNX s. m. (la-rainkss — gr. *larugx*, même sens). Anat. Partie supérieure de la trachée artère, cavité où se produisent les sons de la voix : *Le* LARYNX *est un des organes de la respiration et le principal instrument de la voix.* (Buff.)

— **Encycl.** Anat. et Physiol. Le *larynx* est un organe creux, symétrique et régulier, formé par la réunion de plusieurs cartilages mobiles, ayant la forme d'un cône renversé, ouvert à ses deux extrémités, et situé à la partie antérieure et supérieure du cou, derrière les muscles de la région hyoïdienne inférieure et le corps thyroïde, au-dessus de la trachée artère, au-dessous de l'os hyoïde et de la base de la langue, et à la partie inférieure et antérieure du pharynx. Le *larynx*, dont les dimensions ne varient pas, en général, d'après la stature des individus, présente, dans ses proportions, des différences notables suivant les âges et les sexes : son volume est bien plus considérable chez l'homme que chez la femme. Il sert à la respiration en livrant passage à l'air qui pénètre dans la trachée artère et il est, en même temps, le principal organe de la voix. Sa mobilité lui permet de s'élever, de s'abaisser, de se porter en avant, en arrière, et ces divers mouvements sont en rapport avec la déglutition et avec la production des divers tons de la voix. Le *larynx*, étant destiné à donner continuellement passage à l'air dans l'acte de la respiration, devait offrir une cavité toujours ouverte, à parois résistantes et élastiques. En tant qu'organe de la voix, il devait présenter un appareil de mouvements soumis à la volonté; cet appareil offre : 1o un squelette ou charpente cartilagineuse bien plus résistante que celle de la trachée; 2o des articulations et des ligaments, un appareil vocal composé de quatre rubans fibreux ou cordes vocales; 3o des muscles qui meuvent les différentes pièces de ce squelette cartilagineux et déterminent, dans l'appareil vocal, des changements de rapports indispensables pour la production des sons; 4o une membrane muqueuse qui revêt la surface interne du *larynx;* 5o des glandes qui versent un liquide sur cette surface; 6o des vaisseaux et des nerfs.

Les cartilages du *larynx* sont au nombre de quatre, savoir : deux médians impairs symétriques, qui sont 1o le cricoïde, qui en fait, sous la forme d'un anneau, toute la partie inférieure : c'est la base du *larynx ;* il est beaucoup plus épais et plus résistant que les autres; 2o le thyroïde, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérale, et qui présente en avant, sur la ligne médiane, une saillie verticale beaucoup plus prononcée chez l'homme, où elle a reçu le nom de *pomme d'Adam*, que chez la femme, où elle est remplacée par une surface arrondie; et deux latéraux, les aryténoïdes, situés à la partie postérieure supérieure, au-dessus du cricoïde; ils sont prismatiques et triangulaires, dirigés verticalement et déjetés en arrière. Il faut ajouter à ces quatre cartilages, comme concourant à la formation du *larynx*, l'épiglotte, espèce de soupape mobile et très-élastique : c'est une lame fibro-cartilagineuse, située derrière la base de la langue, au-devant de l'ouverture supérieure du *larynx*, et qui la recouvre surtout pendant la déglutition.

Les articulations et les ligaments du *larynx* se divisent, pour les articulations, en extrinsèques et en intrinsèques. Les articulations extrinsèques sont : l'articulation hyo-thyroïdienne, qui, au moyen de trois ligaments, unit le cartilage thyroïde à l'os hyoïde; l'articulation trachéo-cricoïdienne, qui unit le premier cerceau de la trachée au bord inférieur du cartilage cricoïde. Les articulations intrinsèques sont : les articulations crico-thyroïdiennes, qui, au moyen de ligaments orbiculaires, moyens et latéraux, réunissent le cartilage cricoïde au cartilage thyroïde; les articulations crico-aryténoïdiennes, qui, avec un seul ligament interne et postérieur, ont lieu par emboîtement réciproque.

Les ligaments consistent dans le ligament aryténo-épiglottique, qui va en rayonnant de la face antérieure du cartilage aryténoïde aux bords de l'épiglotte; les ligaments thyro-aryténoïdiens, au nombre de quatre, très-importants, et connus sous le nom de cordes vocales; on les appelle encore rubans vocaux, ligaments de Ferrein. Les cordes vocales s'étendent de l'angle rentrant du cartilage thyroïde aux cartilages aryténoïdes. Il y en a deux de chaque côté, l'une supérieure et l'autre inférieure; l'espace qui sépare la corde vocale supérieure de la corde vocale inférieure se nomme ventricule du *larynx;* l'espace qui sépare les deux cordes vocales droites des deux cordes vocales gauches s'appelle glotte. Les muscles du *larynx* sont divisés en extrinsèques et en intrinsèques : les premiers, qui impriment des mouvements de totalité au *larynx*, sont les sterno-hyoïdiens, omoplat-hyoïdiens, sterno-thyroïdiens et thyro-hyoïdiens. Les muscles intrinsèques sont au nombre de neuf, savoir : quatre pairs et un impair; les muscles pairs sont le crico-thyroïdien, le crico-aryténoïdien postérieur, le crico-aryténoïdien latéral, le thyro-aryténoïdien; le muscle impair est le muscle ary-*ténoïdien*.

La membrane muqueuse du *larynx* est la continuation de la muqueuse buccale et pharyngienne. Elle est remarquable par sa *ténuité*, par son adhérence aux parties qu'elle revêt, et par sa couleur rose pâle. Elle est criblée d'ouvertures qui sont des orifices muqueux. Sa sensibilité est exquise, surtout à l'orifice supérieur et dans la partie sus-glottique du *larynx*.

Les glandes du *larynx* sont les glandules épiglottiques et les glandules aryténoïdes. Les premières s'ouvrent toutes sur la face laryngée de l'épiglotte, par des pertuis très-manifestes, à travers lesquels s'écoule un mucus assez abondant. Les secondes, situées dans l'épaisseur du repli muqueux épiglotti-aryténoïdien, s'ouvrent isolément à la surface interne du *larynx*.

Les vaisseaux et les nerfs du *larynx* sont, pour les artères, des rameaux de la thyroïdienne supérieure, branche de la carotide externe, et de la thyroïdienne inférieure, branche de la sous-clavière. Les veines vont se rendre dans les troncs veineux correspondants. Les nerfs sont les laryngés supérieurs et les laryngés inférieurs ou récurrents; ils sont fournis par les nerfs pneumo-gastriques.

Le *larynx* présente, dans ses dimensions, des différences, dont les unes sont individuelles, d'autres sexuelles, d'autres relatives à l'âge. Ces différences portent à la fois sur l'ensemble du *larynx* et sur ses diverses parties. Ainsi le *larynx* d'une femme pourra toujours être distingué du *larynx* d'un homme par l'exiguïté de ses dimensions, par la moindre saillie des angles, des apophyses et des dépressions des cartilages. Ces différences, qui sont en harmonie avec les caractères de la voix, ont principalement trait aux dimensions de la glotte.

La glotte, ou appareil vocal proprement dit, que l'on confond souvent à tort avec l'ouverture supérieure du *larynx*, occupe le centre de la cavité de cet organe; c'est une ouverture ou fente triangulaire, oblongue d'avant en arrière, comprise entre les cordes vocales droites et les cordes vocales gauches, longue de 23 à 25 millimètres chez l'adulte, et large de 5 à 7 millimètres. La glotte est la partie la plus étroite du *larynx*, ce qui explique le danger de l'introduction d'un corps étranger ou de la formation des fausses membranes à son niveau.

Les ventricules du *larynx* sont les cavités qui existent de chaque côté entre la corde vocale supérieure et la corde vocale inférieure.

La circonférence supérieure du *larynx* est formée par le bord supérieur anguleux du cartilage thyroïde et les grandes cornes qui le terminent, et par les sommets des cartilages aryténoïdes. Cette circonférence, qui est la plus grande, présente aussi l'épiglotte, insérée au cartilage thyroïde, et derriere laquelle se trouve l'orifice supérieur du *larynx*, qui est la partie la plus évasée de cet organe et permet l'introduction de corps étrangers qui ne peuvent pas traverser le reste de ce conduit. L'épiglotte, par son abaissement, recouvre, en général, complétement cet orifice, et peut même le déborder sur les côtés. La circonférence inférieure du *larynx* est parfaitement circulaire; elle est formée par le cartilage cricoïde et se continue avec la trachée.

Le développement du *larynx* présente ceci de remarquable, que jusqu'à l'époque de la puberté il n'offre aucun changement notable. C'est seulement à cette période de la vie qu'il se développe rapidement, en même temps que les organes génitaux, et que les différences sexuelles se prononcent. En raison de la coïncidence qui existe entre le développement de ces derniers organes et de l'organe de la voix, on a été conduit par l'observation à admettre que l'organe vocal était en quelque sorte sous la dépendance des organes génitaux. Chez les castrats, cet organe conserve la petitesse du *larynx* de la femme. Par le développement qu'elle éprouve à la puberté, la glotte acquiert des dimensions d'un tiers en sus chez la femme, presque doubles chez l'homme. L'ossification des cartilages du *larynx* n'est pas toujours l'effet de l'âge : elle a été observée chez des adultes par le professeur Cruveilhier.

Le *larynx* est l'organe de la voix. Un grand nombre d'expériences sur les animaux vivants et de faits chirurgicaux démontrent que c'est exclusivement dans la glotte que se produit le son vocal. Ce son peut parcourir une échelle extrêmement variée, en raison du volume et de la rapidité de l'air qui traverse le *larynx*. Le jeu des muscles du *larynx* a pour effet d'opérer, soit une dilatation, soit un rétrécissement de la glotte, et ce mécanisme est tel que, par suite des mouvements de bascule des cartilages aryténoïdes, les cordes vocales sont toujours tendues, quelle que soit, d'ailleurs, l'action des muscles qui se contractent.

Le *larynx* n'existe que dans les animaux chez lesquels la respiration s'effectue par des poumons; ainsi on l'observe chez les mammifères, les oiseaux et les reptiles.

Le *larynx* des mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme; mais il présente, dans les diverses espèces, des différences plus ou moins essentielles quant aux dimensions respectives de chacune de ses parties, et quant à la disposition de la glotte. Chez le cheval, il n'y a pas de ligaments supérieurs ni de ventricules proprement dits; mais, de chaque côté, au-dessus des cordes vocales, on trouve une cavité oblongue, et en avant un trou qui s'ouvre dans un troisième sinus pratiqué sous la voûte formée par le rebord antérieur du cartilage thyroïde. Chez l'âne, cette cavité forme une grande cellule arrondie, dont l'entrée est beaucoup plus étroite que chez le cheval, et cette disposition paraît en rapport avec le son de voix de l'animal. Chez les oiseaux, il y a deux *larynx : l'un au commencement*, l'autre à la fin de la trachée-artère. Le *supérieur, situé à la base de la langue, sans* ventricules, ni cordes vocales, ni épiglotte, consiste en une simple fente qui ne peut s'étendre ni se relâcher, et qui sert très-peu à la *production des sons; l'autre, inférieur, sé*paré du premier par la trachée-artère, a une structure d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant. C'est un petit appareil composé d'une espèce de tambour osseux divisé inférieurement par une traverse osseuse que surmonte une membrane semi-lunaire fort mince; ce tambour communique inférieurement avec deux glottes for*mées par la terminaison des bronches*, et pourvues chacune de deux cordes vocales.

LARZAC (le), plateau de l'Aveyron, dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Ce plateau, dont l'altitude est de 750 mètres, est aride et pierreux, et fournit cependant la nourriture aux brebis dont le lait sert à fabriquer les fromages de Roquefort. Le village de ce nom est situé sur le penchant d'une montagne, qui dépend du plateau du Larzac, aussi bien que le rocher du Combalou, où sont pratiquées les grottes qui servent à la fabrication du précieux fromage.

Mais la race ovine du Larzac ne peuple pas seulement ce plateau et une partie du département de l'Aveyron : on la trouve aussi dans le Rouergue, le Ségala, les Cévennes, dans les départements de la Haute-Loire, de la Lozère, du Tarn. Partout elle présente les mêmes caractères typiques, avec des modifications de taille et de volume. Le mouton du Larzac paraît dériver d'une race fort ancienne, altérée seulement, vers le temps de la Restauration, par des croisements avec la race mérine. Ces croisements n'ont eu, d'ailleurs, que peu de développements; on s'est aperçu bien vite que, tout en améliorant les qualités de la laine, ils diminuaient les facultés laitières; or le but dans lequel on élève la race du Larzac donne trop d'importance à ses facultés laitières pour qu'on ait pu consentir à les voir diminuer; aussi cette race s'est-elle conservée à peu près pure. On peut même dire qu'elle ne présente aujourd'hui aucun des caractères de la race mérine, si ce n'est dans la nature de la laine, moins commune, plus douce, plus nerveuse, que celle des races analogues. Les jambes et la tête sont nues; celle-ci est dépourvue de cornes, a le front saillant, le chanfrein fortement busqué. La taille est peu élevée, le corps ramassé, la conformation régulière et les os peu volumineux. Les quartiers de derrière ont beaucoup d'ampleur; le rein est musculeux et large. La viande est de bonne qualité. La production laitière est en raison directe de la nourriture. Le sol du Larzac ne fournit pas par lui-même une nourriture très-abondante; mais, depuis la formation des prairies artificielles, la quantité de lait a sensiblement augmenté. « Il ne faut plus, comme autrefois, dit M. Roche, traire neuf brebis pour avoir 40 kilogrammes de fromages; aujourd'hui, quatre d'entre elles en fournissent 50 kilogrammes; il est même des troupeaux qui, composés de cent bêtes, en rendent 22 kilogrammes par tête. » Les pâturages du Larzac occupent une étendue d'environ 60 lieues carrées; les troupeaux les parcourent depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de novembre; ils parquent pendant la nuit, excepté dans les temps de pluie; en hiver, ils rentrent dans les bergeries. L'agnelage a lieu en mars; on garde les agnelettes et les mâles nécessaires à la reproduction, les autres sont envoyés à la boucherie à l'âge de trois semaines. La manière dont s'effectue la traite est singulière : lorsque le lait ne vient plus aux trayons naturellement, on frappe avec force les mamelles du revers de la main; il vient encore une certaine quantité de lait très-riche en beurre. C'est à ce procédé brutal que M. Girou de Bazareingues attribue en partie la supériorité incontestée des fromages de Roquefort. Le lait obtenu contient, pour 100 parties : 5,7 de caséum, 4,7 de beurre, 4,8 de lactine ou sucre de lait, 0,8 de phosphate de chaux et autres sels, enfin 84 d'eau.

LAS interj. (la — de *las*, adj. Malgré la différence de sens, l'identité d'origine est certaine, car autrefois l'interjection se disait *lasse* quand on la mettait dans la bouche d'une femme). Exclamation plaintive qui a le même sens que *hélas*, ce dernier mot n'étant qu'un composé de *hé* et *las :*

Las! je deviens prosateur ennuyeux.
MOLIÈRE.

Las! contre moi de mes bienfaits armé,
Me punis-tu de t'avoir trop aimé?
IMBERT.

‖ Ne s'emploie plus que dans le style naïf.

LAS s. m. (lass). Techn. Râteau de bois plein, avec lequel, dans les marais salants de l'Ouest, on ramasse le sel sur les ladures.

LAS, LASSE adj. (lâ, la-se — lat. *lassus*, qui vient de *laxus*, relâché). Fatigué, qui éprouve une lassitude générale : *Je suis* LAS *d'avoir tant marché. J'arrive présentement de Brie,* LAS *comme un chien.* (Bussy-Rabutin.)

— Ennuyé à l'excès, fatigué par la continuité : *Etre* LAS *de la vie. Je suis* LAS *d'entendre débiter tant de sornettes. Les peuples sont* LAS *quelque temps avant de s'apercevoir qu'ils le sont.* (Cal de Retz.)

— *Faire une chose de guerre lasse,* La faire après avoir longtemps hésité, et seulement lorsqu'on est fatigué de lutter.

— Loc. prov. *On va bien loin depuis qu'on est las,* La volonté peut triompher de la fatigue.

— Techn. Trop sec, trop cassant, en termes de batteur d'or. ‖ On dit aussi FATIGUÉ.

— Ornith. *Las d'aller,* Nom vulgaire du butor.

— Substantiv. *Las d'aller,* Homme mou et paresseux.

LASA ou **CALLIRHOÉ**, ancienne ville de l'Arabie Pétrée, au S.-E. du lac Asphaltite.

LA SABLIÈRE (Antoine RAMBOUILLET, sieur DE), financier et poëte, né à Paris en 1624, mort dans la même ville en 1679. Son père, le financier Rambouillet, acquit une fortune considérable dans l'administration des impôts, et construisit, près du faubourg Saint-Antoine, un magnifique hôtel, auquel on donna le nom de Folie-Rambouillet. Après avoir reçu une excellente éducation, Antoine de La Sablière acheta, comme son père, une charge de conseiller du roi et des finances et devint un des régisseurs des domaines de la couronne. Riche, doué de grands avantages physiques, aimable et spirituel, il épousa, en 1654, Marguerite Hessein qui, de son côté, avait autant d'esprit que de grâce et de beauté. Bien que les deux époux parussent on ne peut mieux faits l'un pour l'autre, ils furent loin de se garder une inviolable fidélité et bientôt on les vit se livrer à de mutuels écarts, qui néanmoins ne les empêchèrent pas de vivre en très-bonne intelligence. La société la plus brillante afflua dans leur salon, où régnait la plus grande liberté, et La Fontaine, notamment, trouva à l'hôtel de l'aimable financier l'hospitalité la plus généreuse. Son agréable figure, ses manières élégantes, son talent pour tourner un madrigal valurent à de La Sablière de nombreux succès auprès des femmes. Il a exposé lui-même dans les vers suivants ses principes en fait de galanterie :

J'aime bien quand je suis aimé,
Mais je ne puis être enflammé
Des belles qui sont inhumaines.
Je ne subis jamais la loi
Et ne souffre jamais de peines
Qu'autant qu'on en souffre pour moi.
Aussi toutes sortes d'objets
Ne peuvent être des sujets
Pour forcer mon cœur à se rendre,
Et si l'on veut me posséder
Il faut des charmes pour me prendre
Et des faveurs pour me garder.

Vers la fin de sa vie, l'inconstant La Sablière conçut une affection profonde et partagée pour Mlle Manon van Ghangel, fille d'un Hollandais qui s'était fixé à Paris. « C'est pour cette jeune beauté, dit Walckenaër, que M. de La Sablière a composé presque tous les madrigaux qui nous restent de lui et dont Voltaire a loué la finesse et le naturel. Cet objet d'une affection si tendre et si constante mourut subitement à la fleur de l'âge. M. de La Sablière en apprit la nouvelle inopinément et au moment où il s'y attendait le moins; il en fut si frappé que dès lors il resta plongé dans une sombre mélancolie, à laquelle il succomba un an après. » Ses madrigaux ont été réunis et publiés à Paris (1689, in-12), par son fils, Nicolas Rambouillet de La Sablière, et plusieurs fois réédités depuis, notamment par Charles Nodier (Paris, 1828, in-16), dans la *Collection des petits classiques français.* « Il y a dans ce petit livre, dit Richelet, des madrigaux très-jolis et très-bien tournés; mais il n'a pas assez de variété, et la variété est l'âme de tout ce qui n'est fait que pour plaire. »

LA SABLIÈRE (Marguerite HESSEIN, dame DE), femme du précédent, née à Paris en 1636, morte en 1693. La Fontaine l'a immortalisée en acceptant l'hospitalité chez elle et en lui dédiant ses plus belles fables. Elle était sœur de cet Hessein, qui fut l'ami de Boileau et de Racine, et dont ils redoutaient les sarcasmes, ce qui n'empêcha pas Boileau de se moquer d'elle. Quoique jolie et fort riche, elle aimait l'étude; elle apprit le latin; elle eut Sauveur et Roberval, de l'Académie des sciences, pour professeurs de mathématiques, de physique et d'astronomie; Bernier fit pour elle son excellent abrégé du système de Gassendi. C'est elle que désigne Boileau dans ces vers de sa célèbre satire dirigée contre les femmes :

. . . . Cette savante
Qu'estime Roberval et que Sauveur fréquente,
D'où vient qu'elle a l'œil trouble et le teint si terni?
C'est que sur le calcul, dit-on, de Cassini,
Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière
A suivre Jupiter passé la nuit entière.

Mme de La Sablière eut, pour se consoler de ces traits dédaigneux, l'estime de tous les gens d'esprit de l'époque et surtout celle de La Fontaine. Toute la haute société galante de l'époque, Lauzun, Rochefort, Brancas, La Fare, de Foix, Chaulieu, aimait à se réunir chez elle avec les étrangers les plus illustres, les hommes les plus éminents dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, les femmes les plus remarquables par leur beauté et leur esprit; et Mme de La Sablière, par sa conversation toujours variée, par sa politesse exquise, par sa gaieté naturelle, était le lien et l'âme de ce cercle brillant. La Fontaine vécut chez elle pendant vingt ans; même après qu'elle eut renoncé au monde et quitté son hôtel, elle voulut qu'il continuât d'y loger et d'y avoir toujours son couvert mis. Ce qui la décida à la retraite, ce fut l'abandon du marquis de La Fare. Après bien des amours de passage, elle avait fixé son choix sur lui et espéré contracter une liaison durable; ce fut aussi l'illusion du marquis, et, pendant deux ans, leur union extra-conjugale fut montrée comme un modèle aux âmes tendres. Toute la cour désœuvrée et libertine de Louis XIV en parlait comme d'un miracle : on en trouve même des traces dans les lettres de Mme de Sévigné. Après deux ans de constance, le marquis alla chercher des distractions chez la Champmeslé. Désolée de son abandon, Mme de La Sablière se retira aux Incurables, et se livra tout entière à la dévotion.

Mme de La Sablière avait eu trois enfants : — NICOLAS, sieur du Plessis et de Lancey, né le 10 février 1656, homme très-instruit, qui fut en correspondance avec Bayle; enfermé à la Bastille lors de la révocation de l'édit de Nantes, il parvint à s'enfuir à Londres, où il devint directeur de l'hôpital français; il a publié les madrigaux de son père; une de ses filles, détenue d'abord dans un couvent, devint la femme de Trudaine, prévôt des marchands; — ANNE, mariée en 1672 à Jacques Muisson; — MARGUERITE, née en 1658, qui épousa, en mai 1678, Guillaume Scot, marquis de La Mesangère. C'est à elle que La Fontaine dédia *Daphnis et Alcimadure*, petit poëme imité de Théocrite, et Fontenelle sa *Pluralité des mondes.*

LASAGNA (Giovanni-Pietro), sculpteur italien, né à Milan vers 1558, mort en 1617. Cicognara, celui de tous les biographes qui s'est le plus occupé de cet artiste, n'a pu découvrir aucun détail sur sa vie. Il nous apprend seulement que c'est à son ciseau que l'on doit les cariatides de la cathédrale de Milan, les bas-reliefs représentant : *Sisara et Joel*, le *Puits de Jacob* et la *Vision de Daniel*, ainsi que les *Anges* de la porte de l'église Saint-Paul, et la *Sainte Hélène* qui surmonte la colonne de la place Sainte-Euphémie. Ce qui frappe surtout dans le style de ces figures, c'est qu'elles sont une imitation des statues de Michel-Ange, circonstance qui donnerait à croire que Lasagna fit ses études à Florence et à Rome; cependant, on ne trouve dans ces deux villes aucune trace de ses œuvres. Il est étrange, néanmoins, qu'un sculpteur dont le talent vigoureux et hardi a pu rappeler le génie de Michel-Ange n'ait pas produit un plus grand nombre de travaux que ceux que nous avons mentionnés, et surtout qu'en raison de la réputation dont il dut jouir de son temps, il n'ait pas attiré davantage l'attention des biographes.

LASAGNE ou **LAZAGNE** s. f. (la-za-gne; *gn.* mll. — de l'ital. *lasagna*, même sens). Art. culin. Pâte d'Italie taillée en forme de rubans larges et ondés : *Les Génois sont passionnés pour une pâte qu'on appelle* LASAGNE, *et qui se mange saupoudrée de parmesan, comme le macaroni.* (Charivari.)

LASAGNI (Barthélemi-Vincent-Joseph), magistrat français, né à Rome en 1773, mort en 1857. Après avoir étudié le droit dans sa ville natale, il y devint membre du tribunal de la Rote et acquit bientôt une grande réputation comme jurisconsulte. Aussi, lorsque les Français eurent repris Rome en 1809, fut-il nommé conseiller à la cour impériale établie dans cette ville. L'année suivante, Napoléon l'appela en France et le fit nommer par le Sénat membre de la cour de cassation, à laquelle il appartint en cette qualité jusqu'en 1846, et où il fut président de la chambre des requêtes de 1846 à 1850. A cette époque, il fut mis à la retraite sur sa demande et retourna finir ses jours à Rome. Il s'était acquis dans ses fonctions une réputation méritée, ainsi que le prouvent ses principaux rapports publiés par MM. Sirey et Dalloz dans leurs recueils. Il se tint toujours à l'écart des fonctions politiques, malgré les offres qui lui furent faites à différentes reprises par les divers gouvernements qui se succédèrent en France. Sous celui de Juillet surtout, il n'eût tenu qu'à lui de devenir pair de France et d'obtenir des lettres de grande naturalisation; mais il refusa, afin de se consacrer tout entier à ses travaux judiciaires. Il n'a laissé d'autre ouvrage qu'une brochure intitulée : *Méditation d'un philosophe catholique, apostolique, romain sur la raison humaine et la foi divine.*

LASAH s. m. (la-zâ). Chron. Nom du huitième mois de l'année, chez les Arabes.

LA SALCETTE (Jean-Baptiste COLAUD DE), homme politique français. V. COLAUD.

LA SALCETTE (Jean-Jacques-Bernardin COLAUD DE), général français. V. COLAUD.

LA SALE ou **LA SALLE** (Antoine DE), l'un des plus anciens romanciers français, né dans le comté de Bourgogne. à ce que l'on croit, en 1398, mort vers 1462. On ne connaît guère sur sa vie d'autres détails que ceux qu'il donne lui-même dans ses écrits. Il partit de bonne heure pour l'Italie, car il se trouvait à Rome en 1422. De retour en France vers 1423, il s'attacha à Louis III, duc d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, qui le nomma viguier d'Arles et le prit pour secrétaire. A la mort de ce prince (1434), il passa au service de son frère, le bon roi René, qui lui confia l'éducation de son fils aîné, Jean d'Anjou, duc de Calabre. Vers 1448, La Sale quitta la cour de Provence pour revenir en Bourgogne, où il parvint fort avant dans les bonnes grâces du comte de Saint-Pol, qui le choisit aussi pour précepteur de ses enfants et le présenta à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La Sale devint bientôt l'ornement de cette cour brillante, où il fut admis dans la familiarité du dauphin de France, depuis Louis XI, qui avait cherché auprès du duc de Bourgogne un refuge contre la juste colère de son père. Ce fut même, croit-on, sur l'invitation de ce prince, qu'il collabora aux *Cent nouvelles nouvelles* (Paris, 1486, in-fol.), dont la cinquantième porte son nom. On ne sait plus rien de La Sale après cette époque.

Sa réputation se fonde principalement sur l'*Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles-Cousines, etc.* (Paris, 1517, in-fol.; nombreuses rééditions, dont la plus récente et l'une des meilleures a été publiée par J. Marie Guichard, Paris, 1843, in-18). Ce roman a été rajeuni plusieurs fois, notamment par le comte de Tressan. On cite encore de La Sale : la *Salade, laquelle fait mention de tous les pays du monde, etc.*, compilation de morale, d'histoire, de géographie et de politique, composée par l'auteur pour son premier élève, Jean, duc de Calabre (Paris, 1521, in-fol.); les *Quinze joies de mariage* ou la *Nasse*, satire pleine de sel sous forme de litanies, dans lesquelles sont longuement énumérées les tribulations infinies de l'homme marié (1re édit., Lyon, 1480-1490; dernière édit., donnée par P. Janet dans la Bibliothèque elzévirienne, Paris, 1853, in-16); *La Sale*, traité de morale, compilé d'une façon assez indigeste et qui n'a pas été imprimé. Il en existe deux manuscrits à la Bibliothèque de Bruxelles, et la Bibliothèque nationale de Paris ne possède que les deux copies de ces manuscrits. M. Génin regarde La Sale comme l'auteur de la célèbre comédie intitulée : la *Farce de Pathelin;* mais jusqu'à ce jour aucun document précis n'est venu infirmer ou corroborer son opinion à ce sujet, et le doute persiste sur le nom du véritable auteur de cette pièce.

LASALLE, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. du Vigan; pop. aggl., 1,906 hab. — pop. tot., 2,430 hab. Fabrication de bonneterie.

LA SALLE (Robert CAVELIER DE), voyageur français, né à Rouen vers 1640, mort en Amérique en 1687. Il se rendit, vers 1670, au Canada, s'établit à Montréal et y fonda un établissement de culture et de commerce. Ayant appris que le Père Marquette venait de découvrir le Mississipi, il résolut de reconnaître l'embouchure de ce fleuve, fit part de son projet au comte de Frontenac, gouverneur du Canada et se rendit en France pour en préparer l'exécution. Là, le ministre de la marine approuva son dessein, mit à sa disposition le navire, les hommes et les approvisionnements qu'il désirait et lui donna, outre des lettres de noblesse, le commandement du fort de Frontenac et une vaste concession de terrain près du lac Ontario. De retour au Canada (1678), La Salle visita successivement les lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan, érigea plusieurs forts, se mit en rapport avec les indigènes, organisa un commerce de pelleteries, prit possession du pays des Akansas, pénétra dans les belles vallées de l'Illinois, reconnut l'embouchure des principaux affluents du Mississipi, puis descendit le fleuve jusqu'au golfe du Mexique (1682), et donna le nom de Louisiane aux vastes contrées qu'il arrose. La Salle reconnut alors qu'il fallait faire de l'embouchure du Mississipi la principale entrée de la Louisiane, et qu'en arrivant dans cette contrée par le golfe du Mexique on lui assurerait des communications plus directes avec la métropole. A peine de retour à Québec, il s'embarqua pour la France afin d'y rendre compte de son expédition. Le ministre Seignelay, ayant approuvé le projet de reconnaître par mer l'embouchure du fleuve et de former un établissement sur ce point, fit équiper quatre navires sur lesquels on embarqua 280 personnes destinées à fonder une colonie. La Salle retourna en Amérique avec cette expédition (décembre 1684); mais Beaujeu, chargé du commandement de la flottille, dépassa l'embouchure du Mississipi et s'obstina à poursuivre sa navigation dans le golfe jusqu'à la baie de Saint-Bernard, où l'on débarqua. La Salle reconnut bientôt l'erreur qui avait été commise; mais déjà les navires avaient quitté la côte. Il construisit deux forts et essaya de créer un établissement. Réduit à ses seules ressources, il se maintint, pendant deux ans, sur la côte inhospitalière où il avait abordé, fut attaqué par les indigènes, vit avorter ses essais de culture, et les colons, décimés par la misère, ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement. Dans l'espoir de retrouver le cours du Mississipi, il explora une partie des côtes du golfe du Mexique et fut tué d'un coup d'arquebuse par un des individus qui l'accompagnaient dans ses pénibles explorations. On a publié, d'après les papiers de Joutel qui l'avait suivi dans son expédition, le *Journal historique du dernier voyage de feu M. de La Salle* (Paris, 1723, in-12).

LA SALLE (Jean-Baptiste), fondateur de l'ordre de la Doctrine chrétienne, né à Reims en 1651, mort en 1719. Chanoine de Reims à dix-sept ans, prêtre et docteur en théologie à vingt ans, La Salle montra de bonne heure une vive sollicitude pour les pauvres. Frappé de l'état d'ignorance dans lequel croupissait la multitude, il résolut de fonder une congrégation uniquement occupée à instruire les enfants pauvres. Dès 1679, il ouvrit deux classes à Reims; puis, ayant trouvé un certain nombre d'adeptes, il les envoya établir à Rethel, à Guise, à Rouen, à Paris, etc., ces écoles dites des *Frères*, qui, en peu de temps, se répandirent dans toute la France, et dont Paris possède plus de quarante aujourd'hui. Les maîtres d'école laïques, auxquels il faisait une concurrence redoutable, son enseignement étant gratuit, le poursuivirent devant les tribunaux et parvinrent à le faire chasser de Paris. Nullement découragé par cet échec, il continua son œuvre, fort de l'approbation du saint-siége, et fonda la maison professe de l'ordre nouveau, à Saint-Yon, près d'Arpajon. Six ans après la mort de La Salle, en 1725, Benoît XIII approuva l'institut des Frères de la Doctrine chrétienne, dont les membres font vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et ne reçoivent point l'ordre de la prêtrise. L'abbé de La Salle a été béatifié par Grégoire XVI et proposé pour la canonisation sous Pie IX. On lui doit divers ouvrages élémentaires destinés à l'enseignement dans ses écoles, entre autres, la *Civilité chrétienne*, qui, pendant plusieurs générations, fut mise dans les mains de tous les enfants du peuple.

LA SALLE (Philippe DE), dessinateur et mécanicien français, né à Seyssel (Ain) en 1723, mort en 1804. Il fut élève de Boucher, excella dans les dessins de fleurs et d'animaux, et travailla avec succès pour la fabrique de Lyon. Il conçut le premier l'idée des étoffes pour meubles, inventa la navette volante pour le tissage, perfectionna le tour et le moulin à soie. Louis XVI lui accorda, en 1775, le cordon de Saint-Michel, avec une pension de 6,000 livres, et il obtint, en 1783, la grande médaille d'or accordée aux travaux les plus utiles au commerce.

LA SALLE (Antoine DE), philosophe, né à Paris en 1754, mort à l'Hôtel-Dieu en 1829. Il était fils naturel du comte de Montmorency-Pologne. Resté orphelin dès son enfance, il fut envoyé par son tuteur à Saint-Malo pour y étudier l'hydrographie, entra peu après dans la marine, fit des voyages à Terre-Neuve (1771), à Saint-Domingue (1772), aux Indes et en Chine (1776-1778), et donna à son retour sa démission d'officier. A cette époque, La Salle étudia les langues orientales, particulièrement l'arabe, puis visita à pied la France, la Suisse et l'Italie. De retour à Paris, en 1780, il composa plusieurs ouvrages philosophiques qui lui ont valu le titre de chef de l'école physico-morale, s'adonna en même temps aux sciences et inventa une machine fort ingénieuse, qu'il appela *pantographe*. Pendant la Révolution, il émigra, se rendit à Rome, où il publia quelques opuscules, puis il revint dans son pays. La Salle passa les dernières années de sa vie dans une profonde misère, dont ne put l'arracher une faible pension de 600 fr. que Louis XVIII lui donna en 1821. Parmi ses écrits, nous citerons : le *Désordre régulier* ou *Avis au public sur les prestiges de ses précepteurs* (Paris, 1786), ouvrage original par les idées comme par le style ; la *Balance universelle* ou *Essai sur une loi universelle appliquée aux sciences, arts et métiers et aux moindres détails de la vie commune* (1788, 2 vol. in-8°), traité qui a servi plus tard à Azaïs pour établir son système des *Compensations*. On lui doit aussi la *Mécanique morale* ou *Essai sur l'art de perfectionner ses propres organes* (1789, 2 vol. in-8°); une traduction de Bacon (Dijon, 1800, 15 vol. in-8°), dans laquelle il a supprimé quelques passages où ce philosophe fait sa profession de foi chrétienne.

LASALLE (Henri), publiciste français, né à Versailles en 1765, mort en 1833. Au début de la Révolution, il se fit recevoir avocat, adopta les idées nouvelles, mais avec modération, devint, après le 18 fructidor (1795) l'un des trois membres du bureau central chargé de diriger la police de Paris, et se signala par sa bienveillance excessive dans un poste où l'on est habitué à trouver de la rigueur; aussi fut-il remplacé peu après. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma commissaire général de police à Brest; mais, là encore, son zèle ne parut point suffisant aux autorités locales, qui obtinrent son rappel. Se trouvant sans emploi, Lasalle demanda alors des ressources à sa plume, fit paraître quelques brochures politiques et collabora à divers journaux, notamment au *Journal des Débats*, où il signa ses articles d'un S. Pendant les Cent-Jours, il remplit les fonctions de commissaire de police dans les départements de l'Est. A la seconde Restauration, Lasalle rentra dans la vie privée. Nous citerons parmi ses écrits : *De l'arrêté des consuls du* 24 *thermidor, relatif aux lois des prévenus d'émigration* (Paris, 1801, in-8°), où il demande la restitution des biens des émigrés; *Sur le commerce de l'Inde* (1802, in-4°); *Des finances de l'Angleterre* (1803, in-8°); *Sur le concordat de* 1817 (1818, in-8°); *George III, sa cour et sa famille* (1822, in-8°); *Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution d'Angleterre* (1822, in-8°); *Maison hospitalière* ou *Projet d'un établissement destiné à recevoir les femmes domestiques* (1827, in-8°), etc.

LASALLE (Achille-Etienne GIGAULT DE), littérateur, né à Paris en 1772, mort en 1855. Il fut successivement conseiller référendaire à la cour des comptes, censeur de la librairie (1810), préfet de la Haute-Marne de 1815 à 1819, et greffier en chef de la cour des comptes jusqu'en 1844. Outre des articles insérés dans la *Gazette de France*, dans la *Biographie universelle*, on lui doit : un *Eloge de Mme Elisabeth de France; Voyage pittoresque en Sicile* (Paris, 1822-1826, 2 vol. in-fol.), ouvrage enrichi de magnifiques dessins, et l'un des plus utiles à consulter pour l'histoire et l'archéologie sicilienne, que Lasalle avait étudiées dans une excursion faite dans cette île en 1820.

LASALLE (Antoine Charles-Louis COLLINET, comte DE), célèbre général de cavalerie français, né à Metz en 1775, mort à Wagram en 1809. Il descendait du maréchal Fabert, et était fils d'un commissaire ordonnateur. Lasalle était sous-lieutenant de chasseurs lorsqu'il se vit dégradé, en 1793, comme appartenant à la noblesse. Il se réengagea comme simple soldat, fit les campagnes du Rhin et de la Moselle, se signala par sa rare intrépidité, devint aide de camp de Kellermann, qu'il accompagna en Italie, et fut fait prisonnier à Brescia. Conduit devant le feld-maréchal Wurmser, celui-ci l'interrogea et lui demanda quel était l'âge du général Bonaparte. « Il a, répondit le jeune officier, l'âge qu'avait Scipion lorsqu'il vainquit Annibal. » Flatté de cette comparaison, le général autrichien rendit la liberté à Lasalle, qui fut nommé, peu après, chef d'escadron. A la tête de quelques escadrons, il se conduisit de la façon la plus brillante à la bataille de Rivoli (1797), où il enleva à l'ennemi plusieurs drapeaux. Pendant la campagne d'Egypte, Lasalle exécuta les charges les plus brillantes, prit part à un grand nombre de combats, devint le chef de la 22e demi-brigade de chasseurs, sauva la vie au général Davout à l'affaire de Ramedieh (1799), puis retourna en Italie, où il prit le commandement du 10e régiment de hussards. Pendant les campagnes de 1800 et de 1801, il se distingua particulièrement à Caldiero, où il eut trois chevaux tués sous lui. Nommé général de brigade en 1804, il fit peu après la campagne d'Austerlitz et s'y couvrit de gloire (1805). L'année suivante, pendant la guerre de Prusse, à la tête d'une brigade de dragons, il culbuta un corps de 6,000 cavaliers sous les ordres du prince Hohenlohe (26 octobre 1806), et força, deux jours après, ce dernier à capituler à Prentzlau avec 16,000 hommes de la garde royale et 65 pièces de canon. Le 28 du même mois, Lasalle se présenta, avec 2 régiments de hussards, devant la forteresse de Stettin, dont la garnison était de 6,000 hommes, la somma de capituler, et reçut, peu d'heures après, les clefs de la ville. Après ce fait d'armes d'une audace extraordinaire, Lasalle devint général de division (1806), et commandant de la cavalerie légère de la réserve (1807). Pendant la campagne de Pologne, il sauva à Heilsberg Murat, entouré de 12 dragons russes, et fut sauvé à son tour par le beau-frère de Napoléon dans la même bataille. Après le traité de Tilsitt, Lasalle passa en Espagne (1808), prit une part importante aux batailles d'El-Rio-Secco, de Burgos, de Villarejo, de Medellin, où il sauva l'armée en enfonçant et culbutant un carré de 6,000 hommes, puis fut rappelé en Allemagne, où il continua à se distinguer à Altenbourg, à Essling, à Raab et à Wagram. A cette dernière bataille, il fut mortellement frappé d'une balle au front, en exécutant une charge de cavalerie. Napoléon, qui l'avait fait comte, ordonna que sa statue fût placée sur le pont de la Concorde à Paris (1810).

LASALLE (Albert DE), littérateur français, né au Mans en 1833. Il fit de bonnes études littéraires, puis étudia la composition musicale. Après avoir été employé au ministère des finances, à la télégraphie, à la Bourse, il suivit la carrière des lettres, et fut bientôt chargé de la critique musicale au *Monde illustré*, qu'il n'a pas quitté depuis sa fondation (avril 1857). Il a publié, en outre, un grand nombre d'articles de fantaisie, et fait paraître quelques volumes, entre autres : *Histoire des Bouffes-Parisiens* (Paris, 1860, in-12); la *Musique à Paris en* 1862, en collaboration avec M. Er. Thoinan (Paris, 1863, in-12); l'*Hôtel des Haricots* (Paris, 1865, in-8°); *Dictionnaire de la musique appliquée à l'amour* (Paris, 1868, in-12), etc.

LA SALLE DE L'ÉTANG (Simon-Philibert DE), agronome français, né à Reims vers 1700, mort à Paris en 1765. Conseiller au présidial de Reims, il fut député à Paris par le conseil de cette ville, et consacra ses loisirs à faire des études agricoles. Ses principaux ouvrages sont : *Des prairies artificielles* ou *Moyens de perfectionner l'agriculture* (Paris, 1756), plusieurs fois réédité; *Manuel d'agriculture pour le laboureur, le propriétaire et le gouvernement* (Paris, 1764, in-fol.), livre dans lequel il combat les idées routinières. On lui doit aussi le *Dictionnaire Galibi* (1763, in-8°).

LA SALLE D'OFFEMONT (Adrien-Nicolas PIED DE FER, marquis DE), général et littérateur français, né à Paris en 1734, mort en 1818. Entré de bonne heure dans l'état militaire, il fit les campagnes de la guerre de Sept ans, parvint au grade de lieutenant-colonel et de commandeur de Malte, et épousa une demoiselle d'Offemont, de la famille de la fameuse marquise de Brinvilliers, qui lui apporta une fortune considérable. Il vint alors habiter Paris, où il eut bientôt dissipé la plus grande partie de ce qu'il possédait, et où il fut réduit à tenir chez lui une sorte de maison de jeu. Il fut l'un des premiers gentilshommes qui adoptèrent les principes de la Révolution, devint, le 14 juillet 1789, membre du comité permanent de l'Hôtel de ville, puis commandant en second de la milice parisienne, et faillit être pendu à la lanterne, le 5 août suivant, pour avoir voulu faire sortir de Paris un bateau chargé de poudre avariée. La foule s'imagina qu'il voulait dégarnir la ville de ses munitions, et si La Fayette n'était venu à son aide, il eût payé de sa vie son prétendu crime. Promu maréchal de camp en 1791, il alla, l'année suivante, remplir par intérim les fonctions de gouverneur général à Saint-Domingue. A son retour, il demeura quatre mois en prison, mais ne tarda pas à revenir en faveur, puisque, le 14 juillet 1795, anniversaire de la prise de la Bastille, il reçut l'accolade du président de la Convention nationale en commémoration des services qu'il avait rendus six ans auparavant. Il devint ensuite lieutenant général et commandant d'une cohorte de vétérans, et reçut une pension de 4,000 francs, lorsqu'on le mit définitivement à la retraite en 1810. On a de lui : *Eudoxe*, tragédie en cinq actes (Paris, 1765, in-12); les *Pêcheurs*, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes (Amsterdam, 1768, in-8°); l'*Officieux*, comédie en trois actes et en prose (1780, in-8°). Voici comment Grimm juge cet ouvrage : « De toutes les pièces nouvelles représentées sur le théâtre des Italiens, depuis qu'on y joue des pièces françaises le mardi et le vendredi, il en est bien peu qui aient été aussi favorablement accueillies que l'*Officieux*, en trois actes et en prose, par M. le marquis de La Salle. C'est plutôt un canevas qu'une pièce, un proverbe qu'une comédie; mais le caractère de l'officieux nous a paru avoir été saisi par l'auteur sous un point de vue assez comique; les situations qui le développent sont heureusement variées, et la conduite de l'ouvrage est, en général, facile, naturelle et raisonnable. Ce qu'on y désire le plus, c'est un dialogue plus vif, plus animé, et, puisqu'il nous est permis d'employer le mot propre, moins dénué d'esprit, moins languissant, moins plat; » *Chacun a sa folie* ou le *Conciliateur*, comédie en deux actes et en vers (Paris, 1781, in-8°). « L'intrigue de cette pièce, dit Grimm, est faible et n'en est pas moins embrouillée. » La Salle, d'après le même critique, a emprunté le sujet de cet ouvrage, ainsi que celui de l'*Officieux*, à des pièces manuscrites du chevalier de Chastellux; *Sophie Francourt*, comédie en quatre actes et en vers (1783, in-8°); l'*Oncle et les tantes*, comédie en trois actes et en vers (1786, in-8°), jouée quatre ou cinq fois seulement à la Comédie-Française; le *Maladroit* ou *Lettre du comte de Gauchemont* (Paris, 1788, 2 parties, in-12); *Suzanne et Gerseuil*; *histoire véritable* (1801, in-8°); l'*Anneau de Salomon* (1812, 4 vol. in-12). Il avait, en outre, traduit de l'anglais différents ouvrages, entre autres, les *Mémoires du règne de George III*, par Belsham (1808).

LA SANTE (Gilles-Anne-Xavier DE), poëte latin et jésuite français, né en Bretagne en 1684, mort à Paris en 1762. Après avoir professé dans divers colléges, il enseigna, avec beaucoup de distinction, les belles-lettres au collége Louis-le-Grand, à Paris, et compta Lemierre et Turgot au nombre de ses élèves. C'était un excellent latiniste, dont le style joint la précision à la vivacité et à l'élégance. Outre des vaudevilles ingénieux, le *Montreur de lanterne magique*, le *Sauvage de la foire*, etc., et deux tragédies latines, les *Héritiers* et *Agapitus, martyr*, on lui doit : *Orationes* (1741, 2 vol. in-12, 2e édit.); *Musæ rhetorices seu carminum libri VI* (1732); *Ferrum, carmen* (1707, in-8°); *Poëme sur la maladie du roi* (1728, in-4°).

LASAULX (Jean-Claude DE et Ernest DE), architecte et philologue allemands. V. LASSAULX.

LA SAUSSAYE (Mathurin DE), prélat français, né en 1513, mort en 1584. Entré de bonne heure dans l'état religieux, il se signala bientôt par son savoir en théologie et son éloquence, devint successivement chanoine d'Orléans, archidiacre de Sully, vicaire général de son oncle, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et fut lui-même promu à ce siége en 1564. Trois ans plus tard, il fut chassé d'Orléans par le chef des protestants, La Noue, qui s'empara de cette ville, et il ne put y rentrer qu'un an plus tard. Il s'occupa alors de ramener à la foi catholique un grand nombre de ses paroissiens, qui avaient été entraînés à la religion réformée, et parvint à restaurer la cathédrale et à rebâtir plusieurs églises qui avaient été saccagées ou détruites par les protestants. Il ne donna pas son approbation aux massacres de la Saint-Barthélemy, mais ne fut pas assez puissant pour les empêcher de se reproduire à Orléans. En 1576, il fut représentant du clergé d'Orléans aux états de Blois, et ne prit plus ensuite part aux événements politiques de son époque, que pour couvrir d'une égale protection protestants et catholiques, tour à tour vainqueurs et vaincus dans leurs luttes intestines.

LA SAUSSAYE (Charles), sieur DE BRUSSOLES, hagiographe français, né à Orléans en 1565, mort à Paris en 1621. Il était docteur en droit et membre du grand conseil lorsque, à la suite d'un voyage en Italie, il entra dans les ordres. La Saussaye devint chanoine d'Orléans, député aux états généraux de 1614, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris (1620), et chanoine de cette ville. On lui doit : *Annales ecclesiæ aurelianensis* (Paris, in-4°); la *Vie de saint Grégoire, archevêque d'Arménie ; Monologiæ sanctorum*, etc.

LA SAUSSAYE (Jean-François de Paule-Louis DE), archéologue français, né à Blois en 1801. Après avoir servi dans les gardes du corps au commencement de la Restauration, il devint percepteur des contributions dans sa ville natale, et conserva cet emploi jusqu'à la révolution de Juillet. Un riche mariage, qu'il venait de contracter peu auparavant, le mit à même de vivre dès lors indépendant et de se consacrer tout entier aux études archéologiques, dont il s'occupait depuis longtemps. Il obtint, en 1835, au concours des antiquités nationales une médaille pour son *Histoire de la Sologne blaisoise*, qui est demeurée manuscrite. L'année suivante, il fonda à Blois, avec le concours d'un de ses amis, M. Et. Cartier, une *Revue de numismatique*, dont il n'a pas cessé d'être le collaborateur le plus actif. L'Académie des inscriptions et belles-lettres lui accorda des médailles à diverses reprises, et lui ouvrit ses portes, en 1845, pour le travail qu'il avait commencé à publier sur la *Numismatique de la Gaule Narbonnaise* (Blois, 1842, in-4°), et qu'il n'a malheureusement pas continué. Il était, en outre, déjà membre de plusieurs sociétés départementales et de la Société des antiquaires. En 1855, il est devenu recteur de l'académie de Poitiers, d'où il est passé, quelques années plus tard, à Lyon, en la même qualité. Il a été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1869. Outre les ouvrages précités, on a encore de lui : *Histoire du château de Chambord* (Blois, 1837, in-4°, 8 éditions successives); *Histoire du château de Blois* (Blois, 1840, in-4°), à laquelle l'Académie des inscriptions décerna une médaille d'or; *Histoire de la ville de Blois* (Blois, 1846); *Antiquités de la Sologne blaisoise* (Blois, 1848, in-4°); *Guide historique du voyageur à Blois* (Blois, 1855, in-12). M. de La Saussaye a, en outre, été l'un des collaborateurs assidus des *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, et des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.

LA SAUSSE (Jean-Baptiste), écrivain ascétique, français, né à Lyon en 1740, mort à Paris en 1826. Il dirigea la congrégation de Saint-Sulpice à Tulle, puis à Paris. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages de piété, entre autres : *Cours de méditations ecclésiastiques* (Tulle, 1781, 2 vol.); *Cours de méditations religieuses* (Tulle, 1782, 2 vol.); *Leçons quotidiennes* (7 vol. in-12), etc.

LA SAUVAGÈRE (Félix-François LE ROGER D'ARTEZET DE), érudit français, né à Srasbourg en 1707, mort en 1781. Entré dans le génie militaire, il s'occupa de recherches archéologiques, et explora les antiquités de Marsal, de Saintes et de La Rochelle. La Sauvagère, dont les connaissances en géologie étaient assez bornées, eut un moment pour auxiliaire, à propos de la formation spontanée des coquilles fossiles, Voltaire lui-même, qui adopta ce système erroné dans ses *Singularités de la nature*, pour les besoins de sa cause. On doit à ce savant, entre autres ouvrages : *Recherches sur le briquetage de Marsal* (Paris, 1740); *Recueil d'antiquités dans les Gaules* (Paris, 1770, in-4°); *Recueil de dissertations* ou *Recherches historiques et critiques* (Paris, 1776, in-12).

LASCA (IL), poëte italien. V. GRAZZINI (Antoine-François).

LASCADION s. m. (la-ska-di-on). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées, et dont l'espèce type croît dans l'Amérique boréale. ‖ On écrit aussi LASCADIUM.

LASCARIS, famille illustre de l'empire grec, qui, à la fin du XIIe siècle, avait pour chef Théodore Lascaris, gendre de l'empereur Alexis III l'Ange. Lorsque les croisés se furent emparés de Constantinople, Théodore fonda un nouvel empire, dont il plaça le siége à Nicée, et qui dura jusqu'à l'expulsion des Latins de Byzance, en 1260. Il avait épousé en secondes noces une fille de Pierre de Courtenay, empereur latin de Constantinople, et ne laissa qu'une fille, Irène Lascaris, mariée à Jean Ducas, empereur de Nicée, lequel épousa en secondes noces Anne, fille de l'empereur d'Allemagne Frédéric II. Jean Ducas, mort en 1255, laissa un fils, Théodore II, qui reprit le nom de Lascaris, et succéda à son père au trône de Nicée. Théodore II, marié à Hélène, fille d'Asan, roi de Bulgarie, n'eut qu'un fils, qui fut dépouillé du trône par Michel Paleologue, en 1261, et cinq filles. L'une d'elles, Eudoxie, épousa, vers 1263, Guillaume-Pierre, comte de Vintimille, dont les descendants prirent le nom de Lascaris, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le comté de Nice.

LASCARIS (Théodore Ier), empereur grec de Nicée, né vers 1170, mort en 1222. Il était le gendre de l'empereur de Constantinople Alexis III l'Ange, qui détrôna son frère Isaac l'Ange. A l'appel de ce dernier, les croisés assiégèrent Constantinople et s'en emparèrent, grâce à la lâcheté d'Alexis III, que Lascaris ne put décider à défendre cette ville. Isaac fut alors rétabli et régna quelques mois avec son fils Alexis IV; mais ils furent bientôt assassinés l'un et l'autre par Murzuphle, et les croisés s'emparèrent de nouveau de Constantinople, malgré la résistance de Lascaris. Celui-ci, voyant Murzuphle en fuite, se présenta comme prétendant au trône, et, ayant été élu, refusa le titre d'empereur pour prendre celui de despote. Mais ses efforts pour ranimer le courage des Grecs échouèrent, et il se vit contraint de quitter Constantinople et de se réfugier en Asie. Là, il parvint à réunir quelques troupes, s'empara de Nicée, d'une partie de la Bithynie, et se fit couronner empereur et autocrate des Romains. Il eut cependant à lutter contre les Latins, commandés par Baudouin et par son frère Henri, successivement empereurs de Constantinople, et contre Alexis Comnène, qui s'était fait proclamer empereur de Trébizonde. En outre, son beau-père Alexis, échappé de la prison où le retenait le marquis de Montferrat, vint, en 1210, revendiquer le trône, avec l'aide du sultan d'Iconium; mais Théodore vainquit et tua de sa propre main le sultan et fit prisonnier son beau-père, qu'il relégua dans un monastère. Les dix dernières années de son règne ne furent plus troublées par aucune guerre. Il mourut après un règne de dix-huit ans, laissant la réputation d'un intrépide guerrier, d'un habile politique et d'un souverain généreux et éclairé. Il eut pour successeur son gendre, Jean Vatace.

LASCARIS (Théodore II), dit le Jeune, empereur grec de Nicée, petit-fils du précédent, né en 1222, mort en 1259. Il était fils de Jean Vatace, auquel il succéda en 1255. A peine monté sur le trône, il vit la Thrace envahie par les Bulgares, et, pour les repousser, fit alliance avec le sultan d'Iconium. Après les avoir vaincus près d'Andrinople, il fit contre eux trois campagnes heureuses et les réduisit à accepter la paix aux conditions qu'il voulut leur imposer. Ce prince était atteint d'épilepsie, et cette maladie, qu'il attribuait à un maléfice, le rendit soupçonneux et cruel. N'ayant pu décider Marthe Paléologue, de l'illustre famille de ce nom, à donner sa fille en mariage à un de ses favoris, il la fit enfermer jusqu'au cou dans un sac avec des chats, qu'on mettait en fureur en les piquant avec des aiguilles; craignant ensuite que Michel Paléologue, frère de Marthe, ne se vengeât, il le fit mettre en prison. Mais, à l'approche de la mort, il revint sur ses égarements, rendit la liberté à Michel, et, en mourant, lui recommanda son fils Jean, âgé de neuf ans. Ce dernier fut proclamé empereur sous le nom de Jean IV, et régna d'abord sous la tutelle du patriarche Arsène et du grand domestique Georges Muzalon; ce dernier ayant été tué, peu après, dans une émeute, Michel Paléologue se fit proclamer empereur et régna d'abord conjointement avec Jean; mais il se débarrassa de ce dernier après la prise de Constantinople (1260), en lui faisant crever les yeux et en l'envoyant au loin en exil. On ignore l'époque de la mort de cet infortuné.

LASCARIS (Constantin), savant grec, mort à Messine en 1493. Il descendait de la famille impériale dont il portait le nom. Ayant quitté Constantinople lors de la prise de cette ville par les Turcs, il vint se fixer à Milan, auprès de François Sforza, et donna des leçons de grec. En 1463, il passa à Rome, puis à Naples, et s'établit enfin à Messine, où il organisa une école qui devint célèbre en peu de temps et attira des élèves de toute l'Italie. On lui doit une *Grammaire grecque* en trois livres, dont le premier, publié à part (Milan, 1476), est le premier ouvrage qui ait été imprimé en grec. Il traite des huit parties du discours et a été reproduit par Alde en 1494, avec traduction latine. La grammaire complète et des opuscules inédits ont été imprimés plus tard par les Alde et par Oporinus (Bâle, 1547). Mais les travaux de Lascaris n'ont guère de valeur réelle; ils sont diffus, et l'on ne recherche la première édition que comme rareté typographique.

LASCARIS (Jean-André), appelé aussi **Janus Lascaris** et **Rhyndacenus**, savant helléniste, mort à Rome en 1535. Il appartenait à la même famille que le précédent, et quelques-uns le tiennent pour son fils; mais c'est très-probablement une erreur. Le surnom de **Rhyndacenus** qu'il adopta fait supposer qu'il était né à Rhindacus, petit bourg de l'Asie Mineure, près de l'Hellespont. Vers 1454, il s'établit à la cour de Laurent de Médicis, qui l'envoya en Asie, en Grèce et dans l'Archipel pour recueillir des manuscrits grecs et les apporter à Florence. C'est lui qui enrichit la bibliothèque des Médicis de ces admirables trésors littéraires qui font l'admiration de l'Europe, et qui sauva de la destruction maint chef-d'œuvre de l'antiquité. Il rapporta, entre autres ouvrages, les orateurs grecs du mont Athos, les dialogues de Platon et les commentaires de Proclus. Lorsque les Médicis furent chassés de Florence, en 1494, il passa en France, fut reçu avec empressement par Charles VIII, qu'il accompagna dans ses expéditions en Italie, et se lia avec le célèbre Budé, à qui il donna des leçons de grec. Louis XII le chargea de plusieurs missions diplomatiques en Italie et le nomma, en 1503, ambassadeur à Venise, où il passa plusieurs années, profitant de ses loisirs pour éditer des auteurs grecs et pour former quelques élèves. En 1513, Léon X l'appela à Rome, le chargea d'établir au Quirinal un collége grec et fit venir quelques jeunes gens intelligents de Grèce, afin d'en faire des professeurs. Cette école, appelée *Gymnasium medicum in Quirinali monte* ou *Caballini montis*, déploya, pendant quelques années, la plus grande activité, et ce fut là que furent préparées les excellentes éditions *princeps* des scolies d'Homère (1517), de celles de Sophocle (1518), et des *Questions homériques* de Porphyre (1518). Sous l'inspiration de Budé, François I^{er} fit revenir Lascaris à Paris, et les deux savants furent chargés de mettre en ordre la bibliothèque du roi; étant retourné à Venise, il copia, dans la bibliothèque de Saint-Marc, quelques livres de Diodore de Sicile, dont il fit hommage à François I^{er}, puis il regagna Rome, et Clément VII l'envoya, en 1524, en ambassade auprès de Charles-Quint. Après un court et dernier séjour à Paris, il vint mourir de la goutte à Rome. Les services rendus à la science par Jean Lascaris ne sauraient être assez appréciés. Budé, Brixius, Erasme sont d'accord pour reconnaître la profondeur de son érudition. Parmi ses publications, celles qui méritent une mention spéciale sont : des épigrammes grecques (Florence, 1484); un *Traité sur la forme des lettres grecques* (1527, in-8°); la traduction de quelques chapitres de Polybe sur l'*Art militaire*. Ses épigrammes grecques et latines ont aussi paru à Bâle (1537). On lui a beaucoup reproché celles contre Virgile et contre Cicéron, qu'il accuse de manquer d'art; mais cette erreur de goût s'explique jusqu'à un certain point lorsqu'on se rappelle que la littérature grecque passait, de son temps, pour la seule qui représentât dignement les tendances vers la civilisation. Erasme dit qu'il avait une grande finesse dans l'épigramme, un jugement sûr, et que, si les princes n'eussent pas réclamé la plus grande partie de son temps pour des ambassades, il aurait laissé plus d'ouvrages latins et pourrait être compté parmi les cicéroniens.

Lascaris ou les Grecs au XV^{e} siècle, par Villemain (1825, in-8°). Cet ouvrage n'est ni un roman ni un livre d'histoire : c'est une étude dans le genre du *Voyage du jeune Anacharsis*. Il ne faut donc pas y chercher l'intérêt fugitif de quelque aventure romanesque, mais le plaisir plus durable qu'on trouve à d'ingénieuses pensées, revêtues des plus belles formes du langage. L'empire grec descendant tout entier au tombeau avec son dernier empereur, les Turcs étendant leur barbarie sur tout l'Orient, les beaux-arts et les lettres conservés par des mains pures et fidèles, transplantés en Italie et refleurissant bientôt sous cet heureux climat, Florence et la cour des Médicis, la société tourmentée par le besoin d'une érudition moins fausse, d'une philosophie meilleure, de mœurs plus élégantes; l'émigration des brillants débris de la civilisation grecque, enfin la découverte de l'imprimerie, qui vient lutter contre la barbarie des Turcs, tel est le grand tableau que M. Villemain a voulu nous offrir dans *Lascaris*. Allié à la famille impériale, élevé dans la culture des lettres grecques, Jean-André Lascaris est le plus célèbre entre les Grecs qui se réfugièrent en Italie; c'est ce qui l'a fait choisir par M. Villemain pour le héros de son livre. Mais il ne l'a pas placé seul sur la scène : autour de lui, il a groupé savamment d'autres noms moins fameux, à la vérité, mais à qui la société doit une éternelle reconnaissance; tels sont Gémiste Plétho, disciple enthousiaste de Platon; Marc Théodore, évêque d'Ephèse; Nicéphore de Charidée, etc.

Arrivés d'abord en Sicile, les nobles exilés d'Athènes et de Constantinople sont accueillis par de jeunes Italiens que l'amour de la science a conduits au pied du mont Etna, et parmi lesquels on distingue le jeune Médicis et Bembo. Cependant ils ne sont point au terme de leurs maux : le peuple italien ne les regarde que comme des schismatiques dangereux; martyrs à Constantinople, ils étaient excommuniés à Rome, et ne furent sauvés de la fureur des Siciliens que par le courage de Médicis et de ses jeunes compagnons. Ils se réfugient auprès d'Alphonse, roi d'Aragon et de Sicile, qui cherche à les retenir à sa cour; mais, effarouchés par l'appareil militaire qui environne ce soldat érudit, ils vont chercher à Florence un asile plus sûr et plus paisible. Là, ils retrouvent, non la patrie, mais ces soins délicats qui adoucissent le supplice de l'exil. Cependant, ils emploient vainement tous les moyens pour exciter l'Europe contre les Turcs. A l'enthousiasme qu'avait excité leur présence succèdent l'indifférence et l'oubli. Ils se dispersent, découragés; les uns vont mourir dans leur patrie, les autres chez quelques petits princes qui cultivaient les lettres. Tel fut le sort de ces hommes qui contribuèrent le plus à tirer l'Europe des ténèbres de l'ignorance, et aujourd'hui à peine leurs noms sont-ils connus! M. Villemain en explique la raison : « Ils répandirent autour d'eux l'admiration et le goût des arts; ils agitèrent l'esprit humain; ils sauvèrent la plus belle moitié des monuments antiques; mais eux-mêmes ils n'ont pas créé de monuments. Ainsi, leur souvenir a disparu dans la gloire des grands hommes formés à leur exemple, et la grandeur même de leurs services en a plus rapidement fait perdre la trace. » C'est donc surtout une œuvre de justice qu'a voulu accomplir M. Villemain en écrivant *Lascaris*.

LASCARIS (Paul), grand maître de l'ordre de Malte, né à Castellar en 1560, mort en 1657. Il appartenait à la famille des comtes de Vintimille, descendant, par les femmes, des Lascaris, empereurs de Nicée. Entré, en 1584, dans l'ordre de Malte, il était devenu bailli de Manosque, lorsqu'il fut élu grand maître en 1636. Il accrut considérablement les fortifications de Malte, de façon à rendre cette île presque imprenable, et augmenta en même temps la marine de l'ordre. Les galères s'emparèrent du renégat marseillais Ibrahim Rais, connu aussi sous le nom de Bécasse, puis d'un bâtiment turc, sur lequel se trouvaient une femme et un fils d'Ibrahim, sultan des Turcs. Ce souverain envoya alors une flotte nombreuse attaquer l'île; mais elle fut repoussée avec perte, et les musulmans se portèrent sur Candie, qu'ils enlevèrent aux Vénitiens. Ce fut au grand maître Lascaris que l'ordre de Malte dut l'acquisition de l'île de Saint-Christophe en Amérique, ainsi que la fondation, à La Valette, d'une bibliothèque où devaient être réunis les livres des chevaliers morts dans l'île.

LASCARIS (Paul-Louis), diplomate français, de la famille du précédent, né dans la Provence en 1774, mort en 1815. Il venait d'être reçu chevalier profès de l'ordre de Malte, lorsque cette île fut conquise, en 1798, par Bonaparte. Lascaris suivit le général en Egypte et prit part à toute la campagne. Après la rupture du traité d'Amiens, en 1803, Bonaparte, ayant résolu d'attaquer par terre les colonies anglaises de l'Inde, chargea Lascaris d'aller en Orient faire les études nécessaire à l'exécution de ce projet, et notamment de reconnaître et explorer tout le désert, les endroits où se trouvaient de l'eau et des passages, jusqu'aux frontières de l'Inde. Lascaris se rendit à Alep, où il apprit la langue arabe, se mit en relation avec les Arabes du désert et épousa une Géorgienne, parente de Soliman-Pacha. En 1810, il alla visiter successivement les tribus arabes de la Mésopotamie et les rives de l'Euphrate, et, après avoir couru mille dangers, il revint, en 1814, à Constantinople, où il apprit les revers et la chute de Napoléon. Lascaris se rendit alors au Caire, où il mourut quelques mois plus tard. Ses manuscrits tombèrent entre les mains du consul anglais, qui ne voulut jamais ni s'en dessaisir ni les publier. Les seuls renseignements que l'on possède sur la mission de Lascaris consistent dans les notes qu'il avait laissées à son drogman Fatalla, auquel Lamartine les acheta pendant son voyage en Orient. Elles ont été publiées sous ce titre : *Récit de Fatalla Sayeghir, demeurant à Latakié, sur son séjour chez les Arabes errants du grand désert, rapporté et traduit par les soins de Lamartine* (Paris, 1835, in-8°).

LASCARIS (Augustin), marquis de VINTIMILLE, écrivain italien, de la famille du précédent, né à Turin en 1776, mort en 1838. Elevé à la cour de Turin, il fut d'abord premier page de la reine, puis devint aide de camp du roi. Sa femme étant devenue, en 1810, dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise, Lascaris la suivit à Paris, où il cultiva les lettres et les arts. En 1814, il retourna en Sardaigne, devint alors général dans l'état-major, fut ensuite président de l'Académie des sciences de Turin, de la Société royale d'agriculture, et fut appelé, en 1831, à siéger au conseil d'Etat. Nous citerons parmi ses écrits : *Capelli di paglia di Toscana* (Turin, 1819, in-8°); *Regionamento sopra la litografia* (Turin, 1820); *Sul gelso del Filippine* (1832); *Brevi discorsi* (1837); *Del acero campestre* (1837), etc.

LAS CASAS (Barthélemy DE), célèbre prélat et dominicain espagnol, né à Séville en 1474, mort à Madrid en 1566. Il suivit, à l'âge de dix-neuf ans, son père, qui accompagna Christophe Colomb à son second voyage en Amérique, puis revint en Espagne, où il entra dans l'ordre des dominicains. De retour à Hispaniola (Haïti) en 1502, pour travailler à la conversion des indigènes, il fut ordonné prêtre et devint curé à Cuba. Regardant comme une injustice de réduire les Indiens en servitude, il renonça à la portion d'Indiens qui lui était échue lors du partage qu'on en avait fait entre les conquérants, déclarant qu'il pleurerait toujours la faute dont il s'était rendu coupable en exerçant pendant un moment, sur ses frères, cette domination impie. Dès lors, il fut le patron déclaré des Indiens, et il eut souvent le bonheur d'arrêter les excès de ses compatriotes. Afin de mettre un terme aux atrocités auxquelles donnait lieu le *repartimiento* ou répartition des Indiens opérée entre les Espagnols, il repassa en Espagne, où il réussit à déterminer le cardinal Ximénès à envoyer sur les lieux une commission, composée de trois moines de l'ordre des hiéronymites, pour faire une enquête sur les faits et les abus dénoncés. La mollesse avec laquelle procéda cette commission ne satisfit nullement le zèle de Las Casas, qui revint encore une fois en Espagne solliciter l'adoption de mesures plus énergiques pour la protection des indigènes. Le gouvernement adopta enfin les idées qu'il avait conçues pour prévenir l'extermination complète de cette race, condamnée aux plus rudes travaux. Mais l'impossibilité de faire faire aux colonies aucun progrès, si les colons espagnols ne pouvaient pas forcer les Américains au travail, était une objection insurmontable à l'exécution du plan de Las Casas. Pour écarter cet obstacle, il proposa d'acheter, dans les établissements des Portugais à la côte d'Afrique, un nombre suffisant de noirs et de les transporter en Amérique, où on les emploierait, comme esclaves, au travail des mines et à la culture du sol. Le vénérable abbé Grégoire a essayé de réfuter ce fait dans un mémoire intitulé *Apologie de Las Casas*. Il prétend que les Espagnols achetaient des esclaves nègres aux Portugais longtemps avant la découverte du nouveau monde, et qu'ils en amenèrent avec eux dès le commencement de leur établissement à Saint-Domingue. Mais un mémoire de Las Casas, adressé au grand chancelier des Indes et inséré dans la collection manuscrite de Muñoz, prouve que, le premier, il obtint un ordre royal autorisant le transport des nègres en Amérique, transport qui n'avait lieu, jusque-là, que par contrebande.

Voyant que, malgré tous ses efforts, les Indiens continuaient à être traités avec la plus cruelle barbarie et désespérant de voir s'adoucir leur sort dans les établissements formés par les Espagnols, Las Casas sollicita du gouvernement la concession du territoire qui s'étend le long de la côte, depuis le golfe de Paria jusqu'à la frontière occidentale de cette province, aujourd'hui connue sous le nom de Sainte-Marthe. Il proposa d'y établir une colonie formée de cultivateurs, d'artisans et d'ecclésiastiques. Il s'engagea à civiliser, dans l'espace de deux ans, dix mille Indiens, et à les instruire assez bien dans les arts utiles pour pouvoir tirer de leurs travaux et de leur industrie 15,000 ducats de revenu pour la couronne de Castille. Il promettait aussi qu'en dix ans sa colonie aurait fait assez de progrès pour rendre au gouvernement 60,000 ducats par an. Il stipula qu'aucun navigateur ou soldat ne pourrait s'y établir, et qu'aucun Espagnol n'y mettrait le pied sans sa permission. Il alla même jusqu'à vouloir que les gens qu'il emmènerait eussent un habillement particulier, différent de celui des Espagnols, afin qu'ils ne parussent point, aux Indiens de ces districts, de la même race d'hommes qui avaient apporté tant de calamités à l'Amérique. Par ce plan, on voit que les idées de Las Casas, sur la manière de civiliser et de traiter les Indiens, étaient fort rapprochées de celles que les jésuites ont mises en pratique au Paraguay. Le gouvernement espagnol approuva ce plan, mais en restreignant le territoire accordé à Las Casas à 300 milles le long de la côte de Cumanà. En 1520, il mettait à la voile pour l'Amérique. Mais son entreprise échoua; et le chagrin qu'il en éprouva le porta à se réfugier dans un couvent de domicains, à Santo-Domingo (Haïti). Il s'y consacra à l'œuvre des missions, et commença alors son *Historia general de las Indias*. En 1539, Las Casas se rendit de nouveau en Espagne, spécialement chargé d'une mission pour son ordre et aussi avec l'intention d'essayer, de nouveau, d'obtenir aide et appui pour les malheureux Indiens. Charles-Quint l'ayant fait appeler, il lui déclara que la dépopulation de l'Amérique ne s'arrêterait que lorsque les habitants seraient libres, et qu'on les traiterait en sujets et non en esclaves. Il ne se contenta pas des discours éloquents qu'il prononça sur ce sujet; il composa, à cette occasion, son traité célèbre sur la *Destruction de l'Amérique*, dans lequel il rapporte, avec les circonstances les plus horribles, les terribles effets de la domination espagnole. C'est alors qu'il fut appelé à l'évêché de Chiapa (Mexique), situé dans un pays pauvre et habité par des sauvages non encore convertis au christianisme. En 1544, il s'embarqua, une cinquième fois, pour l'Amérique. Ayant refusé la communion aux Espagnols qui, après la publication des lois nouvelles, s'obstinaient à traiter les Indiens en esclaves, il s'attira, non-seulement la colère des planteurs, mais encore le désaveu formel de l'Eglise. Abandonné de tous, Las Casas retourna, trois ans plus tard, dans un couvent de son ordre, en Espagne, où, à peu de temps de là, il reparut dans la lice pour défendre les droits de l'humanité contre le chroniqueur Juan Gines de Sepulveda. Il passa les derniers temps de son existence à terminer différents ouvrages, notamment son *Historia general de las Indias*. Outre des traités de théologie et de morale, on lui doit encore : *Brevissima relacion de la destruccion de las Indias* (Séville, 1552, in-4°), traduite en latin sous le titre de *Narratio regionum Indicarum* (Francfort, 1598, in-4°), et, en français, sous celui de *Tyrannies et cruautés des Espagnols* (Anvers, 1679, in-4°). Les œuvres de Las Casas, réunies à Séville (1552, 5 part. in-4°), ont été traduites en français (Paris, 1822, 2 vol. in-8°).

Terminons par le jugement suivant, porté par Prescott sur le célèbre évêque :

« On peut juger du caractère de Las Casas par sa vie entière. C'était un de ces hommes doués d'une organisation rare, à qui sont révélées les grandes vérités morales, vérités immuables et éternelles comme les astres, mais qui, aujourd'hui familières à tout le monde, ne se dévoilaient alors qu'aux esprits d'élite, tant les ténèbres étaient épaisses autour d'eux. C'était un réformateur, et il eut les vertus, il commit les fautes d'un réformateur. Il était inspiré par une grande et glorieuse idée. C'est la clef de toutes ses pensées, de toutes ses paroles, de tous ses écrits, de tous les actes de sa longue carrière. C'est ce qui lui donna le courage de faire entendre des reproches aux princes, de braver les menaces d'une populace irritée, de traverser les mers, les montagnes, les déserts, de renoncer à d'anciennes amitiés et d'affronter des inimitiés nouvelles, la calomnie, l'insulte et la persécution. C'est ce qui lui fit aussi dédaigner les obstacles, ce qui l'habitua à trop compter sur l'appui des autres, à se laisser entraîner aux invectives personnelles, à tomber dans de grossières exagérations, à surcharger les couleurs de ses tableaux... Son grand défaut, comme historien, est d'avoir écrit l'histoire sous l'influence d'une idée dominante, exclusive. Il ne cesse de plaider la cause des indigènes persécutés; son zèle colore tous les objets qui passent sous ses yeux et le rend trop crédule au récit d'événements dont il n'a pas été le témoin oculaire... Las Casas, malgré tous ses défauts, est un des grands écrivains de l'Espagne : grand par les importantes vérités qu'il découvrit le premier, grand par le courage avec lequel il les proclama. »

LAS CASES (Emmanuel-Augustin-Dieudonné-Marin-Joseph, comte DE), historien français, né au château de Las Cases, près de Revel (Haute-Garonne), en 1766, mort en 1842. Issu d'une famille d'origine espagnole, qui compte parmi ses membres le célèbre Barthélemy de Las Casas, il fut élevé chez les oratoriens de Vendôme, fut admis ensuite à l'Ecole militaire et entra, comme aspirant, dans la marine de l'Etat. Après avoir pris part au siége de Gibraltar et au combat naval de Cadix (20 octobre 1782), il fit, pour son instruction, plusieurs voyages aux Etats-Unis et dans nos colonies d'Amérique, et, à son retour, il fut promu, à vingt et un ans, lieutenant de vaisseau.

Dès le début de la Révolution, il émigra, rejoignit à Worms, en 1790, le premier corps royaliste, qui forma le noyau de l'armée de Condé, prit part ensuite à l'expédition de Quiberon, et se retira alors en Angleterre, où il vécut en donnant des leçons. A cette époque, il conçut l'idée de son *Atlas historique*, qu'il publia plus tard (1802, in-fol.), sous le pseudonyme de **Lesage**, et qui obtint un grand succès.

Cependant, les idées de Las Cases s'étaient sensiblement modifiées sous l'influence de l'exil et à l'aspect des progrès que la France avait faits vers la liberté, sous le régime républicain. Dépouillant les préjugés de l'ancien régime, il se hâta de rentrer en France après le 18 brumaire, mais y vécut longtemps dans l'obscurité. Lorsque, en 1809, les Anglais s'emparèrent de Flessingue et menacèrent Anvers, il courut se ranger, comme simple volontaire, parmi les défenseurs de cette ville, et, attaché à l'état-major de Bernadotte, il attira, par son courage, l'attention du maréchal, qui le signala à Napoléon. Celui-ci le nomma aussitôt maître des requêtes au conseil d'Etat, et, après son mariage avec Marie-Louise, en fit un de ses chambellans. Créé, la même année, comte de l'Empire, Las Cases fut chargé, en 1811, de diriger la liquidation de la dette publique en Illyrie, et devint, en 1812, inspecteur des dépôts de mendicité, des prisons, des hospices et des établissements de bienfaisance d'une partie de la France. A la première Restauration, il fit preuve d'une fidélité bien rare, en refusant de signer l'acte d'adhésion à la déchéance de Bonaparte, et se retira en Angleterre, d'où il revint en France à la nouvelle du retour de Napoléon, qui le rétablit dans ses charges; après la bataille de Waterloo, il demanda à partager le sort du despote déchu. Ce fut lui que Napoléon chargea de négocier avec les autorités anglaises pour son passage aux Etats-Unis, négociation qui aboutit à la captivité de Sainte-Hélène. Las Cases fut l'une des quatre personnes que l'on permit à Bonaparte d'emmener avec lui; pendant tout le cours de la navigation, il lui prodigua les soins les plus dévoués et écrivit, sous sa dictée, la relation des campagnes d'Italie. Arrivé dans l'île, il devint son compagnon de tous les instants, lui donna, sur sa demande, des leçons d'anglais, et, chaque soir, avant de se livrer au sommeil, il écrivait la relation de ce que Napoléon avait dit ou fait dans la journée, ou des événements qui l'avaient signalée. C'est ce journal, tenu jour par jour, qu'il publia plus tard sous le titre de *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Mais le séjour de Las Cases à Sainte-Hélène ne devait pas être de longue durée. « Les services que le comte rendait à Napoléon, dit un écrivain anglais, les écrits et les mémoires dont on le savait occupé, le ton hardi et élevé avec lequel il s'exprimait dans ses lettres envoyées en Angleterre sur les traitements indignes qu'on éprouvait à Sainte-Hélène, tous ces faits, isolés ou réunis, servirent bientôt de motifs à une inquisition sévère, à des menaces personnelles et à des persécutions immédiates de la part du gouverneur, sir Hudson Lowe. Peu après, sous prétexte de soupçons conçus contre un habitant de l'île, qui le servait en qualité de domestique, il lui enleva cet individu. Mais ce même homme trouva moyen, quelques jours après, de se présenter de nouveau devant Las Cases, ayant surmonté, disait-il, tous les obstacles qui rendaient l'approche de Longwood si difficile, et, avec un grand air de mystère, il demanda à son ancien maître s'il avait quelques commissions pour Londres, où il était sur le point d'aller, du moins à ce qu'il disait. Le comte lui confia des lettres déjà écrites, qui étaient d'abord destinées à passer par les mains du gouverneur même, mais qui, à cause de ses dernières menaces, ne lui avaient point été envoyées. A peine quelques heures s'étaient-elles écoulées, que les lettres confiées à l'ancien domestique se trouvaient déjà, soit par trahison, soit par quelque accident malheureux, entre les mains du gouverneur. Celui-ci fit saisir le comte, en la présence même de l'empereur, sous prétexte de conspiration, tramée par lettres secrètes, et le fit traîner loin de lui. Les portes de son appartement furent enfoncées, ses effets rigoureusement visités; on s'empara de tous ses papiers, et sa personne même fut confinée sous la garde la plus sévère. »

Las Cases ne revit plus Bonaparte après cette catastrophe. Mis au secret pendant près de cinq semaines, il fut embarqué sur un bâtiment anglais, qui allait au Cap de Bonne-Espérance, et resta huit mois prisonnier dans cette colonie. Ramené ensuite en Europe, il fut, de la part du gouvernement anglais, l'objet des plus odieuses vexations et se vit assigner, pour résidence, la ville de Francfort-sur-le-Mein, où il fut soumis à une rigoureuse surveillance. Il obtint plus tard, grâce à l'intervention de l'empereur d'Autriche, l'autorisation d'habiter la Belgique, mais ne put rentrer en France qu'après la mort de Napoléon. Ce fut alors qu'il s'occupa de publier son *Mémorial*, dont la première édition est de 1822-1823 (8 vol. in-8°). Parmi les éditions, extrêmement nombreuses, qui ont été données depuis, nous citerons celle qui parut avec les illustrations de Charlet (1843, 2 vol. in-4°). La vente de cet ouvrage rapporta près de deux millions de francs au comte de Las Cases. On a encore de lui : *Mémoires d'E.-A.-D., comte de Las Cases, communiqués par lui-même, contenant l'histoire de sa vie, etc.* (Paris, 1819, in-8°), ouvrage dont la publication fit comparaître l'éditeur devant le juge d'instruction.

LAS CASES (Emmanuel-Pons-Dieudonné, comte DE), homme politique français, fils du précédent, né à Saint-Meen (Finistère) en 1800, mort en 1854. Il suivit son père à Sainte-Hélène, où il servit plusieurs fois de secrétaire à Napoléon, et partagea la captivité de son père au Cap de Bonne-Espérance. De retour en Europe, il obtint, en 1819, l'autorisation de rentrer en France sous un nom supposé, et étudia le droit. Quelque temps après la mort de Napoléon, il se rendit à Londres, où se trouvait Hudson Lowe, et infligea à ce dernier un sanglant outrage sans pouvoir le décider à demander une réparation par les armes, et fut obligé de revenir au plus vite en France pour échapper aux poursuites de la police anglaise. Trois ans après, Las Cases fut l'objet d'une tentative d'assassinat à Passy, près de Paris. La rumeur publique en accusa Hudson Lowe, qui résidait dans cette commune au moment du crime, et qui partit précipitamment après la tentative d'assassinat. La victime en fut quitte pour une blessure.

La révolution de Juillet 1830 trouva dans Las Cases un auxiliaire ardent : il combattit dans les rangs des insurgés, siégea à l'Hôtel de ville et prit part ensuite à plusieurs réunions de députés. Elu lui-même à la Chambre, en 1830, par le département du Finistère, il y siégea dans les rangs du parti libéral, tout en faisant preuve de dévouement à la monarchie de Juillet. En 1837, il fut chargé d'une mission diplomatique à la cour d'Haïti. Adjoint, en 1840, au prince de Joinville pour aller chercher, à Sainte-Hélène, les cendres de Napoléon, il publia un compte rendu de ce voyage sous le titre de *Journal à bord de la frégate la* Belle-Poule (Paris, 1841, in-8°). Après la chute de Louis-Philippe (1848), il ne joua aucun rôle politique tant que dura la République; mais, après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut appelé à siéger au Sénat.

LAS CASES (Charles-Joséphine-Auguste-Pons-Barthélemi, comte DE), homme politique français, frère du précédent, né à Paris en 1811. Il entra, en 1830, dans la marine, devint successivement aide de camp des amiraux Duperré et Roussin, ministres de la marine, et fut envoyé, en 1842, à Constantinople, avec la *Mésange*, pour se mettre à la disposition de l'ambassadeur de Bourqueney. De retour en France, il quitta le service, fut nommé maire de Chalonnes-sur-Loire, directeur des mines de cette ville et membre du conseil général de Maine-et-Loire. En 1857, il devint, avec l'appui de l'administration, député de ce département au Corps législatif, fut réélu, en la même qualité, en 1863, mais échoua aux élections de 1869, et, depuis lors, il est rentré dans la vie privée. Il reçut, sous l'Empire, le titre de chambellan honoraire.

LASCELLES (Rowley), jurisconsulte et littérateur anglais, né à Londres en 1787, mort en 1843. Il exerça, pendant vingt ans, la profession d'avocat dans sa ville natale. On lui doit, entre autres ouvrages : *The heraldic origin of gothic architecture* (1820, in-8°); *A general outline of the swiss landscapes* (1815); *Letters of Publicola, or a modern defence of the etablished church* (Dublin, 1816); un *Dialogue sur Oxford* (1822), etc. De 1813 à 1830, Lascelles fut chargé de publier, en les complétant, de façon à reconstituer toute l'histoire des offices en Irlande, des manuscrits rédigés par Lodge. La publication de cet ouvrage, intitulé *Liber munerum publicorum Hiberniæ, ab anno* 1152 *usque ad* 1827, est restée inachevée.

LASCHIE s. f. (lass-chî — de *Lasch*, n. pr.). Bot. Genre de champignons, comprenant deux espèces exotiques, qui ressemblent beaucoup aux trémelles.

LASCHKAREFF (Serge-Lazarevitch), diplomate russe, né à Moscou en 1739, mort en 1814. Il appartenait à une ancienne famille géorgienne, entra, en 1762, dans le collége des affaires étrangères, et, attaché peu après à la légation de Constantinople, fut chargé de la diriger pendant tout le temps que l'ambassadeur Oberskoff demeura prisonnier au château des Sept-Tours. Il profita de la facilité avec laquelle il parlait et écrivait les langues orientales pour entretenir des correspondances secrètes ou semer l'agitation chez différentes peuplades de l'empire ottoman. En 1779, il devint consul général en Moldavie, obtint, pour les vaisseaux de la marine marchande, le libre accès du Danube, reçut ensuite le titre de conseiller de cour, et fut envoyé, en 1782, en Crimée, où il parvint à décider le kan Chakim-Geraï à renoncer à la souveraineté et à consentir à la réunion de son pays à la Russie. Il rendit encore de nouveaux services pendant la seconde guerre contre les Turcs, et fut nommé, en 1793, directeur des affaires asiatiques. La mesure la plus importante de son administration, qui dura jusqu'en 1804, fut l'annexion de la Géorgie à l'empire russe. Il fut encore, en 1807, pendant quelque temps, président des deux divans et gouverneur des Provinces danubiennes.

LASCIATE OGNI SPERANZA (*Laissez toute espérance*), Mots italiens, fragments d'un vers célèbre de Dante :

Lasciate ogni speranza, voi che'ntrate.
(*Inferno*, c. III.)

Le morceau où se trouve ce vers souvent cité est admirable. C'est l'inscription placée par le poëte sur la porte de l'enfer :

Par moi l'on va dans la cité dolente,
Par moi l'on va dans la cité éternelle,
Par moi l'on va parmi la race perdue...
Laissez toute espérance, vous qui entrez.

Rivarol a paraphrasé ce passage dans les vers suivants :

C'est moi qui vis tomber les légions rebelles;
C'est moi qui vois passer les races criminelles;
C'est par moi qu'on arrive aux douleurs éternelles.
La main qui fit les cieux posa mes fondements;
J'ai de l'homme et du jour précédé la naissance,
Et je dure au delà des temps.
Entre, qui que tu sois, et *laisse l'espérance*.

Cette imitation rend très-faiblement l'harmonie sourde, et conserve à peine les formes pittoresques de l'original; elle est bien loin de satisfaire l'oreille et le goût de ceux qui connaissent la poésie italienne, ce qui est beaucoup plus rare que d'entendre et de parler la langue vulgaire de l'Italie; mais elle suffit pour donner une idée de ce passage de Dante, regardé partout comme le modèle d'une précision effrayante et d'un sublime profond et ténébreux, comme le sujet de son poëme.

Il est fait en littérature de fréquentes allusions à ce *Lasciate ogni speranza*, soit sous la forme italienne, soit sous la forme française.

« C'est bien mal à propos qu'on applique à la prison, à ce séjour de souffrance et d'illusions, la formidable inscription de l'enfer de Dante : *Lasciate ogni speranza.* L'espérance est la providence des cachots; elle n'en sort jamais. »

CH. NODIER.

« Grâce à Rome, au Xe siècle, la lumière du moins ne disparaît pas tout à fait, et l'on ne peut pas inscrire sur le seuil du moyen âge la fatale devise : *Lasciate ogni speranza.* »

CH. LABITTE.

« Contemplez, admirez, adorez, n'expliquez pas! Vous touchez là au grand secret! On n'escalade pas la pensée de Dieu. Le vers de Dante devrait être inscrit sur la nature physique comme sur la nature morale : « Vous, » qui touchez à ces limites, *laissez toute espé-* » *rance* de les dépasser. »

LAMARTINE.

« En considérant ce galérien morne, sérieux, silencieux et pensif, paria des lois qui regardait l'homme avec colère, damné de la civilisation qui regardait le ciel avec sévérité, le physiologiste eût vu là une misère irrémédiable; il eût plaint peut-être ce malade du fait de la loi, mais il n'eût pas même essayé de traitement; et, comme Dante de la porte de l'enfer, il eût effacé de cette existence le mot que le doigt de Dieu a pourtant écrit sur le front de tout homme : *Espérance!* »

VICTOR HUGO.

« Quiconque foule aux pieds sa conscience, sacrifie à la haine, à la peur, à l'argent, est rayé du livre de vie. *Laissez l'espérance à la porte, vous qui entrez.....* À LA BOURSE. »

TOUSSENEL.

LASCIF, IVE adj. (lass-siff, i-ve — lat. *lascivus*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *las*, jouer, ou *lash*, désirer, jouir, prendre). Fort enclin à la luxure : *Les Italiennes sont* LASCIVES. (Descuret.) *La chèvre est vive, capricieuse,* LASCIVE *et vagabonde.* (Buff.)

Regrettez-vous le temps où les nymphes *lascives*
Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux?
A. DE MUSSET.

‖ Qui porte à la luxure ou qui est inspiré par elle : *Des lectures* LASCIVES. *Une danse* LASCIVE. *Des regards* LASCIFS.

— A signifié Folâtre, enclin à jouer :

Partout où la nature est gracieuse et belle,
Où le chevreau *lascif* mord le cytise en fleurs...
V. HUGO.

‖ Ce sens, tout latin, est aujourd'hui inusité.

LASCIVEMENT adv. (lass-si-ve-man — rad. *lascif*). D'une manière lascive : *Danser* LASCIVEMENT.

LASCIVETÉ s. f. (lass-si-vi-té — rad. *lascif*). Caractère d'une personne lascive, penchant à la luxure : *La* LASCIVETÉ *est un vice qui blesse la pureté des mœurs.* (Lav.) ‖ Caractère de ce qui est lascif : *La* LASCIVETÉ *des gestes et des regards.*

— **Syn. Lasciveté, impudicité, lubricité**, etc. V. IMPUDICITÉ.

LASCOURS (Jérôme-Annibal-Joseph REYNAUD DE BOULOGNE, baron DE), homme politique français, né à Alais en 1754, mort en 1835. Il fit les campagnes de 1780 à 1783 en Amérique, servit sous la République aux armées des Pyrénées et des Alpes, et, élu, en 1797, représentant du Gard au conseil des Cinq-Cents, y devint l'un des chefs du parti clichyen, mais fut assez heureux pour échapper à la proscription qui atteignit, après le 18 fructidor, la plupart des membres de ce parti. Sous le Consulat et sous l'Empire, il siégea, jusqu'en 1813, au Corps législatif, reçut de Napoléon le titre de baron, et fut également en faveur auprès du gouvernement de la Restauration, qui le fit successivement préfet des départements du Lot (1814), de la Vienne (1815), du Gers (1817), de la Drôme (1828) et des Ardennes (1828). Il fut en même temps député du Gard, de 1818 à 1827, et, quoique dévoué au gouvernement, il fit preuve d'indépendance en attaquant les mesures réactionnaires de Vaublanc et le ministère Villèle.

LASCOUX (Jean-Baptiste), magistrat français, né dans la Dordogne en 1795. Entré de bonne heure dans la magistrature, il devint, en 1815, substitut et, en 1816, juge au tribunal de Sarlat, d'où il passa, en 1838, comme juge-auditeur et, peu après, comme juge suppléant au tribunal de la Seine. Il fut ensuite nommé successivement substitut suppléant près le tribunal civil (1842) et près la cour royale (1843), puis conseiller à la même cour (1848) et procureur de la République près le tribunal civil (1850), fonctions qu'il conserva après la proclamation de l'Empire. Nommé, en 1856, conseiller à la cour de cassation, il reçut, en 1859, les titres de secrétaire général du ministère de la justice, de conseiller d'Etat hors sections et de commissaire du gouvernement près le conseil du sceau des titres. Il a repris, en 1863, ses fonctions de conseiller à la cour de cassation et fait, en outre, partie du comité des travaux historiques.

LAS CUEVAS (Pierre DE), peintre espagnol. V. CUEVAS.

LASCURA, nom latin de LESCAR.

LASCY (Pierre, comte DE), feld-maréchal russe, né en Irlande en 1678, mort en 1751. Il servit d'abord en France, en Autriche et en Pologne, passa dans l'armée de Pierre le Grand, et se distingua par son courage et ses talents dans les guerres de la Russie contre les Suédois. Brigadier à la bataille de Pultawa, où il fut blessé (1708), il dévasta avec une flotte les côtes de la Scandinavie en 1719, devint lieutenant général l'année suivante, fit ensuite une expédition en Finlande, puis conduisit des secours en Autriche pour défendre Auguste II, roi de Pologne, contre Stanislas, fut créé feld-maréchal vers 1735 et reçut alors les fonctions de gouverneur de Livonie. Pendant la guerre entre la Suède et la Russie, en 1741-1742, il fit déposer les armes à 20,000 Suédois et, cependant, il tomba peu après en disgrâce.

LASCY (Joseph-François-Maurice, comte DE), feld-maréchal et ministre autrichien, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1725, mort en 1801. Il passa au service de l'Autriche en 1744, se montra, à la guerre, soldat intrépide et général habile, et introduisit, comme ministre, l'ordre et l'économie dans l'armée. Lascy sauva l'armée autrichienne à Lowasitz (1756), décida la victoire de Hochkirch (1758), pénétra jusqu'à Berlin, reçut le bâton de feld-maréchal en 1762 et fut comblé d'honneurs par Marie-Thérèse. Sous l'empereur Joseph II, il prit le commandement de l'armée qui opéra contre les Turcs (1788), fit partie du conseil aulique, réforma alors l'armée et établit tout un système de fortifications dans la Bohême. Après la mort de Joseph II, il eut la signature suprême jusqu'à l'arrivée de Léopold et fut chargé, en 1794, de diriger les affaires de la guerre.

LASÉGUÉE s. f. (la-sé-ghé — de *Lasègue*, nom d'homme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant six espèces qui croissent au Brésil.

— **Encycl.** Les *laséguées* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, quelquefois grimpants, à feuilles opposées, en général presque sessiles; les fleurs sont groupées en grappes simples, terminales, accompagnées de bractées linéaires lancéolées, plus courtes que les pédicelles. Elles présentent un calice à cinq divisions oblongues, aiguës, munies chacune de deux glandes à leur base; une corolle à peine aussi longue que le calice, à cinq divisions peu profondes, à tube cylindrique, élargi, portant vers les deux tiers de sa longueur un anneau velu; cinq étamines insérées au niveau de cet anneau, consistant chacune en une anthère sessile, adhérente au stigmate vers son milieu. Ce genre, voisin des échites, renferme six espèces, qui croissent au Brésil. Elles sont peu répandues dans nos cultures, et c'est à peine si on en trouve quelques-unes dans les jardins botaniques.

LA SELVE (DE), auteur dramatique français qui vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il était avocat à Montpellier et composa une tragi-comédie : les *Amours infortunées de Léandre et d'Héro* (Montpellier, 1633), qui est médiocre et extrêmement rare.

LASENA ou **LASEINE** (Pierre), philologue et jurisconsulte italien, né à Naples en 1590, mort en 1636. Son père, d'origine normande, était venu s'établir à Naples. Pierre suivit la carrière du barreau avec distinction jusqu'à la mort de son père. Il abandonna alors la profession d'avocat pour s'attacher exclusivement à l'étude des langues, de la philosophie, de l'histoire et des mathématiques. S'étant rendu à Rome en 1634, il y entra en relation avec les hommes les plus distingués, fut logé au Vatican, et il était question de lui donner un évêché lorsqu'il fut emporté par une fièvre violente. C'était un homme de beaucoup d'érudition, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *De Vergati libro primo* (Naples, 1616, in-8°), recueil de mélanges philosophiques ; *Homeri nepenthes, seu de abolendo luctu* (Naples, 1621, in-8°), écrit plein de digressions érudites ; *Cleombrotus, sive de iis qui in aquis pereunt* (Rome, 1637, in-8°) ; *Dell' antico ginnasio Napoletano* (Rome, 1641, in-4°), sur les exercices gymnastiques dans l'antiquité.

LASER s. m. (la-zèrr — mot lat.). Bot. Syn. de LASERPITIUM.

— **Encycl.** Le genre *laser*, créé par Tournefort, a pour caractères : calice à cinq dents ; fruit à dos comprimé à huit ailes. Ce genre comprend plusieurs espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins.

Il est douteux que le *laser* de Tournefort soit le *laser* ou *laserpitium* des anciens. Cette dernière plante possédait, au dire des botanistes, de précieuses propriétés, notamment celle de rendre la voix nette. Aussi les mimes ne manquaient-ils jamais d'avoir une flûte faite avec la tige ou la racine du *laserpitium*.

Quelques critiques, s'appuyant sur un passage de Pline, supposent que le *laser* n'était que l'assa-fœtida ; d'autres, citant Théophraste, Dioscoride et Suidas, qui affirment expressément que le *laser* exhalait une odeur suave, veulent que ce fût le benjoin.

Le *laser* le plus estimé venait de la Cyrénaïque. Catulle ne trouve point d'autre épithète plus expressive, pour désigner cette contrée, que celle de *fertile en laserpitium*.

Dans les formules qu'il indique pour guérir toute migraine subite et qui persiste, le médecin Marcellus fait entrer le gingembre chaud, le poivre mordant, le froid *laser :* « Broyez, dit-il, du *laser* de Cyrénaïque dans du vinaigre, et frottez-en les tempes et le front. » Un autre médecin, Scribonius Largus, ordonne contre la suppression des écoulements naturels 3 onces de racine de *laser* infusée dans trois tasses de vin mêlé d'eau. Caton prescrit contre la goutte le chou cru, assaisonné de *laser* ratissé, d'oxymel et de sel. Pline dit que plusieurs médecins emploient contre la maladie du charbon un liniment composé de vinaigre et de *laser*. Columelle conseille d'introduire dans les yeux malades des bœufs, en l'y soufflant par un tuyau, de la racine pulvérisée de *laser* mélangée avec un dixième de sel ammoniac. « Ajoutez, dit-il aussi, quelques petites racines de *laser* au vinaigre et à la saumure où vous conservez les légumes que l'on cueille vers l'équinoxe du printemps, tels que choux, aches, câpres, asperges, etc., et recouvrez le tout d'une poignée de fenouil sec, de manière que la saumure remonte par-dessus. » Le *laser* de la Cyrénaïque et du pays des Parthes entrait, enfin, dans la confection de plusieurs condiments culinaires décrits par Apicius.

On comprendra sans peine, par tous ces détails, que le *laser* était une denrée extrêmement précieuse. Pline dit qu'on le vendait au poids de l'argent, mais qu'on n'en voyait plus en Italie, et que la seule plante qui, de mémoire d'homme, eût été apportée de la Cyrénaïque avait été offerte à Néron. Comment donc Columelle, Caton, Apicius auraient-ils écrit leurs recettes s'ils ne l'avaient point connu ? Un fait constant, c'est qu'on en conservait à Rome, bien avant Néron, dans le trésor public. Les Ampéliotes, peuple de Libye, en avaient envoyé des tiges au trésor de Delphes. Il est donc extrêmement probable que les auteurs latins qui ont décrit le *laser* l'ont assez mal connu, ce qui explique leurs nombreuses contradictions. Quelques-uns ont confondu le *laser* et le silphium, confusion que ne permettent pas certains textes où les deux substances sont nommées ensemble.

LA SERNA DE SANTANDER (Charles-Antoine DE), bibliographe espagnol, né à Colindres (Vieille-Castille) en 1752, mort en 1813. Après avoir étudié la philosophie à l'université de Salamanque, il alla, en 1772, s'établir à Bruxelles auprès d'un de ses oncles, Simon Santander, savant bibliographe, qui lui fit partager ses goûts studieux, et forma, avec son aide, la plus riche bibliothèque des Pays-Bas. Après la mort de son oncle (1791), La Serna fut nommé bibliothécaire adjoint, puis, en 1797, biblothécaire du département de la Dyle, et s'acquitta de ses fonctions avec un tel zèle, qu'il réunit à Bruxelles une bibliothèque remarquable autant par le nombre que par la valeur des ouvrages. La Serna était devenu correspondant de l'Institut et jouissait d'une grande réputation de savoir, lorsqu'il fut destitué, en 1811, pour avoir répandu une proclamation en faveur de Ferdinand VII. Outre des catalogues de plusieurs bibliothèques particulières, entre autres de celle de son oncle Simon Santander (Bruxelles, 1792, 4 vol. in-8°), on a de lui : *Mémoire sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans l'art typographique* (Bruxelles, 1796, in-8°) ; *Dictionnaire bibliographique choisi du* XV^e *siècle* ou *Description par ordre alphabétique des éditions les plus rares et les plus recherchées du* XV^e *siècle, etc.* (Bruxelles, 1805-1807, 3 vol. in-8°) ; *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne, présentement bibliothèque publique de Bruxelles* (Bruxelles, 1809, in-8°).

LASERPITIUM s. m. (la-zèr-pi-si-omm — nom latin d'une ombellifère). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des thapsiées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent en Europe.

— Antiq. Résine que les anciens extrayaient du laserpitium, et employaient à divers usages.

LA SERRE (Jean PUGET DE), littérateur français, né à Toulouse en 1600, mort en 1665. Il vint fort jeune à Paris, où il prit d'abord le petit collet, qu'il quitta bientôt pour se marier, et devenir bibliothécaire de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Doué d'une grande facilité, il écrivit plus de cent volumes sur la philosophie, la morale, l'histoire et le théâtre ; mais, comme le talent n'est pas toujours le compagnon de la fécondité, tous ces ouvrages sont de la dernière médiocrité, et s'ils valurent à La Serre le titre, facile à obtenir, d'historiographe de France, Colbert jugea qu'ils n'étaient pas des titres suffisants pour mériter à leur auteur une des pensions que ce ministre accordait aux gens de lettres. On a supposé que Chapelain avait eu une grande part à ce déboire de La Serre, et que ce dernier, l'ayant rencontré, lui avait arraché sa perruque. C'est là l'origine de la parodie de *Chapelain décoiffé*, que l'on trouve à la fin de quelques éditions des *Œuvres* de Boileau. La Serre, du reste, convenait facilement de sa médiocrité, s'il faut en croire les anecdotes du temps. Ainsi, un jour qu'il venait d'assister aux conférences de Richesource sur l'éloquence, il courut l'embrasser en lui disant : « Ah ! monsieur, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimatias ; mais vous venez d'en dire en une heure plus que je n'en ai écrit en toute ma vie. » Cette médiocrité n'empêcha pas que ses écrits ne fussent pour lui une source très-productive de revenu, grâce aux éloges outrés qu'il y prodiguait aux grands. Il aborda aussi le théâtre, et y fit jouer, de 1641 à 1643, *Thomas Morus*, le *Sac de Carthage*, le *Martyre de sainte Catherine*, *Chimène* et *Thésée ;* toutes ces pièces obtinrent un succès que l'on ne s'explique guère aujourd'hui. La foule fut si grande à la représentation de *Thomas Morus*, à laquelle assista plusieurs fois le cardinal de Richelieu, que quatre portiers furent étouffés. Aussi Guéret, dans son *Parnasse réformé*, fait dire à La Serre : « Voilà ce qu'on appelle de bonnes pièces ! M. Corneille n'a point de preuves si puissantes de l'excellence des siennes, et je lui céderai volontiers le pas quand il aura fait tuer cinq portiers en un seul jour. » Nous nous abstiendrons de donner la liste des ouvrages de La Serre, car ils sont complétement oubliés aujourd'hui.

LA SERRE (Jean-Antoine DE), littérateur français, né à Paris en 1722, mort en 1782. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il enseigna l'éloquence à Lyon, et devint membre de l'Académie de cette ville. Nous citerons de lui : *Du style académique* (1768) ; *Nouveaux discours académiques* (1768) ; *Poétique élémentaire* (1771) ; *Sur les jeux et les exercices publics* (1776) ; l'*Eloquence*, poëme didactique en six chants (1778). On lui doit aussi des odes, des épîtres, etc., insérées dans divers recueils.

LASERRE ou **LASSERRE** (le chevalier BARBIER DE), marin et écrivain français, né à Valenciennes en 1764, mort en 1826. Lieutenant de vaisseau au commencement de la Révolution, il émigra, servit à l'armée des princes, passa en Angleterre, puis en Portugal, où il fut pendant quelque temps attaché à l'armée de ce pays, et devint, en 1813, un des agents du comte de Provence. Après le retour des Bourbons, Laserre fut nommé contre-amiral honoraire, et gouverneur de l'Ecole navale d'Angoulême. On lui doit un ouvrage bien fait, intitulé *Essais historiques et critiques sur la marine de France, de* 1661 *à* 1789 (Londres, 1813, in-8°), et *De l'administration de la marine par un conseil d'amirauté* (Paris, 1824, in-8°).

LA SERRIE (François-Joseph DE), littérateur français, né en 1770, mort en 1819. Il a cultivé les lettres, le dessin, la gravure, et composé plusieurs ouvrages dont il a exécuté lui-même les illustrations. Nous citerons de lui : *Essai de littérature* (1796) ; *Essai sur la philosophie morale* (1796) ; *Lettres à Eugénie sur la peinture et la sculpture des anciens* (1800) ; les *Arts et l'amitié* (1800) ; *Lettres familières et sentimentales* (1803) ; *Marie Stuart* (1809) ; *Tablettes pittoresques d'un amateur* (1812), etc.

LASI s. m. (la-zi). Linguist. Idiome géorgien, parlé dans les environs de Trébizonde.

LASIA s. m. (la-zi-a — du gr. *lasios*, velu). Bot. Genre de la famille des mousses, nommé aussi LAINETTE, à cause de sa coiffe qui est fort velue.

LASIAGROSTIDE s. f. (la-zi-a-gro-sti-de — du gr. *lasios*, velu ; *agrôstis*, chiendent). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des stipées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions méditerranéennes et dans l'Asie centrale.

LASIANDRE s. m. (la-zi-an-dre — du gr. *lasios*, velu ; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LASIANTHE s. m. (la-zi-an-te — du gr. *lasios*, velu ; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique. ‖ On dit aussi LASIANTHÉE.

LASIANTHÈRE s. m. (la-zi-an-tè-re — du gr. *lasios*, velu, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, rapporté avec doute à la famille des ampélidées, et dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

LASICKI (Jean), en latin **Lasicius**, historien et homme d'Etat polonais, né vers 1550, mort en 1620. Il quitta la religion catholique pour le protestantisme, prit une part active aux controverses religieuses de son époque, et fut chargé par le roi Etienne Bathori de plusieurs missions auprès de différents princes de l'Europe. On a de lui : *Historia de ingressu Polonorum in Valachiam cum Bogdano et cæde Turcarum* (1577) ; *De Russorum-Moscovitorum et Tatarorum religione, sacrificiis, nuptiarum ac funerum ritu* (1582) ; *Veræ religionis apologia et falsæ confutatio* (1582) ; *De diis Samogitarum cæterorumque Sarmatarum, etc.* (1615) ; *Historia ecclesiastica de disciplina, moribus et institutis Fratrum Bohemorum* (1640).

LASIE s. f. (la-zî — du gr. *lasios*, velu). Entom. Syn. de CYNÉGÉTIDE.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des orontiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

LASINIO (Charles, comte), graveur italien, né à Trévise en 1757, mort à Florence vers 1835. Il a exécuté avec habileté, à l'eau-forte et au burin, un très-grand nombre de planches, et s'est surtout attaché à reproduire les œuvres de la vieille école florentine. Lasinio fut longtemps conservateur de la collection d'arts de Pise. Il faisait partie de plusieurs Académies, et était correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris (1834). On cite particulièrement de lui : les *Infortunes de Job* et la *Cène*, de Giotto ; le *Triomphe de la mort* et le *Jugement dernier*, d'Orcagna ; *Saint Pierre prêchant les Gentils*, de Filippo Lippi ; l'*Exposition du saint sacrement*, de Roselli ; seize planches d'après Ghirlandajo ; vingt d'après B. Gozzoli. En outre, Lasinio a gravé les planches de *Rittrati degli archivescovi e vescovi di Toscana* (1787) ; de l'*Etruria pittrice* (1791) ; de *Ornati presi da graffiti e pitture antichi essistenti in Firenze* (1789) ; enfin, les belles planches représentant les peintures du Campo-Santo, *Pitture a fresco del Campo-Santo* (1822, in-fol.), en collaboration avec son fils. — Son fils et son élève, Jean-Paul LASINIO, s'est également fait connaître, de 1819 à 1840, comme un excellent graveur. Il a reproduit des toiles d'anciens maîtres et exécuté les gravures de plusieurs ouvrages importants, notamment : *Monumenti sepolcrali della Toscana* (Florence, 1819) ; la *Metropolitana fiorentina* (Florence, 1820) ; *Raccolta di pitture antiche* (1820) ; *Le tre porte del Battisterio di Firenze* (1821) ; *Galleria Ricciardiana* (1822-1824) ; *Raccolta di monumenti di scultura del Campo-Santo di Pisa* (1825).

LASINSKY (Frédéric-Henri-Charles), théologien allemand, né à Trarbach vers 1800, mort en 1837. Il était depuis quelques années curé de Baccarach, lorsque ses longues méditations sur l'Evangile l'amenèrent à concevoir sur quelques-uns des faits racontés par l'Ecriture des idées qui s'éloignaient entièrement de l'orthodoxie catholique. Il donna alors sa démission et publia, sous ce titre : la *Révélation de la lumière* (Stuttgard, 1836, 2 vol. in-8°), l'exposé de ses théories religieuses, dont la principale est celle qui se rapporte aux miracles du Christ. Il cherche à établir qu'ils ont été opérés, non pas sur les corps, mais sur les âmes, et que, par exemple, lorsque l'Evangile dit que Jésus-Christ a ressuscité Lazare, cela ne signifie pas qu'il a rappelé son corps à la vie, mais bien qu'il a sauvé son âme de la mort éternelle. Lasinsky était un homme d'une piété sincère et pénétrante, et son livre est écrit dans un style dont la clarté et la simplicité font le mérite principal, mérite bien rare, du reste, dans les écrits des théologiens.

LASIOBOTRYS s. m. (la-zi-o-bo-triss — du gr. *lasios*, velu ; *botrus*, grappe). Bot. Genre de petits champignons velus.

— **Encycl.** L'espèce unique de ce genre, le *lasiobotrys lonicera*, de Sprengel, dont Kunse avait fait une sphérie, De Candolle un xyloma, et Friès un dothidea, est un joli petit champignon, qui croît sur les feuilles de quelques espèces de chèvrefeuille. Il constitue, sur ces organes, de petits tuberbules arrondis, noirs, très-consistants, développés sous l'épiderme, qu'il rompt pour se montrer au dehors. Vus sous le champ du microscope, ces champignons représentent une série circulaire de poils roides, simples, qui les fixent au parenchyme des feuilles. Leur intérieur est blanc, et composé d'utricules au nombre de sept ou huit, qui renferment le même nombre de spores.

LASIOCAMPE s. f. (la-zi-o-kan-pe — du gr. *lasios*, velu ; *kampê*, chenille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des bombyx, et comprenant une dizaine d'espèces.

— **Encycl.** Les *lasiocampes* sont caractérisées par des antennes pectinées dans les mâles, simplement dentées ou en scie chez les femelles, se tortillant après la mort de l'insecte ; des palpes assez fortes, réunies en une sorte de bec plus ou moins long, droit ou incliné ; les ailes plus ou moins dentelées, les ailes supérieures en toit dans le repos et débordées alors sur les côtés par les ailes inférieures, qui sont horizontales. Ces papillons offrent généralement des couleurs ternes, grises, jaunâtres ou fauves ; ils ressemblent souvent à un petit tas de feuilles sèches, d'où le nom distinctif de quelques espèces.

Les chenilles, convexes en dessus, plates en dessous, de couleur sombre, couvertes de poils ras, portent des appendices charnus placés de chaque côté du corps au-dessus des pattes, et une espèce de caroncule dirigée en arrière sur l'avant-dernier anneau. Elles vivent solitaires sur les arbres, et les poils dont elles sont couvertes se projettent des deux côtés du corps, de sorte que, lorsqu'elles embrassent une branche, il est difficile de les distinguer. Elles attaquent parfois les arbres fruitiers, notamment les pommiers et les pruniers, mais sans causer de bien grands dégâts, car elles sont toujours assez peu nombreuses. Elles se transforment en nymphes dans un cocon ovoïde, mou, d'un tissu lâche, saupoudré de blanchâtre à l'intérieur.

Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart appartiennent à l'Europe. Nous citerons particulièrement les *lasiocampes* feuille de chêne, feuille de peuplier, feuille de bouleau, dont les noms vulgaires rappellent assez bien l'aspect ; la *lasiocampe* du prunier, assez commune en France ; la *lasiocampe* du pin, propre aux contrées du Midi.

LASIOCARPE adj. (la-zi-o-kar-pe — du gr. *lasios*, velu ; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits velus.

LASIOCÉPHALE adj. (la-zi-o-sé-fa-le — du gr. *lasios*, velu ; *kephalê*, tête, sommet). Bot. Qui a des capitules velus.

LASIOCÈRE s. m. (la-zi-o-sè-re — du gr. *lasios*, velu ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des cicindèles, comprenant une seule espèce, qui vit au Sénégal, et qui a des antennes velues.

LASIOCHLOÉ s. f. (la-zi-o-klo-é — du gr. *lasios*, velu ; *chloê*, herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, dont les espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LASIOCORYS s. m. (la-zi-o-ko-riss — du gr. *lasios*, velu ; *korus*, casque). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Abyssinie et au Cap de Bonne-Espérance.

LASIODACTYLE s. m. (la-zi-o-da-kti-le — du gr. *lasios*, velu ; *daktulos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, dont l'espèce type habite le Brésil. ‖ Genre d'insectes coléoptères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont les trois espèces vivent au Sénégal.

LASIODERME s. m. (la-zi-o-dèr-me — du gr. *lasios*, velu ; *derma*, peau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, dont l'espèce type habite la Guyane.

LASIOMMATE s. m. (la-zi-omm-ma-te — du gr. *lasios*, velu ; *omma*, œil). Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères comprend environ vingt-cinq espèces, dont le plus grand nombre habite l'Europe, tandis que les autres se trouvent aux Indes orientales, dans l'Amérique méridionale, la Tasmanie, l'Australie. Leur corps est grêle, poilu ; leurs ailes sont plus ou moins tachetées, avec les nervures costale et médiane de la paire supérieure renflées à la base. La tête très-poilue est, en outre, ornée d'une touffe frontale. Les yeux sont proéminents. Les palpes labiales obliquement avancées, très-grêles, dépassant le sommet des yeux, ont l'article basilaire, le second article couverts en avant de longs poils, et l'article terminal très-court. Les antennes droites, annelées de blanc, sont terminées par une massue distincte, comprimée en forme de poire, ayant l'extrémité tournée en dehors. Le thorax ovale, d'une grosseur médiocre, est couvert de poils. Les ailes supérieures grandes, allongées, triangulaires, ont le bord costal un peu arqué et arrondi au sommet, le bord apical entier égalant en longueur les deux tiers et même plus du bord costal, et le bord interne aussi long que l'apical. Les ailes inférieures subovales ont leur bord externe faiblement festonné et le bord anal non incisé près de son extrémité. Les pattes de la première paire sont petites, mais distinctes et poilues dans les deux sexes; les tarses, de même longueur que les tibias, sont comprimés à leur extrémité et armés, au côté externe, de courtes épines. Les pattes des deuxième et troisième paires sont assez courtes, très-grêles, écailleuses, avec les fémurs poilus en dessous, les tarses et les tibias très-épineux en dessous. Les ongles sont dilatés de manière à former un lobe anguleux à leur base. Les chenilles sont allongées, poilues, munies à la queue de deux pointes assez courtes. Les chrysalides courtes, épaisses, suspendues par la queue, offrent des saillies anguleuses et ont la tête munie de deux pointes. Parmi les espèces européennes, on cite les *lasiommates* clymène, roxelane, mœra, hiera, megœra, ægérie, tigelius, déjanire. Le *lasiommate* clymène habite la Russie méridionale. Le roxelane se trouve dans les environs de Constantinople, d'Athènes, dans quelques îles de l'Archipel, dans le Bannat et en Hongrie. Le *lasiommate* mœra se montre en mai et juin dans presque toute l'Europe. Sa chenille est pubescente, d'un vert tendre, marquée sur le dos d'une ligne vert foncé entre deux lignes blanches. Sur les côtés se trouvent deux lignes blanches qui se prolongent jusqu'à l'extrémité des deux pointes caudales. Le corps tout entier paraît être couvert de petites verrues blanchâtres, rangées par stries transversales, et surmontées chacune d'un petit poil également blanchâtre. Cette chenille se nourrit de plusieurs espèces de graminées, particulièrement de celles qui croissent auprès des murs. Lors de sa transformation en chrysalide, elle se suspend par la queue aux murs de clôture, surtout dans le voisinage des habitations. Le *lasiommate* megœra se trouve dans presque toute l'Europe, de même que l'espèce précédente avec laquelle il a plusieurs rapports. La chenille pubescente, d'un vert pâle, porte plusieurs lignes longitudinales; l'une de ces lignes, d'un blanc jaunâtre, suit chaque côté du corps, passe au-dessous des stigmates et disparaît sur les deux premiers anneaux; les autres, d'un vert plus foncé que le reste du corps, sont au nombre de cinq. Les deux pointes anales vertes sont marquées extérieurement d'une ligne jaunâtre; la tête verte, arrondie, chagrinée, est hérissée de poils noirâtres. Le milieu du ventre est blanchâtre. Cette espèce a les mêmes mœurs que le *lasiommate* mœra. Le *lasiommate* ægérie vit sur le chiendent et d'autres graminées, dans les lieux ombragés. Il paraît deux fois chaque été. Les individus que l'on rencontre en juillet et août proviennent de la ponte de ceux qui paraissent en mai; ils ont subi toutes leurs métamorphoses en deux mois ou six semaines, tandis que leurs prédécesseurs, éclos à la fin de l'été précédent, ont dû passer l'hiver en chrysalide. La chenille de ce *lasiommate* est pubescente, ridée transversalement, verte, avec le dos plus foncé, des lignes blanchâtres le long des côtés, et toute la partie anale également blanchâtre.

LASIONÈME s. m. (la-zi-o-nè-me — du gr. *lasios;* velu; *nêma*, filament). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des espèces qui croissent au Pérou.

LASIONITE s. f. (la-si-o-ni-te — du gr. *lasios*, velu). Minér. Nom donné par Fuchs à une variété de wavellite, en fibres très-déliées et soyeuses, qui a été trouvée dans la mine de Saint-Jacques, près d'Amberg, en Bavière. ‖ On écrit aussi LAZIONITE et LATIONITE.

LASIONOTE s. m. (la-zi-o-no-te — du gr. *lasios*, velu; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, dont l'espèce type vit au Brésil.

LASIOPE s. m. (la-zi-o-pe — du gr. *lasios*, velu; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au Brésil.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LASIOPÉTALE s. m. (la-zi-o-pé-ta-le — du gr. *lasios*, velu, et de *pétale*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, type de la tribu des lasiopétalées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

— **Encycl.** Les *lasiopétales* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, dépourvues de stipules, et à fleurs groupées en corymbes opposées aux feuilles; le fruit est sec, indéhiscent et polysperme. Ces végétaux croissent en Australie, et plusieurs sont cultivés dans nos serres tempérées; on les multiplie de boutures faites sous cloche, au printemps ou en été. Le *lasiopétale* pourpre atteint 1 mètre de hauteur au plus; toutes ses parties sont couvertes de poils étoilés, roussâtres; ses rameaux étalés portent des feuilles oblongues; ses fleurs purpurines, en petites grappes, paraissent vers la fin du printemps. Le *lasiopétale* ferrugineux est de la taille du précédent, très-rameux, hérissé de poils, à feuilles ferrugineuses en dessous; au printemps, il se couvre de fleurs d'un blanc jaunâtre. Le *lasiopétale* solanacé est un arbrisseau de 2 mètres, très-rameux, buissonnant, à feuilles roussâtres en dessous; ses fleurs blanches se succèdent toute l'année.

LASIOPÉTALÉ, ÉE adj. (la-zi-o-pé-ta-lé — rad. *lasiopétale*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lasiopétale.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des byttnériacées, ayant pour type le genre lasiopétale.

LASIOPOGON s. m. (la-zi-o-po-gon — du gr. *lasios*, velu; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces croissent dans le nord et le sud de l'Afrique.

LASIOPTÈRE s. m. (la-zi-o-ptè-re — du gr. *lasios*, velu; *pteron*, aile). Bot. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, tribu des gallicoles ou des cécidomydes, suivant les divers auteurs, comprenant une seule espèce, qui habite la France et l'Allemagne.

LASIOPTÉRYX s. m. (la-zi-o-pté-rikss — du gr. *lasios*, velu; *pterux*, aile). Entom. Syn. de LASIOPTÈRE.

LASIOPYGE s. m. (la-zi-o-pi-je — du gr. *lasios*, velu; *pugê*, fesse). Mamm. Genre de singes, formé aux dépens des guenons, et caractérisé surtout par l'absence de callosités aux fesses.

LASIORHIZE s. f. (la-zi-o-ri-ze — du gr. *lasios*, velu; *rhiza*, racine). Bot. Syn. de CHABRÉE.

LASIOSPERME s. m. (la-zi-o-spèr-me — du gr. *lasios*, velu; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LASIOSTACHYDÉ, ÉE adj. (la-zi-o-sta-ki-dé — du gr. *lasios*, velu; *stachus*, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus.

LASIOSTATE s. f. (la-zi-o-sta-te — du gr. *lasios*, velu). Entom. Syn. de LASIOSTOLE et de TRIGONOSCÉLIDE.

LASIOSTÉMON s. m. (la-zi-o-sté-mon — du gr. *lasios*, velu; *stemôn*, étamine). Bot. Syn. de GALIPEE. ‖ On dit aussi LASIOSTÈME.

LASIOSTOLE s. f. (la-zi-o-sto-le — du gr. *lasios*, velu; *stolê*, vêtement). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des pimélies, comprenant deux espèces, qui habitent la Russie méridionale.

LASIOSTOME s. m. (la-zi-o-sto-me — du gr. *lasios*, velu; *stoma*, bouche). Bot. Syn. de STRYCHNOS.

LASIURE adj. (la-zi-u-re — du gr. *lasios*, velu; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue velue.

— s. m. Mamm. Genre de chéiroptères ou chauves-souris.

LASIUROMYS s. m. (la-zi-u-ro-miss — de *lasiure*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs qui habite l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Les caractères essentiels de ce genre de rongeurs peuvent se résumer ainsi : molaires supérieures, au nombre de quatre, partagées transversalement en deux parties distinctes; molaires inférieures également partagées en deux parties; corps entièrement couvert de poils; pieds à cinq doigts, dont un rudimentaire et représenté seulement par un ongle convexe aux pieds antérieurs; pieds postérieurs allongés, ayant les trois doigts médians plus longs que les deux autres; ongles comprimés, arqués; queue presque aussi longue que le corps, couverte de poils longs et doux. Le genre *lasiuromys* a été créé par M. Deville pour une seule espèce découverte, lors de l'expédition de M. de Castelnau, dans l'Amérique méridionale. Ce rongeur se rapproche par certains caractères assez nombreux des dactylomys et des nélomys. C'est principalement dans sa dentition et dans la forme de ses pattes, dit M. E. Deville, qu'il se rapproche des nélomys, et par son ensemble et son pelage qu'il se rapproche des dactylomys. Les dents molaires de la mâchoire supérieure, au nombre de quatre de chaque côté, forment, comme dans ces deux genres, deux lignes très-rapprochées, mais différemment disposées. Elles sont distantes, en avant, de la largeur de 5 millimètres, et, en arrière, d'environ la largeur de deux dents ou 6 millimètres; elles diffèrent en cela de celles des dactylomys, qui, en avant, sont séparées tout au plus par la distance de 2 millimètres, et qui, en arrière, se trouvent écartées de la largeur de 7 millimètres, ce qui donne à la mâchoire supérieure l'apparence d'un triangle, et de celles des nélomys, qui, en avant, ont les leurs distantes d'environ la largeur de deux dents, ou 4 millimètres, et, en arrière, de 6 millimètres. La composition des molaires de la mâchoire supérieure du *lasiuromys* présente quelque ressemblance avec celle du nélomys; elles sont transversalement partagées en deux parties très-distinctes; chacune d'elles est formée d'une lame en émail, un peu arrondie au côté interne, et elle présente un profond repli à son côté externe. L'analogie se conserve pour la mâchoire inférieure; la couronne de la dent est divisée en deux parties, et elle est formée par une lame plissée, unique, ayant deux profonds replis à son côté interne, et trois à son côté externe. Les pieds antérieurs et postérieurs présentent cinq doigts ayant à peu près la même disposition que chez les nélomys. Les pieds antérieurs sont courts; les deux doigts intermédiaires sont assez longs; les deux latéraux plus courts; chacun de ces doigts est armé d'un ongle comprimé et arqué; le cinquième doigt ou pouce est rudimentaire et représenté par un ongle convexe. Les pieds postérieurs sont de forme assez allongée et ont cinq doigts; les trois médians les plus longs, le doigt externe un peu plus court, et le doigt interne encore plus court; chacun de ces doigts porte un ongle comprimé arqué et plus fort que ceux des pieds antérieurs. Ce qui rapproche le *lasiuromys* du dactylomys et du nélomys, c'est aussi l'état des téguments du corps pour le premier, et la proportion des poils de la queue pour le second. Nous avons vu qu'il n'y avait qu'une seule espèce, c'est le *lasiuromys* villeux, trouvé au Pérou. Son pelage est d'un blanc roussâtre au-dessus de la tête, noir sur les joues et les oreilles, fauve sous le ventre, lavé de roux et de gris sur le reste du corps. Une grande tache noire se remarque sur le dos. La queue, velue dans toute son étendue, est roussâtre à sa naissance, et noire dans le reste de sa longueur. La longueur totale du corps, depuis la tête jusqu'à la naissance de la queue est de 0^{m}, 031; la queue seule mesure 0^{m}, 027. Les mœurs de cet animal ne sont pas encore connues. La disposition de ses ongles a induit quelques auteurs à penser qu'il doit être plutôt un animal grimpeur qu'un animal fouisseur.

LASIUS (Christophe), savant théologien, né à Strasbourg en 1504, mort en 1572. Les luthériens rigides le persécutèrent impitoyablement, parce qu'il avait adopté les opinions modérées de Mélanchthon et celles de Calvin sur la cène. Il fut obligé, disent les auteurs de la *France protestante*, de quitter successivement les places de pasteur à Strasbourg, de recteur à Görlitz, de pasteur à Custrin, de diacre à Greussen, de pasteur à Arnstad et à Zeitz, de surintendant à Cottbus. Il trouva enfin un peu de repos à Senftenberg. Malgré les agitations continuelles de cette vie errante, Lasius composa de bons ouvrages de théologie; on cite, entre autres : *Ratio doctrinæ scholasticæ* (Görlitz, 1538); *Représentation de l'être et de la volonté divine* (Leipzig, 1565, in-12); *Prælibatio dogmatis flaciani de prodigiosa hominis conversione*, (Witteb., 1567, in-8°); *Principes de la foi véritable et chrétienne contre Matt. Flacius* (Francf., 1568, in-8°).

LASIUS (Laurent-Othon), philologue et théologien allemand, né à Ruden, duché de Brunswick, en 1675, mort en 1751. Il fut successivement recteur de Salzwedel (1702), pasteur de Ziebelle (1709), et professeur de théologie à Helmstædt (1717). Outre de nombreux écrits théologiques, on a de lui : *Essai d'une méthode pour apprendre sans grammaire les langues hébraïque, grecque, française et italienne* (Budissin, 1717-1721, in-8°); *Le règne millénaire* (Helmstædt, 1726, in-8°); *Autobiographie* (Sorau, 1730, in-8°); *Voyages et aventures curieuses des mages d'Orient* (Crossen, 1732); *Quinquefolium linguarum* (Budissin, 1732, in-8°), etc.

LASKI (Jean), jurisconsulte, prélat et homme d'État polonais, né en 1456, mort en 1531. Après avoir parcouru l'Europe et une partie de l'Asie, il entra dans la carrière ecclésiastique, où il obtint un avancement rapide, et fut promu, en 1510, à l'archevêché de Gnezen. Il fut, en outre, grand chancelier de la couronne de Pologne et représentant du roi Sigismond I^{er} au concile de Latran, où il prit une part active aux délibérations. On a de lui : *Commune inclyti Poloniæ regni privilegium, etc.*, le premier recueil qui ait été publié des lois polonaises (Cracovie, 1506, in-fol.); *Relatio de erroribus Moskorum facta in concilio Lateranensi* (Rome, 1513); *Manuale sacerdotum* (Cracovie, 1515); *Statuta provinciæ Gnesnensis antiqua et nova* (Cracovie, 1528), etc.

LASKI (Jean), théologien protestant polonais, neveu du précédent, né en 1499, mort en 1560. Entré comme son oncle dans l'état ecclésiastique, il devint, en 1529, évêque de Vesprim, en Hongrie, et obtint plus tard la cure de Gnezen et l'évêché de Cujavie. Mais il était, dès cette époque, en partie détaché de la religion catholique, et ses opinions religieuses, qu'il ne craignit pas de proclamer ouvertement, le forcèrent à se démettre de ses fonctions. Il se convertit alors publiquement aux opinions de la confession suisse, devint, en 1543, directeur du protestantisme dans l'Ost-Frise, et passa dans la suite en Angleterre, où il fut nommé directeur de la communion protestante étrangère. L'avénement de Marie la Catholique le força de quitter l'Angleterre en 1553, et il ne tarda pas à revenir en Pologne, où la tolérance du roi Sigismond-Auguste laissait à toutes les sectes religieuses la libre profession de leurs opinions. Il y devint le chef de l'Eglise protestante de la Petite Pologne. — Son frère, Javoslaw LASKI, mort en 1542, se signala également par son ardeur à défendre les principes de la Réforme, et fut employé à diverses négociations par Jean Zapolya, lors de la lutte de ce dernier avec Ferdinand d'Autriche, au sujet de la couronne de Hongrie. Plus tard, ayant eu à se plaindre de Zapolya, il passa au service de son compétiteur.

L'ASNE (Michel), graveur français. V. ASNE.

LASNIER (Remi), chirurgien français, mort en 1690. Il exerça d'abord à Paris, avec succès, la pratique de l'art chirurgical, et se montra fort habile dans l'opération de la taille; mais il dut surtout sa grande réputation à sa science étendue dans les maladies des yeux, à l'étude desquelles il s'était spécialement consacré. Il fut l'un des premiers à découvrir la véritable cause de la cataracte, et prouva que la perte de la vue dans cette affection ne devait pas être attribuée à la formation d'une pellicule opaque entre la cornée transparente et le cristallin, mais bien à l'épaississement même du cristallin. Lasnier était, à sa mort, prévôt des chirurgiens de Paris, et possédait une fortune considérable acquise par la pratique de son art.

LASOE, île du Danemark. V. LŒSŒ.

LA SOURCE (Marie-David-Albin), homme politique français, né à Angles, près de Montpellier, en 1762, mort en 1793. Il exerçait dans sa ville natale les fonctions de ministre protestant, lorsque la Révolution éclata. Il s'en montra l'un des partisans les plus fougueux, et député, en 1791, à l'Assemblée législative, s'y distingua par la violence de ses discours. En 1792, il demanda un décret d'accusation contre La Fayette, après avoir déclaré préalablement « qu'il venait briser l'idole devant laquelle il avait lui-même si longtemps sacrifié. » Élu, en septembre 1792, membre de la Convention nationale, il y siégea dans les rangs des girondins, et, absent lors du jugement du roi, écrivit qu'il voterait pour la mort. Il devint membre des comités de Sûreté générale et de Salut public, demanda l'arrestation du duc d'Orléans et de Sillery, et osa même s'attaquer à Robespierre en avril 1793, à propos d'une pétition des sections de Paris, qui demandait la proscription de vingt-deux girondins, parmi lesquels il se trouvait compris. Il s'attira ainsi la haine des montagnards, et, bien qu'il eût été nommé président de la Convention le 18 avril, fut arrêté le 2 juin, et condamné à mort le 30 octobre suivant. Après la lecture du jugement, il adressa à ses juges ces paroles prophétiques : « Je meurs dans le moment où le peuple a perdu sa raison; et vous, vous mourrez le jour où il la recouvrera. » Il n'était âgé que de trente et un ans.

LASPHRISE (Marc DE PAPILLON, seigneur DE), poëte français. V. PAPILLON.

LASQUETTE s. f. (la-skè-te). Comm. Peau de jeune hermine.

LASSA, L'HASSA, H'LASSA ou **BAROTOLA** (c'est-à-dire *Demeure des dieux*), ville capitale du Thibet (empire chinois), près du Kaldazao-Mouran, à 2,400 kilom. S.-O. de Pékin, par 30° 43′ de lat. N., et 89° 30′ de long. E.; pop. évaluée, suivant les auteurs, de 30,000 à 80,000 hab. Ch.-l. de la province d'Oueï. Cette ville était autrefois ceinte d'un mur, démoli, en 1721, par Tsevang-Norbo, général en chef de l'armée occidentale de la Chine, qui le remplaça par une digue en pierres brutes; cette digue, de 12 kilom. de circuit, entoure le mont Pamouris, où s'élève le temple de Boudala, dans lequel le dalaï-lama a fixé sa résidence. Lassa est remarquable par ses édifices, l'étendue de ses rues et de ses places. On y admire surtout plusieurs obélisques et d'élégants pavillons. Mais ce qui attire le plus l'attention, c'est le temple de Boudala surmonté d'un dôme doré et orné de quantité de pyramides recouvertes de lames d'or ou d'argent. Ce temple, le plus célèbre du Thibet, est visité continuellement par une foule de dévots qui viennent offrir de riches présents au dalaï-lama. Lassa possède plusieurs écoles supérieures, des imprimeries, et un bazar rempli de marchandises de toute espèce. Elle est le centre commercial de tout le Thibet.

A quelques lieues au N. s'élève, au milieu de la rivière, le Dzoung-Dziolougan, édifice dont l'aspect est charmant, et, à l'E. du mont Pamouris, on voit le temple de H'Lassa-Tsiokan, resplendissant d'or et d'émeraudes. Le pays est un des plus beaux du monde : l'air y est pur et la verdure toujours fraîche. Dans les vingt-trois premiers jours de la nouvelle année, qui commence au Thibet vers notre 15 février, a lieu la grande fête religieuse de Lassa. Pour cette solennité, les maisons sont lavées, décorées de draperies. C'est alors qu'on sacrifie un homme au génie du mal. Le visage de la victime est peint d'un côté en blanc, de l'autre en noir. Amené devant un magistrat, le jalno, qui achète sa charge spécialement pour cette fête, la victime est invitée à jouer aux dés avec le jalno. Après une partie qui ne doit pas l'amuser, la victime est conduite au monastère sacré de Saïnè, où elle est mise à mort. Avec elle le mal est détruit. La charge du jalno est adjugée au plus offrant; mais, comme moyen de se récupérer, on lui permet de lever sur la ville pendant vingt-trois jours, en manière de taxe foncière ou de contribution directe, de tels impôts, qu'il gagne dix fois le prix de sa charge. Ce jalno est presque toujours un prêtre.

LASSAGNE (Alphonse), acteur français, né vers 1819, mort à Paris au mois d'août 1863. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale, Lassagne, qui était le fils d'un célèbre graveur de province, s'enfuit pour ne pas embrasser la profession paternelle, et, pauvre artiste luttant contre la misère des débuts, il apprit à connaître un à un les tristes chapitres du *Roman comique.* D'abord choriste à Anvers, il joua en province, et en dernier lieu à Reims. A Paris, il débuta au théâtre du Palais-Royal, en 1845, dans un *Brelan de troupiers* et passa inaperçu. Quelques mois plus tard, il parut aux Folies-Dramatiques, dans le *Chevreuil,* dans le rôle de John, fermier anglais, créé en 1831 par Odry. Après avoir été terminer à Reims son engagement, Lassagne revint aux Folies, où il fit pendant plusieurs années les délices du boulevard du Temple. *Un troupier dans les confitures* fut sa meilleure pièce. Engagé aux Variétés, il y débuta dans *Drinn-Drinn,* et créa le rôle du troupier d'une façon tout à fait nouvelle. Dans *Une paire de pères,* le *Voyage à Saint-Denis,* l'*Amour qué qu'c'est qu'ça, Mademoiselle Rose,* les *Mystères de l'été,* la *Question d'Orient,* et dans certains rôles d'Odry merveilleusement appropriés à son talent, Lassagne acheva de prendre rang parmi les plus divertissants, et ajoutons les plus excentriques comiques de nos théâtres secondaires. Il devint bientôt à la mode. Ses gestes et ses tics étaient populaires. Mais, le croirait-on ? cet inimitable bouffon se prit un jour à aimer d'amour, tout comme un jeune premier du Gymnase ; il s'attacha jusqu'à la folie à une femme qui sans doute ne le prit pas au sérieux ; il tomba malade, et c'est dans une maison de santé de la rue Picpus qu'il est mort, frappé depuis trois ans d'aliénation mentale.

LASSAIGNE (Jean-Louis), chimiste français, né à Paris en 1800, mort en mars 1859. Il étudia sous Vauquelin, remplaça Dulong comme professeur à l'école d'Alfort (1828), et devint expert-chimiste près le tribunal de 1re instance de la Seine. Lassaigne a découvert la delphine, l'éther phosphorique, l'acide phosphorinique, les acides pyrocitrique et pyrogénés, la cathartine. On lui doit aussi des expériences intéressantes sur la carbonisation des matières organiques, les sels de l'arsenic, le chromate et les iodures de plomb, et sur toutes les parties de la chimie animale. Des perfectionnements dans l'émail des poteries lui valurent une médaille en 1831. Il a publié : *Abrégé élémentaire de chimie organique et inorganique* (2 vol. in-8°), livre classique dont la 4e édition est de 1846.

LASSAILLY (Charles), littérateur français, né vers 1812, mort en 1843. Il vint à Paris pour y suivre la carrière des lettres, travailla pour Balzac et Villemain, donna quelques articles à la *Revue des Deux-Mondes,* et fonda, en 1840, la *Revue critique,* dont l'existence fut éphémère. Après avoir mené pendant cinq ou six ans la vie de bohème, sa santé et sa raison s'altérèrent profondément, et il fut emporté par une mort prématurée. Lassailly est surtout connu par un livre étrange, excentrique, écrit en style apocalyptique, intitulé les *Roueries de Trialph, notre contemporain, avant son suicide* (Paris 1833, in-8°), qu'on regarde comme une sorte d'autobiographie de l'auteur. Nous citerons aussi de lui : *Poésies sur la mort du fils de Bonaparte* (1832, in-8°). Enfin, il a collaboré à la *Morale en action du christianisme,* au *Livre de beauté,* aux *Etoiles,* etc.

LASSALA (Manuel), poëte et historien espagnol, né en 1729, mort en 1798. Il appartenait à la société de Jésus, et professait à Valence l'éloquence et les langues anciennes, lorsque les jésuites furent expulsés d'Espagne en 1767. Il se retira alors en Italie, et y resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *Essai sur l'histoire générale ancienne et moderne* (1755, 3 vol. in-4°); *Notice sur les poëtes castillans* (1757, in-4°); cinq tragédies, dont deux en espagnol : *Joseph* (1762), et *Don Sancho-Abarca* (1765), et trois en italien : *Iphigenia* (1779), *Ormisindo* (1783), *Lucia Miranda* (1784); *Rhinus,* poëme latin (1781, in-4°); *Fabulæ Lockmani Sapientis, ex arabico sermone latinis versibus interpretatæ* (1781, in-4°); *De sacrificio civium Bononiensium libellus singularis* (1782).

LASSALLE (Emile), lithographe français, né à Bordeaux en 1813. Après avoir reçu dans sa ville natale les leçons de Pierre Lacour, il se rendit à Paris, où il s'adonna entièrement à la lithographie, et commença à exposer au Salon de 1834. M. Lassalle travailla ensuite pour diverses publications illustrées, et, grâce à ses efforts persévérants, il ne tarda pas à prendre rang parmi nos meilleurs lithographes. En 1847, il obtint une troisième médaille, en 1848 une première, et fut décoré en 1861. D'un crayon ferme, onctueux et facile, cet intelligent artiste a reproduit avec une grande fidélité un grand nombre d'œuvres de nos peintres contemporains. Nous citerons notamment : la *Pèlerine,* de R. Lehmann; les *Chiens courants,* d'Alfred Dedreux; un *Groupe de jeunes filles,* de C. Landelle (1847); *Sapho,* de Barrias, *Erigeno,* de Biennoury (1848) ; *Bonaparte* et *Napoléon Ier,* d'après Delaroche; *Cléopâtre,* d'après Gigoux; la *Femme napolitaine,* de L. Robert; *Dante et Virgile,* de Delacroix; *Léda,* de Baudry (1855); la *Princesse Clotilde* et la *Princesse Mathilde,* d'après Giraud; le *Dernier soupir du Christ,* d'après Prud'hon (1861); le *Passage de l'Alma,* d'après Pils (1865); le *Château en Espagne,* d'après Anker; la *Becquée,* d'après Breton, une de ses meilleures œuvres (1868); la *Source,* d'après Ingres (1869). Citons encore de lui : *Faust au sabbat,* d'Ary Scheffer; la *Médée,* d'E. Delacroix; la *Vierge à la chaise,* d'après Raphaël, trois de ses meilleurs lithographies.

LASSALLE (Ferdinand), écrivain et agitateur socialiste allemand, né à Breslau en 1825, mort à Genève en 1864. Fils d'un riche négociant juif, et destiné lui-même à la carrière du commerce, il entra, en 1840, à l'école commerciale de Leipzig, mais la quitta bientôt après pour se livrer à l'étude de la philosophie et de la jurisprudence, et suivit dans ce but les cours de l'université de sa ville natale (1842), et de celle de Berlin (1844). Dès cette époque, une fortune indépendante, mais plus encore des connaissances variées, ainsi qu'une élocution facile et persuasive l'avaient fait connaître hors du cercle de ses condisciples. Il vit à Paris, en 1846, Henri Heine, qui le recommanda chaudement à Varnhagen d'Ense, et de Humboldt lui-même s'intéressa à l'avenir du jeune étudiant. Lassalle commença à attirer sur lui l'attention publique par le rôle qu'il joua dans le procès en séparation intenté par la comtesse de Hatzfeld à son mari. Un plaidoyer qu'il publia en faveur de sa cliente lui valut d'être poursuivi sous l'inculpation de calomnie et le fit condamner à une amende, à l'emprisonnement et à la perte pour cinq ans de ses droits civils. Peu après, on l'accusa également d'avoir été l'instigateur d'une soustraction de papiers chez la baronne de Meyendorff; mais il se défendit lui-même d'une façon brillante et fut acquitté.

A peu de temps de là, lors de la rupture qui éclata à Berlin entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, il entra dans les rangs du parti démocratique, et prit part au soulèvement de Dusseldorf. Il se vit encore condamner, pour ce fait, à six mois d'emprisonnement, mais n'en continua pas moins, du fond de sa prison et après son retour à Berlin, à défendre les intérêts de la comtesse, qui finit par triompher après une lutte de près de neuf années. Lassalle revint alors à des études sérieuses, dont le premier fruit fut un livre qui annonçait une profonde érudition et un grand sens critique : la *Philosophie du mélancolique Héraclite d'Ephèse* (Berlin, 1858, 2 vol.). Il publia ensuite différentes brochures et un ouvrage historique et philosophique, intitulé : le *Système des droits acquis,* ou *Conciliation du droit positif et de la philosophie du droit* (Leipzig, 1861, in-8°), qui comprend les deux parties suivantes : 1° *La théorie des droits acquis et la collision des lois, exposées surtout par rapport au droit romain, au droit français et au droit prussien;* et 2° *Le droit d'hérédité romain et germain, dans son développement historique et philosophique.*

Le conflit auquel donna lieu la constitution prussienne vint bientôt après le faire reparaître sur la scène politique. N'ayant pu trouver accès auprès de la bourgeoisie libérale, à laquelle il proposait de s'abstenir de toute participation aux actes du parti constitutionnel, il chercha à opposer aux libéraux un parti formé au sein de la population ouvrière et adhérant à ses idées radicales. Le discours qu'il prononça dans une réunion d'ouvriers à Berlin, le 12 avril 1862, et qui fut ensuite publié sous le titre de *Programme des ouvriers; de l'étroite union qui existe entre l'histoire de l'époque contemporaine et l'idée de la classe ouvrière* (Zurich, 1863), le fit une troisième fois condamner à la prison; mais ce fut en même temps pour lui une occasion de se mettre en rapports plus étroits avec le peuple, et dans ce but il publia les discours qu'il avait prononcés pour sa défense, sous ces deux titres : la *Science et les ouvriers,* et les *Impôts indirects et la situation de la classe ouvrière.* L'effet de ces deux écrits fut encore augmenté par sa brochure intitulée : le *Procès criminel de Lassalle* (Zurich, 1863). Les membres de la minorité radicale de la Société d'éducation industrielle de Leipzig, qui étaient peu satisfaits du succès des réformes sociales opérées par le baron de Schulze-Delitsch, demandèrent dans l'intervalle à Lassalle de leur communiquer ses vues sur les remèdes à apporter à la situation des prolétaires, et sur les avantages que pourraient trouver les ouvriers dans l'établissement des associations. Ce fut alors qu'il publia une *Réponse générale au comité central pour la convocation d'une assemblée générale d'ouvriers allemands à Leipzig* (Zurich, 1863). Il y déclarait que les sociétés d'épargne et de consommation, si chaudement prônées par ce qu'on appelait le parti du progrès, n'étaient qu'un expédient insuffisant, et proposait l'association productive, qui ferait des ouvriers des maîtres de fabrique, et enlèverait ainsi à des entrepreneurs étrangers les bénéfices dus au travail. Cette association devait être établie, non avec les épargnes des sociétaires, mais bien avec l'aide du gouvernement, qui, de plus, ferait participer la classe ouvrière à la vie politique, en établissant le suffrage universel direct. Lassalle exposa lui-même ses théories dans différentes assemblées populaires à Leipzig, à Francfort-sur-le-Mein, dans diverses localités de la Prusse rhénane; et sous son impulsion se formèrent plusieurs associations particulières d'ouvriers, qui mirent son programme à exécution.

Une brochure mordante, intitulée : *M. Bastiat-Schulze de Delitsch, le Julien économique,* ou *Capital et travail* (Berlin, 1864), rendit encore plus profond l'antagonisme de Lassalle avec le parti des libéraux politiques, dont il se sépara complétement dès lors; et, bien qu'il eût été encore une fois condamné à un long emprisonnement pour un discours prononcé à Solingen, ces derniers répondirent à ses attaques en l'accusant d'être secrètement l'allié du parti féodal prussien. Sur ces entrefaites, une catastrophe vint mettre une fin inattendue à la vie agitée de Lassalle. La fille d'un diplomate bavarois avait contracté en Suisse une liaison avec un boyard valaque; Lassalle, qui croyait avoir des prétentions antérieures à l'amour de cette jeune personne, écrivit une lettre offensante pour elle. Il en résulta entre les deux rivaux un duel, qui eut lieu, le 28 août 1864, dans les environs de Genève. Lassalle reçut une balle au bas-ventre, et expira trois jours après.

LASSANT, ANTE adj. (la-san, an-te — rad. *lasser*). Qui lasse, qui cause de la fatigue : *Un travail* LASSANT. *Des occupations* LASSANTES. *Le travail est une lutte* LASSANTE, *que redoutent et que chérissent les belles et puissantes organisations, qui souvent s'y brisent.* (Balz.)

— Fig. Ennuyeux, qui obsède : *Des discours* LASSANTS. *C'est une chose bien* LASSANTE *de dire toujours à une même personne : Je vous aime!* (St-Evrem.)

> Cette plaisanterie est *lassante* à la fin.
>
> E. AUGIER.

LASSATA, NONDUM SATIATA (*Fatiguée, mais non encore rassasiée*), Mots de Juvénal dans la peinture énergique qu'il trace des débordements nocturnes de Messaline.

LASSAULX (Jean-Claude DE), architecte allemand, né à Coblentz en 1781, mort en 1848. Il commença et abandonna successivement l'étude du droit et de la médecine, se mit ensuite à la tête d'une brasserie que son père avait établie, employa ses loisirs à des travaux d'art mécanique, s'initia à l'art du monnayeur et fut chargé par le gouvernement impérial de réorganiser l'administration des bâtiments publics. En 1815, il devint inspecteur royal des bâtiments de la couronne dans la province de Coblentz. Lassaulx a donné les plans de plus de soixante bâtiments publics et privés qni ont fondé sa réputation et qui furent construits sous sa direction. Pour la plupart des églises élevées par lui, il adopta le style ogival, dont il avait sous les yeux d'admirables modèles. On lui doit des articles et des mémoires insérés dans les *Transactions de la Société industrielle de Berlin,* dans le *Journal général d'architecture,* dans le *Domblatt de Cologne,* un remarquable mémoire *Sur le système des voûtes des anciens,* traduit en français et publié dans le *Journal du génie civil* (1833) ; enfin, un ouvrage inédit, *Bausteine,* sur l'art de bâtir.

LASSAULX (Ernest DE), philologue et archéologue allemand, fils du précédent, né à Coblentz en 1805, mort en 1861. Il commença, en 1824, à Bonn et à Munich, des études de philologie et de philosophie, qu'il alla continuer, de 1830 à 1835, tour à tour à Vienne, à Rome, à Athènes, à Constantinople et à Jérusalem. A son retour, il fut nommé professeur de philologie à Wurtzbourg, d'où il alla, en 1844, occuper à Munich la chaire de philologie et d'esthétique. Ses cours y obtinrent beaucoup de succès; mais, ainsi que plusieurs de ses collègues, il se vit destitué par le cabinet Maurer, en février 1847, pour avoir proposé, dans le sénat académique, de rendre un témoignage public d'estime au ministre Abel, qui venait d'être renversé. En mai 1848, les électeurs d'Abensberg l'envoyèrent à l'Assemblée nationale de Francfort, où, dans les questions religieuses, il vota avec la fraction catholique, et, dans les questions politiques, avec le parti dit *grand-germanique.* Rétabli dans sa chaire, en mars 1849, et élu la même année à la seconde Chambre bavaroise, il joua, depuis cette époque, un rôle important dans cette assemblée, par l'éloquence et l'énergie qu'il mit à défendre les intérêts et les opinions du parti catholique. En avril 1861, il fit à la Chambre, à propos des affaires de la Hesse électorale, une motion qu'il soutint avec une animation à laquelle on attribua la maladie dont il fut atteint presque aussitôt après, et qui l'emporta en quelques semaines. Dans ses travaux littéraires, de Lassaulx s'est surtout occupé de l'étude de l'antiquité; mais il s'est fait parmi ses collègues en ce genre de travaux une place toute particulière, en ce qu'il s'est principalement efforcé de faire tourner le résultat de ses études au profit de l'Eglise catholique. Il a cherché à montrer, dans la littérature et dans l'art des anciens, dans leurs idées religieuses et dans leurs coutumes sociales, des idées et des éléments que l'on retrouve dans le christianisme, dont ils auraient été, en quelque sorte, les précurseurs involontaires. Aussi ses ouvrages ont-ils été souvent attaqués par les philologues et par les théologiens; mais, en même temps, ils ont attiré l'attention des archéologues sur un côté jusqu'alors entièrement négligé de la vie antique et ont donné naissance à une foule d'idées fécondes. On cite comme les plus remarquables parmi ses ouvrages : la *Chute de l'hellénisme* (Munich, 1854); la *Base théologique de tous les systèmes philosophiques* (Munich, 1856); *Nouvel essai d'une philosophie de l'histoire fondée sur la vérité des faits* (Munich, 1856); la *Vie, la doctrine et la mort de Socrate* (Munich, 1857); la *Force prophétique de l'âme humaine dans les poëtes et les philosophes* (Munich, 1858). Ces quatre derniers ouvrages furent mis à l'*index* par la cour de Rome, comme contraires à la doctrine de l'Eglise. On a encore de Lassaulx : l'*Oracle de Dodone* (1841); le *Sens du mythe d'Œdipe* (1841); les *Sacrifices d'expiation des Grecs et des Romains* (1841); le *Serment chez les Grecs et chez les Romains* (1844); les *Prières des Grecs et des Romains* (1842); le *Mythe de Prométhée et sa signification* (1843); l'*Etude des antiquités grecques et romaines* (1846); le *Développement progressif de la vie romaine et grecque et l'état actuel de la vie allemande* (1847); *Etudes sur l'histoire et la philosophie du mariage chez les Grecs* (1851); *Etudes sur l'antiquité classique* (1854); la *Philosophie des beaux-arts* (1860), etc.

LASSAY, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Mayenne, près de la Mayenne; pop. aggl., 1,500 hab. — pop. tot., 2,358. hab. Moulins à huile, à blé et à tan; tanneries. Le château fort de Lassay, monument historique dont l'origine remonte au xie siècle, est flanqué de cinq tours cylindriques. Dans les environs s'élèvent les belles ruines du château de Bois-Thibaut, dont les tours offrent un aspect pittoresque, et le château de Bois-Frou, où l'on remarque quelques jolis détails d'architecture de la Renaissance.

LASSAY (Armand-Léon DE MADAILLAN DE LESPARRE, marquis DE), officier général et littérateur français, né en 1652, mort en 1738. Il embrassa la carrière militaire et fit ses premières armes sous les ordres du grand Condé (1672), devint rapidement guidon, puis enseigne de la compagnie des gendarmes du roi, prit part, en 1674, à la campagne de la Franche-Comté, pendant laquelle il se distingua aux siéges de Besançon, de Dôle et de Salins, assista à la bataille de Senef, où il reçut trois blessures et eut deux chevaux tués sous lui, et entra l'un des premiers dans Valenciennes, lors de la prise de cette ville (1677). Une de ses lettres imprimées dans son *Recueil de différentes choses* (1730, in-4°) contient sur la prise de Valenciennes des détails curieux.

Le marquis de Lassay s'était marié, à l'âge de dix-neuf ans, avec Mlle Marie Sibour. Cette première marquise de Lassay le laissa veuf en 1675; il épousa alors la jolie Marianne Pajot, femme de chambre de la princesse de Montpensier, qui avait failli se marier déjà, dans des circonstances romanesques, au dernier duc de Lorraine, Charles IV. Ce fut après son second mariage qu'il fit la campagne de Flandre. A la conclusion de la paix, il quitta le service, pour vivre complétement avec sa femme, qu'il aimait beaucoup, mais il eut la douleur de la perdre subitement. Après s'être retiré quelque temps aux Incurables, avec l'idée de s'abîmer dans la religion, cédant à la mobilité de son caractère, il quitta la France, prit du service dans l'armée de Léopold Ier, pour guerroyer en Hongrie contre les Turcs; puis, la guerre terminée, voyagea en Italie. Un esclandre qu'il fit à Rome, pour les beaux yeux d'une grande dame, le força de regagner la France. En 1696, Lassay contracta un troisième mariage avec Mlle de Chateaubriand, fille naturelle du prince de Condé, Henri Jules de Bourbon. Cette union fut malheureuse et les deux époux se séparèrent.

Sur la fin de sa vie, le marquis de Lassay exerça encore des charges importantes; il fut fait chevalier des ordres du roi et lieutenant général du gouvernement de Bresse et Bugey; il fut aussi député de la noblesse aux états de Bourgogne. Rentré dans la vie privée, il fut l'ami intime de la duchesse de Bourbon-Condé, et ce fut lui qui dirigea, comme architecte, car il avait toutes sortes de talents, la construction du Palais-Bourbon. Il se fit construire à côté une magnifique résidence, qui depuis a servi de palais au président du Corps législatif. Il vécut pourtant plus encore dans sa terre de Lassay, en Normandie, où il avait installé une imprimerie pour la composition de ses propres ouvrages. Il a laissé un recueil fort curieux, le *Recueil de différentes choses,* dont nous avons parlé plus haut. Ce sont des pièces imprimées séparément, des lettres, des notes, qu'il lui prenait fantaisie de tirer au hasard de ses papiers, pour les livrer à l'impression, ce qui explique le peu de cohésion de l'ouvrage; on y trouve des billets galants, des réflexions morales, *des portraits*, des maximes, le tout pêle-mêle et sans aucun ordre. Ce recueil a été réimprimé en 1759 (Lausanne, 4 vol. in-12). Sainte-Beuve a consacré dans ses *Lundis* une étude à cet original, dont Saint-Simon a dit, assez malicieusement, qu'il avait passé sa vie à se marier.

De sa première femme il avait eu une fille, qui fut mariée au comte de Coligny; de la seconde marquise de Lassay, la belle Marianne Pajot, il eut un fils, le second marquis de Lassay, qui se distingua dans l'armée; de M^{lle} de Chateaubriand, il eut une fille, qui épousa, en 1715, Gabriel Simon, comte d'O, mestre de camp et lieutenant du régiment de Toulouse.

LASSAY (Marie-Anne PAJOT, marquise DE), seconde femme du précédent, née en 1646, morte en 1678. Elle était fille de l'apothicaire de M^{lle} de Montpensier, et cette princesse la prit comme femme de chambre. Elle était douée d'une grande beauté, de beaucoup de vertu, et le duc de Lorraine, Charles IV, voulut l'épouser. Le mariage fut près de se faire; il allait être célébré à minuit, et les futurs époux ainsi que les parents de Marianne Pajot étaient joyeusement réunis à table, lorsque Le Tellier en personne, escorté de gardes, vint arrêter la fiancée et la conduire au couvent de la Ville-l'Evêque. Le Tellier lui promit d'obtenir l'agrément du roi pour son mariage si elle voulait faire auparavant signer au duc de Lorraine un traité de cession, auquel celui-ci avait été sur le point de consentir, et que, depuis, il avait refusé d'agréer. Marianne Pajot ne voulut pas se prêter à cette manœuvre et resta enfermée tant que le duc fut à Paris; celui-ci, de retour dans ses Etats, l'appela près de lui; mais elle avait vu de près les violences et les excentricités de Charles IV, aussi refusa-t-elle constamment. Elle épousa, en 1676, le marquis de Lassay et mourut à l'âge de trente-deux ans.

LASSBO, belle source d'eau minérale, située en Suède, dans la province de Dalécarlie, qui, à la fin du siècle dernier, était très-fréquentée. On n'y voit plus guère aujourd'hui que les habitants des localités voisines.

LASSÉ, ÉE (lâ-sé) part. passé du v. Lasser. Fatigué : *Je suis* LASSÉ.

Nos deux Anglais, *lassés*, sanglants, rendus,
Gisaient tous deux sur la terre étendus.
VOLTAIRE.

Tu disais qu'en ta chambre, étant un peu *lassée*,
Tu t'allais renfermer, lorsque je t'ai laissée.
MOLIÈRE.

Tout souffre et tout se plaint : la nature *lassée*
A besoin de sommeil, de prière et d'amour.
V. HUGO.

— Fig. Ennuyé, obsédé : *Je suis* LASSÉ *de ses refus. C'est en se repliant dans le monde intellectuel que l'homme,* LASSÉ *par les revers ou les hontes du monde social, se console, se raffermit et se relève.* (Guizot.)

. . . . . . Ou *lassés* ou soumis,
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.
RACINE.

LASSELS (Richard), théologien anglais, né dans le Yorkshire en 1603, mort à Montpellier en 1668. Il a laissé, outre quelques écrits théologiques, des *Voyages en Italie*, que Wilson publia en 1670 (2 vol. in-8^{o}). — Un parent du précédent, Henri LASSELS, contribua beaucoup à assurer le salut du roi Charles II, après la défaite de Worcester.

LASSEN (Christian), orientaliste allemand, né à Berghen (Norvége) en 1800. Il alla compléter ses études à Heidelberg et à Bonn, où il reçut des leçons de Wilhelm Schlegel, et fut chargé par le savant professeur d'aller collationner pour lui, à Paris et à Londres, les manuscrits sanscrits qui devaient lui servir pour son *Histoire du Ramayana*. En France, Lassen se lia avec Eugène Burnouf et fit paraître, en collaboration avec ce savant et aux frais de la Société asiatique un *Essai sur le pali* (1826). L'année suivante, il se fit recevoir docteur à Bonn. Dans sa thèse, intitulée : *Commentatio geographica atque historica de pentapotamia indica*, il s'efforça de concilier les données des écrivains grecs et latins avec les poëmes épiques de l'Inde, et fit la lumière sur bien des points restés obscurs dans la géographie de ce pays. M. Lassen devint professeur à l'université de Bonn en 1830. En ce moment même, il s'occupait avec Schlegel de la publication du *Ramayana* et du recueil de fables *Hitopadésa*, qui parut à Bonn de 1829 à 1831. En 1840, il fut nommé professeur titulaire, puis membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, enfin, membre étranger de cette compagnie. Sans compter les savantes éditions critiques d'auteurs indiens ou persans, M. Lassen a publié deux ouvrages de premier ordre : les *Antiquités de l'Inde* (Bonn, 1844-1858, 4 vol.) et les *Inscriptions cunéiformes de la Perse*. Parmi ses autres ouvrages, il faut citer le *Gitagovinda* de Jayadera (Bonn, 1837); le *Gymnosophista sive Indicæ philosophiæ documenta* (Bonn, 1832); *Anthologia sanscrita* (Bonn, 1838); *Institutiones linguæ pracriticæ* (Bonn, 1837); *Introduction à l'histoire des rois grecs et indo-scythes de la Bactriane, du Caboul et de l'Inde* (Bonn, 1838); *Vendidad* (Bonn, 1852). En outre, il a fourni un grand nombre de mémoires et d'articles dans les recueils intitulés : *Bibliothèque indienne*, *Muséum rhénan*, *Journal pour la connaissance de l'Orient*, *Encyclopédie* d'Ersh et Gruber. M. Lassen est membre de la Société asiatique de Paris.

LASSER v. a. ou tr. (lâ-sé — du lat. *lassare*, fatiguer). Rendre las : *Le travail d'esprit* LASSE *bien plus que le travail manuel. L'oiseveté vous* LASSE *plus promptement que le travail.* (Vauven.)

Un voyage si long doit vous *avoir lassée*.
CORNEILLE.

— Fig. Excéder, ennuyer, dégoûter : *Un auteur qui a trop d'esprit, et qui en veut toujours avoir,* LASSE *et épuise le mien : je n'en veux point avoir tant.* (Fén.) *On doit éviter les longueurs parce qu'elles* LASSENT *l'esprit, les digressions, parce qu'elles le distraient.* (Condillac.) *Le sublime* LASSE, *le beau trompe, le pathétique seul est infaillible.* (Lamart.)

. . Sans *lasser* le ciel par des vœux impuissants,
Mettons-nous à l'abri des injures du temps.
BOILEAU.

‖ Décourager, vaincre, par la continuité de la résistance :

Ainsi ce roi qui, seul, *a*, durant quarante ans,
Lassé tout ce que Rome eut de chefs importants.
RACINE.

‖ Pousser à bout, détruire, par la continuité : *Vous finirez par* LASSER *ma patience. Aucune épreuve ne pouvait* LASSER *son amour.* ‖ S'applique par métaphore aux choses inanimées :

La moisson de nos champs *lassera* nos faucilles,
Et les fruits passeront les promesses des fleurs.
MALHERBE.

— Absol. : *Cette sorte de danse* LASSE *beaucoup.* (Acad.) *C'est parce que le travail* LASSE *qu'il aguerrit; c'est parce qu'il est dur qu'il est salutaire.* (Rigault.)

Voulez-vous longtemps plaire et jamais ne *lasser*,
Faites choix d'un héros propre à m'intéresser.
BOILEAU.

Se lasser v. pr. Se fatiguer, devenir las : *C'est un rude marcheur, qui ne* SE LASSE *jamais.*

— Fig. Se dégoûter; se décourager : *On* SE LASSE *de tout, excepté du travail.* (Lévis.) *Il ne faut point* SE LASSER *de réclamer les droits de l'humanité.* (Chateaub.) *Les passions personnelles* SE LASSENT *et s'usent, les passions publiques jamais.* (Lamart.) *L'amour est une admiration qui ne* SE LASSE *jamais.* (Balz.)

Nous *nous lassons* de tout; nos plaisirs ont leur fin.
L. RACINE.

— Gramm. Quand, après *se lasser*, on met un infinitif pour complément indirect, on doit employer la préposition *à*, si l'on veut seulement désigner l'acte qui cause la lassitude; on emploie *de*, au contraire, si l'on veut marquer le désir de cesser l'acte : *On* SE LASSE *plus* À *rester debout qu'*À *marcher; on* SE LASSE D'*entendre toujours les mêmes choses.*

LASSERÉ (François), dit **le Père Chérubin**, capucin et savant français. V. CHÉRUBIN (le Père).

LASSERET s. m. (lâ-se-rè). Techn. Sorte de tarière dont on se sert pour percer le bois. En ce sens, on écrit aussi LACERET. ‖ Pièce dans laquelle tourne l'espagnolette, et qui la fixe sur le battant d'une croisée. ‖ Sorte de piton à vis, à l'usage des serruriers. ‖ *Lasseret tournant*, Sorte de piton sans vis, qui, rivé en dehors, peut tourner en tout sens.

LASSERIE s. f. (la-se-rî — rad. *lacs*). Techn. Ouvrage de luxe, dans le langage des vanniers. ‖ Tissu d'osier fin et serré, qui remplit le corps d'une corbeille.

LASSERRE (le chevalier BARBIER DE), marin et écrivain français. V. LASERRE.

LASSEUBE, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-E. d'Oloron, dans un pays de landes; pop. aggl., 494 hab. — pop. tot., 2,624 hab. Exploitation de bois pour la marine.

LASSIER s. m. V. LACIER.

LASSIÈRE s. f. (lâ-siè-re). Syn. de LACIER.

— Econ. rur. Endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes.

LASSIGNY, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N. de Compiégne; pop. aggl., 832 hab. — pop. tot., 964 hab. Belle église paroissiale de plusieurs époques, avec vitraux de 1541. On voit à Lassigny une ruine, dont il ne reste plus que quelques vestiges, et qui est appelée la tour Roland. Cette tour fut construite, dit-on, pour servir de poste avancé aux frontières de la Picardie par Raoul ou Radulphe I^{er}, surnommé le Vaillant, comte de Vermandois, et sénéchal de France sous Louis le Gros et Louis le Jeune. Des médailles romaines, trouvées en 1850, attestent l'antiquité de ce village. Lassigny possède une source d'eau ferrugineuse, la fontaine Ferrée, qui pourrait être utilisée d'une manière avantageuse. On voit dans ce bourg un poirier qui attire l'attention des arboriculteurs : la naissance de cet arbre remonte à une époque extrêmement éloignée. Il est à peu près de la grosseur du cèdre du Jardin des plantes, et donne, certaines années, une récolte de poires en quantité suffisante pour faire 1,400 litres de cidre.

LASSIS s. m. (lâ-si). Comm. Espèce de bourre de soie. ‖ Etoffe faite avec cette bourre. ‖ Tissu lacé : *Travailler après un* LASSIS *de fil retors.* (Belleau.)

LASSIS, médecin français, né à Châtillon-sur-Loing en 1772, mort en 1835. Successivement chirurgien de 3^{e} classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce (1793), et à l'hôtel des Invalides (1794), il quitta Paris, en 1805, pour aller pratiquer son art à Nemours. En 1812, à la nouvelle des ravages que le typhus exerçait sur la grande armée, il se rendit à Mayence, où l'épidémie sévissait avec le plus de violence. Il y demeura jusqu'en 1814, prodiguant ses soins aux malades avec le plus grand dévouement, revint à cette époque à Paris, où la même maladie s'était introduite à la suite des armées alliées, et, après avoir étudié le fléau sous toutes ses faces, fit paraître, en 1819, un ouvrage dans lequel il établissait que les maladies typhoïdes ne sont nullement contagieuses. Il émit la même opinion au sujet de la fièvre jaune, après être allé l'étudier à Barcelone, où elle avait pénétré en 1821, et finit par gagner à sa doctrine un grand nombre de ses confrères. Il ne montra pas moins de dévouement à la cause de la science et de l'humanité, à l'époque de la première invasion du choléra, en 1832, et se multiplia pour les soins à donner aux malades à tel point, que les communes de Saint-Ouen et de Saint-Cyr firent frapper une médaille en son honneur. En 1835, il alla poursuivre le même fléau à Marseille, et y fut atteint d'une fièvre typhoïde compliquée de choléra, qui l'emporta : c'était une fin digne de sa vie; il tombait sur le champ de bataille où il avait toujours combattu. On a de Lassis, auquel ses travaux avaient ouvert les portes de l'Académie de médecine : *Dissertation sur les avantages de la paracenthèse pratiquée dès le commencement de l'hydropisie abdominale* (Paris, 1803, in-8^{o}); *Recherches sur les véritables causes des maladies épidémiques appelées typhus*, ou *De la non-contagion des maladies typhoïdes* (Paris, 1819, in-8^{o}); *Calamités affreuses résultant du système de la contagion et même de celui de l'infection* (1829, in-8^{o}); *Remarques sur la marche suivie dans les recherches de la vérité relativement aux épidémies* (1833, in-8^{o}); *Réflexions relatives à la question des quarantaines élevée devant l'Académie des sciences* (1833, in-8^{o}), etc.

LASSITI, montagnes de la Turquie d'Europe, dans la partie orientale de l'île de Candie; elles se rattachent, à l'O., au mont Psiloriti, et présentent plusieurs sommets élevés couverts de neiges éternelles, entourant un bassin de plus d'une lieue de diamètre. Ce bassin était autrefois occupé par un lac, dont les eaux s'écoulent aujourd'hui par de larges ouvertures et rendent le pays très-fertile. Ces montagnes, de formation calcaire, offrent une infinité de cavités presque toutes remplies de neige et de glace.

LASSITUDE s. f. (lâ-si-tu-de — lat. *lassitudo*; de *lassus*, las). Grande fatigue, prostration des forces résultant d'un travail : *J'ai tant marché, que je tombe de* LASSITUDE. *Je n'en peux plus de* LASSITUDE.

— Pathol. Sensation de grande fatigue, causée par une mauvaise disposition de santé : *Il éprouve une grande* LASSITUDE *dans tous les membres.*

— Fig. Dégoût, ennui : *Une* LASSITUDE *d'esprit. Le plaisir a ses* LASSITUDES. *La réconciliation avec nos ennemis n'est bien souvent qu'une* LASSITUDE *de la guerre.* (La Rochef.) *Du fracas des fêtes, il ne reste que la* LASSITUDE *lorsqu'elles sont passées.* (Volt.)

LASSO s. m. (la-so — espagn. *lazo*, même sens). Sorte de lacet formé d'une corde ou d'une lanière de cuir, dont on se sert, dans l'Amérique du Sud, pour enlacer l'ennemi que l'on combat ou l'animal que l'on chasse. ‖ On écrit aussi LAZO, comme les Espagnols.

— **Encycl.** Le *lasso* est une arme de chasse et de guerre dont on fait surtout usage dans plusieurs contrées de l'Amérique, et que manient avec une habileté remarquable les habitants du Chili. Cette arme se compose ordinairement d'une longue courroie de cuir de bœuf, graissée, étirée fortement, ayant la forme d'un nœud coulant, et qu'on retient par l'autre extrémité. On lance ce lacet, soit autour du cou, soit autour des pieds de l'homme ou de l'animal que l'on veut atteindre, et l'on tire vivement le *lasso* à soi. Si l'on est à cheval, on éperonne au même moment sa monture, et l'on continue sa course avec la plus grande rapidité possible.

L'emploi du *lasso* est très-ancien; les Sarmates s'en servaient, suivant Pausanias. Les gauchos et les llaneros l'ont employé dans la guerre de l'indépendance contre les Européens. Au siége de Sébastopol, le *lasso* américain fut employé contre les Français par les bandes à demi barbares que la Russie a sous sa domination. Enfin, les voleurs de certains pays ont encore aujourd'hui recours à ce terrible engin pour saisir silencieusement leurs victimes et les dépouiller.

LASSO (Garcias), nom d'un poëte et de deux capitaines espagnols. V. GARCIAS LASSO.

LASSONE (Joseph-Marie-François DE), médecin français, né à Carpentras en 1717, mort en 1788. Fils d'un médecin, il étudia d'abord la chirurgie, fit, sous la direction de Morand, des progrès si rapides, qu'en 1738 il partagea avec Lecat le prix proposé par l'Académie de chirurgie, pour l'extirpation du cancer à la matrice. Vers 1741, il se fit agréger à la Faculté de médecine de Paris, et fut admis à l'Académie des sciences avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année. Un jour où il allait disséquer un cadavre, il s'aperçut, au moment d'y porter le scalpel, que le *sujet* donnait quelques signes de vie. Il parvint à le ranimer, et réussit à le rendre à la santé; mais il fut tellement impressionné par cette aventure, qu'il renonça dès lors aux travaux anatomiques et à la chirurgie, pour se consacrer exclusivement à la médecine. Il acquit bientôt une grande réputation, devint médecin de Marie Leczinska, et, plus tard, premier médecin de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ne pouvant suffire aux occupations attribuées à cette place, et qui consistaient dans l'examen des remèdes secrets, la surveillance des eaux minérales et médicinales, la connaissance des épidémies, etc., il provoqua la création de la Société royale de médecine, à laquelle incombèrent, dès lors, ces importantes inspections. Lassone s'était beaucoup occupé de chimie et d'histoire naturelle. Il a écrit, sur les résultats de ses recherches, une quarantaine de *Mémoires* qui ont été insérés dans le recueil de l'Académie des sciences et dans le *Bulletin de la Société royale de médecine*. On lui doit, en outre, une *Méthode éprouvée pour le traitement de la rage* (Paris, 1776, in-4^{o}).

LASSOTA s. m. (la-so-ta). Bot. Nom vulgaire, aux Moluques, du lansa cultivé.

LASSUS (Orlando ou Roland), fameux chanteur et compositeur belge du XVI^{e} siècle, un de ceux qui ont le plus marqué dans l'histoire de la musique primitive. Il naquit à Bergues (Hainaut) en 1520, et mourut à Munich en 1594. L'enfance de cet artiste offre des particularités romanesques généralement acceptées par les biographes musicaux. On prétend qu'attaché en qualité d'enfant de chœur à l'église Saint-Nicolas de Mons, il fut enlevé trois fois à cause de sa magnifique voix; et qu'enfin, Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, l'un des ravisseurs ou le seul et obstiné ravisseur, obtint de ses parents la permission de l'emmener à Milan. C'est dans cette ville qu'Orlando commença ses études musicales, achevées en Sicile, où il suivit son protecteur. A l'âge de dix-huit ans, il vint à Naples, y séjourna trois années, puis se rendit à Rome, et y reçut le titre de maître de chapelle de Saint-Jean de Latran. Nous passerons rapidement sur ses voyages à Mons et à Anvers, pour le retrouver à Munich maître de chapelle de la cour de Bavière, vers 1557. Ce fut dans cette ville qu'il écrivit les grandes compositions religieuses qui donnèrent à son nom une réputation européenne. Charles IX de France, bien que médiocrement amateur de musique et plus fort sur le cor de chasse que sur la fugue et le contrepoint, le manda près de lui et lui offrit la direction de sa chapelle, avec des appointements considérables. Lassus déclina les offres brillantes du roi, et retourna à Munich. Vers la soixante-septième année de son âge, à la suite de légères contestations survenues entre le compositeur et le duc Guillaume V, un grave désordre se déclara dans les facultés mentales de Lassus, qui ne tarda pas à succomber.

Les compositions, tant sacrées que profanes, de Lassus dépassent le chiffre de *deux mille*, et leurs éditions se sont, surtout lors de la nouveauté de ces œuvres, multipliées à l'infini. Peu de musiciens ont obtenu semblable faveur, bien méritée, du reste; car la netteté de la mélodie, la grâce et l'élégance du chant, la simplicité unie à la gravité, dans son style religieux, font de ces compositions un remarquable sujet d'étude, surtout pour qui veut rapprocher les productions de Lassus de celles de Palestrina, son contemporain. Les poëtes et les historiens du XVI^{e} et du XVII^{e} siècle ont célébré à l'envi la gloire de ce compositeur, qui a laissé un nom impérissable dans l'histoire de la musique. Voici ce qu'en dit de Thou dans son *Histoire latine;* nous traduisons ce fragment : « Rolandus Lassus a été le plus savant homme en musique de notre siècle; il semble que les provinces belgiques ont eu cet avantage de donner au monde les plus savants musiciens. Suivant le destin ordinaire des grands maîtres en son art, il fut recherché de beaucoup de cours... Il fut appelé en France, où Charles IX voulait le faire maître de sa musique. Comme il s'y rendait avec sa famille, ayant appris en chemin la mort de ce roi, il s'en retourna en Bavière, où il demeura attaché au roi Guillaume, fils d'Albert. Après avoir donné au public, dans l'espace de vingt-cinq ans, quantité de chants, tant sacrés que profanes, en plusieurs langues, il mourut à Munich, ayant passé sa soixante-treizième année. » Le récit de de Thou diffère un peu de ce que rapportent toutes les biographies, relativement aux rapports de Lassus avec la cour de France; nous avons reproduit les deux versions.

Un poëte fit sur lui ce vers, où, suivant l'habitude du temps, on joue sur son nom :

Hic ille Orlandus lassum qui recreat orbem.

« C'est cet Orland qui récrée le monde fatigué. »

On connaît de lui huit œuvres de messes imprimées, neuf *Magnificat*, trois recueils de psaumes, cinq leçons et oratorios, douze collections de motets et vingt-six livres de madrigaux et chansons à une et plusieurs voix. Ses principales compositions sont réunies sous les titres suivants : *Theatrum musicum ; Patrocinium musarum; Meletarum et madrigalium libri; Liber missarum.* Les trois premiers ouvrages sont très-rares.

On peut juger de l'enthousiasme qu'inspirait Roland Lassus par ce qu'en a dit Melissus, qui le met au-dessus d'Amphion et d'Orphée. Voici la bizarre épitaphe que lui fit un poëte du temps; c'est le mort qui est censé parler :

Etant enfant, j'ai chanté le dessus;
Adolescent, j'ai fait la contretaille;
Homme parfait, j'ai résumé la taille;
Mais maintenant je suis mis au bassus.
Prie, ô passant, que l'esprit soit là sus.

LASSUS (Ferdinand DE), musicien allemand, fils du précédent, mort en 1609. Attaché successivement à la chapelle du comte Frédéric de Hohenzollern, puis à celle du duc de Bavière, il devint, en 1602, directeur de cette dernière. On a de lui : *Cantiones sacræ suavissimæ et omnium musicorum instrumentorum harmoniæ, etc.* (Gratz, 1588, in-4°). On trouve aussi des *motets* de lui dans quelques recueils des œuvres de son père, ainsi que dans d'autres recueils de musique de l'époque.

LASSUS (Rodolphe DE), musicien allemand, frère du précédent, mort en 1625. Il fut également au service du duc de Bavière, en qualité d'organiste de la cour. On a de lui : *Cantiones sacræ quatuor vocum* (Munich, 1606, in-4°); *Circus symphoniacus* (Munich, 1609, in-4°); *Modi sacri ad convivium sacrum* 2, 3 *et* 6 *vocum* (Augsbourg, 1614, in-4°); *Virginalia eucharistica* 4 *vocum* (Munich, 1616, in-4°); *Alphabetum marianum*, recueil de 57 antiennes de la Vierge (Munich, 1621), etc.

LASSUS (Pierre), chirurgien célèbre, membre de l'Institut, né en 1741, mort en 1807. Son père, estimé dans la pratique de la chirurgie, l'avait destiné à l'exercice de cet art. Lassus s'y prépara par de fortes études anatomiques, qui devaient le distinguer plus tard du commun de ses confrères.

Il se fit d'abord connaître par des leçons particulières d'anatomie, dans lesquellles il obtint assez de succès pour que l'Académie lui confiât une charge temporaire de démonstrateur. La réputation qu'il s'acquit dans cette chaire ne tarda pas à le faire appeler à la cour, et Lamartinière le fit nommer, en 1771, chirurgien ordinaire de deux des filles de Louis XV. Un petit accident qui arriva à l'une de ces princesses, dans une opération dont il avait été chargé, eût pu le perdre entièrement; la jeune princesse, pour lui faire oublier sa mésaventure, lui donna les fonds nécessaires pour acheter la charge de lieutenant du premier chirurgien du roi à Paris, charge à laquelle était attachée celle d'inspecteur et de trésorier du collége et de l'Académie de chirurgie.

C'était sans doute, dit Cuvier, une idée singulière que de mettre à la tête de la chirurgie de la capitale un homme qui n'avait pas su saigner une princesse. Mais parmi toutes les choses bizarres de ce temps-là, celle-ci, du moins, n'eut pas de suites fâcheuses. Lassus, que son accident devait perdre, y trouva la principale source de sa fortune et de sa réputation, et le public, qui apprécia bientôt son mérite, eut tout lieu d'être satisfait qu'il se fût si bien relevé.

La reconnaissance engagea Lassus, lors de la Révolution, à suivre sa bienfaitrice en émigration. Il parcourut avec elle une partie de l'Italie, où il suivit, dans les hôpitaux, les opérations des meilleurs maîtres, se lia avec eux, et rassembla un grand nombre de documents sur l'histoire de la chirurgie.

A son retour en France, Fourcroy le fit nommer à la chaire d'histoire de la médecine légale près la Faculté de Paris. Il l'échangea peu après contre celle de pathologie externe, devenue vacante par la mort de Chopart.

On a de lui un grand nombre d'ouvrages estimés : *Discours historique et critique sur les découvertes faites en anatomie par les anciens et par les modernes* (Paris, 1783), traduit en allemand par Crevald (Bonn); *Traité élémentaire de la médecine opératoire* (Paris, 1795, 2 vol. in-8°); *Pathologie chirurgicale* (Paris, 1806, 2 vol. in-8°); *Dissertation sur la lymphe*, couronnée, en 1773, par l'Académie de Lyon; différents Mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie de chirurgie*, dans les *Ephémérides pour servir à l'histoire de toutes les parties de l'art de guérir*, journal dont il avait entrepris la publication avec Pelletan; dans les *Mémoires de l'Institut*, et dans le journal de Corvisart, Leroux et Boyer. On lui doit aussi la traduction de plusieurs ouvrages anglais et italiens.

La chaire qu'il occupait à l'Ecole de médecine a été, depuis, remplie par Richerand, et son fauteuil à l'Institut a été donné à Percy.

Lassus avait été deux ans secrétaire de l'Académie des sciences. Il a fait, en cette qualité, les éloges de Pelletier et de Bayen.

LASSUS (Jean-Baptiste-Antoine), architecte et archéologue français, né à Paris en 1807, mort à Vichy en 1857. Sorti de l'Ecole des beaux-arts en 1830, époque où l'on ne raffolait que du gothique, Lassus, comme tous les jeunes architectes, s'enthousiasma du style ogival, auquel il resta fidèle toute sa vie, luttant avec le courage d'un ancien preux contre la réaction classique. L'architecture grecque, prétendait-il, ne convient ni à notre religion, ni à notre climat; nos matériaux mêmes y sont impropres. A partir de 1840, Lassus fut, avec M. Viollet-le-Duc, inspecteur des édifices religieux de la Seine; il eut, en outre, l'inspection de ceux des départements de la Sarthe et d'Eure-et-Loir. Il a restauré le clocher de la cathédrale de Chartres, la nef de celle de Moulins, l'église de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, etc. Ses travaux les plus remarquables sont, à Paris, la restauration de Saint-Germain-l'Auxerrois (1838), de la Sainte-Chapelle (1840-1856), de Notre-Dame de Paris, où il fit bâtir une nouvelle sacristie; la construction de l'église paroissiale de Belleville, de l'église de la Visitation, à Paris, de l'hôtel Soltykoff, avenue Montaigne, etc. On a de lui, comme écrivain, une série d'articles dans les *Annales archéologiques* de Didron; la *Monographie de la cathédrale de Chartres* (Paris, 1843, in-fol.), et un écrit intéressant, intitulé : *Réaction de l'Académie des beaux-arts contre l'art gothique* (Paris, 1846, in-8°).

LASSUS, poëte lyrique grec. V. LASUS.

LAST s. m. (lastt — du germanique : ancien haut allemand *hlast*, charge; anglo-saxon *hlæst;* scandinave *hlas;* allemand *last*). Métrol. Mesure de capacité pour les solides, usitée dans les Pays-Bas, qui vaut 30 hectolitres. ‖ Unité de poids qui équivaut à 2,000 kilogrammes. ‖ Mesure de capacité pour les matières sèches en Prusse, contenant 60 *scheffels*. ‖ Unité de poids usitée en Danemark et valant 2,596^{k},50. ‖ *Last de harengs*, 8 barils caqués d'environ 12,000 harengs chacun. ‖ On écrit aussi LASTE.

— Législ. *Last geld*, Nom d'un droit qui se lève à Hambourg et en Hollande sur les vaisseaux étrangers qui entrent dans le port ou qui en sortent : *Le* LAST GELD *est proportionné à la quantité de marchandises que contient un vaisseau. Les navires ne payent le* LAST GELD *qu'une fois par an.* (Suppl. de l'Acad.)

LASTANOSA DE FIGUERELAS (Vincent-Jean), numismate espagnol, né à Huesca vers 1606, mort en 1685. Possesseur d'une fortune indépendante, il put se livrer sans obstacle à son goût pour l'étude des antiquités, et fit de sa maison un véritable musée, qu'André d'Ustarroz a décrit dans un poëme intitulé : *Description des antiquités et des jardins de Vinc.-Juan de Lastanosa* (Saragosse, 1647, in-8°). On a de Lastanosa : *Dialogues sur les médailles espagnoles inconnues* (Huesca, 1645, in-4°); l'*Oracle-Manuel et l'art de la prudence* (Huesca, 1647, in-4°); *Traité des monnaies de Jaca et d'autres monnaies en or et en argent du royaume d'Aragon* (Saragosse, 1681, in-4°).

LASTARRIA (D.-J.-V.), jurisconsulte et homme politique chilien, né vers 1810. Professeur de législation et du droit des gens à l'institut national de Santiago, il fut élu, par le district de Copiapo, membre de l'Assemblée législative, où il se signala par son éloquence et par l'opposition qu'il fit au président Manuel Monte. On a de lui : *Esquisse historique de la constitution du gouvernement du Chili pendant la première période de la révolution de* 1810 *à* 1814 (Santiago-de-Chile, 1847, in-8°); *Histoire constitutionnelle du milieu de ce siècle, Revue des progrès du système représentatif en Europe et en Amérique pendant les cinquante premières années du* XIX^{e} *siècle*, 1re *partie de* 1820 *à* 1825 (Valparaiso, 1853, in-8°); *Mélanges littéraires* (Valparaiso, 1855, in-32); la *Constitution politique de la république du Chili commentée* (Valparaiso, 1856, in-8°); *Projets de loi et discours parlementaires* (Valparaiso, 1857); *Géographie moderne pour l'enseignement de la jeunesse américaine* (Valparaiso, 1857, in-18, 9e edit.).

LASTÈNE s. f. (la-stè-ne). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des anodontes.

LASTESIO ou **DALLE LASTE** (Natale), écrivain italien, né à Marostica, près de Vicence, en 1707, mort en 1792. Après avoir professé la littérature à Padoue, il fonda une maison d'éducation à Venise (1738), puis se fixa à Padoue, où il remplit successivement les fonctions d'historiographe et celles de consulteur et de réviseur des brefs pontificaux. Parmi ses ouvrages, nous nous bornerons à citer : *Gratulationes* (Padoue, 1767); *Carmina* (Padoue, 1774, in-4°); *Scritture due al senato di Venezia* (Florence, 1773); une traduction de l'*Enéide* (Venise, 1795, 2 vol. in-8°).

LASTEYRIE DU SAILLANT (Charles-Philibert, comte DE), agronome, publiciste et philanthrope français, né à Brive-la-Gaillarde en 1759, mort en 1849. Il reçut une excellente éducation, puis voyagea en Angleterre, en Italie, en Sicile et en Suisse, où il se trouvait au moment de la Révolution. Il rentra alors en France, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Continuant ensuite ses voyages, il visita l'Espagne, la Hollande, les pays scandinaves et une partie de l'Allemagne, étudiant partout avec attention les procédés de l'économie rurale et recueillant une foule d'observations. En 1803, M. de Lasteyrie visita de nouveau l'Espagne, et retourna en Suisse et en Italie en 1809. Partout où l'on annonçait quelque nouvelle découverte, soit dans les arts, soit dans l'industrie, il accourait, se familiarisait avec les nouvelles méthodes, et revenait ensuite les propager dans sa patrie. La lithographie, inventée depuis plusieurs années par Aloys Senefelder, était à peine connue en France, lorsque le comte de Lasteyrie, frappé des avantages qu'offrait cet art, se rendit à Munich pour y étudier les procédés de Senefelder (1812). La guerre l'ayant bientôt chassé de la Bavière, il revint, en 1814, à Paris, et fonda le premier établissement lithographique vraiment digne de ce nom qui ait existé dans cette ville. En outre, il contribua à la fondation de plusieurs sociétés destinées, les unes à propager les lumières, les autres à secourir les malheureux. Parmi celles dont il provoqua la formation, il faut citer la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, la Société philanthropique, la Société centrale d'agriculture, la Société asiatique, la Société de vaccine, la Société pour l'enseignement mutuel. Il avait aussi, sous l'Empire, fondé une société en faveur des savants et des gens de lettres, dont elle devait encourager et soutenir les premiers débuts. La société était organisée et avait réuni les fonds nécessaires pour pouvoir commencer sa bienfaisante action, lorsque la police impériale la supprima brutalement. Enfin, il ne s'attacha pas avec moins d'ardeur à faire faire des progrès à l'agriculture et à l'économie rurale. Il aida de ses deniers la publication des livres les plus utiles sur ces matières, encouragea les nouvelles méthodes de culture et d'élève des bestiaux, et écrivit lui-même un grand nombre de livres élémentaires d'agriculture et d'instruction primaire. Il se montrait en même temps l'ardent défenseur des doctrines philosophiques et libérales, défendait la liberté de la presse et la liberté religieuse, et, jusqu'au dernier jour de sa longue et utile carrière, ne cessait de paraître sur la brèche pour la défense des saines doctrines morales et sociales. On a de lui : *Traité des bêtes à laine d'Espagne* (1799, in-8°); *Société en faveur des savants et des hommes de lettres* (1801, in-8°); *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les divers Etats de l'Europe et au Cap de Bonne-Espérance* (1802, in-8°); *De l'engraissement des bestiaux* (1804, in-12); *Du cotonnier et de sa culture* (1808, in-8°); *Du pastel, de l'indigotier et des autres végétaux dont on peut obtenir une couleur bleue* (1811, in-8°); *Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires, adopté dans les quatre parties du monde* (1815, in-8°); *Des fosses propres à la conservation des grains, etc.* (1819, in-8°); *Collection de machines, d'instruments, d'appareils, etc., employés dans l'économie rurale, domestique et industrielle, etc.* (Paris, 1820-1821, 2 vol. in-4°, avec 200 planches exécutées dans la lithographie de Lasteyrie); *Méthode naturelle de l'enseignement des langues* (1826, in-18); *De la liberté de la presse illimitée* (1830, in-8°); *Histoire naturelle et économique du chien* (1830, in-12), *du mouton et de la chèvre* (1834, in-12), *du cheval, de l'âne et du mulet* (1834, in-12), *du lapin, du cochon, du cochon d'Inde, du chat et du furet* (1834, in-18), *du bœuf, de la vache et du buffle* (1834, in-18), *du dromadaire, du renne, du lama et de la vigogne* (1834, in-18); *Typographie économique* (1837, in-8°); *Des droits naturels de tout individu vivant en société* (1845, in-12); *Histoire de la confession sous ses rapports religieux, moraux et politiques chez les peuples anciens et modernes* (1846, in-8°), etc. M. de Lasteyrie avait épousé, non pas, comme on l'a dit quelquefois en le confondant avec un de ses frères, la fille de La Fayette, mais une nièce de Mirabeau.

LASTEYRIE (Ferdinand-Charles-Léon, comte DE), archéologue et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1810. Sorti, en 1830, de l'Ecole des mines, il prit part, comme aide de camp de La Fayette, à la révolution de Juillet, fut successivement employé à la direction des mines, au ministere de l'instruction publique et à celui de l'intérieur, quitta la carrière administrative en 1837, et fut envoyé, en 1842, par la ville de Saint-Denis, à la Chambre des députés, où il siéga dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. Chaud partisan de la réforme électorale, il présida, en 1847, le banquet de Saint-Denis, et, après la révolution de Février, fut envoyé à l'Assemblée constituante par les électeurs de Paris. Il y vota avec le parti républicain modéré, qui le compta aussi parmi ses membres à l'Assemblée législative. Il se prononça contre le droit au travail, contre le vote à la commune, pour la suppression du remplacement militaire, pour la proposition Rateau, puis contre la loi du 31 mai 1850, qui mutilait le suffrage universel, contre la révision de la Constitution, etc. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut du nombre des représentants qui se réunirent, pour protester, à la mairie du Xe arrondissement, et rentra ensuite dans la vie privée, d'où il n'est sorti qu'en 1857, pour se présenter, comme candidat de l'opposition, aux électeurs de Paris; mais il échoua et ne renouvela pas sa tentative en 1863. Après la révolution du 4 septembre 1870, il continua à rester dans la vie privée, et ne fut point élu à l'Assemblée nationale. M. de Lasteyrie s'est fait connaître par différents travaux d'archéologie et de critique artistique, qui lui ont ouvert, en 1860, les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il a succédé à Monmerqué. Il est en outre membre de la Société des antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes. On cite parmi ses ouvrages : *Histoire de la peinture sur verre d'après ses monuments en France* (1837-1856, in-fol.), couronné par l'Institut en 1841; *Rapport sur les manufactures de Sèvres et des Gobelins* (1850); *Théorie de la peinture sur verre* (1852); la *Cathédrale d'Aoste* (1854); l'*Electrum des anciens était-il de l'émail?* (1858); *Description du trésor de Guanazar, recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent* (1860, avec pl.); les *Travaux de Paris, examen critique* (1862); la *Peinture à l'Exposition universelle* (1863); *Question parisienne, lettres à M. Chaix d'Est-Ange* (1864); l'*Histoire du travail à l'Exposition universelle* (1869, in-8°), etc. Il a publié, en outre, de nombreux et intéressants articles dans le journal le *Siècle*.

LASTEYRIE (Adrien-Jules, marquis DE), homme politique français, cousin du précédent, et petit-fils, par sa mère, du général La Fayette, né au château de La Grange (Seine-et-Marne) en 1810. Il entra, en 1832, au service de dom Pedro, et fit, comme aide de camp de ce prince, la campagne de Portugal, qui aboutit à l'expulsion de dom Miguel. Dix ans plus tard, les électeurs de La Flèche l'envoyèrent à la Chambre des députés, et le réélurent en 1846. M. Jules de Lasteyrie y siégea dans les rangs du centre gauche, prit une part active aux discussions relatives aux questions de politique étrangère, à la marine, aux colonies, vota contre l'indemnité Pritchard, et prit part aux banquets réformistes en 1847. Bien qu'appartenant à l'opposition, il n'en était pas moins attaché à la monarchie parlementaire. Aussi vit-il avec beaucoup de peine la chute de Louis-Philippe. Lorsque, le 24 février 1848, la duchesse d'Orléans se rendit à la Chambre des députés, M. de Lasteyrie se plaça devant elle pour la protéger au besoin contre le peuple qui envahissait l'assemblée, puis il conduisit jusqu'à la frontière la duchesse de Montpensier. Nommé peu après représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, il vota pour les deux Chambres, pour le vote à la commune, pour la suppression des clubs, contre le droit au travail, pour l'expédition d'Italie et la proposition Rateau, et devint un des membres influents de la réunion de la rue de Poitiers, composée de députés appartenant au parti monarchique. Réélu à l'Assemblée législative, il accusa de plus en plus son antipathie contre les institutions républicaines, en même temps qu'il se montrait hostile à la politique de Louis-Napoléon, devint vice-président de la Chambre, fit partie de la commission de 17 membres chargée de préparer la loi du 31 mai 1850, qui mutilait le suffrage universel, attaqua la Société dite du dix décembre, et n'hésita pas à poser la candidature du duc de Joinville à la présidence de la République. Il venait de protester énergiquement avec plusieurs de ses collègues contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, lorsqu'il fut arrêté le jour même. Remis en liberte le 16 du même mois, il dut quitter la France en vertu du décret du 9 janvier 1852, mais il obtint d'y rentrer au bout de quelque temps. M. Jules de Lasteyrie se tint à l'écart de la scène politique jusqu'aux élections de 1863. Il se présenta alors comme candidat de l'opposition au Corps législatif, mais il échoua dans Seine-et-Marne, où il éprouva un nouvel échec en 1869. Lors des élections précipitées du 8 février 1871, il réussit à se faire élire dans ce département à l'Assemblée nationale; il prit place au centre gauche et soutint de ses votes la politique de M. Thiers. En novembre 1872, il posa sa candidature au conseil général pour le canton de Rozoy, se déclara républicain, écrivit aux journaux qui lui rappelaient qu'il avait trempé dans les intrigues monarchiques des lettres où il protestait de son dévouement au nouvel ordre de choses, ajoutant : « Vous m'accusez d'avoir un titre, je ne le porte pas. » Les électeurs lui préférèrent un républicain de date moins récente. On doit à M. J. de Lasteyrie : le *Portugal depuis la révolution de* 1820 (1841); *Souvenirs des Açores* (1842); le *Budget et la situation financière de la France* (1847), etc., études qui ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

LASTHENÈS, général olinthien, contemporain de Philippe, roi de Macédoine. Les Olinthiens, attaqués par ce dernier, donnèrent le commandement de leur cavalerie à Lasthenès; mais celui-ci, corrompu par le Macédonien, conduisit ses troupes dans une embuscade, où elles furent battues et faites prisonnières. Après la prise d'Olinthe, il ne recueillit pas le fruit de sa trahison, car, si l'on en croit un passage de Démosthène, Philippe l'aurait fait périr, ainsi qu'un autre chef, Euthycrate, qui lui avait servi de complice.

LASTHENÈS, général crétois qui vivait au 1er siècle avant J.-C. Les Crétois, soulevés par lui, battirent le général romain Antonius, refusèrent d'acheter la paix aux Romains en livrant Lasthenès, et confièrent à ce dernier le principal commandement pendant la guerre qui s'ensuivit. Pendant trois ans (68-65), le général crétois tint Métellus en échec, mais fut enfin battu près de Cydonia, se réfugia successivement à Cnosse, à Lyttus, et consentit enfin à se rendre, à condition qu'il aurait la vie sauve. Cette condition fut observée, grâce à l'intervention de Pompée, qui, par politique, s'était fait le protecteur des Crétois.

LASTHÉNIE s. f. (la-sté-nî — de *Lasthénie*, nom mythol.). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie. ‖ Syn. de RANCAGUA.

LASTHÉNIE, femme philosophe grecque, née à Mantinée (Arcadie) vers 420. Enthousiasmée par la lecture d'un livre de Platon, elle prit des vêtements d'homme et vint se mêler aux disciples qui, tous les soirs, dans les jardins de l'Académie, s'attachaient aux pas du divin maître. D'autres ont prétendu que ce n'était point l'amour de la philosophie qui l'avait conduite à suivre les leçons du philosophe, mais son amour pour Speusippe, le neveu de Platon, duquel, par cet artifice, elle pouvait se rapprocher. Au reste, elle n'était point la seule femme entre les élèves de celui qui fut le maître d'Aristote. On y trouve notamment Axiothée, qui fréquenta ensuite, avec elle, l'école de Speusippe.

Lasthénie, opéra en un acte, paroles de De Chaillou, musique d'Hérold, représenté à l'Académie de musique le 8 septembre 1823. Cet ouvrage n'offre aucune des qualités dramatiques dont le compositeur a fourni des preuves si brillantes dans *Marie*, dans le *Pré aux clercs*, dans *Zampa*. Le caractère antique que comportait le sujet, tiré des *Voyages d'Anténor en Grèce*, y fait défaut. C'est d'ailleurs une comédie froide, sans situations musicales. La pièce fut sifflée; cependant la partition ne fit aucun tort à la réputation toujours croissante du compositeur. L'orchestration de *Lasthénie* est déjà fine et brillante; le trio : *Se peut-il qu'ainsi l'on outrage?* est bien déclamé, et le duo pour deux femmes, Lasthénie et Hyparète, offre des phrases délicieuses.

LASTIC (Jean Bonpar de), 34e grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en Auvergne vers 1371, mort en 1454. Il fit, à peine âgé de seize ans, ses premières armes contre les Anglais, sous les ordres de Clisson, entra, en 1395, dans l'ordre de Malte, et y devint, par la suite, grand prieur d'Auvergne et commandeur de Montcalm. En 1437, il fut élu grand maître de l'ordre, en remplacement d'Antoine de La Rivière, et déploya, dans les circonstances difficiles où l'ordre se trouvait placé, une habileté et une énergie remarquables. En 1440, Abouzaid Yackmak, soudan d'Egypte, soutenu en secret par Amurat II, sultan des Turcs, vint, à la tête d'une flotte considérable, attaquer l'île de Rhodes; mais, grâce aux travaux de fortification que Lastic avait fait exécuter, et au courage des assiégés, l'ennemi fut repoussé avec des pertes considérables. Il ne se découragea pas cependant, car le soudan reparut quatre ans plus tard devant l'île, avec une flotte nombreuse qui portait une armée de 20,000 hommes. Ceux-ci débarquèrent et firent le siége de la ville, pendant que la flotte bloquait le port. Le courage et l'énergie du grand maître triomphèrent encore une fois, et les infidèles durent se retirer, après quarante jours d'un siége inutile. Ces attaques ne furent pas les seules que Bonpar de Lastic eut à repousser; du sein même de l'ordre, il vit s'élever contre lui les réclamations de plusieurs commandeurs qui étaient mécontents de l'augmentation de redevances ou *responsions* qu'il leur avait imposées pour faire face aux frais de la guerre. Le grand maître fut alors investi d'un pouvoir dictatorial, qu'il ne voulut conserver que trois ans, et dont il profita pour calmer tous les troubles, et pour introduire dans l'ordre une foule de sages réformes. Mahomet II, après avoir conquis Constantinople, l'envoya sommer de se reconnaître vassal de la Porte; il répondit à cette sommation par un refus, et faisait, avec la plus grande activité, malgré son âge avancé, les préparatifs d'une nouvelle résistance, lorsqu'il mourut. Seb. Paoli et Vertot prétendent qu'il fut le premier qui prit le titre de grand maître.

LASTING s. m. (la-stain — mot angl. signifiant *qui dure*). Comm. Etoffe de laine rase, très-brillante, et qui dure fort longtemps.

LASTMAN (Pierre), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1581, mort on ne sait à quelle époque. Après avoir été dans sa patrie l'élève de Corneille Cornelisz, il alla étudier en Italie, passa plusieurs années à Rome, et acquit, à son retour en Hollande, une grande réputation. Son plus beau titre de gloire auprès des modernes est d'avoir été le maître de Rembrandt. Ses tableaux sont aujourd'hui fort rares; il en est de même d'un certain nombre de gravures qu'il avait exécutées à la pointe, et dont la plus connue est celle de *Juda et Thamar*. — Son fils, Nicolas Lastman, né à Harlem en 1619, eut, de même que lui, une réputation distinguée comme peintre et comme graveur. On estime surtout, parmi ses estampes, les suivantes : le *Christ au Jardin des Olives*, d'après son père; *Saint Pierre délivré de prison*, d'après Jean Pinas; le *Martyre de saint Pierre*, d'après le Guide; le *Samaritain charitable*, etc.

LASTRA A SIGNA, bourg et commune du royaume d'Italie, province et à 11 kilom. O. de Florence, sur la rive gauche de l'Arno; 9,380 hab. Ch.-l. de mandement. Nombreux châteaux et villas. L'un des centres les plus importants de la fabrication des chapeaux de paille dits de Florence.

LASTRE-BLANC s. m. (la-stre-blan). Comm. Nom donné par les marchands francs de Smyrne aux morceaux de verre dont on garnit les fenêtres dans cette ville.

LASTRÉE s. f. (las-tré). Bot. Genre de fougères, très-voisin des polypodes.

LASTRICO s. m. (la-stri-ko). Techn. Toiture en ciment de chaux ou de pouzzolane.

LASUS ou **LASSUS**, poëte et musicien grec, le fondateur de la poésie dithyrambique à Athènes, né à Hermione (Argolide). Il vivait au VIe siècle avant notre et ère vint s'établir à Athènes, où se trouvaient Simonide et Onomacrite. Plein d'orgueil, et d'humeur peu endurante, il traita avec mépris le premier, et fit chasser le second, en donnant pour prétexte qu'il avait introduit des oracles mensongers dans les vers de Musée. Il fut le maître de Pindare, à qui il donna des leçons de poésie et de musique. Lasus perfectionna le dithyrambe, inventé par Arion, l'introduisit dans les jeux, en fit l'objet de concours et de prix, et choisit de préférence, dans ses poésies, les sujets relatifs à la métaphysique et à la morale. Il perfectionna également les chœurs et les danses en rond. Le premier, il écrivit sur la théorie de la musique, donna des règles de composition et de chant, introduisit dans le chant des combinaisons de voix plus nombreuses, et employa plusieurs flûtes dans l'accompagnement. Il ne nous reste de Lasus que quelques rares fragments, insérés dans les *Fragmenta lyricorum græcorum*, de Bergk. On cite de lui l'hymne à Demeter, la déesse adorée à Hermione (la lettre S ne se trouvait pas une seule fois dans cette poésie), et son ode sur les centaures. Quelques écrivains ont placé Lasus au nombre des sept sages de la Grèce.

LA SUSSE (Aaron-Louis-Frédéric Regnault, baron de), marin français, né en 1788, mort en 1860. Entré à l'âge de quinze ans dans la marine de l'Etat, il fit plusieurs campagnes dans les mers des Indes, et se signala en différentes rencontres. Il fut promu successivement lieutenant de vaisseau (1812), capitaine de frégate (1823), capitaine de vaisseau (1828), reçut le commandement de la goëlette la *Lyonnaise* à la station du Brésil, et fut nommé, en 1833, membre du conseil des travaux. Promu contre-amiral en 1837, il fut chargé d'aller rétablir dans le Levant la station destinée à protéger notre commerce dans ces parages, devint vice-amiral en 1844, et reçut successivement la présidence du conseil des travaux (1847) et du conseil d'amirauté. Cinq ans avant sa mort, il avait été admis dans le cadre de réserve de l'état-major général.

LA SUZE (Henriette de Châtillon de Coligny, comtesse de), femme poëte et bel esprit, célèbre au XVIIe siècle parmi les précieuses, née à Paris en 1618, morte le 10 mars 1673. La comtesse de La Suze, aussi renommée pour sa galanterie et sa rare beauté que pour sa haute naissance et son esprit, était fille de Gaspard de Coligny et petite-fille de l'illustre amiral. C'est donc avec raison que Mlle de Scudéry a dit que « son origine ne le cédait qu'à celle des têtes couronnées. » Elle-même a dit dans un madrigal :

Que mon sort serait glorieux
Si, par mes vers ambitieux,
Je fais autant pour ma princesse
Qu'ont fait mes aïeux autrefois,
Par leur épée et leur adresse,
Pour le service de nos rois!

La princesse dont il s'agit est Mlle de Montpensier, à laquelle la comtesse de La Suze fut fidèlement attachée.

Mariée très-jeune à un grand personnage écossais, le comte de Hadington, qui la laissa presque aussitôt veuve, elle épousa en secondes noces le comte de La Suze, issu des comtes de Champagne, avec lequel elle fit fort mauvais ménage. Son mari, dont les agréments physiques étaient assez minces, l'obséda de ses jalousies continuelles; mais elle y donnait, de son côté, beaucoup trop de prise par ses fantaisies extra-conjugales. Ils appartenaient tous les deux à la religion réformée; le comte de La Suze était un protestant rigide, et la comtesse, de mœurs peu sévères, n'aimait que le monde et le plaisir. Il résolut de l'arracher à cette vie élégamment corrompue, dont elle faisait ses délices, et voulut l'emmener vivre en paix dans ses terres. Pour échapper à cette maussade perspective, Mme de La Suze ne trouva rien de mieux que de se faire catholique, ce qui l'exonérait de la tutelle maritale; elle abjura donc, ce qui fit dire à Christine de Suède qu'elle avait changé de religion « afin de ne voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre. » Quelque temps après, elle engagea un procès avec lui, pour faire rompre son mariage, et, voulant couper court aux longueurs, lui fit offrir 25,000 écus en échange de son consentement. Le comte accepta, ce qui prêta encore à la médisance et aux bons mots; on dit que la comtesse avait perdu dans cette affaire 50,000 écus, parce que, avec un peu de patience, au lieu de 25,000 qu'elle avait donnés, elle en eût reçu tout autant du pauvre homme, désireux d'être débarrassé d'elle.

Libre désormais dans ses goûts et ses caprices, elle devient une des reines de la société élégante et lettrée; elle est de tous les divertissements de Rambouillet, de La Barre, de Mézières, de Chantilly, des samedis de la rue de Beauce. Mlle de Scudéry lui donne des leçons de ton et d'air galant, lui apprend l'art de la causerie; Montplaisir, Subligny, Benserade lui enseignent l'art des vers; et bientôt elle connaît « le fin du fin; » c'est une précieuse accomplie, parfaite; c'est un bel esprit et un poëte, plein de facilité et de correction, mais un peu fade et prétentieux, si toutefois, ce qui est douteux, ses vers sont bien d'elle.

Il était de mode alors de se choisir un *objet*, purement idéal, auquel on adressait des madrigaux, des élégies; Mme de La Suze se conforma à l'usage, tout en ayant, d'autre part, des amours moins platoniques. Elle disait familièrement qu'elle n'avait jamais pu se persuader que l'amour fût un mal. Une autre de ses maximes était celle-ci : « Tout le devoir ne vaut pas une faute qui s'est faite par tendresse. » Avec de pareilles doctrines, on peut aller loin sur le chemin de la galanterie. Son plus grand plaisir était de réunir dans son salon des lettrés, des délicats, et de faire de l'esprit avec eux. Un de ses biographes, Leclerc, l'a dépeinte comme d'une humeur enjouée et d'une gaieté qui parfois allait jusqu'aux plus bruyants éclats. Par un contraste assez ordinaire, ses vers sont plutôt tristes.

Cette existence frivole ne fut cependant pas à l'abri des ennuis : Mme de La Suze ne sut pas mieux gouverner sa fortune que son cœur, et se trouva bientôt à demi ruinée par d'interminables procès et des dilapidations de toutes sortes, dont elle avait négligé de s'apercevoir. Dans une élégie, elle fait la confidence de ses chagrins à sa grande amie, Mlle de Scudéry :

Belle et sage Daphné, merveille de nos jours,
Que toutes les vertus accompagnent toujours,
Et qui connais si bien leurs grâces naturelles,
Que tu n'as jamais pris leurs fantômes pour elles;
Illustre et chère amie, à qui, dans mes malheurs,
J'ai toujours découvert mes secrètes douleurs,
Qui sait ce que l'on doit ou désirer ou craindre,
Et qui ne blâmes pas ce qu'on ne doit que plaindre,
Ecoute mes ennuis....

On trouve dans les recueils du temps une anecdote assez plaisante. Tous les jours ses affaires allaient se dérangeant davantage. Un matin, la belle poétesse dormait encore, rêvant sur son oreiller garni de dentelles, lorsqu'elle fut brusquement éveillée par quelques coups frappés assez brutalement à sa porte, et, avant qu'elle eût permis d'entrer au malencontreux et irrévérencieux visiteur, celui-ci se présente; c'est un exempt suivi d'une escorte d'archers; il vient saisir le mobilier de l'illustre « chère. » Il n'était encore que dix heures; c'était bien tôt en vérité. Elle pria qu'on la laissât dormir encore deux heures, ce qui lui fut accordé. A midi, elle se leva, déjeuna fort tranquillement, fort gaiement, puis, avec l'aide de ses femmes, procéda à sa toilette avec beaucoup de soin. Enfin, prête à sortir, elle fit des excuses à l'exempt de ce qu'elle l'avait fait attendre, et lui dit en partant : « Monsieur, je vous laisse maître chez moi. »

Elle fit quelques efforts cependant pour conserver des bribes de sa fortune, pour ne pas tomber dans le gouffre de la misère, où l'entraînait son aversion à s'occuper de choses matérielles, et que chaque jour elle sentait de plus en plus inévitable. Elle se résigna à avoir affaire avec les gens de loi; elle se soumit à déchiffrer les inintelligibles grimoires des avocats; elle se fit plaideuse. Un jour, elle se trouvait dans la grande salle du palais, attendant d'être appelée devant le tribunal pour soutenir un procès contre Mme de Châtillon; Benserade l'accompagnait. Le duc de La Feuillade, qui, de son côté, accompagnait Mme de Châtillon, se trouva en face d'elle : « Ah! lui dit le duc en regardant le poëte qui était à ses côtés, vous avez pour vous la rime, mais nous, nous avons la raison. — Ce n'est donc pas sans rime ni raison que nous plaidons, » repartit aussitôt la spirituelle amie de Mlle de Scudéry.

On trouve un grand nombre de ses vers dans les recueils du temps, surtout dans ceux de Bouhours, de Pellisson et dans les *Poésies galantes, en prose et en vers* (1668, 2 vol. in-12). Leur ton mélancolique pourrait faire croire, si toutefois ce ne fut pas une façon de poser, que la comtesse n'était pas heureuse en amours; ce sont des pleurs, des soupirs, des regrets et des reproches interminables. Rabattons-nous sur les madrigaux, qui roulent tous sur des matières galantes :

La prude a l'air trop sérieux,
Et la coquette est trop volage.
Si l'enjouée a l'art de plaire davantage,
La mélancolique aime mieux.

La jolie comtesse, fort mélancolique en amour, paraît ici avoir eu en vue sa propre personne. Voici une pensée assez délicate sur l'absence :

Un amour véritable a de la violence;
L'absence, toutefois, en peut venir à bout :
Quand l'amour résiste à l'absence,
Il est à l'épreuve de tout.

Les conseils qu'elle donne aux femmes ne respirent en aucune façon la pruderie : aimez, leur dit-elle,

Aimez, mais d'un amour couvert,
Qui ne soit jamais sans mystère.
Ce n'est pas l'amour qui nous perd,
Mais la manière de le faire.

⁂

Il n'est point aujourd'hui de belle raisonnable
Qui se fâche de voir adorer ses appas;
Et lorsque sa rigueur fait quelque misérable,
Ce n'est pas que l'amour ne lui soit agréable,
C'est que l'amant ne lui plaît pas.

Ses contemporains ont porté aux nues ses grâces, son esprit et son talent poétique. Mlle de Scudéry lui donne « la taille de Pallas et sa beauté, et je ne sais quoi de doux, de languissant et de passionné qui ressemble assez à cet air charmant que les peintres donnent à Vénus. » Largillière l'a peinte assise dans un char roulant sur des nuages, et c'est à cette composition que fait sans doute allusion l'inscription latine suivante, attribuée au P. Bouhours :

Quæ dea sublimi vehitur per inania curru?
An Juno, an Pallas, an Venus ipsa venit?
Si genus inspicias, Juno; si scripta, Minerva;
Si spectes oculos, mater Amoris erit.

« Quelle est cette déesse qu'un char emporte dans l'espace? Est-ce Junon, ou Pallas, ou Vénus elle-même? Par sa naissance c'est Junon; par ses écrits, Minerve; mais, si tu regardes ses yeux, ce sera la mère de l'Amour. »

Les poésies de la comtesse de La Suze ont été réunies en un volume qui a eu deux éditions (Paris, 1656 et 1666, in-12); on y trouve des élégies, des odes, des chansons, des madrigaux, des rondeaux et des stances, tous les genres cultivés à cette époque. D'autres pièces se trouvent encore disséminées dans les recueils; mais il est difficile de distinguer celles qui lui appartiennent en propre; le même morceau se trouve, dans des recueils différents, attribué à d'autres auteurs.

LASYLIQUE adj. (la-zi-li-ke). Chim. Se dit d'un acide particulier.

— **Encycl.** L'acide *lasylique* $C^7H^4O^2$ prend naissance à l'état d'éther phénique lorsqu'on fait agir le perchlorure de phosphore en excès sur le salicylate de sodium. De l'acide chlorhydrique se produit en même temps. Lorsqu'on élève la température, cet éther passe sous la forme d'un liquide visqueux qui, par le repos, laisse déposer des tables cristallines au sein d'une liqueur renfermant de l'hydrate de phényle.

LAT s. m. (la). Techn. Coup de navette, duite, couleur, dans la fabrication des articles lancés : *Chaque coup de dessin est formé par plusieurs duites différentes, qui prennent chacune le nom de* LAT, *et dont l'ensemble se nomme* passée. (Falcot.) *Les* LATS *sont suivis toutes les fois que la mise en carte répète constamment les mêmes couleurs et d'un bout à l'autre du dessin; les* LATS *sont interrompus toutes les fois que, dans le cours de la mise en carte, il y a augmentation ou suppression, soit d'une, soit de plusieurs couleurs.* (Falcot.)

LA TÂCHE (vignoble de). Le petit canton de La Tâche, sur le territoire de Vosne (côte de Nuits), produit des vins classés parmi les premiers de la haute Bourgogne, et qui viennent immédiatement après le clos-vougeot et le romanée. Ils doivent leur réputation aux soins que l'on apporte à la culture de la vigne et à la vinification. La belle exposition de ce petit vignoble, qui ne contient guère plus de 1 hectare 38 ares, donne au vin une grande supériorité.

LA TAILLE (Jean de), poëte français, né à Bondaroy, près de Pithiviers, vers 1540, mort vers 1608. Il suivit à Orléans les cours de droit d'Anne Du Bourg, dans l'intention d'entrer dans la magistrature; mais il s'enthousiasma pour la poésie, à la lecture des œuvres de Ronsard et de Du Bellay, et il se consacra dès lors à la culture des lettres. Il prit cependant, en sa qualité de protestant, une part active aux guerres de religion, se trouva aux batailles de Dreux et d'Arnay-le-Duc, et fut dangereusement blessé à cette dernière, après laquelle le roi de Navarre l'embrassa et le fit soigner par ses chirurgiens. On ne sait pas autre chose sur sa vie. On a de lui : *Remontrance pour le roi à tous ses sujets qui ont pris les armes* (1563, in-8°); *Saül le Furieux*, tragédie (1572, in-8°); la *Famine* ou les *Gabaonites*, tragédie à la suite de laquelle on trouve deux poëmes et deux comédies : les *Corivaux*, et le *Négromant* (1573, in-8°); la *Géomancie abrégée de Jean de La Taille pour savoir les choses passées, présentes et futures, ensemble le blason des pierres précieuses* (1574, in-8°); *Histoire abrégée des singeries de la Ligue* (1595, in-8°); *Discours notable des duels, de leur origine en France et du malheur qui en arrive tous les jours au grand intérêt du public* (1607, in-12). Jean de La Taille fut l'éditeur des œuvres de son frère puîné. V. l'article suivant.

LA TAILLE (Jacques de), poëte français, frère du précédent, né à Bondaroy en 1542, mort en 1562. Il montra de bonne heure pour la poésie de grandes dispositions, que les conseils et l'exemple de son frère développèrent encore; il étudia aussi le grec avec beaucoup de succès sous la direction de Jean Dorat, et tout lui faisait espérer un brillant avenir, lorsque la peste l'enleva, à l'âge de vingt ans à peine. Il laissait en manuscrit divers ouvrages, car il avait commencé à écrire à seize ans; ils furent publiés par son frère; ce sont les suivants : la *Manière de faire des vers en français comme en grec et en italien* (1573, in-8°); *Alexandre*, tragédie (1573, in-8°); *Daire*, tragédie (1573, in-8°). On trouve dans cette pièce un exemple de licence unique, croyons-nous, dans le genre sérieux : Daire ou Darius mourant recommande sa famille à Alexandre, et voici les dernières paroles que l'auteur lui prête :

« O Alexandre, adieu ! quelque part que tu sois,
Ma mère et mes enfants aye en recommanda.... »
Il ne put achever, car la mort l'en garda.

D'autres poésies du même auteur ont été imprimées à la suite du *Saül* de son frère.

LATAKIÈH ou **LATAKIÈ** s. m. (la-ta-ki-è — nom d'une ville de Turquie). Comm. Tabac récolté dans la province de Saïda, en Syrie, et particulièrement à Mehalié-Beni-Ali et à Semer-Kilé, dont la couleur est noirâtre, parce que les paysans ont l'habitude d'étendre les feuilles, après les avoir séchées, dans leurs fermes, au-dessus du foyer : *Le* LATAKIÈH *s'expédie en Egypte et dans l'Europe occidentale. Les vapeurs du* LATAKIÈH *et du tombeki montent en spirales parfumées des chibouks, des narghiléhs et des cigarettes, car tout le monde fume à Constantinople, même les femmes.* (Th. Gaut.)

LATAKIÈH, LATTAKIÈH ou **LADIKIÈH**, l'ancienne *Laodicea ad mare*, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik et à 200 kilom. N. de Beyrouth, sur la Méditerranée; 5,000 hab. Evêché grec, consulats de France, d'Angleterre et d'Autriche. Exportation de coton, cire, éponges, tabac. V. LAODICÉE.

LATAKIÈH ou **LADIK**, autrefois *Laodicea Combusta*, ville de la Turquie d'Asie, dans la Karamanie, à 40 kilom. N.-O. de Konièh. Ruines nombreuses de l'ancienne cité.

LATANIA s. m. (la-ta-ni-a). Bot. Nom scientifique du genre latanier.

LATANIER s. m. (la-ta-nié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers : *Les feuilles du* LATANIER *servent d'éventail aux belles indiennes.* (M.-Br.) *Sous l'ombre tutélaire des feuilles de* LATANIER, *se rassemblent les perruches bruyantes, les loris au plumage vermeil et les mille escadrons légers d'oiseaux à reflets métalliques et d'insectes lumineux.* (Guérin.)

— **Encycl.** Ce beau genre de palmiers est caractérisé par des fleurs dioïques, groupées en spadice rameux, couvert d'écailles imbriquées qui portent une fleur à leur aisselle, et entouré d'une spathe formée de plusieurs bractées imbriquées; le périanthe est sessile, à six divisions, les trois extérieures plus petites; les étamines, au nombre d'une quinzaine, sont réunies à la base. Les espèces, peu nombreuses, habitent les régions chaudes des deux continents. Le *latanier* de Chine a un stipe simple, cylindrique, droit, assez élevé, couronné par un bouquet de quinze à vingt feuilles palmées, très-grandes, découpées en éventail. Les fleurs sont jaunes, et le fruit est un drupe recouvert d'une écorce mince. La cime de cet arbre élégant donne asile aux nombreuses légions de loris au brillant plumage, de perruches, d'oiseaux et d'insectes lumineux.

Le *latanier* d'Amérique, vulgairement appelé bache ou palmier-éventail, atteint 10 mètres de hauteur sur 2 mètres de tour; les feuilles ont près de 2 mètres de diamètre; les fruits sont rougeâtres et du volume d'une pomme ordinaire; ils renferment une grosse amande, dont les naturels se nourrissent. Les perroquets sont très-friands de ces fruits. Les habitants de la Guyane se servent des feuilles de cet arbre pour couvrir leurs cabanes; ils en font aussi des parasols, des écrans, des balais, etc. On en retire des fibres textiles, dont on fait des pagnes, des hamacs, des paniers, des cordes, etc.; les pétioles servent à border les canots. Le bois est si dur qu'il résiste, dit-on, à la hache. On l'emploie pour faire des lances, des flèches; on s'en sert aussi dans la construction des cases, et on en fait des gouttières et même des tuyaux de conduite.

LATAPIE (François DE PAULE), botaniste français, né à Bordeaux en 1739, mort dans la même ville en 1823. Il accompagna en Italie, comme secrétaire, le baron de Secondat, fils de Montesquieu, découvrit dans l'île d'Elbe les belles colonnes de granit taillées par les Pisans au XI^{e} et au XII^{e} siècle, et devint, à son retour en France, inspecteur des arts et manufactures de la Guyenne. Par la suite, Latapie professa la botanique au jardin des plantes de Bordeaux, puis fut professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de la Gironde et professeur de grec au lycée de Bordeaux. Nous citerons de lui : l'*Art de former les jardins modernes* (Paris, 1771, in-8°), traduit de Whately; *Hortus Burdigalensis* ou *Catalogue du jardin des plantes de Bordeaux* (Bordeaux, 1784, in-12); *Description de la commune de La Brède* (Bordeaux, 1785).

LA TASTE (Louis-Bernard), controversiste français, né à Bordeaux en 1692, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1754. Admis dans l'ordre des bénédictins, il devint prieur du couvent des Blancs-Manteaux à Paris, évêque de Bethléem, siége honorifique, abbé commendataire de Moiremont, supérieur des carmélites de Saint-Denis, et visiteur général de l'ordre entier en 1747. On lui doit : *Lettres théologiques aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps* (1736-1740, 2 vol. in-4°), lettres qui firent grand bruit et soulevèrent les protestations de beaucoup de théologiens, qui accusèrent La Taste d'être sorti de l'orthodoxie; *Lettres des carmélites du faubourg Saint-Jacques; Lettres de sainte Thérèse*, trad. par M^{me} de Maupeou et l'abbé Pelicot (1748, 2 vol. 2 vol. in-4°); *Réfutation des lettres prétendues pacifiques* (1753, in-12).

LATE s. f. (la-te). Cout. de Provence. Sorte d'amende pécuniaire. ‖ *Late simple*, Amende de 9 deniers. ‖ *Late triple*, Amende de 27 deniers.

LATENA (Nicolas-Valentin DE), magistrat et écrivain français, né à Ancy-le-Franc (Yonne) en 1790. Il avait fait ses études de droit lorsqu'il fut nommé, en 1805, sous-directeur des bureaux du comité des gardes nationales. En 1819, il devint conseiller référendaire à la cour des comptes, conseiller maître en 1837, et fut chargé, en 1848, d'une enquête sur la situation administrative des ateliers nationaux. M. Latena a pris sa retraite en 1856. On lui doit un ouvrage philosophique remarquable : *Etude de l'homme* (1854, in-8°), qui a eu plusieurs éditions. — Son frère, Pierre-Auguste-Jules DE LATENA, né en 1797, mort en 1845, servit dans les gardes du corps, devint chef d'escadron et quitta le service en 1830. Il devint un des collaborateurs de l'*Encyclopédie des gens du monde*, et de la *Biographie universelle* de Michaud.

LATENT, ENTE adj. (la-tan, an-te — latin *latens*, de *lateo*, être caché, le même que le grec *lêtho*, *lanthanô*, de la racine sanscrite *lud*, couvrir, cacher). Qui est caché, qui n'est pas apparent, qui ne se manifeste pas au dehors : *L'intolérance est toujours* LATENTE *dans les passions et dans l'ignorance humaine.* (C. Dolfus.)

— Physiq. *Chaleur latente*, Chaleur qui n'est point sensible au thermomètre : *Toute la* CHALEUR *absorbée par un corps qui change d'état reste* LATENTE.

— Pathol. Il se dit de certaines maladies qui n'offrent aucun symptôme apparent : *L'incubation est le temps pendant lequel une affection reste* LATENTE.

— Art vétér. *Vices latents, maladies latentes*, Maladies qui affectent les chevaux sans donner des symptômes immédiats : *La pousse, la morve et la courbature sont des* VICES LATENTS. *Les* MALADIES LATENTES *au moment de la vente donnent lieu à l'action rédhibitoire.* (Acad.)

— Agric. *Embryons latents*, Corps reproducteurs qui ne se développent que par des causes inattendues, et donnent lieu aux bourgeons adventifs. ‖ *Œil latent*, Œil rudimentaire, qui se trouve sur le vieux bois, où il peut rester très-longtemps inactif.

LATÉPORE s. m. (la-té-po-re). Zooph. Genre de polypiers, voisin des calamopores, et comprenant plusieurs espèces fossiles, trouvées dans l'Amérique du Nord.

LATÉRAL, ALE adj. (la-té-ral, a-le — lat. *lateralis;* de *latus*, côté). Qui appartient au côté, qui est sur le côté : *Fenêtre, porte* LATÉRALE. *Les marins appréhendent fort les vents* LATÉRAUX. (Trév.)

— Fig. Parallèle, qui côtoie sans se confondre : *La tante Gillenormand menait paisiblement, près du nouveau ménage, cette vie* LATÉRALE *qui lui suffisait.* (V. Hugo.)

— Diplom. *Légat latéral*, Ancien nom des légats *a latere*.

— Navig. *Canal latéral*, Canal qui longe un cours d'eau.

— Chir. *Méthode latérale*, Ancienne méthode d'opération de la pierre, qui consistait à pratiquer l'incision sur l'un des côtés de la ligne médiane.

— Algèbre. *Equation latérale*, Expression par laquelle les anciens algébristes désignaient les équations du premier degré.

— Entom. Se dit d'un insecte dont le corselet diffère, par sa coloration, des autres parties du corps.

— Conchyl. On nomme *dents latérales* celles de la charnière d'une coquille univalve.

— Bot. *Anthère latérale*, Celle qui est attachée d'un seul côté du filet. ‖ *Stigmate latéral*, Celui qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire. ‖ *Style latéral*, Celui qui est hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire. ‖ *Stipules latérales*, Celles qui sont placées sur la tige, des deux côtés de la base du pétiole. ‖ *Nervures latérales*, Celles qui partent des nervures longitudinales de la feuille pour se diriger vers les bords. ‖ *Embryon latéral*, Celui qui est rejeté tout d'un côté de la graine. ‖ *Radicule latérale*, Celle qui est tournée vers un point périphérique autre que la base ou le sommet de la graine. ‖ *Cotylédon latéral*, Celui qui ne tient qu'à un seul côté du blastème.

— s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

LATÉRALEMENT adv. (la-té-ra-le-man — rad. *latéral*). D'une manière latérale, sur le côté : *Les communs du château sont situés* LATÉRALEMENT.

LATÉRALISÉ, ÉE adj. (la-té-ra-li-zé — rad. *latéral*). Chir. Se dit de l'opération de la taille, quand l'incision part de la ligne médiane et s'étend sur le côté : *La méthode* LATÉRALISÉE *est la plus généralement suivie aujourd'hui.*

LATÉRALISÈTE adj. (la-té-ra-li-sè-te — de *latéral*, et du lat. *seta*, soie). Entom. Se dit des insectes diptères dont chaque antenne porte un poil isolé sur le côté. ‖ On dit aussi LATÉRISÈTE.

— s. m. pl. Famille d'insectes diptères, créée par Duméril, et qui comprend ceux de ces insectes qui ont le suçoir nul ou caché.

LATERANUS (L.-Sextius-Sextinus), orateur romain du IV^{e} siècle avant l'ère chrétienne. Tribun du peuple de 376 à 367, il seconda son ami et collègue, C. Licinius Calvus Stolon, dans ses efforts pour faire passer la loi qui devait ouvrir aux plébéiens l'accès du consulat. Lorsque cette loi, dite *loi Licinia*, eut enfin été adoptée en 367, Lateranus fut élu consul pour l'année suivante. C'est le premier plébéien qui ait été revêtu de cette dignité.

LATERCULE s. m. (la-tèr-ku-le). Hist. Registre ou code des dignités civiles et militaires de l'empire de Constantinople. ‖ Syn. de LATERCULIEN.

LATERCULIEN s. m. (la-tèr-ku-liain — rad. *latercule*). Hist. Officier chargé de tenir le latercule de Constantinople. ‖ On l'appelle aussi LATERCULE.

LATERE (A), mots latins qui signifient proprement *du côté*, et dont on accompagne le mot *légat*, pour désigner un cardinal député par le pape avec des pouvoirs extraordinaires.

LATÉRESCHARE s. f. (la-té-rè-ska-re — du lat. *latus*, côté, et de *eschare*). Zooph. Genre d'escharoïde.

LATÉRICOMPOSÉ, ÉE adj. (la-té-ri-kon-po-zé — du lat. *latus*, côté, et de *composé*). Bot. Composé de plusieurs parties sur un de ses côtés : *Feuille* LATÉRICOMPOSÉE.

LATÉRIFLEXION s. f. (la-té-ri-flè-ksi-on — du lat. *latus*, côté, et de *flexion*). Chir. Flexion de l'utérus à gauche ou à droite. ‖ On dit aussi LATÉROFLEXION.

LATÉRIFLORE adj. (la-té-ri-flo-re — du lat. *latus*, côté; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs latérales.

LATÉRIGRADE adj. (la-té-ri-gra-de — du lat. *latus*, côté; *gradior*, je marche). Zool. Qui marche de côté.

— s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides, renfermant les genres micrommate, philodrome, sélénope et storène.

— **Encycl.** Les *latérigrades* sont des aranéides, à corps ordinairement aplati, à abdomen large, arrondi ou triangulaire, et à pattes antérieures très-longues. On les désigne sous le nom vulgaire d'araignées-crabes, par allusion, soit à la forme de leur corps, soit à leur démarche, qui souvent a lieu de côté ou à reculons. Elles se tiennent ordinairement tranquilles, les pieds antérieurs étendus sur les plantes; elles ne font point de toile, et jettent simplement quelques fils solitaires tendant à arrêter leur proie, sur laquelle elles se jettent. Elles se forment une habitation entre les feuilles, dont elles rapprochent, contournent et fixent les bords avec de la soie. Leur cocon est arrondi, aplati, et elles le gardent assidûment entre quelques feuilles jusqu'à l'éclosion. Cette tribu comprend les genres micrommate, philodrome, sélénope, storène, etc.

LATÉRINERVÉ, ÉE adj. (la-té-ri-nèr-vé — du lat. *latus*, côté; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures latérales.

LATÉRISÈTE adj. (la-té-ri-sè-te — du lat. *latus*, côté; *seta*, soie). V. LATÉRALISÈTE.

LATÉRITE s. f. (la-té-ri-te). Géol. Substance argileuse, qui est commune à Ceylan et dans l'Inde.

— **Encycl.** Le nom de *latérite* a été appliqué par les géologistes indiens à une formation très-commune à Ceylan et dans les Indes, qui consiste en une argile rougeâtre plus ou moins dure, qui renferme des nodules de quartz. La vraie *latérite* est dure, dense, très-semblable au jaspe, rougeâtre ou d'un rouge brique. Elle est formée d'argile durcie renfermant des cristaux de quartz. Il existe une seconde variété de cette roche, assez commune à Ceylan, qui est au contraire assez molle pour être coupée au couteau. Mais cette seconde variété durcit à l'air. Enfin, il en existe une troisième variété qui est sédimentaire et qui consiste dans des nodules de quartz plus ou moins empâtés dans l'argile. Cette dernière résulte de la désagrégation de la vraie *latérite*, laquelle, à son tour, paraît un produit de décomposition des granites et des gneiss qui renferment de la blende cornée.

LATÉRIVERSION s. f. (la-té-ri-vèr-si-on — du lat. *latus*, côté, et de *version*). Chir. Renversement latéral de l'utérus. ‖ On dit aussi LATÉROVERSION.

LATERNÉE s. f. (la-tèr-né — du lat. *laterna*, lanterne). Bot. Genre de champignon, très-voisin des clathres, auxquels plusieurs auteurs le réunissent, et qui comprend deux espèces.

LATÉROFLEXION s. f. (la-té-ro-flè-ksi-on). V. LATÉRIFLEXION.

LATÉROVERSION s. f. (la-té-ro-vèr-si-on). V. LATÉRIVERSION.

LATERRADE (Jean-François), naturaliste français, né vers 1780, mort à Bordeaux en 1858. Il devint professeur d'histoire naturelle à Bordeaux, directeur du jardin botanique, et membre de plusieurs sociétés savantes. On lui doit plusieurs écrits, dont les principaux sont : *Flore bordelaise* ou *Tableau des plantes qui croissent naturellement aux environs de Bordeaux* (Bordeaux, 1811, in-12), rééditée et augmentée en 1821; *Notice sur l'éducation des vers à soie* (1833); *Des champignons comestibles et des champignons vénéneux de la Gironde* (1839); *Nouvelles considérations sur les fougères* (1839), et de nombreux articles insérés dans l'*Ami des champs*, journal d'agriculture et de botanique, qu'il fonda à Bordeaux en 1823.

LATERZA, ville du royaume d'Italie, prov. de la terre d'Otrante, à 41 kilom. N.-O. de Tarente; 5,081 hab.

LATES (Bonet DE), médecin et astrologue provençal. V. BONET DE LATES.

LATÈS s. m. (la-tèss). Ichthyol. Syn. de VARIOLE, espèce de poisson.

LATEX s. m. (la-tèks — mot lat. qui signifie un liquide quelconque). Bot. Suc propre des végétaux, qui est souvent d'aspect laiteux : *Le* LATEX *doit sa coloration à de nombreux globules.* (F. Hœfer.) *Le* LATEX, *dans certaines plantes, contient du caoutchouc; dans d'autres, plus nombreuses, de l'albumine, du sucre et de la cire; enfin, dans le pavot somnifère, il contient de l'opium.* (Eug. Clément.)

— **Encycl.** Le *latex*, appelé aussi *suc propre*, est un liquide d'une consistance un peu visqueuse, qui circule dans des cavités particulières, appelées pour cette raison *vaisseaux laticifères* ou *réservoirs du suc propre*. Tantôt il est incolore et assez analogue à de l'eau légèrement gommée, tantôt il est blanc comme le lait; d'autres fois, il est diversement coloré en jaune, en rouge ou en brun. Cette distinction n'est pas d'une grande importance au fond; il n'est pas rare de voir un même végétal donner un suc laiteux sous les tropiques et aqueux sous nos climats. Dans tous les cas, le *latex* se compose de deux éléments : un liquide à peine coloré, qu'on a comparé au sérum du sang des animaux, et des globules très-fins, inégaux, de couleur très-variable, qui nagent dans ce liquide.

Grâce à la présence de ces corpuscules et à la transparence des parois des vaisseaux laticifères, on peut parfaitement observer au microscope les mouvements de ce fluide. Il est bon de choisir pour cela une plante à *latex* coloré, telle que la chélidoine ou grande éclaire. On reconnaît ainsi une véritable circulation, analogue à celle qui a lieu dans les vaisseaux capillaires des animaux, et que Schultz a désignée sous le nom de *cyclose*. Ce mouvement, qui affecte les directions les plus variables, paraît être en définitive descendant. Par ses circuits multipliés, il augmente le nombre des points de contact du *latex* avec les vaisseaux qu'il parcourt, et favorise l'action du suc nourricier.

On n'est pas d'accord sur la force qui fait circuler le *latex* dans les vaisseaux; on a invoqué tour à tour la dilatation du liquide produite par la chaleur; l'action alternativement attractive et répulsive des granules entre eux ou avec les parois; la contraction simultanée ou successive des vaisseaux; enfin, l'endosmose. Quelle que soit la cause de ce mouvement, il persiste assez longtemps dans des parties détachées du végétal; l'érable sycomore, la plupart des figuiers, entre autres le *ficus elastica*, le liseron des haies, etc., permettent de constater ce fait; il suffit d'empêcher la dessiccation du tissu observé, et pour cela de le placer sur une goutte d'eau.

D'après A. Richard, le *latex* ne doit pas être confondu avec la séve descendante ou élaborée; c'est un fluide séparé de cette dernière par l'acte de la végétation. C'est un fluide excrémentitiel, analogue, non pas au sang des animaux, comme on l'a cru, mais à la bile ou à la salive, qui ne concourent qu'indirectement à la nutrition. Abandonné à lui-même, dans un vase large et un peu profond, il se partage en deux : un sérum ordinairement brunâtre, et un coagulum blanc ou jaune, tenace et élastique comme du caoutchouc, et fondant à la chaleur comme la cire.

Le *latex* ou suc élaboré des végétaux circule dans les vaisseaux séreux, autrement dits *laticifères*. Les travaux de M. le professeur Schultz, de Berlin, avaient donné une importance excessive aux vaisseaux laticifères, au point qu'il les avait appelés vaisseaux vitaux; mais les travaux publiés depuis sur ce sujet ont notablement modifié les idées sur le rôle de ces organes. Aujourd'hui, on ne les considère que comme des vaisseaux improprement dits ou des pseudo-vaisseaux.

Quoi qu'il en soit du rôle de ces vaisseaux et du *latex* qui y est contenu, il est certain qu'ils n'occupent pas la même place dans les végétaux dicotylédonés que dans les végétaux monocotylédonés; en général, ils ne sont pas très-abondants dans la tige des premiers; on ne les observe guère que dans le parenchyme cortical, tantôt isolés, tantôt en faisceaux, etc.; dans la tige des monocotylédonés, ils font partie des faisceaux ligneux épars au milieu du *parenchyme* qui constitue sa masse. On les trouve encore dans toutes les parties herbacées de la plante accompagnant les vaisseaux aériens.

Quant à leur forme, ce sont des tubes simples ou ramifiés, complétement clos, à parois transparentes et sans apparence de ponctuations ou de lignes transversales; ils sont tantôt cylindriques, tantôt prismatiques, et peuvent se présenter sous trois états différents, qui ne sont dus probablement qu'à des différences d'âge : 1o en état de contraction ; 2o en état d'expansion, et enfin, en état d'articulation.

LATEXIFÈRE adj. (la-tè-ksi-fè-re — de *latex*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui contient du latex : *Vaisseaux* LATEXIFÈRES. ‖ On dit mieux LATICIFÈRE.

LA TEYSSONNIÈRE (Antoine-Charles-Nicolas, comte DE), historien français, né en 1775, mort en 1845. Il avait été élève à l'Ecole polytechnique, et il s'est particulièrement occupé de l'histoire de la Bresse. Il a publié : *Recherches historiques sur le département de l'Ain* (Bourg, 1838-1844, 5 vol. in-8o).

LATGER ou **LACGER** (Samuel DE), avocat français, mort à Paris en 1562. En sa qualité d'avocat au conseil, il éleva généreusement la voix, plusieurs fois, en faveur des protestants, notamment à propos d'un jugement inique du parlement de Toulouse. — Son neveu, Hercule DE LATGER, mort à Castres en 1670, fut conseiller à la chambre de l'Edit, et suivit à Rome Christine de Suède, en qualité de secrétaire particulier. On a de lui quelques médiocres poésies.

LATGER ou **LACGER** (Antoine DE), magistrat français, né à Castres, mort à Toulouse en 1572. Soupçonné de protestantisme, pendant qu'il exerçait les fonctions de conseiller au parlement de Toulouse, il fut arrêté après les massacres de la Saint-Barthélemy, jeté en prison, égorgé un jour d'émeute populaire, et pendu en robe rouge devant l'*ormeau du palais*. Charles IX réhabilita sa mémoire.

LATHAM s. m. (la-tamm — nom d'un naturaliste anglais). Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs, voisin des perroquets.

LATHAM (John), naturaliste anglais, né à Eltham (comté de Kent) en 1740, mort en 1837. Destiné à la profession chirurgicale, qui était celle de son père, il étudia de bonne heure l'anatomie sous la direction de William Hunter et alla plus tard compléter son instruction dans les cliniques de Londres. Il revint ensuite pratiquer la médecine et la pharmacie à Dartford, où il se fit rapidement une grande réputation et une assez belle fortune. Il se livrait en même temps à l'étude approfondie de l'ornithologie et de l'anatomie comparée et forma une magnifique collection d'oiseaux. Sa réputation, accrue encore par les ouvrages qu'il publia, lui valut successivement une foule de distinctions; ainsi, il devint membre de la Société royale (1775), de la Société médicale de Londres (1778), membre fondateur de la Société Linnéenne (1788), docteur de l'université d'Erlangen (1795), médecin extraordinaire du prince régent, médecin de l'hospice Saint-Barthélemy, président de la Société médicale de Londres, etc. Il renonça, en 1796, à la pratique de la médecine et se retira a Ramsey. Il se vit presque réduit à la misère, en 1821, par les énormes pertes d'argent qu'entraîna la publication d'une nouvelle édition de sa *Synopsis avium*, et dut aller vivre auprès de son gendre, N. Wickham, à Winchester. On a de lui : *Tableau synoptique général des oiseaux* (Londres, 1781-1787, 3 vol. in-4o); *Index ornithologicus sive systema ornithologiæ complectens avium divisionem in ordines, genera, species, ipsarumque varietates* (Londres, 1790, 2 vol. in-4o); *Histoire générale des oiseaux* (Winchester, 1821-1824, 10 vol. in-4o) ; c'est une seconde édition du *Tableau synoptique*, mais on peut la regarder comme un nouvel ouvrage, tellement Latham a refondu, transformé et agrandi l'ouvrage primitif. Les planches coloriées qui ornent les deux éditions ont été dessinées par l'auteur lui-même. Latham a encore publié quelques opuscules et fourni un grand nombre de notices sur la médecine, l'histoire naturelle et l'archéologie aux *Transactions* de la Société royale et de la Société linnéenne, à l'*Archæologia*, au *Gentleman's Magazine*, et à d'autres recueils scientifiques.

LATHAM (Robert-Gordon), philologue anglais, né à Billingsborough (Lincolnshire) en 1812. Fils d'un ministre protestant, il se fit recevoir docteur en médecine à Cambridge. Mais il ne se livra point à la pratique de cette science et se consacra dès lors à des études de philologie. En 1832, il partit pour la presqu'île scandinave, afin d'étudier sur place les différents idiomes de ce pays et, de retour en Angleterre, il fit paraître une traduction d'*Axel et Frithiof*, le célèbre poëme de Tegner, ainsi que des impressions de voyage, sous le titre de la *Norvége et les Norvégiens* (1834). Vers cette époque, M. Latham tenta de réformer l'alphabet anglais. Dans ce but, il publia un *Précis de l'essai de Rack sur les sifflantes* et une *Adresse aux écrivains de l'Angleterre et de l'Amérique*. Il proposait comme modèle aux écrivains anglo-saxons la langue grecque, dont il publia un abrégé grammatical. Ces savantes recherches, très-appréciées du monde savant, lui firent donner, en 1840, une chaire de langue et de littérature anglaise à l'université de Londres. Nous citerons, comme appartenant à ces travaux spéciaux, les ouvrages suivants : *De la langue anglaise* (1841), sorte de tableau historique des développements de cet idiome; *Grammaire élémentaire* (1843); *Histoire et étymologie de la langue anglaise* (1845); *Essais de logique appliqués à la grammaire et à l'étymologie*, ouvrage qui est le corollaire indispensable du précédent (1847); enfin, le *Manuel de la langue anglaise* (1851), qui est en quelque sorte la synthèse de ses travaux sur la langue de son pays. D'autre part, M. Latham se livrait à des recherches d'une nature toute différente sur l'ethnographie. Il publia sur ce sujet : *De la variété des races humaines* (1850) et l'*Homme et ses migrations* (1851), ouvrages dans lesquels, d'accord avec la Bible, il assigne à la race humaine un berceau unique. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien cette opinion s'écarte de la vérité scientifique, mais nous devons ajouter que M. Latham a soutenu sa thèse avec une rare érudition. On a encore de lui dans ce genre : *Ethnologie descriptive* (Londres, 1859, 2 vol.) et les *Nationalités d'Europe* (Londres, 1863, 2 vol.).

Ce savant compte parmi les premiers fondateurs de la Société philologique de Londres. Ses principaux travaux ont été publiés sous forme d'essais dans les *Mémoires de la Société pour l'avancement des sciences*, dans le *Philosophical Magazine* (Revue philosophique) et dans le *Journal philosophique* publié à Edimbourg. M. Latham entreprit, en 1853, la publication d'une nouvelle édition du *Grand Dictionnaire* de Johnson, et, l'année suivante, il fut chargé de diriger le classement de la section ethnologique au palais de Sydenham. Malgré ces nombreux travaux, ce savant s'est assez occupé de médecine pour se voir successivement attaché aux dispensaires de Saint-James et de Saint-George, ainsi qu'au *Middlesex Hospital*.

LA THAUMASSIÈRE (Gaspard THAUMAC DE), sieur DU PUY-FERRAND, jurisconsulte français, né à Bourges vers le milieu du XVIIe siècle, mort dans cette ville en 1712. Il fit ses études de droit à Paris et y fut reçu avocat au parlement; mais il plaida peu. Grand amateur d'archéologie juridique, il profita de son titre d'avocat pour consulter avec fruit la bibliothèque assez riche du parlement, dans laquelle il fit d'importantes découvertes. Il put ainsi mettre au jour de curieux documents, dont on soupçonnait l'existence, mais que l'on croyait généralement perdus. En outre, il amassa en quelques années, sur la législation de sa province, une quantité notable de documents historiques qu'il se réservait de mettre en œuvre et, vers 1690, il se retira à Bourges, pour se livrer en toute liberté à ce travail, dont plusieurs parties nous sont parvenues. Il a publié : *Assises de Jérusalem* (Bourges, 1690, in-fol.), d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican; la *Coutume de Beauvaisis*, par Beaumanoir (1690, in-fol.); *Questions et réponses sur la coutume du Berry, avec les arrêts* (Bourges, 1691, in-4o); *Maximes du droit coutumier, pour servir à l'explication et réformation de la coutume du Berry* (Bourges, 1691, in-4o); *Décisions sur la coutume du Berry* (Bourges, 1675, in-4o); les *Anciennes et nouvelles coutumes locales du Berry, et celles de Lorris, commentées* (Bourges, 1680, in-fol.); *Nouveaux commentaires sur les coutumes du Berry, avec un traité du franc-alleu* (Bourges, 1704, in-fol.); *Coutumes de Lorris, bailliage de Montargis, avec les apostilles de Dumoulin, et le traité du franc-alleu par Galland* (Bourges, 1719, 1 vol. in-fol.)

LA THORILLIÈRE (François LE NOIR, sieur DE), auteur et acteur français, né en 1626, mort en 1680. Il était capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Lorraine et maréchal de camp, lorsqu'il épousa, en 1658, Marie Petit-Jean, fille de Pierre Petit-Jean, qui remplissait l'emploi d'orateur de la troupe du Marais, sous le nom de La Roque. Ce ne fut donc pas seulement sa passion pour la scène, mais aussi son amour pour la fille de La Roque qui décida de sa vocation pour le théâtre; et l'on comprend qu'après son mariage il n'ait pas eu grand'peine à obtenir de Louis XIV l'autorisation d'entrer dans la troupe du Marais, dont il fit partie avant de passer dans celle de Molière au Palais-Royal, où il joua les rôles de roi et ceux de paysan. Après la mort de Molière, il passa au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, où il tint les mêmes rôles jusqu'à sa mort, dont La Grange, dans son journal, fixe la date au 27 juillet 1680, sans attribuer, comme le font Le Mazurier et autres, cette mort au chagrin causé à La Thorillière par le mariage de sa fille Thérèse, filleule de Molière, avec Dancourt, qui l'avait enlevée. La Thorillière était doué d'une taille avantageuse et d'une physionomie belle et régulière, mais qui manquait d'expression. Il avait fait représenter au Palais-Royal, en 1667, une tragédie intitulée *Antoine et Cléopâtre*, qui ne réussit pas et ne fut pas imprimée. Cet échec corrigea sans doute pour toujours l'auteur de l'envie d'écrire.

LA THORILLIÈRE (Pierre LE NOIR, sieur DE), acteur français, fils du précédent, né en 1659, mort en 1731. S'il reçut, comme on l'a écrit plusieurs fois, des leçons de Molière, il n'eut guère le temps d'en profiter, car il était à peine âgé de quatorze ans lorsque mourut l'auteur du *Misanthrope*. Il avait cependant paru déjà sur la scène dans le rôle de l'Amour, de *Psyché*. Il est plus probable que ce fut par les leçons de son père qu'il se forma. Après avoir parcouru pendant plusieurs années la province, il débuta à Paris, en 1684, et tint avec peu de succès les seconds rôles tragiques et les amoureux de comédie jusqu'en 1693. Il succéda alors au fameux Raisin, dans les rôles de valet et dans tous les rôles comiques, et s'en acquitta avec un talent et un succès qui se soutinrent on peut dire jusqu'à sa mort, car il prit sa retraite, le 31 août 1731, dans le rôle de Frontin, du *Muet*, et mourut le 18 septembre suivant. La Thorillière était bien supérieur à son père, dont il n'avait cependant ni la taille avantageuse, ni l'air majestueux; mais, en revanche, il était doué d'une physionomie aimable et expressive, d'une voix sonore; son jeu était plein de finesse, de vivacité et de gaieté. Parmi les nombreux rôles qu'il créa avec un succès incontestable, il faut citer ceux d'Hector dans le *Joueur*, de Carlin dans le *Distrait*, de Strabon dans *Démocrite*, de Pasquin dans l'*Ecole des pères*, etc. Il avait épousé Catherine Biancolelli, la charmante *Colombine* du Théâtre-Français, de laquelle il eut quatre filles et un fils. — Ce dernier, Anne-Maurice LE NOIR DE LA THORILLIÈRE, né vers 1696, mort en 1759, suivit la même carrière que son père et son grand-père, mais il fut inférieur à tous les deux. Reçu par faveur, sans avoir débuté, en 1722, il remplit d'abord les mêmes rôles que son père, et fut à peu près constamment sifflé pendant quinze ans. Il prit alors les rôles à *manteaux*, ceux de *pères* et de *financiers*, qu'il tint en chef à partir de la mort de Duchemin. Il ne se retira que quelques mois avant sa mort.

LATHRÉE s. f. (la-tré — du gr. *lathraios*, caché, secret). Bot. Genre de plantes, de la famille des orobanchées, vulgairement appelé CLANDESTINE.

LATHRÉOPHILE s. f. (la-tré-o-fi-le — du gr. *lathraios*, caché; *phileô*, j'aime). Bot. Syn. d'HÉLOSIDE.

LATHRIDIE s. m. (la-tri-dî — du gr. *lathrios*, caché). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages ou de celle des clavicornes, suivant les divers auteurs, comprenant un grand nombre d'espèces, la plupart européennes.

LATHRIE s. f. (la-trî — du gr. *lathrios*, caché). Ornith. Syn. de LIPANGUE ou de GOBE-MOUCHE.

LATHRIOGYNE s. m. (la-tri-o-ji-ne — du gr. *lathrios*, caché; *gunê*, femelle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

LATHRISIE s. f. (la-tri-zî — du gr. *lathrios*, caché). Bot. Syn. de BARTHOLINE, genre d'orchidées du Cap de Bonne-Espérance.

LATHROBIE s. m. (la-tro-bî — du gr. *lathraios*, secret; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant trente espèces, la plupart européennes.

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères : tête entièrement dégagée et distinguée du corselet par un étranglement en forme de col; labre très-échancré; palpes filiformes, terminées brusquement par un article beaucoup plus petit que le précédent, pointu, souvent peu distinct; les maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux; antennes insérées au devant des yeux, en dehors du labre et près de la base des mandibules; tarses antérieurs dilatés. Ces insectes, qui ont les plus grands rapports avec les staphylins, s'en distinguent par l'insertion des antennes et par la forme du corps; ils s'éloignent des pœdères par leur labre échancré et par leurs palpes. Les *lathrobies* vivent sous les débris de matières animales ou végétales, sous les pierres et dans les lieux frais et humides; ils se nourrissent de débris de végétaux et quelquefois de matières animales. Leur agilité est extrême. On en compte environ trente espèces, dont plusieurs sont communes en Europe. Le *lathrobie* allongé (*L. elongatum*) est d'un noir brillant, avec des élytres d'un roux sanguin à l'extrémité, et les pattes d'un roux pâle. On le trouve aux environs de Paris.

LATHRODECTE s. m. (la-tro-dè-kte — du gr. *lathraios*, caché; *dektês*, qui entreprend). Entom. Genre d'aranéides.

Lathuille (MAISON DU PÈRE), ancien cabaret, aujourd'hui restaurant de Paris, situé près de l'ancienne barrière de Clichy, dans la grande rue des Batignolles, à gauche en se dirigeant vers la banlieue. Ce cabaret, fondé, en 1790, par le père Lathuille, aussi honnête industriel que bon patriote, était très-achalandé et passait pour avoir une des caves les mieux garnies de Paris, lorsque survinrent les événements de 1814. Les alliés étant arrivés aux portes de Paris, Blücher dirigea sur les Batignolles un corps de 14,000 hommes pour s'emparer de cette position. Les gardes nationaux opposèrent à l'ennemi la plus vive résistance; mais débordés par le nombre, sur l'ordre du maréchal Moncey, ils se replièrent dans les maisons de la barrière de Clichy et en firent autant de postes avancés, d'où ils tirèrent sur les Prussiens. Le père Lathuille s'empressa d'ouvrir les portes de son cabaret aux courageux défenseurs de Paris. « Entrez, leur dit-il, vous êtes chez vous : buvez, mangez, faites tables rases, videz mes caves! Il ne faut rien laisser ni aux cosaques ni à l'ennemi. » Cette offre si loyale et si généreuse fut aux patriotes épuisés par la lutte d'un grand secours, et ils purent repousser avec une énergie nouvelle l'attaque que les Russes, remis de leur première alerte, ne tardèrent pas à diriger contre les postes improvisés, quelques heures plus tard. On connaît l'issue de la journée. Pendant toute la durée de ce suprême engagement, qui annonçait un dénoûment tout différent de celui qui mit fin à l'Empire, la maison du père Lathuille fut constamment le point de mire de l'ennemi : une douzaine de boulets s'y logèrent, et encore aujourd'hui on peut en voir un qui se fixa dans un comptoir. L'aventure fit la gloire de la maison, qui, restaurée peu de temps après comme elle subsiste encore aujourd'hui, ne cessa plus d'abriter une clientèle nombreuse, jalouse de connaître le modeste héros de l'invasion. Enfin, Horace Vernet, dans son tableau représentant le combat de la barrière de Clichy, n'oublia pas le père Lathuille, dont on voit au fond à gauche l'enseigne nominale se dégager à travers la fumée de la poudre. A mesure que les temps avancèrent, le restaurant, dont la vogue ne cessa point, acquit un luxe que ses premiers habitués n'eussent jamais soupçonné. L'extension des barrières de Paris jusqu'aux fortifications, en 1860, en faisant rentrer la maison du père Lathuille dans la loi commune des établissements parisiens, nous paraît lui avoir porté un coup fatal, car elle perdit ce jour-là son cachet original de confortable restaurant de barrière. Elle n'en est pas moins encore très-fréquentée, surtout le dimanche.

LA THUILLERIE (Jean-François JUVÉNON, dit), auteur et acteur dramatique français, né vers 1653, mort à Paris en 1688. Son père, ancien cuisinier, s'était fait comédien sous le nom de *Lafleur* et avait joué avec succès sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne les rôles de roi et de paysan. Le jeune Juvénon débuta, en 1672, sur le même théâtre sous le nom de La Thuillerie, remplit les rôles tragiques, et passa, en 1680, au théâtre de la rue Guénégaud. C'était un acteur médiocre, mais un homme d'esprit et d'un bel extérieur, qui excellait dans tous les exercices du corps et qui eut de nombreuses bonnes fortunes. La Thuillerie a fait représenter quelques pièces en vers : *Crispin précepteur*, comédie en un acte (1679); *Soliman*, tragédie (1680); *Hercule*, tragédie (1681); *Crispin bel esprit*, comédie en un acte (1681); *Merlin peintre*, comédie en un acte (1687); mais, à l'exception de *Crispin précepteur*, toutes ces pièces ont été attribuées à l'abbé Abeille, dont La Thuillerie n'aurait été que le prête-nom. Aussi les comédiens, ses camarades, jaloux de sa réputation usurpée d'auteur, interrompirent les représentations d'*Hercule*, qui avait un assez grand succès. La Thuillerie protesta dans la préface de cette pièce, dont il réclama la paternité, en ajoutant, toutefois, qu'il devait à un de ses amis plusieurs parties de cette tragédie. Après sa mort, on lui fit cette épitaphe :

Ici gît qui se nommait Jean :
Il croyait avoir fait *Hercule* et *Soliman*.

LA THUILLERIE (Gaspard COIGNET DE), diplomate français. V. COIGNET.

LATHURE ou **LATHYRE** (Ptolémée), roi d'Egypte. V. PTOLÉMÉE LATHYRE.

LATHYRUS s. m. (la-ti-russ — mot lat. formé du grec *lathuros*, pois chiche. Le latin *lens*, lentille, serait pour *leneti*, selon Pictet, et on serait conduit à la racine sanscrite *lak*, goûter, obtenir, d'où *laka*, épi de riz, et *lakaca*, *lakuca*, espèce d'artocarpe. Comme cette racine s'écrit aussi *lagh*, en grec *laychanô*, on peut comparer le grec *lachanon*, légume. Il n'y aurait dans toutes ces formes qu'un nom général exprimant un produit alimentaire). Bot. Nom scientifique du genre gesse.

LATIAL, ALE adj. (la-si-al, a-le). Ant. rom. Qui appartient au Latium. ‖ *Colline latiale*, Une des sept collines de Rome.

LATIALITE s. f. (la-si-a-li-te — de *Latium*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Substance vitreuse, quelquefois incolore, le plus souvent de couleur bleue ou vert bleuâtre, qu'on trouve en petits cristaux ou en grains cristallins, dans les terrains volcaniques de la partie de l'Italie qui correspond au Latium des anciens. ‖ On la désigne généralement aujourd'hui sous le nom de HAÜYNE.

LATIANO, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. de la terre d'Otrante, district et à 25 kilom. O. de Brindisi; 4,927 hab.

LATIAR s. m. (la-si-ar). Antiq. rom. Fête instituée par Tarquin le Superbe en l'honneur de Jupiter Latiaris.

LATIAXIS s. m. (la-si-a-ksiss — du lat. *latus*, large; *axis*, axe). Moll. Syn. de TRICHOTROPIS.

LATIBARBE adj. (la-ti-bar-be — du lat. *latus*, large, et de *barbe*). Zool. Qui a une large barbe.

LATIBULUM s. m. (la-ti-bu-lomm — mot lat. qui signifie *cachette;* de *latere*, être caché). Pathol. Siége, foyer d'un venin quelconque.

LATICAPITÉ, ÉE adj. (la-ti-ka-pi-té — du lat. *latus*, large; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête large.

LATICAUDE adj. (la-ti-kô-de — du lat. *latus*, large; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue large.

LATICIFÈRE adj. des 2 g. (la-ti-si-fè-re — du lat. *latex* et *fero*, je porte). Bot. Qui contient du latex : *Vaisseaux* LATICIFÈRES. ‖ On dit moins bien LATEXIFÈRE.

LATICLAVE s. m. (la-ti-kla-ve — du lat. *latus*, large; *clavus*, clou). Antiq. rom. Tunique que les sénateurs et les premiers magistrats avaient seuls le droit de porter : *Le consul qui n'a point les faisceaux est suivi de ses licteurs et précédé seulement d'un héraut; mais il garde le costume consulaire, qui est celui de tous les grands magistrats en général : la toge, la prétexte, le* LATICLAVE, *et des brodequins blancs.* (Dézobry.) *Les Gaulois changèrent la saie et les braies de leurs ancêtres contre le* LATICLAVE *romain.* (H. Martin.)

— **Encycl.** Le *laticlave* était, chez les Romains, le vêtement distinctif des sénateurs. Quoique, sous Auguste, le droit de le porter eût été concédé aux chevaliers, toutefois le vêtement de ces derniers s'appela plus généralement *angusticlave.* Le *laticlave* était une tunique ornée de pourpre. Quelques modernes ont prétendu que cette tunique n'avait point de ceinture, en se fondant sur un passage de Manutius; mais ce passage et tout ce que Ferrarius en dit (*De re vestiaria*, lib. III, cap. VII) prouvent seulement que la ceinture se plaçait différemment sur le *laticlave;* car ni César ni Mécène n'eussent été blâmés à cause de leur ceinture relâchée, si tous les sénateurs eussent été sans ceinture. Suétone nous apprend que c'était une démonstration de deuil et d'humiliation de paraître ainsi. Buonarotti a cru cependant que les tuniques d'une matière précieuse se portaient sans ceinture; il en donne pour preuve la dalmatique, qui était une tunique sans ceinture; mais il n'a pas remarqué que la dalmatique ne date guère que du temps de Constantin. D'après plusieurs savants, le *laticlave* avait des galons ou des bandes de pourpre qui ne différaient de celles de l'angusticlave que par la largeur, et ces bandes s'appliquaient aux bords, le long de la poitrine, de manière à se rencontrer au milieu lorsqu'on joignait les deux côtés de la tunique. Pour réfuter cette supposition, il suffit de considérer la forme de la tunique, telle que les monuments la représentent. Il serait, en effet, bien extraordinaire qu'aucun sculpteur n'eût songé à représenter ces distinctions de bandes ou de galons que les citoyens de la classe la plus élevée auraient portés sur leur tunique. La *Roma* du palais Barberini ne contredit pas ce que nous disons; elle porte, à la vérité, une bande au milieu de la tunique, en avant sur la poitrine; mais cette statue est postérieure aux temps de la république et des premiers Césars. D'ailleurs, fût-il vrai, comme a répondu Rubenius, qu'une pareille bande, plus ou moins large, eût distingué le *laticlave* de l'angusticlave, comment rendre raison de l'omission de cette bande à toutes les statues qui représentent des sénateurs ou des chevaliers? Comment se fait-il que l'on ne retrouve cette bande que sur la statue de Rome dont nous venons de parler plus haut et sur les petites figures de quelques vases étrusques dont la date nous est inconnue? Suivant Scaliger, le *latus clavus* et l'*angustus clavus* se portaient au cou, comme la *bulla*, sans être attachés à la tunique. Rubenius croit que le *laticlave* était une tunique ayant une large bande qui descendait, de haut en bas, par devant et par derrière, et que l'angusticlave avait deux bandes étroites. Quelques traducteurs ont fait dire à Denys d'Halicarnasse que le *clavus* avait la forme d'un clou; si Denys d'Halicarnasse s'était expliqué aussi clairement, il aurait levé toute difficulté. Puisque aucun monument de l'ère républicaine ne représente ces bandes ou ces galons, il est à croire qu'ils n'existaient pas, car les Romains mettaient un soin scrupuleux à ne rien omettre de ce qui pouvait particulariser un personnage ou un habillement. Nous citerons, comme exemple de cette allégation, les bustes des empereurs, dont les cuirasses sont garnies de tous les ornements possibles; ceux des impératrices, dont les draperies sont de différents marbres. C'est, du reste, l'avis d'un savant allemand, M. Anthony Rich, qui dit, dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* : « Comme le *clavus* était une simple nuance de couleur mêlée au tissu et n'avait pas, en conséquence, de substance propre, il n'est indiqué sur aucune des statues qui représentent des sénateurs; car le sculpteur ne s'inquiète que des objets qui ont une substance réelle, et les peintures romaines qui nous restent sont, pour la plupart, des imitations d'œuvres grecques, représentant des sujets tirés de la mythologie et de l'histoire des héros, ou encore des scènes de la vie journalière. » Il paraît donc que le *clavus* n'était ni une bande, ni une plaque, ni un ornement qu'on portait au cou, et qu'on pût représenter en marbre; et il est permis de croire que c'était le mélange d'un nombre plus ou moins grand de fils de pourpre avec des fils blancs. Les deux tuniques désignées sous le nom de *laticlave* et d'angusticlave se distinguaient donc par des teintes plus pâles ou plus foncées. Cette supposition concilie tout. Bien qu'il n'existe aucun spécimen connu du *laticlave* des sénateurs sur les monuments, on peut s'en faire une idée d'après la *sarapis* des Perses, que l'on voit portée par Darius dans une mosaïque trouvée à Pompéi. Ce vêtement est décoré d'un ornement semblable au *laticlave*, avec cette différence qu'il était blanc sur un fond de pourpre pour les rois perses, et pourpre sur un fond blanc pour les sénateurs romains.

LATICLAVIEN, IENNE adj. (la-ti-kla-viain, iè-ne — rad. *laticlave*). Ant. rom. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave : *Les dignités* LATICLAVIENNES.

LATICOLLE adj. (la-ti-ko-le — du lat. *latus*, *large; collum,* cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet large.

LATICÔNE adj. (la-ti-kô-ne — du lat. *latus*, *large*, et de *cône*). Ornith. Qui a le bec en forme de cône élargi.

— s. m. pl. Groupe de passereaux, formé aux dépens des gros-becs, et comprenant les espèces qui ont le bec bombé et plus ou moins renflé sur les côtés, tels que certains loxias et bengalis.

LATICORNE adj. (la-ti-kor-ne — du lat. *latus*, large; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes larges.

LATICOSTÉ, ÉE adj. (la-ti-ko-sté — du lat. *latus*, large; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est marqué de larges côtes : *Coquilles* LATICOSTÉES.

LATIDENTÉ, ÉE adj. (la-ti-dan-té — du lat. *latus*, large; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a des dents larges.

LATIER s. m. (la-tié — rad. *late*). Anc. cout. Officier chargé de faire payer les amendes appelées LATES. ‖ Registre où ces amendes étaient inscrites.

LATIFLORE adj. (la-ti-flo-re — du lat. *latus*, large; *flos*, fleur). Bot. Qui a de larges fleurs.

LATIFOLIÉ, ÉE adj. (la-ti-fo-li-é — du lat. *latus*, large; *folium*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

LATIL (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, duc DE), prélat français, né aux îles Sainte-Marguerite en 1761, mort en 1839. Grand vicaire de l'évêque de Vence à l'époque de la Révolution, il refusa de prêter serment, quitta la France en 1791, y revint l'année suivante, fut arrêté; mais, après quelques mois d'emprisonnement, il recouvra la liberté et se réfugia en Allemagne; il passa de là en Angleterre, et s'attacha au comte d'Artois, qu'il ne quitta plus depuis cette époque. A la Restauration, il devint premier aumônier de ce prince, fut ensuite nommé successivement évêque *in partibus* d'Amyclée (1816), évêque de Chartres (1821), pair de France (1822), enfin archevêque de Reims, et, en cette qualité, il sacra Charles X l'année suivante. Sous le règne de ce prince, il travailla à l'entretenir dans des dispositions favorables aux jésuites, et l'on prétend qu'il ne fut pas étranger aux ordonnances de juillet, après lesquelles il reprit le chemin de l'exil, à la suite de son maître. Il avait été promu au cardinalat en 1826. Quelque temps après la mort de Charles X, il revint en France, où il avait toujours conservé son siége épiscopal, quoiqu'il n'administrât pas son diocèse, confié aux soins d'un vicaire général.

LATIL (Matthieu-François-Vincent), peintre français, né à Aix en 1796. Élève de Gros et de l'École des beaux-arts, il échoua pour le prix de Rome, s'adonna à la peinture historique et religieuse, et débuta, au Salon de 1824, par *Byrane abandonnant Olympe*, tableau exécuté avec soin, mais sans originalité. Depuis lors, M. Latil a exposé, outre de nombreux portraits : le *Lavement des pieds* (1827); *Moralité du peuple en l'absence des lois, en juillet* 1830; la *Tunique de Joseph* (1830); la *Fille du vétéran* (1838); *Episode de l'histoire des naufrages*, tableau qui lui valut une première médaille (1841); *Jésus-Christ guérissant un possédé; Saint Paul en Macédoine* (1845); la *Mission des apôtres* (1847); *Saint Jean le Précurseur* (1849); *Jeunes naufragés en actions de grâces* (1859), etc. Dans ces œuvres, il est resté ce qu'il s'était montré à ses débuts : un artiste consciencieux, travailleur, mais sans qualités saillantes.

LATILABE adj. (la-ti-la-be — du lat. *latus*, large; *labium*, lèvre). Zool. Qui a les lèvres larges.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des tégénéries, et comprenant une seule espèce, dont la lèvre est plus large que haute, et qui vit au Sénégal.

LATILABRE adj. (la-ti-la-bre — du lat. *latus*, large, et de *labre*). Zool. Qui a un large labre.

LATILE s. m. (la-ti-le). Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, comprenant deux espèces qui vivent dans la mer des Indes.

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Cuvier et Valenciennes. On n'en connaît, jusqu'à présent, que deux espèces, provenant de la mer des Indes : les *latiles argenté* et *tonneau.* Ces poissons sont remarquables par leur profil en arc arrondi et descendant presque verticalement, ce qui rend leur museau très-court; l'œil est grand et tout près de la courbe supérieure du profil; l'ouverture de la bouche, fendue jusque sous l'œil, est presque horizontale, et l'ensemble de leur corps rappelle plutôt celui d'un mulle que celui des coryphènes, avec lesquels Lacépède les avait confondus. Ces poissons ont une teinte argentée, tirant sur le rose ou le vert; leur longueur égale environ $0^{m},40$.

LATILINGUE adj. (la-ti-lain-ghe — du lat. *latus*, large; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue large.

LATILLA (Gaetano), compositeur italien, né à Bari en 1713, mort vers 1788. Il fit son éducation musicale à Naples, sous la direction de Domenico Gizzi, fondateur de l'école de chant d'où sortit le célèbre sopraniste Conti, qui, par reconnaissance pour les bons soins de son maître, prit le surnom de Gizziello. Un opéra que Latilla fit représenter à Naples, à l'âge de vingt-cinq ans, le fit engager à Rome pour y écrire une partition d'*Orazio.* Cette œuvre obtint un tel succès, que la maîtrise de Sainte-Marie-Majeure lui fut immédiatement offerte. Remercié après trois années d'exercice, il revint à Naples, et s'adonna de nouveau à la composition dramatique. Son nom acquit alors une telle autorité, que, pendant plus de vingt ans, ses ouvrages défrayèrent les principaux théâtres de l'Italie. Nommé, en 1759, maître des chœurs au conservatoire de la Pieta, à Venise, puis second maître de chapelle à Saint-Marc, l'artiste crut devoir donner sa démission, à la suite d'un refus d'augmentation de traitement, et se retira définitivement à Naples, où il habita jusqu'à sa mort.

Latilla occupe un rang honorable parmi les compositeurs de l'école napolitaine. Ses vingt partitions se distinguent particulièrement par la correction et la fraîcheur des idées, et ses œuvres d'église sont écrites dans un style non moins châtié que vigoureux.

LATIMANE adj. (la-ti-ma-ne — du lat. *latus*, large; *manus*, main). Zool. Qui a des mains ou des serres larges.

LATIMER (Hugues), l'un des premiers réformateurs de l'Église d'Angleterre, né dans le comté de Leicester vers 1472, brûlé vif en 1555. Fils d'un fermier, il fit ses études à l'université de Cambridge, entra ensuite dans les ordres, et se signala par la ferveur de ses convictions catholiques jusqu'à l'âge de cinquante ans, où les prédications d'un ecclésiastique de ses amis, nommé Thomas Bilney, lui firent concevoir, sur la doctrine et la discipline de l'Eglise catholique, des doutes, que fortifia encore la lecture des ouvrages de Luther. Devenu, dès lors, réformiste aussi ardent qu'il avait été zélé catholique, il se livra avec activité à la propagation des nouvelles doctrines, et s'attira par ses prédications la colère des théologiens de Cambridge, qui lui firent interdire de prêcher dans le ressort de l'université; mais il éluda cette interdiction en prêchant dans la chapelle d'un couvent qui échappait à la juridiction de l'évêque d'Ely, diocésain de Cambridge, et attira bientôt par ses sermons un grand concours d'auditeurs de tout âge et de tout sexe. Tant de succès ne pouvait qu'augmenter la haine des théologiens anglais, qui obtinrent de Henri VIII un ordre de poursuite contre les prédicateurs réformistes. Les poursuites aboutirent, pour Latimer, à une simple réprimande, et, peu de temps après, Thomas Cromwell, qui favorisait en secret les idées de la Réforme et qui commençait à acquérir une grande influence sur Henri VIII, lui fit obtenir un bénéfice dans le Wiltshire, et le recommanda ensuite à Anne Boulen, qui le prit pour chapelain et le fit nommer, en 1535, évêque de Worcester. Il remplit les devoirs de ce siége avec une activité exemplaire, réprimant les abus, et ne perdant aucune occasion de travailler à l'établissement de la Réforme; mais, en 1539, il aima mieux renoncer aux fonctions épiscopales que d'accepter l'acte des six fameux articles. Peu de temps après, il commit l'imprudence de venir à Londres, à l'époque où commençait à décliner le pouvoir de son protecteur Cromwell, dans la chute duquel il fut enveloppé. Traduit devant la cour, à cause des propos qu'il avait tenus contre les six articles, il fut emprisonné à la Tour, et y demeura six longues années, jusqu'à l'avénement du jeune Édouard VI (1547). Tiré de prison à cette époque, il jouit d'une grande faveur pendant tout le règne de ce prince, mais ne voulut pas renoncer à la vie paisible qui convenait à son grand âge, et refusa d'accepter aucune dignité. L'avénement de Marie Tudor, en 1553, provoqua en Angleterre une des plus violentes réactions religieuses dont l'histoire fasse mention. Latimer en fut une des premières victimes. Mis de nouveau à la Tour, il en fut tiré, au bout de quelques mois, pour comparaître, avec Ridley et Cranmer, devant un tribunal composé des théologiens les plus hostiles aux réformateurs. En avril 1554, ils furent condamnés à être brûlés vifs; on les laissa cependant dix-huit mois encore en prison. Enfin, le 16 octobre 1555, Latimer et Ridley furent conduits au bûcher fatal. Latimer fit preuve du plus grand courage, et exhorta son compagnon en ces termes : « Ayez bon courage, maître Ridley; nous allumerons aujourd'hui, par notre supplice, un incendie tel, qu'il ne s'éteindra jamais en Angleterre. »

Latimer ne possédait pas des connaissances fort étendues, mais, chez lui, le zèle suppléait à l'insuffisance de l'instruction. De mœurs simples et austères, il ne fut jamais un courtisan, et il avait acquis une grande popularité à Londres, où on ne l'appelait que le **vieux père Latimer.** On a donné une nouvelle édition de ses *Œuvres* (Londres, 1845, 4 vol.), parmi lesquelles on remarque des sermons, écrits dans un style simple et familier, et qui furent publiés, pour la première fois, en 1570.

LATIMER (Guillaume), érudit anglais, mort en 1545. Il fit ses études à Oxford, et partit ensuite pour l'Italie, où il se perfectionna dans la connaissance des langues anciennes, et devint, à son retour, précepteur de Reginald Pole, qui, plus tard, lui fit obtenir deux cures et une prébende. Latimer fut aussi le professeur de grec d'Erasme, à Oxford, et il est généralement regardé comme l'un des restaurateurs des études classiques en Angleterre.

LATIN, INE adj. (la-tain, i-ne — lat. *latinus*, même sens). Qui est du Latium; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les peuples* LATINS. *Les guerres* LATINES.

— Qui appartient, qui a rapport à la langue des Romains, lesquels passent pour l'avoir empruntée aux habitants du Latium : *La langue* LATINE. *La prosodie* LATINE. *Une grammaire* LATINE. *Les auteurs* LATINS. *Un discours* LATIN. *La langue* LATINE, *du temps de Théodose, se parlait de Cadix à l'Euphrate.* (Volt.) ‖ Qui a les caractères de cette langue : *Le style de l'*Imitation *n'est pas* LATIN, *sans doute, mais il est plein de charme.* (Renan.)

— *Le pays latin*, *quartier latin*, Quartier de Paris, situé sur la rive gauche de la Seine, et qui est particulièrement habité par les étudiants :

Le navet n'a-t-il pas, dans le *pays latin*,
Longtemps composé seul ton modeste festin?
RIVAROL.

Tu vas passer pour ridicule
Chez les rois du *pays latin*,
Dont le sceptre est une férule.
MAYNARD.

Non loin des bords de la Seine,
Paris ne connaît qu'à peine
Un quartier sombre et lointain,
Qui sur le coteau s'élève
Devers Sainte-Geneviève :
C'est le vieux *quartier latin.*
NADAUD.

— Ant. rom. *Féries latines*, Nom donné aux quatre jours pendant lesquels on célébrait le latiar.

— Antiq. rom. *Voie Latine*, Route qui conduisait de Rome à Casilinum.

— Hist. *Empereurs latins*, Empereurs français qui ont régné à Constantinople, depuis 1204 jusqu'en 1261.

— Hist. relig. *Eglise latine*, Eglise chrétienne d'Occident, par opposition à l'Eglise d'Orient, ou Eglise grecque. ‖ *Rite latin*, Rite de l'Eglise romaine. ‖ *Pères latins*, Pères de l'Eglise latine.

— Mar. *Voile latine*, Voile triangulaire, enverguée sur antenne, usitée surtout sur la Méditerranée. ‖ *Bâtiment latin*, Navire du Levant, gréé en voiles triangulaires ou latines.

— Gramm. *Cas latin*, Se dit de l'ablatif, qui n'existe pas en grec.

— Substantiv. Habitant du Latium : *Les* LATINS *eurent plusieurs guerres à soutenir contre les Romains, et ne furent soumis que peu à peu.* (Noël.)

— Fam. Latiniste :

Les *Latins!* les *Latins!* il n'en faut pas médire;
C'est la chaîne, l'anneau ; c'est le cachet de cire
Odorant, et par où, bien que si tard venus,
A l'art savant et pur nous sommes retenus.
SAINTE-BEUVE.

— Hist. Nom donné anciennement aux peuples d'Occident : *L'armée des* LATINS *mit le siége devant Antioche.* ‖ Nom donné aux peuples qui appartiennent à l'Eglise latine : *Les* LATINS *et les Grecs diffèrent de croyance et de pratiques en plusieurs points.* (Acad.) *Dans les conciles de Lyon et de Florence, on travailla à la réunion des* LATINS *et des Grecs.* (Volt.)

— s. m. Langue latine : *Apprendre, étudier, enseigner le* LATIN. *Napoléon ne savait pas le* LATIN. (Fr. Arago.) *On écrivait encore le* LATIN *qu'on ne le parlait déjà plus.* (Littré.)

Le *latin*, dans les mots, brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté.
BOILEAU.

— *Bon latin*, *mauvais latin*, Latin correct, incorrect.

— *Bas latin*, Latin parlé ou écrit après la chute de l'empire romain et durant le moyen âge.

— *Latin de cuisine*, *latin de bréviaire*, Latin barbare.

— *Gens de latin*, Savants, personnes qui savent le latin :

Si les *gens de latin* des sots sont dénigrés.....
RÉGNIER.

— *Gens à latin*, Pédants, personnes qui font à tout propos des citations latines :

Je n'aime point céans tous vos *gens à latin*.

Molière.

— *Parler latin*, Parler en langue latine; savoir le latin assez pour le parler : *On* PARLA LATIN *à la cour, dans les cloîtres, dans les tribunaux et dans les écoles.* (Rivarol.) ‖ *Parler latin devant les cordeliers*, Parler à des gens plus savants que soi.

— *Savoir, entendre son latin*, Etre fort malin :

Fort mignon, plaisant et habile,
Tracassant, traînant le patin,
Car je *savais* bien *mon latin*.

Coquillart.

— *Cracher du grec et du latin*, Faire beaucoup de citations grecques et latines. ‖ *Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin*, Se dit quand on entend un ignorant citer du latin.

— *Etre au bout de son latin*, Ne savoir plus que dire, que faire, ne savoir plus où l'on en est :

S'il faut rire ou chanter au milieu d'un festin,
Un docteur *est* alors *au bout de son latin*.

Boileau.

— *Y perdre son latin*, Travailler inutilement à quelque chose, y perdre son temps et sa peine : *Mademoiselle a toujours des crises violentes, des éblouissements, des spasmes; j'*Y PERDS MON LATIN. (A. Houssaye.)

Revêche à mes raisons, il se rend plus mutin,
Et ma philosophie y *perd tout son latin*.

Régnier.

— *C'est du latin*, C'est une chose inintelligible : *Ce que vous dites* EST DU LATIN *pour moi.* ‖ *C'est du latin qui passe votre gamme*, Cela est au-dessus de votre portée.

— Prov. *A bon vin bon latin*, On proportionne ses services au prix que les autres veulent y mettre, on donne à chacun pour son argent. Voici l'origine qu'on a attribuée à ce proverbe : le premier président du parlement de Paris, M. de Lamoignon, était en peine d'avoir un bibliothécaire. Il s'adressa pour cela à M. Hermant, recteur de l'Université, qui lui indiqua M. Baillet, son compatriote. Le président voulut le connaître. Il le fait inviter à dîner; Baillet s'y rend, mais, s'apercevant qu'il est entouré de pédants qui veulent faire les savants avec lui, il ne répond que par monosyllabes aux diverses questions qu'on lui fait. On lui demande, en latin, comment il trouve le vin? Il était mauvais, il répond : « *Bonus.* » Aussitôt de rire et d'en conclure, comme on l'avait déjà pressenti, que le candidat n'est qu'un sot. Au dessert, on sert du vin d'une meilleure qualité, et, pour se donner de nouveau le plaisir de rire, on renouvelle la question de la qualité du vin. Baillet répond : « *Bonum.* — Oh! oh! ah! ah! eh! vous voilà donc redevenu bon latiniste! — Oui, *à bon vin, bon latin.* »

— **Encycl.** Ethnogr. Le nom des *Latins* a évidemment la même origine que celui de Latium; mais lequel des deux a précédé l'autre? Il est difficile de le savoir; car tous deux étaient déjà très-anciens au temps des Romains (v. LATIUM). En effet, dans les récits qui concernent Saturne et l'hospitalité qu'il reçut de Janus, on trouve le nom de Latium, et, d'une autre part, celui de Latinus est donné par une autre tradition au roi dont Enée épousa la fille. Ce qui paraît certain, c'est qu'il y eut un moment où le nom de *Latins* ne se donnait qu'à une fraction des habitants du Latium.

Virgile, qui ne saurait être une autorité historique, mais qui suivait peut-être une tradition, nous raconte qu'Enée eut à combattre les Rutules, qui habitaient le Latium. Dans l'histoire des guerres que les Romains eurent à soutenir contre différents peuples du même pays, il n'est jamais question des Rutules, mais seulement des Eques, des Herniques et des Volsques.

L'opinion la plus vraisemblable, c'est que le nom de *Latins* fut donné à un assemblage de plusieurs peuplades distinctes habitant la même contrée. Il y a apparence que le lien qui unissait ces différentes peuplades n'était pas très-fort, puisque les Romains furent souvent en guerre, tantôt avec un peuple, tantôt avec un autre. Toutefois, bien que divisés en plusieurs peuplades indépendantes, désignées par des noms particuliers, ils parlaient la même langue, étaient unis par une religion commune et par certaines fêtes, qui donnaient occasion, soit à des échanges commerciaux, soit à des assemblées politiques où l'on traitait des questions de paix et de guerre. Parfois ils formaient entre eux des ligues offensives et défensives, dont la durée se bornait à celle de la cause qui les avait suscitées.

Le Latium se trouvait tout entier sur la rive gauche du Tibre, qui le séparait de l'Etrurie. Or, la ville de Romulus fut fondée sur cette rive, par conséquent dans le Latium, et à une certaine distance de la Sabine, qui était un pays de montagnes et de difficile accès. Ainsi, pendant la première période de son existence, Rome, située tout entière au midi du Tibre et d'abord dépourvue de ponts, avait ses communications les plus fréquentes avec les *Latins*. Aussi le *latin* devint-il la langue de Rome.

La même circonstance, c'est-à-dire le voisinage et la facilité des communications, fut cause que les Romains furent souvent en guerre avec les peuples du Latium. Après l'expulsion des Tarquins, après les défaites suscessives des Etrusques et des Sabins, qui avaient pris les armes pour rétablir ces tyrans, toute la ligue *latine*, sollicitée par Octavius Mamilius, gendre de Tarquin, vint engager avec les Romains une action décisive pour rétablir le roi détrôné. Les deux armées se rencontrèrent près du lac Régille, qui donna son nom à la bataille. Celle des *Latins* montait à quarante-trois mille hommes, tandis que le dictateur romain Posthumius n'en avait que vingt-cinq mille. Néanmoins, il fit éprouver à ses ennemis une défaite sanglante et dont ils se ressentirent longtemps. Titus et Sextus, fils du tyran, y furent tués et dix mille *Latins* à peine en échappèrent. Dès lors, toute la ligue demanda la paix, se soumit, et, à partir de ce moment, les prises d'armes des *Latins* furent toujours facilement réprimées.

Cependant, comme bientôt après il y eut à Rome des dissensions très-vives entre les riches et les pauvres, et ensuite une invasion de Gaulois qui défirent les Romains et saccagèrent leur ville, les guerres des *Latins* contre la république romaine furent encore fréquentes et acharnées. Les Volsques, qui n'avaient envoyé que peu de monde à la bataille du lac Régille, reprirent les armes trois ans après, et ce fut pendant le cours de ces dernières guerres que Marcius Coriolan joua le rôle qui lui a valu sa célébrité. La résistance des Volsques contre Rome était favorisée, non-seulement par la discorde qui régnait souvent au sein de cette ville, mais encore par leur situation; car ils habitaient la partie du Latium la plus éloignée du Tibre, celle qui est au midi et qui touche à la Campanie. Après eux, ce furent les Eques qui firent les plus grands efforts pour se soustraire à la domination romaine. Peu de temps après chaque défaite, les *Latins* s'insurgeaient de nouveau. Sous le consulat de Manlius Torquatus et de Decius Mus, qui eut lieu après la bataille d'Allia et la prise de Rome, on les voit encore envoyer des forces redoutables contre les Romains et mettre en péril les armées romaines. Enfin, après avoir éprouvé deux défaites sanglantes, l'une à Véseris, près du mont Vésuve, en 340, et l'autre à Trifane, en 339 avant l'ère chrétienne, les *Latins* se soumirent, et ce fut leur dernière guerre contre les Romains. Mais ceux-ci furent obligés de prendre des mesures extraordinaires pour conserver la possession possible du Latium. Ils transportèrent sur leur propre territoire les habitants du pays, qu'ils remplacèrent par des colonies nouvelles. Ils célébrèrent par vingt-quatre triomphes l'assujettissement des Volsques, et détruisirent entièrement la fertilité artificielle de ce pays, où les ruines de tant de cités éparses au milieu de marais depuis lors inhabitables attestent la grandeur du peuple anéanti et la prévoyante cruauté des vainqueurs. A quelques villes *latines*, notamment à Lanuvium, Aricie, Nomentum, Pedum, Tusculum, on accorda le droit de cité, mais sans droit de suffrage. On traita de même Capoue, Fundi, Formies, Cumes et Suessela. Antium et Vélitres furent démantelées et colonisées; Préneste et Tibur furent dépouillées de leurs terres.

En somme, les hostilités entre les *Latins* et les Romains ne furent définitivement terminées que 414 ans après la fondation de Rome. Tant que cette république eut à soutenir les guerres *latines*, elle ne fit que peu de conquêtes en dehors du Latium.

Les divinités les plus anciennes dont les Romains aient conservé le souvenir étaient probablement des divinités *latines*. C'est, par exemple, Janus et Saturne, ainsi que Picus et Faunus, descendants de ce dernier; c'est Anna Perenna, dont Ovide a raconté la légende dans ses *Fastes;* c'est Palès, la protectrice des bergers; c'est Cérès, la patronne des travaux champêtres et la civilisatrice par excellence, parce que son culte marque l'époque où les peuplades passèrent de la vie nomade à la vie sédentaire; c'est enfin Vesta, qui est aussi un signe de fixité, parce qu'elle représente le foyer domestique.

Rome emprunta aussi aux peuples *latins* leur constitution aristocratique, leur oligarchie à la fois politique et sacerdotale et l'usage du sacerdoce héréditaire dans certaines familles pour quelques-uns des rites.

— Linguist. La langue *latine* appartient au rameau italique de la branche pélasgique ou gréco-*latine*. Elle doit le nom sous lequel elle a toujours été désignée à l'antique pays du Latium, et la conquête romaine la porta dans une foule de contrées d'où elle expulsa l'idiome national : dans l'Etrurie d'abord, la Ligurie, la Gaule, ensuite en Espagne, dans la Lusitanie et même en Afrique, où elle disputa le terrain au phénicien et au numide. Partout, sur son passage, la langue *latine* laissa des traces profondes, et lorsqu'elle cessa d'être parlée dans les diverses contrées de l'Europe soumises à la domination romaine, elle s'y maintint comme langue écrite, comme langue de la religion et de la science.

L'origine de cette langue est obscure et incertaine. Considérée dans son ensemble, elle ne dérive pas directement du grec; mais elle s'y rattache d'abord par des points de contact communs avec un ancien idiome asiatique, celui des Aryas primitifs, et ensuite par les nombreux emprunts que les Romains conquérants de la Grèce ont faits à la langue des Hellènes. Mais, dans la formation du *latin*, il faut tenir compte des idiomes usités, non-seulement chez les *Latins*, mais chez les autres populations de l'Italie, telles que les Ausones des bords du Tibre, les Osques du pied du Vésuve, les Etrusques des rives de l'Arno, les Ligures du pied des Alpes, les Ombriens, les Sabins, les Samnites, etc. Le *latin*, dit Denys d'Halicarnasse, n'est ni tout à fait grec ni tout à fait barbare; c'est-à-dire qu'à côté de certains éléments qu'il y reconnaissait comme grecs s'en trouvaient d'autres dont il ignorait l'origine. Par cet élément barbare, le *latin* se rattache au celtique et même au cantabre. Bullet a cherché à démontrer que le *latin* n'était formé que de grec et de celtique. Amédée Thierry et, avant lui, Fréret ont rattaché la population de l'Ombrie à celle de la Gaule, et c'est aussi par l'intermédiaire de l'ombrien que l'auteur du *Mithridate* a cru pouvoir établir l'affinité qui existe entre le *latin* et les idiomes celtiques. Macpherson, dans son *Histoire de l'Irlande*, et W. Bentham, dans son *Etruria celtica*, ont comparé un grand nombre de mots *latins* avec des mots celtiques dont ils paraissent être dérivés. D'autres savants voient dans les Sicules un peuple celtique, et, selon eux, le fleuve *Sicanos*, si fameux dans les anciennes traditions de ce peuple, pourrait bien n'être que la *Sequana* (la Seine). Des investigations persévérantes avaient conduit Niebuhr à placer ce fleuve entre les Pyrénées et le Rhône, et Gustave Fallot a constaté que les patois des Séquanais avaient une ressemblance des plus prononcées avec les anciens idiomes de l'Italie. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une quantité considérable de mots *latins*, qui expriment des objets de première nécessité et les actions les plus ordinaires de la vie, se rattachent par la racine ou par la forme plutôt au celtique et au germanique qu'au grec. Funck a fait un livre pour prouver que le *latin* est originaire de la Germanie, et c'est aussi de cette contrée que Niebuhr et Ottfried Muller font venir les Etrusques. D'un autre côté, c'est à la langue des Pélasges que Niebuhr croit devoir rapporter l'origine de celle des *Latins*. Mais, de la comparaison des formes du verbe substantif en *latin*, en grec et en sanscrit, on peut tirer la preuve que le *latin* n'a jamais pu traverser la période grecque ou pélasgique, comme on disait autrefois, et que le grec et le *latin* sont tous les deux des modifications indépendantes d'une même langue originale. Prenons pour exemple le présent de l'indicatif de cet auxiliaire :

Français.	Latin.	Grec.	Sanscrit.
Je suis.	*Sum.*	*Eimi, esmi.*	*Asmi.*
Tu es.	*Es.*	*Ei, essi.*	*Asi.*
Il est.	*Est.*	*Esti.*	*Asti.*
Nous sommes.	*Sumus.*	*Esmen, esmes.*	*Smas.*
Vous êtes.	*Estis.*	*Este.*	*Stha.*
Ils sont.	*Sunt.*	*Eisi, enti.*	*Santi.*

Au singulier, le *latin* est moins primitif que le grec, car *sum* est pour *es-um*, *es* pour *es-is*, *est* pour *es-ti*. De même, à la première personne du pluriel, *sumus* est pour *es-umus*. La seconde personne *es-tis*, qui équivaut au grec *es-te*, est une forme plus primitive que le sanscrit *stha*. Mais, à la troisième personne du pluriel, la forme *latine* est plus primitive que la forme grecque. La forme régulière serait *as-anti*, devenu en sanscrit *santi;* le grec a laissé tomber le *s* initial et l'éolien *enti* a fini par se réduire à *eisi;* le *latin* a, au contraire, conservé le *s* du radical, et il serait complétement impossible de dériver *sunt* du grec *eisi*.

En définitive, le *latin* classique est un des nombreux dialectes parlés par les habitants aryens de l'Italie; c'était le dialecte du Latium, mais qui n'était parlé dans toute sa pureté que dans la ville de Rome, et à Rome même par les seuls patriciens. Fixé par Livius Andronicus, Ennius, Nævius, Caton et Lucrèce, le *latin* classique, poli par les Scipion, les Hortensius, les Cicéron, fut la langue d'une classe limitée, d'un parti politique et d'une école littéraire. Avant l'âge où brillèrent ces poëtes et ces orateurs, la langue de Rome dut éprouver des fluctuations et des changements considérables : Polybe dit que les Romains les plus instruits ne pouvaient traduire sans difficulté les anciens traités entre Rome et Carthage; Horace avoue qu'il ne comprend pas les vieux poëmes saliens de Numa, et donne à entendre qu'aucun de ses contemporains n'est plus avancé que lui à cet égard; Quintilien assure que les prêtres saliens eux-mêmes pouvaient à peine comprendre leurs hymnes sacrés. Il est présumable que, si les plébéiens avaient eu le dessus au lieu des patriciens, le *latin* eût été fort différent de ce qu'il est dans Cicéron. On sait, du reste, que Cicéron lui-même, ayant été élevé à Arpinum, fut obligé, lorsqu'il commença à fréquenter la haute société pour laquelle il eut à écrire, de se corriger de quelques provincialismes, parmi lesquels on cite l'habitude qu'il avait de laisser tomber le *s* à la fin des mots. On sait aussi que Tite-Live, cet admirable prosateur, né à Patavium (Padoue), malgré la pureté de sa diction, ne fut pas à l'abri des reproches de *patavinité* qui lui furent adressés par Asinius Pollion.

Ces faits prouvent que le *latin*, même en Italie, n'eut jamais, comme langue vulgaire, un domaine bien étendu. Dès le principe, dans chaque pays conquis, il devenait la langue des affaires publiques, et, peu à peu même, celle de la littérature; mais, dans les affaires privées, dans les relations civiles, chaque peuple soumis conserva l'idiome qui lui était propre. C'est ainsi que, dans la partie méridionale de l'Italie et dans la Sicile, le grec ne cessa, jusqu'à l'invasion des barbares, d'être employé comme langue vulgaire. Plus près du Latium, les Sabins, au rapport de Varron, conservèrent, jusqu'au Ier siècle de notre ère, l'usage de leur idiome. Les divers municipes d'Italie ayant accepté par force le *latin* comme langue officielle, essayèrent de revenir à l'usage public de leurs langues particulières dès qu'ils crurent le moment opportun. Lors de la guerre Sociale, leur premier acte d'indépendance nationale fut de marquer de légendes non *latines* les monnaies qu'ils frappèrent à cette époque. Mais Rome ayant réduit les révoltés, la loi Julia fit disparaître des actes publics l'emploi de tout idiome autre que le *latin*.

Le *latin* a eu certainement un grand nombre de dialectes; mais aucun d'eux ne paraît avoir été cultivé. Plaute distinguait, dans la langue *latine* parlée de son temps, la langue noble et la langue plébéienne. A l'époque de Cicéron, ces distinctions existaient sous d'autres noms : la langue noble devint le *latin* classique ou urbain, et la langue plébéienne, le *latin* vulgaire ou rustique. Le *latin* noble ou classique est celui dans lequel ont été composés les grands monuments de la littérature romaine; c'était la langue des esprits d'élite. Cicéron dit qu'il ne connaissait que cinq ou six dames romaines qui parlassent le *latin* correctement. Plus tard, Quintilien se plaignait de l'impossibilité qu'il y avait pour le peuple de Rome de dire un mot sans prononcer en même temps quelque barbarisme, et de la difficulté que les jeunes gens éprouvaient, à Rome même, à bien apprendre leur langue maternelle. La connaissance du *latin* classique y était moins facile à acquérir que celle d'une langue étrangère.

Le *latin* plébéien ou vulgaire était la langue usuelle du peuple. Il ne nous en est resté comme spécimen, qu'un certain nombre de mots altérés par des contractions et des suppressions de désinences, que les poëtes comiques mettaient dans la bouche de leurs personnages appartenant aux classes inférieures de la société. Les qualifications distinctives d'urbaine et de rustique, données ainsi à deux états de la langue *latine*, servaient encore à indiquer une différence entre le langage de l'habitant de la ville et celui de l'habitant de la campagne. Le langage du colon des provinces, le *sermo provincialis*, ne se distinguait pas moins que la *lingua rustica* du langage de Rome. La langue vulgaire ou rustique a peu à peu envahi les productions littéraires : celles des païens, par manque de culture et de goût; celles des docteurs de l'Eglise, par la nécessité de porter les enseignements de la religion chrétienne à la connaissance de tous sans distinction. Saint Augustin avertit souvent le lecteur, à la tête d'un livre, qu'il écrira *humili stylo*, tandis que dans d'autres, la *Cité de Dieu*, par exemple, il se sert du style littéraire. C'est de la *lingua rustica* que sont sorties les langues romanes : l'italien, l'espagnol, le moldo-valaque, le provençal et le français.

On distingue, dans l'histoire de la langue *latine*, quatre époques ou âges. La première époque commence à la fondation de Rome et finit vers les derniers temps de la république, ou, pour prendre une date plus précise, vers l'an 240 avant notre ère, quand le poëte Livius Andronicus composa les premières comédies *latines* régulières. Le seconde époque finit avec Cicéron, ou plutôt avec le règne d'Auguste; la troisième va jusqu'à la translation en Orient du siége de l'empire, et la quatrième jusqu'à la complète invasion des barbares, au ve siècle.

Les monuments de la première de ces quatre périodes sont rares et incomplets. Le plus ancien est du temps de Romulus, ou, si l'on veut, il date des premières institutions religieuses de Rome; c'est le *Chant des frères Arvales*, sorte de litanie que ces prêtres romains récitaient durant leur procession annuelle à travers la campagne, au commencement du printemps, pour obtenir des dieux une récolte abondante. Il se compose de cinq phrases distinctes, chacune répétée trois fois, et d'un mot exclamatif cinq fois répété, qui forme la conclusion. La première phrase n'a rien d'obscur; elle signifie : « Lares, venez-nous en aide! » L'exclamation de la fin signifie : « Triomphe! » Toute la partie intermédiaire est à peu près inintelligible. Ce chant a été découvert en 1777, gravé sur une pierre et accompagné des statuts du collége des frères Arvales, écrits dans le style d'une époque postérieure. Il ne présente qu'un petit nombre de mots qui soient restés dans le *latin* classique. Après l'hymne arvale, viennent quelques fragments des lois de Numa et une loi de Servius Tullius, qui nous ont été conservés par Festus, et dans lesquels se dessinent davantage les habitudes grammaticales du *latin;* quelques fragments des chants suliens, cités par Varron; les lois des Douze Tables, œuvre des décemvirs, promulguées dans les années 305 et 306 de la fondation de Rome, c'est-à-dire quatre siècles et demi avant Jésus-Christ; les inscriptions du tombeau des Scipions; puis celle de la colonne rostrale, élevée au milieu du Forum en mémoire de la victoire navale remportée par le consul Duilius Nepos sur les Carthaginois, en 260 avant notre ère; et, enfin, le sénatus-consulte publié en l'an de Rome 569 (186 av. J.-C.), pour l'abolition des bacchanales. Mentionné par Tite-Live, ce document a été découvert, gravé sur une plaque d'airain, dans des fouilles exécutées en Calabre en 1692.

On pense que l'inscription de la colonne rostrale ne nous est point parvenue sous sa forme primitive, mais bien sous une forme moins archaïque, qui lui avait été donnée lors d'une réédification postérieure du monument. Quant au style des lois des Douze Tables, il ne paraît pas avoir été modifié ni rajeuni. Du temps de Cicéron, aucun Romain n'entendait plus le *latin* des compositions antérieures à ces lois, et on ne comprenait guère mieux celui dans lequel ces mêmes lois étaient écrites.

Dans cette première période de son histoire, la langue *latine* s'est formée et perfectionnée, à peu près à l'abri de toute influence du dehors; c'est ce qui a fait dire à Cicéron que le siècle des Scipions est celui de la véritable latinité. Mais quand les Romains eurent successivement conquis le sud de l'Italie et la Sicile, la Macédoine et l'Achaïe, le grec leur devint de plus en plus familier et il exerça une puissante influence sur la langue de Rome, qui prit alors la forme qu'elle présente dans les œuvres des plus anciens auteurs classiques. A mesure que Rome grandissait en puissance politique, elle accueillait avec empressement les arts, les mœurs, la langue et la littérature de la Grèce. Avant le commencement des guerres puniques, beaucoup des hommes d'État romains comprenaient et parlaient même le grec : les enfants n'apprenaient pas seulement l'alphabet romain avec leurs maîtres, les *litteratores;* les caractères grecs leur étaient enseignés en même temps; on appelait *grammatici* ceux qui donnaient des leçons de grec, et c'étaient généralement des esclaves ou des affranchis grecs. Plusieurs sont devenus célèbres, comme on le verra, plus loin, dans l'histoire de la littérature *latine.*

Par ces rapports littéraires devenus plus intimes entre les Romains et les Grecs, l'influence hellénique sur la langue *latine* fut assez profonde pour en changer la physionomie; d'une part, cette langue perdit en originalité ce que, d'une autre, elle gagna en richesse, en douceur et en harmonie, et cette période nouvelle de son existence fut appelée l'âge d'or du *latin.* Cet âge d'or s'étend de la mort de Sylla à la fin du règne d'Auguste, et termine la seconde époque de l'histoire de la langue littéraire des Romains.

Les conquêtes de Rome ayant embrassé la plus grande partie de l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie occidentale, partout le *latin* fut cultivé à côté des idiomes indigènes, et il devint, sinon comme langue parlée, du moins comme langue écrite, commun aux hautes classes de tout l'empire. Au IIe siècle de notre ère, tous les peuples sont familiarisés avec la connaissance du *latin.* Non-seulement les Gaulois de la Cisalpine, mais ceux même de la Transalpine, y sont devenus habiles, et parfois le *latin* est employé avec plus de pureté et d'élégance dans les Gaules et en Espagne qu'en Italie, où l'invasion des termes exotiques ne connaît plus de bornes, par suite de l'affluence des étrangers dans la capitale du monde romain. L'altération qui en résulta pour la langue marcha d'autant plus rapidement que les écrivains suivirent le courant au lieu de le modérer. L'instruction chrétienne, donnée en langue plébéienne et rustique, contribua d'un autre côté à la décadence du *latin.* On trouve dans les écrits religieux des premiers temps des barbarismes qui ne s'étaient rencontrés auparavant que dans la bouche du peuple, et qui, depuis, sont restés comme partie constitutive dans la langue liturgique de l'église d'Occident. Deux événements importants, la translation du siége de l'empire à Constantinople et l'invasion des barbares, achevèrent de détruire la langue classique. Avec le Bas-Empire, on tombe dans la basse latinité, c'est-à-dire dans un état de corruption de la langue consistant, non-seulement dans les changements apportés à la signification des mots, mais encore dans l'introduction d'une foule d'expressions grecques et d'un nombre plus grand encore de termes appartenant aux langues des barbares. Les incursions successives des Goths, des Vandales et des Lombards inondèrent le *latin* de mots et de tournures empruntés à leurs idiomes. On vit cependant les souverains étrangers conserver à leur cour l'usage du *latin*, qui, sous l'un d'eux, Théodoric le Grand, jeta même un assez vif éclat. Durant cette période, quelques rares écrivains se retrempaient dans les anciens modèles, et il en fut ainsi jusqu'à la Renaissance. Mais, bien avant cette dernière époque, le *latin* pouvait être considéré comme une langue morte. De nos jours encore, cependant, il est usité, comme langue vulgaire, chez quelques populations de l'Europe centrale, dans diverses localités de la Pologne et de la Hongrie.

Le christianisme ayant adopté la langue *latine*, cette langue lui est redevable de n'avoir point péri avec la puissance romaine; car la conversion religieuse des barbares fut pour beaucoup sans doute dans le respect qu'ils montrèrent pour une langue placée sous l'égide de la religion. Le rôle politique et officiel du *latin* a duré fort longtemps en Europe. Parvenu à l'empire, Charlemagne ordonna que les procédures judiciaires, ainsi que tous les arrêts des tribunaux, fussent rédigés dans cette langue, et il défendit aux officiers publics d'en employer une autre dans leurs actes. Mais si le *latin* devint, par un acte du pouvoir, la langue officielle, il ne fut vraiment parlé que dans les cloîtres, et, bien qu'on l'écrivît encore dans le monde, il n'en était pas moins déjà une langue morte; car on ne peut apporter comme preuve de son existence les harangues des parlements et les discussions des écoles, faites dans un langage qui n'avait du *latin* que les désinences. Les actes judiciaires furent rédigés dans un latin tellement barbare, qu'il devint incompréhensible et causa souvent des procès. En 1490, Charles VIII prescrivit d'écrire en français les dépositions faites devant les tribunaux, et, en 1510, Louis XII fut obligé de renouveler cet édit. Ce que ces deux rois avaient exigé pour les dépositions, François Ier l'étendit, en 1532, aux actes des notaires, et, en 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterets, à toutes les sortes d'actes judiciaires. Voici en quelle circonstance il prit cette détermination : s'étant informé d'un courtisan quel arrêt on avait rendu dans un procès où il était demandeur, et qui venait d'être jugé au parlement, le seigneur lui répondit : « Sire, étant venu en poste, sur l'avis de mon procureur, pour me trouver au jugement de mon procès, à peine ai-je été arrivé que votre cour du parlement m'a *débotté.* — Vous a *débotté*, lui dit le roi; qu'entendez-vous par là? — Oui, sire, au moins la cour, en prononçant, s'est servie de ces termes : *Dicta curia debotavit et debotat dictum actorem.* » Ce langage parut, dit-on, si ridicule au roi et à ceux qui l'accompagnaient, qu'il résolut de défendre à son parlement de l'employer dans la suite. Cependant, vingt-six années après l'ordonnance qu'il rendit à ce sujet, les cours supérieures persistaient encore dans l'emploi de la langue *latine* « pour les réponses sur requêtes et pour les enregistrements des lois royales, » quoique les requêtes et les lois elles-mêmes au bas desquelles on les inscrivait fussent en langue française, et on fut forcé de le leur interdire, en 1563, par l'ordonnance de Roussillon. En 1629, c'est-à-dire quatre-vingt-dix ans après l'ordonnance de Villers-Cotterets, et soixante-six après celle de Roussillon, on eut encore à faire la même défense, pour les procédures et jugements, aux tribunaux ecclésiastiques.

Toutefois, à l'époque de la Renaissance, le *latin*, idiome commun des savants de l'Europe, fut écrit par plusieurs d'entre eux avec autant d'élégance que de facilité, et l'on vit, notamment, les cicéroniens de la cour de Léon X rappeler un instant dans leurs écrits les beaux jours de la langue. Mais, à cette époque-là même, la réforme prêchée par Luther et Calvin enleva au *latin* le privilége exclusif, dont il avait joui jusqu'alors, d'être l'interprète officiel des textes sacrés et la langue commune de l'orthodoxie dans toutes les parties du monde chrétien; il ne demeura langue religieuse que pour les catholiques. Cependant l'ostracisme dont le *latin* fut frappé dans les pays protestants n'y influa pas sur ses destinées comme interprète des sciences profanes. L'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre continuèrent surtout, pour le droit et la médecine, à produire des ouvrages écrits en *latin.* En France, l'Université conserva longtemps aussi l'usage du *latin* pour l'enseignement écrit et les exercices publics dans les Facultés de droit et de médecine. Elle y a à peu près complétement renoncé aujourd'hui. Le *latin* est encore cependant la langue usitée pour l'enseignement de la théologie dans les grands séminaires. Par un arrêté qui date de 1848, le ministre de l'instruction publique décida que le discours d'ouverture de la distribution des prix du concours général des lycées de Paris, au lieu d'être composé en *latin*, le serait dorénavant dans la langue nationale. Cette mesure, qui a été rapportée depuis, fut alors généralement approuvée; car le discours des distributions des prix, généralement écrit en *latin* hasardé, n'est guère compris que de celui qui le prononce. Un décret récent a supprimé, dans les établissements publics, les exercices du discours *latin*, des vers *latins* et de la dissertation *latine.*

Mais pourquoi la langue *latine* est-elle restée la base de l'enseignement secondaire dans presque tous les États d'Europe? En étudiant sans parti pris cette question, si débattue aujourd'hui, on arrive aisément à se convaincre que l'enseignement du latin a pour principale, sinon pour unique raison, une longue routine. Le rôle qu'ont joué l'Église dans la société et la langue *latine* dans l'Église suffit pour expliquer que les écoles monastiques du moyen âge aient fait de l'enseignement du *latin* leur programme presque exclusif. Il ne s'agissait alors que de former des chrétiens, et le *latin*, forme adoptée pour les livres saints et la liturgie, suffisait à cet objet. Aujourd'hui que les nécessités sociales ont si étrangement multiplié les notions nécessaires à quiconque veut jouer un rôle actif et utile sur la terre, plusieurs années consacrées à l'étude d'une langue morte sont un temps entièrement perdu. Non pas que l'étude du *latin* ne puisse servir, comme toute autre étude littéraire, au développement intellectuel; mais si l'on réfléchit à la masse inépuisable de richesses que nous offrent les langues modernes, à la manière insuffisante dont le *latin* est étudié (on y consacre huit années d'études purement grammaticales), on sera amené à penser que l'étude du français et des langues vivantes serait très-avantageusement substituée à celle du grec et du *latin*, langues intéressantes assurément et qui resteront, à cause des richesses de leur littérature, les langues préférées des philologues, mais qu'il faut se hâter de reléguer au rang qui leur convient, c'est-à-dire au rang de langues historiques, qu'on ne saurait plus songer sérieusement à vulgariser.

Après ce coup d'œil rapide sur l'histoire de la langue *latine*, il nous reste à expliquer en quelques mots le mécanisme de cet idiome, important à tant de points de vue, mais surtout parce qu'il constitue l'élément principal de notre propre langue.

D'après la tradition, les Latins reçurent leurs caractères d'écriture, soit de l'Arcadien Evandre, soit du Corinthien Démarate; en tout cas, on sait par les monuments que les lettres des plus anciennes inscriptions de l'Italie présentent quelque ressemblance avec les caractères grecs archaïques. L'alphabet romain, sur lequel ont été calqués tous les alphabets de l'Europe occidentale, ne se composait que de vingt-deux lettres, avant que le *k* y fût introduit pour la transcription des mots grecs, et que l'on y distinguât le *j* de l'*i*, et le *v* de l'*u*.

« Nous ignorons absolument, dit D'Alembert, comment les Latins prononçaient la plupart de leurs voyelles et de leurs consonnes; par conséquent, nous ne pouvons guère juger en quoi consistait l'harmonie des mots de leur langue. Nous avons seulement lieu de croire que l'inversion leur donnait plus de facilité qu'à nous pour être harmonieux dans leurs phrases; mais l'espèce d'harmonie qui résulte des mots pris en eux-mêmes et de la suite des mots, il faut convenir de bonne foi que nous ne la sentons guère. Je dis que nous ne la sentons guère, car je ne nie pas que ce sentiment tient surtout au mélange plus ou moins heureux des voyelles avec les consonnes, soit dans les mots isolés, soit dans leur enchaînement. Mais dans ce mélange même, combien de nuances doivent nous échapper, attendu notre ignorance de la vraie prononciation !

» On sait de plus que les Latins élevaient ou abaissaient la voix sur un grand nombre de syllabes; ce qui devait nécessairement contribuer chez eux à la mélodie du discours, surtout quand ces élévements ou abaissements étaient distribués d'une manière agréable à l'oreille. Or, en prononçant le *latin*, nous ne pratiquons point du tout ces élévements et ces abaissements successifs de la voix, si familiers et si fréquents chez les anciens, autre source de plaisirs perdue pour nous dans l'harmonie de cette langue savante. »

L'accent, ainsi que la quantité des syllabes, était fortement marqué dans la langue de Rome. Dans les mots de deux syllabes, l'accent portait sur la première; dans ceux de plus de deux syllabes, il frappait la pénultième ou l'antépénultième, suivant la quantité de ces syllabes. L'oreille romaine était entièrement sensible sur ce point. Le rhythme était la règle de la versification *latine.* Les vers avaient de trois à sept pieds, et chacun de ces pieds avait, selon la quantité prosodique, de deux à quatre syllabes. Les hexamètres et les pentamètres, c'est-à-dire les vers de six pieds et ceux de cinq, étaient employés le plus fréquemment. Dans la basse latinité, la rime vint remplacer la quantité prosodique dans la versification. C'est ainsi que les hymnes de l'Église furent composées en vers rimés, dont la mesure n'est fondée que sur le nombre des syllabes.

Chaque nation moderne prononce le *latin* à peu près comme sa propre langue, et trouve ridicule la prononciation des autres. Frappé de ces divergences, Gabriel Peignot a fait des recherches qui l'ont conduit à émettre une opinion qu'il résume ainsi, dans son *Essai sur l'origine de la langue française : C*, chez les Romains, avait toujours le son dur de *k;* il avait dans *dicis* la même valeur que dans *dico. T* avait toujours le même son, celui qu'il a dans *artes*, et jamais celui de *s*, que nous lui donnons dans *artium. U* se prononçait comme *ou* et *w;* selon d'autres, plutôt comme *o* bref que comme *ou. Um*, *am*, à la fin des mots, étaient des syllabes sourdes, muettes, dans lesquelles *m* se faisait à peine sentir : ce qui porterait à le croire, c'est qu'elles s'élidaient dans les vers. Enfin *v* pouvait fort bien ne pas avoir la valeur d'une consonne que nous lui attribuons. Les deux phrases qui suivent sont un spécimen de cette prononciation présumée : *In Latio decus pronunciationis et eloquentiæ est Cicero. Inn lattio dekous pronwnkiattionis ett eloquenttiæ est Kikero.—Utinam Ciceronem audivissemus, Romani, ut pronunciaremus voces vestras ut decet. Outinam Kikeronem audivissemous, Romani, outt vronwnkiaremous wokes westras outt deket.*

Ce mode de prononciation se rapproche beaucoup plus de celui des Allemands et des Hongrois que de tout autre. La question est restée des plus douteuses. Ramus raconte qu'un bénéficier fut privé de ses revenus pour avoir prononcé *quisquis* et *quanquam* comme nous le prononçons aujourd'hui, au lieu de *kiskis* et *kankan.*

En *latin*, il y a trois genres : le masculin, le féminin et le neutre; deux nombres : le singulier et le pluriel. Sont masculins les noms d'hommes et les noms qui ne conviennent qu'à des hommes, les noms de peuples, de fleuves, de rivières, de montagnes, des vents et des mois; sont féminins les noms de femmes et les noms qui ne conviennent qu'à des femmes, les noms de pays, d'îles, de villes, de pierres précieuses, d'arbres et d'arbustes; sont neutres les infinitifs pris substantivement, les mots employés comme mots et non comme signes d'idées, les noms de lettres et les noms indéclinables, à moins qu'ils ne désignent des hommes ou des femmes. A ces règles il y a d'assez nombreuses exceptions, que nous n'avons pas à signaler ici. Les noms, les adjectifs et les pronoms se déclinent. La déclinaison *latine* présente six cas, c'est-à-dire un de plus que la déclinaison grecque, l'*ablatif*, et deux de moins que la déclinaison sanscrite. L'article défini manque à la langue *latine*, et, quoiqu'on ait cherché à le remplacer par des pronoms démonstratifs, l'absence de cette partie du discours est une cause perpétuelle d'obscurités et d'amphibologies. Dans les adjectifs, le comparatif se termine en *ior* pour le masculin et le féminin, en *ius* pour le neutre, et le superlatif en *issimus*, *issima*, *issimum.* La conjugaison *latine* possède quatre modes : l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, l'infinitif. L'infinitif contient le gérondif et le supin, qui sont des noms formés du verbe, et le participe. Les temps sont seulement au nombre de six : le présent, l'imparfait, le parfait, le plus-que-parfait, le futur et le futur antérieur. On supplée aux deux prétérits français par le parfait, et au conditionnel par les divers temps du subjonctif. Par l'absence de l'aoriste, par l'état incomplet de son participe et l'emploi limité qu'il fait de ce mode, le *latin* a, dans la conjugaison, une infériorité marquée sur le grec, malgré ses gérondifs et ses supins. La pauvreté relative de la nomenclature des temps et la division du paradigme normal en quatre modes n'empêchent pas cependant de reconnaître entre les conjugaisons des deux langues un degré notable de ressemblance.

Les syllabes formatives de la langue *latine* sont soumises à des lois générales. Ainsi, telle terminaison indique invariablement une idée accessoire, telle autre terminaison une autre idée, de manière que, si l'on connaît bien la destination usuelle de toutes ces terminaisons, la connaissance d'une seule racine donne sur-le-champ celle d'un grand nombre de mots. On sait que les verbes en *are*, dérivés du supin d'un autre verbe, marquent augmentation ou répétition; ceux en *essere*, ardeur et célérité; ceux en *urire*, désir vif; ceux en *illare*, diminution; la terminaison *scere*, ajoutée à quelque radical significatif par lui-même, donne les verbes inchoatifs, c'est-à-dire ceux qui marquent le commencement de l'acquisition d'une qualité ou d'un état. Dans les noms ou dans les adjectifs dérivés des verbes, la terminaison *tio* indique l'action d'une manière abstraite; *tus* ou *tum* en exprime le produit; *tor* pour le masculin, *trix* pour le féminin, désigne une personne qui fait profession ou qui a un état relatif à cette action; *ax*, une personne qui a un penchant naturel; *acitas* marque ce penchant même, etc.

Un exemple fera mieux comprendre la richesse et la variété que présente le système de dérivation suivi dans la langue *latine. Canere* signifie chanter; la valeur de cette expression étant connue, on en conclut avec certitude la signification des mots *cantare*, chanter à pleine voix; *cantitare*, chanter souvent; *canturire*, avoir grande envie de chanter; *cantillare*, chanter bas et à différentes reprises; *cantio*, action de chanter; *cantus*, chant, effet de cette action; *cantor* et *cantrix*, homme ou femme qui fait profession de chanter, chanteur, chanteuse.

Pareillement de *capere*, prendre, on a tiré *capture*, tâcher de prendre; *capessere*, saisir ardemment, se hâter de prendre; *captio*, *captus*, action de prendre, prise; *captatio*, action de happer quelque chose; *captator*, *captatrix*, celui, celle qui cherche à prendre, à saisir quelque chose; *capax*, qui contient ou peut contenir beaucoup; *capacitas*, capacité, contenance.

De la différente destination des terminaisons d'une même racine naissent les dénominations diverses des mots qu'elles constituent; de là les diminutifs, les augmentatifs, les inchoatifs, les fréquentatifs, les désidératifs, etc., selon que l'idée primitive est modifiée par quelqu'une des idées accessoires que ces dénominations indiquent.

Dans la proposition *latine*, tout adjectif s'accorde en genre, en nombre et en cas avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte, et tout verbe s'accorde en genre et en nombre avec son sujet. Les désinences suffisant à faire reconnaître le rôle grammatical de chaque mot, indépendamment de la place qu'il occupe dans la phrase, cette place n'est marquée que par l'importance de l'idée, c'est-à-dire que l'ordre des mots se règle sur celui dans lequel les idées surgissent dans l'esprit, et ils se placent en même temps selon l'arrangement le plus favorable à l'effet que l'on veut produire sur l'esprit de l'auditeur ou du lecteur. La langue *latine* est donc transpositive au plus haut degré, et ses inversions hardies favorisent le pittoresque du langage; mais, malgré la flexibilité de sa construction, le *latin* laisse voir dans son ensemble une certaine roideur inhérente à son caractère. On reconnaît ici la langue du commandement, langue remarquable par la concision et l'énergie qui la rendaient surtout propre aux harangues de la tribune et au récit des événements historiques. Les textes des lois romaines sont d'admirables modèles de style mâle et sévère, et de nos jours encore elles sont la base du droit européen, comme la langue dans laquelle elles sont écrites forme le fond des idiomes de notre Occident. Mais les inversions du *latin* littéraire, qui font en grande partie son originalité, sont aussi la cause du défaut capital de cet idiome, l'obscurité. Il est bien prouvé aujourd'hui que le *latin* vulgaire n'était pas embarrassé de ces inversions par lesquelles les mots, placés dans un ordre trop savant, semblent plutôt entassés au hasard; c'est une des raisons pour lesquelles le *latin* classique était réservé à un petit nombre d'esprits d'élite, et absolument inintelligible au peuple de Rome. Eminemment propre à l'éloquence par les savantes périodes qu'il lui fournit, à la poésie par les innombrables combinaisons de mots qu'il autorise, le *latin* était absolument impropre à former un langage populaire et usuel. C'est peut-être l'explication de la décadence rapide qu'il éprouva lorsqu'il fut appelé à être universellement parlé.

Les principaux auteurs que l'on peut consulter sur la langue *latine* sont, parmi les anciens : Varron, Flaccus, Festus, Priscien, Macrobe, Aulu-Gelle, etc.; et parmi les modernes : le cardinal Adrien, Et. Dolet, le Pogge, Walch, Alde Manuce, Robert Estienne, Ch. Estienne, Despautère, Camerarius, Fabricius, J.-C. Scaliger, Mélanchthon, Sanchez, Schoppe, Du Cange, Vossius, Lancelot, Vanière, Gesner, Schlegel, Facciolati, Forcellini, Brœder, Lemare, Adelung, Burnouf, Freund, de Wailly, Henschel, H. Weil, L. Benloew, etc.

— *Latin de cuisine.* On qualifie quelquefois de *latin de cuisine* des termes qui appartiennent à la basse latinité et qui, à ce titre, figurent dans les dictionnaires spéciaux, et surtout dans le grand et précieux lexique de Du Cange. Le sens de *latin de cuisine* doit être plus rigoureux et ne s'appliquer qu'à des expressions vulgaires, triviales, forgées à l'aide d'un mot français et d'une désinence latine. C'est l'argot qui se parlait dans les cuisines de la vieille université, mais sans doute il n'en reste plus de traces dans la nouvelle. Cependant il s'en lâche encore quelques échantillons aux réfectoires de nos lycées, cette phrase par exemple : *Isti haricotti sunt detestabiles; hoc vinum est lessiva;* mais ce n'est là qu'un jeu d'écoliers, tandis qu'en s'exprimant ainsi autrefois dans les cuisines on pensait faire honneur à sa profession et parler, pour ainsi dire, la langue de la maison. « Or, cela n'était pas toujours faux, continue M. Nisard. Si l'on en croit la tradition, certains pédants, comme le *Granger* de Cyrano de Bergerac, ne trouvant pas toujours le mot propre, farcissaient leur *latin* de mots dérobés à celui des marmitons, de ces mots qu'Erasme, dans Béroalde de Verville, appelle *tout pourris de cuire.*

. M. Nisard croit que le *latin rôti* de Bonaventure Despériers signifie la même chose : « Mais ainsi qu'on le menoit pendre, advint qu'un seigneur passa par là, par le moyen duquel il obtint sa grâce du roy, pour avoir craché quelques mots de *latin rôti*, lesquels, encore qu'ils ne fussent entendus, firent penser que c'estoit quelque homme de service. » (*Nouvelle CXI.*)

On possède des compositions entières, de petits romans, écrits en *latin de cuisine*, pour le divertissement de la jeunesse, celuj, entre autres, où se trouve la fameuse phrase : *Degringolavit de branca in brancam atque fecit pouf!* D'autres, qui demandent assurément une plus grande recherche et qui se rattachent au *latin de cuisine* par un côté, présentent des phrases composées de mots d'un *latin* excellent, mais qui n'auraient pas de sens si on essayait de les traduire : *O tu ille eris, similiter ego ambo te*, etc. (Aux Tuileries, six militaires égaux en beauté...) Il y a sur ce mode-là tout un récit épique.

— Littér. *Caractère général et origines.* La littérature *latine* offre dans son ensemble une image fidèle de ce peuple romain qui mit sa gloire à conquérir le monde, à le civiliser, à le sillonner de travaux d'art impérissables et de monuments qui ne sont que de gigantesques copies de ceux des Grecs. En littérature comme en art, ce peuple, qui a laissé de si larges traces de sa puissance, préféra toujours la solidité et la grandeur à l'originalité; peu apte à tirer quoi que ce fût de son propre fonds, il s'assimilait le génie des autres peuples, comme il abritait leurs dieux dans son Panthéon, et rendait siennes, par l'aspect imposant qu'il leur donnait, les créations qu'il trouvait bon d'emprunter. Les premiers monuments de sa littérature sont grossiers; nous les avons mentionnés dans l'histoire de la langue, où ils occupent une place plus intéressante que dans l'histoire littéraire proprement dite. Du temps d'Horace, les érudits se pâmaient devant ces vieilleries, dont quelques-unes sont probablement apocryphes. Si l'on ajoute à cette énumération les *Chants fescennins*, chansons populaires, le plus souvent licencieuses ou même obscènes, qui se débitaient dans certaines fêtes publiques et que nous ne connaissons que par des imitations postérieures; les satires bien ou mal rhythmées que chantaient les soldats derrière le char de leurs triomphateurs, et, pour la prose, quelques phrases d'éloquence guerrière, que les historiens nous ont transmises, l'*Apologue* de Menenius Agrippa, les *Annales des pontifes*, qui périrent dans le sac de Rome par les Gaulois, on aura l'ensemble de la littérature *latine* primitive. Elle nous est peu ou mal connue, et, d'après ce que nous en savons, elle ne peut guère exciter nos regrets.

La poésie, ce premier bégayement littéraire des peuples, ne sortit que lentement, à Rome, des formes un peu rudes dont elle était enveloppée à son début; et, parvenue à sa plus grande splendeur, dans le siècle d'Auguste, elle n'offrit encore qu'un magnifique reflet de l'art hellénique. C'est avec intention que nous employons le mot reflet; Rome n'eut pas, en effet, de littérature propre, nationale, puisant ses inspirations dans son histoire, dans ses mœurs, et empreinte d'un génie particulier. L'art et la littérature des Grecs avaient atteint un tel point de perfection, qu'il fallait une civilisation nouvelle, une révolution complète, comme celle qu'opéra le christianisme, pour que les formes fussent renouvelées, qu'un art nouveau, une poésie nouvelle pussent se développer. Réduite à l'imitation de modèles d'une perfection presque désespérante, la poésie *latine*, même dans ses plus beaux jours, n'eut jamais d'originalité, de spontanéité; elle marcha dans la voie qu'avaient ouverte Homère, Pindare, Sophocle et les autres poëtes grecs; elle fit seulement d'admirables transpositions. Aux prises avec une langue rude et barbare, peu favorisés par le goût du peuple, dont l'intelligence n'était pas encore tournée vers les œuvres d'art et d'imagination, les premiers poëtes *latins* furent incultes comme la langue dont ils se servaient. Au lieu des odes de Linus et d'Orphée, des poëmes d'Homère et d'Hésiode, ils ne composaient que de grossiers chants populaires, dignes accompagnements des fêtes champêtres, et dans lesquels la licence tenait plus de place que l'esprit. Cependant, à partir du VI^e^ siècle de Rome, quelques ébauches imparfaites de poésie lyrique, d'épopées et de tragédies se firent jour, et nous allons y jeter un coup d'œil avant de résumer l'histoire de la littérature *latine* proprement dite.

A mesure que la littérature grecque s'affaiblit et décline, qu'elle perd sa force et sa beauté entre les mains des déclamateurs et des sophistes, les lettres *latines*, qui puisent en Grèce leurs premières inspirations, sortent peu à peu des formes un peu rudes qui les ont longtemps enveloppées. Les cinq premiers siècles, c'est-à-dire l'époque de laquelle il aurait pu surgir une littérature originale, sont absolument étrangers aux préoccupations poétiques et littéraires; mais, un peu avant les guerres puniques, l'importation des chefs-d'œuvre grecs éveille le goût de quelques esprits d'élite, et on voit poindre quelques œuvres dignes d'être mentionnées. Au rebours des Hellènes, chez qui la poésie naquit spontanément de l'exaltation religieuse et patriotique, les Romains, dès leurs premiers pas, ne se proposèrent que l'imitation. Le plus ancien de leurs poëtes s'essaya dans le genre dramatique, c'est-à-dire qu'il s'efforça de traduire les chefs-d'œuvre du théâtre grec. C'est Livius Andronicus, un esclave grec, né à Tarente vers l'an de Rome 475 (279 av. J.-C.). Il traduisit dix-neuf pièces de théâtre, l'*Odyssée* et quelques hymnes religieux. De ses productions dramatiques comme de sa traduction d'Homère nous ne possédons que des fragments insignifiants; nous ne pouvons donc que constater l'enthousiasme des Romains, dont Tite-Live s'est fait l'écho, et rappeler qu'ils élevèrent une statue à l'homme qui les initiait ainsi aux beautés d'un art inconnu jusqu'alors chez eux. Un autre Grec, Quintus Ennius (240 avant J.-C.), nous est plus connu, quoiqu'il ne nous reste que fort peu de chose de ses œuvres. Il traduisit aussi, mais avec plus d'indépendance, et transporta sur la scène romaine l'*Hécube* et la *Médée*, d'Euripide. Il fut également poëte épique, et son poëme des *Annales romaines*, célèbre surtout par les emprunts de Virgile, avait même sur l'*Enéide* l'avantage d'une inspiration plus directement patriotique. Que Virgile ait appelé les emprunts qu'il lui faisait « des perles tirées du fumier d'Ennius, » c'était bien dur et bien dédaigneux, car il ne devait pas manquer de talent celui qui parvint à soumettre à sa muse des esprits austères et rebelles comme ceux des Scipion, des Caton, celui qui chanta, aux applaudissements de la multitude, les *gestes* de la nation conquérante, et put être baptisé du nom d'Homère latin. Sans partager l'enthousiasme des Romains, charmés d'entendre, dans leur langue, les accents de l'épopée et surtout ceux d'une épopée nationale, car l'objet des chants d'Ennius avait surtout été la glorification de Rome, nous serons moins dédaigneux que Virgile et nous nous rangerons à l'avis de Quintilien, qui comparait Ennius à un bois vénérable par son antiquité et dont les chênes élevés inspirent encore plus de respect que leurs formes ne plaisent à l'œil. Son neveu Pacuvius, Grec comme lui, élevé à son école, traduisit ou imita, comme lui, des tragédies grecques; Quintilien vante la profondeur de ses sentences, la force de son style et la vérité de ses caractères. Cneius Nævius, un citoyen romain celui-là (mort 204 av. J.-C.), écrivit des poëmes épiques, des tragédies et surtout des comédies. Poëte démocratique, il ne craignait pas de décocher contre les plus hauts représentants de l'aristocratie romaine, Scipion l'Africain, Métellus, les traits les plus hardis; aussi mourut-il en exil, à Utique. Sa versification, quoique rude encore, révèle déjà un certain art et le souci des règles reçues. Son poëme sur la *Guerre punique*, dont nous ne possédons presque rien, était, comme les *Annales* d'Ennius, un louable essai d'épopée nationale.

La prose avait fait, durant cette même période obscure, autant de progrès que la poésie. Fabius Pictor, contemporain de Nævius, composa l'*Histoire de la seconde guerre punique;* un fragment, le seul qui nous reste de cet ouvrage, montre que son auteur était bien inférieur à Hérodote et à Thucydide, mais qu'il les connaissait. Il était versé dans la science des choses religieuses, et son style a quelque chose d'hiératique et de sacerdotal. Quelques oraisons funèbres, qui nous sont connues par le témoignage et les citations des écrivains postérieurs, un *Discours contre Nævius*, du premier Scipion Africain, enfin la renommée d'orateur acquise par le père des Gracques, Tib. Sempronius Gracchus, attestent l'ampleur que commençait à prendre l'éloquence à Rome. Ainsi, dès cette époque (II^e^ siècle av. J.-C.), les lettres sont en honneur; on ne les abandonne plus aux Grecs, comme le soin d'enseigner la grammaire et la dialectique dans les écoles, on ne considère plus comme indigne d'un homme libre de manier le style. Ces fiers Romains goûtent les choses de l'esprit et entourent de considération ceux qui les initient à des jouissances nouvelles, témoin l'amitié de Caton pour Ennius. Grâce aux efforts des poëtes et des orateurs, la langue s'est enrichie, elle est devenue plus souple et plus maniable. De grands écrivains vont la porter rapidement à sa perfection. Ici commence véritablement l'histoire de la littérature *latine*, que nous diviserons en quatre périodes : la première, des commencements de Plaute à la mort de Cicéron, embrasse toute la fin de la république romaine (227-44 av. J.-C.); la seconde (44 av. J.-C. — 14 ap. J.-C.) est le siècle d'Auguste; la troisième (14-139 de l'ère moderne), improprement appelée par les critiques période de décadence, est encore bien glorieuse; la quatrième (139-476) marque la chute irrémédiable des lettres *latines*.

— *Première période* (227-44 av. J.-C.). Cette première période, marquée par les comédies de Plaute et de Térence, le magnifique poëme de Lucrèce, les poésies de Catulle, les œuvres de César et de Cicéron, est pleine de séve et d'éclat. L'adulation, qui sous Auguste gâtera les plus beaux génies et avilira leur caractère, n'a point de prise sur les libres républicains, et la langue, qui n'est pas encore poussée à son extrême finesse, a gardé sa saveur, tout en dépouillant sa rudesse.

A une époque où tous les genres littéraires étaient encore dans une grande imperfection, Plaute et Térence surent composer des chefs-d'œuvre, dignes encore d'être imités. Les premières comédies de Plaute furent représentées à la fin de la seconde guerre punique et correspondent aux années 207, 206 et 205 av. J.-C. Aulu-Gelle remarque qu'il brillait au théâtre en même temps que Caton le Censeur à la tribune, et cette indication suffit pour qu'on puisse poser un jalon solide. Ses plus célèbres sont l'*Amphitryon*, que Molière a imité; l'*Aulularia*, dont Molière a tiré l'*Avare;* les *Ménechmes*, imités par Shakspeare et par Regnard; la *Casina*, dont Machiavel a fait sa *Clizia;* le *Soldat fanfaron*, qui a servi de modèle aux rodomontades du théâtre espagnol et du théâtre des prédécesseurs de Corneille. Tous les types de Plaute, ses courtisanes, ses vieillards, ses jeunes débauchés, ses proxénètes, ses esclaves, sont touchés de main de maître, et quoiqu'il les ait tirés des comédies grecques, comme celles-ci sont perdues, ils nous restent comme des spécimens curieux, sinon des mœurs purement romaines, du moins des mœurs antiques. Très-goûté de son temps, le théâtre de Plaute était tombé en désuétude au siècle d'Auguste; Horace en riait quelque peu et trouvait à ceux qui l'admiraient encore un excès d'indulgence, pour ne pas dire de sottise. La postérité ne s'est pas fait faute de réformer cet arrêt; et, ce qui vaut mieux encore que les louanges de Varron, d'Aulu-Gelle et de Macrobe, on jouait la *Casina*, de Plaute, à Pompéi, la veille même de l'éruption qui ensevelit la ville; après deux mille ans, on a retrouvé sur les murs l'affiche de la représentation.

Avec moins de génie, mais avec plus d'élégance et de bon ton, un style correct et châtié, Térence continua Plaute (193-159 av. J.-C.). C'était l'ami de Lelius et de Scipion. Il n'a laissé que six comédies (Plaute en avait écrit plus d'une centaine, quoiqu'il ne nous en reste que vingt), et telle était l'infériorité de son imagination, qu'il n'a pas su éviter entre elles certains airs de ressemblance. Ses meilleures sont l'*Andrienne*, l'*Eunuque* et les *Adelphes.* A eux deux, Plaute et Térence sont tout le théâtre comique *latin.* M. Patin les a caractérisés de la façon suivante : « Plaute, dit-il, c'est le poëte populaire qui veut plaire à tous, qui fait la part de tous, qui a, au besoin, une élégance exquise, même dans les emportements de sa licencieuse gaieté; pour la populace, au contraire, force lazzis et quolibets; pour la masse du public, de l'observation, du comique qui fait au vice une rude guerre, l'exposant tout nu sur la scène, sans pitié et sans vergogne, le faisant expirer, en moraliste impitoyable, sous les coups d'un sanglant ridicule. Térence, c'est le poëte de la bonne compagnie, du beau monde, aimé des premiers rangs qu'il fait sourire, déserté de la foule dont il ne tient guère à provoquer la grosse gaieté; il ne peint que des vices aimables, d'intéressants désordres; il se complaît surtout dans la peinture naïvement élégante des affections les plus générales, les plus universelles du cœur humain, de celles qui résultent, pour l'homme, de la difference des sexes, de la diversité des âges, des rapports de famille. Le tableau des quatre âges dans Horace est comme une analyse du théâtre de Térence. Pour Plaute, je l'appellerais volontiers le Juvénal de Rome républicaine. » A côté de ces deux maîtres de la comédie *latine*, nous ne pouvons que citer leurs contemporains et disciples, Licinius, Attilius, Turpilius, Trabéa, Luscius, Dossenus, Afranius, Atta, Titinius, dont les ouvrages sont perdus, et qui, certainement, furent inférieurs à Plaute et à Térence. Nommons encore, pour la poésie, Lucilius (140 av. J.-C.); il fut un des maîtres de la satire avant Horace, et la perte de ses œuvres est regrettable.

A la même époque apparaissent les premiers historiens *latins*, car les *Annales des pontifes* n'étaient que de brèves et sèches analyses impersonnelles, qui comptent comme documents, comme matériaux, et non comme œuvres. Caton avait écrit un livre, des *Origines;* Calpurnius Piso Frugi, C. Fannius, C.-S. Tuditanus, des *Annales;* P.-S. Asellio, tribun militaire, un récit du *Siége de Numance;* M.-E. Scaurus et P.-R. Rufus, d'intéressantes autobiographies; Sylla, des *Mémoires* qui seraient pour nous bien précieux. Tout cela est perdu. Les discours des orateurs célèbres, de Caton à Cicéron, c'est-à-dire ceux de S.-S. Galba, de Lelius et de Scipion Emilien, de L. Porcina, de Carbon, des Gracques, qui eurent tant de célébrité à Rome, nous manquent également; nous n'avons pour les apprécier que le témoignage de Cicéron et de Quintilien. Mentionnons-les toutefois. Plus près de Cicéron, Crassus, Antoine et Hortensius acquirent une grande célébrité dans l'éloquence politique et l'éloquence judiciaire : il nous faut les admirer sur parole. Si, comme l'ont dit les historiens, Antoine n'écrivit et ne publia aucun de ses discours, qui soulevaient les masses, afin d'être toujours à même de nier le lendemain ce qu'il avait dit la veille, nous regretterons moins de ne rien connaître de son éloquence hardie et imagée; la perte des discours d'Hortensius, qui balança la gloire de Cicéron, doit être plus profondément sentie. Cicéron suffit, à lui seul, pour nous faire apprécier la tribune romaine et l'état des lettres à son époque. Dans sa longue vie littéraire et politique (107-43 av. J.-C.), le grand orateur a abordé toutes les questions qui passionnaient ou intéressaient Rome; il a plaidé les plus grandes causes judiciaires (les *Verrines*, *Pro Archia*, *Pro Milone*, *Pro Ligario*), prononcé les plus éloquentes harangues politiques (*Catilinaires*, *Philippiques*), fait de fructueuses excursions dans la philosophie, la morale, la rhétorique (traités des *Devoirs*, de l'*Amitié*, de la *Vieillesse*, le *Brutus*, la *Rhétorique à Hérennius*), étudié les questions sociales dans la *République*, les *Lois*, touché à tous les sujets dans son immense correspondance, qui n'a d'égale que celle de Voltaire. Ces grands travaux furent, pour la plupart, le délassement d'une vie occupée, jusqu'à la fin, des affaires publiques. Témoin de la chute de la république, il s'efforça de tourner l'esprit de ses concitoyens vers ces hautes et nobles idées qui permettent d'échapper au despotisme, au moins du fond de la conscience. Un peu plus jeune que lui, César (100-44 av. J.-C.) est presque une aussi grande figure dans les lettres que dans l'histoire. Sans absoudre celui qui égorgea la république romaine, on peut dire qu'il porta dans la prose *latine* des qualités, inconnues avant lui, de précision, de clarté et de vigueur; ses œuvres (commentaires des *Guerres des Gaules* et de la *Guerre civile*) portent le cachet du grand homme d'Etat, du grand capitaine et du lettré. Salluste, compromis avec lui dans les menées de Catilina, comme lui perdu de vices et de débauches, lui est à peine inférieur comme historien. Il a même une énergie plus grande, un style plus concentré et plus ferme, malgré sa recherche des tours archaïques. Sa *Guerre de Jugurtha* et son *Catilina* restent des modèles d'œuvres châtiées et sévères. Il vécut de 86 à 36 avant notre ère. Cornélius Népos, si la *Vie des excellents capitaines* qui nous est parvenue sous son nom est bien de lui, ne fut qu'un abréviateur lucide; tout porte à croire que cet ami de César, de Cicéron et de Catulle écrivit un livre plus sérieux et que celui que nous avons n'est qu'un arrangement de son œuvre, les *Hommes illustres*, fait pour les écoles par un certain Probus. Tite-Live (59 av. J.-C.) appartient à la même génération. Il est malheureux que son *Histoire romaine* soit pour nous le seul monument *latin* concernant les origines de Rome, car la foule de fables et de faits apocryphes que Niebuhr y a relevés ne peut que jeter du discrédit sur l'ensemble; mais, par la clarté du récit, la pompe des discours, quoiqu'on sache que ces morceaux d'éloquence n'ont pas pu être prononcés, par l'intérêt dramatique donné aux événements, son livre reste encore très-beau, au moins comme œuvre littéraire.

Malgré l'éclat de la prose *latine* durant cette période, la poésie est loin de rester au second rang. Lucrèce (95-42 av. J.-C.) est un des plus profonds penseurs et un des poëtes les plus savants qui aient manié la langue *latine*. Celui qui a traduit, dans les vers les plus expressifs et les plus colorés, les insondables problèmes de la nature, et revêtu de la plus admirable poésie les données abstraites de la philosophie, mérite une place parmi les hommes de génie de tous les temps. La pensée humaine, qui tourne toujours dans le même cercle quand elle ose aborder certaines questions, a fait si peu de progrès depuis Lucrèce, que les matérialistes invoquent encore les arguments du poëme *De la nature des choses*, de même que les spiritualistes en sont toujours réduits aux arguments émis par Platon. Lucrèce aime la vérité du fond du cœur; il a, en la dévoilant, des enthousiasmes et des épanchements de néophyte admis enfin à la contempler après un long noviciat. Il entonne comme un hymne de délivrance en chassant les dieux du monde, en démontrant que rien ne naît de rien, en n'admettant comme cause suprême de l'univers que cette force cachée, *vis abdita quædam*, que seule maintenant nous reconnaissons comme lui. Il a semé de beaux vers et d'élans incomparables toutes ces arides discussions. Catulle (86-40 av. J.-C.) est presque un aussi grand poëte; dans ses courtes pièces lyriques, il a dépensé plus de verve, plus de grâce qu'Horace lui-même, qu'on lui préfère bien à tort, car son vers est plus plein et plus nourri, son style plus vrai et plus savoureux; dans ses fragments épiques, il a devancé Virgile, qui n'a jamais peint avec plus de force la passion et le désespoir. Ses épigrammes contre César, vainqueur du monde, montrent qu'il sût rester debout, au milieu de l'abaissement des caractères et des consciences.

A ces grands noms, ajoutons, pour être complet, celui de Varron (116-27 av. J.-C.), polygraphe éminent, qui eut une grande autorité sur tous les lettrés de son époque. Nous n'avons de lui qu'un *Traité de la langue latine* et un *Traité d'agriculture*, insuffisants pour nous donner une idée de son esprit élevé, si nous ne possédions sur lui le témoignage de ses contemporains. Nommons encore Trogue-Pompée, des œuvres duquel nous ne possédons qu'un abrégé fait par Justin, sous les Antonins.

— *Deuxième période. Siècle d'Auguste.* Cette période est généralement considérée comme l'âge d'or de la littérature *latine;* elle comprend, en effet, les plus grands noms qui l'aient illustrée : Virgile, Horace, Ovide; mais, pour nous, il y a bien plus de séve et de vigueur dans la période précédente, et l'art parfait qui se manifeste dans toutes les œuvres de ce siècle si vanté manque de spontanéité et d'inspiration. La langue, portée au dernier degré de raffinement et de délicatesse, ne pouvait plus que déchoir, et Ovide, avec son style fluide, ses métaphores convenues, est plus près de la décadence que Lucain. En outre, la poésie est seule vivante sous Auguste; l'éloquence politique, à qui Rome doit tant et de si beaux souvenirs, est morte, et l'historien n'ose pas écrire. Toutes les forces des esprits les plus distingués tendent à célébrer les pompes et les grandeurs de l'empire. Ce siècle n'en fut pas moins une époque remarquable pour le développement de l'esprit humain.

Les noms de Virgile et d'Horace peuvent se passer d'un long commentaire. Virgile (70-19 av. J.-C.) a laissé dans les *Eglogues*, les *Géorgiques*, l'*Enéide*, autant de monuments impérissables de la langue *latine;* mais il est au-dessous de Théocrite dans les premières et d'Homère dans la dernière de ces œuvres. On aimerait à le trouver plus viril en face d'Octave, qui l'avait proscrit et dépouillé; il montre que son âme, faite de tendresse et de mélancolie, était peu accessible à la haine ou même au ressentiment. Renfermé en lui-même, avec ses rêves, son amour des champs, ses souvenirs du passé, il ne voulut pas se rappeler Octave en chantant les bienfaits d'Auguste. Plus oublieux encore fut Horace (65-8 av. J.-C.), qui servit admirablement la politique du proscripteur en célébrant les festins, les belles filles, les coupes couronnées de roses, en répétant sans cesse qu'il ne fallait se soucier que de l'heure présente. Par la pureté du style et l'art de la composition, ses moindres pièces sont de véritables joyaux littéraires; mais ces strophes, si bien travaillées à froid, ne montrent que du goût et de l'art; Horace est le plus ingénieux imitateur des lyriques grecs, auxquels il emprunte l'admirable variété de leurs rhythmes et souvent le fond même de sa poésie. Quand il veut rester lui-même, il cisèle avec amour des lieux communs : telles sont la plus grande partie de ses *Odes;* ou bien il déduit avec un grand bon sens les vérités les plus élémentaires, comme dans ses *Epîtres* et ses *Satires*. Gallus, Properce et Tibulle (52-19 av. J.-C.) ont continué dans leurs suaves élégies le genre érotique cher à Catulle, mais en restant bien au-dessous de lui. Ovide (43 av. J.-C.-17 de l'ère moderne), avec un génie plus abondant et plus facile, est le maître de la poésie élégante et dit comme le dernier mot d'une littérature énervée. Tendre et langoureux dans ses *Héroïdes* et dans son *Art d'aimer*, presque épique dans ses *Métamorphoses* et ses *Fastes*, mélancolique comme un élève de Byron et de Lamartine dans ses *Tristes* et dans ses *Pontiques*, il est surtout remarquable par ses qualités aimables, familières et touchantes. Les autres genres que l'ode et l'élégie restent, sous Auguste, dans un état d'infériorité patent. Le théâtre ne produit que des *Mimes*, petites comédies d'ordre secondaire; la haute comédie de Térence et de Plaute est mise en oubli; la tragédie même est négligée, quoique Varius ait écrit un *Thyeste* et Ovide une *Médée*, imitée d'Euripide, qui ne nous sont pas parvenus. Le genre épique est tout entier absorbé par Virgile; citons toutefois Albinovanus, qui composa une épopée sur *Germanicus;* Macer, un poëme didactique sur les *Plantes vénéneuses;* Faliscus, des *Cynégétiques;* Manilius, les *Astronomiques*, la seule de ces compositions qui soit arrivée jusqu'à nous en entier. Quant au genre oratoire, proscrit du Forum et relégué dans les écoles des grammairiens, il s'use, comme en Grèce, dans les subtilités impuissantes de la dialectique. Sénèque le Rhéteur nous a transmis les modèles de ces exercices et les noms de ceux qui s'y livraient. Quelques grammairiens, Hygin, Verrius Flaccus, composèrent des travaux remarquables, mais sans intérêt pour nous. Enfin, les beaux-arts eurent un livre utile dans l'*Architecture* de Vitruve.

— *Troisième période. Les lettres latines sous Tibère et les Antonins.* C'est cette période que les traités de rhétorique appellent la décadence. Après l'étouffement que la littérature subit sous Auguste, tant à cause de la compression des esprits qu'à cause de la perfection des grandes œuvres produites sous son règne, cette prétendue décadence semble plutôt une renaissance féconde. Nulle œuvre remarquable ne combla, en effet, l'intervalle qui sépare Ovide de Sénèque, et même, après les miévreries de cet esprit délicat, la prose recherchée de Sénèque, les vers un peu ampoulés, mais énergiques de ses tragédies, paraissent avoir une plus grande saveur. Sénèque (mort en 65 de l'ère moderne) tient une grande place dans la littérature de l'empire romain, définitivement assis, sous Tibère, sur les ruines des vieilles institutions. Comme philosophe, il prôna le stoïcisme, lui, le précepteur de Néron et le possesseur d'immenses richesses; il énuméra les bienfaits de la pauvreté, de la sobriété et de la tempérance, au milieu de ses palais, de ses jardins, de ses esclaves. Ses traités de philosophie, *De la colère*, *Des bienfaits*, *De la providence*, ses *Consolations*, manquent donc de l'autorité que donne à l'écrivain un grand caractère; mais la forme en est généralement heureuse et brillante, avec quelques traces d'affectation. Il est plus simple dans son *Traité de la clémence*, dédié à Néron, et plus curieux pour nous dans ses *Questions naturelles*, qui offrent le répertoire de toutes les connaissances des anciens dans l'ordre physique. Ses tragédies, qui ne furent jamais jouées, n'approchent que de loin des chefs-d'œuvre de la scène grecque; mais elles sont les seuls monuments littéraires du drame à Rome, et leur style nerveux, concis, d'une énergie avec laquelle Corneille seul a pu rivaliser, peut être un digne sujet d'étude. Lucain (39-78 de l'ère moderne) peut rivaliser avec son oncle Sénèque pour l'énergie et la couleur de la diction; il le surpasse par l'ampleur et le souffle poétique. Corneille préférait la *Pharsale* à l'*Enéide :* ce n'est pas le goût des critiques; du moins y trouve-t-on une inspiration plus mâle et l'absolu dédain des vieilles formules du paganisme. Si l'on ne savait qu'il fut le favori de Néron, et si, d'ailleurs, un éloge ampoulé du prince ne se présentait sur le seuil de son poëme, quel admirable poëte que ce Lucain, qui trouve dans l'histoire seule la matière épique et grandiose, chante les libertés perdues, trace de César, de Pompée et de Caton de si beaux portraits qu'il oppose les uns aux autres, et élève son style à la hauteur des luttes terribles qu'il raconte! En face de ces inspirations purement humaines, combien paraît surannée toute la vieille friperie mythologique dont Virgile a tant abusé! Encore n'a-t-on dans la *Pharsale* que l'œuvre inachevée d'un poëte mort à vingt-neuf ans. Son contemporain Pétrone, moins bon poëte que lui, quoiqu'il nous ait laissé un fragment épique sur les *Guerres civiles*, ne manquait pas d'une certaine originalité piquante, dont son *Satyricon* porte un suffisant témoignage. Pour le fond, ce livre est un tissu d'obscénités qui nous révèle sous leur vrai jour toutes les turpitudes de la Rome impériale; pour la forme, qui est spirituelle et légère, il a, en outre, des qualités pittoresques que l'on chercherait en vain dans de plus grands maîtres. Son *Festin de Trimalcion*, si connu, est la plus vive satire des mœurs romaines. Juvénal (62-110) l'a dépassé à peine dans ce que Boileau nomme ses mordantes hyperboles. Les quinze satires de Juvénal sont autant de fers rouges dont il marque les vices et les hontes de son époque; l'obscénité voulue du poëte est en rapport avec celle des gens qu'il met en scène, mais on peut lui reprocher de s'y trouver bien à l'aise. Son indignation vengeresse est-elle celle de la vertu ou celle d'un homme aigri par des déboires de toutes sortes? Il y a place pour le doute, et cela diminue son autorité. Comme artiste, il n'en reste pas moins un des premiers, et l'indomptable énergie de ses vers sera toujours presque impossible à dépasser. A côté de lui, Perse (34-62) écrivit des satires en philosophe désabusé des choses du monde, mais sans haine et sans amertume; il n'est que moraliste, comme Horace, avec plus de nerf et plus de concentration dans le style, comme le voulait la poétique de son temps, qu'il exagéra au point d'être obscur. Ses satires sont les sermons d'un stoïcien qui sait revêtir de vives images les idées abstraites. Martial (40-102), quoiqu'il n'ait écrit que des épigrammes, peut être comparé, pour le talent, avec ces vigoureux esprits. Flatteur effronté de Domitien, il fut aussi celui d'Adrien et de Trajan, comme s'il eût été incapable de distinguer entre un bon et un mauvais prince; l'empereur, quel qu'il soit, est toujours pour lui la chose sacrée; mais que de sel et d'esprit, d'ingéniosité, de finesse dans les quinze cents petites pièces de vers qu'il nous a léguées! Il aurait pu faire de son talent un plus honnête usage; mais à quoi eût servi l'honnêteté et le respect de soi dans cette Rome impériale, pourrie et gangrenée? Philosophe à sa manière, Martial a dépeint les mœurs de son temps, sans avoir la prétention de les corriger. On croyait, à lire Juvénal et Pétrone, que ces grands écrivains avaient mis à nu toutes les dépravations de l'époque; on s'aperçoit, en lisant Martial, qu'ils n'en ont ouvert, pour ainsi dire, que les galeries publiques : Martial nous fait pénétrer dans le musée secret. Pline trouve qu'il a mis dans ses peintures une grande candeur; c'est ce dont les modernes ne se seraient jamais avisés.

Après ces maîtres du style incisif et vigoureux, une réaction dans le sens virgilien était assez inévitable. Elle fut opérée par des poëtes plus soucieux de leur dignité et d'une grande conscience, mais d'un talent inférieur : Silius Italicus et Stace. Silius Italicus, qui fut consul sous Vitellius et sous Vespasien, est plutôt un érudit qu'un poëte; il avait l'amour des lettres et poussait jusqu'au culte son admiration pour Cicéron et pour Virgile. Son épopée des *Guerres puniques* est l'œuvre d'un homme de goût : la véritable inspiration qui fait les chefs-d'œuvre ne s'y trouve nulle part; l'art descriptif et l'élégance du langage, qui rappelle de loin celui du grand siècle, s'y montrent seuls. Stace (61-96) est un vrai poëte de la décadence; il n'est soutenu ni par une imagination héroïque, comme Lucain, ni par l'amour du passé, comme Silius; il ne cherche que des prétextes à poésie, mais c'est un maître dans l'art du vers. Il sait sur le bout du doigt tous les rhythmes, et il jongle avec toutes les difficultés de la prosodie. Ses *Sylves* sont ses poésies les plus personnelles; son *Achilléide*, sa *Thébaïde*, où il cherche, chez les Grecs, des thèmes favorables aux descriptions, à la phraséologie sonore et brillante, ne peuvent être pour nous que des œuvres de pure curiosité. Elles ne furent même pas autre chose pour ses contemporains. Plus nerveux, mais aussi plus obscur et plus emphatique, Valerius Flaccus (mort vers l'an 111 de notre ère) refit dans ses *Argonautiques* l'œuvre d'Apollonius de Rhodes. Il montre parfois les qualités d'un vrai poëte; le plus souvent, ce n'est qu'un arrangeur de mots. Saleius Bassus, Terentianus Maurus sont aussi des versificateurs, mais tout à fait insipides; Columelle, avec son traité *De re rustica*, dont un chapitre, celui des jardins, est écrit en vers, est à peine au-dessus d'eux.

Les prosateurs *latins* de la même époque sont bien supérieurs à ces derniers venus de la poésie. Quintilien (42-118) n'est qu'un rhéteur; encore pousse-t-il l'art de bien dire jusqu'à ses extrêmes limites. Son *Institution oratoire* est le code, fatigant parfois, mais toujours ingénieux dans ses développements, de la rhétorique judiciaire; il enseigne plutôt la déclamation que la véritable éloquence, et il dut former plus d'avocats que d'orateurs; ce livre a le mérite d'épuiser la matière et de nous faire connaître les jugements littéraires des Romains sur une foule d'ouvrages que, du reste, nous apprécions différemment. Les ouvrages des deux Pline ont un caractère plus général. Pline l'Ancien (23[illegible]9) écrivit, sous le titre d'*Histoire naturelle*, la composition la plus vaste de toute la littérature *latine;* c'est par lui que nous savons ce que les anciens connaissaient en cosmographie, en géographie, en zoologie, en botanique, en minéralogie, et il a encore ajouté à son livre des notions exactes sur les arts plastiques et leurs procédés, sur la vie des peintres et des sculpteurs, des descriptions de tableaux et de statues. Cet ouvrage nous donne le résumé de plus de deux mille traités spéciaux, grecs ou *latins*, qui sont perdus. Comme écrivain, Pline l'Ancien est de l'école de Sénèque; comme lui, il vise à la précision et en même temps à la pompe du style. Pline le Jeune, son neveu (62-115), est à la fois un homme d'Etat et un homme de lettres; il a tous les défauts et aussi les qualités de Quintilien, son maître. Le *Panégyrique de Trajan* est un ouvrage faux, pour le fond comme pour la forme; il manque de souffle et d'ampleur; on voit trop que l'auteur cherche à faire briller son esprit et s'occupe de faire concorder symétriquement ses phrases à antithèses; mais ses *Lettres* sont un monument précieux en ce qu'elles nous présentent comme les rouages du gouvernement le plus vaste et le plus compliqué. Les *Lettres à Trajan* méritent surtout d'être lues et méditées.

Le nom de Quintilien et même celui des deux Pline s'effacent devant le nom du plus grand historien *latin*, Tacite, né en 60 de l'ère moderne. Ses *Histoires* et ses *Annales*, qui nous déroulent jour par jour l'écœurant spectacle de l'orgie romaine sous Claude, Tibère, Néron, Galba, Othon, Vitellius; son tableau des *Mœurs des Germains*, sa *Vie d'Agricola* sont autant de révélations lumineuses sans lesquelles toute une période de l'histoire romaine serait pour nous plongée dans les ténèbres. Tacite ne déclame pas, comme Juvénal; il ne se vautre pas dans l'obscénité, comme Pétrone et Martial, et pourtant les tableaux qu'il trace de la corruption romaine sont tout aussi effrayants. Ecrivant en pleine maturité, en pleine possession de son génie, il a mis sans effort dans son style toute la grandeur dont il était pénétré; cœur honnête et sincère, citoyen probe, en même temps qu'observateur profond et infatigable, il a pu peindre, sans haine comme sans dégoût, la longue succession de catastrophes, de faits inouïs, de crimes et de débauches sans nom dont il avait été le témoin. Son livre est le bréviaire des historiens et des hommes d'Etat de tous les temps. Suétone, qui vivait sous Adrien et sous Trajan, est bien au-dessous de lui; ses *Douze Césars*, composition exacte et minutieuse, sont loin d'être un chef-d'œuvre, et pourtant on en regretterait beaucoup la perte. Par l'abondance des détails et le peu de prétention du narrateur, ils nous en apprennent plus peut-être sur l'ère impériale que l'œuvre de Tacite. Suétone est le type de l'historien impersonnel, qui raconte tout et ne s'émeut de rien.

— *Quatrième période* (139 à 416). Cette période est celle de la suprême décadence des lettres *latines;* elles vont tomber dans la barbarie. On y rencontre pourtant un écrivain curieux et intéressant, Apulée, et un vrai poëte, Claudien. Avant eux, Fronton, qui fut le précepteur de Marc-Aurèle, avait écrit des *Pensées*, assez niaises comme fond et dont le style est plein de néologismes déjà barbares. Un critique, Aulu-Gelle, disciple de Fronton, fit, sous le titre de *Nuits attiques*, une compilation qui jette parfois du jour sur les controverses littéraires chères aux grammairiens romains. L'Africain Apulée (114-184) est plus précieux pour nous, non par son *Apologie*, ses *Florides* et ses extraits de Platon, mais par son roman de l'*Ane d'or*, qui est une page intéressante des mœurs antiques, et dans lequel il se montre original, quoiqu'il ait pris l'idée de son livre à Lucien ou à Lucius de Patras. C'est par lui que nous connaissons le beau symbole de Psyché; comme écrivain, Apulée est un barbare. Au IIIe siècle, on ne compte, parmi les prosateurs, que des jurisconsultes, comme Papinien et Ulpien; les poëtes sont moins rares. Il y a encore du talent dans les poëmes didactiques de Némésien, les *Cynégétiques*, les *Halieutiques*, les *Nautiques*, imités d'Appien, du moins pour les deux premiers, et d'un inconnu pour le troisième, car Némésien ne brillait pas par l'imagination; mais son style n'est pas sans grâce. On en peut dire autant de ses *Eglogues* et de celles de Calpurnius, qui fut son contemporain et son ami. Le IVe siècle vit poindre comme une sorte de renaissance historique avec les auteurs de l'*Histoire auguste*, Spartien, V. Gallicanus, T. Pollion, Fl. Vopiscus, E. Lampridius, J. Capitolin, dont les récits se font suite et continuent les *Douze Césars*, de Suétone. Eutrope, secrétaire de Constantin et de Valens, est l'auteur d'un *Abrégé de l'histoire romaine*, puisé à de bonnes sources et qui serait utile, si la vérité n'était pas sciemment altérée en bien des endroits; Ammien Marcellin, qui écrivit une *Histoire de l'empire*, du règne de Flavien à celui de Valens, est intéressant, au point de vue moderne; contemporain des premières invasions, il en a tracé le tableau avec exactitude. L'éloquence, à Rome, agonise à cette époque avec Symmaque (première moitié du IVe siècle), dont on ne possède qu'un recueil de lettres, écrites prétentieusement dans le goût de Pline le Jeune. Ses *Discours*, fondement de sa renommée, sont perdus. Plus heureux, Macrobe a traversé les temps avec ses *Saturnales*, ouvrage comparable aux *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle et tout aussi précieux pour la connaissance d'une foule de détails ignorés sur les mœurs, les coutumes, les fêtes et les goûts littéraires des derniers Romains. La poésie enfin jette un dernier éclat avec Ausone, Claudien et Rutilius. Ausone (310-394) n'est guère qu'un bel esprit; son poëme descriptif de la *Moselle* offre, dans son interminable longueur, quelques morceaux agréables. Claudien, qui vivait sous Théodose, Arcadius et Honorius, est un poëte plein d'imagination, un véritable disciple de Lucain. Ses *Invectives contre Rufin* atteignent, par leur indignation, la hauteur des plus virulentes satires de Juvénal; son poëme de l'*Enlèvement de Proserpine*, qui n'est peut-être qu'une allégorie des mystères de la Bonne Déesse, révèle aussi de grandes qualités. Sans doute Claudien n'est qu'un poëte de la décadence; il recherche avec affectation les grands mots sonores; mais dans l'état où était tombée la littérature *latine*, la ramener à cette pureté relative de langue était faire œuvre de force et de talent. Rutilius est l'auteur amusant d'un *Itinéraire* de Rome dans les Gaules; l'esprit qui y est répandu, la fraîcheur des descriptions, le laisser-aller pittoresque du poëte ont classé cet ouvrage parmi les plus ingénieuses compositions de l'époque.

Après Rutilius et Claudien, les lettres *latines* sont mortes, au moins en tant que les lettres sont l'expression d'une civilisation. Des moines, des évêques, comme Théodulfe d'Orléans, composeront des poëmes, des hymnes en *latin;* plus tard encore, des érudits s'amuseront à écrire dans cette langue morte, comme Lampride, Santeuil et le P. Vanière; mais ces œuvres d'antiquaires et de curieux ne peuvent pas prendre place dans une histoire de la littérature *latine*.

— Bibliogr. Nous n'avons pas la prétention d'énumérer ici les innombrables éditions d'auteurs *latins* qui ont été publiées depuis l'invention de l'imprimerie. Le rôle important et longtemps exclusif qu'a joué, dans l'histoire de la littérature, la langue des Romains explique la prodigieuse quantité d'éditions et de rééditions qu'on a données de tous les auteurs *latins*, même les moins connus et les moins estimables. La passion pour ces œuvres longtemps oubliées devint une véritable fureur; le soin qu'on mettait à les recueillir, à les défricher, à les copier ressemblait à un véritable culte.

On sait avec quel zèle les Erasme, les Casaubon, les Saumaise étudiaient et commentaient les écrivains de l'antiquité, pour lesquels ils professaient une sorte de vénération. La découverte d'un nouveau manuscrit ou celle d'une version plus correcte et plus complète était un événement dans le monde lettré du XVIe et du XVIIe siècle. Lorsque Boccace apprenait l'existence d'un manuscrit *latin* dans n'importe quel endroit de l'Europe, il s'y transportait aussitôt, le copiait tout entier de sa main, puis s'en retournait, emportant avec lui sa bibliothèque chargée sur un mulet.

Dans l'impossibilité d'entreprendre l'énumération de semblables richesses, nous nous contenterons de citer quelques grandes collections. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on eut l'idée de réunir les œuvres des écrivains de l'antiquité, et d'en donner, soit le texte seul revisé avec soin, soit le texte accompagné d'une traduction. Une première entreprise de ce genre fut faite simultanément à Londres et à Paris. L'édition anglaise est intitulée : *Collection des auteurs classiques latins in usum Delphini*, édition donnée par A.-J. Valpy, et dédiée au prince régent d'Angleterre (Londres, 1819-1830, 141 parties numérotées formant 185 volumes grand in-8o, avec portraits, figures et cartes). Cette collection renferme au-dessous du texte des notes, des interpretations et des variantes. De plus, on a ajouté à la fin de chaque auteur les notes des meilleures éditions *variorum* et les meilleurs index. A Paris, Lemaire, doyen de la Faculté des lettres, publia la *Bibliothèque classique latine*, ou *Collection des auteurs latins*, avec des commentaires anciens et nouveaux, des index, etc. (1819-1838, 153 volumes in-8o). Cette magnifique collection peut être comparée aux meilleures éditions pour la pureté du texte. La partie critique laisse davantage à désirer; on y a entassé les notes et commentaires de toutes les éditions anglaises et hollandaises, au lieu de faire un choix sévère. En 1832, Panckoucke eut l'idée de joindre une traduction française au texte *latin;* il publia la *Bibliothèque latine-française*, composée de 211 volumes (Paris, 1837-1847). La principale qualité de cette collection est la correction du texte. Quant à la traduction, elle est extrêmement inégale. Certains auteurs, comme Cicéron, sont merveilleusement traduits; pour d'autres, l'interprétation, à peine française, n'est même pas toujours exacte. On a fait une réimpression in-8o, sous le nom de *Nouvelle bibliothèque latine-française*, avec le texte *latin* et la traduction sur la même page et en caractères différents. La dernière collection est celle de M. Nisard, qui est intitulée : *Collection des auteurs latins, avec la traduction en français* (Paris, 1838-1855, 27 vol. grand in-8o, à 2 colonnes). Il est entendu que M. Nisard ne pouvait traduire en français tous les auteurs *latins;* mais son devoir de directeur l'obligeait à tout contrôler, ce qu'il n'a pas fait évidemment.

Quant à ce qu'on appelle les éditions classiques, c'est-à-dire à l'usage de la jeunesse des écoles, elles abondent; nous nous bornerons à citer celles de la librairie Delagrave et celles de la librairie Hachette. On trouve, soit le texte simple accompagné de notes et de commentaires, soit le texte accompagné de traduction interlinéaire ou de traduction simple. Deux collections sont surtout à citer; l'une est intitulée : les *Auteurs latins expliqués, d'après une méthode nouvelle, par deux traductions françaises;* l'autre est celle des *Classiques latins*. Les auteurs principalement mis entre les mains de la jeunesse sont : Virgile, Horace, Cicéron, Tacite, César, Ovide, Pline et Sénèque. A l'usage des gens du monde, il faut signaler une collection intitulée : *Traduction française des chefs-d'œuvre de la littérature latine;* elle comprend : *Horace*, traduit par Jules Janin; *Plaute*, par Sommer; *Satiriques latins*, par Despars; *Sénèque*, par Baillard; *Tacite*, par Burnouf; *Tite-Live*, par Gaucher; *Virgile*, par Dupaty. Enfin, on publie une grande édition, à l'usage des professeurs, des principaux classiques latins et grecs, format grand in-8o. Cette édition savante, exécutée sur le plan de celles qui ont paru au XVIe et au XVIIe siècle sous le titre de *Variorum*, comprend un texte revu d'après les travaux les plus récents de la philologie, les variantes essentielles et un commentaire critique et explicatif rédigé en français. Cornélius Nepos et Virgile ont encore seuls paru.

Le nombre des éditions latines des auteurs sacrés, Pères de l'Eglise, controversistes, théologiens, sermonnaires, n'est pas moins grand que celui des auteurs profanes. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la collection la plus importante fut la *Bibliotheca maxima veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum* (Lyon, 1677, 27 vol. in-fol.). Cette bibliothèque fut publiée pour la première fois, à Paris, par Marguerin de la Bigne. Trois volumes y ont été ajoutés. Le dernier, intitulé : *Index bibliothecæ maximæ veterum Patrum*, lui donne une grande valeur. Plusieurs nouvelles éditions des Pères *latins* ont été faites de nos jours, surtout de ceux qui avaient été omis dans les éditions précédentes. Le savant cardinal Mai, auquel le monde lettré a tant d'obligations, et qui revisa sur les palimpsestes du Vatican le texte de tant d'auteurs profanes et sacrés, publia : *Nova Patrum sanctorum bibliotheca*, *opera hactenus inedita continens* (Rome, 1844-1854, 7 vol. in-4o). Deux autres collections du même genre méritent d'être citées : *Patres apostolici. Sancti Clementis, sancti Ignatii, sancti Polycarpi, Patrum apostolicorum opera quæ supersunt* (Oxonii, 1840 et 1847, 2 vol. in-8o); *Patrum apostolicorum opera*, publié par A. Dressel (Leipzig, 1857, in-8o). Guillon en avait donné une sous ce titre · *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise grecque et latine* ou *Cours d'éloquence sacrée* (Paris, 1822-1829, 26 vol. in-8o). Mais la plus considérable entreprise de ce genre est celle de M. l'abbé Migne, qui publia tous les écrits existants des Pères de l'Eglise dans le *Patrologiæ cursus* (Paris, 1860). Les écrivains *latins* occupent à eux seuls 225 volumes grand in-8o. Cette compilation est la plus complète qui existe, mais elle est absolument dépourvue d'exactitude et de discernement. Les Pères de l'Eglise *latine* ont été spécialement étudiés par M. Villemain, qui a publié le *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle* (Paris, 1849), et par M. Nourrisson, qui a publié les *Pères de l'Eglise latine* (Paris, 1858).

— B.-arts. *Architecture latine*. On a donné le nom d'architecture *latine* au style romain dégénéré dans lequel ont été construits les édifices chrétiens des premiers siècles du moyen âge. La période pendant laquelle ce style fut suivi commence à l'époque du règne de Constantin et s'étend jusqu'au Xe siècle en Italie, jusqu'au IXe siècle seulement dans l'extrême Occident et dans le nord de l'Europe.

Au moment où le christianisme sortit triomphant des catacombes, l'art de bâtir était tombé dans une complète décadence. « Les excellents principes qui avaient fait la gloire des écoles de Grèce et de Rome, dit M. Batissier, étaient oubliés et méconnus. Les encouragements, cependant, ne manquèrent pas aux architectes. Constantin fit réparer d'anciens monuments et en fit bâtir une foule d'autres. Bien plus, des lois furent faites, des fonds assignés et des ordres donnés aux divers magistrats, jusque dans les provinces les plus éloignées, pour instituer des écoles d'architecture, des professeurs, et des prix en faveur des élèves, qui devaient tous être choisis parmi les jeunes gens d'une naissance honnête. De telles mesures auraient certainement produit de bons résultats si les temps eussent été meilleurs; mais la source même de l'art était corrompue. Tout était riche et rien n'était vraiment beau. On arrachait les matériaux d'édifices anciens pour bâtir de nouveaux monuments, et on les assemblait avec incohérence. Les ordres étaient altérés dans leurs proportions, les sculptures lourdes et sèches, les piédestaux des colonnes grossis, les profils des moulures mesquins et disgracieux, les ornements prodigués d'une manière inintelligente. On plaçait sans raison plusieurs rangs de colonnes les uns au-dessus des autres, on interrompait les entablements, on les coupait par des arcs; on privait les frontons de leur base, ou bien on faisait retomber directement les arcades sur les tailloirs des chapiteaux. Bien plus, on employa des arcs sans archivoltes, et on plaça dans un même péristyle des colonnes de module et d'ordre différents. On s'aperçoit que l'architecture, en proie aux innovations, tente péniblement de se débarrasser des traditions du passé, et cherche au hasard des combinaisons appropriées aux besoins d'un culte nouveau, d'une société moralement transformée, mais dont la forme extérieure était encore toute païenne. »

Cette décadence se continua sous les successeurs de Constantin. Les invasions des barbares contribuèrent beaucoup moins qu'on ne le croit généralement à la ruine des édifices antiques; les destructeurs les plus acharnés de ces monuments furent les chrétiens, ennemis fanatiques de tout ce qui pouvait rappeler les splendeurs de la société païenne. Il est même à remarquer que les princes goths et ostrogoths, maîtres de l'Italie, déployèrent un véritable zèle pour l'encouragement des arts et des lettres. Théodoric fit exécuter de grands travaux à Rome et à Ravenne, et employa, entre autres architectes, Daniel et Aloisius. Sa fille, Amalasonte, imita son exemple. A leur tour, les Lombards se montrèrent d'ardents constructeurs; ils édifièrent, dans la haute Italie, un grand nombre de palais, d'églises, de monastères. Les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, après leur conversion au christianisme, élevèrent aussi de nombreux édifices dans les contrées où ils avaient établi leur domination. Ces divers peuples adoptèrent les principes généraux de l'art *latin;* mais ils les altérèrent plus ou moins; ils les modifièrent, chacun suivant son génie particulier, sans parvenir, toutefois, à imaginer un style nouveau. « Alors, dit M. Ramée, la société luttait et ne créait pas. Les éléments des civilisations grecque et romaine, les éléments sociaux des races germaniques agissaient simultanément, sans qu'aucun d'eux pût assurer sa prépondérance, à cause de la désorganisation et de la perturbation sociales amenées en Occident; la religion fut incapable de constituer par elle-même un semblant d'ordre temporel. »

La basilique romaine servit de type aux églises qu'élevèrent les architectes *latins*, et le nom même de *basilique* leur fut donné. L'article spécial que nous avons consacré (II, p. 310) à cette classe de monuments nous dispense d'entrer ici dans de nouveaux détails sur leur construction et leur ornementation. Il nous suffira de rappeler que les basiliques *latines* les plus anciennes se composaient d'un narthex ou vestibule intérieur, d'une nef avec bas-côtés, et d'une abside en hémicycle où s'élevait l'autel. Plus tard, dans les basiliques importantes, le narthex intérieur fut supprimé, et un portique ayant la même destination fut appliqué à la façade; le nombre des nefs fut porté quelquefois à cinq; un mur parallèle à la façade et percé d'une vaste arcade centrale, appelée *arc triomphal*, fut élevé en avant du sanctuaire et donna ainsi naissance à une nef transversale formant avec la nef principale une croix grecque. Le plus souvent, au-dessus des arcades à plein cintre, qui séparaient la grande nef des bas-côtés, régnaient des galeries supérieures ou tribunes réservées aux femmes.

Rome possède un assez grand nombre d'anciennes basiliques, dont quelques-unes ont conservé jusqu'à nous les dispositions essentielles que nous venons d'indiquer; mais la plupart ont été dénaturées par des adjonctions et des restaurations successives.

Parmi les monuments d'architecture *latine* qui offrent le plus d'intérêt, après les basiliques, nous devons citer les baptistères, constructions ordinairement indépendantes des églises, mais érigées à proximité et élevées tantôt sur un plan polygonal régulier, tantôt, mais plus rarement, sur le plan de la croix. V. BAPTISTÈRE.

— Hist. *Empire latin*. Cet empire fut fondé par les croisés français et vénitiens (1204, quatrième croisade) lorsqu'ils eurent renversé l'empereur grec Alexis V. Il dura 57 ans et compta 6 empereurs, dont nous donnons la liste ci-dessous, avec la date de leur avénement; pour leur histoire, nous renvoyons aux notices particulières qui leur sont consacrées dans le *Grand Dictionnaire*.

Baudouin Ier, comte de Flandre. . .	1204
Henri.	1206
Pierre de Courtenay.	1216
Robert de Courtenay.	1219
Baudouin II.	1228

Jean de Brienne, tuteur de Baudouin, règne conjointement avec lui de 1231 à 1237.

En 1261, Michel Paléologue reprit Constantinople, en chassa Baudouin II et reconstitua l'empire grec.

— Allus. litt. **Le latin dans les mots brave l'honnêteté, Mais le lecteur français veut être respecté**, Vers de Boileau, dans son *Art poétique*, chant II. Le poëte vient de parler de Juvénal, dont la mordante satire ne recule devant la crudité d'aucune expression, et il le justifie par le premier de ces vers resté proverbial, et auquel nos littérateurs font souvent allusion.

« Ce qu'il y a le plus à louer en Loret, quoique les sujets soient quelquefois assez facétieux d'eux-mêmes, et semblent lui permettre une certaine liberté, c'est que l'on n'y voit point de paroles licencieuses, ni de mots à double entente qui puissent offenser la pudeur des dames et des plus sévères esprits. Ajoutons : la pudeur des dames du XVIIe siècle, car alors

Le français *dans les mots* bravait *l'honnêteté*. »

HATIN.

« Je voudrais qu'il en fût de notre langue comme du latin, dont Boileau a dit :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Il est des choses dont on n'inspire l'horreur, qu'en parlant comme le peuple, dans les termes les plus énergiques, toute expression détournée pouvant paraître une atténuation du crime plutôt qu'un égard aux bienséances. »

PROUDHON.

Latine (RESTES CHOISIS DE LA LANGUE) [*Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*], par M. Egger (Paris, 1843, in-8o). Montrer, dans une suite de textes discrètement empruntés à ce que l'épigraphie et la littérature nous ont conservé des plus anciens monuments de la langue latine, par quels états divers cette langue a passé avant d'arriver à cette régularité, à cette perfection de formes des époques classiques, où disparaît la trace de sa lente et laborieuse formation, telle est l'idée de ce recueil, qui a été publié par M. Egger sous les auspices de M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique. Tous les morceaux mis sous les yeux du lecteur ont été pris parmi ceux qui pouvaient offrir le plus d'intérêt, non-seulement pour l'objet particulier du livre, mais pour une autre histoire qui devait y entrer accessoirement, celle de la littérature, des mœurs, des institutions romaines. M. Egger a donné généralement le texte le plus approuvé, sans s'interdire d'y faire lui-même, selon le besoin, les corrections nécessaires. Il y a joint des introductions courtes et substantielles, qui indiquent l'origine, rappellent les travaux auxquels les textes ont donné lieu, invitent et initient le lecteur à l'étude qu'il est convenable d'en faire. Ces introductions sont complétées par des notes où, de temps à autre, sont expliqués certains passages difficiles, sont signalées certaines particularités curieuses, où l'on est mis sur la voie de certains rapprochements instructifs.

Ce rapide exposé du plan suivi par M. Egger suffit pour donner la mesure du service qu'il a rendu en rassemblant, dans un volume de médiocre étendue, des textes précieux, dispersés dans un grand nombre de volumineuses collections souvent peu accessibles à la plupart des travailleurs. Il serait trop long d'énumérer ces pièces et ces fragments de toute sorte, poésie et prose, hymnes, oracles, sentences, satires, vers comiques, tragiques, épiques, inscriptions, morceaux d'histoire, lois, sénatus-consultes, harangues, etc., qui nous conduisent dans ce livre, à travers une durée de sept siècles, depuis les temps de Romulus et de Numa, depuis les chants des *arvales* et des *salii*, jusqu'au poëme sur la guerre d'Actium, ou au monument d'Ancyre, testament politique d'Auguste. Disons, cependant, qu'on a fait d'assez nombreuses critiques de détail sur le choix des monuments, et même sur l'inexactitude de certains textes.

LATINEUR s. m. (la-ti-neur — rad. *latin*). Personne qui connaît le latin, qui parle ou écrit latin : *Comparez à cettuy-cy un de ces* LATINEURS *de collége*. (Montaigne.)

Un *latineur* est ridicule
Chez les Grâces et chez l'Amour.

COTIN.

‖ On a dit aussi LATINIER et LATINEUX.

LATINI (Brunetto), écrivain et homme politique italien, né à Florence vers 1225, mort dans la même ville en 1294. Il fut successivement notaire, secrétaire et prieur de la république de Florence. Comme tous les hommes érudits de son époque, il joua un rôle dans les affaires de son pays, et sa biographie se confond avec l'histoire politique de l'Italie au XIIIe siècle. Au moment où Brunetto arriva aux affaires, l'empereur Frédéric II venait de mourir, laissant encore plus compliquée la querelle des guelfes et des gibelins, du sacerdoce et de l'empire. Les guelfes profitèrent de sa mort pour affermir leur pouvoir; à Florence, ils reprirent l'autorité et créèrent cette constitution du *popolo vecchio*, qui vit naître la période la plus brillante et la plus héroïque de leur histoire. L'historien Zanoni prétend que Brunetto fut pour quelque chose dans cette constitution, qui exalta le courage militaire des Florentins, en lui donnant un caractère de noblesse chevaleresque, bien rare à cette époque de violence. Latini avait conclu, en 1253, un traité de paix avec les Siennois, qui appartenaient à la faction gibeline; mais, ceux-ci l'ayant rompu, l'armée florentine vint mettre le siége devant Sienne, demanda secours à Mainfroy, fils de Frédéric II, et chef du parti gibelin; aussitôt, les Florentins implorèrent l'appui d'Alphonse X, roi de Castille, vers lequel ils dépêchèrent Brunetto Latini. Brunetto fut bien accueilli par le monarque espagnol; il en reçut même des promesses de secours; mais, peu après son retour dans sa ville natale, les Siennois, soutenus par Mainfroy et par les gibelins exilés de Florence, remportèrent sur l'armée florentine une victoire décisive à Montaperti. Forcé de s'exiler de sa patrie, ainsi que les principaux chefs du parti guelfe qui venait d'être vaincu (1240), Brunetto Latini se rendit à Paris, où il composa son curieux ouvrage intitulé le *Trésor*, et y passa sept années. Après la mort de Mainfroy (1267) et le triomphe du parti guelfe, Brunetto revint dans son pays. Charles d'Anjou, appelé par la cour de Rome à conquérir le royaume de Naples sur le parti gibelin, avait, en passant, établi un de ses lieutenants à Florence pour y diriger toutes les affaires. Mais une telle usurpation ne dura pas longtemps; car, dès 1273, Brunetto avait recouvré son poste de notaire et secrétaire de la république florentine. Dès lors, et jusqu'à la fin de sa vie, il figura dans tous les événements importants de la ville de Florence. En 1280, il fut un des principaux négociateurs de la paix éphémère que Nicolas III fit conclure entre les guelfes et les gibelins. Il devint, en 1287, un des prieurs de la république, et remplit à plusieurs reprises les fonctions d'*arringatore* ou d'orateur, chargé d'exposer devant les conseils les raisons pour lesquelles telle ou telle loi était présentée.

A la fois homme d'Etat, orateur, historien, philosophe, théologien, poëte et linguiste, Brunetto Latini fut un des hommes les plus distingués de son temps. Il donna des leçons de belles-lettres et d'économie politique, et compta parmi ses élèves Guido Cavalcanti et Dante. Ce dernier, en écrivant la *Divine Comédie*, s'est souvenu de son ancien maître. Il l'a placé dans le cercle de son *Enfer* où sont punis les pécheurs qu'il nomme *violents contre nature*, et qui se sont souillés d'un vice honteux.

« Si Dieu exauçait mes prières, lui dit-il en le voyant couvert d'une pluie de feu, vous ne seriez pas banni du séjour de la vie; je garde un touchant souvenir de cette voix chère et paternelle qui m'enseigna le chemin de la gloire (ce souvenir brise mon cœur en ce moment), et il faut que, pendant que je vis encore, on m'entende vanter vos bienfaits. Je rappellerai ce que vous dites de mes destinées, et si j'arrive jusqu'à une femme céleste qui les connaît, je l'entretiendrai de vos prédictions, et d'une autre que je viens d'entendre. Sachez, en même temps, que ma conscience ne me fait aucun reproche et que je suis prêt à supporter tous les coups du sort. » Ce procédé de Dante, vis-à-vis d'un homme envers qui il s'avoue être fort redevable, a assez embarrassé les commentateurs. On serait presque tenté d'imaginer, disent quelques-uns, qu'il ne l'a mis en si honteuse compagnie que pour mieux démontrer l'indépendance et l'énergie de ses sentiments pour son illustre concitoyen. En tout cas, si c'est de l'amitié, c'est celle de l'ours, et Dieu nous en préserve. Brunetto Latini mourut à Florence et non à Paris, comme le dit Boccace. Il fut enterré dans le cloître de Sainte-Marie-Majeure, et on a retrouvé dernièrement son portrait, fait par Giotto, dans le palais du podestat. Outre des opuscules en vers et en prose, on doit à Brunetto Latini : *Etica di Aristotele ridotta in compendio;* ce sont des extraits de la *Morale* d'Aristote, dont il transporta plus tard la plus grande partie dans son *Trésor; Retorica di ser Brunetto Latini in volgar fiorentino*, traduction du second livre de Cicéron sur la rhétorique; *Il pataffio*, poëme burlesque; le *Livre de la bonne parlure*, grammaire; *Il favoletto*, recueil de poésies légeres; *Il tesoretto*, suite de visions merveilleuses, où Dante puisa peut-être l'idée de sa *Divine Comédie*, et qui a été publié à Rome, en 1642, avec les *Rimes* de Pétrarque; le *Trésor*, son principal ouvrage, sorte d'encyclopédie, écrite en français, et dont il sera parlé au mot TRÉSOR. La traduction italienne de cet ouvrage a été imprimée à Trévise (1474, in-fol.).

LATINI (Latino), érudit italien, né à Viterbe en 1513, mort à Rome en 1593. S'étant rendu à Rome, il y prit l'habit ecclésiastique, devint successivement secrétaire des cardinaux del Pozzo, Pio, Farnèse et Colonna, puis fut appelé par Grégoire XIII à faire partie de la commission chargée de revoir le *Corpus juris canonici*. Latini jouit de son temps d'une grande réputation de savoir. Il légua à sa ville natale sa belle bibliothèque, dont un grand nombre de livres étaient annotés de sa propre main. Ses deux ouvrages principaux sont : *Epistolæ, conjecturæ et observationes, sacra profanaque eruditione ornatæ* (1659-1667, 2 vol. in-4°); *Bibliotheca sacra et profana, sive observationes, correctiones, conjecturæ et variæ lectiones in sacros et profanos scriptores* (Rome, 1677, in-fol.).

LATINIACUM, nom latin de LAGNY.

LATINISANT, ANTE adj. (la-ti-ni-zan, ante — rad. *latiniser*). Hist. ecclés. Se dit des personnes qui, vivant dans un pays schismatique, pratiquent le culte de l'Eglise latine : *Les chrétiens* LATINISANTS.

— Substantiv. : *Les* LATINISANTS *d'Orient*.

LATINISATION s. f. (la-ti-ni-za-si-on — rad. *latiniser*). Action de latiniser : *Sur la question de la* LATINISATION *des noms et des surnoms, on voit une si grande variété de sentiments et d'usages, qu'il y a lieu de s'étonner que les critiques et les grammairiens n'aient pas essayé d'en fixer les règles.* (Huet.)

LATINISÉ, ÉE (la-ti-ni-zé) part. passé du v. Latiniser : *Les savants se donnaient autrefois des noms* LATINISÉS.

— Hist. relig. *Grec latinisé*, Grec qui est entré dans l'Eglise latine.

LATINISER v. a. ou tr. (la-ti-ni-zé — rad. *latin*). Donner une inflexion, une terminaison latine à : LATINISER *un mot. Beaucoup de vieux auteurs, qui* ONT LATINISÉ *leurs noms, les ont rendus tout à fait méconnaissables.* (Acad.)

— Donner l'esprit latin à : *Du Bellay ne demandait pas qu'on* LATINISÂT *ou qu'on grécisât la France, mais « qu'en dévorant les anciens on les digérât. »* (Rigault.)

— **v. n.** ou intr. Affecter de parler latin :

> Un pédant qu'on appelle Gilles,
> Pense avoir attrapé nos filles
> Quand il *a* bien *latinisé*.
>
> COTIN.

— Hist. eccl. Pratiquer le culte et suivre les pratiques de l'Eglise romaine.

Se latiniser v. pr. Etre latinisé : *Tous les mots français ne peuvent* SE LATINISER.

LATINISEUR s. m. (la-ti-ni-zeur — rad. *latiniser*). Fam. Homme qui affecte de parler latin ou de citer du latin.

LATINISME s. m. (la-ti-ni-sme — rad. *latin*). Construction, tour de phrase particulier à la langue latine : *On a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du* LATINISME, *et réduit le style à la phrase purement française.* (La Bruy.)

— **Encycl.** Nous citerons quelques exemples de *latinisme*, en commençant par ceux qui portent sur des noms. Les Romains disaient, pour signifier « dès l'enfance, » *a puero* et *a pueris* (littéralement : *dès l'enfant, dès les enfants*); ainsi chez Cicéron : *Artibus a pueris dediti sumus* (Nous nous sommes livrés aux arts dès notre enfance). On disait aussi, pour exprimer la même chose : *ab unguiculis*, ou *a teneris unguibus*, ou encore, avec ellipse, *a teneris* (littéralement : *dès les tendres ongles*). Les Romains désignaient les époques à l'aide des grandes charges consulaires; mais, par un *latinisme* usuel, ils disaient : *Post Brutum consulem* (littéralement : *Après Brutus consul*), pour : « Après le consulat de Brutus. »

— *Latinismes portant sur les adjectifs.* Nous disons, en français : *Le haut d'une montagne, le pied d'un arbre, le milieu de l'été, l'intérieur de la Macédoine, le fond de l'Italie, la fin de l'hiver, le creux de la main, le bout des doigts.* Au lieu d'expressions analogues, les Latins se servaient généralement d'adjectifs pour exprimer les différentes parties d'un objet relativement à sa dimension : *Summus mons, ima arbor, media ætas, intima Macedonia, ultima Italia, extrema hiems, cava manus, extremi digiti.* Nous désignons un nombre considérable et indéterminé par *mille*. Les Latins se servaient aussi de *mille*, surtout en poésie; mais, en prose, ils employaient de préférence *sexcenti* (six cents) : *Epistolas tuas ego sexcentas uno tempore accepi* (Cicéron) : « Je reçois en même temps six cents lettres de vous. » Nous dirions : une infinité de lettres. Le comparatif de l'adjectif *antiquus* (*antiquior*, *antiquius*), signifiant *plus ancien*, et, par conséquent, *qui est avant*, signifiait aussi *plus cher* (qui passe *avant*, qu'on place *avant*); par exemple, dans Cicéron : *Nec habui quidquam antiquius, quam ut Pansam convenirem*, « Je n'eus rien *de plus ancien* que d'aller trouver Pansa, » pour *de plus pressé*. Un superlatif construit avec *unus*, outre son sens propre, avait l'idée de *incontestablement, sans comparaison.* Ainsi : *Urbem unam mihi amicissimam declinavi*, « J'ai évité la ville *unique* la plus dévouée à mes intérêts. »

— *Latinismes portant sur un verbe.* Nous donnerons quelques exemples de ces idiotismes, qui sont nombreux et variés. Le parfait du verbe *esse* (*fui*, *fuisse*) s'employait, comme expression adoucie, dans le sens de *ne plus exister : Fuimus Troes, fuit Ilium; Campos ubi Troja fuit.* (Virg.)

Le verbe *agere* a donné lieu à plusieurs idiotismes, dont le principal, *actum est*, a son équivalent en français : « C'en est fait de... » Parmi les idiotismes qu'a formés le verbe *facere*, le plus curieux est *facere pecuniam*, qui s'est traduit littéralement dans le français vulgaire par : « Faire de l'argent. »

Le *latinisme* que les anciennes grammaires appelaient *que retranché*, et qui consiste dans l'emploi d'une proposition infinitive au lieu d'une proposition complétive, est fort connu de tous ceux qui ont appris le latin. Il suffit de citer l'exemple *Credo Deum esse* « Je crois Dieu exister » (Je crois *que* Dieu existe), pour remettre en mémoire à la plupart d'entre eux bien des tourments, des reproches et peut-être des pensums.

L'infinitif historique est un des plus remarquables *latinismes*. Nous l'avons transporté dans la langue française; il s'emploie pour raconter avec rapidité différents faits successifs ou contemporains. Ainsi, dans Tacite : *Interim vulgato Agrippinæ periculo, quisque* decurrere *ad littus; hi molium objectus, hi proximas scaphas* scandere; *alii* vadere *in mare; quidam manus* protendere. « Au premier bruit du péril d'Agrippine, les uns *de courir* vers le rivage, les autres *de monter* sur les digues ou dans les premières barques qu'ils rencontrent; ceux-ci *de s'avancer* dans la mer; quelques-uns de tendre les mains. » C'est une tournure qui est tout à fait passée dans notre langue :

> Grenouilles aussitôt *de sauter* dans les ondes;
> Grenouilles *de rentrer* dans leurs grottes profondes.
>
> LA FONTAINE.

On trouve quelquefois, surtout chez les anciens auteurs et chez ceux qui ont imité leurs archaïsmes, un *latinisme* résultant de l'emploi du supin avec le verbe *ire*. Ainsi, chez Salluste : *Ne bonos omnes perditum eant* (au lieu de *ne perdant*). Nous dirions aussi : « Qu'ils n'*aillent* point perdre tous les gens de bien. »

Beaucoup de *latinismes* sont si bien adaptés à l'esprit de la langue française, que des étrangers, ignorants du latin, pourraient les prendre pour de purs gallicismes, en lisant nos bons auteurs.

LATINISTE s. (la-ti-ni-ste — rad. *latin*). Celui, celle qui entend le latin, qui le parle : *Bon* LATINISTE. *Mauvaise* LATINISTE. *Les* LATINISTES *modernes admirent sans savoir pourquoi.* (D'Alemb.)

LATINITÉ s. f. (la-ti-ni-té — lat. *latinitas;* de *latinus*, latin). Manière de parler ou d'écrire en latin : *Cet ouvrage est écrit en belle, en élégante* LATINITÉ. *La* LATINITÉ *de Sénèque n'a rien de celle du temps d'Auguste, rien de facile, rien de naturel.* (St-Evrem.) *On a dit que le cardinal Bembo, parfaitement versé dans l'art de bien écrire et de bien parler la langue de Cicéron, ne récitait point son bréviaire, de peur de perdre le goût de la belle* LATINITÉ. (Teiss.)

— Etude de la langue latine : *Cours de* LATINITÉ. *Il avait commencé ses classes de* LATINITÉ *dans sa ville natale.* (L. Figuier.) *Il faut convenir qu'on fait la part très-belle au clergé en laissant la* LATINITÉ *servir de base à l'enseignement.* (Proudh.)

— *Basse latinité*, Caractère du bas latin; bas latin lui-même : *Les auteurs de la* BASSE LATINITÉ *sont la honte et l'infamie de la langue latine.* (Volt.)

— *Latinité ecclésiastique*, Latin des Pères de l'Eglise.

— Ant. rom. *Latinité* ou *droit latin*, Ensemble de priviléges accordés par Rome aux villes du Latium : *La* LATINITÉ *était plus restreinte que le droit de cité, mais plus étendue que le droit italique.* (Suppl. de l'Acad.)

LATINO (Juan), poëte nègre du XVIe siècle. Il était né en Afrique, d'où il fut amené fort jeune en Espagne; il y devint l'esclave du petit-fils de Gonzalve de Cordoue, qui le fit élever avec soin et lui rendit ensuite la liberté. Latino ouvrit alors à Grenade une école de latin et de grec, où il obtint, paraît-il, beaucoup de succès, car il fut appelé comme précepteur dans plusieurs riches maisons de la ville. Une de ses élèves s'éprit de lui et l'épousa. Il ne faudrait pas inférer de ce fait que Latino fût ce qu'on appelle, en Amérique, un nègre blanc. Il était, au contraire, du plus beau noir, ainsi que le prouve ce vers de l'épitaphe gravée sur le tombeau que sa veuve lui fit élever plus tard :

> *Filius Æthiopum prolesque nigerrima patrum.*

On a de lui un recueil de poëmes latins sur différents sujets (Grenade, 1573, in-4°), qui est l'une des plus grandes raretés bibliographiques que l'on connaisse.

LATINO-COELHO (Jose-Maria), écrivain et naturaliste portugais, né à Lisbonne le 29 novembre 1825. Il est le fils d'un officier supérieur du corps de l'artillerie. Il sortit de l'Ecole polytechnique pour entrer à l'Ecole militaire, d'où il passa comme sous-lieutenant dans l'armée, et obtint, en 1851, le grade de lieutenant. Ses études sur les sciences naturelles lui firent donner, vers cette époque, une chaire de minéralogie et de géologie. De 1854 à 1860, ses opinions progressistes le firent plusieurs fois nommer député, et il se révéla aux Chambres comme un des orateurs les plus distingués du parti libéral. Nous mentionnerons parmi ses ouvrages : *Eléments d'histoire naturelle; Encyclopédie des écoles primaires; Eloge du cardinal Saraiou; Eloge de la Fonseca Magalhaes*, et un grand nombre d'essais et de notices dans le *Farol*, la *Révolution de Septembre*, l'*Emancipateur*, la *Revue de Madrid*, etc. M. Latino-Coelho est rédacteur en chef du *Diario de Lisboa* (*Moniteur officiel*), secrétaire de l'Académie des sciences et membre du Conseil général de l'instruction publique.

LATINUS, roi d'une peuplade de l'Italie centrale. Il régnait, vers l'an 1239 av. J.-C., dans le pays qui fut depuis appelé Latium. Suivant les traditions incertaines et confuses de ces vieux temps, il accueillit Enée et ses Troyens (c'est-à-dire probablement, quelque horde pélasgique venue d'Asie en Italie), et lui donna en mariage sa fille Lavinia, déjà fiancée à Turnus, roi des Rutules, que le prince troyen extermina, afin de dégager la parole de son beau-père.

LATINUS, acteur romain du Ier siècle de notre ère. Le talent dont il fit preuve dans la représentation des *Mimes* lui valut la faveur de Domitien, qui l'employa comme délateur. — Fabricius, dans sa *Bibliotheca græca*, mentionne un autre LATINUS, dont il ne fixe pas l'époque, comme l'auteur d'un traité en six livres, intitulé : Περὶ τῶν οὐκ ἰδίων Μενάνδρου.

LATIONITE s. f. (la-si-o-ni-te). Minér. V. LASIONITE.

LATIPALPE s. m. (la-ti-pal-pe — du lat. *latus*, large, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant de nombreuses espèces.

LATIPÈDE adj. (la-ti-pè-de — du lat. *latus*, large; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes larges.

LATIPENNE adj. (la-ti-pè-ne — du lat. *latus*, large; *penna*, plume, aile). Ornith. Qui a les plumes ou les ailes larges.

LATIPÈS s. m. (la-ti-pèss — du lat. *latus*, large; *pes*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Sénégambie.

LATIPINNÉ, ÉE adj. (la-ti-pinn-né — du latin *latus*, large; *pinna*, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires larges.

LATIQUE adj. f. (la-ti-ke — du lat. *latus*, large). Pathol. Se dit d'une fièvre rémittente et quotidienne, dont les accès sont à peine marqués et durent longtemps.

LATIRE s. m. (la-ti-re). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des fuseaux, et non adopté.

LATIRÈME adj. (la-ti-rè-me — du lat. *latus*, large; *remus*, rame). Zool. Qui a les pattes aplaties en forme de larges rames.

— s. m. pl. Ornith. Oiseaux dont les doigts sont réunis par une large membrane. ‖ On dit plus ordinairement PALMIPÈDES.

LATIROSTRE adj. (la-ti-ro-stre — du lat. *latus*, large; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec large et aplati.

— s. m. pl. Tribu ou famille de passereaux, comprenant les grands genres hirondelle et engoulevent, dont le bec est très-aplati. ‖ Famille d'oiseaux échassiers, présentant le même caractère, et renfermant les genres spatule, savacou et flamant.

— **Encycl.** La famille des *latirostres* a été établie, par Vieillot et Duméril, pour des échassiers qui ont, comme caractère principal, un bec aplati horizontalement. Elle comprend les genres spatule, savacou et phénicoptère. Lesson a fait de ce nom le titre d'une tribu de passereaux, dans laquelle se rangent des espèces qui ont un bec très-déprimé, très-aplati, à commissure excessivement fendue et à pieds très-courts. Cette tribu correspond aux hiantes d'Illiger, aux planirostres de Duméril et aux fissirostres de Cuvier; elle comprend la famille des chélidons. De son côté, de Blainville a également donné le nom de *latirostres* à une famille qui a pour type le genre engoulevent.

LATISANA, ville du royaume d'Italie, province et à 40 kilom. S.-O. d'Udine, sur la rive gauche du Tagliamento; 4,384 hab. Chef-lieu de mandement.

LATISILIQUÉ, ÉE adj. (la-ti-si-li-ké — du lat. *latus*, large, et de *silique*). Bot. Qui a des siliques larges.

LATITANT, ANTE adj. (la-ti-tan, an-te — rad. *latiter*). Anc. jurispr. Qui cache, qui recèle. ‖ Qui se cache.

LATITER v. a. ou tr. (la-ti-té — du lat. *latitare*, se cacher). Anc. jurispr. Cacher, recéler : LATITER *les effets d'une succession.*

LATITUDE s. f. (la-ti-tu-de — lat. *latitudo*, de *latus*, large). Largeur, extension, limites très-reculées.

— Franches coudées, facilité, pouvoir d'agir : *Vous avez toute* LATITUDE *pour faire cela. Le meilleur régime social est celui dans lequel tous jouissent tranquillement de la plus grande* LATITUDE *de liberté possible.* (Sieyès.)

— Géogr. Distance d'un lieu à l'équateur, mesurée en degrés du méridien : LATITUDE *Nord.* LATITUDE *Sud. Paris est à quarante-huit degrés cinquante minutes quatorze secondes de* LATITUDE *Nord.* (Acad.) *Les mammifères qui vivaient sous la* LATITUDE *de Paris n'habitent maintenant que les contrées les plus chaudes du globe.* (L. Figuier.) ‖ *Latitude observée*, Celle qu'on déduit de l'observation directe des astres. ‖ *Latitude estimée*, Celle qui est calculée sur la marche du navire.

— Par ext. Climat, lieu considéré au point de vue de sa distance à l'équateur et des conséquences astronomiques et physiques qui en résultent : *A la différence des animaux, l'homme peut vivre sous les* LATITUDES *les plus opposées.* (Acad.) *Les neiges perpétuelles apparaissent toujours à une certaine* LATITUDE, *qui varie suivant les climats.* (A. Maury.)

— *Hautes latitudes*, Contrées très-éloignées de l'équateur.

— Astron. Angle que fait, avec le plan de l'écliptique, le rayon visuel mené à cet astre.

‖ *Latitude héliocentrique*, Distance angulaire d'un astre à l'écliptique, pour un observateur placé au centre du soleil.

— **Encycl.** Géogr. La *latitude* d'un lieu est la distance de ce lieu à l'équateur; c'est l'angle formé dans le plan du méridien d'un point quelconque par le rayon de l'équateur et celui qui aboutit à ce point. Cet angle est égal à la hauteur du pôle céleste au-dessus de l'horizon du point dont on cherche la *latitude*. La *latitude* d'un lieu est australe ou boréale, suivant que ce lieu est situé dans l'hémisphère austral ou dans l'hémisphère boréal; elle s'estime en degrés, minutes, secondes, depuis zéro, qui est la *latitude* de l'équateur, jusqu'à 90°, qui est celle de chaque pôle. D'après cette définition, tous les points d'un même hémisphère, situés sur un même parallèle, ont même *latitude*. La *latitude* combinée avec la longitude sert à déterminer géographiquement la position d'un point de la surface du globe terrestre supposé sphérique. Il existe plusieurs méthodes pour déterminer les *latitudes*, soit à terre, soit en mer; les plus usuelles sont les suivantes :

1° *Par le double passage d'une étoile circompolaire au méridien.* A cet effet, on dispose l'instrument dans le plan du méridien et on observe l'étoile à ses deux passages dans ce plan pour déterminer ses hauteurs h et h' au-dessus de l'horizon; des tables donnent, d'ailleurs, les réfractions correspondantes r, r', et si l désigne la *latitude* cherchée, on a

$$l = \frac{1}{2}(h + h' - r - r').$$

Pour cette opération, il convient de choisir une étoile qui ne s'approche pas à plus de 20° de l'horizon, et il n'est pas nécessaire que les deux hauteurs soient prises dans une même nuit.

2° *Par une seule hauteur méridienne, la déclinaison* D *de l'astre étant connue.* L'astre peut être le soleil ou une étoile. Si c'est le soleil, on observe la hauteur H de l'un des bords, on fait les corrections relatives au demi-diamètre apparent, à la réfraction, à la parallaxe et à la dépression s'il y a lieu; la hauteur corrigée devient h; on tire la déclinaison D de la *Connaissance des temps*; on a alors pour la *latitude*

$$l = 90^\circ \pm D - h.$$

Lorsque la déclinaison est du côté du pôle élevé, on emploie le signe positif; quand elle est du côté opposé, on fait usage du signe négatif. Cette formule suppose que l'astre passe au méridien du côté du sud entre le zénith et l'horizon. Si l'astre est une étoile, et, en particulier, une étoile circompolaire, et si l'étoile passe entre le pôle et le zénith, on a

$$l = h + D - 90^\circ;$$

si elle passe entre le pôle et l'horizon boréal, on a

$$l = 90^\circ + h - D.$$

Pour avoir h, on n'a alors qu'à corriger la hauteur observée H de la réfraction, et si l'on est en mer, de la dépression.

3° *Par la méthode de Dubourguet*, qui peut servir à terre, ainsi qu'à la mer, en tenant compte du chemin parcouru par le vaisseau. Cette manière d'opérer, qui est peu connue, et dont Dubourguet recommande l'emploi dans son *Traité de navigation*, suppose que l'on connaît deux hauteurs vraies du soleil h et h', observées à des heures différentes, l'intervalle de temps écoulé entre les deux observations, et les déclinaisons de l'astre dans les deux instants où l'on a observé sa hauteur; ou bien les hauteurs vraies de deux étoiles observées simultanément, leurs distances au pôle élevé, et la différence de leurs ascensions droites. Ces données se tirent de l'observation et de la *Connaissance des temps*.

— *Latitude céleste.* La *latitude* d'un astre étant l'angle formé par le rayon visuel amené à cet astre avec le plan de l'écliptique, la *latitude* et la longitude d'un astre forment les coordonnées écliptiques équivalentes à ses coordonnées équatoriales, la déclinaison et l'ascension droite. En général, on observe directement l'ascension droite et la déclinaison, pour en déduire par un calcul trigonométrique la longitude et la *latitude*.

LATITUDINAIRE adj. (la-ti-tu-di-nè-re — rad. *latitude*). Théol. Qui est d'une morale trop large, relâchée; qui ouvre une large voie pour gagner le ciel.

— Substantiv. Membre d'une petite secte qui existait en Allemagne et en Hollande au XVIe et au XVIIe siècle, et qui croyait au salut de tout le genre humain : *L'Eglise protestante a des orthodoxes, des* LATITUDINAIRES, *des rationalistes, des déistes, des séparatistes.* (Guizot.) ‖ On disait aussi LATITUDINARIEN, LATITUDINARISTE et UNIVERSALISTE.

— **Encycl.** Théol. Les théologiens désignent surtout sous ce nom les tolérants, qui soutiennent l'indifférence en matière de religion, et qui accordent le salut éternel aux sectes même les plus ennemies du christianisme. Le ministre Jurieu était de ce nombre, ou, du moins, il autorisait cette doctrine par sa manière de raisonner; Bayle le lui a prouvé dans son ouvrage, intitulé *Janua cælorum omnibus reserata* (la *Porte du ciel ouverte à tous*).

Bossuet, dans son *Sixième avertissement aux protestants*, a traité cette même question. Il a cherché à prouver que le sentiment des *latitudinaires*, ou l'indifférence en fait de dogmes, est une conséquence inévitable du principe d'où est partie la Réforme, savoir : que l'Eglise n'est point infaillible dans ses décisions, et que la seule règle de foi est l'Ecriture sainte. C'est aussi le principe sur lequel les sociniens se sont fondés pour engager les protestants à les tolérer; ils ont posé pour principe qu'il ne faut point regarder un homme comme hérétique ou mécréant, dès qu'il fait profession de s'en tenir à l'Ecriture sainte.

Jurieu lui-même est convenu que c'était le sentiment de la grande majorité des calvinistes de France, et, en outre, que la tolérance civile, c'est-à-dire l'impunité accordée à toutes les sectes par le magistrat, est liée nécessairement avec la tolérance ecclésiastique ou avec l'indifférence, et que ceux qui demandent la première n'ont d'autre dessein que d'obtenir la seconde.

D'après Bossuet, les *latitudinaires* ou indifférents se fondent sur trois règles, dont aucune ne peut être contestée par les protestants, savoir : 1° qu'il ne faut reconnaître d'autre autorité que celle de l'Ecriture; 2° que l'Ecriture, pour nous imposer l'obligation de la foi, doit être claire; en effet, ce qui est obscur ne décide rien, et ne fait que donner lieu à la dispute; 3° que là où l'Ecriture paraît enseigner des choses inintelligibles, et auxquelles la raison ne peut atteindre, comme les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, etc., il faut la tourner au sens qui paraît le plus conforme à la raison, quoiqu'il semble faire violence au texte. D'où il résulte que les synodes protestants sont dépourvus de toute autorité, et que les protestants ont la plus mauvaise grâce du monde d'exclure du salut les juifs et même les païens, les sectateurs d'une religion quelconque. Bossuet a évidemment raison d'accuser les réformés de se montrer intolérants, mais il ne faut point oublier que l'homme qui tient ce langage était l'apôtre de l'intolérance la plus monstrueuse, de celle qui va jusqu'aux dragonnades.

LATITUDINARIEN, IENNE s. (la-ti-tu-di-na-riain, iè-ne). V. LATITUDINAIRE.

LATITUDINARISME s. m. (la-ti-tu-di-na-ri-sme — rad. *latitudinaire*). Hist. relig. Système des latitudinaires : *C'est bien ce* LATITUDINARISME *qui accueille ou méprise également tous les cultes.* (A. de Gasparin.)

LATITUDINARISTE s. (la-ti-tu-di-na-ri-ste). V. LATITUDINAIRE.

LATIUM, ancienne région de l'Italie centrale, située le long de la mer Tyrrhénienne, entre l'Etrurie au N., et la Campanie au S.-E. Chacun sait combien sont peu satisfaisantes les diverses interprétations que les plus érudits d'entre les anciens, Virgile, Ovide et Varron avaient proposées de ce nom, tout en s'accordant à le faire dériver du verbe *lateo*, soit que Saturne se fût *caché*, comme le rapportait la tradition vulgaire, précisément dans ce pays, pour échapper aux poursuites de Jupiter, soit que les premiers habitants eussent vécu, à la façon des Troglodytes, *cachés* dans des grottes, soit encore que la barrière des Apennins pût cacher le Latium en l'abritant. La philologie moderne, moins puérile, n'a pourtant pas réussi à démêler le problème : notamment la dérivation du mot *latus* (large, étendu) qu'adopte Abeken, et qui tend à faire du Latium le prolongement de la Campanie et le pays de la plaine, par opposition apparemment au pays de la montagne, ou Sabine, nous paraît ruinée par la différence de quantité des radicaux dans les mots *Latium* et *latus*, en dépit de l'analogie spécieuse du mot grec *platus*, dont la première syllabe aussi est brève. Le plus sage est donc encore de ne voir, dans le Latium, que le *pays des Latins*, et de croire qu'ici, comme en maint autre cas, l'ethnique ou nom du peuple a précédé et engendré le nom géographique, le nom de la région occupée. Seulement, comme il y a une connexion, une affinité flagrante entre les formes *Latini*, *Lavinium*, *Latinus* et *Lavinus*, il y a lieu de supposer que l'ethnique *Latini* n'est que l'allongement d'une forme ethnique plus ancienne *Latii* ou *Latvi*, plus rapprochée du nom *Latium*.

Le nom de Latium ne désignait, primitivement, que le territoire des Latins proprement dits, le *Latium antiquum* de Pline, le *vetustissimum Latium* d'autres géographes, qui s'affranchit de bonne heure des étroites limites dans lesquelles il était enfermé. En tenant compte de cet état de fluctuation des frontières de l'antique Latium, on pourrait peut-être, sans trop s'éloigner de la vérité, lui assigner, comme frontière N.-O., le cours du Tibre, depuis son embouchure jusqu'au confluent de l'Anio, bien que les Romains aient, sur la rive droite, le Janicule, le Vatican et le *Septem Pagi*. On peut aussi comprendre, dans le Latium, les villes de *Fidenæ*, de *Crustumerium* et de *Nomentum*; faire passer sa limite septentrionale entre cette dernière ville et *Iretum*, ville de la Sabine; reconnaître que, si de *Nomentum* à *Tibur* elle redevient incertaine, par la difficulté d'attribuer à l'un des deux pays plutôt qu'à l'autre les villes de *Corniculum*, de *Medullia*, de *Cameria* et d'*Ameriola*, à coup sûr les *montes Corniculari* (aujourd'hui *monte San-Angelo* et *Monticelli*) doivent rester en deçà, et le *mons Lucretilis* (actuellement *monte Gennaro*) au delà de cette frontière; prolonger dans la montagne jusqu'à *Siciliano* et *Ampigliano* (autrefois *Sassula* et *Ampulum*, dépendances avérées de Tibur) le territoire de cette ville incontestablement latine, et laisser à la Sabine les points opposés de *Varia* et de *Digentia*.

Le Latium d'Auguste, *Latium novum* ou *adjectum*, que Pline oppose au *Latium antiquum*, s'agrandit progressivement et finit par absorber le pays des Rutules, des Eques, des Herniques, des Volsques, la plus grande partie de celui des Ausones et une portion de celui des Sabins et des Marses. Ces diverses contrées formèrent sous Auguste la partie septentrionale de la *première région*. « Il est à remarquer seulement, dit un écrivain, que dans son désir d'assigner, autant que possible, à ses nouvelles circonscriptions des limites naturelles, Auguste avait négligé toute la partie du vieux Latium, située au N. de l'Anio, faisant ainsi de cette rivière la frontière septentrionale du *Latium adjectum*, comme le Liris en était devenu la barrière méridionale, *nomen Latii processit ad Lirim amnem*. Le Liris ne demeura pas plus une limite fixe que l'Anio ne l'avait été, puisque Strabon nous marque *Teanum*, sur la *Via Latina*, et *Sinuessa*, sur la *Via Appia*, comme les points du nouveau Latium les plus avancés vers le sud, et que Pline nomme aussi cette dernière ville *oppidum extremum in adjecto Latio*. Le Latium, pris ainsi dans sa plus grande extension, offre une grande variété d'aspects et plusieurs régions distinctes : 1° la campagne de Rome (*Ager romanus*); 2° une région boisée s'étendant depuis l'embouchure du Tibre jusqu'au promontoire d'Antium; 3° les marais Pontins, immense plaine d'alluvion comprise entre Cisterna au N., et Terracine au S.; 4° les districts montagneux correspondant aux anciennes montagnes des Volsques, des Eques et des Herniques.

Pour compléter cette esquisse géographique, nous allons énumérer et identifier, autant que possible, avec les cours d'eau et les emplacements actuels, les rivières et les villes mentionnées par les auteurs anciens, et nous nous aiderons, dans ce travail, d'une excellente topographie du Latium publiée par M. E. Desjardins. Le *Numicius* ne peut plus être reconnu dans le *Rio-Torto*; le *Nymphæus* s'appelle encore aujourd'hui la *Ninfa*, mais ne se jette plus, comme au temps de Pline, directement dans la mer, et se perd dans les marais Pontins; l'*Ufens* et l'*Amasenus*, qui descendent de points plus hauts dans les montagnes des Volsques, ont plus de force pour traverser ces bas-fonds; leur nom moderne n'a presque pas varié. Parmi les petits affluents du Tibre, on reconnaît facilement l'*Allia*, dont l'embouchure est située à 16 kilom. en amont de Rome; l'*Almo*, grossi des eaux de l'*Aqua Ferentina*, et le *rivus Albanus*, 6 kilom. au-dessous de Rome, déchargeoir du lac de même nom. Quant aux villes, la première à signaler, à partir de l'embouchure du Tibre, est *Ostia*, située sur la rive gauche du fleuve, et reculée aujourd'hui à 5 kilom. de la mer; puis, à 80 kilom. de là, *Laurentum*, réputée capitale des aborigènes; et plus au sud, plus dans l'intérieur aussi, *Lavinium*; toujours au sud, mais à la même distance, *Ardée*, qui a conservé son ancien nom, et à 20 kilom. plus loin *Antium*, encore appelé aujourd'hui *Porto d'Anzo*; à 12 ou 14 kilom. sur la côte, *Astura*, et plus rien jusqu'à *Circeii*. Rappelons les anciennes villes que nous avons déjà citées comme se trouvant entre Rome et la frontière de la Sabine : *Antemnæ*, *Fidenæ*, *Crustumerium* et *Nomentum*; puis *Corniculum*, *Medullia*, *Ameriola* et *Cameria*, échelonnées sur les flancs des *montes Corniculani*; et plus près de Rome, sur la route de *Nomentum*, *Ficulea*; puis au pied, ou plutôt sur les premières pentes de la chaîne de l'Apennin, *Tibur*, *Æsula* et *Préneste*; autour du groupe des monts Albains, dont le sommet le plus élevé, dit *monte Coro*, correspond exactement au *mons Albanus* des anciens, une couronne de villes antiques, formée, à partir de *Corbio*, juste vis-à-vis de Préneste, par *Tusculum*, *Alba* et *Aricie*, *Lanuvium* et *Velitræ*; puis au-dessus des marais Pontins, sur autant de promontoires des monts des Volsques ou *monti Lepini*, *Signia*, *Cora*, *Norba* et *Setia*; sur la lisière même de la plaine marécageuse, d'un côté *Ulabræ* et vraisemblablement aussi *Suessia Pometia*, qui paraît lui avoir donné son nom; et de l'autre, *Satricum*, *Longula*, *Pollusca* et *Corioli*. Il faut maintenant chercher entre la *région Laurentine* ou *des Forêts* et la voie Appienne, le *Campus Solonius* des anciens, dans les limites duquel étaient situées *Tellenæ*, *Politorium* et *Apiolæ*, avec *Bovillæ* et *Ficana*, juste aux deux extrémités opposées. Dans la portion de la *Campagna* comprise entre la voie Appienne et le pied des Apennins, entre l'Anio et le groupe des monts Albains, la seule cité dont l'emplacement soit bien connu est *Gabies*, à 12 milles de Rome et à même distance de Préneste; *Scaptia* et *Pedum*, et probablement aussi *Querquetula*, étaient plus rapprochées de l'Apennin, tandis que *Labicum* occupait peut-être la colline de la *Colonna*, quoique au pied du groupe albain. Il faut chercher enfin dans la vallée du *Trerus* ou *Sacco*, *Vitellia*, *Tolerium*, et probablement aussi *Bola* et *Ortona*. Denys d'Halicarnasse et Pline nomment un grand nombre d'autres cités dont l'énumération seule nous entraînerait trop loin.

L'état actuel du Latium ne diffère guère de celui auquel le réduisirent les invasions des barbares. Les papes, au temps de leur plus grande puissance, n'ont embelli que Rome, et ont abandonné le Latium à l'incurie de ses habitants et à la *malaria*. La description qu'en a faite, au commencement de ce siècle, Charles-Victor de Bonstetten, dans son charmant *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide*, semble écrite d'hier. « La race humaine, dit cet excellent écrivain, semble finir avec le Capitole, et le désert commence dans la ville même de Rome. Au delà du temple de Vesta, au delà du Forum, il n'y a presque plus que des églises ruinées, des couvents inhabités, des masures, quelques magasins à foin, des jardins et des vignes solitaires. Sorti de la porte Saint-Paul, vous voyez quelques maisons désertes, et de là jusqu'à Ostie, vous trouvez deux abris infects qu'on nomme des hôtelleries. Le magnifique port de Trajan est représenté par une ferme. Fiumicino est un petit village; puis à droite et à gauche le désert s'étend indéfiniment au nord et au sud. A Torre-Paterno, il n'y a que des bergers sans famille. A quelques lieues de là, vous rencontrez à San-Lorenzo des buffles avec quelques pâtres, puis encore le désert jusqu'à Antium et Nettuno, deux villes qui, réunies, ont à peine la population d'un village milanais. Au delà le désert recommence encore. Il n'y a, dans les deux villes d'Ardée et de Pratica, prises ensemble, guère plus de deux cents personnes réellement domiciliées toute l'année. Depuis là jusqu'aux montagnes de la Sabine, dans un espace de trente à quarante milles, il n'y a que quelques maisons abandonnées, où des ouvriers affamés viennent, dans le temps des semailles et des moissons, partager avec les hiboux des masures sales et tombantes. Quelques-unes des cinquante-trois nations qui existaient jadis dans le Latium sont représentées par une seule maison. La grande ville de *Gabii* n'est plus que la demeure d'un troupeau de vaches. *Fidène*, où tant de milliers d'hommes périrent par la chute d'un amphithéâtre, est une étable à moutons; et *Cures*, l'illustre patrie de Numa, une hôtellerie... »

Cette ruine des villes de l'antique Latium tel qu'on le voyait au temps où Rome subjugua ses cinquante-trois nations, ne fut pas seulement l'ouvrage des temps postérieurs à la grandeur romaine; Rome même les absorba et les détruisit pour s'agrandir à leurs dépens. *Antemné*, avec ses tours superbes, *Collatia*, *Cenina*, *Veïes*, *Crustumenium* furent détruites en peu d'années par Rome naissante, déjà instruite, comme le dit Bonstetten, à dévaster la terre; et l'on cherche vainement le lieu où elles ont existé. Mais au moins Rome, devenue la grande Rome, métropole en quelque sorte du monde civilisé, ne laissa pas le Latium, qu'elle étendit depuis le Tibre jusqu'au Liris, et qu'on appela le nouveau Latium, lequel répond aujourd'hui à ce qu'on nomme proprement la campagne romaine, en l'état où on le voit de nos jours. Ce pays, presque partout inculte aujourd'hui, nourrissait, aux temps florissants de Rome, un peuple nombreux; il avait été assaini par d'habiles travaux et était couvert de cultures et de villas; l'air n'en était pas empoisonné comme aux lieux où il a mérité le triste nom populaire de *malaria*. Mais il ne lui faut, pour être de nouveau et assaini et cultivé, que d'être livré à l'industrie et à la science moderne par un gouvernement ami du progrès et de la liberté.

Latium (DROIT DE), en latin *jus Latii*, *Latinitas* ou simplement *Latium*. Les privilèges concédés sous ce nom par les Romains, d'abord aux villes du Latium, d'où ils prirent leur nom, puis à toutes les villes alliées, étaient un acheminement au droit de cité. Le droit italique donnait moins de facilité que le droit latin pour acquérir ce titre envié de citoyen romain; mais les différences entre ces deux droits sont, du reste, peu connues. Ce ne fut pas sans difficulté que les populations du Latium parvinrent à conquérir ce privilège qu'elles enviaient. Vingt ans seulement après la fondation de la république, le sénat conclut un traité d'alliance avec les Latins et fit de leur territoire le boulevard de Rome contre les incursions des Eques et des Volsques (493 av. J.-C.). Les Latins restèrent fidèles à cette alliance et formèrent par la suite la moitié des armées romaines; cependant, ils n'avaient point de part au gouvernement de la république. Encouragés par l'exemple des plébéiens, qui étaient parvenus à arracher aux patriciens l'égalité des droits politiques, ils la réclamèrent à leur tour, et demandèrent qu'on prît parmi eux un des deux consuls, ainsi que la moitié des sénateurs. Ces demandes furent accueillies d'une manière méprisante; le consul Manlius déclara qu'il poignarderait le premier Latin assez audacieux pour venir siéger au sénat. Il ne restait que la voie des armes; la guerre fut déclarée (340). Le dévouement du premier Décius l'abrégea; les Latins, effrayés, se soumirent et acceptèrent de dures conditions : défense de se réunir en assemblées générales, de former des alliances, de faire la guerre et de contracter mariage hors de leur territoire. Cependant, il y avait trop de rapports entre le Latium et la république pour que la condition des Latins ne fût pas promptement améliorée. Ils eurent le pouvoir d'élire leurs magistrats, la liberté de faire des lois d'intérêt local, et obtinrent de grandes facilités pour arriver au droit de cité romaine. Ce droit appartint sans contestation à ceux qui avaient exercé une des grandes magistratures annuelles de leur pays. On sait quelle était l'importance du droit de cité romaine. Il impliquait l'autorité absolue sur ses enfants, sur sa femme, sur ses esclaves, sur ses biens, la garantie de la liberté personnelle, le pouvoir d'en appeler au peuple de toute sentence, le vote dans les assemblées, l'éligibilité à toutes les charges : c'était, en un mot, le bénéfice des lois civiles, politiques et religieuses des Romains. Sous le rapport du droit de famille, les Latins furent mieux traités que par leur propre législation ; car cette législation ne leur donnait pas le droit paternel.

Les autres peuples de l'Italie ne trouvèrent pas Rome aussi libérale à leur égard ; toutefois, le sénat leur accorda, tantôt les droits civils, tantôt même les droits politiques dans toute leur extension. Mais, lorsque Rome n'eut plus de grande guerre à craindre, ces priviléges furent foulés aux pieds et les alliés traités comme des sujets. Ils n'avaient d'autre moyen d'échapper aux violences que de posséder le titre de citoyen romain, et ils cherchèrent à l'obtenir, même par les armes. M. Mérimée a fort clairement montré leur situation dans son *Essai sur la guerre sociale* (Ire part., s. I) : « Cette supériorité du citoyen romain, dit-il, dont le plus vil se croyait d'une autre nature que le reste des hommes, se faisait sentir aux Italiotes avec d'autant plus d'amertume, que, rapprochés de leurs maîtres par leur situation, leur langue et leurs mœurs, ils ne s'en voyaient séparés que par une ligne de démarcation idéale, infranchissable pourtant... Veut-on savoir quelle était la domination romaine en Italie ; quelques exemples la feront connaître mieux que ces observations générales. Sans doute, les provinces étaient encore plus maltraitées : qu'on devine leur sort si la chose est possible... Un consul romain passait à Téanum, ville de la Campanie, dans le pays des Sidicins. Il voyageait avec sa femme, ses officiers, ses affranchis, ses esclaves, en un mot, avec ce qu'on appelait sa *cohorte*. Dans de semblables occasions, il devait être défrayé par la république ; mais, comme la plupart des magistrats romains, il vivait partout aux dépens de ses hôtes. Un consul à Téanum ! voilà toute la ville émue. Les magistrats s'empressent autour de lui. On le loge dans la meilleure maison, on l'héberge magnifiquement, lui et son monde. Maint affranchi reçoit des présents ; peut-être le consul lui-même daigne-t-il en accepter, soit pour épargner à Téanum le fardeau des logements militaires, soit pour se souvenir des Sidicins dans le sénat, où les pauvres alliés ont tant besoin de protecteurs. La femme du consul veut se baigner. Le bain des femmes est mal orné ; il ne lui convient pas. « Je veux » le bain des hommes, » dit-elle. Aussitôt M. Marius, principal magistrat de Téanum, envoie son questeur pour que la foule des baigneurs cède la place à l'illustre voyageuse. Mais il leur faut du temps pour se rhabiller, et la femme du consul attend un instant à la porte des thermes ; elle se plaint : grande colère de son mari. Par son ordre, ses licteurs saisissent M. Marius et le battent de verges dans le Forum... » Le plus grand grief des alliés fut l'appauvrissement et la dépopulation de l'Italie. Presque toutes les terres étaient passées entre les mains des fonctionnaires de Rome. En quittant leur emploi, ils achetaient en Italie une propriété considérable ; s'il existait dans le voisinage un domaine à leur convenance, ils se le faisaient céder, et quelquefois s'en emparaient, pendant que le propriétaire légitime combattait loin de là dans les armées romaines. Les champs cultivés se trouvaient donc remplacés peu à peu par des parcs et des jardins ; les laboureurs disparaissaient et les campagnes se peuplaient d'esclaves. Poussés au désespoir par toutes ces causes, les Italiotes prirent les armes. La guerre sociale éclata (90). Rome fut victorieuse ; mais elle obtint la victoire en accordant à ses adversaires ce qu'ils demandaient, le droit de cité fut promis à tous les Italiotes qui déposeraient les armes dans un certain délai. Les vaincus avaient donc, en définitive, forcé le droit de cité. Seulement, une déception les attendait. On ne leur fit point prendre rang dans les trente-cinq tribus existantes ; on créa pour eux des tribus nouvelles, qui furent appelées les dernières à voter, en sorte que les anciens citoyens conservèrent leur influence dans les comices.

A partir de cette époque, les mots *Jus Latii*, *Latinitas*, *Latium*, que l'on a traduits également par « droit de Latium, » et qui signifient effectivement la même chose, apparaissent dans la loi romaine. La loi *Pompeia*, qui fut proposée par Cn. Pompeius Strabon, père du grand Pompée, probablement l'année de son consulat, en 89 av. J.-C., donnait le droit de Latium à toutes les villes au delà du Pô, et, à ce que l'on croit, elle facilita l'obtention du droit de cité à toutes celles qui étaient situées en deçà du Pô. La loi *Julia*, dont la date est incertaine, mais que, d'après une lettre de Cicéron, il est permis de fixer à l'année 45 av. J.-C., étendit encore le droit de cité.

Avant la loi *Pompeia*, il n'y avait dans la république que deux classes de personnes : les citoyens et les étrangers ; ceux-ci comprenaient les Latins, les alliés et les habitants des provinces. Depuis cette loi, il y eut une troisième classe de personnes, celles qui avaient le droit de Latium. Ce droit subsista depuis lors jusqu'au temps de Justinien. Il fut donné à des villes et à des contrées entières. C'est ainsi que, suivant Cicéron (*Ad Atticum*, XIV, 12), il fut accordé aux Siciliens après la mort de César ; c'est ainsi que Vespasien l'accorda à toute l'Espagne et à quelques tribus des Alpes, et Adrien à un grand nombre de villes. Il fut donné, non-seulement à des villes déjà existantes, mais à des villes que l'on fonda postérieurement à la loi *Pompeia*, par exemple à Novum Comum, fondée par César en 59. Diverses villes de ce genre sont mentionnées par Pline, spécialement en Espagne.

Comme nous venons de le voir, il n'y a aucun doute sur l'époque où naquit le droit de Latium, dont la mention est si fréquente chez les jurisconsultes romains ; mais quelles différences présentait-il avec l'ancienne situation des habitants du Latium ? Niebuhr, dans ses annotations à Gaïus, dit que les droits des anciens Latins devraient être exprimés par le terme *Majus Latium*, et ceux de la nouvelle *latinité* par le terme *Minus Latium*. Le *Majus Latium* équivaudrait au *Latium antiquum et vetus* de Pline. Cet écrivain, en effet, dans sa description des villes d'Espagne, parle toujours des colonies comme composées de citoyens romains (*civium romanorum*), tandis qu'en parlant des habitants des autres villes, il les appelle Latins, vieux Latins (*Latini* et *Latini veteres*). Mais de savants critiques ne voient pas un parti pris dans ces expressions de Pline, et ne pensent pas que l'hypothèse de Niebuhr concorde avec tous les textes de Gaïus.

Ceux qui eurent le droit de Latium, après la loi *Pompeia*, possédèrent le libre droit du mariage et du commerce ; on ignore s'il en fut de même des anciens Latins. Suivant Ulpien (*Frag.*, tit. III, *De Latinis*), par le droit de Latium, on pouvait parvenir à tous les droits de famille et de propriété, à tout le *Jus Quiritium*. Mais, chez lui comme chez Gaïus, ce qui regarde la *latinité* reste fort obscur, malgré les savantes recherches de Savigny.

Quelques considérations générales, tirées de Bossuet et de Montesquieu, feront voir quelle influence eut pour Rome et pour le monde romain cette extension de certains droits accordée par la république. On lit chez Bossuet : « Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens, ou par brigue ou par raison, qu'à peine pouvait-elle se reconnaître elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés. Le sénat se remplissait de barbares ; le sang romain se mêlait ; l'amour de la patrie, par lequel Rome s'était élevée au-dessus de tous les peuples du monde, n'était pas naturel à ces citoyens venus du dehors, et les autres se gâtaient par le mélange. Les partialités (les partis) se multipliaient avec cette prodigieuse multiplicité de citoyens nouveaux, et les esprits turbulents y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre. » On lit, sur le même sujet, dans Montesquieu : « Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie ; où cette jalousie du pouvoir du sénat et des prérogatives des grands, toujours mêlée de respect, n'était qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses concitoyens, chaque ville y apporta son génie, ses intérêts particuliers et sa dépendance de quelque grand protecteur. La ville, déchirée, ne forma plus un tout ensemble, et, comme on n'en était citoyen que par une espèce de fiction, qu'on n'avait plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux, on n'eut plus le même amour pour la patrie, et les sentiments romains ne furent plus. Les ambitieux firent venir à Rome des villes et des nations entières pour troubler les suffrages ou se les faire donner : les assemblées furent de véritables conjurations... » Mais il ne faudrait pas s'imaginer que la politique romaine eût marché au hasard, sans tactique et sans préméditation. Les deux écrivains de génie que nous venons de citer, constatent l'un et l'autre le contraire. « C'est une espèce de prodige, dit Bossuet, que, dans un si vaste empire, qui embrassait tant de nations et tant de royaumes, les peuples aient été si obéissants et les révoltes si rares. La politique romaine y avait pourvu par divers moyens... Les colonies romaines, établies de tous côtés dans l'empire, faisaient deux effets admirables : l'un, de décharger la ville d'un grand nombre de citoyens, et la plupart pauvres ; l'autre, de garder les postes principaux et d'accoutumer, peu à peu, les peuples étrangers aux mœurs romaines... Mais, outre les colonies, un grand nombre de villes obtenaient pour leurs citoyens le droit de citoyen romain ; et, unies par leur intérêt au peuple dominant, elles tenaient dans le devoir les villes voisines. » Montesquieu dit aussi : « Le nombre du petit peuple, presque tout composé d'affranchis ou de fils d'affranchis, devenant incommode, on en fit des colonies, par le moyen desquelles on s'assura de la fidélité des provinces... Rome n'imposant aucune loi générale, les peuples n'avaient point entre eux de liaisons dangereuses ; ils ne faisaient un corps que par une obéissance commune, et, sans être compatriotes, ils étaient tous Romains... Lorsqu'ils laissaient la liberté à quelques villes, ils y faisaient d'abord naître deux factions : l'une défendait les lois et la liberté du pays, l'autre soutenait qu'il n'y avait de loi que la volonté des Romains ; et comme cette dernière faction était toujours la plus puissante, on voit bien qu'une pareille liberté n'était qu'un nom. » Cependant, malgré cette habileté, et, pour tout dire, malgré la duplicité de cette politique, on ne peut méconnaître que l'extension, aux diverses parties de l'empire, des droits réservés primitivement à Rome et à ses plus proches voisins, et, en particulier, du droit de cité et du droit de Latium, fut pour beaucoup dans la décadence de la puissance romaine. Reste à savoir s'il était possible qu'il en fût autrement.

LATMOS, montagne de l'Asie Mineure, près de la mer Egée, entre Milet et Héraclée. C'est là que, suivant la Fable, Diane venait visiter le berger *Endymion*. C'est de cette montagne que l'ancienne ville de Latmos, qui y était adossée, et le golfe Latmique tiraient leur nom.

LATOBRIGES, tribu de l'ancienne Germanie, résidant aux environs de Donaueschingen, vers les sources du Danube.

LATOFAO ou **LEUCOFAO**, lieu mentionné pour deux batailles dans les temps mérovingiens, gagnées, l'une par Frédégonde sur les Austrasiens en 596 ; l'autre, par Ebroïn sur Pépin d'Héristal en 680. La situation exacte de ce lieu n'est pas bien déterminée. Quelques auteurs prétendent qu'il correspond au village de Laffaux, entre Soissons et Laon ; d'autres pensent que c'est Liffol, à 28 kilom. S.-E. de Joinville, dans le département de la Haute-Marne.

LATOMÈTE s. m. (la-to-mè-te — du gr. *latoméô*, je taille la pierre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, dont l'espèce type habite l'Australie.

LATOMIE s. f. (la-to-mî — gr. *latomia ;* de *lâs*, pierre ; *temnô*, je coupe). Antiq. Carrière de pierre ou de marbre : *Les* LATOMIES *servaient souvent de prison. Denys le Tyran fit enfermer le poëte Philoxène dans la* LATOMIE *de Syracuse.*

— **Encycl.** Au sens littéral, ce mot signifiait, chez les Grecs, un endroit d'où l'on extrayait la pierre et où on la taillait, c'est-à-dire une carrière, et c'est ainsi que les Grecs de Sicile entendaient le mot *latomiai*. On donna ensuite ce nom aux prisons publiques de Syracuse. Elles étaient placées dans la partie la plus inaccessible de cette ville, appelée Epipole, et remontaient à Denys le Tyran. Cicéron, qui les avait sans doute visitées, les décrit, dans les *Verrines*, comme un ouvrage immense, prodigieux, digne d'un tyran et d'un roi. Les *Latomies* avaient été originairement ouvertes pour fournir les matériaux nécessaires à la construction de la ville. Denys y fit faire des travaux considérables pour les transformer en prison d'Etat, et il était difficile d'imaginer une prison plus sûre et plus solide, bien qu'elles ne fussent pas couvertes. A ciel ouvert, elles laissaient les prisonniers exposés à l'air, au soleil, à la pluie, à la fraîcheur de la nuit. Suivant Élien, la longueur des *Latomies* était d'un stade ; elles avaient deux plèthres en largeur. Ce n'étaient pas des prisons exclusivement affectées aux criminels de Syracuse ; elles pouvaient en recevoir aussi qui y étaient envoyés par d'autres villes de la Sicile.

Il existe encore trois des *latomies ;* une quatrième a été convertie en jardin pour un couvent. On a donné le nom d'*Oreille de Denys* (*Orecchio di Dionisio*) ou de *Grotte qui parle*, à l'une d'elles, parce que le tyran venait, dit-on, dans une chambre voisine, chercher à entendre les discours que tenaient les prisonniers. C'est une caverne haute de 19 mètres, large de 6, longue de 58 et dont la forme rappelle celle de l'oreille humaine ; les murs, taillés avec soin, se rapprochent en s'élevant et finissent par se joindre au sommet. Telle est la disposition acoustique de cette *latomie*, qu'un morceau de papier qu'on déchire sous la voûte produit un grand bruit et qu'un coup de pistolet fait l'effet d'un coup de canon. Dans les parois on remarque deux petites ouvertures où, selon la tradition, Denys le Tyran allait écouter les plaintes des prisonniers.

Les *Latomies* de Syracuse se prolongent aujourd'hui sous diverses formes. Elles avaient, disent les anciens, un stade de longueur, et l'on y renfermait des prisonniers par milliers. C'est dans une de ces carrières que Philoxène fut emprisonné pour avoir dit que Denys, bien qu'il se piquât de faire de bons vers, n'en faisait que de mauvais ; et c'est là même, dit-on, que Philoxène composa son *Cyclope*.

Au delà de l'Oreille sont des excavations immenses de 28 à 33 mètres de profondeur. Les unes sont absolument souterraines, et dans plusieurs on a établi des corderies ; dans d'autres sont des fabriques de salpêtre ; on y voit quelques chaudières et beaucoup de cuves de cristallisation. La terre nitreuse n'est autre que les décombres de ces carrières mêmes, et il paraît que la matière y est très-abondante. On alimente le feu qu'on fait sous les chaudières avec le marc et le noyau cassé des olives pressées : la flamme en est claire et la chaleur ardente.

Les autres sont découvertes ; le roc est taillé à pic presque de toutes parts ; ce qui fait qu'on ne peut arriver au bas que par de petits sentiers contournés et très-escarpés.

A Rome, il existait jadis une *latomie*, appelée aussi prison *Tullienne*, que, d'après Varron, Servius Tullius avait fait creuser sous le mont Capitolin. Par la suite, elle devint l'étage inférieur de la Prison publique.

LATOMUS (Jean), chanoine allemand, mort en 1578. Il est connu pour avoir retrouvé et sauvé de la destruction le fameux manuscrit de l'*Imitation de Jésus-Christ*, écrit, dit-on, de la main même de Thomas a Kempis. Ce fut d'après une copie exacte de ce manuscrit que Balthasar Beller publia, en *1616*, à Anvers, une édition de l'*Imitation*, dont les exemplaires sont à peu près introuvables aujourd'hui.

LATOMUS (Jacques et Barthélemi), théologien belge et philologue allemand. V. MASSON.

LATONE s. f. (la-to-ne — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant deux espèces, qui habitent la Colombie.

— Crust. Genre de la famille des daphnoïdes, dont l'espèce type habite le Danemark : *La* LATONE *sétifère*.

— Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des donaces, et non adopté.

LATONE, l'une des nombreuses maîtresses de Jupiter, fille du Titan Céos et de Phœbé. Junon, pour se venger de cette rivale, la bannit de toute la terre et la fit poursuivre par le serpent Python. Enfin, Neptune en eut pitié et fit émerger pour elle l'île de Délos, l'une des Cyclades, où elle mit au monde Diane et Apollon, fruit de ses amours avec le maître de l'Olympe.

L'hymne homérique à Apollon fait naître Artémis ailleurs qu'à Délos. Nous donnons ici un extrait de ce document important, qui contient dans son expression la plus élevée tout le mythe de Latone :

« Les dieux eux-mêmes redoutent Apollon à son entrée dans le palais de Jupiter, et certes, s'il approche, ils se lèvent tous de leurs siéges, quand il a tendu son arc étincelant. Latone seule, alors, est restée auprès de Jupiter foudroyant ; déjà elle a fermé le carquois, elle a détendu l'arc, et de ses mains elle l'a ôté des fortes épaules pour le suspendre à une colonne de la demeure paternelle, où le retient un clou d'or. Alors, elle conduit le dieu et le fait asseoir sur un trône ; cependant le père, saluant son fils chéri, lui a donné le nectar dans sa coupe d'or. Ensuite, au même lieu, les autres divinités s'asseyent, et la vénérable Latone se réjouit d'avoir donné le jour à un fils, sagittaire puissant. Salut, heureuse Latone, tu as enfanté deux beaux enfants : le roi Apollon et Diane fière de ses flèches, celle-ci en Ortygie, celui-là dans l'âpre Délos, surprise par les douleurs auprès de la grande montagne et de la colline de Cynthios, au pied d'un palmier, sur les rives de l'Inope.

» Je dirai d'abord comment Latone l'enfanta, délice des humains ; arrêtée près de la colline de Cynthios, en une île âpre, à Délos, ceinte par la mer, tandis que, poussés par les vents sonores, les flots, des deux côtés, bondissaient sur le rivage. »

L'auteur de l'hymne donne une longue énumération géographique des lieux où Latone, près d'enfanter Apollon, se rendit, cherchant si l'un d'eux voudrait abriter son fils : ce sont, dans leur ordre, la Crète, l'Attique, Egine, l'Eubée, Aigas, Irésie, Péparèthe, l'Athos de Thrace, le Pélion, l'Ida, Scyros, Phocée, Autocane, Imbros, Lemnos, Lesbos, Chios, Minas, Coryce, Claros, Esagée, Samos, Mycale, Milet, Cos, Cnide, Carpathe, Naxos, Paros, Rhénéa. Toutes ces contrées, poursuit le poëte hiératique, tremblèrent ; elles craignirent, et nulle, si riche qu'elle fût, n'osa recevoir Phébus. Enfin, la vénérable Latone débarqua à Délos, et, l'interrogeant, elle prononça ces paroles rapides :

« Délos, est-ce que tu consentiras à devenir le séjour de mon fils Phébus-Apollon, et à le placer dans un riche temple ? Nul autre jamais ne t'abordera ni ne t'honorera : je ne pense pas que tu sois à l'avenir riche en bœufs, riche en brebis ; tu ne porteras pas de vignes et tu ne produiras pas de nombreuses plantes. Mais lorsque tu posséderas le temple d'Apollon aux longs traits, tous les hommes t'amèneront des hécatombes ; ils viendront ici en foule, le fumet des sacrifices ne cessera pas de s'exhaler. Aussi longtemps, ô reine, que tu le nourriras, les dieux te protégeront contre les attaques étrangères, et ton sol n'est pas fertile. »

Elle parla en ces termes ; or, Délos se réjouit, et, répondant, elle dit : « Latone, illustre fille du grand Céos, sans doute plus que toute autre je ferai un accueil favorable à ton fils naissant, car j'ai vraiment une mauvaise renommée parmi les hommes, et je serai désormais comblée d'honneurs. Mais j'ai une crainte, ô Latone, et je ne te la cacherai pas. On dit qu'Apollon doit être plein d'orgueil, qu'il gouvernera fortement les immortels et les mortels humains sur la fertile terre. Je redoute donc en mon esprit et en mon âme que, dès qu'il aura vu la lumière du soleil, il ne méprise l'île, parce que je suis stérile, et que, de son pied me bouleversant, il ne me pousse au large dans la mer. »

Latone, pour rassurer Délos, prête le grand serment des dieux :

« J'atteste la terre et le ciel qui la recouvre et les ondes infernales du Styx, serment le plus grand et le plus redoutable des bienheureux immortels : toujours ici seront l'autel odorant de Phébus et son enclos, et il t'honorera au-dessus de toutes les îles. »

» Lorsqu'elle eut juré et accompli son serment, Délos certes se réjouit beaucoup de la puissance du roi aux longs traits. Neuf jours et neuf nuits, Latone fut transpercée de douleurs désespérées. Toutes les déesses les plus illustres étaient autour d'elle : Dioné, et Rhéa, et l'investigatrice Thémis, et la retentissante Amphitrite, toutes les immortelles hormis Junon aux bras blancs, car celle-ci était restée dans le palais de Jupiter, assembleur de nuages; et seule, Ilithye, arbitre des douleurs, n'avait rien appris. Elle était assise sous une nuée d'or au plus haut de l'Olympe, retenue par les artifices et la jalousie de Junon, car Latone aux belles tresses allait enfanter un fils irréprochable et puissant.

» Les autres déesses alors envoyèrent de l'île riante Iris, afin qu'elle ramenât Ilithye, promettant à celle-ci un grand collier de neuf coudées, noué de fil d'or. Elles avaient ordonné à Iris de l'appeler à l'insu de Junon, de peur qu'en partant elle ne fût détournée par ses discours.

» Lorsque l'agile déesse, aux pieds légers comme le vent, les eut entendues, certes elle s'élança rapidement; et bientôt elle eut franchi l'espace. A peine arrivée au séjour des dieux, à l'Olympe escarpé, elle se hâta d'appeler Ilithye à la porte du palais, et elle lui répéta, en brèves paroles, tout ce que lui avaient prescrit les divinités olympiennes, et dans son sein elle lui toucha le cœur. Elles partent, semblables en leur marche à de timides colombes. Quand Ilithye, arbitre des douleurs, atteignit Délos, l'enfantement saisit Latone, et elle se sentit près d'accoucher, et elle jeta ses deux bras autour d'un palmier, et elle appuya ses genoux sur le tendre gazon, et la terre au-dessous d'elle sourit, et l'enfant bondit à la lumière. Or, toutes les déesses jetèrent un cri de joie. Alors, ô cher Phébus, les déesses te lavèrent d'eau limpide, purement et chastement, et elles te donnèrent pour langes un voile blanc, léger, frais tissu, et elles l'assujettirent avec une ceinture d'or. La mère n'allaita point Apollon au glaive d'or; mais, de ses mains immortelles, Thémis lui fit goûter le nectar et l'aimable ambroisie, et Latone se réjouit d'avoir donné le jour à un fils, sagittaire puissant. »

Latone, en grec Λητώ, que l'on rapproche de λαθεῖν, est considérée comme une personnification de la Nuit. Hésiode l'indique clairement lorsqu'il représente Latone enveloppée d'un voile de couleur sombre. Elle est fille de deux Titans, le grand Céos (la voûte céleste [?]) et Phœbé, ce qui convient à la Nuit. « Latone, dit M. Maury, se trouve être à la fois mère du soleil et de la lune (dont elle est fille par un retournement du symbole); mythes dont le sens s'offre de lui-même. »

M. Maury remarque ailleurs (*Histoire des religions de la Grèce antique*, III, 155) que l'Artémis d'Ephèse, qui n'est point associée à Apollon, a sans doute été à tort, par certaines traditions d'origine évidemment hellénique, identifiée avec l'Artémis pélasgique et donnée avec elle comme fille à Latone.

Pour compléter ici la légende de Latone, il faudrait raconter sa lutte avec Niobé et la vengeance qu'elle tira de cette mère orgueilleuse; mais sur ce point nous renvoyons à l'article NIOBÉ.

— Iconogr. Une composition de Jules Romain, *Latone mettant au monde Apollon et Diane dans l'île de Délos*, a été gravée par Diana Ghisi, de Mantoue. Un sujet fréquemment traité est celui de *Latone métamorphosant en grenouilles les paysans* qui ont troublé à dessein l'eau du lac où elle se disposait à se désaltérer. Parmi les peintures qui retracent cet épisode mythologique, nous citerons : un tableau de l'Albane et un tableau de P.-P. Bonzi, au Louvre; un tableau de Giulio Carpione, dans la galerie de Dresde; un tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich; un tableau de J.-Franz van Bloemen (provenant de la galerie Giustiniani et qui a été attribué à H. Swanewelt), au musée de Berlin; un tableau de Jouvenet, qui décorait autrefois la salle de billard du palais de Meudon et qui a été gravé par Jean Daullé (1762) et par E. Brion; une toile de Teniers, peinte dans la manière de Rubens, et qui a été gravée par Noël Le Mire, sous le titre de : *Latone vengée;* une composition de Filippo Lauri, gravée par Baléchou et Cathelin, etc. Le même sujet a inspiré aux frères Balthasar et Gaspard de Marsy une vaste composition exécutée en marbre pour la décoration du *Bassin de Latone*, à Versailles : le groupe qui occupe le centre du bassin représente Latone, nue jusqu'aux hanches, suppliant Jupiter de punir l'outrage qu'elle reçoit, et soutenant de la main gauche le petit Apollon qui fait un geste de colère, tandis que Diane, assise sur le rocher, près de sa mère, témoigne plus de surprise que d'irritation; autour de ce groupe, sont rangés les paysans métamorphosés plus ou moins complétement en grenouilles et lançant des jets d'eau sur la pauvre mère vengée. Cette composition a été gravée par Edelinck.

LATONIE s. f. (la-to-nî — de *Latone*, nom mythol.). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des rainettes.

LATOPOLIS, c'est-à-dire *Ville de Latone*, ville de l'ancienne haute Egypte, au S. d'Hermonthis, ch.-l. du nôme Latopolite. Elle était consacrée à la déesse Bouto, que les Grecs identifient avec leur Latone. La ville moderne d'Esneh s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne Latopolis. V. ESNEH.

LATOSZ (Jean), astronome et médecin polonais, né à Cracovie vers 1530, mort vers 1600. Il se signala surtout par son opposition à l'adoption en Pologne de la réforme du calendrier grégorien. On a de lui : *Prognosticon de regnorum ac imperiorum mutationibus* (1594) et un traité sur les *Comètes* (1596).

LA TOUCHE (DE), grammairien français, mort en Angleterre vers 1730. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia dans ce pays, où il trouva un protecteur dans le duc de Glocester. On ne connaît de lui qu'un seul ouvrage : l'*Art de bien parler français, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire et les façons de parler douteuses* (Amsterdam, 1696, in-12), souvent réimprimé. D'après Goujet et le père Buffier, cet ouvrage était un des meilleurs qu'on eût encore faits sur ce sujet.

LATOUCHE (Hyacinthe-Joseph-Alexandre THABAUD, connu sous le nom de Henri DE), littérateur français, né au Blanc (Indre) en 1785, mort à Aulnay, près de Paris, le 9 mars 1851. Ses études, commencées au collége de Pontlevoy et terminées à Paris, furent peu soignées, et ses travaux littéraires, même ceux de son âge mûr, s'en ressentirent; avec beaucoup de talent, d'imagination et de malice, Latouche ne parvint jamais à avoir le style égal et solide d'un grand écrivain. Comme presque tous les gens de lettres de son époque, il entra, sous l'Empire, dans la carrière administrative. La protection d'un de ses oncles, M. Thabaud, directeur de la loterie, et du sénateur comte Porcher, le plaça dans les bureaux des droits réunis. Mais la carrière littéraire le sollicitait, et, dès 1811, il présentait à l'Odéon et y faisait jouer une petite comédie en un acte et en vers, les *Projets de sagesse*, bientôt suivie d'une autre, en trois actes et en vers, *Selmours*, écrite en collaboration avec Emile Deschamps, et représentée au théâtre Favart. Quelques années plus tard, au retour d'un voyage en Italie qu'il entreprit pour le compte du gouvernement, et dont on n'a jamais connu bien positivement l'objet, il fit représenter au même théâtre, puis à l'Odéon (1818), une petite comédie en un acte et en vers, le *Tour de faveur*, qui obtint un grand succès et compta jusqu'à cent représentations. On peut trouver dans cette pièce malicieuse le germe des *Comédiens*, de Casimir Delavigne, et de la *Camaraderie*, de Scribe. Vers la même époque, Latouche publiait une foule de volumes, qui ne sont que des compilations pour éditeurs : le *Procès Fualdès* (1818), les *Mémoires de Mme Manson* (1818), pour la composition desquels il alla tout exprès à Rodez visiter cette héroïne de cause célèbre; des *Lettres sur le Salon de* 1819, la *Biographie pittoresque des députés*, avec M. Bert (1820); les *Lettres de deux amants de Barcelone* (1821); cette œuvre romanesque parut peu de temps après la fameuse peste de Barcelone, et ces divers travaux montrent combien Latouche était à la piste des actualités. Les *Mémoires de Mme Manson* lui rapportèrent de jolis bénéfices, avec lesquels il acheta, près d'Aulnay, le petit ermitage de la vallée aux Loups, qu'il a célébrée dans un de ses romans. Un volume de contes et de poëmes, imités ou traduits de l'allemand, et écrits d'un style très-étudié, manifestait de meilleures aspirations littéraires.

En 1819 se place un des faits importants de sa vie; nous voulons parler de sa publication des œuvres d'André Chénier. Parmi les nombreuses critiques auxquelles a donné lieu la manière dont Latouche a rempli la mission qu'on lui avait confiée, nous croyons que c'est dans Sainte-Beuve qu'il faut chercher l'expression parfaite de la justice et de la vérité. C'est pourquoi nous nous en tiendrons à la relation que l'illustre critique a faite des détails de cette affaire et au jugement, à notre avis définitif, qu'il en a porté. « La publication des poésies d'André Chénier, dit Sainte-Beuve, est le grand titre de Latouche, le grand fait littéraire auquel restera attaché son nom. Le nom d'André Chénier n'était pas tout à fait inconnu en 1819; quelques mois après sa mort, la *Décade philosophique* avait publié de lui la *Jeune captive;* M. de Chateaubriand, dans une note du *Génie du christianisme*, Millevoye, dans une note de ses *Elégies*, avaient donné aussi des fragments qui avaient vivement excité l'intérêt des amis de la Muse. Depuis la mort de Marie-Joseph Chénier, M. Daunou était dépositaire des ouvrages inédits d'André. Les libraires Foulon et Baudoin, qui traitèrent des œuvres d'André Chénier avec la famille, dirent qu'ils connaissaient un jeune littérateur qui saurait prendre tous les soins nécessaires à une première édition. Ce jeune littérateur, de trente-quatre ans déjà, était Henri de Latouche. Les papiers lui furent remis, et, au premier coup d'œil, il porta un jugement dont on ne saurait assez lui savoir gré, et qui est aujourd'hui son premier titre d'honneur. Il comprit à l'instant qu'il avait affaire, non pas, comme on le disait dans le monde des purs classiques et de Marie-Joseph, à un jeune poëte intéressant, qui promettait beaucoup, et qui avait laissé des fragments incorrects qu'il aurait perfectionnés avec l'âge, mais à un maître déjà puissant, novateur, hardi et pur à la fois, pur jusque dans ses négligences. En un mot, M. de Latouche, en cette occasion, fit un acte de goût original et courageux, ce qui est aussi rare et plus rare encore qu'un acte de courage dans l'ordre civil. » Examinant ensuite si Latouche a été assez scrupuleux sur les détails de cette publication, s'il ne s'est pas autorisé à des suppressions, des additions, des corrections, etc., Sainte-Beuve continue : « On peut discuter sur tous ces points et arriver à reprocher à Latouche quelques légèretés, sans diminuer pour cela l'importance du service capital qu'il a rendu à la littérature et à la poésie du XIXe siècle. Ce que seraient devenues ces adorables poésies d'André Chénier si elles étaient tombées en d'autres mains, en des mains académiques de ce temps-là, ce qu'elles auraient subi de retranchements, de corrections et de rectifications grammaticales, on n'ose y songer. Honneur donc à M. de Latouche de les avoir senties tout d'abord, de les avoir reconnues en frère, en poëte, et de nous les avoir rendues (sauf quelques points de détail), telles qu'il les avait reçues! » On trouve dans un volume de M. Lefèvre-Deumier, les *Célébrités d'autrefois*, un témoignage utile à enregistrer relativemnt aux modifications apportées aux manuscrits d'André Chénier et tant reprochées à Latouche. « J'ai vu, dit M. Deumier, j'ai tenu les manuscrits, et ils étaient tous de la main de Chénier ou d'un de ses frères. On a accusé Latouche d'avoir mutilé ces reliques, d'avoir introduit dans ce livre un assez grand nombre de fragments qui n'étaient que de véritables faux. C'est une accusation mensongère. Si de Latouche a eu quelque tort en cette affaire, c'est, dans son enthousiasme craintif pour une gloire dont il fut le premier arbitre, de s'être un peu méfié du public, d'avoir affaibli, par prudence, quelques expressions qui lui semblaient d'une énergie triviale ou d'une crudité dangereuse; d'avoir, en quelques endroits, remplacé par des points, ou même par rien, des vers qu'il ne trouvait pas à la hauteur des autres; d'avoir corrigé çà et là quelques rimes qui lui paraissaient insuffisantes. » Malgré tout, il subsiste, relativement à certaines pièces du recueil, les plus faibles, des doutes que Béranger a contribué à accréditer et que corrobora l'attitude même de Latouche. Ainsi, l'on croit que la célèbre pièce qu'André Chénier, suivant la légende, aurait écrite au moment d'être appelé à l'échafaud :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre
Anime le soir d'un beau jour, etc.,

est tout entière de l'éditeur. Latouche s'en est, dit-on, vanté; il est vrai que ce n'est pas une raison.

Il était poëte lui-même et fut un des premiers à se lancer dans le romantisme, encore mal défini. Ce combattant de la première heure n'est pas, sans doute, à la hauteur des maîtres qui vinrent ensuite; mais on trouve dans ses divers recueils, qui parurent de 1819 à 1830, quelques qualités pittoresques, et, çà et là, des vers d'une certaine couleur. Malgré tous ses efforts, il resta toujours plus près de Delille et de Chênedollé, qu'il rajeunit, que de Lamartine et de Victor Hugo. Dans ses vers licencieux, il est de l'école de Parny; et cette impuissance qui le tourmentait, lui qui aurait voulu être un des maîtres de la jeune école, ce retour involontaire à des formes abolies, fut une des causes de l'aigreur qu'il porta dans les querelles littéraires.

Le côté le plus original de son caractère se manifeste dans les mystifications qu'il se plaisait à faire avaler au public et dans les mauvais tours qu'il aimait à jouer, même à ses meilleurs amis. En 1823, il avait fait paraître sous son nom un conte d'Hoffmann, *Olivier Brusson;* en 1826, comme on parlait assez mystérieusement d'un petit roman inédit de Mme de Duras, *Olivier*, lu seulement dans quelques cercles du noble faubourg, Latouche eut une idée ingénieuse. On connaissait vaguement la donnée du livre : le héros aimait une jeune femme, en était aimé, et il s'éloignait pourtant, bien qu'elle fût libre. D'où venait cet obstacle secret au bonheur d'Olivier? L'explication finale qu'en donnait Mme de Duras était parfaitement simple et selon les scrupules de la morale. Latouche composa sur ces indices un petit roman scabreux et le fit paraître, sans nom d'auteur, sous le titre d'*Olivier*, dans la forme d'impression des autres romans de Mme de Duras. « Plus d'un lecteur, dit Sainte-Beuve, y fut pris, et se dit avec étonnement : « Est-
» il possible qu'une personne comme Mme de
» Duras, qu'une femme du monde, qu'une
» femme, soit allée choisir une pareille don-
» née? Mais c'est incroyable, c'est révol-
» tant! » Cependant, M. de Latouche riait et se frottait les mains. » C'étaient là les malices familières à Latouche. Il s'amusait aussi à glisser ce qu'il appelait des couleuvres dans les articles qu'il fournissait aux journaux, de façon à leur attirer toutes sortes de désagréments. Ainsi, dans une revue des beaux-arts, au *Constitutionnel*, on put lire la phrase suivante : « On remarque, parmi les plus jolis dessins de M. Isabey, la figure en pied d'un enfant qui porte dans ses deux mains un énorme paquet de roses. Cette association des couleurs du printemps et des grâces de l'enfance rappelle et rassemble des idées d'espérance. Au milieu du bouquet, l'auteur a jeté de jolies fleurs bleues. Ces fleurs se nomment en allemand *wergiss mein nicht* (ne m'oubliez pas). » La malice est si bien cachée que la censure laissa passer. Le lendemain seulement on s'aperçut que l'enfant d'Isabey s'appelait le roi de Rome; que l'assemblage de bleu, de blanc et de rose n'était autre que le drapeau tricolore, le tout couronné du *n'oubliez pas*... celui qui est en Allemagne. On était en 1817, sous le ministère de Richelieu; le *Constitutionnel* fut supprimé du coup. De même, Latouche glissait dans le *Globe*, feuille ministérielle, des allusions bien enveloppées au fameux cierge que porta le maréchal Soult un certain jour de procession, au grand émoi de tous les rédacteurs, qui s'en aperçurent beaucoup trop tard. Rien ne le rendait heureux comme ces petites malices, qui nous paraissent bien inoffensives, mais qui lui firent beaucoup d'ennemis.

Comme journaliste, Latouche eut de l'esprit et de la verve. En 1828, il acheta le *Figaro* et se fit une certaine renommée de pamphlétaire. Piqué au vif de quelques critiques, dont il ne sut que s'irriter, il se mit à accuser tous ses confrères de jalousie et de haine contre sa personne. Il se considérait volontiers comme une victime, parce qu'il n'arrivait pas à obtenir un succès éclatant, et il accusait son époque d'un déni de justice à son égard. La vérité, c'est que, ne comptant pas assez sur lui-même et sur son talent pour arriver à la réputation qu'il ambitionnait, il ne cessa jamais d'employer tous les petits moyens, toutes les ruses qu'il supposait pouvoir lui abréger le chemin. Quelques-uns de ses ouvrages méritent pourtant de n'être pas oubliés; entre autres, la *Correspondance de Clément XIV et de Carlin* (1827), dont il emprunta l'idée, sans en rien dire, à une lettre de l'abbé Galiani. *Fragoletta* renferme de jolies pages, disséminées malheureusement dans une foule de détails qui blessent la morale et rebutent le lecteur; c'est l'histoire d'un hermaphrodite. H. de Latouche se complaisait, en prose comme en vers, dans les sous-entendus équivoques et lubriques. En 1831, il fit représenter au Théâtre-Français une grande comédie en cinq actes, sur laquelle il fondait sa gloire future, la *Reine d'Espagne;* la donnée scabreuse du sujet était si peu sauvée que la pièce tomba net; elle n'eut qu'une représentation. Aigri de plus en plus, Latouche vit dans cette chute une ligue de tous les critiques et se déchaîna violemment contre eux. Un de ses articles du *Figaro*, la *Camaraderie littéraire*, lui attira une brutale réplique de G. Planche, qui s'était cru atteint : les *Haines littéraires*. Ce fut une sorte d'exécution, et Latouche dut à l'avenir se montrer moins blessant; il quitta, du reste, le *Figaro* peu de temps après. Pendant sa direction, il eut encore une bonne fortune. Ce fut lui qui devina le premier tout le talent de George Sand, comme il avait reconnu, douze ans auparavant, celui d'André Chénier. Vers 1831, G. Sand arrivait du Berry et c'est à lui qu'elle alla se recommander. Latouche lui donna d'abord accès au *Figaro*, puis lui procura un éditeur pour son premier roman, « et c'est ainsi, dit spirituellement Sainte-Beuve, qu'il lui était toujours réservé d'ouvrir aux autres la terre promise, sans y entrer lui-même. » Dès 1832, Latouche se retira presque complétement du monde; il alla habiter sa chère vallée aux Loups, petite maison de campagne voisine d'Aulnay, et célèbre par le séjour qu'y fit Chateaubriand.

On a encore de lui, outre une foule d'articles et de fragments épars dans tous les recueils de son temps, la *Vallée aux loups* (1833), contes, nouvelles, paysages, où se trouvent des pages réussies, et des romans, inférieurs à ses premiers : *Grangeneuve* (1835) [v. GRANGENEUVE]; *France et Marie* (1836) [v. FRANCE], *Léo* (1840), *Un mirage* (1842), *Adrienne* (1845); les *Adieux*, poésies (1843); les *Agrestes*, poésies (1844). Enfin, un dernier volume de vers a été recueilli et publié après la mort de l'auteur par son amie, Mlle de Plougergues, sous le titre de : *Encore adieu* (1852).

LATOUCHE (l'abbé Auguste), hébraïsant français, né en 1783. Il a publié plusieurs ouvrages sur la langue hébraïque, qu'il a longtemps professée à Paris. Tels sont, entre autres : *Méthode rationnelle pour l'étude simultanée des langues; Panorama des langues* ou *Clef de l'étymologie* (1836, in-8°); *Grammaire hébraïque* (1836, in-8°); *Dictionnaire idio-étymologique hébreu et dictionnaire grec-hébreu* (1836, in-8°). Voici ce qu'il dit lui-même au sujet de sa méthode d'enseignement : « Mon système, qui n'a paru d'abord qu'ingénieux et qu'un moyen mnémonique d'invention nouvelle, est l'unité des langues dans l'hébreu, la fusion de toutes les idées des peuples dans quelques expressions matérielles, onomatopiques, réduites à vingt-cinq classes; c'est un code de logique, de philosophie, un exercice de la pensée, qui centuple sa rectitude et sa puissance. Je prouve, par analogies d'idées et de sons, que chaque langue est engendrée de l'hébreu ou s'y rapporte sans efforts. Je me suis éloigné de mes devanciers souvent pour le fond, et toujours pour la méthode. »

LA TOUCHE (Claude GUIMOND DE), poëte français. V. GUIMOND.

LATOUCHE (Jacques-Antoine **CREUZÉ-**), homme politique et littérateur français. V. CREUZÉ-LATOUCHE.

LATOUCHE-TRÉVILLE (Louis-René-Madeleine LE VASSOR DE), amiral français, né à Rochefort en 1745, mort en 1804. Il fit la guerre d'Amérique en qualité d'officier de marine, fut député à l'Assemblée constituante, commanda, sous le Directoire, une escadre de 10 vaisseaux dirigée contre Naples, prit part ensuite à l'expédition de Saint-Domingue, et mourut à Toulon dans les derniers jours de 1804. C'était un marin brave et habile, sage, mais plein de décision.

LA TOULOUBRE (Louis VENTRE DE), jurisconsulte français, né à Aix en 1706, mort dans la même ville en 1767. Après avoir été professeur de droit français à l'université d'Aix, il remplit les fonctions de substitut du procureur général près du parlement. Outre un poëme sur le *Sacrifice d'Abraham* et des poésies qu'il avait composées pendant sa jeunesse, on lui doit des ouvrages très-estimés au siècle dernier : les *Actes de notoriété donnés par MM. les avocats et procureurs généraux au parlement de Provence* (Avignon, 1756, in-8°), avec des remarques très-judicieuses; *Jurisprudence féodale suivie en Provence* (Avignon, 1756, in-8°), et une édition des *Œuvres de Scipion du Périer* (1760, 3 vol. in-4°).

La Tour (CHÂTEAU DE). Ce château, dont on voit encore quelques ruines près de la petite ville de La Tour, dans le Puy-de-Dôme, a été le berceau d'une famille ancienne et illustre. Cette famille, déjà marquante au commencement du XIIe siècle, avait pour chef, sous le règne de Philippe-Auguste, Bertrand, seigneur de La Tour, et elle a produit plusieurs branches plus ou moins connues dans l'histoire. C'est de cette famille que sont sortis les seigneurs de Montgascon, d'Oliergues, les vicomtes de Turenne, les ducs de Bouillon, d'Albret, de Château-Thierry, les comtes d'Auvergne, les seigneurs de Quaires, de Murat, de Planchas et de Saint-Exupery.

LA TOUR-D'AIGUES, bourg et commune de France (Vaucluse), cant. de Pertuis, arrond. et à 38 kilom. S.-E. d'Apt, sur la Lèze; pop. aggl., 1,536 hab. — pop. tot., 2,309 hab. Passementerie, moulinage de soie.

Le château des barons de Cental, aujourd'hui en ruine, forme un parallélogramme de 80 mètres de longueur sur 60 de largeur, entouré de fossés où coulent les eaux du lac de la Ronde. « On peut se faire une idée de cette magnifique demeure, dit M. Courtet, par ce qui reste debout, c'est-à-dire la porte d'entrée, espèce d'arc triomphal, les carcasses carrées de deux pavillons latéraux et celles de deux grandes tours rondes. Dans le centre, une grosse tour carrée présente une crevasse immense; on l'appelle *tour des Romains*, bien qu'elle ne date que du XIe siècle. » A l'ouest, s'étend une vaste pièce d'eau.

LATOUR-D'AUVERGNE, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 55 kilom. E. d'Issoire, sur le penchant d'un coteau escarpé qui domine la Durance; pop. aggl., 484 hab. — pop. tot., 2,183 hab. De l'emplacement du château, dont il reste à peine quelques débris, on jouit d'une vue remarquable. Aux environs, belle cascade du Gour-de-Sainte-Elisabeth.

LATOUR-DE-FRANCE, bourg de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Perpignan, sur la rive droite de l'Agly; 1,364 hab. Excellent miel dit de Narbonne; minerai de fer; taillanderie.

LA TOUR-LANDRY, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), arrond. de Cholet, cant. de Chémillé; 1,854 hab.

LA TOUR-DU-PIN, ville de France (Isère), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Bourbre, au pied du coteau de Sainte-Claire, à 57 kilom. N.-O. de Grenoble; pop. aggl., 2,400 hab. — pop. tot., 2,857 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 123 comm. et 127,990 hab. (Le tribunal civil est à Bourgoin.) Peignage du chanvre et tissage des toiles, brasserie, tuilerie, filatures de cocons, passementerie. Commerce de toiles dites de Voiray. La ville est située au pied d'un coteau que couronnent l'église et une statue en marbre de la Vierge. Ses rues sont étroites et tortueuses. Sur la place principale se voit une jolie fontaine décorée de dauphins en bronze. On y remarque aussi quelques débris d'anciennes fortifications.

LA TOUR (Lambert DE), seigneur DE LIMOUX, guerrier français, mort vers 1235. Issu d'une famille toulousaine, qui, dès le XIIe siècle, comptait des capitouls parmi ses membres, il combattit d'abord dans les rangs de l'armée du comte de Toulouse contre Simon de Montfort; mais, après la conquête du Languedoc par ce dernier, il abandonna son suzerain et se croisa, en 1211, contre les albigeois. En 1217, il défendit le château de Beaucaire et fut chargé, peu de temps après, par Montfort, qui venait d'être défié en combat singulier par Pierre II, roi d'Aragon, de se rendre auprès de ce prince pour chercher à le calmer. L'histoire se tait ensuite sur son compte.

LA TOUR (Louis DE), en latin **Turrianus**, poëte latin belge, mort à la chartreuse de Lire, en Brabant, en 1636. On cite, parmi ses ouvrages, une biographie en vers numéraux des généraux de l'ordre des chartreux; elle a pour titre : *Generales omnes ordinis cartusiani a Brunone ad nostra usque tempora* (Cologne, 1597).

LA TOUR (Pierre-François DE), théologien français, né en 1653, mort en 1733. Il entra, à dix-neuf ans, dans la congrégation de l'Oratoire, professa avec succès dans différents colléges, et devint supérieur du séminaire de Saint-Magloire, qu'il dirigea de façon à s'attirer l'estime et la confiance des prélats les plus remarquables de son époque, notamment de Bossuet et du cardinal de Noailles, dont l'influence le fit élire, en 1696, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire. Il sut, dans ces hautes fonctions, mériter les bonnes grâces de Louis XIV, qui resta toujours sourd aux accusations de jansénisme lancées contre le Père de La Tour par ses adversaires. Cet ecclésiastique fut l'un des premiers à prévoir quelle agitation allait faire naître dans l'Eglise la bulle *Unigenitus;* n'ayant pu réussir à l'empêcher d'éclater, il s'occupa avec ardeur des moyens d'y mettre fin, et eut la plus grande part à l'accommodement de 1720, qui termina tous les troubles. Il ne reste du Père de La Tour que quelques lettres-circulaires pour la convocation des assemblées triennales de sa congrégation; il existait, en manuscrit, à la bibliothèque Saint-Honoré un recueil des conférences remarquables qu'il avait faites au séminaire Saint-Magloire sur la discipline ecclésiastique.

LA TOUR (Christophe-Ernest BAILLET, comte DE), homme politique belge, né en 1668, mort en 1732. Il appartenait à une famille noble, d'origine française, qui s'était établie au XVe siècle dans les Pays-Bas. Après avoir rempli plusieurs charges importantes, il devint conseiller d'Etat et président du conseil privé, et reçut, en 1719, le titre de comte.

LA TOUR (Charles-Antoine-Maximilien BAILLET, comte DE), général autrichien, de la même famille que le précédent, né en 1737, mort en 1806. Quoiqu'il fût entré fort jeune au service, ce ne fut qu'en 1778 qu'il fit sa première campagne dans la guerre de la succession de Bavière. Il fut promu, bientôt après, colonel du fameux régiment de dragons, connus sous le nom de *Dragons de La Tour*, devint major général en 1789, et fut chargé la même année de réprimer l'insurrection des Pays-Bas. Plus tard, il se trouva à Jemmapes (1792), contribua aux succès de Cobourg dans la Belgique (1793), commandait le seul corps qui eut quelques avantages à Wattignies (1794), mais ne put empêcher Moreau de passer le Rhin (1796), ni d'opérer sa belle retraite. Après la paix de Campo-Formio, il fut nommé gouverneur de la Styrie.

LA TOUR (Louis-Willebrod-Antoine BAILLET DE), général autrichien, frère du précédent, né en 1753, mort en 1836. Après avoir fait contre les Français les campagnes de la Révolution et être parvenu au grade de feld-maréchal, il quitta le service de l'Autriche pour celui de la France, fut nommé lieutenant général par Napoléon en 1811, et fut mis à la retraite en 1814.

LA TOUR (Théodore BAILLET, comte DE), général autrichien, neveu du précédent, né en 1780, mort en 1848. Il avait le grade de feld-maréchal, lorsque, après les événements de mars 1848, il fut nommé ministre de la guerre à Vienne. Il fit preuve, dans ces circonstances difficiles, d'une excessive rigueur, et s'attira ainsi la haine du parti démocratique. Lors de l'insurrection de Vienne, du 6 octobre 1848, il fut massacré par la populace, qui avait envahi l'hôtel du ministère de la guerre.

LA TOUR (Simon DE), jésuite français, né à Bordeaux en 1697, mort en 1766. Entré de bonne heure dans la compagnie de Jésus, il devint successivement professeur de philosophie à Tours, précepteur du prince de Conti, principal du collége Louis-le-Grand et procureur général des missions étrangères. A la suppression de l'ordre, il se retira à Besançon. De La Tour avait été l'un des rédacteurs du *Journal de Trévoux*, et ce fut à lui que Voltaire adressa cette fameuse lettre dans laquelle il prodiguait les éloges à ses anciens maîtres, les jésuites.

LATOUR (Jean-Baptiste BONAFOS DE), biographe et poëte français de la première moitié du XVIIIe siècle. On a de lui : *Vie de J.-J. Daumond, écolier au grand collége de Toulouse, par un Père de la compagnie de Jésus* (Toulouse, 1745, in-12); *Cantiques ou Opuscules lyriques sur divers sujets de piété* (Toulouse, 1755, in-12; 1768, in-8°, avec la musique).

LA TOUR (Bertrand DE), écrivain français, né à Toulouse vers 1700, mort à Montauban en 1780. Envoyé comme missionnaire au Canada, il devint, vers 1730, doyen du chapitre de Québec, retourna en France quelques années plus tard, et fut successivement curé à Montauban et chanoine de cette ville. On lui doit un nombre considérable d'ouvrages, parmi lesquels on cite : *Réflexions morales, politiques, historiques et littéraires sur les théâtres* (20 vol.); *Lettres d'un évêque à un évêque* (1750, in-12); *Mémoires* sur différents sujets : 34 volumes de *Sermons*, de *Discours académiques*, de *Réflexions*, etc.

LA TOUR (Maurice QUENTIN DE), célèbre peintre de portraits, né à Saint-Quentin en 1704, mort en 1788. Un ami de sa famille, désireux de le voir cultiver ses précieuses qualités artistiques, le plaça dans l'atelier de Louis Boullongne, à Paris; mais le jeune Maurice ne paraît pas avoir abordé sérieusement la peinture à l'huile; il devina l'emploi que l'on pouvait faire de ces crayons de couleur pulvérisés, connus sous le nom de pastels, et qui sont comme un intermédiaire entre le dessin et la peinture; il se consacra tout entier à ce genre nouveau. On raconte que Boullongne, examinant un de ces pastels, lui dit : « Vous ne savez ni dessiner ni peindre, mais vous avez un talent qui vous mènera loin; dessinez, jeune homme, dessinez toujours. » L'élève suivit ce conseil; esprit observateur, pénétrant, réfléchi, il était né peintre de portrait. Un pastel de Rosalba lui avait révélé sa vocation; plein d'admiration, il voulait aller à Venise demander la main de cette habile pastelliste, qui a balancé dans toute l'Europe la réputation de son élève de hasard, lequel a fini par l'éclipser. L'argent lui manqua pour entreprendre le voyage : en eût-il eu, que son voyage eût été sans doute fort inutile, car La Tour avait dix-huit ans et Rosalba voyait déjà les neiges de son cinquante-deuxième hiver poudrer à blanc ses noirs cheveux d'Italienne.

Dès que ses premières œuvres furent connues, ce fut, à la cour de France et dans la haute société, un engouement sans bornes pour ce révélateur d'un art nouveau. Rois, princes, hommes d'Etat, philosophes, tout le monde voulut avoir son portrait au pastel par La Tour. Il atteignit, dès 1740, le plus haut point de sa renommée, et, accablé de demandes, il se voyait forcé de choisir, quoiqu'il travaillât sans cesse avec une verve, une rapidité et une sûreté de main extraordinaires. Cette vogue pour des œuvres qui devaient sembler éphémères, eu égard au peu de consistance du pastel, attristait certains critiques, qui auraient voulu voir La Tour employer son talent à quelque chose de plus durable. Diderot pensait que le soleil et le vent nous effaceraient tous ces chefs-d'œuvre : « O La Tour! s'écriait-il, *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.* » Eh bien, Diderot s'est trompé. La poussière précieuse de La Tour a conservé l'accentuation de la vie, la vérité de la nature; elle n'a rien perdu de son éclat. Le XVIIIe siècle, spirituel et léger, galant et moqueur, revit en elle; le voilà : il se nomme Louis XV et Mme de Pompadour, le maréchal de Saxe et le prince de Conti, Mlle de Camargo et Mme Favart, Voltaire et Diderot, Jean-Jacques et Buffon, la cour, le théâtre, l'Encyclopédie, et La Tour lui-même, avec sa figure maigre, son nez au vent et son rire crispé.

Reçu agrégé de l'Académie de peinture en 1738, puis membre en 1744, il fut nommé peintre du roi en 1750, et obtint un logement au Louvre. Ses plus beaux pastels sont de cette époque; ils sont répandus dans toutes les galeries et musées de l'Europe. On place, parmi les plus beaux, les portraits de *Louis XV*, de *Marie Leczinska*, de la *Princesse de Saxe*, du *Prince Charles-Édouard*, de *Mme de Pompadour*, de *Mlle Sallé*, de *Duclos*, de *Diderot*, de *Marivaux*, de *Rameau*, de *Crébillon*, de *Voltaire*, de *J.-J. Rousseau*, de *Parrocel*, de *Restout*, de *René Fremin*, de *D'Alembert*. Il a surtout les grâces que comporte le genre qu'il avait choisi, dans ces portraits de grandes dames qu'il a représentées assises ou debout, reines et princesses, trônant avec aisance, au milieu des meubles les plus élégants et des riches draperies; tel est l'art suprême du peintre, que, dans ces fonds si bien meublés, si lumineux, rien ne vient pourtant distraire l'attention uniquement captivée par le sujet principal.

En dehors de son grand talent, La Tour avait de l'originalité dans le caractère et, pour un peintre de cour, une louable indépendance. Homme d'esprit et de bon sens, plus d'une fois, à Versailles, en peignant Louis XV ou quelque princesse, il se permit des avertissements dangereux à donner; il n'était le courtisan de personne : « Mon talent est à moi, » disait-il. Jamais il ne voulut terminer les portraits des deux sœurs du roi, parce qu'elles l'avaient fait attendre. Appelé pour faire celui de Mme de Pompadour, il répondit qu'il n'allait pas peindre en ville. On obtint de lui pourtant qu'il vînt à Versailles, mais il mit pour condition qu'il serait seul avec son modèle. Arrivé chez la favorite, il se mit à son aise, détacha les boucles de ses escarpins, ses jarretières, son col, ôta sa perruque, se couvrit la tête d'un bonnet de taffetas, et commença le portrait. Mme de Pompadour n'en revenait pas; tout à coup, le roi entre dans l'appartement. La Tour dit en ôtant son bonnet : « Vous m'aviez promis, madame, que votre porte serait fermée. » Le roi rit du reproche, s'amusa du costume de l'artiste, et l'engagea à continuer. « Il ne m'est pas possible d'obéir à Votre Majesté, répliqua La Tour; je n'aime point à être interrompu. » Il emporta sa perruque, ses jarretières, et alla s'habiller dans une pièce voisine. La favorite dut défendre sa porte, même au roi, pour que le portrait pût s'achever.

Dans sa vieillesse, La Tour fut atteint d'une sorte de nostalgie; il voulut revoir son pays natal, où il avait fondé une école de dessin, qu'il dota assez richement à sa mort. Il avait acquis une grande fortune : il en disposa libéralement, consacra 10,000 livres à fonder un prix à l'Académie de peinture de Paris, donna 18,000 livres à son école de Saint-Quentin, et institua de plus des fondations pour les femmes pauvres et les artisans âgés. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, à la veille de la Révolution française.

LATOUR (Charles-Jean-Baptiste DES GALOIS DE), administrateur français, né à Paris en 1715, mort en 1802. Nommé, en 1735, conseiller au parlement d'Aix, il en devint premier premier président douze années plus tard, et remplit aussi, à partir de 1744, les fonctions d'intendant de la Provence, puis d'inspecteur du commerce du Levant, et de président du conseil d'Afrique. En 1787, il fut nommé député à l'Assemblée des notables, et, pendant la Révolution, fut enfermé, en 1793, au Luxembourg, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Pendant les quarante ans qu'avait duré son administration, il avait constamment fait preuve d'une activité et d'une intégrité remarquables, et la ville de Marseille lui dut plusieurs établissements utiles. — Son fils aîné, Etienne-Jean-Baptiste-Louis DES GALOIS DE LATOUR, né à Aix en 1754, mort en 1820, entra dans l'état ecclésiastique, et venait d'être promu à l'évêché de Moulins, lorsque la Révolution éclata; il ne put alors prendre possession de son siége, émigra en Italie, puis en Angleterre. Il rentra en France à la Restauration, et fut nommé, en 1817, archevêque de Bourges.

LATOUR (Dominique), médecin français, né à Ancizan (Hautes-Pyrénées) en 1749, mort vers 1820. Il se fit recevoir docteur en médecine à Toulouse, vint ensuite se perfectionner à Paris, et s'y lia avec les sommités médicales du temps, tels que Bordeu, Dupuy, Roussel, et surtout Antoine Petit, dont il suivit les leçons pendant cinq ans. Ce fut d'après ses conseils que Latour alla s'établir à Orléans, où il pratiqua son art avec le plus grand succès. Sous la Terreur, il fut nommé médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et plus tard devint premier médecin de Louis Bonaparte, roi de Hollande. On a de lui une *Histoire philosophique et médicale des causes essentielles, immédiates ou prochaines des hémorragies* (Orléans, 1815, 2 vol. in-8°), ainsi qu'un grand nombre de *Mémoires* sur différentes maladies, telles que le tétanos, la catalepsie, le cancer, la paralysie des extrémités inférieures, etc.

LATOUR (Jean-François-Louis-Dominique), médecin français, fils du précédent, né dans l'Orléanais en 1783, mort en 1814. Il commença de bonne heure ses études médicales sous la direction de son père, fut reçu médecin à l'âge de dix-neuf ans, et ne tarda pas à acquérir beaucoup de réputation par la pratique de son art. Malheureusement, il fut atteint du typhus, en soignant avec trop d'ardeur les blessés et les prisonniers en 1814. On a de lui : *Essai sur le rhumatisme* (1803, in-8°); *Manuel sur le croup* (1808, in-12); *Nosographie synoptique*, que l'auteur n'eut pas le temps de terminer (1810, in-fol.).

LA TOUR (Victor-Amédée SALLIER, comte DE), ministre d'Etat et maréchal de Savoie, né à Chambéry en 1774, mort en 1858. Il était fils du baron Amédée-Joseph de La Tour, qui fut maréchal de Savoie. Entré à quinze ans avec le grade de cornette dans les chevau-légers du roi, il servit, dans la guerre de 1792 à 1796 entre le Piémont et la France, comme aide de camp du général de La Tour, son père, et se distingua en plusieurs circonstances. Devenu capitaine, il passa au service de l'Autriche en 1798, lorsque la maison de Savoie fut dépossédée de ses Etats continentaux, et fut attaché à l'état-major de son compatriote le maréchal de Bellegarde. Après la bataille de Caldiero, où il se distingua, il reçut le grade de major, et passa dans l'état-major de l'archiduc Charles, avec lequel il assista à la bataille d'Essling. Il prit du service à la solde de l'Angleterre en 1810, avec le grade de colonel, et fut envoyé en Sicile, où Bentinck le fit nommer général; puis il passa en Espagne, où il commanda, jusqu'en 1814, la légion italienne sous les ordres de Wellington. Après avoir pris part au siége de Gênes, il rentra, comme lieutenant général, dans l'armée sarde réorganisée, et fut chargé, en 1815, du commandement du corps de 18,000 Piémontais qui envahit le sud-est de la France en même temps que les troupes de la coalition. Il occupa le Dauphiné, attaqua Grenoble le 3 juillet, et s'en empara de vive force le 6. Lorsque éclata la révolution piémontaise de 1821, La Tour, qui était gouverneur de Novare, se mit à la tête des troupes restées fidèles à la monarchie absolue, et mit en déroute la petite armée constitutionnelle sous les murs de Novare (23 mars 1821); mais il ne prit aucune part aux persécutions qui suivirent le rétablissement de l'autorité. Il fut, l'année suivante, envoyé au congrès de Vérone en qualité de plénipotentiaire sarde, et fut ministre des affaires étrangères depuis cette époque jusqu'en 1835. Il fut nommé, cette dernière année, gouverneur de la ville de Turin, et élevé à la plus haute charge militaire du royaume de Sardaigne, celle de maréchal de Savoie. Dispensé de ces fonctions en 1848, il conserva jusqu'à sa mort le titre de maréchal, bien que cette charge ait été abolie en 1851.

LATOUR (Jean-Baptiste Tenant de), bibliographe français, né dans le Périgord en 1779, mort au Chalard (Haute-Vienne) en 1862. Il servit, à la Restauration, dans les gardes du corps, et devint plus tard chef du personnel de l'administration des postes et bibliothécaire du roi Louis-Philippe au château de Compiègne. Il a publié des éditions estimées de plusieurs chefs-d'œuvre de notre littérature au XVIIIe siècle, notamment des *Poésies de Malherbe*, avec un *Commentaire* inédit d'André Chénier (Paris, 1842); des *Œuvres de Chapelle et de Bachaumont* (Paris, 1854), dans la *Bibliothèque elzévirienne*, de Janet, et des *Œuvres de Racan* (Paris, 1857), dans la même collection. On lui doit aussi des *Lettres sur la bibliographie.*

LATOUR (Louis-Antoine Tenant de), littérateur français, fils du précédent, né à Saint-Yrieix en 1808. Entré, en 1826, à l'Ecole normale, il devint trois ans plus tard agrégé des classes supérieures, et fut successivement professeur aux colléges Bourbon et Henri IV. En 1832, il renonça à l'enseignement universitaire pour diriger l'éducation du duc de Montpensier, dont il fut nommé, en 1843, secrétaire des commandements, et qu'il accompagna, en 1846, dans son voyage en Orient. Fidèle à son attachement pour ce prince, il le suivit en Espagne après la révolution de février 1848, et ne l'a pas quitté depuis cette époque. M. de Latour débuta dans la littérature par une traduction des *Prisons* de Silvio Pellico (1833, in-8°), qui popularisa en France le nom de l'auteur, tout en révélant chez le traducteur de rares qualités littéraires. Ses poésies, intitulées : la *Vie intime* (1833, in-8°), qui parurent à la même époque, attirèrent l'attention par leur douce et vague mélancolie, qui tranchait vivement avec les conceptions échevelées de l'école romantique. Un nouveau recueil, publié en 1841 sous le titre de *Poésies complètes*, et qui renferme les pièces déjà parues, se recommande par le même charme de délicatesse et de naturel. M. de Latour s'est, en outre, occupé d'études historiques et littéraires, et il a fait paraître : *Essai sur l'étude de l'histoire de France au* XIXe *siècle* (1835, in-8°); *Luther, étude historique* (1835, in-12), travail qui fut fort remarqué et qui est devenu une rareté bibliographique, car il ne fut tiré qu'à cent exemplaires; *Petits chefs-d'œuvre historiques* (1846, 2 vol.), recueil d'articles et de notices qui avaient paru primitivement dans la *Revue des Deux-Mondes; Etudes sur l'Espagne* (1855-1857, 3 vol. in-12); *Don Miguel de Mañara, sa vie, son discours sur la vérité, son testament, sa profession de foi* (1857, in-12); la *Baie de Cadix*, nouvelles études sur l'Espagne (1857, in-12). Il a en outre écrit, sous forme de lettres, la *Relation du voyage en Orient de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier* (1847, in-8°, avec album), et traduit de l'italien les *Mémoires d'Alfieri* (1840); le *Théâtre* et les *Poésies* de Manzoni (1842, in-12); la *Colonne infâme*, du même auteur (1843, in-12); les *Lettres de Silvio Pellico* (1857, in-8°), précédées d'une introduction dans laquelle le traducteur raconte la vie de Pellico depuis sa mise en liberté. M. de Latour est, depuis 1858, membre de l'Académie des belles-lettres de Séville, où il a lu, pour son discours de réception, une étude en espagnol sur les *Imitations de Florian.*

LATOUR (Robert), médecin français, né à Bayonne en 1801. Il fut reçu docteur à Paris en 1824. Indépendamment d'une thèse qui contient des idées neuves *Sur le véritable mode d'action des saignées dans les phlegmasies* (Paris, 1824), on lui doit : *Qu'est-ce que la fièvre? Qu'est-ce que l'inflammation?* (Paris, 1838, in-8°); *Une visite à Mariemberg* ou *Examen philosophique et pratique de l'hydrothérapie* (1842, in-4°); *Expériences servant à démontrer que la pathologie des animaux à sang blanc est exempte de l'état morbide qui, chez les animaux à sang chaud, a reçu le nom d'inflammation* (1844), mémoire couronné par l'Institut. Depuis cette époque, le docteur Latour a cessé tout travail scientifique, pour se livrer exclusivement aux soins de sa clientèle, qui, du reste, est très-étendue.

LATOUR (Jean-Raymond-Jacques-Amédée), médecin français, né à Toulouse en 1805. Reçu docteur à Paris en 1834, il se lança, dès le début de sa carrière, dans la littérature médicale, collabora au *Journal hebdomadaire de médecine*, à la *Presse médicale*, à la *Gazette des hôpitaux*, et fonda la *Gazette des médecins praticiens*, puis l'*Union médicale* (1850), dont il est encore un des principaux rédacteurs. Les articles qu'il a publiés sous les pseudonymes de **Jean Raymond** et de **Docteur Simplice** ont été particulièrement remarqués, tant par la verve satirique, spirituelle et mordante de l'écrivain, que par son esprit d'indépendance et d'impartialité comme critique. Un procès que lui intenta, en 1840, le docteur Gendrin, au sujet d'articles dans lesquels le médecin journaliste jugeait sévèrement ce dernier, eut un grand retentissement. L'attitude de M. Latour dans ce procès lui gagna l'estime de tous ses confrères, qui ouvrirent une souscription pour couvrir les dommages et intérêts auxquels il avait été condamné. Il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1868. Outre ses nombreux articles de journaux, M. Latour a publié plusieurs ouvrages de médecine, dont voici les titres : *Cours de clinique interne de M. Andral* (1836, 3 vol. in-8°), dont la rédaction lui appartient tout entière; *Du traitement préservatif et curatif de la phthisie pulmonaire* (1840, 1 vol. in-8°); *Notes sur quelques accidents nerveux non décrits, guéris par l'emploi de la poudre de valériane; Mémoire sur la difficulté du diagnostic de quelques formes de fièvres éruptives et de la fièvre typhoïde; De l'impuissance virile pour cause nerveuse; Nouveau moyen de remplacer la percussion dans les cas où elle est impraticable.* Ce moyen, c'est le diapason, dont les vibrations plus ou moins sonores indiquent avec précision le degré de perméabilité des poumons, les matières solides, liquides ou gazeuses contenues dans les cavités. Citons encore : *De la foi en médecine* (1857); *Eloge de Rayer* (1868, in-8°), et son spirituel *Dictionnaire des termes de médecine.*

LA TOUR (Gustave, comte de), homme politique français, né en 1809. Appartenant à une famille fortement attachée à la dynastie des Bourbons de la branche aînée, il prit une part active à l'insurrection de la Vendée en 1832, et fut obligé de quitter la France à cette époque. Il entra dans l'armée autrichienne, servit en Hongrie, et parvint au grade de capitaine. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le gouvernement le présenta comme son candidat aux électeurs de Lannion, qu'il a représentés, sans interruption, au Corps législatif, depuis cette époque jusqu'à la chute de l'Empire. Depuis lors, il a vécu dans la retraite. M. de La Tour a été rédacteur en chef du journal politique la *Bretagne*, qui se publie à Saint-Brieuc, et a, en outre, collaboré à la *Revue contemporaine*, ainsi qu'à d'autres journaux et recueils littéraires et politiques.

LATOUR (Cagniard de), physicien français. V. Cagniard de Latour.

LATOUR (Denis-François Gastellier de), généalogiste français. V. Gastellier.

LA TOUR D'AUVERGNE (Théophile-Malo Corret de), surnommé **le Premier grenadier de la République**, illustre par son courage et ses vertus, né à Carhaix (Finistère) le 23 novembre 1743, tué au combat d'Oberhausen (Bavière) le 27 juin 1800.

L'histoire du héros républicain, qui est devenue pour ainsi dire une légende nationale, est cependant fort simple dans sa grandeur, et fondée sur les documents les plus clairs et les réalités les plus palpables.

Il était issu d'une branche bâtarde de la famille de Bouillon, à laquelle appartenait Turenne. Les renseignements relatifs à ses premières années nous font défaut; nous savons seulement, par le témoignage de Carnot, qu'il fit ses études au collége de Quimper, et qu'il était plein d'érudition et parlait toutes les langues. A vingt-trois ans, il choisit la carrière des armes, et, le 3 avril 1767, il entra dans les mousquetaires noirs. Son origine, sa pauvreté, l'exemple de ses compatriotes, presque tous soldats ou marins, son besoin de voir et de savoir, tels furent sans doute les motifs qui lui firent embrasser l'état militaire. Il est certain, toutefois, qu'il n'aimait point la vie de garnison, donnant tous ses loisirs à l'étude de nos origines, puis interrogeant les capitaines de l'antiquité sur les faits d'armes dont ils se sont faits les historiens. Passé au régiment d'Angoumois, avec le grade de sous-lieutenant, il était promu capitaine en 1779. Lors de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, il sollicita la faveur d'aller offrir son épée à Washington, mais ne put obtenir que de servir d'une façon indirecte la cause de l'Amérique, en se rendant, comme simple volontaire de l'armée espagnole, au siége de Mahon, pour combattre contre les Anglais. Son étonnante intrépidité se manifesta dès ses premières actions militaires. Il mit le feu à un navire anglais sous le feu même de la place, et on le vit un jour aller, sous une grêle de balles, chercher un de ses camarades tombé blessé sur un glacis, le charger sur ses épaules et le rapporter aux avant-postes. Le duc de Crillon lui offrit le commandement des volontaires; mais il refusa cette offre ainsi qu'une pension de 3,000 francs qui lui était proposée par le roi d'Espagne. De retour en France après la paix de 1783, il reprit son service dans le régiment d'Angoumois, et se livra de nouveau à ses études sur les antiquités gauloises et les langues celtiques, de concert avec son ami, le savant Le Brigant. Nourri de l'antiquité et des philosophes, il adopta avec chaleur les principes de la Révolution, et refusa d'émigrer. Un matin, il reçut la visite de son colonel, suivi de ses officiers, qui allaient rejoindre l'armée de Condé, et se flattaient de l'emmener avec eux. Inaccessible à toute séduction, La Tour d'Auvergne répond à son chef : « Je m'étonne que vous soyez assez hardi pour me faire une aussi infâme proposition. Prenez tel parti qu'il vous plaira, je ne me règle point sur les autres, et toute l'armée émigrerait, que je n'émigrerais pas. » Longtemps après, il disait à son ami le tribun Roujoux : « Si j'avais abandonné la France, je n'y serais jamais rentré, car on ne revient point dans le pays qu'on a trahi, sans être soupçonné de méditer une trahison nouvelle. » La Tour d'Auvergne eût pu servir son pays et la Révolution dans les assemblées politiques, car il était doué d'un sens politique très-net, et surtout d'un profond sentiment de la justice. Mais il comprit que sa vraie place était à la frontière, devant l'ennemi. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des Alpes, entra le premier dans Chambéry, à la tête de sa compagnie, et fut envoyé, l'année suivante, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, prête à entrer en Espagne; armée dont il fut l'âme et le héros. Simple capitaine, ses chefs, que cette déférence honore, l'appelaient néanmoins dans leurs conseils; et comme il refusait d'accepter un grade supérieur, on imagina de rassembler sous ses ordres toutes les compagnies de grenadiers, qui ne représentaient pas moins de 8,000 hommes. Par le fait, La Tour d'Auvergne était donc général; mais il n'en voulut jamais accepter ni les émoluments, ni les honneurs, ni le titre. A la tête de ses grenadiers, il s'empare de la Bidassoa, enlève la fameuse Maison crénelée, prend le fort d'Irun, délivre le port de Sébaste, emporte vingt-sept redoutes en échelons, rend ses droits à la Biscaye; et tandis que sa phalange reçoit des ennemis mêmes le nom célèbre et magique de *Colonne infernale*, lui, reste toujours doux, familier, humain. Il va s'asseoir avec les pâtres et étudier leur langue; il demande l'hospitalité aux chefs des hameaux, il écoute les vieillards, fait parler les enfants, en un mot, se fait aimer des populations autant qu'il se faisait craindre des armées ennemies.

Souvent, il obtenait la victoire sans combat et par des prodiges d'audace. Un jour de cette année 1793, il s'agissait de prendre pied dans le val d'Arau. La Tour d'Auvergne surprend l'ennemi rangé sur la plate-forme d'une église, le fait coucher en joue, lui ordonne de mettre bas les armes, et est obéi par le seul effet de son prestige. Même stratagème pour chasser les Espagnols de la Maison crénelée, en deçà de la Bidassoa. Tandis que les grenadiers tenaient leurs fusils braqués vers les créneaux, il va frapper à la porte, à coups de pied et à coups de tête, en vrai Breton; il menace l'ennemi de le brûler vif : le fort s'ouvre. Mais le voici devant Saint-Sébastien, autre fort situé au milieu de la mer. Comment le prendre? Il se jette dans une barque et va sommer le commandant de rendre la place, s'il ne veut la voir bombardée. L'Espagnol est terrifié; il demande seulement qu'on lui fasse l'honneur de tirer sur son fort avant qu'il le rende. La Tour d'Auvergne repart, fait tirer son seul canon de campagne, auquel on répond par cinquante canons de siége; il retourne à la forteresse et en reçoit les clefs. Ces détails se trouvent consignés au *Moniteur* du 19 messidor an VIII.

Il serait impossible d'énumérer tant de traits éclatants, qui semblent appartenir à la poésie héroïque, et qui donnent au capitaine républicain la physionomie des héros légendaires de l'Arioste, toutefois avec plus de vraie grandeur, de modestie et de simplicité. Vingt fois son chapeau, qu'il avait l'habitude de porter sous son bras pendant le combat, fut criblé par le feu de l'ennemi, sans que jamais il reçût la plus légère blessure. Les grenadiers croyaient naïvement qu'il avait le don de *charmer les balles;* et quel enthousiasme pour ce chef héroïque qui ne voulait être que leur compagnon! Voici un trait raconté dans le *Moniteur*, par l'ingénieur en chef Descolins : « Il se baignait souvent à la mer, à l'entrée du port de Souva. Deux de ses soldats se trouvent un jour entraînés par la marée. Il vole à leur secours; il est entraîné lui-même. Un jeune tambour s'élance et le sauve; les soldats sont sauvés par les marins; mais l'épouvante a duré, parmi les spectateurs, des minutes qui leur ont paru bien longues. O brave jeune homme, tu sais comme tu fus porté en triomphe par tes camarades! comme tu fus béni d'avoir sauvé leur commandant, mais bien plus encore leur ami! »

Atteint par le décret qui excluait les nobles de l'armée, il ne fut cependant pas destitué : la loi fléchit devant son patriotisme et sa gloire.

Un représentant en mission s'offrit même pour lui faire obtenir ce qu'il voudrait demander. « Etes-vous bien puissant? dit-il. — Sans doute. — Eh bien, sollicitez pour moi... — Quoi? un régiment? — Non, une paire de souliers. »

Ce dénûment, cette bonhomie, cette belle humeur au milieu de toutes les privations et des plus grands périls, c'était d'ailleurs le trait saillant de ces jeunes armées plébéiennes que la Révolution venait de créer et qui déjà faisaient trembler l'Europe des rois.

Après la paix de Bâle, à laquelle avait adhéré l'Espagne (1795), La Tour d'Auvergne vint se reposer à Bayonne, et consacra ses loisirs à l'achèvement de son ouvrage sur les *Origines gauloises*, travail remarquable, où, à côté d'inévitables erreurs, se révèlent le jugement sagace, le noble caractère de l'éminent citoyen. Ce n'est pas un celtomane comme Borel, dom Pezron ou Le Brigant; et s'il aime sa langue bretonne, il se garde bien de vouloir, comme ses prédécesseurs, en faire dériver toutes les langues du monde. Ce qu'il dit notamment de l'idiome des Basques témoigne d'une science profonde de la linguistique.

Sur ces entrefaites, atteint du mal du pays, La Tour d'Auvergne s'embarque à Bayonne sur un navire marchand, et fait voile vers la Bretagne; mais, au moment d'y arriver, il est capturé avec le navire par un corsaire anglais. On le jette à fond de cale; pourtant, on l'appelle encore Monsieur le chevalier. « Appelez-moi citoyen, dit-il; je suis plus fier de l'être depuis que je me trouve parmi vous. » Il arrive en Angleterre; on l'emprisonne. Il trouve là des soldats français endurant mille privations; il relève leur courage, leur chante des hymnes républicains. Tout le temps qu'il resta confiné dans le comté de Cornouailles, il étudia les mœurs et les dialectes des Gallois et des Irlandais, en qui il salua des frères celtiques. Quant aux Anglais, ce sont des Saxons. « Ils ont usurpé, dit-il, le titre de Bretons. » Leurs traitements envers les prisonniers ne pouvaient, certes, les lui faire aimer. On raconte que des soldats anglais ayant tenté d'enlever leur cocarde aux républicains, il enfila la sienne à son épée et menaça de résister jusqu'à la mort. Les Anglais hésitèrent, et les nôtres furent ainsi préservés d'une humiliation qui leur eût été plus cruelle que tous les mauvais traitements. Délivré par un échange de prisonniers, en 1797, La Tour d'Auvergne revit la France, et, comme il avait alors plus de trente ans de service, il prit sa retraite. Le ministre de la guerre lui fit offrir 400 écus pour les arrérages de sa solde; bien que très-pauvre, il ne voulut prendre que 120 francs, disant qu'il reviendrait quand il aurait de nouveaux besoins. Vers cette époque, son parent, l'ex-duc de Bouillon, qui lui devait la conservation de ses biens, et peut-être la vie, voulut, par reconnaissance, lui faire accepter la belle terre de Beaumont-sur-Eure, qui rapportait 10,000 francs de rente. « Je vous remercie, citoyen, » dit-il au prince, en refusant avec simplicité. Aucune instance ne put lui faire changer de détermination.

Il retourna ensuite dans sa chère solitude, continuer ses études au sein d'une médiocrité de vie qui convenait à son extrême modestie, à ses goûts studieux et à son désintéressement, et que le poëte Brizeux, son compatriote, a caractérisée par ces deux vers :

Au combat, glaive d'acier,
Livre d'or à mon foyer.

Il vécut dès lors et de science et d'affection, auprès de son ami Le Brigant, avocat, savant minéralogiste, celtomane bien connu par des travaux systématiques, mais ingénieux. Noble patriote, ce dernier avait déjà donné quatre fils au pays. Une légende lui en attribue un plus grand nombre, morts sur les champs de bataille. C'est une erreur propagée par les dictionnaires historiques. La réquisition allait lui enlever son cinquième, unique soutien, dernière consolation de ses vieux jours. La Tour d'Auvergne n'hésite pas, malgré son âge, et il s'offre à remplacer le jeune homme, parvient à faire accepter son sacrifice à son ami, et accourt à Paris, où cette substitution est sans peine acceptée, et va rejoindre en Suisse l'armée de Masséna. Replacé à la tête des grenadiers, toujours avec le grade de capitaine, La Tour d'Auvergne assiste à la bataille de Zurich, et fait prisonnier un régiment moscovite. Après cette glorieuse campagne d'Helvétie, il revient à Paris; il parle avec enthousiasme du courage français, mais en s'oubliant lui-même. Pourtant, on commençait à rougir de l'oubli où l'on avait laissé un tel héros, et le Sénat le désigna pour occuper un siége au corps législatif. Mais il répondit, avec sa simplicité habituelle : « Où servirais-je la République plus utilement qu'à l'armée ? » Et il alla rejoindre ses grenadiers à l'armée du Rhin. C'est là qu'il reçut de Carnot, ministre de la guerre, la lettre admirable par laquelle ce grand citoyen lui annonçait que, sur sa proposition, le premier consul l'avait nommé, par brevet, premier grenadier des armées de la République, et lui avait décerné un sabre d'honneur (5 floréal an VIII). Il accepta le sabre d'honneur, mais ne voulut jamais le porter que dans la bataille; quant au titre de premier grenadier de la République, que la postérité lui conserve, il le refusa. « Supérieur aux craintes comme aux espérances, écrivit-il, tout me fait un devoir de m'excuser d'accepter un titre qui, à mes yeux, ne paraît applicable à aucun soldat, et surtout à un soldat attaché à un corps où l'on ne connut jamais ni premier ni dernier. Je suis trop jaloux de conserver des droits à l'estime des valeureux guerriers et à leur amitié, pour consentir à aliéner de moi leur cœur, en blessant leur délicatesse. »

Le héros républicain est tout entier dans cette mâle et simple réponse.

« N'ayant jamais brigué que l'honneur de servir la patrie, dit M. Eugène Garcin dans son intéressante notice sur La Tour d'Auvergne, il était vivement affecté de voir attacher aux services de telles distinctions. Avait-il le pressentiment que c'était par là qu'on affaiblirait les caractères, et que la simplicité des vertus républicaines allait faire place bientôt à la curée de la fortune et des honneurs? D'autres pressentiments l'affectaient encore : ceux d'une séparation prochaine et éternelle avec ses amis. Une lettre à l'un d'eux, le citoyen Johanneau, était cachetée de noir. Il dit entre autres choses : « Mon cher » camarade, souvenez-vous de La Tour d'Au» vergne. Nous étions amis. Ma carrière va » finir. L'armée est ma famille, et c'est au » sein de ma famille que je dois mourir. » Puis il ajoute ces simples et grandes paroles : « Toujours en paix avec ma conscience, j'ai » été toujours heureux. »

Ah! l'instant de la mort contient toute la vie!

a dit avec raison le poëte. Comme s'il sentait sa fin prochaine, le nouveau Bayard solda d'avance une pension de 600 francs, qu'il s'était imposée en faveur d'une femme tombée dans l'infortune, mit en ordre ses manuscrits, qu'il confia à Johanneau, dit adieu en pleurant à son ami Paulian, et, le 3 messidor an VIII, il était à son poste. Six jours après, en combattant à la tête des grenadiers de la 46e demi-brigade, sur la hauteur en arrière d'Oberhausen, il tomba sans proférer une seule parole, frappé d'un coup de lance au cœur. Rien ne saurait décrire la consternation des grenadiers; ils ne songent même plus à défendre leur vie, et déjà l'ennemi se croit vainqueur; mais tout à coup l'un d'eux, soulevant le corps du héros : « Il ne faut pas, » dit-il, que celui qui n'a jamais tourné le dos » à l'ennemi durant sa vie le lui tourne après » sa mort! »

Cette inspiration, ce trait sublime raniment le courage abattu des soldats, qui reprennent l'offensive et culbutent l'ennemi au pas de charge.

« Non, grenadiers, La Tour d'Auvergne n'est pas mort! s'écria dans sa douleur le général Dessoles; vous le verrez toujours à la tête de la 46e! »

Et voici l'ordre du jour que, au nom du général en chef, il publia aussitôt

ORDRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU RHIN.

« *Mes camarades*,

» Le brave La Tour d'Auvergne a trouvé une mort glorieuse. Les soldats à la tête desquels il combattit lui doivent un témoignage solennel de regret et d'admiration.

» En conséquence, le général en chef ordonne :

» 1° Les tambours des compagnies de grenadiers de toute l'armée seront, pendant trois jours, voilés d'un crêpe noir.

» 2° Le nom de La Tour d'Auvergne sera conservé à la tête du contrôle de la compagnie de la 46e demi-brigade où il avait choisi son rang. Sa place ne sera point remplie.

» 3° Il sera élevé un monument sur la hauteur, en arrière d'Oberhausen, au lieu même où La Tour d'Auvergne a été tué...

» 4° Ce monument, consacré aux vertus et au courage, est mis sous la sauvegarde de tous les pays.

» DESSOLES,
» *Chef de l'état-major général.* »

Depuis, et jusqu'en 1814, chaque jour, quand on faisait l'appel dans la compagnie des grenadiers, l'officier criait : « *La Tour d'Auvergne!* » et le porte-drapeau répondait : « *Mort au champ d'honneur!* » et l'on voyait des larmes rouler sur les joues et les moustaches de ces vieux soldats républicains.

Le monument élevé par ordre du général Moreau, compatriote et ami du héros, fut consacré le 21 août 1800. C'est un grand sarcophage de pierre, élevé sur trois lits de gazon et entouré de pierres liées entre elles par des chaînes de fer. Là, sur des branches de laurier et de chêne, fut déposé cet homme aussi grand par la pensée que par l'action, vrai fils du XVIIIe siècle et de la Révolution, affranchi de tout souvenir nobiliaire et de toute superstition. Aussi, un de ses historiens qui le connut de près a-t-il dit, le comparant à Turenne : « Turenne embrassa sans nécessité la religion catholique; Corret, sans scandale, professa le culte de la philosophie et de l'humanité. » (Notes qui suivent le *Discours sur La Tour d'Auvergne* lu à la séance publique de la Société philotechnique, le 29 brumaire an IX.) Un ami avait composé et envoyé cette épitaphe pour son tombeau :

Ci-gît La Tour d'Auvergne. A ce grand nom, soldats,
Vous pleurez un héros mourant pour sa patrie.
Des pleurs!... Entendez-vous son âme qui vous crie :
Enviez mon destin et ne me pleurez pas!

Mais, pour que tout fût simple comme la vie du héros, son nom seul fut gravé sur la pierre : LA TOUR D'AUVERGNE! Plus tard, sa ville natale lui éleva une statue (1841).

Le roi poëte, Louis de Bavière, fondateur du Walhalla, fit réparer son tombeau. Enfin, quelques-uns de nos poëtes, Jasmin, Brizeux et Du Pontavice de Heussey (qui tient par des liens de parenté à la famille de La Tour d'Auvergne), ont célébré en de nobles vers la grandeur du soldat républicain. Parmi les biographies de La Tour d'Auvergne, il faut surtout signaler le récit très-fidèle et très-ému intitulé : *Malo Corret de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de la République française*, par Eugène Garcin (Paris, 1868, in-18). Nous devons toutefois relever une erreur dans cette notice. L'auteur dit que l'épée du glorieux soldat fut placée, à côté de lui, dans son tombeau. Cette épée, au contraire, fut conservée par un ami, et remise plus tard au capitaine de Kersausie, digne neveu de La Tour d'Auvergne, et l'un des plus vaillants lutteurs du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe, lequel, en 1860, après la campagne des Deux-Siciles, en fit don au général Garibaldi, le La Tour d'Auvergne italien. M. Emile Maison, dans son *Journal d'un volontaire de Garibaldi*, a consigné ce fait, avec un fragment de la lettre par laquelle le héros de Rome, de Palerme et de Naples exprime sa reconnaissance de ce don précieux. « J'ai reçu, dit-il, l'épée de La Tour d'Auvergne, cette épée que les consuls de la République décernèrent au plus brave de l'armée française, au plus brave de cette armée qui foulait sous ses pas de géant, et ensevelissait dans la poussière trônes et tyrans de l'Europe! Cet honneur passe tout ce que les aspirations d'un homme de guerre peuvent rêver. Je l'accepte, non-seulement avec toute la gratitude dont je suis capable, mais, de plus, comme un signe de sympathie de la France humanitaire aux nationalités opprimées. L'initiative des grandes réformes politiques qui doivent consacrer la fraternité des peuples appartient encore à la France... » Cette lettre est datée de Caprera, 2 janvier 1861. Nous regrettons qu'elle ne soit pas plus connue, car elle fait le plus grand honneur à Garibaldi. L'épée de La Tour d'Auvergne ne pouvait pas être confiée à un plus digne chevalier de la cause des peuples.

Quant au sabre d'honneur, il fut suspendu à la voûte des Invalides. Le cœur du héros avait été enfermé dans une urne d'argent et placé au Panthéon. Il paraît que Louis XVIII le voulut donner au général La Tour d'Auvergne-Lauragais; la famille Kersausie revendiqua alors cette noble relique, et, après de longs procès, obtint gain de cause, en 1837. Mais, dans l'intervalle, l'urne avait été dérobée, on ne sait à quelle époque ni par qui.

L'ouvrage dont nous avons parlé plus haut avait été publié par La Tour d'Auvergne, sous le titre de *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons*. La troisième édition, publiée en 1802, est intitulée : *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source*, ou *Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique* (Hambourg, 1802). Il paraît que La Tour d'Auvergne a laissé aussi des manuscrits, entre autres un *Glossaire polyglotte* et un *Dictionnaire breton, gallois et français*.

LA TOUR D'AUVERGNE (Maurice-Edouard-Godefroi, comte DE), écrivain militaire français, né à Londres en 1796, mort en 1832. Il fut élevé à l'Ecole de Saint-Cyr. « A son retour de la campagne de Russie, dit la *Biographie Didot*, l'empereur vit un jour, en sortant de l'Elysée, un jeune homme qui saisit la bride de son cheval en s'écriant : « Sire, » une sous-lieutenance! — Quel âge as-tu? » lui dit l'empereur. — Seize ans. — Comment » t'appelles-tu? — Godefroi de La Tour d'Au» vergne. — Accordé; voilà les jeunes gens » qu'il me faut » reprit Napoléon en s'adressant à Savary. Le brevet était expédié le soir. » Le jeune officier prit part à la campagne de France, pendant laquelle il eut sous ses ordres deux compagnies qui avaient perdu leurs officiers. Sous la Restauration, il entra dans le corps d'état-major, devint aide de camp du ministre de la guerre de Latour-Maubourg, fut attaché en la même qualité au général Donnadieu, pendant l'expédition d'Espagne, en 1823, et se distingua par sa brillante valeur en diverses rencontres. De retour en France, un ministre voulut lui défendre de porter le nom de La Tour d'Auvergne, qu'on lui contestait; il adressa alors une sommation judiciaire au ministre, qui le destitua. Depuis cette époque, Godefroi de La Tour ne s'occupa plus que d'études sur l'art militaire et de travaux philanthropiques. Lors de la première invasion du choléra, il dirigea un hôpital, et succomba lui-même à une attaque du fléau. Il avait publié : *Considérations morales et politiques sur l'art militaire* (Paris, 1830, in-8°); *De l'impossibilité de faire une guerre sérieuse, par trois motifs : armée incomplète, point de discipline, disette de généraux convenables* (Paris, 1831, in-8°); *Mémoire sur l'organisation militaire* (Paris, 1831, in-8°).

LA TOUR D'AUVERGNE, nom de plusieurs autres personnages importants de la même famille. V. BOUILLON et TURENNE.

LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (Hugues-Robert-Jean-Charles DE), prélat et cardinal français, né au château d'Auzeville, près de Toulouse, en 1768, mort à Arras en 1851. Elève du séminaire de Saint-Sulpice, il se fit ordonner prêtre en secret en 1793, et exerça clandestinement son ministère à Amiens, où il s'était retiré auprès d'une de ses parentes. Dénoncé et arrêté, il recouvra la liberté après le 9 thermidor, et fut attaché pendant quelque temps aux bureaux d'un commissaire ordonnateur des guerres. Après le concordat, La Tour d'Auvergne, sur la proposition de l'abbé d'Emery, alla prendre possession du siége épiscopal d'Arras (1802). Là, il fonda un grand et un petit séminaire, réorganisa le diocèse, et fit construire une cathédrale qui fut inaugurée en 1833. Admirateur enthousiaste de Napoléon Ier, il n'en fut pas moins un chaud partisan de Louis XVIII, se garda bien de bouder la monarchie de Juillet, écrivit, en 1848, une circulaire à ses curés, pour les inviter à voter pour Cavaignac, puis s'empressa d'ordonner des *Te Deum* en l'honneur de Louis Bonaparte. Ce prélat plein de souplesse, n'était ferme que sur un point, sur le gallicanisme, dont il était un partisan inébranlable. Il passait pour un des plus beaux hommes de France, et n'était point insensible, dit-on, à l'admiration qu'il inspirait à ses dévotes diocésaines. Se trouvant très-bien à Arras, il refusa l'archevêché de Lyon en 1839, puis celui de Paris, mais accepta, en 1840, le chapeau de cardinal.

LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (Henri-Godefroi-Bernard-Alphonse, prince DE), diplomate et homme d'Etat, neveu du précédent, né à Paris en 1823, mort au château des Angliers, le 6 mai 1871. Il fut élevé à Paris, sous la direction de sa mère, Laurence de Chauvigny de Blot, femme remarquable par son esprit. Dès l'âge de dix-huit ans, Henri de La Tour d'Auvergne se fit admettre au ministère des affaires étrangères, et entra dans la diplomatie, où, grâce à sa naissance, il fit un chemin des plus rapides. D'abord secrétaire d'ambassade à Rome, il devint bientôt après, malgré sa jeunesse, ministre plénipotentiaire de France à Weimar, puis il remplit successivement les mêmes fonctions à Florence et à Turin, où il se trouvait lorsque Napoléon III, de concert avec Victor-Emmanuel, fit la guerre à l'Autriche (1859). Envoyé ensuite en ambassade à Berlin, il occupa ce poste jusqu'en 1862, époque où il remplaça M. de La Valette à Rome, puis se rendit en Angleterre, où il remplit, de 1863 à 1869, les fonctions d'ambassadeur près de la cour de Saint-James. Lorsque, à la suite du message impérial du 17 juillet 1869, qui annonçait le retour, par voie de sénatus-consulte, à la responsabilité ministérielle, un nouveau cabinet fut constitué, le prince de La Tour d'Auvergne y entra en qualité de ministre des affaires étrangères. Frère aîné de l'archevêque de Bourges, et, par tradition de famille comme par caractère, très-attaché aux idées cléricales, il eut pour principale mission, dans un moment où la réunion d'un concile à Rome pouvait amener des difficultés entre le saint-siége et le gouvernement français, de montrer, par le choix même de sa personne, le désir de Napoléon de sortir sans conflit d'une situation délicate. Parmi les circulaires qu'il écrivit à ses agents diplomatiques à l'étranger, une surtout, envoyée en septembre, fut beaucoup remarquée. « Elle avait pour objet, dit Vapereau, d'expliquer l'attitude à garder dans les relations de la société moderne avec l'Eglise, réglées jusqu'ici par le concordat, et menacées par des prétentions nouvelles; la France, en s'abstenant de se faire représenter officiellement au concile, ne renonçait pas à agir par les voies et moyens d'influence ordinaires, pour sauvegarder ses franchises nationales et son droit public, et pour conseiller la modération. » Lors de l'avénement d'Emile Ollivier au pouvoir (2 janvier 1870), le prince de La Tour d'Auvergne quitta le ministère, où il fut remplacé par M. Daru. Au mois de juillet suivant, il se rendit en Autriche pour y occuper le poste d'ambassadeur; mais, dès le 10 août, le ministère Ollivier étant tombé à la suite de nos premiers désastres pendant la guerre avec la Prusse, il fut rappelé en France pour reprendre le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet formé par le comte de Palikao, cabinet qui croula avec l'Empire, le 4 septembre 1870. Craignant d'être inquiété, le prince de La Tour d'Auvergne passa en Angleterre, où il mourut quelques mois après. — Son frère, Charles-Amable DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, né à Moulins en 1826, fut destiné à suivre la carrière ecclésiastique. Grâce à une dispense d'âge, il reçut la prêtrise à vingt-deux ans et demi, et devint successivement vicaire général de l'évêque de Langres, auditeur de rote à Rome, coadjuteur de M. Menjaud, évêque de Bourges, avec future succession, et archevêque de Colosses *in partibus*. Il fut le plus jeune de nos prélats, de même que son frère était le plus jeune de nos ministres plénipotentiaires. A la mort de M. Menjaud (1861), il le remplaça comme archevêque de Bourges. Depuis lors, il s'est fait remarquer parmi les membres de l'épiscopat français qui se sont prononcés avec le plus de chaleur pour l'infaillibilité du pape. — Son frère, Edouard-Joseph-Louis-Melchior DE LA TOUR D'AUVERGNE, né à Arras en 1828, a suivi la carrière des armes. Il a été officier d'ordonnance de Napoléon III, et promu au grade de colonel.

LATOUR-DUMOULIN (Pierre-Célestin), homme politique et publiciste, né à Paris en 1823. Il se fit recevoir licencié en droit, mais ne suivit point la carrière du barreau, s'occupa tout particulièrement de politique et d'études économiques, et collabora au *Courrier français* et au *Commerce*. Lors de la révolution de 1848, M. Latour-Dumoulin, qui était très-hostile aux institutions républicaines et aux idées libérales, devint un des rédacteurs de l'*Assemblée nationale*, organe de la fusion des branches de la maison de Bourbon. En 1849, il fonda le comité de la presse modérée, fut, vers la même époque, rédacteur en chef du *Courrier français*, puis prit la direction du *Bulletin de Paris*. Lors du coup d'Etat qui substitua à la République le gouvernement despotique de Louis-Napoléon Bonaparte (2 décembre 1851), M. Latour-Dumoulin s'empressa de faire acte d'adhésion à ceux qui, dans le coup de balai, avaient tenu le côté du manche, et obtint, le 6 avril suivant, les fonctions de directeur général de l'imprimerie, de la librairie et de la presse au ministère de la police générale, où il créa la commission du colportage. En 1853, une élection ayant eu lieu dans le Doubs, il se présenta, avec l'appui de l'administration, comme candidat au Corps législatif, fut élu, vit renouveler son mandat en 1857 et en 1863, et appuya de ses votes les mesures les plus arbitraires et les plus justement attaquées que proposa le gouvernement de Louis Bonaparte. Toutefois, comme à partir de ces dernières élections la vie politique commençait à renaître en France, et comme l'opinion commençait à réclamer des réformes dans le sens de la liberté, M. Latour-Dumoulin se rallia au parti pseudo-libéral, qui eut alors pour chefs de Morny et Walewski, dans le sein même du gouvernement, et qui fit des efforts suprêmes pour provoquer la chute de M. Rouher. Aussi, lors des élections générales de 1869, non-seulement le député du Doubs ne fut pas soutenu par l'administration, mais encore il fut vivement attaqué par elle. Néanmoins, il obtint la majorité au second tour de scrutin, et, dès l'ouverture de la session, il se rallia à Emile Ollivier, devenu le chef du centre gauche, fut un des premiers à signer l'interpellation des 116, et appuya la politique du cabinet du 2 janvier 1870. La révolution du 4 septembre l'a fait rentrer dans la vie privée. Nous citerons, parmi ses écrits : *Une solution* (1850); *Etudes politiques sur l'administration départementale* (1850); *Lettres sur la constitution de* 1852 (1861); *la Marine française* (1861); *Questions constitutionnelles* (1867, in-8°).

LATOUR-FOISSAC (Philippe-François DE), général français, né en 1750, mort en 1804. Il avait fait comme capitaine la guerre de l'indépendance américaine, lorsque, la Révolution ayant éclaté, il accepta les idées nouvelles, et fut attaché comme adjudant général à l'armée du Nord. Latour-Foissac prit part au siége de Namur, à la bataille de Jemmapes, devint général de brigade en 1793, fut arrêté peu après, recouvra la liberté après le 9 thermidor, et obtint sous le Directoire le grade de général de division, avec le commandement militaire de Paris. Envoyé à l'armée d'Italie, il fut chargé, en 1799, de la défense de Mantoue, dont il signa la capitulation le 27 juillet, ce qui eut sur les suites de la campagne une malheureuse influence. Latour-Foissac allait être jugé par un conseil de guerre, lorsque Bonaparte, devenu premier consul, le cassa de son grade et lui interdit de porter aucun uniforme de l'armée. Ce fut en vain que le général demanda à être jugé et publia des mémoires justificatifs; Bonaparte persista dans sa décision illégale. A partir de ce moment, Latour-Foissac vécut dans la retraite. On lui doit : *Examen détaillé de l'importante question de l'utilité des places fortes et retranchements* (Strasbourg, 1789, in-8°); *Traité théorico-pratique et élémentaire de la guerre des retranchements* (Strasbourg, 1790, 2 vol. in-8°); *Précis* ou *Journal historique et raisonné des opérations militaires et administratives qui ont eu lieu dans la place de Mantoue* (Paris, 1801, in-4°).

LA TOUR-LANDRY (Geoffroy DE), gentilhomme et poëte français, né dans la première moitié du XIVe siècle. Il est connu par un petit ouvrage en vers, le *Livre du chevalier de La Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles*, qui est un des monuments littéraires du moyen âge. Seigneur de La Tour-Landry, gros bourg de l'Anjou, il est aussi appelé, dans les titres et dans l'histoire de Le Laboureur, seigneur de Bourmont, Clermont et Frigné. Il figura, en 1363, parmi les chevaliers du comte de Craon; en 1378, il envoya des archers au siége de Cherbourg, et prit part, en 1380, à la guerre de Bretagne. Il avait épousé Jeanne de Rougé, dame de Cornouailles, et c'est aux enfants issus de ce mariage qu'il adressa le poëme moral auquel il doit sa notoriété et dont nous rendons compte ci-après. Il le composa dans sa vieillesse, ou au moins dans sa maturité, en 1371, et l'acheva quelques années plus tard, car il y raconte une historiette qui se passa en 1372, et qu'il dit tenir « d'une bonne dame. » Sa descendance s'est confondue, par alliance, avec la maison de Maillé.

La Tour-Landry (LE LIVRE DU CHEVALIER DE) *pour l'enseignement de ses filles*. Par un singulier caprice des copistes, ou par leur ignorance profonde, les manuscrits de ce petit poëme moral, très-propre à nous faire pénétrer dans les mœurs simples et naïves du moyen âge, ne nous sont parvenus qu'en prose. Ce n'est qu'une apparence, car il est facile de rétablir le texte primitif, les copistes s'étant bornés à coudre les vers les uns aux autres, comme on peut s'en convaincre par le début :

L'an mil trois cent soixante et onze,
En un jardin estoys sous l'ombre
Comme à l'issu du mois d'avril
Tout morne, dolent et pensif ;
Mais un peu je me réjouy
Du son et du chant que je ouy
De ces gents oysillons sauvaiges
Qui chantoient dans leur langaige..., etc.

Le bon chevalier, pour composer son *Enseignement*, avait compilé la Bible, les Evangiles, les moralistes, et même entretenu à gages quatre clercs pour lui choisir les textes. On trouve des traces de cette préoccupation religieuse dans tout son ouvrage ; mais le bonhomme était trop de son temps pour ne pas se laisser aller à raconter des anecdotes grivoises, quoiqu'il parlât à ses propres filles, et c'est ce dont un grand seigneur anglais du XVI^e siècle, lord Fitz-Herbert, l'a blâmé de la manière suivante : « Je pourrais peut-être montrer aux maris diverses façons dont leurs femmes les trompent, et indiquer de même comment les maris trompent leurs femmes. Mais si je le faisais, j'indiquerais de plus subtiles façons de tromperie que les uns ou les autres n'en savaient auparavant. A cause de cela, il me semble meilleur de me taire, de peur de *faire comme le chevalier de La Tour*, qui avait plusieurs filles, et qui, par l'affection paternelle qu'il leur portait, écrivit un livre dans une bonne intention, pour les mettre à même d'éviter et de fuir les vices, et de suivre les vertus. Par ce dit livre, il a fait que les hommes et les femmes connaissent plus de vices, de subtilités, de tromperies qu'ils n'en auraient jamais connu, si le livre n'eût pas été fait. » L'ouvrage est composé, dans son ensemble, de quatre-vingt-dix-huit chapitres, formant autant de petits récits d'histoires ou d'anecdotes, la plupart très-gauloises de fond et de forme, et assaisonnées à la fin d'une moralité. Ce curieux ouvrage, un des monuments de la langue française au XIV^e siècle, a joui au moyen âge d'une grande vogue, même hors de France, car il en existe une traduction allemande, imprimée au XV^e siècle, et deux traductions anglaises, l'une manuscrite et l'autre due à Caxton, le père de la typographie anglaise, qui fut à la fois traducteur et imprimeur de l'ouvrage. Il n'eut en France les honneurs de l'impression qu'au XVI^e siècle, et n'eut que deux éditions. Voici le titre exact de la première, qui vaut 700 ou 800 francs dans les ventes : le *Chevalier de La Tour-Landry et le guidon des guerres*, par Geoffroy de La Tour-Landry, le neuviesme de nouembre (Paris, 1814, in-fol. gothique). Il en existe une bonne édition moderne, publiée, en 1854, par de Montaiglon (1 vol. in-16).

LATOUR-MAUBOURG, famille française qui tire son origine des seigneurs de Fay, dans le haut Vivarais, et dont la généalogie remonte à l'an 1000. Les principaux membres de cette famille sont les suivants.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Charles-César FAY, comte DE), général français, né dans le Soissonnais en 1758, mort en 1831. Il était colonel du régiment de Soissonnais lorsqu'il devint, en 1789, député de la noblesse du Puy-en-Velay aux états généraux. Un des premiers de son ordre, il se réunit au tiers, renonça, dans la nuit du 4 août 1789, à ses priviléges héréditaires dans les états d'Artois, et se prononça, en 1791, pour la réunion d'Avignon à la France. Quand Louis XVI fut arrêté à Varennes, Latour-Maubourg prêta serment de fidélité à la nation et fut un des commissaires chargés de ramener le roi à Paris. Il accompagna La Fayette, comme maréchal de camp, à l'armée du centre, dont il commanda l'avant-garde, s'enfuit avec ce général le 19 août 1792, et, arrêté par les Autrichiens, partagea sa captivité. Relâché par l'entremise du Directoire (septembre 1797), il fut rappelé par Bonaparte en 1800, devint, l'année suivante, membre du Corps législatif, entra au Sénat en 1806, et reçut le commandement militaire de Cherbourg. Au retour des Bourbons, Latour-Maubourg fut nommé pair de France. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le maintint au nombre des pairs. Exclu de cette Chambre au début de la seconde Restauration, il y fut réintégré en 1819, et s'y montra toujours favorable aux opinions libérales.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Victor-Nicolas FAY, marquis DE), général français, frère du précédent, né en 1768, mort en 1850. Lieutenant des gardes du corps de Louis XVI en 1789, il veilla sur les jours de la reine dans la nuit du 6 au 7 octobre, puis il fit comme colonel la campagne de 1792 dans l'armée de La Fayette, accompagna ce dernier dans sa fuite, partagea sa captivité et revint en France en 1797. Peu après, il suivit, comme aide de camp de Kléber, l'expédition d'Egypte, prit part ensuite aux campagnes de Prusse et de Pologne, et devint général de division. Après s'être signalé par sa valeur pendant la guerre d'Espagne, il fit, en 1812, l'expédition de Russie, pendant laquelle il eut la tête fendue d'un coup de sabre, se conduisit brillamment devant Dresde, en 1813, et eut une jambe emportée à Leipzig. Après la chute de Napoléon, il entra à la Chambre des pairs, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, fut créé marquis en 1817, devint ensuite ambassadeur en Angleterre, ministre de la guerre de 1819 à 1821 et gouverneur des Invalides (1822). Après la Révolution de 1830, il donna sa démission de gouverneur et de pair de France, et fut nommé gouverneur du duc de Bordeaux en 1835.

LATOUR-MAUBOURG (Just-Pons-Florimond DE FAY, marquis DE), diplomate français, fils du comte César, né en 1781, mort en 1837. Il fut, sous l'Empire, auditeur au conseil d'Etat, secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires à Constantinople et ministre plénipotentiaire en Wurtemberg (1813). Sous la Restauration, il devint successivement ministre en Hanovre, en Saxe (1819), ambassadeur à Constantinople (1823), à Naples (1830) et à Rome (1831). Cette même année, il reçut un siége à la Chambre des pairs. — Son frère, Rodolphe de Fay, vicomte DE LATOUR-MAUBOURG, né à Paris en 1787, mort en 1871, servit dans les campagnes de l'Empire, se distingua surtout en Espagne, devint colonel et maréchal de camp sous la Restauration et fut nommé, sous Louis-Philippe, lieutenant général (1835), pair de France (1845), président du comité de cavalerie. — Son frère, Armand-Charles-Septime de Fay, comte DE LATOUR-MAUBOURG, né à Passy en 1801, mort en 1845, entra dans la diplomatie. Successivement secrétaire d'ambassade à Lisbonne (1826), à Hanovre (1829), chargé d'affaires à Vienne (1830), il devint, en 1832, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, signa à ce titre l'acte d'affranchissement de la Belgique, puis fut ambassadeur en Espagne (1836) et à Rome (1837). Il entra, en 1841, à la Chambre des pairs. — Un parent du précédent, César-Florimond, marquis de Fay DE LATOUR-MAUBOURG, né en 1820, donna sa démission d'officier de hussards en 1848, et fut député au Corps législatif depuis 1852 jusqu'à la chute de l'Empire, dont il avait constamment appuyé de ses votes la politique de compression.

LA TOUR DU PIN, ancienne maison du Dauphiné, qu'on dit issue de la maison de La Tour d'Auvergne, et à qui l'on assigne pour auteur Géraud, seigneur de La Tour du Pin, vivant à la fin du X^e siècle et marié à Gausberge, fille et héritière de Berlion, vicomte de Vienne. Cette famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ses principaux membres sont les suivants.

LA TOUR DU PIN (Pierre DE), marquis DE LA CHARCE, chef protestant, mort en 1675. Il se signala, sous le règne de Louis XIII, dans les guerres de religion du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais, et se fit connaître sous le nom de **baron des Plantiers**. Créé mestre de camp par le duc de Rohan, il fit plus tard sa soumission au roi, et en reçut deux régiments et le grade de maréchal de camp.

LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE (Philis DE), héroïne dauphinoise, fille du précédent, née à Nyons (Drôme) en 1645, morte dans la même ville en 1703. En 1692, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, s'étant allié aux impériaux contre Louis XIV, tenta une invasion sur le territoire français, et pénétra tout à coup dans le Dauphiné avec une armée composée en grande partie de bandes allemandes et espagnoles. A cette nouvelle, Philis de La Tour monta à cheval, rassembla les vassaux de son père, se mit bravement à leur tête, fit couper les ponts, garder les passages et, grâce à ces précautions, les envahisseurs ne purent pénétrer au delà de Gap. L'intrépide guerrière paya de sa personne, repoussa l'ennemi en maintes rencontres et contribua puissamment à son expulsion totale. Pendant qu'elle guerroyait ainsi dans les défilés de la montagne, M^me de La Charce, sa mère, et M^lle d'Urtis, sa sœur aînée, tenaient en éveil les gens de la plaine. Louis XIV, ayant reçu de Bouchu, intendant du Dauphiné, un rapport circonstancié sur ces faits, accorda une pension à M^lle La Tour de La Charce et voulut voir cette vaillante fille, qui, en conséquence, se rendit à Paris, accompagnée de sa mère et de M^lle d'Aleyrac, sa sœur cadette. Le roi reçut notre héroïne avec les plus grands honneurs, et ordonna que l'épée, les pistolets et le portrait de la vaillante Philis fussent placés et conservés précieusement dans le trésor royal de Saint-Denis. La duchesse de Nemours, enthousiasmée de la conduite des deux sœurs, voulut les retenir auprès d'elle. M^lle d'Aleyrac, qui aimait les arts et les lettres, se laissa faire et resta à Paris ; quant à Philis, elle revint avec sa mère à Nyons, où elle devait être l'objet de l'admiration et des respects de tous. Ce fut là qu'elle termina ses jours, sans avoir voulu se marier.

M^lle de La Charce a inspiré à un écrivain anonyme une sorte de roman historique, dans le goût du temps, intitulé : *Histoire de M^lle de La Charce, de la maison de La Tour du Pin, en Dauphiné*, ou *Mémoires de ce qui s'est passé sous le règne de Louis XIV* (Paris, 1731, in-8°). M^me Deshoulières était intimement liée avec Philis de La Tour, à qui elle a adressé quelques-unes de ses pièces de vers.

On a un *Portrait de M^lle de La Charce*, publié à Paris, chez Bonnart (1693). Elle est représentée à cheval et costumée en guerrière. Le fond de cette gravure in-folio figure un combat.

LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE (Jacques-François-René DE), prédicateur français, né à Ypres en 1720, mort en 1765. Il fut successivement abbé d'Ambournai, grand vicaire de Riez, et chanoine de Tournay, et s'acquit une grande réputation d'éloquence. Chargé, en 1751, de prononcer devant l'Académie française le panégyrique de saint Louis, il fut appelé, quatre ans plus tard, à prêcher l'Avent devant la cour, et ne fit qu'accroître sa réputation, bien qu'on lui reprochât d'avoir trop souvent recours à l'antithèse et de tomber parfois dans l'affectation. On a de lui un recueil de *Sermons* (Paris, 1764-1776, 6 vol. in-12).

LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE (Aynard-Louis-Gabriel, marquis DE), officier français, né en 1806, mort en 1855. Il était, en 1829, officier dans l'état-major, lorsqu'il demanda à passer dans la ligne pour prendre part à l'expédition d'Alger. Il fit ensuite la campagne de Belgique, retourna, vers 1833, en Afrique, se défendit pendant plusieurs mois contre les Arabes, qui l'avaient cerné dans Bougie, et se distingua à diverses reprises sous les ordres de Bugeaud et de Changarnier. Il combattit ensuite dans les rues de Paris, pendant les journées de février 1848, puis alla prendre part, comme volontaire, à la guerre entre les Danois et les Allemands en Slesvig. De retour en Afrique, il fut promu peu après au grade de colonel ; mais atteint de surdité, il dut prendre sa retraite. Lors de la guerre de Crimée, il partit pour l'Orient en qualité de volontaire, marcha avec les zouaves à l'assaut des hauteurs de l'Alma et se signala à Balaclava, où il eut un cheval tué sous lui, à Inkermann et enfin à l'assaut de la tour Malakoff, où il reçut une grave blessure, dont il mourut deux mois plus tard en France. Pendant son séjour en Afrique, il avait publié dans la *Revue des Deux-Mondes* plusieurs relations intéressantes de combats contre les Arabes.

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (René DE), chef de protestants français, né à Gouvernet (Drôme) en 1543, mort en 1619. Il fit ses premières armes en Guyenne, et combattit à Jarnac et à Moncontour. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, il fut l'un des premiers à reprendre les armes, prit part, sous les ordres de Montbrun, au siége de La Motte-Chalançon, vainquit les Suisses au pont d'Oreilles, mais ne put empêcher le supplice de Montbrun, qui, fait prisonnier et conduit à Grenoble, fut mis à mort par ordre du parlement. Il se rallia alors à Lesdiguières, auquel venait d'être décerné le commandement en chef, combattit sans relâche pendant les années 1577, 1578, 1579 et 1580, s'empara de plusieurs petites places du Dauphiné et fut nommé par Henri IV commandant des troupes protestantes des frontières de la Provence et du comtat Venaissin. En 1584, il s'empare de la citadelle de Die, tue, en 1586, en combat singulier, le chevalier de Loriol, prend successivement Venterol, Mérindol (1587) et Pont-en-Royans (1588), passe dans la Provence, où il secourt La Valette contre les ligueurs de cette province (1589), bat les Savoisiens à Vinon et tue, dans un nouveau combat singulier, le comte de Vincheguerre (1591). Il continua de se signaler par de nouveaux faits d'armes jusqu'en 1597, et reçut à cette époque de Henri IV, qui l'avait déjà nommé maréchal de camp (1591), les titres de conseiller, de commandant du bas Dauphiné et de gouverneur de Die, de Mévouillon, de Montélimart, etc. Louis XIII lui accorda, en 1611, une pension de 10,000 livres, et, en 1619, érigea en marquisat sa terre de La Charce.

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (Philippe-Antoine-Gabriel-Victor-Charles DE), général français, né vers 1723, mort en 1794. Entré au service à l'âge de quatorze ans, il fit les campagnes de la succession d'Autriche jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), donna de nombreuses preuves de valeur et fut nommé gouverneur du Maine et du comté de Laval. Pendant la guerre de Sept ans, il se distingua à Crevelt, fut blessé à Clostercamp, devint maréchal de camp en 1761, et, après avoir pris une part glorieuse aux combats de Filinghausen et de Roxel, devint lieutenant général. Membre de l'Assemblée des notables en 1788, il ne joua aucun rôle politique au début de la Révolution. En 1793, il déposa comme témoin dans le procès de la reine, pour laquelle il montra un dévouement respectueux, et, mis lui-même en jugement, il fut condamné et exécuté.

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (Jean-Frédéric DE), comte DE PAULIN, général et homme d'Etat français, cousin du précédent, né à Grenoble en 1727, mort à Paris en 1794. Il prit part à la guerre de la succession d'Autriche, fit les campagnes de 1746 et 1748, en Flandre, sous les ordres du maréchal de Saxe, et devint, en 1749, colonel. Il prit part à la guerre de Sept ans, puis fut nommé maréchal de camp, lieutenant général et commandant des provinces de Poitou, d'Aunis et de Saintonge. Elu, en 1789, député de la noblesse de Saintes aux états généraux, il s'y montra partisan des idées nouvelles et fut l'un des premiers, parmi les membres de la noblesse, à se ranger du côté du tiers état, au moment de la formation de l'Assemblée nationale. Louis XVI l'appela cependant, en août 1789, au ministère de la guerre ; mais les plans qu'il proposa pour la réorganisation de l'armée ne furent pas adoptés, et les mesures répressives qu'il employa contre les régiments insurgés à Nancy furent vivement attaquées par le parti national. Il offrit alors sa démission au roi, qui ne se décida à l'accepter qu'en novembre 1790. La Tour du Pin vécut ensuite dans la retraite à Auteuil jusqu'à l'époque du procès de Marie-Antoinette. Appelé alors à comparaître comme témoin, il s'exprima, sur le compte de la reine, dans les termes les plus respectueux, se vit traduit à son tour devant le tribunal révolutionnaire en avril 1794, et fut condamné et exécuté le même jour que son cousin.

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (Frédéric-Séraphin, marquis DE), homme politique français, fils du précédent, né en 1758, mort en 1837. Colonel à l'époque de la Révolution, il aida, en 1790, son ami, le marquis de Bouillé, dont il était l'aide de camp, à réprimer la révolte de Nancy, et devint ensuite ministre plénipotentiaire à La Haye. Rappelé après le 10 août 1792, il vécut dans la retraite jusqu'à la mort de son père, s'embarqua alors pour les Etats-Unis, avec sa femme, et y acquit une terre qu'il défricha. A la nouvelle de la journée du 9 thermidor, il se hâta de revenir en France, puis passa en Angleterre, où il demeura jusqu'au 18 brumaire. Sous l'Empire, fut nommé préfet d'Amiens et de Bruxelles, devint, sous la Restauration, conseiller d'ambassade au congrès de Vienne, puis ministre plénipotentiaire près la cour des Pays-Bas, et passa, en 1820, comme ambassadeur à Turin. Après la révolution de Juillet, La Tour du Pin donna sa démission. Mais, soupçonné d'intelligence avec les partisans de la duchesse de Berry et emprisonné pendant quelque temps comme agitateur en 1832, il alla se fixer dans les environs de Lausanne, où il passa le reste de sa vie.

LA TOUR DU PIN-MONTAUBAN (Hector DE), général français, fils de René de La Tour du Pin-Gouvernet. Il fut, dans le commencement du règne de Louis XIII, le chef des protestants du Dauphiné, fit sa soumission en 1626, et reçut, avec le titre de maréchal de camp et une somme de 100,000 livres, le gouvernement de Montélimart, que ses descendants conservèrent jusqu'à la révolution de 1789.

LA TOUR DU PIN-MONTAUBAN (René, marquis DE), général français, fils du précédent, né dans le Dauphiné vers 1620, mort en 1687. Il abjura de bonne heure le protestantisme, et ses avantages physiques lui obtinrent, à la cour, de nombreux succès. Il combattit successivement dans la Catalogne (1641), en Italie, en Allemagne, et leva, en 1650, un régiment à la tête duquel il rendit, en Espagne, de tels services, que le roi l'appela au commandement de l'armée de Catalogne. En 1664, il alla combattre les Turcs en Allemagne, fit, plus tard, les campagnes de la Franche-Comté et de la Hollande, et devint gouverneur de Zutphen et de Nimègue. Nommé maréchal de camp (1674), il fut blessé peu après à la bataille de Senef, se distingua à celle de Mulhausen, et eut une part importante à la victoire d'Altenheim. En 1677, La Tour du Pin fut promu lieutenant général. Il suivit le maréchal de Vivonne en Sicile, y devint gouverneur de Messine, et passa de là en Espagne, où il contribua à la prise de Puycerda, dont il fut nommé gouverneur. Peu de temps après, le roi lui donna le gouvernement de la Franche-Comté, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

LA TOUR DU PIN-MONTAUBAN (Louis-Pierre DE), prélat français, neveu du précédent, mort en 1737. Successivement chanoine de Lyon et vicaire général d'Apt, il fut promu, en 1712, à l'évêché de Toulon, et, lorsque la peste ravagea la Provence en 1720, il montra beaucoup de courage et de dévouement. Aussi son nom mérite-t-il d'être placé dans l'histoire à côté de celui de Belzunce.

LATOUR DE SAINT-YBARS (Isidore LATOUR, dit), poëte et auteur dramatique français, né à Saint-Ybars (Ariége) en 1808. Lorsqu'il eut achevé ses études au petit séminaire de Toulouse, il étudia le droit dans cette ville et se fit recevoir avocat. S'étant rendu à Paris après la révolution de Juillet, il assista au pillage de l'archevêché, et, comme il avait été élevé dans les idées monarchiques et religieuses, il fut tellement impressionné à la vue de ce mouvement populaire qu'il s'empressa de retourner à Toulouse. Là, il se livra à peu près entièrement à son goût pour la poésie et les lettres, concourut aux jeux Floraux, collabora à diverses feuilles et fit représenter, au théâtre du Capitole, deux pièces en vers, *Suzanne de Foix* et le *Comte de Gowrie*. Les succès que ces essais dramatiques obtinrent à Toulouse décidèrent M. Latour de Saint-Ybars à retourner à Paris. Il revint en effet dans cette ville après s'être marié, publia des articles de critique dans la *Tribune*, que dirigeait son compatriote Armand Marrast, et fit paraître un recueil de vers, intitulé les *Chants du néophyte* (1837, in-8°). Ce recueil, dédié au pape, révélait plus de foi religieuse que de talent ; aussi passa-t-il à peu près inaperçu. Enfin, en 1841, M. Latour de Saint-Ybars parvint à faire représenter au Théâtre-Français une tragédie en cinq actes, *Vallia*, dont le sujet était emprunté à l'histoire des Visigoths et que l'auteur avait écrite suivant toutes les règles d'Aristote. Cette pièce, qui heurtait le goût du public, disparut de l'affiche au bout d'une dizaine de jours. Le *Tribun de Palerme*, drame en cinq actes, représenté à l'Odéon en 1842, contenait quelques belles scènes, mais était généralement médiocre, et tomba. Mais *Virginie*, tragédie en cinq actes, jouée en 1845 et qui eut Rachel pour principale interprète, eut un succès incontesté et mit en relief le poëte. Depuis lors, M. Latour a fait représenter plusieurs pièces, mais aucune d'elles n'a obtenu le succès de *Virginie*. Nous citerons : le *Vieux de la montagne*, tragédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français en 1847; le *Syrien*, drame en cinq actes et en vers (Odéon, 1847); les *Routiers*, drame en cinq actes, donné au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1851; *Geneviève, patronne de Paris*, drame-légende en cinq actes et quinze tableaux (Théâtre-National, 1852); le *Droit chemin*, comédie en cinq actes et en vers (Odéon, 1857), où l'on trouve quelques situations émouvantes, et qui eut un succès d'estime; *Rosemonde* (1866), tragédie au sujet de laquelle un plaisant fit cette épigramme :

Pourquoi donc appeler sa pièce *Rosemonde ?*
On n'y voit point de rose, on n'y voit point de monde.

En 1868, M. Latour de Saint-Ybars présenta au comité de lecture du Théâtre-Français un drame en vers, *Alexandre le Grand*, qui fut admis à correction, c'est-à-dire poliment refusé. Le poëte, irrité, écrivit à ce sujet dans le *Figaro* une lettre dans laquelle il attaquait vivement le comité de lecture de la Comédie-Française et M. Thierry, son administrateur. Ses plaintes, jointes à celles que fit entendre à la même époque M. Edouard Fournier, eurent un grand retentissement dans le monde littéraire, et provoquèrent la réforme du comité de lecture du Théâtre-Français. Depuis cette époque, M. Latour de Saint-Ybars a collaboré pendant quelque temps au *Figaro*, et fait représenter à l'Odéon un drame en cinq actes et en vers, l'*Affranchi* (janvier 1870), dont le succès a été médiocre, bien que les deux derniers actes soient vraiment beaux et pathétiques. M. Latour de Saint-Ybars met à exécuter ses œuvres dramatiques un soin infini; il trouve parfois de belles scènes et des accents d'une grande énergie; mais l'impression que laissent généralement ses œuvres est celle de la fatigue et de l'ennui, et il n'y a pas de pièce qui puisse y résister.

Cet écrivain est décoré, depuis 1846, de la Légion d'honneur, et il songea un instant, en 1857, à entrer dans la vie politique en se portant candidat de l'opposition au Corps législatif; mais il échoua. Il a publié, outre les œuvres précitées, un ouvrage historique curieux, intitulé *Néron, sa vie et son époque* (1866).

LA TOUR-VARAN (Jean-Antoine DE), écrivain français, né à Firminy (Loire) vers 1798, mort en 1864. Après avoir pris part, sous la Restauration, à l'expédition d'Espagne, il vint se fixer à Saint-Etienne, où il remplit les fonctions de bibliothécaire pendant de nombreuses années. Dans la retraite studieuse où il aimait à vivre, il se consacra surtout à l'étude de l'histoire locale. Ses principaux ouvrages sont : les *Chroniques des châteaux et abbayes du Forez* et le *Projet d'une bibliothèque forézienne*. Il publia, en outre, de nombreux articles dans divers journaux, et notamment dans la *Revue du Lyonnais*. Il a laissé de nombreux manuscrits inédits. Il était membre de la Diana, société d'archéologie de Montbrison (Loire), et correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

La tour, prends garde. Cette ronde enfantine est plutôt un jeu, une petite comédie, qu'une chanson. Voici comment ces petites scènes se miment et s'exécutent. Deux jeunes filles, en se tenant les mains, représentent la tour qu'il s'agit de prendre. Une autre jeune fille représente le duc de Bourbon; à côté de lui son fils, et autour de lui ses gardes; pour commander les gardes, un capitaine et un colonel. Ceux-ci se promènent devant la tour et lui disent ensemble :

La tour, prends garde
De te laisser abattre.

A quoi la tour répond fièrement :

Nous n'avons garde
De nous laisser abattre.

Le colonel dit alors :

J'irai me plaindre
Au ducque de Bourbon.

La tour, qui n'a pas peur, fait une réponse dans le genre de celle de Léonidas :

Va t'en te plaindre
Au ducque de Bourbon.

Devant une pareille outrecuidance, le colonel, suivi du capitaine, va trouver le duc; ils mettent un genou en terre et lui disent :

Mon duc, mon prince,
Je viens me plaindre à vous.

Le duc :

Mon capitaine, mon colonelle,
Que me demandez-vous?

« Un de vos gardes pour abattre la tour, » demandent les deux officiers. « Allez, mon garde, pour abattre la tour, » dit le duc à un de ses gardes. Avec ce renfort, le capitaine et le colonel reviennent devant la tour, et lui disent : « La tour, prends garde, etc. » Et comme celle-ci est toujours aussi orgueilleuse et finit par répondre : « Va t'en te plaindre, etc., » les trois gardes reviennent près du duc, qui leur accorde un quatrième soldat. Ils sont quatre, ils retournent près de la tour; même jeu de la part de celle-ci, nouvelle demande de secours, nouveau soldat détaché jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. Mais les gardes ne suffisent pas. Le duc donne son fils : « Allez, mon *fisse*, pour abattre la tour. » Le fils ne réussit pas, il faut que le duc vienne. La jeune fille qui joue ce rôle cherche à pénétrer dans la tour en forçant celles qui la représentent à séparer leurs bras; si elle ne réussit pas, une autre essaye, et celle qui y parvient est proclamée duc à sa place. Quelle est l'origine de ce jeu assez gracieux? Nul ne le sait; pourtant, on doit lui assigner une date postérieure au duc de Bourbon si tristement célèbre sous le règne de François Ier, et que la chanson ne craint pas d'employer pour les besoins de la scène. Les paroles se récitent sur un air monotone, qui peut varier.

LA TOURAILLE (Christophe, comte DE), littérateur français, né près de Ploërmel vers 1730. Il fut gentilhomme du prince de Condé, et se fit connaître par quelques écrits fins et spirituels, entre lesquels nous citerons : *Apologie des arts* ou *Lettres à Duclos* (Paris, 1772); *Nouveau recueil de gaieté et de philosophie* (Paris, 1785, in-12; 1790, 2 vol.); le *Songe creux* ou le *Génie créateur des mensonges* (Paris, 1789, in-12).

LA TOURNERIE (Etienne LE ROYER DE), jurisconsulte et écrivain français, né à Mantilly, près de Domfront, en 1730, mort en 1812. D'abord avocat à Rouen, il fut ensuite procureur du roi au bailliage de Domfront, et, après la Révolution, juge au tribunal de cette ville et à celui d'Alençon. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des fiefs à l'usage de la province de Normandie* (Paris, 1763); *Nouveau commentaire portatif de la coutume de Normandie* (Rouen, 1769, 2 vol. in-12); *Manuel du jeune républicain* (in-12); *Histoire de Domfront* (Vire, 1806).

LA TOURRETTE (Marc-Antoine-Louis CLARET DE FLEURIEU DE), savant français, né à Lyon en 1729, mort dans la même ville en 1793. Son père, président de la cour des monnaies et prévôt des marchands de Lyon, a laissé un grand nombre d'ouvrages manuscrits en prose et en vers. Lui-même fut, pendant vingt ans, prévôt des marchands de Lyon, puis il s'adonna entièrement à son goût pour l'histoire naturelle, voyagea en Italie et en Sicile, et se rendit, en compagnie de J.-J. Rousseau, à la Grande-Chartreuse pour étudier les plantes de la contrée. La Tourrette était en relation avec Jussieu, Linné, Haller et autres savants célèbres. Il avait réuni de belles collections de plantes, de minéraux, d'insectes, une riche bibliothèque, et cultivait dans ses jardins plus de 3,000 espèces de plantes rares. Nous citerons de lui : *Démonstrations élémentaires de botanique* (Lyon, 1766-1773, 2 vol.), souvent rééditées; *Voyage au mont Pilat dans la province du Lyonnais* (Avignon, 1770); *Chloris lugdunensis* (Lyon, 1785, in-8o), contenant la description d'un grand nombre de mousses et de champignons, etc.

LATRADE (Louis CHASSAIGNAC DE), homme politique français, né à Sauvebœuf (Dordogne) en 1811. En sortant de l'Ecole polytechnique (1833), il prit part aux luttes du parti républicain contre le gouvernement de Louis-Philippe, fut impliqué dans divers procès politiques, puis devint un des rédacteurs du *National*. Nommé, après la révolution de février 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans la Gironde, il se démit peu après de ces fonctions pour passer au même titre dans la Dordogne. Lors des élections pour la Constituante, il fut élu à la fois représentant du peuple dans la Dordogne et dans la Corrèze, et il opta pour ce dernier département. Dans cette Assemblée, M. Latrade devint membre du comité de l'intérieur et des travaux publics, fit partie du groupe des républicains de la nuance du *National*, appuya la politique de Cavaignac, vota contre les deux Chambres, pour la diminution de l'impôt du sel, pour le droit au travail, contre la loi sur les clubs, etc. Réélu dans la Corrèze à l'Assemblée législative, M. Latrade se rapprocha alors de la Montagne, fit l'opposition la plus vive à la politique de l'Elysée, vota contre l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du ministère, fit partie des représentants qui signèrent l'appel au peuple, à la suite duquel eut lieu le mouvement du 13 juin 1849, vota contre la loi du 31 mai qui mutilait le suffrage universel et, après l'attentat du 2 décembre 1851, fut compris sur la liste des proscrits. Après avoir passé quelque temps en Belgique, M. Latrade se rendit en Espagne, où il fut employé, comme ingénieur, à l'établissement de plusieurs voies ferrées. Dans les dernières années de l'Empire, il revint en France et alla habiter la Corrèze. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense le nomma préfet de ce département, fonctions qu'il remplit jusqu'à la fin de la guerre. Lors des élections complémentaires du 27 avril 1873, les électeurs de la Corrèze ont nommé M. Latrade député à l'Assemblée nationale par 38,000 voix contre 19,000 données au candidat monarchique.

Latran (PALAIS ET ÉGLISE DE SAINT-JEAN DE), à Rome. Une ancienne et riche famille de Rome, celle des Laterani, possédait dans cette ville, sur le mont Cœlius, une vaste suite de bâtiments qui entouraient une grande place. L'un des membres de cette famille, Plautius Lateranus, y fit bâtir un superbe palais, qui excita la convoitise de l'empereur. Par un procédé familier aux princes de sa race, Néron fit accuser Lateranus de trahison, le fit décapiter et s'empara de ses biens. Plus tard, l'empereur Constantin céda le palais des Laterani et la basilique constantinienne, qu'il avait fondée auprès de ce palais, au pape Sylvestre Ier (vers 324). En 1114, le pape Luce II consacra cette église au culte de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste, et elle prit dès lors le nom de Saint-Jean. Le palais fut habité par les évêques de Rome jusqu'au schisme d'Avignon; mais, à leur retour à Rome, ils préférèrent le séjour du Vatican à celui de Latran. Toutefois, l'église qu'ils avaient bâtie à côté du palais, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle construite au IIIe siècle, resta l'église principale de Rome, même après la construction de Saint-Pierre, et elle est encore aujourd'hui considérée comme la cathédrale de l'univers catholique. Le pape seul peut célébrer la messe sur son maître-autel, qui contient un autre autel en bois, sur lequel, d'après la tradition, le prince des apôtres aurait dit la messe, et qui contient aussi les têtes des apôtres Pierre et Paul.

La basilique de Latran est un immense édifice rectangulaire, dont la façade principale, construite par Galilei de Florence (1730-1740), est formée de cinq arcades qui atteignent le sommet de l'édifice et sont séparées par des pilastres à chapiteaux composites. Cette façade est surmontée des statues colossales des douze apôtres et de celle du Christ tenant sa croix. La porte centrale est en bronze antique, et passe pour avoir appartenu à la basilique Æmilia. La dernière porte à droite, dite la porte sainte, est habituellement murée et ne s'ouvre qu'en temps de jubilé.

A l'intérieur, l'immensité de la nef, longue de près de 120 mètres et large de 54 mètres, l'immense plafond sculpté et doré donnent à cet édifice un aspect tout à fait original. Saint-Jean de Latran rappelle plutôt la forme des basiliques païennes que celle des édifices de même nom affectés au culte chrétien. Construite dès le règne de Constantin, elle fut en partie détruite par un incendie au XIVe siècle, et fut entièrement restaurée, presque reconstruite, de 1644 à 1667, d'après les plans de Borromini.

L'église de Latran possède quelques objets remarquables : le maître-autel, l'autel du Saint-Sacrement, le tombeau de Martin V, la chapelle des Corsini, par Galilei, les statues colossales des douze apôtres, celles de Constantin et de Henri IV, roi de France, etc. On y montre deux siéges percés, en marbre rouge, qui, d'après les uns, auraient servi autrefois à s'assurer du sexe du pape, pendant la cérémonie de l'intronisation, pour éviter l'erreur commise une fois à propos de la papesse Jeanne, et, selon d'autres, proviendraient des thermes de Caracalla. Mais alors que font-ils dans une église? Quoi qu'il en soit, l'usage veut encore, de nos jours, que le pape, après son élection, se rende à cheval à Saint-Jean de Latran. C'est aussi du haut du balcon qui décore la façade que le saint-père donne sa bénédiction *urbi et orbi*. Le baptistère contient une vaste cuve de porphyre à couvercle de bronze, qui paraît être d'une haute antiquité. Au milieu de la place de Saint-Jean de Latran s'élève un magnifique obélisque en granit rouge, apporté à Rome au temps de l'empereur Constance, retrouvé en 1587, et érigé par Fontana. Il a une hauteur de 33 mètres, non compris la base et le piédestal.

Le palais actuel, converti en musée public par Grégoire XVI, fut construit par Fontana. Il contient l'escalier saint, formé de 28 marches de marbre blanc, et qui provient, dit-on, du palais de Pilate à Jérusalem. On ne le monte qu'à genoux, et les marches en sont en grand partie usées par l'active piété des dévots.

Mais ce qui fait surtout la célébrité de la basilique de Latran, ce sont les douze conciles qui s'y sont tenus, et dont cinq ou six sont œcuméniques. Nous allons rappeler succinctement les travaux de ces diverses assemblées.

649. Sous le pape saint Martin. Condamnation du monothélisme.

864. Sous Nicolas Ier. Excommunication de Rodoalde de Porto, légat à Constantinople.

1105. Sous Pascal II. Condamnation de divers prélats qui avaient embrassé le parti des princes dans la querelle des investitures.

1112. Sous Pascal II. Révocation du droit d'investiture que le pape avait reconnu à l'empereur, tandis qu'il était détenu prisonnier entre ses mains.

1116. Sous Pascal II. Nouveaux décrets contre les investitures par les princes laïques.

1123. Neuvième concile œcuménique, sous Calixte II. Excommunication des princes qui, ayant pris et quitté la croix, ne la reprendraient pas.

1139. Dixième concile œcuménique, sous Innocent II. Excommunication des partisans des investitures laïques. Condamnation des tournois, du manichéisme, des doctrines d'Arnaud de Bresse.

1167. Sous Alexandre III. Excommunication de l'empereur d'Allemagne.

1179. Onzième concile œcuménique, sous Alexandre III. On y fit vingt-sept canons, dont le premier donne ou confirme aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape et fixe aux deux tiers le nombre des voix nécessaire. Condamnation de la simonie.

1215. Douzième concile œcuménique, sous Innocent III. Condamnation des doctrines des manichéens, des albigeois et des vaudois. Défense d'établir de nouveaux ordres religieux.

1512. Sous Jules II et Léon X. Mise du royaume de France en interdit. Condamnation de la pragmatique sanction. Certains théologiens font de cette assemblée un concile œcuménique.

LATRÉAUMONT (N. DE), aventurier et conspirateur, né vers 1630, mort en 1674. La biographie de cet homme étrange, qu'un roman d'Eugène Sue a rendu célèbre, fait pénétrer quelque jour dans les ténèbres qui ont enveloppé toutes les conspirations tramées sous Louis XIV, et dont l'histoire, en l'absence de documents positifs, a été obligée de ne pas tenir compte. Celle où trempa Latréaumont, s'étant dénouée par sa mort et par le supplice de ceux qui l'avaient aidé, a reçu une publicité relative, et elle est mieux connue que les autres. Les chevalier de Latréaumont, fils de Du Hamel de Latréaumont, conseiller à la chambre des comptes de Rouen, suivit la carrière militaire et fut d'abord un brillant officier. Il menait la vie à grandes guides et faisait des dettes énormes; à bout de ressources, il conçut un projet aussi criminel qu'insensé : celui de livrer Quillebeuf, à prix d'argent, aux Hollandais, et de soulever la Normandie, pour les en rendre plus facilement maîtres. Il se mit, dans ce but, en rapport avec un certain Van den Ende, maître d'école hollandais, qui se trouvait alors à Paris, et affilia à son complot le chevalier des Préaux, son neveu, une dame de Bordeville, et, comme il lui fallait de plus hauts personnages, il parvint à gagner le chevalier Louis de Rohan, gentilhomme obéré, à qui il fit promettre par la Hollande une somme considérable, 100,000 écus. Une conspiration analogue, tramée à l'instigation de l'Espagne, devait éclater dans le Midi.

On a voulu donner à ces obscures intrigues un caractère républicain; il est incontestable que le mot de république fut prononcé, pour soulever les paysans normands exaspérés par les épouvantables misères que la guerre de Hollande avait attirées sur eux, et las d'un despotisme qui leur causait tant de maux. Mais, parmi les meneurs, ni Latréaumont, ni Rohan, ces deux nobles ruinés et réduits aux expédients, ne pouvaient être sincères; tout au plus pourrait-on admettre que le Hollandais Van den Ende était de bonne foi, mais ce n'était qu'un agent en sous-ordre. On trouva, paraît-il, dans ses papiers, des statuts républicains rédigés, par précaution, en langue latine. Quoi qu'il en soit, le fil de cette conjuration fut saisi, à Londres, par l'ambassadeur français; des papiers trouvés sur des officiers hollandais et espagnols, à Senef, achevèrent de donner l'éveil, et lorsque la flotte hollandaise se présenta, au jour convenu, devant Quillebeuf, elle y trouva le gouvernement français sur ses gardes. Une seconde tentative de débarquement, tentée quelques jours plus tard, fut également infructueuse. Le roi envoya à Rouen le capitaine de ses gardes, M. de Brissac, pour se saisir de Latréaumont. Quand on pénétra chez lui, l'aventurier, qui, du reste, était d'une forte trempe et d'une grande bravoure, essaya de faire résistance; il faillit tuer Brissac d'un coup de pistolet; un des gardes l'étendit roide mort en lui déchargeant son mousqueton en pleine poitrine. De La Hodde, dans son *Règne de Louis XIV*, et le marquis de La Fare, dans ses *Mémoires* (*Conservateur*, avril 1758), ont donné sur cette conspiration et sur ses deux chefs, Latréaumont et Rohan, les quelques détails que nous venons de résumer.

Latréaumont, roman d'Eugène Sue (1838). Le romancier populaire a dramatisé avec un grand talent les données que lui fournissaient les mémoires du temps sur la conspiration dont nous venons de parler. Comme c'était son droit, il a modifié quelque peu les caractères, sans beaucoup altérer la trame même des événements. Il a fait de Latréaumont un assemblage de brutalité, de courage féroce, d'insolence, de fatuité, de dépravation, et placé tout cela dans un corps de géant; tous ces instincts ignobles sont exprimés par des traits durs et farouches. Le maître d'école Affinius Van den Ende a été transformé en un philosophe célèbre, homme froid, sceptique, aimant la société comme philanthrope, fermant les yeux à toutes les réalités pour ne voir que ses rêves. Il aspire à une république, la prêche publiquement, et fait goûter ses idées par une foule de jeunes gens accourus de l'Allemagne pour l'entendre. Latréaumont éblouit Affinius en lui exposant ses projets, et en obtient tous les moyens d'arriver à son but. C'est Affinius qui décide l'ambassadeur d'Espagne à accorder l'appui d'une flotte et un secours de 2 millions pour opérer un soulèvement en Normandie. Quant au chevalier de Rohan, l'auteur n'a eu qu'à le prendre tel qu'il était. Il le met en rivalité d'amour avec Louis XIV, qui, par dépit, lui retire sa charge de grand veneur; Rohan, déshonoré, abandonne la cour et mange sa fortune en cinq ans avec Latréaumont, qui lui a sauvé la vie dans une chasse. Le grand seigneur devient bientôt un des complices du géant spadassin ; le regard de Latréaumont le fascine et l'enchaîne invinciblement. Le chevalier et Affinius, également supérieurs à leur chef, l'un par son bon ton et sa haute noblesse, l'autre par la portée de son intelligence, ne sont plus que des pygmées auprès de ce colosse qui, par sa taille seule et par ses fanfaronnades, anéantit tout le courage et la liberté d'esprit du grand seigneur et du philosophe.

Le pessimisme d'E. Sue se fait jour surtout dans le dénoûment, quoiqu'il le présente conformément à l'histoire. Il montre Rohan et Affinius, victimes de leur dévouement ou de leurs illusions, périssant sur l'ignoble échafaud, tandis que Latréaumont meurt de la mort des braves, l'épée à la main, en défendant sa vie. Ainsi, pour conclusion du livre, les plus sublimes vertus sont déflorées par le contact du vice ; ainsi, tout ce que l'homme généreux conçoit de grand s'accomplit au profit de l'homme ignoble et dépravé ; toute vertu converge à un but unique, celui d'élever un trône au vice et à l'ambition.

E. Sue n'a pas seulement voulu faire un roman ; il a voulu éclairer un épisode obscur de l'histoire de Louis XIV, et, dans sa conviction, cette conspiration fut toute républicaine ; c'est ainsi qu'il la présente. Nous avons exposé plus haut nos doutes à cet égard. De plus, il a tracé du roi-soleil un portrait fort juste par certains endroits, mais généralement poussé au noir. Sainte-Beuve n'a pas dédaigné d'analyser et de critiquer ce livre, qui, outre sa partie romanesque pleine d'intérêt et d'émotion, témoigne de recherches consciencieuses et du souci de la vérité. « M. Sue, dit-il, n'a voulu voir qu'un côté, le petit et le le vilain, d'un grand règne ; il a parlé de Louis XIV en opprimé, presque en homme lésé ; il s'est mis passionnément de la cabale des gens d'esprit et des libertins contre le grand roi ; il a fait cause commune avec Bussy, Lauzun, Rohan, les Vendôme, avec tous ceux qui regrettaient ou qui appelaient la précédente ou la future régence ; durant une oraison funèbre de Bossuet, durant les chœurs d'*Athalie* ou d'*Esther*, il a continué de chanter *à la cantonade* quelque noël satirique. » Nous croyons, nous, que ce qui faisait le plus de tort au roi dans l'esprit d'Eugène Sue, c'était son despotisme ruineux, c'étaient surtout les dragonnades.

LATREILLE (Pierre-André), célèbre naturaliste français, né à Brive (Corrèze) en 1762, mort à Paris en 1833. Dès l'enfance, il se vit abandonné de sa famille. Ce fut un officier de santé, nommé Laroche, qui prit soin de sa première éducation ; plus tard, un négociant, M. Malepeyre, fit naître en lui le goût de l'histoire naturelle, en lui prêtant des livres sur cette science. En 1778, le gouverneur des Invalides, le baron d'Espagnac, qui était en réalité son père, le fit venir à Paris et le mit au collége Lemoine, où il fit la connaissance de Haüy. Comme on l'avait destiné à la carrière ecclésiastique, Latreille reçut la prêtrise en 1786 et retourna alors dans sa ville natale, où il employa tous ses loisirs à étudier les insectes. Deux ans plus tard, il revint à Paris, où il entra en relation avec Fabricius, Bosc, Olivier, Lamarck, à qui il donna quelques plantes curieuses, et dut à un intéressant mémoire sur les mutilles d'être nommé, en 1791, membre de la Société d'histoire naturelle de Paris. Peu après, les événements politiques le forcèrent à quitter la capitale. Ne pouvant plus exercer ses fonctions sacerdotales, il se livra alors tout entier à l'étude des sciences naturelles, vers lesquelles l'entraînaient tous ses goûts. Arrêté à Brive comme prêtre, il fut conduit au fort du Hâ, à Bordeaux, et il était sur le point d'être déporté lorsqu'il fut délivré, grâce à l'intervention du naturaliste Bory de Saint-Vincent et du jurisconsulte Martignac. Latreille reprit alors ses travaux ; mais, en 1797, il fut frappé de proscription et, encore une fois, il dut aux démarches faites par quelques amis des sciences et par le général Marbot de pouvoir revenir à Paris. Peu apres, il devint membre correspondant de l'Institut, fut chargé de l'arrangement méthodique des insectes au Muséum d'histoire naturelle, professa pendant quelque temps la zoologie à l'Ecole d'Alfort, devint membre de l'Académie des sciences en 1814, et succéda, en 1829, à Lamarck, comme professeur au Muséum. Latreille, sur le déclin de sa vie, répondit, quand on lui annonça sa nomination : « On me donne du pain quand je n'ai plus de dents. » Ce savant était président honoraire de la Société entomologique de France et correspondant de presque toutes les sociétés savantes d'Europe. Il était d'une extrême douceur de caractère et d'une inépuisable bienveillance. Ses travaux l'ont placé au rang des plus grands naturalistes modernes. Il a établi les bases de la science entomologique et a été placé immédiatement au-dessous de Linné, par Fabricius. Latreille a non-seulement approfondi, mais encore éclairé le système de Linné par des recherches sur diverses parties de l'organisation extérieure des insectes, et surtout par l'étude de leurs mœurs. Indépendamment d'un nombre considérable d'articles et de mémoires, insérés dans l'*Encyclopédie méthodique*, le *Journal d'histoire naturelle*, le *Magasin encyclopédique*, le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, les *Actes de la Société d'histoire naturelle de Paris*, les *Annales*, *Mémoires* et *Nouvelles Annales du Muséum*, les *Annales des sciences naturelles*, les *Annales de la Société entomologique de Paris*, etc., on doit à ce laborieux, modeste et infatigable savant : la partie relative aux arachnides, aux crustacés et aux insectes, qui se trouve dans le *Règne animal* de Cuvier, la partie entomologique des *Observations de zoologie et d'anatomie* de Humboldt ; et enfin une vingtaine d'ouvrages, dont nous citerons les plus remarquables : *Précis des caractères génériques des insectes, disposés dans un ordre naturel* (Brive, 1796, in-8°) ; *Essai sur l'histoire des fourmis de la France* (Brive, 1798) ; *Histoire naturelle des salamandres de France* (Paris, 1800) ; *Histoire naturelle des singes* (1801, 2 vol. in-8°) ; *Histoire naturelle des fourmis* (1802, in-8°) ; *Histoire naturelle des reptiles* (1802, 4 vol. in-18) ; *Histoire naturelle générale et particulière des crustacés et insectes* (1802-1805, 14 vol. in-8°) ; *Tableau méthodique des reptiles, des poissons, des mollusques, des annélides, des crustacés, etc.*, dans le 24e volume du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Déterville ; *Genera crustaceorum et insectorum* (Paris, 1806-1809, 4 vol. in-8°) ; *Mémoires sur divers sujets d'histoire naturelle des insectes* (Paris, 1819, in-8°) ; *Passage des animaux invertébrés aux vertébrés* (1820, in-8°) ; *De la formation des ailes des insectes et de l'organisation extérieure de ces animaux* (1820, in-8°) ; *Histoire naturelle et iconographie des insectes coléoptères d'Europe* (1822, in-8°), avec Dejean ; *Esquisse d'une distribution générale du règne animal* (1824, in-8°) ; *Recherches géographiques sur l'Afrique centrale* (1824, in-8°) ; *Familles naturelles du règne animal* (1825, in-8°) ; *Cours d'entomologie* (1831, in-8°).

LATREILLÉE s. f. (la-trè-llé ; *ll* mll. — de *Latreille*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

LATREILLIE s. f. (la-trè-lli ; *ll.* mll. — de *Latreille*, natur. fr.). Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des oxyrhynques, dont l'espèce type vit dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par une carapace triangulaire, tronquée en avant et ne recouvrant pas le dernier anneau du thorax, un épistome beaucoup plus long que large. Les pattes-mâchoires externes sont très-étroites, longues ; l'abdomen de la femelle ne se compose que de cinq segments, mais on y distingue les sutures des deux autres ; quant à l'abdomen du mâle, il n'en offre que cinq. On ne connaît que quelques espèces de ce genre, entre autres la *latreillie élégante*, qui se trouve dans les mers de Sicile et sur les côtes de l'Algérie ; mais pendant longtemps on n'a connu que la femelle de cette espèce, jusqu'à ce que le mâle ait été trouvé aux environs de La Calle. « Cette espèce, dit M. H. Lucas, habite de très-grandes profondeurs et semble se plaire dans des lieux coralligènes ; car elle a été trouvée accrochée aux filets qui servent à la pêche du corail, polypier qui est assez abondant sur les côtes orientales de nos possessions d'Afrique. » Plusieurs autres espèces ont été recueillies dans les mers du Japon. Les *latreillies* ressemblent aux *leptopodies*, dont elles se distinguent surtout par l'absence du rostre.

LA TRÉMOILLE ou **LA TRIMOUILLE**, ancienne et illustre famille française, qui a pris son nom d'une baronnie ou sirerie située sur les frontières de la Marche, aux environs de Montmorillon. Elle descend des premiers comtes héréditaires du Poitou et a pour auteur Pierre, sire de La Trémoille, qui vivait en 1040 et qui était petit-fils de Guillaume III, comte de Poitou. Cette famille, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, a compté plusieurs branches, notamment celle des seigneurs de Fontmorand, éteinte vers la fin du XVIe siècle, celle des comtes de Joigny, éteinte en 1467, celle des barons de Dours, éteinte dans la seconde moitié du XVe siècle, celle des marquis, puis ducs de Noirmoutier, éteinte en 1733, celle des marquis de Royan, comtes d'Olonne, qui s'est fondue dans la maison de Montmorency à la fin du XVIIe siècle. Elle reçut, par suite d'alliances, les titres de prince de Tarente, de Talmont, de comte de Laval, etc. En 1563, la vicomté de Thouars, qu'elle possédait, fut érigée en duché. Un de ses membres, Anne-Charles de La Trémoille, devint, en 1730, duc de Châtellerault, et son fils, Louis-Stanislas, fut créé duc de Taillebourg. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes de guerre et d'hommes d'église. Nous allons donner la biographie des principaux.

LA TRÉMOILLE ou **LA TRIMOUILLE** ou **LA TRÉMOUILLE** (Gui DE), homme de guerre français, mort en 1398. Il prit une part active à la guerre contre les Anglais, accompagna Louis II de Bourbon dans sa croisade en Afrique, et figura dans l'expédition de Hongrie, qui se termina par la funeste bataille de Nicopolis (1396), où il fut fait prisonnier. Il fonda l'immense fortune de sa famille.

LA TRÉMOILLE (Georges DE), premier ministre et favori de Charles VII, fils du précédent, né vers 1385, mort en 1446. Il servit d'abord sous le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, dont il était le chambellan, fut, en 1413, grand maître des eaux et forêts de France, tomba entre les mains des Anglais à la bataille d'Azincourt (1415), recouvra peu après la liberté et épousa, en 1416, la veuve du duc de Berry, Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne. Vers cette époque, il devint un des familiers de la cour galante d'Isabeau de Bavière, se déclara en faveur des Armagnacs lors de l'invasion des Bourguignons en France, mais n'en continua pas moins ses relations avec le duc de Bourgogne et s'entremit par la suite pour amener un rapprochement entre Philippe le Bon et Charles VII, à qui il prêta des sommes importantes. Ayant gagné alors la faveur du roi de France, il devint grand chambellan et lieutenant général du roi en Bourgogne (1427). Pour expulser les Anglais, La Trémoille voulait qu'on fît la paix avec Philippe le Bon et qu'on opposât aux envahisseurs des troupes étrangères. Il fit demander au roi d'Aragon d'envoyer une armée d'auxiliaires, mais ce prince ne put accéder à cette demande. Lorsque la Pucelle d'Orléans vint trouver Charles VII à Chinon (1429), La Trémoille l'accueillit avec répugnance, contrecarra ses vues, fit lever malgré elle le siége de Paris, et se garda bien de faire aucune démarche pour la sauver lorsqu'elle tomba entre les mains des Anglais (1431). Tout-puissant dans le gouvernement, La Trémoille s'attira un grand nombre d'ennemis en écartant du roi ceux qui pouvaient contre-balancer son influence, et en faisant mettre à mort ceux qui voulaient le renverser. En 1433, il fut enlevé à Chinon par des conjurés, qui ne lui rendirent la liberté que moyennant une rançon de 6,000 écus d'or et sous la condition qu'il ne reparaîtrait plus à la cour. Il se retira alors dans le Poitou, prit part, en 1439, à la révolte connue sous le nom de Praguerie, resta impuni après la pacification et termina sa vie dans la retraite. Ce personnage avait fait commettre beaucoup de fautes à Charles VII, qui l'avait comblé de biens, et il s'était rendu coupable d'un grand nombre de crimes.

LA TRÉMOILLE (Louis II, sire DE), vicomte de Thouars, prince de Talmont, né en 1460, mort en 1525. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'illustration de cette famille. Placé à la tête des troupes que Charles VIII envoya contre le duc de Bretagne François II, il gagna, en 1488, la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où il fit prisonniers le duc d'Orléans (depuis Louis XII) et le prince d'Orange, hâta, par ses succès, la conclusion du traité de Sablé, retourna assiéger Rennes en 1491, et contribua à la réunion de la Bretagne à la France et au mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII. Sa belle conduite en Italie (1495), particulièrement à Fornoue, où il contribua puissamment à la victoire en commandant le corps de bataille, lui valut la lieutenance générale du Poitou, de l'Angoumois et des Marches de Bretagne. Louis XII étant monté sur le trône, ses courtisans l'engageaient à se venger. « Ce n'est pas au roi de France, dit-il, à venger les injures du duc d'Orléans. » Pour prouver la confiance que lui inspirait celui qui l'avait fait jadis prisonnier, il mit, deux ans après, La Trémoille à la tête de l'armée d'Italie. Celui-ci conquit la Lombardie (1500), força les Vénitiens à lui livrer le duc de Milan, Louis Sforze, et, de retour en France, fut nommé gouverneur de la Bourgogne, amiral de Guyenne, puis de Bretagne. Ayant reçu, en 1503, l'ordre de conquérir le royaume de Naples, La Trémoille dut suivre un mauvais plan de campagne qui lui était imposé et échoua dans son entreprise. Après avoir combattu à Agnadel (1509), puis à Novare, où il éprouva un échec (1513), il défendit la Bourgogne avec une grande énergie. En 1515, Louis de la Trémoille assista, avec François Ier, à la bataille de Marignan, où il fit des prodiges de valeur. Par la suite, il défendit, presque sans troupes, la Picardie contre l'Angleterre et l'Empire coalisés (1522-1523), et, enfin, périt glorieusement à la bataille de Pavie (1525). Ses contemporains l'avaient surnommé le **Chevalier sans reproche.** Il avait servi sous quatre rois, et ne s'était pas moins distingué dans les négociations diplomatiques que dans les combats. C'est ainsi qu'il remplit, avec succès, des missions auprès d'Anne de Bretagne, de Maximilien, roi des Romains, des Suisses et du pape Alexandre VI.

LA TRÉMOILLE (Gabrielle DE BOURBON, dame de), princesse de Talmont, femme du précédent, morte en 1516, au château de Thouars, dans le Poitou. Elle était fille de Louis de Bourbon, premier du nom, comte de Montpensier, et de Gabrielle de La Tour. En 1485, elle épousa Louis II, sire de La Trémoille, et en eut un fils, Charles de La Trémoille, qui eut Charles VIII pour parrain. Douce et bonne, mère plus que princesse, lettrée surtout, la princesse de Talmont voulut élever elle-même son enfant. Celui-ci, après avoir servi sous Louis XII, suivit François Ier dans la folle expédition du Milanais et fut tué à la mémorable bataille de Marignan. Sa mère ne voulut pas être consolée ; abîmée dans sa douleur, elle languit et mourut de chagrin. Elle laissa plusieurs ouvrages, restés manuscrits : l'*Instruction des jeunes filles ;* le *Temple du Saint-Esprit ;* le *Voyage du pénitent ;* les *Contemplations de l'âme dévote sur les mystères de l'Incarnation et de la Passion de Jésus-Christ*. Ces écrits, dit Hilarion de Coste, sont les fidèles et assurés témoins, non-seulement de sa piété et de sa sagesse, mais aussi de son savoir.

LA TRÉMOILLE (Claude, duc DE), général français, né en 1566, mort en 1604. Après avoir servi contre les protestants, il se prononça en leur faveur, se joignit à son beau-frère Henri de Condé, qu'il seconda dans toutes ses entreprises, prit part au siége de Brouage, à l'expédition d'Angers, à la bataille de Coutras, puis s'attacha à la fortune de Henri de Navarre, depuis Henri IV. Peu après, il contribua à la défense de Tours contre Mayenne, à la prise de Meulan, à la victoire d'Ivry, battit les ligueurs près de Montmorillon, se distingua à Fontaine-Française (1595), et son duché de Thouars fut érigé, par Henri IV, en duché-pairie. En 1597, La Trémoille présida l'Assemblée de Châtellerault, défendit avec chaleur les droits des réformés, reçut une mission en Portugal, après la proclamation de l'édit de Nantes, et finit ses jours dans son château de Thouars.

LA TRÉMOILLE (Charlotte-Catherine DE), princesse de Condé, sœur du précédent, née en 1568, morte à Paris en 1629. Elle épousa, en 1586, Henri de Bourbon, premier prince de Condé, à qui elle apporta en dot le comté de Taillebourg et plusieurs terres importantes. A peine marié, le prince de Condé fut obligé de quitter sa nouvelle épouse et d'accourir auprès de son cousin, Henri de Navarre. Catherine de La Trémoille était enceinte et, le 30 avril 1587, elle mit au monde Eléonore de Bourbon, qui, en 1616, devait épouser le fils de Guillaume de Nassau, Philippe-Guillaume, prince d'Orange. Après la bataille de Coutras, dont il fut un des héros, et où il arrêta, de ses propres mains, Saint-Luc, qui venait de lui donner en pleine poitrine un coup de lance, le prince de Condé profita d'une trêve et accourut à Saint-Jean d'Angely, où résidait Catherine ; mais, quelques jours après, il était pris tout à coup de vomissements violents et il mourait empoisonné, le 5 mars 1588. Le bruit courut alors que la princesse, enceinte du fait d'un jeune page nommé Léon Belcastel, avait empoisonné son mari pour qu'il ne pût découvrir sa faute. Arrêtée et enfermée au château de Saint-Jean-d'Angely en 1588, elle accoucha, dans sa prison, d'un fils, qui fut Henri de Bourbon, prince de Condé, et qui devait épouser, en 1609, la belle Charlotte de Montmorency. Rendue à la liberté en 1595, par ordre de Henri IV, la princesse de Condé reparut à la cour et le parlement la déclara solennellement innocente du meurtre de son mari. Bien que la légitimité du jeune Henri de Bourbon fût vivement contestée par ses parents, Henri IV n'hésita point à lui donner le rang de premier prince du sang et à montrer à sa mère une bienveillance affectueuse, qui trouverait son explication dans des assertions fort répandues à cette époque et qui n'ont rien d'invraisemblable. Le Vert-Galant avait eu pour maîtresse Charlotte de La Trémoille, du vivant de son mari, et le jeune prince de Condé était le fils, non du page Belcastel, mais bien de Henri IV lui-même.

Après être restée quelque temps à la cour, la princesse de Condé vécut dans la retraite et s'adonna à des pratiques de dévotion, ce qui n'empêche pas l'Estoile de l'accuser d'avoir favorisé les amours de Henri IV pour sa belle-fille, Charlotte de Montmorency.

LA TRÉMOILLE (Henri-Charles, duc DE), prince de Tarente, né à Thouars en 1620, mort en 1672. Il fit ses premières armes en Hollande, sous le prince d'Orange, se distingua dans la campagne de 1640, se jeta, plus tard, dans la ligue des princes, par mécontentement contre Mazarin, joua un rôle brillant dans les guerres de la Fronde, fut emprisonné, en 1665, pour sa fidélité au prince de Condé, et reprit du service en Hollande en 1663. De retour en France (1669), il présida la noblesse aux états de Bretagne et abjura le protestantisme l'année suivante. Il a laissé des *Mémoires* intéressants sur la guerre de la Fronde ; ils ont été publiés par Griffet (Liége, 1767).

LA TRÉMOILLE (Antoine-Philippe DE), prince de Talmont, général français, mort sur l'échafaud, à Laval, en 1794. Après avoir servi dans l'émigration en qualité d'aide de camp du comte d'Artois, il rentra en France en 1793, fut arrêté à Château-Gontier, s'évada et alla se réunir aux insurgés du Poitou. Sa naissance, ses traits imposants lui donnèrent un grand ascendant sur la multitude. Nommé général de la cavalerie, il donna des preuves de courage devant Nantes (29 juin 1793), à Châtillon, à Cholet, à Saint-Florent, à Laval ; mais, ayant voulu s'embarquer pour l'île de Jersey, sous le prétexte de presser l'envoi des renforts qu'amenait l'amiral anglais de Moira, il fut arrêté par ordre de Stofflet, et devint suspect aux siens. Il se conduisit ensuite avec beaucoup de bravoure à la prise de Dol et à la défaite du Mans (14 déc. 1793). Après cette affaire, il se retira, contrarié de ce qu'on lui avait préféré Fleuriot pour le commandement en chef. Reconnu, sous des habits de paysan, en passant par Fougères, il fut mis en arrestation, puis décapité à Laval.

LA TRÉMOILLE (Charles-Bretagne-Marie-Joseph, prince DE), duc de Tarente, général et homme politique, frère du précédent, né à Paris en 1764, mort en 1839. Colonel au début de la Révolution, il émigra, fit la campagne de 1792 contre la France, puis servit dans les armées de l'empereur François II et dans celles du roi de Naples, combattit contre nos troupes à Lodi, et commanda une brigade dans l'armée de Mack, en 1798. Quelque temps après, il alla se joindre aux insurgés de la Vendée, puis vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Il devint alors lieutenant général, pair de France, et prêta, en 1830, serment à la nouvelle dynastie. — L'hôtel de La Trémoille, que l'on admirait à Paris, rue des Bourdonnais, a disparu; sa tourelle gothique, chef-d'œuvre de grâce et de légèreté, a été démontée et transportée à l'Ecole des beaux-arts.

LATREUTIQUE adj. (la-treu-ti-ke — du gr. *latreuô*, j'adore). Théol. Il se dit du culte que l'on offre à Dieu comme souverain Etre : *L'holocauste est un sacrifice* LATREUTIQUE. (Supplém. de l'Acad.)

LATRIDIE s. f. (la-tri-dî). Entom. V. LATHRIDIE.

LATRIE s. f. (la-trî — du gr. *latreia*, culte). Théol. *Culte de latrie*, Culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul, par opposition au culte de dulie, que l'on rend aux saints : *Le terme d'adoration exprime le culte suprême, ou le* CULTE DE LATRIE, *quand il s'agit de Dieu ou des personnes de la sainte Trinité.* (Gousset.)

— **Encycl.** La distinction entre le culte de *latrie* et le culte de dulie paraît illusoire aux protestants. Ils disent que, chez les Grecs, *latrie* et dulie expriment l'un et l'autre le service, c'est-à-dire le culte; d'où ils concluent que les orthodoxes adorent indifféremment Dieu, les saints, les reliques, les images, puisqu'ils rendent un culte à ces divers objets; qu'entre idolâtrie, culte des idoles, et iconolâtrie, culte des images, il n'y a aucune différence. Mais argumenter sur un mot équivoque, leur répondent les théologiens catholiques, n'est pas le moyen d'éclaircir une question. Un militaire sert le prince, un magistrat sert le public; nous rendons service à nos amis, nous disons même à un inférieur : je suis votre serviteur. Si un disputeur soutenait que, dans tous ces exemples, le mot servir a le même sens, il se rendrait ridicule. Servir Dieu, ajoutent-ils, ce n'est pas seulement lui rendre des honneurs et du respect, mais c'est lui témoigner l'amour, la reconnaissance, la confiance, la soumission et l'obéissance que nous lui devons comme au souverain maître de toutes choses; peut-on dire, dans le même sens, que nous servons les saints et les images, parce que nous les honorons et que nous leur donnons des signes de respect? Nous honorons les saints parce qu'ils sont eux-mêmes les serviteurs de Dieu; en cela, nous n'obéissons pas aux saints, mais à Dieu. Il est dit, dans l'Apocalypse, qu'ils régneront avec Dieu; leur récompense est appelée un royaume. Donc, selon les catholiques, les mots *latrie*, dulie, culte, service, etc., changent de signification selon les divers objets auxquels ils sont appliqués; de même, le culte change de nature selon la diversité des objets auxquels il est adressé et des motifs par lesquels il est inspiré; enfin, c'est l'intention seule qui décide si un culte est religieux ou superstitieux, légitime ou criminel.

Voilà, croyons-nous, le dernier mot de cette question, qui a, d'ailleurs, beaucoup perdu de son intérêt. Si les catholiques déclarent expressément qu'en adorant la Vierge, les saints et les reliques, ils n'entendent reconnaître en eux aucun caractère divin, cette déclaration suffit pour les mettre à l'abri de toute accusation d'idolâtrie. Toutefois, on conservera le droit de leur reprocher leur inconséquence, puisqu'ils ont blâmé et persécuté comme idolâtre, chez les païens, ce culte qu'ils se justifient de rendre à des créatures. Au fond, les divinités de second ordre et les héros ne diffèrent que par le nom des anges et des saints; et, si le culte de ceux-ci n'est pas idolâtre, le culte de ceux-là ne l'est pas davantage.

LATRINES s. f. pl. (la-tri-ne — du lat. *latrina*, que les grammairiens latins rapportent à *lavatrina*, bain; de *lavare*, laver. Ce serait un euphémisme qui révélerait des soins de propreté bien d'accord avec les habitudes des Romains). Cabinet d'aisances, lieu où l'on satisfait les besoins naturels : LATRINES *publiques. Aller aux* LATRINES. *Héliogabale vécut dans des lieux infâmes, et fut tué dans des* LATRINES. (Chateaub.) *A Strasbourg, l'office réservé aux cabaretiers était de nettoyer, chaque lundi, les* LATRINES *et les greniers de l'évêché.* (Fr. Michel.)

— **Encycl.** V. FOSSE D'AISANCES.

LATRO (M.-Porcius), rhéteur, né en Espagne vers 50 avant J.-C., mort l'an 4 de notre ère. Il eut pour condisciple et pour ami Sénèque l'Ancien, se rendit célèbre en Espagne comme rhéteur, puis alla se fixer à Rome, où il ouvrit une école qui eut un grand nombre d'élèves, notamment Ovide. Sénèque fait le plus grand éloge de Latro, qui joignait à une mémoire étonnante une grande facilité d'élocution, et qui se livrait avec une même ardeur au travail et aux plaisirs. Ses facultés brillantes se dissipèrent en bruyantes et stériles improvisations. On lui a attribué les déclamations de Cicéron contre Salluste et de Salluste contre Cicéron.

LATROBE (Benjamin-Henri), architecte anglais, né en 1763, mort à la Nouvelle-Orléans en 1820. Il se démit, en 1785, d'un emploi au bureau du timbre pour étudier l'architecture à Londres, et se rendit, dix ans plus tard, aux Etats-Unis, où il fut chargé de travaux importants. Après avoir rendu navigable la rivière James, il devint ingénieur de l'Etat de Virginie, éleva des phares le long de la côte, exécuta des travaux de fortification et éleva à Philadelphie la Banque, magnifique édifice en marbre blanc, puis le Château-d'Eau. Devenu inspecteur des travaux publics de la Confédération, Latrobe accrut encore sa réputation en construisant la cathédrale de Baltimore, la Bourse de cette ville, la salle des représentants à Washington. Il mourut de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, qu'il avait été chargé de pourvoir d'eau.

LATROBITE s. f. (la-tro-bi-te — de *Latrobe*, nom propre d'homme). Minér. Hydrosilicate alcalin d'alumine et de chaux, ainsi appelé en l'honneur du rév. C.-J. Latrobe, à qui de Brooke l'a dédié.

— **Encycl.** La *latrobite* a été trouvée dans un calcaire spathique de l'île d'Amitok, près de la côte du Labrador, dans l'Amérique septentrionale. C'est une substance opaque, d'un rose pâle, à éclat vitreux, à cassure lamellaire et inégale. Elle est rayée par le feldspath, mais elle raye le verre. Sa densité est exprimée par 2,80. Ce minéral se présente en masses lamelleuses amorphes, mais il possède un clivage qui conduit à un prisme rhomboïdal d'environ 93° 30′. D'après l'analyse de Gmelin, il renferme : 44,63 de silice; 30,81 d'alumine; 8,28 de chaux; 6,57 de potasse; 3,16 d'oxyde de manganèse; 0,63 de magnésie, et 2,04 d'eau. Il fond au chalumeau en un verre blanc. Avec le borax, il donne un globule d'un violet pâle.

LATRODECTE s. m. (la-tro-dè-kte — du gr. *latrês*, captif; *dêktês*, qui mord). Arach. Genre d'aranéides, formé aux dépens des théridions, et comprenant plusieurs espèces répandues dans les deux mondes : *Les* LATRODECTES *filent, dans les sillons, sous les pierres, des fils en nœuds ou en filets, où les plus gros insectes se trouvent arrêtés.* (Walckenaër.)

— **Encycl.** Le genre *latrodecte* a été établi par Walckenaër, qui assigne à ces araignées les caractères suivants : yeux au nombre de huit, presque égaux entre eux, occupant le devant du corselet; lèvre triangulaire, grande et dilatée à sa base; mâchoires inclinées sur la lèvre, cylindriques, grandes et fortes, la première la plus longue de toutes, la seconde ensuite, et la troisième la plus courte. Latreille avait réuni ce genre aux théridions, mais il diffère de ces derniers par les mâchoires dilatées à la base et légèrement inclinées antérieurement, et par les yeux, qui sont placés sur deux lignes longitudinales assez éloignées l'une de l'autre et presque de même grosseur. Les *latrodectes* diffèrent encore des théridions non-seulement par leurs organes de manducation et de locomotion, mais encore par leurs mœurs et par la manière dont ils tendent et disposent leurs fils; car ils filent, dans des sillons et sous les pierres, des nœuds et des filets où les insectes qui passent peuvent se trouver arrêtés. Walckenaër a divisé ce genre en deux sous-genres, dont le premier est celui des globuleuses. Cette division a pour type le *latrodecte malmignatte*. « Cette arachnide, dit Thiébaut de Berneaud, est d'un noir luisant, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang. Tout le corps est couvert de poils et fixé au corselet par un pédicule court. Elle tend sa toile à terre et en rase campagne, et se jette sur sa proie avec une vitesse prodigieuse. C'est au scorpion surtout qu'elle fait une guerre acharnée; elle se repaît avec délices de son sang. Vers la fin de l'été, elle s'accouple, pond de deux cents à quatre cents œufs, qu'elle enveloppe dans une coque de soie blanche. L'hiver, elle se cache parmi les grosses pierres, dans les fentes des rochers et sur les vieux murs où, engourdie, elle attend le réveil du printemps. » On dit que la morsure de ce *latrodecte* est dangereuse, mortelle même. Son venin est d'autant plus subtil que la chaleur est plus élevée. La seconde division renferme une seule espèce, le *latrodecte assassin*, qui se trouve dans l'Amérique méridionale. Il diffère du *latrodecte* malmignatte par son abdomen allongé. Il est aussi à redouter pour les animaux, et probablement même pour l'homme.

LATRON s. m. (la-tron — du lat. *latus*, côté). Ant. milit. Satellite, garde du corps, chez les anciens peuples d'Italie.

LATRONCULAIRE adj. (la-tron-ku-lè-re — du lat. *latrunculus*, latroncule). Hist. nat. Qui a la forme d'un damier.

LATRONCULE s. m. (la-tron-ku-le — lat. *latrunculus*, dimin. de *latro*, larron). Ant. rom. Jeton dont les Romains se servaient pour calculer. ‖ Pièce d'un jeu qui paraît avoir quelque analogie avec les dames ou les échecs des modernes.

LATRONICO, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. de la Basilicate, district et à 10 kilom. E. de Lagonegro, ch.-l. de mandement; 3,300 hab. Sources d'eaux minérales.

LATROUN, village abandonné de la Palestine, sur la route de Jaffa à Jérusalem; il n'a d'autre importance que celle des souvenirs qu'il réveille. Ce village paraît tirer son nom du *Vicus latronum* (bourg des voleurs), et une vieille légende y rattache le souvenir du bon larron qui se convertit sur la croix. On voit sur un tertre, à gauche de la route, les ruines d'un château fort, sans doute le *Castellum Emmaüs* des croisades, qui devait commander l'entrée de la vallée. Robinson pense que cette colline est l'ancien *Modein*, résidence et tombeau des Macchabées.

LATTAGE s. m. (la-ta-je — rad. *latter*). Constr. Action de latter : *Procéder au* LATTAGE *d'une toiture.* ‖ Ouvrage de lattes : *Un* LATTAGE *bien fait.*

L'ATTAIGNANT (Gabriel-Charles DE), poëte français, né à Paris en 1697, mort dans cette ville en 1779. Elevé par les Pères de la doctrine chrétienne, il entra sans aucune vocation dans les ordres, obtint un canonicat à Reims, mais n'en continua pas moins de vivre à Paris, où il fréquenta les salons et les mauvais lieux, les cabarets et les tripots. Joyeux viveur, il fit métier d'amuser par des couplets satiriques, des chansons, des bons mots et des épigrammes la société fort mêlée au milieu de laquelle il passa sa vie, et un beau jour, le comte de Clermont, qu'il avait blessé, n'hésita point à le faire bâtonner par ses gens. Vers quatre-vingts ans, usé par l'âge et par les plaisirs, il songea à faire une fin, se convertit, dit-on, et se retira chez les Pères de la doctrine chrétienne, où il attendit la mort.

Cet abbé libertin, ce rimeur frivole a laissé un grand nombre de pièces de vers, écrites facilement, mais en général fort médiocres et dans lesquelles il faisait presque toujours bon marché de la décence. C'est à lui qu'on doit cette chanson, jadis si populaire : *J'ai du bon tabac dans ma tabatière.* Pour donner une idée de sa manière, nous citerons les deux pièces suivantes. La première est le portrait d'une actrice :

Vous chantez comme une sirène,
Vous buvez autant que Silène,
Et vous aimez mieux que Cypris.
Des plaisirs vous êtes la reine;
Partout vous remportez le prix :
A la table, au lit, sur la scène.

La seconde est une pièce monorime, dans laquelle il fait l'apologie de l'infidélité :

Non, la fidélité
N'a jamais été
Qu'une imbécillité;
J'ai quitté
Par légèreté
Plus d'une beauté.
Vive la nouveauté!
Mais, quoi! la probité?...
Puérilité!
Le serment répété,
Style usité!
A-t-on jamais compté
Sur un traité
Dicté
Dans la volupté,
Sans liberté?
On feint, par vanité,
D'être irrité;
L'amant peu regretté
Est imité;
La femme, avec gaîté,
Bientôt s'arrange de son côté.

On a de l'abbé de L'Attaignant : *Pièces dérobées à un ami* (Paris, 1750, 2 vol. in-12), recueil publié par Meunier de Querlon; *Poésies* (Paris, 1757, 4 vol. in-12), éditées par l'abbé de La Porte, qui publia nombre de pièces de son ami dans le recueil intitulé : le *Portefeuille d'un homme de goût* ou l'*Esprit de nos meilleurs poëtes* (Amsterdam, 1765, 2 vol. in-12). Un 5e volume parut, en 1779, sous le titre de *Chansons et poésies fugitives de l'abbé de l'Attaignant; Epître à M. L.-P. sur ma retraite* (Paris, 1769, in-8°); *Réflexions nocturnes* (Paris, 1767, in-8°). L'Attaignant collabora avec Fleury pour la composition de l'opéra-comique intitulé le *Rossignol*, bien connu des amateurs de la vieille musique française. En 1810, Millevoye édita un choix de vers du chanoine poëte (in-18); mais ce choix n'est pas des plus sévères. — Il ne faut pas confondre l'abbé de L'Attaignant avec son parent, L'ATTAIGNANT DE DAINVILLE, trésorier de Saint-Lazare, qui fit une comédie en cinq actes et en vers, intitulée le *Fat*. Cette pièce, jouée en 1751, resta manuscrite.

LATTARICO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district de Cozenza; 2,165 hab.

LATTE s. f. (la-te — mot d'origine germanique : allemand *latte*, anglais *lath*, kimry *lloth*, baguette). Constr. Morceau de bois long et peu épais, refendu selon le fil : *Une botte de* LATTES. *Clouer des* LATTES. ‖ *Latte volige*, Celle qui sert à porter l'ardoise. ‖ *Latte jointive*, Celle qu'on cloue à des pans de charpente, pour recevoir un enduit de plâtre. ‖ *Contre-latte*, Latte fixée en travers d'autres lattes, pour les maintenir.

— Art. milit. Sabre de grosse cavalerie : *Une* LATTE *de cuirassier.*

— Mar. Tringle de bois servant à faire des caillebotis et d'autres ouvrages.

— Techn. Bande de fer plate, telle qu'elle arrive de la forge. ‖ Pièce du métier à broder. ‖ Palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée. ‖ Chacun des échelons qui soutiennent la toile des ailes d'un moulin à vent.

— Pl. Hist. milit. Il se dit d'un genre de supplice en usage autrefois dans quelques armées du Nord, et qui consistait à enfermer les condamnés dans une chambre dont le plancher était formé de lambourdes prismatiques, qui fatiguaient et blessaient les prisonniers.

LATTÉ, ÉE (la-té) part. passé du v. Latter : *Une cloison* LATTÉE. *Une toiture* LATTÉE.

LATTER v. a. ou tr. (la-té — rad. *latte*). Constr. Garnir de lattes : LATTER *une cloison, une toiture.* ‖ *Latter à claire-voie*, Mettre des lattes sur un pan de bois pour retenir le plâtras des panneaux. ‖ *Latter à lattes jointes*, Clouer des lattes tout près les unes des autres, de façon qu'elles se touchent.

— Absol. : *Il n'y a plus qu'à* LATTER.

— Mar. Disposer des lattes en piles, en laissant des intervalles qui permettent la circulation de l'air nécessaire à la conservation des bois.

LATTICINIO s. m. (la-ti-si-ni-o — mot ital. signifiant *blanc de lait*). Verrerie. Nom donné au verre blanc opaque, employé autrefois par les Vénitiens pour la fabrication des vases filigranés : *Le* LATTICINIO *n'est qu'un verre coloré en blanc de lait par l'oxyde d'étain ou l'arsenic.* (J. Labarte.)

LATTIS s. m. (la-ti — rad. *latte*). Ouvrage de lattes : *Plâtrer un* LATTIS.

— **Encycl.** Les *lattis*, qui sont jointifs ou espacés, s'exécutent sous les poutres des planchers, sur les pans de bois ou sur les chevrons des combles, soit pour recevoir un enduit, pour retenir les matériaux que l'on place entre eux, soit pour fixer la couverture, tuile ou ardoise. Un *lattis* est dit jointif, lorsqu'il n'y a qu'un centimètre de vide entre les lattes; il est espacé, quand l'espace vide est plus grand que cette dimension. Pour les plafonds, on place les lattes à $0^{m},11$ d'axe en axe, ce qui donne un vide d'à peu près $0^{m},08$. Pour les pans de bois et les cloisons légères, les *lattis* sont toujours espacés, et le vide entre les lattes voisines doit être de $0^{m},18$ environ. Pour les combles, on ne peut guère fixer de règle, l'espacement dépendant de la dimension de la tuile et de son recouvrement. Lorsque l'on emploie les lattes pour les couvertures en ardoise, on les pose presque toujours jointives, de façon qu'une ardoise repose sur plusieurs lattes. La pose d'un *lattis*, qui paraît être un travail très-simple, exige de grands soins de la part de celui qui l'exécute, car c'est surtout à sa bonne exécution que sont dues la grande adhérence du plâtre au bois et la solidité des plafonds, pans de bois, cloisons, couvertures, etc. Pour les plafonds, les lattes doivent être posées de manière que les extrémités se trouvent au milieu des solives; dans les pans de bois et les cloisons, on a soin que les lattes placées sur chacune des faces se trouvent au milieu des intervalles de celles de l'autre face, c'est-à-dire qu'elles se croisent de manière à ne jamais présenter la même largeur de vide sur chaque face. Dans l'exécution d'un *lattis* soigné, on doit toujours s'arranger de façon que les lattes noueuses et tortueuses se trouvent dans les endroits où la charge de plâtre sera la plus forte, et on doit tourner la face tortueuse de la latte vers l'intérieur du plancher ou du pan de bois. Les lattes employées dans les *lattis* sont la latte de cœur de chêne et la latte blanche; la première est la meilleure; on l'emploie de préférence pour la construction des plafonds et le recouvrement des pans de bois; la seconde, d'une qualité inférieure à la précédente, sert à latter les cloisons légères et autres ouvrages intérieurs; on trouve, dans quelques localités, des lattes en sapin ou en peuplier, qui ont 4 ou 5 mètres de longueur et $0^{m},4$ de largeur. Les clous dont on fait usage pour exécuter les *lattis* et les fixer aux solives ou poteaux sommiers sont à tige carrée et à tête large; on leur donne le nom de clous à lattes; leur longueur est de $0^{m},028$, et le kilogramme en contient 680. On les remplace avantageusement par les clous d'épingle de $0^{m},027$ de longueur, qui ne fendent pas les lattes comme les clous ordinaires. Le temps que met un maçon, avec un garçon, pour exécuter un mètre carré de *lattis* est en moyenne de $0^{h},70$ pour *lattis* jointifs de plafond; $0^{h},30$ pour *lattis* espacés de $0^{m},08$ pour plafonds; $0^{h},17$ pour *lattis* espacés de $0^{m},18$ pour cloisons et pans de bois. Depuis que le fer a pris une si grande importance dans la construction des planchers et des combles, on ne fait plus usage de *lattis* en bois pour fixer les enduits et la couverture; on se sert, à cet effet, de petits fers fantons, que l'on pose directement sur les entretoises des solives, et sur lesquels on place les plâtras, poteries ou briques qui doivent former le remplissage. Ce dernier exécuté, on charge le plafond, qui s'attache après ces matériaux, et on se dispense de *lattis*.

On donne encore quelquefois le nom de *lattis* aux poutres américaines des ponts à treillis, qui sont composées de pièces de bois ou de fer se croisant sous un angle maximum de 45° avec l'horizon. Ces poutres dites en *lattis*, ou mieux *poutres lattices*, sont plus communément connues sous les noms de poutres en treillis quand elles sont en fer, et de poutres américaines lorsqu'elles sont en bois. Ce genre de poutres, employé pour la première fois par l'Américain How, forme l'ossature des ponts à treillis, et est soumis à des efforts particuliers qui trouveront leur développement aux mots PONTS et TREILLIS.

LATUDE (Jean-Henri MASERS DE), célèbre prisonnier de la Bastille, une des plus touchantes victimes du despotisme royal, né à Montagnac (Hérault) en 1725, mort obscurément à Paris en 1805. On a soulevé des doutes sur la légitimité de sa naissance. Il paraît que son acte de baptême est ainsi conçu : « Jean-Henri, illégitime fils de Jeanneton Aubrespy et d'un père inconnu; les parrain et marraine ont été Jean Bouhour et Jeanne Boudet. » Jeanneton Aubrespy, servante chez M. Vissec de Latude, était de mœurs faciles; elle eut un enfant de son maître : c'est l'homme qui était destiné à une si orageuse existence.

Reconnu sans doute, au moins tacitement, par son père, Henri de Latude se voua à l'état militaire; il avait reçu de bonne heure une éducation distinguée; son goût naturel pour les mathématiques le décida à entrer dans le corps du génie. Envoyé à Berg-op-Zoom, il en revint lors de la paix de 1748; perdant, par cette paix, tout espoir d'avancement, et dévoré d'ambition, il conçut, malheureusement pour lui, un singulier moyen d'attirer l'attention. Il se flattait, non sans raison, que, s'il pouvait intéresser en sa faveur Mme de Pompadour, il arriverait plus vite par cette protection que par les plus grands mérites, et, basant son plan là-dessus, voici ce qu'il imagina.

On fabriquait alors, pour l'amusement des enfants, de petites fioles de verre qui éclataient dans la main avec une détonation assez forte. Il s'en procura quelques-unes, les rangea dans une boîte remplie d'un mélange d'alun et d'amidon en poudre, et, à l'aide d'un fil de fer, relia ces fioles au couvercle de façon qu'elles éclatassent si l'on ouvrait la boîte. Le paquet fut mis par lui à la poste, à l'adresse de la marquise, et, en même temps, Latude, qui s'était ménagé quelques communications avec la domesticité de Versailles, prévenait un valet de chambre d'un envoi mystérieux qui devait être fait le lendemain à la favorite. Il insinua que le hasard d'une conversation qu'il avait entendue lui avait livré ce grand secret : Mme de Pompadour courait les plus grands dangers, si elle ouvrait cette boîte fatale.

Il s'attendait bien à être épié après de telles révélations, et il le fut en effet. La boîte reçue, on l'ouvre avec précaution, les fioles éclatent; on analyse la poudre projetée par l'explosion, et l'on reconnaît qu'elle est absolument inoffensive. Les soupçons s'éveillent. Latude, arrêté et interrogé par le lieutenant général de police Berryer, finit par avouer qu'il est le seul inventeur de cette machination; qu'il n'y a ni complot ni complices; que la marquise n'a couru aucun danger, et que son seul but était de se faire protéger par elle, en ayant l'air de lui avoir sauvé la vie. On ne le crut pas tout d'abord, et la détention, les interrogatoires se prolongèrent. Le lieutenant général voulait à toute force rattacher cette tentative à quelque affaire d'Etat.

Latude fut jeté dans un des cachots de la Bastille, soumis à la plus rigoureuse incarcération, à la plus minutieuse surveillance, ne pouvant recevoir des nouvelles de sa famille, ne pouvant pas davantage lui en faire parvenir. Ainsi s'évanouissaient les beaux rêves d'avenir du trop ambitieux jeune homme, et commençait pour lui une vie de misères et de larmes qui devait durer trente-cinq ans.

Transféré quelques mois après au donjon de Vincennes, un beau jour, c'était le 25 juin 1750, il parvint à s'échapper, et voici de quelle façon originale : tout en courant, il demande au premier factionnaire qu'il rencontre s'il n'a pas vu l'abbé de Saint-Sauveur; un prisonnier à toute extrémité réclamait son ministère; puis, sans attendre la réponse, Latude poursuit sa route, renouvelant la même question à tous les factionnaires qu'il rencontre, et qui, croyant avoir affaire à un employé de la maison, le laissent passer, le laissent courir, le laissent sortir de prison.

Latude ne sut pas profiter de sa liberté. Il avait alors vingt-cinq ans; il était à l'âge de toutes les générosités, de toutes les confiances. Persuadé que Mme de Pompadour lui pardonnerait facilement ce qui n'était, en réalité, qu'une étourderie, il lui écrivit, lui raconta son évasion et lui indiqua son asile. Mais la trop célèbre marquise ne pouvait oublier qu'elle avait eu un instant de frayeur : elle remit la lettre de Latude au lieutenant de police, et le malheureux fut rejeté à la Bastille, où plus que jamais il fut surveillé et malheureux. Un jour, cependant, le gouverneur fut pris de compassion pour ce pauvre jeune homme, et, voulant adoucir sa captivité, il lui donna un compagnon. Ce compagnon était, lui aussi, un jeune homme, et, comme lui, il était détenu pour avoir déplu à la puissance de l'heure présente, à la marquise de Pompadour : il s'appelait d'Aligre. La conformité de leur destinée unit bientôt les deux prisonniers, et ils osèrent concevoir le projet de s'échapper ensemble de ce tombeau, où ils se voyaient parfaitement oubliés du reste du monde; ils se mirent à l'œuvre avec une intelligence et une énergie sans pareilles. Leurs préparatifs d'évasion les occupèrent plus de deux ans; après s'être fabriqué une scie et un couteau, ils taillèrent des bûches mises par eux en réserve et confectionnèrent une échelle; leur linge de corps, avec ce qu'ils purent distraire de leurs draps et couvertures, fut converti en une corde à nœuds de plus de 100 mètres de longueur. Ils parvinrent, en outre, à fabriquer des leviers, et tout cela malgré la surveillance active des gardiens.

Le 25 février 1756, tous les préparatifs étant finis, ils se mirent à l'œuvre de leur délivrance. Ils achevèrent de scier les grilles de fer qui barraient la cheminée à une certaine hauteur et montèrent ensuite, à la façon des ramoneurs, jusqu'au faîte de la tour. Ils avaient à redescendre à l'extérieur, à l'aide de la corde à nœuds, d'une hauteur de 120 mètres, avant d'atteindre le fossé que la fonte des neiges et des glaces avait rempli d'une eau bourbeuse. La nuit était noire, et, sous ce rapport, favorable à l'exécution de leur projet; mais le froid était intense, le vent les secouait cruellement le long des murailles, et leurs mains se déchiraient en glissant sur la corde. A force d'énergie, ils accomplirent pourtant ce périlleux voyage aérien et tombèrent, exténués et brisés de fatigue, dans le fossé de la tour. L'échelle de bois dont, par surcroît de précaution, ils s'étaient chargés leur servit à gravir le parapet; ils pénétrèrent ainsi dans le jardin du gouverneur; là, ils n'étaient pas encore sauvés. Un mur énorme leur restait encore à franchir, et ils n'avaient aucun moyen d'en tenter l'escalade; un seul parti restait à prendre. Pendant que d'Aligre se lamentait et renonçait à tout espoir, Latude s'armait bravement du levier et attaquait la maçonnerie; l'obscurité était toujours profonde; mais, outre que le moindre incident, l'aboiement d'un chien, le passage d'une ronde, pouvait leur faire perdre tout le fruit de tant de labeurs, ils craignaient, avec raison, que le jour ne les surprît; il leur fallut, en effet, quelques heures pour trouer l'énorme épaisseur du mur; mais, ce prodigieux travail accompli sans encombre, ils étaient libres. Latude et son compagnon n'eurent que le temps de se réfugier dans une des ruelles voisines du donjon; le petit jour paraissait, et la cloche d'alarme avertissait les sentinelles de leur fuite.

D'Aligre, déguisé en paysan, passa facilement la frontière, mais il fut arrêté à Bruxelles; Latude, informé de sa capture, changea de route et ne fut pas plus heureux : les exempts s'emparèrent de lui à Amsterdam, au moment où il allait s'embarquer pour les Indes. On le ramena à la Bastille.

Jeté, seul cette fois, dans un cachot dont le soupirail donnait sur les fossés du donjon, et par lequel il ne lui arrivait qu'un air fétide, il se vit entièrement perdu, et le découragement le saisit.

Pour toute distraction, le malheureux apprivoisait des rats, et, s'étant confectionné un petit flageolet, bien primitif, avec une branche de sureau, il leur jouait des airs auxquels, paraît-il, ces animaux n'étaient pas insensibles. La captivité rend patient et ingénieux; Latude parvint à se fabriquer des tablettes avec de la mie de pain, puis, se servant de son sang pour encre, il put écrire ses réflexions, les plans de réformes financières, les projets d'utilité publique qui roulaient dans sa tête, à lui, pauvre prisonnier couché sur la paille, sans couverture, les fers aux pieds et aux mains.

Le Père Griffet, aumônier de la Bastille, eut pitié de Latude : il lui fit donner un cachot moins affreux, et il lui procura de l'encre et du papier. C'est une puissante consolation que le travail; avec lui on oublie les déconvenues, les ennuis, les misères de la vie. Le prisonnier, dès ce jour, ne quitta plus la plume; il écrivit mémoires sur mémoires. Tous ses travaux, qui touchaient à la politique et aux finances, étaient envoyés par le Père Griffet au ministre. Mais hélas! le sort de leur auteur n'en était guère adouci. Un jour, Latude, put même faire parvenir à Mme de Pompadour un billet laconique, où il lui disait : « Le 25 de ce mois de septembre 1760, il y aura cent mille heures que je souffre. » Il crut un moment que la liberté allait lui être rendue; il lui restait encore deux cent mille heures à compter!

On lui permettait de se promener sur la terrasse de la tour; il trouva moyen d'intéresser à son sort deux petites blanchisseuses dont la mansarde donnait près des murs de la Bastille, et celles-ci, un beau jour d'avril 1764, lui firent connaître, à l'aide de gros caractères tracés sur une bande de papier, la mort de sa persécutrice, Mme de Pompadour. L'espoir lui revint; il croyait entendre sonner l'heure de son élargissement et il eut l'imprudence d'écrire au lieutenant de police. Le gouverneur lui ayant demandé comment il avait appris la mort de la favorite, événement que tous les prisonniers ignoraient, il refusa de répondre, afin de ne pas compromettre ses amies inconnues, s'emporta et ne gagna qu'une aggravation de peine. On le remit au cachot; il en sortit cependant peu de temps après, on ne sait pourquoi, et fut transféré à Vincennes. Là, on lui laissa une certaine liberté, la jouissance du jardin, la faculté de se promener, et il en profita pour s'évader (novembre 1765). Les blanchisseuses qui s'étaient intéressées à lui lui donnèrent asile. Comptant toujours sur la générosité de ses ennemis, il écrivit à M. de Sartines pour lui demander une audience. Celui-ci le fit arrêter et ramener à Vincennes, où on le garda plus étroitement.

Dix longues années s'écoulèrent. Latude était profondément oublié, lorsque le ministre Malesherbes, faisant une visite scrupuleuse des prisons d'Etat, le vit, écouta ses doléances et promit d'y faire droit. Mais, circonvenu par le lieutenant de police, qui lui représenta Latude comme un fou dangereux, il crut bien faire en ordonnant son transfèrement à Charenton. C'était aggraver encore le sort du malheureux captif; car Charenton était bien pire que Vincennes. Les fous étaient alors traités de la façon la plus cruelle, confinés dans des loges étroites et nourris d'aliments rebutants. Laissé un peu plus libre que les autres, il eut la douleur de retrouver dans un bouge fétide, chargé de chaînes et roué de coups par les gardiens, son ancien compagnon d'Aligre, dont la raison n'avait pas survécu à tant d'épreuves, qui le reconnut à peine, et mourut peu de temps après.

Cependant les aventures de Latude avaient fini par transpirer au dehors; il avait pu tromper la surveillance des gardiens et faire parvenir quelques lettres à des personnages influents. Un ordre de liberté, aussitôt révoqué, fut signé en 1777. A peine le malheureux était-il en route pour Montagnac, son pays, que des exempts l'arrêtèrent. Peut-être s'était-il attiré cette mésaventure par son obstination à vouloir rester à Paris, et par quelques démarches qu'il avait faites dans ce but. On l'enferma cette fois à Bicêtre, avec les malfaiteurs de la pire espèce.

Quelle singulière existence que celle que nous venons d'exposer, d'après des documents irrécusables, et que toute addition romanesque aux faits réels serait impuissante à rendre plus intéressante! Bien d'autres prisonniers ont blanchi dans les cachots; mais, du moins, Silvio Pellico, Fouquet, le Masque de fer sont parfois visités dans leur tombeau par un rayon d'espoir, de soleil. Pour Latude, et à une époque même où s'adoucissait le régime des prisons; pour ce malheureux, dont le seul crime fut une étourderie de jeunesse, la reclusion devint chaque jour plus affreuse. « Chaque année, écrit Michelet dans quelques pages émues qu'il a consacrées à la libératrice de l'infortuné, chaque année on aggravait sa triste position, on bouchait les fenêtres, on ajoutait des grilles.

» Il se trouva, continue le grand historien, il se trouva qu'en ce Latude la vieille tyrannie imbécile avait enfermé l'homme le plus propre à la dénoncer, un homme ardent et terrible, que rien ne pouvait dompter, dont la voix ébranlait les murs, dont l'esprit, l'audace étaient invincibles... Corps de fer indestructible qui devait user toutes les prisons, et la Bastille, et Vincennes, et Charenton, enfin l'horrible Bicêtre, où tout autre aurait péri.

» Je suis malheureusement obligé de dire que, dans cette société molle, caduque, il y eut force philanthropes, ministres, magistrats, grands seigneurs, pour pleurer sur l'aventure; pas un ne fit rien. Malesherbes pleura, et Lamoignon, et Rohan, tous pleurèrent à chaudes larmes.

» Il était sur son fumier à Bicêtre, mangé de poux, *à la lettre*, logé sous terre, et souvent hurlant de faim. Il avait encore adressé un mémoire à je ne sais quel philanthrope, par un porte-clefs ivre. Celui-ci heureusement le perd; une femme le ramasse. Elle le lit, elle frémit, elle ne pleure pas, celle-ci; mais elle agit à l'instant. »

Cette femme était une petite mercière, elle s'appelait Mme Legros... Voici quel fut le hasard invraisemblable qui décida de la mise en liberté de Latude. Le président de Gourgues vint visiter Bicêtre, par ordre royal. Il écouta les réclamations du prisonnier et, touché de ses plaintes, lui demanda un mémoire, que celui-ci se hâta de rédiger. Par une fatalité singulière, le porte-clefs qui s'était chargé de le porter au magistrat s'enivra en route et perdit la supplique. Une jeune femme, une petite mercière de Paris, Mme Legros, dont le nom est depuis inséparable de celui de Latude, ramassa le manuscrit, le lut, et, touchée de tant de malheurs, essaya de venir en aide à l'infortuné prisonnier. Le simple bon sens lui fit voir, ce que les autres ne voyaient pas, ou plutôt ne voulaient pas voir, que Latude n'était pas fou, mais, comme le dit Michelet, qu'il était victime d'une nécessité affreuse de ce gouvernement forcé de se cacher, de continuer l'infamie de ses vieilles fautes. C'était là l'obstacle auquel, après la mort de Mme de Pompadour, s'était brisée la bonne volonté de Malesherbes, de Lamoignon, de Rohan, et se serait brisée aussi infailliblement celle du président de Gourgues. Il fallait que Latude restât en captivité, tout simplement parce qu'il y avait été trop longtemps.

Mme Legros entreprit courageusement cette œuvre de justice et eut la force d'y persévérer malgré tout. Pendant trois ans, elle sollicita tout le monde, au milieu de tous les malheurs possibles. La police essaya de l'intimider, la menaça de l'enlever, de la faire enfermer; elle n'en continua pas moins, et, ayant perdu son petit commerce, elle sacrifia ses dernières ressources à cette cause qu'elle avait faite sienne. A force de voir les valets et les femmes de chambre des ministres et de quelques dames de haut rang, elle parvint enfin à intéresser au sort de Latude Marie-Antoinette elle-même. Louis XVI promet de s'occuper de l'affaire et se fait apporter le dossier, c'est-à-dire les papiers de la police, les notes des gens intéressés à ce que le prisonnier mourût entre leurs mains. Aussi, la conclusion du monarque fut-elle que Latude était un homme dangereux et qu'il ne serait *jamais* relâché. Ce *jamais* royal ne découragea pas Mme Legros, qui continua ses démarches, encouragée d'ailleurs par l'opinion publique. Le flot populaire montait déjà, submergeait Necker, noyait Sartines et, après lui, Lenoir; l'Académie porta un coup décisif, en accordant à Mme Legros le prix de vertu (1783), comme récompense de sa persévérance dans la cause qui lui tenait tant à cœur. Tout ce que le ministre Breteuil put obtenir de ce corps indépendant fut que le prix ne serait pas motivé; mais le coup dirigé contre la police et contre la cour n'en était pas moins sensible, et, dans les premiers jours de l'année suivante, Latude était définitivement mis en liberté. Il touchait à sa soixantième année et avait passé trente-cinq ans en prison. Pour toute indemnité, après tant de souffrances, il reçut une pension de quatre cents livres, en considération de son patrimoine perdu, disait le brevet, et, encore, à la condition de sortir de Paris, de vivre dans sa province, à Montagnac. Mme Legros, à force de démarches et de prières, parvint à faire révoquer cet ordre d'exil, et Latude vécut chez elle, à Paris. Quand éclata la Révolution, il en embrassa ardemment les principes, et, en 1793, attaquant les héritiers de Mme de Pompadour, il obtint contre eux de la Commune, sur le rapport de Chaumette, une condamnation à soixante mille livres d'indemnité, dont il ne put jamais toucher que le sixième; une souscription publique l'avait d'ailleurs mis à l'abri des plus pressants besoins. Latude s'éteignit obscurément en 1805.

« Mme Legros, dit Michelet, ne vit pas la destruction de la Bastille. Elle mourut peu avant. Mais ce n'en est pas moins elle qui eut la gloire de la détruire. C'est elle qui saisit l'imagination populaire de haine et d'horreur pour la prison du *bon plaisir*, qui avait enfermé tant de martyrs de la foi ou de la pensée. La faible main d'une pauvre femme isolée brisa, en réalité, la hautaine forteresse, en arracha les fortes pierres, les massives grilles de fer, en rasa les tours. »

Latude a laissé des mémoires, publiés en 1792 par un avocat, Thierry, sous ce titre : le *Despotisme dévoilé* ou *Mémoires de Latude, rédigés sur des pièces originales* (1792, 3 vol. in-12); Latude avait publié précédemment : *Histoire d'une détention de trente-neuf ans dans les prisons d'Etat, écrite par le prisonnier lui-même* (Amsterdam [Paris], 1787, in-8°), et *Mémoire de M. Latude, ingénieur* (1789, in-8°), qui n'est qu'un épisode, le récit de sa seconde évasion en 1756. Il a désavoué une autre publication, faite de son temps, sous le titre de *Mémoires du sieur Henri Mamers de Latude*. Pixérécourt et A. Bourgeois ont fait jouer, en 1834, un drame, *Latude*, qui a eu un certain succès. V. ci-après.

Latude ou Trente-cinq ans de captivité, drame en cinq tableaux, de Pixérécourt et Anicet Bourgeois (théâtre de la Gaîté, 15 novembre 1834). Les auteurs n'ont eu qu'à dramatiser des situations toutes tracées, et ils l'ont fait avec talent. Le prologue nous fait assister à l'entrevue, dans le jardin de Trianon, à Versailles, du jeune officier du génie, Masers de Latude, avec la marquise de Pompadour. Latude a vu la marquise, il y a cinq ans, et, depuis cette époque, il est brûlé du désir de la revoir, de lui parler, ne fût-ce qu'une minute. Pour arriver jusqu'à elle, il a usé d'un subterfuge audacieux; il lui a écrit qu'un complot menaçait sa vie, et qu'il le lui révélerait à elle-même, si elle daignait consentir à le recevoir. La marquise lui a accordé une audience, et Latude se trouve au rendez-vous, en même temps qu'un mousquetaire, que les auteurs nomment Dalègre au lieu de d'Aligre, poursuivi par la police pour une légère épigramme contre la favorite, et qui vient aussi lui demander sa protection. A peine a-t-il lu ces vers à Latude, que Saint-Marc, un exempt de police, se présente et l'arrête au nom du roi : « Vos papiers, lui dit-il. — Permettez, répond Latude, ces tablettes sont à moi; » et il prend le papier sur lequel Dalègre venait d'écrire sa malencontreuse épigramme. Dalègre est ainsi sauvé de la mort peut-être, mais non de la Bastille; il remercie Latude par un signe et se remet aux mains de l'exempt. Un instant après, Mme de Pompadour donne audience à Latude, et celui-ci se laisse aller à lui adresser la déclaration d'amour la plus brûlante; il se jette à ses pieds, lui prend les mains, qu'il couvre de baisers, lorsqu'une porte s'ouvre et le lieutenant de police, indigné de l'offense faite au roi, déclare Latude son prisonnier. La marquise, touchée, sans doute, de la jeunesse et un peu aussi de l'amour de l'officier, cherche à le faire passer pour fou aux yeux du lieutenant de police; mais celui-ci ordonne de fouiller Latude; on trouve sur lui les fatales tablettes de Dalègre; le malheureux officier ne veut pas trahir celui qu'il a sauvé, et la marquise, après avoir lu l'épigramme, ordonne que justice se fasse. On sait le reste. Latude, plongé dans les cachots de la Bastille, y passe huit ans à se préparer des moyens d'évasion. Grâce à une patience et à une énergie surhumaines, il est parvenu à se fabriquer avec du linge une échelle de cent quatre-vingts pieds de longueur, et, le soir même, il compte en faire usage pour recouvrer sa liberté, en même temps que Dalègre, dont le cachot est proche du sien. Tous deux s'évadent, en effet, et se sauvent en Hollande, où la police parvient à les rejoindre. Quand on les revoit en scène, ils sont dans la prison de Bicêtre. Dalègre est devenu fou; Latude a des cheveux blancs; ils en sont à leur trente-cinquième année de captivité, et ils mourraient prisonniers, victimes des lâches complaisances du lieutenant de police qui les a fait passer pour morts, sans le dévouement de M^me^ Legros. Suivant la mode des dramaturges, les auteurs de la pièce ont fait de ce sympathique personnage une amoureuse, qui passe sa vie à vouloir sauver Latude; l'histoire vraie est encore plus touchante. Grâce à elle, ils recouvrent la liberté, mais Dalègre est fou, il a cette idée fixe qu'il est devenu exempt de police et qu'il a arrêté et conduit à la Bastille la marquise de Pompadour.

Il y a dans ce mélodrame un épisode charmant : c'est celui des pigeons ramiers qui font l'office de facteurs entre la mansarde d'Henriette Legros et le cachot de Latude. Un jour, un de ces charmants messagers est tué en route par le fusil d'un exempt de police aposté sur son passage, et la correspondance des deux amants est découverte. En résumé, cette pièce méritait le succès qu'elle a obtenu; elle aurait pu être déclamatoire et ne l'est pas; les auteurs se sont contentés, comme nous l'avons dit, d'arranger pour la scène les faits les plus saillants acquis à l'histoire, et cela suffisait pour intéresser et émouvoir un public français, dans le cœur duquel les mots de justice et de liberté trouvent toujours un écho.

LATUIN (saint), vulgairement appelé **Lain**, premier évêque de Séez (Normandie), né dans la Grande-Bretagne, mort en 110. Sacré évêque par le pape, il alla prêcher le christianisme à Séez, où il opéra un grand nombre de conversions. D'après la légende, il fit beaucoup de miracles, et on rapporte qu'il guérissait les malades par son ombre seule. L'Eglise l'honore le 19 janvier.

LATYCZEW, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Podolie, ch.-l. du district de son nom, à 139 kilom. N.-E. de Kaminiec, sur le Bug; 2,300 hab.

LAUBACH, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, cercle de la haute Hesse, bailliage et à 8 kilom. N.-E. de Hungen, sur le Wetter; 2,100 hab. C'est le ch.-l. de la seigneurie de Solms-Laubach.

LAUBAN, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 62 kilom. N.-O. de Liegnitz, sur le Queiss; 6,000 hab. Gymnase, bibliothèque, hospice des orphelins. L'industrie principale consiste dans la fabrication de cotonnades et d'étoffes de demi-soie. L'église paroissiale, incendiée en 1760, est encore en ruine; c'est la chapelle du couvent de Marie-Madeleine, transformé en hôpital, qui sert d'église catholique. L'hôtel de ville date de 1593. La principale promenade de la ville est le Steinberg, d'où l'on découvre une vue magnifique. La fondation de Lauban date du X^e^ siècle. Dès 1188, Boleslas le Long en avait fait une ville qui fut agrandie et fortifiée, en 1264, par Othon le Pieux, margrave de Brandebourg. Au XV^e^ siècle, elle fut prise et saccagée par les hussites. Dans la guerre de Sept ans, les Prussiens et les Autrichiens s'y livrèrent des luttes acharnées. En 1815, elle fut la dernière des villes saxonnes qui fit sa soumission à la Prusse.

LAUBANIE (Yrieix DE MAGONTHIER DE), général français, né à Saint-Yrieix (Limousin) en 1641, mort à Paris en 1706. Il était depuis dix ans maréchal de camp, lorsque, assiégé dans Neuf-Brisach en 1699, il fit une vigoureuse sortie, s'empara de Neubourg et prépara la victoire de Freisingen. En 1702, il devint lieutenant général. Bloqué, en 1703, dans Landau par l'armée impériale, il y soutint un siége de soixante-neuf jours et capitula de la façon la plus honorable après cette belle défense, le 23 novembre 1704. Pendant le siége, il avait été aveuglé par une bombe qui éclata à ses pieds. Le roi lui fit une pension, mais ne lui donna pas le bâton de maréchal, qu'avait demandé pour lui le duc de Bourgogne. On lui doit une relation du siége de Landau, qui a été publiée dans les *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, du général Pelet (1835-1838).

LAUBARDEMONT (Jacques MARTIN, baron DE), magistrat français, dont le nom est devenu synonyme de juge inique et de magistrat sans conscience, né vers 1590, mort, d'après la *Gazette de Loret*, en 1653. Successivement président des enquêtes au parlement de Bordeaux, premier président de la cour des aides de Guyenne, intendant de la généralité de Touraine, Anjou et Maine (1632), il obtint de Richelieu le titre de conseiller d'Etat, et fut l'instrument docile du cardinal. On cite, parmi les procès au jugement desquels il présida, ceux d'Urbain Grandier (1633), de Cinq-Mars et de Thou. Il se vantait, dit-on, de sa perfide habileté à confondre l'innocence. « Donnez-moi, disait-il, une ligne la plus indifférente de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre. » Il y parut bien au procès du malheureux de Thou, condamné pour n'avoir pas voulu trahir l'amitié. Après la mort de Richelieu, Laubardemont tomba dans l'obscurité, chargé de l'exécration de ses contemporains. Dans les lettres de Guy Patin, on apprend que son fils fut tué, en 1651, dans une troupe de voleurs dont il faisait partie.

LAUBE (Henri), littérateur allemand, né à Sprottau (Silésie) en 1806. Après avoir été professeur à Breslau, il s'établit à Leipzig en 1831, pour y suivre la carrière des lettres, et fit un voyage en Italie en 1834. Impliqué à son retour dans des poursuites contre une société politique secrète, la *Burschenschaft*, il dut quitter la Saxe, se rendit à Berlin, où il fut emprisonné pendant neuf mois, se mit à voyager, après sa mise en liberté, et subit pour le même motif un nouvel emprisonnement de 1837 à 1839. M. Laube visita ensuite la France et l'Algérie, puis retourna à Leipzig. Lors des événements de 1848, il alla siéger comme député au parlement de Francfort, où il représenta une ville de la Bohême, et vota avec le parti modéré. Ayant donné sa démission en 1849, il se rendit à Vienne, et devint directeur du théâtre de la cour, qu'il quitta, en 1869, pour aller diriger le théâtre de Leipzig. M. Laube fait partie de l'école littéraire dite la *jeune Allemagne*. C'est un écrivain de beaucoup de talent et un observateur plein de finesse. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans la *Gazette du monde élégant*, dont il fut le rédacteur en chef de 1832 à 1844, dans le *Journal de minuit*, etc., on lui doit des ouvrages de politique, d'histoire et de critique littéraire, des romans, des pièces de théâtre, etc. Son style est vif, original, et son esprit humoristique n'est pas sans quelque parenté avec celui d'Henri Heine. Nous citerons de lui : le *Nouveau siècle* (Leipzig, 1832-1833, 2 vol.); la *Jeune Europe* (Manheim, 1833-1837, 4 vol.); *Impressions de voyages* (Manheim, 1834-1837, 6 vol.), ouvrage fort amusant; *Caractères modernes* (Manheim, 1835), série de portraits, dont quelques-uns sont fort piquants, mais dont les modèles ne sont pas toujours jugés avec impartialité; l'*Actrice* (1835); *Lettres d'amour* (1835); le *Bonheur* (1837), roman; les *Châteaux de plaisance français* (1840, 3 vol.); *Histoire de la littérature allemande* (1840, 4 vol.); le *Bréviaire du chasseur* (1841); le *Prétendant* (1842); la *Comtesse de Chateaubriand* (1843, 3 vol.); les *Femmes de George Sand* (1844); *Trois villes royales dans le Nord* (1845, 2 vol. in-8°); le *Comte belge* (1845), roman; *Paris en* 1847 (1848); le *Premier parlement allemand* (1849, 3 vol.). Enfin, parmi ses œuvres théâtrales, qui ont été réunies et publiées à Leipzig, sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (1845-1848, 6 vol.), nous citerons : *Gustave-Adolphe*, une de ses premières pièces; la *Sorcière*, *Monaldeschi*, *Struensée*, drames qui ont eu beaucoup de succès, et des comédies agréables, *Rococo*, le *Prince Frédéric*, *Gottsched* et *Gellert*, etc.

LAUBENDER (Bernard), médecin allemand, né à Neustadt (Wurtzbourg) en 1764, mort à Munich en 1815. Il abandonna la théologie pour se livrer tout entier à l'étude de la médecine, et se rendit dans ce but à l'université de Leipzig, où il prit ses grades. S'étant fixé à Wurzen, près de Leipzig, il se livra à la pratique de son art, tout en s'adonnant à des travaux scientifiques. En 1810, époque de la réorganisation de l'Ecole vétérinaire de Munich, Laubender fut appelé à y occuper la place de second professeur, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Neueste Beiträge zur Befœrderung des Gartenbaues auf den Dœrfern* (Leipzig, 1800, in-8°); *Ideen zur Organisirung einer selbständigen Veterinær Polizei* (Nuremberg, 1805, in-8°); *Miasmatologie* (Leipzig, 1811, in-8°).

LAUBERT (Charles-Jean), chimiste, pharmacien militaire, né à Teano (royaume de Naples) en 1762, d'une famille française, mort en 1835. Il éleva une usine d'acide sulfurique, souleva contre lui les partisans des anciennes doctrines chimiques en adoptant, des premiers, les doctrines de Lavoisier, vint en France en 1793, fit les campagnes de la République dans le service de santé, et devint pharmacien en chef des armées en 1808. L'Académie de médecine l'admit, en 1814, au nombre de ses membres. Ses travaux sur l'éther ont eu de beaux résultats, au point de vue de la physiologie végétale, et ses analyses du quinquina ont conduit à la découverte de la quinine. Outre des articles insérés dans divers recueils, on a de lui : *Codex pharmaceutique des hôpitaux militaires, livre classique.*

LAUBESPIN (Emmanuel, comte DE), écrivain français, né à Orgelet en 1780, mort en 1848. Il devint membre du conseil général des manufactures. Laubespin a collaboré au *Moniteur*, à la *Bibliothèque française*, et publié avec Battelle : *Mémorial portatif de chronologie, d'histoire industrielle, etc.* (1812); *Revue de l'histoire universelle moderne* (1823, 2 vol. in-12).

L'AUBESPINE (Sébastien DE), prélat et homme d'Etat français, né en 1518, mort à Limoges en 1582. Il était frère de Claude L'Aubespine, mort secrétaire d'Etat en 1567. Sébastien se fit remarquer par ses talents de François I^er^, qui lui donna de riches bénéfices, fut chargé de négociations en Suisse (1543), à la diète de Worms (1545), à Strasbourg (1548), en Flandre, devint ambassadeur en Espagne, évêque de Limoges (1558), accompagna en Suisse le maréchal de Vieilleville (1564), et acquit, après la mort de son frère, la confiance de Catherine de Médicis, qui le chargea de diriger les affaires les plus secrètes de l'Etat. Disgracié sous Henri III, il se retira à Limoges, où, pour pouvoir prendre possession de son siége, il dut commencer par se faire ordonner prêtre. Sa correspondance et ses papiers ont été publiés par M. L. Paris, sous le titre de *Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II* (Paris, 1841, in-4°), dans la *Collection des mémoires inédits de l'histoire de France*. Pour les autres membres de cette famille, v. AUBESPINE (L').

LAUBRY (Maurice), jurisconsulte français, né à Reims en 1745, mort en 1803. Il fut avocat au parlement de Paris, puis chanoine de Reims. On lui doit : *Traité des unions des bénéfices* (1778, in-12); *Traité des érections de bénéfices* (1782, in-12), etc.

LAUCH, petite rivière de l'Alsace. Elle descend de la montagne de Wissort, baigne Lautenbourg, Guebwiller, Rouffach, Herrlisheim, Colmar, où elle reçoit le Logelbach, bras de la Frecht, et se perd dans l'Ill, après un cours de 52 kilom.

LAUCHART, rivière de l'Allemagne méridionale; elle est formée par deux cours d'eau dont l'un prend naissance à Erfingen, royaume de Wurtemberg, l'autre à Melchingen, dans la régence prussienne de Sigmaringen. Elle traverse la principauté de Hohenzollern, et se jette à Sigmaringendorf dans le Danube, après un cours de 62 kilom.

LAUCO, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. d'Udine, mandement de Tolmezzo; 2,329 hab.

LAUD (William), théologien et homme politique anglais, né à Reading (Berkshire) en 1573, décapité en 1645. Il commença ses études dans sa ville natale et les continua à Oxford. Son application et ses progrès rapides lui valurent une chaire de théologie dans l'université de cette ville, puis la place de président du collége Saint-Jean. Mais ses attaques contre les puritains lui suscitèrent un puissant contradicteur dans la personne du docteur Abbot, chancelier de l'université et depuis archevêque de Cantorbéry. Toutefois, Laud avança rapidement dans la voie des dignités, et, après avoir été chapelain de Charles lord Mountjoy, comte de Devonshire, il devint successivement chapelain du roi, doyen de Glocester, évêque de Saint-David, de Bath et de Londres. Il présida au sacre de Charles I^er^, pendant la disgrâce d'Abbot, et, à la mort de celui-ci, il le remplaça sur le siége de Cantorbéry (1633). En 1627, il était devenu conseiller privé, et, l'année suivante, il avait été nommé évêque de Londres. Le pape lui fit offrir, dit-on, le chapeau de cardinal, qu'il refusa, bien qu'il penchât secrètement vers l'Eglise romaine, qu'il appelait l'Eglise mère.

Le projet de l'archevêque Laud était de réunir les trois royaumes sous la même foi religieuse. Pour atteindre ce but, il lui parut que tous les moyens étaient bons : il persécuta les puritains et infligea des peines atroces à ceux qui résistaient; les amendes, l'exil et les tortures entrèrent dans ses moyens de conversion. Pour convaincre les gens, il leur faisait couper les deux oreilles. Il fit porter une loi qui défendait la publication et l'introduction en Angleterre de tout écrit non approuvé par lui. Bref, il compta bientôt de nombreux et irréconciliables ennemis, qui l'accusaient, non sans motifs, de travailler à la ruine du protestantisme.

A la réunion du Parlement de 1640, le mécontentement était à son comble. Sur une accusation envoyée par la Chambre des communes à la Chambre des lords, Laud fut mis en arrestation et conduit à la Tour de Londres, où il passa trois ans entiers dans une dure captivité. Il comparut devant la Chambre des lords en 1644. Quoique les griefs qu'on lui imputait fussent graves, ils ne donnaient pas matière à une condamnation capitale; le crime de haute trahison ne put être prouvé. Mais les juges, cédant à l'indignation populaire, qu'ils partageaient d'ailleurs, acceptèrent l'acte d'*attainder* proposé par les communes, et, par six voix contre cinq, Laud fut condamné à la peine capitale. Il eut la tête tranchée le 16 janvier 1645. Il marcha courageusement au supplice, et protesta jusqu'au dernier moment de son inaltérable dévouement à l'Eglise nationale. Laud était un homme d'une austérité et d'une pureté reconnues, mais d'un esprit extrêmement borné et d'un fanatisme impitoyable. On a de Laud : *Sept sermons* (1651, in-8°); *Courtes remarques sur la vie et sur la mort de Jacques I^er^* et un *Manuel de dévotions privées* (1650, in-8°). Dans son *Histoire des souffrances et du jugement de l'archevêque Laud*, Wharton a inséré le journal entier du prisonnier de la Tour de Londres, le discours qu'il fit sur l'échafaud et ses *Remarques sur la grande conspiration du pape et des jésuites pour extirper la religion protestante*. Dix-huit lettres de Laud à Gérard Vossius ont été publiées par Colomiès, dans ses *Epistolæ Gerardi Vossii* (1690, in-fol.).

LAUDANISÉ, ÉE adj. (lau-da-ni-zé — rad. *laudanum*). Méd. Qui contient du laudanum : *Lavement* LAUDANISÉ.

LAUDANUM s. m. (lô-da-nomm — par corrupt. du lat. *laudandum*, qui doit être loué, à cause des vertus de ce médicament. Cette étymologie n'est pas certaine. On a indiqué le persan *ladan*, mais il signifie ladanum et non pas laudanum). Pharm. Nom donné autrefois à l'opium ramolli, puis desséché, et aujourd'hui à diverses préparations opiacées.

— **Encycl.** On donnait anciennement le nom de *laudanum* à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression et évaporé en consistance variable. On y ajoutait parfois des drogues diverses, notamment du vin. Aujourd'hui ce nom s'applique à certaines préparations opiacées dont quelques-unes, particulièrement le *laudanum* de Sydenham et le *laudanum* de Rousseau, sont journellement employées. Toutes sont des médicaments actifs, dont l'abus peut entraîner des accidents.

Le *laudanum liquide de Sydenham* est appelé aussi *vin d'opium composé*, *œnole d'opium et de safran composé*, *gouttes de Sydenham*, *vin d'opium parégorique*, *teinture d'opium vineuse safranee*. Le Codex prescrit de le préparer avec :

Opium	60 gr.
Safran	30
Cannelle	4
Girofle	4
Vin de Malaga	500

On fait macérer pendant quinze jours les substances divisées dans le vin; on passe ensuite avec expression et l'on filtre. Vingt gouttes de ce médicament renferment 6 centigrammes d'extrait d'opium : il jouit donc de propriétés très-actives et ne doit être administré qu'avec la plus grande prudence, les accidents dont son abus est la cause étant malheureusement assez fréquents. En Angleterre, on supprime le safran. Le *laudanum* de Sydenham est fort employé; on l'administre à la dose de quelques gouttes dans des potions, des lavements, des injections, etc.; à la dose de quelques grammes pour l'usage externe. On l'emploie aussi très-souvent pour arroser des cataplasmes.

On donnait autrefois le nom de *laudanum minéral corrosif* au bichlorure de mercure ou sublimé corrosif.

— *Laudanum de Rousseau*, appelé encore *vin d'opium par fermentation*, *opium de Rousseau*, *gouttes de Rousseau*, *hydromel fermenté de Rousseau*, etc. Il se prépare avec :

Opium	125 gr.
Miel	375
Eau chaude	1875
Levûre de bière	8

Délayez séparément le miel et l'opium dans l'eau chaude, mélangez les liqueurs, ajoutez-y la levûre et laissez digérer à une température de 30° pendant un mois, ou jusqu'à ce que la fermentation soit terminée; passez avec expression, filtrez, distillez la liqueur jusqu'à ce que vous ayez obtenu 500 grammes de liqueur alcoolique (cette espèce d'alcoolat constituait les *gouttes blanches de l'abbé Rousseau*), que vous distillerez une deuxième fois pour en avoir 375 grammes, et enfin une troisième pour obtenir 140 grammes de produit seulement. D'autre part, évaporez le résidu de la première distillation jusqu'à ce qu'il pèse 320 grammes, ajoutez-y l'alcoolat d'opium, mêlez et filtrez. (Codex.)

Ce *laudanum* renferme une quantité d'opium qui est environ le double de celle du *laudanum* de Sydenham : vingt gouttes correspondent à 12 centigrammes d'extrait d'opium. C'est un médicament très-usité; son action est un peu différente de celle du *laudanum* de Sydenham.

— *Laudanum de Lalouette* ou *vin d'opium de Lalouette*. Il s'obtient en faisant dissoudre 24 grammes d'extrait acétique d'opium dans un mélange de 300 grammes de vin d'Espagne et de 60 grammes d'eau-de-vie. Peu usité.

— *Laudanum opiatum*. Nom donné à un extrait d'opium au vin, préparé avec du vin blanc, de la même manière que l'extrait aqueux; seulement on se dispense de redissoudre l'extrait.

— *Laudanum solide*. Nom qu'on donnait autrefois à l'extrait d'opium ordinaire.

— *Laudanum de Warner*, appelé encore *gouttes de Warner*, *teinture d'opium ammoniacale*. Il s'obtient en faisant macérer pendant dix jours, dans 270 grammes d'alcoolé d'ammoniaque :

Opium	24 gr.
Savon	24
Muscade	4
Camphre	8
Safran	2

Il est peu usité.

LAUDATEUR, TRICE s. (lô-da-teur, tri-se — lat. *laudator;* de *laudare*, louer). Louangeur, qui aime à louer, à flatter. ‖ Peu usité.

— Ant. rom. Témoin par lequel un accusé, dans certains cas, faisait attester sa probité.

LAUDATIF, IVE adj. (lô-da-tiff, i-ve — lat. *laudativus;* de *laudare*, louer). Qui loue, qui convient à la louange : *Style* LAUDATIF. *Forme* LAUDATIVE.

— **Syn. Laudatif, louangeur.** Le premier de ces mots ne se dit que des discours, des paroles, et il les désigne plutôt comme propres à la louange que comme faisant expressément l'action de louer, tandis que les paroles *louangeuses* sont celles qui louent actuellement. Une épigramme ne peut pas être *laudative*, puisqu'elle n'est épigramme que parce qu'elle exprime le blâme ou la moquerie; mais on peut concevoir une épigramme *louangeuse*, quand elle ne fait ressortir un défaut que pour faire penser à une qualité dont ce défaut est la conséquence.

LAUDATOR TEMPORIS ACTI (*Faisant l'éloge du temps passé*), Fin d'un vers d'Horace (*Art poétique,* vers 173).

. . . . Le vieillard,
Difficile, grondeur, fâcheux dans ses discours,
Champion du vieux temps, *prôneur des anciens jours*,
Blâme, pour les vanter, un présent qu'il envie.

Horace, dans une peinture des différents caractères, rappelle ainsi d'un trait un des défauts les plus habituels de la vieillesse. Quel homme n'est pas porté à faire comme le vieillard de Boileau, qui

Toujours plaint le présent et *vante le passé.*

« *De mon temps*, dit-on sans cesse, *de mon temps tout allait mieux.* »

L'homme ne s'aperçoit pas que rien n'est changé que lui-même. « Le temps ne passe pas, a dit Pascal; c'est nous qui passons. »

J.-J. Rousseau, passant par Grenoble, alla rendre visite au premier président du parlement de cette ville, et comme il lui demanda s'il connaissait ses ouvrages : « Monsieur, répondit le président, je ne lis plus, je relis. » C'est donc à tort que l'on attribue souvent à Royer-Collard cette phrase, qui est une application fine et méchante du *laudator temporis acti* des Latins.

« Certes, nous ne voulons pas être ici le *laudator temporis acti* quand même; nous ne voulons pas dire que, dans ce grand fait de la conquête de l'Afrique française, il n'y a pas eu de fautes commises, et nous ne les ignorons pas. »

RICHARD (du Cantal).

« On s'étonnera peut-être de me voir donner une nouvelle édition de l'*Ancienne coutume nivernaise.* Serait-ce de ma part un caprice de l'âge? Serait-ce une suite de cette disposition d'esprit qui, chez un octogénaire, ramène le souvenir du passé et en fait l'objet de sa prédilection? *Laudator temporis acti.* »

DUPIN.

LAUDENBACH, bourg du Wurtemberg, dans le cercle de l'Iaxt, bailliage et à 13 kilom. S.-E. de Mergentheim, sur la Vorbach; 5,062 hab. Eglise de pèlerinage.

LAUDENOT (Louise), religieuse de l'abbaye de Montmartre, née vers la fin du XVI^{e} siècle, morte en 1636. Elle est l'auteur de quelques ouvrages de piété : *Exercice pour la sainte communion; Catéchisme des vices et des vertus; Recueil des œuvres de sainte Gertrude; Méditations sur les vies des saints pour toutes les fêtes de l'année.*

LAUDER, ville d'Ecosse, comté de Berwick, à 31 kilom. S.-E. d'Edimbourg, sur la Leader; 2,198 hab. C'est une ville ancienne, où siégea plusieurs fois le parlement écossais, et où fut pendu, par la noblesse révoltée, Cochrane, favori de Jacques III.

LAUDER (Guillaume), critique écossais, mort maître d'école aux Barbades en 1771. Il est connu par l'accusation de plagiat qu'il intenta faussement à la mémoire de Milton. Ayant interpolé plusieurs passages du *Paradis perdu* dans Masenius, Grotius et Ramsay, il prétendit que l'Homère anglais avait copié ces auteurs. La supercherie fut découverte (1747), et le docteur Douglas contraignit Lauder à signer un désaveu. Ses écrits contre Milton ont pour titre : *An essay on Milton's use* (1751, in-8^{o}); *The grand impostor detected* (1754).

LAUDER (Thomas-Dick), littérateur anglais, né en 1784, mort en 1848. Il collabora à plusieurs journaux littéraires, notamment au *Blackwood's Magazine*, et devint membre de la Société royale d'Edimbourg. On lui doit des romans et des nouvelles : *Simon Roy, Lochandhu, Wolfe de Badenoch, Farquharson d'Inverey, Donald Lamont,* etc.; *Récit des grandes inondations d'août* 1829 *dans la province de Moray* (1830); *Courses chez les Highlanders* (1837, 2 vol. in-8^{o}); *Contes légendaires des Highlands* (1841, 3 vol.); *Voyage le long des côtes de l'Ecosse* (1842), etc.

LAUDER (Robert-Scott), peintre écossais, né près d'Edimbourg en 1803. Walter Scott, ayant remarqué ses dispositions artistiques, le prit sous sa protection. Grâce au célèbre romancier, M. Lauder étudia la peinture à l'Académie d'Edimbourg, au British Museum de Londres, puis alla, pour se perfectionner, passer cinq années en Italie. De retour en Ecosse (1838), le jeune peintre s'adonna particulièrement à la peinture de genre, et s'attacha surtout à représenter dans ses tableaux des scènes tirées des romans de Walter Scott. Il devint membre de l'Académie d'Edimbourg, où il n'a cessé d'habiter depuis 1846. Les toiles de cet artiste sont bien dessinées, exécutées avec habileté et d'un bon coloris; quelques-unes d'entre elles sont véritablement charmantes. Nous citerons parmi ses tableaux : la *Fiancée de Lammermoor; Meg Merrilies;* le *Jugement d'Effie Deans; Claverhouse faisant fouiller Morton*, qu'il vendit 10,000 francs en 1844; *Gow Chrom*, etc. On lui doit, en outre, des portraits et quelques tableaux religieux : le *Christ marchant sur les eaux;* le *Christ enseignant l'humanité.*

LAUDERDALE, c'est-à-dire *vallée de la Leader*, contrée d'Ecosse, dans le comté de Berwick. Elle formait l'ancien district occidental de ce comté, et donne actuellement le titre de comte à la famille de Maitland, dont le beau château de Tirlestane est près de la Leader.

LAUDERDALE (John MAITLAND, duc DE), homme d'Etat anglais, né en 1616, mort en 1682. Après avoir servi d'abord les covenantaires et pris part au marché qui livra Charles I^{er} au parlement anglais, il embrassa la cause de ce prince, alla le trouver à Hampton-Court, puis dans l'île de Wight, et lui fit signer, en 1457, le traité connu sous le nom d'*Engagement*, par lequel ce prince consentait à soumettre l'Eglise aux règlements du covenant, et devait être, en retour, rétabli sur le trône par une armée écossaise. La défaite des Ecossais força Lauderdale à s'enfuir en Hollande. Après l'exécution de Charles I^{er}, il accompagna Charles II dans sa tentative à main armée pour recouvrer le trône (1650), fut fait prisonnier à la bataille de Worcester et resta neuf ans dans les fers (1651-1660). Lors de la restauration, il fut nommé, par Charles II, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, premier commissaire de la trésorerie, président du conseil, etc. Lauderdale exerça sur l'Ecosse un pouvoir véritablement absolu, devint l'instrument aveugle de la politique changeante de Charles II, courtisa et persécuta alternativement les partisans de l'épiscopat et les presbytériens, se fit mépriser de tous, mais n'en conserva pas moins la faveur du roi, qui le combla d'honneurs, l'éleva à la pairie, le créa duc de Lauderdale, en 1673, et l'admit au conseil privé. De 1669 à 1674, il fit partie du ministère dit *de la Cabale*, dont l'administration fut détestable et dont il fut un des membres les moins honorables. Tombé en disgrâce en 1682, il perdit alors toutes ses places, et mourut peu de mois après.

LAUDERDALE (James MAITLAND, comte DE), homme d'Etat et publiciste anglais, né en Ecosse en 1759, mort en 1839. Il siégea à la Chambre des communes parmi les whigs, fit partie de la commission chargée de diriger l'accusation contre W. Hastings (1787), devint membre de la Chambre des lords à la mort de son père (1789), y combattit toutes les motions hostiles à la Révolution française, notamment le bill pour l'armement de la milice et celui qui suspendait l'*habeas corpus.* Devenu garde du grand sceau d'Ecosse, après la mort de Pitt (1806), il reçut la mission de traiter de la paix avec la France; mais, les négociations ayant été interrompues, il revint en Angleterre, se démit du pouvoir à la dissolution du ministère Fox, et continua de rester fidèle aux idées libérales jusqu'à la fin de sa carrière. Lauderdale soutint avec une grande énergie lord Holland dans ses propositions généreuses en faveur du captif de Sainte-Hélène. On lui doit une foule de brochures sur l'économie politique, les finances, les affaires de l'Inde, etc., notamment : *Pensées sur les finances* (1796); *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique* (1804); *Recherches sur le mérite pratique du système du gouvernement de l'Inde sous la surintendance de la commission du contrôle* (1809), etc. Ces écrits sont remarquables par l'élévation des vues, et attestent une connaissance approfondie du sujet traité.

LAUDES s. f. pl. (lô-de — mot lat. qui signifie *louanges*). Liturg. latine. Seconde partie de l'office, qui se dit après matines, et qui est principalement composée de psaumes et de cantiques à la louange de Dieu. ‖ Voltaire, pour le besoin de la mesure, a mis ce mot au singulier :

Recevoir à genoux, après *laude* ou matine,
De son prieur cloîtré cent coups de discipline.

VOLTAIRE.

— **Encycl.** Liturg. Jadis, les *laudes* et les matines ne formaient qu'un seul office, terminé par une oraison commune. C'est pourquoi on appelait les *laudes : matutinæ laudes, laudes* faisant partie des matines. Depuis longtemps on en a séparé les matines. Les *laudes* se composent de cinq psaumes, tous joyeux, car cet office se récite le matin et se propose de louer Dieu d'avoir fait le jour et de le remercier de n'être pas mort durant la nuit qui vient de finir. Outre les cinq psaumes susdits, les *laudes* contiennent un capitule, diverses oraisons et des cantiques qui varient suivant la saison.

Les créateurs de la liturgie catholique avaient en vue, par cet office, qu'on devait réciter au moment de l'aurore, d'empêcher les moines de dormir le matin. Ils ont tourné la difficulté en récitant *laudes* la veille au soir avec matines. De cette façon, ils peuvent dormir le lendemain tout à leur aise. La cour romaine a, du reste, consacré ce nouvel usage. Les *laudes*, comme les autres parties de l'office canonial, ne sont pas seulement obligatoires pour les moines, mais pour tous les membres du clergé, prêtres, diacres et sous-diacres astreints au bréviaire.

LAUDIN (Jean), émailleur français, né en 1616, mort à Limoges en 1688. Il peignit surtout en grisailles. Son dessin est violent et tourmenté, ses oppositions dures et brutales. La prodigieuse fécondité de Jean Laudin a déprécié celles même de ses œuvres qui présentent une véritable valeur. Il signait ses pièces I. L.; on en voit un certain nombre au Louvre. Parmi ses meilleurs émaux, nous citerons son *Saint Bruno*, faisant partie du cabinet de l'abbé Texier, et la *Madeleine au pied de la croix*, appartenant à M. Audoin, de Limoges.

LAUDIN (Noël), peintre émailleur français, né en 1657, mort à Limoges en 1727. Il enseigna la fabrication de l'émail au régent, alors duc d'Orléans. Peintre sec et froid, Laudin était d'une extrême habileté dans la technique de son art. Les objets usuels, tasses, sucriers, cuillers, encriers, râpes à tabac, bénitiers, entrent pour beaucoup dans son œuvre, d'ailleurs considérable. On voit un assez grand nombre de ses émaux aux musées du Louvre et de Cluny. Parmi ses meilleurs morceaux, on cite l'*Empereur Auguste à cheval*, au musée de Limoges, et surtout les plaques servant de cartons d'autel, qu'on voit à la cathédrale de la même ville, et qui représentent la *Mort d'Abel*, le *Sacrifice d'Abraham*, l'*Adoration des mages*, les *Noces de Cana*, le *Christ en croix.* Il signait en mariant la première lettre de son prénom avec la première de son nom, ce qui l'a fait appeler Naudin par quelques amateurs.

LAUDIN (Joseph), émailleur français, né en 1667, mort à Limoges en 1727. Il a exécuté un assez grand nombre d'œuvres, entre autres le portrait d'*Eléonore Galigaï*, des *Chasses* et des *Pêches*, qu'on voit au Louvre. Le musée de Dijon et les collections particulières possèdent des pièces de lui.

LAUDISME s. m. (lô-di-sme). Féod. Droit que les seigneurs percevaient sur les mutations de fonds. ‖ On disait aussi LAUZÈME, LAUSIME et LAUDUMINIE.

LAUDIVIO (Zachias ou Zacharias), littérateur italien, né près de Gênes. Il vivait au XV^{e} siècle. On croit qu'il fit la guerre contre les Ottomans. Son orgueil lui fit de nombreux ennemis à la cour de Ferrare, puis à celle de Naples, où il résida successivement, et il finit par vivre dans la retraite. Nous citerons de lui : *Epistolæ Magni Turci* (Naples, 1473, in-4^{o}), qui eurent beaucoup de succès; *De laudibus sapientiæ et virtutis* (in-4^{o}), et une médiocre tragédie en vers et en cinq actes, *De captivitate ducis Jacobi*, qui est restée manuscrite.

LAUDON ou **LOUDON** (Gédéon-Ernest, baron DE), généralissime autrichien, né à Tootzen en 1716, mort vers 1790. Il vainquit Frédéric II à Domstadt (1757), à Hochkirch (1758), à Cunnersdorf (1759) et à Landshut (1760); fut battu, à la vérité, à la bataille de Liegnitz (1760), mais sauva l'Autriche, en 1788, en repoussant une audacieuse invasion des Turcs, et leur prit Belgrade. Ce fut alors qu'il reçut le titre de généralissime des armées autrichiennes. Laudon était d'un caractère grave, modeste, réfléchi, mélancolique, calme dans les circonstances ordinaires, ardent et emporté dans les circonstances difficiles. Ayant accompagné Joseph II dans une entrevue que ce prince eut avec Frédéric le Grand en 1770, le roi de Prusse le combla d'égards, et lui dit, au moment où on allait se mettre à table : « Mettez-vous ici, monsieur de Laudon; j'aime beaucoup mieux vous avoir à côté de moi qu'en face. »

LAUDONNIÈRE (René DE), colonisateur français du XVI^{e} siècle. Coligny, dans l'intention de créer un lieu de refuge aux protestants persécutés en France, arrêta son choix sur la Floride. Une première tentative de colonisation ayant échoué, il chargea Laudonnière de diriger une seconde expédition. Laudonnière atteignit heureusement les côtes de la Floride et fut bien accueilli des naturels. Ces sentiments d'amitié durèrent tant qu'il se tint à l'écart de leurs querelles particulières; mais il commit la faute de prendre ensuite parti pour le chef d'une tribu, et devint ainsi suspect aux Indiens, qui le laissèrent sans secours et sans provisions. En même temps, l'insubordination se mit parmi ses troupes; un de ses officiers s'empara de sa personne, et les mutins le forcèrent même à signer une patente qui les autorisait à se rendre dans les possessions espagnoles pour y chercher des vivres, et, sous ce prétexte, ils armèrent deux bâtiments légers, parcoururent l'archipel des Lucayes, et gagnèrent les parages de l'île de Cuba, où ils commirent de nombreuses déprédations.

Laudonnière profita de leur absence pour rétablir le calme et l'ordre dans la colonie et pour achever la construction du fort Caroline, qu'il avait entreprise. Cependant, ses relations avec les tribus indiennes devenant de plus en plus rares et prenant une tournure hostile, Laudonnière ne vit de salut que dans un voyage en France. Il allait mettre à la voile, lorsque les Espagnols parurent en vue de la Floride. Ils débarquèrent aussitôt et n'eurent pas de peine à s'emparer du fort Caroline, où Laudonnière ne comptait pas vingt hommes en état de porter les armes; ils massacrèrent sans pitié les malades, les femmes et les enfants, et pendirent à des arbres tous les soldats qui tombèrent entre leurs mains, avec cette inscription sur la poitrine : *Non comme Français, mais comme hérétiques.* Laudonnière, n'ayant plus auprès de lui qu'un seul soldat, parvint à sortir par une brèche, et gagna les bois, où quelques autres Français s'étaient aussi réfugiés; de là, ils se rendirent, à travers les marais, jusque vers l'embouchure de la rivière. Des navires français recueillirent ces hommes, épuisés de fatigue; on parvint à en recueillir vingt autres en longeant la côte, où ils étaient dispersés, et l'on mit à la voile le 25 septembre 1562, pour revenir en Europe. Le bâtiment que montait Laudonnière fut poussé sur les côtes d'Angleterre. Il s'arrêta à Bristol pour rétablir sa santé, et rentra en France au commencement de 1566. Très-mal accueilli par la cour, il se retira dans sa famille, où il mourut inconnu. On a de lui : l'*Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par des capitaines et des pilotes français* (Paris, 1586, in-8^{o}).

LAUDUN, bourg et commune de France (Gard), canton de Roquemaure, arrond. et à 22 kilom. N.-E. d'Uzès, sur la rive gauche de la Tare; pop. aggl., 1,800 hab. — pop. tot., 2,187 hab. Récolte et commerce de vin blanc léger, petillant et fort agréable. On y voit une vieille tour en ruine, des restes de murs d'enceinte et les débris du château des ducs de Brancas.

LAUENBOURG (DUCHÉ DE), pays de l'Allemagne septentrionale, qui, avant la guerre de 1865, faisait partie de la monarchie danoise, et qui, depuis le traité de Prague (1866), est annexé à la monarchie prussienne. Le Lauenbourg est borné au N. par le territoire de Lubeck, la principauté de Ratzebourg; à l'E. par le Mecklembourg-Strelitz; au S.-O. par le territoire de Hambourg et la province prussienne de Hanovre, qui le borne aussi au N.-O. Sa superficie est d'environ 150 kilom. carrés; 50,000 hab. Dans les limites du Lauenbourg se trouvent quelques enclaves appartenant soit à Lubeck, soit à Hambourg ou au Mecklembourg-Strelitz. En général, le sol du Lauenbourg offre de vastes landes, de grands bois et un certain nombre de lacs. Les principaux cours d'eau sont l'Elbe et ses affluents, et le Stecknitz. Le canal de Stecknitz unit l'Elbe à la Trave. Le chemin de fer de Hambourg à Berlin traverse toute la partie méridionale du duché. Sous la domination danoise, le Lauenbourg relevait d'un ministère particulier, dit ministère pour le Holstein et le Lauenbourg; quant à l'administration locale, elle appartenait à un conseil de régence, présidé par le landdrost (gouverneur), et formé de deux conseillers. Les recettes budgétaires du duché s'élevaient, au 1er janvier 1873, à 435,500 thalers. C'est le seul Etat qui n'ait point de liste civile; le duc de Lauenbourg actuel, qui n'est autre que l'empereur d'Allemagne, a consenti à ne point en demander.

Les premiers habitants du Lauenbourg étaient des Polabes, qui furent subjugués par les ducs saxons Henri le Superbe et Henri le Lion. Ce dernier ayant perdu ses possessions, le Lauenbourg, qui formait une partie de la basse Saxe, tomba au pouvoir de Bernhard d'Ascanie, et, lors du partage des pays saxons entre les fils du duc Albert I^{er}, duc de Saxe, en 1260, Jean devint duc de la basse Saxe, ou de Saxe-Lauenbourg. Sa lignée régna sous ce titre jusqu'en 1689, époque à laquelle elle s'éteignit avec le duc Jules-François. Le duc Georges-Guillaume de Brunswick, descendant de l'empereur Henri le Lion, prit alors possession du Lauenbourg, en vertu d'un contrat de succession, et ce prince étant mort, en 1705, sans laisser d'héritier mâle, ses Etats échurent à son neveu, Georges-Louis, électeur de Hanovre, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Georges I^{er}. Le Lauenbourg tomba avec le Hanovre, en 1803, au pouvoir des Français; puis, à la chute de l'Empire, il fut dévolu à la Prusse, qui, par le traité du 4 juin 1815, l'échangea avec le Danemark contre la Poméranie suédoise, moyennant une indemnité supplémentaire de 2 millions de rigsdalers. Le Danemark y établit sa souveraineté le 27 juillet 1816, souveraineté dont il a été dépouillé en 1866, au profit de la Prusse et de l'Autriche. Maintenant, par suite de la victoire de Sadowa et du traité de Prague, le duché de Lauenbourg appartient exclusivement à la Prusse.

LAUENBOURG, ville du duché de ce nom, à 47 kilom. de Hambourg, sur la rive droite de l'Elbe. Bâtie, en 1182, par le duc Bernhard, elle servit de résidence à ses descendants, de 1260 à 1689. Ses rues sont étroites et escarpées. Si l'on tient compte de ses faubourgs, sa population s'élève à environ 4,500 habitants. Commerce d'exportation, navigation, par l'Elbe et le canal de Stecknitz, avec Lubeck et Hambourg; pêche; industrie médio-

cre. Sous la domination danoise, Lauenbourg servait de station de douane pour les bateaux de l'Elbe et du Steckenitz. ‖ Ville de Prusse, province de Poméranie, régence et à 119 kilom. N.-E. de Kœslin, chef-lieu du cercle de son nom, sur la Léba; 4,000 hab. Tribunal civil; fabriques de draps, toiles, cuirs. Beau château sur le bord de la rivière.

LAUENSTEIN, ville du royaume de Saxe, cercle de Dresde, bailliage et à 21 kilom. S.-O. de Pirna, sur la rive gauche de la Müglitz; 595 hab. Belle chapelle sépulcrale de la famille de Bünau.

LAUENSTEIN (Joachim BARWARD), historien allemand, né à Hildesheim en 1698, mort en 1746. Il fut attaché comme prédicateur à plusieurs églises. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire ecclésiastique de Hildesheim et histoire de la Réforme dans cette ville* (1734-1736); *Specimen geographiæ medii ævi diplomaticum* (1745).

LAUER (Franz, baron DE), général autrichien, mort en 1803. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans, fit une étude toute particulière du génie militaire, dirigea les fortifications de Theresienstadt, de Pless-Josephstadt, conduisit les opérations des siéges de Dubitza, de Belgrade, de Manheim, et devint directeur général du génie (1795), puis feld-maréchal (1800). C'était un ingénieur militaire du plus haut mérite. — Son fils, le baron Joseph DE LAUER, né en 1769, mort en 1848, suivit avec le même éclat la même carrière. Il se signala dans les guerres contre les Turcs et contre la France, fortifia plusieurs villes, défendit la place de Ferrare contre 50,000 Napolitains, en 1815, et s'empara de Gaëte. Il mourut directeur général du génie et feldzeugmeister.

LAUFELD, village de Hollande. V. LAWFELD.

LAUFEN, bourg de Suisse, canton de Zurich, à 5 kilom. S.-O. de Schaffhouse; 800 hab. Il est bâti autour d'un château, sur des rochers d'où le Rhin se précipite d'une hauteur de plus de 20 mètres, sur une largeur de 100 mètres, entre la colline de Bohnenberg, du côté des gorges de Neuhaasen, et celle du Kohlfirst, au N.-E. du château de Laufen. « Qu'on se représente, dit Mme Roland, tout le fleuve, dans la plénitude de sa majesté, tombant à la fois de 70 ou 80 pieds, comme une mer d'écume jaillissante; trois roches, couronnées de quelque verdure, interrompent le cours de cette vaste nappe d'eau; le fleuve, irrité, bat leurs flancs avec furie, les sape, les amincit, et multiplie ses chutes par le jour qu'il se fait au milieu d'elles; il tombe avec un fracas qui répand l'horreur et dont toute la vallée retentit; l'onde brisée s'élève en vapeurs où se joue le brillant iris. ‖ Petite ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, ch.-l. du bailliage de son nom, à 103 kilom. S.-E. de Munich, sur la Salza; 4,700 hab. Construction de bateaux; fabrication de draps, bière, cuirs.

LAUFENBOURG, en latin *Gannodurum*, ville de Suisse, canton d'Argovie, à 17 kilom. N. d'Aarau, ch.-l. du bailliage de son nom, sur le Rhin, vis-à-vis du village badois de Klein-Laufenburg; 950 hab. L'agriculture, le commerce d'exportation, la navigation et la pêche forment les ressources de cette petite ville. Le Rhin, sur le bord duquel elle se trouve située, y est resserré entre des rochers d'une grande hauteur, qu'il franchit avec fracas et en formant une chute assez basse, mais d'un fort bel effet. Les bateaux, retenus par des cordes, descendent cette chute, au-dessous de laquelle est une pêcherie de saumons, rapportant en moyenne 500 à 600 florins par an. Il y a quelques années, un jeune homme a franchi le fleuve, en sautant d'un rocher à l'autre, au moyen d'une longue perche. On voit encore les ruines de l'ancien château de Laufenbourg, détruit pendant la guerre de Trente ans.

LAUFFEN, ville du Wurtemberg, dans le cercle du Neckar, bailliage et à 14 kilom. N. de Besigheim, à 35 kilom. de Stuttgard, au confluent du Neckar et de la Zaber; 4,500 hab. On y remarque l'église de Sainte-Regiswinde et le pont du Neckar. C'est une ville ancienne, qui était, au moyen âge, capitale d'un comté de son nom.

LAUFFER (Jacques), historien suisse, né à Zofingue en 1688, mort en 1734. Il étudia d'abord la théologie aux universités de Halle et d'Utrecht, et fit d'utiles voyages en Allemagne et en Suisse. De retour dans sa patrie, il se consacra au ministère évangélique, et fut nommé professeur d'histoire et d'éloquence à Berne, en 1718. Ses ouvrages sont: *Atheus amens* (Amsterdam, 1714, in-8o); *De hostium spoliis Deo sacratis et sacrandis* (1717); *Quis sit vere litteratus?* (1718); *Contra malorum librorum abundantiam* (1722); *De recta liberorum educatione* (1723). L'ouvrage le plus considérable de Lauffer est son *Exposition exacte et complète de l'histoire helvétique* (Zurich, 1736-1738, 18 vol. in-8o). Ch. Loys de Bochat publia, pour rectifier le livre de Lauffer, des *Mémoires sur la Suisse ancienne* (3 vol. in-4o).

LAUGÉE (Désiré-François), peintre français, né à Maromme (Seine-Inférieure) en 1823. Elève de Picot et de l'Ecole des beaux-arts, il débuta par des portraits qui furent remarqués au Salon de 1845, puis s'adonna à la peinture d'histoire et de genre. Ses toiles attestent un talent réel. Nous citerons parmi ses meilleures œuvres: *Van Dyck à Savelthem* (1847); la *Mort de Zurbaran* (1850); le *Meurtre de Rizzio* (1850); le *Siége de Saint-Quentin* (1851); la *Mort de Guillaume le Conquérant* (1853); *Lesueur chez les chartreux* (1855), toile excellente et d'un charme pénétrant, qui valut à l'artiste une médaille de 2e classe; le *Déjeuner du moissonneur; Sur le pas de la porte; Sainte Elisabeth de France* (1857); les *Maraudeurs;* la *Leçon d'équitation* (1859); la *Bonne nouvelle;* la *Récolte des œillettes;* la *Sortie de l'école* (1861), tableaux qui firent décerner une 1re médaille à M. Laugée; le *Nouveau-né;* la *Bouillie; Saint Louis lavant les pieds aux pauvres* (1863); le *Repos; Episode des guerres de Pologne en* 1863 (1864); *Sainte Elisabeth lavant les pieds des pauvres* (1865), toile d'un style sobre et élevé, qui fit donner à l'artiste la croix de la Légion d'honneur; la *Petite curieuse* (1866); *Pia dei Tolomei; Jeune fille de Picardie* (1869), etc. Ce peintre, laborieux et épris de son art, a exécuté, en outre, des peintures murales dans l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Saint-Quentin.

LAUGÉRIE s. f. (lô-jé-rî — de *Laugier*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, à fleurs très-odorantes, pendant la nuit, dont l'espèce type habite le Mexique.

LAUGIER (Marc-Antoine), littérateur et érudit français, né à Manosque (Provence) en 1713, mort à Paris en 1769. Il se fit jésuite et devint un bon prédicateur, bien vu à la cour; mais son caractère était si peu liant, si peu ouvert, si concentré, qu'il ne put pas se faire aimer et sortit de l'ordre. Laugier fut rédacteur de la *Gazette de France,* secrétaire d'ambassade à Cologne et membre de plusieurs Académies de province. On lui doit les ouvrages suivants: *Essais sur l'architecture* (Paris, 1753 et 1755, in-8o), production savante et remarquable; *Apologie de la musique française* (1754, in-8o); *Voyage à la mer du Sud*, traduit de l'anglais (Lyon, 1754, in-4o, et 1756, in-12); *Oraison funèbre du prince de Dombes* (Trévoux, 1756, in-4o); *Histoire de la république de Venise jusqu'à présent* (Paris, 1759-1768, 12 vol. in-12), traduit en italien; *Histoire de la paix de Belgrade* (1763 et 1768, 2 vol. in-12), ouvrage très-remarquable, etc.

LAUGIER (André), chimiste français, né à Paris en 1770, mort dans la même ville en 1832. Par l'entremise de son parent Fourcroy, il fut chargé, en 1793, d'enlever, dans la Bretagne, les cloches pour en faire de la monnaie et des canons, puis il devint chef du bureau des poudres et salpêtres au comité de Salut public. Ayant perdu cette place, Laugier se tourna vers la pharmacie et la chimie, professa ces deux sciences à l'hôpital d'instruction militaire de Toulon, et fit preuve d'un talent qui lui valut la chaire de chimie à l'Ecole centrale du Var, et celle de chimie et de pharmacie à Lille. En 1802, il alla suppléer au Muséum d'histoire naturelle Fourcroy, à qui il succéda, comme professeur en titre, en 1800; devint, en 1803, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de pharmacie, dont il fut, par la suite, directeur, se vit, en même temps, attaché au ministère de l'intérieur comme chef de bureau et prit, à ce titre, une grande part à l'organisation des établissements d'instruction publique. En 1820, l'Académie de médecine le reçut au nombre de ses membres. Laugier fut emporté par une attaque de choléra. Comme chimiste, Laugier a laissé de nombreux et importants travaux. On lui doit des procédés pour séparer le cobalt du nickel, le fer du titane, le cérium du fer, pour convertir le suc de gomme en sucre de lait, pour recueillir l'osmium pendant le traitement du platine brut, etc. Il s'est surtout attaché à déterminer les principes constituants des corps. Ses analyses chimiques ont conquis dans la science une autorité presque égale à celles qu'on doit à Vauquelin, et Berzélius l'a souvent cité dans son *Traité de minéralogie.* Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les *Annales* et dans les *Mémoires du Muséum*, on lui doit: *Cours de chimie générale professé au Jardin du roi* (Paris, 1828, 3 vol. in-8o).

LAUGIER (Stanislas), chirurgien, fils du précédent, né à Paris en 1798, mort dans la même ville en 1872. Après de brillantes études médicales, il fut reçu docteur en 1828 et remporta, la même année, la grande médaille d'or de l'Assistance publique. Nommé agrégé au concours en 1829, il devint, en 1831, chirurgien du bureau central, puis fut successivement chirurgien de l'hôpital Necker (1832), de l'hôpital Beaujon (1836), de la Pitié (1848), de l'Hôtel-Dieu (1854), et professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine. Membre de l'Académie de médecine (1844), de la Société de chirurgie, de l'Académie des sciences (1868), Laugier était un savant fort estimé. Il a publié, dans le *Bulletin chirurgical*, qu'il avait fondé, dans le *Journal hebdomadaire*, dans les *Archives de médecine*, au *Nouveau dictionnaire de chirurgie et de médecine pratique*, etc., un grand nombre d'articles et de mémoires fort remarquables, surtout au point de vue pratique. Nous nous bornerons à citer: *Mémoire sur la physiologie pathologique du choléra asiatique* (1832); *Comparaison des avantages et des inconvénients respectifs de la désarticulation du bras et de son amputation à la partie supérieure* (1840); *Amputation de la cuisse dans l'articulation coxo-fémorale* (1841); *Des cals difformes et des opérations qu'ils réclament* (1841); *Des varices et de leurs traitements* (1842); *Des lésions de la moelle épinière* (1848); *Du perfectionnement apporté au traitement des rétrécissements de l'urètre* (1849); *Nouvelle aiguille à lame mobile pour l'abaissement de la cataracte* (1852), etc. Enfin, il a publié, avec M. Richelot, une traduction annotée du *Traité des maladies des yeux* de Mackensie (1845).

LAUGIER (Auguste-Ernest-Paul), astronome, frère du précédent, membre de l'Institut, né à Paris en 1812, mort en 1872. Il fut admis à l'Ecole polytechnique en 1832 et entra, en 1834, comme élève astronome, à l'Observatoire de Paris, dont l'illustre directeur, F. Arago, l'attacha bientôt à sa famille. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1843, en remplacement de Savary, et décoré en 1844. Attaché depuis 1843 au Bureau des longitudes, il en devint membre titulaire en 1862, et fut, à partir de 1848, examinateur de la marine à l'Ecole navale. Ses principaux ouvrages sont: *Recherches sur la rotation du soleil* (1841); *Calcul des éléments paraboliques de la comète de* 1840, publiés dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences; Découverte d'une nouvelle comète* (1842); *Sur les taches du soleil* (1842), dans le *Recueil des savants étrangers; Recherches sur le pendule* (1845); *Sur la construction d'un cercle méridien portatif pour la détermination des positions géographiques* (1852), etc.

LAUGIER (Jean-Nicolas), graveur français, né à Toulouse en 1785, mort à Argenteuil, près de Paris, en 1875. Tout jeune encore, il s'adonna à l'étude du dessin et de la gravure, se rendit, en 1805, à Paris, étudia la peinture sous la direction de Girodet, suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, puis s'adonna entièrement à la gravure. Laugier débuta au Salon de 1817, et, depuis cette époque jusqu'en 1863, il a produit un grand nombre d'œuvres fort remarquables et très-estimées pour la correction du dessin et la *maestria* de l'exécution. En 1840, il se rendit en Italie, où il passa neuf ans, et reproduisit avec un grand talent des chefs-d'œuvre de l'art italien. Dans les dernières années de sa vie, il se retira à Argenteuil et ne cessa de travailler. Il avait obtenu une 1re médaille en 1831 et la décoration en 1835. Outre des gravures pour des ouvrages illustrés, notamment pour un *Don Quichotte* et pour le recueil poétique intitulé l'*Hymen et la naissance*, on lui doit un très-grand nombre de planches, parmi lesquelles nous citerons: *Léonidas aux Thermopyles* et *Napoléon Ier*, de David; *Héro et Léandre* et la *Mort de Léandre*, de Delorme; la *Peste de Jaffa* et la *Mort de Sapho*, d'après Gros; *Zéphyre se jouant sur les eaux*, d'après Prudhon; *Washington*, d'après Léon Cogniet; la *Belle jardinière*, de Raphaël, et la *Sainte Cécile*, de Stella, deux planches superbes qui ont figuré à l'Exposition de 1855; la *Sainte Famille*, d'après Léonard de Vinci, et la *Vierge au lapin blanc*, d'après Titien, les deux meilleures gravures de son œuvre; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Vouet (1863), etc.

LAUGIER (César DE BELLECOUR, comte DE), général italien, né à Porto-Ferrajo (île d'Elbe) en 1789, mort vers 1865. D'abord cadet dans les troupes du roi d'Etrurie, il s'engagea, en 1807, comme simple soldat dans les vélites de la garde impériale, se distingua en Espagne, où il reçut plusieurs blessures, obtint la croix de la Légion d'honneur, devint capitaine en 1813 et se signala en Russie, où il fut fait prisonnier. A la chute de l'Empire, il se rendit à Naples, pour entrer dans l'armée de Murat, et y fut nommé chef de bataillon.

Prisonnier des Autrichiens pendant la campagne des Marches, il fut gardé assez longtemps en Hongrie, revint en 1816 en Toscane, mais ne rentra dans l'armée qu'en 1819, comme simple capitaine, grade où il fut laissé pendant plus de quinze ans. C'est pendant cette longue période de loisirs que César de Laugier écrivit la plupart de ses nombreux ouvrages militaires et littéraires, parmi lesquels nous citerons: *Règlement pour le service et pour l'exercice et les évolutions des troupes toscanes* (1817); les *Italiens en Russie* (1825-1826, 4 vol.); l'*Art de ne pas se faire tuer ni blesser en duel* (1828); *Côme et Lavinia*, roman historique (1829); *Fastes et vicissitudes des peuples italiens de* 1801 *à* 1815 (1829-1832, 13 vol.); les *Italiens à Montevideo* (1846), etc.

Chef de bataillon en 1835, il parcourut alors assez vite les grades supérieurs, et, devenu général de division, il fut, en 1848, mis à la tête de la division toscane destinée à opérer contre l'Autriche. Le 29 mai, il reçut du général Bava l'ordre de se replier sur Custozza, où était l'armée piémontaise; mais, à ce moment même, Radetzky s'avançait avec son armée, et le général de Laugier l'attendit, jugeant la retraite, à ce moment, plus dangereuse que la lutte. A la tête de sa petite division, il se maintint, pendant plus de six heures, contre 30,000 Autrichiens munis d'une formidable artillerie. Forcé à la retraite, après avoir perdu plus du quart de ses hommes, il fut jeté à terre, foulé aux pieds par ses propres cavaliers, parvint néanmoins à remonter à cheval, et réussit à ramener à Goïto le reste de sa division. Envoyé par Charles-Albert à Brescia, pour réorganiser sa troupe, il dut, après la capitulation de Milan (août 1848), la ramener en Toscane. Il fit cette retraite sans perdre un seul homme et rentra en Toscane avec son artillerie et ses bagages. L'année suivante, lorsque la révolution eut éclaté dans son pays et que le grand-duc se fut enfui à Gaëte, le général de Laugier se prononça contre le gouvernement provisoire, présidé par Guerrazzi. Déclaré traître à la patrie, il réunit une petite armée qui fut battue par les volontaires livournais et qui ne tarda pas à l'abandonner. Suivi d'une trentaine d'hommes, il se réfugia en Piémont. De là, il se rendit auprès du grand-duc, et rentra avec lui en Toscane, fut chargé du ministère de la guerre après la restauration et se mit en devoir de réorganiser l'armée. Il fonda des écoles, créa trois arsenaux sur le modèle de celui de Vincennes, et poursuivit tout un plan de réformes; mais, contrarié par l'opposition continuelle de ses collègues, et peu soutenu par Léopold, il donna sa démission en octobre 1851. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite. Outre les ouvrages précités, on lui doit encore: *Aperçu sur la campagne des troupes toscanes en Lombardie* (1849); *Nouveaux règlements pour toute espèce d'instruction et de service* (1850); *Récit historique de la bataille de Curtatone et de Montanara* (1854), etc.

LAUGIER (Joseph-Fidèle), poëte français, né à La Roque-Brussard (Var) en 1802. En faisant son tour de France, comme apprenti cordonnier, il composa des poésies et des chansons qui lui ont valu, de la part de ses compagnons, le surnom de **Toulonnais le Génie.** Par la suite, il se fixa à Marseille, où il devint instituteur en 1841. Outre ses chansons, on lui doit un poëme intitulé: le *Compagnonnage et l'indépendance* (Perpignan, 1836, in-8o), où l'on trouve çà et là de fort beaux vers.

LAUGIER (Dominique-Jean-Claude, dit **Eugène**), littérateur français, né à Lyon en 1814, mort à Paris en 1858. Il rédigea la *Gazette et revue des théâtres* jusqu'en 1832, époque où il devint archiviste du Théâtre-Français. Nous citerons de lui: *De la comédie française depuis* 1830 (Paris, 1844, in-12); *Documents historiques sur la Comédie-Française pendant le règne de Napoléon Ier* (Paris, 1853).

LAUGIER DE TASSY, écrivain et voyageur français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il fut attaché au consulat d'Alger, puis envoyé en Hollande comme commissaire de la marine. On lui doit: *Histoire du royaume d'Alger, avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre et de mer, de ses revenus, police, justice, politique et commerce* (Amsterdam, 1725, in-12, avec carte; Paris, 1727). C'est un bon ouvrage, dont la destinée fut des plus singulières: traduit en anglais sous ce titre: *A complete History of the piratical States of Barbary* (Londres, 1750, in-8o), sans que le nom de Laugier eût été cité, cette version, qui passa en plusieurs langues, fut donnée en français et intitulée: *Histoire des Etats barbaresques qui exercent la piraterie* (Paris, 1757, 2 vol. in-12). La traduction anonyme de cette première traduction, faite par Boyer de Prébandier, est mieux écrite que l'ouvrage original. Enfin, ce dernier a été encore publié, toujours sans nom d'auteur, et sous des titres différents, en 1732, 1750 et 1830.

LAUINGEN, ville de Bavière, cercle du Danube supérieur, ch.-l. du bailliage de son nom, à 37 kilom. N.-O. d'Augsbourg, sur la rive gauche du Danube; 4,000 hab. Cette petite ville possède six églises; sur la tour de l'une d'elles sont gravés les faits les plus remarquables de l'histoire du pays. Patrie d'Albert le Grand. On y remarque aussi un vieux château et un bel hôtel de ville. Prise par le duc de Bavière en 1702.

LAUJAR-DE-ANDARAX, ville d'Espagne, province et à 26 kilom. N.-O. d'Almeira, près de la source de l'Andarax; 3,946 hab. Fonderie d'antimoine; carrières de plâtre; mine de plomb.

LAUJON (Pierre), auteur dramatique et chansonnier, né à Paris en 1727, mort en 1811. Il fut secrétaire du comte de Clermont et du prince de Condé (1771), travailla pour les spectacles de la cour et dirigea toutes les fêtes de Chantilly. Membre de l'ancien Caveau, du Caveau moderne et des Dîners du vaudeville, il égayait ces sociétés chantantes par de joyeux et spirituels couplets. C'était un homme bon, bienfaisant, aimable et aimé de tous. Le comte de Clermont, qui l'avait pris en grande affection, le nomma secrétaire général du gouvernement de Champagne et de Brie, et l'emmena avec lui en Allemagne en lui faisant donner le titre de commissaire des guerres. En 1775, il succéda à Gentil-Bernard comme secrétaire des dragons, charge qui lui valait un revenu de 20,000 francs et qu'il perdit au *commencement* de la Révolution. Il tomba alors dans un état voisin de la misère, n'ayant plus qu'une modique rente pour faire vivre sa famille; mais il n'en conserva pas moins son humeur agréable et facile. Laujon remplaça, en 1807, le ministre Portalis à l'Académie française. Bien qu'il eût longtemps vécu dans le commerce des grands, il était d'une timidité extrême. Lorsqu'on le présenta, comme nouvel académicien, à l'empereur, il fut tellement troublé, qu'il perdit complétement la mémoire et qu'il lui fut impossible de dire, non-seulement le titre de ses pièces, mais encore son propre nom. Un de ses confrères du Caveau improvisa sur sa tombe les vers suivants, qui peuvent lui servir d'épitaphe :

Il vécut probe et sans envie,
Content des Muses et du sort;
Il fit chanter pendant sa vie,
Il fait pleurer après sa mort.

Laujon a laissé des chansons correctes, élégantes et gracieuses, mais, en général, sans couleur et sans véritable inspiration. On cite comme son chef-d'œuvre en ce genre : *Mais, monseigneur, n'ayez pas peur*. Comme auteur dramatique, il a été très-fécond. Nous citerons, entre autres pièces : *Thésée* (1745) ; la *Femme, la fille et la veuve ; Daphnis et Chloé*, pastorale représentée à l'Opéra en 1747. Ce fut cette pièce, dont le succès fut immense, qui le fit rechercher dans le plus grand monde et lui valut la faveur du comte de Clermont, ainsi que celle de Mme de Pompadour; *Eglé*, pastorale héroïque également bien accueillie à l'Opéra (1751) ; *Sylvie*, pastorale en trois actes (1766) ; *Zéphyre et Fleurette*, parodie en collaboration avec Favart (1754) ; *Armide*, parodie (1762) ; l'*Amoureux de quinze ans* ou la *Double fête*, comédie lyrique en trois actes, son chef-d'œuvre (1771); le *Fermier cru sourd*, opéra-comique (1772) ; *Matroco*, opéra-comique, musique de Grétry (1777) ; l'*Inconstante*, comédie en cinq actes (1777), pièce fort médiocre ; le *Poëte supposé*, comédie lyrique en trois actes (1782) ; le *Couvent*, gentille comédie jouée au Théâtre-Français et dont tous les acteurs sont des femmes (1790); le *Juif bienfaisant*, comédie en cinq actes (1805), et beaucoup d'autres opéras et divertissements. Laujon a publié, sous ce titre : *A-propos de société* (1771, 1783, 3 vol.), un recueil de chansons en musique et deux éditions de ses *Œuvres choisies* (1809 et 1811, in-8°).

LAULNE (Etienne DE), dessinateur et graveur français. V. DELAULNE.

LAUMIER (Charles-Auguste), littérateur français, né à Dôle (Jura) en 1781. Il a rempli pendant de longues années les fonctions de conservateur de la bibliothèque de Dôle. Ses principaux ouvrages sont : *Cérémonies nuptiales des peuples anciens et modernes* (Paris, 1819) ; *Histoire de la révolution d'Espagne en* 1820 (Paris, 1820) ; *Résumé de l'histoire des jésuites* (Paris, 1826) ; *Evénements les plus curieux de l'histoire* (Paris, 1826) ; *Histoire du voyage de Charles X de Saint-Cloud à Rambouillet, juillet* 1830 (Paris, 1830) ; le *Paravoleur* ou l'*Art de se conduire prudemment*, par Vidocq (1830), etc.

LAUMOND (Jean-Charles-Joseph, comte), administrateur français, né à Arras en 1753, mort à Paris en 1825. Il fut successivement employé dans les intendances, directeur de la Caisse de l'extraordinaire (1791), membre de la commission des revenus nationaux (1794), consul à Smyrne, commissaire des guerres en Italie, préfet du Bas-Rhin (1801), de la Roër (1804), de Seine-et-Oise (1806), directeur des mines, des ponts et chaussées (1815), et enfin conseiller d'Etat. Il avait reçu de Napoléon le titre de comte (1810). On lui doit une excellente *Statistique du département du Bas-Rhin* (1802, in-8°).

LAUMONITE s. f. (lô-mo-ni-te — de *Laumont*, minér. fr.). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de chaux, ainsi appelé parce qu'il a été découvert par l'ingénieur des mines Gillet de Laumont. ‖ On le nommait, dans le principe, ZÉOLITHE EFFLORESCENTE ou ZÉOLITHE DE BRETAGNE.

— **Encycl.** La *laumonite* est d'un blanc laiteux ou d'un blanc jaunâtre, à éclat légèrement nacré. Elle raye le sulfate de chaux et est rayée par la fluorine. Sa densité est de 2,30. Ce minéral se présente en cristaux allongés, souvent groupés en masses lamelleuses ou bacillaires. La forme primitive de sa cristallisation est un prisme rhomboïdal oblique, clivable parallèlement aux pans. Elle est excessivement fragile et se réduit en poussière avec une si grande facilité, que, pour la conserver, on est obligé de la recouvrir d'un vernis ou de la tenir dans l'eau. Elle fond au chalumeau en un verre bulleux, et se dissout, en formant gelée, dans l'acide chlorhydrique. La *laumonite* varie suivant les localités, quant aux proportions de ses éléments constitutifs. Elle contient, d'après les analyses de Dufrénoy et de Malaguti, 51,63 de silice, 21,51 d'alumine, 11,78 de chaux et 15,08 d'eau, qu'elle perd rapidement par l'exposition à l'air, ce qui cause son efflorescence. Cette substance a d'abord été trouvée dans la mine de plomb argentifère du Huelgoat, en Bretagne. On l'a ensuite rencontrée en Ecosse, en Bohême, en Saxe, en Savoie, en Suisse et aux Etats-Unis. La plupart des minéralogistes considèrent comme de simples variétés de la *laumonite* la caporcianite de Toscane et la léonhardite de Bohême.

LAUMONT (François-Pierre-Nicolas GILLET DE), minéralogiste, né à Paris en 1747, mort en 1834. D'abord avocat au parlement de Paris, il suivit, en 1772, la carrière des armes, devint commandant et donna, en 1784, sa démission pour se livrer entièrement à l'étude des sciences. Nommé cette même année inspecteur des mines, il découvrit dans les mines du Huelgoat (Finistère) le plomb phosphaté vert, la laumonite, dans les Pyrénées la dipyre de Basten, les fossiles des tours de Marboré et de la Brèche-Roland, et présenta au gouvernement, en 1789, un mémoire sur les houillères de France. Pendant la Révolution, Laumont fit partie de la commission chargée de recueillir les objets d'art et de science provenant d'établissements supprimés, devint inspecteur général des mines (1794), fut un des organisateurs de l'Ecole des mines, devint membre correspondant de l'Institut lors de sa formation et dirigea, en 1803, l'Ecole pratique des mines du mont Blanc. On doit à ce savant des recherches sur la conversion de l'argent muriaté en argent natif, la détermination des gisements des mines d'étain de Vaury (Haute-Vienne), etc., et de nombreux mémoires et observations qu'on trouve dans le *Journal de physique et d'histoire naturelle*, dans les *Annales des mines*, dans le *Bulletin des sciences philomathiques*, dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie*, etc.

LAUNAY (Pierre DE, sieur DE LA MOTTE et DE VAUFERLAN), théologien protestant français, né à Blois en 1573, mort à Paris en 1661. Il était contrôleur général des guerres en Picardie et était âgé de quarante ans lorsqu'il s'avisa d'apprendre l'hébreu, afin de pouvoir lire l'Ancien Testament dans le texte original. Il se mit au travail avec une ardeur infatigable et persévéra jusqu'à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Il était ancien de l'Eglise de Charenton, et c'est en cette qualité qu'il assista à plusieurs synodes nationaux. Il enseigna quelque temps la langue grecque à l'Académie protestante de Saumur. Il a laissé quelques ouvrages estimés de ses coreligionnaires : *Paraphrase* ou *Exposition sur l'*Ecclésiastique *de Salomon* (Saint-Maurice, 1618, in-8°) ; *Paraphrase sur le prophète Daniel* (Sedan, 1624, in-8°) ; *Paraphrase et exposition sur les Epîtres de saint Paul* (Saumur, 1647, in-4°) ; *Paraphrase et exposition sur les* Proverbes *de Salomon* (Charenton, 1650, 2 vol. in-4°) ; *Paraphrase et exposition sur l'*Apocalypse, *tirée des saintes Ecritures et de l'histoire* (Genève, 1651, in-4°) ; *Réponse au livre de M. Amyraut* (Charenton, 1665, in-8°) ; *Traité de la sainte Cène du Seigneur, avec l'explication de quelques passages difficiles du Vieux et du Nouveau Testament* (Saumur, 1659, in-12) ; *Remarques sur le texte de la Bible* ou *Explication des mots, des phrases et des figures difficiles de la sainte Ecriture* (Genève, 1647, in-4°). C'est un remarquable travail de philologie, où malheureusement l'arbitraire tient une large place, comme dans la plupart des ouvrages du même genre.

LAUNAY (François DE), jurisconsulte français, né à Angers en 1612, mort à Paris en 1693. Pendant quarante-deux ans, il fut avocat au parlement de Paris, et l'on créa exprès pour lui, en 1680, une chaire de droit français au Collége de France. C'était un homme très-versé dans la connaissance de nos anciennes lois et de nos anciennes chartes. Il comptait Ménage et Ducange au nombre de ses amis. Ses principaux ouvrages sont : *Traité du droit de chasse* (Paris, 1681) ; *Institution du droit romain et du droit français* (Paris, 1686), livres très-instructifs ; *Commentaires sur les* Institutes *de Loisel* (Paris, 1688, in-8°). Citons aussi le *Discours* prononcé à l'ouverture de son cours au Collége de France (1681), lequel a été souvent réédité.

LAUNAY (Jean-Louis-Maurice), médecin français, né à Toulon en 1788, mort vers 1850. Il enseigna son art à l'école de médecine de Toulon et publia, entre autres ouvrages : *Proposition générale de physiologie et de thérapeutique* (Paris, 1823) ; *Atlas d'anatomie physiologique* (Paris, 1826, in-fol.) ; *Essai sur les tissus élastiques et contractiles* (Paris, 1827, in-8°) ; *Zoophilologie* (1844, in-8°), etc. Launay a publié, avec Hollard, les *Annales françaises et étrangères* (1837-1839, 3 vol. in-8°).

LAUNAY (Nicolas DE), graveur, né à Paris en 1739, mort en 1792. Il reçut les leçons de Louis Lempereur et devint, en 1777, membre de l'Académie. C'était un artiste habile, au faire élégant, au burin précieux. On cite particulièrement de lui : la *Marche de Silène*, d'après Rubens ; la *Bonne mère* et l'*Escarpolette*, d'après Fragonard ; la *Première leçon de l'amitié fraternelle*, d'après Aubry, etc. Les vignettes dont il a illustré les éditions de Rousseau, de Molière et de l'Arioste sont très-estimées. — Son frère et son élève, Robert DE LAUNAY, né en 1754, mort en 1814, fut également un graveur de talent. On lui doit notamment : les *Vendeurs d'œufs*, d'après Van der Werf ; le *Malheur imprévu*, de Greuze ; les planches d'une édition des *Contes de la reine de Navarre* (Berne, 1780).

LAUNAY (Jean-Baptiste), habile fondeur français, né à Avranches en 1768, mort en 1827. Il s'appliqua de bonne heure aux arts mécaniques, devint, sous la Révolution, capitaine du génie, s'occupa alors de la fonte des canons, et quitta le service après avoir reçu une grave blessure. Par la suite, il fut chargé de diriger la fonte des arcs en fer du pont des Arts (1802), de l'ancien pont d'Austerlitz (1804) et de la colonne Vendôme (1809). On lui doit un *Manuel complet du fondeur en tout genre* (1827, 2 vol. in-18).

LAUNAY (le vicomte Charles DE), pseudonyme dont Mme Emile de Girardin (Delphine Gay) a signé, de 1836 à 1839, dans la *Presse*, un feuilleton hebdomadaire, sous le titre alors assez nouveau de *Courrier de Paris*.

LAUNAY (Marguerite-Jeanne CORDIER DE), femme célèbre par son esprit et par les *Mémoires* qu'elle a laissés. V. STAAL.

LAUNAY (Pierre-Louis-Athanase VEAU DE), écrivain français. V. VEAU DE LAUNAY.

LAUNAY (Joseph et Pierre-Marie DE), conventionnels français. V. DELAUNAY.

LAUNAY (Pierre BOISTUAU DE), historien et littérateur français. V. BOISTUAU.

LAUNAY DE VALERI (L.-G.-René CORDIER DE), magistrat et littérateur français. V. CORDIER-DELAUNAY.

LAUNCESTON ou **DUNHEVID**, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Cornouailles, sur l'Attery, à 35 kilom. N.-O. de Plymouth ; 6,700 hab. Fabrication de serges et lainages. Cette ville est située sur une éminence que couronnent les ruines d'un ancien château, forteresse qu'on suppose avoir été élevée par les premiers Bretons. Des mains des comtes de Moreton, qui le tenaient de Guillaume le Conquérant, le château de Launceston passa à la couronne, et, sous le règne d'Edouard III, fit partie du duché de Cornouailles. Il fut fortifié, en 1645, par Charles Ier, ce qui ne l'empêcha pas de tomber, l'année suivante, au pouvoir de Fairfax, qui commandait les troupes du Parlement. L'église Sainte-Marie-Madeleine, érigée en 1524, et bâtie en granit, appartient au style gothique fleuri. La partie la plus intéressante est le porche méridional. Des maisons particulières occupent l'emplacement d'un prieuré fondé sous le règne de Henri Ier, par Warelvast, évêque d'Exeter. Dans les environs de la ville se trouvent Werrington-Park, appartenant au duc de Northumberland, et Endsleig-Cottage.

LAUNÉE s. f. (lau-né — de *Delaunay*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar.

LAUNEY (Bernard-René-Jourdan, marquis DE), gouverneur de la Bastille, né à Paris en 1740, mis à mort en 1789. Il succéda, en 1776, à son père, qui était gouverneur de cette forteresse. Lorsque, le 14 juillet 1789, le peuple vint frapper à la porte de la prison maudite, de Launey ne voulut accéder à aucune proposition, et jura de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. La garnison ayant manifesté l'intention de capituler, il saisit une mèche de canon pour mettre le feu aux poudres ; mais il en fut empêché par deux sous-officiers, qui lui présentèrent la baïonnette. Après la reddition, il fut entraîné par des gardes-françaises, au milieu d'un peuple irrité, se vit accabler d'imprécations et de mauvais traitements, et eut la tête tranchée au bas du perron de l'Hôtel de ville.

LAUNOY ou **LAUNAY** (Matthieu DE), théologien français, né à La Ferté-Alais ; il vivait au XVIe siècle. Prêtre catholique et docteur en théologie, il se convertit au protestantisme en 1560, se maria, puis devint pasteur à Sedan. Il fut pendu en effigie et expulsé de l'Eglise protestante pour avoir entretenu des relations coupables avec une de ses parentes. Il vint alors à Paris, rentra dans l'Eglise romaine, et fut nommé chanoine de Saint-Gervais, à Soissons. La Ligue n'eut pas un prédicateur plus ardent que lui. La *Satire Ménippée* l'appelle « le petit Launay, ci-devant ministre, puis apostat, et à présent boute-cul de Sorbonne. » On ignore le lieu et l'année de sa mort. Peu de temps après son abjuration, il publia son *Discours chrestien contenant une remonstrance charitable aux pauvres du soing et diligence qu'ils doivent employer à bien instruire ou faire instruire et endoctriner leurs enfans* (Paris, 1578, in-12). On a aussi de lui trois petits volumes où il se justifie de son apostasie : *Défense de Launoy, tant pour lui que pour Henri Pennetier, contre les fausses accusations et perverses calomnies des ministres* (Paris, 1578) ; *Réponse chrestienne à XXIV articles pleins de blasphèmes et absurdités dressés par P. Pineau, dit Desaigues, prédicant zwin-calvinian* (Paris, 1581, in-12) ; *Réplique chrestienne en forme de commentaire, sur la réponse tirée du dehors de la moelle des saintes Escritures et de toute bonne doctrine, et faicte par les ministres calviniques à la déclaration et réfutation de leurs fausses suppositions* (Paris, 1583, in-8°). Avant de se jeter dans le parti de la Ligue, il avait publié une *Déclaration* où il préconisait l'obéissance passive avec autant d'ardeur qu'il en mit ensuite à prêcher la légitimité de la révolte.

LAUNOY (Jean DE), célèbre docteur de Sorbonne, né près de Coutances en 1603, mort à Paris en 1678. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, la critique et l'histoire. A l'aide d'une savante et rigoureuse critique, il ruina un grand nombre de légendes catholiques, ce qui l'avait fait surnommer le **Dénicheur de saints.** Il préféra être exclu de la Sorbonne plutôt que de souscrire à la condamnation du grand Arnauld. Son courage et son indépendance lui firent beaucoup d'ennemis. D'un extrême désintéressement, il refusa tous les bénéfices qu'on lui offrit, et consacra toute sa vie à l'étude. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, il se lia avec Léon Allatius et avec Holstenius. Ce remarquable érudit avait l'humeur caustique. Ménage lui ayant fait remarquer un jour à quel point il s'était attiré les attaques des jacobins : « Je crains plus leur canif que leur plume, » lui répondit-il malicieusement. Ses nombreux écrits ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres de Launoy* (Genève, 1731, 10 vol. in-fol.). Nous nous bornerons à citer de lui : *De varia Aristotelis in Academia parisina fortuna* (1653) ; *De commentitio Lazari, Magdalenæ, Marthæ, ac Maximini in provinciam appulsu* (1660) ; *Judicium de auctore libri* de Imitatione Christi (1649) ; *De cura Ecclesiæ pro miseris et pauperibus* (1663) ; *Explicata Ecclesiæ traditio circa canonem omnis utriusque sexus* (1672), ouvrage très-estimé ; *Regia in matrimonium potestas* (1674), traité condamné à Rome en 1688, etc.

LAUPEN, ville de Suisse, dans le canton et à 18 kilom. S.-O. de Berne, au confluent de la Sarine et de la Singine, au pied d'une colline que couronne un château ; ch.-l. de district ; 850 hab. Le 21 juin 1339, les Bernois y livrèrent bataille aux Autrichiens, et, après une lutte acharnée, la victoire se décida pour les Bernois, malgré l'infériorité du nombre. Depuis 1829, on célèbre tous les cinq ans l'anniversaire de la bataille de Laupen, et un monument commémoratif a été élevé sur la colline de Bramberg.

LAUPHEIM, bourg du Wurtemberg, cercle du Danube, bailliage et à 16 kilom. S.-O. de Wiblingen, sur la Rottum ; 3,300 hab. Commerce de cuirs et de peaux brutes. Château.

LAUPIES (Pierre), ingénieur français, né à Toulouse en 1746, mort en 1820. Ingénieur en chef du département de la Haute-Garonne jusqu'en 1813, époque où il prit sa retraite, Laupies exécuta dans sa ville natale un grand nombre de travaux importants, notamment des quais et le canal Saint-Pierre. Il avait formé le projet de mettre Toulouse en communication avec Bayonne au moyen d'un canal de navigation, et d'amener les eaux de l'Ariége dans la première de ces villes. Les événements empêchèrent de mettre à exécution ce projet, qui avait reçu l'approbation de Napoléon. On lui doit quelques mémoires insérés dans le recueil de l'Académie de Toulouse, entre autres : *Mémoire sur le meilleur projet à adopter pour la construction de fontaines publiques à Toulouse ; Mémoire pour amener l'eau de l'Ariége à Toulouse*, etc.

Laura, voyage dans le cristal, roman de G. Sand (1862). Ce livre, un des moins célèbres de son auteur, nous offre une de ses plus étranges excursions dans le domaine scientifique. G. Sand feint qu'étant entrée chez un marchand de curiosités naturelles elle avait laissé tomber, par mégarde, une pierre creuse, tapissée à l'intérieur de cristaux, ce que l'on appelle une géode en minéralogie. Le marchand, jouissant de l'admiration qui se peint sur le visage de son visiteur, l'engage à observer à la loupe tous les détails de la pierre géodique, et celui-ci marche d'étonnement en étonnement à la vue de grottes mystérieuses, toutes revêtues de stalactites d'un éclat extraordinaire, et présentant des particularités de forme et de couleur qui, agrandies par l'imagination, composent des sites alpestres, des ravins profonds, des montagnes grandioses, des glaciers, tout ce qui constitue un tableau imposant et sublime de la nature. « Prenez garde, lui dit M. Hartz, d'aller trop vite sur le chemin de l'admiration ; vous voyez en moi un homme qui a failli être victime du cristal. — *Victime du cristal!* L'étrange rapprochement de mots! — C'est une singulière histoire, reprend le marchand, et je vais vous la conter. » En effet, ce brave M. Hartz a été employé dans sa première jeunesse en qualité d'aide dans un musée. D'abord fort peu soucieux des noms barbares inscrits au catalogue des collections minéralogiques, Hartz y prit goût peu à peu, sous l'influence des conseils de sa cousine Laura, jeune et belle orpheline à qui le directeur servait de père. Un jour qu'appuyé sur une vitrine il regardait machinalement toutes ces bagatelles brillantes qui ornent la tête des reines et les bras des courtisanes, il vit Laura s'avancer vers lui, et, pour la première fois, il sentit aux battements précipités de son cœur que ce n'était pas seulement d'amitié, mais d'amour qu'il aimait sa cousine. Celle-ci vint regarder les améthystes et les quartz hyalins qui lançaient à travers les vitrines leurs chatoyantes lueurs et leurs fantastiques clartés ; puis, au bout d'un instant : « Viens, dit-elle à son cousin, viens cueillir avec moi des fleurs de pierreries qui ne se flétrissent pas ; viens, partons ensemble pour les féeriques régions du cristal ; j'y cours, suis-moi si tu m'aimes! » Et tout à coup Hartz se sentit transporté avec une rapidité vertigineuse à travers de lumineux espaces, puis, quand il s'arrêta, il se vit avec Laura au centre même de la géode d'améthyste qu'il regardait un instant auparavant dans la galerie du musée. Cette géode était en réalité un cirque de hautes montagnes renfermant un immense bassin, rempli de collines abruptes hérissées d'aiguilles de quartz violet, et les deux amants voyagaient comme la flèche à travers des paysages enchantés, dont les améthystes, les sardoines, les hyacinthes, les béryls, les saphirs, les chrysoprases, les turquoises, les lazulites de la géode figurent des pics de glace, des forêts, des vallons, des collines. Est-il besoin de dire qu'une hallucination momentanée avait fait voir au tendre amoureux de Laura ces resplendissantes merveilles? Mais on eut toutes les peines du monde à le convaincre que ce voyage qu'il racontait avoir fait dans les rayonnantes régions du cristal n'était qu'un rêve, et plusieurs fois Hartz recommença au milieu du délire ses fantastiques excursions dans les mers d'opales, les montagnes de turquoises et toutes les beautés inénarrables du monde cristallin. Heureusement Laura l'aimait et le soigna si bien, qu'elle parvint à le ramener au monde réel. Quelques mois après sa guérison, elle devint sa femme, et fut si tendre et si dévouée, qu'il finit par ne plus même regretter les sublimes jouissances de ses rêves.

La donnée de ce roman est toute descriptive, et nous ne saurions donner une idée plus juste de l'effet produit par ce livre qu'en le comparant à une fantasmagorie prestigieuse qui vous donne le vertige à force d'éblouissements et de splendeurs.

LAURAC-LE-GRAND, village et commune de France (Aude), cant. de Fanjeaux, arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Castelnaudary, sur le Rieutort; 540 hab. Commerce de grains et de bestiaux. C'était autrefois une place forte qui fut démantelée par Louis IX.

LAURACÉ, ÉE (lô-ra-sé). Bot. Syn. de LAURINÉ.

LAURAGUAIS, AISE s. et adj. (lô-ra-ghè, è-ze). Géogr. Habitant du Lauraguais; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* LAURAGUAIS. *Il a été constaté que la race* LAURAGUAISE *est celle qui fournit le lait le plus riche; la race de moutons de Tarascon, qui n'est qu'une variété de la race* LAURAGUAISE, *fournit un lait dont la composition est sensiblement la même.* (A. Rivière.)

LAURAGUAIS (le), ancien petit pays de France, qui faisait partie de la province du Languedoc, aux environs de Castelnaudary. D'abord domaine des comtes de Toulouse, il passa ensuite dans la maison d'Aragon, qui céda ses droits sur ce pays à saint Louis. Louis XI l'érigea en comté et le donna, en 1478, à Bertrand de La Tour, comte d'Auvergne, en échange du comté de Boulogne, dont le roi s'était saisi à la mort de Charles le Téméraire. A son avénement au trône, Louis XIII réunit définitivement le Lauraguais à la couronne. Plusieurs familles ont porté depuis le nom de Lauraguais.

Le Lauraguais nourrit une race ovine très-estimée, provenant du mélange déjà très-ancien de la race mérine avec celle du pays. La fertilité et les conditions climatériques de la contrée ont fait le reste. Par le fait, la race ovine du Lauraguais jouit d'une grande et légitime réputation. Sa taille est un peu au-dessus de la moyenne. Le corps est long, la tête petite, quoique busquée, presque toujours sans cornes. Le front est garni d'un petit toupet de laine. Les oreilles sont grandes et pendantes. La toison fournit une laine plutôt commune que fine, mais bien tassée, couvrant tout le corps, moins la tête et les extrémités, et rappelant un peu celle du mérinos; cette laine est recherchée par les fabriques de drap de Castres; pourtant les mèches sont peu homogènes. Bien conformé dans les parties supérieures, le mouton du Lauraguais manque d'ampleur en avant : le garrot n'est pas assez épais, la poitrine est un peu étroite et serrée en arrière des coudes. Malgré ces légères imperfections, cette race est éminemment propre à la production simultanée de la viande et de la laine. Sous l'influence d'un régime abondant, elle acquiert un poids considérable; les mâles pèsent jusqu'à 70 kilogr. Les femelles, tout en fournissant aux exigences de l'allaitement, donnent encore à la traite une vingtaine de litres de lait par an. Les portées doubles sont communes; on compte généralement cent cinquante agneaux pour cent brebis. Le mode d'entretien de cette race est intéressant à plus d'un titre; nous allons dire en quoi il consiste, d'après M. J.-E. Vialas, qui en a fait une remarquable description : « Les moutons du Lauraguais, dit-il, mènent une vie fort régulière; chez eux, pas de parcage, pas de longue stabulation; tous les jours, tant en hiver qu'en été, lorsque les intempéries ne se font pas trop sentir, ces animaux sont conduits au pâturage. Dans notre contrée, comme partout, je pense, les heures varient suivant les saisons; tantôt le matin ou le soir sont réservés pour la sortie du troupeau, et l'animal se repose au milieu du jour; tantôt c'est l'opposé qui se présente. Quant à la nourriture, elle est ordinairement saine et se compose du foin des prairies naturelles, de luzerne, de sainfoin et de vesces; de plus, pour la saison rigoureuse, les feuilles de quelques arbres, notamment celles des peupliers, sont recueillies au commencement de l'automne, desséchées au soleil et conservées avec soin, pour être ensuite données aux moutons durant l'époque des frimas, aux heures où l'on devrait les conduire au pâturage; exceptionnellement des grains, des tubercules, des racines, des aliments farineux sont donnés, à moins que le propriétaire, ayant entrepris l'engraissement de quelques-uns, ne sacrifie pour eux quelques portions de ses récoltes. Quand le troupeau trouve au pacage assez de matières alimentaires, chose qui se présente au printemps, alors que les herbes poussent avec beaucoup de vigueur, et en automne quand il est conduit dans les prairies naturelles, les grands herbivores n'y venant plus, dans ces deux cas la ration de nourriture sèche est petite; quand, au contraire, arrive la morte saison, les fourrages secs sont distribués au troupeau avec plus de profusion. Dans presque toute la France, et aussi dans notre contrée, on choisit pour la lutte les mois de septembre, octobre et novembre, afin d'avoir des agneaux en février, mars et avril, époque où la végétation qui commence fournit une herbe tendre et abondante, qui convient jeune au produit et augmente la sécrétion lactée de la mère. Entretenus dans cet état pendant un mois ou un mois et demi environ, ces agneaux sont ensuite livrés à la boucherie. Le berger ne s'occupe plus alors que de favoriser la formation du lait, et ce produit est vendu par lui tous les jours pour la fabrication du fromage, ou pour être consommé en nature. » Des croisements nombreux ont été tentés; partout où le mouton du Lauraguais a été introduit, dans l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Lot, on a essayé de l'améliorer avec des races venues d'Angleterre, de France et d'Espagne. On a eu ainsi des *dishley-lauraguais*, des *southdown-lauraguais* et surtout des *dishley-mauchamps-mérinos-lauraguais*. Ces derniers résultent de l'accouplement de la brebis du Lauraguais avec une prétendue race anglo-espagnole-française créée à Alfort, et à laquelle on a attribué nombre de qualités que l'expérience n'a nullement démontrées. A notre avis, le mouton du Lauraguais étant lui-même un métis, son alliance avec d'autres métis ne peut que lui être nuisible. Les défauts de conformation, du reste assez légers, que nous avons remarqués chez cette belle race disparaîtraient facilement par les moyens de la sélection et d'une nourriture abondante. Les propriétaires désireux de tenter la chance des croisements feront bien d'avoir recours à la race mérine; cela vaudra mieux que d'employer un métis mérinos quelconque, très-exigeant sous le rapport de l'alimentation, et n'ayant pas la puissance héréditaire indispensable dans les opérations de ce genre.

LAURAGUAIS (Louis-Léon-Félicité DE BRANCAS, comte DE), écrivain français. V. BRANCAS.

LAURATE s. m. (lô-ra-te). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide laurique avec une base.

LAURATI DE SIENNE (Pierre), peintre italien. V. LORENZETTI.

LAURE s. f. (lô-re — du gr. *laura*, rue, et en grec moderne, cloître). Sorte de vaste monastère habité par des religieux soumis à un abbé, et qui se réunissaient seulement une fois par semaine pour entendre l'office et faire les repas en commun.

— *La Sainte-Laure*, Monastère de saint Athanase, qui est le plus célèbre des monastères du mont Athos.

— **Encycl.** Généralement, les cellules de la *laure* avaient pour centre commun une chapelle, de sorte que les religieux qui les habitaient participaient à la fois de la vie érémitique et de la vie cénobitique. Tous les solitaires de la *laure* formaient une société sous l'obéissance d'un supérieur. Les hagiographes disent que la première *laure* fut fondée vers le commencement du IVe siècle, par saint Chariton; elle était située en Palestine, non loin de Jérusalem, près des bords de la mer Morte; on la nommait la *laure* de Pharan; le même saint établit en Palestine deux autres *laures*, l'une près de Jéricho, et l'autre dans le désert de Thécua; cette dernière était connue sous le nom de *laure* de Senca. Dans le Ve siècle, saint Euthyme le Grand créa une *laure* à cinq lieues de Jérusalem; le fondateur n'y voulut pas recevoir de jeunes gens encore imberbes. A son imitation, saint Sabas fonda une *laure* sur une montagne au pied de laquelle passait le torrent du Cédron, à trois lieues de Bethléem et à cinq de Jérusalem; il y réunit jusqu'à cent cinquante solitaires. Les religieux des *laures* vivaient seuls dans leurs cellules, cinq jours de la semaine, sans autre nourriture que du pain et quelques dattes. Le samedi et le dimanche seulement, ils venaient au monastère, et, après avoir assisté aux offices, ils mangeaient des aliments cuits et buvaient un peu de vin. Après les vêpres du dimanche, ils retournaient dans leurs cellules.

LAURE (Jean-François-Hyacinthe-Jules), peintre français, né à Grenoble en 1806, mort à Paris en 1861. Il se rendit dans cette dernière ville, où il reçut des leçons d'Hersent, d'Ingres, et suivit, de 1825 à 1829, les cours de l'École des beaux-arts. Après avoir voyagé en Italie et en Espagne, il se fixa à Paris, où il s'est adonné au genre historique et au portrait. Parmi ses tableaux, dans lesquels, à défaut d'originalité, on trouve de sérieuses qualités de dessin et de composition, nous citerons : *Lelia*, *Stenio*, *Hamlet*, *Horatio*, la *Méditation*, la *Mélancolie*, *Une paysanne de Rome*, *Mozart et Clément XIV*, l'*Assomption de la Vierge*, *Milton dictant le* Paradis perdu, *Mignonnette et Champrosé*, etc. Parmi ses portraits, nous mentionnerons : ceux de *Mme Laure*, sa mère, de *Mlle Cerrito*, de *Mme Frizzolini*, de *Lola Montès;* ceux de *M. Charton*, de *Carnot*, etc., qui furent exposés pour la plupart au Salon de 1855.

LAURE DE NOVES, Provençale illustrée par Pétrarque, née à Avignon, ou peut-être à Noves, petit bourg situé à peu de distance de cette ville, vers 1308, morte à Avignon le 6 avril 1348. Son père était Audibert de Noves, chevalier, possesseur de beaux domaines dans le comtat d'Avignon. Elle épousa, le 16 janvier 1325, Hugues de Sade, un des ancêtres de ce marquis de Sade, fameux par ses romans obscènes. Une de ses sœurs prit le voile dans un couvent d'Avignon. Elle se fit remarquer, au milieu de la corruption des mœurs de la ville papale, par son honnêteté, sa vertu, sa pudeur, autant que par le charme de son visage et de toute sa personne; mais elle serait sans doute restée bien obscure, si elle n'avait rencontré, dans Pétrarque, le chantre de toutes ses perfections.

Une note latine, inscrite par Pétrarque en marge de son *Virgile*, et dont l'authenticité est aujourd'hui prouvée, est le document le plus certain concernant celle que le poëte a immortalisée. Nous traduisons cette note textuellement : « Laure, illustre par ses propres vertus et longtemps célébrée dans mes poésies, apparut pour la première fois à mes yeux, dans le premier temps de mon adolescence, l'an du Seigneur 1327, le sixième jour du mois d'avril, dans l'église Sainte-Claire, à Avignon, à l'heure matinale, et, dans cette même ville, au mois d'avril, le même sixième jour, à la même heure du matin, mais l'an 1348, cette pure lumière fut enlevée à la vie, tandis que moi j'étais par hasard à Vérone, hélas! ignorant de mon malheur. La fatale nouvelle m'en parvint à Parme, par l'intermédiaire de mon cher Louis, cette même année, au mois de mai, le dixième jour au matin. Ce corps très-chaste et très-beau fut placé dans l'église des Frères mineurs, le jour même de sa mort, sur le soir. Son âme, comme Sénèque parle de Scipion l'Africain, est retournée, j'en suis sûr, au ciel d'où elle était venue. Pour conserver le cruel souvenir de cet événement, je trouve une amère douceur à l'écrire de préférence sur ce livre, qui revient souvent sous mes yeux, pour que je sache qu'il n'y a plus rien désormais qui puisse me plaire dans cette vie; mon lien le plus fort étant brisé, la vue fréquente de ces paroles et l'estimation du temps qui fuit m'avertira qu'il est l'heure de quitter Babylone. Avec la grâce de Dieu, cela me sera facile en songeant fortement et virilement aux inutiles soucis, aux vaines espérances et aux événements inattendus de ma vie passée. » Le précieux *Virgile* où se trouve cette note manuscrite est déposé à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan; il a fait un court séjour à notre Bibliothèque nationale, de 1796 à 1815. La certitude avérée de ce document coupe court à toutes les hypothèses des critiques et érudits qui n'ont voulu voir dans cette Laure du poëte qu'un personnage imaginaire, une fiction idéale. Laure ne fut pas, pour Pétrarque, une Iris en l'air, comme l'a avancé Voltaire.

Maintenant y a-t-il identité entre la Laure de Pétrarque et Laure de Noves, mariée à Hugues de Sade? C'est là un point beaucoup plus délicat. Rien, dans les vers ou dans la prose du poëte, ne jette aucun jour sur la question; il lui a consacré trois cent dix-huit sonnets et quatre-vingt-huit chansons; il a composé pour elle, après sa mort, ses *Triomphes*, qui sont d'admirables élans de poésie funèbre et, dans tout cela, aucun indice ne révèle la personnalité même de celle qu'il célèbre. L'auteur anonyme d'une *Vie de Pétrarque*, imprimée dès 1471, et qui fut contemporain du poëte, dit que Laure n'était pas mariée; qu'elle se nommait Laurette, habitait un château près d'Avignon, fut la muse de Pétrarque, tout en restant chaste, et que, de son côté, le poëte refusa au pape, qui l'en priait, de l'épouser, de peur de voir diminuer son amour pour elle. Un antiquaire italien, Velutello, a corroboré ce témoignage de ses propres recherches, et l'abbé Costaing, reprenant tous les arguments invoqués par les adversaires de Laure de Noves, prétend, dans sa *Muse de Pétrarque* (1820), que la maîtresse idéale du poëte fut Laure des Baux, de la maison d'Orange, dont le tombeau se voit encore à Galas. Cette dernière hypothèse doit être écartée, puisqu'on a le témoignage de Pétrarque sur le lieu de sépulture de celle qu'il avait chantée.

En faveur de l'identité de Laure de Noves avec la Laure de Pétrarque, on a trouvé dans un de ses traités latins un souvenir de ses amours; il y dit que Laure approche chaque jour de la tombe, épuisée qu'elle est par les maladies et par ses nombreuses couches. Donc Laure était mariée : donc c'était Laure de Noves. Malheureusement les mots *crebris partubus*, écrits *crebris ptubus* par abréviation dans certains manuscrits, sont remplacés par : *crebris perturbationibus* dans les autres, ce qui donnerait : « Epuisée par de graves soucis » et non par des couches. Tout est ainsi remis en question. La date de la mort, qui est la même ou à peu près, 3 avril 1348, pour Laure de Noves, d'après les documents d'Avignon, 6 avril 1348 pour celle de Pétrarque, d'après la note marginale du *Virgile*, serait certainement suffisante, en toute autre biographie, pour qu'on pût assimiler l'un à l'autre les deux personnages; mais Avignon était alors désolé par une peste terrible qui fit périr en sept mois cent vingt mille personnes, cette fameuse peste appelée noire à Florence, et dont Boccace a fait l'émouvant tableau dans le *Décaméron;* deux personnes du nom de Laure ont bien pu mourir ensemble dans une telle épidémie. Enfin, en 1533, François Ier, passant par Avignon, voulut voir le tombeau de Laure, dans l'église des Frères mineurs; il fut ouvert par ses ordres : on trouva parmi les ossements un petit coffret renfermant une médaille de bronze et un parchemin. La médaille offrait le profil d'une femme se cachant pudiquement les seins; sur le parchemin était écrit un sonnet, signé de Pétrarque. Ainsi cette tombe était bien celle de la femme que le poëte avait aimée; si les écussons gravés sur la pierre tumulaire avaient offert les armoiries de la famille de Noves ou de celle de Sade, la question d'identité serait résolue, mais ils étaient absolument frustes, effacés; on ne distinguait qu'une rose sculptée au sommet de la pierre. Depuis, ce tombeau a été détruit, avec l'église des Cordeliers.

L'abbé de Sade, dans ses volumineux *Mémoires sur la vie de Pétrarque* (1764-1767), a démontré cette identité, qui est probable, mais non certaine. Du moins a-t-il bien réussi à dégager la personnalité même de Laure de Noves, qu'avant lui il était permis de prendre pour une fiction.

Pétrarque n'eut avec celle qu'il célébra, quelle qu'elle soit, que des relations toutes platoniques. Il est douteux même qu'il l'approchât, qu'il fût admis chez elle; il se contentait, on le voit par ses vers, de la rencontrer à l'église, de la regarder de loin se promener sous les orangers de son parc, et même il avait acheté près d'Avignon un petit domaine, afin de se rapprocher d'elle. Il la rendit célèbre, de son vivant, au point que Charles de Luxembourg, depuis empereur d'Allemagne, étant de passage à Avignon, se la fit présenter entre toutes les grandes dames de la ville et la baisa au front et sur les yeux. Pétrarque a relaté l'événement dans un sonnet. Cet amour, qui resta pur, n'était pourtant pas exempt chez lui des tourments sensuels, car il se plaint souvent de la violence de ses désirs; mais Laure sut toujours le contenir, tout en conservant son affection, et les fréquents voyages du poëte à travers l'Europe, ses retours constants à Avignon et à Vaucluse témoignent à la fois de ses ennuis, de ses inquiétudes, et du besoin continuel qu'il avait pourtant de revoir l'objet aimé.

Les poésies de Pétrarque sont le plus beau monument qui ait été élevé en l'honneur de Laure; on croit, de plus, avoir son image dans un bas-relief que des érudits prétendent avoir appartenu à Pétrarque, et dans quelques peintures de Simon de Sienne, ami du poëte, qui sont encore à Avignon. Le peintre fit son portrait, et il a souvent placé la même figure dans ses autres compositions; on la trouve, entre autres, sous la voûte du péristyle de l'ancienne cathédrale. Le bas-relief appartient à une famille florentine; le portrait fait par Simon de Sienne ne subsiste que dans les gravures de certaines éditions de Pétrarque.

Laure persécutée, tragédie de Rotrou (1637). L'intrigue de cette pièce, contemporaine des grands succès du *Cid*, a quelques rapports avec l'histoire d'Inès de Castro. Rotrou s'y montre, par endroits, un digne émule de Corneille. Elle tient une certaine place dans l'histoire de l'origine de notre théâtre, et nous en emprunterons l'analyse à M. Hipp. Lucas. Laure, jeune beauté adorée par Oranthée, fils du roi de Hongrie, et qui répond à sa tendresse, n'a pas un rang égal au sien. Le roi s'oppose au mariage de son fils, auquel il veut faire épouser une infante. Pour arriver à son but, il essaye de perdre Laure auprès de son fils, tandis que, sous un autre nom, Laure qu'il n'a jamais vue le séduit à son tour. Le roi, qui découvre cette ruse, est plus furieux que jamais; une demoiselle de Laure, toute semblable à sa maîtresse, et un certain Octave, gentilhomme d'Oranthée, amoureux de Laure, se prêtent aux volontés du roi. Lydie, après avoir pris les vêtements de Laure, reçevra les hommages d'Octave aux yeux d'Oranthée abusé; moyen que Shakspeare a employé dans *Beaucoup de bruit pour rien*. Octave, quoique l'ami d'Oranthée, accepte ce rôle odieux. Une chose remarquable, c'est que le roi, qui se sert de lui, n'en exprime pas moins avec beaucoup d'énergie le sentiment de mépris que cette bassesse de courtisan lui inspire :

Voilà de ces flatteurs dont une cour abonde,
Que l'intérêt gouverne au gré de tout le monde;
Ennemis du repos, amis du changement,
Lâches et résolus à tout événement.
Telles gens toutefois approchent des couronnes;
On se sert de leur vice, et l'on hait leurs personnes.

C'est le style de Corneille. Le prince, toujours épris, malgré la scène d'infidélité dont on l'a rendu témoin, ne peut en croire ses yeux ; il désire, en véritable amant, avoir une explication avec sa maîtresse; Octave, qui sait ce que c'est qu'une explication, craint que la fourberie ne se découvre ; pour détourner Oranthée de cette idée, il lui trace un tableau très-vrai de la faiblesse des amants. Il est presque inutile d'ajouter que Laure est reconnue héritière du royaume de Pologne; et le roi de Hongrie, déjà touché de ses charmes et de son esprit, l'accepte avec beaucoup de joie pour sa belle-fille, en épousant lui-même, afin de concilier tout, l'infante destinée à son fils. » Ce sujet offrait de nombreuses péripéties, et donnait à l'auteur un excellent prétexte à tirades brillantes. Rotrou n'y a pas manqué. Sa versification, ferme parfois jusqu'à la rudesse, s'assouplit dans les scènes de sentiment où l'accent du cœur doit dominer. En un mot, cette pièce était digne du succès qu'elle obtint à l'origine.

LAURÉ, ÉE adj. (lo-ré — lat. *laureatus ;* de *laurus*, laurier). Se dit d'une figure couronnée de laurier : *Tête d'empereur* LAURÉE.

LAUREA (Marcus Tullius), esclave affranchi par Cicéron, dont il devint le secrétaire (62 av. J.-C.). Il excella dans la poésie grecque et latine. On a de lui une gracieuse épigramme insérée dans l'*Anthologia latina* de Burmann, et trois épigrammes élégantes que Philippe a données dans son *Anthologie.*

LAURÉACÉ, ÉE (lo-ré-a-sé). Bot. Syn. de LAURINE.

LAURÉAT adj. m. (lo-ré-a — lat. *laureatus;* de *laurus*, laurier). Se dit des poëtes qui ont reçu solennellement une couronne de laurier ou de ceux qui, dans une cour souveraine, sont pensionnés pour célébrer les événements remarquables : *Poëte* LAURÉAT.

— Par ext. Qui a remporté un prix dans un concours académique : *Elève* LAURÉAT. *Artiste* LAURÉAT.

— Antiq. rom. *Lettres lauréates*, Lettres entourées de branches de laurier, que les généraux, proclamés *imperatores* par l'armée, adressaient au Sénat pour demander la confirmation de ce titre.

— Substantiv. : *Les* LAURÉATS *du grand concours.*

— Rem. Le féminin *lauréate* a été quelquefois employé : *Le prix Montyon aura cette année de nombreuses* LAURÉATES. (Busoni.)

— **Encycl.** Il n'y a de *poëtes lauréats*, portant ce titre, qu'en Angleterre, où leur établissement est resté une institution. Cependant l'Italie, la France et l'Allemagne ont décerné à leurs plus grands poëtes des couronnes officielles, qui pouvaient équivaloir au même titre. Pétrarque étant à Vaucluse reçut, le 1er septembre 1340, une lettre par laquelle le sénat romain lui offrait le laurier poétique, et, six ou sept heures après, il reçut une lettre pareille du chancelier de l'Université de Paris, qui lui proposait la même couronne. Il opta pour Rome ; son couronnement eut lieu au Capitole, le jour de Pâques, 8 avril 1341. Le Tasse devait aussi être couronné au Capitole et recevoir les mêmes honneurs que le chantre de Laure. Le pape Clément VIII l'avait mandé à Rome, où il fut amené en triomphe. Miné par la fièvre, il mourut dans les préparatifs de la fête, et l'on ne put couronner que son cadavre. La couronne poétique fut également décernée en Allemagne, l'empereur Maximilien Ier ayant institué à Vienne, en 1504, un collége chargé de choisir celui qui en paraîtrait digne.

En Angleterre, le titre de *poëte lauréat* fut établi au XVe siècle. Il est appliqué à un poëte que choisit le souverain et qui reçoit un traitement annuel de 127 livres sterling et une barrique de vin de Xérès; ce dernier cadeau est bien anglais. C'est ordinairement la récompense d'un talent supérieur quand l'homme qui le possède est agréable au pouvoir. Le *poëte lauréat* n'a d'autre charge que de composer chaque année deux odes, l'une à l'occasion du nouvel an, l'autre pour célébrer l'anniversaire de la naissance du souverain. John Kay, contemporain d'Edouard IV, fut le premier qui ait possédé ce titre. Ses vers sont perdus. L'un de ses successeurs les plus illustres est Dryden ; il reçut son traitement, mais Jacques II lui supprima le vin de Xérès, par économie. Le *poëte lauréat* actuel est Alfred Tennyson, né en 1810, et qui reçut ce titre en 1851 ; son prédécesseur était Wordsworth.

LAUREAU (Pierre), écrivain français, né dans l'Auxois en 1748, mort en 1845. Il fut historiographe du comte d'Artois avant la Révolution et devint membre de l'Assemblée législative. Ses principaux ouvrages sont : l'*Amérique découverte* (Autun, 1782, in-8°); *Histoire de France avant Clovis* (Paris, 1789); *Traité de l'amélioration des espèces animales et végétales* (Paris, 1802).

LAURÉAULT DE FONCEMAGNE, littérateur français. V. FONCEMAGNE.

LAURÉE s. f. (lo-ré — de *Dulaure*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des pipéracées, et comprenant plusieurs espèce, qui croissent à la Guyane.

LAUREL (Olaüs), en latin **Laurelius**, évêque suédois, né à Westgothland en 1585, mort en 1670. Après avoir complété ses études en Allemagne, il fut appelé, en 1621, à la chaire de philosophie d'Upsal, et, deux ans après, à la chaire de théologie. Il rédigea un nouveau code ecclésiastique approuvé des états du royaume. On a de lui : *Compendium theologicum* (Stockholm, 1640, in-4°) ; *Syntagma theologicum in thesi et antithesi adornatum* (Upsal, 1641, in-4°) ; *Articulorum fidei Synopsis biblica* (Lindkœping, 1666, in-8°).

LAURÉLIE s. f. (lo-ré-li). Bot. Syn. de PAVONIE.

LAURELLE s. f. (lo-rè-le). Bot. Nom vulgaire du laurier-rose.

LAUREMBERGIE s. f. (lo-rain-bèr-jî — de *Lauremberg*, sav. allem.). Bot. Syn. de SERPICULE.

LAURENBERG (Guillaume), naturaliste allemand, né à Rostock en 1547, mort en 1612. Il exerça pendant plusieurs années la médecine à Copenhague, puis fut recteur de l'Académie de Rostock. Le plus connu de ses ouvrages est *Botanotheca, sive Modus conficiendi herbarium vivum*, qui a été plusieurs fois réédité.

LAURENBERG (Pierre), savant allemand, fils du précédent, né à Rostock en 1585, mort dans la même ville en 1639. Pour perfectionner ses connaissances en médecine, il se mit à voyager en France et en Hollande, professa la philosophie à Montauban, puis revint dans sa ville natale, où on lui donna, en 1624, une chaire de littérature. C'était un homme instruit, mais d'une vanité excessive. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Disputationes physicæ* (1616) ; *Procestria anatomia* (1619) ; *Porticus Æsculapii* (1630) ; *Anatomia corporis humani* (1636), etc.

LAURENBERG (Jean), philologue et littérateur allemand, frère du précédent, né à Rostock en 1590, mort en 1658. Il se fit recevoir docteur en médecine (1616), puis se prit de passion pour les belles-lettres, professa la poésie à Rostock, puis fut chargé, en 1623, d'enseigner les mathématiques à l'Académie de Soroë. Ses poésies satiriques, pleines de sel, d'observation et de vigueur, l'ont fait appeler par Borrichius l'**Horace** et le **Juvénal allemand.** On lui doit deux comédies, un opéra représenté en 1635, des livres de mathématiques et plusieurs autres ouvrages, notamment : *Antiquarius* (Lyon, 1622); *Otium Soranum sive epigrammata* (Copenhague, 1640); *Satyræ* (Copenhague, 1648); *Quatre anciennes satires célèbres* (Copenhague, 1652), en allemand, plusieurs fois rééditées; *Græcia antiqua, cum tabulis geographicis* (1661).

LAURENBERG (Jacques-Sébastien), jurisconsulte allemand, neveu du précédent, fils de Pierre, né à Hambourg en 1619, mort en 1668. Après avoir enseigné l'histoire dans sa ville natale (1646-1659), il fut chargé de professer l'histoire et le droit romain à Rostock. Parmi ses écrits nous citerons : *De solemnibus nundinarum ineptiis* (1652) ; *Epithalamion joculare juridicum* (1658, in-fol.); *Themis temerata* (1660).

LAURENCÉLIE s. f. (lo-ran-sé-lî). Bot. V. LAWRENCÉLIE.

LAURENCEOT (Jacques-Henri), conventionnel français. V. LAURENÇOT.

LAURENCIE s. f. (lo-ran-sî — de *Laurence*, natur. angl.). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, tribu des chondriées, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans les mers des régions tempérées.

— **Encycl.** Les *laurencies* sont des algues cartilagineuses ou gélatineuses, d'une couleur rouge assez vive, à rameaux diffus ou alternes, à l'extrémité desquels se trouvent les fructifications. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues dans toutes les mers. Ces algues, à certaines époques de l'année, ont une saveur tellement âcre, brûlante et poivrée, que plusieurs des populations du nord de l'Europe s'en servent comme de piment pour relever la fadeur de certains mets. Les *laurencies* ne se réduisent pas en gelée aussi facilement que les gélidies. Elles ne conservent, d'ailleurs, leur aspect gélatineux que lorsqu'elles sont maintenues dans l'eau, ou encore humides ; alors elles adhèrent au papier ; mais elles ne tardent pas à se détacher, par l'effet de la dessiccation, et par prendre une apparence cartilagineuse ou cornée.

LAURENCIN (Jean-Espérance BLANDINE, comte DE), littérateur français, né à Chabeuil, près de Valence, en 1733, mort en 1812. Une grave blessure, qu'il reçut à la bataille de Minden, le força à abandonner le métier des armes. Il chercha alors une distraction dans les lettres et entra en relation avec Voltaire, J.-J. Rousseau, Ducis, d'Alembert, etc. Par la suite, il dirigea une société qui s'était formée pour agrandir Lyon du côté de Perrache, et il fut, en 1783, un des sept aéronautes qui accompagnèrent Montgolfier dans sa première ascension. Laurencin était un homme aimable, d'un esprit vif, d'une imagination brillante. En montant sur le trône de Suède, Gustave III, qui l'avait connu à Lyon, lui proposa de diriger l'éducation du prince royal ; mais Laurencin ne voulut point quitter la France. On lui doit un grand nombre de compositions poétiques, remarquables par la facilité et l'harmonie des vers, et dans lesquelles on trouve des traits brillants, des idées ingénieuses. Nous citerons de lui : la *Mort du juste* (1771); *Epître sur l'inoculation ; Palémon* (1775) ; la *Vie champêtre ; Echec et mat*, épître ; etc. Citons encore de Laurencin un *Mémoire sur les moyens de porter l'agriculture, les manufactures et le commerce de France au plus haut degré de prospérité* (1795). — Sa femme, Julie D'ASSIER DE LA CHASSAIGNE, comtesse DE LAURENCIN, née en 1741, morte à une époque inconnue, composa des pièces de vers qui ne manquent ni de grâce ni de facilité, et dont un certain nombre ont paru dans l'*Almanach des muses.* Les deux morceaux les plus estimés sont : *Epître d'une femme à son amie sur l'obligation et les avantages qui doivent déterminer les mères à allaiter leurs enfants, conformément au vœu de la nature* (1774, in-8°) et *Alceste et Melvé* ou *Chant de l'amour maternel*, idylle. Ces deux pièces ont été couronnées, la première en 1774, la seconde en 1777, par l'Académie de l'Immaculée-Conception de Rouen.

LAURENCIN (Paul-Aimé CHAPELLE, dit), auteur dramatique français, né à Beaumont (Calvados) en 1806. Il débuta, après 1830, par des vaudevilles joués au Gymnase pendant l'interdiction que la Société des auteurs dramatiques maintenait sur cette scène, et qui se prolongea jusqu'à la retraite de Delestre-Poirson, en juin 1844. C'est à ce théâtre qu'il a donné la plus grande partie des vaudevilles qu'il a écrits sous les pseudonymes de **Léonard**, de **Lucy**, d'**Auvray**, mais surtout sous celui de **Laurencin** qu'il a le plus souvent adopté, soit seul, soit en collaboration avec MM. Bayard, Clairville, Duport, Delaporte, Varin, Vanderburch, etc. Nous citerons parmi ses ouvrages, qui appartiennent presque tous au genre du vaudeville : *Ma femme et mon parapluie*, très-comiquement interprété aux Variétés par Vernet (1835) ; *Lestocq* (1836) ; *Une maîtresse femme* (1837) ; le *Médecin de campagne* (1838) ; *Mateo* ou les *Deux Florentins* (1838) ; le *Mexicain* (1839) ; le *Père Pascal* (1839) ; *Tocquet père et fils* (1840) ; l'*Abbé galant*, une des plus heureuses créations de l'acteur Bouffé (1841) ; *Quand l'amour s'en va* (1843) ; *Turlurette* (1844) ; les *Mystères de ma femme* (1845) ; le *Vicomte Giroflée* (1846) ; le *Mardi gras* (1846) ; la *Chasse aux millions* (1847) ; les *Cascades de Saint-Cloud* (1849) ; *J'ai marié ma fille* (1851) ; *Paris qui pleure et Paris qui rit*, drame (1852) ; *Brelan de maris* (1854) ; le *Beau-père* (1857) ; la *Nouvelle Hermione* (1858) ; *Peau d'âne*, féerie en vingt tableaux (Gaîté, 1863) ; *Lord Keicester*, comédie-vaudeville (1864), etc.

LAURENÇOT (Jacques-Henri), homme politique français, né à Arbois en 1763, mort en 1833. Député du Jura à la Convention nationale, il vota pour la reclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix, fut un des soixante-treize députés mis en état d'arrestation pour avoir signé la protestation du 6 juin 1793, et reprit son siége à la Convention quelque temps après le 9 thermidor. Le 7 janvier 1795, il parla en faveur du rappel des émigrés du Haut et Bas-Rhin ; le 3 août, il fut nommé secrétaire et demanda, le 8, l'arrestation de Lequinio. Après la session, il entra au conseil des Cinq-Cents, y fit quelques rapports et en sortit en mai 1797. Depuis lors, il ne s'occupa plus de politique active et devint sous-inspecteur des forêts.

LAURENÇOT (Charles-Henri-Ladislas), auteur dramatique français, parent du précédent, connu sous le nom de **Léonce**, né à Arbois (Jura) en 1802, mort à Paris en 1862. Il se fit recevoir avocat, puis devint employé du ministère de la justice. Ce fut en 1829 que s'éveilla tout à coup en lui le goût de la littérature dramatique. Il écrivit avec son ami, M. Petit, une pièce qui fut reçue au Vaudeville et jouée sous le titre de la *Nouvelle Clary.* Encouragé par le succès de ce début, Laurençot, qui avait pris le pseudonyme de Léonce, se voua complétement depuis lors à la littérature dramatique. Il a composé, le plus souvent en collaboration avec Petit, Charles de Bernard, Varey, Lubize, Moléri, Nus, etc., un grand nombre de vaudevilles et de comédies, où l'on trouve de la verve, de l'esprit et de la gaieté. Nous citerons parmi ses pièces : la *Nouvelle Clary* ou le *Retour au village*, en deux actes (Vaudeville, 1829) ; *Tout pour ma fille*, en trois actes (Gaîté, 1832) ; l'*Inévitable*, en trois actes (Palais-Royal, 1833) ; la *Mère et la fiancée*, en deux actes (Gymnase, 1835) ; la *Mémoire d'un père*, en un acte (Gymnase, 1835) ; une *Position délicate*, en un acte, avec Charles de Bernard (Gymnase, 1836), vaudeville qui eut un grand succès ; un *Bonheur ignoré*, en un acte (Gymnase, 1836); *Madame de Valdaunaye*, en deux actes (Gymnase, 1837) ; *Miel et vinaigre*, en un acte (Variétés, 1837) ; la *Bourse de Pézenas*, grrrrande spéculation industrielle, mêlée de vaudevilles (Gymnase, 1838) ; *Il était temps*, en un acte (Variétés, 1839) ; l'*Habit fait le moine*, en un acte (Folies-Dramatiques, 1840) ; la *Famille Renneville*, drame en trois actes (Odéon, 1843) ; *Tôt ou tard*, comédie en trois actes (Odéon, 1843) ; un *Tribunal de femmes*, vaudeville en un acte (Folies-Dramatiques, 1844) ; le *Gendre d'un millionnaire*, comédie en cinq actes en prose (Comédie-Française, 1846) ; *Chacun chez soi*, en un acte (Gymnase, 1845) ; *Entre l'arbre et l'écorce*, en un acte (Gymnase, 1845) ; un *Rêve*, en un acte (Odéon, 1846), comédie agréable dont la donnée appartient au domaine de la fantaisie ; un *Déménagement*, en un acte (Vaudeville, 1848) ; les *Guérillas*, drame en trois actes (Odéon, 1849), pièce remarquable ; un *Valet sans livrée* (Odéon, 1850) ; le *Voile de dentelle*, drame (1854), etc.

LAURENS (Joseph-Bonaventure), littérateur et compositeur français, né à Carpentras (Vaucluse) en 1801. D'abord employé à l'administration des finances, il se livra entièrement ensuite à l'étude des arts, fit de nombreux voyages en France, en Allemagne, et, après avoir été attaché comme organiste à diverses églises, il est devenu agent comptable de la Faculté de médecine de Montpellier. Outre plusieurs compositions musicales, qui ont été gravées, on lui doit : *Monographies monumentales relatives au département de l'Hérault* (1835-1839), en collaboration avec M. J. Renouvier ; *Souvenir d'un voyage d'art à l'île de Majorque* (1840, in-8°) ; *Exemples d'architecture pittoresque* (1841) ; *Promenades à Lavalette* (1841) ; *De Lyon à la Méditerranée* (1854) ; *Etudes théoriques et pratiques sur le beau pittoresque* (1856) ; *Instruction sur l'aquarelle* (1858) ; des *Albums* de chemin de fer, etc. Il a collaboré aux *Voyages pittoresques* du baron Taylor.

LAURENS (Joseph-Augustin-Jules), peintre et lithographe français, frère du précédent, né à Carpentras en 1825. Elève de Paul Delaroche, il s'est surtout attaché au genre de l'aquarelle et est devenu, en même temps, un très-habile lithographe. En 1847, il fut chargé par le gouvernement d'accompagner Hommaire de Helt, envoyé en mission en Turquie, en Perse, en Asie Mineure, et il dessina, pendant ce voyage, des sites, des types et des costumes, qui étaient encore peu connus. Ces derniers, dont un assez grand nombre ont paru dans le *Tour du monde* et dans l'*Illustration*, ont été réunis dans le bel ouvrage intitulé : *Voyage en Turquie et en Perse* (1856 et suiv. in-fol.). M. Laurens, qui est un artiste de beaucoup de talent, a obtenu une médaille à l'Exposition universelle de 1867 et la croix d'honneur l'année suivante. Parmi ses peintures à l'huile et à l'aquarelle, nous citerons : *Vue de la Grande Chartreuse* (1840) ; *Environs de Vaucluse* (1845) ; les *Bords du Danube* (1850) ; *Sur la route de Téhéran* (1855) ; *Campagne de Téhéran* (1857) ; *Batteuse en beurre*, la *Mer Noire à Sinope* (1861) ; *Station de Tcharvadars, village fortifié de Lasguirt* (1863) ; *Téhéran, les laveuses de Tauves* (1864) ; *Souvenir de décembre sur les toits à Téhéran* (1865) ; *Cimetière turc* (1866) ; l'*Hiver en Perse* (1867) ; *Plateau d'Auvergne, Forêt de Fontainebleau* (1868) ; *Chemin des Sables* (1869), etc. Parmi ses lithographies, nous mentionnerons : *Chiens*, d'après Diaz ; *Solitude ;* le *Christ au tombeau* (1859) ; l'*Abreuvoir*, d'après Rosa Bonheur ; *Jeune ménage*, d'après Van Muyden ; *Velléda*, d'après Cabanel (1861) ; *Cerfs et biches*, d'après Rosa Bonheur ; *Passage d'un gué*, d'Après Aug. Bonheur ; l'*Amour désarmé*, d'après Diaz (1863) ; *Moine romain*, d'après Cabanel ; le *Lac*, d'après Decamps (1864) ; *Plaisirs d'été*, d'après Diaz ; *Dormoir*, d'après Aug. Bonheur ; *Chloé*, d'après Delafosse (1866), etc. Enfin, on lui doit d'excellentes sépias et de belles eaux-fortes, entre autres : *Etude de canards* (1863) ; *Nature morte* (1864), etc.

LAURENS (Henri-Joseph DU), littérateur français. V. DULAURENS.

LAURENS (Pierre-Joseph), ingénieur mécanicien. V. LAURENT.

LAURENT, nom d'un saint martyr, qui entre dans quelques locutions.

— *Etre sur le gril comme saint Laurent*, Etre dans une position très-embarrassante. être fort tourmenté.

— *Crier à saint Laurent : Le diable se brûle!* Se plaindre d'un petit mal à ceux qui en souffrent un grand.

— *C'est aujourd'hui la Saint-Laurent, qui perd sa place la reprend*, Sorte d'adage par lequel les enfants s'autorisent à reprendre leur place après l'avoir quittée, au lieu que par cet autre : *C'est aujourd'hui la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd*, on les déboute de la demande qu'ils font de reprendre leur place après l'avoir quittée. Saint Laurent et saint Lambert ne sont là que pour la rime.

LAURENT (SAINT-), fleuve de l'Amérique septentrionale, par lequel s'écoulent dans l'Atlantique les eaux des lacs Supérieur, Huron, Michigan, Erié et Ontario. Il sort de l'extrémité N.-E. de ce dernier à Kingston, forme la limite entre le haut Canada et l'Etat de New-York, parcourt le bas Canada, et se jette dans le golfe de son nom, entre le cap du Chat et celui des Monts-Pelés, au N. de la presqu'île de Gaspé et à l'O. de l'île d'Anticosti. Quelques géographes regardent la rivière Saint-Louis, affluent du lac Supérieur à l'E., et qui sort du lac Seven-Beaver, comme la véritable source du Saint-Laurent, ce qui donnerait au fleuve une longueur totale de 3,000 milles. Au point de vue commercial, grâce surtout aux nombreux canaux que le gouvernement du Canada a fait construire pour obvier aux obstacles que les rapides et les chutes du Saint-Laurent présentaient autrefois à la navigation, le fleuve commence maintenant au fond du lac Supérieur, où se trouvent les riches mines de cuivre qui font de cette région une des plus florissantes de l'Amérique septentrionale. La nature l'avait rendu navigable jusqu'à Québec pour les gros vaisseaux, et jusqu'à Montréal pour les navires de 600 tonneaux ; mais là des obstacles commençaient à en interrompre le cours. Après le saut de Saint-Louis, il y a entre Montréal et Kingston 41 milles de rapides, formant une barrière à la navigation; puis, entre le lac Ontario et le lac Erié, la rivière Niagara, longue de 36 milles avec une descente de 330 pieds, y compris un précipice où ses flots s'engouffrent et qui constitue les chutes si célèbres du Niagara. Avant d'arriver à ce point, les eaux de cette rivière, coulant du sud au nord, ont déjà descendu un long plan légèrement incliné, dont le lit, barré par des chaînes rocheuses, forme des rapides infranchissables. De Buffalo, sur les bords du lac Erié, au détroit du Nord, à travers les lacs Erié, Saint-Clair, Huron et Michigan, les eaux sont libres; mais à l'entrée du lac Supérieur, dans le détroit de Sainte-Marie, les eaux descendent une pente extrêmement rapide. Ces formidables obstacles sont maintenant franchis au moyen de toueurs. Les gouvernements des Etats-Unis et du Canada ont fait construire des canaux et des écluses magnifiques. Le saut Sainte-Marie est évité par un canal gigantesque construit par les Américains; les chutes à l'est du lac Erié, par le canal Erié, qui va de Buffalo à Albany, et dont la longueur est de 363 milles, avec 81 écluses. Dès 1841, la législature du Canada alloua un demi-million de livres pour améliorer le cours du Saint-Laurent, et, depuis lors, on a construit des canaux au moyen desquels on surmonte tous les obstacles que les rapides présentent à une navigation continue. Ces canaux peuvent recevoir des bâtiments de mer tirant jusqu'à neuf pieds d'eau; ils ont ensemble une longueur d'environ 70 milles, coupés de 54 écluses. Le Saint-Laurent est donc désormais le débouché naturel des plaines de l'Ouest à l'Océan.

Le Saint-Laurent reçoit l'Oswegatche, le Radicet, le Richelieu, la Saint-François et la Chaudière à droite; à gauche, le Rideau, l'Ottawa, la Saint-Maurice, la Sainte-Anne, la Saguenay, le Manicouagan. Le volume de ses eaux est de 61,952,000 mètres par heure à son embouchure. Sa largeur au même point est de 200 kilomètres. Sa largeur varie de 800 à 3,000 mètres au-dessous de Québec, dans les endroits où il n'y a pas d'îles. Les hauteurs qui bordent l'immense bassin du fleuve portent le nom de *Land's-height* sur une assez grande étendue, tant au N.-O. qu'au S.-E.; dans cette dernière direction, elles font partie des monts Alleghany.

Le Saint-Laurent doit le nom qu'il porte actuellement à Jacques Cartier, qui le remonta, en 1535, jusqu'à l'île où est situé Montréal; un autre Français, La Roque, le remonta en 1540. Au commencement du xviie siècle, Champlain parcourut sa partie supérieure, au-dessus du rapide de Saint-Louis, et dressa une carte du fleuve. Depuis, un grand nombre de Français s'établirent sur ses bords.

LAURENT (golfe du **SAINT-**), formé par l'océan Atlantique septentrional, sur la côte orientale de la Nouvelle-Bretagne, entre le Canada à l'O., le Nouveau-Brunswick au S.-O., la Nouvelle-Ecosse et l'île de Cap-Breton au S., l'île de Terre-Neuve à l'E., et le Labrador au N.; 720 kilom. sur 400; entre 46°-52° latit. N., et 59°-69° long. O. Trois passages le mettent en communication avec l'Océan : le plus large et le plus fréquenté se trouve, à l'E., entre l'extrémité S.-O. de Terre-Neuve et l'extrémité N. de Cap-Breton; le second est au N.-E., entre l'extrémité septentrionale de Terre-Neuve et le Labrador : il porte le nom de détroit de Belle-Isle; le troisième, au S.-E., est resserré entre la Nouvelle-Ecosse et Cap-Breton. Un grand nombre d'estuaires et de baies se présentent autour de ce golfe. On remarque surtout, au N.-O., la vaste embouchure du Saint-Laurent; à l'O., la baie des Chaleurs; au S., les baies Verte et Saint-Georges; à l'E., une autre baie Saint-Georges et celles des Iles et de Saint-Jean. Nous signalerons, parmi les îles qu'on y trouve : Anticosti, au N.; les îles de Madeleine, au centre; celles de Philippigan, à l'O., et celle du Prince-Edouard, au S. Le détroit qui sépare la première du continent se nomme canal du Labrador; la dernière est séparée de la terre ferme par le détroit de Northumberland. Les glaces sont une des principales causes des difficultés de la navigation dans le golfe. Au printemps, généralement vers le mois de mai, l'entrée et les parties E. du golfe sont fréquemment couvertes de glaçons en dérive, qui arrêtent quelquefois les navires pendant plusieurs jours. Vers la fin de l'année, les glaces occasionnent souvent des accidents. A Québec, la moyenne d'un grand nombre d'années indique que la navigation est fermée par la glace du 25 novembre au 25 avril. Les brumes sont très-fréquentes dans le golfe et constituent un très-grand danger pour la navigation; on peut les rencontrer en tout temps pendant la saison navigable; cependant elles sont plus fréquentes au commencement de l'été.

LAURENT (SAINT-), bourg de France (Jura), chef-lieu de canton, arrond. et à 26 kilom. N. de Saint-Claude; pop. aggl., 399 hab. — pop. tot., 1,085 hab. Fromagerie; fabrication d'articles d'horlogerie. Commerce de céréales, bétail, jeunes porcs et porcs gras. Saint-Laurent dépendit longtemps de l'abbaye de Grandvaux, fondée vers l'an 523 et supprimée en 1789. Il n'en reste que l'église, un ancien bâtiment de ferme et le presbytère. Le lac de l'abbaye a 95 hectares de superficie et se dégage par un canal de 3 mètres de largeur. Ce lac est très-poissonneux : on y pêche des truites, des carpes et d'énormes brochets. Ses bords sont peuplés de poules d'eau et d'oies sauvages.

LAURENT (SAINT-), bourg de France (Corse). V. Lorenzo (San-) au *Supplément*.

LAURENT-DE-L'AIN (SAINT-), bourg et commune de France (Ain), canton de Bagé-le-Châtel, arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Bourg, sur la rive gauche de la Saône; 1,477 hab. Fonderies de fer; construction de machines à vapeur. Grand commerce de grains.

LAURENT-LES-BAINS (SAINT-), bourg et commune de France (Ardèche), canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès, arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Largentière, dans une gorge étroite et pittoresque, ouverte seulement au S.; 727 hab. Une source d'eau thermale, dont la température est de 53°,5, y jaillit au pied d'escarpements granitiques et réunit plus bas ses eaux à celles d'une source analogue. Ces sources étaient connues des Romains, qui y avaient une station thermale. Quelques restes de murailles et d'appareil de briques romaines existent encore au point d'émergence de l'une des sources. Ces eaux sont efficaces contre les rhumatismes chroniques, les névralgies, les scrofules, la goutte, etc.

LAURENT-ET-BENON (SAINT-), bourg de France (Gironde), chef-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Lesparre, sur la Jalle; pop. aggl., 782 hab. — pop. tot., 3,656 hab. Four à chaux, tuilerie, briqueterie, corroierie. Récolte et commerce de vins renommés. Les landes du canton nourrissent 30,000 moutons.

LAURENT-BLANGY (SAINT-), bourg et commune de France (Pas-de-Calais), canton Nord, arrond. et à 4 kilom. d'Arras, sur la Scarpe; 1,609 hab. *Brasseries; fonderie en* fer et en cuivre; forges considérables; construction de machines; minoterie, sucrerie et distillerie. Nombreuses maisons de campagne.

LAURENT-DE-CERDANS (SAINT-), bourg et commune de France (Pyrénées-Orientales), canton de Prats-de-Mollo, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Ceret; pop. aggl., 1,522 hab. — pop. tot., 2,227 hab. Forges et clouteries; éducation d'abeilles. Commerce de bestiaux.

LAURENT-DE-CHAMOUSSET (SAINT-), bourg de France (Rhône), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. O. de Lyon; pop. aggl., 904 hab. — pop. tot., 1,807 hab. Commerce de bestiaux.

LAURENT-DE-GORRE ou **SUR-GORRE (SAINT)**, bourg de France (Haute-Vienne), chef-lieu de canton, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Rochechouart; pop. aggl., 398 hab. — pop. tot., 2,503 hab. Forges. Château du xviiie siècle.

LAURENT-DU-PONT (SAINT-), bourg de France (Isère), chef-lieu de canton, arrond. et à 29 kilom. N. de Grenoble, sur le Guiers-Mort, à la base de hautes montagnes tapissées de *forêts; pop. aggl., 1,303 hab.* — pop. tot., 1,808 hab. Fabrication d'eau-de-vie de betteraves; scieries, boissellerie, tuileries, forges. Commerce de bois de construction. Chapelle moderne construite sur un mamelon qui portait autrefois un château féodal. Ce bourg faillit être emporté, en 1051, par une crue extraordinaire du Guiers-Mort; en 1854, il fut presque détruit par les flammes, mais il a été rebâti grâce aux libéralités des religieux de la Grande-Chartreuse. Dans les environs se trouve le château de Villette, qui appartenait aux chartreux avant la Révolution.

LAURENT-DE-LA-SALANQUE (SAINT-), bourg et commune de France (Pyrénées-Orientales), canton de Rivesaltes, arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Perpignan, sur la rive gauche de l'Agly; pop. aggl., 3,805 hab. — pop. tot., 4,571 hab. Briqueteries, salines, pêche dans l'étang de Leucate. Commerce de vins.

LAURENT-SUR-SÈVRE (SAINT-), bourg et commune de France (Vendée), chef-lieu de canton, arrond. et à 59 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,128 hab. — pop. tot., 2,746 hab. Dans l'église, on voit le tombeau du Père Grignon de Montfort, missionnaire célèbre dans l'Ouest au commencement du siècle dernier; beau tableau représentant le baptême de Clovis.

LAURENT (saint), diacre et martyr, né à Rome dans le iiie siècle, mort en 258. Il était trésorier de l'Eglise, lorsque l'empereur Dèce publia (258) un édit contre les chrétiens. Sommé par l'empereur de livrer les biens dont il avait la garde, il demanda quelques jours de délai, réunit une foule de pauvres et les montra en disant : « Voici les trésors de l'Eglise. » Il fut alors arrêté par Valérien, préfet de Rome, et, conduit sur le Viminal, il y fut déchiré à coups de fouet, puis étendu sur un gril de fer au-dessus d'un feu ardent. Les bourreaux, dit la légende, le retournaient avec des fourches de fer, et Laurent dit à Valérien : « Apprends, malheureux, que ces feux sont pour moi un rafraîchissement; mais c'est toi qu'attendent des supplices éternels. Le Seigneur sait que, accusé, je ne l'ai point renié; interrogé, je l'ai confessé. » Et, regardant l'empereur d'un air joyeux, il dit : « Ce côté est assez rôti; fais-moi retourner de l'autre, tyran, et mange-moi! » Et il s'écria : « Je vous rends grâces, mon Dieu, parce que j'ai mérité d'entrer dans votre demeure, » et il rendit l'âme. Les chrétiens enlevèrent son corps. La mémoire du martyr resta en grande vénération parmi les fidèles; des églises lui furent élevées dès les premiers siècles. La première fut construite sur le tombeau du saint et se nomme encore *Saint-Laurent hors des murs*. On en éleva ensuite à Constantinople, à Ravennes, à Milan, en Espagne. Prudence et Fortunat écrivirent sa légende. On célèbre sa fête le 10 août.

— Iconogr. Il existe des représentations du martyre de saint Laurent qui datent des premiers siècles de notre ère. Le Père Lupi (*Dissertazioni, etc.*, 1785, I, p. 192-197) a publié un camée et un médaillon de plomb antiques, sur lesquels ce sujet est figuré. Le camée nous montre le saint étendu sur un gril, au-dessus du feu que deux bourreaux attisent, tandis qu'un troisième apporte du bois. Dans le médaillon, le martyr est représenté expirant sur le gril, en présence de l'empereur Valérien assis sur une chaise curule, tenant d'une main son sceptre, et faisant de l'autre un signe de commandement; l'âme du saint confesseur est figurée par une femme qui s'élève, les mains jointes, au-dessus du corps, et reçoit une couronne que dépose sur sa tête un bras isolé, le bras de Dieu sortant du ciel.

Quand il est représenté isolément sur d'anciens monuments, saint Laurent tient d'ordinaire le livre des Evangiles, parce qu'en sa qualité de diacre il était chargé de faire aux fidèles la lecture de ce livre. On lui donne aussi pour attribut une croix, et souvent une croix gemmée, comme à tous les autres martyrs. Il porte à la fois la croix et l'Evangile dans la mosaïque de la basilique de Galla Placidia, de Ravenne, et il est debout devant le gril entouré de flammes. Ce dernier instrument est l'attribut que les artistes modernes lui ont presque invariablement donné.

Dans la chapelle de Nicolas V au Vatican, Fra Angelico a retracé, en regard de la *Vie de saint Etienne* (v. Etienne), les épisodes suivants de la *Vie de saint Laurent :* 1° *Saint Laurent consacré diacre par saint Sixte;* 2° *Saint Laurent recevant de saint Sixte la mission de distribuer aux pauvres les trésors de l'Eglise;* 3° *Saint Laurent distribuant des aumônes à une multitude de malheureux et d'infirmes;* 4° *Saint Laurent amené devant l'empereur, qui essaye d'ébranler sa foi en lui montrant divers instruments de supplice;* 5° *Saint Laurent convertissant ses compagnons de prison;* 6° le *Martyre de saint Laurent*. Ces peintures, exécutées à fresque avec une extrême délicatesse de touche et une admirable pureté d'expression, ont été gravées par Fr.-Gio. Giacomo, en 1811.

Le Louvre possède une *predella* peinte dans le style de Giotto et représentant quatre sujets de la vie de saint Laurent : 1° *Saint Laurent distribuant aux pauvres les trésors de l'Eglise;* 2° *Saint Laurent en prison baptisant Lucile;* 3° l'*Empereur Valérien demandant à saint Laurent de lui livrer les trésors de l'Eglise*; 4° *Saint Laurent amenant à Valérien les pauvres et les infirmes et lui disant : « Voilà les trésors de l'Eglise que je vous amène. »* Cette *predella* provient de la collection Campana (n° 33). Un tableau de la même provenance (n° 72), et dont l'exécution offre beaucoup d'analogie avec les peintures de Lorenzo Monaco, nous montre saint Laurent assis, les pieds appuyés sur un gril.

Le Josépin a représenté *Saint Laurent priant dans sa prison* (musée de Naples); Nicol. Lapi, *Saint Laurent sauvant les âmes du purgatoire* (gravé par F. Gregori); Alessandro Allori, *Saint Laurent amené devant le tyran* et le *Martyre de saint Laurent* (musée des Offices); Jacopo da Empoli, *Saint Laurent attaché à une colonne;* Dom. Martinelli, *Saint Laurent faisant l'aumône* (au palais Rinuccini à Florence); Fr. Romanelli, *Saint Laurent dans sa gloire* (tableau du maître-autel de la cathédrale de Viterbe).

Parmi les nombreux artistes qui ont représenté le *Martyre de saint Laurent*, nous citerons : le Cortone (église de San-Lorenzo in Miranda, à Rome, gravé par Jacques Blondeau et par Gio.-B. Cecchi), B. Gaddi (église Santa-Croce, à Florence), Baccio Bandinelli (gravé par Marc-Antoine Raimondi et par Mich. Lucchese), Bart. Breemberg (gravé par J. de Bischop), Jacques Callot (estampe), le Cigoli (musée des Offices), Raymond de La Fage (gravé par le comte de Caylus), Eustache Le Sueur (v. ci-après la description), Ribera (v. ci-après), Valentin (musée de Madrid), Bonnegrâce (Salon de 1853), Charles Brun (église de Villemomble, près de Paris, peint en 1857), etc.

Laurent (MARTYRE DE SAINT), tableau de Ribera; galerie de Dresde. Le saint est représenté au moment où, le feu allumé, il va être placé tout vif sur le gril; il est à genoux, indifférent aux apprêts du supplice et absorbé dans la prière. Les trois bourreaux se dépêchent : l'un ramasse les vêtements de Laurent; un autre apporte des morceaux de bois pour attiser le feu; un autre, enfin, se penche et cherche à mettre le saint dans la position voulue. Ce tableau est plein de mouvement, les têtes sont bien étudiées. Le corps de saint Laurent est une admirable étude. Ribera peignit cette toile pour le vice-roi de Naples, Pierre Geran d'Ossone, qui, lors de sa disgrâce, l'emporta avec lui quand il retourna à Madrid. Acheté par un particulier de la ville de Hambourg quelques années après, il fut ensuite vendu au roi de Pologne Stanislas, qui en fit don à la ville de Dresde où il se voit aujourd'hui; sa hauteur est de sept pieds deux pouces, sa largeur de cinq pieds quatre pouces.

Ce beau tableau a été gravé par Michel Keyl et par A. Masson, et lithographié par Hanfstaengl. Il y en a plusieurs répétitions, une entre autres qui a été achetée, il y a quelques années, par Pie IX, et placée dans la célèbre galerie du Vatican; une seconde, provenant du cabinet Gagliardi, de Florence, a figuré à la vente de la galerie de San-Donato, en 1870.

Laurent (MARTYRE DE SAINT), tableau du Titien; église des Jésuites à Venise. Il existe de ce chef-d'œuvre une belle répétition au couvent de l'Escurial et une esquisse au musée de Madrid. Des bourreaux, retournant le corps du saint avec une fourche, attisent le feu qui le consume et le frappent à coups redoublés. Auprès du groupe est l'autel des divinités païennes auxquelles saint Laurent a refusé de sacrifier, et, au fond, un temple magnifique, d'ordre corinthien, sur les degrés duquel divers personnages contemplent ce drame. « Ce grand et superbe tableau, dit Duchesne, est bien dessiné, d'un beau caractère. Les têtes sont pleines d'expression, l'effet très-vigoureux, mais il pousse au noir, et une mauvaise restauration lui a ôté une partie de sa transparence. » Le *Martyre de saint Laurent* a orné quelque temps les galeries du Louvre et n'a été restitué qu'en 1815. La différence qui existe entre cette composition et celle de l'Escurial est que, dans celle-ci, la fumée du bûcher remplit tout le fond du tableau; du haut du ciel, on voit descendre deux anges apportant la palme du martyre; dans celui de Venise, les anges manquent, et il y a de plus quelques différences dans les personnages qui occupent les plans éloignés. Le tableau d'Espagne a été gravé par C. Cort, Sadeler et Normand; celui de Venise l'a été par Oortman.

Laurent (MARTYRE DE SAINT), tableau d'Eustache Le Sueur; au Louvre. Deux bourreaux et un soldat étendent sur le gril le saint confesseur dépouillé de ses vêtements et qui lève les bras vers le ciel. D'autres hommes, à mine farouche, apportent les uns du bois, les autres du charbon; il y en a deux qui allument et attisent le feu. Un personnage, de tournure et de mise moins grossière, est debout près du saint, à qui il montre la statue d'une divinité païenne. Au deuxième plan, l'empereur Valérien, assis sur une espèce de tribunal et entouré de ses conseillers et de ses licteurs, presse le jeune diacre de sacrifier aux dieux. Dans les airs, trois anges apportent au martyr la couronne et la palme qui lui sont destinées.

Ce tableau, d'une exécution vigoureuse et d'un fort beau coloris, a été gravé par Gérard Audran, par Benoît Audran et par Chereau. Il était autrefois placé dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, d'où il passa successivement dans la collection de M. de Pontchartrain, dans celle de M. Pasquier, député du commerce de Rouen, et dans le cabinet de M. La Live de Jully, à la vente *duquel (1770) il fut payé 7,500 livres*.

LAURENT, antipape, né vers le milieu du ve siècle. Il était archidiacre de Sainte-Marie-Majeure à Rome, lorsque, après la mort d'Anastase II, il fut élu pape en même temps que Symmaque (498). Pour mettre un terme à ce schisme, cause de grands désordres, on convint de prendre pour arbitre le roi Théodoric, qui se prononça en faveur de Symmaque. Laurent se soumit à cette décision et devint évêque de Nocera. Accusé, quelque temps après, d'eutychisme, il fut déposé par un concile (503) et exilé.

LAURENT, surnommé **le Physicien**, poëte et médecin hollandais qui vivait au xve siècle. Il exerça son art à Nimègue et acquit un assez grand renom par ses poésies latines, dont plusieurs sont écrites en style quelque peu macaronique. On cite particulièrement sa pièce sur le hareng salé, dont tous les vers se terminent en *um*. Pour donner une idée de cette singulière composition, nous citerons les vers suivants :

Halec salsatum, crassum, blancum, grave latum :
Illud dorsatum, scissum, perventrificatum
Huic caput ablatum, sic pellibus excoriatum,
Intus mundatum, crudum, vel in igne crematum, etc.

LAURENT DE BRINDES (le bienheureux), moine italien, né à Brindisi en 1559, mort à Lisbonne en 1619. Admis chez les capucins en 1576, il devint définiteur, puis supérieur général de son ordre (1602), fut chargé par les papes de missions en Allemagne, en Espagne, en Portugal, et opéra de nombreuses conversions pendant ses voyages. Pie VI l'a néatifié en 1783. Laurent a laissé des sermons et des ouvrages qui sont restés manuscrits.

LAURENT (Gaspard), théologien français, né dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Il alla se fixer à Genève, où il devint professeur de littérature en 1597, et recteur de l'Académie en 1600. Laurent s'est fait connaître par les ouvrages suivants : *Catholicus et orthodoxus Ecclesiæ consensus ex verbo Dei, Patrum scriptis et Ecclesiæ reformatæ confessionum harmonia, et ex sententiis doctorum qui scholastici dicuntur* (Genève, 1595, in-8o); *De nostra in sacramentis cum Domino J.-Ch. conjunctione tractatus* (Genève, 1598, in-8o); *Oratio de clarissimi theologi Bezæ obitu* (Genève, 1605, in-8o); *Miscellaneæ theses in ethicis* (Genève, 1607, in-8o); *De publicis disputationibus in controversiis de religione observatio* (Genève, 1602, in-8o); *Hermogenis ars oratoria absolutissima* (Colon., 1614, in-8o); *Quæstiones miscellaneæ ethicæ* (Colon., 1626, in-4o).

LAURENT ou **LAURENS** (Pierre-Joseph), ingénieur mécanicien, né à Bordeaux en 1715, mort en 1773. Il eut la direction des canaux des généralités de Lille et de Valenciennes, en simplifia les écluses, fit exécuter une grille de fer pour fermer l'Escaut, fournit les projets pour le rétablissement du port de Dunkerque (1737), et celui du canal de jonction de la Somme avec l'Escaut. Un bras mécanique très-ingénieux, qu'il fit pour le duc de La Vrillière, lui valut les éloges de Voltaire et de Delille. Il est le père de Laurent de Villedeuil, ministre de Louis XVI.

LAURENT (Pierre), graveur français, né à Marseille en 1739, mort en 1819. Il excellait dans le paysage et dans les figures d'animaux, et s'attacha à reproduire par son burin les compositions de Berghem, de Lauterbourg et de Poussin. La mort le surprit au moment où il commençait à publier, sous le titre de *Musée français*, les principaux chefs-d'œuvre du musée du Louvre, œuvre importante qui fut achevée par son fils Henri. On cite, comme ses meilleures planches : le *Déluge*, d'après Poussin, et la *Mort de d'Assas*, d'après Casanova. — Son fils, Pierre-Louis-Henri LAURENT, né en 1799, termina les gravures du *Musée français*, et reproduisit avec talent la *Messe de saint Martin*, de Lesueur; l'*Enlèvement des Sabines*, de Poussin.

LAURENT, conventionnel et médecin français, né à Strasbourg vers 1750, mort en 1804, Avant la Révolution, il exerçait obscurément son art dans sa ville natale. Dès que le mouvement éclata, il s'y jeta avec chaleur et fut nommé député du Bas-Rhin à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI et motiva son vote par ces paroles : « Un ancien a dit : « Qui épargne les méchants nuit aux bons, » et moi je dis : Qui épargne un tyran nuit aux nations. La justice, la raison et la politique s'accordent pour que nous jugions définitivement Louis Capet et qu'il n'y ait point d'appel au peuple. » Envoyé en mission aux armées du Rhin, du Nord et de Sambre-et-Meuse, il s'y distingua par sa bravoure. Après la session, le Directoire l'employa comme commissaire, et le département du Bas-Rhin le réélut au conseil des Cinq-Cents, en mai 1798, pour deux ans. Il y demanda la mise en vente des biens des cultes réformés, et combattit le rétablissement de l'impôt sur le tabac, comme portant sur une denrée précieuse aux pauvres cultivateurs et surtout aux soldats. En novembre, il fut exclu du corps législatif, à la séance de Saint-Cloud, comme l'un des opposants à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et vécut depuis dans la retraite.

LAURENT (Jean-Antoine), peintre français, né à Baccarat en 1763, mort à Epinal en 1833. Il devint directeur du musée des Vosges. Laurent a laissé des tableaux d'histoire et de genre, qui ne sont pas dépourvus de mérite. Nous citerons de lui : l'*Amour dans une coupe*, l'*Amour enchaîné*, l'*Amour dans une rose*, *Callot refusant de peindre le siége de Nancy*, *Galilée*, etc. — Son fils, Jules LAURENT, né à Epinal vers 1798, lui a succédé, en 1833, comme directeur du musée de sa ville natale. Il s'est occupé de sculpture, d'archéologie, a envoyé à divers Salons plusieurs œuvres, notamment : *Jeune fille jouant avec un chevreau*, qui lui a valu une médaille à l'Exposition de 1839, et il a publié : *Cours de dessin linéaire* (1827, in-fol.), en collaboration, avec son père; *Catalogue des médailles, monnaies anciennes et modernes du musée des Vosges* (1840, in-8o).

LAURENT (Jean-Louis-Maurice), naturaliste français, né à Toulon en 1784, mort à Paris en 1854. Admis dans le corps des chirurgiens de marine, il fit plusieurs voyages sur mer, puis occupa une chaire à l'école de médecine de Toulon, et se livra à d'intéressants travaux sur l'histoire naturelle et la physiologie. Parmi ses ouvrages, que dépare un style diffus, chargé de néologismes, nous citerons : *Propositions générales de physiologie, de pathologie et de thérapeutique* (Paris, 1823); *Atlas d'anatomie physiologique* (1826, in-fol.); *Essai sur les tissus élastiques et contractiles* (1827, in-8o); *Recherches sur l'hydre et l'éponge d'eau douce* (in-8o), avec atlas, travail fort estimé; *Zoophytologie* (1844, in-8o). De 1837 à 1839, Laurent a rédigé, avec Hollard et autres, les *Annales d'anatomie et de physiologie*.

LAURENT (Paul-Matthieu), plus connu sous le nom de **Laurent de l'Ardèche**, publiciste et homme politique français, né à Bourg-Saint-Androl (Ardeche) en 1793. Il fut d'abord avocat à Grenoble, puis à Privas, s'occupa d'études historiques et de politique, et fonda le *Journal libre de l'Isère*, organe des idées démocratiques. S'étant épris ensuite des doctrines saint-simoniennes, il s'attacha à les propager dans le midi de la France en créant l'*Organisateur* (1829), journal qui cessa de paraître en 1830. M. Laurent collabora, vers la même époque, au *Globe*, puis aux *Prédications* (1832, 2 vol. in-8o), et abandonna le saint-simonisme lorsque, en 1832, Enfantin y introduisit ses fameuses réformes. En 1834, il prit la direction du *Progressif du Gard*, et fut, peu après, un des défenseurs des accusés d'avril (1835). Cinq ans plus tard, M. Laurent de l'Ardèche devint juge à Privas. Après la chute de Louis-Philippe (février 1848), le gouvernement provisoire chargea M. Laurent d'administrer l'Ardèche en qualité de commissaire. Nommé peu après, dans ce département, représentant du peuple à la Constituante, et, l'année suivante, à la Législative, il vota constamment avec la gauche républicaine, et collabora, à cette époque, au journal la *République* et à l'*Almanach républicain*. Après le coup d'Etat de 1851, il rentra dans la vie privée. S'étant rallié à l'Empire, il fut nommé, en 1853, bibliothécaire du Sénat, puis il devint un des conservateurs et enfin le premier administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. On lui doit les ouvrages suivants : *Résumé de l'histoire du Dauphiné* (1825); *Résumé de l'histoire de la philosophie* (1826); *Réfutation de l'histoire de France de l'abbé Montgaillard* (1828), sous le pseudonyme d'**Ibrancet Dolcuze**, réédité sous son nom en 1843; *Histoire de Napoléon* (1823), rééditée avec 500 dessins par Horace Vernet (1838-1842 et 1849); *Du principe d'autorité en politique* (1844); *De la prescription en matière de partage d'ascendants* (1846); *Considérations philosophiques sur la révolution de décembre* (1852, in-8o); *Réfutation des mémoires du duc de Raguse* (1857); la *Maison d'Orléans devant la légitimité et la démocratie* (2e édit., in-8o, 1873), etc.

LAURENT (Auguste), chimiste français, né près de Gray (Haute-Saône) en 1807, mort à Paris en 1853. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des mines, il s'occupa spécialement de chimie, fut attaché, comme préparateur, à l'Ecole centrale des arts et manufactures, monta un laboratoire à Paris, et commença à se faire connaître par ses travaux et par ses expériences. Reçu docteur ès sciences en 1837, il fut nommé, l'année suivante, professeur de chimie à la Faculté de Bordeaux, devint correspondant de l'Académie des sciences en 1845, puis se fixa à Paris, où il fut nommé essayeur à la Monnaie (1848), et examinateur des questions de science et d'art au ministère de la guerre. Ce travailleur infatigable fut emporté par une phthisie pulmonaire. Il laissait presque sans ressource sa veuve et des enfants, en faveur de qui on ouvrit une souscription et, trois ans après sa mort, l'Institut lui décerna un prix de 6,000 francs pour ses travaux de chimie organique. On lui doit d'intéressantes recherches sur les carbures d'hydrogène, sur la naphtaline, sur l'oxydation des acides gras, sur les huiles de goudron de houille, sur l'indigo et les essences d'amandes amères, sur la théorie des substitutions. Ses découvertes les plus essentielles sont relatives à l'action des réactifs sur les composés organiques, principalement du chlore, de l'ammoniaque, des agents oxydants. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Annales de chimie et de physique*, des notices publiées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, on lui doit : *Théorie des radicaux dérivés et mémoire sur les séries naphatalique et stilbique* (Paris, 1843, in-8o); *Méthode de chimie* (Paris, 1854, in-8o).

LAURENT (François), historien et publiciste belge, né à Luxembourg en 1810. Au sortir de l'université de Louvain, où il avait étudié la philosophie, il alla suivre les cours de droit à l'université de Liége, et s'y fit recevoir docteur en 1832. M. Laurent exerça pendant quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale, puis il entra dans l'administration, et fut attaché, en 1834, au ministère de la justice, à Bruxelles, en qualité de chef de division. Dès l'année suivante, il alla occuper à l'université de Gand la chaire de droit civil. Le jeune professeur, qui joignait à un précoce savoir des idées très-avancées en politique et en religion, vit de nombreux auditeurs accourir à son cours. Les catholiques s'en émurent et exercèrent une vive pression sur le ministre Decker pour qu'il destituât M. Laurent. Mais, bien que chaud catholique, cet homme d'Etat maintint le professeur dans sa chaire. On doit à ce dernier, entre autres écrits : *De la passion des catholiques pour la liberté*, lettre à M. de Morny (1850, in-8o); *Van Espen*, étude historique sur l'Eglise et l'Etat en Belgique (Bruxelles, 1860-1863, trois parties, in-8o); *Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique*, adressées à M. Northomb (Bruxelles, 1863, in-18); *Lettres sur la question des cimetières* (1864, in-18); *Lettres sur les jésuites* (1865, in-18). Mais, de tous les ouvrages de M. François Laurent, celui qui a le plus contribué à sa réputation, ce sont ses *Etudes sur l'histoire de l'humanité* (Paris et Bruxelles, 1860-1870, 16 vol. in-8o). Ces *Etudes*, fruit d'un immense travail, sont, à vrai dire, moins un ouvrage qu'une série d'ouvrages, dans lesquels l'auteur traite, non-seulement de l'histoire depuis les temps les plus reculés, mais encore des grandes questions religieuses, philosophiques et politiques qui s'y rattachent, et où il se propose principalement pour but d'établir la nécessité d'une séparation complète entre l'Etat et l'Eglise, séparation qu'il donne pour base aux idées du droit public moderne. Les *Etudes sur l'histoire de l'humanité* traitent les matières suivantes : l'*Orient*, la *Grèce*, *Rome* (Gand, 1855, 3 vol.; 2e édit.); le *Christianisme* (Gand, 1855); les *Barbares et le catholicisme* (Gand, 1855); la *Papauté et l'empire* (Bruxelles, 1860); la *Féodalité et l'Eglise* (Bruxelles, 1861); la *Réforme* (Bruxelles, 1861); les *Guerres de religion* (Bruxelles, 1863); les *Nationalités* (Bruxelles, 1865); la *Politique royale* (Bruxelles, 1865).

LAURENT (Emile), littérateur français, né à Colombey (Meurthe) en 1819. Il se rendit à Paris pour y suivre la carrière des lettres, et s'attacha surtout à étudier l'histoire littéraire dans sa partie anecdotique. M. Laurent est connu dans le monde des lettres sous le pseudonyme d'**Emile Colombey.** C'est un érudit et un chercheur, dont les œuvres attestent le goût et le savoir. On lui doit des éditions des *Œuvres de Tabarin*, des *Aventures burlesques de d'Assoucy*, de la *Vraie histoire comique de Francion*, par Charles Sorel, etc.; de nombreux articles insérés dans la *Revue de Paris*, la *Revue française* et autres publications périodiques; enfin, les écrits suivants : la *Journée des madrigaux* (1856, in-18); *Ninon de Lenclos et sa cour* (1858, in-18); *Ruelles, salons et cabarets* (1858, in-18); les *Causes gaies* (1859, in-18); l'*Esprit au théâtre* (1860, in-18); *Histoire anecdotique du duel* (1861, in-18); les *Originaux de la dernière heure* (1861, in-18), livre curieux et intéressant; le *Monde des voleurs, leur esprit et leur langue* (1862, in-18), etc.

LAURENT (Charles-Auguste), ingénieur et géologue français, né à Ecouen (Seine-et-Oise) en 1821. Après avoir étudié, de 1837 à 1840, à l'Ecole des arts et métiers d'Angers, il se rendit à Paris, où il compléta son instruction théorique et pratique en suivant les cours de la Sorbonne et du Conservatoire des arts et métiers, en travaillant sous la direction d'un ingénieur-mécanicien, M. Saulnier, et en se faisant admettre, comme simple ouvrier, dans l'usine de MM. Derosne et Cail. Attaché quelque temps après, en qualité de sous-ingénieur, aux ateliers d'Essonnes, il les quitta pour entrer chez l'ingénieur Joseph Degousée, dont il devint le gendre et l'associé (1848). Très-versé dans la géologie, M. Laurent s'est acquis une grande réputation par les travaux qu'il a exécutés pour étudier la nature du sol à l'aide de sondages, non-seulement en France, mais encore en Italie, en Espagne, en Portugal, en Russie, en Algérie, en Moldo-Valachie, à Sumatra, à Borneo, au Sénégal, etc. En 1850, il explora, sur la demande de la municipalité de Cadix, le bassin géologique de cette ville. En 1855, il parcourut la province de Constantine, et un grand nombre de puits artésiens furent creusés, sous sa direction, dans le Sahara algérien. L'année suivante, il se livra à des opérations du même genre en Grèce; en 1858, il passa en Espagne, où, à l'aide de sondages artésiens, il explora la nature du sol que devait parcourir le chemin de fer de Madrid à Alicante, puis il exécuta des travaux identiques dans l'est et dans le sud de ce pays. Nous ne suivrons pas M. Laurent dans la longue série de ses sondages géologiques, dont nous avons indiqué le vaste théâtre. Bornons-nous à dire qu'il a obtenu, ainsi que son beau-père, pour la perfection de ses procédés et de son outillage, de hautes récompenses aux expositions universelles de Paris et de Londres. Outre divers mémoires, insérés dans les *Comptes rendus de la Société géologique* et de diverses autres sociétés savantes, on doit à M. Laurent : *Voyage au Sahara oriental* (1859, in-8o), et une édition améliorée du *Guide du sondeur* (2 vol., avec planches), en collaboration avec M. Degousée.

LAURENT (Joseph), acteur français, né à Paris le 5 mars 1822. Il quitta de bonne heure les bancs de l'école pour prendre, chez un ébéniste, le tablier d'apprenti. A seize ans, il entra, comme comparse, à l'Ambigu-Comique, et passa ensuite au théâtre de Grenelle, où il débuta par un petit rôle de négrillon, dans le *Marché de Saint-Pierre*. N'ayant réussi qu'à exciter l'hilarité du public dans le personnage mélodramatique du père Athanase, des *Victimes cloîtrées*, il délaissa l'emploi des traîtres pour jouer les rôles d'Odry et d'Alcide Tousez. Après de nombreuses pérégrinations sur les scènes de la banlieue, il fut engagé, en 1842, à l'Ambigu. D'abord obscur, il se fit peu à peu remarquer, et devint l'acteur chéri du public, le farceur indispensable de tous les drames populaires. Comique de la bonne race, bête sans effort, sans travail peut-être, il se montra digne de prendre rang parmi les grotesques les plus applaudis de ce temps-ci. Nous citerons, au nombre de ses créations : *Eulalie Pontois*, les *Mousquetaires*, les *Paysans*, le *Marché de Londres*, *Notre-Dame de Paris*, *Mauvais Cœur*, *Piquillo*, le *Juif errant*, le *Vampire*, *Marthe et Marie*, la *Dame de la halle*, *Berthe la Flamande*, la *Queue du diable*, *Marie Simon*, *Jean le Cocher*, la *Case de l'oncle Tom*, le *Ciel et l'Enfer*, la *Prière des naufragés*, l'*Enfant du régiment*. En novembre 1855, il a débuté avec succès aux Variétés dans l'*Ecole des épiciers;* mais il n'a pas tardé à revenir au théâtre de ses premiers succès; il a passé ensuite à la Porte-Saint-Martin, puis au Châtelet, où la vogue l'a suivi dans le même emploi des comiques du drame, de la féerie et des revues. Parmi ses dernières créations, nous distinguerons les rôles de Villars, de la *Bouquetière des Innocents;* Antoine, de *Rocambole;* Fanfreluche, de la *Biche au bois* (1867); Cotineau, de 1867, revue (1868); Jonas, de *Patrie* (1869); il a repris avec bonheur le rôle de Mousqueton dans *Vingt ans après*, au théâtre du Châtelet, en 1871, et celui de Gros-Minet, de la *Poule aux œufs d'or*, à la Gaîté, en 1873. Cet artiste se distingue par le naturel, la franchise, la simplicité. On l'a comparé à Brunet et à Vernet, qu'il a quelquefois rappelé, au dire des vieux amateurs de l'orchestre. — Un acteur du même nom, LAURENT (Fleury-Sauveur-Clément), élève à l'ancien théâtre de Nicolet, puis clown à Londres, a brillé sur les théâtres du boulevard dans les premières années de ce siècle.

LAURENT (Marie LUGUET, d'abord dame LAURENT, puis dame DESRIEUX, dite Marie), artiste dramatique française, née à Tulle en 1826, d'une famille vouée au théâtre. Elle parut dès l'âge de trois ans sur la scène, accompagna son père à Amiens, où elle fut chargée des rôles de Mme Volnys, et signa plus tard un engagement pour Rouen. Elle y débuta dans l'emploi des jeunes premières, et joua *Paul et Virginie* avec son frère René Luguet. De Rouen, elle passa à Toulouse, où elle chanta dans le *Puits d'amour* et *Guillaume Tell*, en même temps qu'elle interprétait les rôles courants du drame, de la comédie et même du vaudeville, et abordait le rôle de Tullie, de la *Lucrèce* de Ponsard, en compagnie de Bocage. Elle fut engagée, en 1846, pour les premiers rôles au théâtre de Bruxelles, et obtint des succès dans *Marie-Jeanne*, *Madeleine*, etc. Dans cette ville, Mlle Marie Luguet se maria avec un jeune baryton du théâtre de la Monnaie, Pierre-Marie Laurent. Elle l'accompagna à Marseille, puis à Paris, où elle débuta sous le nom, qu'elle a toujours gardé depuis, de Marie Laurent, au théâtre de l'Odéon, dans un ouvrage en vers, *Isabelle de Castille*. Cette pièce n'ayant pas réussi, elle obtint un rôle dans la *Fille d'Eschyle* (mars 1848); mais on la remarqua fort peu : son heure n'était pas venue, paraît-il. Elle regagna donc la province, qu'elle parcourut pendant quelque temps, revint ensuite au même théâtre de l'Odéon déclamer *Phèdre* sans aucun succès, et s'y révéla enfin dans *François le Champi* (décembre 1849), dans le *Chariot d'enfant* (1850), et dans les quatre rôles de femme, phases différentes d'un même amour, des *Contes d'Hoffmann* (1851). Au mois de décembre de cette même année 1851, Mme Marie Laurent quitta l'Odéon pour la Porte-Saint-Martin, où elle créa Aspasie, de l'*Imagier de Harlem*, puis le rôle de la mère Pailleux, tout à fait en dehors de ses habitudes, dans la *Poissarde*. Actrice aux lignes sévères et sculpturales, elle dessina cette figure plébéienne avec une grande vigueur. A l'Ambigu-Comique, où elle passa ensuite, elle obtint une longue suite de succès dans la *Case de l'oncle Tom* (1853), et dans *Trente ans* ou la *Vie d'un joueur*, drame dans lequel elle joua le rôle si touchant d'Amélie, créé par Mme Dorval. Sans faire oublier cette incomparable actrice, elle se montra cependant comédienne hors ligne, à côté de Frédérick-Lemaître.

Depuis lors, Mme Marie Laurent, tour à tour engagée au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à l'Ambigu-Comique et au Châtelet, a abordé un grand nombre de rôles importants, où elle a obtenu de brillants succès. Nous citerons, entre autres : l'*Orestie*, trilogie grecque d'Alexandre Dumas, où elle a montré de très-hautes et très-puissantes inspirations (1856); le *Fils de la Nuit* (1856); les *Chevaliers du brouillard*, personnage masculin de Jack Sheppard (1857); Rose Marquis, des *Mères repenties* (1858); la sorcière, du drame de ce nom (1863); *Rocambole* (1864); la *Voleuse d'enfants* (1865); la *Tireuse de cartes* (1866); Marianne, du drame de ce nom (1869). En 1873, elle a créé à l'Odéon Klytaimnestra, des *Erinnyes*, repris l'*Aïeule* et paru dans *Phèdre* avec succès. Auparavant, elle s'était fait applaudir dans *Lucrèce Borgia*.

Douée d'une vigueur peu commune, c'est dans le drame populaire que Mme Marie Laurent a le mieux réussi. Ce genre de composition convient à son organe sonore et à la forte accentuation de ses traits. Son visage, qui semble légèrement bronzé par les tropiques, n'a rien de rude; il est plein d'une fierté résolue, qu'adoucit un grand air de bonté. C'est une belle actrice et une artiste d'un remarquable talent. — Son premier mari, Pierre-Marie LAURENT, né en 1821, mort à Chatou en août 1854, chantait les barytons au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, lorsqu'il l'épousa en 1846. Après d'assez beaux succès à Marseille, la même année, il vint à Paris, où il fut engagé par la direction du Théâtre-Lyrique. Il s'y était fait remarquer, notamment dans *Si j'étais roi*, dont il avait créé le principal rôle, lorsqu'il mourut du choléra presque au début de sa carrière. M^{me} Marie Laurent a épousé, en secondes noces, vers 1859, M. Desrieux, qui a débuté dans la *Belle Gabrielle*, à la Porte-Saint-Martin, en janvier 1857, par le rôle de La Ramée, et a créé successivement au même théâtre, au Gymnase et au Châtelet, Arthur Marquis, des *Mères repenties* (1858); M. de Cerny, de la *Folle du logis* (1860); le roi, dans la *Jeunesse du roi Henri* (1864), etc. Cet acteur a de la tenue, une certaine élégance, une diction juste, un beau jeu de physionomie.

LAURENT (Corneille BALDRAN), dit DE GRAFF, aventurier hollandais. V. GRAFF.

LAURENT JUSTINIEN (saint), en italien **Lorenzo Giustiniani**, premier patriarche de Venise, né dans cette ville en 1380, mort en 1465. Il fut successivement général des chanoines réguliers de Saint-Georges, évêque de Venise (1433), et patriarche de cette ville (1451). Laurent Justinien se signala par l'austérité de sa vie, par sa grande charité envers les pauvres, par la réforme d'abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise et par la fondation de plusieurs monastères. L'Eglise honore ce saint le 5 septembre. On a de lui : des traités ascétiques, des sermons, des lettres, qui ont été plusieurs fois réimprimés. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle de Venise (1751, 2 vol. in-fol.)

LAURENT DE MÉDICIS, grand-duc de Florence. V. MÉDICIS.

LAURENT-PICHAT (Léon), littérateur, publiciste et homme politique, né à Paris en 1823. Il fit une partie de son éducation à Saint-Mandé, où il se lia intimement avec le fils de son maître de pension, M. Henri Chevreau, qui devait être, sous l'Empire, préfet, sénateur et ministre, puis il termina ses études au collége Charlemagne. Possesseur d'une fortune considérable, M. Laurent-Pichat voulut compléter son instruction par des voyages. Vers 1841, il quitta Paris avec son ami Chevreau, et visita successivement avec lui l'Italie, la Grèce, l'Egypte et la Syrie. Tout en voyageant, les deux amis cultivaient la poésie, pour laquelle M. Laurent-Pichat avait montré des dispositions précoces, dispositions qui n'avaient fait que s'accroître au contact de Victor Hugo, dont le jeune poëte était devenu un des familiers et l'enthousiaste admirateur. Quelque temps après leur retour à Paris, les deux jeunes gens publièrent en commun leurs productions poétiques sous le titre de : *Voyageuses* (1844). Vers cette époque, M. Laurent-Pichat commença à tourner son esprit sérieux vers l'étude des questions politiques et sociales. C'est sous cette inspiration qu'il composa des poésies, réunies sous le titre de : les *Libres paroles* (1847). Après la révolution du 24 février 1848, M. Laurent-Pichat, partisan des institutions républicaines, s'attacha à les défendre dans le *Propagateur de l'Aube*, journal fondé par M. Louis Ulbach. Deux ans plus tard, il publia sa *Chronique rimée* (1850), comprenant trois parties : les *Légendes*, la *Chronique de Jacques Bonhomme*, les *Heures de patience*, recueil dans lequel il s'attache à démontrer, par l'exemple, que la poésie doit se transformer au contact des idées nouvelles, et aborder les difficiles problèmes de la philosophie sociale. Sous l'Empire, il fit revivre la *Revue de Paris*, dont il fut un des rédacteurs et le propriétaire (1853), et qui fut supprimée, à la suite d'une condamnation, en 1858. Il collabora ensuite à la *Correspondance littéraire*, et publia, pendant les dernières années de l'Empire, dans le *Phare de la Loire*, une remarquable correspondance, qui lui attira plusieurs condamnations. En 1868, M. Laurent-Pichat conçut le projet de faire paraître une *Encyclopédie générale*, dont la publication a été interrompue après la révolution du 4 septembre 1870; il collabora à la *Cloche*, de Louis Ulbach. A la suite du mouvement qui éclata à Paris le 18 mars 1871 et qui amena l'élection de la Commune, M. Laurent-Pichat fit partie d'un comité de conciliation ayant pour but d'amener une transaction entre la Commune de Paris et le gouvernement de Versailles. Elu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, lors des élections complémentaires du 2 juillet suivant, il alla siéger à l'extrême gauche, parmi les plus chauds défenseurs de la République. Il vota contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant de l'Assemblée; contre la proposition Rivet, qui a confié à M. Thiers le titre de président de la République; pour le maintien des traités de commerce; contre l'impôt des matières premières, pour le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Lors de la discussion qui eut lieu entre MM. Changarnier et Denfert-Rochereau le 28 mai 1872, ce fut M. Laurent-Pichat qui, apostrophant le premier, s'écria : « Nous nous appelons Belfort, et vous vous appelez Metz. »

Outre les ouvrages précités, on doit encore à M. Laurent-Pichat : *Cartes sur table* (1855), recueil de nouvelles publiées dans la *Revue de Paris;* la *Païenne* (1857); la *Sibylle* (1859); *Gaston* (1860), romans; *Commentaires de la vie* (1868), nouvelles; *Avant le jour* (1869), recueil de poésies. Citons, enfin, les *Poëtes du combat* (1862), livre dans lequel il a réuni des causeries faites par lui aux Conférences de la rue de la Paix.

Laurent (ÉGLISE DE **Saint-**). L'église paroissiale de Saint-Laurent, située à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, eut pour origine un monastère qui existait dès le VI^{e} siècle. Au XIII^{e} siècle, l'abbaye avait cessé d'exister; l'église fut alors érigée en paroisse, mais les prêtres qui la desservaient restèrent, jusqu'à la Révolution, réunis en congrégation. Tous les ans, le clergé de Saint-Laurent faisait une procession que l'on appelait la procession du *grand pardon;* le cortége était immense, la marche durait près de cinq heures.

L'église de Saint-Laurent, rebâtie au commencement du XV^{e} siècle, a été reconstruite presque en entier à la fin du XVI^{e}. Elle est en forme de croix; les parties les plus anciennes sont le chœur, l'abside et la tour, qui datent du XV^{e} siècle. Les bas-côtés sont doubles, jusqu'au transsept; une galerie simple contourne le rond-point. La façade occidentale, élevée en 1622, et complétement restaurée en 1865, comprend deux étages superposés; l'ordre dorique figure au premier, l'ordre ionique au second. Le gril de saint Laurent se trouve parmi les ornements de cette façade. La tour, percée de deux étages de baies en ogive, s'élève dans l'angle formé par la jonction du chœur avec le croisillon méridional. Le chœur et l'abside présentent à l'extérieur une ornementation très-riche. Dans la gorge de la corniche qui couronne les murs s'agite et vit tout un monde. L'observateur y découvre les fantaisies les plus drolatiques et quelquefois les plus osées. A l'intérieur, des piliers carrés reçoivent les retombées des voûtes. La nef se divise dans sa longueur en quatre travées, correspondant, de chaque côté, à un nombre égal de chapelles. Les clefs de voûte, surtout dans la haute nef et dans le transsept, sont des plus remarquables. Au XVII^{e} siècle, l'architecte Lepautre, sous prétexte d'accommoder le chœur et l'abside au goût du temps, a remplacé l'ornementation gothique de ces parties de l'église par un système de décoration qui, certainement, ne manque pas de mérite, mais qui est en complet désaccord avec le caractère général de l'édifice. Onze chapelles, de très-peu de profondeur, entourent le chevet. Bien que le sol de Saint-Laurent ait reçu de nombreuses sépultures, aucun monument funéraire n'existe dans cette église.

Laurent (FOIRE **Saint-**), ancienne et célèbre foire, rivale de la foire Saint-Germain, et qui se tenait, dès le XII^{e} siècle, à côté de l'église de Saint-Laurent, à Paris. Cette foire fut concédée par Louis le Gros aux lépreux de Saint-Lazare en 1126, et rachetée en 1181 par Philippe-Auguste, qui la transporta aux Halles de Paris. Philippe-Auguste accorda néanmoins aux religieux de Saint-Lazare le droit de tenir cette foire un jour par an. Par suite d'envahissements successifs, ce droit fut bientôt porté d'un jour à une semaine, puis à deux, et, en 1661, les prêtres de la Mission, héritiers des religieux de Saint-Lazare, obtinrent un privilége étendant leur droit de jouissance à trois mois. Le terrain de la foire Saint-Laurent était vaste, planté d'arbres et garni de boutiques, de cabarets et de spectacles forains. Sa vogue fut très-grande de 1666 à 1775. A cette dernière date, elle fut suspendue pendant trois ans. Elle rouvrit, en 1778, avec un nouveau succès : des restaurants, des cafés, un théâtre de comédie s'y installèrent, ainsi que des chiens savants et autres merveilles fort en vogue alors. La foire Saint-Laurent, comme celle de Saint-Germain, était particulièrement fréquentée par les voleurs à la tire, qui existaient bien avant l'importation des pick-pockets anglais. Les marionnettes de la foire Saint-Laurent étaient célèbres : elles donnèrent le premier exemple d'une représentation au bénéfice des pauvres. La foire Saint-Laurent ferma quelques années avant 1789 et ne se rouvrit plus. Comme tant d'autres choses, elle n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir.

LAURENTALES. V. LARENTINALES.

LAURENTE, en latin *Laurentum*, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, à 16 kilom. S. de Rome, sur le bord de la mer Tyrrhénienne, capitale du roi Latinus. C'est actuellement le village italien de Paterno. Sur la côte, aujourd'hui déserte, et dont le mauvais air est mortel, s'élevaient au temps de l'empire et même de la république une multitude de villas patriciennes. On y distinguait principalement celles de Pline le Jeune, de Lælius, d'Hortensius et des Scipions.

LAURENTI (Joseph-Nicolas), savant allemand qui vivait au XVIII^{e} siècle. Il exerça la médecine à Vienne en Autriche. On lui doit, sous le titre de : *Specimen medicum exhibens synopsin reptilium emendatam circa venena et antidota reptilium austriacorum* (Vienne, 1768, in-8°), avec planches, un ouvrage regardé comme celui auquel l'erpétologie doit ses premiers progrès. A ce titre, c'est un monument précieux dans l'histoire de la science.

LAURENTIA (SANTA-) ou **SAINT-LAURENT**, île de la mer de Behring, près et au S.-O. du détroit de ce nom; 120 kilom. sur 40; par 63° de latit. N., et 174^{e} de long. O. Les côtes sont basses et projettent un grand nombre de presqu'îles. On remarque dans l'intérieur plusieurs montagnes, qui ne sont que des rochers nus et stériles. Les habitants sont probablement d'origine tchoukchi. Le lieutenant Sindow, qui l'explora en 1764, la prit pour un groupe d'îles, auquel il donna son nom. Les Anglais la visitèrent vers le même temps et l'appelèrent île Clarke. Enfin Billings y aborda en 1791, et lui rendit son ancien nom de Santa-Laurentia.

LAURENTIE s. f. (lo-ran-sî — de *Laurenti*, sav. ital.). Bot. Genre de plantes, de la famille des lobéliacées, tribu des lobéliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur le littoral méditerranéen, dans le sud de l'Afrique et en Australie.

LAURENTIE (Pierre-Sébastien), publiciste français, né à Houga (Gers) le jour de la mort de Louis XVI, le 21 janvier 1793. Son père, qui était grainetier, le fit entrer au collége Saint-Sever et le destina à l'enseignement. M. Laurentie était professeur dans l'établissement où il avait été élevé, lorsque Napoléon tomba (1814). Il fit alors une profession de foi royaliste des plus chaleureuses, qui lui valut la protection de M. Lainé, se rendit à Paris en 1816, devint bientôt après un des rédacteurs de la *Quotidienne*, dont il fut, par la suite, un des propriétaires, et fut nommé successivement professeur de rhétorique au collége Stanislas (1817), répétiteur de littérature à l'Ecole polytechnique (1818), chef de bureau à la préfecture de police (1822), et inspecteur général des études (1823). Après la sortie de Chateaubriand du ministère (1824), M. Laurentie fit, ainsi que les autres rédacteurs de la *Quotidienne*, une campagne en règle contre le ministère que présidait M. de Villèle, et finit par être destitué de ses fonctions d'inspecteur général (1826). L'année suivante, toujours dans le même journal, il fit une vive opposition au ministère Martignac, dont le libéralisme lui paraissait dangereux, puis il soutint le cabinet de M. de Polignac, qui semblait se proposer de réaliser son idéal politique, l'absolutisme monarchique, et qui aboutit à un résultat tout opposé, au renversement de Charles X. Après la révolution de juillet 1830, M. Laurentie céda à M. de Brion sa part de propriété dans la *Quotidienne;* mais il ne renonça point pour cela à défendre la cause de la légitimité. Dans ce but, il fonda successivement le *Courrier de l'Europe* et le *Rénovateur*, qui ne purent se soutenir, faute d'abonnés, et entra de nouveau à la *Quotidienne*, dont il prit la direction. Depuis cette époque, il n'a cessé de rédiger ce journal, qui a changé successivement son titre en celui d'*Union monarchique* et d'*Union* (1848), sous lequel il paraît encore. Indépendamment de ses innombrables articles, on doit à M. Laurentie un grand nombre d'ouvrages et de brochures historiques, philosophiques et politiques, écrits, pour la plupart, sous l'influence de l'esprit de parti et d'un véritable fétichisme monarchique. Nous citerons de lui : *De l'éloquence politique* (1819); *Etudes littéraires et morales sur les historiens latins* (1822, 2 vol. in-8°); *De la justice au* XIX^{e} *siècle* (1822); *Questions du jour* (1823); *Considérations sur les constitutions démocratiques* (1826); *Introduction à la philosophie* (1826); *De l'étude et de l'enseignement des lettres* (1828); *De la légitimité et de l'usurpation* (1830); *De la révolution en Europe* (1832); *Histoire des ducs d'Orléans* (1832-1834, 4 vol. in-8°); *Lettres sur l'éducation* (1835); *Histoire de France* (1841-1843, 8 vol. in-18), compilation dépourvue d'esprit critique et écrite à un point de vue systématique; *Sur la liberté de l'enseignement* (1844, 1845), deux brochures; *De la démocratie et des perils de la société* (1849); *De l'esprit chrétien dans les études* (1852); *Histoire de l'empire romain* (1861-1862, 4 vol. in-8°); les *Rois et le pape* (1860); *Rome et le pape* (1860); *Rome* (1861); l'*Athéisme scientifique* (1862); le *Pape et le czar* (1862); le *Livre de M. Renan sur la vie de Jésus* (1863); *Mélanges* (1866, 2 vol. in-8°); *Episode de l'emigration française* (1869); les *Crimes de l'éducation française* (1872), ouvrage dans lequel le publiciste clérical cherche à expliquer les malheurs de la France par l'éducation qu'elle a reçue depuis cent ans.

LAURENTIENNE adj. f. (lo-ran-siè-ne — de *Laurent de Médicis*). Se dit d'une célèbre bibliothèque de Florence : *La bibliothèque* LAURENTIENNE.

LAURENTINALES s. f. pl. (lo-ran-ti-na-le — lat. *laurentinalia*). Antiq. rom. Syn. de LARENTINALES.

LAURENTINE s. f. (lo-ran-ti-ne). Comm. Sorte d'etoffe à fleurs.

—Bot. Espèce de bugle.

LAURENTIUS LYDUS, écrivain byzantin. V. LYDUS.

LAURENTZEN ou **LORENTSEN** (Jean), érudit danois, né à Ribe (Jutland), mort à Copenhague en 1729. Il devint directeur de l'imprimerie de Copenhague. On lui doit des ouvrages et des traductions, entre autres : *Journal de la vie et du règne de Chrétien V* (1701, in-8°); *Auctarium rariorum quæ musæo regio accesserunt* (1703, in-fol.), ouvrage augmenté de deux suppléments en 1710 et en 1726 (in-fol.); *Tableau des ordonnances royales* (1719, in-4°); la *Bible danoise* (1719, in-4°), traduction devenue populaire sous le titre de *Bible de Laurentzen.*

LAURENZANA, ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples (Basilicate); 7,200 hab.

LAURÉOLE s. f. (lo-ré-o-le — dimin. du lat. *laurus,* laurier). Bot. Nom. vulgaire du daphné, genre de thymélées.

LAURÈS (Antoine, chevalier DE), poëte français, né à Gignac (Hérault) en 1707, mort à Paris en 1779. Il remporta plusieurs prix de poésie aux Jeux floraux et trois à l'Académie française. Outre ces pièces et beaucoup d'autres, Laurès a composé trois tragédies : *Zémide* (1759); *Echo et Narcisse; Thomire* (1769); une comédie, la *Fausse statue* (1769); un poëme en dix chants, la *Pharsale* (1773), imité de Lucain, etc.

LAURET s. m. (lo-ré — du lat. *laurus*, laurier). Monnaie d'argent d'Angleterre.

— **Encycl.** Le *lauret* fut fabriqué sous le règne de Jacques I^{er}, vers 1619. Il fut ainsi appelé à cause de la branche de laurier dont l'effigie du prince était couronnée. Le grand *lauret*, qui valait vingt sols, avait deux divisions, le demi et le quart du *lauret :* la valeur de ces pièces était marquée au revers en chiffres romains, sur les unes par deux X, sur les autres par un X et un V. La plupart de ces *laurets* furent refondus lors de la fabrication des nouvelles monnaies d'Angleterre, sous le règne de Charles II; quelques-unes eurent encore cours sous celui de Guillaume III.

LAURET (Christophe), écrivain français, né à Provins vers 1547, mort vers 1615. Après avoir professé la rhétorique à Mayence, il se fit recevoir avocat aux siéges royaux et devint, en 1607, conseiller au bailliage de Provins. C'était un homme fort instruit, dont les ouvrages eurent, de son temps, une grande réputation. Nous citerons de lui : *Rhetoricæ descriptionis libri duo* (1574); la *Doctrine des temps* (1598, in-fol.); *Hazoar, sive illustratio prophetarum* (1610); le *Sommaire des plus notables histoires du monde*, resté manuscrit, etc.

LAURETI ou **LAURETTI** (Tommasso), dit **Lauretti de Sicile**, peintre et architecte italien, né à Palerme vers 1508, mort à Rome vers 1592. Il fut, croit-on, architecte à son début; car, en quittant l'atelier de Sébastien del Piombo, il fit les dessins de la *Fontana Vecchia*, à Bologne, et en dirigea la construction. La *Fontaine du géant*, où l'on admire des bas-reliefs de Jean de Bologne, est encore de lui, mais appartient à une époque postérieure (1564). Ce qu'il faut ajouter à cette œuvre de jeunesse, c'est la chapelle de San-Giacomo-Maggiore de Bologne, reconstruite d'après ses dessins. A la même époque, il peignit son premier tableau important, la *Résurrection du Christ*, qu'on plaça au-dessus du maître-autel de cette chapelle. De Bologne, il se rendit à Rome, où Grégoire XIII le chargea de décorer la galerie de Constantin, laissée inachevée par del Vaga et Jules Romain. Les fresques de ces maîtres, qu'il avait sous les yeux en travaillant, firent sur lui une impression si grande, qu'il se mit à les imiter, en exagérant ce qu'elles ont de moins bon. Ainsi, pour la couleur par exemple, il se lança dans les gammes rouges de Jules Romain, sans mesure et sans goût. Lui-même, d'ailleurs, avant la fin de son travail, avait déjà senti tout ce qu'il y avait de fâcheux en un tel parti pris, car il avait essayé d'y porter remède en reprenant complétement de grands morceaux achevés. Ces reprises avaient reculé de beaucoup le terme fixé à Laureti pour découvrir ses fresques et Grégoire XIII mourut avant qu'il les eût achevées. Le successeur de ce pontife, Sixte V, lui ordonna de les terminer au plus vite et il dut obéir. Son œuvre se ressentit de la hâte avec laquelle il y mit la dernière main : elle fut loin de répondre à l'attente du public et du pape, qui refusa de la payer, et l'artiste en fut pour plusieurs années de travail. Cet échec, cependant, n'avait pas trop nui à sa réputation, car il obtint, un peu plus tard, la décoration de la *Salle des Capitaines*, au Capitole. Inspiré cette fois, il sut prendre une revanche éclatante. Le *Courage de Mutius Scævola*, *Brutus condamnant ses fils*, *Horatius Coclès défendant le pont Sublicius*, et *Aulus Posthumius, vainqueur au lac Régille* sont en effet des fresques d'une incontestable originalité, d'une composition sévère et très-décorative. Fièrement campées, les figures, remarquables par la finesse des contours et la distinction des types, y sont groupées en masses pittoresques. Quelques-unes des têtes sont superbes, modelées hardiment, avec largeur et finesse; enfin le coloris, sans être brillant, n'est ni sans charme ni sans harmonie. Le succès qu'eut cette décoration valut à Laureti des commandes considérables; aussi trouve-t-on presque partout des morceaux signés de lui. Nous citerons, entre autres, les fresques du palais Ranuzzi, à Bologne; un *Saint François*, à Saint-Jean de Latran, et un superbe *Saint Jérôme*, le plus connu de ses tableaux, qui décore la chapelle de ce nom à Saint-François de Ferrare. Cette série d'œuvres vraiment remarquables avait affirmé la supériorité de Laureti sur la plupart des maîtres contemporains; aussi son atelier était-il très-fréquenté, et ses élèves devinrent bientôt si nombreux, qu'ils formèrent une école d'où sont sortis quelques peintres distingués.

LAUREXINIQUE adj. m. (lo-ré-ksi-ni-ke). Se dit d'un acide cristallisable volatil, que l'on extrait de l'écorce du mélèze.

LAUREY s. m. (lo-ré). Ornith. Variété du lori à collier.

LAURI ou **DES LAURIERS** (Balthasar), peintre flamand, né à Anvers vers 1570, mort à Rome en 1642. Il se rendit tout jeune dans cette dernière ville, où il se maria et passa le reste de sa vie. Lauri avait reçu les leçons de son compatriote Paul Bril, dont il adopta la manière. Il fut un des premiers paysagistes de son temps. — Son fils, François LAURI, né à Rome en 1610, mort en 1635, fit de rapides progrès sous André Sacchi, visita l'Italie, la Hollande, l'Allemagne, la France, donna la preuve d'un talent plein de feu et d'originalité, et fut enlevé par une mort prématurée. Son ouvrage le plus important consiste en trois *Déesses*, peintes à fresque dans le palais Crescenzi, à Rome.

LAURI (Philippe), peintre italien, frère du précédent, né à Rome en 1623, mort dans la même ville en 1694. Elève d'Angelo Caroselli, il débuta par de petits tableaux de genre, dont il emprunta les sujets aux légendes bibliques et à la mythologie. C'étaient des paysages pittoresques, d'un coloris un peu terne, mais pleins de lumière, et animés de petites figures finement exécutées. Ces premières productions furent accueillies favorablement. Toutefois, désireux de montrer qu'il pouvait se livrer avec un égal succès à la grande peinture, il se mit à peindre dans l'église de la Paix, à Rome, *Adam et Eve*, de grandeur colossale; mais il ne réussit qu'à produire une œuvre complétement manquée. A peu près à la même époque, il exécuta, encore en de vastes proportions, plusieurs fresques dans le palais Borghèse. C'étaient des paysages : aussi sont-il moins mauvais que l'*Adam et Eve;* mais ils sont très-inférieurs à ses petits tableaux. C'est dans ses œuvres de petite dimension que Lauri a donné la véritable mesure de son talent. Sa *Vénus entourée des Saisons* du palais Doria, par exemple, est une création charmante, pleine de poésie et d'humour. Elle est supérieure au *Sacrifice du dieu Pan* et au *Saint François* du Louvre, qui sont pourtant d'excellents petits tableaux. Le musée de La Haye possède, de cet artiste, un *Paysage avec des nymphes* d'une délicatesse exquise. On voit à Vienne une *Fuite en Egypte*, où le paysage triste et sévère est d'un caractère saisissant. Cet excellent peintre de genre compta parmi ses amis Claude Lorrain, qui lui fit exécuter la plupart des figures qu'on admire dans ses toiles radieuses. Les dessins de Lauri sont nombreux et superbes. Le Louvre n'en possède qu'un très-petit nombre; mais on en voit à Rome une fort belle collection.

LAURIA, ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples (Basilicate); 7,800 hab.

LAURIA (François-Laurent, DE BRANCATI, cardinal DE), théologien italien, né à Lauria (Basilicate) en 1611, mort à Rome en 1693. Il entra dans l'ordre des cordeliers, et reçut d'Innocent XI le chapeau de cardinal. Ses principaux ouvrages sont : des *Commentaires* sur les sentences de Scot (8 vol., in-fol.), et un traité *De prædestinatione et reprobatione* (Rome, 1688, in-4°), dans lequel il adopte les théories de saint Augustin sur la grâce.

LAURIA ou **LORIA** (Roger). V. LORIA.

LAURIANO (Augustin-Tribonius), historien roumain, *né en Transylvanie* vers 1815. Il professa d'abord la philosophie à Bukarest, prit une part active aux mouvements politiques qui eurent lieu en Transylvanie en 1848 et fut nommé, en 1851, par le prince Ghika, inspecteur des écoles moldaves. Nous citerons de lui : *Tentamen criticum in linguam romanicum* (Vienne, 1840); *Istoria romanitor* (Jassy, 1843); *Coup d'œil sur l'histoire des Roumains des deux Dacies* (Bukarest, 1846), écrit en roumain, en français, en allemand et en latin. Il a rédigé et publié avec M. Balcesco, de 1844 à 1847, un recueil périodique intitulé : le *Magasin historique de la Dacie* (4 vol., in-8°), et il a dirigé pendant quelque temps une revue scientifique et littéraire, l'*Universel*.

LAURICESQUE ou **LAURISSERGUES** (Antoine), sieur DE LAGAROUSTE, mécanicien français, né près de Figeac (Lot) en 1644, mort en 1710. Il s'adonna avec passion à l'étude des mathématiques, de la physique, de la mécanique, et exécuta un grand nombre d'instruments et de machines aussi utiles qu'ingénieuses. Lauricesque passa sa vie en province, se bornant à faire de temps à autre des voyages à Paris pour présenter à l'Académie des sciences les produits de son esprit inventif. Nous citerons de lui le beau *Miroir ardent*, qui lui coûta plusieurs années de travail, et qu'on voit à l'Observatoire, un *Chariot inversable*, qu'il inventa pour envoyer son miroir à Paris, un *Moulin à bras* pour les places de guerre, une *Machine pour curer les ports*, qui fut employée avec succès à Toulon en 1703, un *Bateau à vingt-quatre rames*, muni d'une machine, et qu'il suffisait de quatre hommes pour faire mouvoir. Lauricesque avait représenté, en outre, sous le nom de *Pandolyre*, Apollon, les Muses et cinquante nymphes, dont trois jouaient de la flûte et deux de la harpe. Lorsqu'on touchait des claviers, placés au-dessus de ce Parnasse, toutes les figures se mettaient en mouvement; Apollon et les Muses chantaient, pendant que les nymphes jouaient de leurs instruments. Ce chef-d'œuvre de mécanique n'a été dépassé que par les automates de Vaucanson.

LAURICOCHA, ville de l'Amérique du Sud, dans la république du Pérou, département de Lima, près du lac de même nom, à 66 kilom. S.-O. de Guanuco; 6,000 hab. Aux environs, riche mine d'argent de Pasco. Le lac de Lauricocha a 13 kilom. de longueur sur 3 kilom. de largeur; il s'écoule par la Tugaragua, qui forme l'Amazone avec l'Ucayale.

LAURIDIE s. f. (lo-ri-dî — dimin. du lat. *laurus*, laurier). Bot. Syn. d'ÉLÉODENDRON.

LAURIDSEN (Niels), érudit et poëte danois, mort en 1579. Il était fils d'un évêque, qui le fit entrer dans les ordres. Lauridsen professa ensuite la littérature à Copenhague et se fit connaître par des poésies grecques et latines. Nous citerons de lui : *Catechesis christiana* (Wittemberg, 1574, in-8°), en vers latins; *Historia nativitatis* (Wittemberg, 1574, in-4°); *Cantica Mariæ, Zachariæ et Simeonis* (Wittemberg, 1575, in-4°), en vers grecs, ainsi que l'ouvrage précédent. — Son frère, Hans LAURIDSEN, mort en 1605, est surtout connu sous le nom d'*Amerinus*. Il s'adonna à la médecine et cultiva la poésie latine. On lui doit, entre autres écrits : *Carmina* (Wittemberg, 1578, in-8°); *Ripensium episcoporum series* (Copenhague, 1591, in-4°).

LAURIE s. f. (lo-ri). Moll. Genre de mollusques terrestres, formé aux dépens des maillots, et comprenant les espèces dont la coquille est ombiliquée.

LAURIER s. m. (lo-rié — lat. *laurus*, même sens). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des laurinées : *Le* LAURIER *est un des plus beaux genres du règne végétal.* (Bosc.)

Et que m'importe encor le tombeau de Virgile,
Et l'éternel *laurier* auquel je ne crois pas?
SAINTE-BEUVE.

Ce *laurier*, c'est Daphné, chère au dieu qui l'adore,
Sous l'écorce vivante elle palpite encore;
Ses bras tendus encore agitent ses rameaux.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

‖ *Laurier alexandrin*, Nom vulgaire d'une espèce de fragon. ‖ *Laurier-amande, laurier-amandier, laurier au lait, laurier-cerise, laurier d'Espagne*, Nom vulgaire d'une espèce de cerisier. ‖ *Laurier d'Apollon*, *laurier noble*, Noms poétiques du laurier commun. ‖ *Laurier aromatique*, Nom vulgaire du brésillet. ‖ *Laurier des Iroquois*, Nom vulgaire du sassafras. ‖ *Laurier épineux*, Nom vulgaire d'une variété de houx. ‖ *Laurier-épurge*, Nom vulgaire du daphné lauréole. ‖ *Laurier grec*, Nom vulgaire de l'azédarach. ‖ *Laurier de mer*, Nom vulgaire d'une espèce de phyllanthe. ‖ *Laurier odorant*, Nom vulgaire de la plumiérie rouge. ‖ *Laurier de Portugal*, Nom vulgaire du cerisier de Portugal. ‖ *Laurier-rose*, Nom vulgaire du genre nérion. ‖ *Laurier-rose des Alpes*, Nom vulgaire du rhododendron des Alpes. ‖ *Laurier rouge*, Nom vulgaire de la plumiérie rouge. ‖ *Laurier de Saint-Antoine*, Nom vulgaire de l'épilobe. ‖ *Laurier-sauce*, Nom vulgaire du laurier commun. ‖ *Laurier-tin*, Nom vulgaire de la viorne-tin. ‖ *Laurier-tulipier*, Nom vulgaire des magnoliers.

— Par ext. Branche de laurier commun :

Apportez les *lauriers*, les palmes des vainqueurs.
DELILLE.

— Fig. Victoire, gloire, succès, triomphe : *Les guerres et les conquêtes produisent toujours beaucoup plus de larmes qu'elles ne font naître de* LAURIERS. (Boss.) *Une mauvaise action cachée sous des* LAURIERS *n'en est pas moins odieuse.* (Réveillé-Parise.)

Quels *lauriers* me plairont de son sang arrosés?
RACINE.

Le sommeil est permis, mais c'est sur des *lauriers*.
VOLTAIRE.

De tout *laurier* un poison est l'essence.
BÉRANGER.

Aux plus fameux auteurs, comme aux plus grands
[guerriers
Apollon ne promet qu'un nom et des *lauriers*.
BOILEAU.

. . . . La noire calomnie
Flétrit de ses poisons les *lauriers* du génie.
C. DELAVIGNE.

— *Cueillir, moissonner des lauriers*, Remporter des victoires : *Comment se fait-il que les Français, si fiers de leur gloire militaire, payent des gens pour se battre en leur place, et fassent moissonner les* LAURIERS, *comme faire leurs foins, par des hommes de peine et des domestiques à gages?* (A. Karr.)

— *S'endormir sur ses lauriers*, Ne point poursuivre une carrière glorieusement commencée.

— *Se reposer sur ses lauriers*, Jouir d'un repos mérité par des succès éclatants et nombreux.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente un arbrisseau à feuilles longues et pointues, dont la tige paraît unie et sans nœuds, et qui est le symbole de la victoire : *Bagar, en Dauphiné: D'argent au* LAURIER *arraché de sinople, traversé d'un sautoir alaisé de sable, côtoyé de deux étoiles de gueules en chef.*

— **Encycl.** Les *lauriers* sont des arbres ou des arbrisseaux, généralement imprégnés dans toutes leurs parties de sucs et d'huiles aromatiques. Ils ont des feuilles alternes, le plus souvent persistantes, entières, lisses, luisantes et d'un vert foncé en dessus, plus pâles en dessous. Les fleurs, ordinairement hermaphrodites, quelquefois déclines par avortement, petites, verdâtres, peu apparentes, sont le plus souvent groupées à l'extrémité des rameaux, plus rarement solitaires à l'aisselle des feuilles. Elles sont dépourvues de corolle, et présentent un calice campanulé ou étalé, de quatre à six divisions profondes, ordinairement concaves; neuf étamines (rarement six ou douze), à filets libres, aplatis, insérés à la base des divisions du calice; un ovaire libre, à une seule loge uniovulée. Le fruit est un drupe sec ou charnu, renfermant une graine à tégument mince, sans albumen. Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus qu'un assez petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe, mais que l'on cultive aujourd'hui fréquemment dans les jardins, à cause de l'élégance de leur port et de la beauté de leur feuillage. L'une d'elles surtout est célèbre dès la plus haute antiquité et mérite que nous en parlions avec quelques détails.

Le *laurier* noble (*laurus nobilis*), appelé encore *laurier franc, laurier d'Apollon* ou des *poëtes*, quelquefois aussi désigné sous les noms plus prosaïques de *laurier à jambon* ou *laurier-sauce*, est un arbre d'environ 10 mètres, à tige cylindrique, régulière, divisée en rameaux droits, qui portent des feuilles alternes, coriaces, glabres, d'un beau vert foncé en dessus, persistantes, et des fleurs jaune verdâtre, groupées en petits bouquets axillaires. Le fruit est un drupe ovoïde, noir, un peu charnu, renfermant une graine blanche, à tégument mince, mais assez solide.

Le *laurier* habite les régions tempérées et même assez chaudes de l'ancien continent; il est très-répandu au pourtour du bassin méditerranéen. Aux Canaries et en Orient, il devient très-grand et forme des forêts assez étendues. Il peut croître en plein air, avec quelques soins et à une bonne exposition, jusque sous le climat de Paris; mais il reste beaucoup plus petit. Il préfère un sol léger et sec. On le multiplie de graines, qu'il faut semer aussitôt après leur maturité, car elles rancissent vite et perdent promptement leur faculté germinative. Dans le Midi, on peut semer en pleine terre sur une plate-bande bien exposée et bien abritée; mais il faut couvrir les jeunes plants, durant l'hiver, avec de la fougère ou des feuilles sèches, ou bien encore avec un paillis. Dans le Nord, on sème en terrines qu'on place sur couche et sous châssis au printemps suivant; l'année suivante, on repique les jeunes plants en pots, que l'on rentre en orangerie pendant les trois ou quatre premiers hivers; après quoi, on peut les mettre en pleine terre. Il ne faut pas choisir pour cela l'exposition la plus chaude, car le *laurier* ainsi placé entrerait de bonne heure en végétation et serait endommagé par les gelées tardives; il vaut mieux le planter à l'aspect du nord. Dans les contrées septentrionales, cet arbre exige l'orangerie ou la serre tempérée durant l'hiver; on le tient alors en caisses, qu'on doit remplir d'une terre très-substantielle, parce qu'il absorbe beaucoup par ses nombreuses racines. On peut encore multiplier le *laurier* par ses rejetons, qu'il produit en abondance à sa base, ou bien encore de boutures et de marcottes.

« Le *laurier*, dit V. de Bomare, était très-célèbre chez les anciens : les généraux romains victorieux étaient couronnés de *laurier* dans leurs triomphes, ou ils en tenaient une branche à la main comme signe de la victoire; les tentes, les vaisseaux, les lances des soldats vainqueurs, les faisceaux, les javelots en étaient ornés; on s'en servait pour les cérémonies religieuses, on l'employait comme instrument de divination; on attribuait au *laurier* la propriété de n'être jamais frappé de la foudre, de garantir le blé de la nielle, etc. On en faisait usage pour des remèdes; de là, selon toute apparence, la coutume d'orner de couronnes de *laurier* les statues d'Esculape. Le *laurier* était encore consacré à Apollon; l'amour que ce dieu avait pour la nymphe Daphné est la raison qu'en donnent les mythologistes. Aujourd'hui, en quelques endroits, on couronne d'une branche de *laurier* chargé de ses baies les nouveaux docteurs en médecine : il semble même que les noms de *bachelier* et de *baccalauréat* tirent leur origine de *baccæ lauri*. Cet arbre était célèbre dans la médecine des anciens; on le regardait comme une panacée universelle. »

De nos jours encore, le *laurier* a conservé sa signification symbolique; dans certains pays catholiques, on en porte des branches à la main, à la procession du dimanche des Rameaux. Si l'arbre ne figure plus aussi souvent par lui-même, on le trouve fréquemment représenté sur les portraits des grands hommes, sur les diplômes, les sceaux, les médailles et les monnaies. Sa réputation médicale a aussi bien diminué. Toutes ses parties sont considérées comme excitantes, et administrées dans certains cas d'atonie et de débilité générale; ses feuilles ont été plus spécialement conseillées dans l'inappétence, la faiblesse de l'estomac, l'aménorrhée, le catarrhe pulmonaire, etc. On les administre tantôt en infusion dans l'eau, tantôt dans du vin ou de la bière. Les fruits jouissent de propriétés analogues, mais plus actives. C'est un remède populaire comme emménagogue. On en retire une huile et on en prépare un onguent, qu'on emploie beaucoup à l'extérieur contre les douleurs rhumatismales. On s'en sert aussi quelquefois pour le pansement des plaies et des ulcères atoniques. Ces fruits entrent encore dans quelques préparations pharmaceutiques, telles que le baume de Fioravanti, l'eau thériacale, l'esprit carminatif de Sylvius, etc.

Les diverses parties du *laurier* trouvent quelques applications dans l'industrie et l'économie domestique. Le bois est assez dur, souple, flexible, difficile à rompre; on en fait de petits meubles et des objets d'art, qui conservent longtemps une odeur agréable; les rameaux servent à faire des cercles ou des cerceaux pour les petites futailles; les anciens en fabriquaient leurs arcs. Les feuilles forment un condiment d'un usage fréquent pour aromatiser les sauces et les ragoûts, dont elles relèvent la saveur. Les fruits ou baies servent quelquefois au même usage; on les employait autrefois pour la teinture, et on les utilise encore aujourd'hui pour la parfumerie. Ces baies donnent par expression une huile concrète, verdâtre, d'une consistance analogue à celle du beurre, et fortement aromatique. On retire aussi des feuilles une huile essentielle. Dans les pays où il croît naturellement, le *laurier* sert à faire des haies et des palissades. On le trouve assez souvent dans les jardins d'agrément, où il produit un bel effet; on le plante isolé, ou plus fréquemment dans les massifs; il présente plusieurs variétés intéressantes, à feuilles larges ou étroites, à feuilles planes ou ondulées, ou panachées de jaune ou de blanc, etc.

Par son arome très-prononcé, comme par ses propriétés énergiques, le *laurier* ne pouvait manquer d'appeler l'attention des chimistes. Bonastre a trouvé dans ses fruits : de l'huile volatile, de la laurine, de la laurane, une huile grasse de couleur verte, de la cire, une huile liquide, de la résine, de la fécule, un extrait gommeux, de la bassorine, une substance acide, du sucre incristallisable et de l'albumine. D'après Marson, la laurine, qui forme la partie solide de l'huile de *laurier*, constitue une matière grasse particulière; elle est blanche, cristalline, peu soluble dans l'alcool et l'éther froid, très-soluble dans l'alcool bouillant, et fond à 45°. La laurane ou lauro-stéarine (trilaurine ou laurétine de quelques chimistes) est un principe cristallisable très-amer. La matière grasse peut être extraite au moyen du sulfure de carbone. On y a signalé aussi un sel, le laurélate de potassium, etc.

Le *laurier* a joué un grand rôle dans l'histoire, dans la légende, dans la poesie. On pourrait remplir bien des pages avec les extraits des auteurs qui en ont parlé. Contentons-nous de citer quelques passages du naïf Antoine Mizauld, qui écrivait vers la fin du XVIe siècle; nous conserverons religieusement le style de l'auteur et l'orthographe du temps. « Le *laurier* qui est proprement dedié aux triomphes : et comme dit Pline, le huissier des empereurs et des pontifes et seruer de parure et tapisserie à leurs palais, et d'embellissement en leurs portes : se pourroit iustement plaindre de moy, si ie l'oubliois en ce discours et recit des remedes des arbres, mesmement veu qu'il est non seulement cogneu par son nom entre les François, mais aussi diligemment cultiuë et bien cheri. Je trouue donc ma plume pour en escrire et suis deliberé d'en discourir assez amplement, et un peu dauantage que ie n'ay pas fait des arbres precedens : tant à cause de son excellence, que pource aussi qu'en nostre traicté des secrets des iardins nous n'en auons pas touché vn seul mot. Mais soit assez parlé, il faut venir au faict.

[Apollon),
Mon *laurier* tu seras tousiours à moy sacré (dit
Verd en toute saison : et mon arc et ma lire
Seront faits de ton bois ; tu seras consacré
Pour servir aux triomphes de ceux qui leur empire
Ont orné de victoire, non de fureur et d'ire.
L'entree des grands palais ta présence ornera
Et gardienne loyalle on t'en renommera ;
Comme donc de cheueux mon chef blond est tressé,
Ainsi de verds rameaux tu seras entassé. »

Mais revenons à la botanique.

Parmi les autres espèces qui appartiennent ou ont appartenu à ce genre, nous citerons : 1° l'*avocatier* et le *camphrier*; 2° le *cannellier*, auquel se rattachent le *laurier-cassier* et le *culilaban* (v. CANNELLIER); 3° le *laurier* à longues feuilles (*laurus malabathrum*), qui serait aussi mieux à sa place dans les cannelliers; il diffère du vrai cannellier, seulement par ses feuilles très-longues, plus étroites, marquées de trois nervures longitudinales; il est originaire de l'Inde; on emploie ses feuilles en pharmacie; elles entrent dans la composition de la thériaque; d'après Bergius et Guibourt, ce serait cette espèce, et non le cassier, qui fournit l'écorce connue, dans la matière médicale, sous les noms de *cassia lignea, cannelle de Java* ou *du Malabar*, etc.; 4° le *laurier pichurim*, arbre de l'Amérique du Sud, qui fournit les fruits appelés dans le commerce *fèves pichurim* ou *pichonim*, *noix de sassafras, muscades de Para*, etc.; 5° le *laurier* rouge ou de Bourbon, arbre de moyenne taille, qui croît dans l'Amérique du Nord ; ses fleurs sont blanches, à pédoncules rouges, et ses fruits bleuâtres ; on le cultive quelquefois dans nos jardins, où il exige l'orangerie ; son bois est dur et susceptible d'un beau poli ; 6o le *laurier* benjoin ou mieux faux benjoin, de l'Amérique du Sud ; on l'a regardé pendant longtemps comme fournissant le benjoin ; mais on sait aujourd'hui que ce baume est produit par le styrax benjoin, arbre de la famille des ébénacées ; 7o le *laurier* royal, grand et bel arbre toujours vert, originaire des Indes et naturalisé à Madère ; 8o le *sassafras.*

— *Laurier-cerise.* Le *laurier-cerise* n'est pas un *laurier*, comme on pourrait être porté à le croire d'après son nom vulgaire ; c'est une espèce de cerisier, qui n'a de commun avec le *laurier* qu'une certaine ressemblance dans la forme des feuilles ; on l'appelle aussi *laurier-amande.* C'est un arbre de 6 à 8 mètres au plus, souvent réduit aux dimensions d'un arbrisseau ; ses rameaux portent des feuilles alternes, distiques, ovales allongées, aiguës, dentées, coriaces, lisses, luisantes, d'un beau vert, surtout en dessus, persistantes ; ses fleurs, blanches, petites, très-odorantes, sont groupées en épis axillaires dressés ; les fruits qui leur succèdent sont de petits drupes ovoïdes et noirâtres.

Originaire des bords de la mer Noire, cet arbre a été introduit chez nous en 1576, et s'est presque naturalisé dans les contrées méridionales de l'Europe ; on ne le cultive guère que dans les jardins botaniques ou d'agrément. Il se plaît surtout dans les terres argileuses et exposées au nord. On le propage de graines semées à l'exposition de l'est ; mais, dans le nord, il faut abriter les jeunes plants durant l'hiver. Les vieux pieds eux-mêmes ne résistent pas toujours aux froids rigoureux ; toutefois, les tiges seules périssent alors, et les racines émettent au printemps de nouveaux rejets, surtout si l'on a soin de receper l'arbre rez terre. D'ailleurs, sous le climat de Paris, le *laurier-cerise* donne rarement de bonnes graines ; aussi le propage-t-on le plus souvent de boutures et de marcottes, qui s'enracinent facilement ; mais on obtient ainsi des sujets moins beaux et de moindre durée. Quant aux variétés à feuilles étroites, ou panachées de jaune ou de blanc, on les multiplie de la même manière, ou par la greffe sur le type commun.

Les feuilles et les fleurs de cet arbrisseau ont la saveur et le parfum de l'amande amère ; on les emploie, les feuilles surtout, pour aromatiser le lait ou les crèmes ; elles leur communiquent une légère amertume fort agréable, mais qu'il faudrait se garder de pousser trop loin. On en retirait autrefois, par la distillation avec l'alcool, une liqueur assez bonne et réputée comme stomachique ; on y a à peu près renoncé, attendu que la liqueur trop chargée du principe amer de ces feuilles, ou prise à dose un peu forte, peut devenir dangereuse. Il en est de même de l'huile essentielle du *laurier-cerise*, qu'on vendait en Italie, sous le nom d'*essence d'amandes amères*, pour l'usage de la cuisine ou pour celui de la toilette ; la fabrication même de cette essence offrait de graves dangers.

Ces propriétés sont dues à l'acide cyanhydrique que renferme le *laurier-cerise.* Duhamel a fait périr un gros chien en lui faisant avaler une seule cuillerée de l'eau distillée de ses feuilles. Fontana a obtenu le même résultat en appliquant sur une plaie une goutte d'huile essentielle. L'autopsie du premier n'indiqua d'autre trace du poison que son odeur, et le second mourut avec les symptômes qui suivent l'introduction du venin de la vipère. L'eau distillée très-concentrée et, à plus forte raison, l'huile essentielle deviennent, à dose tant soit peu élevée, un poison violent pour l'homme et pour les animaux. Ce poison agit, non-seulement donné intérieurement, soit par le haut, soit en lavement, mais encore lorsqu'il est introduit dans le corps par la voie des blessures. On observe néanmoins que ses effets sont infiniment plus sensibles lorsqu'il est introduit dans l'estomac et dans les boyaux. On dit même que les émanations du *laurier-cerise* sont délétères, et qu'il suffit de se reposer quelque temps à son ombre, pendant les chaleurs, pour éprouver des maux de tête et des envies de vomir. Il paraît toutefois que la dessiccation détruit les principes actifs des feuilles du *laurier-cerise*, ou du moins qu'elle annihile les substances qui contribuent à le former. Ces principes ne se retrouvent d'ailleurs ni dans la gomme qui exsude de la tige, ni dans la chair des fruits, dont la saveur est fade et douceâtre.

On emploie quelquefois en médecine l'infusion des feuilles de *laurier-cerise ;* mais c'est surtout de l'eau distillée extraite de ces feuilles que l'on fait un assez fréquent usage. On peut, dans ce but, les recueillir à toutes les époques de l'année, mais mieux en février et mars, en juillet et août, suivant les divers auteurs ; elles sont alors beaucoup plus actives. Cette eau doit ses propriétés à une huile essentielle et à l'acide cyanhydrique ; il est facile de doser ce dernier, mais non l'autre ; leur proportion varie, d'ailleurs, avec l'âge du végétal, la saison de la récolte, le procédé de distillation employé, la quantité d'eau recueillie.

Cette eau est employée et produit de bons effets, surtout comme narcotique et calmant. On l'emploie avec succès dans les névralgies, dans la dyspnée ; elle agit moins bien dans les névroses. On l'a regardée comme très-efficace contre les palpitations du cœur et les affections lentes et chroniques des viscères abdominaux, surtout chez les individus affectés d'hypocondrie. On a prétendu, mais sans fondement aucun, qu'elle guérissait des maladies réputées incurables, telles que la rage ou le cancer. A l'extérieur, elle a été conseillée contre les affections de la peau. Mais, en général, les effets en sont peu marqués. Ce médicament est assez fréquemment employé dans la médecine homœopathique.

On désigne aussi quelquefois sous le nom vulgaire de *laurier-cerise* deux espèces voisines, le cerisier de Colchide et le cerisier de Portugal ou *azarero.* Ce sont de charmants arbrisseaux à feuilles persistantes, d'un très-bon effet dans les jardins paysagers, mais d'un tempérament plus délicat encore que celui du précédent.

— *Laurier-rose.* Le genre nérion, plus connu sous les noms vulgaires de *laurier-rose*, *laurose*, *laurelle*, etc., renferme des arbrisseaux et des arbustes à feuilles opposées ou ternées, lancéolées, persistantes ; les fleurs, groupées en corymbe terminal, présentent un calice très-petit, persistant, divisé jusqu'à la base en cinq segments aigus ; une corolle monopétale, un entonnoir, à tube assez court, dilaté au sommet, portant à sa gorge cinq appendices souvent bifides, qui forment une espèce de couronne déchiquetée, à limbe partagé en cinq divisions obtuses, larges et obliques ; cinq étamines à filets grêles, très-courts, portant des anthères conniventes, sagittées et terminées par un long filet ; un ovaire arrondi, composé de deux carpelles multiovulés, surmonté d'un style cylindrique que termine un stigmate tronqué. Le fruit se compose de deux follicules droits, connivents, allongés, acuminés, à une seule loge qui s'ouvre du côté interne, renfermant de nombreuses graines imbriquées, munies d'une aigrette soyeuse.

Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes ou tempérées de l'ancien continent, où on les trouve surtout dans les endroits humides, au bord des eaux, dans les lits des torrents. Toutes se ressemblent, tant par leurs caractères que par leurs propriétés, tellement qu'on serait tenté de les regarder comme de simples variétés d'un même type spécifique. Cette ressemblance simplifiera beaucoup l'étude du genre, ce que nous dirons de l'espèce type pouvant s'appliquer presque littéralement à toutes les autres.

Le *laurier-rose* commun (*nerium oleander*) est un arbrisseau rameux, présentant ordinairement l'aspect d'un buisson, à cause des nombreux rejets qui poussent de sa base ; mais, si l'on a soin de le débarrasser de ceux-ci, la tige principale prend un grand accroissement, et le *laurier-rose* devient un grand arbrisseau ou même un petit arbre ; on dit qu'il peut atteindre alors la hauteur de 10 mètres et devenir assez gros. Ses rameaux droits, effilés, portent des feuilles, tantôt opposées, tantôt verticillées par trois, plus rarement par quatre, longuement lancéolées, aiguës, sessiles, fermes, coriaces, roides, persistantes, d'un beau vert foncé, mais souvent revêtues d'une légère efflorescence blanchâtre et farineuse, qui leur donne un aspect grisâtre. Les fleurs sont grandes, groupées en corymbes terminaux, d'un beau rose dans le type, mais d'un blanc pur dans une de ses variétés ; elles sont très-abondantes et se succèdent pendant tout l'été. Les fruits sont d'un rouge tendre qui passe au brun à la maturité.

Le *laurier-rose* croît spontanément sur les bords de la Méditerranée ; la beauté et la richesse de sa floraison l'ont depuis longtemps fait admettre dans les jardins d'agrément. Il peut croître en plein air dans le midi et l'ouest de la France, et même à Cherbourg ; mais, sous la latitude de Paris et dans les climats plus froids, il exige l'orangerie en hiver. Toutefois, il est assez rustique pour qu'on puisse le conserver, durant cette saison, dans une pièce abritée contre la gelée, ou même dans une cave saine ; il en est ainsi du moins pour la variété la plus commune, car les *lauriers-roses* à fleurs doubles ou à fleurs blanches sont beaucoup plus délicats. Au reste, les individus chétifs que l'on voit dans le nord ne sauraient donner l'idée du magnifique développement qu'acquiert cette espèce en Algérie et surtout en Orient.

Bien que le *laurier-rose* croisse ordinairement dans des terrains frais et substantiels, il faut éviter de lui donner une terre qui posséderait ces deux qualités à un trop haut degré, car alors il produirait beaucoup de bois et de feuilles, mais peu de fleurs ; toutefois, si on le tient en pots ou en caisses, comme il absorbe beaucoup par ses racines, il lui faut un sol suffisamment riche, fréquemment et copieusement arrosé pendant l'été, mais fort peu dans la saison froide. Le plus souvent, on le laisse croître en buisson ; quand il devient trop vieux, ses tiges se dégarnissent à la base ; il faut alors le receper au pied, et on obtient ainsi de nouvelles pousses, qui fleurissent dès la seconde année. Quoiqu'il supporte passablement la taille, il ne faut pas abuser de la serpette.

On multiplie rarement le *laurier-rose* par ses graines, bien que ce soit le mode le plus naturel, parce que l'on possède d'autres procédés plus expéditifs. Il est peu de végétaux qui se bouturent plus facilement. Les boutures se font avec le plus jeune bois, qui doit être fendu avant d'être mis en terre ; elles prennent racine au bout de peu de temps. On opère de la même manière pour les marcottes. Enfin, on peut propager le *laurier-rose* par le déchirement des vieux pieds, ainsi que par la transplantation des drageons qu'il produit en abondance. Toutes ces opérations doivent se faire en automne, aussitôt après la floraison, et on doit, par la même occasion, renouveler la terre en tout ou en partie, suivant le besoin. Quel que soit le procédé employé, les jeunes sujets doivent être mis dans des pots proportionnés à leur force, et traités comme les mères. Ils fleurissent vers la seconde ou au plus tard la troisième année ; mais c'est vers la cinquième que la floraison est dans toute sa splendeur.

L'analyse chimique a signalé dans le *laurier-rose*, comme dans la plupart des autres végétaux de cette famille, des principes très-actifs. Latour y a trouvé de la cire ; une matière grasse verte ; de la chlorophylle ; une matière neutre, blanche, cristallisable ; une résine jaune, âcre, électro-négative, qui est le principe vénéneux ; du sucre incristallisable ; du tannin ; de l'albumine ; de la cellulose ; des sels, chlorures, sulfates et acétates à base de potasse, de chaux et de magnésie. Le principe résineux, plus abondant dans les individus sauvages des régions méridionales que dans ceux qui sont cultivés, existe dans toutes les parties de la plante, mais surtout dans l'écorce et dans les feuilles ; il est entraîné en partie quand on distille ces dernières avec de l'eau ; les sels alcalins facilitent, d'ailleurs, sa solubilité. D'un autre côté, Landerer a signalé dans ces feuilles la présence de la salicine, et Lukowski deux alcaloïdes, la pseudo-curarine, très-peu active, et l'oléandrine, qui serait le principe toxique.

Le *laurier-rose* est un poison des plus énergiques. En 1769, en Corse, des soldats français sont morts pour avoir mangé des volailles qu'on avait fait rôtir après les avoir embrochées avec des baguettes de cet arbrisseau. Un fait analogue, mais qui a eu des conséquences moins graves, s'est produit en Espagne, dans le corps d'armée de Suchet. Plus récemment, dans les guerres d'Algérie, des militaires, qui avaient couché sous des huttes faites de branches de *laurier-rose*, ont été très-sérieusement malades et quelques-uns même ont succombé. Si l'on porte involontairement à la bouche des feuilles ou des fleurs de *laurier-rose*, elles y déterminent souvent des aphthes fort incommodes et lents à guérir. Du reste, le suc laiteux, blanc, très-âcre, qui s'écoule abondamment de toutes les parties de cette plante, quand on la coupe, est déjà un indice assez sûr de ses propriétés délétères.

Le *laurier-rose* a été l'objet de quelques essais d'introduction dans la thérapeutique. Mais les dangers que présente son emploi l'ont fait à peu près abandonner. « On a vanté, dit T. de Berneaud, son écorce et ses feuilles, mises en décoction, contre les maladies syphilitiques invétérées et pour d'autres affections également rebelles ; mais l'emploi n'a nullement confirmé l'espoir qu'on avait conçu : force a été de les abandonner par suite des accidents qu'elles déterminèrent. Appliquées extérieurement, elles ont moins d'inconvénients. Réduites en poudre, mêlées à de la graisse ou à de l'huile, pour former un cérat ou une pommade, pour être employées en frictions, elles guérissent de la gale, de la teigne et font périr les insectes cutanés. La décoction caustique des feuilles bouillies dans de l'huile procure les mêmes avantages ; du moins, je l'ai vue produire des cures positives. » Les feuilles sèches sont moins actives ; pulvérisées, elles servent à faire une poudre sternutatoire qui peut devenir dangereuse. On a vanté aussi ces feuilles, écrasées et appliquées à l'extérieur, comme résolutives et bonnes contre les morsures des animaux venimeux. Enfin, on a dit que le principe actif était hyposthénisant, c'est-à-dire qu'il détruisait l'irritabilité. Quoi qu'il en soit, la décoction de ces feuilles et le suc âcre et caustique du végétal sont des poisons pour l'homme et pour les animaux. Les individus qui en ont pris sont attaqués d'angoisses insupportables ; le ventre se gonfle, et il survient une inflammation générale dans les viscères. Le remède ou le contre-poison consiste dans l'emploi de l'huile d'olive et des adoucissants.

Le bois du *laurier-rose* est blanc jaunâtre, assez dur, mais cassant ; il n'a pas été jusqu'à ce jour utilisé dans l'industrie, parce qu'il est très-rare d'en trouver des échantillons d'une dimension suffisante ; cependant Bélon assure en avoir remarqué dans l'île de Candie qui fournissaient des solives propres à la construction des maisons. Le plus souvent, on l'emploie pour le chauffage ; et, comme le charbon qu'il donne est très-léger, on s'en sert, sur le littoral du nord de l'Afrique, pour fabriquer la poudre à canon. On a essayé d'utiliser les aigrettes soyeuses qui surmontent les graines du *laurier-rose*, soit en les filant après les avoir mêlées avec du chanvre ou du coton, soit en les préparant pour les rendre propres à faire des chapeaux, des ouates ou du papier ; mais ces essais n'ont pas donné de résultats avantageux.

Le *laurier-rose* odorant (*nerium odorum*) ressemble beaucoup au précédent ; il s'en distingue néanmoins par ses dimensions plus grandes, ses corolles campanulées, ses anthères surmontées de filets plumeux et barbus, et surtout par l'odeur agréable de ses fleurs, qui rappelle celle de la vanille. Il croît dans l'Inde, au bord des rivières et sur les rivages de la mer, et a été introduit en Europe il y a environ deux siècles. Il a produit quelques variétés, à fleurs simples ou doubles, blanches, jaunes, orangées, roses ou rouges. On le cultive à peu près comme le précédent ; mais il est plus délicat et plus sensible au froid.

Le *laurier-rose* à bouquets (*nerium coronarium*) n'est peut-être qu'une simple variété, à fleurs blanches, très-odorantes ; on regarde aussi l'Inde comme sa patrie. Le *laurier-rose* tinctorial (*nerium tinctorium*) est cultivé dans ce dernier pays, notamment à Salem et à Madras ; on en retire une matière colorante bleue, servant à teindre les toiles qui s'emploient dans le pays.

Le *laurier-rose* antidyssentérique (*nerium antidysentericum*), devenu aujourd'hui le type du genre wrightia, donne une écorce connue sous le nom de *gondaga pala* et qu'on emploie dans l'Inde contre la dyssenterie. Toutes ces espèces ont les mêmes propriétés vénéneuses. Les dernières ne se trouvent, en Europe, que dans les jardins botaniques.

— **Allus. hist** **Les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir,** Allusion à une réponse de Thémistocle à ses amis, qui l'interrogeaient sur l'état de sombre mélancolie auquel il semblait livré depuis la bataille de Marathon. Se dit, dans l'application, de l'influence morale produite par une noble émulation, mais souvent aussi par une basse jalousie. Les écrivains rappellent souvent les insomnies de Thémistocle.

« L'histoire dit que *Thémistocle ne pouvait dormir des lauriers de Miltiade.* Il y a du Thémistocle dans le chardonneret, qui ne peut non plus fermer l'œil si quelqu'un de ses compagnons de volière sommeille perché plus haut que lui. C'est un travers d'esprit peut-être, mais l'ambitieux ne saurait se résigner à être confondu dans la foule. »

TOUSSENEL.

« Les nations sages favorisent le sentiment de l'émulation, qui n'est pas étranger à leur grandeur ; elles savent que les plus faibles dans le monde, et les moins honorées dans l'histoire, ne sont point celles où un grand nombre d'hommes ont connu le *sommeil agité de Thémistocle.* »

PRÉVOST-PARADOL.

« On prétend, disait quelqu'un à M. d'Ennery, que *les lauriers de M. Camille Doucet vous empêchent de dormir ?* — A la première de la *Considération*, repartit le célèbre dramaturge, j'étais placé auprès de Siraudin ; demandez-lui si je n'ai pas dormi pendant les quatre actes. »

Laurier d'Apollon (LE) [*El Laurel de Apolo*], poëme de Lope de Vega (1630). Cette longue composition, destinée à exalter les gloires littéraires de l'Espagne, est moins réussie que le *Voyage au Parnasse*, de Cervantes, écrit aussi dans ce but. Aucune autre nation n'a eu l'idée d'élever à ses poëtes un monument aussi vaste, et, somme toute, malgré la monotonie inhérente à de pareilles énumérations, de telles œuvres ne sont pas sans intérêt. Le curieux y trouve, à travers des éloges un peu outrés, de précieux renseignements pour l'histoire littéraire. La postérité a fait son choix parmi cette cohue de grands hommes ; elle a retenu les noms de quelques-uns seulement ; les autres du moins conservent l'avantage de donner au groupe une masse imposante et de rester comme enchâssés dans une strophe poétique. Pour un grand nombre, c'est tout ce qui survit d'eux !

Le *Laurier d'Apollon* se compose de dix chants (*silvas*) et n'a pas moins de 7,000 vers. C'est la description d'une fête imaginaire donnée par le dieu de la poésie, sur l'Hélicon, au mois d'avril 1628. Tous ceux qui s'étaient fait un nom dans les lettres espagnoles depuis trois siècles figurent dans cet interminable cortége ; les morts apparaissent mêlés aux vivants ; mais il faut dire que ces derniers, contemporains du poëte, sont en majorité. Le premier chant célèbre les vieilles gloires de la littérature espagnole, Gregorio Hernandez le Bucolique, Garcilaso de La Vega, Valdivreso l'Elégiaque, Isabelle de Rivadeneyra, devant laquelle Lope fait jeter des lis à pleines mains, comme Dante devant Béatrix, Anne de Castro, Thomas Gracian, Pedro de Padilla ; au deuxième chant, la Renommée parcourt l'univers entier, depuis cette *ultima Thule*, de Sénèque, jusqu'aux confins de ces Indes occidentales nouvellement découvertes ; elle y recherche les Espagnols qui ont transporté le goût littéraire de la mère patrie, ou les hommes illustres que ces contrées nouvelles ont fournis à l'Espagne. Pour les premiers, ce sont tous des missionnaires, des docteurs, des historiens ; quant aux seconds, Porto-Rico s'enorgueillit d'avoir vu naître Bernardi de Valbuena ; Quito, une Sapho nouvelle, doña Jeronima ; le Paraguay, Luis

Pardo; le Mexique, le grand poëte Alarcon. De retour en Espagne, la Renommée a fort à faire pour amener à la fête poétique tous ceux qui y ont quelque droit. Chaque contrée, chaque province, chaque fleuve, le Douro, le Mançanarès, le Tage, offrent des pléiades de poëtes, d'écrivains, d'artistes; ce sont, pour les poëtes, Herrera le Divin, Jauregui, Arguijo, Rioja, Juan de Vera; pour les philosophes, Guevara, les Argensolas, etc. Le Tage a vu naître Montemayor, Portugais de naissance, Espagnol par ses écrits. Sous la dénomination de poëtes philosophiques, Lope comprend les épiques, les écrivains sacrés, les historiens; chacun se place à son rang; c'est Ercilla, avec Galvez de Montalvo et Virmès, sainte Thérèse avec fray Luis de Léon, Hurtado de Mendoza avec Castillejo. A chaque chant, on croit que l'énumération est finie: voilà assez d'illustrations pour un pays! mais le poëte recommence, infatigable. Il reste encore Quintana, Juan de Valdès, Tirio, Montalvan, les Cespedès, et Salas Barbadillo, et Maria de Sayas, et Cervantes, etc., et Lope de Vega lui-même qui se place à la suite en toute humilité. En somme, il le mérite bien et il n'est pas une des moindres gloires de l'assemblée.

Les autres nations ne sont pas complétement mises en oubli. Autour du dieu, siége un aréopage auguste composé de tous les grands poëtes, anciens et modernes, Homère et Virgile, Dante, l'Arioste et le Tasse. Et la France? n'est-elle donc pas représentée? En 1620, elle comptait déjà des poëtes, des écrivains illustres. Lope de Vega nous a accordé quatre vers :

Alli de Francia el celebre Ronsardo,
Bartras, Pernon, Malerbe, Espin, Roseto,
Juan Aurato, Lingendes y el gallardo
Bertran, Montin y Borgeto.

Ronsard, Malherbe, du Bartas, Jean Dorat ne sont pas trop défigurés; mais qui reconnaîtrait Montaigne dans Montin? et Pernon, est-ce le cardinal Duperron? Espin, est-ce Charles de L'Epine, auteur d'une *Descente d'Orphée aux enfers?* Roseto, est-ce Jean Rosier, poëte inconnu, mais d'un grand mérite (1596)? Les éditeurs espagnols, hommes savants, auraient dû éclaircir par une note ce singulier passage.

Ce cortége immense est suivi des neuf Muses et de tous les dieux du paganisme; c'est une exhibition complète. L'intérêt languit assez fréquemment dans une énumération si longue, qu'il était difficile de présenter avec quelque variété. Les défauts du poëme n'empêchent pas qu'il n'ait été assez justement appelé le *Livre d'or de la littérature espagnole.*

LAURIER (Clément), avocat et homme politique français, né au Blanc (Indre) en 1831. Lorsqu'il eut terminé son droit, il se fit inscrire au barreau de Paris et fut pendant quelque temps secrétaire de Crémieux. Le jeune avocat ne tarda pas à se faire connaître en mettant au service du parti républicain son talent plein de souplesse, sa parole vive, alerte et mordante. L'habileté avec laquelle il défendit, en 1867 et 1868, plusieurs rédacteurs du *Courrier français*, entre autres MM. Vermorel et Alfred Deberle, poursuivis avec la dernière rigueur, le mit particulièrement en relief. Vers la même époque, il publia, dans la *Revue politique*, dirigée par M. Challemel-Lacour, des portraits et des études qui furent beaucoup remarqués. Lors des élections générales pour le Corps législatif en mai 1869, M. Laurier se porta candidat dans le Var et dans l'Hérault, et, à l'exemple de M. Gambetta, il se déclara hautement « l'irréconciliable ennemi du gouvernement personnel. » Il ne fut point élu. L'assassinat de Victor Noir par Pierre Bonaparte vint ajouter encore à la notoriété qu'il s'était acquise. Chargé avec M. Floquet des intérêts de la famille Noir devant la haute cour de Tours, en mars 1870, il prononça un très-brillant plaidoyer. Peu après, il prit part, comme avocat, au procès de l'Internationale et au procès de Blois. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Laurier devint directeur général du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur, à la tête duquel se trouvait M. Gambetta. Quelques jours après, le 12 septembre, il suivait à Tours M. Crémieux en qualité de délégué du ministère de l'intérieur. C'est à ce titre que, le 23 du même mois, il adressait aux préfets une circulaire relative à l'élection d'une Assemblée nationale, élection qui, peu après, fut indéfiniment ajournée. Par suite des honteuses dilapidations de l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale en province manquait absolument d'argent. Pour créer des armées et pourvoir à leur armement, il fallait en trouver à tout prix. M. Laurier, qui avait été à Paris le conseil habituel de plusieurs grands banquiers et qui s'était familiarisé avec les questions financières, fut alors chargé par le gouvernement d'aller contracter en Angleterre un emprunt de 200 à 250 millions. Prévoyant les calomnies auxquelles il ne devait point tarder à être en butte de la part de la réaction, il voulut, en acceptant cette difficile mission, se faire accompagner d'un homme spécial et compétent, qui ne fût point suspect de professer une affection vive pour le nouveau gouvernement, et il choisit M. de Germiny, régent de la Banque de France. Parti pour Londres le 19 octobre, il parvint, sans difficulté, à contracter, le 24, par l'intermédiaire du banquier Morgan, un emprunt de 250 millions, à 6 pour 100, remboursable en trente-quatre ans au taux de 85 francs. Ces conditions furent vivement critiquées par la presse réactionnaire; mais il a été surabondamment démontré depuis que, dans l'état des choses, il était impossible de faire un emprunt moins onéreux. Par suite de difficultés qui s'élevèrent au sujet de l'exécution de ce contrat, M. Laurier dut retourner à Londres et revint en France au moment où le gouvernement se transportait à Bordeaux. Là, il s'occupa particulièrement des affaires financières, de concert avec un comité qui avait été constitué dès le début, et parvint à contracter un nouvel emprunt avec la Banque de France pour éviter de recourir à la création d'un papier d'Etat. Démissionnaire en même temps que M. Gambetta, quelques jours après la signature de l'armistice, le 6 février 1871, il était nommé le 8 du même mois membre de l'Assemblée nationale dans le département du Var, et votait, le 1er mars, contre les préliminaires de paix. L'élection du Var ayant été l'objet de vives attaques de la part de quelques membres de l'Assemblée, M. Laurier donna sa démission de député le 4 mars, fut réélu à la fois, le 2 juillet suivant, dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var, et opta pour ce dernier département. Depuis lors, il a siégé auprès de M. Gambetta, à l'extrême gauche de l'Assemblée et s'est associé à presque tous les votes de cette fraction de la Chambre. Le 3 février 1872, il a proposé un projet de loi tendant à libérer le territoire au moyen du rachat des chemins de fer par l'Etat; mais cette proposition a été rejetée. Le 23 novembre de cette même année, il a prononcé un discours dans lequel il a demandé la restitution aux princes d'Orléans des biens confisqués, en 1852, par Bonaparte, et, à partir de cette époque, on a pu croire qu'il tendait à se séparer quelque peu de ses anciens amis politiques. Tout en siégeant à l'Assemblée, M. Laurier a reparu à maintes reprises au barreau, notamment lors du procès intenté à Gaston Crémieux et aux chefs du mouvement communaliste à Marseille (1871), et, en avril 1873, dans le procès fait aux chefs arabes insurgés contre la France en 1871. Enfin il est, depuis le 8 octobre 1871, membre du conseil général du Var, qu'il a été appelé à présider.

Outre des articles vivement écrits, insérés dans la *Revue politique,* M. Laurier a publié : la *Liberté de l'argent* (1858, in-8°).

LAURIÈRE s. f. (lo-riè-re — rad. *laurier*). Lieu planté de lauriers. ‖ Peu usité.

LAURIÈRE, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Limoges; pop. aggl, 446 hab. — pop. tot., 1,441 hab. Débris d'un vieux château, brûlé vers la fin des guerres de la Ligue.

LAURIÈRE (Eusèbe-Jacob DE), célèbre jurisconsulte, né à Paris en 1659, mort en cette ville en 1728. Son père, chirurgien du duc de Longueville, le mit au collége Louis-le-Grand. Laurière étudia ensuite le droit et se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Sa fortune indépendante lui permettant de négliger le barreau, il s'adonna avec ardeur à l'étude de la législation française. Remontant de siècle en siècle le cours des âges, il étudia d'abord l'établissement du droit romain dans les Gaules, ses transformations successives, puis la naissance et la formation du droit coutumier. Cette étude historique et législative embrassait la législation émanée des souverains, depuis les capitulaires de Charlemagne jusqu'aux édits de Louis XIV, en un mot, le droit public et privé de la France. Dans ses recherches, le jeune juriste n'avait pas négligé les éléments accessoires qui devaient compléter son immense travail. Il avait dû se rendre familier le droit romain, dont à chaque pas il retrouvait l'influence, étudier les lois des Barbares, qui devaient se fondre avec le droit romain, et le droit canonique. Il fit, en outre, une étude approfondie de la législation anglaise, qui avait laissé son empreinte dans plusieurs de nos coutumes à la suite de la longue occupation d'une partie de notre sol par les Anglais au XIVe et au XVe siècle. Dans cette étude, rendue si difficile par l'absence de toute codification, il fut aidé par les hommes les plus remarquables de la Grande-Bretagne, avec qui le chevalier d'Aguesseau le mit en relation. Sans avoir brigué la gloire du barreau, de Laurière avait acquis néanmoins une grande réputation qu'il dut à ses savantes publications et aux services qu'il rendait journellement à la science. Les amitiés les plus honorables l'entourèrent. Le chancelier d'Aguesseau, le savant Baluze, La Monnoye l'admirent dans leur intimité. Louis XIV se fit présenter de Laurière, et, confiant dans son talent, il le chargea de rédiger, avec Berroyer et Loger, une nouvelle collection des ordonnances royales. Nul, plus que de Laurière, n'était apte à mener à bien un si vaste travail.

Les plus remarquables ouvrages de ce savant commentateur sont : *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique* (Paris, 1723-1728, 18 vol. in-fol., auxquels il faut ajouter 1 vol. de tables), ouvrage que l'on connaît sous le nom d'*Ordonnances du Louvre*; dans cette énorme publication, de Laurière eut pour collaborateurs Loger, Berroyer, de Villevault, Bréquigny, et pour successeur Secousse; interrompu pendant la Révolution, cet immense recueil fut continué et terminé par Camus et le comte de Pastoret; *Institutes coutumières de Loisel, annotées* (Paris, 1710, 2 vol. in-12); *Bibliothèque des coutumes, contenant la préface d'un nouveau Coutumier général, etc.* (Paris, 1699, in-4°; 1754, in-4°), en collaboration avec Berroyer; *Dissertation sur le tènement de cinq ans* (Paris, 1698, in-12); *Texte des coutumes de Paris, avec les anciennes constitutions du Châtelet, avec notes et commentaires* (Paris, 1698, in-12; 1777, 3 vol. in-12); *Traité de Duplessis sur la coutume de Paris, avec notes* (Paris, 1726, 2 vol. in-fol.); *Traité des institutions et des substitutions contractuelles* (Paris, 1715, 2 vol. in-12), ouvrage d'une profonde érudition; *De l'origine du droit d'amortissement* (Paris, 1692, in-12); *Glossaire du droit français, contenant l'explication des mots difficiles qui se trouvent dans les ordonnances, dans les coutumes du royaume, etc.*, revu et augmenté par de Laurière (Paris, 1704, 2 vol. in-4°). Ce jurisconsulte a mérité l'éloge de Voltaire, qui a dit : « Personne n'a plus approfondi que Laurière la jurisprudence et l'origine des lois. »

LAURIFOLIÉ, ÉE adj. (lo-ri-fo-li-é — du lat. *laurus*, laurier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

LAURILLARD (Charles-Léopold), naturaliste et paléontologue français, né à Montbéliard en 1783, mort à Paris en 1853. Il quitta sa ville natale en 1803 et vint à Paris, où il étudia la peinture dans l'atelier de Regnault. Laurillard se trouvait dans un état voisin de la misère, lorsque Georges Cuvier, qui avait connu sa famille, le prit chez lui, et, tout en étudiant l'allemand, l'anglais, l'italien, il se mit à exécuter pour son illustre compatriote des dessins anatomiques et paléontologiques. Bientôt, au contact d'un tel maître, il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, surtout de l'anatomie comparée, devint son coopérateur, l'accompagna dans ses voyages en Allemagne, en Hollande, en Italie, en Angleterre, fut nommé, en 1811, garde du cabinet d'anatomie comparée au Muséum, et fit pour cet établissement un grand nombre de préparations anatomiques. Savant laborieux et modeste, il se contenta d'être le satellite du grand homme, dans l'intimité duquel il vécut constamment et dont il publia les *Recherches sur les ossements fossiles* et les *Leçons d'anatomie comparée.* C'est à lui qu'on doit la gravure des planches de ce dernier ouvrage. Outre de nombreux articles insérés dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* de d'Orbigny, on doit à Laurillard : *Eloge de Cuvier* (1844, in-8°), et les *Mammifères et les races humaines* (1849, in-8°), avec 121 planches, ouvrage qui fait partie de la nouvelle édition du *Règne animal* de Cuvier.

LAURIN, INE adj. (lo-rain, ine — du lat. *laurus*, laurier). Qui tient du laurier; qui a rapport au laurier. ‖ Vieux mot.

Laurin (LE ROI), épopée allemande du XVe siècle, de Gaspard de Roen. L'auteur s'est servi d'une vieille légende, populaire au moyen âge, qu'aujourd'hui l'on ne connaît plus que par ses vers. Laurin est le roi des nains, d'après la légende tyrolienne. Il possède un jardin de roses entouré d'un ruban de soie pour toute barrière. A celui qui osait la forcer, le petit roi coupait la main et le pied. C'est ce qui était déjà arrivé à plusieurs héros, lorsque Dietrich de Bern (Thierry de Vérone) résolut de tenter l'aventure. Il avait déjà combattu avec succès, lorsque Laurin l'attire dans une grotte, l'endort au moyen d'un philtre et le fait prisonnier. A son réveil, Dietrich, dans sa colère, fait sortir des flammes de sa bouche et brûle ses liens et ceux de ses compagnons. Laurin et ses nains sont battus, et l'un des compagnons de Dietrich, Dietlieb, délivre sa sœur qui avait été enlevée par le roi Laurin. Telle est cette épopée, qui retrace les premiers exploits de Dietrich de Bern avant son grand combat contre les Burgondes, raconté dans les *Niebelungen.*

LAURINE s. f. (lo-ri-ne — du lat. *laurus*, laurier). Chim. Substance cristalline incolore, insipide, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau; elle se décompose sous l'influence de la chaleur, et a été trouvée dans les baies du laurier.

— Bot. Variété d'olive.

LAURINÉ, ÉE adj. (lo-ri-né — du lat. *laurus*, laurier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au laurier.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre laurier.

— **Encycl.** La famille des *laurinées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, entières, coriaces, persistantes. Les fleurs, réunies en grappes, en panicules ou en corymbes axillaires, ont un calice monosépale, de quatre à six divisions, alternant sur deux rangs, accompagné à sa base d'un disque charnu, qui persiste avec lui; des étamines périgynes, en nombre égal à celui des divisions du calice, ou en nombre double ou multiple; un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style court, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une baie ou un drupe, et l'embryon est dépourvu d'albumen. Cette famille comprend les genres laurier, cannellier, camphrier, apollonias, perséa, endiandre, agathophylle, oréodaphné, benjoin, sassafras, tétranthère, litsœa, nectandre, cassythe, etc. Elle a des affinités avec les myristicées et les thymélées. Les *laurinées* sont répandues dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. La plupart croissent dans les forêts épaisses de la zone tropicale. Presque toutes leurs parties sont imprégnées de principes aromatiques. Aussi sont-elles d'un usage assez répandu en médecine et en économie domestique.

On doit à Nees d'Esenbeck une suite de travaux importants sur la famille des *laurinées.* Il est seulement à regretter que ce botaniste célèbre ait cru devoir multiplier autant le nombre des genres qu'il a établis aux dépens du petit nombre de ceux qui existent dans cette famille.

LAURIOT s. m. (lô-ri-o). Techn. Petit baquet dans lequel les boulangers lavent l'écouvillon, après s'en être servis pour nettoyer le four.

LAURIQUE adj. (lô-ri-ke — du lat. *laurus*, laurier). Chim. Se dit d'un acide contenu dans les baies de laurier. ‖ On dit aussi LAUROSTÉARIQUE, PICHUIRSTÉARIQUE et PICHURIQUE.

— **Encycl.** L'acide *laurique* existe dans les baies de laurier (*laurus nobilis*); dans la substance grasse extraite des fèves pichurines, ainsi que dans l'huile volatile de ces fèves; dans le blanc de baleine, qui n'en renferme que de petites quantités; dans l'huile de croton; dans le fruit du *cyclicodaphne sebifera;* dans le fruit du *mangifera Gabonensis* (pain de dika), où il est accompagné par l'acide myristique et par quelques autres acides; dans l'axiave des Mexicains, espèce d'emplâtre obtenu au moyen du *coccus oxia;* dans l'huile de noix de coco et dans les produits qui prennent naissance lorsqu'on décompose l'éthal par la chaux potassée entre 275° et 280°. D'après Heinz, il ne se produirait dans cette réaction qu'autant que l'éthal serait impur et renfermerait de l'éthal $C^{12}H^{26}O$, alcool correspondant à l'acide *laurique* dont la formule est $C^{12}H^{24}O^{2}$. D'après Scharling, toutefois, il se produirait au moyen de l'éthal pur. Suivant le même chimiste, l'éthal, sous l'influence de la chaux potassée, ne donnerait pas simplement de l'acide palmitique, mais un mélange d'acide stéarique, palmitique, myristique, *laurique* et butyrique. Ces résultats sont au moins contestables. S'il arrive souvent, en effet, que, dans les oxydations des substances organiques, celles-ci perdent du carbone pour donner des composés plus simples que ceux d'où l'on est parti, il n'arrive généralement pas que du carbone s'ajoute à la substance sur laquelle on opère pour donner des molécules plus compliquées. On concevrait au besoin que l'acide *laurique* pût se produire aux dépens de l'alcool cétylique $C^{16}H^{34}O$; mais on ne conçoit guère comment cet alcool pourrait fournir de l'acide margarique qui contient C^{17} et de l'acide stéarique qui contient C^{18}, à moins qu'il ne soit impur et ne renferme les alcools $C^{17}H^{36}O$ et $C^{18}H^{38}O$, comme M. Heinz le suppose.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de la graine de laurier.* On saponifie au moyen d'une lessive de potasse la laurostéarine que l'on extrait de l'huile de laurier commerciale; on sépare le savon du liquide au moyen du sel de cuisine et l'on en fait une solution aqueuse que l'on porte à l'ébullition et que l'on décompose par l'acide tartrique. L'acide *laurique* monte alors à la surface de la liqueur sous la forme d'une huile qui se solidifie par le refroidissement, et que l'on débarrasse complétement d'acide tartrique en le faisant fondre à plusieurs reprises sous l'eau.

2° *Au moyen des fèves pichurines.* On saponifie la laurostéarine, extraite des fèves pichurines, au moyen d'une lessive de potasse jusqu'à ce qu'elle soit transformée en une gelée claire. On ajoute alors du sel à la liqueur et le savon blanc brillant qui se sépare est recueilli et dissous dans l'eau bouillante que l'on sursature ensuite par l'acide chlorhydrique. L'acide *laurique* monte alors à la surface de la liqueur sous la forme d'une huile incolore qui se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline. On le lave à l'eau jusqu'à ce qu'il soit tout à fait débarrassé d'acide chlorhydrique et l'on achève de le purifier en le faisant cristalliser plusieurs fois dans l'alcool faible.

3° *Préparation au moyen de l'huile de noix de coco.* On saponifie cette huile par la potasse, on décompose le savon par l'acide sulfurique, et l'on distille le mélange d'acides gras avec l'eau, jusqu'à ce que les vapeurs d'eau n'entraînent plus rien. On sature le produit de la distillation par la potasse, et l'on sépare le savon formé au moyen du sel marin; on le redissout ensuite par la potasse, et on le précipite une seconde fois par le sel marin, de manière à le débarrasser ainsi, aussi complétement que possible, de certains acides de la série grasse dont le sel potassique n'est pas insoluble dans l'eau salée. On décompose ensuite le savon potassique par l'acide sulfurique, on dissout l'acide gras dans l'ammoniaque, on précipite la solution par le chlorure de baryum, et, après avoir décanté le liquide, on fait bouillir le précipité à plusieurs reprises avec de l'eau. Les solutions du sel barytique abandonnent des flocons de aurate de baryum; au moment même où elles sortent de l'entonnoir, il faut se hâter de recueillir ce précipité, car, par un refroidissement plus considérable, il se forme au sein de la liqueur un précipité pulvérulent de caprate de baryum.

4° *Préparation au moyen du blanc de baleine.* Dans la saponification du blanc de baleine, on obtient, outre l'éthal, des acides palmitique, stéarique et myristique en quantité considérable, et de petites quantités d'acide *laurique.* Voici comment on opère pour préparer ce dernier corps. On dissout 10 parties de sperma ceti dans 30 parties environ d'alcool, que l'on porte à l'ébullition après y avoir ajouté 4 parties et demie de potasse dissoute dans l'alcool. On précipite la liqueur par le chlorure de baryum, on décante le liquide bouillant, on exprime le précipité à chaud, puis on l'humecte avec de l'alcool et on l'exprime de nouveau. On évapore ensuite les solutions alcooliques, on épuise le résidu par l'éther, et l'on réunit la portion de ce résidu qui est insoluble dans ce liquide à la portion que l'on a exprimée à plusieurs reprises. De cette manière, on obtient, d'un côté, tout l'éthal en solution éthérée, et, de l'autre, tous les acides gras à l'état de sels de baryum.

Cela fait, on soumet le mélange de savon de baryte à l'ébullition avec de l'acide chlorhydrique très-étendu, jusqu'à ce que la couche aqueuse qui se sépare soit tout à fait claire. On laisse alors les acides gras se solidifier, puis on les dissout dans l'alcool bouillant, et l'on abandonne la solution au refroidissement. Il se dépose des cristaux que l'on exprime à la presse, d'abord seuls, puis à plusieurs reprises après les avoir imbibés d'alcool. De cette manière, on se trouve avoir séparé la plus grande partie de l'acide palmitique et de l'acide stéarique. La liqueur retient encore une certaine quantité de ces deux acides ainsi que la totalité de l'acide myristique et de l'acide *laurique.*

On réunit les liqueurs alcooliques, et on les précipite d'une manière fractionnée par l'acétate de magnésium, en n'employant à chaque fois qu'une quantité de ce sel approximativement égale au vingtième de la quantité totale qui serait nécessaire pour tout précipiter. De temps en temps, on neutralise à peu près, par l'ammoniaque, l'acide acétique devenu libre. On obtient de cette manière dixneuf précipités successifs, dont on peut extraire les acides palmitique, myristique et stéarique par les procédés que nous indiquerons en traitant de chacun de ces acides. On ne doit arrêter les précipitations par l'acétate magnésique que lorsque ce réactif ne précipite plus, même en présence d'un excès d'ammoniaque.

La liqueur, débarrassée de toute matière précipitable par l'acétate de magnésium en présence d'un excès d'ammoniaque, renferme encore de l'acide *laurique*, de l'acide myristique et de l'acide oléique. On la précipite par l'acétate de plomb, on recueille le précipité, on le lave à l'alcool, on le dessèche et on l'épuise par l'éther pour le priver d'oléate de plomb. La partie indissoute, décomposée par une ébullition prolongée avec l'acide chlorhydrique étendu d'eau, donne un mélange d'acides gras fusible à 39°,7. On fait recristalliser ce corps dans l'alcool, en recommencant la cristallisation tant que, par la répétition de cette opération, le point de fusion du produit s'élève. On finit ainsi par obtenir de l'acide *laurique*, fusible à 43°,6 et incapable de subir aucun dédoublement lorsqu'on le soumet à la précipitation fractionnée au moyen de l'acétate de magnésium. Les solutions alcooliques d'où l'acide *laurique* pur s'est déposé retiennent de l'acide myristique.

5° *Préparation au moyen du sperma ceti (blanc de baleine) ou d'autres corps gras en général.* Si la graisse dont on fait usage ne renferme pas d'acide oléique, on la saponifie par la potasse. On sépare les acides gras de l'éthal ou de la glycérine par la méthode indiquée ci-dessus, et on les dissout ensuite dans dix fois leur poids d'alcool bouillant, après quoi on abandonne la solution, pendant quelque temps, dans une cave, et l'on sépare les acides, qui cristallisent par filtration et pression. La liqueur mère, étendue d'une quantité d'alcool égale à son volume et sursaturée par l'ammoniaque, est précipitée par un excès d'acétate de magnésium, de manière à éliminer une partie des acides gras. On évapore ensuite l'alcool, on décompose le résidu par l'acide chlorhydrique bouillant, on redissout l'acide gras dans assez d'alcool chaud pour qu'il ne se sépare rien par le refroidissement, et l'on ajoute à la liqueur un poids d'acétate de baryum égal à peu près au douzième du poids de l'acide gras, en répétant ces précipitations jusqu'à ce qu'une dernière addition du sel barytique ne produise plus aucun précipité. Le dernier précipité obtenu est surtout constitué par du laurate de baryum; on le décompose par l'acide chlorhydrique bouillant, et l'on fait cristalliser l'acide ainsi séparé dans l'alcool faible, jusqu'à ce qu'il ait un point de fusion permanent à 43°,6.

Lorsque le corps gras renferme de l'acide oléique, on le saponifie, on sépare le mélange d'acides gras, et on le soumet à la presse, après l'avoir imbibé d'alcool chaud; les liqueurs alcooliques, saturées par l'ammoniaque et traitées par l'acétate de plomb, donnent un précipité, qu'on lave, qu'on dessèche, et qu'on épure par l'éther, pour le débarrasser entièrement d'oléate de plomb. La portion insoluble du savon plombique est décomposée par l'acide sulfurique, et le mélange d'acides gras mis en liberté est soumis au traitement que nous venons de décrire pour le cas où la graisse employée ne renferme pas d'acide oléique. Par ce procédé, M. Heintz a pu retirer de l'acide *laurique* pur de l'huile de noix de coco (qui, d'après Oudemans, ne renferme pas d'acide oléique). Si l'on précipite les acides dissous dans l'alcool par de petites portions successives d'acétate barytique, les premiers précipités renferment les acides palmitique et myristique, et le liquide qui reste renferme de l'acide *laurique*, que l'on peut amener à l'état de pureté, soit en répétant sur lui les précipitations fractionnées, soit en le faisant cristalliser à froid.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *laurique* fondu se prend, par le refroidissement, en écailles cristallines. L'alcool l'abandonne sous la forme d'aiguilles blanches et soyeuses, qui se réunissent pour former des touffes; quelquefois aussi, il le laisse se déposer en écailles. Cet acide fond, à 43°,6, en une huile incolore, suivant Heintz; entre 42° et 43°, suivant Marsson et Görgey; à 43°, d'après Sthamer; à 45°, d'après Müller; à 43°,8, suivant Schlipe, et à 43°,5, d'après Oudemans. Ses solutions alcooliques possèdent une légère réaction acide; sa densité = 0,883 à 20° (Görgey); soumis à l'ébullition avec l'eau, il est entraîné par la vapeur d'eau. Il est insoluble dans l'eau, mais facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Lorsqu'on distille son sel de chaux, il donne de la laurostéarone et du carbonate de calcium :

$$\underset{\text{Acide } laurique.}{2C^{12}H^{24}O^{2}} = \underset{\text{Lauro-stéarone.}}{C^{23}H^{46}O} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^{2}} + \underset{\text{Eau.}}{H^{2}O}$$

— III. LAURATES. L'acide *laurique* est monoatomique et monobasique. Ses sels ont pour formule générale $C^{12}H^{23}M'O^{2}$, lorsque le métal qu'ils renferment est lui-même monoatomique.

— *Laurate de baryum* $(C^{12}H^{303}O^{2})^{2}Ba''$. On le prépare comme nous l'avons vu à l'occasion de la préparation de l'acide *laurique.* Ses solutions aqueuses saturées, en se refroidissant, l'abandonnent en flocons d'un blanc de neige. Ses solutions alcooliques saturées se remplissent, par le refroidissement, de délicates paillettes cristallines, qui, une fois desséchées à 100°, ont la plus grande ressemblance avec le caprate de baryum; elles sont mouillées par l'alcool et l'éther, mais non par l'eau; elles se dissolvent dans 10,864 parties d'eau à 17°,5, dans 1,982 parties d'eau bouillante, dans 1,468 parties d'alcool froid et dans 211 parties d'alcool chaud. Elles se décomposent avant de fondre.

— *Laurate de calcium.* C'est un précipité blanc, qui prend naissance lorsqu'on mêle des solutions de laurate de sodium et de chlorure de calcium.

— *Laurate de plomb* $(C^{12}H^{23}O^{2})^{2}Pb''$. Il forme une poudre amorphe, fine, d'un blanc de neige, suivant Heintz, et des lames cristallines d'un grand éclat, d'après Müller. Ce sel fond entre 110° et 120°, et se solidifie ensuite en une masse lourde et amorphe, suivant Heintz. Suivant Müller, au contraire, il fond en un liquide incolore, qui cristallise par le refroidissement; d'après le même chimiste, il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid, et se dissout un peu dans l'alcool bouillant.

— *Laurate de cuivre* $(C^{12}H^{23}O^{2})^{2}Cu''$. On l'obtient en précipitant une solution alcoolique bouillante de laurate de sodium par une solution aqueuse de sulfate de cuivre.

— *Laurate d'argent* $C^{12}H^{23}O^{2}Ag$. On l'obtient en précipitant par l'azotate d'argent une dissolution de laurate de sodium dans l'alcool faible. C'est une poudre blanche, formée de petites aiguilles microscopiques. L'ammoniaque le dissout. Lorsque la dissolution est concentrée, elle abandonne le sel en très-petits cristaux, qui ont la forme d'aiguilles. La lumière ne l'altère pas ou l'altère à peine; mais la chaleur le décompose, même avant qu'il atteigne son point de fusion.

— *Laurate de sodium* $C^{12}H^{23}O^{2}Na$. Pour le préparer, on sature à peu près une solution bouillante de carbonate sodique par de l'acide *laurique;* on évapore à siccité, au bain-marie; on reprend le résidu par l'alcool, qui dissout le savon alcalin et ne dissout pas l'excès de carbonate de sodium; enfin, on filtre, et l'on évapore la liqueur alcoolique. Il forme une poudre blanche, dont la solution alcoolique, faite à chaud, se prend en une gelée blanche, opaque, par le refroidissement. Ses solutions aqueuses se troublent lorsqu'on les additionne d'une grande quantité d'eau, probablement parce qu'il se précipite un sel acide insoluble.

— IV. ETHERS LAURIQUES. *Laurate d'éthyle* $C^{12}H^{23}O^{2}.C^{2}H^{5}$. Pour l'obtenir, on dissout l'acide *laurique* dans l'alcool absolu, et l'on dirige un courant de gaz chlorhydrique à travers la liqueur jusqu'à refus; on ajoute ensuite de l'eau à la liqueur; l'huile qui se sépare est lavée avec une liqueur alcaline d'abord, puis avec de l'eau pure, et, finalement, on la dessèche sur du chlorure de calcium : c'est une huile incolore, d'une odeur de fruit et d'une saveur malsaine; sa densité égale 0,86 à 20°; elle cristallise à 10°, bout à 269°, sous une pression de 0m,750, suivant Delffs, et, suivant Görgey, à 264°, en subissant une décomposition partielle.

— *Laurate de glycérine ou laurostéarine*

$$(C^{3}H^{5})'''\left\{\begin{matrix}OC^{12}H^{23}O\\OC^{12}H^{23}O\\OH\end{matrix}\right.\cdot$$

Ce corps gras se rencontre dans les baies du laurier-sauce (*laurus nobilis*), ainsi que dans l'huile de noix de coco et dans les fèves pichurines. *Pour l'extraire des baies de laurier*, on épuise ces baies par l'alcool bouillant; la solution, filtrée à chaud, abandonne, par le refroidissement, des cristaux de laurostéarine impure; on fond ces cristaux au bain-marie; on filtre le liquide résultant de cette fusion, pour le séparer d'une résine avec laquelle il est mêlé, et on le fait ensuite cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool. La laurostéarine, ainsi préparée, est entièrement pure.

Si l'on veut extraire le même corps de l'huile de laurier commerciale, on évapore celle-ci au soleil, dans des assiettes recouvertes d'une lame de verre. La couleur verte de l'huile disparaît rapidement et fait place à une couleur brune. En même temps, au sein de la masse, maintenue en fusion par la chaleur solaire, on voit se déposer des cristaux bruns de laurostéarine impure; on recueille ces cristaux sur un filtre, on les redissout dans l'alcool, et l'on évapore ensuite la liqueur alcoolique ou on la précipite par l'eau. Le produit ainsi obtenu est tout à fait blanc.

Si l'on veut faire usage des fèves pichurines, on épuise celles-ci d'abord par de l'alcool froid, qui enlève l'essence, l'huile, le camphre de pichurines, une matière butyreuse, une résine et une matière colorante brune; puis on les fait bouillir avec de l'alcool à 81 degrés centésimaux, et on les soumet à la presse. Le liquide abandonne, par le refroidissement, des cristaux de laurostéarine d'un jaune pâle, dont une très-faible quantité seulement reste dissoute dans l'alcool. On lave ces cristaux à l'alcool froid, et on les purifie en les faisant recristalliser dans un mélange d'alcool et d'éther.

La laurostéarine forme des aiguilles blanches, d'un éclat soyeux, qui fondent vers 44° environ. Elle est peu soluble dans l'alcool froid, modérément soluble dans l'alcool bouillant, et très-soluble dans l'éther. A la distillation sèche, elle donne de l'acroléine. Sous l'influence des alcalis, elle se saponifie, en donnant de l'acide *laurique* et de la glycérine.

A l'analyse, la laurostéarine a donné de 73,19 à 73,53 pour 100 de carbone, et de 11,45 à 11,68 pour 100 d'hydrogène. Cette composition s'accorde assez bien avec la formule $C^{27}H^{50}O^{4}$, qui exige 73,97 de carbone et 11,41 d'hydrogène. D'après cette formule, la laurostéarine résulterait de l'union de 1 molécule de glycérine avec 2 molécules d'acide *laurique*, avec élimination de 3 molécules d'eau. Cette formule ne coïncidant nullement avec la constitution des glycérides normaux, plusieurs chimistes considèrent la laurostéarine comme répondant à la formule $C^{27}H^{52}O^{5}$, qui en ferait une glycérine dilaurique $(C^{3}H^{5})'''(O.C^{12}H^{23}O)^{2}(OH)$. Il se pourrait, toutefois, que la laurostéarine répondît réellement à la première de ces formules doublée, et fût un éther neutre de la pyroglycérine

$$\begin{matrix}C^{3}H^{5}\\C^{3}H^{5}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}(OH)^{2}\\O\\(OH)^{2}\end{matrix}\right.\cdot$$

La formule rationnelle serait alors

$$\begin{matrix}(C^{3}H^{5})'''\\(C^{3}H^{5})'''\end{matrix}\left\{\begin{matrix}(OC^{12}H^{23}O)^{2}\\O''\\(OC^{12}H^{23}O)^{2}\end{matrix}\right.\cdot$$

— V. APPENDICE À L'ACIDE LAURIQUE. *Laurone ou laurostéarone* $C^{23}H^{46}O = C^{12}H^{23}O.C^{11}H^{23}$. Cette substance a été obtenue par M. Overbeck dans la distillation du laurate de chaux. Elle cristallise dans l'alcool en paillettes brillantes, qui fondent à 66°; la matière en fusion se prend, par le refroidissement, en une masse radiée. Elle devient électrique par le frottement. Elle a donné, à l'analyse, 81,42 - 81,04 de C et 13,82 - 14,10 d'H. La théorie exigerait : $C = 81{,}65$, $H = 13{,}61$.

LAURIS-MARINE s. f. (lô-ri-sma-ri-ne). Moll. Espèce d'huître.

LAURISSERGUES (Antoine), mécanicien français. V. LAURICESQUE.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard LAW, marquis DE), maréchal de France, diplomate et ministre, petit-fils du fameux Law, né à Pondichéry en 1768, mort en 1828. Il fit les campagnes de la Révolution, devint, en 1800, aide de camp du premier consul Bonaparte, qu'il avait eu pour condisciple à l'École militaire, en 1784, assista à la bataille de Marengo, puis devint directeur de l'Ecole de La Fère. En 1801, il se rendit à Copenhague pour y remplir une mission diplomatique, et il prit part alors à la défense de cette ville, attaquée par les Anglais. Chargé, l'année suivante, lors du traité d'Amiens, d'en porter les ratifications à Londres, il y fut l'objet d'une ovation chaleureuse de la part du peuple anglais (1802). A son retour, il reçut le grade de général de brigade, devint général de division en 1805, prit part, cette même année, à une expédition dans les Antilles et à la campagne d'Autriche, s'empara, en 1807, de Raguse, où il se défendit contre 15,000 Russes et Monténégrins, devint ensuite gouverneur de Venise, reçut le titre de comte en 1808, et assista à la conférence d'Erfurt. Après avoir passé quelque temps en Espagne, Lauriston suivit le prince Eugène en Hongrie, prit part à la bataille de Raab (1809), et se conduisit brillamment à Wagram, où il commanda l'artillerie de la garde. Il remplit ensuite une mission en Hollande, d'où il se rendit à Vienne, à l'époque du mariage de Marie-Louise, exerça, auprès de la nouvelle impératrice, les fonctions de colonel général de la garde, ramena ensuite de Hollande en France les enfants du roi Louis, qui venait d'abdiquer, puis passa, avec le titre d'ambassadeur, en Russie (1811), échoua dans les négociations qu'il entama, et quitta Saint-Pétersbourg en 1812. Pendant la campagne de Russie, au moment de la retraite, Lauriston commanda l'arrière-garde de l'armée, puis organisa le 5e corps, se battit à Lutzen, à Bautzen, à Weissig, où il culbuta les troupes du duc d'York, se conduisit brillamment à Leipzig, où il soutint longtemps toutes les charges des armées alliées, et fut fait alors prisonnier. A son retour en France, Louis XVIII le nomma capitaine de ses mousquetaires gris. Il se tint à l'écart pendant les Cent-jours, et devint successivement, sous la seconde Restauration, pair de France (1815), marquis (1817), ministre de la maison du roi (1820-1824), maréchal de France (1823), commandant du corps d'expédition de l'Ebre (1823), ministre d'Etat et grand veneur (1824). Le marquis de Lauriston se trouvait en *visite* nocturne chez une danseuse de l'Opéra, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.— Son fils aîné, Auguste-Jean-Alexandre LAW, marquis DE LAURISTON, né à La Fère en 1790, mort en 1860, devint, sous la Restauration, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du roi et pair de France (1828). Sous Louis-Philippe, il vota avec le parti conservateur, devint, après la révolution du 24 février, colonel d'une légion de la garde nationale de Paris, fut nommé représentant du peuple à la Législative, dans l'Aisne, en 1849, vota avec les monarchistes, et rentra dans la vie privée après le coup d'État de 1851.

LAURIUM, ville de la Grèce ancienne, à l'extrémité méridionale de l'Attique, près de la mer, au pied du mont Laurium. Sur l'emplacement de cette ancienne cité s'élève le village moderne de Legrano. Le mont Laurium, situé dans le voisinage du cap Sunium, était célèbre, dans l'antiquité, par ses gisements de plomb argentifère. Les moyens incomplets d'exploitation que possédaient les anciens les contraignirent d'abandonner l'extraction du minerai longtemps avant l'épuisement des mines; ils rejetaient d'ailleurs le minerai après un traitement fort incomplet. Dans ces dernières années, l'exploitation des mines du Laurium ayant été cédée à une société franco-italienne, dirigée par MM. Roux et Serpieri, ces intelligents industriels ne se bornèrent pas à exploiter les mines, mais reprirent en sous-œuvre les scories rejetées par les Grecs anciens, et obtinrent un magnifique rendement. Le gouvernement grec ne perdit rien à cette nouvelle industrie, car, les galènes, préparées en Grèce, étant expédiées en Angleterre pour y être exploitées, la douane hellénique percevait, à la sortie, un droit de 25 francs par tonne; néanmoins, le gouvernement, entraîné peut-être par l'opinion publique, se prétendit lésé; il demanda à la complaisance de la Chambre une loi qui déclarait les *ecvolades* (scories) propriété nationale; c'était un véritable acte de spoliation. La France et l'Italie crurent devoir intervenir en faveur de leurs nationaux. Le ministre grec, M. Deligeorgis, s'obstina dans un but de popularité mal comprise; la querelle s'envenima. L'arbitrage de l'Autriche, proposé à la Grèce, ne fut accepté par elle qu'avec des conditions qui le rendaient à peu près impossible, et, enfin, on craignait une rupture complète, lorsqu'on apprit tout à coup que la Société franco-italienne avait vendu sa concession à une société de banquiers grecs, qui avait sans doute signé d'avance un accord avec le gouvernement hellénique. La souscription, ouverte à cette occasion par la société naissante, prit les proportions d'une véritable souscription nationale, et les capitalistes grecs réparèrent, par leur empressement patriotique, la faute commise par le gouvernement. La paix européenne y a gagné; l'avenir dira si l'exploitation des mines du Laurium n'y a point perdu.

LAURIVORE adj. (lo-ri-vo-re — lat. *laurivorus;* de *laurus*, laurier, et *voro*, je dévore). Antiq. Surnom donné aux devins, qui mâchaient des feuilles de laurier avant de se livrer à leur fureur prophétique.

LAURIXINIQUE adj. (lo-ri-ksi-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide cristallisable, volatil, contenu dans l'écorce du mélèze.

— **Encycl.** L'acide *laurixinique*, $C^{10}H^{10}O^{5}$, est un acide cristallisable et volatil, découvert, par M. Stenhouse, dans l'écorce du mélèze. L'écorce des plus petites branches d'un arbre de vingt à trente ans est celle qui en renferme le plus. Pour l'obtenir, on épuise l'écorce avec de l'eau à 80°; on évapore la liqueur en consistance sirupeuse, et l'on distille dans des vases de porcelaine ou d'argent. L'acide qui passe à la distillation cristallise en partie sur les parois intérieures du récipient; mais la plus grande partie reste en dissolution dans l'eau que renferme le produit distillé, et cristallise lorsqu'on évapore le produit. Les cristaux obtenus ainsi sont d'un jaune brun; on les purifie en les faisant recristalliser et en les sublimant. L'acide *laurixinique* sublimé se présente en cristaux qui ont l'apparence de l'acide benzoïque, et qui ont souvent plus de 0^{m},02 de longueur; leur éclat est brillant et soyeux; ils appartiennent au système monoclinorhombique. Cet acide se sublime à 93°, fond à 153°, est susceptible d'être entraîné par la vapeur d'eau, possède une saveur légèrement amère et une odeur qui rappelle à la fois le camphre et la naphtaline. Il prend feu facilement, et brûle avec une flamme brillante, sans laisser de résidu. Il se dissout dans 87,9 pour 100 d'eau à 60°, plus abondamment dans l'eau bouillante et dans l'alcool, très-peu dans l'éther; ses solutions rougissent légèrement le tournesol; l'acide azotique l'oxyde et le convertit en acide oxalique; un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium ne le transforme pas en chloranile.

Les solutions aqueuses de l'acide *laurixinique* sont précipitées par l'eau de baryte; le précipité est fort instable, et renfermé 34,9 pour 100 de baryte; l'eau de chaux, le nitrate de chaux ne le précipitent pas; il en est de même des sels de plomb et d'argent, dont les derniers ne sont même pas réduits à l'état métallique par l'ébullition. Les sels ferriques donnent dans les dissolutions, même fort étendues, d'acide *laurixinique* une coloration pourpre caractéristique.

Le laurixinate de potassium forme des cristaux plats, d'un rouge brun, dont la nuance se fonce par une seconde cristallisation. Tous les acides, et même l'anhydride carbonique, le décomposent.

Les écorces de l'*abies excelsior* et du *pinus sylvestris* ne renferment pas d'acide *laurixinique*.

LAURO (Jacques), graveur italien, né à Rome vers 1570, mort dans la même ville vers 1630. Il passa vingt-trois ans à dessiner et à graver les plus beaux monuments de Rome, et réunit ses planches, accompagnées de courtes notices, dans un recueil intitulé : *Antiquæ urbis splendor* (1612-1613, in-fol.).

LAURO (Jean-Baptiste), poëte latin moderne, né à Pérouse en 1581, mort à Rome en 1629. Il entra dans les ordres, professa la philosophie, puis se rendit à Rome, où ses écrits lui valurent la protection de plusieurs cardinaux, notamment de Matteo Barberini. Devenu pape sous le nom d'Urbain VIII, ce personnage le nomma camérier secret, archiviste du sacré collége, secrétaire perpétuel du consistoire, etc. C'était un homme d'esprit et de talent, dont les principaux ouvrages sont : *Poemata* (Pérouse, 1606); *Theatri romani orchestra* (1618); *Epistolarum centuriæ duæ*, lettres entremêlées de vers (1621, in-8°).

LAURON (Jean), écrivain français, né à Châteauroux. Il vivait au XVI^{e} siècle, et fut avocat et procureur fiscal dans sa ville natale. Nous citerons de lui : *Anémographie* ou *Description des vents* (Paris, 1586, in-8°); les *Deux premières parties de Chasteauroux, anciennement dict Déolz*, poëme inachevé (Paris, 1613).

LAURONE s. f. (lo-ro-ne). Chim. V. LAURIQUE.

LAUROPHYLLE s. m. (lo-ro-fi-le — du lat. *laurus*, laurier, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Syn. de BOTRYCÉRAS.

LAUROSE s. m. (lo-rô-ze — contr. de *laurier* et de *rose*). Bot. Syn. de LAURIER-ROSE.

LAUROSTÉARATE s. m. (lo-ro-sté-a-ra-te). Chim. Sel résultant des combinaisons de l'acide laurostéarique avec une base : *Les* LAUROSTÉARATES *sont encore très-mal connus.*

LAUROSTÉARINE s. f. (lo-ro-sté-a-ri-ne — du lat. *laurus*, laurier, et de *stéarine*). Chim. V. LAURIQUE.

LAUROSTÉARIQUE adj. (lo-ro-sté-a-ri-ke — du lat. *laurus*, laurier, et de *stearique*). V. LAURIQUE.

LAUROSTÉARONE s. f. (lo-ro-sté-a-ro-ne — du lat. *laurus*, laurier, et de *stéarone*). Chim. V. LAURIQUE.

LAURUS s. m. (lo-russ). Bot. Nom scientifique du genre laurier.

LAURVIK, ville de Norvége, située sur un golfe du Skager-rack, à l'embouchure du Laagen (*Numerals-Laagen*), à 100 kilom. S.-O. de Christiania; 3,400 hab. Elle fait un important commerce de bois, et l'on y compte plusieurs fabriques qui, toutes, se relient à la grande usine métallurgique de Fritsæ, et sont mises en mouvement au moyen des chutes d'eau du Larris-Elfven; 5,000 hab.

LAUS (NOTRE-DAME-DU-), hameau de France (Hautes-Alpes), comm. de Saint-Etienne-d'Avançon, cant. de Batie-Neuve, arrond. et à 20 kilom. de Gap; 104 hab. Ce hameau, situé dans un petit vallon, entre les deux montagnes de Prévat et de Prémorel, est un but de pèlerinage célèbre depuis deux siècles dans les Alpes et les contrées voisines; il possède une église remarquable, élevée en 1667, à la mémoire d'une prétendue apparition de la Vierge à une jeune bergère appelée Benoîte Rencurel.

LAUS POMPEIA, ville de l'Italie ancienne, dans la Gaule cisalpine, au S.-E. de Mediolanum, fondée par les Boïens. Pompeius Strabo, père du grand Pompée, y établit une colonie romaine. C'est aujourd'hui le village de Lodi-Vecchio.

LAUS DE BOISSY (M.-A.), littérateur, né à Paris en 1747, mort à une époque inconnue. Fils d'un riche artisan, il donna une tournure aristocratique à son nom de Laus, en y ajoutant celui de Boissy, ce qui a fait croire qu'il était fils de l'auteur des *Dehors trompeurs;* il prit le titre d'écuyer et devint lieutenant particulier du siége général de la connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre du palais. Laus de Boissy a écrit un nombre considérable de pièces de théâtre, de contes, d'épigrammes, etc., et a fait partie de plusieurs académies étrangères. Il avait la prétention d'écrire uniquement pour s'amuser; il affectait de mépriser souverainement le métier d'homme de lettres, ce qui lui a attiré un grand nombre d'épigrammes mordantes. Après la mort de Dorat, à l'école poétique duquel il appartenait, il lui succéda dans les faveurs de la comtesse Fanny de Beauharnais, qui l'accepta pour amant et le chargea de revoir ses vers. Parmi les épigrammes lancées alors sur l'amoureux couple, nous citerons la suivante, dans laquelle Ginguené a fait le portrait, il est vrai peu flatté, de Laus :

> Dorat, mourant, dit à sa belle amie :
> Point ne souffrez, quand je n'y serai plus,
> Auprès de vous quelque brillant génie,
> Aimable, gai, galant, tel que je fus;
> Vous l'aimeriez, car votre sexe oublie,
> Et m'oublier ce serait perfidie.
> Choisissez donc quelque esprit bien obtus,
> Un pédant froid jouant l'étourderie,
> Un plat rimeur aux sifflets endurci,
> Un sot enfin... La belle a pris Boissy.

Lorsque arriva la Révolution, Laus de Boissy, qu'on appelait plaisamment *Bos de Boissy*, se vit forcé d'écrire pour vivre. Il vécut longtemps encore, composa de nombreux écrits, et s'éteignit dans la plus profonde obscurité. Parmi ses œuvres, aujourd'hui complétement oubliées, nous nous bornerons à citer : le *Carnaval des fées*, comédie (1769); le *Double déguisement*, opéra-comique (1771); les *Epoux réunis*, comédie (1778); le *Prisonnier de l'amour*, drame (1778); les *Travers du jour*, comédie (1793); la *Vraie république*, comédie-vaudeville (1794); le *Secrétaire du Parnasse*, recueil de vers (1770); *Mes délassements*, recueil de contes (1771-1772, 3 vol.); *Opuscules* (1770); *Bonaparte au Caire* (1799); *Abrégé des Mémoires de M^{lle} de Montpensier* (1806, 4 vol.), etc. On lui doit encore des romans et un grand nombre de pièces de vers publiés dans divers recueils. Pour être juste envers Laus, il faut dire qu'il n'était pas complétement dépourvu de talent et qu'il tournait agréablement un conte ou une épigramme.

LAUSANNE, ville de la Suisse, ch.-l. du canton de Vaud, par 46° 31′ 24″ de lat., et 4° 17′ 54″ de long. Cette ville est située à environ 150 mètres au-dessus du lac de Genève et à plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, au confluent du Flon et de la Louve, sur le versant méridional du mont Jorat, et sur trois collines inégales, séparées par de petits vallons, non loin du lac de Genève, où elle possède le port d'Ouchy. Sa population dépasse 17,000 habitants; presque tous sont protestants. L'intérieur ne correspond nullement à l'aspect pittoresque de son extérieur. Ses rues sont étroites, tortueuses, mal nivelées. Le monument le plus important de Lausanne est sa cathédrale, qui la « coiffe comme une tiare, » a dit Victor Hugo. Ce bel édifice, fondé l'an 1000 de notre ère par l'évêque Henri, reconstruit au XIII^{e} siècle à la suite d'un incendie, consacré par le pape Grégoire X, en présence de l'empereur Rodolphe I^{er}, enfin restauré au XVI^{e} siècle par l'évêque Sébastien de Montfaucon, a la forme d'une croix latine. Le grand portail, qui date de la fin du XV^{e} siècle, est flanqué de deux tours, dont l'une, celle du Nord, est demeurée inachevée. La tour du Midi contient le beffroi, surmonté d'une terrasse à laquelle on parvient par un escalier de deux cent quarante-cinq marches, et d'où l'on découvre un magnifique panorama. Cette tour est couronnée par une belle flèche à huit pans. Le beffroi renferme cinq cloches, dont la plus grosse sonne pour la convocation du grand Conseil. L'intérieur de la cathédrale est composé d'une nef, divisée en huit travées, d'un transsept et d'un sanctuaire. On y compte près de mille colonnes; le jour y pénètre par soixante-dix fenêtres. Les curiosités principales sont : des vitraux représentant des sujets de l'histoire sacrée; les stalles sculptées qui font face à la chaire; les stalles du chœur; de nombreux tombeaux, parmi lesquels nous signalerons ceux d'Othon de Granson, tué en duel par Gérard d'Estavayer, en 1397; de Victor-Amédée, qui fut duc de Savoie, évêque de Genève, puis pape sous le nom de Félix V; de la princesse russe Orloff, empoisonnée, dit-on, par l'ordre de Catherine II; de la duchesse de Courlande, de Raymond de Montfaucon, de Bernard de Menthon, fondateur de l'hospice du Grand-Saint-Bernard; de Marius, premier évêque de la ville; de Christine, comtesse de Valmoden, et, enfin, d'Henriette, première femme de Strafford Canning. Citons encore : une table de marbre rappelant la mémoire de Davel, « martyr des droits et de la liberté du peuple vaudois; » la lanterne qui surmonte le chœur; la chapelle absidiale, ornée de pilastres cannelés et de délicieux chapiteaux. Le portail du midi, nommé la porte des Apôtres, est précédé d'un magnifique porche qui se compose de soixante-douze colonnes et d'ogives surmontées d'un fronton aigu. Devant la cathédrale, s'étend une belle terrasse, d'où l'on découvre d'admirables points de vue.

Le château, bel édifice du XV^{e} siècle, est surmonté de quatre jolies tourelles. Les évêques de Lausanne y résidèrent longtemps; le Conseil d'Etat y siége aujourd'hui. Il est précédé d'une terrasse, d'où le regard embrasse un vaste et beau panorama. La bibliothèque cantonale contient près de 40,000 volumes et quelques manuscrits curieux. On y remarque aussi des autographes de Voltaire, de belles éditions incunables. La bibliothèque des étudiants ne compte guère que 7,000 volumes. Le musée cantonal, fondé en 1818, renferme de riches collections de minéraux, une belle collection ornithologique, une collection de médailles suisses et d'antiquités, etc. Le musée cantonal des beaux-arts, appelé *musée Arlaud*, du nom du peintre qui en a fait don à Lausanne, sa ville natale, contient une école de dessin et une galerie de peinture et de sculpture. On y remarque des œuvres de Diday, de Calame, de Gleyre, de Ducros et de plusieurs artistes vaudois.

Parmi les autres curiosités de la ville, nous signalerons : la place Saint-François, le centre le plus animé de Lausanne; le collége académique, construit en 1587; les restes de l'ancien palais des évêques; la place de la Riponne, établie sur des voûtes de plus de 16 mètres de profondeur, dans un ravin creusé par la Louve; la halle au blé, inaugurée en 1840; une maison d'orphelins, nommée l'Ecole de charité; l'asile des Aveugles, qui renferme un hospice et un institut; l'hôpital de la ville; l'hôtel de ville; la place du Pont, construite sur des voûtes sous lesquelles coule le Flon; l'esplanade de Montbenon, d'où l'on découvre une vue admirable. La maison pénitentiaire de Lausanne (système Auburn) peut passer pour un établissement modèle. Son séminaire protestant était aussi une institution des plus remarquables. Il fut fondé, en 1730, par Antoine Cour. Manquant de ministres pour l'aider dans son œuvre de propagande en France, il se résolut à fonder une maison ecclésiastique où l'on en formerait. Ce séminaire, secrètement subventionné par les calvinistes de France, fournit à ce dernier pays un grand nombre de ministres. Il fut fermé en 1809, à l'époque où fut fondée la Faculté de Montauban.

Les environs de Lausanne, couverts d'agréables villas, offrent de très-belles promenades, parmi lesquelles il faut signaler celle du Signal. Un chemin de fer relie Lausanne à Genève.

L'histoire de Lausanne remonte à une haute antiquité. On raconte, sans grandes preuves à l'appui, que les habitants de l'ancienne Lausonium, chassés par un débordement du lac, vinrent s'établir sur l'emplacement actuel de Lausanne, y construisirent une nouvelle ville et lui donnèrent un nom qui rappelait celui de leur ancienne cité. On a expliqué le nom de Lausanne par *laus Annæ* (louange d'Anne), à cause des reliques de sainte Anne qu'aurait possédées la ville. On a même prétendu qu'un voyageur, voyant les habitants rassemblés sur la place pour chercher un nom à leur ville, se serait écrié : *Les ânes!* et aurait fourni à la nouvelle cité un nom inattendu, explication baroque, qui n'a pas même l'avantage d'être spirituelle. Enfin, selon quelques auteurs, Valerius Aurelianus bâtit Lausanne avec les ruines d'Arpentine; mais on ne sait à quelle époque. Cette ville a eu les mêmes révolutions et les mêmes seigneurs que le pays de Vaud, jusqu'à la mort de Berchtold V, duc de Zeringen. Ensuite l'évêque de Lausanne devint prince de la ville, tous les priviléges des habitants étant conservés. Les Bernois, ayant conquis sur Charles II, duc de Savoie, le pays de Vaud, se rendirent maîtres de Lausanne, d'où ils bannirent l'exercice de la religion romaine, et donnèrent à leur bailli les revenus de la manse épiscopale. L'évêque Sébastien de Montfaucon, qui tenait alors le siége épiscopal de Lausanne, dut se retirer à Fribourg. La réforme religieuse fut accueillie à Lausanne avec enthousiasme.

« Au XVIII^{e} siècle, dit M. Ad. Joanne, Lausanne jouissait d'une certaine célébrité littéraire. Voltaire, qui y passa « les jours les » plus heureux de sa vie, » invita l'univers à se rendre dans cette ville « où l'on retrouve» rait l'âge d'or avec les agréments du siècle » de fer. » Cet appel fut entendu : longtemps avant son départ, Fox, Raynal, Mercier, Servan, Brissot, Zimmermann s'y rencontraient, avec une foule d'étrangers de distinction, aux samedis de M^{me} de Charrière; on y remarquait aussi M^{me} de Montolieu et M^{lle} Suzanne Curchod, depuis M^{me} Necker. »

La constitution actuelle de Lausanne, qui est démocratique, date de 1845. Déjà, en 1830, une révolution avait profondément modifié l'ancien état de choses. La constitution proclame la souveraineté du peuple et règle l'élection d'un grand Conseil, composé de 195 membres.

Un concile fut tenu à Lausanne, en 1449, pour régler le différend survenu entre Félix V et Nicolas V.

En 1869 et 1871, deux congrès se sont réunis dans la même ville, pour étudier et tâcher de résoudre une question qui intéresse au plus haut degré la société moderne : la question de la paix universelle. Dans le premier congrès, tenu sous la présidence honoraire de V. Hugo, la Ligue des amis de la paix reconnut la nécessité, pour arriver à la solution désirée, d'établir les Etats-Unis d'Europe, sous forme de république fédérale. Au second congrès, présidé par M. Eytel, joignant la question sociale à la question politique, la Ligue proclama, sur le premier point, la nécessité de la propriété individuelle pour tous les citoyens, et recommanda, comme moyen pratique pour atteindre ce résultat, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire à tous les degrés. Sur le second point, elle proclama les droits politiques des individus et des sociétés, et protesta contre l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, qui était alors toute récente.

LAUSE s. f. (lô-ze). Minér. Nom donné dans le midi de la France à des plaques de micaschiste qu'on emploie à divers usages.

LAUSONIE s. f. (lô-zo-nî — de *Lawson*, sav. angl.). Bot. V. LAWSONIE.

LAUSSEL (François de Sales Auguste), poëte languedocien, né à Gignac (Hérault) en 1757, mort en 1828. Il professa avec distinction l'histoire, les belles-lettres et les sciences; se fit ordonner prêtre, fut pendant quelque temps vicaire, puis revint à l'enseignement. En 1789, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint, en 1793, commissaire de la Convention à Lyon, où il épousa une ancienne religieuse, nommée Elisabeth Pomier, puis devint juge de paix à Gignac. Ayant perdu sa place, Laussel fonda une pension dans cette ville, dirigea ensuite le lycée de Clermont-l'Hérault, fut emprisonné pendant quelque temps au fort de Besançon, sous la Restauration, et passa le reste de sa vie dans sa ville natale. C'était un homme d'un esprit original, gai, mordant, frondeur et même méchant. Il composa en français et en languedocien un grand nombre de chansons satiriques, de contes malins, d'épigrammes mordantes, qui eurent beaucoup de succès. Ces productions, pleines de verve et d'esprit, sont écrites dans un style souvent incorrect et abondent en détails licencieux. Sa chanson, intitulée : *Douctou Lourdas*, et imprimée dans le *Bouillabaïsso* de Desannat, est extrêmement populaire dans le Languedoc. Il existe un recueil inédit, contenant vingt-trois chansons et contes patois de Laussel, douze pièces en français, et le *Grand dragon de Moscovie*, comédie en trois actes et en vers.

LAUSUS, prince d'Ausonie, fils de Mézence, roi des Tyrrhéniens. Son père s'était réfugié à la cour de Turnus, après avoir été chassé de ses Etats. Lausus combattit à côté de Mézence contre les Troyens et fut tué par Enée.

LAUSUS, préfet sous Arcadius. Il vivait vers 400, et devint célèbre par la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Il fonda le musée *Lausiaque*, qui fut détruit par un incendie (475).

LAUTARD (J.-B.), savant français, né à Puget-Théniers (comté de Nice) en 1760, mort en 1855. D'abord professeur, il se fit recevoir docteur en médecine (1798), alla exercer son art à Marseille (1800), fut, pendant plus de trente ans, directeur du service médical dans l'asile des aliénés de cette ville, y supprima l'emploi des chaînes pour maîtriser les fous (1809), et devint membre de l'Académie de Marseille. En 1817, il fut chargé de diriger l'Ecole secondaire de médecine et y professa la médecine légale. C'était un homme d'un savoir très-varié et très-étendu. On lui doit : *Notice sur la maison des fous de Marseille* (1840); *Lettres archéologiques sur cette ville* (1848); un grand nombre de mémoires d'histoire, d'archéologie, de physiologie dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille.* Enfin il a écrit l'histoire de cette société savante et de ses travaux, en 3 volumes (1826-1843).

LAUTARD (Laurent), littérateur français, parent du précédent, né à Marseille en 1763, mort en 1849. Après s'être livré au commerce, il se retira à la campagne, se consacra entièrement à des travaux littéraires et devint membre de l'Académie de Marseille. Ses principaux écrits sont : *Sur le séjour à Marseille de Charles IV, roi d'Espagne* (1812); le *Commerce de Marseille* (1822); *Esquisses historiques* ou *Marseille depuis* 1789 *jusqu'à* 1815, ouvrage remarquable par l'intérêt du récit et par le style.

LAUTARO, chef araucanien, mort en 1567. Fils d'un Indien, il fut attaché comme page au général espagnol Pedro de Valdivia, chargé par Pizarre de conquérir le Chili. Valdivia, étant entré en lutte avec les Araucaniens, fut forcé de battre en retraite devant Caupolican, qui commandait ces derniers; Lautaro abandonna alors Valdivia, alla prévenir Caupolican que le général espagnol allait s'échapper par un défilé, et fut mis par le chef araucanien à la tête d'une troupe qui alla barrer le passage aux Espagnols. Enveloppé de toutes parts, Valdivia se défendit héroïquement; mais il vit périr tous ses soldats et tomba avec un prêtre aux mains des indigènes, qui les massacrèrent et firent de leur chair un affreux repas (1559). Lautaro devint alors un des premiers chefs araucaniens, mit quelque temps après en déroute l'Espagnol Villagran, incendia La Conception, remporta de nouveaux succès sur les étrangers et finit par être tué d'un coup de flèche. Ses soldats, ne voulant point l'abandonner, se firent tous tuer auprès de lui.

LAUTENS (Jean), héraldiste belge. V. LAUTTE.

LAUTENSACK (Hans-Sebald), graveur allemand, né à Nuremberg en 1508. Il a gravé à l'eau-forte et au burin des tableaux d'histoire, des paysages et des portraits qui sont très-recherchés des connaisseurs. On cite particulièrement de lui : *Balaam;* la *Chananéenne;* l'*Aveugle de Jéricho; David combattant Goliath;* un grand *Tournoi;* deux grandes *Joutes*, pièces devenues très-rares; son propre portrait; celui de *Paul Lautensack*, son père; celui d'un *Seigneur allemand; Deux vues de Nuremberg*. Ses portraits, terminés au burin, et dont l'effet est très-pittoresque et piquant, sont extrêmement estimés. — Son frère, Henri LAUTENSACK, fut peintre, graveur et orfèvre à Francfort-sur-le-Mein. On lui doit un *Traité géométrique de la perspective et de la proportion de l'homme et du cheval* (1567, in-fol.)

LAUTENTHAL, ville de Prusse, prov. de Hanovre, cercle et à 10 kilom. N.-O. de Clausthal, sur l'Innerste; 2,300 hab. Aux environs, mines de Kreutzberg, d'où l'on tire de l'argent, du plomb, de la litharge et du cuivre. Poudrerie.

LAUTER (la), rivière qui prend sa source au village de Lauterbronn, près de Deux-Ponts, dans la Bavière rhénane, coule au S.-E., puis, arrivée à Boenthal, passe à Wissembourg, baigne Lauterbourg, et se jette dans le Rhin, à Neubourg, après un cours de 82 kilom.

LAUTERBACH, ville de la Hesse-Darmstadt, cercle de la Hesse supérieure, sur la Schiltz, à 26 kilom. N.-O. de Fulde; 4,000 hab. Industrie active; fabrication de toiles de fil et toiles cirées; tanneries; coutelleries; fabriques d'armes; salaisons, brasseries, distilleries, etc.

LAUTERBACH (Wolfgang-Adam), jurisconsulte allemand, né à Schleiz (principauté de Reuss) en 1618, mort en 1678. Il occupa une chaire à l'université de Tubingue. Indépendamment de 111 dissertations recueillies en 1728 (4 vol.), on lui doit : *Compendium juris* (Tubingue, 1678, in-8°), et *Collegium theorico-practicum* (Tubingue, 1690-1714, 4 vol. in-4°). Ces deux ouvrages ont joui d'un grand succès en Allemagne et ont été souvent réédités.

LAUTERBACH (Samuel-Frédéric), historien polonais, né à Fraustadt en 1662, mort en 1728. Il devint surintendant des églises protestantes de la Grande Pologne en 1727. Ses principaux ouvrages sont : l'*Ancien socinianisme arien de Pologne* (Francfort, 1725, in-8°); *Chronique de Pologne depuis Lecho jusqu'à Auguste II* (Francfort, 1727, in-4°).

LAUTERBERG, ville de Prusse, prov. de Hanovre, cercle et à 22 kilom. S.-E. de Clausthal, dans les montagnes du Harz, au confluent de l'Oder et du Lutter; 4,000 hab. Ecole d'industrie. Mines de cuivre, de fer et de cobalt; fabriques de clous et d'aiguilles.

LAUTERBOURG, ancien bourg de France (Bas-Rhin), à 20 kilom. S.-E. de Wissembourg, sur la Lauter, cédé à l'Allemagne en 1871; pop. aggl. 1,868 hab. — pop. tot. 2,005 hab. Moulin à blé avec foulon à chanvre; brasseries, confiseries. Commerce de grains et de vins. Place de guerre de 4e classe. Lauterbourg était autrefois le chef-lieu d'un comté qui fut donné, en 1254, à l'église de Spire. Il fut pris par les impériaux en 1744, par les Prussiens en 1793, et repris la même année par le général Hoche.

LAUTERBRUNNEN, village de Suisse, dont le nom signifie *Claires fontaines*, canton et à 55 kilom. S.-E. de Berne, district d'Interlaken, dans la pittoresque vallée de son nom; 1,800 hab. La vallée de Lauterbrunnen est une des contrées les plus curieuses et les plus fréquentées de la Suisse; elle court du N.-E. au S.-O. et mesure environ 20 kilom. de long sur 1,200 mètres de large; elle est parcourue par la Weisse-Lütschine, qui y prend sa source, et environnée de gigantesques montagnes qui sont couvertes de glaciers. La magnifique cascade du Staubach, située tout près du village de Lauterbrunnen, a donné une grande célébrité à cette vallée. Ce ruisseau, qui s'appelle proprement Pletschbach, tombe à grand bruit du sommet d'un rocher vertical de 260 mètres d'élévation, et se résout complétement en poussière dans sa chute. La nuée qu'il forme est poussée çà et là par les vents; vue à la clarté du soleil, elle présente une belle iris. Aux environs, on voit aussi les deux belles cascades du Schmadribach, formées par l'une des sources de Lütschine qui descend du glacier de Schmadri.

LAUTERN, ville de la Bavière rhénane. V. KAISERSLAUTERN.

LAUTH (Thomas), médecin français, né à Strasbourg en 1758, mort en 1826. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, où il fut reçu docteur en 1781. Pour compléter ses études, il alla d'abord à Paris, puis visita successivement l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne. De retour à Strasbourg (1782), Lauth fut aussitôt nommé professeur adjoint d'accouchement, puis prosecteur et démonstrateur d'anatomie (1784), devint professeur ordinaire d'anatomie et de chirurgie (1785), et enfin chirurgien en chef du grand hôpital civil. Il venait d'être nommé membre de l'Académie de médecine lorsqu'il mourut subitement. Le principal ouvrage de Lauth est son *Histoire de l'anatomie* (Strasbourg, 1815, in-4°), dont un seul volume a paru. Les autres écrits de ce savant sont : *De analysi urinæ et acido phosphoreo* (Strasbourg, 1781, in-8°); *Scriptorum latinorum de aneurysmatibus collectio* (1785, in-4°); *Nosologia chirurgica* (1788, in-8°); *Dissertatio botanica de acere* (1781, in-8°).

LAUTH (Ernest-Alexandre), anatomiste français, fils du précédent, né à Strasbourg en 1803, mort en 1837. Il se fit recevoir docteur en médecine avec une thèse fort remarquable : *Sur la structure et les usages des vaisseaux lymphatiques* (1824), puis compléta son instruction par des voyages en Allemagne, dans la Grande-Bretagne, en Suisse, en Hollande, à Paris. De retour à Strasbourg, il devint prosecteur, chef des travaux anatomiques et enfin professeur de physiologie à la Faculté. Mais une extinction de voix, symptôme de la phthisie qui l'emporta bientôt, le força à suspendre son enseignement. On lui doit des travaux fort estimés, notamment : *Manuel de l'anatomiste* (Strasbourg, 1829); *Mémoire sur le testicule humain* (1832, in-4°); *Du mécanisme par lequel les matières alimentaires parcourent le trajet de la bouche à l'anus* (1833, in-4°); *Exposition et application des sources des connaissances physiologiques* (1836, in-4°). On lui doit, en outre, un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans les *Mémoires* de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg et autres recueils savants. — Son frère, Gustave LAUTH, né à Strasbourg en 1793, mort en 1817, fut docteur en médecine et prosecteur à la Faculté de sa ville natale. On lui doit : *Précis d'un voyage botanique fait en Suisse* (Strasbourg, 1812, in-8°).

LAUTOUR DU CHÂTEL (Louis), littérateur français, né à Argentan en 1676, mort vers 1758. D'abord avocat au parlement de Normandie, à Rouen, il revint dans sa ville natale, s'y adonna entièrement aux lettres et composa un grand nombre d'articles additionnels pour le *Dictionnaire de Trévoux*, réimprimé avec ce supplément en 1721 et en 1744 (5 vol. in-fol.). A l'article relatif à l'historien Mézeray, son parent, il fournit des notes rectificatives pour la *Bibliothèque historique* du P. Le Long. Au dire de l'abbé d'Olivet, Lautour du Châtel était un homme d'un rare mérite et d'un savoir très-étendu. Il a laissé de nombreux ouvrages manuscrits sur la lexicologie et la philologie.

LAUTOUR (Pierre-Jacques), littérateur français, neveu du précédent, né à Argentan. Il vivait au xviiie siècle, et fut, de 1758 à 1793, lieutenant général des eaux et forêts à Rouen. On lui doit, entre autres écrits : *Récréations littéraires, etc.*, avec un *Essai sur la trahison* (Paris, 1769, in-12), et *Dissertation importante sur les duels* (1793).

LAUTOUR DE MONTFORT (François), physicien et antiquaire, de la famille des précédents, né à Argentan dans le xviiie siècle, mort à Orbec dans un âge avancé. On n'a de lui que deux ouvrages manuscrits, mais ils sont importants au point de vue historique et héraldique : *Mémoires et description de la ville d'Argentan et des bourgs et paroisses de son élection, etc.* Lebreton dit de ce travail : « Ce beau et curieux manuscrit, orné d'un grand nombre de dessins représentant les monuments de la ville et les écussons des armoiries de chaque seigneur, passa, du vivant de l'auteur, aux mains de M. Clément de Barville, avocat général à la cour des aides de Paris; » *Généalogie de la maison de Rouxel de Médavy*, manuscrit in-4°.

LAUTREC, ville de France (Tarn), chef-lieu de canton, arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Castres; pop. aggl. 950 hab. — pop. tot. 3,154 hab. Commerce de bestiaux, volailles, vins, melons. Lautrec, autrefois capitale d'une vicomté de l'Albigeois, était entourée de murailles et défendue par un château fort; on y voit encore trois portes, restes des murs d'enceinte.

LAUTREC (Odet DE FOIX, vicomte DE), maréchal de France et l'un des plus fameux capitaines du xvie siècle, mort devant Naples en 1528. Ayant suivi Louis XII en Italie, il reçut d'abord la mission de protéger les Pères du concile de Pise (1511), puis fut dangereusement blessé à Ravenne (1512), où il fit preuve d'une éclatante bravoure. François Ier lui donna le gouvernement de la Guyenne, puis celui du Milanais (1515), après la bataille de Marignan, et le nomma son lieutenant général en Italie (1516); mais son despotisme et sa cruauté l'en firent chasser (1521), et il tenta vainement de le reconquérir. Battu à la bataille de La Bicoque, que les Suisses, non payés de leur solde, l'avaient forcé de livrer (1522), il dut évacuer l'Italie avec ses troupes, revint alors en France et se rendit auprès de François Ier, à Moulins. Ce prince accueillit fort mal le général. « Mais, dit Brantôme, Mme de Chateaubriant, sœur de M. de Lautrec, très-belle et honnête dame, que le roi aimoit, et dont il faisoit le mari cocu..., sut le remettre en grâce. » Chargé peu après de défendre la Guyenne contre l'invasion espagnole, Lautrec se jeta dans Bayonne et y paralysa l'effort de l'ennemi (1523). Deux ans plus tard, il retourna en Italie avec François Ier, et fut blessé à ses côtés à la bataille de Pavie. En 1527, il reprit cette ville et la livra au pillage. Il alla ensuite assiéger Naples (1528), et mourut devant cette place d'une maladie contagieuse. Lautrec fut enterré à Naples, dans un magnifique mausolée que fit construire le duc de Serra, neveu de Gonzalve de Cordoue. Il était brave, hardi, vaniteux, « excellent, dit Brantôme, pour combattre en guerre et frapper comme un sourd; mais, pour gouverner un Etat, il n'y estoit bon. »

LAUTTE ou **LAUTENS** (Jean), héraldiste belge, né à Gand, mort dans cette ville en 1569. Il fut étranglé et brûlé pour s'être déclaré en faveur du protestantisme. On a de de lui : le *Jardin des armoiries*, avec environ 1,100 écus gravés (Gand, 1567); *Mémoires de messire Olivier de La Marche* (Gand, 1597).

LAUVERGNE (Mme DE), femme poëte française, qui vivait au xviie siècle. On ne sait rien de sa vie, mais elle a publié, sous le titre de *Recueil de poésies* (Paris, 1680, in-12), des élégies, des madrigaux, un poëme d'*Adonis*, etc. On y trouve du goût, un style correct et élégant. Sa pièce, intitulée : *Caprice d'un malade*, est un modèle de bonne plaisanterie.

LAUWERMAN (Corneille), en latin **Laurimanus**, poëte hollandais, né à Utrecht vers 1520, mort dans la même ville en 1573. Il professa les belles-lettres et devint recteur du collége de Saint-Jérôme, à Utrecht (1554). Outre des poésies et des épigrammes latines, on lui doit, dans la même langue, des comédies sacrées : *Exodus* (1562); *Miles christianus* (1565); *Thamar Tobias;* une tragi-comédie : *Nabath*, etc.

LAUWERZ, nom allemand de LUGANO.

LAUWER-ZEE, en latin *Labacus Sinus*, golfe formé par la mer du Nord sur les côtes du royaume de Hollande, entre les provinces de Frise et de Groningue, à l'embouchure de la Hunse. Il a 9 kilom. de largeur sur 14 kilom. de profondeur dans les terres.

LAUXANIDE adj. (lô-ksa-ni-de — rad. *lauxanie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lauxanie.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, de la tribue des muscides, comprenant les genres lauxanie, lonchée et célyphe.

LAUXANIE s. f. (lô-ksa-nî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides : *La* LAUXANIE *rufitarse se trouve dans les bois des environs de Paris*. (Léman.)

LAUZANNE DE VAUX-ROUSSEL (Augustin-Théodore DE), écrivain dramatique français, né à Vernelle (Seine-et-Marne) en 1805. Il vint se fixer à Paris, où il a fait jouer avec succès un grand nombre de vaudevilles, et débuta par une amusante parodie d'*Hernani*, intitulée : *Harnali*, ou la *Contrainte par cor*. Arnal fit la fortune de cette pièce, qui commença la réputation de l'auteur. Vers cette époque, il entra en relation avec Duvert, dont il épousa la fille, et depuis lors ces deux spirituels auteurs devinrent des collaborateurs inséparables. Jamais on ne prononce le nom de Duvert sans ajouter aussitôt celui de Lauzanne. Les pièces les plus connues de M. de Lauzanne sont : *M. Chapolard* (1831); l'*Assassin* (1833); la *Filature* (1834); *Monsieur et Madame Galochard* (1836); la *Femme de ménage* (1839); *Riche d'amour*, un petit chef-d'œuvre; *Beau gaillard;* le *Capitaine de voleurs* (1846); la *Poésie des amours* (1849); *A la Bastille;* le *Pont cassé;* le *Supplice de Tantale* (1850); *Ce que femme veut; En revenant de Pondichéry; Macaroni d'Italie* (1858), etc. Citons encore parmi les pièces petillantes d'esprit et de verve comique auxquelles M. de Lauzanne a collaboré : le *Docteur en herbe*, *Prosper et Vincent*, *Renaudin de Caen*, l'*Homme blasé*, *Heur et malheur*, les *Intimes*, un *Père de famille*, etc.

LAUZERTE, bourg de France (Tarn-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. N. de Moissac, près de la petite Brugelonne; pop. aggl. 1,341 hab. — pop. tot. 2,895 hab. Ancien château, dit le château du Roc, servant aujourd'hui de prison municipale.

LAUZÈS, bourg de France (Lot), chef-lieu de canton, arrond. et à 22 kilom. E. de Cahors; pop. aggl. 201 hab. — pop. tot. 417 hab.

LAUZET (LE), bourg de France (Basses-Alpes), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Barcelonnette, près de la rive gauche de l'Ubaye et d'un petit lac (*laus*) marécageux de 500 mètres de circonférence; pop. agg. 330 hab. — pop. tot. 867 hab. Nombreux moulins à farine et à huile. Ruines d'un fort détruit à la fin du xviie siècle.

LAUZUN, bourg de France (Lot-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Marmande, sur le Drot; pop. aggl. 676 hab. — pop. tot. 1,318 hab. Briqueterie; meunerie. Commerce de bestiaux. Vaste église gothique, où l'on remarque principalement les belles ogives des fenêtres et les chapelles latérales; la tour du clocher remonte au ixe siècle. Ancien château reconstruit au xvie siècle. Près de la chapelle du château, on remarque un autel votif en marbre, provenant d'un temple de Bordeaux dédié aux dieux tutélaires.

LAUZUN (comtes et ducs DE), branche de la maison de Caumont, laquelle a pour auteur Nompar de Caumont, seigneur de Lauzun, Puy-Miélan, etc., qui vivait dans la première moitié du xiiie siècle. La baronnie de Lauzun fut érigée en comté en 1570. En 1692, Louis XIV créa duc de Lauzun Antonin Nompar de Caumont, célèbre par ses relations avec Mlle de Montpensier. Le titre de duc de Lauzun a été porté en dernier lieu par Armand-Louis de Gontaut, duc de Biron, qui périt sur l'échafaud en 1793.

LAUZUN (Antonin NOMPAR DE CAUMONT, comte, puis duc DE), maréchal de France, célèbre par la passion qu'il sut inspirer à Mlle de Montpensier, né en Gascogne en 1633, mort en 1723. Sans fortune, destiné à végéter dans sa province, Antonin partit un jour pour Versailles, où sa famille comptait des alliés bien en cour, et, sous le nom de marquis de Puyguilhem, il parvint à se faire présenter à la comtesse de Soissons, dont Louis XIV était alors vivement épris. Là, il rencontra le roi et ne tarda pas, par son obséquieuse souplesse, à gagner sa faveur. Si l'on en croit Saint-Simon, ce cadet de Gascogne était peu fait pourtant pour inspirer la sympathie. « C'étoit, dit-il, un petit homme blondasse, bien fait de sa taille, de physionomie haute, plein d'esprit, qui imposoit, mais sans agrément dans le visage, plein d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, jamais content de rien, sans lettres, sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, naturellement chagrin, solitaire, sauvage; ... extrêmement brave et aussi dangereusement hardi, courtisan, également insolent, moqueur et bas jusqu'au valetage; ... redouté de tous et plein de traits cruels et de sel qui n'épargnent personne. » Louis XIV se laissa tellement capter par ce personnage qu'il le nomma successivement colonel de son régiment de dragons, gouverneur du Berry, maréchal de camp et colonel général des dragons, grade créé tout exprès pour lui. La charge de grand maître de l'artillerie étant venue à vaquer en 1669, le marquis de Puyguilhem n'hésita pas à la demander au roi, bien qu'il n'eût rien fait pour l'avoir méritée. Louis XIV la lui promit, en lui recommandant de garder le secret pendant quelques jours. Mais le courtisan s'empressa de se vanter de cette nouvelle faveur. Louvois, dont il s'était fait un ennemi, en fut instruit et supplia le roi de revenir sur sa décision, de sorte que la nomination fut ajournée. A cette nouvelle, Puyguilhem, furieux, alla trouver le roi, l'accusa de manquer à sa parole et brisa devant lui son épée, en déclarant qu'il ne s'en servirait plus sous un prince sans foi. En entendant ces paroles, Louis XIV leva sa canne pour en frapper son favori; puis, contenant tout à coup sa colère, il lança sa canne par la fenêtre, pour ne pas avoir le regret, dit-il, de frapper un gentilhomme, et ordonna l'arrestation de Puyguilhem, qui fut conduit à la Bastille. Mais, quelques jours après, celui-ci recouvra la liberté, revint à la cour et fut nommé capitaine des gardes du corps.

Il venait de perdre son père et de prendre le titre de comte de Lauzun, lorsque Mlle de Montpensier, cousine du roi et petite-fille de Henri IV, s'étant follement éprise de lui, demanda à Louis XIV et finit par obtenir l'autorisation de l'épouser (décembre 1670). Cette nouvelle produisit à la cour une sensation extraordinaire. Aussitôt les princes et les nombreux ennemis que Lauzun s'était faits par ses manières insolentes et hautaines intervinrent auprès du roi et parvinrent à le faire revenir sur son acquiescement. Au grand désespoir de Mlle de Montpensier, à la grande confusion de Lauzun, le mariage fut rompu. Néanmoins, à titre de compensation, Louis XIV nomma son favori maréchal de France (1671) et lui donna le commandement d'une armée envoyée en Flandre. C'est alors que Mme de Montespan, qu'il n'avait cessé de poursuivre de ses sarcasmes et de ses attaques depuis qu'elle avait puissamment contribué à faire rompre son mariage, se réunit à Louvois pour amener sa disgrâce. Elle y réussit si bien, qu'en novembre 1671 Lauzun était jeté à la Bastille, puis enfermé à Pignerol, où il entra en communication avec le surintendant Fouquet, alors prisonnier comme lui. Pour lui faire rendre la liberté, Mlle de Montpensier, que sa captivité jetait dans un profond chagrin, dut consentir à céder au duc du Maine, fils adultérin de *Louis XIV*, outre la principauté de Dombes, le comté d'Eu et le duché d'Aumale, dont elle avait fait don à Lauzun. En 1680, ce dernier sortit de Pignerol, mais fut exilé à Angers pendant quatre ans. Enfin, grâce à de nouvelles démarches de Mlle de Montpensier, il obtint l'autorisation d'habiter, sinon Versailles, du moins Paris, où il vécut auprès de celle qui lui avait donné tant de témoignages d'amour. On croit que, vers cette époque, ils s'unirent par un mariage secret; l'un et l'autre semblaient avoir passé l'âge des passions vives; mais avec leurs caractères également entiers et violents, il leur était difficile de réaliser le type d'une union modèle. Mlle de Montpensier était très-jalouse et entrait dans de fréquentes colères. « Lauzun, dit Saint-Simon, se lassa d'être battu, et à son tour battit bel et bien Mademoiselle, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes et ne se revirent jamais depuis. »

En 1688, Lauzun se rendit en Angleterre, assista à la révolution qui renversa Jacques II, fut chargé par ce prince de conduire la reine et le prince de Galles auprès de Louis XIV, et dut à cette circonstance de pouvoir se présenter de nouveau à la cour. Mais malgré toutes ses démonstrations il ne recouvra pas auprès du roi la faveur dont il avait joui jadis. En 1689, il passa en Irlande avec 6,000 hommes pour y soutenir la cause jacobite; mais cette expédition avorta. De retour en France, il reçut de Jacques II l'ordre de la Jarretière, et, grâce aux sollicitations de ce prince, il fut élevé, en 1692, à la dignité de duc. L'année suivante, Mlle de Montpensier étant morte, Lauzun se rendit en manteau de deuil à la cour, ce qui indisposa vivement Louis XIV contre lui. Deux ans plus tard, bien qu'il eût soixante-trois ans, il épousa une jeune fille de seize ans, Mlle de Durfort, fille du maréchal de Lorges, et depuis lors il retomba dans l'oubli.

Lauzun, roman historique par Paul de Musset (Paris, 1835, 2 vol. in-8°). Les aventures nombreuses de ce singulier personnage, dont La Bruyère a dit : « Sa vie est un roman auquel il manque le vraisemblable; on ne rêve pas comme il a vécu, » forment le sujet de cet ouvrage, qui n'est ni un roman, puisqu'il n'y a pas de fable, ni une chronique anecdotique, puisque la fantaisie y a sa part. C'est la vie de Lauzun écrite par un romancier et embellie par un auteur qui veut faire valoir son héros. L'idée du livre tout entière se trouve dans ce passage de Saint-Simon, qui est trop indulgent pour cet aventurier fat et suffisant : « Le roi étoit extrêmement ombrageux et jaloux, il craignoit l'esprit et l'élévation des sentiments, même de ses généraux et de ses ministres. On ne trouvera qu'un bien petit nombre de courtisans en qui l'esprit n'ait pas été un obstacle à la faveur. C'étoient M. de Vivonne, frère de Mme de Montespan; M. de Créqui, dont la vie tout occupée de bonne chère et de gros jeu rassuroit le roi dans l'habitude de familiarité qu'il avoit prise avec lui dès sa jeunesse; le duc du Lude, qui tenoit pour les modes, la galanterie, la chasse : au fond, pas un des trois n'avoit rien qui pût le faire craindre par le genre de son esprit, qui ne passoit jamais celui de courtisan. La catastrophe de M. de Lauzun, dont l'esprit étoit d'une autre trempe, vengea le roi de l'exception, et la brillante singularité de son retour ne le lui réconcilia jamais qu'en apparence. » Saint-Simon est aveuglé par son amitié pour Lauzun; le seul esprit de ce dernier était l'esprit d'intrigue et de courtisanerie; s'il s'est perdu, ce n'est pas par le déploiement d'un caractère fortement trempé, mais, au contraire, par les prétentions de la plus sotte vanité, et par ce manque de modération qui a toujours précipité les favoris vers leur ruine. La princesse palatine parle bien aussi de l'aversion de Louis XIV pour l'esprit, mais elle n'attribue pas à cette cause la disgrâce de Lauzun. Le roman de M. Paul de Musset, qui est rondement mené et lestement écrit, n'a aucune valeur historique, pas plus pour le fond que pour les détails, et l'auteur fait parler ses personnages comme les hommes du XIXe siècle et non comme ceux du XVIIe; ce qui n'a pas empêché *Lauzun* d'avoir eu plusieurs éditions. L'auteur a transporté au théâtre le même sujet; en 1856, il donna à l'Odéon la *Revanche de Lauzun*, comédie en quatre actes, qui n'obtint pas le succès du roman et parut manquer de nouveauté.

LAUZUN (Armand-Louis DE GONTAUT, duc DE BIRON et duc DE), général français. V. BIRON.

LAVA-AILEK, dieu lapon, auquel le samedi était consacré.

LAVABE s. m. (la-va-be). Argot. Place de parterre occupée par un solitaire, c'est-à-dire par un spectateur qui est accepté à prix réduit, à condition de s'asseoir parmi la claque.

LAVABLE adj. (la-va-ble — rad. *laver*). Qui peut être lavé : *On pareil linge n'est pas* LAVABLE.

LAVABO s. m. (la-va-bo — mot lat. qui signif. *je laverai*). Litur. Prière que dit le prêtre en lavant ses doigts pendant la messe, et qui commence par le mot *lavabo : La messe en est au* LAVABO. (Acad.) *Un curé, grand chasseur, disait la messe, et comme il en était au* LAVABO, *il entendit l'aboi des chiens qui avaient fait partir le lièvre; inquiet, il demanda au clerc si son meilleur chien, Briffaut, était de la partie. « Oui, monsieur le curé. — En ce cas, dit-il avec confiance, nous pouvons continuer, le lièvre est f....* LAVABO inter innocentes manus meas, etc. » (Marmontel.) ‖ Action du prêtre qui se lave les doigts en disant la messe. ‖ Petit linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts après se les être lavés pendant la messe. ‖ Carton sur lequel est imprimé le passage de la messe que doit dire le prêtre en se lavant les doigts, et qui est placé au côté droit de l'autel, du côté de l'épître.

— Econ. domest. Meuble de toilette contenant une cuvette et un pot à l'eau : *Des* LAVABOS.

— Hist. ecclés. Nom donné à de grandes salles contenant une vasque qui répandait l'eau par une quantité de petits orifices, et dans lesquelles les moines allaient faire leurs ablutions en revenant des travaux des champs et avant d'entrer au réfectoire.

— **Encycl.** Hist. ecclés. Les *lavabos* étaient construits avec beaucoup de simplicité, tantôt hexagones, tantôt rectangulaires; ils sont couverts, soit à l'aide d'un dôme, soit à l'aide de voûtes d'arête dont l'une des retombées s'appuie sur une colonne centrale, autour de laquelle se trouve placée la grande vasque destinée aux ablutions. M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, cite comme l'un des plus beaux *lavabos* celui de l'abbaye de Fontenay, près de Montbard, dépendant de l'ordre de Cîteaux : « Le long de l'une des galeries de son cloître, cette abbaye possédait un *lavabo* d'une construction remarquable. Les religieux entraient à la file dans le *lavabo* par une arcade et sortaient par l'autre. Une colonne centrale, passant à travers la vasque, portait la retombée de quatre voûtes d'arête avec arcs-doubleaux. Cette salle, assez spacieuse pour permettre à quinze religieux au moins de se tenir autour du bassin, était basse comme les galeries du cloître et bien abritée du vent et du soleil. »

L'abbaye de Saint-Denis possédait aussi une très-belle vasque, que l'on voit aujourd'hui au milieu de la cour de l'Ecole des beaux-arts; elle date du XIIIe siècle. En Espagne, les *lavabos* étaient beaucoup plus luxueux que ceux de France, à cause sans doute de l'influence que le voisinage des établissements arabes avait dû exercer sur les constructions des cloîtres. Toutes les abbayes ne pouvaient pas déployer ce luxe dans les *lavabos;* celles qui se procuraient l'eau à grands frais, à cause de leur mauvaise situation, se contentaient de puits avec une auge circulaire ou semi-circulaire, dans laquelle les moines se lavaient; le plus souvent cette auge, en marbre ou en pierre, et même en bronze, était placée à l'entrée du réfectoire.

LAVAGE s. m. (la-va-je — rad. *laver*). Action de laver; résultat de cette action : *Le* LAVAGE *des vitres. Le* LAVAGE *d'un plancher.*

— Action de répandre en trop grande quantité de l'eau pour laver : *Vous avez répandu trop d'eau sur ce plancher; quel* LAVAGE *vous avez fait!*

— Aliment trop liquide; boisson trop affaiblie par l'eau qu'on y a mêlée; usage excessif de boissons délayantes : *Un pareil* LAVAGE *ne peut qu'affadir l'estomac.*

— Argot. Vente faite par besoin d'argent : *J'ai fait un* LAVAGE *général de mes bibelots.*

— Pharm. *En lavage*, Se dit d'un médicament qu'on administre en le délayant dans une grande quantité d'eau : *Emétique en* LAVAGE.

— Chim. Opération qui se fait par décantation, et dont le but est de purifier les précipités : *Quand les précipités sont abondants, il faut préférer le* LAVAGE *par décantation.* (Soubeiran.)

— Métall. Opération par laquelle on lave le minerai, afin de le purger de la partie terreuse et pierreuse : *Le* LAVAGE *des métaux.* ‖ *Eaux de lavage*, Eaux qu'on a passées sur des terres salpêtrées, mais qui ne sont pas assez chargées de matières pour qu'on puisse les traiter avec avantage.

— Techn. Nom donné par les chamoiseurs à la dernière eau qu'ils font sortir des peaux par la torsion, dans l'opération du dégraissage.

— **Encycl.** *Lavage des sables aurifères.* V. OR.

LAVAGNA, bourg du royaume d'Italie, province et à 34 kilom. S.-E. de Gênes, chef-lieu de mandement; 6,026 hab. Bureau de douane.

LAVAGNE s. f. (la-va-gne; *gn* mll.). Minér. Espèce d'ardoise dont on fait usage à Gênes, et qu'on tire du bourg de Lavagna, qui lui a donné son nom.

— Citerne faite avec cette ardoise : *A Gênes, on conserve l'huile dans des* LAVAGNES.

LAVAGNIA (Philippe DE), typographe italien, qui vivait au XVe siècle, mort vers 1489. Ce fut lui qui introduisit l'art de l'imprimerie à Milan. Parmi les éditions, fort recherchées des bibliophiles, qui sont sorties de ses presses, on cite les traductions d'*Avicenne* (1473, in-fol.); de *Virgile* (1474); de *Lucain* (1478) et de *Tite-Live* (1478).

LAVAGNON s. m. (la-va-gnon; *gn* mll.). Moll. V. LAVIGNON.

LAVAISSIÈRE DE LAVERGNE (Alexandre-M.-A. DE), littérateur français. V. LAVERGNE.

LAVAL, en latin *Vallis Guidonis*, ville de France (Mayenne), ch.-l. de département, d'arrond. et de deux cant., à 301 kilom. S.-O. de Paris, sur la rive droite de la Mayenne, par 3° 6′ de longit. O. et 48°4′ de latit. N.; pop. aggl., 22,113 hab. — pop. tot., 26,343 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 90 communes et 123,288 hab. Evêché suffragant de Tours. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix. Lycée national; école normale primaire; bibliothèque publique; musée d'histoire naturelle. L'industrie des toiles, autrefois très-florissante à Laval, a été remplacée par la fabrication de l'article appelé *coutils nouveautés*, fabrication à laquelle prend part toute la population ouvrière. L'industrie est, en outre, représentée à Laval par une filature de coton, des minoteries, des tanneries, des fonderies, des teintureries, des papeteries et des fours à chaux. La culture du ver à soie, tentée il y a quelques années, promet déjà de beaux résultats.

Laval est bâtie en partie sur la pente d'un double coteau, au pied duquel coule la Mayenne, et en partie dans la vallée qui s'étend sur la gauche de cette rivière. Sur l'un de ces coteaux, la vieille cité féodale se développe en amphithéâtre, avec l'antique château de ses comtes, le palais de justice et de vieilles maisons irrégulières, les unes en saillie, les autres en retraite, entrecoupées de jardins, de terrasses et de bouquets d'arbres. La nouvelle ville s'étend sur les bords de la Mayenne, dont les beaux quais en granit sont bordés de jolies maisons de construction récente. Parmi ces quais, on distingue surtout celui qui a été construit en 1864, et le quai *Paul Boudet*, qui lui fait face. « La ville, assez mal bâtie dans ses anciens quartiers, tend à se transformer chaque jour, dit M. Ad. Joanne. Ses quartiers intérieurs lui donnent une étendue fort grande pour sa population; et, malgré le défaut de régularité qui se fait remarquer, en général, dans les constructions bordant les voies nouvelles, Laval, avec son château, ses ponts, ses quais, ses squares, ses promenades et ses environs boisés, n'en est pas moins une des plus jolies villes de France. »

La ville de Laval est mentionnée pour la première fois dans une charte du XIe siècle, qui désigne Guy comme fondateur et possesseur (*conditor et possessor Castri-Vallis*) du château de Laval. Cette ville devint dans la suite le siége d'une baronnie célèbre par la valeur, par la puissance et le haut lignage de ses possesseurs, alliés aux rois de France et d'Angleterre. Cette baronnie, érigée en comté en 1429, fut transmise par alliance aux Rieux, puis aux Coligny et, depuis 1603, aux La Trémoille. Après avoir résisté plusieurs fois aux Anglais, grâce à l'énergie d'Anne de Laval, cette ville tomba au pouvoir de Talbot en 1428; mais les seigneurs du pays la reprirent l'année suivante. En 1594, Laval se rendit au duc d'Aumont, qui en prit possession pour le compte d'Henri IV. Lorsque la Révolution éclata, la seigneurie de Laval appartenait à Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmont. En 1793, l'armée vendéenne s'empara de la ville. Westermann vint l'y attaquer; mais les Vendéens, sous les ordres de La Rochejaquelein, mirent son armée en pleine déroute (v. plus loin). La Rochejaquelein occupa plusieurs fois la ville; mais lorsque les républicains eurent chassé les Vendéens du Mans, il en sortit avec le petit nombre des siens échappés au carnage. Le prince de Talmont, arrêté par des gardes nationaux, fut jugé à Vitré et exécuté à Laval, devant la porte de son château. Les environs de Laval furent le berceau de la *chouannerie*, car c'est là que Jean, Pierre, François et René Cottereau, dits *chouans*, à cause du cri du chat-huant qu'ils avaient adopté pour signe de ralliement, organisèrent leurs bandes de partisans. Patrie d'Ambroise Paré, le père de la chirurgie française.

Voici la description des édifices les plus intéressants de Laval. La cathédrale, qui domine la ville, offre quelques parties du XIe siècle, notamment la tour et le carré central. La nef et le portail méridional datent du XIIe siècle. Les déambulatoires qui entourent le chœur, avec leurs voûtes à nervures croisées et à clefs pendantes, appartiennent, dit M. Joanne, à l'époque de la Renaissance, et leurs fenêtres sont garnies de vitraux modernes à sujets encadrés dans des meneaux flamboyants. Le portail, précédé d'un perron de plusieurs degrés, est flanqué de quatre colonnes composites. Dans le collatéral N., se voit la statue tumulaire en marbre de Guillaume Ouvroin, évêque de Rennes en 1347. L'église Saint-Vénérand est ornée de beaux vitraux. L'église Notre-Dame-des-Cordeliers renferme des vitraux intéressants et six autels en marbre, avec retables de la Renaissance. C'est l'ancienne chapelle d'un couvent de cordeliers, fondé, en 1397, par Guy XII de Laval. La chapelle du couvent des carmelites, récemment achevée, est une charmante imitation de la Sainte-Chapelle de Paris. Le château, transformé en prison, offre un aspect sombre et lugubre. Le donjon, tour cylindrique du XIIe siècle, est surtout remarquable par sa magnifique charpente. « Ce qu'il y a de particulier dans cette charpente, dit le savant M. de Caumont, c'est la disposition des pièces de bois qui la composent. Une poutre verticale remplit l'office de pivot central; puis, à la base du toit, une série de poutres horizontales forment autour de cette espèce de moyeu une énorme roue. Les extrémités de ces bois débordent sur le cylindre en pierre de la tour et forment des mâchecoulis, c'est-à-dire des consoles entre lesquelles des espaces considérables permettaient de jeter d'énormes projectiles aux assaillants. » Les murs de cette forteresse ont, dit M. Moutié, 5 mètres d'épaisseur à l'étage inférieur et forment un sombre cachot. La destination en est indiquée par des chaînes scellées dans la muraille. Le peu de largeur de l'escalier tournant qui conduit à la salle haute ne permettait aux assaillants d'y monter qu'un à un, et cette ascension était fort périlleuse. Il suffisait, en effet, d'un seul homme embusqué dans une niche creusée au sommet pour arrêter et pour précipiter par-dessus un palier, dans les oubliettes, chaque nouvel ennemi qui se présentait. La salle haute, que chauffait une immense cheminée, est éclairée par deux fenêtres cintrées, que divise une colonnette romane; la vue plonge de là sur la Mayenne et sur l'église pittoresque d'Avenières. Les fenêtres sont ornées d'écussons et d'arabesques. La chapelle seigneuriale est une construction du XIIe siècle. Le *Nouveau Château* sert de palais de justice; il présente une longue galerie surmontée d'un campanile. La bibliothèque et le musée ont été installés dans les bâtiments du chapitre de Saint-Tugal. La bibliothèque possède environ 16,000 volumes. On remarque dans le musée : des mosaïques provenant de Jublains; des armes, des ustensiles, des poteries, des verres de la période gallo-romaine; un herbier complet de toutes les plantes du pays; une collection de roches du département; une galerie de tableaux et de sculpture, etc. Nous signalerons, en outre : la préfecture, le théâtre, le lycée, la promenade de Changé, à l'entrée de laquelle s'élève la statue d'Ambroise Paré, par David (d'Angers); la porte Beucheresse, le plus intéressant spécimen des fortifications du vieux Laval; la promenade de la Mairie; les jardins de Bel-Air; les hospices; le grand séminaire; l'hôtel de ville; le pont neuf, etc.

On peut visiter dans les environs de Laval l'église de Price, qui paraît remonter en grande partie au IXe siècle, et l'église d'Avenières, qu'entoure un charmant square et que surmonte une des plus élégantes flèches du département. Elle renferme une pyramide érigée à la mémoire de quatorze prêtres décapités à Laval en 1794, et la statue de saint Christophe, que les jeunes filles vont consulter sur l'époque de leur mariage.

Deux conciles ont été tenus à Laval; le plus célèbre est celui de 1240.

Laval (BATAILLE DE). Après avoir été battus à Cholet (17 octobre 1793), les Vendéens, au nombre de 80,000 hommes, femmes, enfants, vieillards, se portèrent sur la rive droite de la Loire. N'osant plus rentrer dans leur pays, occupé par les troupes républicaines, ils se proposaient de rejoindre les chouans du Maine et de la Bretagne, de s'approcher des côtes et de recevoir les secours que leur promettait l'Angleterre. La guerre vendéenne semblait donc toucher à sa fin, et les représentants en mission à l'armée l'avaient écrit à la Convention; mais bien du sang devait couler encore avant que cette lutte fratricide, la plus terrible qu'ait enregistrée notre histoire, fût complètement terminée. L'armée républicaine était commandée par le général Léchelle, dont toute la science militaire se bornait à cette phrase qu'il faisait retentir d'un ton solennel et qu'il avait élevée à la hauteur d'un axiome : « Il faut marcher majestueusement et en masse. » Léchelle jouait dans la Vendée le même rôle que Carteaux devant Toulon, et, ce qui complète la comparaison, si celui-ci avait Bonaparte pour corriger ses bévues, celui-là avait Kléber. Par un hasard assez singulier, la seule circonstance où Léchelle eût dû faire l'application de sa phrase pompeuse fut celle où il crut devoir s'en écarter, de sorte qu'on pourrait de même comparer ce pauvre général à ces pendules arrêtées qui marquent bien l'heure une fois par jour, mais sur lesquelles il est impossible de se régler. En effet, sans connaître bien exactement la marche des Vendéens, leur nombre et leurs projets, il commit la faute de diviser l'armée en trois colonnes : la première, sous le général Haxo, devait aller tenir tête à Charette et reprendre Noirmoutier; une seconde, sous Kléber, avait mission d'occuper le camp de Saint-Georges, près de Nantes; le reste, enfin, devait rester à Angers pour couvrir cette ville et observer la marche de l'ennemi. Dans l'état de désordre et de démoralisation où se trouvaient alors les Vendéens, le meilleur parti eût été, en effet, de marcher sur eux, sinon majestueusement, du moins rapidement et en masse. Bientôt on apprit qu'ils s'avançaient sur Candé, Château-Gontier et Laval, et l'armée républicaine se lança à leur poursuite. Les généraux Westermann et Beaupuy étaient à l'avant-garde; quant à Léchelle, éloigné en ce moment du champ de bataille, il laissait diriger les mouvements par Kléber, qui avait conquis la confiance et l'admiration de l'armée. L'avant-garde républicaine arriva à Château-Gontier le 25 octobre au soir, ayant sur le gros de nos forces l'avance d'une journée. Quoique ses troupes fussent harassées de fatigue, Westermann voulut cependant les conduire aussitôt à Laval, dont six lieues le séparaient encore. Il arriva devant cette ville au milieu de la nuit et commença l'attaque sur-le-champ. Le combat fut des plus opiniâtres, et l'obscurité de la nuit le rendit encore plus sanglant. Les troupes républicaines le soutenaient néanmoins avec bravoure, lorsque la cavalerie de Westermann, moins intrépide que son général, se débanda tout à coup et le força à donner le signal de la retraite. Il rétrograda jusqu'à Château-Gontier, où le corps de bataille arriva dans la journée du 26. Westermann voulait, avec sa bouillante valeur ordinaire, se reporter immédiatement en avant, mais Kléber s'opposa à cette détermination, et l'on résolut de ne s'avancer qu'à moitié chemin de Laval.

Le conseil de guerre s'assembla alors pour discuter la marche à suivre en cette circonstance : s'avancerait-on par la rive gauche ou par la rive droite de la Mayenne? Un officier très-distingué, Savary, qui possédait une connaissance parfaite des lieux, démontra les inconvénients qu'on éprouverait à suivre la rive gauche. En effet, les Vendéens pouvaient occuper facilement le pont de Laval, filer le long de la rive droite, traverser la Mayenne sur les derrières de l'armée républicaine et l'accabler à l'improviste. En conséquence, Savary proposa de diviser l'attaque et de porter une partie de nos forces sur la rive droite, plan qui fut approuvé par tous les généraux. Léchelle, qui venait d'arriver au camp, n'en envoya pas moins à tous les corps l'ordre de s'avancer par la rive gauche, ordre qu'il accompagna de sa phrase sacramentelle : « Il faut marcher majestueusement et en masse. » Les généraux, indignés, obéirent cependant, et Beaupuy s'avança le premier, suivi immédiatement par Kléber. Beaupuy engagea aussitôt l'action avec l'armée vendéenne, déployée sur les hauteurs d'Entrames. La Rochejaquelein, qui la commandait, prévenu de l'approche des troupes républicaines, parcourait les rangs de ses soldats, les excitant, les encourageant à effacer la honte des combats précédents, leur rappelant qu'ils soutenaient la cause de Dieu et celle de la foi de leurs pères. Lescure, mourant, se faisait porter devant chaque file de Vendéens et enflammait de son côté les courages. Aussi les royalistes se défendirent-ils avec l'opiniâtreté du désespoir. Kléber, déployé à droite et à gauche de la route, lutta avec son héroïsme ordinaire. Sur le point de se voir forcé, il fit dire à Léchelle de porter la division Chalbos sur le flanc de l'ennemi, mouvement qui devait l'ébranler; mais cette colonne se débanda aussitôt, au bruit de la fusillade. Le jour touchait à sa fin; Stofflet, prenant avec lui l'élite des tirailleurs vendéens, se glisse alors derrière les colonnes républicaines, les assaille brusquement, ne faisant feu qu'à une distance de quarante pas, et les culbute à la baïonnette. Cette impétueuse attaque est décisive : les combattants des deux partis se heurtent, s'entremêlent, se confondent, puisent des cartouches aux mêmes caissons. Bientôt les fusils deviennent inutiles : on ne se bat plus qu'à l'arme blanche, on se poignarde sans se distinguer; tous se saisissent, se renversent pêle-mêle; en quelques instants, le champ de bataille, dont les ondulations ressemblent à celles d'une mer irritée, est jonché de cadavres. Des corps entiers, après des prodiges de valeur, sont coupés et faits prisonniers par l'armée catholique. Les intrépides Mayençais, qui faisaient la principale force de l'armée républicaine et qui n'avaient jamais pris la fuite, se débandent pour la première fois. Au reste, l'inepte Léchelle lui-même avait donné aux troupes cet indigne exemple, en abandonnant des premiers le champ de bataille. Les généraux Beaupuy, Kléber et Marceau, les représentants Merlin et Turreau font d'incroyables mais inutiles efforts pour arrêter les fuyards. Beaupuy, ralliant quelques Mayençais, soutint pendant longtemps, sur les ponts de Château-Gontier, les attaques de l'armée catholique tout entière. C'est alors qu'il reçut une balle au milieu de la poitrine. Renversé tout sanglant, il se fit porter dans une cabane en disant : « Je n'ai pu vaincre pour la République, mais je meurs pour elle. Qu'on me laisse ici, et qu'on montre ma chemise sanglante à mes soldats. » A la vue de ce triste étendard, les Mayençais sentent ranimer leur fureur; mais, ne se voyant pas soutenus, ils abandonnent enfin ce dernier champ de bataille. 15,000 fuyards, couvrant tous les chemins, ne se crurent en sûreté qu'à Angers; la perte des républicains en hommes, en bagages, en artillerie fut immense; mais Kléber réorganisa promptement l'armée. Quant à Léchelle, il se vit insulté par ses propres soldats, les représentants se décidèrent à le suspendre, et il mourut peu de temps après, à Nantes, de honte et de douleur.

Cette journée fut signalée par un trait qui honore à la fois les deux partis. Un artilleur dont l'histoire a conservé le nom, Guibon, tomba au pouvoir des Vendéens après des prodiges de valeur. Amené devant le prince de Talmont, il est condamné à être fusillé avec quarante soldats républicains. Pendant qu'on les traîne au supplice, les Vendéens poussent d'effroyables clameurs, comme des sauvages qui s'apprêtent à dévorer leurs ennemis vaincus. Tout à coup, un officier de l'armée royaliste, dont les regards s'étaient arrêtés sur Guibon, fait entendre une exclamation, se précipite vers lui et l'arrache des mains des soldats en s'écriant : « C'est lui! c'est cet homme généreux qui a sauvé mes jours! » On suspend l'exécution. Le prince de Talmont, auquel on vient rendre compte de ce retard, apprend alors que Guibon, maître, dans un combat, de la vie de cet officier, qu'une loi impitoyable lui ordonnait de mettre à mort, l'avait non-seulement dérobé à toutes les recherches, mais encore avait refusé cent louis pour prix de ce bienfait en disant : « Fuyez avec votre or; je n'ai pas besoin des dons d'un ennemi vaincu pour sauver un malheureux. » Le prince fut tellement touché de ce trait magnanime, qu'il fit aussitôt grâce de la vie aux quarante prisonniers; mais il retint le brave et généreux Guibon dans son château, sous prétexte de captivité.

LAVAL, famille noble de France, qui fait remonter son origine au IXe siècle, et qui tire son nom de la ville de Laval. A partir du XIIIe siècle, le titre de seigneur de Laval resta définitivement à la maison de Montmorency, d'où sortirent un grand nombre de branches, celles de Chateaubriand, de Retz, de Châtillon, de Bois-Dauphin, d'Attichy. Parmi les membres de cette famille qui se sont distingués, nous citerons les suivants : Gui VIII de Laval, mort en 1295, suivit saint Louis en Afrique, devint par sa femme, en 1275, comte de Caserte, accompagna le comte de Valois dans la guerre qu'il fit en Auvergne et assista au siége de Saint-Sever. — Son fils, Gui IX, mort en 1323, se conduisit brillamment à la bataille de Mons-en-Puelle. — Le fils de ce dernier, Gui X de Laval, mort en 1347, fit la guerre dans les Flandres, puis combattit pour Charles de Blois contre Jean de Montfort, en 1341, et périt au combat de Laroche-Derrien. — Un de ses fils, Gui XII de Laval, mort en 1412, se distingua contre les Anglais avec Du Guesclin et Olivier de Clisson, contribua à la victoire de Rosebecque et gouverna la Bretagne, comme lieutenant général, de 1382 à à 1404. Sa fille unique épousa Jean de Montfort. — A la branche des Loué appartient Gui de Laval, seigneur de Lezay, qui fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. — Son petit-fils, Pierre II, combattit à la bataille de Coutras, en 1587, suivit le parti de Henri IV jusqu'à la paix de Vervins, et mourut en 1623. — Un de ses descendants, Gui-André-Pierre de Laval, maréchal de France, qui reprit le nom de Montmorency, fut créé duc héréditaire de Laval, en 1758, et mourut en 1798. — Son petit-fils, Mathieu-Jean-Félicité, pair de France et ministre des affaires étrangères sous la Restauration, fut fait duc héréditaire de Montmorency, mais mourut sans postérité mâle. — Le frère de ce dernier, Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency-Laval, lieutenant général et pair de France, fut créé duc de Laval en 1783, et mourut en 1827. — Un de ses fils, Anne-Adrien-Pierre, dernier duc de Laval, pair de France, maréchal de camp, ambassadeur de France en Espagne et à Rome, n'a eu qu'un fils, mort à vingt-trois ans. V. Montmorency et Retz.

LAVAL (Antoine de), sieur de Belair, littérateur français, né en 1550, mort en 1631. D'abord maître des eaux et forêts du Bourbonnais, il devint, en 1583, premier géographe du roi et prit part à plusieurs conférences publiques dans lesquelles il soutint avec chaleur le catholicisme contre la Réforme. Nous citerons de lui : *Paraphrase des CL psaumes de David* (Paris, 1612); le *Grand chemin de la vraie Eglise* (Paris, 1615, in-8o); *Desseins de professions nobles et pratiques* (Paris, 1605, in-4o), son meilleur livre. Il y fait une étude, au point de vue moral, de ce que doivent être le clergé, l'armée, la magistrature, l'administration et les gens de finances.

LAVAL (Etienne-Abel), historien français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il se rendit en Angleterre pour fuir la persécution religieuse, et devint pasteur protestant à Londres. Son principal ouvrage est une *Histoire abrégée de la Réformation et des Eglises réformées en France*, qui a été traduite en anglais (Londres, 1737, 3 vol. in-8o).

LAVAL (Antoine-Jean de), jésuite et savant français, né à Lyon, mort à Toulon en 1728. Il professa les mathématiques et l'hydrographie à Toulon. On lui doit : *Voyage de la Louisiane, fait par ordre du roi en* 1720 (Paris, 1728, in-4o).

LAVAL (Gilles de), maréchal de France. V. Retz.

LA VALETTE (Jean Parisot de), quarante-huitième grand maître de l'ordre de Malte, né en 1494, mort en 1568. Il fit la guerre contre les Turcs, reçut le gouvernement de Tripoli, se signala par sa grande intrépidité, devint grand prieur de Saint-Gilles, de la langue de Provence, et lieutenant général du grand maître Claude de La Sangle. A la mort de ce dernier (1557), La Valette, qui s'était montré général habile, politique sage et ferme, fut appelé à lui succéder. Le nouveau grand maître s'attacha à affermir son autorité, exigea des prieurs et commandeurs d'Allemagne et de Venise le payement des taxes dont ils étaient redevables, rétablit la discipline ébranlée et accrut considérablement la flotte de l'ordre. Désireux de reprendre Tripoli, que Gaspard de Vallier avait dû abandonner aux Turcs, il s'unit dans ce but au vice-roi de Sicile, Jean de La Cerda; mais, par la faute de ce dernier, l'expédition éprouva un échec complet. La Valette s'en dédommagea en donnant la chasse à la marine musulmane, à laquelle, en moins de cinq ans, il prit une cinquantaine de navires. Soliman II, profondément irrité de ces attaques continuelles, résolut de s'emparer de Malte et fit, dans ce but, des préparatifs formidables. En 1565, assiégé dans Malte par 40,000 Turcs et 200 vaisseaux, La Valette résista héroïquement pendant quatre mois, jusqu'à ce qu'il lui vînt des renforts. Non content d'avoir sauvé Malte, il voulut encore la rendre imprenable pour l'avenir, et il fit construire, en 1568, une nouvelle ville, qu'on nomma de son nom *Cité-Valette*.

LA VALETTE (Bernard de), amiral de France, frère du duc d'Epernon, né en 1553, tué au siége de Roquebrune, près de Fréjus, en 1592. Il se distingua dans les guerres du Piémont, et fut gouverneur du Dauphiné (1583) et de la Provence (1387), avant d'être nommé amiral.

LA VALETTE (Louis de Nogaret d'Epernon, cardinal de), général, surnommé le **Cardinal Valet**, né à Angoulême en 1593, mort en 1639. Il fut d'abord archevêque de Toulouse, obtint, en 1621, le chapeau de cardinal, bien qu'il n'eût point encore reçu les ordres, suivit le parti de Marie de Médicis, mais se fit ensuite, par ambition, l'adulateur le plus servile de Richelieu, même du père Joseph. On prétend que c'est lui qui releva le courage de son maître dans la fameuse *Journée des dupes*. N'ayant qu'un goût fort médiocre pour l'état ecclésiastique, il se démit de son archevêché en 1628, et, à l'exemple de Richelieu, il n'hésita pas à passer le harnais de guerre par-dessus sa robe de pourpre de cardinal. Il servit sous Richelieu en Italie (1629-1630), devint gouverneur d'Anjou (1631), puis fut lieutenant général du roi au pays messin (1634). Envoyé en Allemagne, cette même année, avec une armée de 18,000 hommes, il fit lever le siége de Mayence à Mansfeld, conjointement avec le duc de Saxe-Weimar, qui lui laissa tous les honneurs de ce succès (1635). Il remporta encore des avantages en Allemagne en 1637. L'année suivante, ayant remplacé le maréchal de Créquy dans le commandement de l'armée d'Italie, il s'empara de Verceil, sauva Turin que menaçait l'ennemi, prit Chivas après un siége de dix-huit jours, et mourut de la fièvre pendant le cours de cette campagne. Comme il avait combattu conjointement avec des hérétiques contre des catholiques, le pape défendit qu'on lui rendît les honneurs funèbres auxquels ont ordinairement droit les cardinaux.

LA VALETTE (Antoine de), jésuite français, né près de Saint-Affrique (Provence) en 1707, mort après 1762. Il partit pour les missions de la Martinique en 1741, en devint supérieur général (1747), acheta d'immenses terrains, qu'il fit défricher par des esclaves, se fit planteur, monopolisa le commerce de la colonie, mais fut rappelé par ses supérieurs en 1754, sur la plainte des habitants, que son avidité menaçait d'une ruine certaine. Envoyé de nouveau aux Antilles, il y recommença ses spéculations, et sur une échelle plus vaste. Plusieurs de ses vaisseaux furent saisis par les Anglais, alors en guerre avec la France; il se vit dans l'impossibilité de couvrir des emprunts considérables qu'il avait contractés à Lyon et à Marseille, et déposa son bilan, qu'il déclarait de 2,500,000 francs, somme énorme, mais qui n'était que la moitié de celle que ses créanciers lui réclamaient. Le Père La Valette fut condamné par le parlement de Paris pour banqueroute frauduleuse (1762). L'immense scandale de cette affaire précipita la dissolution de l'ordre des Jésuites, qui, déclaré solidaire par le tribunal, avait refusé de payer.

LA VALETTE (Antoine-Marie Chamans, comte de), homme politique, né à Paris en 1769, mort dans la même ville en 1830. Clerc de procureur au début de la Révolution, il fut chargé peu après par d'Ormesson de dresser le catalogue des livres provenant des monastères. Lors de la journée du 10 août 1792, il prit part, comme garde national, à la défense des Tuileries, et fit preuve d'attachement à la royauté. Peu après, il s'engagea en qualité de volontaire dans l'armée des Alpes, fut promu capitaine à Arcole et devint alors aide de camp de Bonaparte, dont il gagna la confiance, qui le chargea de diverses missions politiques et lui fit épouser la nièce de sa femme, la jeune Louise de Beauharnais. La Valette prit part ensuite aux campagnes d'Egypte, d'Allemagne, de Prusse, fut chargé de réorganiser l'administration des postes, dont il devint directeur général, et reçut, avec le titre de comte (1808), une place au conseil d'Etat. Destitué par les Bourbons, en 1814, il contribua de tout son pouvoir au retour de Napoléon, s'empara de l'hôtel des postes à la nouvelle de l'arrivée de ce dernier, refusa le ministère de l'intérieur pour conserver son ancien poste, et fut nommé pair de France. Après la bataille de Waterloo et la rentrée de Louis XVIII à Paris, La Valette fut arrêté, traduit devant le jury de la Seine sous l'inculpation de haute trahison, et condamné à la peine capitale (21 novembre 1815); mais, la veille du jour où il allait être exécuté, sa femme pénétra dans sa prison, changea avec lui de vêtements, et parvint ainsi à le faire échapper (20 décembre). Cette évasion et l'acte de dévouement de Mme de La Valette, dont nous allons parler plus loin, eurent un énorme retentissement. Après être resté caché à Paris jusqu'au 10 janvier 1816, M. de La Valette gagna la Bavière, obtint, en 1822, des lettres de grâce et put alors revenir en France, où il retrouva sa femme, qui avait perdu la raison. Napoléon lui légua 300,000 francs par son testament. On a de lui : *Mémoires et souvenirs du comte de La Valette* (Paris, 1831, 2 vol. in-8o), publiés par sa famille.

LA VALETTE (Emilie-Louise de Beauharnais, comtesse de), femme du précédent, célèbre par l'énergie et le dévouement dont elle fit preuve pour sauver son mari, morte en 1855. Fille du marquis de Beauharnais, frère aîné du premier mari de Joséphine, nièce par alliance de Napoléon Ier, elle devint l'épouse d'Antoine-Marie Chamans, comte de La Valette. Après la seconde Restauration, le comte de La Valette, qui était resté à Paris, fut arrêté (18 juillet 1815) et traduit, le 19 novembre suivant, devant la cour d'assises de la Seine, pour s'être emparé de l'administration des postes au retour de Napoléon de l'île d'Elbe; il fut condamné à mort le 21 novembre. Le pourvoi en cassation ayant été rejeté, Mme de La Valette résolut de mettre tout en œuvre pour sauver son mari. Elle tenta d'abord d'obtenir sa grâce et demanda une audience au roi. Le duc de Richelieu se chargea d'intéresser la duchesse d'Angoulême au sort de La Valette et de l'amener à parler en sa faveur à Louis XVIII. De son côté, Marmont, ami du condamné, s'engagea à conduire la jeune femme aux Tuileries. Mais, le jour fixé pour l'audience, une consigne sévère défendit de laisser entrer toute femme qui se présenterait à la porte du château. Cet ordre inattendu venait de ce que la duchesse d'Angoulême avait résolu, sur le conseil de ses amis, de rester impitoyable et d'empêcher le roi de faire grâce. Mais Marmont prit sur lui de forcer la consigne et introduisit Mme de La Valette dans un salon par lequel passaient Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême pour se rendre à la messe. A la vue de la suppliante qui s'agenouilla, la duchesse détourna la vue, le roi reçut le placet, prononça quelques paroles évasives et passa (20 décembre). C'en était fait de toute espérance de grâce, et le lendemain devait avoir lieu l'exécution du condamné.

En prévision de ce qui venait d'arriver, Mme de La Valette avait formé le projet d'essayer de faire évader son mari, et, dans ce but, elle s'était entendue avec un ancien ami de ce dernier, nommé Baudus, qui lui-même, en cas de réussite, avait trouvé un asile sûr pour le comte chez un ancien conventionnel, Bresson, alors chef de division au ministère des affaires étrangères. Le soir même du jour où elle était allée aux Tuileries, « Mme de La Valette, dit M. Louvet, se fit transporter à la Conciergerie dans une chaise à porteurs, accompagnée de sa fille, âgée de quatorze ans, et d'une vieille gouvernante. Les deux époux dînèrent ensemble dans un appartement séparé. La comtesse prit les vêtements de son mari et lui donna les siens. Pendant ce temps, un domestique inintelligent eut l'imprudence de dire aux porteurs qu'ils seraient plus chargés en revenant, mais qu'il n'y aurait pas loin à aller. « Vingt-cinq louis à gagner, ajouta-t-il. — C'est donc M. de La Valette que nous ramènerons? » répondit l'un des porteurs. Cet homme se retira, mais en gardant le secret qu'il avait deviné. Un charbonnier vint pour le remplacer. Enfin, après des adieux pénibles, trois femmes reparurent dans le greffe de la prison; une d'elles, abîmée dans sa douleur, se couvrait le visage de son mouchoir et poussait des sanglots, s'appuyant sur l'épaule de la jeune fille. Le concierge, attendri, l'aida à sortir sans oser soulever son voile. Rentré dans la chambre du prisonnier, il n'y trouva plus que Mme de La Valette. « Ah! madame, s'écria-t-il, je suis » perdu! vous m'avez trompé. » Ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que Mme de La Valette était grande et mince, tandis que La Valette était un petit homme gros et ramassé. » En sortant de la Conciergerie, le comte trouva Baudus, qui le fit monter en voiture et le conduisit chez Bresson. Celui-ci le cacha au ministère des affaires étrangères jusqu'au 10 janvier 1816. Ce jour-là, trois Anglais, Bruce, le capitaine Hutchinson et le général Robert Wilson, firent sortir La Valette sous l'uniforme de colonel anglais et le conduisirent jusqu'à Mons, d'où il gagna la Bavière et alla chercher un asile auprès d'Eugène de Beauharnais.

Lorsqu'il apprit l'évasion du condamné, Louis XVIII ne put s'empêcher de faire cet aveu : « De nous tous, Mme de La Valette est la seule qui ait fait son devoir. » Arrêtée à la Conciergerie, ou on la trouva portant les vêtements de son mari, la jeune et héroïque femme fut relâchée au bout de quelque temps; mais les trois Anglais qui avaient conduit La Valette en Belgique furent condamnés à trois mois d'emprisonnement, et le porte-clefs à deux années. Peu après, la raison de la comtesse de La Valette, qui dans toute cette affaire avait fait preuve d'une présence d'esprit et d'une force d'âme véritablement extraordinaires, s'ébranla, et elle devint folle. Lorsque son mari revint en France, en 1822, elle ne le reconnut plus, et elle continua à vivre dans ce triste état jusqu'en 1855. C'est en partie sur les papiers réunis par elle que son mari composa les intéressants *Mémoires* publiés par sa famille en 1831.

LA VALETTE (Charles-Jean-Marie-Félix, marquis DE), homme d'Etat et diplomate français, né à Senlis en 1806. Sous le règne de Louis-Philippe, il entra dans la diplomatie, fut successivement secrétaire d'ambassade à Stockholm (1837), chargé d'affaires près le gouvernement persan, consul général en Egypte (1843), et ministre plénipotentiaire à Hesse-Cassel (1846). A cette époque, les électeurs de Bergerac l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, où il soutint naturellement la politique ministérielle. Après la révolution de 1848, M. de La Valette s'attacha à la fortune de Louis-Napoléon Bonaparte, qui le nomma, en février 1851, ambassadeur à Constantinople. De retour en France, en 1853, il reçut un siége au Sénat. Au mois de mai 1860, il retourna en Turquie; mais, dès le mois d'août de l'année suivante, il échangea son poste contre celui d'ambassadeur à Rome (1861). Là, il s'attira la haine des ultramontains en se montrant très-favorable à l'unité de l'Italie et très-médiocrement convaincu de l'utilité du pouvoir temporel du pape. Rappelé en France au mois d'octobre 1862, il succéda, en 1865, à M. Boudet comme ministre de l'intérieur et montra, en général, un certain tact et une certaine modération dans l'exercice du pouvoir. Il se borna à suspendre quelques conseils municipaux, supprima le *Courrier du dimanche* pour un article de Prévost-Paradol (2 août 1866), géra pendant quelque temps par intérim, cette même année, le ministère des affaires étrangères, et publia alors sur l'attitude du gouvernement dans les affaires d'Allemagne une circulaire qui fit grand bruit. Le 13 novembre 1867, le marquis de La Valette quitta le ministère de l'intérieur, devint membre du conseil privé et prit, à la fin de 1868, le portefeuille des affaires étrangères. Il s'attacha alors, soit dans ses discours au Corps législatif, soit dans ses circulaires diplomatiques, à montrer le désir du gouvernement de faire tous ses efforts pour maintenir la paix de l'Europe, pour empêcher toute cause de conflit, et il mena à bonne fin les négociations relatives au différend franco-belge, qui faillit un instant compromettre la paix générale (1869). Lors de la crise ministérielle qui suivit les élections générales de mai 1869, M. de La Valette fut remplacé par M. de La Tour d'Auvergne (17 juillet), puis il se rendit en qualité d'ambassadeur à Londres, et occupa ce poste jusqu'au 3 janvier 1870, époque où MM. Ollivier et Daru arrivèrent aux affaires. Il reprit alors sa place au Sénat et y siégea jusqu'à ce que la révolution du 4 septembre suivant, en balayant l'Empire, le fit rentrer dans la vie privée.

LA VALETTE (Adrien, comte DE), publiciste et administrateur, né à Paris en 1814. Il s'attacha d'abord à l'étude des sciences appliquées et collabora à diverses publications périodiques, notamment à l'*Echo du monde savant*. Le 26 février 1848, il adressa à la *Gazette de France* une protestation contre la proclamation de la république avant qu'une assemblée nationale eût décrété la forme du nouveau gouvernement. Très-attaché aux opinions légitimistes, M. de La Valette fonda pour les soutenir l'*Assemblée nationale*, qui devint bientôt le principal organe des partisans de la fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon, fit une guerre acharnée à la république et aux républicains et continua à paraître sous l'Empire. Mais, après avoir été l'objet de plusieurs condamnations et avoir changé, en 1857, son titre en celui de *Spectateur*, ce journal fut supprimé, en janvier 1858, par ordre du ministre de l'intérieur. M. Adrien de La Valette s'est lancé, pendant ces dernières années, dans les entreprises industrielles. Il est devenu administrateur du chemin de fer de la ligne d'Italie et vice-président du conseil d'administration; il a fait inaugurer, en 1868, la section de Sion à Sierre, et a ouvert avec succès une souscription pour achever la traversée du Simplon.

LA VALETTE (Jean-Louis DE NOGARET DE), duc D'EPERNON, pair et amiral de France. V. EPERNON.

LA VALETTE (Bernard DE NOGARET DE), duc D'EPERNON, général français. V. EPERNON.

LA VALETTE (Anne-Louise-Christine DE FOIX), carmélite. V. EPERNON.

LA VALLADE (Pierre DE), ministre de l'église de Bergerac au commencement du xvii^{e} siècle. Il fut appelé à desservir l'église de Fontenay-le-Comte, où il eut des disputes avec deux capucins. Il en publia la relation en 1617. Il est aussi l'auteur d'une *Brève réponse à un certain écrit intitulé :* Catéchisme dressé par les commandements du cardinal de Sourdis (Fontenay, 1608, in-8^{o}), et d'une *Apologie pour l'épistre des ministres de l'Eglise de Paris contre le livre d'Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évesque de Luçon* (La Rochelle, 1619, in-fol.).

LA VALLÉE (Joseph DE), marquis DE BOIS-ROBERT, littérateur français, né près de Dieppe en 1747, mort à Londres en 1816. Il suivit d'abord la carrière des armes, devint capitaine, puis donna sa démission pour s'adonner à ses goûts littéraires et alla se fixer à Paris. La Vallée devint un des rédacteurs de l'*Almanach des Muses*, puis s'essaya dans le roman, et se prononça pour les idées nouvelles après 1789. Il fut secrétaire de la Société philotechnique, obtint la croix de la Légion d'honneur et devint chef de division à la grande chancellerie de cet ordre. Lors de la rentrée des Bourbons, il perdit sa place et se retira à Londres. C'était un homme instruit, très-spirituel et parlant plusieurs langues. Il avait le travail facile, possédait à fond la théorie des arts, et il a concouru à la rédaction ou à la publication de divers ouvrages. Nous citerons de lui : les *Bas-reliefs du* xviii^{e} *siècle* (Londres, 1786, in-12); *Cécile, fille d'Achmet III, empereur des Turcs* (Paris, 1788, in-12), roman qui a eu plusieurs éditions; le *Nègre comme il y a peu de blancs* (Paris, 3 vol. in-12), écrit où l'on trouve du talent et des intentions philanthropiques; les *Dangers de l'intrigue* (Paris, 1790, in-12); *Tableau philosophique du règne de Louis XIV* ou *Louis XIV jugé par un Français libre* (Strasbourg, 1791, in-8^{o}); la *Vérité rendue aux lettres par la liberté* ou *De l'importance de l'amour de la vérité dans l'homme de lettres* (Strasbourg, 1791, in-8^{o}); *Manlius Torquatus*, tragédie jouée sur le théâtre des Arts en 1795; les *Semaines critiques* ou les *Gestes de l'an V* (1797, 4 vol. in-8^{o}), journal curieux et devenu rare, qui comprend 33 numéros et qui fut supprimé le 18 fructidor; les *Dangers de l'intrigue* (1798, 4 vol.); *Poëme sur les tableaux d'Italie* (1798, in-8^{o}); *Voyage dans les départements de la France* (1792-1800, 13 vol. in-8^{o}); *Lettres d'un mameluk* (Paris, 1803, in-8^{o}), qui rappellent trop les fameuses *Lettres persanes* de Montesquieu; elles sont agréables, gaies, pleines de sens et petillantes d'esprit; *Annales nécrologiques de la Légion d'honneur* (1807, in-8^{o}); *Histoire des inquisitions religieuses d'Italie, d'Espagne et de Portugal depuis leur origine* (1809, 2 vol. in-8^{o}); *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des diverses factions révolutionnaires qui ont agité la France depuis* 1789 *jusqu'à la deuxième abdication de Buonaparte* (Londres, 1816, 3 vol. in-8^{o}). La Vallée a produit, en outre, une quantité d'*Odes*, d'*Epitres*, de fragments en prose et en vers; deux poëmes inédits, l'*Art théâtral* et les *Saisons*, des éloges de *Marceau* (1797), de *Desaix* (1800), de *Joubert* (1800); enfin, il a collaboré aux *Annales de statistique*, au *Journal des arts*, au *Journal des défenseurs de la patrie*, à la *Quotidienne*, bien qu'il ne partageât pas les opinions de cette feuille réactionnaire, au *Cours historique de peinture* de Filhol (1804 et suiv.), etc.

LAVALLÉE (Joseph-Adrien-Félix), littérateur, né à Paris en 1801. Il abandonna l'étude du droit pour s'adonner à des travaux littéraires et historiques, puis s'occupa d'une façon toute particulière de cynégétique, et fonda, en 1838, le *Journal des chasseurs*. Depuis plusieurs années, M. Lavallée a été frappé de cécité. Nous citerons de lui : le *Code du chasseur*, avec M. L. Bertrand; l'*Espagne* (1844-1847, 2 vol.), faisant partie de l'*Univers pittoresque;* la *Chasse à tir en France* (1854), avec des illustrations; la *Chasse de Gaston Phœbus, comte de Foix* (1854); la *Chasse à courre en France* (1856); *Récits d'un vieux chasseur* (1858); *Zurga le chasseur* (1860), etc.

LAVALLÉE (Théophile-Sébastien), historien, né à Paris en 1804, mort en 1867. Il a été attaché à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, successivement comme répétiteur de mathématiques (1826), puis d'histoire, comme professeur de géographie et de statistique militaires, enfin, en 1852, comme professeur d'histoire et de littérature. C'était un homme très-instruit et un infatigable travailleur. Outre la continuation de la traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, de Lingard, commencée par L. de Wailly (1844), une édition refondue de la *Géographie* de Malte-Brun (1855-1856, 6 vol. in-8^{o}), la publication des *Œuvres complètes de M*^{me} *de Maintenon* (1854 et suiv.), on lui doit des ouvrages dont plusieurs sont fort estimés : *Jean sans Peur* (1829), réédité en 1861; *Géographie physique, historique et militaire de la France* (1836, in-12 et in-8^{o}), souvent rééditée et augmentée d'un atlas in-fol. (1851); *Histoire des Français depuis le temps des Gaulois* (1838-1839, 3 vol. in-8^{o}), excellent abrégé historique qui a été plusieurs fois réédité, remanié, et dont la 15^{e} édition a paru, en 1864, en 6 vol.; *Histoire de Paris* (1851, in-8^{o}); *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr* (1853, in-8^{o}), ouvrage auquel l'Académie française a décerné le second prix Gobert, et qui a été réédité, en 1862, sous le titre de *M*^{me} *de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr* (in-8^{o}); *Histoire de l'empire ottoman* (1854, in-8^{o}), réédité sous le titre d'*Histoire de la Turquie* (1859, 2 vol. in-12); la *Famille d'Aubigné et l'enfance de M*^{me} *de Maintenon* (1863, in-8^{o}); les *Frontières de la France* (1864, in-18), etc.

LAVALLÉE (Guillaume-François FOUQUES-DESHAYES, connu sous le nom de DESFONTAINES-), littérateur français. V. DESFONTAINES-LAVALLÉE.

LAVALLEY (Alexandre-Th.), ingénieur français, né en 1821. En sortant de l'Ecole polytechnique (1842), il entra dans le génie militaire, mais il donna, peu après, sa démission. Voulant connaître à fond les arts mécaniques, il se rendit en Angleterre, n'hésita point à travailler comme ouvrier dans les principales usines de ce pays, et remplit assez longtemps l'emploi de chauffeur mécanicien pour étudier pratiquement les diverses sortes de locomotives. De retour en France, M. Lavalley se fit attacher à la grande usine dirigée par son ami, M. E. Gouin. Lors du percement du canal de Suez, il se chargea, avec l'ingénieur Borel, de l'entreprise du dragage, et s'engagea à extraire du canal, dans l'espace d'un peu moins de deux ans, quarante-cinq millions de mètres cubes de sable. Pour exécuter cette œuvre gigantesque, représentant le travail de plus de 100,000 hommes, M. Lavalley employa des dragues mécaniques d'une grande puissance, exécutées d'après des modèles fournis par lui, et parvint, au moyen de ces machines, non-seulement à enlever les sables, mais à les déposer régulièrement sur les rives.

LA VALLIÈRE (Françoise-Louise DE LA BAUME LE BLANC, duchesse DE), célèbre maîtresse de Louis XIV, née à Tours le 6 août 1644, morte à Paris, au couvent des Carmélites, le 6 juin 1710. Elle est restée, malgré sa faute, une des plus intéressantes figures féminines de son siècle, et l'amour vrai qu'elle eut pour Louis XIV, son peu d'ambition, joints à l'expiation qu'elle s'imposa pendant les trente-six dernières années de sa vie, lui donnent une place à part parmi les favorites royales, dignes, pour la plupart, d'être vouées à l'exécration publique. Ce qu'elle offre encore de remarquable, c'est qu'en étudiant sa vie réelle on la trouve conforme à la légende, qui s'est plu à l'entourer d'une sorte d'auréole.

Amenée toute jeune à la cour de Louis XIV par sa mère, qui, veuve du sieur Le Blanc de La Vallière, s'était remariée au baron de Saint-Rémy, maître d'hôtel du frère du roi, elle fut placée comme demoiselle d'honneur près de Madame Henriette, lorsque celle-ci devint duchesse d'Orléans. En 1661, le licencieux monarque, épris de sa belle-sœur, qu'il avait dédaignée jeune fille, en disant : « J'ai peu d'appétit pour les os des saints innocents » (Henriette d'Angleterre était, en effet, fort maigre), la convoita dès qu'elle fut mariée. C'était une liaison cynique, sur laquelle les historiens ont épaissi tous les voiles. Le roi lui-même, malgré son impudeur, en comprit tout le scandale, et, pour la cacher, ses bons courtisans lui suggérèrent qu'il ferait bien de paraître amoureux d'une des filles d'honneur de celle qu'il aimait, ce qui lui donnerait toute facilité de séjourner dans les appartements réservés. Trois des filles d'honneur furent mises en avant pour jouer ce rôle : M^{lles} de Chemerault, de Pons et de La Vallière. Celle-ci fut choisie par Louis XIV, à cause de sa candeur et de sa simplicité, qui l'éloigneraient de tout soupçon. Mais La Vallière aimait déjà en secret le monarque depuis qu'elle l'avait vu à Blois, allant à la rencontre de l'infante Marie-Thérèse; elle laissa deviner son secret penchant, et Louis XIV, malgré le monstrueux égoïsme qui le domina toute sa vie, se laissa prendre à son tour à tant de grâce et de charme. Louise de La Vallière était douée de cette beauté douce et pénétrante qui captive et qui attache; son caractère était également plein de douceur et de sincérité. Eprise du roi comme elle l'était, elle n'eut besoin que d'un mot de lui pour être à sa discrétion; c'est à Fontainebleau, en 1661, que commença l'intimité de cette liaison.

Sainte-Beuve, réunissant tous les témoignages contemporains, a tracé d'elle un très-fin portrait. « La beauté de M^{lle} de La Vallière était, dit-il, d'une nature, d'une qualité tendre et exquise sur laquelle il n'y a qu'une voix parmi les contemporains. Les portraits gravés, les portraits peints eux-mêmes ne donneraient pas aujourd'hui une juste idée de ce genre de charme qui lui était propre. La fraîcheur et l'éclat, un éclat fin, nuancé et suave, en composaient une partie essentielle. « Elle était aimable, écrit M^{me} de Motteville, et sa beauté avait de grands agréments par l'éclat de la blancheur et de l'incarnat de son teint, par le bleu de ses yeux, qui avaient beaucoup de douceur, et par la beauté de ses cheveux argentés, qui augmentait celle de son visage. » Ce blanc d'argent de ses cheveux, joint à cette blancheur transparente et vive, cette douceur bleue de son regard, s'accompagnaient d'un son de voix touchant et qui allait au cœur. Tout se mariait en elle harmonieusement; la tendresse, qui était l'âme de sa personne, s'y tempérait d'un fonds visible de vertu. La modestie, la grâce, une grâce simple et ingénue, un air de pudeur qui gagnait l'estime, inspiraient et disposaient à ravir tous ses mouvements. « Quoiqu'elle fût un peu boiteuse, elle dansait fort bien. » Plus tard, au cloître, une de ses plus grandes gênes et mortifications sera pour la chaussure, que, dans le monde, elle faisait accommoder à sa légère infirmité. Très-mince, et même un peu maigre, l'habit de cheval lui seyait fort bien. Le justaucorps faisait ressortir la finesse de sa taille, et « les cravates la faisaient paraître plus grasse. » En tout, c'était une beauté touchante et non triomphante, une de ces beautés qui ne s'achèvent point, qui ne se démontrent point aux yeux toutes seules par les perfections du corps, et qui ont besoin que l'âme s'y mêle; et l'âme, avec elle, s'y mêlait toujours. »

On a dit avec raison que ce qu'elle aimait en Louis XIV, c'était l'homme lui-même, et non le roi; aussi mit-elle à cacher son bonheur autant de soin que celle qui lui succéda, la Montespan, mit d'ostentation à révéler la faveur dont elle jouissait. Elle obligeait son royal amant à prendre de si grandes précautions, que la cour ignorait où ils en étaient de leur liaison, ou était réduite à de vagues conjectures. Fouquet paya cher cette ignorance, qu'il partageait, malgré sa haute position, avec tout l'entourage de Louis XIV; ce fut bien plutôt pour avoir voulu acheter La Vallière à beaux deniers sonnants, que pour avoir pillé l'Etat, que ce malheureux passa toute la fin de son existence dans la plus dure reclusion. En dépit de ce secret, qui fut absolu tant que vécut la reine mère, La Vallière était de toutes les fêtes et de tous les divertissements; elle y brillait dans les premiers rôles, et toujours avec le roi. C'est pour elle que fut donné le fameux carrousel de 1662, devant les Tuileries, sur la place qui en a gardé le nom; pour elle aussi que fut ordonnée une des plus belles et des plus coûteuses fêtes de Versailles, en 1664. Cette même année, une première grossesse fut si bien cachée par elle, que la reine elle-même, qui l'épiait, n'eut aucun soupçon. Une note de Colbert nous apprend comment les choses se passaient, et comment le roi et ses ministres complices se mettaient au-dessus des lois. La Vallière fit ses couches au Palais-Royal; l'enfant, qui mourut, du reste, en bas âge, fut présenté comme leur fils par des domestiques, et on loua même un pauvre, un vrai pauvre, comme témoin, pour donner plus d'apparence à cette audacieuse supposition d'enfant. Elle accoucha encore successivement d'un second fils, qui ne survécut pas non plus, puis d'une fille, qui fut M^{lle} de Blois (1666), et d'un fils, le comte de Vermandois (1667). A cette époque, Louis XIV ne se cachait plus; elle était sa maîtresse déclarée, et le roi, par lettres patentes, reconnut sa fille. Il érigea en duché deux terres qu'il acheta pour sa maîtresse et ses descendants, « afin, dit-il en propres termes dans l'acte, d'exprimer *au public* l'estime toute particulière que nous faisons de notre tres-chere, bien-aimée et très-féale Louise de La Vallière, en lui conférant les plus hauts titres d'honneur, qu'une affection très-singulière, excitée dans notre cœur par une infinité de rares perfections, nous a inspirée depuis quelques années en sa faveur. » C'est Pellisson qui prêta sa plume pour la rédaction de ces lettres patentes, qui prouveraient, s'il en était encore besoin, qu'il y avait, sous la monarchie, bien des manières d'acquérir la noblesse.

Sa faveur était en ce moment au plus haut point; elle allait décliner. La Vallière en avait le pressentiment, car elle se fit peindre, à cette époque, par Mignard, entre ses deux derniers enfants et tenant à la main une paille au bout de laquelle est une bulle de savon; l'inscription : *Sic transit gloria mundi*, ne laisse guère de doute sur la mélancolie qui, dès lors, commençait à l'envahir. Plusieurs nuages s'étaient déjà élevés sur son bonheur. A la suite d'une brouille légère, elle s'était enfuie un soir jusqu'à l'abbaye de Saint-Cloud, dont les religieuses refusèrent de la recevoir. Louis XIV, qui l'aimait encore follement, monta à cheval avec trois de ses plus dévoués courtisans, et courut la réclamer; il ne parlait rien moins que de brûler le couvent si on tardait à la lui rendre. Une seconde fois, à la suite d'une semblable querelle, provoquée sans doute par quelque infidélité du roi, car Louis XIV ne l'aima uniquement que les deux ou trois premières années, elle se réfugia au couvent de Chaillot. Cette fois, le roi fut plus tiède; il ne monta pas à cheval, il envoya seulement Lauzun et Colbert la prier de revenir. C'était en 1671. Il est même douteux qu'il l'ait reprise, car il lui préférait alors la Montespan.

La Vallière resta encore trois ans à la cour; ce furent trois années de supplice pour elle, car il lui fallait chaque jour assister au triomphe de sa rivale. Le roi se servait d'elle comme d'un chaperon pour cacher ses nouvelles amours; dans ses voyages continuels de Saint-Germain à Versailles, il aimait à se placer, comme un pacha, entre ses deux maîtresses, celle de la veille et celle du jour, et il fallait que La Vallière s'y prêtât de bonne grâce. Bien mieux, la Montespan la forçait de lui servir de femme de chambre, se faisait parer et coiffer par elle pour plaire davantage au roi. La princesse palatine raconte même quelque chose de plus singulier. « La Montespan, qui avait plus d'esprit, dit-elle, se moquait d'elle publiquement, la traitait fort mal, et obligeait le roi à en agir de même. Il fallait traverser la chambre de La Vallière pour se rendre chez la Montespan. Le roi avait un joli épagneul appelé Malice; à l'instigation de la Montespan, il prenait cet épagneul et le jetait à la duchesse de La Vallière en lui disant : « Tenez, madame, voilà votre compagnie, c'est assez. » Cela était d'autant plus dur, qu'au lieu de rester il ne faisait que passer chez elle pour aller chez la Montespan. Cependant, elle a tout souffert en patience. » La raison de cette déchéance de la pauvre fille est bien brutale; ses nombreuses couches, surtout la dernière, l'avaient beaucoup fatiguée, et Louis XIV était difficile. Elle songea dès lors à se retirer, pour tout de bon, cette fois. « Quand je serai aux Carmélites, disait-elle à Mme de Maintenon, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir. »

Quand il lui fallut faire connaître au roi sa résolution, elle s'attendit, comme toute la cour, à rencontrer quelque obstacle; mais Louis XIV resta muet. Elle soupa une dernière fois avec lui chez la Montespan; le lendemain (20 avril 1674), elle entendit la messe du roi, qui partait pour l'armée, et, à l'issue de la cérémonie, elle alla se jeter aux genoux de la reine et lui demander pardon de l'offense qu'elle lui avait faite en aimant et en acceptant l'amour de son mari. Louis XIV la laissa s'éloigner. « Il n'avoit plus pour elle, dit Saint-Simon, qu'une estime et une considération sèches; » si bien que La Vallière, navrée, déclara que, s'il cherchait à la revoir au cloître, elle refuserait. Elle n'eut pas cette peine, car Louis XIV n'y songea jamais. Elle prit l'habit des carmélites au mois de juin, et ce fut Bossuet qui monta en chaire lorsqu'elle prononça ses vœux et fit ce que l'on appelle sa profession, dans le même mois de l'année suivante. Elle s'appela dès lors Louise de la Miséricorde, et reçut le voile noir des mains mêmes de la reine. Le discours de Bossuet est classé parmi ses chefs-d'œuvre, quoiqu'il soit plus habile qu'éloquent; le grand orateur s'est surtout efforcé de ne prêter en rien aux interprétations malicieuses des courtisans, en s'abstenant de réveiller le souvenir des choses passées.

Mlle de La Vallière, ou plutôt Louise de la Miséricorde, passa trente-six ans dans la retraite, la prière et les austérités. La beauté calme de son visage était restée la même, comme en témoignèrent ceux qui purent la visiter. « Elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards, écrivait Mme de Sévigné vers 1680; l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les lui ont ni creusés ni battus. Cet habit si étrange n'ôte rien à la bonne grâce, ni au bon air. Pour la modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti; mais c'est assez pour une carmélite. » La Montespan aussi vint la voir, en attendant qu'elle se fît elle-même carmélite; elle lui demanda si elle était aussi aise qu'on le disait. « Je ne suis point aise, je suis contente, » répondit-elle. Elle avait si bien rompu avec le monde, que lorsqu'on vint lui annoncer la mort de son fils, le comte de Vermandois, elle pleura d'abord, puis s'écria : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance. »

Dans un but d'édification pieuse, les écrivains ecclésiastiques ont sans doute exagéré ses austérités et ses pénitences. Ils la dépeignent comme outre-passant encore les règles sévères de l'ordre, couchant sur la dure, lavant et étendant le linge des sœurs, se levant la nuit pour prier sur les dalles de l'église déserte, et mourant enfin d'excès de travail et de veilles. Il ne faut pas croire tout ce qui s'écrit dans les sacristies; néanmoins il est permis de penser que cet esprit exalté dut transporter, dans ce qu'elle appelait l'amour divin, toute la sincérité qu'elle avait eue dans la passion purement humaine; pour elle, la religion ne dut être que l'idéalisation de l'amour. On montre encore, près de l'impasse des Feuillantines, une jolie chapelle gothique dépendant de l'ancien couvent des Carmélites, qui était, dit-on, son oratoire particulier.

On ne sait si c'est au couvent du faubourg Saint-Jacques ou à Versailles même, pendant qu'elle était délaissée, que La Vallière écrivit un opuscule qui lui est attribué : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. Ce petit ouvrage, presque ascétique, dans lequel on remarque des pensées d'une grande élévation et d'une grande force, des expressions originales et d'une familiarité énergique, n'a été imprimé qu'en 1680, avec des corrections qui sont, pour la plupart, maladroites. On a attribué ces corrections à Bossuet lui-même, dont Mlle de La Vallière était la pénitente de prédilection, qu'il avait préparée et catéchisée, tant à Versailles que pendant son noviciat. Les érudits ne sont pas d'accord à ce sujet; en tous cas, si elles sont de Bossuet, elles prouveraient que le grand orateur, si hardi quand il écrivait pour lui-même, montrait une certaine timidité quand il s'agissait de l'œuvre des autres. Le manuscrit attribué à La Vallière, et portant les corrections que l'on dit être de Bossuet, se trouvait à la bibliothèque du Louvre, où il fut découvert, en 1852, par Damas-Hinard. M. Romain Cornut en donna alors une nouvelle édition sous ce titre : *Confessions de Mme de La Vallière repentante, écrites par elle-même et corrigées par Bossuet* (1854, in-12). Il est impossible de les préférer au texte original, qui a bien plus de vigueur. Antérieurement, une publication avait réuni tout ce qu'on possède d'elle; elle porte le titre de : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, suivies de prières tirées de l'Ecriture sainte et précédées de lettres au maréchal de Bellefonds* (Paris, 1828, in-18).

LA VALLIÈRE (Louis-César LA BAUME LE BLANC, duc DE), petit neveu de la précédente, bibliophile célèbre, né à Paris en 1708, mort en 1780. Pourvu de la charge honorifique de grand-fauconnier de la couronne, La Vallière consacra ses loisirs à l'étude, et rassembla, dans son château de Montrouge, une immense collection de livres qui ont fait sa célébrité. Ces livres, pour la plupart achetés en 1788, par le comte d'Artois, et payés par le roi, furent réunis à la bibliothèque de l'Arsenal. On en a publié le catalogue en deux parties, (1783, 3 vol. in-8°, et 1788, 6 vol. in-8°). Parmi ces ouvrages se trouve la *Guirlande de Julie*, recueil de peintures admirables et de vers fort médiocres, chef-d'œuvre du célèbre calligraphe Jarry. La Vallière se rendit également fameux par le nombre de ses maîtresses et par ses profusions. Il rédigea avec ses commensaux, Marin et Mercier de Saint-Léger, la *Bibliothèque du théâtre français* (1768, 3 vol. in-12), recueil d'analyses, avec extraits, des pièces antérieures à la seconde moitié du XVIIe siècle.

LAVALLOIS, OISE s. et adj. (la-va-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de Laval; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* LAVALLOIS. *La population* LAVALLOISE.

Lavament (LOU), *conte foirous, per Moussu Poutringuo, apouthicari* (Marseille, 1854, in-8°). C'est une gauloiserie dont le principal mérite est l'originalité des expressions et le pittoresque de la langue; de plus, cette *bluette*, si l'on peut donner des noms de fleurs à des sujets de ce genre, est contée avec beaucoup de gaieté et une vivacité toute marseillaise. Ici la forme fera pardonner le fond.

Le gardien des pères capucins est un peu malade; il appelle un frère lai :

Frèro Macary,
Vai-t'en chez Castélan, qu'es noustre apouthicari
Li prendre un lavament et mi lou pourtaras;
Mai que siégui (qu'il soit) ben caoud (chaud)! — Li
[va d'aquestou pas,
Moun reverand...

Le frère part, court, arrive à la boutique, dit qu'il vient de la part du gardien du couvent, pour *prendre* un lavement. « Rien de plus facile, répond l'apothicaire; passe dans la cuisine et mets culottes bas. » Le pauvre frère a beau dire et beau faire, il reçoit un copieux clystère, qu'il court en toute hâte porter à son supérieur. Mais la route est bien longue : le moindre faux pas amène un accident... Prrrrrrr... « une fusée de lavement s'échappe. » Il a beau se tenir à quatre, serrer les dents, les poings et le reste...,

De tens en tens, pas mens, n'escapo quonque goutto.

Enfin frère Macary arrive à la porte du couvent, se pend à la sonnette, et monte, d'une enjambée, l'escalier de son directeur.

Lou gardien, per bouenhur, demouèravo aou pre-
[mier.

Il entre :

« Mon révérand, ounte foou que lou metti?
— Ah! siés-tu? — Diga leou, car ooutramen n'en
[petti.
A grand peno à la fin n'en siou vengu à bout.
— Dé qué? — Doou lavament, mais vous l'advou
[pas tout.
. . . Pouso-lou prochi dé la cuvetto.
— Lou voou mettre dédins, ana, sabi qu'es netto.
—Mai si réfrègeara. — N'agué pas poou, vous diou;
Quand mé l'an séringa, mi brûlavo tout viou. »
Frèro Macary, lors desboutouna sa vesto,
Si desbrayo et puis, prrrrr... « *Vaqui tout ce qué*
[*resto.* »

« Mon révérend, où faut-il que je le mette? — Ah! c'est toi. — Dites vite, car autrement j'éclate. A grand'peine à la fin j'en suis venu à bout. — De quoi? — Du lavement; mais vous ne l'avez pas tout entier... — Pose-le près de la cuvette. — Je vais le mettre dedans; vous savez qu'elle est propre. — Mais il se refroidira. — N'ayez pas peur, vous dis-je. Quand on me l'a seringué, il me brûlait tout vif. » Frère Macaire, alors, déboutonne sa veste, se déculotte et puis, prrrr... « *Voilà*, dit-il, *tout ce qui reste.* »

Le *Lavament* de Poutringuo paraît avoir été du goût des Marseillais, car, en sept ans, il a eu l'honneur de trois éditions.

LAVANA, mauvais génie de la mythologie indienne, fils de l'asoura Modhou et de Coumbhinasî, fille de Visravas et sœur de Râvana. Il tenait de son père un trident que celui-ci avait reçu de Siva, et qui le rendait invincible. Un frère de Râma, Satroughna, le vainquit et le tua en le surprenant sans cette arme. Lavana était souverain de Mathoura. Son vainqueur lui succéda.

LAVANCHE s. f. (la-van-che — altér. du mot *avalanche*). Syn. d'AVALANCHE. ‖ Eboulement de terre plus ou moins considérable, qui arrive assez fréquemment dans les falaises et dans les montagnes. ‖ Torrent de boue et de pierres qui se précipite d'une montagne après un violent orage. ‖ On dit aussi LAVANGE.

LAVANDE s. f. (la-van-de — de l'ital. *lavanda*, action de laver, fait du lat. *lavare*, laver, parce que cette plante fournit une eau de senteur avec laquelle on se lave). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent : *La* LAVANDE *forme de charmants petits buissons, parfois hauts de près d'un mètre.* (Berthoud.) *La* LAVANDE *croît naturellement sur les montagnes de Provence et du Languedoc, comme, du reste, la sauge et le romarin.* (Raspail.)

— Comm. *Eau de lavande*, Solution de lavande dans l'esprit-de-vin : *Un flacon d'*EAU DE LAVANDE.

— **Encycl.** Les *lavandes* sont de petits arbrisseaux ou sous-arbrisseaux, à rameaux tétragones, portant des feuilles opposées, entières ou plus ou moins profondément découpées. Les fleurs, généralement violacées, groupées en épis terminaux cylindriques et pédonculés, présentent un calice ovoïde, à cinq dents peu marquées, accompagné d'une bractée; une corolle à tube long, à limbe divisé en cinq lobes arrondis, inégaux, groupés en deux lèvres; quatre étamines didynames, incluses. Le fruit se compose de quatre akènes petits, ovoïdes, arrondis. Les espèces assez nombreuses que renferme ce genre croissent en Europe ou dans le nord de l'Afrique; la plupart d'entre elles sont cultivées en France, soit pour les essences qu'elles fournissent, soit pour l'ornementation des jardins. Leurs propriétés, assez actives, sont dues surtout à une huile essentielle qu'on en retire par la distillation. Elles sont stimulantes, et employées contre les affections nerveuses atoniques, les débilités, l'asthme humide, etc. A l'extérieur, on les a préconisées comme toniques et résolutives.

— *Lavande officinale* (*Lavanda vera*, D. C.) Cet arbuste, haut de 0m,50 à 1 mètre, forme de jolis buissons qui sont, de juin à septembre, décorés de leurs épis fleuris. Son port élégant, ses feuilles d'un vert glauque ou cendré, généralement étroites, ses fleurs bleuâtres lui donnent un aspect agréable. Il est originaire des provinces méridionales de la France, très-commun en Espagne, où il couvre de vastes espaces de terrains arides. Son odeur est forte et camphrée; sa saveur est aromatique, propriété qu'il doit à l'essence qu'il renferme, et qui est un hydrocarbure de la série du térébène. La médecine fait usage de la plante entière comme excitante, sternutatoire, tonique. La *lavande* entre dans la composition de l'eau de *lavande* des parfumeurs et dans plusieurs préparations pharmaceutiques.

En Angleterre, on cultive en grand, comme branche de commerce, la *lavande* commune. On choisit à cet effet un terrain sec, sablonneux, que l'on ameublit par des labours et des binages multipliés, mais on ne le fume point. La graine se sème très-clair au commencement du printemps, sur couche exposée au soleil levant; on couvre peu; la graine lève vingt ou trente jours après, et, lorsqu'elle a acquis la force nécessaire, on la transplante à 0m,30 de distance, en lignes éloignées d'un mètre les unes des autres. Nous pourrions, et avec plus de profit, nous adonner en France à cette culture, et enrichir ainsi nos pays du Centre.

Dans les environs du mont Ventoux (Vaucluse), la récolte de la *lavande* et la distillation de ses fleurs constituent une branche de commerce assez importante. On fabrique, en moyenne, de 3,000 à 4,000 kilogr. d'huile volatile, qui donnent une valeur numérique de 20,000 à 30,000 fr. Nous dirons ici que cette essence est rarement pure dans le commerce; on la falsifie avec des huiles grasses, de l'essence de térébenthine, ou avec un digesté de cette dernière substance sur les fleurs de la plante ou de la *lavandula spica*.

Les ménagères conservent les épis de la *lavande* officinale et s'en servent pour préserver, dans les garde-robes, le linge des insectes; de fait, l'odeur de cette plante les chasse, propriété qu'elle doit à son essence et aux petites quantités de camphre qu'elle renferme.

La *lavande* est une des plantes qui croissent dans les oasis du désert, et dont la vue et le parfum réjouissent le plus les voyageurs des caravanes. Voici ce que lui fait dire d'elle-même Azz-Eddin-El-Mocadessi, dans son livre *Des oiseaux et des fleurs*. « Mon odeur fraîche et aromatique parfume le Bédouin solitaire; mon exhalaison humide charme l'odorat de ceux qui se reposent auprès de moi : aussi, lorsque le chamelier vient à décrire mes rares qualités aux gens de la caravane, ne peuvent-ils s'empêcher de reconnaître avec attendrissement mon mérite. » (*Allégorie* XII.)

— *Lavande spic* (*Lavanda spica*, D. C.). Confondue, par les botanistes du commencement de ce siècle, avec la précédente, elle en diffère par ses feuilles élargies au sommet et comme spatulées, par ses calices non cotonneux et par la forme de ses bractées. On la cultive également dans les jardins. Les parfumeurs de Provence en retirent une huile volatile très-odorante, connue sous le nom vulgaire d'huile d'aspic. Cette substance est souvent employée en médecine vétérinaire, surtout dans la confection des onguents. Elle était connue des Romains, qui n'employaient qu'elle pour préparer les eaux distillées qui leur servaient pour parfumer les bains et les eaux des autres ablutions, et c'est même à elle qu'ils donnèrent le nom de *lavandula*. Elle est commune aussi en Espagne et sur les rochers des pays chauds.

— *Lavande stœchas* ou *dentelée* (*Lavanda stœchas*, L.). Elle croît dans les contrées méridionales de la France, dans les endroits pierreux et incultes; l'Espagne et les Canaries en sont couvertes. Elle forme un arbuste de 1 mètre environ d'élévation. Ses feuilles sont persistantes, linéaires, étroites. Ses fleurs forment un épi ovoïde, dont les bractées, surtout celles du sommet, sont beaucoup plus grandes que les fleurs et colorées en violet. Elle fleurit de mai à septembre. On l'a employée dans les débuts de la paralysie progressive (paralysie des aliénés), dans les affections dites hypocondriaques, et même dans l'épilepsie.

— *Lavande à feuilles d'aurone* (*Lavanda abrotanoides*, D. C.) des îles Canaries. Elle se cultive en pot, sous la température de Paris, où elle fleurit en juin et en juillet; on la rentre dans l'orangerie durant les pluies froides et surtout l'hiver. Elle a de belles fleurs d'un bleu foncé. Nous citerons encore la *Lavanda pinnata* et la *Lavanda multifida*, L.

— Pharm. V. EAU DE LAVANDE.

LAVANDER s. m. (la-van-dèr). Comm. Espèce de linge ouvré qu'on fabrique en Flandre.

LAVANDERIE s. f. (la-van-de-rî — rad. *laver*). Lieu où les lavandières lavent leur linge. ‖ Mot usité dans certains départements.

LAVANDIER s. m. (la-van-dié — du lat. *lavare*, laver). Nom donné, dans certaines cours, à l'officier chargé de surveiller le blanchissage du linge.

— *Lavandier du corps*, Officier de la chambre de la reine, qui était chargé d'un service de propreté, et qui jouissait des priviléges ordinaires des commensaux.

— Alchim. *Lavandier des philosophes*, Nom donné à l'étain par les alchimistes.

LAVANDIÈRE s. f. (la-van-diè-re — du lat. *lavare*, laver). Femme qui lave le linge : *Le colporteur salue en passant le laboureur et le berger, mais ne s'amuse pas à causer avec la fraîche* LAVANDIÈRE, *qui l'agace par un sourire.* (A. Achard.)

. . . Qu'est ce bruit? Ce sont les *lavandières*,
Qui passent, en chantant, là-bas dans les bruyères.
V. HUGO.

‖ Ce mot a vieilli, pour faire place au mot BLANCHISSEUSE, qui est plus vulgaire et moins expressif.

— Superst. Nom donné, en Normandie et en Bretagne, à des fées qui battent le linge avec une main de fer et assomment les curieux indiscrets.

— Navig. Bateau à fond plat, non ponté, de forme assez allongée, long de 25 à 40 mètres, large de 6 à 7 mètres, du port de 200 à 300 tonneaux, assez semblable à un bateau de blanchisseuse, et qui est surtout en usage sur la Marne et la haute Seine.

— Ornith. Nom vulgaire de la plupart des bergeronnettes.

— Ichthyol. Nom vulgaire du callionyme lyre, appelé aussi SOURIS DE MER.

— **Encycl.** Ornith. Les *lavandières* appartiennent au même genre que les bergeronnettes, et on peut leur appliquer presque tout ce que nous avons dit sur ces dernières. Elles s'en distinguent toutefois par l'ongle de leur pouce, qui est recourbé et qui n'est pas plus long que le doigt qu'il termine, comme aussi par quelques détails particuliers dans les mœurs. Elles fréquentent le bord des eaux, et on les trouve souvent aux environs des lavoirs et des buanderies, d'où leur nom, et aussi celui de *batte-lessive*, que leur donnent les vieux auteurs. L'espèce la plus remarquable est la *lavandière* proprement dite, ou *bergeronnette grise*. On peut citer encore la *lavandière lugubre*. V. BERGERONNETTE.

Lavandière italienne (UNE), la *Lavandara*, tableau d'Ernest Hébert; Salon de 1869. Cette lavandière est une jeune fille de treize à quatorze ans, debout près d'un bassin de pierre où tombe l'eau d'une source. Son charmant visage, qu'ombrage un capuchon d'étoffe rayée, a des demi-teintes chaudes et vermeilles; ses grands yeux noirs, tournés vers nous, mais un peu baissés, sont pleins de feu; ses lèvres sont presque aussi rouges que son collier de corail; sa taille, d'une gracilité enfantine, se dessine, svelte et souple, sous sa robe blanche; la fraîcheur de l'eau fait affluer le sang dans ses mains mignonnes, appuyées sur du linge mouillé, au bord du lavoir vers lequel elle se penche.

Cette ravissante fillette est une des meilleures créations de M. Hébert : jamais le peintre de la *Mal'aria* n'a déployé plus de fermeté de dessin et de couleur, plus de grâce et de poésie. Le tableau, exposé au Salon de 1869, faisait alors partie de la collection de Mme Erard.

Lavandières des côtes de Bretagne (LES), tableau de Jules Breton; Salon de 1870. Cette composition, une des plus importantes de l'auteur, ne comprend pas moins de quatorze figures de femmes groupées autour d'une source, à une petite distance de la mer. Trois d'entre elles sont accroupies et vues de dos; la plus jeune, occupée à remuer du linge dans le courant de l'eau, a une tournure charmante. Une quatrième, debout et retroussant ses manches, parle à sa voisine qui l'écoute en savonnant. Une autre bat son linge. Au second plan, une fileuse est assise et regarde la mer; une femme étend des hardes sur les rochers; une fillette apporte un paquet.

M. Breton a traité ce sujet rustique avec beaucoup de vérité, de simplicité et de délicatesse.

Beaucoup d'autres artistes ont représenté des *Laveuses.* La plupart, comme le Bolognèse, Boissieu et H. Fragonard, dont les tableaux sont au Louvre, ont donné plus d'importance au paysage qu'aux figures. Ainsi a fait encore Joseph Vernet, dans une composition qui a été gravée par Baquoy.

Une statue de bronze représentant une *Laveuse arabe* a été exposée, par M. Ch.-A. Bourgeois, au Salon de 1868.

LAVANDULA s. f. (la-van-du-la — du lat. *lavare*, laver). Bot. Nom scientifique latin du genre lavande.

LAVANÈSE s. f. (la-va-nè-ze — du lat. *lavare*, laver). Bot. Nom vulgaire du galéga.

LAVANGA s. m. (la-van-ga — altér. de *luvunga*). Bot. V. LUVUNGA.

LAVANGE s. f. (la-van-je). V. LAVANCHE.

LAVANHA ou **LABANA** (Jean-Baptiste), mathématicien et historien espagnol, mort en 1625. Après avoir complété son instruction à Rome, il devint historiographe de Philippe III, fut chargé de recueillir dans les Pays-Bas des matériaux pour une histoire généalogique de la monarchie espagnole, puis enseigna la cosmographie à Philippe IV, qui le combla de faveurs. Lavanha écrivait avec une égale facilité en portugais et en espagnol, mais son style est gâté par un excessif abus du gongorisme. Ses principaux ouvrages sont : *Regimento nautico* (Lisbonne, 1595, in-4°); *Viagem da catholica real Magestade d'el rey D. Felippe II ao reino de Portugal* (1622, in-fol.), livre intéressant; *Naufragio da nao Santo-Alberto e itinerario da gente que d'elle se salvou* (Lisbonne, 1597, in-8°).

LAVARDAC, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Nérac, sur la Bayse; pop. aggl. 1,284 hab. — pop. tot. 2,240 hab. Fabrication de bouchons, eaux-de-vie, farines. Vestiges de constructions romaines; restes d'anciens murs dans l'église restaurée.

LAVARDIN, village et commune de France (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Vendôme; 433 hab. Blanchisseries de toiles; fabrication de grosse bonneterie. On y voit les ruines des murailles qui entouraient autrefois le bourg, et les restes du château situé sur la rive gauche du Loir et pris, en 1590, par le prince de Conti. On y conserve à la mairie la capitulation accordée par le prince au capitaine Duvignau.

LAVARDIN (Jacques DE RANAY DE), littérateur français, mort vers 1590. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il était un gentilhomme de Touraine et qu'il cultiva les lettres avec un certain succès. Nous citerons de lui : la *Célestine* (1578), traduction libre de la comédie espagnole de Rojas; *Histoire de Georges Castriot* (1576), traduction de Barlezio, et *Traité de l'amour humain* (1588), traduction de Flaminio de Nobili.

LAVARDIN (Jean DE RANAY DE), théologien français, frère du précédent, mort vers la fin du XVIe siècle. Il devint abbé de l'Etoile, de l'ordre de Prémontré. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages devenus rares. Les principaux sont : *Discours chrétiens et orthodoxes* (Paris, 1567, in-8°); *Abrégé de la guerre des Juifs* (Paris, 1575); le *Retour d'un gentilhomme à l'Eglise catholique* (Paris, 1582); *Recueil de la vie et conversation de la sainte Vierge* (1585, in-8°). Il a laissé plusieurs traductions.

LAVARDIN (Jean DE BEAUMANOIR, maréchal DE), né dans le Maine en 1551, mort à Paris en 1614. Elevé dans la religion protestante et compagnon d'enfance de Henri IV, il servit quelque temps avec les huguenots, puis il se fit catholique, après la Saint-Barthélemy, et commanda sous Joyeuse à la bataille de Coutras (1587). En 1589, il quitta le parti de la cour pour celui de la Ligue, et, en 1595, il se vendit à Henri IV pour les titres de gouverneur du Maine et de maréchal de France. Il se trouvait dans la voiture du roi quand celui-ci fut assassiné par Ravaillac. Lavardin fut chargé, sous Louis XIII, d'une mission extraordinaire en Angleterre (1612), et remplit, cette même année, les fonctions de grand maître de France au sacre du jeune roi. C'était un homme versatile et plein de présomption.

LAVARDIN (Charles-Henri DE BEAUMANOIR, marquis DE), diplomate français, arrière-petit-fils du précédent, né en 1643, mort en 1701. Il fut envoyé en ambassade à Rome (1687), par Louis XIV, pour y braver Innocent XI, qui refusait de reconnaître les quatre articles arrêtés par l'assemblée du clergé français de 1682. Il entra à Rome malgré le pape et comme un triomphateur; mais Innocent XI, inflexible, refusa de donner audience à l'envoyé du grand roi, et l'excommunia. Lavardin était lieutenant général au gouvernement de Bretagne. « C'est le moins lâche et le moins bas courtisan que j'aie jamais vu, » disait de lui Mme de Sévigné. — Voltaire nous parle d'un autre LAVARDIN, évêque du Mans, qui riait de tout, et qui institua un ordre de gourmets.

LA VARENNE (Guillaume FOUQUET, marquis DE), diplomate français, né à La Flèche en 1560, mort en 1616. Cet homme, qui exerçait officiellement auprès de Henri IV le métier de *pourvoyeur* et lui fournissait des maîtresses, au dire de d'Aubigné, avait commencé par être cuisinier de Madame. Ses ignobles services furent récompensés par Henri IV : il devint successivement marquis de La Varenne, porte-manteau du roi, conseiller du roi, contrôleur général des postes, gouverneur de La Flèche. Doué d'un esprit souple et délié, La Varenne montra une grande habileté dans les diverses missions qui lui furent confiées. Il obtint notamment de la reine d'Angleterre un secours important de troupes et parvint à découvrir toutes les intrigues de Philippe II en France, en se rendant à Madrid et en s'y faisant passer pour un envoyé de la Ligue. La Varenne établit à La Flèche un collége de jésuites richement doté, et il contribua au rappel des Pères. Ceux-ci ne furent pas ingrats; ils lui élevèrent dans leur église un riche tombeau, et peu s'en fallut qu'ils ne le fissent canoniser.

LA VARENNE (Pierre-Charles MATHON DE), agent politique et publiciste français, né au mois de décembre 1828, mort à Carnac (Morbihan) en août 1867. Il appartenait à une des plus anciennes familles de Bretagne. Lors de la révolution de 1848, il s'improvisa délégué du peuple à l'Hôtel de ville. Evincé de la politique, il ne tarda pas à se tourner contre la République et chercha des moyens d'existence dans un genre de littérature qui avait alors quelque succès. Deux brochures, le *Gouvernement provisoire et l'Hôtel de ville* (1850); les *Rouges peints par eux-mêmes* (1850) datent de cette époque. Ce sont de pauvres productions mises au service d'une réaction misérable et qui ne font guère honneur à leur auteur. En 1853, il donna un roman historique, la *Comtesse de Marciac* (in-8°), qui fut peu remarqué.

Successivement collaborateur de la *Chronique*, de la *Gazette de Paris*, de *Diogène* (1858), il entra, vers la fin de 1859, à la rédaction de l'*Opinion nationale* qui se fondait, et envoya depuis lors d'Italie, où il était allé se consacrer à la cause de l'unité italienne, des correspondances politiques à divers journaux de Paris. A de nombreuses brochures ayant trait à la situation de l'Italie succédèrent diverses publications sur l'histoire contemporaine de ce pays. Nous citerons entre autres : les *Autrichiens et l'Italie* (1857, in-18, 4e édit.); *Lettres italiennes* (1858, in-18); *Campagne d'Italie en* 1859 (in-8°); l'*Italie centrale* (1860, in-18, 3e édit.); le *Pape et les Romagnes* (in-8°); la *Révolution sicilienne et l'expédition de Garibaldi* (1860, in-18, 3e édit.); *Victor-Emmanuel, roi d'Italie* (1861, in-18); la *Vie et la mort de Charles-Albert*, traduit de Louis Cibrario et annoté (1862, gr. in-18); le *Roi Victor-Emmanuel* (1820-1864), étude historique et biographique (1864, in-18); la *Vérité sur les événements de Turin en septembre* 1864 (1865, in-18). On lui doit encore une *Histoire de l'Italie nouvelle*, dont il n'a paru que le premier volume, et les *Lettres du comte de Cavour à M. Rattazzi*. Il terminait une étude sur Crispi et venait de publier une brochure politique intitulée la *Coalition russo-prussienne*, lorsqu'une mort subite l'emporta. Il avait publié, en 1865, la *Comtesse de Chateaubriand*, drame en cinq actes, qu'aucun théâtre n'avait voulu représenter, malgré de nombreuses sollicitations dont le récit se trouve tout au long contenu dans la préface.

Jusque-là le nom de La Varenne avait fait peu de bruit dans le monde; mais les hommes qui, par état, sont au courant des menées les plus secrètes de la politique savaient sur son compte beaucoup de choses. Ils n'ignoraient pas qu'il avait entretenu des relations, d'une part avec les personnages politiques les plus considérables de l'Italie, avec presque tous les ministres qui, depuis Cavour, avaient traversé les affaires de ce pays, et d'autre part avec les directeurs de certains journaux politiques de France. Quel avait été au juste le caractère de ces relations? C'était là un mystère dont La Varenne espérait bien que les voiles ne seraient jamais écartés. Aussi avait-il eu soin de renfermer dans une caisse, soigneusement fermée, tous les papiers qu'il entendait soustraire à l'indiscrétion de ses contemporains et même à la curiosité plus légitime de la postérité. Il avait pensé qu'il suffisait de cette inscription : « Papiers à brûler après ma mort » pour que personne ne se crût le droit de violer la volonté d'un défunt et de briser en quelque sorte le cachet de la lettre qu'il avait close. Mais La Varenne avait acquis assez vite une fortune importante; on parlait même d'un palais qu'il s'était fait construire en Italie, sans compter la retraite par lui bâtie à Carnac, sur le bord de la mer. Il laissait donc un bel héritage, que se disputaient d'une part le frère et la mère, d'autre part deux enfants, que Charles de La Varenne avait légitimés par un mariage contracté en Italie, quatre ans avant sa mort, avec Mlle Marie Kau, morte elle-même en 1863. Le frère et la mère poursuivaient la nullité du mariage et aussi la nullité d'un testament qui transmettait toute la fortune à ces deux enfants. Lorsque l'inventaire fit découvrir la caisse contenant les papiers que le décédé destinait au feu, les héritiers et les légataires intervinrent et demandèrent en référé qu'avant de procéder à l'auto-da-fé on recherchât si, parmi ces papiers, il n'y en avait pas quelques-uns qui touchaient à des intérêts de famille. Un peu plus tard, la mère demanda que ces papiers lui fussent remis personnellement : c'était à elle que revenait, disait-elle, le soin d'exécuter la dernière volonté de son fils. La vérité est qu'un incident avait surgi tout à coup à l'occasion de la double demande en nullité, dont nous avons parlé plus haut. Cet incident était relatif aux révélations très-curieuses contenues, disait-on, dans les papiers de la cassette, sur les affaires italiennes et sur le rôle joué par Charles de La Varenne au milieu des agitations politiques de ces derniers temps. L'auteur de cet incident était M. de Kervéguen, député au Corps législatif qui, dans la séance du 10 décembre 1859, avait formulé à la tribune, contre certains journaux, des accusations dont la preuve se trouvait, prétendait-il, dans les papiers du défunt. Or, M. de Kervéguen avait promis d'apporter ces preuves devant un tribunal d'honneur; par l'entremise d'un abbé, il avait obtenu, de la mère de La Varenne, une promesse qu'elle lui livrerait les pièces, qui tendraient à justifier les accusations dirigées par lui contre une partie de la presse française. Le juge de référé, après avoir fait secrètement l'examen de toutes les pièces, déclara que cinq paquets par lui composés pouvaient être inventoriés, mais qu'il y aurait *quelque inconvénient* à inventorier le sixième paquet « compromettant pour des tiers. » Ce sixième paquet devint aussitôt célèbre; sous le cachet du président de la première chambre du tribunal civil de la Seine, il alla enfouir ses secrets et ses mystères dans la poussière du greffe. Mais un ancien secrétaire de La Varenne en avait autrefois fait le dépouillement; il en donna d'abord une analyse que les journaux reproduisirent à l'envi, tant la curiosité publique était excitée. Puis un journal officieux, bien connu par ses violences contre la presse démocratique, publia une série de documents qu'il prétendait avoir été copiés sur les pièces elles-mêmes; mais il eut bien soin de laisser en blanc les noms d'amis et les titres d'organes du gouvernement impérial qui eussent été, les uns et les autres, compromis gravement en cette circonstance. Tout le tapage qui se fit pendant plusieurs mois autour de ce fameux sixième paquet communiqua une célébrité d'outre-tombe à Charles de La Varenne. Il devint une sorte de personnage posthume. On comprit quels services il avait rendus à la cause italienne et de quel genre particulier étaient ces services. En se livrant, entre Turin et Paris, à un va-et-vient perpétuel, il avait çà et là accroché à bon nombre de boutonnières des croix et des plaques et distribué des sommes fort importantes. Ce courtage politique et ce métier de commissionnaire en rubans lui avaient largement profité. Agent particulier du roi, des ministres, Charles de La Varenne n'en était pas moins dans tous les secrets du comité garibaldien qui s'était constitué à Paris. Comme il n'était pas sans mérite, il serait sans doute allé fort loin dans la ténébreuse carrière qu'il s'était choisie, si une mort subite et tout à fait imprévue ne l'avait emporté avant même qu'il eût atteint sa trente-neuvième année. Peut-être eût-il désiré qu'il se fît moins de bruit autour de sa tombe. Mais comme si ce n'était pas assez du scandale soulevé par les déclarations du député Kervéguen, son frère et sa mère ont encore poursuivi, pendant plus d'une année, devant toutes les juridictions, leurs attaques contre la validité du mariage contracté par lui, en Italie, en 1863, arrachant ainsi, après le voile qui semblait devoir à jamais recouvrir sa vie politique, le voile qu'il avait pris soin de jeter lui-même sur sa vie privée.

LAVARET s. m. (la-va-rè). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmonoïdes, voisin des truites : *Les* LAVARETS *forment actuellement un genre distinct.* (De Jussieu.)

— Ornith. Espèce de faucon.

— **Encycl.** Le *lavaret* est l'espèce principale du genre corégone. C'est un poisson qui dépasse rarement la longueur de 0m,40; on le distingue facilement par la forme de son corps, à peu près également comprimé de l'avant à l'arrière, et par sa tête, relativement petite, à museau atténué et tronqué au bout, de manière à ne former qu'une faible saillie au-dessus de la mâchoire inférieure. Sa couleur est d'un beau blanc d'argent sur les côtés et sur le ventre, gris bleuâtre ou verdâtre sur le dos, avec les nageoires lavées de gris noirâtre. Tout le dessus du corps est parsemé de points noirs, souvent si nombreux qu'ils donnent à l'animal une teinte plus sombre. Ses écailles sont de médiocre dimension, très-courtes par rapport à leur largeur; aussi en compte-t-on près d'une centaine dans toute la longueur du corps. On dit qu'il peut atteindre le poids de deux kilogrammes. « Les *lavarets* se tiennent habituellement dans les eaux profondes; mais, vers la seconde moitié de novembre, ils se rapprochent des rivages, et se réunissent en grandes troupes pour venir frayer, ce qui a lieu pendant deux ou trois semaines, de novembre à décembre. Les assertions des auteurs relativement à l'époque à laquelle fraye cette espèce sont fort contradictoires. On a été fixé à cet égard depuis qu'on s'est occupé de la propagation du *lavaret* dans des eaux où il n'existait pas, et depuis les observations de M. Vogt. » En France, on trouve ce poisson dans le lac du Bourget, où il est très-abondant; il forme une importante ressource pour les habitants des localités voisines, et surtout de la ville d'Aix, où on le regarde comme un poisson sans égal, et par conséquent supérieur même à la féra. On l'a signalé aussi dans les cours d'eau de la Bresse et du Dauphiné, et même dans le Rhin; mais cette dernière station paraît douteuse. Il n'existe pas dans le lac de Genève; mais on le trouve dans ceux de Constance, de Neufchâtel et de Zug, ainsi que dans la plupart des lacs de la Bavière et de l'Autriche; enfin on l'a trouvé dans les eaux douces de l'Angleterre et de la Suède. Suivant les localités qu'il habite, il affecte des variations de couleur assez grandes pour avoir fait croire parfois à l'existence d'espèces particulières : tels sont surtout les *lavarets* du lac de Neufchâtel. La chair de ce poisson est blanche, assez molle, délicate et d'un très-bon goût. On dit que le *lavaret* détruit beaucoup d'œufs d'autres poissons.

LAVASSE s. f. (la-va-se — rad. *laver*). Pluie abondante et impétueuse : *Les* LAVASSES *font souvent déborder les petites rivières, et en font des torrents qui font bien du tort dans les campagnes.* (Trév.)

— Fam. Aliment liquide ou solide trop étendu d'eau : *Cette soupe n'est que de la* LAVASSE. *Quelle* LAVASSE *que ce vin! Mermès boit le café apporté par Thérésa à son maître, tout en déclarant que c'est de la* LAVASSE. (Th. Gautier.)

— Techn. Pierre qui sert à couvrir les toits.

LAVATER (Louis), théologien protestant suisse, né à Kybourg en 1527, mort à Zurich en 1586. Il fit ses études à Strasbourg, à Paris et en Italie, et se lia avec le réformateur Bucer, avec Ramus et plusieurs autres savants réformés. A son retour à Zurich, il fut nommé chanoine, et, en 1585, premier pasteur de la ville. On a de lui : *De ritibus et institutis Ecclesiæ tigurinæ* (Zurich, 1559, in-8°); *Historia de origine et progressu controversiæ sacramentariæ de Cœna Domini* (Zurich, 1563); *De la vie et de la mort de Henri Bullinger* (Zurich, 1576); *Catalogus omnium fere cometarum ab Augusti temporibus usque ad annum* 1586 (Zurich, 1587, in-8°).

LAVATER (Henri), médecin suisse, né à Zurich en 1560, mort dans la même ville en 1625. Il professa la physique et les mathématiques à Zurich, et accompagna, en 1595, la députation helvétique envoyée à Henri IV. Ses principaux ouvrages sont : *Defensio medicorum galenicorum* (1610); *Epitome philosophiæ naturalis* (1621). — Son fils et son successeur dans sa chaire, Jean-Henri LAVATER, né à Zurich en 1611, mort en 1691, voyagea dans une partie de l'Europe, et laissa une *Analyse des eaux thermales* (1667); *Règlements pour la peste* (1668).

LAVATER (Jean-Gaspard), philosophe, poëte, orateur et théologien protestant suisse, né à Zurich en 1741, mort dans la même ville en 1801. Le jeune Lavater avait une de ces imaginations naïves qu'enchantent ou effrayent les récits de l'autre monde. Il montra de bonne heure une piété tendre; aussi sa famille, profondément religieuse, se disposa-t-elle à faire de lui un pasteur de l'Eglise de Zurich. Lavater fit ses études avec distinction dans sa ville natale. Son premier essai littéraire fut un pamphlet auquel il collabora, et qui était dirigé contre un magistrat à qui la jeunesse de Zurich était hostile. Une pareille escapade n'était pas faite pour convenir à sa famille, une de ces vieilles familles réformées, austères et opiniâtres dans leur foi étroite. Le père de Lavater était inoffensif, et le jeune homme n'avait rien à en craindre; mais sa mère était d'un autre caractère. Après quelques tiraillements intérieurs, afin de corriger le jeune homme de son humeur frondeuse, on l'envoya en Allemagne (1763), en même temps que deux amis de son âge, dont l'un était le peintre Fuessli. Il vécut quelque temps à Berlin sous la férule du docteur Spalding, à qui ses parents l'avaient confié. Quand Lavater revint à Zurich, où on le fit diacre en 1769, il n'était plus exposé à se compromettre par la légèreté de sa conduite : l'éducation germanique l'avait entièrement corrigé. Il fut bientôt élevé à la dignité de pasteur de l'église Saint-Pierre de Zurich. Il put dès lors se livrer à son goût pour les lettres. On remarque, parmi un grand nombre d'opuscules émanés de lui à cette époque, des *Vues sur l'éternité* ou *Considérations sur l'état de la vie future* (1768). Il avait publié l'année précédente des *Chansons helvétiques* encore estimées de nos jours, bien qu'elles fussent médiocres. Les *Cantiques sacrés*, qui virent le jour quelque temps après, ne valaient pas mieux. Les sermons qu'il prononça dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques obtinrent un moment de vogue; mais, en général, il écrivait et parlait d'une manière trop hâtive. En quelques années, il fit imprimer une plus volumineuse collection de sermons que n'en écrivit Bourdaloue dans toute sa carrière. Le recueil de ses poésies n'est guère moins volumineux. On distingue parmi elles une *Nouvelle Messiade;* celle de Klopstock émerveillait alors l'Allemagne, et l'œuvre de Lavater n'en est qu'une pâle imitation. Les poëmes épiques ne lui coûtaient rien à composer. En même temps que sa *Nouvelle Messiade*, il publiait deux autres épopées : *Joseph d'Arimathie* et le *Cœur humain*, cette dernière en six chants.

Le peu de succès de ses essais poétiques l'engagèrent à se tourner du côté de la théologie. Ses travaux dans ce nouveau genre ont le même caractère hâtif, la même abondance médiocre. Le *Ponce-Pilate* est une sorte de poëme en prose interminable. La *Bibliothèque naturelle* (1790-1792, 24 vol. in-12) a le même caractère. Lavater était dès lors entré dans les voies d'un illuminisme peu conforme aux idées de son siècle. Frappé de l'insuffisance de la raison, il voulut chercher à y suppéer par la foi. Il était fortement persuadé que Dieu a des dons particuliers pour ceux qui l'invoquent. L'étude des sciences occultes l'avait amené à imaginer dans les choses de la nature une foule de rapports inconnus au vulgaire, et il en vint à croire que la Providence avait eu pour lui une bienveillance qu'elle refusait à tout autre. Au contact des doctrines mystiques dont il faisait son élément quotidien, la sensibilité avait pris chez lui un développement extraordinaire, au détriment, il faut le dire, de ses autres facultés mentales. Cette disposition l'entraîna à des écarts de crédulité qui prêtaient à rire à ses adversaires. Ils lui reprochèrent d'être un disciple de Cagliostro, de Mesmer et d'autres illuminés.

On conçoit difficilement comment, malgré ses occupations pastorales, Lavater a pu trouver tant de temps pour écrire. Il suppléait, il est vrai, au défaut de temps par une distribution habile de ses journées : elles étaient réglées d'avance avec précision, et il suivait avec une ponctualité scrupuleuse le règlement qu'il s'était imposé. Lavater possédait aussi un talent de conversation remarquable. Il avait sur toutes choses des idées qu'il s'était faites lui-même, qui ne cadraient souvent pas avec la réalité, mais qu'il avait l'art de rendre spécieuses, outre que son imagination venait à son secours pour lui fournir des arguments dont personne ne se fût avisé. Du reste, la bonté rayonnait de sa personne et donnait à sa physionomie un attrait si singulier, qu'on était ensuite étonné de s'être laissé persuader un moment de choses qui paraissaient tout simplement absurdes, quand il n'était plus là pour les appuyer de son éloquent sourire. La sympathie était chez Lavater une fontaine à laquelle tout le monde voulait boire, dit un contemporain. On se surprenait malgré soi à se laisser ravir par cette puissance secrète de l'amour mystique égaré dans une âme moderne et comme dépaysé en un temps d'incrédulité et de rationalisme totalement étranger à l'esprit religieux ; et puis il était si bien convaincu de tout ce qu'il pensait et mettait tant d'amour-propre à le persuader à autrui, qu'on se fût volontiers laissé persuader pour le seul plaisir de lui être agréable.

La Révolution française vint apporter un trouble profond dans l'existence sereine de Lavater. Elle l'avait séduit de loin. Les paysans du canton de Zurich ayant demandé qu'à l'exemple de ce qui avait lieu en France on abolît pour eux les priviléges féodaux dont jouissait la ville de Zurich, le pasteur mystique se fit leur avocat. Il ne fut pas écouté, et les paysans furent punis pour avoir formulé cette requête. Quand les armées françaises envahirent le pays et vinrent provoquer une crise dans les institutions du canton de Zurich, fidèle à sa conduite antérieure, Lavater prit parti pour les réformes; mais bientôt les exactions des Français commencèrent. Lavater s'adressa au directeur Rewbel, afin d'obtenir quelque soulagement en faveur de ses malheureux compatriotes. On se moqua de lui. Le gouvernement imposé à la Suisse par les Français finit par l'exiler à Bâle. L'arrêt fut néanmoins révoqué, et Lavater ne tarda pas à rentrer à Zurich, où il écrivit l'*Histoire détaillée de sa déportation* (1800, 2 vol. in-8°). Pendant la campagne de Masséna, Zurich fut repris par les Français, et Lavater, ayant eu l'imprudence, au moment de l'entrée des troupes françaises, de s'aventurer hors de sa maison, eut une querelle avec un soldat républicain, qui lui tira dans le bas-ventre un coup de fusil à bout portant. Il traîna encore quinze mois une existence douloureuse, et finit par mourir de sa blessure.

Le nom de Lavater a exercé dans l'Allemagne catholique, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, une influence aujourd'hui éteinte, mais comparable à celle de Condillac, en France, à la même époque. Les relations qu'il s'était créées à Berlin pendant le séjour qu'il y avait fait, notamment celle de Mendelssohn, l'avaient mis en relief. Ses longues polémiques avec l'illustre israélite, la défense qu'il prit de la *Palingénésie* de Bonnet, son compatriote, l'avaient signalé au parti de la réaction contre les doctrines encyclopédiques qui avaient leur siége à la cour de Frédéric II et à l'Académie de Berlin. Il était entré dans la ligue avec Kirchberger, de Berne, et Saint-Martin, le philosophe inconnu. Bientôt Herder, Jacobi, Jung-Stilling et Hamann s'étaient joints à lui pour diriger la lutte. Les idées que Lavater défendit alors sur le monde, l'homme et Dieu sont surtout contenues dans ses *Confessions* et ses *Mélanges*. Les *Confessions* de Lavater (1772-1773) sont une relation des phénomènes intérieurs qui se produisent dans l'âme d'un homme pourvu d'une piété solide, et retiré dans une solitude absolue, pour s'écouter vivre. L'auteur y enseigne une méthode de s'émouvoir et d'arriver jusqu'à l'extase par des moyens artificiels; il dissèque le culte chrétien, décrit l'usage monastique des croix, des crucifix, des têtes de morts et autres engins propres à entretenir dans les cœurs une frayeur salutaire et un état mental conforme à l'idéal de l'auteur, mais peu éloigné de la folie. Il décrit avec enthousiasme la poésie âpre et lugubre des cimetières pendant la nuit, les enseignements qu'on peut recueillir au spectacle des tombeaux. Dans les *Mélanges* (1774), il sort des enseignements de la vie pratique pour entrer dans la spéculation pure. Il fait l'anatomie du miracle, de la foi, de la prière; il s'élève à des considérations empreintes du plus profond mysticisme sur les vertus de l'Homme-Dieu, le caractère mystérieux du Saint-Esprit. « Dieu, dit-il, s'est révélé à certains hommes d'une manière immédiate, plus directe, plus intime, plus visible qu'il ne le fait par ses œuvres ordinaires, et dans le cours habituel de la nature. Cette révélation particulière, cette étroite communion entre le genre humain et la divinité a été rétablie par le Nazaréen crucifié, Jésus-Christ. La foi ou l'acceptation franche et simple du témoignage divin a une force extraordinaire, à laquelle nulle force connue ne peut être comparée. Le croyant peut demander à Dieu tout ce qu'il veut : Dieu le lui accordera s'il le demande dans la ferme conviction qu'il l'obtiendra; les effets de la prière ne sont pas des suites naturelles, accomplies seulement dans le cœur du croyant, ce sont des conséquences positives, extérieures au croyant et relatives à Dieu même. » La publication (1774) des *Fragments physiognomoniques* accrut encore la réputation colossale de Lavater. Deux *Dissertations préliminaires* « sur l'idée, le caractère scientifique et l'utilité de la physiognomonie » avaient précédé, dès 1772, les quatre essais dont se composent les *Fragments*. Cette dernière publication est un magnifique ouvrage à gravures, où les caractères des hommes et des animaux, depuis le lion jusqu'au crapaud, sont étudiés d'après leur conformation extérieure, entreprise déjà tentée dans les temps anciens par Aristote, et dans les siècles modernes par Jean-Baptiste Porta et J. Huarte. En même temps que Lavater, Lessing, Zimmermann et Pernetty s'occupaient du même objet. L'œuvre de Lavater est un travail psychologique plein d'intérêt, mais où de nombreuses observations puériles se mêlent à des déductions d'une grande justesse. Pour l'auteur, le visage chez l'homme et la tête chez le restant des animaux sont les endroits privilégiés où l'âme entière se reflète. A l'aide de ce principe, Lavater étudie successivement toutes les parties de la tête; il classe, distingue, légifère, le plus souvent arbitrairement. Ses disciples ne tardèrent pas à soutenir qu'avant de nommer quelqu'un à un emploi public il ne serait pas seulement nécessaire, désormais, de lui faire subir un examen, mais qu'il conviendrait surtout de visiter chez les candidats « la partie saillante qui est entre le front et les lèvres, et qui est l'organe de la sagacité et de la prévision. » Cette belle périphrase, qui désigne le *nez*, veut dire que les fonctionnaires devront désormais être jugés sur la conformation de cet appendice. Le succès des *Fragments physiognomoniques* fut grand, mais non pas universel. Ils ne fascinèrent que les demi-savants et la multitude, toujours avide du merveilleux et de la nouveauté. Le livre fit néanmoins le tour de l'Europe, qui se trouva partagée un moment en physionomistes et antiphysionomistes. L'engouement dura jusqu'à l'invasion de la phrénologie du docteur Gall. Le ridicule était le plus grand ennemi que Lavater eût à redouter; il ne lui fit pas défaut. D'autre part, l'Académie de Berlin, par l'organe de Formez, condamna le système physiognonomiste (1775). En réalité, l'influence du moral sur les habitudes physiques du visage est incontestable; l'influence réciproque de la conformation physique sur les facultés mentales ne peut non plus être révoquée en doute; mais vouloir sortir de ces vagues données générales pour établir sur des lois précises les rapports de l'âme et de la physionomie, c'est tenter une entreprise digne d'un mystique emporté par son imagination; c'est se jeter dans une voie aussi dangereuse que conjecturale. Georges Gessner, gendre de Lavater, a publié une vie de son beau-père en trois volumes in-8°.

LAVATER (Jean-Henri), médecin suisse, fils du président, né à Zurich en 1768, mort en 1819. Il fit ses études médicales à Gœttingue, où il fut reçu docteur en 1789, puis revint se fixer dans sa ville natale, où il eut bientôt une clientèle très-étendue; ce qui ne l'empêcha pas de publier quelques travaux dont voici les titres : *Observationes de statu hodierno artis medicæ* (Gœttingue, 1789, in-8°); *Anleitung zur anatomischey kenntniss des menschlichey kœrpers für zeichner und bildhauer* (Zurich, 1790, in-8°); *Éléments anatomiques d'ostéologie et de myologie à l'usage des peintres et des sculpteurs*, traduit de l'allemand par Gaultier de La Peyronie, et enrichi de notes (Paris, 1797, in-8°).

LAVATÈRE s. f. (la-va-tè-re — de *Lavatère*, méd. suisse). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des malvées, comprenant une trentaine d'espèces, la plupart européennes : *La* LAVATÈRE *arborée a le port d'un arbre.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Linné, qui lui donna le nom du célèbre physionomiste Jean-Gaspard Lavater, de Zurich. Il est composé de plantes herbacées sous-ligneuses, s'élevant fort haut, à feuilles alternes, lobées ou anguleuses, à fleurs blanches ou rougeâtres, le plus souvent axillaires. Ces végétaux habitent toute l'Europe, principalement vers l'occident. Le genre *lavatère* offre pour caractères : involucelle à trois ou six divisions, persistant ou décidu; calice quinquéfide; corolle à cinq pétales hypogynes, oblongs, soudés par leur base au tube staminal : celui-ci dilaté à la base, resserré dans la partie supérieure, formant une sorte de colonne; filaments des étamines nombreux, filiformes; anthères réniformes, bivalves, Ovaires nombreux, uniloculaires, verticillés à la base du réceptacle ou étalés à la partie supérieure en un disque arrondi. Style soudé au réceptacle; stigmates nombreux, filiformes. Fruits capsulaires, nombreux, indéhiscents, monospermes.

On connaît vingt-six espèces de *lavatère*, que de Candolle a réparties en quatre groupes, tandis qu'Endlicher n'en admit que trois : axolopha, olbia, stegia. Plusieurs belles espèces sont indigènes à la France; les autres s'y propagent de boutures et de graines, quand on les sème sur couches. La *lavatère* à feuilles pointues (*L. olbia*) donne une tige brune et a des feuilles cotonneuses. Ses fleurs sont grandes, solitaires, purpurines; elles durent de mai à août. Cette espèce abonde particulièrement aux environs de la ville d'Hyères. Dans nos contrées septentrionales, elle demande une terre chaude, peu forte, ayant du fond; c'est une belle plante d'ornement. Il faut la renouveler tous les trois ans. On rencontre aux environs de Montpellier la *lavatère* trilobée (*L. triloba*), remarquable par ses pétales légèrement empourprés avec des lignes longitudinales plus foncées; dans le voisinage de la Méditerranée croît la *lavatère* maritime (*L. maritima*), dont les feuilles forment un entonnoir, comme celles du géranium cucullatum. Les amateurs recherchent avec empressement la *lavatère* à feuilles d'érable (*L. acerifolia*), originaire des îles Canaries; elle fleurit sous la zone de Paris, d'août à la fin de septembre; elle demande à être rentrée à l'orangerie aux premiers froids. Cette jolie plante se marie agréablement avec la *lavatère* arborée (*L. arborea*), qui croît spontanément en Italie et en Corse.

LAVATÉRIEN, IENNE adj. (la-va-té-riain, iè-ne). Qui est partisan du système de Lavater; qui a rapport au système de Lavater : *Un écrivain* LAVATÉRIEN. *La doctrine* LAVATÉRIENNE.

— Substantiv. Partisan du système de Lavater : *Beaucoup de* LAVATÉRIENS *se sont convertis au système de Gall.*

LAVATORIUM s. m. (la-va-to-ri-omm—mot lat. qui signif. *lavoir*, de *lavare*, laver). Sorte d'auge dans laquelle les moines de certains couvents ou les clercs de certaines églises lavaient les corps avant de les ensevelir.

LA VAUGUYON (Antoine-Paul-Jacques DE QUÉLEN, duc DE), général français, né à Tonneins en 1706, mort en 1772. Il se distingua dans maintes batailles, et particulièrement à Fontenoy (1745). Il décida du succès de cette journée par sa présence d'esprit : les boulets lui manquaient, mais il continua à tirer à poudre sur la redoutable colonne anglaise qui s'avançait, et la tint en échec. La Vauguyon fut alors nommé maréchal de camp, et devint, en 1748, lieutenant général, après s'être brillamment conduit à Raucoux et à Laufeld. Nommé, en 1758, gouverneur du fils du dauphin, le duc de Bourgogne, il reçut, cette même année, le titre de duc et la pairie, puis fut chargé, en 1765, de l'éducation des trois jeunes princes qui devaient être Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Il avait composé plusieurs ouvrages pour ses élèves.

LA VAUGUYON (Paul-François DE QUÉLEN, duc DE), général, diplomate et ministre français, fils du précédent, né en 1746, mort en 1828. Après avoir pris part à la guerre de Sept ans, il fut nommé, en 1776, ambassadeur en Hollande, et remplit avec succès l'objet de sa mission, qui était de diminuer la prépondérance maritime des Anglais dans ce pays. Il passa ensuite (1784) à l'ambassade d'Espagne, où il resta jusqu'en 1789. Rappelé en France à cette époque, il fut nommé, le 11 juillet, ministre des affaires étrangères, mais donna sa démission le 16 du même mois, après la prise de la Bastille, et retourna à Madrid comme ministre plénipotentiaire. L'année suivante, il fut remplacé par Bourgoing. En 1795, La Vauguyon devint un des quatre ministres formant le conseil de Louis XVIII, organisa la conspiration de Lavilheurnois contre le Directoire, revint en France en 1805, entra à la Chambre des pairs sous la Restauration, et y vota avec les royalistes constitutionnels. On lui doit quelques ouvrages, notamment : les *Doutes éclairés*, ou *Réponses aux objections de Mably sur l'ordre naturel des sociétés politiques* (1768); *Tableau de la constitution française* (1816); *De la simplification des principes constitutifs et administratifs* (1820).

LA VAUGUYON (Paul-Maximilien-Casimir DE QUÉLEN DE), prince de Carency, homme politique français, fils du précédent, né en 1768, mort en 1824. Il suivit son père en Espagne, puis dans l'émigration, prit part à toutes les intrigues royalistes, revint en France sous le Directoire, livra à ce gouvernement, moyennant finance, les secrets de son parti, reçut des missions secrètes, dissipa dans des orgies tout ce qu'il possédait, ne put obtenir aucun emploi sous la Restauration, fit alors de la contrebande, et fut frappé d'aliénation mentale. Viévard a publié, sur des notes de lui, la *Vérité sur l'Angleterre* (1816, 2 vol. in-8°).

LA VAUGUYON (Paul DE QUÉLEN, comte DE), lieutenant général, frère du précédent, né à Paris en 1777, mort en 1839. Il fit, dans un corps d'émigrés, les campagnes de 1794-1795 contre la France, se rallia à l'Empire, assista à la bataille d'Austerlitz comme volontaire, devint aide de camp de Murat, commandant de l'infanterie de la garde, avec le grade de général de division, qui lui fut conservé par Louis XVIII, après 1815. Avec lui s'éteignit la famille La Vauguyon.

LAVAUR, en latin *Vaurum*, *Vera* ou *Vora*, ville de France (Tarn), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la rive gauche de l'Agout, à 50 kilom. S.-O. d'Albi; pop. aggl., 4,485 hab. — pop. tot., 7,331 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 57 communes et 51,462 hab. Grande culture du mûrier; élève de vers à soie. Fabrication d'étoffes de soie pour meubles, serges, bonneterie; filature de coton et de soie; teintureries, minoteries, briqueteries. Petit séminaire; bibliothèque publique; tribunal de 1re instance; justice de paix.

Lavaur fut une des places où l'on guerroya pendant la croisade contre les albigeois, en 1211, sous Philippe II. L'armée des croisés était commandée par Folquet, évêque de Toulouse, et par Simon de Montfort. Lavaur était, à cette époque, la propriété de la veuve d'un sire de Lavaur, nommée Giraude. Le frère de Giraude se mit à la tête des assiégés; après une longue résistance, la place fut prise et les habitants impitoyablement massacrés. En 1220, Raymond le Jeune, comte de Toulouse, s'empara de cette ville, et y exerça de terribles représailles. Deux conciles furent tenus à Lavaur, l'un en 1213, l'autre en 1368. Un évêché y fut créé en 1318, mais il n'existe plus.

On remarque à Lavaur : l'église Saint-Alain; l'église Saint-François, dont l'intérieur étincelle de dorures; la chapelle du petit séminaire entourée de belles galeries; un magnifique pont construit en 1774; de belles promenades, notamment le Jardin, récemment créé sur l'emplacement de l'ancien palais épiscopal.

LAVAUR (Guillaume DE), littérateur français, né dans le Quercy en 1653, mort vers 1730. Il exerça pendant quelque temps les fonctions d'avocat à Paris, puis se consacra à la culture des lettres. On lui doit : *Histoire secrète de Néron*, ou le *Festin de Trimalcion*, trad. de Pétrone (1726); *Conférence de la Fable avec l'histoire sainte* (1730, 2 vol. in-12).

LAVAUX (Christophe), jurisconsulte français, né en 1747, mort à Paris en 1836. Il commença à exercer, en 1787, la profession d'avocat à Paris, se montra, dès le début de la Révolution, complètement hostile aux idées nouvelles, fit partie de la réunion royaliste connue sous le nom de *Salon français*, et écrivit à la Convention, lors du procès du roi, pour demander de partager avec Malesherbes la défense de Louis XVI. Bien qu'il ne se fût pas pourvu d'un certificat de civisme, il plaida pour un grand nombre d'accusés royalistes devant le tribunal révolutionnaire, et ne fut point inquiété, grâce à Fouquier-Tinville, qui aimait fort les citations latines que Lavaux prodiguait dans ses plaidoiries. Au 13 vendémiaire, Lavaux prit part à l'insurrection des sectionnaires contre la Convention, mais ne fut pas arrêté. Lors de la réorganisation des tribunaux, il devint avocat à la cour de cassation, et continua sa profession après le retour de Louis XVIII en France. On lui doit quelques ouvrages estimés : *Exposition de l'esprit des lois concernant la cassation en matière civile* (1809); *Traité sur les faillites* (1812); *Manuel des tribunaux et des arbitres en matière de commerce* (1813); les *Campagnes d'un avocat*, ou *Anecdotes pour servir à l'histoire de la Révolution* (1815), mémoires autobiographiques, où l'on trouve de curieux détails sur Danton et Fouquier-Tainville.

LAVE s. f. (la-ve — ital. *lava*, qui vient, d'après Diez, du napolitain *lava*, averse, du verbe *lavare*, laver. A l'averse d'eau, on aurait comparé l'averse de matières enflammées). Géol. et Minér. Matière fondue et enflammée, rejetée par les volcans en éruption, et qui s'écoule en torrents : *Pour sortir du volcan, la* LAVE, *tantôt s'élève jusqu'aux bords du cratère, d'où, s'échappant par l'endroit le plus faible, elle y forme une vaste brèche; tantôt elle se fait jour à travers les flancs et vers le pied même du volcan, où elle forme une nou-*

velle montagne conique. (Lamarck.) *La* LAVE *a rempli Herculanum, comme le plomb fondu remplit les concavités d'un moule.* (Chateaub.)

. . . . . . La *lave* qui bouillonne [lonne.
Court sur les flancs du mont qu'elle embrase et sil-
CHÊNEDOLLÉ.

La *lave* serpente,
Et de pente en pente,
Etend son foyer.
LAMARTINE.

‖ Pierre dure et compacte, qui est employée dans les arts, et qui n'est que de la lave solidifiée par le refroidissement : *Tableau peint sur* LAVE.

— Techn. *Lave fusible*, Mastic bitumineux.

— **Encycl.** Dans les éruptions volcaniques, aussitôt que la croûte qui obstruait le fond du cratère vient à se briser, la *lave* fondue s'échappe, et se déverse du côté où elle trouve le moins d'obstacles; elle s'écoule à une distance plus ou moins considérable, selon la pente que présente le terrain, et elle continue à marcher quelquefois pendant quinze ou dix-huit mois. Après sa sortie du cône volcanique, la *lave* en fusion se refroidit à l'extérieur, se solidifie en se ridant de toutes les manières, et se recouvre d'une croûte ordinairement scoriacée, dont l'épaisseur devient de plus en plus grande, et finit par faire équilibre à la pression des matières nouvelles qui continuent à s'échapper de la source volcanique; quand celle-ci est tarie, la *lave*, emprisonnée dans l'espèce de manchon que forme cette croûte, continue à couler, jusqu'à ce que, devenant de plus en plus visqueuse, elle cesse de s'avancer et produise une sorte de culot plus ou moins épais à l'extrémité de la coulée. D'après les observations faites à la suite des irruptions de divers volcans, il résulte que : lorsque la pente du terrain sur lequel la *lave* coule est très-forte, celle-ci forme constamment un courant étroit et peu épais; et, quand la source est épuisée, il ne reste plus à la surface du sol qu'une croûte superficielle de matière celluleuse en fragments plus ou moins contournés. Mais lorsque la pente est très-faible, la *lave* coule très-lentement; il se fait des dislocations très-fortes dans la croûte solidifiée qui l'enveloppe, et la surface de la coulée présente une très-grande irrégularité. Enfin si l'écoulement a lieu sur un plan sensiblement horizontal, la matière s'arrête d'elle-même après s'être étalée sur un certain espace, et forme alors des nappes à surfaces assez minces. Dans chacune de ces coulées, la *lave* présente un aspect caverneux et tiraillé; si, par des circonstances locales et accidentelles, la matière a pu s'accumuler sur une grande épaisseur, les produits ont une texture compacte et souvent cristallisée.

Les *laves* solidifiées, et arrivées à l'état de roche, sont employées dans les constructions, comme dallage ou comme pierre à bâtir. En France, les *laves* d'Auvergne, d'un noir très-foncé, et dont le grain est plus fin et moins serré que celui du granit, sont employées pour le dallage des trottoirs, et pour revêtir des soubassements humides ou des urinoirs; à Paris, cette application est généralement ordonnée par l'administration municipale. Les *laves* de l'Hérault se débitent en pierres de taille ou en moellons; la ville et le port d'Agde, ainsi que les travaux du canal du Midi, sont construits avec ces matériaux. A Saint-Denis, dans l'île de la Réunion, on emploie, comme pierre à bâtir, une *lave* noire scoriacée, avec péridot, qui est caverneuse comme la meulière, et qui prend bien le mortier; elle se laisse tailler ou piquer avec facilité; généralement on lui donne la forme de briques très-régulières. En Prusse, on fait des meules très-estimées avec la *lave* de Niedermendig, qui est célèbre par la grande variété de minéraux qu'on y trouve. Dans les Vosges, on donne le nom de *laves* aux plaques minces de grès bigarré des Voivres, que l'on exploite pour toiture; les plus belles variétés peuvent être réduites à l'épaisseur d'une forte ardoise; ces plaques ont l'inconvénient d'être lourdes et de se briser facilement. Dans la Haute-Saône, on appelle *lave* un calcaire schistoïde et très-fissile de l'oolithe jurassique, qui s'exploite dans les environs de Vesoul, et qui sert à couvrir les maisons; on retrouve le même calcaire dans le département du Lot.

— *Lave fusible.* On désigne sous ce nom un mastic bitumineux, que l'on prépare avec des bitumes artificiels convenablement épurés. Pour former la *lave* fusible, on mélange le brai, convenablement épuré, à trois fois son poids de matière terreuse, notamment à de la craie de Meudon, préalablement desséchée et complétement débarrassée de l'eau qu'elle renferme. Le mastic que l'on obtient ainsi résiste bien à la chaleur de l'été et à la gelée de l'hiver; il est imperméable à l'eau, et inattaquable à l'air et aux agents chimiques. La *lave* fusible s'emploie pour daller des trottoirs, des terrasses, des vestibules, etc., pour l'assainissement des caves et autres lieux humides, pour enduire les réservoirs, les citernes, les bassins destinés à recevoir l'eau ou les acides; pour rejointoyer les pavés, construire les chapes de pont ou de voûte, et recouvrir les maçonneries en pierre de taille auxquelles on veut assurer une grande durée, telles que les tablettes et les corniches. Le fond des lacs du bois de Boulogne a été enduit d'une couche de ce mastic. On fait encore, avec la *lave* fusible, des mosaïques, dont les couleurs s'obtiennent par un mélange en différentes proportions du brai avec les huiles bitumineuses fixes, saturées de gutta-percha et de caoutchouc; on obtient encore les couleurs par des oxydes métalliques et par de doubles décompositions de sels.

Pour employer ce mastic bitumineux, on le fait fondre dans une chaudière en tôle, à la partie inférieure de laquelle se trouve un foyer, et on y mélange, en brassant le tout avec une poêle en fer, une quantité de sable fin, lavé, tamisé et séché. Cette pâte épaisse est coulée par bandes, que l'on étale, avec une palette allongée en bois, sur les parties qui doivent la recevoir. Pour les trottoirs, ce bitume se place sur une aire en béton recouverte d'une légère couche de sable, que l'on comprime en dressant la surface.

LAVÉ, ÉE (la-vé) part. passé du v. Laver. Nettoyé par le lavage : *Du linge* LAVÉ. *Des assiettes* LAVÉES. *Des mains mal* LAVÉES.

— Fig. Purifié, effacé par l'expiation : *Etre* LAVÉ *de sa faute. Injure* LAVÉE *dans le sang. Je sens que nous avons assez souffert l'un et l'autre ici-bas pour être* LAVÉS *de nos fautes.* (G. Sand.)

Si dans le sang l'offense était toujours *lavée*,
Bientôt la terre entière en serait abreuvée.
DESMAHIS.

— Fam. Purgé : *Ces eaux-ci sont salutaires; M. de Grignan en serait* LAVÉ, *et lessivé, et guéri de tous ses maux.* (Mme de Sév.)

— *Il n'y a ni pot-au-feu ni écuelles lavées*, Se dit d'une maison ou d'une cuisine dans laquelle il n'y a point d'ordre.

— B.-arts. Etendu d'eau, délayé, rendu clair : *Des couleurs trop* LAVÉES. ‖ Mêlé en faible proportion : *Des tons bleus* LAVÉS *de violet.* ‖ Dessiné au lavis : *Un dessin habilement* LAVÉ.

— Argot. Vendu : *Sa montre est* LAVÉE.

— Agric. *Foin lavé*, Foin qui a été mouillé après avoir été coupé, ce qui lui fait perdre une partie de sa valeur.

— s. f. Tas de laine nettoyée dans un cours d'eau.

LAVEAUX (Jean-Charles-Thibault), littérateur, publiciste et lexicographe français, né à Troyes en 1749, mort en 1827. Il fut successivement, avant la Révolution, professeur de grammaire française et de littérature à Bâle, à Stuttgard et à Berlin, où il jouit de la faveur de Frédéric II, qui appréciait ses talents. De retour en France en 1789, il rédigea le *Courrier de Strasbourg* (1791), devint bientôt ardent révolutionnaire. Après le 10 août 1792, l'Assemblée législative le nomma membre du tribunal institué, le 17 du même mois, pour juger les vaincus, et, en 1793, les jacobins le chargèrent de la rédaction en chef du *Journal de la Montagne*, organe de cette société. Il fut incarcéré, à la suite du 9 thermidor, pour la vigueur qu'il déploya contre les réacteurs. Rendu à la liberté, il se remit à ses occupations littéraires, et devint, sous l'Empire, inspecteur général des prisons et hospices de la Seine. Il donna, en 1818, un excellent *Dictionnaire des difficultés de la langue française;* deux ans plus tard parut son *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1820, 2 vol. in-4°), qui jouit longtemps d'une faveur sans partage. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : le *Maître de langues* (Berlin, 1783); *Tableaux philosophiques, historiques et moraux* (Berlin, 1783); les *Vrais principes de la langue française* (Berlin, 1785, in-8°); *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (1784-1785, 2 vol. in-8°); *Histoire des premiers peuples libres qui ont habité la France* (1787, 3 vol. in-8°); *Vie de Frédéric II, roi de Prusse* (1788, 7 vol. in-12); *Histoire de Pierre III* (1803, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire synonymique de la langue française* (1826, in-8°), etc. Il a laissé, en outre, des traductions de plusieurs ouvrages allemands et un *Cours théorique et pratique de langue et de littérature française* (1784, in-8°), écrit sur la demande du grand Frédéric.

LAVEAUX (Charles MARTY-), écrivain français, petit-fils du précédent. V. MARTY-LAVEAUX.

LAVEDAN (le), en latin *Levitania*, petit pays de l'ancienne France, dans le Bigorre. Les localités principales étaient Lourdes et Campan; il est aujourd'hui compris dans le département des Hautes-Pyrénées.

LAVÉGE s. f. (la-vé-je). Minér. Variété de serpentine dont on fait des vases de ménage. ‖ On dit aussi LAVEZZE.

LAVELANET, bourg de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. E. de Foix, sur le Lectoure; pop. aggl., 2,848 hab. — pop. tot., 3,292 hab. Fabrication de draps et de cuirs-laine; filatures de laine, tanneries, teintureries, moulins à foulon, scieries hydrauliques, forges. Débris d'une ancienne forteresse, près desquels on a élevé quelques constructions modernes.

LAVELEYE (Auguste-François LAMORAL DE), ingénieur belge, né à Lille, de parents belges, en 1796, mort en 1865. Envoyé à Paris pour y faire son instruction, il s'adonna particulièrement à l'étude des sciences pures et appliquées, et devint un habile ingénieur civil. Lors de l'introduction du gaz d'éclairage dans cette ville, M. de Laveleye fut chargé de construire une des premières usines qui y furent établies; il dirigea ensuite divers établissements industriels, puis devint ingénieur des forges du Creusot (1830), où il fit laminer les rails du chemin de fer de Saint-Etienne, le premier qu'ait possédé la France, et dirigea plus tard la fonderie et les ateliers de construction de Dijon. En 1842, M. de Laveleye retourna en Belgique, où il prit une part considérable à la construction des voies ferrées de ce pays. C'est également à lui que Bruxelles doit d'avoir été alimentée d'eau potable par les eaux du Lillois-Witterzée. On doit à cet ingénieur divers écrits qui, pour la plupart, ont été publiés dans le *Moniteur des intérêts matériels*, journal fondé par lui en 1851. Nous citerons, entre autres : *Histoire des vingt premières années des chemins de fer belges;* de l'*Intérêt de l'argent;* de l'*Expropriation par zones;* l'*Eau; Description de la Belgique au point de vue géologique; Histoire financière des chemins de fer français.*

LAVELEYE (Emile-Louis-Victor DE), publiciste et économiste belge, parent du précédent, né à Bruges en 1822. Pour compléter ses études, il fit un voyage à Paris, puis il retourna dans sa ville natale, où il apprit le droit, et obtint de brillants succès universitaires. Peu après, M. de Laveleye commença à se faire connaître par des ouvrages littéraires; mais il abandonna bientôt les lettres pour s'adonner à peu près exclusivement à l'étude des questions politiques et économiques. Devenu, à partir de 1848, collaborateur de divers journaux, il y défendit les principes libéraux contre les idées ultramontaines, et fit partie, depuis 1858, des rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il a enrichie d'articles nombreux et fort remarquables. En 1861, il se présenta à la députation, mais il échoua faute de quelques voix. Trois ans plus tard, M. de Laveleye fut appelé à occuper la chaire d'économie politique à l'université de Liége. Depuis lors, il est devenu membre du jury international à l'Exposition universelle de 1867, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris (1869). Les écrits de M. de Laveleye attestent des connaissances très-variées et très-étendues, qu'il doit à des études constantes et à ses nombreux voyages à l'étranger. Outre les études et les articles publiés par lui dans la *Libre recherche*, dans la *Revue trimestrielle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, où l'on a surtout remarqué les essais intitulés : les *Partis en Belgique;* la *Crise religieuse au* XIXe *siècle; Léopold Ier;* le *Voyage de la* Novara; l'*Enseignement du peuple au* XIXe *siècle;* l'*Allemagne depuis la guerre de* 1867, *etc.;* dans la *Revue britannique*, où il a donné, de 1860 à 1861, de bonnes études sur les banques et les taxes locales; dans la *Revue germanique*, qui lui doit, notamment, un excellent travail sur la formation de l'épopée, M. de Laveleye a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoire sur la langue et la littérature provençale* (Bruxelles, 1844, in-8°); *Histoire des rois francs* (Bruxelles, 1847, in-8°); l'*Armée et l'enseignement* (Bruxelles, 1848, in-8°); le *Sénat belge* (Bruxelles, 1849, in-8°); l'*Enseignement obligatoire* (Bruxelles, 1859, in-8°); la *Question de l'or* (Gand, 1860, in-18); les *Niebelungen* (1861, in-18), traduction rééditée en 1866, avec celle des chants héroïques de l'*Edda*, et précédée d'une remarquable étude sur la formation des épopées; *Questions contemporaines* (Paris, 1863, in-18), recueil d'articles sur des sujets divers; *Essai sur l'économie rurale de la Belgique* (1863, in-18); *Etude d'économie rurale;* la *Néerlande* (Paris, 1864, in-18); le *Marché monétaire depuis cinquante ans* (Paris, 1865, in-8°); *Rapport sur l'Exposition universelle de Paris, peinture, sculpture, dessin, etc.* (Paris, 1868, in-8°); *Etudes et essais* (Paris, 1869); *Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes* (1872, in-12), très-remarquable ouvrage, dans lequel il conseille à la France d'adopter le gouvernement républicain, et où il essaye d'établir les conditions d'une république durable; l'*Instruction du peuple* (1872, in-8°).

LAVELINE, village et commune de France (Vosges), cant., arrond. et à 18 kilom. de Saint-Dié, près de la Valogne et sur le ruisseau de la Morte; pop. aggl., 407 hab. — pop. tot., 2,272 hab. Mine de manganèse; moulins, filatures de coton; teintureries; scieries mécaniques.

LAVELLO, en latin *Labellum*, ville du royaume d'Italie, dans la province de la Basilicate, district et à 13 kilom. N.-E. de Melfi; 5,366 hab.

LAVE-MAINS s. m. Archit. Petit réservoir d'eau, placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. ‖ Pl. LAVE-MAINS.

LAVEMENT s. m. (la-ve-man — rad. *laver*). Litur. Action de laver : *Le* LAVEMENT *des mains est obligatoire avant la messe.* ‖ *Lavement des pieds*, Cérémonie religieuse qui a lieu le jeudi saint, en souvenir de l'action de Jésus, qui, pendant la dernière cène, lava les pieds à ses apôtres.

— Méd. Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins : LAVEMENT *purgatif, laxatif. Prendre un* LAVEMENT. *Pendant les dix derniers mois de la vie de Louis XIII, on lui donna deux cent dix* LAVEMENTS. (Hufeland.) *On doit garder le* LAVEMENT *aussi longtemps que possible.* (Raspail.)

Ci-gît qui se plut tant à prendre,
Et qui l'avait si bien appris,
Qu'il trépassa, de peur de rendre
Un *lavement* qu'il avait pris.
SCARRON.

— Pop. Personne très-importune : *C'est un vrai* LAVEMENT.

— Alchim. *Lavement des philosophes*, Opération par laquelle l'humide s'élève, circule et retombe sur la matière noire, qui ainsi devient blanche.

— **Syn. Lavement, clystère, remède.** V. CYLSTÈRE.

— **Encycl.** Liturg. *Lavement des pieds.* Lorsque les anciens recevaient un hôte, avant qu'il fût admis à leur table, des esclaves lui lavaient les pieds. Cette coutume était surtout pratiquée chez les Orientaux, qui, d'ordinaire, marchaient pieds nus, ou les pieds chaussés seulement de sandales. Nous trouvons dans la Bible de nombreuses preuves de cette coutume. Ainsi, dans la *Genèse*, nous voyons qu'Abraham fit laver les pieds aux trois anges voyageurs qu'il reçut chez lui. Lorsque Eliézer arrive chez Laban, lorsque les frères de Joseph entrent à la cour du pharaon d'Egypte, ils sont soumis au même cérémonial. Cette coutume devait être considérée comme sacrée par les Orientaux, puisque, dans l'Evangile selon saint Luc, Jésus, invité à dîner chez le pharisien Simon, lui reproche assez vivement d'avoir manqué à ce devoir essentiel de l'hospitalité.

Dans la dernière cène, celle où il institua l'eucharistie, Jésus lave les pieds à ses disciples. En souvenir de ce fait, les chrétiens renouvellent cette cérémonie chaque année, le jeudi saint; les syriaques, les grecs, aussi bien que les latins, ont adopté cette coutume. A Rome, le pape, entouré de ses cardinaux, se rend dans une salle du Vatican. Après l'évangile, le pape dépose ses ornements, prend un tablier blanc, et lave ou fait le simulacre de laver les pieds à douze pauvres prêtres étrangers. Après la cérémonie, le pape leur fait remettre à chacun une médaille commémorative et leur donne à dîner; mais il dîne lui-même à part avec les cardinaux.

Les évêques lavent de même les pieds à douze prêtres, ou à douze pauvres, ou à douze enfants de chœur, suivant les lieux. Ils leur baisent même les pieds, ce que Jésus ne fit pas et ce que le pape ne fait pas non plus.

Ce qu'il reste de princes catholiques en Europe, c'est-à-dire le roi de Bavière, l'empereur d'Autriche et le roi de Portugal, pratiquent la même cérémonie; le roi d'Italie s'en abstient.

Autrefois, les rois de France, d'Espagne et de Naples se conformaient au même usage. En France, après l'absoute donnée par nos évêques, le roi, accompagné des princes du sang et des grands officiers de la couronne, lavait et baisait les pieds à douze pauvres, les servait à table et leur faisait une aumône; c'est ce qu'on appelait *faire la cène;* la reine faisait de même à douze filles pauvres.

— Méd. Le liquide introduit dans l'intestin pénètre jusqu'à la valvule iléo-cœcale, lubrifie la muqueuse, et, suivant sa nature, est plus ou moins absorbé et produit des effets divers.

Le plus souvent, les *lavements* ne sont autre chose que de l'eau chargée de principes médicamenteux. On peut donner, sous cette forme, la plupart des substances que l'on administre d'ordinaire par la bouche; seulement, la dose doit ici être plus forte : on la double généralement. Le liquide est injecté le plus souvent à la température du corps humain (30° à 35°); parfois, cependant, il doit être employé froid. Sa masse varie suivant les cas; plus elle est considérable, plus rapidement le médicament se trouve rejeté. Par un *lavement* entier, les médecins entendent un *lavement* de 500 gr.; le demi-*lavement* est donc de 250 gr., et le quart de *lavement*, de 125 gr.

Pour administrer un *lavement* à un malade, on doit faire coucher celui-ci sur le côté et non sur le ventre, et lui faire plier légèrement les cuisses. Il faut avoir soin, pour ne pas introduire d'air dans l'intestin, d'emplir complétement de liquide l'instrument dont on fait usage. Si le médicament que l'on veut administrer est actif, et si l'on veut que le malade le conserve longtemps dans l'intestin, on doit débarrasser préalablement celui-ci des matières, en administrant d'abord un *lavement* à l'eau simple.

Nous allons passer en revue ceux de ces médicaments qui sont le plus fréquemment employés :

Lavement acétique, eau vinaigrée. Affections typhoïdes.

Lavement albumino-argentique. Eau, 250 gr., un blanc d'œuf, 10 à 15 centigr. de nitrate d'argent et un poids égal de sel marin. Employé contre la diarrhée rebelle.

Lavement aloétique. Solution de 5 gr. d'aloès dans 300 gr. d'eau.

Lavement d'amidon. 15 gr. d'amidon délayés dans 250 gr. d'eau froide; chauffer et faire bouillir un instant, puis ajouter 300 gr. d'eau froide.

Lavement anodin des peintres. Mélange de 400 gr. de vin rouge et de 200 gr. d'huile de noix. Faisait partie du fameux traitement de la Charité contre les coliques de plomb.

Lavement anthelminthique. Infusion de rue, de sabine et d'absinthe, additionnée d'huile de ricin.

Lavement antidiarrhéique de Trousseau. Mélange de 300 gr. d'eau de riz, 200 gr. d'eau de chaux et 1 gr. de laudanum.

Lavement astringent. Décoction de roses rouges, ou solution de tannin, ou solution de cachou. Contre les diarrhées chroniques.

Lavement au copahu. Emulsion de copahu opiacée. Antigonorrhéique; employé lorsque l'estomac des malades ne peut supporter le copahu.

Lavement émollient. Décoction de 30 gr. d'espèces émollientes dans 500 gr. d'eau.

Lavement fébrifuge. Solution de sulfate de quinine opiacée.

Lavement huileux. *Lavement* émollient, additionné de 60 gr. d'huile d'olive; purgatif.

Lavement laudanisé. *Lavement* émollient, additionné de 12 gouttes de laudanum. On y ajoute souvent de l'amidon. Contre les diarrhées.

Lavement à la graine de lin. Décoction de 15 gr. de semence de lin dans 500 gr. d'eau. Emollient.

Lavement au miel de mercuriale. *Lavement* émollient, additionné de 60 gr. de miel de mercuriale; purgatif.

Lavement nourrissant. Bouillon, lait, vin, etc.

Lavement purgatif. Infusion de séné, additionnée de miel, de mercuriale ou de sulfate de soude.

Lavement purgatif des peintres. Infusion de séné, additionnée de jalap, de diaphœnix et de sirop de nerprun. Faisait partie du traitement de la Charité contre les coliques de plomb.

Lavement de savon. Solution de 8 gr. de savon blanc dans 500 gr. d'eau; laxatif.

Lavement de tabac. Infusion de tabac, à doses variables, suivant les cas. Médicament fort actif contre le tétanos, l'iléus, etc.

Lavement vermifuge. Infusion de semen-contra camphrée.

LAVENAY, village et commune de France (Sarthe), cant. de La Chartre, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Calais, sur la rive gauche du Tusson; 481 hab. Voie romaine assez bien conservée. Dolmen de moyenne dimension.

LAVENHAM ou **LANHAM**, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 24 kilom. S.-O. d'Ipswich, sur la Brit; 5,700 hab. Importante fabrication de fil à coudre. Belle église du XVe siècle.

LAVÉNIE s. f. (la-vé-nî). Bot. Syn. d'ADÉNOSTEMME.

LAVENTIE, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Béthune; pop. aggl., 1,156 hab. — pop. tot., 4,099 hab. Préparation du lin; brasseries, tanneries; commerce de miel, toiles. Fort des Quennes, élevé en 1347.

LAVER v. a. ou tr. (la-vé — lat. *lavare*, mot qui appartient au même groupe que le latin *luo*, le grec *luô*, *louô*, et le scandinave *lôa*, dont la racine pourrait être ramenée au sanscrit *lu*, aller; mais, dans l'acception de dissoudre, défaire, c'est-à-dire diviser, cette racine pourrait bien être alliée au sanscrit *lû*, fendre, couper). Nettoyer avec de l'eau ou avec un autre liquide : LAVER *la vaisselle.* LAVER *du linge.* LAVER *ses mains, ses pieds, son visage. La première action de l'hospitalité était de* LAVER *les pieds aux hôtes.* (Fleury.) *Caton le Censeur éleva lui-même son fils dès le berceau, et avec un tel soin qu'il quittait tout pour être présent quand la nourrice, c'est-à-dire la mère, le remuait et le* LAVAIT. (J.-J. Rouss.)

— Bassiner, mouiller : LAVER *une plaie avec du vin, avec de l'huile.* LAVER *ses yeux avec de l'eau de roses.*

— Par ext. Arroser, baigner, en parlant d'un cours d'eau : *Les flots de la mer* LAVENT *le pied de la citadelle.*

La Seine, au pied des monts que son flot vient *laver*,
Voit du sein de ses eaux vingt îles se former.
BOILEAU.

— Fig. Purifier, effacer; faire expier : LAVER *sa honte dans les larmes.* LAVER *une injure dans le sang. La gloire* LAVE *les mauvaises actions, mais les taches restent.* (Beauchêne.)

Le cœur d'un homme vierge est un vase profond :
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans *laver* la souillure.
A. DE MUSSET.

— *Laver la tête à quelqu'un*, Lui faire une sévère réprimande : *Je vais, de ce pas,* LAVER LA TÊTE *comme il faut à ce vieux fou.* (Brueys.) ‖ « Certes, dit M. Ch. Nisard, parmi les mille moyens de châtier les gens que suggèrent le ressentiment et la vengeance, il peut se faire qu'on emploie celui qui consiste à jeter de l'eau sur la tête, quand par hasard on en a un seau ou un pot sous la main; mais cette heureuse occasion se présente trop rarement pour mériter l'honneur d'avoir donné lieu au dicton dont il s'agit. Ce qu'il est seulement permis de conclure de ce lavage, c'est qu'il promet à celui qui en est menacé un châtiment violent, et que, comme tous les châtiments, il a pour objet de lui faire expier quelque sottise. Cet objet nous indique l'origine du dicton. C'est un legs de l'antiquité païenne. Quand un Grec ou un Romain s'était rendu coupable de quelque méfait, il allait, de soi-même ou sur l'ordre des prêtres, se laver la tête, pour obtenir des dieux son pardon. L'eau de la mer, au témoignage d'Euripide, y était la plus efficace. A défaut de cette eau, celle des fleuves, des fontaines était suffisante. Les tartufes de Rome, qui demandaient avec mystère aux dieux ce qu'ils n'eussent pas osé avouer tout haut, se lavaient deux ou trois fois la tête dans le Tibre, pour se purifier de leurs fautes passées et se punir, en quelque sorte, de l'indiscrétion ou de l'injustice de leurs vœux actuels. Les bonnes dévotes ou les superstitieuses étaient les plus raffinées : pour une simple peccadille, et à la voix des prêtres fanatiques de la mère des dieux, elles allaient casser la glace du Tibre et s'y plongeaient trois fois la tête. On ne dit pas si elles rapportaient de ces ablutions de bons rhumes de cerveau, mais cela est probable. Au reste, presque tous les peuples ont, d'une manière ou d'une autre, fait usage de l'eau comme moyen d'expiation ou de purification : l'eau bénite, que le prêtre catholique, avant de monter à l'autel, lance sur la tête des assistants, n'a pas d'autre but. »

— Argot. Vendre, se défaire de : *J'ai* LAVÉ *mon mobilier. Vous avez pour 60 francs de livres à* LAVER. (Balz.)

— Prov. *A laver la tête d'un âne, d'un More, on perd sa lessive*, On perd les peines qu'on prend pour instruire une personne stupide, indocile, obstinée, ou pour lui faire entendre raison. ‖ *Une main lave l'autre*, Les parents, les alliés se doivent une mutuelle protection. ‖ *Il faut laver son linge sale en famille.* V. LINGE.

— B.-arts. *Laver un dessin, un plan*, Le colorier ou l'ombrer, en le couvrant de teintes noires ou de couleurs étendues d'eau : *Même quand ils peignent à l'huile, les Anglais sont aquarellistes; ils* LAVENT *plutôt qu'ils n'empâtent.* (Th. Gautier.)

— Techn. Oter, avec la besaiguë, les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage, pour la dresser et l'aviver. ‖ *Laver les couleurs*, Les faire tremper dans l'eau, afin d'en retirer les saletés qui s'y trouvent mêlées. ‖ *Laver un livre, les feuillets d'un livre*, Les tremper dans une eau chargée d'acide chlorhydrique, afin d'en ôter les taches. ‖ *Laver du papier*, Le tremper dans une eau chargée d'alun, pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de boire. ‖ *Laver de la laine à dos*, Nettoyer la laine d'un mouton avant de le tondre. ‖ *Laver au plat*, Laver les cendres et les balayures, pour en extraire les parcelles d'or ou d'argent qui peuvent s'y trouver. ‖ *Pierre à laver*, Pierre légèrement creusée, sur laquelle on lave les formes d'imprimerie.

— Econ. domest. *Pierre à laver*, Sorte de pierre qui se trouve dans les cuisines, pour l'écoulement des eaux ménagères, et sur laquelle on lave ordinairement la vaisselle.

— Chim. Enlever, par le lavage, les matières solubles dans l'eau, dont on veut débarrasser un précipité insoluble.

— v. n. ou intr. Se laver les mains avant le repas : *Ne voulez-vous pas* LAVER?

Tout le monde, au son d'une cloche,
Dans une salle se trouva;
Enée, avec Didon, *lava*.
SCARRON.

‖ Cet emploi a vieilli.

— *Donner à laver à quelqu'un*, Lui présenter de l'eau et un linge, quand il va se mettre à table, afin qu'il se lave les mains : *Les esclaves, après chaque service, viennent* DONNER À LAVER *aux convives, en leur versant sur les mains, avec un vase à col étroit, de l'eau qu'ils reçoivent dans un bassin qu'ils tiennent de la main gauche.* (Dézobry.) ‖ Cette locution a vieilli.

— Laver à soi : SE LAVER *les mains, les pieds, la tête.*

— *Je m'en lave les mains*, Se dit, par allusion à l'action de Pilate, pour faire entendre qu'on ne veut point prendre ou qu'on n'a point pris de part dans une affaire, qu'on en décline toute la responsabilité : *Faites comme il vous plaira*, JE M'EN LAVE LES MAINS. (Did.)

C'est à toi de choisir entre ces deux conduites;
Je m'en lave les mains, et je m'absous des suites.
PONSARD.

Se laver v. pr. Etre lavé : *La vaisselle doit* SE LAVER *immédiatement après le repas.*

— Etre puni, vengé : *J'ai eu dix-huit ans aussi, et je croyais que me marcher sur le pied, dans une foule, était une insulte qui ne pouvait* SE LAVER *que dans le sang.* (A. Karr.)

— Se nettoyer avec de l'eau ou avec un autre liquide : *La première chose à faire, en se levant, est de* SE LAVER. *Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara qu'il ne souffrirait pas qu'ils* SE LAVASSENT *les mains dans les mers de Sicile.* (Montesq.)

— Se purifier, se justifier : SE LAVER *d'un crime.* SE LAVER *de ses fautes dans les eaux de la pénitence.*

LAVERDET (Auguste-Nicolas), bibliographe français, né à Clichy-la-Garenne (Seine) en 1805, mort à Paris en 1865. Il était libraire dans le lieu de sa naissance lorsque, en 1830, il s'associa aux efforts de l'abbé Châtel pour fonder une Eglise catholique française. Dès l'année suivante, il parvint à faire nommer curé de Clichy, par le conseil municipal, l'abbé Auzou, prêtre de l'Eglise française, devint son coopérateur, reçut les ordres, et, lorsqu'une scission éclata entre Châtel et Auzou, il resta fidèle à ce dernier. Laverdet supporta avec constance toutes les épreuves qui accablèrent le nouveau culte jusqu'en 1837, époque de la fermeture de ses temples. Auzou ayant signé son abjuration en 1839, Laverdet fut élu à sa place premier pasteur, par une assemblée des fidèles tenue à Paris, le 1er décembre, et il conserva ce titre, beaucoup plus honorifique qu'effectif, jusqu'à sa mort. Tout en se livrant à l'œuvre impossible d'un chimérique apostolat, tout en essayant de propager une religion mort-née, Laverdet ne cessait, pour vivre, de se livrer à des travaux littéraires. Successivement secrétaire de deux grands amateurs d'autographes, M. Lalande et le marquis de Biencourt, il s'occupa bientôt avec passion de la science bibliographique, fut chargé par l'expert en autographes Charon de la rédaction de ses catalogues, acquit, en 1847, son cabinet, dirigea depuis lors, chaque année, de nombreuses ventes d'autographes, rédigea des catalogues, dont plusieurs, tels que ceux du baron de Trémont (1852-1853), de Lucas de Montigny (1860), sont considérables, et s'acquit la reconnaissance des chercheurs érudits, qui trouvent dans ses analyses une ample moisson de faits curieux et inconnus. Laverdet se proposait d'écrire une histoire de l'Eglise française, lorsqu'il mourut, épuisé par le travail. Il était membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Paris. Le principal ouvrage qu'il a laissé est la *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, publiée sur les manuscrits originaux (1 vol. in-8o), avec 6 fac-simile.

L'AVERDY (Clément-Charles-François DE), jurisconsulte et financier. V. AVERDY (DE L').

LAVERESSE adj. f. (la-ve-rè-se — rad. *laver*). Techn. Se dit d'une pelle en bois, formée de baguettes espacées, et qui sert à agiter le hareng dans la saumure.

LAVERGNE (Alexandre-Marie-Anne de LAVAISSIÈRE DE), littérateur, né à Paris en 1808. Il appartient à une ancienne famille noble d'Auvergne. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il obtint un emploi au ministère de la guerre, où il devint, en 1845, chef de bureau des affaires de l'Algérie. Depuis lors, il a rempli, près du conseil de l'instruction publique, les fonctions de secrétaire des procès-verbaux. M. Alexandre de Lavergne s'est fait connaître par la publication d'un assez grand nombre de romans et de nouvelles, dont plusieurs ont eu du succès et se recommandent par de sérieuses qualités littéraires; il a donné, en outre, quelques pièces de théâtre et un élégant ouvrage d'archéologie : les *Châteaux et ruines historiques en France* (1845, in-8o, illustré). Enfin, il a collaboré au *Commerce*, au *Siècle*, etc. Nous citerons de lui, outre l'ouvrage déjà mentionné : le *Comte de Mansfeld* (1840), roman dont il a tiré un drame en quatre actes, représenté sous le même titre en 1841; la *Pension bourgeoise* (1841); la *Duchesse de Mazarin* (1842, 2 vol. in-8o); la *Recherche de l'inconnu* (1843, 2 vol. in-8o); *Il faut que jeunesse se passe* (1851, 3 vol. in-8o); la *Famille de Marsal* (1862, 7 vol. in-8o); l'*Aîné de la famille* (1763, 7 vol. in-8o); le *Chevalier du silence* (1864, in-18); le *Lieutenant Robert* (1869, in-4o); les *Trois aveugles*; le *Dernier seigneur du village* (in-4o); la *Marquise de Contades* (1871, in-4o); le *Château de la Brosse-Saint-Ouen* (1871, in-4o); les *Demoiselles de Saint-Denis* (1873, in-18), etc.; enfin, un drame en cinq actes, en collaboration avec Paul Foucher, *Mlle Aïssé*, représenté en 1856 au Théâtre-Français. — Son frère, Jules DE LAVAISSIÈRE DE LAVERGNE, né à Paris en 1829, mort à Port-Aden en 1862, entra dans la marine, fit, en qualité de commandant de l'aviso le *Duroc*, une campagne de trois ans dans les mers de la Polynésie, montra autant d'énergie que de courage, en parvenant à sauver tout son équipage, lorsque son navire échoua sur le récif de Mellish (1857), fut promu capitaine de frégate à son retour en France, devint chef d'état-major de l'amiral Bonard pendant l'expédition de Cochinchine, et mourut à son retour, d'une fièvre pernicieuse.

LAVERGNE (Louis-Gabriel-Léonce GUILHAUD DE), économiste et homme politique français, né à Bergerac (Dordogne) en 1809. Il fit ses premiers débuts littéraires à Toulouse, dans la *Revue du Midi*, fut nommé maître ès Jeux floraux en 1830, et obtint, en 1838, la chaire de littérature étrangère à Montpellier, où son cours fut très-remarqué. Peu après, il se rendit à Paris, collabora à la *Revue des Deux-Mondes* et entra, comme rédacteur, à la direction des affaires étrangères. Nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, en 1842, il fut presque aussitôt appelé à occuper le poste important de sous-directeur au ministère des affaires étrangères. Les travaux de M. de Lavergne étaient, dès cette époque, très-importants. Il fit des recherches fort intéressantes sur la guerre civile en Espagne, notamment sur Cabrera, Espartero et Gomez. La politique extérieure attira tout particulièrement son attention, et, dans les loisirs que lui laissaient ses travaux politiques, il faisait des excursions en Italie, en Angleterre, et publiait d'intéressants travaux sur les questions littéraires, financières, commerciales, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nommé, en 1846, député par l'arrondissement de Lombez, il alla siéger parmi les conservateurs satisfaits. Lorsque survint la révolution de 1848, ses opinions conservatrices ne lui permirent pas de se mêler au mouvement, dont il resta l'adversaire. Il donna sa démission de sous-directeur aux affaires étrangères, combattit vivement les théories de Proudhon, discuta les mesures financières du gouvernement provisoire, et, se livrant à des études rétrospectives sur les révolutions, étudia la révolution de Naples, celles de 1688 et de 1830. Depuis cette époque, il s'est consacré presque exclusivement à des études d'économie rurale. En 1850, il obtint au concours une chaire d'économie rurale à l'institut agronomique de Versailles, qui fut supprimée deux ans plus tard. En 1855, il entra à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il fut nommé secrétaire en 1865. Lors des élections générales de 1863, M. L. de Lavergne se porta, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans le Gers; mais il échoua. Il fut plus heureux après la chute de l'Empire. Le 8 février 1871, les électeurs de la Creuse l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il prit place au centre droit, parmi les membres du parti monarchique, vota les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour du gouvernement à Paris, se joignit aux membres de la majorité qui essayèrent de renverser M. Thiers, à la suite du message du 13 novembre 1872, et prit souvent part aux discussions de la Chambre. Il a prononcé des discours remarqués, notamment sur la loi relative aux conseils généraux, contre la nomination de M. Thiers comme président de la République (30 août), sur l'établissement d'un impôt sur le revenu (22 déc. 1871), etc. Outre les articles, les études et les nouvelles qu'il a publiés dans la *Revue du Midi*, dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *Journal des économistes*, on lui doit les ouvrages suivants : *Dictionnaire encyclopédique usuel* (1841, in-8o), sous le nom de **Ch. Saint-Laurent**; l'*Agriculture et la population en* 1855 *et* 1856 (1856, 1 vol. in-18); *Economie rurale de la France depuis* 1789 (1860, in-18); la *Constitution de* 1852 *et le décret du* 24 *novembre* (1861, in-18); la *Banque de France et les banques départementales*, suivi d'une notice historique sur les caisses d'escompte avant 1789 (in-8o); *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande* (1854, in-8o), ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues. C'est une étude complète et consciencieuse sur l'état actuel de l'agriculture dans les diverses parties du Royaume-Uni. L'auteur y constate la supériorité agricole des Anglais et des Ecossais; il examine successivement le sol, le climat, le bétail, les cultures, les rentes, les salaires, la vie rurale, les mœurs politiques des agriculteurs, les *Lowlands* et les *Highlands* d'Ecosse, et la question irlandaise, si palpitante d'intérêt. Dans son *Economie rurale en France depuis* 1789, M. L. de Lavergne passe en revue la France entière, qu'il a divisée en six régions d'égale étendue, et dont il fait connaître successivement la situation agricole et économique avant 1789 et de nos jours. Enfin, M. de Lavergne a écrit une intéressante introduction aux *Voyages* d'Arthur Young; une *Biographie de Léon Faucher* (1855); l'*Agriculture et l'enquête* (1866, in-18), etc.

LAVERIE s. f. (la-ve-rî — rad. *laver*). Endroit où on lave.

— Techn. Usine où s'opère le lavage des minerais. ‖ Opération consistant à extraire le sel du sable des bords de la mer. ‖ Lieu où se fait cette opération.

— **Encycl.** En France, il n'existe de *laveries* de sable que dans la basse Normandie. Après avoir récolté le sable salé, au moyen d'un rabot ferré conduit par un cheval, on le lessive dans des caisses avec de l'eau de mer, puis on évapore la liqueur à siccité dans de petits bassins de plomb chauffés au bois. La masse saline est ensuite placée dans des paniers que l'on tient suspendus au-dessus des bassins pendant l'évaporation suivante. Ainsi humectée par la vapeur aqueuse, elle abandonne la presque totalité des sels déliquescents. Enfin, on complète cette épuration en l'exposant, pendant plusieurs mois, dans des magasins spéciaux. Le sel obtenu par ce procédé est très-blanc, très-divisé, comme neigeux. On le désigne, dans le commerce, sous le nom de *sel ignifère*.

LAVERNALE adj. f. (la-vèr-na-le). Antiq. rom. Se disait d'une porte de Rome, voisine du bois consacré à Laverne : *Porte* LAVERNALE.

LAVERNE, la déesse des voleurs, des fourbes, etc., à Rome. Les premiers Romains, qui vivaient de brigandage, l'adoraient dans un bois sacré où ils cachaient leur butin. Il ne paraît pas qu'on lui ait rendu de culte public; on la priait en secret et en silence, attendu que les demandes qu'on lui faisait ne pouvaient être de nature à être exprimées à haute voix.

LA VERNE (Léger-Marie-Philippe TRANCHANT, comte DE), tacticien français, né près de Vesoul en 1769, mort à Paris en 1815. Il était capitaine de dragons lorsqu'il émigra en 1792; il combattit dans l'armée des princes, se maria à Fribourg, puis passa en Russie (1795), où il obtint un emploi à la chancellerie. Par la suite, il voyagea en Suisse, en Allemagne, finit par se fixer à Vienne (1800), et y remplit, depuis cette époque jusqu'à sa mort, les modestes fonctions de traducteur près du ministère de la guerre. On a de lui, sur l'art et l'histoire militaire, un assez grand nombre d'ouvrages qui attestent des connaissances étendues et variées. Nous citerons de lui : le *Calomniateur* (1802) et le *Dissipateur* (1802), drames imités de Kotzebue; *Voyage d'un observateur de la nature et de l'homme, dans les montagnes du canton de Fribourg* (1804, in-8°), livre d'une lecture agréable; l'*Art militaire chez les nations les plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes* (1805, in-8°); *Annibal fugitif*, roman (1808, 2 vol. in-12); *Histoire du feld-maréchal Souwarow* (1809, in-8°); la *Grotte de Westbury* (1809, 2 vol. in-12); *Esquisse d'une nouvelle encyclopédie* (1813), etc. On lui doit, en outre, des traductions de la *Théorie de la pure religion morale*, de Kant; de l'*Esprit du système de guerre moderne* (1803), de Bulow; du *Traité de la grande tactique prussienne*, de Lindenau.

LAVERNE (Philippe-Daniel DUBOY DE), directeur de l'imprimerie nationale. V. DUBOY DE LAVERNE.

Lavernie (LE COMTE DE), roman de M. Auguste Maquet. V. COMTE DE LAVERNIE (LE).

LAVERPILLIÈRE (A.), auteur dramatique français, né dans l'Yonne en 1790, mort en 1852. En 1817, il fit recevoir au Théâtre-Français une comédie en cinq actes et en vers, intitulée le *Sophiste*, et, en 1822, une autre pièce, les *Deux mahométans*. Pour faire représenter ces deux œuvres, Laverpillière dut avoir recours aux tribunaux. Par arrêt de la cour royale, le *Sophiste*, réduit à trois actes, fut enfin joué, en 1833, sous le titre de l'*Homme et ses écrits*, et les *Deux mahométans*, modifiés par la censure, furent joués le 18 mai 1835. Ces deux comédies, dans lesquelles l'auteur s'est attaché à flétrir les protées politiques et les vices du temps, obtinrent un succès honorable, mais disparurent par ordre, presque aussitôt, de l'affiche. Laverpillière a donné, en outre : l'*Argent et la politique* (1834), comédie en vers, et *Cinquante ans d'histoire en cinquante pages* (1834), écrit politique.

LAVERT s. m. (la-vèr). Entom. Insecte de la Guyane, qui paraît être une blatte, et qu'on dit être très-nuisible.

LAVERTUJON (André-Justin), publiciste et homme politique français, né à Périgueux en 1827. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut attaché à la rédaction du *Républicain de la Dordogne*, se rendit, vers le milieu de 1849, à Paris, où il devint membre du comité démocratique-socialiste, quitta la France après le coup d'Etat, et alla visiter les Principautés danubiennes. En 1855, M. Lavertujon se fixa à Bordeaux, où il devint rédacteur en chef de la *Gironde*, qui ne tarda pas à compter parmi les journaux démocratiques les plus importants et les plus influents de la province. Lors des élections générales pour le Corps législatif, en 1863 et en 1869, il obtint, à Bordeaux même, une majorité considérable; mais le vote des campagnes l'empêcha d'aller grossir, à la Chambre, le nombre des députés de l'opposition; et ce résultat inattendu fut alors la cause de quelques désordres dans le chef-lieu de la Gironde. Aux élections partielles qui eurent lieu à Paris le 23 novembre de la même année, M. Lavertujon posa sa candidature, se fit entendre dans les réunions publiques, puis se désista. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint un des secrétaires du gouvernement de la Défense nationale, fut successivement vice-président, puis président de la commission chargée de classer et de publier les papiers trouvés aux Tuileries et prit, peu après, la direction du *Journal officiel*. Après la conclusion de l'armistice (28 janv. 1871), M. Lavertujon accompagna à Bordeaux Jules Simon, et soutint ce dernier lors de son conflit avec M. Gambetta, au sujet de la loi électorale. Peu après, il se démit de ses fonctions de secrétaire du gouvernement, fut remplacé par M. Kaempfen au *Journal officiel*, et alla, quelques mois plus tard, remplir les fonctions de consul général à Amsterdam. En 1863, M. Lavertujon avait été un des fondateurs de la *Tribune*, journal républicain, créé à Paris sous les auspices de MM. Glais-Bizoin et Pelletan. Outre ses articles, des brochures économiques et politiques et quelques articles publiés sous le pseudonyme d'**Adrien Gilson**, on lui doit une *Histoire de la législature de* 1857 *à* 1863 (Bordeaux, 1863, in-8°).

LAVETON s. m. (la-ve-ton). Comm. Grosse bourre, qui reste dans le moulin où l'on foule les draps.

LAVETTE s. f. (la-vè-te — rad. *laver*). Morceau de linge avec lequel on lave la vaisselle. ‖ Gros pinceau en fil qui sert aujourd'hui plus communément à cet usage.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune, qu'on appelle aussi LAYETTE.

LAVEUR, EUSE s. (la-veur, eu-ze — rad. *laver*). Personne qui lave, dont le métier est de laver : *Un* LAVEUR *de vaisselle. Le lavoir doit être disposé de façon qu'on puisse y placer le plus commodément possible les* LAVEUSES *de linge*. (Pelouze.)

— Ouvrier qui lave les terres pour recueillir les parcelles de métal : *Mon âme est comme ces cribles où les* LAVEURS *d'or du Mexique recueillent les paillettes de pur métal dans les torrents des Cordillères*. (Lamart.).

— Ouvrier qui lave les cendres et les balayures des ateliers de monnayage ou d'orfévrerie, pour en retirer les parcelles d'or et d'argent qu'elles contiennent.

— Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui font du lavement des pieds un sacrement.

— Techn. Appareil employé au blanchiment du chiffon. ‖ *Laveuse mécanique*, Engin mécanique employé au lavage du linge.

— **Encycl.** *Laveuses mécaniques*. On emploie aujourd'hui, dans la blanchisserie, divers engins mécaniques destinés à éviter la dépense de main-d'œuvre et qui ont assez bien réussi; nous ferons connaître les principaux.

Pour les tissus très-fins, on se sert de la *roue à laver*. C'est un tambour à quatre compartiments, dans lesquels on introduit le linge par des ouvertures spéciales. L'eau arrive par un tuyau et l'on imprime au tambour un mouvement rapide de rotation, au moyen d'un moteur quelconque, par l'intermédiaire d'une courroie.

L'*aide-laveuse* de MM. Bouillou et Muller est employée au savonnage. Le linge, suspendu à un châssis, est alternativement plongé dans l'eau de savon et retiré. La température est maintenue constante à l'aide d'une chaudière à circulation.

Dans la *laveuse à boules flottantes*, de M. Hollingswort de New-York, le linge, déposé sur un châssis à jour, est soumis à l'action de boules flottantes, mues au moyen d'une bringuebale à contre-poids. Le frottement de ces boules produit assez rapidement le nettoyage.

LAVEZZI, petite île de France, près de la côte méridionale de la Corse, dans les Bouches de Bonifacio. Vestiges de carrières d'où les Romains extrayaient des colonnes de granit. Elle est inhabitée.

LAVIANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district et à 20 kilom. N. de Campagna, sur une hauteur; 2,407 hab. Ch.-l. de mandement. Château pittoresque.

LAVICANE adj. f. (la-vi-ka-ne). Antiq. rom. Se dit d'une des portes orientales de l'ancienne Rome et d'un chemin qui y aboutissait : *La porte* LAVICANE, *qui se nommait aussi Prénestine, s'appelle aujourd'hui porte Maggiore*.

LA VICOMTERIE DE SAINT-SAMSON (Louis DE), littérateur et conventionnel français, né en 1732, mort en 1809. Il se fit remarquer dès le commencement de la Révolution par des écrits populaires, et particulièrement, en 1791, par les *Crimes des rois*. Elu à Paris membre de la Convention, il fit partie du comité de Sûreté générale pendant la Terreur, fut incarcéré par les réacteurs de Thermidor, et obtint, sous l'Empire, un emploi dans la régie du timbre. Les jacobins l'avaient chargé, en janvier 1794, de rédiger l'*Acte d'accusation des rois*. On lui doit, outre les écrits précités : le *Code de la nature* (1788, in-8°); *Du peuple et des rois* (1790); *Droits du peuple sur l'Assemblée* (1791); *Crimes des papes* (1792); la *République sans impôts* (1792); *Crimes des empereurs d'Allemagne* (1793), etc.

LAVIE s. f. (la-vî). Mamm. Genre de chéiroptères ou chauves-souris.

LAVIEILLE (Jacques-Eugène-Adrien), graveur, né à Paris en 1818. Fils d'un tapissier, il apprit pendant quelque temps l'état de son père et ne reçut qu'une instruction incomplète. Ayant montré de réelles dispositions artistiques, il devint élève de l'Ecole des beaux-arts, où il se lia intimement avec Tony Johannot, prit ensuite des leçons de Porret, puis se rendit en Angleterre (1837), où il fréquenta pendant une année l'atelier de Williams. De retour en France, M. Lavieille s'adonna entièrement à la gravure sur bois et ne tarda pas à se faire connaître. En 1842, il se rendit en Russie avec Horace Vernet, et on lui offrit une place de professeur à l'Académie moscovite; mais la condition de naturalisation qu'on lui imposait lui fit refuser cet emploi. Quelque temps après, il revint en France, et, depuis lors, il a fait, à diverses reprises, le voyage d'Angleterre. C'est un artiste inégal dont le talent manque d'unité.

L'*Histoire des peintres*, qui renferme un grand nombre de copies d'après les chefs-d'œuvre de toutes les écoles, donne la preuve de ce manque de suite dans le faire de Lavieille; il y a là des bois superbes, et il en est d'autres qui paraissent l'œuvre d'un écolier distrait. Parmi ses gravures tirées à part et qu'il a sans doute étudiées plus soigneusement, citons le *Lunage hollandais*, d'après Van Ostade; les *Bûcherons de la forêt*, d'après M. Ch. Jacques. Il a gravé beaucoup de tableaux de Mlle Rosa Bonheur, de Daubigny et de Millet. Au Salon de 1857, il exposé quelques planches excellentes d'après ces derniers maîtres : l'*Intérieur de ferme;* les *Six premiers mois* et les *Six derniers mois de l'année*. Les *Contes drolatiques*, de Balzac, gravés d'après les dessins de M. Gustave Doré, sont d'une exécution très-inégale. M. Lavieille a obtenu, en 1849, une médaille d'or.

LAVIEU, LAVIEUX ou **LADVIEU**, petit pays de l'ancienne France, dans le Forez; les localités principales étaient Lavieu, Rivière-en-Ladvieu et Montagne-en-Ladvieu. Il fait aujourd'hui partie du département de la Loire.

LA VIEUVILLE (Charles, duc DE), surintendant des finances, grand fauconnier de la couronne, né à Paris en 1582, mort en 1653. Il prit la direction des finances en 1623, et y introduisit des réformes qui lui valurent la haine des courtisans : son plan consistait à rétablir le crédit sans impôt onéreux, et en réduisant les grosses pensions. Il fut renfermé pendant treize mois au château d'Amboise (1624), et, après s'être évadé et avoir erré longtemps à l'étranger, il put revenir en France en 1628. S'étant mêlé à des intrigues contre Richelieu, La Vieuville dut s'expatrier de nouveau. Il resta à Bruxelles jusqu'en 1631, revint dans son pays sous le ministère de Mazarin, fut chargé, en 1649, de diriger les finances et reçut alors de Louis XIV le titre de duc et pair.

LAVIGERIE (Charles-Martial ALLEMAND-), prélat français, né à Bayonne en 1825. Il est fils d'un ancien receveur des douanes. Elève de Saint-Sulpice, il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie à Paris et devint professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. A la suite des massacres de Syrie, M. Lavigerie fut envoyé en mission dans ce pays (1860), ce qui le mit en évidence et lui créa de très-hautes relations à la cour. Peu après, il alla occuper à Rome les fonctions d'auditeur de rote pour la France, devint un des prélats de la maison du pape, et fut nommé, en 1863, évêque de Nancy. Quatre ans plus tard, il alla occuper le siége d'Alger, qui fut alors érigé en archevêché. Pendant la cruelle famine qui sévit à cette époque dans notre grande colonie africaine, M. Lavigerie fit preuve de beaucoup de zèle, établit des orphelinats pour les enfants arabes abandonnés, et voulut profiter de ces circonstances pour propager le christianisme chez les indigènes. A ce sujet, il eut des démêlés très-retentissants avec le maréchal Mac-Mahon, gouverneur général d'Algérie, qui craignait que le prosélytisme intempérant de l'archevêque ne devînt une cause de trouble dans la colonie (mai 1868). Lors de la réunion du concile de Rome (8 déc. 1869), M. Lavigerie fit partie des prélats français qui se montrèrent le plus favorables à la proclamation de l'infaillibilité du pape; mais il n'y joua qu'un rôle des plus effacés. M. Lavigerie avait su se rendre fort agréable au monde officiel de l'Empire et surtout à la cour, ce qui lui avait valu son rapide avancement. Peu après la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense ayant décrété la convocation, bientôt après ajournée, d'une Assemblée nationale, M. Charles Lavigerie adressa une circulaire aux électeurs des Basses-Pyrénées et posa sa candidature (20 sept.). Non élu aux élections du 8 février 1871, M. Lavigerie se présenta dans le département des Landes lors des élections complémentaires du mois de juillet 1871, et il éprouva un nouvel échec. Outre ses mandements et quelques petits écrits, on lui doit un *Exposé des erreurs doctrinales du jansénisme* (1858, in-8°), recueil de leçons d'une médiocre valeur, faites à la Sorbonne.

LA VIGNE (André DE), poëte et historien français, né vers 1457, mort vers 1527. Il séjourna longtemps à Chambéry, où il fut secrétaire du duc de Savoie, remplit ensuite les mêmes fonctions près de la reine Anne de Bretagne, puis gagna les faveurs de Charles VIII, qui l'emmena dans son expédition de Naples, le chargea d'en écrire le journal et lui donna le titre d'orateur du roi. Malgré sa situation à la cour, il vécut dans un état souvent voisin de la misère. C'était un poëte médiocre, mais un historien estimable. On a de lui : le *Vergier d'honneur de l'entreprise et voyage de Naples* (Paris, in-fol., sans date), recueil souvent réédité qui constitue le *Journal de Naples*, en vers et en prose; un long poëme intitulé les *Louanges du roi*, des épîtres, des rondeaux, des poésies diverses. Le *Journal de Naples* contient des particularités intéressantes. La Vigne a laissé d'autres écrits : les *Ballades de bruyt commun sur les alliances des rois, des princes, etc.* (in-4°, sans date), livre très-recherché des bibliophiles; le *Libelle des cinq villes d'Italie* (Lyon, in-4°); *Epitaphes en rondeaux de la reine* (in-8°); *Moralité de l'aveugle et du boiteux; Farce du meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, pièces de théâtre que Francisque-Michel a publiées en 1831.

LA VIGNE (Michel DE), médecin français, né à Vernon (Normandie) en 1588, mort en 1648. Il professa d'abord la rhétorique, puis se fit recevoir docteur en médecine (1614), s'acquit une grande réputation comme praticien et devint médecin de Louis XIII, doyen de la Faculté de Paris. On lui doit : *Orationes duo adversus Th. Renaudot et medicos extraneos* (Paris, 1644, in-4°). — Son fils, Michel de LA VIGNE, fut également médecin et composa, outre une *Vie* de son père, un traité sur les fièvres intitulé : *Diæta sanorum, sive ars sanitatis* (Paris, 1671).

LA VIGNE (Anne DE), femme poëte et bel esprit du XVIIe siècle, l'une des précieuses qui a laissé les meilleurs souvenirs, née en 1650, morte en 1684. Par ses relations avec Mlle de Scudéri et la petite Académie de la rue de Beauce, Mlle de La Vigne fut une précieuse, comme elle fut une femme savante par ses écrits; mais elle mérite une place à part et ne tombe pas sous les coups d'étrivières de Molière; elle n'était pas de celles qui embrassaient les gens pour l'amour du grec. Les embrassait-elle jamais pour l'amour d'autre chose, c'est ce qui reste encore douteux, malgré la publication de sa correspondance galante avec Fléchier; il est assez difficile de démêler, dans cette correspondance, comme dans toutes celles du même genre, la part du sentiment et la part de l'affectation. Languir pour deux beaux yeux était l'occupation favorite de ce temps-là, et l'on mourait, par métaphore, assez régulièrement; pourtant, il semble bien difficile que les deux amoureux, qui paraissent avoir été fort épris l'un de l'autre, en soient restés aux simples métaphores.

Mlle de La Vigne mourut jeune, à trente-quatre ans, et sa courte existence paraît avoir été plus studieuse que passionnée. Son père était un médecin de la petite ville de Vernon, en Normandie, « homme habile dans son art et bel esprit lui-même. Comme il avait un fils d'un esprit assez borné, il disait : — Quand j'ai fait ma fille, je pensais faire mon fils; et quand j'ai fait mon fils, je pensais faire ma fille. »

La savante et spirituelle personne manifesta de si bonne heure ses précieuses dispositions, qu'on put dire, dans le langage d'autrefois, qu'elle avait été « allaitée par les Muses. » Sa vie fut courte, en proie aux infirmités précoces, et vouée bien plus aux sciences qu'aux lettres proprement dites. Mlle de Scudéri ayant remporté le prix d'éloquence à l'Académie française, Mlle de La Vigne l'en complimenta par une ode que Pellisson jugea digne d'être imprimée à la suite de son *Histoire* de cette Académie. Elle garda d'abord l'anonyme, mais le mystère fut découvert et les *deux Muses* se lièrent d'une étroite amitié. Les recueils littéraires contiennent d'autres poésies de Mlle de La Vigne, qui entretint des rapports d'affection avec Descartes, Dupré, Pellisson, Ménage et Mlle de Scudéri. Elle fut de l'Académie des Ricovrati, de Padoue. Voici son portrait, fait sous le nom de Célimène : « Elle étoit de la plus belle taille du monde, l'air grand et de qualité, mêlé de beaucoup de modestie et de douceur; elle avoit les yeux beaux et doux, le nez bien fait, la bouche agréable, le teint blanc, uni et délicat; elle étoit naturellement éloquente et s'expliquoit avec autant de grâces que de facilité, sans être embarrassée dans le choix des expressions, qu'elle trouvoit toujours heureusement, et si propres au sujet, que la réflexion n'eût pas mieux réussi; elle étoit fort civile, mais fière et peu caressante; elle avoit le cœur généreux et rempli de sentiments honnêtes, mais peu tendres; enfin, elle aimoit par l'esprit sans être touchée par le cœur. »

Ce n'est pas tout à fait ce qu'elle a dit d'elle-même; elle se plaignait, au contraire, d'avoir une trop grande sensibilité. Un jeune gentilhomme ayant recherché sa main, voici ce qu'elle lui répondit :

Ah! sur mon cœur cessez de rien prétendre,
Cessez de le faire souffrir.
Le ciel ne l'a pas fait si sensible et si tendre
Pour aimer ce qui doit périr.

Une autre pièce offre des idées assez délicates finement exprimées; cela s'appelle l'*Eloge du noir*, et la pièce est adressée à une jeune dame en deuil :

Vous condamnez le noir, il vous est odieux,
Comtesse, et son malheur me touche;
J'ose appeler à vos beaux yeux
De cet arrêt de votre bouche...
Le noir de la beauté redouble la splendeur;
Son éclat s'entretient sous son ombre épaissie;
La blonde en a moins de fadeur
Et la piquante brune en paraît éclaircie.
C'est la couleur du deuil, me dites-vous, comtesse;
Je vous le passe volontiers;
Mais si le noir habille la tristesse,
Il pare bien les héritiers.

Les poésies de Mlle de La Vigne sont dispersées dans les recueils de l'époque; on en trouve quelques-unes dans celui de Bouhours, quelques autres dans le *Parnasse des dames*, de Sauvigny. Ses vers sont généralement pleins de grâce, de délicatesse; ils sont faciles, agréables, jolis, en un mot, mais rarement ils s'élèvent au delà de la correction et de l'élégance. Nous devons cependant mentionner l'ode dont nous parlions plus haut et intitulée : les *Dames à Mlle de Scudéri;* une *Réponse* à Mlle Descartes, la nièce du célèbre philosophe, et enfin une ode qui a pour titre : *Monseigneur le Dauphin au roi*, et qui valut à l'auteur l'envoi, par une main inconnue, d'une lyre d'or.

LAVIGNE (Jacques-Emile), chanteur français, né à Pau en 1782, mort dans la même ville le 17 mai 1855. Il débuta à l'Opéra, sous les auspices de son maître Persuis, le 2 mai 1809, par le rôle d'Achille, dans *Iphigénie en Aulide*. Bel homme, doué d'une voix magnifique sonnant à plein tuyau dans les notes élevées, mais inculte, on espérait que l'étude, l'exercice pourraient la façonner. Malheureusement, Lavigne travailla peu, ébloui qu'il avait été par l'éclat de ses premiers succès. Aussi resta-t-il ce qu'il était à son entrée au théâtre. Peut-être aussi notre ténor venait-il quarante ans trop tôt; on n'avait point encore songé à faire de l'*ut* de poitrine une merveille; l'*ut* de Lavigne ou plutôt son *ré* sonnait merveilleusement. Ce chanteur transposait la plupart des airs de son répertoire de la province, tels que *O Richard, ô mon roi!* etc., pour les dire un ton plus haut. Quel trésor pour l'Opéra-Franconi de ce temps-ci! Après de brillants débuts, Lavigne avait quitté brusquement l'Opéra, espérant qu'on l'y rappellerait à de meilleures conditions. Dans son humeur gasconne, il pensait que nul acteur n'oserait entreprendre de chanter après lui les rôles d'Achille et de Fernand Cortez. Le héros fugitif parcourut les départements; fatigué bientôt de ces pérégrinations de troubadour, il voulut rentrer à l'Académie de musique, qui lui ouvrit ses portes, lorsque Achille eut montré plus de modestie dans son caractère et dans ses prétentions. Lavigne reparut aux applaudissements du public, qui l'accueillit d'une manière très-flatteuse. Ceci se passait en 1819. Lavigne choisit pour sa rentrée un rôle que ses rivaux n'avaient point joué pendant son absence, ce même rôle d'Achille d'*Iphigénie en Aulide*, dans lequel il excellait. « Aucun acteur n'a poussé la témérité jusqu'à se charger de ce rôle pendant ma tournée, se dit-il; mon retour frappe de terreur tous ceux qui pourraient me le disputer, c'est le moment de ressaisir mon empire sur la direction. » Et voilà le présomptueux artiste, bien infatué de son propre mérite, qui dresse un plan de campagne destiné à amener le directeur de l'Opéra à capituler. *Iphigénie* était affichée... Achille rentre dans sa tente, se met au lit et refuse le combat annoncé, après avoir notifié à l'état-major de l'Opéra une maladie plus ou moins imaginaire. Grand embarras du directeur; le public, ayant retrouvé son Achille, ne voudrait point, sans doute, renoncer à l'un de ses opéras favoris. Voilà justement sur quoi notre Méridional avait compté. Malheureusement pour lui, au moment où l'on allait changer le spectacle annoncé, un jeune élève du Conservatoire, admis à l'Académie depuis peu de temps, et qui n'avait encore obtenu de succès que dans les rôles d'amoureux d'une expression douce et tendre, Lecomte, se présenta vaillamment, remplaça le prétendu malade et remporta une victoire éclatante. Lavigne quitta encore une fois l'Opéra, considérant comme son plus grand ennemi le directeur de l'Opéra, ce même Persuis qui avait facilité ses premiers pas dans la carrière. Lavigne avait trouvé une protectrice en la personne de la reine Hortense, qui avait remarqué son talent agréable. Contemporain de Lays, de Nourrit père, de M^{me} Branchu, on cite, parmi ses plus importantes interprétations, la *Vestale*, *Fernand Cortez*, le *Triomphe de Trajan*. Retiré depuis longtemps de la scène, une paralysie affligea les derniers jours de cet acteur, à qui il ne manqua pour briller davantage qu'un peu de modestie.

LAVIGNE (Paul), critique musical. V. LOQUIN (Anatole).

LA VIGNE DE FRÉCHEVILLE (Claude DE), médecin, né à Paris en 1695, mort dans la même ville en 1758. Il était petit-neveu d'Anne de La Vigne et neveu de l'abbé Fleury, qu'il aida dans ses recherches pour la composition des derniers volumes de l'*Histoire ecclésiastique*. La Vigne se fit recevoir docteur en médecine (1719), devint médecin du roi (1726), puis médecin ordinaire de la reine (1729), et acquit une grande réputation comme praticien. Il a laissé plusieurs ouvrages restés manuscrits : *Traité particulier des fièvres; Physique du corps humain; Traité des maladies.*

LAVIGNON s. m. (la-vi-gnon; *gn* mll.). Moll. Nom donné à divers mollusques bivalves, des genres bucarde, lutraire, trigonelle, vénus, etc. ‖ On dit aussi LAVAGNON.

LA VILLE (Léonard DE), littérateur français, né à Charolles. Il vivait au XVI^e siècle et exerça à Lyon la profession de maître d'école. Il publia, entre autres ouvrages : *Complainte et quérimonie de l'Eglise à son époux Jésus-Christ* (Lyon, 1567, in-8°); *Traité de la prédestination contre Calvin* (Lyon, 1567, in-8°); *Dacrigélasie spirituelle du roi Charles IX* (Lyon, 1572).

LAVILLE (Pierre DE), sieur DE DOMBASLE, écrivain français, né dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il passa en Suède et accompagna, en 1610, l'armée de secours que cette puissance envoya à Moscou pour soutenir le czar, Vassili Chouïski, attaqué par le faux Dmitri et par les Polonais. On a de lui : *Discours sommaire de ce qui est arrivé en Moscovie depuis le règne d'Ivan Wassiliwich, empereur, jusqu'à Vassili Chouïski*, intéressant ouvrage qui a été publié pour la première fois par Louis Pâris avec la *Chronique de Nestor* (Paris, 1834), et qui a été traduit en russe (1841).

LA VILLE DE MIRMONT (Alexandre-Jean-Joseph DE), littérateur et poëte français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1845. A l'âge de seize ans, il composa un poëme intitulé : l'*Héroïde*, et, vers cette époque, M. de Talleyrand l'attacha au ministère des affaires étrangères, comme élève de première classe. Tout en étudiant les auteurs qui avaient écrit sur la diplomatie, le jeune La Ville continuait à s'adonner à la poésie et fit représenter avec succès, à Bordeaux, en 1813, une tragédie en cinq actes, *Artaxerce*, qui fut reprise à l'Odéon en 1820. Vers la fin de l'Empire, le jeune diplomate fut attaché à une légation d'Allemagne. Après la seconde Restauration, grâce à la protection de Martignac et de Laîné, qu'il avait connus à Bordeaux, il devint successivement chef de division au ministère de l'intérieur (1816), inspecteur général des prisons, secrétaire de la présidence du conseil des ministres dans le cabinet Richelieu (1821), et enfin maître des requêtes au conseil d'Etat. Tout en remplissant ces diverses fonctions, il continuait à écrire pour le théâtre. Ce fut lui, dit-on, qui composa le discours prononcé à l'ouverture des chambres par Louis XVIII le 5 novembre 1821. Parmi ses nombreuses pièces, qui ont été réunies sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (Paris, 1846, 4 vol. in-8°), nous citerons : la *Saint-Georges*, vaudeville en un acte, avec Martignac (Bordeaux, 1814, in-8°); *Childéric I^{er}*, tragédie en trois actes (Bordeaux, 1815, in-8°); *Alexandre et Apelle*, comédie en un acte (Paris, 1820, in-8°); le *Folliculaire*, comédie en cinq actes et en vers (Paris, 1820, in-8°), qui eut un vif succès, et dans laquelle il attaque avec vigueur les jeunes gens qui se font journalistes comme on se fait chapelier; *Charles VI*, tragédie en cinq actes (Paris, 1826, in-8°), proscrite par la censure; l'*Intrigue et l'Amour*, drame en cinq actes et en vers, d'après Schiller (1826, in-8°); *Une journée d'élection*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1827, in-8°); le *Vieux mari*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1830, in-8°); les *Intrigants*, comédie en cinq actes et en vers (Paris, 1831, in-8°); l'*Emeute de village*, comédie (1831, in-8°); *Observations sur les maisons de détention* (Paris, 1833, in-8°); le *Libéré*, tableau dramatique en cinq actes et en vers (Paris, 1835, in-8°), qui valut à l'auteur un prix de 3,000 fr. de l'Académie; l'*An dix-neuf cent vingt-huit*, scènes en vers (Paris, 1841, in-8°), etc.

LA VILLEGILLE (Paul-Arthur NOUAIL DE), archéologue, né à Paris en 1803. Il servit comme officier d'état-major, puis donna sa démission et se livra à des travaux d'archéologie. M. de La Villegille est membre de la Société des antiquaires, qu'il a présidée à diverses reprises, secrétaire du comité des travaux historiques et membre d'autres sociétés savantes. Outre de nombreux *Rapports*, *Mémoires*, etc., on lui doit : *Anciennes fourches patibulaires de Montfaucon* (Paris, 1836, in-8°); *Esquisse pittoresque du département de l'Indre* (Paris, 1853). Il a édité le *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XIV* (1847-1854, 3 vol. in-8°), d'après les manuscrits de l'avocat Barbier, et publié, avec Taranne, les *Procès-verbaux des séances du comité historique* (1850, in-8°).

LA VILLEHEURNOIS (Charles-Honoré BERTHELOT DE), maître des requêtes sous le règne de Louis XVI, né à Toulon vers 1750, mort en 1799. Il organisa, sous le Directoire, une conspiration dont la découverte fit grand bruit. Elle avait pour but le rétablissement des Bourbons; pour moyen, l'embauchage des soldats et un vaste système de chouannerie. La Villeheurnois, condamné à un an de reclusion, et déporté à la suite du 18 fructidor, mourut à Sinnamary.

LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART, vicomte DE), érudit et philologue français, né à Quimperlé en 1815. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il a été chargé, en 1838 et 1855, de missions en Angleterre. Il a fait une étude toute particulière de la langue et de la littérature bretonne, et il est devenu correspondant de l'Académie de Berlin en 1851, puis membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1858. Collaborateur de la *Bretagne ancienne et moderne* et du *Dictionnaire français-breton*, de Legonidec, qu'il a publié après la mort de cet écrivain (1857, in-4°), M. de La Villemarqué a acquis une grande notoriété par ses intéressantes publications. Nous citerons particulièrement : *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (1837, in-8°); *Barzas-Breiz* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°), recueil de poésies populaires avec la traduction française, des notes et les mélodies originales, lequel a été couronné par l'Académie; *Contes populaires des anciens Bretons*, précédés d'un *Essai sur l'origine des épopées chevaleresques de la Table ronde* (Paris, 1842, 2 vol. in-8°); *Nouvelle grammaire bretonne* 1849, in-8°); *Poëme des bardes bretons du VI^e siècle* (Paris, 1850, in-8°), avec traduction française; *Notices sur les principaux manuscrits des anciens Bretons, avec fac-simile* (1856, in-8°); la *Légende celtique en Irlande, en Cambrie et en Bretagne* (1859, in-18); *Myrdhinn* ou l'*Enchanteur Merlin* (1861, in-8°); le *Grand mystère de Jésus* (1865, in-8°), drame breton, suivi d'une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, etc.

LAVINAL, ALE adj. (la-vi-nal, a-le). Antiq. rom. Se disait d'un des flamines : *On ne sait point quelle était la divinité au culte de laquelle présidait le flamine* LAVINAL.

LAVINE s. f. (la-vi-ne — rad. *laver*). Géol. Nom donné aux terrains amollis par les pluies, dans le voisinage des sources et des rivières.

LAVINIE, fille de Latinus, roi du Latium, et de la reine Amata. C'est un personnage entièrement fictif, imaginé par les Romains lorsqu'ils éprouvèrent le besoin de créer des ancêtres à leur race. Elle était promise à Turnus, un prince voisin, lorsque l'arrivée d'Enée et des Troyens en Italie changea les résolutions de son père. Le fils d'Anchise la lui ayant demandée en mariage, pour resserrer leur alliance, il la lui accorda, malgré sa mère. Celle-ci enleva Lavinie et la cacha dans les forêts, tandis que Turnus la disputait aux Troyens sur les champs de bataille. La folie d'Amata, soulevant toutes les mères du Latium et les transformant en bacchantes effrénées, pour la défense de sa fille, a fourni à Virgile une des plus belles pages de l'*Enéide*. Lavinie fut le prix du vainqueur et devint l'épouse d'Enée. Après la mort du héros, craignant la haine du jeune Ascagne, fils de son mari, elle se réfugia encore dans les bois, et y mit au monde un enfant qui, par allusion au lieu de sa naissance, fut appelé Sylvius.

Virgile et Ovide ont chanté Lavinie en beaux vers; elle appartient, en effet, à la poésie, et nullement à l'histoire.

LAVINIEN, IENNE s. et adj. (la-vi-niain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Lavinium, qui appartient à Lavinium ou à ses habitants : *Les* LAVINIENS. *La population* LAVINIENNE.

LAVINIUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, près de Laurente, à environ 26 kilom. S. de Rome, sur une éminence. C'est de là que sortit la colonie à laquelle Albe dut sa fondation. Cette ville, fondée, dit-on, par Enée en l'honneur de sa femme Lavinie, fut ruinée, au IX^e et au X^e siècle, par les Sarrasins, et n'est plus aujourd'hui que le village de Patrica.

LAVINJ (Giuseppe, comte), poëte et théologien italien, né dans la marche d'Ancône en 1721, mort en 1793. Après avoir passé son doctorat en théologie et en philosophie, il devint successivement chanoine à Osimo, à Fano, et recteur du collége de Hongrie à Rome. Ses principaux ouvrages sont : *Discorsi sagri* (1750, in-8°); *Rime filosofiche e varie* (1750, in-8°); *Lezioni sacre e morali sull'epistola I^a di san Paolo* (1769-1778, 5 vol.); *Lezioni sacre e morali sul libro degli Atti apostolici* (4 vol.); *Prediche* (1788).

LAVINUS (Wenceslas), dont le nom s'écrit aussi **Lavinius** et **Levinus**, gentilhomme de Moravie qui s'occupa, durant le XVI^e siècle, de science hermétique. Il a laissé un ouvrage assez curieux, intitulé : *Tractatus de cœlo terrestri* ou *Cœlum terrestre* (Marbourg, 1612, in-8°), qui a été inséré dans le *Theatrum chymicum britannicum*, et dans la *Bibliotheca chymica* de Salmon. Pierre Morel, dans son *Catalogue des auteurs alchimiques*, attribue à cet alchimiste un autre ouvrage intitulé : *De gemmis et occultis naturæ miraculis*. (V. *Histoire de la philosophie hermétique*, de Lenglet-Dufresnoy.)

LA VIOLETTE (Joseph DUCHESNE DE), célèbre médecin français. V. QUERCETANUS.

LAVIQUE adj. (la-vi-ke — rad. *lave*). Minér. Qui a le caractère des laves : *Il explique les tremblements de terre, qui seraient le résultat périodique des marées de l'océan* LAVIQUE *intérieur*. (L. Figuier.)

LA VIROTTE (Louis-Anne), médecin français, né à Nolay, près d'Autun, en 1725, mort à Paris en 1759. Venu dans cette ville pour y exercer son art, il collabora au *Journal des savants*, devint censeur royal, puis fut attaché comme médecin à l'armée de Westphalie et à l'hôpital de la Charité. On lui doit : *Observations sur une hydrophobie spontanée, suivie de la rage* (1757, in-12), et plusieurs bonnes traductions d'ouvrages anglais et latins.

LAVIS s. m. (la-vi — rad. *laver*). Manière de colorier ou d'ombrer un dessin au pinceau, en délayant l'encre ou les couleurs dans l'eau : *Dessin au* LAVIS. *De toutes les manières de faire des dessins, le* LAVIS *est la plus expéditive.* (De Quincy). ‖ Dessin exécuté de cette manière : *Faire un* LAVIS. *La gravure à la manière noire imite les* LAVIS.

— **Encycl.** Le *lavis* consiste à teinter un dessin au trait, soit pour donner aux objets leur véritable couleur, soit surtout pour figurer les ombres que l'on observerait sur les corps naturels. Le *lavis* se fait au moyen de l'encre de Chine et de couleurs délayées dans l'eau, que l'on applique avec le pinceau; souvent on ne fait usage que de l'encre de Chine ou de la sépia colorée. L'exécution du *lavis* demande de la part du dessinateur une connaissance de la partie de la géométrie descriptive qui traite de la recherche des ombres naturelles ou portées des corps, des points brillants, des lignes brillantes, ainsi que de la manière dont une teinte doit être appliquée sur le papier pour qu'elle produise l'effet voulu. Dans la pratique du dessin, on admet que la source lumineuse est située à l'infini, et que l'observateur se trouve aussi à une distance infinie. Il en résulte que tous les rayons lumineux sont parallèles entre eux; d'ailleurs, celui qui est normal à la surface détermine le point le mieux éclairé, et le point brillant est celui pour lequel le rayon réfléchi est parallèle à la direction constante allant à l'observateur; ce rayon réfléchi est perpendiculaire au plan vertical ou au plan horizontal, selon qu'il s'agit de la projection verticale ou de la projection horizontale du corps éclairé. La source lumineuse et l'observateur étant supposés à l'infini, si la surface est courbe en tous sens, comme celle de la sphère ou de l'ellipsoïde, il n'y a qu'un seul point mieux éclairé que tous les autres, et un seul point brillant; mais si la surface est engendrée par une droite, comme celle du cylindre ou du cône, le point brillant devient une ligne brillante, qui est une génératrice de la surface. Dans certains cas, aucun rayon lumineux n'est normal à la surface, comme cela arrive pour un cylindre vertical; alors la génératrice la mieux éclairée est encore déterminée par les rayons lumineux passant par l'axe. De même, la ligne brillante peut ne l'être que relativement; ainsi, pour le cylindre vertical, un rayon réfléchi par la ligne brillante devant être horizontal, comme la normale au cylindre est aussi horizontale, il faudrait que le rayon lumineux le fût également, ce qui est contraire à l'hypothèse qu'on fait habituellement sur sa direction, et qui consiste à admettre que les rayons lumineux arrivent inclinés de haut en bas, de gauche à droite et de l'arrière à l'avant du spectateur, dans la direction de la diagonale d'un cube dont une face serait parallèle au plan horizontal et une autre au plan vertical.

Dans le *lavis*, il faut considérer : 1° la *lumière directe*, qui est transmise sans intermédiaire du corps lumineux à l'objet éclairé; 2° la *lumière réfléchie*, qui est celle que les corps éclairés renvoient aux corps environnants. Les surfaces reçoivent d'autant mieux la lumière réfléchie qu'elles sont plus opposées à la lumière directe; ainsi, une surface privée de lumière directe doit être d'autant moins foncée qu'elle se rapprochera davantage de la normale au rayon lumineux; 3° l'*ombre*, qui est *propre* ou *portée* selon qu'elle est produite sur la portion de la surface d'un corps privé de lumière directe, ou qu'elle est produite par un corps sur la surface d'un autre corps.

Outre ces considérations de lumière et d'ombre, il y a certaines règles à suivre pour la pose des teintes d'ombre, plates ou fondues, et des demi-teintes. Pour préparer une teinte, on frotte légèrement le bout du bâton d'encre de Chine dans un godet bien lavé, et contenant un peu d'eau pure; puis, avec le pinceau, on mêle bien l'encre et l'eau. La teinte ainsi obtenue est, en général, trop foncée; on la ramène au ton voulu en y ajoutant avec le pinceau la quantité d'eau nécessaire, et en agitant de nouveau; ordinairement, cette seconde opération se fait dans un second godet, afin de réserver la teinte primitive pour préparer toutes les autres. Pour poser une teinte, on trempe le pinceau dans la teinte, jusqu'à ce qu'il en soit imbibé suffisamment, puis on commence par l'angle de gauche supérieur de l'espace que doit couvrir la teinte, en faisant suivre exactement au pinceau une petite étendue de la limite supérieure, puis de la limite de gauche, et l'on recouvre la partie ainsi bordée sur deux côtés en lui donnant à peu près la forme rectangulaire, et l'on continue ainsi jusqu'à l'angle droit inférieur de la teinte. Il peut arriver que l'on fasse des taches ou des bavochures; les premières, qui sont blanches ou noires, sont produites par un papier gras ou de mauvaise qualité; pour les faire disparaître, il suffit de passer dessus, légèrement et à plusieurs reprises, la pointe du pinceau, seulement humide de teinte, afin que le raccord sèche sans cerner à son contour. Quant aux secondes, on ne peut les atténuer qu'en épongeant la teinte tout entière pour l'affaiblir en recommençant le travail après avoir laissé sécher le papier. Les bavochures sont les petites franges inégales qui dépassent les limites de la teinte; on les fait disparaître lors de la pose de cette dernière, en les repoussant vivement vers la teinte avec le bout du doigt, qui l'efface et sèche le papier. Une *teinte fondue* est une teinte que l'on étend fort loin avec le pinceau à l'eau. Une *teinte adoucie* est celle dont on étend les bords avec le pinceau à l'eau immédiatement après l'avoir posée, pour l'amener de son ton naturel à celui du papier. La dégradation d'une teinte s'obtient à l'aide d'une série de teintes plates superposées et mises en retraite l'une sur l'autre, ou à l'aide de teintes fondues. Dans un *lavis* fait avec goût, on applique ordinairement ces deux modes de dégradation; mais, avec les teintes plates, on fait mieux et surtout plus géométriquement sentir la forme des corps. Il serait trop long de rapporter ici les méthodes à employer pour laver tous les corps géométriques, soit en tenant compte seulement de leur ombre propre, soit en indiquant leur ombre portée. Nous nous contenterons, dans ce qui va suivre, d'indiquer la manière de procéder pour le prisme, le cylindre, le cône et la sphère.

— *Lavis d'un prisme*. La direction du rayon lumineux sur le plan horizontal indique qu'en élévation l'arête *aa'* est la ligne de séparation d'ombre et de lumière, et que la face *abb'a'* est seule dans l'ombre; on la couvre d'une teinte plate, grise, dite teinte d'ébauche. Quand la teinte d'ébauche est sèche, on divise *abb'a'* en un certain nombre de parties égales, qu'on limite par des lignes verticales et parallèles à *bb'*. Dans l'espace compris entre *a* et *c*, on pose une seconde couche de la teinte d'ébauche, ainsi que dans celui de a à d, après que la précédente a séché suffisamment. On force alors la teinte, et on la pose de a en e, puis, continuant à la foncer à chaque opération, on la pose successivement en reculant constamment vers a. Les surfaces dans l'ombre étant terminées, on passe aux demi-teintes des surfaces fuyantes, c'est-à-dire à la face $gff'g'$; on étend une teinte très-faible sur la largeur $gh = \frac{1}{4} gf$, et on la fond de manière qu'arrivée en i, milieu de gj, elle ne se distingue pas du papier blanc. Quand ce dernier est suffisamment sec, on pose la teinte sur la largeur $g'k = \frac{1}{3} g'f'$ et on la fond de manière que, quand sa longueur $g'p$ occupe les $\frac{2}{3}$ de $g'f'$, elle se confonde avec le papier. On voit que les faces planes dans l'ombre sont dégradées avec des teintes plates, tandis que celles qui sont éclairées le sont avec des teintes fondues.

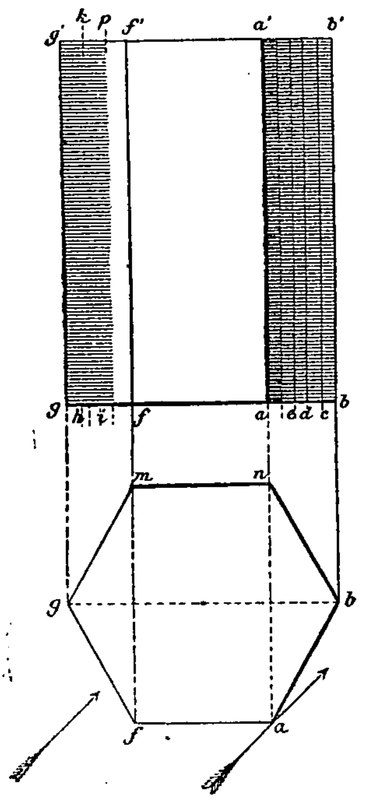

Fig. 1.

— *Lavis d'un cylindre.* La position de la ligne de séparation d'ombre et de lumière aa' étant déterminée, ainsi que celle de la ligne brillante BB', et celle qui est la mieux éclairée bb', on divise la circonférence de la base du cylindre en un nombre tel de parties égales, que a et par suite b soient des points de division, et l'on considère le cylindre comme étant un prisme dont la surface latérale est composée de facettes rectangulaires ayant pour bases ces parties égales. Les largeurs des teintes s'obtiennent en projetant sur l'élévation du cylindre les points de division de la demi-circonférence de base. Cependant, il convient, pour l'effet du *lavis*, que la première teinte ad dans l'ombre soit sensiblement plus large que ses voisines, et, pour cela, on augmente de 1 le nombre des teintes de a en k, en balançant la largeur de la nouvelle teinte sur celles des autres. Après avoir posé la teinte d'ébauche de aa' en ff', comme on ne pose pas de teinte de b en k, on commence par en étendre une excessivement faible de k en f et de b en r; puis on étend la même teinte de j en f et de p en r, et encore la même teinte de q en r pour terminer l'ombre du côté de la lumière. On fonce alors un peu cette teinte, on la pose depuis le point voisin de h jusqu'en f; on la fonce encore un peu et on la pose de h' en f; on continue ainsi, toujours en fonçant un peu, en posant constamment jusqu'en f, tant qu'il reste plus de teintes à poser pour arriver en a qu'on ne veut en avoir à droite de d pour produire la courbure de la partie dans l'ombre; on arrive ainsi en h'. Alors, après avoir foncé encore la dernière teinte, on la pose de g' en e; on la fonce de nouveau, et on la pose de a en d pour terminer l'élévation.

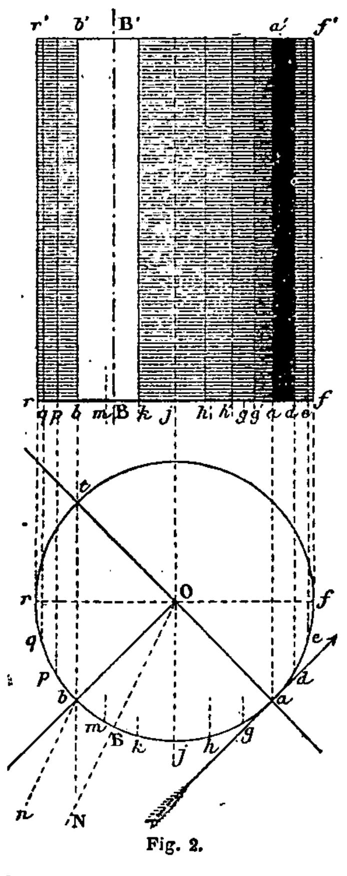

Fig. 2.

— *Lavis d'un cône.* Le *lavis* d'un cône s'opère de la même manière que celui d'un cylindre ; la seule différence réside dans la direction des teintes, qui se terminent en pointe au sommet du cône. La figure indique la marche à suivre pour la détermination des lignes de séparation d'ombre et de lumière, ainsi que des points brillants. On mène le rayon lumineux passant par le sommet du cône; il vient rencontrer le plan horizontal en un point Q, et l'on mène par ce point des tangentes Qa, Qt à la base du cône; ce sont les traces horizontales des plans contenant les rayons lumineux tangents au cône. En plan, la ligne de séparation d'ombre et de lumière est formée par les deux génératrices Sa, St, et, en élévation, par S'a, projection verticale de Sa. La génératrice, dont les projections sont Sb et S'b, est la ligne relativement la mieux éclairée. On mène bi perpendiculaire à la ligne de terre et la bissectrice ba de l'angle lbi; le rayon SB parallèle à bn détermine la ligne brillante relative S'B en élévation.

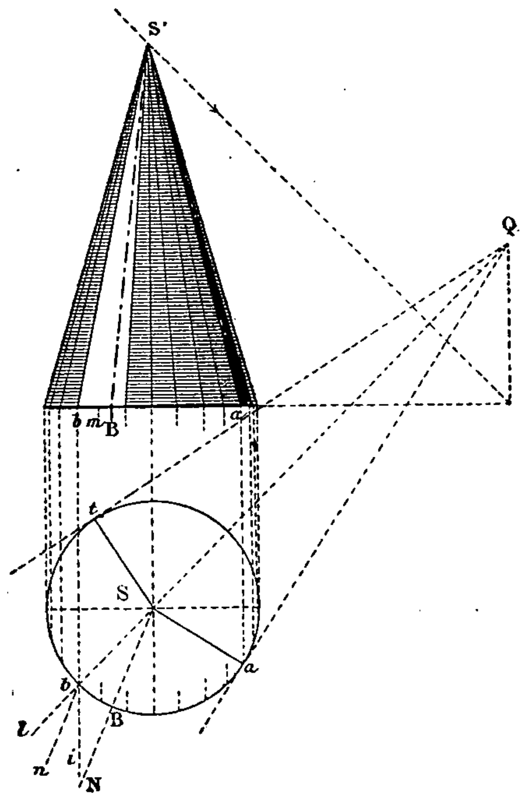

Fig. 3.

— *Lavis d'une sphère.* La ligne de séparation d'ombre et de lumière est dans l'espace une circonférence, qui se projette suivant une ellipse sur chacun des plans de projection. Cherchons sa projection verticale. Le diamètre ac perpendiculaire au rayon lumineux est son grand axe; il suffit donc d'avoir son demi-petit axe O'd' pour pouvoir la construire par points. Pour cela, on rabat sur le plan horizontal le plan Pα'O'; le grand cercle d'intersection de la sphère par ce plan se rabat en vraie grandeur, et le rayon lumineux passant par le centre de la sphère se rabat en αO''. On mène alors une perpendiculaire O''d à αO''; le rayon O''d est le rabattement du demi-petit axe cherché; en relevant le point d en d', on a ce demi-petit axe. Le point de la surface de la sphère frappé normalement par un rayon lumineux a b pour rabattement, et il se relève en b' sur le plan vertical. Menant bi perpendiculaire à la ligne de terre, la bissectrice bn de l'angle lbi, et le rayon O''B parallèle à cette bissectrice, B est le rabattement du point brillant, qui se relève en B' sur le plan vertical. Comme on le voit, les limites des teintes sont des ellipses, et les largeurs de ces teintes s'obtiennent en opérant comme on l'a fait pour le cylindre et le cône. Elles se posent en suivant la même marche.

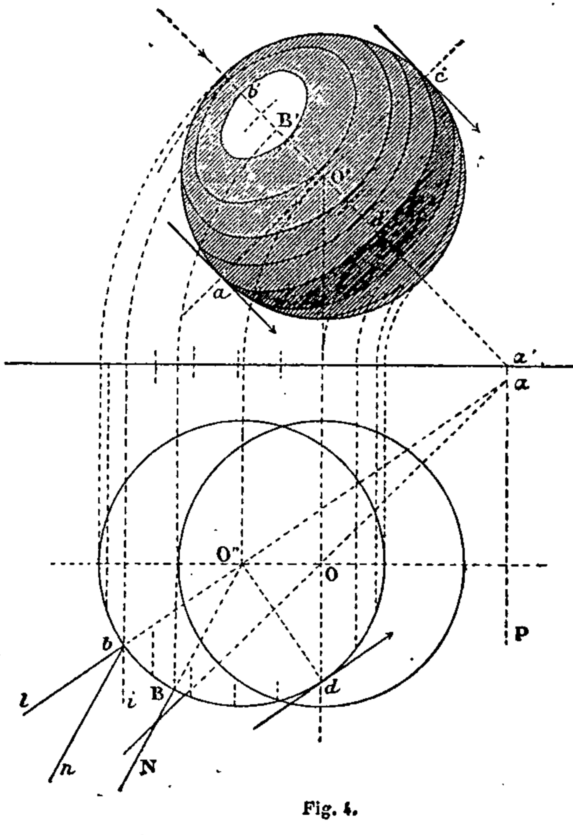

Fig. 4.

LA VISCLÈDE (Antoine-Louis DE CHALAMOND DE), littérateur français, né à Tarascon en 1692, mort à Marseille en 1760. Il vint se fixer dans cette dernière ville, où il se livra entièrement à son goût pour les lettres, contribua à la restauration de l'Académie de Marseille, dont il devint le secrétaire, et s'attacha à encourager le talent partout où il le rencontrait. C'était un homme doux, poli, affable, et on lui donna le surnom, peu justifié au point de vue du talent, de **Fontenelle de la Provence**. Il remporta un très-grand nombre de prix à des concours académiques. Ses écrits ont été publiés sous le titre d'*Œuvres diverses* (Paris, 1727, 2 vol. in-12). Elles contiennent des discours bien écrits et des poésies diverses, dont on a justement critiqué le ton froid et compassé, l'absence d'imagination et de verve. La Visclède serait depuis longtemps oublié, si Voltaire n'avait publié un de ses plus jolis contes, les *Filles de Minée*, sous le nom de *Feu de La Visclède, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille.*

LAVISKI (André), jésuite polonais qui vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il accompagna à Moscou, en 1605, le faux Dmitri. On a de lui de curieux documents relatifs à cet usurpateur. Dans l'un, publié en italien dans les *Avvisi e lettere ultimamente giunte di cose memorabile succedute tanto in Affrica quanto in Moscovia* (Venise, 1616), Laviski raconte l'entrée de Dmitri à Moscou; dans un autre, intitulé *Instructio-memoriæ causa ad S. D. D. Paulum V* (1605), il promet au pape que Dmitri est tout disposé à contribuer à l'anéantissement des Turcs.

LAVIT, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Castelsarrasin, près de la rive gauche de la Sère; pop. aggl., 935 hab. — pop. tot., 1,519 hab.

LAVOCAT (Antoine), mécanicien et agronome français, né près de Nancy en 1707, mort en 1788. C'était un pauvre paysan, qui développa son génie inventif en observant avec attention les machines des papeteries, les moulins et les pressoirs de son pays, et qui se mit ensuite à exécuter des engins mécaniques de son invention. Une nouvelle hie et un pressoir sans vis, sans corde, sans levier, qu'il présenta à la Société des sciences de Nancy, lui firent décerner deux prix, et lui valurent la protection du duc Alexandre de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Appelé par ce prince à Bruxelles, il devint mécanicien de la cour, et exécuta un grand nombre de machines, dont la simplicité et l'utilité furent généralement reconnues, et qui lui acquirent une grande réputation. Lavocat se retira ensuite dans le lieu de sa naissance, où il devint receveur buraliste, continua à s'occuper d'inventions et se livra en même temps à l'agriculture. On a de lui : *Recueil de plusieurs pièces mécaniques inventées et exécutées par Antoine Lavocat* (Nancy, 1758); le *Vigneron expert* ou la *Meilleure manière de cultiver la vigne* (Paris, 1782, in-12).

LAVOIR s. m. (la-voir — rad. *laver*). Lieu destiné au lavage du linge : *L'aqueduc moderne et le* LAVOIR *public de Carpentras sont des édifices remarquables.* (Malte-Br.)

— *Lavoir de cuisine,* Endroit où on lave la vaisselle, dans certaines maisons.

— Lieu où l'on se lave le visage et les mains, dans les communautés et dans les sacristies.

— Espèce de bassin, établi à l'entrée des pagodes et des mosquees, dans lequel les Indous et les mahométans font leurs ablutions.

— Art milit. Verge de fer, garnie d'un linge mouillé à l'une de ses extrémités, qui sert à nettoyer les canons de fusil.

— Pêche. Cage à jour, dans laquelle on lave la morue mise au premier sel.

— Techn. Au Chili et au Pérou, Endroit où l'on tire l'or par le lavage : *Il y a au Pérou des* LAVOIRS *où l'on a trouvé des pepites ou grains d'or vierge d'une grandeur prodigieuse.* (Frez.) ‖ Machine dont on se sert dans les mines pour laver le minerai. ‖ Appareil employé dans les manufactures au lavage des matières qu'on y emploie.

— **Encycl.** La construction des *lavoirs* de campagne est généralement fort simple : près du bassin ou du cours d'eau destiné au lavage du linge, on élève une enceinte couverte, destinée à abriter les laveuses. Cette enceinte est ouverte du côté du bord de l'eau; ce bord est garni d'une suite de dalles en pierre inclinées, établies presque à fleur d'eau. On garnit l'intérieur de chevalets, pour poser le linge et le laisser égoutter. On emploie quelquefois, au lieu de dalles, des madriers en bois de chêne. Dans ce cas, une plus forte inclinaison est nécessaire pour faciliter l'écoulement de l'eau.

Quand on se sert d'un bassin en maçonnerie, celle-ci doit être parfaitement étanche. Il faut aussi que l'on puisse le vider aisément pour le nettoyer. Lorsque l'eau est amenée par un canal de dérivation, on doit la maintenir à une hauteur constante. Une profondeur de 1 mètre est très-suffisante pour le bassin. Le fond doit en être pavé.

Les *lavoirs* publics établis dans les villes sont très-différents de ces constructions rurales. Ce sont des établissements dans lesquels se font toutes les opérations du blanchissage. Ces *lavoirs* sont de deux sortes :

les uns, établis dans des bateaux, sont placés sur les cours d'eau qui traversent les villes ; les autres, situés à l'intérieur, sont alimentés par la distribution d'eau de la ville ou par un système de pompes et de réservoirs. Dans ce cas, les *lavoirs* nécessitent des constructions spéciales. La question de l'établissement de ce genre de *lavoir* a vivement préoccupé les constructeurs et les municipalités ; on en a construit un certain nombre qui remplissent toutes les conditions d'une blanchisserie, et à quelques-uns on a annexé des bains à prix réduit. Les *lavoirs* de ce genre se composent généralement : d'une buanderie, dans laquelle sont placés les cuviers à lessive, que l'on élève généralement au-dessus de l'appareil à lessive ; de tablettes à claire-voie pour recevoir le linge lessivé ou à lessiver ; d'un générateur et de réservoirs d'eau froide et d'eau chaude ; de pompes à bras ou mues par une machine à vapeur pour élever l'eau des bains et du *lavoir;* d'un *lavoir* ou bassin à fleur du sol pour un certain nombre de laveuses ; de tonnes enfoncées dans le sol pour recevoir les laveuses ; de blocs en bois ou batteries pour le lavage ; de cases pour le savonnage, garnies chacune d'un baquet ; de séchoirs à air chaud, chauffés par la circulation de la fumée du générateur ; de séchoirs à air libre pour la belle saison, divisés en compartiments fermés et séparés par des cloisons en treillage ; enfin, d'une salle de repassage. Dans quelques grands *lavoirs*, on a remplacé le bassin par de petits cuviers placés dans des cases séparées, et élevées à une hauteur suffisante au-dessus du sol pour permettre à la laveuse de se tenir debout. Ces cuviers sont alimentés par des robinets qui leur distribuent l'eau chaude et l'eau froide à volonté ; cette installation procure plus d'économie, parce que la dépense d'eau se trouve réduite au nombre de cuviers occupés, tandis que, dans les *lavoirs* à bassin, il faut toujours, quel que soit le nombre des laveuses, renouveler l'eau, et établir un courant, soit au moyen d'un déversoir, soit à l'aide d'un trop-plein. Avant de porter le linge au séchoir, on le place quelque temps dans les hydro-extracteurs, pour l'égoutter et le sécher en partie. Ces appareils ne sont guère employés que dans les *lavoirs* de grande importance, où le nombre des laveuses, et par suite la quantité de linge à laver, demandent que les opérations par lesquelles il doit passer se fassent très-rapidement. Dans la salle du repassage, on ajoute quelquefois des calandres qui servent au blanchissage à neuf, pour donner au linge de prix l'apprêt qui lui convient.

Parmi les *lavoirs* publics qui ont servi de type à un grand nombre de ceux qu'on a établis dans ces dernières années, on peut citer ceux de Bruxelles, et de Vienne, en Autriche. Ce dernier a coûté 280,000 fr. de construction. En France, les lavoirs publics ont d'ailleurs reçu, dans ces derniers temps surtout, de grandes améliorations.

Il est juste de citer ici l'homme auquel on doit l'essor qu'a pris cette question dans ces temps derniers : c'est à l'œuvre, bien modeste au début, de M. de Saint-Léger, à Rouen, que revient l'honneur de ces transformations si utiles. Des hommes ingénieux ont marché sur ses traces. Parmi eux, il faut citer M. Muller, le constructeur des cités ouvrières de Mulhouse. Dans le *lavoir* de M. Muller, il existe deux bassins, autour desquels quarante-huit femmes peuvent prendre place. L'eau de ces lavoirs se renouvelle constamment. Elle est fournie par la machine à vapeur d'une filature voisine, et arrive à 30° centigrades environ. Les *lavoirs* sont disposés d'après les indications de M. de Saint-Léger, et sur les détails qu'il a donnés des *lavoirs* établis par lui à Rouen. Les prix sont extrêmement modiques, et le *lavoir* est même gratuit pour les indigents.

LAVOISÉRIÉ, ÉE s. (la-voi-zé-ri-é). Bot. V. LAVOISIÉRÉ.

LAVOISIEN (Jean-François), médecin français. Il vivait au XVIIIe siècle, et fut attaché comme chirurgien à l'armée. On a de lui : *Dictionnaire portatif de médecine, d'anatomie, de chirurgie, etc.* (Paris, 1764, in-8°).

LAVOISIER (Antoine-Laurent), chimiste, né à Paris le 16 août 1743, décapité le 8 mai 1794. Lavoisier était le fils d'un riche commerçant de Paris, qui lui fit donner une excellente éducation au collége Mazarin. De bonne heure, le futur chimiste témoigna un goût prononcé pour les sciences exactes. Il suivit les cours d'astronomie de l'abbé La Caille, étudia la chimie dans le laboratoire de Rouelle, et fut un des auditeurs assidus de Bernard de Jussieu. Livré tout entier à l'étude, Lavoisier n'eut, pour ainsi dire, aucune des passions de la jeunesse ; il se sépara du reste du monde, absorbé tout entier par ses travaux, bornant ses fréquentations à celles de ses maîtres et de quelques savants distingués. A l'âge de vingt-trois ans, il remportait un prix à l'Académie des sciences. L'Académie avait proposé comme sujet du concours : *Mémoire sur le meilleur système d'éclairage de Paris*. Lavoisier s'enferma dans sa chambre, qu'il avait fait teindre en noir, et y resta plus de six semaines sans voir d'autre lumière que celle des lampes sur lesquelles il expérimentait. Lavoisier obtint la médaille d'or (avril 1766).

Il donna bientôt après un *Mémoire sur les couches des montagnes*, en collaboration avec Guettard ; une *Analyse des gypses des environs de Paris;* plusieurs mémoires moins importants sur le tonnerre, les aurores boréales, le passage de l'eau à l'état de vapeur, etc. Enfin, en 1768, à l'âge de vingt-cinq ans, Lavoisier entra à l'Académie des sciences, triomphant de la compétition redoutable du minéralogiste Jars, que protégeaient Buffon et Trudaine. Lui-même était, d'ailleurs, soutenu par l'astronome Lalande.

Désireux de se livrer avec toute indépendance aux recherches scientifiques, Lavoisier sollicita et obtint, en 1769, une place de fermier général, poste dont les revenus considérables devaient le mettre à même de subvenir aux dépenses de ses travaux. Le grand chimiste remplit d'ailleurs consciencieusement les devoirs de sa charge, et, grâce à lui, les juifs de Metz furent délivrés d'un de ces impôts odieux qu'avaient inventés le fanatisme et la cupidité du moyen âge. Quelques années plus tard, Turgot nomma Lavoisier inspecteur général des poudres et salpêtres. Ses recherches sur la poudre permirent l'introduction de plusieurs réformes importantes. C'est lui qui fit cesser les fouilles que l'administration avait pratiquées jusque-là dans les caves et dans les étables des particuliers, pour en extraire le salpêtre. L'ancienne poudre fut perfectionnée de telle sorte, que, là où auparavant on avait une force de projection de 90 toises, Lavoisier en obtint une de 100. Il eut l'idée d'employer le chlorate de potasse à la fabrication de la poudre ; quelques expériences furent tentées dans ce but à Essonne ; malheureusement, elles coûtèrent la vie à un certain nombre d'ouvriers.

La chimie appliquée à l'agriculture occupait aussi Lavoisier ; il possédait et cultivait, dans le Vendômois, 240 arpents de terre, et, au dire de Lalande, son illustre biographe, il améliora tellement les procédés de culture, qu'en neuf ans la production de sa terre avait doublé.

Lors de la convocation des états généraux, Lavoisier, nommé député suppléant, soumit à l'Assemblée, le 21 novembre 1789, un compte rendu des opérations de la Caisse d'escompte, à laquelle il avait été attaché en 1788.

Les intérêts généraux attiraient son attention, non moins que les siens propres.

En 1862, M. Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans, a découvert, dans le dépôt qui lui est confié, des manuscrits inédits de l'illustre chimiste, se rapportant à des projets d'utilité publique, qu'il avait présentés à l'assemblée provinciale de l'Orléanais, tenue en 1787. Ces projets sont relatifs à la fondation d'une caisse d'escompte pour toute la généralité d'Orléans, d'une carte minéralogique de l'Orléanais, d'une caisse d'épargne et de retraite pour le peuple, d'une caisse d'assurance agricole, enfin d'un canal latéral à la Loire, destiné à rendre ce fleuve navigable en tout temps.

Nommé, en 1790, membre de la commission pour l'établissement du nouveau système de poids et mesures, il prit une large part aux travaux de cette commission. En 1791, il fut nommé secrétaire de la Trésorerie, et proposa, pour la perception des impôts, un plan qu'il développa dans son traité *De la richesse territoriale du royaume de France.* L'Assemblée vota l'impression de ce mémoire, dont le *Moniteur* fit un pompeux éloge, vantant surtout l'exactitude des chiffres « très-patriotiques » cités par l'auteur.

Malgré ses titres à l'admiration de tous, Lavoisier mourut sur l'échafaud ; c'est une des plus regrettables victimes qu'ait sacrifiées notre grande Révolution. Le 2 mai 1794, le conventionnel Dupin déposa un acte d'accusation contre tous les fermiers généraux. Lavoisier vint se constituer prisonnier, et, le 6 du même mois, il était, avec tous ses compagnons, condamné à mort. Il fut guillotiné le quatrième des vingt-huit fermiers généraux qui moururent ce jour-là. M. Paulze, dont il avait épousé la fille en 1771, le précéda immédiatement sous le fatal couteau.

Ainsi mourut ce grand homme, dont nous analysons plus bas les travaux immortels.

On a rapporté qu'au moment de sa condamnation Lavoisier demanda au tribunal révolutionnaire un délai de quelques jours, afin de pouvoir terminer des expériences utiles, et que le président lui répondit brutalement : *La République n'a pas besoin de savants!* Les uns attribuent cette réponse au président Dumas, d'autres à l'accusateur public Fouquier-Tinville, enfin d'autres encore au vice-président Coffinhal. Ce manque d'accord n'est pas le seul motif qu'on ait pour considérer cette anecdote comme plus que douteuse. D'abord, on ne la trouve que dans des ouvrages de seconde main, et sans que jamais elle soit appuyée par la moindre citation de source ni par un seul témoignage. D'où vient-elle ? On l'ignore. Qui l'a rapportée le premier ? Dans quel document contemporain la rencontre-t-on ? On serait bien embarrassé de répondre. On la trouve dans quelques pamphlets royalistes imprimés à l'étranger, comme l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, de Proussinal, avec mille autres calomnies ineptes, dont la fausseté a été cent fois prouvée ; mais ce sont là des autorités qu'on n'oserait pas invoquer.

A ces présomptions négatives, ajoutons l'invraisemblance. Comment un fonctionnaire subalterne aurait-il eu l'audace de diffamer publiquement la République en proférant une telle énormité, lorsque, au contraire, il était manifeste que la République était pleine de savants, gouvernée, pour ainsi dire, par les savants ? La Convention en regorgeait, ainsi que les comités, les commissions ; ils étaient à la tête de tous les services. Comment se permettre une pareille ineptie en présence des Fourcroy, des Berthollet, des Lalande, des Monge, des Laplace, des Parmentier, des Daubenton, des Lamarck, des Hassenfratz, des Romme, etc., etc.?

L'immolation de Lavoisier fut une des erreurs à jamais regrettables de la Révolution. Il était fermier général, et il périt victime de cette haine trop légitime que ces sangsues publiques avaient laissée dans le souvenir du peuple.

Il faut ajouter qu'il y avait encore un autre motif pour qu'il fût impopulaire, c'est que c'était à lui que Paris devait les barrières et le mur d'octroi, qui avaient rendu le ministère de Calonne si odieux. En effet, il avait calculé que l'ancien système de perception permettait à un cinquième des objets de consommation d'échapper à l'impôt. Dans ses préoccupations de traitant, il avait étudié la question, et indiqué, dans un mémoire, le plan des barrières et de la fameuse muraille dont on enveloppa Paris. Le financier Mollien goûta ses idées et les fit adopter par le ministre. Enfin, ajoutons encore que l'illustre savant, qui peut-être avait trop gardé de ses anciennes fonctions la passion des richesses, se livrait, sur les biens nationaux, à d'énormes spéculations qui ressemblaient fort à des opérations d'agiotage. Il existe, sur ce sujet, des lettres de lui qui sont fort curieuses. Certes, nous ne rappelons pas tous ces faits pour justifier le sacrifice d'une telle vie, mais simplement pour ne laisser dans l'ombre aucune des causes qui, au milieu de la tourmente, ont contribué à amener le fatal résultat.

Nous n'avons pas voulu interrompre la biographie de Lavoisier par l'exposé de ses admirables travaux ; il nous reste maintenant à donner une idée des progrès que le grand chimiste a fait faire à la science dont il est en quelque sorte le créateur. La principale découverte de Lavoisier est celle de l'oxygène. Pour les anciens, l'air était un élément qui, avec l'eau, la terre et le feu, constituait le monde physique. Peu à peu, cependant, une multitude de faits étaient venus combattre ce système. Quelques chimistes même semblaient avoir pressenti la vérité.

Eck de Suchbach, dans son *Theatrum chemicum*, constate que le mercure, chauffé à l'air, passe à l'état de chaux, et qu'il augmente de poids pendant la calcination ; il voit le cinabre artificiel (oxyde rouge de mercure), fortement chauffé, dégager un fluide élastique et passer à l'état de mercure métallique. Il en concluait que le mercure, dans ces deux états, s'était combiné à une certaine quantité d'air, qui lui donnait une augmentation de poids. Le Périgourdin Jean Rey constata d'une manière plus précise cette augmentation de poids. « L'air espaissi, dit-il, s'attache à la chaux de plomb chauffée à l'air et va adhérant peu à peu jusqu'aux plus minces de ses parties ; ainsi, son poids augmente du commencement jusques à la fin. Mais quand tout en est affublé, elle n'en saurait prendre davantage ; ne continuez pas votre calcination soubs cet espoir, vous perdriez votre peine. » Malheureusement, Jean Rey, médecin peu connu, ne put répandre ses idées, et, lorsque Lavoisier publia ses *Opuscules chimiques et physiques*, il ignorait complétement l'existence des *Essays* de Jean Rey, et dut recommencer toutes les découvertes de son prédécesseur. Les prédécesseurs de Lavoisier n'avaient, du reste, point examiné si c'était tout ou partie de l'air qui s'unissait aux métaux pour donner des chaux. Lavoisier prit une cornue contenant du mercure, et mit le col en communication avec une éprouvette en partie pleine d'air ; il nota la hauteur du mercure dans l'éprouvette, puis chauffa pendant douze jours celui de la cornue. Lavoisier vit alors la surface du métal chauffé se couvrir de lamelles rouge orangé ; c'était du mercure précipité *per se* (oxyde rouge de mercure HgO). Après le refroidissement, il mesura la hauteur de l'air dans l'éprouvette, et constata que l'air avait diminué d'environ 1/6. Lavoisier vit une bougie allumée s'éteindre dans le gaz de l'éprouvette et les animaux y mourir ; il donna le nom d'azote au gaz qui restait après l'opération, nom impropre qu'il a cependant conservé. Puis il prit le mercure précipité *per se* et le chauffa dans une cornue, qui bientôt ne contint plus que du mercure métallique, après un dégagement de gaz incolore, dans lequel un charbon allumé brûlait à la façon du phosphore. De là il conclut que l'air était formé de deux gaz : l'un, l'azote, impropre à la combustion et à la vie ; l'autre, l'oxygène, agent indispensable de ces deux phénomènes. Lavoisier parvint même à reconstituer l'air ordinaire en mélangeant en proportions convenables les deux gaz qu'il avait isolés.

En même temps que Lavoisier découvrait ainsi l'oxygène, Priestley, en Angleterre, et Scheele, en Suède, arrivaient au même résultat par les mêmes moyens.

Mais Lavoisier, au lieu de s'en tenir à un simple fait d'expérience, ne s'arrêta pas à cette première notion du gaz qu'il avait si heureusement découvert ; multipliant les expériences, il reconnut que l'oxygène entre dans la composition des acides et des bases, et ce fait, d'une portée immense, le conduisit à établir, avec Guyton de Morveau, une nomenclature chimique aussi simple que facile.

Toutefois, la présence de l'oxygène dans les acides n'est pas un fait aussi général que l'avait cru Lavoisier. Méconnaissant les hydracides, il fut jeté dans une erreur fort regrettable au sujet de l'acide hydrochlorique. « L'acide muriatique (acide chlorhydrique), dit-il, présente une circonstance très-remarquable ; il est, comme l'acide du soufre, susceptible de plusieurs degrés d'oxygénation ; mais, contrairement à ce qui a lieu pour les acides sulfureux et sulfurique, l'addition d'oxygène rend l'acide muriatique plus volatil, d'une odeur plus pénétrante, moins miscible à l'eau, et diminue ses qualités d'acide. Nous avions d'abord été tenté d'exprimer ces deux degrés de saturation, comme nous l'avions fait pour les acides du soufre, en faisant varier la terminaison ; nous aurions nommé l'acide le moins oxygéné acide muriateux, et l'acide le plus oxygéné acide muriatique ; mais nous avons cru que cet acide, qui présente des résultats particuliers, et dont on ne connaît aucun autre exemple en chimie (on n'a découvert que plus tard l'iode et le brome), demandait une exception, et nous nous sommes contenté de le nommer acide muriatique oxygéné. » Cette fausse théorie arrêta longtemps la marche du progrès, et il fallut les beaux travaux de Davy pour assigner au chlore sa véritable nature.

En 1766, un physicien anglais, Cavendish, avait découvert le gaz inflammable (gaz hydrogène) ; Lavoisier répéta ses expériences et étudia les propriétés du nouveau corps. Il reconnut que ce gaz, en brûlant, donne de l'eau, et il fut porté à penser que l'eau était une combinaison de ce gaz et d'oxygène ; il donna même au gaz inflammable le nom d'hydrogène, pour exprimer cette propriété. Il observa aussi que l'esprit-de-vin, en brûlant, produit de la vapeur d'eau, d'où il conclut qu'il contenait de l'hydrogène ; l'expérience a prouvé depuis que les vues théoriques du grand chimiste étaient exactes.

Les remarquables travaux de Berthollet sur l'alcali volatil (ammoniaque) avaient fait penser à Lavoisier que les autres alcalis n'étaient pas des corps simples, et il pensait qu'ils devaient contenir de l'azote, comme l'ammoniaque. Les idées de Lavoisier se répandirent tellement, que Fourcroy, dans sa *Philosophie chimique*, dit : « On est porté à penser que l'azote est un de leurs principes (des terres alcalines), et que c'est lui qui leur donne leurs propriétés alcalines ; mais l'expérience n'a point encore fourni la preuve de cette idée. » Quant à la chaux, à la magnésie, à la baryte, la composition de ces terres est absolument inconnue de Lavoisier, et son opinion est que, jusqu'à nouvel ordre, on doit les considérer comme des corps simples. Mais, plus tard, il se détrompe et soupçonne la vérité : « Il est à présumer, dit-il, que les terres cesseront bientôt d'être comptées au nombre des substances simples ; elles sont les seules de cette classe qui n'aient point de tendance à s'unir à l'oxygène, et je suis bien porté à croire que cette indifférence pour l'oxygène tient à ce qu'elles en sont déjà saturées. Les terres, dans cette manière de voir, seraient peut-être des *oxydes métalliques*... Ce n'est, au surplus, qu'une simple conjecture que je présente ici. »

Au mois de septembre 1777, Lavoisier déposait à l'Académie des sciences un mémoire sous ce titre : *Sur quelques substances qui sont constamment dans l'état de fluide aériforme au degré de chaleur et de pression habituel de l'atmosphère.* Dans ce beau mémoire, Lavoisier établit que les mots *air*, *vapeurs*, *fluides aériformes* ne désignent qu'un mode particulier de la matière ; puis, il montre que, si la chaleur volatilise les corps, toute pression apporte à ce changement une résistance qu'on peut évaluer. On peut donc dire que Lavoisier est le premier chimiste qui ait sérieusement abordé l'étude des gaz ; aussi est-ce à juste titre qu'on lui a donné le nom de fondateur de la chimie pneumatique.

Les travaux de chimie n'occupèrent pas seuls Lavoisier ; la physique aussi lui doit d'importantes et belles découvertes. En 1777, il soumettait à l'Académie des sciences un mémoire sous ce titre : *Du principe constitutif de la chaleur, auquel les chimistes modernes ont donné le nom de calorique.* « Je supposerai, dit-il, dans ce mémoire et dans ceux qui suivront, que notre planète est environnée de toutes parts d'un fluide très-subtil, qui pénètre, à ce qu'il paraît, sans exception, tous les corps qui la composent ; que ce fluide, qui a été appelé fluide igné, matière du feu, etc., et que les chimistes modernes désignent sous le nom de calorique, tend à se mettre en équilibre dans tous les corps, mais qu'il ne les pénètre pas tous avec une égale facilité ; enfin, que ce fluide existe tantôt dans un état de liberté, tantôt dans un état de combinaison. » Pour Lavoisier, les molécules des corps obéissent à deux forces antagonistes : le calorique, qui tend à les écarter, et l'attraction, qui tend à les réunir. Suivant que l'une ou l'autre de ces forces prédomine, ou bien qu'elles s'équilibrent, le corps passe par les états solide, liquide et gazeux. Quant à l'espace que les molécules laissent entre elles, il n'est pas le même pour toutes les substances. Lavoisier part de ce fait pour expliquer comment il se fait que, pour élever la température de divers corps d'un degré, il faut employer des quantités variables de calorique.

Les travaux de Lavoisier, pendant les quelques années qui précédèrent sa mort, se portèrent surtout vers la chimie appliquée à la physiologie. On lui doit la fameuse théorie de la respiration, qui, légèrement modifiée, est encore acceptée aujourd'hui.

Priestley, comparant les phénomènes de la calcination à ceux de la respiration, avait conclu qu'ils étaient analogues; Lavoisier reprit ses expériences, et apporta dans la discussion des faits cette prodigieuse sagacité qui le caractérise. Lavoisier reconnut d'abord la différence de composition présentée par les deux gaz provenant, l'un de la calcination, et l'autre de la respiration; il montra que le premier est de l'azote et le second de l'acide carbonique, et de ces faits il tira cette conclusion : « De deux choses l'une : ou la portion d'oxygène contenue dans l'air est convertie en acide carbonique en passant par le poumon, ou bien il se fait un échange dans ce viscère : d'une part, l'oxygène est absorbé; d'une autre, le poumon restitue une quantité d'acide carbonique presque égale en volume. » En 1785, il donnait un mémoire, publié dans les *Annales de la Société de médecine*, où il avançait que la respiration n'est pas une simple combustion du carbone, mais qu'il y a aussi de l'hydrogène brûlé, avec formation de vapeur d'eau.

Outre les ouvrages de Lavoisier que nous avons déjà cités, il a laissé de nombreux mémoires; nous citerons les titres des principaux : *Sur la transpiration des animaux* (Mémoires de physique et de chimie); *Sur la nature de l'eau* (1770, Académie des sciences); *Expériences avec le diamant* (1772, dans le même recueil); Lavoisier y prouve la vérité de l'hypothèse de Newton, que le diamant n'est autre chose que du carbone pur; *Sur la calcination de l'étain* (1774); *Sur la nature du principe qui se combine avec l'étain* (1775); *Sur l'existence de l'air dans l'acide nitreux* (1776-1783); *Sur la combustion du phosphore et du soufre* (1777); *Sur la dissolution du mercure dans l'acide nitrique* (1777); *Sur l'acide oxalique et sur l'oxygène*, *Sur l'acide carbonique* (1781 et 1784); *Sur le phlogistique* (1783). Dans les *Annales de chimie*, il publia : *Expériences sur le platine*. Il donna à l'*Histoire de la Société de médecine* des *Expériences sur l'éther*. Enfin, dans le *Journal de physique*, il publia des *Recherches sur l'efflorescence*.

LAVOISIÈRE s. f. (la-voi-ziè-re — de *Lavoisier*, chimiste fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, type de la tribu des lavoisiérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

LAVOISIÉRÉ, ÉE adj. (la-voi-zié-ré — rad. *lavoisière*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lavoisière. ‖ On dit aussi LAVOISÉRIÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre lavoisière.

LAVOIX (Michel-Henri), littérateur français, né à Nant (Aveyron) le 19 janvier 1820. Après avoir fait ses études au lycée de Poitiers, il vint à Paris en 1838, et débuta dans la littérature par des études sur la numismatique arabe, qui parurent dans la *Revue archéologique* et dans la *Revue de numismatique belge*. Il publia ensuite, dans le *Moniteur universel*, des articles sur l'histoire et les beaux-arts. En 1860, il fut attaché à ce dernier journal, pour faire, chaque semaine, la *Revue littéraire*. Depuis cette époque jusqu'en 1873, M. Henri Lavoix n'a cessé de travailler pour le *Moniteur*, puis pour le *Journal officiel*, qui prit sa place. Il a collaboré aussi à divers autres recueils, comme l'*Illustration* et la *Gazette des beaux-arts*, où il a fait insérer d'intéressants travaux sur les *Azziminites* et sur les *Portraits de Molière*. Entré à la Bibliothèque nationale en 1849, M. Henri Lavoix est devenu conservateur adjoint au département des médailles. Il a été décoré de la Légion d'honnneur le 15 août 1862. — Son fils, M. Henri LAVOIX, né en 1846, s'est occupé surtout de critique musicale. De même que son père, il est entré comme employé à la Bibliothèque nationale en 1866. Il a publié : les *Traducteurs de Shakspeare en musique* (1869, broch. in-8°); la *Musique dans la nature* (1873, 1 vol. in-8°). Il a collaboré, en outre, à divers journaux et revues, à la *Gazette musicale*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue de France*, au *Journal officiel* et à la *Critique musicale*.

LAVOLLÉE (Paul-Aimé), administrateur et écrivain français, né à Dammartin (Seine-et-Marne) en 1795. Il entra dans l'administration des douanes en 1815, devint inspecteur des finances en 1831, fut chargé par le gouvernement, en 1837, d'étudier dans le Levant l'organisation du service des paquebots-poste, puis, en 1839, d'étudier les questions coloniales aux Antilles et aux Etats-Unis, et devint ensuite sous-directeur à l'administration des postes, enfin directeur du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce (1843). Mis à la retraite en 1848, M. Lavollée fut nommé, en 1852, conseiller-maître à la cour des comptes. Indépendamment d'articles insérés dans le *Dictionnaire de l'administration* et dans diverses autres publications, on lui doit : *Notes sur les cultures et les productions de la Martinique et de la Guadeloupe* (1839, in-4°); *Questions de douanes* (1839, in-8°); la *Protection et la prohibition en France et en Angleterre* (1851, in-8°), etc.

LAVOLLÉE (Charles-Hubert), littérateur, neveu du précédent, né à Paris en 1823. Après avoir fait partie de la mission que M. de Lagrenée conduisit en Chine en 1843, il entra comme employé au ministère du commerce (1846), puis à celui de l'intérieur (1855), où il devint chef de bureau; depuis lors, il a abandonné ces fonctions pour devenir administrateur de la Compagnie des omnibus de Paris. M. Lavollée s'est avantageusement fait connaître par une active collaboration à la *Revue de l'Orient*, à la *Revue nouvelle*, à l'*Assemblée nationale*, à l'*Illustration* et à la *Revue des Deux-Mondes*. On lui doit, en outre, les ouvrages suivants : *Voyage en Chine* (1852, in-8°); la *Chine contemporaine* (1860, in-18); les *Chemins de fer en France* (1866, in-18), etc.

LA VOULTE, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Privas, sur la rive droite du Rhône; pop. aggl., 3,015 hab. — pop. tot., 3,534 hab. Hauts fourneaux; fonderie et fabrication de projectiles de guerre. Cette petite ville, adossée à une colline, dont le Rhône baigne le pied, est dominée par un château du XIVe siècle, occupé aujourd'hui par un établissement industriel. Les tours et le donjon, bien conservés, attirent les regards de fort loin. On y remarque aussi une église moderne, construite dans le style romano-byzantin, un joli quai, un beau pont suspendu, et cinq hauts fourneaux, alimentés par le minerai de fer extrait d'une montagne voisine. La fonderie occupe près de deux cents ouvriers.

LAVOÛTE-CHILHAC, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S. de Brioude, dans une presqu'île formée par l'Allier, au confluent de l'Avesne; pop. aggl., 650 hab. — pop. tot., 752 hab. Commerce de bestiaux et de rouennerie. Ancienne église de bénédictins.

LAVOÛTE-SUR-LOIRE, village et comm. de France (Haute-Loire), cant. de Saint-Paulien, arrond. et à 12 kilom. du Puy; 830 hab. Mine de zinc très-abondante. Dans les environs, au milieu d'une presqu'île formée par la Loire, s'élève le château de La Voûte, du style gothique, avec quelques constructions de la Renaissance. Les bords de la Loire y sont très-pittoresques.

LAVOYE, village et comm. de France (Meuse), cant. de Triaucourt, arrond. et à 35 kilom. de Bar-le-Duc; 430 hab. Fabrique de faïence. Dans une plaine voisine s'élevait jadis un *vicus* qui dut être très-important, et sur l'emplacement duquel on découvre assez souvent des monnaies romaines, des débris de coupes, des vases de luxe en terre rouge connue sous le nom de *terra campana*.

LAVOYE (Mlle Anne-Benoîte-Louise), cantatrice française, née à Dunkerque le 28 juin 1823. Elle fit ses premières études musicales à Lille et vint les achever à Paris. Admise au Conservatoire, où elle reçut les leçons de Mme Damoreau, elle en sortit en 1842, avec le premier prix d'opéra-comique. Appelée l'année suivante au théâtre de l'Opéra-Comique, elle y débuta dans l'*Ambassadrice*, et se plaça bientôt à un rang élevé dans la faveur du public, par sa création du rôle de la Sirène dans la pièce de ce nom, puis par celle d'*Haydée*. En même temps, elle se distinguait dans diverses reprises du répertoire courant, parmi lesquelles nous citerons : les *Diamants de la couronne*, la *Part du diable*, le *Domino noir*. En 1849, elle quitta Paris et entreprit des excursions couronnées de succès dans les départements et à l'étranger. C'est ainsi qu'elle s'est tour à tour montrée dans le grand opéra et l'opéra-comique à Genève, à Bruxelles, à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, à Rouen, etc. Parmi les créations de cette cantatrice à l'Opéra-Comique, nous citerons encore le *Val d'Andorre* et *Ne touchez pas à la reine*.

LAVQUEN ou **VILLARICA**, lac de l'Amérique du Sud (Chili), dans le pays des Araucans, à 40 kilom. E. de Villarica et à 120 kilom. N.-E. de Valdivia. Il a 120 kilom. de circuit; au centre s'élève une belle île en forme de cône. Ce lac, qu'on croit être un cratère, donne naissance au Tolten, qui débouche dans le grand océan Austral.

LAVRADIE s. f. (la-vra-dî — de *Lavrado*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des sauvagésiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

LA VRILLIÈRE (Louis PHELYPEAUX, comte DE SAINT-FLORENTIN, marquis DE), homme d'Etat français, né en 1672, mort en 1725. Il était fils du secrétaire d'Etat Balthazar Phelypeaux, à qui il succéda, en 1700, comme ministre des affaires générales de la religion réformée, devint en 1715 ministre de la maison du roi, fut secrétaire de la régence sous le duc d'Orléans, et donna sa démission en 1718. L'hôtel de La Vrillière, bâti par le grand-père du marquis, a donné son nom à une rue de Paris, et est devenu la Banque de France.

LA VRILLIÈRE (Louis PHELYPEAUX, duc DE), comte DE SAINT-FLORENTIN, homme d'Etat français, fils du précédent. V. SAINT-FLORENTIN.

LAVURE s. f. (la-vu-re — rad. *laver*). Eau qui a servi à laver quelque chose : LAVURE *de vaisselle*.

— Fam. *Lavure de vaisselle*, Bouillon, potage fade, insipide, trop étendu d'eau.

— *Lavùre de chair*, Eau sanguinolente qui a servi à laver des chairs saignantes.

— Techn. Action de laver un livre, résultat de cette action. ‖ Opération qui consiste à laver des cendres ou des terres pour mettre à nu l'or ou l'argent qu'elles contiennent. ‖ Nom donné aussi aux parcelles d'or ou d'argent retirées des cendres, des terres, des balayures. ‖ Parcelles de métal qui se détachent des feuillets des batteurs d'or. ‖ *Moulin aux lavures*, Cuvier au fond duquel est un moulin de fer ou de fonte, qui sert à laver l'or et l'argent. ‖ *Terres de lavure*, Matières qui ont servi à la fonte des métaux, et dont on lave les débris pour en retirer les parcelles d'or ou d'argent qui peuvent s'y trouver.

LAVY (Jean), médecin et botaniste piémontais, mort vers 1855. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Genera plantarum subalpinam regionem exornantium* (Turin, 1824, in-8°); *Traité des présages tirés du pouls* (Turin, 1824, in-8°); *Phyllographie piémontaise* (Turin, 1816), etc.

LAW (Jean DE LAURISTON) [Prononcez *lâ*, bien que la prononciation fautive *lass* se soit généralisée en France], banquier écossais, contrôleur général des finances de France, né à Edimbourg en 1671, d'un orfévre banquier, mort à Venise en 1729. Sa famille descendait de la célèbre maison d'Argyle. Law se livra de bonne heure à la science du calcul, qu'il appliqua aux jeux de hasard. Il y gagna de fortes sommes, non pas probablement par la vertu de ses combinaisons, mais par les effets de cette chance qu'aucun calcul ne saurait remplacer. Il s'occupa aussi des questions financières, et y devint très-habile. Un duel, qu'il eut pour une affaire d'amour, le fit condamner à mort à l'âge de vingt-quatre ans. Sa peine fut commuée en une prison perpétuelle; mais il parvint à s'évader, quitta l'Angleterre, et parcourut longtemps les divers Etats de l'Europe, jouant partout avec bonheur, et partout proposant, mais sans succès, un nouveau système de crédit dû à son imagination féconde. Ce système devait, d'après lui, centupler les ressources de l'Etat, en les mobilisant au moyen d'un papier-monnaie qui aurait pour garantie le produit des impôts, des fermes, des compagnies, etc., et qui remplacerait le numéraire, insuffisant pour les relations commerciales. Le régent, séduit par ces brillantes conceptions, y vit le moyen de sauver la France, alors menacée de la banqueroute (1716). Il accorda d'abord à Law le privilége d'établir une banque générale, au capital de 6,000,000 de livres, divisé en 12,000 actions de 500 livres chacune, dans le but de faciliter le commerce, avec un escompte de 1/4 pour 1,000. Le succès fut rapide. Law fit adjoindre successivement à sa banque : la Compagnie du Mississipi, avec la propriété du Sénégal, le commerce exclusif de la Chine, l'ancienne Compagnie des Indes, la fabrication des monnaies, les fermes, etc. Maître de tous les revenus publics, il donne sa banque à l'Etat et se fait nommer contrôleur général des finances; mais, au lieu de servir le commerce, l'institution ne favorisa que l'agiotage : prêtres, nobles, bourgeois, artisans, tous se lancèrent dans des spéculations effrénées. L'inventeur du système, enivré par le succès, avait exagéré outre mesure le nombre des actions. La dépréciation arriva bientôt; ni le cours forcé que l'on donna aux billets, ni aucun autre moyen ne purent empêcher une déroute complète. Les victimes de cette frénésie du gain qui s'était emparée des esprits crièrent contre Law; il y eut même une émeute au Palais-Royal. La banque fut abolie (mai 1720), et tout ce qui en resta à son créateur, ce fut la gloire d'avoir rétabli la Compagnie des Indes, fondée par Colbert. Poursuivi par le Parlement, Law s'enfuit en Belgique, puis en Angleterre, enfin en Italie, où il mourut. Law était membre de l'Académie des sciences. Ses *Œuvres*, publiées par M. Daire, font partie de la *Bibliothèque des économistes du* XVIIIe *siècle* (1843, 1 vol. in-8°). La nouveauté des idées économiques de Law, son insuccès éclatant, dû surtout à l'ignorance et à l'entraînement de ses victimes, firent regarder Law comme un grand criminel par tous ceux qu'il avait ruinés. Le résultat le plus clair du système fut la ruine du crédit pendant plus d'un siècle et la corruption des mœurs publiques. Sous le premier rapport, on peut dire que la folle tentative de Law a causé à la France des maux incalculables. Sans elle, en effet, sans le retentissement qu'elle eut, sans les désastres qui suivirent et qui sont restés, dans l'opinion générale, un objet confus d'épouvante, le crédit, qui existait déjà en Hollande depuis longtemps et qui s'organisait en Angleterre, se serait aussi peu à peu formé en France, et il y aurait donné lieu à des entreprises, à des expéditions fécondes. Au lieu de cela, le nom seul de banque a, pendant longtemps, vaguement effrayé les populations, pour lesquelles il est resté l'équivalent de déloyauté et de déception. Le grand tort de Law fut, en outre, de n'offrir aux actionnaires de la compagnie colossale qu'il avait organisée d'autre garantie que des spéculations incertaines et plus que précaires, au lieu d'affaires réelles et dont les profits fussent positifs, assurés : « Conception radicalement vicieuse! dit M. Gautier. Le système fut une machine ingénieuse, il est vrai, mais qui, dans un pays aussi dépourvu que l'était alors la France de ressources industrielles, ne pouvait pas trouver de moteur suffisant. Law crut pouvoir lever cette difficulté en joignant à son mécanisme un moteur factice; il se trompa... Les banques n'ont pas plus le pouvoir de fonder le crédit que le crédit n'a celui de produire le capital. Faire valoir une force existante, voilà leur office; la créer n'est pas en leur pouvoir. »

Tout le monde n'a pas jugé Law et son système avec cette sévérité. D'après M. E. Levasseur, « Law a agi avec la précipitation et la violence d'un homme qui, pénétré de ses propres idées, marche directement à son but sans s'inquiéter si la foule le comprend et le suit, et qui s'irrite des obstacles que la nature lui oppose et qu'il n'avait pas prévus. Lui-même a confessé son erreur. « Je ne prétends » point, dit-il, que je n'aie point fait de fautes; j'avoue que j'en ai fait, et que si j'avais » à recommencer j'agirais autrement. J'irais » plus lentement, mais plus sûrement, et je » n'exposerais pas l'Etat et ma personne aux » dangers qui doivent accompagner le dérangement d'un système général. » Mais, s'il reconnaissait avoir failli dans le choix des moyens, il persistait à croire qu'il avait trouvé le véritable secret de la richesse des Etats, et il ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de proclamer la puissance du crédit. Après la chute de son système, il écrivait encore ces mots du fond de l'exil : « N'oubliez pas que l'introduction du crédit a apporté plus de changements entre les puissances de l'Europe que » la découverte des Indes; que c'est au » souverain à le donner et non à le recevoir, » et que les peuples en ont un besoin si absolu » qu'ils y reviennent malgré eux, et quelque » défiance qu'ils en aient. »

« Il faut rendre à cet homme, dit le même auteur, la justice qu'il mérite. Il ne fut pas, comme on l'a dit quelquefois, un aventurier venu en France pour profiter de la faiblesse du régent : il fut le premier des financiers qui ait étudié avec attention les phénomènes et les causes de la production des richesses. S'il fut étranger à cette prudence politique qui conduit les peuples, et s'il se trompa dans ses théories, il eut du moins des principes nettement arrêtés, et il dévoua sa vie, non point à faire sa fortune, mais à assurer le triomphe de ses idées. « Quand je m'engageai » dans le service du roi, écrivait-il au duc » d'Orléans, j'avais du bien autant que je le » désirais; je ne devais rien, et j'avais du » crédit; je quitte le service du roi sans biens. » Ceux qui ont eu confiance en moi ont été » forcés à faire banqueroute, et je n'ai rien » pour les payer. » Il avait raison : la France le laissa mourir pauvre; et pourtant, si le souvenir des misères causées par la ruine de son système n'avait pas été trop récent pour faire place à la reconnaissance, la France aurait dû lui savoir gré des idées généreuses qu'il avait émises : il travailla à étendre le commerce, à rétablir la marine, à fonder des colonies; il supprima des droits onéreux; il voulait abolir les magistratures vénales, créer une administration des impôts moins tyrannique et plus simple; enfin il établit une banque qui, si elle eût survécu, eût puissamment servi le commerce et augmenté réellement les richesses du pays. » (*Etude du système de Law*, Paris, 1854.) V. MISSISSIPIEN.

LAW (William), théologien anglais, né en 1686, mort en 1761. Il fut le precepteur de Gibbon. On lui doit quelques ouvrages de dévotion où paraissent ses qualités prédominantes : l'éloquence et l'enthousiasme mystique. Il quitta, en 1716, l'université, pour avoir refusé le serment à la dynastie de Hanovre. — Il ne faut pas le confondre avec son homonyme, William LAW, évêque de Carlisle, traducteur de Locke, et métaphysicien de quelque renom.

LAW (George-Henri), théologien anglais, né à Peterhouse (Cambridge) en 1761, mort à Banwell (Somerset) en 1845. Il fit de brillantes études à Cambridge et à Oxford, et fut successivement vicaire de Torpenhor (Cumberland), recteur de Willingham, évêque de Chester en 1812, et évêque de Bath et de Wells en 1834. C'était un homme de bien, partisan dévoué de toutes les mesures libérales; mais on put lui reprocher d'aimer la liberté pour tout le monde excepté pour les catholiques. Il se montra aussi d'une rigidité inflexible pour tout ce qui regardait l'Eglise anglicane. On a de lui : *Preuves additionnelles de la vérité du christianisme* (1798, in-4°); la *Doctrine chrétienne sur la guerre* (1799, in-4°); *Limite de nos recherches sur la nature et les attributions de la Divinité* (1804, in-4°); *Connexion générale et harmonie de la religion et des lois* (1823, in-4°); *De l'éducation* (1827, in-4°); *Réflexions sur les dîmes, avec un projet pour leur transformation* (1832, in-8°).

LAW (lord Edouard, baron ELLENBOROUGH), jurisconsulte anglais. V. ELLENBOROUGH.

LAW DE LAURISTON (J.-Alex.-Bernard, comte), général et diplomate français. V. LAURISTON.

LAWE, petite rivière de France, formée, près de Bruny (Pas-de-Calais), par la jonction de la Riette et de la Liette. Elle passe à Béthune et se jette dans la Lys, près d'Estaires, après un cours de 48 kilom. La Lawe est navigable depuis le lieu appelé Ecluse de l'Argent-Perdu jusqu'à son embouchure. Reliée, à Béthune, au canal d'Aire à la Bassée par un embranchement de 2,400 mètres, elle offre à la navigation un parcours total de 19,299 mètres; la pente est de 7^{m},20, rachetée par cinq écluses; le tirant d'eau est de 1^{m},20; la charge maxima des bateaux est de 92 tonnes.

LAWES (Henri), compositeur anglais, né à Salisbury en 1600, mort à Londres en 1661. Il devint, en 1625, un des chanteurs de la chapelle de Charles I^{er}, et acquit beaucoup de réputation en composant la musique d'intermèdes, de chansons, de mascarades, etc. Lawes, tout en adoptant le style italien, sut conserver une originalité qui lui a valu les éloges de Milton et de Waller. Il fut enterré à Westminster. Nous citerons de lui *Comus*, pièce écrite par Milton et jouée en 1634, et trois recueils d'*Ayres and dialogues* (Londres, 1653, 1655 et 1669), contenant cent cinquante chants, duos et trios. — Son frère, William LAWES, fut également un compositeur distingué, qui fit partie de la chapelle de Charles I^{er}, et composa notamment une collection de *Psaumes*. Pendant la guerre civile, il servit dans les troupes royales comme capitaine, et périt au siége de Chester en 1645.

LAWES (Edouard-Hobson-Vitruvius-Sergeant), jurisconsulte anglais, né en 1790, mort à Londres en 1857. Il exerçait depuis 1810 la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé, en 1832, greffier en chef de la cour des faillites, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. On lui doit des ouvrages qui ont beaucoup contribué à la réforme de la procédure anglaise en 1827. Les principaux sont : *Traité élémentaire de la procédure pour les actions civiles* (1810); *Traité des chartes parties* (1810); *Idées sur quelques modifications à introduire dans la procédure* (1827), etc.

LAWFELD, village et comm. de Hollande, dans le duché de Limbourg, à 6 kilom. O. de Maëstricht; 307 hab. Célèbre par une victoire du maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland, le 2 juillet 1747, et par un autre succès des Français en 1794.

Lawfeld (BATAILLE DE). La guerre de la succession d'Autriche durait depuis déjà six ans, avec des alternatives dont le résultat, en définitive, devait être funeste pour la France, mais qui, du moins, ne furent pas sans gloire. Les Hollandais, à la faveur d'une apparence de neutralité, nous faisaient une guerre très-réelle et surtout très-lucrative, dans laquelle leur commerce réalisait de larges bénéfices; mais Louis XV ne tarda pas à se convaincre qu'il jouait avec eux un rôle de dupe, et, dès qu'il eut été désabusé de l'espoir de les voir se poser comme médiateurs sincères entre lui et ses ennemis, il résolut de prendre à leur égard une attitude plus caractérisée. Il leur signifia donc, sans toutefois en venir à une déclaration d'hostilité, que, de même que trois ans auparavant 20,000 Hollandais avaient pris position près de Lille sans prétendre faire la guerre au roi, il allait à son tour entrer sur leur territoire sans intention hostile contre la République, mais avec la ferme volonté d'arrêter les ressources qu'elle fournissait à l'Angleterre et à l'Autriche. Louis XV mit aussitôt sa menace à exécution, et, sans s'inquiéter de l'espèce de mesure révolutionnaire que prit la Hollande en nommant stathouder un prince de la maison d'Orange, il plaça 120,000 hommes sous les ordres de Maurice de Saxe, le vainqueur de Fontenoy, qu'il avait créé maréchal général des armées françaises, titre qu'avaient seuls porté Turenne et Villars. Au commencement de juin (1747), Louis XV se rendit à l'armée; le maréchal de Saxe, maître de tout le pays à la gauche de l'Escaut, songeait à s'emparer de Maëstricht, et il fit marcher l'armée dans cette direction; mais le duc de Cumberland, qui commandait les alliés, s'était retranché de manière à couvrir les approches de la ville, entre les sources du Demer et Maëstricht, position on ne peut plus avantageuse pour faire échouer les projets du maréchal, et dont le village de Lawfeld était la clef. Les revêtements terrassés qui faisaient de chaque verger de ce village une espèce de citadelle, les feux croisés qu'on y avait établis, l'élite des troupes anglaises, hanovriennes et hessoises qui le défendaient avec quelques régiments hollandais, l'armée entière qui les appuyait, une pluie froide et presque continuelle qui rendait le terrain impraticable, mille autres obstacles, enfin, dont il fallait triompher pour forcer les retranchements de Lawfeld, semblaient rendre inexpugnable la position des ennemis. Le maréchal de Saxe n'en résolut pas moins de livrer bataille, certain qu'une victoire seule pouvait lui ouvrir les portes de Maëstricht.

Le 2 juillet 1747, la bataille s'engagea à dix heures du matin, et dura jusqu'au soir. Un corps de troupes placé sous les ordres du comte de Clermont fondit sur le village fortifié, tandis que le maréchal de Saxe, à la tête de quelques régiments, l'assaillait sur un autre point. Les retranchements furent vaillamment défendus, et ce ne fut qu'après six attaques meurtrières que les positions furent enlevées. Les Anglais se distinguèrent surtout par une opiniâtre résistance; eux seuls balançaient encore la victoire, lorsque des cris de triomphe retentissant tout autour d'eux leur annoncèrent la prise de Lawfeld. Ils se résignèrent enfin à battre en retraite, mais en bon ordre, et se retirèrent sous les murs de Maëstricht. La cavalerie anglo-hanovrienne se signala par des charges brillantes, qui furent accueillies par nos soldats avec la plus héroïque impassibilité; elle finit par être rompue et écrasée, mais sa vaillante conduite donna au duc de Cumberland le temps d'opérer sa retraite avec le gros de l'armée et de repasser la Meuse. Le comte d'Estrées poursuivit les ennemis et leur fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvait le général Ligonier, né sujet français. Louis XV ne le traita pas moins avec beaucoup de bienveillance; il le fit même manger à sa table, et il lui adressa les paroles suivantes, qui eussent bien dû servir de leçon à M^{me} de Pompadour : « Général, ne vaudrait-il pas mieux songer sérieusement à la paix que de faire périr tant de braves gens? » Nous avions perdu 5,000 à 6,000 hommes, les ennemis 10,000, 29 pièces de canon, et une foule de drapeaux et d'étendards. Toutefois la victoire ne fut pas assez complète pour permettre d'entreprendre le siége de Maëstricht, en présence d'une armée que la défaite n'avait pas démoralisée. Dans l'impossibilité de la déloger de ses positions, le maréchal avisa aux moyens de l'y retenir et de faciliter ainsi la conquête du Brabant; il envoya Lowendahl faire le siége de Berg-op-Zoom, dont la brillante conquête le dédommagea de l'inutilité de ses efforts contre Maëstricht. V. BERG-OP-ZOOM (siége de).

LAWI s. m. (la-oui). Philol. Nom de la deuxième lettre de l'alphabet éthiopien, répondant à notre *l*.

LAWŒSTINE (Charles-Anatole-Alexis, marquis DE), général, né à Paris en 1786, mort dans la même ville en 1870. Il était petit-fils de M^{me} de Genlis et filleul de Louis-Philippe. Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau (1804), il entra dans les dragons, fit les campagnes d'Allemagne, passa en 1808 en Espagne, fut grièvement blessé à Almoracid et devint aide de camp de Sébastiani. Pendant les campagnes de Russie (1812) et de Saxe (1813), Lawœstine se conduisit brillamment. Nommé chef d'escadron après la bataille de Leipzig (1813), colonel de chasseurs après les combats d'Arcis-sur-Aube et de Saint-Dizier (1814), où il donna de brillantes preuves de son courage, il quitta le service lorsque Louis XVIII prit possession du trône. Ce fut lui qui, à la suite d'un déjeuner à Tortoni, avec trois autres jeunes colonels de la grande armée, fit donner aux émigrés le nom de *voltigeurs de Louis XV*. A son retour, Napoléon lui rendit le commandement du 3^{e} chasseurs à cheval, à la tête duquel il fit une charge magnifique sur la cavalerie anglaise pendant la bataille de Waterloo (1815). A la seconde rentrée des Bourbons, Lawœstine donna sa démission, motivée par son attachement à Napoléon, et fut, pour ce motif, exilé de France. Il reprit du service après la révolution de Juillet et devint maréchal de camp en 1831, lieutenant général en 1841. Mis à la retraite en 1848, il fut remis en activité par Louis Bonaparte (1849), qui lui donna, peu avant le coup d'Etat, le commandement de la garde nationale de Paris, et l'appela à siéger au Sénat en 1852. M. de Lawœstine était, depuis 1863, gouverneur des Invalides lorsqu'il mourut.

LAWRENCE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusets, à 20 kilom. N. de Boston, sur la rive droite du Merrimac; 12,000 hab. Manufactures de laine et de coton, fonderies, ateliers de construction; vastes établissements industriels. Hôtel de ville remarquable.

LAWRENCE (Jean), agronome anglais, né à Colchester en 1753, mort en 1839. Il montra une précoce intelligence qui fut probablement, chez lui, la cause d'une affection nerveuse et d'un affaissement momentané dans le développement des facultés. Forcé par sa mauvaise santé d'habiter la campagne, après un séjour à Londres, il s'adonna à l'économie rurale, se créa une belle fortune, propagea les comités agricoles et acquit un assez grand renom par ses écrits. Nous citerons de lui : les *Droits et les remèdes* ou *Théorie et pratique de la politique*, ouvrage dans lequel il adopte les idées politiques de J.-J. Rousseau; *Traité philosophique et pratique sur les chevaux et les devoirs de l'homme envers les êtres animés* (Londres, 1798, 2 vol. in-8^{o}); *Mélanges*, recueil de morceaux littéraires et philosophiques (1804); *Histoire du cheval et de la décadence de l'espèce chevaline* (Londres, 1810); *Traité général de l'administration de la maison rurale* (Londres, 1802); le *Moderne cultivateur* (1802), etc.

LAWRENCE (Thomas), célèbre portraitiste anglais, né à Bristol en 1769, mort à Londres en 1830. Son père avait essayé un peu de tous les métiers, surtout de celui de comédien, dans lequel il n'avait pu réussir, et il termina sa carrière à Oxford, où il tenait un cabaret. Dès l'âge de six ans, le jeune Thomas Lawrence étonnait les clients de son père par sa grâce et sa facilité à réciter les vers; à dix ou douze ans, il dessinait au crayon des fantaisies et des portraits où perçait déjà un germe de talent. Il croyait toutefois que sa vocation véritable était au théâtre, et il s'engagea dans une troupe, à Bath, où il joua Jaffier, de *Venise sauvée*; une cabale montée par son propre père le fit échouer. Il partit pour Londres et en revint à ses crayons. Il montrait une telle habileté, que son atelier fut bientôt fréquenté par toute l'aristocratie; il trouva du reste dans Reynolds un maître et un protecteur bienveillant. Reynolds lui apprit à peindre et se vit presque dépassé de prime saut. En 1789, à peine âgé de vingt ans, Lawrence peignit, dans la fleur de sa surprenante beauté, la célèbre actrice miss Farenc. Résolu d'attirer sur lui les regards du public élégant, il chercha, dans les portraits qu'il était chargé de faire, la manière de les rendre excentriques sans nuire à la beauté qu'il voulait toujours donner à ses modèles. Le portrait de miss Farenc, la célèbre actrice, étonna toute l'aristocratie de Londres; l'actrice avait de beaux bras : Lawrence la représenta les bras nus et les mains cachées dans un manchon. En France, pays rationaliste, on aurait accablé le peintre, et un Diderot n'aurait pas manqué de faire ressortir l'absurdité de la nudité des bras et du manchon de fourrure; en Angleterre, pays du positivisme et de l'excentricité, ce portrait fit fureur, et toutes les ladies voulurent avoir les bras nus, comme mis Farenc. « Ce jeune homme commence comme je finis, » dit à ce propos le vieux Reynolds. Lawrence était lancé; en 1791, il fut nommé associé honoraire de l'Académie, puis, à la mort de Reynolds, premier peintre du roi. Il devint un personnage considérable; les modèles affluèrent, et les guinées aussi. Le portrait en pied de miss Siddons (1797) porta à son comble sa réputation. Il crut pourtant devoir modifier sa manière, lorsqu'il se vit reprocher par Hoppner, un de ses rivaux, la désinvolture, poussée presque jusqu'à l'indécence, de quelques-uns de ses portraits. La pureté d'aspect et d'exécution de ceux de Hoppner le piqua d'émulation, et son talent un peu trop fashionable y gagna. Mais, en dépit de ses efforts, il ne put jamais s'éloigner beaucoup, dans ses portraits de femmes, du genre dans lequel il excellait; aussi, vingt ans plus tard, le célèbre poëte Samuel Rogers disait : « Je choisirais Philips (portraitiste d'un goût sévère et châtié) pour peindre ma femme, et Lawrence pour peindre ma maîtresse. » Loin de s'alarmer de la façon dont Hoppner avait caractérisé le genre de leur peintre favori, les élégantes assiégeaient en foule son atelier, pleines d'indulgence et de pardon, pourvu qu'il les fît belles. Il peignit à cette époque un grand nombre de femmes du monde, pour la plupart célèbres par leur beauté. Hommes politiques, poëtes, artistes, savants, tout ce que l'Angleterre comptait d'illustre reçut une vie nouvelle, grâce à son pinceau. De tous ses portraits, les plus réussis sont ceux de *Baring*, de *Lord Aberdeen*, de *Lady Cooper*, de *Miss Arbuthnot* et de la *Duchesse de Suderland*. Ses portraits de mères parées de leurs enfants se placent en première ligne, et, à ce titre, la *Comtesse Gower*, *Lady G. Ellis*, la *Marquise de Londonderry* doivent compter parmi ses chefs-d'œuvre.

George IV le chargea de peindre, pour la galerie de Windsor, moyennant une rente annuelle de 25,000 livres, les portraits de « tous les héros controversés du grand hasard de Waterloo, » suivant l'expression de M. Charles Blanc. Il fit tous ces portraits, parmi lesquels ceux de *Wellington*, de *Blücher*, de l'*Empereur Alexandre*, du *Roi de Prusse*. Durant le voyage qu'il dut pour cela faire en Europe, il peignit, en outre, le pape *Pie VII*, *Charles X*, la *Duchesse de Berry*, etc. « Ces derniers portraits, dit Charles Blanc, ne sont pas sans défaut; Charles X a, chez Lawrence, la tournure d'un lord de la trésorerie; le souverain pontife a le sourire anglican d'un évêque de Cantorbéry, et il semble que la pommade anglaise, avec ses parfums et ses mensonges, ait rehaussé l'éclat des chevelures. » George IV donna à Lawrence un collier avec une médaille d'or, comme jadis Charles I^{er} l'avait fait pour le grand Rubens. Lawrence n'eut rien à envier; il fut tout ce qu'il pouvait être : président de l'Académie royale de Londres, membre de celles de Florence et des Etats-Unis, décoré de tous les ordres, même de la Légion d'honneur, par Charles X. Ses derniers portraits furent ceux de *Walter Scott*, *Curran*, *Astley Cooper*, *Sir Humphry Davy*, *Lord Grey*, *Canning*, *Castlereagh*, *Aberdeen*, *William Pitt*. A Londres, les peintres avaient l'habitude d'afficher leurs prix à leurs portes; on ne lira pas sans intérêt ceux de sir Lawrence : « La tête de trois quarts, 200 guinées; le portrait à mi-corps, 400 guinées; à mi-jambes, 500 guinées. »

Lawrence était l'homme à la mode : il faisait des vers galants; il eut beaucoup de succès dans le monde, et quelques-uns lui furent reprochés, comme d'avoir fait mourir d'amour une ou deux miss sentimentales et d'avoir comparu, comme témoin à décharge, dans le scandaleux procès de la reine Caroline. Il eut cependant une affection sincère pour la femme d'un consul danois nommé Wolfe; il succomba, dit-on, à la tristesse que lui donna la mort de cette dame. Il n'a fait qu'une seule œuvre qui ne soit pas un portrait : ce sont deux enfants qui se réveillent dans les bras l'un de l'autre. Cette composition a été gravée à la manière noire par Georges Doo, sous ce titre : la *Nature*. Lawrence mourut le 30 janvier 1830, en écoutant lire les éloges du poëte Campbell sur le sculpteur Flaxman. Lawrence était un Boucher travaillant dans le grand, mais préférant le chatoiement du velours noir à celui de la chair, quelque chose comme un Boucher funèbre. Voici des renseignements sur la manière de travailler du maître anglais, fournis par M. Feuillet de Conches, qui fut un de ses amis : « En moins de sept à huit minutes, sa main alerte avait esquissé le crayon, frappant de ressemblance, d'un dessin qui n'était dépourvu ni de liberté ni d'élégance et de grâce, suivant le personnage. Plus tard, il se ressentit toujours de cette pratique de sa jeunesse, et, à l'époque de sa grande carrière, il se plaisait à faire, à la pierre d'Italie rehaussée de blanc, de ces légères esquisses où il se livrait à toute la verve d'un premier sentiment. Cette habitude des deux crayons était même si forte, qu'il l'étendit à ses tableaux à l'huile, et qu'il exécutait de la sorte, sur le canevas, son dessin, presque terminé, avant de l'empâter de couleurs. C'est toujours ainsi qu'il procéda jusqu'à la fin de sa vie, couvrant la toile de deux portraits, dont l'un devait se perdre sous l'autre; mais trop souvent, il faut le dire, le fini fit regretter l'expression plus vraie et plus saisissante du premier jet. » Nous emprunterons à M. Chesneau un jugement général sur l'œuvre et la manière de Lawrence :

« Lawrence est un Reynolds aminci; comme lui, et bien plus que lui encore, il ne procède que par artifices. Il dissimule ses faiblesses très-nombreuses et simule à ravir les plus brillantes qualités. Il n'est point dessinateur, et ses figures sont vivantes; il n'est point coloriste, et ses figures ne manquent pas d'un certain éclat harmonieux. Il n'a jamais compris la force ni la vérité. Toujours et partout, il triche. La beauté simple ne le touche pas. Il veut la femme élégante, distinguée. Il lui donne des carnations lymphatiques, roses, bleues, creuses surtout, et sans dessous. Et les femmes se trouvent ravissantes, ainsi travesties. Il a le culte de la toilette. Les falbalas, les fourrures, les volants, la taille plus ou moins haute, le chignon plus ou moins relevé, des bandeaux ou des spirales, voilà ce qui le préoccupe d'abord. Ce n'est plus Gainsborough ni Reynolds, mais particulièrement le premier, ne reculant devant aucun caprice de la mode, et trouvant si vite les grandes lignes qui l'affranchissent de son caractère éventuel. Au contraire, Lawrence invente lui-même la mode de demain; il fixe sur une toile qui durera des siècles un ajustement, une coupe d'habit qui ne durera qu'un jour... Il eut un genre de génie qu'on ne dédaigne point chez un peintre, mais qui a besoin d'être vigoureusement soutenu par de plus sérieuses qualités : il eut le génie de la grâce et du chiffon. Sachons-lui gré toutefois d'avoir pris l'exacte mesure de ses qualités, et de n'avoir point tenté de s'élancer dans les vagues régions de l'histoire. Lawrence nous intéressera, nous occupera toujours, parce qu'il a su laisser des témoignages un peu fardés, mais vivants sous leur fard, de son temps, de son pays et de ses contemporains. »

LAWRENCE (James), littérateur anglais, né à la Jamaïque en 1774, mort à Londres en 1841. Il fit d'assez longs voyages en Allemagne, en France, etc., pendant lesquels il prit le titre de **chevalier de Lawrence**, acquit une connaissance approfondie de plusieurs langues et publia divers ouvrages, dont les principaux sont : l'*Ami du cœur*, poëme; l'*Echappé d'Eton*, recueil de mélanges en prose et en vers; l'*Empire des noirs* ou les *Droits de la femme* (Paris, 1807, in-12), livre que Lawrence a successivement publié en allemand (1801), en français et en anglais (1811), et qui fut saisi sous l'Empire, par la police française, comme attentatoire aux mœurs; l'*Anglais à Verdun* ou le *Prisonnier de paix*, drame (1813); *De la qualité de gentilhomme en Angleterre* (1824, in-8^{o}), ouvrage rempli de piquantes anecdotes sur l'aristocratie de son pays.

LAWRENCE (William), chirurgien anglais, né vers 1785, mort en 1867. Après avoir pris ses grades à Londres, il devint successivement membre de la Société royale (1813), professeur de médecine opératoire au collége des chirurgiens (1815), directeur d'un service à l'hôpital Saint-Barthélemy (1819), professeur à la clinique de l'hôpital ophthalmique, président du collége des chirurgiens et membre de plusieurs autres sociétés savantes anglaises et étrangères, notamment de l'Académie des sciences de Paris, qui l'admit, en 1863, au nombre de ses membres correspondants. Lawrence n'a fait faire à la science aucun progrès marqué; mais il s'est acquis un assez grand renom en s'attachant à propager les réformes médicales, les idées nouvelles, et en attaquant avec vigueur les préjugés de ses confrères. A ce point de vue, il a rendu des services importants et il a contribué à la propagation de l'enseignement scientifique dans des ouvrages écrits d'un style agréable et clair. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils, notamment dans la *Lancette* et dans les *Mémoires de la Société royale*, nous citerons de lui : *Traité des hernies* (1807), traduit en français par Béclard et J. Cloquet (1818); *Introduction à l'anatomie comparée* (1810); *Leçons de physiologie, de zoologie et d'histoire naturelle* (1819), souvent rééditées; *Traité des maladies vénériennes de l'œil* (1830); *Traité des maladies des yeux* (1841), excellent ouvrage, traduit en français par Billard; *Descriptions anatomiques chirurgicales* (in-fol.); le *Manuel d'anatomie* de Bluenbach, traduit en anglais avec des observations du traducteur (1857), etc.

LAWRENCE (Abbott), homme d'Etat et manufacturier américain, né à Groton (Massachusets) en 1792, mort à Boston en 1855. Fils d'un fermier sans fortune, il entra comme employé, à quinze ans, chez son frère, qui tenait à Boston une petite boutique, et devint son associé en 1814. Grâce à l'esprit de conduite, à l'intelligence des deux associés, la maison Lawrence acquit rapidement une grande prospérité. En 1830, Abbott fonda une filature à Lowell. Quatre ans plus tard, il devint membre du congrès, fit partie, en 1842, d'une commission chargée de régler avec le gouvernement anglais les frontières entre le Canada et les Etats-Unis, et parvint, grâce à son esprit de conciliation, à empêcher un conflit armé entre la Grande-Bretagne et l'Union. En 1848, il manqua de quelques voix seulement pour être nommé vice-président de la république, et il alla remplir à Londres, l'année suivante, les fonctions d'ambassadeur, qu'il occupa jusqu'en 1852. Lawrence, redevenu simple citoyen, reprit alors la gestion de ses affaires; il était l'un des premiers manufacturiers de son pays lorsqu'il mourut. Il consacra un demi-million à la création d'une école scientifique, qui fut annexée au collége Harvard, et créa, dans le comté d'Ecosse, un centre important de population qui a pris son nom, en y fondant à grands frais des manufactures et des usines.

LAWRENCE (sir Henri), général et homme d'Etat anglais, au service de la Compagnie des Indes, né vers 1810, mort en 1857. Il est surtout connu pour avoir fondé la puissance anglaise dans le Pendjab, avec son frère John et sir Robert Montgomery. Ce fut lui qui régna sous le nom du jeune maharajah Duleep-Singh et de son beau-père, le sirdar Chuttur-Singh, pendant la courte période où le Pendjab vaincu, mais non encore annexé, demeura sous le protectorat anglais. En peu de temps, grâce à son énergie et à son administration paternelle, sir Henry Lawrence sut ramener les bouillants et indomptables Sikhs dans la voie de l'ordre et du travail régulier : l'agriculture, l'industrie renaquirent; le brigandage militaire disparut. Il était en train d'achever la pacification de ce pays lorsque la révolte des cipayes éclata. Sir Henry Lawrence fut appelé au poste le plus périlleux, à la direction de Lucknow et de l'Oude, qu'il avait sollicitée et qu'il allait payer de sa vie. A force d'énergie et de prudence, il sut tout d'abord étouffer les premières tentatives de révolte des cipayes de Lucknow. Quand arriva la nouvelle de la chute de Delhi, il demanda des pouvoirs extraordinaires, qui lui furent accordés avec le grade de brigadier général, et se hâta aussitôt de fortifier sa position, sentant bien que le moment allait arriver où il serait assiégé. Le 30 mai 1857, les cantonnements des cipayes s'éclairèrent tout à coup d'une lueur sinistre : les *bungalows* des officiers étaient en feu; on tirait sur ceux d'entre eux qui s'échappaient. Sir Lawrence, immédiatement averti, s'élança pour barrer la route qui menait des cantonnements à Lucknow. Les révoltés n'ayant pas osé l'attaquer, il revint alors à Lucknow. Le 30 juin, il sortit avec 600 hommes pour aller disperser un corps de révoltés qui s'organisait à neuf milles de Lucknow, à Chinhut ou Chinât; mais il trouva en face lui de 15,000 ou 16,000 hommes bien pourvus de canon, qui fondirent sur sa petite troupe et le contraignirent à se replier vivement sur Lucknow. Les révoltés l'y suivirent, et le jour même il se vit assiégé dans le bâtiment fortifié qu'il occupait. Ce fut là qu'il mourut le 4 juillet, frappé par une bombe.

LAWRENCE (sir John-Laird-Mair), gouverneur général de l'Inde, frère du précédent, né en 1811. Entré de bonne heure au service de la Compagnie des Indes, il devint à vingt ans substitut du commissaire général de Delhi, remplit ensuite les fonctions d'administrateur à Panipot (1833), puis dans la division du Sud; il revint en Angleterre en 1840, et, de retour dans l'Inde en 1842, il fut attaché à la perception des impôts. Sir Hardinge, alors gouverneur général, frappé des aptitudes et de l'intelligence du jeune receveur, le nomma, en 1845, commissaire des provinces situées au delà du Setledje. Quatre ans plus tard, chargé, avec son frère Henry, de l'administration du Pendjab, John Lawrence contribua puissamment à réformer le système civil judiciaire, administratif et militaire de ce pays, à améliorer le sort de la population et à faire accepter par cette province la domination de l'Angleterre. Non-seulement, en effet, les habitants du Pendjab ne prirent point part à la terrible révolte des cipayes, en 1857, mais ils aidèrent à la réprimer. En récompense de ses services, John Lawrence reçut les titres de baronnet (1858), de membre du conseil privé, et succéda, en 1863, à lord Elgin, en qualité de vice-roi et de gouverneur général des Indes. Le fait le plus remarquable qui ait signalé son habile administration est la guerre qu'il fit, en 1868, contre l'Afghanistan, dans le but d'assurer la tranquille possession des conquêtes anglaises au nord-ouest. A la fin de cette même année, il fut remplacé, comme gouverneur général, par lord Mayo, et il retourna alors en Angleterre. Sir Lawrence reçoit de la Compagnie des Indes une pension de 50,000 fr., et les universités de Cambridge et d'Oxford lui ont conféré le titre honorifique de docteur.

LAWRENCÉLIE s. f. (lô-ran-sé-lî — de *Lawrencel*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, dont l'espèce type croît en Australie.

LAWSON (Henri), astronome anglais, né à Greenwich en 1774, mort à Bath en 1855. Il cultiva de bonne heure les sciences et, devenu maître d'une belle fortune, il alla se fixer à Bath, où il fit construire à ses frais un observatoire, qu'il pourvut d'excellents instruments. Il devint membre de la Société astronomique de Londres et de la Société royale. Lawson inventa des siéges d'une forme particulière, appelés par lui *reelinca*, pour observer des étoiles au zénith, et des mécanismes destinés à rendre plus facile le transport des malades et des blessés. En mourant, il légua ses instruments astronomiques, avec une somme importante, à la ville de Nottingham, pour qu'on y élevât un observatoire. On cite parmi ses écrits : *Observations sur la manière d'établir des stations thermométriques* (1846); *Histoire abrégée des nouvelles planètes* (1847).

LAWSONIE s. f. (lô-so-nî — de *Lawson*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lythrariées ou salicariées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans le sud de l'Asie et le nord de l'Afrique. V. HENNÉ.

LAXATIF, IVE adj. (la-ksa-tiff, i-ve — lat. *laxativus;* de *laxare*, relâcher). Méd. Il se dit d'un médicament qui lâche le ventre, qui purge doucement, sans irritation : *Une tisane* LAXATIVE. *On attribue au miel des propriétés* LAXATIVES. (A. Rion.) *La laitue est rafraichissante et* LAXATIVE. (B. de St.-P.)

— Par plaisant. Qui cause un flux de ventre :

Je ne sais si la peur est un peu *laxative*.
REGNARD.

— Subst. Médicament laxatif : *Un* LAXATIF.

— **Encycl.** Les *laxatifs* font partie de la classe des purgatifs. On les nomme aussi purgatifs lénitifs ou purgatifs minoratifs. Ils évacuent le canal intestinal sans irritation sensible locale ou générale. On s'en sert principalement pour les vieillards et les enfants, et généralement dans tous les cas où l'on veut dégager l'intestin sans l'irriter. Les préparations *laxatives* les plus usitées ont pour base les matières suivantes : caroube, casse, chicorée, cuscute, huiles douces, manne, mannite, miel, fleurs de pêcher, pruneaux, roses pâles, tamarin, crème de tartre, etc. On appelait autrefois *laxatif* polychreste la magnésie calcinée.

LAXENBURG, autrefois *Laxendorf*, ville de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle et à 15 kilom. S.-E. de Vienne, sur la Schwœcha; 800 hab. Palais d'été des empereurs d'Autriche, avec un très-beau parc. Un traité y fut conclu entre l'Autriche et l'Espagne en 1725.

LAXÉNÉCÈRE s. m. (la ksé-né-sè-re). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famillle des tanystomes, tribu des asiliques, comprenant deux espèces qui vivent au Bengale.

LAXICOSTÉ, ÉE adj. (la-ksi-ko-sté — du lat. *laxus*, lâche; *costa*, côte). Zool. Qui offre des côtes écartées les unes des autres.

LAXIFLORE adj. (la-ksi-flo-re — du lat. *laxus*, lâche; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont très-écartées les unes des autres.

LAXIFOLIÉ, ÉE adj. (la-ksi-fo-li-é — du lat. *laxus*, lâche; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont très-écartées les unes des autres.

LAXITÉ s. f. (la-ksi-té — du lat. *laxus*, lâche). Etat de ce qui est lâche, distendu : *La* LAXITÉ *d'une corde*.

— Pathol. Absence de ton, relâchement d'un tissu : *La* LAXITÉ *de la peau*.

LAXMANN (Adam), officier russe, né vers 1760. Il était lieutenant lorsque, sur l'ordre de Catherine II, il fut chargé par le gouverneur général de la Sibérie de reconduire au Japon un Japonais que la tempête avait jeté sur une des îles Aléoutiennes, de voir le souverain de ce pays, et de tâcher de lier des relations de commerce avec un peuple qui n'en entretenait alors qu'avec une seule nation européenne, la Hollande. Laxmann arriva, en 1793, à Nimro, puis se rendit à Khakhodadé, mais il dut revenir en Europe sans avoir été admis en présence du mikado. On a de lui une courte, mais intéressante relation de son voyage, qui a été traduite en français par Eyriès et publiée, dans les *Voyages de découvertes dans la partie septentrionale de l'océan Pacifique*, par Broughton (Paris, 1807, 2 vol. in-8°).

LAXMANNIE s. f. (lak-sma-nî — de *Laxmann*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie et à Timor. ‖ Syn. d'ACRONYCHIE, COLURIE, CRUCIANELLE et PÉTROBIE.

LAXOU, bourg et commune de France (Meurthe), cant., arrond., et à 4 kilom. de Nancy; pop. aggl., 853 hab. — pop. tot., 2,640 hab. Fabrication de chapeaux de paille et de vinaigre. Quelques maisons anciennes de ce bourg sont ornées d'une croix de Malte.

LAY, petit fleuve de France (Vendée); il est formé, dans le canton de Chantonnay, par la réunion du grand et du petit Lay. Le grand Lay naît dans la commune de Saint-Pierre-du-Chemin, au pied d'une colline, se grossit de la Maine, du Loing, arrose Réaumur et Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. Cours, 50 kilom. Le petit Lay, qui prend sa source au-dessus de l'étang de la Blottière, a un cours de 48 kilom. Après la réunion de ces deux rivières, le fleuve se grossit de la Semagne, du Marillet, de l'Yon et du Graken, entre dans les marais de la côte, et se perd dans la mer. Cours, 104 kilom. Il est navigable sur un parcours de 22,400 mèt. Les bateaux de 80 tonnes remontent jusqu'au port de Thoricq.

LAYA s. m. (la-ia). Bot. Syn. de MACROTROPIS.

LAYA (Jean-Louis), auteur dramatique, né à Paris en 1761, mort à Bellevue, près de Meudon, en 1833. Il appartenait à une famille d'origine espagnole, et fut élevé au collége de Lisieux, à Paris. S'étant lié avec Legouvé, il composa avec lui, pour son début, la comédie intitulée le *Nouveau Narcisse*, qui, reçue, en 1785, au Théâtre-Français, ne fut point représentée; l'année suivante, il fit paraître avec le même un volume de vers et d'héroïdes, sous le titre : *Essai de deux amis* (1786). Cet ouvrage ne passa point tout à fait inaperçu. Au début de la Révolution, Laya publia : *Voltaire aux Français sur leur constitution* (1789, in-8), et la *Régénération des comédiens en France*, ou *Leurs droits à l'état civil* (1789, in-8°). L'année suivante, il fit représenter au Théâtre-Français (19 janvier 1790) les *Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes et en vers, qui obtint un véritable succès, puis une tragédie fort applaudie, *Jean Calas*, dans laquelle il flétrit l'intolérance et le fanatisme religieux. Ce fut trois ans plus tard que Laya fit représenter au Théâtre-Français (2 janvier 1793) une comédie en cinq actes et en vers, qui eut un énorme retentissement. Nous voulons parler de l'*Ami des lois*. Nous ne reviendrons pas sur les incidents auxquels donna lieu, tant sur le théâtre qu'à la Convention même, cette pièce, d'ailleurs médiocre, car nous en avons longuement parlé ailleurs (v. AMI DES LOIS). Louis XVI, alors emprisonné au Temple, voulut lire la pièce ou plutôt la satire ampoulée dans laquelle Laya attaquait la Convention, et où il avait représenté Marat sous le nom de Duricrane. Mis peu après hors la loi, Laya resta en prison jusqu'au 9 thermidor, et recouvra alors la liberté. En 1797, il recommença à écrire pour le théâtre, puis il collabora à l'*Almanach des Muses*, aux *Veillées des Muses*, à l'*Observateur des spectacles*, au *Moniteur*, où pendant de longues années il fit des articles de critique littéraire. N'ayant pu obtenir, sous le Consulat, la sous-préfecture de Fontainebleau, il suivit à Dresde Alexandre de La Rochefoucauld, nommé ministre plénipotentiaire en Saxe. De retour en France, il fut nommé suppléant de Saint-Ange à la chaire de littérature du lycée Charlemagne, puis professeur au lycée Napoléon (1809), et il obtint la chaire d'histoire littéraire et de poésie française vacante à la Faculté des lettres à la mort de Delille (1813). Quatre ans plus tard, il succédait au comte de Choiseul-Gouffier, comme membre de l'Académie française, et il devenait, quelque temps après, censeur des théâtres. Outre les ouvrages déjà mentionnés, on doit à Louis Laya : les *Deux Stuarts*, pièce jouée au théâtre Louvois; *Falkland* ou la *Conscience* (1798), drame dans lequel Talma remplit, avec un grand éclat, le principal rôle; *Une journée du jeune Néron* (2 actes, en vers); *Epître à un jeune cultivateur nouvellement élu député* (1799 et 1818, in-8°); les *Derniers moments de la présidente de Tourvel*, héroïde (1799, in-8°); *Essai sur la satire* (Paris, 1800, in-12); *Eusèbe*, héroïde (Paris, 1807, in-8°); *Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Laya* (Paris, 1817, in-4°); *Un mot sur M. le directeur de l'imprimerie et de la librairie* ou *Abus de la censure théâtrale* (Paris, 1819, in-8°), etc. Enfin, Laya fut un des collaborateurs de la *Bibliothèque des romans* et de la *Biographie Michaud*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par ses fils, avec une notice (Paris, 1833, 5 vol. in-8°).

LAYA (Alexandre), avocat et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1806. Il débuta par la carrière administrative, au ministère de l'intérieur, ensuita il voyagea en Angleterre, puis se fit inscrire au barreau de Paris, et fut, pendant quelque temps (1840), rédacteur en chef du journal l'*Ordre*. En 1852, sur la demande de M. James Fazy, il alla professer à l'Académie de Genève successivement le droit romain, le droit anglais et le droit international. On lui doit : le *Guide municipal*, ou l'*Almanach quotidien des maires, adjoints, curés, etc.*, pour 1843; *Droit anglais*, ou *Résumé de la législation anglaise, sous la forme de codes* (1845, 2 vol. in-8°); *Etudes historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Thiers, histoire de quinze ans* (1846, 2 vol. in-8°); *De la présidence de la République* (1848, in-12); les *Romains sous la République* (1850, in-8°); le *Congrès des peuples à Paris* (1864, in-8°); *Philosophie du droit* (1865, in-8°), etc. Il a publié, en 1854, le *Théâtre de M. Alexandre Laya*, comprenant *César Borgia*, *Jeanne Shore*, *Corinne* et *Paul Didier*, pièces qui n'ont pas été représentées. M. Laya a fondé le *Journal des conseillers municipaux*, le *Journal des conseils de fabrique*, dirigé la *Revue parlementaire et administrative*, la *Revue municipale*, collaboré au *Bien-être universel*, au *Siècle*, à l'*Epoque*, au *Livre des cent et un*, où il a donné *Paris fashionable en miniature*. Enfin, il a donné, avec M. Léon Laya, une édition des *Œuvres de J.-Louis Laya*, leur père (1836, 5 vol. in-8°), avec notice.

LAYA (Léon), auteur dramatique, frère du précédent, né à Paris en 1809, mort dans la même ville en 1872. Il s'adonna à peu près exclusivement à la littérature dramatique, car, en dehors de ses pièces de théâtre, on ne connait guère de lui que des articles littéraires insérés dans le *Moniteur universel*. Pendant quelques années, M. Laya fut bibliothécaire du palais de Fontainebleau. Cet écrivain a donné ses premières pièces sous son simple prénom, et ce n'est qu'à partir de 1842 qu'il les signa de son nom. Il eut pour collaborateurs, dans plusieurs de ses œuvres, Ancelot, Regnault, Bayard et Prémaray. Léon Laya venait de faire recevoir au Gymnase une comédie, lorsque des chagrins domestiques le déterminèrent à sortir volontairement de la vie. Il se donna la mort en se pendant dans sa chambre (5 sept. 1872). Ses œuvres, dont plusieurs ont eu de beaux succès, manquent de vigueur dramatique, et sont écrites d'un style sans éclat et sans relief; mais on y trouve une grande habileté dans l'agencement de l'intrigue et des scènes remarquablement conduites. Nous citerons de lui : la *Liste de mes maîtresses* (1828), et *Un mari du bon temps* (1841), comédies en un acte, avec M. Regnault; la *Lionne* (1840), comédie en deux actes, avec Ancelot; le *Hochet d'une coquette; l'Œil de verre; Je connais les femmes*, comédies en un acte (1840); le *Premier chapitre*, en un acte (1842); *Une maîtresse anonyme*, en deux actes (1842); la *Peau du lion*, en deux actes (1844); l'*Etourneau*, en trois actes (1844), une de ses meilleures pièces; *Emma*, ou *Un ange gardien*, en trois actes (1844); le *Poisson d'avril*, en un acte (1845); *Georges et Maurice*, en deux actes (1846), *Un coup de lansquenet*, en deux actes (1847); la *Recherche de l'inconnu*, en deux actes (1847); *Léonce*, mélodrame en un acte (1848); *Rage d'amour*, en un acte (1849); le *Groom* (1849); les *Cœurs d'or*, en trois actes (1854), avec de Prémaray; les *Jeunes gens*, en trois actes (1855, Théâtre-Français); les *Pauvres d'esprit*, en trois actes (1856), pièce dirigée contre les gens de lettres de profession, et qui fut représentée sans succès à la Comédie-Française; le *Duc Job*, comédie en quatre actes (1859), qui a obtenu un très-grand succès au même théâtre, et à laquelle nous avons consacré un article; la *Loi du cœur*, comédie en trois actes (1862), au même théâtre; *M*^{me} *Desroches*, comédie en quatre actes, jouée au Théâtre-Français en 1867; la *Gueule du loup*, comédie en quatre actes, représentée au Gymnase, mais après la mort de l'auteur, et qui n'eut qu'un demi-succès, bien qu'on y trouve de l'observation, de la finesse, et un style meilleur que celui du *Duc Job*.

LAYARD (Daniel-Pierre), médecin anglais, né à Greenwich, mort en 1802. Il fut un des fondateurs de la maison d'accouchement de Greenwich, dont il devint vice-président; il fut ensuite médecin de la princesse de Galles, directeur de l'hôpital français, et membre de plusieurs sociétés savantes. On lui doit, entre autres ouvrages : *Essai sur la nature, les causes et la guérison des maladies contagieuses chez les bêtes à cornes* (Londres, 1757); *Sur l'utilité de l'inoculation chez les bêtes à cornes* (Londres, 1760); *Moyens pour prévenir la contagion des maladies dans les prisons* (Londres, 1772); *Pharmacopœa in usum gravidarum, puerperarum et infantium recens natorum* (Londres, 1772, in-8°).

LAYARD (Charles-Pierre), théologien anglais, né en 1748, mort en 1803. Il devint prébendaire de Worcester, chapelain ordinaire du roi, et doyen de la cathédrale de Bristol. On a de lui des *Sermons* et des *Essais poétiques*.

LAYARD (Austin-Henri), homme politique et écrivain anglais, né à Paris en 1817. Il descend d'une famille protestante française, qui dut se réfugier en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le jeune Layard abandonna l'étude du droit pour se livrer à son goût pour les voyages, partit, en 1839, pour l'Orient, visita l'Asie Mineure, la Syrie, Constantinople, explora la rive droite du Tigre, particulièrement les lieux où l'on suppose que se trouvait l'antique Ninive. Près de Mossoul, il rencontra M. Botta, que le gouvernement français avait chargé de diriger des fouilles dans cet endroit, et qui lui montra les dessins des bas-reliefs et des sculptures gigantesques qu'il avait découverts. M. Layard obtint, quelque temps après, de l'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Stratford de Radcliff, les moyens de coopérer à ce travail de découvertes archéologiques, se rendit en 1845, avec des travailleurs arabes, sur la rive gauche du Tigre, et se livra, près d'un village appelé Nemroud, à des fouilles qui amenèrent la découverte de monuments, de bas-reliefs, de sculptures, d'inscriptions, qu'il fit transporter au *British Museum* de Londres. Attaché d'ambassade à Constantinople en 1852, il fut, cette même année, nommé par lord Russell sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, et élu, à Aylesbury, membre de la Chambre des communes. En 1853, il fit un voyage à Constantinople, se rendit en Crimée, l'année suivante, assista aux péripéties de la guerre d'Orient, et, de retour en Angleterre, il s'associa aux efforts de M. Roebuck pour faire voter par la Chambre une enquête sur l'état de l'armée anglaise, dont il venait de constater la mauvaise organisation. Par ses discours, il prit, à cette époque, une position brillante parmi les membres du parti libéral; mais il se fit beaucoup d'ennemis par l'âpreté avec laquelle il attaqua les abus et ceux qui en profitent. Il devint alors un des chefs de l'*Administrative reform association*, fonda, en 1856, à Constantinople, une banque nationale, et ne fut pas réélu député en 1857. En 1868, M. Layard est devenu membre du conseil. Parmi ses écrits, qui l'ont fait nommer membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris en 1854, nous citerons : *Ninive et ses ruines* (Londres, 1849, in-8°), excellent ouvrage souvent réédité; *Inscriptions en caractères cunéiformes des monuments assyriens découverts par A. H. L.* (1851, in-fol.); *Récit populaire des découvertes faites à Ninive* (1851, in-8°); *Découvertes faites dans les ruines de Ninive et de Babylone*, suivies de *Voyages en Arménie, dans le Kurdistan et dans le désert* (1853, in-8°); *Péripéties et conduite de la guerre en Crimée* (1854); la *Question turque* (1854), etc.

LAYBACH ou **LAIBACH**, ville des Etats autrichiens, capitale de la Carniole, chef-lieu du cercle de Laybach, à 412 kilom. S.-O. de Vienne, par 46° 2′ 57″ de lat. N., et 12° 10′ 26″ de long. E.; 18,500 hab. On croit que Laybach occupe l'emplacement de la colonie romaine d'Amona. Elle possède un évêché, un séminaire, un lycée, une école des arts et métiers, une école d'agriculture, etc., etc. Ses rues sont étroites et tortueuses. Quelques-unes de ses églises, notamment la cathédrale et le temple des protestants, méritent d'être citées. On remarque aussi l'ancien château, qui sert actuellement de caserne, le musée, le palais du gouverneur, etc., etc. Laybach fut prise, en 1809, par le général Mortier. Un congrès célèbre y fut tenu en 1821. (V. l'article suivant).

Laybach (CONGRÈS DE). Les conférences ouvertes à Laybach entre les cinq grandes puissances européennes, le 8 janvier 1821, et closes, le 12 mai suivant, par un manifeste resté fameux, ont marqué dans l'histoire moderne une date mémorable, car elles furent la première application du principe de la Sainte-Alliance, et le premier acte significatif de la contre-révolution. Aux réunions précédentes d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad, on ne s'était permis que de régler entre puissances allemandes des questions allemandes. A Laybach, on alla plus loin; les souverains, unis dans une pensée commune, firent la police de l'Europe entière, et décrétèrent l'invasion d'Etats indépendants par des armées étrangères, en vertu du principe de solidarité qui devait unir tous les rois contre tous les peuples, sans prévoir que leur principe même se retournerait contre eux quelque jour, et que la généralité de la répression appelait nécessairement la généralité des révolutions.

Chacun sait comment, après avoir, au nom de la liberté, ameuté tous les peuples contre le foyer même de la liberté, les rois alliés mentirent à leurs promesses et déchirèrent impudemment les constitutions qu'ils avaient jurées. De ces parjures couronnés, les plus coupables étaient ces deux misérables rois d'Espagne et des Deux-Siciles, Ferdinand VII et Ferdinand I^{er}, qui, remontés sur leurs trônes, n'eurent rien de plus pressé que d'envoyer au supplice leurs propres défenseurs. Deux révolutions éclatèrent presque simultanément en Espagne le 1er janvier 1820, et dans les Etats napolitains le 2 juillet suivant. Et elles ne furent pas l'œuvre d'un parti. Les personnages les plus considérables, l'armée, les grands corps de l'Etat, les nations elles-mêmes se soulevaient contre un régime odieux, sanguinaire et abrutissant. Dans les deux péninsules, on proclama la constitution espagnole de 1812, et les rois, à qui un serment coûte aussi peu qu'aux marins un vœu dans la tempête, parurent s'y soumettre de bonne grâce, en attendant la gendarmerie de la Sainte-Alliance qui ne leur fit pas défaut.

Séparée de l'Europe par toute l'épaisseur des Pyrénées, la révolution espagnole n'intéressait guère que la France, sa voisine. Mais le libéralisme en Italie menaçait les possessions autrichiennes. Or, l'Europe continentale était à cette époque dirigée par le prince de Metternich, dont l'idéal politique était le règne d'un gardien de cimetière sur des tombeaux. Par les intrigues de Metternich, les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie se rencontrèrent à Laybach, où furent mandés officiellement les représentants de la France et de l'Angleterre. Ferdinand de Naples s'y rendit également, après avoir promis à ses sujets d'y plaider leur cause, de faire reconnaître le nouveau pacte fondamental, et d'éloigner de son pays les malheurs d'une invasion étrangère; promesse qu'il oublia, comme de raison, avant d'avoir perdu de vue les quais de Naples, car il s'empressa de signer toutes les déclarations qu'il plut à Metternich de lui présenter.

Des conférences préliminaires avaient déjà eu lieu à Troppau, du 27 septembre au 24 novembre, et l'on s'était séparé sans prendre de résolution définitive. A Laybach, les cinq puissances reprirent la question. En combattant l'esprit de révolution, l'Autriche, la Prusse et la Russie étaient dans leur rôle. Mais la France et l'Angleterre pouvaient-elles, sans se déshonorer, sanctionner officiellement le droit nouveau que l'Autriche cherchait à introduire dans le code international européen? Ce droit exorbitant d'intervention n'allait à rien moins qu'à l'anéantissement des Etats secondaires et à détruire l'équilibre si péniblement échafaudé en 1815. Mais le Royaume-Uni était alors gouverné par un ministre systématiquement hostile à toute liberté, à tout progrès. Lord Castlereagh trompa le Parlement anglais par des déclarations officielles, que démentaient des instructions secrètes. Au nom de son gouvernement, lord Clanwilliam déposa une note par laquelle il déclarait « que les lois fondamentales du Royaume-Uni ne permettaient pas à ses membres d'admettre le droit d'intervention proclamé à Troppau, et de s'associer à une transaction diplomatique qui attribuerait aux cours alliées une suprématie incompatible avec l'indépendance et les droits des autres Etats. » Après cette belle déclaration, le plénipotentiaire anglais ajoutait que son gouvernement ne s'opposerait cependant à aucune des mesures projetées, pourvu qu'on lui donnât l'assurance « que ces mesures ne seraient pas dirigées dans des vues d'agrandissement subversives du système territorial de l'Europe. » O misérable hypocrisie! Castlereagh contestait le droit des puissances alliées, mais il en admettait l'application. Au surplus, son agent se gênait moins dans les colloques particuliers, et nul ne plaida plus chaudement que lui auprès des bourreaux des peuples la cause de l'intervention.

Le rôle de la France fut plus misérable encore. Il mérite des critiques plus sévères. La France avait dans la question un intérêt direct. Comment d'ailleurs Louis XVIII, comme chef de la maison de Bourbon, pouvait-il, sans déshonneur et sans honte, reconnaître à la cour d'Autriche le droit d'envahir à main armée des pays gouvernés par des princes de sa race? Que devenaient alors les intérêts de la maison de Bourbon, et les stipulations du pacte de famille? La haine de la liberté l'emporta néanmoins, dans les conseils de Louis XVIII, sur l'intérêt national et sur l'orgueil de race. Les instructions adressées à nos ambassadeurs de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin furent d'une mollesse désespérante. On y parlait vaguement de conciliation, de concessions, de modifications, lorsque 80,000 Autrichiens, campés sur le Pô, n'attendaient qu'un signal pour se ruer sur les Etats napolitains. Puis, à Laybach, MM. de Blacas, de La Ferronnays et de Caraman tenaient un double langage : tandis que dans les entretiens privés ils paraissaient lutter en faveur d'une politique conciliatrice, ils déclaraient officiellement adhérer, *sous réserves*, aux mesures arrêtées par les autres cours. Quelles réserves? Pas un seul mot plus explicite ne fut prononcé. A Naples, même duplicité de M. de Fontenay, chargé d'affaires de la France. En somme, l'attitude des deux puissances constitutionnelles libérales put être ainsi caractérisée par M. de La Ferronnays lui-même : « La France, a-t-il dit, adhérait éventuellement à des mesures qu'elle désapprouvait, dans l'espérance que son accession en préviendrait le besoin et en éloignerait l'exécution; l'Angleterre, au contraire, protestait hautement, mais approuvait en secret et poussait à l'exécution. »

Cette lâche neutralité des deux parts équivalait à une abdication. Le 2 février 1821, les puissances alliées mettaient à la disposition de Ferdinand une armée autrichienne, destinée à rétablir l'ordre dans ses Etats, et à les occuper militairement comme la France avait été occupée de 1815 à 1818 : réminiscence flatteuse pour notre pays! Et cet acte est couvert de trois signatures françaises! Trois jours après, 52,000 Autrichiens, sous les ordres du général Fremont, pénétraient dans les Etats de l'Eglise, franchissaient la frontière napolitaine et rétablissaient à Naples le gouvernement absolu. Le Piémont, qui s'était également soulevé, fut aussi envahi par les armées autrichiennes, et l'ordre comme l'entendait Metternich rétabli. Cet ordre, appuyé sur des cours martiales et sur des commissions militaires, c'était une réaction sanglante, des destitutions, des exils, des proscriptions et des tortures sans terme, infligées à tous les cœurs généreux qui s'étaient précipités dans la lutte. Toutes les aristocraties de l'Europe applaudirent, mais les peuples frémirent, et le carbonarisme italien, qu'on avait cru noyé dans le sang, se retrempa dans le martyre, passa les Alpes, et sema en France les germes d'une prochaine révolution.

Après un triomphe facile, les alliés de Laybach se séparèrent en s'accablant de félicitations. Le congrès fut clos, le 12 mai 1821, par un manifeste où les souverains maîtres de l'Europe déclaraient en substance que : « réunis dans le but d'étouffer les complots et d'apaiser les troubles dirigés contre cette paix générale, dont le rétablissement avait coûté tant d'efforts et de sacrifices (à qui?), ils avaient vu disparaître le crime devant le glaive de la justice (des bourreaux); que, fidèles aux sentiments et aux principes qui venaient de les guider dans la pacification de l'Italie, *ils étaient décidés à ne jamais s'en écarter;* que le monde, les gens de bien de tous les pays trouveraient constamment dans leur union une *garantie assurée contre les tentatives des perturbateurs.*

Vaines paroles! Le congrès de Laybach n'était que le prologue d'un drame qui devait commencer le 29 juillet 1830 et qui n'est pas terminé!

LAYE s. f. (lè). Mus. Sorte de boîte, où sont renfermées les soupapes de l'orgue, et qui est comme le réservoir du vent.

— Techn. Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression.

— Constr. Marteau de tailleur de pierre, à tête dentelée. ‖ Traces formées sur la pierre par les dents de ce marteau.

— **Encycl.** Constr. La *laye* est un marteau bretté dont les tailleurs de pierre se servent pour finir de dresser les parements des pierres. Cet outil a les extrémités aplaties dans le sens parallèle au manche, de manière à former des tranchants qui sont découpés en dents, pour faciliter le dressage des parements. Pour les pierres tendres, ce marteau n'est ordinairement bretté que d'un côté, l'autre tranchant reste uni. Pour exécuter convenablement le travail du dressage, il faut une très-grande habitude de se servir de la *laye*. Une pierre dressée avec ce marteau est dite *layée*.

LAYÉ, ÉE (lè-ié) part. passé du v. Layer. Marqué, en parlant du bois qu'on doit épargner dans les abatis : *Bois* LAYÉ. *Chênes* LAYÉS. ‖ Dressé avec la laye : *Une pierre* LAYÉE.

LAYEN ou **LEYEN** (PRINCIPAUTE DE), ancien petit Etat de l'empire d'Allemagne, dont les souverains résidaient à Ahrenfels, sur le Rhin. Il comprenait le comté de Hohengerolseck, le château de Waal, près d'Augsbourg, et quelques seigneuries dans les districts du Rhin et de la Moselle, entre autres le château de Layen. Lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne, il fit partie de la confédération du Rhin, puis, en 1815, fut incorporé au grand-duché de Bade.

LAYENS (Matthieu DE), architecte belge, mort à Louvain en 1484. C'est lui qui a construit l'hôtel de ville de Louvain (1448-1463), regardé comme le plus élégant, le plus gracieux, le plus régulier des monuments civils élevés en Belgique sous la maison de Bourgogne. Il avait aussi donné les plans d'un édifice connu sous le nom de *Table ronde*, qui fut bâti dans la même ville en 1480 et démoli en 1818.

LAYER v. a. ou tr. (lè-ié — rad. *laye*). Constr. Dresser avec la laye. LAYER *des pierres de taille.*

— Eaux et for. Marquer les bois qu'on doit laisser debout dans un abatis. ‖ Tracer une laie, un chemin étroit dans une forêt.

— v. n. ou intr. Navig. fluv. Arrêter, cesser de ramer.

LAYETIER s. m. (lè-ie-tié — rad. *layette*). Celui qui fait ou qui vend des layettes, des caisses de bois blanc : LAYETIERS *emballeurs.*

— **Encycl.** Hist. Les emballeurs furent établis en corps de métier au commencement du règne de Louis XIV. Ils eurent alors un bureau, une bourse commune, un syndic, des officiers, et formèrent une confrérie. Ils furent admis, au nombre de 88, pour faire seuls les emballages à la douane, dans la ville et dans les faubourgs de Paris. Les marchands avaient, néanmoins, le droit d'emballer eux-mêmes ou de faire emballer leurs marchandises. V. EMBALLAGE.

LAYETTE s. f. (lè-ié-te — du germanique : ancien haut allemand *lada*, coffre, caisse; allemand moderne *lade*. La terminaison *ette* est le suffixe propre aux diminutifs). Tiroir d'un meuble dans lequel on serre des papiers. ‖ Coffret de bois fort léger, et plus particulièrement coffret où l'on conserve des papiers dans les archives. ‖ Peu usité dans ces deux sens.

— Ensemble des linges et vêtements destinés à un enfant nouveau-né : *Elle faisait des* LAYETTES *pour les enfants.* (Balz.)

— Mus. Nom donné aux petits verrous de bois ou d'ivoire qui servent à fermer les trous du bourdon de la musette.

— **Encycl.** Econ. domestiq. Une *layette* comprend tous les objets nécessaires pour vêtir l'enfant nouveau-né. La *layette* dite à la française se compose de chemises courtes, de brassières, de bonnets, de couches, de langes de diverses sortes, en laine blanche, en molleton de coton blanc, en finette plucheuse ou non, ou bien encore en étoffe légère pour vêtement de dessus; de bas, de chaussons et de bavettes. La *layette* dite à l'anglaise, outre des bonnets, des calottes, des bas et des chaussons, comprend des robes de flanelle et de coton, amples, fendues en arrière d'un bout à l'autre et longues d'un mètre environ, qu'on attache par une coulisse au cou et à la ceinture de l'enfant; enfin, des couches qui ont 1^{m},20 de longueur et 0^{m},60 de largeur. « Pour porter l'enfant, dit Belèze, on croise la chemise et la robe de flanelle; celle de dessus reste flottante; pour le mettre dans son lit, on ouvre tous les longs vêtements, de sorte que la couche et la flanelle qui se trouvent sous lui sont seules exposées à être salies. » Dans le système français, l'enfant est emmaillotté et assez fortement serré dans ses langes. Dans le système anglais, au contraire, l'enfant reste complétement libre dans ses mouvements. Il va de soi que le nombre des objets composant une layette varie selon la fortune des parents. Dans l'intérêt de la santé de l'enfant, il faut que ce nombre soit toujours suffisant pour permettre de blanchir et de faire sécher tous les objets salis.

— Ornith. V. LAVETTE.

LAYETTERIE s. f. (lè-iè-te-rî — rad. *layette*). Techn. Profession du layetier; commerce de layettes.

LAYEUR s. m. (lè-ieur — rad. *layer*). Eaux et for. Celui qui trace des laies dans une forêt, ou qui marque les arbres qui doivent être abattus.

LAYIA s. m. (lè-ia). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

LAYLA interj. (la-i-la). Exclamation que fait entendre le piqueur pour empêcher les chiens de prendre le change.

LAYLONDE (Jean), archéologue anglais. V. LELAND.

LAYNES (Francisco), jésuite et missionnaire portugais, né à Lisbonne en 1666, mort en 1715. Envoyé dans les Indes, il baptisa, dit-on, pendant vingt-deux ans d'apostolat dans le Maduré, 13,600 individus, fit à Rome un voyage pendant lequel il fut nommé évêque de Meliapour, et retourna, en 1708, aux Indes, où il mourut. On a de lui : *Defensio indicarum missionum Madurensis et Carnotensis* (Rome, 1707, in-4°), et une *Lettre* sur la mort du P. Jean Brito (1695).

LAYNEZ (Jacques), second général de l'ordre des jésuites. V. LAINEZ.

LAYON s. m. (lè-ion — dimin. de *laye*), Eaux et for. Route de chasse, pratiquée dans les tirés, pour faciliter la marche des tireurs.

— Techn. Partie qui ferme en arrière une voiture de déménagement, et peut se baisser à volonté pour agrandir l'espace intérieur de la voiture. ‖ On dit aussi AYON.

LAYON, rivière de France (Maine-et-Loire). Elle sort des collines de Saint-Paul-du-Bois, dans le canton de Villiers, passe à Cléré, à Nueil, au pied de la forêt de Brignon, à Courcouson, reçoit le ruisseau des fontaines de Doué, la Lys au-dessous d'Aubigné, baigne Thouaré et Rablay, se grossit de l'Hyronne et tombe dans le bras de la Loire, à Chalonnes, après un cours de 90 kilomètres, dont 59 sont navigables.

LAYRAC, bourg de France (Lot-et-Garonne), canton d'Astaffort, arrond. et à 10 kilom. S. d'Agen, près du confluent de la Garonne et du Gers; pop. aggl., 1,585 hab. — pop. tot., 2,703 hab. Minoterie, moulins, huilerie. Commerce de bestiaux. L'église, monument historique, date du XIII^{e} siècle. La coupole, peinte par Franceschini, représente l'*Apothéose de saint Benoît*. Pont suspendu sur la Garonne. Restes d'un prieuré du XI^{e} siècle.

LAYS ou **LAÏS** (François LAY, dit), célèbre chanteur français, né à La Barthe (Hautes-Pyrénées) en 1758, mort en 1831. Il fut d'abord séminariste, puis étudiant en droit. Sa belle voix de ténor le fit admettre, en 1779, à l'Académie de musique, où ses débuts, dans l'*Union de l'amour et des arts*, furent couronnés du plus brillant succès. Lorsque la Révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme, parcourut les départements pour y faire de la propagande révolutionnaire, et se prononça contre les girondins. Le titre de gloire de ce grand artiste est le talent et le patriotisme qu'il déploya en 1792, alors que notre territoire était menacé; à toutes les représentations de l'Opéra, un autel de la patrie était dressé au milieu de la scène, entouré de prêtres, de soldats, de femmes, de vieillards, de jeunes filles; Lays paraissait ensuite, la tête ceinte des bandelettes sacrées, entonnait la *Marseillaise*, et faisait vibrer tous les cœurs. Arrivé à cette strophe :

Amour sacré de la patrie...,

tout le monde se découvrait, tendait les bras, tombait à genoux : la salle était frémissante, les jeunes gens n'en sortaient que pour s'enrôler et courir aux frontières. Après thermidor, on lui fit chanter le *Réveil du peuple*, l'hymne de la réaction, et il dut, en 1814, prostituer sa voix à la louange des alliés. En 1818, il devint professeur de chant au Conservatoire, quitta le théâtre en 1822 et se retira, en 1827, à Ingrande (Maine-et-Loire), où il passa les dernières années de sa vie. Lays a créé un grand nombre de rôles. Son admirable voix de baryton était pure, sonore, flexible, et étonnait autant par son étendue que par son volume. Il s'était fait une méthode de chant qui tenait le milieu entre le goût français et la manière italienne, et il prononçait si distinctement les paroles en chantant qu'on n'en perdait pas une syllabe. Ses plus beaux rôles étaient ceux du marchand, dans la *Caravane du Caire*, de Cinna, dans la *Vestale*, du consul, dans le *Triomphe de Trajan*. Gros et court, il était peu fait pour jouer les rôles tragiques, mais il excellait dans le genre bouffe. Il passe pour avoir écrit le rôle de *Saül* dans l'oratorio-pastiche de ce nom. Pour se défendre contre les vives attaques dont sa conduite politique était l'objet de la part du parti royaliste, il avait publié, en 1795, un mémoire apologétique, intitulé : *Lays, artiste du Théâtre des Arts, à ses concitoyens* (in-8°).

LAZAGNE s. f. V. LASAGNE.

LAZARE (saint), frère de Marthe et de Marie. Il est difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans les traditions évangéliques et les traditions ecclésiastiques relatives à ce personnage. Nous nous bornerons à rappeler les unes et les autres, nous réservant de discuter le fait principal attribué à Lazare par les évangélistes.

Lazare habitait, avec ses deux sœurs, la petite ville de Béthanie, située à une faible distance de Jérusalem. Jésus les y visitait fréquemment. Or, pendant une excursion qu'il avait faite en Galilée, Lazare tomba malade. « Ses deux sœurs, raconte saint Jean, envoyèrent dire à Jésus : « Seigneur, celui que vous aimez est malade. » Ce que Jésus ayant entendu, il dit : « Cette maladie ne va point à la mort; mais elle n'est que pour la gloire de Dieu, et afin que le Fils de Dieu en soit glorifié. » Or, Jésus aimait Marthe, Marie et Lazare. Ayant donc entendu dire que ce dernier était malade, il demeura encore deux jours au lieu où il était, et dit ensuite à ses disciples : « Retournons en Judée. Notre ami Lazare dort, mais je m'en vais le réveiller. » Ses disciples lui répondirent : « Seigneur, s'il dort, il sera guéri. » Jésus entendait parler de sa mort, tandis qu'ils crurent qu'il leur parlait du sommeil ordinaire. Jésus leur dit donc alors clairement : « Lazare est mort, et je me réjouis pour vous de ce que je n'étais pas là, afin que vous croyiez; mais allons à lui. » Sur ce, Thomas, appelé Didyme, dit aux autres disciples : « Allons aussi, nous autres, afin de mourir avec lui. » Jésus, étant arrivé, trouva qu'il y avait déjà quatre jours que Lazare était dans le tombeau. Il y avait quantité de Juifs qui étaient venus voir Marthe et Marie pour les consoler de la mort de leur frère. Marthe ayant donc appris que Jésus venait, alla au-devant de lui. Alors Marthe dit à Jésus : « Seigneur, si vous eussiez été ici, notre frère ne serait pas mort; mais je sais que présentement même Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez. » Jésus lui répondit : « Votre frère ressuscitera. » Marthe ajouta : « Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection qui se fera au dernier jour. » Jésus lui repartit : « Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi, quand même il serait mort, il vivra. Et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais; croyez-vous cela? » Elle répondit : « Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant qui est venu en ce monde. »

» Cependant, les Juifs qui étaient avec Marie dans la maison et qui la consolaient, ayant vu qu'elle s'était levée promptement et qu'elle était sortie, la suivirent en disant : « Elle s'en va au sépulcre pour y pleurer. » Lorsque Marie fut venue au lieu où était Jésus, après l'avoir vu, elle se jeta à ses pieds en lui disant : « Seigneur, si vous eussiez été ici, notre frère ne serait pas mort. » Jésus, voyant qu'elle pleurait et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit et se troubla lui-même, et leur dit : « Où l'avez-vous mis? » Ils lui répondirent : « Seigneur, venez et voyez. » Alors, Jésus pleura; et les Juifs disaient entre eux : « Voyez comme il l'aimait! » Mais il y en eut aussi quelques-uns qui dirent : « Ne pouvait-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux à un aveugle-né? » Jésus, frémissant donc de nouveau en lui-même, vint au sépulcre, et il leur dit : « Otez la pierre. » Marthe lui dit : « Seigneur, il sent déjà mauvais, car il y a déjà quatre jours qu'il est là. » Jésus lui répondit : « Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu? » Ils ôtèrent donc la pierre, et Jésus, levant les yeux en haut, dit ces paroles : « Mon Père, je vous rends grâces de ce que vous m'avez exaucé. Pour moi, je savais que vous m'exaucez toujours; mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé. » Ayant dit ces mots, il cria d'une voix forte : « Lazare, venez dehors. » Et, à l'heure même, le mort sortit, ayant les pieds et les mains liés de bandelettes et le visage enveloppé d'un linge. Alors Jésus leur dit : « Déliez-le et le laissez aller. »

» Plusieurs donc de ceux d'entre les Juifs qui étaient venus voir Marthe et Marie, et qui avaient vu ce que Jésus avait fait, crurent en lui, tandis que quelques-uns allèrent trouver les pharisiens et leur rapportèrent ce que Jésus avait fait. »

On assure que la résurrection de Lazare, en multipliant les conversions, exaspéra la colère des prêtres et précipita la mort de Jésus. Ils cherchèrent aussi à faire périr Lazare, devenu la preuve vivante du pouvoir divin de son ami. Il leur échappa cependant, et une tradition, longtemps admise en Provence, veut que Lazare et ses deux sœurs, jetés par les Juifs dans une misérable barque, aient abordé dans les environs de Marseille, dont Lazare serait devenu le premier évêque.

On a essayé beaucoup d'explications naturelles du fait raconté par saint Jean, explications qui ont nécessairement le tort d'être de simples hypothèses. Une seule nous paraît admissible, au point de vue rationaliste, si l'on ne veut pas rejeter comme purement imaginaire le récit de Jean, c'est que Jésus et les deux sœurs de Lazare se sont entendus pour produire ce miracle décisif et frapper un grand coup sur l'imagination crédule des Juifs. Mais cette explication simple et brutale ne pouvait convenir à M. Renan, qui s'est montré si attentif à épargner à Jésus le nom d'imposteur, tout en admettant qu'il s'est permis de faux miracles. L'explication de M. Renan mérite d'être citée, au moins pour donner une idée des imaginations enfantines auxquelles peut être conduit un homme d'esprit, quand il s'est imposé un faux système : « La renommée, dit M. Renan, attribuait déjà à Jésus deux ou trois autres faits de ce genre. La famille de Béthanie put être amenée presque sans s'en douter à l'acte important qu'on désirait. Jésus y était adoré. Il semble que Lazare était malade, et que ce fut sur un message des deux sœurs alarmées (Marthe et Marie) que Jésus quitta la Pérée. La joie de son arrivée put ramener Lazare à la vie. Peut-être aussi l'ardent désir de fermer la bouche à ceux qui niaient outrageusement la mission divine de leur ami entraîna-t-elle ces personnes passionnées au delà de toutes les bornes. Peut-être Lazare, pâle encore de sa maladie, se fit-il entourer de bandelettes comme un mort et enfermer dans son tombeau de famille. Ces tombeaux étaient de grandes chambres taillées dans le roc, où l'on pénétrait par une ouverture carrée que fermait une dalle énorme. Marthe et Marie vinrent au-devant de Jésus et, sans le laisser entrer dans Béthanie, le conduisirent à la grotte. L'émotion qu'éprouva Jésus près du tombeau de son ami, qu'il croyait mort, put être prise par les assistants pour ce trouble, ce frémissement qui accompagnaient les miracles, l'opinion populaire voulant que la vertu divine fût dans l'homme comme un principe épileptique et convulsif. Jésus (toujours dans l'hypothèse ci-dessus énoncée) désira voir encore celui qu'il avait aimé, et la pierre ayant été écartée, Lazare sortit avec ses bandelettes et la tête entourée d'un suaire. Cette apparition dut naturellement être regardée par tout le monde comme une résurrection. La foi ne connaît d'autre loi que l'intérêt de ce qu'elle croit le vrai. Le but qu'elle poursuit étant pour elle absolument saint, elle ne se fait aucun scrupule d'invoquer de mauvais arguments pour sa thèse, quand les bons ne réussissent pas. Si telle preuve n'est pas solide, tant d'autres le sont!... Si tel prodige n'est pas réel, tant d'autres l'ont été!... Intimement persuadés que Jésus était thaumaturge, Lazare et ses deux sœurs purent aider un de ses miracles à s'exécuter, comme tant d'hommes pieux qui, convaincus de la vérité de leur religion, ont cherché à triompher de l'obstination des hommes par des moyens dont ils voyaient bien la faiblesse. L'état de leur conscience était celui des stigmatisées, des convulsionnaires, des possédées de couvent, entraînées par l'influence du monde où elles vivent et par leur propre croyance à des actes feints. Quant à Jésus, il n'était pas plus maître que saint Bernard, que saint François d'Assise, de modérer l'avidité de la foule et de ses propres disciples pour le merveilleux. La mort allait d'ailleurs, dans quelques jours, lui rendre sa liberté divine et l'arracher aux fatales nécessités d'un rôle qui devenait chaque jour plus exigeant, plus difficile à soutenir. »

Et voilà à quelles hypothèses conduit l'habitude de ménager la chèvre et le chou. Entre Jésus thaumaturge et Jésus imposteur, il faut absolument choisir; chercher un moyen terme, c'est faire preuve de simplicité ou de mauvaise foi.

— Iconogr. *Résurrection de Lazare*. Ce sujet est un de ceux qui se présentent le plus souvent sur les monuments de l'art chrétien primitif, sur les sarcophages comme sur les simples pierres des *loculi*, dans les peintures des catacombes comme dans les mosaïques des églises. Ces représentations si fréquentes, dit l'abbé Martigny, avaient pour but de tenir en éveil, dans le cœur des premiers chrétiens, l'espoir de la résurrection de la chair et de soutenir leur courage au milieu des persécutions.

Les artistes de ces temps anciens figurent ordinairement Lazare comme une petite momie enveloppée de bandelettes, la tête voilée d'un suaire qui, le plus souvent, encadre la face et la laisse à découvert; cette momie est placée debout à l'entrée d'un édicule, et le Christ la touche avec une verge ou étend vers elle la main droite. Il existe, d'ailleurs, des différences de détails assez notables dans les représentations de cette scène. Les monuments les plus anciens, les peintures des catacombes, par exemple, n'offrent d'ordinaire que les deux personnages essentiels, Jésus et Lazare; sur les sarcophages, qui sont en général plus modernes que ces peintures, la scène est complétée par la présence des deux sœurs de Lazare, Marthe et Marie, ou de l'une d'elles au moins, que l'on voit prosternée aux pieds du Sauveur. Quelquefois la scène s'élargit encore, de façon à admettre plusieurs disciples de Jésus. Le sépulcre de Lazare est ordinairement figuré comme un édicule précédé d'un péristyle et d'une rampe; parfois il est creusé dans la roche brute, selon la coutume des Juifs, et ne présente aucun ornement architectural; certains artistes, enfin, moins initiés aux coutumes hébraïques, ont représenté Lazare couché dans un sarcophage.

La *Résurrection de Lazare* a été représentée par un grand nombre de peintres modernes, notamment par Giotto, dans une admirable fresque dont nous donnons ci-après la description; par le Guerchin (au Louvre, gravé par Pasqualini et par Vivant-Denon), le Bassan (à l'Académie des beaux-arts de Venise), le Véronèse (gravé par Gio.-Ant. Lorenzini), Jac. Palma le Jeune (gravé par L. Kilian et par Q. Boel), Bonifazio (au Louvre), Sébastien del Piombo (à la *National Gallery*), Salvator Rosa (gravé par P.-L. Bombelli), Ant. Vassilacchi (à Pérouse), Giol. Muziano (au Louvre), Nicolas Frumenti (sujet central d'un triptyque signé et daté de 1461, au musée des Offices), Mabuse (volet d'un triptyque, au musée de Bruxelles), Lucas Cranach le Vieux (au musée de Dresde), Otto Venius (cathédrale de Gand), Abr. Bloemaert (musée de Munich, gravé par J. Muller), Rottenhamer (musée du Belvédère à Vienne), Rubens (au musée de Turin, gravé par B.-A. Bolswert), H. de Hess (fresque dans l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Jouvenet (v. ci-après), Philippe de Champaigne (autrefois dans l'église des Carmélites, à Paris), Bon Boullongne (autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris, gravé par Moyreau), Eustache Le Sueur (gravé par J.-J. Avril l'aîné), Benjamin West (gravé, en 1781, par Valentin Green), Bertin (autrefois dans la chapelle du château du Plessis, près de Paris), F. Krause (musée de Dijon), Deshays (Salon de 1763), Lair (tableau exécuté pour l'ancienne église du Calvaire, au Mont-Valérien), Eugène Delacroix (Salon de 1850), J. Brémond (même Salon), P.-C. Marquis (Salon de 1868), Verdier (église Saint-Germain-des-Prés à Paris), P. Lebrun (Salon de 1870), etc.

Parmi les nombreuses estampes représentant la *Résurrection de Lazare*, nous citerons : une admirable eau-forte de Rembrandt, dont il y a plusieurs copies, une, entre autres, exécutée en contre-partie par J.-E. Haid; une eau-forte de J. Lievens, dont Jacob Louis a fait une copie; une eau-forte de Phil.-Hiéron Brinckman, dans la manière de Rembrandt; deux pièces différentes, gravées aussi à l'imitation de ce dernier maître, par le Génois Benedetto Castiglione; diverses gravures de Lucas de Leyde, Gio.-B. Franco, G. Blecker, J.-I. Bendl, Isaac Duchemins, de Bruxelles (d'après Adr. de Werdt), Fr. Laurents (d'après Dietrich, 1763), J. Bellange, G. Lallemand, etc.

Le même sujet est représenté dans une mosaïque du vestibule de l'église Saint-Marc, de Venise, exécutée par les Zuccati, d'après les dessins du Pordenone.

Les auteurs des diverses compositions que nous venons d'énumérer ont cherché, pour la plupart, à exprimer la surprise, mêlée de crainte, des spectateurs du miracle opéré par Jésus; quelques-uns, comme Rembrandt et Castiglione, ont mis en relief le côté fantastique de la scène; d'autres, comme Sébastien del Piombo, Paul Véronèse, le Bassan, Rubens, ont groupé de nombreux personnages dont ils ont varié, d'une façon plus ou moins pittoresque, les attitudes et les expressions. Beaucoup ont donné à Lazare une apparence cadavérique; c'est ce qui est arrivé à Deshays, qui a représenté le ressuscité sortant debout du tombeau, tendant vers Jésus ses bras encore embarrassés de son linceul et gardant sur son visage l'image de la mort. Tout en reconnaissant que ce tableau n'est pas sans effet, que les groupes en sont bien distribués, Diderot écrivait à son ami Grimm : « Il me semble qu'il vaudrait autant ne pas faire les choses à demi, et qu'il n'en coûterait pas plus de rendre la santé avec la vie. Voyez-moi un peu ce Lazare de Deshays; je vous assure qu'il lui faudra plus de six mois pour se refaire de sa résurrection. » Et le spirituel incrédule, après avoir cité les admirables compositions de Rembrandt et de Jouvenet sur le même sujet, ajoutait d'un ton moitié plaisant, moitié sérieux : « Que penseriez-vous de moi, si j'osais vous dire que toutes ces têtes de ressuscités, belles sans doute et du plus grand effet, sont fausses? Patience, écoutez-moi. Est-ce qu'un homme sait qu'il est mort? Est ce qu'il sait qu'il est ressuscité? Je m'en rapporte à vous, marquis de la vallée de Josaphat, chevalier sans peur de la résurrection, illustre Montamy, vous qui avez calculé géométriquement la place qu'il faudra à tout le monde au grand jour du jugement, et qui, à l'exemple de Notre-Seigneur entre les deux larrons, aurez la bonté de placer, dans ce moment critique, à votre droite Grimm l'hérétique et à votre gauche Diderot le mécréant, afin de nous faire passer en paradis comme les grands seigneurs font passer la contrebande dans leurs carrosses, aux barrières de Paris. Illustre Montamy, je m'en rapporte à vous : n'est-il pas vrai que, de tous ceux qui assistent à une résurrection, le ressuscité est un des mieux autorisés à n'y pas croire? Pourquoi donc cet étonnement, ces marques de sensibilité et tous ces signes caractéristiques de la connaissance de l'état qui a précédé et du bienfait rendu que les peintres ne manquent jamais de donner à leurs ressuscités? La seule expression vraie qu'ils puissent avoir est celle d'un homme qui sort d'un profond sommeil ou d'une longue défaillance. Si l'on répand sur son visage quelque vestige léger de plaisir, c'est de respirer la douceur de l'air, c'est de retrouver la lumière du jour. Mais suivez cette idée, et les détails vous en feront bientôt sentir toute la vérité. Ne voyez-vous pas combien cette action faible et vague du ressuscité, portée vers le ciel et distraite des assistants, rendra la joie et l'étonnement de ceux-ci énergiques? Il ne les voit pas, il ne les entend pas; il a la bouche entr'ouverte, il respire, il rouvre les yeux à la lumière, il la cherche; cependant, les autres sont comme pétrifiés... Qu'on m'amène incessamment un grand maître, et, s'il répond à ce que je sens, je vous offre une résurrection plus vraie, plus miraculeuse, plus pathétique et plus forte qu'aucune de celles que vous ayez encore vues. »

N'est-ce pas là, en effet, une composition pensée et écrite d'une façon magistrale?

Lazare (LA RÉSURRECTION DE), fresque de Giotto, dans l'église Santa-Maria dell' Arena, à Padoue. La scène se passe dans un paysage sauvage, au fond d'un rocher sur lequel trois petits arbres croissent péniblement et dans le flanc duquel est taillé le sépulcre de Lazare. Celui-ci est debout, à la porte du tombeau, enveloppé tout entier, à l'exception du visage, d'un linceul blanc que fixent des bandelettes; il est soutenu par un vieillard qui s'apprête à le dépouiller de son suaire et qui se retourne vers Jésus, comme pour demander ses ordres. Le Christ, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu, lève la main droite et bénit Lazare. Derrière lui se tiennent ses apôtres, et à ses pieds sont prosternées Marthe et Marie, qui joignent les mains. Les amis du ressuscité s'approchent de lui et l'examinent avec une curiosité mêlée de crainte. Une femme, debout à côté de Lazare, est enveloppée d'un manteau brun qui est ramené sur sa tête et ne laisse voir que ses yeux et son front, à la manière orientale. Derrière elle, une femme se bouche le nez avec un pan de son manteau, et, sur le premier plan, deux valets portent la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre.

Cette fresque est une des plus expressives, des mieux ordonnées que Giotto ait exécutées; « c'est tout un drame, dit M. Paul Mantz, où le rôle de chaque personnage est marqué avec la plus parfaite intelligence, où la vérité de l'expression se concilie avec la noblesse des attitudes. » Cette admirable peinture a été reproduite en chromo-lithographie par Kellerhoven.

Lazare (LA RÉSURRECTION DE), chef-d'œuvre de Sébastien del Piombo; à la National Gallery de Londres. Au milieu de la composition, Marie est agenouillée devant Jésus, qui, la main droite levée et la gauche tendue vers Lazare, ordonne à celui-ci de se lever et de marcher. Lazare est assis sur le bord du sépulcre, la tête et les épaules couvertes du linceul; il regarde avec reconnaissance le Sauveur; un jeune homme dénoue les bandelettes qui entourent ses jambes. Une jeune femme, debout derrière Marie, se détourne avec effroi du ressuscité; trois autres femmes et un homme, placés au second plan à droite, se bouchent le nez; un vieillard placé à la gauche de Jésus lève les mains en signe d'étonnement; plusieurs autres spectateurs témoignent leur stupéfaction; quelques-uns sont agenouillés à gauche, au premier plan, et l'un d'eux joint les mains, comme pour adorer le Christ. Dans le fond, des Pharisiens s'entretiennent avec animation des prodiges opérés par le Nazaréen. Le paysage est varié et pittoresque : il est traversé par une rivière sur laquelle est jeté un pont à plusieurs arches conduisant à une ville.

Ce superbe tableau est signé : *Sebastianus Venetus faciebat;* il fut exécuté à Rome en 1519, pour le cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII), qui le destinait à la cathédrale de Narbonne, dont il était évêque, et qui avait chargé Raphaël de peindre pour la même église une *Transfiguration*. Vasari dit que les deux tableaux, une fois terminés, furent exposés publiquement et excitèrent une admiration à peu près égale; il ajoute que Michel-Ange avait dirigé l'exécution de celui de Sébastien, et qu'il en avait même dessiné plusieurs parties. L'œuvre de Raphaël fut conservée à Rome et placée dans l'église San-Pietro-in-Montorio. Celle de Sébastien del Piombo prit seule le chemin de la cathédrale de Narbonne, dont elle fit l'ornement pendant plus de deux siècles; cédée par les chanoines au duc d'Orléans, moyennant une vingtaine de mille francs, elle passa en Angleterre en 1792 et fut payée 87,500 francs par le banquier Angerstein; celui-ci refusa, dit-on, de la céder pour 250,000 francs au gouvernement de Napoléon Ier, qui aurait désiré la placer au Louvre, comme pendant à la *Transfiguration* de Raphaël. Cette admirable peinture a malheureusement souffert des outrages du temps. Exécutée sur bois par Sébastien, elle a été transportée sur toile, en 1771. Elle a été gravée par Delaunay, par Vendramini, par R.-W. Lightfoot, par Réveil (au trait), etc. Le peintre Thomas Lawrence a eu en sa possession plusieurs dessins faits par Michel-Ange, pour ce tableau, entre autres deux esquisses de la figure de Lazare, qui, suivant la remarque des derniers commentateurs de Vasari, est le seul morceau de cet ouvrage dont le caractère soit bien michelangesque. On prétend même que l'auteur du *Jugement dernier* exécuta en partie cette figure, et ce fait étant venu à la connaissance de Raphaël lui aurait fait dire : « Je remercie Michel-Ange de me croire digne de lutter contre lui, et non contre Sébastien seul. » Quelque grand que soit le mérite de la toile de Sébastien, elle ne saurait être placée au niveau du chef-d'œuvre du Sanzio. « Je vois dans la *Résurrection de Lazare*, dit M. Viardot, une scène un peu confuse, et, sans exiger qu'elle ait l'apparat peut-être trop théâtral du tableau de Jouvenet, on peut lui souhaiter au moins plus de clarté et de vivacité. Je vois aussi un certain abus du clair-obscur qui rend, en vérité, tous les personnages mulâtres; on pourrait croire que le miracle se passe en Ethiopie. Je vois enfin une perspective un peu courte et traitée à la façon des Chinois, qui supposent le spectateur, non en face, mais au-dessus du sujet et regardant de haut en bas. » Ces critiques faites, M. Viardot reconnaît que « l'œuvre de Sébastien del Piombo est noble, savante, d'un style sévère et imposant. »

Lazare (LA RÉSURRECTION DE), tableau de Léandro Bassano, à l'Académie des beaux-arts de Venise. Tout pâle de sa mort récente, les bras amaigris, les mains tremblantes, le haut de la tête encore entouré du suaire qui descend derrière le dos, Lazare est assis sur le bord de son tombeau, espèce de sarcophage placé près du péristyle d'un temple, et dont le couvercle de pierre a été déposé à terre. Le ressuscité tend la main et semble adresser la parole à sa sœur Marie, qui est agenouillée devant lui et le regarde avec une joyeuse surprise. Elle est richement vêtue et son abondante chevelure blonde flotte sur ses épaules : c'est la figure la mieux éclaircie et la plus intéressante du tableau. Debout à côté d'elle et dominant toute l'assistance, le Christ bénit Lazare; la foule paraît se préoccuper fort peu de l'Homme-Dieu : tous les regards sont tournés vers le ressuscité. L'autre sœur de celui-ci, Marthe, s'incline vers le tombeau en joignant les mains. Une autre femme, jeune et jolie, placée au premier plan à droite, tout auprès de Lazare, se penche pour prendre son enfant, qui se retourne vers elle, comme effrayé de ce qui se passe. Deux hommes d'un âge mur sont occupés à dérouler les bandelettes qui enveloppaient les membres du mort. Derrière eux, sous le péristyle du temple, se pressent plusieurs personnes attirées par la nouvelle du miracle; un jeune curieux est juché sur le piédestal d'une colonne. Beaucoup d'autres spectateurs sont groupés à gauche, derrière Jésus. Sur le devant du tableau, près de Madeleine, un jeune homme, vu de dos et jusqu'aux cuisses seulement, tient à la main son chapeau et paraît s'adresser à Lazare. Dans le fond s'élèvent de grands arbres et des maisons.

La *Résurrection de Lazare* est regardée comme le chef-d'œuvre de L. Bassano, qui la peignit pour l'église de la Carità, de Venise. « Cette peinture, dit M. Ch. Blanc, est remplie de force et de relief, travaillée avec soin, finie avec amour. Il ne s'y trouve sans doute aucune aptitude à exprimer les affections de l'âme, aucun soupçon même des sentiments qu'il fallait supposer et traduire, mais on sent que l'artiste est un élève du grand praticien Jacopo Bassano, son père. Jésus et les assistants, hommes et femmes, sont des figures peu expressives, si peu que, si on les transportait telles quelles dans une autre toile, elles pourraient prendre part à une action tout autre. Chacune est posée, chacune se remue ou gesticule, non pas tant selon les convenances morales que suivant les besoins du clair-obscur. Celle-ci s'agenouille parce que celle-là est levée, ou bien elle penche vers la droite parce que celle-là penche vers la gauche. Le peintre a été occupé avant tout du spectacle, satisfaisant pour les yeux, que peut offrir une peinture bien éclairée, bien ménagée, bien remplie, où les objets se détachent l'un sur l'autre et tous en masse sur le fond, une peinture où le relief des parties n'empêche point l'accord de l'ensemble. Le plaisir des yeux a passé avant l'émotion, ou plutôt l'émotion du spectateur est impossible, parce que le peintre a retracé le miracle comme il eût fait d'un événement ordinaire, sans plus de vibration dramatique et sans aucun sentiment du merveilleux. C'est la poésie de l'Evangile traduite en prose. »

Ce tableau fut jugé digne d'être apporté à Paris, parmi les dépouilles opimes enlevées à l'Italie par Bonaparte; il fut rendu à Venise, en 1815. Il a été gravé sur bois par Sotain, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*. Il en existe au musée de Naples une répétition dont les ombres ont beaucoup poussé au noir.

Lazare (LA RÉSURRECTION DE), eau-forte de Rembrandt, un de ses chefs-d'œuvre. Le Christ, debout et enveloppé de lumière, étend la main et commande à Lazare de se lever. Lazare sort à demi du tombeau, enveloppé du suaire et des bandelettes : l'expression de sa figure est celle d'un homme qui cherche à rappeler ses idées, après un long sommeil; les assistants, vêtus de costumes arabes et orientaux, coiffés quelques-uns du turban, d'autres de bonnets fermés, offrent des attitudes d'une vérité et d'une variété surprenantes; les uns manifestent de l'effroi, les autres de l'admiration ou un simple étonnement. Dans le fond, un trophée d'armes modernes, cimeterres, yatagans, produit un singulier effet et atteste le peu de souci qu'avait Rembrandt pour la couleur locale. La disposition des groupes, et surtout la figure idéale et sereine du Christ, révèlent le maître inimitable. « Rembrandt n'eût-il fait, dit Gustave Planche, que la *Résurrection de Lazare*, son rang serait marqué parmi les plus habiles. Il y a dans la distribution de la lumière quelque chose de mystérieux et de magique. Quoiqu'il ait traité avec son dédain habituel le choix des costumes, il serait difficile au spectateur de s'en préoccuper, tant le peintre a su mettre d'évidence et de vivacité dans l'expression des sentiments. Ici, toute comparaison avec les écoles d'Italie serait oiseuse. Rembrandt a traité le récit évangélique avec une liberté, une familiarité de style que Florence n'eût peut-être pas acceptée au XVe siècle, mais qui pourtant n'enlève rien à l'effet pathétique du miracle. La *Résurrection de Lazare*, telle qu'il l'a comprise et rendue, émeut profondément tous ceux qui mettent la vérité de l'expression au-dessus des traditions académiques. Dans cette composition, d'ailleurs, la figure du Christ respire une telle majesté, qu'elle ne permet pas aux regards de s'arrêter sur les parties secondaires. A peine remarque-t-on que le pied droit du Christ est dessiné d'une façon incomplète. »

Lazare (LA RÉSURRECTION DE), chef-d'œuvre de Jouvenet, au Louvre. Monteil, dans son *Histoire des Français des divers Etats* (XVIIe série, t. VII), a fait de cette admirable peinture une description qu'on nous saura gré de reproduire : « Jouvenet, dit-il, s'était continuellement appliqué à la lecture de l'Evangile, et il n'est pas étonnant qu'il en ait découvert la page la plus pittoresque. Cette page ne cesse de le ravir : elle ne cesse de se dessiner dans sa pensée, de se colorier, de s'agrandir, de s'embellir. Enfin il est subitement forcé de prendre ses pinceaux et de peindre : qu'a-t-il vu? Le Lazare est mort depuis plusieurs jours; son corps gît dans un monument creusé au pied d'une roche; Jésus s'est montré dans les environs; la sœur de Lazare, belle de son âge, de sa pâleur, de ses larmes, est venue vers Jésus lui demander la résurrection de Lazare, et voici la plus touchante des scènes. Jésus est au milieu, sa taille est élevée au-dessus de celle des autres hommes; sa face rayonne de sa toute-puissance. Fils de l'Auteur de la nature, il va en suspendre les lois. Il s'avance, et, s'inclinant légèrement, il tend le bras vers le bas de la roche où est le monument; il appelle Lazare : « Lazare! lève-toi. » Les hommes qui sont entrés dans le monument, à la lueur des flambeaux, pour faire tomber le suaire, reculent frappés de stupeur, non à la vue de la mort, au contraire, c'est à la vue de la vie. Lazare respire par une bouche livide, regarde par des yeux éteints; il se réveille dans un corps tombant en dissolution. La frayeur, l'épouvante de ces hommes, sous les yeux, sous les mains de qui le miracle s'opère, la vive admiration du peuple, contrastent avec la figure calme des apôtres, accoutumés aux miracles de leur divin maître. Si ce n'est là, où donc est l'entente d'une grande composition? »

Marthe et Marie sont prosternées devant Jésus, qui est debout sur les degrés du sépulcre. Au premier plan, au milieu d'un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants, on remarque un malade couché sur un matelas, laissant tomber sa béquille et levant ses mains jointes vers le ciel. Mais la figure la plus saisissante du tableau est celle du ressuscité; elle a arraché à Diderot ces exclamations : « Quelle vie! quels regards! quelle force d'expression! quelle joie! quelle reconnaissance! Un assistant lève le voile qui couvrait cette tête étonnante et vous la montre subitement... Et cet homme prosterné qui éclaire la scène avec un flambeau! Quand on l'a vu une fois, on ne l'oublie jamais. »

Ce tableau se voyait, avant la Révolution, dans l'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris, avec trois autres toiles de Jouvenet, la *Pêche miraculeuse*, les *Vendeurs chassés du temple* et le *Repas chez Simon le Pharisien*. Louis XIV fut si satisfait de ces peintures, qu'il en commanda à l'artiste des répétitions pour être exécutées en tapisseries aux Gobelins. La répétition de la *Résurrection de Lazare* appartient aujourd'hui au musée de Lille. Quant aux tapisseries, elles furent données en présent à Pierre le Grand, lorsque ce prince visita les Gobelins.

La *Résurrection de Lazare* a été gravée par Jean Audran, Duchange, etc.

Jouvenet s'est, dit-on, représenté avec ses filles parmi les spectateurs, au premier plan de son tableau.

Lazare (LA RÉSURRECTION DE), tableau d'Eugène Delacroix; Salon de 1850. Le lieu de la scène est une grotte profonde; l'Evangile de saint Jean dit en effet : « *Erat autem spelunca.* » Des rochers d'un ton verdâtre et puissant forment le fond du tableau; à droite, un rayon de jour tranquille et affaibli glisse dans une gorge étroite. Le corps de Lazare est déjà à moitié hors du tombeau; sa tête est appuyée sur les genoux d'un homme qui vient d'aider à desceller le sépulcre. L'expression de ce ressuscité est effrayante et touchante à la fois: ce n'est plus la mort, ce n'est pas encore la vie. Cette chair pâle concentre la lumière qui jaillit de l'auréole du Christ et la reflète sur les personnages environnants. Ceux-ci ont des attitudes expressives et pittoresques. Le mouvement de la femme qui étend les bras sur le second plan et recule d'étonnement et de joie est admirable de vérité. Le geste du Christ est moins satisfaisant : il manque de noblesse et de puissance. L'homme qui tient la pierre du tombeau, sur le premier plan, à gauche, offre un de ces raccourcis de jambes comme les maîtres seuls savent les faire.

En somme, cette peinture d'Eugène Delacroix est des plus énergiques, au double point de vue du sentiment et de l'exécution; c'est un grand tableau dans un petit cadre.

Lazare (HOSPITALIERS DE **Saint-**), ordre religieux et militaire qui, dans l'origine, avait pour mission particulière de soigner les lépreux. Il fut établi par les croisés, à Jérusalem, vers le commencement du XIIe siècle. Quand les croisés furent chassés de la Palestine, les hospitaliers de Saint-Lazare vinrent s'établir en France, où Louis le Jeune les établit sur sa terre de Boigny, près d'Orléans. Il leur donna aussi, aux portes de Paris, une maison qu'ils convertirent en maladrerie, et où l'on n'admettait guère que les lépreux nés dans la ville, sauf pourtant les boulangers, qu'on y recevait sans difficulté, de quelque province de France qu'ils fussent, parce que leur état les exposait plus que tout autre à la cruelle maladie de la lèpre.

L'ordre entier de Saint-Lazare accompagna Louis IX à la croisade, et, à cette époque, il s'étendit rapidement en Sicile, dans la Pouille et dans la Calabre. En 1253, Innocent IV abrogea un de leurs statuts, qui voulait que le grand maître fût un lépreux. Peu à peu, cette institution s'altéra; Henri IV la confondit en France avec l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et sous Louis XIV, pour être admis dans l'ordre, il fallait faire preuve de quatre degrés de noblesse.

Lazare (**Saint-**), maison de détention et de correction pour les femmes, située à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, no 117. Avant d'arriver à sa destination actuelle, la prison de Saint-Lazare eut à traverser des phases historiques diverses et assez curieuses. Ce fut d'abord, comme son nom l'indique, un hôpital de lépreux; il existait déjà, vers 1110, sur la route de Paris à Saint-Denis, et avait été construit sur les ruines d'une vieille basilique dédiée à saint Laurent. Louis le Gros établit en sa faveur la foire de Saint-Ladre, qui se tenait devant l'hôpital, à la Toussaint, et durait huit jours. Elle fut plus tard, sous Philippe-Auguste, remplacée par la foire Saint-Laurent.

Comme la plupart des léproseries, l'hôpital de Saint-Lazare était composé d'une réunion de petites loges, où chaque lépreux vivait séquestré. Odon de Deuil, moine de Saint-Denis, rapporte qu'en 1147, Louis VII venant prendre l'oriflamme à Saint-Denis, avant de partir pour la croisade, entra dans la léproserie et visita les lépreux dans leurs cellules. Les boulangers, plus exposés, paraît-il, à la lèpre que les autres artisans, à cause de l'action du feu sur la peau, étaient plus intéressés que d'autres à soutenir les fondations des maladreries. Ils *aumônaient* beaucoup de pain à la maison de Saint-Lazare; celle-ci, par réciprocité, recevait tous les boulangers atteints de la lèpre.

Un monument curieux du moyen âge subsista longtemps devant la porte de Saint-Lazare. C'était une tour à quatre faces, du style gothique, surmontée d'une croix, ornée de fleurs de lis dans le soubassement et percée de quatre niches contenant les statues en pied et de grandeur naturelle de saint Louis, de Philippe III, du comte de Nevers et du comte de Clermont, ses fils. Ce monument indiquait la première halte que fit Philippe le Hardi, lorsqu'il sortit de Paris, pieds nus, portant sur ses épaules le cercueil de Louis IX, de Notre-Dame à Saint-Denis. Trois autres haltes entre cette dernière destination et Saint-Lazare furent également indiquées par d'autres monuments identiquement pareils au premier. Ces divers monuments furent détruits en 1793. De 1515 jusqu'au XVIIe siècle, Saint-Lazare fut desservi par des chanoines réguliers de Saint-Victor, qui s'y établirent comme dans une grosse abbaye et en consommèrent les riches revenus. La léproserie disparut; les chanoines s'engagèrent seulement à entretenir et à loger quelques religieux atteints de la lèpre. En 1632, la réforme de cet établissement dégénéré fut confiée à saint Vincent de Paul, qui y installa, sous le nom de congrégation de Saint-Lazare, des prêtres de la mission.

Ce fut dans le couvent de Saint-Lazare que mourut saint Vincent de Paul : il fut inhumé dans le chœur, au pied du maître-autel : sa tombe, portant une inscription commémorative, était encore visible en 1789.

Dix ans avant la Révolution, une partie de Saint-Lazare était une maison de correction pour hommes; on l'affectait aussi aux détentions arbitraires momentanées. Ce fut là que, peu de temps après la première et célèbre représentation du *Mariage de Figaro*, on enferma Beaumarchais, enlevé brutalement de chez lui. Cette arrestation inique, qu'aucun prétexte ne pouvait justifier, causa dans Paris une telle rumeur que le grand écrivain fut mis en liberté trois jours après.

Le 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille, le couvent de Saint-Lazare fut pillé; Paris souffrait de la famine et le bruit s'était répandu que les immenses bâtiments du cloître recélaient de grandes quantités de blé et de farine. Les soupçons populaires se trouvèrent fondés : d'énormes provisions en céréales, vins, salaisons et victuailles de toutes sortes furent découvertes, et les lazaristes, qui avaient affirmé leur entier dénûment, se virent ignominieusement chassés. Malheureusement, les affamés, une fois en possession du butin, se livrèrent à toutes sortes d'excès, et l'incendie des granges faillit être fatale à tout le quartier.

Transformé en prison, le couvent de Saint-Lazare, devenu lugubre, reçut un grand nombre de suspects. Ch. Muller a peint une des sombres salles du rez-de-chaussée dans un tableau beaucoup trop mélodramatique, l'*Appel des condamnés*. Saint-Lazare eut alors des hôtes illustres, entre autres deux poëtes, Roucher et André Chénier. C'est là que ce dernier écrivit, pour une prisonnière, Mlle de Coigny, sa suave élégie de la *Jeune captive*, et quelques-uns de ses ïambes. Les immenses terrains du couvent furent morcelés à cette époque et vendus en détail, comme propriété nationale. On aura une idée de leur étendue en sachant qu'ils rayonnaient du faubourg Saint-Denis et du clos Saint-Lazare proprement dit jusqu'à l'extrémité de la rue Hauteville; là, les religieux avaient construit un belvédère, sur l'emplacement duquel on a érigé l'église Saint-Vincent-de-Paul; au sud, ils touchaient à la rue de Paradis, et, au nord, à l'ancien mur d'octroi. Une petite résidence royale, le *Logis du roy*, où chaque roi de France s'arrêtait et recevait le serment, à sa première entrée dans la capitale, était enclavée dans ce domaine, un des plus vastes du territoire parisien.

Depuis le Consulat, la maison de Saint-Lazare est à la fois une prison civile, une prison administrative et une maison de correction; elle est destinée à renfermer les femmes prévenues et accusées de crimes ou de délits; celles qui sont condamnées à un emprisonnement de moins d'une année; celles encore qui sont détenues pour dettes envers l'Etat; les filles publiques privées de leur liberté, soit par suite de jugements, soit par l'effet de décisions administratives; enfin les mineures que leurs parents obtiennent d'y faire séjourner en correction, et les femmes mariées condamnées pour adultère.

La vaste et sombre prison, aux murs décrépits, à l'aspect sinistre, se compose de cinq grands corps de bâtiments entourant trois cours intérieures plantées d'arbres. Un chemin de ronde isole toute la maison. Les bâtiments ont quatre étages, sont suffisamment aérés et peuvent renfermer douze cents personnes.

Les femmes internées à Saint-Lazare sont divisées en trois catégories. Dans la première sont les condamnées pour crimes ou délits : elles habitent le rez-de-chaussée, où sont leurs ateliers et leurs dortoirs. Dans la seconde sont les jeunes détenues, classées en trois catégories : les mineures condamnées à rester jusqu'à leur majorité dans une maison de correction, comme ayant agi sans discernement; on y joint celles que leurs parents font détenir après avoir obtenu ordonnance du juge : c'est ce que l'on appelle la correction paternelle; les jeunes filles au-dessous de seize ans, incarcérées pour vagabondage, après condamnation en police correctionnelle, et enfin les jeunes filles du même âge détenues administrativement pour prostitution. Les simples prévenues de crimes ou délits de droit commun habitent également ce quartier. La troisième catégorie est celle des prostituées détenues administrativement.

Ce quartier, entièrement séparé des deux autres, est lui-même divisé en trois classes : les *vieilles*, les *mutines* et les *jeunes*. Les vieilles ont à Saint-Lazare leur hôtel des invalides; quelques-unes ont sollicité la permission d'y entrer. Parent-Duchâtelet raconte qu'en 1830, ayant été mises de force en liberté, elles rentrèrent toutes le soir. Dans la salle des *mutines* se trouvent les prostituées réfractaires à toute discipline; c'est là que se trament les complots contre la règle de la prison, que les conversations les plus grossières et les plus cyniques se tiennent sans aucune pudeur, que se nouent, malgré toute surveillance, ces liaisons contre nature qui sont le dernier degré de la dépravation. La salle des *jeunes* renferme, en général, des prostituées qui ne sont pas encore endurcies par une longue habitude du désordre; c'est de ce côté que sont dirigées surtout les tentatives de moralisation; mais ces tentatives ont été, jusqu'à présent, peu efficaces. Au quartier des prostituées est annexée une infirmerie pour les filles atteintes de syphilis, qu'y envoie le dispensaire de la préfecture de police. Toutes les autres filles de cette catégorie sont détenues administrativement, sans jugement aucun. Pour les filles publiques, l'administration est toute-puissante et les règlements sont sévères. Les fautes légères, celles, par exemple, qui consistent à se trouver dans les lieux publics à des heures indues, à sortir la tête nue ou avec une mise provocante, à s'enivrer, etc., sont punies de quinze jours à trois mois de détention. Pour les fautes graves, telles que des insultes aux médecins de l'administration, des propos trop libres tenus publiquement, la détention administrative s'étend à trois mois au moins, et atteint quelquefois une durée de huit et dix mois.

Les surveillantes des diverses catégories de détenues sont des religieuses de l'ordre de Marie-Joseph. Elles se subdivisent ainsi: une sœur supérieure, une sœur pour la direction du bureau central des travaux, quatorze sœurs pour la première section, onze sœurs pour la deuxième, dix sœurs pour la troisième. Toutes les détenues sont employées à des travaux de couture et reçoivent par semaine le montant de leur ouvrage; elles travaillent en commun, dans de vastes ateliers. Les détenues en correction couchent isolément, dans des cellules; les autres sont parquées quatre à quatre dans des chambres ou dans de grands dortoirs, un peu pêle-mêle, et quelquefois si entassées que les lits et les paillasses se touchent.

Un écrivain très-compétent, qui s'est occupé du régime des prisons et en a fait une étude spéciale, M. Maxime Ducamp (*Paris, ses organes*, t. III, 1873, in-8o), donne sur le mouvement ordinaire de la maison de Saint-Lazare la statistique suivante: en 1868, il est entré: comme prévenues ou condamnées pour crimes ou délits de droit commun, 2,859 femmes; en correction, 232 jeunes filles de moins de seize ans; condamnées administratives (prostituées), 4,831. Les recluses infirmes, section des vieilles, dans le quartier des filles publiques, étaient au nombre de 200.

Malgré toutes les divisions et subdivisions, quoiqu'on s'efforce d'empêcher l'échange de communications entre les divers quartiers la plus grande promiscuité règne à Saint-Lazare; les philanthropes et même les simples journalistes ont souvent élevé la voix et demandé qu'une maison spéciale fût affectée aux jeunes détenues, qui ne peuvent que s'y corrompre. Leurs plaintes n'ont jamais été écoutées. « Toute jeune fille qui entre en correction à Saint-Lazare, dit M. Maxime Ducamp, en sort vicieuse et pourrie jusqu'au fond du cœur. J'ai pu feuilleter deux livres de messe saisis sur une enfant âgée de seize ans à peine, qui venait de passer trois mois, sur la demande de son père, dans cette maison maudite où les murailles suent le vice. Sur les marges, sur les blancs laissés par les alinéas, la petite prisonnière a écrit ses pensées; plusieurs fois les dates sont indiquées; on peut donc suivre la progression, elle est effroyable. Saint Antoine dans le désert ne fut pas plus tourmenté. Au fur et à mesure que les jours s'écoulent, que l'influence des compagnes pèse davantage, le langage s'accentue, les rêveries se formulent, le sentiment s'égare, change d'objet, devient maladif, outré, hors nature, et fait croire qu'on lit les élucubrations d'une évadée de Charenton. Jamais cri échappé à une Sapho éperdue ne fut à la fois plus plaintif et plus vibrant. » Il est donc temps que l'on avise, si l'on ne renonce pas à ce système condamné de la correction.

On a annexé à la prison de Saint-Lazare et logé dans ses vastes bâtiments la boucherie, la boulangerie et les magasins généraux de toutes les prisons de la Seine. Les fours cuisent journellement 32 fournées de chacune 230 pains. La lingerie, installée dans les vieux dortoirs du couvent, est admirablement tenue. Sous la direction d'une femme alerte et fort entendue, tout le linge porté dans les prisons de Paris sort de ce vestiaire, et y rentre pour y subir le lavage. On y envoie chercher, non-seulement les chemises, les pantalons de toile, les bonnets, mais jusqu'aux chemises de force, bouclées de courroies, jusqu'aux suaires de grosse toile dans lesqules les malheureux détenus seront ensevelis. Tout cela est rangé par sections et par casiers, avec beaucoup d'ordre et de soin. Cette lingerie modèle a fait l'admiration de l'écrivain que nous citions plus haut.

LAZARE (saint), religieux et peintre grec, mort à Rome en 867. Il peignait des sujets religieux, et l'empereur Théophile, ardent iconoclaste, le fit flageller. Le saint, guéri de ses plaies, continua à peindre les images de la Vierge et de Jésus.

LAZARE, souverain de la Servie; mort en 1389. L'empire de Servie ayant été démembré à la mort de Doukhan, son fils naturel, Lazare, s'empara de la région nord-ouest ou Syrmie, pendant que Woukaschin se rendait maître de l'autre partie du pays. Après la mort de ce dernier, tué en combattant contre les Turcs, Lazare évita le même sort en faisant la paix avec les envahisseurs, réunit sous son autorité presque toute la Servie (1377) et régna paisiblement pendant dix ans. En 1387, pour s'affranchir du tribut qu'il payait à Amurat, il fit alliance avec le souverain de Bulgarie, battit les Turcs en plusieurs rencontres, mais fut attaqué à son tour par Amurat lui-même qui le vainquit complétement à Kossovo (1389). Dans cette bataille, Amurat perdit la vie, et Lazare, fait prisonnier, fut égorgé par ordre du sultan mourant.

LAZARE (Louis-Clément), écrivain français, né à Paris en 1811. Il a fait une étude spéciale des questions municipales et de l'histoire de Paris, a fondé, avec son frère, Félix Lazare, la *Revue municipale*, qui fut supprimée en 1861, à la suite d'une condamnation pour délit de presse, et a été attaché à la rédaction de la *Patrie*. On lui doit: *Dictionnaire des rues et monuments de Paris* (1844, in-4o), en collaboration avec son frère; deux *Mémoires* sur les travaux de construction et de restauration à effectuer à Paris (1850); *Paris, son administration ancienne et moderne* (1856, in-12), etc.

Lazare et le mauvais riche, parabole racontée dans l'Evangile de saint Luc (ch. XVI). D'après l'évangéliste, Jésus dit à ses disciples: « Il y avait un homme riche qui s'habillait de pourpre et de lin, et qui faisait tous les jours des festins magnifiques; et, près de sa porte, était étendu Lazare, tout couvert de plaies et d'ulcères. Or Lazare aurait bien voulu se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, mais personne ne les lui donnait; seulement les chiens venaient et léchaient ses ulcères. Lazare mourut, et les anges portèrent son âme dans le sein d'Abraham; le riche mourut aussi, et il eut l'enfer pour sépulture. Levant les yeux au milieu de ses tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein, et il s'écria: « Père » Abraham, ayez pitié de moi et envoyez La- » zare, afin qu'il trempe son doigt dans l'eau » pour me rafraîchir la langue, car je souffre » cruellement. » Mais Abraham lui répondit qu'ayant été dans les délices pendant que Lazare souffrait il était juste qu'il fût dans les tourments pendant que celui-ci était dans la joie. »

Quelques Pères de l'Eglise n'ont pas voulu voir une parabole dans ce récit de Jésus, et ont admis l'existence du pauvre Lazare; la tradition populaire en avait même fait le patron des lépreux.

Nos écrivains font de fréquentes allusions à l'histoire de Lazare. En voici quelques exemples:

« Un cicéronien de la Renaissance disait, dans son exclusive admiration d'érudit, que l'antiquité est, pour nous autres modernes, ce qu'étaient pour *Lazare* les débris de la table du riche. Certes, nous n'en sommes plus là; mais pourtant on éprouve je ne sais quelle douce satisfaction à recueillir précieusement ces miettes éparses, et c'est un charme pour les plus délicats d'en goûter la saveur. »

CHARLES LABITTE.

« Quelle ruche ou plutôt quelle fourmilière en travail que cette vaillante race des industriels de la rue! Ils pullulent tellement à Paris, qu'ils semblent germer dans la boue du macadam. Parmi ces *Lazares* de l'industrie, qui viennent s'asseoir comme ils peuvent à la table, ou plutôt sous la table parisienne, pour s'y disputer les miettes qui en tombent, il y a toute une légion de parasites étrangers, lesquels, au rebours des hirondelles, s'en viennent pour la plupart avec les neiges et s'en retournent avec les roses. »

VICTOR FOURNEL.

« Donnez, riches: l'aumône est sœur de la prière.
Hélas! quand un vieillard, sur votre seuil de pierre,
Tout roidi par l'hiver, en vain tombe à genoux;
Quand les petits enfants, les mains de froid rougies,
Ramassent sous vos pieds les miettes des orgies,
La face du Seigneur se détourne de vous. »

V. HUGO.

Lazare, recueil de poésies, par A. Barbier (1837). Ce recueil est d'ordinaire imprimé à la suite des *Iambes;* c'est un plaidoyer lyrique en faveur du pauvre, du prolétaire. Le poëte a pris pour sujet de ses chants l'Angleterre, les corruptions patentes ou secrètes, les vices de Londres, la misère de l'Irlande, l'égoïsme des hautes classes, les ravages sociaux causés par une implacable industrie, les plaies morales que l'amour de l'or engendre et que le dénûment entretient. En présence de ce douloureux spectacle, le poëte a été saisi d'horreur et de pitié. La compassion, non la colère, a été sa muse; l'élégie mélancolique, bien plus que l'ardente satire, l'a inspiré. Le *Minotaure*, lisez la prostitution, rappelle poétiquement la vieille légende crétoise et fait déplorer l'avilissement de la femme; c'est un dialogue de jeunes filles, dont les voix gémissantes disent la cause de leur chute: la pauvreté, l'oisiveté, l'amour trompé, l'abandon, le désespoir, la vanité qui souille l'âme et le corps pour parer la figure. La simplicité pathétique de leurs plaintes, l'accent de vérité de leurs paroles, excitent une compassion poignante. Ce morceau élevé échappe au cynisme, grâce à la franchise de la pensée et de l'expression. Dans la pièce intitulée: les *Belles collines d'Irlande*, on a comme le pendant de la première églogue de Virgile. Un paysan irlandais, cultivant un sol étranger, se plaint avec mélancolie de l'exil, et il oublie sa douleur en chantant la terre absente. Les stances graves de cette élégie sont d'une tristesse pénétrante; l'exquise sobriété de la forme en fait une des plus belles pièces du recueil. La *Lyre d'airain* évoque la misère laborieuse, celle que l'industrie engendre, et que le travail mécanique semble développer au lieu d'en être le remède; servitude matérielle et abâtardissement moral, tuant le corps et dégradant l'intelligence, détruisant la famille, immolant jusqu'à l'enfance. On entend dans cette mélopée navrante le dialogue du maître et de l'ouvrier, de la mère et des enfants. Eternelles questions du salaire, du luxe inutile et de l'inégalité écrasante. L'*Hymne à la Nature*, l'épilogue du recueil, en est le plus beau fragment. En présence du triomphe de l'industrie, le poëte se demande ce que deviendra la nature, c'est-à-dire le sentiment de la création, de la beauté, de la poésie, de la dignité morale de l'homme. Animé d'une noble inquiétude, il exprime ses craintes et ses regrets sur un mode tendre et rêveur; il entrevoit un compromis nécessaire entre les forces et les instincts en lutte: l'industrie, la science et la poésie s'invitent, dans le plus éloquent dialogue, à une alliance fraternelle, gage d'un progrès solidaire.

Lazare est, dans son ensemble, une belle œuvre; l'inspiration qui en a dicté les diverses parties est digne de l'auteur des *Iambes;* mais, quoique les beaux vers y abondent, Auguste Barbier n'a pas trouvé pour peindre les misères du peuple des accents aussi énergiques et aussi entraînants que pour chanter sa victoire.

Lazare le pâtre, drame en cinq actes, de Bouchardy (théâtre de l'Ambigu, 7 novembre 1840). *Lazare le pâtre* est un des modèles du genre comme enchevêtrement d'intrigues, coups de théâtre, scènes pathétiques. Cosme de Médicis a jadis recueilli cinq orphelins, les Salviati. Devenus grands, ils lui ont juré un dévouement sans bornes. Cosme s'est révolté contre un gouvernement inique et est tombé au pouvoir de ses ennemis; les Salviati le délivrent, mais les trois plus jeunes perdent la vie dans la lutte. Un quatrième se fait encore tuer pour lui donner le temps de s'échapper. Avant de périr, il a eu le temps de confier à son dernier frère, Lazare, caché sous les vêtements d'un pâtre, un fils qu'il a eu secrètement d'une demoiselle noble, Nativa Pazzi. Lazare a surpris la trahison de Judaël de Médicis, le cousin de Cosme, qui a fait assassiner les autres membres de sa famille, dans le but d'hériter du trône et de la fortune des Médicis. Judaël, après une vaine tentative d'empoisonnement, le jette dans les fers et l'y retient. S'il l'a laissé vivre, c'est qu'il le croit muet par suite des ravages du poison. Tous ces événements forment le prologue.

Le premier acte nous reporte quinze années plus tard. Cosme règne à Florence et il a épousé Nativa Pazzi, sans se douter qu'elle fût la mère de l'enfant de Salviati, qu'il a vainement cherché depuis quinze ans pour l'adopter. Judaël, tout-puissant auprès de lui, machine une nouvelle intrigue: il sait que le testament de son cousin est caché dans sa chambre à coucher, et il offre la liberté à Lazare, s'il veut aller le dérober pendant la nuit. Le muet accepte dans l'espoir d'être utile à Cosme en trahissant Judaël. Pendant qu'il s'introduit dans la chambre de Cosme, Nativa cause avec un jeune enseigne, Juliano. C'est son fils qu'elle voit secrètement, à l'insu de Cosme. Au moment où le jeune homme s'éloigne, il est arrêté; Judaël l'accuse d'être l'amant de Nativa, et Juliano, pour sauver l'honneur de sa mère, s'avoue l'auteur de la soustraction commise par Lazare. Ce dévouement ne fait point le compte de Judaël, qui, pour perdre Nativa, dénonce Lazare. Cosme se voit trahi par sa femme, mais, dans sa bonté, apprenant que Juliano est le fils de ce Salviati qui s'est fait tuer pour lui, il lui pardonne et lui ménage les moyens de fuir. Lazare se fait alors reconnaître par Cosme, lui révèle les liens qui unissent Nativa et Juliano, et les crimes de Judaël. Pendant quinze années il a souffert dans les prisons, il s'est condamné au silence, mais l'heure de la vengeance a sonné. Il va réhabiliter Nativa, assurer un trône au fils de son frère et rendre en une fois à son bourreau toutes les tortures qu'il lui a fait endurer.

Judaël arrive sans se douter du châtiment suspendu sur sa tête; il croit Nativa perdue, il a pris ses mesures pour faire assassiner Juliano et n'a plus, pour atteindre le but de son ambition et de sa cupidité, qu'à faire disparaître Lazare. « Tu vas fuir en France, lui dit-il; oublie Florence, et surtout ne trahis jamais mes secrets; mais j'oubliais que tu es muet: je n'ai pas besoin de te recommander le silence. — Si je ne voulais pas le garder, monseigneur! » répond Lazare. Judaël éperdu saisit son épée, mais Lazare a la sienne et lui dit dédaigneusement: « Un Salviati ne se *bat jamais contre un seul ennemi.* » Le vrai nom de Lazare lui étant ainsi révélé, Judaël le menace, le défie de le citer devant un tribunal, n'ayant pas de preuves. « Vous vous trompez, reprend Lazare, et, tirant un rideau, il montre Cosme sur son trône, au milieu de juges. Judaël veut fuir: Lazare d'un côté, Juliano de l'autre, lui barrent le passage, l'épée à la main. Cosme appelle Juliano à ses côtés et ordonne au bourreau de s'emparer du traître Judaël.

LAZARET s. m. (la-za-rè. — On lit dans le *Voyage en Syrie:* « Les aveugles des villages viennent s'établir au Caire, à la mosquée de fleurs (*el azhar*), où ils ont une espèce d'hôpital; *lazaret* me paraît venir de là. » C'est une erreur, car *lazaret* vient tout simplement du bas latin *lazarus*, ladre, lépreux). Etablissement isolé dans une rade, bâti et disposé pour recevoir des malades, des marchandises, des équipages suspects de contagion: *Le* LAZARET *de Marseille.*

— **Encycl.** Les *lazarets* sont ordinairement des lieux clos de murs, avec un jardin, de vastes cours et tout le matériel nécessaire pour purifier les hommes et les objets qui y séjournent. Quoique l'institution des *lazarets* remonte fort haut, ce n'est qu'après avoir été pendant longtemps et à diverses époques désolées par la peste, que les villes de la Méditerranée songèrent à en empêcher l'introduction à l'aide des quarantaines. Venise s'occupa la première de cette grave question. En 1348, elle établit des *provéditeurs de la santé;* en 1403, elle songea à isoler les malades, et créa à cet effet un hôpital dans une île appartenant aux pères augustins, et appelée *Sainte-Marie-de-Nazareth*, d'où l'on pourrait croire qu'est venu le nom de *lazaret*, si l'on ne savait que saint Lazare est regardé comme le patron des *ladres* ou lépreux. L'installation de cet établissement parut tellement utile que, pour faire face aux dépenses qu'elle nécessitait, le grand conseil prescrivit aux notaires de Venise, présents et futurs, de ne pas manquer, en recevant les testaments, de demander aux testateurs s'ils étaient dans l'intention de faire quelque legs à l'hôpital de Sainte-Marie-de-Nazareth. Les notaires devaient enregistrer les réponses. Bientôt on s'aperçut de l'avantage de cet isolement des pestiférés; mais il fallut du temps pour en venir aux mesures préventives. Ce ne fut qu'en 1485 que la magistrature de santé fut créée, et tout porte à croire que c'est de cette époque que date la purification des marchandises. Venise a donc eu l'honneur d'inaugurer ce système de précautions auquel on peut dire que l'Europe doit, en grande partie, sa population actuelle. Gênes suivit de près cet exemple. A Marseille, les premières mesures datent de la peste de 1476; on les doit au roi René. Remarquons toutefois qu'à Gênes, non plus qu'à Marseille, les *lazarets* ne parvinrent pas toujours à préserver la santé publique. Ils avaient eu ce résultat en 1629, année où toute l'Italie fut envahie; mais, en 1656, la peste pénétra dans la ville, et y fit des ravages tellement horribles que, ne pouvant plus enterrer les morts, on dut les brûler. Assurément ce fait ne manqua pas, plus tard, de donner des armes à ceux qui combattirent le système des *lazarets;* cependant il est bon de remarquer, en prenant Marseille pour exemple, qu'elle avait été désolée par la peste en 1505, 1506, 1507, 1527, 1530, 1547, 1557, 1558, 1580, 1586, 1587, 1630, 1649 et 1650, c'est-à-dire qu'elle avait eu quatorze visites du fléau en cent quarante-cinq ans. A partir de 1650, elle prit plus de précautions qu'elle n'en avait pris jusqu'alors; un nouveau *lazaret* fut construit, et de 1650 à 1720, c'est-à-dire pendant soixante-dix ans, elle échappa à la maladie. Depuis l'infection de 1720, plus de peste dans la ville, tandis qu'on la voit sévir au *lazaret*, une fois en 1721, deux fois en 1723, deux fois en 1726, une fois dans chacune des années 1731, 1735, 1741, 1760, 1768, 1784, 1785, 1786, deux fois en 1796, une fois en 1819 et deux fois en 1825.

Quant aux précautions employées par les autorités à l'égard des navires qui arrivaient dans les *lazarets* et à la durée des quarantaines auxquelles ils étaient soumis, ce serait une histoire trop longue à écrire ici. Ces mesures variaient avec les localités et avec le lieu de provenance du navire et des marchandises. En général, elles étaient extrêmement sévères et méticuleuses. Aussi n'est-il point étonnant que le commerce ait réclamé à diverses reprises contre leur rigueur, et que les gouvernements les aient peu à peu adoucies. Néanmoins, elle étaient encore, dans ces dernières années, tellement vexatoires que, sur les réclamations du commerce, les gouvernements de France, d'Autriche, des Deux-Siciles, d'Espagne, de la Grande-Bretagne, de Grèce, de Portugal, de Russie, de Sardaigne, de Toscane, de Turquie et des Etats romains tombèrent d'accord sur la nécessité d'une réforme des différents systèmes adoptés à ce sujet, et aussi d'une législation uniforme. En conséquence, une convention sanitaire entre ces diverses puissances fut conclue en 1852, par laquelle les puissances contractantes se reconnaissent mutuellement le droit de s'isoler d'un pays infecté par la peste, la fièvre jaune ou le choléra, en formant un cordon sanitaire sur leurs frontières et en soumettant les navires provenant dudit pays à la quarantaine et leurs équipages à un séjour dans les *lazarets.* Ces puissances admettent deux espèces de patentes : la patente brute et la patente nette; la première, pour la présence constatée de la maladie dans le pays d'où vient le navire, la seconde, pour l'absence attestée de maladie. Toutefois, un bâtiment en patente nette, dont les conditions seraient évidemment mauvaises ou compromettantes, peut être assimilé, par mesure de précaution, à un bâtiment en patente brute, et soumis au même régime. En ce qui concerne la peste, le minimum de la quarantaine est fixé à dix jours pleins et le maximum à quinze; ce terme est de trois à six jours pour la fièvre jaune, et de trois à cinq pour le choléra. Les marchandises ont été divisées en trois classes : les marchandises soumises à une quarantaine obligatoire et aux purifications; les marchandises assujetties à une quarantaine facultative; les marchandises exemptées de toute quarantaine. Pour arriver, autant que possible, à l'uniformité dans les droits sanitaires, et pour n'imposer à la navigation de leurs Etats respectifs que les charges absolument nécessaires, les parties contractantes ont décidé : 1° que tous les navires arrivant dans un port payeraient, sans distinction de pavillon, un droit sanitaire réglé sur leur tonnage; 2° que les navires soumis à une quarantaine payeraient, en outre, un droit journalier de station; 3° que les personnes qui séjourneraient dans les *lazarets* acquitteraient un droit fixe pour chaque journée de résidence dans ces établissements; 4° que les marchandises déposées et désinfectées dans les *lazarets* seraient assujetties à une taxe au poids ou à la valeur. En ce qui concerne les *lazarets*, le règlement annexé à la convention en a indiqué les dispositions et organisé la direction avec un soin et une sagesse qui ne laissent rien à désirer.

Lazari (THÉÂTRE), ou plutôt, comme on l'appelait d'ordinaire, le **Petit-Lazari**, ancien théâtre du boulevard du Temple, disparu par expropriation en 1863. Il remontait à près d'un siècle, fut d'abord un petit théâtre d'élèves qui se destinaient à l'Opéra, section de la danse, et subit des transformations sans nombre. Celui qui lui donna son nom, le mime italien Lazari, en prit la direction vers 1785, et en fit un théâtre de pantomime, qui eut quelque temps la vogue. Vers 1782, on y jouait de petites comédies sans prétention, des vaudevilles et des embryons d'opéras-comiques; parmi les auteurs, Lebrun-Tossa figure au premier rang; Grétry, le neveu du célèbre compositeur, y fit représenter sa *Noblesse au village;* la série des pièces où figuraient Arlequin et Gilles est de beaucoup la plus nombreuse : *Arlequin maître d'école, Arlequin gardien, Arlequin avalé par la baleine, Arlequin protégé par Nostradamus, Gilles toujours Gilles*, y furent représentés avec succès. Officiellement, ce petit théâtre s'appelait les Variétés-Amusantes, mais le nom de son plus habile directeur lui resta. Le 31 mai 1796, la salle fut consumée tout entière par un incendie, et Lazari, le pauvre arlequin ruiné, se tua de désespoir. Elle fut reconstruite seulement en 1815, et l'on n'y donna d'abord qu'un spectacle de marionnettes. Ce n'est qu'après 1830 que le *Petit-Lazari* eut des acteurs véritables et devint le théâtre populaire, cher aux ouvriers du faubourg du Temple. Les gamins, les titis, comme on les appelle en argot de théâtre, l'affectionnaient particulièrement, et, le dimanche, on y donnait, en leur honneur, deux représentations. Le répertoire en était varié et se composait principalement de farces et de parodies; le gros mélodrame en cinq actes y faisait parfois son apparition, et gare alors aux trognons de pommes des dilettanti exaspérés, si le jeune premier manquait la réplique, ou si le traître n'était pas réussi.

La poesie funambulesque n'a pas dédaigné de consacrer un souvenir au *Petit-Laze*, car c'est sous cette dénomination abréviative que le théâtre était surtout connu, non-seulement des titis, mais des gens de lettres. Th. de Banville met les vers suivants dans la bouche d'un de ses personnages, qui cherche l'emploi d'une grosse somme imaginaire :

J'abreuverai de luxe et de verres de rhum
Quelque divinité, reine des Délass-Com
De Montmartre ou du *Petit-Laze!*

Lazarille de Tormes, roman espagnol de Diego Hurtado de Mendoza (1554). L'illustre historien et diplomate, si bien nourri des chefs-d'œuvre de l'antiquité, s'est délassé de ses travaux austères dans ce petit livre, qui ouvrit la voie à ce qu'on a appelé la littérature picaresque. Nous devons à ce genre *Guzman d'Alfarache* et *Gil Blas.* Hurtado de Mendoza eut le mérite de l'originalité, en rompant avec les magiciens, les fées, les paladins errants et tout le matériel usé des romans du moyen âge; il emprunta son piquant récit à la vie réelle et à ce qu'elle avait à la fois de plus infime et de plus jovial; ses personnages sont, outre le héros, qui est un vagabond, des mendiants, des aubergistes voleurs, des moines crapuleux, des légistes de contrebande, des filles de joie. Tout cela grouille et vit d'une vie intense, dans ces pages rapides et colorées. Lazarille, dont la première position dans le monde est de servir de chien à un aveugle, passe tour à tour au service d'un prêtre, d'un hobereau de province, d'un moine marchand d'indulgences, d'un chapelain, d'un alguazil, et finit par se marier avec une gourgandine. Il n'a jamais vu que l'envers de la société, et c'est cet envers qu'il décrit très-spirituellement dans le récit que l'auteur place dans sa bouche. Chaque épisode de cette vie accidentée est un petit chef-d'œuvre de malice et de bonne humeur. Rien n'égale la vivacité du récit de la vie du petit drôle, quand il accompagnait son aveugle, un mendiant de la pire espèce, dont il ne recevait que des coups; il s'en débarrasse fort méchamment en lui faisant prendre un grand élan, comme pour franchir un ruisseau : l'aveugle, sans méfiance, va donner de toutes ses forces contre un pilier et se casse la tête. Ses aventures avec les moines et la satire de leurs mœurs ignobles parurent si fortes à l'inquisition que le livre fut mis à l'index; ces amusants chapitres sont retranchés dans un certain nombre d'éditions espagnoles. Toutes les peintures de la vie commune sont d'une grande vérité; elles ont classé ce roman parmi les meilleurs du genre.

Il a été fait un grand nombre d'éditions du texte espagnol : Burgos 1524; Barcelone, 1620; Paris, 1847. Parmi les traductions, il y a une version anglaise très-estimée (Londres, 1777); les deux ou trois qui ont été faites en français, par Saugrain (1561), par l'abbé de Charnes (1678), sont infidèles, et ne rendent ni la netteté ni la précision du style de Mendoza. Une mauvaise continuation du *Lazarille de Tormes* a été entreprise par un professeur espagnol réfugié à Paris, H. Luna (1820, in-12).

LAZARISTE s. m. (la-za-ri-ste). Membre d'une congrégation fondée par saint Vincent de Paul, dans une maison qui avait appartenu à l'ordre militaire de Saint-Lazare : *Les* LAZARISTES *vont en mission dans les pays étrangers, pour y répandre le christianisme, et se livrent à l'éducation des jeunes clercs.* (Bouillet.) ‖ On dit aussi PRÊTRE DE SAINT-LAZARE.

— **Encycl.** Les succès de saint Vincent de Paul dans les missions qu'il fit dans les terres du comte de Joigny, général des galères, lui inspirèrent le désir de créer une institution destinée à former des missionnaires dévoués à l'instruction du « pauvre peuple des champs. » La comtesse de Joigny s'attacha avec ardeur à faire réussir le projet de Vincent; elle fit partager ses vues à son mari, qui n'eut pas de peine à obtenir l'approbation de son frère, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. Ce prélat voulut contribuer à la nouvelle fondation, en consacrant le collége des Bons-Enfants, dont il avait la disposition, au logement des missionnaires. Vincent de Paul fut nommé principal et chapelain de ce collége, dont il prit possession en 1624. Pour fournir aux besoins les plus pressants de la communauté, ses fondateurs la dotèrent d'une somme de 40,000 livres.

Grâce au zèle du directeur, l'institution naissante prit un développement rapide. Du collége des Bons-Enfants, la congrégation passa, en 1632, au prieuré de Saint-Lazare, d'où le nom de *lazaristes* donné à ses membres. Pour réformer le peuple, Vincent de Paul songea à réformer le clergé, ce qui n'était pas une mince affaire. Un évêque lui écrivait que, dans son diocèse, il y avait 7,000 prêtres ivrognes ou impudiques; d'autres ne savaient même pas la formule de l'absolution. Vincent de Paul résolut donc d'étendre l'action de sa congrégation à la direction des séminaires. Cette congrégation, supprimée à la Révolution, fut rétablie en 1816. Les *lazaristes* ont encore aujourd'hui à Paris, rue de Sèvres, une maison considérable. Ils ont ajouté à leurs anciennes fonctions la spécialité des missions étrangères.

LAZAROLUS s. m. (la-za-ro-luss — altér. du lat. *azarolus*, azerolier). Bot. Section du genre poirier.

LAZARONE s. m. V. LAZZARONE.

LAZERGES (Jean-Raimond-Hippolyte), peintre français, né à Narbonne en 1817. Il manifesta de bonne heure un goût très-vif pour les arts; mais son père, qui était boulanger, se montra peu disposé à favoriser sa vocation. Ce fut à vingt ans seulement que M. Lazerges put se rendre à Paris, où il reçut successivement des leçons des sculpteurs David d'Angers et du peintre F. Bouchot. Ses progrès furent tels qu'au bout de trois ans, en 1840, il put faire admettre un portrait au Salon de peinture. M. Lazerges s'est à peu près exclusivement adonné à la peinture religieuse, et il a fait preuve de talent dans un genre qui est aujourd'hui en pleine décadence dans notre pays. Outre plusieurs médailles, il a obtenu la croix de la Légion d'honneur (1867). Parmi les œuvres de cet artiste distingué, nous citerons : *Descente de croix*, qu'on voit à la chapelle du château d'Eu (1841); *Jésus aux Oliviers*, à l'hôpital de Beaune; la *Mort de la Vierge*, à la chapelle des Tuileries; le *Génie éteint par la volupté,* au musée de Carcassonne; l'*Albane dans son atelier* (1853); *Saint Sébastien mis au tombeau; Descente de croix* (1855); les *Dernières larmes de la Vierge;* le *Reniement de saint Pierre* (1859); les *Kabyles moissonnant;* la *Danse des Aïssaouas; Jésus priant pour ses persécuteurs* (1864); le *Christ priant pour l'humanité* (1865); *Evanouissement de la Vierge;* le *Christ descendu de la croix* (1866); la *Mort de la Vierge* (1867), une de ses œuvres capitales; le *Christ au calice* (1868); *Foyer du théâtre de l'Odéon un jour de première représentation* (1869), tableau contenant un grand nombre de portraits de littérateurs et d'artistes vivants, et qui obtint un grand succès de curiosité.

LAZERI (le Père Pierre), écrivain et jésuite italien, né à Sienne en 1710, mort à Rome en 1789. Il était professeur de droit ecclésiastique et bibliothécaire du collége romain, lorsque, l'ordre des jésuites ayant été supprimé, il se démit de ses fonctions et devint bibliothécaire du cardinal Zelada. On lui doit d'importants travaux sur l'histoire ecclésiastique. Ses principaux ouvrages sont : *Theses selectæ ex historia ecclesiastica* (Rome, 1749, in-4°); *De factis sæculi quinti* (1751); *De arte critica et ejus regulis ad historiam ecclesiasticam relatis* (1754); *De falsa veterum christianorum rituum a ritibus ethnicorum origine* (1777).

LAZERME (Jacques), médecin français, né au Pouguet (Languedoc) en 1676, mort en 1756. Il acquit une grande réputation comme praticien, comme écrivain et comme professeur de médecine à Montpellier. Nous citerons de lui : *Tractatus de morbis internis capitis* (1748, 2 vol. in-12) et *Curationes morborum* (1751, 2 vol. in-12), ouvrages traduits en français par Didier-Desmarets, le premier, sous le titre de *Traité des maladies internes et externes de la tête* (1754), le second, sous celui de *Méthode pour guérir les maladies* (1775).

LAZIONITE s. f. (la-zi-o-ni-te). Minér. V. LASIONITE.

LAZIQUE, en latin *Lazica*, partie de l'ancienne Colchide, au N. de l'Arménie et au S. du Phase; ses habitants étaient appelés *Lazes.* L'an 554 avant J.-C., les Perses et les Grecs s'en disputèrent vivement la possession. De nos jours, une des tribus de la région caucasienne de l'empire russe porte le nom de Lazes. Les Lazes modernes sont féroces, vivent de rapines et de brigandage, et ont résisté jusqu'ici aux efforts tentés par le gouvernement moscovite pour les civiliser.

LAZIUS (Wolfgang), historien allemand, né à Vienne en 1514, mort en 1565. Après avoir voyagé en France et dans les Pays-Bays avec un jeune seigneur, dont il était le précepteur, il se fit recevoir docteur en médecine, fut attaché comme chirurgien à l'armée de Hongrie, et devint successivement professeur de belles-lettres (1540), puis de médecine à Vienne, médecin et historiographe de l'empereur Ferdinand I^{er}. C'était un remarquable érudit, mais il manquait de critique. On lui doit plusieurs ouvrages historiques, notamment : *Vienna Austriæ* (Bâle, 1546, in-fol.); *Reipublicæ romanæ in exteris provinciis bello acquisitis constitutæ commentariorum libri XII* (Bâle, 1551, in-fol.), compilation savante, mais sans ordre; *De gentium aliquot migrationibus, reliquiis, etc.* (Bâle, 1557, in-fol.); *Commentationum rerum græcarum libri II* (Vienne, 1558, in-fol.); *Commentariorum in genealogiam austriacam libri II* (Bâle, 1564, in-fol.), etc.

LAZIVRARD s. m. (la-zi-vrar). Minér. Ancien nom du lapis-lazuli et de la couleur qu'il donne.

LAZIZE, bourg du royaume d'Italie, dans la Vénétie, province et à 21 kilom. N.-O. de Vérone, sur la rive S.-E. du lac de Garde; 2,608 hab. Commerce important de transit pour les fers de Brescia, dirigés à Polo, sur l'Adige. Lazize est ceint d'une muraille crénelée, flanquée de treize tours et entourée d'un fossé peu profond; de plus, il est défendu à l'extrémité méridionale par un château garni de six tours, que l'on prétend avoir été bâti par les Scaliger. Le vieux port est aujourd'hui abandonné; le nouveau offre un abri commode et sûr pour les grosses barques.

LAZO s. m. (la-zo). V. LASSO.

LAZOWSKI, révolutionnaire, mort à Issy, près de Paris, en 1793. Il était, non pas un réfugié, comme on l'a répété (entre autres M. Michelet), mais le fils d'un gentilhomme polonais qui avait suivi Stanislas en Lorraine. Il était donc né en France, et vers 1757, c'est-à-dire près de vingt ans après la prise de possession de la Lorraine par l'ex-roi de Pologne. Il entra comme simple cavalier dans un régiment français, mais distingué des autres par un collet galonné d'argent, à cause de sa naissance. Condamné à mort pour voies de fait envers un supérieur, il fut gracié, et peu de temps après nommé inspecteur du commerce et des manufactures. C'est au moins une présomption qu'on ne le tenait pas pour fort coupable, et qu'on avait quelque confiance en ses capacités.

A l'époque de la Révolution, Lazowski, ou **Lazouski**, comme on s'accoutuma alors à écrire son nom, se jeta dans le mouvement avec toute l'ardeur d'une tête polonaise. Il fut nommé capitaine de la garde nationale, prit part à toutes les journées, devint fort populaire parmi les patriotes, fut un de ceux qui guidèrent le peuple des faubourgs au 20 juin 1792 et ce fut lui qui fit monter une pièce de canon dans les appartements des Tuileries. Quelques jours avant le 10 août, il fut nommé par sa section (celle du Finistère) l'un des commissaires qui se réunirent à l'Hôtel de ville avec mission de sauver la patrie. On sait que c'est cette énergique Commune « insurrectionnelle » qui prépara, qui dirigea la glorieuse révolution du 10 août. Lazowski y figura avec honneur, fit enlever de la salle des délibérations le trop fameux drapeau rouge qui, en juillet 1791, avait été le signe de ralliement pour le massacre du peuple au Champ-de-Mars, et enfin combattit intrépidement dans la grande Journée et dirigea l'artillerie qui foudroya le château des Tuileries.

Les girondins, qui cherchaient à s'attacher tous les hommes influents et populaires, ayant échoué auprès de Lazowski, l'attaquèrent avec violence; Vergniaud proposa même à la Convention un décret d'arrestation contre lui, pour sa prétendue complicité avec Fournier, l'Américain; mais Robespierre prit chaleureusement sa défense et fit voter l'ordre du jour. Plus tard, M^{me} Roland l'a fort maltraité dans ses *Mémoires*, où elle a distillé toutes les haines de son parti. Elle le représente avant la Révolution comme un « élégant, bien coiffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant un petit air d'importance... » puis, se transformant après 1789 : « Se trouvant sans le sol, dit-elle, il devint patriote, prit des cheveux gras, brailla dans une section, se fit sans-culotte, puisque aussi bien il était menacé d'en manquer (c'est là un jeu de mots, rien de plus; Lazowski avait quelque fortune et possédait une maison de campagne à Issy)... Le joli monsieur à petites grimaces avait pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin. »

Enfin elle l'accuse d'avoir participé aux massacres de Septembre, et elle attribue sa mort aux débauches et à l'ivrognerie. Ce sont là des accusations que la muse politique de la Gironde a largement prodiguées dans les petits croquis qu'elle traçait au fond de sa prison et qui sont nécessairement empreints de la haine et de la partialité des vaincus.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Lazowski était l'idole de la compagnie qu'il commandait, considéré des patriotes les plus honorables, très-populaire et très-estimé à Issy et dans la section du Finistère, par les gens qui le voyaient tous les jours et qui connaissaient sa vie. Il mourut, dans sa maison d'Issy, d'une fièvre inflammatoire, ou, suivant d'autres, d'une fluxion de poitrine, en avril 1793. Une autre preuve de l'estime dont il était entouré, c'est l'éclat des honneurs qui lui furent rendus. Robespierre prononça un discours funèbre en son honneur dans une séance des Jacobins : « Depuis deux jours, disait-il, je pleure Lazowski, et toutes les facultés de mon âme sont absorbées par la perte immense que la République vient de faire... » Le conseil général de la Commune vota des funérailles publiques à l'intrépide combattant du 10 août, et adopta sa fille, une enfant de trois ans, qui devint la pupille de la Commune de Paris. La cérémonie funèbre fut ordonnée par le grand peintre David; un cortége immense, composé des sections, des conseils généraux de Paris et d'Issy, des canonniers, des sociétés populaires, etc., suivait le cercueil, au son d'une musique composée par Gossec, qui dirigeait lui-même l'exécution. Lazowski fut enterré au lieu même où il avait combattu la royauté, en face des Tuileries, au pied de l'arbre de la fraternité, planté dans le Carrousel (devenu place de la Réunion). On lui construisit une tombe modeste, ornée de gazon, qui fut détruite pendant la réaction thermidorienne. La section du Finistère avait réclamé et obtenu le cœur du défunt, et, pendant longtemps, le club Marceau porta le nom de Société patriotique de Lazowski.

LAZULI adj. m. (la-zu-li). V. LAPIS-LAZULI.

LAZULITE s. f. (la-zu-li-te). V. LAPIS-LAZULI.

LAZZARELLI (Louis), philosophe et poëte italien, né à San-Severino, marche d'Ancône, en 1450, mort en 1500. Il reçut de Frédéric III le laurier poétique. Nous citerons de lui : *Crater Hermetis*, dialogue philosophique, traduit en français par Du Préau sous ce titre : le *Bassin d'Hermès* (1549, in-8°); *Bombyx* (1518, in-8°), élégant et curieux poëme sur le ver à soie, antérieur à celui de Vida; *Carmen de apparatu Patavini Hartiludii* (Padoue, 1629, in-8°), description d'un tournoi, etc.

LAZZARELLI ou **LAZZERELLI** (Jean-François), poëte italien, né à Gubbio en 1621, mort en 1694. Il fut successivement gonfalonier de sa ville natale, auditeur de rote dans diverses villes, et conseiller du duc de La Mirandole, qui l'attacha à sa cour. Lazzarelli, membre de l'Académie des Arcades, joignait à un goût très-fin une brillante imagination. Il doit sa réputation à une production amusante, mais licencieuse, *Cicceide legitima* (1691, in-8°), recueil de sonnets pleins de verve, qu'on a souvent réédités.

LAZZARI (Donato), célèbre architecte italien. V. BRAMANTE.

LAZZARINI (Grégoire), peintre italien, né à Venise en 1655, mort dans la même ville en 1730. Il eut pour maître F. Rosa et devint un des maîtres les plus distingués de la décadence italienne. Carlo Maratta, qu'on ne saurait suspecter d'une bienveillance exagérée envers les artistes de son temps, avait pour le talent de Lazzarini une grande estime. Lazzarini fut chargé d'exécuter, dans une calle du palais des doges, les peintures d'un arc de triomphe érigé en l'honneur de Monrosini. Parmi les autres œuvres dont il enrichit Venise, nous citerons : la *Chute de la manne*, à Saint-Jean-et-Saint-Paul; le *Ravissement de saint Paul*, à Saint-Eustache; *Saint Laurent Giustiniani distribuant des aumônes*, son chef-d'œuvre, à l'église Saint-Pierre; l'*Adoration des mages*, à Saint-Clément; l'*Adoration du veau d'or*, tableau excellent, à Saint-Michel de Murano; une *Sainte Cécile*, à Vicence, etc. Peintre de grand mérite, Lazzarini a réuni, avec autant de goût que de discernement, et dans des créations assez originales, les diverses qualités qui ont fait la supériorité des grands maîtres connus. Son dessin pur, élégant et grandiose parfois rappelle Vinci et Raphaël, mais sans servilité. Dans sa couleur, on retrouve Titien amoindri; ses compositions s'inspirent de Carrache; mais l'ensemble de tous ces éléments forme une peinture à part, celle de Lazzarini, qu'on ne saurait confondre avec nulle autre.

LAZZARINI (Dominique), poëte italien, né près de Macerata en 1668, mort à Padoue en 1734. Après avoir enseigné la jurisprudence et le droit canonique à Macerata, il occupa, en 1711, une chaire de littérature grecque et latine à l'université de Padoue. Il s'attacha à ramener la poésie italienne, tombée en complète décadence, vers l'imitation des grands écrivains toscans du XVIe siecle, attaqua avec une grande âpreté l'enseignement des jésuites, et critiqua vivement la plupart des poëtes de son temps, ce qui lui fit beaucoup d'ennemis. Nous citerons de lui : *Oratio pro optimis studiis* (Padoue, 1711); *Ulisse il Giovane* (1720, in-8°), tragédie imitée du grec; la *Sanese* (1734), comédie; *Poesie* (1736, in-8°), recueil de sonnets, de canzoni, etc.; *Osservazioni sopra la Merope di Maffei ed altre operette* (1743, in-4°).

LAZZARINI (Jean-André), peintre et écrivain italien, né à Pesaro en 1710, mort en 1801. Il étudia la peinture sous François Mancini, devint un peintre fort remarquable et s'attacha en même temps à des travaux d'érudition, dans lesquels il porta le goût le plus fin et le plus exercé, de sorte que le savoir de l'érudit se retrouve tout entier dans les œuvres du peintre. Lazzarini a laissé un nombre peu considérable de tableaux, remarquablement traités au point de vue du dessin, de la perspective, de la composition, mais dont le coloris, en général, est faible. On regarde comme son chef-d'œuvre la *Vierge avec sainte Catherine et le bienheureux Marco Fantuzzi*, qu'on voit à Fualdo, près de Rimini. Ses *Œuvres* critiques et littéraires ont été réunies en 2 vol. (Pesaro, 1806). Elles accusent chez leur auteur une science profonde et le sens le plus exquis du vrai et du beau dans les arts. Ses *Dissertations sur les diverses branches de l'art* sont particulièrement estimées, et elles ont beaucoup servi à Algarotti pour écrire son *Essai sur la peinture*. Lazzarini enseigna gratuitement l'esthétique et la peinture, à l'Académie de Pesaro, de 1753 jusqu'à un âge très-avancé.

LAZZARONE s. m. (la-dza-ro-né — mot ital. dérivé du bas latin *lazarus*, ladre, lépreux, misérable). Sorte de commissionnaire napolitain qui vit dans un état de paresse et de misère : *Le* LAZZARONE *qui a mangé sa polenta ne remuerait pas un sac pour tout l'or du monde.* (Proudh.) ‖ Pl. LAZZARONI.

— **Encycl.** Depuis plus de deux siècles, on désigne sous le nom de *lazzaroni* cette population nombreuse et insouciante qui encombrait les rues de Naples, particulièrement les larges dalles de la rue de Tolède, dormant ou se chauffant au soleil, sans domicile fixe, sans profession assurée, vivant au jour le jour dans les molles douceurs du *far-niente* Les *lazzaroni* ne sortaient guère de leur oisiveté que pressés par la nécessité et pour se procurer le pain modeste qui suffisait à leur vie primitive. Leur métier le plus ordinaire était celui de pêcheurs ou de commissionnaires. Beaucoup d'entre eux ne se donnaient pas la peine d'acheter leur nourriture par le travail, et se bornaient à mendier. Souvent aussi, on trouvait dans cette populace endormie et sauvage le poignard complaisant du *bravo*. La nuit, la plupart d'entre eux couchaient en plein air, dans de grands paniers d'osier. Voici comment les caractérisait Dupaty, en 1785, dans ses *Lettres sur l'Italie :* « La plus grande partie du peuple ne travaille tout juste qu'autant qu'il faut pour ne pas mourir de faim. On appelle ces gens-là *lazzaroni*. Les *lazzaroni* ne font point de classe à part; il y en a dans tous les états : ce sont tout simplement des fainéants. Au reste, s'ils travaillent moins, c'est qu'ils ont moins besoin de travailler pour vivre. Chez eux, ce n'est pas vice, c'est tempérance. Eh! quel homme travaille sur la terre, si ce n'est pour ne plus travailler? Quand un *lazzarone* a gagné pendant quelques heures de quoi vivre pendant quelques jours, il se repose ou se promène, ou se baigne : il vit. »

Ils étaient extrêmement nombreux à la fin du dernier siècle; on en comptait jusqu'à 40,000; ils formaient alors une population redoutable, menaçante, malgré sa somnolence, indomptable dans les temps de révolution, mais qui n'a pas manqué d'un certain sentiment patriotique, et qui, comme il arrive quelquefois dans les classes les plus incultes, a su tourner à la défense de la liberté ou de l'indépendance nationale sa brutale énergie. Les *lazzaroni* ont une histoire. Tous les ans, ils choisissent un chef dit *capo lazzaro*. C'est à ce titre que Masaniello se mit à la tête de l'émeute de 1647, et força le vice-roi, duc d'Arcos, à le reconnaître comme gouverneur. Les *lazzaroni* jouèrent encore un rôle dans la campagne du général Championnet dans le royaume de Naples, en 1798. On sait que Ferdinand, roi de Naples, avait déclaré la guerre aux Français en les sommant d'évacuer l'Etat romain. Il s'était avancé sur Rome, à la suite d'une armée commandée par Mack et divisée en six colonnes. Après y avoir fait une entrée triomphale, le 29 novembre 1798, il avait été forcé par les revers de son général en chef, battu sur tous les points par Championnet, d'en sortir furtivement et de rentrer dans sa capitale. Dans cette extrémité, il eut l'idée insensée de donner des armes aux *lazzaroni*. On pouvait prévoir l'usage qu'ils en feraient. Le peuple, exaspéré des échecs essuyés par l'armée, accusait hautement la cour, criait à la trahison, et menaçait d'égorger les généraux et les ministres. Dès que les *lazzaroni* se furent partagé les dépouilles des arsenaux, ils se rendirent maîtres de Naples, s'emparèrent du roi et l'assassinèrent. La cour épouvantée passa en Sicile. Cependant Championnet marchait sur Naples; il ne s'arrêta que devant la proposition d'un armistice qui lui fut faite par Mack, et qui stipula, outre une cession considérable de territoire, une contribution de 8 millions en argent. « Quand on apprit à Naples, dit M. Thiers, la nouvelle de l'armistice, le peuple se livra à la plus grande fureur, et cria plus vivement encore qu'il était trahi par les officiers de la couronne. La vue du commissaire chargé de recevoir la contribution de 8 millions porta la multitude aux derniers excès; elle se révolta et empêcha l'exécution de l'armistice. Le tumulte fut porté à un tel degré que le prince Pignatelli, épouvanté, abandonna Naples. Cette belle capitale resta livrée aux *lazzaroni*. Il n'y avait plus aucune autorité reconnue, et on était menacé d'un horrible bouleversement. Enfin, après trois jours de tumulte, on parvint à choisir un chef qui avait la confiance des *lazzaroni*, et qui avait quelque moyen de les contenir; c'était le prince de Moliterne. Pendant ce temps, les mêmes fureurs éclataient dans l'armée de Mack. Celui-ci fut obligé de chercher un refuge auprès des Français eux-mêmes et fut accueilli par Championnet avec une généreuse compassion. Cependant, l'expédition se poursuivit avec la même énergie. Championnet, autorisé par le refus fait à Naples d'exécuter les conditions de l'armistice, s'avança sur cette capitale, dans le but de s'en emparer. La chose était difficile; car un peuple immense, qui, en rase campagne, eût été balayé par quelques escadrons de cavalerie, devenait très-redoutable derrière les murs d'une ville. On eut quelques combats à livrer pour approcher de la place et les *lazzaroni* montrèrent là plus de courage que l'armée napolitaine. L'imminence du danger avait redoublé leur fureur. Le prince de Moliterne, qui voulait les modérer, avait cessé bientôt de leur convenir, et ils avaient pris pour chef deux d'entre eux, les nommés Paggio et Michel le Fou. Ils se livrèrent dès cet instant aux plus grands excès, et commirent toute espèce de violences contre les bourgeois et les nobles accusés de jacobinisme. Le désordre fut poussé à un tel point que toutes les classes intéressées à l'ordre souhaitèrent l'entrée des Français. Les habitants firent prévenir Mack qu'ils se joindraient à lui pour livrer Naples. Le prince de Moliterne lui-même promit de s'emparer du fort Saint-Elme et de le livrer aux Français. Le 4 pluviôse (23 janvier), Championnet donna l'assaut. Les *lazzaroni* se défendirent courageusement; mais les bourgeois, s'étant emparés du fort Saint-Elme et de différents postes de la ville, donnèrent entrée aux Français. Les *lazzaroni*, retranchés néanmoins dans les maisons, allaient se défendre de rue en rue, et incendier peut-être la ville; mais on fit prisonnier un de leurs chefs; on le traita avec beaucoup d'égards; on lui promit de respecter saint Janvier et on obtint enfin qu'il fît mettre bas les armes à tous les siens. Championnet se trouva dès cet instant maître de Naples et de tout le royaume : il se hâta d'y rétablir l'ordre et de désarmer les *lazzaroni*. » Tel fut le dernier acte de la vie politique des *lazzaroni*. Ils ont gardé encore un certain renom poétique comme cela arrive souvent aux hommes qui s'affranchissent, par amour de l'indépendance des liens de la société. Depuis les cyniques de l'antiquité jusqu'aux bohémiens de nos romans et au vieux vagabond de Béranger, on a aimé à exalter cette vie paresseuse et libre qui, en délivrant l'homme de tous ses devoirs, le délivre aussi de toutes ses gênes; il semble que l'homme, engagé de plus en plus dans les liens de la vie civile, et engrené sans retour dans le mécanisme social, se prenne à regretter parfois l'existence imprévoyante de l'état de nature, et doive un regard de sympathie, presque d'admiration, aux individus et aux populations qui ont professé, sauf à l'exagérer, le sentiment de l'indépendance individuelle. Mais ce sentiment d'indépendance, ainsi considéré, est complétement faux, et dans le milieu social de la vie moderne il n'y a de véritable indépendance que celle que donne la fortune loyalement acquise par l'activité et le travail. Toutefois, comme le positivisme de ces idées ne saurait entrer dans l'imagination des poëtes, qui préféreront toujours le murmure d'un clair ruisseau au bruit assourdissant, mais productif, d'une usine, nous citerons ici sur les *lazzaroni* quelques vers d'Alfred de Musset, ce poëte qui, comme fatigué de la vie de l'esprit et du cœur, a trop envié l'apathie de l'ignorance de l'insensibilité.

> Ils parlent rarement, ils sont assis par terre,
> Nus ou déguenillés, le front sur une pierre,
> N'ayant ni sou ni poche et ne pensant à rien.
> Ne les réveille pas; ils t'appelleraient chien.
> Ne les écrase pas; ils te laisseraient faire.
> Ne les méprise pas; car ils te valent bien.

Aujourd'hui, les étrangers qui visitent Naples ne retrouvent plus dans les *lazzaroni* cette population qu'ils avaient rêvée d'après la mise en scène de l'Opéra et les chœurs de *Masaniello* ou de la *Muette de Portici*. L'unification de l'Italie et la diffusion de quelques idées progressistes au milieu de cette populace, qui vivait pour ainsi dire des miettes tombées de la table des riches, ont modifié sensiblement les habitudes des *lazzaroni*, et ce n'est qu'avec peine et après d'assez longues recherches qu'on finit par découvrir sur le port, ou dans quelques rues désertes de la ville, un spécimen atténué de ces races de Diogènes.

Lazzarone (LE) ou **Le bien vient en dormant**, opéra en deux actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halévy; représenté à l'Académie de musique le 29 mars 1844. La scène se passe à Naples, entre un vieux tuteur infidèle du nom de Josué, le lazzarone Beppo, la fleuriste Baptista, reconnue pour la nièce de Josué, et l'improvisateur Mirobolante. Le sujet est trop frivole pour un grand opéra, et la musique, parfaitement appropriée d'ailleurs aux situations, aurait été mieux goûtée à l'Opéra-Comique. On remarque l'absence de ténor dans la partition. Cette voix est remplacée par celle de contralto; Mme Stoltz jouait le rôle de lazzarone. Nous signalerons, parmi les morceaux que renferme cet agréable ouvrage, la cavatine de Beppo : *Rien n'est si doux que la paresse*, et les couplets : *Quand on n'a rien*, chantés par Mme Stoltz; la chanson de Baptista : *Achetez-moi roses nouvelles*, dite par Mme Dorus. Les duos de Beppo et de Mirobolante offrent des phrases charmantes; celui du second acte est remarquable. Les trios sont traités avec esprit et verve.

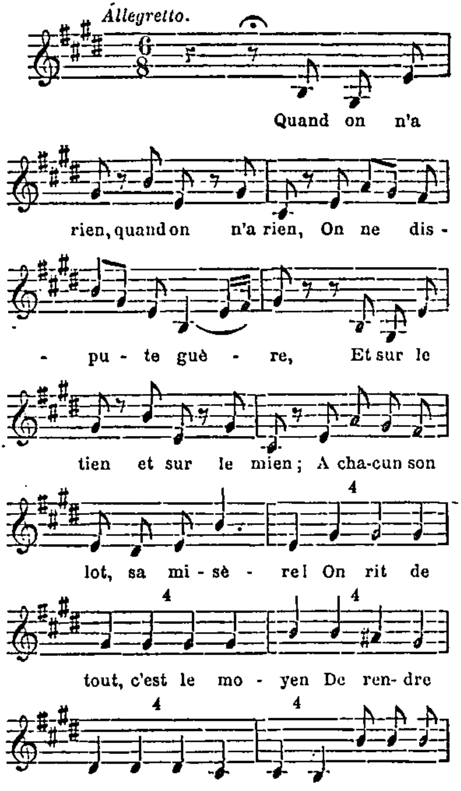
Allegretto.
Quand on n'a
rien, quand on n'a rien, On ne dis -
- pu - te guè - re, Et sur le
tien et sur le mien; A cha-cun son
lot, sa mi - sè - re! On rit de
4
tout, c'est le mo - yen De ren- dre
4 4
ses pei- nes lé - gè - res; Et l'on par-
4 4
ta - ge tout en frè- res, Quand on n'a
rien, quand on n'a rien!
Tou- tes les pei - -
- - - nes sont lé - gè - res; Et l'on par-

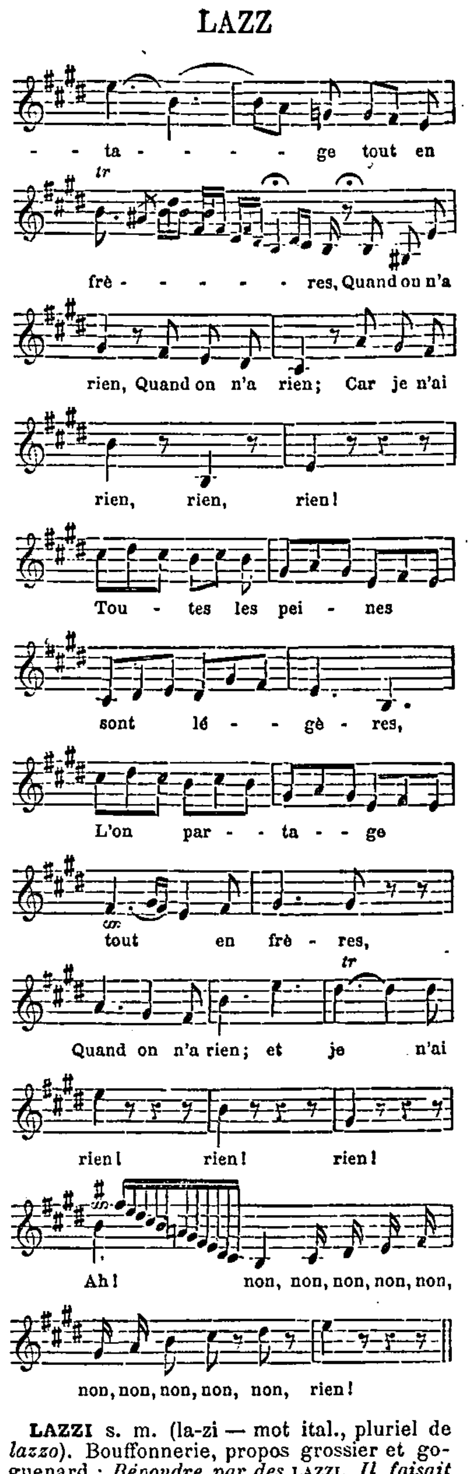
- - ta - - - - ge tout en
tr
frè - - - - - - res, Quand on n'a
rien, Quand on n'a rien; Car je n'ai
rien, rien, rien!
Tou - tes les pei - nes
sont lé - - gè - res,
L'on par - - ta - - ge
tout en frè - res,
tr
Quand on n'a rien; et je n'ai
rien! rien! rien!
Ah! non, non, non, non, non,
non, non, non, non, non, rien!

LAZZI s. m. (la-zi — mot ital., pluriel de *lazzo*). Bouffonnerie, propos grossier et goguenard : *Répondre par des* LAZZI. *Il faisait ce* LAZZI *pour mieux m'engager à ne pas lui manquer de parole.* (Le Sage.)

> Pour attirer la foule aux *lazzi* qu'il répète,
> Le blanc Pulcinella sonnait de la trompette.
>
> V. HUGO.

— Théâtre. Gesticulations burlesques dont les comédiens accompagnent leur jeu : *Les comédies italiennes sont pleines de* LAZZI.

— Rem. Ce mot ne s'emploie pas au singulier, malgré l'exemple contraire de Le Sage; et, en effet, sa forme, qui est un pluriel italien, ne se prête pas à cet emploi. Il en résulte également que le pluriel ne doit pas prendre de *s*. Il serait désirable que l'usage eût autorisé l'emploi du singulier italien *lazzo*.

— **Encycl.** En italien, on désigne sous le nom de *lazzi* non-seulement des bouffonneries en paroles, mais les gestes grotesques, les grimaces, toute la pantomime des tréteaux. En français, ce mot n'a pas un sens aussi étendu et signifie seulement saillies bouffonnes, reparties, bons mots; quand on qualifie de *lazzi* certaines plaisanteries, on veut surtout faire entendre que leur comique n'est pas exempt de grossièreté; dans la langue littéraire, on attache assez souvent au mot une nuance de mépris. C'est ainsi que, parlant de Dupin, le honteux président de la Chambre des représentants, plus célèbre par ses calembours que par la fermeté de son attitude, V. Hugo a pu dire :

> Cet homme dégradait à plaisir l'Assemblée;
> Ses gros *lazzi* marchaient sur l'éloquence ailée
> Avec leurs gros souliers.

Il y a toujours eu en France des théâtres où les *lazzi* ont fait l'intérêt principal des pièces. Au XVIIe siècle, la troupe de Turlupin, de Guillot-Gorju, de Gros-Guillaume était célèbre en ce genre d'arlequinades; mais les *lazzi* n'en plaisaient pas moins aux gens de goût, et Molière, dans ses pièces en prose, Racine, ce qui est plus grave, dans ses *Plaideurs*, ne se sont pas fait faute d'en user. Les meilleurs acteurs de la troupe italienne, Dominique, Thomassin, Carlin, étaient renommés pour l'art de lancer les *lazzi*. C'est maintenant au Palais-Royal, aux Variétés, aux Bouffes-Parisiens que les *lazzi* fleurissent; ces sortes de mots à double sens, prêtant à l'équivoque grivoise, ont fait le succès de la *Mariée du mardi gras*, du *Chapeau de paille* *d'Italie*, de la *Timbale d'argent* et autres œuvres de ce genre.

On donne aussi le nom de *lazzi* aux apostrophes plaisantes et autres que se renvoient, par exemple, les masques dans la rue ou au bal de l'Opéra. MM. de Goncourt n'ont pas dédaigné d'en ramasser quelques-uns pour en orner le premier acte d'*Henriette Maréchal.*

LE, LA, LES art. (le, la, lè — du lat. *ille*, *illa*, *illi*, *illæ*, ce, cet, cette, ces). Se place devant un nom pris dans un sens déterminé, mais non précédé d'un adjectif déterminatif : LE *ciel.* LA *terre.* LES *arbres.* LES *plantes.* LA *beauté attire, l'esprit retient*, LE *cœur attache.* (Bongeart.) *Dans* LA *décision* LA *plus importante de* LA *vie, n'ordonnez pas* LE *oui ou* LE *non, laissez*-LE *libre arbitre.* (Boiste.) *L'honneur a fait dans tous* LES *temps* LA *partie* LA *plus solide de* LA *gloire.* (Chateaub.) *L'exercice* LE *plus humble de l'intelligence implique* LES *notions* LES *plus élevées.* (Renan.)

Le cœur, l'esprit, *les* mœurs, tout gagne à *la* culture.
BOILEAU.

Les regrets avec *la* vieillesse,
Les erreurs avec *la* jeunesse,
La folie avec *les* amours,
C'est ce que l'on voit tous *les* jours.

L'enjoûment avec *les* affaires,
Les grâces avec *le* savoir,
Le plaisir avec *le* devoir,
C'est ce qu'on ne voit guère.
PANARD.

‖ L'article se contracte en *au*, *aux* avec *à*, en *du*, *des* avec *de*. V. AU, DU et DES.

— L'article singulier s'élide en *l'* devant une voyelle ou un *h* muet : L'*arbre.* L'*homme.* L'*épée.* L'*héroïsme. La certitude est démontrée par le doute, la science par* L'*ignorance et la vérité par* L'*erreur.* (Vauven.) L'*imagination peint*, L'*esprit compare, le goût choisit, le talent exécute.* (Lévis.) *Le corps, c'est* L'*animal;* L'*esprit, c'est* L'*homme.* (Lamenn.)

— **Encycl.** Grammaire et philologie. V. ARTICLE.

LE, LA, LES pron. pers. (le, la, lè). Lui, elle, eux, elles; cela, ces choses-là : *Ces enfants sont sages, je* LES *aime. Ce tableau est bien peint, examinez*-LE. *Cette poire est mûre, mangez*-LA. *Ces chaussures sont trop étroites, remettez*-LES *sur la forme. L'homme s'agite et Dieu* LE *mène.* (Fén.) *En prenant ses amis pour ses ennemis, on* LES *force quelquefois à le devenir.* (Lamart.) *Sans qu'elle* LE *veuille*, LE *sache ou* LE *dise, la France mène le monde.* (Cormen.) *Dès que leur bien particulier* LES *sollicite, les hommes désertent le bien général.* (Proudh.)

— Le singulier s'élide et s'écrit *l'* devant un verbe qui commence par une voyelle ou par un *h* muet, ainsi que devant les pronoms *en* et *y : Je* L'*ai vu ce matin. Je ne* L'*ai pas reconnu. Je connais cette ville, car je* L'*habitais encore l'an passé. Je* L'*en ai avertie. Je ne* L'*y laisserai pas. Ce qui est bon* L'*est toujours.* (J. de Maistre.)

— Gramm. I. *Place du pronom* le, la, les. Ce pronom se place devant le verbe dont il est le régime : *Je* LE *sais. Je* LA *connais. Vous* LES *entendrez.* Excepté le cas où le verbe est à l'impératif, à moins toutefois qu'il ne soit accompagné d'une négation, auquel cas on rentre dans la règle générale : *Imitons*-LES. *Laissez*-LE *parler. Ne* LES *imitons pas. Ne* LE *laissez pas sortir.*

Si le pronom *le*, *la*, *les* est accompagné d'un pronom personnel régime indirect du même verbe, il se place après ce pronom personnel : *Je me* LE *suis dit. Je vous* LA *confie.* Excepté lorsque le verbe est à l'impératif : *Promets*-LE-*moi. Laissons*-LES-*lui.*

— II. *Accord du pronom* le, la, les. Quand *le*, *la*, *les* tient la place d'un nom déterminé et pris substantivement, il se met au genre et au nombre du nom dont il tient la place : *Etes-vous madame X? — Je* LA *suis. Il doit être cinq heures maintenant. — Non, il ne* LES *est pas encore.*

La reine? vraiment oui, je *la* suis en effet.
LA FONTAINE.

Si le pronom se rapporte à un nom pris adjectivement, ou à un adjectif, il se met au masculin singulier : *Madame, êtes-vous artiste? — Je ne* LE *suis pas. Vous paraissez mécontente. — Je* LE *suis.* Cette règle n'était pas solidement établie au XVIIe siècle, et les exemples contraires sont extrêmement fréquents chez les auteurs de cette époque. Toutefois, la règle existait même alors, comme le prouve l'anecdote suivante : Mme de Sévigné s'informant de la santé du grammairien Ménage, il lui dit : « Madame, je suis enrhumé. — Je *la* suis aussi, répondit-elle. — Il me semble, madame, reprit Ménage, que, selon les règles de notre langue, il faudrait dire : Je *le* suis. — Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle; mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement. »

— III. *Répétition du pronom* le, la, les. La règle veut que ce pronom soit répété devant chaque verbe dont il est le régime; toutefois, comme cette marche est assez embarrassée, on doit permettre aux poëtes de s'en affranchir, et l'on ne saurait condamner cet exemple de Racine :

Songez-vous que je tiens les portes du palais?
Que je puis vous *l'*ouvrir ou fermer à jamais?

— IV. *Emploi du pronom* le, la, les. Ce pronom remplace tantôt un nom, tantôt un adjectif, tantôt une proposition entière; mais on ne peut le substituer à un nom pris dans un sens indéterminé, et l'on ne doit pas dire : *Parlez-moi sans détours, car je* LES *déteste.*

LÉ s. m. (lé — du latin *latus*, large, que l'on a rapproché du grec *platus*, plat, large, sanscrit *parthu*. Comparez aussi le grec *platê*, le plat de la rame. Peut-être ces termes se rapportent-ils au même radical que le persan *palah*, plat de la rame, et aux différents noms aryens de la pelle, latin *pala*, kymrique *pal*, sanscrit *phâla*, soc de charrue, lame d'épée, de la racine *phal*, fendre, être fendu, d'où l'acception générale d'instrument plat et tranchant. Le latin *latus* aurait perdu le *p* initial, comme le persan *latu*, rame. Cependant, il faut remarquer que, dans le vieux lâtin, on trouve *stlatus*, ce qui semble écarter le rapprochement avec le grec *platus*. En substituant à *l* un *r* primitif, Corssen y a trouvé *stratus*, étendu, de la racine sanscrite *star*, étendre). Partie d'une pièce d'étoffe prise dans toute sa largeur : *Un* LÉ *de satin, de velours, de percale. Il faut sept* LÈS *pour faire la jupe de cette robe.*

LEA, rivière d'Angleterre. Elle prend sa source à Luton, dans la partie méridionale du comté de Bedford, coule au S.-E. et au S. par le comté de Hertford, arrose Hertford, Ware, Waltham, sépare les comtés de Middlesex et d'Essex, et se jette dans la Tamise à Blackwall, au-dessous de Londres, après un cours de 87 kilom.

LEACH (Guillaume-Elford), naturaliste anglais, né à Plymouth en 1790, mort en 1836. Il se fit recevoir, en 1809, chirurgien à Londres, puis continua ses études à Edimbourg, où il prit le diplôme de docteur en 1811. Mais, au lieu d'exercer la pratique de son art, il se consacra à l'étude de l'histoire naturelle, de la zoologie en particulier, et fut mis à la tête de la section d'histoire naturelle au British Museum. Forcé, par l'affaiblissement de sa vue, de renoncer à cet emploi en 1817, il partit, en 1826, pour l'Italie, où il resta jusqu'à sa mort. Ses travaux consistent principalement en mémoires et en articles sur les crustacés, insérés dans les *Transactions de la Société Linnéenne*, dans le *Dictionnaire français des sciences naturelles* et dans les *Mélanges zoologiques.* Il avait commencé une *Histoire des crustacés de la Grande-Bretagne*, dont il ne put faire paraître que la première partie, intitulée : *Malacostraca podophthalma Britannica* (1815). De 1812 à 1817, il publia les *Mélanges du Zoologiste*, pour faire suite aux *Mélanges du Naturaliste*, commencés par Shawl, son prédécesseur au British Museum.

LEACHIE s. f. (li-tchî — de *Leach*, natur. angl.). Crust. Syn. d'ARCTURE, genre de crustacés.

LEACH-LAKE, lac des Etats-Unis, dans l'Etat de Minnesota, par 47° 15′ de lat. N., et 97° 35′ de long. O. Il est d'une forme très-irrégulière. Sa longueur est d'environ 20 kilom., et sa moyenne largeur de 12 kilom. Il en sort au N.-E. un cours d'eau que l'on considère comme une des sources du Mississipi. Un fort a été construit sur la rive N.-O.

LEACHMAREPOINT, faubourg de Boston, dans l'Etat de Massachusetts; un pont sur la rivière Charles le joint à la ville; 7,500 hab. Verreries considérables, savonneries; abattoir immense. V. BOSTON.

LEADE (Jeanne), mystique anglaise, née en 1623, morte en 1704. Etant devenue veuve d'un négociant, qui lui légua une grande fortune, elle s'adonna à la lecture des ouvrages mystiques de l'Allemand Jacques Boehm et suivit assidûment les conciliabules de quelques illuminés, dont le médecin Pordage était le président et le chef. Par sa fortune et par l'exaltation croissante de ses idées, Jeanne Leade devint en peu de temps une des colonnes de l'illuminisme; elle fonda un culte nouveau, celui de la *Sophie*, personnifiant la sagesse féminine, et une société qui prit le nom de *Société des Philadelphes.* Elle vulgarisa ses croyances et ses visions par plusieurs ouvrages philosophiques, où l'on voit jusqu'où peut aller l'imagination d'une femme dans les obscurités du mysticisme. Jeanne Leade avait, dit-on, le pouvoir de se magnétiser elle-même. Naturellement, elle compta des admirateurs enthousiastes, au nombre desquels fut l'auteur anglais Bromley, des partisans modérés et des adversaires déclarés. Ses ouvrages sont : les *Nuages célestes* ou l'*Echelle de la résurrection* (1682, in-8°); la *Révélation des Révélations* (1686, in-4°); la *Vie énochienne* ou le *Cheminement avec Dieu* (1694, in-4°); les *Lois du paradis;* la *Fontaine du jardin* ou *Journal des communications et des manifestations de l'auteur;* les *Guerres de David et le pacifique empire de Salomon* (1695, in-8°); les *Merveilles de la création en huit mondes différents, tels qu'ils ont été montrés à l'auteur* (1695, in-8°); le *Céleste messager de la paix universelle, signe du règne du Christ* (1695, in-8°); l'*Arbre de la vie qui croît dans le paradis de Dieu* (1696, in-12); *Motifs et établissement de la Société des Philadelphes* (1696, in-12).

LEADHILLS, ville d'Ecosse, comté de Lanark, à 65 kilom. S.-E. de Glascow, sur un massif de montagnes, le plus élevé de la partie méridionale de l'Ecosse; 1,200 hab. Mines de plomb, les plus riches de l'Ecosse. Patrie d'Allan Ramsay.

LÉÆBA s. m. (lé-é-ba). Bot. Syn. de COCCULUS, genre de ménispermées.

LEÆNA, courtisane grecque, maîtresse d'Harmodius. V. LÉÉNA.

LÉAGE s. m. (lé-a-je). Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur d'une rivière sur laquelle on construisait un moulin.

LEAGUE s. m. (li-ghe — mot angl.). Lieue anglaise, mesure itinéraire d'Angleterre, valant 5^{k},56934.

LEAKE (Richard), marin anglais, né à Harwich en 1626, mort 1696. Il était capitaine de vaisseau et avait donné à plusieurs reprises des preuves de valeur dans des batailles navales contre les Hollandais et les Danois, lorsqu'il se trouva, le 14 juin 1673, à celle que les Anglais, sous les ordres de l'amiral Rook, livrèrent aux Hollandais, commandés par l'amiral Tromp. Le bâtiment qu'il montait, le *Royal-Prince*, fut complétement désemparé, presque tous les matelots de l'équipage tués ou blessés, et le tiers des canons mis hors d'état d'agir. L'amiral lui ayant ordonné alors d'abandonner son vaisseau et de le faire sauter, Leake s'y refusa énergiquement, en déclarant qu'il n'abandonnerait jamais vivant le pont du *Royal-Prince.* Il sut faire partager l'ardeur qui l'animait aux débris de son équipage, et, secondé par ses deux fils, dont l'un fut tué un instant après, parvint à dégager son bâtiment et le ramena à Chatham. La charge de *maître artilleur de la Grande-Bretagne*, créée à dessein par l'Amirauté, fut la récompense de la courageuse action de Leake.

LEAKE (sir John), marin anglais, fils du précédent, né en 1656, mort en 1720. Il servit d'abord sous les ordres de son père, aux côtés duquel il se trouvait lors du combat que nous avons raconté à l'article précédent. Il se signala plus tard tout particulièrement au combat de la Hogue, fut chargé d'un commandement sur la côte d'Espagne pendant la guerre de la succession, ravitailla Gibraltar à deux reprises, en 1704 et en 1705, eut une part active à la prise de Barcelone, vint l'année suivante au secours de cette ville, que les Espagnols et les Français assiégeaient à leur tour, et, peu de temps après, s'empara d'Alicante, de Carthagène et de l'île de Majorque, puis, en 1708, de la Sardaigne et de Minorque. Il avait succédé, en 1707, à l'amiral Cloudesley Shovel, comme commandant en chef de la flotte; en 1709, il devint contre-amiral et, nommé peu après lord de l'Amirauté, il conserva ces fonctions jusqu'à la mort de la reine Anne, époque de sa mise à la retraite.

LEAKE (Etienne-Martin), numismate anglais, neveu du précédent, né en 1702, mort en 1773. Il s'occupa toute sa vie de l'étude du blason, et devint membre du collége héraldique, où il parvint au grade de *garter* (jarretière). Son principal ouvrage, qui a pour titre : *Nummi britannici Historia* ou *Description historique des monnaies anglaises* (1726; 2e édit., 1745), est l'un des premiers traités de numismatique qui aient été publiés en Angleterre. On a encore de lui : *Motifs pour accorder des commissions aux rois d'armes provinciaux pour visiter leurs provinces* (1744); *Vie de l'amiral John Leake* (1755); *Statuts de l'ordre de Saint-George* (1766).

LEAKE (John), médecin anglais, né vers 1720, mort en 1792. Il fit ses études médicales à Londres, et, après avoir visité l'Italie et le Portugal, revint exercer dans cette ville la pratique de son art. On a de lui : *Des propriétés et de l'efficacité de la tisane de Lisbonne* (Londres, 1757); *Observations pratiques sur la fièvre de couches* (Londres, 1773); *Leçon d'introduction à la théorie et à la pratique de l'obstétrique* (Londres, 1773); *Essai pratique sur les maladies des viscères* (Londres, 1792).

LEAKE (Guillaume-Martin), archéologue anglais, né à Thorpe-Hall, près de Colchester, en 1777, mort en 1860. Il entra dans l'artillerie anglaise, fut chargé, de 1804 à 1809, de plusieurs missions dans le Levant, d'une, entre autres, auprès d'Ali, pacha de Janina, et fit en Orient la connaissance de lord Byron, qu'il eut toujours en haute estime, et que, plus tard, il encouragea à exécuter sa dernière expédition en Grèce. Il prit sa retraite, en 1823, avec le grade de lieutenant-colonel, pour se consacrer tout entier à la science et à la publication de ses ouvrages, où il a fait preuve d'un rare esprit de critique, d'une érudition aussi profonde qu'étendue, de beaucoup de clarté et d'une grande justesse d'appréciation de la situation de la Grèce ancienne et de la Grèce moderne. Les riches documents qu'il avait recueillis pendant ses excursions dans presque toutes les parties de la Grèce ont été insérés par lui dans les ouvrages suivants : *Topographie d'Athènes* (Londres, 1821, 1841, 2 vol., 2e édit.); *Voyages en Morée* (Londres, 1830, 3 vol.); *Voyages dans la Grèce septentrionale* (Cambridge, 1835, 4 vol.); la *Grèce à la fin de vingt-trois années de protection* (Londres, 1851), ouvrage où il décrit la situation politique et sociale de la Grèce à cette époque; *Numismata hellenica* (Cambrai, 1854-1859, 3 vol.), l'un des travaux les plus complets que l'on possède sur les monnaies grecques. Quant à ses voyages en Asie, il en avait rendu compte dans son *Voyage dans l'Asie Mineure* (Londres, 1824), et dans un *Mémoire sur l'île de Cos*, inséré dans les *Transactions* de la Société royale (1843).

LEAM s. m. (lé-amm). Métrol. Monnaie de compte chinoise, valant un peu plus de 4 fr.

LEAMINGTON, ville d'Angleterre, dans le comté et à 5 kilom. E. de Warwick, sur la Leam, que traverse un beau pont; 17,968 hab. Leamington, qui n'était, il y a moins d'un siècle, qu'un chétif village, est devenu une des villes les mieux pavées, les mieux éclairées et les mieux bâties de l'Angleterre, grâce à ses eaux minérales qui attirent tous les ans un grand nombre de malades et une foule de visiteurs recherchant le plaisir ou obéissant aux caprices de la mode. L'eau émerge par cinq sources et s'emploie en boisson, bains et douches; elle est apéritive, reconstituante, etc. Les principales curiosités de cette ville sont : l'établissement des bains et le *Pump Room*, salle où l'on boit les eaux; les bibliothèques publiques, la salle de concert, le muséum, la galerie de tableaux, le théâtre, le jeu de paume, le magnifique tapis vert pour les joueurs de *cricket*, les églises, la chapelle épiscopale, le collége et l'*Arboretum and Pinetum*, qui embrasse près de 6 hectares de terrains, destinés à la culture des plantes. Un chenil et des meutes de chiens pour courre le renard sont entretenus dans la ville à l'aide de contributions particulières. Mentionnons aussi les célèbres jardins de *Jephson Gardens*, situés au centre de la ville.

Les environs de Leamington offrent les promenades les plus attrayantes.

LEANDER A SANCTO-MARTINO, théologien anglais. V. JONES (John).

LÉANDRE s. m. (lé-an-dre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

LÉANDRE, jeune homme d'Abydos qui, tous les soirs, traversait l'Hellespont à la nage pour aller voir, à Sestos, Héro, sa maîtresse. Une nuit, il se noya dans le trajet. V. HÉRO.

Léandre (TOUR DE). En face du port de Scutari se dresse sur un rocher, à l'entrée du Bosphore, la tour de la Vierge, improprement appelée par les Francs *Tour de Léandre.* En effet, ce n'est pas le Bosphore, mais l'Hellespont que Léandre traversait pour aller rejoindre Héro. Les Turcs ont aussi une légende sur la tour dont il s'agit ici. Une bohémienne avait prédit à Mohammed-Sultan que sa fille mourrait d'une piqûre de serpent. Il fit bâtir, pour y enfermer sa fille, cette tour où ne pouvait pénétrer aucun reptile. Méhar-Schégid (c'était le nom de la captive) grandit et devint si belle que sa réputation, s'étendant de proche en proche, arriva, on ne sait comment, jusqu'au fils du schah de Perse, qui en tomba amoureux et trouva moyen de faire parvenir à la jeune princesse un bouquet de fleurs, dont le langage symbolique devait déclarer son amour. Par malheur, il s'était glissé parmi les fleurs un aspic, qui mordit la princesse. Elle allait mourir, quand son amant parut soudain et la rendit à la vie en suçant la blessure. Mohammed récompensa son courage en lui donnant sa fille. On a cru à tort que cette tour avait été bâtie par Manuel Comnène, et qu'elle avait servi à soutenir la chaîne qui barrait aux navires l'entrée de la Corne d'Or. Cette chaîne était étendue de la pointe du Seraï au rivage de Galata.

Léandre et Héro, tragédie lyrique en cinq actes, précédée d'un prologue, paroles de Lefranc de Pompignan, musique de Brassac; représentée à l'Opéra le 5 mai 1750. Le nom des auteurs assura un succès de quelques représentations à cet ouvrage.

LÉANDRE, surnommé **Nicanor**, grammairien, né à Cyrène, colonie grecque de la côte d'Afrique. Il vivait au IIe siècle de notre ère, sous le règne d'Adrien, à Alexandrie, et écrivit une histoire de cette ville.

LÉANDRE, historien grec qui écrivit l'histoire de Milet, sa patrie. On ignore à quelle époque il a vécu.

LÉANDRE (saint), évêque espagnol, né à Carthagène en 540, mort en 596. D'abord moine, puis évêque de Séville, il convertit beaucoup de Wisigoths ariens. Saint Grégoire le Grand lui dédia ses *Morales* sur Job. On lui attribue l'origine de l'office mozarabique, que saint Isidore a perfectionné. Ce fut lui qui présida, en 589, le troisième concile de Tolède. L'Eglise l'honore le 27 février. On doit à saint Léandre un ouvrage assez important : *Liber de institutione virginum contemptu mundi*, publié dans le *Codex regularum* (Rome, 1661, in-4°) et dans d'autres recueils, et des *Homélies* recueillies dans la *Collection des conciles* de Labbe.

LÉANDRE, personnage de la comédie italienne, connu surtout sous le nom de *beau Léandre;* c'était toujours, à l'origine, l'élégant amoureux d'Isabelle ou de Béatrice. Il était frais et rose, couvert de rubans et de dentelles, aimé proportionnellement à ses avantages et dupant les vieux barbons, pères ou maris. Ce rôle a subsisté, sans grands changements, jusqu'à la fin du XVIIe siècle; Corneille l'a transporté de la comédie italienne à la comédie française; on le retrouve encore dans Destouches.

En vieillissant, il a acquis une teinte de ridicule. Romagnesi, qui débuta en 1694, est le dernier grand comédien qui ait joué les *beaux Léandres* tels que nos ancêtres les avaient connus. Le Léandre du théâtre, au XVIIIe siècle, a, dans ses rôles d'amoureux, quelque chose du matamore, et alors on commence à le berner. Il arpente le théâtre, se pavane, la tête perdue dans sa cravate, l'épée au flanc, la pointe en l'air, crevant les yeux de ses voisins, ou s'embarrassant dans les jambes de son valet. « Mais, dit Maurice Sand, malgré sa belle fraise et ses manchettes de dentelle, son pourpoint tailladé à ventre arrondi, comme celui de Polichinelle ou de Matamore, l'épée de ses pères, ses titres et parchemins, qu'il porte toujours sur lui, il ne réussit jamais qu'à recevoir des coups de pied. Il est Espagnol, hidalgo de la vieille roche. Il doit être riche, à en juger par les broderies d'argent qu'il porte sur ses vêtements jaunes ou roses, et le bonhomme Cassandre s'y laisse toujours prendre. S'il parle, il blèse horriblement, bégaye parfois, se tient droit comme un pin (on suppose qu'il porte un corset); raconte à celle qu'il veut épouser ses bonnes fortunes, qu'il a payées fort cher; se fait rosser par Arlequin, et fuit à l'approche de tout danger. Il est parfaitement ignorant de tout, hormis la science du blason. Maladroit, fort susceptible, il ne souffre pas que l'on passe avant lui, porte souvent la main à sa rapière, mais personne n'en a jamais vu la lame. »

Le beau Léandre, ainsi défiguré, n'est plus qu'un fat; c'est encore un type éternel, toujours jeune et toujours vrai.

Les écrivains font de fréquentes allusions à ce type de l'ancien théâtre; mais ils prennent rarement l'expression en mauvaise part, c'est-à-dire qu'ils font plutôt allusion au beau Léandre de Corneille et de Destouches, qu'à celui des auteurs postérieurs :

« Ce jeune bachelier avait l'honneur d'appartenir à M. de Choiseul par la princesse de Rebecque, dont M. de Choiseul était l'amant, et à la poésie dramatique par Mlle Clairon, qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux, et avait renoncé pour lui à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Naturellement, ce *beau Léandre* était moins fier de sa tante, la princesse, que de sa marraine, la comédienne. »

J. JANIN.

« Allez, mon cher baron, allez; au train dont vous menez les affaires, je ne doute pas du succès. Vous trouverez sans doute ma fille dans le jardin avec le *beau Léandre.* »

CH. DE BERNARD.

LÉANGIE s. f. (lé-an-jî). Bot. Genre de champignons. ‖ On dit aussi LEANGIUM OU LÉANGION.

LEANG-OU-TI, empereur de Chine, fondateur de la dynastie des Leang, né vers 463, mort en 549. Il s'appelait **Siao-Yen** et était gouverneur de la province de Leang, lorsqu'il se révolta contre le cruel empereur Pao-Kuen, de la dynastie des Tsi (501), le détrôna, le remplaça par Hou-ti, frère de ce prince, mais ne laissa au nouvel empereur aucune autorité, finit par le faire étrangler, et épousa sa veuve. Siao-Yen se fit alors proclamer empereur, prit le nom de *Leang-ou-ti*, et régna quarante-huit ans. Son usurpation suscita contre lui plusieurs révoltes, dont il triompha, puis il profita des dissensions qui régnaient entre les princes voisins pour reculer les limites de son empire. La fermeté dont il avait preuve pendant les trois quarts de son règne fit place à une déplorable faiblesse, due surtout à son attachement aux doctrines de Fo et à la faveur qu'il accordait aux bonzes. De 541 à 546, plusieurs provinces se soulevèrent contre lui, et il fut assiégé dans Nankin par Heou-King, prince de Ho-Nan, qui pénétra par ruse dans la ville et retint captif le vieux souverain et ses enfants. Leang-ou-ti mourut quelque temps après, et la plupart des princes de sa famille furent massacrés. Le fils de Leang-ou-ti, Siao-Yuen-ti, réussit à échapper à la mort, renversa l'usurpateur, mais fut tué, en 555, dans une guerre contre les Tartares. Son fils, King-ti, fut détrôné deux ans plus tard par un de ses généraux, et avec lui finit la dynastie des Leang, qui fit place à celle des Tchim.

LÉANS adv. (lé-an). Là, là dedans. ‖ Vieux mot, corrélatif de CÉANS.

LEAO ou **LIAO** (Duarte-Nunez DE), historien portugais, né à Evora vers 1560, mort en 1608. On a de lui : l'*Orthographe portugaise* (1576, in-4o); *Généalogie vraie des rois de Portugal avec leurs éloges et un abrégé de leurs vies* (1598); *Première partie des chroniques des rois de Portugal* (1600, in-fol.; 1677, in-fol.; 1774, 2 vol. in-4o); *Description du royaume de Portugal* (1610, in-4o), ouvrage posthume, qui renferme d'excellents renseignements sur la géographie du Portugal au XVIe siècle.

LEAPOR (Mary), femme de lettres anglaise, née dans le comté de Northampton en 1722, morte en 1746. Fille d'un jardinier, elle ne reçut qu'une instruction médiocre; mais elle était douée de quelques-uns des dons qui font les poëtes; et, par l'imagination et la sensibilité, elle sut suppléer aux lacunes du savoir. Toute jeune, elle composa des élégies, des odes, même des poëmes et des tragédies. Son talent grandissait et promettait un grand poëte à l'Angleterre, lorsque la mort la saisit; elle mourut de la rougeole, à peine âgée de vingt-quatre ans.

Ses parents avaient combattu ses goûts littéraires, et ne lui avaient jamais permis de publier une seule page. Ce fut seulement en 1748, et à l'aide d'une souscription, que fut publié le premier volume des poésies de Mary Leapor; le second parut trois années après (1751, in-8o). Celui-ci renferme une tragédie intitulée : le *Malheureux père*, et une comédie, le *Temple de l'Amour*, que Cowper appréciait.

Lear (LE ROI), tragédie de Shakspeare (1606). Dans tout son théâtre, Shakspeare n'a pas de tragédie où il se soit élevé à des hauteurs plus sublimes, où il ait rencontré des situations d'un pathétique plus déchirant; nulle part non plus, il n'a montré tant d'exagération et de violence, ni allié le grotesque, l'horrible aux sévères beautés dans des proportions plus étranges. Au milieu de la cohue de personnages qu'il met en scène, deux ou trois figures seulement sont sympathiques; elles se détachent, en pleine lumière, sur un fond ténébreux et sanglant. En empruntant aux vieilles chroniques anglaises une de leurs plus sombres légendes, Shakspeare s'est complu à en augmenter encore l'atrocité.

Shakspeare s'est proposé de peindre la faiblesse paternelle et l'ingratitude monstrueuse des enfants. Deux actions parallèles, n'ayant entre elles qu'un lien factice, concourent au même but et développent l'idée du poëte. Le vieux roi Lear, plein de confiance dans des cajoleries intéressées, a partagé ses Etats entre ses deux filles et leurs maris, Gonerille et Regagne, au détriment d'une troisième fille, Cordelia, qui souffre en silence de l'aveuglement et de la partialité de son père. D'un autre côté, le duc de Gloster a partagé aussi ses biens avec la même tendresse, entre un fils légitime, Edgar, et un bâtard, Edmond. Voici le châtiment des deux pères : Gloster, crédule aux calomnies du bâtard, porte contre son fils légitime une sentence de mort, et Edmond, sûr désormais de son pouvoir, fait crever les yeux au vieillard. Lear, dans l'action principale, est chassé avec ignominie de son palais par Regagne et Gonerille, et il ne trouve d'appui que chez Cordelia, injustement dépouillée, et réduite à la misère par lui-même. Tant d'ingratitude l'a rendu fou, et son indignation, ses plaintes, sa démence, le dévouement tendre et tout féminin de Cordelia ont fourni à Shakspeare les plus sublimes élans de poésie. Il nous montre le roi Lear, errant, au bras de cette nouvelle Antigone, tête nue, par la pluie et les orages, et, comme contraste, il fait accompagner la folie réelle et douloureuse du vieillard par la folie feinte d'un bouffon de cour, qui trouve encore, dans tout cela, matière à jeux de mots et à quolibets. Pour comble d'horreur, Cordelia meurt étranglée, et Lear expire sur le cadavre de sa fille. La seconde action a un dénoûment moins triste : le fils déshérité garde pour son père la même piété que Cordelia pour le sien, parvient à tuer en duel le bâtard, et rentre en grâce auprès de Gloster, enfin désabusé.

La mort de Lear et de Cordelia, dans le drame, tandis que, dans la légende, les filles perverses sont renversées du pouvoir par leur sœur, a été blâmée par les critiques. C'est, en effet, un surcroît d'émotions tragiques; mais Shakspeare a voulu poursuivre la leçon jusqu'au bout. « On ne saisit pas bien, dit M. Duport, le motif qui a déterminé Shakspeare à rendre son dénoûment aussi sombre, et à faire succomber la bonne cause. Ce dénoûment a été changé par Tate, et rendu conforme à l'histoire. Cordelia triomphe, et c'est sous cette forme, bien plus satisfaisante pour les spectateurs, que la pièce est demeurée au théâtre. Il semble, en effet, que faire périr Cordelia, c'était dépasser les bornes du tragique, pour tomber dans l'atrocité. » Voici comment Schlegel juge, dans cette tragédie, la hardiesse avec laquelle Shakspeare conduit une action double en lui donnant un dénoûment unique : « Si le roi Lear avait été rendu malheureux par ses enfants, l'impression toujours déchirante eût été celle que cause une infortune particulière; mais la réunion de deux exemples aussi inouïs se présente comme un renversement de l'ordre universel; le tableau devient gigantesque, et cause le genre d'effroi qu'on éprouverait si les sphères célestes venaient à se déranger de leur cours.... Je n'ose pas, ajoute-t-il, m'essayer à parler de Cordelia et des expressions admirables, quoique en petit nombre, qui font connaître son âme céleste. Il n'y a qu'Antigone à qui elle puisse être comparée. » Le *Roi Lear* fut joué en 1606, au moment de Noël. La première édition est de 1608, et porte ce titre un peu long : *Véritable chronique et histoire de la vie et de la mort du roi Lear et de ses trois filles*, par M. W. Shakspeare avec la *Vie infortunée d'Edgar, fils et héritier du comte de Gloster et son déguisement sous le nom de Tom de Bedlam.*

Lear (LE ROI), tragédie en cinq actes, de Ducis (janvier 1783). On vient de voir quelle est la pièce de Shakspeare, et quels effrayants ressorts de terreur et de pitié il y fait mouvoir. Tous les éléments de cette vaste conception se sont affaiblis et annihilés entre les mains du trop timide Ducis. Dans sa pièce, Cordelia s'appelle Helmonde; le roi Lear et les deux filles ingrates ont été conservés; mais ces grands caractères n'offrent que l'ombre d'eux-mêmes. Ducis n'a pas su s'assimiler la pensée intime du poëte anglais; contenu dans son goût par le goût du siècle, il a bien traduit des fragments épars, des scènes brillantes, transposé les principales situations; mais, dans son cadre étroit, rien ne motive ni ne justifie ces emprunts tragiques. Le ton de Shakspeare et le sien diffèrent si profondément, que les vers les mieux traduits détonnent et ne semblent plus à leur place. Ducis n'a pris du *Roi Lear* que l'action principale, encore en a-t-il modifié la contexture et le dénoûment. Le vieux roi, trahi par deux de ses filles, est soutenu par la troisième et par l'un de ses gendres, le duc d'Albanie. Au dénoûment, une révolte de soldats le replace sur le trône, et la fille pieuse, Helmonde, obtient pour époux un jeune et brave chevalier qui l'a protégée dans son abandon.

Il paraît que la démence du roi, chose inouïe sur la scène française, fut la plus grande difficulté à surmonter par Ducis. L'imitateur se tira assez bien d'affaire sur ce point, et Thomas crut devoir l'appeler *le Bridaine de la tragédie.* « Ses tragédies, toutefois, si mal conçues, si mal construites, dit M. Patin, ont saisi le public par des beautés de détail d'un grand effet, beaucoup de couleur, beaucoup d'énergie, une grande sensibilité. Ducis a pris à Shakspeare, non pas des pièces assurément, mais des images, des idées, des sentiments dont il s'est échauffé et comme enivré, qu'il a répétés avec une grande puissance, une grande vérité d'accent. »

LÉARD s. m. (lé-ar). Bot. Un des noms vulgaires du peuplier noir.

LÉARQUE, ancien sculpteur grec, né à Rhegium. Il vivait vers l'an 616 av. J.-C. Aucune de ses œuvres ne nous est parvenue, à moins que l'on ne veuille lui attribuer certains vases peints qui se trouvent dans la collection du prince de Canino à Rome, et qui portent le nom de Léarque de Rhegium. Pausanias est le seul des auteurs anciens qui parle de lui, à propos d'une statue de Jupiter faite de pièces de bronze forgées séparément et adaptées les unes aux autres, au moyen de clous. Cette œuvre de Léarque, qui se trouvait dans la Maison de bronze de Sparte, était la plus ancienne statue de bronze qui existât au temps de Pausanias.

LÉARQUE, fils d'Athamas. V. ce nom.

LÉATHÉSIE s. f. (li-té-zî) — de *Leathes*, sav. angl.). Bot. Genre d'algues marines de la tribu des chordariées.

LEAU ou **SOUT-LEUW**, petite ville de Belgique, province du Brabant méridional, arrond. et à 24 kilom. E. de Louvain, ch.-l. de canton, sur la Petite Gheete; 2,070 hab. Cette ville, située dans un pays marécageux, est importante au point de vue stratégique; elle est ceinte de murs et protégée par un fort. Deux monuments méritent d'être visités : l'église paroissiale, œuvre du XIIIe siècle, dont le tabernacle en pierre, orné de figurines et de bas-reliefs, passe pour une des plus belles œuvres de la Renaissance dans les Pays-Bas; l'hôtel de ville, d'un style charmant, mais qui, malheureusement, menace ruine. Dès le XIIe siècle, elle eut le rang de ville, et soutint plusieurs siéges. Les Liégeois la prirent et la saccagèrent en 1213; les Français, en 1678. Ces derniers la rendirent par le traité de Nimègue.

LEAVENWORTHIE s. f. (li-vè-nouor-tî) — de *Leavenworth*, sav. améric.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des arabidées, qui habite l'Amérique du Nord.

LÉBADÉE, en latin *Lebadea*, ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie, au S.-O., près de Chéronée et de l'Hélicon. C'est aujourd'hui *Livadie.* C'était près de cette ville que se trouvait le bois sacré qui possédait une statue de Trophonius, par Dédale.

LE BAILLEUL, village et commune de France (Orne), canton de Trun, arrond. et à 10 kilom. N. d'Argentan; 774 hab. Ce village était défendu au moyen âge par une forteresse imposante (XIIe siècle) dont la motte et les retranchements se voient encore près de l'église.

LE BAILLIF (Alexandre-Claude-Martin), physicien français, né à Saint-Fargeau en 1764, mort en 1831. Il fut successivement greffier dans sa ville natale (1790), employé aux ministères de la police (1798), de la guerre (1803), de l'intérieur (1809), et devint en 1819 caissier de la préfecture de police, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Le Baillif s'est beaucoup occupé de physique. Il perfectionna le microscope de Charles, construisit d'excellents micromètres sur verre, un galvanomètre, des piles sèches, des électromètres, inventa un sidéroscope, des coupelles d'argile réfractaire, des aiguilles d'argile pour constater l'infusibilité des terres à porcelaine, trouva des méthodes d'analyse pour reconnaître les substances métalliques employées dans la coloration des papiers, signala le danger des bonbons coloriés, etc. C'était un homme d'un esprit ingénieux, inventif et simplificateur. Nous citerons de lui : *Mémoire sur l'emploi des petites coupelles au chalumeau* (Paris, 1823).

LE BAILLIF (Roch), sieur DE LA RIVIÈRE, médecin et alchimiste français. V. LA RIVIÈRE.

LE BAILLY, poëte et fabuliste français, né à Caen en 1756, mort à Paris en 1832. Après avoir essayé du barreau dans sa ville natale, il vint à Paris et se lia avec Court de Gébelin, qui l'engagea à faire en vers quelques imitations et traductions d'Horace. Elles furent insérées dans les recueils littéraires de l'époque. Il écrivit également des préfaces et des biographies pour la *Bibliothèque des théâtres* (1783-1790, 72 vol. in-18), fit jouer quelques petites pièces, qui n'obtinrent pas grand succès, et, se sentant du goût pour l'apologue, composa un premier recueil de *Fables* (1784, in-12), qui fut assez bien accueilli. Pendant la Révolution, il entra dans les finances et y obtint un modeste emploi; sous l'Empire, il eut un emploi du même genre dans les droits réunis. En 1811, il donna une nouvelle édition de ses *Fables*, en supprimant celles qu'il jugea trop faibles, ou qu'il avait imitées d'auteurs étrangers; une seconde partie parut en 1814. Des éditions successives ont été faites, avec des additions de fables nouvelles, en 1823 et 1825 (2 vol. in-8o). Le Bailly était, depuis 1814, attaché à la chancellerie du Palais-Royal; le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, fut constamment son protecteur, et Le Bailly lui a dédié l'édition de ses *Fables* de 1823. Quoique ce bonhomme, qui vécut dans la sphère la plus modeste, fût loin d'être un flagorneur, il enleva de cette édition onze pièces à la louange de Napoléon, qui se trouvaient dans l'édition précédente, et les remplaça par vingt-sept autres compositions à la gloire des Bourbons.

Nous avons apprécié en son lieu l'œuvre principale de Le Bailly; ses autres titres littéraires sont : *Corisandre* ou les *Enchantements*, opéra représenté à Bordeaux en 1795. C'est le seul qui ait eu cet honneur; le *Choix d'Alcide*, deux actes, musique de Langlé (1802); *Œnone*, deux actes, musique de Kalkbrenner (1812); *Soliman et Eronyme*, ou *Mahomet II; Gustave Vasa; Hercule au mont Œta;* le *Mariage secret et Vénus;* les *Amants napolitains* ou la *Gageure indiscrète; l'Amour vengé* (ces derniers opéras sont inédits); le *Procès d'Esope avec les animaux*, comédie en un acte, en prose et en vers (1812). Le Bailly était employé comme liquidateur dans la maison du duc d'Orléans lorsqu'il mourut.

LEBAILLY (Amand-Emmanuel, dit **Armand**), jeune poëte français, né à Gavray (Manche) le 22 avril 1838, mort à Paris le 6 septembre 1864. Il était fils d'un pauvre tailleur chargé d'enfants. Comme il était faible et chétif, mais doué d'une intelligence précoce, ses parents, sur les instances du curé de l'endroit, résolurent de le faire prêtre. Un vicaire lui enseigna un peu de latin et le mit à même d'entrer au petit séminaire dès l'année 1851. Neuf ans plus tard, nous retrouvons le jeune homme à Paris, dans une de nos salles d'hôpital. Sous son oreiller, une main bienveillante recueille un manuscrit, *Italia mia*, petit volume de vers dédié à Venise, que M. Legouvé prit sous son patronage, et pour lesquels il écrivit une touchante préface qui lui porta bonheur. *Italia mia*, composé d'une quarantaine de pièces, ayant la plupart pour sujet la nation italienne, ses malheurs et sa gloire, les hommes qu'elle a produits de Cincinnatus à Garibaldi, et célébrant la civilisation et la liberté, eut, au bout de quelques mois, les honneurs de la réimpression; ce début fut salué heureusement, et la critique se plut à y voir d'énormes promesses. L'année suivante, Lebailly dédia à la presse française et étrangère, qui soutient la cause des peuples, les *Chants du Capitole* (1861, in-18), petit volume de trente-cinq pièces de vers inspirés des mêmes élans de liberté et de patriotisme, portant pour épigraphe :

Poëte, je donne des ailes
Aux faibles de l'humanité,
Je n'aime que la liberté
Et ses trois couleurs immortelles.

En 1863, il publia, dans la collection du bibliophile français, deux petits volumes elzéviriens, sur un poëte aussi célèbre par les malheurs de sa vie que par son talent : *Œuvres inédites d'Hégésippe Moreau, avec introduction et notes* (in-16 de 128 pag.), et *Hégésippe Moreau, sa vie et ses œuvres*, même format, de 124 pages, plaidoyer chaleureux et convaincu en faveur de l'homme et de son œuvre. Il donna, dans la même collection, une monographie de *Madame de Lamartine* (1864, in-16). En même temps, il fournissait à divers recueils des articles de critique littéraire; mais, malgré sa grande jeunesse, et malgré toute sa verve, la misère et la phthisie le conduirent d'hôpital en hôpital. En janvier 1864, il était à l'Asile de Vincennes; en septembre, il s'éteignait à l'hôpital Necker, âgé seulement de vingt-six ans. La Société des gens de lettres, dont il n'avait pas eu le temps de se faire recevoir membre, exauça le dernier vœu du pauvre poëte; elle arracha à la fosse commune, où il avait été déposé, le corps de Lebailly, et le fit transporter à Gavray. C'est là que l'auteur d'*Italia mia* dort son dernier sommeil au milieu d'un site admirablement pittoresque. Lebailly a dû en grande partie l'adoucissement de ses dernières heures à M. Louis Ratisbonne, qu'il a, par reconnaissance, fait son légataire.

LEBANON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, à 110 kilom. N.-O. de Philadelphie; 6,500 hab. Elle est régulièrement construite et renferme plusieurs beaux bâtiments, parmi lesquels on remarque celui qu'occupe la cour de justice.

LEBANON (NEW-), bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 40 kilom. S.-E. d'Albany, dans une contrée agréable; 3,000 hab. Eaux thermales.

LEBARBIER (Jean-Jacques-François), peintre français, né à Rouen en 1738, mort à Paris en 1826. Il remporta, à Rouen, en 1756 et en 1758, les premiers prix de l'Académie de cette ville, puis se rendit à Paris, et se fit admettre dans l'atelier du peintre Pierre. Lebarbier fit un grand nombre de dessins pour servir de modèles dans les écoles; ces modèles sont loin d'être sans défauts, mais ils ont servi à préparer, dans l'esprit des élèves de cette époque, la révolution commencée par Vien et accomplie par David. En 1776, il reçut du gouvernement la mission d'aller dessiner les vues et les sites de la Suisse, pour le *Tableau topographique de la Suisse*, magnifique ouvrage de Zurlauben.

En Suisse, il fit la connaissance de Gessner, et, à son retour, fut nommé conservateur de la riche collection de tableaux réunie par M. de Merval, amateur distingué des beaux-arts. Quelque temps après, il partit pour Rome, où il accrut la somme de ses connaissances. De retour à Paris, il s'appliqua à la peinture à l'huile, y fit de remarquables progrès, et fut reçu membre de l'Académie de peinture en 1788. Son tableau de réception, *Jupiter endormi sur le mont Ida*, se voit au musée de Versailles. Nous citerons, parmi ses tableaux : le *Premier homme et la première femme; Hélène et Pâris; Antigone; Ulysse et Pénélope sortant de Sparte pour retourner à Ithaque;* l'*Apothéose de saint Louis*, à Saint-Denis; *Saint Louis prenant l'oriflamme; Henri IV et la duchesse de Verneuil; Agrippine; Phyllidas tuant Léontiade; Sully aux pieds de Henri IV*, aux Gobelins; *Aristomène*, au château de Compiègne; un *Christ*, à la cathédrale de Sens; *Panthée expirant;* le *Siége de la ville de Nancy*, à l'hôtel de ville de Nancy; la *Ville de Beauvais assiégée, et défendue par Jeanne Hachette*, à Beauvais; *Portrait de Henri Dubois*, soldat aux gardes-françaises, qui, le premier, entra dans la Bastille, lors de la prise de cette forteresse. Lebarbier, qui avait exécuté les décorations du plafond de la salle des états généraux, fut chargé par l'Assemblée constituante de représenter l'action héroïque du jeune officier Desilles, lors des troubles de Nancy (1790). On ignore si ce tableau fut exécuté. On a de cet artiste des vignettes pour la *Jérusalem délivrée*, pour les éditions d'Ovide, de Racine, de Rousseau et de Delille. Il est auteur des ouvrages suivants : *Des causes physiques et morales qui ont influé sur les progrès de la peinture et de la sculpture chez les Grecs* (1801, in-8°); *Principes élémentaires de dessin à l'usage des jeunes gens, etc.* (1801, in-fol.); *Principes de dessin* (1801, in-fol.), etc.

Lebarbier était un peintre fort médiocre; on trouve une juste appréciation de son talent dans une notice de M. Charles Blanc sur ce peintre : « Elève de Pierre, et placé entre Boucher et David, il eut les défauts de l'ancienne école sans avoir les qualités de la nouvelle. »

LEBARBIER (Jean-Louis), peintre et littérateur français, frère du précédent, né à Rouen vers 1740. Il s'est fait connaître, comme artiste, par un grand tableau représentant le *Courage des femmes de Sparte*, exposé au Salon de 1787; par des dessins pleins d'esprit et d'originalité destinés à être gravés pour orner les œuvres de Gessner, par plusieurs figures académiques, et par un grand dessin représentant le combat des Horaces. Lebarbier était aussi littérateur à ses heures. Il a composé et publié un drame intitulé : *Asgill*, en cinq actes et en prose (Londres et Paris, 1785, in-8°). On ignore l'époque de sa mort.

LEBARBIER (Pierre-Louis), personnage excentrique, né à Rouen dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; on ignore la date de sa naissance comme celle de sa mort. C'était un étrange maniaque, dont l'idée fixe consistait à croire qu'il possédait la faculté de diriger à son gré l'état de l'atmosphère. Homme plein de sens et de raison lorsqu'il s'agissait d'autres questions, il ne lui fallait qu'un mot pour revenir à sa monomanie, et, chaque jour, on le rencontrait par la ville, soufflant de toute la force de ses poumons, et faisant avec sa canne de nombreuses évolutions au moyen desquelles il prétendait distribuer, selon les besoins de chacun, et la pluie et le beau temps. Lebarbier se qualifiait de *dominatmosphérisateur*, de *températurisateur*, de *prolongavisateur du monde entier*, etc. Deux de ses nombreux opuscules portent les titres que voici : *Dominatmosphérie; Instruction pour les marins, à l'effet de se procurer l'agitation de l'air et les variations des vents, etc.* (Rouen, 1817, in-4°); *Instruction pour les cultivateurs, à l'effet d'obtenir double récolte, précocité, qualité et économie de bras pour les rentrer* (Rouen, 1817, in-4°). Ces deux brochures ont été réimprimées en 1822.

LEBARBIER DE FRANCOURT (Gervais), calviniste français, né à Torcé, près du Mans, au commencement du XVIe siècle, tué à Paris pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572. Il était avocat au Mans, lorsqu'il embrassa le calvinisme, fut envoyé, en 1561, en mission près d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, dont il devint le chancelier, fit plusieurs voyages en Allemagne dans l'intérêt de ses coreligionnaires, pour lever des troupes, assista au colloque de Châtillon, acquit une grande autorité parmi les chefs et les soldats de son parti, et parvint, grâce à son éloquence, à trouver, en 1568, l'argent nécessaire pour payer la solde des reîtres étrangers que commandait Jean-Casimir. Appelé à Paris avec les autres chefs protestants lorsque Charles IX feignit de vouloir admettre les réformés au partage de toutes les charges auliques, il reçut de ce prince le titre de maître des requêtes, et fut une des premières victimes de la fureur des catholiques, lors du massacre de la Saint-Barthélemy. On a de lui : *Remonstrance envoyée au roi par la noblesse de la religion réformée du pays et comté du Maine* (1565); *Conseil sacré d'un gentilhomme françois aux Eglises des Flandres* (1567), etc.

LEBARBIER DE TINAN (Marie-Charles-Adalbert), amiral français, né en 1803, mort en 1876. Elève de l'Ecole navale, il était enseigne lorsqu'il prit part à l'expédition maritime envoyée sur les côtes d'Espagne en 1823, devint lieutenant de vaisseau en 1829, capitaine de vaisseau en 1843, membre du conseil de l'Amirauté, contre-amiral en 1851, et reçut le commandement de la station navale du Levant au début de la guerre d'Orient. M. Lebarbier concourut au débarquement des troupes à Gallipoli, bloqua les ports de la Grèce, et reçut le grade de vice-amiral en 1855. Lors des graves événements qui eurent lieu en Italie en 1860, à la suite de l'expédition de Garibaldi en Sicile, M. Lebarbier de Tinan, qui commandait alors l'escadre d'évolution de la Méditerranée, fit accepter au roi François II l'armistice proposé par le gouvernement français, puis conduisit la flotte sur les côtes de Syrie (mai 1861). Il retourna siéger alors au conseil d'Amirauté.

LEBAS (J.), poëte français qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il aimait avec passion la cuisine et la musique, et qu'il eut la bizarre idée de mettre en chansons les recettes de l'art culinaire, afin, nous dit-il, de donner aux dames les moyens d'apprendre en chantant à leurs cuisinières la manière de faire des sauces et des ragoûts. Un recueil de ses vers curieux a paru sous le titre de *Festin joyeux* ou la *Cuisine en musique* (Paris, 1738, 2 vol. in-12), avec musique gravée.

LEBAS (Jacques-Philippe), graveur, né à Paris en 1707, mort dans la même ville en 1783. Des progrès très-rapides, des succès plus rapides encore conduisirent Lebas à une grande célébrité qui lui procura d'innombrables occasions de se produire avec éclat, et lui valut le titre de graveur du roi. Pendant de longs voyages en Flandre et en Hollande, il se prit de passion pour les peintres de genre, dont il fut un des traducteurs les plus féconds. Teniers surtout occupa son burin spirituel et facile; l'*Enfant prodigue* et les *Œuvres de miséricorde*, ces deux chefs-d'œuvre du maître flamand, Lebas les interpréta avec une rare perfection. Les maîtres français lui ont également fourni les sujets de gravures excellentes. L'*Alliance de Bacchus et de Vénus*, d'après Noël-Nicolas Coypel, et les créations charmantes de Lancret, de Watteau, d'Oudry, de Parrocel, etc., lui fournirent les plus heureux motifs de son œuvre. Citons encore, d'après Van Faleus, l'*Heureux chasseur*, le *Rendez-vous de chasse*, la *Prise du héron;* d'après P. Wouverman, le *Pot au lait* et le *Sanglier féroce*, l'une de ses plus grandes planches, et l'une de celles où sa verve s'est déployée avec le plus d'éclat. On connaît aussi de Lebas des portraits grand format, d'après Verner. Mais ces dernières planches, très-inférieures à toutes ses gravures, sont d'un modèle rond et mou, d'un dessin indécis et vague. Peu de graveurs ont été plus féconds que Lebas; il a laissé plus de cinq cents morceaux. Il y a dans ses gravures une physionomie vraiment originale, une désinvolture de procédé qui les distinguent beaucoup des mêmes sujets traités par d'autres artistes, et le font reconnaître entre mille.

LEBAS (Jean), chirurgien français, né à Orléans vers 1725, mort à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il est surtout connu par la part qu'il prit aux vives discussions qui s'agitèrent entre Louis, Bouvard, Petit et quelques autres savants sur la question des naissances tardives. Lebas était du parti qui soutenait avec raison la possibilité de ces naissances. Il nous a laissé quelques écrits, dont les principaux sont : *De fractura femoris theses anatomicæ et chirurgicæ* (Paris, 1764, in-4°); *Peut-on déterminer un terme préfixe pour l'accouchement?* (Paris, 1764, in-8°); *Nouvelles observations sur les naissances tardives* (Paris, 1765, in-8°); *Réfutation des sentiments de M. Bouvard sur les naissances tardives* (Paris, 1765, in-8°); *Recherches sur la durée de la grossesse* (Paris, 1766, in-8°); *De partu naturali theses* (Paris, 1775, in-4°); *Précis de la doctrine sur l'art des accouchements* (Paris, 1779, in-12).

LEBAS (Philippe-François-Joseph), conventionnel français, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1762, mort à Paris en 1794. D'abord avocat, il était, depuis 1791, un des administrateurs de son département, lorsqu'il fut nommé député à la Convention (1792). Très-lié avec Robespierre et Saint-Just, partisan convaincu de la République, il vota la mort de Louis XVI, sans sursis ni appel au peuple, siégea parmi les montagnards, contribua à la chute des girondins, et, à la suite d'une mission à l'armée de Sambre-et-Meuse, il épousa, en août 1793, Elisabeth Duplay, une des filles du menuisier chez qui demeurait Robespierre. Bien qu'il fût éloquent, Lebas prit peu de part aux luttes de la tribune. Il s'occupa surtout des travaux si importants alors des comités, fut nommé, le 14 septembre 1793, membre du comité de Sûreté générale, et se fit remarquer principalement dans diverses missions aux armées. Le département du Bas-Rhin garde encore le souvenir de l'énergie qu'il y développa, en 1793, avec son collègue Saint-Just, et des mesures extraordinaires, rigoureuses, qu'ils furent obligés de prendre dans ce pays frontière, travaillé par les intrigues monarchiques. Ainsi que Saint-Just, Lebas agit vigoureusement sur les généraux de l'armée du Rhin, donna à maintes reprises des preuves de sa valeur en face de l'ennemi et contribua à faire reprendre les lignes de Wissembourg et débloquer Landau. Après un court voyage à Paris, au commencement de 1794, il se rendit à l'armée de Sambre-et-Meuse et assista à la prise de Charleroi, puis à la victoire de Fleurus. De retour à Paris, il reprit sa place au comité de Sûreté générale. Lorsque, le 9 thermidor, Robespierre fut décrété d'arrestation, Lebas demanda à partager le sort de son ami, fut arrêté et conduit à la Force. Délivré peu après par Hanriot et conduit à l'Hôtel de ville avec Saint-Just, Couthon et Robespierre, il supplia ce dernier de faire un appel aux armes et de marcher sur la Convention; mais Robespierre refusa. Peu après, l'Hôtel de ville était repris. Ne voulant pas tomber au pouvoir des thermidoriens, Lebas se tua en se tirant un coup de pistolet dans le cœur. Il avait une grande droiture d'esprit et une véritable bonté naturelle. « Probe, modeste, silencieux, dit Lamartine, sans autre ambition que celle de suivre les idées de Robespierre, son ami, il croyait à sa vertu comme à son infaillibilité, et suivait ses pensées comme l'étoile fixe de ses opinions. »

LEBAS (Philippe), antiquaire et philologue, fils du précédent, né à Paris en 1794, mort en 1861. Il servit, sous l'Empire, dans la marine, devint ensuite sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, et fut chargé, de 1820 à 1827, de l'éducation du prince Louis Bonaparte, depuis Napoléon III. De retour en France, Lebas se fit recevoir licencié et docteur ès lettres, et entra dans l'enseignement. D'abord professeur au lycée Saint-Louis (1829), il devint ensuite maître de conférences à l'Ecole normale (1830), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1838) et conservateur de la bibliothèque de l'Université (1846). En 1842, il remplit avec talent une mission archéologique en Grèce et en Asie Mineure. Philippe Lebas possédait une solide érudition; on le comptait parmi les défenseurs des idées libérales, et il n'a jamais laissé passer l'occasion de défendre la mémoire de son père. En 1852, il refusa le serment à l'auteur du coup d'Etat de décembre. Ses *Précis d'histoire ancienne*, *romaine* et *du moyen âge*, et ses ouvrages élémentaires sur la langue allemande, sont devenus classiques. Ses publications les plus importantes sont : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (1847 et années suiv.); *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France* (12 vol. in-8°), livre faisant partie de l'*Univers pittoresque*, et l'un des plus intéressants de cette volumineuse collection. Citons encore de lui : *Commentaire sur Tite-Live* (Paris, 1840, in-8°); *Suède et Norvége* (1838); *Allemagne* (1838, 2 vol. in-8°); *Etats de la Confédération germanique* (1842); l'*Asie Mineure* (4 vol. in-8°), faisant partie, avec les trois ouvrages précédents, de l'*Univers pittoresque; Précis de l'histoire ancienne* (2 vol. in-12); *Précis d'histoire romaine* (2 vol.); *Histoire du moyen âge* (2 vol.), ouvrages qui ont eu du succès. On lui doit encore des *Explications* d'un assez grand nombre d'inscriptions grecques et latines, des ouvrages pour l'enseignement de l'allemand, des articles archéologiques et historiques dans la *Revue de l'instruction publique*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc., des traductions d'ouvrages grecs, etc.

LE BAS (Louis-Hippolyte), architecte, né à Paris en 1782, mort dans la même ville en 1867. Elève de Vaudoyer, de Percier, de Fontaine, il obtint à l'Ecole des beaux-arts de nombreuses médailles, le prix départemental, puis le second grand prix en 1806. Il serait probablement arrivé à remporter le premier grand prix, si la conscription ne l'avait arraché à ses études. Le métier de soldat ne lui fit pas oublier qu'il était architecte. Revenu à Paris après avoir payé sa dette au pays, il exposa, en 1810, *Intérieur d'une salle décorée pour musée*. Peu après, grâce au patronage de ses maîtres, il fut nommé inspecteur des travaux de la Bourse, et, un peu plus tard, de ceux de la chapelle expiatoire du Roule. Ces modestes fonctions lui permirent de pousser très-avant ses études. Il exposa un *Projet de quatre grands cimetières*, mis au concours par la ville de Paris, et le plan de la fontaine monumentale qui devait s'élever place de la Bourse. Ces dessins, très-savants, très-soignés, d'une originalité incontestable, furent remarqués autant qu'ils le méritaient, et le gouvernement chargea Le Bas d'exécuter plusieurs travaux importants, notamment le monument de Malesherbes, au Palais-de-Justice, et celui de Louis XVIII, au Palais-Bourbon. En outre, il dirigea, en province, l'exécution de plusieurs édifices bâtis sur ses dessins (1822). En 1824, à la suite d'un concours très-brillant, il fut chargé en même temps de la construction de la prison de la Roquette et de l'église Notre-Dame de Lorette, son œuvre capitale. Le Bas devint membre de l'Institut en 1825 et prit une part très-importante aux grands travaux de l'Etat. Nommé architecte des travaux publics, il fut chargé de construire les nouveaux bâtiments de l'Institut, la salle des séances particulières des Académies, de restaurer la salle des séances de l'Académie de médecine, etc. Il devint, en outre, membre du conseil des bâtiments civils, professeur d'architecture à l'Ecole des beaux-arts, et fut promu, en 1847, officier de la Légion d'honneur. Pendant une trentaine d'années, ce savant architecte dirigea, chez lui, un atelier où se sont formés un grand nombre d'élèves. — Son fils, Gabriel-Hippolyte LE BAS, s'est adonné à la peinture et s'est fait connaître par des paysages et des aquarelles.

LEBAS (Jean-Baptiste-Apollinaire), ingénieur français, né dans le Var en 1797, mort en 1873. Il entra le second à l'Ecole polytechnique en 1816, passa ensuite dans le génie naval; organisa, en 1823, la flottille chargée de bloquer Barcelone, et établit un chantier de radoub à Sidi-Ferruch, après la prise d'Alger. Chargé par le gouvernement d'aller chercher à Louqsor l'obélisque que le vice-roi d'Egypte avait donné à la France, grâce à des machines perfectionnées ou inventées par lui, M. Lebas put enlever d'Egypte et dresser sur la place de la Concorde, à Paris (25 octobre 1836), un monolithe qui ne pesait pas moins de 230,000 kilogr. M. Lebas, devenu ingénieur de première classe, fut nommé conservateur du Musée naval et membre du conseil d'Amirauté. Il prit sa retraite en 1858. On lui doit, sur le fait principal de sa carrière, un bel et intéressant ouvrage, intitulé : l'*Obélisque de Luxor, histoire de sa translation à Paris, description des travaux, etc.* (Paris, 1839, in-4°), avec 16 planches.

LE BATTEUX (l'abbé Charles), littérateur et humaniste français. V. BATTEUX.

LEBAUD (Pierre), historien français, mort à Laval en 1505. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques et fut aumônier d'Anne de Bretagne, qui lui donna l'autorisation de se faire communiquer les titres et documents déposés dans les archives et les monastères de Bretagne. On lui doit un ouvrage estimé, plein de recherches, mais d'un style souvent obscur, l'*Histoire de Bretagne*, publiée par d'Hozier (Paris, 1638, in-fol.). Ce volume contient, en outre, le *Bréviaire des Bretons*, poëme historique de Lebaud.

LEBBECK s. m. (lè-bèk). Bot. Nom vulgaire d'un acacia de l'île Maurice, connu aussi sous les noms d'ÉBÉNIER D'ORIENT, de BOIS NOIR DU MALABAR, d'ACACIA DU MALABAR.

LEBBEKE, ville de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 5 kilom. S.-E. de Termonde; 4,000 hab. Brasseries, huileries, tanneries.

LE BÉ (Guillaume), graveur et fondeur en caractères, né à Troyes en 1525, mort à Paris en 1598. Elève de Robert Estienne, il perfectionna les caractères orientaux et hébraïques qu'a employés le célèbre imprimeur, fondit, sur la demande de Philippe II, les caractères qui ont servi à l'impression de la *Polyglotte* d'Anvers (1569, 6 vol. in-fol.), et fut appelé à Venise pour y graver des assortiments de caractères hébraïques. On doit, en outre, à Le Bé, qui s'était fixé à Paris en 1539, deux sortes de caractères de musique. Sa fonderie était la plus célèbre de l'Europe. — Son fils, Henri-Guillaume LE BÉ, né vers 1570, fut graveur et imprimeur. Il donna des éditions considérées comme des chefs-d'œuvre typographiques, notamment les *Institutiones Clenardi in linguam græcam* (1581, in-4°). Il créa, en 1604, un gros caractère arabe qu'on voit à l'imprimerie nationale de Paris. — Les fils et petits-fils de ce dernier se distinguèrent dans le même art. Le dernier de cette famille mourut en 1685.

LEBEAU (Jean-Baptiste), en latin **Bellus**, jésuite et historien français, né dans le Comtat-Venaissin, mort en 1670. Il s'adonna à l'enseignement et il a laissé plusieurs ouvrages estimés des érudits, notamment : *Diatribæ duæ, prima de partibus templi auguralis; altera de mense et die victoriæ Pharsalicæ* (Toulouse, 1637, in-8°); *Breviculum expeditionis hispaniensis Ludovici XIII* (Toulouse, 1642, in-4°); *Polyænus gallicus* (Toulouse, 1643, in-12), réédité sous le titre de : *Otia regia Ludovici XIV* (1658).

LE BEAU (Charles), historien et érudit français, né à Paris en 1701, mort dans la même ville en 1778. Il professa la rhétorique au collége des Grassins, l'éloquence au Collége de France (1752), et devint, en 1748, membre de l'Académie des inscriptions. Latiniste consommé, il écrivait avec une égale facilité en prose et en vers latins, et était désigné, dans les circonstances solennelles, pour être l'organe de l'Université. C'est à lui qu'on doit l'édition de l'*Anti-Lucrèce*, poëme laissé inédit par le cardinal de Polignac, et dont le manuscrit se trouvait dans un désordre presque inextricable. Le Beau était fort instruit et possédait un savoir très-varié. Il a composé en latin des discours et des poésies qui ne semblent pas indignes des écrivains de l'ancienne Rome. Les *Mémoires de l'Académie des sciences* renferment, de lui, des dissertations savantes sur la numismatique et l'histoire, et, particulièrement, 26 mémoires sur la *Légion romaine*. Son *Histoire du Bas-Empire* (1756-1779), publiée en 27 volumes, dont 22 seulement lui appartiennent, est un ouvrage froid, diffus et sans critique, peu supérieur à ceux de Rollin. Le judicieux Gibbon, qui a traité le même sujet, a laissé Le Beau bien loin derrière lui. Ses *Œuvres* latines ont été réunies sous le titre de : *Carmina, adjectis quibusdam aliis* (Paris, 1782-1783, 3 vol. in-8°; 1816, 2 vol. in-8°).

LEBEAU (Jean-Louis), philologue français, frère du précédent, né à Paris en 1721, mort en 1766. Il fut, après son frère, professeur de rhétorique au collége des Grassins, et devint aussi membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est dans le recueil de ce corps savant que se trouvent ses travaux, des *Mémoires sur le* Margetes *d'Homère*, *Sur le* Plutus *d'Aristophane*, *Sur l'*Ane *de Lucien*, *Sur l'*Ane d'or *d'Apulée*, *Sur les tragiques grecs*, etc. — On doit à un troisième frère, l'abbé LEBEAU, un *Tableau précis du globe terrestre pour l'intelligence de la géographie* (Paris, 1767, in-12).

LEBEAU (Isidore-Gabriel-Joseph), antiquaire français, né à Avesnes en 1767, mort vers 1836 dans la même ville, où il était devenu président du tribunal de 1re instance. Il était aussi membre de la Société des antiquaires de France. On a de lui : *Mémoire sur les antiquités de l'arrondissement d'Avesnes* (1826, in-8°) ; *Notice sur le pèlerinage de Saint-Ethon à Dampierre* (1829-1833), dans les *Archives du nord de la France*; *Précis de l'histoire d'Avesnes* (1836, in-8°).

LEBEAU (Jean-Louis-Joseph), célèbre homme d'Etat belge, né à Huy, province de Liége, en 1794, mort en 1865. Docteur en droit en 1819, il exerça la profession d'avocat à Huy, puis à Liége, dirigea, en 1824, avec MM. Rogier et Devaux, le *Matthieu Lænsberg*, journal politique qui devint plus tard le *Journal politique de Liége*, fit une vive opposition à l'administration hollandaise, fut un des promoteurs de l'*Union*, association nationale qui avait pour but d'amener une coalition entre les libéraux et les catholiques contre la domination néerlandaise, et fonda en même temps sa réputation par la publication de deux ouvrages importants. Au début de la révolution de 1830, Lebeau, qui avait précédemment fait une démarche officielle auprès du prince d'Orange pour amener une séparation administrative entre la Belgique et la Hollande, fut nommé par le gouvernement provisoire avocat général à Liége, puis devint membre du congrès, où il joua un rôle considérable, et fut le principal orateur du parti doctrinaire. Il se montra hostile à la candidature du duc de Nemours comme roi des Belges, combattit énergiquement le projet de réunion de la Belgique à la France, et se prononça en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Devenu à cette époque ministre des affaires étrangères, Lebeau prit, à ce titre, une part des plus importantes aux négociations qui eurent lieu à la conférence de Londres, et parvint, par son éloquence, à faire ratifier par le congrès le traité dit *des dix-huit articles*, lequel, en échange de l'appui de l'Angleterre, imposait aux Belges quelques conditions pénibles, notamment l'abandon du Luxembourg. A la suite de ces négociations, Lebeau donna sa démission de ministre (juillet 1831). Réélu au congrès, il prit, en 1832, le portefeuille de la justice, qu'il garda jusqu'en 1834, se retira à la suite des scènes de désordre et de pillage qui eurent lieu, en 1834, à Bruxelles, et devint alors gouverneur de la province de Namur. En 1840, il prit le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Rogier, après avoir été quelque temps envoyé extraordinaire près la diète germanique, dut donner sa démission en 1841, devant la violente opposition du parti catholique, qui dominait dans les Chambres, mais conserva son mandat de député. A partir de ce moment, il ne cessa de défendre, dans la seconde Chambre, où il jouissait d'une grande influence, les idées libérales contre les catholiques. On lui doit : *Recueil administratif et politique pour la province de Liége* (Liége, 1829); *Observations sur le pouvoir royal dans les États constitutionnels* (Liége, 1830).

LEBECCIO s. m. (lé-bè-tchio). Nom donné en Italie au vent violent qu'on appelle *mistral* en Provence : *L'impétueux* LEBECCIO *cause souvent de grands ravages, surtout dans les forêts.* (Malte-Br.)

LÉBECKIE s. f. (lé-bè-kî — de *Lebeck*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LEBEDAH, ville d'Afrique. V. LÉBIDA.

LEBEDEF (Gerazim), orientaliste russe, né en 1749, mort vers 1820. Attaché, en 1775, à l'ambassade de Russie à Naples, il se rendit de là en France et en Angleterre, puis dans l'Inde, où il résida successivement à Madras et à Calcutta, et où il acquit une connaissance pratique du bengali, de l'indoustani et du sanscrit, ce qui lui permit de traduire dans ces idiomes plusieurs ouvrages dramatiques. Il établit alors et dirigea pendant douze ans un théâtre indien. Il revint ensuite en Europe, et fonda, en 1805, aux frais de l'empereur Alexandre, une imprimerie indienne à Saint-Pétersbourg. On a de lui, en anglais : *Grammaire des dialectes purs et altérés des Indes orientales* (Londres, 1801), et, en français : *Etude impartiale sur les systèmes des brahmanistes des Indes orientales* (Saint-Pétersbourg, 1805).

LEBEDIAN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 173 kilom. N.-O. de Tambov, sur la rive droite du Don; 4,000 hab. Commerce important de chevaux et bestiaux. Courses de chevaux.

LEBEDIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 150 kilom. N.-O. de Kharkov, ch.-l. du district de son nom, sur la rive gauche de l'Olchana; 10,345 hab. Distillation et commerce d'eau-de-vie de fruit.

LEBEDOS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans l'Ionie, sur la mer Egée, au N. de Colophon; elle était célèbre dans l'antiquité par les grandes fêtes qu'on y célébrait en l'honneur de Bacchus. Lysimaque la détruisit et en transporta les habitants à Éphèse.

LE BÈGUE DE PRESLE (Achille-Guillaume), médecin français. V. BÈGUE DE PRESLE (LE).

LEBEL (Jean), chroniqueur français du XIVe siècle, mort vers 1356. Fils d'un échevin de Liége, il fut chanoine de Saint-Lambert dans cette ville, mais il montra plutôt les goûts et les habitudes d'un homme de guerre que ceux d'un homme d'Eglise. Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay, l'un des hommes qui jouèrent un grand rôle politique au XIVe siècle, le choisit pour son conseiller et pour son principal confident. Lebel profita des facilités que lui donnait cette position pour écrire des *Chroniques*, qui sont demeurées manuscrites, il est vrai, mais que Froissart déclare avoir prises pour guide pour la partie de sa propre *Chronique* qui embrasse l'histoire de 1326 à 1356.

LEBEL (le Père), historien français du XVIIe siècle. Il était supérieur des mathurins de Fontainebleau et assista à ses derniers moments Monaldeschi, écuyer de la reine de Suède Christine, assassiné par l'ordre de cette dernière dans la galerie du Cerf, au château de Fontainebleau. Le Père Lebel a laissé une *Relation du meurtre de Monaldeschi* (Cologne, 1664, in-12), qui est écrite avec beaucoup de sincérité et de naïveté, et n'en est que plus émouvante.

LEBEL (Jean-Louis), latiniste français, mort à Paris en 1784. C'était un avocat et un légiste distingué, qui, vers la fin de sa vie, s'occupa beaucoup de littérature latine. Parmi ses écrits, nous citerons : *Anatomie de la langue latine* (1764); l'*Art poétique* d'Horace, traduit en français (1769); l'*Art d'apprendre seul sans maître et d'enseigner le latin d'après nature, et le français d'après le latin* (1780, in-8°).

LEBER (Ferdinand), chirurgien autrichien, né à Vienne en 1727, mort dans cette ville en 1808. Reçu docteur en 1751, il fut chargé, en 1756, d'exécuter les opérations chirurgicales à la clinique dirigée par de Hoen, et, en 1761, il succéda à Jans dans la chaire d'anatomie et de chirurgie, qu'il occupa jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de quarante-sept ans. Leber était chevalier, conseiller et premier chirurgien de l'empereur d'Autriche. Nous ne connaissons de lui que son *Traité d'anatomie* (1775), qui fut longtemps classique dans les universités allemandes.

LEBER (Jean-Michel-Constant), littérateur français, né à Orléans en 1780, mort en 1860. Entré au ministère de l'intérieur en 1807, il y devint chef de bureau, obtint sa retraite en 1836, et alla vivre dans sa ville natale, où il se consacra tout entier à des travaux d'érudition. Leber était membre de la Société des antiquaires de France. Nous citerons de lui : *Des cérémonies du sacre* ou *Recherches historiques et critiques sur les mœurs, les coutumes, les institutions et le droit public des villes et des Français dans l'ancienne monarchie* (Paris, 1825, in-8°); *De l'état de la presse et des pamphlets, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV* (Paris, 1834, in-8°); *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (Paris, 1835, in-16); *Code municipal annoté* (Paris, 1838, in-8°), avec M. de Puibusque; *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge* (Paris, 1847, in-8°). Leber a publié, avec MM. Salgues et Cohen, une *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France, composée en grande partie de pièces rares* (Paris, 1826-1842, 20 vol. in-8°), et fourni des mémoires au *Recueil de la Société des antiquaires*. Grand amateur de livres, il avait formé une précieuse bibliothèque qui a été acquise par la ville de Rouen, et dont le catalogue a été publié à Paris (1839-1852, 4 vol. in-8°).

LEBERECHT (Charles DE), graveur en médailles allemand, né à Meiningen en 1749, mort en 1827. Attaché à la Monnaie de Saint-Pétersbourg en 1775, il attira, par son talent, l'attention de Catherine II; alla, aux frais de cette princesse, se perfectionner dans son art à Rome et dans l'Europe méridionale, et devint, en 1800, directeur de la cour des Monnaies de Saint-Pétersbourg. Leberecht fut, en outre, membre honoraire de l'Académie des beaux-arts de cette ville, des Académies de Berlin et de Stockholm, et reçut, en 1806, le titre de conseiller d'Etat. Outre une quarantaine de médailles commémoratives des événements les plus importants de son époque, on doit aussi à Leberecht un grand nombre de pierres fines gravées, sur lesquelles il a représenté, sous forme d'allégorie, divers épisodes de l'histoire de Russie.

LÉBÉRIS s. m. (lé-bé-riss). Erpét. Nom d'un serpent qu'on dit être très-venimeux, et qui se trouve au Canada.

LEBERON (montagnes de), partie des Alpes du Dauphiné, dans le département des Basses-Alpes; leur plus grande altitude ne dépasse pas 800 mètres.

LE BERRIAYS (René), agronome français, né à Brecey, près d'Avranches, en 1722, mort en 1807. Après avoir été, pendant plusieurs années, précepteur du fils de Gilbert des Voisins, greffier en chef du parlement de Paris, il s'adonna avec passion à l'étude de l'agriculture, aida Duhamel-Dumonceau à écrire son *Traité des arbres fruitiers* (1768), puis se retira dans sa propriété de Bois-Guérin, située près d'Avranches. Là, menant de front la théorie et la pratique, il fit faire à l'arboriculture des progrès importants, obtint plusieurs variétés de fruits, notamment des cerises énormes et délicieuses, et forma une école gratuite de jardinage. En 1800, il reçut de la Société d'agriculture de Paris une médaille d'or, avec le titre de correspondant. Le Berriays a dessiné et colorié avec beaucoup d'habileté un grand nombre d'arbres et de plantes. On lui doit : *Traité des jardins* ou le *Nouveau La Quintinie* (Paris, 1775, 2 vol. in-8°), ouvrage fort remarquable, qui obtint un grand succès, eut de nombreuses éditions, et dont il donna un bon abrégé sous le titre de *Petit La Quintinie* (Avranches, 1791). Il a laissé en manuscrit un *Traité des haricots* et une *Petite Pomone française.*

LEBERT (Hermann), médecin allemand, né à Breslau en 1813. Reçu docteur à Zurich en 1834, avec une thèse *Sur les gentianes de la Suisse*, il se rendit ensuite à Paris pour s'y perfectionner dans ses connaissances médicales, alla, en 1836, se fixer à Bex, en Suisse, pour y exercer la pratique de son art, et fut pendant plusieurs années médecin des bains de Lavey. Tout en remplissant cet emploi, il fit de fréquents voyages à Paris, où il s'occupa avec ardeur d'études d'anatomie microscopique et d'analyse chimique. De 1847 à 1853, il résida à Paris, et devint ensuite professeur de clinique médicale à l'université de Zurich et médecin de l'hôpital du canton. Depuis 1859, il remplit à Breslau des fonctions analogues. M. Lebert a écrit, en français et en allemand, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons, comme les plus remarquables : *Mémoire sur les eaux minérales de Lavey* (1839-1842); *Physiologie pathologique; Recherches cliniques, expérimentales et microscopiques sur l'inflammation, la tuberculisation, les tumeurs, etc.* (Paris, 1845, 2 vol. in-8°, avec 22 pl.); *Mémoires de chirurgie et de physiologie* (Berlin, 1848, in-8°); *Mémoires sur les maladies des os que l'on observe chez les scrofuleux*, travail couronné par l'Académie de médecine de Paris (1849); *Traité pratique des maladies cancéreuses et des affections curables confondues avec le cancer* (1849, in-8°); *Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale* (1855-1860, in-fol., 2 vol. de texte, et 2 vol. de planches), l'œuvre capitale de l'auteur, à qui elle a coûté plus de vingt ans de travaux; *Manuel de médecine pratique* (Tubingue, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur les maladies des vers à soie* (Zurich, 1859, in-8°), etc. M. Lebert a, en outre, publié un grand nombre de mémoires dans divers recueils de médecine français et étrangers.

LE BESNERAIS (Marie), institutrice française, née à Vire (Normandie) vers 1747, morte vers 1824. Elle fonda à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche) une pension de demoiselles, qu'elle dirigea, avec un très-grand succès, pendant plus d'un demi-siècle. Marie Le Besnerais possédait des connaissances étendues et variées. Outre des *Cantiques nouveaux sur les plus beaux traits de l'Écriture sainte*, elle a laissé : *Principes généraux de la grammaire française* (Avranches, 1813).

LE BESNIER ou **BESNIER**, inventeur français du XVIIe siècle. C'était un serrurier de Sablé, dans le Maine, qui fabriqua une machine à quatre ailes, s'ajustant sur les épaules, dans le but de permettre à l'homme de voler dans l'air. Le Besnier fit quelques essais et parvint, en s'élançant d'un grenier, à passer par-dessus les maisons du voisinage. On trouve une description de cette machine, dont le mouvement s'opérait en diagonale, dans le *Journal des savants* du 12 septembre 1678.

LÉBÉTANTHE s. m. (lé-bé-tan-te — du gr. *lebês*, vase; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées, tribu des épacrées, qui croît dans l'Amérique australe.

LÉBÉTIN s. m. (lé-bé-tain). Erpét. Nom vulgaire d'un serpent qui vit en Orient, et qu'on dit être très-venimeux.

LÉBÉTINE s. f. (lé-bé-ti-ne — du gr. *lebês*, vase). Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique.

LÉBÉTON s. m. (lé-bé-ton). Sorte de tunique sans manches que portaient les solitaires de la Thébaïde.

LEBEUF (Jean), historien et érudit français, né à Auxerre en 1687, mort dans la même ville en 1760. Il fut chanoine et sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, et composa un très-grand nombre d'écrits qui lui valurent d'être nommé, en 1741, membre de l'Académie des inscriptions. Nous citerons de lui : *De l'état des sciences dans l'étendue de la monarchie française sous Charlemagne* (Paris, 1734, in-12); *Dissertation sur l'état des anciens habitants du Soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs* (Paris, 1735, in-12); *Dissertation sur plusieurs circonstances du règne de Clovis* (Paris, 1738, in-12); *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France* (Paris, 1738, in-12); *Mémoire contenant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre* (Paris, 1754, 2 vol. in-4°); *Histoire de la ville et du diocèse de Paris* (Paris, 1754, 15 vol. in-12), recueil de mémoires qui est fréquemment et toujours utilement consulté; *Essai historique, critique, philosophique sur les lanternes* (1755); *Conjectures sur la reine Pédauque, où l'on recherche quelle pouvait être cette reine, etc.* Lebeuf avait, en outre, fourni au *Mercure* et aux *Mémoires* de Desmolets environ 160 opuscules. Il avait eu part à la nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange, à la nouvelle édition du *Dictionnaire géographique* de La Martinière (Dijon, 1740). Enfin il a fourni au *Journal de Verdun* 25 *Dissertations* ou *Lettres* remplies d'érudition.

LEBEY DE BATILLY (Denis), en latin **Dionysius Lebeus Batillus**, jurisconsulte français, né à Troyes en 1551, mort en 1607. Il étudia la philosophie à Lausanne sous la direction de Pierre Ramus, puis le droit à Valence, sous celle de Cujas, et, reçu docteur dans cette ville en 1574, il alla s'établir à Paris comme avocat. Plus tard, Lebey devint maître des requêtes de l'hôtel et président de la justice dans la ville de Metz. Il avait été appelé à ces fonctions par Henri IV, auprès duquel le gouverneur de Metz l'avait envoyé en mission. On a de lui : *Emblemata* (Francfort, 1596, in-4°) et *Traité de l'origine des anciens assassins porte-couteaux* (Lyon, 1603, in-8°). Outre huit autres ouvrages restés manuscrits, on lui doit encore une édition annotée du *Satyricon* de Pétrone (Lyon, 1574). — Son fils, Antoine DE BATILLY, né en 1601, suivit la carrière des armes, fut promu maréchal de camp en 1644, et, deux ans plus tard, fut tué en duel par le marquis du Repaire.

LÉBIAS s. m. (lé-bi-ass — du gr. *lebês*, vase). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des cyprinoïdes, formé aux dépens des pécilies, et dont l'espèce type vit sur les côtes de Sardaigne.

— **Encycl.** Les *lébias* sont de très-petits poissons, qui ressemblent beaucoup aux cyprins par la position de leurs nageoires ventrales suspendues sous l'abdomen, en arrière des pectorales, mais qui en diffèrent en ce qu'ils ont cinq rayons aux branchies, et que leurs dents sont dentelées. Les *lébias* habitent surtout les eaux douces de l'Amérique équinoxiale. Le *lébias rhomboïdal* est d'une couleur grisâtre, avec des teintes plus foncées ondulant sur la partie supérieure du corps. Le *lébias rayé* est brun, avec dix ou douze bandes transversales et régulières d'une nuance blanchâtre.

LEBIDA, LEBEDAH ou **LEBDA**, ville de l'Afrique septentrionale, dans la régence de Tripoli, sur la Méditerranée. Elle s'élève sur les ruines de l'ancienne *Leptis Magna*, et n'est plus, depuis le VIIe siècle, qu'un amas de ruines. La ville ancienne avait été fondée par les Phéniciens, et était devenue une ville importante et florissante par son commerce; elle payait un fort tribut aux Carthaginois. Lors de la troisième guerre punique, elle prit le parti des Romains, et fut plus tard embellie par les empereurs, surtout par Septime-Sévère, qui y était né. Il y avait encore en Afrique, dans la Byzacène, sur la côte entre Adrumète et Thapsus, une autre *Leptis*, dite *Leptis Parva* ou *Minor*, sur les ruines de laquelle est bâti le bourg de *Lempta*.

LEBIDI, village de la Grèce moderne, dans la Morée, diocèse d'Arcadie. On y voit les ruines de l'ancienne Orchomène.

LÉBIDON s. m. (lé-bi-don). Lieu où les Arabes Moabites faisaient leurs sacrifices, suivant Hésychius.

LÉBIE s. f. (lé-bî). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des trochilidées, voisin des colibris.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques : *Les vraies* LÉBIES *habitent sous les écorces.* (Chevrolat.)

LE BIGOT (Jean), écrivain français, né au Teilleul (basse Normandie) en 1549. Il fut, à deux reprises, recteur de l'Université de Paris, mais ne conserva que peu de temps son second rectorat, parce qu'il était opposé au parti de la Ligue. Il mourut dans un âge avancé. Le Bigot composa en vers français les pièces suivantes : *Larmes sur le trespas du très-magnanime seigneur Bastien de Luxembourg, pair de France et gouverneur de Bretagne* (Paris, 1569, in-4o) ; *Vœu et actions de grâces au cardinal Charles de Bourbon, de ce qu'il lui a plu prendre sous sa protection les droits, libertés et priviléges de l'Université de Paris* (Paris, 1570, in-4o) ; la *Prise de Fontenay-le-Comte par le duc de Montpensier* (Paris, 1574, in-4o).

LÉBIITE adj. (lé-bi-i-te — rad. *lébie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lébie.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre lébie.

LEBLANC (Richard), traducteur, né à Paris vers 1510, mort vers 1580. Il fut l'un des hommes les plus versés de son siècle dans la connaissance des langues anciennes, devint précepteur des enfants d'Etienne de Méràinville, et fut en grande faveur auprès de Marguerite de France, fille de François Ier, à laquelle il dédia la plupart de ses traductions. On a de lui : les *Œuvres et les Jours* d'Hésiode, traduits en vers (Lyon ou Paris, 1547, in-8o); les *Centons* de Proba Falconia (Paris, 1553, in-16) ; l'*Histoire de Tancredus*, prise des vers de Philippe Beroaldo (Paris, 1553, in-16); *Dialogue de saint Chrysostome, de la dignité sacerdotale* (Paris, 1553, in-16) ; l'*Elégie de la complainte du Noyer*, ordinairement attribuée à Ovide (Paris, 1554, in-8o); les *Géorgiques* de Virgile (Paris, 1554, in-8o); les *Bucoliques*, du même auteur, à l'exception de la première, que Leblanc ne voulut pas se hasarder à traduire après Marot (Paris, 1555, in-8o) ; les *Livres de la subtilité* de Jérôme Cardan (Paris, 1556). Dans ses traductions en vers, Leblanc ne s'est servi que du mètre de dix pieds.

LEBLANC ou DUBLANC (Guillaume), théologien français, né à Albi vers 1520, mort en 1588. Dans un voyage qu'il fit à Rome avec le cardinal d'Armagnac, dont il était le vicaire général, il découvrit deux manuscrits de l'*Histoire* de Xiphilin, qu'il traduisit en latin (1550). Plus tard, il devint successivement conseiller-clerc du parlement de Toulouse, chancelier de l'université de cette ville, évêque de Toulon (1571), et enfin vice-légat d'Avignon (1575). Outre des vers latins qui se trouvent dans les *Musæ pontificiæ* de son neveu, on a de lui : *Recherches et discours sur les points principaux de la religion catholique qui sont aujourd'hui en controverse entre les chrétiens* (Paris, 1579, in-8o), et *Discours des sacrements de l'Eglise en général, etc.* (Paris, 1583, in-8o).

LEBLANC (Guillaume), théologien français, neveu du précédent, né à Albi en 1561, mort en 1601. Grâce à la protection de son oncle, il parvint de bonne heure aux dignités ecclésiastiques, fut promu, en 1588, évêque de Vence par le pape Sixte-Quint, dont il était déjà le camérier secret. Le siége de Vence ayant été réuni, en 1591, à celui de Grasse par le pape Clément VIII, cette mesure attira une foule d'ennuis à Leblanc, que ses adversaires essayèrent même d'assassiner, et qui mourut huit jours à peine après avoir vu annuler l'acte d'union par le parlement d'Aix. On a de lui : *Poemata* (Paris, 1588, in-8o), réimprimés sous le titre de *Musæ pontificiæ* (Paris, 1618, in-4o) ; *Discours sur le déloyal assassinat entrepris sur la personne de Leblanc, et inopinément découvert le* 27 *septembre* 1596 (1596, in-8o) ; *Discours à ses diocésains touchant l'affliction qu'ils endurent des loups en leurs personnes et des vermisseaux en leurs figuiers* (Lyon, 1598, in-8o) ; *Discours des parricides* (Lyon, 1606).

LE BLANC (Jean), poëte, né à Paris vers 1550, mort en 1672. Ayant perdu sa fortune, il passa en Italie, servit pendant quelque temps dans l'armée vénitienne, puis revint en France et obtint des gratifications de Henri IV, à qui il adressa des pièces de vers louangeuses. Nous citerons de lui : *Légende véritable et le passe-temps de Jean Leblanc* (1575) ; *Odes pindariques* (1604); *Rapsodies lyriques* (1610) ; la *Néotémachie poétique* (1610, in-4o), recueil de poëmes, d'odes, de satires, etc., qui ne manquent ni de verve ni d'originalité, mais dont le style est incorrect, et où l'on cherche vainement l'inspiration poétique.

LEBLANC (Vincent), voyageur français, né à Marseille en 1554, mort vers 1640. Dès l'âge de quatorze ans, il s'embarqua en secret sur un bâtiment de son père, qui était armateur. Ayant fait naufrage sur la côte de Candie, il passa de là en Syrie, visita successivement la Palestine, l'Arabie, la Perse, l'Asie Mineure, l'Inde, les îles du Sumatra, de Java et de Madagascar, l'Abyssinie, et, passant par Alexandrie et Malte, revint à Marseille, où il arriva en 1578. Il y avait dix ans qu'il courait le monde, et ce ne fut pas sans peine qu'il se fit reconnaître de sa famille. Passionné pour les voyages, dès 1579, Leblanc repartait pour le Maroc avec un ambassadeur que Henri III envoyait au souverain de cette contrée. Après diverses vicissitudes, il arriva à Mequinez, puis à Fez, où son caractère aventureux lui causa de sérieux désagréments. S'étant rendu ensuite dans les colonies portugaises, il assista à la bataille de Mucazam, où fut tué le roi de Portugal, Sébastien. De retour en Europe, Leblanc visita successivement Constantinople et l'Italie, revint en France, assista au siége de La Fère en 1580, prit part à l'expédition du duc d'Alençon dans les Pays-Bas, et, en 1583, vint s'établir au Havre, où il se maria. Mais, dès l'année suivante, il quittait sa femme et se rendait en Portugal. Il visita ensuite l'Espagne et l'Italie, Malte, se mit à faire le trafic des perles, se fixa quelque temps à Cadix, partit, en 1592, pour la Sénégambie, se rendit ensuite dans l'Amérique espagnole, et, après s'être enrichi par son commerce, vint enfin se fixer à Marseille, en 1606. Il avait recueilli dans ses voyages un grand nombre de notes. Le célèbre Peiresc eut l'idée de les publier; mais il y trouva de telles absurdités, des faits tellement incroyables, qu'il renonça à son dessein. Toutefois, l'ouvrage fut publié par les soins de Coulon, après la mort de Leblanc, sous ce titre : les *Voyages fameux du sieur Vincent Leblanc, Marseillois* (Paris, 1649, in-4o). Il ne faut accorder qu'une confiance très-limitée à cette relation, qui porte l'empreinte de la crédulité excessive de son auteur.

LE BLANC (Thomas), jésuite et moraliste français, né à Vitry (Champagne) en 1599, mort à Reims en 1669. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, devint recteur de plusieurs colléges, et enfin provincial de son ordre en Champagne. On lui doit : *Analysis psalmorum Davidicorum* (Lyon, 1665-1676, 6 vol. in-fol.), ouvrage savant et estimé, et un assez grand nombre de traités sur des matières de morale et de piété, entre autres : le *Guide des beaux esprits* (1654) ; le *Soldat généreux* (1655) ; l'*Homme de bonne compagnie* (1658) ; le *Saint travail des mains* (1661) ; le *Miroir des vierges* (1661), etc.

LE BLANC (Horace), peintre français, né à Lyon, où il mourut dans un âge avancé. Il vivait au xviie siècle. Après avoir étudié la peinture en Italie sous Lanfranc, il retourna à Lyon et reçut le titre de peintre de la ville. Cet artiste, qui avait adopté la manière de Josépin, décora de tableaux, avec François Perrier, le petit cloître des chartreux, et s'exerça avec succès dans la peinture de genre et dans le portrait. On cite comme ses meilleures œuvres : la *Mère de Dieu accompagnée d'une partie de la cour céleste*; le *Martyre de saint Irénée*, et surtout un *Christ au tombeau.*

LEBLANC (Théodore), théologien protestant français, né vers le milieu du xviie siècle. D'abord ministre à La Rochelle, il sortait de la Bastille au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Chassé de France, il se réfugia en Hollande et desservit, dès 1686, l'Eglise française de Groningue. Pasteur à Altona en 1690, il consentit ensuite, sur la prière de la reine de Danemark, à se mettre à la tête de l'Eglise française de Copenhague, et y demeura jusqu'en 1714. Il revint ensuite à Altona et y mourut on ne sait en quelle année. On a de lui : l'*Anathème des faux prophètes* (Londres, 1707), traduit en anglais; *Examen des LXX semaines de Daniel, du vœu de Jephté et du décret apostolique, acte* xv (Amsterdam, 1708) ; *Conciliation de Moïse avec saint Etienne* (1718). Il a laissé inédits des *Principes contre les sociniens, où l'on défend les premiers fondements de la religion chrétienne.*

LEBLANC (Marcel), missionnaire français, né à Dijon en 1653, mort en 1693. Il fit partie de l'ambassade envoyée par Louis XIV au roi de Siam, Phra-Narai, passa plusieurs années parmi les Siamois, et périt par accident en se rendant en Chine. On a de lui, sous ce titre : l'*Histoire de la révolution de Siam en* 1688 (Lyon, 1692, 2 vol. in-12), un ouvrage qui peut encore aujourd'hui être consulté avec fruit.

LEBLANC (François), savant numismate français, mort en 1698. On a peu de renseignements sur sa vie; on sait seulement qu'il était gentilhomme dauphinois, qu'il fit un voyage en Italie et qu'il fut nommé professeur d'histoire des enfants de France ; il mourut presque aussitôt après cette nomination. Leblanc est l'auteur d'un excellent ouvrage intitulé : *Traité historique des monnaies de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent* (1690 et 1692, in-4o, fig.). Ce volume contient seulement les monnaies des rois; les monnaies des seigneurs se trouvent dans la seconde partie, restée manuscrite.

LEBLANC (Claude), homme d'Etat français, né en 1669, mort à Versailles en 1728. Il était fils d'un maître des requêtes et neveu, par sa mère, du maréchal de Bezons. Nommé, dès 1696, conseiller au parlement de Metz, il devint successivement maître des requêtes (1697), intendant d'Auvergne (1704), de Dunkerque et d'Ypres (1706), membre du conseil de guerre (1716), et enfin secrétaire d'Etat du département de la guerre (1718). Il signala son administration par d'utiles réformes dans la maréchaussée, dans la discipline et l'habillement des troupes, ainsi que dans le service de l'artillerie. Si l'on en croit Saint-Simon, il joua un rôle assez effacé lors de la conspiration de Cellamare, bien que Dubois l'eût choisi pour son principal agent. Lors de la perquisition opérée dans les papiers du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, ce dernier, voyant Leblanc prêt à fouiller une petite cassette qui contenait des papiers compromettants, lui dit : « Monsieur Leblanc, laissez cela; cela n'est pas pour vous; cela est bon pour l'abbé Dubois. Il a été maquereau toute sa vie; ce ne sont là que lettres de femmes. » Dubois, qui était présent à la scène, se mit à rire, dit Saint-Simon, n'osant pas se fâcher. Leblanc n'en demeura pas moins le bras droit de Dubois, sur lequel il avait une certaine influence, ainsi qu'il le prouva, notamment à propos des difficultés soulevées par la bulle *Unigenitus*. Mais il s'attira la haine de la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, et fut sacrifié aux exigences de ce dernier. Forcé de donner sa démission et envoyé à la Bastille en 1723, sous l'inculpation d'avoir puisé dans la caisse du trésorier La Jonchère et d'avoir contribué à sa faillite, il fut acquitté par le parlement, qui avait été chargé, en dernier lieu, d'instruire l'affaire. Il n'en dut pas moins quitter Paris; mais, en 1726, il fut rappelé, reprit son poste de secrétaire de la guerre et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. D'après Duclos, c'était un ministre habile, actif, aimé des troupes et estimé du public.

LE BLANC (Jean-Bernard), littérateur français, né à Dijon en 1707, mort à Paris en 1781. Il entra dans les ordres, puis se rendit à Paris, où il s'adonna à des travaux littéraires. Maupertuis lui offrit un emploi à la cour de Prusse; mais il refusa, ne voulant pas quitter la France. Grâce à Mme de Pompadour, il obtint la sinécure d'historiographe des bâtiments du roi, qu'il garda jusqu'à sa mort. L'abbé Le Blanc était bassement servile en face des grands, arrogant et insolent jusqu'à la grossièreté avec les petits, et d'une loquacité qui devint proverbiale. Les compositions poétiques de l'abbé Le Blanc sont à peu près toutes dans le goût de cette petite pièce galante, intitulée *Baiser :*

Allons dans ce pré verdelet
Cueillir des fleurs, traire du lait,
Disoit Amarylle à Tityre.
— Belle, autre lait je ne désire
Que celui de ton sein gentil,
Fort à propos répondit-il;
Ni d'autres fleurs je ne souhaite
Que les œillets de ta bouchette. »

Outre des pièces de vers insérées dans divers recueils, on lui doit : *Poëme sur l'histoire des gens de lettres de Bourgogne* (Dijon, 1726, in-8o) ; *Elégies* (Paris, 1751, in-8o) ; *Aben-Saïd* (Paris, 1736, in-8o), tragédie qui eut douze représentations à la Comédie-Française; *Lettres d'un Français sur les Anglais* (Paris, 1745, 3 vol. in-12), livre qu'on lut avec avidité, et qui mit en lumière son auteur; *Lettre sur les tableaux exposés au Louvre* (Paris, 1747, in-12) ; *Observations sur les ouvrages de l'Académie de peinture et de sculpture* (Paris, 1753, in-12) ; *Discours politiques* de Hume, traduits de l'anglais (Paris, 1754, in-12); le *Patriote anglais* ou *Réflexions sur les hostilités que la France reproche à l'Angleterre*, traduit de l'anglais (Genève, Paris, 1756, in-12) ; *Dialogues sur les mœurs des Anglais et sur les voyages, considérés comme faisant partie de l'éducation*, traduits de l'anglais (Paris, 1767, in-12).

LEBLANC (Louis), chirurgien français, né à Pontoise vers 1725, mort à Orléans à la fin du dernier siècle. Reçu docteur à l'âge de vingt-six ans, il s'établit à Orléans, où il devint successivement chirurgien lithotomiste de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'école de chirurgie et membre de l'Académie de cette ville. Il inventa une méthode d'opérer la hernie par la dilatation de l'anneau, qu'il défendit avec beaucoup d'aigreur contre les critiques de Louis. Leblanc a laissé plusieurs ouvrages remarquables, parmi lesquels nous citerons : *Discours sur l'utilité de l'anatomie* (Paris, 1764, in-8o) ; *Nouvelle méthode d'opérer les hernies* (Orléans, 1766, in-8o), ouvrage estimé ; *Précis d'opérations de chirurgie* (Paris, 1775, 2 vol. in-8o) ; *Œuvres chirurgicales, contenant un précis d'opérations et une méthode de traiter les hernies* (1779, 2 vol. in-8o).

LEBLANC (Nicolas), chimiste français, né à Issoudun en 1753, mort en 1806. Il exerçait depuis quelque temps la médecine dans sa ville natale, lorsque, attaché comme chirurgien à la maison du duc d'Orléans (1780), il vint à Paris et s'y livra à des recherches sur la physique et la chimie. D'intéressants mémoires sur les phénomènes de la cristallisation des sels neutres, qu'il adressa à l'Académie des sciences en 1786, commencèrent à le faire avantageusement connaître. L'Académie ayant, cette même année, proposé un prix à celui qui trouverait le moyen de faire de la soude artificielle, Leblanc se mit à l'œuvre et découvrit un procédé facile pour faire de la soude avec du sel marin. Par cette découverte, Leblanc rendit un immense service aux arts industriels, en permettant d'obtenir à bas prix, et dans des quantités illimitées, un produit jusqu'alors rare et cher, qu'on emploie dans un grand nombre d'industries. Le duc d'Orléans consentit à exploiter en grand le procédé de l'habile chimiste, et créa une fabrique de soude artificielle près de Saint-Denis, en 1790 ; mais, peu après, les désastres de la Révolution et la mort du duc d'Orléans vinrent priver Leblanc du fruit de ses travaux. Il fut exproprié de son procédé par le gouvernement et n'obtint que des indemnités illusoires. Pendant la Révolution, Leblanc devint administrateur du département de la Seine, membre de l'Assemblée législative, régisseur des poudres et salpêtres, fit partie d'un grand nombre de commissions scientifiques, poursuivit ses savantes recherches, trouva des procédés nouveaux pour l'extraction du salpêtre, pour l'utilisation des immondices, etc. Au commencement de l'Empire, Leblanc, dont les faibles ressources s'étaient épuisées, et qui était tombé dans un état voisin de la misère, termina sa vie par un suicide. On a de lui : *Cristallotechnie* ou *Essai sur les phénomènes de la cristallisation* (Paris, 1786).

LEBLANC (Louis-François-Jean), amiral français, né à La Fère en 1786, mort en 1857. Lieutenant de vaisseau en 1820, il fit, la même année, une expédition sur la côte du Sénégal et un voyage à Galam, prit part, comme capitaine de frégate, aux opérations maritimes de la campagne d'Espagne, en 1823, et, promu capitaine de vaisseau en 1828, alla, à cette époque, croiser dans l'Archipel. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Alger et devint contre-amiral en 1835, major de la marine à Brest, en 1836, puis commandant de la division navale en station dans le Brésil et la mer du Sud. Promu vice-amiral en 1841 et nommé, peu après, préfet maritime de Brest, il devint, en 1849, président du comité de la marine, et fut compris dans le cadre de réserve peu de temps avant sa mort.

LEBLANC (V.), dessinateur et écrivain français, né vers 1790, mort en 1846. Il fut successivement attaché comme dessinateur et comme professeur au Conservatoire des arts et métiers, à Paris. Leblanc excellait à dessiner des machines. Il a publié : *Recueil de machines, instruments et appareils qui servent à l'économie rurale* (Paris, 1826, in-fol.); *Nouveau système complet de filature de coton* (Paris, 1828, in-4o); *Choix de modèles appliqués à l'enseignement du dessin des machines* (Paris, 1830-1833, in-4o); le *Mécanicien constructeur* (1845-1846, in-4o).

LEBLANC (Urbain), vétérinaire français, né près de Bressuire (Deux-Sèvres) en 1796. Elève de l'Ecole d'Alfort, il fut attaché comme répétiteur à cet établissement, devint, en 1832, vétérinaire de la préfecture de police de la Seine et fut nommé, en 1852, membre de l'Académie de médecine. M. Leblanc a fondé avec son fils un important atelier de maréchalerie. On lui doit quelques appareils ingénieux pour la pratique de la médecine vétérinaire et plusieurs ouvrages estimés. De 1843 à 1847, il a rédigé une revue spéciale, la *Clinique vétérinaire*. Outre des *Notices*, des *Réflexions*, des *Mémoires* sur les maladies du cheval et des animaux domestiques, il a publié : *Recherches relatives à la détermination de l'âge des lésions des plèvres et des poumons du cheval* (1821, in-8o) ; *Traité des maladies des yeux observées chez les principaux animaux domestiques* (1823) ; *Anatomie chirurgicale des principaux animaux domestiques* (1829, 27 pl. in-fol.), avec Trousseau; *Recherches expérimentales sur les caractères physiques du sang* (1832), avec le même; *Sur les effets de l'inoculation du pus et du mucus morveux* (1839); *Traité de pathologie comparée* (1855, 2 vol. in-8o), avec Follin.

LEBLANC DE BEAULIEU (Jean-Claude), prélat français, né à Paris en 1753, mort en 1825. Curé constitutionnel des paroisses de Saint-Séverin et de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, pendant la Révolution, il fut promu en 1800 à l'archevêché de Rouen, donna sa démission à l'époque du Concordat, et fut nommé, en 1802, évêque de Soissons. Il était demeuré jusqu'alors fidèle aux principes constitutionnels, mais il ne tarda pas à les abandonner et se montra dès lors le serviteur soumis du saint-siége. Convoqué au champ de mai, en 1815, il refusa de s'y rendre et écrivit au ministre pour protester de sa fidélité à Louis XVIII. Il se réfugia en Angleterre, rentra en France, lors du second retour des Bourbons, et fut promu, en 1817, à l'archevêché d'Arles; mais il donna sa démission en 1822, pour se retirer au séminaire des Missions étrangères, à Paris, et fut promu membre du chapitre de Saint-Denis.

LEBLANC DE BEAULIEU (Louis), théologien protestant français. V. BEAULIEU.

LEBLANC DE CASTILLON (Jean-François-André), magistrat français. V. CASTILLON.

LE BLANC DE GUILLET (Antoine BLANC, dit), littérateur français, né à Marseille en 1730, mort en 1799. Pour ne pas être négociant comme son père, il entra en 1746 dans la congrégation de l'Oratoire, et s'adonna à l'enseignement. Mais, fatigué de ce genre d'existence, il se rendit à Paris, devint l'un des collaborateurs du *Conservateur*, se livra à des travaux littéraires, et fit représenter plusieurs pièces qui eurent assez de succès. En 1788, Leblanc, bien qu'à peu près dénué de ressources, refusa une pension du gouvernement ; mais, en 1795, il accepta de la Convention un secours de 2,000 francs. Peu de temps après, il fut nommé professeur de langues anciennes à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine, et devint, en 1798, membre de l'Institut. On lui doit les ouvrages suivants : *Mémoires du comte de Guines*, roman d'amour qui ne manque pas d'intérêt ; l'*Heureux événement*, comédie en trois actes et en vers (1763); *Manco-Capac*, tragédie en cinq actes, qui fut représentée en 1763, reprise en 1782 et alors imprimée. On y trouve de nobles sentiments, des attaques d'une grande hardiesse contre le despotisme, mais peu d'intérêt, et le style est fréquemment emphatique et bizarre. C'est à cette pièce qu'appartient ce vers, souvent cité comme un modèle de cacophonie :

Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable ?

Mentionnons encore : les *Druides*, tragédie en cinq actes, jouée en 1772, mais défendue après sa douzième représentation, sur la demande de l'archevêque de Paris ; *Albert Ier* ou *Adeline*, comédie héroïque en trois actes, jouée seulement en 1775 ; le *Lit de justice* (1774, in-8°); *Discours en vers sur la nécessité du dramatique et du pathétique en tout genre de poésie* (1783, in-8°); *Virginie*, tragédie qui ne fut pas représentée (1786, in-8°); *De la nature des choses*, traduction en vers du poëme de Lucrèce (1788-1791, 2 vol. in-8°); le *Clergé dévoilé* ou les *Etats généraux de* 1303, tragédie non représentée (1791, in-8°); *Tarquin* ou la *Royauté abolie*, tragédie (1794, in-8°), etc.

LEBLANC DE PRÉBOIS (François), homme politique et publiciste français, né à Yverdun, canton de Vaud, en Suisse, *en 1804.* Elève de l'Ecole de Saint-Cyr (1822-1824), il entra dans l'état-major, prit part à l'expédition d'Alger en 1830, reçut le grade de capitaine en 1832, et fit une étude particulière de l'état de l'Algérie. Tombé en disgrâce et rappelé en France pour avoir, dans divers écrits, demandé l'établissement d'un gouvernement civil dans notre colonie africaine et l'assimilation complète de l'Algérie à la France, M. Leblanc de Prébois fonda à Paris un journal (1843), dans lequel il s'attacha à vulgariser ses idées sur ce sujet. Après la chute de Louis-Philippe, il se présenta, comme candidat républicain à l'Assemblée constituante, dans la colonie dont il avait défendu les intérêts, et y fut nommé représentant du peuple. Mais, peu fidèle à sa profession de foi, M. Leblanc vota presque constamment avec les membres de la droite, appuya la politique réactionnaire du président Louis Bonaparte et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Promu chef d'escadron en 1851, il a été mis depuis lors à la retraite. Nous citerons de lui : *Nécessité de substituer le gouvernement civil au gouvernement militaire* (1840, in-8°); *Conditions essentielles du progrès en Algérie* (1840, in-8°); l'*Algérie prise au sérieux* (1842, in-8°); les *Départements algériens* (1844, in-8°); *Réorganisation de l'armée et de la solde* (1848), etc. — Sa sœur, Adèle LEBLANC DE PRÉBOIS, dame REGNAULT, a cultivé les lettres et s'est fait connaître par des romans et par des pièces de théâtre. Parmi les premiers, nous citerons : *Trèfle à quatre feuilles* (1839); *Amour et dévouement* (1842); parmi ses œuvres dramatiques, nous mentionnerons : *Une femme charmante* (1840); les *Infidélités conjugales* (1850) ; *Marion* (1851); *Chien et chat* (1852); *Ben Salem* (1858); une *Pécheresse* (1860).

LE BLOND (Jean), seigneur DE BRANVILLE, poëte normand, surnommé **Espérant mieux**, né à Evreux. Il vivait au XVIe siècle, écrivit contre Clément Marot, alors exilé à Ferrare, plusieurs épîtres inspirées par l'esprit d'intolérance et remplies de vers extravagants, et publia un recueil de poésies intitulé : le *Printemps de l'humble Espérant* (1536, in-4°). Jean Le Blond a traduit les ouvrages suivants : *Faits et gestes mémorables de Valère le Grand* (Paris, 1548, in-fol.); les *Chroniques de Jean Carion* (Paris, 1548); la *Description de l'île d'Utopie de Thomas Morus* (Paris, 1550); la *Police humaine de François Patrice, touchant la République*, etc.

LEBLOND ou **LEBLON** (Michel), orfèvre et graveur allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, mort en 1656. Il eut de son temps la réputation, non-seulement d'un artiste de talent, mais encore d'un homme éloquent et d'un négociateur habile, car il fut chargé de différentes missions en Angleterre et auprès de plusieurs cours du Nord. Parmi les travaux que l'on doit à son burin et qui sont ordinairement signés **Michael Blondus**, nous citerons : *Saint Jérôme ; Figures dansantes* (1612); une *Noce* (1615); diverses *Armoiries;* suite de *Manches de couteaux*, etc. Il a laissé aussi des *Ornements et feuillages pour les armoiries, ainsi que des fruits et des fleurs* (1616).

LEBLOND ou **LEBLON** (Jacques-Christophe), peintre et graveur allemand, parent du précédent, né à Francfort-sur-le-Mein en 1670, mort en 1741. Après avoir étudié quelque temps la peinture dans sa ville natale, il se rendit à Rome à l'âge de vingt-cinq ans, et alla, en 1696, se fixer à Amsterdam, où il exécuta un grand nombre de miniatures, remarquables par une vigueur de ton que l'on rencontre rarement dans les œuvres de ce genre. Forcé par l'affaiblissement de sa vue de renoncer à la miniature, Leblond aborda avec succès la peinture à l'huile. Quelque temps après, il chercha à obtenir par la gravure des planches coloriées. Il y parvint, et partit pour l'Angleterre où il espérait trouver plus facilement à exploiter son procédé ; mais le manque de fonds fit échouer son entreprise. Il se lança alors dans l'industrie, et créa une manufacture de tapisserie qui ne put prospérer. Enfin, après plusieurs autres essais infructueux, il se retira à Paris, où il mourut à l'hôpital. Parmi ses gravures, les collectionneurs recherchent surtout : les *Portraits* de *Louis XV*, du *Prince Eugène*, du *Cardinal Fleury*, de *Van Dyck*, du *Roi George II* et de la *Reine son épouse*, des *Trois enfants du roi Charles Ier vus à mi-corps*, d'après Van Dyck ; puis trois portraits de grandeur naturelle, ceux de *Carondelet*, d'après Raphaël, de *Rubens*, d'après Van Dyck, et d'un *Seigneur vénitien*, d'après le Titien ; la *Fuite en Egypte*, le *Christ au tombeau* et la *Vénus couchée*, d'après le Titien ; *Cupidon façonnant son arc*, d'après le Corrége ; *Sainte Madeleine avec une tête de mort*, d'après un maître inconnu, etc. On doit aussi à Leblond un ouvrage qui est aujourd'hui une véritable rareté bibliographique ; il a pour titre : *Il colorito* ou l'*Harmonie du coloris dans la nature, réduite à des principes infaillibles et à la pratique mécanique* (Londres, 1730, in-4°, avec 5 planches), en anglais et en français.

LEBLOND (Jean-Baptiste-Alexandre), architecte, né à Paris en 1679, mort en Russie en 1719. Il reçut des leçons de Le Nôtre et fut chargé de la construction de plusieurs hôtels à Paris, notamment de l'hôtel de Clermont ; mais, réduit à la misère par suite de l'irrégularité de sa conduite, il alla chercher fortune en Russie, et fut bientôt en faveur auprès de Pierre le Grand, qui le nomma son architecte. Leblond a laissé un *Traité de la théorie et de la pratique du jardinage*, et a fourni des additions au *Cours* et au *Dictionnaire d'architecture*, de d'Aviler.

LEBLOND (Guillaume), mathématicien français, né à Paris en 1704, mort en 1781. Professeur de mathématiques des pages de la grande écurie du roi (1736), puis des Enfants de France (1751), il conserva cet emploi jusqu'en 1778, époque où il devint secrétaire du cabinet de Madame Victoire. On lui doit les ouvrages suivants, qui ont tous été traduits en langue allemande : *Essai sur la castramétation* (1748, in-8°); *Eléments de tactique* (1758, in-4°); *Artillerie raisonnée contenant l'usage des différentes bouches à feu* (1761, in-8°); l'*Arithmétique et la géométrie de l'officier* (1768, 2 vol. in-8°); *Traité de l'attaque des places* (1780, in-8°); *Eléments de fortification* (1786, in-8°). Il a, en outre, donné des éditions des *Mémoires d'artillerie* de Saint-Remy et de la *Géométrie* de Sauveur, et écrit l'article ART MILITAIRE dans l'*Encyclopédie.*

LEBLOND (Gaspard-Michel), archéologue français, né à Caen en 1738, mort à Laigle en 1809. Il se fit prêtre, alla habiter Paris et obtint, en 1772, l'emploi de bibliothécaire adjoint du collége Mazarin. Des prix qu'il remporta à l'Académie des inscriptions, pour des dissertations ou mémoires scientifiques sur l'antiquité, lui valurent d'être nommé membre de cette compagnie en 1772. Au début de la Révolution, Leblond fit partie de la commission des arts, fut chargé du dépouillement des archives et des bibliothèques qui avaient appartenu à des communautés religieuses, et, grâce à ses soins, la bibliothèque Mazarine s'enrichit de près de 50,000 volumes. En 1791, Leblond devint conservateur de cet établissement. Après avoir été député au Corps législatif de 1799 à 1802, il se retira à Laigle (Orne), où il termina ses jours. Il avait brûlé tous ses manuscrits dans un accès de délire produit par une fièvre violente. Sans parler des nombreux mémoires publiés par l'abbé Leblond dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, on a de cet érudit : *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans* (Paris, 1780-1785, 2 vol. in-fol.); *Mémoire pour servir à la révolution opérée dans la musique par le chevalier Gluck* (Paris, 1781, in-8°); *Observations présentées au comité des monnoies*, sous le nom de Dupré, graveur. On s'accorde à penser que Leblond prit part à la publication de l'*Origine de tous les cultes* de Dupuis, et qu'il fut l'éditeur du recueil des *Monuments des douze Césars.*

LEBLOND (Jean-Baptiste), naturaliste et voyageur français, né à Toulongeon en 1747, mort en 1815. De très-bonne heure, il s'adonna à l'étude des sciences naturelles, alla à dix-neuf ans explorer les Antilles, fut nommé, en 1767, commissaire du roi à la Guyane pour y faire des recherches sur le quinquina, visita les principaux Etats de l'Amérique centrale, une grande partie du Pérou et forma une importante collection d'objets d'histoire naturelle. En 1802, Leblond quitta l'Amérique, où il avait passé tant d'années, et revint en France, où il termina sa vie. Outre un certain nombre de mémoires, insérés dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, etc., on lui doit : *Essai sur l'art de l'indigotier* (1791); *Moyens de faire disparaître les abus et les effets de la mendicité par l'émigration volontaire à la Guyane française* (in-8°); *Observations sur le cannellier de la Guyane* (1795); *Observations sur la fièvre jaune et les maladies des tropiques* (1805, in-8°); *Voyages aux Antilles et à l'Amérique méridionale* (1813, in-8°); *Description abrégée de la Guyane française* (1814, in-8°), etc.

LEBLOND (Auguste-Savinien), mathématicien et naturaliste français, né à Paris en 1760, mort dans la même ville en 1811. Il était petit-neveu du mathématicien Guillaume Leblond et employé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. On cite, parmi ses ouvrages : le *Portefeuille des enfants*, recueil intéressant de figures d'animaux, de fleurs, de fruits, de costumes, etc. (Paris, 1784, et ann. suiv., 24 cahiers, in-4°); *Livret du portefeuille des enfants* (Paris, 1798, 2 vol. in-18), réimpression du texte de l'ouvrage précédent ; *Sur la fixation d'une mesure et d'un poids* (1791, in-8°); *Sur le système monétaire* (1798, in-8°) ; *Cadrans logarithmiques adaptés aux poids et mesures* (1799, in-8°); *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Montucla* (1800); *Dictionnaire abrégé des hommes célèbres de l'antiquité et des temps modernes* (1802, 2 vol. in-12), etc.

LEBLOND (Désiré-Médéric), magistrat et homme politique, né à Paris en 1812. Après avoir étudié le droit, il se fit inscrire au barreau de Paris en 1833, fut assez longtemps le secrétaire du célèbre Merlin, de Douai, et ne tarda pas à se faire remarquer comme avocat. Démocrate convaincu, il parut avec éclat sur le banc de la défense dans plusieurs procès politiques, notamment en plaidant pour les journaux républicains l'*Atelier* et la *Revue nationale*, et devint le conseil de différentes sociétés ouvrières. Nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, immédiatement après la révolution de Février, il fut élu peu après, par le département de la Marne, à l'Assemblée constituante, où il siégea parmi les républicains modérés, soutint la politique de Cavaignac, et demanda que le droit de nommer un président appartînt exclusivement à l'Assemblée. N'ayant pas été réélu à la Législative, il reprit sa profession d'avocat à Paris, fut élu membre du conseil de son ordre, et devint un des membres du conseil de surveillance du *Siècle.* En 1869, il se présenta, mais sans succès, comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la Marne. Après la révolution qui renversa l'Empire (4 sept. 1870), le gouvernement de la Défense nationale appela au poste de procureur général près la cour d'appel de Paris M. Leblond, qui, par son éloquence, par l'élévation de son caractère, par sa fidélité aux idées libérales et aux principes républicains, s'était placé dans les premiers rangs au barreau de la capitale. Lors des élections générales du 8 février 1871, les électeurs de la Marne l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. M. Leblond prit place à gauche dans les rangs des républicains, vota pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, le traité douanier, contre l'abrogation des lois d'exil des d'Orléans, la validation de l'élection de ces princes, le pouvoir constituant de l'Assemblée, le maintien des traités de commerce, et soutint la politique de M. Thiers comme devant amener l'affermissement de la République. A plusieurs reprises, il a pris la parole, notamment pour s'opposer à la rentrée des princes d'Orléans (8 juin 1871), au sujet de la loi sur la magistrature (22 février 1872), etc. Le 20 septembre 1871, M. Leblond donna sa démission de procureur général et fut remplacé par M. Imgarde de Leffemberg. Dans l'exercice de ces hautes fonctions, il s'était montré modeste, libéral, bienveillant, désintéressé, dévoué à la justice, ennemi des abus, et avait su réformer, sans manquer à aucun ménagement légitime, les hommes et les choses dont il avait la direction.

LEBLOND DE SAINT-MARTIN (Nicolas-François), jurisconsulte français, né à Château-Thierry en 1748, mort on ne sait à quelle époque. Il était avocat au parlement et fut membre des Académies de Caen et de Dijon. On a de lui une édition d'*Horace* (Orléans, 1767, in-12) ; une traduction des *Œuvres de Virgile* (1783, 3 vol. in-8°); *Mémoire sur le partage et les défrichements des communes de l'Artois*, et *Idées d'un citoyen sur la municipalité* ou la *Commune gouvernée par elle-même* (1790, in-8°).

LEBNA, ville de la Palestine ancienne. V. LABANA.

LEBO, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république du Chili, territoire des Araucans. Elle prend sa source à environ 80 kilom. de la Nouvelle-Conception, coule au S.-O. et se jette dans le grand Océan austral, par 37° 56′ de latit. S., après un cours de 90 kilom.

LEBOBE (Auguste-Stanislas), magistrat et homme politique français, né à Couilly (Seine-et-Marne) en 1790, mort en 1858. Arrivé à Paris comme employé de commerce, il devint bientôt, grâce à son travail et à son intelligence des affaires, l'un des premiers négociants de la capitale, fut élu successivement juge (1832) et président (1841) du tribunal de commerce, et c'est à ses efforts que l'on dut l'adoption par les syndics de faillites d'un règlement à la fois plus avantageux pour les intérêts des créanciers et pour la dignité du syndicat. En 1842, il fut élu député de l'arrondissement de Meaux et siégea à l'Assemblée parmi les conservateurs jusqu'en 1848, époque où il renonça à la vie publique.

LEBŒUF (Edmond), maréchal de France, né à Paris en 1809. Elève de l'Ecole polytechnique (1826-1829), puis de l'Ecole d'artillerie de Metz, il devint capitaine en 1837, passa alors en Afrique, prit part au siége de Constantine, au combat de l'Oued-Lalleg, aux expéditions de Médéah et de Milianah, et fut promu chef d'escadron d'artillerie en 1846. De retour en France, M. Lebœuf reçut le commandement en second de l'Ecole polytechnique (1846-1850), et fut promu colonel en 1852. Nommé chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient en 1854, il se rendit en Crimée, reçut cette même année les épaulettes de général de brigade, commanda, en 1855, l'artillerie du 1er corps chargé des travaux du siége de Sébastopol. Commandant de l'artillerie de la garde en 1856, M. Lebœuf fut attaché cette même année à l'ambassade extraordinaire de de Morny en Russie. De retour en France, il devint général de division (1858). Lorsque éclata la guerre d'Italie, il reçut le commandement en chef de l'artillerie (1859). Ce fut à ce titre qu'il expérimenta pour la première fois les canons rayés, et il contribua puissamment au succès de la bataille de Solferino. Pour lui témoigner sa satisfaction, le chef de l'Etat le nomma son aide de camp et grand officier de la Légion d'honneur (1859). Président du comité d'artillerie en 1864, il devint, cette même année, inspecteur général de l'Ecole polytechnique et du premier arrondissement d'artillerie. En 1866, il se rendit à Venise, en qualité de commissaire, pour recevoir de l'empereur d'Autriche la cession de la Vénétie et remettre cette province à Victor-Emmanuel. Deux ans plus tard, il commanda le camp de Châlons, et fut mis, au commencement de l'année suivante (1869), à la tête du 6e corps d'armée, à Toulouse.

Le général Lebœuf occupait ce poste lorsque, le maréchal Niel étant venu à mourir, il lui succéda comme ministre de la guerre (21 août 1869). Le 27 décembre de la même année, il donna sa démission avec tous ses collègues ; mais son portefeuille lui fut conservé lorsque, le 2 janvier 1870, M. Emile Ollivier forma un nouveau cabinet. A plusieurs reprises, il prit la parole au Corps législatif pour y traiter des questions concernant son ministère. Dans la séance du 23 mars 1870, abordant la question politique, au sujet de la garde mobile, il prononça ces paroles : « Je suis peut-être de tous les ministres le moins autorisé à traiter cette question à la tribune. Ma seule politique la voici : c'est d'être toujours prêt... Quant à me mêler de la paix et de la guerre, cela ne me regarde pas. Si la guerre arrive, je dois être prêt ; tel est mon devoir et je le remplirai. » Ce langage, qui devait avoir une si funeste influence sur nos destinées, en faisant croire à la nation que nous avions une armée en état d'entrer immédiatement en campagne si des éventualités de guerre se présentaient, ce langage fut vivement applaudi et, dès le lendemain, M. Lebœuf était nommé maréchal de France. Trois mois plus tard, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne faisait naître entre la France et la Prusse un conflit diplomatique qui devait amener une effroyable guerre. Appelé à rendre compte à une commission du Corps législatif de l'état de nos armements et de notre armée, le maréchal Lebœuf n'hésita point à dire : « Nous sommes prêts, tellement prêts que la guerre pourrait durer deux ans, sans que nous eussions besoin d'acheter même un bouton de guêtre. » Peu de jours après, le 19 juillet 1870, la rupture était définitive entre ces deux pays, et on en appelait au sort des armes. Ce même jour, M. Lebœuf était nommé major général de l'armée du Rhin et remplacé au ministère de la guerre par le général Dejean. Les désastres de Reischshoffen et de Forbach (6 et 7 août), qui suivirent une longue et pénible entrée en campagne, montrèrent à la fois au pays à quel point la guerre était mal conduite et de quelles illusions on avait bercé la nation en lui présentant comme un modèle notre organisation militaire et l'état de nos engins de guerre. De telles clameurs s'élevèrent alors contre l'impéritie du maréchal Lebœuf, que, le 12 août, il fut destitué de ses fonctions de major général. Il resta attaché à l'état-major de Bazaine, lorsque Napoléon III alla rejoindre à Châlons l'armée de Mac-Mahon. Le général Decaen, qui commandait le 3e corps, ayant été mortellement blessé lors de la bataille de Borny (14 août), le maréchal Lebœuf fut appelé à lui succéder. Sentant à quel point il avait été coupable par ses affirmations insensées, il essaya d'atténuer sa faute en se battant avec le plus grand courage, en se portant, par une affectation de témérité, les jours de combat, aux points les plus dangereux et en cherchant la mort. Il se distingua notamment lors de la bataille de Mars-la-Tour, le 16 août, et à l'affaire de Noiseville, le 30 août. Deux jours auparavant, Bazaine ayant réuni les chefs de corps pour leur demander des conseils, une seule voix s'éleva pour conseiller de marcher en avant et de faire une trouée immédiate, c'était celle du maréchal Lebœuf. Après l'inqualifiable capitulation signée par Bazaine le 27 octo-

bre 1870, M. Lebœuf suivit son corps d'armée en Allemagne. Rendu à la liberté après la signature de la paix, il alla habiter La Haye, puis se rendit à Paris, au mois de décembre 1871, pour déposer devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et devant le conseil d'enquête chargé de juger les capitulations. M. Lebœuf s'attacha naturellement à se décharger de l'écrasante responsabilité qui pesait sur lui, essaya de démontrer qu'il avait sous les armes 567,000 hommes lorsque commença la guerre et, en ce qui concerne les opérations de l'armée de Metz, il fit une déposition écrasante pour Bazaine.

LEBON (Jean), médecin et littérateur français du XVIe siècle. Il fut médecin du cardinal de Guise, puis du roi Charles IX. Un des premiers, il s'éleva contre la médecine galénique et contribua puissamment à préparer le retour de la médecine hippocratique. Indépendamment d'une *Therapeia puerperarum*, qui a été réimprimée avec le *Thesaurus sanitatis* de Liébaut (Paris, 1577), et qui peut encore être consultée avec fruit, on a de lui un assez grand nombre de traductions et d'ouvrages originaux, parmi lesquels nous citerons : la *Physionomie du grand philosophe Aristote* (Paris, 1553, in-8°); *Oraison en invectives contre les poëtes confrères de Cupidon et rhythmailleurs de notre temps*, publié sous le pseudonyme anagrammatique de **Nobel** (Rouen, 1554, in-16); *Opuscule de Galien d'aillaigrir le corps* (Paris, 1556, in-16); la *Physionomie d'Adamant, sophiste* (Paris, 1556, in-8°); *Lucien, De la beauté* (Paris, 1557); *Dialogue du Coural* (Paris, 1557); *Epître à ses amis touchant la liberté parisienne* (Paris, 1557); *Traité de Galien : que les mœurs de l'âme suivent la complexion du corps* (Paris, 1566, in-16); *Avertissement à Ronsard touchant sa Franciade* (Paris, 1568, in-8°); *Etymologicon français* (Paris, 1571, in-8°); *Adages* ou *Proverbes français* (Paris, 1576, in-8°); *De l'origine et invention de la rime* (Lyon, 1582); les *Bâtiments, érections et fondations des villes et cités assises ès trois Gaules* (Lyon, 1590, in-16), etc.

LE BON (Ghislain-François-Joseph), conventionnel montagnard, né à Arras le 26 septembre 1765, décapité à Amiens le 24 vendémiaire an IV (16 oct. 1795). C'est un des hommes de la Révolution sur qui la réaction s'est le plus acharnée. Sans prétendre réhabiliter tous ses actes, nous essayerons cependant de discerner froidement la vérité au milieu de tant d'assertions et de la soumettre à nos lecteurs.

Nous nous aiderons d'un travail fort important, *Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique, par son fils Emile Le Bon*, juge au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (1861, 1 vol. in-8°). Sans doute, il convient de se tenir en garde contre les illusions et les entraînements de la piété filiale, et nous n'y manquerons pas; mais il n'est pas moins impérieux de recueillir tous les témoignages pour les contrôler les uns par les autres et pour en dégager les éléments d'une juste appréciation de l'homme et de ses actions.

Joseph Le Bon était, avant 1789, prêtre de l'Oratoire et professeur de rhétorique au collége de Beaune, qui appartenait à sa congrégation. Sans avoir ni appelé ni désiré la Révolution, il l'accueillit avec enthousiasme et se trouva dès lors en butte aux tracasseries de ses supérieurs. Fatigué de cette lutte, il quitta volontairement l'Oratoire en mai 1790, fut élu peu de temps après curé constitutionnel de Neuville-Vitasse, près d'Arras, et prêta le serment légal à la constitution civile du clergé. Après le 10 août, il fut élu par ses concitoyens maire d'Arras et député suppléant à la Convention nationale. Dans ces circonstances critiques, au sein d'une ville qui se trouvait alors presque sous le canon des troupes coalisées, il montra dans l'exercice de ses fonctions municipales autant d'énergie que de modération. C'est ainsi qu'après les massacres de septembre, deux envoyés de la Commune de Paris étant venus à Arras pour activer la propagande révolutionnaire, Le Bon, craignant que leurs prédications ne produisissent trop d'effervescence, parvint à les faire partir de la ville.

Au renouvellement des corps administratifs, le 11 novembre (1792), il fut élu membre du directoire du Pas-de-Calais, enfin appelé, au commencement de juillet 1793, à siéger à la Convention, en remplacement de Magniez, qui s'était volontairement retiré après la chute des girondins, et dont il était le suppléant.

Etant maire d'Arras, il avait épousé sa cousine. Ce fut un des premiers prêtres qui donnèrent l'exemple de se marier. Qu'on n'oublie pas qu'alors cet acte civil était considéré comme une preuve de patriotisme, d'attachement au régime nouveau.

Dans l'Assemblée, il siégea à la Montagne et fut presque aussitôt envoyé en mission dans la Somme et le Pas-de-Calais, contribua à la dispersion d'un rassemblement séditieux qui se formait autour de Saint-Pol, comme le noyau d'une autre Vendée, se conduisit avec une modération qui lui attira même quelques attaques, et fut nommé à son retour membre du comité de Sûreté générale.

Le 8 brumaire an II (29 oct. 1793), il fut envoyé de nouveau en mission dans le Pas-de-Calais. La situation était encore fort critique sur notre frontière du Nord; Condé, Valenciennes, Le Quesnoy étaient au pouvoir des Autrichiens, et des bandes contre-révolutionnaires commençaient à se reformer. Cette fois encore, sa présence fit avorter les tentatives des ennemis de la France et de la Révolution, et le comité de Salut public étendit bientôt sa mission aux départements circonvoisins et le chargea d'établir le gouvernement révolutionnaire, de renouveler les autorités constituées et de prendre les mesures de salut public commandées par les circonstances.

Ce ne fut cependant qu'un mois plus tard qu'il établit à Arras un tribunal révolutionnaire (25 pluviôse an II [13 févr. 1794]). Quelques jours plus tard, il était rappelé à Paris, et il semble que ce fut même à cause de la modération avec laquelle il avait appliqué les décrets contre les suspects et les contre-révolutionnaires. Du moins, en le renvoyant presque aussitôt à son poste, le comité lui recommanda de prendre les mesures les plus vigoureuses et *de se tenir en garde contre les séductions d'une humanité fausse et mal entendue.*

La situation était en effet des plus déplorables sur cette frontière; à part la victoire d'Hondschoote, restée sans résultat, nous n'avions eu depuis huit mois que des revers; les trahisons et les complots étaient dans toutes les villes, où les intrigues des royalistes s'associaient aux corruptions de l'étranger. Le Bon savait d'ailleurs, par cent exemples, que la Convention ne laissait à ses représentants en mission, comme à ses généraux, d'autre alternative que de vaincre ou de périr. Les dangers de la patrie n'en laissaient pas d'autre non plus.

Le 17 floréal an II (6 mai 1794), Le Bon s'enferma dans Cambrai, menacé par les Autrichiens, qui venaient de prendre Landrecies. Cette ville était un foyer de contre-révolution, à ce point qu'il avait fallu en août 1790 une loi spéciale pour contraindre les anciens *états du Cambrésis* à se dissoudre et à céder la place à l'administration nouvelle, élue par les citoyens, en vertu de la loi. Elle était en outre peuplée d'agents autrichiens, de traîtres et d'espions. Personne n'osait plus y porter la cocarde nationale; les autorités constitutionnelles étaient en fuite ou paralysées par la terreur. En outre, la garnison délabrée suffisait à peine à tenir tête aux royalistes et ne semblait pas en état de résister aux Autrichiens.

Ainsi, contenir les royalistes, découvrir et réprimer les conspirateurs et les traîtres, rassurer les patriotes, rendre l'énergie aux fonctionnaires, conserver Cambrai à la France, telle était la mission difficile de Le Bon. Cambrai pris, c'était la route de Paris ouverte. *Il est certain*, dit le général Mathieu Dumas, *que c'est cette place qui a sauvé la France, en* 1794, *après la prise de Valenciennes* (Chambre des députés, 20 juin 1829).

Le Bon s'était jeté dans la ville avec la résolution d'y faire triompher les destinées de la République ou de s'ensevelir sous les ruines de la place. Il communiqua son énergie au peuple et à la garnison, releva les courages abattus, punit les traîtres avérés, et telle fut l'impression produite par sa présence, que les Autrichiens, qui avaient compté sur les trahisons pour s'emparer de la ville, se bornèrent dès lors à tourner autour des murailles, n'osant tenter une attaque de vive force, et finirent par se retirer honteusement. Peu de temps après, la victoire de Fleurus (7 messidor an II [25 juin 1794]) décida du sort de la campagne. En annonçant ce beau succès à la Convention, Barère rendit une justice éclatante à Le Bon, qui, par sa conduite à Cambrai, *avait fait manquer le plan de campagne de l'ennemi* (*Moniteur*, an II, n° 282).

D'un autre côté, pour défendre le vaillant représentant contre certaines attaques, la ville de Cambrai envoya à la Convention un délégué pour présenter à la barre la pétition suivante, couverte de signatures :

« La société populaire, républicaine et régénérée de Cambrai, unie à un peuple immense,

» A la Convention nationale :

» Citoyens représentants, la société populaire et toute la commune de Cambrai nous envoient vers vous pour vous demander que Joseph Le Bon soit conservé dans nos murs. Depuis qu'il y est, il n'a cessé de faire le bien... Avant son arrivée, les ennemis extérieurs savaient tout ce qui passait dans la place... A peine Joseph Le Bon y est-il arrivé, que les Autrichiens s'en éloignent. Les monarchiens, les traîtres, les aristocrates connus sont incarcérés, les ennemis de toute espèce livrés au glaive de la loi, et les patriotes opprimés rendus à la liberté.

» Il protége et honore la vieillesse indigente, il pratique toutes les vertus que vous avez mises à l'ordre du jour, les fait pratiquer et aimer. Nous venons vous demander que vous vouliez bien nous conserver le représentant Le Bon dans nos murs, pour y achever le bien qu'il a si heureusement commencé. » (*Moniteur*, n° 281, 11 messidor an II.)

Déjà, en effet, il était poursuivi par de violentes attaques, surtout de la part de Guffroy, son collègue dans la députation du Pas-de-Calais, qui avait été son ami. Ce Guffroy, d'abord terroriste, puis réacteur, et toujours énergumène, se constitua l'ennemi acharné de son compatriote, et après l'avoir, dans l'origine, accusé de modérantisme, le poursuivit ensuite pour le motif contraire. Il publia contre lui des libelles où tous ses actes étaient odieusement dénaturés, et qui sont restés une des sources où les réacteurs et les royalistes sont allés puiser.

Dans sa mission, Le Bon avait dû destituer et même faire incarcérer certains fonctionnaires prévaricateurs ou suspects. Appuyés et dirigés par Guffroy, ceux-ci formèrent un parti fort bruyant et fatiguèrent la Convention et les comités de leurs réclamations et de leurs calomnies. Le Bon, poursuivi à outrance, prouva, par sa correspondance avec le comité de Salut public et par le détail de ses actes, que, soit à Arras, soit à Cambrai, loin d'avoir abusé de ses pouvoirs, il était constamment resté au-dessous des excitations qu'il recevait et de ses concitoyens et de Paris. C'est ainsi que le comité de Salut public lui ayant conseillé l'établissement de deux nouveaux tribunaux révolutionnaires, l'un à Guise, l'autre à Saint-Quentin, il s'y était péremptoirement refusé. On peut voir la preuve de ce fait dans sa correspondance avec le comité, conservée aux Archives nationales. On trouve encore dans ce vaste dépôt (carton F, VII, 4,535) des pièces justificatives établissant que Le Bon avait formé spontanément à Arras une commission de sept membres siégeant en permanence, et chargés d'examiner les dossiers des accusés, les causes d'arrestation, et de proposer chaque jour des mises en liberté. Une seule de ces pièces donne la liste de 138 détenus rendus à la liberté par arrêté du représentant et d'après les enquêtes de la commission.

Néanmoins, et malgré les protestations des patriotes d'Arras, de Cambrai, d'Aire, de Boulogne, de Saint-Omer, de Calais, de Béthune (où les libelles de Guffroy furent brûlés publiquement), les calomnies réitérées de la faction finirent par produire assez d'impression pour que la Convention en renvoyât l'examen au comité de Salut public, fort divisé depuis la mort de Danton. Le rapport fut présenté le 21 messidor an II, par Barère, qui ménageait tous les partis et qui cependant défendit Le Bon, quoique en termes assez ambigus et avec des restrictions que n'autorisaient en aucune manière les relations et les correspondances journalières de celui-ci avec le comité.

« Ce n'est qu'avec regret, dit-il, que le comité vient vous entretenir de pétitions faites à votre barre, et suggérées par l'astucieuse aristocratie contre un représentant qui lui a fait une guerre terrible à Arras et à Cambrai... Des *formes un peu acerbes* ont été érigées en accusation; mais ces formes ont détruit les piéges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été reprochée au représentant; mais il n'a démasqué que de faux patriotes, et pas un patriote n'a été frappé... Joseph Le Bon, *quoique avec quelques formes que le comité a improuvées*, a complétement battu les aristocrates; il a comprimé les malveillants et fait punir, à Cambrai surtout, les contre-révolutionnaires et les traîtres; les mesures qu'il a prises ont sauvé Cambrai couvert de trahisons... »

En résumé, il proposait l'ordre du jour, qui fut voté à l'unanimité (*Moniteur*, an II, n° 292).

La victoire de Fleurus et l'affranchissement de la frontière du Nord rendaient désormais la mission de Joseph Le Bon sans objet. Il fut rappelé dans le sein de la Convention.

Trois semaines plus tard éclatait le 9 thermidor. La réaction, qui se déchaîna presque aussitôt, permit à Guffroy de donner de nouveau un libre cours à sa haine. Associé à André Dumont, autre terroriste devenu réacteur, ils provoquèrent deux pétitions, l'une à Arras, l'autre à Cambrai, et revêtues chacune de *deux signatures*, les appuyèrent à la tribune, et attaquèrent Le Bon avec une telle furie, que la Convention intimidée, et d'ailleurs irrésistiblement entraînée par la fureur et la panique réactionnaires, ordonna à ses comités de lui faire un nouveau rapport, et en outre décréta l'arrestation provisoire de l'inculpé. Incarcéré à Paris pendant que sa jeune femme l'était à Arras, dépouillé de tous ses papiers justificatifs, de tout moyen de défense, même de ses papiers de famille, même du peu d'argent qu'il possédait, le malheureux Le Bon resta une année presque entière en prison sans que son affaire fût rapportée. Pendant ce temps, ses ennemis, avec une frénésie incroyable, travaillaient la légende de ses missions. La diffamation, la calomnie prirent à son égard des proportions fabuleuses. Fréron, l'un des plus enragés thermidoriens, raconta effrontément, dans son *Orateur du peuple*, la fameuse histoire de Le Bon promettant à une femme la grâce de son mari à la condition qu'elle se prostituerait à lui, puis se contentant d'offrir 25 fr. à la malheureuse, et finalement faisant exécuter le mari et la femme. Courtois, dans son rapport sur la *Conjuration de Robespierre*, fit également allusion à cette inepte calomnie. Bourdon de l'Oise affirma à la tribune que Le Bon avait fait guillotiner trois rues entières à Arras (séance du 12 germinal an III). Enfin Guffroy, brochant sur le tout, imprimait chaque jour de nouveaux libelles, accumulant sur la tête de sa victime tous les forfaits imaginables, jusqu'au vol d'un collier de diamants, qui se trouva sous les scellés d'où il n'était jamais sorti. Il est à peine nécessaire d'ajouter que ces prétendus faits étaient absolument imaginaires. L'histoire de la femme aux 25 fr. a été reconnue fausse, même dans l'acte d'accusation dressé contre Le Bon, et rédigé cependant avec l'intention manifeste de le trouver coupable sur tous les points. Quant aux *trois rues* de Bourdon de l'Oise, elles n'ont jamais existé que dans la diatribe de cet énergumène et n'ont jamais été rappelées dans aucune des circonstances du procès.

Du fond de sa prison, le sauveur de Cambrai essaya de protester contre tant d'immondes calomnies. Un seul journal, l'*Ami du peuple*, de Lebois, osa insérer une lettre de lui. Le lendemain, le journaliste était jeté en prison.

Après les émeutes de germinal et de prairial an III, au plus fort de la réaction, en messidor de l'an III, sur un rapport bâclé par Quirot, la Convention asservie à la contre-révolution, qu'elle s'était donnée pour maîtresse en voulant s'en faire une alliée, décréta qu'il y avait lieu à accusation contre Le Bon et le renvoya devant le tribunal criminel d'Amiens. Privé du secours d'un conseil, dépouillé de ses papiers justificatifs, il fut, malgré la vigueur et la dignité de sa défense, condamné à la peine de mort.

On peut voir, dans la publication de M. Emile Le Bon, le détail de tous les vices et de toutes les iniquités de cette procédure, ainsi que la réfutation, article par article, du rapport à la Convention nationale; et l'on demeurera convaincu que Le Bon fut une victime politique, une sorte de bouc émissaire, et qu'en le livrant à ses ennemis l'Assemblée se condamnait elle-même; car il n'avait fait qu'appliquer les lois alors en vigueur. Que ces lois fussent terribles, que, placé en face de l'ennemi et sous le poignard des conspirateurs, il les ait appliquées rigoureusement, cela est certain; que même en ces circonstances suprêmes, au milieu de si grands périls, il ait commis quelques abus de pouvoir, cela est probable. Environné de traîtres, il a pu frapper quelques innocents; on peut le concéder, bien que ce ne soit pas *prouvé*, qu'on le remarque bien; mais enfin cela est vraisemblable.

Quant à toutes les anecdotes hideuses qui se rattachent à son nom, les unes n'ont aucune base réelle et sont de pures inventions, les autres ont pour origine des faits dénaturés avec la mauvaise foi la plus insigne. C'est ainsi que le rapport fait contre lui lui reprochait d'avoir fait suspendre l'exécution d'un condamné pour lire à ce malheureux un article d'une gazette révolutionnaire. Or, il fut établi que ce n'est pas au condamné, mais au peuple assemblé dans la place, et avant l'exécution, que Le Bon vint annoncer une victoire remportée à Menin, et dont la nouvelle lui arrivait à l'instant; publicité d'autant plus urgente pour relever les courages, que le matin même les ennemis de la République avaient répandu le bruit sinistre et mensonger de la prise de Guise par les Autrichiens (voyez *Moniteur*, an III, n° 296, et les *Lettres justificatives* de Le Bon). Quant à toutes les calomnies ineptes accumulées par Michaud jeune dans la *Biographie universelle*, 24 ans après les événements, à une époque où l'histoire de la Révolution était devenue une espèce de légende mythologique, il n'y a pas lieu de s'en occuper, car elles ne sont appuyées sur aucun témoignage, sur aucun document, pas même sur l'acte d'accusation, rempli cependant de mensonges et d'assertions victorieusement réfutées par Le Bon lui-même et par son fils, dans l'ouvrage que nous avons cité. Ainsi, Michaud raconte avec un impudent aplomb que Le Bon avait fait placer un orchestre près de l'échafaud, qu'il parcourait les rues dans un costume de brigand, tirant des coups de pistolet pour effrayer les passants, qu'il fit guillotiner un citoyen dont le perroquet criait *vive le roi*, et que même il fut sérieusement question de guillotiner le perroquet lui-même, etc., etc. A cette époque, on pouvait inventer contre les hommes de la Révolution toutes les monstruosités possibles sans crainte d'être démenti. Un seul exemple montrera la bonne foi de Michaud. En énumérant les divers chefs d'accusation sous lesquels Le Bon était renvoyé devant le tribunal, il s'exprime ainsi, à propos du paragraphe relatif aux prétendus *vols et dilapidations* : « Les faits étaient tellement établis et si bien prouvés, qu'il ne s'éleva pas un seul doute ni la moindre contradiction. » Or, c'est précisément le contraire qui eut lieu. Dans le compte rendu de la séance du 22 messidor an III, le *Moniteur* constate qu'au moment où Le Bon allait prendre la parole pour répondre à ces accusations, on s'écria de tous côtés : *C'est inutile, il s'en est justifié !* Malgré l'esprit de partialité qui la dominait alors, la Convention eut honte de ces accusations ignobles autant qu'injustes, et ce chapitre fut retranché de l'acte d'accusation, comme on peut le voir au *Bulletin de la Convention*, n° 1,015, où l'acte d'accusation est reproduit.

On peut ajouter qu'il a été établi que Joseph Le Bon n'avait tiré du trésor pour dépenses extraordinaires pendant les huit mois de ses deux missions, y compris son séjour à

Cambrai avec la section du tribunal révolutionnaire, que la somme totale de 29,400 fr., et qu'il est mort en laissant à un ami le soin de payer 20 fr. pour ses draps de prison.

En ce qui touche les mesures de répression, rappelons encore qu'il n'avait ni à interpréter les lois révolutionnaires, ni à les atténuer, mais à les appliquer. On a vu plus haut que, pour éviter autant que possible les erreurs judiciaires, il avait établi une commission chargée de proposer des mises en liberté. Quant aux accusés mis en jugement, tous le furent pour des faits précis, des délits caractérisés par les lois d'alors. Mais tous ne furent point condamnés. Un registre de jugement conservé aux archives nationales établit que, sur 209 individus jugés du 21 floréal au 9 messidor, il y eut 58 acquittés, c'est-à-dire un sur quatre.

La correspondance de Joseph Le Bon, publiée par son fils, nous le montre comme le plus tendre des époux et des pères; sans avoir une valeur absolue, cette preuve morale, ou du moins ce témoignage n'en laisse pas moins une impression favorable, et l'on a peine à se figurer un tel homme se livrant aux fureurs qui ont rendu son nom si tristement fameux.

D'ailleurs, la pièce capitale contre lui, c'est le rapport à la Convention, œuvre de haine et de réaction; et comme nous l'avons dit plus haut, ce document a été réfuté avec beaucoup de force, et par lui-même, dans ses *Lettres justificatives*, et par M. Emile Le Bon qui l'a soumis à un examen approfondi, en appuyant ses réfutations de pièces authentiques et de démonstrations péremptoires.

LEBON (Philippe), ingénieur et chimiste français, inventeur de l'éclairage au gaz, né à Bruchay (Haute-Marne) en 1769, mort à Paris en 1804. Il vint compléter ses études à Paris et fit de tels progrès dans les sciences que, avant sa vingt-cinquième année, il était nommé ingénieur des ponts et chaussées à Angoulême. Après un court séjour dans cette ville, il alla professer la mécanique à l'Ecole des ponts et chaussées de Paris. Vers 1797, il commença, à sa campagne de Bruchay, ses essais sur l'emploi pratique du gaz provenant de la combustion des bois, notamment pour son application à l'éclairage; il distillait alors, indistinctement, le bois, l'huile, le goudron, l'acide pyroligneux. Encouragé par les suffrages des illustrations scientifiques de l'époque, il vint à Paris continuer ses tentatives, et, après avoir communiqué sa découverte à l'Institut, il prit, le 21 septembre 1799, un brevet d'invention pour de nouveaux « moyens d'employer les combustibles plus utilement, soit pour le chauffage, soit pour la lumière, et d'en recueillir différents produits. » Il donna à ses appareils le nom de *thermolampes* et invita tout Paris à venir apprécier les résultats de son invention. Le succès du chimiste dépassa toutes les prévisions. Il est, cependant, juste de dire que la perfection n'avait pas été atteinte du premier coup; la lumière n'avait pas le brillant qu'elle a acquis depuis, et l'odeur du gaz était nauséabonde. Lebon se remit à l'œuvre pour chercher des perfectionnements à sa découverte. Sur ces entrefaites, le gouvernement lui concéda, pour ses expériences, une portion d'une forêt de pins, sise à Rouvray, près du Havre; en même temps, la Russie lui offrait l'achat de son système d'éclairage, au prix qu'il lui plairait de fixer. Lebon rejeta les offres de l'étranger, voulant que son pays profitât seul de sa découverte et en eût seul la gloire. Ce savant, aussi modeste que distingué, n'eut pas le bonheur de recueillir le fruit de ses efforts. Appelé à Paris du Havre, où il habitait, pour concourir aux préparatifs du sacre de Bonaparte, il mourut subitement, le jour même de la cérémonie, à peine âgé de trente-cinq ans, et sa mort fut si étrange, si inopinée, qu'on le supposa un instant victime d'un assassinat.

Dans un rapport présenté à l'Académie des sciences, Darcet constata les immenses services rendus par Lebon à l'industrie et à la science, par son application du gaz hydrogène carboné à l'éclairage. Toutefois, ce ne fut que lorsque les Anglais eurent mis en pratique les procédés de Lebon que la France songea à utiliser la découverte de son éminent chimiste.

LEBONAH, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, située entre Bethel et Sichem, d'après l'Ancien Testament (Juges, XXI, 19). Elle est aujourd'hui entièrement ruinée; les rochers d'alentour présentent beaucoup de grottes sépulcrales. Sur l'emplacement de cette antique cité s'élève de nos jours le village d'El-Lebben.

LEBORGNE (Benoît), comte de Boigne, général. V. Boigne.

LEBORGNE DE BOIGNE (Claude-Pierre-Joseph), homme politique français, né à Chambéry en 1764, mort à Paris en 1832. Entré dans l'administration des colonies, puis nommé, en 1791, secrétaire de la commission et envoyé à Saint-Domingue pour pacifier l'île, il y favorisa de tout son pouvoir la cause des noirs et de la révolution; dirigé ensuite sur la Martinique, il défendit courageusement l'île contre une escadre anglaise. Quand il revint à Paris en 1790, il fut arrêté par ordre du comité de Sûreté générale et enfermé à la Conciergerie comme girondin. Elu député de Saint-Domingue au conseil des Cinq-Cents, il résista de toutes ses forces, le 18 brumaire, au coup de main de Bonaparte, et, par suite, resta longtemps sans emploi sous le gouvernement impérial. Envoyé, en 1813, à l'armée d'Allemagne et fait prisonnier de guerre, il rentra en France à l'avénement de Louis XVIII. On a de Leborgne de Boigne : l'*Ombre de la Gironde à la Convention nationale* ou *Notes sur ses assassins, par un détenu à la Conciergerie* (Paris, 1794, in-8°); *Essai de conciliation de l'Amérique et de la nécessité de l'union de cette partie du monde avec l'Europe* (Paris, 1817, in-8°); *Nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue* (Paris, 1817, in-8°).

LEBORNE (Joseph-Louis), peintre français, né à Versailles en 1796, mort en 1865. Il fit son éducation artistique à l'Ecole des beaux-arts et sous la direction de Regnault, et s'adonna particulièrement au paysage historique et à la lithographie. M. Leborne envoya au Salon de peinture un assez grand nombre de toiles, dont deux seulement ont eu du succès : *Méléagre tuant le sanglier de Calydon* (1824) et *Vue prise en Savoie* (1828). Ces deux tableaux ont souvent été reproduits par la gravure. Nommé conservateur du musée de Nancy en 1840, Leborne cessa depuis lors d'exposer des œuvres nouvelles.

LEBORNE (Aimé-Ambroise-Simon), compositeur français, né à Bruxelles en 1797. Admis, en 1811, au Conservatoire de Paris, après avoir reçu les premières notions de musique à l'école de Versailles, il étudia peu après la composition sous la direction de Cherubini. Lauréat de l'Institut, en 1820, pour le premier grand prix de composition musicale, M. Leborne voyagea, pendant trois ans, aux frais du gouvernement, en Italie et en Allemagne, puis revint à Paris. En 1828, il fit représenter à l'Opéra-Comique, en collaboration avec Batton et Rifant, le *Camp du drap d'or*, qui n'eut qu'un très-médiocre succès. Cette même année, il écrivit, dit-on, plusieurs morceaux pour la *Violette*, l'un des opéras de Carafa les plus réussis. Deux autres opéras : *Cinq ans d'absence* (1833), en deux actes, et *Lequel?* (1838), en un acte, que M. Leborne donna sans succès à l'Opéra-Comique, le déterminèrent à renoncer à la composition dramatique, et il s'est consacré dès lors uniquement à l'enseignement. Répétiteur de solfége au Conservatoire dès 1816, puis professeur en titre (1830), il succéda à Reicha, comme professeur de composition, en 1836, et fut, sous Louis-Philippe, bibliothécaire de la chapelle du roi. Depuis 1826, il est bibliothécaire de l'Opéra.

LE BOSSU (René), écrivain, né à Paris en 1631, mort en 1680. Il entra dans l'ordre des génovéfains, professa les belles-lettres dans plusieurs succursales de cette congrégation, contribua activement à la formation de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et devint sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Chartres. Il a laissé : *Parallèle des principes de la physique d'Aristote et de celle de René Descartes* (1674, in-12); *Traité du poëme épique* (1675, in-12), ouvrage souvent réimprimé, « l'un des meilleurs livres de poétique qui aient été faits en notre langue, » dit Boileau. Voltaire est loin de juger ce traité d'une façon aussi favorable. « Tout poëte épique qui suivra la règle de Le Bossu, dit-il, sera sûr de n'être jamais lu; mais, heureusement, il est impossible de la suivre. »

LEBOUCHER (Odet-Julien), historien français, né à Bourey, près de Coutances, mort en 1826. D'abord avocat au barreau de Paris, il entra ensuite, en qualité de commis, chez le contrôleur général Bertin, qui, appréciant son zèle et son mérite, se l'attacha lorsqu'il passa au ministère de la marine. Leboucher a publié, sous le voile de l'anonyme : *Histoire de la dernière guerre entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Espagne et la Hollande* (Paris, 1787, in-8°), réimprimé sous ce titre : *Histoire de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis* (Paris, 1830, in-8°). Il refusa, par modestie, de présenter son livre à Louis XVI, qui le reçut des mains du marquis de Castries, en fit lecture et manifesta sa satisfaction à l'auteur par l'envoi d'une magnifique collection d'atlas et de voyages marqués à ses armes. Emprisonné sous la Terreur, Leboucher fut mis en liberté et mourut, en 1826, maire de son pays natal.

LE BOUCQ (Jacques), écrivain héraldique français, mort en 1573. Héraut d'armes et lieutenant de la Toison d'or sous Charles-Quint et Philippe II, il a laissé les manuscrits suivants, qui ont seuls survécu à la destruction de plusieurs ouvrages héraldiques du même auteur, par suite de l'incendie du palais de Bruxelles en 1731 : le *Triomphe d'Anvers*, *Recueil de toutes les festes et chapitres de la noble ordre du Thoison d'or*, le *Noble blason des armes*.

LE BOUCQ (Henri), seigneur de Camcourgean et de Lanfret, parent du précédent, né en 1584, mort en 1660. Il fut échevin de Valenciennes et bailli de la vicomté de Sebourg. Il a ajouté un supplément à l'*Histoire de Sebourg*, publiée par Pierre Le Boucq, et a laissé ensuite un manuscrit ayant pour titre : *Traité des choses les plus remarquables concernant la singularité des authorités et priviléges de Valenciennes.*

LE BOUCQ (Pierre), historien français, fils du précédent, né en 1612, mort en 1676. Il se fit recevoir avocat (1632), étudia ensuite la législation du Hainaut, devint échevin de Valenciennes en 1633, et parvint, en 1639, à préserver les faubourgs de cette ville du pillage et de l'incendie, lors d'une attaque des Français. On lui doit : *Histoire de la terre et du comté de Sebourg* (1645, in-4°); *Histoire des choses les plus mémorables advenues en Flandre, Hainaut, etc., de* 1596 *à* 1674 (Douai, 1857, in-8°), etc.

LE BOUCQ (Simon), historien français, né à Valenciennes en 1591, mort en 1657. Dans sa jeunesse, il étudia à Anvers sous la direction de François Sweerts. De retour à Valenciennes, il fut nommé successivement lieutenant, surintendant de l'artillerie et des munitions de cette ville, échevin, prévôt, et, enfin, conseiller pensionnaire. L'histoire, les antiquités et la numismatique occupaient ses loisirs. Il a laissé, entre autres œuvres : *Bref recueil des antiquités de Valenciennes* (1619, in-8°); *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes* (1844, in-8°); *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes* (1846, in-8°); *Antiquités et mémoires de la très-renommée et très-fameuse ville et comté de Valenciennes* (2 vol. in-fol.), ouvrage resté manuscrit.

LEBOULANGER ou **LE BOULANGER** (Jean), magistrat français, mort en 1481. Sa famille portait originairement le nom de **Montigny**; mais un de ses aïeux, Jean de Montigny, ayant au moment d'une disette nourri la ville de Paris pendant trois jours, et arraché trente mille personnes aux horreurs de la faim, le peuple, par reconnaissance, le surnomma **le Boulanger**, surnom qui s'imposa et effaça même le véritable nom patronymique. Jean Le Boulanger était président au parlement de Paris alors qu'éclata la guerre dite *du bien public*, sous Louis XI. C'est lui qui fut chargé des négociations avec les princes du sang révoltés, et qui provoqua la signature du traité de Conflans. En récompense de son heureuse intervention, il fut nommé premier président du parlement de Paris. Entièrement dévoué à Louis XI, il eut la triste mission de diriger les débats des procès de La Balué (1469), du connétable de Saint-Pol (1475) et de Jean d'Armagnac, duc de Nemours (1477).

LEBOULANGER DE BOISFREMONT (Charles), peintre français. V. Boisfremont (Charles de).

LEBOURDAIS ou **LEBOURDAYS** (Hardouin), écrivain français, né au Mans vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1640. D'abord clerc au greffe de sa ville natale, il y exerça ensuite la profession d'avocat. Parmi ses écrits, nous citerons : *Libre discours de l'origine des procès et du moyen de retrancher les abus et chicaneries du palais* (Le Mans, 1610, in-8°), ouvrage plein d'anecdotes scandaleuses et d'invectives contre les gens de loi; *Discours et ordre tenus à l'entrée de LL. MM. Louis XIII et Marie de Médicis au Mans* (Le Mans, 1614), agréable relation, où l'on trouve des particularités intéressantes; la *Concorde en l'état ecclésiastique* (Le Mans, 1624, in-4°), recueil d'opuscules mordants en vers et en prose contre les protestants.

LE BOURG DE MONTMOREL (Charles), ecclésiastique et prédicant français, né à Pont-Audemer en 1654, mort à Paris en 1719. Il devint, en 1697, aumônier de la mère de Louis XV. Mme de Maintenon le fit nommer abbé d'Aulnoy, en Picardie, puis de La Réau. Il a publié : *Traité de l'amitié*, dédié à l'abbé d'Effiat; *Homélies sur la Passion de Notre-Seigneur, sur les mystères et sur tous les jours du carême.*

LEBOUTEUX (Denis), architecte français, né aux Batignolles-Saint-Denis, près de Paris, en 1819. Elève d'Hippolyte Le Bas, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1835, et remporta le premier grand prix en 1849, avec une œuvre de concours fort remarquable, une *Ecole des beaux-arts*, aquarelle. M. Lebouteux se rendit alors en Italie, puis passa en Grèce, où il reproduisit, en 1853, le *Temple d'Apollon, à Phigalie.* Ce travail, qu'on avait admiré à l'Ecole des beaux-arts parmi les envois de 1854, fut encore plus remarqué, l'année suivante, à la grande Exposition. A son retour en Grèce (1855), M. Lebouteux a accepté les fonctions de sous-inspecteur des écoles de la ville de Paris.

LE BOUTHILLIER DE RANCÉ (Armand-Jean), réformateur de la Trappe. V. Rancé.

LE BOUVIER (Gilles), chroniqueur français. V. Bouvier.

LEBOUVIER-DESMORTIERS (Urbain-René-Thomas), littérateur français, né à Nantes en 1739, mort en la même ville en 1827. Il était maître à la chambre des comptes de cette ville avant la Révolution, dont il embrassa d'abord avec ardeur les principes, pour les répudier bientôt, d'ailleurs. Ayant publié, en 1809, une apologie du général Charette, il fut traqué, poursuivi et emprisonné par la police impériale; on saisit toute son édition. En 1820, Lebouvier-Desmortiers fit cadeau du buste de Charette à Louis XVIII, qui, en sus de la valeur vénale du marbre, lui donna une tabatière en or avec une inscription rappelant le dévouement du donataire à la monarchie. Ce littérateur a laissé une quantité de brochures, dont voici les plus intéressantes : *Epître à une dame qui allaite son enfant* (1766); *Madame Antigall* ou *Réponse au Journal de l'Empire* (1808); *Babioles d'un vieillard* (1818); *Lettre aux auteurs anonymes de l'ouvrage intitulé :* Victoires, conquêtes, désastres (1818), etc.

LEBOUX (Guillaume), oratorien français, né dans l'Anjou vers 1621, mort en 1693. Il prononça, à vingt-deux ans, l'oraison funèbre de Louis XIII, et prêcha plusieurs fois devant Louis XIV. Pendant la Fronde, il parla en chaire sur l'obéissance due au roi, thème qui lui valut l'évêché d'Acqs, et, plus tard, celui de Périgueux. Le jésuite Houdry, voulant caractériser les qualités particulières propres aux prédicateurs en renom, attribue à Leboux la fluidité éloquente. Il a laissé : *Sermons* (1666); *Conférences de Périgueux* (3 vol. in-12); *Rituel de Périgueux* (1680); *Dissertations ecclésiastiques sur le pouvoir des évêques pour la diminution et l'augmentation des fêtes, par les évêques de Saintes, de La Rochelle et de Périgueux* (1691, in-8°).

LEBOYER (Jean-François), mathématicien français, né à Yvetot en 1768, mort en 1835. Il fut successivement professeur de philosophie à Valognes, de mathématiques à l'Ecole centrale des Côtes-du-Nord, de sciences physiques, puis de mathématiques à Nantes (1806-1831), enfin inspecteur de l'Académie de Rennes. Indépendamment de discours, de dissertations, d'environ 130 notices biographiques insérées dans le *Lycée armoricain*, on lui doit : *Instruction sur les nouveaux poids et mesures* (1805, in-8°); *Notices sur la ville de Nantes et le département de la Loire-Inférieure* (1823).

LE BOYS DES GUAYS (J.-E.-F.), écrivain français, né à Châtillon-sur-Loing (Loiret) vers 1805, mort en 1864. Il fit ses études de droit à Paris, où il devint un des rédacteurs de la *Thémis*, fut nommé, en 1837, juge au tribunal de Saint-Amand, dans le Cher, mais se démit bientôt de ses fonctions pour s'adonner exclusivement à son goût pour le mysticisme religieux. Devenu l'enthousiaste admirateur des théories de Swedenborg, il s'efforça de propager les doctrines religieuses de la Société des membres de la nouvelle Eglise du Seigneur Jésus-Christ, et fonda dans ce but une revue, la *Nouvelle Jérusalem* (1838), dont il poursuivit, pendant dix ans, la publication. Le Boys a traduit, en outre, du latin en français, plusieurs ouvrages de Swedenborg : les *Arcanes célestes dévoilés* (1841-1854, 16 vol. in-8°); *Doctrine de la nouvelle Jérusalem sur l'Ecriture sainte* (1842); *Du divin amour* (1843); *De la foi* (1845); *De la nouvelle Eglise* (1847); la *Vraie religion chrétienne* (1852-1854, 2 vol. in-8°); *De la divine Providence* (1855); l'*Apocalypse expliquée* (1855-1859, 6 vol.), etc.

LEBRAS (Auguste), poëte français, né à Lorient en 1816, mort par suicide à Paris en 1832. Il était fils d'un huissier de Lorient. De très-bonne heure il montra sa vocation poétique, car dès 1828 il publia les *Trois règnes*, poëme suivi de : *Un mot à Béranger*. S'étant fixé à Paris, il y fit paraître *Trois journées du peuple*, stances (1830); les *Armoricaines*, recueil de vers (1830), se lia intimement avec Escousse et composa avec lui le drame intitulé *Raymond*, dont la chute poussa les deux amis à se suicider par le charbon. Nous avons longuement parlé, à l'article Escousse, de ce double suicide, dont Béranger a immortalisé le souvenir. Nous y renvoyons le lecteur. Ajoutons à la liste des compositions de Lebras *Georges* ou le *Criminel par amour*, que M. Gaillardet a mis au jour en 1833.

LE BRASSEUR (Pierre), historien français, né à Evreux vers 1680, mort vers 1730. C'était un homme d'église, qui alla habiter Paris, se lia avec les savants et les littérateurs de l'époque, et fut protégé par le chevalier d'Aguesseau, qui lui confia l'éducation de son fils aîné et le fit nommer aumônier du conseil. L'abbé Le Brasseur est connu principalement pour son ouvrage intitulé : *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux* (Paris, 1722, in-4°). Ce livre est plein de recherches intéressantes, et accompagné de preuves et de documents authentiques tirés des archives diocésaines.

LEBRASSEUR (J.-A.), administrateur français, né à Rambouillet en 1745, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1794. Il devint successivement commissaire des colonies, ordonnateur et administrateur général à Gorée, intendant de Saint-Domingue (1779), premier président des conseils supérieurs du Cap (1684), enfin intendant général des fonds de la marine (1784). La révolution de 1789, dont il se montra un implacable adversaire, lui enleva ces dernières fonctions. Louis XVI voulut lui donner le ministère de la marine; mais, sur les observations de Dumouriez, il fut évincé par Lacoste. Arrêté sous la Terreur, Lebrasseur comparut devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à la peine capitale. C'était un homme instruit, à qui l'on doit : *De l'Inde* ou *Réflexions sur les moyens que doit employer la France relativement à ses possessions en Asie* (Paris, 1790, in-8°); *De l'état de la marine et des colonies* (Paris, 1792).

LEBRECHT (Michel), historien allemand, mort en 1807. Il fut professeur au gymnase d'Hermanstadt, puis pasteur à Kleinscheuern, et il a laissé : *Essai d'une géographie de la Transylvanie* (Hermanstadt, 1789, in-8o); les *Souverains de la Transylvanie et l'histoire de cette contrée sous leur gouvernement* (Hermanstadt, 1790-1792, 2 vol. in-8o); *Histoire des peuples de la Dacie* (Hermanstadt, 1791, in-8o).

LEBRET, ville de France. V. LABRIT.

LEBRET (Cardin), seigneur DE FLACOURT, jurisconsulte français, né à Paris en 1558, mort en 1655, doyen des conseillers d'Etat. Il a laissé les ouvrages suivants : *Traité de la souveraineté du roi, de son domaine et de sa couronne* (1632); *Harangues et plaidoyers; Ordo perantiquus judiciorum civilium.*

LEBRET (Henri), historien français, né à Paris vers 1630, mort vers 1708. Après avoir rempli divers emplois, il entra dans les ordres et devint archidiacre de Montauban. On lui doit plusieurs ouvrages historiques : *Histoire de la ville de Montauban* (Paris, 1668, in-4o) ; *Abrégé de l'histoire universelle* (Paris, 1675); *Histoire du Nouveau et de l'Ancien Testament* (Paris, 1684); *Récit de ce qu'a été et de ce qu'est Montauban* (1701, in-8o).

LEBRET (Alex.-Jean), littérateur français, né à Beaune en 1693, mort à Paris en 1772. Il vint se fixer dans cette dernière ville, où il fut avocat et censeur royal. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Instructions nouvelles sur les procédures civiles et criminelles du parlement* (Paris, 1725, in-12); *Nouvelle école du monde* (Lille, 1764, 2 vol. in-12); *Elise* ou l'*Idée d'une honnête femme* (Paris, 1766, in-12); *Mémoires secrets de Bussy-Rabutin* (1768, 2 vol. in-12); la *Nouvelle lune* (1768, 2 vol. in-12) ; les *Amants illustres* (1769, 3 vol. in-12); l'*Emploi du temps dans la solitude* (1773, in-12), etc.

LEBRET (Jean-Frédéric), historien allemand, né en 1732, mort en 1807. Après avoir fait ses études à l'université de Tubingue, il se plaça comme précepteur chez un négociant de Venise (1757). De retour en Allemagne (1762), il fut nommé successivement professeur au gymnase de Stuttgard, bibliothécaire du duc de Wurtemberg et chancelier de ce prince, qu'il accompagna dans les voyages que fit ce souverain en Italie, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Lebret a laissé, entre autres importants ouvrages : *Origines Thusciæ diplomaticæ* (1763); *Histoire d'Allemagne* (1771) ; *Histoire d'Italie* (1778-1787, 10 vol. in-4o) ; *Cours de statistique des Etats italiens* (1783, 2 vol.) ; *De fragmentis Theodori Mopsuesteni* (1790); *Magasin à l'usage de l'histoire civile et ecclésiastique* (1771-1787, 10 vol. in-8o). On connaît, en outre, de lui beaucoup d'écrits sur la théologie, l'histoire et l'archéologie.

LEBRETON s. m. (le-bre-ton — nom de l'inventeur). Arboric. Forme particulière des arbres fruitiers en espalier ou en contre-espalier. ‖ On l'appelle aussi BÂTARDIÈRE.

LE BRETON (Guillaume), seigneur DE LA FON, poëte français, né à Nevers, mort en 1578. Il exerçait la charge d'avocat au parlement de Paris. Dans sa jeunesse, il composa un livre d'élégies, de sonnets, etc., qui a été perdu. François d'Amboise, son ami, publia quelques-unes de ces pièces à la suite de l'*Adonis*, tragédie allégorique de Le Breton, où Charles IX est représenté sous les traits d'Adonis. Cette tragédie, imprimée en 1579 (Paris, in-12, chez Abel L'Angelier), eut un grand nombre d'éditions; elle est suivie d'un poëme intitulé : l'*Amour mercenaire*. Le Breton avait composé plusieurs autres ouvrages, notamment quatre tragédies : *Didon, Dorothée, Tullie*, la *Charité;* une comédie : le *Ramoneur;* un *Paradoxe, que les dames doivent marcher le sein découvert*, etc., qui n'ont pas été imprimés.

LEBRETON (François), pamphlétaire français, pendu à Paris en 1586. Il était avocat à Poitiers lorsqu'il écrivit trois pamphlets, dans lesquels il exposait avec énergie les misères du peuple et les abus criants dont il avait à souffrir. Henri III, à qui il eut la hardiesse de les envoyer, le livra au parlement, qui condamna Lebreton à être pendu et ses pamphlets à être brûlés. Ces écrits, devenus extraordinairement rares, sont intitulés : *Remonstrances aux estats de France et à tous les peuples chrestiens pour la délivrance du pauvre* (Paris, 1586); *Accusation contre le chancelier Brisson* (Paris, 1586) ; *Remontrance au roi sur l'accusation qui lui a été présentée, laquelle il n'a onc voulu ouïr.*

LEBRETON (André-François), imprimeur français, né en 1708, mort en 1779. Il était fils d'un conseiller en l'élection de Paris et petit-fils maternel de Laurent d'Houvry, imprimeur et fondateur de l'*Almanach royal* en 1683. Lebreton est surtout connu par l'honneur qu'il eut d'imprimer l'*Encyclopédie*. Les suppressions et les adoucissements qu'il pratiquait dans les articles des auteurs lui valurent une lettre furibonde et célèbre de Diderot. Lebreton était juge consul, syndic de sa corporation et premier imprimeur du roi.

LEBRETON (R.-P. François), homme politique français, né dans la Bretagne en 1753, mort un peu avant 1830. Il devint, en 1790, procureur-syndic du district de Fougères, fut élu successivement député à l'Assemblée législative (1791) et à la Convention nationale (1792), où il se rapprocha du parti des girondins. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention perpétuelle; mais, après la condamnation à mort du roi, il vota contre l'appel au peuple. Emprisonné en 1793, il revint siéger à la Convention après le 9 thermidor (27 juillet 1794), fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798 et rentra, à cette époque, dans la vie privée.

LEBRETON (Joachim), littérateur français, né à Saint-Méen (Bretagne) en 1760, mort à Rio-Janeiro (Brésil) en 1819. Il était sur le point de recevoir les ordres lorsque éclata la Révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Lebreton se rendit alors à Paris, épousa Mlle Darcet, fille de l'inspecteur général de la Monnaie, et, sous le Directoire, il occupa la place de chef de bureau des beaux-arts au ministère de l'intérieur. Entré au tribunat après le 18 brumaire, admis, dès 1796, à l'Institut, il fut nommé secrétaire de la classe des beaux-arts et concourut activement à la formation du musée national. Lorsqu'en 1815 il vit les étrangers dépouiller le Louvre, il osa attaquer ouvertement le duc de Wellington et reprocha au gouvernement anglais d'avoir fait enlever les marbres du Parthénon. Cette véhémente sortie le fit exclure de l'Institut. En 1816, il partit pour le Brésil avec une société d'artistes et d'industriels; la colonie fut très-bien accueillie par le roi; mais à cet accueil gracieux se borna la protection du monarque. Aussi les résultats de l'entreprise ne répondirent point aux espérances conçues, et Lebreton, découragé, mourut quelque temps après. On lui doit : la *Logique adaptée à la rhétorique* (Tulle, 1789, in-8o); deux *Notices* dans la *Décade philosophique*, l'une sur *Raynal*, l'autre sur *Deleyre;* un *Rapport sur l'état des beaux-arts* pour le concours des prix décennaux en 1810 ; des notices sur divers membres de l'Institut. Enfin, on lui attribue également la rédaction d'un ouvrage désavoué par sa famille : *Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé par les évêques constitutionnels* (Paris, 1791, in-8o).

LEBRETON (Jacques-Alexandre-Exupère), médecin, né à Paris en 1784, mort dans cette ville en 1857. Fils d'un accoucheur distingué, il se destina lui-même à la pratique des accouchements, et se fit recevoir docteur avec une thèse sur les *Raisons qui établissent la nécessité de l'application du forceps* (Paris, 1810, in-4o). Dans les premières années de sa carrière, il fit des cours d'accouchement qui furent très-suivis. En 1819, il publia des *Recherches sur les causes et le traitement de plusieurs maladies des nouveau-nés* (1 vol. in-8o), ouvrage qui touche à des questions pratiques d'une haute importance. Enfin, en 1821, il fit éditer ses *Tableaux propres à faciliter l'étude du manuel opératoire applicable à chaque espèce d'accouchement.*

LEBRETON (Eugène-Casimir), général et homme politique français, né en 1791. Fils d'un laboureur beauceron, il s'engagea comme volontaire en 1813. Chef de bataillon au 53e de ligne, il fit la campagne de Vendée après 1830, fut envoyé en Afrique en 1835, et devint gouverneur de Mascara après la prise de cette ville. L'année suivante, il obtenait les places de commandant en second et de directeur des études à l'Ecole de la Flèche. Elevé au grade de colonel du 22e de ligne en 1840, il prit, pendant six ans, part aux principales expéditions d'Afrique. En 1846, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, mais il ne fut point élu. L'année suivante, il reçut le grade de général de brigade. Nommé, en 1848, représentant du peuple dans le département d'Eure-et-Loir, il se fit remarquer lors de la journée du 15 mai, et, pendant l'insurrection de juin 1848, à la tête d'une colonne d'attaque, il enleva le clos Saint-Lazare. A la suite de ces événements, il fut nommé questeur de l'Assemblée nationale à la place du général Négrier, tué en combattant. Réélu à la Législative, il s'associa à tous les votes réactionnaires de la majorité et fut le seul des questeurs qui fit acte d'adhésion à l'odieux coup d'Etat du 2 décembre. Il devint alors membre de la commission exécutive, reçut le commandement du département d'Eure-et-Loir, le grade de général de division, et fut élu député, avec l'appui de l'administration, dans une circonscription de la Vendée, en 1852 et en 1857. Depuis 1863 jusqu'à la chute de l'Empire, le général Lebreton, qui avait été mis à la retraite, représenta la 3e circonscription de la Vendée au Corps législatif. Après avoir voté les mesures les plus draconiennes présentées par le gouvernement, dont il n'avait cessé d'être le candidat officiel, M. Lebreton se rapprocha, en 1869, du tiers parti, devint alors questeur de la Chambre, prononça, le 2 juillet 1870, un discours pour demander le retour en France des princes d'Orléans, appuya le cabinet Ollivier dans ses désastreuses entreprises, et rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre. Il avait vu à son début et il voyait au déclin de sa carrière l'étranger envahir le pays, et la race fatale des Napoléons nous léguer en tombant la défaite et la ruine.

LEBRETON (Théodore), poëte français, né à Rouen en 1803. Fils d'un simple journalier, il entra lui-même comme apprenti dans une fabrique d'indiennes, apprit presque seul à lire et à écrire, et devint un excellent ouvrier. Poussé par sa vocation poétique, il se mit à composer des vers dépourvus d'orthographe, mais qui révélaient un véritable sentiment de l'harmonie, une naïveté touchante, une inspiration réelle, des idées heureuses. Mme Desbordes-Valmore, ayant lu des essais du jeune ouvrier, le fit connaître au public en obtenant, dans un journal de Rouen, l'insertion de deux pièces remarquables : le *Délire poétique* et l'*Impiété*. Les applaudissements de Chateaubriand, de Béranger, de Lamartine, de Victor Hugo vinrent bientôt encourager Lebreton, qui publia son premier recueil de vers sous ce titre : *Heures de repos d'un ouvrier* (Rouen, 1837, in-18). Trois ans plus tard, il quitta son atelier pour devenir conservateur de la bibliothèque que M. Leber venait de léguer à la ville de Rouen. En 1848, les électeurs de la Seine-Inférieure l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il vota avec les républicains modérés; mais il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. On trouve, dans les premières poésies de M. Lebreton, un grand sentiment religieux, joint à un esprit de résignation qui rappelle l'inspiration poétique sous laquelle écrivait Silvio Pellico. Toutefois, dans ses dernières poésies, les misères des travailleurs lui ont inspiré des plaintes plus viriles. Outre le recueil précité, on lui doit : *Nouvelles heures de repos d'un ouvrier* (1842, in-8o); la *Mort du duc d'Orléans* (1842); *Espoir* (1845, in-12); la *Fraternité*, revue maçonnique, recueil mensuel (1843-1848); *Biographie normande* (Rouen, 1857-1858, in-8o), etc.

LE BRETON (Guillaume), chroniqueur et poëte. V. GUILLAUME LE BRETON.

LEBRETON DE LA LOUTIÈRE (Amable-Louis-François), poëte français, né à Cognes, près de Saint-Calais, mort dans le bourg de Vassé en 1796. Il appartenait à la congrégation de l'Oratoire et avait reçu les ordres. Sa mort, prétend-on, doit être attribuée à un assassinat. On a de lui quatre satires en vers faciles, les *Juvénales* (1776, in-12).

LEBRETONIE s. f. (le-bre-to-nî — de *Lebreton*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des malvacées, dont l'espèce type croît au Brésil.

LE BRIGANT (Jacques), linguiste français. V. BRIGANT.

LEBRIJA ou **LEBRIXA**, la *Nebrissa* des Romains, ville d'Espagne, province et à 60 kilom. S.-O. de Séville, à 8 kilom. de la rive gauche du Guadalquivir; 12,000 hab. Fabrication de mantés, poterie, savon, cire, chapeaux; fours à chaux, tuileries. Récolte considérable et commerce d'huile. La ville, dont les maisons sont élégantes, est située au milieu d'une campagne délicieuse et d'un groupe de collines séparées par de riches vallées; elle possède trois hôpitaux, un collége et une belle église paroissiale, en partie de style arabe, en partie d'un style plus moderne. Le retable, œuvre d'Alonso Cano, a une grande valeur artistique. La tour, remarquable par sa hauteur et l'élégance de sa construction, a été bâtie au siècle dernier sur le modèle de la Giralda de Séville.

LEBRIJA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, province de Boyaca; elle prend sa source à environ 30 kilom. S. de Pamplona, coule au S.-O. et se jette dans la Magdalena, par la rive droite, après un cours de 220 kilom.

LEBRIXA, ville d'Espagne. V. LEBRIJA.

LEBRIXA (Françoise DE), en latin **Francisca Nebrissensis**, fille du linguiste Antoine de Lebrixa. Elle vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Elevée par son père, elle reçut une forte éducation, devint une habile rhétoricienne, une savante. On raconte que lorsque Antoine, empêché par la maladie ou par quelque affaire, ne pouvait donner sa leçon publique à l'université d'Alcala, c'est Françoise qui, nouvelle Hypatie, le remplaçait.

LEBRIXA (Antoine DE), linguiste espagnol. V. ANTOINE DE LEBRIXA.

LE BRUMENT (Jean-Baptiste), architecte français, né à Rouen en 1736, mort dans la même ville en 1804. Fils d'un entrepreneur de bâtiments, qui le destinait à la même profession, Le Brument vint à Paris pour se perfectionner dans l'architecture. Ses études terminées, il revint à Rouen, mit la dernière main à la construction de l'église Sainte-Madeleine, et fut chargé de l'achèvement du grand bâtiment de l'abbaye de Saint-Ouen, aujourd'hui l'hôtel de ville.

LE BRUMENT (Robert), chimiste et teinturier français, parent du précédent, né à Rouen. Il vivait au XVIIIe siècle ; il enrichit son industrie de diverses améliorations remarquables, et découvrit, en 1763, un procédé pour teindre en noir, sur fond bleu de Saxe, les étoffes de laine et de soie. Cette invention, source de richesse pour la ville, fut très-favorablement appréciée par Holker, chimiste distingué, qui faisait le plus grand cas des talents de Le Brument.

LEBRUN (Laurent), littérateur français, né à Nantes en 1607, mort à Paris en 1663. Il appartenait à la compagnie de Jésus et s'adonna particulièrement à la poésie latine. De ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement les principaux : *Virgile chrétien* (1661); l'*Ignaciade;* les *Sept Psaumes de la pénitence* ou *David pénitent; l'Ovide chrétien; Héroïdes;* la *Franciade;* les *Vêpres de la Vierge;* l'*Eloquence poétique;* les *Métamorphoses*, etc.

LE BRUN ou **LEBRUN** (Charles), le plus célèbre des peintres français du siècle de Louis XIV, né à Paris le 24 février 1619, mort dans la même ville le 12 février 1690. Comme tant d'autres artistes de génie, il manifesta dès sa plus tendre enfance sa vocation pour la peinture. Son père, qui était sculpteur, lui donna les premières leçons de dessin. Un jour qu'il l'avait mené avec lui dans l'hôtel du chancelier Séguier, où il était employé à quelque ouvrage, le chancelier remarqua le petit Charles qui dessinait avec beaucoup d'application; il s'approcha de cet enfant, le questionna, lui trouva de la gentillesse, de l'esprit et des dispositions pour la peinture qui méritaient d'être cultivées; il se chargea de son avancement, et l'envoya à l'école de Simon Vouet, le meilleur maître du temps. Le Brun n'avait alors que onze ans. Il étonna tout le monde par la rapidité de ses progrès. A douze ans, il fit avec succès le portrait de son aïeul; à quinze ans, il peignit des tableaux d'histoire, entre autres un *Hercule assommant les chevaux de Diomède*, qui fut placé au Palais-Royal. Après un séjour à Fontainebleau, où il étudia les peintures qui décorent le château, il exécuta pour la communauté des maîtres peintres et sculpteurs de Saint-Luc, de Paris, un *Saint Jean plongé dans l'huile bouillante.*

Ces premiers travaux valurent à Le Brun de nombreux applaudissements. Le chancelier Séguier, qui n'avait pas cessé de le protéger et lui avait même donné un logement dans son hôtel, pensa qu'il était temps de le faire voyager en Italie. Cet homme illustre lui assigna, à cet effet, une pension et lui donna des lettres de recommandation pour les personnes les plus qualifiées de Rome. En passant à Lyon, Le Brun rencontra Poussin, qui retournait lui-même en Italie (1642), et qui, charmé de ses talents et de son enthousiasme pour l'art, le prit en amitié et lui donna des conseils. Arrivé à Rome, le jeune artiste étudia avec soin les monuments de l'antiquité, travailla sous la direction du Poussin, et fit des morceaux qui, dans une exposition publique, furent attribués à ce grand maître. « On croit cependant reconnaître, dit l'abbé de Fontenai, que la manière des Carraches est celle à laquelle il donna la préférence. Peut-être lui a-t-il manqué, selon la remarque de M. de Piles, d'aller à Venise pour profiter des ouvrages du Titien et de Paul Véronèse; on ne sait pas pourquoi il n'eut pas cette curiosité. »

Charles Le Brun revint à Paris en 1646, précédé d'une réputation méritée. Les commandes lui arrivèrent de tous côtés. En 1647, il exécuta, pour la corporation des orfèvres, un *Martyre de saint André* qui fut placé à Notre-Dame. Dès cette époque, il se préoccupa de fonder à Paris une Académie de peinture et de sculpture semblable à celle de Rome, et il se servit du crédit qu'il avait auprès du chancelier Séguier pour obtenir, au commencement de 1648, des lettres patentes qui amenèrent la fondation de cette institution. Il occupa successivement tous les grades de cette compagnie célèbre : après avoir exercé les fonctions de professeur à diverses reprises, il fut nommé recteur et chancelier en 1655, réélu recteur en 1659, chancelier à vie en 1663; en 1668, les charges de recteur et de chancelier ayant été réunies et rendues immuables lui furent déférées; enfin, il devint directeur en 1683.

En 1649, Le Brun fut chargé, avec Eustache Lesueur, de la décoration de l'hôtel du président Lambert, qui est situé à l'extrémité de l'île Saint-Louis. Lesueur était le seul rival capable d'être opposé à Le Brun et de balancer sa réputation. Les deux artistes choisirent des sujets bien propres à faire ressortir la différence de leur génie : Le Brun peignit les *Travaux d'Hercule;* Lesueur, l'*Histoire de l'Amour*. Ils firent preuve, dans l'exécution, de qualités fort dissemblables. « Autant Le Brun était énergique, dit M. Charles Blanc, autant Lesueur était suave et tendre. L'un, tourmenté par le souvenir d'Annibal Carrache, faisait contraster les groupes, les attitudes, les membres et les draperies, étalait son savoir académique, remuait sa composition et lui imprimait, par des touches mâles et par la violence de certains tons, un aspect grandiose; l'autre, devinant Raphaël, restait simple, tranquille et doux, laissait suivre à ses lignes et à ses figures les mouvements naturels de la grâce, et, recouvrant de tons attiédis ses délicates et ingénieuses pensées, leur donnait le caractère d'un rêve charmant. » Lesueur mourut en 1655, à l'âge de trente-huit ans. On lit dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville que, pendant la maladie de ce grand artiste, Le Brun, qui l'estimait infiniment et le craignait peut-être, alla le visiter plusieurs fois, et qu'ayant appris sa fin, il ne put s'empêcher de dire que cette mort venait « de lui tirer une grosse épine du pied. »

Fouquet, le surintendant, chargea Le Brun de décorer sa fastueuse résidence de Vaux, et lui donna, indépendamment du prix de ses ouvrages, une pension de 12,000 livres. L'artiste exécuta dans ce château plusieurs peintures remarquables, notamment deux plafonds représentant, l'un l'*Apothéose d'Hercule*, l'autre une allégorie en l'honneur du surintendant. Il fit aussi, de concert avec Torelli, des décorations pour les fêtes brillantes que ce ministre donna à la cour. Mazarin, que ces divers ouvrages avaient frappé, recommanda, dit-on, Le Brun à Louis XIV; mais le véritable protecteur du peintre fut Colbert, qui, pendant toute la durée de son glorieux ministère, ne cessa de le soutenir et lui fit confier d'immenses travaux. La reine mère lui donna aussi d'éclatants témoignages de sa faveur; il peignit, d'après une idée qu'elle lui avait fournie, le *Crucifix aux anges*, qui est aujourd'hui au musée du Louvre.

A l'occasion du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse en 1660, Le Brun exécuta, par ordre des échevins, de magnifiques décorations pour la place Dauphine. Dans la même année, Colbert le fit nommer directeur des Gobelins, où étaient établis les ateliers de tapisseries, de meubles, de pièces d'orfévrerie, de mosaïque et de marqueterie de la couronne. Vers la même époque, Louis XIV fit venir Le Brun à Fontainebleau, lui fit disposer un appartement à côté du sien, et lui commanda de peindre des sujets tirés de l'histoire d'Alexandre. Le tableau de la *Famille de Darius*, fait sous les yeux du monarque, fut le premier de cette suite remarquable que complétèrent le *Passage du Granique*, la *Bataille d'Arbelles*, *Alexandre et Porus*, l'*Entrée d'Alexandre dans Babylone*, toiles justement célèbres, dont la couleur s'est beaucoup refroidie avec le temps, mais que l'on ne cessera jamais d'admirer dans les merveilleuses estampes de Gérard Audran. « Le Brun s'était préparé à ces vastes compositions, dit M. Ch. Blanc, par de grands dessins à la pierre noire, d'un caractère mâle, d'une touche expressive et ressentie, qui, pour la plupart, sont conservés au Louvre. Il se livra aux études les plus sévères touchant le costume, et poussa le scrupule jusqu'à faire dessiner, à Alep, des chevaux de Perse, dont le corsage est différent de celui des chevaux grecs, afin qu'on pût distinguer, dans ses tableaux, les Indiens et les Persans d'avec les soldats macédoniens. »

Louis XIV, ravi du talent de Le Brun, lui donna son portrait enrichi de diamants, le nomma, au mois de juillet 1662, son premier peintre, avec des appointements de 12,000 livres, l'anoblit par des lettres de grâce, au mois de décembre de la même année, et lui confia la direction et la garde générale des tableaux et des dessins de son cabinet, avec mission d'acheter tous les ouvrages de peinture et de sculpture qu'il jugerait dignes d'enrichir la collection royale. Un incendie ayant détruit la petite galerie du Louvre, dite galerie des Peintures, Le Brun fut chargé de sa reconstruction et de sa décoration. L'histoire du dieu du jour, qu'il y traita allégoriquement et par allusion à la devise du roi-soleil, valut à la nouvelle galerie le nom de galerie d'Apollon, qu'elle a conservé depuis. Ce travail, souvent interrompu, ne fut pas terminé par Le Brun; il ne peignit que deux des cartouches du plafond (le *Soir* ou *Morphée*, la *Nuit* ou *Diane*) et une des voussures (le *Triomphe de Neptune et de Thétis*); il donna les dessins et même les esquisses de la plupart des autres cartouches et médaillons, et même des cariatides, des génies et autres ornements exécutés en stuc pour la décoration de cette magnifique galerie. Dans le grand cartouche central, où se voit aujourd'hui l'*Apollon Pythien* d'Eugène Delacroix, il avait le projet de représenter le dieu du jour debout sur son char et parvenu au milieu de sa carrière.

Une entreprise des plus considérables absorba Le Brun pendant près de quinze années. Louis XIV lui confia le soin de faire du palais de Versailles la plus magnifique résidence de l'univers. « Tout, dans ce palais superbe, dit l'abbé de Fontenai, retentit du nom de Le Brun : on y voit de toutes parts les traces de son génie. En même temps qu'il dirigeait les ornements pittoresques de l'intérieur, il donnait les dessins de la plupart des bosquets et des fontaines, de la plus grande partie des statues, des vases, de l'architecture de la galerie et des appartements, et même de la menuiserie et des serrures. Il semblait animer de ses talents tous les peintres et les sculpteurs qui travaillaient sous ses ordres. » Les travaux qu'il exécuta de sa propre main seraient trop longs à énumérer. Il décora l'escalier des ambassadeurs, les salons de la Paix et de la Guerre et la grande galerie. Dans cette dernière partie du palais il représenta, en vingt et un tableaux et six bas-reliefs peints, les principaux événements de l'histoire de Louis XIV, compositions où l'allégorie tient une place beaucoup trop grande. Il trouva encore l'occasion de déployer son infatigable activité au château royal de Marly et au château de Sceaux, qui appartenait à Colbert, son protecteur. Ce grand ministre, chargé de la surintendance des bâtiments, avait compris que nul n'était plus capable que Le Brun de réaliser les gigantesques projets qu'il avait conçus pour la plus grande gloire du monarque. Il lui confia la direction de tous les travaux d'art exécutés pour le compte de la couronne. Le Brun usa parfois, en véritable despote, de cette haute autorité, mais il en profita souvent aussi dans l'intérêt de l'art et des artistes, notamment pour obtenir la fondation d'une école française à Rome (1666).

Après la mort de Colbert (1683), l'étoile de Le Brun commença de pâlir. Le nouveau surintendant, Louvois, qui n'aimait ni Colbert ni ses créatures, affecta de vanter Mignard et l'opposa à Le Brun. Bien que le roi continuât à témoigner à son premier peintre une faveur marquée, le grand artiste, fatigué des tracasseries que ses ennemis lui suscitaient, cessa d'aller à la cour et tomba dans une maladie de langueur. On le ramena expirant de sa maison de Montmorency aux Gobelins, où il mourut le 12 février 1690. Il fut enterré à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans la chapelle de Saint-Charles, qu'il avait décorée et où il avait érigé à sa mère un mausolée de marbre sculpté, d'après ses dessins, par Tuby et Colignon. Son propre tombeau fut sculpté par Coysevox.

Indépendamment des grands travaux que nous avons cités, Charles Le Brun exécuta, pour des églises et des particuliers, une foule d'ouvrages, parmi lesquels il nous suffira de mentionner : *Pandore apportant sur la terre la boîte où tous les maux sont renfermés*, plafond de la maison de Mansart; l'*Assomption*, plafond de la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice; le *Père éternel adoré par les anges*, peinture de la tribune de l'église de la Sorbonne. Le superbe tombeau du cardinal de Richelieu, placé dans ce dernier édifice, fut sculpté par Girardon d'après les dessins de Le Brun. Il donna aussi les dessins du tombeau de Colbert et de la chaire à prêcher pour l'église Saint-Eustache; du tombeau de Turenne, pour Saint-Denis; du principal autel de l'église des Grands-Augustins et de celui de la Sorbonne; des décorations de l'appartement de Louis XIV aux Tuileries; des figures de la *Hollande vaincue* et du *Rhin*, sculptées sur la porte Saint-Denis, etc. Il composa aussi des illustrations pour les éditions de luxe; il grava des eaux-fortes dans le goût d'Audran; il fit à l'Académie des lectures et des conférences, dont plusieurs ont été imprimées, et publia un *Livre de portraiture pour ceux qui commencent à dessiner*. Les plus habiles graveurs de son temps, Edelinck, les Audran, les Picart, les Poilly, Sébastien Le Clerc, Chauveau, reproduisirent à l'envi ses compositions.

Le Louvre possède les meilleurs tableaux de Le Brun : les *Batailles d'Alexandre*, le *Crucifix aux anges*, la *Madeleine repentante* (autrefois aux Carmélites), la *Sainte Famille*, dite le *Bénédicité*, le *Christ servi dans le désert par les anges*, l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*, l'*Élévation de croix*, le *Martyre de saint Etienne* (autrefois à Notre-Dame de Paris), la *Descente du Saint-Esprit* (autrefois dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice), *Saint Michel foudroyant les anges rebelles*, une *Pietà* ou le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, *Mucius Scævola devant Porsenna*, la *Mort de Caton*, la *Chasse de Méléagre* et la *Mort de Méléagre*, enfin le portrait de l'artiste lui-même et celui de Du Fresnoy. A Versailles, outre les peintures décoratives dont nous avons parlé, on conserve dans le musée plusieurs toiles historiques de Le Brun. Le musée de Rennes possède de ce maître une *Descente de croix;* le musée de Bordeaux, une *Nymphe poursuivie par un Fleuve;* le musée de Caen, *Daniel dans la fosse aux lions*, le *Baptême de Jésus*, le *Jugement dernier;* le musée de Lille, *Hercule assommant Cacus;* le musée de Nîmes, *Saint Jean l'Evangéliste dans l'extase*.

Les tableaux de Le Brun sont rares à l'étranger. Un de ses meilleurs ouvrages, le *Massacre des Innocents*, provenant de l'ancienne galerie d'Orléans, se voit aujourd'hui à Dulwich-College, à Londres. A la pinacothèque de Munich est une *Madeleine pénitente;* au musée de Dresde, une *Sainte Famille;* aux Offices, à Florence, le *Sacrifice de Jephté* et le portrait de l'artiste.

Le Brun (PORTRAIT DE CHARLES), par Largillière (musée du Louvre). Le célèbre artiste est représenté assis, presque de face, les jambes couvertes d'un manteau de velours rouge. De la main droite il montre, sur un chevalet, l'esquisse d'un de ses tableaux de la grande galerie de Versailles, la *Conquête de la Franche-Comté*. Près de lui, sur une table, une gravure de la *Famille de Darius* est placée à côté d'une réduction du *Gladiateur antique* et d'un buste d'*Antinoüs*. A terre, on voit une tête et un torse moulés sur l'antique, un globe, un livre, des cartons, des papiers.

Cette peinture, que Largillière exécuta pour sa réception à l'Académie, en 1686, donne bien l'idée de la correction savante, de l'exécution libre et forte de cet éminent portraitiste. Elle a été gravée par Edelinck. C'était le seul ouvrage de Largillière qu'eût recueilli le Louvre avant que la générosité de M. La Caze eût enrichi notre musée national.

Le Brun a fait de lui-même, dans sa jeunesse, un portrait qui est au Louvre. Il s'est peint plus tard dans un tableau qui appartient à la célèbre collection iconographique de Florence. Au Louvre encore est un tableau dans lequel Rigaud a réuni les portraits de Le Brun et de Pierre Mignard. Le même musée possède un admirable buste en marbre de Le Brun, par Coysevox, qui en exécuta un second pour le mausolée de cet artiste. Un autre buste a été exécuté en 1806 par Espercieux.

LEBRUN (Denis), jurisconsulte français, mort à Paris en 1706. Il devint avocat au parlement de Paris en 1659, et composa des ouvrages estimés. On possède de lui : un *Traité des successions* (Paris, 1692, in-fol.), que l'on consulte encore; *Traité de la communauté entre mari et femme*, avec un *Traité des communautés ou sociétés tacites* (Paris, 1709, in-fol.); *Essai sur la prestation des fautes* (Paris, 1813, in-12).

LEBRUN (Pierre), théologien français, né à Brignoles (Var) en 1661, mort en 1729. Admis dans l'Oratoire, il professa la philosophie et la théologie dans diverses maisons de sa congrégation, et en dernier lieu au séminaire Saint-Magloire, à Paris (1690). Le P. Lebrun s'est occupé dans ses ouvrages des cérémonies de l'Église en général et de la messe en particulier. Il a attaqué avec beaucoup de vigueur et d'érudition les pratiques superstitieuses, la baguette divinatoire, etc. Nous citerons de lui : *Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette* (Paris, 1693); *Discours sur la comédie* (Paris, 1694); *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savants* (Paris, 1702; 1732, 3 vol. in-12); *Explication des prières et cérémonies de la messe* (Paris, 1716-1726, 4 vol. in-8º).

LEBRUN (Antoine-Louis), poëte et littérateur français, né à Paris en 1680, mort dans la même ville en 1743. C'était un homme de goût, qui avait voyagé dans plusieurs parties de l'Europe. Voltaire a prétendu que la fameuse pièce de vers satirique, commençant par ces mots : *J'ai vu*, et qui l'avait fait jeter à la Bastille, était de Louis Lebrun. Nous citerons, parmi les œuvres de cet écrivain : les *Aventures d'Apollonius de Tyr* (Paris, 1710); *Théâtre lyrique* (Paris, 1712), contenant sept opéras qui n'ont pas été joués; *Epigrammes, madrigaux et chansons* (Paris, 1714); *Aventures de Calliope* (1720); *Fables* (Paris, 1722); *Œuvres diverses*, en vers et en prose (Paris, 1736).

LEBRUN (Louis-Joseph), savant oratorien français, né à Reims en *1722, mort en 1787*. Il se livra à l'enseignement des lettres et devint précepteur des pages de la reine. On lui doit un curieux ouvrage intitulé : *Explication physico-théologique du déluge et de ses effets* (1762), et, pour rendre sa démonstration plus claire, il fit exécuter une machine qui fut exposée au collége de la Trinité, à Lyon.

LEBRUN (Ponce-Denis ECOUCHARD-), surnommé **Lebrun-Pindare**, célèbre poëte, né à Paris le 11 août 1729, mort dans la même ville le 2 septembre 1807. Ses parents étaient attachés à la maison du prince de Conti. Il fit ses études au collége Mazarin, et s'y distingua par de brillants succès. Des vers qu'il composa étant encore enfant commencèrent à attirer sur lui l'attention. En sortant de la classe de rhétorique, il récita un discours en alexandrins, où l'on devina tous les germes du talent qui éclata plus tard. L'Académie française ayant proposé comme sujet de prix : l'*Amour des Français pour leurs rois consacré par les monuments publics*, Lebrun concourut et ne remporta point la palme, bien que sa pièce valût, à beaucoup d'égards, celles qui avaient été écrites par des concurrents plus heureux. Louis Racine, qui entendit le morceau, s'en montra charmé. Il voulut voir Lebrun, et le mit en relation avec son jeune fils, qui avait alors un goût très-vif pour la littérature. Les deux jeunes gens se lièrent intimement. Mais quelque temps après, le petit-fils du grand Racine, ayant quitté les lettres pour le commerce, partit pour l'Espagne et périt près de Cadix, lors du tremblement de terre qui renversa Lisbonne. Cette mort causa la plus vive douleur à Lebrun, qui composa sur ce triste sujet deux odes, dont l'une surtout, la seconde, est particulièrement touchante. Au départ, Lebrun avait déjà adressé au fils de Louis Racine de touchants adieux, dans lesquels il imitait Horace, en l'égalant dans plus d'un endroit :

Quoi, tu fuis les neuf Sœurs pour l'aveugle Fortune,
Tu quittes l'amitié qui pleure en t'embrassant!
Tu cours aux bords lointains où Cadix voit Neptune
L'enrichir en le menaçant.
Sur les flots où tu suis ta déesse volage,
Puissent de longs regrets ne point troubler ton cours!
Les Muses, l'amitié, ces délices du sage,
N'ont point d'infidèles retours.

Son dithyrambe sur le désastre de Lisbonne (1755) est composé sur un rhythme plus rapide. Quant à son ode à M. de Buffon, elle a, selon nous, un défaut capital : celui de rappeler la pièce de Lefranc de Pompignan, sans arriver à la même grandeur d'impression. On y rencontre les mêmes comparaisons, les mêmes images : l'*astre qui verse des torrents de lumière sur d'obscurs blasphémateurs*. Toute cette pompe poétique, si sonore et si grandiose qu'elle soit, n'est en somme qu'un pastiche. Quoi qu'il en soit, cette pièce accrut sensiblement la réputation de Lebrun. A cette époque, le poëte remplissait auprès du prince de Conti le poste de secrétaire des commandements, ce qui le mettait à l'abri du besoin et lui permettait de se livrer à ses travaux poétiques. Une circonstance heureuse vint, en 1760, le mettre tout à fait en relief. Dans une pièce de vers, il fit appel à la générosité de Voltaire en faveur de la jeune et malheureuse héritière du nom de Corneille, réduite à vivre des aumônes de la Comédie-Française. Voltaire s'empressa de lui répondre, prit sous sa protection la petite-nièce de l'auteur du *Cid*, se chargea de son éducation et la maria. Cet acte de générosité, auquel le nom de Lebrun était associé, fit grand bruit. Fréron s'empressa, avec son aménité habituelle, de railler à la fois Voltaire et le jeune poëte. Celui-ci, furieux, écrivit alors, selon les uns, ou fit composer par son frère, selon d'autres, contre l'atrabilaire critique, deux violents pamphlets, intitulés : l'*Ane littéraire* et la *Wasprie*, et ce fut à partir de ce moment qu'il commença à écrire de petites pièces satiriques, pleines de verve et d'esprit mordant.

A cette époque, Lebrun venait de se marier avec une jeune fille spirituelle, quelque peu poëte, Marie-Anne de Surcourt (1759). Il avait conçu pour elle une passion ardente et l'avait célébrée dans ses vers sous le nom de Fanny. Mais cette union, qui devait durer quatorze ans, fut loin d'être heureuse. La jeune femme était pleine de caprices; Lebrun était violent jusqu'à la brutalité, et on a été jusqu'à dire qu'il avait vendu Fanny au prince de Conti. Quoi qu'il en soit, leur vie en commun devint tellement intolérable que Mme Lebrun quitta son mari et se réfugia, en 1774, chez sa belle-mère, d'où elle forma une demande en séparation.

Alors parurent des mémoires livrés à la publicité, et dans lesquels les deux époux se calomniaient, se diffamaient de la façon la plus honteuse. Le procès fut porté devant les tribunaux, et l'avocat Hardouin de La Reynie y défendit Lebrun. Une circonstance déplorable nuisit à sa cause : sa mère et sa sœur déposèrent contre lui et l'accusèrent de s'être montré jaloux et emporté. La séparation fut prononcée, en 1781, par arrêt du parlement de Paris, et les reprises de Mme Lebrun absorbèrent presque en entier la fortune de son mari.

Depuis quelques années, à cette époque, le prince de Conti était mort (1776), et Lebrun avait perdu sa place de secrétaire des commandements. La pension que le prince faisait au poëte fut réduite par ses héritiers à 1,800 livres d'abord, à 1,000 livres ensuite, qu'on paya toujours assez mal. Lebrun rassembla alors les débris de sa fortune et les plaça chez le prince de Guéméné, qui fit banqueroute en 1782. Lebrun appela M. de Guéméné escroc sérénissime. L'épithète était sanglante, mais elle ne fit pas restituer la somme.

Dans cette triste situation, il se fit recommander par M. de Vaudreuil auprès de M. de Calonne, du comte d'Artois et même de la reine, qui eurent pitié du poëte et lui tendirent une main secourable. Lebrun reçut alors de la cour une pension de 2,000 livres, et, pour prouver sa reconnaissance, il s'écriait, dans son *Exegi monumentum* (1787), en parlant de la Seine :

Oui, tant que son onde charmée
Baignera l'empire des lis,
. . . .
Elle entendra ma lyre encore
D'un roi généreux qui l'honore
Chanter les augustes bienfaits.

Deux ans plus tard commençait la Révolution. Lebrun se jeta avec ardeur dans le mouvement, et après la chute de Louis XVI il composa quatre *Odes républicaines au peuple français*, formant un petit volume de 78 pages, sorti en l'an III des presses de l'Imprimerie nationale, et qui est devenu extrêmement rare. Dans ces odes, aux mâles accents, Lebrun a célébré la liberté, la magnifique rénovation sociale qui s'accomplissait devant ses yeux, et il serait étrange de le lui imputer à crime; mais il eut le tort impardonnable de se montrer ingrat et d'accabler dans leur chute ceux dont il avait jadis reçu les bienfaits. C'est ainsi qu'après le 21 janvier il lançait à Marie-Antoinette cette furibonde invective :

Reine que nous donna la colère céleste,
Que la foudre n'a-t-elle embrasé ton berceau!
Combien ce coup heureux eut épargné de crimes!
Ivre de notre sang, désastreuse beauté,
Femme horrible.....

Sous le Directoire, Lebrun continua à composer des odes; mais il se fit surtout remarquer par la guerre d'épigrammes qu'il fit à plusieurs écrivains de son temps. Après le 18 brumaire, on le vit d'abord se tenir sur la réserve vis-à-vis du premier consul; il hésita longtemps à se mettre en frais d'enthousiasme. Il n'adressa à Bonaparte que de petites pièces composées bien avant le Consulat et rajustées à la mode du jour. Lors de la paix de Lunéville, il se décida à lui adresser une ode en six couplets seulement. Deux ans après, il présentait au consul une ode contre l'Angleterre, datant de 1760, à laquelle il avait ajouté une strophe menaçant Albion d'*un nouvel Alexandre*. La qualification de *nouvel Alexandre* fut payée 3,000 fr. Enfin, en 1806, le Pindare français obtint une pension de 6,000 fr., et, en sus, diverses gratifications qui lui permirent de passer la dernière année de sa vie à l'abri du besoin.

Quel que soit le mérite de Lebrun comme poëte lyrique (mérite qui s'est singulièrement amoindri depuis l'avénement de Lamartine et de Victor Hugo), c'est surtout à ses épigrammes qu'il doit sa réputation. Laharpe, Baour-Lormian, le grammairien Domergue, Ginguené furent les principales victimes de son esprit caustique, âcre et plein de fiel; mais, il faut bien le dire, il ne sortit pas toujours vainqueur de cette lutte à coups de dents, et reçut aussi de terribles morsures. Du reste, toutes ces attaques rimées, tous ces quatrains malicieux semblent actuellement bien petits et bien futiles. Les esprits sérieux trouvent plutôt les titres véritables de Lebrun dans quelques-unes de ses odes, toujours pesantes et guindées, mais sillonnées parfois de magnifiques éclairs. Plusieurs passages de la pièce sur le naufrage du *Vengeur*, certaines strophes des *Epoques de la nature*, sont réellement admirables. Ces fragments sont comparables aux plus belles pages de Malherbe, de J.-B. Rousseau, et même des lyriques anciens.

Chateaubriand, dans les notes manuscrites qu'il a laissées sur un exemplaire de son *Essai sur les révolutions*, trace ce curieux portrait de Lebrun : « Lebrun a toutes les qualités du lyrique; ses yeux sont âpres, ses tempes chauves, sa taille élevée, et quand il récite son *Exegi monumentum*, on dirait qu'il se croit aux jeux Olympiques. Lebrun ne s'endort jamais qu'il n'ait composé quelques vers, et c'est toujours dans son lit, entre trois et quatre heures du matin, que l'esprit divin le visite. Quand j'allais le voir le matin, je le trouvais entre trois ou quatre pots sales, avec une vieille servante qui faisait son ménage. « Mon ami, me disait-il, ah! j'ai fait » cette nuit quelque chose! Oh! si vous l'entendiez! » et il se mettait à *tonner* sa strophe, tandis que son perruquier, qui enrageait, lui disait : « Monsieur tournez donc la tête, » et avec ses deux mains il inclinait la tête de Lebrun, qui oubliait bientôt le perruquier et recommençait à gesticuler et à déclamer. »

Lebrun ne put réaliser le projet, formé par lui, de publier une édition complète et épurée de ses œuvres, qu'il avait livrées feuillet par feuillet et au jour le jour. Le spirituel et savant Ginguené exécuta les intentions de Lebrun et donna, en 1811, 4 volumes in-8°, où toutes les productions de l'écrivain sont classées avec un soin et un goût dignes d'éloge. Elles sont ainsi divisées : six livres d'odes; quatre livres d'élégies, laborieuse et lourde imitation de Tibulle et de Properce; deux livres d'épîtres; des traductions, notamment celle du début de l'*Iliade;* six livres d'épigrammes et de poésies diverses; correspondance et mélanges en prose. Ginguené a supprimé certaines pièces, « en raison des circonstances et de quelques considérations; » parmi celles qu'il a ainsi supprimées il faut mentionner les *Odes révolutionnaires*.

Les *Œuvres choisies* de Lebrun ont été publiées à Paris (1821-1828, 2 vol. in-18). Ce poëte avait, en outre, fourni des notes pour l'édition des *Œuvres poétiques* de Boileau (1808, in-8°), et des *Œuvres choisies* de J.-B. Rousseau (1808, in-8°).

LEBRUN (Charles-François), consul de la République française, membre de l'Institut, architrésorier de l'Empire, duc DE PLAISANCE et littérateur français, né à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) en 1739, mort à Saint-Mesme, près de Dourdan (Seine-et-Oise), le 16 juin 1824. Il vint terminer ses études à Paris, au collége des Grassins, où il étudia les langues modernes avec autant d'ardeur que les idiomes anciens. Avant de se décider sur le choix d'une carrière, Lebrun voulut visiter l'Angleterre et la Hollande, pour étudier les mœurs et la constitution de ces deux pays. De retour à Paris, il suivit les cours de droit du professeur Lorry, puis, sur la recommandation de ce dernier, il entra chez Maupeou, premier président du parlement, pour diriger les études de jurisprudence de son fils, déjà président à mortier. Bientôt les rapports les plus intimes s'établirent entre Lebrun et la famille Maupeou. Nommé secrétaire du président du parlement, puis censeur royal, puis enfin (Maupeou étant devenu chancelier en 1768) payeur de rentes et inspecteur des domaines de la couronne, Lebrun devint, de fait, le directeur de la chancellerie, et son influence était tellement connue, que Louis XV disait : « Que ferait Maupeou sans Lebrun? » A la chute de son protecteur, en 1774, Lebrun fut enveloppé dans la disgrâce et congédié; mais il avait acquis l'estime de Malesherbes, qui lui dit, en entrant au ministère; « Monsieur Lebrun, on n'a rien à vous reprocher; vous n'avez fait que votre devoir. » Jusqu'en 1789, Lebrun s'isola dans sa terre de Dourdan, s'adonnant exclusivement à la littérature, et publia ses traductions de la *Jérusalem délivrée* et de l'*Iliade*. Quand arriva la Révolution, il fit paraître la *Voix du citoyen*, brochure pleine de sagesse et de précieux conseils, qui, suivant l'avis de Lebrun lui-même, « pâlit » devant le fameux écrit de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers?* Envoyé aux états généraux par le bailliage de Dourdan, il ne prit guère la parole, dans les discussions générales, que sur les finances, fut le rapporteur et le rédacteur de presque toutes les lois financières, et s'opposa à la création du papier-monnaie et au maintien des loteries. Au début des séances des états généraux, Lebrun avait demandé l'établissement de deux Chambres, proposition conforme au système anglais, mais qui fut repoussée par l'assemblée.

Nommé président du directoire du département de Seine-et-Oise, après la dissolution de la Constituante, il sut prévenir et comprimer les désordres par des mesures à la fois prudentes et rigoureuses. Après le 10 août, il se retira à Dourdan. Arrêté et emprisonné à Versailles en 1793, il recouvra la liberté sous surveillance, puis fut incarcéré de nouveau le 28 messidor an II, et vit s'ouvrir les portes de sa prison après le 9 thermidor. En octobre 1795, il fut nommé député au conseil des Anciens; réélu en 1799, il acquit rapidement une assez grande influence sur cette assemblée; on le vit parler avec énergie en faveur des parents des émigrés, combattre les emprunts forcés et rédiger presque tous les rapports sur les lois d'économie publique. Après le 18 brumaire, Lebrun, qui était resté complétement étranger à ce coup d'Etat, fut nommé troisième consul. Il hésita, mais Bonaparte insista et lui dit, en lui serrant la main : « Acceptez, vous serez content. » Lebrun accepte, et il est chargé de l'organisation financière. Quand Bonaparte se fit nommer empereur, l'ex-troisième consul devint architrésorier de l'Empire, prince, duc de Plaisance, bien qu'il se fût opposé avec fermété à la création d'une nouvelle noblesse. En 1805, pendant que Napoléon était à Milan, une députation de Génois vint demander la réunion de cette république à l'Empire français. Pour opérer cette annexion, Napoléon choisit le duc de Plaisance, qui sut, pendant son administration, gagner à la France l'estime et l'affection des Génois. A la suite de l'abolition du tribunat, dernière ombre de liberté que Lebrun tenait à maintenir, il s'écarta peu à peu des affaires et pensait terminer paisiblement sa vie, quand, en 1810, à la suite de l'abdication du roi Louis, il reçut une mission extraordinaire en Hollande. Lebrun avait soixante et onze ans, il lui fallait quitter inopinément ses habitudes de famille, son repos; le désir d'être utile à un peuple qu'il estimait le fit passer par-dessus ces considérations personnelles, et il partit avec le titre et les pouvoirs de lieutenant général de l'empereur. Après quinze mois d'un travail acharné, il demanda à rentrer en France, mais Napoléon le maintint malgré lui à son poste. Toutefois, après le désastre de Leipzig, une violente insurrection contre les Français ayant éclaté à Amsterdam, Lebrun revint dans sa patrie. En 1814, le duc de Plaisance s'abstint de prendre part à la délibération du sénat tendant à la déchéance; mais, après l'abdication, il acquiesça au rétablissement des Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il accepta la place de grand maître de l'Université. A la seconde Restauration, on raya Lebrun de la liste des pairs, sur laquelle il fut rétabli en 1819. Cinq ans après, Lebrun expirait à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Lebrun est un des hommes de la Révolution dont l'élévation fut le plus surprenante, car elle ne fut l'œuvre ni de l'ambition ni de l'intrigue. Comblé des faveurs du despote impérial, il sut toujours garder son indépendance et son franc parler. C'était l'homme de la modération. Au conseil, il exprimait ses idées avec loyauté et noblesse, mais quand une mesure contraire à son opinion était arrêtée, il croyait de son devoir d'en subir les conséquences. Il se signala par sa constante préoccupation de tempérer la rigueur des ordres impériaux par son inépuisable charité. En lui, le littérateur fin et délicat, l'homme du monde distingué et discret se firent toujours sentir sous l'homme politique.

On lui doit des traductions en prose de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse (Paris, 1774), de l'*Iliade*, d'Homère (1776); la *Voix du citoyen* (1789); *Lettres sur les finances* (*Moniteur* de 1791, n° 46); enfin une traduction de l'*Odyssée*, d'Homère (1809).

LEBRUN (Anne-Charles), duc DE PLAISANCE, général, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort en 1859. Entré dans l'armée comme sous-lieutenant du 5e régiment de dragons, il devint peu après aide de camp du premier consul. C'est lui qui, à Marengo, reçut dans ses bras Desaix, frappé à mort. Successivement capitaine et chef d'escadron en 1801, colonel de hussards en 1804, il fut chargé d'apporter à Paris la nouvelle de la victoire d'Austerlitz. A Iéna, il se fit remarquer par son intrépidité. Nommé général de brigade, inspecteur général de cavalerie et aide de camp de Napoléon en 1807, il se distingua aux journées d'Eylau et de Wagram. A la fin de 1809, il organisa la défense d'Anvers. Général de division en 1812, il fut appelé, en 1813, au commandement des 1re et 3e divisions de réserve de la grande armée et nommé gouverneur d'Anvers. En 1814, il était remplacé dans ce poste par Carnot et reprenait ses fonctions d'aide de camp auprès de Napoléon. Après la première abdication (1814), Louis XVIII nomma Lebrun commissaire du roi dans la 14e division militaire, et le 14 juillet premier inspecteur général des hussards. Pendant les Cent-Jours, il devint commandant du 3e corps d'observation et député pour le département de Seine-et-Marne. Il fut investi, à la mort de son père, en 1824, des titres de duc et pair de France. En 1840, il entra dans la section de réserve de l'état-major général, reçut sa retraite en 1848, et devint, en 1852, sénateur et grand chancelier de la Légion d'honneur.

LEBRUN (Jean-Baptiste-Pierre), critique d'art et marchand de tableaux, né à Paris en 1648, mort en 1813. C'était un des plus fins connaisseurs en matière d'art de son temps. Il fit dans le commerce des tableaux, dont il avait réuni une belle collection, une brillante fortune, que sa passion pour le jeu et pour les femmes finit par engloutir. Au temps de sa splendeur, il connut Mlle Vigée, qui habitait la même maison que lui, lui prêta des tableaux de maître pour ses études, contribua ainsi à ses progrès artistiques et finit par la demander en mariage. Bien qu'il fût aimable et d'un extérieur agréable, la jeune artiste, qui se sentait peu de sympathie pour lui, accueillit froidement sa demande; mais, sur les instances de sa mère, charmée de voir sa fille épouser un homme riche, elle consentit à épouser Lebrun (1776). Cette union fut loin d'être heureuse. Les deux époux ne tardèrent pas à vivre chacun de son côté, Lebrun ne s'occupant que d'une chose : toucher tout l'argent que gagnait sa femme. Ses affaires étaient fort embarrassées, et ce supplément de revenu lui échut à point. Pendant la Révolution, Mme Lebrun ayant quitté la France, Lebrun resta à Paris, où il ne fut pas inquiété. En 1793, il envoya à la Convention une pétition pour demander que sa femme, alors en Italie, fût rayée de la liste des émigrés. Lorsque celle-ci revint à Paris, en 1802, Lebrun la reçut dans son hôtel de la rue du Gros-Chenet, et ils continuèrent à vivre sous le même toit, mais séparés et presque comme étrangers l'un à l'autre, sauf en ce qui touchait à la question d'argent. On doit à Lebrun des écrits qui prouvent l'étendue de ses connaissances en peinture. Nous citerons de lui : *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, etc.* (1776); *Galerie des peintres flamands, hollandais et allemands* (1792-1796, 3 vol. in-fol.), avec 201 planches gravées, ouvrage fort remarquable; *Réflexions sur le Muséum national* (1793); *Quelques idées sur l'agencement et la décoration du musée national* (1794); *Précis historique de la vie de la citoyenne Lebrun* (1794); *Essai sur les moyens d'encourager la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure* (1794), etc.

LEBRUN (Marie-Anne-Elisabeth VIGÉE, femme), remarquable portraitiste, épouse du précédent, née à Paris le 16 avril 1755, morte le 30 mars 1842. Son père était un peintre de talent, qu'elle a fait oublier, et elle apprit presque toute seule, dans son atelier, les premiers rudiments de l'art. A sept ans, raconte-t-elle dans ses *Souvenirs*, elle avait dessiné un homme à barbe, d'après lequel Vigée augura de son avenir. Doyen, Davesne, Briard et surtout J. Vernet lui donnèrent d'excellents conseils, et en peu de temps elle acquit les plus précieuses qualités; de longues études dans les galeries du Louvre lui révélèrent les secrets des maîtres : Rembrandt, Van Dick, Rubens et Greuze étaient surtout ceux qu'elle se proposait pour modèles. A vingt ans, elle était célèbre dans le monde des artistes, et ses portraits du *Comte Orloff*, de *Souvaloff*, de la *Comtesse de Brionne*, de la *Duchesse d'Orléans* la mirent à la mode dans le grand monde. D'Alembert fut chargé par l'Académie française de lui offrir ses entrées à toutes les séances, en récompense des portraits de *La Bruyère* et du *Cardinal Fleury*, qu'elle avait faits d'après des gravures (1775). L'année suivante, elle épousa Lebrun, moins par penchant que pour se soustraire à la domination de son beau-père; sa mère en effet s'était remariée. Elle regretta beaucoup ce mariage, qui n'eut même pas de lune de miel. « Ce n'est pas, dit-elle, que M. Lebrun fût un méchant homme; il était, au contraire, très-aimable; mais sa passion effrénée pour les femmes de mauvaises mœurs, jointe à la passion du jeu, a causé la ruine de sa fortune et de la mienne, dont il disposait entièrement, au point qu'en 1789, quand je quittai la France, je ne possédais pas pour ma part 20 fr. de revenu; il avait tout mangé. » Les deux époux habitèrent, rue de Cléry, l'hôtel Lubert, où demeurait aussi le comte de Pezay; mais ils ne vécurent pas ensemble. Mme Lebrun recevait chez elle la plus haute société.

Séduisante comme elle l'était, elle fut très-recherchée, par conséquent exposée à beaucoup de galanteries et à un plus grand nombre encore de médisances; on lui donna pour amants le ministre Calonne, le comte de Vaudreuil et beaucoup d'autres. On peut croire que, mariée seulement de nom, elle ne fut pas toujours insensible. Elle recevait en quelque sorte des hommages publics. A l'une des séances de l'Académie, à laquelle elle assistait, Laharpe lut son discours en vers sur les *Talents des femmes*. Quand il vint à ces vers :

Lebrun, de la beauté le peintre et le modèle,
Moderne Rosalba, mais plus brillante qu'elle,
Joint la voix de Favart au souris de Vénus.....

tout le public se leva et se tourna vers Mme Lebrun en l'appaudissant avec transport.

En 1779, elle fit le portrait de *Marie-Antoinette*. Depuis cette époque, elle peignit plus de vingt fois la reine dans toutes les poses et dans tous les costumes. Les plus remarquables tableaux de cette série sont celui où la reine est représentée en robe de mousseline blanche, coiffée d'un chapeau de paille, et celui où elle est entourée de ses enfants (1787). Elle fit aussi le portrait de *Monsieur* (depuis Louis XVIII). Tout en posant, Son Altesse chantait, de la voix la plus fausse, des ariettes presque indécentes. « Comment trouvez-vous que je chante? demanda tout d'un coup Monsieur. — Comme un prince, » répondit-elle spirituellement.

Dès 1783, Mme Lebrun avait été reçue de l'Académie, sur la demande de J. Vernet, et malgré l'opposition de quelques membres. Elle donna comme tableau de réception la *Paix qui ramène l'Abondance*, et sa vogue était telle à cette époque, qu'il lui fallait fournir chaque jour trois longues séances. Sa santé s'altéra; elle dut renoncer à aller dans le monde. Elle donna alors des soirées et des soupers artistiques, dont quelques-uns firent du bruit; on jouait la comédie derrière un paravent; Garat y venait chanter; Mme Lebrun elle-même était douée de la plus jolie voix et l'accompagnait dans les duos; Grétry se mettait au piano et jouait des morceaux inédits de ses opéras; Viotti, Jarnowich et le prince Henri de Prusse représentaient la musique instrumentale. Les appartements de la maîtresse du logis étaient si modestes que la moitié des invités s'asseyaient par terre; mais ces petites fêtes étaient du meilleur ton et l'on s'y pressait. Un jour, il prit fantaisie à Mme Lebrun de transformer le souper ordinaire qui les terminait en un souper chez Aspasie. Du calicot blanc fit de très-belles toges; le comte de Pezay apporta des coupes de Pompéi, le marquis de Cubières une lyre d'or; Lebrun Pindare, un des assidus, fut revêtu d'un manteau de pourpre et couronné de fleurs; quelques beautés célèbres, Mme Chalgrin, fille de Vernet, Mme et Mlles de Bonneuil, coiffées et costumées à la grecque, servirent le festin, qui se composait d'une volaille, de raisins, de figues, de miel et d'une bouteille de vin de Chypre, pendant que Lebrun récitait des odes d'Anacréon, en français, avec accompagnement de la lyre d'or; Ginguené, Chaudet, M. de Rivière, drapés dans leurs toges, étaient les convives. Deux retardataires, qui ne se doutaient de rien, le comte de Vaudreuil et le financier Boutin, restèrent immobiles de surprise quand on les introduisit dans cette Athènes improvisée. La fête fit du bruit; Louis XVI crut même devoir reprocher à Cubières d'y avoir assisté; on lui avait dit qu'elle avait coûté 20,000 fr., et, à cette époque, le peuple qui manquait souvent de pain murmurait des prodigalités de la cour et des grands seigneurs. En réalité, les dépenses n'avaient pas excédé un louis. A Vienne, les 20,000 fr. montèrent à 60,000 fr., et, à Saint-Pétersbourg, on loua beaucoup Mme Lebrun de ce souper antique, qui lui avait coûté 80,000 fr.

Mme Lebrun gagnait avec ses portraits des sommes assez rondes; elle n'en faisait pas à moins de 100 louis et recevait quelquefois jusqu'à 12,000 fr. Mais M. Lebrun, sous prétexte de faire fructifier cet argent dans son commerce, confisquait tout. Comme à cette époque il se faisait bâtir un bel hôtel rue du Gros-Chenet, on répandit le bruit que M. de Calonne n'était pas étranger à ces prodigalités; on dit aussi qu'il avait donné à Mme Lebrun la maison de campagne de Moulin-Joli, où elle passa une saison ou deux. La chanson grivoise qui célèbre la meunière du Moulin-Joli a été composée à cette occasion. Tous ces bruits n'étaient que des inventions de la malignité publique. L'artiste était généralement aimée, mais ses modèles, la reine, les princes, les grands seigneurs, faisaient rejaillir sur elle un peu de leur impopularité. Un de ses portraits de la reine, en robe de mousseline blanche, fut baptisé l'*Autrichienne en chemise;* un autre, qui n'était pas prêt à l'ouverture du Salon, et dont on se contenta d'abord de placer le cadre, pour lui assigner son rang, fut appelé le *Déficit*. Aux premières approches de l'orage révolutionnaire, Mme Lebrun, dont tous les amis se trouvaient menacés, fut prise d'une sorte d'épouvante. Ayant réussi à cacher à son mari 100 louis qu'elle venait de recevoir pour le portrait du *Bailli de Crussol*, elle quitta précipitamment la France et se réfugia en Italie (1789).

Sa renommée la suivit à l'étranger. Partout accueillie avec distinction, à Rome, à Naples, à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, elle repandit partout ses gracieux chefs-d'œuvre, et eut, comme à Paris, un salon à la mode. Elle peignit à Rome les *Princesses Adélaïde* et *Victoire*, le peintre *Robert*, *Miss Pitt*, en Hébé (maintenant à Londres), un de ses plus beaux ouvrages; à Naples, *Paisiello composant*, et la fameuse *Lady Hamilton*, qu'elle a représentée en bacchante, se roulant au bord de la mer : ce portrait est au Louvre, avec le sien, qu'elle a exécuté deux fois. Tous ces morceaux sont les meilleurs de son œuvre. En Autriche, en Prusse et en Russie, elle reçut des souverains qui la mandaient chez eux les plus hautes marques de faveur, et revint en France en 1802. Après un court séjour à Londres, où elle peignit les portraits du *Prince de Galles* et de *Lord Byron*, de retour à Paris, elle fut chargée par Bonaparte de faire celui de sa sœur, femme de Murat, mais un mot qui lui échappa sur les véritables et les fausses princesses ne la mit pas en bonne odeur à la cour du premier consul. Mme Lebrun alla voyager en Suisse, et, retenue à Coppet, fit le beau portrait de *Mme de Staël*. A la Restauration, Louis XVIII lui rendit la faveur dont elle avait joui sous l'ancienne monarchie, et un de ses portraits de Marie-Antoinette, jadis exposé en 1786, puis relégué dans les greniers de Versailles, fut réexposé en 1817 et obtint un des grand succès du Salon.

Veuve depuis 1813, elle perdit, en 1818, sa fille unique, mariée à un Russe, secrétaire du comte Czernitcheff. Elle s'éteignit presque octogénaire, ayant conservé jusqu'à sa dernière heure toute sa sensibilité et ses rares facultés intellectuelles. Elle peignait le portrait de sa nièce, Mme de Rivière, lorsque la mort la surprit. Mme Lebrun a laissé, sous le titre de *Souvenirs* (1835, 3 vol. in-8°), des mémoires fort intéressants.

Lebrun (Mme) et sa fille, portraits, au Louvre. Deux fois Mme Lebrun s'est peinte tenant dans ses bras sa jeune fille, et ces deux tableaux, qu'un heureux hasard a réunis au musée du Louvre, sont des chefs-d'œuvre de grâce, de délicatesse, de ravissantes images de la tendresse maternelle. Dans l'une de ces toiles, qui fut exécutée pour M. d'Angiviller, l'artiste s'est représentée vêtue d'une robe de mousseline blanche, avec une écharpe rouge nouée à la ceinture et un manteau vert qui couvre la jambe droite. Les épaules sont nues; les cheveux bruns sont retenus par une bandelette rouge. La jeune fille, en robe bleue, entoure de ses bras le cou de sa mère. L'autre peinture nous montre Mme Lebrun assise sur un canapé de damas vert et tenant sa fille sur ses genoux; la mère a une jupe de satin jaune et un corsage violet; une écharpe de mousseline blanche est enroulée autour de sa chevelure; la jeune fille porte une robe blanche. Ce dernier tableau fut exposé au Salon de 1787, et légué au musée du Louvre par l'auteur, en 1842.

La célèbre collection iconographique du musée de Florence possède un portrait de Mme Lebrun. Elle est vêtue d'une robe noire avec une large ceinture rouge et une collerette ouverte, et est coiffée d'un léger turban blanc. Elle est à son chevalet, occupée à peindre; elle s'arrête un instant pour tourner vers nous son visage frais et gracieux, et sourit de manière à nous montrer ses jolies petites dents. Ce portrait a été gravé par P. Audouin.

LEBRUN (Pierre), magistrat et poëte français, né en 1761, mort en 1810. Destiné de bonne heure à la carrière de la magistrature, il occupait une place de conseiller à la cour des aides de Montpellier. Cette charge ayant été supprimée en 1791, il vint se fixer à Paris, où il fut nommé juge à la cour d'appel. C'est lui qui, dans la traduction versifiée d'Horace, publiée par le comte Daru, son beau-frère, a fourni la version de l'*Art poétique*. On lui doit, en outre, une *Traduction de Salluste* (Paris, 1809, 2 vol. in-12), le *Journal des causes célèbres*, et enfin il a collaboré au *Journal du barreau*.

LEBRUN (Pierre-Henri-Hélène-Marie), dit **Tondu**, homme d'Etat et publiciste français, né à Noyon en 1763, mort à Paris en 1793. Successivement abbé (d'où son surnom de Tondu), soldat, compositeur d'imprimerie, il était, à Liége, rédacteur du *Journal général de l'Europe*, quand il vint à Paris, en 1791, à la tête d'une députation de patriotes liégois. Dumouriez et Brissot s'intéressèrent à lui, le firent entrer dans les bureaux des affaires étrangères, et, après le 10 août 1792, le parti girondin le porta au ministère de ce département. Les hommes s'usaient vite à cette époque. Le 2 juin 1793, la Convention le faisait arrêter comme contre-révolutionnaire; il parvient à s'évader le 9. On découvre sa retraite en décembre. Trois jours après, il était jugé, condamné à mort et exécuté. Mme Roland a jugé ainsi Lebrun-Tondu : « Il passait pour un esprit sage parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme parce qu'il était assez bon commis; mais il n'avait ni activité, ni esprit, ni caractère. »

LEBRUN (Louis-Sébastien), compositeur français, né à Paris en 1764, mort dans la même ville en 1829. Il débuta, dès l'âge de sept ans, en qualité d'enfant de chœur à la maîtrise de Notre-Dame, puis, en 1783, fut nommé maître de chapelle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelque temps après, les instances de ses amis, qui fondaient de grandes espérances sur sa voix de ténor, le déterminèrent à entrer à l'Opéra. Il débuta, en 1787, dans *Œdipe à Colonne*, et, pendant les quatre ans qu'il resta attaché à cette scène, ne put s'élever au-dessus du médiocre. Nommé, en 1803, maître de chant à ce théâtre, admis, en 1807, en qualité de ténor, à la chapelle de l'empereur Napoléon Ier, puis, trois ans après, chef de chant à cette même chapelle, Lebrun n'a pas plus brillé comme chanteur que comme professeur, ni même comme compositeur. Un seul ouvrage a survécu à l'indifférence générale qui accueillit ses quatorze partitions : c'est l'opéra intitulé le *Rossignol* (1816), qui a dû tout son succès à l'air de soprano dialogué avec la flûte, espèce de thème dont les variations sont abandonnées aux caprices de la cantatrice et du flûtiste. Pendant son séjour à l'Opéra, Mme Damoreau a fait reprendre quelquefois cette puérilité musicale, pour faire briller sa prestigieuse vocalisation. En 1851, on vit encore cette composition vieillotte apparaître timidement sur les planches de notre première scène lyrique, pour l'exhibition des roulades pointues de Mme Laborde. Depuis ce temps, heureusement, on n'a plus entendu parler du *Rossignol*, qui cette fois est bien mort, nous l'espérons du moins.

LEBRUN (Louis), architecte français, né à Douai en 1770, mort en 1840. Il montra dès son enfance de grandes dispositions pour les mathématiques et pour le dessin, et entra à l'Ecole polytechnique lors de sa fondation en 1794. A sa sortie, il fit, avec le capitaine Baudin, un voyage aux terres australes, puis revint à Paris exercer la profession d'architecte. Pénétré de la nécessité de réformer l'enseignement de l'architecture, il publia de nombreux mémoires, dans lesquels il en appelait aux savants, aux ingénieurs, aux géomètres, au roi lui-même, de ce qu'il appelait la routine de l'école. Toutes ses réclamations furent vaines, et il mourut dans l'obscurité. Nous citerons de lui : *Formation géométrique des quatre ordres d'architecture grecque* (1816); *Mémoire contre l'enseignement professé dans l'Ecole royale d'architecture* (1817); *Appel aux savants, etc., dans l'examen des principes retrouvés de l'architecture* (1820); *Mémoire au roi sur les routines qui existent dans l'enseignement des écoles d'architecture*, etc.

LEBRUN (Pierre-Antoine), poëte français, membre de l'Académie française, sénateur sous le second Empire, né à Paris le 29 novembre 1785, mort à Paris en 1873. Il se fit remarquer par une précoce vocation poétique, et, avant d'être un écolier, il ébauchait déjà une tragédie de *Coriolan*. Ces premiers essais d'une muse si jeune, communiqués à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur sous le Directoire, valurent à Lebrun son admission gratuite au prytanée (Louis-le-Grand), le premier des anciens grands colléges de Paris rouverts à la jeunesse. En 1797, il commença ses études classiques, qu'il poursuivit avec succès, sans cesser toutefois de faire des vers, dont quelques-uns furent même publiés dans un recueil de pièces composées par les élèves. Du prytanée de la rue Saint-Jacques, le jeune poëte passa bientôt à celui qu'on venait de fonder à Saint-Cyr. En 1805, une *Ode à la grande armée*, qu'il composa à l'occasion de la capitulation d'Ulm, lui valut une faveur inespérée. Napoléon, qui lut cette pièce de vers à Schœnbrunn, dans le *Moniteur*, ne douta pas qu'elle ne fût de Lebrun-Pindare, et ordonna de faire à l'auteur une pension de 6,000 livres; il la réduisit à 1,200 livres quand il eut été détrompé. C'était encore un joli denier pour le saint-cyrien. La première strophe, qui est l'ode à elle seule, fut l'objet des plus vifs éloges :

Suspends ici ton vol. D'où viens tu, Renommée?
Qu'annoncent tes cent voix à l'Europe alarmée?
— Guerre! — Et quels ennemis veulent être vaincus?
— Allemands, Suédois, Russes lèvent la lance;
Ils menaçent la France!
— Reprends ton vol, déesse, et dis qu'ils ne sont plus.

C'est bien de la poésie genre Empire. Pour conserver aux lettres un jeune talent qui débutait si bien, on fit entrer Pierre Lebrun dans les droits réunis; il fut nommé receveur principal au Havre. Ses premières œuvres théâtrales furent des imitations de l'antiquité : *Pallas*, pastorale dramatique (1806); *Ulysse* (Théâtre-Français, 1814), joué peu de jours avant l'entrée de Louis XVIII à Paris; cette pièce n'eut que quelques représentations. P. Lebrun perdit en même temps sa place et se consacra tout entier aux lettres. En 1817, il remporta un prix académique par une *Epître sur le bonheur de l'étude*, sujet proposé, pour lequel concourut aussi Victor Hugo, âgé seulement de quinze ans. En 1820, il obtint son plus grand succès avec sa tragédie de *Marie Stuart*, et, pour satisfaire un projet longtemps caressé, partit pour la Grèce le lendemain même de la première représentation. A son retour, en 1821, une *Ode sur la mort de Napoléon* lui valut le retrait de sa pension de 1,200 fr., qui lui avait été conservée jusqu'alors.

Après une excursion en Ecosse, où il se lia avec Walter Scott, P. Lebrun publia son *Voyage en Grèce* (1827), suite de tableaux et de fragments épiques, de réflexions et de paysages, qui est resté son meilleur titre littéraire. Un peu auparavant, il avait fait jouer le *Cid d'Andalousie* (1825). L'Académie française le reçut, en 1828, au nombre de ses membres, en remplacement de François de Neufchâteau, le protecteur de son enfance. Appelé, en 1831, à la direction de l'Imprimerie royale, il fut nommé maître des requêtes en 1832, conseiller d'Etat en 1838, pair de France en 1839. Remplacé comme directeur de l'Imprimerie nationale par le gouvernement provisoire, il fut l'objet d'une protestation flatteuse : ses ouvriers vinrent en corps solliciter son maintien. P. Lebrun n'accepta pas et rentra dans la vie privée; il eut le tort d'en sortir après le 2 décembre et d'accepter une place au sénat. Ses œuvres complètes ont été réunies en 1844 (2 vol. in-8°); il faut y joindre son discours de réception à l'Académie française, et un grand nombre d'autres discours prononcés, soit à l'Académie, soit à la Chambre des pairs.

Comme poëte, P. Lebrun appartient à la vieille école. Dans ses odes, il en est resté aux transports et au beau désordre; dans ses tragédies, il ne se sert que du matériel usé des vieux maîtres. Ses poésies dites fugitives sont les meilleures; on y trouve plus de naturel. Son *Voyage en Grèce* a conservé également quelque valeur littéraire, grâce à ce qu'on y rencontre des pensées intimes et personnelles au poëte.

LEBRUN (Isidore-Frédéric-Thomas), littérateur français, né à Caen en 1786. Dès l'âge de quatorze ans, il avait composé deux tragédies en prose. Entré en 1808 dans l'Université, il occupait, en 1816, une chaire de belles-lettres lorsqu'il donna sa démission en voyant l'enseignement prêt à passer entre les mains des corporations religieuses. On a de lui, entre autres écrits : *De l'Université* (1814, in-8°); *Haro sur Bonaparte* (1815, in-8°); *Du sacrilége et des jésuites* (1825, in-8°); la *Bonne ville* ou le *Maire et le jésuite* (1826, 2 vol. in-12); *Tableau statistique et politique des deux Canada* (1833, in-8°), etc. M. Lebrun a collaboré à l'*Encyclopédie des gens du monde*, au *Dictionnaire de la conversation*, au *Dictionnaire des anonymes*, etc.

LEBRUN (Charles-Auguste), acteur et auteur dramatique allemand, né à Halberstadt en 1792, mort en 1842. Destiné d'abord à la carrière du commerce, il y renonça pour celle du théâtre, et acquit bientôt la réputation d'un acteur distingué. Après avoir joué dans diverses villes, il dirigea, de concert avec L. Schmidt, le théâtre de Hambourg de 1827 à 1837. Il vécut ensuite à Hambourg, et ne reparut sur la scène que pendant les excursions qu'il faisait dans différentes villes de l'Allemagne. Comme acteur, Lebrun excellait surtout dans les rôles comiques; comme écrivain, il remania pour le théâtre plusieurs pièces étrangères, et composa quelques drames qui ne sont pas sans valeur, quoique la versification en soit généralement faible et l'intrigue peu serrée. Nous citerons, comme les plus applaudis : le *Numéro* 777 et les *Trois jumeaux*. De 1816 à 1833, il avait publié plusieurs recueils de ses pièces de théâtre. — Sa femme, Caroline Steiger, née à Hambourg en 1800, s'est également fait connaître comme actrice de talent.

LEBRUN (Pauline Guyot, connue sous le pseudonyme de Camille), femme auteur, née à Paris en 1805. A vingt-cinq ans, elle se trouva seule avec sa mère, qui venait de perdre tout ce qu'elle possédait, et dut alors utiliser la brillante éducation qu'elle avait reçue. Elle donna d'abord des leçons de piano et de chant, puis enseigna le français, l'anglais et l'italien, et finit par s'adonner complétement à des travaux littéraires. Après s'être essayée sous le couvert de l'anonyme, Mlle Pauline Guyot adopta le pseudonyme de **Camille Lebrun**, tout en donnant également diverses productions sous les noms de **Fabien de Saint-Léger** et de **Laure Dartigue**. Mlle Camille Lebrun a considérablement écrit. Elle a publié un grand nombre d'articles littéraires, historiques, critiques, biographiques, des nouvelles, des morceaux traduits de l'anglais et de l'italien, etc., dans la *Revue britannique*, la *Revue contemporaine*, la *Libre conscience*, le *Musée des familles*, la *Gazette du village*, le *Journal des femmes*, le *Foyer domestique*, le *Journal des enfants*, le *Courrier des familles*, le *Journal des jeunes personnes*, l'*Ami de la jeunesse*, le *Magasin des demoiselles*, la *Biographie générale*, de Didot, etc. On lui doit, en outre : *Une amitié de femme* (1843), roman; *Histoire d'un mobilier* (1844), scènes de mœurs; le *Dauphiné, ouvrage descriptif et historique* (1848); le *Miroir de la France* (1849-1854, 2 vol. in-8°); de nombreux ouvrages pour les enfants : le *Bracelet* (1842); *Julien Morel;* les *Vacances à Fontainebleau;* *Amitié et dévouement* (1845); *Madeleine; Petites histoires vraies;* la *Famille Raimond;* le *Royaume des nains;* la *Famille Aubry; Contes moraux;* les *Récréations*; *Une noble famille;* la *Marchande de fraises;* la *Veillée chez ma tante*, etc. Enfin, Mme Camille Lebrun a publié un grand nombre de nouvelles dans divers journaux et recueils littéraires, et donné des traductions d'ouvrages italiens et anglais, notamment : l'*Autriche en Italie*, par Bianchi Giovanni (2 vol. in-8°); l'*Improvisatrice*, par Andersen (2 vol.); les *Mémoires* de sir Hudson Lowe, etc.

LEBRUN DE CHARMETTES (Philippe-Alexandre), historien, administrateur et littérateur fr., né à Bordeaux en 1785, mort après 1879. Fils d'un receveur général guillotiné en 1793, Lebrun vint achever son instruction à Paris, puis se rendit à l'île de France, où il servit pendant quelque temps dans les canonniers de la garde nationale chargée de défendre l'île contre les Anglais. De retour en France, il se livra à sa passion pour la poésie, et collabora à l'*Abeille littéraire*. Attaché au conseil d'Etat en 1810, il quitta sa place et ne rentra dans l'administration qu'au retour des Bourbons. Sous-préfet de Saint-Calais en 1815, préfet de la Haute-Saône en 1830, il donna sa démission lors de la révolution de Juillet. Il a laissé une *Histoire de Jeanne Darc tirée de ses propres déclarations* (Paris, 1817, 4 vol. in-8°); une *Orléanide*, poëme national en vingt-huit chants (Paris, 1819, 2 vol. in-8°); *Muséum littéraire* ou *Extraits de littérature et de morale* (Paris, 1822, 2 vol.); *Monuments historiques*, et enfin divers articles dans plusieurs journaux, notamment dans l'*Abeille*, journal d'Eure-et-Loir, dans la *Gazette de Franche-Comté*, dans la *Gazette de France*, etc.

LEBRUN-DESMARETTES (Jean-Baptiste), théologien français, né vers 1651, mort en 1731. Son père était libraire à Rouen, et fut condamné aux galères pour avoir publié des livres de Port-Royal. Lebrun-Desmarettes, élevé dans cette maison, fut à sa sortie incarcéré à la Bastille, dont il ne sortit qu'au bout de cinq ans; encore lui fallut-il signer le formulaire; mais il se rétracta en 1717. Retiré à Orléans, après avoir tenu une espèce de pension pendant quelque temps, il y mourut à l'âge de quatre-vingts ans. On lui doit : *Vie de saint Paulin, évêque de Nole* (1686, in-8°); *Voyages liturgiques de France* (1718, in-8°); *Concordantia librorum Regum et Paralipomenon* (1682, in-4°); une édition latine des *Œuvres de saint Paulin* (1685, 2 vol. in-4°); édition latine des *Œuvres de saint Prosper* (1711, in-fol.); édition des *Offices ecclésiastiques de Jean, évêque d'Avranches* (1679, in-8°).

LEBRUN DE GRANVILLE (Jean-Etienne Ecouchard-), littérateur, frère de Lebrun-Pindare, né à Paris en 1738, mort en 1765. C'était un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition et qui écrivait avec une grande facilité. Il fut enlevé aux lettres à vingt-sept ans, après avoir publié : la *Wasprie* ou l'*Ane Wasp* (Paris, 1761), satire contre Fréron; l'*Ane littéraire* ou les *Aneries de maître Aliboron* (Paris, 1761); la *Renommée littéraire* (Paris, 1762-1763, 2 vol.), recueil périodique; *Epître sur les progrès et la décadence de la poésie* (1762), etc. Les deux premiers de ces ouvrages ont peut-être été composés par Lebrun-Pindare lui-même.

LEBRUN-TOSSA (Jean-Antoine), littérateur français, né à Pierrelatte (Drôme) en 1760, mort en 1837. Il se rendit à Paris en 1785, pour y faire de la littérature, et débuta par fonder un journal de modes. Ce fut avec enthousiasme que Lebrun adopta les principes de la Révolution. Après la prise de la Bastille, il publia une facétie en vers, intitulée : le *Père éternel démocrate*, qui témoigne de son ardeur patriotique; puis il écrivit, pour divers théâtres, beaucoup de pièces de circonstance depuis longtemps tombées dans l'oubli. Lors de la création du ministère de la police, il y fut placé en qualité de sous-chef (1796); il quitta ce poste en l'an IX et publia alors, sous le nom de **Lebrun de Grenoble**, un intéressant ouvrage intitulé : *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale* (1800, in-8°). En l'an XII, il entra dans l'administration des droits réunis, sous la direction de Français de Nantes, devint chef de bureau, et fut mis à la retraite pour avoir publié, en 1815, une brochure républicaine. Lebrun-Tossa était un homme d'esprit, à qui l'on doit de nombreux ouvrages, notamment : le *Père éternel démocrate*, ou le *Vainqueur de la Bastille en paradis, malgré saint Pierre*, facétie en vers, dont nous avons déjà parlé, très-rare; *Arabelle et Vascos*, drame lyrique en trois actes (Paris, 1794, in-4°); le *Cabaleur*, comédie en un acte (1794, in-8°); la *Folie de Georges*, comédie en trois actes et en prose (Paris, an II, in-8°); le *Savoir-faire*, opéra en deux actes et en prose (Paris, 1795, in-8°); le *Mont Alphea*, opéra en trois actes (Paris, 1796, in-8°); *Alexandrine de Bauny* (Paris, 1797, in-8°); l'*Antiprêtre*, par Lebrun, de Grenoble (Paris, an VI, in-8°); l'*Honnête aventurier*, comédie en un acte et en vers (Paris, an VI, in-8°); la *Jolie parfumeuse*, vaudeville en un acte (1801, in-8°); *Mes révélations sur M. Etienne, les Deux gendres et Conaxa* (Paris, 1812, in-8°), écrit dans lequel il accuse Etienne de plagiat; *Supplément en réponse à MM. Etienne et Hoffmann* (Paris, in-8°); l'*Evangile et le budget* ou les *Réductions faciles*, par M. Talon-Brusse (Paris, 1817, in-8°); *Voltaire jugé par les faits* (Paris, 1817, in-8°); les *Consciences littéraires d'à présent* (Paris, 1818, in-8°); *Plus de charte octroyée! plus de noblesse héréditaire!* par l'Aveugle du Marais (qui n'y voit que trop clair) (Paris, 1830, in-8°). Lebrun a, en outre, publié de nombreuses pièces de vers dans l'*Almanach des Muses*.

LÉBUDA et ACLIMIA, sœurs jumelles de Caïn et d'Abel, d'après les traditions musulmanes. Les musulmans affirment que Cabil (Caïn) et Habil (Abel) eurent chacun une sœur jumelle : ils donnent à celle d'Abel le nom de Lébuda, et à celle de Caïn le nom d'Aclimia. Les chrétiens de Syrie partagent ce sentiment, d'après Ebn-Patrikh; seulement, ils appellent Aclimia Azrun et Lébuda Ovain. Aclimia était bien plus belle que Lébuda, disent les musulmans; aussi Caïn voulut-il l'épouser. Mais Adam avait résolu qu'elle serait la femme d'Abel, ce qui poussa Caïn à tuer Abel, et il le tua non loin des murs de diamant qui enfermaient le paradis terrestre, dans la campagne même de la glorieuse Dimesk-Echcham (Damas).

LEBUS, bourg de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 9 kilom. N. de Francfort, sur la rive gauche de l'Oder; 2,067 hab.

LEBYD (Abou-Okil-Lebid ben Rabiat), célèbre poëte arabe, né vers l'an 575, mort l'an 42 de l'hégire (662 de J.-C.). Il était fils de Rebyah ou Rabiat, de la tribu d'Emir ibn-Sassaa, que sa libéralité avait fait surnommer le *Rabiat des indigents*. Il avait quarante-cinq ans environ et sa réputation, comme poëte, était établie depuis longtemps, lorsque

Mahomet commença à publier sa loi. Lebyd se montra d'abord hostile au mahométisme; mais le prophète ayant guéri l'oncle du rimeur, par la vertu d'un crachat mêlé à une motte de terre, celui-ci se convertit à l'islamisme et ne composa plus, dit-on, d'autres vers que le chant par lequel il remerciait Dieu de son retour à la vérité. Lebyd avait hérité de l'esprit charitable de son père et se rendait matin et soir à la mosquée pour distribuer des aliments à ceux qui étaient dans le besoin. Il mourut en recommandant à ses filles de ne porter son deuil qu'une année. « Celui qui a pleuré un an entier, disait-il, ne mérite plus aucun reproche. » On connaît de lui des *Satires*, une *Elégie* sur la mort d'Ardal, son frère, et une *Moallacat* célèbre, traduite par M. Sylvestre de Sacy. Sous ce nom de moallacat ou moallacah (suspendus), on comprenait sept poëmes fameux, composés pour l'avénement de Mahomet, et suspendus à la coupole de la Caaba, temple de La Mecque. Mahomet professait une haute estime pour la personne et le talent de Lebyd. « La plus belle sentence qui soit sortie de la bouche d'un Arabe, disait-il, est celle que Lebyd prononça lorsqu'il dit : *Tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien!* »

LE CAMUS (Etienne), cardinal et théologien, né à Paris en 1632, mort à Grenoble en 1707. Issu d'une famille connue dans la magistrature et le barreau, il fut reçu docteur en Sorbonne à l'âge de dix-huit ans, et devint aumônier de Louis XIV encore mineur. A cette époque, il témoignait un vif penchant pour les plaisirs de toute nature; mais quand, en 1671, il fut nommé évêque de Grenoble, un changement merveilleux s'opéra dans sa conduite : le prêtre mondain donna l'exemple de la charité, de la modestie, de l'abstinence et de la piété, tout en se montrant d'une rare indulgence pour les péchés d'autrui. On lui attribue cette belle réponse à l'un des curés de son diocèse, qui se plaignait de ne pouvoir empêcher ses paroissiens de danser les dimanches et fêtes : « Eh, monsieur! laissez-leur au moins la liberté de secouer leur misère! » Quand, en 1686, Louis XIV demanda à Innocent XI le chapeau de cardinal pour M. de Harlay, archevêque de Paris, le pape envoya la pourpre à Le Camus. Louis XIV témoigna une vive irritation de cette préférence accordée à l'évêque de Grenoble aux dépens de son protégé, et manda Le Camus à Versailles pour lui faire des reproches. Mais le spirituel prélat désarma la colère du roi par un jeu de mots, et l'affaire n'eut point de suite. Le Camus avait fondé, à Grenoble et dans les environs, deux séminaires et plusieurs établissements de charité. On a de lui : *Recueil d'ordonnances synodales; Défense de la virginité de la Mère de Dieu, selon l'Ecriture et les Pères; Traité de l'Eucharistie*. Enfin, huit de ses *Lettres* ont été imprimées parmi celles du docteur Antoine Arnauld.

LE CAMUS (Jean), magistrat, frère du précédent, né à Paris en 1636, mort en 1710. D'abord conseiller à la cour des aides, il remplit ensuite pendant quarante ans, avec une grande austérité, les fonctions de lieutenant civil au Châtelet. Son principal ouvrage a pour titre : les *Actes de notoriété du Châtelet sur la jurisprudence et les usages qui s'y observent* (Paris, 1682).

LE CAMUS (Antoine), médecin et poëte français. V. CAMUS.

LE CAMUS DE MÉZIÈRES (Nicolas), architecte français. V. CAMUS.

LÉCANACTIS s. m. (lé-ka-na-ktiss — du gr. *lekanê*, bassin; *aktis*, rayon). Bot. Genre de lichens, de la tribu des graphidées, qui croissent sur les écorces des arbres, rarement sur les rochers.

LÉCANANTHE s. m. (lé-ka-nan-te — du gr. *lekanê*, bassin; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LÉCANE s. m. (lé-ka-ne — du gr. *lekanê*, bassin). Helminth. Genre de vers trématodes.

LÉCANIE s. f. (lé-ka-nî — du gr. *lekanion*, petit bassin). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des asiliques, dont l'espèce type vit au Brésil.

LÉCANION s. m. (lé-ka-ni-on — du gr. *lekanion*, petit bassin). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la tribu des cocciniens, formé aux dépens des kermès, et très-voisin des cochenilles.

LÉCANOCARPE s. m. (lé-ka-no-kar-pe — du gr. *lekanê*, bassin; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népaul.

LÉCANOCÉPHALE s. m. (lé-ka-no-sé-fa-le — du gr, *lekanê*, bassin; *kephalê*, tête). Helminth. Genre de vers nématoïdes, dont l'espèce type a été trouvée dans l'estomac d'un poisson du Brésil : *Les* LÉCANOCÉPHALES *sont des vers à corps cylindrique.* (Dujardin.)

LÉCANOMANCIE s. f. (lé-ka-no-man-sî — gr. *lekanomanteia;* de *lekanê*, bassin; *manteia*, divination). Ant. Sorte de divination qui se pratiquait en jetant, dans un bassin plein d'eau, des pierres précieuses et des métaux, et en observant le son produit par ces objets quand ils touchaient le fond.

LÉCANOPE s. m. (lé-ka-no-pe). Bot. Syn. de LÉCANOCARPE.

LÉCANOPTÉRIDE s. f. (lé-ka-no-pté-ri-de — du gr. *lekanê*, bassin; *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LÉCANORATE s. m. (lé-ka-no-ra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lécanorique avec un alcali.

LÉCANORE s. f. (lé-ka-no-re — du gr. *lekanê*, bassin). Bot. Syn. de PARMÉLIE et de LÉCANACTIS, genres de lichens.

LÉCANORÉ, ÉE adj. (lé-ka-no-ré — rad. *lécanore*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lécanore.

— s. f. pl. Tribu de lichens, ayant pour type le genre lécanore.

LÉCANORINE s. f. (lé-ka-no-ri-ne — rad. *lécanore*). Chim. Principe découvert dans plusieurs espèces de lécanores.

LÉCANORIQUE adj. m. (lé-ka-no-ri-ke — rad. *lékanore*). Chim. Se dit d'un acide découvert dans plusieurs espèces de lichens appartenant aux genres lécanore et variolaire.

— **Encycl.** L'acide *lécanorique* a été découvert par Schunck en 1842. Il existe dans plusieurs lichens des genres *lecanora* et *variolaria*.

— I. PRÉPARATION. On réduit les lichens en poudre fine, puis on les épuise par l'éther dans un appareil à déplacement. Par l'évaporation de l'éther, on obtient un résidu que l'on place dans un large entonnoir et qu'on lave à l'éther jusqu'à ce qu'il soit incolore. On l'épuise ensuite par l'eau et on le fait recristalliser dans l'alcool. MM. Rochleder et Heldt épuisent le lichen par un mélange d'alcool et d'ammoniaque, puis ajoutent à la liqueur le tiers de son volume d'eau et la neutralisent par de l'acide acétique. L'acide *lécanorique* se sépare alors en flocons gris qu'on dessèche à 100°, et qu'on purifie en faisant recristalliser cet acide dans une faible quantité d'alcool bouillant. Stenhouse préfère faire macérer le lichen avec un lait de chaux. Il précipite le liquide filtré par l'acide chlorhydrique, lave et dessèche le précipité gélatineux, et, lorsqu'il est presque sec, le fait digérer avec de l'alcool absolu, en prenant soin de ne pas porter le liquide à l'ébullition. Par le refroidissement, la liqueur spiritueuse dépose des cristaux d'acide *lécanorique*.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *lécanorique* cristallise en aiguilles cristallines, groupées en étoiles. Il est peu soluble dans l'eau et l'alcool froids; l'alcool bouillant le dissout modérément, l'éther et l'acide acétique le dissolvent aussi. D'après Schunck, une partie d'acide *lécanorique* exige, pour se dissoudre, 2,500 p. d'eau bouillante, 150 p. d'alcool de 80 centièmes à 15°; 5-15 p. d'alcool bouillant et 80 p. d'éther à 15°,5. Ses solutions rougissent le tournesol. L'acide cristallisé ne perd pas de son poids à 100°; à l'analyse, il donne :

$$C = 59,45 - 60,59;\ H = 4,40 - 5,00.$$

Stenhouse a déduit de ces nombres la formule $C^{16}H^{16}O^{7}$, que Gerhardt a corrigée. Ce dernier chimiste proposa la formule $C^{16}H^{14}O^{7}$ (qui exige : C = 60,37, H — 4,40). Cette dernière formule a l'avantage d'expliquer la transformation de l'acide *lécanorique* en acide orsellique. A la distillation sèche, l'acide *lécanorique* donne une huile visqueuse en même temps que de l'orcine. L'eau de chaux et l'eau de baryte le dissolvent facilement à la température ordinaire. Les acides le précipitent de ces solutions inaltéré et sous forme de gelée. Mais, si l'on fait bouillir la solution saturée, le lécanorate de baryum ou de calcium se transforme en orsellinate, qui est plus soluble. Prolonge-t-on plus avant l'ébullition, il se précipite du carbonate barytique ou calcique, et de l'orcine reste dissoute.

$$\underset{\text{Acide lécanorique.}}{C^{16}H^{14}O^{7}} + \underset{\text{Eau.}}{H^{2}O} = \underset{\text{Acide orsellinique.}}{2C^{8}H^{8}O^{4}} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{2CO^{2}} + \underset{\text{Orcine.}}{2C^{7}H^{8}O^{2}}$$

Une solution d'acide *lécanorique* acquiert, à l'air, une couleur pourpre due à la formation de l'orcéine. Le chlorure de chaux communique à cet acide une teinte rouge, qui passe rapidement au brun et au jaune. L'acide sulfurique bouillant le convertit en orcine; l'acide azotique bouillant l'oxyde avec formation d'acide oxalique; l'acide acétique bouillant le dissout avec facilité et le dépose inaltéré, par le refroidissement, sous la forme de petites aiguilles. Par l'ébullition avec l'alcool, il se convertit en orsellinate d'éthyle. On obtient le même produit lorsqu'on fait passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers une solution alcoolique d'acide *lécanorique* saturée à la température de l'ébullition.

Les solutions ammoniacales d'acide *lécanorique* sont précipitées en blanc par le sous-acétate de plomb et l'azotate d'argent; mais le précipité argentique est rapidement réduit. Les solutions alcooliques donnent, au bout d'un certain temps, un précipité vert-pomme sous l'influence des solutions alcooliques d'acétate de cuivre. Elles ne précipitent pas les solutions alcooliques de l'acétate neutre de plomb, du chlorure mercurique, du chlorure d'or et de l'azotate d'argent. Quelques gouttes de chlorure ferrique suffisent pour communiquer à cet acide une couleur pourpre.

— III. LÉCANORATES. Les lécanorates connus jusqu'à ce jour sont des sels monométalliques. Ils se décomposent à la longue, surtout lorsqu'on les chauffe, en donnant de l'acide orsellinique, puis de l'orcine. Le sel de baryum $(C^{16}H^{13}O^{7})^{2}\,Ba''$ peut être préparé par la dissolution de l'acide libre dans l'eau de baryte froide. On fait ensuite traverser le liquide par un courant de gaz carbonique, et l'on traite le précipité par l'alcool, qui dissout le lécanorate barytique et l'abandonne en petites aiguilles groupées en étoiles, par l'évaporation spontanée. D'après les analyses de Stenhouse, il renferme :

$$C = 49,27;\ H = 3,31;\ BaO = 19,49.$$

La formule exigerait :

$$C = 49,87;\ H = 3,37 \text{ et } BaO = 19,73.$$

Le sel calcique est un précipité gélatineux peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. On l'obtient par double décomposition, au moyen de l'acide *lécanorique* et du chlorure de calcium, tous deux en dissolution dans l'alcool. Le sel de plomb se précipite, d'après Rochleder et Heldt, lorsqu'on mélange des solutions alcooliques bouillantes d'acide *lécanorique* et d'acétate de plomb; mais il est bien probable que le précipité ainsi obtenu est surtout constitué par de l'orsellinate plombique. V. aussi ORSELLINIQUE (ACIDE), ORCÉINE et ORCINE.

LÉCANOTIDE s. f. (lé-ka-no-ti-de — du gr. *lekanê*, bassin; *ous*, *ôtos*, oreille). Genre de lichens, de la tribu des graphidées, croissant sur les écorces des arbres, rarement sur les rochers.

LECANU (Louis-René), médecin et chimiste, né à Paris en 1800. Reçu docteur en 1837, il fut pendant quelque temps chef des travaux chimiques au Collége de France, et il est devenu membre de l'Académie de médecine, professeur titulaire à l'Ecole de pharmacie et membre du conseil de salubrité. Ses travaux ont eu surtout pour but la solution de questions de chimie organique applicables à la médecine. Nous citerons, parmi ses écrits : *Recherches sur l'urine* (*Journal de pharmacie*, t. XXV); *Recherches sur le sang* (*Journal de pharmacie*, t. XXV); *Recherches sur les corps gras* (1834); *Du sang considéré sous le rapport de ses éléments constitutifs* (1837, in-4°); *Cours complet de pharmacie* (1847, 2 vol. in-8°); *De la falsification des farines* (1849); *Eléments de géologie* (1856); *Souvenirs de M. Thenard* (1857), etc. Il a publié, en outre, un grand nombre de mémoires, de notices, d'observations, de rapports et d'articles dans divers journaux scientifiques, particulièrement dans le *Journal de pharmacie*, dans le *Dictionnaire de médecine usuelle*, etc.

LACARLIER ou **LECARLIER D'ARDON** (Marie-Jean-François-Philibert), homme d'Etat français, mort en 1799. Il était, avant la Révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur, secrétaire du roi, maire de Laon, et, de plus, l'un des plus riches propriétaires de la Picardie. Elu, en 1789, député aux états généraux, par le tiers état du bailliage du Vermandois, il défendit vivement les intérêts de son ordre devant l'Assemblée, qui le nomma l'un de ses secrétaires en 1791, et il s'éleva, notamment, contre l'exportation du blé à l'étranger. Envoyé, en 1792, à l'Assemblée nationale, par le département de l'Aisne, il siégea sur les bancs de la gauche et vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. En 1797, le Directoire exécutif détacha Lecarlier en qualité de commissaire plénipotentiaire auprès de l'armée d'Helvétie, et il n'hésita pas à lever une contribution de 16 millions sur les patriciens de Berne, Fribourg, Soleure et Zurich. Rappelé en France par suite de sa faible santé, il fut nommé, en mai 1798, ministre de la police, fonctions qu'il dut résigner le 1er novembre suivant, pour aller occuper en Belgique le poste de commissaire général. L'année suivante, le département de l'Aisne l'élut membre du conseil des Anciens, et il mourut quelque temps après son élection.

LE CARON (Loys), jurisconsulte français. V. CHARONDAS.

LECARPENTIER (Charles-Louis-François), peintre et écrivain français, né à Pont-Audemer en 1750, mort à Rouen en 1822. Il commença ses études artistiques à Rouen, puis se rendit à Paris, où il prit des leçons de Doyen. De retour à Rouen, il se fixa dans cette ville, et il devint professeur à l'Académie de dessin et de peinture. A l'époque de la Révolution, Lecarpentier eut la mission de parcourir le département de la Seine-Inférieure, pour recueillir dans les couvents et les églises les tableaux qui méritaient d'être conservés; puis il fut nommé conservateur de ce musée particulier, dont il dressa le catalogue. Comme peintre, Lecarpentier s'est exercé dans presque tous les genres. Deux de ses toiles, placées dans la salle du conseil de l'hospice général, représentent les *Œuvres de la charité*, et la *Parabole du Samaritain*. Cet artiste, qui maniait la plume aussi bien que le pinceau, a écrit les ouvrages suivants : *Itinéraire de Rouen* (Rouen, 1816-1819-1826, in-12 et in-18); *Essai sur le paysage, avec de courtes notices sur les plus habiles peintres en ce genre* (Rouen, 1817, in-8°); *Galerie des peintres celèbres* (Rouen, 1821, 2 vol. in-8°). Lecarpentier était correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Rouen, etc.

LECARPENTIER (Jean-Baptiste), dit **Lecarpentier de la Manche**, homme politique français, né à Hesleville, près de Cherbourg, en 1760, mort au Mont-Saint-Michel en 1828. Huissier à Valognes au moment où éclata la Révolution, il y adhéra avec enthousiasme, et fut envoyé par le département de la Manche comme député à la Convention nationale (1792). Là, il siégea à côté des plus fougueux montagnards, vota pour la mort de Louis XVI sans appel, et contribua à la chute des girondins. Envoyé en mission dans son département, il déploya à Saint-Lô, à Coutances, à Granville, à Valognes une sévérité excessive, organisa contre les Vendéens la vigoureuse défense de Granville et contribua, par son exemple, à la défaite des assaillants. Rentré à la Convention, il resta fidèle au parti révolutionnaire, se vit décrété d'accusation, comme l'un principaux chefs de l'insurrection de prairial an III; il fut emprisonné, puis amnistié après le 13 vendémiaire. De retour à Valognes, il s'y établit et végéta dans la gestion d'un cabinet d'affaires. En 1816, il fut atteint par la loi contre les conventionnels régicides et dut quitter la France. Pris en rupture de ban près de Cherbourg en 1819, il fut condamné à la déportation et transféré au Mont-Saint-Michel, où il mourut après neuf années de détention.

LE CARPENTIER (Adolphe-Clair), compositeur et professeur de musique, né à Paris en 1809. Il entra comme élève au Conservatoire en 1818, et y étudia le solfége et le piano. En 1827, M. Le Carpentier remporta le premier prix d'accompagnement pratique et d'harmonie; en 1831, le premier prix de contre-point, et en 1833 le second prix au concours de composition de l'Institut. Depuis sa sortie du Conservatoire, il s'est exclusivement livré à l'enseignement et a publié : *Ecole d'harmonie et d'accompagnement; Méthode de piano pour les enfants; Solfége pour les enfants*, ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions. M. Le Carpentier est en outre auteur d'une notable quantité de morceaux faciles pour le piano, à l'usage des débutants.

LE CARPENTIER (Antoine-Michel), architecte français. V. CARPENTIER.

LE CAT (Claude-Nicolas), célèbre chirurgien français, né à Blérancourt (Aisne) en 1700, mort en 1768. Sa famille, originaire de Picardie et dont presque tous les membres s'étaient adonnés à la chirurgie, le destinait à l'état ecclésiastique; mais se sentant peu de vocation pour le sacerdoce, il étudia le génie militaire, qu'il abandonna pour la chirurgie. Après avoir appris les premiers éléments de cette science sous la direction de son père, il vint à Paris suivre les cours d'anatomie de Winflou, conquit rapidement ses grades, et fit lui-même pendant quelque temps un cours de médecine qui commença sa réputation. Nommé en 1728 chirurgien de l'archevêque de Rouen, il obtint en 1731 la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de la même ville. En 1733, l'Académie royale de chirurgie de Paris ayant proposé son premier sujet de prix, il remporta un premier accessit, et les années suivantes, jusqu'en 1738, il obtint tout les prix. L'Académie de chirurgie le pria solennellement alors de ne plus concourir, et l'*Académie des curieux de la nature* de Saint-Pétersbourg lui décerna le titre, empreint de l'esprit de l'époque, et quelque peu pedantesque et emphatique, de **Plistonicus**. Après avoir, à force de démarches, obtenu en 1736 l'autorisation d'établir à Rouen un amphithéâtre de dissection, il fut choisi pour associé par l'Académie de chirurgie, et refusa l'offre qui lui fut faite d'un établissement très-avantageux à Paris. C'est alors qu'il fonda (1744) à Rouen une académie dont il rédigea les statuts. Fixé définitivement dans sa ville d'adoption, il s'y livra à l'étude approfondie de son art. Son *Mémoire sur la nature du fluide des nerfs*, couronné à Berlin, donna lieu à une discussion des plus vives entre lui et Haller. Il publia ensuite son *Traité des sens* (1740), puis un *Traité sur l'évacuation périodique du sexe*, et le *Traité sur la couleur de la peau humaine*, œuvre plus discutée que les précédentes, mais ingénieuse et pleine d'intéressantes observations.

Le nom de Le Cat restera surtout attaché à la difficile et importante opération chirurgicale de la taille de la pierre. Le premier, en effet, il introduisit en France la méthode de Cheselden, qu'il perfectionna. Il acquit dans cette spécialité de l'art une telle habileté que, sur une période de sept ans, pendant laquelle le célèbre lithotomiste tailla dans sa province, il y eut cinq cas de réussite absolue, succès énorme pour le temps. Son procédé n'en fut pas moins vivement discuté, et il eut à lutter contre les partisans du célèbre Jean Baseilhac (dit frère Cosme), son contemporain, défenseur de la lithotritie, et inventeur du lithotome caché et de la sonde à dard. Le Cat, dont la fortune s'engloutit peu à peu au service de la science, et dont la ruine fut achevée par l'incendie de sa précieuse bibliothèque (1762), obtint en 1764 des lettres de noblesse et une pension de 2,000 livres. Epuisé par le travail et les fatigues, il consacra alors les dernières années de sa vie à l'édition des

Mémoires de l'Académie de Rouen. Une rue de Rouen porte encore son nom.

Les œuvres chirurgicales de Le Cat sont encore estimées des praticiens, spécialement celles qui se rapportent à l'opération de la *taille*, pour laquelle il inventa divers instruments et procédés opératoires. Outre les écrits que nous avons cités, on a de lui beaucoup de *Mémoires*, insérés pour la plupart dans le *Recueil de l'Académie de chirurgie*, les *Lettres* concernant l'opération de la taille (1749, in-8°), un *Traité des sensations et des passions en général* (1766, 2 vol. in-8°), réuni à la *Physiologie* (1767), en 3 volumes; un *Cours abrégé d'ostéologie* (1768, in-8°), etc. La succession médicale de Le Cat a été reprise sans interruption, pendant trois générations, par ses descendants, et aujourd'hui encore un dernier membre exerce la même profession avec talent, sinon avec le même éclat (M. David, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Pontoise).

LE CAUCHIE (Antoine DE), **ou de la Chaussée**, poëte belge, né à Mons en 1854, mort à Douai en 1625. Membre de la compagnie de Jésus, il était coadjuteur quand il fut emporté par la peste. Le Cauchie a composé un recueil de cantiques et de chansons extrêmement rare, sous ce titre : la *Pieuse alouette avec son tirelire* (Valenciennes, 1619-1621, in-12).

LECCA, nom latin du **LECK.**

LECCE, l'*Aletium* ou la *Lupia* des Romains, ville forte du royaume d'Italie, chef-lieu de la province de la Terre d'Otrante et du district de son nom; 21,345 hab. Evêché; cour criminelle; tribunal civil; collége de jésuites. Manufacture royale de tabac. Fabrication active d'étoffes de laine, coton et soie. Commerce de coton, vins, huile et produits manufacturés. On y remarque quelques beaux édifices, entre autres la cathédrale dédiée à saint Oronzio, le palais du gouverneur, etc. On attribue la fondation de Lecce au Crétois Idoménée; on suppose que ce prince fut jeté sur cette plage par la tempête, après la destruction de Troie.

LECCE (Matthieu DA), peintre italien, né à Lecce (Terre d'Otrante). Il vivait au XVIe siècle, et reçut, croit-on, les leçons de Salviati, mais s'attacha à imiter Michel-Ange. Mathieu da Lecce exécuta à Rome, sous le pontificat de Grégoire XIII, des fresques, dont l'une, représentant un *Prophète*, pour la confrérie del Gonfalone, fut justement admirée. Ce succès lui valut d'être chargé de représenter dans la chapelle Sixtine, en face du *Jugement dernier* de Michel-Ange, la *Chute des anges rebelles* et *Saint Michel disputant à Satan le corps de Moïse;* mais les deux œuvres qu'il exécuta furent écrasées par le voisinage formidable du chef-d'œuvre de l'illustre Florentin, et, découragé de son insuccès, Mathieu de Lecce quitta Rome. Il se rendit successivement à Malte, en Espagne, dans les Indes, où il fit une grande fortune, et mourut à une époque inconnue.

LECCHI, petite île du royaume d'Italie, dans le lac de Garde; elle possédait, au XVIe siècle, une école célèbre de théologie.

LECCHI (Jean-Antoine), célèbre ingénieur et mathématicien italien, le plus habile hydraulicien du XVIIIe siècle, né à Milan en 1702, mort en 1776. Il entra dans l'ordre des jésuites à seize ans, et enseigna successivement les belles-lettres à Verceil, à Pavie, et au collége de Brera, à Milan. Rappelé, en 1789, à Pavie pour y professer les mathématiques, la renommée de son talent se répandit jusqu'à la cour d'Autriche, et Marie-Thérèse le fit venir à Vienne, où elle le nomma ingénieur de la cour. Le pape Clément XIII le rappela en Italie pour le charger de l'endiguement des fleuves qui traversent les provinces de Bologne, Ferrare et Ravenne. Les travaux durèrent six années et furent couronnés de succès. Après la mort de Clément XIII, Lecchi se retira à Milan, où il termina ses jours. Son principal ouvrage est : *Idrostatica esaminata ne' suoi principi, e stabilata nelle sue regole della misura dell' acque correnti* (Milan, 1765, in-4°, 460 pages). C'est un traité complet, théorique et pratique, du mouvement des eaux. L'auteur y discute d'abord les principes posés ou adoptés par Castelli, Varignon, Newton, Maclaurin, S. Gravesande, Euler, Bernouilli et d'Alembert. Il met aisément en évidence les paralogismes de tous les théoriciens qui avaient voulu traiter la question à l'aide de principes abstraits plus ou moins arbitraires, et conclut que l'expérience doit être désormais le seul guide à suivre dans des recherches aussi compliquées. Il ne laisse subsister que la loi en vertu de laquelle la vitesse est proportionnelle à la racine carrée de la hauteur du liquide, et la formule par laquelle Daniel Bernouilli a si heureusement relié entre elles les vitesses, les pressions et les hauteurs en deux points d'un même filet liquide. Ce sont en effet les deux seuls principes solides qu'offre encore aujourd'hui toute l'hydraulique. Il passe ensuite à une étude approfondie des effets produits par les ajutages appliqués à l'orifice par lequel l'eau s'écoule, et termine par l'étude du mouvement de l'eau dans les canaux réguliers et dans les cours d'eau naturels. Nous citerons parmi ses autres ouvrages : *Theoria lucis* (Milan, 1765); *Elementa geometriæ theoricæ et practicæ* (Milan, 1753); *Memorie idrostatiche istoriche* (Modène, 1770, 2 vol.); *Trattato de' canali navigabili* (Milan, 1776, in-4°).

LECCHI (Joseph), général italien, né à Brescia vers 1770, mort en 1836. Il se montra de bonne heure partisan des idées républicaines, et prit du service dans l'armée française en 1796. Nommé général de brigade, il fut chargé, pendant l'invasion de Souwarow, du commandement d'un corps d'Italiens réfugiés en France. En 1800, il assista à la bataille de Marengo, fut élevé au grade de général de division, et prit part, en 1805, à la conquête de la Vénétie, sous les ordres de Masséna. Lecchi envahit les Abruzzes en 1806, commanda une division italienne en Espagne de 1808 à 1811, et fut chargé, en 1809, du commandement supérieur de Barcelone, où il commit des déprédations si odieuses et si criantes, que Napoléon le fit arrêter; mais il recouvra bientôt la liberté, grâce à l'intercession de Murat. Dans la campagne de 1815 contre les Autrichiens, Lecchi commandait une division napolitaine, et couvrit la retraite après la bataille de Tolentino. Il mourut du choléra à Milan. — Son frère, Théodore LECCHI, s'engagea dans l'armée française en 1797, et, devenu général, commanda la brigade de grenadiers de la garde royale d'Italie, sous Napoléon Ier, pendant la campagne de Russie en 1812. Il était général de division lors de la chute de l'Empire. Arrêté, en 1814, par la police autrichienne, il fut longtemps détenu et resta toujours suspect au gouvernement autrichien. Aussi, le 26 mars 1848, le gouvernement provisoire de Milan le nomma-t-il commandant en chef des troupes lombardes. Lecchi est mort dans ces dernières années.

LECCINO s. m. (lè-tchi-no — dimin. de *leccio*, yeuse). Bot. Nom italien d'une espèce de bolet comestible.

LECCO, en latin *Leucum*, ville du royaume d'Italie, sur la rive orientale du lac de son nom, qui est une branche du lac de Côme, dans la province et à 24 kilom. N.-E. de Côme; 6,285 hab. Manufactures de soie et de coton, usines de fer. Commerce actif; foires à bestiaux. Cette ville n'était d'abord qu'un château fort, où le fameux J.-J. de Médicis soutint plusieurs assauts; elle est aujourd'hui une ville industrielle assez importante; elle est l'entrepôt des fers, cuirs et soie qui se fabriquent dans le Val-de-Laora. C'est dans le voisinage, où il passa sa jeunesse, que Manzoni a placé la scène de son roman célèbre : *i Promessi sposi.*

LECELLES, bourg et commune de France (Nord), canton de Saint-Amand-les-Eaux, arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Valenciennes; pop. aggl., 1,932 hab. — pop. tot., 2,136 hab. Brasseries, moulins à farine, savonnerie, tanneries, blanchisserie; fabrication d'instruments aratoires, broderies.

LECÈNE (Charles), théologien protestant français, né à Caen vers 1647, mort à Londres en 1703. Il suivit les cours de théologie des Facultés de Sedan, de Genève et de Saumur, et fut nommé, en 1672, par le colloque de Caen, ministre de l'église d'Honfleur. En 1682, il vint exercer son ministère à Charenton; mais tandis qu'il se livrait à ses prédications, il fut accusé de pélagianisme par un pasteur de Montpellier. La révocation de l'édit de Nantes étant survenue sur ces entrefaites, il se réfugia en Hollande, où il se prononça ouvertement pour l'arminianisme. Sur la fin de ses jours, il passa en Angleterre et y mourut, laissant la réputation d'un théologien savant et d'un critique habile. Ses principaux ouvrages sont : *De l'état de l'homme après le péché et de sa prédestination au salut* (Amsterdam, 1684, in-12), où Lecène développe cette opinion, que l'homme est capable, par lui-même, d'atteindre à la vertu, et, par conséquent, de se sauver; *Entretiens sur diverses matières de théologie* (Amsterdam, 1685, in-12); *Conversations sur diverses matières de religion, avec un Traité de la liberté de conscience* (Amsterdam, 1687, in-12); la *Sainte Bible, nouvelle version françoise* (Amsterdam, 1741, 2 vol. in-fol.). « On reproche avec raison à Lecène, disent MM. Haag, non-seulement d'avoir partout substitué, dans les livres d'Esther et de Daniel, les titres de *bachas*, *agas*, *cadis*, *muphtis* à ceux de *satrapes*, *lieutenants*, *conseillers*, *prêtres;* d'avoir travesti les *scribes* en *notaires;* d'avoir partout remplacé *tu* par *vous;* mais encore, ce qui est infiniment plus grave, d'avoir, dans un intérêt de secte, altéré, falsifié le texte saint. » Les pasteurs de l'Église wallonne, assemblés à La Brille en 1742, condamnèrent cette traduction.

LE CERF DE LA VIÉVILLE (Jean-Laurent), seigneur DE FRESNEUSE, critique musical, né à Rouen en 1674, mort en 1707. Il était garde des sceaux du parlement de Normandie. Le Cerf s'est occupé principalement de polémique musicale, historique et littéraire. Ses écrits sont les suivants : *Comparaison de la musique italienne et de la musique française, où, en examinant en détail les avantages des spectacles et le mérite des compositeurs des deux nations, on montre quelles sont les vraies beautés de la musique* (Bruxelles, 1704 et 1705, in-12); l'*Art de décrire ce que l'on n'entend pas,* ou le *Médecin musicien* (Bruxelles, 1706), satire dirigée contre le médecin Audry, qui avait critiqué l'auteur dans le *Journal des savants; Dissertation dans laquelle on prouve qu'Alexandre le Grand n'est pas mort empoisonné.* Il faut ajouter à cette liste des remarques sur Ausone et sur Catulle, dans les *Mémoires de Trévoux* de septembre et d'octobre 1708.

LE CERF DE LA VIÉVILLE (Philippe), historien et biographe français, parent du précédent, né à Rouen en 1677, mort en 1748. Il appartenait à l'ordre des bénédictins, lorsque, vers 1718, il fut atteint d'une maladie qui le força à garder le lit jusqu'à la fin de sa vie. Le Cerf n'en continua pas moins à travailler, et composa des ouvrages et des sermons aussi remarquables par le savoir que par l'éloquence; sa mémoire était prodigieuse. Nous citerons de lui : *Bibliothèque historique et critique des écrivains de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur* (La Haye, 1724); *Eloge des Normands* (1731); *Histoire de la constitution* Unigenitus (1736).

LE CESNE (Jules), homme politique français contemporain. Il fit une grande fortune en Amérique dans le commerce du coton, et devint un des premiers armateurs du Havre. Doué d'une vive intelligence, il s'éprit des institutions américaines, et se porta candidat de l'opposition démocratique dans la 6e circonscription de la Seine-Inférieure, lors des élections de 1869 pour le Corps législatif. Il fut élu, alla siéger à la Chambre dans les rangs de la gauche, et prononça quelques discours, notamment sur les économies à faire dans le budget. Après la chute de l'Empire, Le Cesne fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale président de la commission d'armement (9 septembre 1870). Tant que dura la guerre avec la Prusse, il s'occupa, avec une ardeur infatigable, de procurer des armes et des munitions à nos armées en formation, fit des achats considérables en Angleterre et en Amérique, et suivit la délégation gouvernementale à Tours, puis à Bordeaux. Attaqué et calomnié par les journaux de la réaction, M. Le Cesne écrivit, le 20 février 1871, à M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, pour demander, au nom de la commission d'armement, une enquête parlementaire, administrative et financière sur ses actes. Cette enquête, entreprise par une commission de l'Assemblée nationale, amena la justification complète de Le Cesne, et démontra qu'il avait fait tout ce qu'il était possible de faire dans la terrible situation où se trouvait la France. Après s'être dévoué pendant cinq mois à l'œuvre de la défense du pays, Le Cesne retourna au Havre, puis rentra dans la vie privée. V. au *Supplément.*

LECH, en latin *Licus*, rivière de l'Allemagne méridionale; elle prend sa source dans le Tyrol, près de Bludony, aux montagnes de l'Aarlberg, entre au-dessous de Fussen en Bavière, passe à Schongau et à Landsberg, baigne Augsbourg et se jette dans le Danube, par la rive droite, à 18 kilom. O. de Neubourg, après un cours de 360 kilom. Elle n'est navigable que pour des trains de bois. Ses affluents principaux sont la Vils et la Vertach.

LECH, nom d'une dynastie polonaise légendaire, la tradition voulant que Lech ait été le premier prince de la Pologne. Après le partage primitif de la terre, un nommé Jean; descendant de Japhet, eut deux fils : Lech et Czech. Ils se trouvèrent en possession des pays connus aujourd'hui sous les noms de Dalmatie, de Servie, de Croatie, de Bosnie et de Slavonie. Ces deux frères, à la tête de leurs peuplades, firent halte dans les pays qu'arrosent l'Elbe, l'Eger et la Moldau. Czech s'y fixa définitivement, et donna son nom à la Bohême. Lech poursuivit sa vie aventureuse; s'arrêta dans les contrées traversées par la Warta et la Netze, et là bâtit la ville appelée Gnèzne ou Gnesen. La dynastie de Lech régna pendant un siècle, époque de troubles et de déchirements pour la Pologne. Ce fut Krakus qui lui succéda.

Sous le nom de *Lechites* ou *Lachen*, Nestor, le plus ancien historien russe, désignait la généralité des habitants des plaines de la Vistule. Plus tard, on appliqua plus particulièrement cette dénomination aux Polonais.

Dans la langue slave, le mot *Lech*, de même que ceux de *Czech* et de *Bojar*, désignait, à l'origine, le propriétaire libre d'un grand district; il devint ensuite un nom populaire.

LE CHANTEUR (Jean-Louis), magistrat français, né en 1719, mort en 1766. Il figurait, en 1747, parmi les conseillers auditeurs à la chambre des comptes. On a de lui un ouvrage assez curieux : *Dissertation historique et critique sur la chambre des comptes, en général, sur l'origine, l'état et les fonctions de ses différents officiers* (Paris, 1765, in-4°).

LE CHAPELAIN (Jean), trouvère normand du XIIIe siècle. Il est connu par le fabliau intitulé : le *Sacristain de Cluny*, pièce écrite avec autant de naïveté que de délicatesse, et dans laquelle le poëte témoigne du goût des Normands, à cette époque, pour ce genre de composition. Ce célèbre fabliau a été reproduit dans le recueil de Méon.

LE CHAPELAIN (Charles-Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur français, né à Rouen en 1710, mort à Malines en 1779. Il acquit de la réputation comme prédicateur, et devint, après la dissolution de son ordre, secrétaire de l'archevêque de Malines. Nous citerons de lui : *Discours sur quelques sujets de piété et de religion* (1760); *Sermons* (1767, 6 vol. in-12).

LE CHAPELAIN (André), écrivain français. V. CHAPELAIN.

LE CHAPELIER (Isaac-René-Gui), homme politique français, né à Rennes en 1754, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1794. Par son talent et par son éloquence, il se mit au premier rang des avocats de sa ville natale, se fit remarquer en combattant les prétentions des ordres privilegiés, et fut nommé par les électeurs de Rennes député aux états généraux. En 1789, c'est lui qui proposa aux députés, dès les premières séances, de se constituer en assemblée nationale, en jurant de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. Il proposa aussi, honneur insigne, le mémorable serment du Jeu de paume, et, élevé à la présidence, il rédigea lui-même le décret contre les titres nobiliaires, dans cette nuit du 4 août qui vit s'évanouir les derniers restes de la féodalité. Le Chapelier, membre du comité de constitution, en dirigea constamment les travaux. Il eut une grande part aux décrets établissant les gardes nationales, l'égalité des successions, la propriété littéraire, le tribunal de cassation, etc. Tant de services rendus à la cause populaire lui avaient valu une popularité immense; mais il la perdit à l'époque de la fuite du roi à Varennes, à la suite de laquelle, quittant tout à coup les jacobins, il passa au parti de la cour. S'étant retiré en Angleterre après la session, et étant revenu en France pour empêcher la confiscation de ses biens, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et décapité le 2 floréal an II (22 avril 1796). Il avait collaboré à la *Bibliothèque de l'homme public* (22 avril 1764), de Condorcet.

LE CHARRON (André-Louis-Lambert, baron), écrivain français, né dans le Gâtinais en 1759, mort en 1837. Il était capitaine lorsque, en 1792, il fut chassé de son régiment par les soldats révoltés. Admis dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, il alla, après le 10 août, rejoindre l'armée des princes, prit part à l'expédition de Quiberon, fut fait prisonnier (1795), parvint à s'échapper, et obtint, sous la Restauration, le grade de colonel. On lui doit un écrit curieux et intéressant : *Expédition de Quiberon*, suivi de l'*Évasion des prisons de Vannes* (Paris, 1826).

LE CHAT (Julien-Pierre-Louis), ecclésiastique et littérateur français, né à Fougères en 1795, mort à Nantes en 1849. Après avoir fait ses études classiques à Rennes, il entra au grand séminaire de cette ville pour y suivre les cours de théologie. Professeur de seconde à Vitré et à Saint-Malo, il occupa ensuite la chaire de philosophie à Nantes. On a de lui une thèse intitulée : *Du beau* (Paris, 1833, in-4°); *De humanarum cognitionum origine et principiis* (Paris, 1833, in-4°); une traduction de la *Philosophie de l'histoire*, de F. Schlegel (Paris, 1836, 2 vol. in-8°); *Sur le critérium de la vérité* ou *Principe fondamental de la certitude* (Nantes, 1843, in-8°); *Recueil de sermons et d'instructions religieuses à l'usage des maisons d'éducation et des familles* (Nantes, 1847, in-8°).

LE CHATELIER (Louis), né à Paris en 1815. Élève de l'École polytechnique (1834-1836), il entra ensuite dans le service des mines, et il est devenu ingénieur en chef de 1re classe. On lui doit plusieurs ouvrages relatifs aux chemins de fer : *Recherches expérimentales sur les machines locomotives* (1844, in-8°), avec M. Gouin; *Chemins de fer de l'Allemagne* (1845, in-8°); *Étude sur la stabilité des machines locomotives en mouvement* (1849, in-8°); *Guide du mécanicien constructeur et conducteur de machine* (1851, in-8°), avec E. Flachat et Poiseuille, etc.

LÈCHE s. f. (lè-che. — On hésite à rapprocher ce mot de *lécher*, à cause du *s* qui a existé dans *lesche* et jamais dans *lécher.* D'autre part, ceux qui identifient *laiche* et *lèche* avancent un fait bien douteux). Petite tranche fort mince de pain ou de toute autre chose qui se mange : *Une* LÈCHE *de pain. Une* LÈCHE *de viande.*

— Annél. Nom vulgaire des vers de terre ou lombrics.

— Bot. Autre orthographe du mot LAICHE.

LÈCHE, rivière de l'Amérique du Sud (Pérou). Elle prend sa source au versant occidental des Andes, près d'Ingaguasi, coule au S.-O., et se jette dans le grand Océan équinoxial, à 32 kilom. N.-O. de Lambayèque, après un cours d'environ 100 kilom.

LÉCHÉ, ÉE (lé-ché) part. passé du v. Lécher. Sur quoi l'on a passé la langue : *Assiette* LÉCHÉE *par un chien.*

— Littér. et B.-arts. Fini avec un soin trop minutieux : *Un tableau trop* LÉCHÉ. *Un poëme affadi à force d'être* LÉCHÉ.

— Fam. *Ours mal léché,* Homme mal fait, difforme, et aussi Homme grossier, mal élevé; se dit par allusion à cet ancien préjugé d'après lequel l'ours ne serait, en naissant, qu'une masse informe, et serait façonné par sa mère, qui lui donnerait en le léchant la figure qui lui est propre :

Toute sa personne velue
Représentait un ours, mais un *ours mal léché.*
LA FONTAINE.

— s. m. Littér. et B.-arts. Genre, manière de ce qui est léché, trop minutieusement fini : *Le* LÉCHÉ *et le heurté sont deux opposés qui se repoussent.* (Dider.)

LÉCHÉA s. m. (lé-ké-a). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des cistinées, comprenant six espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale. ‖ Syn. de CORÉOPSIS, genre de composées.

LÈCHE-CUL s. m. Pop. Homme qui pousse la servilité jusqu'au dernier degré de bassesse, qui est prêt à rendre, à ceux qu'il veut flatter, les services les plus honteux.

LÈCHE-DOIGTS (À) loc. adv. En très-petite quantité, en parlant d'un mets : *Il nous a fait servir d'assez bonnes choses, mais il n'y en avait qu'*À LÈCHE-DOIGTS. (Acad.)

LECHÉE, *Lechæum*, ville du Péloponèse, sur le golfe et près du cap de son nom; elle servait de port à Corinthe.

LÈCHEFRITE s. f. (lè-che-fri-te — de *lèche*, et de *frite*, ce mot ayant d'abord désigné un mets). Ustensile de cuisine, le plus ordinairement en fer, qu'on place sous la broche pour recevoir le jus et la graisse de la viande qui rôtit : *Les approches de l'âtre sont défendues par une énorme* LÈCHEFRITE, *où frémit la graisse bouillante.* (Balz.)

— Mar. Espèce de voile, qu'on appelle aussi COQ-SOURIS.

LÉCHÉGUANA s. m. (lé-ché-goua-na — mot brésilien). Entom. Nom vulgaire d'un hyménoptère du genre poliste.

LÉCHELLE, général français, né à Puyréaux (Charente), mort à Nantes en 1793. Maître d'armes à Saintes quand survint la Révolution, il entra dans la garde nationale de la Charente-Inférieure, et devint successivement chef de bataillon, général de brigade et général de division. Le ministre Bouchotte ayant confié à Léchelle, malgré son incapacité notoire, le commandement de l'armée de l'Ouest (1793), celui-ci remporta d'abord plusieurs avantages sur les Vendéens, notamment à Mortagne et à Cholet. Mais, battu complétement à Laval, il fut arrêté et emprisonné à Nantes, où il mourut de chagrin. Le *Moniteur* prétend qu'il s'empoisonna pour éviter l'échafaud.

LÉCHENAULTIE s. f. (lé-che-nô-tî — de *Léchenault*, natur. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des goodéniacées, tribu des goodéniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

LECHENICH, en latin *Legionacum*, bourg de Prusse, province du Rhin, régence et à 19 kilom. S.-O. de Cologne, sur la Nassel; 1,709 hab. C'était autrefois une place forte importante, qui fut démantelée après la signature du traité de Westphalie.

LÉCHÉOÏDE s. f. (lé-ké-o-i-de — de *léchéa*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Section du genre léchéa.

LÈCHE-PATTE s. m. (lè-che-pa-te — de *lécher*, et de *patte*). Mamm. Nom vulgaire de l'unau ou paresseux.

LÉCHER v. a. ou tr. (lé-ché — du germanique : ancien haut allemand *lecchôn*, gothique *laigon*, anglo-saxon *liccian*, anglais *to lick*, allemand *lecken;* du même primitif que le celtique : irlandais *ligh*, lecher, latin *lingere*, grec *leichein*, savoir la racine sanscrite *lih*, goûter, lécher. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lèche, qu'ils lèchent;* excepté au fut. de l'ind. et au conditionnel prés., où l'Académie maintient l'*é* fermé : *Je lécherai, nous lécherions*). Passer la langue sur quelque chose : LÉCHER *une tartine. Le chien* LÈCHE *son maître qui le frappe.* (Proudh.)

— Par ext. Toucher légèrement, effleurer à peine : *Un maigre feu* LÉCHAIT *de ses langues jaunes la plaque de la cheminée.* (Th. Gaut.) *Regardez là-haut, sur ce rocher dont les vagues* LÈCHENT *la base.* (Th. Gaut.)

— *Lécher les pieds, les genoux, etc., de quelqu'un*, Faire acte de basse servilité à son égard :

. . . . . Oui, tout pouvoir a des salaires
A jeter aux flatteurs qui *lèchent ses genoux.*
LAMARTINE.

Tous ces gens tatoués de plaques et de croix
Ont léché sans rougir *la botte* de vingt rois.
ANCELOT.

‖ *Lécher l'ours*, Faire durer un procès par une foule de formalités; se dit par allusion à un passage où Rabelais compare le travail des juges et des officiers de justice à celui de l'ours qui lèche ses petits pour leur donner une forme :

Il est temps désormais que le juge se hâte;
N'a-t-il pas assez *léché l'ours ?*
LA FONTAINE.

— *Lécher un ours*, Eduquer, façonner un homme grossier : *Je me préparai donc à répondre aux vues du contador et à* LÉCHER LE *petit* OURS *auquel il voulait que je fisse prendre une forme.* (Le Sage.) *Voilà deux jours que Son Eminence s'évertuait à* LÉCHER CES OURS *flamands pour les rendre un peu plus présentables.* (V. Hugo.)

— *Il n'est pas gras de lécher les murs*, Se dit de quelqu'un devenu fort gras par suite de la bonne chère qu'il a faite.

— Absol. Faire le métier de parasite : *Il passe sa vie à* LÉCHER *de côté et d'autre.* ‖ Vieux en ce sens.

— Litt. et B.-arts. Finir avec un soin trop minutieux : *Ce peintre* LÈCHE *trop ses ouvrages. Il* LÈCHE *ses écrits au point de les rendre secs et froids.* (Acad.)

Se lécher v. pr. Lécher quelque partie de son corps : *Les chats* SE LÈCHENT *très-fréquemment.*

— Lécher à soi : SE LÉCHER *les doigts. Le comte de Grammont regardait le chancelier Le Tellier comme perfide et implacable dans ses vengeances. Le voyant un jour sortir de chez le roi, il dit : « Je crois voir une fouine qui, venant d'égorger des poulets,* SE LÈCHE *encore le museau teint de sang. »* (Sallentin.)

— *S'en lécher les doigts*, Eprouver un vif plaisir à manger quelque chose d'excellent : *On* S'EN LÈCHE LES DOIGTS. *C'est à* S'EN LÉCHER LES DOIGTS. ‖ On dit plus familièrement S'EN LÉCHER LES BABINES.

— *S'en lécher les barbes*, Etre frustré d'un avantage que l'on attendait.

— Réciproq. Lécher le corps l'un de l'autre : *Des chiens qui* SE LÈCHENT *entre eux.*

LÉCHERIE s. f. (lé-che-rî — rad. *lécher*). Fam. Extrême gourmandise.

LECHESNE DE CAEN (Auguste), sculpteur français, né à Caen (Calvados) en 1819. Il vint étudier son art à Paris, et commença à attirer sur lui l'attention publique en exécutant la charmante frise de la *Maison d'or*, où se mêlent, avec un goût parfait, des animaux, des feuillages et des fleurs, groupés avec un remarquable sentiment de la décoration et du pittoresque. Dès ce moment, l'artiste fut chargé d'exécuter un grand nombre de travaux d'ornementation dans des hôtels de Paris.

En outre, M. Lechesne a exposé à divers Salons des œuvres qui attestent son imagination et sa grande habileté d'exécution. Nous citerons, par exemple : *Amour et jalousie*, combat d'oiseaux (1848); *Pendant le sommeil; Douleur et combat* (1849); *Combat et frayeur; Victoire et reconnaissance* (1853), et les célèbres *Dénicheurs*, qui furent exposés au Salon en 1855 et valurent à l'auteur la décoration. M. Lechesne de Caen ne comprend pas les animaux comme Barye, dont il n'a pas la science profonde; mais il modèle ses sujets avec tant d'esprit et de goût, il leur donne tant de finesse et d'entrain, que l'attrait de ses créations est presque irrésistible. Ce n'est pas le grand art, mais c'est la sculpture de genre, accessible à tous, aimable et charmante.

LÉCHETTE s. f. (lé-chè-te — dimin. de *lèche*). Petite lèche, morceau excessivement mince d'une chose qui se mange : *Une* LÉCHETTE *de jambon.*

LÉCHEUR, EUSE s. (lé-cheur, eu-ze — rad. *lécher*). Fam. Gourmand, personne très-friande. ‖ Personne qui recherche les bons repas, parasite.

— Fam. Qui aime à embrasser, qui embrasse à tout propos.

— Litt. et B.-arts. Celui qui lèche, qui polit son ouvrage avec trop de minutie : *Tout ceci nous paraît dépasser un peu les formes de la fougue et de l'entrain; les artistes les plus emportés sont des* LÉCHEURS *en comparaison.* (Th. Gaut.)

LE CHEVALIER (Robert), seigneur D'AIGNEAUX, poëte français, né à Vire dans le XVI^e^ siècle, mort vers 1589. Il a traduit en vers français, avec son frère, Antoine d'Aigneaux, les œuvres de Virgile et d'Horace, qu'ils dédièrent à Henri III. Ces traductions, remarquables pour le temps où elles parurent, méritèrent de nombreux éloges à leurs auteurs, de leur vivant et aussi après leur mort, comme en témoigne l'ouvrage intitulé : le *Tombeau de Robert et d'Antoine Le Chevalier, frères, sieurs d'Aigneaux, doctes et excellents poëtes françois, de Vire en Normandie, recueillis par P. L. S., avec quelques beaux poëmes trouvés en leur estude* (Caen, Le Chandelier, 1591, in-8°). Ces deux frères moururent à peu près dans le même temps, laissant, outre les traductions auxquelles ils doivent leur réputation, un recueil de poésies que le fils de Robert publia à Caen en 1591.

LE CHEVALIER (Jean-Baptiste), voyageur et archéologue français, né à Treilly, près de Coutances, en 1752, mort à Paris en 1836. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses premières études à Saint-Brieuc, sous la direction d'un de ses oncles, qui était chanoine, et vint les terminer à Paris. De là, il passa, comme professeur de philosophie et de mathématiques, au collége de Navarre, et fut ensuite précepteur du fils de l'intendant de Metz. C'est là que Le Chevalier connut Choiseul-Gouffier, qui le choisit pour secrétaire intime et l'attacha à l'ambassade de Constantinople. Ce fut alors que Le Chevalier visita l'Asie Mineure et, s'associant aux explorations qu'avait entreprises son patron, s'appliqua, un Homère à la main, à relever sur cette terre poétique les monuments et la plaine de Troie. Fit-il ou ne fit-il point certaines découvertes qui, à ce qu'il prétend, excitèrent la jalousie de M. de Choiseul? Toujours est-il qu'il partit de Constantinople, séjourna quelque temps à Jassi, auprès de l'hospodar de Moldavie, pour observer les mouvements de l'armée russe sur le Danube, et revint à Paris en 1788. La Révolution l'effraya. Il quitta la France et visita tour à tour l'Allemagne, la Hollande, le Danemark, la Pologne, la Russie, l'Angleterre, l'Italie et enfin l'Espagne.

Revenu à Paris en 1808, il fut nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et passa le reste de sa vie avec ses livres. Le Chevalier était membre correspondant des Académies d'Edimbourg, de Gœttingue, de Madrid, etc.

Ses principaux ouvrages sont : *Voyage de la Troade, fait dans les années* 1785 *et* 1786 (Paris, 1802, 3 vol. in-8°, avec atlas, 3^e^ édit.); *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin, etc.* (Paris, 1800, cart.); *Ulysse-Homère* ou *Du véritable auteur de l'*Iliade *et de l'*Odyssée (Paris, 1829, in-fol.). On sait que Le Chevalier prétendait qu'Ulysse était le véritable auteur des deux poëmes d'Homère.

LECHEVALIER (Jules), économiste et publiciste français, né vers 1800, mort en 1850. Il devint, après 1830, un des apôtres les plus fervents du saint-simonisme, à Paris et dans les départements. Peu constant dans ses opinions, il passa ensuite dans le camp des phalanstériens, fit, en 1838 et 1839, un voyage aux Antilles et à la Guyane, et, en 1843, accepta du gouvernement l'emploi de secrétaire de la commission coloniale. Il se fit remarquer, après les journées de Février, par ses discours dans les clubs et par ses écrits en faveur de l'organisation du travail. Mis en accusation comme complice de l'affaire du 8 août 1849, il fut condamné à la déportation comme contumace. Il avait été rédacteur en chef de la *Paix* et de la *Tribune des peuples* (1848). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses* (Paris, 1832); *Question sociale* (Paris, 1833); *Etudes sur la science sociale* (Paris, 1832-1834); *Vues politiques sur les intérêts moraux et matériels de la France* (Paris, 1837); *De l'avenir de la monarchie représentative en France* (Paris, 1845); *Qui doit organiser le travail?* (Paris, 1848); *Au peuple* (Paris, 1849). Citons aussi son important *Rapport sur les questions coloniales* (Paris, 1844, 3 vol. in-fol.). Lechevalier, ayant purgé sa contumace, devint rédacteur du *Havre.* Il était à la tête de ce journal lorsqu'il mourut.

LE CHEVALIER (Antoine-Rodolphe), philologue français. V. CHEVALIER.

LECHFELD, plaine du royaume de Bavière, dans le cercle de Souabe, aux environs d'Augsbourg. Elle est arrosée par le Lech, et a été le théâtre de plusieurs combats. Pépin le Bref y vainquit les Bavarois et les Saxons en 723; Charlemagne, les Avares en 794; les Hongrois y battirent les Francs et les Bavarois en 910, et Othon I^er^ y défit les Hongrois en 955.

LÉCHIDION s. m. (lé-ki-di-on — de *léchéa*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Syn. de LÉCHÉA.

LÉCHONNÉ, ÉE (lé-cho-né) part. passé du v. Léchonner : *Enfant* LÉCHONNÉ *par sa mère.*

LÉCHONNER v. a. ou tr. (lé-cho-né — fréquentatif de *lécher*). Fam. Lécher, et, plus souvent, embrasser à diverses reprises.

LÉCHONNERIE s. f. (lé-cho-ne-rî — rad. *léchonner*). Action de lechonner, de baiser fréquemment : *Finissez toutes ces* LÉCHONNERIES.

— Friandise : *Aimer les* LÉCHONNERIES.

LÉCHRIOPS s. m. (lé-kri-ops — du gr. *lechrios*, oblique; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

LECHT s. m. (lèchtt). Métrol. Poids employé dans le tonnage des bâtiments du Nord, et qui vaut douze barils.

LÉCIDÉACÉ, ÉE adj. (lé-si-dé-a-sé). Bot. Syn. de LECIDINÉ.

LÉCIDÉE s. f. (lé-si-dé — du gr. *lekis*, écuelle). Bot. Genre de lichens, type de la tribu des lécidinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les arbres et les rochers : *Là où le rocher nu de trachyte perce le gazon et s'élève dans des couches d'air qu'on croit moins chargées d'acide carbonique, les plantes d'une organisation inférieure, des lichens, des* LÉCIDÉES *et la poussière colorée du lepraria se développent par taches orbiculaires.* (De Humboldt.)

LÉCIDINÉ, ÉE adj. (lé-si-di-né — du rad. *lécidée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lécidée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, ayant pour type le genre lécidée.

LÉCITHINE s. f. (lé-si-ti-ne — du gr. *lekithos*, jaune d'œuf). Chim. Substance visqueuse contenue dans plusieurs matières animales, et particulièrement dans les œufs et le cerveau.

— **Encycl.** Les œufs et la laitance des carpes ou des harengs, le jaune des œufs de poule, le cerveau des oiseaux de basse-cour, de l'homme, du mouton, le sang veineux, la bile de bœuf, la graisse des limaçons de jardin contiennent, en même temps que de la cholestérine, de l'oléine et de la margarine, une substance visqueuse que l'eau acidulée bouillante décompose avec formation de cérébrine, d'acide margarique, d'acide oléique et d'acide phosphoglycérique. Gobley considère la cérébrine qui résulte de cette décomposition comme un produit accidentel; quant aux trois autres corps, il pense qu'ils sont le résultat du dédoublement d'une substance non isolable, à laquelle il donne le nom de *lécithine.* D'après Strecker, la matière colorante de la bile renferme une partie soluble dans l'alcool et non précipitable par l'éther. Cette partie soluble contient de la cholestérine, des graines ordinaires et une graine phosphorée qui correspond à la *lécithine* de Gobley, et qui se résout, par l'ébullition avec l'eau de baryte, en phosphoglycérate de baryum et en un sel barytique insoluble. Le principe jaune des œufs décrit par Kodweiss, et qui a tant de ressemblance avec le cérumen des oreilles, se rapproche aussi énormément par ses propriétés du corps que Gobley a décrit.

Lorsqu'on épuise les œufs de carpe par l'éther et qu'on soumet la liqueur éthérée à l'évaporation, il reste une masse molle d'un jaune rougeâtre, qui, redissoute dans l'alcool bouillant, abandonne une petite quantité d'huile, et se sépare elle-même par le refroidissement du dissolvant, sous la forme d'une matière visqueuse. On peut obtenir le même corps par un procédé identique au moyen des jaunes d'œufs ordinaires; mais il est alors moins pur. Lorsqu'on épuise par de l'éther de la laitance de carpe à peu près sèche et bien pulvérisée, ce liquide enlève la plus grande partie de la matière visqueuse, dont le reste peut être obtenu en faisant bouillir à plusieurs reprises dans l'alcool le résidu insoluble dans l'éther. On évapore les solutions alcooliques, on reprend le résidu par l'éther et l'on évapore ce dernier. Cette opération a pour effet de débarrasser la substance visqueuse des sels que l'alcool avait pu dissoudre.

La *lécithine* est incolore ou possède une teinte jaune ou orangée à peine sensible. Elle est molle, neutre, et présente presque toujours l'odeur des matières dont on l'a extraite. Souvent elle est rendue impure par des phosphates terreux ou de l'albumine. Lorsqu'on la chauffe, elle se boursoufle, se charbonne sans fondre, dégage des vapeurs ammoniacales et laisse un résidu charbonneux acide qui renferme de l'acide phosphorique. Exposée à l'air, elle ne s'acidifie pas et demeure capable de se transformer dans les mêmes produits que lorsqu'elle a été préparée à l'abri de l'air. Lorsqu'on l'agite avec l'eau, elle forme une émulsion qui ne devient pas acide et ne donne pas d'acide phosphoglycérique, même après douze heures d'ébullition. Mais lorsqu'on la fait bouillir avec de l'eau acidulée par de l'acide sulfurique ou par de l'acide chlorhydrique, il se produit de l'acide oléique et de l'acide margarique qui montent à la surface, où ils viennent former une couche huileuse, et de l'acide phosphoglycérique qui demeure en dissolution dans l'eau. L'alcool facilite cette décomposition, qui a lieu à la température du bain-marie lorsqu'on opère avec la *lécithine* extraite du jaune d'œuf, mais qui n'est pas encore produite même après une heure d'ébullition directe lorsqu'on opère sur de la *lécithine* d'une origine différente. Dans aucun cas, l'oxygène de l'air n'exerce d'influence sur ce dédoublement. Outre les produits que nous venons de mentionner, on obtient encore de la cérébrine et quelquefois de l'oléine, de la margarine et de la cholestérine; mais Gobley considère ces corps comme provenant d'impuretés accidentelles. Les *alcalis* et les *carbonates alcalins* en solution aqueuse donnent lieu à la même décomposition que les acides étendus minéraux. Lorsqu'on chauffe au bain-marie la matière visqueuse du jaune d'œuf préalablement émulsionnée avec une solution aqueuse de potasse et qu'on ajoute ensuite de l'acide acétique au liquide, celui-ci en précipite un mélange d'acide margarique et d'acide oléique. Pour la matière visqueuse extraite du cerveau ou de toutes les autres sources, ce phénomène ne se produit qu'autant qu'on la fait bouillir avec une solution alcoolique de potasse. Le carbonate potassique ne décompose pas non plus la *lécithine* à la température du bain-marie, mais seulement lorsqu'on le fait bouillir avec elle. Les acides acétique, lactique et tartrique ne paraissent avoir qu'une action très-lente; au moins, dans une expérience où l'on a fait bouillir la matière visqueuse pendant six heures avec ces corps, ne s'est-il produit qu'une décomposition très-incomplète, et a-t-il fallu que l'ébullition fût prolongée pendant vingt-quatre heures pour que la *lécithine* fût entièrement décomposée. Il s'est produit, dans ce cas, non plus de l'acide phosphoglycérique, mais les composés qui proviennent de la saponification de ce corps, l'acide phosphorique et la glycérine.

Le sel commun précipite la *lécithine* de son émulsion dans l'eau, qui mousse à la manière de l'eau de savon. La matière visqueuse se dissout peu dans l'alcool froid et mieux dans l'alcool bouillant. Elle est également soluble dans l'éther.

Il est évident que la *lécithine* isolée par les procédés que nous venons de décrire n'est point une substance pure. Mais ses réactions ne permettent pas de douter qu'elle ne contienne un glycéride renfermant les éléments de l'acide phosphorique et capable de fournir de l'acide phosphoglycérique par une décomposition incomplète, de l'acide phosphorique et de la glycérine par une saponification plus complète.

LECK, en latin *Lecca*, rivière du royaume de Hollande; c'est un bras du Rhin se séparant du fleuve à Duurstede, dans la province d'Utrecht; cours de 65 kilom., à l'O., par Culembourg, Nieuwport, jusqu'à Krimpen, où il se jette dans la Meuse. Une branche du Leck forme l'Yssel, qui se jette dans la Meuse à Rotterdam.

LECKES, peuple slave, souche des Polonais.

LECKIE (Gould-Francis), publiciste anglais, né à Londres vers 1760, mort en Italie vers 1825. Pendant de longs voyages dans l'Inde, en Grèce, dans l'Asie Mineure, dans le midi de l'Europe, particulièrement en Italie et en Sicile, il fit une étude toute particulière des questions politiques et sociales, et finit par se fixer près de Sienne, en Italie. On lui doit de remarquables ouvrages, dans lesquels il se montre partisan de la liberté au double point de vue commercial et politique. Nous citerons de lui : *Essai sur la marche du gouvernement* (Londres, 1811, in-8°); la *Balance du pouvoir en Europe* (1817, in-8°), trad. en français; *Aperçu historique sur les relations extérieures de la Grande-Bretagne* (1819); *De l'état présent des affaires* (1819, in-8°). — Son frère, Daniel-Robinson Leckie, mort en 1799, avait longtemps vécu en Orient et a laissé : *Journal d'un voyage à Nagpour* (Londres, 1800, in-4°).

LECLAIR (Jean-Marie), célèbre violoniste français, né à Lyon en 1697, mort à Paris en 1764. Il apprit d'abord le violon en amateur, puis entra comme danseur au théâtre de Rouen, et, plus tard, on le vit maître de ballets à Turin, où le violoniste Somis l'engagea à quitter la danse pour se vouer exclusivement au violon. Leclair se mit sous la direction de cet artiste, qui, au bout de deux années à peine, lui déclara n'avoir plus rien à lui apprendre. L'élève passé maître, loin de se reposer sur cet aveu flatteur pour lui, continua de travailler et voulut se créer une individualité et un style personnels. En 1729, il vint à Paris, entra à l'orchestre de l'Opéra, puis, en 1731, fut attaché à la musique du roi. Par suite d'un dissentiment survenu entre lui et le directeur de la musique royale, Leclair donna sa démission, quitta également l'orchestre de l'Opéra, et se livra au professorat et à la composition, dont les règles lui avaient été enseignées par Chéron, chef d'orchestre de l'Opéra.

Recherchant avec soin toutes les occasions de perfectionner son talent d'exécution, Leclair n'hésita point, bien qu'il eût atteint la maturité de l'âge, à faire un voyage en Hollande pour étudier le jeu de Locatelli, alors dans toute la splendeur de son talent. Les modifications que fit subir la manière de l'artiste italien au style du violoniste français se remarquent dans les œuvres posthumes de ce dernier. Quelque temps après son retour en Hollande, Leclair fut assassiné en rentrant, le soir, chez lui.

Considéré comme l'un des créateurs de l'école française de violon, cet artiste est surtout réputé par son innovation de l'emploi des doubles cordes, inconnu avant lui. On lui doit un grand nombre de sonates pour violon seul ou avec accompagnement, dont quelques-unes contiennent de réelles beautés, et un opéra, *Glaucus et Scylla*, représenté en 1747.

LE CLERC (Perrinet), conspirateur, né à Paris à la fin du xive siècle. En 1418, au moment où la France était déchirée par les luttes sanglantes des Bourguignons et des Armagnacs, un jeune bourgeois, marchand de fer au Petit-Pont, ayant subi les mauvais traitements des Armagnacs, alors maîtres de Paris, n'avait pu obtenir justice du prévôt. Voulant se venger, il s'associa d'autres mécontents et s'aboucha avec le chef d'un parti de Bourguignons maîtres de Pontoise. Il lui promit de lui ouvrir, le 29 mai à deux heures de la nuit, la porte Saint-Germain, ce qui lui était facile, car son père était quartenier et avait en garde les clefs de cette porte. Pendant la nuit désignée, il déroba les clefs cachées sous le chevet de son père, puis alla silencieusement, avec ses complices, attendre les Bourguignons à la porte Saint-Germain. Ceux-ci se présentèrent au Châtelet, où ils furent reçus par 400 bourgeois armés que Perrinet Le Clerc avait fait entrer dans la conspiration et qui les accueillirent aux cris de : *Vive Bourgogne!* La population seconda les Bourguignons, dont le triomphe fut ainsi assuré. Il va sans dire que cette révolution, comme toutes celles de l'époque, fut signalée par des massacres et des pillages. Quant à Perrinet Le Clerc, il fut trouvé mort quelques jours après, frappé, dit-on, de la main de son propre père. Mais cette dernière circonstance n'est sans doute qu'une invention des chroniqueurs, destinée à laver d'un assassinat la mémoire des puissants ennemis de Le Clerc.

Le Clerc (Perrinet) ou **Paris en 1418**, drame en cinq actes, en prose, par MM. Anicet Bourgeois et J. Lockroy, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 3 novembre 1832. L'histoire de Perrinet Le Clerc est un sujet qu'on dirait inventé par un auteur dramatique; aussi rien n'est-il plus naturel que de s'être laissé tenter par un pareil sujet. Nous ne redirons pas ici les faits que nous venons d'exposer dans l'article qui précède; contentons-nous d'analyser le cinquième acte du drame, acte qui fit à lui seul le succès de la pièce entière. Les auteurs y ont fait une large, une part trop large à la fantaisie; mais, outre que l'éloignement des temps autorise ces infidélités à l'histoire, le bon public a l'habitude de pardonner beaucoup à ceux qui ont beaucoup péché. Donc Perrinet (celui du drame bien entendu) sait que la reine ne demande qu'une occasion de se venger du comte d'Armagnac, qui a fait tuer son amant, le chevalier de Bourdon. Il vient lui offrir de livrer aux Bourguignons la porte de Bussy, dont il a dérobé la clef à son père, et, comme récompense, il demande à la reine de lui céder la vie du comte d'Armagnac, pour en faire ce que bon lui semblera. Isabeau lui fait don de cette vie par un écrit sur parchemin scellé de son sceau royal, et Perrinet court mettre à exécution sa promesse. Il livre la ville aux Bourguignons, qui, la reine à leur tête, vont répandre partout le meurtre et l'incendie. Le connétable, surpris dans l'hôtel Saint-Paul, s'échappe en emportant le roi dans ses bras et se réfugie dans une maison voisine. Bientôt après, la reine, séparée de ses hommes d'armes et poursuivie par une bande d'Armagnacs, vient se réfugier dans le même asile. Voilà donc les deux adversaires en présence. Tandis que leur vie se joue dans la rue au jeu des batailles, tandis que Paris est à feu et à sang, qu'on entend le tocsin, qu'on voit les lueurs de l'incendie, tous deux calculent leurs chances respectives de salut d'après la proximité ou l'éloignement des cris qu'ils entendent. Enfin, les Bourguignons triomphent, la maison est envahie. Le connétable est au pouvoir d'Isabeau; le roi le couvre en vain de son corps; on va le frapper. A ce moment, Perrinet Le Clerc arrive tout sanglant; il réclame le droit que lui accorde le parchemin scellé du sceau de la reine, c'est-à-dire la vie du connétable. Puis, s'approchant du connétable : « Armagnac, lui dit-il, tu m'as fait porter la croix rouge de Bourgogne sur les épaules, tu la porteras sur la poitrine. » Et il lui fait sur la poitrine une croix de sang avec son poignard. Le connétable pousse un cri; Perrinet Le Clerc tombe mort des blessures qu'il a reçues dans le combat.

On voit que s'il reste quelque chose du fait historique dans le drame, ce quelque chose n'est presque rien. Franchement, et sans vouloir contredire à l'indulgence du public, un peu plus de vérité historique n'aurait pas nui au succès de la scène. En tout cas, quand on invente, en fait d'histoire, il faut absolument que les inventions qu'on se permet aient un caractère de vraisemblance; or les inventions des auteurs de *Perrinet Le Clerc* en sont absolument dépourvues.

LE CLERC (Jean), sectaire protestant, né à Meaux à la fin du xve siècle, brûlé à Metz en 1525. C'était un cardeur de laine, qui périt martyr de son attachement à la Réforme naissante. La lecture du Nouveau Testament, traduit en langue vulgaire par Le Fèvre d'Etaples et répandu dans le diocèse de Meaux par l'évêque Briçonnet, l'avait conduit à envisager la religion d'une manière toute nouvelle pour l'époque. Leclerc, emporté par son zèle, commit l'imprudence d'arracher une bulle d'indulgences affichée sur la cathédrale de Meaux et de la remplacer par un placard où le pape était appelé Antechrist. Arrêté et conduit à Paris, il fut condamné au supplice du fouet, trois jours durant, tant à Paris qu'à Meaux, et, de plus, marqué au front et banni. Leclerc se retira d'abord à Rosay, en Brie, puis à Metz, où une nouvelle imprudence amena un nouveau procès. Les catholiques allaient faire une procession. Leclerc, dans l'emportement de son zèle, va briser les images et les autels aux pieds desquels l'encens devait être brûlé. Il avait profité de l'obscurité de la nuit. Mais on le soupçonna; saisi, il avoua fièrement qu'il était l'auteur de ce scandale. Son supplice fut horrible. Après lui avoir coupé le poing droit, on lui arracha le nez, on lui déchira les mamelles, on lui entoura la tête de trois cercles de fer rouge. Enfin, on le jeta sanglant sur le bûcher. Il avait chanté jusqu'à la fin les louanges de l'Eternel. Jean Leclerc fut le premier martyr protestant en France. — Un de ses frères, Pierre Leclerc, cardeur comme lui, périt d'une mort semblable. Il était accusé d'avoir tenu des assemblées secrètes où se réunissaient quarante ou cinquante artisans, gagnés à la réforme religieuse.

LE CLERC (Jean), graveur français, né à Paris dans la seconde moitié du xvie siècle. Il est connu par sa grande carte de France, en neuf feuilles, composée par François La Guillotière, et présentée à Louis XIII. Les principaux tirages de cette gravure en bois, fort rare aujourd'hui, datent de 1624 et 1640.

LE CLERC (David), hébraïsant et théologien protestant, né à Genève en 1591, de parents réfugiés, mort dans cette ville en 1654. Il alla, en 1612, à Strasbourg, où il étudia les belles-lettres et l'histoire, puis à Heidelberg, où il travailla avec le savant Gruter à une édition des *Lettres de Cicéron à Atticus*. Après un court séjour en Angleterre, il revint à Genève, et fut nommé professeur d'hébreu, malgré les intrigues de ses ennemis. Pour donner moins de prise à leurs injustes attaques, il se fit recevoir ministre en 1630, continua à enseigner l'hébreu, et fut, en outre, chargé de professer l'histoire à l'académie; mais il ne négligea point les études philologiques, son travail de prédilection. Nous citerons de lui : *Lacrymæ Heidelbergenses* (1624, in-4°); l'*Armure complète de Guillaume Gouge*, trad. de l'anglais (Genève, 1643, in-4°); le *Vrai chrétien* ou *Anatomie spirituelle*, trad. de l'anglais de Cowper (Genève, 1647, in-12); *Quæstiones sacræ*, publié en 1685 par le fameux J. Leclerc, son neveu (Amsterdam, in-8°). On y trouve une dissertation curieuse, intitulée : *Funambulus sive dissertatio de variis funambulorum generibus*, où il prouve que les danseurs de corde étaient connus du temps d'Hippocrate; *Orationes* (Amsterdam, 1687, in-8°).

LECLERC (Etienne), médecin et helléniste, frère du précédent, né à Genève en 1599, mort en 1676. Il commença par embrasser la profession des armes, et ensuite se fit recevoir docteur en médecine à Genève. En 1643, il fut nommé professeur de langue grecque, et occupa sa chaire jusqu'en 1662, époque à laquelle il entra dans le petit conseil. On connaît de lui : une édition d'*Hippocrate* (1657, in-fol.); sept dissertations dans les *Questiones sacræ* de son père, et des *Dissertationes philosophicæ*, à la suite des *Orationes* du même.

LE CLERC (Michel), poëte dramatique français, né à Albi en 1622, mort en 1691. Il vint jeune à Paris, où il fit représenter avec succès, en 1645, une tragédie intitulée la *Virginie romaine*, qui fit concevoir de grandes espérances sur son avenir littéraire. Néanmoins, le jeune auteur abandonna le théâtre pour exercer la profession d'avocat. En 1662, il succéda à Daniel de Priezac, comme membre de l'Académie française. En 1675, Le Clerc reparut au théâtre avec une tragédie, intitulée *Iphigénie* (1676, in-12), dont la chute fut d'autant plus complète qu'elle paraissait six mois apres celle de Racine. On cite encore de Le Clerc une traduction littérale en vers des cinq premiers livres de la *Jérusalem délivrée* (Paris, 1667), qui tomba aussitôt dans l'oubli. On lui attribue une tragédie, *Oreste* (1681), et une tragédie lyrique, *Orontée*. C'est sur l'*Iphigénie* de cet écrivain que Racine a fait cette piquante épigramme :

Entre Le Clerc et son ami Coras,
Deux grands auteurs, rimant de compagnie,
N'a pas longtemps s'ourdirent grands débats
Sur le propos de leur *Iphigénie*.
Coras lui dit : La pièce est de mon cru;
Le Clerc répond : Elle est mienne et non vôtre.
Mais aussitôt que la pièce eut paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

LECLERC (Sébastien), célèbre graveur français, né à Metz en 1637, mort à Paris en 1714. Son père, qui exerçait la profession d'orfèvre, lui enseigna les éléments du dessin; à sept ans, Sébastien commençait à graver; à douze ans, il enseignait le dessin; puis il s'appliqua à l'étude de la géométrie, de la physique et de la perspective, et devint, en 1660, ingénieur du maréchal de La Ferté. Cinq ans après, étant venu à Paris solliciter une place dans le génie, il eut occasion de voir Lebrun. Ce peintre fut frappé de son talent de graveur, en examinant un de ses plans de place forte, et engagea fortement Leclerc à se consacrer à la gravure. Sébastien suivit ce conseil et devint en peu de temps un artiste de premier mérite. C'est alors qu'il exécuta, d'après ses propres dessins, les treize planches des *Conquêtes de Louis XIV*, travail remarquable qui donna à l'artiste une grande notoriété. Par la suite, sur la proposition de Colbert, Louis XIV lui donna un appartement aux Gobelins, une pension de 1,800 livres et le nomma professeur aux Gobelins et graveur de son cabinet. En outre, l'Académie de peinture appela, en 1772, Leclerc à faire partie de ses membres et le chargea d'enseigner la perspective. Bien que son enseignement occupât une grande partie de son temps, Leclerc n'en a pas moins exécuté un nombre considérable de gravures, presque toutes de sa composition. Ses gravures sont remarquables par la largeur de l'exécution, la science de la forme, le moelleux et la finesse du modelé; ses dessins sont d'un faire large et d'un effet pittoresque. Nous citerons parmi ses meilleures planches : les *Batailles d'Alexandre;* le *Mai des Gobelins;* le *Concile de Nicée;* la *Passion*, en 36 planches; l'*Apothéose d'Isis;* l'*Arc de triomphe de la porte Saint-Antoine;* les *Caractères des passions*, d'après Lebrun, où l'on rencontre des têtes superbes de caractère et d'énergie, malgré l'emphase de sentiment qui les distingue, et qu'il faut reprocher à Lebrun seulement. Citons encore : les *Costumes des Grecs et des Romains*, en 25 sujets; les *Médailles, jetons et monnaies de France*, en 30 feuilles, etc. Enfin, on lui doit : *Traité de géométrie* (1699, in-8°); *Traité d'architecture* (1714, 2 vol. in-4°); *Système sur la vision* (1679, in-12); *Nouveau système du monde* (1706, in-8°).

LECLERC (Laurent-Josse), érudit français, fils du précédent, né à Paris en 1677, mort à Lyon en 1736. Il entra dans les ordres en 1702, professa la théologie à Tulle et à Orléans et devint, en 1722, directeur du séminaire de Lyon. C'était un homme très-érudit, un critique judicieux et exact, mais méticuleux, et qui écrivait dans un style trop négligé. Nous citerons de lui : *Remarques sur différents articles du* Dictionnaire *de Moreri* (1719-1721, in-8°); *Bibliothèque des auteurs cités au* Dictionnaire *de Richelet* (Lyon, 1728, in-fol.), livre plein de faits curieux et peu connus; *Lettre critique sur le* Dictionnaire *de Bayle* (La Haye, 1732, in-12). Leclerc a laissé en manuscrit : une *Histoire des papes*, une *Chronologie de nos rois de la première race*, un *Abrégé* de la vie de son père, avec un catalogue exact des œuvres de ce dernier, un *Traité sur le plagiat littéraire*, et des *Dissertationes historicæ*, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de Lyon.

LECLERC (Gabriel), médecin français qui vivait au xviie siècle. Il acquit beaucoup de réputation comme praticien et devint médecin ordinaire de Louis XIV. Son principal ouvrage est intitulé : la *Médecine aisée, où l'on donne à connaître les causes des maladies internes et externes et les remèdes propres à les guérir* (Paris, 1719). On lui attribue divers ouvrages non signés, entre autres : l'*Ecole du chirurgien* (1684); le *Catalogue particulier des drogues* (1701), etc.

LECLERC (Daniel), médecin suisse, né à Genève en 1652, mort le 8 juin 1728. Il était fils d'Etienne Leclerc, qui lui enseigna les premiers élé mentsde la médecine, vint à Paris et à Montpellier pour compléter ses études et se fit recevoir docteur à Valence. De retour dans sa ville natale, il y exerça la médecine avec un grand succès. Cependant les soins de la pratique ne l'absorbèrent pas au point de l'empêcher de se livrer aux travaux du cabinet et d'acquérir une profonde érudition médicale. Ce savant nous a laissé deux ouvrages remarquables, dont l'un : *Bibliothèque anatomique* (1685, 2 vol. in-fol), publié en collaboration avec Mauget, est un excellent recueil des meilleurs ouvrages originaux publiés dans le xviie siècle sur l'anatomie. L'autre, qui a pour titre : *Histoire de la médecine* (Genève, 1696, in-8°), eut beaucoup de succès à son apparition. Il est à regretter qu'il n'ait pas été terminé. — Son fils, Jacques-Théodore Leclerc, né à Genève en 1692, mort en 1758, fut pasteur et professeur de langues dans sa ville natale. On a de lui : *Préservatif contre le fanatisme* ou *Réfutation des prétendus inspirés de ce siècle*, traduit du latin de Samuel Turretin (Genève, 1723, in-8°); *Supplément au* Préservatif (1723, in-8°), etc.

LECLERC (Jean), théologien, critique et érudit, frère du précédent, né à Genève en 1657, mort à Amsterdam en 1736. Il manifesta, dès sa plus tendre enfance, une passion extraordinaire pour l'étude. Après avoir terminé ses humanités, il étudia la philosophie, puis la théologie, sous la direction de Mestrezat, devint précepteur à Grenoble en 1678, voyagea avec son élève et profita d'un séjour à Genève pour se faire recevoir ministre évangélique. En 1680, il se rendit à Saumur, pour se perfectionner dans la connaissance du français, passa ensuite quelques mois à Paris vers 1682, et la même année alla desservir à Londres l'Eglise wallonne et l'Eglise de la Savoie. Après un court séjour en Angleterre, il revint se fixer en Hollande, où il se maria (1691). Il resta pasteur des remontrants jusqu'en 1684. Il professa successivement l'hébreu, les belles-lettres, l'histoire ecclésiastique dans le collége des Arméniens; mais, en 1728, une attaque de paralysie le contraignit de renoncer à sa charge; il mourut huit ans après, ayant passé tout ce temps dans un état d'enfance complet. Les ouvrages de Jean Leclerc sont plus nombreux que judicieux et soignés; nous citerons seulement : *Liberii de sancto amore Epistolæ theologicæ* (Saumur, 1679, in-12); *Entretiens sur diverses matières de théologie* (Amsterdam, 1685, in-8°), en collaboration avec L. Cène; *Bibliothèque universelle et historique* (Amsterdam, 1686-1693, 25 vol. in-12), plus un volume de tables publié en 1718, en collaboration avec Lacroze, puis avec Bernard, qui resta chargé de la publication depuis le vingtième volume; *Logica, sive ars ratiocinandi* (Amsterdam, 1692, in-8°); *Genesis, sive Mosis prophetæ liber primus, ex translatione J. Clerici, cum paraphrasi perpetua*, avec de savantes dissertations sur la langue hébraïque; la *Vie du cardinal de Richelieu* (Cologne [Amsterdam], 1694, 2 vol. in-12); *Ars critica* (Amsterdam, 1698, 2 vol. in-8°); *Traité de l'incrédulité* (Amsterdam, 1696, in-8°); *Opera philosophica* (Amsterdam, 1698, 4 vol. in-8°); *Harmonia evangelica* (Amsterdam, 1699 et 1700, in-fol., grec et latin); *Bibliothèque ancienne et moderne* (Amsterdam, 1714-1726, 29 vol. in-8°), son meilleur ouvrage, au dire de Voltaire; *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas* (Amsterdam, 1723-1733, 4 tomes en 2 vol. in-fol.); *Lettre de Locke sur la tolérance*, imprimée avec le *Traité* de Voltaire sur la tolérance (1764, in-8°).

LECLERC (Paul), théologien français, né à Orléans en 1657, mort en 1740. Professeur de rhétorique et d'humanités dans un collége de jésuites à Orléans, il se rendit à Paris, où il exerça divers emplois, notamment celui de procureur. On a publié de lui, entre autres ouvrages : la *Vie d'Antoine-Marie Ubaldin*

(La Flèche, 1686, in-16); *Abrégé de la vie du bienheureux Jean-François Régis* (Lyon, 1711, in-12).

LECLERC (David), peintre suisse, né à Berne en 1680, mort en 1738. Après plusieurs voyages à Paris et à Londres, il s'établit à Francfort, et peignit, tant à l'huile qu'en miniature, les portraits d'un grand nombre de princes et de princesses de l'Allemagne. Son coloris est emprunté à la fois à Rubens et à Rigaud; son dessin est correct. Il a laissé aussi quelques paysages et des tableaux de fleurs.

LE CLERC (Pierre), janséniste français, né à Buchy (Normandie) en 1706, mort en 1780. Maître ès arts de l'Université de Paris et sous-diacre de Rouen, il se vit, à cause de son jansénisme ardent, contraint de quitter la France. Réfugié en Hollande, il se mêla aux agitations de l'Eglise janséniste de ce pays. Condamné, excommunié même par les prêtres et l'évêque d'Utrecht, il récusa ses juges et fit longtemps trembler le clergé hollandais par la hardiesse de son jacobinisme religieux. Le Clerc a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : *Homélies de saint Grégoire*, trad. en français (1747); *Vies intéressantes de plusieurs religieuses de Port-Royal* (Utrecht, 1750 et 1752, 4 vol. in-12); le *Renversement de la religion et des lois divines et humaines par toutes les bulles et brefs donnés depuis près de deux cents ans contre Baïus, Jansénius, le P. Quesnel* (Rouen, 1756, 2 vol. in-12); *Idée de la vie et des écrits de G. de Witte* (Amsterdam, 1756, 2 vol. in-12); *Supplément à la feuille des Nouvelles ecclésiastiques du* 15 *mai* 1757 (in-4°). L'abbé Le Clerc, qui cultivait aussi les sciences mathématiques et astronomiques, a composé et publié deux ouvrages sur ces matières; ce sont : *Description d'un planisphère céleste, dressé pour l'année* 1780 (Amsterdam, 1775, in-8°); l'*Astronomie mise à la portée de tout le monde* (Amsterdam, 1780, 2 vol. in-8°).

LECLERC (Charles-Guillaume), libraire français, né à Paris en 1723, mort en 1794. Reçu libraire à l'âge de dix-huit ans, et devenu en 1784, après avoir passé par tous les grades inférieurs, chef de la juridiction consulaire, Leclerc fut désigné par le roi pour présider en 1789 les électeurs du district de la Sorbonne; mais il ne put remplir cette fonction, les électeurs l'ayant choisi pour député aux états généraux. Inspecteur de l'imprimerie de l'Assemblée constituante, président du comité des assignats, il présenta le projet de loi sur l'organisation des tribunaux de commerce et fut nommé juge en 1792, aux premières élections. On a publié de lui : *Lettre à M. de* *** (Paris, 1778, in-8°); *Instructions sur les affaires contentieuses des négociants, la manière de les prévenir ou de les suivre devant les tribunaux* (1784, in-12), et enfin deux éditions, l'une, du *Dictionnaire historique et biographique portatif*, de Ladvocat; l'autre, du *Dictionnaire géographique*, du même auteur.

LECLERC (Louis-Claude), littérateur français, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il embrassa d'abord l'état militaire, fit la guerre de Sept ans, et fut nommé officier d'artillerie. Ayant pris sa retraite à Bordeaux, il fit paraître dans cette ville un journal qu'il appela l'*Iris de Guyenne*. Leclerc a composé : le *Retour de Mars*, divertissement en l'honneur du maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne (Bordeaux, 1762, in-12), et une comédie en trois actes et en vers, l'*Envieux* (Bordeaux, 1763, in-8°).

LECLERC (Jean-Baptiste), littérateur et conventionnel français, né à Angers en 1756, mort à Chalonnes-sur-Loire en 1826. Conseiller à l'élection d'Angers, disciple fervent de J.-J. Rousseau, il se jeta avec enthousiasme dans le mouvement de la Révolution et fut nommé par la sénéchaussée d'Anjou député suppléant aux états généraux. En 1790, il devint membre de l'Assemblée constituante, en remplacement du député Milscent, démissionnaire. Envoyé à la Convention nationale en 1792, il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; puis en 1793, après la chute de la Gironde, il donna sa démission. Arrêté par ordre du comité de Sûreté générale, relâché par un arrêté de la Convention, il fut en 1795 nommé représentant de Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents. En 1796, il proposa, de concert avec Lareveillère-Lépeaux, l'établissement du culte *théophilanthropique*, qu'il appelait la religion naturelle. Elu président des Cinq-Cents en 1799, nommé président du Corps législatif en ventôse an IX, il cessa ses fonctions en 1802 et se condamna à une retraite absolue à Chalonnes, refusant toute fonction publique et même la bourse qui fut offerte à son fils, au collége d'Angers. A la rentrée des Bourbons, il quitta la France, même avant la promulgation de la loi sur les régicides, et se réfugia à Liége. Quelques années après, il reçut du ministre Decazes l'autorisation de rentrer dans son pays. On a de lui : *Mes promenades champêtres* ou *Poésies pastorales* (Paris, 1788, in-8°); *Idylles et contes champêtres* (Paris, 1798, 2 vol. in-8°); *De la poésie considérée dans ses rapports avec l'éducation nationale* (Paris, an VI, in-8°); *Essai sur la propagation de la musique en France* (Paris, an VI, in-8°); *Eponine et Sabinus* (Liége, 1817, in-8°); *Abrégé de l'histoire de Spa* (Liége, 1818, in-18). On possède, en outre, de lui un grand nombre de manuscrits et de compositions musicales inédites. Divers opuscules de Leclerc ont été réunis à des écrits de Lareveillère-Lépeaux et publiés sous ce titre : *Opuscules moraux de L.-M. Lareveillère-Lépeaux et de J.-B. Leclerc*. C'est Jean-Baptiste Leclerc qui fit, au nom de la commission d'instruction publique, le rapport sur la création du Conservatoire de musique.

LECLERC (Oscar), dit **Leclerc-Thouin**, agronome français, fils du précédent, né à Paris en 1798, mort à Angers en 1845. Il passa une partie de son enfance au Jardin des plantes, près de ses oncles maternels, André et Jean Thouin, qui lui inspirèrent le goût de l'agriculture et des sciences qui s'y rattachent. De 1818 à 1828, il aida dans leurs travaux André Thouin et Bosc, successeur de ce dernier; puis il donna sa démission quand Mirbel vint remplacer Bosc dans son cours. Nommé en 1836 professeur de culture générale au Conservatoire des arts et métiers, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture en 1843, il fut appelé au Conseil général d'agriculture, et au Comité consultatif d'agriculture du ministère de l'intérieur. Ses cours au Jardin des plantes et au Conservatoire des arts et métiers eurent un grand succès. On doit à Leclerc, entre autres ouvrages : *Cours de culture et d'acclimatation des végétaux* (Paris, 1829, 3 vol. in-8°); *Lettre à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce à propos des droits d'entrée sur les bestiaux étrangers* (Paris, 1840, in-8°); l'*Agriculture de l'Ouest de la France* (Paris, 1843, gr. in-8°). Il a été, en outre, l'un des principaux collaborateurs de la *Maison rustique du* XIXe *siècle*, et a donné de nombreux articles dans les journaux d'agriculture, d'horticulture et d'industrie.

LECLERC (Antoine-François), littérateur français, né à Baume-les-Dames en 1757, mort en 1816. Officier dans un régiment de dragons, il donna des preuves de son dévouement à la royauté dans les journées des 5 et 6 octobre 1789 et dans celles des 24, 28 février et 18 avril 1791. A la fin de l'année, il émigra, fit la campagne dans l'armée des princes, et, après la dissolution de ce corps, suivit le duc d'York en Angleterre. Revenu en France sous le Consulat, Leclerc vécut dans la retraite et reçut de la Restauration une modeste pension. Il a collaboré à l'*Atlas de commerce* et aux derniers volumes de l'*Histoire moderne de Russie*.

LECLERC (Claude-Barthélemi-Jean), chirurgien français, né à Paris en 1762, mort en 1808. Il étudia d'abord la jurisprudence, qu'il abandonna pour la médecine, et devint successivement docteur régent à la Faculté de Paris, professeur d'anatomie, et médecin du Châtelet. Pendant la Révolution, il fut attaché à l'armée du Nord, puis à l'hôpital militaire de Saint-Cyr, et enfin à l'Ecole de médecine de Paris. Nommé, sous Napoléon Ier, médecin de la maison de l'empereur et des infirmeries impériales, il mourut médecin en chef de l'hôpital Saint-Antoine, à la suite d'une piqûre anatomique. Leclerc n'a laissé que des discours et des rapports lus à la Société de l'Ecole de médecine, dont il était secrétaire général.

LECLERC (Julien-René), agent royaliste et contre-révolutionnaire français, né à Bazoches en 1762, mort en 1839. Il venait d'entrer dans les ordres quand éclata la Révolution, et il n'échappa aux massacres de septembre qu'en se cachant dans le bois de Vincennes. A son retour à Paris, il se lia avec des agents royalistes et organisa, dit-on, une conspiration pour enlever les chefs du Directoire. Une tentative de corruption sur Barras n'ayant pas réussi, Leclerc essaya de réconcilier Moreau avec Pichegru. La police, mise sur sa voie, le traqua sans relâche; mais l'agent des Bourbons sut éviter tous les périls, et gagner l'Angleterre, d'où il n'osa point sortir, ayant été condamné à mort par contumace par une commission militaire siégeant à Rouen. Il vécut dans la retraite à Londres jusqu'à la Restauration, qui le rappela en France et le pensionna.

LECLERC (Victor-Emmanuel), général français, né à Pontoise en 1772, mort dans l'île de la Tortue, près de Saint-Domingue, en 1802. Engagé volontaire dans le bataillon de Seine-et-Oise, pendant la Révolution, il passa ensuite dans un régiment de cavalerie. Nommé capitaine au siége de Toulon, il entra le premier dans le fort Farni et se fit remarquer de Bonaparte, qui le chargea de porter à Paris la nouvelle de la prise de Toulon. A l'attaque du mont Cenis, il sut déployer une énergie qui imposa à ses soldats presque révoltés, et suivit Bonaparte en Italie. Nommé général de brigade après le combat de Saint-Georges, il commandait la cavalerie à la bataille de Rivoli. A Milan, Leclerc épousa la sœur du général Bonaparte, cette fameuse Pauline, depuis princesse Borghèse. A son retour d'Egypte, Bonaparte appela près de lui son beau-frère, qui contribua à la réussite du criminel 18 brumaire, en commandant le peloton de grenadiers qui dispersa la représentation nationale. Investi du commandement de la deuxième division de l'armée du Rhin, Leclerc se distingua à Landshut; puis, en 1801, il fut mis à la tête du corps d'armée chargé d'aller soumettre le Portugal, en passant par l'Espagne. Après la paix d'Amiens, l'expédition de Saint-Domingue, destinée à rétablir l'esclavage, ayant été résolue, Leclerc en fut nommé capitaine général. Les démêlés qu'il eut avec l'amiral Villaret-Joyeuse en vue de l'île, à propos du mode de débarquement, amenèrent des retards qui permirent aux nègres d'incendier une seconde fois la ville du Cap. Malgré les tempêtes qui anéantirent une partie de la flotte, Leclerc débarqua et soumit l'île en trois mois. Mais la paix fut de courte durée; l'enlèvement de Toussaint-Louverture, la rigueur des exécutions militaires, les extorsions soulevèrent les noirs, qui eurent pour terrible auxiliaire la fièvre jaune. L'armée était décimée par la maladie, les désertions se succédaient sans interruption, et aucun renfort n'arrivait de France. Miné par le chagrin et le fléau, Leclerc se retira dans l'île de la Tortue, et, sentant sa fin approcher, remit le commandement au général Rosambeau. Son corps fut rapporté en France et déposé dans la terre de Montgobert, près de Soissons. L'opinion générale, contrairement au jugement d'ailleurs intéressé de Napoléon, qui considérait Leclerc comme un officier de premier mérite, propre à la fois aux travaux de cabinet et à la bataille, l'a toujours estimé inférieur, par son caractère et ses talents, au rang où l'avait porté la fortune.

En 1869, soixante-dix ans après le 18 brumaire, et dix-huit ans après le 2 décembre, le conseil municipal de Pontoise eut la déplorable idée d'ériger une statue au général Leclerc; elle fut inaugurée le 10 octobre. De pareils honneurs décernés à ceux qui se font les complices des coups d'Etat, de telles glorifications de l'emploi de la force militaire contre les représentants du peuple sont une offense faite au pays, un véritable outrage à la morale publique. Il faudrait élever des statues à ceux qui meurent pour la liberté, et non à ceux qui la trahissent.

LECLERC DES ESSARTS (Louis-Nicolas-Marin, comte), général français, frère du précédent, né à Pontoise en 1770, mort à Paris en 1820. Parti comme volontaire en 1792, il fut nommé capitaine au siége de Toulon, et combattit à Fleurus. Capitaine de hussards à l'armée du Rhin, il suivit, à Saint-Domingue, son frère, Victor-Emmanuel Leclerc; puis, de retour en France, fut nommé chef d'état-major d'une division sous les ordres de Davout. Général de brigade après Austerlitz, grièvement blessé à Eckmühl, blessure qui lui valut le titre de comte et une dotation, il se distingua pendant la campagne de 1812, à la bataille de Smolensk, et fut de nouveau blessé à la Moskowa. En 1813, il s'enferma dans Hambourg avec Davout, et conserva la ville jusqu'à la Restauration, malgré les attaques de l'armée russe; mis en non-activité le 1er septembre 1814, promu au grade de lieutenant général en mai 1815, il commandait à Sainte-Menehould la première division des gardes nationales; en 1818, on le comprit dans le cadre d'état-major général.

LE CLERC (Joseph-Victor), littérateur et érudit, né à Paris en 1789, mort en 1865. Lauréat en 1807 du grand prix de l'Institut pour les lettres, maître d'étude en 1808 au lycée Napoléon, il fit en 1809 et 1810 un cours public de poésie latine et de langue grecque, fut nommé l'année suivante professeur de troisième, et enfin succéda en 1815 à M. Villemain, comme professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. Titulaire de la chaire d'éloquence latine en 1824, il devint doyen de la Faculté des lettres en 1832, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1834, conseiller ordinaire de l'instruction publique en 1843. Ses principaux ouvrages sont : *Eloge de Montaigne* (Paris, 1812, in-8°); *Chrestomathie grecque* (1812, in-8°); *Lysis* (Paris, 1814, in-8°); *Pensées de Platon* (1818, in-8°); *Œuvres complètes de Cicéron*, traduction en 30 volumes in-8° (Paris, 1821-1825); *Des Journaux chez les Romains* (Paris, 1838, in-8°); *Nouvelle rhétorique* (in-12); tomes XX à XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins. Enfin il a pris part à la rédaction du *Journal des Débats*, de la *Revue encyclopédique*, de la *Biographie universelle* de Michaud, de la *Biographie générale* de Didot, etc. Le Clerc était un des hommes les plus érudits de notre temps, un esprit très-ouvert et remarquablement sagace.

LECLERC (Louis), économiste français, né à Paris en 1799. Attaché comme comptable à l'Ecole de commerce de Paris, il y professa, après 1830, la littérature et la géographie, puis dirigea, jusqu'en 1848, un établissement libre d'enseignement secondaire, appelé Ecole néopédique. En 1849, il devint un des membres du jury de l'Exposition, et il reçut en 1852, du gouvernement, la mission de visiter le midi de la France, pour y étudier la maladie de la vigne, et l'état de l'industrie viticole. Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue d'économie politique*, le *Journal des économistes*, le *Journal d'agriculture*, etc., on lui doit : *Etude sur les vins français et étrangers* (Paris, 1842, in-8°), avec Joubert; la *Caisse d'épargne et de prévoyance* (Paris, 1848); les *Vins malades* (Paris, 1853, in-8°); *Ecoliers et vers à soie*, etc. On lui doit aussi un *Bulletin d'œnologie*.

LE CLERC (Nicolas-Gabriel), médecin et historien français. V. Clerc.

LECLERC (Jean), dit **Bussy**, ligueur français de la seconde moitié du XVIe siècle, et l'un des seize. V. Bussy-Leclerc (Jean).

LE CLERC DE BEAUBERON (Nicolas-François), théologien français, né à Saint-Denis-du-Méray (Calvados) en 1714, mort à Caen en 1790. On prétend que, dans son enfance, il était presque complétement imbécile, mais qu'un coup de marteau qui devait lui fendre la tête lui ouvrit tout à coup l'intelligence. Il professa pendant quarante-neuf ans la théologie à l'université de Caen, et fut nommé deux fois recteur de cette même université, doyen de la Faculté, official à l'abbaye de Saint-Etienne et chanoine de la cathédrale de Rouen. Il est auteur d'un ouvrage latin intitulé : *Tractatus theologico-dogmaticus de homine lapso et reparato* (Luxembourg, 1777; Paris, 1779, 2 vol. in-8°), et de divers écrits relatifs à l'Eglise, à l'Ecriture, etc. L'abbé Le Clerc de Beauberon avait dirigé les premiers pas du poëte Malfilâtre dans la carrière littéraire.

LECLERC DE LA BRUÈRE (Charles-Antoine), auteur dramatique français, né à Crépy-en-Valois en 1714, mort à Rouen en 1754. Il se fit connaître par des pièces de théâtre dont quelques-unes eurent du succès, obtint, avec Fuselier, en 1744, un privilége du roi pour rédiger le *Mercure*, et fut attaché, en 1749, comme secrétaire d'ambassade, au duc de Nivernais, envoyé alors à Rome. Nous citerons de lui : les *Mécontents*, comédie en un acte (1735); les *Voyages de l'Amour*, ballet en quatre actes (1736); *Dardanus*, tragédie lyrique (1739); *Histoire de Charlemagne* (1745, 2 vol. in-12); *Erigone*, ballet (1748), etc.

LE CLERC DE LA FOREST (Antoine), érudit français, né à Auxerre en 1563, mort à Paris en 1628. Après avoir combattu dans les rangs des protestants de 1585 à 1592, et établi le pouvoir de Henri IV à Auxerre (1594), il abjura le calvinisme (1595), se fixa à Paris et devint maître des requêtes de l'hôtel de Marguerite de Valois. A une grande érudition il joignait une bonté extrême, et se plaisait à rendre service, à faire donner des gratifications aux lettrés et aux savants. Il était lié avec saint François de Sales et saint Vincent de Paul. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Commentaire latin sur les lois anciennes de Rome* (Paris, 1603); *Défense des puissances de la terre contre Mariana* (Paris, 1610); *Lettres de piété*, etc. Provensal de La Forest a écrit la vie de Le Clerc sous ce titre : *le Parfait séculier* (1644).

LECLERC DE JUIGNÉ (Antoine-Eléonore-Léon), archevêque de Paris et constituant. V. Juigné.

LECLERC DE MONTLINOT (Charles-Antoine-Joseph), érudit français. V. Montlinot.

LECLERC DE MONTMERCY (Claude-Germain), poëte français, né à Auxerre en 1716. Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et passa sa vie à cultiver les muses, culture d'où résultèrent, entre autres produits, des épîtres de plus de deux mille vers. Les principales sont : *Epître au Père de La Tour* (Paris, 1749, in-4°); *Vers sur la mort de M. le duc d'Orléans, fils du régent* (Paris, 1752); les *Ecarts de l'imagination*, épître à d'Alembert (Paris, 1753, in-8°); *Voltaire*, poëme (Paris, 1764, in-8°).

LECLERC DES SEPT-CHÊNES, littérateur français. V. Sept-Chênes.

LECLERC DU TREMBLAY (François), dit **le Père Joseph**, célèbre capucin français. V. Joseph.

LECLERCQ (Chrétien), missionnaire français, né dans l'Artois vers 1630, mort vers 1695. Entré chez les récollets, il fut, en 1655, envoyé comme missionnaire au Canada, et prêcha, pendant six ans, l'Evangile aux populations indiennes. En 1661, il fit un voyage en France pour demander l'autorisation de fonder un couvent de récollets à Montréal. Après un nouveau séjour de huit années au Canada, il revint définitivement en France en 1690, et fut établi gardien du couvent de Lens. Il a publié : *Nouvelle relation de la Gaspésie* (Paris, 1691, in-12), *Etablissement de la foi dans la nouvelle France* (Paris, 1691, in-12).

LE CLERCQ (Pierre), littérateur hollandais, né à Naarden en 1692, mort à La Haye en 1750, où il fut employé dans l'administration des états. Son principal ouvrage est une *Histoire des Pays-Bas depuis 1714* (Amsterdam, 1753, in-fol.). Il a traduit, de l'abbé Pluche, le *Spectacle de la nature* (1730, 14 vol.), et l'*Histoire du ciel* (2 vol. in-8°).

LE CLERCQ (Jacques), publiciste et homme politique français, né à Pont-Audemer vers 1761, mort en 1793. Il fonda à Rouen, vers la fin de 1789, un journal intitulé : *Chronique nationale et étrangère, et en particulier des cinq départements substitués à la province de Normandie*. En janvier 1793, Leclercq, qui professait des opinions monarchiques, fit, de concert avec quelques-uns de ses amis politiques, imprimer et distribuer dans la ville de Rouen une protestation en forme de pétition contre la mise en jugement de Louis XVI. Cette pétition fut couverte de nombreuses signatures, et il s'ensuivit une manifestation contre-révolutionnaire qui dura plusieurs jours. L'effervescence ayant été calmée par les énergiques efforts de la Commune, Jacques Leclercq, Georges-Michel Aumont, et huit autres habitants de Rouen dénoncés à la Convention, les uns comme chefs, les autres comme complices de cette démonstration royaliste, furent décrétés d'accusation, puis incarcérés. Traduits, au commencement de septembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, ils furent tous condamnés à mort, et presque immédiatement exécutés.

LECLERCQ (Michel-Théodore), littérateur et auteur dramatique français, né à Paris en 1777, mort en 1851. Il entra fort jeune dans l'administration des droits réunis, devint receveur général à Paris, et se démit de ses fonctions en 1819, pour se consacrer entièrement aux lettres. Pour ses débuts, il avait composé un assez mauvais roman, le *Château de Duncam;* mais il comprit que pour lui le succès était ailleurs, et, à l'imitation de Carmontel, il composa des proverbes dramatiques, véritables petites comédies qu'il lut dans les salons, et dont la vogue dépassa de beaucoup ses espérances; aussi, en 1823, sur le conseil de ses amis, il livra à l'impression deux volumes de ces proverbes, dont il publia cinq autres volumes de 1823 à 1826. Cet ouvrage lui assure le premier rang comme auteur de proverbes, genre de composition qui exige une certaine finesse d'observation, une grande délicatesse de pensée, et une élégance de style infinie, toutes qualités qu'on rencontre réunies chez lui à un haut degré. N'ayant point à se préoccuper des entraves de la censure, Leclercq a pu saisir sur le fait les vices et les ridicules contemporains et les flageller sans crainte.

En 1828, la *Revue de Paris* fut fondée et le directeur de cette publication sollicita le concours de Leclercq, qui composa pour lui de nouveaux proverbes. La *Revue des Deux-Mondes* lui ouvrit également ses colonnes; du reste, Leclercq avait derrière lui un solide appui : il était ami de Fiévée, le critique savant du *Journal des Débats*. La première édition des *Proverbes dramatiques* date de 1823-1826 (4 vol. in-8°); la deuxième est de 1826-1827 (5 vol. in-8°); elle fut reproduite la même année comme troisième édition; la quatrième est de 1827-1828 (7 vol. in-18); la cinquième, de 1828 (6 vol. in-8°). La première édition des *Nouveaux proverbes dramatiques* parut en 1830 (1 vol. in-8°); il y eut une deuxième édition, la même année, en 2 vol. in-18. « Théodore Leclercq, homme d'esprit et de loisir, homme du monde et de société, vivra, dit Sainte-Beuve, dans la série de nos comiques comme l'expression fidèle des mœurs et de la société du moment; plus près de Picard que de Carmontelle, et donnant encore mieux l'idée d'un La Bruyère, mais d'un La Bruyère féminin et adouci. »

LECLÈRE (Achille-François-René), architecte, né à Paris en 1785, mort en 1853. D'abord élève de Durand, il entra, vers sa seizième année, à l'atelier de Percier. Second prix d'architecture en 1807, il obtint le premier prix en 1808, partit pour Rome, et produisit parmi les artistes une profonde sensation lorsqu'il envoya, pour travail de quatrième année, son projet de *Restauration du Panthéon d'Agrippa*, qui marqua l'essor de notre école de Rome, dans un genre où elle ne connaît pas de rivale. Rentré à Paris en 1814, Leclère se consacra à l'enseignement de son art, et toute l'histoire de sa vie se renferme, dès ce moment, dans l'influence de ses leçons, les succès de ses élèves, et dans ses services administratifs. Parmi ses travaux les plus importants, on signale le tombeau de Casimir Périer, dans le cimetière de l'Est, les restaurations des châteaux de Chastellux, de Villebois, et des deux chapelles du Sacré-Cœur; la construction du château de Mareuil, les maisons de la place La Fayette, le monument de Bonchamp, à Saint-Florent, etc. Ses principaux élèves sont : MM. Abadie, Godebœuf, Isabelle, Viollet-le-Duc. Leclère était membre de l'Institut (1831), chevalier de la Légion d'honneur (1832), inspecteur général des bâtiments civils (1839), et secrétaire archiviste de la section d'architecture à l'Ecole des beaux-arts (1847). — Sa sœur, Mlle LECLÈRE, a fondé en son nom, peu de temps après sa mort, un prix destiné à l'élève qui a obtenu le second grand prix d'architecture.

LECLÈRE (Adolphe-Victor-Jean-Baptiste), acteur français, né à Reims en 1802, mort à Paris en 1861. Il n'avait guère que dix-huit ans lorsqu'il s'engagea dans une troupe nomade. Admis au Théâtre-Français de Rouen, il fit, pendant treize ans, les délices de ce public difficile qui s'est vanté d'avoir sifflé Talma. En 1841, il se vit appelé au théâtre du Vaudeville pour remplacer Bardou, qu'il ne tarda pas à faire oublier. Cependant sa première apparition sur cette scène n'avait pas été heureuse, et il allait retourner en province, après bien des tribulations, lorsqu'on lui confia le rôle de Ravinard, dans l'*Homme blasé;* Leclère eut du succès dans ce rôle et resta à Paris. *Riche d'amour*, la *Polka en province*, *Rose et Marguerite*, le *Coin du feu*, les *Frères Dondaine*, etc., établirent sa réputation. En 1848, il passa aux Variétés, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Le *Petit de la mobile*, *Mademoiselle de Choisy*, *Un et un*, les *Deux anges*, la *Gamine*, la *Bastille*, *Paris qui dort*, *Un monsieur qui prend la mouche*, les *Souvenirs de jeunesse*, les *Mystères de l'été*, les *Deux Prudhomme*, etc., lui fournirent ses principales créations. Leclère peut être classé au premier rang des rares comédiens de genre de ce temps-ci.

LÉCLUSE ou **LESCLUSE** (Charles DE), en latin **Clusius**, célèbre botaniste français, né à Arras en 1526, mort à Leyde en 1609. Il suivit d'abord des cours de droit, puis se mit à voyager, et, pendant un séjour de trois ans à Montpellier, étudia la médecine et la botanique. A partir de ce moment, Lécluse se mit à parcourir l'Europe dans tous les sens, moins l'Italie, qu'il ne put visiter, étudiant la flore de toutes les contrées qu'il traversait. Appelé à Vienne par l'empereur Maximilien II, qui lui confia la direction de son jardin des plantes, il se retira ensuite à Francfort, d'où l'université de Leyde le manda pour lui donner, en 1593, la chaire de botanique. C'est Lécluse qui introduisit dans les Pays-Bas la pomme de terre, qu'il appelait *arachnida Theophrasti* ou *Papas Peruvianorum* et dont il envoya des plants en Italie. Ses principaux ouvrages sont : *Antidotarium* (Anvers, 1561); *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias observatarum historia* (Anvers, 1576); *Rariorum aliquot stirpium per Pannoniam, Austriam, etc., observatarum historia* (Anvers, 1583); *Rariorum plantarum historia* (Anvers, 1601, in-fol.); *Exoticorum libri decem* (Anvers, 1601, in-fol.); *Galliæ Belgicæ chorographica descriptio* (Leyde, 1619), etc.

LÉCLUSE (HENRY, dit), acteur et dentiste français, né vers 1711, mort en 1792. Il avait débuté en 1737 à l'Opéra-Comique, avec succès; tout à coup, il rompit son engagement et se mit à exercer la profession de dentiste. Nommé chirurgien honoraire du roi de Pologne, il alla rendre visite à Voltaire au château de Ferney; et c'est sans doute lui que Fréron veut désigner quand il parle du *comédien* auquel était confiée l'éducation de Mlle Corneille. De retour à Paris, Lécluse vécut dans une société mélangée, payant son écho en bouffonneries; puis il voulut élever un théâtre, connu sous le nom de théâtre des Variétés, et se ruina dans cette entreprise. Lécluse mourut dans une complète indigence. Rival de Vadé, il a laissé des livres dérivant plus ou moins du *Catéchisme poissard : Léclusades* ou les *Déjeuners de la Râpée* (Paris, 1748); *Dessert du petit souper agréable dérobé au chevalier du Pélican* (Paris, 1755), plus, quelques ouvrages médicaux : *Anatomie de la bouche, à l'usage des chirurgiens-dentistes* (Paris, 1752); *Nouveaux éléments d'odontalgie* (Paris, 1754), etc.

LÉCLUSE (Fleury DE), philologue, né à Paris en 1774, mort à Auteuil en 1845. Ce remarquable érudit, qui connaissait une vingtaine de langues vivantes, professa les belles-lettres à La Flèche, puis la littérature grecque et l'hébreu à la Faculté de Toulouse. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel de la langue grecque* (Paris, 1801); *Télémaque polyglotte* (1818, in-8°), essai de traduction en douze langues; *Chrestomathie hébraïque* (1814, in-8°); *Lexique français, grec et latin* (1822), souvent réédité; *Manuel de la langue basque* (1826); *Résumé de l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (1837, 2 vol. in-18), etc.

LECOAT (Yves-Marie-Gabriel-Pierre), baron de SAINT-HAOUEN, amiral français, né en Bretagne en 1756, mort à Calais en 1826. Il entra fort jeune dans la marine, fit plusieurs campagnes en Amérique et dans les mers de l'Inde, et venait d'être nommé capitaine de frégate lorsque la Révolution éclata. Incarcéré pendant la Terreur et rendu à la liberté par le 9 thermidor, il fut, en 1796, nommé chef de division aux armées navales. Pendant l'Empire, son rôle fut assez obscur; mais, à la Restauration, il fut nommé contre-amiral et major général du port de Brest. Mis à la retraite en 1817, il s'occupa de réaliser son invention de signaux télégraphiques maritimes. Le gouvernement consentit à en faire l'expérience, et les frais de l'infructueuse tentative montèrent à 80,000 fr. Si on eût adopté le système de M. Lecoat, il eût coûté plus de 5 millions de premier établissement et plus de 1,200,000 fr. d'entretien annuel.

Lecoat a expliqué et commenté son invention dans une brochure ayant pour titre : *Télégraphie universelle de nuit et de jour, sur terre et sur mer; acte constitutif* (Paris, 1823, in-4°).

LECOCQ ou **LE COQ** (Robert), évêque de Laon, né à Montdidier au commencement du XIVe siècle, mort à Calahorra, en Navarre, en 1368. Après avoir été avocat au parlement de Paris, puis avocat du roi Philippe de Valois, il devint, sous Jean le Bon, maître des requêtes, conseiller-clerc, puis évêque et duc de Laon, enfin pair de France et membre du conseil. En 1354, il fut envoyé à Mantes pour négocier un traité avec Charles le Mauvais et se lia intimement avec ce prince, au point de conspirer avec lui une véritable révolution. Cette tentative de transformation sociale est vraiment curieuse pour le temps où elle se produisit.

Après la défaite de Poitiers, le dauphin, plus tard Charles V, qui avait été un des premiers à s'enfuir dès le commencement de la bataille, revint à Paris, laissant son père, Jean dit le Bon, aux mains des ennemis. N'ayant plus d'armée ni d'argent, il fut dans la nécessité de convoquer les états généraux, qui s'assemblèrent le 17 octobre 1356. Les députés étaient au nombre de huit cents, dont la moitié au moins pour les bonnes villes. La noblesse n'était représentée que par ceux de ses membres qui étaient le plus hostiles au pouvoir royal. Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et Robert Lecocq conduisirent presque à leur gré cette assemblée qui, dès les premières séances, témoigna d'une grande unité de vues. Elle nomma tout d'abord un comité chargé de faire une enquête sur les maux dont souffrait le pays et sur les moyens d'y remédier. Malgré quelques tentatives d'intimidation, le comité poursuivit résolûment sa tâche. Tous les membres de la commission, se rangeant à l'avis de Marcel et de Lecocq, reconnurent la nécessité de refréner les excès du pouvoir en lui imposant des institutions représentatives; des vœux en ce sens furent, suivant l'usage, communiqués au dauphin en séance secrète, avant d'être rédigés définitivement et proclamés en séance solennelle. Egalement embarrassé d'accorder ou de refuser, le prince usa de toutes les ruses pour amener la dissolution de l'assemblée et empêcher la lecture publique du rapport, dont la rédaction avait été confiée à Lecocq. Cette lecture eut lieu cependant; le 3 novembre, les états, ajournés la veille par le dauphin, se réunirent sans convocation officielle aux Cordeliers, et Robert Lecocq, montant à la tribune, exposa les faits, prouva la nécessité des réformes demandées. Il se laissa, paraît-il, emporter jusqu'à dire que les états avaient le droit de déposer les rois, et que le fait s'était déjà produit. Il ajouta qu'il serait bon que chaque député prît copie des résolutions arrêtées afin de les faire connaître à ses commettants. Cette mesure importante fut adoptée avec enthousiasme, et le rapport de Lecocq parvint ainsi à toutes les villes de France, dont la plupart exprimèrent une adhésion énergique aux réformes proposées.

Trois mois après (5 février 1357), le dauphin, sous la pression de la bourgeoisie parisienne, conduite par Etienne Marcel, fut obligé de réunir de nouveau les états généraux, où fut rédigée, discutée et votée la grande ordonnance. Robert Lecocq fut chargé de la présenter au dauphin et de porter la parole au nom des états dans la séance de clôture (3 mars). Avant de lire l'ordonnance, il exposa les griefs et les souffrances du peuple; il rappela les promesses violées, les monnaies altérées, la dilapidation des fonds publics distribués aux favoris. Il fut éloquent, indigné, inexorable, et déclara énergiquement que le temps était venu de mettre fin à ces désordres et que telle était la volonté de la nation. Après quoi, il lut le dénombrement des réformes réclamées. Le dauphin, la rage au cœur, dut se soumettre et promulguer l'ordonnance des états.

Cette ordonnance, qui paraît surtout avoir été l'œuvre de Lecocq, inaugurait une réforme universelle de l'Etat. Il y est déclaré que la nation peut seule consentir l'impôt. Les états devront être convoqués annuellement, et, dans l'intervalle des sessions, le roi ne pourra gouverner qu'avec l'aide d'un conseil nommé par les états, et composé de douze membres de chaque ordre.

La commission des trente-six s'organisa aussitôt et se mit à l'œuvre. Robert Lecocq en fit naturellement partie et y obtint une grande influence. Les anciens conseillers du roi furent poursuivis; le parlement et la chambre des comptes furent entièrement renouvelés; nombre de places inutiles furent supprimées et de grandes économies furent faites dans l'administration. Tout semblait devoir marcher à souhait, lorsque le roi Jean, alors captif, fit promulguer une défense de lever le subside voté par les états et d'obéir en quoi que ce fût à leurs décisions. Paris fut aussitôt debout, et le dauphin se vit obligé de révoquer les défenses de son père. Robert Lecocq annonça dans une proclamation officielle que, nonobstant les défenses du roi, le subside continuerait d'être levé et que les états s'assembleraient, comme il avait été convenu, le lundi de la Quasimodo. Malheureusement, le coup avait porté; en défendant de lever le subside, le roi Jean avait semé la division entre le peuple et ses chefs; on éveilla l'orgueil et les craintes de la noblesse, qui se sépara de la bourgeoisie; des gens d'armes furent soudoyés et le dauphin put déclarer aux trente-six « qu'il se fatiguait d'avoir des curateurs et qu'il voulait dorénavant gouverner par lui-même. » Les réformateurs n'osèrent pas en venir à une rupture ouverte, et la situation parut si compromise que Robert Lecocq lui-même renonça momentanément à la lutte et se retira dans son évêché. Il ne tarda pas à en sortir lorsque Marcel, le puissant tribun de Paris, eut arraché au dauphin de nouvelles lettres de convocation pour les états. Lecocq reprit la direction du conseil royal.

Mais les expériences faites depuis un an n'avaient pas été perdues; les réformateurs savaient maintenant à quoi s'en tenir sur la bonne volonté et sur la bonne foi des Valois; il leur parut nécessaire d'opposer au dauphin un prince qui, au besoin, si cette mauvaise volonté persistait, pourrait leur servir à renverser la dynastie régnante. Le prince choisi fut Charles de Navarre, alors prisonnier, mais que Jean de Picquigny, envoyé par Marcel et Lecocq, délivra par un coup de main et ramena à Paris au milieu de l'enthousiasme général.

La suite prouva, malheureusement, que Charles de Navarre, égoïste, astucieux, sans principes, n'était point l'homme de la situation. Les illusions qu'on se fit à son sujet furent en grande partie la cause de l'insuccès de la révolution.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée du Navarrois terrifia le dauphin, qui dut recevoir son ennemi à sa table et se réconcilier publiquement avec lui. Sous la puissante main de Lecocq, il signa un acte par lequel il s'engageait à réparer les injustices dont Charles avait été victime. Cependant, les états s'étaient ouverts le 7 novembre. Les événements se précipitent. Le 27 janvier, Jean de Picquigny étant venu lui demander de tenir les promesses qu'il avait faites au roi de Navarre, il s'y refuse nettement; mais Lecocq était présent en qualité de conseiller, et, avant même que le prince eût terminé son discours, il prit la parole et annonça que monseigneur le dauphin délibérerait sur la demande du roi de Navarre et qu'il ferait connaître sa réponse, dont on aurait lieu d'être content. La révolution entra bientôt dans une phase sanglante que nous n'avons pas à raconter ici. Le dauphin s'étant enfui de Paris pour se retirer à Provins, Robert Lecocq, membre du conseil royal, eut le courage d'aller reprendre sa place auprès de lui. Les courtisans furent exaspérés d'une telle audace, mais telle était la puissance de l'évêque de Laon, qu'ils n'osèrent d'abord rien entreprendre contre lui; ce ne fut qu'après les états de Compiègne (4 mai) que leur fureur, accrue par l'insuccès de toutes leurs tentatives sur le peuple des provinces, se déchaîna contre lui; il fut exclu du conseil, sa vie fut menacée, et il dut se retirer à Paris; tout espoir d'une conciliation était dès lors perdu sans retour.

Le dauphin marchait sur Paris. Trahis par Charles le Mauvais, Etienne Marcel et Robert Lecocq ne désespérèrent pas de regagner ce prince nécessaire à leurs projets.

C'est alors qu'Etienne Marcel, poussé à bout, se résolut à assumer sur lui la responsabilité d'un coup hardi qui pouvait le perdre, mais qui pouvait aussi tout sauver. Il négociait toujours avec Charles de Navarre, qui, à la tête de ses bandes, campait non loin de Paris. Charles lui promit d'être l'homme de la révolution parlementaire, et, en échange de cet engagement formel, Marcel se décida à l'introduire dans la capitale pendant la nuit du 31 juillet au 1er août. Il fut tué par Maillart au moment où il allait exécuter cette entreprise, qui eût peut-être changé les destinées de la France. Robert Lecocq ne paraît avoir joué qu'un rôle secondaire dans ces derniers événements, où les hommes d'action tenaient la première place. Les vengeances de la réaction l'épargnèrent, sans doute en considération de sa dignité ecclésiastique, et il put se retirer librement dans son évêché de Laon; mais ses biens furent confisqués. Quelques mois après, impliqué dans un nouveau complot en faveur du roi de Navarre, il se réfugia auprès de ce dernier à Melun, détermina ce prince à signer la paix avec le régent (13 août 1359), et fut promu par Charles le Mauvais à l'évêché de Calahorra en Navarre, où il acheva paisiblement sa vie, en 1368, entouré de l'estime et du respect de tous.

LECOCQ (A.-Charles), compositeur français, né en 1830. Il entra au Conservatoire et obtint, en 1852, le deuxième prix de contrepoint et de fugue, lorsque M. Offenbach, devenu directeur du théâtre des Bouffes-Parisiens, eut l'idée d'ouvrir un concours, afin d'exciter l'émulation des jeunes musiciens, sur un poëme intitulé le *Docteur miracle*. Le jury décerna le premier prix *ex æquo* à MM. Lecocq et Bizet, dont les partitions furent exécutées à tour de rôle (avril 1857). Depuis lors, M. Lecocq a donné successivement : *Ondines au champagne*, folie musicale en un acte (théâtre des Fantaisies-Parisiennes, 1865); le *Myosotis*, opérette bouffe en un acte (théâtre du Palais-Royal, 1866); le *Cabaret de Ramponneau*, opérette en un acte (théâtre des Folies-Marigny, 1867); l'*Amour et son carquois*, opéra bouffe en deux actes (théâtre de l'Athénée, 1868); *Fleur de thé*, opéra bouffe en trois actes (théâtre de l'Athénée, 1868); cet opéra a été repris en 1869 aux Variétés, où il a obtenu une vogue nouvelle; les *Jumeaux de Bergame*, opéra-comique en un acte (théâtre de l'Athénée, 1868); *Gandolfo*, opérette en un acte (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1869); la *Fille de Mme Angot*, opéra bouffe en trois actes (théâtre des Folies-Dramatiques, 1873).

LE COINTE (Charles), oratorien et historien français, né à Troyes en 1611, mort à Paris en 1681. Il était professeur lorsqu'il accompagna en Allemagne, comme chapelain, l'ambassadeur Servien, à qui il fournit les mémoires nécessaires pour négocier le traité de paix de Munster. En 1661, il devint bibliothécaire de l'Oratoire de Paris. Le Cointe possédait de vastes connaissances historiques. On lui doit un savant ouvrage intitulé *Annales ecclesiastici Francorum* (Paris, 1665-1683, 3 vol. in-fol.), qu'on peut consulter avec fruit pour ce qui regarde les premiers temps de la monarchie française.

LECOINTE (Gédéon), pasteur de l'Eglise réformée, né à Genève en 1714, mort dans cette ville en 1782. Après avoir fait un voyage de quelques mois en Angleterre, il revint à Genève, où il obtint la chaire de belles-lettres (1757). Il remplissait en même temps les fonctions pastorales et jouissait d'une excellente réputation comme prédicateur. On a de lui : *Sermon pour le jeûne, anniversaire institué en mémoire de la révocation de l'édit de Nantes* (Londres, 1746, in-8°); *Lettre sur le prix de la vie* (1750), dans le *Journal britannique; Sermons choisis* (Genève, 1783, in-8°), publiés par son fils, etc.

LECOINTE (Jean-François-Joseph), architecte français, né à Abbeville en 1783, mort à Versailles en 1858. Elève de Bellanger et de l'Ecole spéciale d'architecture de Paris, il remporta, en 1810, le prix départemental. Il a élevé quelques hôtels à Paris et plusieurs monuments au Père-Lachaise; on lui doit également la construction de l'Ambigu et la restauration de la salle de l'Opéra-Comique. C'est encore lui qui, avec le concours de M. Gilbert, a dirigé la construction de la prison du boulevard Mazas.

LECOINTE (Charles-Joseph), paysagiste, fils du précédent, né à Paris en 1819. Elève de Picot et d'Aligny, il débuta au Salon de 1843 par quelques paysages historiques, puis se rendit en Italie. De retour à Paris, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, et, en 1849, il en sortit avec le premier grand prix de paysage historique. Il reprit alors la route de Rome et devint l'un des meilleurs pensionnaires de la villa Médicis. A son retour à Paris, le succès ne se fit pas attendre. Des paysages d'une grande allure, dessinés fièrement, composés sagement, firent oublier bien vite l'*Enfant prodigue* (1844), le *Bon Samaritain* et la *Vallée de Chevreuse* (1845); la *Fuite en Egypte* (1846); le *Berger et la mer* (1847); le *Héron* (1849), qui avaient précédé son prix de Rome. Les tableaux de cette seconde époque, appartenant à ce qu'on pourrait appeler sa seconde manière, sont de tout point supérieurs aux premiers. Parmi les œuvres remarquables qui ont fait la réputation de M. Charles Lecointe, nous citerons : le *Figuier maudit* (1855), acquis par le ministère d'Etat, dont la sombre poésie, la couleur excellente firent sensation; l'*Aquæ Claudiæ* (1857); les *Ruines de Pierrefonds* et la *Campagne de Rome* (1859); *Tentation du Christ; Promenade de Pie IX à Torre di Quinto; Paysan romain jouant à la ruzzica* (1861); *Horace à Tibur*(1863), tableau plein de charme; *Aux bords de la mer* (1865); la *Mort et le bûcheron* (1866); *Un moulin* (1869), toiles également fort remarquables, etc. M. Lecointe a exécuté, en outre, *Deux épisodes de la vie de sainte Geneviève*, à l'église Saint-Roch, compositions d'une belle ordonnance et d'une couleur sévère, et l'*Ile Saint-Denis*, vaste paysage qui a péri dans l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris en mai 1871.

LECOINTE (Jean-Louis), tacticien français, né à Nîmes en 1792. Il a laissé : la *Science des postes militaires* ou *Traité des fortifications de campagne* (1759, in-12); *Commentaire sur la retraite des Dix mille* ou *Traité de la guerre* (1766, 2 vol. in-12).

LECOINTE (Suzanne-Alexandre), littérateur français, né à Laon (Aisne) en 1797. Il a été libraire et chef de bureau (1832-1852) à la préfecture de sa ville natale. M. Lecointe a rédigé le *Journal de l'Aisne*, de 1827 à 1831, et l'*Annuaire de l'Aisne*, de 1831 à 1834. Nous citerons, en outre, de lui : *Essais poétiques* (Laon, 1823, in-8°); le *Vieillard religieux*, poëme (Laon, 1823); *Collection annotée des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne* (Laon, 1836-1837, 4 vol. in-8°), et *Dictionnaire des communes de l'Aisne* (1837, in-8°), avec M. Baget.

LECOINTE-PUIRAVEAU (Michel-Matthieu), conventionnel français, né à Saint-Maixent vers 1750, mort à Bruxelles en 1825. Il fut, en 1791, nommé député à l'Assemblée législative, en 1792 député à la Convention, où il accusa tour à tour Marat et les ministres, et, lors du procès de Louis XVI, il se prononça successivement pour l'appel au peuple, puis pour la mort sans sursis. Envoyé en 1793 comme représentant du peuple à l'armée de La Rochelle, il assista à la déroute de Fontenay, fut rappelé après la chute des girondins, et attaqua constamment Robespierre et les jacobins, qu'il poursuivit de sa haine lorsqu'il fut appelé au conseil des Cinq-Cents. Après l'attentat du 18 brumaire, il entra au Tribunat, d'où il sortit en 1800, pour aller remplir à Marseille les fonctions de commissaire de police jusqu'en 1803. De retour à Paris, Lecointe refusa une mission pour la Louisiane et rentra dans la vie privée. Pendant les Cent-Jours, Bonaparte lui confia la police supérieure de Lyon, Marseille, Grenoble, et des pays avoisinant ces villes importantes. Au retour des Bourbons, enfermé au château d'If, après avoir failli subir le sort du maréchal Brune, Lecointe s'évada et gagna les Pays-Bas, où il termina son existence. On a de lui : *Opinions dans l'affaire du roi* (1792, in-8°).

LECOINTRE (Laurent), dit **Lecointre de Versailles**, conventionnel français, né à Versailles en 1750, mort à Guignes en 1805. Il s'était fait remarquer par ses opinions avancées, et commandait la garde nationale de sa ville natale lors des journées des 5 et 6 octobre 1789. Nommé président de son département, puis député à la Législative et à la Convention, il vota avec la Montagne. On le vit attaquer violemment les girondins au 31 mai, demander avec instance le jugement de la femme Capet, puis injurier Robespierre et l'appeler tyran lors de la fête de l'Etre suprême. Le 9 thermidor, il s'éleva avec une extrême véhémence contre ceux qui avaient tué Danton, et, dans un écrit intitulé : *Crimes des sept membres des anciens comités de Salut public et de Sûreté générale*, il dénonça Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et leurs compagnons. Ses accusations, discutées pendant trois jours dans l'Assemblée, au milieu d'un tumulte indescriptible, furent déclarées calomnieuses. Alors, comme s'il eût fait un retour sur lui-même, et que le salut de la Révolution lui eût semblé dépendre des derniers jacobins, il reprit sa place parmi les montagnards et fut même compromis dans l'affaire de Babeuf. Lorsque, après le 18 brumaire, des registres furent ouverts pour l'acceptation de la constitution de l'an VIII, Lecointre, le seul de tous les habitants de Versailles, eut le courage d'écrire un *Non!* avec commentaires. Frappé d'exil, il quitta pendant quelque temps la France, puis revint y terminer ses jours presque dans le dénûment. On a de lui : *Conjuration formée dès le 6 prairial* (1794); *Lecointre au peuple souverain* (1794); les *Crimes des sept membres des anciens comités de Salut public et de Sûreté générale* (1795).

LECOKIE s. f. (le-co-kî — de *Lecoq*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'île de Crète.

LECOMTE (Jean), ministre protestant français, né à Etaples en 1500, mort à Granson en 1572. Disciple et ami du protestant Le Fèvre d'Etaples, il avait dû quitter la France, à la suite des menaces du parlement de Paris, et se réfugier à la cour de Marguerite de Navarre jusqu'en 1532. Lecomte était encore indécis sur sa destinée, quand il prit soudain la résolution d'aller en Suisse seconder le réformateur Farel. Le sénat de Berne l'envoya comme pasteur à Granson, d'où il répandit la Réforme dans toutes les villes environnantes. En 1536, Lecomte, prêchant à Granson dans l'église des Cordeliers, fut pris, au milieu de son discours, d'un mouvement d'enthousiasme tel, qu'en un clin d'œil il eut renversé l'autel qui s'élevait près de la chaire, tandis que ses auditeurs brisaient les tableaux et déchiraient les images. Après avoir desservi pendant quelque temps l'église de Romain-Mottier, Lecomte occupa, en 1558, la chaire d'hébreu de l'Académie de Lausanne, et revint finir ses jours à Granson, où ses amis l'avaient rappelé dès 1567.

LECOMTE (Louis), sculpteur français, né à Boulogne, près de Paris, en 1643, mort en 1695. Il a exécuté la plus grande partie des sculptures qui ornent l'église de la Sorbonne, à Paris, ainsi que des statues et des groupes pour l'embellissement de Versailles, notamment : *Hercule*, la *Fourberie*, *Vénus et Adonis*, *Zéphyre et Flore*, etc.

LECOMTE (Florent), archéologue français, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Paris en 1712. Il était marchand de tableaux et avait acquis des connaissances variées en matière d'art. Lecomte a publié, sous le titre de *Cabinet des singularités d'architecture, peinture, sculpture et gravure* (Paris, 1699-1700, 3 vol. in-12), un ouvrage recherché longtemps des amateurs pour les notions qu'il contient sur le caractère, les marques et le nombre des pièces des graveurs en renom. Toutefois, ce livre n'est qu'une compilation indigeste, remplie d'anecdotes puériles et controuvées.

LECOMTE (Louis), jésuite et missionnaire français, né à Bordeaux vers le milieu du XVIIe siècle, mort en cette même ville en 1729. Il fut l'un des six mathématiciens envoyés en Chine, en 1785, par sa compagnie, et montra dans sa mission beaucoup d'habileté et une grande tolérance pour les superstitions que les néophytes chinois mêlaient aux notions du christianisme, suivant, en cela, les vues sagement intéressées de son ordre. Mais ses écrits furent censurés par la Faculté de théologie de Paris et la cour de Rome. Le parlement de Paris condamna même un de ses ouvrages au feu le 6 août 1762. Quoi qu'il en soit, les *Mémoires sur la Chine* du P. Lecomte n'en sont pas moins le livre le plus exact et le plus impartial que les missionnaires aient écrit sur l'empire du Milieu. On a de lui : *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* (Paris, 1696-1701, 3 vol. in-12), où il fait le panégyrique de la civilisation chinoise; *Sur les cérémonies de la Chine* (1700, in-12). On lui attribue une *Lettre d'un missionnaire de la compagnie de Jésus* (1697).

LECOMTE (Marguerite), femme graveur, née à Paris vers 1719, morte à la fin du XVIIIe siècle. Elle a gravé à l'eau-forte des têtes et des paysages, entre autres un portrait du *Cardinal Alexandre Albani*, des *Papillons* d'après nature et des vignettes pour une traduction de Gessner.

LECOMTE (Félix), sculpteur français, né à Paris en 1737, mort dans la même ville en 1817. Elève de Falconet et de Vassé, il remporta le grand prix de Rome, et présenta, à son retour à Paris, une statue de *Phorbas* qui le fit admettre à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Ses autres ouvrages principaux sont : les *Sept sacrements*, bas-reliefs en terre cuite; une *Pietà* pour la cathédrale de Rouen, et enfin une statue de *Fénelon*, son chef-d'œuvre. Pendant la Révolution, qui lui fit des loisirs forcés, Lecomte composa des *Fables en vers*, qui n'ont pas encore été publiées. En 1810, il fut nommé membre de la quatrième classe de l'Institut, et professeur en 1816. Il n'exerça ces dernières fonctions qu'une année, une attaque de paralysie étant venue le frapper en 1817.

LECOMTE (Pierre-Charles), littérateur français, né à l'île de France, mort vers 1832. Il fut successivement maître de pension à Versailles, employé dans les transports de l'armée (1792), puis dans les octrois de Paris. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Tableau historique et géographique de la France* (1788, in-8°); l'*Observateur impartial aux armées de la Moselle, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse et du Rhin* (1797), ouvrage intéressant; *Mémorial anecdotique et impartial de la Révolution française, de* 1800 à 1802 (3 vol. in-18); l'*Esprit du gouvernement anglais* (1805); les *Héros de l'armée de la foi*, ou l'*Influence du fanatisme en Espagne*, poëme en douze chants (1828, in-8°), etc.

LECOMTE (Hippolyte), peintre français, né à Puiseaux (Loiret) en 1781, mort à Paris en 1857. Elève de Regnault et de Mongin, il débuta en 1804 par des paysages historiques, devint le beau-frère d'Horace Vernet, et, grâce à cet artiste, fut chargé par l'Etat d'exécuter de nombreuses commandes. Nous mentionnerons, parmi les œuvres de ce peintre : le *Départ des croisés*, qui figura longtemps à la Malmaison; *Henri IV et le paysan; Blondel racontant les exploits de Richard;* les *Quatre époques de la vie d'un cheval; Quatre épisodes de la vie de Cinq-Mars; Marche des animaux au soleil couchant*, etc., qui forment le contingent des morceaux de sa première manière, depuis 1804 jusqu'à 1833. Avant cette dernière époque, il avait déjà commencé la série de ses *Batailles*, que l'on voit à Versailles, et qui sont d'une médiocre valeur. Il y en a trente au moins, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer : les *Batailles de Cassel, de Nordlingen;* les *Prises d'Oppenheim, de Landrecies;* la *Levée du siége d'Arras;* la *Reddition de Mayence;* la *Prise de Bréda;* le *Combat de Salo;* la *Prise des retranchements de la Corogne*, etc. Il a exécuté dans le même palais plusieurs tableaux avec M. Alaux, entre autres le *Passage du mont Saint-Bernard*.

LECOMTE (Narcisse), graveur, né à Paris en 1794. Elève de Regnault, de Pauquet et de Frédéric Lignon, il entra de très-bonne heure à l'Ecole des beaux-arts, où il se fit remarquer par de rares aptitudes pour la gravure; mais il ne put obtenir le prix de Rome. Son début au Salon de 1822 fut très-brillant. Un burin ferme, une véritable science de la forme, une grande fidélité d'interprétation le signalèrent à l'attention des peintres en vogue, dont plusieurs lui confièrent la reproduction de leurs œuvres les plus réussies. Citons, parmi les meilleures planches qu'il exposa à ce moment : l'*Education d'Achille*, la *Sainte Famille* et la *Vierge à l'oiseau*, de Raphaël; le *Tintoret peint par lui-même; Marius à Minturnes;* la *Vierge au coussin vert;* un superbe portrait de *Lamennais;* la *Bohémienne annonçant la tiare à Sixte-Quint enfant;* six *Petits Amours*, etc. Lors de l'Exposition de 1855, M. Lecomte exposa plusieurs gravures, notamment : la *Vierge au voile*, de Raphaël; *Dante et Béatrice*, d'Ary Scheffer; mais, bien que ces œuvres fussent exécutées avec autant de talent que de conscience, elles furent peu remarquées, l'artiste n'ayant pas tenu compte des procédés nouveaux employés dans l'art de la gravure depuis quelques années. On doit encore à cet artiste un grand nombre de portraits et d'illustrations répandus dans des publications diverses.

LECOMTE (Pierre), régicide français, né dans le département de la Côte-d'Or en 1798, décapité à Paris le 8 juin 1846. Incorporé en 1815 dans les chasseurs de la garde royale, il fit en 1823 la campagne d'Espagne. En raison de son caractère taciturne et violent, on l'avait, au régiment, surnommé **Pierre Ledur**. En 1827, il alla servir en Morée, et fut nommé officier d'ordonnance du général Church. Rentré en France en 1829, il obtint une place de garde dans l'administration des forêts du duc d'Orléans, et en 1837 fut élevé au grade de garde général. Son caractère ombrageux lui avait valu de nombreuses réprimandes, qui aboutirent en 1843 à une retenue d'appointements. Exaspéré de cette punition, Lecomte, qui se trouvait d'ailleurs dans une position embarrassée, donna sa démission, et se persuada que le coup qui le frappait venait du roi. La pensée lui vint, irrésistible, de tuer Louis-Philippe. Il se rendit donc à Fontainebleau, et le 16 avril 1846, au moment où le roi rentrait de promenade en voiture avec sa famille, Lecomte, monté sur un mur, tira sur la voiture deux coups de feu qui n'atteignirent personne. Arrêté immédiatement, il avoua son crime. Les débats du procès s'ouvrirent devant la cour des pairs le 4 juin suivant. Me Duvergier, bâtonnier des avocats, défendait Lecomte; M. Hébert, procureur général, soutint l'accusation. Lecomte fut condamné à la peine des parricides, et exécuté à la barrière Saint-Jacques quatre jours après le jugement.

LECOMTE (Jules), romancier, journaliste et auteur dramatique français, né à Boulogne-sur-Mer en 1814, mort à Paris en 1864. Fils d'un officier de marine, il suivit d'abord la même carrière, fit plusieurs voyages de long cours, parvint au grade de lieutenant, et, après six ans de service, vers 1832, il quitta la marine et chercha à se faire un nom dans la littérature. La vogue était alors aux ouvrages et aux romans maritimes. Il débuta par un volume intitulé : *Pratique de la pêche de la baleine* (1833, in-8°), et par la *Relation d'un naufrage sur les côtes d'Afrique* (1833, in-8°); puis il fonda en 1834 des journaux et des recueils périodiques, le *Navigateur*, la *Revue maritime* et la *France maritime*, dont le sort ne fut pas des plus brillants. Lecomte eut beaucoup à souffrir de la pauvreté, et c'est à cette période de souffrance qu'il dut l'énergie avec laquelle il essaya de sortir et sortit, en effet, de l'obscurité et du dénûment. Son premier roman, l'*Abordage*, date de 1835. En 1837, il fit paraître, dans l'*Indépendance belge*, sous le pseudonyme de **Van Engelyom**, des *Lettres sur les écrivains français*, qui firent grand bruit. Il y avait dans ce livre des indiscrétions et des piqûres cruelles, et Lecomte s'amassa ainsi bon nombre de haines, qui devaient plus tard prendre leur revanche. A la suite d'une affaire qui entachait son honneur, il dut quitter la France, passa en Italie et se fixa à Florence. De retour à Paris en 1848, il prit aussitôt une part active à la rédaction politique et littéraire de l'*Indépendance belge*, dans laquelle il inaugura les *Courriers de Paris*, qui eurent un grand retentissement et attachèrent à son nom une célébrité toute spéciale. Ces chroniques alertes, bourrées de révélations malicieuses, et d'abord signées d'un N mystérieux, piquèrent d'autant plus vivement la curiosité, qu'un long espace de temps s'écoula avant qu'on en connût l'auteur. On sut enfin le nom de l'écrivain, forcé de lever officiellement, en 1851, son masque anonyme, pour donner satisfaction au comte Bacciochi, qui avait demandé réparation.

En 1857 fut fondé le journal le *Monde illustré;* Lecomte y écrivit la chronique hebdomadaire jusqu'à sa mort. Ses premiers articles furent signés du pseudonyme **André**; plus tard, il signa de son vrai nom. En mourant, Lecomte a laissé des legs assez considérables à deux ou trois de ses confrères, qui suivent plus ou moins heureusement la route qu'il leur a tracée. Outre les ouvrages déjà cités, on doit à Lecomte : *Dictionnaire pittoresque de la marine* (1833, in-4°); l'*Ile de la Tortue* (1837, 2 vol. in-8°); les *Smoglers* (1838, 2 vol. in-8°); le *Capitaine Sabord* (1839, 2 vol. in-8°); la *Femme pirate;* le *Forban des Cyclades* (1844, 3 vol. in-8°); les *Pontons anglais* (1850-1852, 5 vol. in-8°), romans maritimes; les *Folies parisiennes* (1840, 2 vol. in-8°); la *Jeunesse orageuse* (1841, 2 vol. in-8°); la *Marquise invisible;* l'*Italie des gens du monde : Venise, description littéraire, historique et artistique* (1845, 2 vol. in-8°); *Parme sous Marie-Louise* (1845, 2 vol. in-8°); la *Charité à Paris* (in-18); *Secrets de famille* (in-18); le *Perron de Tortoni* (in-18); *Histoire de la révolution de Février jusques et y compris le siége de Rome* (1850, in-8°), signée du pseudonyme de J. Du Camp; *Histoire de l'année* 1850 (1851, in-8°); *Souvenirs de l'année* 1856 (1857, in-8°). Il préparait, dit-on, depuis longtemps, sous le titre de *Mémoires du temps*, une grande revue du monde des lettres et des arts, projet qui n'a pas été suivi d'exécution. Lecomte a également abordé honorablement le théâtre. Son bagage dramatique se compose d'une traduction d'*Othello* (1841); le *Paratonnerre* (1846); les *Eaux de Spa* (1850); le *Luxe* (1858; *Une loge d'Opéra* (1863).

LECOMTE (Claude-Martin), général français, né à Thionville vers 1818, fusillé à Paris le 18 mars 1871. Elève de Saint-Cyr et de l'Ecole d'application d'état-major, il passa en Afrique, où il fit plusieurs campagnes, prit part à la guerre d'Orient, puis à celle d'Italie (1859), et fut alors promu lieutenant-colonel. Devenu colonel quelques années plus tard, il était depuis 1863 commandant en second du prytanée de La Flèche, lorsque éclata la guerre avec la Prusse en juillet 1870. A la suite de nos premiers revers, Lecomte fut appelé à commander le 1er régiment de marche, et reçut, le 3 septembre 1870, le grade de général de brigade. En ce moment, Lecomte se trouvait à Paris. Placé sous les ordres supérieurs de Ducrot, il prit part pendant le siége à plusieurs sorties, notamment aux combats de Champigny (2 déc.), du Drancy et enfin de Montretout. Après la capitulation, il remplaça l'amiral Fleuriot de Langle comme commandant du 6e secteur, et il venait d'obtenir le commandement de l'Ecole de La Flèche, lorsqu'il reçut l'ordre de s'emparer, dans la nuit du 17 au 18 mars 1871, des canons que la garde nationale avait réunis sur la butte Montmartre, au moment de l'entrée des Prussiens aux Champs-Elysées. Arrivé sur la butte, il attendit les attelages destinés à enlever les pièces; mais les attelages n'arrivèrent point. Cependant, le bruit courait que l'Assemblée voulait désarmer Paris pour proclamer la monarchie. Aussitôt une foule irritée et sans cesse grossissante enveloppa Lecomte et ses soldats. Ceux-ci mirent la crosse en l'air et se réunirent à la garde nationale. Quant à lui, arrêté et conduit au Château-Rouge, il fut emmené peu après dans la maison de la rue des Rosiers où siégeait le Comité central, et là quelques hommes, exaspérés jusqu'au délire, l'entraînèrent au fond d'un jardin, où il fut fusillé en même temps que le général Clément Thomas. Sur la proposition du général Trochu, l'Assemblée nationale décreta, le 26 mars suivant, qu'elle adoptait la famille du général Lecomte et que sa veuve recevrait une pension de l'Etat.

LECOMTE (Hyacinthe-Louis-Victor-Jean-Baptiste **AUBRY-**), dessinateur et lithographe français. V. AUBRY-LECOMTE.

LECOMTE-VERNET (Charles-Hippolyte-Emile), peintre, né à Paris en 1821. Elève d'Horace Vernet et de Léon Cogniet, il débuta par des tableaux de genre au Salon de 1843, puis alla compléter son éducation artistique en Italie. De retour en France, il s'est fait connaître par de nombreux tableaux, qui attestent un talent réel, et qui lui ont valu en 1864 la croix de la Légion d'honneur. Parmi ses œuvres, composées avec goût et d'un bon coloris, nous citerons particulièrement : l'*Aria cattiva;* la *Nuit;* l'*Aurore;* le *Comte Ugolin; Jeune Styrienne jouant avec une panthère;* la *Visitation; Orphée et Eurydice; Sainte Catherine d'Alexandrie*, etc. A l'Exposition universelle de 1855, M. Lecomte envoya la *Reine de Navarre*, un de ses meilleurs tableaux. Il a exposé depuis lors : les *Pifferari* (1857); *Jeune femme romaine; Amphitrite* (1859); *Laissez venir à moi les petits enfants*, pour l'église Saint-Louis-en-l'Ile (1861); *Expédition de Syrie* (1863); *Femme fellah portant son enfant* (1862), une étude charmante; *Femme fellah portant un zir; Almée* (1866); *Jeune fille fellah jouant du daïreh* (1868); *Jeune fille tsigane* (1869, etc. On lui doit encore des *Etudes* et *Souvenirs* du voyage qu'il fit vers 1844 en Italie et en Styrie; des portraits, notamment celui de *M. Frémy*, de l'Institut; un *Saint Jean Précurseur*, pour l'église Saint-Louis, etc.

LEÇON s. f. (le-son — lat. *lectio;* de *legere*, lire, parce que les professeurs des cours publics lisaient autrefois leurs leçons). Discours qu'un professeur fait à ses élèves pour leur enseignement : *Suivre les* LEÇONS *d'un professeur de la Faculté. Sortir pendant la* LEÇON. *Interrompre la* LEÇON. *Faire des* LEÇONS *publiques d'histoire, de droit, de médecine. L'attrait et le besoin de la morale sont tels, que, dans un temps où la religion ne la consacrait point en des* LEÇONS *publiques, la philosophie en faisait l'objet des plus graves études, et lui donnait des professeurs.* (Mme de Chastenay.)

— Instruction sur un art quelconque : LEÇONS *de danse, d'escrime, d'équitation, de dessin. Prendre des* LEÇONS *d'allemand. Donner des* LEÇONS *de piano. Il est bien difficile que le succès d'une compote n'intéresse pas plus une jeune fille que toutes ses* LEÇONS. (Mme Guizot.)

— Instruction, avis, conseil donné à quelqu'un : *Il ne veut pas écouter les* LEÇONS *qu'on lui donne. La* LEÇON *ne profite pas quand on méprise celui qui la donne.* (J.-J. Rouss.) *La* LEÇON *qu'il importe le plus de donner aux hommes dans ce monde, c'est de ne transiger avec aucune considération quand il s'agit du devoir.* (Mme de Staël.) *On n'a de reconnaissance que pour les* LEÇONS *des morts; ils corrigent sans humilier.* (De Ségur.) *Il n'y a de* LEÇONS *efficaces que celles qui viennent à propos.* (St-Marc Girard.)

Le débauché se rit des *leçons* de son père.
RÉGNIER.

Leçon commence, exemple achève.
LAMOTTE.

— Avertissement, enseignement utile qu'on tire de quelque chose : *Les* LEÇONS *de l'expérience. Les* LEÇONS *de l'adversité. Le bon exemple est la plus efficace de toutes les* LEÇONS. *Nos fautes sont des* LEÇONS *écrites pour les autres, qui, en les lisant, s'instruisent à nos dépens.* (Cesse de Blessington.) *L'humiliation qui nous vient d'autrui est un outrage; celle qui vient de nous est une* LEÇON. (Laharpe.) *L'expérience est une vieille amie qui nous gronde; soyons dociles à ses* LEÇONS. (Descuret.) *Le malheur est une excellente* LEÇON *de patience.* (Du Rozoir.) *Par la morale des intérêts, l'âme humaine perd sa beauté, la vertu ses* LEÇONS, *l'histoire ses exemples.* (Chateaub.)

Le silence du peuple est la *leçon* des rois.
CORNEILLE.

‖ Conséquence d'une faute qui met en garde pour l'avenir : *C'est une* LEÇON, *profitez-en.* ‖ Réprimande, correction, punition : *Donner une* LEÇON *à quelqu'un. Recevoir une* LEÇON *méritée.*

— *Faire leçon de*, Afficher, affecter de donner l'exemple de : FAIRE LEÇON DE *bravoure.* ‖ Loc. vieillie.

— *Faire la leçon à quelqu'un*, Lui dicter en détail tout ce qu'il a à faire : *J'ai compris, vous n'avez pas besoin de* ME FAIRE *plus longuement* LA LEÇON. ‖ Le morigéner, prendre avec lui un ton de maître : *C'est un pédant qui veut* FAIRE LA LEÇON À *tout le monde.*

. . . . Avec moi, sans façon,
Je vois que tout le monde en use,
C'est à qui, tous les jours, *me fera la leçon.*
MARMONTEL.

— *On dirait qu'il récite une leçon*, Se dit de quelqu'un qui parle rapidement et sur le même ton, comme s'il récitait.

— Philol. Forme particulière d'un texte, par comparaison à une autre forme du même texte : *Il y a deux* LEÇONS *de ce texte. Voilà la bonne* LEÇON. (Acad.) *On recherche les anciennes éditions où se trouvent ces diverses* LEÇONS; *mais les critiques ont été trop loin dans la correction des manuscrits, et l'on se trouve quelquefois fort bien d'en revenir à la* LEÇON *primitive.* (Du Rozoir.)

— Enseignem. Ce qu'un maître donne à son élève pour qu'il l'apprenne par cœur : *Réciter sa* LEÇON. *Dans les classes, les élèves qui apprennent le plus facilement leurs* LEÇONS *ne sont pas toujours ceux qui ont l'intelligence la plus élevée.* (Du Rozoir.)

— Liturg. Nom donné, dans l'office catholique, à des morceaux de l'Ecriture, des Pères ou des écrivains ecclésiastiques, qui font partie du bréviaire et que l'on récite à matines : *Il y a trois* LEÇONS *à chaque nocturne.* (Acad.) *C'était autrefois un droit très-précieux pour les empereurs d'Occident de pouvoir, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, assister le jour de Noël, revêtus de leurs habits impériaux, à l'office divin, et y chanter la septième* LEÇON *des matines.* (Sallentin.)

— **Allus. littér. Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute**, Vers de la fable de La Fontaine, le *Corbeau et le renard*, auquel les écrivains font de fréquentes allusions.

Leçons académiques (*Lezioni accademiche*), d'Evangelista Torricelli, publiées seulement en 1715, par T. Bonaventuri. Ce savant élève de Galilée, qui se plaisait à cultiver les fleurs du langage toscan, choisit, pour sujet de ses *Leçons académiques*, des questions de physique et de mécanique susceptibles d'un intérêt général et qui pussent se prêter à recevoir tous les ornements de l'art de bien dire. Les *Leçons académiques* traitent de la force du choc, de la légèreté des corps, de l'origine des vents, de l'architecture, etc. Leur but est d'instruire en amusant. Dans toutes ces leçons, Torricelli se montre écrivain élégant et profond en même temps. Malheureusement, il ne put s'empêcher de payer un tribut au mauvais goût qui régnait au XVIIe siècle. On s'en aperçoit aux redondances de style, aux métaphores prétentieuses et aux finesses recherchées du langage. Le volume des *Leçons académiques* renferme une préface anonyme, œuvre de Bonaventuri, et qui est une notice complète sur la vie et les écrits de Torricelli.

Leçons d'un père à ses enfants, par Marmontel (1799, in-8º). « Nous trouvons, dit Chénier, dans les *Leçons* que Marmontel léguait à ses enfants, les préceptes de Cicéron mêlés à la sagesse évangélique. » Cet ouvrage peut se diviser en deux parties : l'une de linguistique, l'autre de morale. La première porte même le nom de *Grammaire;* ce n'est pourtant pas une grammaire générale, les théories universelles du langage n'y sont point exposées. Ce n'est pas même une grammaire française proprement dite; on n'y trouve pas l'analyse complète et méthodique des divers éléments de notre langue. C'est une suite d'observations fines et profondes sur plusieurs de ces éléments. Marmontel y a joint un recueil de pensées judicieuses et toujours heureusement exprimées. Ce sont des exemples, habilement choisis dans nos classiques, et donnant le goût du beau, sous le point de vue moral comme sous le point de vue littéraire.

La seconde partie est un traité méthodique de morale, dont les formes sont austères. La leçon sur la morale évangélique rappelle, quant au fond des idées, la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Ce traité est encore enrichi de très-beaux passages tirés des ouvrages philosophiques de Cicéron; ils sont fidèlement rendus, et toujours on y trouve cette correction, cette élégance, cette harmonie qui n'abandonnaient guère Marmontel quand il écrivait en prose, et s'enfuyaient dès qu'il essayait d'écrire en vers.

Marmontel excelle dans la manière de choisir ses extraits. Dans la dernière partie de ses *Leçons*, il a exprimé toute l'essence de la philosophie de Cicéron, en citant ses principaux passages sur l'*homme*, sur la *nature* et sur la *divinité*.

Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux, par Lowth. V. POÉSIE SACRÉE DES HÉBREUX.

Leçons de philosophie, par Laromiguière. V. PHILOSOPHIE.

Leçon d'anatomie (LA), chef-d'œuvre de Rembrandt, au musée de La Haye, une des merveilles de la peinture, « un tableau européen, universel, éternel, a dit M. Du Camp, qui vivra traditionnellement dans les souvenirs, quand même il devrait être détruit, car c'est une des rares choses sorties des mains de l'homme qui soient *belles absolument.* »

Dans une salle d'amphithéâtre voûtée, le savant professeur Nicolas Tulp démontre l'anatomie du bras sur un cadavre étendu entre lui et le spectateur. Il est assis à droite, dans un fauteuil, faisant de la main gauche un geste explicatif, tandis que la droite saisit avec des pinces un des muscles fléchisseurs du bras disséqué. Il est vêtu d'un pourpoint et d'un manteau noirs, avec manchettes et col blancs, unis et rabattus; il est coiffé d'un feutre à larges bords, tandis que ses auditeurs ont la tête découverte. Ceux-ci ne sont pas des élèves et de simples carabins, comme plusieurs écrivains le donnent à entendre, mais des docteurs à barbe dure, tous, sauf un, maîtres jurés de la *guilde* des chirurgiens d'Amsterdam; on devine suffisamment d'ailleurs, à leur attitude pleine de déférence et à leur physionomie attentive où perce l'admiration, qu'ils sont en présence d'un prince de la science. Leurs noms sont écrits sur un cahier que tient l'un d'entre eux, placé sur un siége élevé, à la droite de Tulp, et qui regarde de notre côté. Celui-ci se nomme Hartman Harmansz; il porte une fraise tuyautée et ferme, tandis que ses compagnons ont tous des fraises plissées et rabattues. Au-dessous de lui, tout auprès de Tulp, est Matthijs Kalkoen, qui a pour voisin Jakob de Wit, presque de profil, le cou tendu avec une extrême attention, et dont la collerette touche presque le front du cadavre. Deux têtes s'étagent au-dessus de J. de Wit : l'une est celle de Jakob Block, dont les regards se fixent sur les mains de Tulp; la seconde est celle de Franz van Loenen, debout un peu en arrière et dominant le groupe tout entier, le seul qui ne soit pas maître de la guilde. Enfin, au premier plan à gauche, en avant de la table sur laquelle le cadavre est couché de biais et en raccourci, deux autres personnages sont assis : l'un, Adriaan Slabbraan, vu presque de dos, la tête retournée de trois quarts; l'autre, Jakob Koolveld, tout à fait de profil. Peut-être même y a-t-il encore d'autres auditeurs dans la salle, car le professeur regarde devant lui, comme s'adressant à une assemblée qu'on ne voit pas. L'angle inférieur de la toile, à droite, est occupé par un immense in-folio ouvert, contre lequel se dressent dans l'ombre les deux pieds du cadavre. « Il est singulier, dit W. Bürger (T. Thoré), qu'on ne pense point à ce cadavre qui est là, tout de son long sur le dos, et dont on pourrait toucher les pieds; qu'on ne le voie pour ainsi dire point, quoique tout le corps, la poitrine bombée et le bras droit, en pleine lumière au milieu de tous ces vêtements noirs, prennent un ton blême et verdâtre, extrêmement vrai. On peut être sûr que ce sujet a été peint d'après nature, aussi bien que toutes ces têtes animées et vivantes... C'est là le merveilleux artifice de cette composition qui, en présence de la mort, ne fait songer qu'à la vie. » Le raccourci de ce cadavre est d'une hardiesse extraordinaire. La tête de Tulp, grave, impassible, est très-belle : c'est bien là le chirurgien accoutumé au spectacle de la souffrance, le professeur préoccupé de trouver dans les ténèbres de la mort les secrets de la vie... Ses sept auditeurs ont aussi des têtes pleines d'expression dans leurs différents caractères.

Cette admirable toile, dont les figures sont de grandeur naturelle, à mi-corps, est datée de 1632. Rembrandt n'avait alors que vingt-quatre ans!... Gustave Planche s'est donc trompé lorsqu'il a dit qu'une pareille œuvre ne pouvait avoir été « conçue que par un esprit habitué *dès longtemps* à la méditation. » Le célèbre critique a consacré du reste à la *Leçon d'anatomie* quelques pages bien senties, dont nous détachons le passage suivant : « Ce qui donne à ce tableau une valeur inestimable, ce qui fait de cette scène d'amphithéâtre quelque chose d'intéressant pour ceux même que la science n'a jamais intéressés, c'est l'étonnante variété que Rembrandt a su imprimer à la physionomie des élèves. Toutes les nuances, je dirais volontiers tous les degrés de l'intelligence, se peignent dans l'attitude et le regard des auditeurs... Rembrandt, qui avait très certainement assisté aux leçons de son ami, le docteur Tulp, a rendu à merveille ce qu'il avait vu. L'écueil naturel d'un tel sujet était la trivialité. Rembrandt l'a si bien évité, que le spectateur ne peut même pas se douter du danger auquel le peintre a échappé. Ce sujet, en effet, serait devenu trivial si l'artiste se fût borné à reproduire littéralement le spectacle qu'il avait eu sous les yeux; mais Rembrandt introduit dans cette donnée purement matérielle un intérêt moral. L'impassibilité du professeur devant le cadavre qui sert à la démonstration, l'attention des auditeurs, vive ou languissante selon le degré de leur intelligence, font de la *Leçon d'anatomie* une leçon de philosophie, car c'est à la philosophie seule qu'il appartient de régler l'expression du visage selon l'état du cœur et de l'intelligence... » W. Bürger a dit, avec encore plus de profondeur et de justesse : « Ce qu'il y a de très-original et de très-neuf dans la *Leçon d'anatomie*, c'est l'idée même de la composition. Du premier coup, elle nous révèle le caractère de Rembrandt, qui est le caractère de son pays et de son temps, et qui marquera toutes ses œuvres jusqu'à la fin. Qu'est-ce que la *Leçon d'anatomie?* C'est la représentation de la science, et non pas seulement un épisode d'amphithéâtre; tellement que l'impression qu'on éprouve devant ce tableau est celle d'un enseignement émis avec autorité, recueilli avec empressement et avec respect. On oublie le lieu et le sujet, répulsifs assurément, si l'esprit n'était pas emporté de force dans une région intellectuelle par la profondeur impérieuse, quoique sans la moindre affectation, des physionomies et des attitudes... Il n'y a pas de figure allégorique qui puisse aussi bien exprimer la science médicale, et ses leçons, et ses dévouements, que cet honnête Tulp, à l'œil limpide sous son grand chapeau bossué, un peu de travers, avec ses manchettes retroussées, une main à l'ouvrage, l'autre main délicatement arquée par un geste de démonstration, le pouce et l'index rapprochés, comme s'il tenait une petite fleur au bout de ses doigts. » W. Bürger déclare toutefois que la *Leçon d'anatomie*, si admirable qu'elle soit de sentiment et d'exécution, ne vaut pas certains autres chefs-d'œuvre de Rembrandt, la *Ronde de nuit* par exemple : « Comme peinture, la *Leçon d'anatomie* est une œuvre accomplie en son genre. Dessin, modelé, draperies, clair-obscur, perspective, figures et fond, tout est irréprochable... L'ensemble est tranquille et sage, la lumière douce et juste partout, chaque détail rendu avec une correction naïve et presque minutieuse, quoique le ton général enveloppe tout dans l'harmonie... Je ne crois pas que, dans aucune école, il y ait un tableau qui représente plus sincèrement et plus intimement la nature... Mais le génie particulier qui saisit un aspect imprévu de la vie n'a point passé par là, et « la griffe du lion » n'y a point gravé son empreinte. Le signe mystérieux qui éclate dans la *Ronde de nuit* et stupéfie tout le monde au premier regard n'y est point. Rembrandt, à ce moment-là, s'il était de la force des premiers maîtres, ne s'était pas encore cependant trouvé lui-même tout entier... Il manque enfin, dans les figures et dans l'ensemble, cette particularité originale qui fait crier : Ah! Rembrandt! »

La *Leçon d'anatomie* fut peinte sur la demande de Tulp lui-même, qui la donna en souvenir à la guilde des chirurgiens d'Amsterdam. Le savant professeur, qui fut l'ami et le protecteur de Rembrandt, de Potter et de plusieurs autres artistes, avait trente-neuf ans à l'époque où cette peinture fut exécutée Elle fut placée dans une des salles de la maison occupée encore aujourd'hui par la corporation, et y resta sans déplacement jusqu'en 1828, ce qui explique sa conservation extraordinaire. En 1828, la guilde, pressée par des embarras financiers, résolut de la mettre en vente publique. Le bourgmestre d'Amsterdam, le gouvernement lui-même intervinrent, et en définitive, pour empêcher que le chef-d'œuvre ne fût ravi à la Hollande, le roi Guillaume l'acheta pour le prix de 32,000 florins, somme qui serait certainement décuplée aujourd'hui par les amateurs.

La *Leçon d'anatomie* a été reproduite souvent par la gravure et la lithographie. Elle a été gravée notamment par de Frey et lithographiée par C. Binger.

Leçon de basse-viole (LA), tableau de Netscher; au Louvre (nº 359). Une jeune dame, vêtue de satin blanc, joue du violoncelle, assise devant une table couverte d'un tapis. Son professeur, debout près d'elle, tient un papier de musique qu'elle regarde en tournant la tête. A droite, un jeune garçon, debout, tient d'une main son chapeau et de l'autre un violon, et regarde le maître de musique. Dans le fond, un miroir est accroché à la muraille.

Ce charmant tableau a fait partie de la collection d'Amédée de Savoie, et a été gravé par Heina, dans le *Musée royal*, par Chataigner et Langlois l'aîné, dans le *Musée Filhol*.

Leçon de chant (LA), tableau de Netscher; au Louvre (nº 358). Ce tableau, de même dimension que le précédent, et qui provient également de la galerie d'Amédée de Savoie, représente deux jeunes dames et un maître de musique groupés sur une terrasse, près d'une table couverte d'un tapis, et sur laquelle est un plat d'argent contenant des pêches et des raisins. L'une des dames, vêtue de satin blanc, est assise; elle tient un papier de musique et chante. L'autre femme écoute, debout et appuyée sur le dossier du fauteuil de la chanteuse. De l'autre côté de la table, le maître, assis, tient un luth d'une main, et bat de l'autre la mesure avec un rouleau de papier. Au premier plan est un seau à rafraîchir, où sont deux cruches de grès. Au fond, dans une niche, se dresse un groupe d'*Hercule et Antée.*

Bittheuser a gravé cette composition dans le *Musée royal.* Elle a été reproduite aussi dans le recueil de Filhol, par A. Chataigner et Dennel.

D'autres tableaux, représentant une *Leçon de chant*, ont été peints par Lorenzo Lotto (gravé par Chataigner dans le *Musée Filhol*), F. de Brackeler (ancienne galerie Delessert), Victor Chavet (Salon de 1857), P. Billet (lithographie par Pirodon).

Leçon de plain-chant (LA), tableau de Luminais (Exposition universelle de 1855). Deux jeunes enfants de chœur bas-bretons, sous la conduite d'un ecclésiastique, essayent de déchiffrer les notes carrées d'un grand antiphonaire placé sur une table. « Ils écarquillent les yeux d'une si terrible manière, dit T. Gautier, ils ouvrent si largement la bouche, ils s'appliquent avec une si naïve stupidité, qu'ils doivent avoir été surpris sur le fait par l'artiste assis dans un coin; de telles physionomies ne s'inventent pas. Le sujet est burlesque, mais la peinture est sérieuse : dessin juste, ton vrai, pâte solide et bien nourrie, toutes les qualités habituelles de M. Luminais s'y retrouvent. »

La *Leçon de plain-chant* a été lithographiée par E. Pirodon.

Leçon de musique (LA), tableau de Gérard Terburg; au Louvre (nº 527). Un jeune homme, vêtu avec élégance, est assis, le coude appuyé sur une table couverte d'un tapis, et joue du luth. Une jolie femme, habillée de satin blanc et coiffée avec des nœuds de ruban, tient un livre de musique et s'apprête à chanter. A la manière tendre dont elle regarde le joueur de luth, on devine qu'elle apprend de lui à aimer autant et plus qu'à faire des vocalises. Une femme d'un âge mûr, la mère de la jeune élève ou sa gouvernante, entr'ouvre la porte de l'appartement et observe les deux musiciens.

Ce tableau, daté de 1660, est traité avec beaucoup de délicatesse; les figures ont une grande finesse d'expression; la peinture est des plus harmonieuses. Il a été gravé par Lavallée, dans le *Musée français.*

Terburg a exécuté plusieurs compositions analogues. La plus remarquable se voit en Angleterre, dans la collection formée par Robert Peel; elle a appartenu successivement au célèbre amateur M. de Jullienne (1767), au duc de Choiseul (1772), au prince de Conti (1777), au marquis de Panges (1781), à M. de Choiseul-Praslin (1808), à M. de Séréville (1812), au prince Galitzin (1825); elle a été payée 24,300 francs à la vente de ce dernier. La composition, comme celle du Louvre, comprend trois figures : une jeune femme, en corsage de satin jaune bordé d'hermine et jupe de satin blanc brodée d'or, qui est assise et qui pince de la guitare; un maître de musique, qui bat la mesure, et un gentilhomme, le mari de la dame sans doute, qui écoute et... qui veille. Ce chef-d'œuvre a été gravé dans la *Galerie Choiseul.*

Une autre *Leçon de guitare*, de Terburg, a figuré dans la collection Verhulst (1779), et dans celle du prince Galitzin (1825); elle ne contient que deux personnages : la dame assise et qui s'accompagne en chantant, et le maître, qui bat la mesure avec la main. Une composition analogue, qui fait partie de la collection Hope, à Londres, a été gravée par Lewis.

Leçon de musique (LA), tableau de Gabriel Metzu; au Louvre. Une jeune femme, en robe de satin blanc et corsage rouge, est assise à son clavecin et pose la main droite sur le clavier. Debout derrière sa chaise, son maître de musique lui montre un cahier ouvert sur le pupitre du clavecin et paraît lui donner des conseils; il a un manteau brun et tient à la main son chapeau. A gauche est une fenêtre dont le rideau rouge est soulevé; au fond, une haute cheminée à colonnes de marbre.

Cette peinture, d'une exécution spirituelle et délicate, a été gravée dans le *Musée Filhol.* Elle a été achetée en 1817, avec d'autres tableaux de la collection de M. Quatresols de La Hante, pour une somme de 100,000 francs. Elle avait figuré précédemment dans les cabinets de Randon de Boisset (1777), Beaujon (1787), Le Brun (1791), Greffier-Fagel (1801), Helslenter (1802), Walsh Porter (1810) et William Smith.

D'autres *Leçons de musique* ont été peintes par H. Fragonard (au Louvre), J. Le Ducq (ancienne collection Standish), Gaspard Netscher (gravé par E.-G. Krueger), Hubert van Hove (collection Couteaux, à Bruxelles), Alph. Roehn (ancienne galerie Delessert), Jansteen (décrit dans le *Supplément au catalogue de Smith*, nº 3, p. 474), Manet (Salon de 1870), etc. Un dessin du Guerchin, sur le même sujet, a été gravé en fac-simile par Bartolozzi. Au musée de Dresde est un tableau de P. van Slingelandt, connu sous le titre de : la *Leçon de musique interrompue.*

Des tableaux intitulés : la *Leçon de flûte*, ont été exécutés par MM. Caminade (Salon de 1850), Delaunay (envoi de Rome, 1858), Edouard Frère (Salon de 1859). Ce dernier artiste a peint aussi une *Leçon de tambour* (Salon de 1859). Une eau-forte de M. Caron, exposée au Salon de 1850, représente une *Leçon de harpe.*

Leçon de tricot (LA), tableau de François Millet (Salon de 1869). Une petite paysanne, en tablier bleu et coiffe rose, cherche le moyen de rattraper avec son aiguille une maille perdue de son tricot. Sa mère, assise près d'elle, interrompt un travail de ravaudage pour lui donner un conseil. Ces deux figures, de grandeur naturelle, ont des attitudes et des physionomies très-vraies : la fillette est bien naïve; la mère est toute à ce qu'elle enseigne. Vues à quelque distance, elles charment par leur naturel; de près, elles déplaisent par la lourdeur du dessin et la rudesse du modelé; le ton rougeâtre des carnations leur donne une apparence de terre cuite. La peinture de M. Millet est de celle qui ne veut pas être « flairée, » pour nous servir du mot de Rembrandt.

Beaucoup d'autres *Leçons* ont été retracées en peinture. Il nous suffira de citer : la *Leçon de tapisserie*, par M. de Jonghe (Salon de 1864); la *Leçon de broderie*, par M. Trayer (Salon de 1853); la *Leçon de botanique*, gravée par J. Chevillet, d'après Schenau; la *Leçon de lecture*, par M. Edouard Frère (Exposition universelle de 1855), par M. Dufourmantelle (vente Michel de Trétaigne, 1872), et par M. Anker (gravé par Eugène Varin); la *Leçon inutile*, gravée par Helmann, d'après J.-B. Le Prince; la *Leçon de catéchisme*, par M. Ed. Sain (Salon de 1864); la *Leçon d'équitation*, par A. Cuyp (collection Couteaux), et par Pierre Wouwerman (musée de Bruxelles); la *Leçon de philosophie*, par M. Juglar (gravée sur bois par A. Jacob); la *Leçon de danse*, par H. Bellangé (Salon de 1842), par J. Caraud (Exposition universelle de 1855), et par Heilbuth (gravé par Eichens), et, enfin, la *Leçon d'amour*, la plus facile de toutes, peinte par Watteau, et gravée, d'après ce maître, par P. Mariette et par Ch. Dupuis.

LECONTE (Antoine), en latin **Contius**, jurisconsulte français, né à Noyon vers 1526, mort à Bourges en 1586. Il professa le droit à Bourges et à Orléans, où il compta parmi ses élèves l'historien de Thou. Cousin de Calvin, il se montra constamment hostile à ce réformateur religieux. Leconte a donné une édition annotée du *Corpus juris civilis* (Paris, 1562, 9 vol. in-8º) et composé divers écrits qui ont été réunis et publiés sous le titre de : *A. Contii opera omnia* (Paris, 1616, in-4º; Naples, 1725, in-fol.).

LECONTE (Gabriel), ecclésiastique français, né à Alençon en 1617, mort à Rouen en 1697, connu sous le nom de frère **Gabriel de la Croix.** Il était recteur de l'université de Reims, quand, renonçant au monde, il entra dans l'ordre des carmes déchaussés et prit alors le nom sous lequel il est connu. Il mourut provincial définiteur de son ordre. On lui doit : l'*Histoire générale des carmes déchaussés de la congrégation d'Espagne* (1635-1660, 2 vol. in-fol.), traduction de l'espagnol, et quelques autres ouvrages théologiques.

LECONTÉ (John), naturaliste et voyageur américain, né à New-York en 1825. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences naturelles et se fit recevoir docteur en médecine en 1846. Depuis 1844, M. Leconte a fait de nombreux voyages d'exploration dans les territoires éloignés de l'Union américaine, notamment au lac Supérieur, qu'il visita de nouveau avec Agassiz en 1848, dans les montagnes Rocheuses, dans la Californie méridionale (1849-1851), et a remonté, au milieu de grands dangers, le Rio-Colorado jusqu'à son embouchure. Ce savant s'est principalement occupé d'entomologie. Il a publié de nombreux articles dans le *Journal de l'Académie des sciences*, dans les *Annales du lycée d'histoire naturelle*, de New-York, dans le *Journal d'histoire naturelle*, de Boston, etc., et Agassiz a consigné le résultat des premières explorations du jeune savant dans son *Voyage au lac Supérieur.*

LECONTE DE BIÈVRE (Jean-Joseph-François), littérateur français, né à Bièvre vers la fin du XVIIe siècle. Il devint membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Leconte s'est fait connaître par un ouvrage qui joint à un style élégant une critique judicieuse et des détails pleins d'intérêt. C'est son *Histoire des deux Aspasie, femmes illustres de la Grèce* (Amsterdam, 1736, in-12), qui est devenue fort rare. On lui a attribué à tort deux opuscules de Maupertuis sur la figure de la terre.

LECONTE DE LISLE (Charles-Marie LECONTE, dit), poëte français, né à l'île Bourbon en 1820. Il fit ses études d'une manière très-distinguée. Au sortir du collége, il voyagea dans l'Inde, visita la France, puis se fixa définitivement à Paris. La municipalité de sa ville natale lui constitua une pension modeste, à laquelle vint s'ajouter plus tard celle de 300 francs par mois que l'Empire lui attribua comme poëte, en y ajoutant la croix. On a écrit que, dans l'aisance relative que lui procurait cette allocation, comme naguère dans sa pauvreté, il avait gardé plus fièrement que d'autres son indépendance. Il avait, dit-on, depuis longtemps dans l'esprit, écrit entre deux poëmes, le *Catéchisme républicain* dont il sera parlé plus loin.

Après la révolution du 24 février, Leconte de Lisle se lança quelque peu dans la politique et se montra républicain; mais bientôt il se retira de l'arène et se voua tout entier au culte de la poésie. Il fit d'abord paraître, dans des recueils spéciaux, des pièces de vers d'une tournure originale, fortement impersonnelles, et se distingua ainsi de tous les poëtes de l'époque, qui, au contraire, ont mis partout à contribution, dans leurs œuvres de toute nature, leurs sentiments intimes et jusqu'à leurs simples sensations. C'était vers l'antiquité surtout que le nouveau venu tournait ses regards; il reculait jusqu'à Homère et jusqu'à Hésiode, déclarait que, depuis Pindare, la poésie s'était fourvoyée, et condamnait non-seulement tous les poëtes modernes, Byron, Gœthe, Hugo, Lamartine, Musset, mais les poëtes latins eux-mêmes, et traitait un peu Virgile de Byzantin. Ces théories servaient de préface à un volume d'études grecques, *Poëmes antiques* (1852); cette préface souleva les récriminations de la critique et l'auteur la fit disparaître des éditions postérieures. Ce volume contenait de beaux poëmes, très-froids, *Hélène, Chiron* une tentative d'excursion dans la mythologie indoue, *Baghàrat*, et de petites pièces ciselées avec amour, dont quelques-unes, comme *Midi*, ont un charme pénétrant, ou, comme le *Réveil d'Hélios,* sont de pures transpositions du grec, accomplies avec un rare bonheur.

M. Leconte de Lisle a donné depuis *Poëmes et poésies* (1854), recueil de petites pièces plus originales que les *Poëmes antiques;* l'une d'elles*, Çunacêpa*, est une petite épopée indoue, pleine de beaux vers, de sentiments tendres, d'une poésie délicate, qui serait parfaite si nous connaissions la mythologie des *Pûranas* comme nous connaissons celle d'Homère et de Virgile. Il publia aussi dans la *Revue française* (1859) un *Chemin de la Croix*, douze petits poëmes, très-secs, n'ayant rien de cette onction évangélique si bien conservée par V. Hugo dans un des poëmes de la *Légende des siècles,* la *Mort de Lazare.* L'auteur revint aux études grecques en traduisant avec un grand talent les *Idylles de Théocrite* (1862); il inaugurait là un système de traduction auquel il est resté fidèle et qui consiste à rendre toute la couleur de l'original, en conservant les tournures exotiques et les épithètes imagées. Dans un troisième recueil de vers, *Poëmes barbares* (1862), Leconte de Lisle chercha ses inspirations dans le cycle épique des *Niebelungen*, puis il fit paraître, dans le *Parnasse contemporain*, un fragment imité de la Bible à sa manière, *Kaïn* (1869). L'étrangeté semble être son seul but dans cette dernière composition, qui a été généralement trouvée inférieure aux *Poëmes barbares.* Dans ces derniers, le poëte, arrivé à l'apogée de son talent, maître de sa langue, a dépeint avec énergie et précision toutes les rudesses et toutes les férocités de ces civilisations du Nord, pleines de hauts faits fabuleux et de mythes légendaires. Depuis, il s'est presque restreint au rôle de traducteur; il a donné la traduction de l'*Iliade* (1867), celle d'Hésiode et des *Hymnes orphiques* (1869), celle de l'*Odyssée* (1870). Pendant le siége, il a publié deux courtes œuvres de circonstance : le *Sacre de Paris*, le *Soir d'une bataille* (1871), et une *Histoire populaire du christianisme* (1871), petit traité en prose pour une bibliothèque spéciale. Cette même année 1871, revenant à la politique, qui, plus d'une fois peut-être, s'était retrouvée mêlée à ses méditations, il publia un petit ouvrage anonyme : *Catéchisme populaire républicain* (in-12), autour duquel l'extrême droite de l'Assemblée de Versailles fit grand tapage. Les principes émis dans ce catéchisme sur l'individu, la loi, le corps social et le progrès sont d'un esprit sérieux. Enfin M. Leconte de Lisle a fait représenter à l'Odéon, mais sans succès, en janvier 1872, une tragédie, les *Erinnyes*, dont les noms propres, transcrits littéralement du grec, ont excité les quolibets de la presse fantaisiste. C'est une très-sérieuse, mais très-ennuyeuse étude d'Eschyle et des tragiques grecs. M. Leconte de Lisle n'est pas de son temps et s'en fait gloire. Il faut chercher dans les sources mêmes de son inspiration la cause de son isolement vis-à-vis du public et même des lettrés. La nature de sa poésie s'oppose à ce qu'il soit jamais populaire : Leconte de Lisle est surtout un poëte savant. On lui en fait un reproche; mais pouvait-il en être autrement à l'époque où il a paru? Qu'aurait-il pu trouver de nouveau dans la poésie personnelle, après Lamartine, Hugo, Musset, Vigny? Il ne pouvait chercher d'originalité que dans une autre voie et il s'est rejeté sur la poésie impersonnelle. Tantôt il est purement descriptif, et il s'efforce de peindre la nature; tantôt il invoque l'histoire, et il expose les mythes des différents peuples ou caractérise les diverses époques de l'histoire de l'humanité. Hugo, Lamartine, Théophile Gautier avaient été avant lui de grands poëtes descriptifs : même après eux, Leconte de Lisle a renouvelé et enrichi leurs procédés. Avant lui encore, Hugo avait, dans la *Légende des siècles,* passé la revue de l'histoire humaine; avec non moins d'originalité, Leconte de Lisle a fait revivre dans ses poëmes les religions de tous les peuples, en se faisant contemporain de tous les âges et fidèle de toutes les croyances. Pour lutter avec un tel maître, il a été obligé d'appeler à son aide de nouvelles muses, de chercher des recoins ignorés, de fouiller des époques lointaines ou perdues : de là ces excursions dans les *Niebelungen* et dans les *Puranas.* De même, pour le genre descriptif, il lui a fallu recourir aux paysages de l'Inde et à des splendeurs excessives, pour pouvoir seulement être mis au rang des maîtres qui avaient gagné leurs places en choisissant des motifs beaucoup plus simples. Leconte de Lisle est plus que Grec et plus qu'Oriental, il s'est fait Indou, ascète, pour révéler les vagues pensées panthéistes et les rêves intérieurs, étranges, des dévots de Brahma et de Vichnou, pour décrire les cieux splendides où vont se perdre leurs contemplations. L'implacable lumière de ce soleil des pays chauds qui enfante l'extase et les rêves, ses levers et ses couchers empourprés; l'éclatante et exubérante végétation des forêts vierges, où la panthère noire rôde sous les branches, où le jaguar se tient tapi dans les herbes, prêt à boire le sang des bœufs et des hommes, où les serpents aux écailles d'or et de nacre guettent les oiseaux au poitrail d'émeraude et de rubis; le jaune désert çà et là blanchi d'ossements, où, par instants, chemine une caravane d'éléphants voyageurs; tous les tableaux aux couleurs vives dont le monde oriental peut éblouir notre imagination et enivrer nos yeux, nous les trouvons tracés de main de maître dans l'œuvre de Leconte de Lisle. Comme poëte descriptif, il a, dans ses morceaux les mieux venus, une puissance presque égale à celle de V. Hugo. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer la *Méridienne du lion*, dans les *Chansons des rues et des bois*, aux *Jungles* des *Poëmes et poésies*, et le lever de soleil peint dans le *Satyre* de la *Légende des siècles* au *Réveil d'Hélios* dans les *Poëmes antiques.* Hugo a pour lui l'éclat soudain du trait, la grandeur gigantesque, la belle étrangeté, et, pour ainsi dire, l'énormité sublime des images. Leconte de Lisle est moins fougueux; mais, chez lui, la richesse de la couleur ne nuit en rien à la netteté des contours; il laisse plus froid, parce qu'on sent davantage le travail, mais il semble peindre d'après les choses réelles, et non d'après sa fantaisie.

Nous ne dirons qu'un mot de ses traductions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, ses œuvres capitales en ce genre : c'est qu'elles permettraient à qui ne pourrait lire l'original de prendre une idée très-exacte de la poésie homérique dont elle rend fort habilement la simplicité, l'éclat, et même la crudité. On ne saurait adresser à cette belle œuvre qu'un reproche, et encore est-il bien mince : c'est que certains mots de la traduction auraient besoin d'être traduits. Ainsi Leconte de Lisle rend Μοῖρα par la Moire, Κῆρες par les Khères, etc., traduction qui n'est intelligible que pour un lecteur qui sait le grec; mais il faut avouer aussi que ces mots n'ont point d'équivalents précis en français, où l'on ne pourrait guère les rendre que par des périphrases. On peut sourire aussi de l'affectation que Leconte de Lisle met à dire *Akhilleus* au lieu d'Achille, *Odusseus* au lieu d'Ulysse; mais ce sont de petites bizarreries qui n'enlèvent rien au mérite de l'ensemble même de la traduction, et qui, en somme, ne font que marquer un soin trop exagéré et trop minutieux de reproduire la couleur homérique.

En somme, M. Leconte de Lisle est un vrai poëte et il doit être placé immédiatement après les premiers. Il a profondément senti et admirablement décrit la nature.

LECONTÉE s. f. (le-kon-té — de *Aubry-Leconte*, artiste fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des pédériées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar.

LECONTITE s. f. (le-kon-ti-te). Minér. Sulfate alcalin, originaire de la république de Honduras.

— **Encycl.** Le nom de *lecontite* a été donné par Taylor à un sulfate alcalin découvert par Leconte dans la caverne de Las Piedras, près de Comayagua, dans la république de Honduras. Probablement ce sulfate résulte des excréments des chauves-souris, dont un grand nombre fréquentent ordinairement cette caverne. Le minéral, débarrassé de la matière organique qui y adhère, est incolore et possède une saveur à la fois salée et amère. Il forme des cristaux prismatiques qui appartiennent, d'après Dana, au système trimétrique. $OP.\infty P.\infty\breve{P}2.\frac{1}{4}\bar{P}\infty.\infty\bar{P}\infty$. Angle $\infty P : \infty P = 103^\circ 12'$; $\infty\breve{P}2 : \infty\breve{P}2 = 115^\circ$; $\frac{1}{4}\bar{P}\infty : \frac{1}{4}\bar{P}\infty$ sur l'axe principal $= 127^\circ 30$ à 128°. La dureté du minéral varie de 2 à 2,5. D'après l'analyse de Taylor, ce corps contient

$$(AzH^4)^2O = 12,94;\ K^2O = 2,67;$$

$$Na^2O = 17,56;\ SO^3 = 44,97;\ H^2O = 19,45;$$

résidu organique, 2,30; acide phosphorique, des traces. Ces nombres s'accordent avec la formule

$$[(AzH^4)^2.K^2.Na^2]SP^4 + H^2O$$

abrégé de

$$(AzH^4)^2SO^4 + H^2O + K^2SO^4 + H^2O.$$

La forme de la *lecontite* est la même que celle que Mitscherlich a assignée au sulfate double ammoniaco-sodique

$$AzH^4.Na.SO^4 + 2H^2O.$$

LE COQ (Thomas), poëte dramatique français, né dans le diocèse de Séez. Il vivait au XVIe siècle. Il fut curé de la Sainte-Trinité, de Falaise, et prieur de Notre-Dame de Guibray. On lui doit une tragédie biblique intitulée : l'*Odieux et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frère Abel* (Paris, 1580). Cette espèce de mystère, dont ni les actes ni les scènes ne sont divisés, a pour personnages le Diable, le Péché, le Remords de conscience et la Mort.

LE COQ (Pascal), médecin français, né à Villefagnan (Charente) en 1567, mort en 1632. Il prit le grade de docteur en 1597 et devint médecin du roi. C'était un homme très-instruit, qui avait voyagé pendant neuf ans en Europe pour étudier la vertu des plantes. On lui doit : *Bibliotheca medica* (Bâle, 1590, in-8º) et *Alector prolegomenos* (Poitiers, 1613), écrit dans lequel il résume tout ce que les anciens ont dit sur le coq et sur ses vertus médicinales.

LE COQ (Renaud), géographe français, né à Vire. Il vivait au XVIIe siècle et professa au collége de Lisieux, à Paris. Il publia un ouvrage intitulé : le *Parfait géographe* ou l'*Art d'apprendre aisément la géographie et l'histoire par demandes et par réponses* (1687).

LECOQ-MADELAINE, écrivain français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il devint lieutenant-colonel. Il a composé sous le voile de l'anonyme divers ouvrages, notamment : la *Fidélité couronnée* ou *Histoire de Parménide* (Bruxelles, 1706) ; *Abrégé historique de la maison d'Egmont* (1707); *Service de la cavalerie* (1720), etc.

LECOQ (Luc), prédicateur et écrivain français, né en 1669, mort en 1742. Il était chanoine de la cathédrale d'Orléans, et il a laissé : *Abrégé des raisons qui condamnent la comédie, et réfutation des prétextes dont on se sert pour la justifier* (Orléans, 1717, in-12) ; *Recueil de cantiques spirituels sur les mystères de la religion* (Orléans, in-16), etc.

LE COQ (Pierre), théologien français, né à Ifs, près de Caen, en 1728, mort dans cette ville en 1777. Il était membre de la congrégation des eudistes, dont il devint supérieur général en 1775. Nous citerons de lui : *Dissertation théologique sur l'usage du prêt du commerce et sur les trois contrats* (Rouen, 1767) ; *Traité de l'état des personnes suivant les principes du droit français et du droit coutumier de la province de Normandie pour le for de la conscience* (Rouen, 1777, 2 vol. in-12); *Traité des différentes espèces de biens* (Rouen, 1777, in-12); *Traité des actions* (Rouen, 1778, in-12), etc.

LECOQ (Charles-Chrétien-Erdmann-Edler), général allemand, né à Torgau (Saxe) en 1767, mort à Brieg, canton de Vaud, en 1830. Dès l'âge de neuf ans, il entra dans une école militaire. Après avoir combattu les armées de la République française, on le vit, à l'issue de la bataille d'Iéna, abandonner les coalisés. En 1809, au commencement de la guerre contre l'Autriche, il prit, en qualité de général-major, le commandement d'une brigade d'infanterie et fut blessé à Wagram. En 1812, Lecoq organisa un corps de 20,000 Saxons, qui figura comme 7e corps dans la grande expédition de Russie, et déploya beaucoup de courage dans cette campagne; mais, à son retour à Dresde, il se sépara des Français. Après la bataille de Leipzig, la Saxe s'étant réunie aux confédérés, Lecoq, qu'on soupçonnait d'être partisan des Français, suivit l'armée sans aucun grade, et prit spontanément le commandement d'une brigade. La campagne de 1815 ne lui fournit aucune occasion de se distinguer, son corps ayant été chargé seulement d'investir quelques forteresses d'Alsace. Après la paix de Paris, il reçut le commandement en chef de l'armée saxonne, et il consacra le reste de ses jours à surveiller l'instruction des troupes et à rédiger de nouveaux règlements pour le service et les exercices.

LECOQ (Henri), naturaliste français, né à Avesnes (Nord) en 1802, mort en 1871. Il vint étudier à Paris la pharmacie et la médecine, prit le grade de docteur en 1827, puis alla se fixer à Clermont-Ferrand, où il fonda, en 1828, les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, qu'il ne cessa de rédiger presque seul depuis lors. M. Lecoq devint professeur d'histoire naturelle, conservateur du cabinet de minéralogie, directeur du jardin botanique de Clermont, doyen de la Faculté de cette ville et membre correspondant de l'Académie des sciences. Il a été, en outre, président du tribunal de commerce de cette ville. Ce savant a beaucoup écrit sur la botanique, la chimie, la géologie, l'agriculture, et a collaboré au *Dictionnaire de Chimie* de Brismontière, aux *Observations sur les volcans d'Auvergne* de L. de Buch. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Eléments de minéralogie appliquée aux sciences* (1826, 2 vol.), avec Girardin; *Principes élémentaires de botanique et de physiologie végétale* (1828) ; *Vues et coupes des principales formations du Puy-de-Dôme* (1828, avec atlas); *De la préparation des herbiers* (1828) ; *Dictionnaire raisonné des termes de botanique* (1830); *Coup d'œil sur la formation géologique du groupe des monts Dore* (1831) ; *Recherches sur l'emploi des engrais salins* (1832) ; *Description pittoresque de l'Auvergne* (1835-1837); *Eléments de géographie physique et de météorologie* (1836-1837) ; *Eléments de géologie et d'hydrographie* (1842, 2 vol.) ; *Traité des plantes fourragères* (1844) ; *De la fécondité naturelle et artificielle des végétaux* (1845) ; *Des glaciers et des climats* (1847) ; *Recherches sur les forces diluviennes* (1847) ; *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central de la France* (1847) ; *De la toilette et de la coquetterie des végétaux* (1847) ; *Remarques sur l'horticulture* (1849) ; *Etude de la géographie botanique de l'Europe* (1854-1858, 9 vol.), son ouvrage capital ; *Observations météorologiques* (1855, 2 vol.) ; la *Vie des fleurs* (1861); *Botanique populaire* (1862) ; les *Eaux minérales* (1864) ; *Considérations sur les phénomènes glaciaires de l'Auvergne* (1871, in-8°), etc.

LECOQ (Félix), savant français, frère du précédent, né à Avesnes en 1805. Elève de l'Ecole d'Alfort, il en sortit en 1825 et devint, trois ans plus tard, chef de service à l'Ecole vétérinaire de Lyon, dont il fut nommé professeur en 1834 et directeur en 1848. L'Académie de Lyon l'a reçu, en 1852, au nombre de ses membres, et il a rempli, de 1863 à 1865, les fonctions d'inspecteur général des écoles vétérinaires. M. Lecoq prit alors sa retraite et se retira à Versailles. Indépendamment d'articles insérés dans le *Dictionnaire général de médecine et de chirurgie vétérinaires*, on lui doit : *Notes anatomiques sur l'opération de l'hyovertébrotomie* (Lyon, 1841, in-8°), avec figures; *Traité de l'extérieur du cheval et des principaux animaux domestiques* (1847, in-8°), ouvrage estimé.

LE COQ DE VILLERAY (Pierre-François), littérateur, historien et jurisconsulte français, né à Rouen en 1703, mort à Caen en 1778. On lui doit, entre autres ouvrages : *Mémoires historiques du comte de Bethlem Nicklos sur la Transylvanie* (1734, 2 vol. in-12), commencés par l'abbé Révérend; *Réponse aux lettres philosophiques de Voltaire* (Bâle [Reims], 1735, in-12), ouvrage retouché par l'abbé Goujet; *Histoire des révolutions de Hongrie* (La Haye, 1739, 2 vol. in-4°) ; *Abrégé de l'histoire de Suède* (1748, 2 vol. in-12) ; *Traité historique et politique du droit public de l'empire d'Allemagne* (Paris, 1748, in-4°) ; *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen* (Rouen, 1759, in-12), etc.

LECOR (Carlos-Frederico), général portugais, né à Faro (Algarves) en 1764, mort en 1836. Il se destinait d'abord au commerce, mais il abandonna le négoce pour suivre la carrière des armes. On le voit commander une brigade de l'armée anglo-portugaise à l'affaire de Bussaco et à la bataille de Vittoria. A la fin de la guerre contre les Français, il était nommé lieutenant général. En 1815, il passa au Brésil à la tête des volontaires royaux, et fit, en 1817, la conquête de Montevideo et de la Banda orientale. En 1820, la révolution ayant éclaté au Brésil, Lecor sut, à force d'adresse, d'astuce même, rattacher le Brésil au Portugal ; mais, en 1825, les patriotes brésiliens s'insurgèrent de nouveau et battirent le général portugais, qui, malgré ses défaites, sut se maintenir à Montevideo jusqu'à l'arrivée des renforts du Brésil. L'empereur dom Pedro destitua Lecor, qui dut se repentir d'avoir si fidèlement servi son souverain. Riche d'une fortune colossale, Lecor termina ses jours aux environs de Rio-Janeiro.

LECORS (Lambert), trouvère français. V. Lecourt.

LECORVAISIER (René), théologien français, né à Angers en 1580, mort dans la même ville vers 1630. Devenu aumônier du roi Henri IV, il quitta la cour pour revenir professer la théologie à Angers. En réponse au pamphlet de George Thompson, ministre de La Châtaigneraie, intitulé : la *Chasse à la beste romaine où il est recherché et suffisamment prouvé que le pape est l'Antechrist*, Lecorvaisier publia une brochure sous ce titre : la *Chasse au loup-cervier contre les impies et hérétiques calomnies de George Thompson* (Paris, 1612). On lui doit encore : *Orationes parænetinæ* (1619 et 1621), qui ont servi de leçons d'ouverture pour ses cours de théologie.

LECORVAISIER (Pierre-Jean), littérateur français, né à Vitré en 1719, mort en 1758. C'était un homme d'un esprit vif et très-agréable, qui s'établit à Angers, y publia une sorte de journal intitulé : *Recueil littéraire* (1748), et devint secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. Parmi ses œuvres légères, nous nous bornerons à citer : l'*Esclavage rompu* ou la *Société des francs péteurs* (Pordepolis, à l'enseigne du Zéphyre-Artillerie, 1756, in-12), réimprimé à la suite de l'*Art de péter*, de Hurtaut (1776).

LÉCOSTÉMON s. m. (lé-ko-sté-mon — du gr. *lekos*, plat ; *stémôn*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des chrysobalanées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

LE COUPPEY (Félix), pianiste compositeur français. V. Couppey.

LECOURBE (Claude-Jacques), général français, né à Lons-le-Saunier en 1759, mort à Béfort en 1815. Lors de l'organisation des gardes nationales, au commencement de la Révolution, il fut nommé commandant de la garde nationale de Lons-le-Saunier, et partit, à la tête du 7e bataillon du Jura, pour l'armée du Haut-Rhin. Les armées du Rhin, du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Mayence, de Rhin-et-Moselle, du Danube et d'Helvétie furent successivement témoins de sa bravoure et des actions d'éclat auxquelles il dut son avancement. A Hondschoote, il détruisit, avec son bataillon, deux escadrons hanovriens ; à Wattignies, après trente-six heures d'un combat acharné, il saisit un fusil et entra le premier dans les lignes. A Fleurus, avec ses trois bataillons, il soutint, pendant sept heures et demie, l'attaque de 18,000 Autrichiens. En 1795, à la retraite de Mayence, il arrêta l'ennemi pendant vingt-quatre heures ; n'ayant pas reçu l'ordre de se retirer, enveloppé de toutes parts, il conserva une attitude si fière, et tua tant de monde à l'ennemi, que celui-ci prit le parti de lui ouvrir passage. Nommé général de brigade, il se signala encore à Rastadt et à Kehl ; mais son plus beau titre de gloire est la campagne d'Helvétie (1799), où il commanda l'aile droite de l'armée et arrêta la marche de Souwarow, permettant ainsi à Masséna de gagner la célèbre bataille de Zurich. En 1800, Moreau, nommé général en chef de l'aile droite de l'armée du Rhin, fit nommer Lecourbe commandant en second, et lui dut le succès de plusieurs batailles, entre autres de celles de Memmingen et de Hohenlinden. Rendu au repos par la paix de 1801, Lecourbe se retira dans une campagne aux environs de Paris, et n'en sortit que lors du procès de Moreau, pendant le cours duquel il ne craignit pas de manifester son amitié pour le prévenu et son mécontentement contre le premier consul. Celui-ci en fut tellement irrité, qu'il destitua le général et l'envoya en exil. En 1814, Lecourbe fut rétabli dans son grade de général de division par Louis XVIII ; mais, pendant les Cent-Jours, il remit son épée au service de la France, et défendit victorieusement, contre l'archiduc Ferdinand, le camp retranché de Béfort, où il mourut. Une statue lui a été élevée par sa ville natale en 1856. On a de lui : *Rapport au général en chef Moreau, contenant le récit des opérations de l'aile droite de l'armée du Rhin en frimaire an* IX (1801, in-8°). — Son frère, Henri Lecourbe, mort en 1827, était juge au tribunal criminel de Paris et opina, à ce titre, pour l'acquittement du général Moreau en 1804. S'étant présenté, l'année suivante, devant Bonaparte pour lui demander de rappeler d'exil le général Lecourbe, le despote le renvoya brutalement, en le traitant de juge prévaricateur, et le fit suspendre de ses fonctions. En 1814, Henri Lecourbe fut nommé conseiller honoraire. On lui doit : *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres* (1814, in-8°).

LE COURRAYER (Pierre-François), théologien français, né à Rouen en 1681, mort à Londres en 1776. Chargé des cours de philosophie et de théologie dans la congrégation de Sainte-Geneviève, chanoine depuis 1706, et bibliothécaire depuis 1711, Le Courrayer donna tout son temps à l'étude et s'acquit rapidement la réputation d'un homme très-savant. Il publia en 1723, sans nom d'auteur, une *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais et sur la succession des évêques de l'Eglise anglicane, avec les preuves justificatives des faits avancés* (Bruxelles [Nancy], 1723, in-12), dissertation qui mécontenta vivement les docteurs catholiques et fut réfutée par plusieurs d'entre eux. Le Courrayer se nomma alors et répondit à ses critiques par la *Défense de la Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais* (Bruxelles [Paris], 1726, 4 vol. in-12). Le 22 août 1727, une assemblée de 22 évêques, tenue à Saint-Germain des Prés, censura ces deux écrits et en condamna plusieurs propositions. Le cardinal de Noailles ayant publié une lettre pastorale pour appuyer cette condamnation, Le Courrayer répondit par une *Lettre à M. le cardinal de Noailles, au sujet de son instruction pastorale du* 31 *octobre* 1727 (Londres, in-12). L'abbé de Sainte-Geneviève l'excommunia ; en même temps, l'université d'Oxford lui envoyait le diplôme de docteur en théologie. Obligé de quitter Paris, il se retira à Londres. Sans abjurer la foi catholique, il assistait aux offices de l'Eglise anglicane, et accepta, en 1732, le titre de docteur en théologie, qu'il avait d'abord refusé, et celui de chanoine d'Oxford. Sa prétention d'être resté catholique est assez mal justifiée, et les protestants le revendiquent avec raison comme un des leurs ; car, ainsi que le disent MM. Haag, « il s'y explique fort librement sur la messe, le sacerdoce, les sacrements, les cérémonies de l'Eglise, l'autorité du pape, et sur tous ces points il se rapprochait certainement beaucoup plus de l'Eglise anglicane que de l'Eglise romaine. » De plus, il condamnait le célibat des prêtres, niait que le pape fût le vicaire de Jésus-Christ, réprouvait la liturgie en langue latine, et le dogme de la transsubstantiation. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : *Relation historique et apologétique des sentiments et de la conduite de P. Le Courrayer, avec les preuves* (Amsterdam, 1729, 2 vol. in-8°); *Epistola de vita et scriptis Molineti* (Wittemberg, 1732, in-8°) ; *Histoire du concile de Trente, écrite en latin par Fra Paolo Sarpi, et traduite en français, avec des notes critiques, historiques et théologiques* (Londres, 1736, 2 vol. in-fol.) ; *Examen des défauts théologiques, où l'on indique les moyens de les réformer* (Amsterdam, 1744, 2 parties in-12) ; *Histoire de la Réformation, traduite du latin de Sleidan, avec des notes* (La Haye, 1767-1769, 3 vol. in-4°) ; *Déclaration de mes derniers sentiments sur différents points de doctrine* (1787, in-12), publié en anglais par G. Bell. Le P. Le Courrayer a de plus publié une *Défense* de sa traduction du *Concile de Trente* (1742, in-8°), des *Dissertations*, insérées dans l'*Europe savante* et une édition des *Lettres spirituelles* de Quesnel (1721, 3 vol. in-8°).

LE COURT ou **LI CORS** (Lambert), trouvère français. V. Lambert, surnommé **Li Cors**.

LECOURT (Henri), naturaliste français, né à Pontoise en 1828. Il fit une étude toute particulière de l'instinct des animaux, surtout des habitudes de la taupe, et parvint à découvrir que ce rongeur parcourt quatre fois par jour sa taupinière, ce qui permet de le prendre avec une extrême facilité au moyen du piége le plus grossier. Lecourt devint directeur d'une école de l'art du taupier, qui fut créée à Pontoise. Ses sagaces observations ont été réunies et publiées par Cadet de Vaux, dans un écrit intitulé : *De la taupe, de ses mœurs et des moyens de la détruire* (Paris, 1803, in-12).

LECOURTIER (François-Joseph), prélat français, né en 1797. Il acquit la réputation d'un prédicateur distingué, devint curé des Missions étrangères à Paris, puis fut nommé archiprêtre et chanoine théologal de Notre-Dame. En 1861, l'abbé Lecourtier fut appelé à prendre possession du siége épiscopal de Montpellier. Lors du concile qui s'ouvrit à Rome le 8 décembre 1869, M. Lecourtier se joignit à MM. Mathieu, Darboy, Dupanloup, David et divers autres membres de l'épiscopat français, pour combattre l'infaillibilité du pape, ou tout au moins pour contester l'opportunité de la proclamation de ce nouveau dogme. Lorsque, le 7 février 1870, l'évêque de Laval écrivit une lettre, rendue publique, dans laquelle il attaquait d'une façon aussi violente qu'injurieuse l'attitude prise au concile par M. Dupanloup, M. Lecourtier crut devoir protester publiquement contre cet acte d'un évêque à l'égard d'un autre évêque, et prendre la défense du célèbre auteur de l'*Avertissement à M. Veuillot*. Au plus fort de l'invasion prussienne, l'évêque de Montpellier écrivit à ses curés une lettre patriotique, stimula leur charité et s'inscrivit pour une somme de 6,000 francs, destinée à venir en aide aux ouvriers sans travail ou chargés de famille. Outre ses *Sermons*, publiés pour la plupart dans des journaux religieux, et ses *mandements*, dont plusieurs touchent à la politique, on doit à M. Lecourtier : *Manuel de la messe* (1835, in-4°) ; *Explication des messes de l'eucologe de Paris* (1837-1838, 2 vol. in-8°) ; le *Dimanche* (1839, in-8°), etc.

LECOUSTURIER D'ARMENONVILLE (Robert-Antoine-Marie, vicomte), homme politique français, né en 1745. Entré au service dès l'âge de quinze ans, il était, au commencement de la Révolution, colonel et maréchal de camp. Il figura dans les armées commandées par Custine, Dumouriez et Lamarlière ; mais, en sa qualité de noble, il fut contraint de quitter le service en 1793, et rentra dans la vie privée. Sous le gouvernement impérial, il sortit de son inaction pour organiser la conscription dans le département de l'Eure, qui le nomma, en 1814, membre de la Chambre des députés. Après la dissolution de cette Chambre par suite du retour de Napoléon, en mars 1815, il se retira définitivement de la scène politique.

LECOUTEUX DE CANTELEU (Jean-Barthélemi), homme politique français, né en Normandie en 1749, mort à Paris en 1818. Élu, en 1789, député aux états généraux par le tiers état du bailliage de Rouen, il s'occupa presque exclusivement des finances et de l'administration, et soutint presque toujours les plans de Necker, notamment l'emprunt de 40 millions proposé par celui-ci le 17 avril 1790. Depuis cette époque, il fut nommé rapporteur de toutes les opérations de finances qui eurent lieu pour venir au secours du trésor. En 1791, il fit le rapport du projet de loi relatif à l'émission d'une monnaie de cuivre, fit rejeter la proposition de l'enregistrement auquel on voulait soumettre les lettres venant des pays étrangers, et demanda la création de petits assignats. Depuis la fin de la session de l'Assemblée constituante jusqu'en 1795, Lecouteux de Canteleu se tint à l'écart de la scène politique, et eut le bonheur d'échapper aux proscriptions. Appelé au conseil des Anciens, il fut, après le 18 brumaire, nommé membre du sénat conservateur, et, plus tard, un des régents de la Banque de France. En 1804, il devint successivement commandant de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, et fut pourvu de la sénatorerie de Lyon. Après la première Restauration, il fut investi de la pairie, et n'ayant pas fait partie de la Chambre formée par Napoléon pendant les Cent-Jours, il rentra de droit dans ses fonctions au second retour de Louis XVIII. Dans l'Assemblée des pairs, il vota constamment, jusqu'à sa mort, sans trop se faire remarquer, avec le parti de l'opposition.

LECOUTURIER (Nicolas-Jérôme), ecclésiastique français, né à Rouen en 1712, mort à Paris en 1778. D'un canonicat à Saint-Quentin, il passa à l'aumônerie de la Charité à Paris, où il termina son existence paisible. On a de lui : *Panégyrique de saint Louis* (Paris, 1746, in-4° ; *Panégyrique de sainte Élisabeth*, 1754, in-12) ; *Recueil de discours* (1766, 1774 et 1779, in-12) ; *Éloge du Dauphin* (1766-1779, in-8°) ; *Éloge de Mme de Ligny, abbesse de Fervaque* (1767, in-4°) ; *Vie d'Élisabeth de France, sœur de saint Louis* (1772, in-8°) ; *Éloge de Marie-Thérèse* (1781, in-8°).

LECOUTURIER (Charles-Henri), savant français, né à Condé-sur-Noireau en 1819. Après avoir fait ses études de droit à Caen, il vint se fixer à Paris, où il s'occupa entièrement d'approfondir les sciences et de les vulgariser. Attaché comme rédacteur à la partie scientifique de la *Patrie*, puis du *Moniteur*, M. Lecourtier a, en outre, fondé le *Musée des sciences*, la *Science pour tous*, la *Coloration industrielle*, journal de chimie pratique, et commencé, en 1858, à publier un important ouvrage, intitulé le *Panorama des mondes*.

LECOUVREUR (Adrienne), célèbre actrice de la Comédie-Française, née à Fisme (Champagne) en 1690, morte à Paris en 1730. Son père était un pauvre chapelier, qui vint chercher fortune à Paris, et qui s'établit dans le faubourg Saint-Germain, près de la Comédie-Française; ce voisinage révéla sa vocation à la jeune fille, simple blanchisseuse, qui organisa à l'aide de voisins et de voisines un petit théâtre de société. Ces réunions, qui se tenaient dans la cour d'un hôtel, l'hôtel du président Legay, eurent assez de succès dans le quartier pour que les comédiens du roi portassent plainte, et les représentations cessèrent. Le prieur de Vendôme fit venir chez lui, au Temple, les jeunes artistes, et l'acteur Legrand, frappé des dispositions que montrait Adrienne Lecouvreur, lui donna quelques leçons de déclamation; peu de temps après, on proposa à la jeune tragédienne un engagement à Strasbourg. Après avoir erré quelque temps de ville en ville, toujours applaudie et soulevant parfois de l'enthousiasme, elle fut rappelée à Paris, entra à la Comédie-Française (1717) et débuta dans le rôle de Monime, puis dans ceux d'Electre et de Bérénice. Un mois après, elle fut reçue comédienne ordinaire du roi pour jouer les rôles tragiques et les rôles comiques. Elle avait alors vingt-sept ans, et se trouvait dans toute la maturité de son talent, dans tout l'éclat de sa beauté. « Elle était, dit un contemporain, d'une taille médiocre; elle avait la tête et les épaules bien placées, les yeux pleins de feu, la bouche belle, le nez un peu aquilin, beaucoup d'agrément dans l'air et les manières, un maintien noble et assuré. Quoiqu'elle n'eût pas beaucoup d'embonpoint, sa figure n'offrait point le désagrément attaché à la maigreur : ses traits étaient bien marqués, et convenables pour exprimer avec facilité toutes les passions de l'âme. Le goût, la recherche, la richesse de sa parure donnaient un nouveau lustre à son air imposant, à sa démarche noble, à ses gestes précis et toujours énergiques. » Adrienne Lecouvreur n'était donc point belle, si la beauté consiste en des traits régulièrement, correctement dessinés; elle le fut, et au suprême degré, si pour l'être il suffit de faire deviner en soi, de refléter un esprit élevé, un cœur ardent, une âme tendre à la fois et passionnée. Son talent consistait surtout dans le naturel; elle trouvait avec une rare simplicité les effets les plus pathétiques. Elle appartenait, suivant l'expression d'Alexandre Dumas, à cette rare école d'artistes dramatiques qui parlent la tragédie et qui, tout en rompant la mesure des vers, savent conserver à la période son harmonie poétique. Ses rôles préférés étaient ceux où la passion domine; ceux dans lesquels elle se montra vraiment supérieure furent celui de Pauline d'abord et entre tous, puis ceux de Monime et de Bérénice, ceux enfin de Jocaste, d'Athalie, de Zénobie, de Roxane, d'Hermione, d'Ériphile, d'Émilie, de Marianne, de Cornélie et de Phèdre. Pendant treize ans elle eut sur la scène tous les genres de triomphes et d'ovations, il ne lui manqua aucun des succès qui sont la vie de la femme et de l'artiste. Sa vie fut tout agitée des passions qu'elle eut et de celles, non moins violentes, qu'elle provoqua. Ces crises amoureuses étaient comme l'aliment, sans cesse renouvelé, de son talent. « Adrienne Lecouvreur, dit Arsène Houssaye, a passé sa vie à aimer : du comédien Legrand au chevalier de Rohan, du chevalier de Rohan au poëte Voltaire, du poëte Voltaire à lord Peterborough, de lord Peterborough au maréchal de Saxe; sans compter celui qui fut père de sa première fille, sans parler de celui qui fut père de la seconde; car si l'on cherchait bien on trouverait, à ce qu'il paraît, beaucoup de descendants de l'illustre comédienne; par exemple, le mathématicien Francœur... Ici nous voudrions bien arrêter la citation, mais la vérite historique nous est plus chère encore que la légende; continuons. Ce n'était pas précisément le théâtre qui avait enrichi M^lle^ Lecouvreur : elle ne s'était pas montrée dédaigneuse pour la poudre d'or. Elle pouvait dire, comme Marion Delorme : « Je prends » quand je n'ai rien à donner, » c'est-à-dire quand elle ne pouvait donner que le masque de l'amour; mais au moins c'était un masque charmant. Lord Peterborough lui disait : « Allons, madame, qu'on me montre beaucoup » d'amour et beaucoup d'esprit! » Et elle montrait beaucoup d'esprit et beaucoup d'amour; mais son cœur ne battait que lorsque milord était parti. »

Voltaire, qui n'aimait guère à divulguer les secrets de son alcôve, n'a pas fait un secret de l'amour qu'il avait éprouvé pour elle. Outre qu'il montre, dans beaucoup de ses lettres, une grande admiration pour la tragédienne, et qu'il lui échappe parfois des expressions fort tendres, il ne put se contenir lorsqu'il apprit le refus de sépulture opposé par le curé de Saint-Sulpice à toutes les instances des amis d'Adrienne, et il écrivit à cette occasion des vers émus, les seuls peut-être qui soient sortis de sa plume. Il explique cette émotion dans une de ses lettres (1^er^ juin 1730). « Ces vers sont remplis de la juste douleur que je ressens encore de sa perte, et d'une indignation peut-être trop vive sur son enterrement, mais indignation pardonnable à un homme qui a été son admirateur, son ami, son amant. » L'amant le plus aimé d'Adrienne Lecouvreur fut le fameux maréchal Maurice de Saxe; ce fut probablement lui qui fut cause de sa mort. La fin de la tragédienne a été entourée de circonstances étranges et mystérieuses. En 1726, Maurice de Saxe, voulant reconquérir son duché de Courlande et manquant du nerf de la guerre, c'est-à-dire de l'argent nécessaire pour lever des troupes, avait accepté de sa maîtresse qu'elle vendît pour lui ses diamants, sa vaisselle : Adrienne Lecouvreur lui envoya 40,000 livres. Un an après, il revenait, vaincu dans une campagne désastreuse. Recherché comme un héros par toutes les nobles dames, il ne sut pas rester fidèle à celle qui lui avait montré un pareil dévouement, et il plut singulièrement à une coquette de haut parage, Françoise de Lorraine, duchesse de Bouillon. Il résista pourtant à toutes ses avances, et la grande dame, capricieuse et violente, estimant qu'Adrienne Lecouvreur était l'obstacle qui s'opposait à la réalisation de ses désirs, aurait conçu dès lors le projet d'empoisonner la tragédienne. Elle imagina de se servir d'un prêtre, l'abbé Bouvet, à qui elle confia son dessein, et qui promit de fournir le poison; mais l'abbé Bouvet, pris de remords, donna un rendez-vous à Adrienne Lecouvreur au Luxembourg et lui dénonça toute la trame. Plainte fut portée au lieutenant de police, Hérault, qui promit de veiller à la sûreté de l'abbé et de l'actrice; mais quelques jours après le prêtre disparut, sans qu'on ait su jamais ce qu'il était devenu. La duchesse aurait alors trouvé un autre moyen d'empoisonner sa rivale en la faisant appeler dans sa loge, à la Comédie-Française, un soir qu'elle jouait *Phèdre* (juin 1730), et en lui offrant à respirer un bouquet imprégné de substances toxiques. D'après un autre récit, le maréchal de Saxe était l'amant de la duchesse de Bouillon, en même temps que celui d'Adrienne; la tragédienne irritée, et voyant sa rivale s'étaler avec impudeur dans sa loge, se serait tournée vers elle et lui aurait appliqué, avec une énergie cruelle, ces vers du rôle qu'elle jouait :

. . . . Je sais mes perfidies,
Œnone, et ne suis point de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

L'envoi du bouquet empoisonné aurait suivi de près cette allusion publique. Est-il besoin de dire qu'aucun auteur contemporain n'a raconté cette aventure autrement que comme une chose qui se disait dans les salons. Le fait seul de l'apparition d'Adrienne Lecouvreur dans la loge de la duchesse de Bouillon est certain. Ce qui est également certain, c'est la mort presque subite de la tragédienne, à quelques jours d'intervalle. Voici comment A. Dumas la raconte : « Le surlendemain, Adrienne se trouva mal au milieu de la pièce qu'elle jouait, et ne put l'achever. On fut obligé de faire une annonce, et le public, qui n'avait pas été fort rassuré par la gracieuseté que la duchesse de Bouillon avait faite à l'artiste, demanda avec la plus grande anxiété de ses nouvelles à la fin du spectacle. Celles qui lui furent données étaient fâcheuses : on avait été obligé de porter Adrienne jusqu'à sa voiture, tant elle était faible. A partir de cette soirée, M^lle^ Lecouvreur dépérit visiblement; cependant elle essaya de lutter contre le mal, et, le 15 mars, elle reparut dans Jocaste. Alors le public put juger du changement qui s'était fait en elle : à peine pouvait-elle parler et se soutenir; on crut qu'elle n'achèverait pas la tragédie. Après *Œdipe* venait le *Florentin*. On regardait comme impossible qu'Adrienne remplît son rôle dans cette comédie, quand, au grand étonnement du public, elle reparut. Là on la vit lutter et vaincre le mal; elle fut charmante. C'étaient ses adieux au public. Quatre jours après elle mourut dans des convulsions horribles. On l'ouvrit : elle avait les entrailles gangrenées. Le bruit se répandit qu'elle avait été empoisonnée dans un lavement. Mais ce ne fut pas tout : la persécution du clergé devait ajouter à cette mort une illustration dont elle n'avait pas besoin, après les bruits d'empoisonnement qui avaient couru. La sépulture ecclésiastique fut refusée à l'artiste, et des portefaix, à une heure du matin, l'enterrèrent clandestinement près des bords de la Seine, au coin de la rue de Bourgogne. »

Voici la liste des créations de M^lle^ Lecouvreur : Artémire, dans la tragédie de Voltaire; Antigone, des *Macchabées;* Zarès, d'*Esther;* Hortense, de l'*Indiscret* (Voltaire avait retiré ce rôle à M^lle^ Labat); Angélique, dans le *Talisman* (de La Motte); Amaryllis, dans le *Pastor fido* (de l'abbé Pellegrin); la marquise, dans la *Surprise de l'amour*, comédie de Marivaux; Angélique, dans l'*École des pères*, de Piron; Pélopée, dans *Egisthe;* Constance, d'*Inès de Castro* (tragédie de La Motte); Marianne, dans la tragedie de Voltaire (1724); Ericie, dans *Pyrrhus*, etc. Dans l'ancien répertoire : Bérenice; Laodice, de *Nicomède;* Jocaste, d'*Œdipe;* Pauline, de *Polyeucte;* Erinice, de *Tiridate;* Athalie; Roxane, de *Bajazet;* Iphigénie; Hermione, d'*Andromaque;* Emilie, de *Cinna;* Electre; Cornélie, de la *Mort de Pompée;* Agathe, des *Folies amoureuses*, etc., etc.

Lecouvreur (ADRIENNE), drame de MM. Scribe et Legouvé. V. ADRIENNE LECOUVREUR.

LECOUVREUR, chef vendéen, né vers le milieu du XVIII^e^ siècle. C'était un ancien cabaretier, qui devint un des officiers de l'armée commandée par Charette, et parvint au grade de chef de la division de Légé. Après la pacification de la Vendée et la mort de Charette, Lecouvreur rentra dans la vie privée. En 1814, il reprit son fusil, et, à la rentrée des Bourbons, il se trouvait déjà à la tête d'une bande de 1,200 hommes. Louis XVIII lui octroya la croix de Saint-Louis, une pension et le grade de colonel. Lecouvreur fut un des trois chefs vendéens, sortis du peuple, que les royalistes désignaient, un peu dédaigneusement, sous le nom des *trois commandants paysans.*

LECOZ (Claude), prélat français, né à Plouvenez-Porzay (Bretagne) en 1740, mort à Villevieux, près de Lons-le-Saunier, en 1815. Il était principal du collége de Quimper lorsque arriva la Révolution, dont il devint l'un des plus chauds adhérents. En 1791, il fut élu et sacré évêque constitutionnel du département d'Ille-et-Vilaine, et protesta énergiquement contre les brefs pontificaux fulminés contre la nouvelle Église. Nommé, la même année, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, il s'éleva avec chaleur contre le mariage des prêtres. En 1793, il fut arrêté, et détenu quatorze mois au Mont-Saint-Michel. Rendu à la liberté, il reprit ses fonctions pontificales, et présida le concile des évêques constitutionnels tenu à Paris en 1797. Quatre ans plus tard, après la promulgation du concordat, il se démit de la présidence qu'il exerçait dans un second concile, et fut nommé archevêque de Besançon. Lecoz se fit remarquer par son dévouement à Bonaparte. En 1813, il publiait une *Instruction pastorale sur l'amour de la patrie*, dans laquelle il adulait platement le despote qui tenait la France sous un joug de fer; aussi, en 1814, le comte d'Artois, passant à Besançon, fit-il défendre à Lecoz de se présenter devant lui. Celui-ci ne tint pas compte de la défense, et il fallut user de violence pour l'empêcher de pénétrer auprès du frère de Louis XVIII. Le prélat, profondément blessé de l'affront, porta ses plaintes jusqu'à la Chambre des députés. Quand Napoléon revint, en 1814, Lecoz s'empressa d'aller lui présenter ses hommages. Quelque temps après, au milieu d'une tournée pastorale, il fut emporté par une fluxion de poitrine. Lecoz était extrêmement charitable, et avait reçu le surnom de **Père des pauvres.** Il fut un zélé propagateur de la vaccine.

On a de lui : *Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé* (1792); *Statuts et règlements* (1799, in-8°); *Observations sur les zodiaques d'Égypte* (1802, in-8°); *Défense de la révélation chrétienne* (1802, in-8°); *Lettre à M. de Beaufort sur le projet de réunion de toutes les communions chrétiennes* (1808, in-8°); *Quelques détails sur La Tour d'Auvergne, Corret, premier grenadier de France* (Paris, 1815, in-8°). On attribue encore à Lecoz des brochures religieuses, dont l'authenticité ne nous paraît pas suffisamment prouvée.

LÉCRELET s. m. (lé-kre-lè — *leckerly*, dans le patois de Bâle; de l'allem. *leckern*, être friand). Sorte de pain d'épice qu'on fabrique en Suisse. ‖ J.-J. Rousseau écrit ÉCRELET, et plusieurs personnes disent de même, confondant le *l* initial avec l'article.

LECREULX (François-Michel), ingénieur français, né à Orléans en 1734, mort à Paris en 1812. Élève de Perronnet, il débuta, comme ingénieur ordinaire, dans les généralités d'Orléans et de Tours, et participa à l'érection des principaux ponts construits en France à cette époque. Nommé, en 1773, ingénieur en chef des provinces de Lorraine et de Barrois, il se consacra principalement à l'étude des travaux hydrauliques et de la navigation des fleuves et des rivières. C'est sous sa direction que fut construit, sur la Moselle, le beau pont de Frouard, entre Metz et Nancy. En 1786, il fit élever le manége de Lunéville, l'un des plus vastes de France. Mais son plus beau titre de gloire est la construction ou la réparation de six cent quatre-vingts lieues de chemins publics, et la conversion des corvées en prestations à la charge des communes et des particuliers. Lecreulx garda sa position pendant toutes les phases de la Révolution, même les plus terribles; la Terreur elle-même respecta un homme entièrement dévoué à ses travaux. Nommé, en 1801, inspecteur général des ponts et chaussées, et, en 1809, président du conseil, il prit une part importante aux discussions des projets de travaux publics entrepris sur tous les points de l'Empire français. On a de lui : *Mémoire sur les avantages de la navigation des canaux et rivières traversant les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle* (Nancy, 1793, in-4°); *Recherches sur la formation et l'existence des ruisseaux, rivières et torrents qui circulent sur le globe terrestre* (Paris, 1804, in-4°); *Examen critique de l'ouvrage de M. Dubuat sur les principes de l'hydraulique* (Paris, 1809, in-8°).

LÉCRIVAIN (Marie-Aimé), général français, né en 1744, mort en 1799. Il était capitaine de dragons quand survint la Révolution. Chargé, en 1793, d'un commandement sous Custine, il s'empara de la principauté de Deux-Ponts, puis se fit battre à deux reprises devant le Karlsberg. Beauharnais ayant remplacé Custine, Lécrivain fut mis à la tête de l'avant-garde, et jeta un convoi dans Landau, qui commençait à être cerné. Il prit ensuite le commandement en chef de l'armée, et se laissa enfermer, le 13 octobre 1793, dans les lignes de Wissembourg. Destitué après cet échec, et emprisonné à l'Abbaye le 19 octobre, il recouvra quelque temps après la liberté, et, en septembre 1795, fut appelé à l'armée du Nord. M. de Choiseul et plusieurs autres émigrés ayant fait naufrage près de Calais, Lécrivain parvint à les sauver. Le conseil de guerre chargé de les juger déclara qu'ils ne pouvaient être condamnés à mort, n'ayant point été pris les armes à la main. Ce trait d'humanité, qui fait honneur à Lécrivain, lui coûta presque aussitôt la perte de son grade : le Directoire le destitua, et ce brave soldat s'éteignit dans l'obscurité.

LECT (Jacques), en latin **Lectius**, diplomate, érudit et jurisconsulte suisse, né à Genève en 1560, mort en 1611. Après avoir suivi les leçons de Cujas, il revint, en 1583, à Genève, où Théodore de Bèze lui fit obtenir la chaire de droit à l'Académie. Lors de la guerre qui éclata entre Genève et le duc de Savoie, Lect se rendit en Angleterre et ouvrit une souscription, avec l'autorisation de la reine, afin de venir en aide à sa patrie menacée, puis passa en Hollande, et obtint du prince d'Orange une somme de 14,000 livres. Grâce à son énergie et à ses efforts incessants, les Génevois reprirent courage, et la tentative du duc de Savoie échoua misérablement (1602). Lect composa des ouvrages justement estimés, pour l'érudition et pour le sens critique dont l'auteur y fait preuve. Les principaux sont : *Ad Modestinum; De pœnis, liber unus* (Genève, 1592, in-8°); *De vita Æmilii Papiniani et scriptis* (Genève, 1594, in-8°); *Ad Æmilium Macrum, de publicis judiciis liber* (Lyon, 1597, in-8°); *Poetæ græci veteres carminis heroici scriptores, qui exstant omnes, græce et latine* (Genève, 1606, in-fol.); *Adversus codicis Fabriani* Τὰ πρῶτα ψευδῆ... *præscriptionum theologicarum libri II* (Genève, 1607, in-8°); *Poemata varia* (Genève, 1609, in-4°), etc.

LECTEUR, TRICE s. (lè-kteur, tri-se — lat. *lector;* de *legere*, lire). Personne qui fait une lecture à haute voix : *Un bon* LECTEUR. *Une mauvaise* LECTRICE. *N'interrompez pas le* LECTEUR.

Le défaut des auteurs, dans leurs productions,
C'est d'en tyranniser les conversations,
D'être au palais, aux cours, aux ruelles, aux tables,
De leurs vers fatigants *lecteurs* infatigables.

MOLIÈRE.

‖ Personne dont la fonction est de lire à haute voix : *Le* LECTEUR *du roi. La* LECTRICE *de la reine.*

— Personne qui lit pour elle-même : *Cet ouvrage aura de nombreux* LECTEURS. *Un écrivain doit instruire et intéresser ses* LECTEURS. *Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la place du* LECTEUR. (La Bruy.) *C'est ordinairement la peine que s'est donnée un auteur à limer, à perfectionner ses écrits, qui fait que le* LECTEUR *n'a point de peine en le lisant.* (Boileau.) *Il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet, qu'on ne laisse rien à faire au* LECTEUR; *il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser.* (Montesq.) *La plupart des* LECTEURS *aiment mieux s'amuser que s'instruire.* (Volt.) *La vérité nue révolte tout* LECTEUR *qui n'est pas d'une vertu très-pure.* (Custine.) *L'auditeur est indulgent, le* LECTEUR *est sévère.* (Cormenin.) *Si vous ne dites pas tout ce que vous pensez, le* LECTEUR *est en droit de suspecter tout ce que vous dites.* (T. Delord.) *L'humilité d'un auteur est toujours un piége pour le* LECTEUR. (Proudh.)

. . . Tel mot, pour avoir réjoui le *lecteur*,
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur.

BOILEAU.

Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté;
Mais le *lecteur* français veut être respecté.

BOILEAU.

— *Avis au lecteur*, Court avertissement que l'on place en tête d'un livre. ‖ Fam. Avertissement dont il convient de profiter : *Je ne vous dis que ça : N'oubliez pas cet* AVIS AU LECTEUR. *Le malheur d'autrui est un* AVIS AU LECTEUR *dont on ne profite presque jamais.*

Ceci doit s'appeler un *avis au lecteur.*

MOLIÈRE.

— Antiq. Esclave chargé, chez les Grecs et les Romains, de faire des lectures à haute voix, pendant le repas. ‖ Lecteur public attaché à un théâtre, chez les Grecs.

— Hist. ecclés. Clerc qui a reçu le plus élevé des quatre ordres mineurs. ‖ Titre porté autrefois par les chanceliers ou notaires des abbayes. ‖ Nom donné en Suède, dans le XVIII^e^ siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but spécial était de lire et d'interpréter l'Évangile.

— Enseignem. Régent, docteur qui enseignait la philosophie, la théologie, dans quelques communautés religieuses : *Il était* LECTEUR *en philosophie.* ‖ Fonctionnaire des universités d'Allemagne, qui occupe un rang inférieur à celui des professeurs. ‖ *Lecteurs royaux*, Professeurs du College royal de France : LECTEUR ROYAL *en philosophie, en mathématiques. Les professeurs du Collége de France, fondé par François I^er^, ont porté et* *portent encore le titre de* LECTEURS ROYAUX, *parce que, dans l'origine, tous lisaient une leçon écrite d'avance.* (Du Rozoir.)

— Mus. Personne qui lit, qui sait lire la musique : *Un mauvais* LECTEUR *ne saurait être un bon musicien.*

— **Encycl.** Théol. Les *lecteurs* étaient anciennement des enfants que l'on élevait pour les faire entrer dans le clergé, et qui servaient de secrétaires aux évêques et aux prêtres; on choisissait ceux qui paraissaient les plus propres à l'étude et qui pouvaient être, dans la suite, élevés au sacerdoce; plusieurs cependant demeuraient *lecteurs* toute leur vie. La plupart des écrivains pensent que la fonction des *lecteurs* n'a été établie qu'au IIIe siècle, et Tertullien paraît être le premier qui en ait parlé.

La fonction propre des *lecteurs* consistait à lire les Ecritures, soit à la messe, soit à l'office de la nuit. Les *lecteurs* étaient chargés, en outre, de la garde des livres sacrés. La formule de leur ordination marque qu'ils doivent lire pour celui qui prêche, chanter les leçons, bénir le pain et les fruits nouveaux. L'évêque les exhorte à lire fidèlement et à pratiquer ce qu'ils lisent, et les met au rang de ceux qui administrent la parole de Dieu.

Dans l'Eglise grecque, les *lecteurs* étaient ordonnés par l'imposition des mains, cérémonie qui n'avait pas lieu pour eux dans l'Eglise latine. Les personnes de la plus haute considération se faisaient honneur de remplir les fonctions de *lecteur*, témoin l'empereur Julien et son frère Gallus, qui, dans leur jeunesse, reçurent cet ordre dans l'église de Nicomédie. Une ordonnance de Justinien défendit de prendre pour *lecteurs* des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans.

LECTICAIRE s. m. (lè-kti-kè-re — lat. *lecticarius;* de *lectica*, litière). Ant. rom. Esclave chargé de porter les litières.

— Hist. ecclés. Officier qui, dans l'Eglise grecque, portait la litière sur laquelle étaient déposés les morts que l'on menait au cimetière.

LECTICOLE adj. (lè-kti-ko-le — du lat. *lectum*, lit; *colo*, j'habite). Entom. Qui habite les lits.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, comprenant le seul genre punaise, et syn. de CIMITES ou CIMICITES.

LECTIONNAIRE s. m. (lè-ksi-o-nè-re — du lat. *lectio*, leçon). Liturg. Livre dans lequel se trouvent les leçons de l'office.

LECTISTERNE s. m. (lè-kti-stèr-ne — du lat. *lectum*, lit; *sternere*, couvrir). Ant. rom. Rite expiatoire pratiqué à Rome, dans les temps de calamités, consistant à dresser des lits et des coussins dans les temples, à y placer les images des dieux et à leur servir un festin.

— **Encycl.** Cette cérémonie, en usage chez les anciens Romains, avait été empruntée aux Grecs. Son nom lui venait de ce que, durant la solennité, les statues des dieux étaient placées sur des lits, devant lesquels se trouvaient des tables chargées des viandes du sacrifice, en sorte qu'ils paraissaient ainsi prendre une part réelle au festin qui leur était offert.

Les lits des *lectisternes* étaient ornés de branches d'arbres, de fleurs, d'herbes odorantes. Les sénateurs, les matrones romaines et leurs enfants, et quelquefois tous les ordres, toutes les tribus, ayant à leur tête le souverain pontife, se rendaient à cette cérémonie. Tous y allaient couronnés, tenant à la main des branches de laurier, conduisant des chars, et portant des *thensæ*, sorte de brancards richement parés, sur lesquels on promenait en triomphe les statues des dieux. On chantait des hymnes sacrés pour rendre les dieux propices. Pendant tout le temps que duraient ces fêtes, il était interdit d'intenter aucun procès; les prisonniers étaient délivrés de leurs liens.

Le festin du *lectisterne*, qui d'abord avait été d'une extrême frugalité, devint d'une très-grande recherche; les mets les plus délicieux, les vins exquis y figurèrent; les ministres de la religion les consommaient pendant la nuit.

Le premier *lectisterne* qui ait été célébré à Rome eut lieu en 356. Tite-Live nous en donne les détails dans son *Histoire* (liv. V, chap. XIII) : « Un mauvais hiver ayant été suivi, dit-il, d'un été encore plus fâcheux, où la peste frappait un grand nombre d'animaux de toute espèce, on consulta les livres de la sibylle. Les duumvirs pour les choses sacrées firent à Rome, pour la première fois, un *lectisterne*, et apaisèrent, pendant huit jours, Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure et Neptune, leur ayant préparé trois lits. On fit encore cette solennité dans toutes les maisons des particuliers, où on laissait les portes ouvertes et la liberté à chacun de se servir de ce qui était dedans. On exerça l'hospitalité d'une manière affable et obligeante, même envers ses ennemis; on mit fin à toutes sortes de procès et de discussions, on ôta les liens aux prisonniers, et, par un principe de religion, on ne mit plus dans les fers ceux que les dieux avaient délivrés. »

LECTOURE, en latin *Lactora*, ville de France (Gers), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur une montagne, près de la rive droite du Gers, à 36 kilom. N. d'Auch; pop. aggl., 2,820 hab.; — pop. tot., 5,733 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 72 comm. et 45,973 hab. Tribunal de première instance, justice de paix; bibliothèque publique. Fabrication de serges et de grosse draperie; tanneries, filatures de laine, fours à chaux hydraulique, verrerie dans la forêt du Ramier. Commerce de grains, vins, eaux-de-vie, mules et bestiaux. La ville de Lectoure est pittoresquement située sur un rocher isolé, entouré de profondes vallées et très-escarpé de tous côtés. Au pied de ce rocher jaillit une fontaine, connue sous le nom d'Houndélie, consacrée jadis à Diane, selon les uns, et au Soleil, selon d'autres.

Lectoure a une origine très-ancienne, car, en 238, sous le règne de Gordien, elle était colonie romaine. Des restes de constructions romaines sont enchâssés dans les murs de la grande salle de l'hôtel de ville et dans les piliers des halles. Sa position, regardée comme inexpugnable, son château fort et sa triple enceinte de murailles n'ont pu mettre Lectoure à l'abri des horreurs de la guerre. Son château fut longtemps la résidence des comtes d'Armagnac. Jean V, l'un d'eux, épris d'une passion criminelle pour sa sœur Isabelle, jeune personne d'une rare beauté, avec laquelle il se maria, encourut la haine de Charles VII, qui envoya une armée de 34,000 hommes pour assiéger Lectoure. Jean V se réfugia en Aragon, et la ville ouvrit ses portes aux troupes royales (1455). Dix-huit ans après, Louis XI fit assiéger Lectoure, dont il s'empara après plusieurs assauts infructueux (1473). Montluc enleva cette place aux protestants en 1562. Henri IV la leur donna comme place de sûreté. Le château de Lectoure servit de prison, en 1632, au duc de Montmorency.

Lectoure possède quelques édifices dignes d'attirer l'attention. En première ligne se place l'église, bâtie au XIIIe siècle, par les Anglais, dans le style saxon gothique, et reconstruite en partie au XVIe siècle; le clocher, carré, était jadis surmonté d'une des plus hautes flèches de France. L'ancien palais épiscopal a appartenu au maréchal Lannes, dont la famille l'a donné à la ville. Nous signalerons aussi l'hôpital, qui occupe l'emplacement du château des anciens comtes d'Armagnac; la statue de marbre blanc du maréchal Lannes, et la promenade du Bastion, d'où l'on jouit d'un point de vue superbe.

LECTURE s. f. (lè-ktu-re — du lat. *lectus*, lu). Action de lire : *Assister à la* LECTURE *d'un contrat. Aimer passionnément la* LECTURE. *L'ennui qui dévore les autres hommes au milieu même des délices est inconnu à ceux qui savent s'occuper par la* LECTURE. (Fén.) *Les discours écrits ne font point d'effet à la tribune; les discours improvisés ne font pas d'effet à la* LECTURE. (Cormen.)

La mère en prescrira la *lecture* à sa fille.
PIRON.

— Art de lire à haute voix : *Maître, professeur de* LECTURE. *Donner des leçons de* LECTURE.

— Objet de la lecture, ouvrage lu : *Une* LECTURE *instructive. Il faut choisir ses* LECTURES. *Quand une* LECTURE *vous élève l'esprit et vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier.* (La Bruy.) *Une* LECTURE *amusante est aussi utile à la santé que l'exercice du corps.* (Kant.) *La* LECTURE *est inutile à certaines personnes; les idées passent debout dans leur tête.* (Mme Necker.) *On se rafraîchit l'esprit en changeant de* LECTURE. (Chateaub.)

— Instruction qui résulte de la lecture : *C'est un homme qui a beaucoup de* LECTURE.

— Fig. Interprétation, action de déchiffrer : *La* LECTURE *des cœurs ne se fait pas couramment sans une longue expérience de la vie.*

— *Cabinet de lecture*, Lieu public où, moyennant une rétribution, on lit des livres et des journaux.

— Art dram. Action de lire une pièce de théâtre devant le comité, pour que celui-ci décide si elle doit être admise à la représentation : *Pièce refusée à la* LECTURE. ‖ *Comité de lecture*, Assemblée devant laquelle on lit les pièces de théâtre et qui décide si elles doivent être reçues ou non : *Le* COMITÉ DE LECTURE *a reçu la pièce à corrections.*

— Mus. Action de lire la musique, de saisir rapidement le ton et la valeur des notes : *La* LECTURE *d'une partition est un prodigieux effort d'esprit dont on ne peut se rendre compte.*

— Enseignem. En Angleterre et en Amérique, Leçon, cours public fait par un particulier. ‖ Ce sens du mot *lecture* commence à s'introduire dans notre langue.

— Techn. *Lecture de la carte*, Analyse de la carte qu'on fait pour procéder au perçage des cartons, dans l'industrie des tissus façonnés. ‖ On se sert le plus souvent du mot LISAGE.

— **Allus. littér. La mère en prescrira la lecture à sa fille**, Vers de la *Métromanie*, comédie de Piron :

DAMIS.

...De mes mœurs bientôt j'instruirai tout Paris.

M. BALIVEAU.

Et comment, s'il vous plaît?

DAMIS.

Comment? par mes écrits.
Je veux que la vertu plus que l'esprit y brille.
La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Ce vers est resté proverbe pour exprimer la moralité d'une chose, et il est devenu l'épigraphe, en quelque sorte obligée, de la plupart des livres d'éducation.

Mais on est toujours tenté d'abuser des meilleures choses; un entrepreneur de bal public avait fait graver ces deux vers au-dessus de la porte de son établissement :

Par le goût, le bon ton, modestement il brille,
Et sans danger la mère y conduira sa fille.

« Dans ces termes, je ne sache guère de pièces qui soient sans reproches, sauf peut-être *Athalie* et *Esther*, composées pour les demoiselles de Saint-Cyr, à la demande de la prude Mme de Maintenon, et les moralités du répertoire de Berquin. Feu le théâtre Comte même ne justifiait pas toujours le second vers de son épigraphe :

Et sans danger la mère y conduira sa fille. »
VAPEREAU.

Lecture des auteurs profanes (TRAITÉ DE LA), discours de saint Basile. « Restez dans vos églises, à l'école de Luc et de Matthieu, disait l'empereur Julien aux chrétiens, contentez-vous des enseignements et des miracles de votre Dieu, de vos traditions et de vos écritures, et laissez au polythéisme les lettres et les sciences, qui sont ses filles glorieuses. Ne venez pas demander à ce que vous méprisez des vêtements pour votre nudité, des richesses pour votre pauvreté. » — « Soit, répondaient quelques chrétiens rigides, la folie de la croix nous suffit; nous ne voulons pas goûter aux fruits empoisonnés de la sagesse grecque; nous savons Jésus crucifié, qu'avons-nous besoin d'apprendre autre chose? Le christianisme n'a pas besoin de l'éloquence et de la philosophie pour naître; il n'en a pas besoin pour se développer. » Comprenant le danger de cette séparation, un moment imposée par Julien entre le christianisme et l'hellénisme, saint Basile s'attache à montrer que le christianisme doit absorber dans sa lumière toute lumière née hors de lui, dans sa noblesse et dans sa grandeur divines toute noblesse et toute grandeur humaines, et qu'il ne doit répudier de la civilisation païenne que l'erreur et le mal. Il montre que les lettres grecques ne sont pas une religion, mais un instrument qui peut rendre à la foi chrétienne les services qu'il a rendus au paganisme. Il veut consacrer leur alliance avec l'Evangile, et faire entrer, en quelque sorte, Homère et Platon dans l'Eglise. Ainsi la Grèce n'aura pas besoin d'abdiquer son génie et sa gloire, et de rompre complétement avec la chaîne de sa tradition pour participer au salut de la croix. Les mêmes ouvrages immortels qui ont formé les grands hommes de la Grèce païenne peuvent et doivent, dans la Grèce chrétienne, former les défenseurs du culte nouveau.

Mais quel est le rôle de ces ouvrages dans l'éducation de la jeunesse? Ils sont, par la ressemblance des doctrines, une préparation indispensable aux profondeurs des mystères. « Enfants, dit l'orateur, en attendant que l'âge nous permette de pénétrer la profondeur des études sacrées, nous y préludons par d'autres études qui n'en diffèrent pas entièrement et qui sont comme des ombres et des miroirs sur lesquels s'exerce la vue de notre âme. Nous imitons ainsi ceux qui se forment à la tactique militaire : après s'être dressés aux mouvements cadencés des mains et au pas de la pyrrhique, ils recueillent dans les combats le fruit de leur instruction. Nous aussi, nous avons à soutenir un combat, le plus grand des combats. Pour nous y préparer, il nous faut tout faire, travailler de toutes nos forces et vivre avec les poëtes, les historiens, les orateurs, tous ceux enfin dont nous pouvons attendre quelque profit pour l'utilité de notre âme. Comme les teinturiers font d'abord subir certaines préparations à l'étoffe qui doit recevoir la teinture et y mettent enfin la couleur, si nous voulons conserver à jamais ineffaçable la gloire du bien, nous nous initierons à ces études étrangères, avant de prêter l'oreille aux sacrés et mystérieux enseignements. Alors, comme ceux qui se sont habitués dans l'eau à contempler le soleil, nous attacherons nos yeux sur la lumière elle-même. »

Les études profanes ne sont pas seulement une préparation aux études religieuses : il y a parenté entre les deux doctrines; l'une est le soutien et la parure de l'autre. « De même que l'arbre, dont la vertu propre est de se couvrir de fruits en leur saison, doit sa parure aux feuilles qui s'agitent autour de ses branches, ainsi la vérité est le fruit de l'âme; mais elle ne se revêt pas sans grâce de la sagesse étrangère, qui, comme un feuillage, abrite le fruit et charme la vue. »

On voit que la fameuse querelle des sacrés et des profanes, qui a tant agité l'Eglise il y a quelques années, n'est pas absolument nouvelle, et que saint Basile, une autorité bien respectable en cette matière, avait d'avance décidé la question en faveur de M. Dupanloup, contre l'abbé Gaume et M. L. Veuillot. M. Dupanloup ne s'est pas fait faute de s'en prévaloir.

Lecture des poëtes (DE LA), par Plutarque. V. POËTES.

Lecture (LA), tableau de Meissonier. Le jour baisse; un jeune homme, debout et nonchalamment appuyé contre une fenêtre qui donne sur un jardin, paraît absorbé par la lecture d'un livre qu'il tient des deux mains. A gauche, dans une demi-obscurité, est la chaise qu'il vient de quitter, près d'une table chargée de volumes et de cahiers. La lumière dorée du soleil couchant perce le vitrage, éclaire la physionomie expressive du liseur, qu'encadre une perruque brune, et donne de la chaleur aux tons blancs de sa chemise et aux tons grenat de sa robe de velours.

M. Meissonier a rarement exécuté des peintures d'une coloration aussi vigoureuse. Ce tableau a figuré à l'Exposition universelle de 1855; il faisait alors partie de la galerie de la comtesse Le Hon. Il est passé depuis dans la collection du baron Michel de Trétaigne, à la vente de laquelle (1872) il a été payé 20,700 fr. Il a été gravé à l'eau-forte par Rajon, sous ce titre : *Jeune homme lisant.* Il en avait été fait précédemment, par Carey, une eau-forte qui a été exposée au Salon de 1857.

Une autre *Lecture*, du même peintre, a paru à l'Exposition universelle de 1867. Ici, le liseur est un homme à la chevelure et à la barbe grisonnantes, assis presque de face et légèrement penché en arrière, dans un fauteuil de forme ancienne. Il tient un volume à dos de parchemin et à tranche rouge. D'autres livres sont sur une console. Près de lui, son chien dort étendu sur le tapis. Une tenture à ramages gris, rouges et jaunes, occupe le fond de cet intérieur, où règne la tranquillité profonde qui convient à l'étude.

M. Meissonier affectionne les *Liseurs*. Une charmante peinture, intitulée : *Jeune homme qui lit en déjeunant*, a été exposée par lui en 1855.

Des *Lectures* ont été peintes par beaucoup d'autres artistes anciens et modernes, notamment par Adrien van Ostade (collection Lacaze, no 84, au Louvre), Nicolas Maas (musée de Bruxelles), Carle Vanloo (gravé par Beauvarlet), Paul Delaroche (Salon de 1831), H. Bellangé (Salon de 1837), Roqueplan (Salon de 1833), Plassan (Exposition universelle de 1855), A. Guillemin (Salon de 1846), E. Villain (Salon de 1850), Alf. Stevens (Exposition universelle de 1855), Ch. Pécrus (Salon de 1861), E. May (Salon de 1868), Adolphe Jourdan (Salon de 1869), Fantin La Tour (Salon de 1870). Une statue de marbre intitulée : la *Lecture* a été exposée par L. Cocchi, en 1855.

Adr. van Ostade (collection Lacaze, au Louvre), D. Teniers (musée du Belvédère), Lanfant, de Metz, ont peint des tableaux intitulés : la *Lecture de la Gazette.* M. V. de Bornschlegel a peint une *Lecture pieuse* (Salon de 1852); M. Hamman, une *Lecture pantagruélique* (exposition de Bruxelles de 1848); M. L. Ruiperez, la *Lecture d'un manuscrit* (Salon de 1864); M. Heim, une *Lecture faite par Andrieux*, dans le salon de la Comédie-Française (Salon de 1847); M. Ch. Wanters, la *Lecture de l'arrêt de mort du baron de Montigny* (Exposition universelle de 1855); M. Th. Delamarre, une *Lecture chez un mandarin* (Salon de 1869), etc.

Lecture de la Bible (LA), tableau de Gérard Dov, musée du Louvre. Une vieille femme avec des lunettes, assise sur une chaise devant une fenêtre ouverte, fait la lecture de la Bible à un vieillard assis en face d'elle et tenant de la main droite un bâton. Le pied du vieillard est appuyé sur la barre d'un tabouret recouvert d'une serviette, sur laquelle est posé un plat de poisson. A droite, à terre, un vase de cuivre, un rouet, des oignons; plus loin, en haut d'une armoire, un crucifix. Dans le fond, une échelle et un tonneau. Au plafond, une cage suspendue et une draperie jetée sur une poutre. Ce tableau est un des plus beaux ouvrages de Gérard Dov, pour le clair-obscur, et un de ceux où il s'est le plus rapproché du genre de Rembrandt. Suivant une touchante tradition, on verrait dans cet ouvrage accompli les portraits du père et de la mère de l'artiste, dans l'humble asile où les deux époux passèrent leurs jours. « La tête du vieillard est noble et pleine d'âme; son mouvement, dit Emeric David, est naturel et expressif. Le jeu de la lumière produit des effets piquants. L'habitation est éclairée par une seule fenêtre, auprès de laquelle le patriarche et son épouse sont assis. Des rayons directs frappent sur l'épaule de la femme et sur son livre, sur la tête et les mains du vieillard, sur une draperie blanche étalée auprès de lui. La plupart des autres objets sont éclairés par des reflets vus dans la demi-teinte ou dans l'ombre, et tous cependant terminés avec le plus grand soin, tous à leur place, tous d'accord avec l'effet général. Le coloris est chaud et brillant, la touche aussi précise et aussi nourrie que dans aucun autre ouvrage du même maître. » Ce tableau, qui provient de la collection de Louis XIV, se trouvait placé à Marly; il a été gravé par Defrey et par Filhol.

Lecture de la Bible (LA), ou le *Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*, tableau de Greuze. La scène se passe dans l'intérieur d'une maison rustique. Un vieux fermier, le chef de la famille, assis devant une grande table, tenant d'une main la Bible et de l'autre ses lunettes, qu'il vient de quitter, paraphrase à sa manière un passage de la sainte Ecriture. Debout derrière lui, un jeune homme se penche pour mieux écouter; à côté, un enfant assis fixe ses regards sur les pages de la Bible. De l'autre côté de la table, à droite, une belle femme dans la force de l'âge paraît absorbée par le récit qu'elle écoute; entre elle et une jeune fille agenouillée, un petit garçon se glisse malicieusement. Plus à droite, la grand'mère, armée de sa quenouille, retient un autre enfant qui agace le chien du logis.

Greuze n'avait guère plus de vingt ans lorsqu'il exécuta ce tableau, si différent par le sentiment et l'exécution des peintures libertines et maniérées de l'école de Boucher. « Le succès du jeune peintre fut immense, dit M. Charles Blanc : ce fut un coup de théâtre... dans la peinture. A la nouveauté du style qui tranchait d'une manière si vive sur tant de scènes de langueur, sur tant d'alcôves impudiques et tant de ceintures voluptueusement dénouées, à la puissante expression des têtes, au caractère grave de la composition, à cette sainteté inattendue de la famille, se joignaient une grande pureté de dessin, une couleur solide, une touche légère, méplate, à facettes, pour ainsi dire, mais tellement habile que l'artiste arrivait au fini en écartant l'insipide monotonie d'un travail lisse, uni et fondu. Un riche et célèbre amateur du temps, M. Lalive de Jully, acheta ce tableau pour sa galerie. Artistes, amateurs, gens de lettres, tout Paris s'y porta et applaudit. Diderot vint à son tour, reconnut son élève et l'adopta. » De ce moment, en effet, date l'amitié qui unit à l'artiste le grand écrivain qui avait inauguré au théâtre la représentation des drames de la vie privée et substitué des scènes morales aux solennités stériles de la tragédie.

Du cabinet de M. Lalive de Jully, le tableau de Greuze passa successivement dans les collections Randon de Boisset, Saint-Julien, Clos, Aynard et Delessert. Il a été gravé par Martinasi et par Flipart.

Lecture de la Bible (LA), tableau de Henri Scheffer. Un vieux ministre protestant, assis, de profil, fait la lecture de la Bible en présence de toute sa famille assemblée autour de lui. Une jeune mère, un peu décolletée pour un intérieur aussi grave, mais charmante en somme, regarde son bébé qu'elle tient sur ses genoux et qui joue avec les brides de sa coiffe; une petite fille, tenant une cuiller, est debout; un troisième enfant, assis par terre devant la table, s'occupe de ses jouets. Au milieu, la grand'mère est assise dans un grand fauteuil vert sur lequel est accoudé, dans une attitude recueillie, le mari de la jeune femme. Dans le fond, à droite, une servante se montre attentive à la lecture, tout en vaquant aux soins du ménage.

Henri Scheffer ne s'est pas borné à emprunter à Greuze le sujet de son tableau, il s'en est inspiré aussi pour l'expression de quelques-unes de ses figures et pour l'exécution même de certains détails. Cette peinture est d'ailleurs une de ses meilleures productions; elle est datée de 1833 et a fait partie de la collection Paturle, à la vente de laquelle (1872) elle a été payée 8,700 fr.

Lecture de la Bible (LA), ou *Intérieur protestant en Alsace*, tableau de Gustave Brion. Dans une salle dont le mobilier se compose d'un buffet, d'une horloge de bois et d'un de ces énormes poêles de faïence particuliers aux provinces des bords du Rhin, une famille protestante est réunie. L'aïeul est assis, la Bible ouverte sur ses genoux; il lit le livre saint et accentue sa lecture de la voix et du geste. Deux femmes sont debout devant lui; près de l'une d'elles se tient blotti un petit garçon à cheveux roux, en culotte verte et veste bleue, qui paraît s'intéresser très-médiocrement à ce qu'il entend. Deux jeunes filles, dont une est vêtue d'une robe rouge, sont assises. D'autres membres de la famille forment des groupes pleins de recueillement. Toute l'assistance, y compris le chien du logis, a une gravité imperturbable. Au fond, la vieille mère entr'ouvre doucement une porte par laquelle arrive un rayon de soleil qui égaye et réchauffe un peu cet intérieur de puritains.

Ce tableau, exécuté avec fermeté et précision dans les figures, avec largeur et finesse dans les accessoires, a obtenu la grande médaille d'honneur au Salon de 1868. « Sans aucun doute, a dit le maréchal Vaillant, ministre des beaux-arts, lors de la cérémonie officielle qui a eu lieu à la suite de cette exposition, les membres du jury ont voulu consacrer, par la première des récompenses, une direction de l'art dans laquelle notre école réalise chaque jour des merveilles de bon goût, d'observation, de finesse et d'esprit. » La décision du jury ne pouvait manquer de soulever de nombreuses récriminations; les faiseurs de *machines* religieuses, mythologiques, historiques, académiques, qui prétendent avoir le monopole du *grand art*, trouvèrent qu'il était scandaleux de décerner la plus haute des distinctions à un tableau de *genre*. La critique, tout en applaudissant à la faveur accordée aux compositions dans lesquelles éclate véritablement la supériorité de notre école, fit quelques réserves relativement au tableau de M. Brion, œuvre d'une exécution solide et d'un caractère élevé, sans doute, mais d'un aspect un peu froid. « Composition bien distribuée, physionomies expressives, sentiment grave et touchant, dessin correct et précis, couleur juste et harmonieuse, telles sont les qualités de ce tableau, dit M. Chaumelin (l'*Art contemporain*). Pourquoi donc sommes-nous resté froid devant un ouvrage de ce mérite? Pourquoi lui avons-nous préféré dix autres, vingt autres peintures du Salon? Pourquoi?... *Cur opium facit dormire?... Quia est in ea virtus dormitiva.* Je ne voudrais pas dire que la peinture de M. Brion a une vertu dormitive; mais, pour sûr, elle n'a rien qui enlève, qui enthousiasme, qui éblouisse, qui fascine. Elle est sage, correcte, tranquille; elle charmera les braves gens; elle n'inspirera jamais de violentes passions. »

La *Lecture de la Bible* a été gravée à l'eau-forte par M. Rajon, pour la *Gazette des beaux-arts*.

Sous ce titre : la *Lecture de la Bible*, d'autres tableaux ont été peints par Pistorius (musée Van der Hoop, à La Haye), Mme Dehérain (Salon de 1827), E. Knudden (exposition d'Anvers de 1837), Mme Elisabeth Ferichau (Salon de 1861).

Lecture d'un testament (LA), chef-d'œuvre de D. Wilkie, à la nouvelle pinacothèque de Munich. Une foule avide de parents de tous âges, de tous degrés, a fait irruption dans la vaste salle d'une maison confortable, que le maître a quittée pour toujours. Chacun a été amené par ses espérances, par ses convoitises. L'attorney, les lunettes sur le nez, s'est installé devant une table ronde, au milieu de la pièce, et donne lecture du testament; il s'acquitte de la besogne avec une gravité que rien ne saurait troubler. A sa droite, un parent âgé, le frère du défunt peut-être, écoute attentivement, armé d'un cornet acoustique; l'expression de sa physionomie indique qu'il est satisfait de la manière dont les biens sont partagés. Une vieille demoiselle éprouve au contraire un tel déplaisir, qu'elle se sauve sans attendre la fin de la lecture, tenant encore à la main ses lunettes et entraînant à sa suite son laquais, qui porte ses socques et son chien favori. Sans doute la bonne femme était venue s'installer au chevet de l'agonisant et attendait la récompense de ses soins intéressés. D'autres parents prêtent une attention soutenue à la lecture du testament, espérant toujours entendre prononcer leur nom et se voir attribuer quelque legs. Seul, un groupe de trois personnes, placé à gauche, au premier plan, tourne le dos à l'attorney. L'une de ces personnes est une jeune femme, moitié souriante, moitié éplorée, qui pourrait bien être la veuve du défunt et qui à coup sûr est sa principale héritière; elle est charmante sous sa coiffe de deuil, et montre d'ailleurs fort coquettement ses bras blancs, ronds et potelés. Un officier lui chuchotte à l'oreille des madrigaux qu'elle écoute sans colère; sa mère, debout derrière elle, sourit d'un air narquois et fait sauter sur son bras un poupon sur l'avenir duquel elle paraît tout à fait rassurée. Divers personnages complètent l'assistance. Un petit garçon à mine sérieuse est debout, tout à fait à gauche, devant la cheminée; près de lui, sous la bergère où s'asseyait naguère le maître du logis, le chien fidèle s'est blotti tristement. Çà et là se trouvent dans la chambre mille objets incohérents, rassemblés par les funèbres hasards de la maladie, de la mort et de l'inventaire. Une malle ouverte aux pieds de la jeune veuve est garnie de pièces d'argenterie. Au-dessus de la cheminée, sur une étagère, est un bocal rempli de sangsues, allusion satirique à l'objet de la réunion. Des armes et une guitare accrochées à la muraille révèlent les goûts du défunt, dont le portrait sourit à cette assemblée rapace.

Cette spirituelle composition, étudiée avec le plus grand soin et qui est certainement une des meilleures productions de Wilkie, « est traitée, a dit Th. Gautier, avec cette adresse britannique qui joue admirablement la verve de l'esquisse et les heureux hasards de l'improvisation. Le seul défaut qu'on pourrait reprocher à ce charmant tableau, c'est le trop de fluidité de la couleur. Même quand ils peignent à l'huile, les Anglais sont aquarellistes; ils lavent plutôt qu'ils n'empâtent. Parmi les tableaux allemands de la nouvelle pinacothèque, la *Lecture d'un testament* brille comme un diamant de l'eau la plus pure mêlé à des cailloux du Rhin; le coloris en est d'un charme exquis. » Le roi de Bavière avait commandé cette toile à Wilkie; mais le succès qu'elle obtint en Angleterre fut si grand, que George IV exprima le désir de la garder; des notes diplomatiques furent échangées, assure-t-on, pour décider ce prince à renoncer à une pareille prétention.

La *Lecture d'un testament* a été gravée en Angleterre par Marris, et en France par Réveil (au trait).

Lecture chez Diderot (UNE), tableau de Meissonier. Les encyclopédistes Helvétius, d'Holbach, D'Alembert, Grimm, sont réunis dans le cabinet de Diderot, pour entendre la lecture de quelque mordant pamphlet du genre de ceux avec lesquels la philosophie du XVIIIe siècle a fait justice des erreurs, des préjugés, des abus accumulés par des siècles de despotisme politique et religieux. Le liseur est au premier plan à gauche, vêtu de gris, la tête dans la pénombre; il est assis à une table autour de laquelle sont placés trois de ses compagnons, l'un en habit jaune pâle, l'autre en habit bleu, le troisième en habit d'un gris rosé. Ce dernier, assis à droite, du côté opposé au liseur, sourit à ce qu'il entend. Un cinquième personnage se tient debout, adossé à la bibliothèque, la tête légèrement renversée en arrière. Un sixième se tient debout aussi, et, vêtu d'un habit rose, appuie ses mains sur le dossier d'une chaise placée derrière lui. Un septième enfin est assis à droite, un peu à l'écart, près d'un paravent.

Toutes ces figures ont des attitudes très-vraies, des physionomies expressives. Ce sont bien là des lettrés, des penseurs, des philosophes. Sous le rapport de l'exécution, le tableau est un des meilleurs qu'ait peints M. Meissonier : il est bien éclairé et les moindres détails sont rendus avec une précision inouïe, sans sécheresse. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1867, et appartenait à cette époque à M. P. Demidoff.

LÉCURIEUX (Jacques-Joseph), peintre français, né à Dijon en 1801. Après avoir reçu dans sa ville natale des leçons de Devosge, il se rendit à Paris, où il devint l'élève de Lethière et suivit en même temps les cours de l'Ecole des beaux-arts (1822-1826). Cet artiste s'est adonné à la peinture de genre et d'histoire. On lui doit un assez grand nombre de tableaux qui offrent de bonnes qualités de dessin et de couleur. Nous citerons entre autres : *François Ier au tombeau de Jean sans Peur à Dijon* (1827); *Saint Louis à Damiette;* les *Brigands travestis en moines;* les *Derniers moments de Louis XI; Jeune fille donnant ses cheveux aux pauvres;* la *Fille de Zaïre ressuscitée* (1835); *Marie de Bourgogne* (1837); *Luther dans sa jeunesse* (1840); l'*Amour des fleurs* (1841); le *Petit chaperon rouge* (1843); *Saint Bernard allant fonder l'abbaye de Clairvaux* (1844); les *Fiançailles de Rébecca; Salomon de Caus à Bicêtre; Saint Firmin* (1846); *Saint Guillaume* (1847); *Glorification de sainte Geneviève* (1849), à l'église des Blancs-Manteaux; *Saint Vincent de Paul prenant les fers d'un forçat* (1850); *Guillaume d'Aquitaine aux pieds de saint Bernard* (1852); *Saint Bernard à Vezelay* (1853); *Bœufs au repos; Conduite du taureau sauvage pour le combat* (1863); *Une âme chrétienne* (1864), etc. Lécurieux a fait un grand nombre de portraits, dont quelques-uns sont remarquables.

LÉCUY (Jean-Baptiste), écrivain religieux français, né à Yvoi-Carignan (Ardennes) en 1740, mort à Paris en 1834. Admis dans l'ordre de Prémontré en 1759, il professa successivement la philosophie et la théologie, et fit preuve d'un tel mérite que, après avoir été prieur-secrétaire du général (1775), il fut élu lui-même abbé général de l'ordre, en 1780. Lécuy s'attacha à introduire quelques réformes dans sa congrégation, à y améliorer les études, et devint, en 1787, président de l'assemblée provinciale du Soissonnais. Lors de la suppression des ordres religieux en 1790, Lécuy dut quitter son abbaye; il fut arrêté en 1793; rendu presque aussitôt à la liberté, il se fit précepteur pour vivre. En 1801, il se rendit à Paris, où il collabora au *Journal de l'Empire*, devint en 1803 chanoine de Notre-Dame et fut chargé, de 1806 jusqu'à la Restauration, de diriger l'instruction religieuse des enfants de Joseph Bonaparte. En 1818, Louis XVIII lui accorda une pension et, en 1824, l'archevêque de Quelen le nomma vicaire général honoraire. On lui doit la publication des *Œuvres de Franklin* (Paris, 1773, 2 vol. in-4o), traduites en français, et divers ouvrages, notamment : *Nouveau dictionnaire historique, biographique et bibliographique* (Paris, 1803), trad. de Watkins; *Bible de la jeunesse* (1810); *Manuel d'une mère chrétienne* (1822, 2 vol.); *Opuscula norbentina* (1834), etc.

LÉCYTHE s. m. (lé-si-te — du gr. *lêkuthos;* de *lêkeô*, je fais du bruit). Ant. gr. Vase de terre de forme cylindroïde et de petites dimensions, qui servait le plus souvent à contenir de l'huile : *Les* LÉCYTHES *d'Athènes étaient les plus renommés; ils étaient ornés de peintures exécutées sur fond blanc, avec des couleurs terreuses non vitrifiables, mais très-variées.* ‖ Petite boîte dans laquelle les peintres mettaient leurs couleurs. ‖ On dit quelquefois LECYTHUS.

LÉCYTHIDÉ, ÉE adj. (lé-si-ti-dé — rad. *lécythis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lécythis.

— s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, érigée par quelques auteurs en famille distincte, et ayant pour type le genre lécythis.

— **Encycl.** Les *lécythidées* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes. Leurs fleurs, réunies en grappes axillaires ou terminales, ont un calice de quatre à six divisions; une corolle de quatre à six pétales soudés latéralement; des étamines très-nombreuses, monadelphes, réunies en anneau; un ovaire adhérent, surmonté d'un style simple, court, épais, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une capsule ligneuse, souvent très-grosse, à deux, quatre ou six loges, contenant chacune une ou plusieurs graines; l'embryon est entouré d'un albumen membraneux. Cette famille, qui a des affinités avec les myrtacées, comprend les genres *lécythis, couroupita, couratari, périgara, bertholétie*, etc. Les *lécythidées* habitent surtout l'Amérique équatoriale; plusieurs possèdent quelques propriétés médicinales ou économiques.

LÉCYTHIS s. m. (lé-si-tiss — rad. *lécythe*). Bot. Genre d'arbres, type du groupe des lécythidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale : *Les fruits du* LÉCYTHIS *sont durs et volumineux.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *lécythis*, appelés aussi *quatelés*, sont des arbres ou des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique équinoxiale. Ils sont surtout caractérisés par leur fruit capsulaire, ligneux, ovoïde, souvent très-gros, s'ouvrant au sommet par un opercule, qui rappelle en grand celui de la jusquiame : de là le nom vulgaire de *marmite de singe*, donné à ces fruits, qui sont très-durs et servent à faire des tasses, des vases et autres objets analogues. Les amandes qu'ils renferment sont très-bonnes à manger, et l'on en obtient par expression une huile douce, préférable, dit-on, à celle de l'olive. Le bois passe pour incorruptible, et l'on en tire un excellent parti pour la construction des machines. L'écorce sert à faire des cordages. Chez nous, ces arbres sont à peine cultivés dans les jardins botaniques.

LÉCYTHOPSIS s. m. (lé-si-to-psiss — du gr. *lêkuthos*, flacon; *opsis*, aspect). Bot. Syn. de COURATARI.

LECZINSKI V. STANISLAS.

LECZNA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Lublin, district et à 38 kilom. N.-O. de Krasnystaw, sur la rive droite du Wieper, à son confluent avec la Jagelnia; 2,370 hab., dont la moitié juifs.

LECZYCA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 123 kilom. O. de Varsovie, chef-lieu du district de ce nom sur la Bzura; 3,548 hab. Commerce de céréales et de bestiaux.

LED, idole slave. L'effigie est cuirassée, d'où l'on a induit qu'il s'agissait d'une divinité guerrière.

LÉDA s. f. (lé-da — nom mythol.) Ant. rom. Sorte de danse lascive signalée par Juvénal.

— Astron. Nom d'une planète télescopique.

— Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des nucules.

— **Encycl.** Astron. Cette petite planète fut découverte, le 12 janvier 1856, par M. Chacornac. Elle avait d'abord reçu le nom d'*Eucharis*. Elle a l'apparence d'une étoile bleuâtre, très-brillante, de 9e à 10e grandeur. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne. = 784″,13
Durée de sa révolution sidérale . . . . = 1,656 j., 60
Distance moyenne au Soleil . . . . = 2,72
Excentricité. . . . . = 0,155
Longitude du périhélie. . . = 100° 44′ 31″
Longitude moyenne de l'époque . . . . = 112° 56′ 44″
Longitude du nœud ascendant . . . . = 296° 27′ 35″
Inclinaison . . . . = 0° 58′ 26″
Epoque en temps moyen de Paris. . . . . = 0,0 janv. 1856.

LÉDA, personnage mythologique, fille d'un roi d'Etolie, Thestius, ou, suivant d'autres traditions, de Glaucus et de Leucippe. Elle fut mariée à Tyndare, roi de Sparte. Pauvre Tyndare! Jupiter aperçut la belle Léda sur les bords de l'Eurotas, voulut la posséder et trouva, pour arriver à son but, la célèbre combinaison que voici. Il alla supplier Vénus, la protectrice des amants, de lui prêter aide et assistance. Celle-ci devait se changer en aigle, lui en cygne, et elle devait le poursuivre à grands cris dans les airs. Aussitôt fait que dit. Le pauvre cygne persécuté alla se réfugier dans les bras de Léda, qui ne pouvait repousser un si tendre suppliant. Elle l'accueillit au contraire, le réchauffa dans son sein, et ne s'en trouva pas plus mal. Seulement au bout de neuf mois elle accoucha de deux œufs; de chaque œuf il sortit, non un cygne, mais un couple de jumeaux : de l'un Pollux et la belle Hélène, de l'autre Castor et Clytemnestre. C'était une assez jolie couvée. Le premier couple surtout était digne d'éloges : aussi en fit-on honneur à Jupiter; l'autre, moins parfait, Castor et Clytemnestre, fut attribué à Tyndare. C'était peut-être encore plus qu'il ne méritait. Comment expliquer cette légende et remonter à sa formation? Quelques auteurs ne lui assignent d'autre fondement que la beauté d'Hélène, dont le cou avait toute la grâce et toute la blancheur de celui du cygne. Il est peut-être encore plus simple de croire que Léda eut quelque rendez-vous galant au bord de l'Eurotas, peuplé de cygnes, et que, pour dissimuler sa faute, on répandit le bruit d'une métamorphose de Jupiter. Il faudrait, pour cela, admettre que Léda est un personnage réel, mais on sait que toute la mythologie grecque, empruntée aux Aryas, recélait des fictions basées sur les phénomènes naturels. Alfred Maury ne voit dans Léda ou Léto (c'est-à-dire la nuit mère de l'aurore), comme dans Hélène sa fille, que des divinités de la lumière, vagues personnifications dont les noms avaient été associés au souvenir d'une reine de Sparte. De même, les Dioscures seraient tout simplement ces flammes marines, ces feux follets nautiques qui voltigent sur l'eau et qu'on appelle feux Saint-Elme.

L'aventure galante de Léda, qu'elle soit plus ou moins vraie, est restée célèbre dans la littérature et dans les arts. Elle a inspiré une foule d'œuvres artistiques, et les écrivains y font de fréquentes allusions.

« Du banc où il était assis dans le Luxembourg, Rodolphe aperçut le cygne du bassin qui se dirigeait vers une nymphe d'alentour. Bon! pensa Rodolphe, qui acceptait toute cette mythologie, voilà *Jupiter qui va au rendez-vous de Léda.* Pourvu que le gardien ne les surprenne pas! »

H. MURGER.

Le *cygne de Léda* a également donné lieu à de piquantes allusions :

On nous raconte que *Léda*,
Par le diable autrefois tentée,
D'un *amant à l'aile argentée*
Un beau matin s'accommoda.
Hélas! ces caprices insignes
Sont encor les jeux des amours,
Si ce n'est qu'on voit, de nos jours,
Les *dindons* remplacer les *cygnes*.

Une cocotte, appuyée sur son balcon, tâchait d'attirer un gandin qui passait dans la rue : « Tu as beau me faire *signe*, lui dit-il, tu ne seras pas ma *Léda*. » Il est douteux que la cocotte ait compris.

Disons enfin que les Romains donnaient le nom de *léda* à une danse lascive dont parle Juvénal dans sa sixième satire, et qui consistait probablement dans une pantomime un peu trop expressive, rappelant l'aventure de la femme de Tyndare.

— Iconogr. Le musée de Florence possède deux statues antiques en marbre de l'épouse de Tyndare : l'une et l'autre la représentent caressant le cygne en qui s'est métamorphosé l'amoureux Jupiter. La plus remarquable de ces statues a malheureusement souffert; l'altération inégale de la teinte du marbre empêche d'apprécier suffisamment la beauté du travail. La tête est remplie d'expression; la gorge semble gonflée par le souffle de la volupté; les formes de la poitrine et celle de la main gauche qui se perd dans la plume de l'oiseau sont admirables; les draperies qui couvrent la moitié du corps sont également d'un excellent style. Le bras droit et les pieds sont modernes. La seconde statue, plus petite que nature, est remarquable surtout par la draperie qui lui pend de l'épaule gauche jusqu'aux talons, et qui est heureusement plissée; la tête, les bras et le cygne sont dus à une restauration. Au musée de Naples sont trois peintures antiques de *Léda*.

Les représentations modernes de cette maîtresse du maître des dieux sont extrêmement nombreuses. Les plus grands peintres de l'Italie et de la France ont cherché à exprimer le trouble voluptueux qui doit s'emparer de la belle baigneuse caressée par l'oiseau divin. Nous n'avons que la copie et une gravure de la *Léda* de Michel-Ange, mais elles suffisent pour nous faire juger de la beauté grandiose de l'original : « Quelle étonnante attitude! dit M. P. de Saint-Victor; quelle rêverie profonde! quel recueillement dans la volupté! C'est la Vénus cosmogonique de Lucrèce, présidant à l'amour animal des êtres avec une majestueuse impudeur. » L'œuvre de Michel-Ange avait été apportée en France; mais Desnoyers, ministre de Louis XIII, s'avisa de la faire détruire pour cause d'indécence... La copie, exécutée par un artiste flamand de l'école de Rubens et peut-être par Rubens lui-même, appartient à la galerie de Dresde.

La collection royale d'Angleterre renferme un dessin à la plume de Raphaël, qui représente *Léda* debout, entièrement nue et vue de face, tenant des deux mains le cou du cygne, qui est à côté d'elle et qui l'enveloppe par derrière de son aile droite. L'épouse de Tyndare résiste encore, mais bien faiblement : de ses deux bras elle attire vers elle l'oiseau amoureux, et c'est en vain que sa tête se détourne pour fuir le baiser qui s'avance comme un trait invincible. « Ce dessin, dit M. Gruyer, n'est que l'expression rapide d'une pensée fugitive, jetée par un fusain léger sur une feuille volante, et que la plume du maître a reprise ensuite, mais dans certaines parties seulement. Le sujet est cependant très-clairement indiqué, et avec autant de retenue que le comporte l'immoralité de la fable. Cette figure est à elle seule un tableau, et ce tableau a été en effet plusieurs fois exécuté; malheureusement ce n'est pas par le pinceau de l'Urbinate. » Il paraît que le croquis de Raphaël tomba entre les mains de Léonard de Vinci, car on connaît deux tableaux de ce dernier où il s'est servi de cette composition. L'un se trouve dans la galerie Borghèse, à Rome; l'autre figurait en 1835, sous le nom de Léonard lui-même, dans le cabinet Levrat, à Paris, et a été gravé à cette époque par Leroux. Dans ces tableaux, le mouvement de *Léda* et celui du cygne sont fidèlement conservés; seulement la tête est transformée dans le goût du peintre de la *Joconde*.

La *Léda* du Corrége, à laquelle nous consacrons ci-après un article spécial, n'est pas plus voluptueuse et est certainement moins pudique que celle de Raphaël; cependant M. de Saint-Victor prétend qu'elle a la grâce folâtre d'une nymphe qui ignore et qui va céder par pure ignorance; il l'absout évidemment en faveur de l'exquise élégance de son attitude : « Elle rit, elle frissonne, elle se laisse aller à la fraîcheur de l'eau, aux souffles de l'air complice, aux caresses des ailes embrasées qui effleurent son corps juvénile. »

Le Tintoret, sans avoir égard à l'antiquité, a représenté *Léda* étendue sur un lit somptueux, tout à côté du cygne et se retournant vers une de ses suivantes qui met la main dans une cage à volailles. La peinture est superbe; mais il était difficile de faire une parodie plus complète de la fable. La *Léda* de P. Véronèse, également étendue sur un lit, s'abandonne avec une grande immodestie aux caresses du cygne; mais, du moins, la scène se passe sans témoins.

D'autres peintures de *Léda* ont été exécutées par le Titien (gravé par Gautier d'Agoty), Carletto Caliani (musée de Dresde), Alessandro Turchi (gravé par Ph. Boutrois, dans le *Musée Filhol*), Le Pontormo (musée de Florence), Fr. Mola, Fr. Vicira (gravé par Bartolozzi), Andrea del Sarto (musée de Bruxelles), Van der Werff (autrefois dans la galerie Delessert), Mieris (gravé par J. van den Berghe), Duval (gravé par Séb. Barras, dans le cabinet de Boyer d'Aguilles), le Poussin (gravé par H. Chatillon), Largillière, J.-B. Pierre (gravé par Etienne Fessard), J.-B.-Fr. de Troy (gravé par Fessard), Landon (au Louvre), Jean Briémond (Salon de 1845), N. Diaz (Salon de 1846), C. Roqueplan (Salon de 1850), Th. Grosse (musée de Dresde), L.-E. Rioult (Salon de 1850), Dubasty (Exp. univ. de 1855), Ch. Nègre (Exp. univ. de 1855), Riesener (Exp. univ. de 1855), Galimard (v. ci-après), Baudry (Salon de 1857), Ch.-H. Muller (Salon de 1861), Ad. Jourdan (Salon de 1864), Boutibonne (Salon de 1864), W. Borione (Salon de 1864), Gaston Saint-Pierre (Salon de 1865), Edouard de Beaumont (Salon de 1868), J.-M. Sevestre (Salon de 1870).

Des statues de marbre de *Léda* ont été exécutées par Seurre (Salon de 1831), A. Etex (Salon de 1835), Schœnewerk (Salon de 1863, etc.).

Léda séduite par Jupiter, célèbre tableau du Corrége, au musée de Berlin. La femme de Tyndare, entièrement nue, est assise sur le gazon, au pied d'un gros arbre, les jambes écartées, la main gauche sur le dos du cygne qui se presse contre elle, allonge son col et vient lui becqueter amoureusement la joue. Elle penche voluptueusement la tête pour recevoir le baiser de l'oiseau divin. Cupidon, assis non loin d'elle, à gauche, lui lance de côté un regard joyeux, et célèbre sur la lyre sa nouvelle victoire; deux petits Amours l'accompagnent en jouant de la conque. A droite, au second plan, une nymphe qui a de l'eau jusqu'aux genoux écarte en riant un cygne qui s'approche d'elle en battant des ailes; une autre, ayant un pied dans l'eau et un genou sur le rivage, regarde, d'un air de regret, s'envoler le cygne avec lequel elle a, sans doute, pris ses ébats. Près de cette dernière se tient une charmante jeune fille qui l'aide à remettre ses vêtements. Enfin, derrière le tertre sur lequel Léda est assise, une jeune femme accoudée suit d'un œil d'envie la lutte amoureuse du cygne avec la baigneuse, qui n'oppose, en vérité, qu'une bien molle résistance. Des arbres au feuillage touffu forment un rideau verdoyant dans le fond du tableau; à gauche, la vue s'étend sur de riantes prairies. Cette peinture, où l'érotisme revêt les formes les plus gracieuses, les plus délicates, les plus séduisantes, a subi bien des mésaventures. Acquise par l'empereur Rodolphe, qui la plaça dans son palais à Prague, elle fut comprise parmi les chefs-d'œuvre que le comte de Kœnismark, après la prise de cette ville, fit transporter à Stockholm. La reine Christine l'emporta plus tard en Italie, avec beaucoup d'autres objets d'art qui à sa mort devinrent la propriété de Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI. Philippe d'Orléans, le régent, acquit ensuite la *Léda*, ainsi qu'une autre toile du Corrége, *Io embrassée par Jupiter*. Le fils de ce prince, dans un accès de pudibonderie, ne trouva rien de mieux, dit-on, pour atténuer l'indécence de ces deux tableaux, que d'enlever avec un couteau la tête d'*Io* et celle de *Léda;* puis il fit présent de ces toiles ainsi mutilées au peintre Charles Coypel. On ajoute que ce dernier renchérit sur le vandalisme princier en modifiant les compositions du Corrége; mais les prix qu'elles atteignirent à sa vente, en 1752, laisseraient plutôt supposer qu'il prit soin de les restaurer : l'*Io* fut payée 5,602 livres, et la *Léda* 16,050 livres. Celle-ci reparut, trois ans après, à la vente du cabinet Pasquier, et fut achetée 21,060 livres pour le compte du roi de Prusse.

A l'époque où elle faisait partie de la galerie d'Orléans, la *Léda* fut gravée par Gaspard Duchange, avec cette inscription : « Ne jugez pas sur ce que vous voyez, chastes yeux, mais plutôt croyez. » Elle a été gravée depuis par C. Porporati, par Réveil, etc. Le musée de Madrid possède une répétition ou copie ancienne de cette peinture.

Léda (LA SÉDUCTION DE), tableau de M. Galimard. Ce tableau, au sujet duquel il a été fait beaucoup de bruit, dont il a été parlé longtemps avant qu'il fût exposé, qui charma Napoléon III et fut acheté par lui, et que le jury du Salon de 1857 eut, dit-on, l'idée de repousser pour cause d'indécence, ne méritait vraiment

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

A l'exemple du Tintoret et du Véronèse, M. Galimard représente Léda s'ébattant avec le cygne, non dans les eaux de l'Eurotas, mais sur les moelleux coussins d'une couche voluptueuse : à cela s'est bornée la licence... plus ou moins poétique dont il s'est rendu coupable. L'exécution de son tableau est d'ailleurs fort ordinaire : la Léda a des formes assez élégantes, mais la couleur manque de chaleur et de transparence. M. Maxime Du Camp a jugé cet ouvrage fort sévèrement : « La peinture de M. Galimard est en elle-même malsaine, lymphatique; quelque chose comme un mélange de la manière de M. Lehmann et de celle de M. Schopin, le tout délayé de tons jaunes et butyreux. Il y a quelques recherches de beauté dans le profil, d'expression dans l'œil du cygne, mais l'ensemble est désagréable par son excessive mollesse. Que M. Galimard emploie à se fortifier le temps qu'il passe à rédiger ses réclames, et tout le monde y gagnera. » Ce qui n'étonnera personne, c'est que le goût artistique de Napoléon III ne se soit jamais manifesté qu'à l'occasion de cette œuvre médiocre.

Léda, tableau de M. Baudry; Salon de 1857. La fille de Thestius, debout et sans voile, dans un paysage solitaire, s'arrête indécise et troublée à la vue du cygne divin qui marche vers elle en battant de l'aile, en allongeant son col gonflé, son bec avide; elle rêve, la main posée sous le menton, les yeux passionnément ouverts; son fin visage, baigné par l'ombre de ses tresses effilées, exprime une hésitation voluptueuse, à la fois la défiance et le désir de l'étrange hymen.

Ce tableau, de petites dimensions, a paru avec succès au Salon de 1857. M. Paul de Saint-Victor en fait cet éloge : « La *Léda* de M. Baudry est d'une inspiration exquise et originale. L'exécution est d'une morbidesse, j'allais dire d'une pudeur charmante. Il y a comme un jour de lune répandu sur cette légère figurine; on dirait que le pinceau l'a estompée à dessein, comme une plume décente atténue l'expression d'une idée lascive. » M. Maxime Du Camp a tempéré par quelques critiques les louanges qu'il a accordées à cette peinture : « Dans certaines parties de ce petit tableau, a-t-il dit, il y a des adresses d'exécution peu communes; nous citerons, entre autres, le dessous de l'aile du cygne, les fleurs bleues dont est parsemée la chevelure de la femme de Tyndare, et tout le paysage, qui est frais, discret, mystérieux. Peut-être aurions-nous voulu plus de jeunesse et surtout plus d'élégance dans Léda... Il nous semble que M. Baudry a trop copié un modèle. » M. About a fait aussi quelques réserves : « La *Léda*, vue à distance, est un peu molle et énervée. Le sol ne lui prête pas un point d'appui solide; le corps s'enlève sur le fond en manière de découpure. Il faut s'approcher tout près pour saisir un monde d'intentions coquettes, un fourmillement d'heureux détails, un petillement de lueurs charmantes. »

La *Léda* de M. Baudry a été gravée par Metzmacher et lithographiée par E. Lassale.

LE DAIN ou **LE DAIM** (Olivier dit), barbier et valet de chambre du roi Louis XI, né à Thielt, près de Courtrai (Flandre), exécuté à Paris le 21 mai 1484. Son nom flamand était *Necker*, qui signifie *ondin*, espèce de génie, d'où l'on prit prétexte de l'appeler Olivier *le Diable* ou Olivier *le Mauvais*. Louis XI traduisit son nom en *le Dain*, dont les écrivains modernes on fait *le Daim*, en adoptant le changement d'orthographe survenu dans le nom de l'animal. On ignore les premières années de l'existence d'Olivier; on sait seulement qu'il appartenait à une famille de paysans, et qu'il vint de bonne heure en France, où il réussit à entrer au service du roi. Il sut, par un absolu dévouement, gagner la confiance du prince terrible qu'il servait. Louis XI aimait, d'ailleurs, à s'entourer de gens parfaitement obscurs, pensant que la bassesse de leur condition les rendrait inaccessibles à toute idée d'indépendance. C'est pourquoi il anoblit son barbier, lui donna le titre de comte de Meulan, le combla de richesses et de dignités, lui confia d'importantes missions, notamment l'ambassade de Gand, auprès de la duchesse de Bourgogne (1477), mission toute de confiance et qui exigeait un diplomate retors. Le barbier plénipotentiaire ne fut pas pris au sérieux par la princesse et encore moins par la population flamande; il s'enfuit subitement, se jeta dans Tournai et ouvrit les portes de cette ville aux Français, exploit qui doubla sa faveur auprès du roi. Louis XI le combla de biens. Malheureusement, ce prince mourut, et, malgré la façon chaleureuse dont il avait recommandé Olivier à son fils, Charles VIII, loin de lui continuer la protection royale, l'abandonna sans scrupule aux poursuites du procureur général de Tours, et le laissa condamner à être pendu, pour des crimes peut-être imaginaires. On l'accusait d'avoir obtenu les faveurs d'une dame sous promesse de sauver la vie à son mari, qu'il fit étrangler ensuite. Toutefois Charles VIII en eut pitié quand il fut mort, fit détacher le corps du gibet et le fit ensevelir honorablement dans le cimetière Saint-Laurent. Digne exemple de la reconnaissance des rois! Quelques historiens assurent cependant que le roi fut impuissant en cette occasion, et que s'il n'eût tenu qu'à lui il eût volontiers sauvé le favori de son père.

LE DANOIS DE LA SOISIÈRE (André-Basile), jurisconsulte français, né en 1750, mort vers 1825 Lieutenant général du bailliage général d'Orbec et Bernay (Normandie), à l'époque de la Révolution, il adopta, plus par réflexion que par enthousiasme, le nouvel ordre de choses. Nommé, en 1791, président de l'administration du district de Bernay, il fut député, en 1795, par le département de l'Eure au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'en mai 1799. Elu secrétaire par cette assemblée, il figura dans nombre de commissions et fit adopter plusieurs résolutions concernant les rentes et les contributions. En 1802, il fut appelé au Corps législatif, qu'il ne quitta qu'en 1812. Anobli par Louis XVIII après la première Restauration, il fut envoyé à la Chambre des représentants et s'y tint dans l'obscurité. On a de lui : *Examen du livre intitulé :* Tableau des désordres de l'administration de la justice, *et Réflexions sur les moyens de faire cesser les abus dénoncés* (Paris, 1813, in-8°); *Des vices de la législation sur la contrainte par corps pour délits* (Paris, 1819, in-8°).

LEDBURY, ville d'Angleterre, comté et à 20 kilom. S.-E. de Hereford, près des monts Malvern et sur les bords de la rivière de Leddon; 4,600 hab. Fabrication de cordes, de sacs de grosse toile. Eglise de construction normande, avec une belle flèche. Dans les environs, jardins de houblon et vergers magnifiques.

LÈDE s. f. (lè-de). Techn. Partie du milieu d'un marais salant, qui est entourée d'un fossé.

— Bot. Syn. de LÉDON.

LEDE, ville de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Termonde; 4,018 hab. Fabriques de cuirs, tabac, peignes pour les tisserands, cordes, teintureries, filatures et tissus de laine. Aux environs, deux beaux châteaux.

LEDÉAN (Jean-Aimé-Louis-Nicolas-René), ingénieur français, né à Quimper en 1776, mort à Vichy en 1841. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint ingénieur de la marine à Brest, puis à Lorient (1823), directeur de l'Ecole d'application du génie maritime de cette dernière ville (1830), dont les électeurs l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés en 1834, 1837 et 1839. Ledéan s'est attaché à simplifier et à perfectionner l'outillage des constructions navales. On lui doit divers écrits : *Lettres sur la rareté toujours croissante du bois de construction* (1823); *Description des nouvelles étuves propres à plier les bois construites au port de Lorient* (1825); *Notes sur les feuilles de cuivre employées au doublage des vaisseaux* (1825), etc.

LEDEBOUR (Charles-Frédéric DE), botaniste allemand, né à Stralsund en 1785, mort à Munich en 1851. A vingt ans, il avait, à l'issue d'un voyage en Suède et en Norvége, terminé ses études de botanique et d'histoire naturelle, et on le nommait directeur du jardin des plantes et professeur de botanique à Greifswalde. La réputation de sa science s'étant répandue jusqu'en Russie, il fut appelé à l'université de Dorpat, et y resta jusqu'en 1836. C'est pendant le séjour qu'il fit dans cette ville qu'il conçut le projet de sa longue excursion dans l'Altaï. En 1836, M. de Ledebour revint en Allemagne et se fixa définitivement à Munich, où il termina son existence. On possède de lui : *Voyage à travers l'Altaï et les steppes des Kirghiz de la Dsongarie* (Berlin, 1829-1830, 2 vol.); *Flora altaïca* (Berlin, 1829-1834, 4 vol.); *Icones plantarum novarum floram rossicam, imprimis altaïcam, illustrantes* (Riga, 1829-1834, 5 vol. in-fol.), et enfin son chef-d'œuvre : *Flora rossica* (Stuttgard, 1842-1851, 3 vol.), le meilleur ouvrage qu'on possède actuellement sur la flore de la Russie.

LÉDEBOURIE s. f. (lé-de-bou-rî — de *Ledebour*, natur. all.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélanthacées, tribu des vératrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LEDEBUHR (Gaspard), orientaliste allemand, né à Cöslin (Poméranie) vers la fin du XVI^e^ siècle, mort vers le milieu du XVII^e^. La fin de l'existence de ce modeste savant fut tragique. Elève des universités de Kœnigsberg et de Rostock, il visita successivement les principaux colléges d'Allemagne et d'Italie, et revint professer la langue hébraïque à Kœnigsberg. Pendant un séjour qu'il fit à Leyde, en 1647, il apprit la mort de sa mère à Cöslin. Il se rendit en toute hâte dans cette ville pour recueillir son héritage; mais, profitant de son absence, plusieurs membres influents du sénat s'étaient partagé son bien. Ce vol lui fit perdre la raison et il mourut quelque temps après. On prétend que ses spoliateurs brûlèrent ses manuscrits, pour que son nom disparût et que leur crime tombât dans l'oubli. Indépendamment de son livre le plus connu, *Catena S. Scripturæ, in qua ratio accentuum hebraicorum exponitur* (Leyde, 1647, in-8°), on possède de Ledebuhr divers travaux historiques, critiques et scientifiques sur la Bible, une *Grammaire hébraïque* et divers opuscules.

LEDEBUR (Léopold-Charles-Guillaume-

Auguste, baron DE), historien et archéologue allemand, né à Berlin en 1799. En 1816, il entra dans un régiment en garnison à Berlin, et il était capitaine lorsqu'il obtint de quitter le service en 1829, grâce à la réputation qu'il s'était déjà faite par ses travaux littéraires. Lors de la création du nouveau Muséum de Berlin, il y fut nommé directeur du Salon royal des arts, du musée des antiquités nationales et des collections ethnographiques. Parmi ses nombreux écrits, celui qui a pour titre : le *Pays et le peuple des Bructères* (Berlin, 1827) est d'une haute importance pour la géographie du moyen âge. Ledebur publia ensuite sur le même sujet : *Coup d'œil sur la biographie de ces dix dernières années, pour la connaissance de l'Allemagne entre le Rhin et le Weser* (Berlin, 1837); *Eclaircissements critiques de quelques points dans les campagnes de Charlemagne contre les Saxons et les Slaves* (Berlin, 1829) ; les *Cinq gaus de Munster et les sept régions maritimes de la Frise* (Berlin, 1836); le *Gau de Maien* ou le *Champ de Mayen* (Berlin, 1842) ; la *Thuringe septentrionale et les Hermundures ou Thuringiens* (Berlin, 1842 et 1852). Parmi les travaux du même auteur, relatifs à la généalogie et à l'héraldique, nous citerons : *Excursions à travers le champ des armoiries de la Prusse royale* (Berlin, 1842); les *Comtes de Valkenstein sur le Harz* (Berlin, 1847); *Recherches dynastiques* (Berlin, 1853) ; *Dictionnaire de la noblesse de la monarchie prussienne* (Berlin, 1854-1857, 3 vol.); *Archives pour l'histoire de la noblesse allemande* (Berlin, 1863-1865, 2 vol.). Mentionnons encore parmi ses publications sur l'archéologie : *Des preuves que l'on a trouvées, dans les pays de la Baltique, de relations commerciales avec l'Orient* (Berlin, 1840), et les *Antiquités païennes de la régence de Potsdam* (Berlin, 1852). Enfin il a fourni un grand nombre de documents pour l'histoire locale, tant dans les *Archives universelles pour la connaissance de l'histoire de la monarchie prussienne* (Berlin, 1830-1836, 21 vol.) que dans des monographies séparées, telles que celles sur Vlotho (Berlin, 1829) et sur Sparenberg (Berlin, 1842).

LEDEGHEM, ville de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Courtrai, sur la Heule ; 3,000 hab. Fabrication de toiles renommées, dites de Courtrai. Commerce de lin et de toiles.

LEDEIST DE BOTIDOUX, homme politique et littérateur français, né à Uzel (Bretagne) vers 1750, mort à Paris en 1823. La sénéchaussée de Ploërmel le choisit en 1789 pour son représentant aux états généraux, où il s'opposa constamment aux mesures financières proposées contre Necker; et combattit le projet de loi ordonnant la rentrée en France des émigrés et la prestation du serment exigé. Nommé capitaine au 34e régiment d'infanterie de l'armée de La Fayette, il fut, à la suite de démêlés avec les officiers partisans du général, contraint de donner sa démission ; mais, après le 10 août, il vint exposer ses plaintes à la barre de l'Assemblée, qui non-seulement le réintégra dans son grade, mais encore le nomma commissaire aux revues, puis commissaire ordonnateur de l'armée des Alpes. Compromis à la chute des girondins, Ledeist perdit sa place et se cacha aux environs de Caen et d'Évreux. Il se jeta alors dans le parti royaliste, et organisa la résistance dans le Morbihan ; Puisaye l'avait, d'ailleurs, reconnu comme secrétaire du comité insurrectionnel général. Après la défaite du parti vendéen, Ledeist fit sa soumission et resta complétement étranger aux affaires politiques, jusqu'au retour de Louis XVIII, qui le nomma messager à la Chambre des pairs. Il a laissé une traduction en vers des *Satires d'Horace* (Paris, 1804); une traduction des *Commentaires de César* (Paris, 1809, 5 vol.) ; une traduction des *Lettres de Cicéron à son frère Quintus* (Paris, 1813, in-12) ; *Esquisse de la carrière militaire de Kellermann* (Paris, 1817, in-8°); *Des Celtes antérieurement aux temps historiques* (Paris, 1818, in-8°).

LEDEIST DE KERIVALANT (Nicolas), littérateur français. V. KERIVALANT.

LÉDÉRÉRITE s. f. (lé-dé-ré-ri-te). Substance minérale découverte dans la Nouvelle-Écosse.

— **Encycl.** Minéral. La *lédérérite* est un minéral originaire du cap Blomidon, dans la Nouvelle-Écosse ; il a la forme de la gmélinite et la même formule que ce dernier minéral, mais la quantité de son eau de cristallisation est trois fois moindre. Sa densité = 2,169. Il a été analysé par Layes, qui y a trouvé :

$$SiO^2 = 49{,}47;\ Al^2O^3 = 21{,}48;\ CaO = 11{,}48;$$
$$Na^2O = 3{,}94;\ FeO = 0{,}14;\ P^2O^5 = 3{,}48;$$
$$Eau = 8{,}58\ (= 98{,}57).$$

LÉDERGUES, bourg et commune de France (Aveyron), canton de Requista, arrond. et à 62 kilom. de Rodez, près d'un affluent du Séor; pop. aggl., 423 hab. — pop. tot., 2,047 hab.

LEDERLIN (Jean-Henri), philologue, né à Strasbourg en 1672, mort en 1737. Il devint professeur de grec et d'hébreu dans sa ville natale, et se distingua par des travaux sérieux, pleins d'érudition. On lui doit surtout des éditions précieuses par leur correction et par l'excellence des remarques philologiques et autres qui les accompagnent : l'*Onomasticon*, de J. Pollux, traduit en latin (Amsterdam, 1706, in-fol.) ; *De præcipuis græcæ dictionis idiomis*, de Viger (1708, in-8°) ; *De regio Persarum principatu*, de Brisson (1710, in-8°) ; les *Variæ historiæ*, d'Elien (1713). On conserve manuscrits à la bibliothèque de Strasbourg trois gros recueils in-4° de dissertations dues à Lederlin. Cet érudit était, en dernier lieu, chanoine de Saint-Thomas.

LEDERMULLER (Martin-Frobenius), physicien allemand, né à Nuremberg en 1719, mort dans la même ville en 1769. Il devint conseiller de justice et intendant du cabinet d'histoire naturelle du margrave de Brandebourg-Culmbach. Ledermuller a fait au microscope d'intéressantes observations, qui ont beaucoup contribué à répandre le goût de ce genre d'études en Allemagne. Nous citerons de lui : *Observations physiques des animalcules spermatiques* (Nuremberg, 1756, in-8°) ; *Défense des animalcules spermatiques* (Nuremberg, 1758, in-8°) ; *Études microscopiques* (1759) ; *Amusements microscopiques tant pour l'esprit que pour les yeux* (1760-1764, 3 vol. in-4°), ouvrage souvent réédité et traduit en français (1768).

LEDESIA, nom latin de LEEDS.

LEDESMA, en latin *Bletisa*, ville d'Espagne, province et à 33 kilom. N.-O. de Salamanque, sur le Tormès, chef-lieu de la juridiction de son nom ; 2,000 hab. Tanneries, fabriques de draps. Eaux thermales. Cette petite ville est très-ancienne et entourée d'une muraille de pierres, qu'on dit être de construction romaine, encore crénelée, percée de sept portes, et portant sur ses fronts un grand nombre de blasons et de couronnes ducales. La forteresse qui la défendait jadis est aujourd'hui en ruines. Des six églises de Ledesma, une seule présente de l'intérêt ; *Santa Maria la Mayor* (Sainte-Marie Majeure), où l'on remarque de jolis détails de sculpture. La petite place de la Fortaleza, plantée d'arbres, est un des endroits les plus fréquentés de la ville. Une très-belle promenade a été tracée au-dessus du cours pittoresque du Tormès, sur lequel a été jeté un pont de cinq arches très-élevées.

Sur la rive gauche du Tormès, au pied d'une colline aride et rocheuse, jaillissent des sources d'eau minérale, dont la température est de 38° centigr. Aux environs se trouvent des eaux de qualités différentes, employées en boisson. Il vient chaque année, aux bains de Ledesma, près de 2,000 personnes de toutes les provinces voisines. Le pays est agréable, et l'on peut y faire de charmantes excursions. L'eau de Ledesma contient une grande quantité de gaz sulfhydrique et carbonique, du chlore, de la chaux et du fer, ainsi qu'une substance analogue à la barégine.

LEDESMA (Alonso DE), poëte espagnol, né à Ségovie en 1552, mort en 1623. Il n'a laissé d'autre trace de sa vie que ses œuvres, un recueil volumineux de poésies sacrées, presque illisibles aujourd'hui, mais qui furent très-goûtées de son temps. Ledesma appartient à l'école des *conceptistes*, écrivains raffinés, poëtes de pointes et de jeux de mots qui renchérissaient encore sur les *gongoristes*, trouvés trop simples et trop naturels par eux. Le premier soin d'un conceptiste, c'est d'être entièrement inintelligible, et Ledesma s'est acquitté de sa tâche mieux que tout autre : de là l'immense faveur dont il jouit parmi les lettrés de son temps. Balthazar Gracian, dans son curieux traité de rhétorique, *Agudeza y arte de ingenios* (finesse et art des beaux esprits), le cite continuellement comme un modèle de goût surfin, de recherche, d'antithèses bien trouvées, de rapprochements inattendus, d'alliances de mots impossibles, toutes choses qui sont pour lui les grandes qualités du style. Lope de Vega le nomme avec éloge dans son *Laurier d'Apollon*, et Cervantes dans son *Parnasse*. Sa gloire a été complète ; ses compatriotes le surnommaient **le Divin** !

Ses œuvres se composent : 1° d'un volume de *Conceptos spirituales*, divisé en trois parties (1602, 1606, 1616, in-8°) qui renferment, sur des sujets religieux, tous les genres de poésie, la romance, les stances, l'épigramme ; malgré la gravité du sujet, l'équivoque, la pointe, le mot ingénieux sont si fréquents dans ces compositions, que l'intelligence en est difficile, même aux Espagnols les plus lettrés ; 2° d'un recueil de cantiques du même genre, intitulé *Juegos de noche buena* [*Jeux de nuit de Noël*] (1611, in-8°), où, dans une intention pieuse et pour rendre populaires les pratiques de la religion, le poëte les travestit d'une telle façon qu'il en arrive à l'indécence. L'*Index expurgatorius* s'est vu dans la nécessité d'interdire sévèrement ce livre. Ledesma, dans chacune de ces pièces, a pris pour thème un refrain de chanson populaire, un proverbe connu, des vers de rondes d'enfants, et il les a apppliqués à un sacrement, à une cérémonie religieuse. On ne pourrait donner une idée de l'inconvenance de sa manière qu'en composant à son imitation quelque cantique sur un refrain banal français : la Passion avec le refrain du *Juif Errant*, et les litanies de la Vierge avec celui de la *Belle Bourbonnaise*. Par exemple, il applique le jeu de *passe-passe* à la consécration de l'hostie, feignant de voir le prêtre escamoter le pain et le changer en la substance divine ; celui de *Quiquiriqui*, où l'on se donne des chiquenaudes sur le nez, à la conversion de saint Pierre ; celui de la *main chaude* au soufflet que reçoit le Christ, dans le vestibule de Pilate, etc. Au moins, ce singulier recueil a-t-il eu le mérite de nous faire connaître les jeux d'enfants, les refrains proverbiaux en usage de son temps ; c'est à peu près sa seule utilité aujourd'hui.

Les autres compositions de Ledesma, écrites toujours dans le même genre, sont *El Mónstruo imaginado*, mélange de prose et de vers (1615, in-8°), et deux ouvrages posthumes, un *Abrégé de la vie du Christ* et des *Epigrammes et hiéroglyphes sur le Christ* (Madrid, 1625, in-8°). Sa poésie était pourtant assez hiéroglyphique pour qu'il ne s'occupât point de hiéroglyphiser avec préméditation. Gracian le loue extrêmement d'avoir trouvé ce *concepto* :

En una *cama de campo*
Estava Christo a la muerte
Que en *cama de campo* nace
Y en *cama de campo* muere.

Tout l'esprit de la chose consiste en ce qu'il y est signalé que le Christ, né dans une étable, est né dans un *lit des champs*, et que, mort sur la croix, il est mort sur un *lit de camp*. S'il n'en faut pas plus pour être réputé *divin*, en Espagne, la divinité y est à bon marché. « Les œuvres du divin Ledesma, dit Gracian, sont une équivoque continuelle, et c'est en cela que son génie est remarquable ; il *aima mieux être le premier en ce genre* que le second dans les autres. » Ce qu'on ne peut lui refuser, au milieu de son obscurité singulière, de sa recherche du bizarre, c'est un grand éclat de style ; il a une couleur, une précision, que les meilleurs poëtes espagnols n'ont pas toujours égalées. Ledesma excelle surtout dans les petites choses ; son vers, si bien distilllé, si bien alambiqué, est une liqueur précieuse qu'il ne veut donner que goutte à goutte. On trouve quelques-unes de ses pièces dans le *Parnasse espagnol* de Quintana, et un bien plus grand nombre, entre autres les *Juegos de buena noche* et de nombreux extraits de ses *Conceptos espirituales*, dans le *Romancero sacré* de la bibliothèque espagnole Rivadeneyra.

LEDESMA (Blas DE), peintre espagnol, né en Andalousie à la fin du XVIe siècle. Il peignit de préférence des sujets grotesques, avec les procédés italiens. Il a cependant laissé quelques fresques estimables, représentant des sujets historiques ou religieux.

LEDESMA (Jose DE), peintre espagnol, né à Burgos en 1630, mort en 1670. Élève de Juan Carreño, Ledesma a laissé, malgré sa courte existence, une grande quantité de tableaux, entre autres : chez les récollets de Madrid, *Saint Jean-Baptiste*, la *Sainte Trinité*, l'*Incarnation*, *Saint François*, *Saint Dominique* ; chez les trinitaires, le *Christ au tombeau*, au Musée royal.

LEDHUY (Carle), littérateur français, né à Coucy-le-Château (Aisne) vers 1804, mort en 1862. Lorsqu'il eut terminé ses études à Paris, il fut présenté à Chateaubriand, qui le fit entrer dans le journalisme. Ledhuy collabora à divers journaux légitimistes, à la *Quotidienne*, à l'*Union catholique*, à la *Mode*, fut attaché comme sténographe à la Chambre des pairs, et ce fut grâce à lui que la *Mode* publia le compte rendu de la dernière séance de la Chambre haute, le 24 février 1848. Par la suite, il obtint un emploi au ministère de l'instruction publique. En 1840, il avait fondé un petit recueil satirique hebdomadaire, les *Pichenettes*, qui eut une existence éphémère. On lui doit un certain nombre de romans, entre autres : *Comment meurent les femmes* (1836, 2 vol. in-8°) ; la *Belle Picarde* (1837, 2 vol. in-8°) ; les *Mémoires de la mort* (1838, 4 vol. in-8°) ; les *Sires de Coucy* (1844, in-12), sorte d'étude historique ; le *Capitaine d'aventure* (1853, in-8°). En outre, Ledhuy a traduit de l'allemand le *Jésuite* (1885), la *Nonne*, les *Trois as*, la *Danse des esprits*, etc., de Spindler.

LEDIA SYLVA, nom latin du pays de LAYE.

LEDIEU (François), ecclésiastique et écrivain français, né à Péronne, mort à Paris en 1713. La renommée de Ledieu est de date récente. On sait qu'en 1684 il fut attaché à la personne de Bossuet en qualité de secrétaire et que, quatre ans avant la mort de l'évêque de Meaux, il imagina d'écrire un journal tout personnel, qu'il continua jusqu'à sa propre fin. Ce journal est très-curieux et très-instructif. Jour par jour, heure par heure, Ledieu note les faits et gestes, les petites faiblesses de son illustre maître. Il nous donne l'aigle de Meaux en déshabillé, redescendu sur la terre, et privé de ses foudres d'éloquence et de l'auréole de son talent. L'abbé Bossuet, neveu du fameux prélat, eut jour de la familiarité qui existait entre le secrétaire et le maître, et évinça Ledieu du lit de mort de son illustre parent. Il faut lire dans les mémoires de notre abbé les récits des vilenies sans nombre dont il fut l'objet de la part de l'indigne neveu de Bossuet. Heureusement, le successeur du grand évêque à Meaux recueillit Ledieu chez lui et assura son existence. C'est en 1856-1857 que l'abbé Guettée a fait paraître : *Mémoires et journal de l'abbé Ledieu sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographiques* (Paris, 4 vol. in-8°), mémoires et journal qui renferment des trésors de détails intéressants pour les biographes et les admirateurs du grand Bossuet.

LÉDIGNAN, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S. d'Alais, entre la vallée de Beau-Rivage et celle de Florian ; pop. aggl. 648 hab. — pop. tot. 685 hab. Céréales et fourrages. C'est la commune la plus considérable d'une plaine appelée la *Gardonnenque*, dont les parties basses sont périodiquement ravagées par le Gardon. Les pluies tombées sur les montagnes nues du bassin de ce torrent le transforment subitement en un grand fleuve, roulant dix fois plus d'eau que la Seine à Paris pendant l'hiver.

LE DIGNE (Nicolas), poëte français, né en Champagne vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1611. Il quitta le métier des armes pour se faire prêtre, et obtint divers bénéfices. Outre des livres pieux, *Premières œuvres chrétiennes* (1600), *Madeleine* (1610), des ouvrages restés manuscrits, des traductions de parties de la Bible, etc., on lui doit : les *Fleurettes du premier mélange* (Paris, 1601), où l'on trouve du naturel et de l'aisance et une jolie pièce de vers contre « ceux qui écrivent d'amour, » publiée dans les *Appréhensions spirituelles* (1583), de Béroald de Verville.

LÉDITANNIQUE adj. (lé-di-tann-ni-ke — de *lédum* et *tannique*). Chim. Se dit d'une variété d'acide tannique que l'on extrait des feuilles du romarin sauvage.

— **Encycl.** L'acide *léditannique* $C^{28}H^{30}O^{15}$(?) existe dans les feuilles du romarin sauvage des marais (*ledum palustre*). Pour le préparer, on fait une décoction alcoolique des feuilles du *ledum palustre*, que l'on précipite par l'eau après en avoir retiré la plus grande partie de l'alcool par la distillation. On filtre, et l'on ajoute de l'acétate de plomb à la liqueur. Le précipité qui se forme est recueilli, lavé, redissous dans l'acide acétique étendu. La liqueur acide est filtrée et précipitée par le sous-acétate de plomb. Enfin le précipité, après avoir été bien lavé, est mis en suspension dans l'eau et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique. On filtre et l'on évapore la solution dans un courant d'anhydride carbonique.

L'acide *léditannique* ainsi obtenu est une poudre rougeâtre, inodore, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Sa solution aqueuse se colore en vert foncé par le perchlorure de fer. L'acétate de plomb et le chlorure stannique y font naître un abondant précipité jaune.

LÉDIXANTHINE s. f. (lé-di-ksan-ti-ne). Chim. Nom donné à un produit de décomposition de l'acide léditannique.

— **Encycl.** La *lédixanthine* est une substance pulvérulente, jaune ou rouge, qui se produit lorsqu'on fait bouillir les solutions aqueuses de l'acide léditannique avec de l'acide sulfurique ou avec de l'acide chlorhydrique. Willigk lui assigne la formule $C^7H^6O^3$, et la considère comme dérivant de l'acide léditannique par une simple élimination d'eau :

$$\underset{\text{Acide léditannique.}}{C^{28}H^{30}O^{15}} = \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Lédixanthine.}}{C^7H^6O^3}$$

Mais il est clair que ces formules ne sont pas acceptables, car ni l'acide léditannique, ni la *lédixanthine* ne présentent les caractères d'une substance définie.

La *lédixanthine* se dissout facilement dans les alcalis. Ses solutions alcooliques précipitent en rouge brunâtre les solutions alcooliques de l'acétate neutre de plomb. A la distillation sèche, elle donne une huile et des cristaux de pyrocatéchine.

LÉDOCARPE s. m. (lé-do-kar-pe). Bot. Syn. de LÉDOCARPON.

LÉDOCARPÉ, ÉE adj. (lé-do-kar-pé — rad. *lédocarpon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lédocarpon.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lédocarpon.

LÉDOCARPON s. m. (lé-do-kar-pon — de *lédon*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, type de la famille des lédocarpées, comprenant des sous-arbrisseaux qui croissent au Pérou et au Chili.

LÉDON s. m. (lé-don — gr. *lêdon*, même sens). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des éricinées, tribu des rhododendrées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Amérique boréale : *Les* LÉDONS *sont des arbustes des régions marécageuses.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *lédons* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, coriaces, persistantes, couvertes en dessous d'un duvet cotonneux roussâtre. Les fleurs, groupées en ombelles ou en corymbes terminaux, ont un calice petit, à cinq dents ; une corolle à cinq pétales étalés ; cinq ou dix étamines ; un ovaire à cinq loges, surmonté d'un stigmate à cinq rayons. Le fruit est une capsule à cinq loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les régions boréales des deux continents.

Le *lédon* des marais, vulgairement nommé *romarin sauvage*, est un arbrisseau ou plutôt un arbuste, d'environ 0^m,50 de hauteur, à rameaux diffus, velus et roussâtres dans leur jeunesse, à feuilles sessiles, étroites, linéaires, à bords repliés en dessous ; les fleurs sont blanches, à pédoncules courbés après la floraison ; le fruit est une capsule qui renferme un grand nombre de petites graines. Cette plante habite le nord de l'Europe, où elle croît dans les régions marécageuses. On la cultive quelquefois dans les jardins, à une exposition ombragée; elle est de la catégorie des plantes dites de terre de bruyère; on la multiplie de graines semées en terrine, de rejetons transplantés ou de marcottes faites au printemps. Toutes ses parties ont une saveur chaude, piquante, amère, astringente; elles exhalent une odeur forte, pénétrante, un peu résineuse; néanmoins celle des feuilles est assez agréable. L'analyse chimique y a constaté une huile volatile plus légère que l'eau, de la chlorophylle, de la résine, du tannin, du sucre incristallisable et une matière colorante brune.

Le *lédon* a des usages assez multiples dans les pays où il croît spontanément. Il a des propriétés narcotiques un peu vomitives; on emploie ses feuilles, en Suède, contre la coqueluche; on les a regardées comme propres à calmer et à guérir les fièvres éruptives. La décoction a été employée contre les maladies cutanées, la lèpre, la gale, la teigne, etc. On a prescrit l'eau distillée contre la céphalalgie et l'infusion contre les toux nerveuses. Dans les contrées du Nord, on mêle les feuilles du *lédon* à la bière en fermentation pour la parfumer; on les substitue même quelquefois au houblon, et elles rendent la bière plus enivrante et même narcotique. On se sert aussi de ces feuilles pour éloigner les insectes, pour préserver les garde-robes des atteintes des teignes; on en frotte les troupeaux pour faire périr la vermine qui les attaque. Enfin cette plante concourt, avec le bouleau, à donner au cuir de Russie son odeur caractéristique.

Le *lédon* à larges feuilles, vulgairement nommé *thé du Labrador*, se distingue du précédent par sa taille plus élevée, sa forme arrondie et plus régulière, son écorce brunâtre, ses feuilles plus larges, ovales, oblongues, vert noirâtre en dessus, jaunâtres en dessous, enfin par des étamines plus courtes. Il croît dans les régions septentrionales de l'Amérique. On le cultive aussi dans les jardins; on le multiplie de rejetons et de marcottes faites au printemps, et qui peuvent être semées à la même époque l'année suivante; comme il craint le soleil et les sécheresses trop prolongées, il faut le placer à l'exposition au nord et dans les intervalles d'arbrisseaux plus élevés. Par l'analyse, on a trouvé dans cette plante de l'acide gallique, du tannin, une matière amère, de la cire, de la résine et des sels. On emploie ses feuilles, dans l'Amérique du Nord, en guise de thé; l'infusion a une odeur aromatique fort agréable et une saveur astringente. On lui attribue la propriété d'exciter une faim dévorante. On l'a préconisée aussi contre la toux convulsive, les maladies cutanées, les rhumatismes chroniques.

Le *lédon* à feuilles de thym se distingue facilement par ses feuilles lisses et sa capsule s'ouvrant par le haut; on en a fait un genre sous le nom de *leiophyllum;* il croît dans la Caroline. V. LÉDUM.

LEDOUX (Claude-Nicolas), architecte français, né à Dormans, en Champagne, en 1756, mort à Paris en 1806. La construction de quelques hôtels le mit en relief, et quand il fut question d'entourer de murs la capitale, on songea à lui pour construire les portes des *barrières de Paris*. Imitateur des anciens, Ledoux éleva ces massives constructions qu'on voit encore aujourd'hui, parmi lesquelles, cependant, quelques-unes, entre autres les barrières du Trône, de Charonne, d'Italie, de La Villette et des Champs-Elysées, sont justement estimées. On lui doit aussi la construction et la décoration du château de Luciennes. Il employa une partie de sa fortune à faire graver ses œuvres et ses projets. Cet ouvrage, qui devait former cinq volumes dont un seul a paru, avait pour titre: l'*Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*. Delille lui a consacré une tirade dans son poëme de l'*Imagination*. Partisan zélé de la monarchie, il fut emprisonné en 1793, puis remis en liberté, et il succomba à une attaque de paralysie.

LEDRAN (Henri-François), remarquable chirurgien et écrivain médical, né à Paris en 1685, mort dans cette ville en 1770. Fils d'un habile chirurgien militaire, il fut chirurgien-major de la Charité, démonstrateur d'anatomie dans le même hôpital, et membre de l'Académie royale de chirurgie. Il était renommé surtout pour la lithotomie. Il a écrit plusieurs ouvrages de chirurgie remarquables, dans lesquels on remarque une expérience éclairée et beaucoup d'observations ingénieuses. Voici les titres de ces œuvres : *Parallèle des différentes manières de tirer la pierre hors de la vessie* (Paris, 1730); *Observations de chirurgie auxquelles on a joint plusieurs réflexions en faveur des étudiants* (Paris, 1731, 2 vol. in-12), dont la Faculté de médecine de Paris possède un exemplaire très-rare, enrichi d'un grand nombre de corrections manuscrites faites par l'auteur; *Traité* ou *Réflexions tirées de la pratique sur les plaies d'armes à feu* (Paris, 1737); *Traité des opérations de chirurgie* (Paris, 1742); *Abrégé économique de l'anatomie du corps humain* (Paris, 1768); *Consultations sur la plupart des maladies qui sont du ressort de la chirurgie* (Paris, 1763); *Récit d'une guérison singulière de plomb fondu dans la vessie, et Lettre sur la dissolution du plomb dans cet organe* (Paris, 1769).

LEDRAN (Nicolas-Louis), archiviste français, né à Saint-Cloud en 1687, mort en 1774. Entré en qualité de traducteur dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, il fut chargé par le marquis de Torcy de la garde des dépôts, traités, négociations et correspondances politiques. Transféré dans d'autres bureaux, il fut fréquemment replacé à son poste d'archiviste, qu'il conserva jusqu'en 1762, époque à laquelle il se retira avec une pension de 9,000 francs sur les fonds des affaires étrangères. Ledran fut, dit-on, le modèle des archivistes. On conserve, sous le nom de *Papiers Ledran*, plus de cent volumes manuscrits, et une volumineuse collection de *Mémoires particuliers*, qu'il rédigeait en réponse aux demandes des divers ministres sous lesquels il servait. Il a également laissé une grande quantité de *Précis* très-importants sur les affaires d'Etat.

LÈDRE s. f. (lè-dre — du gr. *laidros*, effronté). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères de la famille des cercopides, comprenant un petit nombre d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *Les* LÈDRES *se font remarquer par leur tête extrêmement large.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Fabricius et adopté par Latreille, qui lui donne pour caractères : les deux premiers articles des antennes presque de longueur égale; le corselet dilaté uniquement sur les côtés. L'espèce qui sert de type à ce genre est la *lèdre* à oreilles, insecte d'un vert grisâtre, marbré de jaune, avec quelques nervures plus brunes. Cet insecte singulier a le corselet élevé, retombant sur le devant; des deux côtés de son élévation se dressent deux appendices foliacés, posés dans le sens de la longueur de l'insecte, plus que demi-circulaires, avançant un peu du côté de la tête, légèrement dentelés sur les bords. Son écusson est grand et comme formé de deux lobes; les élytres sont disposés en toit, arrondis à leur extrémité. La tête, très-déprimée, est aussi large que le corselet et s'avance horizontalement de sa partie la plus basse. Les yeux sont situés sur les côtés et le chaperon s'avance au-devant d'eux, d'abord en ligne droite, pour s'arrondir ensuite; les tibias postérieurs, beaucoup plus longs que les précédents, sont bordés d'une membrane dentelée au côté externe; le tarse est court, et le premier article est plus long que les autres. L'abdomen paraît concave en dessous, à cause de ses flancs qui retombent à droite et à gauche. On trouve cet insecte sur le chêne, aux environs de Paris. C'est la cigale grand-diable de Linné. On en connaît deux autres espèces : la *lèdre* marbrée, qui habite Madagascar; la *lèdre* à épée, qui est propre à la Tasmanie, et la *lèdre* perdue, qui appartient à l'Amérique septentrionale.

LEDROU (Pierre-Laurent), prélat belge, né à Huyé en 1640, mort à Liége en 1721. Membre de l'ordre des augustins, il professait la théologie à Liége, quand le pape Innocent XI le manda à Rome et le nomma préfet de la Propagande. Innocent XII l'honora aussi de sa faveur; mais Ledrou, choisi pour consulteur dans l'affaire des jansénistes, et s'étant prononcé pour le Père Quesnel, tomba en disgrâce, reprit le chemin de la Belgique, et se retira à Liége avec le titre de vicaire général du diocèse. Il a laissé quatre *Dissertations sur la contrition et l'attrition* (Rome, 1707).

LEDRU (Nicolas-Philippe), physicien, né à Paris en 1731, mort dans la même ville en 1807. Il se fit, dans toute l'Europe, une réputation immense par ses expériences de physique amusante, qui lui valurent le surnom de **Comus**. Il imagina un nouveau système de cartes nautiques, dont des exemplaires furent remis à La Pérouse en présence de Louis XVI (1785). On lui doit encore un procédé pour convertir le fer en acier, l'introduction en France de la catoptrique ou fantasmagorie, l'application de l'électricité à la thérapeutique pour les maladies nerveuses, notamment l'épilepsie et la catalepsie. Une commission de médecins ayant constaté dans un rapport l'efficacité de ce mode de traitement (1783), Ledru l'appliqua dans un établissement considérable qu'il forma dans l'ancien couvent des Célestins à Paris. A cette époque, il fut nommé physicien du roi et de la Faculté de médecine. Louis XV, qui jusqu'à sa mort s'amusa des expériences de physique de Ledru, lui avait précédemment donné le titre de professeur de physique des Enfants de France. Pendant un assez long séjour en Angleterre, il avait perfectionné et fait construire divers instruments, notamment des boussoles horizontales et verticales, et avait obtenu, à son retour, un brevet pour établir une fabrique d'instruments de physique de tous genres. Ce savant passait pour avoir trouvé le moyen d'obtenir à toute heure, par un procédé simple et peu coûteux, sans boussole et sans aimant, la direction magnétique et son inclinaison avec autant de justesse et de certitude que si l'on employait les meilleurs instruments. Pendant la Révolution, il fut arrêté, puis relâché, et il alla habiter alors Fontenay-aux-Roses. Ledru était excessivement laborieux, sobre, sans ambition, généreux avec les pauvres; il parlait avec une extrême facilité, et il faisait avec une grande adresse des tours de prestidigitation merveilleux. On a parfois confondu avec lui un autre prestidigitateur de la même époque, dont nous avons parlé au mot COMUS.

LEDRU (André-Pierre), naturaliste français, né à Chantenay (Maine) en 1761, mort au Mans en 1825. Il était curé de la paroisse du Pré, au Mans, quand en 1793 il se retira dans sa famille et se réfugia ensuite à Paris. Il demanda et obtint du Directoire l'autorisation d'accompagner, comme botaniste, le capitaine Baudin dans son expédition aux Canaries et aux Antilles; puis, à son retour en France, en 1798, il fut nommé professeur de législation à l'Ecole centrale de la Sarthe. Quand l'établissement de l'Université vint l'éloigner de l'enseignement public, il ouvrit dans sa maison, au Mans, un cours gratuit de physique et d'histoire naturelle. Venu à Paris en 1816, et n'ayant pas trouvé d'emploi, il retourna définitivement au Mans. Il a laissé un *Discours contre le célibat ecclésiastique* (Le Mans, 1793, in-8°); plusieurs *Histoires du Maine*, des recherches et des notices sur le chef-lieu et le département; des *Mémoires sur les Guanches, premiers habitants des îles Canaries;* enfin un récit du *Voyage aux îles de Ténériffe, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Porto-Rico, exécuté par ordre du gouvernement français, de septembre* 1796 *à juin* 1798 (Paris, 1810, 2 vol. in-8°).

LEDRU (Hilaire), peintre français, né à Hoppy (Pas-de-Calais) en 1769, mort à Paris en 1840. Il était fils d'un charpentier et, grâce à la générosité du seigneur de son petit pays, il alla étudier le dessin à l'école de Douai. A son arrivée à Paris, ses débuts dans la peinture (1798) furent remarqués; il avait du reste choisi un sujet essentiellement sympathique : les *Adieux de Lesurques à sa famille*. Aux expositions suivantes, il produisit : *Querculane* (1802); *Indigence et honneur* (1804); la *Jeune mère* (1806); l'*Artisan aveugle* (1824); l'*Accordée de village* (1825); le *Vieux porteur d'eau*. Bien que toutes ces compositions eussent été dans leur temps très-goûtées et même récompensées d'une médaille d'or, Ledru mourut pauvre et oublié.

LEDRU DES ESSARTS (François-Roch, comte), général français, frère d'André-Pierre Ledru le naturaliste, né à Chantenay (Maine) en 1765, mort à Champrosay en 1844. Elève des oratoriens du Mans, il s'engagea en 1792, comme volontaire, dans le 2e bataillon de la Sarthe. Nommé général de division en 1811, après avoir conquis tous ses grades un à un à la pointe du sabre, car il avait fait toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et s'était distingué à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Wagram, etc., il se fit encore remarquer à la Moskova; c'est lui qui passa la Bérézina le dernier, et il ne cessa de combattre que sous les murs de Paris. La Restauration l'accueillit avec faveur. En 1818, il fut chargé du commandement de la 7e division militaire, et sut pacifier Grenoble encore en ébullition. En 1830, il licenciait les régiments dits *de la charte*, formait, avec les soldats licenciés de la garde royale, les 65e et 66e régiments de ligne, et organisait le 4e bataillon dans les régiments qui vinrent successivement tenir garnison à Paris et dans la 1re division militaire. En 1836, Louis-Philippe le nomma pair de France.

LEDRU-ROLLIN (Alexandre-Auguste), homme politique, membre du gouvernement provisoire de 1848, né au Mans en 1808. Il est le fils du médecin Ledru, membre de l'Académie de médecine, et le petit-fils du célèbre prestidigitateur surnommé Comus, qui fut professeur de physique des Enfants de France sous Louis XV, et qui laissa à sa famille une fortune assez considérable. Le jeune Ledru fut un des élèves les plus distingués de la Faculté de droit de Paris. A vingt-deux ans il fut reçu avocat. Ce fut à cette époque qu'il ajouta à son nom celui de **Rollin**, qui appartenait à sa bisaïeule maternelle, pour éviter la confusion probable entre lui et un autre avocat distingué, M. Charles Ledru. Deux ans après son entrée au barreau, il donnait son premier gage au parti démocratique en protestant contre l'état de siége. En 1834, quand les massacres de la rue Transnonain eurent jeté le deuil dans la capitale, il fut un des premiers à demander compte du sang versé, dans un mémoire qui fit une profonde sensation (1834, deux éditions). Il plaida successivement pour Caussidière dans le procès d'avril, pour la *Nouvelle Minerve* en 1837, pour Laveaux, à la Chambre des pairs (affaire Meunier), pour le *Journal du peuple*, le *Charivari*, etc. Il s'occupa ensuite de la fondation ou de la direction de journaux judiciaires, tels que : le *Journal du palais*, le *Droit*, et enfin acheta une charge d'avocat à la cour de cassation (1838). Les devoirs de sa profession, ses travaux de jurisconsulte ne l'absorbaient pas tout entier, et il réservait comme une part de lui-même pour l'étude des idées démocratiques et des moyens de les appliquer. En 1841, la mort de Garnier-Pagès l'aîné ayant laissé un siége vacant à la Chambre, les électeurs du Mans, à la presque unanimité, choisirent Ledru-Rollin pour remplacer l'illustre représentant qu'ils avaient perdu. Dans sa profession de foi, le nouveau député avait manifesté des opinions ultra-radicales qui firent sensation : « Aujourd'hui, disait-il à ses électeurs, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs; puis par quelques autres privilégiés encore, qu'on salue du titre de députés. » En outre, il parlait d'améliorations sociales, de la question des salaires, de la révision de l'impôt, etc. Il fut poursuivi à propos de ce programme, condamné par la cour d'Angers, mais définitivement mis hors de cause par la cour de cassation.

A la Chambre des députés, il siégea naturellement à l'extrême gauche et fit ses débuts oratoires dans une question de fonds secrets. On put conclure dès lors qu'il occuperait un rang honorable parmi les orateurs parlementaires, mais sans prévoir encore le développement qu'obtiendrait son talent. La réforme de la législation criminelle, l'agiotage sur les chemins de fer, la loi sur les annonces judiciaires et diverses autres questions importantes lui donnèrent de nouvelles occasions de se faire remarquer, et bientôt il devint un des hommes considérables du parti républicain, dont il était d'ailleurs, à la Chambre, le seul représentant avoué.

La discussion du paragraphe de l'adresse relatif au fameux voyage de Belgrave-Square en 1844 fut pour lui l'occasion d'un magnifique triomphe. Dans la même session, il combattit le projet de loi sur les fonds secrets, parla sur les brevets d'invention, l'abolition de l'esclavage, les affaires de Taïti, les troubles de Rive-de-Giers, puis sur des pétitions intéressant les classes ouvrières, contre le projet d'armement des fortifications de Paris, contre l'impôt du timbre des journaux, etc. Dans la session de 1846, il attaqua la fusion dynastique, et combattit avec une mâle amertume les hideux trafics de la corruption électorale. L'année suivante, il joua un rôle tout à fait prépondérant dans la grande campagne des banquets réformistes et arbora hardiment le drapeau du radicalisme pur à Lille, à Chalon-sur-Saône, à Dijon et ailleurs. Ce mouvement des banquets, dont les opposants de la gauche dynastique avaient donné le signal, prenait irrévocablement sa direction dans le sens de la démocratie républicaine, qui avait ses organes de publicité dans le *National* et surtout dans la *Réforme*, journal d'une nuance plus tranchée, que Ledru avait fondé et qu'il soutenait de sa fortune personnelle.

Le 24 février 1848, à la tribune de la Chambre, l'orateur républicain se saisit de l'initiative et, au nom du peuple en armes, protesta contre la régence de la duchesse d'Orléans et demanda la nomination d'un gouvernement provisoire. Acclamé comme l'un des membres de ce gouvernement, il alla siéger à l'Hôtel de ville, et fut en outre chargé du ministère de l'intérieur. Dans le gouvernement, il représenta, avec Flocon, l'élément jacobin, si l'on peut employer ces comparaisons, comme Louis Blanc et Albert formaient l'élément socialiste, et les autres membres le parti républicain modéré. L'un de ses premiers actes comme ministre fut l'envoi de commissaires dans les départements, pour remplacer les préfets de Louis-Philippe. La mesure en elle-même était urgente; mais quelques choix furent malheureux, chose bien concevable en un tel moment, quand les circonstances obligeaient à tout improviser. La réaction abusa cruellement de ces quelques nominations fâcheuses, dont elle exagéra, avec une mauvaise foi insigne, l'importance et le nombre. Parmi les commissaires, un certain nombre restèrent incontestablement au-dessous de leur tâche, mais la presque totalité se composait d'hommes honorables; voyez, d'ailleurs, la notice que nous avons consacrée à ces fonctionnaires de la seconde République (COMMISSAIRES DE LA RÉPUBLIQUE). C'est à ces commissaires que Ledru-Rollin adressa ces fameuses *circulaires* et ces *bulletins* qui provoquèrent un si grand déchaînement des partis hostiles à la révolution, et qui en réalité, sauf quelques passages regrettables et qui, d'ailleurs, ont été désavoués, sont aussi remarquables par l'élévation des sentiments exprimés que par la largeur des idées démocratiques. On en trouvera l'analyse et l'appréciation à l'article BULLETINS DE LA RÉPUBLIQUE.

Comme membre du gouvernement provisoire, Ledru-Rollin soutint presque constamment les mesures les plus démocratiques et les plus radicales. On peut lui reprocher des fautes, mais des fautes seulement. Caractère facile et cordial, il put être accusé par les révolutionnaires de s'être laissé parfois entraîner par certains de ses collègues à quelques actes dont la réaction profita; mais personne n'a jamais suspecté sa bonne foi ni la sincérité de ses sentiments démocratiques. De même, il n'avait guère étudié jusqu'alors les problèmes posés plutôt que résolus par les écoles socialistes; nourri des traditions de la première République, il n'avait suivi que confusément la marche des idées, et il était surtout préoccupé des questions politiques; mais il était acquis de sentiment et de conviction à toute réforme sérieuse en faveur de l'émancipation populaire. La réaction le savait bien, et c'est ce qui explique la haine aveugle dont elle l'a constamment poursuivi. Au 16 mars, lors de la fameuse manifestation des *bonnets à poil* (v. MARS), quelques bandes de gardes nationaux égarés poussèrent des cris de mort contre lui en le voyant paraître sur la place de l'Hôtel-de-Ville, accompagné d'Arago. Ce dernier parvint à calmer ces furieux en leur disant : « Songez que c'est ici même que Foulon a été tué ! Voudriez-vous donc amener un malheur semblable? »

Au 16 avril, Ledru-Rollin, trompé sans doute par les rumeurs d'un complot communiste, circonvenu par Lamartine, donna l'ordre de faire battre le rappel, et fournit ainsi au parti réactionnaire une occasion de soulever toute la garde nationale contre des conspirateurs imaginaires (v. AVRIL). Cette journée, qui fut comme la revanche du 17 mars, eut encore un autre résultat : le rappel de l'armée à Paris. Le peuple en avait demandé l'éloignement; la réaction la redemandait à grands cris. Déjà, par la formation de la garde mobile, le gouvernement était entré dans cette voie. Accablé d'obsessions, Ledru-Rollin avait prêté à cette mesure l'appui de sa popularité. A la fin de mars, lors de la plantation d'un arbre de liberté au champ de Mars, il avait prononcé un discours en ce sens, protestant contre des « sentiments de méfiance indignes de la générosité française, » s'écriant qu'il ne fallait pas scinder la nation, que le peuple c'était l'armée, que l'armée c'était la portion la plus généreuse du peuple, le sang de notre sang, etc. Sans doute que le loyal tribun ne prévoyait pas alors le rôle que la réaction réservait à l'armée; il croyait la République fondée pour toujours, et avec la générosité de sa forte nature, avec l'imprévoyance du cœur, sans songer à réclamer une organisation plus démocratique de la force publique, il s'abandonnait à ces élans, qui étaient des effusions oratoires bien plus que des conceptions d'un homme d'État républicain.

Ce qui lui fit plus d'honneur, ce fut la part considérable qu'il eut dans la proclamation du suffrage universel, qu'il eut la mission laborieuse et difficile d'organiser, comme ministre de l'intérieur, et dont il avait été l'un des promoteurs à la Chambre des députés et devant l'opinion publique. Aux élections, il fut cependant peu favorisé par le suffrage universel, dont il pouvait à bon droit se considérer comme l'un des pères. Il ne fut pas élu dans la Sarthe, et ne passa à Paris que l'un des derniers du gouvernement provisoire. Il fut nommé, il est vrai, dans le département de Saône-et-Loire et en Algérie; mais Lamartine, le représentant de la politique modérée et l'espoir de la réaction, l'avait été dans dix départements!

Ce résultat peint au vif la situation : odieusement calomnié par les journaux du prétendu parti de l'ordre, par tous les organes des coteries monarchiques, Ledru-Rollin était précisément repoussé par ceux auxquels les fautes avaient profité, et soutenu par ceux qui en avaient souffert, c'est-à-dire par le parti populaire et républicain. Les uns et les autres le jugeaient bien : malgré ses erreurs, qui ne pouvaient faire oublier ses services, il appartenait à la cause démocratique, et l'on savait bien qu'il ne suivrait jamais un autre drapeau.

L'Assemblée constituante, où dominait l'élément modéré, accueillit son rapport avec froideur et ne le nomma que le dernier de la liste des cinq membres de la commission exécutive. Encore ne dut-il cette nomination qu'au patronage de Lamartine.

Au 15 mai, lors de l'envahissement de l'Assemblée, il fit les efforts les plus énergiques pour faire évacuer la salle, harangua le peuple à plusieurs reprises; et quand Huber eut prononcé la dissolution, il monta à cheval avec Lamartine et se rendit à l'Hôtel de ville pour combattre, au nom de la représentation nationale, le fantôme de gouvernement issu de cette déplorable échauffourée.

Malgré ces gages donnés à la cause de l'ordre, Ledru-Rollin n'en resta pas moins l'objet des méfiances et des rancunes de la majorité. Il parla à l'Assemblée contre l'admission de Louis Bonaparte comme représentant du peuple et défendit Louis Blanc et Caussidière contre les premières attaques de la coterie qui voulait les faire comprendre dans les poursuites contre les auteurs de l'échauffourée du 15 mai.

Au début de l'insurrection de juin, il fut placé dans les plus douloureuses perplexités. Comme membre de la commission exécutive, il eut à donner au général Cavaignac des ordres qui ne furent point exécutés; en sorte que, tout en se sacrifiant pour accomplir une mission douloureuse, il était accusé de trahison par la garde nationale et par l'armée. La constitution de la dictature militaire de Cavaignac, en déterminant la démission des membres de la commission, le tira de cette situation fausse et lui permit de dégager sa responsabilité de ces terribles événements. Il reprit alors plus librement son rôle d'orateur populaire et répara noblement ses fautes par une lutte incessante contre les partis qui poursuivaient l'anéantissement de la République. Il réclama l'amnistie, pour effacer les souvenirs de nos guerres civiles, défendit de nouveau Caussidière et Louis Blanc, sans pouvoir les garantir de la haine des réacteurs, parla en faveur de la liberté de la presse et contre le rétablissement du cautionnement des journaux; lui, qui avait été abreuvé d'outrages et de calomnies par la presse monarchique, s'éleva avec énergie contre l'état de siége, se prononça pour le droit au travail et protesta contre le projet d'intervention à Rome, que quelques mesures préliminaires de Cavaignac faisaient craindre. Porté comme candidat à la présidence de la République, il eut 400,000 voix à peine. On sait d'ailleurs qu'en cette circonstance le parti démocratique s'était divisé, et que beaucoup avaient préféré la candidature purement socialiste de Raspail, sans aucun espoir de succès, mais uniquement pour protester contre l'institution de la présidence.

Après l'élection de Louis Bonaparte, Ledru-Rollin, considéré dès lors comme le chef de la Montagne, poursuivit la lutte parlementaire avec un nouvel éclat et se plaça décidément au premier rang des orateurs. Dans cette période, il se fit surtout remarquer dans la discussion de la liberté d'association, à propos des poursuites contre la *Solidarité républicaine*, et dans les débats relatifs à l'expédition de Rome, préludes de ceux qui amenèrent le 13 juin. Les 11 et 12 avril, attaqué par M. Denjoy, le député royaliste de la Gironde, il défendit avec autant d'énergie que de dignité sa conduite comme membre du gouvernement provisoire. Cette polémique amena entre lui et son accusateur un duel qui n'eut heureusement aucune conséquence funeste. Quelques tournées dans les départements, les ovations enthousiastes qu'il reçut aux banquets du Mans, de Châteauroux, de Moulins, attestèrent sa popularité. Un odieux attentat dont il faillit être la victime, à Moulins, vint témoigner aussi que la réaction ne lui avait pas pardonné. Sur la place même de l'hôtel de ville, une bande de gardes nationaux se précipita sur sa voiture, cherchant à l'assassiner à coups de baïonnette et de sabre. « Dépêchons-nous de le tuer, vociféraient ces misérables, avant que le peuple ait le temps d'accourir. » Le tribun n'échappa à ce guet-apens que grâce à l'emportement des chevaux, qui, piqués de coups de baïonnette, échappèrent aux mains des assassins qui cherchaient à les retenir, et partirent comme un éclair.

Aux élections pour la Législative, Ledru-Rollin fut élu par cinq départements, indépendamment des votes nombreux qu'il réunit dans plusieurs autres, où il avait été également porté. A cette époque, il avait fait adhésion au socialisme, ainsi que toute la Montagne, mais en s'en tenant aux idées générales, et sans se ranger, d'ailleurs, sous le drapeau d'aucune école.

Dès les premières réunions de la nouvelle Assemblée, il avait accentué de nouveau ses protestations contre l'expédition de Rome. Poussé par les impatients du parti, il finit par se déterminer à sortir des voies légales. Il a lui-même caractérisé son rôle en cette circonstance par un mot spirituel qui peint assez bien les misères d'un chef de parti; parlant de ses fougueux amis : « J'étais, dit-il, leur chef, il fallait bien *les suivre.* » Le 11 juin 1849, il termina un discours sur cette malheureuse expédition romaine par ces paroles significatives : « La constitution est violée ! nous la défendrons par tous les moyens, *même par les armes!* » Enfin, après une nouvelle journée d'hésitation, il se jeta dans le mouvement. Si ce fut une faute, il faut rappeler qu'il la commit avec toute la presse démocratique et toutes les forces vives du parti. On sait que cette journée du 13 juin aboutit au plus triste avortement. Pendant que la manifestation se déroulait sur le boulevard et était dispersée par Changarnier, une partie de la Montagne, escortée d'artilleurs de la garde nationale, Ledru-Rollin en tête, alla s'installer au Conservatoire des arts et métiers, disposée sans doute à se constituer en Convention révolutionnaire, suivant la tournure que prendrait l'événement. Mais la troupe arriva presque aussitôt, avant qu'aucune mesure de défense eût pu être prise. Quelques montagnards furent arrêtés; d'autres, refoulés dans les diverses parties de l'établissement, n'eurent d'autre ressource que de s'évader par les derrières. Ledru et Considérant sortirent par une vaste fenêtre-porte s'ouvrant de plain pied sur le jardin, et que les *loustics* de la réaction ont transformée en *vasistas*, pour déverser le ridicule sur cette défaite de la Montagne et du parti républicain.

Chose lamentable ! cette échauffourée où il s'était engagé par obéissance à son parti, par générosité et par amour de la justice, terminait la vie politique de Ledru-Rollin. Après être resté trois semaines caché dans Paris et dans la banlieue, il céda aux prières de ses amis et gagna la Belgique, puis l'Angleterre. La haute cour de Versailles le condamna par contumace à la déportation. Depuis il vécut à Londres, et, dans cet exil de vingt ans, il est constamment demeuré fidèle à ses convictions, offrant aux générations nouvelles le tableau d'une grande existence politique brisée en sa fleur et s'achevant avec une mâle dignité dans le silence, le stoïcisme et la résignation.

Uni à Mazzini et autres proscrits européens, il a contribué à la fondation et à la direction d'un comité de la République universelle. Impliqué en 1857, avec le grand agitateur italien, dans un complot (affaire Tibaldi) contre la vie de Bonaparte, il protesta dans la presse anglaise, et nul ne douta de sa sincérité, si ce n'est toutefois la justice de l'Empire, qui le condamna une deuxième fois à la déportation. Cette condamnation, réputée criminelle, le mit hors de l'amnistie de 1859, en sorte qu'il fut longtemps le seul des proscrits qui ne pût rentrer en France. Après la seconde amnistie de 1869, Ledru-Rollin vit maintenir contre lui l'exception dont il était l'objet. Un instant il eut la pensée de revenir à Paris et d'y faire purger sa contumace; mais il ne donna pas suite à ce projet, parce qu'on lui refusa l'autorisation de rester libre provisoirement et sous caution jusqu'au jour du jugement. Lors des élections complémentaires qui eurent lieu à Paris au mois de novembre suivant, des électeurs de la 3e circonscription voulurent présenter Ledru-Rollin comme candidat insermenté. Rochefort se rendit auprès de lui, à Londres, pour lui faire agréer cette candidature, qu'il accepta d'abord; mais, après mûres réflexions, pour ne pas diviser les voix du parti démocratique, il se désista avant le jour du scrutin. M. Emile Ollivier était depuis huit jours au pouvoir lorsque, le 10 janvier 1870, il adressa à Bonaparte un rapport dans lequel il proposait de faire cesser la mesure d'exception qui frappait Ledru-Rollin et de l'autoriser à revenir en France. Ce rapport fut approuvé, et l'ancien chef de la gauche put enfin revoir son pays. Après l'assassinat de Victor Noir par Pierre Bonaparte, Delescluze demanda à Ledru-Rollin, en ce moment encore à Londres, d'aller défendre devant la haute cour de Tours les intérêts de la famille de la victime. Il accepta d'abord cette mission, puis écrivit à Delescluze, le 21 janvier, que plaider devant un tribunal d'exception, c'était amnistier par sa présence des juges prévaricateurs, et qu'autant aurait valu se soumettre au serment politique. En conséquence, il refusa l'offre qui lui avait été faite, revint en France au mois de mars, et s'installa dans sa propriété de Fontenay-aux-Roses, où il vécut dans la retraite. Après la révolution du 4 septembre, Ledru-Rollin revint à Paris; mais il ne voulut jouer aucun rôle politique. Pendant le siége, il demanda dans quelques réunions publiques que le gouvernement imprimât plus d'énergie à la défense et fît des élections municipales. Lors du mouvement insurrectionnel du 31 octobre suivant, son nom fut porté sur la liste du comité de Salut public auprès de ceux de Delescluze, Blanqui, Flourens, etc.; mais il ne prit aucune part au mouvement presque aussitôt comprimé, et on n'entendit plus parler de lui jusqu'aux élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871. Bien que dans une lettre publiée le 5 février il eût décliné toute candidature, il n'en fut pas moins élu à la fois par les électeurs de la Seine, des Bouches-du-Rhône et du Var. Mais, le 19 février, il adressait au président de l'Assemblée nationale sa démission en déclarant que « sous la main de l'ennemi, au milieu des nécessités désastreuses, inéluctables, où nous a jetés une série de perfidies et de trahisons, le vote des dernières élections ne pouvait et n'a pu présenter les conditions d'indépendance et de spontanéité qui sont l'essence même du suffrage universel. » Depuis cette époque, il est resté constamment à l'écart de la vie publique et a refusé les candidatures qui lui ont été offertes à diverses reprises, notamment en avril 1873.

Nous n'avons pas à émettre un jugement nouveau sur Ledru-Rollin; l'opinion publique a définitivement prononcé. Par sa longue inaction, par son éloignement forcé des affaires publiques, il n'appartient plus qu'à l'histoire, et la postérité a commencé pour lui. C'est ce qui explique qu'après avoir été attaqué avec tant d'injustice, calomnié avec tant d'impudence, il est aujourd'hui apprécié équitablement, même par ses ennemis politiques d'hier, qui seraient encore ses ennemis politiques de demain. Tout le monde le considère, en effet, sinon comme un homme d'État de premier ordre, au moins comme une des grandes figures politiques de la période parlementaire et de la révolution de Février; comme un homme du caractère le plus honorable, qui est descendu du pouvoir les mains pures et la conscience nette; comme un démocrate aussi sincère que dévoué, malgré ses fautes; enfin comme un orateur chaleureux et passionné, dont le talent grandissait chaque jour, et qui, indépendamment de toute question de doctrine et de parti, a fait honneur à la tribune française.

Outre ses discours et ses plaidoyers, on doit à M. Ledru-Rollin : *Mémoire sur les événements de la rue Transnonain* (1834, in-8°); *Lettre à M. de Lamartine sur l'État, l'Église et l'enseignement* (1844, in-8°); *Du paupérisme dans les campagnes et des réformes que nécessite l'extinction de la mendicité* (1847, in-8°); le *Peuple souverain au journal le* Constitutionnel (1848, in-8°); *A la Révolution* (1848), toast au banquet des écoles; le 13 *juin* 1849 (Londres, 1849, in-18), brochure intéressante sur les événements de cette malheureuse journée; *De la décadence de l'Angleterre* (1850, 2 vol. in-8°), ouvrage dont la publication parut inopportune, au moment même où tant de Français profitaient de l'hospitalité anglaise; la *Loi anglaise* (2 vol. in-8°); le *Gouvernement direct du peuple* (Paris, 1851, in-8°); de nombreux articles dans la *Voix du proscrit*, journal publié sous son patronage; des brochures sur l'application du gouvernement direct du peuple; enfin quelques factums politiques contre Napoléon III, tels que : *Union contre le tyran*, etc. Comme jurisconsulte, Ledru-Rollin a publié : *Journal du palais* (3e édition), revu par Ledru-Rollin et continué sous sa direction de 1837 à 1847 (17 vol. in-8°); *Jurisprudence administrative en matière contentieuse, de* 1789 *à* 1845 (9 vol. in-8°); *Jurisprudence française* (1844, in-4°); *Répertoire général*, contenant la jurisprudence de 1791 à 1845 (Paris, 1843-1848, 8 vol. in-4°).

LEDUC (Jean), théologien français, né à Noyon. Il vivait au xviie siècle, et était ministre protestant lorsqu'il se convertit au catholicisme. On a de lui un médiocre pamphlet, intitulé : le *Voile du temple judaïque encore visible au temple de Charenton et dans la religion de nos prétendus réformés, dans le sens qu'ils le prennent contre l'Église latine* (Paris, 1661, in-8°), et un opuscule adulateur, adressé à Louis XIV, sous ce titre : *Discours montrant au roi très-chrestien par l'Escriture saincte : 1° la grandeur de Sa Majesté, 2° et le règne parfait qu'il doit exercer, sur ces deux textes, Ps.* LXXXI, 6, *et I Paralip.* XVII *par Jean Le Duc, son très-humble sujet, s'adonnant à l'estude de la théologie* (manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale). Leduc s'adresse à Louis XIV pour lui conseiller, dans le langage de la plus basse servilité, de rétablir l'unité religieuse dans le royaume, par la suppression des protestants.

LEDUC (Jean), poëte français, qui vivait à Paris au xviie siècle. On a de lui : *Proverbes en rimes* ou *Rimes en proverbes* (1665, 2 vol. in-12), contenant 6,000 proverbes mis en assez mauvais distiques par ordre alphabétique, et parmi lesquels on remarque des dictons populaires qu'on ne trouve pas ailleurs.

LEDUC ou **LEDUCQ** (Jean), peintre et graveur hollandais, né à La Haye en 1630, mort dans la même ville vers 1695. Élève de Paul Potter, il imita son maître; il chercha surtout les sujets où il pouvait placer des chevaux, tels que : haltes d'armée, batailles, etc.; il s'éprit si bien de la vie militaire, dont il représentait continuellement les épisodes, qu'il se fit soldat. Il obtint le grade d'enseigne, devint ensuite capitaine, et mérita le surnom de **Brave**. Le Louvre possède de cet artiste un *Intérieur de corps de garde* et les *Maraudeurs;* ces tableaux, qui appartiennent à sa seconde manière, sont plus finis que les œuvres de la première manière; on y voit cette recherche des étoffes, des bijoux et des ustensiles qui a distingué tant de peintres hollandais. Ses principales toiles : *Portrait d'homme à barbe* et *Une scène de pillage*, sont au musée de Dresde.

LEDUC (Gabriel), architecte français, né à Paris vers 1642, mort dans la même ville en 1704. C'était un véritable artiste, un homme de savoir et de goût à qui l'on doit la décoration du Val-de-Grâce. Ce travail lui fut confié pour le talent exceptionnel dont il avait donné la preuve dans les plans qu'il présenta, bien que Mansart et Lenôtre eussent pris part au concours. A l'église des Petits-Pères, Leduc eut encore occasion de faire des travaux du même genre, qui dénotent une remarquable entente du style religieux. Le portail de l'église Saint-Louis-en-l'Ile, qu'on lui doit également, est une œuvre originale et estimée. Il n'a point laissé de monuments; mais les travaux qu'il a exécutés suffisent cependant pour prouver l'injustice de l'oubli qui entoure le nom de ce remarquable architecte.

LEDUC (Nicolas), écrivain religieux français, mort en 1744. D'abord curé à Trouville, puis vicaire à Paris, il fut interdit pour s'être montré hostile à la bulle *Unigenitus*. Nous citerons de lui : *Année ecclésiastique* ou *Explication sur le propre du temps, etc.* (Paris, 1734 et suiv., 15 vol. in-12); une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec réflexions (Paris, 1837).

LEDUC (Pierre-Etienne-Denis LEDUC, dit **Saint-Germain**), littérateur, né à Paris en 1799. Orphelin de bonne heure, il fut élevé dans la ville de Saint-Germain, dont il ajouta par la suite le nom au sien, devint clerc de notaire, puis se tourna vers l'étude des lettres et celle des sciences, particulièrement de l'agronomie. Outre des articles insérés dans la *Pandore*, le *Corsaire*, le *Figaro*, l'*Illustration*, le *National*, le *Paris révolutionnaire*, on lui doit : le *Bibliomappe*, traité de géographie, en collaboration avec M. Bailleul; une édition des *Mémoires de Saint-Simon* (20 vol. in-8°), avec A. Buchon; *Vacances en Suisse* (1836, 2 vol. in-12); l'*Angleterre, l'Écosse et l'Irlande* (1837, 3 vol. in-12); *Sir Richard Arkwright*, études de mœurs (1840); *Campagnes de Mlle Thérèse Figueur* (1842); les *Religions de l'Amérique et de l'Océanie* (1844, in-8°); le *Nouvel ami des enfants* (1847); *Curiosités des inventions et découvertes* (1855); *Conservation, assainissement et commerce des grains* (1855); la *Sœur Jeanne* (1861); *Un mari* (1865); le *Capitaine Mathieu* (1867), etc. M. Saint-Germain Leduc a donné trois essais dans les *Cent traités*, une douzaine de volumes dans la collection de *Maître Pierre* ou le *Savant du village;* enfin on lui doit diverses traductions, notamment celles des *Antiquités de la Grèce* (2 vol. in-8°), des *Principes de la science sociale*, de Carey, de la *Philosophie du commerce*, de Stirling, etc.

LE DUC (Philibert), littérateur français, né à Bourg-en-Bresse le 17 mars 1815. Fils d'un conservateur des forêts, et petit-fils par sa mère d'un membre de l'Institut, il commença des études de médecine et suivit la carrière de son père. Alexandre Dumas l'a mis en scène dans le préambule de ses *Compagnons de Jéhu*, en le qualifiant de poëte, inspecteur des forêts à ses moments perdus; mais la mission qui lui fut confiée pour l'organisation forestière de la Haute-Savoie et divers écrits spéciaux témoignent que les lettres n'ont occupé que ses loisirs. Quelques pièces de vers, insérées dans les journaux, le firent admettre dès 1836 dans la Société d'émulation de l'Ain, dont il devint secrétaire. Il est affilié à la Société littéraire de Lyon depuis 1852 et à l'Académie de Lyon depuis 1862. La Société historique et archéologique de l'Ain, créée en 1872, le compte parmi ses membres fondateurs. On a de lui : *Noëls bressans et bugistes*, texte patois, traduction et musique (Bourg, 1845, in-12); le *Passage de la Reyssouze par Napoléon*, poëme héroï-comique (Bourg, 1846, in-12); le *Testament de Guichenon* (Bourg, 1850, in-12); l'*Antidémon de Mascon* (Bourg, 1853, in-12); *Saint Philibert* (Bourg, 1856, in-12); *Boisement du département de l'Ain, précédé d'une notice sur le boisement de la France* (Bourg, 1856, in-8°); l'*Eglise de Brou et la devise de Marguerite d'Autriche* (Bourg, 1857, in-12); *Papiers curieux d'une famille de Bresse* (Nantua, 1862, in-12); *Vie et poésies du président Riboud* (Bourg, 1862, in-12); *Tables des cônes tronqués pour le cubage des bois* (Paris, 1865, in-8°); *Varenne de Fenille, études sur sa vie et ses ouvrages*, publiées sous les auspices du ministère de l'agriculture et de l'administration des forêts (Paris, 1869, in-8°); *Brixia*, poésies (Bourg, 1870, in-8°); l'*Enrôlement de Tivan*, comédie bressane, texte patois et traduction (Bourg, 1870, in-8°), illustré.

LEDUC DE VALENCIENNES (Claude-Marie), général français, né à Thoissey en 1713, mort en 1807. Il servit aux armées d'Italie, de Flandre, d'Allemagne, se distingua aux siéges de Landrecies, de Fribourg (1744), de Mons (1746), à la campagne de 1760, sous le maréchal de Broglie, devint directeur de l'arsenal de La Fère, maréchal de camp en 1780 et prit sa retraite en 1791. Leduc s'était beaucoup occupé de l'artillerie. Ce fut lui qui imagina et fit exécuter le tir des bombes à un seul feu. On lui doit : *Instructions élémentaires d'artillerie* (Toul, 1767, in-4°).

LE DUCHAT (Jacob), érudit et philologue français, né à Metz en 1658, mort à Berlin en 1735. Il exerçait avec succès la profession d'avocat dans sa ville natale lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint briser sa carrière. Le Duchat, qui était protestant, s'adonna alors à des recherches littéraires, fit à Paris un voyage pendant lequel il fouilla les bibliothèques, compulsa des documents, et publia à Metz la *Confession de Sancy* (1693, in-8°), œuvre inédite de d'Aubigné, qui fut accueillie par le public avec empressement. Encouragé par cette première tentative, Le Duchat continua par la publication du *Journal de Henri III* (1693, in-12), et de la *Satire Ménippée* (1696, in-12). Poursuivi pour ses opinions religieuses, il quitta la France et se réfugia à Berlin; bien lui en prit, car il fut condamné aux galères par contumace, et ses biens furent confisqués. Le grand électeur de Prusse s'empressa de le traiter selon ses mérites; en 1701, il le nomma assesseur à la la justice supérieure française de Berlin, et, l'année suivante, conseiller au même tribunal. Dans cette belle position, Le Duchat se livra tout entier à ses études favorites; il publia son édition de *Rabelais* (Amsterdam, 1711, 6 vol. in-8°), et, à la suite, les *Quinze joyes du mariage* (1726, in-12), le *Baron de Fæneste* (1729, 2 vol. in-8°), et l'*Apologie pour Hérodote* (1735, 3 vol. in-8°). L'Académie des sciences de Berlin l'admit en 1715 au nombre de ses membres. « Sa sagacité, dit M. Haag, égalait son savoir. Bayle lui doit, dit-on, quantité de remarques dont il profita pour son *Dictionnaire*... Il avait coutume d'écrire ses observations sur les marges des livres de sa bibliothèque. C'est dans ces notes, souvent très-nombreuses, que Formey puisa la matière du *Ducatiana*. » Outre les éditions précitées, on lui doit : *Ducatiana* ou *Remarques de feu M. Jacob Le Duchat sur divers sujets d'histoire et de littérature* (Amsterdam, 1738, 2 vol. in-8°); *Œuvres du seigneur de Brantôme, avec des remarques historiques et critiques* (La Haye, 1740; Londres, 1779, 15 vol. in-12); *Œuvres de François de Villon, avec les notes de Clément Marot, Le Duchat, Formey, Eusèbe Laurière, etc.* (La Haye, 1742, in-8°).

LE DUCHAT (Louis-François), poëte français. V. DUCHAT.

LE DUCHAT (Yves), historien français. V. DUCHAT.

LÉDUM s. m. (lé-domm). Bot. Nom scientifique du genre lédon.

— Pharm. *Huile de lédum*, Huile essentielle que l'on extrait d'une espèce de lédum.

— **Encycl.** Chim. *Huile de lédum*. Les conclusions auxquelles sont arrivés divers observateurs, relativement à l'huile essentielle que l'on extrait, par la distillation avec l'eau, des feuilles du *ledum palustre*, ou de la plante entière, au temps de la floraison, sont extrêmement différentes. D'après Willigk, cette huile est formée surtout par un carbure d'hydrogène isomérique avec l'essence de térébenthine et par une huile oxygénée répondant à la formule $C^{80}H^{126}O^5$; d'après Grassmann, l'essence renfermerait $\frac{1}{3}$ d'huile et $\frac{2}{3}$ d'un stéaroptène ou camphre de romarin que l'on pourrait en séparer par une distillation ménagée, l'huile passant en premier lieu. Le camphre forme des prismes transparents, déliés, incolores, qui fondent à une température relativement basse et se subliment par une chaleur plus forte, en répandant une odeur piquante qui donne des maux de tête et des étourdissements. Ce camphre, d'après Buchner, serait un mélange d'un térébène

$$C^{10}H^{16}$$

et d'un hydrate du même hydrocarbure

$$C^{50}H^{86}O^3 = (C^{10}H^{16})^5 3H^2O\,;$$

il est presque insoluble dans l'eau, se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique, moins dans l'acide acétique, et est presque insoluble dans l'ammoniaque aqueuse. L'alcool et l'éther le dissolvent facilement.

D'après Frölide, l'huile obtenue par la distillation du *ledum palustre* est jaune rougeâtre. Elle a une réaction acide, présente l'odeur de la plante en fleur, est peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool et l'éther, et ne laisse déposer aucun camphre solide, même lorsqu'on la refroidit à une très-basse température. Chauffée avec une solution concentrée de potasse, elle cède à cet alcali de petites quantités d'acides acétique, butyrique et valérique, ainsi qu'une huile d'une odeur pénétrante qui rappelle la plante et dont la formule probable est $C^8H^{10}O^4$. Il est à remarquer que cette formule a des rapports étroits avec la formule $C^8H^8O^3$ de l'éricinone, qui existe dans la même plante et qui ne diffère de la formule $C^8H^{10}O^4$ que par une molécule d'eau en moins.

La partie de l'huile qui ne se combine pas avec la potasse donne, lorsqu'on la rectifie dans un courant d'hydrogène, une portion qui bout à 160°, formée par un isomère de l'essence de térébenthine, et une huile oxygénée qui passe entre 240° et 242°, huile qui répond à la formule $C^{10}H^{16}O$, ce qui en ferait un isomère du camphre des laurinées.

Il suffit de lire l'analyse de ces divers travaux pour se convaincre que nous ne savons encore rien d'exact sur l'huile de romarin. Il y a, en effet, non-seulement désaccord, mais encore contradiction entre les auteurs, l'un trouvant $\frac{2}{3}$ de stéaroptène dans le même produit où l'autre ne trouve pas la moindre partie solide. A quoi tiennent ces divergences? faut-il les attribuer à une erreur de l'opérateur ou à une différence entre les produits de diverses provenances? La dernière opinion paraît plus probable, parce que, même en supposant un opérateur peu expert, on ne se rend guère compte pour celui-ci de la possibilité de voir $\frac{2}{3}$ de matière cristallisée là où tout reste liquide, ou de ne pas voir des cristaux qui se seraient formés. Il serait intéressant de reprendre ce travail avec une essence préparée avec du romarin récolté à diverses époques, et en soumettant à la distillation séparément les différentes parties de la plante; peut-être trouverait-on le secret de toutes ces dissidences.

LEDWICH (Edward), antiquaire anglais, né en Irlande en 1739, mort en 1823. Membre du collége de la Trinité de Dublin, vicaire d'Agadhoe, secrétaire de la commission des antiquaires de la Société royale de Dublin, il s'absorba entièrement dans l'étude des antiquités irlandaises, et s'attacha principalement à déblayer, au grand émoi de ses confrères, l'histoire vraie des fables et des légendes miraculeuses qui la défiguraient complétement. Il a laissé : *Antiquités d'Irlande* (1794-1796, 2 vol. in-4°); *Statistique de la paroisse d'Agadhoe* (1796, in-8°); des notices et mémoires publiés dans les recueils scientifiques la *Britannia* et l'*Archæologia*.

LEDYARD (John), voyageur américain, né à Gorton (Connecticut, États-Unis) en 1751, mort en Égypte en 1788. Il étudia d'abord le droit, qu'il abandonna pour se faire admettre au collége de Darmouth, où il se prépara aux fonctions de missionnaire avec le désir d'aller évangéliser les Indiens. Au bout de quelques mois, il disparut sans avoir communiqué à personne les motifs de sa fuite; il était parti pour visiter les Indiens du Canada. Après une assez longue absence, il revint au collége; mais ne pouvant se plier à la règle et à la discipline, il s'échappa, et cette fois définitivement. Ayant emprunté quelques outils à des pionniers, il creusa un canot dans un tronc d'arbre, et se lança sur le fleuve du Connecticut. Après une navigation de 140 milles, il aborda à Hartford, se rendit à New-York et s'engagea comme matelot sur un navire en partance pour Gibraltar. A peine débarqué, il est frappé par le spectacle d'une revue militaire et s'enrôle dans une compagnie. Au bout d'un an, le capitaine anglais donne congé à l'aventurier qui revient dans son pays. Il s'embarque quelque temps après pour l'Angleterre, et arrive à Londres au moment où Cook préparait son troisième voyage autour du monde. Ledyard se présente au capitaine et témoigne d'une telle ardeur, d'un tel enthousiasme, que Cook l'admet au nombre de ses compagnons avec le grade de caporal. L'Américain accomplit ce dernier voyage, dont il a publié une intéressante relation, et fut témoin de la fin tragique de l'illustre marin. De retour en Amérique, après huit années d'absence, il veut mettre à exécution le projet qu'il avait conçu d'organiser une expédition commerciale à la côte nord-ouest d'Amérique, sur l'océan Pacifique; malheureusement, de sérieux et nombreux obstacles empêchent la réalisation de l'entreprise. Il vient en France; à la dernière heure, des armateurs de Lorient, engagés avec lui, retirent leur parole. A Paris, il entre en pourparlers avec Paul Jones, et tous deux fatiguent de leurs instances le gouvernement français, sans résultat. Il s'adresse alors comme dernière ressource au ministre américain Jefferson, en résidence à Paris. Désespérant d'atteindre par mer le nord-ouest de l'Amérique, il y pénétrera par terre; et il prie le représentant de sa nation de s'entremettre pour obtenir de l'impératrice de Russie, Catherine II, passage sur ses territoires d'Europe et d'Asie. Après d'interminables remises, il arrive à Saint-Pétersbourg, et, protégé par le comte de Ségur, ambassadeur de France, il obtient un passe-port pour explorer la Sibérie. Il en visite le nord, et rencontre le capitaine Billings, ancien compagnon de Cook, qui l'emmène jusqu'à Irkoustk, où le commandant russe fait arrêter Ledyard et le renvoie à Moscou comme espion français. Le voyageur est reconduit jusqu'aux frontières de Pologne, avec défense de rentrer sur les domaines de l'impératrice, sous peine de la corde. Il arrive à Londres en haillons, privé de tout, mais le cœur toujours plein d'énergie. A peine a-t-il pris pied que la Société africaine lui propose une excursion dans l'intérieur de l'Afrique; il devait découvrir et suivre le cours du Niger. Il partit, arriva au Caire, et fut obligé d'attendre trois mois dans cette ville l'argent et les autres subsides; au moment où il allait se mettre en route, il fut saisi par une fièvre bilieuse qui l'emporta.

LÉE s. f. (lé). Bot. Nom vulgaire du lin, dans quelques provinces de France.

LEE, petite rivière d'Irlande; elle sort du lac Lua, entre Bantry et Macromp, prov. de Munster, et se jette dans la baie de Cork, après un cours de 52 kilom.

LEE, bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Massachusetts, à 10 kilom. S. E. de Lenox, sur la rivière Houratonie; 3,250 hab. ‖ Bourg des États-Unis d'Amérique, situé dans l'État de New-York, à 13 kilom. N. de Rome; 3,040 hab.

LEE (Édouard), prélat anglais, né à Lee-Magna, dans le comté de Kent, en 1482, mort en 1544. Recommandé par ses talents à la sollicitude du roi Henri VIII, il fut investi de la confiance de ce prince et chargé de plusieurs missions importantes, notamment d'une ambassade à Rome, où il s'agissait de faire admettre par le pape la validité du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon. A son retour (1531), il fut élevé à l'archevêché d'York. Zélé catholique, Lee combattit Érasme et Luther; mais il s'inclina devant la suprématie religieuse assumée par Henri VIII. On a de lui : *Apologia adversus quorumdam calumnias* (Louvain, 1520); *Epistola nuncupatoria ad Des. Erasmum* (Louvain, 1520); *Annotationum libri duo in Annotationes Novi Testamenti Erasmi* (Bâle, 1520); *Epistola apologetica, qua respondet D. Erasmi epistolis*, etc. Lee a laissé en manuscrit un commentaire latin sur le Pentateuque.

LEE (Nathaniel), poëte dramatique anglais, né vers 1655, mort en 1691. Lorsqu'il eut achevé ses études, il se fit acteur; mais ayant échoué à ses débuts, il renonça à paraître sur les planches et composa, à partir de 1665, des tragédies qui furent bien accueillies du public. Lancé dans une vie de désordres, adonné à l'ivrognerie, Lee subit en 1684 une profonde altération dans ses facultés mentales. Il dut être enfermé dans la maison de fous de Bedlam, d'où il sortit à moitié guéri au bout de quatre ans. Lee continua à écrire pour le théâtre et à reprendre ses habitudes d'intempérance. S'étant mis un soir en état d'ivresse, il tomba dans la rue et fut trouvé mort le lendemain par des passants. Quelqu'un lui ayant dit un jour, en faisant allusion à son état mental : « Il est facile d'écrire comme un fou. — Non, lui répondit Lee, il n'est pas facile d'écrire comme un insensé, mais il est très-facile de parler comme un imbécile. » — « Aucun des poëtes anglais modernes, dit Addison, n'aurait été plus propre à la tragédie que Lee, si, au lieu de s'abandonner à l'impétuosité de son génie, il l'avait modéré et renfermé dans de justes bornes; ses pensées sont dignes de la tragédie, mais elles sont si souvent noyées dans une multitude de mots qu'il est difficile d'en apercevoir la beauté. » En résumé, ses pièces manquent d'invention et pèchent par l'enflure, par l'excès des métaphores. Ses *Œuvres dramatiques* ont été réunies et publiées à Londres (1734, 3 vol. in-8°). Nous citerons de lui : *Néron* (1675); *Sophronisbe* (1676); *Gloriana* (1676); *Mithridate* (1680); *Théodose* (1680); *César Borgia* (1680); *Brutus* (1681); la *Princesse de Clèves* (1689); le *Massacre de Paris* (1690), etc. Il composa, en collaboration avec Dryden, *Œdipe* et le *Duc de Guise*.

LEE (Charles), général anglo-américain, né dans le pays de Galles en 1730, mort à Philadelphie en 1782. Entré jeune dans la carrière militaire, il mena, au début, une existence accidentée; on le voit successivement à la solde de l'Amérique, du Portugal, en Pologne; puis, pendant les années 1771 et 1772, il parcourt l'Europe entière. En 1773, il revint en Amérique et prêcha l'insurrection contre la métropole. Nommé major général sous les ordres de Washington, il fit avec distinction les campagnes de 1776 et de 1777; mais l'année suivante, à la bataille de Monmouth, il battit en retraite devant Clinton. Irrité de ce recul, Washington adressa de vifs reproches à son officier qui, d'humeur peu endurante, demanda par une lettre raison de l'offense à son général en chef. A la suite de ces faits, Lee fut traduit devant une cour martiale et suspendu de ses fonctions pour une année. La sentence ayant été confirmée par le Congrès, Lee se retira dans une ferme, et y vécut en simple particulier. Ennuyé de son inaction, il se rendit à Philadelphie pour se mettre à l'affût de quelque entreprise aventureuse; mais la mort le saisit après un séjour de quelques semaines. On a de lui des *Essais politiques et militaires*, et des *Mémoires*, suivis de lettres personnelles, publiés par Edward Langworthy (Londres, 1792, in-8°).

LEE (Richard-Henri), homme politique américain, né à Stratford (Virginie) en 1732, mort en 1794. Il fit ses études en Angleterre et, à son retour dans son pays, il fut, ayant à peine atteint sa vingt-cinquième année, nommé juge de paix de son comté. Délégué à la législation de la colonie, il se fit remarquer par son éloquence et sa fermeté à défendre les principes de la liberté. Lorsque fut publié l'acte du Parlement anglais qui proclamait le droit d'imposer des taxes aux colonies, Lee fut chargé de rédiger une adresse au roi, un mémoire à la Chambre des lords et une remontrance à celle des communes. Il combattit également avec véhémence la loi du timbre et la fit rapporter en grande partie. En 1774, le premier Congrès général s'étant réuni à Philadelphie, Lee y figura comme délégué de la Virginie; et c'est lui qui eut l'honneur, au mois de juin 1776, de proclamer le premier l'indépendance des colonies. Jalousé par d'infimes rivaux, calomnié, il demanda une enquête à l'Assemblée de son État, et la législature saisit cette occasion de lui voter des remercîments publics pour la fidélité et le zèle qu'il avait déployés dans ses fonctions publiques. Nommé en 1784 président du Congrès à l'unanimité, il fut ensuite, lorsque la constitution eut été votée en 1789, choisi comme premier sénateur de la Virginie à la nouvelle assemblée; trois ans après, il se retira définitivement de la vie politique, honoré d'un second vote de remercîment par la législature de son État.

LEE (Anna), fondatrice de la secte des *shakers* ou *trembleurs*, dans les États-Unis, née à Manchester en 1736, morte en 1784. Fille d'un pauvre tailleur et disciple d'une autre prophétesse, sortie comme elle des rangs du peuple, elle annonça une nouvelle apparition du Christ, et déclara que le Christ s'incarnerait cette fois dans la personne d'une femme, ainsi que cela était depuis longtemps annoncé par les textes sacrés et les psaumes. Ayant été mise pendant quelque temps en prison, comme perturbatrice de la tranquillité publique, à peine relâchée, elle prétendit que le Christ lui était apparu et ne faisait plus qu'un avec elle en corps et en esprit. L'*Epouse de l'agneau*, ainsi qu'elle s'appelait elle-même, quitta alors Manchester, s'embarqua, en 1774, avec cinq hommes et deux femmes pour aller chercher en Amérique l'emplacement de la future Église de Dieu. Anna Lee se rendit sur les bords de l'Hudson supérieur, près d'Albany, et elle fonda avec ses compagnons la colonie de Watervliet, qui vit ses habitants s'accroître sensiblement à la suite du *grand réveil* de 1780, et qui est demeurée jusqu'à présent le lieu saint de la secte des *Trembleurs*.

Cependant le *Christ-femme* n'échappa pas en Amérique aux persécutions qui lui avaient fait quitter l'Europe. Comme les *trembleurs* ne juraient jamais, ils refusèrent, pendant la guerre de l'indépendance américaine, le serment colonial, et par suite furent soupçonnés d'être des espions de l'Angleterre. On emprisonna de nouveau Anna Lee; mais sa réputation ne fit que s'accroître par son soi-disant martyre. Rendue à la liberté, elle employa deux années à parcourir les colonies de sa secte, et revint à Watervliet à bout de forces, bien que son exaltation se fût encore accrue. Un an plus tard, elle réunit ses disciples autour d'elle, leur donna sa bénédiction, remit les clefs de son royaume mystique entre les mains de Joseph et de Lucy, ses successeurs, et disparut de leurs yeux, ce qui veut dire qu'elle mourut (1784).

LEE (Arthur), homme politique américain, né en Virginie en 1740, mort en 1792. Après avoir terminé ses études de médecine à l'université d'Édimbourg, il voyagea en Europe, puis revint en Virginie pour y exercer sa profession. Mais son goût pour les luttes politiques croissant de jour en jour, il retourna en Angleterre pour y suivre de près la marche des affaires gouvernementales, et publia à Londres, sous le nom de *Junius américain*, une grande quantité de brochures pour la défense des droits de la colonie. Lié avec Burke et les principaux chefs de l'opposition, il fut choisi comme correspondant par le comité secret du Congrès. Il s'agissait, en ce moment, de savoir si les puissances européennes consentiraient à aider l'émancipation des colonies. La France, comme toujours, répondit la première à l'appel, et M. le comte de Vergennes promit, au nom de son gouvernement, 5 millions d'armes et de munitions. C'est, du reste, à Arthur Lee que furent toujours confiées les missions secrètes exigeant la dextérité et l'activité. Après la déclaration d'indépendance, il fut nommé l'un des commissaires de l'Amérique à la cour de Louis XVI. Franklin ayant été nommé ministre plénipotentiaire en France, Lee revint en Amérique en 1780. A son arrivée, il apprit que des insinuations malveillantes avaient été propagées contre lui dans le Congrès, et prépara un mémoire justificatif. Mais quand il voulut donner communication de ce mémoire à l'Assemblée, la Chambre entière déclara qu'elle avait pleine et entière confiance dans son patriotisme et sa probité, et l'invita à mépriser des insinuations calomnieuses et à lui faire part des renseignements qu'il avait recueillis à l'étranger. Député de Virginie de 1781 à 1785, commissaire du Trésor de 1784 à 1791, il se retira dans une de ses plantations pour y terminer paisiblement sa vie.

LEE (Sophie), femme de lettres anglaise, née en 1750, morte en 1824. Son père avait été acteur, puis s'était occupé de remanier pour le théâtre des pièces d'auteurs célèbres. La jeune Sophie débuta dans les lettres en faisant représenter à Londres, en 1780, une comédie, le *Chapitre des accidents*, qui eut beaucoup de succès: Son père étant mort l'année suivante, elle ouvrit à Bath, avec sa sœur Henriette, une maison d'éducation. Cet établissement prospéra et, en 1803, les deux sœurs, devenues maîtresses d'une petite fortune, se retirèrent à Clifton, où elles continuèrent à demeurer ensemble. Outre la comédie précitée, on lui doit : la *Retraite* (1785, 3 vol.), roman dont le succès fut populaire et que Lemare a traduit en français sous ce titre : le *Souterrain* ou *Mathilde* (1787); le *Conte d'un ermite*, poëme (1787); *Almeyda, reine de Portugal*, tragédie médiocre (1796); la *Vie d'un amoureux* (1804, 6 vol.), roman traduit en français sous le titre de *Savinia Rivers* ou le *Danger d'aimer* (1808); l'*Assignation*, comédie qui tomba à la première représentation en 1807; et deux charmantes nouvelles, *Conte d'une jeune fille*, *Conte d'un homme d'Eglise*, insérées dans les *Canterbury tales*. — Sa sœur, Henriette Lee, née à Londres en 1757, morte en 1851, s'est également fait connaître par des compositions littéraires, où l'on trouve en général une habile peinture des caractères et un style vigoureux. Nous citerons d'elle : les *Erreurs de l'innocence*, roman (1786, 3 vol.); le *Nouveau pairage*, comédie (1787); *Clara Lennox* (1797), roman traduit en français par le général Lasalle (1798, 2 vol.); le *Mariage mystérieux*, drame (1798). Mais ses productions les plus estimées sont les nouvelles qu'elle a publiées dans le recueil intitulé *Canterbury tales* (1797-1805, 5 vol.), et dont l'une, *Kruitzner*, a fourni à Byron le sujet de sa tragédie de *Werner*. — Un frère des précédentes, George-Auguste Lee, industriel et mécanicien, né en 1761, mort en 1826, prit à Manchester la direction d'une manufacture de coton, appliqua le premier à ses machines les perfectionnements apportés par Watt, perfectionna la machine de Struth en y adjoignant des volants en fonte, chauffa sa manufacture l'hiver par la vapeur circulant dans des tubes, et, dès qu'il connut l'invention du gaz d'éclairage, il fit construire un gazomètre (1802). Lee s'attacha, en outre, à améliorer le sort de ses ouvriers, pour qui il créa un fonds de secours mutuels en cas de maladie. Il mourut peu après s'être retiré des affaires.

LEE (Henri), homme politique et général américain, né en Virginie en 1756, mort en 1818. A vingt ans, il était capitaine d'une des six compagnies de cavalerie que leva l'Etat après la proclamation de l'indépendance, et Washington choisit l'escadron de Lee comme corps d'élite. Nommé major et incorporé, en 1780, avec ses troupes dans l'armée du Sud commandée par Greene, il fut, en 1786, envoyé au Congrès. Il avait été nommé, en 1792, gouverneur de son Etat pour trois années, quand Washington le chargea de la répression d'une insurrection qui avait éclaté en Pensylvanie; puis Lee fut envoyé au Congrès en 1799, et y siégea jusqu'à l'avénement de Jefferson en 1801, époque à laquelle il rentra dans la vie privée. En 1812, à Baltimore, où il se trouvait, le général Lee fut grièvement blessé en voulant empêcher le pillage d'une imprimerie. Sa santé ne fit que décliner depuis ce moment, et, au retour d'un voyage aux Antilles, il fut obligé de s'arrêter en Géorgie, où il mourut presque aussitôt arrivé.

LEE (Samuel), orientaliste anglais, né à Longnor en 1783, mort en 1852. Il appartenait à une famille pauvre qui n'avait pas les moyens de lui donner de l'instruction; aussi, après avoir appris à lire dans une école de village, entra-t-il, à douze ans, comme apprenti chez un charpentier. Sa passion pour les livres le fit triompher de toutes les difficultés. Avec les économies qu'il faisait sur son modique salaire, Lee acheta des ouvrages et apprit par lui-même le latin et le grec, puis l'hébreu, le chaldéen et le syriaque. Malgré tout son savoir, il était encore employé chez un entrepreneur de bâtiments. Un incendie ayant consumé ses livres et ses outils, il fut assez heureux pour rencontrer des protecteurs généreux, qui l'aidèrent à compléter son instruction si bien commencée. Vers 1810, il fut nommé professeur au collége de Shrewsbury et trois ans après au collége de la Reine, à Cambridge. En 1831, la chaire d'hébreu lui était offerte. Il était en même temps chanoine de la cathédrale de Bristol et recteur de Barley. On a de lui plusieurs pamphlets, des ouvrages de controverse religieuse, des sermons et des publications où s'étalent ses connaissances d'orientaliste. Nous citerons : *Grammaire persane de William Jones, avec additions* (Londres, 1823-1828, in-4°); les *Voyages d'Ibn-Batouta, traduits de l'arabe avec des notes* (Londres, 1829, in-4°); *Grammaire hébraïque* (1830); *Dictionnaire hébreu-chaldéen-anglais* (1840), etc.

LEE (Frédéric-Richard), peintre anglais, né à Banrstaple (Devonshire) vers la fin du XVIII^e siècle. Il avait pris part comme officier à la campagne de Waterloo, lorsqu'il se démit de son grade pour s'adonner exclusivement à la peinture. M. Lee s'est fait connaître comme un paysagiste de talent et ses tableaux sont remarquables par la fermeté de la touche et par de poétiques effets. Depuis 1838, il est membre de l'Académie royale de Londres. A partir de 1824, il a envoyé aux expositions annuelles de l'Académie un assez grand nombre de toiles, parmi lesquelles nous citerons : le *Moulin;* la *Moisson;* la *Brise de mer*, au Musée national; l'*Avenue du parc de Sherbrooke;* l'*Orage sur un lac;* les *Eaux argentées;* la *Cabane du pêcheur;* le *Braconnier*, qui a figuré, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris, etc.

LEE (S. Bowdich, mistress), femme de lettres et naturaliste anglaise, née vers 1800. Son mari, M. Bowdich, ayant été chargé d'une mission en Cafrerie, elle l'accompagna dans son voyage, étudia les mœurs des tribus sauvages de cette partie de l'Afrique, puis s'occupa d'une façon toute particulière d'histoire naturelle. M^me Bowdich épousa en secondes noces un M. Lee, et vint sous la Restauration habiter Paris, où elle entra en relation avec plusieurs savants distingués, notamment avec Cuvier. On lui doit : *Contes étrangers* (1825); les *Voyageurs africains*, récit des plus intéressants et des plus agréables, dont il a paru une troisième édition en 1854; *Taxidermie; Eléments d'histoire naturelle; Histoire des poissons d'eau douce*, dont elle a donné elle-même les dessins; *Histoire naturelle à l'usage des familles* (1852); *Mœurs et instincts des oiseaux, reptiles et poissons* (1854), etc.

LEE (Anna), femme de lettres américaine, née à Newburyport (Massachusetts) vers 1805. Son père, qui était médecin, lui fit donner une forte éducation. Elle s'est fixée à Boston et s'est acquis une assez grande réputation par des ouvrages qui attestent des connaissances variées. Nous citerons entre autres : *Grace Seymour* (New-York, 1835); les *Trois expériences de la vie* (1838); *Esquisses historiques sur les peintres anciens; Luther et son temps;* les *Huguenots en France et en Amérique;* les *Contrastes* ou les *Différents systèmes d'éducation; Histoire d'après la vie; Histoire de la sculpture et des sculpteurs* (1852), etc.

LEE (Robert-Edmond), général américain, le plus habile tacticien des armées confédérées, né en Virginie en 1808, mort en 1870. Il descendait de Washington et possédait une maison habitée longtemps par le héros des Etats-Unis. Après avoir étudié à l'académie militaire de West-Point, il en sortit lieutenant du génie (1829), fit quelque temps après un voyage en Europe, devint capitaine en 1838 et reçut en 1847 le commandement du génie dans l'armée chargée de faire la guerre au Mexique. La façon dont il se conduisit aux combats de Cerro-Gordo, de Contreras, de Cherubusco, de Chapultepec, où il fut blessé, lui valut les grades de lieutenant-colonel et de colonel. En 1852, Lee fut nommé directeur de West-Point. Pendant la guerre d'Orient, le gouvernement fédéral l'envoya avec Mac-Clellan en Crimée, afin de suivre les opérations du siége de Sébastopol. Lorsque, en 1861, la guerre civile éclata aux Etats-Unis, Lee se prononça en faveur des partisans de l'esclavage, se démit de son grade de colonel et fut nommé, par Jefferson Davis, gouverneur de Richmond, puis reçut le commandement supérieur des armées confédérées en Virginie et, plus tard, le commandement général de toutes les troupes du Sud. Mais c'est sur le sol de Virginie que Lee a constamment combattu. Après avoir pris une grande part à la bataille de Fair-Oaks, il remplaça à la tête de l'armée Johnston blessé (26 juin 1862), fit exécuter les travaux nécessaires à la défense de Richmond, et força Mac-Clellan à opérer sa retraite, après l'avoir battu à Gaine's-Mill; s'étant alors avancé jusqu'au Potomac, il vainquit avec Jackson le général Pope (20-23 août), remporta une nouvelle victoire sur l'armée des fédérés près de Manassas (30 août), envahit le Maryland, mais fut à son tour obligé de battre en retraite après avoir subi des échecs à Hagerstown, à Sharpsburg, à Antietam (14-17 septembre). A la fin de cette même année, le général Lee vainquit Burnside à Fredericksburg, et défit, au mois de mai 1863, Hooker à Chancellorsville. A la suite de ces deux victoires, reprenant l'offensive, Lee marcha sur Washington; mais, battu par Meade à Gettysburg (3 juillet 1863), il dut se replier sur le territoire confédéré et se préparer à défendre Richmond, contre le redoutable adversaire qu'on venait de lui opposer. Assailli bientôt après par les forces supérieures du généralissime Grant, il couvrit vaillamment les approches de Richmond, dont le chemin fut jonché de 50,000 fédéraux mis hors de combat en avant de Spottsylvania (mai 1864). Lee fut alors nommé généralissime des armées du Sud. Placé dans la situation la plus critique, entouré d'un cercle de fer qui se resserrait de plus en plus, il se défendit héroïquement sans pouvoir empêcher Petersbourg et Richmond de tomber au pouvoir de Grant, essaya de rallier l'armée de Johnston; mais, poursuivi et attaqué par des forces de beaucoup supérieures aux siennes, il dut capituler à Burkesville le 9 avril 1865. Quelque temps après, Lee fit sa soumission au gouvernement fédéral et vécut dans la retraite jusqu'à l'époque de sa mort. Dans cette terrible guerre, à l'exception de Grant, Lee est le seul général qui ait donné la preuve qu'il savait manier 100,000 hommes, concevoir et exécuter de grands plans. Une de ses tactiques familières consistait à se dérober afin de choisir des positions avantageuses pour y attendre l'ennemi.

LEE LEWIS ou **LEWES** (Charles), acteur anglais du XVIII^e siècle. Il se fit une belle réputation, tant à Covent-Garden que sur le théâtre de Dublin, et se rendit surtout populaire par ses bons mots, publiés en 1804 dans la brochure ayant pour titre : *Esquisses comiques* ou le *Comédien se servant à lui-même de directeur*. Dans ses *Mémoires*, édités en 1805, il trace l'histoire du théâtre anglais pendant une période de quarante années.

LÉÉACÉ, ÉE adj. (lé-é-a-sé — rad. *léée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre léée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre léée, et syn. d'AQUILICIÉES.

LEEB (Jean), sculpteur allemand, né à Memmingen en 1790, mort en 1856. Il débuta comme simple tailleur de pierre, et, se trouvant en 1811 à Genève, fut chargé d'exécuter quelques travaux d'ornementation, qui éveillèrent en lui le désir de s'élever jusqu'aux hautes sphères de l'art. Il partit, vint à Paris étudier la sculpture, passa ensuite à Rome pour y étudier les œuvres antiques, puis entra dans l'atelier de Thorwaldsen à Naples, et vint se fixer à Munich en 1826. On compte, parmi ses œuvres les plus remarquables, l'*Evangéliste saint Matthieu;* un bas-relief de 35 pieds de longueur, reproduisant des scènes de l'*Odyssée;* les bustes de *Boërhaave*, de *Botzaris*, de *Paganini*, et enfin plusieurs monuments funèbres.

LEECH (John), caricaturiste anglais, né à Londres en 1817, mort dans la même ville en 1864. Il abandonna les études médicales, qu'il avait commencées, et se livra tout entier à son goût pour le dessin et pour la charge. En 1838, il débuta en publiant, dans le journal illustré le *Bell's life in London*, des croquis sur les événements du jour. Ces essais furent bien accueillis, et depuis lors Leech exerça sa verve spirituelle et mordante sur les sujets les plus variés. Attaché au *Punch*, le *Charivari* anglais, il y a donné des séries de dessins extrêmement remarquables, notamment ses *Esquisses d'intérieur*, dans lesquelles il passe en revue les hommes d'Etat, les célébrités du jour, représentés dans les situations les plus familières de la vie intime. Peu connus en France, ces dessins ont encore une grande vogue en Angleterre. En 1855, Leech envoya à l'Exposition universelle deux ou trois croquis gravés, d'une gaieté de bon aloi. L'année suivante, après avoir admiré à Paris l'art européen, il en fit, en rentrant à Londres, un compte rendu excessivement comique, semblable à ceux de notre *Journal amusant*. Sa réputation se serait étendue sans doute bien davantage et nous le connaîtrions mieux, si une mort prématurée n'eût brisé sa carrière à quarante-sept ans.

LÉECHIE s. m. (lé-chî). Superst. Nom donné en Russie au lutin des bois, esprit qui se plaît à jouer de mauvais tours : *Le* LÉECHIE *ne crie pas, il est muet, se hâta de dire Elie; tout ce qu'il fait, c'est de frapper d'une main dans l'autre et de claquer de la langue.* (E. Charrière.)

LEEDS, en latin *Ledesia*, ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), à 35 kilom. S.-O. d'York, à 273 kilom. N.-O. de Londres; 107,165 hab. Ecoles d'industrie et de commerce; bibliothèque, société littéraire. La principale industrie de cette importante cité consiste dans la fabrication de draps superfins, et communs, toile, fil, toile à sacs, coton, tapis, couvertures de laine, verres à vitre, poterie de terre; filatures de lin, fonderies pour machines, etc. Peu de villes se trouvent plus avantageusement situées que Leeds pour les communications commerciales; elle est, en effet, bâtie sur les bords de l'Ayre et reliée par le grandiose canal de Liverpool ainsi que par divers chemins de fer aux principales villes de la Grande-Bretagne. Les tisserands des environs apportent à Leeds les draps larges et fins (*broad cloth*), quelquefois encore blancs, mais souvent aussi teints en laine, qu'ils vendent dans des marchés aux draps, tenus tous les deux jours dans d'immenses locaux construits spécialement à cet usage. Il se tient aussi chaque année à Leeds huit foires importantes pour la vente des cuirs.

Leeds, la métropole du commerce des laines, est la cinquième ville de l'Angleterre sous le rapport de la population et de l'activité des affaires. « Les parties N. et S., dit M. Alp. Esquiros, se trouvent réunies par un vieux pont en pierre sur lequel la circulation est considérable. Deux ponts suspendus unissent la ville à ses faubourgs les plus populeux. La grandeur de Leeds est dans le travail; c'est à ce point de vue seulement qu'il faut l'envisager. C'est la capitale du commerce et de la production des draps. D'immenses manufactures ont été établies autour de la ville. Cependant la plus grande partie des draps se fabrique à domicile par des ouvriers isolés. On calcule qu'il existe 16,000 métiers à la main distribués dans les environs de Leeds. La laine, après avoir été préparée par le nettoyage, le cardage et d'autres procédés mécaniques, est remise aux fileurs qui la travaillent sur le métier, puis l'envoient au marché d'où elle passe ensuite par d'autres mains dans les teintureries et les draperies. Le samedi est le grand jour de la vente qui, d'après les règlements, ne doit durer qu'une heure; durant ce temps si court, les affaires s'expédient sur une très-grande échelle avec une promptitude et une activité tout à fait extraordinaires. La halle aux draps (*Mixed-Cloth-Hall*), construite en 1858, est un édifice quadrangulaire mesurant 90 mètres environ de longueur sur 60 mètres de largeur, et contenant 1,780 étalages ou boutiques distribuées en six rues. La halle aux laines blanches manufacturées (*White-Cloth-Hall*), construite en 1775, a 90 mètres de longueur, cinq rues et 1,200 places pour les marchands. »

Les principales curiosités de Leeds sont : la *Maison-Rouge*, dans laquelle Charles I^er avait établi ses quartiers généraux, lorsque Fairfax s'empara de la ville en 1643, pour le compte du Parlement; les bâtiments du commerce (*Commercial-Buildings*); le *Court-Hall*, devant lequel s'élève la statue de Peel, érigée en 1852; la Bourse des grains (*Corn-Exchange*), où se voit une statue en marbre de la reine Anne; un magnifique édifice d'ordre corinthien, comprenant la cour d'assises et une vaste salle publique; l'église Saint-Pierre, rebâtie en 1840, dans le style gothique fleuri et renfermant un curieux buffet d'orgues et un bon tableau, la *Cène;* le marché central, qui a coûté près de 1 million; les bains publics; le *Mecanic's-Institute*, auquel est attachée une excellente bibliothèque; les casernes de cavalerie; les jardins botaniques, etc. Leeds possède, en outre, des sociétés philosophiques, des musées, des hôpitaux et une école de grammaire fondée en 1552.

LÉÉE s. f. (*lé-é* — de *Lee*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ampélidées, type de la tribu des lééacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance et dans l'Asie tropicale.

LEEK, ville d'Angleterre, comté et à 33 kilom. N.-E. de Stafford; 12,500 hab. Importante fabrication de boutons et de cotonnades, foulards, rubans, châles; corderies, etc. On y remarque plusieurs temples de non-conformistes; une jolie église, dédiée à saint Edouard le Confesseur, dans le cimetière de laquelle se trouve une croix pyramidale fort intéressante, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Aux environs, paysages romantiques très-remarquables.

LEEK-AVEN s. m. pl. (lè-ka-venn). Ant. gaul. Nom donné à des pierres druidiques, au nombre de 150, qui se trouvent près d'Auray, en Bretagne, et auxquelles les gens du pays attribuent des vertus miraculeuses.

LÉÉLITE s. f. (lé-é-li-te — de *Lee*, natur. angl.). Minér. Minéral originaire de Suède, et composé de silice, d'alumine, de manganèse, d'eau et de lithium.

LÉEM s. m. (lé-èmm). Mamm. Syn. de LEMMING.

LEEM (Knud ou Canut), littérateur norvégien, né en 1697, mort à Drontheim en 1774. Pendant longtemps il s'adonna à la prédication de l'Evangile en Norvége, puis fut attaché, comme professeur, au séminaire de Drontheim (1752). Outre des ouvrages de théologie, on lui doit : *Description des Lapons du Finmark* (Copenhague, 1767); *Grammaire laponne* (Copenhague, 1748); *Dictionnaire lapon-danois-latin* (1768-1781, 2 vol. in-4°).

LEEMANS (Conrad), archéologue hollandais, né à Zalt-Bommel (Gueldre) en 1809. Il abandonna la théologie pour se consacrer tout entier à l'archéologie, se fit recevoir docteur en 1835, et fut nommé, la même année, premier conservateur du musée des antiquités de Leyde. Il réussit, avec l'aide de Janssen, à réunir dans un seul édifice les antiquités dispersées dans différents locaux, et rendit ainsi accessible au public cette riche collection. Nommé en 1839 directeur du Muséum, il fut vingt ans plus tard chargé par le gouvernement hollandais de former à Leyde un musée d'ethnographie, dont il a depuis lors conservé la direction et auquel a été jointe la collection japonaise de Siebold. Leemans occupe un rang éminent parmi les savants les plus versés dans la connaissance de l'archéologie égyptienne, à l'étude de laquelle il s'est particulièrement adonné; il a même fait dans ce but plusieurs voyages à Paris et à Londres. Comme fruits de ses travaux sur cette matière, nous citerons : une édition des *Hieroglyphica* d'Horapollo (Leyde, 1835); *Monuments égyptiens du musée d'antiquités à Leyde* (Leyde, 1835); *Monuments égyptiens du musée d'antiquités à Leyde* (Leyde, 1835-1865, liv. I à XXIII); *Monuments égyptiens portant des légendes royales* (Leyde, 1838); *Description raisonnée des monuments égyptiens du musée d'antiquités à Leyde* (Leyde, 1840); *Papyri græci musei Lugduno-Batavi* (Leyde, 1843, t. Ier). Il faut mentionner parmi ses travaux sur l'archéologie grecque et latine : *Animadversiones ad musei Lugduno-Batavi inscriptiones græcas et latinas* (Leyde, 1842); *Antiquités romaines à Rossum* (Leyde, 1842); *Antiquités romaines à Maëstricht* (Leyde, 1843); *Mémoire sur l'art de la peinture chez les anciens* (Leyde, 1850), etc. Enfin il a encore publié une description des antiquités africaines et américaines du musée de Leyde (Leyde, 1842).

LÉENA ou **LEÆNA**, courtisane grecque, maîtresse d'Harmodius (ve siècle av. J.-C.). Son nom ne nous est parvenu que lié à celui de son amant. Instruite de la conspiration qui avait pour but le double meurtre d'Hipparque et d'Hippias, elle fut arrêtée après la mort d'Harmodius et aussitôt que le complot eut échoué. Soumise à de cruelles tortures, elle resta ferme, et tandis qu'Aristogiton, au lieu de nommer ses véritables complices, désignait certains amis du tyran, qui les fit mettre à mort, Léena, montrant tout autant de constance, se renferma dans un silence absolu. Craignant que la douleur ne la fît succomber et trahir ses amis, elle se coupa la langue avec les dents.

Lorsqu'Athènes eut recouvré sa liberté, il fut élevé une statue à la courtisane; on la représenta sous la figure d'une lionne (*leæna*) à laquelle manquait la langue.

LEENE (Joseph VAN DEN), seigneur DE LODELINSART et DE CASTILLION, héraldiste belge, né à Bruxelles en 1654, mort en 1742. Il était conseiller et premier roi d'armes des Pays-Bas et de Bourgogne, et a laissé : le *Théâtre de la noblesse du Brabant* (Liége, 1705, in-4o).

LEEPE (Jean-Antoine VAN DER), peintre belge, né à Bruxelles en 1664, mort à Bruges vers 1720. Issu d'une famille riche, il reçut une éducation brillante, étudia la peinture et, tout en cultivant cet art, il devint contrôleur général des fermes du roi d'Espagne, capitaine général de ses chasses, et remplit diverses fonctions dans la magistrature. Comme artiste, Leepe s'adonna d'abord à la miniature, puis il se mit à peindre des paysages, que certains biographes comparent, avec une évidente exagération, à ceux de Poussin. S'élevant jusqu'au paysage biblique, il exécuta la *Fuite en Egypte*, que l'on voit à Sainte-Anne de Bruges, et dont les figures sont d'un de ses amis. Ces travaux valurent à Leepe une certaine célébrité et des commandes importantes, parmi lesquelles nous citerons une *Vie de Jésus-Christ*, en quatorze tableaux, qu'on voit à la galerie Hummel. Le Louvre possède quatre grands paysages de cet artiste.

LEER, ville du royaume de Hollande, prov. de la Frise orientale, arrond. et à 24 kilom. S. d'Aurich, avec un port de commerce sur la Leda, qui est à 10 kilom. de son embouchure dans l'Ems; 7,075 hab. Grands chantiers de construction; navigation importante, brasseries, distilleries, blanchisseries. Commerce assez actif en grains, beurre, fromage, miel, cire, toile, fil.

LEERDAM, ville du royaume de Hollande, province de Hollande méridionale, arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Gorkum, sur la Linge; 2,130 hab. Aux environs est le village d'Acquoi, où naquit Jansénius.

LEERS, bourg et comm. de France (Nord), canton de Lannoy, arrond. et à 13 kilom. de Lille; pop. aggl., 1,059 hab. — pop. tot., 3,286 hab. Brasseries, moulins à huile et à farine; fabrication de genièvre, tissage des étoffes dites de Roubaix. On y remarque les ruines de l'antique château fort de la Royère; l'église, du xvie siècle, est flanquée d'une tour romane; à l'intérieur, on voit une belle verrière de 1626, une chaire en bois sculpté, quelques tableaux et statues, des pierres tombales avec inscriptions. En 1856, on a découvert sur le territoire de cette commune plusieurs pièces de monnaies gallo-romaines.

LÉERSIE s. f. (lé-èr-sî — de *Leers*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des oryzées, comprenant plusieurs espèces, abondantes dans l'Amérique tropicale, très-rares en Europe.

— Syn. de COSCINODON et d'EUCALYPTE, genre de mousses.

LÉES, petite rivière de France. Elle prend sa source près d'Eslourentées-Dabon, dans le département des Basses-Pyrénées, reçoit le Petit Lées de Lembeye, entre dans le département du Gers, reçoit le Larin et le Lées de Garlin, et se jette dans l'Adour, au-dessous d'Aire, après un cours de 55 kilom.

LEESER (Isaac), hébraïsant américain, né à Neukirch (Westphalie) en 1806. A l'âge de dix-neuf ans, il quitta l'Allemagne pour émigrer aux Etats-Unis, où il se fixa; se livra d'abord au commerce, puis fut attaché en 1829, comme rabbin, à la synagogue de Philadelphie. En 1843, M. Leeser a fondé le *Jewish advocate*, journal destiné à défendre les intérêts des juifs. Nous citerons parmi ses ouvrages : les *Juifs et la loi mosaïque* (1833); *Discours religieux* (1836-1840, 2 vol.); *Formulaire de prières d'après le rite portugais* (1837, 2 vol.); le *Pentateuque* (1846); *Géographie physique et historique de la Palestine* (1852); plusieurs petits livres d'éducation et de morale, etc.

LEEU ou **LEEUW** (Gérard), imprimeur hollandais du xve siècle, mort vers 1492. Il avait, vers 1477, établi à Goude son imprimerie, qu'il transporta à Anvers en 1484. De ses presses sont sortis trente ouvrages, qu'on cite pour le soin et le fini de l'exécution.

LEEUW (Guillaume VAN DER), graveur flamand, né à Anvers en 1600, mort dans la même ville vers 1662. Il apprit la gravure sous la direction de Soutman; mais il est probable, à voir la différence qui existe entre son style et celui de son maître, qu'il eut des relations avec Rubens, et peut-être avec Rembrandt, et que c'est d'après leurs conseils qu'il interpréta leurs chefs-d'œuvre. On trouve, en effet, dans le *Martyre de sainte Catherine*, dans le *Daniel*, la *Vierge*, la *Chasse au lion*, etc., qu'il grava d'après Rubens; dans le *Vieux Tobie*, le *David jouant de la harpe*, etc., d'après Rembrandt, une précision d'effet, une vigueur, une verve qui décèlent, à n'en pas douter, l'influence immédiate et directe de ces deux maîtres illustres. Cette observation est juste, surtout dans la gravure où l'on voit traduite avec tant de largeur et d'entrain la superbe esquisse de Rubens, *Loth et ses filles*. Les *Deux portraits de femme*, d'après Rembrandt, sont exécutés avec une science de la forme et du modelé, avec un sentiment de la couleur vraiment admirables et qui placent Van der Leeuw parmi les maîtres de la gravure.

LEEUW (Gabriel VAN DER), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1643, mort dans la même ville en 1668. Son père, peintre obscur, lui enseigna les éléments de l'art; puis Gabriel se rendit à Amsterdam pour s'y perfectionner. A la suite d'un mariage contracté avec la sœur d'un de ses confrères, il quitta Amsterdam et n'y revint qu'après quatorze années d'absence, passées à parcourir la France et l'Italie. Ses tableaux, séduisants par leur naturel et la vivacité du coloris, représentent généralement des paysages peuplés d'animaux. — Son frère, Pierre VAN DER LEEUW, né à Dort, ne quitta jamais son pays, où ses paysages, rehaussés de figures humaines et d'animaux, obtenaient un grand succès. Comme faire, il se rapproche beaucoup du célèbre Van de Velde.

LEEUWARDEN, ville forte du royaume de Hollande, ch.-l. de la Frise, sur l'Ee, à 105 kilom. N.-E. d'Amsterdam, sur les canaux de Hazlingen à Groningue, de Dokkum et de Sneek; 25,270 hab. Tribunal civil et tribunal de commerce, école latine, bibliothèque, arsenal, bourse. Fabrication de toiles et de papier, savon, colle forte, tabac, tanneries, huileries. Leeuwarden fut jadis la résidence des stathouders de la province de Frise. La première enceinte date de l'année 1190. Le duc Albert de Saxe y fit bâtir, en 1499, un château pour maintenir les habitants dans l'obéissance. La ville est entourée de remparts élevés qui forment d'agréables promenades. Au pied s'étendent de larges canaux couverts de bâtiments à voiles. « Les canaux de l'intérieur de la ville, dit M.-G. Stirum, sont très-multipliés et communiquent à ceux des remparts, et ceux-ci à d'autres qui conduisent aux villes et villages voisins; ils facilitent singulièrement le commerce, qui est considérable et qui, sans leur concours, entraînerait des difficultés souvent insurmontables pour le transport des marchandises. A la faveur de certaines écluses, qu'on ouvre quand les vents le permettent, on renouvelle l'eau stagnante. » — « Ce qui rend Leeuwarden agréable et toute curieuse, dit M. Maxime du Camp, c'est qu'elle a conservé la bonne et joyeuse habitude de peindre ses maisons. Depuis le brun rouge jusqu'au vert clair, en passant par les nuances du lilas, du rose et du gris, toutes les couleurs s'étalent gaiement sur les vieilles murailles qu'elles rajeunissent. C'est un peu papillotant à l'œil, mais qu'importe? cela donne aux villes un air de santé et d'allégresse que n'aura jamais une grande cité uniformément badigeonnée en ocre jaune ou en beurre frais. »

Les principales curiosités de Leeuwarden sont : la place *Lange-Piep* (Longue-Pipe), entourée de beaux édifices; l'hôtel de ville, construit en 1715; le palais de justice, décoré d'un portique; la maison de détention, ornée de statues; une tour contenant une horloge et un carillon, et du haut de laquelle on découvre un admirable panorama; le jardin public et le musée d'antiquités nationales de la Frise, où l'on a réuni divers objets provenant de fouilles faites dans les environs.

LEEUWEN (Simon VAN), jurisconsulte hollandais, né à Leyde en 1625, mort à La Haye en 1682. Il fut successivement avocat, membre de la régence de Leyde et greffier au conseil souverain de Hollande (1681). Ses principaux ouvrages sont : *Censura forensis theoretico-practica* (Leyde, 1662, in-4o), livre qui fut longtemps usité dans les universités d'Allemagne; le *Droit romain reçu en Hollande* (1664); *Manière de procéder dans les causes tant civiles que criminelles* (1666); *De origine et progressu juris civilis romani* (Leyde, 1672, in-8o), ouvrage jadis très-estimé et fort répandu; *Batavia illustrata* (1685, in-fol.), etc.

LEEUWENHOEK (Antoine VAN), célèbre naturaliste hollandais. V. LEUWENHOEK.

LEEUWENHOECKIE s. f. (leu-vè-nou-kî — de *Leeuwenhoek*, sav. holl.). Bot. Syn. de XÉROPÉTALE.

LEEUWIN (TERRE DE), ou de la *Lionne*, partie de l'Australie, au S.-O. de ce continent, au S. de la Terre d'Idels, et à l'E. de la Terre de Nuyts, entre 31° 43′ et 35° 4′ de latit. S. Elle fut découverte en 1622. Sur cette partie de la côte australienne, on rencontre un cap de même nom, situé par 34° 19′ de latit. S., et 112° 48′ de longit. E.

LEEVES (William), compositeur anglais, mort en 1828. Il était ministre de Wrington, dans le comté de Somerset, et consacrait à la musique les loisirs que lui laissait son ministère. On lui doit, entre autres compositions, la célèbre ballade de *Robin Gray*, qu'il composa en 1770, et dont on ne connut l'auteur qu'en 1812. Boieldieu intercala une partie de l'air dans sa *Dame blanche*. Leeves a, en outre, écrit un assez grand nombre de morceaux de musique sacrée, qui brillent surtout par la grâce et le sentiment.

LEEWIS (Denis), théologien mystique belge, surnommé le **Doctor exstaticus**, né à Rickel, diocèse de Liége, en 1394, mort en 1471. Il entra chez les chartreux de Ruremonde et composa sur la philosophie, la théologie et la morale un grand nombre d'écrits inspirés par le mysticisme le plus exalté. Nous nous bornerons à citer : *De quatuor hominis novissimis et de particulari judicio et obitu singulorum* (Delft, 1487); *Specula omnis status humanæ vitæ* (Nuremberg, 1495); *Contra Alcoranum et sectam mahometicam* (Cologne, 1534); *Summa fidei orthodoxæ* (Anvers, 1569); *Opuscula minora* (Cologne, 1559, in-fol.); *Tractatus mystici VII* (Louvain, 1576), etc.

LE FAUCHEUR (Michel), théologien protestant, né à Genève vers 1785, mort à Paris en 1657. Nommé pasteur de l'Eglise d'Annonay, il fit preuve, jeune encore, de talent oratoire. Plusieurs Eglises se disputaient l'honneur de le posséder; le conseil de Genève tenta même de le rappeler de force, se fondant sur sa nationalité; mais les Eglises de France s'opposèrent à son départ. En 1612, Le Faucheur fut appelé au synode national de Privas, puis fut nommé pasteur de l'Eglise de Montpellier. Il fut chargé, en 1625, avec deux de ses coreligionnaires, d'aller apaiser les protestants de Nîmes et de leur recommander la fidélité au roi. Tallemant des Réaux rapporte que le cardinal de Richelieu fit offrir dix mille francs à l'austère pasteur, qui s'écria : « Hé! pourquoi m'envoyer cela? » L'homme qui portait la somme lui dit : « M. le cardinal vous prie de prendre cette somme comme un bienfait du roi. » Le Faucheur refusa. Richelieu trouva le refus inconvenent et fit interdire au ministre la prédication pendant fort longtemps. Ayant refusé une chaire à l'Académie de Lausanne et une place de pasteur à Genève, il vint s'établir, en 1634, à Charenton, où il demeura jusqu'à sa mort. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Quatre sermons faits en l'église de Montpellier* (Sedan, 1625, in-12); *Traité de la cène du Seigneur* (Genève, 1635, in-fol.), ouvrage dirigé contre le cardinal Duperron; *Prières et méditations chrétiennes* (Genève, 1635); *Traité de l'action de l'orateur ou de la prononciation et du geste* (Paris, 1657, in-12), ouvrage qui passa quelque temps pour être de son ami Conrart; *Vingt sermons sur divers psaumes* (Genève, 1669, in-12).

LEFÉBURE ou **LE FÈVRE** (Jehan), écrivain français, né à Thérouanne. Il vivait au xive siècle. Vers 1340, il traduisit en vers français le *Livre de lamentation*, de Mathéolus, satire dirigée contre les femmes, et cette traduction devint si célèbre qu'elle fit oublier l'original. Editée pour la première fois à Paris (1492, in-fol.), elle en était à sa cinquième édition en 1530. Toutes ces éditions sont rares et recherchées.

LEFÉBURE (Simon), ingénieur allemand, né en Prusse vers 1720, mort en 1770. Issu d'une famille de réfugiés français, il entra au service de Frédéric II et fut nommé major dans le corps du génie; il était également membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Nouveau traité du nivellement* (Potsdam, 1753, in-4o); *Essai sur les mines* (Neisse, 1764); *Journal du siége de la ville de Schweidnitz en* 1762 (Maëstricht, 1778, in-4o). Tous les écrits de Lefébure ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes* (Maëstricht, 1778, 2 vol. in-4o).

LE FÉBURE (Guillaume-René), baron DE SAINT-ILDEPHONT, médecin et littérateur français, né à Sainte-Croix-sur-Orne en 1744, mort à Augsbourg en 1809. Nommé, en 1785, médecin de Monsieur (depuis Louis XVIII), il émigra au moment de la Révolution et parcourut successivement la Hollande, l'Allemagne et l'Italie. A Amsterdam, il fit un cours d'accouchement; à Vienne, il s'acquit la réputation d'un habile oculiste; enfin, à Augsbourg, il devint médecin en chef des hôpitaux. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il succomba, victime du typhus, qu'il gagna en soignant les soldats français blessés aux batailles de Ratisbonne et d'Essling. Tout à la fois savant, écrivain politique, auteur dramatique et poëte, Le Fébure a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Remède éprouvé pour guérir radicalement le cancer, etc.* (1775, in-16); *Méthode familière pour guérir les maladies vénériennes* (Paris, 1775, 2 vol. in-8o); *Manuel des femmes enceintes et des mères qui veulent nourrir* (Paris, 1777, in-12); *Etat de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année* 1777 (Paris, 1777, in-12); *Itinéraire historique, politique et géographique des Sept provinces des Pays-Bas, etc.* (La Haye, 1782, 2 vol. in-12); *Recherches et découvertes sur la nature du fluide nerveux ou de l'esprit vital, principe de la vie* (Francfort, 1801, in-8o); *Traité sur la paralysie du nerf optique* (Paris, 1801, in-8o), etc. Ses principales pièces de théâtre sont : les *Orphelins*, comédie en trois actes, en prose (1771); *Sophie* ou le *Triomphe de la vertu*, comédie en cinq actes, en prose (1771); le *Connaisseur*, comédie en un acte, en vers (1773); *Macbeth*, tragédie en cinq actes (1783).

LEFÉBURE (Louis-Henri), littérateur et botaniste français, né à Paris en 1754, mort en 1839. Ses premières études furent consacrées à la musique et au dessin; il désirait à la fois composer et manier la plume du critique artistique; mais, lorsque arriva la Révolution, il renonça à la carrière des beaux-arts pour suivre le mouvement politique. Toutefois, il n'abdiqua point entièrement les idées de sa jeunesse; car c'est lui qui rédigea et présenta, en 1791, à l'Assemblée constituante, une pétition demandant l'établissement du Conservatoire de musique. En 1793, envoyé dans le Midi en qualité de commissaire pour les beaux-arts, il eut la malencontreuse pensée de se mettre en opposition avec le commissaire de la Convention, qui le fit arrêter à Avignon et le tint enfermé pendant cinq mois, à l'expiration desquels il l'envoya à Paris pour subir la peine capitale. Heureusement, Lefébure n'arriva dans cette ville qu'après le 9 thermidor. Sous l'Empire, il fut nommé successivement administrateur du département de Vaucluse, secrétaire général de la sous-préfecture du Var et enfin sous-préfet de Verdun. La Restauration le destitua, et il rentra dans la vie privée, consacrant le reste de ses jours à l'étude, à la classification des plantes et à la recherche de diverses méthodes pour rendre plus facile l'enseignement de la musique. Il a laissé des ouvrages artistiques, politiques, scientifiques, des romans, des pièces de théâtre, dont le nombre prouve combien sa vie a été régulière et laborieuse. Nous nous bornerons à citer, parmi ces écrits : *Bévues, erreurs et méprises de différents auteurs célèbres en matières musicales* (Paris, 1789); *Plan de constitution par Louis Lefébure* (Paris, in-8o); *Etude analytique de l'éloquence* ou *Manuel des orateurs* (Paris, 1803); *Essai de l'organisation du monde physique et moral* (1806); *Discours sur le principe essentiel de l'ordre en histoire naturelle* (1812); le *Vrai système des fleurs*, poëme (1817); *Système floral* (1820-1821); *Cours de promenades champêtres aux environs de Paris* (1826-1827), etc.

LEFÉBURE (Léon), homme politique français, né à Logelbach (Haut-Rhin) vers 1837. Il se fit recevoir licencié en droit, devint auditeur au conseil d'Etat, conseiller général du Haut-Rhin, secrétaire de la commission de l'enquête agricole en 1866, secrétaire du jury spécial à l'Exposition universelle de 1867. Lors des élections de 1869 pour le Corps législatif, son père, qui était député de la première circonscription du Haut-Rhin, ne voulut pas se représenter, et obtint sans peine de l'administration qu'elle appuyât la candidature du jeune auditeur. Celui-ci fut élu député du Haut-Rhin, et, malgré ses attaches officielles, il se rallia au tiers parti, dont M. Ollivier était alors le chef. M. Léon Lefébure prononça quelques discours au Corps législatif, se fit remarquer par la facilité de son élocution et fut du nombre des députés qui se prononcèrent pour la guerre avec la Prusse. Après la chute de l'Empire, il commanda une compagnie de francs-tireurs, et vit le département dont il avait été un des représentants tomber au pouvoir de l'empire d'Allemagne, lors de la conclusion de la paix. Porté candidat à Paris par l'Union parisienne de la presse lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Lefébure fut élu député. Il alla siéger au centre droit, dans les rangs de la majorité monarchique, avec laquelle il n'a cessé de voter depuis. Il a pris maintes fois la parole, notamment sur le projet de loi tendant à faire payer par toute la France les dommages causés par l'invasion, sur la souscription nationale pour la libération du territoire, sur le travail des enfants dans les manufactures, etc. M. Lefébure a été un des fondateurs de la société des bibliothèques populaires du Haut-Rhin et de la bibliothèque et des cours populaires du VIIIe arrondissement de Paris. Outre de nombreux articles historiques, philosophiques, politiques, etc., insérés dans l'*Economiste français*, le *Temps*, la *Revue contemporaine*, etc., il a publié l'*Economie rurale de l'Alsace* (in-8°), avec M. Tisserand.

LEFÉBURE DE FOURCY (Louis-Etienne), mathématicien français, né à Saint-Domingue le 26 août 1785, mort à Paris le 12 mars 1869. Entré à l'Ecole polytechnique en 1803, il en sortit en 1805, fut admis dans l'artillerie de terre, qu'il quitta bientôt pour entrer dans le génie des mines. Parvenu au grade d'ingénieur de première classe, il tenta encore une nouvelle carrière et se voua à l'enseignement des mathématiques (1810). Après plusieurs années d'exercice dans divers colléges royaux, il fut nommé examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique, puis, en 1838, promu à la chaire de calcul différentiel et de calcul intégral à la Faculté des sciences de Paris. Il y professa jusqu'à l'époque de sa retraite, en 1863.

Lefébure de Fourcy, qui avait été décoré de la Légion d'honneur en 1824, faisait partie de toutes les commissions chargées d'interroger les candidats, soit pour les écoles du gouvernement, soit pour les baccalauréats, soit pour les brevets de capacité, et il se fit, dans l'exercice de ses fonctions d'examinateur, une réputation de croque-mitaine dont le souvenir survit encore dans le quartier latin. Sa sévérité, qu'on a grandement exagérée, faisait le fond d'une foule d'anecdotes dont très-peu sont vraies, mais dont le nombre était chaque jour enrichi par la malicieuse imagination des écoliers. Nous n'en citerons qu'une seule, que nous croyons inédite, et qui nous vient d'une source digne de créance. Un candidat-martyr, déjà interloqué par un certain nombre de demandes auxquelles il avait répondu aussi mal que possible, s'entendit, pour finir, poser, par le redoutable professeur, la question très-élémentaire : « Qu'est-ce qu'un polygone convexe? — Monsieur, répondit bravement le candidat qui voulait se rattraper, je n'en sais rien... je sais seulement que c'est vous qui êtes vexant, et que c'est moi *qu'on vexe!* »

Lefébure de Fourcy a laissé plusieurs ouvrages d'enseignement, qui se recommandent par un rare mérite de clarté et de méthode, mais totalement dépourvus d'idées originales et de goût pour les innovations, même les plus légitimes. C'est ce qui explique l'exclamation critique de M. l'abbé Moigno, écrivant dans un court article nécrologique : « M. Lefébure de Fourcy, auteur de tant de livres classiques, qui a tenu, *hélas!* en France, pendant plus de cinquante ans, le sceptre de l'enseignement des mathématiques, etc. » Voici les titres de ses livres classiques : *Leçons d'algèbre* (1826; 7e édit., 1862); *Leçons de géométrie analytique*, comprenant la trigonométrie rectiligne et sphérique, les lignes et les surfaces des deux premiers ordres (1827; 7e édit., 1863); *Traité de géométrie descriptive*, précédé d'une introduction qui renferme la théorie du plan et de la ligne droite considérés dans l'espace (1832; 6e édit., 1864); *Eléments de trigonométrie* (1847; 9e édit., 1863); *Théorie du plus grand commun diviseur algébrique et de l'élimination entre deux équations à deux inconnues* (1857).

LEFÉBURE-WÉLY (Louis-James-Alfred), organiste et compositeur, né à Paris en 1817, mort dans la même ville en 1869. Fils d'un organiste attaché à l'église de Saint-Roch, Lefébure était, à l'âge de huit ans, en état de remplacer son père atteint de paralysie. Nommé, en 1831, organiste de Saint-Roch, il entra, l'année suivante, au Conservatoire, suivit les cours de MM. Benoît et Laurent, puis étudia la composition sous la direction de Zimmermann. Trois ans après, il remporta les premiers prix d'orgue et de piano. Initié par Adam aux secrets de la composition, et aux difficultés de l'improvisation par Séjan, organiste de Saint-Sulpice, Lefébure passa, en 1847, de Saint-Roch à la *Madeleine*, dont il tint le grand orgue jusqu'en 1858, époque à laquelle il donna sa démission. En 1861, Lefébure fit représenter, à l'Opéra-Comique, une partition pompadour en trois actes, les *Recruteurs*, qui n'obtint aucun succès. En 1863, il fut nommé organiste de Saint-Sulpice. Six ans après, il était emporté par une maladie de poitrine. Voici en quels termes d'Ortigue appréciait le talent de cet habile organiste : « M. Lefébure sait mettre en relief, avec une rare habileté, les ressources variées et quelquefois un peu théâtrales de l'orgue moderne. Il en sait tirer des effets qui, parfois, surprennent le facteur lui-même. Il possède un jeu délicat, nuancé, poétique, brillant; il a de la verve et de la fantaisie; il a le secret d'une harmonie fine et distinguée... Mais s'il saisit, s'il subjugue, si, par instants, il désarme la critique la plus sévère, on n'en doit pas moins hésiter à ranger M. Lefébure-Wély parmi les représentants de la véritable école d'orgue. Malgré son exécution admirable, sa belle et riche imagination, nous croyons être dans le vrai en disant qu'il est moins un organiste qu'un virtuose, que sa manière constitue peut-être un genre, mais s'éloigne complétement du style approprié à l'instrument et à l'église. Il importa, en effet, dans l'église la musique mondaine, de brillantes ritournelles, des rhythmes frétillants et gracieux, et dénatura complétement le caractère solennel de l'orgue. »

On doit à Lefébure-Wély quantité de morceaux pour piano seul, dont deux, les *Cloches du monastère* et la *Retraite*, ont envahi tous les pianos, des duos pour piano et harmonium, des études, trois messes avec orchestre et trois symphonies.

LEFEBVRE (Jean), historien et poëte français, né à Dreux. Il vivait au xvie siècle. Cet auteur n'est connu que par l'ouvrage en vers, très-rare et très-curieux, au dire des bibliophiles, portant pour titre les *Fleurs et antiquités des Gaules* (Paris, 1532, in-8°).

LE FEBVRE ou **LEFÈVRE** (Tannegui), philologue français, né à Caen en 1615, mort en Touraine en 1672. Après avoir appris le latin, il étudia la langue grecque sans le secours d'aucun maître, puis se rendit à Paris, où Richelieu, protecteur des lettres et des sciences, le nomma inspecteur de l'imprimerie du Louvre, avec une pension de 2,000 livres. A l'avénement de Mazarin, Le Febvre fut privé de sa pension et obligé de vendre sa bibliothèque pour « avoir du pain, » ainsi qu'il le dit lui-même. Ce savant, amené à Langres par le marquis de Francières, son ami, abjura le catholicisme pour embrasser les doctrines de la Réforme, et se retira en Touraine, où il fut pourvu d'une chaire à l'Académie de Saumur. La célèbre université de Heidelberg fit des offres brillantes à Le Febvre, qui les accepta; mais, au moment où il se disposait à partir, il fut emporté par une fièvre occasionnée par l'excès de travail. Il laissa un fils et deux filles, dont l'une devint la savante et célèbre Mme Dacier. On doit à Le Febvre deux volumes de *Lettres latines* sur la critique des anciens (1659-1665, in-4°); les *Vies des poëtes grecs;* des traductions de quelques morceaux de Platon, de Plutarque, etc.; des éditions, avec notes latines, de quelques ouvrages de Lucien, de Longin, d'Apollodore, d'Elien, d'Anacréon, de Sapho, d'Horace, de Phèdre, de Lucrèce, etc. — Son fils, Tannegui Le Febvre, né à Saumur en 1658, mort en 1717, exerça le ministère évangélique en Suisse et en Angleterre, puis abjura, à Paris, en 1697. On a de lui : *De futilitate poetices* (1697), contre la poésie, et un ouvrage de mathématiques, *Des communes mesures et racines communes des quantités littérales, etc.* (Paris, 1714, in-8°).

LEFEBVRE ou **LEFÈVRE** (Claude), peintre et graveur français, né à Fontainebleau en 1633, mort à Londres en 1675. Elève de Lesueur, puis de Lebrun, il composa quelques tableaux religieux, notamment l'*Education des novices*, qui fut longtemps aux Jacobins de Paris; la *Nativité*, pour l'ermitage de Franchard, près de Fontainebleau; les *Quatre évangélistes*, à Passy, etc. Mais, sur les conseils de Lebrun, dit-on, il ne tarda pas à abandonner la peinture historique pour le portrait, genre dans lequel il excella. A l'art avec lequel il reproduisait l'expression et le caractère de ses modèles, il joignait un coloris frais et brillant, une touche à la fois vigoureuse et légère. Il fut nommé, en 1663, membre de l'Académie de peinture et jouit de la faveur de Louis XIV, dont il fit plusieurs portraits. Lefebvre mourut en Angleterre, où il était allé dans l'espoir d'accroître sa fortune. On cite parmi ses plus beaux portraits ceux de *Mme de La Valette*, fille de Lefebvre, de *Louis XIV*, de la reine *Marie-Thérèse*, de *Mlle de Montpensier*, de *Philippe d'Orléans*, du *Duc d'Aumont*, de *Le Camus*, de *Couperin*, etc. Lefebvre a exécuté, en outre, de nombreuses eaux-fortes; deux ou trois seulement reproduisent ses tableaux, et ce ne sont pas les meilleures. Les autres, faites d'après ses portraits, sont presque toutes excellentes, et il y en a de superbes; le métier en est habile, sobre, sévère; l'effet est simple dans sa disposition magistrale, et la valeur des accessoires qui entourent la figure est toujours soumise, avec beaucoup d'intelligence, au ton général de l'ensemble. Aussi Claude Lefebvre, au double point de vue de peintre et de graveur, s'est-il fait une place distinguée parmi les maîtres français.

LEFEBVRE (Valentin), peintre et graveur belge, né à Bruxelles en 1643. Les historiens italiens de la peinture le désignent sous le nom de **Valentino Le Febvre de Venise**, et c'est par eux seuls qu'on a quelques détails sur son existence. Il habita longtemps Venise et s'appliqua constamment à imiter le Véronèse. Ses œuvres, peu nombreuses, sont très-recherchées; leur coloris est riche, sans éclat forcé; sa touche a de la vigueur sans exagération; mais l'artiste est plus complet dans ses tableaux de petite dimension que dans ses grandes toiles, dont la composition laisse parfois à désirer. Lefebvre a, en outre, gravé les plus belles productions du Titien, du Véronèse et du Tintoret.

LEFEBVRE (Philippe), magistrat et littérateur français, né à Rouen en 1705, mort en 1784. Président du bureau des finances de sa ville natale, il consacra ses loisirs à la culture des lettres. Parmi ses productions, que le public accueillit favorablement, mais qui sont aujourd'hui profondément oubliées, nous citerons : *Examen critique d'Inès de Castro*, tragédie de Lamotte-Houdard (1723, in-12); *Lettres de deux amis* (1724, in-12); le *Songe de Philalhétès* (1725 et 1750, in-12); le *Pot-Pourri*, pièce en un acte (1727, in-12); *Histoire de Mlle de Cerney* (1750); l'*Oracle de Nostradamus*, pièce en un acte, en vers; *Abrégé de la vie d'Auguste, empereur romain* (1760); la *Vérité*, ode; l'*Enlèvement d'Eripe* (1751); *Histoire de Ménocrate et de Zénothémis* (1753, in-8°), etc.

LEFEBVRE (Armand-Bernardin), ingénieur français, né en 1734, mort en 1807. Dès l'enfance, ses études furent dirigées vers les ponts et chaussées, et il acquit rapidement le renom d'un habile ingénieur. C'est à lui qu'on doit les embellissements de Reims et les projets d'appropriation de la rivière d'Orne et des ports de Cherbourg et de Granville. Nommé inspecteur général et membre du conseil des ponts et chaussées, il mit en tout temps ses lumières et son expérience au service de toutes les questions d'intérêt public.

LEFEBVRE (François-Joseph), duc de Dantzig, maréchal de France, né à Ruffach, département du Haut-Rhin, le 25 octobre 1755, mort à Paris le 14 septembre 1820. Fils d'un meunier qui avait servi quelque temps comme hussard, il perdit son père à l'âge de huit ans. L'enfant passa entre les mains d'un ecclésiastique, son oncle, qui le garda près de lui et chercha à le pousser vers l'Eglise; mais Lefebvre avait du sang de soldat dans les veines, et, quand il eut atteint sa dix-huitième année, il s'enrôla dans les gardes-françaises. Il lui fallut quinze ans pour arriver au grade de sergent, qu'il venait d'obtenir quand éclata la Révolution. Incorporé dans le bataillon des Filles-Saint-Thomas, il fut chargé de son instruction militaire. Nommé capitaine au 13e régiment d'infanterie légère, puis promu, le 2 décembre 1793, au grade de général de brigade à l'armée de la Moselle, sous les ordres de Hoche, dont il avait été l'instructeur aux gardes-françaises, Lefebvre passa général de division le 10 janvier 1794. A partir de ce moment, il commanda presque continuellement les avant-gardes aux armées des Vosges, de la Moselle, de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Danube. A Fleurus, il ramène en avant les deux ailes de l'armée française qui battaient en retraite et enfonce les Autrichiens. Après la bataille d'Aldenhoven, les habitants de Lennich, incendiée par l'ennemi en retraite, viennent implorer la générosité du vainqueur. Lefebvre les présente à ses soldats, qui partagent leur pain avec ces malheureux. A Altenkirchen (1796), il enlève aux Autrichiens 4 drapeaux, 12 canons et fait 3,000 prisonniers. En 1798, il prit, après la mort de Hoche, le commandement provisoire de l'armée de Sambre-et-Meuse, puis, l'année suivante, passa à l'armée du Danube que commandait Jourdan. A Stockach, avec 8,000 hommes, il arrête 36,000 Autrichiens, et, grièvement blessé au bras, revient à Paris, où le Directoire lui fait hommage d'une armure d'honneur. Le 11 mai 1799, le conseil des Cinq-Cents le désigne comme l'un des candidats au Directoire, à la place de Treilhard, membre sortant; mais le conseil des Anciens se montre hostile à son élection. Comme compensation, on le nomma commandant de la dix-septième division militaire, avec Paris pour quartier général. Mêlé aux conspirateurs de brumaire, Lefebvre, à la tête de vingt-cinq grenadiers, décida, dans la journée du 18, par son intervention, le sort de ce criminel attentat contre la représentation nationale. Sans sa condamnable complicité, l'Empire était étouffé dans son germe; aussi, en 1800, après la pacification des départements de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne, fut-il admis au Sénat sur la proposition du premier consul. Compris, en 1804, dans la première promotion des maréchaux de l'Empire, et nommé successivement chef de la cinquième cohorte, grand officier et grand-aigle de la Légion d'honneur, puis chargé du commandement des gardes nationales de la Roër, du Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre, Lefebvre prit, en 1806, dans la grande armée, le commandement d'une division dirigée contre les Prussiens, et commanda, à Iéna, la garde impériale à pied. Après la bataille d'Eylau (1807), il reçut l'ordre d'assiéger Dantzig, défendu par 18,000 Prussiens, 3,000 Russes et une nombreuse milice bourgeoise. Le siége dura cinquante et un jours, et, pendant tout ce temps, le général français disait à ses artilleurs : « Je n'entends rien à votre affaire, mais f...ichez-moi un trou, et je passerai. » La brèche faite, il se jeta dans la place et l'emporta de vive force; mais il rendit à la garnison prisonnière et à son chef, le maréchal Kalkreuth, les honneurs de la guerre. Ce fait d'armes valut au vainqueur le titre de duc de Dantzig. En 1808, Lefebvre prend le commandement du 4e corps de l'armée d'Espagne, gagne les batailles de Durango et d'Espinola; puis, appelé en Allemagne en 1809, il se met à la tête de l'armée bavaroise et va soumettre le Tyrol. En 1812, il commande en chef la garde impériale, et, pendant la désastreuse retraite de Russie, marche constamment à sa tête. En 1814, il se battit à Montmirail, à Arcis-sur-Aube et à Champaubert; quand il arriva à Paris, les alliés l'occupaient depuis quelques jours. Il se laissa faire pair de France par la Restauration, puis, pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre impériale des pairs. A sa seconde rentrée, Louis XVIII le destitua; mais, en 1819, une ordonnance le rappela dans le corps privilégié. Au bout d'un an, une hydropisie de poitrine enlevait le duc de Dantzig, qui fut, suivant son désir, inhumé au Père-Lachaise, auprès de Masséna.

Brusque, mais cordial, et dénué de toute instruction, Lefebvre avait souvent été l'objet des moqueries de la cour impériale; l'aristocratie de la Restauration s'apprêtait à renchérir sur celle-ci. D'un mot, le soldat mit un terme au bavardage des sots. Un fat faisait devant lui, avec importance, le dénombrement de ses ancêtres. « Eh! ne soyez pas si fier, répliqua le maréchal, moi, je suis un ancêtre. » Alors qu'il n'était encore que sergent aux gardes-françaises, il avait épousé la blanchisseuse de la compagnie, rude femme du peuple qui conserva dans la prospérité ses allures simples et sans façon. La femme du préfet de Seine-et-Marne visitait souvent la maréchale Lefebvre, au château de Combault. Un jour, la maréchale ouvrit une armoire dans laquelle on voyait, rangés par ordre chronologique, les différents costumes qu'elle et son mari avaient portés depuis leur mariage. « Voici, dit-elle, une galerie d'habits de conditions bien diverses. Nous avons été curieux de conserver tout cela : il n'y a pas de mal à revoir ces sortes de choses-là, de temps en temps, comme nous le faisons; c'est le moyen de ne pas les oublier. » Elle avait donné à son mari quatorze enfants, dont douze fils. Pas un ne survécut; les deux derniers moururent à l'armée.

LEFEBVRE (Jacques), homme politique et financier français, né en 1773, mort à Paris en 1856. Il devint un des premiers banquiers de Paris, membre du conseil général du commerce, régent de la Banque de France, et il dut à la grande considération dont il jouissait d'être élu député à Paris. En 1827, Lefebvre fut un des 221 députés qui se prononcèrent contre Charles X et acclamèrent le duc d'Orléans. Il se fit remarquer tant par son dévouement à la nouvelle dynastie que par sa haute capacité financière. Les électeurs du 2e arrondissement de Paris lui conservèrent leur confiance pendant dix-neuf ans; mais, en 1846, sa candidature échoua devant celle de M. Berger, et M. Lefebvre ne reparut plus sur la scène politique.

LEFEBVRE (Charles), peintre français, né à Paris vers 1798. Elève de Gros et d'Abel de Pujol, il a complété ses études artistiques dans des voyages en Suisse, en Espagne et en Allemagne. Il a été décoré en 1859. C'est un artiste de talent, mais de peu d'originalité. Outre des peintures exécutées dans l'église Saint-Louis en l'Ile, à Paris, nous citerons de M. Lefebvre : le *Prisonnier de Chillon* (1827); *Madeleine repentante* (1831); *Louis XI refusant la grâce de Nemours* (1833); la *Vierge miraculeuse* (1838); *Jésus-Christ aux limbes* (1845); *Jeune bacchante* (1850), achetée par l'Etat; la *Femme de Candaule* (1855); *Saint Louis débarquant à Damiette;* le *Triomphe d'Amphitrite* (1859); *Jacob et Joseph;* la *Mort de Guillaume le Conquérant* (1863); *Moïse sur la montagne* (1864); *Saint Sébastien* (1866); *Néréide* (1868); *David* (1869), etc.

LEFEBVRE (Armand-Edouard), diplomate français, né en Hollande en 1807, mort en 1864. Il était employé supérieur au ministère des affaires étrangères, lorsque la Révolution de 1830 lui fit perdre ses fonctions. M. Lefebvre resta sans emploi jusqu'en 1850. A cette époque, il devint ministre plénipotentiaire à Munich, puis, à la fin de cette même année, à Berlin. Conseiller d'Etat en 1852, il fut nommé, par décret impérial, en 1855, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, puis devint directeur des affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères, et directeur des fonds et de la comptabilité au même ministère. Indépendamment d'un assez grand nombre d'essais historiques et politiques, insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, on lui doit : *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, écrite avec les documents réunis aux Archives (Paris, 1845-1847, 3 vol. in-8°).

LEFEBVRE (Charlemagne-Théophile), voyageur français, né à Nantes en 1811, mort à Paris en 1859. En 1827, il s'embarqua en qualité d'élève de marine et visita les mers du Sud et l'Archipel grec. Lieutenant de vaisseau en 1832, il venait de parcourir l'Algérie, les côtes d'Afrique, le Brésil, quand, en 1836, le gouvernement français le chargea d'explorer l'intérieur de l'Abyssinie. Lefebvre réussit à conclure un traité de commerce avec le souverain du Tigré et revint en France en 1839. L'année suivante, devenu lieutenant de vaisseau, il recommença ses excursions en Abyssinie. Après un voyage des plus périlleux, il revit sa patrie en 1843 et publia la relation de son voyage aux frais du ministère de la marine. Chargé, en 1847, d'une nouvelle mission dans les mêmes contrées, Lefebvre séjourna sept ans chez les peuplades de l'intérieur de l'*Afrique*, et rapporta, en 1854, de précieuses notions géographiques sur ces pays presque inconnus. Toujours infatigable et poussé par l'amour de la science, il se démit de la place qu'on lui avait donnée au Dépôt des cartes et de la marine, et repartit pour le Tigré ; mais une maladie cruelle le ramena à Paris, où il mourut peu après. Il laissait inachevés de nombreux et intéressants travaux qui n'ont point vu le jour. La relation de son premier voyage est intitulée *Voyage en Abyssinie pendant les années* 1839-1840-1841-1842-1843 (Paris, 6 vol. in-8°), avec atlas.

LEFEBVRE (Charles - Aimé), littérateur français, né à Cambrai en 1811. Après avoir rédigé la *Feuille de Cambrai*, il alla fonder, près de Bruxelles, en 1835, le collége de Saint-Josse-ten-Noode, puis retourna dans sa ville natale, où il fut attaché au collége comme professeur. Il est secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai, dont il rédige les comptes rendus. M. Lefebvre a fréquemment pris le pseudonyme de **Jean-Paul Faber**. Nous citerons de lui : *Scènes de la vie privée des Belges* (1833) ; *Méthode mutuelle simultanée* (1837) ; *Préliminaires des sciences* (1839, 2 vol. in-12) ; la *Littérature et les littérateurs de la Belgique* (1841) ; *Stylopraxie* ou l'*Art du style* (1841) ; *Notes d'un voyageur sur la Hollande* (1842) ; le *Cardinal Giraud* (1851) ; *Van der Burck, archevêque de Cambrai* (1852), etc.

LE FEBVRE (François-Antoine), poëte latin. V. Lefèvre.

LEFEBVRE (Constance-Caroline), cantatrice française. V. Faure-Lefebvre.

LEFEBVRE DE BÉCOUR (Charles), diplomate français, né à Abbeville (Somme) en 1811. Lorsqu'il eut terminé son droit, il entra au ministère des affaires étrangères, puis il devint successivement chargé d'affaires à Buenos-Ayres (1840), consul à Manille (1842), à Macao, à Calcutta, sous-directeur à la direction politique à Paris (1851) et ministre plénipotentiaire près la Confédération argentine (1856). Indépendamment d'articles insérés dans le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, la *Revue des Deux-Mondes*, etc., on doit à M. Lefebvre, qui est un linguiste distingué, la *Belgique et la Révolution de juillet* (Paris, 1835) ; *Histoire du royaume de Naples depuis Charles VII jusqu'à Ferdinand IV* (1835, 4 vol. in-8°), trad. du général Coletta ; les *Mémoires du cardinal Pacca*, etc.

LEFEBVRE DE LA BELLANDE (Jean-Louis), administrateur français, mort en 1762. On sait seulement qu'il était employé aux fermes générales. Il a laissé un *Traité général du droit des aides* (Paris, 1760, in-4°).

LEFEBVRE-CAYET, homme politique français, né vers le milieu du XVIIIe siècle. Avocat à Arras quand éclata la Révolution, il fut nommé membre de plusieurs assemblées législatives, et, en 1798, on le retrouve membre du conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa tout particulièrement des innovations judiciaires. En 1800, il était président du Corps législatif, dans lequel il figura jusqu'en 1804. A partir de cette époque, on ne le voit plus reparaître sur la scène politique.

LEFEBVRE-CHANTEREAU (Louis), jurisconsulte et historien français. V. Chantereau-Lefebvre.

LEFEBVRE DE CHEVERUS (Jean-Louis-Anne-Madeleine), cardinal français. V. Cheverus.

LEFEBVRE - DESNOUETTES (Charles, comte), général français, né à Paris en 1773, mort en 1822. Il s'échappa du collége des Grassins, où il faisait ses études, pour s'enrôler dans un régiment de ligne. En vain ses parents rachetèrent-ils trois fois son congé ; à la Révolution, il s'engagea de nouveau dans la légion Allobroge. Sous-lieutenant de dragons en 1793, il était près de Bonaparte, comme capitaine aide de camp, à Marengo. Colonel en 1804, général de brigade deux ans après, il fut promu au grade de général de division pour la guerre d'Espagne. Fait prisonnier par les Anglais et conduit en Angleterre, il s'évade, revient en France, et reçoit de Napoléon, au commencement de la campagne de 1809 contre l'Autriche, le commandement des chasseurs de la garde. Pendant la retraite de 1812, Lefebvre-Desnouettes resta constamment près de la personne de l'empereur. A Bautzen, il exécuta une charge de cavalerie des plus brillantes ; à Brienne, il combattit en héros, et fut blessé de plusieurs coups de lance et d'un coup de baïonnette. Après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, il commanda l'escorte qui reconduisit l'empereur jusqu'à Roanne. Louis XVIII lui conserva le commandement des chasseurs de la garde, devenus chasseurs royaux ; mais, dès que Lefebvre-Desnouettes eut connaissance du débarquement de l'empereur au golfe Juan, il souleva son régiment, et, secondé par les frères Lallemand, se dirigea sur l'arsenal de La Fère pour s'en rendre maître. La tentative ayant échoué, Lefebvre, abandonné par ses soldats, trouva un asile chez le général Rigaud, commandant du département de Seine-et-Marne, où il attendit le passage de l'empereur ; puis il suivit son maître à Fleurus et à Waterloo, où il se battit avec la rage du désespoir. Condamné à mort par contumace, au retour des Bourbons, il se réfugia en Amérique, où il prit part, avec les frères Lallemand, à la fondation de la colonie du Champ-d'Asile. Après six années de séjour, il voulut revoir la France, et s'embarqua sur l'*Albion*, en partance pour la Belgique. Un naufrage engloutit vaisseau et passagers, à proximité des côtes d'Irlande.

LEFEBVRE-DURUFLÉ (Noël-Jacques), manufacturier et homme d'Etat français, né à Rouen en 1792. Il suivait, en 1812, les cours de l'Ecole de droit, à Paris, quand il publia une *Lettre de Nicolas Boileau à M. Etienne*, dont l'auteur des *Deux gendres* le remercia en le faisant entrer au ministère d'Etat. Ayant perdu cet emploi sous la Restauration, M. Lefebvre se jeta dans les rangs de l'opposition, et concourut à la fondation du *Nain jaune* et de la *Minerve*. En 1822, le journaliste, devenu le gendre et l'associé de M. Duruflé, riche manufacturier d'Elbeuf, renonça momentanément à la politique pour se livrer entièrement à l'industrie. Sous le règne de Louis-Philippe, il se présenta à diverses reprises, mais sans succès, comme candidat de l'opposition dans l'Eure. Après la révolution de 1848, il ne fut point élu à l'Assemblée constituante ; mais, en 1849, les électeurs de l'Eure l'envoyèrent à la Législative, où il vota avec la majorité réactionnaire et appuya la politique de l'Elysée. Appelé, en novembre 1851, au ministère du commerce, il prit, en janvier suivant, le portefeuille des travaux publics, qu'il résigna six mois plus tard, pour entrer au Sénat, et il fut nommé, en 1862, grand officier de la Légion d'honneur. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, M. Lefebvre-Duruflé se lança de nouveau dans les affaires, et devint, en 1872, président du conseil d'administration de la Société industrielle ; mais, dès le commencement de l'année 1873, cette Société tomba en déconfiture. Arrêté au mois de février, M. Lefebvre-Duruflé fut mis peu après en liberté provisoire sous caution, en attendant que l'affaire fût portée devant les tribunaux. On lui doit divers écrits, notamment : *Tableau historique de la Russie* (1812) ; l'*Almanach des modes* (1814-1817) ; *Zirphile et Fleur-de-Myrte* (1817), opéra-comique en deux actes ; l'*Hermite en province* (1824-1827) ; *Ports et côtes de France de Dunkerque au Havre* (1831, in-4°) ; *Considérations sur la nécessité de donner en France un nouvel essor au commerce* (1843) ; des traductions de romans anglais : le *Colon de Van-Diemen* (1818, 3 vol. in-12), et la *Bourse de Londres* (1854, in-18), etc.

LEFEBVRE D'HELLANCOURT, ingénieur français, né à Amiens en 1759, mort en 1813. Il devint inspecteur général et membre du conseil des mines. Outre des mémoires, publiés dans le *Journal des mines*, on a de lui : *Considérations relatives à la législation et à l'administration des mines* (Paris, 1802) ; *Aperçu général des mines de houille exploitées en France* (Paris, 1803).

LEFEBVRE - LAROCHE, homme politique français, né vers 1750. Il était, au moment où commença la Révolution, connu sous le nom de **l'abbé Lefebvre**, et il prit une part assez active aux événements de 1789. Dans les journées des 13 et 14 avril, on le vit, en effet, présider à la distribution faite au peuple de la poudre saisie au port Saint-Nicolas. Les 5 et 6 octobre, il courut de véritables dangers en s'opposant au dessein d'une bande de forcenés qui voulaient brûler les papiers de l'Hôtel de ville. Nommé l'un des administrateurs de Paris, en 1791 et en 1799, puis appelé au Corps législatif après le 18 brumaire, il rentra, en 1803, dans la vie privée. On lui doit la publication des *Œuvres complètes d'Helvétius* (1797).

LEFEBVRE DE NANTES (Julien), homme politique français, né à Nantes, mort en 1816. Il était avocat dans sa ville natale lorsque, en 1792, le suffrage de ses concitoyens l'envoya comme député à la Convention nationale, où, lors du procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple et pour la déportation. Arrêté en mai 1793, lors de la chute des girondins, il rentra à la Convention après le 9 thermidor, et fut, en 1795, envoyé en Belgique, avec mission d'activer la réunion des Pays-Bas à la France. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, il quitta l'Assemblée en 1798, et termina ses jours dans l'obscurité.

LEFEBVRE ou **LEFÈVRE D'ORMESSON**, famille de magistrats français. V. Ormesson.

LEFEBVRE ou **LEFÈVRE DE SAINT-MARC** (Charles-Hugues), littérateur français. V. Saint-Marc.

LEFEBVRE DE VILLEBRUNE (Jean-Baptiste), philologue français, né à Senlis en 1732, mort à Angoulême en 1809. D'abord médecin, il abandonna la pratique de son art pour étudier les langues mortes et vivantes, devint professeur d'hébreu et de syriaque au Collége de France (1792), directeur de la Bibliothèque nationale (1793), dut quitter Paris après le 10 fructidor (1797), et alla se fixer à Angoulême, où il professa l'histoire naturelle et les humanités. Lefebvre possédait douze ou treize langues, ce qui lui a permis de traduire des ouvrages italiens, espagnols, suédois, anglais, allemands, grecs, etc. Toutefois, comme philologue, il est médiocrement estimé, car ses traductions ne sont ni élégantes ni fidèles. La plus importante est celle du *Banquet des savants* d'Athénée (Paris, 1789-1791, 5 vol. in-4°). On lui doit aussi des éditions de Silius Italicus (1781), des *Aphorismes* d'Hippocrate (1779), etc.

LE FÉRON (Jean), écrivain héraldiste français, né à Compiègne en 1504, mort vers 1570. Avocat au parlement de Paris, il s'occupa beaucoup moins de plaider que d'étudier les armoiries et les généalogies. Le Féron a laissé, outre des ouvrages manuscrits et des ouvrages annotés, plusieurs livres qui ont été imprimés. Parmi ces derniers, nous citerons : *De la primitive institution des roys, héraults et poursuivans d'armes* (Paris, 1555, in-4°) ; le *Symbole armorial des armoiries de France, d'Ecosse et de Lorraine* (1555, in-4°) ; *Catalogue des connestables de France, chanceliers et prévosts de Paris* (1555, in-fol.), traité fort estimé et souvent réédité.

LE FERRON (Arnoul), conseiller au parlement de Bordeaux. V. Ferron.

LEFEUVE (Charles), littérateur, né à Paris en 1818. Il a collaboré, sous le pseudonyme de **Jean**, à divers journaux littéraires de Paris et des départements, a cultivé pendant quelque temps la poésie et donné, de 1842 à 1844, trois recueils de vers. M. Lefeuve s'est surtout fait connaître par d'intéressantes monographies historiques et archéologiques. Nous citerons de lui : *Histoire de Sainte-Geneviève* (1842) ; *Histoire de Saint-Germain l'Auxerrois* (1843) ; *Histoire du lycée Bonaparte* (1852) ; *Histoire du collége Rollin* (1853) ; les *Anciennes maisons des rues de Paris* (1857-1864, 70 livraisons in-16) ; la *Tour de la vallée de Montmorency* (1867, 2 vol. in-8°), etc. On lui doit aussi un roman, *Interlaken* ; un drame en vers, *Lea* (1851), etc.

LEFÈVRE (Jean), en latin **Faber**, chroniqueur et prélat, né à Paris, mort à Avignon en 1390. Il fut mis à la tête de diverses abbayes, et Charles V l'employa dans plusieurs négociations auprès de Grégoire XI. En 1380, Clément VII le nomma évêque de Chartres. On possède de lui : *Tractatus de schismate seu de planctu bonorum* (Paris, vers 1379) ; les *Grandes chroniques de Hainaut depuis Philippe le Conquérant jusqu'à Charles VI* (3 vol. in-fol.), etc.

LE FÈVRE (Richard), martyr protestant français, né à Rouen vers le commencement du XVIe siècle, mort à Lyon en 1554. C'était un ancien ouvrier orfévre qui, se trouvant à Lyon, en 1551, fut arrêté et condamné au feu pour ses opinions religieuses. Le Fèvre en appela de ce jugement monstrueux au parlement de Paris ; mais, comme on le conduisait au lieu de son appel, il fut arraché de vive force des mains des archers par ses coreligionnaires. Ce malheureux fut arrêté à Grenoble, où il était parvenu à se réfugier, et on le mit à la question extraordinaire pour le contraindre à dénoncer ses libérateurs. Le Fèvre subit avec un courage héroïque cette terrible épreuve et ne voulut ni abjurer sa foi ni trahir ses amis. Renvoyé à Lyon, il fut condamné par le parlement de cette ville à avoir la langue coupée et à être brûlé vif. Cette terrible sentence fut exécutée le 7 juillet 1554.

LEFÈVRE (François), médecin français, né à Bourges, mort en 1569. Il était, vers 1545, docteur régent de l'université de sa ville natale. On connaît de lui : une traduction en grec des trois premiers livres de la *Chirurgie* d'Hippocrate (Paris, 1555, in-8°) ; le *Médecin-chirurgien Hippocrate le Grand* (Paris, 1560, in-16) ; l'*Institution de médecine* (1560) ; *Secret et mystère des Juifs* (1557), etc.

LEFÈVRE (André), en latin **Fabricius**, écrivain belge, né près de Liége vers 1520, mort en 1581. Il enseigna la théologie à Louvain, suivit à Rome, en qualité d'orateur (1560), l'évêque d'Augsbourg Othon, puis devint prévôt d'Alt-Œtting. On lui doit des tragédies sacrées : *Religio patiens* (1566) ; *Samson* (1569) ; *Jeroboam rebellans* (1585), et divers ouvrages de théologie.

LEFÈVRE (François), en latin **Fabricius**, philologue allemand, né à Duren vers 1525, mort en 1574. Après avoir achevé ses études à Paris, au Collége royal, où professaient alors Turnèbe et Pierre Ramus, Lefèvre, dès son retour en Allemagne, fut nommé recteur du collége de Dusseldorf, où il professa pendant vingt ans avec un très-grand succès. Il a annoté un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens, entre autres : *Lysiæ orationes* (Cologne, 1554, in-12) ; *Pauli Orosii historiarum libri septem* (Cologne, 1561, in-12) ; *Ciceronis historia per consules descripta* (Cologne, 1564, in-12).

LE FÈVRE (Nicolas), chimiste français, né dans les Ardennes dans la première moitié du XVIIe siècle, mort à Londres en 1674. On a sur ce savant très-peu de détails biographiques. Il nous apprend lui-même, dans son *Traité de chimie*, qu'il appartenait à la religion réformée et qu'il fut élevé à l'académie protestante de Sedan. Vallot, premier médecin du roi, qui professait la chimie au Jardin du roi, le choisit comme démonstrateur. A l'époque où fut créée la célèbre Société royale de Londres, le roi d'Angleterre Charles II appela Le Fèvre en Angleterre pour lui confier la direction du laboratoire de chimie de Saint-James. Le Fèvre fit dès lors de l'Angleterre sa patrie d'adoption.

« Nicolas Le Fèvre, dit M. Dumas (*Leçons de philosophie chimique*), peut servir de type pour les chimistes de son époque, et avec d'autant plus de raison qu'il lui a été donné de fonder l'enseignement de cette science dans les deux royaumes les plus importants de l'Europe civilisée. »

Le Fèvre a fait peu de travaux originaux ; il dit lui-même qu'il n'a point la prétention de donner des découvertes inattendues ; il a puisé surtout dans les ouvrages de Glauber et de Van Helmont, qui, dit-il, « sont à présent comme les deux phares qu'il faut suivre pour bien entendre la théorie de la chimie et pour en bien pratiquer les opérations. » M. Dumas, qui a beaucoup étudié Nicolas Le Fèvre remarque qu'on peut voir une espèce de panthéisme vague au fond des généralités nuageuses de son *Traité de chimie*. Parlant de la nature de l'esprit universel, Le Fèvre dit, en effet : « Cette substance spirituelle, qui est la première et l'unique semence de toutes choses, a trois substances distinctes et non différentes en soi, car elle est homogène ; il se trouve en elle un chaud, un humide et un sec, et tous les trois sont distincts entre eux, et non pas différents... » Mais quand il parle des manipulations, on sent qu'il est sur son véritable terrain. C'est Le Fèvre qui le premier a signalé et formulé la loi des dissolutions saturées. Il a étudié les propriétés d'un grand nombre de médicaments chimiques ; il a signalé à l'attention des médecins l'acétate de mercure en cristaux blancs, dont on lui doit la découverte. On n'a de Le Fèvre que trois ouvrages : *Chimie théorique et pratique* (Paris, 1660, 2 vol. in-12) ; *Discours sur le grand cordial du sieur Walter Rauleigh* (Londres, 1665, in-12), et la traduction d'un ouvrage anglais de T. Browne, la *Religion du médecin* (La Haye, 1688, in-12).

LE FÈVRE (Jean), astronome français, né à Lisieux vers 1650, mort à Paris en 1706. Fils d'un tisserand, il exerça jusqu'à l'âge de trente-deux ans la profession d'ouvrier toilier. Sans maître, réduit à ses propres forces, il employait à la lecture des livres de mathématiques et d'astronomie ses rares loisirs. Il devint assez habile pour calculer le retour des éclipses et pour faire quelques observations importantes ; aussi fut-il, sur la recommandation de son compatriote, Pierre, professeur de rhétorique à Paris, appelé, en 1682, dans cette ville par le célèbre mathématicien Picard, qui le chargea de continuer la *Connaissance des temps*, publication annuelle, dont le premier volume avait paru en 1679. Reçu, la même année, à l'Académie des sciences, il en fut exclu, en 1701, sous le prétexte qu'il était resté une année sans assister aux séances ; mais la véritable cause de cette exclusion était sa mésintelligence avec l'astronome La Hire, avec lequel il avait entrepris quelques travaux, et qu'il accusait de lui avoir dérobé ses *Tables astronomiques*.

A propos de sa mort, Lalande a dit : « Ce fut une perte pour l'astronomie ; il était, pour le calcul des éclipses, supérieur à La Hire, qui n'employait pas comme lui la période de dix-huit ans. » Après son exclusion de l'Académie, Le Fèvre s'établit ingénieur pour les instruments de mathématiques, dans une maison du quai de l'Horloge, à l'enseigne des *Deux globes*. Il présenta à l'Académie, en 1702, un planisphère de son invention, et, en 1705, un micromètre fort ingénieux ; il imagina aussi un calendrier pour toutes les années depuis 1700 jusqu'à 1750.

On a de Le Fèvre : *Éphémérides calculées sur le méridien de Paris pour les années* 1684 *et* 1685 ; la *Connaissance des temps de* 1682 *à* 1701. M. Amédée Tissot a publié, en 1872, une *Étude sur Jean Le Fèvre, ouvrier tisserand, astronome, membre de l'Académie des sciences*, conférence faite à Lisieux en 1870 (in-16).

LEFÈVRE (Jacques), controversiste français, né à Lisieux au commencement du XVIIe siècle, mort à Paris en 1716. Il fut grand vicaire de l'archevêque de Bourges. A la suite d'une vive polémique avec le Père Maimbourg, qu'il attaqua violemment dans un écrit intitulé : *Entretiens d'Eudoxe et d'Eucharistie* (Paris, 1674, in-4°), il fut emprisonné pendant quelque temps à la Bastille, ce qui l'a fait appeler **Lefèvre de la Bastille**. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée* (1682, in-12) ; *Nouvelle conférence avec un ministre touchant la cause de la séparation des protestants* (1685, in-12) ; *Histoire critique contre la Dissertation sur l'*Histoire ecclésiastique *du Père Alexandre* (1680, in-8°), ouvrage qui fut saisi et supprimé ; *Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants en France* (1686), etc.

LEFÈVRE (Jacques), historien français qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On sait seulement qu'il fut prévôt et théologal d'Arras. Il a laissé les ouvrages suivants : *Les plus curieux endroits de l'histoire* ou les *Sages et généreuses reparties* (1690, in-12) ; *Eloge de Louis le Grand* (Paris, 1692) ; *Anciens mémoires du* XIVe *siècle, traduits nouvellement, où l'on apprend les aventures les plus surprenantes et les plus curieuses de la vie de Bertrand Du Guesclin* (Douai, 1692, in-4°).

LEFÈVRE ou **LEFEBVRE** (le Père François-Antoine), en latin **Faber**, poëte latin moderne, né aux environs de Clairvaux (Jura) vers 1670, mort en 1737. Il était membre de l'ordre des jésuites, et professa les humanités au collége Louis-le-Grand. Il a laissé les poëmes latins suivants : *Commirius in Parnassum receptus* (Paris, 1703, in-12) ; *Aurum* (Paris, 1703, in-12), dédié à Philippe V d'Espagne; *Terræ motus* (Paris, 1704, in-12); *Musica* (Paris, 1704, in-12).

LEFÈVRE (Antoine-Martial), écrivain religieux, archéologue et historien français, né dans la première moitié du XVIIIe siècle. Bachelier en théologie et prêtre du diocèse de Paris, il s'occupait principalement de recherches sur l'histoire ecclésiastique et littéraire de la capitale. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Calendrier historique de l'Eglise de Paris* (1747, in-12) ; *Calendrier historique de l'Université de Paris* (1755, in-24) ; *Curiosités de Paris et des environs* (1759, in-12) ; les *Muses en France* (1750, in-16), réimprimé sous ce titre : la *Nouvelle Athènes, Paris, le séjour des Muses*, avec une seconde partie, contenant la *Bibliographie des auteurs ecclésiastiques et des livres les plus rares* (Paris, 1759, in-12).

LEFÈVRE (André), jurisconsulte et littérateur français, né à Troyes en 1717, mort à Paris en 1768. Il se fit recevoir avocat, cultiva la poésie et les lettres, puis donna pour vivre des leçons particulières. C'était un homme d'une droiture et d'une vertu tout à fait stoïciennes. Il s'est peint lui-même dans l'article GOUVERNEUR qu'il a donné à *l'Encyclopédie*. Nous citerons de lui : *Mémoires de l'Académie des sciences de Troyes en Champagne* (Liége, 1744). On lui attribue le *Pot-Pourri* (1748), et *Dialogue entre un curé et son filleul* (1767).

LEFÈVRE (Pierre-François-Alexandre), poëte et auteur dramatique, né à Paris en 1741, mort à La Flèche en 1813. Après avoir étudié quelque temps la peinture, il s'adonna aux lettres et composa plusieurs tragédies, écrites dans un style incorrect et bizarre, mais dans lesquelles on trouve souvent des pensées rendues avec autant d'énergie que de précision. Le succès de l'une d'elles, intitulée *Zuma* (1776), attira sur lui l'intérêt et la bienveillance du duc d'Orléans, qui lui donna une pension de 1,200 livres, puis le nomma son secrétaire ordinaire et son premier lecteur. Après la mort de ce prince (1785), il vécut dans la retraite et devint, en 1804, professeur de belles-lettres au prytanée de La Flèche. Lefèvre avait un esprit vif, mordant et caustique. Outre *Zuma*, on lui doit les tragédies suivantes : *Chosroès* (1767), qui eut dix représentations; *Florinde* (1770), dont la chute fut complète ; *Don Carlos* (1784), tragédie qui fut reçue à la Comédie-Française en 1771, puis interdite et représentée avec succès sur le théâtre du duc d'Orléans, en présence des membres de l'Académie; *Hercule au mont Ida* (1787), qui n'eut aucun succès. Lefèvre a composé, en outre, des poésies fugitives, pour la plupart inédites, et un poëme épique d'environ 10,000 vers, *Stockholm délivré*, lequel est resté manuscrit.

LEFÈVRE (Robert), peintre français, né à Bayeux en 1756, mort à Paris en 1830. Il était clerc de procureur à Caen lorsque, en 1774, poussé par la vocation artistique, il se rendit à Paris pour y étudier les chefs-d'œuvre de nos musées. De retour à Caen, il s'adonna à la peinture, fit des portraits, exécuta des travaux décoratifs, puis, en 1784, il revint à Paris, où il prit des leçons de Regnault. Lefèvre exécuta peu après divers tableaux d'histoire ; mais, voyant qu'ils avaient peu de succès, il s'adonna au genre du portrait, et obtint bientôt une grande vogue, qui ne se ralentit pas sous la Restauration. Louis XVIII le nomma peintre du cabinet du roi. Après la révolution de Juillet, Lefèvre fut frappé d'aliénation mentale et se donna la mort. Ses portraits joignaient au mérite de la ressemblance un coloris naturel et plein de fraîcheur. On cite, parmi les meilleurs, ceux de *Guérin* (1804), de *Pie VII* (1805), de *Napoléon* (1806), de *Mme Lætitia* (1808), de la *Princesse Borghèse*, de *Joséphine*, de *Lecouteulx*, du *Général Lebrun*, du *Baron Denon*, de *Marie-Louise* (1812), de *Louis XVIII*, de la *Duchesse d'Angoulême*, du *Marquis de Lescure*, de la *Comtesse d'Osmond*, de *Charles X*, etc. Parmi ses tableaux mythologiques, religieux et historiques, nous mentionnerons : les *Callipyges grecques*, l'*Amour aiguisant ses flèches*, *Vénus désarmant l'Amour*, *Héloïse et Abailard*, dont les têtes sont habilement exécutées; *Phocion prêt à boire la ciguë*; le *Calvaire* (1827) ; l'*Apothéose de saint Louis*, pour la cathédrale de La Rochelle, sa dernière œuvre.

LEFÈVRE (Jean-Jacques), libraire et éditeur français, né à Neufchâteau (Vosges) en 1779, mort en 1858. Il entra comme apprenti dans l'imprimerie Didot en 1786, servit dans l'artillerie de marine pendant la Révolution, et se fit libraire en 1803. C'était un homme de goût et un philologue instruit. Sa collection des *Classiques français*, publiée sous la Restauration (73 vol. in-8°), non moins remarquable par la correction que par la pureté du texte, est un monument élevé à la gloire de la littérature nationale. « Lefèvre, dit M. Daremberg, n'était pas seulement libraire; il ne publiait pas seulement des livres pour les vendre, il les publiait par amour pour les livres eux-mêmes ; il savait par cœur tous nos auteurs classiques; plus d'une note anonyme de ses éditions témoigne d'une intelligence délicate des beautés et des difficultés de nos grands écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle. » Lefèvre ne voulut jamais sacrifier à la librairie de pacotille. Aussi vit-il ses belles éditions, établies à grands frais, rester dans ses magasins lors de la révolution qui s'accomplit dans la librairie par l'introduction des volumes à bon marché. Il perdit peu à peu la fortune qu'il avait amassée, et ne laissa pas de quoi être enterré décemment. Le Cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie dut pourvoir à ses funérailles. Les grandes éditions de Lefèvre sont également remarquables par la correction du texte et par le bon goût. On cite particulièrement celles de *Cicéron*, de *Molière*, de *Corneille*, de *Racine*, de *Massillon*, le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet; le *Gil Blas* de Le Sage.

LEFÈVRE (Amédée), médecin, né à Paris en 1798. A vingt ans, il devint chirurgien de marine, prit part, à ce titre, à des expéditions dans le Levant, le Sénégal, à la guerre de Morée, et obtint au concours, en 1836, la place de médecin professeur à l'Ecole de Rochefort. M. Lefèvre enseigna la pathologie, l'histoire naturelle, la zoologie, fut nommé médecin en chef de cet établissement en 1852, directeur du service de santé en 1854, et il alla, cette même année, remplir ces fonctions à Brest. On doit à M. Lefèvre de nombreux et savants écrits, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur la maladie qui a régné au bagne de Rochefort en* 1838 (1840) ; *Sur les perforations spontanées de l'estomac* (1842) ; *Influence des lieux marécageux sur la phthisie pulmonaire et la fièvre typhoïde* (1845); *Sur les causes de la colique sèche* (1859) ; *Histoire du service de santé de la marine militaire et des écoles de médecine navale en France depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours* (1867, in-8°), etc.

LEFÈVRE (Désiré-Achille), graveur et lithographe français, né à Paris en 1798, mort en 1864. Fils d'un graveur d'un certain mérite, Sébastien Lefèvre, il reçut les leçons de son père, dont, fort jeune encore, il fut le collaborateur dans une foule de publications illustrées. Vers 1827, il étudia la lithographie, et, en quelques mois, il savait tous les secrets du métier. Dans le *Portrait du général Foy*, qu'il exposa cette même année, l'artiste avait obtenu sur la pierre les solidités de ligne, les largeurs de modelé dont le burin était seul jugé capable. Ce travail fit sensation, et M. Lefèvre fut classé dès lors parmi les plus habiles lithographes du temps. Outre plusieurs médailles, il reçut en 1851 la croix de la Légion d'honneur. Parmi ses lithographies, nous citerons : l'*Empereur Napoléon*, d'après Steuben (1829) ; l'*Enfant endormi*, de Prudhon (1831) ; la *Bataille d'Aboukir*, d'après Gros (1835) ; la *Duchesse d'Orléans et le comte de Paris*, d'après M. Winterhalter (1843); l'*Annonciation*, d'après Murillo (1844); la *Reine Marie-Amélie* (1845); *Sainte Cécile*, d'après Raphaël ; *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrége (1861), une de ses meilleures œuvres, etc.

LEFÈVRE (André), poëte et érudit français, né à Provins (Seine-et-Marne) en 1834. A vingt-trois ans, il débuta dans la carrière des lettres, et devint un des rédacteurs du *Magasin pittoresque*, de la *Revue de l'instruction publique*, de la *Revue des Deux-Mondes*, où il a publié des poésies, notamment le *Rêve d'une reine d'Asie* (1861). En 1864, il a remplacé, à l'*Illustration*, J. de Wailly, comme critique littéraire. M. Lefèvre est un poëte distingué et un écrivain de mérite. Nous citerons de lui : les *Finances de la Champagne au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*, ouvrage plein de recherches ; la *Flûte de Pan* (1861), recueil de vers ; la *Vallée du Nil* (1863), d'après les notes de M. Cammas, photographe; *Merveilles de l'architecture* (1865) ; la *Lyre intime* (1865), recueil de poésies; *Virgile et Kalidasa, les Bucoliques et le Nuage messager* (1866), trad. en vers ; les *Parcs et les jardins* (1867) ; l'*Epopée terrestre* (1868), etc. M. Lefèvre est un des auteurs de l'*Histoire de France par les monuments*, publiée par M. Charton.

LEFÈVRE, nom de plusieurs remarquables personnages français. V. CAUMARTIN, DACIER, LEFÉBURE, LEFEBVRE, ORMESSON, SAINT-MARC.

LEFÈVRE DE BEAUVRAY (Pierre), littérateur, né à Paris en 1724, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il était aveugle et se consolait, par la culture des lettres, de cette triste infirmité. Nous citerons, parmi ses écrits : *Epître à Fontenelle* (1743) ; *Singularités diverses en prose et en vers* (1753, in-12) ; *Paradoxes métaphysiques sur les principes des actions humaines*, trad. de l'anglais de Collins (1754, in-12) ; *Vœux patriotiques à la France* (1762) ; le *Monde pacifié*, poëme (1763) ; *Histoire de miss Honora* (1766, in-12) ; *Dictionnaire social et patriotique* ou *Précis des connaissances relatives à l'économie morale, civile et politique* (1769, in-8°), ouvrage réédité sous ce titre : *Dictionnaire des recherches historiques et philosophiques* (1774); *Récréation philosophique d'un aveugle* (in-8°).

LE FÈVRE DE LA BODERIE (Gui), orientaliste et poëte français, né au château de La Boderie, près de Falaise, en 1541, mort en 1598. Il s'appliqua, fort jeune, à l'étude des langues orientales, et sa science était telle que, dès l'âge de vingt-huit ans, il traduisait en latin la version syriaque du *Nouveau Testament*, publiée en 1584 (in-4°). Connu dans toute l'Europe pour sa vaste érudition, de La Boderie fut choisi par le pape Pie IV et par Philippe II, roi d'Espagne, pour travailler, avec le savant Arias Montanus, à la fameuse *Bible polyglotte* d'Anvers (1572, in-fol.). Appelé par Marguerite de Valois à la cour de France, il fut attaché à la maison du duc d'Alençon, avec le titre de secrétaire et d'interprète des langues étrangères. Il se lia avec Ronsard, Baïf, Dorat, Vauquelin de La Fresnaye, etc., et, au milieu de ces écrivains médiocrement orthodoxes, il continua à rester un zélé catholique, un adversaire déclaré du protestantisme. Le Fèvre a beaucoup écrit. Nous nous bornerons à citer, parmi ses ouvrages : l'*Encyclie des secrets de l'éternité* (Anvers, 1551), poëme moral et religieux ; *Syriacæ linguæ elementa* (Anvers, 1572, in-4°); la *Galliade* ou la *Révolution des arts et des sciences* (Paris, 1578, in-4°), poëme en cinq chants; *Hymnes ecclésiastiques* (1578, in-16) ; *Divers mélanges poétiques* (Paris, 1582, in-16), etc. On lui doit, en outre, des traductions de plusieurs ouvrages latins, italiens et espagnols.

LE FÈVRE DE LA BODERIE (Nicolas), orientaliste et poëte français, frère du précédent, né vers 1550; on ignore le lieu et la date de sa mort. Linguiste très-savant, il collabora à la fameuse *Bible polyglotte*, et fut envoyé par Henri III en Italie, pour y servir sous le maréchal de Bellegarde. La Boderie est l'auteur de l'*Eloge des Lettres hébraïques*, en latin (Paris, 1588), et d'une traduction française de l'*Heptaple* de Pic de La Mirandole (Paris, 1578).

LE FÈVRE DE LA BODERIE (Antoine), diplomate français, frère des précédents, né en 1555, mort en 1615. Employé dans la diplomatie dès l'âge de dix-huit ans, il fit preuve d'une rare habileté, et fut chargé, par les rois Henri IV et Louis XIII, d'importantes négociations à Rome, à Bruxelles et en Angleterre. Le Fèvre a laissé un *Traité de la noblesse*, traduit de l'italien du Tasse. On a publié, en 1850 (5 volumes in-12), la relation de ses ambassades, et à ce recueil ont été jointes les lettres qui lui furent adressées, en Angleterre, par Henri IV, la reine mère, Louis XIII, etc. (Amsterdam, 1733, 2 vol. in-12). — Deux autres frères des précédents, Pierre et Philippe LE FÈVRE DE LA BODERIE, périrent, le premier sur la brèche, au siége de Saint-Lô; le deuxième au siége de Pont-Audemer, durant les guerres de la Ligue.

LEFÈVRE-DESROSIERS (Félix), médecin français, né en 1796. Il débuta dans la carrière médicale, sous l'Empire, en qualité de chirurgien militaire. Reçu docteur en 1821, il se livra avec succès à la pratique de la médecine et de la chirurgie, surtout pour les maladies des femmes et les accouchements. Il a obtenu plusieurs médailles d'argent pour la propagation de la vaccine. Nous ne connaissons de lui que les deux publications suivantes : *Dissertation sur la fièvre milidire* (1821) ; *Recueil d'observations sur les maladies des femmes* (Paris, 1829).

LEFÈVRE-DEUMIER (Jules-Alexandre LEFÈVRE, dit), littérateur et poëte, né à Paris en 1797, mort dans la même ville en 1857. Il s'adonna très-jeune à la poésie, entra en relation avec Alexandre Soumet, alors le chef reconnu de l'école romantique à ses débuts, et composa plusieurs tragédies : l'*Exilé vengeur*, les *Mexicains*, *Richard III*, qui, reçues au Théâtre-Français, n'ont jamais été représentées. Tout en collaborant à la *Muse française*, aux *Tablettes romantiques*, il publia les poëmes : le *Parricide* (1823) ; le *Clocher de Saint-Marc*, compositions fiévreuses et bizarres, entachées d'exagération et de mauvais goût, écrites sous l'inspiration de Byron, et que la critique jugea avec une grande sévérité. De même que Byron avait combattu pour les Grecs, Lefèvre-Deumier voulut aller combattre pour les Polonais. Dans ce but, il prit, en 1830, la route de Varsovie, avec une troupe de jeunes médecins et étudiants en médecine, munis de passe-ports pour aller étudier le choléra qui sévissait alors en Pologne ; mais, en traversant l'Allemagne, la petite troupe fut arrêtée par ordre du gouvernement prussien, et ceux-là seuls qui possédaient un diplôme de docteur purent continuer leur route. Lefèvre se mit aussitôt à étudier la médecine sous la direction d'un savant suisse, et, trois mois plus tard, il passait son doctorat à Breslau. Il put alors continuer sa route, arriva en Pologne, se joignit aux patriotes insurgés, se battit bravement, reçut deux blessures, et dut, après la prise de Varsovie, se réfugier sur le territoire autrichien. Arrêté et jeté en prison, il recouvra la liberté quelque temps après, et revint en France. Il reprit alors ses travaux littéraires, se maria, et devint, par suite de la mort d'une tante qui le fit son héritier, possesseur d'une fortune considérable. C'est à partir de cette époque qu'il joignit le nom de sa tante à son nom paternel, et se fit appeler **Lefèvre-Deumier**. La fortune ne l'empêcha point de se livrer à ses travaux favoris; mais, bien que ses productions fussent loin d'être sans mérite, et qu'on trouve dans quelques-unes d'entre elles de beaux vers et des pages charmantes, elles passèrent presque constamment inaperçues. Ayant eu la malencontreuse idée de faire construire un hôtel princier aux Champs-Elysées, il dévora dans cette entreprise la plus grande partie de sa fortune. Lefèvre-Deumier était à peu près ruiné lorsque, s'étant fait remarquer de Louis Bonaparte, en 1848, par la chaleur avec laquelle il embrassa sa cause, il devint successivement bibliothécaire de l'Elysée (1849), et des Tuileries (1852). Vers la même époque, il entra, comme rédacteur littéraire, à la *Patrie*, et fut nommé membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de France. Dans les dernières années de sa vie, Lefèvre-Deumier souffrit cruellement de la pierre, et mourut à la suite de l'opération de la taille.

Cet écrivain a beaucoup produit. Nous citerons de lui, entre autres ouvrages : le *Parricide*, poëme suivi d'autres poésies (Paris, 1823, in-8°) ; le *Clocher de Saint-Marc*, poëme (Paris, 1825, in-8°) ; *Confidences*, poésies (Paris, 1833, in-8°) ; *Sir Lionel d'Arquenay* (Paris, 1834, 2 vol. in-8°), roman ironique et tendre, son œuvre capitale ; les 86 *départements de la France et ses colonies* (Reims, 1835, in-18); la *Résurrection de Versailles*, poëme lyrique (Paris, 1837, in-8°) ; les *Martyrs d'Arezzo* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°) ; *Œuvres d'un désœuvré*; les *Vespres de l'abbaye du Val* (Paris, 1842, 2 vol. in-8° ; 1844, 1845, 2 vol. gr. in-8°) ; *Oui ou Non? Projet d'organisation morale et pratique du droit à l'assistance par l'association fraternelle entre tous les Français*, avec M. Mansion (Paris, 1849, in-8°) ; *Célébrités d'autrefois* (Paris, 1851, in-18) ; *Œhlenschlæger, le poëte national du Danemark* (Paris, 1854, in-8°) ; *Etudes biographiques et littéraires sur quelques célébrités étrangères* (Paris, 1855, in-18) ; le *Livre du promeneur* (Paris, 1855, in-18) ; *Victoria Colonna* (Paris, 1856, in-18) ; le *Couvre-feu, dernières poésies* (Paris, 1857, in-8°). Lefèvre-Deumier a travaillé, en outre, au texte de la *Galerie d'Orléans*.

LEFÈVRE-DEUMIER (Marie-Louise ROULLEAUX-DUGAGE, dame), sculpteur, femme du précédent, née à Argentan (Orne) vers 1820. Elle s'est adonnée à la sculpture, et a exposé un certain nombre d'œuvres qui ne sont pas dépourvues d'un certain mérite. Nous citerons : *Jeune pâtre de l'île de Procida* (1850) ; le *Prince président*, buste (1852) ; *M. Sibour* (1853) ; *Portrait du fils de l'auteur* (1855) ; *Matrone romaine* (1857) ; *Virgile enfant* (1857); le *Général Paixhans*, buste (1857) ; l'*Etoile du matin* (1863) ; le *Baron Sibue*, buste (1869). Citons encore une statue de l'*Impératrice agenouillée* (1859). Elle a obtenu une médaille de 3e classe en 1853, et une mention honorable en 1855. C'est pendant cette dernière année qu'elle a collaboré au journal le *Travail universel*.

LE FÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques), en latin **Faber Stapulensis**, polyglotte français, un des hommes les plus savants de son siècle, né à Etaples vers 1455, mort à Nérac en 1537. Après avoir pris, à Paris, le grade de maître ès arts, il entreprit, pour s'instruire, de longs voyages en Europe, et visita même, dit-on, l'Asie et l'Afrique. A son retour, il obtint la chaire de mathématiques et de philosophie au collége du Cardinal-Lemoine, à Paris, et devint bientôt célèbre, en laissant de côté, dans ses leçons, les discussions arides de la scolastique et l'enseignement routinier qui dominait encore dans les écoles. Il s'attacha surtout à la philosophie d'Aristote, traduisit ses ouvrages et les annota avec autant de clarté que de science. Un de ses anciens élèves, Guillaume Briçonnet, alors abbé de Saint-Germain des Prés, esprit ouvert et indépendant, offrit à Le Fèvre un asile dans son monastère, puis, devenu évêque de Meaux, il l'appela dans cette ville pour introduire des réformes dans son diocèse. A cette époque, Le Fèvre était encore ouvertement catholique, mais il s'était rendu suspect en avançant, notamment, que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Lazare, et Marie la pécheresse n'étaient pas une seule et même personne. Cette affirmation parut malsonnante aux docteurs de la Sorbonne, qui, par arrêt du 9 novembre 1521, la déclarèrent entachée d'hérésie. Le Fèvre jugea alors prudent de se réfugier à Meaux, et là il retrouva, dans la compagnie de Briçonnet, de Farel et d'autres hommes intelligents, la haute liberté de pensée et de parole. Grâce à leur initiative, grâce à la traduction de la Bible, répandue à profusion par Briçonnet, une véritable révolution morale s'accomplissait en ce moment dans les esprits. « Il s'engendra, dit Crespin, un ardent désir en plusieurs personnes, tant d'hommes que de femmes, de connoistre la voye du salut nouvellement révélée. » La Sorbonne, alarmée, condamna plusieurs propositions tirées des livres de Le Fèvre, tandis que le parlement, non moins jaloux de sauvegarder l'orthodoxie, faisait saisir ses *Commentaires sur les Evangiles*. Ne se trouvant plus en sûreté en France, Le Fèvre alla chercher un asile à Strasbourg ; mais, sur ces entrefaites, François Ier quitta sa prison de Madrid, et, dès son arrivée à Paris, nomma Le Fèvre précepteur du prince Charles, son fils. Dès lors le savant put trouver, dans cette position, la paix qu'exigeaient ses études. A la demande du roi, il traduisit les *Homélies* de Chrysostome, et, à Blois, où Marguerite de Valois l'emmena, il mit la dernière main à la traduction de la Bible; puis il suivit la reine de Navarre à Nérac, et passa en repos, dans cette ville, les dernières années de sa vie.

La liste des ouvrages, commentaires et traductions dus à Le Fèvre d'Etaples est très-considérable. Nous citerons seulement ses œuvres principales : *Ars moralis ex Aristotele* (Paris, 1499, in-4°); *Aristotelis totius philosophiæ naturalis paraphrases, etc.* (Paris, 1501, in-fol.); *In sex primos metaphysicorum libros Aristotelis introductio* (Paris, 1505, in-fol.); *Joannis Damasceni theologia* (Paris, 1507, in-4°); *Sancti Pauli Epistolæ XIV ex vulgata editione, adjecta intelligentia ex græco, cum commentariis, etc.* (Paris, 1512, in-fol.), commentaires dans lesquels il émet clairement des opinions dogmatiques qui le séparent de l'Eglise romaine, rejette la prédestination, n'admet pas que la foi seule puisse sauver, attache une médiocre importance à la confession, etc.; *Liber trium virorum et trium spiritualium virginum* (Paris, 1513, in-fol.); *Commentarii initiatorii in IV Evangelia* (Paris, 1521); *Commentarii in Epistolas catholicas* (Meldis, 1525, in-fol.); le *Premier volume de l'Ancien Testament, contenant les cinq premiers livres de Moyse translatez en françoys, selon la pure et entière version de S. Hierosme* (Anvers, 1528, in-8°); la *Saincte Bible en françoys, translatée* (Anvers, 1530, in-fol.). La traduction de Le Fèvre, quoique imparfaite, rendit d'immenses services; car, à cette époque, « il n'y avait en France, dit M. Nisard, qu'une sorte d'interprétation grossière, où la glose était mêlée au texte, et faisait accorder la parole sacrée avec tous les abus de l'Eglise romaine. »

LEFÈVRE DE FONTENAY, littérateur français qui vivait au commencement du XVIIIe siècle. On sait qu'il a publié, sous le voile de l'anonyme : *Journal du voyage et des aventures de l'ambassadeur de Perse en France* (Paris, 1715, in-12); *Journal historique de la dernière maladie, de la mort, des obsèques de Louis XIV, et de l'avénement de Louis XV à la couronne* (Paris, 1715, in-12). Lefevre de Fontenay a aussi collaboré à l'ancien *Mercure de France*.

LEFÈVRE-GINEAU (Louis), mathématicien et physicien français, né à Authe (Ardennes) en 1754, mort à Paris en 1829. Professeur de mathématiques des enfants du baron de Breteuil, il fut, par le crédit de ce dernier, nommé, en 1788, professeur de physique expérimentale au Collége de France. Quand survint la Révolution, il fit partie de la commission chargée de l'établissement du système décimal, puis fut nommé l'un des quatre inspecteurs généraux de l'Université. Elu député en 1807, réélu en 1813, il signa la déchéance de Napoléon. Envoyé de nouveau à la Chambre en 1820, il y siégea jusqu'en 1823 dans les rangs des libéraux. Aussi fut-il, en 1824, destitué de ses fonctions de professeur au Collége de France, sans qu'on osât cependant lui retirer son traitement.

Lefèvre-Gineau n'a publié aucun ouvrage; il a seulement rédigé quelques notes scientifiques, imprimées à la suite du poëme de Delille, les *Trois règnes de la nature*.

LEFÈVRE DE LÉZEAU (Nicolas), historien français, né vers 1580, mort en 1680. Il était, croit-on, conseiller d'État, et a laissé quelques importants ouvrages historiques manuscrits, déposés en partie à la Bibliothèque nationale et à Sainte-Geneviève, entre autres : *Histoire de la naissance et du progrès de l'hérésie en France;* la *Religion catholique en France pendant la Ligue; Vie de Jean de Morvilliers; Histoire de Jean de Marillac, garde des sceaux; Recueil de diverses pièces concernant les conseils du roi.*

LEFÈVRE DE LA PLANCHE, jurisconsulte français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort en 1738. Tout ce qu'on sait de lui, c'est que, en 1700, il était avocat du roi à la chambre du domaine et conseiller au bureau des finances et à la chambre des domaines. Il a laissé des *Mémoires sur les matières domaniales* ou *Traité du domaine* (Paris, 1764-1765, 3 vol. in-4°).

LEFÈVRE-PONTALIS (Germain-Antonin), homme politique et écrivain, né à Paris en 1830. Son père, notaire à Paris, lui fit donner une solide instruction. Le jeune Antonin, à la suite de brillantes études, obtint le diplôme de licencié ès lettres, étudia le droit, et devint auditeur au conseil d'Etat en 1852. Trois ans plus tard, il prit le grade de docteur en droit. Tout en remplissant ses fonctions administratives, M. Lefèvre-Pontalis devint un des rédacteurs du *Journal des Débats* et de la *Revue des Deux-Mondes*. Désireux d'entrer plus activement dans la vie publique, il donna, en 1863, sa démission d'auditeur, et se présenta, comme candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la 3e circonscription de Seine-et-Oise; mais il échoua, tout en obtenant une belle minorité. Les élections de 1869 lui furent plus favorables. Au second tour de scrutin, il l'emporta sur le candidat officieux, M. Rendu, et alla siéger au Corps législatif, où il fit partie des députés qui formèrent le tiers parti libéral et s'affirmèrent, dès le mois de juillet 1869, par leur demande d'interpellation, dite des 116. Il devint un des membres les plus actifs de ce groupe, dont la politique parut triompher avec l'avénement de M. Ollivier, vota fréquemment avec l'opposition, et prit à plusieurs reprises la parole. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, M. Lefèvre-Pontalis fut nommé, le 8 février 1871, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale. Il alla siéger au centre gauche, fit partie de la réunion Feray, composée de monarchistes ralliés à la République dite conservatrice, et n'a cessé d'appuyer la politique de M. Thiers. Il a voté, notamment, pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la loi départementale, pour la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République (31 août 1871), pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, etc. Un des membres les plus actifs de l'Assemblée, il a fait de nombreux rapports, a prononcé plusieurs discours, notamment sur la loi relative aux élections municipales, sur les modifications à apporter à la loi électorale, sur la loi organique des conseils généraux, sur la répartition de l'indemnité aux départements envahis, sur la réforme de la magistrature, sur les bibliothèques scolaires, sur la mairie centrale de Lyon, etc. Au mois de février 1871, il a proposé de nommer une commission chargée d'examiner les projets de libération du territoire. Au mois de novembre de cette même année, il a adressé à ses électeurs une circulaire pour exposer les raisons qui le faisaient se rallier à l'établissement d'une République modérée. Outre des articles de journaux et de revues, il a publié : la *Condition légale de la femme mariée* (1855), sa thèse de doctorat; la *Hollande au* XVIIe *siècle* (1864, in-8°); les *Lois et les mœurs électorales en France et en Angleterre* (1864, in-18); la *Liberté individuelle* (in-8°); *Un coup d'Etat manqué* (in-8°), etc.

LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée), avocat et homme politique, frère du précédent, né à Paris en 1833. Il étudiait le droit lorsque, en 1854, il remporta le prix d'éloquence à l'Académie française, avec un discours sur le duc de Saint-Simon. Reçu licencié en droit en 1855, il se fit inscrire au barreau de Paris, et devint un des collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes* et du *Correspondant*. Le 8 février 1871, les électeurs d'Eure-et-Loir l'envoyèrent à l'Assemblée nationale, où il prit place dans les rangs du centre droit. Pendant que son frère Antonin se prononçait pour le maintien de la République modérée et appuyait le gouvernement de M. Thiers, M. Amédée Lefèvre-Pontalis n'a cessé de voter avec la droite monarchique et de saisir toutes les occasions pour montrer son hostilité envers le gouvernement établi. Il a voté pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, pour le rétablissement du cautionnement, pour l'abrogation des lois d'exil frappant les Bourbons, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour du gouvernement à Paris, contre le maintien des traités de commerce, pour le renversement de M. Thiers, lors du vote sur les conclusions de la commission Kerdrel, etc. En juin 1871, il proposa la nomination d'une commission de trente membres pour reviser les décrets du gouvernement de la défense, puis il fit partie de la commission chargée d'examiner le projet de restitution des biens de la famille d'Orléans, et devint, en décembre 1872, un des membres de la commission des Trente. M. Amédée Lefèvre-Pontalis a pris, à diverses reprises, la parole dans l'Assemblée, notamment lors de la discussion de la loi sur les conseils généraux, sur les propositions relatives à l'organisation du pouvoir exécutif, etc. Comme son frère, il parle avec aisance. Ils possèdent l'un et l'autre le même genre d'éloquence froide et verbeuse, abondante et facile, qu'on appelle généralement la limonade Pontalis. On lui doit un écrit, intitulé : *De la liberté de l'histoire* (1860, in-8°).

LEFÈVRE DE SAINT-RÉMY (Jean), chroniqueur français, né près d'Abbeville en 1394, mort à Bruges en 1468. Il suivit de bonne heure la carrière héraldique, et débuta, comme poursuivant d'armes, au service de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Lors de l'institution de la Toison d'or par Philippe le Bon, en 1429, il fut nommé, par ce prince, roi d'armes de cet ordre, et reçut le nom de **Toison d'or**. Après avoir exercé ses fonctions héraldiques jusque sous Charles le Téméraire, il résigna son emploi, quand l'heure de la vieillesse sonna pour lui. On lui doit des *Mémoires* excessivement curieux, qui comprennent la période de 1403 à 1460. Ces mémoires, publiés pour la première fois en 1668, ont été réédités par Buchon dans les *Chroniques nationales* et dans le *Panthéon littéraire* (1838).

LE FILLEUL DES GUERROTS (Désiré-François), poëte français, surnommé le **Florian de la Normandie**, né au château des Guerrots (pays de Caux) en 1778, mort en 1857. Pendant toute sa vie, il cultiva les lettres, et composa un grand nombre de fables, dont quelques-unes sont agréables, mais dont la plupart sont médiocres et insignifiantes. Reçu, en 1810, membre de l'Académie de Rouen, il fut, pendant plus de trente ans, le poëte officiel de cette compagnie. Outre ses *Fables et poésies diverses*, publiées à Paris et à Rouen de 1818 à 1852, on a de lui une traduction d'Horace, des rapports, des articles de critique littéraire et des pièces de vers insérées dans la *Revue de Rouen*.

LEFIOT (Jean-Alban), conventionnel français, né à Lormes (Nièvre) en 1755, mort à Paris en 1839. Avocat avant la Révolution, il fut nommé, en 1792, député de la Nièvre à la Convention nationale, où il siégea sur les bancs de la Montagne et vota la mort du roi. Après avoir rempli une mission près de l'armée des Pyrénées-Orientales, Lefiot fut chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans les départements du Cher, de la Nièvre et du Loiret. Dans l'exercice de ces difficiles fonctions, il sut joindre à une grande énergie beaucoup de douceur et un sentiment profond de la justice. Par la seule persuasion, sans avoir recours à la force armée, on le vit apaiser les troubles causés dans le Morvan par le manque de subsistances, et sauver la vie d'un grand nombre de paysans compromis dans ces bouleversements. Accusé d'une excessive indulgence, Lefiot fut rappelé à Paris par le comité de Salut public. Après le 9 thermidor, il n'hésita point à combattre la réaction et, chose singulière, se vit dénoncé comme terroriste et emprisonné. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, Lefiot fut, pendant quelque temps, chef de division au ministère de la justice, puis il retourna à Nevers, où il exerça, avec un grand désintéressement, la profession d'avocat, et resta tout à fait à l'écart des affaires publiques. On cite de lui une phrase remarquable, qui peint fidèlement la dignité de l'homme et son immuable fidélité à ses convictions politiques. Au mois de vendémiaire an VIII, le général Bonaparte, à son retour d'Egypte, traversait Nevers. Lefiot, chargé de le féliciter, le harangua en ces termes : « L'administration de la Nièvre croit offrir un tribut de reconnaissance à tous les soldats français en saluant un général qui les a souvent conduits à la victoire. » Il ne voulut remplir aucune fonction publique sous l'Empire. Toutefois, pendant les Cent-Jours, il consentit à exercer gratuitement les fonctions de conseiller de préfecture de la Nièvre. Proscrit en 1816 comme régicide, il se réfugia en Prusse, puis en Belgique, se fit inscrire au tableau des avocats de Liége, et rédigea l'un des journaux politiques de cette ville. Toujours inébranlable dans ses convictions républicaines, il refusa de demander son rappel, en déclarant qu'il n'avait rien à rétracter de ce qu'il avait fait sous la Révolution. Après la révolution de Juillet, il vint s'établir à Paris, et y vécut, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, d'une pension viagère que lui fit le gouvernement de Louis-Philippe.

LE FLAGUAIS (Joseph-Alphonse), poëte français, né en 1805. Il s'adonna fort jeune à la poésie, et se fixa à Caen, où il devint un des conservateurs de la bibliothèque. Indépendamment de pièces de vers, insérées dans l'*Art en province*, les *Mémoires de l'Académie de Caen*, dont il est membre, M. Le Flaguais a publié des recueils de poésies, écrits sous l'influence du romantisme, et qui ne lui ont acquis qu'une modeste notoriété. Nous citerons de lui : *Poésies élégiaques* (1826, in-18); *Mélodies françaises* (1826, in-18); les *Neustriennes* (1835, in-8°), recueil de chroniques et de ballades en vers, dont quelques-unes sont remarquables; *Poésies d'un jeune aveugle* (1839, in-18); *Marcel*, poëme (1843, in-12); *Guillaume et Mathilde* (1855, in-8°), légendes, etc. M. Le Flaguais a publié ses *Œuvres complètes* (Caen, 1850-1861, 4 vol. in-8°).

LE FLAMENC ou **LE FLAMAND** (Aubert) sire DE CANY, VARENNES, etc., gentilhomme français, mort vers 1420. Il est souvent cité, dans les mémoires des contemporains et dans l'histoire, pour son intimité avec le duc Louis d'Orléans, oncle de Charles VI, dont il était chambellan. Le duc d'Orléans séduisit la femme de Le Flamenc, laquelle abandonna son mari, et, après dix-sept ans de concubinage occulte, alla vivre publiquement avec le duc. On raconte que celui-ci l'avait montrée à son chambellan toute nue, le visage seul caché, pour le faire juge de la beauté de sa maîtresse. C'est de la dame de Flamenc qu'est né le fameux Dunois. En 1417, Le Flamenc, envoyé par la cour de France pour entamer des négociations auprès de Jean sans Peur, alors à Amiens, réussit dans la mission difficile qu'il avait reçue; mais il eut le tort, dans la joie de ce succès inespéré, de divulguer prématurément la réponse du duc. Un secrétaire infidèle fit parvenir au roi la réponse du duc de Bourgogne, avant même que l'ambassadeur eût quitté Amiens, et, à son retour, celui-ci fut mis à la Bastille. L'année suivante, le duc de Bourgogne entra dans Paris, mit Le Flamenc en liberté et le nomma gouverneur de la Bastille.

LÉFLINIE s. f. (lé-fli-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées.

LE FLÔ (Adolphe-Emmanuel-Charles), général et homme d'Etat français, né à Lesneven (Finistère) en 1804. Sorti sous-lieutenant de l'École de Saint-Cyr en 1825, il passa en Afrique en 1831, se conduisit de la façon la plus brillante à la prise de Constantine, à celle des gorges de la Mouzaïa (1840), fut alors promu chef de bataillon, et devint colonel en 1844. En 1848, Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, nomma M. Le Flô, qui venait d'être promu général de brigade, au poste de ministre plénipotentiaire en Russie. Elu pendant le cours de cette mission, lors des élections complémentaires du 17 septembre, dans le Finistère, représentant du peuple à la Constituante, M. Le Flô vint siéger dans cette assemblée, en mars 1849, lors de son retour de Russie, et y vota notamment pour la fermeture des clubs et en faveur de l'expédition de Rome. Réélu à la Législative par le même département, il fit partie de la majorité hostile aux institutions républicaines, devint questeur de la Chambre, et, lors de la scission qui éclata entre la majorité et le président de la République, dont on commençait à entrevoir les projets ambitieux, il se prononça contre la politique de l'Elysée et soutint énergiquement à l'Assemblée la proposition qu'il avait faite avec M. Baze, son collègue à la questure, de donner au président de la Chambre le droit de requérir directement la force armée. Aussi, lors de la nuit du coup d'Etat (2 décembre 1851), fut-il arrêté dans le palais de la présidence, emprisonné à Vincennes et expulsé de France par le décret du 9 janvier suivant. M. Le Flô passa alors en Angleterre, et comme il était sans fortune, une pension de retraite de 4,000 francs lui fut accordée en 1853. En 1857, il obtint l'autorisation de revenir en France, et vécut à l'écart tant que dura l'Empire. En apprenant les premiers revers de nos armées, le 15 août 1870, il demanda, mais en vain, au ministre de la guerre, d'être envoyé à l'ennemi. Après la honteuse capitulation de Sedan et la chute de l'Empire, le général Le Flô fut nommé, le 5 septembre, ministre de la guerre par le gouvernement de la défense nationale et réintégré, le 16 septembre, dans les cadres de l'armée active. Dans la terrible situation où se trouvait alors la France, il fallait au ministère de la guerre un homme d'une capacité hors ligne. M. Le Flô ne fut point à la hauteur de cette tâche, d'ailleurs écrasante. Son action, du reste, fut bientôt à peu près annihilée par l'investissement de Paris (27 septembre 1870), où le gouvernement de la défense le laissa, au lieu de l'envoyer organiser en province les armées qui nous manquaient. On doit rendre, en outre, à M. Le Flô cette justice que, pendant l'investissement de Paris, il travailla activement à l'armement de l'armée et de la garde nationale, qu'il se prononça, à diverses reprises, pour une énergique offensive, mais qu'il trouva constamment dans l'état-major, notamment chez le général Trochu, l'apathie et le découragement le plus profonds, et que le général Ducrot s'opposa, jusqu'aux derniers jours du siége, à ce qu'on utilisât la garde nationale, si ardemment désireuse de marcher à l'ennemi. Après la capitulation de Paris (28 janvier 1871), le général Le Flô fut nommé, par les électeurs du Finistère, député à l'Assemblée nationale (8 février). Arrivé à Bordeaux, il se démit de son portefeuille en même temps que ses collègues du gouvernement de la défense; mais M. Thiers le maintint au ministère de la guerre dans le cabinet du 19 février. Le 17 mars, il revint à Paris, assista au conseil des ministres qui résolut d'enlever les canons de Montmartre, et blâma les dispositions prises par le général Vinoy, sans pouvoir rallier à lui la majorité du conseil. Cet enlèvement de canons fut, comme on sait, la cause qui provoqua le formidable soulèvement du 18 mars, suivi du second siége de Paris, mais, cette fois, par une armée française. Lorsqu'il fut appelé à déposer devant la commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, le général Le Flô déclara qu'elle avait sa source dans le mécontentement de la garde nationale, parce qu'on n'avait pas voulu l'employer contre les Prussiens. « La garde nationale, dit-il, se serait très-bien battue, et elle aurait fini par faire un élément de guerre excellent. J'ai dit vingt fois au général Trochu qu'il avait tort de ne point l'utiliser; mais je dois dire que celui qui s'y est opposé absolument, c'est le général Ducrot. » Quelques jours après la prise de possession de Paris par les troupes de l'Assemblée, le général Le Flô donnait sa démission de ministre de la guerre et était remplacé par le général de Cissey (5 juin). Le 1er juin, il avait été appelé par M. Thiers au poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, où il se rendit peu après.

LEFORT (François), général et amiral russe, né à Genève en 1656, mort à Moscou en 1699. Cet aventurier de génie, dont les historiens n'ont pas toujours su apprécier le rôle important, appartenait à une famille originaire d'Ecosse. Il prit d'abord du service en France, passa ensuite en Courlande, puis enfin en Russie, où il fit une campagne contre les Tartares et les Turcs. Ses talents le mirent rapidement en évidence, et il devint le favori de Pierre le Grand, à l'élévation duquel il avait puissamment contribué. Fort de la confiance inaltérable de l'empereur, il conçut alors ces grands projets de réforme et d'organisation qui ont fait de la Russie une nation si puissante. Tout était à créer dans cet empire plus que barbare et au milieu de ces hordes sauvages : armée, marine, administration, finances, commerce, arts, industrie, tout, hommes et choses. Lefort fut à la hauteur de cette noble mission civilisatrice. Il eut à lutter contre d'obstinés préjugés, mais il triompha de tout. Il appela en Russie des hommes de talent de tous les pays de l'Europe, et il commença avec eux la grande œuvre de création dont Pierre le Grand a seul la gloire. Au reste, le czar eut au moins le mérite de se laisser diriger par Lefort, et, chose rare; il ne fut jamais ingrat envers lui. Lefort fut toujours son conseil, l'accompagna dans tous ses voyages, dans toutes ses expéditions, et modéra souvent ses emportements sauvages. Lors du voyage que fit le czar dans les principales contrées de l'Europe, pendant une fête donnée à Kœnigsberg, Pierre voulut contraindre un des officiers de l'électeur de Brandebourg à boire un énorme flacon de vin. Celui-ci s'y étant refusé, l'empereur le fit jeter à la porte et se précipita l'épée nue sur Lefort, qui avait gardé le silence. Celui-ci découvrit sa poitrine, engageant son maître à lui donner une mort qui mettrait fin aux chagrins qu'il éprouvait à son service. Le czar jeta son épée et tomba dans les bras de Lefort. Après avoir été général, grand amiral, vice-roi de Novogorod, après avoir administré toutes les richesses de la Russie, et reçu de la plupart des souverains de l'Europe les plus riches présents (qu'il faisait immédiatement porter au trésor public), Lefort mourut pauvre, ne laissant pas de quoi subvenir aux frais de ses funérailles. Le czar s'écria, en apprenant cette nouvelle : « Hélas ! je perds le meilleur de mes amis, et cela dans un temps où j'avais plus que jamais besoin de lui ! A qui me confier désormais ? » Il assista en personne, et vêtu de deuil, au convoi de celui qui l'avait si bien servi.

LEFORT (Pierre-Alexandre-Francisque), ingénieur, né à Paris en 1809. Elève de l'Ecole polytechnique (1827-1829), il entra dans le corps des ponts et chaussées, et devint ingénieur en chef de première classe en 1857, puis inspecteur général. M. Lefort s'est principalement occupé de travaux de chemins de fer et a élevé de nombreuses constructions sur les lignes du Nord. Indépendamment de rapports, on doit à M. Lefort une *Notice sur les travaux de fixation des dunes* (1832); *Etudes relatives à la construction des ponts biais* (1839); *Tables des surfaces de déblai et de remblai des largeurs d'emprise* (1862, in-8°).

LEFORT (Léon), chirurgien français, né à Lille en 1832. Au sortir du collége, il entra dans la chirurgie militaire, et fut attaché à l'hôpital de Lille jusqu'en 1850, époque à laquelle cet hôpital fut supprimé. Le jeune Lefort se rendit alors à Paris et y continua l'étude de la médecine. Interne en 1853, aide d'anatomie en 1856, il devint prosecteur en 1858. Dans un voyage qu'il fit à Londres à cette époque, il étudia soigneusement la résection du genou, opération presque ignorée en France, et à son retour il publia, sur ce sujet, les résultats de ses observations. En 1859, il prit part à la guerre d'Italie en qualité de sous-aide major. Docteur en 1860, il visita, l'année suivante, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, la Hollande et la Suisse, pour y étudier l'hygiène hospitalière, et, à son retour, il publia un mémoire dans lequel il montra l'infériorité de nos hôpitaux et la nécessité d'entrer dans la voie des réformes. L'assistance publique s'émut de cette brochure, et, en 1864, M. Husson chargea M. Lefort, devenu agrégé et chirurgien des hôpitaux en 1863, d'inspecter les principaux établissements de l'Allemagne et de la Russie, et d'y rechercher les perfectionnements applicables aux nôtres. Après six mois d'absence, M. Lefort, de retour à Paris, présenta un mémoire dans lequel il combattait la construction du nouvel Hôtel-Dieu dans le lieu où il a été élevé depuis. Sur la question des maternités, il écrivit un remarquable rapport qu'il présenta à M. Husson, directeur général des hôpitaux; mais cet administrateur, trouvant que ce travail était bien moins le compte rendu d'une mission administrative qu'un traité développé de la matière, refusa de le faire imprimer aux frais de l'administration.

M. Lefort, collaborateur de la *Gazette hebdomadaire* et du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, secrétaire de la Société de chirurgie, a publié : *De la résection du genou* (Paris, 1859, in-4°); *De la résection de la hanche dans les cas de coxalgie et de plaies par armes à feu* (Paris, 1862, in-4°); *Des vices de conformation du vagin et de l'utérus* (Paris, 1863, in-8°); *Des anévrismes* (Paris, 1866, in-8°); *De l'hygiène hospitalière en France et en Angleterre* (Paris, 1861, in-4°); *Des maternités* (1866); la *Liberté de la pratique et la liberté de l'enseignement de la médecine* (Paris, 1866, in-8°); *Sur le traitement de la syphilis* (Paris, 1867, in-8°); *Du mouvement de la population en France* (Paris, 1867, in-8°), inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*; *Pansement simple par la balnéation continue* (Paris, 1871, in-8°), etc.

LEFORTIER (Jean-François), littérateur français, né à Paris vers 1771, mort en 1823. D'abord officier de santé, il se tourna ensuite vers l'enseignement, professa successivement la littérature aux écoles centrales du Morbihan et de Seine-et-Marne, à l'école militaire établie, en 1803, à Fontainebleau, puis à Saint-Cyr, et prit sa retraite en 1814. C'était un homme d'esprit et de goût, qui collabora à la *Correspondance politique et littéraire*, au *Journal général de France*, etc., et qui a publié : *Aperçu sur les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique en France* (1799, in-8°); *Manière d'apprendre et d'enseigner* (1803), excellente traduction d'un ouvrage du P. de Jouvency, etc.

LEFOUGA, une des îles Hapay, de l'archipel des Amis, dans le grand Océan équinoxial, par 19° 30′ de latit. S. et 176° 40′ de longit. O. Elle a 5 kilom. de longueur sur 4 de largeur. La partie orientale est exposée aux vents alizés, et il y a sur la côte un rocher très-étendu et couvert d'eau à marée haute. Cette île est entourée, sur plusieurs points, de rochers de corail assez élevés. On la représente comme une des plus fertiles du groupe. Dans plusieurs endroits, sur la côte, le sol n'est pas cultivé, mais, vers le milieu de l'île, la culture a paru très-régulière et la population assez considérable.

LEFOURNIER (André), médecin et chimiste français, né à Paris. Il vivait au XVIe siècle, exerça la médecine et fut nommé doyen de la Faculté de Paris en 1518. On lui doit : la *Décoration d'humaine nature et ornement des dames, où sont montrées la manière et receptes pour faire savons, pommades, poudres et eaux délicieuses* (Paris, 1530-1551, in-12).

LE FRANC (François), ecclésiastique et publiciste français, né à Vire vers 1720, mort à Paris en 1792. Supérieur de la congrégation des eudistes, à Caen, avant 1789, il combattit vivement l'affranchissement de la nation, et vint à Paris se concerter avec l'abbé Barruel, comme lui ennemi déclaré des principes de la Révolution française. Le Franc, arrêté à Paris et emprisonné dans la maison des Carmes, y fut massacré avec tous les prêtres qui y étaient enfermés, le 2 septembre 1792. Parmi ses brochures, toutes animées du plus mauvais esprit de réaction, on cite : le *Voile levé pour les curieux* ou le *Secret de la Révolution à l'aide de la franc-maçonnerie* (Paris, 1791-1792, in-8°); *Conjuration contre la religion catholique et les souverains, dont le projet, conçu en France, doit s'exécuter dans l'univers entier* (Paris, 1792, in-8°).

LEFRANC (Jacques), général français, né à Mont-de-Marsan en 1750, mort à Malaga en 1809. Ancien soldat des régiments de Béarn et de Dauphiné, il fut nommé, en 1793, chef du 3e bataillon des Landes. Elevé, quelques mois plus tard, au grade de chef de la 40e demi-brigade, il se fit remarquer à l'armée des Pyrénées-Orientales, et passa sous les ordres du général Moreau. Elu au Corps législatif en 1802, général de brigade en 1803, il fut envoyé, en 1808, à l'armée d'Espagne, et, à la tête des grenadiers, emporta de vive force l'arsenal de Madrid, d'où les Espagnols mitraillaient et décimaient nos troupes, lors de la prise de cette ville. Incorporé dans le corps d'armée du général Dupont, et compris dans la capitulation de Baylen, il mourut de la fièvre pestilentielle dans les prisons de Malaga.

LEFRANC (Denis-François), ecclésiastique et mathématicien français, né en 1760, mort en 1793. D'abord prêtre de la doctrine chrétienne à Soissons, il fut successivement appelé à Chaumont, à Avallon et à Saint-Omer, pour y professer la physique et les mathématiques. On lui doit un ouvrage posthume : *Essais sur la théorie des atmosphères et sur l'accord qu'elle tend à établir entre les systèmes de Descartes et de Newton et les phénomènes décrits par Laplace et Berthollet* (Paris, 1819, in-8°).

LEFRANC (Jean-Baptiste-Antoine), révolutionnaire français, mort en 1816. Il était architecte à Paris quand éclata la Révolution, et il se signala parmi les patriotes les plus ardents. Au 10 août 1792, il sembla modérer sa fougue et rechercher l'obscurité; cependant il n'en resta pas moins lié avec Babeuf et les républicains avancés. Compromis dans la conspiration ourdie par Babeuf, en 1796, Lefranc fut acquitté par la haute cour de Vendôme; mais, compris dans la proscription qui suivit l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise (3 nivôse an IX), il fut déporté aux îles Seychelles. Revenu en France après trois ans d'exil et enfermé aussitôt dans les prisons de Brest, il fut transféré au fort du Hâ, à Bordeaux, et de là à Pierre-Châtel, où les alliés le délivrèrent en 1814. En 1816, il fit paraître un livre intitulé : les *Infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Bonaparte.* Deux mois après la publication de son livre, il était accusé de complot contre la vie et l'autorité du roi, et compris dans le procès des patriotes de 1816. Condamné à la déportation, il mourut en prison.

LEFRANC (Edouard-Edme-Victor-Etienne), avocat et homme d'Etat français, né à Garlin (Basses-Pyrénées) en 1809. Son oncle, Jean-Baptiste Lefranc, avait été membre de la Convention. Il fit son droit à Paris, puis alla se fixer, comme avocat, à Mont-de-Marsan. A la tête du parti libéral dans les Landes et connu par sa constante opposition au gouvernement de Louis-Philippe, il fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans ce département, qui l'envoya en qualité de député à la Constituante, où il vota avec la gauche républicaine modérée. Réélu le premier à l'Assemblée législative, il suivit la même ligne politique, prononça plusieurs discours, et prit une place distinguée dans le parti républicain. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 rendit M. Lefranc à la vie privée. Il reprit alors la robe d'avocat, vint se fixer à Paris, et devint membre du conseil de l'ordre. Lorsqu'une réaction libérale commença à se produire contre l'Empire, M. Victor Lefranc recommença à se mêler à la vie politique et se présenta, mais sans succès, dans les Landes, comme candidat de l'opposition, en 1863 et en 1869. Après la chute de l'Empire, il fut nommé membre de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat; mais, dès le 27 septembre 1870, il donna sa démission. Lors des élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, les électeurs des Landes nommèrent M. Victor Lefranc député, le premier de la liste. Son talent comme orateur, la fermeté et la modération de ses opinions républicaines le mirent aussitôt en évidence. Dès le 17 février, il fut chargé, comme rapporteur, de proposer à la Chambre de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif. Nommé membre de la commission appelée à suivre les négociations de paix à Versailles, il fut désigné pour présenter à l'Assemblée un rapport concluant à l'acceptation des conditions de paix draconiennes imposées par l'empereur d'Allemagne (1er mars 1871). Membre de la gauche modérée, il appuya la politique de M. Thiers. Le 25 mars 1871, il demanda que l'Assemblée flétrît les magistrats qui, en 1852, s'étaient déshonorés en faisant partie des commissions mixtes; le 8 mai, il prononça un discours pour demander le maintien du suffrage universel actuellement en vigueur et pour combattre la proposition de M. Quinet, demandant une représentation des villes, distincte de celle des campagnes. Lors du remaniement ministériel qui eut lieu, le 5 juin 1871, M. Lefranc fut appelé à succéder à M. Lambrecht comme ministre de l'agriculture et du commerce. A ce titre, il sut négocier avec le ministère anglais pour obtenir des modifications dans le traité de commerce passé, en 1860, entre la France et l'Angleterre, et fit, dans ce but, un voyage à Londres. Le 17 septembre, il alla, avec M. de Rémusat, assister à l'inauguration du tunnel du mont Cenis, et prononça un discours dans lequel il exprima les sentiments du gouvernement français pour l'Italie. Bien que les questions commerciales lui fussent peu familières, il dut, à plusieurs reprises, prendre la parole devant l'Assemblée pour demander des modifications dans les traités de commerce, notamment en janvier 1872. Le 6 février suivant, il succédait à M. Casimir Périer comme ministre de l'intérieur. Dans ce dernier poste, M. Lefranc céda trop souvent à la pression de la majorité monarchique, et sa modération dégénéra souvent en une excessive faiblesse. C'est ainsi qu'on lui reproche, non sans raison, d'avoir attaché son nom à un projet de loi ayant pour objet d'édicter des peines particulières contre ceux qui attaqueraient par la plume ou par la parole l'impopulaire Assemblée de Versailles (21 février 1872), d'avoir essayé de justifier le maintien de l'état de siége, d'avoir remis en vigueur une loi de 1814, tombée en désuétude, et ordonnant d'interrompre, le dimanche, les travaux entrepris pour le compte du gouvernement ou d'un département, etc. M. Lefranc, en outre, désapprouva la souscription patriotique ouverte pour la libération du territoire, blâma le maire du Havre pour avoir présidé un banquet offert à M. Gambetta (24 avril 1872), adressa aux préfets une circulaire pour les engager à interdire tout banquet et toute manifestation à l'occasion de l'anniversaire de la révolution du 4 septembre (21 août), etc. Malgré tant de concessions faites aux impertinentes prétentions d'une majorité insatiable dans ses exigences antilibérales, M. Victor Lefranc ne put parvenir à la satisfaire. Le 18 novembre 1872, ayant osé déclarer, dans une réponse à une interpellation de M. Changarnier, que « le gouvernement de la France est la République, » il provoqua contre lui les fureurs de la droite, et, le 30 du même mois, lors de l'interpellation Prax-Paris au sujet des adresses envoyées à M. Thiers pour le féliciter d'avoir demandé, dans son message, la consolidation de la République, il se vit blâmé par 305 voix contre 298. M. Lefranc donna alors sa démission de ministre de l'intérieur, et fut remplacé, le 2 décembre, par M. de Goulard. Il alla reprendre sa place sur les bancs de la gauche, à côté de MM. Emmanuel Arago et Le Royer, et reconquit la liberté, qu'une position fausse lui avait trop longtemps enlevée, de redevenir ce qu'il n'avait cessé d'être, un sincère républicain.

On doit à M. Victor Lefranc des mémoires et des rapports remarquables sur différentes questions d'intérêt public et de politique, un *Traité sur l'éducation agricole*, présenté à la Société d'agriculture des Landes, dont il est membre, etc.

LEFRANC (Pierre-Charles-Auguste), littérateur et vaudevilliste français, né à Bussières, près de Mâcon, en 1814. Lorsqu'il eut achevé son droit à Paris, il s'adonna à la littérature, collabora à la *Vogue*, au *Chérubin*, à la *Revue de France*, au *Journal de Paris*, à la *Revue des théâtres*, à l'*Epoque*, à la *Revue des artistes* de 1853, rédigea des feuilles légères, les *Papillotes*, les *Coulisses*, fonda l'*Audience* et la *Chaire catholique*, et écrivit un assez grand nombre de vaudevilles, pour la plupart en collaboration avec Labiche. Parmi ces pièces spirituelles et comiques, représentées presque toutes au Palais-Royal, nous citerons : une *Femme tombée du ciel* (1836); l'*Article* 960 (1839); le *Fin mot* (1840); un *Grand criminel* (1841); une *Femme compromise* (1843); une *Existence décolorée* (1847); l'*Enfant de quelqu'un* (1847); les *Roués innocents* (1850); une *Idée fixe* (1850); *En manches de chemises* (1851); *Un ut de poitrine* (1853); un *Mauvais coucheur* (1854); *Piccolet* (1870), etc.

LEFRANC (Pierre-Joseph), homme politique français, né à Montmirey-la-Ville (Jura) en 1815. Fils d'un cultivateur ancien volontaire de 1793, il hérita de l'énergie de son père, apprit seul les langues anciennes, devint clerc de notaire, puis vint faire son droit à Paris. Reçu avocat, il alla, à l'instigation d'Arago, fonder à Perpignan le journal d'opposition l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, qui, aux élections de 1846, subit quatorze procès et fut condamné à 25,000 francs d'amende. Après la révolution de février 1848, M. Lefranc fut envoyé, par le département des Pyrénées-Orientales, à la Constituante et à la Législative, où il vota constamment avec l'extrême gauche, et se prononça, notamment, pour le droit au travail, pour la mise en accusation du pouvoir exécutif au sujet de l'expédition de Rome, contre la loi du 31 mai 1849, qui mutilait le suffrage universel, contre la révision de la constitution, etc. A la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Lefranc fut exilé de France; mais il put y rentrer quelque temps après. Forcé de renoncer à la politique, il prit la direction d'une maison de commerce de comestibles; toutefois, dans les dernières années de l'Empire, il reprit sa plume de journaliste et rédigea, à Perpignan, une feuille politique, dans laquelle il combattit avec une grande vigueur les actes arbitraires de l'administration, se fit l'ardent propagateur des idées de liberté, attaqua l'élection des candidats officiels, MM. Péreire et Durand, et subit, en 1869, une dure condamnation. Nommé préfet des Pyrénées-Orientales le lendemain de la chute de l'Empire (5 septembre 1870), il réorganisa les municipalités, s'attacha à faire vibrer la fibre des populations en présence de l'invasion, et provoqua des souscriptions pour la défense. « Pour sauver la France, dit-il à ses administrés, faites comme moi : mettez votre cocarde dans votre poche. Ce qu'il faut, ce sont des hommes, des armes, de l'argent. Le pauvre donnera son sang, que le riche donne son or. » Ce patriotique langage fut froidement accueilli, et M. Pierre Lefranc se vit bientôt accusé de se mettre à la remorque de la réaction par ses amis politiques, à qui il ne cessait de dire : « Parlons moins de la République aujourd'hui et sauvons le pays. » En présence de cet état de choses, M. Lefranc donna, au bout de peu de jours, sa démission de préfet. Lors des élections qui eurent lieu le 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il fut élu député des Pyrénées-Orientales par 20,691 voix, et alla siéger à gauche. Depuis lors, il a voté contre les préliminaires de paix, contre les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil frappant la maison de Bourbon, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le cautionnement des journaux, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant de l'Assemblée, le maintien des traités de commerce; pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution de la Chambre, pour le maintien de M. Thiers lorsque la majorité tenta de le renverser après le message du 13 novembre 1872, etc.; en un mot, il n'a cessé d'affirmer par ses votes l'inébranlable fixité de ses opinions républicaines. A diverses reprises, il a prononcé des discours à l'Assemblée, notamment contre le cautionnement des journaux, sur la loi de l'enregistrement et du timbre, sur les contributions indirectes, etc.; mais il s'est surtout fait remarquer par les articles qu'il a envoyés à l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*. Un de ces articles, dans lequel il portait sur la majorité de l'Assemblée un jugement aussi juste que spirituel et se prononçait pour la dissolution, fut dénoncé à la tribune par le général Ducrot, qui demanda des poursuites et une répression sévère. Les monarchistes de l'Assemblée furent tellement irrités que, dans l'espoir de les calmer, le gouvernement eut la faiblesse de présenter un projet de loi relatif à la répression des attaques dirigées contre la Chambre. Mais, sur ces entrefaites, plusieurs journaux, qui s'étaient prononcés dans le même sens que M. Pierre Lefranc et qui avaient été poursuivis, se virent acquittés par le jury. Devant cette manifestation de l'opinion publique, la majorité recula, et un de ses chefs, le pauvre général Changarnier, vint déclarer en mars 1872, avec cette solennité grotesque qui lui est habituelle, que lui et ses amis renonçaient aux poursuites et consentaient à proposer « l'amnistie du dédain. » M. Pierre Lefranc protesta contre cet outrecuidant langage et demanda, mais en vain, en ce qui le concernait, la juridiction du droit commun (11 mars).

M. Pierre Lefranc est un esprit élevé, un homme d'une remarquable instruction philosophique. Le *Grand Dictionnaire*, qui le compte au nombre de ses collaborateurs, lui doit un grand nombre d'articles. Nous citerons de lui ; la *République et les partis* (1851) ; le *Mariage du vicaire* (1863), roman ; le *Livre d'or des peuples* (1864), recueil périodique dont la publication a été interrompue ; le *Rastel électoral* (1868) ; le *Deux décembre, ses causes et ses suites* (1870) ; les *Questions du jour* (1873), livre dans lequel il présente un projet de constitution, et propose l'établissement de deux chambres, l'une de 600 membres élus pour trois ans et nommant un président de la République, l'autre de 150 membres.

LE FRANC (Martin), poëte français. V. FRANC.

LEFRANC DE POMPIGNAN (Jean-Jacques), poëte lyrique français. V. POMPIGNAN.

LEFRANÇAIS (Gustave), membre de la Commune de Paris, né à Angers en 1826. Il était instituteur lorsque ses opinions politiques le firent révoquer en 1850. Proscrit après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il revint en France à la suite de l'amnistie de 1859, se fixa à Paris, donna, pendant quelque temps, des leçons pour vivre, puis obtint un emploi de comptable dans la maison Richer. Lorsqu'une loi autorisa, en 1868, l'ouverture de réunions publiques, M. Lefrançais devint un des orateurs les plus assidus de ces réunions et ne tarda pas à se faire remarquer par le radicalisme de ses idées socialistes. En 1869, il se porta candidat au Corps législatif, concurremment avec MM. Picard et Denière, mais n'obtint qu'un très-petit nombre de voix. Après la révolution du 4 septembre 1870, il attaqua vivement, dans les clubs, l'inertie du gouvernement de la défense, demanda l'établissement d'une Commune, prit part au mouvement du 31 octobre, et figura parmi les membres du gouvernement révolutionnaire qui siégea pendant quelques heures à l'Hôtel de ville. Bien qu'il eût été arrêté le 2 novembre suivant, il n'en fut pas moins élu adjoint du XX^{e} arrondissement, par 5,607 voix, le 7 novembre ; mais il fut maintenu en arrestation pendant quatre mois, et ne recouvra la liberté qu'après avoir été acquitté par le 4^{e} conseil de guerre. Le 18 mars, il se joignit aux membres du Comité central et fut nommé, le 26, membre de la Commune dans le IV^{e} arrondissement. Le 29, il fut appelé à faire partie de la première commission exécutive, mais se démit de ses fonctions le 4 avril, quitta, en même temps, la commission des finances pour entrer dans la commission de travail et d'échange, et dirigea, à partir du 9 avril, l'administration municipale du IV^{e} arrondissement. M. Lefrançais, tout en demandant l'adoption de mesures énergiques, se rangea parmi les membres de la minorité de la Commune, qui votèrent contre la validation des élections à la majorité des suffrages et contre l'établissement d'un comité de Salut public. Le 21 mai, il demanda l'arrestation du membre du Comité central Grelier, qui venait de menacer officiellement les habitants de Paris, éloignés de la ville, de brûler leurs titres de rentes s'ils ne rentraient dans les vingt-quatre heures. Après la sanglante compression du mouvement communaliste, M. Lefrançais parvint à gagner la Suisse, où il fonda, avec Eudes, Razoua, etc., le journal la *Revanche*, supprimé en février 1872 par ordre du gouvernement helvétique. Le 31 août suivant, il fut condamné à mort par contumace par un conseil de guerre de Versailles, et il assista, au mois de septembre de la même année, au congrès de La Haye. Il a publié : *Aux Parisiens, le* 31 *octobre* (1871, in-12).

LE FRANÇAIS DE LALANDE, célèbre astronome français. V. LALANDE.

LEFRANC DE POMPIGNAN (Jean-Jacques-Nicolas), poëte français. V. POMPIGNAN.

LE FRANCQ (Jean-Baptiste), poëte dramatique français qui vivait dans la première moitié du XVII^{e} siècle. Il quitta fort jeune son pays natal, alla habiter la Flandre et entra dans l'ordre des Augustins. On a de lui une singulière pièce en vers, intitulée : *Antioche, tragédie traitant le martyre des sept enfants macchabéens* (Anvers, 1625, in-8^{o}), dans laquelle on trouve des chœurs, des ballets, de la musique. Pour donner une idée du style de Le Francq, nous citerons les vers suivants, qu'il met dans la bouche du roi Antioche parlant de Ptolémée :

> L'outrecuidé paillard ! Que pense ce faquin ?
> Que punir je ne puis un rebelle mastin... ?

LEFRANQ (Jean), naturaliste hollandais. V. BERKHEY.

LEFREN (Lars-Ulof), orientaliste suédois, né en Westrogothie en 1722, mort à Abo en 1803. Conservateur de la bibliothèque et professeur de langues orientales à l'université d'Abo, il est principalement connu par sa collaboration à la traduction de la Bible entreprise sous les auspices de Gustave III, et par un grand nombre de dissertations philologiques, philosophiques et religieuses.

LEFRÈRE (Jean), écrivain français, né à Laval, mort à Paris en 1583. Il devint principal du collége de Bayeux à Paris. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Charidème* ou le *Mépris de la mort* (Paris, 1579) ; la *Vraie et entière histoire des troubles et guerres civiles advenues de notre temps pour le fait de la religion* (1573) ; l'*Histoire de France* (1581, in-fol.). Pour ces deux derniers ouvrages, dans lesquels on trouve des matériaux précieux, Lefrère a fait des emprunts considérables à l'écrivain protestant Voisin de La Popelinière.

LEFUEL (Hector-Martin), architecte français, né à Versailles en 1810. Elève de son père d'abord, et ensuite de Huyot, il avait dix-neuf ans quand il entra à l'Ecole des beaux-arts. Quatre années après, il avait le second grand prix, et, en 1839, il remportait le premier. Pendant son séjour à Rome, il fit en France des envois qui furent très-remarqués : les *Trois temples de la Piété, de l'Espérance, de Junon Matuta*, superbes dessins qui attestent à la fois le goût de l'artiste et sa science archéologique. De retour à Paris, il ouvrit un atelier et produisit, au Salon de 1848, un grand dessin portant ce titre : *Cheminée monumentale pour le palais de Florence.* Cette belle composition, très-originale, très-savante et d'une grande richesse d'ornementation, a été exécutée depuis par M. Ottin. Elle valut à l'auteur l'un des plus brillants succès de sa carrière. M. Lefuel fut nommé peu après architecte du château de Meudon, un peu plus tard architecte du château de Fontainebleau, et, après la mort de M. Visconti en 1854, il fut chargé d'achever le nouveau Louvre. Dès son début dans la direction de cette colossale entreprise, il soumit à l'autorité supérieure des plans nouveaux, dans lesquels il modifiait considérablement les plans primitifs exécutés par Visconti, et il termina ces travaux en 1857. Quelques années plus tard, il reconstruisit les pavillons des guichets qui ouvrent sur la place du Carrousel, et leur donna des proportions grandioses. M. Lefuel fut chargé, en outre, de diriger les travaux du Palais des beaux-arts pour l'Exposition universelle de 1855 ; l'année suivante, il exécuta pour M. Fould un fort bel hôtel dans le faubourg Saint-Honoré. On lui doit aussi la décoration tout entière des appartements d'honneur au ministère d'Etat. Membre de l'Institut depuis 1855, il est, en outre, professeur à l'Ecole des beaux-arts, architecte en chef du Louvre et des palais nationaux et, depuis 1867, commandeur de la Légion d'honneur.

Il y a du Mansard dans M. Lefuel ; comme l'architecte de Louis XIV, il a le sentiment du beau, du grandiose, mais sous une forme théâtrale et décorative, et il semble méconnaître la grandeur simple et charmante de Philibert Delorme. Il a une remarquable intelligence et une érudition profonde, mais il manque d'originalité. C'est un éclectique en architecture ; ce n'est pas un créateur.

LEG s. m. (lègh — mot anglais signifiant *jambe*). Turf. Parieur de profession, mais sans solvabilité, ainsi nommé parce que, au moment de solder, il se tire d'affaire en prenant la fuite, en jouant des jambes.

LÉGAL, ALE adj. (lé-gal, a-le — lat *legalis ;* de *lex*, loi). Qui émane de la loi, qui est réglé par la loi ; qui est conforme à la loi : *Les voies* LÉGALES. *Les formes* LÉGALES. *L'intérêt* LÉGAL. *Des cas d'incapacité* LÉGALE. *Où la liberté* LÉGALE *manque, la liberté illégitime ne manque jamais.* (De Custine). *Le suffrage universel n'est qu'un moyen* LÉGAL *de faire intervenir le peuple dans son gouvernement.* (Ch. de Rémusat.) *La charité* LÉGALE *a causé plus de mal à la société que l'usurpation propriétaire.* (Proudh.) *L'indissolubilité* LÉGALE *dans le mariage, c'est l'amour habituel hors du mariage.* (E. de Girard.)

— *Assassinat légal*, Exécution à mort faite dans les formes juridiques, mais injustement.

— *Pays légal*, Ensemble des personnes qui exercent les droits politiques, dans un pays qui ne possède pas le suffrage universel.

— *Médecine légale*, Application de la science médicale à différentes questions juridiques.

— Hist. relig. Qui est prescrit, réglé ou permis par la loi de Moïse : *Cérémonies* LÉGALES. *Viandes* LÉGALES. *Impuretés* LÉGALES.

— s. m. Ce qui est légal : *Une société parfaitement civilisée serait celle où le légitime se confondrait avec le* LÉGAL, *c'est-à-dire où toutes les lois locales seraient des conséquences naturelles des lois générales.* (De Bonald.)

— **Syn. Légal, légitime.** Ce qui est *légal* est conforme aux prescriptions formelles de la loi écrite ; ce qui est *légitime* est conforme au droit, est juste aux yeux de la raison morale en même temps que la loi écrite ne le défend pas. Dans un autre sens, la différence peut être plus tranchée encore, et *légal* peut désigner ce qui est réellement illégitime, quand on y a observé les formes matérielles prescrites par la loi, mais en en violant l'esprit : ainsi une condamnation illégitime, c'est-à-dire injuste, peut être *légale*, et par cela même elle met l'innocent dans la nécessité de subir un châtiment que réprouve la conscience publique.

LÉGALEMENT adv. (lé-ga-le-man — rad. *légal*). D'une manière légale, conforme à la loi : *Le divorce exista* LÉGALEMENT *plusieurs siècles à Rome, avant qu'on y eût vu des exemples de divorce.* (Lamenn.) *Si un droit légitime peut se perdre* LÉGALEMENT, *il n'y a plus de droit.* (E. de Girard.)

LÉGALISABLE adj. (lé-ga-li-za-ble — rad. *légaliser*). Qui peut être légalisé : *Signature* LÉGALISABLE.

LÉGALISATION s. f. (lé-ga-li-za-si-on — rad. *légaliser*). Action de légaliser, déclaration par laquelle un fonctionnaire public d'un ordre supérieur atteste l'authenticité des signatures apposées sur un acte.

— **Encycl.** La *légalisation* est requise pour les actes notariés dans le cas où il doit être fait usage de ces actes hors du ressort de la cour d'appel dans la circonscription de laquelle est établi le notaire qui a rédigé l'acte, si ce notaire réside dans la ville où siége la cour. Si le notaire réside et instrumente dans un simple chef-lieu d'arrondissement ou de canton, la *légalisation* des actes de son ministère est requise toutes les fois qu'il doit en être fait usage hors du département. (Loi du 25 ventôse an XI, art. 28.) C'est le président du tribunal civil, ou, à son défaut, un juge du même siége, et, dans les chefs-lieux de canton, le juge de paix, qui procède à la *légalisation*, pour laquelle il est perçu un droit de greffe de 25 centimes. La *légalisation* a pour but d'attester la sincérité de la signature du notaire. Les actes de l'état civil qui doivent être produits hors du département sont également sujets à la *légalisation*. Les maires légalisent les signatures des parties apposées sur des actes privés, mais dans le cas seulement où il doit être fait usage de ces mêmes actes devant une autorité ou administration publique. Cette *légalisation* est sans doute une haute garantie de la sincérité des signatures ; toutefois elle n'attribue aux actes ainsi légalisés aucun caractère d'authenticité : ces actes conservent leur condition d'actes privés et le contenu, comme la signature, peut toujours en être dénié et débattu en justice jusqu'à vérification. Il en est de même pour les *légalisations* données par les commissaires de police.

Les actes rédigés à l'étranger et dont on veut poursuivre en France l'exécution doivent être légalisés par les ambassadeurs, consuls ou chargés d'affaires accrédités par le gouvernement français dans le pays où l'acte a été passé. Cette *légalisation* a pour objet d'attester la sincérité des signatures des étrangers dont ces actes sont revêtus, et de justifier, en outre, que ces mêmes fonctionnaires ont réellement le caractère public et la compétence que l'acte leur attribue. La *légalisation* appartient aussi, pour certaines pièces administratives, aux préfets et aux sous-préfets.

LÉGALISÉ, ÉE (lé-ga-li-zé) part. passé du v. Légaliser : *Signature* LÉGALISÉE.

— Rendu légal : *La Chine est le seul pays où la fourberie soit* LÉGALISÉE *et honorée.* (Fourier.)

LÉGALISER v. a. ou tr. (lé-ga-li-zé — rad. *légal*). Attester, certifier l'authenticité des signatures d'un acte public, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé : *Faire* LÉGALISER *son passe-port.* LÉGALISER *une signature.*

— Rendre légal : *Il est plus facile de* LÉGALISER *certaines choses que de les légitimer.* (Chamfort.) *L'autorité ne peut légitimer un mariage forcé, elle peut* LÉGALISER *un mariage clandestin.* (De Bonald.) *Le droit des gens a pour but de* LÉGALISER, *pour ainsi dire, la guerre.* (Proudh.)

Se légaliser v. pr. Etre légalisé : *Un passeport pour l'étranger doit* SE LÉGALISER *à l'ambassade du pays où l'on veut aller.*

LÉGALITÉ s. f. (lé-ga-li-té — rad. *légal*). Caractère, qualité de ce qui est légal, conforme aux lois : *La* LÉGALITÉ *d'une mesure, d'un acte. Contester la* LÉGALITÉ *d'une ordonnance. Si les légistes prisent la liberté, ils placent, en général, la* LÉGALITÉ *bien au-dessus.* (Tocqueville.) ‖ Cercle, étendue, ensemble des choses prescrites par la loi : *Rester dans la* LÉGALITÉ. *Sortir de la* LÉGALITÉ. *La* LÉGALITÉ *nous tue.* (Viennet.)

— **Encycl.** La *légalité* se distingue de la loi naturelle en ce que celle-ci est une donnée de la conscience, et la *légalité* une formule souvent arbitraire, destinée à régler les rapports des citoyens entre eux. Elle se distingue, en outre, du droit positif en ce qu'au point de vue politique, on n'a pas pour l'établir à discuter le droit en lui-même, mais à démontrer qu'il est formulé de telle ou telle manière dans la législation en vigueur. Dans tous les siècles, la *légalité* a été en butte aux invectives des philosophes. Au fait, la *légalité* officielle a toujours été l'écho des passions, des préjugés, des intérêts et des partis. Ce sont d'ordinaire les puissants qui règlent les actes de la communauté, et ils obéissent généralement à des mobiles personnels. Voltaire fait parler en ces termes le Dieu dont la *légalité* exprime la volonté : « J'ordonne aux nègres et aux Cafres d'aller tout nus et de manger des insectes. J'ordonne aux Samoyèdes de se vêtir de peaux de rangifères et d'en manger la chair, tout insipide qu'elle est, avec du poisson séché et puant, le tout sans sel. Les Tartares du Thibet croiront tout ce que leur dira le dalaï-lama, et les Japonais croiront tout ce que leur dira le daïri. Les Arabes ne mangeront point de cochon, et les Westphaliens ne se nourriront que de cochon. Je vais tirer une ligne du mont Caucase à l'Egypte et de l'Egypte au mont Atlas : tous ceux qui habiteront à l'orient de cette ligne pourront épouser plusieurs femmes ; ceux qui seront à l'occident n'en auront qu'une. Si vers le golfe Adriatique, depuis Zara jusque vers les marais du Rhin et de la Meuse, ou vers le mont Jura, ou même dans l'île d'Albion, ou chez les Sarmates ou les Scandinaves, quelqu'un s'avise de vouloir rendre un seul homme despotique ou de prétendre lui-même à l'être, qu'on lui coupe le cou au plus vite, en attendant que la destinée et moi nous en ayons autrement ordonné. Si quelqu'un a l'insolence et la démence de vouloir établir ou rétablir une grande assemblée d'hommes libres sur le Mançanarès ou sur la Propontide, qu'il soit empalé ou tiré à quatre chevaux. Quiconque produira ses comptes suivant une certaine règle d'arithmétique, à Constantinople, au grand Caire, à Tafilet, à Delhi, à Andrinople, sera sur-le-champ empalé sans forme de procès ; et quiconque osera compter suivant une autre règle à Rome, à Lisbonne, à Madrid, en Champagne, en Picardie et vers le Danube, depuis Ulm jusqu'à Belgrade, sera brûlé dévotement pendant qu'on lui chantera des *miséréré*. Ce qui sera juste le long de la Loire sera injuste sur le bord de la Tamise ; car mes lois sont universelles, etc. » Le tableau est malheureusement exact.

Nous avons dit plus haut que la *légalité* est surtout l'expression des passions et des préjugés de chaque siècle. L'intérêt de ces passions et de ces préjugés peut seul justifier cet état de choses qui paraît devoir être indéfini. Il se rapporte à l'état particulier des mœurs de chaque pays, où il est un élément de nationalité. Si toutes les nations avaient les mêmes mœurs et les mêmes lois positives, la terre ne serait qu'une vaste république. Pufendorf, dans le cerveau duquel flottent les brouillards particuliers à la Germanie, cherche à expliquer la dissemblance profonde de la *légalité* dans chaque région et dans chaque siècle : « Ce sont, dit-il en parlant des points de vue particuliers de la législation positive, certains modes que les êtres intelligents attachent aux choses naturelles ou aux mouvements physiques, en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme, pour mettre quelque ordre, quelque convenance et quelque beauté dans la vie humaine. » Ainsi le besoin d'ordre justifie toutes les fantaisies du législateur. Autant avouer que la justice n'existe pas et que le droit n'est qu'une codification de la volonté personnelle de quiconque a le pouvoir de mener les hommes à sa guise.

Pufendorf a, du reste, une singulière idée du juste et de l'injuste : Selon lui, comme « il y a deux sortes d'espace, l'un à l'égard duquel on dit que les choses sont quelque part, par exemple ici, là, l'autre à l'égard duquel elles existent en un certain temps, par exemple aujourd'hui, hier, demain, de même nous concevons deux sortes d'états moraux, l'un qui marque quelque situation morale et qui a quelque conformité avec le lien naturel, l'autre qui désigne un certain temps en tant qu'il provient de là quelque effet moral. » Le brumeux auteur n'ose appeler les choses par leur nom et convenir que la *légalité* officielle de chaque pays et de chaque époque s'appuie sur les passions et les préjugés en vogue, en d'autres termes, sur l'opinion. Il n'y a pas deux cents ans qu'à chaque déclaration de guerre un héraut en cotte de mailles et à manches pendantes proclamait publiquement qu'il était enjoint à chacun de courre sus à tous les sujets du prince ennemi. Sous le régime féodal, la *légalité* se prêtait à des horreurs variées. Mais la centralisation monarchique fit de la *légalité* un joug peut-être encore plus lourd à porter. Quand les légistes des rois, sous prétexte de droit romain, eurent remis en vigueur le système fiscal inauguré dans l'ancien monde, l'Occident se couvrit d'officiers judiciaires chargés soi-disant de faire respecter la justice, et, en réalité, de vivre aux dépens de tout le monde. Il n'y eut plus que des huissiers, des avoués, des notaires, des tribunaux ; une bureaucratie envahissante s'implanta peu à peu dans les mœurs. Le mal était déjà grand à la fin du XVI^{e} siècle, et Sully le déplore dans ses *Mémoires :* « Ces officiers de toute espèce, dit-il, dont le barreau et la finance abondent et dont la licence aussi bien que l'excessive quantité sont des certificats sans réplique des malheurs arrivés à un Etat, sont aussi les avant-coureurs de sa ruine. » Cette situation désastreuse alla empirant en France durant le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle. Elle fut une des causes de la Révolution française. Le XIX^{e} siècle n'est pas exempt de cette lèpre de la *légalité*... « La *légalité* nous tue, » disait un ministre de la monarchie de Juillet. Le fait est que plus on avance, plus la chose se complique, et que le moment peut venir où le réseau des lois positives sera devenu tellement inextricable, que la société sera obligée, sous peine de mort, de se débarrasser de ce poids étouffant.

Toutefois, on ne peut méconnaître, sans une grave injustice, la différence de la *légalité* moderne avec celle du moyen âge. Celle-là pèche par l'excès, celle-ci péchait par l'arbitraire. En réalité, la *légalité*, c'est-à-dire l'application stricte des lois sans distinctions autres que celles de la loi elle-même, est une garantie d'équité absolument indispensable. Repousser la *légalité*, c'est accepter l'arbitraire, et le mal de la *légalité*, si grand qu'il soit, ne doit pas faire oublier ses avantages incontestables. Seulement, cette *légalité* si nécessaire participe naturellement du caractère des lois qui en font la base : si les lois sont trop multipliées, ou injustes, ou inutiles, ou obscures, la *légalité* devient pénible, inique, tracassière et incertaine. Trois mots résument, à ce point de vue, le devoir de l'autorité législative : faire peu de lois, les faire bonnes et les appliquer. Dans ces conditions, la *légalité*, loin d'être une plaie de la société, devient un immense bienfait.

LE GALLOIS (Antoine-Paul), bénédictin français, né à Vire en 1640, mort au Mont-Saint-Michel en 1695. Il acquit une grande réputation comme prédicateur. Entre autres oraisons funèbres, il a prononcé celle du chancelier Le Tellier. On a de lui : *Abrégé des controverses qui sont agitées entre les catholiques et les protestants* (Caen, 1684 et 1685). Le Gallois travaillait avec d'autres savants de son ordre à l'*Histoire de Bretagne*, quand la mort le surprit.

LE GALLOIS (Pierre), écrivain et bibliographe français, qui vivait à Paris au XVII^e siècle. On lui doit deux ouvrages devenus rares et recherchés : *Conversations tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches et observations physiques* (Paris, 1672); *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe* (Paris, 1680, in-12).

LE GALLOIS (Julien-Jean-César), médecin français, né à Cherrueix, près de Dol (Bretagne), en 1774, mort en 1814. Il fit ses premières études médicales à Caen, où il resta jusqu'en 1793. A cette époque, il prit les armes en faveur des fédéralistes contre le parti révolutionnaire. Obligé de se cacher après la défaite de ses coreligionnaires politiques, il vint à Paris se perdre au milieu de la foule des étudiants en médecine. Mais, dénoncé par l'un d'eux, il ne se présenta pas moins au jury d'examen pour l'administration des poudres et salpêtres, subit ses épreuves avec succès et fut envoyé dans son département pour y diriger la fabrication de la poudre. Lorsque l'Ecole de santé fut créée, Le Gallois obtint la faveur d'y être envoyé comme élève par son district. Reçu docteur en 1801, il s'établit à Paris, et fut nommé, en 1813, médecin de Bicêtre. Suivant M. Isidore Bourdon, Le Gallois, en proie à d'irrémédiables chagrins domestiques, se suicida en s'ouvrant l'artère crurale d'un coup de bistouri; mais ce fait est contesté.

Parmi les œuvres de Le Gallois, nous citerons ses expériences sur le principe de la vie, qu'il publia sous ce titre : *Expériences sur le principe de vie, notamment sur celui des mouvements du cœur, et sur le siége de ce principe, suivies du rapport fait à la première classe de l'Institut sur celles relatives aux mouvements du cœur* (Paris, 1812, in-8^o); *Recherches chronologiques sur Hippocrate* (Paris, 1804, in-8^o); *Recherches sur la contagion de la fièvre jaune* (Paris, 1805, in-8^o); *Le sang est-il identique dans tous les vaisseaux qu'il parcourt?* (1801, in-8^o), etc. Enfin, ce savant a inséré un grand nombre d'articles et de mémoires dans divers recueils, notamment dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. — Son fils, Eugène LE GALLOIS, né à Paris en 1804, mort en 1831, fut interne des hôpitaux, se fit recevoir docteur en 1828, et succomba à la fleur de l'âge sur la terre étrangère, en revenant de Pologne, où il était allé étudier le choléra. Nous avons de lui : *Mémoire sur la vaccine* (1825, in-8^o); *Expériences pour s'inoculer la variole après avoir être vacciné* (1826, in-8^o); *Observation du cancer de la verge* (*Revue médicale*, 1830); *Lettre sur le choléra-morbus* (*Revue médicale*, 1834).

LEGALLOIS DE GRIMAREST (Jean-Léonor), littérateur français. V. GRIMAREST.

LEGANES, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 11 kilom. S.-O. de Madrid, sur une hauteur; 3,000 hab. Fabriques de savon et de chocolat. On y remarque une belle caserne construite sous Charles-Quint.

LEGANÈS (le marquis DE), homme de guerre espagnol, né vers 1590. Il servit dans les guerres de Piémont contre la France (1639), fut battu, avec le prince Thomas, par le comte d'Harcourt à Chieri, où il essayait d'assiéger dans son camp le général français, ne put empêcher le ravitaillement de Casal et de Turin et se vit encore repoussé au brillant combat de La Rotta. Il fut plus heureux dans son propre pays; chargé de défendre la Catalogne contre le même comte d'Harcourt, il parvint à lui faire lever le siége de Lérida (1646).

LEGANGNEUR (Guillaume), habile calligraphe français, né dans l'Anjou en 1553, mort à Paris vers 1624. Il était secrétaire écrivain du roi, fut fêté par tous les poëtes de la cour, et amassa, dans l'exercice de sa profession, une belle fortune. Il a publié, en 1599, la *Technographie*, la *Rizographie* et la *Calligraphie*, recueils des plus belles écritures du temps, pour le français, l'italien et le grec. La bibliothèque Mazarine possède de lui un manuscrit des *Quatrains de Pibrac*, artistement calligraphié.

LEGARÉ (Hugh-Swinton), jurisconsulte et littérateur américain, né à Charleston en 1797, mort à Boston en 1843. Elevé par une mère aussi éclairée que tendre, il fit ses études classiques à l'université de Colombia, et suivit ensuite des cours de droit. En 1818, il vint visiter l'Europe pour compléter son éducation, parcourut la France, l'Ecosse, la Belgique, les bords du Rhin, le nord de l'Italie, et, après une absence de deux ans, retourna dans sa patrie, riche d'observations et de documents de toute nature. Nommé membre de la législature de l'Etat, il se fit aussitôt remarquer comme orateur, et, réélu en 1824, il ne quitta la Chambre qu'en 1830, lorsqu'il fut nommé attorney général de son Etat. Défenseur ardent des droits indépendants des Etats, il créa, en 1827, à Charleston une revue politique trimestrielle dont ses articles firent le succès, revue dont il fut contraint de suspendre la publication, lorsqu'il fut nommé attorney général. En ce moment, on s'occupait vivement du perfectionnement de la loi civile; aussi le ministre offrit-il à Legaré, en 1833, le poste facile et peu assujettissant de chargé d'affaires en Belgique, pour le mettre à même d'étudier la science légale en Angleterre, en France et en Allemagne. A son retour aux Etats-Unis, en 1836, une cabale fortement organisée fit échouer sa candidature à la députation; mais, en 1841, il fut appelé par le président Tyler au poste d'attorney général des Etats-Unis. Estimé même des ennemis de ce président, Legaré fut chargé, pour un long intérim, des pénibles fonctions de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, tout en conservant ses fonctions d'attorney. L'excès de travail joint à la débilité de sa constitution détermina chez lui une gastrite aiguë, à laquelle il succomba. On a publié, trois ans après sa mort, deux volumes contenant son journal privé pendant sa mission diplomatique, une partie de sa correspondance, ses principaux discours et ses plus importants articles à la *Revue du Sud* et à la *Revue de New-York*.

LEGASCON, célèbre relieur français, qui vivait au XVII^e siècle. C'est lui qui eut l'honneur de relier la fameuse *Guirlande de Julie*. M. Feydeau, dans la *Presse* du 26 novembre 1857, parle de Legascon et de son talent avec enthousiasme. « Cet artiste véritable, dit-il, atteignit la perfection absolue de la dorure, et jamais son secret ne fut retrouvé. C'est une netteté, une finesse, qui découragent les mains les plus délicates et les plus habiles. »

LÉGAT s. m. (lé-ga — du lat. *legatus*, envoyé). Prélat qui était délégué par le gouvernement pontifical pour gouverner une province des Etats de l'Eglise : *Le cardinal* LÉGAT *de Bologne*. ‖ Ambassadeur extraordinaire du saint-siége près d'une cour étrangère; délégué du pape près d'un concile : *Le cardinal X*** a été envoyé comme* LÉGAT *à Bruxelles. Le* LÉGAT *du pape au concile de Trente*. ‖ Dans ce dernier sens, on dit aussi LÉGAT A LATERE.

— *Légat-né du saint-siége*, Titre que prennent certains archevêques ou évêques : *L'archevêque duc de Reims se qualifiait* LÉGAT-NÉ DU SAINT-SIÉGE. (Acad.)

— Hist. Nom donné, chez les anciens Romains, à certains lieutenants de l'empereur, des consuls ou des proconsuls : *On adjoignit à chacun des consuls cinq* LÉGATS *ayant des pouvoirs proconsulaires*. (Mérimée.) ‖ Titre des inspecteurs généraux de l'administration publique, établis ordinairement au nombre de deux, dans les légations des Etats de Charlemagne, et ayant pour principale attribution de rendre la justice et de la faire rendre par les officiers publics soumis à leur juridiction.

— **Encycl.** Les *légats* sont des ambassadeurs extraordinaires; le nonce n'est qu'un ambassadeur ordinaire. On distingue trois sortes de *légats* : les *légats a latere*, cardinaux, pris dans le sacré collége et tenant le premier rang parmi ceux qui sont honorés de la légation; les *légats* envoyés, *legati missi*, chargés d'une légation sans être cardinaux; enfin les *légats*-nés, c'est-à-dire des prélats au siége desquels était attachée la qualité de *légat*. Tel était autrefois, par exemple, l'archevêque de Reims. Sous l'ancienne monarchie, lorsque le pape voulait envoyer un *légat* en France, il était obligé d'en donner avis au roi, et de s'assurer que le choix de la personne était agréé; lorsque les *légats* étaient arrivés en France, même avec la permission du roi, ils ne pouvaient prendre les marques de leur dignité qu'après avoir obtenu le consentement du monarque par des lettres patentes dûment enregistrées; les parlements pouvaient apporter diverses modifications aux bulles des *légats;* ils exigeaient qu'ils promissent au roi par écrit de n'user de leurs pouvoirs qu'autant de temps qu'il plairait à Sa Majesté et de la manière qu'elle voudrait. Il ne suffisait pas que la bulle investissant le *légat* fût enregistrée au parlement de Paris; il fallait encore qu'elle fût revêtue des mêmes formalités dans tous les parlements sur lesquels devait s'étendre la légation. Toutes ces entraves mises à l'exercice des pouvoirs des *légats* avaient pour but d'établir l'indépendance complète du pouvoir civil à l'égard de la cour de Rome. Le saint-siége eut plus d'un démêlé avec les rois de France, tant à cause des prétentions élevées par les *légats*, que des refus opposés par les rois et les parlements; les *légats* eurent également des différends avec les évêques de France, en voulant empêcher ces derniers de porter le rochet et le camail en leur présence, et en essayant d'empiéter sur la juridiction des évêques; mais le concile de Trente défendit expressément aux *legats a latere*, aux nonces et aux gouverneurs ecclésiastiques de troubler l'exercice de la juridiction des évêques. Ils avaient le pouvoir de conférer les bénéfices vacants par une démission faite entre leurs mains sur permutation, mais ils ne pouvaient conférer aucun bénéfice ni exercer aucun acte de juridiction dès qu'ils étaient hors du royaume. La légation finissait par la mort du *légat* ou quand le temps fixé pour l'exercice de la fonction par les lettres patentes et par l'arrêt d'enregistrement était expiré, ou quand le roi avait fait signifier au légat sa révocation. Les légations indéfinies n'ont jamais été admises en France. Les pouvoirs des *légats* expiraient également par le fait de la mort des papes.

Lorsque les papes furent devenus propriétaires d'Avignon et après qu'ils y eurent résidé pendant soixante-dix ans, ils établirent dans cette ville des *légats* et des vice-*légats*, qui non-seulement exercèrent pleine autorité sur le comtat et les terres adjacentes, mais cherchèrent encore à étendre leur juridiction sur les provinces ecclésiastiques limitrophes telles que celles d'Arles, d'Aix, de Vienne et d'Embrun; les rois de France crurent devoir dès lors étendre leur surveillance sur ces *légats* comme sur les autres; les *légats* et vice-*légats* d'Avignon furent, en conséquence, soumis aux mêmes formalités pour obtenir le libre exercice de leurs fonctions. On appelait comme d'abus devant les parlements des excès de pouvoir commis par les *légats*, soit qu'ils eussent excédé les pouvoirs que leur conféraient les bulles des papes, soit qu'ils eussent dépassé les limites imposées par les parlements mêmes à l'exercice de leur légation. Le cardinal Ottoboni a été le dernier *légat* d'Avignon (1693); il y a eu des vice-*légats* jusqu'au temps où Louis XV s'est emparé de cette ville comme faisant partie de son ancien domaine; la ville fut plus tard rendue au pape et lui fut ensuite reprise, mais il n'y eut plus de vice-*légat* du pape.

Actuellement, le *légat* est un ecclésiastique chargé par le pape de le représenter auprès d'une cour étrangère. Avant l'abolition du pouvoir temporel en 1870, on donnait également le nom de *légat* à un cardinal chargé de gouverner quelques provinces des Etats du saint-siége; tels étaient, en général, les administrateurs des Etats appelés légations. L'ancienne distinction entre le nonce, l'internonce et le *légat a latere* subsiste encore; elle est toujours basée sur ce fait, que le dernier est nécessairement cardinal tandis que les nonces et internonces ne le sont pas; on appelle encore *légats* des ecclésiastiques qui, pourvus d'une commission temporaire, sont chargés de rassembler des synodes ayant mission de maintenir la discipline de l'Eglise.

La loi du 18 germinal an X, qui a fixé les pouvoirs de l'Eglise et de l'Etat en France, ne laisse absolument au *légat* que les pouvoirs diplomatiques attachés à sa qualité d'ambassadeur; il n'a plus dès lors aucune des attributions que les usages antérieurs à cette époque lui conféraient.

LÉGATAIRE s. (lé-ga-tè-re — lat. *legatarius*; de *legare*, léguer). Jurispr. Personne qui est l'objet d'un legs : *Etre le* LÉGATAIRE *de quelqu'un*. ‖ *Légataire universel*, Celui à qui le testateur a légué tous ses biens disponibles :

Je fais mon *légataire* unique, universel
Eraste, mon neveu.....

REGNARD.

‖ *Légataire à titre universel*, Celui à qui le testateur laisse une quote-part de tous ses biens. ‖ *Légataire particulier*, Celui à qui on ne fait qu'un certain legs déterminé.

— **Encycl.** V. LEGS.

Légataire universel (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (janvier 1708), un des chefs-d'œuvre de notre théâtre comique. Eraste, neveu du vieux Géronte et amoureux de la charmante Isabelle, a quelque inquiétude sur la teneur du testament que doit faire son oncle; il a de bonnes raisons de croire qu'il peut être déshérité, et alors adieu l'amour. Sur le conseil de Crispin, son valet, il essaye de déterminer le vieillard à tester en sa faveur, soit en l'apitoyant, soit en l'effrayant : Crispin se travestit d'abord en neveu farouche, puis en jeune veuve, et se présente ainsi à Géronte. L'issue est tout autre que celle qu'on attendait; le vieillard, ému de ces secousses successives, tombe en syncope et va mourir sans tester. Lisette, accourant, annonce en ces termes le terrible événement :

Arrivant dans sa chambre et se traînant à peine,
Il s'est mis sur son lit sans force et sans haleine;
Et, roidissant les bras, la suffocation
A tout d'un coup coupé la respiration;
Enfin, il est tombé, malgré mon assistance, [sance.
Sans voix, sans sentiment, sans pouls, sans connais-

Voilà qui ruine tous les projets d'Eraste. Mais il vient à Crispin une idée subite. Le notaire, M. Scrupule, a été appelé par Géronte pour recevoir ses dernières dispositions. Crispin va s'affubler de la robe de chambre et des lunettes du vieillard, prendre sa voix la plus souffreteuse et le voilà toussant, crachant, quinteux, méconnaissable, qui dicte à M. Scrupule un testament en bonne et due forme. Tout d'abord le pendard institue Eraste légataire universel, mais il n'a garde de s'oublier. Il attribue :

. . . . . à Lisette présente
Et qui depuis cinq ans me tient lieu de servante,
Pour épouser Crispin en légitime nœud...,
Deux mille écus comptant.

Deux mille écus? s'écrie Eraste bondissant. Crispin se moque, mais que dire? N'est-il pas dans les mains de ce drôle? Celui-ci, impassible, poursuit en s'attribuant 1,500 francs de rente viagère. Après quoi M. Scrupule se retire pour mettre au net le testament. Toute réflexion faite, Eraste est encore fort heureux d'en être quitte à ce prix : le voilà enfin légataire universel en bonne et due forme. Mais quoi! Lisette accourt, pâle, effarée... Qu'arrive-t-il? Ce qui devait infailliblement arriver dans une comédie : Géronte n'est pas mort, et le voici qui s'avance appuyé sur le bras de Lisette :

Je ne puis revenir encor de ma faiblesse.
Je ne sais où je suis. L'éclat du jour me blesse;
Et mon faible cerveau, de ce choc ébranlé,
Par de sombres vapeurs est encor tout troublé.
Ai-je été bien longtemps dans cette léthargie?

« Pas tant que nous croyions, » répond Lisette assez embarrassée; mais Crispin ajoute effrontément :

Si vous saviez, monsieur, ce que nous avons fait
Lorsque de votre mal vous ressentiez l'effet,
La peine que j'ai prise, et les soins nécessaires
Pour pouvoir, comme vous, mettre ordre à vos affai-
Vous seriez étonné, mais d'un étonnement [res;
A n'en pas revenir sitôt, assurément!

Géronte commence à manifester une certaine inquiétude. Qu'est-ce donc lorsqu'il voit entrer M. Scrupule apportant le testament parfaitement régularisé :

Eh parbleu! vous rêvez, monsieur, c'est pour le faire
Que j'ai besoin ici de votre ministère.

« C'est vous qui rêvez, dit M. Scrupule, et voici madame et monsieur qui étaient présents et peuvent dire ce qu'ils ont vu. — Quoi! j'ai fait mon testament! — C'est vous ou moi, répond Crispin avec audace. » Géronte alors, marchant de surprise en surprise :

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire.
Et c'est ma léthargie...

Quel trait de lumière pour Crispin! Il s'empare du mot, et tandis que l'infortuné Géronte bondit à la lecture du testament qui le dépouille : « C'est votre léthargie! s'écrie Crispin. — C'est votre léthargie! » répète Lisette entraînée par l'exemple. Et Géronte convaincu ratifie le testament de Crispin.

Cette scène du *Légataire universel* de Regnard est une des plus complètes, des mieux conduites de notre théâtre français. Les gens austères ont trouvé à redire à la moralité un peu lâchée de cette jolie pièce, où le vice triomphe complétement; il ne faut pas y regarder de si près et croire qu'au sortir du théâtre les spectateurs, charmés du succès de Crispin, vont se mettre à faire de faux testaments.

LÉGATINE s. f. (lé-ga-ti-ne). Comm. Etoffe mêlée de soie et de laine.

LÉGATION s. f. (lé-ga-si-on — lat. *legatio*; de *legatus*, légat). Charge, office de légat : *Les légats* a latere *ne pouvaient exercer leur* LÉGATION *en France sans permission du roi*. (Acad.) ‖ Exercice des fonctions d'un légat : *Ce fait se passa pendant la* LÉGATION *du cardinal*. ‖ Etendue de pays placée sous l'administration d'un légat : *La* LÉGATION *de Ferrare. La* LÉGATION *de Bologne*. ‖ Nom du Bolonais et du Ferrarais, quand ils faisaient partie des Etats de l'Eglise : *Les* LÉGATIONS *furent occupées par les Autrichiens*.

— Diplomatie. Mission entretenue par un gouvernement auprès d'une cour où elle n'a pas d'ambassade; se dit souvent pour ambassade : *Le chef, les conseillers, les secrétaires d'une* LÉGATION. ‖ Hôtel occupé par le personnel d'une légation : *Faire viser son passe-port à la* LÉGATION *italienne*.

— Hist. Division administrative des Etats qui formaient l'empire de Charlemagne : *Chaque royaume se divisait en* LÉGATIONS, *et chaque* LÉGATION *en comtés*.

— Ant. rom. Mission libre qu'obtenaient les sénateurs, afin de pouvoir quitter l'Italie et voyager pour leurs propres affaires.

Légations (LES), de N. Machiavel, imprimées seulement en 1767 (Florence, 2 vol. in-8^o). Cet ouvrage capital de l'auteur du *Prince* offre le recueil de sa correspondance diplomatique avec la seigneurie de Florence durant ses nombreuses missions en France, à Rome et auprès des petits princes italiens. Dans aucun de ses traités, le secrétaire florentin ne laisse mieux voir sa sagacité et son esprit d'observation que dans ces lettres et dans ces rapports écrits pour la plupart au courant de la plume. « C'est un recueil précieux pour l'histoire, dit Ginguené (*Histoire de la littérature italienne*, t. VIII), et qui montre constamment en Machiavel un observateur à qui rien n'échappe et un habile négociateur. On ne relirait pas volontiers (ce n'est pas l'avis de tout le monde) cette collection un peu diffuse; mais on la consulte avec fruit soit sur le caractère et les circonstances particulières de sa vie, soit sur les événements publics de son temps. » On y trouve peu de chose concernant la vie privée de Machiavel, mais une immense quantité de faits et de jugements pris sur les lieux, par un témoin doué d'un grand esprit d'observation, sur tous les événements contemporains. Il y a des minuties de temps en temps, parce que Machiavel s'occupe des affaires courantes et que cela ne nous intéresse plus, mais le tout est empreint d'un puissant intérêt. Les plus curieuses de ses *Légations* sont, pour nous, celles où il parle de la cour de France. Il y fut envoyé deux fois, en 1500 et en 1504. Dans la première de ces missions, il suivit la cour de Louis XII à Saint-Pierre-le-Moutier, à Montargis, à Melun, à Blois, à Tours. Ses jugements ne nous sont pas favorables et il apprécie le caractère des Français en ennemi déclaré de nos coutumes, de nos défauts, de nos qualités même; mais peu de choses échappaient à cet esprit pénétrant et on peut lire ses observations avec profit, pour la connaissance intime de cette époque. Sa mission près de César Borgia (1502) fut la plus dramatique; il y assista au meurtre des cinq petits princes invités par le duc de Valentinois au sinistre rendez-vous de Sinigaglia, et l'on voit, par son récit, qu'il avait parfaitement deviné le piége où ils allaient tomber. Une autre de ses missions offre un grand intérêt; c'est celle qu'il reçut pour lever des troupes à Florence et surtout dans les campagnes. On voit dans sa correspondance quelle était l'organisation militaire de l'Italie en ce moment. Ses missions à Rome auprès de Jules II, et à Vienne auprès de Maximilien (1506-1509), méritent également d'être étudiées.

Toutes les pièces qui composent les *Légations*, correspondance diplomatique, lettres confidentielles, rapports détaillés, tableaux de mœurs, sont écrites d'un style alerte, clair et vif, semées de fines remarques et d'observations judicieuses. Plusieurs fois réimprimées, elles forment les tomes VIII et IX de la traduction de ses œuvres complètes, par M. J.-V. Périès (Paris, 1824, in-8°).

LEGATO adv. (le-ga-to — mot ital. qui signifie *lié*). Mus. Se met à la tête d'un passage pour indiquer qu'il en faut lier toutes les notes.

LÉGATOIRE adj. (lé-ga-toi-re — du lat. *legatus*, envoyé). Se disait des provinces romaines gouvernées par un légat.

LEGAUFFRE (Ambroise), juriste français, né au Grand-Lucé (Maine) en 1568, mort à Bayeux en 1635. Professeur de droit canonique à l'université de Caen, vice-chancelier de cette université et trésorier de l'église de Bayeux, il fut, grâce à son mérite, délégué par la province de Normandie aux états généraux de 1614. Il a laissé un livre portant pour titre : *Synopsis decretalium* (Paris, 1656, in-fol.).

LEGAY (Louis-Pierre-Prudent), romancier français, aussi fécond que médiocre, né à Paris en 1744, mort en 1826. Au commencement de la Révolution, il entra dans l'administration des subsistances militaires, dont il devint directeur, et remplit ses fonctions avec une intégrité dont on trouve peu d'exemples par les temps de troubles politiques. Destitué pour son intraitable honnêteté, il se mit à composer de nombreux romans : dont les titres mêmes sont justement oubliés depuis longtemps. En 1815, il obtint de la Restauration un modique emploi dans les bureaux de l'Université, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée dans sa quatre-vingt-deuxième année. Voici quelques-unes de ses œuvres, tout à fait dans la manière sentimentale et terrifiante de l'époque : la *Maison isolée* (1807); le *Spectre de la montagne de Grenade*, la *Roche du-diable* (1809); l'*Ermite de la vallée de Luz*, la *Tour du Bog* ou la *Sévérité paternelle*, la *Forêt Noire*, l'*Ermite et le revenant*, le *Solitaire des Pyrénées* ou *Jalousie et vengeance*. Dans un autre genre, Legay, qui a signé la plupart de ses ouvrages du pseudonyme de **Langlois**, a publié : le *Petit savant de société* (1812, 4 vol.); *Récréations de l'enfance* (1816, 3 vol.); le *Connétable de Bourbon* (1818, 2 vol.); le *Nouveau magasin des enfants* (1820, 3 vol.), etc.

LEGAY (Louis-Joseph), poëte français, né à Arras en 1759, mort vers 1830. Avocat en 1783, il fut successivement, sous la Révolution, commissaire et juge près le tribunal de Saint-Pol, juge aux tribunaux d'Arras et de Saint-Omer et commissaire du gouvernement près le tribunal de Béthune. On a de lui un recueil de poésies : *Mes souvenirs* (Paris, 1786) et *Du célibat et du divorce* (1816).

LEGAYGNARD (Pierre), écrivain français, né dans le Poitou. Il vivait au XVIe siècle. On a de lui deux curieux ouvrages : *Promptuaire d'unisons, ordonné et disposé méthodiquement pour tous ceux qui voudront promptement composer en vers français* (Poitiers, 1585, in-8°), dictionnaire de rimes, un des premiers qui aient paru en France, suivi de poésies consistant en sonnets; l'*Aprenmolire français pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers à lire en peu de temps les mots des escritures françoizes* (Paris, 1609, in-8°), ouvrage en prose et en vers, dans lequel il propose des changements orthographiques.

LEGAZPI (D. Miguel-Lopez DE), aventurier espagnol, né à Zubarraja au commencement du XVIe siècle, mort en 1572. Il exerçait, en 1563, les fonctions de principal secrétaire du conseil municipal de Mexico, lorsque, la conquête des îles Philippines ayant été décidée par le vice-roi de la Nouvelle-Espagne, il fut nommé commandant de la flotte. Après de nombreuses explorations, auxquelles il employa six années, il reçut, en 1569, de la cour d'Espagne, l'ordre de prendre possession des Philippines. La ville de Manille, fondée sous sa direction, prenait une grande extension commerciale, et Legazpi préparait de nouvelles sources de richesses pour la cité naissante, quand il fut emporté par une attaque d'apoplexie. Universellement regretté par ses compatriotes aussi bien que par les peuplades qu'il s'était conciliées par sa douceur et sa fermeté, Legazpi n'avait eu pour ambition, suivant ses propres paroles, que de mériter les titres de prudent et de pacifique, et non de conquérant.

LÉGE adj. (lé-je — du holland. *leeg*, vide). Mar. Se dit d'un navire qui n'a pas sa charge complète, et dont, par suite, la carène n'entre pas suffisamment dans l'eau : *Ce vaisseau est* LÉGE *et n'a pas assez de stabilité.* (Acad.)

LÉGE (CANAL DE), petite voie navigable de France (Gironde). Ce n'était d'abord qu'un simple chenal par où les eaux du Lacanau et des marais qui le bordent à l'E. et au S. s'écoulaient vers le bassin d'Arcachon. Les ingénieurs chargés du desséchement des Landes ont transformé ce chenal en un canal navigable, de 10 mètres de largeur, et muni d'écluses.

LÉGE, village et commune de France (Gironde), cant. d'Audenge, arrond. et à 44 kilom. O. de Bordeaux, près des dunes, dont il n'est séparé que par un ruisseau; 472 hab. Ce village fut autrefois beaucoup plus considérable; les sables et la mer ont envahi une partie assez considérable de son territoire; plusieurs hameaux et un château ont déjà disparu, et il a fallu trois fois reconstruire l'église de Lége.

LEGÉ, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S. de Nantes, près de la Logne; pop. aggl., 949 hab. — pop. tot., 4,455 hab. Commerce d'engrais et surtout de noir animal, charbon de terre, fer et acier. L'église, en granit, commencée au XIVe siècle par les Anglais et achevée au XVIIe siècle, renferme quatre statues colossales de Molcheneth et deux tableaux de Pinau, élève de David.

LÉGENDAIRE adj. (lé-jan-dè-re — rad. *légende*). Qui se rapporte à la légende, qui a le caractère de la légende : *Sur la mission des apôtres, hormis sur celle de saint Paul, on ne possède que des relations purement* LÉGENDAIRES. (A. Maury.) *Le passé de tous les peuples a une époque* LÉGENDAIRE. (E. Scherer.)

— Dont l'histoire ou la biographie a revêtu le caractère de la légende : *Personnage* LÉGENDAIRE. *Salomon est devenu un personnage* LÉGENDAIRE *des Orientaux, sous le nom de Soliman.*

— s. m. Hist. littér. Auteur de légendes; celui qui recueille des légendes : *On reproche à la plupart des anciens* LÉGENDAIRES *d'avoir été trop crédules.* (Acad.) ‖ Recueil de légendes : *C'est une légende que vous ne trouverez dans aucun* LÉGENDAIRE. (V. Hugo.) *L'auteur de ce récit, en feuilletant un vieux* LÉGENDAIRE *de l'abbaye, trouva un morceau de papier.* (H. Castille.)

LÉGENDE s. f. (lé-jan-de — du lat. *legenda*, choses qui doivent être lues; de *legere*, lire). Récit de la vie d'un saint, d'un martyr : *Ce sont les livres gnostiques qui fournirent les éléments de la* LÉGENDE *de sainte Véronique.* (A. Maury.)

— Histoire fabuleuse ou mêlée de fables : *Les fables, les* LÉGENDES *ont toujours été le premier aliment intellectuel offert à l'enfance.* (L. Figuier.) *La* LÉGENDE *de Samson et de Dalila est l'histoire de la famille moderne.* (Vacherot.) *Il n'est pas de grande fondation qui ne repose sur une* LÉGENDE; *le seul coupable, en pareil cas, c'est l'humanité, qui veut être trompée.* (Renan.)

— Fam. Enumération longue et fastidieuse de choses peu intéressantes : *Cet avocat a produit une* LÉGENDE *d'autorités.* (Acad.)

De tout ce préambule et de cette *légende*,
S'il me souvient d'un mot, je veux bien qu'on me pende.
REGNARD.

— Explications jointes à un plan ou à un dessin figuratif quelconque, pour en faciliter l'intelligence : *La* LÉGENDE *d'un plan, d'une carte.*

— Liturg. Nom donné au verset qu'on récitait autrefois dans les leçons de matines.

— Numism. Inscription circulaire d'une monnaie ou d'une médaille : *La numismatique tient à la paléographie par ses* LÉGENDES *et à l'histoire par ses types.* (Walcken.)

— **Encycl.** Hist. littér. On donnait autrefois le nom de *légendes* aux vies des saints et des martyrs, parce que ces vies devaient être lues dans les communautés religieuses, à certaines heures, *quia legendæ erant.* « Or, dit naïvement Fleury, quand on n'avait pas les actes d'un saint pour les lire au jour de sa fête, on en composait, les plus vraisemblables ou les plus merveilleux qu'on pouvait. » De là, tous ces contes qui sont la mythologie du christianisme. Le mot est resté, dans la langue usuelle, pour désigner un récit fabuleux. Ce qui intéresse dans les *légendes* des saints, c'est moins le fond même, qui reste d'une authenticité douteuse, que les détails de mœurs échappés, par mégarde, au chroniqueur.

Par elle-même, la *légende* est bien antérieure au christianisme; de tout temps, les hommes ont aimé les choses merveilleuses du passé, et la crédulité des peuples enfants est sans bornes. De là toutes les *légendes* qui encombrent les origines de l'histoire hébraïque, égyptienne, grecque, romaine, etc. L'histoire primitive n'est guère qu'une succession de *légendes* transmises d'âge en âge, et auxquelles chaque siècle ajoute ou retranche. Les Védas sont le recueil des *légendes* aryennes, et, par conséquent, le plus ancien de tous; presque toutes ces légendes sont cosmogoniques. De même, pour la Perse, le *Zend-Avesta.* La mythologie égyptienne, celle des Grecs et celle des Romains sont entièrement fondées sur des *légendes*, et chaque dieu, chaque demi-dieu, chaque héros a la sienne, et même les siennes, car ceux qui n'en ont qu'une seule sont bien peu nombreux. C'est ce qui fait qu'il est difficile de concilier tant de traditions diverses. Le christianisme, dont une partie au moins est fondée sur la crédulité robuste des masses, trouvait donc le terrain bien préparé par l'antiquité pour semer et faire fleurir, à son tour, la *légende*. Tous les recueils des vies des saints, qu'ils portent ou non le titre de *légendes*, en sont farcis, et l'on appelle plus souvent encore leurs auteurs des légendaires que des hagiographes. Parmi les plus anciens de ces compilateurs, nous citerons Siméon le Métaphraste, dont le recueil a été la mine inépuisable des écrivains postérieurs; c'était un homme richement doué sous le rapport de l'imagination, et l'Eglise fête encore avec solennité bon nombre de saints, de martyrs, de pieux ermites qu'il a joué aux fidèles le mauvais tour d'inventer. C'est ce que les écrivains ecclésiastiques appellent des fraudes pieuses. Un plus ancien recueil de *légendes* était dû à saint Jérôme : c'est son *Martyrologe;* il a été la source où ont puisé les écrivains grecs. Jacques de Voragine, auteur de la *Légende dorée* (v. plus bas), a servi de guide aux Latins. A proprement parler, tous les recueils hagiographiques, les *Acta martyrum*, de Dom Ruinart, les *Vitæ Patrum* et *Fasti sanctorum*, du P. Rosweid, les *Acta sanctorum* des bollandistes, ne sont que des recueils de *légendes*.

Parmi les plus curieuses, rappelons la *légende* des onze mille vierges de Cologne, qui est due à une inepte méprise d'un copiste; sainte Ursule ayant été martyrisée, ce qui n'est même pas bien sûr, avec sa suivante Undecimilla, le copiste comprit qu'elle avait été menée au supplice avec ses onze mille suivantes, qui toutes, naturellement, étaient vierges. Cette bévue énorme fut si bien prise au mot, que l'on montre encore aujourd'hui les onze mille reliques.

Au moyen âge, en dehors des vies des saints et des actes des martyrs, la *légende* fut très-cultivée; il suffit de rappeler ce qu'elle a fait de Charlemagne, de ses douze pairs, de Roncevaux; Ogier le Danois, Roland, Olivier sont plus légendaires qu'historiques. Parmi les *légendes* particulières, citons celles de Robert le Diable, de Mélusine, de la reine Pédauque, etc. Nos pères se complaisaient à ces fictions, et il n'est pas sûr qu'ils ne les prenaient pas pour des réalités, après s'être donné la peine de les inventer eux-mêmes. La *légende*, ainsi comprise, est inoffensive; elle n'est plus qu'un genre littéraire, dans lequel l'écrivain, le poëte, peuvent déployer toute leur imagination.

Il en est autrement des *légendes* qui côtoient l'histoire, s'attachent aux grands faits ou aux grands hommes et les défigurent, sous prétexte de les éclairer. Ces sortes de *légendes,* outre qu'elles enlèvent aux personnages leur vrai caractère, peuvent être aussi pernicieuses aujourd'hui qu'autrefois les *légendes* religieuses. La *légende* impériale, à laquelle ont tant contribué les écrivains et les poëtes de 1830, nous a valu, hélas! Napoléon III et la défaite de la France.

— Numism. Les inscriptions des monnaies et médailles ont varié avec le goût des peuples et les perfectionnements apportés aux procédés de monnayage. Les anciennes monnaies n'offrent que des *légendes* très-courtes, presque toujours abrégées, et offrant quelquefois de graves difficultés d'interprétation. Les *légendes* des monnaies consulaires de l'ancienne Rome ont un grand intérêt au point de vue des noms et des dates qu'elles servent à fixer; il n'en est pas de même des monnaies impériales, dont les *légendes* ne sont guère que de plates formules d'adulation.

En France, les formules usitées sur les monnaies ont été plusieurs fois modifiées. Le *XPC vincit, regnat, imperat*, emprunté aux monnaies de l'empire d'Orient, a été usité chez nous depuis le XIIe siècle et s'est conservé jusqu'à la Révolution. Sous Louis XI, on inscrivit sur les monnaies : *Sit nomen Domini benedictum.* Le *Domine salvum fac regem* date de 1685. En 1790, on adopta pour formule : *La nation, la loi et le roi*, et, en 1793 : *Liberté, égalité, fraternité.* Napoléon fit graver sur la tranche de ses monnaies : *Dieu protége la France.* La Restauration y rétablit le *Domine salvum fac.* Louis-Philippe reprit la formule napoléonienne, etc. Désormais, chaque parti qui arrive au pouvoir peut choisir sa formule historique; mais il est évident pour nous que celle de la République est la plus belle de toutes, et celle, sans doute, qui est destinée à devenir définitive.

Légende dorée (LA), par Jacques de Voragine (1474). Cette compilation hagiographique, qui fut réimprimée plus de cinquante fois dans le XVe et le XVIe siècle, et qui fut traduite en plusieurs langues, reçut de l'enthousiasme des contemporains son titre de *Légende dorée* (il eût fallu dire *Légende d'or*); l'auteur l'avait publiée sous le titre non moins impropre d'*Historia lombardina.* Tout le mérite de l'ouvrage consiste en ce qu'il offre, assemblées et mises en ordre, une foule d'anciennes légendes; son auteur fait preuve d'une crédulité inconcevable, comme, du reste, tous les hagiographes. Le plus ou le moins de discernement des compilateurs n'a pu rendre ni authentiques ni vraisemblables ces histoires, souvent peu édifiantes, inventées par la religiosité monastique, amplifiées par l'ignorance populaire. On ne s'explique donc pas que les écrivains ecclésiastiques aient spécialement critiqué Jacques de Voragine. La *Légende dorée* a été, depuis longtemps, l'objet de censures méritées. Bollandus, qui d'ailleurs estime fort le livre, trouve impertinentes les étymologies données aux noms propres des saints, et le savant Baillet en cite une dizaine, des plus fantasques et des plus sottes. Un auteur catholique allemand, Wicelius, reproche au légendaire d'avoir mis trop de mythologie dans son ouvrage. L'Espagnol Vivès déclare ce livre indigne des saints et de tout homme chrétien. Un docteur de Sorbonne, Claude Despence, prêchant le carême en 1543, avertit ses auditeurs que c'était une légende *ferrée de mensonges.* Bien que la *Légende dorée* soit tombée dans un profond discrédit, défaveur qui frappe tous les recueils de même nature, M. G. Brunet a jugé opportun de la traduire en français (1843).

Légendes indiennes, recueillies chez les peuplades sauvages de l'Amérique, par C. Mathews (1854; trad. franç., 1857). Après avoir lu ce recueil de contes et de traditions, on se demande si les romanciers, émules de F. Cooper, MM. Mayne Reid, Scalsfield, Gerstaecker, Aymar, Chevalier, ne se moquent pas de la crédulité de leur public européen... Ils nous affirment que le sauvage des *Natchez* n'a jamais existé que dans l'imagination de Chateaubriand; que leurs peintures, beaucoup plus brutales, sont les plus réelles; or, voici un recueil composé de morceaux empruntés aux sauvages eux-mêmes, et qui nous rappelle beaucoup plus Chactas que les chasseurs de chevelures.

Les *Légendes indiennes* ne nous offrent plus du tout ce type du sauvage cruel, vindicatif, implacable, pillard, marchant toujours en guerre et tendant d'invisibles embûches à son ennemi pour le scalper. En parcourant les vifs récits que le littérateur américain a reproduits avec un accent de fidélité remarquable, on découvre des hommes relativement civilisés, des hommes libres, fiers, audacieux, serviables, doux, intelligents, industrieux, observateurs, superstitieux, mais plus poëtes que superstitieux; un peuple spiritualiste, montrant une grande dignité et une pieuse affection dans les rapports de la vie domestique, croyant au Grand Esprit ou à la Providence, admettant tout au plus quelques géants et Manitous, génies bienfaisants ou malfaisants, qu'il traite parfois avec irrévérence; un peuple gai, naïf, spirituel et moqueur au besoin, voyageur, chasseur, pêcheur et aussi cultivateur. C'est un état de société primitif, mais nullement sauvage. De quel côté est la vérité? Nous ne saurions trop le dire; le sauvage de l'Amérique du Nord a, sans doute, des aspects multiples, suivant qu'on l'observe sous telle ou telle latitude.

Quoi qu'il en soit, il y a du naturel et de la naïveté dans ces chansons primitives et patriarcales; les poëtes ignorés de ces peuples enfants parlent, avec une certaine grâce, de tout ce qu'ils ont sous les yeux, s'incarnent dans le castor, le buffle, l'élan, l'oie sauvage, l'ours; animent les arbres, les eaux, les rochers, et leur prêtent toutes sortes d'idées peu compliquées. L'écrivain qui a voulu faire part de ces traditions aux lecteurs civilisés a rendu ces récits d'une manière simple, vive, nette, et néanmoins avec un brillant coloris. Le poëte Longfellow a recueilli et brodé l'une de ces touchantes légendes (celle du *Maïs*), dont il a fait une composition originale.

Légende des siècles (LA), recueil de petites épopées, par Victor Hugo (1859, 2 vol. in-8°). Venus de l'exil, datés de Guernesey, ces deux volumes de vers s'annonçaient dès la première page comme étant les feuilles mortes d'un arbre déraciné; jamais l'arbre, pour suivre la métaphore du poëte, n'avait eu plus de séve et plus de force. Bien loin de laisser soupçonner la défaillance, cette œuvre est des plus viriles; elle restera comme une des plus belles pages de V. Hugo, peut-être comme la première de toutes.

V. Hugo, qui semble attiré par les conceptions grandioses, s'était proposé de faire, dans une série de poëmes, une histoire entière de l'humanité, en en choisissant les époques saillantes et typiques. « Exprimer, dit-il, l'humanité dans une espèce d'œuvre cyclique, la peindre successivement et simultanément sous tous ses aspects, histoire, philosophie, religion, science, lesquels se résument en un seul et immense mouvement d'ascension vers la lumière; faire apparaître, dans une sorte de miroir sombre et clair, cette grande figure une et multiple, lugubre et rayonnante, fatale et sacrée, l'homme; voilà de quelle pensée, de quelle ambition, si l'on veut, est sortie la *Légende des siècles...* » Dans les deux volumes parus, et qui, bien probablement, seront les seuls, V. Hugo s'est borné à choisir, dans quelques-unes des grandes époques, l'antiquité biblique, les temps chevaleresques, le moyen âge, l'ère moderne, un fait saillant, historique ou conjectural, et à le mettre en lumière. Tels qu'ils sont, et quoiqu'on puisse trouver à redire au choix de l'auteur, ces fragments laissent deviner ce que pourrait être le monument dans son entier, s'il était donné à une main humaine de le construire.

L'antiquité biblique est représentée par trois grands poëmes : le *Sacre de la femme*, où le poëte chante, dans une gamme austère et sereine, les joies de l'Eden et les splendeurs de la création; la *Conscience*, où il emprunte à Dante ses plus sombres couleurs pour peindre le supplice de Caïn, et la *Première rencontre du Christ avec le tombeau*, page splendide, pleine d'onction religieuse et dépassant de cent coudées l'Evangile qui l'a inspirée. Passant aux légendes du Nord, V. Hugo a donné un pendant terrible au fratricide Caïn dans Kanut, le parricide; il le fait errer sans fin dans la nuit, vêtu d'un manteau de neige sur lequel tombe sans cesse une goutte de sang. De même pour Caïn, il a imaginé de lui faire expier son crime par une hallucination sinistre : un œil toujours le regarde. Le malheureux fuit, passe les mers, les continents, se cache dans les bois : l'œil le suit. Enfin, il se fait creuser une tombe, s'y ensevelit et se persuade qu'il va être délivré du supplice :

L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.

Ce sont des conceptions en dehors de tous les cadres épiques. Mais les temps chevaleresques et le moyen âge l'ont surtout largement inspiré. Que de grâce et de charme dans *Aymerillot!* Le vieil empereur Charlemagne appelle l'un après l'autre tous ses braves chevaliers et leur propose de prendre Narbonne. Ils s'excusent tous : Aymerillot, le petit page, ne consulte que son courage et prend la ville. Le *Mariage de Roland* nous montre le paladin aux prises avec Olivier, dans un duel à mort; il y a des coups d'épée effrayants. Enfin, les deux champions s'aperçoivent qu'ils feraient mieux de s'accorder, et Olivier propose à Roland d'épouser sa sœur, la belle Aude aux bras blancs. C'est aussitôt chose faite. Roland est aussi en scène dans un autre poëme, le *Petit roi de Galice*. Sept infants, traîtres despotes, décrits de main de maître, délibèrent sur le sort de leur prince, un pauvre petit roi qui ne se doute guère qu'on trame sa mort. Roland survient, par hasard, au milieu du ténébreux conciliabule et sauve le petit roi Nuño. Des fantaisies étincelantes, comme le *Jour des Rois* ou la *Rose de l'infante*, offrent des peintures aussi énergiques et aussi vraies, dans des cadres plus restreints. Dans le premier de ces poëmes, on assiste à toutes les horreurs des guerres entre petits princes, en Espagne : sacs de villes, pillages d'abbayes, assassinats; c'est ainsi que les rois entendent leur fête. Dans le second, une rose que le vent effeuille dans un bassin, devant l'Escurial où rêve Philippe II, permet au poëte de rappeler, par une allégorie saisissante, le désastre de l'Armada. *Ratbert* et *Eviradnus* sont de véritables épopées. Il était impossible de mieux peindre que dans *Ratbert* l'effroyable tyrannie des princes de la féodalité italienne, et toutes ces physionomies d'heureux condottieri qui se taillèrent des royautés à coups d'épée. Dans ce poëme, tout est fiction, et les mœurs, les physionomies sont si réelles, qu'on se prend à vouloir les trouver dans l'histoire, à croire que le poëte s'est inspiré de quelque chronique inconnue. Transportez la même tyrannie sur le Rhin, où elle prend les figures louches de Ladislas et de Sigismond enlaçant d'un réseau d'intrigues une jolie marquise, qu'ils se disputent d'abord, puis qu'ils veulent tuer, pour rester bons amis; faites dénouer toutes ces perfidies par l'épée flamboyante d'un chevalier errant, et vous avez *Eviradnus*.

Les excursions du poëte chez les despotes orientaux sont tout aussi heureuses. *Zim-Zizimi* est une des plus fantastiques créations du poëte. Le despote blasé s'ennuie incurablement; une seule chose pourrait le distraire, c'est que les sept sphinx de marbre qui soutiennent son trône prissent la parole; les sphinx obéissent, mais leurs voix sépulcrales rappellent toutes au prince puissant qu'il lui faudra mourir. Les sept apostrophes virulentes qu'ils adressent à Zim-Zizimi, en célébrant des princes plus puissants que lui, qui, maintenant, ne sont que poussière et pourriture, sont admirables de couleur et de poésie. Il faut un immense talent pour rajeunir ainsi des thèmes aussi usés que le néant de la gloire et la brièveté de la vie humaine. L'ère moderne n'est pas, à proprement parler, représentée dans la *Légende des siècles :* les *Pauvres gens*, scènes de mœurs des bords de la mer, ne peuvent être comptés parmi ces grands tableaux historiques et ne semblent pas là à leur place. Prise en elle-même, c'est une admirable et émouvante composition. Le *Satyre*, conception panthéiste d'une grande vigueur, et les poëmes qui terminent le volume : *Paroles dans l'épreuve*, *Pleine mer*, *Plein ciel*, la *Trompette du jugement*, sont plus vagues, et l'on a peine à suivre le poëte dans son vol démesuré à travers les temps et l'espace.

Dans son ensemble, la *Légende des siècles* est le plus beau et le plus complet des recueils poétiques de Victor Hugo, celui où il montre l'inspiration la plus large et la main la plus ferme et la plus savante. « Nous n'oserions pas avancer, dit M. E. Montégut, que ces deux volumes contiennent de plus belles choses que les recueils précédents de l'auteur. Mais nous dirons hardiment qu'ils en contiennent d'aussi belles et en plus grande abondance. Prenez, par exemple, les *Rayons et les ombres;* retranchez-en les deux pièces intitulées : *Oceano nox* et la *Tristesse d'Olympio*, et le volume se trouvera fort appauvri. Retranchez des *Voix intérieures* les deux pièces : la *Cloche* et *A Olympio*, et le recueil n'ajoutera rien ou presque rien à la gloire du poëte. Ici, au contraire, dans la *Légende des siècles*, les pièces qu'on voudrait ne pas rencontrer sont en très-petit nombre, et les bizarreries choquantes, les audaces maladroites, les aspirations pénibles sont mises dans l'ombre et comme effacées par les splendeurs des poëmes qui les suivent et qui les précèdent. Des pages comme celles d'*Aymerillot*, du *Mariage de Roland*, du *Petit roi de Galice* font aisément pardonner quelques conceptions nuageuses et lourdes, quelques tentatives élevées et nobles sans doute, mais restées stériles. »

Légende celtique et la poésie des cloîtres (LA), par M. H. de La Villemarqué (1859, in-18). L'auteur s'est proposé d'étudier les traditions orales, poétiques, religieuses, symboliques, historiques, qui se sont développées à part dans l'Eglise d'Irlande, de Cambrie, d'Ecosse et d'Armorique, et dont l'ensemble forme un cycle de légendes qui se détachent avec originalité du fonds commun des grandes légendes chrétiennes. Dans la première partie, qui est comme une introduction, M. de La Villemarqué traite de la poésie des cloîtres celtiques; il s'attache à décrire et à définir la poésie monastique aux époques barbares. Dans la seconde partie, il symbolise en trois légendes particulières, qui forment une espèce de trinité, les trois pays qui ont été le centre de cette poésie : l'Irlande, la Cambrie et l'Armorique; saint Patrice représente l'Irlande, saint Radok la Cambrie, saint Hervé l'Armorique. L'Irlande, le pays le plus éloigné de l'empire romain, qui, par conséquent, fut le plus lent à recevoir l'influence extérieure, conserva le plus longtemps, pour ces mêmes raisons, le dépôt des traditions celtiques. A ce fonds ancien vinrent s'unir les légendes chrétiennes qui datent de la conversion même de l'Irlande au christianisme, conversion qui s'opéra du Ve au VIe siècle. Ces deux courants, se confondant l'un avec l'autre, produisent toute la poésie celtique. M. de La Villemarqué montre que telle légende, celle de saint Brendan, que l'on montre vers 560 allant évangéliser par delà le grand Océan, ne fut point étrangère à la découverte du nouveau monde. Christophe Colomb a écrit, en effet : « Je suis convaincu que là (dans l'île de Saint-Brendan) est le paradis terrestre où personne ne peut arriver, sinon par la volonté de Dieu. » D'ailleurs, c'est un des caractères remarquables de ces légendes, que les voyages qu'elles font accomplir à leurs héros. Dans ce désir de connaître, d'embrasser le monde, apparaît l'inquiétude généreuse de ces races celtiques, portées si loin de leur berceau par leurs étonnantes migrations. Toute cette partie du livre est intéressante et curieuse. L'érudition de l'auteur est très-réelle; mais il manque un peu de cette sagacité, de cette pénétration d'esprit qui fécondent les résultats de la science. Son imagination reste froide et stérile dans ces sujets qui exigent chez le savant même de l'imagination et du style.

Légendes et croyances de l'antiquité, par M. Alfred Maury (1863, in-8°). Dans le cadre de cet ouvrage, le savant académicien a fait tenir un grand nombre d'études, qui, toutes, ont pour but d'éclairer l'histoire des religions de l'Occident à l'aide de celles de l'Orient. Les *Essais* qui forment le livre sont au nombre de huit, et ils avaient été publiés d'abord séparément; ce sont, dans le livre, autant de chapitres distincts, reliés seulement par un but unique. En voici les titres : 1° la Religion primitive de la race indo-européenne; 2° Mithra, aperçu pour servir à la religion des Perses; 3° le Lion de Némée, étude sur une ancienne légende historique; 4° Deux divinités du culte des Gaulois, Tamulus et Grannus; 5° la Première histoire du christianisme; 6° Histoire d'un Evangile apocryphe, l'Evangile de Nicodème; 7° Une légende des premiers temps du christianisme; 8° Des anciens rapports de l'Asie occidentale avec l'Inde transgangétique et la Chine.

La première de ces études a une importance capitale; l'auteur y montre que les *Védas*, source de la religion des Aryas, ont été également le fonds commun de toutes les religions des races indo-européennes. Le fondement de cette religion, c'est le naturalisme, c'est-à-dire la divinisation de la nature physique. Ce naturalisme est le reflet de ce qu'a inspiré de bonheur à l'homme le spectacle de la nature, l'œuvre sublime de la création; c'est le produit direct du génie poétique et anthropomorphique qui personnifie tous les objets, tous les phénomènes, et qui est la forme constante de l'imagination à son éveil. M. Maury démontre, avec beaucoup d'érudition et à l'aide de citations nombreuses et de rapprochements, que ce naturalisme, qui caractérise la religion des Aryas, est passé successivement dans les religions grecque, latine, gauloise, germaine, slave, et il nous ramène ainsi à la racine des croyances que l'érudition n'avait longtemps considérées que dans leurs manifestations finales, et auxquelles elle avait, par conséquent, attribué une individualité qui ne leur appartient pas.

M. Maury n'est pas éloigné de déclarer, au nom de la critique historique, que la religion judaïco-chrétienne est sortie, comme les autres, de la source aryenne. S'il ne tire pas formellement cette conclusion, il la laisse deviner au lecteur. Au reste, son livre est écrit, malgré de grandes précautions de style, à un point de vue très-hétérodoxe. Dans le chapitre qu'il consacre à la *Première histoire du christianisme*, et dans lequel il soumet à l'examen critique l'ouvrage d'Eusèbe de Césarée, M. Maury ne dissimule pas que l'examen des fondements historiques de la tradition chrétienne « est une tâche délicate, » et que l'histoire des premiers siècles du christianisme a été envahie et faussée par une multitude de légendes, d'anecdotes supposées, de fables, qui finirent par prendre place dans l'histoire et que ne tarda pas à consacrer la vénération des fidèles. Il explique très-bien que les légendes sont une des formes les plus ordinaires, les plus inévitables du sentiment d'admiration ou d'amour qu'entretient le culte de la divinité, qu'enfante le souvenir des grandes actions et des héros.

Les sources auxquelles M. A. Maury a puisé ses indications sont des plus sûres : ce sont les ouvrages de savants distingués de France, d'Allemagne et d'Angleterre, tels que Max Muller, Lassen, Roth, Adalbert, Kuhn, Wilson, Weber, Regnier, Langlois et autres. Comme nous l'avons dit, l'érudition répandue dans cet ouvrage est considérable; c'est ce qu'on peut appeler une œuvre de bénédictin.

Légendes de Gavarni (LES), pièce en trois actes, paroles de M. H. Lefebvre, musique de M. F. Barbier, représentée aux Bouffes-Parisiens le 29 janvier 1867. C'est une bouffonnerie de carnaval. Des clercs de notaire déguisés en débardeurs; un habitant de Senlis, oncle de la future d'un des jeunes gens, qui s'est faufilé dans cette société à l'aide d'un costume de femme sauvage; une querelle; des cartes échangées, dont l'une se trouve être, par erreur, celle du patron des basochiens; tout cela fait une pièce assez plaisante, mais qui appartient plutôt au répertoire du Palais-Royal qu'à celui d'un théâtre lyrique. Chantée par Gourdon, Bonnet, Croué, Mmes Geraizer, Bonelli, Decroix et Rigault.

LE GENDRE (Philippe), pasteur protestant français, qui vivait au XVIIe siècle. Il exerçait en 1685 les fonctions de son ministère à Rouen, quand, accusé d'avoir reçu dans le temple des relaps et des enfants dont les parents s'étaient faits catholiques, il fut condamné par le synode et obligé de quitter la France. Il se retira alors à Rotterdam, où il fut nommé ministre. On a de lui : la *Défaite et la destruction de l'Antechrist, en deux sermons sur II Thess.*, II, 8 (Rotterdam, 1688, in-12); la *Vie de Pierre Thomines, sieur du Bosc, ministre de Caen* (Rotterdam, 1694, in-8°); *Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen sur la fin du dernier siècle* (Rotterdam, 1704, in-12), etc.

LE GENDRE (Antoine), agronome français, né à Vaudreuil, près d'Evreux, en 1612, mort en 1687. Il fut conseiller, aumônier du roi, contrôleur des jardins fruitiers de Sa Majesté, et curé d'Hénouville. Ami intime de Pierre Corneille, il lui donnait chaque année, au retour de la belle saison, une champêtre hospitalité. L'abbé Le Gendre fut le premier qui, dans sa province, enseigna la culture des arbres fruitiers en espalier. On lui doit un excellent traité intitulé : *Manière de cultiver les arbres fruitiers* (Paris, 1652, in-12; Rouen, 1664, in-12), plusieurs fois réédité.

LEGENDRE (Nicolas), sculpteur français, né à Etampes en 1619, mort à Paris en 1671. Il commença à se faire connaître en exécutant, pour la chartreuse de Gaillon, plusieurs statues en pierre de *saint Bruno*, d'un grand effet décoratif. L'habileté avec laquelle il travaillait la pierre, le bois, et employait le stuc, ne tarda pas à le mettre en évidence, et il devint en 1664 membre de l'Académie de peinture et de sculpture, puis professeur à cette Académie (1665). Legendre fut un des artistes les plus remarquables de son temps. On lui doit un nombre considérable d'œuvres, particulièrement remarquables par l'élévation et la simplicité du style, par l'expression des figures. Nous citerons de lui, à Paris, les belles têtes de la *Vierge* et du *Christ*, sur la porte du collége de la Marche; *Saint Pierre, saint Paul*, la *Conversion* et le *Martyre de saint Paul, Saint Pierre sur le lac de Tibériade, Notre-Dame-de-Douleur, etc.*, à l'église Saint-Paul; *Saint Denis*, *Sainte Geneviève*, *Dieu le Père*, la *Vierge tenant l'Enfant Jésus*, œuvre naïve et d'un sentiment exquis, à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet; la décoration de l'hôtel Beauvais, rue Saint-Antoine; la *Madeleine repentante*, en terre cuite, à l'Ecole des beaux-arts; la *Tempérance* et la *Prudence*, sur le grand fronton d'une cour du palais de l'Institut; *Sainte Thérèse* et *Saint Elie*, aux Carmélites; de belles statues dans l'abbaye de la Victoire, à Senlis; *Sainte Radegonde*, à la cathédrale de Poitiers; *Saint Leu* et *Saint Gilles*, dans l'église d'Etampes; *Saint Benoît* et *Sainte Scolastique*, chez les bénédictins d'Issy; des travaux décoratifs au château de Vaux, etc.

LE GENDRE (Louis), historien français, né à Rouen en 1655, mort à Paris en 1733. Grâce à la protection de François de Harlay, archevêque de Rouen, il fit de solides études, fut ordonné prêtre et suivit son bienfaiteur lorsque celui-ci passa au siége de Paris. Là, il devint chanoine de Notre-Dame et fut pourvu, en 1724, de l'abbaye de Claire-Fontaine, près de Chartres. Tout en vaquant aux soins de son emploi, Le Gendre se livrait avec goût aux investigations historiques. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : *Eloge de François de Harlay, archevêque de Paris* (1695, in-8°); *Essai sur le règne de Louis le Grand, jusqu'en* 1697 (1697, in-4°); *Histoire de France, contenant les règnes des rois des deux premières races* (1700, 3 vol. in-12); *Mœurs et coutumes des Français dans les premiers temps de la monarchie* (1712, in-12); *Nouvelle histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à la mort de Louis XIII* (1718, 3 vol. in-fol. ou 8 vol. in-12); *Vie du cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII* (Paris, 1724, 2 vol in-12). En mourant, il laissa une partie de ce qu'il possédait pour la fondation de prix d'éloquence, de poésie et de musique.

LEGENDRE (Gilbert-Charles), marquis DE SAINT-AUBIN, historien, né à Paris en 1688, mort en 1746. Conseiller au parlement, puis maître des requêtes (1714), il se démit de ses fonctions pour se livrer à des travaux historiques. Nous citerons de lui : *Traité de l'opinion* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain* (Paris, 1735, 6 vol. in-12); *Des antiquités de la maison de France* (Paris, 1839); *Antiquités de la nation et de la monarchie françaises* (Paris, 1791). Ces ouvrages attestent beaucoup de recherches et d'érudition.

LEGENDRE (Adrien-Marie), géomètre célèbre, membre de l'Académie des sciences, né à Paris le 18 septembre 1752, d'une famille peu aisée, mort à Auteuil le 9 janvier 1834. Il termina de bonne heure ses études au collége Mazarin, où l'abbé Marie, chargé du cours de mathématiques, le distingua et le prit en affection. C'est à cet excellent maître que Legendre dut l'aplanissement des premières difficultés de l'entrée dans la vie. Après avoir inséré, avec éloges, plusieurs articles de son élève dans son *Traité de mécanique*, publié en 1774, il le fit nommer, par l'entremise de d'Alembert, à la chaire de mathématiques de l'Ecole militaire de Paris. Legendre occupa cette chaire de 1775 à 1780. Le courant d'idées où il se trouvait alors l'amena à concourir pour le prix proposé par l'Académie de Berlin, sur la question de *déterminer la courbe décrite par les boulets et les bombes, en ayant égard à la résistance de l'air, et de donner des règles pour connaître les portées qui répondent à différentes vitesses initiales et à différents angles de progression.* Son mémoire intitulé : *Recherches sur la trajectoire des projectiles dans les milieux résistants*, fut couronné le 6 juin 1782. Il supposait la résistance de l'air proportionnelle au carré de la vitesse. On sait que les géomètres ont reconnu depuis la nécessité d'introduire, dans l'expression de cette résistance, un terme proportionnel au cube de la vitesse, et que les praticiens la regardent comme proportionnelle à la puissance $\frac{5}{2}$ de cette même vitesse. Le mémoire de Legendre ne présente donc plus, au point de vue pratique, qu'un intérêt purement historique; mais les analystes y trouvent une application remarquable de la méthode d'intégration par séries.

Legendre n'appartenait déjà plus à l'Ecole militaire depuis 1780. Il lut à l'Académie, le 22 janvier 1783, un premier mémoire sur l'*attraction des ellipsoïdes*, qui fut renvoyé à l'examen de d'Alembert et de Laplace. Maclaurin, Lagrange et Laplace lui-même avaient déjà traité la question, mais en supposant le point attiré à la surface ou dans l'intérieur du sphéroïde. Legendre fit voir que l'on peut ramener le cas où le point est extérieur à celui où il se trouve à la surface, en faisant intervenir l'ellipsoïde de mêmes foyers qui passerait par le point donné. « Ce théorème, disait Laplace dans son rapport, est fort intéressant. C'est un nouveau pas fait dans la théorie des attractions des ellipsoïdes; l'analyse en est d'ailleurs très-savante, et elle annonce un talent distingué. » L'Académie s'empressa de désigner Legendre pour une place de membre adjoint, devenue vacante par la nomination de Laplace à la fonction d'associé. Sa nomination fut ratifiée le 30 mars 1783. Le 4 juillet 1784, il lut à l'Académie un premier

Mémoire sur la figure des planètes, où, à l'aide des méthodes nouvelles instituées dans son mémoire de 1782, il démontrait le premier que la figure elliptique peut seule convenir à l'équilibre d'une masse fluide, homogène, animée d'un mouvement de rotation et dont toutes les molécules s'attirent en raison inverse du carré de la distance. Différents géomètres avaient déjà reconnu que l'ellipse est une des courbes qui satisfont à la condition d'équilibre; mais on n'en savait pas davantage, et Laplace, dans son mémoire de 1772, disait positivement qu'il n'osait pas affirmer que l'équilibre fût impossible sous une autre forme. Il ajoutait qu'il faudrait, pour le prouver, connaître en termes finis l'intégrale complète de l'équation différentielle du problème, et qu'il n'avait pu encore l'obtenir. C'est à quoi parvint Legendre. Plus tard, en 1790, il trouva que la figure elliptique est encore celle qui convient à l'équilibre, soit lorsque le sphéroïde est formé d'un noyau solide recouvert d'un liquide, soit lorsqu'il est formé de couches fluides de densités variables.

Déjà, en 1789, il avait ajouté à son mémoire de 1783 ce nouveau théorème que, si deux sphéroïdes elliptiques ont leurs trois sections principales décrites respectivement des mêmes foyers, les attractions qu'ils exercent sur un point quelconque sont dirigées suivant la même droite, et proportionnelles à leurs masses. On sait que Maclaurin, qui avait étudié le premier la question, n'avait considéré que le cas où le point attiré se trouve sur l'un des axes communs aux deux ellipsoïdes. Ces beaux travaux annonçaient un géomètre de premier ordre. Nous allons voir Legendre se montrer tout aussi éminent dans des recherches plus pratiques, et qui ne semblaient pas exiger l'intervention d'un esprit aussi distingué.

Nommé, en 1787, l'un des commissaires chargés des opérations géodésiques qui devaient relier l'Observatoire de Paris à celui de Greenwich, non-seulement Legendre prit une grande part aux observations journalières et aux calculs logarithmiques, mais il améliora considérablement toutes les méthodes suivies jusque-là par les ingénieurs géographes. Les triangles qui font partie d'un même réseau ont de très-petites dimensions relativement à la sphère entière; on ne peut cependant pas, comme on le faisait autrefois, considérer ces triangles comme plans; les angles, mesurés aux trois sommets, formeraient toujours une somme un peu supérieure à deux droits. Legendre montra qu'il convient de réduire chacun d'eux du tiers de l'excès sphérique (v. TRIANGULATION). C'est aussi lui qui imagina, pour calculer la longueur de la méridienne, de se servir des parties interceptées sur cette méridienne par les triangles consécutifs, au lieu de la diviser par les parallèles des différentes stations. On appliquait aux études géodésiques les formules ordinaires de la trigonométrie sphérique; Legendre enseigna à tenir compte de l'aplatissement de la terre; il démontre, dans un mémoire séparé, qu'on peut toujours, sans erreur sensible, considérer les triangles géodésiques comme tracés sur la sphère osculatrice à l'ellipsoïde.

Nous avons déjà dit qu'il prenait une part très-active à l'opération elle-même. Il calcula non-seulement tous les triangles situés en France, mais même ceux qui reliaient la côte d'Angleterre à Greenwich. Ce travail l'amena à Londres, où il fut accueilli avec la plus grande distinction et nommé membre de la Société royale. Ses recherches sur la question qui nous occupe ont été présentées par lui à l'Académie des sciences en 1787, dans un *Mémoire sur les opérations trigonométriques dont les résultats dépendent de la figure de la terre.* C'est dans ce mémoire qu'on voit apparaître, pour la première fois, la dénomination de *lignes géodésiques*, attribuée aux lignes de longueur minimum tracées sur une surface donnée. La théorie des lignes géodésiques des surfaces du second ordre a, depuis, fait l'objet de ses études à différents intervalles.

Il avait été désigné, en 1791, pour faire partie de la commission chargée de procéder à une nouvelle mesure de la méridienne entre Dunkerque et Barcelone, et à la détermination de la base du nouveau système des poids et mesures. Son nom ne fut pourtant pas porté sur la liste des commissaires nommés en 1795 pour présider à cette grande opération. Il ne prit donc aucune part effective aux opérations elles-mêmes; mais on peut dire qu'il les dirigea encore, même absent, Delambre ayant eu le bon esprit d'adopter toutes les méthodes que Legendre avait proposées dans les mémoires de 1787. Au reste, Legendre ne resta pas entièrement étranger à l'entreprise; on le retrouve dans les rangs de la commission internationale chargée de vérifier tout le travail, et il signa en 1799 le rapport à l'Institut qui décida de l'adoption du système métrique; il continua de prendre part à tous les calculs de vérification nécessités par les quelques discordances qui troublèrent si fort les dernières années du pauvre Méchain et hâtèrent même sa mort. Legendre était regardé comme indispensable à toute grande opération de calcul. Aussi Prony, nommé directeur du cadastre en 1794, s'empressa-t-il de recourir à ses lumières et de réclamer sa collaboration. Chargé par la Convention de la construction de tables centésimales qui devaient compléter la réforme des poids et mesures et former le monument le plus imposant qui eût encore été connu en ce genre, Prony offrit à Legendre la présidence de la section d'analystes qui devait distribuer le travail, tracer la marche à suivre et donner les formules dont se serviraient les calculateurs. Legendre imagina, à cette occasion, les formules les plus élégantes pour exprimer les différences successives des sinus. Pour ne plus revenir sur ses travaux non exclusivement théoriques, nous mentionnerons de suite le nouveau mémoire lu par lui à l'Institut en 1806, *Sur les triangles tracés à la surface d'un sphéroïde*, mémoire où il généralise encore les méthodes qu'il avait données précédemment, et passe de nouveau en revue toutes les principales opérations de la géodésie. De la discussion à laquelle il s'y livre du grand travail de Méchain et Delambre, il conclut qu'il ne doit plus rester aucun doute sur l'exactitude des résultats obtenus, et que les anomalies remarquées dans les latitudes et les azimuts doivent être attribuées à des attractions locales. Toutes ces longues recherches presque pratiques ne l'avaient pas absorbé au point de le distraire complétement de la théorie pure. Outre un grand mémoire sur la théorie des nombres, lu à l'Académie en 1785, et qui contient le célèbre *théorème de réciprocité* connu sous le nom de *loi de Legendre*, il avait donné en 1786 une méthode pour distinguer les maxima des minima, dans les questions dépendant du calcul des variations; deux mémoires sur les intégrations par arcs d'ellipse, qui contiennent les premières bases de sa *Théorie des fonctions elliptiques;* en 1787, un *Mémoire sur l'intégration de quelques équations aux différentielles partielles*, où, après avoir formé analytiquement l'intégrale d'une équation que Monge n'avait pu traiter que par des considérations géométriques, il discute les cas d'intégrabilité des équations non linéaires du premier ordre; en 1790, un *Mémoire sur les intégrales particulières des équations différentielles*, où il prépare la voie suivie depuis par Poisson, dans son travail sur le même sujet; enfin, en 1793, un nouveau *Mémoire sur les transcendantes elliptiques.*

Legendre avait accueilli avec joie le mouvement révolutionnaire, à son origine; il fut cependant obligé, un instant, de se cacher pendant la Terreur. C'est dans sa retraite, à Paris, qu'il connut Mlle Marguerite-Claudine Couhin, dont il devint l'époux peu de temps après.

Il publia en 1794 ses *Eléments de géométrie*, dont le succès énorme vint assurer son existence matérielle et le mit pour toujours à l'abri du besoin.

Legendre ne fut porté, par le gouvernement, ni sur la liste des premiers professeurs de l'Ecole polytechnique, ni sur celle des professeurs des écoles normales; il ne fit pas partie non plus du premier noyau de l'Institut; mais ses confrères se hâtèrent de réparer l'espèce d'injustice commise à son égard. Il entra à l'Académie des sciences aussitôt qu'elle se constitua, et fut nommé quelque temps après examinateur de sortie pour les élèves de l'Ecole polytechnique destinés à l'artillerie. Il occupa cette dernière fonction jusqu'en 1815, époque où il s'en démit volontairement.

On se servait autrefois d'un grand nombre d'observations faites sur une même comète pour en déterminer, par interpolation, quelques positions que l'on croyait devoir être à peu près exemptes d'erreurs, celles qu'on avait commises dans les observations devant probablement se compenser. Cette méthode était rebutante par la longueur des calculs auxquels elle entraînait. Legendre montra, dans deux mémoires publiés en 1805 et 1806, qu'elle était plutôt nuisible qu'utile, et en donna une autre, fondée sur des principes purement analytiques. C'est ce problème des orbites des comètes qui lui suggéra sa *Méthode des moindres carrés*, dont le but est de réduire le plus possible les chances d'erreurs dans toutes les circonstances où l'on doit faire concourir un grand nombre d'observations ou de calculs approximatifs à la détermination d'un résultat définitif. Cette méthode des moindres carrés a été un instant revendiquée, en 1809, par Gauss, qui y était parvenu de son côté; mais il est certain que Legendre l'avait le premier rendue publique.

A la création de l'Université en 1808, Legendre en fut nommé conseiller titulaire, et il remplaça Lagrange en 1812 au bureau des longitudes; il faisait déjà partie de la commission des poids et mesures. A partir de 1815, il s'attacha presque exclusivement à ses travaux sur la théorie des nombres et sur les intégrales elliptiques.

La *Théorie des nombres*, qui parut en 1830, avait été précédée en 1785 des *Recherches d'analyse indéterminée*, et en 1798 de l'*Essai sur la théorie des nombres*, qui fut réédité en 1808, avec deux suppléments. « Si l'on compare, dit M. Elie de Beaumont, le contenu de ce savant ouvrage à ce qu'on avait découvert pendant les deux mille ans qui ont précédé l'année 1785, on voit qu'aucun savant n'a marqué son passage dans cette branche des mathématiques par une trace comparable à celle des efforts de M. Legendre. » Ses premières recherches faisaient simplement suite à celles d'Euler et de Lagrange, qu'elles développaient en plusieurs points importants; on remarque cependant déjà, dans son mémoire de 1785, le théorème entièrement neuf qu'on désigne sous le nom de *loi de Legendre* et qui est l'un des plus féconds de la théorie des nombres. Voici en quoi il consiste : deux nombres premiers m et n étant donnés, si l'on en forme les quantités

$$m\frac{n-1}{2} \quad \text{et} \quad n\frac{m-1}{2}$$

et qu'on divise les résultats obtenus respectivement par n et par m, les restes pourront s'exprimer par $+1$ ou par -1; ils pourront être d'ailleurs de même signe ou de signe contraire. Gauss en 1801, Jacobi et enfin M. Liouville ont donné depuis des démonstrations nouvelles de ce théorème, dont la *Théorie des nombres* fournit d'importantes applications. Ce grand traité des propriétés des nombres et les *Recherches sur les intégrales eulériennes* sont certainement des ouvrages de premier ordre; mais la *Théorie des transcendantes elliptiques*, dont il nous reste à parler, dépasse tous les autres et eût suffi seule à la gloire de son auteur.

Les deux premiers volumes de la *Théorie des fonctions elliptiques* parurent en 1825 et 1826; ils furent suivis plus tard de trois suppléments qui formèrent le tome IIIe. Outre les mémoires de 1786 et de 1793, Legendre avait déjà donné antérieurement, sur le même sujet, les *Exercices de calcul intégral sur divers ordres de transcendantes et sur les quadratures*, qui parurent en 1816 et 1817. On peut dire qu'il s'occupa seul de cette belle théorie pendant près de quarante ans; et lorsqu'il s'y remit dans un âge déjà assez avancé, il déploya encore les plus hautes qualités intellectuelles, l'invention qu'on ne rencontre habituellement que dans les esprits encore jeunes, la force qui appartient à l'âge mûr, l'habileté à tourner les difficultés les plus ardues, et la persévérance nécessaire pour poursuivre des calculs d'une longueur souvent rebutante.

La plupart des différentielles auxquelles conduit l'analyse des problèmes de géométrie supérieure, de mécanique et de physique, n'ont pas d'intégrales réductibles aux formes algébriques aujourd'hui connues. Les questions les plus simples conduisent déjà à des intégrations par arcs de cercle ou par logarithmes. A la fin du xviiie siècle, la plupart des questions qui n'exigeaient l'emploi d'aucune fonction nouvelle étaient déjà résolues; mais toutes celles qui n'avaient pas pu être réduites restaient confondues dans un seul groupe marqué du cachet commun d'impossibilité. C'est Euler qui, le premier, songea à former une nouvelle catégorie des questions résolubles par l'emploi des symboles d'arcs de courbes du second degré, et à dresser des tables équivalant, pour les fonctions analytiques relatives à ces arcs, aux tables des fonctions circulaires et des logarithmes. Il avait déjà ébauché la classification des différentielles dont l'intégration peut se faire par arcs d'ellipse ou d'hyperbole, et avait reconnu leur caractère commun, qui consiste dans la présence d'un radical du second degré, portant sur un polynôme du quatrième; mais la plupart des difficultés de la question restaient entières. Legendre se proposa de comparer méthodiquement entre elles toutes les transcendantes rentrant dans la forme indiquée, de les classer en différentes espèces, et de réduire chacune d'elles à la forme la plus simple. « Reprenant, dit M. Elie de Beaumont, dans sa forme algébrique la plus générale, la différentielle déjà indiquée comme point de départ de ce genre de recherches, il la dégrossit avec une adresse infinie, met de côté toutes les parties qui s'intègrent, soit par des quantités purement algébriques, soit par des arcs de cercle ou des logarithmes, et la réduit ainsi à sa quintessence, c'est-à-dire aux parties dont les intégrales sont les transcendantes d'un ordre supérieur. Transformant ensuite ce résidu au moyen des fonctions circulaires, il le réduit à une forme d'une merveilleuse simplicité et conclut par séparer en trois classes distinctes toutes les transcendantes considérées. La première classe comprend des transcendantes plus simples que les arcs d'ellipse ou d'hyperbole; on peut exprimer ces transcendantes au moyen d'arcs d'ellipse, sans réciprocité; la seconde classe comprend les arcs d'ellipse ou d'hyperbole; enfin la troisième classe comprend des transcendantes plus compliquées que les arcs d'ellipse. »

La théorie des propriétés et des transformations des fonctions elliptiques occupait le premier volume de la publication de 1825. Le second contenait les tables destinées à faciliter l'évaluation numérique des intégrales obtenues. Ces tables avaient été calculées par Legendre lui-même. « Par leur moyen, disait-il, la théorie des fonctions elliptiques pouvait, dès lors, être appliquée avec autant de facilité que celles des fonctions circulaires et logarithmiques, conformément aux vœux et aux espérances d'Euler. »

Après la publication de ces deux volumes, Legendre eut enfin la satisfaction de voir ses immenses travaux dignement appréciés par ses contemporains. Jacobi et Abel venaient de débuter brillamment dans la carrière qu'il avait ouverte; il leur rendit spontanément une justice entière.

« Un jeune géomètre de Kœnigsberg, M. Jacobi, dit-il dans l'avertissement pour le troisième volume, quoique n'ayant pu avoir connaissance du *Traité des fonctions elliptiques*, était parvenu, par ses propres recherches, à découvrir un grand nombre de transformations nouvelles des fonctions de première espèce. Le premier mémoire de M. Abel de Christiania, digne émule de M. Jacobi, forme déjà une théorie presque complète des fonctions elliptiques considérées sous le point de vue le plus général. Son second mémoire offre des résultats très-remarquables... Nous n'entrerons pas dans d'autres détails, ajoute-t-il, sur les travaux de ces deux jeunes géomètres, dont les talents se sont annoncés avec tant d'éclat dans le monde savant. » On conçoit maintenant que l'auteur de ce traité a dû applaudir vivement à des découvertes qui perfectionnaient beaucoup la branche d'analyse dont il est en quelque sorte le créateur. On a rarement rendu une justice aussi éclatante à de jeunes émules, dit M. Elie de Beaumont; mais Legendre ajouta encore à cette justice, par la grâce partant du cœur avec laquelle il reporta sur ses deux disciples, qui firent la joie de ses derniers jours, sa tendresse paternelle pour la théorie qu'il avait créée et développée seul pendant plus de quarante ans.

La vie de Legendre est l'une des plus belles qu'un savant puisse désirer. Elle a été remplie par des travaux glorieux et utiles, entrepris toujours dans une bonne voie, poursuivis avec zèle, achevés avec bonheur, et pas un dissentiment public ou privé n'en est venu altérer la sérénité.

Lagrange, Laplace, Monge, et plus tard Cuvier, Arago, Poinsot, ont joui peut-être, durant leur vie, d'une réputation plus étendue que la sienne; mais la modération de Legendre lui a permis de voir sans amertume la faveur dont étaient entourés ses brillants collègues, et de se laisser sans chagrin presque oublier, pendant les longues années qu'il consacra à son dernier et immortel ouvrage. On ne saurait trop honorer les hommes qui unissent un tel caractère à une aussi belle intelligence.

Comme Euler, Legendre a travaillé jusqu'à ses derniers jours sans avoir vu s'affaiblir ses belles facultés.

Il n'avait pas oublié les services que lui avaient rendus, dans sa jeunesse, les savants qui avaient su deviner ce qu'il devait être un jour, et lui-même fut toute sa vie disposé à aider, même de sa bourse, les jeunes gens que des difficultés matérielles eussent arrêtés dans leur carrière scientifique. Sa veuve continua de fournir, comme lui, à l'Ecole polytechnique, un fonds annuel pour la création de quelques bourses. Lorqu'elle mourut en 1856, elle légua à la commune d'Auteuil la maison de son mari, pour en faire un presbytère et une école.

LEGENDRE (Louis), conventionnel montagnard, né à Paris en 1756, mort en 1797. Il fut dix ans matelot dans sa première jeunesse, puis devint maître boucher à Paris. La puissante corporation des bouchers avait joué, comme on le sait, un grand rôle dans toutes les révolutions populaires de la capitale, et spécialement au xve siècle, dans les luttes des Bourguignons et des Armagnacs. Il était de tradition qu'il y eût toujours quelque boucher à la tête des mouvements, et Legendre pouvait sembler un héritier des Saint-Yon, des Thibert et autres chefs fameux. Son nom est mêlé à toutes les journées de la Révolution. Au 12 juillet 1789, il fut un de ceux qui promenèrent par les rues les bustes de Necker et du duc d'Orléans; le lendemain, il entraîna les habitants de son quartier aux Invalides, pour en enlever les armes, figura au premier rang des combattants de la Bastille, et fut avec Danton, Desmoulins et autres un des fondateurs du club des Cordeliers. Dès cette époque, il était déjà fameux comme chef populaire et comme l'une des notabilités révolutionnaires de ce district des Cordeliers, qui était un des plus ardents de Paris : ce fut lui qui protégea Marat contre les persécutions de la police et qui, à plusieurs reprises, le cacha pour le soustraire aux poursuites. Au 5 octobre, il alla à Versailles, dans les rangs de la garde nationale, signa la pétition du Champ-de-Mars, pour la déchéance du roi, et fut obligé de s'enfuir, après cette journée, comme beaucoup de patriotes menacés d'arrestation. Il reparut à la suite de l'amnistie qui fut décrétée lors de l'acceptation de la constitution, fut désigné plusieurs fois comme orateur de sa section pour présenter des pétitions à la barre de l'Assemblée législative, contribua à l'envahissement des Tuileries, au 20 juin 1792, et enfin combattit dans la grande journée du 10 août, qui consomma la ruine de la monarchie. Elu par les électeurs de Paris député à la Convention nationale, il prit place à la Montagne et fit partie du groupe des dantonistes. Comme orateur, il montra, sinon de l'éloquence proprement dite, au moins une verve pittoresque, du bon sens, de l'énergie, souvent aussi un peu de cette emphase déclamatoire qui était dans la manière du temps. Quant à cette *sauvage éloquence* de paysan du Danube qu'on lui attribue communément, c'est une pure fiction, tout au moins c'est là une assertion fort exagérée. Le **boucher Legendre**, comme on affecte de l'appeler, n'était pas un homme inculte ni grossier; c'était, avant la Révolution, un paisible bourgeois de Paris, riche, estimé, et, pour employer une expression familière, un des gros bonnets de son quartier. Ses discours à la Convention manquent souvent de mesure, mais c'était le ton, aussi bien parmi les raffinés de la Gironde que dans tous les autres groupes de l'Assemblée. Au milieu d'événements extraordinaires, la parole était nécessairement empreinte de l'exaltation des âmes. Dans tous les cas, le langage de Legendre n'avait rien de particulier et n'était pas plus *sauvage* que celui de la plupart de ses collègues.

Legendre fut nommé membre du comité de Sûreté générale, puis chargé de plusieurs missions dans les départements : à Lyon, où il essaya de relever le parti patriote, à la veille d'être écrasé par les factions contre-révolutionnaires ; à Rouen, à Dieppe, etc. Dans l'intervalle, il s'était prononcé avec énergie contre les girondins, dont il appuya et vota la suspension au 31 mai. Plus tard, il subit, comme Danton et ses amis, l'ascendant du parti robespierriste, devint l'accusateur véhément des hébertistes et applaudit à leur proscription.

Peu de temps après, Danton lui-même, Desmoulins, Lacroix, etc., furent arrêtés (31 mars 1794). Dès le début de la séance, Legendre, au milieu de l'émotion générale, monta à la tribune, rappela courageusement les services de Danton et demanda que les prévenus fussent entendus à la barre avant la lecture d'aucun rapport des comités. Mais cette motion, combattue avec violence par Robespierre, fut rejetée. Legendre baissa la tête, déclara qu'il n'avait pas entendu défendre des coupables, balbutia, bref abandonna ses amis, que d'abord il avait seul osé défendre. Dès ce moment, il ploya tout à fait ; il semblait que Danton, Desmoulins, ses patrons révolutionnaires, eussent emporté dans leur cachot la source de son énergie. Il les renia, pour ainsi dire, quelques jours plus tard, lorsque, accusé par Couthon d'avoir voulu les défendre, il déclara que son erreur avait été *involontaire*. Dominé bien évidemment par la terreur, il se serra contre le parti triomphant et accabla Robespierre de plates adulations. Il se réveilla au 9 thermidor de sa prostration, mais seulement après le décret d'arrestation des *triumvirs*, courut aux Jacobins, en chassa les membres présents, ferma les portes et en apporta les clefs dans sa poche. Il est à remarquer que deux mois auparavant il avait prononcé dans cette-même salle un éloge pompeux de Robespierre. Le 31 juillet, il fit rapporter le décret qui permettait aux comités de faire arrêter les représentants sans rapport préalable. Le lendemain, il entrait de nouveau au comité de Sûreté générale. Lors de la première dénonciation de Lecointre contre Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes, il prit leur défense, mais ne tarda pas à les attaquer lui-même avec violence et se jeta tout à fait dans la réaction. Il s'associa à toutes les mesures des thermidoriens, prit une part active à la répression de l'insurrection du 1er prairial an III, et, comme tant d'autres, ne commença à s'apercevoir des progrès de la contre-revolution que lorsqu'il n'était plus temps d'en arrêter le débordement. Lors de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, il entra au conseil des Anciens, mais n'y joua qu'un rôle effacé. Il était encore membre de cette assemblée au moment de sa mort. Par son testament, il légua son corps à l'école de chirurgie, « afin d'être encore utile aux hommes après sa mort ».

Legendre, malgré ses déviations et ses défaillances de conduite, est encore, à tout prendre, une des physionomies originales de la Révolution. Malheureusement, il avait plus de passion que de caractère, moins d'énergie véritable que de tempérament. Homme très-secondaire, il n'était pas cependant dépourvu de capacités réelles. Un écrivain royaliste a dit de lui, avec assez de justesse : « Il est plus que probable qu'avec une autre éducation et plus d'instruction il eût été un des personnages saillants de la Révolution française, et peut-être même un des plus éloquents. »

On a lu, dans une foule de récits, qu'au moment du procès de Louis XVI Legendre avait proposé en plein club des Jacobins (séance du 13 janvier 1793) de couper le roi en quatre-vingt-trois morceaux, qui seraient envoyés aux quatre-vingt-trois départements, pour fumer l'arbre de la liberté. Ces sortes d'inepties font toujours fortune. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que celle-ci a été mise en circulation par les girondins, qui avaient une malheureuse et coupable facilité pour lancer contre leurs adversaires ces traits empoisonnés qui leur firent tant d'ennemis.

Voici en effet ce que dit Brissot, en rendant compte de la séance en question :

« Legendre veut qu'on coupe le roi en quatre-vingt-trois quartiers, pour en envoyer une pièce à chaque département, et fumer, en le brûlant, l'arbre de la liberté. » (*Patriote français* du 15 janvier 1793.)

Voilà l'origine de cette calomnie stupide que les historiens de parti ont si souvent répétée.

Et maintenant, dans le compte rendu de la séance donné par le *Journal des débats de la Société des Jacobins* (no 339), feuille qui n'était pas à cette époque sous l'influence des montagnards, mais bien plutôt du parti d'Orléans, voici comment les paroles de Legendre sont rapportées :

« C'est en vain que vous plantez l'arbre de la liberté dans les quatre-vingt-trois départements ; il ne rapportera jamais de fruits si le trône du tyran n'en fume les racines... »

On voit que Brissot avait eu peu de chose à changer pour donner à sa version un caractère odieux et diffamatoire.

LEGENDRE (Mme DOUBLET DE PERSAN, née), femme célèbre de la seconde moitié du XVIIIe siècle. V. DOUBLET DE PERSAN (Mme).

LEGENDRE DE LA NIÈVRE, conventionnel français, né près de Nevers, mort en 1822. Il était maître de forges quand éclata la Révolution. Son ardeur à se jeter dans le courant des innovations le désigna au choix de ses compatriotes, qui l'envoyèrent comme député, en 1795, à la Convention nationale où il vota la mort du roi. Un décret du 23 août 1793 ayant ordonné la levée en masse, Legendre fut l'un des commissaires chargés de faire exécuter la loi dans les départements, mission qui le dispensa de prendre parti dans les divisions de la Convention, dont il publia le récit en 1795. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1799. A partir de cette époque, il rentra dans la vie privée jusqu'à ce que, atteint dans sa retraite par la loi de 1816, il dut quitter la France et se retirer en Suisse, où il termina sa vie.

LEGENDRE-HÉRAL, sculpteur français, né à Lyon vers 1795, mort en 1852. Il devint professeur à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale, puis alla se fixer à Paris. Legendre était un artiste de talent, à qui l'on doit un assez grand nombre de statues et de bustes. Nous citerons de lui : *Narcisse se mirant dans l'eau* (1817) ; *Hébé* (1817) ; un *Jeune lutteur* (1819) ; *Eurydice piquée par un serpent* (1822) ; *Jussieu* (1840), au Muséum d'histoire naturelle ; *Prométhée attaché sur un rocher* (1841) ; l'*Éveil de l'âme* (1842) ; *Turgot* (1843) ; *Psyché* (1850), et les bustes de *Gall*, de *Coustou*, de *B. de Jussieu*, du *Duc d'Orléans*, de *Gresset*, etc.

LEGENTIL (Charles), industriel et économiste français, né à Rouen en 1788, mort à Saint-Ouen en 1855. Il avait d'abord étudié le droit, mais ses dispositions toutes particulières pour le commerce le déterminèrent à abandonner la jurisprudence pour entrer, en qualité de commis, dans la maison Cheuvreux-Aubertot, dont il devint plus tard l'associé. En 1824, il publia, sur les droits exagérés qui frappaient l'entrée des laines, une brochure qui attira l'attention des commerçants. Aussi, en 1833, fut-il appelé à faire partie de la commission chargée de la révision du tarif des douanes. Membre du jury central de toutes les Expositions, président de celui de 1849, président de la 20e classe du jury en 1855, il fut constamment délégué par le gouvernement français auprès des Expositions étrangères. Fondateur et directeur, en 1830, du Comptoir d'escompte de Paris, qui sauva d'une ruine certaine les commerçants de la capitale, il poussa activement, en 1848, à la fondation d'un pareil comptoir. Député du IIIe arrondissement de la Seine en 1836, il fut, en 1846, nommé pair de France. C'est à son initiative que l'on doit l'établissement de la condition des soies et des laines de Paris, et la création d'un cours de teinture et d'impression au Conservatoire des arts et métiers.

LEGENTIL (LA BARBINAIS-), voyageur français. V. LA BARBINAIS.

LEGENTIL DE LA GALAISIÈRE (Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Jean-Baptiste), astronome et voyageur français, né à Coutances en 1725, mort en 1792. Il fut désigné par l'Académie des sciences pour aller dans l'Inde observer le passage de la planète Vénus sur le soleil en 1761. L'occupation de nos établissements par les Anglais ne lui permit pas d'accomplir sa mission. L'amour de la science le fit rester huit ans dans ce pays pour observer un nouveau passage de la même planète, que l'obscurité du ciel ne lui permit pas d'étudier. Mais il mit à profit son séjour parmi les Indiens, pour étudier le système astronomique des brahmes.

La relation de son voyage a été imprimée de 1779 à 1781 à l'Imprimerie royale ; elle contient des détails intéressants sur l'histoire, la géographie, le commerce, les usages et les mœurs des Indiens de la côte de Coromandel et des îles ; mais nous ne nous arrêterons qu'aux observations astronomiques et physiques qu'il a faites à Pondichéry, à Manille, à Madagascar et à l'île de France.

Les tables de réfractions établies pour l'Europe les donnaient trop fortes à Pondichéry. La différence, à l'horizon, est de 2′ 30″, et elle est encore de 45″ à 10° de hauteur.

Ses observations à l'île de France donnent pour les réfractions des valeurs moins fortes que celles qu'avait obtenues Bradley.

Il trouve 33″ pour la diminution séculaire de l'obliquité de l'écliptique.

Les mémoires de Legentil, publiés dans le recueil de l'Académie des sciences, ont pour objet : la détermination du diamètre apparent du soleil, pour laquelle il propose l'usage d'un voile en toiles d'araignée, de préférence à celui des verres colorés, qui donnent des résultats variables ; l'inégale réfrangibilité des rayons ; la période de dix-huit ans relative à la lune, qui, contrairement à l'opinion de Halley, ne ramène pas mieux les mêmes inégalités qu'elle ne ramène, comme on le savait depuis Hipparque, les mêmes éclipses ; les nébuleuses et quelques étoiles changeantes ; les marées ; enfin les anciens zodiaques.

LEGENTIL (Jean-Philippe-Gui), marquis DE PAROY, peintre français. V. PAROY.

LÉGER, ÈRE adj. (lé-jé, è-re — d'une forme latine fictive, *leviarius*, dérivée de *levis*, léger, pour *legvis*, correspondant au sanscrit *laghu*, léger, rapide, petit, au grec *elachus*, petit ; lithuanien *lengwas*, léger, ancien slave *liguku*, ancien allemand *lihti*, etc.). Qui pèse peu, absolument ou par comparaison : *Un fardeau* LÉGER. *Ma charge est plus* LÉGÈRE *que la vôtre. Le plomb est plus* LÉGER *que l'or. Plus on s'élève sur les montagnes, plus l'air devient rare et* LÉGER. (A. Martin.) *L'hydrogène est le corps le plus* LÉGER *que l'on connaisse.* (J. Macé.) ‖ Qui pèse trop peu, qui n'a pas le poids légal ou le poids voulu : *Une pièce de monnaie* LÉGÈRE. *Ce contre-poids est un peu* LÉGER.

— Qui n'a sur soi que des vêtements peu lourds et peu gênants :

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.

LA FONTAINE.

— Qui a peu de corps, peu de force : *Une tisane* LÉGÈRE. *Un bouillon* LÉGER. *Du vin* LÉGER. ‖ Peu substantiel, facile à digérer : *Des aliments* LÉGERS.

Il faut des mets *légers* aux estomacs débiles.

ANCELOT.

— Peu épais, peu dense : *Une* LÉGÈRE *couche de blanc. Une* LÉGÈRE *vapeur. Un drap* LÉGER. *Une étoffe* LÉGÈRE. ‖ Peu intense ou peu sensible : *Un vent* LÉGER. *Une* LÉGÈRE *pluie. Une* LÉGÈRE *douleur au bras. Un* LÉGER *soupçon. Un* LÉGER *effort. Une* LÉGÈRE *rumeur. Une* LÉGÈRE *teinte de carmin. Un sommeil* LÉGER. *Plus le coffre-fort d'un avare est pesant, plus la douleur de son héritier est* LÉGÈRE. (Mabire.) *Il est une petite bonté si* LÉGÈRE *qu'elle flotte à la surface de toute chose ; on la nomme politesse.* (A. d'Houdetot.)

J'aime à voir dans le ciel les nuages voler,
Et sous une brise *légère*
La cime des forêts doucement s'ébranler.

SAINTINE.

‖ Peu important, peu considérable : *Un sujet bien* LÉGER. *Une faute* LÉGÈRE. *Une punition* LÉGÈRE. *Une* LÉGÈRE *indisposition. Tes raisons sont* LÉGÈRES. *Demander un* LÉGER *service. Un vice, aussi* LÉGER *qu'il soit, coûte un peu plus cher que deux enfants.* (J. Janin.)

Tous les biens d'ici-bas sont faux et passagers,
Leur possession trouble, et leur perte est *légère*.

REGNARD.

— Peu profond, superficiel : *N'avoir qu'une* LÉGÈRE *notion d'une science. La plus* LÉGÈRE *teinture d'une vertu trompeuse et falsifiée impose aux yeux de tout le monde.* (Boss.) *Les sentiments* LÉGERS *ont souvent une longue durée.* (Mme de Staël.)

— Peu copieux : *Une* LÉGÈRE *collation. Un repas* LÉGER. *Un* LÉGER *coup de vin.*

— Alerte, agile : *Marcher d'un pas* LÉGER. *La vitesse est tellement l'attribut des oiseaux que les plus pesants sont encore plus* LÉGERS *à la course que les plus légers d'entre les animaux terrestres.* (Buff.) ‖ Gai, content et dispos :

Oui, depuis que j'ai pris ce généreux dessein,
Je me sens de moitié plus *léger* et plus sain.

REGNARD.

— Souple dans son action, dans ses mouvements : *Chanter d'une voix* LÉGÈRE. *Dessiner d'une main* LÉGÈRE.

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix *légère*,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

BOILEAU.

— Enjoué, facile, dépourvu de contrainte et d'embarras : *Il y a dans la femme une gaieté* LÉGÈRE *qui dissipe la tristesse de l'homme.* (Ste-Beuve.)

— Qui ne lasse point, qui n'est point pénible : *Que les heures sont* LÉGÈRES, *qu'elles sont coulantes avec ce qu'on aime !* (Mme de Lambert.)

— Svelte, gracieux, qui n'est point lourd et massif : *Flèche* LÉGÈRE. *Taille* LÉGÈRE.

Son cou *léger* s'élève et plane
Sur un corps flexible, élancé.

LAMARTINE.

— Inconstant, volage ; frivole ; qui n'a pas de suite, de fermeté dans le caractère ; qui se laissse aller à toutes les séductions : *L'homme est si vain et si* LÉGER *que la moindre bagatelle suffit pour le divertir.* (Pasc.) *L'éducation de la vie déprave les hommes* LÉGERS *et perfectionne ceux qui réfléchissent.* (Mme de Staël.) *Les têtes* LÉGÈRES *ne sont propres à rien.* (Mme de Puisieux.) *Point de contact réel, immédiat, senti, entre les âmes* LÉGÈRES. (Vinet.) *On doit plutôt plaindre qu'accuser ces êtres* LÉGERS *et irresponsables qui se sont fait une loi funeste de ne jamais consulter leur raison et de surmener sans cesse leur imagination dans le vide.* (F. Morin.)

Le grand monde est *léger*, inappliqué, volage.

VOLTAIRE.

Je suis chose *légère* et vole à tout sujet ;
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.

LA FONTAINE.

— Peu grave, trop libre : *Des propos* LÉGERS. *Un sujet de tableau extrêmement* LÉGER.

Le mal est qu'en rimant ma muse, un peu *légère*,
Nomme tout par son nom et ne saurait s'en taire.

BOILEAU.

‖ Qui prête au soupçon, à la médisance ; qui est peu sévère au point de vue des mœurs : *Femme* LÉGÈRE. *Conduite plus que* LÉGÈRE. *Les femmes accusent les hommes d'être volages, et les hommes disent des femmes qu'elles sont* LÉGÈRES. (La Bruyère.) *Une femme* LÉGÈRE *est quelquefois plus soupçonnée qu'une femme coupable.* (La Rochef.-Doud.) *Toute femme soupçonnée par le monde d'une conduite* LÉGÈRE *sera surtout accusée par les autres femmes.* (Mme Romieu.)

— Qui agit sans réflexion ; qui est fait sans réflexion, d'une façon inconsidérée : *Un homme* LÉGER *dans ses appréciations. Se permettre des appréciations fort* LÉGÈRES. *Si le monde est* LÉGER *dans ses soupçons, il est généralement vrai dans ses jugements.* (La Rochef.-Doud.)

— *Léger de*, Peu pourvu de : *Un homme lourd de corps,* LÉGER *d'esprit. A celui qui,* LÉGER *d'argent, qui, adolescent de génie, n'a pas vivement palpité en se présentant devant un maître, il manquera toujours une corde dans le cœur.* (Balz.)

Plein de courroux et vide de pécune,
Léger d'argent et chargé de rancune,
Il va trouver le manant qui riait.

LA FONTAINE.

— *Avoir la main légère*, Se servir prestement et habilement de ses mains, dans quelque travail manuel : *Un cavalier, un chirurgien, un barbier, un violoniste, un calligraphe qui* A LA MAIN LÉGÈRE. ‖ Etre prompt à frapper : *Ce magister* A LA MAIN TROP LÉGÈRE *avec les enfants.*

Sa main est à frapper, non à donner, *légère*.

REGNARD.

‖ Etre prompt et habile à dérober : *Ce filou* A LA MAIN *bien* LÉGÈRE. ‖ Ne pas faire sentir lourdement son autorité : *Pour gouverner quelqu'un longtemps et absolument, il faut* AVOIR LA MAIN LÉGÈRE *et ne lui faire sentir que le moins qu'on peut sa dépendance.* (La Bruyère.)

— *Avoir la langue légère*, Etre prompt à s'emporter en paroles : *Soit dit entre nous, notre duchesse* A *quelquefois* LA LANGUE *un peu* LÉGÈRE ; *il suffit d'un mot.* (Vitet.)

— *Etre léger d'un grain*, Avoir le cerveau dérangé.

— *Que la terre lui soit légère !* Vœu assez inexplicable, que l'on fait pour une personne morte et enterrée.

— Littér. *Poésie légère*, Poésie dont le sujet est peu important, et dont le principal mérite consiste dans la facilité, dans la grâce : *Ce qui dominait dans le salon de Mlle de Scudéri, c'était la passion des petits vers et de la* POÉSIE LÉGÈRE. (V. Cousin.)

— Manég. Se dit d'un cheval vite et dispos et du cavalier dont l'assiette naturelle et facile ne gêne pas sa monture. ‖ *Léger à la main*, Se dit d'un cheval qui ne s'appuie pas sur le mors, qui a bonne bouche : *Les chevaux qui sont déchargés du devant et qui ont peu d'épaules sont ordinairement* LÉGERS À LA MAIN. ‖ Se dit du cheval qui, dans les exercices, tient son train de devant bien relevé.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau, lorsqu'il se soutient longtemps en l'air.

— Mar. *Bâtiment léger*, Corvette, brick ou goëlette. ‖ *Escadre légère*, Escadre de frégates, destinée à éclairer la marche d'une armée navale. ‖ *Léger de voiles, de rames*, Se dit d'un bâtiment, d'un canot qui marche bien à la voile, à l'aviron.

— Art. mil. Se dit des troupes armées légèrement et destinées surtout à combattre en tirailleurs : *Troupes* LÉGÈRES. *Cavalerie* LÉGÈRE. *Infanterie* LÉGÈRE. ‖ *Artillerie* LÉGÈRE, Celle où les hommes sont à cheval.

— Constr. Qui est fait avec des matériaux de peu de consistance : *Une bâtisse* LÉGÈRE. *Une construction* LÉGÈRE.

— Agric. Meuble, facile à fouir : *Le mûrier ne demande que des terres* LÉGÈRES. (Chaptal.) *C'est presque toujours aux terrains* LÉGERS *que l'on applique les récoltes enfouies comme engrais.* (Math. de Dombasle.)

— Loc. adv. *De léger*, Sans raison, follement :

Mon Dieu ! l'on ne doit rien croire trop *de léger*.

MOLIÈRE.

‖ Vieille loc.

— *A la légère*, Légèrement, d'une manière légère : *Etre vêtu, armé* À LA LÉGÈRE. ‖ Etourdiment, sans réflexion, d'une manière inconsidérée : *Conspirer ! voilà une parole grave et qu'un homme ne doit pas prononcer* À LA LÉGÈRE. (Proudh.)

Si le ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
Autant de jugement que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas *à la légère*
Descendu dans ce puits. . . . .

LA FONTAINE.

— s. m. Caractère de ce qui est léger ; objets légers : *Le faux, le petit, le* LÉGER *sont le caractère dominant.* (Volt.)

Si l'on pouvait changer son esprit trop sauvage,
Lui donner du liant, du *léger*, de l'essor. . .

DESMAHIS.

— *Léger de main*, Tour de passe-passe. ‖ Vieille loc.

— s. m. pl. Constr. Menus ouvrages de plâtre.

— **Syn. Léger, changeant, inconstant,** etc. V. CHANGEANT.

LÉGER-SOUS-BEUVRAY (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S.-O. d'Autun, sur le versant d'une colline dont le pied est arrosé par plusieurs rivières, et en particulier par la Boutière ; pop. aggl., 286 hab. — pop. tot., 1,465 hab. Carrières de moellon et de bonne pierre de taille ; moulins à blé, huileries. Commerce de bétail ; foires très-importantes. La tour où la justice seigneuriale renfermait autrefois ses prisonniers existe encore sous le nom de tour de la prison. L'église date du xii^{e} siècle. Dans le cimetière s'élève une magnifique croix gothique, ornée de belles sculptures. Dans les environs s'étend, à 810 mètres d'altitude, une immense plateforme d'où l'on découvre un admirable panorama, et que certains archéologues regardent comme l'ancienne Bibracte, cité éduenne. D'autres y voient le Boxum de la carte de Peutinger. Quoi qu'il en soit, il paraît probable que le druidisme régna sur cette montagne avant la conquête des Gaules. « Mais, dit M. Ad. Joanne, la domination romaine a laissé à Beuvray plus de traces que la religion celtique. Qu'ils aient été primitivement les fortifications d'une grande ville, ou que leur existence date seulement de l'époque de la conquête, il est certain que les terrassements gigantesques qui entouraient la montagne, à peu près aux trois quarts de sa hauteur moyenne, servirent de retranchement à un camp romain. Ces retranchements consistaient en deux grandes lignes parallèles, hautes chacune de 10 à 15 mètres, et enfermant chacune une superficie de 122 hectares. Entre les deux retranchements s'étendait un terre-plein, appelé encore les Fossés du Beuvray. La partie méridionale du plateau, plus spécialement affectée au campement des troupes et formant esplanade, s'appelle Terrasse. Aujourd'hui, de tous les établissements successivement fondés sur la cime ou sur les flancs du Beuvray, il ne reste que des ruines informes, qui exercent la sagacité des antiquaires. »

LÉGER-SUR-DHEUNE (SAINT-), bourg et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arrond. et à 20 kilom. de Chalon, dans le vallon de la Dheune, et sur le canal du Centre ; 2,129 hab. Carrière à plâtre et à chaux, mine de houille ; moulins à blé, fours et moulins à plâtre, huileries, fours à chaux. Commerce de bétail, vins, mercerie. On y trouve quelques vestiges de voie romaine. L'église, construite à cinq époques différentes, et dont le clocher octogonal, du xvi^{e} siècle, est de forme curieuse, offre quelques parties remarquables ; sur un autel, on voit trois morceaux de sculpture en bois très-ancienne, et un petit tableau peint sur bois. L'objet le plus précieux est un triptyque dont les panneaux sont ornés de peintures exécutées en 1552.

LÉGER-DE-FOURCHERETS (SAINT-), village du départ. de l'Yonne, arrond. et à 16 kilom. S.-E. d'Avallon ; environ 1,500 hab. On y exploite le sable micacé vulgairement appelé *poudre d'or*, dont on se sert pour sécher l'écriture.

LÉGER (saint), évêque d'Autun, né vers 616, mort en 678. Elevé par les soins de Didon, son oncle, archevêque de Poitiers, il fut nommé abbé de Saint-Maixent vers 653, et appelé à la cour pendant la minorité de Clotaire III, par Bathilde, mère du roi, qui, pour récompenser le prélat de ses utiles conseils, le nomma, en 659, évêque d'Autun. A la mort de Clotaire III, Léger prit parti pour Childéric II, roi d'Austrasie, en opposition avec Ebroïn, maire du palais, qui soutenait Thierry, frère de Childéric. Léger fut d'abord favorisé de l'amitié du prince ; mais s'étant permis de blâmer le mariage de celui-ci avec sa parente, il fut dépouillé de son évêché, que lui rendit Thierry, successeur de Childéric II. En 675, Ebroïn vint mettre le siége devant Autun, dans le but de contraindre Léger à reconnaître pour roi un pseudo-fils de Clotaire. Léger protesta contre cette usurpation ; mais, pour éviter aux habitants de la ville les horreurs d'un siége, il se livra à Ebroïn, qui lui fit crever les yeux. Réfugié dans un monastère après cet attentat, le prélat achevait tristement ses jours, quand Ebroïn, qui ne trouvait pas sa vengeance complète, le manda devant lui et, après l'avoir fait mutiler de la manière la plus atroce, chargea des soldats de le mettre à mort dans une forêt de l'Artois qui porte encore son nom. On posséde de Léger : une *Lettre à sa mère Sigrada*, et son testament. On lui attribue également les articles publiés en 1670, dans le concile d'Autun, cités sous le nom de *Canones augustodinenses*. L'Eglise l'honore le 2 octobre.

LÉGER (Antoine), théologien protestant et orientaliste savoisien, né à Ville-Sèche, dans la vallée de Saint-Martin, en 1594, mort à Genève en 1661. Tout en exerçant le ministère évangélique, il s'adonna à l'étude des langues orientales, accompagna comme chapelain à Constantinople Corneille de Haga, ambassadeur des Provinces-Unies, et se lia dans cette ville avec le patriarche Cyrille Lucas, dont les opinions se rapprochaient de celles des protestants. De retour en Savoie, Léger fut nommé pasteur de l'église de Saint-Jean-val-Lucerne ; mais à la suite de discussions avec les missionnaires catholiques il se vit contraint de se réfugier à Genève, où il fut nommé professeur d'hébreu et de théologie en 1645. On a de lui une édition, devenue excessivement rare, du Nouveau Testament, en grec ancien et en grec vulgaire : *Novum Testamentum idiomate græco litterali et græco vulgari* (Genève, 1638, 2 part. in-4^{o}), et *Theses theologicæ* (Genève, 1658, in-4^{o}).

LÉGER (Jean), historien savoisien, cousin du précédent, né à Ville-Sèche (vallée de Saint-Martin) en 1615, mort à Leyde vers 1670. Il était fils de Jacques Léger, qui fut successivement chapelain de l'ambassade hollandaise à Constantinople, professeur de théologie protestante à Genève, et enfin, de 1631 à 1640, consul général de la vallée vaudoise de Saint-Martin. Jean Léger fit ses études à Genève, et succéda, en 1643, à son oncle Antoine Léger comme pasteur de Saint-Jean Val-Lucerne. Echappé au massacre des vaudois dans la vallée d'Angrogne, il se retira en France, et écrivit un mémoire pour demander la juste punition des persécuteurs. En 1655, il prit part aux conférences de Pignerol, où furent accordés aux vaudois une amnistie générale et le libre exercice de leur culte, sous certaines conditions. Ayant réclamé l'intervention de la France pour un démêlé qui s'éleva entre lui et les officiers du duc de Savoie, au sujet d'infractions à l'amnistie, Léger se vit accuser de rébellion, et sa maison fut rasée. Il se réfugia alors à Genève, et devint, en 1663, pasteur de l'église wallonne de Leyde. Il a laissé une *Histoire générale des Eglises évangéliques des vallées du Piémont* (Leyde, 1669, in-fol.), ouvrage devenu fort rare.

LÉGER (Antoine), pasteur protestant, fils du précédent, né à Genève en 1652, mort dans cette ville en 1719. Appelé comme pasteur à Genève, il y devint ensuite professeur de philosophie. C'était un homme instruit, un bon dialecticien, mais un théologien médiocre. On a de lui des *Dissertations*, des *Sermons sur divers textes* (1720, 5 vol.), et des *Traités théologiques* manuscrits.

LÉGER (François-Pierre-Auguste), littérateur et acteur français, né à Bernay en 1766, mort à Paris en 1823. Il était fils d'un chirurgien estimé. Léger se fit abbé, puis précepteur. Au début de la Révolution, il entra dans la troupe des comédiens qui inaugurèrent le théâtre du Vaudeville. Quand Piis se fut séparé de Barré pour fonder le théâtre des Troubadours, Léger s'engagea dans sa troupe, et composa, pour l'ouverture de cette scène, *Nous verrons* (prologue), et le *Billet de logement*. L'entreprise ayant avorté, Léger quitta le théâtre, devint quelque temps après greffier de la justice de paix, à Saint-Denis, et fut par la suite directeur de théâtre à Nantes, où les tracas que lui suscita l'administration abrégèrent son existence. On a de lui un grand nombre de pièces, depuis longtemps tombées dans l'oubli. Nous citerons parmi ses comédies : le *Corsaire comme il n'y en a point*, en trois actes (1790) ; la *Folle gageure*, en un acte (1790) ; *Caroline de Lichtfield*, en trois actes et en vers (1792) ; l'*Auteur d'un moment*, en un acte (1792) ; le *Danger des conseils*, en un acte (1793, in-8^{o}) ; l'*Homme sans façon*, en trois actes et en vers (1798, in-8^{o}) ; *Maria*, en un acte (1818, in-8^{o}), etc. ; parmi ses livrets d'opéras, nous mentionnerons : l'*Heureuse ivresse*, en un acte (1791) ; *Jean Bart*, en un acte (1795) ; *Lisez Plutarque*, en un acte (1801) ; *Mon cousin de Paris*, en un acte (1814) ; le *Berceau de Henri IV*, en deux actes (1814), etc. Citons encore : l'*Apothéose du jeune Barra*, tableau patriotique en un acte (1794) ; l'*Orphelin et le curé* (1790), pièce en un acte, la première dans laquelle on vit un acteur porter sur la scène le costume ecclésiastique ; *Alphonse* ou les *Suites d'un second mariage*, drame en trois actes (1818). On lui doit en outre une cinquantaine de vaudevilles, entre autres : *Christophe Morin*, la *Revue de l'an VI*, le 18 *Brumaire*, la *Papesse Jeanne*, *M. Partout*, etc. Enfin il a publié : *Petite réponse à la grande épître de M. J. Chénier* (Paris, 1797, in-8^{o}) ; *Rhétorique épistolaire* (Paris, 1801) ; *Macédoine* ou *Poésies, Chansons, etc.* (Paris, 1818, in-18), etc.

LÉGER (Antoine), dit **l'Anthropophage**, criminel exécuté à Versailles le 1er décembre 1824. Le 10 août 1824, une jeune fille de la commune d'Itteville, canton de la Ferté-Aleps (Seine-et-Oise), Aimée-Constance Debully, âgée de douze ans et demi, sortit de chez ses parents, vers les quatre heures du soir, pour aller travailler dans les champs. Le soir, ses parents ne la voyant pas revenir se mirent inutilement à sa recherche, et les autorités locales ordonnèrent alors des battues dans tout le pays. Le 16 août, les villageois de Berny remarquèrent dans les Roches de la Charbonnière, au-dessus de Montmirault, des branchages de fougère qui masquaient l'ouverture d'une espèce de grotte, dans laquelle on descendit.

Des débris d'oignons, de cosses de pois et d'épis de blé, un lit de foin et de mousse annoncèrent que cette grotte avait servi récemment d'habitation ; à la lueur d'un flambeau, on découvrit, enfoui sous deux pieds de sable, dans un enfoncement au fond de la grotte, un cadavre déjà en putréfaction, enveloppé dans une chemise et un jupon, et le père et la mère de la jeune Debully reconnurent leur malheureuse fille.

L'examen du cadavre conduisit à reconnaître que le corps avait été ouvert dans toute son étendue avec un instrument tranchant ; des plaies nombreuses et profondes avaient été faites sur diverses parties du corps avec la pointe du même instrument. La tête et le col étaient gorgés de sang, tandis que le cœur et les vaisseaux sanguins qui l'environnent étaient complétement desséchés. Pendant qu'on faisait cette effrayante découverte, l'assassin était déjà tombé sous la main de la justice.

Le 13 août, un garde particulier du canton, ayant aperçu dans un bois, près d'une fontaine, un homme dont la figure portait l'empreinte d'une altération profonde, et dont les vêtements étaient en désordre, s'avança vers lui et parvint à l'arrêter. L'inconnu déclara d'abord se nommer Antoine Léger, de Saint-Martin-Brétencourt, canton de Dourdan. Il était ancien militaire, présentement batteur en grange. Il avait quitté, par un coup de tête, sa famille, le jour de la Saint-Jean, emportant avec lui une somme de 50 francs. Depuis lors, il avait marché au hasard. Il se donna ensuite pour un forçat évadé, raconta qu'il avait rompu sa chaîne à Brest et franchi les remparts. Ces réponses étranges, contradictoires, et dont les dernières étaient fausses, éveillèrent des soupçons ; on retint Léger sous prévention de vagabondage. Il fut interrogé, confronté avec des personnes qui l'avaient rencontré dans les environs des Roches de la Charbonnière ; enfin il finit par tout avouer. D'une humeur sombre et farouche, qui s'était accentuée de jour en jour, il avait quitté la maison paternelle sous le prétexte d'aller à Dourdan se louer comme domestique, mais avec la ferme intention de vivre dans un isolement absolu. Outre une somme de 50 francs, il n'emportait que les habits dont il était vêtu. Au lieu de se rendre à Dourdan, il vint directement à Etampes, où il passa la nuit dans une auberge. Il se dirigea ensuite sur la Ferté-Aleps, et s'arrêta près de cette ville dans les bois qui dominent le hameau de Montmirault. Au bout de huit jours seulement, il trouva la grotte des Roches de la Charbonnière qui, dès lors, lui servit de demeure. A l'en croire, il aurait vécu pendant les quinze premiers jours de racines, de pois, d'épis de blé et de fruits. Un jour, ayant surpris un lapin, il le tua et le mangea cru sur-le-champ. Enfin, au milieu de la solitude, pressé par la faim, il fut, dit-il, tourmenté d'horribles passions. Il éprouvait le besoin de manger de la chair et de boire du sang. Le 10 août, il rencontra seule la jeune Debully, fondit sur elle, lui passa son mouchoir autour du cou, la chargea sur son épaule, l'emporta dans le bois ; là, il tira son couteau et mit son épouvantable projet à exécution. Il enterra ensuite le cadavre dans la grotte, et, poursuivi par les remords, erra à travers bois et montagnes pendant plusieurs jours, jusqu'au moment où il avait été arrêté.

Léger comparut devant la cour d'assises de Versailles le 23 novembre 1824, accusé : 1^{o} de vol avec effraction ; 2^{o} d'attentats à la pudeur commis avec violence ; 3^{o} d'homicide volontaire commis avec préméditation et guet-apens. Il montra aux débats une impassibilité stupide. Il nia tout ce qui était relatif à l'accusation de viol et avoua le reste. Lorsque le père et la mère de la malheureuse enfant vinrent déposer d'une voix entrecoupée de sanglots, Léger resta froid et impassible : « Que voulez-vous que j'y fasse ? » dit-il au président. Il avoua cependant « être bien fâché » de ce qu'il avait fait, et déclara qu'il « leur en demandait bien pardon. »

Le docteur Ballut, l'un des médecins chargés de faire l'autopsie du cadavre, déclara que l'enfant avait dû mourir à la suite d'asphyxie produite soit par strangulation, soit par étouffement, que des incisions lui avaient paru avoir été faites avant la mort, et qu'il croyait, d'après certains indices, que l'attentat à la pudeur avait été consommé pendant que la victime respirait encore. Il raconta que Léger, confronté avec le cadavre, avait nié opiniâtrément être l'assassin ; mais sa contenance, dit-il, démentait ses paroles ; il était pâle, hagard, tremblant. « Malheureux ! lui dit alors le docteur, vous avez mangé le cœur de cette infortunée ! Nous en avons la preuve ; avouez la vérité ! » Léger répondit : « Oui, je l'ai mangé, mais je ne l'ai pas mangé tout à fait... » Il ajouta que la jeune fille était morte tout de suite. Il persista à nier le viol.

La question d'aliénation mentale fut posée au jury, qui rapporta un verdict négatif sur cette question, affirmatif sur toutes les autres. Condamné à mort, Léger entendit sa condamnation avec le calme stupide qu'il avait conservé depuis l'ouverture des débats. Il fut exécuté à Versailles le 1er décembre 1824 ; il était dans un tel état de faiblesse, qu'il fallut le porter sur l'échafaud. Ce monstre était-il un scélérat responsable ou un malade ? Etait-il justiciable de Bicêtre ou du couperet ? Un médecin aliéniste, M. Georget, dans une brochure publiée en 1825, s'est efforcé de démontrer que sa condamnation avait été une véritable erreur judiciaire, et que Léger était en démence.

Léger (Saint-), grand prix institué à Doncaster, en Angleterre, par le comte de Saint-Léger. Ce prix, qui par rang de célébrité vient après le Derby d'Epsom, est pour chevaux et juments de trois ans.

Le comte de Saint-Léger, par son testament, avait dit que le nom du propriétaire du cheval qui gagnerait trois fois de suite le grand Saint-Léger serait substitué au sien pour la désignation du prix. Bien que le cas prévu par le comte se soit réalisé au profit de M. Edward Peter, qui a remporté successivement trois prix avec *Matilde*, *Bowton* et *the Colonel*, l'opinion publique a maintenu le nom du fondateur.

LÉGÈREMENT adv. (lé-jè-re-man — rad. *léger*). D'une manière légère, peu pesante : *Etre armé, vêtu* LÉGÈREMENT.

— Un peu faiblement : *Une boisson assez* LÉGÈREMENT *acidulée. Une joue* LÉGÈREMENT *enflée. Etre blessé* LÉGÈREMENT *à l'épaule. Une intention* LÉGÈREMENT *railleuse. Etre* LÉGÈREMENT *ivre.*

...Ce soin me travaille assez *légèrement.*
ROTROU.

— Peu copieusement : *Dîner* LÉGÈREMENT.

— Délicatement, sans lourdeur, avec facilité : *Dessiner* LÉGÈREMENT. *Travailler* LÉGÈREMENT.

— Vivement, avec une agilité élégante et facile : *Sauter, danser* LÉGÈREMENT.

— Sans insister, sans appuyer :

Ici-bas, il est plus d'épines que de roses;
Il faut *légèrement* glisser sur bien des choses.
LA CHAUSSÉE.

— D'une manière peu sérieuse : *Pardon, si j'ai répondu* LÉGÈREMENT *à tant de bouffissure.* (Beaumarchais.)

— Sans réflexion, d'une manière inconsidérée : *Agir* LÉGÈREMENT. *Promettre* LÉGÈREMENT. *Le secret de la vraie vertu, c'est de ne faire aucune action* LÉGÈREMENT. (M^{me} de Rémusat.)

LÉGÈRETÉ s. f. (lé-jè-re-té — rad. *léger*). Qualité de ce qui est léger, peu pesant, en soi ou relativement : *La* LÉGÈRETÉ *d'une plume. La grande* LÉGÈRETÉ *d'un gaz.*

— Caractère, nature de ce qui est peu important : *La* LÉGÈRETÉ *de sa faute lui a valu un facile pardon.*

— Agilité, souplesse, aisance gracieuse : *La* LÉGÈRETÉ *de sa démarche. Elle danse avec une* LÉGÈRETÉ *incroyable. La* LÉGÈRETÉ *de la voix est la première qualité qu'on exige pour la roulade.* (Castil Blaze.)

— Délicatesse, qualité de ce qui a des formes sveltes : *Un travail d'une grande* LÉGÈRETÉ. *Ce clocher est d'une* LÉGÈRETÉ *admirable.*

— Agrément facile, qualité opposée à la lourdeur : *Avoir une grande* LÉGÈRETÉ *de pinceau. Théodore de Bèze eut une* LÉGÈRETÉ *de style qui manqua trop souvent à ses adversaires.* (Chateaub.)

— Inconstance, instabilité dans les idées : *Nous nous plaignons quelquefois légèrement de nos amis, pour justifier par avance notre* LÉGÈRETÉ. (La Rochef.) *La* LÉGÈRETÉ *des femmes vient de ce qu'elles ont peur d'être abandonnées.* (M^{me} de Staël.) *La séduisante* LÉGÈRETÉ *des Français n'est point dans leur esprit, dans leurs goûts ni dans leurs plaisirs ; elle est toute dans leurs sentiments.* (M^{me} E. de Gir.)

Le vulgaire, inconstant avec *légèreté*,
Fait succéder la peur à la témérité.
VOLTAIRE.

‖ Manque de réflexion, étourderie, insouciance : *La* LÉGÈRETÉ *voit gaiement les choses sérieuses et gravement les choses frivoles.* (D'Alembert.) *Il n'y a que l'enfance dans qui la* LÉGÈRETÉ *soit un charme.* (M^{me} de Staël.) *Le mensonge ne peut être confondu avec la menterie, qui n'est autre chose qu'une fiction échappée à la* LÉGÈRETÉ *de l'esprit.* (Latena.) *Il est facile d'accuser la* LÉGÈRETÉ *des lecteurs, mais c'est aux écrivains d'en triompher.* (C. de Rémusat.) ‖ Défaut de prudence, de soin à ménager les convenances : *La même* LÉGÈRETÉ *qui fait qu'une femme se donne de mauvaises apparences la préserve d'une faute.* (A. d'Houdetot.) *Une femme ne calcule pas toujours assez les apparences qu'elle se donne par sa* LÉGÈRETÉ. (La Rochef.-Doud.) ‖ Faute commise par défaut de réflexion, par étourderie : *Evitez les* LÉGÈRETÉS *et les promptitudes, et vous attirerez la confiance.* (Nicole.)

— *Légèreté de main*, Adresse manuelle, aisance à se servir de sa main : *La* LÉGÈRETÉ *de main d'un cavalier, d'un chirurgien, d'un pianiste. Il écrit avec une* LÉGÈRETÉ *de main remarquable.*

LEGGADA s. m. (lè-ga-da). Mamm. Section du grand genre rat.

LEGGE (George), amiral anglais, né vers 1647, mort à Londres en 1671. Entré dans la marine à l'âge de dix-sept ans, il montra une telle bravoure que, avant qu'il eût atteint sa vingtième année, le roi Charles II lui confiait le commandement d'un vaisseau. Nommé en 1673 gouverneur de Portsmouth, grand écuyer et gentilhomme du duc d'York, créé, en 1682, pair d'Angleterre, avec le titre de baron de Darmouth, puis enfin, l'année suivante, appelé au poste de gouverneur de Tanger, il fut chargé de cette mission délicate de démolir, sans donner l'éveil aux Africains, les fortifications de la ville de Tanger, dont l'entretien était très-onéreux pour l'Angleterre, et de ramener en Europe la garnison. Legge s'acquitta si heureusement de sa tâche, que le roi lui fit présent de dix mille livres sterling. Lorsque Jacques II monta sur le trône, il maintint le baron de Darmouth dans tous ses titres, et le nomma commandant de la flotte chargée de s'opposer au débarquement du prince d'Orange. Après la défaite de Jacques II et le triomphe de Guillaume, il fut destitué par le nouveau souverain, et enfermé à la Tour de Londres, où il succomba à une attaque d'apoplexie.

LEGGIN s. f. (lèg-inn — mot anglais, dérivé de *leg*, jambe). Jeu du cricket. Espèce de jambière ou de grande guêtre matelassée, dont le joueur au battoir se munit les jambes pour les garantir du choc de la balle.

LEGIA, nom latin de la LYS.

LÉGICIDE adj. (lé-ji-si-de — du lat. *lex*, *legis*, loi; *cædere*, tuer). Qui viole, qui détruit la loi : *Une ordonnance, un décret* LÉGICIDE. ‖ Peu usité.

LEGIER (Pierre), littérateur français, né à Jussey (Franche-Comté) en 1734, mort en 1791. Il avait fait la campagne de Bohême lorsque, forcé par sa santé de renoncer à la carrière des armes, il vint faire son droit à Paris. Là, il se lia avec des littérateurs en renom, écrivit quelques pièces de théâtre, puis retourna en Franche-Comté, où il devint lieutenant général de police. Nous citerons de lui : le *Rendez-vous* (1763) et les *Protégés* (1769), comédies en vers; *Amusements poétiques* (1769); *Traité des procédures observées dans les juridictions de l'enclos du palais* (1780); l'*Orateur*, poëme (1784), etc. On trouve dans ces différents écrits un style agréable et facile et des vers heureux.

LÉGIFÉRER v. n. et intr. (lé-ji-fé-ré — du lat. *lex*, *legis*, loi; *fero*, je porte. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je légifère, qu'ils légifèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je légiférerai, tu légiférerais*). Faire des lois : *La manie de* LÉGIFÉRER.

LÉGILE s. m. (lé-ji-le — du lat. *legere*, lire). Liturg. Pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'Evangile aux messes solennelles.

LEGILLON (Jean-François), peintre belge, né à Bruges en 1739, mort à Paris en 1797. Elève de Descamps, professeur de dessin à l'Académie de Rouen, il parcourut successivement l'Italie, la Suisse, et se fixa à Paris en 1762. Nommé en 1789 membre de l'Académie de peinture, il reçut le titre de peintre du roi. A l'exposition de peinture qui eut lieu cette même année, il exposa six tableaux champêtres, rappelant les toiles de Berghem, mais, en dépit de cette réminiscence, remarquables par le fini de l'exécution et la science de composition. Vinrent les années d'agitation qui firent délaisser le culte des arts pour les préoccupations politiques; et Legillon, après avoir eu son heure de succès, s'éteignit dans l'obscurité.

LÉGION s. f. (lé-ji-on — lat. *legio;* de *legere*, choisir; proprement levée militaire). Corps de troupes, chez les Romains, composé d'infanterie et de cavalerie : *Les* LÉGIONS, *distribuées pour la garde des frontières, en défendant le dehors affermissaient le dedans.* (Boss.) *Sous Auguste et sous Tibère, l'empire entretenait vingt-cinq* LÉGIONS. (Chateaub.)

— Nom donné à des corps permanents de troupes françaises, qui furent établis par François Ier : *Le grand roi François s'avisa d'establir les* LÉGIONS, *pour avoir toujours des gens prests, sans estre contraint de mendier l'ayde des estrangers.* (La Noue.) ‖ Corps de troupes d'infanterie, équivalant à un régiment actuel, pendant les premières années de la Restauration : *La* LÉGION *de l'Ain. La* LÉGION *du Cher. La* LÉGION *du Bas-Rhin.*

- Régiment de garde nationale formé de quatre bataillons. ‖ Corps de gendarmerie composé d'un certain nombre de brigades et commandé par un colonel.

— Par ext. Grand nombre d'êtres vivants : *Une* LÉGION *de solliciteurs. Une* LÉGION *de diables. Une* LÉGION *de moustiques.*

— *Légion fulminante*, Légion composée tout entière de chrétiens, qui, sous Marc-Aurèle, selon la légende chrétienne, sauva l'armée romaine en faisant tomber une pluie abondante, au moment où les soldats allaient périr de soif. ‖ *Légion thébéenne* ou *thébaine*, Légion de l'armée romaine, composée de soldats chrétiens, qui fut martyrisée tout entière sous Dioclétien.

— *Légion étrangère*, Régiment d'infanterie, formé d'individus de toute nationalité, à l'exclusion des Français.

— *Légion d'honneur*, Ordre de mérite civil et militaire, institué en France sous le Consulat : *Chevalier de la* LÉGION D'HONNEUR. *Obtenir la croix de la* LÉGION D'HONNEUR.

— Numism. Médaille qui a pour légende le mot *legio*, et qui présente au revers deux étendards avec une aigle romaine dans le champ.

— Encycl. Hist. *Légion romaine.* Rome, dès sa fondation, fut obligée de combattre, de se défendre contre des cités voisines, jalouses de voir s'élever une nouvelle ville. Aussi voit-on Romulus organiser militairement la population : les citoyens sont partagés en tribus, et chaque tribu en dix centuries de dix décuries. La centurie, commandée par un centurion, était formée de cent fantassins, et la décurie, sous les ordres d'un décurion, comprenait dix cavaliers. C'est à cette organisation première qu'il faut vraisemblablement rapporter l'origine de la *légion* romaine. L'histoire complète de cette *légion* n'a jamais été écrite, quoique beaucoup d'écrivains, qui se contredisent d'ailleurs, aient écrit bien des pages sur sa formation et sa composition.

Ovide prétend que Romulus a inventé les manipules, c'est-à-dire la réunion d'un certain nombre de soldats sous une même bannière; c'est possible, mais les *Fastes* d'Ovide n'ont aucun droit d'être classés parmi les documents historiques. L'incertitude des premiers temps de l'histoire romaine permet toute espèce d'hypothèse, et nous sommes contraints, pour rencontrer un terrain solide, de nous transporter brusquement à l'époque des guerres puniques. C'est surtout à cette époque qu'il faut étudier l'art militaire des Romains, qui avaient fait déjà de nombreux progrès dans les guerres qu'ils avaient soutenues précédemment; c'est à ce moment que nous trouvons la *légion* toute formée et que nous pouvons la décrire.

La *légion* se composait de vélites, de hastaires, de princes, de triaires et de cavaliers. Les vélites étaient des tirailleurs jeunes et ardents; ils engageaient la bataille sous l'œil de soldats déjà formés, et voltigeaient sur les flancs, courant partout où ils étaient nécessaires. Les hastaires formaient la première *légion* de bataille. C'étaient des hommes dans la force de l'âge, propres à supporter le choc de l'ennemi. En seconde ligne venaient les princes (*princĭpes*), jadis en première ligne, plus aguerris et plus habitués à relever un combat, à réparer un échec. Enfin, les triaires, sorte de réserve, attendaient le dernier moment pour montrer à ceux qui avaient combattu avant eux qu'avec du courage aucune situation n'est jamais désespérée. La cavalerie se tenait avec les vélites sur les flancs.

La *légion* comprenait 600 triaires, 1,200 princes, 1,200 hastaires et de 1,000 à 1,200 vélites. Les vélites n'arrivaient à la dignité de soldats de rang qu'après avoir servi dans plusieurs campagnes ou après une action d'éclat. L'unité de force des soldats de rang était le manipule, fort de 120 combattants, pour les hastaires et les princes, de 60 pour les triaires, et divisé en deux compagnies ou centuries. Chaque manipule avait son signe particulier de ralliement, son drapeau; chaque *légion* avait son aigle.

La cavalerie de chaque *légion* comprenait 300 cavaliers divisés en dix turmes. Chaque turme était partagée en trois décuries, dont la première portait le vexillum ou l'étendard.

Une armée consulaire se composait de quatre *légions.* Mais, plus tard (sous Dioclétien), on eut jusqu'à 52 *légions* sur pied, et l'on dut, pour les distinguer, leur assigner des noms parfois assez bizarres, comme celui de la *légion des alouettes*, *légion* de Gaulois, ainsi appelée par César, parce que les guerriers qui la composaient portaient une chevelure ou un casque disposés en crête d'alouette. La levée des *légions* alliées se faisait en même temps que celle des *légions* romaines, sur l'ordre des consuls. Chaque année, dès que les consuls avaient été désignés, on nommait les tribuns militaires, au nombre de six par *légion*. Puis les consuls fixaient un jour pour la réunion du peuple. « Ce jour arrivé, dit M. Rocquancourt, et les Romains se trouvant à l'assemblée au Capitole ou dans le champ de Mars, les tribuns militaires, partagés en groupes de six dont chacun représente une *légion*, appellent, dans un ordre que le sort indique, toutes les tribus l'une après l'autre. Chaque groupe de six tribuns formant une espèce de commission à part, on présente quatre hommes ayant à peu près même taille, même âge, même force. De ces quatre hommes, un est d'abord choisi par le groupe des tribuns de la première *légion;* un autre par le groupe des tribuns de le deuxième *légion;* un autre par les tribuns de la troisième; le dernier va à la quatrième. Après ces quatre hommes, quatre autres sont présentés; mais alors le premier choix appartient à la deuxième *légion*, le second à la troisième, le troisième à la quatrième, le dernier va à la première. Ce même ordre s'observe jusqu'à l'épuisement des hommes et à la fin de l'incorporation. Les opérations du recrutement étant terminées, les tribuns assemblent leurs *légions* respectives, et, choisissant un des plus braves, ils lui font jurer qu'il obéira aux ordres des officiers, et qu'il fera son possible pour les exécuter; tous les autres, passant à leur tour devant les tribuns, répètent le même serment. »

La levée faite, les tribuns réunissaient les enrôlés et se chargeaient de leur classement. Les vélites étaient choisis parmi les plus jeunes et les plus pauvres, puis on prenait les hastaires, les princes et les triaires, par ordre de richesse et d'ancienneté de service. La cavalerie se prenait parmi les citoyens les plus riches; elle formait un ordre dans l'Etat, celui des chevaliers, intermédiaire entre le sénat et le peuple.

Ce que nous venons d'expliquer est la levée ordinaire; il y avait encore une levée extraordinaire. « La levée extraordinaire, dit La Chesnaye, nommée encore évocation, se faisait ainsi : un orateur, monté sur la tribune aux harangues, après avoir fait connaître la nécessité où l'on était de mettre sur pied de nouvelles *légions*, et, après avoir exalté le mérite qu'auraient ceux qui s'engageraient pour la guerre actuelle, laissait à deux des principaux officiers, nommés pour commander les nouveaux soldats, le soin d'achever la cérémonie.

» Ceux-ci déployaient alors deux drapeaux et criaient : « Que ceux qui aiment le salut » de la république ne tardent pas à se joindre » à nous. » L'un de ces drapeaux, de couleur rouge, était la marque de l'infanterie, et l'autre, de couleur bleue, était la marque de la cavalerie. On laissait aux citoyens qui voulaient s'enrôler par pur zèle la liberté de choisir un service conforme au goût de chacun d'eux. Ainsi, les uns se rangeaient sous les drapeaux de l'infanterie et devenaient par là fantassins; les autres, en se rangeant sous le drapeau de la cavalerie, devenaient cavaliers. »

Après la guerre contre Jugurtha, la *légion* se transforma. Elle fut divisée en dix cohortes : la première, la plus nombreuse, nommée cohorte militaire, avait l'aigle; elle comptait 1,100 fantassins et 132 cavaliers cuirassés; les autres n'étaient formées que de 555 fantassins et 66 cavaliers; total, 6;095 fantassins et 726 cavaliers, c'est-à-dire 6,881 hommes. Chaque cohorte, divisée en centuries et en décuries, avait son *signum* ou drapeau particulier. Les boucliers différaient par cohorte, et sur chaque bouclier se trouvaient le nom du soldat qui le portait, le nom de sa cohorte et celui de sa centurie.

Chaque *légion* était suivie de machines de guerre, d'outils et d'ouvriers de toutes sortes. Chaque centurie avait sa baliste portée sur des affûts roulants et traînés par des mules; elle était servie par onze soldats de la centurie. En plus des balistes, chaque cohorte possédait un onagre.

Plus tard, les titres et les grades se multiplièrent : le *legatus imperatoris* remplaça le consul; le *præfectus legionis* commanda la *légion;* le *magister equitum* fut le général de la cavalerie; le *præfectus castrorum*, le préfet des camps, avait à peu près les mêmes attributions que les adjudants généraux anglais; le préfet des ouvriers commanda le génie, etc., etc.

— *Légions étrangères.* Dans notre histoire nationale, les troupes étrangères n'apparaissent qu'à l'époque où l'insuffisance des milices communales et la turbulence de la noblesse obligèrent les rois à recourir aux bandes d'aventuriers, brigands de tous les pays que l'appât de la rapine et du pillage poussait à s'enrôler sous la bannière des souverains qui les payaient le mieux. Plus tard, on reconnut la nécessité de remplacer ces hordes pillardes, que l'on baptisa tour à tour des noms d'*aragonais*, de *barbutes*, de *basques*, de *brabançons*, de *comtois*, de *mille-diables*, d'*escorcheurs*, de *grandes compagnies*, de *lansquenets*, de *lances vertes*, de *routiers*, de *rustres*, de *soudoyers*, de *tard-venus*, de *tondeurs*, de *varlets*, noms peu flatteurs pour la plupart, mais généralement mérités, car c'étaient, dit la chronique de Saint-Denis, « pillards, voleurs, larrons, infâmes dissolus, excommuniés. » Louis VII prit de ces malfaiteurs à sa solde, et, ne pouvant les payer, il autorisa leurs brigandages. Presque tous ses successeurs suivirent son exemple jusqu'au règne de Charles VII, qui mit quelque ordre dans ce chaos en organisant la garde écossaise. Ses successeurs eurent à leur solde des Suisses, des Grecs, ou stradiots, ou argoulets; des Flamands, des Espagnols, ou carabins; des Allemands, ou lansquenets; des Irlandais, des Wallons, des Corses, des Suédois, etc. Par leur dévouement et leur courage, quelques-unes de ces troupes étrangères méritèrent de composer la première garde de nos rois, les Suisses principalement, qui furent toujours aussi braves que fidèles.

C'est vers la fin du XVIe siècle que les troupes étrangères au service de la France abandonnent le nom de bandes et de *légions* pour s'organiser, comme les troupes nationales, en régiments.

Au XVIIIe siècle, on vit paraître, outre les troupes déjà nommées, des hussards hongrois, des uhlans, des chevau-légers ou lanciers polonais, des Turcs, des Valaques, des Tartares, des nègres même, car il se trouva dans l'armée de Maurice de Saxe une brigade entière d'hommes de couleur enrôlés dans diverses colonies. Un nommé Jean Hitton, qui se disait fils d'un des rois de la côte d'Afrique, en était le sous-brigadier. Les troupes étrangères rivalisèrent souvent de bravoure avec l'armée nationale, et de leur sein on vit sortir une foule d'hommes devenus célèbres. Qu'il nous suffise de citer les Trivulce, les de Gondi, les Concini, les de Broglie ou Broglio, les Rantzau, les Lowendall, les Stuart, les Berwick, les Luckner.

Sous la Révolution, qui nous donna enfin une armée vraiment nationale, les soldats étrangers restèrent généralement fidèles à la royauté. Les uns émigrèrent, les autres furent licenciés, et nous les trouvâmes bientôt dans les camps ennemis; de ceux qui restèrent, les uns furent massacrés, par suite de leur aveugle dévouement à la cause royale; le reste, versé dans les demi-brigades d'infanterie, fut entièrement absorbé. La Convention, dans un but révolutionnaire, fit le 20 avril 1792 un appel à tous les peuples de l'Europe : « La nation française, disait-elle, adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de la liberté; elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France. » Par décret du 2 août 1792, converti en loi le lendemain, on accordait de grands avantages aux officiers, sous-officiers et soldats étrangers qui désertaient la cause des rois. Leurs offres de service furent si nombreuses, qu'il fallut prendre des précautions contre cet envahissement, qui pouvait avoir des dangers. La loi du 2 décembre 1793 (12 frimaire an II) défend d'admettre les déserteurs étrangers à servir dans les armées françaises, et la constitution de l'an III n'admet plus que les étrangers nationalisés.

La création des *légions* étrangères, sous ce nom qui leur est resté, date de la première République. Le premier de ces corps fut une *légion* batave; exclusivement composée de Hollandais, elle comprenait de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. Quelques-uns de ses capitaines, Daendels, Dewinter, Chassé, sont devenus des généraux. Presque aussitôt après, on forma les *légions* belges (1792) et une autre *légion* batave, qui prit le no 2. Ces différents corps furent incorporés dans l'armée française et fondus dans les autres régiments lors de la réunion des Pays-Bas à la France en 1795. La *légion* germanique, créée par une loi du 4 septembre 1792, se composait de quatre escadrons de cuirassiers légers, d'un même nombre de piqueurs à cheval ou dragons, de deux bataillons de chasseurs à pied, d'un bataillon d'arquebusiers et d'une compagnie d'artillerie. Augereau, qui devint maréchal de France, y était officier. Cette troupe fut supprimée en 1793. Il y eut aussi une *légion* de Francs du Nord en 1799, mais son existence fut éphémère. La Savoie fournit les antibarbets, mêlés plus tard aux troupes nationales. Le Directoire ordonna l'organisation d'une *légion* italique, qui s'éleva bientôt à 8,000 hommes, de deux *légions* polonaises, qui devinrent plus tard les demi-brigades polonaises, d'une *légion* maltaise, qui fit l'expédition d'Egypte. Napoléon créa la *légion* grecque, la *légion* cophte et le corps des mameluks, qui formèrent, le 7 janvier 1802, le bataillon des chasseurs d'Orient, dissous en 1814. Indépendamment des régiments qui précèdent, il y eut plusieurs corps destinés à recevoir des étrangers de différents pays, savoir : la *légion* du Nord, créée le 31 mai 1792 et supprimée le 3 février 1794; le bataillon des déserteurs étrangers, des déserteurs allemands, les 1er et 2e bataillons étrangers. L'Empire créa les vélites en 1809, les chasseurs auxiliaires en 1805, les compagnies de sbires en 1809, les vétérans romains, les régiments suisses, la *légion* hanovrienne (1804), deux *légions* du Nord en 1807, la *légion* de la Vistule en 1805, la *légion* de la Vistule no 2 en 1809, une *légion* portugaise en 1808, des régiments espagnols (1809), un régiment albanais (1809), un bataillon de chasseurs à pied grecs, des régiments de Croates et d'Illyriens, la *légion* irlandaise.

Après la rentrée des Bourbons, toute cette immense armée étrangère fut dissoute; mais pour recevoir les militaires espagnols et portugais qui ne pouvaient ou ne voulaient retourner dans leur patrie, on créa, par ordonnance du 15 juillet 1814, un régiment colonial étranger. Les régiments suisses furent aussi maintenus au service, et le comte d'Artois, frère du roi, en eut le commandement avec le titre de colonel général. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon créa huit régiments étrangers; mais, le 6 septembre 1815, une ordonnance du roi Louis XVIII licencia ces huit régiments, réduits d'ailleurs à leur plus simple expression et n'existant pour ainsi dire déjà plus que sur le papier; la même ordonnance organisa une seule *légion*, dite *légion* royale étrangère. Une autre ordonnance du 9 juin 1816 donna à cette *légion* la dénomination de *légion* de Hohenlohe, et nomma le prince Louis-Aloys de Hohenlohe-Bartenstein colonel supérieur. Le comte de Wittgenstein en eut le commandement sous les ordres du prince. En 1819, on éprouva la nécessité de moraliser cette collection de vagabonds, allemands pour la plupart; une ordonnance nouvelle régla l'admission dans ce corps : les hommes reconnus déserteurs n'étaient plus reçus; aucun Suisse ne pouvait plus y être admis, mais uniquement parce qu'on destinait à de meilleurs engagements les hommes de cette nationalité. Un Français ne pouvait entrer dans la *légion* Hohenlohe que sur une autorisation particulière du ministre de la guerre. Le nombre de 2,450 sous-officiers et soldats ne pouvait, dans aucun cas, être dépassé. Les hommes de recrue devaient avoir au moins 1m,624, ne pas dépasser trente ans, s'ils n'avaient pas encore servi, et trente-cinq ans, s'ils avaient servi. L'engagement était de six années et pouvait être renouvelé pour quatre ou six ans.

Le 21 février 1821, on réorganisa ce corps sous la dénomination de régiment de Hohenlohe. Ce régiment fut alors composé de trois bataillons d'infanterie, comprenant 2,031 hommes et pouvant être augmentés de 500 hommes. On admit de nouveau les déserteurs de tous pays, excepté ceux des royaumes de Sardaigne et des Pays-Bas. Ce régiment continuait de faire assez triste figure dans l'armée. La mort ou les fins d'engagement créaient des vides qui ne se comblaient qu'avec la plus grande difficulté.

Le roi Louis-Philippe rendit, le 5 janvier 1831, une ordonnance qui dissolvait le régiment étranger de Hohenlohe, et créait en son lieu et place, pour utiliser les cadres, le 21e régiment d'infanterie légère. Mais, le 9 mars de la même année, une loi de la Chambre autorisait la formation en France d'une *légion* composée d'étrangers, qui ne devaient et ne pouvaient être employés que hors du royaume, et de corps militaires composés d'indigènes et d'étrangers pour être employés dans les pays occupés par les armées françaises, hors du territoire continental. Pour faciliter le recrutement, les engagements volontaires furent réduits à trois ans et à cinq ans; les rengagements de deux ou cinq ans eurent promesse de haute paye. L'âge d'engagement était fixé à dix-huit ans, au lieu de trente, et pouvait aller jusqu'à quarante ans. La taille fut réduite de $0^{m},07$ et fixée à $1^{m},55$. Enfin les Suisses, qu'on avait jusqu'alors éloignés de la *légion* étrangère, entrèrent dans ce corps; les hommes mariés, qu'on avait toujours rejetés, furent admis à contracter un engagement. Le 26 septembre de la même année, une décision ministérielle accordait une haute paye d'ancienneté.

Sur le sol africain, la *légion* étrangère se conduisit bravement, et en mainte circonstance elle vit ses rangs décimés. En 1841, une ordonnance du 8 septembre porta la *légion* étrangère à 2 régiments de 3 bataillons de 8 compagnies. C'est ainsi formée que la trouva le second Empire.

La *légion* étrangère prit une part active à la guerre de Crimée. En 1855, le 4 janvier, la formation d'une seconde *légion* étrangère de 2 bataillons fut décrétée. Le 16 avril 1856, une ordonnance parut qui licenciait la 1re et la 2e *légion* étrangère et les remplaçait par 2 régiments de 2 bataillons à 8 compagnies, avec facilité d'adjoindre à chaque régiment un troisième bataillon, si besoin en était. En plus, 2 compagnies de tirailleurs étaient adjointes à chaque bataillon, en dehors des 8 compagnies déjà existantes. Le 1er régiment ne devait plus être composé que de Suisses, et le 2e régiment composé uniquement d'étrangers de tout autre pays que la Suisse. En 1859, le 14 octobre, les deux régiments étant alors composés chacun de trois bataillons, on supprima dans le 1er régiment les deux compagnies de tirailleurs. En 1861, on fondit les deux régiments en un seul, qui s'appela le régiment étranger et qui fut envoyé au Mexique. De cette expédition funeste, il revint à peine la moitié du régiment étranger. Le 8 juillet 1865, on lui donna 6 bataillons, et le 4 juillet de l'année suivante fut décrétée la formation d'un septième et d'un huitième bataillon.

Plus tard, le nombre des bataillons fut réduit à 4, et enfin la diminution progressive de l'effectif provoqua le décret du 16 juillet 1872, qui réduisit de 8 à 6 le nombre des compagnies dans chaque bataillon, ce qui a ramené l'organisation du régiment étranger à celle des autres régiments d'infanterie de ligne.

— Hist. *Légion fulminante.* Nous lisons dans Eusèbe et dans d'autres écrivains ecclésiastiques que l'armée de Marc-Aurèle, dans une guerre contre les Quades, qui habitaient au delà du Danube, se trouva tout à coup enveloppée par ces barbares; que les soldats, tourmentés de la soif, allaient succomber, s'il n'était survenu un orage qui fournit aux Romains de quoi se désaltérer, et qui en même temps mit en fuite l'armée ennemie, frappée par les coups redoublés de la foudre. Ces mêmes auteurs ajoutent que ce prodige fut l'effet des prières des soldats chrétiens, qui composaient toute la *légion* mélitène. Marc-Aurèle aurait lui-même attesté le fait dans une lettre qu'il écrivit au sénat, et, en témoignage du fait, il aurait donné à la *légion* mélitène le nom de *légion fulminante* et aurait donné ordre de cesser toute persécution contre les chrétiens.

Le même fait est rapporté, quant à la substance, mais diversement interprété, non-seulement par saint Apollinaire, auteur contemporain, par Tertullien, par Eusèbe, par saint Jérôme et par saint Grégoire de Nysse, écrivains chrétiens, mais par Dion Cassius, par Jules Capitolin, par le poëte Claudien et par Thémistius, auteurs païens. Il est encore attesté, affirme-t-on, par le bas-relief de la colonne d'Antonin qui subsiste encore, où l'on voit la figure de Jupiter Pluvieux, qui, d'un côté, fait tomber la pluie sur les soldats romains, et, de l'autre, lance la foudre sur les ennemis. Il est vrai que le Jupiter Pluvieux dérange un peu le système catholique.

Nous jugeons peu utile de rappeler ici les ardentes polémiques qu'a suscitées ce prodige fameux entre les orthodoxes et les incroyants; contentons-nous de faire observer d'une manière générale que la critique, si difficile à appliquer au récit des miracles contemporains (on s'obstine à croire au miracle de Lourdes, malgré les raisons éclatantes qui en prouvent la fausseté), la critique, disons-nous, devient absolument impuissante contre le parti pris religieux, quand il s'agit d'un fait si lointain. Mosheim, pour tout homme de bonne foi, a démontré victorieusement la fausseté du récit d'Eusèbe, écrivain suspect sous bien des rapports, et établi les trois points suivants :

1° Il n'y eut jamais dans l'armée romaine une *légion* composée tout entière de chrétiens.

2° Il est faux que Marc-Aurèle ait attribué aux prières des chrétiens le prodige de sa délivrance, et qu'en témoignage de ce bienfait il ait donné à la *légion* mélitène le nom de *légion fulminante;* elle portait ce nom longtemps avant le règne de Marc-Aurèle, et ce prince, par la colonne Antonine, a témoigné qu'il était redevable de sa victoire à Jupiter Pluvieux; une de ses médailles attribue ce prodige à Mercure.

3° Les prétendues lettres de Marc-Aurèle, pour faire cesser la persécution, ne s'accordent pas avec l'événement, puisque les chrétiens souffrirent beaucoup sous son règne et que, trois ans après le prodige prétendu, les fidèles de Lyon et de Vienne furent traités avec une grande rigueur.

— *Légion thébéenne* ou *thébaine.* Maximien, se trouvant à *Octodurum*, bourg des Alpes Cottiennes, dans le bas Valais, voulut obliger son armée à sacrifier aux dieux. Les soldats de la *légion* thébéenne, qui étaient tous chrétiens, refusèrent d'obéir. Ils étaient alors à 8 milles du gros de l'armée, dans le lieu nommé *Agaunum*, et que l'on appelle aujourd'hui Saint-Maurice, du nom du chef de cette *légion*. L'empereur ordonna de les décimer, ce qui eut lieu sans que les courages en fussent ébranlés. On les décima une seconde fois sans plus de succès, et l'on finit par les égorger tous jusqu'au dernier.

La plupart des critiques voient dans ce récit une simple fable; c'est l'opinion de Voltaire, qui a suivi en cela Dubourdieu, de Dodwel, dans sa dissertation *De paucitate martyrum*, de Spanheim, de Lesueur, de Hottinger, de Moyle, de Burnet, de Basnage, de Spreng, etc. Mosheim se borne à révoquer en doute la vérité de cette histoire. Il fait remarquer le silence de Lactance dans son livre *De la mort des persécuteurs*, où il rapporte les cruautés de Maximien, sans faire mention du massacre de la *légion* thébéenne.

— *Légions provinciales.* Ces *légions* constituent un véritable essai d'armée nationale tenté par François Ier en 1532. Elles étaient au nombre de sept, fournies chacune par une ou plusieurs provinces, savoir : 1° la Bretagne; 2° la Normandie; 3° la Picardie; 4° la Bourgogne, la Champagne et le Nivernais; 5° le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne; 6° le Languedoc; 7° la Guyenne. On voit que la population n'était pas prise pour base du contingent, mais qu'on devait alors se régler, dans la levée des armées, sur les priviléges des provinces, le caractère des habitants, la facilité du recrutement, etc., toutes circonstances que la grande unité révolutionnaire devait faire disparaître, mais qui avaient un grand poids au temps de François Ier. Les *légions* provinciales subsistèrent jusqu'à Charles IX, qui organisa les régiments.

— *Légions départementales.* Une ordonnance du 3 août 1815 institua, pour remplacer les troupes impériales qu'on venait de licencier, une *légion* par département. Elle devait comprendre 1,687 hommes et être divisée en 2 bataillons d'infanterie de ligne portant l'habit blanc, 1 bataillon de chasseurs à pied avec l'habit vert, 3 cadres de compagnies de dépôt, 1 compagnie d'éclaireurs à cheval et 1 compagnie d'artillerie; mais ces deux dernières compagnies ne furent jamais organisées. De plus, l'effectif de la *légion*, réduit en 1818 à 536 hommes, ne comprit plus qu'un bataillon et le cadre du second. En 1819, on créa 8 nouvelles *légions* en doublant le nombre des *légions* dans certains départements, et l'on accrut le nombre des bataillons dans certains autres. On ajouta à chaque bataillon une compagnie de voltigeurs et une de carabiniers. En 1820, les *légions* reprirent le nom de régiments.

— *Légion d'honneur.* La Révolution avait supprimé tous les ordres de chevalerie. Mais Bonaparte, qui faisait un très-grand cas de tous les moyens de séduction et de corruption, proposa en 1801 l'institution d'un véritable ordre de chevalerie, appelé la *Légion d'honneur*, qui servirait à récompenser les services civils aussi bien que les services militaires, et « les confondrait, disait-il, dans la même gloire, comme la nation les confondait dans sa reconnaissance. » Cette proposition souleva une vive opposition dans les rangs des anciens partis. « L'ordre projeté disait-on, conduit à l'aristocratie; les croix et les rubans sont les hochets de la monarchie. — Je défie, répondait le guerrier législateur, qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets; eh bien! c'est avec des hochets qu'on mène les hommes. » Peut-être, mais alors on ne les mène ni bien droit ni bien loin. Enfin, après de vives discussions au sein des assemblées, la *Légion* d'honneur fut établie par un décret des consuls en date du 29 floréal an X (19 mai 1802); mais elle ne fut inaugurée que le 14 juillet 1804, après qu'un décret impérial eut arrêté la forme des insignes. A l'origine, la *Légion* se composait d'un grand conseil d'administration et de 16 cohortes, chacune comprenant 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires. Le 9 janvier 1805, un décret impérial établit une nouvelle classe, celle des grands-aigles, dont l'effectif ne devait pas dépasser soixante, non compris les étrangers et les princes de la famille régnante.

En 1814, Louis XVIII, reculant devant la perspective de faire une multitude de mécontents en les dépouillant de leur ruban, reconnut la *Légion;* mais il en bouleversa l'organisation, priva les titulaires de divers droits politiques que la législation précédente leur avait accordés, et remplaça, sur la décoration, l'effigie du fondateur par celle de Henri IV et l'aigle par des fleurs de lis. En même temps, les grands-aigles furent appelés grands-croix ou grands-cordons. Cette dernière dénomination fut supprimée par une ordonnance du 26 mars 1816, qui en même temps attribua aux commandants le titre de commandeurs, et qualifia la *Légion* d'ordre de la *Légion* d'honneur.

Louis-Philippe n'apporta aucun changement à l'institution : il se contenta de substituer des drapeaux tricolores aux fleurs de lis des insignes. Le gouvernement de Napoléon III, au contraire, l'a modifiée profondément. L'ordre de la *Légion* d'honneur est régi depuis le second Empire par le décret organique du 16 mars 1852; aux termes de ce décret, la *Légion* d'honneur est destinée à récompenser les services civils et militaires. Le chef de l'Etat en est le chef souverain et le grand maître. Elle se compose de 80 grands-croix, de 200 grands officiers, de 1,000 commandeurs, de 4,000 officiers et d'un nombre illimité de chevaliers. Les étrangers sont admis, mais non reçus; ils ne prêtent aucun serment et ne figurent pas dans le cadre fixé. Quant à la forme de la décoration, elle est fixée de la façon que nous avons indiquée au mot DÉCORATION. En temps de paix, pour être admis dans la *Légion*, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires. Nul ne peut être admis qu'avec le grade de chevalier. Pour être élevé à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé par le grade inférieur, savoir : pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier; pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur; pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier. Chaque campagne est comptée double aux militaires dans l'évaluation des années exigées; mais on ne peut jamais compter qu'une campagne par année, sauf les cas d'exception qui doivent être déterminés par un décret spécial. Telles sont les règles écrites, règles auxquelles on ne s'est jamais tenu. Ainsi, en temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser des conditions exigées tant pour l'admission que pour l'avancement. De plus, en temps de paix comme en temps de guerre, des dispenses du même genre peuvent être accordées pour services extraordinaires dans les fonctions civiles ou militaires, les sciences et les arts, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade. Nul ne peut porter la décoration du grade auquel il a été nommé ou promu qu'après avoir été reçu, à moins que cette décoration ne lui soit remise directement par le chef de l'Etat. Pour les grands-croix et les grands officiers, la réception est faite par le chef de l'Etat, ou, en cas d'empêchement, par le grand chancelier ou un grand officier du même rang dans l'ordre, spécialement délégué. Pour les commandeurs, les officiers et les chevaliers, le grand chancelier désigne un membre de l'ordre d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Les militaires sont toujours reçus à la parade. Dans tous les cas, le récipiendaire prête le serment suivant : « Je jure fidélité à l'honneur et à la patrie; je jure de me consacrer tout entier au bien de l'État et de remplir les devoirs d'un brave et loyal chevalier de la *Légion* d'honneur. » Les officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer en activité de service reçoivent une allocation annuelle, qui est fixée à 250 fr. pour les chevaliers, 500 fr. pour les officiers, 1,000 fr. pour les commandeurs, 2,000 fr. pour les grands officiers, et 3,000 fr. pour les grands-croix. Cette allocation est incessible et insaisissable; mais elle est suspendue par la résidence hors de France sans autorisation. On porte les armes aux chevaliers et aux officiers; on les présente aux commandeurs, aux grands officiers et aux grands-croix. Les grands-croix et les grands officiers ont droit aux mêmes honneurs funèbres que les généraux de division et les généraux de brigade non employés, et, s'ils sont officiers généraux, on les considère comme morts dans leur commandement. Les commandeurs sont assimilés aux colonels, les officiers aux chefs de bataillon, et les chevaliers aux lieutenants. Dans les carrières civiles, les honneurs funèbres et militaires sont rendus par la garde nationale aux commandeurs, aux officiers et aux chevaliers. La qualité de membre de la *Légion* d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français, comme la naturalisation en pays étranger, l'acceptation de fonctions, sans autorisation, d'un gouvernement étranger, etc. L'exercice des droits et prérogatives des membres de la *Légion* est également suspendu par les mêmes causes que celles qui suspendent les droits du citoyen. Cette suspension peut même être prononcée, ainsi que l'exclusion définitive, par le chef de l'Etat, dans des circonstances déterminées. Aucune peine infamante ne peut être exécutée contre un membre de la *Légion* qu'il n'ait été dégradé. Pour cette dégradation, le président de la cour d'appel, sur le réquisitoire du procureur général, ou le président du conseil de guerre, sur le réquisitoire du rapporteur, prononce, immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante : « Vous avez manqué à l'honneur; je déclare, au nom de la *Légion*, que vous avez cessé d'en être membre. »

L'administration de la *Légion* d'honneur est confiée à un grand chancelier, qui travaille directement avec le chef de l'Etat et entre au conseil des ministres toutes les fois que les intérêts de l'ordre y rendent sa présence nécessaire. Un secrétaire général et un conseil sont attachés à la grande chancellerie. Le grand chancelier et le conseil veillent à l'exécution des statuts et règlements de l'ordre et à la direction des établissements qui en dépendent. Ils sont également chargés de l'examen des questions relatives aux ordres étrangers. Le grand chancelier actuel (1873) est le général Vinoy. Lacépède a été le premier. Le traitement du grand chancelier fut fixé à 40,000 francs par le décret de 1809. Réduit à 30,000 lorsqu'il put se cumuler avec plusieurs autres, ce traitement a été rétabli, en 1872, au chiffre de 1809.

Un décret rendu le 28 octobre 1870 par le gouvernement de la Défense nationale supprima la décoration de la *Légion* d'honneur, excepté pour les militaires. Le gouvernement de Versailles laissa périmer ce décret, qui se trouva aboli de fait, sinon de droit. L'Assemblée demanda qu'il fût rapporté, et une commission fut chargée par elle de rédiger un projet de loi. Ce projet de loi, déposé à la Chambre par le général Mazure en juin 1872, et qui, au moment où nous écrivons (mai 1873), n'a point été mis encore en discussion, a pour objet de rapporter le décret du 28 octobre 1870, et il a surtout pour but de mettre un terme à la profusion de décorations qui tend à discréditer l'institution de la *Légion* d'honneur. D'après l'article 5 de ce projet, le nombre des chevaliers sera fixé à 25,000, celui des officiers à 4,000, celui des commandeurs à 1,000, celui des grands officiers à 200, et celui des grands-croix à 70. Les trois cinquièmes, dans ces divers grades, sont réservés pour le militaire; les deux autres cinquièmes sont attribués au civil. Et pour qu'on puisse rentrer dans les limites fixées plus haut, l'article 71 dit qu'il ne sera fait dans les divers grades de la *Légion* d'honneur qu'une nomination ou promotion sur trois vacances pour le civil, et qu'une nomination ou promotion sur deux vacances pour le militaire.

— *Maisons d'éducation de la Légion d'honneur.* Le 24 frimaire an XIV (15 décembre 1805), quelques jours après la bataille d'Austerlitz, Bonaparte, prévoyant le nombre d'orphelins qu'allait faire l'accomplissement de ses projets ambitieux, signa à Schœnbrunn un décret qui établissait trois maisons d'éducation destinées aux filles des membres de la *Légion* d'honneur. L'année suivante, un nouveau décret qui n'a jamais reçu d'exécution affecta à cet usage le château de Chambord. La première maison fondée pour cet objet fut celle du château d'Ecouen (1806). Le nombre maximum des élèves de cet établissement fut fixé à 300 par un décret du 29 mars 1809. En 1811 une seconde maison, qui devait recevoir le même nombre d'élèves, fut fondée dans l'ancien couvent des bénédictins de Saint-Denis. Le chiffre réglementaire fut dépassé plusieurs fois dans cet établissement, vu l'activité dévorante des guerres de l'Empire, et s'éleva dans certains moments jusqu'à 500. Au reste, nous devons ajouter que les filles des légionnaires n'y étaient pas seules admises. Les filles et les sœurs pouvaient y être reçues à titre gratuit ou semi-gratuit; mais on admettait, au prix de 1,000 francs par an, les cousines et les nièces. On ne pouvait rester dans l'établissement après l'âge de dix-huit ans révolus.

Les ravages toujours croissants de la guerre avaient rendu de bonne heure ces établissements insuffisants. Dès 1811, on leur avait annexé les orphelinats de Corberon (Paris, rue Barbette), des Barbeaux (Fontainebleau), des Loges (forêt de Saint-Germain), tous à titre gratuit. Ces établissements secondaires, où l'éducation était notablement inférieure à celle des grandes maisons d'Ecouen et de Saint-Denis, furent supprimés par la Restauration, ainsi que la maison d'Ecouen; aujourd'hui, les deux établissements primitifs existent de nouveau, ainsi que la maison des Loges. Celui de la rue Barbette, d'abord rétabli, a été transféré au château d'Ecouen en 1851, époque de la réouverture de cette maison. La maison de Saint-Denis, qui reste le type de ces établissements, est une maison d'éducation absolument aristocratique, où l'on donne à des filles de simple capitaine (on n'admet pas de filles de militaire au-dessous de ce grade) une éducation de dames de la cour; d'où il résulte que, dans cette institution qui paraît avoir eu d'abord un but de charité, on prépare à la société une masse de déclassées. Le programme comprend cependant les travaux d'aiguille et les soins du ménage. Mais les dames qui dirigent la maison, superbement décorées de croix de la *Légion* d'honneur et du ruban rouge, comme des chevaliers, des officiers et des grands-croix, les élèves elles-mêmes, parées de rubans de toute couleur, paraissent plus préoccupées du costume et des grandes manières que des devoirs vulgaires de la vie. La maison est administrée par une surintendante. Ses auxiliaires sont des dames qui toutes doivent être veuves ou célibataires. Le personnel enseignant se recrute principalement à l'aide de jeunes filles élevées dans la maison, et qui prennent successivement, avant d'arriver au grade d'institutrice, les titres de novice et de postulante. La maison de Saint-Denis est donc un véritable couvent, sauf le caractère mondain de l'instruction et de la direction, sauf encore les vœux, dont ces dames sont dispensées.

— *Palais de la Légion d'honneur*. Cet élégant édifice, pour lequel le nom de palais est peut-être un peu trop pompeux, fut construit en 1786 par l'architecte Rousseau, pour le prince de Salm-Salm. Il se compose de deux ailes reliées par une colonnade ionique, coupée au centre, sur la rue de Lille, par une porte monumentale en forme d'arc de triomphe, et d'un corps de logis, s'ouvrant en avant par une porte qui fait face à celle de la rue de Lille, terminé en arrière, sur le quai d'Orsay, par une rotonde d'ordre corinthien. L'intérieur est complétement entouré d'un péristyle très-élégant. Le frontispice du corps de logis est la partie la plus remarquable de ce bel édifice. Le salon circulaire qui occupe la rotonde avait été décoré par Bocquet, peintre de Louis XVI.

Le 13 floréal an XII (3 mai 1804), l'hôtel Salm-Salm fut acquis par Lacépède, grand chancelier de la *Légion* d'honneur, pour le compte de l'ordre. La grande chancellerie et les bureaux de la *Légion* d'honneur y furent dès lors établis et n'en sortirent plus que dans quelques rares occasions tout à fait passagères. Dans les dernières convulsions de la Commune de Paris, le 23 mai 1871, ce palais fut incendié. La même année, la reconstruction, dont les plans furent évalués à 1,056,000 francs, fut commencée et presque achevée, grâce à une souscription ouverte parmi les membres de l'ordre.

— *Légion d'honneur à Haïti*. Le fantastique empereur Soulouque institua, aussitôt après son élévation au trône, un ordre calqué dans tous ses détails sur l'ordre de la *Légion* d'honneur de France. Les statuts, la décoration, le ruban étaient les mêmes, et comme le souverain de Haïti accordait avec un discernement qu'on pouvait justement suspecter cette distinction à ses sujets et aux étrangers, le gouvernement français dut prendre la mesure de défendre le port de cette décoration pastiche en France même. Après le règne éphémère de l'empereur haïtien, la décoration ne fut plus conférée.

— Numism. *Légion* ou *Monnaie de légion*. Les monnaies légionnaires ou *légions* étaient frappées pour flatter l'amour-propre des soldats. Les plus anciennes sont du triumvir Marc-Antoine, et on n'en connaît pas de postérieures à Carausius. Elles portent presque toutes l'aigle romaine entre deux enseignes d'un ordre inférieur. Quelquefois, surtout dans les colonies, l'aigle est remplacée par un vexillum. Le signe distinctif de la *légion* accompagne souvent le type principal. Enfin la légende se compose du mot *legio*, tantôt en entier, tantôt en abrégé, suivi du numéro d'ordre de la *légion* (*leg. I*, *leg. II*, etc.), et des diverses épithètes qu'elle avait méritées (*pia*, *augusta*, *macedonica*, etc.).

— **Allus. hist. Varus, rends-moi mes légions!** Allusion à une exclamation douloureuse d'Auguste. V. VARUS.

— **Allus. littér. Je m'appelle Légion**, Réponse qu'un démon, d'après l'Evangile, fit à Jésus-Christ, qui voulait le chasser du corps d'un possédé.

Jésus parcourait avec ses disciples le pays des Géraséniens, lorsqu'un homme possédé du démon vint à lui. Jésus dit alors : « Esprit impur, sors de cet homme; » puis il lui demanda : « Quel est ton nom? — Je m'appelle *Légion*, parce que nous sommes beaucoup; » et il le suppliait de ne point le chasser. Or, il y avait là un grand troupeau de pourceaux qui paissaient le long de la montagne. Jésus commanda aux esprits impurs, qui abandonnèrent le démoniaque et entrèrent dans le corps des pourceaux. Aussitôt tout le troupeau, qui était de près de deux mille, se précipita dans la mer, où tous furent engloutis.

Se dit de tout ce qui est un en apparence, mais multiple en réalité.

« Il y a deux êtres différents dans le grand homme : l'un, celui qui meurt, est borné, incomplet, sujet à faillir; l'autre, celui qui survit, est tout impersonnel; il représente un siècle ou une vérité; *il se nomme Légion.* »
LANFREY.

« Dans la biographie de Béranger, on trouve non pas seulement un homme, mais une époque; car Béranger, comme Voltaire, fut de ceux qui, à leur heure, se nomment *Légion.* »
(*Revue de l'instruction publique.*)

« La Toscane, Parme et Modène n'ont pour prétendants que des ducs ou des duchesses, de simples laïques, ce n'est rien! Mais les Romagnes ont pour prétendants le pape et les cardinaux, c'est beaucoup! On vient aisément à bout des premiers; on a difficilement raison des seconds. Ceux-là s'appellent François ou Robert; ceux-ci s'appellent *Légion.* »
LOUIS JOURDAN.

« J'ai lu l'article de M. Paulin Pâris, ou plutôt la diatribe à laquelle il a mis sa signature; car on dit que les matériaux lui ont été fournis par plusieurs mains, et que cette pièce devrait être signée *Légion.* »
GÉNIN.

LÉGIONNAIRE s. m. (lé-ji-o-nè-re — rad. *légion*). Soldat faisant partie d'une région romaine : *On assigna des terres aux* LÉGIONNAIRES.

— Membre de la Légion d'honneur : *Les* LÉGIONNAIRES *qui appartiennent à l'armée reçoivent une pension.* ‖ *Simple légionnaire*, Membre de la Légion d'honneur qui n'a que le titre de chevalier.

— Adjectiv. : *Soldat* LÉGIONNAIRE.

— *Epées légionnaires*, Epées romaines de forme particulière, qui étaient à l'usage des soldats des légions.

— Zool. Se dit de certains animaux qui vivent en troupes : *Les fourmis* LÉGIONNAIRES.

LEGIPONT (le Père Olivier), bénédictin et érudit allemand, né à Soiron (Limbourg) en 1698, mort à Trèves en 1758. Il professa la philosophie et le droit canon, améliora les études dans l'abbaye de Saint-Martin, à Cologne, dont il devint prieur, explora les bibliothèques et les archives des monastères allemands pour y trouver les matériaux relatifs à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît, et les communiqua à son ami, le Père Bernard Fez, qui écrivait cette histoire. Legipont s'occupait de créer une Académie bénédictine lorsqu'il mourut. Outre cinquante et un ouvrages manuscrits, on doit à ce laborieux bénédictin plusieurs ouvrages imprimés, dont les principaux sont : *Historia rei litterariæ ordinis Sancti-Benedicti* (1734, 4 vol. in-fol.), en collaboration avec le Père Ziegelbauer; *Dissertationes philologico-bibliographicæ* (1726, in-4°); *Monasticum Mogontiacum* (1746); *Introductio ad studium numismatum romanorum* (1757, in-4°).

LÉGIS adj. f. (lé-ji). Se dit d'une sorte de soie qu'on tire de Perse : *Des soies* LÉGIS.

— Substantiv. : *Les* LÉGIS *servaient en France pour la trame des étoffes et rubans qu'on vendait à l'aune.*

LÉGISLATEUR, TRICE s. (lé-gi-sla-teur, tri-se — lat. *legislator;* de *lex*, loi, et *latus*, porté). Personne qui donne des lois, qui fait des lois pour un peuple : *Les plus célèbres* LÉGISLATEURS *de l'antiquité sont Solon et Lycurgue. Mahomet est le* LÉGISLATEUR *de l'islamisme. Le* LÉGISLATEUR *doit être l'écho de la raison, et le magistrat l'écho de la loi.* (Pythagore.) *Un bon* LÉGISLATEUR *s'attache moins à punir les crimes qu'à les prévenir.* (Montesq.) *L'histoire est l'institutrice des* LÉGISLATEURS. (Proudh.) *On appelle* LÉGISLATEURS *des hommes qui font des règles pour les autres et des exceptions pour eux-mêmes.* (A. Guyard.) *Le meilleur* LÉGISLATEUR *est celui qui connaît le mieux la nature de l'homme.* (Ch. Dollfus.) *Les* LÉGISLATEURS *devraient chercher toujours à s'inspirer des leçons de l'oiseau.* (Toussenel.) *Les* LÉGISLATEURS *n'ont servi qu'à inventer des supplices et qu'à perfectionner des tortures.* (E. de Gir.) ‖ Pouvoir public qui a mission de faire les lois : *L'intention du* LÉGISLATEUR *était de prévenir toute confusion. Au moyen âge, protéger les faibles était une des préoccupations les plus chères au* LÉGISLATEUR *chrétien.* (L. Blanc.) *Le* LÉGISLATEUR *doit toujours avoir devant les yeux l'application possible de sa loi.* (J. Favre.)

— Membre d'un corps législatif : *Nos* LÉGISLATEURS *sont en vacances.* LÉGISLATEURS, *vous avez été armés du plus grand pouvoir dont les hommes puissent être revêtus; demain, vous ne serez plus rien; ce n'est donc ni l'intérêt ni la flatterie qui vous louent, ce sont vos œuvres.* (Lamart.)

— Par anal. Personne qui trace les règles d'une science, d'un art : *Boileau est le* LÉGISLATEUR *du Parnasse français. Les perruquiers français décident en* LÉGISLATEURS *sur la forme des perruques étrangères.* (Montesq.) ‖ Personne qui impose des règles d'une nature quelconque : *L'homme qui se modère devient son propre* LÉGISLATEUR. (Alibert.) *Les femmes sont, à Paris, les premières* LÉGISLATRICES *du code moral, bien plus puissant que le code légal.* (B. de St-P.)

— Adjectiv. : *Un prince* LÉGISLATEUR. *Femme guerrière et* LÉGISLATRICE.

LÉGISLATIF, IVE adj. (lé-ji-sla-tiff, i-ve — du lat. *lex*, *legis*, loi; *latum*, porté). Qui fait les lois, qui est chargé de faire les lois : *Assemblée* LÉGISLATIVE. *Corps* LÉGISLATIF. *La puissance* LÉGISLATIVE *appartient, non à un particulier, mais à la multitude ou au prince qui la représente.* (St Thomas.) *Il n'y a de nations politiquement libres que celles qui participent sans relâche et au pouvoir* LÉGISLATIF *et au pouvoir judiciaire.* (Royer-Collard.) *La puissance* LÉGISLATIVE *n'appartient qu'à la raison, méthodiquement reconnue et démontrée.* (Proudh.) *Toute assemblée* LÉGISLATIVE *doit avoir l'élection pour principe.* (Vacherot.)

— Qui appartient à une assemblée législative : *Toute majorité* LÉGISLATIVE *ne vaut que ce qu'on en sait tirer.* (E. de Gir.)

— Qui a rapport à la loi, à la confection des lois; qui émane du pouvoir législatif : *Un acte* LÉGISLATIF. *Une disposition* LÉGISLATIVE. *En matière de liberté de presse, toute loi positive est un pléonasme* LÉGISLATIF. (E. de Gir.) *Les limites des crédits* LÉGISLATIFS *ont été constamment dépassées.* (Dupin.)

— Hist. *Assemblée législative*, ou substantiv. *Législative*, Assemblée qui succéda à la Constituante, et qui, entrée en fonctions le 1er octobre 1791, fut remplacée par la Convention le 21 septembre 1792; Assemblée qui, sous la seconde République, fut élue en mai 1849, et dissoute par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. ‖ *Corps législatif*, Corps politique institué en 1852, dissous le 4 septembre 1870.

— Philos. *Facultés législatives.* Dans le système de Kant, Facultés de l'esprit qui régissent les autres facultés, qui leur font la loi, comme la raison, qui règle les actes de la volonté.

LÉGISLATION s. f. (lé-ji-sla-si-on — lat. *legislatio;* de *lex*, *legis*, loi; *latus*, porté). Droit, pouvoir, action de faire les lois : *En fait de* LÉGISLATION, *il ne s'agit pas d'être original, mais clair, juste et sage.* (Portalis.) *La* LÉGISLATION *et le gouvernement ne sont autre chose que l'art de faire des classifications et d'équilibrer des puissances.* (Proudh.)

— Ensemble des lois d'un pays; ensemble de lois sur une matière déterminée : *La* LÉGISLATION *française a pris sa forme actuelle sous la Révolution. La* LÉGISLATION *rurale réclame de nombreuses modifications. La* LÉGISLATION *d'un peuple ne se forme nulle part à priori; partout elle découle des besoins de la société.* (De Ramsay.) *Une bonne* LÉGISLATION *doit être en rapport avec l'état des mœurs de la nation qu'elle a pour but de régir.* (Taillandier.) *Les vrais sages rêvent des* LÉGISLATIONS *avec Platon et des utopies avec Thomas Morus.* (Ch. Nod.) *Le bourreau est au commencement, au milieu et à la fin de la* LÉGISLATION *du saint office.* (Quinet.) *En fait de* LÉGISLATION, *rien ne va sans dire.* (Toulongeon.) *Loin d'être un rêve, l'unité de la* LÉGISLATION *civile en Europe est dès à présent un fait aux trois quarts accompli.* (L. Alloury.)

— Science, connaissance des lois, des codes : *Faire un cours de* LÉGISLATION *criminelle.*

— *Législation comparée*, Etude comparée des lois de divers pays.

— Philos. Dans le système de Kant, Influence exercée par une faculté de l'esprit sur d'autres facultés.

Législation (DE LA) ou **Principes des lois**, par l'abbé de Mably (Amsterdam, 1776, 2 vol. in-12). Cette œuvre, une de celles qui fondèrent la réputation de Mably, est divisée en quatre livres. C'est un ouvrage de pure théorie, comme la plupart des écrits de l'auteur, qui est néanmoins un des précurseurs de la Révolution. Il faut connaître, dit-il au début, le bonheur auquel l'homme est appelé par la nature et les conditions auxquelles elle lui permet d'être heureux, pour juger des lois les plus utiles à la société. Le devoir du législateur est donc de faire fleurir les qualités sociales par lesquelles nous sommes invités à nous unir en société. La propriété n'est point la cause de la réunion des hommes en société; la nature les invitait à la communauté des biens, et la communauté des biens fut la condition des premières sociétés humaines. Mais il y a des obstacles insurmontables au rétablissement de l'égalité primitive; néanmoins le législateur doit tourner tous ses efforts contre l'avarice et l'ambition. L'avarice est le plus grand ennemi connu de l'égalité; l'ambition est un vice de la même famille. « On fait trop peu d'attention, dit Mably, aux intérêts de cette multitude qu'on appelle la populace. Ces citoyens qui sont toujours prêts à oublier qu'ils sont hommes, au lieu de les avilir chaque jour davantage, il faudrait leur apprendre à connaître leur dignité. Plus on les humiliera, plus la vanité des grands et des riches sera insensée et oppressive : de là ces guerres d'esclaves, ces révoltes de paysans et ces émeutes d'ouvriers, qui ont souvent mis la république en danger. Quand le législateur parle à la multitude, pourquoi prend-il toujours le ton d'un despote menaçant? Que n'a-t-il quelquefois la douceur d'un père indulgent? Il est barbare de punir le peuple de la stupidité à laquelle on l'a condamné. Le sentiment de la crainte n'est pas le seul que la nature nous ait donné pour nous rendre disciplinables; pourquoi donc la politique n'emploie-t-elle que celui-là? »

L'état social du XVIIe siècle, au sentiment de Mably, était très-corrompu. Il était nécessaire de l'amender avec prudence. Mably examine ce qu'on peut attendre, sous ce rapport, des diverses formes de gouvernement en usage dans l'Occident. Tout est mauvais. On lui objecte que tout est bon en temps et lieu, mais que tout s'use. « Les lois s'usent? J'avoue, dit Mably, que je n'entends pas bien ce que vous voulez me dire. Entendez-vous que le temps use les lois comme les meubles et mon habit? Je vous répondrai que le temps, au contraire, donne de la force aux lois et les rend plus chères et plus respectables, parce que l'habitude a un pouvoir merveilleux sur tous. Des lois établies par un préjugé, une mode, un caprice, s'usent et s'affaiblissent de jour en jour; c'est que de jour en jour on s'aperçoit davantage de leur inutilité. Mais des lois qui nous rapprocheraient des vues de la nature, des lois véritablement utiles à la société, leur autorité s'affermirait au contraire de jour en jour, si la puissance législative ne concourait elle-même à les affaiblir par sa mauvaise conduite. »

En définitive, Mably n'émet aucune doctrine positive. Il recommande au législateur de faire aimer ses lois, de châtier doucement; il vante l'efficacité des bonnes mœurs au point de vue du bonheur commun. Dans son dernier livre pourtant, il quitte les généralités absolues pour descendre dans la pratique, et reconnaît que l'éducation vaut mieux que les lois pour créer des mœurs, que les croyances aussi sont bonnes. Il reconnaît, en conséquence, la nécessité d'un culte public que le législateur doit faire respecter, mais en ayant soin que la religion ne dégénère ni en fanatisme ni en superstition.

Il termine par un rapprochement entre la religion et la philosophie. Le législateur doit prendre garde que l'une ne se change en superstition et l'autre en impiété. « Mes *Principes de législation*, conclut-il, ne paraîtront à de certaines gens que des rêves chimériques; mais qui doit-on accuser de se repaître de chimères, moi qui cherche à pénétrer les intentions de la nature, et qui ne propose que des lois auxquelles les peuples les plus sages et les plus heureux ont obéi, ou ces politiques profonds qui se flattent d'assujettir la nature à leurs caprices, qui s'opiniâtrent à courir après un bonheur qui les fuit, et qui espèrent de nous rendre bons citoyens à force de multiplier et d'étendre nos vices? » Ces quelques mots suffiront pour faire juger le genre de Mably : hardiesse extrême des idées qui lui a fait, à certains égards, devancer son siècle de bien loin; mais absence complète de sens pratique dans une matière où la pratique est le seul but solide et véritable.

Législation (SCIENCE DE LA), traité de Filangieri (Naples, 1780). Ce vaste monument, *dans lequel l'auteur s'est proposé d'établir les* principes universels de toutes les branches de la législation, est divisé en sept livres. Le premier, qui traite des règles générales de la législation, et le second, relatif aux lois politiques et économiques, parurent en 1780, en 2 volumes. L'auteur n'avait pas vingt-huit ans. Dans les questions qu'il aborde, il se rencontre souvent avec Montesquieu. Il en parle avec le plus grand respect et la plus profonde estime; il ne l'imite ni ne le contredit; son but n'est pas le même, ni par conséquent sa méthode. Montesquieu recherche, dans les divers rapports des lois avec les différents objets qui les modifient, l'esprit qui les a dictées; Filangieri en recherche les règles; le premier s'efforce de trouver la raison de ce qui a été fait, le second se demande ce que l'on doit faire.

Le cinquième livre, qui traite de la religion, est resté inachevé. Il y est question des religions qui ont précédé le christianisme. Les faits relatifs au polythéisme, qui occupent cette première partie, sont appuyés de notes érudites, d'une critique saine et philosophique. On n'a, de la seconde partie, que la division des chapitres; il devait y développer les avantages du christianisme, mais en même temps faire sentir le danger des superstitions, les inconvénients du mélange des intérêts temporels et spirituels, ceux des richesses excessives du clergé, de l'ignorance et de la vénalité des ecclésiastiques, de l'altération des véritables principes de l'expiation, de l'introduction des immunités personnelles, et des empiétements énormes de l'autorité sacerdotale. Il devait passer ensuite à l'examen des lois qui forment le droit ecclésiastique. Ce livre était terminé par un chapitre sur la tolérance.

Le sixième livre devait traiter des lois relatives à la propriété, et le septième, de celles qui concernent la puissance paternelle et le gouvernement des familles.

Législation primitive, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison, suivie de plusieurs traités et discours politiques, par de Bonald (Paris, 1802, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage du chef de l'école théologique au XIXe siècle est le plus estimé de ceux qu'il a écrits, et porte pour épigraphe ces paroles significatives : « Un peuple qui a perdu ses mœurs en voulant se donner des lois écrites s'est imposé la nécessité de tout écrire, et même les mœurs. » La *Législation primitive* se compose de deux livres, dont le premier est intitulé : *Des êtres et de leurs rapports;* le second : *De la loi générale et de son application aux états particuliers de la société.* Ils sont suivis d'un *Traité du ministère public*, d'un *Traité de l'éducation dans la société*, et de *Discours politiques sur l'état actuel de l'Europe.* Dans une introduction très-étendue, l'auteur commence par expliquer qu'il n'a point envie de s'occuper des opinions des philosophes, mais des doctrines générales qui ont exercé de l'influence dans le monde, et des principes de la législation universelle, de leur application sociale particulièrement en France.

M. de Bonald trace tout d'abord, de la philosophie de son temps, un portrait qui n'est pas flatté : « Comme celle des Grecs, dit-il, elle est vaine dans ses pensées et superbe dans ses discours. Elle a pris des stoïciens l'orgueil et des épicuriens la licence. Elle a ses sceptiques, ses pyrrhoniens, ses éclectiques, et la seule doctrine qu'elle n'ait pas embrassée est celle des privations. Cette philosophie moderne ignore Dieu plus que celle des païens, et ne connaît pas mieux l'homme; encore moins connaît-elle la société. L'homme, *cette intelligence servie par des organes*, est pour nos sophistes, comme pour le sophiste grec, *un coq à deux pieds sans plumes*, un animal *débruti, une masse organisée*, doctrine abjecte et funeste, aujourd'hui paisiblement et universellement enseignée dans les écoles, où l'on s'occupe bien moins de prolonger la vie de l'homme physique, que d'étouffer toute connaissance de l'homme moral.» Suivant M. de Bonald, l'homme ne connaît les êtres que par ses pensées actuelles, et il ne connaît ses propres pensées que par leur expression fournie par les sens. De l'intelligence de ces deux propositions découle toute la science des êtres et de leurs rapports. L'homme, au dire de M. de Bonald, a deux sortes de voies, le geste et la parole, pour exprimer sa pensée. Ces deux grands pouvoirs de l'homme, le geste et la parole, se rapportent à deux ordres d'êtres différents, les corps et les esprits. Cette dualité de pouvoirs s'étend à tout l'homme physique et moral. Ainsi il a deux signes pour exprimer ses sensations, la joie et la tristesse, parce qu'il a deux sortes de sensations, le plaisir et la peine, et deux sentiments auxquels on peut rapporter tous les autres, l'amour et la haine. M. de Bonald, dans cette partie de son ouvrage, aborde une foule de questions; notons seulement son opinion sur la guerre, qui diffère peu de celle de de Maistre : pour lui, la guerre est un véritable appel au jugement de Dieu, pour les différends internationaux, qu'aucun tribunal humain ne pourrait vider. On voit qu'en fait de justice sociale, M. de Bonald en est resté aux idées du moyen âge.

Le *Traité du ministère public*, qui est le premier appendice de la *Législation primitive*, est une étude de l'organisation des fonctions dans le sein d'un Etat, et se rapporte ainsi directement à l'objet de l'ouvrage, qui est de fournir des données exactes sur les lois fondamentales, ou si l'on veut sur les lois primitives de la civilisation. En toute société civilisée, dit M. de Bonald, il y a l'Eglise et l'Etat. « La constitution de la société, même politique, commença avec la constitution de la société religieuse, parce que les vrais rapports des personnes qui composent la société humaine furent établis et déclarés. La souveraineté absolue de l'univers fut attribuée à celui dont la volonté doit être faite sur la terre comme aux cieux; le pouvoir général, dans la société, fut donné à celui qui dit de lui-même : Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. » M. de Bonald, on le voit, n'ose pas proposer tout uniment une théocratie; mais il réserve au clergé, dans le gouvernement des choses d'ici-bas, la plus large place possible.

Toutes ces thèses réactionnaires de M. de Bonald nous paraissent aujourd'hui inoffensives, à cause même de leur opposition trop manifeste avec l'esprit public; mais, à l'époque où elles parurent, au moment où Bonaparte refaisait à sa manière la Révolution, elles ne laissèrent pas d'avoir sur les conseils du gouvernement leur part de fatale influence.

Législation (TRAITÉ DE), ou **Exposition des lois générales suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires,** par Charles Comte (Paris, 1826, 4 vol. in-8°). « En écrivant sur la législation, dit l'auteur, je n'ai pas pour but de présenter un système de lois, d'attaquer ou de défendre les institutions d'un pays quelconque; je veux rechercher simplement quelles sont les causes qui font prospérer ou dépérir un peuple, ou qui le rendent stationnaire. Pour me livrer à ces recherches, je n'ai besoin ni d'imaginer des systèmes ni de raisonner sur des principes généraux; il me suffit d'observer les faits, de les classer dans l'ordre le plus naturel, et de voir comment les uns naissent des autres. »

Nous avons, dans ces quelques lignes, le but et la méthode de l'auteur. La méthode, c'est la méthode analytique. Convaincu qu'une fausse méthode ou une fausse analyse peut exercer une influence funeste sur la science de la législation, Charles Comte passe en revue les divers systèmes qui ont été adoptés avant lui. Il montre successivement ce qu'il y a de faux et d'incomplet dans la théorie des lois naturelles, dans le *Contrat social* de Rousseau, dans l'opinion qui considère les lois comme l'expression de la volonté générale, et enfin dans le système qui fait d'une religion positive le fondement exclusif de la morale et des lois. Il se range à la doctrine de Jérémie Bentham, qui fonde la législation et la morale sur le principe de l'utilité ou de l'intérêt bien entendu. Mais, tout en acceptant le principe, il relève une erreur de méthode dans laquelle est tombé le célèbre jurisconsulte, lorsqu'il a prétendu que le bonheur public devait être l'objet du législateur, et l'utilité générale le principe du raisonnement en matière de législation.

Après avoir défini soigneusement sa méthode, l'auteur passe à l'application, et, dans son second livre, traite de la nature des lois et des diverses manières dont elles affectent les hommes. La distinction entre un régime arbitraire et un régime légal établie, M. Comte examine les causes générales de l'action que les hommes exercent les uns sur les autres, les peines et les plaisirs physiques, les peines et les plaisirs moraux, les opinions des diverses classes de la population. Comme Bentham, il pense que le domaine de la législation est moins étendu que celui de la morale, qu'il est des actions utiles au genre humain que l'autorité publique ne peut pas exiger, et des actions funestes qu'elle ne peut pas réprimer sans produire plus de mal que de bien. Dès lors la législation doit se désintéresser de ces actes qui tombent dans le domaine de la morale. Il faut donc que ces actions nuisibles soient réprimées par les peines physiques, intellectuelles ou morales qu'elles engendrent elles-mêmes, et que ces actions honnêtes soient récompensées par le plaisir qui s'y attache naturellement. D'où la conséquence que tout acte tendant à diminuer la publicité, la certitude ou la durée de la peine que produit le vice pour le vicieux est immoral, car il a pour effet de multiplier les vices; et de même tout acte qui diminuerait le plaisir attaché au bien-faire serait immoral, puisqu'il tendrait à décourager l'honnêteté.

Le troisième livre est consacré à l'étude du perfectionnement et de la dégradation dont les facultés humaines sont susceptibles. On ne peut nier, par exemple, que les gouvernements n'exercent sur notre développement une grande influence; mais les lieux, les eaux, le climat ont-ils quelque effet sur le perfectionnement des individus? Si cette influence existe, les peuples ne peuvent presque rien sur leurs destinées; car il n'est pas en leur pouvoir de changer le climat sous lequel ils se trouvent placés. Ch. Comte, par de nombreuses observations, a démontré que l'homme n'est pas asservi au climat de son pays, mais que sa prospérité et son élévation morale sont en raison directe de son développement intellectuel. Cette étude l'a conduit à tracer la marche générale de la civilisation.

Dans le quatrième livre, l'auteur recherche l'influence que peuvent exercer sur les peuples les circonstances locales, comme la nature et la position du sol, le cours des eaux et la température de l'atmosphère; il conclut que le développement de nos organes dépend en grande partie des circonstances et que des organes d'une constitution primitive médiocre, mais longtemps exercés, possèdent une puissance supérieure à celle des organes les mieux constitués qui sont toujours restés dans l'inaction. Cette considération a son importance quand il s'agit de l'esclavage, dont l'auteur parle très-savamment dans son cinquième et dernier livre. Il montre les désastreux effets de cette institution au point de vue social, économique et moral; mais, s'il condamne l'esclavage, il ne croit pas pour cela à la possibilité d'établir une parfaite égalité de plaisirs et de peines parmi les hommes. Selon sa méthode, il établit son opinion sur l'expérience qui a été faite du communisme dans les établissements des jésuites et dans les colonies des frères moraves. « L'inégalité entre les individus dont un peuple se compose est, dit-il, une loi de leur nature; il faut, autant qu'il est possible, éclairer les hommes sur les causes et les conséquences de leurs actions; mais la position la plus favorable à tous les genres de progrès est celle où chacun porte les peines de ses vices, et où nul ne peut ravir à un autre le fruit de ses vertus ou de ses travaux. »

Telle est la conclusion de cet ouvrage, qui se recommande par la clarté du style, la rigueur de la méthode, la netteté de la pensée et l'élévation des sentiments.

Législation civile et pénale (TRAITÉS DE), ouvrage extrait des manuscrits de Jérémie Bentham, par Etienne Dumont (Paris, 3e édit., 1830, 3 vol. in-8°). Ces trois volumes renferment les principes généraux de législation ou la logique du législateur, les principes du code civil, les principes du code pénal, un mémoire sur le panoptique ou maison d'inspection centrale, un traité de la promulgation des lois et des raisons des lois, un travail sur l'influence des temps et des lieux en matière de législation, et enfin une vue générale d'un corps complet de lois.

Le principe propre de Bentham, c'est le principe de l'utilité. Voilà le point fixe auquel il attache toute la chaîne de ses raisonnements. Mais qu'est-ce que l'utilité? « La nature, dit-il, a placé l'homme sous l'empire du plaisir et de la douleur. Nous leur devons toutes nos idées; nous leur rapportons tous nos jugements, toutes les déterminations de notre vie. Celui qui prétend se soustraire à cet assujettissement ne sait ce qu'il dit. Il a pour unique objet de chercher le plaisir, d'éviter la douleur, dans le moment même où il se refuse aux plus grands plaisirs et où il embrasse les plus vives douleurs. Ces sentiments éternels et irrésistibles doivent être la grande étude du moraliste et du législateur. Mal, c'est peine, douleur, ou cause de douleur; bien, c'est plaisir ou cause de plaisir. « D'où il suit que, si une action qu'on a l'habitude de considérer comme une vertu procurait en définitive plus de peine que de plaisir, on ne devrait pas hésiter à la qualifier de mauvaise; et de même une action qu'on flétrit dans le monde, mais qui, en définitive, cause plus de plaisir que de peine, doit être regardée comme bonne.

Après avoir ainsi expliqué son principe, Bentham combat les partisans de l'ascétisme, qui approuvent tout ce qui tend à diminuer les jouissances et blâment tout ce qui tend à les augmenter. Le principe de sympathie et d'antipathie lui semble également devoir être repoussé à cause de son arbitraire. « Une action est jugée bonne ou mauvaise, non parce qu'elle est conforme ou contraire à l'intérêt de ceux dont il s'agit, mais parce qu'elle plaît ou déplaît à celui qui juge... Un homme vous dit qu'il a en lui quelque chose qui lui a été donné pour lui enseigner ce qui est bien et ce qui est mal; et cela s'appelle ou conscience ou sens moral; ensuite, travaillant à son aise, il décide que telle chose est bien, telle autre est mal; pourquoi? parce que le sens moral me le dit ainsi, parce que ma conscience approuve ou désapprouve. » Ce principe, il est vrai, se rencontre souvent avec celui de l'utilité, parce qu'il est naturel qu'on aime ce qui sert et qu'on haïsse ce qui nuit. Mais la sympathie et l'antipathie ne sont point des guides sûrs et invariables; ce sont ces mobiles qui ont inspiré les lois contre les hérétiques et suscité les guerres religieuses.

Le principe d'utilité admis, il s'agit de dresser la liste des plaisirs et des peines. Voulez-vous étudier la matière des délits, vous ne faites au fond qu'une comparaison, un calcul de plaisirs et de peines. Bentham fait donc la statistique des plaisirs et des peines, qu'il ramène à deux classes : ceux qui nous sont personnels, ceux qui sont relatifs à autrui.

Il s'agissait ensuite de déterminer la valeur des plaisirs et des peines, afin de les comparer. Cet examen est, pour Bentham, de la plus haute importance; il est nécessaire pour caractériser les diverses espèces de pouvoirs moraux qui peuvent agir sur le cœur humain. Bentham divise les plaisirs et les peines en quatre classes : physique, morale, politique et religieuse; d'où quatre genres de sanctions. Par rapport à l'individu, le plaisir est évalué d'après son intensité, sa durée, sa certitude, sa proximité, enfin sa pureté, son étendue.

Mais ce qui complique ce calcul, c'est que la sensibilité des hommes n'est pas uniforme; les mêmes objets leur procurent des sensations plus ou moins vives, plus ou moins durables et même différentes, suivant l'âge, l'éducation, le rang, la fortune, la religion, le sexe et beaucoup d'autres causes. Bentham dresse une table exacte de toutes ces circonstances, afin d'assortir les moyens de la législation à la diversité d'impression des individus. Ce calcul des biens et des maux donne le caractère du délit; mais comment en apprécier la gravité? L'auteur a résolu le problème en analysant le progrès ou la marche du mal, c'est-à-dire comment il affecte les individus, comment il se propage, comment il s'atténue ou comment il prend de l'intensité. Ces considérations ont donné naissance à une classification nouvelle des délits.

Le principe d'utilité doit donc servir de fondement à la législation aussi bien qu'à la morale. Ce n'est pas à dire pourtant que ces deux sciences doivent être confondues. La morale est l'art de diriger les actions des hommes de manière à produire la plus grande somme possible de bonheur. La législation doit avoir le même but; mais, tandis que la morale conduit l'individu dans tous les détails de la vie, la législation s'abstient de cette intervention continuelle. La législation a le même centre, mais non la même circonférence que la morale.

Dans son traité du *Droit civil* et dans celui du *Droit pénal*, Bentham a appliqué son principe de l'utilité. Ainsi l'on verra dans son chapitre sur le mariage pour quels motifs il défend l'alliance entre parents et soutient le divorce. Les lois de la nature qui sont invoquées en pareille matière lui paraissent n'être que des mots, attendu qu'elles varient d'un siècle à l'autre et d'un pays à l'autre. Ce qui doit déterminer notre jugement, c'est le bien ou le mal, c'est-à-dire le plaisir ou la peine qui résulteraient de telle ou telle solution. De même pour la question de la propriété. « Oter arbitrairement à celui qui possède pour donner à celui qui ne possède pas, ce serait créer une perte d'un côté et un gain de l'autre; mais la valeur du plaisir n'égale pas la valeur de la peine. En effet, un tel acte de violence jetterait l'alarme parmi tous les propriétaires, en portant atteinte à leur sûreté. »

Législation française depuis Hugues Capet (HISTOIRE DE LA), par Guillo Schæffner (1845-1850, 4 vol. in-8°). Cet ouvrage est une histoire complète de la législation française depuis Hugues Capet jusqu'à l'Empire inclusivement. Les recherches de M. Schæffner ont été immenses et méritent d'être citées comme un modèle de patience et d'érudition. Il passe tour à tour en revue l'histoire de l'état de la France et de ses provinces, celle de la féodalité, de la royauté, des institutions démocratiques et de l'Eglise. Après ce vaste tableau, qui occupe les deux premiers volumes, l'auteur arrive, dans le troisième, à l'histoire des sources du droit, à celle du droit civil et coutumier, du droit pénal, de la procédure civile et criminelle jusqu'à la Révolution. Le quatrième et dernier volume est consacré à raconter les transformations que la législation française a subies depuis cette révolution jusqu'aux codes qui ont signalé l'époque impériale. Un travail aussi consciencieux mériterait assurément d'être traduit en français; il renferme des détails très-curieux sur l'histoire de notre droit, et comble une lacune qui existait dans nos annales.

LÉGISLATIVEMENT adv. (lé-ji-sla-ti-ve-man — rad. *législatif*). Par voie législative : *Les crédits accordés* LÉGISLATIVEMENT. *Tant que le roi ne fait pas porter formellement et* LÉGISLATIVEMENT *par ses ministres les propositions faites à la tribune, ces propositions ne peuvent devenir des lois.* (Fiévée.)

LÉGISLATURE s. f. (lé-ji-sla-tu-re — du lat. *lex*, *legis*, loi; *latus*, porté). Ensemble des pouvoirs qui concourent à la confection des lois : *Aux Etats-Unis, la* LÉGISLATURE *se compose d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.*

— Corps législatif, Assemblée législative en fonction : *La nouvelle* LÉGISLATURE *est appelée à discuter des questions de la plus haute gravité. Avant de donner des lois à son pays, une* LÉGISLATURE *doit en imposer à ses passions.* (S. Dubay.)

— Exercice du mandat d'une assemblée législative, période pendant laquelle elle est appelée à l'exercer : *Un souverain constitutionnel peut mettre fin brusquement à une* LÉGISLATURE *et renvoyer les députés devant leurs électeurs.*

LÉGISTE s. m. (lé-ji-ste — du lat, *lex*, *legis*, loi). Celui qui connaît les lois ou qui s'occupe de l'étude des lois : *Un savant* LÉGISTE. LÉGISTES, *docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages!* (La Bruy.) *Il n'y a pas de marque plus certaine de la mauvaise constitution des cités, que d'y voir beaucoup de* LÉGISTES *et de médecins.* (Piron.)

Notre *légiste* eût mis son doigt au feu
Que son épouse était toujours fidèle.
LA FONTAINE.

— Adjectiv. : *Le caractère aristocratique de l'esprit* LÉGISTE *est bien plus prononcé aux Etats-Unis et en Angleterre que dans tout autre pays.* (De Tocqueville.)

— Syn. Légiste, jurisconsulte, juriste. V. JURISCONSULTE.

LÉGITIMAIRE adj. (lé-ji-ti-mè-re — rad. *légitime*). Qui a rapport à la légitime : *Droits* LÉGITIMAIRES. *Portion* LÉGITIMAIRE.

— Substantiv. Personne qui a droit à la légitime : *Le* LÉGITIMAIRE *ne peut pas demander que l'on morcelle les biens s'ils ne peuvent pas se partager commodément.*

LÉGITIMATION s. f. (lé-ji-ti-ma-si-on — rad. *légitimer*). Action de légitimer, de rendre légitime : *La* LÉGITIMATION *d'un enfant naturel.*

— Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, d'un mandataire : *Aussitôt après la* LÉGITIMATION *de ses pouvoirs, il prit part aux délibérations.*

— Hist. *Lettres de légitimation*, Lettres octroyées par le roi pour légitimer un bâtard, en lui donnant la qualité de posséder un bénéfice, sans cependant le rendre apte à succéder.

— **Encycl.** L'origine de la *légitimation* se trouve dans les constitutions des empereurs chrétiens du Bas-Empire. C'est à Constantin que remonte cette institution, dont le but primitif était de légitimer les enfants issus du *concubinatus*, espèce de mariage naturel admis par la législation romaine. Quant aux enfants nés d'un commerce illicite, ils n'avaient point de père connu; ils étaient *spurii*, *sine patre*, et ne pouvaient pas être légitimés. Dans le droit romain, la *légitimation* pouvait avoir lieu de quatre manières : 1° par le mariage subséquent des père et mère; 2° par oblation à la curie; 3° par rescrit du prince, quand le mariage n'était plus possible; enfin, 4° par le testament du père (nov. LXXIV, chap. II, et nov. LXXXIX, chap. IX).

L'idée de la *légitimation* fut adoptée par le droit canonique en 1181; nous la trouvons consacrée dans une décrétale du pape Alexandre III, dans les termes suivants : *Tanta vis est matrimonii, ut qui antea sunt geniti, post contractum legitimi habeantur.* Nous ne rencontrons pas ici la différence que le droit romain admettait; que les enfants soient nés d'un concubinat ou de tout autre commerce illicite, peu importe, ils seront légitimes par le mariage subséquent. Le droit canonique ne pouvait admettre la distinction romaine; car il ne reconnaissait entre l'homme et la femme d'autre union permise que le mariage.

Dans notre ancienne jurisprudence, la sagesse du droit canonique parut si grande que la *légitimation* par mariage subséquent fut adoptée dans tout le royaume. Certaines coutumes, certaines ordonnances le mentionnèrent expressément dans quelques-unes de leurs dispositions. Il existait un autre mode de *légitimation*, que nous croyons emprunté au droit romain; c'était la *légitimation* par lettres patentes du roi, ou *légitimation* par rescrit royal. V. ENFANT NATUREL.

L'article 331 *ainsi conçu : « Les enfants* nés hors mariage, autres que ceux nés d'un commerce incestueux ou adultérin, pourront être légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère, lorsque ceux-ci les auront légalement reconnus avant leur mariage ou qu'ils les reconnaîtront dans l'acte même de célébration. » Ainsi tout enfant né hors mariage peut être légitimé; il n'y a d'exception que pour les fruits de l'adultère et de l'inceste. A quelle époque faut-il se placer pour déterminer si un enfant est ou non naturel simple? Au moment de la conception, et non au moment de la naissance. De là il suit : 1o que la *légitimation* est impossible, si la cause qui a rendu adultérine la conception de l'enfant a cessé lors de sa naissance; 2o qu'à l'inverse la *légitimation* est possible dès que la conception de l'enfant n'a pas été adultérine, quoique à l'époque de la naissance le commerce de ses père et mère pût être adultérin. Notre droit ne reconnaît qu'un seul mode de *légitimation* : le mariage subséquent des père et mère, c'est-à-dire le mariage postérieur à la naissance des enfants. Dans certaines législations, la législation anglaise par exemple, ce mode de de *légitimation* est inconnu. En France, tout mariage, même un mariage *in extremis*, un mariage tenu secret, un mariage putatif, produisant des effets civils, peut légitimer les enfants nés antérieurement. L'article 331 exige seulement que l'enfant soit reconnu par ses père et mère avant le mariage, ou, au plus tard, *dans l'acte de célébration*; autrement le mari se trouverait légitimer malgré lui les *enfants de la femme qu'il* épouse, et dont il n'aurait même pas connaissance; de plus, s'il était possible, après la célébration du mariage, de reconnaître et de légitimer ainsi des *enfants*, *rien ne serait plus facile* aux époux privés d'enfants que de se créer une postérité légitime en dehors des formes et conditions prescrites par l'adoption. Les enfants légitimés par mariage subséquent ont les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage. Mais la légitimation ne rétroagit pas quant aux droits qu'elle confère au jour de la conception, ni au jour de la naissance. De là les conséquences suivantes : 1o l'enfant légitimé ne peut rien prétendre dans les successions ou autres droits ouverts même depuis sa naissance, mais avant sa *légitimation;* ces droits, irrévocablement acquis à d'autres, ne sauraient leur être enlevés.

LÉGITIME adj. (lé-gi-ti-me — lat. *legitimus;* de *lex*, *legis*, loi). Qui a les qualités, les conditions requises par la loi; qui est fait conformément aux prescriptions de la loi : *Il n'est point de pouvoir* LÉGITIME *sans liberté.* (Chateaub.) *C'est en* 1814, *pour la première fois, que l'absolutisme prit le sobriquet de pouvoir* LÉGITIME. (Proudh.) *La seule puissance qui soit reconnue aujourd'hui comme* LÉGITIME, *c'est la raison.* (Ad. Franck.) *Nulle autorité n'est* LÉGITIME *que par le consentement du public.* (H. Taine.)

— Se dit de l'union conjugale consacrée par la loi, et des enfants qui naissent de cette union : *Mariage* LÉGITIME. *Epoux* LÉGITIME. *Son fils* LÉGITIME. *Il convient d'imposer au concubinat certaines obligations qui le relèvent et le poussent à l'union* LÉGITIME. (Proudh.) *Une femme* LÉGITIME *doit être une compagne douce et paisible.* (G. Sand.)

— Qui se fait régulièrement et naturellement : *Tirer des conséquences* LÉGITIMES *des faits allégués. Les superstitions, les cruautés, l'impureté sont des fruits naturels, et, pour ainsi dire,* LÉGITIMES *de l'ignorance.* (L. Veuillot.)

— Juste, permis, licite, fondé en raison : *Une colère* LÉGITIME. *Un* LÉGITIME *espoir. Le temps qui affaiblit les sentiments criminels ramène aux affections* LÉGITIMES. (Mme de Staël.) *On peut être emporté au delà de la borne* LÉGITIME *par l'exaltation de l'honneur.* (Chateaub.) *Il n'est jamais* LÉGITIME *d'aspirer à la conquête du monde.* (B. Const.) *Un homme poli accueille avec grâce les désirs* LÉGITIMES, *ménage les prétentions et tolère les défauts des autres.* (Latena.) *Ce qui était* LÉGITIME *à une époque devient insensé à une autre.* (E. Scherer.)

> . . . Le temps souvent a rendu *légitime*
> Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime.
> CORNEILLE.

> Quiconque a pu franchir les bornes *légitimes*
> Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
> RACINE.

> La vertu n'exclut point une ardeur *légitime*.
> Quel cœur est innocent si l'amour est un crime?
> GRESSET.

— Politiq. Se dit en France des princes de la famille des Bourbons, que leurs partisans considèrent comme ayant droit au gouvernement de la France : *Les rois* LÉGITIMES. *La monarchie* LÉGITIME.

— Jurispr. *Légitime défense*, Droit de se défendre contre un agresseur, sans égard aux conséquences qui en peuvent résulter pour ce dernier : *La guerre n'est pas autre chose que l'application du droit de* LÉGITIME DÉFENSE. (Franck.) *L'homicide est permis ou excusable dans le cas de* DÉFENSE LÉGITIME. (L'abbé Bautain.)

— Pathol. Se dit des maladies qui suivent leur cours régulier, c'est-à-dire celui que leur assignent d'avance les traités médicaux : *Fièvre quarte* LÉGITIME.

— s. m. Ce qui est légitime : *Dans les sociétés bien constituées, le* LÉGITIME *se confond avec le légal, et la loi locale avec la loi générale.* (De Bonald.)

— s. f. Portion que la loi donne à certains héritiers présomptifs dans des biens qu'ils auraient recueillis en totalité, sans les dispositions faites par le défunt à leur préjudice : LÉGITIME *des ascendants, des descendants.*

> Il n'a pu, n'ayant rien, manger sa *légitime*.
> C. DELAVIGNE.

‖ On dit aujourd'hui RÉSERVE.

— **Syn. Légitime, légal.** V. LÉGAL.

— **Encycl.** Jurispr. On emploie rarement, sous la législation nouvelle, cette expression de *légitime* consacrée dans l'ancien droit; elle est généralement remplacée aujourd'hui par le mot *réserve*. Aussi ne nous occuperons-nous ici que de la *légitime* de l'ancien droit; quant au droit moderne, V. QUOTITÉ DISPONIBLE et RÉSERVE.

La loi qui accorde la *légitime* aux enfants peut être appelée *non scripta, sed nata lex;* elle est un corollaire naturel de la paternité. On sent, en effet, que nourrir l'enfant auquel on a donné le jour, et lui laisser de quoi se nourrir lorsqu'on ne pourra plus lui fournir d'aliments, sont deux devoirs liés intimement entre eux, dont l'un est la conséquence naturelle de l'autre.

Cependant les Romains échappèrent longtemps à ces devoirs, qui nous semblent sacrés; l'obligation pour le père de laisser une partie quelconque de ses biens à ses enfants leur paraissait une diminution de la puissance paternelle, portée chez eux au plus haut point, jusqu'au droit absolu de vie et de mort. Mais on n'a pas de peine à croire que la nature et la coutume tenaient lieu de prescriptions légales, et, dans le plus grand nombre des cas, les enfants succédaient au père. Ce ne fut que fort tard que s'établit juridiquement la *légitime*. Le premier exemple que nous en ayons se trouve dans une lettre de Pline le Jeune (v, 1). *Pline avait été institué héritier* par Pomponia Gratilla; Curianus, fils de la testatrice, s'en étant plaint comme d'une disposition *inofficieuse*, Pline lui dit que ses plaintes seraient mal fondées si sa mère lui eût laissé un quart de sa succession : *Si mater te ex parte quarta scripsisset heredem, num queri posses?* Ces termes prouvent évidemment que les enfants avaient, dès cette époque, droit au quart de la succession paternelle ou maternelle. Leur situation comme héritiers fut régularisée seulement sous Justinien. Dans sa novelle XVIII, Justinien fixa les différentes *légitimes* de la manière suivante : 1o pour les enfants, au tiers de tous les biens, s'il y avait quatre enfants au moins, et à la moitié, s'il y en avait cinq au plus; 2o pour les ascendants successibles, au tiers de l'hérédité; 3o pour les frères et sœurs, au tiers de leur part héréditaire, s'ils n'étaient pas plus de quatre, et à la moitié, s'ils étaient plus nombreux.

En France, les pays de droit écrit adoptèrent la *légitime* des Romains, et l'institution expresse des *légitimaires*, c'est-à-dire des ayants droit à la *légitime*, était exigée si rigoureusement par l'ordonnance de 1735 pour la validité des testaments faits en pays de droit écrit, qu'elle ne pouvait être remplacée soit par une substitution de l'hérédité, soit par une simple institution fiduciaire. Tout en possédant les réserves coutumières, les pays coutumiers admirent également le principe de la *légitime*. Telles sont les coutumes de Paris, Orléans, Calais, Bourgogne, Auvergne, Berry, Nivernais, Bourbonnais, Anjou, Bassigny, Verdun, Châlons, Reims, Péronne, Senlis, Clermont-en-Beauvaisis, Melun, Mantes, Auxerre, Sens, Chartres, Dreux, Vermandois, Saint-Quentin, Valenciennes. La *légitime* était à Paris, à Orléans, à Saint-Omer, à Calais, de la *moitié* de ce que l'enfant eût recueilli si son auteur n'avait pas disposé soit par acte entre vifs, soit à cause de mort. Dans les coutumes de Bordeaux, de Normandie, de Montpellier, elle était inférieure à celle fixée par Justinien. Quand, sans s'expliquer sur la quotité de la *légitime*, une coutume renvoyait, pour en établir la fixation, soit à la novelle XVIII, soit à la coutume de Paris, on appliquait, suivant l'indication, la quotité de l'une ou de l'autre. Lorsque la coutume ne s'expliquait pas à cet égard, la jurisprudence adoptait tantôt la fixation de Justinien, tantôt celle de la coutume de Paris, mais le plus souvent cette dernière.

LÉGITIMÉ, ÉE (le-ji-ti-mé) part. passé du v. Légitimer. Rendu légitime : *Enfant naturel* LÉGITIMÉ par acte de mariage.

— Rendu juste ; excusé : *Acte* LÉGITIMÉ *par les causes qui l'ont inspiré.*

— Authentiquement reconnu : *Des pouvoirs* LÉGITIMÉS.

— Substantiv. Personne légitimée : *Les droits des* LÉGITIMÉS *sont les mêmes que ceux des légitimes.*

LÉGITIMEMENT adv. (lé-ji-ti-me-man — rad. *légitime*). D'une manière légitime, conformément à la loi, au droit : *Une fortune* LÉGITIMEMENT *acquise. Le sol appartient* LÉGITIMEMENT *à celui qui se l'approprie par le travail.* (L. Faucher.)

— Avec raison, pour des motifs fondés : *C'est une condition fâcheuse de dépendre de si grands hommes qu'ils puissent nous mépriser* LÉGITIMEMENT. (St-Evrem.)

LÉGITIMER v. a. ou tr. (lé-ji-ti-mé — rad. *légitime*). Rendre légitime : *Son mariage* A LÉGITIMÉ *deux enfants qu'il avait eus auparavant.* (Acad.)

— Justifier, rendre juste, raisonnable : *Il est plus facile de légaliser certaines choses que de les* LÉGITIMER. (Chamfort.) *Si toute tyrannie* LÉGITIMAIT *l'insurrection, tous les peuples seraient à tous les instants en état d'insurrection.* (J. de Maistre.) *La perversité de la victime ne* LÉGITIME *pas l'acte du meurtrier.* (J. Simon.) *Les faits accomplis déterminent et* LÉGITIMENT *les faits à accomplir.* (Proudh.)

— Reconnaître authentiquement : *Faire* LÉGITIMER *ses titres, ses pouvoirs.*

Se légitimer v. pr. Etre légitimé, devenir légitime ; être justifié : *Le plus dur des résultats de la guerre, la conquête, ne* SE LÉGITIME *et ne s'établit irrévocablement que par l'assimilation des peuples.* (Guizot.) *En France, les abus sont comme les rois, ils s'y* LÉGITIMENT *par leur durée.* (E. de Gir.)

— Se rendre soi-même légitime : *On* SE LÉGITIME *par l'estime et l'admiration qu'on inspire : les peuples acquièrent des droits à la liberté par la gloire.* (Chateaub.) *Les révolutions qui apportent de grands troubles sont tenues de faire de grandes choses pour* SE LÉGITIMER. (Toussenel.) *La dictature qui ne* SE LÉGITIME *pas par ses œuvres ne tarde pas à se faire condamner par ses actes.* (E. de Gir.)

LÉGITIMISME s. m. (lé-ji-ti-mi-sme — rad. *légitimiste*). Opinion des légitimistes : *Le sentiment qui alimente encore le* LÉGITIMISME *contemporain va s'affaiblissant de jour en jour.* (Prévost-Paradol.) *Le* LÉGITIMISME, *c'est la raison d'être de la monarchie.* (E. de Gir.)

LÉGITIMISTE s. (lé-ji-ti-mi-ste — rad. *légitime*). Politiq. Partisan des princes dits légitimes : *Un* LÉGITIMISTE *entêté. Une ardente* LÉGITIMISTE.

— Adjectiv. Qui appartient aux partisans de la légitimité; qui professe des opinions favorables à la légitimité : *Opinion* LÉGITIMISTE. *Parti* LÉGITIMISTE. *Député* LÉGITIMISTE. *Dans le langage des journaux* LÉGITIMISTES, *progrès, synonyme de restauration, signifie retour de la branche aînée des Bourbons.* (E. de Gir.)

LÉGITIMITÉ s. f. (lé-ji-ti-mi-té — rad. *légitime*). Qualité de ce qui est légitime, conforme à la loi, à la justice, à la raison : *La* LÉGITIMITÉ *d'un pouvoir. La* LÉGITIMITÉ *d'un mariage. Toutes les conditions requises pour la* LÉGITIMITÉ *d'un impôt se réunissent dans le système de l'impôt progressif.* (Vacherot.) *La vraie* LÉGITIMITÉ *des gouvernements est dans le consentement des peuples.* (Cousin.) *La guerre n'est pas le moyen naturel de démontrer la* LÉGITIMITÉ *des idées.* (Guizot.) *S'il y a une* LÉGITIMITÉ *qui soit incontestable, c'est celle du salaire.* (E. de Gir.)

— Etat d'enfant légitime : *Contester la* LÉGITIMITÉ *d'un enfant.*

— Polit. Droit ou prétendu droit des princes dits légitimes : *La* LÉGITIMITÉ *est une religion dont la foi est morte.* (Chateaub.) *Quant à la* LÉGITIMITÉ *dont vous vous prévalez, que vous invoquez, ce droit supérieur à tous les autres droits, ce pouvoir qui ne peut se perdre lui-même, de qui les peuples doivent tout supporter, ah! je tiens ces maximes-là pour honteuses, absurdes, dégradantes pour l'humanité.* (Guizot.) *Si le principe de la* LÉGITIMITÉ *écarte le risque de l'usurpation, il fait naître le danger de l'insurrection.* (E. de Gir.) *Le principe de la* LÉGITIMITÉ *des rois a fait place à celui de la* LÉGITIMITÉ *des peuples.* (Ed. Scherer.)

> Combien d'agents illégitimes
> Servent la *légitimité !*
> BÉRANGER.

‖ *Quasi-légitimité*, Nom donné quelquefois aux droits que les partisans de la dynastie des d'Orléans, qui appartient à la famille des Bourbons, attribuaient aux princes de cette dynastie.

— **Encycl.** Politiq. Si, dans la grande et éternelle question de la république et de la monarchie, on se décide pour cette dernière, si l'on admet comme démontré que le gouvernement des intérêts de la nation n'est possible que si on le met entre les mains d'un maître, on aura posé le premier terme d'une série de déductions qui s'enchaînent d'une façon inéluctable. La permanence de la paix intérieure, la suppression des compétitions qui la troubleraient, seules raisons sérieuses de la monarchie, excluent l'élection à chaque règne et imposent l'hérédité. Or l'hérédité n'est justifiable en droit, et applicable en fait, que par la reconnaissance du droit de l'héritier. Donc la question se pose en définitive entre la république et la monarchie légitime, soit qu'on fasse reposer la *légitimité* sur l'institution divine, soit qu'on introduise à l'origine la volonté du peuple, ce qui est la reconnaissance implicite de sa souveraineté, soit enfin qu'on invoque le principe de la *prescription*.

Certes, pour tout esprit non prévenu, ce seul exposé de la question doit suffire à la résoudre. De plus, chercher aujourd'hui à combattre la *légitimité*, c'est s'acharner contre des adversaires que personne, hors eux-mêmes, ne prend plus au sérieux. Nous disons hors eux-mêmes; mais cette exception est hasardée, car on peut reconnaître, à certains signes non douteux, que les partisans de la monarchie n'affirment plus leur principe qu'avec une timidité qui fait douter de leur conviction. Mais précisément parce qu'on ne juge plus nécessaire de réfuter sérieusement les vieux arguments des légitimistes, précisément parce qu'on les juge désormais trop peu sérieux pour leur répondre autrement que par la raillerie, nous croyons devoir aborder la question avec calme et sang-froid, sinon pour éclairer les aveugles volontaires, pour convertir les illuminés, au moins pour confirmer les doutes de ceux qui se sentent ébranlés et disposés à chercher la vérité avec bonne foi. Discutons donc brièvement deux au moins des trois bases assignées à la *légitimité* par trois écoles différentes; car pour le droit divin, nous le croyons définitivement abandonné de tous, excepté peut-être du pape et de quelques membres du sacré collége.

Un premier système, avons-nous dit, voit dans la souveraineté royale la souveraineté du peuple volontairement aliénée par celui-ci. Si le peuple a le droit de se gouverner, pourquoi n'aurait-il pas le droit d'abdiquer? Nous répondrons bientôt à cette question... En attendant, disons un mot du fait que l'on nous paraît avoir trop négligé ici. Et pour nous borner à notre pays, qui nous intéresse avant tout, s'il a commis dans les temps anciens cette erreur énorme d'aliéner sa souveraineté entre les mains d'un prince, si les successeurs de l'élu revendiquent le bénéfice de cet acte si grave, il est important, il est essentiel de fournir la preuve de ce contrat sur lequel on base un droit si exorbitant. Quand donc et à qui le peuple français a-t-il accordé le droit de le régir? Alléguera-t-on le fait de quelques chefs barbares élevés par leurs pairs sur un bouclier d'osier? Suffit-il des épaules de quatre robustes sauvages pour symboliser la volonté d'un peuple tout entier? Et en admettant que la volonté des *pairs* fût réellement exprimée par les auteurs de la cérémonie, comment peut-on confondre cette poignée de farouches conquérants avec le peuple entier de la Gaule, et comment nous, fils de Gaulois ou de Romains, après avoir enfin vaincu nos vainqueurs et conquis sur eux les plus précieux des biens, la liberté et l'égalité, restons-nous encore en droit les sujets des princes qu'ils ont imposés à eux et à nous?

Mais à côté du fait, qui est déjà si clair, le droit brille encore d'une évidence bien plus éclatante. Non-seulement le peuple n'a jamais aliéné ses droits, mais l'eût-il voulu, il ne l'aurait pu; l'eût-il tenté, il aurait commis un acte nul de plein droit. C'est un principe de la plus parfaite évidence, que personne, en contractant, n'a le droit de s'engager pour autrui. On ne peut valablement céder à perpétuité la souveraineté sur soi et sur ses enfants. Non, nos ancêtres n'ont pas abdiqué entre les mains d'un prince; mais l'eussent-ils fait, leurs descendants, cédés à perpétuité par cet acte, comme en vendant un animal on cède tous les petits qui doivent naître de lui, ont le droit de discuter avec indépendance la décision de leurs aïeux, et de la réformer en toute liberté, si elle les choque ou leur nuit.

Reste la prescription, argument que l'on hésite, en vérité, à discuter sérieusement. Qu'est-ce donc que la prescription? Est-ce un droit véritable et naturel? Non, c'est un expédient, fort injuste en lui-même, mais nécessaire pour empêcher les procès de s'éterniser, les causes juridiques de s'embrouiller en s'éloignant des preuves qui, à l'origine, eussent servi à les éclairer. Le législateur imaginant la prescription, c'est Alexandre se reconnaissant incapable de délier le nœud gordien, et se résignant à le trancher pour qu'il n'en soit plus parlé. La prescription, c'est la paix assurée à défaut de la justice, qui est humainement impossible dans certains cas. Et l'on a pu songer à appliquer un pareil principe de droit à l'hérédité monarchique! Cela était peut-être admissible encore au temps où l'on croyait que le peuple était un troupeau de moutons que le roi menait paître uniquement pour bénéficier de sa toison; cela était tolérable encore dans la bouche de J. de Maistre, qui professait que, si le roi était fait pour le peuple, le peuple à son tour était fait pour le roi; mais depuis que personne ne croit plus que 40, 50 ou 100 millions d'individus aient été mis au monde pour qu'un tyran nage dans le luxe et dans les plaisirs, soutenir le droit d'un homme à gouverner, ajouter que ce droit est fondé sur une longue possession, c'est avancer la plus singulière énormité qui ait pu germer dans un cerveau humain. « Je le déclare, s'écriait éloquemment V. Hugo à la tribune en 1850, je le déclare et je l'affirme au nom de la moralité humaine : la monarchie est un fait, rien de plus. Or, quand le fait n'est plus, il n'en survit rien et tout est dit. Il en est autrement du droit : le droit, même quand il ne s'appuie plus sur le fait, même quand il n'a plus l'autorité matérielle, conserve l'autorité morale, et il est toujours le droit. C'est ce qui fait que d'une république étouffée il reste un droit, tandis que d'une monarchie écroulée il ne reste qu'une ruine. Cessez donc, vous légitimistes, de nous adjurer au point de vue du droit : vis-à-vis du droit du peuple, qui est la souveraineté, il n'y a pas d'autre droit que le droit de l'homme, qui est la liberté. »

C'est pourquoi, renonçant au droit, qu'il est impossible d'établir, une grande fraction des monarchistes s'est rattachée au fait et a réclamé ses institutions préférées au nom de l'intérêt public. Mais nous avons indiqué, au début de cet article, la pente logique qui doit conduire tout monarchiste à la *légitimité*, et nous le répétons en finissant : Toute la question est entre la monarchie légitime, dont personne ne veut plus, et la république, dont un trop grand nombre se défient encore. La monarchie, vaincue sur le terrain du droit, ne saurait lutter longtemps encore sur celui du fait. Talleyrand a créé le mot *légitimité*, source peu digne des purs dévouements que ce mot a souvent désignés depuis; mais ce mot, ou du moins le parti qu'il désigne, n'a pas vécu au delà d'un demi-siècle, et la monarchie elle-même ne paraît pas destinée à lui survivre longtemps. On a vu, pour essayer de combattre la troisième République et notamment à propos des élections partielles de 1873, les partisans de la monarchie légitime s'allier aux restes méprisés du bonapartisme; on a vu, dans l'Assemblée de Versailles par exemple, les monarchistes dits libéraux déguiser leurs mauvais desseins sous le drapeau de la République conservatrice; ceux-ci périraient par leur hypocrisie, ceux-là par la honte de leurs alliances, si les uns et les autres n'étaient plus directement et plus prochainement menacés par le flot montant de la démocratie. Les jours de la *légitimité* ont fini, ceux de la monarchie sont comptés.

LEGIVRE DE RICHEBOURG (Mme), romancière française du XVIIIe siècle. On ne sait rien de son existence, et la plupart de ses romans ont paru sous le voile de l'anonyme. Nous citerons seulement ses principaux ouvrages : la *Veuve en puissance de mari* (Paris, 1732, in-12); *Aventure de Clamade et de Clarmonde* (Paris, 1733, in-12); *Aventures de Flore et de Blanchefleur* (Paris, 1735, 2 vol. in-12), etc. Presque tous les ouvrages de cet auteur ont paru sous les initiales L. G. D. R.

LE GLAY (André-Joseph-Ghislain), historien et archéologue français, né à Arleux (Nord) en 1785, mort en 1863. Reçu docteur en médecine à Paris (1812), il alla exercer son art à Cambrai. En 1828, il devint bibliothécaire de cette ville, et en 1835 directeur des archives du département du Nord. Indépendamment d'articles insérés dans divers recueils et de plusieurs éditions d'ouvrages, on doit à Le Glay : *Mélanges historiques et littéraires* (Cambrai, 1834); *Analectes historiques*, ou *Documents inédits pour l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature* (1839); *Cameracum christianum*, ou *Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai* (1849); *Nouveaux analectes* (1852); *Spicilége d'histoire littéraire* (1858); les *Catalogues* des manuscrits des bibliothèques de Cambrai (1831) et de Lille (1843), etc.

LE GLAY (Edouard-André-Joseph), archéologue et historien français, fils du précédent, né à Cambrai en 1814. Elève de l'Ecole des chartes, il devint bibliothécaire à Cambrai (1835), conservateur adjoint des archives à Lille (1837), puis entra dans l'administration. Après avoir été conseiller de préfecture, il a rempli les fonctions de sous-préfet dans plusieurs villes. Collaborateur du *Dictionnaire de la conversation*, de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, des *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, M. Le Glay a publié : *Histoire de Jeanne de Constantinople* (1841); *Histoire des comtes de Flandre* (1843-1844, 2 vol. in-8o), et il a édité plusieurs ouvrages du moyen âge, notamment des *Fragments d'épopées romanes du* XIIe *siècle* (1838, in-8o), traduits et annotés.

LEGNAGO, ville forte du royaume d'Italie, dans la Vénétie, province et à 35 kilom. S.-E. de Vérone, sur l'Adige; 10,063 hab. Legnago est une des quatre places fortes qui forment ce qu'on appelait naguère le quadrilatère autrichien; elle est située sur les deux rives de l'Adige, bien fortifiée et reliée à Vérone par un système de retranchements. Elle possède une double tête de pont pour protéger le passage d'une armée sur les deux rives. Cette ville a été fondée par les Lombards, et prise par les Français en 1796.

LEGNANI (Etienne), dit le **Legnanino**, peintre italien, né à Milan en 1660, mort en 1715. Fils d'un peintre de portraits, il étudia la peinture sous Cignani et Carlo Maratta, dont il adopta la manière, et il se fit avantageusement connaître, dans la première partie de sa vie, par des tableaux et par des fresques, composés avec sagesse, exécutés avec soin et dont le coloris est agréable et brillant. Par la suite, il tomba dans l'affectation et le maniéré devenus à la mode de son temps. On trouve des œuvres de cet artiste à Turin, à Gênes, à Bologne, à Florence et surtout à Milan. On cite comme ses meilleures productions ; le *Couronnement de la Vierge*, les *Quatre vertus*, la *Vierge entourée des saints*, dans cette dernière ville; la *Bataille que don Ramire Ier gagna sur les Sarrasins*, à Bologne; les peintures du dôme de Saint-Gaudens, à Novare, regardées comme son chef-d'œuvre.

LEGNANO, en latin *Liciniacum*, ville du royaume d'Italie, province et à 24 kilom. S.-O. de Milan; 6,349 hab. Ce fut autrefois un château fort construit par Licinius, capitaine des gardes de Charlemagne. Ce lieu est fameux par la défaite qu'y essuya l'empereur Barberousse en 1175. Son église actuelle, dédiée à saint Magne, est l'œuvre de Bramante; les peintures du chœur sont de Lanino. A Legnano plus que partout ailleurs les paysans sont sujets à cette maladie épidémique appelée *pellagra* (la pellagre).

LEGNANO (Francesco BARBIERI, dit le), peintre vénitien, né à Legnano en 1623, mort à Vérone en 1698. Cordonnier, puis soldat, il entra dans l'atelier de Gandini, qui lui enseigna les secrets de l'art. Legnano s'est attaché aux sujets d'histoire et de fantaisie, dans lesquels il déployait un coloris plein de chaleur et une grande fougue de pinceau.

LEGNARO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Padoue, district de Piove; 2,743 hab.

LEGNOTIDÉ, ÉE adj. (lég-no-ti-dé — rad. *legnotis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au legnotis.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre legnotis.

LEGNOTIS s. m. (lèg-no-tiss — du gr. *lêgnon*, frange; *ous*, *ôtos*, oreille). Bot. Syn. de CASSIPOURÉE.

LE GOARANT DE TROMELIN (M.-B.-O.-L.-G.-M.), officier et lexicographe français, né à Girnin (Morbihan) en 1781, mort en 1871. Admis en 1798 à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie, et prit sa retraite avec le grade de capitaine. M. Le Goarant se fixa alors à Lorient, et consacra ses loisirs à des études sur la langue française. On lui doit deux ouvrages : *Nouvelle orthologie française* (1832, 2 vol. in-8o); *Nouveau dictionnaire critique de la langue française* (Strasbourg (1858, in-4o), ouvrage destiné à servir de supplément aux dictionnaires existants. — Son frère, Louis-François-Marie-Nicolas LE GOARANT DE TROMELIN, né en 1786, mort en 1867, entra dans la marine en 1800, et devint enseigne en 1811, lieutenant de vaisseau en 1818, capitaine de frégate en 1825, capitaine de vaisseau en 1829, contre-amiral en 1845. En 1851, il fut mis à la retraite et promu grand officier de la Légion d'honneur. Le Goarant avait fait plusieurs campagnes de guerre et de nombreux voyages d'exploration, notamment un voyage autour du monde, sur la *Bayonnaise*, de 1827 à 1829.

LEGOARRE DE KERVÉLÉGAN (Augustin-Bernard-François), homme politique français. V. KERVÉLÉGAN.

LEGOBIEN (Charles), historien et jésuite français, né à Saint-Malo en 1653, mort en 1708. Après s'être livré à l'enseignement, il devint secrétaire, puis procureur (1706) des missions de la Chine. On lui doit, entre autres écrits : *Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne* (1793, in-12); *Eclaircissements sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts* (1698); *Histoire des îles Mariannes* (1700); *Lettres de quelques missionnaires de la compagnie de Jésus, écrites de la Chine et des Indes orientales* (1702). Ce recueil ayant été bien acueilli du public, le P. Legobien commença à publier en 1702 le recueil, depuis si connu, des *Lettres édifiantes*, dont il fit paraître les six premiers volumes.

LEGONIDEC (Joseph-Julien), magistrat français, né à Lannion en 1763, mort à Paris en 1844. Reçu avocat au parlement de Paris, il passa en 1789 à Saint-Domingue, où il séjourna jusqu'en 1793, époque à laquelle, proscrit par les commissaires du gouvernement, il s'enfuit aux Etats-Unis. Débarqué dans le plus grand dénûment, il apprit l'anglais, professa dans les colléges, fonda un journal, et se fit nommer chancelier du consulat français à Boston. De retour en France en 1797, il fut nommé procureur près le tribunal des Landes, et plus tard membre du Tribunat. Après avoir séjourné quelque temps, en qualité de commissaire de justice, aux îles de France et de la Réunion, il fut envoyé à Rome en 1810 comme procureur général. En 1815, la Restauration le nomma conseiller à la cour de cassation, où il siégeait au moment de sa mort comme doyen de la chambre civile.

LEGONIDEC (Jean-François-Marie-Maurice-Agathe), philologue français, né au Conquet (Finistère) en 1775, mort à Paris en 1838. Arrêté en 1793, il allait périr sur l'échafaud quand des inconnus l'arrachèrent aux soldats, et il put passer en Angleterre. Rentré en France en 1794, il s'enrôla dans l'armée vendéenne, et y obtint le grade de lieutenant-colonel. Ayant fait en 1800 sa soumission au consul, il entra dans l'administration des forêts, et fut en 1812 nommé chef de l'administration forestière au delà du Rhin. La Restauration lui conserva son emploi; mais, mis à la retraite en 1834, il fut contraint par son peu de fortune d'accepter dans les assurances générales une place qui lui assura du pain jusqu'à la fin de ses jours.

Après la défaite de Quiberon, il avait été forcé de se cacher, et il apprit le dialecte du pays de Léon, en errant de village en village. C'est alors que se déclara sa vocation philologique. Quelle que fût sa position, il ne cessa jamais de poursuivre le but qu'il s'était proposé : l'épuration et la vulgarisation de l'idiome breton; et les ouvrages didactiques qu'il a publiés à cet effet passent pour des chefs-d'œuvre de logique et de clarté. Voici les principaux : *Grammaire celto-bretonne* (Paris, 1807-1838, in-8o); *Dictionnaire breton-français* (Angoulême, 1821, in-8o); *Dictionnaire français-breton* (Paris, 1847, in-4o); *Catéchisme historique de Fleury* (Paris, 1826, in-18); *Nouveau Testament* (Angoulême, 1827, in-8o); l'*Imitation de Jésus-Christ*, etc.

LEGOTE (Paulo), peintre espagnol, né à Séville vers 1600, mort à Cadix en 1670. On voit de lui, dans l'église de Lebrixa, divers tableaux qu'il dut peindre de 1640 à 1646 : l'*Annonciation*, *Saint Jean l'Evangéliste*, la *Nativité*, *Saint Jean-Baptiste*. La composition de ces peintures, sérieuse et très-serrée, se déroule en groupes pittoresques et atteste un talent déjà mûr. La ligne est sévère et presque sculpturale; aussi a-t-on longtemps attribué ces toiles à Alonzo Cano, qui fut en même temps un peintre éminent et un sculpteur habile. Paulo Legote, qui signait rarement ses œuvres, est resté victime de sa négligence. La plupart de ses toiles sont attribuées à d'autres, à Alonzo Cano et à Herrera le Vieux, ce qui atteste en même temps sa valeur et son infériorité : il fut assez puissant pour égaler ces maîtres, mais il ne sut pas s'en distinguer par une originalité propre. Sur les tableaux que nous venons de citer, la signature P. Legote, retrouvée récemment, a levé tous les doutes. En 1647, l'archevêque de Séville, Spinola dit Pacheco, étant allé les admirer, en fut si satisfait qu'il demanda à l'artiste, déjà célèbre, de peindre dans le salon d'honneur de son palais les *Douze apôtres*; ces figures en pied, d'une grande allure, d'une forme sévère, ont surtout des draperies superbes à grands plis, sobrement motivés. La couleur, qui a sans doute poussé au noir, manque de charme et de variété. Mais cette monotonie est peut-être moins un défaut qu'un parti pris de l'auteur, qui a voulu concentrer l'intérêt tout entier sur la forme et le modelé traités en maître. Les extrémités en effet, les mains, les pieds sont exécutés avec un soin, une conscience, un goût qui rappellent Moralès. L'auteur fut ensuite chargé de développer le même sujet dans l'église de la Miséricorde, à Séville; il disposa autrement ses personnages : les douze apôtres furent groupés en un seul tableau, et vus seulement à mi-corps. La franchise d'exécution, la hardiesse et la sauvagerie des types, la vigueur des carnations ont fait croire à plusieurs critiques que ce tableau était dû à Herrera le Vieux. Vers 1660, Paulo Legote alla s'établir à Cadix, et il y ouvrit, nous apprend Antonio Pons, un atelier fréquenté, d'où sortirent quelques bons artistes. Son séjour dans cette ville fut d'assez longue durée pour qu'il y laissât quelques œuvres remarquables : on n'en trouve cependant aucune. Il est probable que ses tableaux passèrent d'église en église pour arriver au musée de Madrid, où ils sont catalogués au nom de Herrera, d'Alonzo Cano ou de Moralès. Les rares tableaux signés de lui prouvent qu'il était un artiste d'un rare mérite.

LE GOUAZ (Yves-Marie), graveur français, né à Brest en 1742, mort à Paris en 1816. Elève d'Ozanne, dont il épousa la sœur, puis d'Aliamet, il devint en 1770 graveur de l'Académie des sciences, qui le chargea de ses travaux. C'était un artiste habile, qui a laissé soixante gravures représentant des ports de France d'après des dessins d'Ozanne; la *Pêche de jour*, la *Pêche de nuit*, le *Choix du poisson*, l'*Embarquement de la jeune Grecque* d'après Joseph Vernet; *Fin d'orage*, d'après Peters, etc.

LEGOULON (Louis), ingénieur français, né vers 1640. Elève de Vauban, il était parvenu au grade de capitaine général des mineurs, quand la révocation de l'édit de Nantes le contraignit de quitter la France. Il alla offrir ses services à la Hollande, qui lui donna le rang de général d'artillerie, suivit Guillaume en Angleterre, et plus tard passa en Allemagne, pour faire la campagne d'Italie en 1696. Il a laissé : *Mémoire pour l'attaque et pour la défense d'une place* (La Haye, 1706, in-8o).

LEGOUVÉ (Jean-Baptiste), avocat et littérateur français, né à Montbrison vers 1730, mort à 1782. Jean-Baptiste Legouvé, qui devait faire souche de gens de lettres, s'est surtout distingué comme jurisconsulte. Il fut le digne rival de Target et de Gerbier. Il avait du goût et connaissait parfaitement les auteurs classiques. Ce qui le mit le plus en relief, ce fut la fameuse affaire des frères Lioney contre la compagnie de Jésus. Là, il fit preuve de fermeté, de dialectique, de grande habileté et même d'éloquence. Après ce plaidoyer, il lui eût été facile de poursuivre avec éclat et profit la carrière du barreau; malheureusement une santé plus que délicate le condamna à la retraite, et il dut se borner à n'être qu'avocat consultant.

Dans ses loisirs, il écrivit une tragédie, *Attilie*, qui ne fut jamais jouée, mais qu'il a fait imprimer (1775). Ses consultations écrites et ses mémoires sont des modèles de style, de discussion et de logique. Il rompit avec la méthode traditionnelle, qui consistait dans un grand étalage d'érudition, et se contenta d'être simple, ferme et clair, ce qui était un grand progrès. On cite deux belles paroles de cet homme de bien et de talent : *Ce qui conviendrait à un autre homme ne saurait convenir à un avocat*, répétait-il au sujet des questions de lucre, si délicates dans sa profession. Au moment de mourir, il adressa ces paroles à son fils : *Je vous souhaite une vie aussi pure et une mort aussi douce que la mienne.*

LEGOUVÉ (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), poëte français, fils du précédent, né à Paris en 1764, mort à Montmartre en 1812. Son père lui laissa une brillante fortune, et lui rendit ainsi facile la pratique des lettres. Ecrivain généralement incolore, il eut pourtant quelques heureuses inspirations et eut toute sa vie le goût et la passion de la poésie. Une tentative de traduction de Lucain, et un petit recueil de vers, composé et édité en commun avec Laya, sous le titre d'*Essais de deux amis* (1786), furent ses débuts dans les lettres. Il donna ensuite au Théâtre-Français sa première pièce, la *Mort d'Abel*, tragedie-pastorale en trois actes (1792), que Laharpe critiqua vivement.

En 1793, Legouvé donna sa tragédie d'*Epicharis*. Voici le jugement que porte sur cette composition son ami Laya, critique judicieux : « Le désir de flatter le goût dominant se laisse voir dans certaines parties de ce drame. L'auteur doit à Tacite quelques vérités de mœurs exprimées énergiquement, et il doit à Saint-Real tout ce que sa fable dramatique offre d'invraisemblable ou de controuvé. Son troisième acte, qui est imité de *Richard III*, de Shakspeare, est d'un grand effet, surtout depuis que l'auteur l'a dégagé de l'attirail fantasmagorique qu'il avait emprunté du drame anglais. » *Quintus Fabius*, tragédie moulée sur celles de Joseph Chénier (1795), n'est qu'une variante des innombrables *Brutus* de notre vieux théâtre tragique. Un peu plus tard (1799), il reprit sans grand succès la vieille fable des frères ennemis dans son *Etéocle*; quelques vers assez heureux et l'entente de la scène ne purent sauver la pièce du naufrage. La *Mort de Henri IV* (Théâtre Français, 1806) est plus attachante; on y reconnaît comme un pressentiment du drame moderne encore voilé par les timidités classiques. Notons encore un volume de poésies contenant de petits poëmes, parmi lesquels on remarqua à cette époque les pièces intitulées *Sépulture*, *Souvenirs*, *Mélancolie*. Enfin, en 1801 parut le *Mérite des femmes*, petit poëme d'un genre assez anodin, qui est resté son œuvre la plus populaire; quarante éditions en attestèrent le succès.

Reçu membre de l'Institut en octobre 1798, Legouvé fut nommé ensuite suppléant à la chaire de poésie latine dont Delille était le titulaire. La fin de sa vie fut attristée par des pertes domestiques, qui altérèrent sa santé et sa raison; sa femme étant morte en 1810, il tomba dans une noire mélancolie, dont on ne put le distraire, et il s'éteignit dans une maison de santé de Montmartre. Outre les ouvrages cités plus haut, il a donné quelques travaux, en prose et en vers, aux *Veillées des Muses*, et au *Mercure*. Il a collaboré à *M. de Bièvre* ou l'*Abus de l'esprit* (1792, in-8o, un acte), et à *Christophe Morin* ou *Que je suis fâché d'être riche!* (1801). En 1811, il traduisit en vers français (in-4o) le *Poëme sur l'heureuse grossesse de S. M. Marie-Louise*, composé en vers latins par Lemaire, acte de courtisanerie tout à fait indigne de son passé. Il est de plus l'auteur du troisième acte de l'opéra de *Montano et Stéphanie*.

LEGOUVÉ (Ernest-Wilfried), littérateur français, fils du précédent, né à Paris le 14 février 1807. Il eut pour tuteur Bouilly, qui lui fit faire ses études au collége Bourbon, et n'eut pas de peine à le tourner vers la carrière des lettres. En 1829, M. E. Legouvé remporta le prix de poésie à l'Académie française, par un poëme sur la *Découverte de l'imprimerie;* une pièce de vers *A mon père* (1829, in-8o), et un recueil de petits poëmes, les *Morts bizarres* (1832, in-8o) où l'on remarque le *Dernier jour de Charles-Quint*, le *Coup de dés*, la *Mort de Clarence*, affirmèrent davantage sa personnalité. Il s'essaya ensuite dans le roman : *Max* (1833); les *Vieillards* (1834); *Edith de Falsen*, sa meilleure œuvre en ce genre (1840), et eut encore plus de succès au théâtre avec *Louise de Lignerolles*, drame en cinq actes et en prose (en collaboration avec Dinaux, 1838), et même avec *Guerrero*, tragédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 1845), quoique cette pièce soit tout du long un contre-sens historique. En 1847 et 1848, il obtint de faire au Collége de France des conférences publiques, et, suivant la voie qui lui était tracée par son père, il traita de l'*Histoire morale des femmes*; ces conférences ont été imprimées sous ce titre (1848, in-8o). L'année suivante, il obtenait son plus grand triomphe théâtral avec *Adrienne Lecouvreur*, comédie-drame en cinq actes et en prose, en collaboration avec Scribe (Théâtre-Français, avril 1849). Rachel, qui se montra très-puissante dans la création du principal rôle, fut pour une bonne part dans le succès de cette pièce, qui a été reprise plusieurs fois, notamment en

1872. Deux autres comédies, les *Contes de la reine de Navarre* (Théâtre Français, 1850) et *Bataille de dames* (même théâtre, 1851) eurent également de nombreuses représentations. *Médée*, tragédie en trois actes et en vers, écrite pour Rachel, fut moins heureuse; après maintes promesses faites au poëte, la *capricieuse tragédienne refusa le rôle, et*, condamnée à le jouer par arrêt, aima mieux payer un dédit de 5,000 francs, dont M. Legouvé gratifia la caisse de la Société des auteurs dramatiques. La pièce ne parut qu'imprimée (1855, in-8°); c'est une de ses meilleures œuvres, une importation intelligente du théâtre grec sur notre scène. Traduite en italien par Montanelli, elle a été jouée à Paris par Mme Ristori, qui fut très-goûtée dans le beau rôle dédaigné par Rachel. *Par droit de conquête*, comédie en trois actes, avec Scribe (Théâtre-Français, 1855), consolida encore la renommée de l'auteur, qui entra l'année suivante à l'Académie. Il fut reçu le 28 février 1856, en remplacement d'Ancelot.

M. Ernest Legouvé a donné depuis: le *Pamphlet*, comédie en deux actes (Théâtre-Français, 1857); les *Doigts de fée*, comédie en cinq actes, avec Scribe (même théâtre, 1858); *Béatrix*, roman (1859); il en a tiré une pièce jouée à l'Odéon, pour les débuts en français de Mme Ristori; *Un jeune homme qui ne fait rien*, comédie en un acte et en vers (Théâtre-Français, 1861); *A deux de jeu*, comédie en un acte et en vers (Théâtre-Français, 1868); *Miss Suzanne*, comédie en quatre actes (Gymnase, 1867); enfin les *Deux reines*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée seulement en 1872, après avoir été longtemps arrêtée par la censure. M. Legouvé lut cette tragédie à l'une des séances de l'Académie française en 1864.

M. Ernest Legouvé est un écrivain plein de goût et de correction; s'il pèche, comme poëte, par l'imagination, il a si bien su profiter des heureuses réformes tentées dans le style et dans la contexture même des vers par de plus hardis novateurs, qu'il se place sans peine à leur suite et quelquefois à côté d'eux. Ses pièces de théâtre, habilement agencées, n'offrent souvent que des trompe-l'œil; mais on n'en est pas moins séduit, et, le tour fait, on a encore à louer la dextérité de main de l'auteur. Ses lectures à l'Académie française et ses conferences particulières ont le même genre d'attrait; elles valent certainement quelque chose par le fond, qui est excellent et part d'un cœur honnête, généreux; mais elles valent plus encore par la perfection du débit. Quelques-unes ont été publiées: *Lecture à l'Académie* (1862); la *Croix d'honneur et les comédiens* (1863); la *femme en France au* XIXe *siècle* (1864, broch. in-8°); *Jean Reynaud* (1864); *Messieurs les enfants* (1868), etc. Dans les conférences qu'il a faites, surtout à Paris pendant le siege et après la Commune à Lyon (1873), M. Legouvé a obtenu de véritables succès, plutôt comme causeur spirituel, plein de verve et parfois de malice, que comme orateur. « Les conférences de M. Legouvé, a écrit un de ses auditeurs, sont des conversations familières plutôt que des discours ou des leçons méthodiques. Elles ont à un rare degré les qualités du genre, le mot facile, la gaieté ouverte, une verve de bonne compagnie, une éloquence discrète et continue. L'orateur se sait en présence d'un public dont le goût aiguisé répugne aux déclamations emphatiques, ou même aux originalités trop vives. Dans ce milieu, toute note dépassant la mesure paraîtrait de mauvais ton. » M. Legouvé a surtout l'art de la diction, l'accent qui souligne le mot, et il possède à fond toutes les ressources de la mise en scène. Une partie de ses conférences ont été publiées sous le titre de *Conférences parisiennes* (Paris, 1872, in-8°). Notons encore un traité de morale, les *Pères et les enfants au* XIXe *siècle* (1872, in-18), dans lequel l'auteur n'a pas rencontré la note juste, que d'ordinaire il excelle à rendre; le ton emphatique et déclamatoire y est d'autant plus sensible que le plus souvent il s'agit, dans ce volume, de toutes petites choses. M. Ernest Legouvé a de plus fourni des articles de critique littéraire ou de morale à la *Presse*, au *Siècle*, aux *Débats*, et collaboré à de petits recueils de famille, comme le *Dimanche des enfants*, la *Galerie des hommes célèbres*, le *Keepsake Paris-Londres*, etc. C'est, somme toute, un écrivain distingué, un poëte élégant et un galant homme; l'un des premiers tireurs parisiens, et arbitre-né de tous les assauts d'armes, il n'a jamais eu un duel.

LE GOUVELLO (Regnauld), littérateur français, né à Angers en 1669, mort en 1748. Docteur en Sorbonne, il devint professeur de morale à Bordeaux, puis à Angers, où il se fixa, fut chanoine et grand vicaire, et compta parmi les membres les plus actifs de l'Académie de cette ville. Nous citerons de lui: *Précis historique sur Angers* (1730); *Vie de René, roi de Naples* (1731); *Oraison funèbre du Dauphin* (1712).

LEGOUVELLO (Pierre), ecclésiastique français. V. LEGOVELLO.

LEGOUVERNEUR (Guillaume), ecclésiastique français, né à Saint-Malo, mort dans la même ville en 1630. Chanoine, puis doyen de la cathédrale de Saint-Malo, il en fut nommé évêque en 1610. Quatre ans plus tard, il figurait comme député du clergé aux états généraux de Bretagne. Legouverneur a réuni les règlements de ses prédécesseurs, et les a publiés sous le titre: *Statuts synodaux pour le diocèse de Saint-Malo* (Saint-Malo, 1612-1619, in-8°).

LE GOUZ (François DE LA BOULLAYE), voyageur français, né à Baugé (Anjou) vers 1610, mort à Ispahan vers 1669. Ses études terminées au collége de La Flèche, il fut pris du désir de parcourir le monde, et débuta par un voyage en Angleterre, où il s'engagea dans les troupes françaises au service de Charles Ier. Après la chute des Stuarts, il quitte l'Angleterre et visite successivement la Hollande, le Danemark, la Livonie, le nord de l'Allemagne et l'Italie. De Venise, il passe à Constantinople, puis à Ispahan, traverse l'Indoustan, touche à Goa, gagne, à travers le désert, Alep, Tripoli, Damiette, le Caire, les Pyramides, et débarque enfin en 1650 à Livourne. Là, il apprend la mort de son père et accourt en toute hâte en Anjou pour revendiquer son héritage, dont un de ses beaux-frères s'est emparé, prétendant que Le Gouz est mort depuis quatre ans. Un procès s'ensuit, et le voyageur est dans l'intérêt de sa cause présenté à Louis XIV, auquel il lit quelques passages de ses mémoires: *Voyages et observations du sieur de La Boullaye Le Gouz, gentilhomme angevin* (Paris, 1653, in-4°). La seconde édition, imprimée à Troyes en 1657, est plus complète. Vers 1662, sur les instances de la compagnie des Indes qui avait besoin de représentants expérimentés à l'étranger, il résolut de recommencer ses pérégrinations, et partit en 1664 pour la Perse, où il mourut, après un séjour de cinq années, emporté par une fièvre chaude.

LEGOUZIE s. f. (le-gou-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, comprenant une seule espèce vulgairement appelée miroir de Vénus.

LEGOVELLO ou **LEGOUVELLO** (Pierre), dit **Quériolet**, ecclésiastique français, ancien conseiller au parlement de Bretagne, né à Auray *en 1602, mort dans la même* ville *en* 1660. Nommé en 1628 conseiller au parlement de Bretagne, il scandalisait la province par ses débauches, quand on le vit tout à coup rompre avec le monde et se retirer à la chartreuse d'Auray. La pénitence ne fut pas de longue durée. Ayant appris qu'il existait à Londres une protestante d'une beauté extraordinaire, il partit pour Londres, avec le dessein bien arrêté de séduire cette femme. Arrivé dans la ville et passant devant l'église Sainte-Croix, il entra dans cette église, et assista à l'exorcisme de femmes possédées, seconde représentation des infâmes comédies de 1612, terminées par le supplice d'Urbain Grandier. Ce spectacle produisit sur lui une immense impression. Saisi de remords, il revint en Bretagne, distribua ses biens aux pauvres, fit amende honorable sur la place publique de Rennes, et sollicita la grâce d'entrer dans les ordres. Après quelque hésitation du clergé supérieur, que sa première et passagère conversion mettait justement en défiance, il fut ordonné prêtre en 1637, et passa le reste de ses jours dans une perpétuelle contrition.

LEGOYT (Alfred), économiste et statisticien français, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en 1815. Il vint faire son droit à Paris, où de 1836 à 1839 il fut attaché, en qualité de secrétaire, à Tissot, membre de l'Académie française. En 1839, M. Legoyt se fit admettre au ministère de l'intérieur, et devint chef de bureau de l'administration générale, secrétaire de la commission permanente des archives. En 1852, il a succédé à M. Moreau de Jonnès, comme directeur du bureau de la statistique générale de France. C'est à l'initiative de M. Legoyt qu'on doit l'adoption de plusieurs mesures administratives importantes. Il a notamment provoqué le décret de 1850, qui met au concours les fonctions d'archiviste dans les départements; fait adopter en 1851 un nouveau système pour le dénombrement de la France, et fait instituer en 1852, dans chaque canton du territoire, une commission permanente chargée de dresser annuellement la statistique de la production agricole, et tous les cinq ans celle de l'industrie. Indépendamment d'un grand nombre de travaux et d'articles, insérés dans divers recueils et revues, on doit à cet économiste distingué de nombreux ouvrages qui sont fort estimés. Nous citerons de lui: la *France statistique* (1843, in-8°), livre couronné par l'Académie des sciences; le *Livre des chemins de fer* ou *Essai historique sur les chemins de fer français et étrangers* (1845, in-12); *Recherches sur la charité officielle et privée à Londres* (1847, in-8°), étude sur le paupérisme; *Essai sur la centralisation administrative* (1849, in-8°); *Territoire et population* (1854), tableau de la population en France de 1837 à 1851; *Mouvement de la population en* 1853 (1856); *Mouvement de la population française en* 1854 (1857); *Statistique agricole en* 1852 (1858); *Statistiques de l'assistance publique en France de* 1842 *à* 1854 (1858, 4 vol. in-4°); *Statistique des asiles d'aliénés en France, de* 1842 *à* 1854 (1859); *Mouvement comparé de la population en France et dans les autres Etats de l'Europe* (1859, in-4°), un des meilleurs ouvrages qui aient paru sur la matière; *Résultats généraux du dénombrement de la population en France en* 1856 (1859); l'*Emigration européenne, ses causes, ses effets* (1862, in-8°); la *France et l'étrager* (1864-1870, 2 vol. in-8°), études de statistique comparée; *Du morcellement de la propriété en France et dans les principaux Etats de l'Europe* (1867, in-8°); *Du progrès des agglomérations urbaines* (1870, in-8°), etc. Citons encore de M. Legoyt: *Matériaux pour une histoire de la statistique* (in-8°), et les introductions au XIVe et au XVe volume de la *Statistique générale de France.*

LEGRAD, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Szalad, à 16 kilom. N. de Kopreinitz, sur la rive droite de la Drave, vis-à-vis de l'embouchure de la Mur; 2,400 hab. Fabrication de coutellerie renommée.

LEGRAIN ou **LEGRIN** (Jean-Baptiste), historien, né à Paris en 1565, mort en 1642. Henri IV, qui l'attacha à sa personne, le nomma conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Marie de Médicis. C'était un homme plein de droiture et de franchise, un irréconciliable ennemi des jésuites. Outre un assez grand nombre d'ouvrages restés manuscrits, on lui doit les écrits: *Décade contenant l'histoire de Henri le Grand, roi de France et de Navarre* (Paris, 1614, in-fol.); *Décade commençant l'histoire de Louis XIIIe du nom, roi de France et de Navarre, de* 1610 *à* 1617 (Paris, 1618, in-fol.); *Troisième décade, contenant l'histoire de France jusqu'à l'année* 1640 (in-fol.), restée manuscrite. On trouve des particularités intéressantes dans ces écrits, trop remplis de digressions, et dont le style est souvent déclamatoire.

LEGRAND (Jacques), en latin **Jacobus Magnus**, fameux prédicateur français, né à Toulouse vers 1350, mort vers 1422. Il appartenait à l'ordre des augustins, et avait professé quelque temps, dit-on, la philosophie et la théologie à Padoue. En 1405, il fit un discours véhément contre les déréglements d'Isabeau de Bavière, qui assistait au sermon. Peu de temps après, le duc d'Orléans fut assassiné; les princes, ligués contre le duc de Bourgogne, envoyèrent Legrand solliciter l'appui du roi d'Angleterre. Il en obtint la promesse d'un envoi de troupes, et l'on sait que cette promesse ne fut que trop bien tenue. Legrand a donc contribué à attirer sur la France les malheurs qui s'abattirent sur elle au XVe siècle. Il est auteur d'ouvrages devenus rares: le *Livre des bonnes mœurs* (Chablis, 1478, in-fol.); *Sophologium* (Paris, 1765, in-8°).

LEGRAND (Matthieu), jurisconsulte français, né à Gaillardon vers 1558, mort à Orleans vers 1622. Elève de Cujas, puis docteur à l'université d'Angers, il devint professeur à Orléans. On a de lui: un *Traité sur le droit civil* et un autre sur l'*Intérêt* (Paris, 1605, in-12).

LEGRAND (Louis), jurisconsulte français, né à Troyes en 1588, mort en 1664. Avocat, puis conseiller au bailliage et au présidial de Troyes, il a publié un ouvrage fort estimé: *Coutume du bailliage de Troyes* (Paris, 1661, in-fol.), qui a eu trois éditions.

LEGRAND (le Père Albert), dominicain et écrivain religieux français, né en Bretagne vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1640. En 1626, il reçut de ses superieurs l'ordre d'écrire la vie des saints de Bretagne, et fit paraître, après dix années de recherches, la *Vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne Armorique* (Nantes, 1636, in-4°). C'est un ouvrage extrêmement curieux, dans lequel on trouve le tableau des vieilles superstitions armoricaines, et qui a été plusieurs fois réimprimé. Legrand a laissé, en outre, des traités sur la Providence.

LEGRAND (Pierre), aventurier français, né à Dieppe vers 1632, mort dans la même ville en 1670. Un trait de sa vie suffira pour donner une idée de son caractère. Désireux de faire une fortune rapide, il s'engagea parmi les Frères de la côte établis à l'île de la Tortue, et devint un des chefs de cette redoutable bande. Un jour, après une longue croisière sans résultat, opérée dans une mauvaise barque avec vingt-huit compagnons, il rencontra un vaisseau espagnol portant le pavillon de vice-amiral, armé de cinquante-quatre canons et défendu par deux cent cinquante soldats. Legrand aborde le navire, sans défiance à la vue du bateau disloqué qui portait cette poignée de flibustiers, coule son bâtiment pour couper la retraite à ses camarades et leur rendre la victoire indispensable, escalade le navire, et massacre l'équipage qui, ne voyant point de vaisseau, regardait les pirates comme des diables tombés du ciel. Le galion était chargé de richesses considérables; aussi Legrand, en homme prudent, fit voile pour la France, partagea avec ses frères d'armes, et, se trouvant assez riche, termina dans le repos son existence à l'âge de trente-huit ans.

LEGRAND (Antoine), philosophe et franciscain français, né à Douai, mort en Angleterre; il vivait au XVIIe siècle. Après avoir enseigné la philosophie et la théologie dans sa ville natale, il se rendit en Angleterre comme missionnaire. Legrand, partisan déclaré de Descartes, s'attacha à enseigner les idées de ce philosophe en les adaptant à la méthode scolastique. Parmi ses ouvrages, qui sont assez nombreux, nous nous bornerons à citer: le *Sage des stoïciens* ou l'*Homme sans passions* (La Haye, 1662, in-12); l'*Epicure spirituel* ou l'*Empire de la volupté sur les vertus* (Douai, 1669); *Institutio philosophiæ secundum principia Renati Descartes* (Londres, 1672); *Historia naturæ* (Londres, 1673); *De carentia sensus et cognitionis in brutis* (Londres, 1675); *Curiosus rerum abditarum perscrutator* (1681); *Historia sacra* (1685), etc.

LEGRAND (Joachim), historien français, né à Saint-Lô, près de Coutances, en 1653, mort en 1733. Il entra en 1671 dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta en 1676 pour se rendre à Paris, où il fit des éducations particulières. En 1692, il accompagna en Portugal, en qualité de secrétaire d'ambassade, son élève, l'abbé d'Estrées, et profita d'un séjour de cinq ans dans ce pays pour y réunir des matériaux sur l'histoire des colonies portugaises. De retour en France (1697), Legrand visita le Dauphiné et la Bourgogne, pour y recueillir des documents sur Louis XI, dont il voulait écrire l'histoire. En 1702, il fit partie de l'ambassade d'Espagne avec d'Estrées, fit preuve de talent pour les négociations, revint en France en 1704, et fut alors nommé secrétaire général de la pairie. En 1705, Torcy attacha Legrand au ministère des affaires étrangères, et le chargea de rédiger des mémoires, particulièrement sur la succession d'Espagne. Nommé censeur royal par d'Aguesseau, qui lui demanda en 1717 de dresser le plan d'une collection générale des historiens de France, il reçut en 1720 la mission de dresser l'inventaire du trésor des chartes. Legrand joignait à une admirable sagacité une vaste érudition, et avait le talent de débrouiller les questions les plus compliquées. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire du divorce de Henri VIII* (Paris, 1688, 3 vol. in-12); *Lettres au docteur Burnet sur l'*Histoire du divorce de Henri VIII (1688-1691, in-12); *Mémoire touchant la succession à la couronne d'Espagne* (1711); l'*Allemagne menacée d'être bientôt réduite en monarchie absolue* (1711), etc. Son *Histoire et vie de Louis XI, roi de France*, fruit de longues recherches, est restée manuscrite.

LEGRAND (Marc-Antoine), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1673, mort en 1728. Fils d'un chirurgien des Invalides, il débuta dans une troupe française engagée par le roi de Pologne, Auguste II, pour le Grand-Théâtre de Varsovie. Il fut rappelé à Paris en 1694 et débuta à la Comédie-Française, par la protection du dauphin, fils de Louis XIV. Mal accueilli dans le rôle de Tartufe, il reparut en 1702 dans *Andromaque* et dans le *Florentin*, avec aussi peu de succès, puis dans *Iphigénie en Aulide*. Le parterre le sifflait toujours; mais il y mit de l'obstination et brava courageusement ces orages. Son physique disgracieux le rendait peu propre aux rôles tragiques; il s'y acharna résolûment, disant que l'on devait applaudir parmi les acteurs, non pas les mieux faits, mais ceux qui étaient bons. Or, s'il est certain qu'il était le plus mal bâti, il est fort douteux qu'il fût le meilleur, ce qui donnait raison aux hostilités du parterre. Mais Legrand s'obstinait et savait se tirer d'affaire par une plaisanterie. « Quand il était mal reçu du parterre, raconte un biographe, il entrait en conversation réglée avec lui, et se tirait d'affaire par quelque plaisanterie. Un jour, entre autres, après avoir joué un rôle tragique très-important, dans lequel il avait été sifflé à plusieurs reprises, il harangua le parterre, et termina ainsi son discours: « D'ailleurs, » messieurs, il vous est plus aisé de vous faire » à ma figure qu'à moi d'en changer. » Le public prit bientôt de l'affection pour lui lorsqu'il eut donné ses premières pièces, et ne se permit plus de le siffler. Il put même en obtenir quelquefois de l'indulgence pour ceux de ses camarades qui n'étaient pas meilleurs que lui, comme dans l'occasion suivante: on donnait *Phèdre;* le parterre, mal disposé, reçut fort mal tous les acteurs qui jouaient dans les deux premiers actes. Legrand était dans le foyer; il entendit le tumulte, sans en être effrayé, s'avança sur le bord du théâtre, et dit au public: « Messieurs, » j'ai entendu vos plaintes; je suis fâché que » mes camarades les excitent; mais que direz-vous donc quand vous saurez que moi, » moi qui ai l'honneur de vous parler, je dois » remplir le rôle de Thésée? » Les spectateurs furent désarmés par cette saillie. »

Legrand a donné, à la Comédie-Française, une foule de petites pièces qui ne sont pas sans valeur; on y trouve de l'esprit, de l'observation et une certaine habileté à saisir les petits ridicules. Le dialogue est généralement bien coupé, et la donnée de la pièce est originale; mais l'ensemble porte l'empreinte d'une trop grande rapidité. Ses *Œuvres choisies* ont été imprimées en 4 vol. in-12 (1731-1742). Voici la liste de ses principales pièces: la *Femme fille et veuve*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1707); l'*Amour diable*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1708); la *Famille extravagante*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1709); c'est une pièce agréable qui est restée quelque temps au théâtre; la *Foire Saint-Laurent*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1709); les *Amants ridicules*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1711); l'*Epreuve réciproque*, comédie en un acte et en prose, avec Alain (Comédie-Française, 1711); la

Métamorphose amoureuse, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 1712); l'*Usurier gentilhomme*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 1713); l'*Aveugle clairvoyant*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 1716); le *Roi de Cocagne*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 1718); *Plutus*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 1720); *Belphégor*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Italienne, 1721); le *Fleuve d'oubli*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Italienne, 1721); les *Amours aquatiques*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Italienne, 1721); *Cartouche* ou les *Voleurs*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 1721); le *Galant coureur* ou l'*Ouvrage d'un moment*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 1722); cette pièce inspira à Marivaux le *Jeu de l'amour et du hasard*; *Polyphème*, comédie en cinq actes et en prose, avec Riccoboni père (Comédie-Italienne, 1722); le *Philanthrope* ou l'*Ami de tout le monde*, comédie en trois actes et en prose, réduite plus tard en un acte (Comédie-Française, 1724); le *Triomphe du temps*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 1724); la *Nouveauté*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 1727); les *Amazones modernes*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 1727). Legrand jouait dans sa pièce le rôle de maître Robert. Ce personnage s'écrie dans un monologue, en s'adressant à lui-même : « Ah! maître Robert; vous n'êtes qu'un imbécile. — Bravo, bravo, comme c'est vrai! » cria le parterre.

LEGRAND (Louis), théologien français, né à Lusigny (Bourgogne) en 1711, mort à Issy en 1780. Après avoir débuté comme professeur de philosophie à Clermont, il revint à Paris, entra au séminaire de Saint-Sulpice et professa successivement la théologie à Cambrai et à Orléans. Rappelé ensuite à Paris, et nommé maître des études à Saint-Sulpice, il fut désigné en 1768 comme censeur royal, et c'est lui qui censura l'*Emile* en 1762, le *Bélisaire* de Marmontel, et les *Epoques de la nature* de Buffon (1779). On a de lui : *Tractatus de incarnatione Verbi divini* (Paris, 1751, 2 vol. in-12); *De Ecclesia Christi* (Paris, 1779, in-8°); *De existentia Dei* (Paris, 1812, in-8°).

LEGRAND (Jacques-Guillaume), architecte, né à Paris en 1743, mort à Saint-Denis en 1807. Il a laissé son nom, associé à celui de Molinos, à divers travaux remarquables. La première œuvre de leur longue collaboration fut l'agrandissement de la Halle au blé de Paris, dont la coupole surtout, élégante et solide, grâce à un système de courbes appareillées dont Philibert Delorme avait deviné la puissance, et que Legrand et Molinos exécutèrent, valut aux deux amis un succès véritable. Ils construisirent dans les mêmes conditions la Halle aux draps, édifice qui fut remarqué (1786); un incendie l'a détruit postérieurement. En 1788, Legrand, déjà célèbre, fut chargé de la restauration de la fontaine des Innocents; il entreprit ce travail avec le concours de Molinos. Il fallait enfermer l'œuvre de Jean Goujon dans un cadre harmonieux, qui en fît ressortir sans les écraser toutes les délicatesses. Il réussit, et dans ce monument, si bien isolé maintenant de tout voisinage fâcheux, on peut voir que l'architecte s'est presque élevé à la hauteur du statuaire pour former un ensemble complet, d'une élégance et d'une originalité rares. L'année suivante (1789), les deux collaborateurs bâtirent le théâtre Feydeau (actuellement théâtre de l'Opéra-Comique), dont la construction témoigna une fois de plus de leur intelligence et de leur érudition. C'est à Legrand seul que l'on devait l'érection du petit édifice connu sous le nom de Lanterne de Démosthène, dans le parc de Saint-Cloud, et qui a été rasé pendant la guerre de 1870.

Legrand a laissé, en outre, deux ouvrages techniques remarquables : *Essai sur l'histoire de l'architecture* (1809), et *Parallèle entre l'architecture ancienne et moderne* (1799). Ces traités sont pleins d'érudition et d'aperçus aussi neufs qu'intéressants.

LEGRAND (Cl.-Juste-Alexandre, comte), général français, né au Plessis-sur-Saint-Just (Oise) en 1762, mort en 1815. Il avait été sergent-major, lorsqu'il reprit du service en 1790. Il fut élu chef d'un bataillon de volontaires de la Moselle, devint général de brigade en 1793, et la bravoure qu'il montra dans diverses batailles lui valut en 1799 le grade de général de division. On le vit aider au succès de la campagne d'Helvétie sous Masséna, et décider le gain de la bataille de Hohenlinden. Nommé gouverneur du Piémont, qu'il pacifia et organisa, puis employé en 1805 sous le maréchal Soult dans la guerre d'Autriche, il contribua au succès de la bataille d'Austerlitz, en contenant pendant près de dix heures avec une de ses brigades, aux défilés de Telnitz et de Sokolnitz, toute l'aile gauche de l'armée russe, à laquelle il fit trois mille prisonniers et enleva douze pièces de canon. La prise de Lubeck, les batailles d'Eylau, d'Essling, de Wagram lui fournirent aussi de brillantes occasions de déployer son courage. Lors de la retraite de Russie, il força, à la tête du 2e corps, le passage de la Bérézina, et sauva l'armée française d'une destruction complète. Pendant la bataille, il reçut une blessure grave. Nommé sénateur en 1813, il fut un des premiers généraux qui se soumirent en 1814 à Louis XVIII, lequel le créa pair de France au mois de juin de la même année.

LEGRAND DE L'OISE (Léon-Victorin), administrateur français, né à Saint-Just-en-Chaussée (Oise) en 1791. Entré dans l'administration des finances en 1809, il fut nommé inspecteur en 1811, et donna sa démission en 1824 pour se livrer à la pratique de l'agriculture. Successivement député de l'arrondissement de Clermont-sur-Oise en 1831, secrétaire général du ministère du commerce, directeur de l'agriculture et des haras et administrateur général des forêts (1836), démissionnaire de cette dernière fonction en 1838, directeur des contributions directes (1840), et rappelé en 1843 à la direction générale des forêts, il s'est particulièrement occupé du reboisement des terrains vagues et en pente, et a puissamment contribué à l'adoption de la loi sur la chasse. M. Legrand ne cessa de siéger à la Chambre des députés jusqu'à la révolution de Février, qui le maintint dans sa position, et en 1852 il fut nommé conseiller d'Etat. Depuis la chute de l'Empire, il a vécu dans la retraite.

LEGRAND (Arthur), administrateur et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1833. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il se fit recevoir auditeur au conseil d'Etat (1857), puis fut attaché au ministère des travaux publics (1858), et fit partie de plusieurs grandes commissions d'enquête industrielles et commerciales. M. Legrand devint en outre, sous l'Empire, commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine, maître des requêtes, conseiller général de la Manche, membre du jury d'admission à l'Exposition universelle de 1867.

Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale dans le département de la Manche, et il alla siéger parmi les monarchistes du centre droit. M. Legrand a voté pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil frappant la maison de Bourbon, la validation de l'élection des d'Orléans, le pouvoir constituant de l'Assemblée, la nomination de M. Thiers comme président de la République, contre le retour de l'Assemblée à Paris, en faveur de la pétition des évêques, et il s'est associé aux membres de la majorité qui ont essayé de renverser M. Thiers lors du vote sur les conclusions de la commission Kerdrel. Il a fait à l'Assemblée quelques rapports, mais n'a pris que fort rarement part aux discussions. On lui doit : *De la législation sur les brevets d'invention* (1862, in-8°); *De la législation relative au prêt à intérêt* (1864, in-8°).

LEGRAND (Baptiste-Alexis-Victor), ingénieur et homme politique français, né à Paris en 1791, mort à Uriage en 1848. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans les ponts et chaussées, et fut en 1814 nommé secrétaire de la direction générale. Appelé par Martignac aux fonctions de secrétaire général des ponts et chaussées et d'ingénieur en chef, puis désigné par Polignac comme secrétaire général des travaux publics, il fut en 1832 choisi pour directeur général de l'administration par le gouvernement de Juillet, et mis à la tête de tous les grands travaux qui signalèrent le règne de Louis-Philippe. C'est lui qui fit décider l'ouverture de routes stratégiques dans l'Ouest, l'exécution des chemins de fer par l'Etat, et l'amélioration de la navigation des rivières et des ports. Successivement maître des requêtes, conseiller d'Etat, député du Morbihan, sous-secrétaire d'Etat du ministère des travaux publics, vice-président du comité des travaux publics au conseil d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur, Legrand vit sa carrière arrêtée en 1848, et succomba, dit-on, au chagrin que lui causa l'anéantissement de sa haute position.

LEGRAND (François-René-Frédéric), poëte et littérateur français, né à Orléans vers 1794, mort à Paris en 1832. Il s'est fait connaître par un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : l'*Homme tel qu'il doit être* ou *Pensées philosophiques et morales* (Paris, 1828); le *Portrait de ma femme* ou le *Moyen d'être heureux* (Paris, 1828), en vers libres; le *Troubadour volage* ou l'*Art de plaire aux femmes* (Paris, 1829); les *Journalistes intrigants et calomniateurs démasqués* (Paris, 1829); les *Opinions politiques de la France dévoilées* (Paris, 1831), etc.

LEGRAND (Alexandre), dit **Legrand d'Amiens**, médecin français, né à Amiens vers 1800. Il a pris le diplôme de docteur à Paris en 1827, et s'est principalement fait connaître par ses essais pour substituer l'or au mercure dans le traitement des maladies cutanées et de la syphilis. Nommé médecin du bureau de bienfaisance du Xe arrondissement, il a reçu en 1846 la croix de la Légion d'honneur. On cite de lui : *De l'or, de son emploi dans le traitement de la syphilis* (1825-1831); *De l'or dans le traitement des scrofules* (1837); *De l'hydropathie* (1843); *De l'analogie et des différences entre les tubercules et les scrofules* (1849); *Sur le traitement des maladies scrofuleuses des os* (1850).

LEGRAND (Pierre), littérateur et homme politique français, né à Lille en 1804, mort dans la même ville en 1859. Avocat, puis conseiller de préfecture, il fut élu en 1851 député au Corps législatif, réélu en 1857, et soutint de ses votes la politique compressive de l'Empire. On lui doit, entre autres ouvrages : le *Bourgeois de Lille* (1831); *Voyages en Hollande, en Suisse et dans le midi de la France* (1833); *Essai sur la législation militaire* (1835); *Essai d'un code criminel de l'armée* (1857), etc.

LE GRAND (Henri), dit **Turlupin**, comédien français. V. BELLEVILLE.

LEGRAND D'AUSSY (Pierre-Jean-Baptiste), érudit français, né à Amiens en 1737, mort à Paris en 1800. Son père, employé des fermes générales, lui fit faire ses études chez les jésuites. Legrand d'Aussy entra lui-même dans cet ordre au sortir des classes, et professa la rhétorique à Caen. Laplace fut un de ses élèves. Lors de la suppression de la compagnie de Jésus, il vint à Paris et vécut dans la retraite, collaborant aux *Recherches pour le glossaire français*, de Lacurne de Sainte-Palaye, et aux *Mélanges*, du marquis de Paulmy, qui lui ouvrit sa magnifique bibliothèque. C'est aujourd'hui la bibliothèque de l'Arsenal. En 1770, Legrand d'Aussy devint secrétaire de la direction de l'Ecole militaire, puis précepteur du fils d'un fermier général, tout en poursuivant ses investigations sur les anciens monuments de la littérature française. Nommé, en 1795, conservateur des manuscrits français à la Bibliothèque nationale, puis membre de l'Institut, il élaborait une histoire complète de notre vieille poésie, quand il fut surpris par la mort.

On a de lui : *Fabliaux et contes des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, traduits ou extraits des manuscrits, etc. (Paris, 1779, 3 vol. in-8°), auxquels on a ajouté un quatrième volume intitulé : *Contes dévots, fables et romans anciens* (1781, in-8°). « Ce recueil, dit M. Weiss, contient un grand nombre de morceaux piquants par la naïveté et par le ton satirique, double caractère qui distingue éminemment les ouvrages des plus anciens de nos poëtes; aucun livre ne fait mieux connaître les mœurs d'une époque qui ne mérite pas tous les regrets qu'on est tenté de lui accorder...; » *Histoire de la vie privée des Français* (Paris, 1782, 3 vol. in-8°). M. de Roquefort en a donné une édition augmentée (Paris, 1815, 3 vol. in-8°). Legrand, dans son ouvrage, n'a publié que la partie qui traite de la nourriture; il devait s'occuper du logement, des vêtements, des divertissements, etc.; *Voyage dans la haute et basse Auvergne* (Paris, 1788, in-8°; 1795, 3 vol. in-8°); *Vie d'Apollonius de Tyane* (Paris, 1808, 2 vol. in-8°), ouvrage curieux et fait avec critique; quelques mémoires très-importants dans le *Recueil de l'Institut*, savoir : *Notice sur l'état de la marine en France au commencement du* XIVe *siècle; Mémoire sur les anciennes sepultures nationales; Sur l'ancienne législation de la France*, comprenant la loi salique, la loi des Wisigoths, la loi des Bourguignons. Il faut ajouter à tout cela un grand nombre d'analyses d'anciens poëtes français dans les *Notices des manuscrits de la Bibliothèque du roi.*

LEGRAND DE LALEU (Louis-Augustin), jurisconsulte français, né à Nouvion (Picardie) en 1755, mort à Laon en 1719. Il venait de debuter dans la carrière du barreau quand une consultation imprudemment signée par lui, en faveur de trois misérables condamnés à la roue par le bailliage de Chaumont, le fit rayer du tableau des avocats. Il fut plus tard nommé professeur de législation à l'Ecole centrale du département de l'Aisne, et correspondant de l'Institut. On a de lui : *Philotas*, roman anonyme (1786, in-8°); *Recherches sur l'administration de la justice criminelle chez les Français avant l'institution des parlements* (Paris, 1823, in-8°).

LEGRAND DU SAULLE (Henri), médecin aliéniste français, né à Dijon en 1830. Il commença ses études médicales à Dijon, et s'attacha dès le début à l'étude des maladies mentales. D'abord interne à l'hospice des aliénés de la Chartreuse, près de Dijon, puis à l'asile de Quatremarres, près de Rouen, il devint enfin interne de Charenton. En 1854, il entra à la rédaction de la *Gazette des hôpitaux*, à laquelle il collabora pendant sept ans. C'est dans cette feuille qu'il a publié presque toutes les leçons cliniques du professeur Trousseau, à raison de 5 francs la colonne. Lorsqu'il eut passé sa thèse de docteur, il abandonna la *Gazette des hôpitaux* (1862), pour s'adonner entièrement à l'étude de la médecine légale et mentale. Depuis 1856, rédacteur gérant des *Annales médico-psychologiques* et secrétaire de la société du même nom, M. Legrand du Saulle est, en outre, président de la Société de médecine pratique, et il a fondé, avec MM. Gallard et Devergie, la Société de médecine légale. Comme enseignement, Legrand du Saulle compte plusieurs années de cours à l'Ecole pratique. Médecin de Bicêtre depuis 1867, il est encore expert devant les tribunaux, et supplée M. Lasègue dans le service des aliénés au dépôt de la préfecture. On doit à ce savant médecin les ouvrages suivants : la *Folie devant les tribunaux* (1864, in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; *Etude médico-légale sur la séparation de corps* (1866, in-8°); *Etude médico-légale sur la paralysie générale* (1866, in-8°); *Etude médico-légale sur les assurances sur la vie* (1867, in-8°); *Manuel pratique de médecine légale*, en collaboration avec Ortolan, et suivi d'un précis de chimie légale par A. Naquet (1868, in-18); le *Délire des persécutions* (1871, in-8°), ouvrage curieux qui lui fut inspiré par les événements du second siége de Paris, en avril et mai 1871.

LEGRANZI (Giovanni), compositeur italien, né à Clusone, près de Bergame, vers 1625, mort vers 1690. Organiste à l'église Sainte-Marie-Majeure de Bergame, il fut appelé à Ferrare comme maître de chapelle du Saint-Esprit; puis il passa vers 1668 à Venise en qualité de directeur du conservatoire *dei mendicanti*, où il compta parmi ses élèves Lotti et Gasparini. Indépendamment de sa musique d'église, Legranzi a écrit plusieurs opéras, qui obtinrent un grand succès à Venise. On cite parmi ses compositions : *Concerto di messe e salmi* (1654); *Suonate da chiesa e da camera* (1655 à 1693); *Motetti sacri* (1692); *Achille in Sciro* (1664); *Zenobia e Radamisto* (1665); *Adone in Cipro* (1676); *I due Cesari* (1683); *Pertinace* (1684).

LEGRAS (Louise DE MARILLAC, Mme), religieuse française, née à Paris en 1591, morte dans la même ville en 1662. Elle était par son père nièce du fameux garde des sceaux Michel de Marillac. A vingt-deux ans, elle épousa Antoine Legras, de Montferrand, attaché à la maison de Marie de Médicis. Devenue veuve en 1525, elle résolut de consacrer le reste de sa vie aux bonnes œuvres, entra en religion, fut présentée par Pierre Camus, évêque de Belley, à Vincent de Paul, et se voua au succès des fondations entreprises par ce bienfaiteur de l'humanité. Elle est surtout connue par sa participation à l'installation de la communauté des Sœurs grises, dans quelques hôpitaux de Paris.

LEGRAS (Antoine), oratorien français, né à Paris vers 1680, mort en 1751. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il en sortit pour rentrer dans le monde. Très-versé dans la connaissance de la Bible et des textes des Pères, Legras a publié : *Ouvrages des saints Pères qui ont vécu du temps des apôtres* (Paris, 1717, in-12); les *Vies des grands capitaines grecs et romains de Cornelius Nepos* (Paris, 1729, in-12), etc.

LEGRAS (Philippe), jurisconsulte français, né à Dijon en 1752, mort dans la même ville en 1824. Procureur à Dijon avant la Révolution, il devint en 1803, par la protection de Maret, membre de la commission chargée de préparer le code de commerce, puis fut avocat au conseil d'Etat. Nous citerons de lui : le *Citoyen français* ou *Mémoires historiques, politiques, physiques* (1785, in-8°); *Note sur la formule de procéder devant les tribunaux de commerce* (1812).

LE GRAS DU VILLARD, écrivain français, né près de Grenoble vers 1700, mort en 1785. Après avoir visité l'Italie, il entra dans les ordres, puis devint chanoine de Grenoble et supérieur de la maison de Parménie. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Officia propria sanctorum in ecclesia cathedrali et dioc. Gratianopolitanis* (Grenoble, 1740, in-12), plusieurs fois réédité; *Eloges de quinze illustres chanoines de Saint-André de Grenoble* (1733, in-12), en latin; *Histoire de la pieuse bergère du mont de Parménie* (Grenoble, 1752, in-12); *Lettre sur la procession des fous et autres extravagances en diverses Eglises* (1757); les *Agréments de la solitude* (1758, in-12); *Dissertation sur l'origine des noms de famille* (1758, in-12), etc.

LEGRAU s. m. (le-grô). Pêche. Filet dont on se sert pour pêcher à la jagude.

LEGRAVEREND (Jean-Marie-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Rennes en 1776, mort à Paris en 1827. D'abord secrétaire en chef de l'administration d'Ille-et-Vilaine, il devint ensuite chef de bureau au ministère de la justice, chef de division (1813), directeur des affaires criminelles et des grâces (1815) et maître des requêtes au conseil d'Etat (1819). Mis à la retraite en 1722, Legraverend se fit inscrire au barreau de Paris et ouvrit un cabinet de consultation. Par ses ouvrages, ce jurisconsulte s'est placé au rang des plus savants criminalistes de nos jours. Nous citerons de lui : *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes* (Paris, 1808, 2 vol. in-8°); *Traité de la législation criminelle en France* (Paris, 1816, 2 vol.), remarquable ouvrage que Duvergier a revu et réédité en 1830; *Des lacunes et des besoins de la législation française en matière politique et en matière criminelle* (Paris, 1824, 2 vol. in-8°), traité rempli d'observations judicieuses, savantes, lumineuses et servant à compléter le précédent; *Un mot sur le projet de loi relatif au sacrilège* (Paris, 1825), etc. On lui attribue une histoire allégorique des événements accomplis depuis 1789 jusqu'à 1825, sous le titre de : les *Coups de bec et les coups de patte, histoire abrégée, rapide et légère du peuple ornithien, traduite d'un manuscrit tombé de la lune* (Paris, 1825, 2 vol. in-12).

LEGRICE (Charles-Valentin), littérateur et savant anglais, né vers le milieu du XVIIIe siècle. Abandonné par sa famille, il fut élevé à l'hôpital du Christ. Il se voua à l'étude avec tant d'ardeur, et fit de si rapides progrès dans les langues grecque et latine, qu'on lui confia, jeune encore, la cure de Penzance.

On le cite parmi les premiers fondateurs de la Société géologique d'Angleterre. Il a publié l'*Analyse des principes de philosophie morale et politique du docteur Paley* (1796, in-8°); *Daphnis et Chloé*, traduction de Longus (1803, in-12).

LEGRIN (Jean-Baptiste), historien français. V. LEGRAIN.

LE GRIS (Jacques), écuyer de Pierre III, comte d'Alençon, célèbre par son duel avec Jean, seigneur de Carrouges. V. CARROUGES (Jean, seigneur de).

LEGRIS-DUVAL (René-Michel, abbé), prédicateur français, né à Landerneau en 1765, mort à Paris en 1819. Ancien élève du séminaire de Saint-Sulpice et ordonné prêtre en 1790, il habitait Versailles, où il exerçait son ministère, quand il apprit la condamnation de Louis XVI. L'abbé Legris vint se présenter hardiment à la Commune, et demanda la faveur d'assister le roi à ses derniers moments. Sa demande fut rejetée, Louis XVI ayant choisi son confesseur; mais une telle requête suffisait pour exposer le prêtre aux violences des patriotes exagérés, et il allait être arrêté si Mathieu, le député, l'un de ses anciens condisciples, n'eût répondu pour lui. Précepteur en 1796 de M. Sosthène de La Rochefoucauld, Legris fut nommé, à la seconde Restauration, prédicateur ordinaire du roi. Doué d'une infatigable charité, il provoqua ou encouragea les établissements philanthropiques de l'époque, tels que les associations en faveur des Savoyards, pour la visite des malades dans les hôpitaux, pour l'instruction des jeunes détenus; et refusa successivement, en 1817, un évêché, la place d'aumônier ordinaire de la chapelle de Monsieur et le titre de grand vicaire de Paris. Cependant il accepta du roi, peu de temps avant sa mort, une pension de 1,500 francs. Il a publié : le *Mentor chrétien* ou *Catéchisme de Fénelon* (Paris, 1797, in-12); *Discours en faveur des départements ravagés par la guerre* (Paris, 1815, in-8°); *Sermons* (Paris, 1820-1834, 2 vol. in-12).

LEGROING DE LA MAISONNEUVE (Françoise-Thérèse-Antoinette, comtesse), femme de lettres française, née à Bruyère (Vosges) en 1764, morte en 1837. Admise, dès l'âge de seize ans, au chapitre noble et séculier de la Veine, elle consacrait ses loisirs à l'étude de l'antiquité, et elle écrivit un récit romanesque, *Zénobie, reine de Palmyre*, qui, publié sans son consentement, obtint un grand succès. Retirée à Bâle pendant la Révolution, elle trouva, à sa rentrée en France sous le Consulat, ses biens vendus, se voua à l'instruction et fonda un pensionnat, après avoir décliné le titre de surintendante de la maison que Napoléon Ier voulait fonder pour les jeunes filles de la Légion d'honneur. A la Restauration, elle obtint de Louis XVIII une pension sur la liste civile qui, jointe à l'allocation qu'on lui accorda dans l'indemnité des émigrés, lui procura une existence aisée, au sein de laquelle elle commença une grande publication historique arrêtée par la révolution de Juillet. Mme Legroing a publié : *Zénobie* (Paris, 1800, in-8°); *Essai sur le genre d'instruction le plus analogue à la destination des femmes* (Paris, 1801, in-18); *Contes* (in-18); *Clémence* (Paris, 1802, 3 vol. in-12); *Retraite pour la première communion* (Paris, 1804, in-12); *Histoire des Gaules et de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne de Hugues Capet* (Paris, 1830, in-8°).

LEGROS (Pierre), sculpteur français, né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719. Élève de son père, sculpteur lui-même et professeur à l'Académie pendant trente ans, Legros montra de si heureuses dispositions que le ministre Louvois l'envoya, à ses frais, compléter ses études à Rome, où il exécuta de nombreux et vastes travaux. Obligé de venir rétablir sa santé en France, il retourna, après sa guérison dans la ville des Césars pour y finir ses jours. Ses principaux ouvrages, dans lesquels se manifeste malheureusement le maniérisme de l'époque, mais qui se distinguent, en compensation, par l'habileté et la hardiesse du faire, le grandiose du mouvement, l'expression des têtes et le fini des draperies, sont les suivants : le *Triomphe de la Religion sur l'hérésie* (église du Giesù); *Gloire de saint Stanislas Kotska* (église du Collége romain); le *Jeune saint expirant sur son lit* (Noviciat des jésuites); *Saint Dominique* (Saint-Pierre); *Tobie* (Santa-Trinita); *Saint Philippe de Neri* (Santo-Girolamo); *Saint François-Xavier* (Saint-Apollinaire); *Vestale* (jardin des Tuileries, de Paris).

LEGROS (Nicolas), théologien français, né à Reims en 1675, mort à Rhynwick en 1751. Ancien chanoine de la métropole de Reims, directeur du petit séminaire de cette ville, il perdit sa place et, après son refus de signer l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, il fut censuré, poursuivi par son archevêque et contraint de se retirer en Hollande. Après la mort de Louis XIV, il retourna à Reims, appela de la sentence rendue contre lui, s'attira une lettre de cachet qui le reléguait à Saint-Jean-de-Luz et se vit enfin privé de son bénéfice, dont le titre même lui fut ôté. Il vint alors se réfugier en Hollande, où l'archevêque d'Utrecht lui confia la chaire de théologie au séminaire d'Amersfort. Mais s'étant élevé avec force contre les usuriers et les convulsionnaires, il se vit forcé de se démettre de ses fonctions professorales et de se retirer à Rhynwick, où il acheva sa vie au milieu de travaux théologiques. Ses principaux ouvrages sont : *Méditations sur l'Epître aux Romains* (1735); la *Sainte Bible traduite avec les différences de la Vulgate* (1739, in-8°); *Manuel du chrétien* (1740, in-18); *Lettres sur les convulsionnaires* (1733, in-12).

LEGROS, célèbre coiffeur français et écrivain, né en 1710, mort en 1770. Il avait débuté dans l'art culinaire et avait composé sur la cuisine un livre resté manuscrit; puis il s'éleva jusqu'à la coiffure, et exposa, à la foire de Saint-Germain en 1763, pour imposer un silence absolu à ses confrères envieux, une collection de trente poupées coiffées suivant le sublime du coup de peigne. Deux ans après, il publia son *Livre d'estampes de l'art de la coiffure des dames françaises* (Paris, 1765-1770, in-4°), avec figures coloriées donnant les coiffures du temps. Legros périt étouffé dans la bagarre qui suivit les fêtes du mariage de Louis XVI, dans la nuit du 30 mai 1770.

LEGROS (Mme), femme célèbre par son dévouement au prisonnier Latude, qu'elle réussit, à force de démarches, à faire mettre en liberté. V. LATUDE.

M. Legros obtint de l'Académie française, en 1784, un prix de vertu. Elle mourut en 1788.

LEGROS (Charles-François), théologien et critique, né à Paris, mort dans la même ville en 1790. Il fut successivement professeur, principal du collége de Navarre, abbé de Saint-Acheul, grand vicaire de Reims, prévôt de Saint-Louis-du-Louvre, membre de l'assemblée du clergé en 1760 et député du clergé de Paris aux états généraux de 1789. Sous le nom d'**Un solitaire**, Legros a publié plusieurs écrits, notamment : *Analyse des ouvrages de J.-J. Rousseau et de Court de Gébelin* (Paris, 1785); *Analyse et examen de* l'Antiquité dévoilée, *du* Despotisme oriental *et du* Christianisme dévoilé (1783); *Analyse et examen du système des philosophes économistes* (1787), etc.

LEGROS (Joseph), chanteur français, une des plus célèbres hautes-contre de l'ancien Opéra, né près de Laon en 1739, mort à La Rochelle en 1793. Il débuta en qualité d'enfant de chœur à la cathédrale de Laon, et sa réputation s'étant étendue jusqu'à Paris, les directeurs de l'Opéra, Rebel et Francœur, alors en quête de belles voix, vinrent entendre le jeune chanteur et obtinrent pour lui un ordre de début à leur théâtre. C'est dans *Titon et l'Aurore* que Legros parut pour la première fois en public; sa voix fut trouvée admirable, mais son jeu laissait beaucoup à désirer. Plus tard, quand Gluck vint en France, il exigea de ses interprètes une mimique en rapport avec l'expression de sa musique, et Legros, docile aux volontés du maître, échauffa peu à peu son jeu de manière à remplir à la satisfaction générale les grands rôles d'*Orphée*, de *Pylade* et de *Renaud*. Quand l'embonpoint, ce fléau inévitable des ténors (autrefois qualifiés hautes-contre), vint assaillir le chanteur, il quitta le théâtre et prit la direction du Concert spirituel, qu'il garda jusqu'en 1791, date de la suppression de cet établissement lyrique. En 1792, Legros se retira à La Rochelle, où il finit ses jours.

LEGROS (Albert), officier au service de la République française, né à Corbay, en Brabant, mort en 1793. Après avoir pris inutilement dans son pays une part active aux mouvements insurrectionnels de 1787, en faveur de l'indépendance de la Belgique, il passa en France, y prit du service et fut nommé adjudant général à l'armée du Nord. Fait prisonnier par les Autrichiens, il fut traduit, sur les ordres du prince de Cobourg, devant un conseil de guerre, condamné à mort et fusillé sur les remparts de Valenciennes. La Convention nationale, instruite de la mort courageuse de Legros, accorda par un décret une pension à sa veuve, et ordonna l'inscription de son nom sur la colonne qu'on devait élever au Panthéon en l'honneur des braves morts pour la France.

LEGROS (Martial), historien et jésuite français, né à Limoges en 1744, mort en 1811. Déporté pendant la Révolution pour refus de serment à la constitution civile du clergé, il revint en France sous le Consulat et devint en 1808 chanoine à Limoges. Parmi ses nombreux ouvrages, pour la plupart restés manuscrits, nous citerons : *Recherches historiques sur l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions de la ville de Limoges* (Limoges, 1811); *Abrégé des annales du Limousin* (1776); *Essai historique sur Limoges et ses environs; le Limousin ecclésiastique; Mélanges* (3 vol. in-fol.); *Dictionnaire historique des grands hommes du Limousin* (1774), etc.

LEGROS (Sauveur), littérateur et graveur français, né à Versailles en 1754, mort à Enghien (Belgique) en 1834. Au sortir de ses études on le voit, par suite de circonstances inconnues, débuter comme acteur au théâtre de Bruxelles, qu'il abandonna bientôt, malgré ses succès, pour entrer au service du prince de Ligne en qualité de secrétaire. Il suivit le prince dans ses voyages en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Russie, à Vienne (Autriche), où Cléry, le valet de chambre de Louis XVI, le chargea de la rédaction de son *Journal de la captivité du roi*. Après ces diverses pérégrinations, Legros revint se fixer à Bruxelles, et en mourant laissa ses manuscrits au petit-fils du prince de Ligne. En 1857, les *Poésies choisies de Sauveur Legros* ont été publiées à Bruxelles (in-18). Son œuvre de gravure se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne.

LEGROS (Félix), médecin français, né à Douai en 1799. Interne et lauréat des hôpitaux de Paris, il devint chef de clinique à l'Hôtel-Dieu, dans le service de Dupuytren. Pendant la révolution de Juillet 1830, il déploya tant de zèle pour secourir les blessés, qu'il fut nommé chirurgien de la maison de convalescence créée à Saint-Cloud en faveur des blessés des glorieuses journées. Lors de la première invasion du choléra en 1832, il fit partie des commissions sanitaires et reçut trois médailles en récompense du dévouement qu'il montra pendant l'épidémie.

M. Legros a publié plusieurs mémoires et de nombreux articles dans divers journaux de médecine, notamment sur le *Coït considéré comme cause de maladie*, sur l'*Atrésie des organes sexuels de la femme*, etc. Il est l'auteur d'une *Méthode d'amputation, particulièrement applicable aux membres à un seul os*, dont il a posé les règles et démontré les avantages dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales*. Cette méthode réunit les avantages de la méthode circulaire à ceux de la méthode à lambeau, sans avoir les inconvénients de l'une ni de l'autre. Appliquée à la cuisse, elle a le mérite d'éviter la conicité du moignon, la saillie et l'exfoliation de l'os; d'obtenir une cicatrice linéaire, qui ne se trouve pas au centre du membre; enfin, de terminer le moignon par une masse musculaire qui facilite l'application d'un membre artificiel.

LEGS s. m. (lè — du lat. *legatum*, chose léguée). Jurispr. Disposition faite par testament au bénéfice d'un individu ou d'une personne collective : *Accepter un* LEGS. *Faire un* LEGS.

Quelque *legs* opulent, splendide souvenir,
Vous ferait à jamais un tranquille avenir.
E. AUGIER.

‖ *Legs par assignat*, Legs d'une somme ou d'une rente à prendre sur un fonds déterminé. ‖ *Legs pénal*, Legs mis à la charge d'un héritier pour le cas où il méconnaîtrait les dernières volontés du testateur. ‖ *Legs universel*, Legs qui donne droit à l'universalité des biens. ‖ *Legs à titre universel*, Celui qui donne droit à une quote-part de tous les biens. ‖ *Legs particulier* ou *à titre particulier*, Celui qui est déterminé en valeur ou dans l'objet.

— Par ext. Ce qu'une génération transmet aux générations suivantes : *Les siècles n'acceptent point les* LEGS *de deuil; ils ont assez de sujets présents de pleurer sans se charger de verser encore des larmes héréditaires.* (Chateaub.) *L'administration est un* LEGS *de la vieille monarchie que l'Assemblée constituante a eu le tort de ne pas répudier.* (Ed. Laboulaye.) *La pensée seule a la tradition de l'antérieur; ce* LEGS *perpétuel du passé au présent et du présent à l'avenir est le secret des génies humains.* (Balz.)

— **Encycl.** La loi distingue trois espèces de *legs*: le *legs* universel, le *legs* à titre universel et le *legs* particulier.

— *Legs universel.* Le *legs* universel, dit l'article 1003 du code civil, est la disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laissera à son décès. En d'autres termes, un *legs* est universel toutes les fois qu'il donne au légataire un droit éventuel à la totalité des biens que laissera le testateur au jour de son décès. Peu importe que le légataire ne recueille pas, après ce décès, la totalité des biens. S'il a pu seulement espérer d'avoir un jour cette totalité, le *legs* est universel. Ainsi, on peut être légataire universel, bien qu'on ne recueille qu'une fraction très-minime des biens, et même quoiqu'on n'en recueille aucune. J'ai légué tous mes biens à l'un de mes amis : cet ami est-il certain de les avoir tous? Non, car je puis laisser des héritiers réservataires, des parents à qui la loi a formellement réservé une partie de mon patrimoine en dehors et au-dessus de ma liberté testamentaire. Mais a-t-il l'espoir de les avoir tous? Oui, car mes parents réservataires peuvent mourir avant moi ou répudier ma succession après ma mort, s'ils me survivent. Le *legs* fait à mon ami contient donc pour lui une vocation, un droit éventuel au tout : c'est un *legs* universel. Le *legs* universel a pour objet la masse des biens laissés par le testateur au jour de son décès.

Il est de principe que la propriété s'acquiert par les successions testamentaires, aussi bien que par les successions *ab intestat*. Le légataire universel acquiert donc la propriété de chacun des biens laissés par le défunt : la propriété absolue et exclusive quand il succède seul, la propriété indivise quand il concourt avec un héritier réservataire. Il a trois actions pour entrer en possession de ces biens : 1° une action en partage de la succession, lorsqu'il est dans l'indivision avec un héritier réservataire; 2° une action en revendication contre les tiers possesseurs de choses faisant partie de la succession; 3° une action personnelle à l'effet de poursuivre les débiteurs du défunt. Il a la jouissance des intérêts et des fruits de la chose léguée; il est tenu au payement des dettes et des *legs* particuliers.

Le légataire universel, dit l'article 1009, qui sera en concours avec un héritier auquel la loi réserve une quotité des biens, sera tenu des dettes et charges de la succession du testateur, personnellement pour sa part et portion, et hypothécairement pour le tout; et il sera tenu d'acquitter tous les *legs*, sauf le cas de réduction, ainsi qu'il est expliqué aux articles 926 et 927. Quiconque recueille toute la succession paye toutes les dettes; quiconque recueille toute la portion disponible paye tous les *legs* particuliers. Le légataire d'une fraction de la succession paye une fraction correspondante des dettes; le légataire d'une fraction du disponible paye une portion correspondante des *legs* particuliers. Ainsi, le légataire universel vient-il seul, il paye toutes les dettes et tous les *legs*, parce qu'il recueille toute la succession; vient-il en concours soit avec d'autres légataires universels, soit avec un légataire à titre universel, il ne paye, dans les dettes et dans les *legs* particuliers, qu'une portion correspondante à la fraction active qu'il conserve. Se trouve-t-il en concours avec des héritiers réservataires, il paye la moitié, le tiers ou le quart des dettes, suivant qu'il conserve la moitié, le tiers ou le quart de la succession. Quant aux *legs* particuliers, il les paye tous, parce qu'il a en totalité l'unité des biens destinée à les payer, la quotité disponible.

— *Legs à titre universel.* Aux termes de l'article 1010, le *legs* est à titre universel lorsqu'on lègue : 1° soit une fraction des biens dont la loi permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers; 2° soit tous les immeubles; 3° soit tous les meubles; 4° soit une fraction de tous les immeubles; 5° soit une fraction de tous les meubles. On ajoute un sixième cas, celui où le testateur lègue une fraction, telle qu'une moitié, un tiers de tous les biens qu'il laissera à son décès. Ce *legs* n'est pas en effet universel, puisqu'il ne donne vocation qu'à une fraction de l'universalité de la succession : ce n'est pas non plus un *legs* particulier. Le légataire à titre universel acquiert tantôt une propriété absolue et exclusive, tantôt une propriété indivise : une propriété absolue, lorsqu'on lui a légué, soit tous les immeubles, soit tous les meubles; une propriété indivise, lorsque son *legs* a pour objet une fraction, soit de tous les biens, soit de tous les immeubles ou de tous les meubles. Il a les mêmes actions que le légataire universel, dans la limite de la fraction de biens qu'il recueille. Il est tenu des dettes de la succession dans les mêmes limites.

— *Legs particulier.* La loi, après avoir défini le *legs* universel et le *legs* à titre universel, dit à la fin de l'article 1010 : « Tout autre *legs* ne forme qu'une disposition à titre particulier. » Ainsi, toute disposition testamentaire qui ne contiendra point en elle-même les caractères distinctifs du *legs* universel ou du *legs* à titre universel sera forcément un *legs* particulier. « Tout *legs* pur et simple, dit l'article 1014, donnera au légataire, du jour du décès du testateur, un droit à la chose léguée, droit transmissible à ses héritiers ou ayants cause. » La loi parle du *legs* pur et simple, par opposition au *legs* conditionnel, qui ne deviendrait exigible et transmissible qu'au moment de la réalisation de la condition. Le *legs* pur et simple devient exigible dès la mort du testateur. Le légataire pourra donc, le jour même de l'ouverture de la succession, former devant qui de droit la demande en délivrance du *legs* exigée par la loi. Le *legs* devient transmissible également à la même époque. Mais le *legs* étant fait *intuitu personæ* ne peut s'ouvrir que dans la personne du légataire. Si ce dernier vient donc à mourir avant le testateur, le *legs*, n'ayant plus sa raison d'être, devient caduc (art. 1039) et reste à la masse de la succession. Les légataires particuliers ne contribuent point aux dettes de la succession. L'article 1024 est ainsi conçu : « Le légataire particulier ne sera point tenu des dettes de la succession, sauf la réduction des *legs*, ainsi qu'il est dit ci-dessus et sauf l'action hypothécaire des créanciers. » Notons bien que cette règle ne signifie point que les *legs* particuliers devront être intégralement acquittés par les héritiers ou successeurs universels, alors même que les sommes ou valeurs léguées excéderaient ce qui reste des biens disponibles après les dettes payées. Il faut l'entendre en ce sens que les *legs* particuliers doivent être acquittés sans aucune déduction lorsque, après les dettes payées, il reste assez de biens pour les acquitter tous et chacun intégralement.

Trois actions compètent au légataire particulier pour obtenir ce qui lui a été légué : 1° une action en revendication; 2° une action personnelle; 3° une action hypothécaire sur tous les immeubles de la succession. Article 1017 : « Les héritiers du testateur ou autres débiteurs d'un *legs* seront personnellement tenus de l'acquitter, chacun au prorata de la part et portion dont ils profiteront dans la succession. Ils en seront tenus hypothécairement pour le tout, jusqu'à concurrence de la valeur des immeubles de la succession dont ils seront détenteurs. »

Les articles 1018, 1021, 1022, 1046 et suivants du code civil traitent encore de différents points relatifs aux *legs* et en règlent l'interprétation. « La chose léguée, dit l'article 1018, sera délivrée avec les accessoires nécessaires et dans l'état où elle se trouvera le jour du décès du donateur. » C'est-à-dire que, si un ami me lègue sa pendule, il est probable qu'il a entendu me léguer en même temps le socle et le globe; si cette pendule était en mauvais état, du vivant même de mon ami, ses héritiers ne sont pas forcés de me la donner meilleure. Les articles 1021 et 1022 prononcent la nullité absolue de tout *legs* de la chose d'autrui; en effet, Pierre aurait beau léguer à Paul la maison de son voisin ou la *Joconde* de Léonard de Vinci, qui appartient au Louvre, le *legs* serait sans valeur, et ce n'était guère la peine de le spécifier. Enfin, les *legs* de choses indéterminées, comme le *legs* d'un cheval, d'une vache, doivent être interprétés équitablement, c'est-à-dire que l'héritier ne peut pas être forcé de donner la meilleure qualité, mais il ne doit pas non plus livrer la plus mauvaise.

Legs (LE), comédie en un acte, en prose, de Marivaux (Théâtre-Français, 11 janvier 1736). Quoique ce soit une des plus jolies pièces du genre qui a fait la réputation de l'auteur, c'est à peine si le *Legs* peut être analysé. Le marquis aime la comtesse et il en est aimé; qu'il dise le mot décisif et il n'y a plus de pièce; mais il est d'une timidité excessive; c'est la première fois qu'il aime et il craint de blesser par un aveu brutal. D'un autre côté, la marquise est brusque et franche; il espère donc que, si elle l'aime, elle dérogera pour lui aux convenances et lui fera entendre clairement qu'il est le préféré. Il tend toutes ses facultés compréhensives à détourner dans ce sens le moindre mot de la comtesse, et il ne voit absolument rien qui puisse l'induire en espérance; cependant elle lui fait toutes les avances compatibles avec les usages du monde et, s'il ne les voit pas, c'est qu'il en attend de plus fortes. Autour de ces *marivaudages* très-réussis vient s'enrouler l'intrigue même de la pièce; deux autres personnages y suffisent : Hortense a reçu un legs de 200,000 francs, qu'on ne lui délivrera que si le marquis refuse de l'épouser; elle aime le chevalier, mais comme elle connaît la passion du marquis pour la comtesse, elle ne risque pas grand'chose en se montrant toute disposée à l'épouser. Le marquis refuse, tout naturellement; elle épouse le chevalier, qui n'est pas riche et auquel les 200,000 francs du legs seront très-doux. Puis, un mot d'explication entre le marquis et la comtesse suffit pour les convaincre qu'ils s'adorent tous les deux. Deux physionomies originales de valet et de soubrette complètent ce petit tableau de genre. Le *Legs*, qui est resté au répertoire et que la Comédie-Française reprend de temps en temps, est une de ces fines bluettes que le *Caprice* d'Alfred de Musset a remises à la mode, et qui valent surtout par le ton exquis du dialogue, calqué sur la conversation des salons où l'on a de l'esprit.

LÉGUANA s. f. (lé-goua-na — mot brésilien). Erpet. Syn. d'IGUANE.

LEGUAT (François), voyageur français, né en Bresse en 1637, mort en Angleterre en 1735. Membre de la religion reformée, il était, depuis la révocation de l'édit de Nantes, réfugié en Hollande lorsque, apprenant que Henri Duquesne, fils du célèbre marin de ce nom, armait avec l'appui des états généraux une expédition pour les îles Mascareignes (île Bourbon), afin d'y établir une colonie de Français réfugies, il sollicita la faveur de faire partie du voyage. Instruit qu'une escadre française croisait aux environs de ces îles avec ordre d'empêcher toute tentative de colonisation protestante, Duquesne suspendit l'exécution de son projet. Leguat partit avec dix de ses coreligionnaires et arriva le 3 avril 1691 en vue de la Réunion. Le capitaine du vaisseau refusa de les y débarquer et les atterrit par contrainte à l'île Rodrigue, où ils vécurent pendant deux ans. En 1693, ils quittèrent cette île sur un bâtiment qu'ils avaient construit et abordèrent à l'île Maurice. Le gouverneur hollandais les reçut de la façon la plus brutale et la plus inhospitalière, les dépouilla de tout ce qu'ils possedaient et les fit jeter sur un rocher aride à deux lieues en mer. Il se décida enfin à les expédier en 1696 à Batavia, d'où ils partirent pour venir demander justice en Hollande. Après neuf ans environ de démarches inutiles dans le but d'obtenir réparation de l'injustice dont il avait été victime, Leguat se retira en 1707 en Angleterre. On a de lui : *Voyages et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes orientales* (Londres et Amsterdam, 1708, 2 vol. in-12).

LEGUAY DE PRÉMONTVAL (André-Pierre), littérateur français. V. PRÉMONTVAL.

LÉGUÉ, ÉE (lé-ghé) part. passé du v. Léguer. Donné par testament : *Une somme de dix mille francs*, LÉGUÉE *à un vieux domestique.*

— Transmis de génération en génération : *Nous soupçonnons quelque chose de mieux que les orthodoxies et les incrédulités qui nous ont été* LÉGUÉES. (A. Réville.)

LÉGUÉ (LE), hameau maritime de France (Côtes-du-Nord), servant de port à la ville de Saint-Brieuc.

LEGUEN DE KERANGEL, homme politique français qui vivait dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il était propriétaire d'une fabrique de toiles à Landivisiau (Finistère) quand éclata la Révolution. Nommé en 1789 député aux états généraux par le tiers état de la sénéchaussée de Lesneven, Leguen de Kerangel a eu l'honneur de provoquer, dans la nuit du 4 août 1789, le mouvement patriotique qui poussa la noblesse et le clergé à renoncer à l'intégralité de leurs droits féodaux. Pour ce fait d'une si haute portée, le nom de Leguen de Kerangel doit vivre dans l'histoire. Il est regrettable que l'auteur de cette proposition immortelle ait été évincé des assemblées législatives postérieures et qu'il se soit éteint dans l'obscurité.

LÉGUER v. a. ou tr. (lé-ghé — lat. *legare*, députer; de *lex*, loi, le député étant une personne officielle légale. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lègue, tu lègues, ils lèguent*, excepté au futur et au conditionnel). Donner, laisser par testament, par acte de dernière volonté : *Les Gaulois* LÉGUAIENT *en mourant leurs biens aux dieux et à leurs ministres.* (B. Const.) *Vaugelas* LÉGUA *en mourant son corps aux chirurgiens.* (A. Karr.) *M. de Montyon* A LÉGUÉ *près de quatre millions aux hôpitaux.* (Rigault.)

— Par ext. Transmettre après soi : *Ne* LÈGUE *pas à tes enfants une vie malheureuse en échange du bonheur que tu leur devais.* (Balz.) *Prenons garde, historiens ou philosophes, de ne* LÉGUER *à nos descendants qu'une révolution décapitée.* (Eug. Pelletan.)

Se léguer v. pr. Etre légué : *Un bien qui* SE LÈGUE *de père en fils.*

LÉGUEVIN, village de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. O. de Toulouse, sur le Courbet; pop. aggl., 520 hab. — pop. tot., 950 hab.

LE GUILLOU (Corentin-Marie), compositeur et écrivain religieux français, né à Quimperlé en 1804. Elève des jésuites, il fut ordonné prêtre en 1829, puis devint aumônier à l'hôpital de la Charité. L'abbé Le Guillou s'est fait connaître par un assez grand nombre de petits ouvrages de dévotion et par des compositions musicales qui sont estimées. On cite particulièrement de lui des motets, des psaumes, des cantiques, une messe solennelle (1838), des albums de chansons pieuses, *Fleurs de bruyères, Branches d'aubépine*, etc.

LÉGUME s. m. (lé-gu-me — lat. *legumen*; de *legere*, cueillir). Nom générique de tous les produits végétaux employés à l'alimentation de l'homme : LÉGUMES *secs.* LÉGUMES *verts. Un plat de* LÉGUMES. *La conservation des* LÉGUMES *est principalement due au pasteur Eisen et à Appert.* (P. Vinçard.) *Les* LÉGUMES *verts ont la propriété de rendre le sang plus léger et de le rafraîchir.* (L. Cruveilhier.)

— Bot. Gousse, fruit sec, bivalve, ordinairement à une seule loge, s'ouvrant par la suture interne ou ventrale : *Le fruit de l'acacia est un* LÉGUME.

— **Encycl.** Hortic. On confond généralement sous le nom de *légumes* toutes les plantes potagères; on y comprend même, dans certains pays, toutes les espèces cultivées pour leurs graines, autres que celles qui entrent dans la fabrication du pain. Cet abus de termes n'est pas récent; nous le retrouvons dans le grec *lachanon* et dans le latin *olus*. Toutefois, dans quelques localités, on commence à limiter le sens du mot *légume* aux végétaux potagers qui constituent pour l'homme de véritables aliments. On classe les *légumes* suivant qu'ils proviennent de la plante entière, ou de ses diverses parties, racines, tubercules, bourgeons, feuilles, fleurs, fruits, graines, etc. On distingue les gros *légumes*, tels que choux, courges, pommes de terre, etc., qui se cultivent souvent dans les champs, et les *légumes* fins, comme la laitue, qu'on ne trouve que dans les jardins potagers.

Les *légumes* se distinguent encore en *légumes* frais, *légumes* secs, *légumes* desséchés et *légumes* conservés.

— *Légumes frais.* On les divise en primeurs et *légumes* ordinaires. Les primeurs sont consommées en grande quantité à Paris. Elles viennent, soit de l'Algérie et du midi de la France, soit de la Bretagne, soit de la Touraine, soit enfin des environs de Paris. Paris consomme pendant l'hiver (1856) plus de 15,000 kilogr. d'asperges blanches formant environ 5,000 bottes, qui se vendent de 12 à 30 fr. la botte; 400 kilogr. de haricots verts payés de 12 à 20 fr. le kilogr. suivant l'époque; enfin 425 kilogr. de haricots en grains du prix de 4 à 10 fr. le litre. On obtient ordinairement par la culture *forcée* les primeurs suivantes : asperge, haricot vert, haricot en grains, petit pois, melon, concombre, chou-fleur, romaine, chicorée, radis rose. Dans la seconde quinzaine de janvier, on reçoit à Paris les petits pois de l'Algérie; ensuite on voit arriver les primeurs de Marseille, de Bordeaux et de Tours. A Roscoff et à Plougastel, sur la pointe extrême du Finistère, dans la baie de Saint-Brieuc, etc., poussent de bonne heure des oignons et des choux-fleurs qui sont envoyés en Angleterre.

Une grande partie des *légumes* et des fruits qui figurent sur les marchés de Londres se cultivent dans le voisinage immédiat de cette ville. Londres est, comme Paris, entouré de jardins maraîchers; mais, tandis que ces jardins occupent 1,400 hectares aux environs de Paris, ils en occupent 4,800 autour de Londres, et sont couverts de 2,000 arbres fruitiers.

Si les *légumes* communs et tardifs viennent à Londres comme à Paris, les primeurs y poussent difficilement; sur les bords de la Tamise plus encore que sur les bords de la Seine, il faut avoir recours aux chemins de fer pour se procurer des haricots verts au mois de janvier.

— *Légumes secs.* Ce sont le haricot, la lentille, le pois, la fève, le pois chiche, la gesse cultivée, le dolic. On faisait jadis une grande consommation de ces *légumes*. Elle a beaucoup baissé, excepté dans les lycées et les colléges où l'on continue, comme par le passé, à bourrer les jeunes générations de haricots secs et de lentilles.

— *Légumes desséchés.* « Si l'on compare, dit M. Victor Borie, la consommation des *légumes* secs dans la ville de Paris en 1837 et en 1853, on verra que la consommation, qui était en 1837 de 180,000 hectolitres pour une population de 900,000 habitants, est tombée en 1853 à 106,000 hectolitres pour une population de plus de 1 million d'habitants. Il faut attribuer cette diminution aux progrès de la culture maraîchère, qui fournit, pendant une très-grande partie de l'année, des *légumes* frais à des prix abordables pour la consommation moyenne, ainsi qu'à la bonne conservation des pommes de terre. »

Un nouveau procédé, qui permet de dessécher artificiellement les *légumes* verts et, par suite, de les conserver, a aussi contribué à faire baisser la consommation des *légumes* secs. Après un épluchage fait avec soin, on soumet la pulpe du végétal à l'action de l'air chaud et sec; l'humidité disparaît, le *légume* se racornit et peut alors être conservé indéfiniment. En faisant revenir dans l'eau les *légumes* ainsi dessechés, ils reprennent toutes leurs qualités.

A la Villette, deux industriels dessèchent les choux de la plaine des Vertus; à Meaux, on dessèche la carotte; au Mans, la pomme de terre, le petit pois et l'oignon; à Dunkerque, le chou, l'épinard et la chicorée; à Rueil, les haricots verts, et enfin à Colombe, les pommes de terre. On a préparé en 1855, soit pour la consommation de Paris, soit pour l'approvisionnement des armées, la prodigieuse quantité de 60 millions de kilogr. de légumes desséchés.

— *Légumes conservés.* Le procédé le plus employé pour conserver les *légumes* est celui d'Appert. Il consiste à chauffer les *légumes* dans un vase avec de l'eau et à fermer le vase hermétiquement alors que tout l'air s'est échappé sous l'influence expansive de la chaleur et de la vapeur d'eau. On conserve avec du beurre, par ce procédé, les petits pois, les haricots verts et les haricots dits flageolets. Les petits pois se fabriquent au Mans, à Nantes, à Angers, à Tours, à Paris. On prépare au Mans des haricots verts et à Paris les haricots verts et les flageolets. On conserve également pour l'hiver la sauce tomate dans des flacons de verre bouchés et goudronnés, l'oseille et la chicorée, soit dans des pots de grès, soit dans des barriques. Tout le secret de la conservation des *légumes* consiste à éliminer l'air, qui est le réceptacle des agents de putréfaction. V. CONSERVES.

LÉGUMIER, IÈRE adj. (lé-gu-mié, iè-re — rad. *légume*). Où l'on cultive des légumes : *Jardin* LÉGUMIER. ‖ Qui est de la nature des légumes : *La baselle rouge prospère bien en France, et doit être considérée comme un herbage* LÉGUMIER *de plus à cultiver dans les jardins potagers.* (Morogues.)

— *Fruits légumiers*, Gros fruits produits par des plantes herbacées, comme les melons, les concombres, les aubergines, les tomates, etc.

— s. m. Plat un peu profond dans lequel on sert les légumes.

LÉGUMINAIRE adj. (lé-gu-mi-nè-re — du lat. *legumen, leguminis*, gousse). Bot. Qui a du rapport avec ce qu'on observe dans les gousses : *Déhiscence* LÉGUMINAIRE.

— s. f. Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des solens.

LÉGUMINE s. f. (lé-gu-mi-ne — du lat. *legumen*, gousse). Chim. Substance riche en azote et en soufre, qu'on a extraite des graines de légumineuses. ‖ On l'appelle aussi CASÉINE VÉGÉTALE.

— **Encycl.** La *légumine* existe dans les pois, les lentilles, les haricots, et dans toutes les légumineuses. Suivant quelques chimistes, cette matière doit être confondue avec le caséum animal; suivant d'autres, elle en diffère. La *légumine* appartient au groupe des substances protéiques, ainsi nommées à cause de la facilité avec laquelle elles se transforment en d'autres substances. D'après MM. Dumas et Cahours, les pois et les amandes douces conviennent le mieux à l'extraction de la *légumine*. La matière concassée est mise en digestion dans l'eau tiède pendant deux ou trois heures; on écrase le produit dans un mortier, on jette sur une toile et on exprime. La liqueur, abandonnée au repos, laisse déposer une certaine quantité de fécule. On la filtre et l'on y verse peu à peu de l'acide acétique étendu. Il se forme un précipité floconneux, très-blanc, qui n'est autre chose que de la *légumine*.

Tous les acides coagulent la solution de la *légumine* et la redissolvent, si on les emploie en excès; la *légumine* est soluble dans les alcalis caustiques. Lorsqu'on abandonne à elle-même la solution de la *légumine*, telle qu'on l'extrait des légumineuses, elle se coagule dans l'espace de vingt-quatre heures, à la température de 15° à 20°, en donnant un précipité gélatineux semblable au caséum; cette solution est également coagulée après l'addition de quelques gouttes de présure.

LÉGUMINEUX, EUSE adj. (lé-gu-mi-neu, eu-ze — du lat. *legumen*, gousse). Bot. Se dit des fruits en gousse : *Fruits* LÉGUMINEUX. ‖ Qui produit un légume : *Les plantes* LÉGUMINEUSES *ont une tige herbacée ou frutescente.* (Bosc.)

— s. m. Légume : *Se nourrir de* LÉGUMINEUX. *Les* LÉGUMINEUX *tiennent le milieu entre la viande et le pain pour la digestibilité.* (L. Cruveilhier.) *Les* LÉGUMINEUX, *plus savoureux que nutritifs, donnent du goût aux graminées.* (H. Berthoud.)

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les genres qui ont pour fruit une gousse ou légume : *Les espèces de* LÉGUMINEUSES *habitent presque toutes les régions du globe.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** « Le vaste groupe ainsi nommé, dit A. de Jussieu, forme plutôt une classe qu'une de ces associations qu'on est convenu de désigner sous un nom moins général, et les affinités qui rapprochent la plupart de ses genres sont tellement évidentes qu'elles n'ont pas échappé à la plupart des classificateurs, et que presque tous les systèmes, soit naturels, soit même artificiels, nous les montrent réunis pour la plus grande partie. »

Les *légumineuses* ont été différemment classées par les botanistes qui se sont occupés de leur étude. De Candolle a divisé cette famille d'abord en deux grandes sections, d'après la forme de l'embryon : les curvembryées, dont la radicule est courbée contre la commissure des cotylédons; les rectembryées, dont la radicule est droite. Il a ensuite partagé chacune de ces deux divisions en deux sous-ordres : les papilionacées et les swartziées pour les curvembryées; les mimosées et les cæsalpiniées pour les rectembryées. Il a enfin subdivisé ces sous-ordres en tribus, dont le nombre est de onze pour toute la famille des *légumineuses*. Le tableau ci-joint résume les caractères de ces tribus.

		SOUS-ORDRES.			TRIBUS.
LÉGUMINEUSES.	*Curvembryées.*	I. Papilionacées, corolle papilionacée, étamines périgynes.	Phyllolobées; cotylédons foliacés.	Gousse continue, étamines libres.	1 Sophorées.
				Gousse continue, étamines soudées.	2 Lotées.
				Gousse articulée, étamines articulées.	3 Hédysarées.
			Sarcolobées; cotylédons épais, charnus.	Gousse polysperme, déhiscente; feuilles cirrifères, cotylédons alternes.	4 Viciées.
				Gousse polysperme, déhiscente; cirres, cotylédons opposés.	5 Phaséolees.
				Gousse mono ou disperme, indéhiscente, pas de cirres ou vrilles.	6 Dalbergiées.
		II. Swartziées. Corolle nulle ou composée d'un ou de deux pétales étamines hypogynes.			7 Swartziées.
	Rectembryées.	III. Mimosées. Corolle presque régulière, pétales valvaires, étamines hypogynes.			8 Mimosées.
		IV. Cæsalpiniées. Pétales imbriqués, étamines périgynes.	Sépales et pétales imbriqués.	Etamines soudées.	9 Geoffréiées.
				Etamines libres.	10 Cassiees.
			Sépales soudés, calice vésiculeux, pas de pétales.		11 Détariées.

Plusieurs autres classifications ont été proposées à diverses époques. Les articles spéciaux consacrés à chaque famille et à chaque genre nous dispensent de nous arrêter ici plus longuement.

LÉGUMINIFORME adj. (lé-gu-mi-ni-for-me — du lat. *legumen*, gousse, et de *forme*). Qui a la forme d'une gousse : *Fruit* LÉGUMINIFORME.

LÉGUMINIVORE adj. (lé-gu-mi-ni-vo-re — du lat. *legumen*, légume; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de légumes : *Ce sont tous animaux herbivores, fructivores,* LÉGUMINIVORES. (Michelet.)

LÉGUMINODE s. m. (lé-gu-mi-no-de — du lat. *legumen*, légume). Bot. Fruit composé de plusieurs gousses fixées à une même base et provenant d'une même fleur.

LÉGUMISTE adj. (lé-gu-mi-ste — rad. *légume*). Qui cultive des légumes : *Jardinier* LÉGUMISTE.

— s. m. Jardinier qui cultive des légumes : *Un* LÉGUMISTE.

— Membre d'une association qui s'est imposé l'obligation d'une alimentation purement végétale : *La société des* LÉGUMISTES.

LEHANTITE s. f. (le-an-ti-te). Minér. Espèce de natrolithe qu'on trouve à Antrim en Irlande.

LE HARDY (Pierre), homme politique français, né à Dinan (Bretagne) en 1758, mort à Paris en 1793. Il exerçait la médecine, quand il fut nommé député du Morbihan à la Convention nationale, où il vota pour l'appel au peuple lors du procès de Louis XVI. Compris dans les persécutions exercées contre les girondins, il vit son expulsion de l'Assemblée demandée par trente-cinq sections de Paris; puis, après son appel aux bons citoyens de Paris, à l'occasion de la suppression de la commission des douze, il fut décrété d'accusation, traduit le 30 octobre 1793 devant le tribunal révolutionnaire, condamné et guillotiné le lendemain. Le Hardy avait publié quelques opuscules sur la médecine et la politique.

LEHARIVEL-DUROCHER (Edmond-Victor), sculpteur français, né à Chanu (Orne) en 1816. Elève de Ramey fils et de M. Dumont, il suivit de 1838 à 1844 les cours de l'Ecole des beaux-arts, et débuta au Salon de 1845 par un groupe en plâtre, le *Rédempteur et la Vierge*, qui attestait des études sérieuses, mais peu d'originalité. Depuis cette époque, M. Leharivel-Durocher a exposé un assez grand nombre d'œuvres estimables, parmi lesquelles nous citerons : la *Cène*, bas-relief acheté par l'Etat (1849); un *Miracle de Jésus enfant*, autre bas-relief; la *Rêverie*, statuette d'un sentiment fin et d'une grâce naïve; *Sainte Geneviève* et *Sainte Théodechilde*, statues pour l'église Sainte-Clotilde, exposées en 1855; *Groupe d'anges*, à l'église Saint-Sulpice; des *Bustes* et des *Statuettes*, qui lui valurent une deuxième médaille en 1857; *Etre et paraître, Rosa mystica*, statues en marbre habilement exécutées (1861); *Colin-Maillard*, statue en plâtre (1861); *Regina martyrum, Jésus bénissant les petits enfants*, bas-reliefs; la *Vierge* (1863), buste en marbre, un des meilleurs morceaux de son œuvre. Outre des bustes de *Visconti*, de *M. de Caumont*, de *Chênedollé*, le *Monument des trois frères Eudes*, à Argentan, mentionnons encore : les *Litanies de la Vierge*; une *Marie-Madeleine* (1864), à l'église Saint-Augustin; *Saint Jean l'Evangéliste* (1866), à Notre-Dame de Seez; *Jeune fille et l'Amour*, groupe en plâtre qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867; la *Filature et le tissage* (1868), bas-relief; *Léon Foucault* (1869), buste, etc.

LE HAYER-DUPERRON (Pierre), poëte français, né à Alençon en 1603, mort vers 1680. Procureur du roi dans sa ville natale, il consacra ses loisirs à composer des poesies qui eurent du succès, et dut à un poëme sur Louis XIII d'être nommé conseiller d'Etat. Outre quelques traductions d'ouvrages espagnols, on lui doit : les *Heureuses adventures*, tragi-comédie en cinq actes (Paris, 1633); les *Palmes de Louis le Juste*, poëme historique en neuf livres (Paris, 1635, in-4°); *Poésies morales et chrétiennes* (Paris, 1660).

LE HENNUYER (Jean), prélat français, né à Saint-Quentin en 1497, mort en 1578. Le nom de cet évêque courtisan a échappé à l'oubli grâce à une erreur, ou plutôt à une fraude des historiens de son temps. Evêque de Lisieux en 1572, il fut cité comme s'étant opposé aux massacres des protestants dans sa ville épiscopale et comme ayant couvert de sa protection, au péril de ses jours, les victimes désignées à l'égorgement. Sur la foi de Hémeré, historiographe de Saint-Quentin, quelques historiens se sont faits les échos de cette erreur manifeste. C'est au gouverneur de Lisieux, Furnichon de Longchamps, que les protestants durent la vie; il fit incarcérer tous ceux qu'il put découvrir et les relâcha lorsque les temps furent plus calmes. Successivement aumônier de Henri II, de François II et de Charles IX, confesseur de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis, Le Hennuyer était tout dévoué à l'odieuse politique de cette dernière. Son épitaphe, qui se lit encore dans la cathédrale de Lisieux, relate comme le seul acte mémorable de sa vie l'opposition qu'il fit à l'édit de tolérance de 1562.

Un drame de L.-Sébastien Mercier, *Jean Hennuyer*, en trois actes et en prose (1772), a mis sur la scène, d'une façon pathétique, le grand acte d'humanité faussement attribué à cet évêque.

LEHEURT (Matthieu), théologien français, né au Mans en 1561, mort en 1620. Il était membre de l'ordre des franciscains et a laissé : *Directorium fratrum minorum* (Paris, 1618); *Officium S. Juliani Cenomanorum episcopi* (Le Mans, 1620, in-8°).

LEHIGH, rivière des Etats-Unis (Pensylvanie). Elle prend sa source dans la partie orientale du comté de Luzerne, coule au S. jusqu'à Northampton, dans le comté de Lehigh, tourne à l'E. et va se jeter dans le Delaware, par la rive droite, à Easton, après un cours d'environ 120 kilom.

LE HIR (Jean-Louis), jurisconsulte et économiste français, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) en 1806. Après avoir rédigé le *Recueil des arrêts de la cour de Rennes* et pris, dans cette ville, le diplôme de docteur en droit (1837), il vint se fixer à Paris, où il se fit inscrire au tableau des avocats. Toutefois, M. Le Hir s'est beaucoup moins occupé de plaider que de publier des ouvrages et de nombreux recueils de jurisprudence. On lui doit : *Annales de la science et du droit commercial*, recueil mensuel de législation; *Harmonies sociales* (1847, in-8°); *Crédit foncier* (1852); *Traité de la prisée et de la vente aux enchères* (1855, 2 vol. in-8°); *Manuel d'assurances* (1857); *De l'assurance par l'Etat* (1857, in-8°); *Du projet d'un nouvel impôt sur l'assurance contre l'incendie* (1871, in-4°), etc.

LÉHM s. m. (lèmm — mot allem. qui signif. limon). Géogr. Nom d'un terrain de sédiment.

LEHMANN (Christophe), historien allemand, né à Finsterwald (Lusace) en 1568, mort en 1638. D'abord secrétaire de la ville de Spire, il passa en 1629 au service de l'électeur de Trèves. Il a publié : *Chronique de Spire* (Francfort, 1612, in-4°); *Collegium politicum* (Francfort, 1630, in-8°); *Florilegium politicum* (Francfort, 1630, trois parties in-8°); *De pace religionis acta publica et originalia* (Francfort, 1631 et 1640, in-4°).

LEHMANN (Jean-Gottlob), minéralogiste allemand, né au commencement du XVIIIe siècle, mort à Saint-Pétersbourg en 1767. Il était docteur en médecine, membre du conseil des mines en Prusse et membre de l'Académie de Berlin lorsque, à l'appel de l'impératrice Elisabeth, il alla se fixer à Saint-Pétersbourg (1761), où il devint professeur de chimie et directeur du cabinet d'histoire naturelle. Lehmann acquit une réputation européenne par ses ouvrages sur la chimie et la métallurgie. La plupart d'entre eux ont été traduits en français par le baron d'Holbach, sous le titre de : *Traités de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de minéralogie et de métallurgie* (Paris, 1759, 3 vol. in-12). Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une histoire des roches stratiformes* (Berlin, 1756); *Idées sur les tremblements de terre* (Berlin, 1757); *Essai d'une minéralogie* (Berlin, 1759); *Specimen orographiæ generalis* (1762); l'*Art de l'essayeur* (1775).

LEHMANN (Chrétien-Godefroi-Guillaume), savant allemand, né à Halberstadt en 1765, mort en 1823. Il s'adonna à l'enseignement, dont il s'attacha à perfectionner les méthodes, et publia, entre autres écrits, un élégant *Précis de l'histoire naturelle de l'homme* (Leipzig, 1799).

LEHMANN (Jean-Georges), topographe allemand, inventeur de la méthode de dessin topographique qui porte son nom, né près de Baruth (Saxe) en 1767, mort en 1811. Enlevé par des recruteurs du moulin où il était né, il fut enrôlé dans un régiment qui alla tenir garnison à Dresde, se fit remarquer de ses chefs par sa belle écriture, puis par sa rare aptitude pour les travaux topographiques, et fut chargé de divers travaux de cartes et de plans. Ayant obtenu un congé en 1793, il leva les plans d'une partie du canton de l'Erzgebirge, et, comme il manquait d'instruments, il apporta d'importantes modifications à la manière de se servir de la planchette. Les plans qu'il exécuta alors lui valurent d'être nommé successivement voyer dans le cercle de Wittemberg, officier topographe, professeur à l'Ecole militaire de Dresde (1798), puis il devint major (1810) et directeur du cabinet des plans et cartes à Dresde. On lui doit un *Système complet de topographie* (1811, 2 vol.), ouvrage qui fut publié après sa mort et dont le succès fut prodigieux. Il a laissé, en outre, d'excellentes *Cartes* et des *Mémoires* insérés dans divers recueils.

LEHMANN (Pierre-Martin-Orla), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1810, d'une famille d'origine allemande. Reçu avocat en 1833, il se signala bientôt par les idées progressistes et libérales qu'il exposa tant dans ses discours que dans les articles qu'il fournit au journal la *Patrie*. Ce fut un discours prononcé par lui le 4 novembre 1836, sur les *Danois dans le Sleswig*, qui provoqua dans les duchés les agitations du parti du *Danemark jusqu'à l'Eider*. Peu après l'avénement du roi Christian VIII, il demanda à ce prince, comme orateur de la députation des étudiants de Copenhague, l'établissement d'une constitution libérale, et s'attira ainsi la malveillance du gouvernement, qui lui fit attendre jusqu'en 1844 l'autorisation nécessaire pour exercer la profession d'avocat. Elu membre et vice-président de la représentation communale de Copenhague, puis député aux états provinciaux de Roeskild, il prononça, le 30 janvier 1841, un discours qui le fit condamner à trois mois de prison; mais cette condamnation n'eut d'autre résultat que de le rendre encore plus populaire. Lors des événements de 1848, il devint le chef le plus influent du parti démocratique à Copenhague et entra le 22 mars, comme ministre sans portefeuille, dant le cabinet dit *ministère du Casino*, après la dissolution duquel (novembre 1848) il fut nommé préfet de Veile dans le Jutland. Pendant la bataille du 23 avril 1849, Lehmann, qui se trouvait dans la ville de Kolding, tomba aux mains des Slesvig-Holsteinois qui le retinrent quelque temps prisonnier au château de Gottorp, près de Slesvig. Il reprit ensuite ses fonctions de préfet et les remplit jusqu'en 1861, époque où il entra comme ministre de l'intérieur dans le cabinet Hall. Il donna sa démission à la fin de 1862 et vit aujourd'hui dans la retraite à Copenhague. M. Vapereau, qui le fait mourir en 1862, le confond avec son cousin Théodore-Henri-Guillaume LEHMANN, dont nous parlerons plus bas.

LEHMANN (Alexandre), voyageur russe, né à Dorpat en 1814, mort en 1843. Il explora successivement la Livonie, la Finlande, la Nouvelle-Zemble, fut désigné par le gouvernement pour faire partie d'une expédition à Khiva et visita ensuite l'Indoustan. Il rédigeait à Simbirsk, d'après les matériaux qu'il avait recueillis, une relation de ses voyages lorsqu'il mourut. Son *Voyage à Bokhara et à Samarcande* a été publié à Saint-Pétersbourg en 1852.

LEHMANN (Charles-Ernest-Rodolphe-Henri), peintre français, né à Kiel (Holstein) en 1814. Son père, artiste de mérite, lui donna les premières leçons de peinture, puis l'envoya à Paris, où il entra dans l'atelier d'Ingres. Grâce à une intelligence rapide, à un goût délicat, il s'assimila rapidement les préceptes du maître, dont il s'attacha à imiter la manière. En 1835, il débuta par *Tobie et l'ange*, tableau religieux qui attestait des qualités sérieuses; puis il exposa en 1837 la *Fille de Jephté*, le *Pêcheur* et le *Cid*, toiles sérieusement peintes, mais sans originalité. C'est en 1840 seulement que M. Lehmann obtint son premier succès unanime, avec la *Sainte Catherine portée au tombeau par les anges* et une *Vierge avec l'Enfant Jésus*. On entrevoyait dans ces productions un sérieux effort de l'artiste pour dégager sa personnalité. La *Flagellation de Jésus-Christ*, à Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer; *Maruccia*, les *Femmes près de l'eau* (1842); *Faustine*, *Jérémie*, au musée d'Angers (1843); les *Créanciers*, *Hamlet*, *Ophélie* (1846); *Au pied de la croix*, *Sirènes* (1848); la *Consolation des affligés*, l'*Assomption* et les *Océanides* (1851), que l'on voit au Luxembourg, montrèrent encore une fois l'effort d'un artiste habile, épris du beau, mais impuissant à dégager son originalité. M. Lehmann se fit naturaliser Français, et en 1851 il fit un brillant mariage, qui lui donna l'indépendance indispensable à l'artiste. Malgré l'heureuse modification opérée dans sa position, il continua de travailler avec la même persévérance. Depuis cette époque, il a exposé : le *Rêve* (1852); l'*Enfant Jésus et les mages*, *Ondine*, *Vénus Anadyomène*, *Adoration*, le *Rêve d'Erigone* (1855); *Sainte Agnès*, l'*Education de Tobie* (1859); *Profil sur fond d'or* (1863); le *Repos* (1864); l'*Arrivée de Sarah chez les parents de Tobie* (1866), etc. Le *Profil* est, au point de vue de la science et du style, le morceau capital de cette série.

Nous avons à peu près indiqué, sauf quelques décorations murales que nous mentionnerons plus loin, les diverses compositions qui forment l'œuvre de M. Lehmann. Il nous reste à dire un mot de ses portraits; ils sont nombreux, et, dans le nombre, on compte plusieurs chefs-d'œuvre. C'est, à notre avis, dans ce genre qu'éclatent incontestablement la supériorité et l'individualité de M. Lehmann. Cette sobriété, cette noblesse de style, cette distinction un peu mélancolique, cet aristocratique comme il faut, qui distinguent les toiles du peintre, ont fait de lui un des premiers portraitistes du temps. Nous citerons, entre autres œuvres, ses portraits de la *Princesse Belgiojoso*, la *Comtesse d'Agoult*, *Litsz*, la *Comtesse Lehon*, *Ponsard*, l'*Abbé Deguerry*, le *Comte de Niewerkerke*, *Alphonse Karr*, *Mme Arsène Houssaye*, *M. Baroche*, *Galimard*, le *Vice-amiral Jaurès*, le *Baron Haussmann* (1869), etc.

M. Lehmann a également abordé la peinture murale. L'église de Saint-Merry renferme plusieurs de ses compositions : une *Annonciation*, le *Baptême du Christ*, la *Pentecôte*, la *Confession*. En 1852, le gouvernement lui confia la décoration de la galerie des fêtes à l'Hôtel de ville. Cet immense travail, comprenant cinquante-six panneaux et qui est aujourd'hui détruit, dénotait une entente des ressources de l'art décoratif, une vigueur et une grandeur qu'on n'osait pas espérer chez le peintre des délicatesses aristocratiques. Mais les fresques de la nouvelle salle du trône au Luxembourg et celles de Sainte-Clotilde sont inférieures, selon nous, aux compositions que nous venons de citer.

M. Lehmann, a obtenu de nombreuses et légitimes distinctions : une seconde médaille en 1835 et trois premières médailles dans les années 1840, 1848 et 1855. Il a, en outre, été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1846 et officier du même ordre en 1853, et il a remplacé en 1864 M. Alaux comme membre de l'Académie des beaux-arts.

LEHMANN (Rodolphe), peintre français, frère du précédent, né à Ottensen, près de Hambourg, en 1819. Elève de son frère, il s'est fait un certain renom comme peintre de genre et s'est attaché à reproduire des scènes de la vie italienne. Après avoir résidé en France, fait des voyages en Allemagne et en Angleterre, il s'est fixé à Rome, et son magnifique atelier est devenu le rendez-vous non-seulement des illustrations de la société romaine, mais encore de tous les étrangers de distinction que la curiosité conduit dans la capitale de l'Italie. M. Rodolphe Lehmann compose avec goût et son coloris est juste, vigoureux et brillant. Rarement il est sorti du genre qu'il affectionne. Aussi n'a-t-il pu éviter un peu de monotonie. Ses tableaux les plus remarquables sont : la *Fileuse* (1842); *Grazia* (1843); *Vanneuse des marais Pontins*, *Mater Amabilis*, *Pèlerine des Abruzzes dans la campagne de Rome* (1845); le *Pape Sixte-Quint bénissant les marais Pontins*, *Chevrière des Abruzzes* (1847); *Zuleika* (1848); *Giacinta* (1853); *Graziella* (1855); les *Marais Pontins* (1859); *Haydée*, etc.; enfin un certain nombre de portraits inférieurs aux toiles que nous avons citées.

LEHMANN (Théodore-Henri-Guillaume), homme d'Etat holsteinois, né à Rendsbourg en 1824, mort en 1862. Il étudia le droit en Allemagne et se fit recevoir avocat en 1849. Il fit en même temps, dans l'armée du Holstein, la campagne de 1848 à 1850 contre le Danemark, et parvint au grade d'officier. Après le rétablissement de la paix, il s'établit à Kiel comme avocat et fut élu en 1859 député aux états provinciaux du Holstein. Dans les sessions de cette assemblée, tenues à Itzehoé en 1859 et 1861, il se prononça pour l'homogénéité des duchés de Sleswig et de Holstein, et acquit rapidement une influence politique prépondérante. Il eut en outre une grande part à l'établissement du *Nationalverein* allemand de Francfort, fit partie du comité de cette assemblée et travailla à incorporer les duchés à l'Allemagne, sous l'hégémonie prussienne. Suspendu par le gouvernement danois de ses fonctions d'avocat et accusé de haute trahison et de parjure, il fut acquitté dans les deux procès (20 février et 14 juin 1862); mais quinze jours après son dernier acquittement, il disparaissait frappé par une mort subite.

LEHMANNIE s. f. (lé-man-nî — de *Lehmann*, natur. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des solanées, tribu des nicotianées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

LEHMS (Georges-Chrétien), littérateur allemand, né à Liegnitz en 1684, mort en 1715. Il devint bibliothécaire du prince de Hesse-Darmstadt. Outre des romans publiés sous le pseudonyme de **Pallidor**, on lui doit : les *Femmes poëtes de l'Allemagne* (Francfort, 1715); *Histoire du siècle présent* (1716-1717, in-8°), etc.

LEHOC (Louis-Grégoire), écrivain et administrateur français, né à Paris en 1743, mort dans la même ville en 1810. Après avoir publié divers essais poétiques et littéraires, il entra dans l'administration, devint commissaire général de la marine en 1778, premier secrétaire de légation à Constantinople, visita alors la Grèce avec son ami, l'abbé Delille, et, de retour en France (1787), il prit part aux travaux préparatoires de l'assemblée des notables, puis fut intendant des finances du duc d'Orléans (1788-1789). Lehoc était chef de bataillon et président de section à Paris, lorsque l'Assemblée constituante le chargea, après la fuite du roi à Varennes, de la garde du dauphin. Le tact dont il fit preuve dans cette difficile position lui valut d'être nommé par Louis XVI ministre à Hambourg. Rappelé par la Convention en 1793, il subit, sous la Terreur, un emprisonnement de quelques mois, puis fut, de 1795 au 18 brumaire, ministre plénipotentiaire en Suède. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite, uniquement occupé de travaux littéraires. On a de lui : des *Sonnets*, imités de Pétrarque (1773); *Mémoire au roi sur le ministère et l'administration* (1791); *Aux Anglais, fragment d'un ouvrage sur la situation politique de l'Europe* (1798); *Pyrrhus* ou les *Æacides* (1807), tragédie en cinq actes, représentée avec succès au Théâtre-Français; *Hippomène et Atalante* (1810), opéra en un acte.

LEHODEY DE SAULTCHEVREUIL, littérateur et journaliste français, mort à Paris en 1830. Il assistait assidûment aux séances des états généraux de 1789, et le désir de faire connaître le résultat de ces séances lui inspira l'idée de fonder un journal qui, d'abord publié sous le nom de *Journal des états généraux*, devint ensuite le *Journal de l'Assemblée nationale*, dont Rabaut-Saint-Étienne était le principal rédacteur. En 1791, il entreprit la publication du *Logographe*, journal publié aux frais du roi, et qui reproduisait principalement les discours des députés attachés au parti de la cour. Le *Logographe* fut supprimé en 1792, et, sur la dénonciation de Thuriot, Lehodey fut traduit devant le comité de surveillance, qui accepta sa justification. Accusé en 1795, devant la Convention, par Louvet d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires en faveur des députés condamnés le 31 mai, il échappa aux poursuites, et devint en 1799 chef du bureau des journaux et de l'esprit public, sous le ministère de Fouché. Après le 18 brumaire, il alla remplir en Belgique les fonctions de secrétaire général d'une préfecture, dont il se démit au bout de peu de temps, pour revenir à Paris se livrer de nouveau à ses goûts littéraires. On a de lui : *De la conduite du Sénat sous Bonaparte, en 1814* (Paris, 1814, in-8°); *Histoire de la régence de Marie-Louise et des deux gouvernements provisoires* (Paris 1814, in-8°), et un *Parallèle sur deux traductions des Bucoliques* (Paris, 1820, in-8°).

LEHON, village et commune de France (Côtes-du-Nord), arrond., cant. et à 1 kilom. de Dinan; 1,336 hab. Lehon est dominé par les ruines d'un antique château, construit vers le xie siècle. Un village ne tarda pas à se former au pied de ce château, dont Henri II, roi d'Angleterre, fit le siége en 1168. Son enceinte, à peu près carrée, est flanquée de tours rondes à chacun de ses angles. Chaque face du carré est défendue par deux autres tours. Le château de Lehon passa, au xiiie siècle, dans la maison de Bretagne, et Charles de Blois, à son retour de sa captivité d'Anglegleterre, s'y arrêta en 1356. Raoul de Coetquen en était capitaine en 1402.

Le prieuré de Lehon, aujourd'hui classé au nombre des monuments historiques, dépendait de la célèbre et puissante abbaye de Marmoutier. Il fut fondé vers 850, et placé sous l'invocation de saint Magloire, lorsque les religieux de la communauté de Saint-Magloire furent transférés de Jersey à Dinan. Mais l'église et les bâtiments du monastère sont loin de remonter à une époque aussi reculée. On reconnaît, dans leur partie la plus ancienne, l'époque de transition du plein cintre à l'ogive (xiie siècle). L'église, avant l'addition, au xive siècle, de la chapelle dite de Beaumanoir, affectait la forme d'un rectangle. Au nord, l'église a des arcs-boutants d'une grande légèreté, venant se relier à de massifs contre-forts qui reçoivent les arcades du cloître, dont la voûte seule a été détruite. Ce cloître a d'ailleurs été refait au xviie siècle. Les dépendances du prieuré, habitées jadis par les religieux de Lehon, sont aujourd'hui occupées par une filature.

L'église paroissiale, qui date du xve siècle, est aussi un monument très-remarquable.

A peu de distance de Lehon se trouve la Croix du Saint-Esprit, intéressant monument du xive siècle, en granit. Il est supporté par un piédestal triangulaire; la croix est couverte de sculptures remarquables, représentant l'*Annonciation*, le *Couronnement de la Vierge*, la *Nativité*, la *Vierge et l'Enfant Jésus* et la *Trinité*.

LEHON (Charles-Aimé-Joseph, comte), diplomate belge, né à Tournay en 1792, mort en 1868. D'abord avocat au barreau de Liége, il fut, en 1825, élu député de sa ville natale à la seconde Chambre des états généraux des Pays-Bas. Après la révolution de 1830, il fit partie de la députation chargée d'offrir au duc de Nemours la couronne de Belgique, que refusa Louis-Philippe. Mais Lehon s'était, dans cette circonstance, concilié les sympathies du roi des Français, qui fit nommer son protége ministre plénipotentiaire de Belgique près la cour de France. Le nouvel ambassadeur, pour reconnaître la faveur dont il venait d'être l'objet, négocia le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi Léopold; puis, en 1852, il donna sa démission à la suite du désastre financier de Me Lehon, son frère, notaire à Paris, et se retira dans son pays. Nommé, peu après, représentant à la Chambre des députés belge, il y siégea jusqu'en 1857. Nommé comte en 1842, Lehon fut promu aux grades de commandeur de l'ordre de Léopold et de grand officier de la Légion d'honneur. Il avait épousé la fille du plus riche propriétaire de houilles de la Belgique, Mlle Mosselmann, qui, par sa beauté, sa grâce et son esprit, brilla d'un vif éclat à la cour de Louis-Philippe et dans le grand monde parisien. L'hôtel que cette dame fit construire au rond-point des Champs-Elysées attenait à l'habitation du comte de Morny, dont elle fut longtemps l'amie la plus intime et la plus dévouée. — Son fils aîné, le comte Louis-Xavier-Léopold LEHON, né à Paris en 1831, entra comme auditeur au conseil d'Etat, devint maître des requêtes, chef du cabinet de Morny, lors du coup d'Etat, et fut élu en 1865 député au Corps législatif, dans une circonscription de l'Ain, qui le réélut en 1863 et 1869. A la suite d'un voyage en Algérie (1868), le comte Lehon fit au Corps législatif, en faveur de l'établissement du gouvernement civil en Algérie, plusieurs discours qui furent remarqués. Il se prononça, en 1869, en faveur des réformes libérales, et rentra dans la vie privée lors de la chute de l'Empire (le 4 sept. 1870).

LEHONGRE (Etienne), sculpteur français, né à Paris en 1628, mort en 1690. Il est généralement considéré comme l'un des principaux sculpteurs qui prirent part aux grands travaux décoratifs exécutés sous le règne de Louis XIV, et ses statues soutiennent, sans trop pâlir, le voisinage des œuvres de Legros, qui ornait, en même temps que Lehongre, les palais royaux. A Versailles, on admire ses *Tritons* et ses *Sirènes*, une statue de l'*Air*, et deux termes représentant *Vertumne* et *Pomone*. Il est, de plus, l'auteur d'un des bas-reliefs de la porte Saint-Martin et de la statue équestre de *Louis XIV*, érigée à Dijon, et détruite en 1793. En 1668, Lehongre avait été admis parmi les membres de l'Académie de peinture et de sculpture.

LE HOUX (Jean), dit **le Romain**, poëte français, né à Vire vers le xve siècle, mort dans la même ville en 1616. Son nom est intimement lié à celui d'Olivier Basselin. C'était un avocat instruit et distingué, qui négligea l'exercice de sa profession pour cultiver les beaux-arts. Il fit imprimer plusieurs fois les chansons de Basselin, son compatriote, *après les avoir mises dans le langage du jour*. Il a composé des chansons de table, dont quelques-unes valent celles de son modèle. Dans le recueil de *Vaux de Vire*, publié en 1858 par M. Paul Lacroix, on trouve cinquante-trois pièces de Jean Le Houx.

LEHOUX (Pierre-François), peintre, né à Paris en 1808. Il reçut les leçons d'Horace Vernet, puis fit un voyage en Orient. Depuis son retour en France, M. Lehoux a exposé un assez grand nombre de toiles, exécutées avec cette facilité de brosse dont son maître lui avait donné le secret, mais sans qualités saillantes. Nous citerons de lui : *Ruines de Thèbes*, *Vue d'Alexandrie* (1851); *Mosquée d'Alexandrie*, *Camp d'Arabes* (1833); *Mort d'un fils*, les *Bédouins*, les *Adieux de l'hôtesse arabe*, le *Port de Beyrouth*, *Halte d'Arabes*, *Ruth*, les *Ermites du mont Liban*, l'*Improvisateur nubien*, le *Réveil*, la *Visite du médecin* (1867); la *Vente d'une jeune esclave nubienne dans un bazar*, *Corps de garde en Syrie*, *Vue des ruines de Kourna* (1861); *Vue d'un petit kan près de Beyrouth*, *Retour de chasse*, et la *Fontaine syrienne* (1863); *Intérieur d'un kan* (1865); *Souvenir de la plaine de Thèbes* (1866); *Mercure et Argus* (1869), etc.

LEHRBACH (comte DE), diplomate autrichien, né vers 1750, mort en 1805. D'abord ministre d'Autriche dans les Pays-Bas en 1789, puis envoyé à Munich, il déploya un incroyable acharnement pour armer les Etats de l'Allemagne contre la République française, à laquelle il avait voué une haine mortelle. La paix de Bâle signée, il continua ses menées, et, après avoir empêché la conclusion d'un traité d'alliance entre la France et la Prusse, il revint à Vienne pour prendre la direction de la politique. Parvenu à la position qu'il rêvait, il usa de toute son influence pour faire déclarer la guerre à la France, et se rendit en 1796 dans le Tyrol, pour y activer la résistance contre les armées de la République. Député au congrès de Rastadt, il fut l'instigateur du complot qui, commencé par le vol des papiers de la chancellerie française, finit par l'assassinat des envoyés du Directoire, Bonnier et Roberjot. De retour à Vienne, après cette violation du droit des gens, il continua ses intrigues contre la France jusqu'à la paix de Lunéville. Mais lorsque Napoléon put dicter des conditions à l'Autriche, il demanda le renvoi des ennemis irréconciliables de notre nationalité, et Lehrbach fut exilé en Suisse, où il mourut au bout de trois ans de séjour.

LEHRBERG (Aaron-Christian), historien russe, né à Dorpat en 1770, mort à Saint-Pétersbourg en 1813. Après avoir complété son instruction en Allemagne et en Angleterre, il se rendit dans la capitale de la Russie, où il devint professeur adjoint à l'Académie des sciences. Indépendamment de mémoires et de notices, on lui doit un ouvrage savant et estimé, intitulé : *Recherches pour éclaircir l'ancienne histoire de Russie* (Saint-Pétersbourg, 1814, in-4o).

LEHUEN (Nicole), voyageur et missionnaire français, né à Lisieux dans le xve siècle. Après avoir professé la théologie dans les couvents de l'ordre des carmes déchaussés, dont il faisait partie, il visita en 1487 Jérusalem, où il ne séjourna que quatorze jours, et regagna presque aussitôt la France, où dès son retour Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, le choisit pour chapelain. Il a publié : le *Grand voyage de Jérusalem* (Lyon, 1488, in-fol.).

LE HUÉROU (Julien-Marie), historien français, né à Prat (Côtes-du-Nord) en 1807, mort en 1843. En sortant de l'Ecole normale (1828), il s'adonna à l'enseignement dans divers colléges, passa son agrégation d'histoire, puis son doctorat (1838), et devint en 1840 suppléant de littérature étrangère à la Faculté de Rennes. Le Huérou venait d'être nommé professeur en titre, lorsque, atteint d'une mélancolie profonde, il se pendit à un arbre sur le bord de la Loire. On lui doit des ouvrages très-estimés : *De l'établissement des Francs dans la Gaule* (1838); *Histoire des institutions mérovingiennes* (1841); *Histoire des institutions carlovingiennes* (1843); *Recherches sur les origines celtiques* (in-4o), très-rare.

LEI ou **LEH**, ville de Chine. V. LADAK.

LÉIANTHÈRE adj. (lé-i-an-tè-re — du gr. *leios*, lisse, et de *anthère*). Bot. Dont les anthères sont lisses.

LEIB (Kilian), théologien et philologue allemand, né à Ochsenfurt (Franconie) en 1471, mort en 1553. Prieur du monastère de Rebdorf, il se montra violent adversaire de Luther. Ses principaux ouvrages sont : *De sacræ Scripturæ dissonis translationibus* (1542, in-4o), opuscule qui se trouve dans l'ouvrage de Palm : *Liber historicus de codicibus Veteris et Novi Testamenti, quibus Lutherus in conficienda interpretatione germanica usus est; Resolutio quæstionis an S. Paulus apostolus conjugatus fuerit* (Ingolstadt, 1545, in-4o); *Exposé approfondi des causes qui ont fait naître des hérésies si diverses* (Ingolstadt, 1557, in-4o). Leib a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits.

LEIBLINIE s. f. (lè-bli-nî — de *Leiblin*, n. pr.). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des phycées, tribu des ectocarpées.

LEIBNITZ, célèbre philosophe allemand. V. LEIBNIZ.

LEIBNITZIANISME, LEIBNITZIE, LEIBNITZIEN. V. LEIBNIZIANISME, LEIBNIZIE, LEIBNIZIEN.

LEIBNIZ (Frédéric), philosophe allemand, né à Altemberg, en Misnie, en 1597, mort à Leipzig en 1652. Il est le père du grand Leibniz. Successivement maître de philosophie à l'université de Leipzig, actuaire, premier curateur du grand collége des princes, assesseur de la Faculté de philosophie, professeur de morale à la même université, il a laissé plusieurs dissertations et opuscules en latin, parmi lesquels on cite : *Eloges* ou *Oraisons funèbres de Jean Zabel* (Leipzig, 1638, in-4o), *de David Lindner* (Leipzig, 1644, in-4o), *de Jean Bœhm* (Leipzig, 1645, in-4o), *d'André Corvinus* (Leipzig, 1650, in-4o).

LEIBNIZ et non **LEIBNITZ** (Godefroy-Guillaume), philosophe et mathématicien allemand, fils du précédent, né à Leipzig le 23 juin 1646, mort le 14 novembre 1716. Leibniz est incontestablement un des plus grands génies des temps modernes, et l'esprit le plus vaste, le plus universel qui ait existé depuis Aristote. Il perdit son père à l'âge de six ans, et sa mère, qui était une femme de mérite, eut soin de son éducation. Dès son enfance il montra un goût prononcé pour l'étude. Livré à lui-même dans une vaste bibliothèque de livres bien choisis, il entreprit, dès qu'il sut assez de latin et de grec, de les lire tous successivement, poëtes, orateurs, historiens, jurisconsultes, philosophes, mathématiciens, théologiens. « Pareil en quelque sorte, dit Fontenelle, aux anciens qui avaient l'adresse de mener jusqu'à huit chevaux attelés de front, il mena de front toutes les sciences. » Au collége, il se plongeait avec passion dans la philosophie d'Aristote, et faisait ses délices des scolastiques comme des historiens. Il nous apprend lui-même qu'à quinze ans il délibérait, en se promenant dans le petit bois de Rosenthal, s'il garderait ou non les *formes substantielles*. Sa mémoire était prodigieuse. Sur ses vieux jours, il récitait des livres entiers de l'*Enéide*, qu'il n'avait pas ouverte depuis l'enfance. A quinze ans, il quitta le gymnase de Saint-Nicolas pour entrer à l'université de Leipzig, où il n'eut que des maîtres assez médiocres. Aussi n'y demeura-t-il que deux ans. En 1663, il alla suivre les cours de l'université d'Iéna, où il vécut un an pour revenir, après une excursion de quelques mois à Brunswick, prendre à Leipzig les deux grades de bachelier et de licencié en droit. Une querelle avec le doyen de la Faculté de droit de sa ville natale le contraignit de se présenter au doctorat devant l'université d'Altorf. Sa thèse (*De casibus perplexis in jure*) obtint un succès mérité et le recteur émerveillé lui proposa sur-le-champ la suppléance d'une chaire dans l'établissement qu'il dirigeait. Leibniz avait besoin de liberté : il préféra voyager. A Nuremberg, où il séjourna d'abord, il devint secrétaire d'une société d'alchimistes, qui le chargea d'extraire des auteurs hermétiques les morceaux pouvant servir à la découverte de la pierre philosophale; car on la cherchait encore en Allemagne au xviie siècle. Ce fut à Nuremberg que Leibniz connut le baron de Boinebourg, chancelier de l'électeur de Mayence, qui lui promit un emploi à la cour de son maître. Avant de s'y rendre, Leibniz composa, dans une auberge où il était descendu, son opuscule célèbre sur l'enseignement de la jurisprudence : *Nova methodus discendæ docendæque jurisprudentiæ* (Francfort, 1667, in-12). Ce petit traité fut accueilli avec faveur, et l'année suivante l'auteur le fit suivre du projet d'un nouveau corps de droit romain : *Corporis juris reconcinnandi ratio* (Mayence, 1668, in-12).

La première œuvre mathématique de Leibniz date de l'année 1668 et a pour titre : *Ars combinatoria* (Leipzig, 1668, in-12). Il avait déjà touché à ce sujet dans une thèse soutenue en 1666 à l'université de Leipzig. Il n'avait encore que vingt-deux ans lorsque son ami, le baron de Boinebourg, le détermina à rédiger un mémoire politique à l'appui des droits du prince de Neubourg au trône de Pologne (Francfort, 1669, in-12), sous le pseudonyme de **Georges Ulicovius**, Lithuanien. Ce mémoire procura à Leibniz, par l'entremise du baron de Boinebourg, l'emploi de conseiller de la chambre de révision à la cour de l'électeur de Mayence. C'est à cette époque de sa vie que se rapportent les notes sur l'*Antibarbarus philosophus* de Nizolius (Francfort, 1670, in-4o); l'opuscule intitulé : *Sacrosancta Trinitas per nova argumenta logica defensa* (Francfort, 1671, in-12); sur la *Théorie du mouvement abstrait*, mémoire envoyé en 1671 à l'Académie des sciences de Paris; la *Théorie du mouvement concret*, autre mémoire envoyé à l'Académie royale de Londres. « Ce sont les essais d'un jeune homme encore inexpérimenté en mathématiques, » disait plus tard Leibniz de ces deux derniers opuscules. La renommée naissante de Spinoza lui avait inspiré de la sympathie; il lui envoya une notice qu'il venait de publier sur les progrès de l'optique, *Notitia opticæ promotæ* (Francfort, 1671, in-12). Il vint en 1672 à Paris, où il connut Huyghens, lut pour la première fois les travaux de Pascal sur les sciences, et présenta à Colbert une machine arithmétique de son invention, que l'Académie des sciences trouva excellente. L'Académie des sciences voulut se l'adjoindre : on lui proposa de la part du roi des lettres de grande naturalisation et une pension considérable; on ne lui demandait qu'une chose en échange, qu'il voulût bien se faire catholique. Mais Leibniz entendait rester Allemand et réformé. Il refusa donc, bien que le séjour de Paris lui plût beaucoup. La plupart des savants de l'Europe s'y étaient donné rendez-vous. Leibniz vivait dans l'intimité de plusieurs. Il avait fait aussi la connaissance de l'évêque d'Avranches, Huet, alors occupé à préparer les éléments de la fameuse collection des classiques latins, *Ad usum Delphini*. Leibniz accepta la tâche d'annoter *Martianus Capella*; mais son texte et ses notes ne furent pas publiés, on ignore pourquoi. Leibniz se rendit ensuite en Angleterre. Newton, Wallis, Bayle, Gregory, Burnet, Collins, etc., l'accueillirent de leur mieux et le firent recevoir membre de la Société royale de Londres. Il était encore dans cette ville quand l'électeur de Mayence mourut (1674), ce qui le priva de la sinécure qu'il possédait à la cour et par conséquent de ses moyens d'existence. Le duc de Brunswick les lui rendit en lui offrant auprès de lui la situation qu'il occupait auparavant à la cour de l'électeur de Mayence. Dans l'intervalle, il était revenu à Paris, où il était resté de nouveau pendant quinze mois. En 1676, il retourna enfin en Allemagne par l'Angleterre et la Hollande. Le duc de Brunswick résidait à Hanovre; c'est à Hanovre que Leibniz s'installa. Le congrès de Nimègue (1677) lui fournit l'occasion de publier, sur les droits des princes non électeurs d'Allemagne, une brochure de circonstance, intitulée : *De jure suprematus et legationis principum Germaniæ* (1677, in-12), dans laquelle il émet l'avis que la chrétienté ne devrait former qu'un seul corps dont le pape serait le chef spirituel, et l'empereur le chef temporel.

La réputation de Leibniz était devenue européenne; la continuité de ses travaux et les nombreuses relations qu'il s'était créées lui avaient acquis une influence réelle sur la plupart des savants, et ce fut pour centraliser leurs efforts qu'il fonda en 1679, à Leipzig, le recueil célèbre connu sous le nom d'*Acta eruditorum*, dans lequel il écrivit un grand nombre d'articles anonymes.

C'est de 1684 que datent les grands travaux mathématiques de Leibniz. Le numéro d'octobre des *Actes* de Leipzig contenait de lui l'immortel écrit où il jette les bases de l'analyse infinitésimale, *Nova methodus pro maximis et minimis, itemque tangentibus, quæ nec fractas nec irrationales quantitates moratur, et singulare pro illis calculi genus*. Outre la théorie de la différentiation des fonctions explicites, Leibniz y donnait un premier exemple des ressources que pouvait offrir sa méthode, en résolvant le problème que de Beaune avait proposé à Descartes et que celui-ci n'avait qu'incomplétement traité : trouver une courbe telle que la sous-tangente soit à l'ordonnée comme une ligne constante est à la différence entre l'ordonnée et l'abscisse. Peu de temps après (1686), il exposait les principes du calcul intégral dans un autre écrit intitulé : *De Geometria recondita et analysi indivisibilium atque infinitorum*. La même année, il proposait aux cartésiens le problème de la courbe isochrone, c'est-à-dire telle, qu'un corps pesant assujetti à la suivre s'élève ou s'abaisse de quantités égales en des temps égaux. En 1689, après avoir donné la solution de son problème, que Huyghens avait trouvée de son côté, Leibniz ajoutait encore à la difficulté en demandant la courbe sur laquelle le mobile s'éloignerait ou s'approcherait également d'un point fixe en des temps égaux. En même temps, il jetait de nouvelles lumières sur la théorie proprement dite par divers articles publiés dans les journaux. En 1690, il résolvait le problème de la chaînette proposé par Jacques Bernouilli. Il est important de remarquer que ce n'est qu'en 1696 que Newton commença à paraître dans les luttes scientifiques qui donnaient naissance à l'analyse infinitésimale. A partir de cette époque, Leibniz et Newton se mesurent dans chaque rencontre nouvelle à propos du solide de moindre résistance, de la brachystochrone, etc., et Leibniz arrive généralement au but avant son concurrent. En 1697, il invente sa méthode de différentiation *de curva in curvam* pour la solution du problème de la courbe synchrone, et Jean Bernouilli, transporté d'admiration, lui écrit qu'il voit bien que le dieu de la géométrie l'a admis plus avant que lui dans son sanctuaire.

Tels sont les titres qui assurent à Leibniz des droits incontestables à l'invention de l'analyse infinitésimale. Nous avons voulu les présenter réunis, en anticipant un peu sur l'ordre des dates; nous reprenons maintenant l'histoire de ses autres travaux.

Ernest-Auguste de Brunswick, qui avait succédé à son père en 1692, avait chargé Leibniz d'écrire une *Histoire de la maison de Brunswick*. Pendant quatre ans, Leibniz se voua à cette tâche ingrate, et fouilla les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie; heureusement, il y trouva autre chose que des documents relatifs à la maison de Brunswick, car ce fut à l'aide des matériaux recueillis dans cette excursion qu'il publia, en 1693, le *Codex juris gentium diplomaticus* (Hanovre, 1693). En 1700, Leibniz joignit à son recueil un supplément, *Mantissa codicis gentium diplomatici*. Vers la même époque, l'Académie des sciences de Paris se l'associa. Leibniz aimait les académies : on trouve, suivant lui, « dans une association de savants, plus de facilités pour un échange d'idées et d'observations profitable à l'avancement des sciences. » C'est pourquoi il proposa l'année suivante (1701), à l'électeur de Brandebourg, de fonder dans sa capitale une Académie des sciences, dont lui-même fut nommé président perpétuel.

L'activité de l'illustre savant allait croissant. En même temps qu'il soumettait à l'Académie des sciences de Paris un nouveau système de numération (arithmétique binaire), il rêvait la création d'un alphabet universel (1703) et proposait à l'électeur de Saxe de fonder à Dresde une Académie sur le modèle de celle de Berlin, de couvrir la Saxe de mûriers pour l'élève du ver à soie; il écrivait des *Préceptes pour l'avancement des sciences*, retrouvés récemment à la bibliothèque de Hanovre.

Pendant plusieurs années, l'auteur dut renoncer à la spéculation, s'occuper de réunir les écrivains de Brunswick dans un ouvrage intitulé : *Scriptores rerum Brunsvicensium, illustrationi inservientes* (Hanovre, 1707, 1710, 1711, 3 vol. in-fol.). L'histoire de la maison de Brunswick devait suivre; Leibniz n'en publia que la préface, sous le titre de *Protogæa*, insérée par fragments dans les *Acta eruditorum* de 1693, et en entier à Gœttingue (1749, in-4°). C'est une dissertation sur l'état primitif du globe, assez singulièrement placée en tête de l'histoire d'une principauté allemande. La géologie moderne reconnaît dans le travail de Leibniz le premier essai qui ait servi à la constituer sur un fondement solide. Le *Protogæa* a été traduit en français par M. Bertrand de Saint-Germain (Paris, 1859, in-8°). La publication des écrivains de Brunswick n'était pas terminée, que l'Académie de Berlin mettait au jour un volume de *Miscellanea Berolinensia* (1760), dû à Leibniz, et qu'il éditait lui-même en français sa *Théodicée* ou *Justification de Dieu dans ses œuvres*. En 1711, Leibniz vit Pierre le Grand à Torgau. Le czar lui fit un présent magnifique, lui conféra le titre de conseiller privé de justice et une pension considérable, exemple imité bientôt par l'empereur d'Allemagne, Charles VI, qui nomma Leibniz conseiller aulique, le gratifia également d'une pension et voulut même le fixer à Vienne. En 1713, Leibniz s'occupa de la fondation d'une Académie dans cette ville; mais diverses circonstances mirent obstacle au succès de ce projet, malgré les témoignages de considération dont son auteur fut comblé à la cour impériale.

Les principaux ouvrages philosophiques de Leibniz sont ses *Essais de théodicée*, ses *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, sa *Monadologie*, et sa correspondance avec Clarke. Toute la métaphysique de Leibniz a son centre dans une seule idée, l'idée de force. Descartes réduisait l'univers physique à l'étendue et au mouvement, l'homme spirituel à la pensée; Malebranche n'admettait qu'une seule cause réelle, efficace; Spinoza ne voyait dans les choses créées que des modes de la substance divine. Leibniz montra dans la passivité attribuée à la nature la source du panthéisme, et, dans la force, le signe caractéristique de la substance. « Pour éclaircir l'idée de substance, dit-il, il faut remonter à celle de force ou d'énergie, dont l'explication est l'objet d'une science particulière appelée dynamique. La force active ou agissante n'est pas la puissance nue de l'école; il ne faut pas l'entendre en effet, comme les scolastiques, comme une simple faculté ou possibilité d'agir, qui pour être effectuée ou réduite à l'acte aurait besoin d'une excitation venue du dehors, et comme d'un stimulus étranger. La véritable force active renferme l'action en elle-même... La dernière raison du mouvement de la matière n'est autre que cette force imprimée dès la création à tous les êtres et limitée dans chacun par l'opposition ou la direction de tous les autres. Je dis que cette force agissante est inhérente à toute substance; et cela est vrai des substances dites corporelles comme des substances spirituelles. L'erreur capitale des cartésiens est d'avoir placé toute l'essence de la matière dans l'étendue, s'imaginant que tous les corps pouvaient être dans un repos absolu. » A la substance unique de Spinoza, Leibniz oppose l'existence d'une infinité de substances ou forces simples, primitives, originales, inextinguibles, qu'il appelle monades ou unités. Ces monades sont des points métaphysiques qui ont quelque chose de vital et une sorte de perception, des atomes non de matière, mais de substance. Comme Descartes avec l'étendue et le mouvement, Leibniz, avec ses monades, construit l'univers. Ce qu'on désigne sous le nom de matière est une agrégation de monades, et l'étendue n'est que le phénomène qui manifeste cette agrégation. Chaque monade est sujette à des changements internes, mais ne peut être modifiée par l'action d'une autre monade. Les qualités de chaque monade ont un caractère qui la différencie des autres monades : sans ce caractère différentiel, il n'existerait pas plusieurs monades; il n'y en aurait qu'une. Chaque monade peut être comparée à un miroir sur lequel tout l'univers rayonne; par là s'expliquent les perceptions qui sont plus ou moins confuses, plus ou moins distinctes. Une monade est d'autant plus parfaite qu'elle a des perceptions plus distinctes. Le vide que Descartes avait mis entre l'homme et le reste de la nature, entre l'esprit et la matière, disparaît. Des monades qui sont les âmes humaines et qui ont la connaissance distincte des vérités de raison ou des vérités nécessaires, nous descendons, par une série continue, au monde inorganique, en passant par l'animal et la plante. Toutes les monades semblent agir les unes sur les autres; mais toute communication d'une substance avec une autre substance créée est impossible; c'est une apparence qui résulte d'une correspondance établie d'avance par Dieu, d'une *harmonie préétablie* entre leurs variations internes, leurs développements. Enfin, Dieu est la monade primitive, dont toutes les monades créées sont des productions.

Leibniz jouissait en paix de sa gloire jusque-là incontestée, lorsque Fatio de Duiller, Génevois retiré en Angleterre, poussé, dit-on, par Newton et excité d'ailleurs par un ressentiment personnel contre Leibniz, osa en 1699 présenter Newton comme le premier inventeur de l'analyse infinitésimale, ajoutant qu'il ignorait ce que Leibniz, second inventeur, avait emprunté du géomètre anglais. Leibniz, fort de ses droits et de son honnêteté, répondit que Fatio parlait sans doute de son chef, qu'il ne pensait pas que Newton l'approuvât, que, lorsqu'il avait publié sa *Nova methodus* en 1684, il en était déjà en possession depuis environ huit ans, tandis que le premier ouvrage publié en Angleterre sur l'analyse infinitésimale était l'algèbre de Wallis, imprimée en 1693, que ses droits étaient établis par une note du livre des *Principes* et qu'au surplus il s'en rapportait entièrement à la bonne foi de Newton. Mais Newton ne répondit pas. Keil reproduisit en 1711 l'assertion de Fatio et alla jusqu'à accuser directement Leibniz de plagiat. Leibniz porta plainte à la Société royale de Londres, que Newton présidait depuis de longues années. Une commission nommée pour juger le débat rendit en 1712 un jugement inique qui, d'abord accepté par les contemporains, a été cassé par la postérité et restera comme une tache ineffaçable à la mémoire de Newton.

Leibniz mourut des immenses fatigues qu'il s'était volontairement imposées; on ne grava que deux mots sur sa tombe : *Ossa Leibnizii;* ils suffisent pour indiquer le lieu où il repose, et il serait superflu de rappeler ses titres à l'immortalité. Leibniz ne laissait pas de famille; son ardeur pour la science et son zèle excessif pour les affaires de l'Etat ne lui avaient pas laissé le temps de se marier. Leibniz avait, en effet, un goût très-prononcé pour la gloire, la société des grands et les intérêts secondaires de son siècle. Ce goût nécessitait de sa part des dérangements continuels, une correspondance étendue; il voulait participer à la fois à la vie politique, religieuse et scientifique et il se démenait pour jouer un rôle dans tous les genres. On regrette de le voir gaspiller son temps à donner des conseils à Louis XIV, qu'il pousse à faire la conquête de l'Egypte pour faire dériver en Orient l'excessive activité des Français. Ce singulier projet d'expédition, il est vrai, fut rédigé par Leibniz en 1672, et l'âge de l'auteur peut excuser cette espèce de divagation. Mais ce qu'on ne saurait trop déplorer, c'est le temps que Leibniz crut pouvoir dérober au progrès de l'esprit humain et consacrer à des recherches imposées par la fantaisie et la vanité d'un principicule allemand. Un autre tort, qui a eu des effets non moins regrettables, c'est l'ambition qu'avait Leibniz d'être un homme encyclopédique. On ne se divise tant qu'à la condition de s'affaiblir, et nous nous demandons avec une sorte de stupeur mêlée de respect ce qu'aurait été capable de faire celui qui a créé le calcul différentiel au milieu des distractions sans nombre que lui imposaient et la volonté de ses maîtres et ses propres habitudes vagabondes.

Les œuvres de Leibniz, qui d'ailleurs ne sont probablement pas toutes connues, ont été réunies dans l'édition de M. Foucher de Careil. Ce savant avait fait lui-même d'intéressantes études sur le grand philosophe, et avait été assez heureux pour découvrir un grand nombre d'écrits de Leibniz enfouis jusque-là dans les bibliothèques d'Allemagne. Précédemment L. Dutens avait publié à Genève un recueil fort incomplet (1768, 6 vol. in-4°). Les œuvres philosophiques ont été publiées séparément par J.-E. Erdmann (Berlin, 1840, in-4°), et les œuvres mathématiques par Gerhardt (Berlin, 1849-1850, in-8°).

Leibniz (PHILOSOPHIE DE), par M. Nourisson (1860, in-8°). Après les travaux de Maine de Biran et de Royer-Collard, les études de Cousin, et les recherches patientes de MM. Uylembroeck, Von Rommel et Grotefend, en Allemagne, les écrits de MM. Foisset et Foucher de Careil, en France, l'étude de M. Nourisson sur le philosophe de Hanovre mérite encore d'être signalée. Le livre du savant professeur est divisé en quatre parties, où il étudie les origines de la philosophie de Leibniz, sa polémique, sa doctrine générale et sa théodicée. Dans le premier chapitre, M. Nourisson établit l'influence de Descartes sur Leibniz; il nous montre le jeune philosophe, venu en France en 1672, s'initiant au cartésianisme en fréquentant quelques-uns des disciples du maître : Arnauld, Nicole, Malebranche. Mais Leibniz était un esprit trop original pour se livrer tout entier au cartésianisme. Il a puisé dans sa profonde connaissance du passé cet esprit d'éclectisme qui constitue l'essence même de sa philosophie. « Je me suis toujours senti plus disposé, écrit-il, à corriger qu'à rejeter les opinions reçues. De là sont nées chez moi des idées conciliantes. » Les points fort notables sur lesquels Leibniz s'éloigne de la doctrine de Descartes sont nettement déterminés par une série de lettres que M. Nourisson a citées lui-même; aussi a-t-on lieu de s'étonner qu'il range ensuite Leibniz parmi les cartésiens. La partie la plus remarquable de ce travail consciencieux est celle qui est consacrée à l'exposition de la doctrine du maître, résumée dans cette phrase célèbre de la *Monadologie :* « Je soutiens que la nature est pleine de forces, de vie et d'âmes. »

La théodicée de Leibniz est le complément de sa *Monadologie*. On sait que le grand philosophe s'est proposé de concilier le mal avec la bonté de Dieu. M. Nourisson compare la théodicée de Leibniz avec celle de Platon, d'Aristote, de saint Thomas, de Descartes, de Malebranche, et enfin avec celle de Clarke. Il rappelle la discussion qui s'éleva entre Leibniz et ce dernier philosophe à propos de la nature de l'espace et du temps. M. Nourisson conclut en faveur du philosophe anglais.

LEIBNIZIANISME s. m. (léï-bni-zi-a-nisme). Philosophie idéaliste de Leibniz. ‖ On trouve souvent ce mot et les suivants écrits avec un *t*, suivant l'orthographe fautive qu'on a longtemps donnée au nom de Leibniz.

LEIBNIZIE s. f. (léï-bni-zî — du nom de *Leibniz*). Bot. Syn. d'ANANDRIE.

LEIBNIZIEN, IENNE adj. (léï-bni-ziain, iè-ne — de *Leibniz*, n. pr.) Philos. Qui appartient à Leibniz ou à son système philosophique : *Système* LEIBNIZIEN. *Doctrine* LEIBNIZIENNE.

— Substantiv. Partisan de la doctrine philosophique de Leibniz : *Un célèbre* LEIBNIZIEN.

LEIB-OLMAI, chez les Lapons, dieu de la chasse, et maître aussi du vent et de la tempête.

LEICESTER, en latin *Ratæ Coritanorum*, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom, sur la Soar et le canal de Leicester, sur la grande ligne de navigation du Trent à la Tamise, à 153 kilom. N.-O. de Londres; 71,000 hab. Siége des assises du comté, Leicester est le grand centre des articles de bonneterie. Les manufactures de bas occupent 4,000 à 5,000 ouvriers dans la ville seulement, et un nombre plus important dans le voisinage. Leicester remonte à une haute antiquité. Du temps de l'heptarchie saxonne, elle était déjà le siége d'un évêché. Un parlement s'y tint sous le règne de Henri V. Les traces de ses anciennes fortifications sont encore apparentes sur quelques points. Le château, fondé par les comtes de Mercia, fut détruit par Henri II, rebâti par Jean de Gand, puis démoli en 1645. Une pépinière occupe l'emplacement de l'antique abbaye de Saint-Mary-de-Pratis, dans laquelle mourut le cardinal Wolsey. De l'ancien château, il subsiste deux portes et une salle, aujourd'hui la salle des assises, qui offre plusieurs beaux spécimens de l'architecture normande. Signalons aussi : l'école collégiale, les hôpitaux de la Trinité et Wigston's Hospital, les églises Saint-Martin et Sainte-Marie; cette dernière renferme le monument du révérend T. Robinson.

LEICESTER (COMTÉ DE), division administrative de l'Angleterre; il est compris entre ceux de Nottingham, au N.; de Lincoln et de Rutland, à l'E.; de Northampton, au S.; de Warwick, au S.-O.; de Stafford, à l'O., et de Derby, au N.-O. Il mesure 65 kilom. de longueur sur 35 kilom. de largeur; superficie, 2,000 kilom. carrés; 230,308 hab. Le sol de ce comté, onduleux, traversé çà et là par quelques montagnes, est très-propre à l'agriculture et à l'éducation des bestiaux. Au N. et à l'O., il abonde en charbon de terre; on y rencontre aussi du fer et du plomb, d'excellente chaux, de l'argile, etc. Il est arrosé, à son centre, par la Soar, ainsi que par les canaux de l'Union, de Leicester, d'Ashby, etc., et parcouru par divers chemins de fer. L'excellente race bovine à longues cornes du Leicester, une variété de celle du Lancashire, produit le lait qui sert à fabriquer le célèbre fromage de Stilton, dont il s'expédie au loin d'immenses quantités. La non moins excellente race ovine de ce comté donne en moyenne 3 kilogr. de laine longue par mouton, et la chair en est d'un goût parfait. Ce comté est en outre, en Angleterre, le grand centre de la fabrication des tissus de laine tricotée.

Le comté de Leicester a appartenu primitivement à l'ancienne famille de Beaumont d'Angleterre. Amicie de Beaumont, comtesse de Leicester, sœur et héritière de Robert, comte de Leicester, le porta à son mari, Simon III de Montfort, comte d'Evreux, dont elle fut la seconde femme. De leur union sortit, entre autres enfants, Simon IV, comte de Montfort et de Leicester, chef de la croisade contre les albigeois, en 1209. Simon V de Montfort, fils cadet de Simon IV, se retira en Angleterre, où il fut l'auteur d'une branche de comtes de Leicester. Il y épousa, en 1238, Eléonore d'Angleterre, sœur du roi Henri III. En 1564, la reine Elisabeth donna le titre de comte de Leicester à son favori, Robert Dudley, fils du duc de Northumberland. Depuis, ce titre est entré dans la famille Sidney. Nous avons donné la biographie des principaux personnages qui ont porté le nom de LEICESTER aux mots COKE, DUDLEY, MONTFORT.

LEICESTER (Pierre), historien anglais, né dans le Cheshire en 1638, mort en 1678. Il passa sa vie dans ses terres, occupant ses loisirs à des recherches historiques. Il a laissé : *Antiquités historiques en deux livres : le premier, traitant en général de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; le second, contenant particulièrement les remarques concernant le Cheshire* (Londres, 1666, in-fol.).

LEICESTER (Robert DUDLEY, comte DE), favori de la reine Elisabeth. V. DUDLEY.

LEICESTER (William COKE, comte DE). V. COKE.

LEICESTER. V. MONTFORT et SIDNEY.

Leicester ou le Château de Kenilworth, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Mélesville, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 25 janvier 1823. Le sujet, tiré du roman si beau et si émouvant de Walter Scott, convenait peu à la muse, alors si légère, d'Auber; il l'aurait mieux traité à l'époque où il écrivit *Haydée*. *Leicester* fut composé entre *Emma* et la *Neige;* il eut peu de succès.

LEICH (Jean-Henri), érudit et philologue allemand, né à Leipzig en 1720, mort en 1750. Il acquit des connaissances historiques très-profondes, devint professeur de philosophie à Leipzig, membre de l'Académie de Bologne, et entra en correspondance avec un grand nombre de savants. Ses principaux écrits sont : *De origine et incrementis typographiæ lipsensis* (1740); *De diptychis veterum* (1743); *De vita et rebus gestis Constantini Porphyrogeniti* (1746).

LEICHE s. m. (lè-che). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des sélaciens, formé aux dépens des squales, et voisin des centrines, dont l'espèce type vit sur nos côtes.

LEICHÉNIE s. f. (lè-ké-nî — du gr. *leichên*, dartre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent le midi de l'Europe et le Sénégal.

LEICHHARDT (Louis), voyageur allemand, né à Trébatsch, près de Beskow (Prusse), en 1813, mort en 1848. Il étudia la philologie, les sciences naturelles et la médecine à Berlin, où il se fit recevoir docteur, et se lia avec Guillaume Nicholson de Clifton, qu'il accompagna en France, en Italie et en Angleterre. Ce fut là qu'il s'embarqua, en 1841, pour Sydney. Arrivé en Australie, il se livra à des voyages d'exploration et réunit ses observations scientifiques dans ses *Documents pour la géologie de l'Australie* (édités par Girard, Halle, 1855), où il a décrit la composition géologique de cette contrée. En août 1844, il entreprit un voyage, de la baie de Moreton, sur la côte orientale, jusqu'à Port-Essington, sur la côte septentrionale de l'Australie. Avec sept compagnons, il parcourut dans l'espace de seize mois tout ce qu'on appelle aujourd'hui la terre de la Reine (Queensland) et la partie méridionale de la presqu'île d'York, longea le golfe de Carpentarie, et, le 17 décembre 1845, parvint, par la terre d'Arnheim, à Victoria, sur le Port-Essington, dans la presqu'île de Cobourg. De retour à Sydney (29 mars 1845), il se mit aussitôt à rédiger la relation de son voyage, qui parut sous ce titre : *Journal d'une expédition par terre en Australie, depuis la baie de Moretón jusqu'à Port-Essington*, en anglais (Londres, 1847). En décembre 1847, il partit pour un nouveau voyage, écrivit, le 18 avril 1848, aux dunes de Fitzroy, une lettre qui parvint à Sydney, et, depuis lors, ni lui ni aucun de ses compagnons n'a donné signe de vie. Les diverses expéditions envoyées à leur recherche, notamment celle d'Hély, en 1852, et celle de Mac-Intyre, en 1865, sont demeurées sans résultat. Une *Biographie* de Leichhardt a été publiée par Zuchold (Leipzig, 1856).

LEICHNER (Eccard), savant allemand, né à Saltzungen (Thuringe) en 1612, mort à Erfurt en 1690. Il abandonna l'étude de la théologie pour celle de la médecine, prit le diplôme de docteur à Iéna (1643), enseigna l'art de guérir à Erfurt et devint médecin pensionné de cette ville en 1659. C'était un homme fort instruit, mais ennemi des idées nouvelles. C'est ainsi qu'il combattit les découvertes d'Harvey, de Van Helmont et les idées de Descartes; néanmoins, il s'efforça d'apporter des réformes dans les méthodes d'enseignement. Outre de nombreuses dissertations, on lui doit des ouvrages dont les principaux sont : *De generatione animalium, plantarum et mineralium multiplicatione* (Erfurt, 1649); *Isagogicum de philosophica seu apodictica scholarum emendatione* (1652); *Hypomnemata VII de cordis et sanguinis motu* (1653); *De apodictica philosophica scholarum emendatione* (1662); *Anticartesius* (1686).

LEICHNER (Jean-Georges-Henri-Théodore), peintre allemand, fils du précédent, né à Erfurt en 1684, mort à Leipzig en 1769. Son premier maître fut Hildebrand, dont il abandonna l'atelier pour aller étudier, à Leipzig, auprès du portraitiste Leschner; et son premier tableau fut un portrait réussi du roi de Suède, Charles XII. Son extrême facilité à s'approprier les divers procédés de coloris des grands peintres flamands fut la source de sa fortune; tous les riches amateurs de l'époque lui confiaient la restauration de leurs galeries ou achetaient ses copies des maîtres. Mais il était moins heureux quand il s'agissait de peindre une scène originale ou de copier la nature. Leichner mourut pauvre, malgré la vogue dont avait joui son talent tout d'imitation.

LEIDRADE, prélat français, archevêque de Lyon, né à Nuremberg vers 736, mort à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Il était, suivant l'opinion générale, bibliothécaire de Charlemagne. Nommé archevêque de Lyon par Charlemagne lui-même, en 798, il fut chargé d'une mission dans la Gaule narbonnaise, pour accueillir les plaintes du peuple contre les magistrats justiciers, et alla ensuite, en personne, citer l'évêque d'Urgel, Félix, qui vint abjurer ses erreurs au concile d'Aix-la-Chapelle. Dès que Leidrade eut été consacré (799), il institua dans son diocèse des écoles de lecteurs et de chantres (les lecteurs devaient apprendre aux élèves les lettres sacrées, une partie des lettres profanes, les principes de la grammaire, de la poésie, de la rhétorique et de la philosophie). Mandé en 811 à Aix-la-Chapelle, il signa le testament de l'empereur; puis, après la mort de Charlemagne, il résigna ses fonctions épiscopales et se retira à l'abbaye Saint-Médard de Soissons. Il reste de lui quatre lettres, dont deux ont été publiées par Baluze dans le recueil des *Œuvres d'Agobard*. Les deux autres ont été insérées par Mabillon, dans ses *Analecta*.

LÉIE s. f. (lé-î — du gr. *leios*, lisse). Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique.

LÉIESTE s. m. (lé-iè-ste — du gr. *leios*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des fongicoles, dont l'espèce type habite l'Europe. ‖ On dit aussi LÉIOTE.

LEIF, navigateur norvégien, fils d'Eric le Rouge. Leif partit en l'an 1000 du Groenland, où il était établi, et s'avança jusque sur les côtes des Etats-Unis d'Amérique, auxquels il donna le nom de *Vinland*, parce que, dit la *Saga*, un Allemand, nommé Tyrker, qui faisait partie de l'expédition, trouva du raisin dans ce pays.

LEIGH, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 17 kilom. O., de Manchester, avec lequel elle communique par un bras du canal de Bridgewater; 22.900 hab. Houillères, pierres à chaux; fabrication importante d'étoffes de soie et de coton, commerce de soieries et d'excellents fromages. Dans l'église se trouve une chapelle appartenant à la famille Tildesley; là sont les restes de sir Thomas Tildesley, tué pour la cause royale à la bataille de Wigan-Lane. Les habitants de Leigh sont presque tous dragueurs d'huîtres et de crevettes. Le rivage de Leigh se montre très-favorable à l'établissement de parcs, dans lesquels on dépose la semence extraite des bancs d'huîtres les plus éloignés, et où ces mollusques prospèrent merveilleusement.

LEIGH (Edouard), théologien anglais, né à Shawell (comté de Leicester) en 1602, mort en 1671. Il fit un voyage en France vers 1625, étudia particulièrement à son retour la théologie et l'histoire, et acquit la réputation d'un théologien de premier ordre. En 1646, nommé membre du parlement, il vint grossir les rangs de l'opposition; mais ses opinions se modifièrent dans la suite, et il pencha vers la conciliation; aussi, en 1643, devenu suspect aux indépendants, fut-il retenu en prison jusqu'à l'année 1660. On a de lui : *Observations sur les Césars* (Oxford, 1635, in-8°), reimprimées par son fils, sous ce titre : *Analecta Cæsarum romanorum* (1657, in-8°); *Traité sur les promesses divines* (Londres, 1633, in-8°); *Critica sacra, etc.* (Londres, 1639 et 1646, in-4°). Ce travail est divisé en deux parties; la première traite des racines hébraïques de l'Ancien Testament; la seconde, du grec employé dans le Nouveau. Une partie fut réimprimée à Amsterdam, sous ce titre : *Dictionnaire de la langue sainte, contenant ses origines, avec des observations* (1703, in-4°); *Traité de la divinité, en trois livres* (1646, in-4°), etc.

LEIGH (Michel), poëte et théologien norvégien, né vers le milieu du XVII^e siècle. Il fut recteur à Havangern en Norvége, et obtint, en 1701, une chaire de théologie à Christiansand. On a de lui, entre autres œuvres : *De donariis* (Copenhague, 1677); *De astrologia* (Copenhague, 1678); *Epigrammata sacra* (Amsterdam, 1696); *Analysis bibliorum* (Amsterdam, 1696).

LEIGH (Charles), naturaliste anglais, né vers 1650, mort vers 1710. Il se fixa à Londres, où il acquit comme médecin une grande réputation, et devint membre de la Société royale (1685). Nous citerons parmi ses écrits : *Phthisiologia lancastriensis* (1682), sur les maladies qui règnent dans le Lancastre; *Histoire naturelle des comtés de Lancastre, de Chester, etc.* (Londres, 1700, in-fol.), ouvrage rare, curieux et estimé; *Histoire de la Virginie* (Londres, 1705).

LEIGHIE s. f. (lé-ghî — de *Leigh*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composée, tribus des sénécionées, dont les espèces habitent l'Amérique tropicale.

LEIGHLIN (Old), en latin *Lechinia*, bourg d'Irlande, comté et à 12 kilom. S. de Carlow; 2,869 hab. Siége de l'évêché anglais de Leighlin, Ferns et Ossory. C'était autrefois une ville importante. Son ancienne cathédrale, dédiée à saint Lazarinus, a été convertie en église paroissiale.

LEIGHTON-BUZZARD, ville d'Angleterre, comté et à 26 kilom. S.-O. de Bedford, à 61 kilom. N.-O. de Londres, sur l'Ouzel et sur le canal de la Grande-Jonction, avec station du chemin de fer de Birmingham; 6,053 hab. Tulles et tresses de paille. L'église, surmontée d'une haute flèche, renferme des fonts baptismaux et des stalles en pierre très-curieuses. Près du marché se dresse une croix érigée vers 1300.

LEIGHTON (Alexandre), controversiste écossais, né à Edimbourg en 1568, mort vers 1649. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il y fut nommé professeur de philosophie; mais il quitta bientôt Edimbourg et se rendit à Londres, où, tout en pratiquant la médecine sans aucune espèce d'étude préalable, il exerçait en même temps les fonctions de prédicateur calviniste. En 1629, il publia deux pamphlets, dont l'un avait pour titre : *Défense de Sion*, l'autre le *Miroir de la guerre sainte*. Leighton s'y plaignait amèrement des persécutions essuyees par les non-conformistes depuis la mort d'Elisabeth, et qualifiait les évêques de l'Eglise établie avec une extrême dureté. Traduit devant la chambre étoilée pour ces deux libelles, Leighton parvint à s'échapper; mais il retomba entre les mains de ses bourreaux. Après l'avoir attaché au pilori, on le fouetta, on lui coupa une oreille, on lui fendit une aile du nez, et on lui marqua la joue des deux lettres S. S. (semeur de sédition) avec un fer rouge. Huit jours après, on le fouetta de nouveau, on lui coupa l'autre oreille, on lui fendit l'autre aile du nez et on lui marqua l'autre joue. Dans ce pitoyable état, l'infortuné fut réintégré dans sa prison, où il passa encore onze ans. Il mourut fou, à ce qu'on dit. Cependant, d'autres récits lui donnent une fin plus heureuse. Après sa onzieme année de captivité, le parlement l'ayant mis en liberté lui aurait accordé une indemnité de 6,000 livres et l'aurait nommé gouverneur du palais de Lambeth, qui était alors prison d'Etat.

LEIGHTON (Robert), prélat écossais, fils du précédent, né en 1613, mort en 1684. Il fit ses études à l'université d'Edimbourg et remplit ensuite les fonctions de pasteur dans une petite paroisse voisine de cette ville. Les douloureuses épreuves qui avaient marqué la vie de son père lui inspirèrent des goûts de paix et d'obscurité, dont il ne se départit en aucune circonstance. Les magistrats d'Edimbourg lui offrirent la place de principal de l'université. Charles II, en rétablissant l'épiscopat en Ecosse, le nomma evêque de Dunblane. Les luttes des presbytériens et des épiscopaux ne cessant de troubler sa retraite, il donna sa démission et se retira auprès de sa sœur, dans le comté de Sussex. Il mourut pendant un voyage à Londres, laissant la réputation d'un brillant prédicateur. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Commentaire sur la première épître de saint Pierre* (1693, in-4°), et des *Sermons* (1692). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à diverses reprises. La meilleure édition est celle de Londres (1808, 8 vol. in-8°).

LEIGNÉ-SUR-USSEAU, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. N.-O. de Châtellerault; pop. aggl., 69 hab. — pop. tot., 368 hab. Céréales.

LEIMADOPHIS s. m. (lê-ma-do-fiss — du gr. *leimôn*, prairie; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LEIMANTHE s. m. (lè-man-te — du gr. *leimôn*, prairie; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélanthacées, tribu des vératrées, qui habite l'Amérique boréale.

LEIMLEIN (David), fanatique juif. V. DAVID RUBENI.

LEIMONIPTÈRE s. m. (lè-mo-ni-ptè-re — du gr. *leimôn*, prairie; *pteron*, aile). Ornith. Syn. de PIPIT.

LEIMONITE (lè-mo-ni-te — du gr. *leimôn*, prairie). Hist. nat. Qui habite les prairies.

— s. m. pl. Ornith. Famille peu naturelle de passereaux, comprenant les genres étourneau, stournelle et pique-bœuf.

LEINE, rivière de l'Allemagne du Nord. Elle prend sa source dans le Harz, province de la Saxe prussienne, passe à Heiligenstadt, Gœttingue, Hanovre, et se jette dans l'Aller, par la rive gauche, après un cours de 250 kilom. Son principal affluent est l'Innerste.

LEINKÉRIE s. f. (lain-ké-rî — de *Leinker*, sav. allem.). Bot. Syn. de RHOPALA.

LEININGEN (ancienne famille allemande des). V. LINANGES.

LEINSTER, en latin *Lugenia*, une des quatre grandes provinces d'Irlande, à l'extrémité S.-E. de l'île. Elle est bornée au N. par l'Ulster, à l'O. par le Connaught et le Munster, au S. par le canal de Saint-Georges, et à l'E. par la mer d'Irlande. Ses côtes offrent moins de baies que celles du reste de l'île; les principales sont celles de Dundalk et de Dublin, et les golfes de Wexford et de Waterford. La partie occidentale de cette province est montagneuse, surtout dans le comté de Wicklow, au sud de Dublin, où, au milieu des sites les plus accidentés, s'élève, à 800 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, le mont Lugnaquilla; à l'O., sur les limites du Munster, le Slive-Bloom, les Galtees et le Knockmeledown forment une longue et étroite chaîne de montagnes; enfin, au S., s'élèvent les monts Kilkenny et, sur la limite des comtés de Carlow et de Wexford, les monts Blacktair. Au nord et au centre, au contraire, s'étendent à perte de vue des plaines immenses, à peine interrompues par quelques massifs de collines et de montagnes, et couvertes, soit de terres labourées et fertiles et de belles prairies toujours vertes, soit de vastes marais et de tourbières, que l'on a desséchés en partie dans ces derniers temps. Les lacs sont en grande partie situés au N.-O.; tels sont, par exemple, les lacs Derreveragh, Hoyle, Ennel, et le lac Ree, traversé par le Shannon. Les principaux fleuves du Leinster sont : le Shannon, qui reçoit l'Inny et la Brosna, sur la limite du Connaught; le Slaney et ses affluents, le Nore et le Barrow, au S.; l'Ovoca, dans le comté de Wicklow; la Liffey, dans le comté de Dublin, avec ses affluents, la Boyne et le Black-Watter, dans le comté d'East-Meath. De plus, les voies de communication fluviale sont continuées par le canal Royal et le Grand-Canal, qui tous deux coupent le milieu de cette province et relient le Shannon à la ville de Dublin; c'est aussi de cette capitale que part la voie ferrée qui va jusqu'à Limerick. Sur les 246 myriamètres carrés de superficie de cette province, un septième environ, composé de montagnes, de marais et de lacs, est entièrement improductif. La population, qui, en 1841, était encore de 1,973,731 hab., n'était plus en 1851 que de 1,667,771 hab., et en 1861 de 1,453,947 hab. Après l'agriculture et l'élève des bestiaux, les habitants s'adonnent surtout à la fabrication des lainages, du coton, de la bière; à la distillation, à l'extraction de la tourbe, et au commerce de la toile, des bestiaux, des viandes salées, du miel et du beurre. Le Leinster est divisé en douze comtés : Louth, East-Meath, Dublin, Wicklow, Wexford, Carlow, Kilkenny, Kildare, le comté de la Reine, le comté du Roi, West-Meath et Longford.

LEIOCAMPE s. f. (lé-io-han-pe — du gr. *leios*, lisse; *kampê*, chenille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, réuni par plusieurs auteurs aux notodontes.

LÉIOCARPE adj. (lé-io-kar-pe — du gr. *leios*, lisse; *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont lisses.

— s. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, qui habite Java. ‖ Syn. d'ANOGEISSE, autre genre de plantes.

LÉIOCÉPHALE adj. (lé-io-sé-fa-le — du gr. *leios*, lisse; *kephalê*, tête). Zool. Dont la tête est lisse.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des stellions.

LÉIOCÈRE adj. (lé-io-sè-re — du gr. *leios*, lisse; *keras*, corne). Mamm. Qui a les cornes lisses.

— s. f. pl. Section du genre antilope, renfermant les espèces à cornes lisses.

LÉIOCHITON s. m. (lé-io-ki-ton — du gr. *leios*, lisse; *chitôn*, tunique). Entom. Syn. de MISODÈRE.

LÉIOCNÉMIDE s. f. (lé-io-kné-mi-de — du gr. *leios*, lisse; *knêmê*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite le Caucase.

LÉIOCOME s. f. (lé-io-ko-me). Fécule grillée et transformée en dextrine.

— Encycl. V. DEXTRINE.

LÉIODACTYLE adj. (lé-io-da-kti-le — du gr. *leios*, lisse; *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts lisses.

— s. m. pl. Erpét. Tribu de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, comprenant les espèces à doigts lisses.

LÉIODE s. m. (lé-io-de — du gr. *leios*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant six espèces qui habitent le centre et le nord de l'Europe.

— Encycl. Ce genre, établi par Latreille, a pour caractères : antennes terminées par une massue de cinq articles; articles des tarses entiers; jambes épineuses; corps presque hémisphérique. Illiger avait donné à ce genre le nom d'*anisotoma*. Les insectes de ce genre habitent les champignons, les vieux bois et les écorces d'arbres morts. Ils sont assez rares. L'espèce qu'on trouve en France est le *léiode* ferrugineux.

LÉIODERME adj. (lé-io-dèr-me — du gr *leios*, lisse; *derma*, peau). Zool. Qui a la peau lisse.

— s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles, à peau non écailleuse, comprenant le genre cécilie.

LÉIODINE s. m. (lé-io-di-ne — du gr. *leios*, lisse). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, formé aux dépens des cercaires, et comprenant trois ou quatre espèces peu connues.

LÉIODOME s. m. (lé-io-do-me — du gr. *leios*, lisse; *domos*, habitation). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des buccins, mais non adopté.

LÉIODON s. m. (lé-io-don — du gr. *leios*, lisse; *odous*, dent). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, voisin des mosasaures, et connu seulement par des dents fossiles.

LÉIOGNATHE s. m. (lé-io-ghna-te — du gr. *leios*, lisse; *gnathos*, mâchoire). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, dont l'espèce type se trouve dans la mer des Indes.

LÉIOLÉPIDE s. m. (lé-io-lé-pi-de — du gr. *leios*, lisse; *lepis*, écaille). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des stellions.

LÉIOLÉPISME s. m. (lé-io-lé-pi-sme — du gr. *leios*, lisse; *lepisma*, tégument). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens, comprenant une seule espèce, qui habite les petits îlots voisins de l'île de France.

LÉIOMYZE s. f. (lé-io-mi-ze — du gr. *leios*, lisse; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

LÉIONOTE s. m. (lé-io-no-te — du gr. *leios*, lisse; *nôtos*, dos). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce type habite le nord de l'Amérique.

— s. f. Entom. Syn. d'HOLOLEPTE.

LÉIOPE adj. (lé-io-pe — du gr. *leios*, lisse; *pous*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe lisse.

— s. m. Ornith. Division du genre mégapodes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant plus de soixante espèces, presque toutes américaines, et dont un petit nombre seulement habite l'Europe : *Les* LÉIOPES *se distinguent des pogonochères par des antennes glabres.* (Chevrolat.)

LÉIOPHRON s. m. (lé-io-fron — du gr. *leios*, lisse; *ophrus*, sourcil). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des braconides, dont l'espèce type habite l'Europe.

LÉIOPHYLLE adj. (lé-io-fi-le — du gr. *leios*, lisse; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont lisses.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des rhododendrées, dont les espèces croissent dans l'Amérique boréale.

LÉIOPILE adj. (lé-io-pi-le — du gr. *leios*, lisse; *pilos*, chapeau). Bot. Se dit des champignons dont le chapeau est lisse.

LÉIOPLACE s. m. (lé-io-pla-se — du gr. *leios*, lisse; *plax*, croûte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

LÉIOPLAQUE adj. (lé-io-pla-ke — du gr. *leios*, lisse; *plax*, plaque). Bot. Se dit d'un champignon qui forme des plaques lisses

LÉIOPODE adj. (lé-io-po-de — du gr. *leios*, lisse; *pous, podos*, pied). Zool. Qui a la plante du pied lisse.

LÉIOPOME adj. (lé-io-pô-me — du gr. *leios*, lisse; *pôma*, opercule). Ichthyol. Dont les opercules sont lisses.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, dont l'espèce type habite la Guyane.

LÉIOPTÈRE s. m. (lé-io-ptè-re — du gr. *leios*, lisse; *pteron*, aile). Zool. Dont les ailes sont lisses : *Insecte* LÉIOPTÈRE.

— s. m. Entom. Syn. d'OTIDOCÉPHALE.

LÉIORREUME s. m. (lé-io-reu-me — du gr. *leios*, lisse; *reuma*, courant). Bot. Syn. de GRAPHIDE, genre de lichens.

LÉIOSAURE s. m. (lé-io-sô-re — du gr. *leios*, lisse; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des stellions, et comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique.

LÉIOSÉLASME s. m. (lé-io-sé-la-sme — du gr. *leios*, lisse; *selasma*, lumière). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, dont l'espèce type habite l'Australie.

LÉIOSOME s. m. (lé-io-so-me — du gr. *leios*, lisse; *soma*, corps). Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Europe.

— s. f. Entom. Syn. d'ISOMALE.

LÉIOSPERME adj. (lé-io-spèr-me — du gr. *leios*, lisse; *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont lisses.

— s. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, tribu des cunoniées, comprenant plusieurs espèces qui habitent la Nouvelle-Zélande. ‖ Syn. de PSILOTRIC, autre genre de plantes.

LÉIOSTACHYÉ, ÉE adj. (lé-io-sta-ki-é — du gr. *leios*, lisse; *stachus*, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis lisses.

LÉIOSTOME adj. (lé-io-sto-me — du gr. *leios*, lisse; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche lisse ou dépourvue de dents.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique : *Les Américains connaissent le* LÉIOSTOME *sous le nom de* yellow-tail *ou queue-jaune*. (Bosc.)

LÉIOSTROME s. m. (lé-io-stro-me — du gr. *leios*, lisse; *stroma*, lit). Bot. Syn. de THÉLÉPHORE, genre de champignons.

LÉIOTE s. m. (lé-io-te). Entom. V. LÉIESTE.

LÉIOTHÈQUE s. m. (lé-io-té-ke — du gr. *leios*, lisse; *thêkê*, étui). Bot. Syn. d'ULOTE, genre de cryptogames.

LÉIOTHRICINÉ, ÉE adj. (lé-io-tri-si-né — rad. *léiothrix*). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au léiothrique.

— s. f. pl. Section de la famille des baccivoridées, ayant pour type le genre léiothrique.

LÉIOTRIQUE adj. (lé-io-tri-ke — du gr. *leios*, lisse; *thrix*, cheveu). Zool. Qui a les poils plats et lisses.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des mésanges. ‖ On dit aussi LÉIOTHRIX.

LÉIOTULE s. m. (lé-io-tu-le — du gr. *leiotos*, lisse; *oulos*, gerbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Égypte.

LEIPA (BŒHMISCH-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 35 kilom. N.-E. de Leitmeritz; 5,000 hab. Gymnase; fabrication de poteries, coton et indiennes.

LEIPNICK, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 13 kilom. N.-O. de Prérau; 3,500 hab. Fabrication de draps; château des princes de Dietrichstein.

LEIPOA s. m. (lè-po-a). Ornith. Genre d'oiseaux de l'Australie.

— **Encycl.** Ce genre ne repose que sur une seule espèce de l'Australie, découverte en 1840; c'est le *leipoa ocellé* des naturalistes, le *ngow* ou *ngow-oo* des Australiens indigènes et le *faisan australien* des colons européens. Le *leipoa* ocellé a la tête et la crête brun foncé, les épaules et le cou gris cendré. La partie antérieure de son cou, du bec jusqu'à la poitrine, est couverte de plumes en fer de lance portant une raie blanche à leur centre. Le dos et les ailes sont marqués de trois bandes distinctes, l'une blanc sale, l'autre brune, la troisième noire, qui affectent sur chaque plume la forme d'un œil. Les grandes plumes des ailes sont brunes et ont leur dernière tache traversée de deux ou trois lignes en zigzag. Le ventre est jaune clair; les plumes des flancs ont une barre noire à leur extrémité; la queue est brun foncé et terminée par une large marque jaunâtre; les pattes sont brun foncé; le bec est noir. Le tour des yeux et une partie des joues sont nus; l'ouverture des oreilles, complètement à découvert, n'est parsemée que de quelques rares petits poils. Les *leipoas* sont un peu plus petits que nos dindons. Ils restent presque toujours à terre et ne grimpent guère sur les arbres que lorsqu'ils sont poursuivis de près. Souvent même, en pareil cas, ils se contentent de se fourrer dans les buissons. Leur nourriture consiste surtout en baies et en graines. Leur cri, assez semblable au roucoulement du pigeon, consiste en une note sourde et plaintive. Les *leipoas* ont une nidification des plus curieuses. Ils déposent leurs œufs dans des tas de sable hauts d'environ 1 mètre. Le mâle et la femelle concourent, chacun de son côté, à l'érection de cet édifice, en grattant le sable sur un espace assez étendu. On trouve à l'intérieur des tas plusieurs couches superposées de feuilles sèches, d'herbes et de débris végétaux divers, au milieu desquels sont déposés douze œufs. Ces œufs, trois fois gros comme ceux de la poule, sont d'un blanc légèrement teinté de rouge. Ils sont disposés par lits et toujours séparés les uns des autres. Le soleil suffit pour les faire éclore, soit en les échauffant directement, soit en déterminant parmi les matières végétales qui les entourent une fermentation accompagnée de chaleur. Deux ou trois fois par saison, les habitants fouillent les buttes de sable pour enlever les œufs qui y sont renfermés. Après chaque razzia de ce genre, la femelle effectue une nouvelle ponte. La forme extérieure des nids de *leipoa* ressemble assez à une fourmilière; cette ressemblance devient encore plus frappante par la présence d'un nombre considérable de fourmis qui ne manquent jamais d'y élire domicile. La croûte de sable qui forme le bas de la muraille extérieure devient avec le temps tellement dure, qu'il faut un ciseau pour l'entamer. C'est toujours dans des endroits secs et sablonneux que ces nids sont placés; une végétation assez vigoureuse les dérobe le plus souvent aux regards.

LEIPZIG ou **LEIPSICK**, en latin *Lipsia*, la seconde ville du royaume de Saxe, au confluent de la Parde, de la Pleisse et d'un des bras de l'Elster, chef-lieu du cercle de son nom, par 50° 20′ de latit. N., et par 10° 2′ de longit. E.; à 115 kilom. N.-O. de Dresde, 220 kilom. S.-O. de Berlin et 1,211 kilom. E. de Paris; 74,000 hab., dont la très-grande majorité appartient à la confession d'Augsbourg; on n'y compte en effet que 1,650 calvinistes, 1,300 catholiques, 350 juifs et 50 grecs. Siége des autorités du cercle, d'une cour d'appel, d'un tribunal de commerce, d'une direction supérieure des postes, du bureau principal des douanes, de la direction de la loterie de l'Etat. Consulats étrangers. Université très-fréquentée; écoles secondaires; école d'anatomie; observatoire astronomique, jardin botanique, riche bibliothèque; Académie royale des beaux-arts; écoles royales d'architecture et de commerce, etc. Filatures de fil et de laine, fabrique de vagons, fonderie de fer, fabriques de sucre, soieries, galons d'or et d'argent, fleurs artificielles, broderies, parfumeries, tabac, pianos.

Leipzig est la ville la plus commerçante de l'Allemagne centrale, et ses foires, dont nous parlerons plus loin, tiennent le premier rang parmi celles du monde entier. Leipzig est le point central où sont envoyés les livres nouveaux qui paraissent dans toutes les parties de l'Allemagne. « Chaque libraire allemand, dit M. X. Marmier, a son commissionnaire à Leipzig; ce commissionnaire recueille les livres, demandes, avis qui lui sont adressés pour son correspondant, et, quand il a de quoi faire un ballot assez considérable, il l'expédie. Ce moyen de correspondance est lent, mais sûr et invariable. » Le nombre des libraires s'élève à plus de 130 dans la seule ville de Leipzig; on y compte plus de 30 imprimeries.

D'abord simple village de pêcheurs slaves, Leipzig fut élevé au rang de ville en 1015. Le margrave de Meissen la fit entourer de murs en 1134 et lui accorda de nombreux priviléges. En 1273, époque à laquelle son commerce avait déjà pris une certaine extension, elle obtint le droit de battre monnaie. Une université y fut fondée en 1409. Ce fut là que, en 1519, eut lieu le fameux colloque entre Eck, Carlostadt et Luther. Vingt ans plus tard, la réforme y fut introduite par Henri le Pieux. Vainement assiégée en 1547 par l'électeur Jean-Frédéric, cette ville fut en 1632 le théâtre de la défaite des impériaux par les Suédois et les Saxons; en 1642, Torstenson y vainquit les Autrichiens et les Saxons. Le commerce de Leipzig était déjà très-florissant, lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint encore lui donner un nouvel essor en augmentant la population de la ville d'un grand nombre de familles industrieuses émigrées de France. Après la guerre de Sept ans, dont elle avait eu à souffrir, Leipzig cessa d'être une place forte; ses fortifications furent démolies et remplacées par des jardins et des promenades. Enfin, autour de Leipzig se livrèrent, les 16, 18 et 19 octobre 1813, trois batailles acharnées auxquelles la ville a donné son nom. V. LEIPZIG (batailles de).

Le plus bel édifice moderne de cette ville est l'*Augustum*, achevé en 1837 et occupé par l'université.

La *Burgerschule* ou l'Ecole des bourgeois est un grand bâtiment à deux ailes. L'aile droite renferme le musée de la ville, qui se compose d'une centaine de tableaux pour la plupart modernes. On y remarque des toiles de Veit, de Léopold Robert, d'Heinlein, de Calame, de J. Schnorr, de Ritter, de Heem, de Lepoitevin, de Heine, de Bürkel, de Cranach, etc. La halle aux draps renferme la salle d'armes, une collection d'antiquités et de pierres précieuses, et la bibliothèque de la ville, qui se compose de 80,000 volumes et de 2,000 manuscrits, dont un grand nombre orientaux. La *Pleissenburg*, bâtie en 1549 par l'électeur Maurice, d'après le modèle de la citadelle de Milan, domine la ville, et sa tour ronde sert d'observatoire.

Les autres curiosités de Leipzig sont : la nouvelle église catholique, bâtie d'après un dessin de Heidelof; la place du Marché, à laquelle ses vieilles maisons et son hôtel de ville donnent un aspect pittoresque; la maison appelée *Kœnigshaus* (maison du roi), que Napoléon occupa pendant la bataille de Leipzig; la cave d'*Auerbach*, où Gœthe a placé une des scènes de *Faust*, celle où Méphistophélès enivre les étudiants; la bourse, qui date de 1678; la nouvelle bourse de la librairie, qui contient une grande salle dans laquelle ont lieu des concerts et les expositions des arts et de l'industrie; la galerie de tableaux léguée par M. Schletter à sa ville natale, et dont les principales toiles représentent : *Napoléon à Fontainebleau*, par Paul Delaroche; l'*Enterrement de Marceau*, par Bouchot; le *Mont Rose et une tempête sur le lac des Quatre-Cantons*, par Calame; une *Marine*, par Gudin, etc.; la statue érigée par les agriculteurs en l'honneur du professeur Thaer; la statue du roi Frédéric-Auguste; les monuments de Sébastien Bach et du compositeur Hiller; le théâtre; les monuments du bourgmestre Müller et de Gellert; les jardins de Reichel, de Gerhard; le parc de Rosenthal, planté de chênes magnifiques et parsemé de cafés-concerts.

L'université de Leipzig fut fondée en 1409 par l'électeur Frédéric Ier Bellicosus. Dans les premiers temps, elle ne fut fréquentée que par un petit nombre d'étudiants; mais en 1409 les étudiants de Prague, qui étaient divisés en quatre nations, ayant eu à propos de leur nationalité de violentes querelles, un nombre considérable d'entre eux, leurs professeurs en tête, émigrèrent et se répandirent dans les autres universités d'Allemagne. Près de 2,000 arrivèrent à Leipzig, et la renommée de cet établissement universitaire fut dès lors consacrée. Les fugitifs maintinrent naturellement à Leipzig leurs anciennes coutumes; ils se divisèrent en quatre nations : celles de Misnie, de Saxe, de Bavière et de Pologne. Pendant des siècles, l'université garda son éclat et, encore aujourd'hui, 81 professeurs font des cours devant 1,400 étudiants. L'université est très-riche et dispose de 150 bourses. La bibliothèque de cet établissement compte près de 50,000 volumes, 2,000 manuscrits et, entre autres curiosités, un beau manuscrit hébreu enluminé du XIIe siècle, des incunables, des gravures sur bois, etc.

La bibliothèque publique, un muséum d'histoire naturelle, un observatoire, un établissement clinique, des sociétés littéraires et scientifiques, la Société linnéenne, la Société biblique et l'Académie des beaux-arts complètent l'ensemble remarquable des institutions scientifiques, littéraires et artistiques qui font de Leipzig un remarquable foyer d'instruction et de lumière. Enfin, au commencement de 1873, une société s'est fondée à Leipzig pour créer dans cette ville une bibliothèque générale et centrale comprenant tous les ouvrages qui concernent la pédagogie. Cette société, connue sous le nom de *Comenius Stiftung*, a établi en Allemagne et en Belgique une cinquantaine d'agences, et elle est parvenue en peu de temps, grâce à des dons particuliers, à former une bibliothèque pédagogique d'environ 4,000 volumes.

C'est surtout à Leipzig qu'éclata en 1813 cet héroïque mouvement qui porta la jeunesse allemande à combattre et à mourir pour l'affranchissement politique de sa patrie. Depuis 1815, toutes les universités prirent part à la vie politique; Leipzig ne resta pas en arrière et, dans les assemblées tenues pour constituer ou propager la *burschenschaft*, elle affirma son influence. En 1851, le gouvernement saxon prit l'initiative de réformer les statuts séculaires de l'université, en accordant des droits exceptionnels aux professeurs extraordinaires, qui dorénavant faisaient partie intégrante du corps académique.

Les foires de Leipzig ont une importance commerciale considérable. L'origine de ces foires se perd dans la nuit du moyen âge. L'institution des trois foires, telle qu'elle s'est maintenue jusqu'à présent, est de 1497; il n'y en avait qu'une auparavant. Elle est due à l'empereur Maximilien, qui défendit en même temps d'établir aucun marché ni dépôt de marchandises à 15 milles autour de Leipzig. Charles-Quint fit plus encore; il décida (1521) que les commerçants ne pourraient être arrêtés ni poursuivis aux foires de Leipzig. Les trois foires s'ouvrent à Noël, à Pâques et à la Saint-Michel; chacune dure trois semaines, et chaque semaine est désignée par un nom particulier. Les huit premiers jours composent la *semaine des tonneliers*, ainsi appelée parce qu'autrefois il n'était permis qu'aux tonneliers de vendre en détail pendant ce laps de temps; aujourd'hui cette faculté est accordée, pour les trois semaines, à tous les marchands et artisans du Zollverein. Les huit derniers jours se nomment la *semaine des comptes*, car c'est alors que les payements se règlent. La semaine intermédiaire est la *semaine de la foire* proprement dite : elle commence le 1er janvier pour la foire de Noël; pour celle de Pâques, au dimanche du jubilé, de là le nom de *foire du Jubilé;* et pour celle de la Saint-Michel, le dimanche qui suit cette fête. Pendant les foires, les tribunaux chôment, les cours de l'université sont suspendus, les étudiants s'en vont en vacances, abandonnant, conformément à une clause de la location, leurs chambres, aussitôt occupées par les acheteurs et les marchands, qui arrivent en masse.

Les petits boutiquiers de la ville abandonnent leurs comptoirs, où s'établissent les nouveaux venus. Les rues les plus envahies sont celles où pendant l'année se fait le principal commerce de cordonnerie.

Une ville de bois s'établit au milieu de la ville de pierre. 600 boutiques de ce genre garnissent la place du Marché, où toutes les maisons, au premier et au second étage, sont converties en magasins. Les rues et les places voisines, le marché Neuf, le Brühl, la rue de l'Empire, celle des Echevins, présentent le même coup d'œil. Depuis quelques années, le commerce envahit également la place Auguste.

Avant la semaine des tonneliers, le commerce en gros est déjà en pleine activité. Les marchands de draps et de cuirs opèrent leurs transactions; il en est de même des marchands qui tiennent l'article modes et nouveautés. Après s'être pourvus à la foire de Leipzig, ils se hâtent de retourner chez eux. Au moment où ils partent, arrivent de Halle et de la Bohême des chanteurs, des joueurs de harpe, des instrumentistes, qui, du matin au soir, se répandent dans les cours, les cafés et les tavernes.

Les négociants étrangers commencent alors à suspendre leurs enseignes. La foire commence. La rue des Chevaliers est envahie par les fabricants de cuirs; on vend jusqu'à 50,000 quintaux de cette marchandise. Le marché Neuf est l'emplacement choisi par les commerçants drapiers. Il n'est pas rare de voir réunies là 100,000 pièces de drap. Sur d'autres points de la ville, d'autres articles donnent lieu à de nombreuses transactions : les fourrures, les perles et les bijoux, les produits manufacturés de l'Angleterre et de la France, les objets envoyés par les fabriques d'Elberfeld et de Berlin, les chevaux, etc.

Pendant ce temps, le commerce de détail va son train; la place Auguste est encombrée par les petits marchands. Parmi les commerçants accourus à la foire, on trouve, outre des Allemands et des Juifs, des étrangers venus de Bucharest, de Jassy, de Servie, de Grèce, des Persans, des paysans polonais, etc.

Mais ce n'est pas seulement par son commerce de cuirs, de draps, de fourrures que Leipzig est célèbre. La ville saxonne est connue dans le monde pour son commerce de livres. Elle est le grand entrepôt de la librairie allemande, le réservoir d'où les publications littéraires se répandent dans tous les pays qui parlent la langue de Gœthe et de Schiller. Dans cette Allemagne où le moindre individu sent le besoin de lire et de s'instruire, où le plus chétif libraire publie des livres à 500 ou 600 exemplaires, il fallait un point central, et ce point est devenu, par la suite des temps et le cours naturel des choses, Leipzig, la métropole actuelle de la librairie allemande.

La foire de Pâques est une époque critique dans la vie du libraire allemand; c'est alors seulement qu'il peut évaluer le montant de ses affaires de l'année. Il ne manque pas de se rendre en personne à Leipzig. Si l'éditeur et le détaillant ne paraissent pas en personne à la foire, il faut qu'ils s'y fassent représenter par un fondé de pouvoir, sans quoi ils perdraient tout leur crédit. C'est un commissionnaire qui est parfois chargé de remplacer le libraire absent. Au commerce des livres anciens et modernes, vient se joindre celui des gravures, des lithographies, de la musique, des cartes géographiques, etc.

Les foires de Leipzig attirent plus de 20,000 étrangers, venus de tous les points du globe, et on estime à près de 250 millions par an la valeur totale des affaires qui s'y traitent.

Leipzig (BATAILLES DE). Deux grandes batailles, deux luttes sanglantes ont eu lieu dans les plaines de Leipzig; la première, où Gustave-Adolphe fut vainqueur d'un des meilleurs généraux de l'Allemagne; la seconde, où Napoléon fut vaincu par les nationalités européennes.

I. Ferdinand II, vainqueur de l'Allemagne, la traitait sévèrement; il avait lancé contre les protestants l'*édit de restitution* des biens ecclésiastiques, et chargé Wallenstein de l'exécuter. Celui-ci livra l'Allemagne à la merci de ses soldats; ce fut une effroyable dévastation, si impitoyable, si sauvage, que les plaintes des alliés mêmes de Ferdinand le forcèrent à disgracier Wallenstein, son plus ferme rempart, cependant, contre les ennemis du dehors. Pendant ce temps-là, Richelieu suivait d'un œil vigilant les événements dont l'Allemagne était le théâtre; il s'était proposé l'abaissement de la maison d'Autriche, et il poursuivait l'exécution de ce plan avec l'inflexible ténacité de son caractère. Ne reculant devant aucun moyen dès qu'il pouvait servir au triomphe de sa politique, il venait de conclure (23 janvier 1631) un traité d'alliance avec le roi protestant Gustave-Adolphe contre la catholique Autriche. Louis XIII s'engageait, envers les Suédois, à un secours actuel de 100,000 écus, et à en fournir 400,000 autres, chaque année, pendant cinq ans. Néanmoins, les protestants parurent ne pas comprendre, d'abord, de quel côté se trouvaient leurs intérêts; entraînés par l'électeur de Saxe, ils se refusaient à l'alliance de Gustave, parce que ce prince leur demandait des places de sûreté où, en cas de revers, il pût trouver un abri. Mais, tandis qu'ils rejetaient ce puissant appui, ils commirent la faute de se déclarer immédiatement contre Ferdinand. L'empereur, certain de les accabler, se réjouit de cette détermination, espérant écraser ses ennemis les uns après les autres, et Gustave-Adolphe attendit que les protestants fussent ramenés à lui par le sentiment de leurs pertes. Le vieux Tilly, qui avait succédé à Wallenstein dans le commandement des troupes impériales, était accouru pour faire face à l'impétueux roi de Suède. Ne pouvant le débusquer des bords de l'Oder et de la Sprée, il se replia sur l'Elbe, et assiégea Magdebourg, la première ville de l'intérieur qui se fût déclarée pour Gustave-Adolphe. Cette malheureuse ville dut sa perte à la lâcheté de l'électeur de Saxe, qui refusa à Gustave le pont de Dessau sur l'Elbe, par où il voulait se porter au secours des assiégés. Le 20 mai 1631, Magdebourg fut emporté d'assaut, et une population entière de 30,000 âmes fut égorgée par les impériaux; les habitants disparurent sous les ruines fumantes de leur ville incendiée, et le vainqueur, dans la féroce exaltation de son triomphe, comparait le sac de Magdebourg aux grandes destructions de Troie et de Jérusalem.

Cette effroyable exécution glaça d'horreur l'Allemagne protestante, et, de son côté, Gustave-Adolphe fit de terribles serments de vengeance. Il avait contraint l'électeur de Brandebourg à s'unir avec lui, rétabli les ducs de Mecklembourg dans leur duché et avait reçu de nombreux renforts. Cependant il se trouvait encore inférieur en forces à Tilly, et il crut devoir se tenir sur la défensive. Tilly, après avoir vainement essayé de forcer le camp suédois au confluent de l'Elbe et du Havel, se rabattit vers la Thuringe, puis fondit sur la Saxe, espérant contraindre l'électeur à sortir de sa neutralité pour se rallier à la ligue catholique. Il vit se réaliser la moitié seulement de ses prévisions : à la vue de ses Etats en proie à tous les fléaux d'une invasion de barbares, l'électeur, au désespoir, et ne respirant que vengeance, sortit de l'expectative, mais pour se mettre à la discrétion du roi de Suède, qu'il pressa dès lors de livrer bataille. Gustave, que cette adjonction de forces rendait numériquement l'égal de Tilly, génie à part, ne chercha plus qu'à joindre son adversaire, et, le 7 septembre 1631, les Suédois et les Saxons se montrèrent en vue de Tilly, dans les plaines de Leipzig, destinées à une si formidable célébrité. Les deux armées comptaient chacune de 35,000 à 40,000 combattants; à son tour, le vieux Tilly hésitait à accepter la bataille; mais il fut entraîné par la fougue de son lieutenant Pappenheim, et les 80,000 hommes s'entre-heurtèrent. Ce fut un choc formidable, dans lequel Tilly déploya toutes les ressources de la science militaire de l'époque. Mais Gustave-Adolphe avait pour lui son génie et la tactique moderne, dont il fut le véritable créateur. Il ne vainquit pas, néanmoins, sans courir les plus graves périls : vingt fois il eut à détourner des bras levés sur sa tête. Remplissant tout à la fois les devoirs de général et de soldat, il s'était jeté impétueusement au milieu de la mêlée, tout en observant d'un œil calme l'aspect général de la bataille. Il vit les troupes de Saxe, composées de jeunes soldats étrangers au feu, prendre la fuite au commencement de l'action; mais la discipline suédoise eut bientôt réparé ce désordre, et la lutte se continua avec le plus effroyable acharnement. Enfin, Tilly et Pappenheim, après des prodiges d'énergie et de valeur, durent se résigner à prendre la fuite, n'ayant pas plus de 2,000 hommes autour d'eux. L'Autriche venait de perdre, en quelques heures, le fruit de onze années de victoires. 12,000 morts ou prisonniers, 100 drapeaux, tout le bagage et toute l'artillerie ennemie, restèrent au pouvoir du vainqueur. Le reste de l'armée impériale, dispersée de tous les côtés, fut exterminé par les paysans saxons. C'est un des triomphes les plus complets que présentent les fastes de la guerre, et il ouvrait un champ immense au héros suédois. A Lutzen, il allait porter au comble l'humiliation de l'Autriche; mais il devait périr enseveli dans ce dernier triomphe. V. LUTZEN.

II. Trois victoires successives, après la désastreuse campagne de Moscou, purent bien relever l'honneur des armes de Napoléon, mais ne parvinrent point à briser le nœud de la coalition. Vaincus, mais non dispersés, les alliés revenaient à la charge, fermement résolus à combattre jusqu'à l'entier affranchissement de l'Allemagne. Ce n'était plus l'orgueil des rois, ou même l'amour-propre des peuples, qui était en jeu, mais un patriotisme fanatisé qui, chez les Prussiens surtout, avait dégénéré en une sorte de rage aveugle que nul revers n'était capable de rebuter. Ainsi, trois grandes armées : celle de Silésie, commandée par Blücher; celle de Bohême, avec le prince de Schwarzenberg pour général en chef, et celle du Nord, aux ordres de Bernadotte, qui marchait avec nos ennemis, allaient se donner la main contre nous. Toutefois, chez les alliés, l'exaltation n'avait pas exclu la prudence, et ils avaient parfaitement reconnu le danger qu'il y aurait pour eux à se heurter contre Napoléon en personne; aussi adoptèrent-ils un plan qui, suivi avec une constance funeste pour nous, devait amener le désastre de Leipzig. Ce plan consistait à marcher tous ensemble sur Napoléon, en se dérobant dès qu'il était présent, et en avançant résolûment dès qu'on ne trouvait que ses lieutenants; de l'épuiser ainsi en courses inutiles; puis, dès qu'on le verrait suffisamment affaibli, d'essayer de l'envelopper pour l'étouffer. Napoléon se rendait parfaitement compte de l'intention des alliés; mais, confiant dans ses forces, dans la supériorité de sa tactique militaire, il voyait sans s'émouvoir se resserrer chaque jour le cercle de fer au milieu duquel on cherchait à l'étreindre. Néanmoins, prévoyant qu'un choc terrible allait avoir lieu, il se concentra sur l'Elbe. Comme la saison s'avançait, les souverains alliés songèrent à terminer la guerre par une action décisive tentée sur les derrières de notre position. Dans les conseils tenus à cette occasion, Blücher fit prévaloir l'idée d'utiliser en Bohême l'armée du général Benningsen, et, après avoir ainsi renforcé la grande armée des alliés, de la faire descendre sur Leipzig, tandis qu'il irait lui-même joindre Bernadotte, passer l'Elbe avec lui aux environs de Wittemberg, et remonter à Leipzig avec les armées du Nord et de Silésie. Les premiers mouvements en exécution de ce dessein commencèrent aussitôt; mais Napoléon, devinant l'intention de ses adversaires, fit repasser toutes ses troupes sur la rive gauche de l'Elbe, ne laissant sur la droite de ce fleuve que le 11e corps, commandé par Macdonald. Voyant les coalisés près de se réunir tous sur Leipzig, il se hâta de s'y porter le premier pour s'interposer entre eux et empêcher leur jonction. De la sorte, il allait avoir à lutter d'abord contre l'armée de Bohême, qui était la plus rapprochée. Il expédia aussitôt ses ordres pour faire converger tous les corps de l'armée française sur Leipzig, ce qui devait porter le total de nos forces à près de 200,000 combattants. Un rapport du maréchal Ney lui apprit ensuite que Blücher, se séparant de Bernadotte, allait se joindre à Schwarzenberg, et que l'armée du Nord marchait sur Leipzig; dès lors, il devint évident pour lui qu'il allait avoir à combattre en même temps les trois armées coalisées, et il prit toutes ses mesures en conséquence. Comme les ennemis ne pouvaient opérer leur jonction qu'à Leipzig, Napoléon fit occuper fortement cette ville, dont la possession nous assurait d'ailleurs la grande route du Rhin, formant notre seule ligne de retraite. Le 15 octobre au soir (1813), il fut décidé dans le conseil de l'armée de Bohême, auquel assistait l'empereur Alexandre, qu'on nous attaquerait le lendemain à neuf heures du matin, et on en fit parvenir l'avis à Blücher, qui se trouvait à quatre ou cinq lieues au nord de Leipzig. Si les trois armées alliées parvenaient à se joindre, c'étaient 330,000 hommes que Napoléon allait avoir à combattre avec 200,000 à peine, la plupart jeunes soldats, presque des enfants.

Le 16 octobre 1813, à neuf heures du matin, trois coups de canon tirés du côté des alliés devinrent le signal d'une effroyable canonnade. Ils s'avançaient sur notre front en trois fortes colonnes, précédées de 200 bouches à feu. A notre droite, le général Kleist, avec une division prussienne, plusieurs bataillons russes et les cuirassiers de Levachoff, s'avançait par Cröbern et Crostewitz sur Marck-Kleeberg, où se trouvait Poniatowski. Au centre, le prince Eugène de Wurtemberg, avec une division russe et une division prussienne, marchait sur Wachau, qu'occupait le maréchal Victor; à notre gauche, le prince Gortschakoff se dirigeait sur Liebert-Wolkwitz, que le général Klenau essayait de tourner par Seyffertshayn. La colonne de Kleist, forte de 18,000 hommes, tandis que Poniatowski n'en avait que 8,000 à 9,000, parvint à emporter le village de Marck-Kleeberg, situé sur la Pleisse. Le prince Eugène de Wurtemberg essaya également de pénétrer dans Wachau, mais le maréchal Victor lui résista opiniâtrément. A notre gauche, Gortschakoff essaya inutilement d'emporter le village de Liebert-Wolkwitz, bâti sur une éminence, et vigoureusement défendu par Lauriston. La canonnade était si terrible, que personne, parmi nos vieux généraux, ne se souvenait d'en avoir entendu une pareille. Toutefois, des renforts envoyés à propos à Poniatowski lui permirent de rentrer dans Marck-Kleeberg et de contenir le général Kleist. A Wachau et à Liebert-Wolkwitz, la lutte était terrible; à midi, 18,000 hommes, dont les deux tiers du côté de l'ennemi, étaient déjà tombés dans cette sanglante hécatombe; mais partout notre ligne était restée invincible. En ce moment le canon retentit au nord, puis dans d'autres directions, indice certain que nous étions assaillis de tous les côtés à la fois. Bientôt des aides de camp arrivèrent de toutes parts au galop, annonçant que le général Margaron était attaqué à Lindenau par Giulay, et que Marmont luttait contre Blücher accourant pour prendre part à la bataille générale. Napoléon voulut dès lors en finir avec l'armée de Bohême pour se retourner contre ce nouvel ennemi, et il résolut de prendre une offensive vigoureuse, de manière à écraser le centre de l'armée de Schwarzenberg. Deux colonnes d'attaque s'avancèrent donc de notre côté, ayant entre elles la formidable batterie de la garde, commandée par Drouot, et dont 32 pièces de 12 étaient dirigées par l'intrépide colonel Griois. Le feu devint alors épouvantable. D'un côté, le maréchal Mortier, descendant de Liebert-Wolkwitz, aborda Gortschakoff et le refoula entre le bois de l'Université et le village de Gülden-Gossa; de l'autre côté, Oudinot et Victor, débouchant de Wachau, refoulèrent le prince de Wurtemberg sur la bergerie d'Avenhayn, située sur la droite de Gülden-Gossa. L'ennemi se défendit avec opiniâtreté, mais il fut repoussé partout, et perdit en reculant toute la largeur du champ de bataille. Sa situation devint si critique, que les souverains alliés, dans la plus grande perplexité, se décidèrent à engager toutes leurs réserves. Nos généraux reçurent les nouvelles troupes avec sang-froid et couvrirent le sol des cadavres des cuirassiers russes, tandis que Drouot, tirant à mitraille sur les rangs de leurs grenadiers, les abattait comme des pans de murs. A trois heures, l'ennemi était partout acculé, et ne se soutenait plus qu'au bois de l'Université; à Gülden-Grossa et à Marck-Kleeberg, il opposait encore également une intrépide résistance à tous nos efforts. Napoléon, cependant, sentait le besoin de vaincre à tout prix, et il ordonna une charge générale de toute sa cavalerie. 12,000 chevaux s'avancèrent aussitôt en deux masses, l'une à gauche, commandée par Murat, l'autre à droite, dirigée par le duc de Valmy. Le premier choc réussit partout; tout à coup, à notre droite, on aperçut des masses profondes qui arrivaient de l'autre côté de la Pleisse : c'était la réserve autrichienne de Hesse-Hombourg, que les souverains alliés avaient mandée en toute hâte. Nos cavaliers furent alors ramenés, et de nouvelles charges ne purent qu'arrêter l'élan des ennemis. Napoléon résolut de tenter un suprême effort afin d'enlever Gülden-Gossa, d'où nous n'avions pu encore arracher l'ennemi. Lauriston, qui était sur ce point, avait déjà éprouvé des pertes énormes; il lui restait toutefois le général Maison, dont plusieurs blessures n'avaient pu refroidir la bouillante ardeur. Ce dernier, suivi de Mortier, rentra dans Gülden-Gossa; mais Barclay de Tolly, qui appréciait toute l'importance de cette position, réussit à y rentrer après une lutte désespérée. Une obscurité profonde commençait à envelopper les combattants, et Maison avait perdu près des cinq sixièmes de sa division.

Ce fut le dernier acte de cette terrible journée du 16, dite de Wachau : 20,000 Français et 30,000 coalisés jonchaient la terre; les uns morts, les autres mourants. « Triste et cruel sacrifice qui couvrait notre armée d'un honneur immortel, mais qui devait couvrir de deuil notre malheureuse patrie, dont le sang coulait à torrents, pour assurer, non sa grandeur, mais sa chute! » (Thiers.)

Nous n'avions été forcés sur aucun point dans notre position; mais, dès que nous n'avions pas empêché la jonction de Schwarzenberg et de Blücher, qui était imminente, nous nous voyions menacés d'un désastre. Blücher, en effet, n'avait pu être arrêté par Marmont, trop inférieur en forces pour lui résister; d'un autre côté, Bernadotte s'approchait avec 60,000 hommes, et on annonçait Benningsen avec 50,000, tandis qu'il ne nous en arrivait que 15,000 avec Reynier, dont 10,000 Saxons tout prêts à nous trahir. Après une si terrible journée, il n'était pas possible que Napoléon se dissimulât sa situation; en parcourant cet épouvantable champ de bataille, il vit tous les Français morts à leur place, mais les soldats ennemis aussi, et il était certain que les coalisés ne reculeraient pas davantage dans une seconde lutte. Il commença alors à songer à la retraite. Mais c'était se dire vaincu, et, certes, il ne l'était pas; aussi son orgueil lutta-t-il contre cette résolution pendant toute la journée du 17, que les deux armées, d'un accord tacite, passèrent à se reposer; délai fatal, toutefois, car il ne profitait qu'à nos ennemis. Ce qui augmentait encore les perplexités de Napoléon, c'est qu'en adoptant le parti de la retraite, il abandonnait à la merci des alliés 170,000 Français disséminés dans les places du Nord. La fin de la journée du 17 ne fit que jeter de nouvelles et tristes lueurs sur notre situation : de fortes colonnes se montrèrent sur la route de Dresde, et, du haut des clochers de Leipzig, on vit l'armée de Bernadotte presser sa marche pour prendre part à la lutte. Ainsi, nous allions être enfermés au sud, à l'ouest et au nord. Napoléon se résigna alors à la retraite; mais il voulut la rendre imposante en l'exécutant en plein jour, de manière à repousser énergiquement l'ennemi qui oserait inquiéter notre arrière-garde, et à traverser sans embarras le long défilé de Leipzig à Lindenau, consistant en une multitude de ponts jetés sur les bras divisés de la Pleisse et de l'Elster. Il donna aussitôt ses ordres à tous les généraux, et leur prescrivit les mouvements qu'ils avaient à exécuter. Tous les corps qui avaient combattu au sud, Poniatowski, Augereau, Victor, Lauriston, Macdonald, la garde et la cavalerie, devaient se concentrer sur le plateau de Probstheyda, près de Leipzig. Au nord et à l'est, Marmont avait ordre de se rabattre à Sellerhausen, et Ney, qui, avec Reynier, formait le prolongement de la ligne de ce maréchal, devait replier sa droite en arrière, afin de rejoindre la gauche de Macdonald à travers la plaine de Leipzig. Notre droite ne s'appuyait plus à Marck-Kleeberg, mais un peu en arrière, à Dölitz. Le plateau de Probstheyda formait la clef de notre position. Ce fut le prince de Hesse-Hombourg qui recommença l'action dans la matinée du 18. Il se jeta, avec une sorte d'énergie désespérée, sur Dölitz, qui fut pris et repris plusieurs fois. Poniatowski et Augereau, qui défendaient ce point, se replièrent derrière le ruisseau de Connewitz et s'y établirent invinciblement. Chaque fois que les Autrichiens voulurent franchir l'obstacle, des flots de mitraille les couchèrent par centaines au pied de la position. Il était midi, et le canon retentissait au nord, annonçant que Blücher et Bernadotte entraient en ligne. Ainsi, nous livrions trois batailles en même temps; il s'en était même engagé une quatrième, dans la plaine de Lutzen, entre Bertrand et Giulay, pour s'ouvrir la route de Weissenfels. 500,000 hommes se disputaient, dans ces vastes plaines, l'empire du monde.

A peine Schwarzenberg eut-il entendu le canon de Blücher et de Bernadotte, qu'il donna le signal d'une attaque furieuse contre Probstheyda. Kleist, avec trois divisions prussiennes, et Wittgenstein, avec deux divisions russes, suivies des réserves, forment la colonne du centre. Arrivés au pied de la position, les Prussiens, qui avaient voulu marcher les premiers, s'élancent au pas de charge sur Probstheyda. Tandis qu'ils gravissent un terrain incliné, en forme de glacis, Drouot les inonde de mitraille, et les rejette confusément les uns sur les autres. Mais ils ne se rebutent pas; emportés par une véritable rage patriotique, ils reviennent sur Probstheyda et parviennent à y entrer. Alors Victor les charge à la baïonnette et les rejette au dehors, où notre artillerie les mitraille de nouveau. Horriblement maltraitées, les trois divisions prussiennes vont se reformer à quelque distance. Napoléon, qui prévoit une nouvelle attaque, fait avancer Lauriston et les deux divisions de la vieille garde, Friant et Curial, derrière les divisions décimées de Victor. Les vieux grenadiers, immobiles sous les boulets, arc-boutent puissamment Victor et Lauriston.

Les divisions prussiennes, en effet, ne tardent pas à revenir à la charge; renforcées des divisions russes de Wittgenstein, elles se précipitent toutes à la fois sur Probstheyda, au milieu des flots de mitraille dont les couvre Drouot, et réussissent une seconde fois à pénétrer dans la position. Mais Lauriston et Victor, quoique avec des troupes épuisées et plus faibles de moitié, se ruent à la baïonnette sur les Prussiens et les Russes réunis, luttent corps à corps, les étreignent et les rejettent hors du village, où ils sont, de nouveau, obligés de passer sous le feu meurtrier de Drouot. En même temps, une tentative du général prussien Liethen sur notre gauche est vigoureusement repoussée par une autre partie de l'artillerie de la garde; Schwarzenberg a déjà 12,000 hommes hors de combat, et il ne peut plus se flatter d'enlever une position que la valeur de nos soldats a rendue inexpugnable. Il renonça alors aux attaques de vive force, rétrograda de quelques centaines de pas, pour s'établir sur une position favorable, et, de là, échanger avec nous une des plus épouvantables canonnades qu'on ait jamais entendues, se réservant de reprendre l'offensive dès que Blücher et Bernadotte seraient suffisamment engagés. Alors, les alliés feraient agir en même temps une force écrasante de plus de 300,000 hommes, tandis qu'il en restait à peine 130,000 à Napoléon. Blücher et Bernadotte, après s'être concertés ensemble, avaient franchi la Partha, le premier vers Neutzsch, se portant à l'est de Leipzig, le second beaucoup plus loin, à Taucha, et il s'était avancé en face du général Reynier, établi à Sellerhausen. De ce côté, nos troupes étaient commandées par Marmont, Ney, Souham, Reynier et Macdonald. C'est ici que se place le plus douloureux épisode de cette gigantesque bataille de Leipzig, épisode qui fut une des principales causes de notre désastre.

Le maréchal Ney voulait occuper le village de Paunsdorf, d'où l'on pouvait s'interposer entre l'armée de Bohême et celle du Nord; mais Reynier n'était point de cet avis, parce que le contingent de l'armée saxonne, placé sous ses ordres, avait plusieurs fois laissé entendre des murmures et des menaces de désertion. Toutefois, resserrés entre deux divisions françaises, ces auxiliaires s'étaient montrés jusqu'ici assez fidèles. Mais une de ces deux divisions (Guilleminot) ayant reçu une autre direction, les Saxons ne se trouvèrent plus flanqués que d'un seul côté par la division Durutte. Ney persista néanmoins à les faire avancer en colonne vers Paunsdorf. A peine eurent-ils aperçu l'état-major de Bernadotte, avec lequel beaucoup de leurs officiers étaient en communication secrète, qu'ils marchèrent soudainement à l'armée du Nord, la cavalerie d'abord, puis l'infanterie. Marmont, placé à la gauche, crut, au premier moment, qu'ils se laissaient emporter par un excès d'ardeur; mais son illusion fut de courte durée : à peine sortis de nos rangs, les Saxons tournèrent leurs canons contre la division Durutte, avec laquelle ils servaient depuis deux ans. Sans doute, Napoléon avait violenté leurs sentiments, mais la trahison sur le champ de bataille est une chose si infâme, que celle des Saxons ne servit même point à empêcher le morcellement de leur patrie.

5,000 Français restèrent alors en face de 20,000 ennemis, contre lesquels ils luttèrent héroïquement pendant une heure. Il fallut néanmoins se replier sur Sellerhausen, et, dans ce moment, le vieux général Delmas tomba noblement en venant au secours de la division Durutte. Pendant ce temps-là, Marmont soutenait un combat furieux à Schönfeld, point essentiel où notre ligne venait s'appuyer à la Partha, et que Blücher voulait enlever à tout prix. La division Lagrange perdit et reprit sept fois ce village, où nos troupes accomplirent des prodiges d'héroïsme. Mais nous luttions 28,000 contre 90,000, et la plus opiniâtre valeur ne pouvait pas couvrir plus longtemps cette énorme disproportion. Nous allions donc laisser ouverte aux troupes de Bernadotte la brèche que la défection des Saxons avait opérée dans notre ligne, lorsque le général Nansouty accourut avec l'artillerie et la cavalerie de la garde, sous la conduite de Napoléon lui-même, attiré par la nouvelle de la trahison des troupes saxonnes. A l'aspect de cette cavalerie, Bulow et Bubna, prêts à se donner la main, se formèrent de manière à présenter le flanc à Nansouty, qui les chargea impétueusement, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans parvenir, toutefois, à enfoncer ces masses profondes.

Le soir même de cette troisième journée, nos soldats étaient restés immobiles dans leurs positions; aucune force humaine n'avait pu les en arracher, et si cette lutte épouvantable ne s'était terminée par une catastrophe qui rendit, pour ainsi dire, inutile l'héroïsme de ces trois jours, les Allemands n'en célébreraient pas encore aujourd'hui l'anniversaire avec des démonstrations d'un autre âge. Sans doute, en fin de compte, notre désastre de Leipzig doit être attribué à l'énergie de leur patriotisme, mais ils ne peuvent invoquer ni leurs talents militaires, ni même leur bravoure, si fanatique qu'elle ait été, là où 130,000 conscrits ont tenu tète aux 300,000 meilleurs soldats de la coalition. Quelles furent les pertes respectives de cette troisième journée? Il est presque impossible de les déterminer, même approximativement. M. Thiers les évalue à 20,000 hommes de notre côté et à 30,000 du côté des coalisés. « Ainsi, en trois jours, poursuit l'éminent historien, plus de 40,000 Français, plus de 60,000 Allemands et Russes furent atteints par le feu! Ah! disons-le bien haut, en présence de cet horrible carnage, la guerre, quand elle n'est pas absolument nécessaire, n'est qu'une criminelle folie! »

Il était impossible d'accepter une nouvelle lutte pour le lendemain, car nos soldats étaient épuisés et nous étions à la veille de manquer de munitions; dans cette épouvantable journée, nous n'avions pas tiré moins de 95,000 coups de canon, et il n'en restait pas pour 16,000 dans les caissons. L'empereur se rendit à Leipzig et disposa tout pour la retraite, qui commença immédiatement. Les différents corps reçurent ordre de se retirer l'un après l'autre, précédés de la garde, qui devait se ranger en bataille sur le plateau de Lindenau pour protéger le défilé. Le général Reynier, avec le 7e corps, les divisions Dombrowski, Marmont, avec les débris du 6e corps et une division du 3e, enfin Macdonald, Lauriston et Poniatowski devaient, tous ensemble, disputer énergiquement Leipzig à l'ennemi, qui allait s'y précipiter après nous. Puis ils se replieraient successivement sur un large boulevard qui régnait tout autour de la ville, gagneraient le pont de Lindenau et franchiraient ainsi la Pleisse et l'Elster.

Le défilé des divers corps dura toute la nuit du 18 au 19; Napoléon, après avoir fait ses adieux à la famille royale de Saxe, bien innocente de la honteuse défection des troupes saxonnes, franchit les ponts et attendit que l'armée eût défilé. Dans la matinée du quatrième jour, les souverains alliés, qui s'attendaient à un suprême et effroyable conflit, virent l'armée française se resserrer successivement autour de Leipzig et s'écouler, à travers l'interminable pont de Lindenau, dans les plaines de Lutzen. Ils ne pouvaient en croire leurs yeux; ils n'osaient se persuader que l'homme devant lequel ils tremblaient depuis quinze ans se retirait enfin devant eux, non vaincu, mais dans l'impossibilité de résister plus longtemps à des forces presque triples des siennes. Ils lancèrent aussitôt leurs soldats dans l'enceinte de Leipzig, afin de précipiter et de rendre plus meurtrière la retraite de l'armée française. En quelques instants, les coalisés eurent inondé les abords de la ville; mais partout ils rencontrèrent une opiniâtre résistance, et ils n'avancèrent qu'au prix des plus cruels sacrifices. Néanmoins, devant les flots toujours montants des ennemis, nos troupes, craignant d'être enveloppées, battirent en retraite vers les ponts. C'est alors qu'une épouvantable catastrophe vint jeter le désespoir parmi ces généreux soldats, qui s'étaient dévoués pour le salut commun. Le colonel du génie Montfort avait reçu l'ordre de miner la première arche du pont de Lindenau, embrassant les bras nombreux de la Pleisse et de l'Elster. Le colonel Montfort, après avoir fait miner cette arche, y avait placé quelques sapeurs avec un caporal, qui attendaient le signal, la mèche à la main. Ne pouvant se faire désigner, au milieu de ce tumulte épouvantable, quels étaient les corps en arrière et quel serait le dernier, il eut la malheureuse idée de se rendre à l'autre bout du pont, où se tenait Napoléon, pour demander des éclaircissements, prescrivant au caporal des sapeurs de ne mettre le feu à la mine que lorsqu'ils verraient les ennemis prêts à s'engager sur le pont. A peine s'était-il éloigné, que quelques troupes de Blücher se montrèrent pêle-mêle aux abords du pont avec les soldats du corps de Reynier. A cette vue, des voix épouvantées crient : « Mettez le feu! mettez le feu! » Le caporal crut le moment venu et mit le feu à la mine. Aussitôt une effroyable explosion se fit entendre : c'était le pont qui volait en éclats, couvrant les deux rives de ses débris. Cet événement eut pour l'armée française les conséquences les plus désastreuses. Plus de 20,000 de nos soldats, avec leurs généraux, se virent ainsi livrés, sans défense possible, à un ennemi impitoyable. Après quelques instants d'un tumulte impossible à décrire, les uns se rendirent, les autres se jetèrent dans les rivières, où un grand nombre périrent, emportés par la force des eaux. Le brave Poniatowski, fait maréchal la veille par Napoléon, lança son cheval dans l'Elster; mais il ne put aborder à l'autre bord, trop escarpé; chancelant par suite de ses blessures, il disparut dans les eaux. Plus heureux, Macdonald trouva des soldats qui l'aidèrent à gravir la rive opposée; quant à Reynier et à Lauriston, enveloppés de toutes parts, ils durent se rendre et furent conduits devant les souverains alliés, en présence desquels ils n'avaient paru si longtemps qu'en vainqueurs.

Cette catastrophe portait à 60,000 hommes environ les pertes de l'armée française; celles de l'ennemi s'élevaient à un chiffre égal; 120,000 hommes, la population d'une grande cité, venaient d'être immolés dans cette horrible hécatombe; mais les Allemands pouvaient s'en consoler en pensant qu'elle commençait l'affranchissement de leur patrie, tandis que nous ne pouvions y voir que le présage de nos malheurs, de nos revers et de nos humiliations.

LEIPZIS s. f. (lé-pzl). Comm. Sorte de serge qui se fabriquait anciennement à Amiens et aux environs : *D'après les statuts de la sayetterie d'Amiens, les* LEIPZIS *faites en blanc devaient avoir* 27 *mètres de longueur hors du métier.* (W. Maigne.)

LEIRE s. m. (lè-re — du gr. *leiros*, délicat). Entom. Syn. de CURTONOTE.

LEIRIA, ville forte du Portugal, province d'Estramadure, à 115 kilom. N.-E. de Lisbonne, près de la rive droite du Liz; 4,000 hab. Siége d'un évêché érigé en 1565 et suffragant de Lisbonne. Importante manufacture de cristaux aux environs. Sur les collines voisines, on voit une vaste forêt de sapins, plantés par ordre du roi Diniz pour arrêter les sables qui envahissaient les terrains cultivables. Le roi Henriquez enleva cette ville aux Maures et la fortifia; reprise par ceux-ci, elle tomba de nouveau au pouvoir des chrétiens sous Sanche Ier. On remarque à Leiria deux belles églises gothiques et un château qui remonte au temps des Goths et qui servit de résidence au roi Diniz. Il occupe le sommet d'un énorme rocher, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. « Il existe à Leiria, dit M. de Grouchy, des souterrains dont on voit l'entrée murée sur la place de l'Evêché. Il y a trois ouvertures, mais la tradition dit que, derrière l'une des trois, est enfermée la peste; derrière une autre, la famine; derrière la troisième sont des trésors. La crainte, appuyée sur cette incertitude superstitieuse, est telle qu'on ne trouverait pas dans le pays un ouvrier qui consentît à mettre le marteau dans ces murs. »

LEISEWITZ (Jean-Antoine), poëte dramatique allemand, né à Hanovre en 1752, mort à Brunswick en 1806. Il fit ses études à l'université de Gœttingue, où il se lia avec le poëte Hœlty, avec Burger, et fut admis parmi les membres de la pléiade allemande appelée le *Hainbund*, en 1774. Reçu avocat peu de temps après, il alla débuter dans la carrière du barreau à Brunswick, où des fonctions importantes lui furent confiées. Il rendit surtout de grands services à l'administration de l'assistance et de la salubrité publique, et publia même sur ce sujet une brochure pleine d'idées neuves, dont on peut faire son profit encore de nos jours. Consacrant à la littérature les instants de liberté que lui laissaient ses occupations officielles, très-versé d'ailleurs en histoire, il avait réuni des matériaux considérables pour une *Histoire de la guerre de Trente ans;* mais il ordonna, par son testament, de brûler tous ses manuscrits, parmi lesquels se trouvaient aussi des projets de drames. On n'a conservé de lui qu'une seule pièce : *Jules de Tarente*, l'une des plus remarquables du théâtre allemand. Ce drame avait été présenté à un concours de poésie en même temps que les *Jumeaux* de Klinger, qui, bien que très-inférieurs, furent préférés au drame de Leisewitz. L'injustice commise à son égard le découragea, et il cessa presque entièrement ses travaux littéraires. Ses *Œuvres* ont été publiées à Vienne en 1817 (in-12).

LEISMANN (Jean-Antoine), peintre allemand, né à Salzbourg en 1604, mort à Venise en 1698. C'est à Munich qu'il débuta comme peintre de paysage, et ensuite, son succès établi, il se rendit à Venise, et passa de là à Vérone, où il exécuta divers tableaux cités avec éloges dans la *Vie des peintres véronais*, de Pozzo. On peut assigner à ses compositions un rang honorable immédiatement après les toiles de Salvator Rosa, dont elles rappellent la manière hardie et mouvementée.

LEISNIER (Victor-Auguste), graveur, né à Paris en 1787, mort dans la même ville vers 1862. Elève d'Halbon, il devint un excellent dessinateur, un graveur habile, et commença à se faire connaître en exposant, en 1827, le *Porche intérieur de la cathédrale de Cologne* et plusieurs *Vues étrusques*, puis, en 1831, la *Chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice*, gravure d'une grande simplicité d'effet. Quelque temps après, voulant agrandir le cercle de ses études, il fit un voyage en Italie et en Egypte, d'où il rapporta une riche moisson de dessins précieux. De retour en France, il exposa, entre autres estampes, *Marc-Antoine* et la *Fornarina* (1839), deux têtes d'un mérite hors ligne, puis une *Eglise* d'après Peterneefs (1846), et il envoya à l'Exposition de 1855 *Ptolémée Philadelphe* et *Arsinoé*, d'après un camée de l'empereur d'Autriche, gravure d'une finesse exquise, modelée avec une maestria sans pareille. Parmi les publications illustrées par Leisnier, nous citerons : le *Voyage en Nubie*, les *Souvenirs du golfe de Naples*, la *Description de l'Egypte, de la Morée*, enfin l'*Iconographie grecque et romaine*, ouvrages dans lesquels l'éminent graveur a déployé toutes les finesses et toute la vigueur de son beau talent.

LEISSÈGUES (Corentin-Urbain-Jacques-Bertrand DE), amiral français, né à Hanvec (Bretagne) en 1758, mort à Paris en 1832. A vingt ans, il débutait dans la marine militaire, et, deux ans après, il croisait dans la Manche avec le grade de lieutenant. De 1781 à 1784, il voyagea sous les ordres du marquis de Suffren; puis, en 1792, au lieu d'émigrer, il s'enrôla de nouveau dans la marine française, et en 1793 reprit la Guadeloupe sur les Anglais. Nommé contre-amiral, il obtint en 1802, des Etats barbaresques, satisfaction des injures faites par les corsaires au pavillon français, et quand le projet de descente en Angleterre, projet dont il devait être un des principaux réalisateurs, eut été abandonné, il se chargea de conduire des renforts à l'île Saint-Domingue. Attaqué par des forces anglaises supérieures, Leissègues sacrifia une partie de ses vaisseaux pour sauver le reste de sa flottille. Après avoir, en 1809 et 1811, pourvu à la défense de Venise, il se retira aux îles Ioniennes, où il séjourna trois ans, A son retour en France, il fut mis à la retraite.

LEISSNIG, ville du royaume de Saxe, dans le cercle et à 44 kilom. S.-E. de Leipzig, ch.-l. du bailliage de son nom, sur la rive gauche de la Mulde; 4,800 hab. Fabrication de draps et de pipes en terre.

LÉISTE s. m. (lé-i-ste — du gr. *leistos*, très-lisse). Ornith. Groupe d'oiseaux, formé aux dépens des troupiales.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques : *Les* LÉISTES *sont agiles.* (Chevrolat.)

LÉISTOTROPHE s. m. (lé-i-sto-tro-fe). Entom. Syn. d'OSORIE.

LEITAO DE ANDRADE (Miguel), écrivain portugais, né près de Coïmbre en 1555, mort vers 1630. Il prit part à l'expédition du roi dom Sébastien, fut fait prisonnier par les musulmans à la bataille d'Alcaçar-Kebir, et parvint à s'enfuir de Fez. De retour en Portugal, il se rangea parmi les partisans du prétendant dom Antonio, battu bientôt après par Philippe II. On a de lui, sous le titre de *Miscellanea do sitio de Nossa, etc.* (Lisbonne, 1629, in-4o), des mémoires remplis de curiosités historiques.

LEITH, autrefois *Inverleith*, ville d'Ecosse, comté et à 3 kilom. N. d'Edimbourg, dont elle est le port, à l'embouchure du ruisseau de Leith dans le golfe de Forth; 30,950 hab. Gymnase, bibliothèque publique, nombreuses écoles; douane. Fabriques de toiles à voiles, cordages, bouteilles, cristaux, savon; brasseries, fonderies, raffineries, beaux chantiers de construction. Son port de commerce, trop petit, peu profond, d'un accès difficile malgré les sommes considérables qu'on y dépense chaque année pour le réparer, est protégé par une jetée qui s'avance d'un mille dans la mer et d'où l'on découvre une belle vue sur le golfe de Forth et sur la rive opposée; il compte 210 bâtiments qui, réunis, donnent un total de 25,427 tonneaux. La valeur annuelle des exportations est de 14 à 15 millions de francs.

Leith fut pendant plusieurs siècles le seul port de l'Ecosse. Elle fut prise et incendiée deux fois par les Anglais, de 1544 à 1547; sa jetée fut détruite et ses vaisseaux anéantis. En 1551, le général français Desse, envoyé par la cour de France au secours de la régente Marie de Lorraine, qui ne pouvait arrêter les progrès de la Réforme, entoura Leith de fortifications, résista héroïquement aux révoltés, et ce fut avec tous les honneurs de la guerre que ses soldats, contraints de capituler, se rembarquèrent pour la France. Ce fut à Leith que Marie Stuart, après la mort de son époux François II, débarqua le 19 août 1561. Cromwell, qui s'empara de Leith en 1650, mit les habitants à contribution et y fit construire une citadelle, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'une porte voûtée. Leith nomme un député au Parlement avec Musselburg, Portobello et Newhaven.

Quoique Leith soit une ville très-ancienne, elle ne possède pas d'édifice antérieur à la fin du xve siècle. On y remarque : l'église gothique de South-Leith; la vieille église de North-Leith; la douane; les docks, longs de 250 mètres, larges de 100 mètres, et pouvant contenir 100 bâtiments de dimension ordinaire; la maison de la Trinité; la bourse; la banque; la nouvelle cour; le port, et la jetée d'où l'on découvre une vue admirable sur les côtes voisines.

A 1 mille de Leith, sur la rive méridionale du golfe de Forth, se trouve Newhaven.

LEITH ou **LEITZ** ou **LEITZS** ou **LEIZ** (AL-SOFFAR ou AL-SAFFAR), fondateur de la dynastie persane des Soffarides ou Saffarides. V. YACOUB.

LEITHA, rivière de l'empire d'Autriche. Elle est formée au pied du Sömmering, à 9 kilom. S. de Neustadt, dans la basse Autriche, par la jonction de la Schwarzau et du Pitten, coule au N.-E., forme la limite du royaume de Hongrie et de l'Autriche proprement dite, puis entre en Hongrie, coule au S.-E., baigne Neusiedel et Altenbourg, et se jette près de cette dernière ville dans un bras du Danube, après un cours de 130 kilom.

LEITMERITZ ou **LEUTMERITZ**, ville forte d'Autriche (Bohême) sur l'Elbe, ch.-l. de cercle, à 53 kilom. N.-O. de Prague; 6,000 hab. Tribunal criminel, évêché, séminaire, gymnase impérial, douane. L'évêché est suffragant de celui de Prague; il a été érigé seulement en 1665; le palais épiscopal est, avec l'hôtel de ville, le seul monument un peu remarquable. Commerce de grains et de vins; pêcheries de saumons sur l'Elbe. — Le cercle de Leitmeritz a une superficie de 98 kilom. sur 35; 360,000 hab. Il est arrosé par l'Elbe, et limité par les cercles de Rakonitz et de Bunzlau; la Saxe le borne au nord.

LEITOMISCHL, ville de Bohême. V. LEUTOMISCHL.

LEITRIM, comté formant l'extrémité N.-E. de l'Irlande, dans la province de Connaught, situé entre les comtés de Sligo et de Roscommon à l'O., de Donegal au N., de Fermanagh à l'E. et de Longford au S.-E. Superficie, 168,000 hect.; 111,808 hab. En 1841, la population du comté était de 155,297 hab.; ce qui fait une diminution de 28 pour 100. Ch-l., Carrick. Ce comté est montagneux, surtout au nord. Il abonde en pâturages, et toutes ses forêts ont disparu. Le sol des vallées et des plaines est très-fertile, mais mal cultivé, et arrosé par d'abondants cours d'eau, affluents soit du Shannon qui, dans ce comté, sort du lac Clean pour se jeter dans le lac Allen qu'il traverse, soit du Bonnet et des lacs Melvin et Macnean. Les principaux produits consistent en pommes de terre, lin et avoine. On s'y livre à l'élève des moutons, et encore plus à celle du gros bétail, et le commerce du beurre y donne aussi des profits considérables. L'industrie se borne à la fabrication de toiles grossières et de poteries.

LÉIUPÈRE s. m. (lé-iu-pè-re — du gr. *leios*, lisse; *uperoa*, palais). Erpét. Genre de batraciens, de la famille des crapauds, très-voisin des cystignathes, caractérisé par un palais entièrement lisse, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

LEIZA, bourg et municipalité d'Espagne, prov. et à 29 kilom. N.-O. de Pampelune, dans la vallée de Basaburna-Menor; 2,019 hab. Fabriques d'étoffes de laine commune et de toiles de lin, usines à fer, taillanderie estimée; fonderie de cuivre, papeterie. Aux environs, mines de fer et de cuivre.

LÉJA s. m. (lé-ja). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant une trentaine d'espèces, presque toutes d'Europe : *Les* LÉJAS *sont petits, vifs, verts, noirs et brillants.* (Chevrolat.)

LEJARS (Louis), poëte dramatique français du XVIe siècle Il était secrétaire de la chambre de Henri III, et il a composé une tragi-comédie en prose, *Lucelle* (Paris, 1576, in-8o).

LEJAY (Claude), dit **Laius**, jésuite et théologien allemand, né à Aïse-en-Faucigny vers 1505, mort à Vienne (Autriche) en 1552. Lejay fut inscrit le dixième dans l'ordre récemment fondé par Loyola, et contribua beaucoup par son caractère et sa science à la propagation de cet ordre religieux. Gouverneur du collége de Bologne, docteur en théologie, professeur à Ingolstadt, il occupait, vers la fin de son existence, une chaire à Vienne. On lui doit : *Speculum præsulis ex sacræ Scripturæ, canonum et doctorum verbis* (Ingolstadt, 1625, in-4o).

LEJAY (Gui-Michel), philologue français, né à Paris en 1588, mort en 1674. Il était avocat au parlement de Paris, lorsqu'il résolut de publier une bible polyglotte. Pour exécuter cette entreprise, il s'adjoignit les hommes les plus savants de son temps, le P. Morin, Philippe d'Aquin, Godefroi Hermant, trois maronites du Liban, consacra dix-sept ans de sa vie et sacrifia les 300,000 fr. qu'il possédait. Enfin, en 1645, fut terminée l'impression de sa bible heptaglotte, qui parut sous le titre de *Biblia hebraica, samaritana, chaldaica, græca, syriaca, latina, arabica* (9 tomes en 10 vol.). Cet ouvrage, d'une exécution magnifique, est un chef-d'œuvre de typographie; malheureusement, il fourmille de fautes. Lejay entra dans les ordres, reçut des lettres de noblesse, devint conseiller d'Etat et mourut doyen de Vézelay.

LEJAY (Gabriel-François), jésuite français, né à Paris en 1657, mort dans la même ville en 1734. Après avoir fait ses études chez les jésuites, il se fit admettre dans cet ordre, et pendant plus de trente ans il professa la rhétorique dans divers colléges de Paris, notamment à Louis-le-Grand, où il eut Voltaire pour élève. On raconte à ce sujet que, l'élève ayant soumis à son professeur une objection embarrassante, celui-ci s'écria : « Va, malheureux! tu porteras un jour l'étendard du déisme en France. » Lejay a laissé, entre autres œuvres : *Triomphe de la religion sous Louis le Grand, représenté par des inscriptions* *et des devises* (Paris, 1687, in-12); trois tragédies latines sur *Joseph; Daniel, Damoclès, Abdolonyme*, drames; *Timandre*, pastorale en l'honneur de Philippe V.

LEJEAN (Guillaume), voyageur français, né vers 1818 à Plouégat-Guerrand (Finistère), où il mourut en 1871. Fils d'honnêtes cultivateurs, il fit ses études au collége de Saint-Pol-de-Léon. D'abord secrétaire du conseil de préfecture à Morlaix, puis collaborateur de Lamartine au *Pays* en 1848, il abandonna tout cela pour se livrer à son goût pour les voyages et les excursions lointaines. Chargé d'une mission de l'Institut, il alla visiter le Monténégro et la Turquie d'Europe. A la suite de ce voyage, il publia, dans un des cahiers supplémentaires des *Mittheilungen* du docteur Petermann, une monographie des populations de la Turquie, travail accompagné d'une carte, qui est resté ce qu'il y a de plus complet sur cette question. Il s'embarqua ensuite pour l'Egypte, dans l'intention de remonter jusqu'aux sources du Nil. La maladie l'arrêta en route, et il ne put aller plus loin que Gondokoro. Mais, en véritable Breton, il ne voulut pas renoncer à son entreprise, et l'année 1862 le revit dans le bassin du Nil, chargé d'une mission diplomatique pour le fameux négus Théodoros. Il courut de grands dangers dans ce voyage. Un jour, entre autres, la foule furieuse en voulut à sa vie; il avait déjà la tête posée sur une pierre plate, et il mesurait des yeux la grosseur du rocher qui allait l'écraser, quand Théodoros arriva à temps pour le sauver; pour témoigner sa reconnaissance envers ce prince, il lui donna ses pistolets, et c'est avec ces armes que le roi barbare se fit sauter la cervelle après sa défaite, pour ne pas tomber entre les mains des Anglais. Poussé par son humeur vagabonde, il traversa une partie de l'Asie, et arriva jusque dans la vallee de Cachemire, dont la splendide beauté l'émerveilla. Mais la Turquie était toujours le principal objet de ses études; chaque année, il y allait passer neuf mois au milieu de périls et de privations sans nombre qui finirent par épuiser sa robuste constitution. Il succomba à tant de fatigues réitérées, au mois de février 1871, dans un âge encore peu avancé. Les relations de ses voyages se trouvent dans les *Deux Nils* (librairie Hachette, 1864); *Voyage en Abyssinie* (Paris, 1872, 1 vol. in-4° de texte et 1 vol. in-fol. de pl.); divers articles de la *Revue des Deux-Mondes* et du *Tour du monde;* et enfin un ouvrage posthume, l'*Ethnographie de la péninsule turco-hellénique*, le travail le plus complet de Lejean et qui lui assure une place distinguée parmi les voyageurs français.

LEJEUNE (Claude), musicien français du XVI^e^ siècle, né à Valenciennes vers 1540, mort entre 1598 et 1603. C'est lui qui, en collaboration avec Salmon et Beaulieu, composa la musique pour les fêtes données au Louvre, en 1581, à l'occasion du mariage du duc de Joyeuse avec M^lle^ de Vaudemont, belle-sœur de Henri III. Ses chansons françaises se distinguent par une allure élégante et facile; mais ses autres compositions pèchent sous le rapport de l'invention et de la correction.

On cite de lui : *Dodécacorde contenant douze psaumes de David à deux, trois, quatre, cinq, six et sept voix* (La Rochelle, 1598, 6 vol. in-4°); le *Printemps* (Paris, 1603); *Psaumes de Marot et de Théodore de Bèze* (La Rochelle, in-4°); *Octonaires de la vanité et inconstance du monde* (Paris, 1610, 4 vol.).

LEJEUNE (Paul), jésuite et missionnaire français, né en 1592, mort en 1664. Il habita dix-sept ans le Canada pour convertir les indigènes au catholicisme, mais il obtint peu de conversions. On lui doit : *Briève relation du voyage de la Nouvelle-France* (Paris, 1632, in-8°) et *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France de* 1634 *à* 1639 (Paris, 1640, 7 vol. in-12). Ces deux ouvrages contiennent des détails fort intéressants sur les mœurs des sauvages.

LEJEUNE (Jean), oratorien français, surnommé **le Père l'aveugle**, né à Poligny en 1592, mort en 1672. Il s'adonna avec le plus grand succès à la prédication, s'attacha de préférence à donner ses enseignements aux pauvres, à détruire les vices plutôt qu'à traiter du dogme. Appelé à la cour, il prêcha sur les devoirs des grands et s'efforça de faire goûter des vérités usuelles et élémentaires, qu'on n'était guère accoutumé d'y entendre prêcher. Le P. Lejeune prêchait le carême à Rouen en 1653, lorsqu'il perdit la vue; mais il n'en continua pas moins ses travaux apostoliques. Ses *Sermons* ont été réunis et publiés sous ce titre : le *Missionnaire de l'Oratoire* (1662 et suiv., 10 vol. in-8°). Ses sermons choisis ont été traduits en latin et publiés à Mayence en 1667.

LE JEUNE (Charles), né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Lorsque les dragons de Louis XIV furent envoyés dans le midi de la France pour convertir, le sabre au poing, les protestants, Le Jeune fut signalé à leur attention, moins pour ses opinions religieuses qu'à cause de ses richesses. « On logea chez lui, à discrétion, plusieurs dragons, qui, experts déjà en fait de tortures, commencèrent par le plonger, à plusieurs reprises, dans un puits. Ce moyen vulgaire n'ayant pas réussi, ils essayèrent du feu, et contraignirent le malheureux à tourner une broche dans laquelle était passé un mouton entier, devant un feu si violent, qu'il fut presque rôti lui-même. En voyant ses contorsions, le loustic de cette bande de démons s'écria, en riant, qu'il « allait lui donner » un onguent pour la brûlure, » et il lui versa la graisse bouillante sur les jambes, qui furent rongées jusqu'aux os. » Conduit ensuite dans la citadelle de Montpellier, Le Jeune fut jeté dans un cachot par ordre de Bâville, qui ne voulut même pas qu'on pansât ses blessures. Comme les prisons regorgeaient, beaucoup de prisonniers étaient transportés aux Antilles; Le Jeune fut de ce nombre. Echappé au naufrage du navire, il parvint à se réfugier à Londres, où il mourut des suites des traitements infâmes qu'il avait subis.

LEJEUNE (Jean-Nicolas), antiquaire français, né en 1750, mort à Metz en 1826. Nommé, vers 1806, ingénieur expert au cadastre, il a publié, dans les *Mémoires des antiquaires de France*, une *Notice sur les voies romaines du département de la Moselle* (1826), et une *Notice sur les antiquités du département de la Meurthe* (1826).

LEJEUNE (Simon-P.), homme politique français, mort en Allemagne vers 1820. Député de l'Indre en 1792, à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission dans les départements de l'Oise, de l'Aisne et du Doubs, il déploya, dans ce dernier département surtout, une rigueur excessive. On prétend même que, à Besançon, il avait fait construire une petite guillotine avec laquelle il tranchait le cou des volailles destinées à sa table, et qu'il s'en servait pour couper ses fruits. Décrété d'accusation, il échappa à l'échafaud grâce à l'amnistie du 13 vendémiaire an IV, et on le nomma contrôleur principal des droits réunis à Murat (Cantal). Cette charge fut ensuite supprimée, et il se trouvait sans emploi quand survint la Restauration. La loi contre les régicides le contraignit à se réfugier en 1816 à Bruxelles, où il prit la rédaction du journal le *Libéral*. Obligé de quitter la Belgique, il se réfugia en Allemagne, où il finit ses jours.

LEJEUNE (Louis-François, baron), général et peintre français, né à Strasbourg en 1775, mort à Toulouse en 1848. Enrôlé volontaire à Paris en 1792, il passa en 1793 à l'Ecole d'artillerie de La Fère, et fut nommé successivement aide de camp du général Jacob, capitaine après Marengo, chef de bataillon après Austerlitz et colonel au siége de Saragosse. C'est Lejeune qui, après la bataille d'Essling (1809), alla dans une barque, au péril de sa vie, chercher Bonaparte, enfermé dans l'île de Lobau, puis porta aux maréchaux Bessières et Masséna les ordres qui décidèrent le gain de la bataille de Wagram. Nommé général de brigade après la bataille de la Moskowa, il se distingua pendant la retraite de Russie et pendant la campagne de Saxe, notamment à Lutzen et à Bautzen, entra, sous la Restauration, dans le corps d'état-major, et, après la révolution de Juillet, se retira à Toulouse, où il devint directeur de l'Ecole des beaux-arts et de l'Ecole industrielle. Lejeune ne se fit pas remarquer seulement par sa bravoure, il fut encore un peintre de mérite. Pendant les courts loisirs que lui laissait la vie des camps, il avait cultivé ses dispositions pour les arts, pris des leçons du peintre Valenciennes, et s'était mis à reproduire les épisodes militaires dont il avait été le témoin. La *Bataille de Marengo*, qu'il envoya au Salon de 1801, fut achetée par ordre du premier consul. Depuis cette époque, il exposa un assez grand nombre de toiles, parmi lesquelles nous citerons : *Bataille terrestre d'Aboukir; Bataille du mont Thabor* (1802); *Bataille de Lodi* (1804); *Bataille des Pyramides* (1806); *Bivouac en Moravie* (1808); *Bataille de Somo-Sierra* (1810); *Attaque d'un convoi près de Salinas* (1819); *Bataille de la Moskowa; Bataille de la Chiclana* (1824); *Scène du siége de Saragosse* (1835). A partir de cette époque, Lejeune aborda les sujets de genre et exécuta, entre autres tableaux : *Promenade au château de Crac;* la *Cascade du lac d'Oo;* le *Jardin du musée de Toulouse* (1835); *Vues de Tarascon* (1842); *Mérida* (1843); *Vue de Carrare* (1843).

La *Bataille de la Moskowa* et l'*Attaque du convoi de Salinas* sont considérées comme ses toiles les plus importantes. Ses compositions se distinguent par une grande vérité d'expression et un réalisme saisissant; mais on leur reproche la sécheresse et la monotonie, et, si les personnages sont bien rendus, le paysage manque d'accent et de vigueur.

LEJEUNE (Alexandre-Louis-Simon), botaniste belge, né à Verviers en 1779. Après avoir pris le grade de docteur en médecine, il s'adonna particulièrement à l'étude des sciences naturelles, se lia en 1803 avec le botaniste De Candolle, qu'il aida dans ses travaux de 1806 à 1812, et devint membre de l'Académie royale de Belgique. Lejeune a publié : *Flore de Spa* (Liége, 1811-1816, 3 vol. in-8°), et *Choix des plantes de Belgique* (Liége, 1825-1830, 2 vol. in-4°), ouvrages fort estimés.

LEJEUNE-DIRICHLET (Pierre-Gustave), mathématicien allemand, né à Düren (Prusse rhénane) en 1805, mort à Gœttingue en 1859. Il vint en France en 1822 suivre les cours de mathématiques de Poisson et de Lacroix, et devint précepteur des enfants du général Foy. En 1827 il retourna en Allemagne et se fixa à Breslau comme répétiteur attaché à l'université, puis il occupa une chaire de mathématiques à Berlin, et enfin remplaça l'illustre Gauss à l'université de Gœttingue. Membre de l'Académie des sciences de Berlin depuis 1832, il avait été en 1854 nommé associé étranger de l'Institut de France. M. Lejeune-Dirichlet s'est spécialement occupé de deux branches de mathématiques : la théorie des équations aux différences partielles, des séries périodiques et des intégrales définies, si importante pour la physique mathématique; et la théorie des nombres, la partie la plus élevée et la plus abstraite des sciences exactes. Les nombreux mémoires renfermant ses précieuses découvertes mathématiques, presque tous écrits en français, ont été publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin* et dans le *Journal de mathématiques* de Crelle.

LE JOLLE (Pierre DE), littérateur français qui vivait au XVII^e^ siècle. Il alla habiter la Hollande. On a de lui, en vers burlesques, une curieuse *Description d'Amsterdam* (1666), écrite dans le genre des poésies de Scarron. Ce petit livre est recherché des bibliophiles.

LEJUGE (G.), peintre et graveur français, qui vivait à Paris vers le milieu du XVII^e^ siècle. A en juger par son faire, il avait étudié dans l'atelier de Simon Vouet ou de quelque élève de ce peintre. Il a gravé à l'eau-forte plusieurs des compositions de Vouet, formant une suite de treize pièces, et la *Dernière communion de saint Jérôme*, d'après Augustin Carrache.

LE JUSTE (Jean et Just), éminents sculpteurs de la Renaissance, nés à Tours vers 1490. On en est réduit aux conjectures sur la biographie de ces deux artistes, dont les œuvres tiennent un rang honorable dans la sculpture française. Le *Tombeau des enfants de Charles VIII*, une des merveilles de la cathédrale de Tours, est un morceau de premier ordre; c'est le premier que l'on connaisse des frères Le Juste, et sans doute ils étaient déjà célèbres lorsqu'on leur confia ce travail important. Le style est sévère et grandiose; les quatre anges agenouillés qui protégent le sommeil des deux enfants couchés côte à côte ont quelque chose de naïf et de jeune qui émeut doucement. Les arabesques capricieuses qui courent au sommet du sarcophage sont pleines de délicatesse. En 1527, François I^er^ chargea les frères Le Juste de l'exécution du *Mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne*, destiné à l'abbaye de Saint-Denis; ils y travaillèrent conjointement avec Paul-Ponce Trebati; on croit généralement que cet artiste sculpta les figures et que les frères Le Juste accomplirent le reste de l'œuvre, c'est-à-dire qu'ils conçurent l'ensemble de ce beau monument, si harmonieux de formes, et en exécutèrent toute l'ornementation. On connaît encore de ces deux éminents artistes le *Mausolée de Louis Poncher*, qui était originairement dans une des chapelles de Saint-Germain-l'Auxerrois, et un *Christ au tombeau*, groupe en terre cuite, dans l'église Saint-Florentin d'Amboise. Cette œuvre, d'une belle exécution, a ceci de remarquable, à un autre point de vue, qu'elle nous offre les effigies de toute la dynastie des Babou de La Bourdaisière, famille qui eut le privilége de servir de sérail à François I^er^. Ce prince est figuré en saint Jean; Babou de La Bourdaisière est le Christ; les *saintes femmes* qui entourent le tombeau ne sont autres que Marie Gaudin, épouse du sieur Babou, maîtresse de François I^er^, et ses trois filles, qui lui succédèrent dans le lit du roi.

LEKAIN (Henri-Louis CAIN, dit), célèbre tragédien français, né à Paris en 1729, mort le 8 février 1778. Il était fils d'un orfèvre, abandonna l'atelier de son père et s'essaya d'abord dans quelques sociétés théâtrales, entre autres à l'hôtel Jaback, rue Saint-Merry, où fonctionnait une petite troupe composée de jeunes acteurs très-inexpérimentés. En 1750 il créait un rôle dans une comédie d'Arnaud-Baculard, le *Mauvais riche*. L'auteur, qui assistait à la représentation, dit à Voltaire que, parmi de détestables comédiens de société, il avait remarqué un homme fait pour s'illustrer sur la scène française. Voltaire alla voir jouer le jeune homme, fut charmé de son talent naissant et le fit inviter à venir chez lui.

« Le plaisir que me causa cette invitation, dit Lekain dans ses *Mémoires*, fut encore plus grand que ma surprise; mais ce que je ne pourrai jamais peindre, c'est ce qui se passa dans mon âme à la vue de cet homme dont les yeux étincelaient de feu, d'esprit et d'imagination. En lui adressant la parole, je me sentis pénétré de respect, d'enthousiasme et de crainte. J'éprouvais à la fois toutes ces sensations, lorsque M. de Voltaire eut la bonté de mettre fin à mon embarras, en m'ouvrant ses deux bras paternels, et en remerciant Dieu d'avoir créé un être qui l'avait ému et attendri en proférant d'assez mauvais vers. Il me fit ensuite plusieurs questions sur mon état, sur celui de mon père, sur la manière dont j'avais été élevé et sur mes idées de fortune. Après l'avoir satisfait sur tous ces points, et après avoir pris ma part d'une douzaine de tasses de chocolat, mélangées avec du café, je lui répondis, avec une fermeté intrépide, que je ne connaissais d'autre bonheur sur la terre que celui de jouer la comédie; qu'un hasard cruel et douloureux me laissant maître de mes actions, et jouissant d'un petit patrimoine de 750 livres de rente, j'avais lieu d'espérer qu'en abandonnant le commerce et le talent de mon père, je ne perdrais rien au change, si je pouvais être un jour admis dans la troupe des comédiens du roi. « Ah! mon ami, s'écria M. de Voltaire, » ne prenez jamais ce parti-là! Croyez-moi, » jouez la comédie pour votre plaisir, mais » n'en faites jamais votre état. C'est le plus » beau, le plus rare et le plus difficile des ta» lents; mais il est avili par des barbares et » proscrit par des hypocrites. Un jour à venir » la France estimera votre art; mais alors il » n'y aura plus de Baron, plus de Lecouvreur, » plus de Dangeville. Si vous voulez renoncer » à votre projet, je vous prêterai 10,000 francs » pour commencer votre établissement, et » vous me les rendrez quand vous pourrez. » Allez, mon ami, revenez me voir à la fin » de la semaine; faites bien vos réflexions, et » donnez-moi une réponse positive. » Etourdi, confus et pénétré jusqu'aux larmes des bontés et des offres généreuses de ce grand homme, que l'on disait avare, dur et sans pitié, je voulus m'épancher en remercîments. Je commençai quatre phrases sans en pouvoir terminer une seule; enfin, je pris le parti de lui faire ma révérence en balbutiant, et j'allais me retirer, lorsqu'il me rappela pour me prier de lui réciter quelques lambeaux des rôles que j'avais déjà joués. Sans trop examiner la question, je lui proposai assez maladroitement de lui déclamer le grand couplet de *Gustave*, au second acte. « Point, » point de Piron, me dit-il avec une voix ton» nante et terrible, je n'aime pas les mauvais » vers; dites-moi tout ce que vous savez de » Racine. » Lekain, dont nous abrégeons le récit, lui déclama quelques scènes d'*Athalie*. Voltaire s'extasia et sur les vers de Racine et sur le talent du jeune artiste. « Adieu, mon enfant, ajouta-t-il en l'embrassant; c'est moi qui vous prédis que vous aurez la voix déchirante, que vous ferez un jour tous les plaisirs de Paris, mais, pour Dieu! ne montez jamais sur un théâtre public. » « Voilà, continue Lekain, le précis le plus vrai de ma première entrevue avec M. de Voltaire. La seconde fut plus décisive, puisqu'il consentit, après les plus vives instances de ma part, à me recueillir chez lui comme son pensionnaire, et à faire bâtir au-dessus de son logement un petit théâtre où il eut la bonté de me faire jouer avec ses nièces et toute sa société. Il ne voyait qu'avec un déplaisir horrible qu'il nous avait coûté jusqu'alors beaucoup d'argent pour divertir le public et nos amis. La dépense que cet établissement momentané occasionna à M. de Voltaire et l'offre désintéressée qu'il m'avait faite quelques jours auparavant me prouvèrent d'une manière bien sensible qu'il était aussi généreux et aussi noble dans ses procédés que ses ennemis étaient injustes en lui prêtant le vice d'une sordide économie. »

Voltaire ne s'en tint pas là; il fit jouer Lekain à Sceaux, devant la duchesse du Maine (1750), dans *Rome sauvée*, et, quelques jours après, il obtenait pour lui une lettre de début à la Comédie-Française. Lekain parut dans le rôle de Titus, du *Brutus* de Voltaire (14 août). Un peu avant de partir pour Potsdam, celui-ci écrivait à d'Argental : « Je conseille à M^me^ Denis de lui faire réciter Hérode, Titus et Zamore, de le faire crier à tue-tête dans les endroits de débit, où sa voix est toujours, jusqu'à présent, faible et sourde. C'est peut-être le seul défaut qu'il ait, mais c'est le défaut le plus essentiel et le plus difficile à corriger. Je voudrais bien qu'il jouât un jour Cicéron. » Voltaire ne vit plus Lekain à partir de cette époque; toujours éloigné de Paris, il ne lui fut plus donné d'assister aux triomphes d'un tragédien qu'il avait deviné et qui fit le plus grand succès de son théâtre.

La popularité de Lekain fut, du reste, tardive; il lui fallut longtemps habituer le public, et surtout les femmes, à son physique disgracieux. Sa taille était épaisse et courte, son visage rouge et comme tanné, sa bouche énorme; ses yeux seuls avaient de la vivacité. Son plus grand charme était dans sa voix, lorsqu'il fut parvenu à l'assouplir : il avait l'accent tragique et pénétrant. Admis comme pensionnaire le 24 février 1752, après une longue série de débuts, entravés par ses rivaux Grandval et Bellecour, il finit par vaincre toutes les appréhensions, dompter ce qu'il y avait encore de dur et de rebelle dans sa voix, dans son geste heurté, et jouit dès lors d'une supériorité incontestable. C'est dans le répertoire de Voltaire qu'il aimait surtout à se montrer; on lui reprocha même très-aigrement cette partialité. « Uniquement voué, dit un de ses contemporains, aux productions de M. de Voltaire, il avait fait le vœu secret d'étouffer tout ce qui ne venait pas de Ferney. Je l'ai vu effrontément se dire malade lorsqu'il avait joué sept ou huit fois dans un hiver; il abandonnait la capitale, montait en chaise de poste, et allait essayer s'il ne se porterait pas mieux en province, en représentant deux fois par jour : alors il bravait les plus grandes chaleurs de l'été. » Voici la liste des principaux rôles créés ou repris par lui : Vendôme, d'*Adélaïde Duguesclin; Mahomet;* Zamore, d'*Alzire; Tancrède; Œdipe;* Oreste, d'*Iphigénie en Tauride;* Anténor, de *Zelmire; Warwick;* Guiscard, de *Blanche et*

Guiscard; Gengis-Kan, de l'*Orphelin de la Chine;* Orosmane, de *Zaïre;* Édouard III, du *Siége de Calais;* Édouard, de *Pierre le Cruel;* Bayard, de *Gaston et Bayard; Guillaume Tell; Aménophis; Paros; Zaruckma; Irène*, de Boistel; *Cromwell; Chosroès; Pharamond;* les *Illinois; Lorédan*, etc. Reprises principales : Néron, de *Britannicus;* Ladislas, de *Venceslas; Cinna; Manlius;* Oreste, d'*Andromaque;* Rodrigue, du *Cid;* le *Comte d'Essex;* Rhadamiste, de *Rhadamiste et Zénobie*, etc.

Voltaire décida le roi de Prusse à faire venir Lekain à Potsdam. Le moment était mal choisi; car les gentilshommes de la chambre, sentant l'inconvénient de laisser aux comédiens la liberté de courir de ville en ville, venaient d'arrêter, par un règlement nouveau, mal interprété depuis, qu'il ne serait plus accordé de congé demandé dans cette intention. Il fallut donc que Frédéric traitât l'affaire par le ministère de son ambassadeur. La requête, présentée par un souverain, fut accueillie, et Lekain obtint la permission de partir pour la Prusse. Ce voyage lui valut 10,000 écus. Il joua les rôles d'Œdipe, de Mahomet et d'Orosmane, et Frédéric ne dédaigna pas de rendre compte de ces représentations dans une de ses lettres à Voltaire.

Lekain contribua, ainsi que M^{lle} Clairon, à la réforme importante des costumes au théâtre; le premier, il renonça aux perruques énormes dont s'affublaient Œdipe et Auguste. Toutefois, la réforme complète ne fut opérée que par Talma. Les banquettes qui encombraient la scène et gênaient l'illusion théâtrale disparurent aussi, grâce à lui et à la générosité du comte de Lauraguais, qui racheta de ses deniers toutes ces places privilégiées. Il parut pour la dernière fois le 24 janvier 1778, dans le rôle de Vendôme, d'*Adélaïde Du Guesclin.* Malade, miné par la fièvre, il joua surtout pour complaire à une de ses maîtresses, et ne se releva pas de cette fatigue. Tronchin, qui fut appelé près de lui, ne put le sauver. Le soir même de la mort de Lekain, le parterre demanda de ses nouvelles à l'acteur qui annonçait, et qui ne répondit que par ces mots : « Il est mort. » Ces mots furent répétés par toute la salle avec un cri de douleur, auquel succéda la consternation. Le rideau fut baissé, et le théâtre fit relâche.

M^{lle} Clairon, qui lui donna si souvent la réplique, a ainsi jugé Lekain : « Simple artisan, n'ayant qu'une figure déplaisante et sale, une taille mal prise, un organe sourd, un tempérament faible, Lekain s'élance de l'atelier au théâtre, et sans autre guide que le génie, sans autre secours que l'art, se montre le plus grand acteur, le plus beau, le plus imposant, le plus intéressant des hommes. Je ne compte ni ses premiers essais ni ses derniers efforts. Dans les uns il doutait, tentait, se trompait souvent, et cela devait être; dans les seconds, ses forces ne secondèrent pas ses intentions; *faute de moyens*, il était souvent lent et déclamateur... Mais son bon temps est ce qu'on n'a jamais vu de plus approchant de la perfection. Sans prévention pour ou contre, je dois pourtant avouer qu'il ne jouait pas également bien tous les auteurs. Il ne savait pas *débiter* Corneille; les rôles de Racine étaient trop simples pour lui. Il ne jouait bien de l'un et de l'autre que quelques scènes qui permettaient à son âme les grands élans dont elle avait besoin. Sa perfection n'était complète que dans les seules tragédies de Voltaire... Ainsi que l'auteur, il se montrait continuellement noble, vrai, sensible, profond, terrible ou sublime. Les talents de Lekain étaient alors si grands, qu'on ne s'apercevait plus des disgrâces de son physique. »

Lekain a laissé d'intéressants *Mémoires*, qui furent publiés par son fils avec des lettres de Voltaire, Garrick, Colardeau, etc. (Paris, an IX, in-8^{o}), et que Talma a réédités en 1825 (in-8^{o}).

LEKAIN (M^{me}), actrice française, femme du précédent, morte en 1775. Elle débuta à la Comédie-Française le 3 mars 1757, par les rôles de Cléanthis, dans *Démocrite*, et de Lisette, dans les *Folies amoureuses.* Boissy, alors rédacteur du *Mercure de France*, assure que les connaisseurs lui trouvaient du talent; qu'elle avait une figure agréable, beaucoup de naturel, une action aisée, et surtout cette heureuse volubilité nécessaire au débit des soubrettes. En dépit de ces éloges plus que suspects, M^{me} Lekain ne dut qu'à l'influence de son mari la faveur qu'elle obtint. Reçue en 1757, elle resta pensionnaire pendant quatre ans. Elle fut alors nommée sociétaire (en 1761), et se retira en 1767, avec la pension de 1,000 livres.

LE KEUX (John), graveur anglais, né à Londres en 1783, mort dans la même ville en 1846. Élève de James Basire, il s'occupa surtout de la reproduction des antiquités architecturales, et contribua beaucoup à ramener le goût de l'art gothique. Il a fourni des gravures aux ouvrages suivants : *Architectural antiquities*, de Britten; *Antiquities of Normandy; Gothic examples* et *Gothic specimens*, de Pugin; *Westminster abbeys* et *Churches*, de Neale; *Memorials of Oxford and Cambridge.*

LÉLA s. f. (lé-la). Titre d'honneur que les Maures donnent aux femmes qu'ils révèrent. ‖ *Léla Mariam*, Nom par lequel les Maures désignent la mère du Christ.

LELA, fils de Lada, dieu de l'amour chez les Slaves.

LE LABOUREUR (Claude), écrivain français qui vivait au XVII^{e} siècle. Il fut prévôt de l'Isle-Sainte-Barbe-lez-Lyon et publia plusieurs ouvrages, notamment *Mazures de l'abbaye de l'Isle-Sainte-Barbe* (Lyon, 1665); *Discours de l'origine des armes et des termes usités pour l'explication de la science héraldique* (Lyon, 1658).

LE LABOUREUR (Jean), historien français, neveu du précédent, né à Montmorency en 1623, mort en 1672. Il fut admis à la cour en qualité de gentilhomme servant, fit en 1644 un voyage en Pologne, à la suite de Marie de Gonzague qui allait épouser le roi Stanislas, puis entra dans les ordres et devint prieur de Juvigné. Ses principaux ouvrages sont : *Relation du voyage de la reine de Pologne* (1647, in-4^{o}); *Histoire du comte de Guébriant* (1656, in-fol.); *Histoire de Charles VI, roi de France* (1663, 2 vol. in-fol.); *Tableaux généalogiques des seize quartiers de nos rois depuis saint Louis* (1683); *Discours de l'origine des armoiries* (1684, in-4^{o}).

LE LABOUREUR (Louis), poëte et littérateur français, frère du précédent, mort en 1679. Il remplit les fonctions de bailli à Montmorency et consacra ses loisirs à la culture des lettres. C'était un poëte médiocre, mais un homme de beaucoup d'esprit. Nous citerons de lui : les *Victoires du duc d'Anguien* (1647); *Charlemagne*, poëme (1664); la *Promenade de Saint-Germain* (1669); *Avantages de la langue françoise sur la latine* (1669, in-12).

LELAÉ (Claude-Marie), poëte et avocat breton, né près de Brest en 1745, mort à Landerneau en 1791. Sa carrière juridique et civile est de peu d'importance; la Révolution le fit juge au tribunal civil du district de Landerneau; mais son nom est immortel en Bretagne, dans le peuple surtout. Il a laissé en patois bas-breton des poëmes, chansons et satires, qui font de lui tout à la fois le Boileau, le Scarron, le Vadé et le Piron de la basse Bretagne. « Ses vers, écrivait en 1799 l'antiquaire Cambry, ont le privilége de faire rire aux éclats, d'un rire inextinguible, les hommes de la campagne les moins instruits, les gens de la ville les plus éclairés, femmes, enfants, vieillards, tous ceux qui les entendent. Impossible d'en donner une idée; leur esprit dérive de l'originalité, de la poésie, du mordant du langage. » Son poëme intitulé *Michel Morin* (1775) est un chef-d'œuvre de style et de gaieté.

LELAND ou LAYLONDE (John), archéologue anglais, né à Londres au commencement du XVI^{e} siècle, mort en 1552. On sait qu'il fit en France un voyage, pendant lequel il se lia avec les principaux savants de cette époque, et apprit le français, l'italien et l'espagnol, qu'il ajouta aux langues latine, grecque, allemande et galloise, qu'il connaissait déjà. A son retour en Angleterre, il entra dans les ordres et devint chapelain, bibliothécaire et antiquaire du roi Henri VIII. Nommé plus tard recteur d'Hasely (comté d'Oxford), chanoine du collége du roi et prébendier de la cathédrale de Salisbury, il mit tant d'ardeur dans ses travaux historiques qu'il en perdit la raison. On cite de lui, entre autres ouvrages : *Principum ac illustrium aliquot et eruditorum in Anglia virorum encomia, trophæa, genethliaca et epithalamia* (Londres, 1549, in-4^{o}); *Commentarii de scriptoribus britannicis* (Oxford, 1709, 2 vol. in-8^{o}); *Itinerary* (Oxford, 1710-1712, 9 vol. in-6^{o}); *De rebus britannicis collectanea* (Oxford, 1715, 6 vol. in-8^{o}).

LELAND (Jean), célèbre controversiste anglais de la secte des presbytériens, né à Wigan (Lancashire) en 1691, mort en 1766. Atteint de la petite vérole à l'âge de six ans, il perdit la mémoire et dut apprendre une seconde fois à parler, à lire et à écrire. Admis au ministère évangélique à Dublin après l'achèvement de ses études, et desservant d'une congrégation de dissidents, il consacra toute sa vie à la défense du christianisme en repoussant les attaques des athées et des déistes. Parmi ses ouvrages, accueillis avec une faveur méritée, nous citerons sa *Réponse* au livre de Tindal, intitulé le *Christianisme aussi ancien que le monde* (1733, 2 vol. in-8^{o}); la *Divine autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc.* (1737, 1 vol. in-8^{o}); *Réfutation du* Philosophe moral *de Morgan; Réflexions sur les* Lettres sur l'histoire *de Bolingbroke* (1753); *Avantage et nécessité de la révélation chrétienne, etc.* (1760, 2 vol. in-4^{o}). Vers la fin de sa carrière, il fut pressé par ses amis de publier, en un ouvrage méthodique, le résumé de ses livres sur la révélation et sur les sujets les plus importants de la religion. Il accéda à ces sollicitations et composa son livre : *De la nécessité de la révélation chrétienne*, qui fut traduit en français sous ce titre : *Nouvelle démonstration évangélique* (Liége, 1768, 4 vol. in-12). Après la mort de Leland, on recueillit ses *Discours* en 4 vol. in-8^{o}, précédés d'une préface et d'une biographie de l'auteur.

LELAND (Thomas), théologien et historien anglais, né à Dublin en 1772, mort en 1785. Il fit ses études dans sa ville natale, sous la direction du docteur Sheridan, et entra dans les ordres en 1748. En 1763, alors qu'il jouissait d'une brillante réputation comme prédicateur, il fut nommé professeur d'éloquence à l'université de Dublin et, cinq ans après, il devenait chapelain du lord lieutenant d'Irlande. On a de lui : *Histoire de la vie et du règne de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre* (Londres, 1761, in-4^{o}); *Dissertation sur les principes de l'éloquence humaine et en particulier sur le style et la composition du Nouveau Testament* (1764, in-4^{o}); *Histoire de l'Irlande depuis l'invasion de Henri II, avec un discours préliminaire sur l'ancien état de ce royaume* (Londres, 1773, 3 vol. in-4^{o}), ouvrage traduit en français (Maëstricht, 1779, 7 vol. in-12); *Longue-Épée* (Longsword), *comte de Salisbury* (Londres, 1762); *Discours et sermons* (Dublin, 1788, 3 vol. in-8^{o}), avec une notice sur la vie de l'auteur.

LELARGE (Alain), religieux génovéfain, né à Saint-Malo en 1639, mort dans une des abbayes de Reims en 1705. Il se distingua par son érudition en matière ecclésiastique, professa la théologie à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris et fut prieur de celle de Châge, à Meaux, sous l'épiscopat de Bossuet dont il était l'ami. Nommé successivement prieur de divers couvents en Bretagne, dans le Blaisois, le Maine, puis abbé à Liége, il passa ses dernières années dans l'abbaye de Saint-Denis de Reims. On lui doit deux ouvrages : *De canonicorum ordine disquisitiones* (1697, in-4^{o}) et une *Histoire des évêques de Saint-Malo*, restée manuscrite, dans laquelle ont puisé dom Lobineau, pour son *Histoire de Bretagne*, et les auteurs du *Gallia christiana.*

LÉLÉ, petite île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel des Carolines, dans le grand Océan équinoxial, près et à l'E. de l'île d'Oualan, par 5° 20′ de latit. N., et 160° 15′ de longit. E. Ile basse, excepté à l'E., où s'élève un morne conique; elle est entièrement ceinte d'une muraille élevée par les naturels. Lélé renferme un grand village du même nom, résidence du chef des îles Oualan. Les rues en sont étroites et tortueuses, inondées à la marée haute et parcourues alors en tous sens par des pirogues. Sur des tertres s'élèvent les habitations, espèces de cabanes assez élégantes. Cette île fut visitée en 1824 par les Français.

LÉLÉBA s. m. (lé-lé-ba). Plante d'Amboine, espèce de bambou dont les tiges servent à faire des cannes, et l'écorce des liens.

LÉLÉGES, un des peuples primitifs de l'ancienne Grèce. Les renseignements assez vagues et presque contradictoires que nous fournissent les historiens anciens sur les Léléges nous laissent dans la plus grande incertitude au sujet de l'origine et des affiliations de ce peuple. En Asie Mineure, Hérodote et Strabon nous les montrent mêlés aux Cariens, et occupant quelques îles de la mer Egée et la partie de la côte asiatique qui fut plus tard l'Ionie. Ils se répandirent aussi dans le Péloponèse, en Laconie, en Messénie. Homère les présente comme les alliés de Priam; ils habitaient une ville nommée Pédase. Enfin, ils furent les premiers habitants de Samos et y fondèrent, dit-on, le temple le plus ancien d'Héra, déesse pélasgique. Tous ces indices portent à considérer les Léléges comme une tribu pélasgique. Mais Aristote et Denys d'Halicarnasse nous montrent les Léléges établis dans le nord de la Grèce, sur les côtes d'Acarnanie, comme une race hellénique pure, aidant Deucalion à chasser les Pélasges de la Thessalie, et appartenant à la même famille que les Locriens, c'est-à-dire à la race éolienne. Selon les plus grandes probabilités, on doit les considérer comme une race mixte alliée aux Pélasges et aux Hellènes, sortie originairement des premiers, et ayant reçu, à l'époque de l'invasion hellénique, des chefs de cette nation. Cette opinion éclectique paraît concilier les renseignements si divers que nous trouvons sur ce peuple dans les auteurs anciens.

LELEUX (Adolphe), peintre, né à Paris en 1812. Il s'adonna d'abord à la gravure, à la lithographie, puis débuta comme peintre en 1835 par une aquarelle intitulée un *Voyageur.* Son vif sentiment de la nature le poussant vers l'étude du paysage et des scènes rustiques, il alla se fixer pendant plusieurs années en Bretagne, pour y reproduire les costumes et les mœurs populaires de cette pittoresque contrée. Les tableaux qu'il envoya alors aux Salons de peinture produisirent une profonde impression par leur énergie, leur originalité, la franchise de la touche allant jusqu'à la brutalité, l'énergie et le caractère des figures, la scrupuleuse fidélité des costumes et des accessoires. En quittant la Bretagne, il visita les Pyrénées aragonaises et l'Algérie. En 1848, une modification s'opéra dans son travail, ou, pour être plus exact, il aborda un nouveau genre de sujets et peignit des scènes de la révolution de Février avec une fougue et une réalité saisissante. Depuis, M. Leleux est revenu à ses premières amours, sa chère Bretagne, et n'envoie plus guère aux Expositions, où elles obtiennent toujours un véritable succès, que des scènes campagnardes, empruntées aux usages de la vieille Armorique.

Quelques critiques compétents ont reproché à l'artiste une sorte de diminution dans son originalité. Une préoccupation visible de l'œuvre et du faire de Delacroix l'a poussé, prétendent-ils, à lâcher son dessin et à alourdir sa touche. Quoi qu'il en soit de la justesse de cette appréciation, M. Leleux n'en reste pas moins un des peintres les plus originaux, les plus vrais et l'un des plus brillants coloristes de notre époque. Cet artiste a été décoré en 1855. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons : les *Bas-Bretons* des Salons de 1838, 1839, 1840 et 1841; la *Korolle*, danse bretonne (1843); *Une cour de cabaret en basse Bretagne* (1843); *Chansons à la porte d'une posada; Cantonniers de la Navarre; Contrebandiers espagnols* (1843, 1844 et 1846); l'*Improvisateur arabe; Femmes arabes du désert; Danse des Djinns; Bédouins attaqués par des chiens; Patrouille de nuit à Paris en février* (1848); le *Mot d'ordre* (1849); *Patrouille de nuit; Famille de Bédouins attaquée par des loups;* la *Forge;* l'*Etabli* (1851); le *Marché à Dieppe* (1852); *Dépiquage des blés en Algérie; Terrassiers après le repas* (1853); *Enfants conduisant des oies; Deux pâtres conduisant leurs bêtes aux champs* (1855); *Cour de cabaret en basse Bretagne;* la *Petite Provence à Paris* (1857); *Moissonneurs; Marché de bestiaux* (1859); *Joueurs de boule; Noce en Bretagne* (1861); *Marché conclu; Pêcheurs de Villerville* (1863); *Halte de chasseurs* (1864); *Jour de fête en basse Bretagne;* le *Meunier, son fils et l'âne* (1865); *Femme de pêcheur sur la falaise; Vanneurs bretons* (1866); *Village breton; Enterrement en Bretagne;* le *Repos* (1867); la *Récolte des noix* (1868), etc.

LELEUX (Armand), peintre, frère du précédent, né à Paris en 1818. Entré en 1832 dans l'atelier d'Ingres, il suivit son professeur à Rome en 1834. Ni le séjour de l'Italie ni le faire du maître ne purent modifier son originalité native. Comme son frère, Armand Leleux se consacra à la reproduction de la nature et des scènes rustiques; comme lui, il a principalement étudié la Bretagne et l'Espagne, dont les mœurs forment les principaux motifs de ses tableaux. Il a aussi visité la Suisse et l'Allemagne, qui lui ont fourni quelques paysages et quelques tableaux de genre habilement exécutés. Il a reçu en 1860 la croix de la Légion d'honneur. Parmi ses principales compositions, on cite : *Intérieur bas-breton* (1839); *Paysans bas-bretons* (1840); *Repos sous les arbres de la forêt Noire* (1843); *Laveuses à la fontaine* (1844); *Zingaris* (1845); *Danse suisse* (1846); *Mendiants espagnols; Guitarerô; Arrieros andalous* (1847); *Cazador andaluz;* la *Fenaison; Mozo de mutas* (1848); *Lavandière de Suisse* (1849); les *Forgerons; Une posada* (1849); *Guide du Saint-Gothard* (1852); *Manola; Arrieros* (1853); *Fontaine suisse; Scène d'intérieur;* la *Récréation maternelle;* l'*Entretien* (1855); *Une dévideuse;* le *Grand-père;* la *Rencontre;* le *Sabotier* (1857); la *Famille du charron* (1861); *Chanteurs ambulants à Rome* (1863); *Cuisine du couvent des Franciscains de Sassuolo;* la *Partie d'échecs* (1864); la *Confession au couvent* (1865); la *Lecture;* le *Savetier* (1867); le *Nid;* la *Moisson* (1868); les *Pommes vertes* (1869), etc.

LELEUX (Emilie GIRAUD, dame Armand), peintre français, femme du précédent, née à Genève (Suisse) vers 1834. Elève de M^{me} Lugardon et de son mari, elle a débuté au Salon de 1859 par *Une matinée au* XVIII^{e} *siècle*, puis elle a exposé successivement : *Baisement des pieds de la statue de saint Pierre* (1861); le *Petit lever;* la *Lecture de la gazette* (1863); la *Visite du médecin* et la *Répétition de musique* (1864); le *Baiser furtif;* la *Présentation* (1865); la *Toilette;* le *Contrat de mariage* (1866); *Un souper de comédiens* (1868); le *Maître de chant;* le *Portrait* (1869), etc. M^{me} Leleux sait joindre à une délicatesse de touche féminine la vigueur de pinceau qui distingue son mari. Ses charmants petits tableaux de genre, aussi finement conçus et soigneusement dessinés que solidement colorés, sont très-recherchés des amateurs.

LELEVEL (Henri), philosophe et oratorien français, né à Alençon en 1665. Il devint gouverneur du duc de Saint-Simon. Dans ses écrits, il s'est attaché à propager les idées du Père Malebranche, dont il était un fervent adepte. Nous citerons de lui : la *Vraie et la fausse métaphysique* (1694); le *Discernement de la vraie et de la fausse morale* (1695); *Entretiens sur l'histoire de l'univers jusqu'à Charlemagne* (1690); *Entretiens sur ce qui forme l'honnête homme et le savant*, etc.

LELEWEL (Joachim), homme politique et historien polonais, né à Varsovie en 1786, mort en 1861. Après avoir successivement professé l'histoire à Krzemieniec (1809), à Wilna (1813) et à Varsovie (1816), il revint à Wilna. Là, ses leçons sur l'histoire de la Pologne eurent un si grand retentissement que le gouvernement russe s'en inquiéta, fit prononcer sa destitution en 1824 et le fit ensuite éloigner de la ville. Cette injuste persécution augmenta sa popularité. Nommé en 1828 député à la diète, il fut par ses discours et ses écrits un des promoteurs les plus actifs de la révolution de 1830, fit partie du comité exécutif du gouvernement provisoire, et, après la retraite de Chlopicki, devint membre du gouvernement national et président du club des Patriotes. Forcé par les événements de quitter sa patrie, il se rendit en France (1831) et fut nommé peu après prési dent du comité d'émigration des Polonais; mais bientôt le séjour de Paris et même celui de la France lui ayant été interdits par le gouvernement de Louis-Philippe, Lelewel se retira à Bruxelles, où il donna pendant quelque temps des leçons d'histoire moderne, à la nouvelle université.

M. Lelewel a publié un très-grand nombre d'ouvrages, tant dans sa langue maternelle qu'en français. Nous citerons parmi les plus importants : l'*Edda des Scandinaves* (Wilna, 1807); *Coup d'œil rétrospectif sur les antiquités du peuple lithuanien* (1808); *Recherches sur le chroniqueur Matthieu Cholewa* (1811); *Recherches sur la géographie ancienne* (Varsovie, 1818); *Découvertes des Carthaginois et des Grecs dans l'océan Atlantique* (1821); *Ancienne bibliographie polonaise* (1823-1826); *Monuments de la langue et de la constitution de Pologne et de Varsovie au* XIIIe, *au* XIVe *et au* XVe *siècle* (1824); *Essai, historique sur la législation civile et criminelle de la Pologne de* 730 *à* 1430 (Varsovie, 1828); *Histoire de Pologne* (Varsovie, 1829); *Histoire de la Pologne sous Stanislas-Auguste* (Brunswick, 1831); *Analyse et parallèle des trois constitutions polonaises de* 1791, 1807 *et* 1815 (Varsovie, 1831); *Numismatique du moyen âge* (Paris, 1836); *Petits écrits géographiques et historiques* (Leipzig, 1836); *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps* (Paris, 1836); *Histoire de la Lithuanie et de la Petite Russie jusqu'à leur réunion avec la Pologne* (1830); *Etudes numismatiques et archéologiques du type gaulois ou celtique* (Bruxelles, 1840); *Traités critiques* (Posen, 1844); la *Pologne au moyen âge* (1844-1851); *Géographie du moyen âge* (Berlin, 1852); *Géographie des Arabes* (Paris, 1851); *Fragments des voyages de Guillebert de Lannoy* (1846). En outre, Lelewel a donné un grand nombre d'articles à la *Revue numismatique belge* et à plusieurs autres recueils périodiques.

LÉLEX, roi de Sparte vers 1700 av. J.-C.— Un autre LÉLEX, chef de colons égyptiens, s'établit dans la Mégaride vers 1600. Quelques auteurs pensent que ces princes ne sont que des personnifications du peuple lélége.

LÉLIA s. m. (lé-li-a). Entom. Syn. d'ORGYE, genre d'insectes lépidoptères. ‖ On dit aussi **LÉLIE.**

— Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique : *Les* LÉLIAS *sont des herbes croissant sur les arbres.* (C. d'Orbigny.) ‖ On dit aussi **LÉLIE.**

Lélia, roman de George Sand (1833). Ce roman, le troisième de l'auteur, venant après *Indiana* et *Valentine*, surprit par la fougue des peintures, l'étrangeté des conceptions, et il eut un grand succès; il fut l'objet d'éloges enthousiastes, dont il faut bien rabattre aujourd'hui. George Sand a donné libre carrière à son imagination dans ce livre, qu'elle n'écrirait plus, et la seule conception vraiment belle qu'on y rencontre, au milieu d'un déploiement inouï d'épisodes romanesques et de tirades lyriques, est le dédoublement singulier d'un seul être en deux personnages : d'un côté, la femme qui ne vit que par l'esprit et qui n'a pas de sens; de l'autre, la courtisane qui n'a que des sens et qui dédaigne tout ce qui n'est pas la jouissance physique. Entre ces deux femmes, deux sœurs, Lélia et Pulchérie, qui se ressemblent de taille et de figure à s'y méprendre, se débat un poëte, Stenio; la courtisane se charge d'assouvir les passions et les appétits que la femme idéale a exaltés. Lélia, trompée une première fois, a remplacé toutes les illusions par le doute et l'ironie; c'est un cœur sec enfermé dans un corps splendide et d'une beauté sculpturale. « Une fois trompée, dit Gustave Planche, Lélia, sans vouloir renouveler l'expérience, prononce sur les passions humaines l'anathème des vieillards; elle croit que tous les hommes sont pareils à celui qu'elle a aimé; elle se dit que l'égoïsme est une loi inviolable et constante qui préside à toutes les promesses, à tous les serments. Tout le caractère de Lélia repose sur ce premier désappointement de ses légitimes espérances; elle n'aperçoit plus dans la vie qu'un douloureux pèlerinage vers un but obscur, impénétrable; elle n'a plus qu'une seule conviction, le mépris, qu'une seule joie, l'ironie. »

Sténio, le jeune poëte, ne connaît encore de la vie que ses joies et ses promesses; il croit à la vertu, au dévouement, à l'amitié, à l'amour. Son imagination, vierge encore de désirs insensés ou pervers, enfante à plaisir des rêves de béatitude sans mélange. Quand Lélia lui apparaît, c'est pour le poëte comme une étoile inconnue, mystérieuse, qui l'attire et le fascine de son éclat, et, tout altéré d'amour, il aspire à l'ivresse d'animer la fière statue. Les feintes caresses de Lélia l'encouragent, et quand il croit enfin avoir triomphé de sa froideur, il s'aperçoit que, sous ces semblants d'amour, il n'y avait qu'une ironique pitié. Lélia brise le poëte comme un hochet en le jetant dans les bras de sa sœur Pulchérie, la courtisane, qui représente le corps sans l'âme, comme Lelia l'âme sans le corps. Plus Sténio s'était élevé dans les pures régions de l'idéal, plus sa chute est profonde. Il tombe dans la débauche, et quand il s'est à moitié tué le corps et l'âme dans l'orgie, il s'achève par le suicide..

Deux autres personnages, moins humains que mystiques, complètent ce fantastique tableau, Trenmor et Magnus. Magnus, c'est la souffrance personnifiée, c'est un prêtre que la foi ne peut guérir de la passion, qui s'exténue dans la pénitence, espérant trouver une trêve à ses désirs, et chez qui la solitude surexcite, au contraire, les plus violents instincts. Il aime Lélia, et plutôt que de subir ses dédains, il s'enfonce dans les déserts, il se voue au jeûne, au silence. Mais le malheureux perd, dans ses austérités, le peu de raison qui lui restait, et, dans un accès de folie, il poignarde Lélia. Trenmor est un grand seigneur qui vivait d'une autre passion, le jeu; son plaisir favori l'a conduit aux galères. Il en est sorti désabusé du monde et philosophe profond. Il ne rougit pas de l'accident qui lui est arrivé. Dans une promenade sur le lac avec Sténio : « Vous ramez trop vite, cher Sténio, dit-il, le brouillard me trompait. Ce bruit de rames, le froid du soir, et surtout le calme religieux qui était en moi, me faisaient croire que j'étais encore au bagne. » Et si l'on s'étonne de la singularité de ce personnage, qu'on écoute Lélia, qui tient Trenmor en d'autant plus grande estime que c'est un être étrange. « Là, dit-elle, où les passions finissent, l'homme commence. » C'est dans l'infamie que Trenmor a puisé la sagesse; le cœur du galérien s'est épuré en passant par la justice des hommes, et, désormais dépouillé de tout ce qui vouait fatalement le vieil homme à la souillure et à la honte, il a la sérénité du sage.

On ne peut méconnaître les grandes qualités d'imagination et de lyrisme dont George Sand a fait preuve dans *Lélia;* mais ces types surhumains, ces hommes désabusés, ces femmes blasées, ces forçats vertueux, sont aujourd'hui bien passés de mode. Quelques pages resteront toujours belles; des descriptions pittoresques, comme celle du site où s'élève le couvent des camaldules, près duquel Magnus vit en anachorète, ou encore le récit du souper et du bal où Lélia abuse de Sténio et le pousse dans les bras de Pulchérie. Encore aurait-il fallu mettre dans la bouche du poëte, que l'on présente comme un des plus grands et des plus largement inspirés, autre chose que de méchants vers d'écolier de rhétorique.

LÉLIEN (Ulpius Cornelius), un des trente tyrans romains. V. LÆLIEN.

LE LIEUR (Jacques), écrivain français, seigneur DE BRESMETOT, DU BOSC-BÉNARD, secrétaire et notaire du roi, né à Rouen vers la fin du XVe siècle, mort vers 1550. Il fut nommé en 1519 conseiller-échevin de sa ville natale, à laquelle il fit hommage en 1525 d'un manuscrit précieux, exécuté de sa main et destiné à conserver le souvenir des sources ainsi que le cours souterrain des anciennes fontaines de Rouen. Deux fois couronné comme poëte aux Palinods de Rouen, il fut élu prince de l'Académie ainsi nommée en 1544. La bibliothèque publique de Rouen possède un joli manuscrit sur parchemin, contenant des poésies composées et calligraphiées par lui-même. Il est orné de curieuses miniatures qui, croit-on, sont de la même main. Jacques Le Lieur passait pour l'un des hommes les plus érudits de son époque.

LELIÈVRE (Claude-Hugues), chimiste, né à Paris en 1752, mort en 1835. Il fit partie du conseil des mines, devint inspecteur général, membre de l'Institut, section des sciences, et publia, outre un grand nombre de notes et de mémoires dans le *Journal des mines* et les *Mémoires de l'Institut*, une *Description de divers procédés pour extraire la soude du sel marin* (Paris, an III, in-4o).

LELIÈVRE (Pierre-Etienne-Gabriel), dit **Chevallier**, empoisonneur, né à Madrid en 1785, guillotiné à Lyon en 1821. Dès son entrée à la Banque de Paris, il fabriqua de faux billets, et Fouché, sur les supplications de sa famille, consentit à étouffer l'affaire, à condition que Lelièvre s'engagerait dans un bataillon colonial. Interné à Anvers, il fit la connaissance d'une femme Debira, veuve d'un officier hollandais, déserta, et se rendit à Lyon avec les papiers d'un nommé Pierre-Claude Chevallier, qu'il s'était appropriés on ne sait comment. Le préfet de Lyon l'accueillit avec bonté sous ce faux nom, et lui donna une place dans les bureaux de la préfecture. La veuve Debira vint le rejoindre et expira quelque temps après au milieu de convulsions affreuses. Huit mois après, Lelièvre épousa une demoiselle Desgranges dont il eut une fille, qui mourut presque aussitôt de la même manière que la femme Debira. Vingt-trois jours après, la même maladie emportait la mère. Au bout d'un an, nouveau mariage avec Marguerite Pizard, qui meurt, treize mois après, laissant un fils. Troisième mariage avec Marie Riquet, qui meurt en couches. Malgré les bruits sinistres qui s'élèvent contre lui, Lelièvre rencontre encore une malheureuse, Rose Besson, qui consent à devenir sa femme. Mais, vers le 2 août 1819, il va chercher en nourrice l'enfant qu'il avait eu de Marguerite Pizard, et cet enfant disparaît, disparition qui n'empèche point Lelièvre d'écrire à la famille Pizard que l'enfant est en bonne santé. Les grands parents de l'enfant demandent à le voir; le faux Chevallier se rend à Saint-Rambert, près de l'île Barbe, et passe la journée à jouer avec de petits garçons. Le soir, il en emportait un quand il est arrêté par le père, auquel il donne pour excuse que, puisqu'on lui avait volé son fils, il pouvait bien en prendre un autre. Plus tard, on découvrait sur les bords du Rhône le corps d'un enfant noyé, dont l'identité avec le fils de Lelièvre fut constatée d'une manière non équivoque. Traduit en raison de ces crimes successifs devant la cour d'assises du Rhône, il fut condamné à mort, et subit la peine capitale en protestant de son innocence.

LELIÈVRE (Hilaire), officier francais, né vers 1800, mort en 1851. *Né vers* 1800, *mort en* 1851 ! voici à peu près tout ce que donnent les biographies sur le héros de Mazagran ! Son origine, on l'ignore; ses débuts, nul ne les a recherchés; on sait qu'il était sous-officier au 15e de ligne avant la révolution de Juillet; qu'il fit la campagne d'Alger, et qu'à la création des bataillons d'infanterie légère d'Afrique (juin 1832), il fut nommé lieutenant dans un de ces bataillons. Sa bravoure à l'attaque de Darnassar lui valut le grade de capitaine au 1er bataillon d'infanterie légère; et c'est avec 123 hommes de la dixième compagnie, sous son commandement, qu'il alla ravitailler le petit village de Mazagran dont la défense, sans précédent dans l'histoire, a assuré l'immortalité au capitaine Lelièvre et à ses héroïques compagnons. A la suite de ce fait d'armes si glorieux, il fut nommé chef de bataillon au 1er régiment de ligne en garnison à Oran. Une médaille fut frappée et un monument élevé par souscription en l'honneur de ces vaillants soldats. Quelque temps après, on ne sait pour quels motifs, Lelièvre quitta l'armée et s'éteignit dans un complet oubli.

LELIÈVRE DE LAGRANGE, ancienne famille française. V. LA GRANGE.

LELIO, type d'amoureux, dans la comédie italienne. Lelio est toujours jeune, beau, bien fait, élégant, et c'est lui qui a le cœur de l'héroïne de la pièce. Le plus souvent, il est en rivalité avec Arlequin, comme en témoigne le titre d'un grand nombre de pièces : *Lelio et Arlequin ravisseurs infortunés; Lelio et Arlequin rivaux; Lelio fourbe intrigant; Lelio prodigue et Arlequin prisonnier par complaisance*, etc. Lorsque le théâtre de la Comédie-Italienne abandonna son répertoire pour le répertoire français, les auteurs se servirent longtemps, afin de ne pas dérouter immédiatement le public, des personnages connus sur l'ancienne scène et devenus en quelque sorte classiques; Lelio fut naturellement du nombre, et on le retrouve souvent, entre autres, dans les pièces de Marivaux, en compagnie de Silvia, son amoureuse ordinaire.

Le créateur du rôle de Lelio, en France, est Andreini, qui florissait de 1600 à 1630. Les acteurs les plus célèbres qui remplirent après lui ce rôle furent Louis Riccoboni (1674-1753), l'auteur de l'*Histoire du Théâtre-Italien*, et son fils, François Riccoboni; Antoine-Louis Baletti, fils de Mario et de Silvai (1741); Zannucci (1759).

LELIUS, ami de Scipion l'Africain. V. LÆLIUS.

LELKI, génies qui, d'après les traditions mythologiques des anciens Slaves, gardaient les trésors cachés dans la terre. Chaque trésor avait un grand nombre de ces gardiens qui veillaient sur lui, afin qu'il revînt à son légitime propriétaire ou à celui qui l'avait enfoui. Lorsqu'un étranger s'approchait du trésor, ils le forçaient à s'enfuir par leurs cris sauvages; mais si c'était le propriétaire légitime, ils faisaient sonner de l'argent afin de l'attirer à l'endroit où ses écus étaient enfouis.

LELLI (Giovanni-Antonio), peintre de l'école romaine, né à Rome en 1591, mort en 1640. Elève de Cardi, dit *Cigoli* ou *Civoli* (v. CARDI), il fut chargé de quelques grands travaux exécutés à l'huile ou à fresque dans les églises de Rome, entre autres l'*Annonciation*, de l'église Saint-Matthieu in Marulana; *Jésus-Christ au milieu des nues*, de l'église Saint-Sauveur; la *Visitation* et la *Force*, du cloître de la Minerve. Les ouvrages de Lelli se recommandent par la pureté du dessin, l'entente de la perspective et le fini de l'exécution. Malheureusement un amour-propre excessif l'empêcha de perfectionner son talent, qui aurait pu, avec de sérieuses études, rivaliser avec celui des plus grands maîtres de l'Italie, et son aveugle vanité lui aliéna la sympathie de ses contemporains.

LELLI (Ercole), peintre, graveur, sculpteur, architecte et anatomiste italien, né à Bologne en 1702, mort en 1766. Elève de Zanotti, il commença par s'adonner à la peinture, et on montre de lui, dans le couvent des capucins de sa ville natale, un *Saint Fidèle* qui ne manque point de mérite. Cependant, sa renommée provient plutôt des modelages anatomiques qu'il exécuta pour l'institut de Bologne, et des excellentes leçons d'anatomie qu'il donna aux jeunes gens qui se destinaient à l'étude des arts. Comme graveur, on lui doit quelques planches assez estimées, reproduisant plusieurs de ses propres compositions : *Agar et Ismaël dans le désert;* la *Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus; Saint Philippe de Neri; Sainte Thérèse en prière*, et le portrait de son maître *Zanotti*.

LELLIS (saint Camille DE), fondateur de l'ordre des clercs réguliers pour le service des malades, né à Bucchianico (Abruzzes) en 1550, mort à Rome en 1614. Fils d'un officier et orphelin à l'âge de six ans, il embrassa la carrière des armes dès que ses forces le lui permirent. La vie irrégulière des camps le jeta dans la débauche, et au bout de quelques années de service, un ulcère à la jambe le contraignit à chercher asile dans un hospice d'incurables. La misère à laquelle il fut en proie changea ses sentiments. Employé dans cet hospice, il prit pour confesseur et pour guide saint Philippe de Neri, qui acheva sa conversion. Résolu à entrer dans les ordres, il se mit, à trente-deux ans, à fréquenter les basses classes du collége des jésuites, et, ses études terminées, fut ordonné prêtre. C'est alors qu'il fonda la congrégation à laquelle il attacha son nom, congrégation qui fut érigée en ordre religieux par Grégoire XIV en 1591. Saint Camille de Lellis a été béatifié par Benoît XVI en 1742. L'Eglise l'honore le 14 juillet.

LELLIS (Charles), historien italien, né à Chieti, mort vers 1660. Il s'établit à Naples, où il paraît avoir exercé la profession d'avocat, et s'adonna à des travaux historiques. On lui doit : *Discorsi delle familie nobili del regno di Napoli* (Naples, 1654-1671, 3 vol. in-fol.), ouvrage estimé, contenant de nombreux documents inédits, et un supplément à la *Napoli sacra* (1654, in-4o).

LE LOGER ou **LE LOYER** (Pierre), démonographe français, né à Huillé (Anjou) en 1550, mort en 1634. Tout en étudiant le droit à Toulouse, il s'adonna à la poésie et remporta un prix aux Jeux floraux, puis revint dans sa province et obtint une charge de conseiller au présidial d'Angers. Ayant le goût des choses extraordinaires, il se jeta à corps perdu dans les rêveries de la démonologie, se passionna pour les procès de magie, procès auxquels les superstitions si profondément enracinées dans les provinces de l'Ouest fournissaient alors de nombreux éléments, et publia à Angers, en 1586, un gros volume in-4o, intitulé : *Quatre livres des spectres* ou *Apparitions et visions d'esprits comme anges, démons et âmes se montrant visibles aux hommes*, ouvrage réédité sous le titre de *Discours et histoire des spectres* (Paris, 1608, in-4o). Le Loger semble avoir été de bonne foi; il croyait aux maléfices, aux apparitions surnaturelles, et, comme magistrat, il se montra aussi impitoyable que superstitieux. Bel esprit, d'ailleurs, à ses moments perdus, il chantait volontiers le vin d'Anjou et même Vénus, comme en témoignent ces vers :

Quand je naquis, Amour et la Cyprine
S'assirent près de mon berceau, afin
De prononcer tout l'heur de mon destin
Et de m'orner de leur grâce divine.

Son *Discours des spectres* est sans contredit le plus volumineux et le plus ennuyeux des recueils qui aient été écrits sur cette matière. Le Loger, jaloux de faire étalage d'érudition, puise indifféremment dans les auteurs sacrés et dans les auteurs profanes. Il range les dieux de la fable dans la catégorie des démons, et confond volontiers les faunes et les nymphes avec les sorciers et les loups-garous. Outre l'ouvrage précité, on a de lui deux comédies, des odes, des sonnets, des poésies assez gaillardes, intitulées *Folâtreries et esbats de jeunesse*, le tout réuni et publié dans ses *Œuvres et mélanges poétiques* (Paris, 1576); *Erotopegnie* ou *Passe-temps d'amour* (1576, in-12); *Edour* ou les *Colonies iduméanes en l'Asie et en l'Europe* (1630, in-8o), ouvrage extravagant sur les migrations des peuples.

LELOIR (Jean-Baptiste-Auguste), peintre, né à Paris en 1809. Elève de Picot, puis de l'Ecole des beaux-arts, où il entra en 1828, il débuta au Salon de 1835 par deux tableaux, *Ruth et Noémi* et la *Parabole des Vierges.* Dans ces toiles, d'un arrangement un peu naïf accusant l'inexpérience, on trouvait à la fois les procédés de dessin mis en honneur par David et l'imitation de Gros comme coloriste. Le *Bon ange*, *Sainte Cécile*, *Marguerite en prison*, qu'il exposa en 1839, attestèrent des progrès véritables. En 1842, il donna *Jeunes paysans au bas de la voie Sacrée*, composition très-réussie, et *Homère*, tableau remarquable, d'une excellente couleur, d'un dessin correct, qui fut acheté pour le musée du Luxembourg. A cette époque, M. Leloir était arrivé à l'apogée de son talent. Le premier symptôme de déclin se manifesta dans la *Cène*, commandée par le ministère de l'intérieur. La *Famille chrétienne livrée aux bêtes*, le *Christ et la Samaritaine*, la *Nuit de la Toussaint*, *Chrétiens aux Catacombes*, les *Athéniens captifs à Syracuse*, etc. (morceaux plus ou moins importants dont les derniers figurèrent au Salon de 1855 avec la *Vierge et saint Jean après la mort du Christ*), prouvèrent qu'en 1842 s'était définitivement arrêtée la marche ascendante de l'artiste. Depuis cette époque, il a exposé : le *Départ du jeune Tobie* (1857); *Daphnis et Chloé* (1863); *Sapho au cap Leucade* (1864); une *Ame au ciel; Jeanne Darc dans sa prison* (1865); la *Madeleine au tombeau* (1866); *Saint Vincent* (1868), *Barcarolle; Jeanne Darc enfant* (1869), etc. En outre, M. Leloir a exécuté des peintures décoratives à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Merri et à Saint-Leu. Elles ont une certaine correction au double point de vue de l'arrangement et de la forme; mais la couleur est dure, froide et monotone. — Sa femme, Héloïse Colin, née à Paris vers 1820, s'est adonnée à la peinture de genre, à l'aquarelle, à la miniature et au portrait.

LELONG (Jean), moine flamand qui vivait au xive siècle. Il a traduit du latin en français, sous le titre de : *Histoire merveilleuse, plaisante et récréative du grand empereur de Tartarie*, une description de l'Asie, due originairement à l'Arménien Haitlon. Cette traduction, imprimée à Paris en 1529 (in-fol.), eut un très-grand succès.

LELONG (Jacques), historien et bibliographe, né à Paris en 1665, mort dans la même ville en 1721. Reçu très-jeune au nombre des chapelains de l'ordre de Malte, il fut envoyé dans cette île, où, pendant une épidémie, il se vit séquestré dans une maison dont on mura la porte. Dégoûté par cette aventure du séjour de Malte, Lelong revint en France, y termina ses études et se fit admettre dans la congrégation de l'Oratoire en 1686. Après avoir professé pendant quelque temps les mathématiques au collége de Juilly, il devint successivement bibliothécaire du séminaire de Notre-Dame-des-Vertus, près de Paris, et de la maison de l'Oratoire-Saint-Honoré. Dans ces fonctions, Lelong s'adonna avec passion à son goût pour l'étude, pour les recherches historiques et bibliographiques. Linguiste distingué, il connaissait l'hébreu, plusieurs langues orientales, l'anglais, l'italien, l'espagnol, etc. C'était un savant aimable, doux, plein de modestie, qui employa en œuvres de charité un riche héritage. Son ami, le Père Malebranche, le plaisantait un jour sur le mal qu'il se donnait pour s'assurer de l'exactitude d'une date ou d'une simple anecdote littéraire : « La vérité est si aimable, lui répondit-il, qu'on ne doit rien négliger pour la découvrir même dans les plus petites choses. » Lelong avait entrepris de publier une collection des historiens de France, beaucoup plus complète que celle de Duchesne. L'ardeur qu'il mit à préparer ce travail contribua, paraît-il, à abréger ses jours. On lui doit les ouvrages suivants : *Supplément à l'histoire des dictionnaires hébreux de Wolfius*, dans le *Journal des savants* (janvier 1707); *Bibliotheca sacra, seu syllabus omnium ferme sacræ Scripturæ editionum ac versionum* (Paris, 1709, 2 vol. in-8°); *Discours historique sur les principales éditions des Bibles polyglottes* (Paris, 1713, in-12); *Histoire des démêlés du pape Boniface VII avec Philippe le Bel* (Paris, 1718, in-12), ouvrage de Baillet augmenté par Lelong; *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume, ou qui y ont rapport, avec des notes critiques et historiques* (Paris, 1719, in-fol.), ouvrage dont l'importance et l'utilité sont connues de tous les bibliographes. Lors de son apparition, ce catalogue passa pour dangereux ou séditieux, et, sur la dénonciation d'un obscur censeur de Dijon, M. de Sartines contraignit Lelong à insérer, en tête du troisième volume, un désaveu d'une prétendue apologie factieuse du parlement.

LELORGNE DE SAVIGNY (Marie-Jules-César), zoólogiste français. V. Savigny.

LELORRAIN (Robert), sculpteur français, né à Paris en 1666, mort en 1743. Elève du peintre Lemonnier pour le dessin, il entra dans l'atelier de Girardon et fit de si rapides progrès que son maître lui confia l'exécution d'une partie du mausolée du cardinal de Richelieu, et Lelorrain n'avait pas encore vingt ans. En 1689, il obtint le grand prix de sculpture et partit pour Rome, où il s'occupa plutôt de copier les œuvres du Bernin que d'étudier l'antique. Une maladie de langueur le contraignit à revenir en France. A Marseille, il fut chargé de terminer plusieurs morceaux laissés inachevés par Pierre Puget; et en 1702 l'Académie royale de peinture et de sculpture l'admit sur la présentation du modèle d'une statue de Galatée. Seize ans plus tard, il était nommé professeur; en 1787, il remplaçait Hallé comme recteur. On cite de lui diverses compositions placées dans les jardins de Versailles et de Marly, les décorations de l'hôtel de Soubise et du palais de Saverne. Malgré le maniérisme qui entache la plupart de ses ouvrages, on remarque dans ses statues et ses groupes la sûreté de la ligne, l'élégance des formes et surtout le charme des têtes. Nous citerons de lui un *Bacchus; Jésus devant Caïphe*, bas-relief, à Versailles; un *Faune*, une *Vierge*, à Marly; *Saint Emilien*, aux Invalides; le *Christ sur la croix*, à Mortefontaine, etc.

LELORRAIN (Louis-Joseph), peintre et graveur français, né à Paris en 1715, mort à Saint-Pétersbourg en 1760. Elève de Dumont dit le Romain, il alla perfectionner ses études en Italie, et fut dès son retour admis à l'Académie de peinture et de sculpture. Lelorrain est peu connu en France. C'est à Saint-Pétersbourg, où il passa la plus grande partie de sa vie, que se fonda sa réputation. Son principal mérite consiste dans la fidélité de l'architecture et de la perspective, et ses ouvrages en ce genre se font remarquer par l'ordonnance de la composition, l'intelligente distribution des lumières et la vigueur de la touche. Parmi ses estampes à l'eau-forte, on cite : le *Jugement de Salomon; Esther devant Assuérus;* la *Mort de Cléopâtre*. Plusieurs de ses dessins ont été gravés par les artistes contemporains.

LE LOYER (Pierre), démonographe français. V. Le Loger.

LELUJA, déesse de la mythologie slave. Elle était l'amie de Wodana, la déesse des eaux, et présidait elle-même aux sources qui tombent des montagnes avec un doux murmure, sans se geler jamais. Le lis lui était consacré. Elle avait pour suivantes les Bogunki, nymphes des rivières, qui habitaient primitivement le Bug, d'où elles se répandirent dans les autres cours d'eau des pays slaves. Elles étaient d'une toute petite taille, avaient un aspect des plus gracieux, mais un caractère fort vindicatif. Elles dansaient, au clair de la lune, dans les prairies avec tant de légèreté, qu'elles ne faisaient pas tomber les gouttes de rosée de la pointe des herbes.

LELUNDO, rivière de l'Afrique méridionale (Guinée inférieure), dans le Congo. Elle a sa source aux environs de San-Salvador, et se jette dans l'Atlantique, à 32 kilom. S. de l'embouchure du Zaïre, après un cours d'environ 360 kilom.

LELUS et **POLETUS**, idoles sarmates adoptées par les Wendes. Tacite, qui en parle, les compare à Castor et à Pollux. On les représentait enlacés, et une même cuirasse couvrait les deux corps.

LÉLUT (Louis-François), médecin français, né à Gy (Haute-Saône) en 1804. Il vint à Paris faire ses études médicales, et, après avoir été interne des hôpitaux, il soutint en 1827 sa thèse de docteur. M. Lélut est devenu successivement médecin des condamnés de La Roquette, médecin de l'hospice de Bicêtre, puis de la Salpêtrière, membre de l'Institut, dans la section des sciences morales et politiques (1844), et membre de l'Académie de médecine. En 1848, les électeurs de la Haute-Saône l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, où il vota d'abord avec le parti républicain modéré, et se prononça en faveur de Cavaignac, lors de l'élection présidentielle; puis il appuya la politique de Louis Bonaparte, tant à la Constituante qu'à la Législative, dont il fit également partie. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Lélut fut nommé membre de la commission consultative, devint le candidat du gouvernement en 1852. Lors des élections au Corps législatif, il fut élu député dans la Haute-Saône. Membre du conseil de l'instruction publique en 1852, il devint en 1854 inspecteur général de l'enseignement. Comme membre du Corps législatif, où il a siégé jusqu'en 1863, M. Lélut s'est fait remarquer par des discours sur le régime pénitentiaire, qu'il a étudié en visitant les prisons d'une partie de l'Europe, par des rapports sur la taxe des chiens, sur l'aménagement des eaux minérales, sur la réforme du code forestier, etc.

M. Lélut est un des médecins de notre époque qui s'occupent d'une manière exclusivement scientifique de l'étude des maladies mentales. Doué d'un esprit hardi, mais imbu d'opinions qui tournent trop évidemment au spiritualisme pur, il se laisse malheureusement guider dans cette étude bien plus souvent par son imagination que par l'observation approfondie des faits. Aussi ses travaux appartiennent-ils plutôt à la science psychologique qu'à la médecine proprement dite, et sont-ils d'une bien faible utilité pour le médecin qui s'occupe, comme praticien, du traitement des maladies mentales.

Les ouvrages de M. Lélut sont : *Qu'est-ce que la phrénologie?* essai sur la signification et la valeur des systèmes de psychologie en général et de celui de Gall en particulier (1836, 1 vol. in-8°); le *Démon de Socrate* ou *Spécimen d'une application de la science psychologique à celle de l'histoire* (1836, 1 vol. in-8°), ouvrage dans lequel l'auteur ne tend à rien moins qu'à nous prouver la folie de Socrate; *Inductions sur la valeur des altérations de l'encéphale dans le délire aigu et dans la folie* (1836, in-8°), cette valeur y est presque réduite à rien; *De l'organe phrénologique de la destruction chez les animaux* ou *Examen de cette question : « Les animaux carnassiers ou féroces ont-ils, à l'endroit des tempes, le cerveau et par suite le crâne plus large proportionnellement à sa longueur que ne l'ont les animaux opposés? »* (1838, broch. in-8° avec fig.). La question y est résolue par la négative. Citons encore : un *Mot sur la valeur intellectuelle de la femme* (1840); l'*Amulette de Pascal, pour servir à l'histoire des hallucinations* (1846); *Rejet de l'organologie phrénologique de Gall et de son successeur* (1843, in-8°), réédité sous ce titre : la *Phrénologie, son histoire, ses systèmes et sa condamnation* (1858); *Traité de l'égalité* (1849; 2e édit., 1858); *Traité de la santé du peuple* (1859), faisant partie des traités publiés par l'Académie des sciences morales; *Lettre sur l'emprisonnement cellulaire* (1855), dans laquelle il se prononce pour ce système de détention; la *Physiologie de la pensée* (1861, 2 vol. in-8°), son ouvrage capital. On lui doit, en outre, plusieurs mémoires.

LELY (Peter van der Faës, dit le chevalier), peintre allemand, né à Soest (Westphalie) en 1618, mort à Londres en 1680. L'Angleterre, où il se fit une grande réputation, le revendique comme une de ses gloires nationales. Son père, Jean van der Faës, capitaine d'infanterie, avait été surnommé le *capitaine Lely* ou *du Lys*, parce qu'il était né à La Haye dans une maison dont la façade était ornée d'un lis. Le capitaine, remarquant les heureuses dispositions de son fils, le plaça dans l'atelier de Pierre Grebber, de Harlem. Emmené en Angleterre par Guillaume de Nassau, Lely ne tarda pas à être considéré par l'aristocratie anglaise comme un peintre d'une grande habileté.

Grâce à la protection de lord Pembroke, chambellan de Charles Ier, il peignit le roi pendant sa captivité à Hampton-Court. Il fit également plusieurs fois le portrait de Cromwell, ce qui ne l'empêcha pas, à l'avénement de Charles II, d'être nommé chevalier et premier peintre du roi, honneurs accompagnés d'une pension de 4,000 florins et de la charge de gentilhomme de la chambre du lit.

D'abord adonné au paysage, puis à la peinture d'histoire, genre dans lequel il excellait, surtout lorsqu'il avait à rendre quelque allégorie ou un sujet mythologique, il finit par se restreindre au portrait, principalement en Angleterre, où les plus grands seigneurs vinrent poser dans son atelier. Presque toutes les galeries princières de la Grande-Bretagne possèdent de lui quelques toiles d'une haute valeur, rappelant le faire harmonieux de Van Dyck. Lely se faisait payer fort cher et dépensait les sommes énormes qu'il gagnait avec prodigalité. Quoique aimant le luxe et la vie fastueuse, il était laborieux. Il suivit jusqu'à sa mort une règle invariable : tous les matins, il prenait ses pinceaux à neuf heures et ne les quittait qu'à quatre heures, le soir. Il recevait alors ses amis et leur offrait un dîner splendide, pendant lequel jouait un orchestre de choix. Il fallait se faire inscrire pour avoir son jour de pose devant le maître; et, si on laissait passer le numéro d'ordre assigné, on était impitoyablement rejeté à la queue de la liste, sans égard pour le rang ou la richesse.

Le chevalier Lely nourrit longtemps le projet de visiter l'Italie et n'en trouva jamais l'occasion. Il s'en consolait en achetant les plus belles œuvres des peintres de la Renaissance italienne dont il forma une collection estimée. On trouve encore dans les ventes quelques-unes des pièces qu'il a possédées, marquées de son chiffre; ce sont toujours d'excellents morceaux poussés très-loin aux enchères par les amateurs. Il affectionnait tellement les peintres italiens qu'il s'appropriait involontairement leur manière; un de ses tableaux, qui est au Louvre, a été longtemps attribué à Pierre de Cortone; c'est le *Méléagre présentant à Atalante la hure du sanglier de Calydon*. L'arrivée, vers 1676, de Kneller en Angleterre, et l'amoindrissement de sa réputation, reléguée au second rang par l'apparition d'un heureux rival, causèrent à Lely un vif chagrin qui occasionna sa mort.

Le Louvre possède de ce maître : le *Méléagre* et un *Portrait d'homme;* un *Portrait de femme* lui est également attribué. Ses élèves les plus célèbres sont Guillaume Wissing et Jean Greenfill. Plusieurs de ses compositions ont été gravées en noir par Smith et Valck, et Boteling a gravé au burin un assez grand nombre de ses portraits.

LÉMA s. m. (lé-ma — du gr. *laimos*, vorace). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des criocérides, comprenant près de trois cents espèces, réparties sur tout le globe.

LEMA, petit groupe d'îles de la mer de Chine, près de la côte occidentale de l'île Bornéo, au N. de Caremata, par 1° 10′ de lat. S., et 106° 30′ de long. E.

LE MAÇON ou **LE MASSON** (Robert), chancelier de France, né au Château-du-Loir (Anjou) vers 1365, mort en 1443. En 1407, il était chancelier de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile. Sept ans après, nommé chancelier d'Isabeau de Bavière, il fit en 1415 partie des états généraux de la province réunis à Angers, pour faire jurer la paix aux Anglais. L'année suivante, il devenait chancelier du comte de Ponthieu (Charles VII), et l'acquisition de la baronnie de Trèves lui conférait le titre de seigneur de Trèves. Dans la nuit du 29 au 30 mai 1418, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, Le Maçon prêta son concours à Tanneguy Duchâtel pour sauver le dauphin, aux côtés duquel il se montrait plus tard sur le pont de Montereau, lors de l'assassinat de Jean sans Peur. Le chancelier fut témoin de toutes les épreuves auxquelles le défiant Charles VII soumit la Pucelle, et il eût pu nous laisser de précieux renseignements sur Jeanne Darc.—Sa femme, Jeanne de Mortemer, avait été chargée de vérifier si la Pucelle était homme ou femme, et si elle était vierge. Après 1436, Le Maçon se démit de ses fonctions et disparut de la scène politique.

LE MAÇON ou **LE MASSON** (Robert), théologien protestant français qui vivait au xvie siècle. Pasteur de l'Eglise réformée d'Orléans vers 1570, il gagna l'Angleterre après la Saint-Barthélemy, et desservit l'Eglise française de Londres, où il resta jusqu'à sa mort, dont la date est ignorée. Outre une édition des *Loci communes*, de Pierre Martyr (Zurich, 1587), on a de lui : les *Funérailles de Sodome et de ses filles, descriptes en vingt sermons* (Londres, 1600, in-8°); *Dispute et conférence d'un cordelier d'Orléans avec un ministre de la parole de Dieu* (1564), sans nom d'auteur.

LE MAÇON (Jean), sieur de La Rivière, fondateur de l'Eglise réformée de Paris en 1555, tué le 24 août 1572. Il embrassa le protestantisme malgré les menaces et les prières de son père, catholique ardent. Ses coreligionnaires ayant pris la résolution de fonder une Eglise dans la capitale, Le Maçon en fut nommé pasteur, et il la desservit pendant plusieurs années. Il était pasteur de l'Eglise d'Angers, quand la Saint-Barthélemy arriva. Montsoreau le tua d'un coup de pistolet et fit précipiter sa femme dans la Maine.

LE MAÇON (Antoine-Jean), littérateur français, né en Dauphiné. Il vivait au xvie siècle. Trésorier du roi et conseiller des guerres, il se démit de ces charges pour suivre en Navarre Marguerite de Valois. On lui doit : les *Amours de Phydie et Gelasine* (Lyon, 1550, in-8°), et une traduction du *Décaméron* de Boccace (Lyon, 1569). « Bien que son style soit suranné, la langue française ne lui est pas peu redevable, » dit en parlant de lui Pasquier.

LE MAINGRE DE BOUCICAUT, homme de guerre français. V. Boucicaut.

LEMAIRE (détroit de), détroit de l'océan Atlantique austral, à l'extrémité de l'Amérique méridionale; il sépare la pointe S.-E. de la Terre de Feu de la Terre des Etats. Ce détroit n'a guère que 20 kilom. de longueur et autant de largeur; dans son milieu, sur la Terre de Feu, est la baie de Bon-Succès, excellent abri pour les navires que le vent contraire surprend à la sortie du détroit; ils trouvent là des ruisseaux limpides, des plantes rafraîchissantes pour les marins atteints du scorbut, du bois en abondance, et un très-bon fond pour les ancres. « Dans tous ces parages, dit le capitaine de vaisseau Th. Lepage, les oiseaux aquatiques sont très-nombreux; ils viennent planer autour des navires que le vent emporte, luttent quelquefois avec eux de vitesse, ou les regardent curieusement passer. La marée y produit de rapides courants, et peut-être aussi pourrait-on y constater un courant général vers l'occident. » La découverte de ce détroit date de 1615. Le passage de Magellan était pratiqué depuis longtemps, quand le Hollandais Jacques Lemaire, en atterrissant sur la Terre de Feu, le vit s'ouvrir devant lui, et se lança hardiment dans cette voie inexplorée.

LEMAIRE DE BELGES (Jean), poëte et historien belge, né à Belges (Hainaut) en 1473, mort vers 1548. Il eut pour maître son oncle, le célèbre chroniqueur Molinet, qui lui apprit plusieurs langues vivantes. Clerc des finances du duc de Bourbon en 1498, il devint ensuite secrétaire de Louis de Luxembourg, puis il passa au service de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (1504), et succéda à son oncle comme bibliothécaire de cette princesse. De 1506 à 1508, il habita l'Italie, devint historiographe du roi, perdit cet emploi à la mort de Louis XII (1515), et tomba alors dans la misère. Son esprit s'affaiblit à tel point, par suite du chagrin que lui fit éprouver cette situation, qu'il devint fou et mourut obscurément dans un hôpital. C'était un homme très-instruit et très-laborieux qui, dit Pasquier, « a grandement enrichi notre langue d'une infinité de beaux traits, tant en prose qu'en vers, dont les meilleurs écrivains de notre temps *se sont sceu quelquefois bien aider*. » Il signala le mauvais effet des césures tombant sur des syllabes muettes, et Marot, frappé de cette observation, en fit une loi que l'usage a consacrée. Ses vers sont d'une bonne facture et contiennent d'ingénieuses allégories. Nous citerons de lui : le *Temple d'honneur et de vertus* (Paris, 1503, in-8°); la *Légende des Vénitiens* (Paris, 1509), pamphlet politique; la *Plainte du désiré* (Paris, 1509); le *Triomphe de l'amant vert* (Paris, 1510); *Traité de la différence des schismes et des conciles de l'Eglise* (1511); le *Promptuaire des conciles de l'Eglise catholique* (1512); *Trois livres des illustrations des Gaules, et singularités de Troyes* (1512), le plus important et le plus curieux de ses ouvrages; *Traités singuliers, savoir : les trois contes intitulés de Cupido et d'Atropos* (1525), etc.

LEMAIRE (Jacques), navigateur hollandais, né à Egmont, mort en 1616. Son père, Isaac Lemaire, était lié avec un habile marin, nommé Schouten, qui lui proposa de chercher un nouveau chemin pour aller aux Indes, les lettres patentes accordées par les états généraux de Hollande à la Compagnie des Indes orientales défendant à tout habitant des Provinces-Unies de doubler le cap de Bonne-Espérance et de passer par le détroit de Magellan pour aller aux Indes. Isaac Lemaire accepta l'offre, et l'expédition résolue fut faite à frais communs; Jacques Lemaire en faisait partie en qualité de commis. Ils partirent le 14 juin 1615, et, après avoir longé les îles de Davis, ils découvrirent vers la pointe méridionale de la Terre de Feu un canal qui les mena dans la mer du Sud, passage qu'ils nommèrent *détroit de Lemaire*. Les deux terres riveraines furent appelées, l'une *Staten island*, l'autre Terre de Maurice de Nassau. La pointe sud de la Terre de Feu reçut l'appellation de cap *Horn*. En novembre 1616, les navigateurs hollandais arrivèrent à Batavia, où la Compagnie des Indes hollandaises saisit leurs navires, mit les voyageurs en arrestation, et les fit embarquer pour les faire juger en Hollande. Jacques Lemaire mourut pendant la traversée.

LEMAIRE (François), historien français, né à Orléans en 1575, mort dans cette ville en 1658. Il exerça les fonctions de conseiller au présidial, et composa divers écrits sur sa ville natale, notamment *Antiquités de la ville et du duché d'Orléans* (1645, in-4°), ouvrage prolixe, mais plein de renseignements intéressants.

LE MAIRE (Pierre), peintre et graveur français, né à Dammartin (Brie) en 1597, mort à Gaillon en 1659. Après avoir reçu les leçons de Claude Vignon, il se rendit en Italie, où il passa près de vingt ans, puis revint en France, et fut logé au palais des Tuileries. C'était un intime ami de Poussin. Le Maire avait exécuté les fameuses perspectives de Bagnolet et de Rueil. Comme graveur, on cite de lui : *David devant l'arche*, d'après le Dominiquin, et quatorze eaux-fortes représentant l'*Histoire de Paris.*

LE MAIRE, écrivain français, né vers la fin du XVIe siècle. Il était gentilhomme de la chambre de Louis XIII. Il joignait à un esprit très-inventif la connaissance de plusieurs langues, des sciences et des arts. Nous citerons parmi ses écrits : *Méthode universelle pour traduire les langues;* l'*Art de mémoire pour se souvenir de plusieurs choses; Méthode pour apprendre en fort peu de temps la musique; Nouvelle méthode d'imprimer; Machine à bâtir en moellons et en bois toutes sortes d'édifices*, etc. Le Maire prétendait avoir découvert plusieurs secrets, avoir fait des inventions et posséder une recette infaillible pour accélérer l'éducation de l'esprit humain.

LEMAIRE (François), peintre français, né à Maison-Rouge, près de Fontainebleau, en 1620, mort en 1688. On sait peu de chose sur son existence et son œuvre; il peignait le portrait, et, l'année de sa mort, il fut admis à l'Académie de sculpture et de peinture. Poussin, qui l'employait à Rome comme copiste, l'appelait **le petit Lemaire**, pour le distinguer de Pierre Lemaire, son ami.

LE MAIRE, chirurgien et voyageur français qui vivait au XVIIe siècle. Il est le premier Français qui ait décrit les mœurs des peuples de la Sénégambie (1682). On a de lui : *Voyages aux îles Canaries, Cap-Vert, Sénégal et Gambie* (1695), ouvrage intéressant.

LEMAIRE (Henri JEANMAIRE, connu sous le pseudonyme de), littérateur français, né à Nancy en 1756, mort à Francfort en 1808. Envoyé en Allemagne pour y étudier le commerce, il apprit la langue de ce pays, puis, poussé par ses goûts littéraires, il se rendit à Paris et de là à Cologne, où il fut attaché comme rédacteur à un journal. Par la suite, Lemaire prit la direction de la *Gazette de Francfort*, qui obtint un grand succès et qui l'enrichit. On lui doit plusieurs romans, entre autres : le *Gil Blas français* ou *Aventures de Henri Lançon* (Paris, 1792, 3 vol. in-12), livre dont la vogue fut très-grande; *Virginie Belmont* (Paris, an VII); *Mélanie et Félicité* (Paris, an VII); *Hortense de Selicourt* (Paris, an VII); le *Conscrit* ou le *Billet de logement* (Paris, an VIII).

LEMAIRE (Nicolas-Eloi), philologue français, né à Triaucourt (Meuse) en 1767, mort en 1832. Elève du collége Sainte-Barbe, où il remporta de brillants succès scolaires, il fut nommé à l'âge de vingt-trois ans professeur de rhétorique au collége du Cardinal-Lemoine. Quand la Révolution éclata, Lemaire, qui professait les opinions les plus avancées, fut nommé juge de paix au VIe arrondissement; puis, destitué après le 9 thermidor, il obtint la place de commissaire du gouvernement près le bureau central de police à Paris. Révoqué de nouveau après le 18 brumaire, il partit pour l'Italie, et ne rentra en grâce auprès du gouvernement impérial qu'en publiant une pièce de vers latins sur la grossesse de l'impératrice Marie-Louise, flatterie qui fut récompensée en 1811 par la nomination de l'auteur à la chaire de poésie latine de la Faculté des lettres de Paris. Sous la Restauration, il entreprit une collection de classiques latins : *Bibliotheca classica latina* (154 vol., gr. in-8°), dont la dédicace à Louis XVIII lui valut de fortes subventions gouvernementales. Malgré tous ses défauts, cette collection est encore la meilleure qui existe de nos jours. On possède, en outre, de Lemaire : *Carmen in proximum et auspicatissimum Augustæ prægnantis partum* (Paris, 1811, in-4°); *Premier anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Rome* ou *Virgile expliqué par le siècle de Napoléon* (Paris, 1812, in-4°).

LEMAIRE (Pierre-Auguste), humaniste français, neveu du précédent, né à Triaucourt (Meuse) en 1802. Agrégé, puis docteur ès lettres (1823), il a successivement professé la rhétorique aux colléges Saint-Louis, Bonaparte et Louis-le-Grand, à Paris. M. Lemaire a été chargé, après son oncle, de diriger la publication de la *Bibliothèque classique latine*, à laquelle il a donné, avec commentaires, des éditions de la *Pharsale* de Lucain (1830), de *Térence*, de *Velleius Paterculus*, de *Pline le Jeune*, de *Lucrèce*, de *Silius Italicus*. On lui doit, en outre : *Athenarum Panorama* (1822); *De l'histoire et de Tite-Live en particulier* (1823); l'*Affranchissement des Grecs* (1827), pièce de vers couronnée par l'Institut; une édition revue et augmentée de la *Grammaire des grammaires* (1853, 2 vol.), etc. — Son frère, Hector LEMAIRE, a professé la rhétorique à Paris, puis est devenu inspecteur général de l'enseignement secondaire (1864). Il a travaillé à la collection des classiques latins.

LEMAIRE (Joseph-Jean-François), chirurgien-dentiste français, né à Mayenne en 1782, mort à Maisons-Alfort en 1834. Après l'achèvement de ses études médicales à l'Ecole de médecine de Paris, il s'adonna à l'art du dentiste, et s'acquit à Paris une grande réputation pour cette spécialité. On a de lui : le *Dentiste des dames, ouvrage dédié au beau sexe* (Paris, 1812, in-18); *Traité sur les dents* (Paris, 1820, in-4°); *Histoire naturelle des maladies des dents de l'espèce humaine* (Paris, 1821, in-4°).

LEMAIRE (Philippe-Henri), sculpteur français, né à Valenciennes (Nord) en 1798. Elève de Cartellier et de l'Ecole des beaux-arts, il se fit remarquer de très-bonne heure par ses dispositions pour la sculpture monumentale et décorative, et remporta dès l'âge de vingt-trois ans, en 1821, le grand prix de sculpture avec un bas-relief représentant *Alexandre chez les Oxydraques.* Pendant son séjour à Rome, le jeune statuaire fit de nouveaux progrès, et de retour en France il exposa au Salon de 1827 la *Jeune fille tenant un papillon*, charmante statue; le *Laboureur trouvant des armes*, qui fut acheté pour le jardin des Tuileries, et la *Vierge et l'Enfant Jésus*, acheté pour l'église Sainte-Elisabeth. Ces diverses œuvres attirèrent sur lui l'attention et lui valurent une médaille de première classe. M. Lemaire exécuta ensuite le *Tombeau de Mlle Duchesnois*, au Père-Lachaise; la statue du comte de Bordeaux; *Thémistocle*, placé au jardin des Tuileries; l'*Espérance*, pour le fronton de Notre-Dame-de-Lorette. Il envoya au Salon de 1831 une *Jeune fille effrayée par une vipère*, achetée pour le musée du Luxembourg; les statues de *Kléber* et de *Louis XIV*, pour le musée de Versailles, lui valurent la croix de la Légion d'honneur en 1834. Deux ans plus tard, à la suite d'un concours, M. Lemaire fut chargé d'exécuter le fronton colossal de l'église de la Madeleine, représentant le *Christ accordant à la Madeleine agenouillée le pardon de ses fautes.* Bien qu'elle ne soit pas exempte de défauts, cette œuvre considérable est le chef-d'œuvre de l'artiste, et lui valut, outre la croix d'officier de la Légion d'honneur (1843), un siége à l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Bosio (1845). En 1847, dans tout l'éclat de sa vogue, il envoya au Salon un *Archidamas se préparant à lancer le disque*, et un *Saint Marc* pour la Madeleine, qui furent moins appréciés que ses compositions précédentes. Depuis lors, il a donné de nouvelles preuves de son talent en exécutant, entre autres œuvres : les *Funérailles de Marceau* (arc de triomphe de l'Etoile); *Henri IV à cheval*, bas-relief en bronze, qui ornait la façade de l'Hôtel de ville de Paris; la *Religion consolant les prisonniers*, fronton du palais de justice à Lille; la statue colossale de *Hoche*, à Versailles; l'*Empereur Valens allant combattre les Goths;* la *Distribution des croix au camp de Boulogne;* la statue de *Napoléon*, à la Bourse de Lille; le beau *Monument de Froissart*, statue colossale, avec bas-reliefs et piédestal, destinée à la ville de Valenciennes (1857); deux *Frontons* pour la ville de Strasbourg (1859), etc. En 1852, après l'attentat qui venait de renverser la République, M. Lemaire, qui jusque-là s'était exclusivement occupé de son art, eut la malencontreuse idée de vouloir devenir un homme politique. Avec l'appui du nouveau gouvernement, il se fit nommer député au Corps législatif dans le département du Nord, vota silencieusement pour toutes les mesures d'odieuse compression que présenta le gouvernement, et fut réélu en 1857 et en 1863. Mais, moins heureux en 1869, il éprouva un échec et rentra dans la vie privée

LEMAISTRE (Martin), philosophe et moraliste français, né à Tours en 1432, mort en 1482. Reçu docteur en théologie en 1473, puis principal du collége de Sainte-Barbe, et chargé par Louis XI de défendre les intérêts de la couronne de France contre le pape, il fut en 1480 nommé aumônier et confesseur du roi. On a de lui : *Quæstiones morales de certitudine* (Paris, 1489, in-fol.); *De temperantia in generali* (Paris, 1490, in-fol.); *De rhetorica* (Paris, 1491, in-fol.); *Quæstio de Fato; Consequentiæ ex nominalium doctrina* (Paris, 1501, in-fol.); *Porphyrii universalium explicatio* (Paris, 1499).

LEMAISTRE (Gilles), magistrat français, né à Monthléry vers 1499, mort en 1562. Après avoir suivi avec éclat la carrière du barreau, il devint successivement avocat général (1540), président à mortier (1550), et premier président du parlement de Paris (1551). On lui doit : *Décisions notables* (Paris, 1566), et cinq traités, publiés sous le titre d'*Œuvres* (Paris, 1653, in-4°).

LEMAISTRE (Jean), jurisconsulte français, neveu du précédent, mort en 1596 suivant les uns, en 1601 suivant une autre opinion. Avocat général pendant la Ligue, et plus tard président du parlement après la mort de Brisson, il réunit le 28 juin 1593 toutes les chambres du parlement, et leur fit rendre le fameux arrêt qui empêcha la France de tomber entre les mains du roi d'Espagne et des Guises. Rédigé sous forme de remontrance, cet arrêt défendait le transfert de la couronne à un prince étranger, maintenait la loi salique, et enfin déclarait nuls et de nul effet tous les actes faits pour l'établissement d'un souverain étranger. Cette décision fut portée par Lemaistre au duc de Mayenne, qui la reçut avec hauteur; mais, quand ce dernier eut appris que les magistrats avaient fait serment de mourir pour le maintien de leur arrêt et que la bourgeoisie se préparait à les soutenir, il n'osa plus casser cette décision, qui devint le point de départ de la reconnaissance de Henri IV par le parti appelé la *Ligue française.* Lorsque Henri IV fit son entrée à Paris, Lemaistre dut résigner ses fonctions de premier président entre les mains d'Achille de Harlay; mais le roi créa pour lui une septième place de président à mortier. Lemaistre a publié : *Extrait des registres de l'assemblée tenue à Paris sous le nom d'états en* 1593 *sur la réception du concile de Trente* (Paris, 1593, in-8°).

LEMAISTRE (Guillaume), médecin flamand, mort à Lille en 1585. Il a laissé : *Isagoge therapeutica de sævitia, curatione et præventione pestis* (Venise et Francfort, 1572, in-12).

LEMAISTRE (Antoine), célèbre écrivain et avocat, né à Paris en 1608, mort à Port-Royal en 1658. Sous la direction de son grand-père, Antoine Arnauld, avocat au parlement il reçut une forte et solide instruction, et dès l'âge de vingt ans il débuta avec un tel éclat au barreau de Paris, qu'il se plaça aussitôt au premier rang, auprès de Patru. Peu après, il fut nommé conseiller d'Etat et avocat général au parlement de Metz; mais il refusa ces fonctions, et continua à plaider jusqu'en 1638. A cette époque, à la suite d'un mariage manqué, et à l'instigation de Saint-Cyran, il renonça tout à coup au monde pour aller s'enfermer dans la retraite de Port-Royal. A partir de ce moment, comme les membres de cette célèbre solitude, il partagea son temps entre des exercices de piété et l'étude, fit des traductions, composa des ouvrages religieux, travailla avec son frère Lemaistre de Sacy à la traduction du *Nouveau Testament*, et fournit des documents à Pascal pour ses fameuses *Provinciales.* Comme avocat, Lemaistre avait le langage noble, élevé, mais il manquait souvent de bon goût, et ses plaidoyers, selon l'usage du temps, abondent en citations profanes et sacrées, en métaphores dépourvues de justesse. L'édition authentique de ses plaidoyers a été publiée par Issali (Paris, 1657, in-4°); deux éditions antérieures, parues en 1651 et 1653, avaient vu le jour malgré Lemaistre, sur des notes tronquées, livrées à des éditeurs par un domestique infidèle. Comme écrivain, nous citerons de lui : la *Vie de saint Bernard* (1648), celles de *Saint Ignace*, de *Saint Callimaque*, de *dom Barthélemy des martyrs* l'*Aumône chrétienne* (1658); *Psautier*, avec notes (1674); *Relations de Port-Royal avec la mère Marie-Angélique Arnauld* (in-12); des traductions du *Traité du sacerdoce*, de saint Jean-Chrysostome, du *Traité de la mortalité* de saint Cyprien, et de plusieurs traités de saint Bernard. A Port-Royal, où quatre de ses frères se retirèrent avec lui, Lemaistre exerça une grande influence, et savait enflammer l'ardeur et le zèle de tous. On l'avait surnommé **le Père des solitaires.**

LEMAISTRE (Pierre), jurisconsulte, né à Paris en 1638, mort en 1728. Il fut avocat au parlement de cette ville, et publia la *Coutume de Paris rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses articles* (Paris, 1700). C'était, avant la Révolution, un ouvrage fort estimé.

LE MAISTRE (Jean-Henri), pasteur protestant suisse, né à Stein, près de Zurich, en 1700, mort à Zurich en 1781. Il se fit recevoir ministre en 1719, entra dans une famille comme précepteur, puis desservit l'Eglise française de Baireuth, celle de Schwabach, et, en 1757, celle de Küsnacht. Il était doyen du chapitre de Zurich quand il mourut. On a de lui quelques ouvrages : *Conspectus compendii theologici* (1736); le *Ministère de la repentance sous le règne de l'Antechrist* (1741, in-8°); *Réflexions sur la manière de prêcher* (Halle, 1745, in-8°), etc.

LEMAÎTRE DE CLAVILLE (Charles-François-Nicolas), moraliste français, né à Rouen vers 1670, mort en 1740. Il remplit les fonctions de président au bureau des finances de Rouen. Pendant ses loisirs, il composa un ouvrage qui eut beaucoup de succès, bien qu'on n'y trouve ni méthode ni style : *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions, avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu* (1734, 2 vol. in-12), souvent réédité.

LEMAÎSTRE DE SACY, théologien français. V. SACY.

LEMAÎTRE (Augustin-François), graveur, né à Paris en 1797. Elève de Michallon et de Fortier, il débuta en 1822 par quelques *Paysages*, d'après Claude Lorrain, et par des *Vues* de monuments français, d'après ses propres dessins, qui révélaient un talent véritable. Les *Ruines du théâtre de Taormine*, d'après Forbin (1824); la *Mort de Roland* d'après Michallon (1831); les *Vues de Naples*, de Turpin de Crissé; la *Chapelle des Feuillants*, d'après Daguerre; une *Revue de Napoléon*, d'après Bellangé, et surtout une superbe lithographie, l'*Eglise de Rueil*, etc., fondèrent définitivement la réputation de cet artiste. En outre, M. Lemaître a donné des gravures fort remarquables aux plus belles publications illustrées de l'époque. Nous citerons entre autres : les *Documents inédits* du comte de Laborde sur l'Acropole et le Parthénon; la *Description de la Perse; Rome au siècle d'Auguste;* l'*Expédition scientifique de Morée;* l'*Algérie et la Sicile*, etc. Depuis plusieurs années, M. Lemaître a abandonné le burin pour s'adonner uniquement au commerce des estampes. Et depuis 1855, où il exposa son *Berger et la mer*, d'après Turpin de Crissé, gravure qui avait déjà paru au Salon de 1839, il n'a plus rien exposé. Sa gravure de la *Mort de Roland* lui a valu en 1831 une médaille de 1re classe. — Sa fille, Anne-Clara LEMAÎTRE, née à Paris vers 1827, s'est adonnée sous sa direction à l'étude de la gravure, et s'est associée aux travaux de son père. Elle a exécuté, notamment dans plusieurs publications pittoresques, le *Voyage en Grèce, Rome au siècle d'Auguste*, la *Description de l'Arménie*, etc., des gravures représentant des sujets d'architecture. Mariée en 1851 à M. Clément, elle a exposé depuis cette époque diverses planches sous son nouveau nom.

LEMAÎTRE (Frédérick), célèbre acteur français, né au Havre le 21 juillet 1800, mort le 16 janvier 1876. Son père, qui devina sa vocation, l'amena à Paris et le fit entrer au Conservatoire, où il reçut pendant deux ans les leçons de Lafon. L'Odéon refusa de l'engager malgré le suffrage de Talma qui pressentait sous l'élève une grande personnalité artistique à développer. Frédérick se résigna; il entra aux appointements de 30 fr. par mois au théâtre des Variétés-Amusantes pour jouer le rôle du lion dans un mauvais mélodrame intitulé *Pyrame et Thisbé;* chargé de rugir, il fit ses débuts, dans cette carrière qu'il devait illustrer, à quatre pattes. N'y avait-il pas dans cette ironie de la destinée une sorte d'horoscope? Frédérick est, en effet, devenu le lion de la scène. « J'ai appris au Conservatoire le rôle d'Agamemnon, le roi des rois, disait-il en acceptant ce rôle singulier, je ne m'abaisse donc pas en jouant le roi des animaux. » Des Variétés-Amusantes il passa aux Funambules, et des Funambules au Cirque, où il fut amplement sifflé, notamment dans une pièce à grand spectacle, la *Mort de Kléber;* puis l'Odéon lui signa un engagement et le condamna à jouer les confidents de la tragédie classique. Mal à l'aise sous la toge, il ne débitait qu'à contre-cœur les alexandrins froids et monotones; aussi émigra-t-il vers l'Ambigu. Engagé pour jouer l'*Auberge des Adrets*, il débuta en 1823 dans cette pièce, mélodrame inepte qui fut le premier soir sifflé à outrance. Frédérick était inconsolable. Tout à coup l'idée lui vient de faire du personnage sérieux de la pièce un personnage comique; soutenu par l'action également drolatique de Serres, il ébauche à sa fantaisie un type grotesque et illustre, un des plus audacieux du théâtre moderne, celui de Robert-Macaire, sous les guenilles duquel il fera tenir plus tard la parodie de la vie tout entière. A dater de ce jour le triomphe du comédien est complet. Frédérick est salué de toutes parts le plus grand acteur contemporain. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin lui fait bientôt les plus brillantes propositions; il les accepte et débute par le rôle de Georges de Germany dans *Trente ans* ou la *Vie d'un joueur*, avec toute la séve et toute la fougue de son génie devenn libre. L'*Ecrivain public* et *Faust* achèvent de rendre son nom populaire. Dès lors sa vie d'artiste fut employée au service de tous les théâtres de drame, qui se le disputèrent. En 1830, il joua à l'Ambigu les *Comédiens* et *Peblo* avec Mme Dorval. L'année suivante, il reparut à l'Odéon dans la *Maréchale d'Ancre, Othello*, les *Vêpres siciliennes*, le *Moine* et *Napoléon Bonaparte.* Du second Théâtre-Français il va aux Folies-Dramatiques et Paris l'y suit pour voir *Robert-Macaire* (1834). Cette pièce, jouée cent cinquante fois de suite et reprise avec une nouvelle vogue à la Porte-Saint-Martin, avait été demandée aux auteurs de l'*Auberge des Adrets;* mais Frédérick y avait apporté sa part de collaboration, et chaque soir lui et son ami Bertrand inventaient des lazzi nouveaux sur ce bon M. Germeuil et sur ces bons gendarmes. Robert-Macaire! type éclos des instincts du peuple et de l'impitoyable raillerie gauloise, voilà le rôle de predilection de Frédérick, son idéal, son œuvre qu'il a caressée pendant des années entières; voilà aussi la plus colossale création peut-être dont un comédien pourra jamais se vanter! (V. AUBERGE DES ADRETS et ROBERT-MACAIRE.) On craignait que Frédérick Lemaître ne pût se dépouiller de ce rôle terrible de don Quichotte à rebours, entreprenant une expédition dont Bertrand était le Sancho maigre contre tout ce que le monde a de sacré, rôle qui s'attachait à sa peau comme cette tunique imprégnée de poison envoyée par Déjanire à Hercule; eh bien, quittant pour le reprendre à loisir ou selon les besoins impérieux de son gigantesque talent les brûlantes guenilles du scélérat bouffon, il revêtit le pourpoint à crevés, le feutre à plumes, se fit élégant et passionné, séduisant et romanesque, et cela sans effort, tout naturellement. Après avoir fait crier la tabatière de Robert-Macaire et en avoir jeté le contenu au nez de cette société qu'il épouvante et qui pourtant rit de son cynisme, il va faire flamboyer l'épée du drame nouveau. Alexandre Dumas et Victor Hugo, *Richard d'Arlington* et *Lucrèce Borgia* vont d'abord opérer ce miracle d'un Méphistophélès habitué du bagne, s'échappant d'un tas de haillons comme un dieu qui sort du tombeau pour se tailler en pleine étoffe romantique un habit à la taille d'un héros de Shakspeare, grondant à pleins poumons sous le velours et la soie, non moins éloquent, non moins fascinateur, non moins tendre et non moins terrible lorsque l'or, les dentelles et les rubans ruissellent autour de son buste à la Michel-Ange, que sous la redingote effiloquée et rapiécée, le chapeau effondré de Robert-Macaire. Ce n'est plus aux pieds d'une courtisane de basse extraction qu'il va faire tomber ses paroles d'amour; son cœur veut monter jusqu'aux reines, et les plus belles; assez longtemps il a tonné dans l'assemblée des actionnaires, l'heure est venue où le conseil des ministres va avoir son tour; il s'est assez vautré dans la fange des auberges, il lui faut des palais; après le lit des servantes, celui des duchesses lui paraîtra plus doux. Il campera ses éperons d'argent dans les tentures royales comme il campait ses bottes éculées dans les portes des bouges, et toujours il sera admirable et admiré, imprimant à tout un sens profond, inépuisable, réel, idéal, fantastique. Créateur dans la création même, joyeux, sinistre, mélancolique, cruel, il va puiser dans son génie inépuisable l'émotion et l'imprévu; comique comme Falstaff, tragique comme Macbeth, il fera rire et frissonner, et l'on pourra dire de lui avec raison que ce n'est pas un acteur mais un drame, un drame fécond et multiple où bouillonnent toutes les passions humaines.

En 1835, M. Frédérick Lemaître fit une tournée en Angleterre. A son retour il créa aux Variétés, qui ouvrait ses portes au drame, le rôle le plus heureux qu'on ait jamais tracé pour lui, celui de Kean, dans lequel on se plut à chercher divers rapprochements entre les habitudes du héros et celles de l'interprète. Il ne nous appartient pas de trouver ici ce que ces rapprochements pouvaient avoir de fondé, et s'il est vrai qu'on ait pu appliquer à l'acteur français comme à l'acteur anglais le sous-titre de l'ouvrage, *Désordre et génie*. Cependant M. Frédérick Lemaître errait de scène en scène. On essaya de le fixer; on fit un théâtre exprès pour lui, le théâtre de la Renaissance, et Victor Hugo lui donna *Ruy Blas* à interpréter, Alexandre Dumas, l'*Alchimiste*. Mais le directeur n'avait pas d'argent; il prit un associé; cet associé était un musicien : l'opéra voulut prendre la place du drame. L'orchestre, furieux de voir le drame faire plus d'argent que l'opéra, prit le drame en haine, et chaque fois qu'on donnait *Ruy Blas*, c'était à qui de la flûte au piston, du fifre à la basse, chercherait à nuire à l'effet de la représentation. Cela alla si loin qu'un jour, au moment où Ruy Blas s'empoisonne, un violon se mit à jouer *Malbrough s'en va-t-en guerre!* Frédérick n'y tient plus; tout frémissant encore du meurtre de don Salluste, il tomba comme la foudre à travers les croque-notes, sauta sur le musicien, lui arracha son violon et le lui brisa sur les épaules, aux applaudissements du parterre. Mais les drames ne pouvaient s'arranger longtemps de ces dénoûments imprévus. Le théâtre fut fermé, et Frédérick alla continuer *Ruy Blas* à la Porte-Saint-Martin, où il créa successivement : la *Tour de Nesle*, *Vautrin*, supprimé à la deuxième représentation; *Don César de Bazan*, la *Dame de Saint-Tropez*, *Pâris le Bohémien*, les *Mystères de Paris*, et surtout le *Chiffonnier*, de M. Félix Pyat. Citons encore *Michel Brémond*, le *Docteur noir*, *Mademoiselle de La Vallière*, *Tragaldabas*, etc. La Comédie-Française, sous la pression de l'opinion publique, avait engagé Frédérick Lemaître, et on avait songé, rue de Richelieu, à lui donner un rôle dans *Frédégonde et Brunehaut*, lourde pièce rimée bien faite pour épouvanter le vigoureux interprète des Hugo et des Alexandre Dumas. Mais le Théâtre-Français, qui n'a pu s'attacher Bocage, Mme Dorval et Mlle Georges, fit tout pour ne pas posséder le plus grand comédien de notre temps. Tant mieux peut-être pour ce dernier; car le Théâtre-Français eût été un mauvais milieu assurément pour cette organisation puissante et volontaire, que la tradition, une paire de ciseaux à la main, eût gêné dans ses hardiesses et dans sa fougue. Ses ailes trop vastes se fussent brisées aux classiques parois du temple où sont venus expirer tant d'holocaustes offerts à la tragédie. Que de talents tumultueux et sonores, éclos en pleine terre romantique, ont discrètement péri à l'ombre de la routine, du mérite honnête et des lauriers jaunis du sociétariat!

En 1845, M. Frédérick Lemaître retourna à Londres et y fit réussir *Robert-Macaire*, qu'il reprit, ainsi que *Ruy Blas*, au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1848. Cette même année M. Bocage, alors directeur de l'Odéon, lui offrit un engagement qu'il refusa. Depuis et jusqu'à 1850, il a créé à la Gaîté, aux Variétés, à la Porte-Saint-Martin : *Paillasse;* Marat, dans la *Charlotte Corday* de M. Reignier Destourbet; *Toussaint Louverture*, le *Vieux caporal*, la *Bonne aventure*, *Henri III*. Il a créé en 1856 *André Gérard*, à l'Odéon; en 1859, le *Maître d'école*, à l'Ambigu. En 1863, il a repris, au Châtelet, *Don César de Bazan*, et ce rôle du *Vieux caporal* où il produisait des effets de mimique si étonnants, et faisait pleurer sans dire un mot. Précédemment il avait tenté de reprendre, dans les *Saltimbanques*, le rôle illustré par Odry, et avait subi une sorte d'échec dont il tira une revanche admirable dans une dernière création à l'Ambigu, le *Comte de Saulles*, en 1864. Ce n'était pas d'ailleurs sous le carrick de Bilboquet que devait sortir du théâtre l'artiste qui a porté la tragique livrée de Ruy Blas. Malgré son âge, il eut dans ce rôle du comte de Saulles des élans superbes, des cris déchirants, des soudainetés de geste et d'accent qui ont pu donner à la génération nouvelle une idée de ce qu'était M. Frédérick Lemaître au temps de sa jeunesse et de ses bruyants succès. Plus d'un qui ne le connaissait point admirait alors comme ce fantôme d'un grand comédien remplissait encore et dominait la scène, et il se disait : « C'était une réaction puissante que celle qui produisit au théâtre Frédérick Lemaître, Bocage, Georges et Dorval; en littérature, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Frédéric Soulié; en peinture, Eugène Delacroix, Decamps, Corot et tant d'autres, sculpteurs et poëtes, musiciens, journalistes et philosophes, hommes d'action et hommes de pensée.

M. Frédérick Lemaître, qu'on a appelé le **Talma du boulevard**, a été le plus grand artiste dramatique de ce temps-ci, apres Talma qu'il eût peut-être dépassé en modifiant sa voix de tête et en apportant un peu plus de mesure dans ses gestes. Du jour où il s'est retiré et que sa frémissante partenaire, Mme Dorval, mourait dans une fièvre de misère et de génie, le drame moderne a perdu son âme et sa vie. Il emplissait l'action, lui soufflait l'existence. Il petrit dans ses mains puissantes la pensée du poëte et la voilà qui marche et qui tressaille; d'un peu de plâtre il crée une statue et l'œuvre resplendit comme un marbre de Michel-Ange : M. Dennery se range et Shakspeare passe au fond. « Ce prodigieux artiste crée même dans les chefs-d'œuvre, dit M. Auguste Vacquerie; il révèle aux poëtes des aspects de leur drame dont ils ne s'étaient pas doutés. D'un coup de son coude irrésistible, il entr'ouvre dans les branchages de l'action des échappées éblouissantes sur des horizons inattendus. Des scènes qui étaient confuses dans l'esprit des auteurs acquièrent avec lui un sens net et distinct; il leur apprend à eux-mêmes leur intention. » Ecoutons maintenant Théophile Gautier : « Les autres sont des masques, Frédérick est un homme. Il passera, dans son panthéisme intelligent, de Ruy Blas à Pâris le Bohémien, de Kean à don César de Bazan, de Robert-Macaire à Paillasse, de Buridan au père Jean, laissant partout sa marque. Les grandes élégances de l'homme du monde, les ambitions sourdes, les avarices âpres, les ironies goguenardes, il se les assimile, il les conçoit et les exécute. Habit de velours des gentilhommes, costumes de parade des acteurs forains, haillons philosophiques du cynisme, garde-robe du pauvre tachée par la misère, travestissements du crime tachés par la débauche, manteau fleurdelisé du ministre, livrée piteuse du valet, abat-jour en taffetas vert de Jacques Ferrand, manteau d'amadou déchiqueté en barbes d'écrevisse de don César, toile à matelas quadrillée et fraise exorbitante de Paillasse, ce sont pour lui des dominos neutres, car son cœur bat là-dessous. » Homme de la vie et de l'expansion avant tout, Frédérick Lemaître a jeté en prodigue à tous les vents du hasard son talent, son génie, sa gloire et sa beauté. Il est l'acteur du geste soudain et de l'éclair inattendu. Aussi a-t-il échoué dans les rôles de méchanceté intime, froids et ténébreux, lorsqu'il s'est agi de représenter l'avare, par exemple. Ce qu'il excelle à traduire, c'est l'ambitieux, le joueur et toutes les passions fougueuses qui se produisent en transports éclatants, en fureurs dithyrambiques. Il peut pousser le sarcasme et l'ironie jusqu'aux dernières limites; il sait saisir la vie dans son énergie et le cri dans son explosion.

Maintenant que nous avons apprécié l'artiste, rappellerons-nous qu'on a reproché à l'homme d'être orgueilleux, despotique, *mauvais coucheur*, comme on dit dans l'argot des coulisses. Qui ne sait cela? Mais qui ne sait aussi que c'est trop souvent le cachet de ces natures viriles, plantureuses et sans frein, d'absorber tout ce qui passe à portée de leur respiration puissante? On a beaucoup usé de l'anecdote au sujet de Frédérick, et il faudrait un volume pour raconter tout au long l'histoire de ses démêlés avec le fameux Harel, dont la caisse était souvent vide. Un jour que ce vide dépassait toute limite et qu'Harel devisait avec Frédérick, un jeune homme entre timidement dans le cabinet directorial, un manuscrit à la main. Harel flaire le débutant littéraire et une idée lumineuse lui traverse l'esprit : « Monsieur, dit-il à l'arrivant avant que celui-ci ait ouvert la bouche, votre drame est reçu, mais... asseyez-vous donc! » Et voilà le directeur dans l'embarras qui narre toutes les dépenses sans nombre qu'entraîne fatalement la représentation d'un drame : frais de costumes, de décors, etc. Bref, le jeune dramaturge comprend qu'il doit payer sa gloire. 2,000 fr. suffiraient peut-être. Allons donc! Ce n'est pas 2,000, ce n'est pas 4,000, c'est 10,000 fr. qu'il exige. L'infortuné cède; le marché se conclut. Frédérick, assis dans un coin, observe tout. Enfin l'auteur se lève, salue et sort. Frédérick s'approche d'Harel, lui frappe sur l'épaule, et lui montrant du doigt sa victime : « Il a encore sa montre! » dit-il d'un ton que Robert-Macaire eût envié. Plus d'une fois Frédérick se présenta dans les coulisses dans un état d'ébriété indescriptible, titubant, la langue épaisse, monacalement ivre, en un mot. « Monsieur Frédérick, vous n'entrerez pas en scène, » hurlait le régisseur. « Tais-toi, bêta! » répondait Ruy Blas en l'écartant violemment. Puis il se précipitait sur le théâtre; alors l'ivresse disparaissait, les nuages se dissipaient et il jouait en grand comédien, mieux que la veille et autrement; car il n'a jamais joué deux fois de suite de la même façon : quand il s'était bien imprégné de son personnage, qu'il l'avait sondé, élargi, il s'abandonnait librement à l'inspiration, et l'inspiration ne lui a jamais fait défaut. Quelquefois, il arrivait aussi que Frédérick se livrait à certaines excentricités que le public lui pardonnait volontiers. Mais un soir qu'il avait outrageusement nargué les spectateurs, l'irritation fut si grande que l'autorité dut intervenir. Frédérick fut mis un mois en prison. Mais ces colères de la foule étaient rares, tant elle aimait, cette foule, son grand acteur, celui qui de tous a été le plus véritablement, le plus complétement peuple, l'homme tempête, l'artiste de muscles et de sang, le drame fait chair.

M. Frédérick Lemaître a mis sa signature à trois ouvrages : le *Prisonnier amateur*, comédie en prose (1826); le *Vieil artiste* ou la *Séduction*, mélodrame (1826), et *Robert-Macaire* (1834), avec Saint-Amand et Antier. Le catalogue Soleinnes dit que Frédérick, seul propriétaire de ce dernier ouvrage, refusa toujours la permission de l'imprimer. Il se trompe : *Robert-Macaire* fait partie de la *France dramatique*.

LEMAÎTRE (Charles-Frédéric), acteur et littérateur français, fils du précédent, né en 1835, mort en 1870. Il débuta comme acteur à l'Ambigu-Comique, en doublant modestement Clarence, dans *Marie Simon*. Il créa ensuite un rôle dans les *Crochets du père Martin* à la Gaîté, et celui de Léon d'Hortal à côté de son père, dans le *Comte de Saulles* (1864). Plus tard, il alla jouer le drame au théâtre de Versailles, dirigé par un de ses frères. Ce jeune artiste, qui avait un nom lourd à porter, était doué d'une voix souple, et son jeu n'était pas dépourvu de vigueur. De retour à Paris, il fut attaché au théâtre de la Gaîté, puis à celui de la Porte-Saint-Martin, où il remplit avec assez de succès des rôles dans *Patrie*, de Sardou, et dans *Lucrèce Borgia*, d'Hugo. Atteint de la petite vérole, il se précipita dans la rue pendant un accès de délire et se brisa le crâne sur le pavé. Il a écrit quelques pièces, entre autres : *Fais la cour à ma femme*, vaudeville en un acte (Ambigu, 1850); la *Marnière des saules*, drame avec Brot (1858); un *Marin de Cherbourg*, pièce de circonstance, en collaboration avec M. Dutertre (Gaîté, 1858); *M. Gogo*, en cinq actes, avec Paul de Kock (1859), et des romans, le *Huitième péché capital* (1859, 2 vol.); *René le boiteux* (1859, 2 vol.) — Son frère, M. Napoléon LEMAÎTRE, a débuté à la Gaîté en reprenant le rôle créé par son frère Charles. Il a ensuite parcouru la province et a obtenu à Lille, en 1865, d'assez beaux succès, notamment dans *Rocambole*.

LÉMAN (DÉPARTEMENT DU). Il fut formé, en 1801, du territoire de Genève et d'une partie de la Savoie; il avait pour ch.-l. Genève, et comprenait trois arrondissements : Genève, Bonneville et Thonon. Ses limites étaient : à l'E., le département du Simplon; au S., celui du Mont-Blanc; à l'O., ceux de l'Ain et du Jura; au N., le lac Léman et la Suisse.

LÉMAN (CANTON DU), nom que porta, sous l'Empire français, le canton de Vaud.

LÉMAN (lac). V. GENÈVE (lac de).

LE MAN (Maur), carme et écrivain mystique français, né au Mans, mort à Bordeaux en 1690. Prieur, puis provincial de son ordre, il se signala par des austérités qui provoquèrent en lui des hallucinations extatiques. Ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Crèche de l'Enfant Jésus* (in-12); *Entrée à la divine sagesse* (1652); le *Royaume de Jésus-Christ dans les âmes* (1644), sont écrits dans un style emphatique et métaphorique, aussi burlesque que le fond de son idée est extravagant.

LÉMANCTE s. m. (lé-man-kte — du gr. *laimos*, gorge; *anchô*, je resserre). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des stellions.

LÉMANÉ, ÉE adj. (lé-ma-né — rad. *lémanée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lémanée.

— s. f. pl. Tribu d'algues, ayant pour type le genre lémanée.

LÉMANÉE s. f. (lé-ma-né — de *Léman*, n. pr.). Bot. Genre d'algues d'eau douce, type de la tribu des lémanées.

LÉMANINE s. f. (lé-ma-ni-ne — dimin. de *lémanée*). Bot. Syn. de BATRACHOSPERME, genre d'algues d'eau douce.

LEMANIS PORTUS, nom latin de LYME-REGIS.

LÉMANITE s. f. (lé-ma-ni-te — de *Léman*, nom géogr.) Minér. Espèce de jade découvert par Saussure aux bords du lac Léman : *La* LÉMANITE *se trouve aussi parmi les cailloux roulés de la Durance.* (Patrin.)

LE MANS, ville de France. V. MANS (LE).

LEMAOUT (Emmanuel), naturaliste français, né à Guingamp (Côtes-du-Nord) en 1800. D'abord pharmacien, il se fit recevoir en 1842 docteur en médecine, devint démonstrateur à la Faculté de médecine de Paris, puis agrégé, et finit par abandonner le professorat pour s'occuper de publications scientifiques. Ses ouvrages, très-estimés, consistent en : le *Règne végétal* dans le *Jardin des plantes* de Curmer (1840, in-8°); *Cahiers de physique, de chimie et d'histoire naturelle* (1841, in-4°); *Leçons analytiques de lecture à haute voix* (1848, in-8°); *Leçons élémentaires de botanique* (1845, 2 parties in-8°); *Atlas élémentaire de botanique* (1848); les *Mammifères et les oiseaux* (1851-1854, 2 gr. vol. in-8°); les *Trois règnes de la nature : Règne végétal* (1852); la *Flore des jardins et des champs*, avec M. Decaisne (1855, in-18).

LE MARCHAND (Françoise DUCHÉ DE VANCY, Mme), femme de lettres, fille de Duché, membre de l'Académie des inscriptions, née à Paris au commencement du xviiie siècle, morte en 1754. Très-instruite, elle aida Duché dans quelques-uns de ses travaux et composa de petits contes qui ne manquent pas d'agrément : *Nouveaux contes des fées allégoriques* (1736, in-12). Comme elle avait publié ce volume sous le voile de l'anonyme, Mme Husson s'appropria l'un de ces contes, *Boca*, et le publia sous son nom, sans y rien changer. Ce plagiat provoqua une petite tempête; il fut denoncé dans l'*Année littéraire* de 1757, et Mme Husson dut s'avouer coupable. Mme Le Marchand avait, en outre, composé deux comédies : le *Mystérieux* et le *Défiant;* on en trouve l'analyse dans la *Bibliothèque universelle des romans*. Elles n'ont pas été imprimées.

LE MARCHANT (Jean), poëte français qui vivait au xiiie siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est que saint Louis lui donna une prébende à Péronne. En 1262, Le Marchant a traduit du latin en français un ouvrage dont l'original est perdu. Cette traduction, intitulée : le *Livre des miracles de Notre-Dame de Chartres*, se compose d'environ 6,400 vers, écrits dans un style facile, naïf, et où l'on trouve parfois d'heureuses inspirations. M. Duplessis a publié cet ouvrage, en l'accompagnant d'une préface, d'un glossaire et de gravures.

LE MARCHANT (Jacques), en latin **Marchantius**, historien flamand, né à Furnes en 1537, mort à Bruxelles en 1609. Il prit part à la lutte des Flamands contre le roi d'Espagne, remplit, entre autres emplois, celui de membre du conseil d'amirauté (1580), et, après la soumission de la Flandre, vécut dans la retraite, uniquement occupé de travaux historiques. Les plus remarquables de ses ouvrages, qui sont estimés, sont les suivants : *De rebus Flandriæ memorabilibus liber singularis* (Anvers, 1567, in-8°), dédié au comte d'Egmont; *Principes Flandriæ carmine descripti* (Anvers, 1567); *Flandria commentariorum libris IV descripta* (Anvers, 1596, in-8°).

LE MARCHANT (Pierre), en latin **Marchantius**, théologien et franciscain flamand, né en 1585, mort en 1661. Il fut chargé de réformer divers couvents et composa, entre autres ouvrages : *Baculus pastoralis, sive potestas episcopalis* (Bruges, 1638); *Tribunal sacramentale et visibile animarum* (Gand, 1643-1650, 3 vol. in-fol); *Resolutiones notabiles variorum casuum* (Anvers, 1655, in-fol.).

LE MARCHANT (sir Denis), homme politique anglais, né à Newcastle-sur-Tyne en 1795. D'abord magistrat, il entra ensuite dans l'administration et devint secrétaire du bureau de commerce (1836), de la trésorerie (1841) et du ministère de l'intérieur (1847). Elu membre de la Chambre des communes en 1846, il se montra le partisan déclaré des idées libérales, et fut nommé en 1850 *clerc* de cette Assemblée, fonction qui correspond à celle de questeur en France, et qui rapporte 50,000 francs. M. Le Marchant a été créé baronnet en 1841. C'est à lui qu'on doit la publication des *Mémoires du règne de George III*, par H. Walpole. — Son frère, John-Gaspard LE MARCHANT, né en 1803, a été gouverneur de Terre-Neuve (1847), de la Nouvelle-Ecosse (1852), et est devenu brigadier général dans l'armée anglaise.

LEMARCIS (Pierre-Marie), homme politique et littérateur français, né à Rouen en 1762, mort à Paris en 1826. Secrétaire général de l'intendance d'Orléans en 1784, puis procureur syndic du district de cette ville au commencement de la Révolution, il passa devant le tribunal révolutionnaire sous la Terreur, dut à un bon mot d'être acquitté, devint membre du conseil des Cinq-Cents (1795-1799), et fut, de 1804 jusqu'à sa mort, directeur des contributions directes à Paris. On lui doit : *Conseils à une jeune femme* (Paris, 1797); les *Amours d'Ovide* et le *Re-*

mède d'amour (1799), traduction libre en vers.

LEMARE (Pierre-Alexandre), grammairien français, né à Grande-Rivière (Jura) en 1766, mort à Paris en 1835. Il était prêtre et professeur de rhétorique avant 1789. Président de l'administration départementale du Jura pendant la Révolution, il se montra constamment partisan de la cause populaire et de la liberté légale, combattant la réaction après le 9 thermidor et proclamant Bonaparte traître à la patrie à la suite du 18 brumaire. Il reçut même de ses compatriotes le commandement de la force armée destinée à marcher contre le premier consul. Condamné pour ce fait à dix ans de fers par contumace, il fit casser son jugement et vint fonder à Paris l'*Athénée de la jeunesse*. En 1808, il se trouva compromis dans l'affaire de Malet, quitta Paris, erra pendant quelque temps en Europe, puis, arrêté en Autriche et reconduit à la frontière, il alla étudier la médecine à Montpellier sous un faux nom et servit dans la campagne de Russie comme aide-major. Reçu docteur en 1814, il contribua en 1815 à rallier son département à la cause de Louis XVIII, qu'il croyait unie à celle de la liberté. Mais quand il eut vu la ruine de ses espérances, il abandonna la politique pour se livrer tout entier à des études grammaticales interrompues depuis 1808. Parmi les ouvrages qu'on lui doit, son *Cours de la langue française* est celui qui lui fait le plus d'honneur. Les autres sont : *Panorama des verbes français* (1801, in-8o ou gr. in-fol.); *Panorama latin* (1802, in-8o ou gr. in-fol.); *Abréviateur latin* ou *Manuel latin* (1802, in-8o); le *Rudiment* ou *Grammaire latine de Lhomond augmentée de* 197 *notes et d'une table* (1805, in-8o); le De Viris *de Lhomond prototypé* (1805, in-24); *Racines latines mises en phrases et mnémonisées* (1810); le *Chevalier de la vérité*, traduction de l'allemand de Langbein (1814, 3 vol. in-12); *Cours de lecture* (1818, in-8o et in-fol.); *Manière d'apprendre les langues* (1817, in-8o); *Supplément au Cours théorique et pratique de la langue française* (1818, in-8o); *Dictionnaire français par ordre d'analogie* (1820, in-8o).

Lemare s'était aussi occupé de l'application de la chaleur à l'industrie. Il est l'inventeur de la marmite autoclave, dont plusieurs accidents entravèrent la vulgarisation, et du fourneau économique connu sous le nom de caléfacteur Lemare.

LÉMARGUE s. m. (lé-mar-ghe — du gr. *laimargos*, vorace). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, tribu des pandariens, dont l'espèce type vit sur les jetées des bords de la mer.

LEMAROIS et, suivant quelques biographes, **LEMARROIS** (Jean-Léonard-François), général français, né à Briquebec (Manche) en 1776, mort à Paris en 1836. Entré en 1793 à l'école de Mars, il assista au siége de Toulon et s'y lia avec Bonaparte, aux côtés duquel il se trouvait dans la journée du 13 vendémiaire. Peu de temps après, il fut nommé aide de camp du premier consul et signa, comme témoin, son contrat de mariage avec Joséphine. Il suivit Bonaparte en Italie, se signala aux combats de Lodi et de Roveredo, revint en France avec son général et prit une part active à la journée du 18 brumaire. Nommé colonel à Marengo, puis général de brigade, comte, général de division, il fit les campagnes de 1805 contre l'Autriche et fut envoyé, l'année suivante, en Italie, avec le titre de gouverneur des marches d'Ancône. Rappelé à la grande armée, il reçut une blessure à Iéna. Successivement commandant du cercle de Wittemberg, gouverneur de Stettin, de Varsovie, des légations italiennes et de Rome, il fut rappelé pour l'expédition de Russie, et, après la désastreuse retraite, s'enferma dans Magdebourg, qu'il ne rendit que sur l'ordre formel des Bourbons, ramenant en France sa garnison de 18,000 hommes et 52 canons. Sans emploi sous la première Restauration, il reparut à la Chambre des pairs au retour de Napoléon, qui le chargea du commandement des 14e et 15e divisions militaires, comprenant toute la Normandie. Après Waterloo, il arrivait à la tête de la garde nationale de Rouen au secours de Paris, quand il apprit la capitulation. Il se démit aussitôt de son commandement et vécut depuis dans la retraite. La ville de Valognes lui a élevé une statue en 1839. — Son fils, le comte Jules-Napoléon-Polydore Le Marois, né à Paris en 1802, a été successivement secrétaire d'ambassade, député sous Louis-Philippe, membre de l'Assemblée législative en 1849 et sénateur sous l'Empire (1852).

LE MASCRIER (Jean-Baptiste), littérateur et historien français, né à Caen en 1697, mort à Paris en 1760. Il était prêtre et il fut toute sa vie aux gages des libraires. Condamné, pour vivre, à écrire incessamment, il passa indistinctement du profane au sacré et ne composa que des ouvrages médiocres, parmi lesquels nous citerons : *Description de l'Egypte, contenant des remarques curieuses sur la géographie, l'histoire politique et naturelle de ce pays, etc.* (Paris, 1735, in-4o, fig.); *Mémoires du marquis de Feuquières* (1741, 4 vol. in-12); *Idée du gouvernement ancien et moderne de l'Egypte* (1742, in-12); *Mémoire historique sur la Louisiane* (1753, 2 vol. in-12), compilation des *Mémoires de Dumont; Histoire de la dernière révolution des Indes orientales* (1757, 2 vol. in-12); *Poésies diverses, latines et françaises*. Le Mascrier a coopéré à l'*Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses*, de Bernard Picard (9 vol. in-fol.) et a donné diverses éditions d'ouvrages.

LE MASSON (Philippe), aventurier français, né à Rouen. Il vivait au XVIIe siècle et se rendit en Pologne, où il fut investi d'un commandement dans les armées de Jean Sobieski. En récompense de ses services, il fut nommé grand maître de l'artillerie et du génie de Pologne, chambellan de Jacques, fils de Sobieski, et reçut l'indigénat (1687) avec tous les droits appartenant à la noblesse polonaise, pour lui et ses descendants.

LE MASSON (Innocent), écrivain religieux, général des chartreux, né à Noyon en 1628, mort en 1703. Il était visiteur de la province de Picardie lorsqu'il fut élu général de son ordre en 1675. Le Masson fit reconstruire la Grande-Chartreuse qui venait d'être incendiée et se montra l'implacable ennemi des jansénistes. On lui doit, entre autres ouvrages : *Explication de quelques endroits des anciens statuts des chartreux* (1683, in-4o); *Annales ordinis carthusiensis* (1687, in-fol.); *Statuts des chartreux* (Paris, 1703), avec de savantes notes, et *Introduction à la vie religieuse et parfaite* (1677), sans nom d'auteur.

LEMASSON (l'abbé), traducteur français qui vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il a publié les ouvrages suivants, fort médiocres sous le rapport de la valeur littéraire : *Traduction de Salluste* (1716, in-8o); traduction du traité *De la nature des dieux*, de Cicéron (Paris, 1721, 3 vol. in-8o); *Lettre à M. de Lamotte sur sa tragédie* d'Inès (Paris, 1723, in-12).

LE MASSON, nom d'un chancelier de France et d'un pasteur protestant. V. Le Maçon.

LEMASSON (François), sculpteur français, appelé à tort **Masson** dans toutes les biographies, né à la Vieille-Lyre (Eure) en 1745, mort en 1807. D'abord élève de Cousin, à Pont-Audemer, il alla ensuite à Paris, où il prit des leçons de Coustou. L'évêque de Noyon, dont il avait fait le portrait et qui l'avait chargé d'exécuter une fontaine monumentale dans sa ville épiscopale, l'envoya à ses frais en Italie. De retour de Rome, Lemasson se rendit à Metz, où le maréchal de Broglie l'avait appelé pour exécuter dans le palais du gouverneur un énorme bas-relief et des trophées. Pendant la Révolution, l'artiste exécuta les bustes des notabilités de l'Assemblée constituante, œuvre qui ajouta beaucoup à sa notoriété, et exposa en 1792 le *Sommeil*, *Hector attaché au char d'Achille* et un groupe allégorique, le *Dévouement à la Patrie*. En 1797, Lemasson obtint la direction de toutes les sculptures des Tuileries et exécuta, par ordre du conseil des Anciens, un monument à la gloire de J.-J. Rousseau. Indépendamment des morceaux cités plus haut, nous mentionnerons : le buste de *Perronet*, la statue de *Périclès* pour le Sénat; celle de *Cicéron* pour le Corps législatif; les bustes de *Cambacérès*, archichancelier de l'Empire, du général *Caffarelli*, de *Kléber* et de *Lanne;* une *Flore* ou la *Jeunesse*, etc. Ces œuvres se font remarquer par une composition heureuse, une expression naturelle, une exécution soignée, mâle ou gracieuse, selon le caractère du sujet.

LE MASSON LE GOLFT (Marie), femme de lettres française, née au Havre en 1749, morte à Rouen en 1826. Elle reçut une éducation soignée et devint l'élève et l'amie du savant abbé Dicquemarc, qu'elle aida dans ses travaux. On lui doit les ouvrages suivants : *Entretiens sur le Havre* (Paris, 1781, in-18); la *Balance de la Nature* (Paris, 1784, in-8o); *Esquisse d'un tableau du genre humain* (1787, in-12); *Lettres sur l'éducation* (1788, in-12); *Rêve d'une académicienne*, conte (1810), etc. Mlle Le Masson s'occupait aussi d'histoire naturelle, de dessin et de peinture. On a d'elle des monographies sur l'*Iris*, sur les *Ombres coloriées* et sur les *Mouches communes*, dans les divers recueils scientifiques de l'époque. Après la mort de l'abbé Dicquemarc, Mlle Le Masson vint habiter Rouen et légua à la bibliothèque de cette ville ses livres et ses manuscrits.

LEMAURE (Catherine-Nicole), cantatrice française, née à Paris en 1704, morte en 1783. Obscure figurante des chœurs de l'Opéra, elle débuta en 1724 dans le rôle de Céphise de l'*Europe galante*, et se posa dès lors comme une chanteuse de premier ordre. Cette artiste possédait un style qu'on n'était point habitué à rencontrer dans les cantatrices de provenance française. A une admirable voix, elle joignait un talent d'actrice incomparable, bien que son instruction fût presque nulle. A la scène, elle avait, quoique petite, mal proportionnée, contrefaite, une noblesse étonnante; elle se pénétrait tellement de ce qu'elle devait dire, qu'elle arrachait des larmes aux spectateurs les plus froids, les transportait et produisait sur eux les impressions les plus vives. Après avoir quitté et repris plusieurs fois le théâtre, elle y renonça tout à fait en 1743, époque où elle fut enfermée pendant quelque temps au For-l'Evêque par ordre du roi, par suite d'un refus qu'elle avait fait de chanter. Depuis lors, elle ne joua plus que dans les spectacles donnés au premier mariage du Dauphin, en 1745. Les entrepreneurs du Colisée la déterminèrent à chanter deux ou trois fois en 1771. Jamais affluence ne fut comparable à celle des curieux qui allèrent pour l'entendre. Cette cantatrice y fut encore supérieure à ce qu'on devait attendre de son âge (elle avait soixante-sept ans). Elle avait épousé en 1762 un nommé Mombruille.

LEMAZURIER (Pierre-David), littérateur français, né à Gisors en 1775, mort en 1836. Ayant perdu, pendant la Révolution, l'emploi qu'il possédait dans les contributions directes, il se tourna vers la littérature, publia des poésies dans divers recueils et devint, en 1808, secrétaire du comité d'administration de la Comédie-Française. Lemazurier fit des cours à l'Athénée et à la Société philotechnique dont il était membre. En 1830, il perdit entièrement la vue. Il possédait une vaste érudition pour tout ce qui touche au théâtre. Ses fonctions à la Comédie-Française lui ayant permis de compulser les riches et curieuses archives de ce théâtre, il se servit de ces précieux documents pour composer, sous le titre de : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français de* 1600 *jusqu'à nos jours* (Paris, 1810, 2 vol. in-8o), un ouvrage biographique fort estimé. On lui doit, en outre : la *Récolte de l'Ermite* ou *Choix de morceaux d'histoire peu connus, d'anecdotes, etc.* (Paris, 1813, in-8o), et l'*Opinion du parterre* ou *Revue du Théâtre-Français, de l'Académie impériale de musique, etc.* (Paris, 1803-1813, 10 vol. in-8o).

LEMBERG ou **LÉOPOL**, en polonais *Lwow*, ville d'Autriche, capitale du royaume de Galicie, Lodomérie et Bukowine, sur les bords du Peltew, l'un des affluents du Bug, à 440 kilom. N.-E. de Vienne, par 41° 59′ de latit. N., et 21° 42′ de longit. E.; 80,000 hab., dont 25,000 juifs. Siége d'archevêchés catholique, grec-uni et arménien, d'un surintendant des Eglises évangéliques, d'un grand rabbin et de toutes les autorités supérieures, tant civiles que militaires. L'université, fondée en 1784 et reconstituée en 1817, compte aujourd'hui 35 professeurs, dont les cours sont suivis par un millier d'étudiants. Cette ville possède, en outre, des séminaires catholique et grec, une Académie polytechnique, deux gymnases, une école secondaire, des écoles luthériennes et juives, une bibliothèque publique, due en grande partie à la libéralité du comte Ossolinski, des hospices, plusieurs écoles primaires et de nombreux établissements de bienfaisance. L'industrie consiste principalement dans la fabrication des draps, cotonnades, cuirs, pelleteries, orfèvrerie, eaux-de-vie, savon, vinaigre, etc. Important commerce d'exportation et de transit. Lemberg offre des maisons bien bâties, des rues larges et régulières, de vastes places, de belles promenades et des boulevards. Les principaux édifices sont : la cathédrale catholique, l'église des jésuites, l'église valaque, l'église des dominicains, celle des bénédictins, qui renferme le tombeau de saint Jean Dukla, patron de Lemberg, la nouvelle synagogue, le théâtre, l'hôtel de ville, le palais archiépiscopal et les restes d'un vieux château. La bibliothèque renferme 40,000 volumes, un cabinet de médailles et un cabinet d'histoire naturelle.

Lemberg fut fondée en 1259 par Léon Danielowicz, prince de Halicz. Prise en 1348 par Casimir le Grand, roi de Pologne, elle devint la capitale de la province de Rus. Elle fut assiégée en 1525 par les Tartares, en 1656 par les Russes, en 1657 par les Hongrois, en 1672 par les Turcs et en 1704 par Charles XII, roi de Suède. En 1772, elle échut avec la Galicie à l'Autriche. A l'époque des troubles de 1848, cette ville subit, le 2 novembre, un bombardement qui lui fit essuyer d'effroyables désastres.

LEMBEYE, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de canton, arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Pau, sur un plateau élevé; 1,188 hab. L'église paroissiale, du XVe siècle, est un monument historique. Vieille tour carrée.

Lemblin (café), célèbre café du Palais-Royal. Il fut fondé en 1805 par un ancien garçon du café de la Rotonde, qui se rendit acquéreur, moyennant un millier d'écus, d'un petit établissement du dernier ordre, situé aux nos 100 et 101 de la galerie de Chartres. Lemblin, homme intelligent, fit décorer ses salles avec goût par le fameux Alavoine, l'auteur de l'éléphant de la Bastille, qui métamorphosa l'estaminet borgne en un brillant salon. En 1814, le café Lemblin était à la mode; il dut surtout son succès aux qualités exquises de ses tasses de chocolat. Deux chefs d'office, Judicelli et Viante, s'y acquirent même par là un certain renom : le dernier avait fait ses études à la cuisine du Vatican! A cette époque, on y rencontrait deux clientèles bien distinctes, celle du matin et celle du soir. Le matin, on n'y voyait que des savants ou des artistes : Chappe, l'inventeur du télégraphe, Boieldieu, Martainville, de Jouy, célèbre alors par son *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, Ballanche, Brillat-Savarin. Le soir, le café Lemblin était le quartier général des officiers bonapartistes. On voyait là le général Cambronne, le général Fournier, célèbre par son habileté de tireur au pistolet, le colonel Dulac, depuis général, le colonel Sauzet, qui fut prisonnier dix ans (1820-1830), le colonel Dufay, connu par un duel atroce, et bien d'autres encore. Ce fut au café Lemblin qu'en 1815 se présentèrent les premiers officiers russes et prussiens qui entrèrent à Paris. « C'était le soir, dit l'historien auquel nous empruntons ce récit. Le café était rempli d'officiers revenus de Waterloo, bras en écharpe, casques et shakos troués par les balles. On laissa les quatre officiers étrangers prendre place à une table; mais bientôt tout le monde se leva, comme frappé d'une étincelle électrique, et un cri formidable de : *Vive l'empereur!* fit briser les vitres. Vingt officiers s'élancèrent vers les quatre étrangers. Un capitaine de la garde nationale, taillé en hercule, se jeta au-devant d'eux : « Messieurs, dit-il, vous avez défendu » Paris au dehors; c'est à nous de le faire » respecter au dedans. » Puis, se tournant vers les officiers étrangers, il reprit : « Messieurs, ce sont les bourgeois de Paris que » votre présence prématurée offense, et c'est » un bourgeois de Paris qui vous en demande » raison. » Lemblin, qui était sergent de la garde nationale, intervint alors et, sous prétexte d'explications plus tranquilles, il fit passer Russes et Prussiens dans son laboratoire, d'où ils purent s'échapper. » Le café Lemblin fut souvent témoin de scènes analogues. Comme il était le quartier général des officiers bonapartistes, plus d'une fois les gardes du corps, les mousquetaires et autres officiers bourboniens s'y présentèrent, cherchant une aventure qui ne se faisait jamais attendre. Un soir, les gardes du corps y vinrent en masse et annoncèrent que, le lendemain, ils placeraient au-dessus du comptoir le buste de Louis XVIII. Le lendemain plus de 300 officiers bonapartistes étaient massés autour de l'emplacement indiqué et menacé; mais l'autorité, prévenue, avait donné des ordres sévères et les gardes du corps, consignés, ne vinrent pas.

Le café Lemblin existe toujours, mais il ne fait plus autant de bruit. Quelques bons rentiers y viennent faire, le soir, leur partie de dominos.

LEMBOSIE s. f. (lan-bo-zî — du gr. *lembos*, barque). Bot. Genre de petits champignons, voisin des astéromes, comprenant quelques espèces, toutes exotiques, qui croissent sur les feuilles des végétaux.

LEMBULE s. f. (lan-bu-le — dimin. du gr. *lembos*, barque). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des nucules.

LEMCHEN (Simon), poëte latin suisse. V. Lemnius.

LEMENE, petit fleuve du royaume d'Italie, dans la Vénétie. Il prend sa source dans la province d'Udine, à 3 kilom. N. de Santo-Veto, coule du N. au S., entre dans la province de Venise, passe à Porto-Gruero, où il devient navigable pour des barques d'un faible tirant d'eau, et traverse des marais pour se jeter dans l'Adriatique, après un cours de 55 kilom., dont 28 sont navigables.

LEMENE (Francesco, comte de), poëte italien, né à Lodi en 1634, mort à Milan en 1704. Riche et peu ambitieux de gloire, il cultiva longtemps la poésie en amateur. C'est seulement vers la fin de ses jours que, sur les instances de ses amis, il se décida à publier ses vers. On a de lui : *Della discendenza e nobiltà de' maccaroni* (1675, in-8o); *Poesie diverse* (1698, 2 vol. in-12); *la Sposa francesca* (1709, in-8o). On trouve dans ces compositions une imagination gracieuse et féconde, mais un abus du faux bel esprit qui était alors à la mode.

LEMENEUR-DORAY (Lous-Aubin), mathématicien et littérateur français, né à Falaise en 1781, mort en 1850. Il exerça le professorat pendant de nombreuses années et devint membre de plusieurs sociétés savantes. On lui doit : *Traité élémentaire d'idéologie grammaticale* (Falaise, 1842, in-8o); l'*Orthographe française simplifiée et ramenée à ses vrais principes* (Falaise, 1845, in-8o).

LEMÉNIL (Louis), comédien français, né en 1800. Après avoir joué sur des théâtres secondaires, il débuta au théâtre de la Gaîté en 1827, par les rôles de Colibri dans le *Fruit défendu*, et de Maclou, du *Chemin creux*. L'année suivante, il reparut dans la *Fermière* et, dès lors, il tint avec un grand succès l'emploi des niais de mélodrame. Engagé au Palais-Royal, il y débuta en 1834. Séduit par des offres avantageuses, il passa ensuite en Russie, où il fut parfaitement accueilli et où il est resté jusqu'à sa retraite. — Sa femme, Mme Elise-Adrienne Leménil, née en 1806, est fille du célèbre mime J.-T. Gougy, dit *Gougibus*. Elle débuta avec succès à la Gaîté, en 1829, dans l'emploi des amoureuses, puis elle passa avec son mari au Palais-Royal. C'était alors une assez jolie personne, un peu maniérée, mais qui pourtant ne manquait pas de talent. Elle suivit son mari à Saint-Pétersbourg.

LEMER (Jean-Baptiste-Raymond-Jules), littérateur français, né à Rochefort en 1815. Après avoir été clerc de notaire et d'avoué, il remplit, de 1841 à 1844, un emploi au ministère de la marine, puis s'adonna entièrement à la culture des lettres. M. Lemer a publié, sous les pseudonymes de **Bachaumont**, de **J. Raymond**, de **Raymond de Lerne**, un grand nombre d'articles dans les journaux de mode, de théâtre, de littérature, d'industrie, et il a collaboré à diverses feuilles politiques, notamment au *Courrier français*, à la *Semaine*, à la *Liberté* (1848), il a fondé la *Sylphide* (1853), la *Lecture*, journal de romans (1856), et s'est occupé du commerce de librairie. Pendant quelques années, il a été à la tête de la Librairie centrale. Nous citerons de M. Lemer : *Manuel de l'exposant* (1849, in-8º); les *Poëtes de l'amour* (1850), et les *Lettres d'amour* (1852), recueils de morceaux érotiques choisis dans notre littérature; les *Tuileries* (1855); le *Charnier des Innocents* (1860); *Paris au gaz* (1861), etc. On lui doit, en outre, une édition des *Œuvres de Corneille* (1854, 2 vol.), et du *Journal d'un voyage aux mers polaires*, par Belot (1854, in-8º).

LEMERCIER (Jacques), célèbre architecte et graveur français, né à Pontoise vers la fin du XVIe siècle, mort à Paris en 1660. On ne possède point de renseignements sur sa jeunesse; on sait seulement qu'il fit un long séjour à Rome. A son retour en France, le cardinal de Richelieu le chargea de l'achèvement du Louvre. Toutefois, Lemercier ne put élever qu'un des pavillons et l'un des vestibules de l'ouest regardant les Tuileries, plus les deux hémicycles en équerre de l'ouest et du nord, faisant pendant à ceux de Pierre Lescot. Il construisit ensuite la Sorbonne et le Palais-Cardinal, puis il succéda à Mansart dans la direction des travaux du Val-de-Grâce. Après l'achèvement de l'église des prêtres de l'Oratoire, il entreprit la construction de Saint-Roch, mais il ne put terminer son œuvre. A sa mort, le chœur et une partie de la nef étaient seuls achevés. On doit, en outre, à Lemercier les portails des églises de Rueil et de Bagnolet, l'église paroissiale et le château de Richelieu, et enfin l'escalier en fer à cheval que Louis XIII fit élever au fond de la cour du Cheval-Blanc au palais de Fontainebleau. Malgré tant et de si célèbres travaux, Lemercier mourut sans fortune.

LEMERCIER (Louis-Nicolas, comte), homme politique français, né à Saintes en 1755, mort à Paris en 1849. Il fut successivement lieutenant général criminel à Saintes, député aux états généraux en 1789, président du tribunal criminel de la Charente-Inferieure et membre du conseil des Anciens (1798), dont il était président au 18 brumaire. S'étant prononcé en faveur de Bonaparte, il fut appelé par ce dernier au Sénat, dont il fut un des présidents, et reçut en 1808 le titre de comte. Son adhésion à la chute de l'Empire lui valut un siége à la Chambre des pairs sous la Restauration. Lemercier fit preuve dans cette Assemblée d'un libéralisme assez mitigé, y prononça plusieurs discours, vota contre la peine de mort lors du procès de Ney (1815), refusa de siéger pour juger les derniers ministres de Charles X (1830) et les accusés d'avril 1834, et rentra dans la vie privée après la chute de Louis-Philippe. — Son fils, Augustin-Louis, comte LEMERCIER, né en 1787, mort en 1864, fut page de Napoléon, prit part aux dernières guerres de l'Empire et se démit après Waterloo de son grade de lieutenant-colonel. Nommé député en 1827, il fut constamment réélu jusqu'en 1845, époque où il entra à la Chambre des pairs. En 1852, il reçut un siége au Sénat où, comme toujours, il appuya de ses votes la politique du gouvernement. — Son frère, le vicomte Jean-Baptiste-Nicolas LEMERCIER, né en 1789, mort en 1854, servit dans la marine, puis dans l'armée, et prit sa retraite avec le grade de colonel. Député de Cognac de 1842 à 1846, il fit partie du Corps législatif de 1852 jusqu'à sa mort et soutint constamment la politique compressive de Bonaparte. — Son fils, le vicomte Anatole LEMERCIER, né en 1822, fut d'abord attaché d'ambassade. En 1852, il entra comme candidat officiel au Corps législatif, fut réélu dans la Charente-Inférieure en 1857 et se signala par ses discours comme un des plus ardents catholiques de l'Assemblée. Ayant montré quelques velléités d'indépendance, il perdit alors l'appui de l'administration et ne fut plus réélu. Après la chute de l'Empire, il s'est également présenté sans succès comme candidat à l'Assemblée nationale, en février et en juillet 1871. On lui doit : *Études sur les associations ouvrières* (1857); *Quelques mots de vérité sur Naples* (1860).

LEMERCIER (Louis-Jean-Népomucène), littérateur français, né à Paris le 21 avril 1771, mort le 17 avril 1840. Son père avait été secrétaire du duc de Penthièvre, du comte de Toulouse, et enfin de la duchesse de Lamballe, qui fut la marraine de Népomucène. A seize ans, il écrivait déjà une tragédie, *Méléagre*, qui, par la protection de Mme de Lamballe, fut jouée sur le Théâtre-Français. Il n'applaudit pas moins, quelques années après, à la Révolution naissante, et, à travers toutes les péripéties de la politique, s'il ne fut pas un ardent démocrate, il resta du moins constamment fidèle aux idées de liberté.

Sa réputation littéraire ne commença véritablement qu'à l'apparition du *Tartufe révolutionnaire* (1795). Le bruit immense qui se fit autour de cette pièce, d'ailleurs médiocre, s'explique surtout par les idées réactionnaires qu'y développait l'auteur; l'éloge de la conduite des émigrés y fut surtout vivement applaudi par les royalistes. Le Directoire mit le comble à la gloire du poëte en interdisant la représentation. Le *Lévite d'Ephraïm*, tragédie en trois actes, sujet biblique des plus scabreux et que nul jusqu'à Lemercier n'avait cru tolérable à la scène, n'augmenta pas la réputation du poëte, mais ne lui nuisit pas non plus. Il n'en fut pas de même d'*Agamemnon*, qui fut joué le 24 août 1794, et qui fut sans contredit le succès le plus mérité de Lemercier. Le goût moderne n'est plus aux tragédies renouvelées des Grecs; mais il faut bien convenir que Lemercier possédait une érudition solide, qu'il étudiait ses auteurs avec une véritable indépendance d'esprit, et qu'en abordant un sujet classique, il sut pourtant le traiter avec une véritable originalité. Toutefois, l'enthousiasme excité par cette production a lieu de surprendre ceux qui en entreprennent aujourd'hui la lecture. Le jeune poëte fut gratifié en plein Champ-de-Mars d'une palme d'honneur. Or, quel que soit le mérite de la tragédie ainsi récompensée, il est toujours dangereux d'accorder de pareilles ovations à un débutant; la suite le prouva bien : *Agamemnon* fut le dernier mot de Lemercier; il ne se sentit plus de force à atteindre une pareille hauteur. La *Prude*, qui suivit, n'est qu'une plate comédie, qui n'eut aucun succès et qui ne pouvait en avoir, et sans le Directoire, qui crut devoir imposer des suppressions, ce qui donna à l'auteur l'occasion de faire acte de fierté en la retirant, la chute était inévitable.

Le gouvernement français roulait alors sur la pente qui le conduisait au despotisme. Le vainqueur de l'Italie s'apprêtait à devenir le tyran de la France. Les Muses, on le sait, sont comme les filles d'Opéra : elles n'ont pas de préjugé. Mais Lemercier avait un trop noble caractère pour prostituer ainsi son talent, et s'il fréquenta à cette époque les salons de Bonaparte encombrés de flatteurs, il ne faut accuser de cette inconséquence que son peu de perspicacité politique, qui l'empêchait de prévoir un tyran dans le général. Il composa à cette époque une tragédie égyptienne, *Ophis*, qui fut lue chez Bonaparte au moment même où celui-ci préparait secrètement son expédition d'Egypte, et jouée au milieu des succès de nos armes (1798), ce qui donna lieu de voir dans la pièce des allusions que l'auteur y avait mises fort innocemment. Lemercier entreprit ensuite une œuvre fort regrettable et qu'il a beaucoup regrettée, au point de vue de la morale : c'est son poëme des *Quatre métamorphoses*, ouvrage très-peu connu aujourd'hui et qui, sous le rapport du talent, est certainement un des meilleurs du poëte.

Cependant, de retour en France et devenu maître absolu de la situation, Bonaparte ne cachait plus assez ses desseins pour pouvoir les dérober complétement au trop confiant poëte. Le 18 brumaire avait eu lieu; *Pinto*, comédie de Lemercier, qui avait eu beaucoup de succès, et qui en méritait davantage encore, fut tout à coup interdit, sans qu'on sût trop pourquoi. Lemercier fréquentait encore la Malmaison; quelques querelles domestiques envenimèrent les choses; Napoléon et Lemercier causaient souvent politique; l'un ne cachait plus ses craintes, ni l'autre ses desseins. Le poëte défendait les conquêtes de la Révolution, le premier magistrat de la République répondait en ricanant et insultait la liberté. Lemercier avait écrit une tragédie, *Charlemagne*, où le rival du grand empereur sollicita l'introduction d'une scène toute d'allusions, où l'on aurait offert au moderne Charlemagne, sous le couvert de l'ancien, la couronne de l'empire d'Orient. Lemercier refusa courageusement; un éclat devenait inévitable. Enfin l'Empire fut proclamé; Lemercier envoya sa démission de la Légion d'honneur, en déclarant avec fermeté que sa conscience l'empêchait de prêter le serment exigé. Ce fut le premier acte d'hostilité; d'autres suivirent bientôt. *L'Hymen*, pièce publiée à l'occasion du mariage de Napoléon, est une sanglante satire. En 1810, Lemercier, quoique à demi paralysé depuis son enfance, se maria. La même année, il fut reçu de l'Académie française.

Sous la Restauration, Lemercier, que ses relations d'enfance appelaient naturellement auprès du trône, se tint noblement à l'écart, ne pouvant accepter la politique de réaction inaugurée par la royauté. Il s'occupa dès lors uniquement de ses productions littéraires, qu'il mettait au jour avec une déplorable facilité. Et ce qui est inconcevable, c'est qu'au milieu de la fièvre perpétuelle de la composition, il trouvait encore, malgré sa santé débile, la force et le temps de faire à l'Athénée un cours de littérature qui ne dura pas moins de quatre ans, et dont les leçons ont été publiées en 4 volumes. Lemercier s'éteignit presque sans maladie préalable, à l'âge de soixante-neuf ans. Sur la tombe qu'on lui a élevée au cimetière du Père-Lachaise, on a gravé cette épitaphe pleine de modestie, de goût et de vérité, qu'il composa lui-même quelques heures avant d'expirer :

Il fut homme de bien et cultiva les lettres.

La passion politique, compliquée de la passion littéraire, a fait juger très-diversement le talent de Lemercier. Le discours de V. Hugo, qui le remplaça à l'Académie, ne parle que très-sobrement du poëte qui avait occupé le fauteuil de Corneille avant l'auteur des *Orientales*. M. Ch. Labitte a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude sur Lemercier, qui nous semble pleine de mesure et d'équité, ce qui nous engage à en extraire le passage suivant :

« Lemercier a eu son rôle; il a reculé les limites de l'art de son temps; son nom appartient donc glorieusement à la résistance littéraire de l'Empire et surtout aux origines de cette nouvelle école dramatique dont les efforts serviront au moins de date à une autre ère. Placé, pour ainsi dire, sur les confins des deux âges, Lemercier a eu un bonheur unique; il a écrit la dernière grande tragédie classique, et c'est aussi à son génie entreprenant qu'il a été donné de créer dans *Pinto* la première œuvre du théâtre renouvelé... Avec ses pierres d'attente, ses vastes parties écroulées, le monument littéraire élevé par Lemercier a donc des droits à la durée. Même dans les œuvres les plus mêlées du poëte se retrouve l'empreinte d'un esprit original. On dirait ces fresques jetées d'un trait et dont de larges parties sont manquées, mais où quelques figures, quelques groupes attestent l'inspiration et la grandeur... A le bien prendre, c'est plus le talent que le génie, c'est plutôt le goût que la force qui ont fait défaut à Lemercier; aussi n'a-t-il eu que des éclats, mais des éclats qui doivent suffire à sauver son nom, à consacrer quelques-unes de ses œuvres. Au milieu des habitudes rebelles et des sympathies contraires de son temps, son penchant natif l'a poussé à des innovations qui le feront regarder, en histoire littéraire, comme l'avant-coureur hardi et incomplet de l'école moderne, comme le prophète d'une cause qui depuis a eu plus d'un messie trompeur. »

Le nombre des œuvres de Lemercier est prodigieux. Outre celles que nous avons citées au cours de cet article, nous devons mentionner encore : *Homère et Alexandre*, poëme; les *Ages français*, poëme en quinze chants; *Isule et Orovèse*, tragédie qui subit une chute mémorable; *Baudouin*, tragédie; le *Corrupteur*, comédie; la *Comédie romaine*, en vers libres, qui eut un grand succès; *Christophe Colomb*, tragédie; l'*Atlantiade* ou la *Théogonie newtonienne;* la *Mérovéide*, poëme en quatorze chants; *Saint Louis*, tragédie, qui fut regardée comme une adhésion au nouveau gouvernement; la *Panhypocrisiade*, poëme satirique en seize chants, singulier ramassis de scènes sans liaison, mais dont quelques-unes sont fort belles; *Clovis*, tragédie en cinq actes; la *Démence de Charles VI*, tragédie qui fut interdite par la censure royale; *Frédégonde et Brunehaut*, tragédie; les *Martyrs de Souly*, drame interdit par la censure, etc., etc., etc.

LEMERCIER (Rémond-Jules), imprimeur lithographe français, né en 1802. Dès que la lithographie se fut vulgarisée en France (Senefelder, l'inventeur, prit son brevet à Paris en 1802), M. Lemercier s'occupa du perfectionnement de cet art, et y consacra toute son activité et tout son talent. Grâce à ses efforts, les pierres lithographiques furent adoptées avec empressement, et il donna un immense développement artistique à son imprimerie sans rivale à Paris. Il a édité de magnifiques chromolithographies, commandées pour la plupart par l'étranger, et qui ont obtenu un très-grand succès aux diverses Expositions de l'industrie organisées depuis 1839. Pour récompense de ses travaux, M. Lemercier a obtenu une médaille d'argent en 1839, deux médailles d'or en 1844 et 1849, une médaille d'honneur en 1855, et la décoration de la Légion d'honneur en 1857.

LE MERCIER (Jean), hébraïsant français. V. MERCIER (Jean).

LEMERCIER DE NEUVILLE (Louis), littérateur français, né à Laval (Mayenne) le 2 juillet 1830. Ses études terminées, il entra dans l'administration des postes, qu'il quitta au bout de trois années pour se vouer à la littérature. Il publia en 1855 un petit journal autographié, la *Muselière*, dont il se fit à la fois le rédacteur et l'illustrateur. Arrêté au douzième numéro, par une condamnation à un mois de prison pour publication de dessins sans autorisation, il collabora à l'*Indépendance dramatique*, devint en 1856 rédacteur en chef de l'*Exemple*, revue morale, fit jouer à l'Ambigu en 1857 un vaudeville, *Recette pour marier les filles*, fonda l'année suivante le *Parisien*, qui mourut au sixième numéro, puis en 1859 la *Causerie*, et en 1860 les *Nouvelles de Paris*, dont l'existence fut des plus éphémères. En outre, il collabora au *Figaro*, au *Nain jaune*, au *Monde illustré*, à la *Vie parisienne*, etc. Ce fut en 1863 que M. Lemercier eut l'idée d'ouvrir un théâtre portatif de *pupazzi* et d'écrire pour ses acteurs de carton de petits dialogues en vers qu'il se chargea de débiter lui-même en public ou dans les salons où il était appelé. Ces *pupazzi* eurent une vogue rapide. Sous une forme vive, alerte, ils mettaient en scène les hommes du jour, les célébrités du moment. Nous citerons de M. Lemercier de Neuville : *Petite pluie abat grand vent*, proverbe en un acte (1853); *Pastiches critiques des poëtes contemporains* (1856, in-12); la *Comète* ou la *Fin du monde*, vaudeville en un acte (1857); la *Nuit brune*, opérette en un acte (1857); *Recette pour marier ses filles*, comédie en un acte (1857); les *Sabots de Noël*, comédie en deux actes, avec couplets (1858, in-18); *Angéline* ou *Voyages aux royaumes de la Parure, de la Gourmandise et du Travail* (1858, in-18), moralité-féerie en trois actes avec couplets; le *Guide des fumeurs* (1859, in-18), avec Cochinat; la *Mort de César* (1862, in-8º), comédie en un acte mêlée de couplets, pour pensionnats de demoiselles; les *Tourniquets* (1862, in-12), revue de l'année 1861, en trois actes et douze tableaux; *Physiologie des coiffeurs* (1862, in-12); *Mémoires de Crockets, suivis de la recette pour dompter les lions par un lion dompté* (1863, in-16), publié sous le voile de l'anonyme; les *Amours d'une portière* (1863, in-16); les *Coulisses de l'amour* (1863, in-16); les *Courtisanes célèbres* (1864, in-12); les *Femmes de Murger* (1864, in-16); *Appelez-moi sergent*, opérette (1865); *I Pupazzi* (1866, in-8º), avec dessins de l'auteur; *Paris-Pantin* (1868, in-8º), suite de l'ouvrage précédent; le *Rosier de Madeleine* (1870); *Après l'orage*, comédie en un acte et en vers (1871), etc.; enfin une série de biographies : les *Figures du temps* (1861, 4 vol. in-12); le *Général Rochebrune* (1863, in-12); le *Général Langiewictz* (1863, in-12).

LEMERRE (Pierre), jurisconsulte français, né à Coutances en 1644, mort à Paris en 1728. Avocat au parlement de Paris, il était très-versé dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique et du droit canon, ce qui lui valut d'être chargé des affaires du clergé et d'être nommé professeur de droit canonique au Collége de France en 1691. Lemerre a composé des ouvrages, dont plusieurs sont restés inédits. Il eut pour collaborateur son fils, Pierre LEMERRE, qui lui succéda comme professeur au Collége de France, comme avocat du clergé, et mourut en 1763. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* (Paris, 1716-1750, 13 vol. in-fol.); *De l'étendue de la puissance ecclésiastique et de la temporelle, et de leur subordination* (Paris, 1754, in-12).

LEMERRE (Alphonse), éditeur français, né à Canisy (Manche) en 1838. Il vint se fixer à Paris, où il fonda une maison de librairie. Homme de goût, commerçant doublé d'un artiste, M. Lemerre n'a point hésité, en un temps où la plupart des éditeurs se sont attachés à résoudre le difficile problème de la librairie à bon marché, à réagir contre le courant et à ne donner que des éditions remarquables par la netteté de la typographie, la beauté des caractères et du papier. Sa tentative, quelque peu hardie, a eu un plein succès. Ses livres ont pris place dans la bibliothèque des amateurs de beaux livres, des gens de goût, et plusieurs de ses éditions sont déjà épuisées. Mais M. Lemerre ne s'est pas borné à être un éditeur artiste. Il s'est fait une spécialité à part et a rendu de véritables services aux lettres contemporaines en mettant en pleine lumière les jeunes poëtes du temps, notamment ceux qu'on appelle les *parnassiens*, et en publiant leurs poésies dans des livres d'une remarquable beauté typographique faits pour la séduction des yeux. Les éditions Lemerre se divisent en quatre collections bien distinctes : la première, celle des *Classiques français* (in-8º écu), doit comprendre tous les chefs-d'œuvre incontestés de notre littérature. La Bruyère, Rabelais, Montaigne ont déjà paru (en partie du moins); ils seront suivis de Régnier, Corneille, Molière, Racine, Pascal, etc. Chacun des volumes de cette collection, publié d'après une édition originale, reproduit les formes du texte avec l'exactitude la plus rigoureuse, l'orthographe propre à chaque auteur et la ponctuation primitive. La seconde collection, dite *Petite Bibliothèque littéraire*, dans le format des elzévirs, et établie dans les mêmes conditions de luxe et de correction typographique, comprend : *Manon Lescaut*, *Daphnis et Chloé*, *Paul et Virginie*, la *Princesse de Clèves*, *Don Quichotte*, *Molière*, *Beaumarchais*, etc. La troisième collection, du même format que la précédente, dite *Bibliothèque contemporaine*, est consacrée aux poëtes qui se sont produits depuis quelques années et contient les œuvres de Théodore de Banville, André Lemoyne, Joséphin Soulary, Sully Prudhomme, Coppée, etc. Enfin la quatrième collection, intitulée : *Bibliothèque d'un curieux* (in-12 écu), contient les ouvrages qui, sans être universellement admirés, offrent une lecture piquante et instructive, comme les *Dialogues* de Tabureau, le *Gaytés* d'Olivier de Magny, le *Cymbalum mundi*, les *Sérées* de Guillaume Bouchet.

LÉMERY (Nicolas), médecin et chimiste français, né à Rouen en 1645, mort à Paris en 1715. Fils d'un procureur au parlement de Normandie qui appartenait à la religion réformée, Nicolas Lémery fut élevé dans les principes du protestantisme. Ses études terminées, il entra chez un de ses oncles qui était pharmacien à Rouen, et apprit chez lui à la fois les premières notions de chimie et la pratique de la pharmacie. Mais la science pure avait pour Nicolas plus d'attraits que les manipulations des apothicaires; aussi ne tarda-t-il pas à abandonner l'officine du pharmacien pour le laboratoire du chimiste. Il vint à Paris et suivit d'abord les leçons de Christophe Glazer, qui occupait alors la chaire de chimie du Jardin du roi, en remplacement de Lefebvre. Mais Glazer était encore voué aux croyances alchimiques; il professait des idées obscures, mystiques, où l'imagination avait *plus de part* que la vraie science. De plus, il était d'un caractère peu sociable, toutes causes qui ne contribuaient guère à lui attirer des élèves. Après deux mois d'une fréquentation assidue, Lémery quitta Christophe Glazer et se mit à voyager. Arrivé à Montpellier, il entra en qualité d'aide chez l'apothicaire Verchout, où il resta trois ans. Durant ce temps, il eut la libre disposition du laboratoire de son maître. Pour subvenir aux besoins de chaque jour, il dut se mettre à enseigner la science qu'il cultivait avec tant d'ardeur. Parmi les jeunes étudiants de la Faculté de médecine, il recruta un certain nombre d'élèves, et bientôt ses leçons acquirent dans Montpellier une grande notoriété, ce qui lui permit d'exercer quelque temps la médecine sans être muni du diplôme de docteur. Après avoir parcouru toute la France, il revint à Paris en 1672. A cette époque se tenaient dans la capitale des conférences scientifiques qui, dit M. Cap (*Etudes biographiques*), « étaient comme autant d'Académies secondaires, où les jeunes savants et les étrangers venaient exposer les doctrines nouvelles et essayer leurs talents. » Les plus renommées et les plus fréquentées étaient celles de Justel, secrétaire du roi, de Bourdelot, médecin du prince de Condé. Lémery s'étant fait admettre dans ces réunions eut occasion de faire connaître sa science, qui était déjà fort étendue. Il noua en même temps des relations qui eurent sur la suite de sa carrière la plus heureuse influence. Il se lia successivement avec l'illustre botaniste Tournefort, le savant Régis, Duverney, Gui Patin, etc. Bourdelot mit à la disposition de Lémery le laboratoire qu'il possédait dans l'hôtel du prince de Condé. Là, les leçons brillantes qu'il fit devant un auditoire d'élite valurent à Lémery de nombreux succès et particulièrement l'amitié et l'estime du célèbre vainqueur de Rocroi, qui l'admit dans son intimité. Ayant ouvert un laboratoire rue Galande, Lémery se fit recevoir apothicaire et ouvrit des cours publics dans cette rue. Dès le premier jour, il y eut foule à ses lecons : des étudiants, des dames, des grands seigneurs, des savants même, comme Rohault, Bernier, Régis, Tournefort, accoururent entendre Lémery. Ce qui faisait surtout le succès des leçons de Lémery, c'était la façon neuve et originale dont il enseignait la chimie. « La chimie jusque-là, dit M. Cap, n'avait jamais été enseignée de bonne foi; quelque chose d'obscur et de mystique, dernières traces de l'alchimie des siècles précédents, était toujours mêlé à ses préceptes et semait d'entraves réelles les abords de cette science. » Lémery porta la lumière au sein de ce chaos; il dissipa l'obscurité des faits et du langage, et sacrifia résolûment le merveilleux au vrai. En même temps qu'il enseignait, Lémery exerçait la profession d'apothicaire; et là encore le succès vint couronner ses efforts. Fontenelle, dans l'éloge qu'il a fait de Lémery, nous apprend que les drogues qui sortaient de ses mains jouissaient, dans Paris, d'une vogue inouïe. On peut citer, entre autres, son fameux magistère de bismuth, l'émétique doux et l'opiat mésentérique, tous médicaments dont la préparation était connue de lui seul, et avec lesquels il faisait des cures merveilleuses.

Lors de la réaction religieuse qui devait aboutir à la révocation de l'édit de Nantes, Lémery dut se défaire de sa charge d'apothicaire. L'électeur de Brandebourg lui fit offrir immédiatement une place de chimiste à la cour de Berlin; mais il refusa et alla chercher en Angleterre un refuge contre ses persécuteurs. Là, il fut accueilli avec beaucoup d'égards par le roi Charles II; mais, prévoyant des troubles en Angleterre, il revint en France, et vers 1683 se fit recevoir docteur à la Faculté de médecine de Caen. A Paris, où il revint s'établir, il ne put exercer la médecine que jusqu'en 1685, époque à laquelle la révocation de l'édit de Nantes interdit cette profession aux protestants. Il fit alors des cours de chimie, donna des leçons aux frères du marquis de Seignelay et à lord Salisbury. Puis, protestant trop peu convaincu pour sacrifier plus longtemps son intérêt à sa foi, il abjura le protestantisme et reprit de plein droit l'exercice de la médecine et l'exploitation de sa boutique d'apothicaire. En 1699, il succéda à Bourdelin, à l'Académie des sciences, comme associé chimiste. Il mourut en 1715, foudroyé par une attaque d'apoplexie.

Lémery s'est moins fait connaître par des travaux nouveaux et par des découvertes que par sa manière d'exposer la chimie. Il s'est occupé particulièrement des sels extraits des végétaux, des encres sympathiques, des poisons, de la préparation des médicaments et des produits pharmaceutiques tirés de l'antimoine. Dans ses recherches sur les sels des végétaux, Lémery signala un des premiers la distinction qu'il convient de faire entre la voie sèche et la voie humide dans la chimie végétale. Il pensait avec raison que, dans les expériences chimiques, des degrés de chaleur différents conduisent à des résultats différents. Aussi recommande-t-il l'emploi du fourneau à réverbère, l'insolation, les bains de sable, de limaille de fer, de cendres, de fumier, de marc de raisin, de chaux vive, etc. Comme plusieurs autres chimistes, Lémery avait constaté que l'étain et le plomb augmentent de poids par la calcination; mais, n'ayant fait aucune expérience à ce sujet, il avait, infidèle en ce cas à la méthode expérimentale, expliqué ce phénomène par une théorie fantaisiste. Il fit également servir la chimie à l'explication des phénomènes géologiques et météorologiques. Au moyen d'un appareil ingénieux connu sous le nom de *volcan de Lémery*, il rendait compte des volcans et des tremblements de terre : c'était un mélange en parties égales de limaille de fer et de soufre pulvérisé, qui, disposé en forme conique, puis humecté d'eau, s'échauffait graduellement et finissait par s'enflammer. Pour expliquer le phénomène du tonnerre et de l'éclair, il imagina une expérience qui le conduisit à trouver « la vapeur qui s'élève du mélange de fer, d'huile de vitriol et d'eau, et qui s'enflamme au contact d'une bougie allumée, » vapeur qui n'est autre chose que l'hydrogène. Lémery s'est beaucoup occupé de la préparation des diverses encres sympathiques, qui, de son temps, étaient pour le public un objet de pure curiosité. Il indique notamment celle qui est formée par la dissolution du plomb dans l'eau-forte ou du bismuth dans le vinaigre. Il a aussi étudié avec soin les poisons minéraux et végétaux, ainsi que les venins des animaux venimeux; par exemple : l'arsenic, le sublimé corrosif, la ciguë, l'aconit napel, le venin de la vipère et du scorpion.

L'histoire des préparations antimoniales a été faite par Lémery avec une clarté fort remarquable. Il remarque que l'antimoine naturel est composé de soufre et d'une substance fort approchante d'un métal, qu'il nomme *stibium*. Il connaît donc parfaitement le sulfure d'antimoine, forme sous laquelle on rencontre l'antimoine dans la nature. La présence du fer dans les cendres des végétaux a été signalée pour la première fois par Lémery. Pour mettre ce métal en évidence, il se servait d'un couteau aimanté qu'il promenait dans la masse des cendres, et il voyait ainsi toutes les particules du fer s'attacher à la lame.

Il existe peu d'ouvrages scientifiques qui aient obtenu un succès aussi éclatant que le *Cours de chimie* de Nicolas Lémery. Il parut pour la première fois à Paris en 1675, sous ce titre : *Cours de chimie, contenant la manière de faire les opérations qui sont en usage dans la médecine, par une méthode facile, avec des raisonnements sur chaque opération, pour l'instruction de ceux qui veulent s'appliquer à cette science*. De 1675 à 1730, ce livre n'eut pas moins de douze éditions à Paris; la meilleure, revue par Baron, a été publiée en 1756. A Amsterdam, à Leyde, à Bruxelles, on en publia d'autres éditions françaises. Pendant longtemps, le livre de Lémery fut le seul guide des pharmaciens et des chimistes. Il fut traduit en anglais (Londres, 1677, 1686, 1698, 1720); en allemand (1698); en latin (Genève, 1681); en italien (Venise, 1763) et enfin en espagnol.

Les autres ouvrages de Lémery sont : *Pharmacopée universelle* (Paris, 1694); *Dictionnaire universel des drogues simples* (Paris, 1698); *Traité de l'antimoine* (Paris, 1707), traduit en allemand par Malhern (Dresde, 1709); *Recueil nouveau des secrets et curiosités les plus rares* (Amsterdam, 1709, 2 vol.). Lémery a publié, en outre, dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, divers mémoires très-importants : *Observation sur une extinction de voix guérie par les herbes vulnéraires* (1700); *Note sur une fontaine pétrifiante des environs de Clermont en Auvergne* (1700); *Explication physique et chimique des feux souterrains, des tremblements de terre, des ouragans, des éclairs et du tonnerre* (1700); *Examen chimique des eaux de Passy* (1701); *Observations sur le camphre et sa purification* (1701); *Sur un sel ammoniac naturel trouvé près du Vésuve* (1701); *Examen de l'eau minérale de Vézelay, en Bourgogne* (1701); *Examen de l'eau de Carensac* (1701); *Observation sur le miel et son analyse* (1706); *Examen d'une eau minérale découverte dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris* (1706); *De l'urine de vache, de son analyse et de ses effets en médecine* (1707); *Mémoire sur l'hydromel vineux* (1707); *Observations sur la cire* (1708); *Observations sur la manne* (1708); *Observations et expériences sur le sublimé corrosif* (1709); *Notice sur les cloportes* (1709); *Observations sur l'odeur développée pendant la précipitation de l'or dissous dans l'eau régale par l'esprit de sel ammoniac et par le sel de tartre* (1712).

LÉMERY (Louis), chimiste, fils du précédent, né à Paris en 1677, mort dans la même ville en 1743. Il fut le digne élève et le continuateur de son père. D'une rare précocité, il fut reçu docteur en médecine à l'âge de vingt ans, et, à vingt-trois ans, il entrait à l'Académie des sciences. En 1708, il fut chargé du cours de chimie au Jardin du roi, en remplacement de Fagon et de Berger. Pris à l'improviste, il fit son cours sans préparation préalable et obtint néanmoins un immense succès. En 1731, il succéda à Geoffroy comme professeur titulaire. Il avait obtenu en 1710 une place de médecin à l'Hôtel-Dieu ; puis il avait acheté une charge de médecin du roi, et en cette qualité il accompagna l'infante d'Espagne, venue en France pour épouser Louis XIV. Outre une foule de mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, on doit à Lémery deux ouvrages importants : *Dissertation sur la nature des os, où l'on explique la nature et l'usage de la moelle, avec trois lettres sur le livre de la génération des vers dans le corps de l'homme* (Paris, 1704, in-12); *Traité des aliments, où l'on trouve, par ordre et séparément, la différence et le choix qu'on doit faire de chacun d'eux en particulier, les bons et les mauvais effets qu'ils peuvent produire, les principes en quoi ils abondent, le temps, l'âge et le tempérament où ils conviennent, avec des remarques à la suite de chaque chapitre, où l'on explique leur nature et leurs usages suivant les principes chimiques et mécaniques* (Paris, 1702), souvent réédité.

LÉMERY (Jacques), dit **le Jeune**, chimiste français, frère du précédent, né en 1678, mort en 1721. Il s'adonna aussi à la chimie, et fut nommé associé de l'Académie des sciences en 1715. Il n'a écrit aucun livre; mais il a publié des mémoires qui ont été insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, et dont voici les titres : *De l'action des sels sur différentes matières inflammables* (1713); *Expériences sur la diversité des matières qui sont propres à fournir du phosphore avec l'alun* (1714); *Réflexions physiques sur un nouveau phosphore et sur un grand nombre d'expériences qui ont été faites à son occasion* (1715).

LÉMERY (Louis-Robert-Joseph), astronome français, né à Versailles en 1728, mort à Paris en 1802. Lalande, qui avait découvert son goût pour le calcul, l'engagea à s'adonner aux calculs astronomiques, et Lémery suivit le conseil du célèbre mathématicien. De 1787 jusqu'à sa mort, il fit les calculs de la *Connaissance des temps*. Il a, en outre, collaboré au tome VII des *Ephémérides des mouvements célestes*.

LE MESLE (Charles), littérateur et négociant français, né à Rouen en 1731, mort dans la même ville en 1814. A la tête d'établissements commerciaux considérables fondés au Havre, à Nantes, à Bordeaux, et possesseur d'une belle fortune gagnée par son travail, il consacra ses loisirs à cultiver la poésie et les lettres. La Révolution lui ayant fait perdre la plus grande partie de sa fortune, il se retira des affaires en 1798, fut nommé député de la Seine-inférieure au conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en 1799, puis se retira dans sa ville natale. On cite de lui : *Guillaume le Conquérant* (1758); le *Pacte de famine* (1760); la *Servitude abolie*, poëmes; des épîtres, des comédies, etc.

LE MESSIER (Pierre), dit **Bellerose**, comédien français. V. BELLEROSE.

LE MÉTEL (Antoine), seigneur D'OUVILLE, auteur dramatique français, né à Caen. Il vivait au XVII^e siècle, et était frère du célèbre abbé de Boisrobert. D'abord ingénieur géographe, il abandonna bientôt cette profession pour se livrer entièrement à la composition de pièces de théâtre. Parmi ses œuvres, nous citerons les comédies suivantes, en cinq actes et en vers : l'*Esprit follet* (1641); les *Fausses vérités* (1642); *Absent de chez soi* (1643); la *Dame suivante* (1645); le *Mort vivant* (1645); *Jodelet astrologue* (1646), etc. Le Métel a publié, en outre, un recueil de *Contes* (Paris, 1661), « une de ces œuvres, dit Lebreton, que devront toujours réprouver et le bon goût et la morale. »

LE MÉTEL DE BOISROBERT (François), poëte français. V. BOISROBERT.

LEMETTAY (Pierre-Charles), peintre français, né à Fécamp en 1726, mort à Paris en 1760. Elève de Boucher et lauréat des concours de peinture, il ne fit à Rome qu'un court séjour, et visita successivement tous les ports de l'Adriatique pour en étudier les principaux points de vue et les scènes maritimes. De retour en France, il fut reçu à l'Académie de peinture et nommé par Louis XV peintre ordinaire du roi. On cite parmi les plus importantes toiles de Lemettay : *Bergers romains* et *Vue du golfe de Naples*.

LEMGO, ville de la principauté de Lippe-Detmold, à 11 kilom. N. de Detmold, sur la Béga; 4,500 hab. Importantes fabriques de pipes dites d'*écume de mer*, toiles, lainages, cuirs, etc. Gymnase de la principauté; chapitre luthérien de dames nobles; château princier de Lipperof, ancien hôtel de ville gothique. Lemgo figurait autrefois au nombre des villes hanséatiques.

LÉMIDIE s. f. (lé-mi-dî — dimin. de *léma*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type habite l'Australie.

LÉMIE s. f. (lé-mî). Bot. Un des noms vulgaires du POURPIER.

LEMIÈRE (M^lle), dame LARRIVÉE, actrice française. V. LARRIVÉE.

LEMIERRE (Antoine-Marin), poëte français, né à Paris à une date incertaine (les uns disent en 1721 ou 1723, les autres en 1733), mort à Saint-Germain-en-Laye en 1793. Son père, qui n'était pas riche, s'imposa les plus cruels sacrifices pour lui faire donner une éducation soignée. Ses succès de collége, véritablement extraordinaires, le firent remarquer du fermier général Dupin, qui en fit son secrétaire. Jean-Jacques Rousseau, jaloux de Lemierre, comme de tous ceux qui fréquentaient les mêmes salons que lui, l'a dédaigneusement désigné sous le titre de scribe, bien qu'à cette époque le secrétaire de M. Dupin ne fût déjà plus un inconnu. Lemierre, en effet, remporta dès l'année 1753 un prix de poésie à l'Académie française; le sujet donné était la *Tendresse de Louis XIV pour sa famille*, sujet qui nous paraît bizarre aujourd'hui, mais qui cadrait assez bien avec la flagornerie habituelle de l'Académie d'alors. Lemierre, après ce premier prix, en remporta successivement trois autres, sur des sujets tantôt imposés par l'Académie, tantôt choisis par lui-même : l'*Empire de la mode*, le *Commerce*, les *Hommes unis par les talents*. Il obtint aussi, en 1754-1756, deux prix de l'Académie de Pau, le premier par l'*Eloge de la sincérité*, le second par l'*Utilité des découvertes faites dans les sciences et dans les arts sous le règne de Louis XV*.

Encouragé par tant de triomphes, Lemierre crut pouvoir aborder un genre plus élevé que les concours académiques, et s'adressa à un public plus exigeant que celui de l'Institut, le public du parterre. Il donna en 1758 sa tragédie d'*Hypermnestre*, pièce où il abusait des tableaux, mais qui obtint néanmoins un véritable succès, grâce à la simplicité et à la vivacité de l'action. *Térée*, autre tragédie qu'il donna ensuite (1761), tomba complétement. *Idoménée* (1764) n'eut guère plus de succès. *Artaxerce* (1766), pastiche à peine déguisé de l'opéra de Métastase, fut mieux accueilli du public. *Guillaume Tell*, l'une de ses meilleures pièces, échoua, faute de trouver un public suffisamment préparé à applaudir les mœurs âpres d'une république naissante; la raison opposée la fit chaleureusement applaudir vingt ans après, quand le public fut devenu capable de sentir la passion démocratique. *Guillaume Tell* est une pièce fort mal écrite; mais les situations y sont nettes et fortes, l'action y marche avec l'entrain qui était habituel à Lemierre. La *Veuve du Malabar*, la plus connue des tragédies de l'auteur, éprouva un sort tout à fait semblable à celui de *Guillaume Tell :* mal accueillie en 1770, elle fut applaudie avec enthousiasme en 1780. La vérité des passions, l'action entraînante et mouvementée, le dénoûment véritablement grandiose, furent cause qu'on pardonna ou qu'on ne vit pas les nombreuses invraisemblances de cette pièce. *Céramis* (1785) échoua misérablement et n'a pas même été imprimée. De *Barneveldt* (1790), il n'est resté qu'un vers célèbre, que nous aurons occasion de citer. *Virginie* ne fut ni jouée ni imprimée.

Tel est le bagage tragique de Lemierre. Ce poëte est assez difficile à classer. Par l'abus du théâtral, par l'invraisemblance de l'action, par la négligence du style, qui est habituellement extrêmement dur, il ne mérite pas qu'on le mette au-dessus des poëtes du quatrième ou du cinquième ordre; mais il a l'entente scénique plus que Voltaire, plus que Crébillon, plus peut-être que Racine lui-même; de plus, au milieu de ses vers rocailleux éclatent par instants des traits qu'on croirait empruntés à Corneille. L'auteur des *Horaces* n'a certainement rien de plus sublime que cette réponse de Barneveldt à son fils, qui lui conseillait de se soustraire, par une mort volontaire, à un supplice ignominieux, et qui lui disait :

[vous dit?
Libre au moins dans la mort. — Mon fils, qu'avez-
— Caton se la donna. — Socrate l'attendit.

Peut-on racheter d'une façon plus merveilleuse une scène si fausse en apparence, où un père dispute sa vie contre un fils qui lui conseille de se donner la mort?

Lemierre n'a pas seulement écrit des tragédies. Outre ses pièces de concours, que nous avons déjà citées, il composa plusieurs poëmes : la *Peinture*, œuvre didactique qui a les défauts et les qualités de ses autres œuvres : de la rapidité, de l'intérêt, mais un style dur, semé de traits admirables; les *Fastes et les usages de l'année*, en seize chants (1799, in-8°); des *Pièces fugitives* (1782, in-8°).

S'il est difficile d'apprécier Lemierre comme écrivain, il est, au contraire, extrêmement aisé de le peindre comme homme. Epris de son talent, Lemierre avait un fonds d'orgueil singulièrement naïf. « Je n'ai point de prôneur, disait-il; il faut bien que je fasse mon affaire tout seul. » Et il la faisait en conscience. A la mort de Voltaire, il réclama son fauteuil, disant qu'Ajax devait hériter des armes d'Achille. Ducis lui fut cependant préféré; c'est admissible; mais Chabanon prévalut ensuite sur lui, ce qui était tout simplement intolérable. Il finit cependant par arriver, en remplacement de l'abbé Batteux, et, dans son discours de réception, il reconnut très-franchement que son seul mérite l'avait porté là. Jamais, dans ce pays des termes adoucis et des pensées gazées, on n'avait assisté à pareille fête. Lemierre valait certainement mieux que la plupart de ses collègues; plus d'un, cependant, dut rougir de lui en cette occasion.

Les *Œuvres* de Lemierre ont été réunies et publiées par René Périn (Paris, 1830, 3 vol. in-8°).

LEMIERRE D'ARGY (Auguste-Jacques), littérateur français, neveu du précédent, né vers 1760, mort à Paris en 1815. Fort instruit, il possédait à fond plusieurs langues, et remplit les fonctions d'interprète près de différents ministères et tribunaux. Victime de son inconduite et miné par une maladie provenant d'excès, il alla mourir misérablement dans un hôpital, sous un nom d'emprunt. On possède de lui : les *Heureux modèles* ou l'*École du bonheur* (2 vol. in-18); *Calas* ou le *Fanatisme*, drame en quatre actes et en prose

(1791, in-8°), représenté au Théâtre-Français; les *Cent pensées d'une jeune Anglaise* (1798, in-12), et de nombreuses traductions, entre autres : les *Poésies* de Gray; *Joscelina,* par Isabelle Kelly (1799, 2 vol. in-12, in-8°); *Code général pour les Etats prussiens* (1801, 2 tom. en 5 vol. in-8°); le *Château de l'Indolence,* poëme en deux chants, par Thomson (1814, in-12); *Mémoires de la reine d'Etrurie,* écrits par elle-même, trad. de l'italien (1814, in-8°), etc.

LEMIERRE DE CORVEY (Jean-Frédéric-Auguste), compositeur français, né à Rennes en 1770, mort à Paris vers 1840. Il suivit la carrière des armes, devint chef de bataillon, fit toutes les campagnes de la République et du premier Empire. Au milieu de la vie agitée des camps, Lemierre trouva le moyen de satisfaire son goût pour la musique, qu'il avait apprise sous la direction de Berton. Son œuvre de début, comme compositeur, fut un très-excentrique tour de force : il mit en musique un article du *Journal du soir*, contenant la sommation faite à Custine de rendre Mayence et la réponse de ce général (1793). Lemierre composa ensuite les opéras suivants, pour la plupart en un acte : les *Chevaliers errants* (1791); la *Reprise de Toulon*, où se trouve un joli rondeau qui contribua à la réputation d'Elleviou (1794); *Andros et Almona*, où l'on remarqua des chants heureux, surtout des chœurs, dans lesquels le compositeur avait ingénieusement adapté et fusionné les chants religieux des chrétiens, des musulmans, des juifs et des brahmes (1794); l'*Ecolier en vacances* (1794); les *Suspects*, opéra qui eut du succès (1795); la *Moitié du chemin* (1796); la *Paix et l'Amour* (1798); les *Deux Orphelins* (1798); la *Maison changée* (1798); les *Deux Crispins,* dont il écrivit les paroles et la musique (1798); le *Porteur d'eau* (1802); *Henri et Félicie,* en trois actes, dont les paroles et la musique sont également de lui (1808); la *Cruche cassée* (1819). Lemierre a collaboré au roman intitulé *Mon histoire et la tienne,* de Dorvo, ouvrage indûment attribué à Lemierre d'Argy. Parmi ses nombreuses romances, on cite : *Don Quichotte*, de Florian; *Ma peine a devancé l'aurore; Bajazet; Un jour, un bon roi chrétien;* le *Géant et le Chevalier;* le *Dernier cri de la garde.* Lemierre a écrit beaucoup de morceaux pour piano, pour harpe, et il a arrangé pour le théâtre de l'Odéon quelques opéras italiens, entre autres la *Donna del lago* et *Tancredi*, de Rossini, donné en 1827. Enfin, on lui doit la publication d'un ouvrage intitulé : *Des partisans et des corps irréguliers* (Paris, 1822, in-8°).

LÉMING s. m. (lé-maing). Mamm. V. LEMMING.

LÉMIPODE adj. (lé-mi-po-de). Crust. Syn. de LÉMODIPODE.

LE MIRE (Aubert), en latin **Miræus,** historien belge, né à Bruxelles en 1573, mort à Anvers en 1640. Il professa pendant quelque temps les belles-lettres, entra dans les ordres, devint chanoine d'Anvers, et, pendant un séjour qu'il fit à Paris pour y remplir une mission secrète, se lia avec les principaux savants de cette ville. En 1617, Le Mire devint bibliothécaire de l'archiduc Albert, et en 1624 vicaire général d'Anvers. Il consacra ses loisirs à écrire de nombreux ouvrages sur l'histoire littéraire et politique des Pays-Bas; mais ses écrits manquent en général d'esprit critique et d'exactitude. Nous nous bornerons à citer : *Elogia illustrium Belgii scriptorum* (Anvers, 1602); *Originum monasticarum libri IV* (Cologne, 1620); *Fasti Belgici ac Burgundici* (Bruxelles, 1622); *Rerum Belgicarum annales* (Bruxelles, 1624); *Opera diplomatica et historica*, recueil des ouvrages de Le Mire sur l'histoire des Pays-Bas, publié par Foppens (Bruxelles, 1723-1748, 4 vol. in-fol.).

LEMIRE (Noël), graveur français, né à Rouen en 1724, mort à Paris en 1801. Ses vignettes, ses marines et paysages, et ses reproductions des tableaux de Téniers sont particulièrement estimés. On cite parmi ses œuvres principales : le portrait de *Piron*, d'après Lépicié (1773); portraits de *Mlle Clairon*, d'après Gravelot; de *Washington*, de *La Fayette*, du grand *Frédéric*, de *Henri IV*, de *Louis XV*, de *Joseph II;* les gravures de *Jupiter et Danaé,* d'après Carrache; *Latone vengée;* les *Nouvellistes flamands* et l'*Etang du château*, d'après Teniers; *Vue du Vésuve en* 1757; *Restes d'un temple de Vénus dans l'île de Nisida.* Son chef-d'œuvre est le *Partage de la Pologne* ou le *Gâteau des Rois*, pièce excessivement rare, dont l'auteur put sauver à peine quelques exemplaires, la planche ayant été brisée par ordre du pouvoir (1772).

LEMMA s. m. (lèmm-ma). Bot. Syn. de LEMNA et de CANILLÉE.

LEMMAR s. m. (lèmm-mar). Mamm. Nom vulgaire du lemming.

LEMMAS, groupe d'îles sur la côte méridionale de la Chine, province de Kouang-Toung, à l'entrée de la baie de Caritou, par 22° de lat. N. et 113° 55′ de long. E. La plus considérable de ces îles se nomme Tamquantow ou Grande-Lemma.

LEMMATION s. m. (lèmm-ma-si-on — du gr. *lemma*, pelure). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

LEMMATIQUE adj. (lèmm-ma-ti-ke — rad. *lemme*). Mathém. Qui est de la nature du lemme : *Proposition* LEMMATIQUE.

LEMMATOPHILE s. f. (lèmm-ma-to-fi-le — du gr. *lemma*, écorce; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des pyraliens, tribu des teignes, comprenant trois espèces, dont le type habite la France.

LEMME s. m. (lè-me — du gr. *lêmma*, prise, et, par suite, proposition que l'on prend d'avance; de *lambanein*, *labein*, prendre, de la racine sanscrite *labh*, mouvoir, atteindre). Mathém. Proposition dont la démonstration est nécessaire pour la démonstration d'une proposition subséquente : *L'auteur est très-abstrait : c'est une suite de* LEMMES *et de théorèmes qui répandent quelquefois plus d'obscurité que de lumière.* (Volt.)

— Philol. Titre, sommaire. ‖ Proposition appelée au secours d'une démonstration commencée.

— Anc. mus. Pause d'un temps bref.

LEMMEGE (Jean VAN), en latin **Johannes a Lemmigo,** chroniqueur hollandais qui vivait vers 1500. Sa *Chronique de Groningue*, de l'an 1100 à l'année 1436, publiée à Leyde en 1698, in-8°, donne de curieux et intéressants détails sur les révolutions de la Frise au XVe siècle.

LEMMENS (Livin), en latin **Lemmius,** médecin hollandais, né à Ziriczée (Zélande) en 1505, mort en 1568. Il étudia la médecine à Louvain, sous la direction d'André Vésale et de Conrad Gesner, puis retourna dans sa ville natale, où, pendant quarante ans, il pratiqua son art avec le plus grand succès. Devenu veuf, il entra dans les ordres et fut nommé chanoine. Lemmens jouit de son temps d'une très-grande réputation. Parmi ses ouvrages, qui presque tous ont eu de nombreuses éditions, nous citerons : *De astrologia liber* (Anvers, 1554, in-8°); *De occultis naturæ miraculis* (Anvers, 1559); *De termino vitæ,* écrit publié à la suite du traité *De astrologia* (1554); *Similitudinum ac parabolarum quæ in Bibliis ex herbis atque arboribus desumuntur explicatio* (Anvers, 1566); *De vita animi et corporis recte instituenda* (Cologne, 1581); *De zelandis* (1611); *De honesto animi et corporis oblectando* (Leyde, 1638), etc.

LEMMENS (Jacques-Nicolas), organiste et compositeur belge, né à Zoerle-Parwys (province d'Anvers) en 1823. Il commença à étudier la musique sous la direction de son père, organiste de sa ville natale, puis fut admis en 1839 au Conservatoire de Bruxelles. Peu après, il obtint au concours la place d'organiste de la cathédrale de Diest; mais il se démit de ces fonctions au bout de quinze mois, et revint au Conservatoire, où il remporta le premier prix de composition en 1845. L'année suivante, M. Lemmens obtint, par l'intermédiaire de Fétis, une pension du gouvernement pour aller compléter ses études à Breslau près d'Adolphe Hesse, l'illustre organiste, et après une année de leçons il revint à Bruxelles, où il fut nommé professeur d'orgue au Conservatoire en 1849.

La réputation de M. Lemmens comme organiste et comme pianiste pénétra bientôt en France. Mandé plusieurs fois à Paris, il se fit entendre à la Madeleine, à Saint-Vincent-de-Paul et inaugura les grandes orgues de Rouen et de Lille. En 1858, M. Lemmens donna à Paris, chez M. Erard, un concert dans lequel il exécuta sur le piano des œuvres de Beethoven, de Weber, et la fugue en *sol mineur* de Jean-Sébastien Bach, qui convenait parfaitement à son talent nerveux, mais un peu sec, dit Scudo. En 1862, il se rendit à Londres avec sa femme, Mme Lemmens-Sherington, cantatrice remarquable, et il donna avec elle de grands concerts. Six ans plus tard, il devint dans la même ville organiste de l'église des Jésuites. M. Lemmens jouit d'une réputation méritée. On lui doit un important ouvrage : *Ecole d'orgue basée sur le plain-chant romain.*

LEMMER s. m. (lèmm-mèr). Mamm. Un des noms vulgaires du lemming.

— Ornith. *Lemmer geyer*, Nom vulgaire du gypaète barbu.

LEMMIN, INE adj. (lèmm-main, i-ne — rad. *lemming*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au lemming.

— s. m. pl. Groupe de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre lemming.

LEMMING s. m. (lèmm-maing). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des campagnols.

— **Encycl.** Ce genre, voisin des campagnols, avec lesquels plusieurs auteurs l'ont confondu, est caractérisé par une queue très-courte, des oreilles presque nulles, des ongles aux pieds de devant qui rappellent ceux des animaux fouisseurs. Le genre *lemming* comprend une dizaine d'espèces, dont nous allons décrire les principales.

Le *lemming* commun, le plus célèbre de tous, habite les Alpes et surtout les montagnes qui séparent la Suède de la Norvége. C'est un animal de la taille du rat, mais dont l'aspect est bien plus gracieux. Sa fourrure est jaune, tachetée de noir sur le dos; la partie antérieure de la tête, le cou et les épaules sont également noirs. La queue est courte et pointue. Il se nourrit de lichens, d'herbe et de mousse, et il habite en famille des terriers sinueux. Son courage est remarquable. Son caractère est d'ailleurs si querelleur que si l'on enferme deux *lemmings* dans une cage, ils se battent jusqu'à ce que l'un d'eux ait succombé. A certaines époques, les *lemmings* émigrent avant les grands froids, tantôt du côté du golfe de Bothnie, tantôt du côté de la mer du Nord, tantôt dans les deux sens. L'armée innombrable des émigrants se divise en plusieurs colonnes, qui suivent des directions parallèles. Elle s'avance en ligne droite, escaladant les obstacles ou les contournant, quelquefois les perçant, quand il s'agit par exemple de meules de paille, et reprenant aussitôt leur marche, toujours en ligne droite, traversant les lacs et les fleuves, grimpant par-dessus les bateaux et se rejetant dans l'eau de l'autre côté. En 1823, ils faillirent ainsi faire sombrer plusieurs bateaux en traversant une rivière, près d'Hermœsand, en Suède. Ces migrations sont redoutées des agriculteurs, dont les prés se trouvent fauchés dans une journée. Les *lemmings* marchent la nuit, paissent et se reposent pendant le jour. Leurs armées sont suivies d'un grand nombre de mammifères, ours, loups, renards, martes, hermines, gloutons, qui leur font une guerre acharnée et deviennent eux-mêmes la proie des chasseurs. Ces migrations des *lemmings* ne se font pas à des époques régulières, mais en général à plusieurs années d'intervalle, quand les *lemmings* sont devenus trop nombreux, ce qui arrive rapidement, car les femelles ont deux portées par an, et chaque portée est de cinq ou six petits. L'immense majorité de ces animaux périt pendant l'émigration. Le *lemming* zoco, qui habite la Daourie, est spécialement organisé pour fouir. Il se sert pour cela de ses ongles, forts et tranchants, et de son nez, qui est couvert d'un cuir épais et calleux. Il a la taille du précédent; mais son pelage est gris cendré. Le *lemming* à courte queue, dit aussi campagnol à courte queue, a le pelage gris, marqué sur toute la longueur du corps d'une ligne noire. Il fait une guerre acharnée aux autres rongeurs, et les contraint souvent à abandonner le canton qu'il s'est choisi. On le trouve dans le désert de l'Irtisch. La baie d'Hudson, les monts Ourals, l'Amérique du Nord possèdent aussi des espèces de ce genre.

LEMMOMYS s. m. (lèmm-mo-miss — de *lemming*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des bathyergues, et dont l'espèce type se trouve dans les steppes d'Astrakhan.

LEMMUS s. m. (lèmm-muss). Mamm. Nom scientifique du genre lemming.

LEMNA s. m. (lè-mna — du gr. *lemna*, lentille d'eau). Bot. Nom scientifique du genre canillée ou lenticule. ‖ On dit aussi LEMNE s. f.

LEMNACÉ, ÉE adj. (lè-mna-sé — rad. *lemna*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la canillée.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre canillée : *La place des* LEMNACÉES *n'est pas parfaitement déterminée.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *lemnacées* sont de petites plantes herbacées, entièrement libres, nageantes ou submergées; leurs racines, grêles, blanchâtres, non fixées au sol, flottent librement dans l'eau, où elles s'enfoncent verticalement; chacune d'elles se termine par une sorte de coiffe ou de petit étui lâche. La fronde ou corps du végétal, qui représente à la fois la tige et les feuilles, se présente sous forme d'expansions vertes, lenticulaires. Les fleurs sont monoïques, très-petites et réduites à leur dernier degré de simplicité ; elles sont pourvues, pour toute enveloppe, d'une spathe membraneuse, d'abord fermée, puis se déchirant irrégulièrement. Les fleurs mâles, solitaires ou géminées dans chaque spathe, consistent en une seule étamine, à filet grêle, allongé, à anthère divisée en deux loges très-écartées à leur base et contiguës au sommet. La fleur femelle, renfermée dans la même spathe, a un ovaire sessile, à une seule loge contenant un ou plusieurs ovules, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate en entonnoir. Le fruit est un utricule ou une capsule uniloculaire, renfermant une ou plusieurs graines, à double tégument, l'extérieur épais, l'intérieur membraneux; l'embryon est droit et entouré d'un albumen charnu. Les *lemnacées* sont particulièrement répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord.

LEMNE s. f. (lè-mne). Bot. V. LEMNA.

LEMNIEN, IENNE s. et adj. (lè-mniain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'île de Lemnos; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* LEMNIENS. *La population* LEMNIENNE.

LEMNISCATE s. f. (lè-mni-ska-te — du gr. *lêmniskos*, ruban). Géom. Lieu des points tels que le produit de leurs distances à deux points fixes est constant.

— **Encycl.** Cette courbe est célèbre à plusieurs titres.

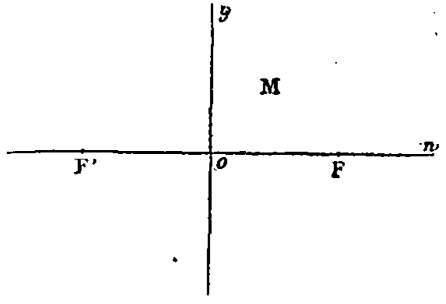

Fig. 1.

Soient F et F′ les deux points fixes, et M un point du lieu rapporté à la ligne FF′ prise pour axe des x et à la perpendiculaire en son milieu prise pour axe des y; soient d'ailleurs $2a$ la distance FF′ et c^2 le produit constant des distances MF, MF′; l'équation de la courbe sera évidemment

$$\sqrt{y^2 + (x-a)^2}\,\sqrt{y^2 + (x+a)^2} = c^2$$

ou

$$(y^2 + x^2 + a^2 - 2ax)(y^2 + x^2 + a^2 + 2ax) = c^4,$$

c'est-à-dire

$$(y^2 + x^2 + a^2)^2 - 4a^2x^2 = c^4,$$

ou encore

$$(y^2 + x^2)^2 + 2a^2(y^2 - x^2) = c^4 - a^4.$$

La figure de la courbe dépend du rapport de c à a : si $c = a$, l'origine est un point double où les tangentes sont les bissectrices des angles des axes; d'ailleurs, comme l'origine est le centre de la courbe, les deux branches qui y passent s'y infléchissent. Si l'on cherche les points où la courbe coupe l'axe des x, on trouve, outre l'origine, les deux points

$$x = \pm a\sqrt{2},$$

qui sont les limites de la courbe dans le sens des x positifs et négatifs. Si l'on cherche les points maxima de la courbe, on trouve pour les déterminer l'équation

$$x(y^2 + x^2) - a^2x = 0,$$

ou

$$y^2 + x^2 = a^2,$$

c'est-à-dire qu'ils se trouvent sur le cercle décrit sur FF′ comme diamètre; d'ailleurs, l'équation

$$y^2 + x^2 = a^2,$$

combinée avec l'équation de la courbe, donne

$$2a^2(y^2 - x^2) = c^4 - 2a^4$$

ou

$$y^2 - x^2 = \frac{c^4}{2a^2} - a^2,$$

et par suite

$$y^2 = \frac{c^4}{2a^2}$$

ou

$$y = \pm \frac{c^2}{a\sqrt{2}}.$$

On peut donc aisément construire ces points dans tous les cas; mais lorsque $c = a$, les ordonnées maxima se simplifient encore et se réduisent à

$$\pm \frac{a\sqrt{2}}{2}.$$

La courbe affecte donc la forme indiquée par la figure 2 :

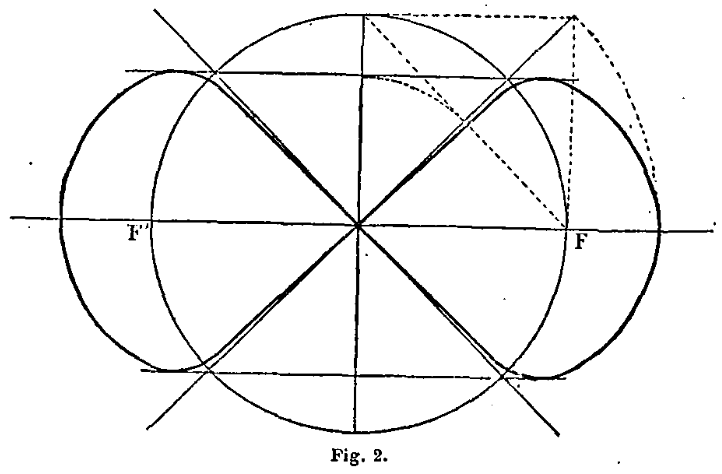

Fig. 2.

Dans le cas général, l'équation de la courbe donne pour $x = 0$:

$$y = \pm\sqrt{-a^2 \pm c^2};$$

il n'y a donc rencontre avec l'axe des y que dans le cas où c est plus grand que a. On a dans ce cas une courbe de la forme fig. 3 :

Enfin, lorsque a est plus grand que c, la courbe se compose de deux anneaux séparés par l'axe des y et coupant l'axe des x aux points

$$x = \pm\sqrt{a^2 \pm c^2}.$$

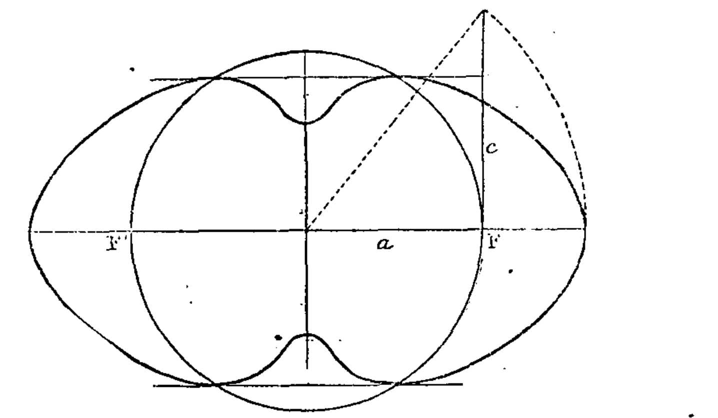

Fig. 3.

La *lemniscate* est exactement carrable, et sa circonférence peut être divisée en parties égales.

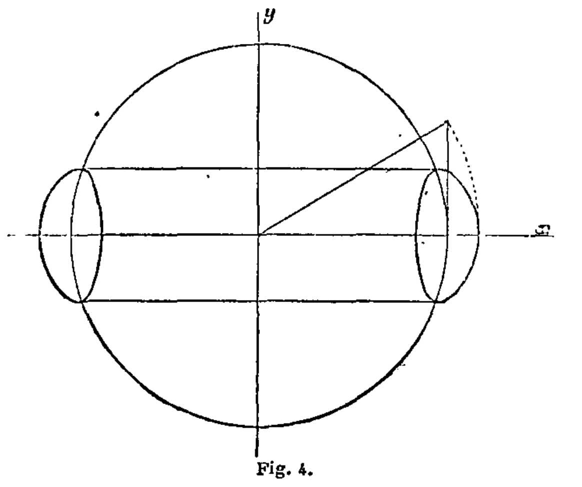

Fig. 4.

LEMNISCIE s. m. (lè-mniss-sî — du gr. *lemniskos*, bandelette). Bot. Syn. de LANTANIER ou LANTANÉE.

LEMNISQUE s. m. (lè-mni-ske — du lat. *lemniscus*, du gr. *lêmniskos*, dérivé de *lênos*, laine). Antiq. Bandelette avec laquelle on liait les couronnes et on ornait les palmes des athlètes vainqueurs.

— Diplomatiq. Lien au moyen duquel les sceaux pendants sont fixés aux chartes ou aux diplômes.

— Philol. Ligne horizontale, ponctuée en dessus et en dessous (÷), et désignant un passage emprunté à l'Ecriture non littéralement. ‖ Ligne horizontale surmontée de deux points ($\stackrel{..}{-}$) et indiquant une transposition.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre annelée de blanc et de noir.

— Acal. Genre de productions marines, rapporté avec doute à la famille des acalèphes béroïdes, et dont l'espèce type a été trouvée dans les mers équatoriales.

LEMNIUS (Simon LEMCHEN, plus connu sous le nom de), poëte latin suisse, né à Margadant (Suisse) vers 1510, mort en 1550. Il s'était fait recevoir maître en philosophie à l'université de Wittemberg, dont Mélanchthon était recteur, lorsqu'il publia en 1538 deux livres d'épigrammes latines, dans lesquelles Luther crut voir des attaques contre l'électeur de Saxe et des louanges à l'adresse de l'archevêque de Mayence. Décrété d'arrestation et abandonné par son ami Mélanchthon, Lemnius s'enfuit à Worms, où il apprit qu'il venait d'être condamné au bannissement perpétuel. Furieux de cette injuste persécution, Lemnius attaqua les chefs de la Réforme dans des écrits satiriques pleins de sarcasmes et d'injures, séjourna successivement à Francfort, à Halle, à Bâle, où il fut quelque temps correcteur d'imprimerie, et se fixa à Coire, où il professa au gymnase de cette ville. Nous citerons de lui : *Epigrammatum libri duo* (Wittemberg, 1538, in-8°); *Apologia Simonis Lemnii contra decretum Lutheri* (Cologne, 1540); *Monachopornomachia* (1538, in-4°), comédie licencieuse, dans laquelle il met en scène, en les bafouant, les chefs de la Réforme; *Amorum libri IV* (1542); *Eclogæ quinque* (1551), etc.

LEMNIUS (Livin), médecin hollandais. V. LEMMENS.

LEMNO, autrefois *Myrina*, ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. de l'île Stalimène ou Lemnos, sur la côte occidentale; 2,000 hab. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline qui se termine au bord de la mer; on y voit un château qui a été la résidence de la garnison turque et du gouverneur. Siége d'un évêché grec; petit port de commerce assez fréquenté.

LEMNOS ou **STALIMÈNE**, île de la Turquie d'Europe, dans l'Archipel, à 75 kilom. O. de l'entrée des Dardanelles, en face de Ténédos à l'E. et du mont Athos à l'O., par 39° 35′ de lat. N. et 22° 55′ de long. E. Elle mesure environ 60 kilom. de longueur de l'E. à l'O., sur 30 kilom. du N. au S. Elle se compose de deux presqu'îles réunies par un isthme et formées par deux petits golfes, dont l'un, au S., est appelé San-Antonio, l'autre, au N., Port-Paradiso. Cette île est généralement couverte de montagnes peu élevées, qui offrent deux anciens cratères; elle est stérile et sablonneuse; cependant les parties méridionale et occidentale sont assez bien arrosées et produisent du blé, de l'orge, de l'huile, du vin et beaucoup de fruits, du coton et de la soie. Un banc de sable de 8 kilom. de longueur en rend l'approche dangereuse du côté de l'E. La population, qui se compose presque exclusivement de Grecs, est évaluée à 8,500 hab., distribués dans deux villes et cinquante villages. Le vin et le blé sont le principal objet d'exportation.

Il faut ajouter à ces productions locales une terre bolaire rouge, connue en pharmacie sous le nom de *terre de Lemnos* ou *terre sigillée*, qui a joui longtemps d'une certaine réputation, et qui fait encore l'objet d'un commerce important. On l'employait à la fois comme médicament astringent, comme tonique, comme contre-poison, et on la supposait douée des plus grandes vertus. Cette argile, qui se trouve en veines ocreuses dans certaines parties de l'île, n'était autrefois extraite par les Turcs, qui en avaient le monopole, qu'avec toutes sortes de cérémonies mystérieuses, pendant certains mois de l'année. Il était défendu sous peine de mort, aux indigènes, de se livrer à son exploitation. Chaque petit pain d'argile était livré au commerce marqué d'un cachet en creux; de là le nom de terre sigillée qu'on donnait à ce produit. La veine étant épuisée, la Turquie livra longtemps, sous le même nom, un mélange opéré avec de la farine de graine de calebassier, qu'elle se procurait d'Afrique par les caravanes; on fut plus de cent ans à s'apercevoir en Europe de cette supercherie, et les médicaments où entrait la terre de Lemnos n'en furent pas moins excellents.

Dans la haute antiquité, Lemnos était appelée *Æthalia* (brûlante), à cause d'une montagne qui vomissait des flammes, ce qui la fit passer pour une des usines et même le premier séjour de Vulcain. Ce qui a fait la grande réputation de Lemnos dans l'antiquité, c'est l'abandon de Philoctète dans cette île par les Grecs allant au siége de Troie, abandon que Sophocle a immortalisé dans une de ses plus admirables tragédies.

Lemnos avait, au temps du développement de la civilisation grecque, deux villes principales, Myrine (aujourd'hui Palæo-Castro) et Hephestia. On y voyait un labyrinthe qui ne le cédait qu'à ceux de Crète et d'Egypte. Avant de tomber sous la domination romaine, elle possédait, comme la Crète et toutes les grandes îles de la mer Egée, un gouvernement républicain mixte. Elle passa aux Vénitiens, puis aux Turcs, qui la détiennent encore aujourd'hui.

LÉMODIPODE s. m. pl. (lè-mo-di-po-de — du gr. *laimos*, vorace, *pous*, *podos*, pied). Crust. Ordre de crustacés, intermédiaire entre les amphipodes et les isopodes.

— **Encycl.** Longtemps confondus avec les isopodes, dont ils se distinguent cependant d'une façon essentielle, les *lémodipodes* en ont été séparés par Latreille, et ont depuis formé un ordre distinct, voisin des amphipodes. Ces animaux sont remarquables par l'état rudimentaire de leur abdomen, réduit à une sorte de tubercule d'une extrême petitesse. Les antennes sont au nombre de quatre. Le nombre des pattes est tantôt de cinq, tantôt de sept, suivant les genres. Celles de la première paire se terminent par une espèce de pince, les autres par des griffes préhensiles. Les mâchoires sont au nombre de trois paires, dont une munie de fortes dents et les autres lamelleuses. Deux au moins des trois premiers anneaux thoraciques portent des vésicules branchiales. Cet ordre comprend deux familles : les caprelliens ou *lémodipodes* filiformes, et les *lémodipodes* ovalaires.

LEMOINE (Jean), cardinal français, fondateur à Paris du collége qui porte son nom, né à Cressy (Ponthieu) au XIIIe siècle, mort à Avignon en 1313. Ses commentaires sur le VIe livre des *Décrétales* lui valurent la pourpre et le chapeau de cardinal. Nommé légat en France par le pape Boniface VIII (1302), il fit tous ses efforts pour rétablir la bonne harmonie entre Philippe le Bel et la cour de Rome, et se conduisit avec une telle habileté, qu'il sut se conserver la bienveillance des deux partis, bien que les négociations entamées n'eussent point abouti. Après l'élection de Clément V, il suivit ce pape à Avignon, où il termina ses jours.

LEMOINE (Pasquier), littérateur français. Il vivait au XVIe siècle. Il était portier du roi François Ier, et composa, sous le pseudonyme de **Moine sans froc**, quelques ouvrages, notamment *Voyage et conquête du duché de Milan en* 1515 (Paris, 1520, in-8°), en vers et en prose. On trouve dans ce livre, dont les vers sont le plus souvent plats et burlesques, des particularités curieuses et intéressantes.

LEMOINE (Etienne), pasteur protestant français, né à Caen en 1624, mort à Leyde en 1789. Après avoir étudié la théologie et les langues orientales, il fut nommé pasteur à Geffosses, puis à Rouen. En 1675 il alla se faire recevoir docteur en théologie à Oxford, et de là passa à Leyde, où il devint professeur de théologie, puis recteur de l'université. On a de lui : *Varia sacra seu sylloge variorum opusculorum græcorum ad rem ecclesiasticam spectantium* (Leyde, 1685, 2 vol. in-4°); *Epistola de melanophoris*, publié dans l'*Harpocrate* de Cuper (1687); *De Jesu vero Messia* (Leyde, in-4°), etc.

LEMOINE (François), peintre français, né à Paris en 1668, mort en 1737. Lauréat du grand prix de peinture en 1711, il ne put, à cause de la guerre, se rendre en Italie aux frais du roi; mais l'Académie de peinture l'admit au nombre de ses membres au bout de huit années de travaux. Nommé professeur après l'achèvement des fresques du chœur de l'église des Jacobins, située rue Saint-Dominique, il peignit le plafond de la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice. Puis vint son œuvre capitale, le *Plafond du salon d'Hercule*, au palais de Versailles, qui lui valut le titre de premier peintre du roi et une pension de 4,000 livres. Lemoine était sur le chemin des honneurs et de la fortune; malheureusement la perte d'une femme qu'il aimait tendrement vint augmenter son habituelle mélancolie. Sa raison s'égara, et un jour, entendant frapper à sa porte, il crut qu'on venait l'arrêter et se perça de neuf coups d'épée.

Ses autres grandes compositions sont : *Hercule et Cacus* (son tableau de réception à l'Académie); *Persée délivrant Andromède; Femme entrant au bain*, et la *Cananée*, peinte au réfectoire des cordeliers d'Amiens. Lemoine savait parfaitement disposer une grande scène; ses groupes étaient bien placés, les figures étaient variées; il possédait à fond la dégradation des lumières, et son coloris joignait la fraîcheur à la vérité; mais son dessin, incorrect et mou, présente des rondeurs excessives qui tombent dans la difformité; il *boudine* les membres, ses formes sont maniérées, son élégance fausse tombe dans l'afféterie, et ses figures sont contournées, mièvres, minaudières ou sans caractère. Ses principaux élèves sont Natoire, Nonotte et Boucher.

LEMOINE (Abraham), ecclésiastique anglais, chapelain du duc de Portland et ministre de l'hôpital français à Londres, mort vers 1760. Il est connu par la traduction de quelques traités de Sherlock et par deux ouvrages en anglais : *A vindication of the literal account of the fall, a sermon on Gen.* III, 6 (1754, in-4°), et *A defence of the sacred history of the Old Testament against Bolingbroke, a sermon on Deuter.* XXXI, 24-26 (1753, in-4°).

LEMOINE (Pierre-Camille), littérateur français, né à Paris en 1723. On ignore l'époque de sa mort. Il devint archiviste de Saint-Martin de Tours. Outre quelques bonnes dissertations, on lui doit : *Diplomatique pratiqué* (Metz, 1765, in-4°); *Nouvelle méthode raisonnée des blasons* (Lyon, 1770), etc.

LEMOINE, peintre français, né à Rouen en 1740, mort dans la même ville en 1803. Il avait commencé sans maître ses études, qu'il acheva sous la direction de Descamps. Presque tous les tableaux de cet artiste se trouvent dans sa ville natale, et sa principale composition est l'*Apothéose du grand Corneille*, qui forme le plafond du Théâtre des Arts, à Rouen. Au dire de juges compétents, Lemoine a donné, dans cette œuvre, la preuve d'un talent extrêmement remarquable.

LEMOINE (Louis), général français, né à Saumur en 1764, mort à Paris en 1842. Son père avait eu trente-cinq enfants! Sous-officier quand éclata la Révolution, il prit alors le commandement d'un bataillon de Maine-et-Loire. Nommé chef d'état-major, puis général de brigade pour le courage qu'il montra à la prise de Lyon par les troupes de la Convention, il fut envoyé à l'armée de l'Ouest et contribua puissamment à la victoire de Quiberon. Après le 18 fructidor, Lemoine servit en Italie sous les ordres de Championnet et gagna, avec 1,500 hommes contre 8,000 Napolitains, la bataille de Terni. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, qu'il désapprouva, il vécut dans la retraite; mais en 1813, voyant la France menacée, il reprit du service. En 1814, il commandait la place de Mézières qu'il ne rendit aux alliés qu'après avoir obtenu l'autorisation de quitter la citadelle avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, mèche allumée, avec ses canons, ses caissons et ses munitions. A partir de ce moment, Lemoine rentra complétement dans la vie privée.

LEMOINE (Jacques-Joseph), littérateur, né à Paris en 1770, mort vers 1855. Il devint chef de division au ministère du commerce et consacra ses loisirs à des travaux littéraires. Nous citerons de lui : les *Français justifiés du reproche de légèreté* (Paris, 1809); les *Trois voyageurs* (1819, 2 vol. in-8°), essai philosophique; *Loisirs de M. de Villeneuve* ou *Voyage d'un habitant de Paris* (1827, in-8°).

LEMOINE (Henri), compositeur et éditeur de musique français, né à Paris en 1786. Fils d'un guitariste de talent, il entra au Conservatoire, où il remporta un prix de piano en 1809, et par la suite il étudia l'harmonie sous la direction de Reicha. En 1817, M. Lemoine succéda à son père comme éditeur de musique, et à ce titre il a publié les œuvres d'Hérold, de Henri Herz, de Henri Bertini, etc. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Méthode pratique pour piano* (1827, in-4°), souvent rééditée; *Solféges élémentaires* (1829, in-8°), avec Curulli; *Traité d'harmonie pratique* (1836, in-8°); *Tablettes du pianiste* (1844, in-8°), etc.

LEMOINE (Gustave), auteur dramatique, né à Paris en 1786. Il a écrit un certain nombre de vaudevilles et de drames, mais il doit en grande partie sa notoriété aux petits poëmes que sa femme, Mlle Loïsa Puget, a mis en musique avec tant de grâce et quelquefois d'originalité. Tout le monde se rappelle encore l'*Ave Maria*, la *Demande en mariage*, le *Soleil de ma Bretagne*, la *Dot d'Auvergne*, *Depuis la Noël*, la *Prière de ma mère*, etc. M. Lemoine a composé un grand nombre d'albums de romances, qui ont popularisé son nom. Comme auteur dramatique, il a remporté au boulevard quelques grands succès. Nous citerons de lui : le *Mauvais œil*, opéra-comique (1836), musique de Mlle Loïsa Puget; *Une femme malheureuse* (1837); l'*Abbaye de Castro* (1840), drame remarquable; les *Prussiens en Lorraine* (1840); la *Grâce de Dieu* (1841), drame qui obtint un immense succès populaire, eut environ six cents représentations à la Gaîté, et dont est tiré le livret de l'opéra italien de Donizetti, *Linda di Chamouni*; la *Dot de Suzette* (1842); *Mademoiselle de La Faille* (1843), etc. Il a écrit en outre des vaudevilles en collaboration avec divers auteurs : *Carlin à Rome* (1837); l'*Habit noisette* (1840); l'*Article* 213 (1846); *Une femme qui se jette par la fenêtre* (1847); la *Niaise de Saint-Flour* (1848); le *Mariage au miroir* (1852). Il a donné seul depuis deux petites comédies au Gymnase : le *Feu à une vieille maison* (1858); *Un mari comme on en voit peu* (1867).

LEMOINE (Edouard), littérateur français, frère du précédent, né à Paris vers 1810, mort en 1868. Il était répétiteur lorsqu'il résolut d'écrire pour le théâtre et composa en collaboration avec son frère Adolphe un vaudeville intitulé *Norbert* ou le *Campagnard* (1832). S'étant jeté ensuite dans le journalisme, il fonda à Chalon-sur-Saône le *Drapeau tricolore* et prit part à la rédaction de plusieurs grands journaux, tels que le *Siècle* et la *Patrie*. Il fut en outre pendant quelque temps attaché à l'administration du théâtre du Gymnase. On cite de cet écrivain diverses *Physiologies* (1841); l'*Abdication du roi Louis-Philippe* (1851, in-18), récit des conversations que l'auteur eut à Claremont avec le roi déchu; le *Dessous des cartes* (1854), recueil de nouvelles. En outre, M. Lemoine a collaboré à plusieurs recueils, notamment aux *Etrangers à Paris*, aux *Scènes de la vie des animaux* et au *Dictionnaire de la conversation*.

LEMOINE (Adolphe), dit **Lemoine-Montigny**, auteur dramatique et administrateur, frère des précédents, né à Paris en 1812. Sous le nom de Montigny, qu'il réunit par la suite à son véritable nom, il se fit connaître au théâtre. D'abord acteur, puis directeur de la Gaîté avec M. Meyer, il succéda en 1844 à Delestre-Poirson, dans la direction du Gymnase. Habile administrateur, il sut rendre la vogue à ce théâtre, qui est devenu entre ses mains une des scènes les plus littéraires de Paris. Il avait épousé en 1845 la charmante actrice Rose Chéri, morte prématurément en 1861. Il a écrit en collaboration des drames et des vaudevilles, notamment : le *Doigt de Dieu* (1834); *Amazampo* ou la *Découverte du quinquina* (1836); *Zurah* (1837); *Samuel le Marchand* (1838). Il n'a composé seul que le *Fils* (1839). Depuis cette époque, M. Lemoine-Montigny a renoncé à la littérature pour s'occuper exclusivement de la direction de son théâtre.

LEMOINE (Jacques-Félix-Albert), philosophe français, né en 1824. Elève de l'Ecole normale, il se fit recevoir agrégé (1847), puis docteur en philosophie (1855). M. Lemoine a professé la philosophie à Nantes, à la Faculté de Nancy, à celle de Bordeaux, au lycée Bonaparte (1859), et est devenu en 1864 maître de conférences à l'Ecole normale. Indépendamment d'articles insérés dans divers recueils, notamment dans la *Revue contemporaine*, on lui doit : *Charles Bonnet, philosophe et naturaliste* (1850); le *Sommeil* (1855), mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques; *Stahl et l'animisme* (1858); l'*Aliéné devant la philosophie, la morale et la société* (1862); l'*Ame et le corps* (1862), etc.

LEMOINE (Pierre), poëte et jésuite. V. LEMOYNE.

LEMOINE D'ESSOIES (Edme-Marie-Joseph), mathématicien français, né à Essoies (Champagne) en 1751, mort à Paris en 1816. Il quitta le barreau pour s'occuper d'instruction, devint professeur de mathématiques et de physique, et fonda une pension à laquelle il donna le nom d'Institution polytechnique. On lui doit quelques traités élémentaires jadis estimés, entre autres : *Traité élémentaire de mathématiques* (1778); *Principes de géographie* (1780); *Traité du globe* (1780).

Lemoine (AFFAIRE), cause célèbre jugée en 1860. Mme Lemoine, née Mingot, descendait d'une famille parlementaire. Riche, douée de beaucoup d'esprit, d'une beauté remarquable, elle avait contracté un mariage d'inclination en épousant en 1835 M. Lemoine, avoué à Chinon; mais cette union n'avait pas été heureuse, et en 1851 Mme Lemoine obtint une séparation de corps. Elle avait alors deux enfants, un fils et une fille, Angélina, dont la justice lui confia l'éducation. Lorsque s'ouvrit le procès, Angélina venait d'atteindre sa quinzième année. C'était une jeune fille fort jolie, au teint d'une fraîcheur éclatante, aux yeux d'une beauté exceptionnelle. Elle vivait auprès de sa mère, dans le vieil hôtel de la famille, au milieu de tout le luxe que permettait une belle fortune. La maison de Mme Lemoine était sans contredit une des premières de la ville. Une seule accusation était portée contre la maîtresse du logis, celle d'être *philosophe*. Jamais d'ailleurs un soupçon ne s'était élevé contre sa réputation sans tache. C'est à cette femme distinguée, mais orgueilleuse, c'est à cette mère, dont tous les rêves se concentraient sur l'avenir de ses enfants, qu'un jour un misérable valet vint annoncer cyniquement une épouvantable nouvelle : « Madame, votre fille est enceinte de mes œuvres! » Ce valet, c'était le cocher Jean Fétis.

D'après la défense, le jour où Jean Fétis était entré dans la maison de Mme Lemoine, il avait conçu l'infâme projet dont il venait de proclamer le succès à cette mère infortunée. Angélina avait treize ans alors, lui en avait vingt-sept. Il était petit et laid. Mais il y avait chez la jeune fille une liberté d'allures qui l'encourageait. Le but de Fétis était de forcer la mère à un mariage. Mme Lemoine, qui dès les premières paroles de son domestique l'avait mis à la porte, ne tarda pas à apprendre de sa fille la confirmation de leur malheur. Alors elle se dit, avec cette inflexibilité de volonté et d'orgueil qui était dans sa nature : « L'enfant mourra. » Elle usa de divers moyens pour faire avorter sa fille; mais elle n'y put réussir. Une nuit, Angélina appelle sa mère. L'heure fatale est arrivée; toutes les précautions ont d'avance été prises. Les deux femmes sont seules. Nul témoin. Un bûcher s'allume et Mme Lemoine jette l'enfant au milieu du brasier ardent.

Mme et Mlle Lemoine furent traduites devant la cour d'assises sous l'accusation d'infanticide. D'après l'acte d'accusation, Mme Lemoine avait donné la mort à un enfant vivant et venu à terme. Mère sans prévoyance, elle n'avait point su surveiller sa fille et elle avait négligé de tenir compte de tous les avertissements qui lui étaient donnés à son sujet; quant à Mlle Lemoine, elle lisait les livres les plus détestables; elle faisait ses délices des *Confessions de Marion Delorme*, et enfin c'était elle qui avait commencé par provoquer Fétis. Enfin, quant au crime commis par Mme Lemoine, l'accusation en trouvait l'explication dans l'inflexibilité de son orgueil et de son caractère. Pendant toute la durée des débats, Mme Lemoine se défendit avec autant de dignité que d'énergie. A la fin d'une audience, pressée par le président des assises, elle répondit par cette apostrophe jetée au public et à l'accusation : « L'énergie et le caractère conduisent aux grandes actions, non au crime. » Comme elle soutenait que l'enfant était mort et qu'elle n'avait fait, pour sauver l'honneur de sa fille, que ce qu'*auraient fait toutes les mères*, le président lui dit : « Avec un pareil système, on arrive à tout, on se permet tout. — Tout, sauf le crime, » répondit-elle. Les médecins, qui avaient expérimenté sur un os du crâne trouvé dans les cendres, émirent la présomption que l'enfant n'était né ni à terme ni viable.

A côté de ces moyens de défense que faisait valoir Me Lachaud, se dressaient les déclarations d'Angélina. Après avoir commencé par nier, elle avait fait devant le juge d'instruction les aveux suivants : « Oui, c'est la vérité, je suis accouchée à terme, mes relations avec Fétis dataient de la fin d'octobre; il avait toujours été convenu que ma mère ferait disparaître l'enfant. Lors de mon accouchement, elle a trouvé qu'il était fort et bien vivant. Moi-même, je l'ai reconnu, car j'ai vu l'enfant remuer dans le vase où il avait été déposé sur mon lit. Sur la manière dont ma mère l'a tué, je ne puis faire qu'une supposition, c'est que ma mère l'a étouffé en mettant sa main sur sa bouche. Que voulez-vous! j'ai été entraînée par ma mère. Elle a un caractère indomptable, je ne pouvais songer à lui résister. Je savais très-bien que ma mère tuerait mon enfant. » Angélina, au procès, revint sur ses aveux et la défense revendiqua le principe que le jury ne doit pas tenir compte de l'instruction secrète, où tant de causes ont pu agir sur l'esprit d'un accusé, et que d'après la loi le débat oral seul, avec ses garanties de publicité et de lumière, est appelé à former la conviction des jurés.

Le jury prononça un verdict d'acquittement pour Angélina, mais déclara Mme Lemoine coupable, avec des circonstances atténuantes. Elle ne réclama point l'indulgence de la cour, qui la condamna à vingt ans de travaux forcés, et se pourvut en cassation; mais son pourvoi fut rejeté.

LEMOINNE (John-Emile), publiciste français, né à Londres, de parents français, en 1814. Il commença ses études en Angleterre et les termina en France. Familiarisé avec les deux langues, s'étant de bonne heure livré à l'étude des hommes et des choses dans le pays où il était né, il entra à vingt-six ans à la rédaction du *Journal des Débats*, pour y faire la correspondance anglaise. Le libéralisme et la largeur de ses idées, la sagacité et la finesse de ses jugements, la correction et l'élégance de son style le placèrent rapidement au premier rang des rédacteurs habituels de ce journal, où depuis cette époque il n'a cessé d'écrire. Bien qu'il se soit particulièrement occupé pendant longtemps de traiter les questions étrangères, M. John Lemoinne n'est point resté étranger à nos propres affaires. Il ne s'est pas borné, notamment, à se prononcer avec énergie pour l'indépendance italienne et contre le pouvoir temporel des papes, il a fait dans les *Débats* de brillantes campagnes contre les prétentions de l'ultramontanisme français; il ne s'est pas contenté d'exposer comment on pratiquait la liberté en Angleterre, il s'est fréquemment attaché à montrer, d'une plume alerte et mordante, comment se pratiquait le despotisme chez nous, sous le régime détesté de l'Empire. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, M. John Lemoinne a pris une place de plus en plus considérable dans le journal qui fut si longtemps l'organe du parti doctrinaire. C'est grâce à lui et à M. Léon Say qu'on a vu cette feuille cesser de prendre la défense des institutions monarchiques, et se rallier à l'idée de fonder en France une république « conservatrice et libérale. » Lorsque, le 20 juin 1872, des délégués de la majorité de l'Assemblée nationale se rendirent auprès de M. Thiers pour lui demander de se rallier aux vues politiques des partisans de la monarchie, M. John Lemoinne fit paraître dans le *Journal des Débats* un remarquable article, dans lequel il attaquait avec vivacité ce qu'il appelait spirituellement la manifestation des « bonnets à poil. » Cet article provoqua une scission entre les rédacteurs de ce journal, que quitta alors avec éclat M. Saint-Marc Girardin. Depuis cette époque, tout en défendant une politique de modération, M. Lemoinne n'a cessé de combattre les prétentions et les agissements antipatriotiques de la majorité royaliste de l'Assemblée. En juin 1871, il a été nommé bibliothécaire du palais de Fontainebleau. En dehors de son active collaboration aux *Débats*, M. Lemoinne a fait paraître un grand nombre d'études et d'articles remarquables dans la *Revue des Deux-Mondes*. Parmi ses études sur l'Angleterre nous citerons : *Mœurs électorales de la Grande-Bretagne* (1842); *De la législation anglaise sur les céréales* (1842); *De l'éducation religieuse des classes manufacturières en Angleterre* (1843); *Sir Robert Peel et l'Irlande* (1843); l'*Eglise et l'Irlande* (1843); l'*Irlande et le Parlement anglais* (1847); la *Jeune Irlande* (1848); *Des rapports de l'Etat avec l'Eglise en Angleterre* (1848); *De l'histoire par la caricature en Angleterre* (1849), etc. Au nombre de ses études d'histoire politique, nous mentionnerons : *Conquêtes et désastres des Anglais dans l'Asie centrale* (1842); *De la monarchie des Afghans* (1842); les *Druses et les Maronites* (1842); les *Anglais et les Russes dans le Caboul* (1842); *Journal d'un prisonnier dans l'Afghanistan* (1843); la *Russie en Grèce* (1843). Citons encore parmi ses études biographiques : la *Vie de Brummel* (1844); la *Cour de Berlin* (1846); la *Cour de Saint-Pétersbourg* (1846); *Caroline de Brunswick* (1846), etc. M. Lemoinne a fait en outre dans la même revue la chronique de quinzaine, du 15 octobre 1847 au 1er mars 1848. Enfin, il a réuni et publié quelques-unes de ses études sous le titre d'*Études biographiques et critiques* (1862, in-18).

LEMON (Marc), journaliste anglais, né en 1809, mort à Londres en 1870. Il prit part à la fondation du *Charivari* anglais, le *Punch*, dont il devint rédacteur en chef après M. Mayhew. Tout en écrivant dans cette feuille satirique des articles pleins d'esprit et de verve humoristique, il collabora à l'*Illustration de Londres*, aux *Household Words*, de Charles Dickens, etc., et composa un nombre considérable de pièces comiques qui, pour la plupart, ont eu des succès populaires sur les petits théâtres de Londres et de la Grande-Bretagne.

LÉMONIE s. f. (lé-mo-nî). Bot. Genre de plantes détaché des glaïeuls, mais qui n'a pas été adopté.

LEMONNIER (Pierre), astronome français, né à Saint-Sever, près de Vire, en 1676, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1757. C'était un savant professeur du collége d'Harcourt, à Paris, qui devint membre de l'Académie des sciences en 1725. Ses ouvrages relatifs à l'enseignement sont : *Cursus philosophiæ* (Paris, 1750, 6 vol. in-12), longtemps en usage dans les écoles; *Premières observations faites par ordre du roi pour reconnaître la distance terrestre entre Paris et Amiens* (Paris, 1757); *Premiers traités élémentaires de mathématiques dictés en l'Université de Paris* (Paris, 1758, in-8°), ouvrage posthume et sans nom d'auteur.

LEMONNIER (Pierre-Charles), astronome français, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1799. Il fut le confident et le continuateur de Halley et de Bradley, et le premier maître de Lalande. Admis dès l'âge de seize ans par Fouchy et Godin à se servir des instruments de leur observatoire, il entra à l'Académie des sciences le 21 avril 1736, fut peu de temps après associé à Maupertuis, Clairaut et Camus dans leur mission au pôle Nord, et devint professeur au Collége de France. Lemonnier fut l'astronome privilégié de Louis XV, qui lui donna une collection d'instruments et lui fournit les moyens d'avoir son observatoire. Les travaux de Lemonnier sont plus étendus que remarquables; en effet, il ne cessa pendant près de cinquante ans d'observer avec une constance infatigable et de faire à l'Académie de fréquentes communications. Cependant on ne peut citer de lui aucune découverte importante ni en physique céleste ni en astronomie théorique. Outre les traductions qu'il a données de la théorie des comètes de Halley et de l'astronomie de Keil, auxquelles il a ajouté des notes d'une certaine valeur, ses principaux ouvrages sont : *Observations de la lune, du soleil et des étoiles fixes, pour servir à la physique céleste et aux usages de la navigation* (1751); *Astronomie nautique lunaire* (1771); *Exposition des moyens les plus faciles de résoudre plusieurs questions dans l'art de la navigation* (1772); *Mémoires concernant diverses questions d'astronomie et de physique*. Tous ces ouvrages sortent de l'Imprimerie royale, qui les imprimait gratuitement. Les autres productions de Lemonnier sont insérées en partie dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des sciences;* la collection de ses manuscrits et de toutes ses observations est à l'Observatoire.

C'est dans ses mémoires, publiés dans le recueil de l'Académie des sciences, qu'on peut le mieux juger Lemonnier et apprécier les services qu'il a rendus. En 1735, il indique la correction à faire à la valeur observée du diamètre vertical de la lune, pour tenir compte de la différence des parallaxes relatives aux deux bords. En 1738, il fixa la hauteur du pôle à l'Observatoire de Paris, hauteur pour laquelle on n'avait encore que des valeurs divergentes. En 1743, il corrigea la valeur adoptée avant lui pour la diminution séculaire de l'obliquité de l'écliptique et découvrit un mouvement propre à Arcturus. Enfin, de 1766 à 1790, il donna une infinité d'observations utiles à connaître d'éclipses, de passages, d'occultations, etc.

Les relations de Lemonnier avec ses collègues furent mêlées de beaucoup de querelles, dans lesquelles il ne paraît pas toujours avoir eu le bon droit de son côté.

LEMONNIER (Louis-Guillaume), médecin et naturaliste français, frère du précédent, né à Paris en 1717, mort à Montreuil en 1799. A vingt-deux ans, il débutait dans la science en accompagnant Cassini et Lacaille dans le midi de la France, pour y prolonger la méridienne de l'Observatoire. Nommé après la mort d'Antoine de Jussieu professeur de botanique au Jardin du roi, fonctions dont il se démit dans la suite en faveur de Laurent de Jussieu, il obtint peu de temps après la charge de premier médecin ordinaire du roi, charge qu'il conserva sous Louis XVI. Lemonnier enrichit considérablement le Jardin des plantes; il aurait pu se placer au premier rang des botanistes, s'il eût consenti à écrire le résultat de ses observations et de ses études. Jamais, comme médecin, cet homme de bien n'accepta aucun salaire des particuliers qu'il soignait; et c'est à cette générosité qu'il dut la vie au 10 août 1792. Ruiné par la Révolution, Lemonnier ne crut point déroger en ouvrant à Montreuil une petite boutique d'herboriste, dans laquelle il passa, à ce qu'il répétait souvent, les plus heureuses années de sa vie. Lors de la formation de l'Institut, ce savant hors ligne fut nommé seulement associé, son séjour hors de Paris ne permettant pas de le comprendre parmi les membres résidants. On a de lui : *Leçons de physique expérimentale sur l'équilibre des liquides*, traduit de l'anglais (1742); *Lettre sur la culture du café* (Amsterdam et Paris, 1773, in-12); et plusieurs *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des sciences de 1744 à 1752.

LEMONNIER (Guillaume-Antoine), littérateur français, né à Saint-Sever-le-Vicomte en 1721, mort en 1797. Il entra dans les ordres, devint chapelain de la Sainte-Chapelle à Paris en 1743, employa la plus grande partie de son temps à cultiver la littérature et la musique et devint par la suite curé dans la basse Normandie. Incarcéré pendant la Révolution, il recouvra la liberté après le 9 thermidor, reçut comme homme de lettres des secours de la Convention et devint bibliothécaire du Panthéon. Outre des pièces de théâtre restées manuscrites, on a de lui : le *Bon fils*, opéra-comique dont Philidor fit la musique et qui fut représenté au Théâtre-Italien (1773); des traductions des *Comédies de Térence* (1770, 3 vol. in-8°) et des *Satires de Perse* (1771, in-8°); des *Fables, contes et épîtres* (1773, in-8°), etc. Les fables de l'abbé Lemonnier sont estimées et ont eu du succès.

LEMONNIER (Pierre-René), auteur dramatique, né à Paris en 1731, mort à Metz en 1796. Après avoir été secrétaire du maréchal de Maillebois, il fut nommé commissaire des guerres. Lemonnier composa un certain nombre de pièces, agréablement écrites et dont quelques-unes eurent du succès. Nous citerons de lui : les *Pèlerins de la Courtille*, parodie des *Paladins* (1760); le *Maître en droit*, opéra-comique en deux actes (1760, in-8°); le *Cadi dupé*, opéra-comique en un acte (1761, in-8°); la *Matrone chinoise*, comédie en deux actes (1764, in-8°); *Renaud d'Ast*, comédie en deux actes (1765, in-8°); la *Meunière de Gentilly*, opéra-comique en un acte (1768, in-8°); le *Mariage clandestin*, comédie en trois actes (1768, in-8°); l'*Union de l'Amour et des Arts*, ballet (1773, in-4°); *Azolan* ou le *Serment indiscret*, ballet (1774, in-4°).

LEMONNIER (Anicet-Charles-Gabriel), peintre français, né à Rouen en 1743, mort à Paris en 1824. Il apprit les éléments de son art à Rouen sous J.-B. Descamps, puis alla travailler à Paris dans l'atelier de Vien et obtint le grand prix de Rome en 1770, avec un tableau dont le sujet est *Molière et sa famille*. Après un long séjour en Italie, il revint à Paris et exposa au Salon de 1785 la *Peste de Milan*, composition qui eut un véritable succès. Quatre ans après, il fut reçu membre de l'Académie de peinture. Son tableau de réception représentait la *Mort d'Antoine*. A l'époque de la Révolution, Lemonnier fut chargé, conjointement avec Lecarpentier, de rechercher et de réunir les tableaux remarquables qui se trouvaient dans les établissements religieux supprimés dans l'étendue du district de Rouen.

Il devint peintre dessinateur de l'Ecole de médecine en 1794, directeur de la manufacture des Gobelins en 1810, et fut décoré en 1814 de la croix de la Légion d'honneur. Ayant perdu son emploi de directeur des Gobelins en 1816, il reçut de sa ville natale une rente de 3,000 francs.

Cet artiste dessinait et composait avec goût, et ses figures ont généralement de l'expression et de la noblesse; mais on ne trouve pas dans ses œuvres de personnalité accusée. Son condisciple Louis David l'a très-bien jugé lorsqu'il disait, en voyant une de ses toiles : « Voilà un tableau d'excellent professeur. » Outre les œuvres déjà citées nous mentionnerons de lui : la *Mission des apôtres* (1771); *Portrait de M. Joly, docteur en Sorbonne* (1778); *Notre-Seigneur au milieu des docteurs* (1782); *Jésus-Christ appelant à lui les enfants* (1783); *Présentation de la Sainte Vierge au temple;* la *Mort de Niobé et de sa famille;* la *Fortune*, tableaux qui, avec la *Peste de Milan*, appartiennent au musée de la ville de Rouen; *Cléombrote* (1787); *Adieux d'Ulyssè et de Pénélope* (1811); *François Ier recevant la* Sainte Famille *de Raphaël; Présentation de la Chambre de commerce de Rouen à Louis XVI;* le *Génie du commerce*, tableau allégorique; ces deux toiles ornent les salles de la Chambre de commerce de Rouen; *Une soirée chez Mme Geoffrin*, exécuté pour l'impératrice Joséphine; les *Ambassadeurs romains envoyés à l'Aréopage d'Athènes, pour demander les lois de Solon* (1808), etc.

LEMONTEY (Pierre-Edouard), historien français, né à Lyon en 1762, mort en 1826. Son père était commerçant; le goût qu'il montra pour les lettres, au cours de ses études, engagea sa famille à le laisser se destiner aux professions libérales. Lemontey se fit recevoir avocat au barreau de Lyon, plaida quelques causes avec succès et se distingua par des morceaux d'éloquence couronnés par l'Académie de Marseille, l'*Eloge de Peiresc* (1785) et l'*Eloge de Cook* (1789). Un mémoire écrit pour réclamer, en faveur des protestants, les droits politiques que leur déniait le décret de 1787, montra davantage les tendances libérales de son esprit; ce fut Lemontey qui rédigea le cahier des états de la généralité de Lyon, et en 1789 il fut nommé substitut du procureur de la commune. Elu député à l'Assemblée législative (1791), il fit partie de cette fraction impuissante de la Chambre qui soutenait la monarchie constitutionnelle, en essayant de concilier les principes de la Révolution avec les formes surannées du vieux pouvoir légitime. Il fut successivement secrétaire, puis président de l'Assemblée (décembre 1791-janvier 1792), et ce fut lui qui répondit au message lu par Louis XVI à la séance royale du 14 décembre. De retour à Lyon au moment du 10 août, et en présence de la rébellion qui agitait la seconde capitale de la France, il manqua de l'énergie nécessaire; prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur sa ville natale, il passa la frontière; son frère se fit tuer dans les rangs des insurgés lyonnais. Exilé volontaire, Lemontey visita la Suisse, l'Italie, et ne rentra en France que sous le Directoire (1795), qui le nomma administrateur du district de Lyon. Les excès de la réaction, qui se vengeait des exécutions sommaires de 1793, l'engagèrent à donner sa démission et à se retirer du mouvement politique. Il revint à Paris, désireux de s'occuper seulement des lettres. Diverses petites œuvres, plus agréables que sérieuses, furent le fruit de ses loisirs. En 1798, il fit jouer avec succès au théâtre Feydeau un petit opéra intitulé *Palma* ou le *Voyage en Grèce*, musique de Plantade. C'est une satire des vengeances populaires exercées sur les *monuments des arts*; un autre opéra, *Romagnési*, fut sifflé (1799). Deux ans plus tard, il publia *Raison et Folie*, petit pamphlet sur les travers du temps. En 1803, parut un autre ouvrage du même genre sous ce titre : *Récit exact de ce qui s'est passé à la Société des observateurs de la femme, le mardi* 2 *novembre* 1802. Cette suite de *Raison et Folie* est un pastiche de *Candide.*

Nommé par Fouché censeur dramatique, Lemontey s'arrangea très-bien du despotisme impérial, s'écria qu'il était « de la faction des contents » et très-heureux de la tranquillité que lui procurait sa place; il tomba même dans les banalités de la littérature officielle. Il composa, à l'occasion du couronnement, une petite brochure de circonstance : *Irons-nous à Paris?* (1804); des dialogues sur la *Vie du soldat français* (1805), où il exaltait l'armée de Napoléon, et *Thibault* ou *Naissance d'un comte de Champagne*, poëme en prose, allégorie sur la naissance du roi de Rome (1811). Comme censeur dramatique, il fut surtout remarquable par le sans-gêne avec lequel il supprimait ou changeait des vers et des scènes entières, même dans le vieux théâtre; il flairait la sédition jusque dans certains hémistiches républicains de P. Corneille et les biffait consciencieusement. A la Restauration, il voulut conserver sa place, qui le délivrait des soucis de la vie, et fit à la louange des Bourbons un nouveau pastiche de *Candide : l'Enfant de l'Europe*. Le moment était mal choisi, entre les deux invasions, pour se livrer à la facétie. Louis XVIII supprima un emploi lucratif qu'il avait près de l'administration des droits réunis, mais le conserva comme censeur théâtral.

Il n'avait jusqu'alors publié que des bagatelles. Il prit rang parmi les historiens en éditant son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* (1818, in-8°), étude consciencieuse, pleine d'observation et de sagacité, dans laquelle il résume avec esprit tous les témoignages des historiens et annalistes du grand siècle. Le succès mérité qu'obtint ce livre ouvrit à son auteur les portes de l'Académie française; il y occupa le fauteuil de l'abbé Morellet. *Une histoire de la Régence*, qu'il composa peu après, ne put être imprimée que postérieurement à la révolution de 1830. Lemontey, qui avait largement puisé dans les archives de l'Etat et compulsé des documents tout à fait inconnus, se vit en butte, pour ce fait, à de très-vives attaques de la part du conservateur des archives et garda son travail en portefeuille. Ce second ouvrage historique, paru en 1832 (Paris, 2 vol. in-8°), a toute sa valeur dans la minutieuse et exacte recherche des faits; il manque de proportions, l'auteur ayant développé outre mesure certaines parties qui le passionnaient davantage ou sur lesquelles il avait découvert de nombreuses pièces inédites. On lui doit en outre une intéressante brochure sur le mécanisme des *Caisses d'épargne* (1818), et divers morceaux lus à des séances académiques, notamment une *Etude littéraire* sur la partie historique de *Paul et Virginie; De la précision, considérée dans le style, les langues et la pantomime* (24 avril 1824); des *Notices* sur Mme Deshoulières, Mme de La Fayette, Mlle Clairon, Helvétius (1822-1823, in-8°); enfin l'*Eloge de Vicq-d'Azyr,* avec lequel il avait eu des relations de société (25 août 1825); ce fut son dernier ouvrage connu du public, avec une *Introduction* à la traduction des fables russes de Kriloff, donnée par le comte Orloff, chez qui Lemontey avait coutume de passer la belle saison, dans une agréable maison de campagne que le comte possédait à Passy. Lemontey était fort répandu dans le monde, qu'il aimait et dont il était recherché; sa conversation était spirituelle et piquante; un léger bégayement y ajoutait du charme et de l'originalité. Ses mœurs étaient douces, son caractère facile et son commerce sûr; quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, et qu'il aimât à le montrer dans ses écrits, il avait une grande bonhomie dans les relations habituelles de la vie.

LÉMOPHLÉE s. m. (lé-mo-flé — du gr. *laimô*, je dévore; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, comprenant une quinzaine d'espèces, dont les deux tiers habitent l'Europe.

LEMORT (Jacques), chimiste hollandais, né à Harlem en 1650, mort en 1718. Il professa la pharmacie et la chimie à Leyde, puis à Utrecht de 1702 jusqu'à sa mort. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Chymia medico-physica* (Leyde, 1676); *Pharmacia medico-physica* (Leyde, 1684), livre souvent réédité; *Chymia* (Leyde, 1688); *De concordantia operationum naturæ, chymiæ et medicinæ* (Leyde, 1702); *Theoriæ medicinæ fundamenta novantiqua* (Leyde, 1700).

LEMOS (Thomas DE), théologien espagnol, né à Rivadavia (Galice) vers 1560, mort en 1629. Entré jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, il devint professeur de théologie à Valladolid et fut envoyé par son ordre à Rome, pour y opposer au molinisme naissant les doctrines de saint Augustin et de saint Thomas. Son ardeur et son éloquence lui valurent le titre de consulteur de la sainte et universelle inquisition romaine. On a de lui : *Panoplia gratiæ* (Béziers, 1676, 4 vol. in-fol.); *Acta congregationum et disputationum de auxiliis divinæ gratiæ* (Louvain, 1702, in-fol.).

LEMOS (don Pedro-Fernandez DE CASTRO, marquis DE SARRIA, comte DE), homme d'Etat espagnol, né à Madrid vers 1576, mort dans la même ville en 1622. Après avoir fait en Flandre quelques campagnes heureuses, il devint, en 1609, président du conseil des Indes, puis fut nommé deux ans après vice-roi de Naples. Le nom du comte de Lemos figure dans l'histoire parmi les noms des plus glorieux Mécènes des lettres et des arts. Lope de Vega, qui fut son secrétaire, et les frères Argensola éprouvèrent les effets de sa munificence; mais il n'en est pas moins incontestable que Cervantes, dont il se vantait d'être le protecteur, est mort misérable, et pourtant l'auteur de *Don Quichotte* dédia au comte de Lemos, avant de mourir, son roman de *Persiles.*

LEMOS DE FARIA E CASTRO (Damido-Antonio DE), géographe et historien portugais, né à Villanova-de-Portimao (Algarves) en 1715, mort en 1789. Il n'est connu que par son *Histoire générale du Portugal et de ses conquêtes* (Lisbonne, 1786-1804, 20 vol. in-8°), ouvrage dépourvu de critique.

LEMOS-MESA (Manoël DE), jurisconsulte portugais, né à Estremoz en 1670, mort en 1744. On a de lui un petit écrit fort curieux, renfermant de précieux renseignements sur les premiers temps de la colonisation du Brésil, intitulé : *Doaçao da capitania de Porto Seguro em favor de Pedro Tourinho* (Madrid, sans date).

LÉMOSACQUE s. m. (lé-mo-za-ke — du gr. *laimos*, gorge; *sakkos*, sac). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes américaines.

LÉMOSTÈNE s. m. (lé-mo-stè-ne — du gr. *laimos*, gorge; *stenos*, étroit). Entom. Syn. de CTÉNIPE et de PRISTONYQUE.

LEMOT (le baron François-Frédéric), sculpteur français, né à Lyon en 1771, mort à Paris en 1827. Elève de Dejoux, il commença à se faire connaître par un bas-relief, le *Jugement de Salomon*, qui lui valut à dix-sept ans le premier grand prix de sculpture. Lemot se rendit alors à Rome, qu'il quitta au commencement de la Révolution, pour entrer à l'armée du Rhin. Il s'y trouvait encore lorsqu'il fut appelé à Paris en 1795 pour travailler, avec plusieurs autres artistes, à l'exécution d'une statue colossale représentant le peuple français sous les traits d'Hercule; mais ce travail, ordonné par la Convention, fut presque aussitôt abandonné et resta inachevé. Lemot se fixa alors à Paris et fut chargé de travaux importants. Ses statues de *Numa Pompilius* pour le conseil des Cinq-Cents, de *Cicéron* pour le Tribunat, de *Brutus* et de *Lycurgue* pour le Corps législatif, de *Léonidas aux Thermophyles* pour le Sénat, attestèrent la vigueur et l'élévation de son talent et lui valurent d'être nommé membre de l'Institut (1805) et professeur de l'Ecole des beaux-arts, où il forma plusieurs élèves remarquables, entre autres Foyatier. Ses œuvres capitales, qu'il exécuta sous l'Empire, sont le char et les deux figures de la *Victoire* et de la *Paix* sur l'arc de triomphe du Carrousel (1808), et l'immense bas-relief du fronton du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois (1810). La *Statue de Henri IV*, érigée sur le pont Neuf en 1818, celle de *Louis XIV*, qui décore la place de Bellecour, à Lyon (1826), ont placé Lemot à la tête des grands sculpteurs du siècle. Le roi de Prusse, visitant ses ateliers pendant qu'il exécutait cette dernière statue, lui dit : « Quand on fait un si bel ouvrage, on coule sa réputation en bronze. » Lemot reçut sous la Restauration le titre de baron. Outre les œuvres déjà citées, on doit à ce sculpteur : *Bacchante* (1801); buste en marbre de *Jean Bart* (1804); *Murat* (1810); la *Rêverie* (1812); *Hébé versant le nectar à l'aigle de Jupiter* (1812); une *Renommée*, placée sous le vestibule du palais du Luxembourg; un modèle en plâtre de la statue du général *Corbineau;* un *Apollon* colossal, que la mort l'empêcha de terminer.

LÉMOULÉMON s. m. (lé-mou-lé-mon — mot guyanais). Entom. Nom d'une espèce de scarabée ou de capricorne, à Cayenne.

LEMOUTURIER (Antoine), sculpteur français, qui vivait au XVe siècle. On ne sait rien de la vie de ce remarquable artiste, qualifié par les écrivains du temps de *Meilleur ouvrier d'imaigeries de France.* C'est lui qui, vers 1475, exécuta le mausolée de Jean sans Peur, à Dijon.

LEMOVICES, peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine, entre les Bituriges Cubi au N., les Cadurces au S., les Arvernes à l'E. et les Pictones à l'O. Chef-lieu, Augustoritum ou Lemovices, aujourd'hui Limoges. Du nom de ce peuple vint plus tard celui de Limousin, donné au pays qu'il habitait.

LEMOYNE (Pierre), poëte français, né à Chaumont-en-Bassigny en 1602, mort à Paris en 1672. Admis à dix-sept ans dans l'ordre des jésuites, il s'adonna à l'enseignement, à la prédication, à la poésie, composa des ouvrages d'histoire et de morale et défendit avec vivacité son ordre contre les jansénistes dans un *Mémoire apologétique sur la doctrine des jésuites* (1644). Comme il joignait à beaucoup d'imagination une idée exagérée de ses talents, le P. Lemoyne résolut de donner à la France une épopée nationale, et il écrivit *Saint Louis* ou la *Sainte couronne reconquise sur les infidèles*, poëme en 18 chants, qu'il publia à Paris en 1651-1653 (in-fol.). Cet ouvrage, annoncé comme un chef-d'œuvre, n'obtint aucun succès. « C'est, dit Laharpe, un chaos d'où sortent quelques traits de lumière qui meurent dans la nuit. » On y trouve de la verve et des parties d'une réelle beauté, mais on y cherche vainement un plan arrêté, l'enchaînement et l'intérêt dans les épisodes. Dépourvu de goût, l'auteur abuse du style figuré, emploie les alliances de mots les plus bizarres et n'arrive qu'à l'enflure et à l'extravagance. Boileau disait de Lemoyne : « Il est trop poëte pour que j'en dise du mal; il est trop fou pour que j'en dise du bien. » Le poëme de *Saint Louis*, réduit à huit chants par Simon, a été rédité en 1816 (in-8°). Un parent du P. Lemoyne a donné le recueil de ses *Œuvres poétiques* (Paris, 1672, in-fol.), où l'on trouve le *Triomphe de Louis XIII*, des hymnes, des pièces de vers théologiques, héroïques et morales, etc. On doit encore à ce jésuite : la *Galerie des femmes fortes* (1647); la *Dévotion aisée* (1652), livre dont Pascal a vivement attaqué la morale relâchée dans la *XIe Provinciale* et qu'il regarde comme propre à faire mépriser la religion; *De l'histoire* (1670), traité dans lequel on trouve des traits curieux et singuliers, etc.

LEMOYNE (Jean-Louis), sculpteur français, né en 1665, mort en 1755. Elève de Coysevox, il fut reçu en 1703 membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Son œuvre est peu considérable. On cite de lui : le buste de *Mansart*, qui est au musée du Louvre; *Diane*, au parc de la Muette; deux *Anges adorateurs*, à l'église des Invalides; *Portement de croix*, bas-relief, dans la chapelle de Versailles; les bustes du duc d'*Orléans* et de *Largillière*, etc. Ses bustes sont particulièrement estimés.

LEMOYNE (Jean-Baptiste), sculpteur, fils du précédent, né à Paris en 1704, mort en 1778. Il apprit les éléments de la sculpture sous la direction de son père, puis il passa à l'atelier de Robert Lelorrain et travailla avec tant d'assuidité qu'à l'âge de vingt ans il remportait le grand prix de sculpture avec son bas-relief, le *Sacrifice de Polyxène.* Les instances de son père firent dispenser Lemoyne du voyage de Rome. Sur la présentation de son groupe, la *Mort d'Hippolyte*, aujourd'hui au Louvre, il fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture en 1738. On cite parmi ses œuvres principales : les statues de *Louis XV*, élevées à Rennes et à Bordeaux (détruites en 1793); les mausolées du cardinal *Fleury* et de *Mignard*, à Saint-Roch; le *Saint Grégoire* et la *Sainte Thérèse* des Invalides, et les figures de l'hôtel Soubise. Le nombre des bustes laissés par Lemoyne est incalculable, et malheureusement ils portent tous le cachet du théâtral, du maniérisme et de l'afféterie, qui déparent les plus sérieuses compositions de cet artiste.

LEMOYNE (Jean-Baptiste MOYNE, dit), compositeur français, né à Eymet (Périgord) en 1751, mort à Paris en 1796. Il apprit la musique à la maîtrise de la cathédrale de Périgueux, puis, jeune encore, se mit à parcourir la France avec des troupes ambulantes, en qualité de chef d'orchestre. Ses pérégrinations le conduisirent jusqu'à Berlin, où Graun lui donna des leçons de composition. De Berlin, il poussa jusqu'à Varsovie et fit débuter, dans le *Bouquet de Colette*, opérette en un acte de sa composition, une jeune cantatrice qui devait plus tard être la fameuse Saint-Huberty. De retour en France, Lemoyne s'enrôla parmi les pâles imitateurs de Gluck. Mais, comme tous les imitateurs, il exagéra les défauts du maître, sa sécheresse et sa monotonie, sans pouvoir rencontrer la grandeur et le pathétique de son modèle. *Electre* (1782), composée avec cette préoccupation du faire de Gluck, tomba à plat. Lemoyne chercha alors une autre voie et se rejeta sur Piccinni, dont il tenta de s'approprier le style. Son plagiat fut plus heureux cette fois, car sa *Phèdre* (1786) obtint un véritable succès. Il est juste de dire que le poëme était d'Hoffmann et que Mme Saint-Huberty prodigua dans le principal rôle tout son immense talent, en reconnaissance des leçons qu'elle avait reçues du compositeur. En 1789, Lemoyne fit représenter son opéra le plus connu, les *Prétendus*, qui pendant trente-cinq ans se sont maintenus au répertoire de l'Académie nationale de musique, quoique la musique de cette partition soit plate et incolore. Les seize opéras écrits par ce compositeur sont aujourd'hui complétement oubliés. Nous nous bornerons à ajouter à ceux que nous avons nommés plus haut : *Nephté* (1789); les *Pommiers et le moulin* (1790); *Elfrida* (1792); *Miltiade à Marathon* (1793); le *Petit batelier* (1794); le *Mensonge officieux* (1795).

LEMOYNE (Gabriel), compositeur français, fils du précédent, né à Berlin en 1772, mort à Paris en 1815. Il étudia, sous la direction de Clementi, le clavecin et l'harmonie, puis il prit des leçons d'Edelman, et à l'âge de vingt-huit ans entreprit avec le violoniste Lafont une excursion en France et dans les Pays-Bas. De retour à Paris, Lemoyne se livra à l'enseignement de l'art musical. On lui doit des sonates et divers morceaux soignés pour le piano, des romances et un opéra-comique, l'*Entresol*, écrit en collaboration avec Piccinni fils, sur un livret de Désaugiers, et représenté au théâtre Montansier en 1802.

LE MOYNE (Nicolas-René-Désiré), ingénieur français, né en 1796. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans les ponts et chaussées et devint ingénieur en chef de 1re classe. Depuis plusieurs années, il a pris sa retraite. On lui doit plusieurs ouvrages : *Des ponts suspendus* (1825); *Du service des ponts et chaussées en Prusse et dans les Pays-Bas* (1829); *Association par phalanges* (1838), ouvrage dans lequel il adopte certaines idées de Fourier; *Calculs agronomiques* (1849); *Doctrines hiérarchiques fusionnées* (1860), publiées sous le pseudonyme de **Medius.**

LEMOYNE (Camille-André), poëte français, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) en 1823. Il termina ses études à Paris, fit son droit et reçut en 1847 le diplôme de licencié. La révolution de 1848 ayant englouti son modeste patrimoine, il se mit courageusement au travail pour réparer les torts de la fortune, au lieu de se laisser abattre par ce désastre; il entra dans les ateliers de Firmin Didot en qualité de simple ouvrier typographe, devint correcteur, fut ensuite attaché aux bureaux pour la correspondance et ne tarda pas à conquérir dans cette maison un poste important. C'est à la poésie qu'André Lemoyne demanda des consolations, et il lui consacra tout le temps dont il pouvait disposer. En 1856, ses premiers vers parurent dans la *Revue de Paris*, l'*Artiste*, la *Revue française*, la *Revue contemporaine;* il en forma un recueil sous le titre de *Stella Maris* (1860). Deux autres volumes parurent successivement, double fruit de l'étude et de l'inspiration, les *Roses d'antan* (1684) et les *Charmeuses* (1870), et tous deux furent successivement couronnés par l'Académie française. Ce poëte s'est fait un genre à part et bien tranché; il a choisi le paysage; il n'appartient pas à cette école descriptive qui enfile à la suite les uns des autres des vers aussi sonores que vides; il fait au contraire des tableaux de genre d'un cadre restreint, mais où tout est soigné et complet. Sobriété dans la couleur, concision dans la forme, pureté dans le style et choix sévère de l'expression, toujours poétique et relevée, telles sont les qualités de ce charmant poëte, qui tient un des premiers rangs parmi ceux de sa génération. M. André Lemoyne a donné, outre ses volumes de poésie, un petit volume de prose humoristique ayant pour titre les *Sauterelles.*

LEMOYNE-SAINT-PAUL (Paul LEMOYNE, dit), sculpteur, né à Paris en 1784, mort dans la même ville vers 1860. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des beaux-arts, il débuta au Salon de 1814 par une *Jeune fille jouant avec un enfant*, groupe d'un sentiment fin, d'une naïveté charmante. *Galatée sur un dauphin*, *Bacchante et jeune Faune*, l'*Espérance*, *Jeunes chevriers*, *Sainte Juliette*, *Médée*, *Jeune femme sur une tombe*, etc., que Lemoyne exposa successivement jusqu'en 1837, le firent avantageusement connaître et lui valurent, à cette dernière date, la croix de la Légion d'honneur. Vers cette époque, Lemoyne se rendit à Rome, où il avait déjà fait un premier voyage, s'y fixa, devint professeur de sculpture à l'Académie des beaux-arts, conseiller de l'Académie pontificale de Saint-Luc et correspondant de l'Institut de France (1847). En Italie, l'artiste exécuta de nombreuses œuvres dans le genre de Canova et fit aux Salons de peinture de Paris plusieurs envois, entre autres la *Vierge et l'Enfant Jésus*, la *Nymphe Echo*, diverses allégories, etc. Mais ces dernières productions eurent beaucoup moins de succès que les précédentes.

LEMOYNE D'YBERVILLE, navigateur canadien, né à Montréal en 1642, mort à la Havane en 1706. Le second des huit fils de Charles Lemoyne de Longueil, gentilhomme normand établi depuis 1640 au Canada, Lemoyne d'Yberville se signala d'une manière hors ligne dans les luttes que les Canadiens engagèrent avec les Anglais, et si la cour de France, en proie aux intrigues féminines qui amoindrirent le règne de Louis XIV, eût fourni à cet intrépide aventurier les secours qu'il sollicitait et qu'elle lui avait promis, le Canada serait devenu tout entier une possession française. Il est impossible d'énumérer ici tous les hauts faits d'armes qu'accomplit Lemoyne avec quelques vaisseaux et une poignée d'hommes déterminés. Ces actions d'éclat n'ont d'égales dans l'histoire maritime que les exploits des *Frères de la côte*. Disons seulement qu'on lui doit la première reconnaissance complète et certaine de l'embouchure du Mississipi et la colonisation de l'*île du Massacre*, dont il changea le nom en *île Dauphine*, magnifique possession maritime qui eût acquis une importance hors ligne sans l'incurie locale et l'insouciance coupable de la métropole. La seule récompense accordée à tant de services par le gouvernement français fut le grade de capitaine de vaisseau. La mort de Lemoyne causa de longs regrets au Canada, tant les colons exaltaient à l'envi sa bravoure, sa douceur et son équité.

LEMPEREUR (Louis-Simon), graveur français, né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1808. Élève de Pierre Aveline, qui lui enseigna les éléments de la gravure, il entra pour se perfectionner dans l'atelier de Laurent Cars. Des offres brillantes lui ayant été faites pour aller exercer son art en Angleterre, alors dépourvue de graveurs, Lempereur accepta les propositions et se rendit à Londres. Sa fortune s'établissait déjà sur des bases solides, lorsque la guerre déclarée en 1756 entre la Grande-Bretagne et la France le contraignit à revenir à Paris, où il se lia avec Watelet et Pierre, dont il grava plusieurs tableaux. On cite parmi ses plus importants ouvrages : les reproductions des *Forges de Vulcain*, de l'*Enlèvement d'Europe*, d'après Pierre ; l'estampe des *Baigneuses*, d'après Vanloo, et surtout le *Jardin d'amour*, d'après Rubens, qui passe pour son chef-d'œuvre. Malgré ses imperfections de dessin, sa manière était moelleuse et facile. Son principal élève fut Nicolas Delaunay.

L'EMPEREUR (Constantin), orientaliste hollandais. V. EMPEREUR.

LEMPHUS s. m. (lain-fuss — du gr. *lemphos*, simplicité). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des malachiens, dont l'espèce type vit à la Guyane.

LEMPRIÈRE (Williams), médecin anglais, né à Jersey. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il séjourna de 1789 à 1790 au Maroc, où il avait été appelé pour soigner le fils de Sidi-Mohammed, puis se rendit, en qualité de médecin de l'armée, à la Jamaïque où il passa plusieurs années. Son principal ouvrage a pour titre : *Observations pratiques sur les maladies de l'armée de la Jamaïque* (1799, 2 vol. in-8°).

LEMPRIÈRE (John), littérateur anglais, né à Jersey en 1765, mort en 1824. Docteur en théologie en 1803, il dirigea le collége d'Abington, professa ensuite la grammaire à celui d'Exeter, renonça à l'enseignement en 1810 et devint recteur de Meath l'année suivante. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit : *Bibliotheca classica* (1788), excellent dictionnaire d'antiquités, dont le succès fut très-grand et que Christophe a traduit en français sous le titre de *Dictionnaire classique des noms propres* (1804), et une *Biographie universelle* (1808, in-8°), souvent rééditée.

LEMPS (LE **GRAND-**), ch.-l. de canton (Isère), arrond. et à 20 kil. S. de La Tour-du-Pin ; pop. aggl., 1712 hab. — pop. tot., 1,961 hab.

LEMPTA, bourg d'Afrique. V. LEBIDA.

LEMUEL, roi inconnu, auquel sont attribuées quelques-unes des sentences contenues dans le *Livre des proverbes*. La plupart des commentateurs, et entre autres Rosenmüller, pensent que Lemuel est le nom de Salomon, dont il ne serait qu'une forme altérée ; Grotius, se basant sur une analogie étymologique assez douteuse, prétend que Lemuel désigne Ezéchias, parce qu'en décomposant le mot Lemuel on trouve les deux termes *lama*, *prendre*, et *El*, Dieu, *qui correspondent à* peu près aux deux racines entrant dans *Ezéchias*, savoir : *hazak*, *prendre*, et *Iah*, Dieu. D'autres auteurs pensent que c'est le nom d'un petit prince arabe peu connu et voisin de la Palestine, car à cette époque les Arabes *étaient renommés pour leur sagesse*. Enfin Eichhorn croit, avec assez de vraisemblance, que Lemuel était tout simplement un personnage légendaire et tout à fait fictif.

LEMUET (Pierre), architecte et ingénieur français, né à Dijon en 1591, mort à Paris en 1669. A son début, il fut chargé par Mazarin d'établir ou de réparer les fortifications de plusieurs villes de Picardie, puis se signala par la construction de nombre de maisons et d'hôtels à Paris et de châteaux en province. Mais il est surtout connu par l'achèvement du Val-de-Grâce, commencé par Mansart ; c'est à lui qu'on doit la coupole, les voûtes, la façade et le fronton de cet édifice. Plus tard, il donna les plans de l'église des Petits-Pères. On a de lui, outre des éditions de *Palladio* et de *Vignole* : la *Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes* (1665, in-fol.).

LÉMUR s. m. (lé-mur). Mamm. Nom scientifique du genre maki.

LÉMURES s. m. pl. (lé-mu-re — lat. *lemures*, même sens). Antiq. rom. Larves, fantômes des morts. ‖ L'Académie fait ce mot féminin ; mais il est masculin en latin.

— **Encycl.** V. LARVE.

LÉMURIDÉ, ÉE adj. (lé-mu-ri-dé — du lat. *lemur*, maki). Mamm. Qui ressemble, qui se rapporte au lémur ou maki.

— s. m. pl. Tribu de mammifères quadrumanes, ayant pour type le genre maki.

LÉMURIEN, IENNE adj. (lé-mu-riain, iè-ne — du lat. *lemur*, maki). Mamm. Qui ressemble ou se rapporte au genre lémur ou maki.

— s. m. pl. Famille de mammifères quadrumanes, ayant pour type le genre maki : *Les* LÉMURIENS *sont vulgairement désignés sous le nom de faux singes*. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Ces mammifères ont longtemps été réunis aux singes. Cependant Illiger, dès 1811, avait considéré ce groupe comme formant une famille à laquelle il avait donné le nom de *prosimii*, nom qu'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire changea en celui de *strepsirrhini*. Suivant M. Alphonse Milne Edwards, cette famille doit être exclue de l'ordre des quadrumanes. Depuis que l'on a pu étudier, dit-il, le développement de l'embryon de ces animaux, il est devenu évident qu'ils appartiennent à un type spécial bien différent de celui des singes, et qu'ils doivent former, non pas une famille de l'ordre des quadrumanes, mais un ordre particulier. Chez les singes, le placenta ressemble beaucoup à celui de l'homme ; les *lémuriens* présentent une disposition toute différente ; leur placenta est en cloche, bien différent, par conséquent, du placenta discoïde de l'homme, des singes, des cheiroptères, des insectivores et des rongeurs, ainsi que du placenta zonaire des carnivores et du placenta diffus des herbivores. A ces caractères on peut en joindre d'autres non moins importants, tirés de la disposition de l'allantoïde, du cerveau, du crâne, etc. Quant au fait de l'existence des mains, il ne signifie rien en lui-même, puisqu'il se remarque également chez certains marsupiaux, qu'on ne range pourtant pas pour cela parmi les singes. D'ailleurs, les mains des *lémuriens* sont très-différentes de celles des singes. Le pouce, très-développé, est presque toujours opposable aux autres doigts. Les doigts, élargis au bout, forment des pelotes discoïdales que l'ongle ne recouvre pas complétement ; l'index de la main postérieure se termine par une griffe. En résumé, ces mains, très-bien organisées pour grimper, le sont bien moins pour la préhension ; aussi est-ce généralement avec la bouche que les *lémuriens* saisissent leur nourriture.

L'ordre des *lémuriens*, si l'on adopte la manière de voir de M. Alphonse Milne Edwards, comprend trois familles décomposées en douze genres, conformément au tableau suivant :

ORDRE.	FAMILLES.	TRIBUS.	SOUS-TRIBUS.	GENRES.
Lémuriens....	Lémuridés...	Brachytarses..	Indrisinés...	Avahi. Propithèque. Indri.
			Lémurinés...	Lémur. Hapalémur. Lépilémur.
			Nycticébinés..	Nycticèbe. Lori. Ptérodictique. Arctocèbe.
		Macrotarses. .	Galaginés....	Galago. Chirogale. Microcèbe.
	Chiromidés...	....	....	Aye-aye.
	Tarsidés....	....	....	Tarsier.

Les *lémuriens* appartiennent presque tous à Madagascar ; quelques-uns seulement habitent le continent africain et l'Asie australe. Il est probable que le genre aye-aye et la famille des chiromidés, qu'il constitue à lui seul, seront plus tard détachés des *lémuriens*, auxquels ils ne se rattachent que par des caractères insuffisants.

LÉMURIES s. f. pl. (lé-mu-rî — lat. *lemuria* ; de *lemures*, lémures). Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Rome, au mois de mai, en l'honneur des lémures : *Tous les temples étaient fermés pendant les* LÉMURIES.

— **Encycl.** D'après la tradition, une peste étant survenue à Rome après la mort de Remus, l'oracle ordonna à son meurtrier de lui élever un tombeau magnifique sur le mont Aventin et d'y établir des cérémonies annuelles d'expiation, ce qui fut fait. Pendant ces cérémonies, qu'on appela *lémuries*, on offrait des sacrifices durant trois nuits consécutives ; pendant tout ce temps, les temples des dieux étaient fermés, et l'on ne se mariait pas. Les pratiques usitées en cette occasion étaient fort bizarres. Ainsi le prêtre, prenant des fèves plein sa bouche, les rejetait en s'écriant : « Je me délivre par ces fèves. » Et cette conjuration de mânes irrités était accompagnée d'un charivari effroyable de poêles et de chaudrons. On voit que l'exorcisme n'est pas chose nouvelle et que l'homme a toujours possédé des moyens certains pour se délivrer du diable ou de ce qui lui ressemble.

LÉMURIN, INE adj. (lé-mu-rain, i-ne). Mamm. Syn. de LÉMURIEN.

LÉMURIQUE adj. (lé-mu-ri-ke — rad. *lémures*). Antiq. Qui a rapport aux lémures : *Culte* LÉMURIQUE.

LENA, littéralement *Paresseuse*, fleuve de la Russie d'Asie, dans la Sibérie orientale. La Lena prend sa source sur le versant septentrional des monts Baïkal, à 45 kilom. N.-O. du lac du même nom, dans le gouvernement d'Irkoutsk, par 53° de latit. N. et 103° 50′ de longit. E. Elle coule d'abord au N., puis au N.-E. sur le territoire des Bouriates et des Toungouses, entre ensuite dans le gouvernement d'Iakoutsk, près de Krestovskoï, baigne la ville d'Iakoutsk, d'où elle prend la direction N.-O., qu'elle conserve jusqu'à la mer Glaciale, où elle se jette par 73° de latit. N., en face du grand archipel de la Nouvelle-Sibérie. Les bras nombreux par lesquels elle déverse ses eaux forment un immense delta, composé d'un grand nombre d'îles et d'îlots. Son cours total est évalué à 4,000 kilom., et la distance qui sépare sa source de son embouchure à 2,525 kilom. Jusqu'à Iakoutsk, ce fleuve coule encore avec une certaine rapidité ; mais à partir de cette ville, où la Lena atteint une largeur de 4 kilom., elle coule sur un terrain entièrement plat ; son cours devient très-lent, presque insensible, et son lit va toujours en s'élargissant jusqu'à la mer Glaciale. Ses principaux affluents sont la Kironga, le Vitim, l'Olekma, le Talbatchin, l'Aldan, à droite ; la Kouta, le Viloui et la Mouna, à gauche. Ces affluents sont en général moins considérables que ceux du Iénisséi et de l'Obi, et le bassin de la Lena, qui couvre un espace de 2 millions de kilom. carrés, est aussi moins étendu que ceux de ces deux fleuves. Les peuples qui habitent les pays arrosés par la Lena, par exemple les Bouriates, les Toungouses, les Iakoutes, vivent du produit de la pêche. On trouve fréquemment sur les bords de ce fleuve des dents et des os de mammouth ; en été, les eaux roulent et brisent d'énormes masses de fange glacée et rejettent sur les rives des débris de races d'animaux qui ont aujourd'hui disparu et qui dans les premiers âges du monde trouvaient à se nourrir dans ces contrées désertes.

LENÆUS (Jean-Canut), prélat suédois, né à Lenua, près d'Upsal, en 1573, mort en 1669. Il professa la logique et la philosophie, donna des leçons à Charles-Gustave, qui devint roi de Suède, et fut nommé archevêque d'Upsal en 1647. Ses principaux ouvrages sont : *Logica peripatetica* (Upsal, 1633) ; *Tractatus de veritate et excellentia christianæ religionis* (Upsal, 1638).

LE NAIN (Louis, Antoine et Matthieu), dits les **Frères Le Nain**, peintres français, nés à Laon vers la fin du XVIe siècle, morts les deux premiers en 1648, le troisième en 1677. L'école réaliste a remis à la mode les œuvres de ces trois frères, empreintes d'un vif sentiment de la nature et dans lesquelles l'amour du vrai est poussé jusqu'au trivial. Les Le Nain ont une biographie très-obscure. Dom Grenier, dans son *Histoire de Picardie*, a cité sur eux cette note extraite des manuscrits d'un érudit Laonnais, M. Leleu : « En ce temps (1630) fleurirent trois habiles peintres natifs de Laon, qui étaient frères et vivaient dans une parfaite union, savoir : Antoine, Louis et Matthieu Le Nain... Antoine, qui était l'aîné, excellait dans la miniature et dans les portraits en raccourci ; Louis, le cadet, réussissait dans les portraits qui sont à demi-corps et en forme de buste ; Mathieu, qui était le dernier, était pour les grands tableaux, comme ceux qui représentent les mystères, les martyres des saints, les batailles, etc... On dit de lui que, tirant le portrait de la reine mère, le roi Louis XIII présent dit que la reine n'avait jamais été peinte dans un si beau jour. Antoine fut reçu peintre le 16 mars 1629 dans l'enceinte de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qu'il avait décorée de peintures, par le sieur Plantin, avocat, qui en était bailli. Louis, le cadet, qu'on avait surnommé le **Romain**, reçut le même titre le 28 août 1633. On pourrait croire que les deux frères ne furent pas définitivement admis à l'Académie de peinture, d'après ce passage de Guérin dans sa *Description de l'Académie* : « Tableau de 2 pieds et demi de haut sur 2 pieds, *Portrait de M. le cardinal Mazarin*... Le tableau est de la main d'un de MM. Le Nain frères, qui se proposaient d'être du nombre de ceux qui devaient commencer l'établissement de l'Académie, s'ils n'avaient été surpris par la mort au commencement de l'année 1648. » Mais on est certain qu'ils furent reçus membres de l'Académie le 1er mars 1648, un mois et demi après la fondation de cette société. Leurs diplômes sont signés de Lebrun. Quant au troisième, qui survécut à ses deux frères, Matthieu, il est porté en 1649 comme ne pouvant payer les deux pistoles de sa lettre de réception et sa cotisation annuelle. La fortune de ces excellents artistes était donc et resta bien médiocre. Disons qu'ils étaient peu estimés de leur temps ; les registres de l'Académie n'en parlent que comme de peintres de bambochades. Félibien dit : « Les Le Nain frères faisaient des portraits et des histoires, mais d'une manière peu noble, représentant souvent des manières simples et sans beauté.... J'avoue que je ne pourrais pas m'arrêter à considérer ces actions basses et souvent ridicules. »

On est maintenant d'un tout autre avis, et le petit nombre de morceaux authentiques des frères Le Nain est assez estimé. Le Louvre en possède quatre : la *Crèche*, *Un maréchal dans sa forge*, l'*Abreuvoir*, le *Repas villageois*, tous quatre remarquables par le naturel et la simplicité de la mise en scène. Un autre tableau, *Procession dans l'intérieur d'une église*, leur est attribué sans preuve ; il s'écarte beaucoup de la manière des trois frères et a passé longtemps pour être de François Probus. On voit par les notes de Dom Grenier qu'ils avaient peint en outre le portrait de la reine, mère de Louis XIII, et celui du cardinal Mazarin. Le portrait de Cinq-Mars, qui se trouvait autrefois dans la galerie du Palais-Royal, était également l'œuvre de l'un d'eux. Il reçut en 1848 quelques coups de baïonnette ; mais grâce à une réparation intelligente, il put reparaître à la vente, où il atteignit 960 francs. M. Champfleury, dans son excellent ouvrage sur les frères Le Nain, parle d'une note dont il ne peut indiquer la provenance et qu'il retrouve dans ses papiers : « Le Louvre eût dû acquérir ce Cinq-Mars, auquel se rattache une particularité peu connue : c'est que ce portrait fut copié sur un pastel de Louis XIII, qui avait reproduit les traits de son favori sous la direction de Vouet, son maître de dessin. » Le musée du Puy possède un *Portrait d'homme* attribué aux frères Le Nain et que l'on croit même celui de l'un d'eux ; le même musée possède aussi le portrait de la *Marquise de Forbin*. M. Clément de Ris a parlé en ces termes du dernier : « L'artiste n'a pas tenté d'esquiver les difficultés : il s'est mis en présence de son modèle et l'a peint tel qu'il était, dans sa sévère vérité, sans subterfuge et sans idéal. La couleur n'a ni éclat ni rayonnement ; elle est terne et dure, mais solide et nullement désharmonieuse. » Ils avaient exécuté en outre une certaine quantité de grandes toiles pour les églises de Paris et de Laon. Saint-Étienne-du-Mont possède d'eux une *Adoration des bergers* ; à Saint-Germain-des-Prés, ils avaient peint la voûte de la chapelle de la Vierge. Notre-Dame de Paris possédait d'eux, d'après un ancien catalogue, un admirable *Crucifix*, placé dans la chapelle Saint-Jacques et daté de 1646. Ils excellaient, d'après Sauval, à faire les têtes, et l'historien de Paris cite d'eux une *Assomption* et un *Couronnement de la Vierge*, qui étaient célèbres de son temps ; on ne sait ce que ces deux tableaux sont devenus.

« Il n'est point difficile, dit M. Villot, de reconnaître un tableau des Le Nain. L'expression sérieuse et triste des figures introduites par eux même dans des scènes rustiques, de cabaret ou de corps de garde, le type des têtes, un ton général gris verdâtre, des blancs vifs et multipliés, relevés par quelques draperies ordinairement d'un rouge clair, enfin une espèce de reflet de l'école espagnole, sont les traits caractéristiques de leur manière. Néanmoins, jusqu'à présent il nous semble impossible d'attribuer un portrait ou un tableau, soit de genre, soit d'histoire, à tel Le Nain plutôt qu'à tel autre. » Leur grand mérite, à nos yeux, c'est d'avoir pressenti le réalisme ; ils mirent à rendre la nature telle qu'ils la voyaient une conscience et une bonne foi singulières ; dans cette voie, ils ont devancé Chardin et Géricault. On admire surtout leurs tableaux d'intérieur, éclairés d'une manière toute particulière et qui rappellent les Rembrandt. Il est à remarquer que tous les peintres ont cherché leur idéal en dehors de la nature ; mais, pour les réalistes, il est dans l'effet de la couleur ; leur poésie à eux, c'est la lumière ; et, pour embellir une scène rustique et en faire un poëme, ils n'ont qu'à l'éclairer. « La manière des frères Le Nain, dit de son côté M. Ch. Blanc, est large et sobre. Leur pinceau, manié sans fougue, mais librement, caractérise chaque objet ou accentue les figures en les rehaussant par des touches nettes, mâles et décidées. Leurs tons ne sont ni recherchés, ni fins, ni habilement rompus comme ceux des coloristes par excellence. Sur une teinte généralement grise, quelquefois réchauffée par des draperies d'un rouge commun, se détachent les chairs toujours vivantes et bien éclairées. »

LENAIN (dom Pierre), écrivain religieux, frère de Lenain de Tillemont, né à Paris en 1640, mort en 1713. Il quitta la congrégation de Saint-Victor pour entrer au monastère de la Trappe, que venait de réformer l'abbé de Rancé, et y devint sous-prieur. On lui doit, entre autres ouvrages : *Essai sur l'histoire de l'ordre de Cîteaux* (1696, 9 vol in-12) ; *Homélies sur Jérémie* (1705, 2 vol. in-8°) ; *Vie de J. Le Bouthillier de Rancé* (1715, 3 vol.).

LENAIN DE TILLEMONT (Sébastien), historien français. V. TILLEMONT.

LÉNA-NOËL s. m. (lé-na-no-èl). Bot. Espèce de liseron, qui, lorsqu'on le gratte, exhale une odeur de rose.

LENAU (Nicolas), poëte allemand, né à Esatad, près de Temeswar, en 1802, mort à Vienne le 22 août 1850. Son vrai nom était **Niembsch**, seigneur de Strehlenau. Après avoir fait ses premières études à Tokai, en Hongrie, il passa à l'université de Vienne, où il étudia tour à tour la philosophie, le droit et la médecine, sans s'arrêter définitivement à aucune de ces sciences. Il travaillait avec une ardeur qui épuisa ses forces ; aussi fut-il contraint de faire un séjour dans les Alpes du Tyrol pour rétablir sa santé. Il se rendit ensuite à Heidelberg pour y continuer ses études de médecine, et en route se lia avec Uhland, Schwab et d'autres poëtes de l'école souabe. Tout à coup, il prit la résolution de voir l'Amérique ; il partit et revint au bout d'un an (1833) sans être satisfait de son voyage. Depuis cette époque, on le vit habiter alternativement à Ischl, à Vienne et à Stuttgard, toujours errant et inquiet, et sujet à de fréquents accès de mélancolie. Un jour il s'éprend de la femme d'un de ses plus chers amis et ne parvient qu'à grand'peine à dompter sa passion et à oublier cette femme, qu'il chercha d'ailleurs à fuir dès le premier jour où il s'était aperçu de son amour. Un peu plus tard, en 1844, ses amis croyaient qu'il allait enfin trouver le repos ; il aimait une jeune fille et était aimé d'elle ; les fiançailles venaient d'avoir lieu, lorsqu'il fut pris d'une folie bien caractérisée et dut être conduit dans une maison d'aliénés.

Cette triste existence se reflète sans cesse dans sa poésie. Le ton triste y domine, mais on y rencontre mainte pièce dont la gaieté, au milieu des couleurs sombres ordinaires à ses vers, semble une éclaircie dans une forêt. Lenau était une nature vraiment artistique, profondément sensible et sentimentale, et, lorsqu'il jouissait de quelques instants de calme, il trouvait des notes d'une fraîcheur, d'une vérité frappantes. Il chante alors l'amour, le printemps et la liberté avec des accents qui vont au cœur ; aussi est-il rangé à bon droit au nombre des premiers poëtes lyriques de l'Allemagne.

« Le caractère distinctif des poésies de Lenau, dit M. N. Martin, c'est la vie, l'animation, l'âme, ce je ne sais quoi actif, sympathique et pénétrant, que les Allemands rendent par le mot *gemuth*, dont le terme correspondant manque dans notre langue. Il étreint la nature avec une ardeur qui appelle la comparaison de Pygmalion, voulant communiquer la vie à sa statue. Chez lui, rien de banal, rien de convenu, rien d'artificiel, rien qui trahisse le faire ; jamais d'épithète oiseuse ; jamais de périphrase languissante ; toujours et partout la moelle, le sang et le souffle du poëte sincère : *disjecti membra poetæ*. Sa vraie note est la douleur ; la douleur est le sentiment profondément caché dans les replis de son cœur et de ses vers, comme ce trésor allégorique des Niebelungen, éternellement immobile sous les flots mouvants du Rhin... Les poésies de Lenau offrent de nombreux exemples de l'intimité profonde qui unissait le poëte à la nature. Les objets extérieurs sont pour lui autant de symboles des sentiments qui agitent son âme, autant d'images, hélas ! rarement riantes, de son propre cœur. Un tableau joyeux inspire à sa muse un sombre contraste ; l'aspect de la rose la plus fraîche ne le fait songer qu'à la rapidité avec laquelle s'effeuillent les illusions et les espérances. Il n'est jamais plus à l'aise, plus dans son vrai milieu qu'au sein des campagnes dépouillées, des mornes solitudes, où il entend gémir le vent d'automne et voit rouler dans le ciel des nuées orageuses. Lenau excelle à tirer de la contemplation des fleurs, des eaux, de la lumière, de l'ombre, des similitudes et des comparaisons pour les moindres nuances de la sensibilité humaine. Ses descriptions de la nature ont toujours pour but un état de l'âme auquel il ne manque pas de faire allusion en terminant. »

Le premier recueil de ses poésies fut publié, pendant le voyage de l'auteur en Amérique, par les soins de Schwab. Il eut beaucoup de succès, de même que les *Nouvelles poésies* (1838). Ces deux recueils, réunis en un seul sous le titre de *Poésies de Lenau*, ont eu un nombre considérable d'éditions. Lenau a moins bien réussi dans les autres genres. Son *Faust* est un poëme à moitié épique, à moitié dramatique, où le dialogue se mêle à la dissertation, la ballade aux morceaux descriptifs. C'est sa propre vie que le poëte nous a représentée dans ces vers, qui parurent d'abord par fragments dans l'*Almanach du printemps* de 1836. Deux poëmes épiques sur des sujets tirés de l'histoire du moyen âge, *Savonarole* (1837), et les *Albigeois* (1841), se séparent très-nettement des traditions du genre ; il y a plus de déclamation que de récit, et l'idée fondamentale que l'auteur développe est celle de la liberté en matière religieuse. Peu après la mort de Lenau, son ami intime, Anastase Grün, publia un volume de *Poëses posthumes* (*Poetischer Nachlass*), petites pièces qui ne manquent pas de mérite. Mayer a également donné un volume de *Lettres à un ami*, par Lenau (1853) ; enfin, la vie du poëte a été écrite par Opitz (Leipzig, 1850).

LE NAUTONNIER (Guillaume), sieur DE CASTELFRANC, astronome français, né près de Vénès (Languedoc) en 1560, mort à Castres en 1620. Il devint pasteur protestant à Montredon (1594) et fut député par ses coreligionnaires aux assemblées de Châtellerault et de Saint-Maixent. Tout en remplissant ses fonctions pastorales, Le Nautonnier s'adonnait avec ardeur à l'étude des sciences exactes. On lui doit : la *Mécométrie de l'aymant* (1604, in-fol.), avec cartes, imprimée dans son château de l'Ourmarié ; *De artificiosa memoria* (Castres, 1607), sur les moyens mnémotechniques employés par les anciens et par les modernes, et divers traités restés manucrits. Le premier de ces ouvrages, fruit de longues recherches, rendit de grands services à la navigation et lui valut une pension de 1,200 livres de la part de Henri IV.

LENCLOÎTRE, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. O. de Châtellerault, dans une plaine sablonneuse et fertile ; pop. aggl., 1,258 hab. — pop. tot., 1,939 hab. L'église paroissiale dépendait jadis d'un couvent de religieuses de l'ordre de Fontevrault, fondé au commencement du XII^{e} siècle.

LENCLOS (Anne, plus connue sous le nom de **Ninon de**), célèbre femme galante, née à Paris le 15 mai 1616, morte le 17 octobre 1706. Son père était, d'après quelques biographes, un gentilhomme ayant eu dans les armées royales le grade d'officier, et, d'après Voltaire, un simple joueur de luth ; tous, d'ailleurs, s'accordent à le donner comme un coureur de filles et de tripots. Sa mère appartenait à une famille noble de l'Orléanais, les Abra de Raconis, dont quelques membres ont appartenu au haut clergé. Un parent de Ninon de Lenclos, Abra de Raconis, était évêque de Lavaur sous Richelieu ; ce fut peut-être par lui que la séduisante fille connut le cardinal, qui, selon Voltaire, fut un de ses premiers amants. Elevée d'un côté en dévote par sa mère, et, de l'autre côté, initiée par son père aux douceurs du bien-vivre et au sans-gêne de l'épicuréisme, Ninon ne balança pas longtemps entre les deux voies qui lui étaient ouvertes. Devenue bientôt orpheline, maîtresse absolue de sa destinée, elle se livra sans réserve à la belle humeur qu'elle tenait de son père. Elle était déjà lettrée ; elle avait lu non-seulement les traités de Vincent de Paul, que M^{me} de Lenclos lui mettait sans cesse entre les mains, mais Montaigne et Charron.

Voici comment Voltaire raconte ses débuts dans la vie galante : « Je vous dirai d'abord, en historiographe exact, que le cardinal de Richelieu eut les premières faveurs de Ninon, qui probablement eut les dernières de ce grand ministre. C'est, je crois, la seule fois que cette fille célèbre se donna sans consulter son goût. Elle avait alors seize à dix-sept ans. Son père était un joueur de luth, nommé Lenclos ; son instrument ne lui fit pas une grande fortune, mais sa fille y suppléa par le sien. Le cardinal de Richelieu lui donna 2,000 livres de rente viagère, qui étaient quelque chose dans ce temps-là. Elle se livra depuis à une vie un peu libertine, mais ne fut jamais courtisane publique. Jamais l'intérêt ne lui fit faire la moindre démarche. Les plus grands seigneurs du royaume furent amoureux d'elle, mais ils ne furent pas tous heureux et ce fut toujours son cœur qui la détermina. Il fallait beaucoup d'art et être fort aimé d'elle pour lui faire accepter des présents. »

L'historiographe ne donne pas la liste des amants de Ninon ; elle serait difficile à établir d'une façon complète, au moins par ordre chronologique. Tel amant congédié reparaissait au bout de quelque temps, et il y en eut qui l'aimèrent toute leur vie. On peut cependant, à l'aide des indiscrétions de Tallemant des Réaux, citer les plus célèbres ; ce furent Saint-Evremont, Gondi, Villarceau, l'abbé Scarron, le chevalier de Sévigné, Condé lui-même, un Coligny, un duc de La Rochefoucauld, le maréchal d'Albret, le maréchal d'Estrées, Gourville, Jean Bonnier et bien d'autres, sans compter La Châtre qui lui fit faire le billet que l'on sait et par lequel elle s'engageait à l'aimer uniquement. « Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! » s'écria-t-elle en éclatant de rire. Sa gaieté et son spirituel enjouement lui firent plus d'amis que sa beauté ne lui attirait d'amants, car, d'après ses contemporains, elle était plutôt jolie et agréable que vraiment belle. Le lourd Saumaise, dans son style académique, dit : « Pour de la beauté, quoique l'on soit assez instruit qu'elle en a, et qu'il en faut pour donner de l'amour, il faut pourtant avouer que son esprit est plus charmant que son visage et que beaucoup échapperaient de ses fers s'ils ne faisaient que la voir. » Ninon le savait sans doute puisqu'elle disait que la beauté sans la grâce est un hameçon sans appât. Le portrait le plus étudié que nous ayons d'elle a été fait dans *Clélie*, par M^{lle} de Scudéri, qui l'a dépeinte sous le nom de Clarisse. C'est un petit morceau de littérature précieuse : « L'aimable Clarisse est, sans doute, une des personnes du monde la plus charmante, et de qui l'esprit et l'humeur ont un caractère le plus particulier ; mais, avant que de m'engager à vous les dépeindre, il faut vous dire quelque chose de sa beauté. Clarisse est donc de fort belle taille et d'une grandeur agréable, capable de plaire à tout le monde par un certain air libre et naturel qui lui donne bonne grâce. Elle a les cheveux du plus beau châtain qu'on ait jamais vu, le visage rond, le teint vif, la bouche agréable, les lèvres fort incarnates, une petite fosse au menton, qui lui sied fort bien, les yeux noirs, brillants, pleins de feu, souriants, et la physionomie fine, enjouée et fort spirituelle... Pour de l'esprit, Clarisse en a sans doute beaucoup, et elle en a même d'une certaine manière dont il y a peu de personnes qui soient capables, car elle l'a enjoué, divertissant et commode pour toutes sortes de gens, principalement pour des gens du monde. Elle parle volontiers, elle rit aisément, elle se fait un grand plaisir d'une bagatelle, elle aime à faire une innocente guerre à ses amis... Mais, parmi toute cette disposition qu'elle a pour la joie, on peut dire que cette aimable enjouée a toutes les bonnes qualités des mélancoliques qui ont l'esprit bien fait, car elle a le cœur tendre et sensible ; elle sait pleurer avec ses amies affligées ; elle sait rompre avec les plaisirs quand l'amitié le demande ; elle est fidèle à ses amis ; elle est capable de secret et de discrétion ; elle ne fait jamais de brouillerie à qui que ce soit ; elle est généreuse et constante dans ses sentiments, et elle est enfin si aimable qu'elle est aimée des plus honnêtes personnes de la cour, de l'un et de l'autre sexe, mais de gens qui ne lui ressemblent ni en condition ni en humeur, ni en esprit, ni en intérêts, et qui conviennent pourtant tous que Clarisse est très-charmante, qu'elle a de l'esprit, de la véritable bonté et mille qualités dignes d'être infiniment estimées. »

Parmi ses amants, un des plus originaux fut Huyghens, le célèbre astronome. Voltaire dit qu'après avoir découvert une des lunes de Saturne il reporta sur Ninon de Lenclos son génie d'observation ; il fit même pour elle des vers galants, qui ont un arrière-goût d'arithmétique :

Elle a cinq instruments dont je suis amoureux :
Les deux premiers, ses mains ; les deux autres, ses [yeux.
Pour le plus beau de tous, le cinquième qui reste,
Il faut être fringant et leste.

Une fois, il arriva qu'on voulut mettre un terme au scandale public des amours de Ninon. Deux de ses amants s'étant querellés et battus en duel, il fut question, chez la reine Anne d'Autriche, de la faire enfermer dans un couvent. Elle l'apprit, et, comme on lui laissait le choix du couvent, elle demanda un couvent de cordeliers. On lui dit alors qu'il s'agissait de l'enfermer aux Filles-Repenties. « C'est injuste, répondit-elle, car je ne suis ni repentie, ni fille. » Elle connaissait, d'ailleurs, trop de personnages du grand monde pour qu'on pût agir de rigueur envers elle. Le moyen d'enlever comme une simple Manon Lescaut une femme dont le grand Condé faisait arrêter la chaise en pleine rue, et qu'il saluait chapeau bas ! Il fallut se résoudre à la laisser tranquille.

Ninon conserva longtemps ce genre d'agréments qui lui était propre ; elle fut aimable jusqu'à la fin de sa vie, comme en témoignent les désirs qu'elle inspira encore dans son extrême vieillesse à l'abbé de Châteauneuf. Elle le fit languir deux ou trois jours, afin que le sacrifice fût consommé juste à l'anniversaire de sa soixante-dixième année. Depuis longtemps déjà ses sens étaient plus calmes, si tant est qu'ils eussent été jamais bien ardents, et Ninon était beaucoup moins une femme galante qu'une femme de beaucoup d'esprit, tenant un salon où se rencontrait la meilleure société et qui faisait pendant, comme bon ton, au fameux hôtel de Rambouillet. Elle donnait des soupers recherchés ; seulement, comme elle n'était pas riche, chacun apportait son plat. On entendait chez elle d'excellents concerts ; elle-même jouait du luth et du clavecin dans la perfection. Il était si bien admis qu'elle était de bonne compagnie et que l'on pouvait aller chez elle, que les mères elles-mêmes ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'elle fît l'éducation de leurs fils. La reine Christine, pendant son séjour en France, alla lui faire visite (1654) ; M^{me} de Maintenon, qui n'était alors que M^{me} Scarron, était son amie et couchait avec elle, suivant la mode singulière de ce temps-là ; ce qui est plus singulier encore, c'est qu'elles eurent le même amant, Villarceau, et ne se brouillèrent pas. Pourtant Villarceau quitta M^{me} Scarron pour Ninon de Lenclos, qui eut de lui deux enfants. L'aventure de l'aîné est tragique. Ce malheureux jeune homme, élevé par son père, ne savait pas qui il avait pour mère. Présenté à Ninon, il en devint amoureux, et, un soir qu'il soupait avec elle dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, il lui fit, dans le jardin, une déclaration pressante. Ninon, prise au dépourvu, se vit obligée de lui avouer qu'elle était sa mère. Le jeune Villarceau la laissa rentrer dans la salle, se dirigea vers l'écurie où il avait mis son cheval, prit dans les fontes un de ses pistolets et se brûla la cervelle. L'autre fils de Ninon, connu sous le nom de chevalier de La Boissière, mourut commissaire de marine à La Rochelle en 1732.

La catastrophe arrivée à son fils aîné ne la rendit pas plus sage, car elle eut encore des amants ; le chevalier de Sévigné, fils de la célèbre marquise, eut ses bonnes grâces quelque temps après. Elle le préféra au maréchal de Choiseul, qui lui faisait la cour à la même époque. Comme ce maréchal lui énumérait toutes les hautes qualités qu'il possédait pour lui plaire, elle lui répondit spirituellement par ce vers de Corneille :

O ciel, que de vertus vous me faites haïr !

Elle refusa aussi le prieur de Vendôme et Chapelle, en disant qu'elle ne pouvait pas souffrir les ivrognes. Chapelle jura de s'en venger en faisant tous les jours une épigramme contre elle. Elle était depuis longtemps sur le retour, et voici l'une de celles qu'il lui adressa :

Il ne faut pas qu'on s'étonne
Si parfois elle raisonne
De la sublime vertu
Dont Platon fut revêtu,
Car, à bien compter son âge,
Elle doit avoir vécu
Avec ce grand personnage.

Ninon répliqua que, ayant le choix, elle aimerait mieux coucher avec Platon qu'avec Chapelle.

La sûreté du commerce et la probité de Ninon ont été vantées par tous ses contemporains. On a surtout raconté ce qui lui arriva avec Gourville, un de ses amants, resté son ami. Gourville, obligé de partir en voyage, confia à Ninon une cassette renfermant dix mille écus et fit un dépôt de pareille somme entre les mains d'un dévot. A son retour, il se rend d'abord chez ce second dépositaire qui lui déclare n'avoir rien à lui rendre, vu qu'il a employé l'argent en œuvres pies, de peur de contribuer à sa perte en lui laissant la disposition de cette grosse somme. Gourville court chez Ninon. « Ah ! Gourville, fit-elle en l'apercevant ; j'ai perdu... — Bon ! elle aussi, pensa Gourville. — J'ai perdu le goût que j'avais pour vous, continua la courtisane, mais je n'ai pas perdu la mémoire, et voici les dix mille écus que vous m'avez confiés. » Ce trait de probité nous semble tout simple ; mais il paraît qu'il en était autrement au grand siècle, puisqu'il valut à Ninon tant d'éloges. Molière l'entendit raconter à Ninon et dit qu'il regrettait d'avoir achevé son *Tartufe*, tant elle avait mis d'esprit et de malice en mimant, d'après Gourville, les onctueuses paroles et la mine confite du dévot.

Les dernières années de Ninon furent entourées de la considération générale. M^{me} de Maintenon, son ancienne amie, devenue toute-puissante, voulut même lui faire donner une charge à la cour. Ninon refusa, pour ne pas aliéner sa liberté. C'est cette dernière phase de cette vie, celle où on la traitait de philosophe et de moderne Léontium, que Saint-Simon a signalée dans cette page : « Ninon eut des amis illustres de toutes les sortes, et eut tant d'esprit qu'elle se les conserva tous, et qu'elle les tint unis entre eux, ou pour le moins sans le moindre bruit. Tout se passoit chez elle avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des faiblesses. Elle eut de la sorte pour amis tout ce qu'il y avoit de plus trié et de plus élevé à la cour, tellement qu'il devint à la mode d'être reçu chez elle, et qu'on avoit raison de le désirer par les liaisons qui s'y formoient. Jamais ni jeu, ni ris élevés, ni disputes, ni propos de religion ou de gouvernement ; beaucoup d'esprit et fort orné, des nouvelles anciennes et modernes, des nouvelles de galanterie, et toutefois sans ouvrir la porte à la médisance ; tout y étoit délicat, léger, mesuré, et formoit les conversations qu'elle sut soutenir par son esprit et par tout ce qu'elle savoit de faits de tout âge. La considération, chose étrange ! qu'elle s'étoit acquise, le nombre et la distinction de ses amis et de ses connaissances, continuèrent à lui attirer du monde quand les charmes eurent cessé, et quand la bienséance et la mode lui défendirent de plus mêler le corps avec l'esprit... Sa conversation étoit charmante. Désintéressée, fidèle, secrète, sûre au dernier point, et, à la faiblesse près, on pouvoit dire qu'elle étoit vertueuse et pleine de probité... Tout cela lui acquit de la réputation et une considération tout à fait singulière. »

Saint-Simon n'était point seul à traiter Ninon avec cette indulgence ; M^{me} de Maintenon lui écrivait à propos de son sacripant de frère (novembre 1679) : « Continuez, mademoiselle, à donner de bons conseils à M. d'Aubigné ; il a besoin des conseils de Léontium. »

Elle n'était pas moins bien traitée par Mmes de La Fayette, de La Sablière et de Sévigné.

Sa dernière aventure galante eut pour objet, comme nous l'avons dit plus haut, l'abbé de Châteauneuf. Voltaire a trop bien raconté l'anecdote pour que nous changions un mot à son récit : « L'abbé de Châteauneuf, dit-il, me mena chez elle dans ma plus tendre jeunesse; j'étais âgé d'environ treize ans. J'avais fait quelques vers qui ne valaient rien, mais qui paraissaient fort bons pour mon âge. Mlle de Lenclos avait autrefois connu ma mère, qui était fort amie de l'abbé de Châteauneuf. Enfin, on touva plaisant de me mener chez elle. L'abbé était le maître de la maison; c'était lui qui avait fini l'histoire amoureuse de cette personne singulière; c'était un de ces hommes qui n'ont pas besoin de l'attrait de la jeunesse pour avoir des désirs, et les charmes de la société de Mlle de Lenclos avaient fait sur lui l'effet de la beauté. Elle ne poussa guère plus loin cette plaisanterie et l'abbé de Châteauneuf resta son ami intime. Pour moi, je lui fus présenté un peu plus tard : elle avait quatre-vingt-cinq ans. Il lui plut de me mettre sur son testament; elle me légua 2,000 fr. pour acheter des livres. Sa mort suivit de près ma visite et son testament. »

On a publié plusieurs recueils de *Lettres* et des *Mémoires* de Ninon de Lenclos; le tout est apocryphe. Quelques lettres d'elles se trouvent dans le recueil de celles de Saint-Evremond; l'abbé de Châteauneuf en possédait un bien plus grand nombre, mais elles furent jetées au feu avec tous ses papiers. Les *Lettres de Ninon de Lenclos au maréchal de Sévigné* (1764, in-8°) sont l'œuvre de Damours; elles ont été rééditées par Auger (1808). Quant aux *Mémoires de Ninon de Lenclos*, par M. de Mirecourt (1852, 8 vol. in-8°), le nom de l'éditeur renseigne suffisamment sur leur valeur négative.

LENDE s. f. (lan-de — lat. *lens*, *lendis*, même sens). Entom. Nom donné aux lentes dans les départements du Midi.

LENDEMAIN s. m. (lan-de-main. — Ce mot n'est autre que l'adverbe *demain*, auquel on a ajouté successivement la préposition *en* et l'article *le*. Au XIIe siècle, on disait indifféremment *endemain* ou *demain* pour *lendemain*, mais l'article s'y est agglutiné, et, cette agglutination faite, on l'a méconnue et on a mis un autre article. Cette méprise n'existe point chez les vieux auteurs; le premier exemple est dans un texte du XIVe siècle :

Li rois ont Besançon tout droit le *lendemain*.
(*Girart de Ross.*)

Partout ailleurs, il y a l'*endemain* dans ce même poëme. La faute devient très-fréquente à partir du XVe siècle). Le jour qui suit immédiatement le jour dont on parle : *Songer au* LENDEMAIN. *Différer jusqu'au* LENDEMAIN. *Qui peut compter sur le* LENDEMAIN? (Mass.) *Rien de pire que de désirer sans cesse le* LENDEMAIN. (Mme de Genlis.) *Le bien qu'on a fait la veille contribue au bonheur du* LENDEMAIN. (Beauchêne.)

Laissons à Jupiter le soin du *lendemain*.
REGNARD.

Sans soin du *lendemain*, sans souci de la veille,
L'enfant joue et s'endort, pour jouer se réveille.
DELILLE.

Dans la rapidité d'une course bornée,
Sommes-nous assez sûrs de notre destinée
Pour la remettre au *lendemain?*
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Suite, avenir, temps futur : *Les grandes joies ont un* LENDEMAIN *mauvais, quand elles ont un* LENDEMAIN. (Balz.) *Les rois ont le jour, les peuples ont le* LENDEMAIN. (V. Hugo.) *La plus précieuse des richesses, c'est la certitude du* LENDEMAIN. (Mich. Chev.) *Le maître du jour sera le tyran du* LENDEMAIN. (Mme E. de Gir.) *Les paradoxes de la veille sont les vérités du* LENDEMAIN. (Laboulaye.)

— *Le lendemain*, Au jour suivant : *Promettre de revenir* LE LENDEMAIN. *La mort nous est aussi nécessaire que le sommeil; par elle, nous nous réveillerons* LE LENDEMAIN. (Franklin.) LE LENDEMAIN *de son élection, le pape n'est plus un homme.* (E. Pelletan.)

— *Du jour au lendemoin*, Dans un délai, un intervalle très-court : *On ne se corrige pas de ses défauts* DU JOUR AU LENDEMAIN.

— *Triste comme un lendemain de fête*, Extrêmement triste, ennuyeux, par allusion à la fatigue qu'on éprouve à la suite d'une journée de plaisir.

— Prov. *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*, Lorsqu'on s'est beaucoup amusé un jour, il ne convient pas de consacrer la journée qui suit au travail ou à des occupations sérieuses.

LENDIGÈRE adj. (lan-di-jè-re — du lat. *lens*, *lendis*, lente; *gero*, je porte). Hist. nat. Dont la surface offre de petites vésicules semblables à des œufs de pou.

LENDINARA, ville du royaume d'Italie, province et à 14 kilom. O. de Rovigo, ch.-l. d'arrondissement (*circondario*) et de mandement; 5,273 hab. Récolte et commerce de céréales, soie et riz.

LENDINARA (Cristoforo GENESINI DE' CANOZZI DA), peintre italien de l'école de Modène et né dans cette ville. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. On ne connaît aucune peinture qu'on puisse lui attribuer d'une façon assurée; mais tous ses contemporains ont parlé avec les plus grands éloges des travaux de marqueterie qu'il exécuta en collaboration avec son frère Lorenzo, mort vers 1477, et son neveu Pier'Antonio, dans le chœur de la cathédrale de Modène, et dans le chœur, la sacristie et quelques confessionnaux de Saint-Antoine de Padoue. Plusieurs artistes de la même famille, Daniello, Giovanni-Maria, Bernardino, se sont également distingués dans l'art de la marqueterie.

LENDIT s. m. (lan-di). V. LANDIT.

LENDIX s. m. (lain-dikss). Moll. Syn. de MAILLOT, genre de mollusques terrestres.

LENDORE s. (lan-do-re. — Diez croit que *lendore* ne tient qu'en apparence à *endormi*, qui se dit *lendord* dans le Berry, et rattache ce mot au flamand *lenteren*, être lent, nonchalant). Pop. Personne paresseuse, lente dans ses actions, ses mouvements : *C'est un* LENDORE. *C'est une grosse* LENDORE.

— Adjectiv. : *Votre pauvre enfant! le voilà enfin à Paris; il est vrai qu'il a été un peu* LENDORE *sur son départ de cette garnison.* (Mme de Sév.)

LENDROY (Jacques), grammairien français, né à Saint-Jean, près de Marville (Moselle), en 1769, mort en 1844. Pendant la Révolution, il émigra en Allemagne, s'établit à Francfort, et y enseigna le latin et le français. Lendroy a écrit un assez grand nombre d'ouvrages destinés à répandre la connaissance de sa langue natale, entre autres : *Parémiographes français et allemands* (Francfort, 1820), sorte de dictionnaire de proverbes et de métaphores; *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1835, 2 parties).

LÈNE s. f. (lè-ne — du gr. *laina*, enveloppe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des hélopiens ou des piméliaires, suivant les divers auteurs, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe orientale.

LÉNÉES s. f. pl. (lé-né — gr. *lênaia;* de *lênos*, pressoir). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de Bacchus.

— **Encycl.** La fête des *lénées* ou du pressoir se célébrait dans le mois gamélion, appelé aussi lénéon par les Ioniens, et qui était le deuxième mois d'hiver. Elle avait lieu, à Athènes, dans le temple de Dionysos Limnæen, temple nommé aussi Lénéon, et situé au sud du grand temple de Dionysos. Elle consistait en une procession et en concours dramatiques. La procession se dirigeait vers le temple, où un bouc était sacrifié. Un chœur, se tenant autour de l'autel, chantait une ode dithyrambique en l'honneur du dieu. Ce chant du chœur fut appelé chœur tragique, à cause du sacrifice du bouc. L'origine de la tragédie se rattache donc à cette fête. Les concours dramatiques auxquels elle donnait lieu débutaient toujours par la tragédie, comme nous le voyons par les indications importantes que Démosthène nous a laissées à ce sujet. Le poëte qui désirait faire représenter une pièce aux *lénées* s'adressait au second archonte; celui-ci avait l'intendance de cette fête ainsi que de celle des anthestéries, et si la pièce lui paraissait le mériter, il mettait le chœur à la disposition du poëte.

LENEPVEU (Jules-Eugène), peintre français, né à Angers en 1819. D'abord élève de Picot, il entra ensuite à l'Ecole des beaux-arts; et, pendant qu'il en suivait les cours avec succès, il exécuta son premier tableau, *Idylle*, qu'il exposa en 1843. Ce début fut remarqué; mais loin de se laisser griser par ce succès hâtif, il redoubla d'ardeur, et remporta en 1847 le grand prix de Rome. Son tableau de concours, la *Mort de Vitellius*, était tellement supérieur à celui de ses camarades, qu'il fut couronné d'enthousiasme. Cette même année, il envoyait au Salon un *Saint Saturnin*, tableau qui lui valut une médaille. De retour à Paris en 1853, après un séjour de six ans en Italie, il se mit au travail et envoya à l'Exposition universelle de 1855 des tableaux d'une grande importance : les *Martyrs aux catacombes; Pie IX à la chapelle Sixtine;* la *Fête-Dieu à Venise*, compositions parfaitement agencées d'ailleurs, mais qui rappellent, tantôt la disposition théâtrale du Véronèse, ses draperies et sa couleur, tantôt la facture du Titien, du Corrége, voire même de Raphaël. En 1857 parut la *Noce vénitienne*, qui fait partie de la galerie de M. Emile Pereire, toile charmante, pleine de verve, de jeunesse et d'entrain, dans laquelle commence à reparaître l'individualité de l'artiste. Le Salon de 1859 nous montra *Moïse secourant les filles de Madian*, page sérieuse, grave et pittoresque en même temps, et où l'artiste échappe tout à fait à l'influence des souvenirs. La *Vierge au calvaire*, et quelques *Portraits* exposés en 1861, réunirent tous les suffrages. Depuis lors, M. Lenepveu, qui a pris rang parmi nos premiers peintres, s'est principalement occupé à exécuter des peintures dans les églises, notamment dans le chœur de la chapelle d'Angers, et dans le nouvel Opéra de Paris, où il a représenté les *Heures du jour et de la nuit*, etc. En 1862, cet artiste reçut la croix de la Légion d'honneur. Depuis lors, il a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Hesse (1869), et il a succédé à M. Hébert comme directeur de l'Ecole de Rome (déc. 1872).

LENET (Pierre), historien français, né à Dijon, mort à Paris en 1671. Il fut successivement conseiller et procureur général au parlement de Dijon (1641), conseiller d'Etat, intendant de justice, de police et de finances pendant le siége de Paris (1649). Très-attaché à la famille des Condé, il devint leur conseiller pendant la Fronde, défendit leurs intérêts à la conférence des Pyrénées, et remplit, après l'apaisement de la guerre civile, une mission en Suisse. Mme de Sévigné, qui avait beaucoup connu Lenet dans sa jeunesse, dit dans une de ses lettres « qu'il avait de l'esprit comme douze. » On lui doit des mémoires mal écrits et diffus, mais extrêmement intéressants, sur la Fronde et les princes de Condé, lesquels ont été publiés sous le titre de *Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles des années* 1649 *et suivantes* (Paris, 1729, 2 vol. in-12). Une édition beaucoup plus complète a été publiée dans la collection Michaud (1838), et M. A. Champollion-Figeac a donné en 1840 les *Mémoires inédits de Pierre Lenet* (in-8°).

LENEVEUX (Henri-Charles), publiciste français, né à Paris en 1817. Ouvrier compositeur à l'imprimerie Didot en 1833, il y fut le compagnon de Martin Bernard, qui l'initia à la vie politique. En 1840, il fut nommé président de la Société typographique, qui venait de se reconstituer. Quelques mois après, il était l'un des deux ouvriers choisis pour faire partie du comité de 40 membres qui dirigea le mouvement des pétitionnaires pour la réforme électorale. Au mois de septembre de la même année, il fondait le journal ouvrier l'*Atelier* (v. ce mot), qui fut jusqu'en 1850 une enquête permanente sur toutes les questions sociales, et dont les principaux rédacteurs ont figuré à diverses époques dans nos assemblées politiques.

En 1848, M. Leneveux fut porté sur la liste des constituants à élire dans le département de la Loire, par les ouvriers de l'arrondissement de Saint-Etienne, qui lui donnèrent près de 22,000 voix. Il fut chargé par eux de la rédaction en chef de la *Sentinelle populaire*, suspendue en 1849 à la suite de l'affaire du 13 juin. Revenu à Paris, le journaliste se fit teneur de livres, puis redevint typographe, et nous le retrouvons de 1855 à 1867 à l'imprimerie Dubuisson, où l'ont connu presque tous les publicistes contemporains. C'est alors qu'il quitta la direction de ce grand atelier typographique, à la demande de M. Havin, pour aller défendre au *Siècle* la cause de l'association ouvrière libre contre les tendances du socialisme autoritaire. Au 4 septembre, il fut nommé, sans en avoir été prévenu, maire du XIVe arrondissement; mais l'administration du *Siècle* le rappela impérativement à son poste de rédacteur; il dut y retourner. Vint la capitulation de Paris; le socialiste le plus modéré était alors un suspect pour ce journal : on le congédia. Depuis lors, l'ouvrier-journaliste a modestement repris ses travaux de comptabilité commerciale, et, au mois de novembre 1872, les électeurs de son quartier (Petit-Montrouge) l'ont envoyé défendre leurs intérêts au conseil municipal de Paris.

M. Leneveux est un esprit distingué, un homme de grand sens et de modération. Profondément instruit de toutes les choses qui intéressent le peuple, ses efforts ont tendu surtout à l'instruire et à le moraliser. Il a d'ailleurs prêché d'exemple, et sa vie peut se résumer d'un mot : travail. Elevé à l'école primaire d'un village de la banlieue, M. Leneveux a dû son instruction complémentaire aux cours gratuits qui se sont fondés à Paris depuis 1830, et devenu à son tour professeur d'un de ces cours, à l'Association philotechnique, il a voulu rendre à la jeune génération ce qu'il avait lui-même reçu de la génération précédente. Outre de nombreux articles, notamment sur les questions ouvrières, répandus dans les journaux, on lui doit un *Manuel de tenue des livres de commerce* très-estimé dans les écoles, et la publication de la *Bibliothèque utile*, encyclopédie à bon marché, consacrée à la vulgarisation des connaissances les plus indispensables à l'homme et au citoyen, et à laquelle ont concouru les hommes les plus estimés du parti républicain (1859 et années suiv.). Lui-même a écrit plusieurs volumes pour cette collection, entre autres, l'*Instruction en France* (1861, in-12), avec M. Guichard ; *Budget du foyer* (1873).

LENFANT (Jean), pastelliste et graveur français, né à Abbeville en 1615, mort à Paris en 1664. Elève de Claude Mellan, il adopta le faire de ce maître, les tailles croisées, et grava nombre d'estampes correctement travaillées, mais froides d'aspect. Ses pastels, bien que de second ordre, méritent une mention; on cite, parmi eux, entre autres portraits, ceux de *Nicolas Blosset*, architecte et sculpteur du roi; *Henri d'Argouges*, abbé de Saint-Quentin, et *François du Tillet*. Les principales pièces de son œuvre de gravure sont : portraits de *François de Harlay*, archevêque de Reims; *Louis Boucherat*, seigneur de Compans; *Ægidius Le Maître*, seigneur de Ferrières, et *André Pajot*, membre de la chambre suprême des monnaies, d'après Philippe de Champaigne; le *Buste du Sauveur*, d'après Raphaël; la *Vierge assise allaitant l'Enfant Jésus*, d'après Carrache, et la *Vierge en adoration*, d'après Guido Reni.

LENFANT (Jacques), théologien protestant français, né à Bazoches (Beauce) en 1661, mort à Berlin en 1728. Consacré pasteur à Heidelberg en 1684, il resta jusqu'en 1688 dans cette ville, où l'électrice palatine l'avait pris pour chapelain, puis alla se fixer à Berlin, et, pendant quarante ans, il y fut pasteur de l'Eglise française. C'était un écrivain instruit, un prédicateur distingué, un esprit fin et délicat. Outre des articles insérés dans la *Bibliothèque choisie* de Leclerc, dans les *Nouvelles de la république des lettres* et dans la *Bibliothèque germanique*, qu'il avait contribué à fonder, on lui doit plusieurs ouvrages : *Histoire du concile de Constance* (Amsterdam, 1714, 2 vol. in-4°), livre exact et intéressant; *Poggiana* ou la *Vie, le caractère, les sentences et les bons mots de Pogge* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12); *Histoire du concile de Pise* (Amsterdam, 1724, 2 vol. in-4°); *Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Bâle* (Amsterdam, 1731, 2 vol. in-4°); le *Nouveau Testament*, trad. en français (Amsterdam, 1718, 2 vol. in-4°); *Sermons* (Amsterdam, 1728, in-8°).

LENFANT (Alexandre-Charles-Anne), célèbre prédicateur et jésuite français, né à Lyon en 1726, mort à Paris en 1792. Joignant à une grande facilité d'élocution, une voix harmonieuse et un air de conviction qui entraînait, il s'adonna avec un éclatant succès à la prédication, se fit entendre à la cour et dans les principales villes de France, passa, après la suppression de son ordre (1773), en Autriche, où il devint prédicateur de l'empereur Joseph II, puis revint en France. Dans ses sermons, il se plaisait à combattre les philosophes de son temps. On rapporte, à ce sujet, une anecdote d'une authenticité douteuse, qui, du moins, donne une idée de son talent comme prédicateur. Diderot et d'Alembert étant allés un jour l'entendre à Saint-Sulpice, le premier aurait dit après un sermon du Père Lenfant sur la foi : « Quand on a entendu un discours semblable, il devient difficile de rester incrédule. » L'abbé Lenfant refusa en 1791 de prêter serment à la constitution civile du clergé, devint confesseur du roi et entretint une correspondance active avec les émigrés. Arrêté après le 10 août 1792, il fut massacré le 3 septembre dans la prison de l'Abbaye, malgré les efforts des membres de la Commune pour le sauver. Sa *Correspondance*, pleine de renseignements curieux sur l'émigration, a été publiée sous le titre de *Mémoires* ou *Correspondance secrète du P. Lenfant pendant trois années de la Révolution* (Paris, 1834, in-8°). Nous citerons aussi de lui les *Oraisons funèbres de Belzunce* (1756) et *du Dauphin* (1766), et *Sermons pour l'avent et le carême* (1818, 8 vol. in-12). Ces sermons sont loin de justifier la grande réputation du P. Lenfant comme prédicateur.

LENG (John), prélat et érudit anglais, né à Norwich en 1665, mort en 1727. A sa sortie de l'université de Cambridge, il fut nommé chapelain du roi George Ier, qui le nomma en 1723 évêque de Norwich. Ses contemporains, Richardson entre autres, le considéraient comme un savant de premier ordre. On lui doit, outre quelques écrits religieux, une édition de *Térence* (Cambridge, 1701 et 1723, in-4°); une traduction latine du *Plutus* et des *Nuées* d'Aristophane (1695, in-8°), et la 6e édition de la version anglaise du traité *De officiis*.

LENGELE (Martin), peintre hollandais, l'un des trois recteurs de l'Académie de peinture de La Haye. Il vivait en cette ville vers 1656, et on cite de lui, comme œuvre capitale, une *Revue de la milice bourgeoise de La Haye* (aujourd'hui à l'hôtel de ville de La Haye) qui fait songer à la fameuse *Ronde de nuit* de Rembrandt. Les figures des officiers, représentés de grandeur naturelle, sont toutes des portraits d'amis ou de contemporains de Lengele.

LENGENFELD, ville du royaume de Saxe, cercle de Zwickau, bailliage et à 29 kilom. N.-E. de Plauen; 3,432 hab. Fabrication de draps; filatures de coton.

LENGERICH, bourg de Prusse, province de Westphalie, régence et à 27 kilom. N.-E. de Munster; 1,647 hab. Les préliminaires dn traité de Westphalie y furent signés en 1648.

LENGERKE (Alexandre DE), agronome allemand, né à Hambourg en 1802, mort en 1853. A son retour d'un voyage aux Indes et dans l'Amérique du Nord, il s'occupa exclusivement d'agriculture et devint en 1842 professeur d'agronomie à Berlin. On lui doit des ouvrages très-estimés, parmi lesquels nous citerons : *Voyage à travers l'Allemagne, faisant surtout connaître l'agriculture et l'industrie de ce pays* (Prague, 1839); *Dictionnaire d'agronomie* (Prague, 1835-1838-1842, 5 vol.); *Statistique rurale de la Confédération germanique* (Brunswick, 1840); *Documents pour servir à la connaissance de l'agriculture en Prusse* (Berlin, 1846-1852, 4 vol.); l'*Agriculture aux environs des villes* (Berlin, 1850); l'*Horticulture en Prusse* (Berlin, 1852), etc. Lengerke a publié en outre la *Revue agronomique* et les *Annales agronomiques de la Prusse*.

LENGERKE (César DE), orientaliste et poëte allemand, parent du précédent, né à Hambourg en 1803, mort en 1855. Il devint en 1831 professeur de théologie à Kœnigsberg. L'érudition indépendante et l'esprit critique dont il fit preuve, tant dans ses leçons que dans ses écrits, lui ayant attiré de nombreuses attaques, Lengerke abandonna la théologie pour devenir en 1843 professeur de langues orientales, et il occupa cette chaire jusqu'en 1851. Outre plusieurs opuscules remarquables sur la littérature syriaque et un grand nombre de mémoires insérés dans différents journaux, on a de lui des *Commentaires sur le prophète Daniel* (Kœnigsberg, 1835), et *sur les Psaumes* (Kœnigsberg, 1846, 2 vol.), et, sous le titre de *Kenaan* (Kœnigsberg, 1843), un ouvrage d'archéologie et d'histoire dans lequel il a fait preuve d'une connaissance approfondie des langues orientales. Parmi ses œuvres poétiques nous citerons : *Poésies* (Kœnigsberg, 1838, 2e édit.); *Chants* (Kœnigsberg, 1840); *Portraits et proverbes* (Kœnigsberg, 1844); *Mystères du monde* (Kœnigsberg, 1851), et le *Livre des tableaux de la vie* (Kœnigsberg, 1852), recueil de poésies choisies. Un grand nombre de ses compositions ont été mises en musique et se trouvent dans les livres de chants populaires.

LENGHE s. m. (lain-ghe). V. LINGAM.

LENGIACENSIS AGER, nom latin du LANGADAIS.

LENGLET (Etienne-Géry), homme politique et publiciste français, né à Arras en 1757, mort à Douai en 1834. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale lorsque éclata la révolution. Membre de la Convention et partisan des idées avancées, il se sépara hardiment de la Montagne, au 31 mai 1793, pour défendre les girondins. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, après la dissolution de la Convention, il soutint toujours énergiquement les droits de la liberté de la presse et de la liberté individuelle; il osa même, au 18 brumaire, demander ouvertement et en face à Bonaparte le maintien de la Constitution, et refusa son adhésion à la Constitution de l'an VIII. Cependant, sûr de l'intégrité et de la probité de Lenglet, Bonaparte le nomma président de la cour d'appel de Douai, poste que lui conservèrent la Restauration et le gouvernement de Juillet, tant était solidement établie l'honorabilité de l'homme dont nous écrivons la vie. On a de Lenglet : *Essai* ou *Observations sur Montesquieu* (Paris, 1792, in-8o); *Rêveries diplomatiques après la prise de la Hollande* (in-8o); *Essai sur la législation du mariage et sur le divorce* (1797, in-8o); *De la propriété* (Paris, 1798, in-8o); *Introduction de l'histoire* (1812).

LENGLET-DUFRESNOY (Nicolas), prélat et littérateur français, né à Beauvais en 1674, mort en 1755. Il étudiait la théologie à Paris lorsqu'il entra dans la diplomatie. Envoyé en 1705 par M. de Torcy, comme secrétaire d'ambassade, auprès de l'électeur de Cologne, il découvrit un complot tramé contre ce prince. Treize ans plus tard, en 1718, Lenglet fit connaître au régent tous les complices de la fameuse conspiration de Cellamare. « Il employa à cet effet, raconte M. Ourry, un moyen qui n'était pas sans doute d'une extrême délicatesse, et qui n'a été que trop imité depuis : on le mit à la Bastille comme auteur d'un prétendu mémoire du parlement en faveur du duc du Maine, ce qui devait lui attirer la confiance des autres personnages emprisonnés pour la même cause. » Lenglet joua donc dans cette circonstance le rôle de *mouton*, pour employer l'argot usité dans les prisons. Il est juste de dire néanmoins qu'il exigea d'abord la promesse qu'aucun des coupables qu'il signalerait n'aurait à subir de condamnation capitale. On ne trouve, du reste, que cette tache dans la vie de Lenglet-Dufresnoy. Jaloux de garder son indépendance et sans ambition, il repoussa les offres séduisantes qui lui furent faites par le prince Eugène, le cardinal Passionei, Le Blanc, secrétaire d'Etat, et s'adonna entièrement à des travaux d'érudition. A la suite d'un voyage qu'il fit en Autriche et pendant lequel il visita J.-B. Rousseau, il fut arrêté à son retour en France (1723), et plus tard il fut, à quatre reprises, jeté à la Bastille en 1725, 1743, 1750 et 1751, pour divers passages de ses écrits. Lenglet subissait ces emprisonnements avec une résignation aussi gaie que philosophique, et n'en continuait pas moins à écrire librement. « Je veux, disait-il, être franc Gaulois dans mon style comme dans mes actions. » Protestation vivante et continuelle de la liberté de la presse sous un pouvoir absolu, Lenglet ne manquait guère de rétablir à l'impression les passages que la censure lui avait supprimés. Une fin tragique l'enleva à la littérature (dans un âge avancé, à vrai dire) : s'étant endormi en lisant près du feu, il y tomba et, secouru trop tard, ne survécut pas à cet affreux accident. Le projet lui était venu de joindre à ses nombreux ouvrages des mémoires sur sa vie, et certes son caractère et son genre d'esprit en eussent fait un livre curieux. Lenglet-Dufresnoy joignait à une vaste érudition un esprit mordant, une maligne causticité et un tour d'esprit qui n'est pas sans analogie avec celui de Rabelais. On lui doit les ouvrages suivants : *Lettre à MM. les doyen, syndics et docteurs en théologie de la Faculté de Paris* (1696); *Traité historique et dogmatique du secret inviolable de la confession* (1708, in-12); *Mémoires sur la collation des canonicats de l'église de Tournay* (1711, in-8o); *Méthode pour étudier l'histoire* (1713, 2 vol. in-12; 1729, 4 vol. in-4o); *Méthode pour étudier la géographie* (1716, 4 vol. in-12); *Tables chronologiques de l'histoire universelle* (1729); *De l'usage des romans, avec une bibliothèque des romans* (1734, 2 vol. in-12), sous le nom de **Gordon de Percel** : cet ouvrage contient une virulente satire contre J.-J. Rousseau; l'*Histoire justifiée contre les romans* (1735, in-12); *Histoire de la philosophie hermétique* (1743, 3 vol.), ouvrage remarquable; *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane* (1744, 2 vol. in-8o); *Calendrier historique pour l'année* 1750, *avec l'origine de toutes les maisons souveraines* (1750, in-12); *Traité historique et diplomatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières* (1751, 2 vol. in-12), dont la préface est très-estimée; *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes* (1752, 4 vol.); *Histoire de Jeanne Darc* (1753, in-12); *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française* (1754, 3 vol. in-12), ouvrage inachevé; *Lettre d'un chanoine de Lille à un docteur de Sorbonne, au sujet d'une prière hérétique* (1707, in-12).

Lenglet-Dufresnoy a en outre édité beaucoup d'ouvrages, qu'il a enrichis de notes, de préfaces, etc. Comme il a énormément produit, on ne s'est pas fait faute de lui attribuer des écrits auxquels il fut absolument étranger.

LENGNAU, village de Suisse, cant. de Berne, district et à 6 kilom. N. de Buren, au pied du Jura; 816 hab. Combat entre les Français et les Suisses en 1798.

LENGNICH (Godefroi), historien et publiciste allemand, né à Dantzig vers 1690, mort en 1774. Il professa l'histoire au gymnase de sa ville natale et composa des ouvrages estimés, notamment : *Bibliothèque de la Prusse polonaise* (Dantzig, 1718, in-8o); *Histoire de la Prusse polonaise depuis* 1526 *jusqu'au règne d'Auguste II* (Dantzig, 1723-1748, 9 vol. in-fol.), continuation fort remarquable de l'histoire de G. Schütz; *Histoire de Pologne* (1741); *Jus publicum regni Poloniæ* (Dantzig, 1742, 2 vol.), traduit en français par Formey sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire et au droit public de la Pologne* (1741); *Pacta conventa Augusti III* (Dantzig, 1763), avec un savant commentaire.

LENGNICH (Charles-Benjamin), archéologue allemand, parent du précédent, né à Dantzig en 1742, mort en 1795. Archidiacre dans sa ville natale, il consacra ses loisirs à l'étude et acquit une vaste érudition. Outre d'excellents articles insérés dans la *Gazette littéraire* d'Iéna, on lui doit : *Mémoires pour la connaissance des livres rares* (Dantzig, 1776, in-8o); *Renseignements pour la connaissance des livres et des médailles* (Dantzig, 1780-1782, 2 vol. in-8o); *Nouveaux renseignements, etc.* (1782, in-8o); *Hevelius* (1780), etc.

LENGSFELD, bourg de l'Allemagne du Nord, dans le grand-duché de Saxe-Weimar, ch.-l. du bailliage de son nom, dans la principauté et à 24 kilom. S.-O. d'Eisenach; 2,136 hab. Fabrication de toiles et de coton.

LENGUA s. m. (lain-goua). Nom donné par les Espagnols aux indigènes d'une peuplade du Paraguay, aujourd'hui disparue, lesquels s'introduisaient dans la lèvre inférieure un disque de bois en forme de langue.

LENHAM, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Kent, à 13 kilom. S.-E. de Maidstone; 2,200 hab. Belle église paroissiale très-ancienne.

LENHOSSEK (Michel DE), célèbre médecin hongrois, né à Presbourg en 1773, mort à Bude en 1840. Reçu docteur à Pesth en 1799, puis nommé en 1809 professeur de physiologie et d'anatomie à la Faculté de la même ville, il alla dix ans après remplacer à Vienne, dans les mêmes chaires, son compatriote Prochaska. Nulle carrière scientifique peut-être ne fut plus honorée que celle de Lenhossek. Les sociétés médicales d'Allemagne le comptèrent à l'envi parmi leurs membres, et les grandes sociétés savantes de l'étranger tenaient à honneur de le choisir pour leur correspondant. Le roi de Suède, l'empereur de Russie, le roi de Prusse le comblèrent de distinctions honorifiques, et son souverain, après lui avoir conféré des lettres de noblesse, le nomma successivement conseiller de régence, référendaire de santé, premier médecin de Hongrie, et enfin directeur de la Faculté de médecine et de chirurgie de Pesth (1825). On doit à Lenhossek, entre autres ouvrages : *Recherches sur les passions et les affections de l'âme* (Pesth, 1804, in-8o); *Physiologia medicinalis* (Pesth, 1816, 5 vol. in-8o); *Exposition de l'entendement humain dans ses rapports avec la vie intellectuelle et corporelle* (Vienne, 1824-1825, 2 vol. in-8o); *Institutio circa medico-legalem cadaverum humanorum investigationem* (Bade, 1829, in-8o); *Traité pathologique et thérapeutique de la rage* (Pesth et Leipzig, 1837, in-8o).

LÉNICEPS s. m. (lé-ni-sèpss — du lat. *lenis*, doux; *caput*, tête). Chir. Variété du forceps.

LÉNIDIE s. f. (lé-ni-dî). Bot. Syn. de WORMIE.

LENIENT (Charles-Félix), littérateur français, né à Provins (Seine-et-Marne) en 1836. Il vint terminer ses études au collége Henri IV, à Paris, et remporta le prix d'honneur de rhétorique et de philosophie aux grands concours de 1846 et 1847. Admis le premier à l'Ecole normale supérieure, il se fit bientôt après recevoir licencié ès lettres, agrégé des classes supérieures, et fut nommé en sortant de l'Ecole professeur de seconde au collége de Montpellier. Peu après, M. Lenient fut chargé de professer la classe de troisième au lycée Napoléon, à Paris, puis il devint successivement professeur adjoint de rhétorique (1854) et professeur en titre (1855). Cette même année, il prit le grade de docteur ès lettres. Depuis 1865, M. Lenient est maître de conférences à l'Ecole normale. Outre ses thèses pour le doctorat, dont l'une est une *Etude sur Bayle*, on lui doit : la *Satire en France au moyen âge* (1859, in-8o), livre qui lui a valu en 1860 un prix de l'Académie française; la *Satire en France* ou la *Littérature militante au* XVIe *siècle* (1866, in-8o), ouvrage faisant suite au précédent.

LÉNIFIÉ, ÉE (lé-ni-fi-é) part. passé du v. Lénifier : *Humeurs* LÉNIFIÉES.

LÉNIFIER v. a. ou tr. (lé-ni-fi-é — du lat. *lenis*, doux; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imparf. de l'indicat. et du prés. du subjonct. : *Nous lénifiions, que vous lénifiiez*). Adoucir au moyen d'un lénitif : *Une prise de petit-lait, clarifié et édulcoré, pour adoucir*, LÉNIFIER, *tempérer et rafraîchir le sang de monsieur*. (Mol.)

— Fam. Calmer, apaiser : *Par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissons*, LÉNIFIONS *et accoisons l'aigreur de ses esprits*. (Mol.)

LÉNITIF, IVE adj. (lé-ni-tiff, i-ve — du lat. *lenitus*, adouci). Méd. Qui adoucit, qui calme la douleur ou l'excitation : *Un sirop* LÉNITIF. *Une potion* LÉNITIVE.

— s. m. Substance, remède lénitif : *Administrer un* LÉNITIF.

— Fam. Adoucissement, calme de l'esprit : *Cette agréable nouvelle fut un grand* LÉNITIF *à sa douleur*. (Acad.) *Coups de bâton pour coups de bâton, il faut se déterminer en faveur de ceux qui seront accompagnés d'un* LÉNITIF *de* 50 *pistoles*. (Brueys.)

Voilà trois bons billets que j'ai trouvés sur lui.
Souffrez que je partage avec vous votre ennui;
Ce petit *lénitif*, en attendant le reste,
Pourra nous consoler d'un coup aussi funeste.
REGNARD.

LENKER (Jean), opticien allemand, mort en 1585. Il exerçait la profession d'orfévre à Nuremberg, et se rendit célèbre en Allemagne par son habileté pour la construction des instruments d'optique. On a de lui : *Perspectiva litteraria* (Nuremberg, 1567-1595, in-fol.); *Perspectiva mit exemplen* (Nuremberg, 1571, in-fol.). — Son fils, Jean LENKER, bourgmestre de Ratisbonne, acquit une grande réputation comme ciseleur. Plusieurs de ses ouvrages se trouvent dans les collections de Vienne et de Munich.

LENNAPE s. (lènn-na-pe). Membre d'un peuple indigène de l'Amérique du Nord.

— s. m. Linguist. Langue parlée par tous les peuples de la famille lennape.

— **Encycl.** Linguist. Les idiomes *lennapes* appartiennent à une famille indienne de la région alléghanique (Amérique du Nord). Ils ont tous les caractères des langues holophrastiques, c'est-à-dire que le synthétisme y est poussé fort loin. Plusieurs des nations comprises dans cette famille se sont éteintes, et de celles qui existent encore il ne reste que des débris. On distingue parmi ces idiomes le *lennape* ou delaware, le sawanou, le saki-ottogami, le menome, le miami-illinois, le sankikani, le narraganset, le massachusetts ou natick, le powhattan, le mohican-abenaqui, l'étechemine, le gaspésien ou micmak, l'algonquino-chippaway, le knistenaux, le chepewyan et le tacoullier.

Tous ces idiomes n'ont pas un même système phonétique. On n'y remarque point de sons extraordinaires, si ce n'est l'*ou* consonne sifflé ou prononcé de la gorge, et que l'on représente par le signe *w*. Aucune de ces langues ne possède les voyelles *u* et *eu* de la langue française, ni les labio-dentales *f* et *v*; mais elles ont presque toutes les nasales mouillées, que les tribus du Nord en général font beaucoup sentir. Quelques-unes ont le *ch* français et plusieurs ont aussi notre *j*, que les Anglais écrivent *zh*. Le *lennape* a le *ch* guttural allemand et le *z* des Allemands et des Italiens, prononcé *ts*, mais il n'a pas le *ch* ni le *z* français, que l'on retrouve dans l'algonquin.

Le *lennape* propre est parlé par les Lenni-Lennapes, qui sont les Delawares des Anglais et les Loups des Français, nation jadis très-nombreuse et répandue sur une grande partie de la côte orientale des Etats-Unis. Les tribus de cette nation qui existent encore vivent dans l'Indiana et l'Ohio. La langue *lennape* est riche en formes grammaticales, pour exprimer les différents rapports des objets et des personnes. On y trouve des mots d'une longueur démesurée, et il est surtout à signaler que ces mots sont pour la plupart des substantifs qui expriment les affections de l'âme, les qualités morales et les idées abstraites. Ainsi l'honneur, être honoré, pris substantivement, se dit *machelemuxowagan*; l'être traité avec tendresse, *gettémégélémuxowagan*; être élevé par la louange, *amangachgénimgussowagan*; la louange, être loué, *machélémoachgénimgussowagan*; être insulté, *mamachtschimgussowagan*; le repentir, *schiwelendamowitchewagan*, etc.

Mais les noms abstraits ne sont pas les seuls dont le nombre de syllabes soit aussi considérable. Citons le mot *amanganaschquiminschi*, qui est le nom d'un chêne à larges feuilles, appelé par les Européens chêne espagnol. Les feuilles de cet arbre ont la forme d'une main; son nom *lennape* est composé des mots : *amangi*, grand, gros, large; *achpansi*, tronc d'arbre, dont on a fait au pluriel *achpanschiall*, bois, du bois pris collectivement; *nachk*, main; *im*, *quim*, terminaison des noms de fruits à coque, comme *m'sim*, noix de l'arbre appelé *hickory*; *ptuckquim*, noix commune; *wapin*, châtaigne.

Le mot *wunachquim*, gland du chêne espagnol, est formé de *wunipak*, feuille, et *nachk*, main, avec la terminaison *quim*, indiquant l'espèce du fruit. On observera que le mot feuille ne se trouve pas dans le nom de l'arbre, mais seulement dans celui du fruit. La racine de mots ainsi composés est difficilement reconnaissable. Presque toutes les syllabes sont radicales et extraites de différents mots pris quelquefois dans un autre idiome. Pourtant il y a des mots dont la racine principale est facile à découvrir, et dont la famille est très-nombreuse. En voici un exemple : de *wulit*, beau, bon, sont formés les mots suivants : *wulik*, le bon, le beau, le bien; *wulaha*, meilleur; *wulisso*, joli; *wulissowagan*, la beauté; *wulantowagan*, la grâce (au physique); *wulamoeya*, c'est vrai; *wulamoewagan*, la vérité; *wulatenamuwi*, heureux; *wulatenamoagan*, bonheur; *wulapensowagan*, bénédiction; *wulapan*, belle matinée; *wulichen*, *wulihilleu*, c'est bon, c'est bien; *wulittol*, ils sont bons; *wuliken*, cela croît, prospère, va bien; *wulischsin*, bien parler; *wulelendam*, se réjouir; *wulamalsin*, *wulatonamin*, être heureux, content; *wulandeu*, *wuligischgu*, un beau jour; *wulapeyn*, juste, honnête; *wuliwatam*, avoir du bon sens; *wuliachpin*, être en bon lieu; *wulilissin*, bien faire; *wulilissik*, soyez sage, conduisez-vous bien; *wulineichquot*, cela paraît bien; *wulatopnachgat*, une bonne parole; *wulatopnamik*, de bonnes nouvelles; *wulelemileu*, c'est étonnant; *wuliwichinen*, reposer bien; *welsitmanitto*, le bon, le grand esprit.

Le mot *wulit* n'est pas le seul qui ait ainsi des dérivés directs; tous les adjectifs et beaucoup de verbes en ont plus ou moins. On peut citer, entre autres, le mot *machtit*, mauvais, d'où *machtitsu*, vilain, sale; *machtesinsu*, laid; *matschimanitto* ou *machtando*, le mauvais esprit, le diable. Peters Duponceau, à qui nous devons ces exemples, cite ce dernier mot pour avoir occasion de rendre hommage à la sagacité de Volney, qui a observé que, dans les langues américaines, la lettre *m* au commencement d'un mot indique presque toujours quelque chose de mauvais, de méchant, de désagréable. Cette observation est parfaitement juste; on pourrait la confirmer par une foule d'exemples tirés des différentes langues de la famille *lennape*. Heckewelder et tous les indianologues américains conviennent de la vérité de ce fait.

Le verbe *être* n'existe pas dans les langues de cette famille, et on y supplée par des formes verbales qui présentent à l'esprit l'idée de l'existence diversement modifiée. Le *lennape* dira, par exemple, *èlènâpèwi* pour dire je suis homme, en donnant au mot *lènâpè* la finale à la fois adjective, adverbiale et verbale *wi*, et le substantif ainsi modifié pourra se conjuguer comme un verbe. Dans ces mêmes langues, on emploie différentes formes du verbe, selon qu'on les applique à des objets animés ou inanimés. Ainsi on dit en *lennape : lenno newau*, je vois un homme (mot à mot : homme je vois *lui*), et *wikwam nemen*, je vois une maison (mot à mot : maison je vois *cela*); car les syllabes *wau* (ouaou) et *en*, à la fin du verbe, ne sont que des désinences pronominales dont la première signifie : *illum* et la seconde *illud*. Tous les verbes ont ainsi une double conjugaison séparée dans tous les modes et dans tous les temps. De plus, ils peuvent prendre les formes grammaticales les plus variées, c'est-à-dire les formes positive, négative, active, passive, transitive, causative, réfléchie, réciproque, de continuité, de fréquence, d'habitude, d'affectation, de supposition, etc., etc.

On a publié dans la langue *lennape* propre une traduction de la Bible, des sermons, un abécédaire pour les enfants et quelques autres livres.

Le sawanou est parlé par les débris de la nation de ce nom, qui vivent sur le haut Wabash dans l'Indiana, sur l'Anglaize et près des sources du grand Miami, dans l'Ohio et dans l'Illinois. Cette langue peut, à la différence de plusieurs de ses sœurs, nommer les substantifs sans les joindre aux affixes pronominaux. Des terminaisons particulières distinguent les pluriels dans les noms; des adverbes préposés aux adjectifs forment une espèce de superlatif; des pronoms personnels modifiés et placés devant le verbe distinguent les personnes; les prépositions suivent leurs régimes respectifs.

Le saki-ottogami est parlé dans le haut Mississipi, avec quelques différences de dialecte, par deux peuples sédentaires et cultivateurs, les Sakis et les Ottogamis. Cette langue offre les sons des nasales françaises et celui du *g* doux italien. Le fameux Ponthiak, ennemi mortel des Anglais, et un des plus grands hommes qui aient régné parmi les barbares de l'Amérique, appartenait à une tribu des Sakis.

Le menome est parlé par les Menomenes ou Menomonis, appelés aussi *Folle-Avoine* et *Indiens blancs*, nation peu nombreuse et alliée des Sioux, vivant sur les bords du Menomene et sur la baie Verte, golfe du lac Michigan. Outre leur idiome maternel, les Menomenes parlent presque tous ou du moins paraissent comprendre l'algonquin, ou bien, comme d'autres peuples de ces contrées, un mélange bizarre de chippéway, d'ottawa et de potawatomi.

Le miami-illinois, langage commun aux Miamis et aux Illinois, est parlé aussi par les débris de plusieurs tribus de l'Indiana et du Michigan, telles que les Potawamis, les Onyas, les Cahoquias, les Kaskaskias, les Temorias et les Piorias. Le miami-illinois distingue par des inflexions le pluriel du singulier dans les substantifs. Le dialecte des Miamis, selon Volney, a le son du *jota* espagnol et celui du *th* anglais.

Le sankikani est parlé par la nation de ce nom, qui habitait jadis à l'est de l'Hudson. Cette langue, dont les mots ressemblent beaucoup à ceux du delaware, diffère de cet idiome par l'absence de formes grammaticales et par l'emploi de la lettre *r* lorsque, dans des mots correspondants, le delaware se sert de la lettre *l*.

Le narraganset est parlé par les débris de la nation Narraganset, qui existent dans le Rhode-Island. Cet idiome possède des grammaires, des dictionnaires et quelques livres ascétiques.

Le massachusetts est parlé par les Massachusetts, nommés aussi Naticks, qui vivent dans le comté de Barnstable. Cet idiome est très-riche en formes grammaticales. Il manque de moyens pour distinguer les genres et les cas; mais il en possède pour marquer les différents nombres, les degrés de comparaison et une foule de rapports entre le sujet et l'attribut, par des modifications qu'il donne aux verbes; il forme le mode interrogatif par des suffixes; il intercale la négation comme le turc, le hongrois et autres idiomes de l'ancien continent, et il place les prépositions après leurs régimes. Elliot a traduit la Bible dans cet idiome, dont il a aussi rédigé la grammaire.

Le powhattan est parlé par les débris de la nation de ce nom.

Le mohican-abenaqui était parlé autrefois par les Mohicans ou Mohegans, qui paraissent être identiques avec les Abénaquis. D'après les plus récentes informations de M. Gallatin, la plupart des individus de cette nation, connue maintenant sous le nom de *Stockbridge-Indians*, se sont réunis à la confédération mohawk, et un petit nombre vivent encore sur l'extrémité orientale de Long-Island. Le mohican a une déclinaison très-simple, où le nombre est distingué, mais non le genre. Cet idiome emploie les participes au lieu des adjectifs, qui lui manquent presque entièrement; il n'a qu'un petit nombre de prépositions, et quoique la conjugaison possède les trois temps, présent, passé et futur, le présent est presque seul usité. Jonath Edwards a rédigé une grammaire du mohican. Il trouve à cette langue quelque analogie avec l'hébreu.

L'etechemine est usité chez les Etechemines, Malecites ou Marechites, qui vivent dans l'intérieur du Nouveau-Brunswick.

Le gaspésien ou micmak est parlé par les Micmaks ou Souriquois, nommés aussi Gaspésiens, actuellement réduits à un petit nombre d'individus qui demeurent le long de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, et, à ce qu'il paraît, dans l'île de Terre-Neuve.

Le skoffie-sketapushoish est parlé en deux dialectes par les Skoffies et par les Sketapushoish ou Montagnards, peuples voisins, mais ennemis, qui demeurent dans la partie occidentale du Labrador.

Le tacoullies est parlé par la nation de ce nom, qui est très-répandue dans la Nouvelle-Calédonie. Cette langue a une grande ressemblance avec le chepewyan; elle offre, selon M. Harmon, un grand nombre de dialectes qui diffèrent entre eux, même dans la dénomination des ustensiles les plus communs.

Enfin l'algonquin-chippéway, le knistenaux et le chepewyan sont parlés par diverses nations, plus ou moins importantes aujourd'hui, mais qui autrefois étaient nombreuses et puissantes.

LENNÉ (Pierre-Joseph), architecte, ingénieur et horticulteur allemand, né à Bonn en 1789, mort à Potsdam en 1866. Fils d'un botaniste distingué, il s'occupa lui-même de botanique dans sa première jeunesse. Un peu plus tard, il se livra à l'étude des mathématiques et de l'architecture, parcourut les grandes villes d'Europe, et s'arrêta longtemps à Paris, puis à Vienne. Dans ce dernier voyage, l'empereur d'Autriche lui confia le remaniement complet des jardins de la cour. Ce travail important s'adressait autant à l'ingénieur et à l'architecte qu'à l'horticulteur. Le prince, enchanté des travaux hydrauliques, des constructions et de la disposition des jardins, nomma l'auteur architecte ingénieur des jardins de la cour. Quelque temps après, Lenné se rendit à Berlin, où il a laissé des traces brillantes de son beau talent. Son travail le plus remarquable est certainement la *Réunion de toutes les résidences royales du réseau de Potsdam*, entreprise commencée en 1833 et terminée vers 1840; la *Prison de Coblentz* (1815), la *Restauration complète de Sans-Souci*, l'*Ecole d'horticulture*, l'*Ecole d'architecture* de Berlin et quelques *Palais* sont les ouvrages qui ont mis le plus en relief ses talents divers. Le buste de Lenné, qui obtint d'ailleurs de son vivant toutes les distinctions honorifiques que puisse rêver un artiste, est placé depuis 1848 dans l'une des galeries d'honneur du palais de Sans-Souci, et la municipalité de Berlin a donné son nom à une des places de la ville.

LENNEP, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 34 kilom. E. de Dusseldorf, sur la petite rivière de son nom, ch.-l. de cercle; 5,800 hab. Fabrication encore importante, quoique déchue, de draps et de casimirs estimés; poudreries et fabrication renommée de quincaillerie et d'articles en acier. Commerce en vins du Rhin et de la Moselle.

LENNEP (Jean-Daniel van), philologue hollandais, né à Leuwarden en 1724, mort en 1771. Vers 1752, il obtint la chaire de littérature grecque et latine de l'université de Groningue, qu'il quitta en 1768 pour celle de l'université de Franeker. Elève de Walckenaer, il fit honneur à son maître par la profondeur de ses connaissances et la sagacité de son jugement. Nous citerons de lui : *Coluthi raptus Helenæ, cum animadversionibus* (Leuwarden, 1747, in-8°); *De linguarum analogia ex analogis mentis actionibus probata* (Groningue, 1753, in-4°); *De altitudine dictionis sacræ Novi Testamenti ad excelsam Longini disciplinam exacta* (Groningue, 1763, in-4°); *Etymologicum linguæ græcæ* (Utrecht, 1790-1808, 2 vol. in-8°), son ouvrage capital.

LENNEP (David-Jacob van), philologue et poëte hollandais, parent du précédent, né à Amsterdam en 1774, mort en 1853. Il fut nommé en 1799 professeur de langues anciennes à l'Athénée d'Amsterdam, et occupa sa chaire avec éclat. En 1838, il prononça aux états généraux, dont il faisait partie, des discours aussi remarquables par le fond que par la forme. Lennep a composé des poésies qui sont citées comme des modèles de pureté et d'élégance. Outre sa continuation de l'*Anthologie grecque*, commencée par Grotius, et considérée comme l'œuvre capitale de Lennep, on possède de lui : *Carmina juvenilia* (Amsterdam, 1791); *Exercitationes juris* (Leyde, 1796, in-4°); *De præclaris vitæ præsidiis contra adversam fortunam* (Amsterdam, 1800, in-4°); *Ovidii heroides et Sabini epistolæ cum animadversionibus* (Amsterdam, 1809 et 1812, in-12); *Hesiodi theogonia et scutum Herculis, cum commentario* (Amsterdam, 1843, in-8°).

LENNEP (Jacques van), célèbre littérateur, surnommé le **Walter Scott** de la Hollande, fils du précédent, né à Amsterdam en 1802, mort en 1863. Il étudia le droit à l'université de Leyde, et, après avoir été reçu docteur, il embrassa la profession d'avocat. Après avoir fait comme volontaire la campagne de 1831 contre la Belgique, il entra dans la magistrature, devint procureur royal de la province de la Hollande septentrionale, et fut pendant quelque temps membre de la seconde Chambre. Van Lennep avait débuté dans la littérature, antérieurement à 1830, par une série de poëmes, réunis sous le titre de *Légendes patriotiques*, et dans lesquels il racontait, à la manière de Walter Scott, les principales légendes de son pays. Peu de temps après, il écrivit deux petites pièces politiques : le *Village sur la frontière* et le *Village au delà de la frontière*, qui obtinrent un grand succès. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Van Lennep composa une cinquantaine d'ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons en première ligne : *Nos ancêtres*, recueil de nouvelles; les romans, la *Rose de Dekama* (Amsterdam, 1837), traduit en français (Paris, 1858, in-12); le *Fils adoptif; Ferdinand Huyck*, traduit en français (Paris, 1859, in-12); *Brixio*, aussi traduit en français (Paris, 1859, in-12); les *Aventures de Nicolas Zevenster* (Amsterdam, 1866, 5 vol.), etc.; l'*Histoire romantique de la Hollande*; la *Gloire de la Néerlande* (1859); l'*Histoire de la Hollande septentrionale* (Amsterdam, 1865 et années suiv.), etc. Parmi ses œuvres dramatiques, celle qui obtint le plus de succès fut le drame intitulé la *Dame de Wardenbourg* (1859). Il avait également traduit différents chefs-d'œuvre de la scène et de la littérature anglaise, notamment : le *Siége de Corinthe;* la *Cataracte de Lodore*, de Southey; les *Joyeuses commères de Windsor*, de Shakspeare, etc., et donné une édition des œuvres du célèbre poëte hollandais Vondel (Amsterdam, 1857-1866, 12 vol.). Il était depuis de longues années membre de l'Académie des sciences d'Amsterdam.

LENNOA s. m. (lèn-no-a). Bot. Syn. de CORALLOPHYLLE.

LENNOX ou **LENOX**, en latin *Elgovia*, *Levina*, ancien pays d'Ecosse, au N. de la Clyde, partagé aujourd'hui entre les comtés de Stirling et de Dumbarton. Autrefois comté, puis duché, le Lennox appartint à une branche de la famille des Stuarts; il fut réuni à la couronne d'Ecosse par le mariage de Darnley et de Marie Stuart. Le titre de duc de Lennox fut ensuite donné, par Charles II d'Angleterre, à Charles d'Aubigny, son fils naturel, et s'est conservé dans sa famille.

LENNOX (Charlotte Ramsay, dame), femme de lettres anglaise, née en 1720, morte en 1804. Son père, colonel et lieutenant-gouverneur à New-York, en Amérique, l'envoya en 1735 en Angleterre, auprès d'une parente que la jeune fille, en arrivant dans ce pays, trouva folle. Peu après Charlotte perdit son père, se trouva sans ressource, et comme elle était douée d'une vive intelligence, elle s'adonna pour vivre à des travaux littéraires. Vers l'âge de trente ans, elle épousa un M. Lennox, et sur la fin de sa vie elle retomba dans la misère. Johnson la place, comme romancière, au-dessus d'Anna More et de miss Burney. Nous citerons d'elle : *Poëmes sur divers sujets* (1747); *Mémoires de Harriet Stuart* (1751); *Don Quichotte femelle* (1752), roman qui eut beaucoup de succès; *Shakspeare éclairci* (1753, 2 vol. in-12), recueil de nouvelles et d'histoires dans lesquelles Shakspeare a puisé les sujets de ses pièces; *Henriette* (1758, 2 vol. in-12), roman estimé; le *Musée des dames* (1760-1761, 2 vol.); *Sophie* (1762); *Euphémie* (1795, 4 vol.); *Philandre*, drame pastoral (1757); des comédies : la *Sœur* (1769); les *Mœurs de la vieille ville* (1775). On lui doit des traductions des *Mémoires de la comtesse de Bercy* (1756), des *Mémoires de Sully* (1756); du *Théâtre grec* du Père Brumoy (1760, 3 vol. in-4°), etc.

LENNOX (comte), homme politique, né à Philadelphie en 1795, mort à Paris en 1836. Il vint très-jeune en France et, ses études terminées, il entra dans les gardes d'honneur de Napoléon. Nommé après 1815 instructeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, capitaine instructeur à l'Ecole de cavalerie de Saumur, il fit le coup de feu à la révolution de 1830 contre les Bourbons, et reçut en récompense le grade de chef d'escadron. Forcé de donner sa démission pour avoir tenté de fonder une association générale de l'armée, Lennox acheta le journal la *Révolution de* 1830, qui succomba sous les saisies et les amendes. Il voulut ensuite lever à ses frais un régiment pour aller défendre la Pologne, tentative arrêtée par le gouvernement. Enfin, complétement ruiné par ses charités envers les proscrits et les prisonniers politiques, il tourna sa dévorante activité vers la navigation aérienne; mais l'aérostation ne lui réussit pas plus que la politique. Son ballon, l'*Aigle*, n'ayant pu s'enlever le jour de l'expérience publique, fut mis en pièces par les spectateurs.

LENO, ville du royaume d'Italie, province et à 19 kilom. S. de Brescia, ch.-l. de mandement et d'une circonscription électorale; 3,997 hab. Filatures de soie et fabriques de toiles; récolte de lin estimé.

LE NOBLE (Eustache), baron de Saint-Georges et de Tendière, né à Troyes en 1643, mort en 1711. Il entra dans la magistrature et devint procureur général au parlement de Metz. Ruiné par ses prodigalités, il fit des faux et fut condamné à un bannissement temporaire. Sur son appel, on le transféra à la Conciergerie, où il ne tarda pas à rencontrer Gabrielle Perreau, dite la *Belle épicière*, condamnée pour adultère (1693). Devenue grosse des faits de Le Noble, Gabrielle Perreau accoucha clandestinement, et son complice trouva moyen de faire disparaître l'enfant; néanmoins Semitte, le mari de la Belle épicière avait eu vent de ce nouvel adultère et de ses suites, par les rumeurs de la prison; il porta plainte devant le lieutenant criminel, mais il ne put rien prouver et l'affaire en resta là, en tant du moins qu'affaire juridique; car Le Noble publia coup sur coup, sous le nom de sa maîtresse, des *Mémoires* qui amusèrent tout Paris, libelles étourdissants d'effronterie, de cynisme et d'esprit.

Un incident nouveau vint encore alimenter le bruit que faisaient les aventures galantes de la Belle épicière. Un matin, Gabrielle disparut du couvent de Liesse, où elle avait été transférée, et trouva asile dans la Flandre wallonne, à Tournay, où Le Noble avait des accointances. Recommandée par lui à plusieurs officiers de la garnison, elle ne tarda pas à traîner après elle tout un bataillon d'amants enivrés de sa beauté singulière. Elle fit profession apparente de vendre les ouvrages de Le Noble; mais personne n'ignorait qu'elle vendait ses faveurs un bien meilleur prix que les mémoires, les libelles ou les traités du procureur général déchu, car Le Noble se piquait d'écrire dans tous les genres, le badin comme le sévère, de trousser un poëme burlesque comme de compiler une dissertation historique ou théologique. La Belle épicière colportait par les casernes l'*Histoire de l'établissement de la république de Hollande*, et la *Lettre à M. Canelle*, pamphlet dirigé contre le malheureux Semitte; un *Traité de la monnaie de Metz*, et les *Requêtes* au parlement de Paris pour Mlle Semitte.

Au mois d'avril 1695, Le Noble réussit à s'évader de la Conciergerie. Une fois dehors, il rappela de Flandre sa digne compagne qui, l'année d'après, accoucha d'une fille; mais bientôt il fut appréhendé au corps, réintégré en prison, puis rendu à la liberté, pendant que sa maîtresse était conduite à la Salpêtrière. Inquiété de nouveau par la police, Le Noble inonda Paris de ses factums, de ses libelles; on vendait ces écrits sous le manteau, on s'en régalait dans les ruelles du plus grand monde. On s'arrachait les *Quatre fils Aymon*, ou les *Enfants trouvés, qui contient de merveilleuses réflexions sur la sage conduite du fameux Cornificius, et comment, à force de remuer la corne d'abondance, dont il est authentiquement pourvu, il a eu le bonheur d'en faire sortir deux jolies petites nymphes qui lui ressemblent comme deux gouttes d'eau.* Afin de mieux apprécier ces turpitudes que goûtaient si fort nos pères, il est bon de dire que, pour dérouter la justice, Le Noble essayait dans ces pamphlets au gros sel et dans des mémoires plus sérieux de mettre au compte du malheureux Semitte les enfants issus de l'adultère. La Belle épicière mourut à la Salpêtrière. (V. ÉPICIÈRE.) Quant à Le Noble, après avoir été banni de Paris pendant quelque temps, il y revint demeurer sans avoir changé de conduite. Dissipateur et débauché jusque dans sa vieillesse, après avoir fait gagner plus de 100,000 écus aux libraires, il finit misérablement. Pendant ses dernières années, il subsistait des bontés du lieutenant de police d'Argenson, qui lui envoyait un louis d'or tous les dimanches. Bien qu'il ait produit beaucoup de romans, de fables et de contes, on ne connaît plus guère aujourd'hui que sa traduction en vers des *Satires* de Perse, curieuse surtout à cause du travestissement des noms des personnages anciens en noms modernes. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris (1718, 2 vol. in-12).

LENOBLE (Joseph), compositeur allemand, né à Manheim en 1753, mort à Brunoy en 1829. On connaît de lui plusieurs œuvres pour piano et violon, des quatuors et des septuors fort en vogue à la fin du XVIIIe siècle. Quant à ses compositions dramatiques, *Lausus et Lydie*, opéra en trois actes, en collaboration avec Méhul, et l'*Amour et Psyché*, opéra-ballet dont il avait écrit seul la musique sur un livret de Voisenon, elles n'ont pu obtenir la faveur de la représentation; de ses oratorios un seul, *Joad*, fut exécuté aux concerts spirituels de 1785. Les dilettantes curieux, qui ont parcouru les manuscrits des deux partitions de Lenoble que nous venons de citer, les disent remplies de pages très-remarquables.

LENOBLE (Pierre-Madeleine), écrivain français, né à Autun en 1772, mort à Paris en 1824. De 1792 à 1814, il remplit les fonctions de commissaire des guerres. On lui doit entre autres ouvrages : *Essais sur l'administration militaire* (1797); *Mémoires sur la panification* (1798); *Découvertes sur le galvanisme* (1803); *Considérations générales sur l'état actuel de l'administration militaire en France* (1816); *Mémoires sur les opérations militaires des Français en Galice, en Portugal et dans la vallée du Tage* (1821), etc.

LE NOBLETZ ou **NOBLETZ** (Michel), missionnaire et jésuite français, né à Plouguernau (Bretagne) en 1577, mort au Conquet en 1652. Il se voua à l'apostolat et consacra sa vie à la conversion au christianisme des populations sauvages et encore idolâtres de l'île d'Ouessant et de l'Armorique. S'attachant de préférence aux campagnes, il obtint par sa persuasion, son énergie, le charme et la vivacité de son éloquence des succès dont s'alarma la jalousie des communautés religieuses, qui lui firent interdire l'exercice de la prédication hors de l'évêché de Léon. Il dut, sur l'ordre de son supérieur, quitter l'école d'enfants qu'il avait fondée à Douarnenez, et revenir au Conquet où il termina sa vie, usé par les fatigues, les mortifications et les austérités. Michel Le Nobletz est presque un personnage légendaire en Bretagne; sa charité, ses conversions, ses sermons familiers sont encore populaires de nos jours. On a de lui : *Journal des missions* (1666, in-8°), et des ouvrages de théologie, entre autres : *De l'union de la volonté humaine avec la volonté divine, par le bienheureux Michel Le Nobletz, apôtre de la basse Bretagne* (Brest, 1841, in-18).

LENOIR (Philippe), théologien protestant français qui vivait au XVIIe siècle. Il fut nommé pasteur de l'Eglise de Blain (Loire-Inférieure) en 1651. Décrété de prise de corps en 1682, il se réfugia en Hollande, où il mourut. On a de lui : *Paraphrase des Psaumes en vers françois* (1638, in-8°), plusieurs fois rééditée; *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes* (Paris et Nantes, 1851, in-8°), ouvrage rempli de renseignements précieux et écrit avec impartialité.

LE NOIR (Jean), théologien français, né à Alençon en 1622, mort à Nantes en 1692. Nommé chanoine théologal de Séez et partisan du jansénisme, il ne craignit pas d'attaquer l'évêque de Séez, Rouxel de Médavy, et l'archevêque de Paris, du Harlay. Il fut condamné pour diffamation aux galères à perpétuité, et préalablement à l'amende honorable devant l'église métropolitaine de Paris. La peine fut commuée en une détention au château de Nantes. On lui doit, entre autres écrits : *Avantages incontestables de l'Eglise sur les calvinistes* (Paris, 1673, in-12); *Nouvelles lumières politiques* ou l'*Evangile nouveau* (1676, in-12); l'*Evêque de cour opposé à l'évêque apostolique* (Cologne, 1682, 2 vol. in-12).

LENOIR (Samson-Nicolas), dit **le Romain**, architecte, né à Paris en 1726, mort en 1810. Il reçut les leçons de Blondel, obtint au concours le grand prix de l'Académie, et alla achever à Rome, aux frais du gouvernement, son éducation artistique. Après avoir fait une étude approfondie de l'architecture antique, il revint en France, fit la connaissance de Voltaire, et fut chargé par l'illustre philosophe d'élever à Ferney diverses constructions. De retour à Paris, Lenoir donna les plans de plusieurs hôtels particuliers, notamment de l'hôtel de Beaumarchais, et bâtit en 1779 le marché Beauvau, au faubourg Saint-Antoine. Le 8 avril 1781, la salle de l'Opéra ayant été détruite par un incendie, Marie-Antoinette voulut qu'on en construisît immédiatement une autre, et Lenoir s'engagea, sous peine d'un dédit de 24,000 livres, à bâtir un théâtre qui pût être livré au public le 30 octobre. Son offre ayant été acceptée, il se mit aussitôt à l'œuvre, fit travailler les ouvriers nuit et jour, et acheva au temps fixé une salle qui fut longtemps une des plus vastes et des plus commodes de Paris, et qui, après avoir été occupée par la troupe de l'Opéra, devint le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Soixante-quinze jours avaient suffi à l'architecte pour achever son travail, ce qui était, surtout à cette époque, un véritable tour de force. Aussi reçut-il le cordon de Saint-Michel avec une pension de 6,000 livres.

En 1790 Lenoir construisit à ses frais, et sur des plans qu'il avait conçus, le théâtre de la Cité, dont l'entrée donnait sur la place du Palais-de-Justice, et qui a été démoli sous le second Empire, après avoir été longtemps le bal du Prado, fréquenté par les étudiants. Pendant la Révolution, Lenoir perdit sa pension, vit son théâtre confisqué, et il termina sa vie dans un état voisin de la pauvreté.

LENOIR (Jean-Charles-Pierre), administrateur, lieutenant de police, né à Paris en 1732, mort dans la même ville en 1807. Il avait été successivement conseiller au Châtelet (1752), lieutenant particulier (1754), lieutenant criminel (1759), maître des requêtes (1765) et intendant de Limoges lorsqu'il fut appelé en 1774 aux fonctions de lieutenant de police à Paris. Etant entré peu après en conflit avec Turgot, dont il ne partageait pas les opinions économiques, relativement aux approvisionnements de Paris, il dut donner sa démission (1774), refusa le poste de lieutenant civil, fut nommé conseiller d'Etat (1775) et rappelé, l'année suivante, au poste de lieutenant de police. Joignant à une remarquable intégrité l'ardent désir de bien faire et d'apporter des améliorations au service dont il était chargé, Lenoir s'attacha à doter Paris d'institutions utiles, organisa une école de boulangerie, établit le mont-de-piété, pourvut les rues d'un système complet d'éclairage, les fit débarrasser des immondices qui les encombraient et étaient funestes à la salubrité publique, et prit un grand nombre d'excellentes mesures, introduisit d'utiles améliorations dont on trouve l'exposé dans un ouvrage qu'il publia sous le titre de *Détail de quelques établissements de la ville de Paris* (Paris, 1780, in-fol.). Lenoir contribua activement, en outre, à amener l'abolition de la torture en France. En 1785, Lenoir se démit de ses fonctions de lieutenant de police et fut alors nommé président de la commission des finances et bibliothécaire du roi. A l'occasion de cette dernière nomination, il se vit en butte à des attaques aussi vives qu'injustes de la part de divers pamphlétaires, et à la même époque il fut compromis dans le procès de Beaumarchais contre Kornmann; mais il parvint sans peine à se justifier complètement. Au début de la Révolution, Lenoir se démit de ses fonctions de bibliothécaire (1790) et émigra. Après avoir séjourné en Suisse, il passa en Autriche, s'y maria, refusa les fonctions qui lui furent offertes à l'étranger et revint en France en 1802; comme il avait perdu à cette époque tout ce qu'il possédait, le mont-de-piété, d'après l'autorisation du gouvernement, lui servit jusqu'à sa mort une pension de 4,000 francs.

LENOIR (Etienne), mathématicien et ingénieur français, né à Mer (Loir-et-Cher) en 1744, mort à Paris en 1832. La vie de cet homme utile se résume dans ses travaux; les détails biographiques manquent entièrement. Contentons-nous donc de citer les principaux instruments dont on lui doit l'invention ou l'exécution : le *Cercle de réflexion* de Borda (1772), le *Cercle astronomique répétiteur*, les instruments employés par Méchain et Delambre pour la mesure de l'arc du méridien terrestre, le *Mètre étalon* en platine déposé aux Archives, le *Comparateur Picter*, les instruments nécessaires à La Pérouse, d'Entrecasteaux et Baudin, pour leurs voyages autour du monde, ceux dont se servirent les savants de l'expédition d'Egypte; et enfin le premier *Fanal à miroir parabolique* placé sur le phare de Cordouan à Bordeaux. Aux Expositions de l'industrie, M. Lenoir avait obtenu quatre médailles d'or, et la Restauration lui donna la croix de la Légion d'honneur.

LENOIR (Marie-Alexandre), archéologue, né à Paris en 1762, mort en 1839. Il étudia la peinture à l'atelier de Doyen, et cultiva cet art jusqu'en 1790, époque à laquelle il conçut l'idée de rassembler à Paris les monuments des arts que renfermaient les couvents, qu'un décret de l'Assemblée constituante venait de supprimer. Cette Assemblée, sur la recommandation de Bailly, accueillit le projet de Lenoir et le nomma conservateur du nouveau musée, qui fut installé dans le couvent des Petits-Augustins. En peu de temps Lenoir y réunit une foule de tableaux, de sculptures, d'objets précieux pour l'histoire de nos antiquités nationales, notamment des tombes de plusieurs personnages célèbres. On y voyait les restes de Turenne, de Descartes, de Molière, de La Fontaine, d'Héloïse et d'Abailard. Les corps de ces deux derniers étaient déposés dans une chapelle gothique construite avec les débris du Paraclet. Là aussi se trouvaient les beaux mausolées de Louis XII, de François Ier et de Henri II. Cette première collection reçut le nom de *Musée des monuments français*, par décret de la Convention, en 1795. En 1800, Lenoir en fut nommé l'administrateur, et peu après il devint également administrateur d'un musée pittoresque de monuments qu'on voulut créer dans le parc Monceaux. Joséphine Bonaparte le chargea ensuite d'embellir sa résidence de la Malmaison, et le nomma conservateur de son musée privé. Ce fut Lenoir qui acheta la façade du château d'Anet, transportée par ses soins à Paris, dans le palais actuel des Beaux-Arts, qui restaura l'arc de Gaillon, et acquit en 1806 des morceaux précieux provenant du château de Richelieu en Poitou. Le *Musée des monuments français*, composé à grands frais et avec beaucoup de goût, fut supprimé par ordonnance royale du 18 décembre 1816, portant que les monuments religieux seraient rendus à leur première destination. Créé par la même ordonnance administrateur des monuments de l'église de Saint-Denis, Lenoir travailla à la restauration des tombeaux des rois de France, puis en 1820 il fut chargé de restaurer le palais des Thermes à Paris. Vers la même époque, Lenoir fit des cours à l'Athénée, puis se consacra exclusivement à la rédaction de plusieurs ouvrages intéressants. Cet archéologue a beaucoup écrit. Dans sa jeunesse il avait composé une comédie en un acte, intitulée les *Amis du temps passé* (1786), et des critiques sur les Expositions de peinture. Parmi les ouvrages qu'il a publiés depuis lors, nous citerons : *Notice historique des monuments des arts, réunis au Dépôt national* (Paris, 1793, in-8°); *Collection des monuments de sculpture, réunis au Musée* (Paris, 1798, in-8°); *Musée des monuments français* (Paris, 1804, 8 vol. in-8°); *Nouveaux essais sur les hiéroglyphes* (Paris, 1809-1822, 4 vol. in-8°); *Histoire des arts en France prouvée par les monuments* (Paris, 1810, in-4°); *Examen des nouvelles salles du Louvre contenant les antiquités égyptiennes* (Paris, 1833, in-8°). On lui doit encore : la *Franc-maçonnerie rendue à sa véritable origine* (Paris, 1814, 5 vol. in-8°); *Atlas des monuments des arts libéraux mécaniques et industriels de la France depuis les Gaulois* (Paris, 1820, in-fol.); *Essai sur le zodiaque circulaire de Denderah* (Paris, 1822, in-8°); *Observations sur les comédiens et sur les masques du théâtre ancien* (Paris, 1825, in-8°). Lenoir a, en outre, collaboré à l'*Encyclopédie moderne*, au *Dictionnaire historique* de Prudhomme, et au *Dictionnaire de la conversation.*

LENOIR (Alexandre-Albert), architecte et archéologue, fils du précédent (Marie-Alexandre), né à Paris en 1801. Après avoir reçu les leçons de l'architecte Debret, il visita l'Italie (1830-1831), le midi de la France, l'Orient, etc., s'attachant partout à étudier les anciens monuments. De retour à Paris, Lenoir se fit connaître comme un savant archéologue, un dessinateur habile et un écrivain de talent. Ayant publié sur le palais des Thermes un travail historique, qui lui valut une médaille de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et exposé en 1833 une aquarelle représentant un projet de musée municipal et historique à établir dans ce palais, il fut chargé de l'exécution de ce projet, réunit le palais des Thermes au musée de Cluny et s'y livra à des travaux d'agrandissement et de restauration habilement dirigés. M. Lenoir est devenu successivement membre du comité des monuments historiques, secrétaire de l'Ecole des beaux-arts (1862), et membre de l'Académie des beaux-arts en 1869. Comme dessinateur, nous citerons de lui : *Projet d'un musée historique* (1833); *Atlas* de Rollin (1835, 88 planches); quatre dessins de l'*Hôtel Cluny;* la *Sainte-Chapelle au* XIIIe *siècle*, exécutée avec M. J. Laure, et exposée en 1855, etc. Comme écrivain, il a collaboré à la *Revue générale d'architecture*, aux *Annales archéologiques*, aux *Monuments anciens et modernes*, de Gailhabaud, etc., et il a publié les ouvrages suivants : *Statistique monumentale de Paris depuis les Romains* (1839, in-fol.); *Architecture et archéologie*, *instruction pour le peuple* (1839, in-8°); des *Monuments antérieurs à l'établissement du christianisme dans les Gaules* (1840); *Architecture militaire au moyen âge; Monuments religieux du moyen âge* (1847); *Notice et dessins du tombeau de Napoléon Ier* (1855, in-4°); *Architecture monastique* (1852, in-4°), etc.

LENOIR (Adolphe), chirurgien français, né à Meaux (Seine-et-Marne) en 1802, mort en 1860. Il fut reçu docteur à Paris en 1833, devint chirurgien des hôpitaux, agrégé de la Faculté quatre ans plus tard, et suppléa Sanson à la Pitié. Membre fondateur de la Société anatomique, M. Lenoir était un savant anatomiste et un observateur scrupuleux, qui s'attacha surtout à tirer de ses observations des conséquences pratiques. Ses principales publications sont : *Modification proposée au procédé de Delpech pour la désarticulation de la cuisse* (*Journal hebdomadaire*, t. XIII); *Nouveau procédé d'amputation de la jambe* (*Archives générales de médecine*); *Manuel des préparations anatomiques; Quels sont les lieux et quels sont les cas où il convient d'amputer la jambe* (1835, in-8°); *De la bronchotomie* (1840, in-8°), etc.

LE NOIR (l'abbé Charles-Pélage), écrivain français, né à Créances (Manche) en 1819. Il entra à dix-sept ans au grand séminaire de Coutances, et fut ordonné prêtre dans le diocèse de Beauvais en 1841. Tout en se livrant à la prédication, il s'adonna à l'enseignement privé et publia un assez grand nombre d'articles philosophiques et littéraires, d'études biographiques et critiques dans la *Presse religieuse*, l'*Européen* et la *Tribune sacrée*, où parurent, en outre, plusieurs de ses sermons. De 1857 à 1859, l'abbé Le Noir s'occupa de vulgarisation scientifique et industrielle dans la *Science pour tous*, revue populaire dont il fut le rédacteur en chef. A la fois ami de Lamartine, de Proudhon et de Buchez, il échangea avec le premier des vers (le *Prêtre et le poëte*, qui parurent en 1847 et 1853); il fut désigné par le second, à son lit de mort, avec Chaudey, Langlois et plusieurs autres, pour former le conseil de famille chargé de l'exécution de ses dernières volontés, et il prononça un discours sur la tombe de Buchez (1865).

L'abbé Le Noir a résumé ses idées philosophiques et religieuses dans le passage suivant d'un de ses derniers ouvrages : « Panthéiste en philosophie, et augustinien-thomiste en théologie, pour concevoir et expliquer les origines, les subsistances et les activités des êtres; individualiste en philosophie, et pélagien-moliniste en théologie, pour concevoir et expliquer les destinées, je crois aux responsabilités morales des êtres libres et à l'immortalité des âmes; je n'ai jamais eu en ce monde que deux ambitions : celle de vivre, d'écrire et de mourir en philosophe théiste. »

Les principaux ouvrages de l'abbé Le Noir sont : le *Dictionnaire des harmonies, de la raison et de la foi* (1856, in-4°); le *Dictionnaire des droits de la raison dans la foi* (1860, in-4°), ouvrage dans lequel l'auteur a essayé de déterminer les plus extrêmes limites de la liberté de pensée dans le catholicisme; l'*Evangile pour la jeunesse*, illustré par Stall (1867, in-8°); *S. Alphonsi de Ligorio theologia moralis, ad præsentem rerum conditionem accommodata* (1872, 4 vol. in-8°); le *Dictionnaire théologique* de Bergier, *approprié au mouvement intellectuel de la seconde moitié du* XIXe *siècle* (Paris, 1872 et suiv., 12 vol. in-8°), ouvrage dont six sont de l'abbé Le Noir; le *Dictionnaire des décisions romaines sur la foi, la morale et la discipline, etc.*, ouvrage actuellement sous presse (1873). — Son frère, Gustave-Gilles Le Noir, né à Créances (Manche) en 1821, a employé ses loisirs à la composition d'ouvrages littéraires. Il a publié, sous le nom de **Gustave Gilles**, la *Nouvelle Jeanne* (Paris, 1866, in-18), roman démocratique, et un drame biblique en cinq actes et en vers, *Judith* (1867), avec une préface de Victor Hugo.

LENOIR (François), sieur de La Thorillière, acteur français. V. La Thorillière.

LENOIR (Richard), manufacturier français. V. Richard.

LENOIR-DUFRESNE (Jean-Daniel-Guillaume-Joseph), industriel français, né à Alençon en 1768, mort à Paris en 1806. Volontaire de 1791, il fut rappelé à Alençon en 1797 par la mort de son père et succéda à celui-ci dans son commerce de draperie. Puis il vint à Paris et se lia d'intérêts et d'amitié avec Richard qui, en souvenir de leur mutuelle affection, ajouta à son nom celui de Lenoir, après la mort de ce dernier (v. Richard). Ils entreprirent une industrie alors inconnue en France, la filature du coton, et en 1799 fondèrent à Paris leur manufacture de basins et de piqués. Leur commerce prenant un accroissement inespéré, ils se virent forcés de multiplier leurs filatures et de créer de nouveaux établissements à Alençon, à Séez (Orne), à Aunai (Calvados) et dans d'autres départements. Lenoir, qui possédait le véritable génie du commerce, acquit une magnifique fortune; mais ce qui est plus honorable pour lui que cette fortune si légitime qu'elle fût, c'est l'estime générale qu'il sut se concilier, et surtout les regrets unanimes et sincères que souleva sa mort dans la population d'ouvriers qu'il faisait vivre.

LENOIR-LAROCHE (Jean-Jacques, comte), jurisconsulte français, né à Grenoble en 1749, mort à Paris en 1825. Il s'était déjà fait un nom au barreau de Grenoble et à celui de Paris par son mémoire intitulé : *Considérations sur la constitution des états du Dauphiné applicables aux états généraux*, lorsqu'il fut nommé en 1789 député aux états généraux, où il vota avec les partisans éclairés du nouveau régime. Après la session, il collabora au journal connu sous le nom de *Berlot*, et fut proscrit pendant la Terreur pour avoir osé défendre Louis XVI dans un écrit. La rédaction du *Moniteur* lui ayant été confiée en 1795, l'ardeur qu'il montra dans cette feuille pour la défense de la constitution de l'an III contre les royalistes, engagea le Directoire à le mettre à la tête du ministère de la police; mais l'énergie de Lenoir-Laroche résidant plutôt dans ses paroles et ses écrits que dans ses actes, il ne put, en ces temps de crise, garder le portefeuille que huit jours. Député au conseil des Anciens, il approuva le 18 brumaire, entra sous l'Empire au Sénat, et présida pendant six ans la commission de la prétendue liberté individuelle, où on le vit résister quelquefois aux exigences trop impérieuses de l'empereur. Ayant voté en 1814 la déchéance de Napoléon, il passa sous la Restauration à la Chambre des pairs et y fit plus d'une fois preuve d'un libéralisme assez avancé, qui rappelait l'ancien député de 1789, sous le pair de France empanaché et pratiquant. On lui droit : *Coup d'œil raisonné sur les assemblées primaires* (1795, in-8°); *Discours prononcé au Cercle constitutionnel* (1789, in-8°).

LENOIR-LAROCHE (Claire Reguis, Mme), mystique française, femme du précédent, née à Grenoble en 1762, morte à Aulnay, près de Sceaux, en 1821. Elle fut une des plus zélées prosélytes de Saint-Martin, le *Philosophe inconnu*, et c'est à cela qu'elle dut sa petite notoriété. Encline aux extases et aux rêveries, elle installa chez son mari, à Aulnay, et au grand déplaisir de ce brave homme, le célèbre mystique alors malade et qui y mourut (1803). A l'exemple de son maître, elle voulut fonder une religion, fit elle-même quelques prosélytes parmi les femmes à imagination exaltée, auxquelles elle imposa un costume qu'elle revêtit elle-même. En 1816, elle fit élever un calvaire près de Sceaux, sorte d'arc funèbre dont elle a donné la description ampoulée : *Description du Calvaire des Lauriers*, *monument élevé au nom des mères, des veuves, des sœurs et des orphelins des braves guerriers français, sous l'invocation de la Vierge sainte, mère des affligés, à la gloire du Très-Haut, par la gloire de la Croix* (Paris, 1820, in-8°). On lui doit encore : la *Grèce et la France*, ou *Réflexions sur le tableau de Léonidas de M. David, etc.* (1815, in-8°).

LÉNOK s. m. (lé-nok). Ichthyol. Espèce de saumon de la Sibérie.

LENOLA, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district et à 18 kilom. N.-O. de Gaëte; 3,004 hab. Lenola passe pour occuper l'emplacement de l'ancienne *Inola Campana.*

LENONCOURT (Marie-Sidonia de), marquise de Courcelles. V. Courcelles.

Lénore, célèbre ballade de Bürger. V. ballade (t. II, p. 115).

LENORMAND (Louis-Sébastien), chimiste et mécanicien français, né à Montpellier en 1757, mort en 1839. Il vint à Paris, où il devint préparateur de chimie de Lavoisier, et s'occupa en même temps de mécanique et d'horlogerie. Pendant la Révolution, il fut chargé de fabriquer du salpêtre dans le Tarn, puis devint professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale, et occupa ensuite jusqu'en 1815 d'importantes fonctions dans les droits réunis. Lenormand a inventé plusieurs machines, exécuté un chronomètre pour le foyer de l'Opéra, fait le premier l'expérience du parachute, auquel il donna son nom, et a poussé vigoureusement les esprits dans la voie de l'application des sciences aux arts et métiers. Outre des articles insérés dans les *Annales des arts et manufactures*, dans le *Dictionnaire technologique*, la *Revue encyclopédique*, la *Bibliothèque de famille*, les *Annales de l'industrie nationale et étrangère*, dont il fut le directeur, Lenormand a publié plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Essai sur l'art de la distillation* (1811, 2 vol.); *Manuel de l'art du dégraisseur* (1819); *Bibliothèque instructive et morale pour la jeunesse* (1824-1826, in-8°); *Manuels du chandelier* (1827), *du relieur* (1830), *de l'horloger* (1831), *du fabricant d'étoffes imprimées* (1831), *du fabricant de papiers* (1833, 2 vol. in-18), etc.

LENORMAND (Marie-Anne-Adélaïde), célèbre devineresse, née à Alençon le 27 mai 1772, morte à Paris le 25 juin 1843. Elle eut pour père un marchand drapier, qui lui fit donner quelque éducation chez les bénédictines; dans ce couvent elle montra, si on l'en croit, les premiers indices du don divinatoire qu'elle possédait. Elle se déclara destinée à prononcer des oracles, à percer les ténèbres de l'avenir; comme dans le cours de sa vie elle a montré une rare perspicacité, un grand talent de physionomiste, il n'est pas impossible de croire qu'elle était bien douée dès l'enfance de cette pénétration qu'elle fit passer plus tard pour don de prophétie. Ainsi, l'abbesse des bénédictines étant venue à mourir, elle prophétisa qu'une dame de Livardie lui succéderait, ce qui arriva; il faudrait savoir quelles étaient les chances préalables de cette dame pour décider si c'est une véritable prophétie. Retirée du couvent, elle fut placée à Alençon chez une couturière; mais, se sentant appelée à de plus hautes destinées, elle s'échappa, vint à Paris, et, à bout de ressources, se plaça comme fille de comptoir dans un magasin de lingerie. Elle avait alors dix-sept ans, et ce fut dans l'arrière-boutique de ce magasin qu'elle donna ses premières consultations. A l'en croire, elle prédit dès lors la Révolution de 1789, qui allait éclater, et en déroula d'avance toutes les phases. Or, on était à l'aube même de cette Révolution, et il n'y avait pas besoin d'être sorcière pour prédire la rénovation complète à laquelle préludait la France. »

Devenue une sorte d'oracle dans le quartier du faubourg Saint-Germain, elle quitta la lingerie et, s'associant à une femme Gilbert, diseuse de bonne aventure, elle s'installa dans un modeste appartement de la rue Honoré-Chevalier, près de Saint-Sulpice. La vogue lui fit acquise en peu de temps, et il faut dire que l'amour du merveilleux, naturel chez l'homme, était encore surexcité à cette ardente époque, où l'on vit tant de catastrophes, de ruines subites et de fortunes inouïes. La Sibylle, comme on l'appelait, put bientôt avoir rue de Tournon no 5 le splendide appartement où vinrent la visiter tous les hauts personnages de la République, du Directoire et de l'Empire. Elle mettait un certain appareil à développer le grand jeu ou le petit jeu, suivant la somme, à consulter le marc de café dans les grandes occasions; mais si on écarte, parmi les faits relatés dans ses *Mémoires*, ceux qui sont notoirement faux et les prédictions faites après coup, il est aisé de voir que, pour tout le reste, elle a montré en bien des cas une perspicacité remarquable, mais non tout à fait extraordinaire. A ce point de vue, ses soi-disant prophéties restent assez curieuses à étudier.

Prudhomme, dans son *Répertoire des femmes célèbres*, en a fait le compte avec la crédulité la plus naïve. Nous le suivrons dans cette amusante revue, mais avec beaucoup plus de scepticisme. En mai 1794, Robespierre, Marat et Saint-Just vinrent, dit-il, la consulter, et elle leur prédit qu'ils périraient sur l'échafaud; c'est pour cela que Robespierre la fit arrêter. Elle fut, en effet, incarcérée à la Petite Force dans l'été de 1794. Mais si Robespierre et Saint-Just vinrent la voir à cette époque, ce qui est possible, ce ne pouvait être que l'ombre de Marat qui les accompagnait, car Charlotte Corday l'avait tué l'année précédente. A la Petite Force se rencontrèrent avec elle beaucoup de femmes nobles et Mlle Montansier. L'arrivée de la Sibylle fut une sorte de consolation pour les prisonnières; elle les rassura, leur donna des conseils qui sauvèrent la vie à plusieurs. Lorsqu'on vint chercher Mlle Montansier pour la conduire au tribunal révolutionnaire, Mlle Lenormand lui dit de faire la malade, de manière à ne pouvoir sortir de son lit. Ce moyen la sauva. Elle prédit ensuite que la liberté des prisonniers dépendait d'un événement prochain. Le 9 thermidor parut ainsi avoir été prophétisé, mais « l'événement prochain » pouvait être également l'échafaud qui les aurait aussi délivrés de la prison.

La vicomtesse de Beauharnais, détenue au Luxembourg, fit passer à la Petite Force des notes à Mlle Lenormand, en la priant de lui prédire son sort et celui de son époux, général de la République et incarcéré aux Carmes comme suspect dans ses fonctions. Voici, d'après les *Souvenirs* de Mlle Lenormand, la prophétie de l'oracle : « Le général Beauharnais sera l'une des victimes de la Révolution; sa veuve, deux ans après, épousera en secondes noces un jeune officier que son étoile appelle à de hautes destinées. Elle jouira, les douze premières années, des faveurs de la plus haute fortune et d'un rang distingué dans l'Etat; mais après, elle sera déchue de toute la pompe des grandeurs et conservera néanmoins la considération générale. »

Beauharnais fut décapité le 23 juillet 1794, cinq jours avant Robespierre. Mme de Beauharnais épousa Bonaparte le 8 mars 1796, et son divorce fut prononcé en avril 1810. Ainsi, la prophétie s'étant réalisée d'abord par le mariage, la célébrité de Mlle Lenormand fut consolidée. Nobles, prêtres, magistrats, militaires, femmes d'émigrés la consultèrent. Elle prédit à Mme Bonaparte que son fils Eugène deviendrait prince, que sa fille Hortense épouserait un militaire qui deviendrait roi, etc., etc. Toutes prophéties faites après coup.

Il en est autrement de ce qu'elle put prédire aux gens de l'entourage ou même aux ennemis du premier consul ou de l'empereur. Son intimité avec Joséphine, que sa crédulité de créole ignorante et sa crainte d'être délaissée conduisaient souvent chez la Sibylle, permettait à celle-ci d'être parfaitement informée et de prédire à coup sûr. Ainsi, la femme du général Moreau étant venue la consulter en 1803, elle lui dit que son mari portait ombrage à Bonaparte et qu'il n'était que temps pour lui de quitter la France, ce que le général s'empressa de faire. Une indiscrétion de Joséphine avait sans doute livré à Mlle Lenormand le secret de l'arrestation résolue par Bonaparte, qui, furieux, fit mettre la Sibylle en prison. C'est le récit de Mlle Lenormand; mais quelles inadvertances il révèle ! Moreau fut précisément arrêté en 1803, jugé en 1804, condamné à deux ans de prison, et il quitta la France en 1805 pour un exil indéfini. Voilà comment la prétendue Sibylle, qui savait l'avenir, ne connaissait même pas le passé. Un certain général Dubuc, condamné à mort pour fait d'espionnage, dit tout haut, en marchant vers le peloton d'exécution, qu'il regrettait bien de n'avoir pas écouté Mlle Lenormand qui l'avait engagé à s'enfuir. Si le fait est vrai, il prouve seulement que la prophétesse était bien informée. Ses prédictions à Joséphine sur l'imminence d'un divorce qui se réalisa ne furent que la conséquence des confidences journalières de l'impératrice et ne peuvent guère émerveiller. On se rend pourtant compte de la puissance occulte que devaient lui supposer même des gens d'esprit, car il y en eut beaucoup qui allèrent la voir, et, à plus forte raison, la foule ignorante et crédule. Elle étonnait les gens les plus prévenus contre elle et ceux mêmes qui ne se présentaient qu'avec méfiance; un regard inquisiteur lui révélait la pensée secrète qui lui amenait le client; quelques questions posées comme au hasard lui faisaient toucher du doigt l'espérance ou la crainte qui l'agitait : les tarots ou le marc de café n'étaient que les accessoires obligés de la réponse qu'elle tenait toute prête. Mais comme tous les sorciers, elle était impuissante à connaître, par son art, sa propre destinée; elle ne put prévoir ni son arrestation en 1794, ni son incarcération en 1803 et en 1809, ni le procès suivi d'une condamnation à la prison qui lui fut intenté à Bruxelles en 1821. Elle avait prédit qu'elle atteindrait cent vingt-quatre ans et elle mourut dans sa soixante-quinzième année.

Mlle Lenormand a beaucoup écrit, beaucoup trop même, car ses souvenirs étaient si confus que, prétendant relater des faits réels, des entrevues qu'elle aurait eues avec tels ou tels personnages, elle commet les plus lourdes méprises. Nous citerons : les *Souvenirs prophétiques d'une sibylle sur les causes de son arrestation en* 1809 (Paris, 1815, in-8°); *Anniversaire de la mort de Joséphine* (1815); la *Sibylle au tombeau de Louis XVI* (1816); l'*Oracle sibyllin* ou *Suite des souvenirs prophétiques* (1817); la *Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle* (1819); *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine* (1820, 2 vol. in-8°); l'*Ange protecteur de la France au tombeau de Louis XVIII* (1824); l'*Ombre de Catherine II* (1826). Elle devait publier, sous le titre d'*Album de Mlle Lenormand*, un grand ouvrage, composé surtout d'autographes de ses principaux clients, et qui aurait été bien curieux. Comme le prix de la souscription était de 925 fr. par exemplaire, elle rencontra si peu d'adhérents qu'elle renonça à cette publication.

LENORMANT (Charles), archéologue et historien français, né à Paris en 1802, mort à Athènes en 1859. Il se préparait à l'enseignement du droit lorsqu'il se prit de passion pour l'archéologie pendant un voyage en Italie. Peu après son retour en France, Lenormant obtint une place d'inspecteur des beaux-arts (1825), et il suivit, trois ans plus tard, son ami Champollion en Egypte, qu'il explora avec le plus grand soin, se rendit ensuite en Grèce, où il fit partie de la commission de Morée, et fut successivement nommé, après la chute de Charles X, chef de section des beaux-arts, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal (1830), conservateur adjoint à la bibliothèque royale, suppléant de M. Guizot à la chaire d'histoire de la Sorbonne (1835), conservateur des imprimés (1837), et enfin conservateur du musée des antiques à la bibliothèque royale (1841). Pendant que MM. Michelet et Quinet faisaient au Collége de France de brillantes leçons en faveur de l'idée démocratique, contre les jésuites et l'esprit clérical, M. Lenormant se constitua à la Sorbonne le champion des idées contraires, et se rendit bientôt extrêmement impopulaire dans la jeunesse des écoles. A la suite de la suspension du cours de M. Quinet (1846), les étudiants, après avoir énergiquement protesté contre cette mesure gouvernementale, allèrent continuer leurs protestations au cours de M. Lenormant, qui devint l'objet des manifestations les plus hostiles, et se décida, pour y échapper, à donner sa démission. Deux ans plus tard, il alla occuper au Collége de France la chaire d'archéologie égyptienne, où il fit, devant de rares auditeurs, des leçons peu propres à déchaîner les tempêtes. M. Lenormant avait été nommé en 1839 membre de l'Académie des inscriptions. C'était un homme instruit, doué d'un goût très-vif pour les arts. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires et d'articles sur les arts, l'histoire, la religion, insérés dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, la *Revue de numismatique*, le *Correspondant*, qu'il a dirigé de 1843 à 1855, on lui doit : *Des artistes contemporains* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); *Trésor de numismatique et de glyptique* (Paris, 1836-1850, 5 vol. in-fol.); *Introduction à l'histoire orientale* (Paris, 1838); *Musée des antiquités égyptiennes* (Paris, 1842, in-fol.), avec Lhôte; *Elite des monuments céramo-graphiques* (Paris, 1844-1857, 3 vol. in-4°), avec M. de Witte; *Questions historiques* (Paris, 1845, 2 volumes in-8°), etc.

LENORMANT (François), archéologue et historien, fils du précédent, né à Paris en 1835. De très-bonne heure il s'est adonné, sous la direction de son père, à des études archéologiques. Il a voyagé en Grèce, en Syrie et autres contrées de l'Orient, et a été nommé sous-bibliothécaire de l'Institut. Catholique convaincu comme son père, M. François Lenormant a collaboré à l'*Ami de la religion*, au *Correspondant*, à la *Gazette de France*. C'est un érudit distingué qui s'est fait avantageusement connaître par un assez grand nombre de publications; par malheur, il a aussi commis les plus lourdes bévues. Nous citerons de lui : *Essai sur la classification des monnaies des Lagides* (1856); *Sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques* (1859, in-8°); une *Persécution du christianisme en* 1860; les *Derniers événements de Syrie* (1860, in-8°), recueil de lettres publiées d'abord dans les journaux; *Deux dynasties françaises chez les Slaves méridionaux au* XIVe *et au* XVe *siècle* (1861, in-8°); le *Gouvernement des îles Ioniennes* (1861, in-8°); *Histoire des massacres de Syrie* (1861, in-8°); *Recherches archéologiques à Eleusis* (1862, in-8°); la *Révolution en Grèce* (1862, in-8°); *Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité* (1863, in-8°); la *Grèce et les îles Ioniennes* (1865, in-18); *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* (1868, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *Lettres assyriologiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie* (1871, in-4°), etc.

LE NÔTRE (André), célèbre architecte et dessinateur de jardins, né à Paris en 1613, mort en 1700. Son père était surintendant des Tuileries et le fit entrer dans l'atelier de Simon Vouet pour y étudier la peinture; mais André Le Nôtre avait plus de goût pour l'art décoratif des jardins, et, ayant succédé à son père, il fit planter la grande allée qui porta le nom d'avenue des Tuileries. Il possédait le goût, on pourrait dire le génie de la perspective, et tous ses travaux furent on ne peut plus remarquables à ce point de vue. Une circonstance favorable le mit en évidence; Fouquet l'ayant choisi pour dessiner le parc de Vaux, Le Nôtre en fit un séjour magnifique. Pour la première fois les portiques, les grottes, les rochers, les rocailles, les statues, les labyrinthes, les berceaux et les treillages embellirent les jardins. Pour la première fois aussi le ciseau du jardinier tailla les arbres, aligna les charmilles et força le buis et les ifs à se prêter à ses caprices. Un terrain nu, sablonneux, improductif, se couvrit de plantations, de quinconces, de charmilles, de parterres, et fut l'objet d'une admiration universelle. Le marbre et le bronze, sous la figure des dieux et des déesses, décorèrent les bassins et les bosquets d'un désert transformé en oasis. Louis XIV, lors de la fête de Vaux, fut tellement émerveillé de ce coup d'œil féerique qu'immédiatement il nomma Le Nôtre directeur des jardins royaux. Le Nôtre se surpassa dans la création de l'immense parc de Versailles, où tout était à faire, au milieu d'obstacles qui paraissaient invincibles. On raconte que lorsqu'il en proposa au roi les diverses distributions, à chaque grande pièce dont Le Nôtre lui indiquait le projet, Louis XIV émerveillé s'écriait : « Le Nôtre, je vous donne 20,000 francs. » Le jardinier l'arrêta à la quatrième interruption en lui disant : « Sire, je vous ruinerais; vous n'en saurez pas davantage. » Il montra surtout sa puissance et son esprit de ressources dans le parti qu'il tira de ce fangeux marais de Versailles qu'on voulait, mais qu'on ne pouvait dessécher. Quand Louis XIV, après des études infructueuses, eut dit que ce dessèchement lui semblait d'une difficulté inouïe, Le Nôtre lui répondit : « Moi je le crois impossible; mais au lieu de m'obstiner à vouloir détourner toutes les eaux, je ferai le contraire; je les réunirai pour former un canal. » Et il fit ce qu'il avait dit. Telle fut l'origine du beau canal qui, du côté de l'ouest, termine si heureusement le parc de Versailles et semble en prolonger l'étendue jusqu'à l'horizon. Vaux, Versailles et Trianon ne furent pas les seuls titres de Le Nôtre à la gloire. On lui dut les jardins de Clagny, de Chantilly, de Saint-Cloud, de Meudon et de Sceaux. Le parterre du Tibre et les canaux du parc de Fontainebleau sont encore de lui, ainsi que la célèbre terrasse de Saint-Germain et la belle promenade d'Amiens, chantée par Gresset.

En 1778, Le Nôtre obtint du roi d'aller en Italie étudier de nouvelles parties de son art. Il obtint une audience du pape Innocent XI, auquel il montra le plan du parc de Versailles. Comme le pape se plaignait de son grand âge et de ses infirmités, Le Nôtre, avec son sans-gêne habituel, lui répondit : « Allons donc, *mon révérend père*, vous enterrerez tout le sacré collége ! » Ce qui fit rire le pontife. Alors Le Nôtre, plein d'effusion, lui sauta au cou, comme il avait coutume de le faire avec Louis XIV lorsqu'il le revoyait après une absence. Le Nôtre a raconté cette entrevue dans une lettre à Bontemps, le valet de chambre du roi.

Agé de près de quatre-vingts ans, il demanda à Louis XIV la permission de quitter son service. Le roi acquiesça à sa demande, à la condition que son jardinier viendrait de temps à autre le voir, et il voulut, comme dernier témoignage de sympathie, lui donner des armoiries, en sus des lettres de noblesse et du cordon de Saint-Michel qu'il lui avait déjà octroyés. « Des armoiries ! répondit Le Nôtre, j'ai déjà les miennes : trois limaçons couronnés d'une feuille de choux ! » D'une intelligence hors ligne, d'un goût artistique exquis, bonhomme, sans souci, mais ferme, et tenant même tête au roi sans s'effrayer des rayons du grand *Nec pluribus impar*, Le Nôtre est pour nous une des figures les plus originales de la cour de Louis XIV. L'élévation de ce paysan, promenant ses larges épaules, son habit terreux et sa carrure à peine dégrossie au milieu des courtisans qu'il coudoie et raille, nous semble plus prouver en faveur de l'esprit de Sa Majesté le grand roi que ses plus belles conquêtes et ses monuments les plus majestueux.

« Un seul homme en Europe, dit Victor Cousin, a laissé un nom dans le bel art qui entoure un château ou un palais de jardins gracieux ou de parcs magnifiques : cet homme est un Français du XVIIe siècle, c'est Le Nôtre. On peut reprocher à Le Nôtre une régularité peut-être excessive et un peu de manière dans les détails; mais il a deux qualités qui rachètent bien des défauts : la grandeur et le sentiment. Celui qui a dessiné le parc de Versailles, celui qui, à l'agrément des parterres, au mouvement des fontaines, au bruit harmonieux des cascades, aux ombres mystérieuses des bosquets, a su ajouter la magie d'une perspective infinie au moyen de cette large allée où la vue se prolonge sur une nappe d'eau immense pour aller se perdre en des lointains sans bornes, celui-là est un paysagiste digne d'avoir une place à côté de Poussin et du Lorrain. »

LE NOURRY (Denis-Nicolas), latiniste et bénédictin français, né à Dieppe en 1647, mort à Paris en 1724. Il consacra toute sa vie à l'étude, travailla aux éditions des œuvres de *Cassiodore* (1679), de *Saint Ambroise* (1686-1690, 2 vol. in-fol.), et publia un grand ouvrage : *Apparatus ad bibliothecam maximam Patrum veterum et scriptorum ecclesiasticorum* (Paris, 1694-1697, 2 vol. in-8°; 1707-1715, 2 vol. in-fol.), recueil de dissertations dans lesquelles il discute avec une rare érudition l'authenticité des ouvrages des Pères de l'Eglise.

LENOX, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 290 kilom. N.-O. de New-York, sur le canal Erié; 7,500 hab. Commerce de bois, céréales, bestiaux.

LENOX. V. LENNOX.

LENS, en latin *Lentium*, *Lendum*, ville de France (Pas-de-Calais), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. S.-E. de Béthune, sur le chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck; 7,290 hab. Fabrication et raffineries de sucre, distilleries, brasseries, tanneries; exploitation de trois mines de houille. Commerce de grains, lin, chanvre. Suivant quelques historiens, Lens aurait été fondée par le proconsul romain Publius Lentulus, et les Francs y auraient été surpris et défaits par Aétius pendant qu'ils célébraient les noces de Clodion. Au IXe siècle, c'était un rendez-vous de chasse pour les fils de Charles le Chauve. Chef-lieu d'un comté, cette ville était déjà entourée de fortifications au XIe siècle et appartenait alors à Eustache II de Boulogne, père de Godefroi de Bouillon. Isabelle de Hainaut l'apporta en dot à Philippe-Auguste. Réunie à la France par le traité de Péronne en 1192, elle reçut en 1209 une charte de commune de Louis VIII. Vers 1220, saint Pacifique y fonda le premier monastère de franciscains qui ait existé dans les Flandres. Pendant les guerres du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle, Lens fut souvent prise et reprise par les Flamands, les Bourguignons, les Français et les Espagnols. Elle venait de retomber au pouvoir de l'archiduc Léopold d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, lorsque Condé remporta sur ce prince, dans la plaine voisine, la célèbre bataille de Lens, qui lui ouvrit les portes de cette ville.

L'église de Lens, flanquée d'une grosse tour carrée et reconstruite de 1775 à 1780, possède le chef et le corps de saint Vulgan, moine anglais qui évangélisa la contrée au VIe siècle et qu'un grand nombre de pèlerins viennent invoquer. Il ne reste que des vestiges insignifiants de l'ancien château de Lens, reconstruit au XIIIe siècle. Les houillères de Lens, exploitées par trois puits d'extraction, produisent annuellement plus de 2 millions et demi d'hectolitres de houille. A un kilomètre de la ville s'élève l'arbre de Condé, tilleul vénérable sous lequel reposa l'illustre capitaine après la victoire de Lens. A côté se voit un monument en marbre érigé sous la Restauration, et portant ces vers extraits du *Lutrin* de Boileau :

C'est ici, grand Condé, qu'en ce combat célèbre,
Où ton bras fit trembler le Rhin, l'Escaut et l'Ebre,
Lorsqu'aux plaines de Lens nos bataillons poussés
Furent presque à tes yeux ouverts et renversés,
Ta valeur, arrêtant les troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs cohortes craintives,
Répandit dans leurs rangs ton esprit belliqueux,
Et força la victoire à te suivre avec eux.

« La plus complète victoire récompensa les efforts des Français, disent à propos de la bataille de Lens les auteurs de l'*Histoire des villes de France*; 4,000 morts, 5,000 prisonniers, la prise des canons, de plusieurs étendards et de tous les bagages de l'armée ennemie, tel fut le résultat de cette glorieuse journée. »

Lens (BATAILLE DE). La guerre de Trente ans, qu'allait clore la paix de Westphalie, n'avait été qu'une écrasante succession de revers pour la maison d'Autriche. Cependant les troubles naissants de la Fronde lui rendirent quelque espoir, et l'archiduc Léopold, qui commandait les impériaux dans les Pays-Bas, crut le moment arrivé d'établir en France même le théâtre de la guerre. Il ne rencontra d'abord aucun obstacle, et, fier de quelques succès faciles, il fit insérer dans la *Gazette d'Anvers* un avis portant qu'après avoir inutilement cherché les Français partout où ils devaient être sans pouvoir les rencontrer, il promettait une récompense à toute personne qui lui indiquerait le lieu où il pourrait les trouver. Cette rodomontade castillane ne manquait pas de sel; mais, malheureusement, elle s'adressait au vainqueur de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue, qui allait la faire payer cher à son auteur. En apprenant que l'archiduc venait de s'emparer de Lens, le prince de Condé se lança immédiatement dans cette direction, résolu à livrer bataille. Son armée, mal payée, mal vêtue, ruinée par les maladies et la désertion, ne se composait que de 8,000 hommes d'infanterie et de 6,000 cavaliers, avec lesquels il allait lutter contre les 18,000 soldats de l'archiduc, établis près de Lens dans une position formidable.

Condé mit en œuvre toutes les ressources de son génie pour arracher Léopold de ce poste redoutable; escarmouches, canonnades furieuses, ruses de guerre, tout fut employé sans succès; malgré la supériorité de ses forces, l'archiduc ne se sentait pas d'humeur à aller affronter un tel adversaire en rase campagne, et, à l'ardeur impétueuse du prince il opposait le flegme et la circonspection. Condé aurait voulu camper en face de l'ennemi et profiter d'un de ces hasards si fréquents à la guerre pour le forcer à livrer bataille; mais il occupait un terrain si stérile et si ingrat, qu'on n'y trouvait ni eau ni fourrages; les chevaux n'avaient ni bu ni mangé depuis seize heures, et il se vit contraint de rebrousser chemin. Cette résolution prise, il délibéra s'il l'exécuterait de nuit ou de jour. Le premier parti était le plus sûr, mais le second était le plus glorieux; ce fut donc celui qu'il adopta; il voulut que le soleil éclairât sa retraite, dans l'espoir que l'ennemi, témoin d'un mouvement si hardi, le suivrait dans une plaine dont il comptait faire un théâtre de victoire. Il décampa en plein midi, par le chemin de Béthune. C'était une manœuvre audacieuse, et il fallait être Condé pour la concevoir et surtout pour l'exécuter heureusement. Mais on sait que le danger était l'élément favori de ce grand capitaine, et que c'était en face du péril que jaillissaient ses plus belles inspirations. A la vue d'un mouvement qui eût été une faute capitale de la part de tout autre général, l'archiduc abandonna sa position, et détacha Beck, un des plus illustres généraux de l'Europe, pour qu'il se mît à la poursuite des Français. Beck emmenait avec lui les cavaliers croates et la cavalerie du duc de Lorraine, la meilleure qu'il y eût au service de l'Espagne. Il tombe sur l'arrière-garde française, protégée et couverte par dix escadrons aux ordres du marquis de Noirmoutier. Une affreuse mêlée s'engage; les Français sont enveloppés, enfoncés de toutes parts et massacrés. Le prince fait alors avancer la gendarmerie, conduite par le jeune duc de Châtillon, et lui ordonne de charger impétueusement. Cette cavalerie redoutable fond comme un torrent sur les Lorrains qui, enfoncés à leur tour, se dispersent de toutes parts. Mais bientôt des renforts arrivent à l'ennemi, qui revient à la charge avec une nouvelle fureur; Condé voit ses gendarmes culbutés, dispersés; un instant, il se trouve presque seul sur le champ de bataille et il est sur le point d'être fait prisonnier; un page qui le suivait est pris sous ses yeux. Jamais peut-être il n'avait couru un si grand danger. Tout frémissant alors de cette colère du lion, dont les retours sont si terribles, il se lança vers quatre escadrons, déjà honteux de leur déroute, les ramena en ligne, les joignit aux gendarmes qu'il put rallier, et leur fit faire volte-face contre Beck, que ce mouvement soudain et hardi surprit et déconcerta. Dans le désordre où l'avait mis une poursuite trop vive, il n'osa les charger, et il ramena sa cavalerie sur une hauteur en attendant l'archiduc, auquel il envoyait aide de camp sur aide de camp pour le presser d'accélérer sa marche, lui exagérant le désordre et la frayeur des Français, lui promettant de lui amener Condé prisonnier, et le félicitant un peu prématurément d'une victoire aussi glorieuse que celles de Pavie et de Saint-Quentin. A des assurances aussi positives et aussi flatteuses, l'archiduc se décida enfin à quitter sa position pour achever son triomphe. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il eut rejoint Beck, avec la masse de l'armée espagnole, de voir l'armée française rangée en un excellent ordre de bataille! Par des prodiges d'activité, de persévérance et d'énergie, Condé, en quelques instants, avait réparé les suites de l'échec qu'il venait de subir. Après avoir réuni autour de lui tous les officiers généraux : « Messieurs, leur avait-il dit, il faut vaincre ou mourir. » Et chacun avait couru à son poste, rempli des sentiments intrépides qui animaient l'âme du prince. Alors il avait fait placer vingt canons sur une éminence pour arrêter l'ennemi; c'était la cavalerie de la première ligne de l'aile droite, formant l'arrière-garde, qui avait été renversée; Condé la fit passer au second rang, et ce mouvement s'exécuta avec la même précision et la même rapidité qu'une évolution ordinaire. Les deux lignes échangèrent leur position respective en passant par les intervalles l'une de l'autre, et c'est à peine si l'ennemi s'aperçut de cette manœuvre audacieuse et décisive. Du reste, Condé ne changea rien à son plan de bataille : il marcha en personne à la tête de l'aile droite, confia la gauche au maréchal de Grammont et le centre au duc de Châtillon; le Suisse d'Erlach commandait la réserve.

Au moment de donner le signal pour l'engagement de cette sanglante lutte, Condé parcourut les rangs de ses soldats en s'écriant : « Amis, ayez bon courage, et souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue! » L'air retentit alors d'une musique belliqueuse, à laquelle succéda un silence profond et menaçant. A huit heures du matin, l'armée française exécuta son mouvement offensif, précédée de l'artillerie qui ne cessait de vomir des décharges terribles. Les deux premières lignes s'approchent, se joignent, escadron contre escadron, homme contre homme; on eût dit que c'était un duel et non une bataille. Chacun présente le pistolet, attendant dans un profond silence et sans aucun mouvement que l'ennemi ait tiré. Celui-ci fait alors une décharge effroyable, qui blesse ou tue tous les officiers du premier rang. Néanmoins la première ligne ennemie fut enfoncée après des charges multipliées, auxquelles Condé lui-même donnait l'impulsion. Bientôt les braves Lorrains qui formaient cette ligne, épuisés, abattus, plient, reculent et prennent enfin la fuite, entraînant dans leur déroute l'aile entière et le corps de réserve, dont le vainqueur fit un horrible carnage.

A l'aile gauche, Grammont, après avoir soutenu à bout portant une charge terrible, était tombé sur la première ligne de la droite des Espagnols et l'avait renversée. Il enfonce ensuite la seconde ligne, la disperse sans lui donner le temps de se reconnaître, et poursuit les vaincus jusqu'au défilé de Lens, où il se rencontre avec Condé. Tous deux se jettent alors dans les bras l'un de l'autre et se félicitent mutuellement de leur succès. Cependant tout n'était pas fini encore; un régiment des gardes-françaises, emporté au delà de sa ligne de bataille par un excès d'impétuosité, avait successivement attaqué et détruit un régiment espagnol, ainsi que deux régiments allemands. Mais pris tout à coup lui-même en flanc par un corps de cavalerie que dirigeait l'archiduc Léopold en personne, il allait être entièrement sabré quand il fut secouru par Châtillon, qui chargea l'ennemi à la tête des gendarmes et des gardes du prince, enfonça et dispersa l'infanterie espagnole, composée de recrues qui n'avaient plus rien de commun avec les vieilles bandes de Rocroi. En vain le général Beck fit tout ce qu'on devait attendre d'un capitaine intrépide et expérimenté; tout percé de coups et sanglant, il tomba entre les mains des Français, qui le conduisirent à Arras, où il mourut quelques jours après de ses blessures, et peut-être plus encore de sa colère et de son désespoir. L'archiduc, voyant la bataille irrévocablement perdue, se résigna enfin à prendre la fuite, et alla chercher un refuge à Douai, avec le comte de Fuensaldagne. Il n'avait plus d'armée. Condé fut généreux; il fit grâce aux débris de l'infanterie espagnole, qui s'étaient ralliés en un seul bataillon, et accorda une capitulation honorable à 800 hommes laissés dans la ville de Lens. Près de 4,000 morts restèrent sur la place; 5,000 prisonniers, 800 officiers, tous les drapeaux, 120 étendards, 38 canons, tous les bagages furent les trophées de cette victoire célèbre, un des plus beaux triomphes de Condé. Il n'en coûta qu'une heure et une perte de 500 hommes à ce grand capitaine pour anéantir cette armée florissante, qui parlait, comme d'une promenade militaire, de venir établir son camp au milieu de Pâris.

Lens (la BATAILLE DE), tableau de Casanova; au Louvre. L'infanterie ennemie met bas les armes et tombe à genoux devant le prince de Condé qui occupe le milieu de la composition, tandis que la cavalerie espagnole est rompue et mise en fuite par M. de Châtillon. Le jeune vainqueur ordonne d'épargner les vaincus. Plus loin, le général Beck est fait prisonnier; au fond, à la hauteur de Lens, l'archiduc Léopold lève le camp avec précipitation.

Ce tableau fut exposé au Salon de 1771, avec le *Combat de Fribourg* peint par le même artiste. Diderot a fait un très-grand éloge de ces deux peintures. « L'ordonnance de la *Bataille de Lens*, dit-il, est grande et belle; on voit et l'on aperçoit tout; l'action principale domine et marche bien; toutes les masses se développent aisément, et les premiers plans commandent avec chaleur aux autres. La couleur en est bonne et tient beaucoup de Van der Meulen. La figure du prince est bien dessinée, noble et d'un bel effet; son cheval est fier et tient de la valeur de celui qu'il porte. Celui qui suit ne lui cède en rien, surtout pour le dessin et la couleur : le Bourguignon ne l'eût pas désavoué. Les ciels de l'un et de l'autre tableau sont d'une grande vérité et d'une bonne couleur. J'ajouterai que ces deux grands ouvrages, quelque chose que la critique y puisse trouver feront toujours un monument solide à la gloire de M. Casanova. » Les deux peintures figurèrent pendant quelques années dans la galerie du petit palais Bourbon. Louis-Philippe les donna au Louvre en 1835.

Un tableau de P. Franque représentant la *Bataille de Lens* se voit au musée de Versailles (n° 2726).

LENS, bourg de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Mons, sur un bras de la Dendre; 2,400 hab. Beau château; exploitation de pierre à chaux et de pierre à construction.

LENS (Jean DE), en latin **Lensæus**, théologien belge, né à Bailleul (Hainaut) en 1541, mort à Louvain en 1593. D'abord chanoine de l'église de Tournay, il alla professer la théologie à Louvain. On lui doit, entre autres œuvres : *De una Christi in terris Ecclesia* (Louvain, 1577, in-8°); *De officio hominis christiani, constituti in persecutione* (Louvain, 1578); *De unica religione conservanda* (Cologne, 1579, in-8°); *De admirabili Ecclesiæ concordia* (Louvain, 1582, in-8°); *De libertate christiana* (Anvers, 1590, in-8°). — Son frère, Arnoul DE LENS, né également à Bailleul, mort en 1575, était à Moscou médecin du czar, lorsque cette ville fut brûlée par les Tartares, et périt dans l'incendie. On a de lui : *Isagoge in geometrica elementa Euclidis* (Anvers, 1565, in-8°).

LENS (Bernard), surnommé **le Vieux**, graveur anglais à la manière noire et à l'eau-forte, né à Londres en 1659, mort dans la même ville en 1725. On cite parmi ses principaux ouvrages : ses *Vues de diverses contrées d'Angleterre*, à l'encre de Chine; le *David victorieux*, d'après le Feti; le *Jugement de Pâris*, d'après Lely; l'*Age d'or; Rinaldo and Armida*, d'après Van der Waast, etc. — Son fils, Bernard LENS, dit le *Jeune*, né à Londres en 1680, cultiva surtout la peinture à la gouache et à l'aquarelle, et exécuta de cette manière plusieurs excellentes copies d'après Rubens et Van Dyck. On a encore de lui des suites de *Paysages*, gravés à l'eau-forte, et quelques portraits peints avec une grande légèreté de touche.

LENS (Bernard), graveur belge, né à Bruxelles vers 1730. Il se distingua dans la gravure en *mezzo tinto*, et parmi ses principales œuvres en ce genre, on cite particulièrement : *Jésus-Christ sur la croix*, d'après Van Dyck; *David et Bethsabée; Suzanne et les vieillards; Esther; Hérodiade; Saint Pierre délivré; Diane et Actéon.*

LENS (André-Corneille), peintre flamand, né à Anvers en 1739, mort à Bruxelles en 1822. Réformateur de la peinture en Belgique, au goût maniéré de Boucher il substitua les traditions de l'école de Raphaël. La grâce et la simplicité étaient les caractères distinctifs de son talent; mais on lui a reproché avec raison l'abus des teintes rosées et violettes qui efféminent la peinture. L'église de la Madeleine, à Lille, possède plusieurs grands tableaux de lui; ses autres principales compositions sont : *Hélène et Pâris; Coriolan; Curius refusant l'or des Samnites;* une *Annonciation*, à Gand, et diverses compositions pour l'église des Alexiens à Liége. Il a développé la théorie de son art dans les ouvrages suivants, qui sont encore recherchés aujourd'hui : le *Costume*, ou *Essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvés par les monuments* (Dresde, 1785, 1 vol. in-4°), avec 35 figures; *Du bon goût et de la beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties* (1811, in-8°).

LENSTROEM (Charles-Jules), poëte et littérateur suédois, né à Gèfle en 1811. Après avoir professé l'histoire littéraire à Atterbom, il entra dans les ordres, parcourut les Etats scandinaves et l'Allemagne, enseigna, de 1843 à 1846, la philosophie dans sa ville natale, et fut appelé, à cette dernière date, à remplir des fonctions pastorales dans le Westmanland. Indépendamment d'articles insérés dans l'*Eos*, feuille littéraire qu'il fonda à Upsal en 1839, et dans divers autres journaux, on doit à ce fécond écrivain, qui jouit dans son pays d'une réputation méritée, de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : la *Nouvelle école romantique française* (Upsal, 1835); *Traité d'esthétique* (1836); *Sigurd et Brynhilda* (1836), poëme épique en vingt-quatre chants; *Chants lyriques* (1837); *Néron*, drame (1839); *Histoire des théories de l'art* (1839, 2 vol.); *Histoire de la poésie suédoise* (1839-1840, 2 vol.); *Manuel de l'histoire de la poésie* (1840); *Anthologie suédoise* (1840-1841); *Histoire de la littérature et de l'art en Suède* (1841); *De l'art dans ses rapports avec la religion* (1842); *Histoire de l'Église en Allemagne et en Suède* (1843); *Histoire de l'Eglise universelle et de l'Eglise suédoise* (1843); *Histoire générale de l'art* (Stockholm, 1848), etc.

LENT, LENTE adj. (lant, lan-te — lat. *lentus*, proprement flexible et visqueux). Qui agit avec peu de promptitude, de vivacité : *Il est* LENT *dans tout ce qu'il fait. Elle est* LENTE *à venir. Les remèdes sont plus* LENTS *que les maux.* (D'Ablanc.) *Le plus* LENT *à promettre est toujours le plus fidèle à tenir.* (J.-J. Rouss.) *Tout ce qui doit durer est* LENT *à croître.* (De Bonald.)

— Qui se meut, qui s'exécute, qui s'écoule peu rapidement : *Ses bœufs fatigués marchent le cou penché, d'un pas* LENT *et tardif, malgré l'aiguillon qui les presse.* (Fén.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et *lent*,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
BOILEAU.

. . . . Moments trop rigoureux,
Que vous paraissez *lents* à mes rapides vœux.
RACINE.

— Dont l'effet ne se produit que progressivement et dans un laps de temps considérable : *Un poison* LENT. *Une fièvre* LENTE. *L'action* LENTE *du temps détruit les corps les plus solides.* (Acad.) *Les instructions de la nature sont tardives et* LENTES, *celles des hommes sont presque toujours prématurées.* (J.-J. Rouss.) *Les dévouements de la passion sont empressés, tumultueux, ardents; les dévouements du devoir sont* LENTS *et réfléchis.* (St-Marc Gir.)

— Poétiq. Soumis à une action peu rapide :

De ses remords secrets triste et *lente* victime,
Jamais un criminel ne s'absout de son crime,
L. RACINE.

‖ Inus.

— Particulièrem. Flexible, pliant : *Le* LENT *osier.*

A moins qu'avec adresse un de ses pieds lié
Sous un cuir souple et *lent* ne demeure plié.
A. CHÉNIER.

‖ Cet emploi est un pur latinisme, inacceptable même en poésie.

LENTAGINE s. f. (lan-ta-ji-ne — du lat. *lentus*, flexible). Bot. Syn. de VIORNE.

LENTAGIO, village du royaume d'Italie, près de Ravenne et de Nocera. Il est resté célèbre par une victoire qu'y remporta Narsès sur Totila, roi des Ostrogoths, en 552.

LENTE s. f. (lan-te — lat. *lens*, *lendis*. Il existe un accord remarquable entre les langues indo-européennes sur les mots qui désignent les œufs de pou. Cependant il est difficile de reconnaître un thème primitif au milieu de toutes les divergences. Si l'on part des langues européennes, on trouve presque partout une racine *nid*, précédée d'une gutturale ou d'une sibilante quand elle n'est pas à sa forme simple. Ainsi : ancien allemand *huiz, niz*, anglo-saxon *hnitu*, scandinave *nyt* [*z* et *t* égalent *d* en sanscrit]; allemand *niss*, anglais *nit*, suédois *gnet*, danois *gnid;* russe et polonais *gnida*, bohémien *hnida;* lithuanien *glinda*, pour *gnida* ou *guinda;* kymrique *nêd*, *nêdden*, cornique *nedhan*, armoricain *nez*, *niz*, *nech;* irlandais *snidh, snigh, sneagh*, erse *sneadh*, *sneamh*, *snionga*. Le grec *konis*, au pluriel *konides*, offre aussi *nid*, en composition, à ce qu'il semble, avec *ko*, qui équivaut à *h* des formes germaniques. Enfin le latin *lens, lendis*, qui diverge le plus, se rattache cependant au même groupe par le lithuanien *glinda*, que l'on ne saurait séparer du slave *gnida*. En Orient, cet élément radical *nid* ne se retrouve que dans l'arménien *anidz*, avec un *a* prosthétique). Nom vulgaire des œufs de pou : *Cet enfant a la tête couverte de* LENTES.

LENTEMENT adv. (lan-te-man — rad. *lent*). D'une manière lente, d'un mouvement lent : *Marcher* LENTEMENT. *Boire* LENTEMENT. *Cette eau coule* LENTEMENT. *Les Français parlent vite et agissent* LENTEMENT. (Volt.) *C'est la nature du pouvoir de se dessaisir* LENTEMENT *de sa volonté.* (Royer-Collard.) *L'humanité ne marche que* LENTEMENT *et pas à pas.* (E. Alaux.) *La vérité se glisse* LENTEMENT *dans l'esprit du pouvoir.* (Guizot.)

Hâtez-vous *lentement*, et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
BOILEAU.

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs, et sur ma tombe, où *lentement* j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs,
GILBERT.

LENTEUR s. f. (lan-teur — rad. *lent*). Défaut de rapidité, de promptitude, de vivacité dans les actions, les mouvements : *Mettre beaucoup de* LENTEUR *dans tout ce qu'on fait. La* LENTEUR *de l'intelligence est quelquefois un gage de sa sûreté. La nature agit toujours avec* LENTEUR, *et pour ainsi dire avec économie.* (Montesq.) *La* LENTEUR *réfléchie qu'on met à bien faire n'est pas un temps perdu.* (Watelet.)

— Tergiversation, manque de résolution, action de traîner en longueur : *Les* LENTEURS *du général ont failli compromettre le succès de la campagne.*

Les *lenteurs*, à la fin, lassent ma patience.
LAMARTINE.

— Littér. Défaut de rapidité dans l'action : *La* LENTEUR *est au théâtre un des vices les plus insupportables pour le spectateur.*

LENTHERIC (P.), mathématicien français, mort en 1849. Il professa les mathématiques supérieures à la Faculté des sciences de Montpellier et fit partie de l'Académie de cette ville. Outre des mémoires, on a de lui : *Manuel pratique des nouveaux poids et mesures* (1839); *Trigonométrie et géométrie analytique* (1841, in-8°).

LENTIA, nom latin de la ville de LINZ.

LENTIBULAIRE s. f. (lan-ti-bu-lè-re — du bas lat. *lentibulum*, petite lentille, par allusion à la forme des utricules pneumatiques). Bot. Syn. d'UTRICULAIRE.

LENTIBULARIÉ, ÉE adj. (lan-ti-bu-la-ri-é — de *lentibulaire*, ancien nom du genre utriculaire). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'utriculaire ou lentibulaire.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, plus connue aujourd'hui sous le nom d'UTRICULARIÉES.

— **Encycl.** Les *lentibulariées* sont de petites herbes vivant au milieu des eaux, ou dans les lieux humides ou inondés. Leurs feuilles sont réunies en rosette à la base des tiges ou divisées en segments capillaires, et souvent vésiculeux dans les espèces qui nagent à la surface des eaux. Leur tige est ordinairement simple et porte une ou plusieurs fleurs à son extrémité. Le calice est gamosépale, persistant, divisé comme en deux lèvres; la corolle est gamopétale, irrégulière, éperonnée, également à deux lèvres. Les étamines, au nombre de deux, sont incluses et insérées tout à fait à la base de la corolle. L'ovaire est à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme central et basilaire. Le style est simple et très-court; le stigmate est bilamellé. Le fruit est une capsule uniloculaire, polysperme.

Cette petite famille se distingue des primulacées par sa corolle irrégulière, ses deux étamines et son embryon sans endosperme; des scrofulariacées, par son fruit à une seule loge, dont le trophosperme est central, et par son embryon sans endosperme.

LENTICELLE s. f. (lan-ti-sè-le — dimin. du fr. *lentille*). Bot. Petite tache brune qui se trouve sur l'écorce des arbres : *Les* LENTICELLES *sont des productions analogues à celles du liége.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Guettard, en observant avec soin l'écorce d'un certain nombre de végétaux ligneux, remarqua que la surface en était parsemée de très-petites rugosités de forme sensiblement lenticulaire; il les prit pour des glandes et les appela *glandes lenticulaires*. D'autres observateurs reconnurent des changements notables qui surviennent dans ces organes par suite de l'âge du végétal ou de la partie de végétal observée, et constatèrent que la *lenticelle* finit par prendre une forme quasi linéaire, dans le sens transversal. De Candolle, ayant soumis les tiges à *lenticelles* à certaines expériences, crut remarquer que des racines adventices se développaient facilement à l'endroit de ces organes, et en conclut que les *lenticelles* sont de véritables bourgeons à racines, opinion qui prévalut alors parmi les botanistes. Mais Hugo Mohl, ayant voulu renouveler les expériences de de Candolle, n'obtint que très-exceptionnellement des racines sur les *lenticelles*, observa en ces points un soulèvement de l'épiderme et l'apparition d'une masse de celles blanches, dont la partie brune, visible dans l'état ordinaire, ne paraît que la partie supérieure desséchée et colorée par l'effet de la lumière solaire. Il arriva alors aisément à se persuader que la *lenticelle* n'est qu'une substance tubéreuse résultant de l'hypertrophie du parenchyme cortical. C'est l'opinion généralement admise aujourd'hui.

LENTICELLÉ, ÉE adj. (lan-ti-sèl-lé — rad. *lenticelle*). Bot. Qui présente des lenticelles : *Ecorce* LENTICELLÉE.

LENTICULAIRE adj. (lan-ti-ku-lè-re — du lat. *lenticula*, dimin. de *lens*, lentille). Qui a la forme d'une lentille : *Verre* LENTICULAIRE. *Corps* LENTICULAIRE. *Le cristallin des poissons est sphérique, et non pas* LENTICULAIRE. (Richerand.)

— Anat. *Os lenticulaire*, Osselet de l'oreille interne, ayant la forme d'un disque, large à peine d'un demi-millimètre de diamètre, et s'articulant sur la grande branche de l'enclume.

LENTICULE s. f. (lan-ti-ku-le — dimin. de *lentille*). Bot. Syn. de LEMNA, CANILLÉE ou LENTILLE D'EAU.

LENTICULÉ, ÉE adj. (lan-ti-ku-lé — rad. *lenticule*). Syn. de LENTICULAIRE.

LENTICULINE s. f. (lan-ti-ku-li-ne — dimin. de *lentille*). Zool. Genre de foraminifères fossiles, voisin des nummulites. ‖ On dit aussi LENTICULITE.

LENTIDION s. m. (lan-ti-di-on — dimin. du lat. *lens*, *lentis*, lentille). Moll. Genre de petits mollusques bivalves, formé aux dépens des corbules, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

LENTIFÈRE adj. (lan-ti-fè-re — du lat. *lens*, lentille; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des corpuscules de forme lenticulaire.

LENTIFORME adj. (lan-ti-for-me — du lat. *lens*, *lentis*, lentille). Hist. nat. Qui a la forme d'une lentille.

LENTIGINEUX, EUSE adj. (lain-ti-ji-neu, eu-ze — rad. *lentigo*). Pathol. Affecté de lentigo : *Epiderme* LENTIGINEUX.

LENTIGO s. m. (lain-ti-go — lat. *lentigo*; de *lens*, lentille). Pathol. Taches de rousseur : *Le* LENTIGO *est incurable.*

— Moll. Genre de coquilles de forme lenticulaire.

— **Encycl.** Le *lentigo*, connu vulgairement sous le nom de *taches de rousseur*, est caractérisé par de petites macules ordinairement d'un jaune fauve, ne dépassant jamais la largeur d'une lentille. Elles sont très-nombreuses et plus marquées dans la jeunesse; elles occupent ordinairement les mains, le col, le devant de la poitrine, et surtout la face. Comme on le voit, elles affectent de préférence les parties qui sont exposées à la lumière. Elles peuvent cependant couvrir presque toute la surface du corps.

Les taches de *lentigo* se présentent sous la forme de petites taches assez exactement arrondies, jaunâtres, quelquefois comme ignées, répandues çà et là sans ordre, et laissant entre elles des intervalles plus ou moins grands. Quelquefois elles se réunissent, surtout au nez et aux pommettes, et forment des taches plus ou moins grandes. Elles ne sont nullement proéminentes, ne déterminent aucune douleur.

On n'observe le *lentigo* que chez les individus blonds, roux ou rouges, chez ceux dont la peau est fine, blanche et délicate, plus rarement chez les bruns. Il est quelquefois déterminé par l'insolation. Il est plus commun dans les pays chauds et chez les individus d'un tempérament lymphatique. Il est le plus ordinairement congénial, et, bien qu'il disparaisse parfois spontanément, on ne connaît aucun moyen de provoquer sa disparition.

LENTILIER s. m. (lan-ti-lié). Ichthyol. Genre de poissons, syn. d'ACHIRE.

LENTILIUS (Rosinus), médecin allemand, dont le véritable nom était **Linsenbahrt**, né à Waldenbourg en 1657, mort à Stuttgard en 1733. Après avoir exercé la médecine dans plusieurs villes, il devint médecin pensionné de Kreilsheim, où il resta jusqu'en 1680, puis il fut successivement médecin de la ville de Nordlingen (1685), du margrave de Dourlach (1695), du duc de Wurtemberg, enfin conseiller et premier médecin de la cour de Stuttgard (1711), fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort.

On doit à Lentilius un ouvrage aussi curieux que peu connu : *Eteodromus medico-practicus* (Stuttgard, 1711, in-4°), etc., dans lequel il a consigné, au jour le jour, ses observations de pratique médicale. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Disputatio physico-medica de saliva et vasis salivalibus* (Heidelberg, 1673, in-4°); *Teknuma practicon, id est tabula consultatoria medica* (Ulm, 1696, in-8°); *Miscellanea medico-practica* (Ulm, 1698); *Iatromnemata theoretico-practica* (Stuttgard, 1712). Lentilius a, en outre, fourni de nombreuses observations à l'*Académie des curieux de la nature.*

LENTILLAC s. m. (lan-ti-llak; *ll* mll.). Ichthyol. Nom vulgaire du squale émissole, appelé aussi LENTILLAT et ÉTOILÉ.

LENTILLADE s. f. (lan-ti-lla-de; *ll* mll.). Ichthyol. Nom vulgaire de la raie rhinobate.

LENTILLAIRE s. f. (lan-ti-llè-re; *ll* mll. — rad. *lentille*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des cythérées, et qui paraît devoir être réuni aux lucines.

LENTILLAT s. m. (lan-ti-lla; *ll* mll.). Ichthyol. V. LENTILLAC.

LENTILLE s. f. (lan-ti-lle; *ll* mll. — lat. *lens*, *lentis*. V. la partie encycl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, comprenant une espèce à graines comestibles fort répandue : *Cultiver des* LENTILLES. ‖ Graine de la lentille commune : *Un plat de* LENTILLES. *Une purée de* LENTILLES. *Les estomacs vigoureux peuvent seuls digérer les pois, les haricots et les* LENTILLES *avec leur écorce.* (L. Cruveilhier.) ‖ *Lentille d'eau* ou *des marais*, *lentille de cane, de canard*, Noms vulgaires de la canillée, plante aquatique dont les feuilles ont la forme d'une lentille. ‖ *Lentille du Canada*, Vesce blanche. ‖ *Lentille carrée*, *lentille suisse*, *lentille d'Espagne*, Gesse cultivée. ‖ *Lentille marine*, Nom vulgaire d'une espèce de fucus. ‖ *Lentille de pierre,* Camérine. ‖ *Lentille des prés*, Callitriche.

— Par anal. Tache brune congéniale, de forme lenticulaire, formant saillie sous l'épiderme.

— Physiq. Disque de verre ou de cristal, ayant la propriété de dévier régulièrement les rayons lumineux : *Foyer d'une* LENTILLE. LENTILLE *convexe, concave, convergente, divergente.*

— Techn. *Lentille de pendule*, Petit poids en cuivre, de forme lenticulaire, attaché à l'extrémité inférieure du balancier d'une pendule, d'une horloge.

— **Encycl.** Linguist. La *lentille* figure déjà dans la Genèse, et elle était connue des Egyptiens aussi bien que des Grecs et des Romains. C'est à tort que de Candolle, d'après Piddington et Roxburgh, lui refuse un nom sanscrit. Il en existe plusieurs, tels que *masura*, *rêmeka*, *mangalya*, *vrihikancana*, etc. Pictet remarque que *masura*, de la racine *mash*, briser, fendre, à cause de l'écossage de la *lentille*, se retrouve, comme un des noms de la fève provenu de la même racine, dans un des noms germaniques de la petite vérole : allemand *masern*, anglais *measles*. L'ancien allemand *meisa*, petite vérole, signifie proprement les fèves. Rien n'est plus fréquent dans les langues que de comparer ainsi les éruptions de la peau à des grains de diverses espèces. Pictet signale un certain nombre d'autres analogies, qui semblent témoigner de l'existence de plusieurs anciens noms aryens de la *lentille*. Le sanscrit *mangalya*, qu'il étudie d'abord, est un de ces termes laudatifs que l'ancienne langue aimait à appliquer aux plantes estimées pour leur utilité ou leur agrément. Selon Pictet, en effet, ce nom, qui est celui de plusieurs végétaux, signifie proprement heureux, agréable, beau, pur, propice. Sa racine est *mang*, *mung*, purifier, forme dérivée de *marg*, d'où *mangu*, beau, et *mangara*, perle. *Mangi*, *mangira* désigne un pédicule composé, et *mangiri*, une pousse, un jet, un rejeton. Ce nom de la *lentille* se retrouve dans le persan *mangu* ou *margu*, forme qui se lie directement à la racine *marg.*

L'arménien *osbn*, *lentille*, offre encore à Pictet un exemple d'une transition de sens semblable à celle de *masura;* car le russe *ospa*, illyrien *ospize*, polonais *ospa*, *ospice*, est le nom de la petite vérole. Mais l'origine de ces termes divers est obscure.

Quant au latin *lens*, *lentis*, il existe un rapport évident entre ce nom et l'ancien slave *leshca*, russe *liashca*, illyrien *lechja*, etc., ainsi que le lithuanien *laiszis*, *leszis*, *lenszis*, *lentille*, et l'ancien allemand *linsi;* mais il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas eu transmission du latin aux autres langues.

— Bot. Le genre *lentille* offre pour caractères : calice divisé en lanières étroites, pointues, profondes, presque égales à la corolle; corolle papilionacée, dont l'étendard dépasse les ailes, qui sont courtes, et la carène plus courte encore. Etamines diadelphes, au nombre de dix; style simple, stigmate glabre, gousse oblongue, renfermant deux à quatre semences. Les espèces de ce genre sont des plantes à tige grêle, faible, à feuilles pinnées, à fleurs petites, portées sur des pédoncules axillaires.

Les graines de la *lentille* commune sont employées à la nourriture de l'homme et des animaux. Cette *lentille* réussit mal dans les terres argileuses, humides, tenaces; elle veut un sol léger et même médiocre, pourvu que la couche inférieure laisse facilement écouler les eaux de pluie. C'est en plein champ qu'il faut la cultiver; dans les jardins, elle pousse en herbe et donne des graines pâteuses, sans goût. On la sème à la volée quand on ne craint plus les gelées tardives. Pour la récolter, il faut saisir à point le moment de la maturité; un jour de retard fait éprouver des pertes considérables par l'effet de l'élasticité des gousses et par suite des ravages des mulots, des pigeons et autres animaux, très-friands de la graine. Il vaut mieux enlever la plante quelques jours auparavant et l'étendre en un lieu favorable; la *lentille* y gagne, elle est meilleure, d'un plus bel aspect et ne se ride point. On connaît deux principales variétés de *lentilles* communes. La première, la grosse *lentille*, est particulièrement cultivée à Gaillardon (Eure-et-Loir), à Bonnoc (Ariége) et aux environs du Puy (Haute-Loire); ses graines sont d'une couleur jaunâtre. La seconde, appelée *lentille* rouge ou lentillon, demande des terres bien légères, qu'elle épuise vite. On est dans l'habitude de la semer avec du seigle ou du blé, pour l'abriter sans doute contre les vents; elle donne ainsi une récolte peu considérable, mais riche en principes nutritifs. La graine est de moitié plus petite que celle de la grosse *lentille*, plus bombée, plus délicate. Ces deux variétés sont annuelles. Dans plusieurs départements, le fourrage que l'on appelle dragée est constitué par les feuilles et les tiges des vesces, des pois, des fèves, de l'orge, des *lentilles*, de l'avoine semés ensemble. Il paraît qu'aucun autre fourrage ne peut lui être comparé. Dans d'autres cantons, on attend que la *lentille* soit en pleine floraison pour l'enterrer à la charrue : un pareil sacrifice est payé par des récoltes abondantes et de qualité supérieure.

La *lentille* est une ressource précieuse lorsque les pluies ont empêché les semailles des blés d'hiver, ou lorsqu'ils ont péri par les gelées ou ont été détruits par les insectes. Elle fournit une nourriture substantielle, de digestion facile, de saveur agréable; on la mange cuite en grain ou en purée, jamais en vert. Les Anglais lui enlèvent son épiderme par une demi-mouture. Quelquefois on la fait entrer dans la farine de froment, mais le pain qu'on obtient ainsi est de mauvaise qualité. Une vieille croyance, nullement fondée, attribue à la *lentille* la propriété de produire l'hypersécrétion du lait chez les femmes. La *lentille* ne sert, en thérapeutique, qu'à préparer des cataplasmes émollients, des farines résolutives. Tout le monde croit savoir qu'elle constitue, à elle seule, la fameuse revalescière Du Barry, employée dans la guérison des maladies incurables. On sait aussi que ce fût pour un plat de *lentilles* qu'Esaü vendit à Jacob son droit d'aînesse.

La *lentille* ervilier ou ers donne des tiges très-grêles, un peu plus élevées que celles de la précédente; elle a des fleurs blanchâtres, légèrement rayées de violet. On la cultive fréquemment comme fourrage, bien qu'elle passe pour échauffante. Ses graines, plus arrondies que celles de la *lentille* commune, sont données comme nourriture aux pigeons; mais cet emploi demande de la discrétion. La farine de cette espèce est également résolutive. Mêlée au pain, elle lui donne des propriétés malfaisantes. La *lentille* ervilier se sème, soit en automne, soit au printemps, selon les climats. Enfouie en vert, elle constitue un excellent engrais.

— Art culin. *Purée de lentilles.* Choisissez de préférence des *lentilles* blondes de l'année; lavez-les à l'eau tiède, faites-les cuire dans de l'eau avec oignons, carottes et sel. Au premier bouillon, couvrez le feu et laissez mijoter jusqu'à cuisson. La cuisson est complète lorsque les légumes s'écrasent très-facilement entre les doigts. Pour faciliter la cuisson et attendrir les *lentilles*, vous verserez sur celles-ci un quart de verre d'eau froide, de demi-heure en demi-heure, opération qui rend inutile l'ancienne habitude de faire tremper dès la veille ces légumes. Lorsque les *lentilles* sont bien cuites, égouttez-les et réservez le bouillon; tamisez les légumes, en mettant un plat sous le tamis, afin de recevoir la purée, et mouillez de temps en temps avec du bouillon.

La purée faite, versez dans la casserole, faites bouillir, et au premier bouillon mettez sur le coin du fourneau pendant une demi-heure, en remuant avec la cuiller de bois, pour éviter que la purée ne s'attache.

— *Lentilles pour garnitures.* Les *lentilles* cuites comme ci-dessus sont mises dans une casserole avec un peu de bouillon, du beurre, du persil, du sel et du poivre. Faites sauter jusqu'à ce que le beurre soit fondu; la chaleur du légume doit suffire, sans qu'il soit nécessaire de mettre sur le fourneau. Quand on fait cuire des *lentilles*, il faut éviter de se servir d'un vase de fonte ou de fer-blanc, parce que le contact du métal les ferait noircir.

— Physiq. Par ressemblance avec la graine de ce nom, on a d'abord appelé *lentille* tout morceau de verre mince terminé par deux surfaces convexes opposées; puis on a étendu la dénomination à tous les corps doués de certaines propriétés optiques analogues, et l'on entend généralement aujourd'hui par *lentille* tout corps transparent terminé par deux surfaces de révolution quelconques, opposées, dont les axes coïncident. Dans les instruments d'optique, les *lentilles* sont toujours en verre, et on les appelle souvent verres lenticulaires.

L'axe principal d'une *lentille* est la ligne droite qui coïncide avec les axes de révolution des deux surfaces qui la terminent. Si l'une des surfaces est plane, l'axe principal lui est perpendiculaire.

D'après la nature de leurs surfaces, les *lentilles* sont quelquefois dites sphériques, elliptiques, paraboliques, cylindriques, etc. Suivant qu'elles font converger ou diverger les rayons lumineux qui les traversent, on les divise encore en *lentilles* convergentes et *lentilles* divergentes.

Il n'entre guère dans les instruments d'optique que deux sortes de *lentilles :* celles qui ont leurs deux faces sphériques et celles qui ont une face sphérique et l'autre plane. En combinant de toutes les manières possibles les surfaces planes et sphériques, on ne peut former que six *lentilles* différentes :

1° La *lentille* biconvexe (fig. 1), terminée par deux faces ou portions de surfaces convexes, dont les rayons sont d'ailleurs égaux ou inégaux;

2° La *lentille* plan-convexe (fig. 2), qui a une face plane et l'autre convexe;

3° Le ménisque convergent (fig. 3), que les anciens traités appellent *lentille* convexo-concave, et dont une face est convexe et l'autre concave. Le rayon de la première face est plus petit que celui de la seconde;

4° La *lentille* biconcave (fig. 4), dont les deux faces sont concaves, avec rayons égaux ou inégaux;

5° La *lentille* plan-concave (fig. 5);

6° Le ménisque divergent (fig. 6), qui a, comme le ménisque convergent, une face convexe et une concave; seulement le rayon de la première est plus grand que celui de la seconde.

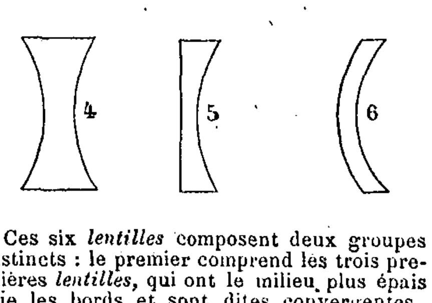

Ces six *lentilles* composent deux groupes distincts : le premier comprend les trois premières *lentilles*, qui ont le milieu plus épais que les bords et sont dites convergentes, parce qu'elles ont la propriété de concentrer les rayons lumineux qui les traversent. Dans l'autre groupe sont les trois dernières *lentilles*, qui ont le milieu plus mince que les bords; elles sont dites divergentes, parce qu'elles ont la propriété d'écarter les uns des autres les rayons lumineux qui les traversent.

Vues de face, les *lentilles* se présentent sous une forme circulaire; leurs faces opposées sont, par conséquent, des calottes sphériques. L'angle formé en joignant le centre de courbure de la calotte dont le rayon est le plus petit, aux bords opposés de cette calotte, s'appelle l'ouverture de la *lentille*.

D'après les lois de la réfraction, il est aisé de s'expliquer comment les *lentilles* qui sont plus épaisses au milieu que sur les bords opèrent la convergence des rayons lumineux, tandis que les *lentilles* qui sont plus minces au milieu que sur les bords en opèrent la divergence. Prenons une *lentille* biconvexe en verre, et soit (fig. 7) un rayon SA qui la frappe obliquement. En passant de l'air dans le verre, le rayon SA se réfracte, et, au lieu de suivre la ligne droite SAA', il se brise et dévie en se rapprochant de la normale AO, à la surface rencontrée. Il prend ainsi la direction AB. Arrivé en B, il passe du verre dans l'air, d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense; il s'éloigne alors de la perpendiculaire O'B à la surface rencontrée, en sorte que, au lieu de suivre le prolongement de AB, il prend une autre direction BS'. La même chose a lieu pour tout autre rayon. Donc, après leur émergence, les rayons se rapprochent de la section la plus épaisse de la *lentille;* par conséquent ils doivent se rapprocher de l'axe: la *lentille* est convergente.

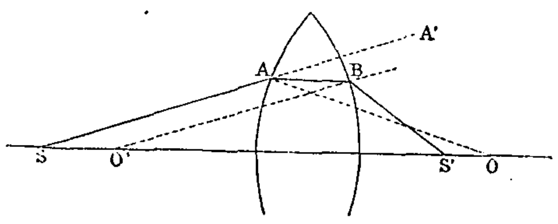

Fig. 7.

Si maintenant on suit de la même manière la marche d'un rayon traversant de part en part une *lentille* biconcave, on constate également que les rayons, à leur émergence, se rapprochent de la section la plus épaisse; mais, dans ce cas, la section la plus épaisse correspond aux bords; les rayons émergents doivent donc s'éloigner de l'axe: la *lentille* est divergente.

Si l'on expose à la lumière du soleil un des verres des figures 1, 2, 3, et que l'on reçoive sur un écran les rayons lumineux qui le traversent, ces rayons projettent sur l'écran une image lumineuse, dont la grandeur varie, selon l'éloignement de l'écran. Ainsi, en supposant qu'on ait d'abord placé l'écran très-près du verre, et qu'on l'en éloigne ensuite peu à peu, on voit l'image lumineuse augmenter successivement d'éclat, tandis qu'elle diminue de grandeur, jusqu'à ce qu'elle ait le maximum d'intensité et le minimum d'étendue; au delà, la lumière s'affaiblit et l'image croît.

Le point où l'image lumineuse est la plus petite possible se nomme le *foyer de la lentille*, et sa distance à la surface du verre, tournée de son côté, prend le nom de *distance focale.*

Pour résoudre tous les problèmes qu'on peut se proposer sur les *lentilles*, il suffit de déterminer la relation géométrique qui existe entre les rayons des deux faces, les distances focales et l'indice de réfraction (on appelle ainsi le rapport constant du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction, pour la matière dont la *lentille* est formée). Considérons d'abord le cas d'une *lentille* biconvexe, dont les deux surfaces peuvent d'ailleurs avoir des courbures différentes (fig. 8). Soient C le centre d'une surface et C' le centre de la surface opposée. Si d'un point quelconque L de l'axe on imagine un rayon lumineux LI, qui rencontre la *lentille* en I, et que l'on tire IC', cette droite sera la normale au point I. Comme le rayon réfracté fait avec la normale un plus petit angle dans l'intérieur de la *lentille* que dans l'air, il prendra une direction IE. Par le point de sortie E, menons la normale EC; le rayon devant s'écarter de cette normale, représentons par EF sa dernière direction. La figure donne

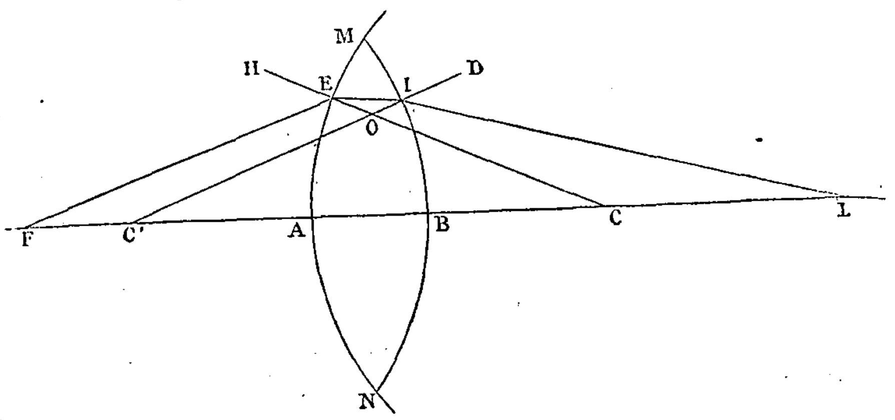

Fig. 8.

$$\begin{aligned} \mathrm{LID} &= \mathrm{ILC'} + \mathrm{IC'L}, \\ \mathrm{FEH} &= \mathrm{EFC} + \mathrm{ECF}. \end{aligned}$$

d'où :

$$\mathrm{LID} + \mathrm{FEH} = \mathrm{ILC'} + \mathrm{IC'L} + \mathrm{EFC} + \mathrm{ECF}.$$

Les deux triangles OCC', OEI ayant un angle O égal, on a encore

$$\mathrm{IC'L} + \mathrm{ECF} = \mathrm{OEI} + \mathrm{OIE}.$$

Maintenant, si nous remarquons que la courbure des deux faces de la *lentille* est toujours très-petite, afin que la *lentille* puisse donner des images distinctes, nous verrons que les angles aigus de la figure sont aussi très-petits, et qu'ainsi l'on peut, sans erreur sensible, substituer à leur rapport le rapport de leurs sinus. Désignant donc par n l'indice de réfraction, on aura :

$$\begin{aligned} \mathrm{LID} : \mathrm{OIE} &:: n : 1, \\ \mathrm{FEH} : \mathrm{OEI} &:: n : 1, \end{aligned}$$

ce qui donne :

$$\mathrm{LID} + \mathrm{FEH} : \mathrm{OIE} + \mathrm{OEI} :: n : 1,$$

et, par conséquent, en vertu des égalités précédentes :

$$\mathrm{ILC'} + \mathrm{IC'L} + \mathrm{EFC} + \mathrm{ECF} : \mathrm{IC'L} + \mathrm{ECF} :: n : 1.$$

En retranchant chaque conséquent de son antécédent, cette relation devient ainsi

$$(a)\quad \mathrm{ILC'} + \mathrm{EFC} : \mathrm{IC'L} + \mathrm{ECF} :: n - 1 : 1 \ldots;$$

mais, les points I, E étant très-près de l'axe, les arcs AE, BI peuvent être considérés comme des droites égales perpendiculaires à cet axe. Les angles aigus ayant leurs sommets sur l'axe sont donc proportionnels à leurs sinus, et l'on a sensiblement

$$\mathrm{ILC'} = \frac{\mathrm{BI}}{\mathrm{BL}},$$

$$\mathrm{EFC} = \frac{\mathrm{AE}}{\mathrm{FA}},$$

$$\mathrm{IC'L} = \frac{\mathrm{BI}}{\mathrm{BC'}},$$

$$\mathrm{ECF} = \frac{\mathrm{AE}}{\mathrm{AC}}.$$

Substituant ces rapports dans la relation (a), elle devient

$$\frac{\mathrm{BI}}{\mathrm{BL}} + \frac{\mathrm{AE}}{\mathrm{FA}} : \frac{\mathrm{BI}}{\mathrm{BC'}} + \frac{\mathrm{AE}}{\mathrm{AC}} :: n-1 : 1,$$

D'où, en égalant le produit des extrêmes à celui des moyens,

$$(b)\quad \frac{\mathrm{BI}(n-1)}{\mathrm{BC'}} + \frac{\mathrm{AE}(n-1)}{\mathrm{AC}} = \frac{\mathrm{BI}}{\mathrm{BL}} + \frac{\mathrm{AE}}{\mathrm{AF}} \cdots$$

Pour nous conformer à la notation classique, posons

$$\mathrm{AC} = r,\quad \mathrm{BC'} = r',\quad \mathrm{BL} = p,\quad \mathrm{AF} = p',$$

et rappelons-nous que l'on suppose BI = AE, à cause du peu d'épaisseur du verre. L'équation (b) prend alors la forme

$$\frac{\mathrm{BI}(n-1)}{r'} + \frac{\mathrm{BI}(n-1)}{r} = \frac{\mathrm{BI}}{p} + \frac{\mathrm{BI}}{p'}.$$

Divisant par BI,

$$\frac{n-1}{r'} + \frac{n-1}{r} = \frac{1}{p} + \frac{1}{p'}$$

ou

$$(c)\quad \frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = (n-1)\left(\frac{1}{r} + \frac{1}{r'}\right) \ldots,$$

forme définitive de la formule des *lentilles*. Quoique approximative, cette formule est suffisante pour les applications. Nous verrons tout à l'heure qu'à l'aide de conventions convenables sur les signes, elle s'adapte à toutes les formes de *lentilles*.

Si nous supposons maintenant le rayon incident LI parallèle à l'axe, les choses se passent comme si le point L était situé à l'infini ou comme si p était infini. La formule devient alors

$$(n-1)\left(\frac{1}{r} + \frac{1}{r'}\right) = \frac{1}{p'}.$$

Dans ce cas, le point de concours F des rayons s'appelle *foyer principal*, et sa distance p' à la *lentille*, *distance focale principale.* Représentons cette distance par f; on a

$$(d)\quad f = p' = \frac{rr'}{(n-1)(r + r')} \cdots$$

S'il s'agit, par exemple, d'une *lentille* biconvexe symétrique, de verre commun, pour lequel

$$n = \frac{17}{11},$$

comme alors $r = r'$, la formule (d) devient

$$f = \frac{r}{2(n-1)} = \frac{11}{12}\mathrm{R},$$

c'est-à-dire que la distance focale est plus petite que le rayon de courbure de la douzième partie de ce rayon.

En général, on détermine par l'expérience la distance focale des *lentilles*. Nous avons vu comment on procède lorsqu'il s'agit de *lentilles* convergentes. Si la *lentille* est divergente, on recouvre une de ses faces de noir de fumée, en ménageant deux points E, E', qu'on laisse intacts; ces deux points sont dans un même plan avec l'axe et à égale distance. La *lentille* ainsi préparée est exposée aux rayons solaires; deux faisceaux seulement, LE, LE' (fig. 9), la traversent; on les reçoit sur un écran ADB perpendiculaire à l'axe. A cause de la similitude des triangles ABF, EE'F, on a

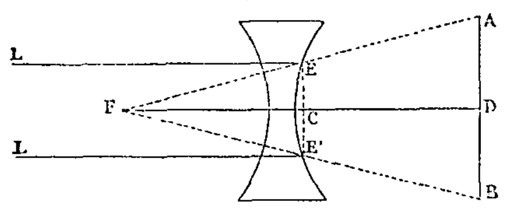

Fig. 9.

$$\frac{\mathrm{AB}}{\mathrm{EE'}} = \frac{\mathrm{CD} + \mathrm{CF}}{\mathrm{CF}},$$

d'où l'on tire la valeur de la distance focale CF.

Si le point lumineux était en F (fig. 8), le foyer se formerait en L; c'est pourquoi les points L et F, qui représentent, l'un la source lumineuse, l'autre le point de convergence des rayons réfractés, sont collectivement appelés *foyers conjugués.*

Reprenons l'équation (c). Elle peut s'écrire

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = \frac{(n-1)(r + r')}{rr'}.$$

Le second membre, d'après la formule (d), est égal à $\frac{1}{f}$. Donc

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = \frac{1}{f},$$

d'où

$$p' = \frac{fp}{p - f},$$

ou

$$p' = \frac{p}{1 - \frac{f}{p}}.$$

En faisant varier la grandeur de p, c'est-à-dire la distance du point lumineux à la *lentille*, on obtient des variations correspondantes de p', qui représente la distance focale, et ces variations s'expriment très-simplement en fonction de la distance focale principale f, qui est facile à évaluer. On verrait ainsi que

$$\begin{aligned} p &= \infty \text{ donne } p' = f, \\ p &= 2f \text{ donne } p' = 2f, \\ p &= f \text{ donne } p' = \infty. \end{aligned}$$

Si p continue à décroître au-dessous de f, p' devient négatif; le foyer est virtuel, c'est-à-dire qu'il est du même côté que le point lumineux. Ainsi, pour $p = \frac{1}{2}f$, on a $p' = -f$.

Le foyer réel ou virtuel peut donc occuper tous les points de l'axe, excepté ceux qui sont compris entre le foyer principal et la *lentille.*

Cherchons maintenant sur la formule (d) les variations que subit la distance focale principale f, avec les dimensions de la *lentille.* Il nous suffira d'attribuer des signes convenables aux rayons de courbure r et r'.

— *Lentille biconvexe.* Les deux rayons de courbure sont positifs; la valeur de f est donc positive. Si $r = r'$, on a $f = \frac{r}{2(n-1)}$. Le foyer est donc d'autant plus long que la courbure est moins prononcée; mais, à égalité de courbure, le foyer diminue quand l'indice de réfraction augmente. Cette double remarque s'applique d'ailleurs à toutes les *lentilles.*

— *Lentille plan-convexe.* Les deux rayons de courbure sont positifs, mais l'un est infini, et il vient $f = \frac{r}{n-1}$.

— *Ménisque convergent.* Le plus grand rayon r' est négatif. On a

$$f = \frac{-rr'}{(n-1)(r - r')},$$

valeur positive, puisque $r - r'$ est négatif.

— *Lentille biconcave.* Les rayons de courbure sont négatifs; par suite, le numérateur de f est positif et le dénominateur négatif; donc f est négatif.

— *Lentille plan-concave.* r négatif, $r' = -\infty$; f négatif.

— *Ménisque divergent.* r est positif et plus grand que r', qui est négatif. Le foyer est encore négatif : $f = \frac{-rr'}{(n-1)(r - r')}$; mais, si les deux rayons sont égaux, $f = -\frac{r'}{0} = -\infty$. C'est le cas d'une lame courbe de verre, et, en général, d'un milieu transparent quelconque terminé par deux faces parallèles et d'épaisseur négligeable; la direction des rayons lumineux n'en est point affectée.

Toutes les circonstances que nous venons d'énumérer, prévues par le calcul, sont faciles à vérifier en se servant de la lumière d'une bonne lampe dans une chambre obscure.

Dans ce qui précède, nous avons supposé les points lumineux situés sur l'axe de la *lentille;* nous allons maintenant faire voir que les formules s'appliquent aussi aux cas où la lumière provient de points situés hors de l'axe, sous la condition toutefois qu'ils en soient très-peu éloignés, comme il arrive dans la plupart des instruments.

Soient C, C' les centres des deux surfaces d'une *lentille* quelconque. Menons deux lignes parallèles CA, C'A', et joignons par une droite les points A, A'. Le point O, où cette droite rencontre l'axe, se nomme le centre optique de la *lentille.* Cherchons la position de ce point, et pour cela déterminons la distance OC au centre de courbure de l'une des faces. Les deux triangles OA'C', OAC sont semblables. Ils donnent

$$\frac{\mathrm{OC}}{\mathrm{OC'}} = \frac{\mathrm{CA}}{\mathrm{C'A'}}.$$

Posons CA = r, C'A' = r', et appelons e l'épaisseur de la *lentille.*

$$\frac{\mathrm{OC}}{\mathrm{OC'}} = \frac{r}{r'},\quad \frac{\mathrm{OC}}{\mathrm{CC'}} = \frac{r}{r + r'}.$$

Mais CC' = $r + r' - e$; donc

$$\frac{\mathrm{OC}}{r + r' - e} = \frac{r}{r + r'},$$

d'où

$$\mathrm{OC} = \frac{r(r + r')}{r + r'} - \frac{er}{r + r'},$$

ou

$$\mathrm{OC} = r - \frac{er}{r + r'}.$$

On voit que la position du centre optique est indépendante de la direction particulière des rayons CA, C'A' (fig. 10), qui nous ont servi à la déterminer : elle est donc fixe; par conséquent, en remontant la série des équations précédentes, il est aisé d'établir la réciproque de la proposition qui vient d'être démontrée, savoir, que si, par le centre optique a une

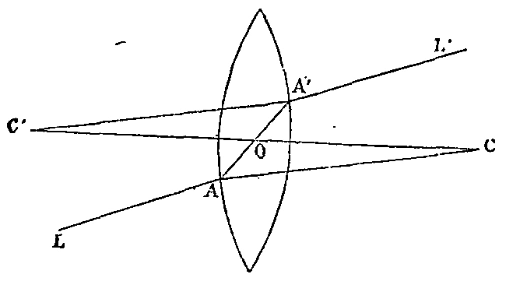

Fig. 10.

lentille, on mène une droite quelconque AOA′, cette droite rencontrera les deux surfaces en des points A et A′, pour lesquels les normales CA, C′A′ seront parallèles. Si donc un rayon incident LA se réfracte suivant AA′, en passant par le centre optique, il émergera suivant une direction A′L′ parallèle à LA. Il n'y aura pas de déviation, mais seulement un déplacement latéral négligeable, vu le peu d'épaisseur de la *lentille*. Le rayon incident et le rayon émergent pourront donc être considérés comme formant une même ligne droite passant par le centre optique. De là les deux définitions suivantes : on appelle *centre optique* d'une *lentille* le point où passent tous les rayons qui traversent cette *lentille* sans éprouver de déviation ; et axe secondaire d'un point lumineux la droite qui passe tout à la fois par ce point et par le centre optique. Par opposition à l'axe secondaire, la droite qui joint les centres de courbure d'une *lentille* est souvent appelée *axe principal*.

Soit L (fig. 11) un point lumineux dont l'axe secondaire est LOF′. Il s'agit de déterminer sur cet axe le foyer F′ du point L. Pour la commodité de la démonstration, nous choisirons le rayon incident LI, qui est parallèle à l'axe principal OF ; mais la démonstration n'en sera pas moins générale, attendu que la position du point F′ sera, comme on va le voir, indépendante de la direction des rayons incidents.

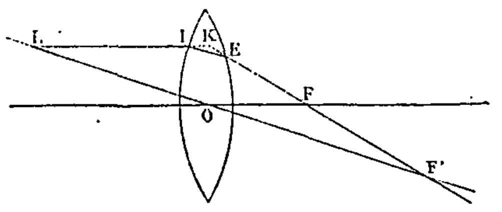

Fig. 11.

Le rayon LI, étant parallèle à l'axe principal, passera, après la réfraction, au foyer principal F, et rencontrera l'axe secondaire en F′, point qui est dit foyer conjugué de L. Prolongeons LI, F′F jusqu'à leur rencontre en K. Dans le triangle LKF′, la droite OF étant parallèle à la base LK, on a

$$\frac{\mathrm{LO}+\mathrm{OF}'}{\mathrm{OF}'}=\frac{\mathrm{LK}}{\mathrm{OF}}.$$

Pour nous conformer à la notation adoptée, posons $\mathrm{LO}=p$, $\mathrm{OF}'=p'$, $\mathrm{OF}=f$, et supposons, ce qui est approximativement vrai,

$$\mathrm{LK}=\mathrm{LO}=p,$$

la proportion ci-dessus devient

$$\frac{p+p'}{p'}=\frac{p}{f}$$

ou

$$\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=\frac{1}{f}\,;$$

relation identique avec l'équation (*c*).

Dans le cas d'une *lentille* divergente, on aurait

$$\frac{1}{p'}-\frac{1}{p}=\frac{1}{f}$$

Quel que soit donc l'axe du point lumineux, la relation est la même entre les distances de ce point et de son foyer à la *lentille*.

Lorsqu'on sait déterminer le foyer d'un point lumineux, on sait par cela même déterminer la position de l'image d'un objet mis en présence d'une *lentille ;* car l'image d'un objet est l'ensemble des foyers de tous ses points. Les images fournies par les *lentilles* sont d'ailleurs réelles ou virtuelles dans les mêmes cas que les foyers, et leur construction se ramène à la recherche d'une suite de points.

Soit (fig. 12) une *lentille* biconvexe devant laquelle est un objet AB. Le point A donne une image *a* située à l'axe secondaire AO et à une distance déterminée par la formule. Le point B donne de la même manière une image *b* située sur l'axe secondaire BO,..., et ainsi de tous les points de l'objet, dont les foyers, par leur ensemble, constituent l'image *ab*. La similitude des triangles AOB, *a*O*b* donne immédiatement le rapport de la grandeur de l'image à la grandeur de l'objet, ou le grossissement. En faisant varier la distance de l'objet à la *lentille*, on fait varier en même temps la position et la grandeur de l'image.

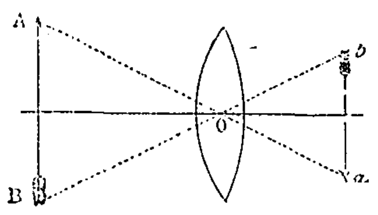

Fig. 12.

1° Si l'objet est à l'infini, ses dimensions se réduisent à un point, et son image forme un point lumineux au foyer principal.

2° Si la distance de l'objet à la *lentille* est plus grande que la distance focale principale, on a une image réelle et renversée. Cette image, qui peut être d'abord plus petite que l'objet, s'éloigne et grandit à mesure que l'objet s'approche de la *lentille*. Quand la distance de l'objet à la *lentille* est double de la distance focale, l'image se forme aussi à une distance double de la distance focale, et elle est égale à l'objet.

3° Quand l'objet est au foyer, chaque rayon sort de la *lentille* parallèlement à un axe secondaire ; l'image est infinie et infiniment éloignée, c'est-à-dire qu'il n'y a point d'image.

4° L'objet étant entre le foyer et la *lentille*, l'image se forme du même côté que l'objet ; elle est virtuelle, droite et agrandie. C'est le cas de la loupe.

Les *lentilles* biconcaves, et en général les *lentilles* divergentes, n'ayant que des foyers virtuels, donnent toujours des images virtuelles, quelle que soit la distance de l'objet. Soit, en effet, l'objet AB (fig. 13) placé devant une *lentille* biconcave. Le rayon AI se réfracte deux fois en s'écartant de l'axe, et sort de la *lentille* en prenant la direction EC, de sorte que l'œil, qui reçoit le rayon émergent EC, le juge parti du point *a*, où son prolongement rencontre l'axe secondaire. Ce point, où concourent tous les rayons émanés du point A, en est le foyer conjugué virtuel. En cherchant de la même manière le foyer de chacun des points de l'objet, on obtiendra l'image *ab*, qui sera droite et virtuelle.

La discussion de la formule des foyers rend compte de toutes les circonstances qui peuvent se présenter. Si l'objet est à l'infini, l'image, située au foyer principal, est égale à l'objet. A mesure que l'objet s'approche de la *lentille*, l'image s'en approche également et diminue de grandeur.

On appelle *champ* d'une *lentille* le plus grand angle que peuvent faire entre eux les axes secondaires, sans cesser de donner des images nettes. Il ne faut pas confondre le champ d'une *lentille* avec son ouverture, qui est l'angle sous lequel elle est vue du foyer principal.

Quand le champ d'une *lentille* dépasse 10 ou 12 degrés, il y a aberration de sphéricité, c'est-à-dire que les rayons qui tombent vers les bords de la *lentille* ne concourent pas exactement avec ceux qui passent près du centre. C'est pourquoi, lorsqu'on cherche avec un écran le foyer du point lumineux, on le voit souvent entouré d'une auréole colorée, due aux croisements des divers rayons qui se coupent soit au delà, soit en deçà du foyer, et capable de nuire à la netteté des images. Ce défaut est à peine sensible dans les ménisques, parce que l'aberration qui a lieu à l'une des faces est en partie détruite par celle qui se produit en sens contraire à l'autre face. La correction est encore plus complète si le ménisque est formé de deux *lentilles* juxtaposées (fig. 14), l'une biconcave, en crown-glass, l'autre biconvexe, en flint-glass, dont l'ensemble constitue une *lentille* achromatique. Les objectifs des lunettes astronomiques sont pour la plupart des *lentilles* achromatiques de cette forme.

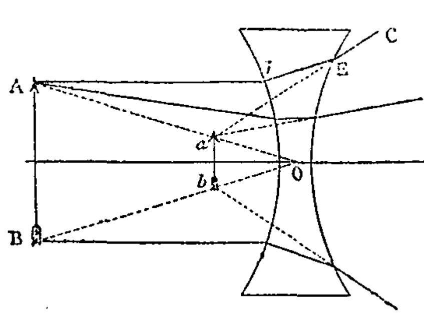

Fig. 13.

On peut encore donner à la face d'émergence d'une *lentille* certaines courbures particulières, en vertu desquelles les rayons réfractés concourent rigoureusement au même point. Ces *lentilles*, qui sont dès lors entièrement dépourvues d'aberration de sphéricité, mais dont la construction est fort difficile, sont dites *aplanétiques*.

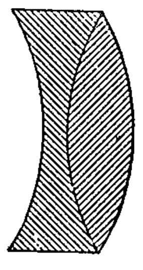
Fig. 14.

Les anciens connaissaient le pouvoir grossissant des globes de cristal remplis d'eau, ainsi que l'effet des verres biconvexes, populairement appelés verres brûlants. Le 1^{er} septembre 1852, Brewster présenta à l'Association britannique une *lentille* plan-convexe en cristal de roche, trouvée dans les ruines de Ninive, et présumée avoir fait partie d'un instrument d'optique. Elle est un peu ovale, comme nos verres de besicles ; un de ses diamètres a $0^{m},043$ et l'autre $0^{m},038$.

Halley est le premier qui ait appliqué l'analyse mathématique à l'étude des propriétés des *lentilles*, en 1693. Les principaux mathématiciens qui depuis ont approfondi cet intéressant sujet sont Wolf, Cotes, Euler, Lagrange, Mobius, Biot, Gauss, Leboucher, etc. On est parvenu aujourd'hui à fabriquer de gigantesques *lentilles ;* celle du grand télescope d'Herschel pesait près de 1,000 kilogr.

— **Allus. hist. Vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles,** Allusion à un trait de la vie d'Esaü et de Jacob, et qui sert à caractériser les prix infimes auxquels on cède une chose précieuse, sous l'empire de certaines circonstances. V. ESAÜ.

« Il est un être multiple, brutal, grossier, féroce, et que l'on ne peut nommer ; il se trouve toujours là où se trouve la misère. C'est pour lui qu'un jour de faim et de froid de pauvres ouvrières vendent parfois, moyennant un peu de pain, leur droit de femmes libres, comme *Esaü son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.*

ALPHONSE ESQUIROS.

« Je n'ai jamais compris comment Esaü a pu *vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles ;* mais il est des moments où l'homme le moins sensuel ne croirait pas se rendre ridicule en payant fort cher une bonne tranche de rosbif.

XAVIER MARMIER.

« Tu l'entends, Lalouette, tu l'entends ce fils du siècle. Eh bien ! voilà les modernes : ils ont mis l'estomac à la place du cœur. Mon vieux, crois-moi, nous avons trop vécu. Pour assurer à notre pays, toi la liberté, moi la gloire, nous avons souffert mille morts, enduré mille privations, tout cela en pure perte. Ce sont des guenilles dont la génération actuelle ne veut plus. Nos enfants répudient notre héritage, Lalouette ; ils le *vendront* peut-être un jour *pour une écuelle de soupe*.

LOUIS REYBAUD. »

LENTILLEUX, EUSE adj. (lan-ti-lleu, euze ; *ll* mll. — rad. *lentille*). Qui est parsemé de lentilles : *Visage* LENTILLEUX. *Peau* LENTILLEUSE.

LENTILLON s. m. (lan-ti-llon ; *ll* mll. — dimin. de *lentille*). Bot. Variété de lentille, appelée aussi LENTILLE À LA REINE, PETITE LENTILLE, PETITE LENTILLE ROUGE.

LENTINE s. m. (lan-ti-ne — dimin. du lat. *lentus*, souple, flexible). Bot. Genre de champignons voisin des agarics : *Les* LENTINES *se rencontrent principalement dans les pays chauds*. (Léveillé.)

— **Encycl.** Ce beau genre d'agarics habite les contrées chaudes de l'Amérique septentrionale et de l'Europe. Il comprend des végétaux coriaces, souples, flexibles, d'une croissance très-lente, à mycélium nématoïde, à pédicule tantôt central, tantôt latéral et tantôt nul, de consistance très-variable, tenant directement au chapeau. Celui-ci, convexe ou infundibuliforme, est toujours déprimé au centre. Ses lames, adhérentes au pédicule, sont blanches, ou rousses, ou noirâtres, souvent chatoyantes. Quelques espèces de *lentines* ont des usages médicaux dans les contrées où ils croissent ; une espèce propre à l'île Galega est fort estimée comme aliment.

LENTINI ou **LEONTINI**, autrefois *Leontium*, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 35 kilom. N.-O. de Syracuse, près d'un petit lac de même nom ; 9,417 hab. Cette ville, autrefois plus considérable, fut ruinée par un tremblement de terre en 1169. Elle est bâtie sur des escarpements dans une situation pittoresque. Dans le voisinage s'ouvrent de nombreuses grottes sépulcrales, qui servirent dans l'origine d'habitation aux premiers habitants, géants désignés par les écrivains antiques sous le nom de Cyclopes ou de Lestrigons. ‖ Le lac de Lentini, le plus grand de la Sicile, a 18 milles de circonférence ; il est très-poissonneux. Ses bords arides exhalent des vapeurs qui causent des fièvres pernicieuses.

LENTISQUE s. m. (lan-ti-ske — lat. *lentiscus*, même sens). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de pistachier : *La culture du* LENTISQUE, *aussi soignée que celle de la vigne, fait la richesse des habitants de l'île.* (Belon.) ‖ *Lentisque du Pérou*, Nom vulgaire du *schinus molle.*

— Erpét. Espèce de serpent qu'on rencontre ordinairement sur les lentisques.

— **Encycl.** Le *lentisque* est un arbre ou un arbrisseau à feuilles paripennées, à fleurs réunies en grappes axillaires ; le fruit est une petite baie globuleuse, noirâtre à la maturité. Cet arbre croît surtout au pourtour du bassin méditerranéen. Il conserve ses feuilles pendant l'hiver, mais il est très-sensible au froid. On le cultive dans les îles de l'Archipel, notamment à Chio. On le plante ordinairement en janvier, par petits bouquets disséminés dans la campagne ; tous les soins de culture consistent à tenir le terrain bien propre. Le *lentisque* fleurit en mars. Toutes les parties de ce végétal sont astringentes. Le bois, qui est grisâtre en dehors et blanc en dedans, passe pour avoir la propriété de raffermir les gencives ; on en fait des cure-dents et l'on emploie sa décoction en gargarismes. « Dans les *Ephémérides* d'Allemagne, dit Valmont de Bomare, on vante la décoction du bois de *lentisque*, sous le titre d'*or potable végétal*, comme une panacée singulière contre la goutte et les catarrhes ; en un mot pour aider toutes les fonctions du corps en rétablissant le ton des fibres, et en adoucissant l'acrimonie des humeurs. »

On extrait du fruit de cet arbre, par expression, une huile que les Orientaux préfèrent à l'huile d'olive, soit pour l'éclairage, soit pour la préparation des médicaments ; elle possède une vertu astringente qui la fait employer surtout contre les chutes de l'anus et de la matrice. Mais le principal produit du *lentisque* est le suc résineux connu sous le nom de *mastic*. On le récolte en faisant, vers la fin de juillet, des incisions au tronc et aux grosses branches ; on renouvelle à plusieurs reprises ces incisions, et l'on recueille le suc résineux qui s'en écoule.

LENTITE s. f. (lan-ti-te — du lat. *lens*, *lentis*, lentille, à cause de la forme lenticulaire de l'organe affecté). Pathol. Nom donné par certains oculistes à une prétendue inflammation du cristallin, que d'autres déclarent impossible, cet organe étant dépourvu de vaisseaux.

LENTO adv. (lènn-to — mot ital. qui signif. *lentement*). Mus. Sert à indiquer qu'un morceau doit être chanté ou joué un peu plus lentement que l'adagio.

LENTULUS, nom de l'une des branches de l'illustre famille Cornelia, à Rome, et dont les principaux membres furent : LENTULUS SURA (Publius Cornelius), l'un des principaux complices de Catilina dans sa conjuration, mort en 63 avant Jésus-Christ. Il avait été consul, puis préteur. C'était un homme perdu de dettes et de débauches ; il était entré dans la conjuration dans l'espoir de refaire sa fortune, et sur la foi d'un oracle qui promettait l'empire de Rome à trois Cornelius, et qu'il eut la folie de s'appliquer. Arrêté avec plusieurs des complices que Catilina avait laissés à Rome, il fut condamné à mort et étranglé dans sa prison. V. CATILINA. — LENTULUS SPINTHER (Publius Cornelius), consul l'an 57 avant Jésus-Christ, connu par son faste. Ami de Cicéron, il contribua à le faire rappeler de l'exil. Dans les guerres civiles, il embrassa le parti de Pompée, qu'il suivit dans sa fuite après la défaite de Pharsale. — LENTULUS MARCELLINUS (Cneius Cornelius), consul l'an 50 avant Jésus-Christ. Il défendit ardemment la liberté romaine contre les triumvirs. — LENTULUS GETULICUS (Cossus Cornelius), consul l'an 1^{er} avant Jésus-Christ. Il fit avec succès la guerre aux Gétules, ce qui lui valut son surnom, et se distingua, sous Tibère, par ses talents et ses vertus. — Son fils, Cneius Cornelius LENTULUS, consul en 26 de notre ère, conspira contre Caligula, qui le fit mourir l'an 39 de Jésus-Christ. Il avait composé une *Histoire* et des *Poésies* qui sont perdues.

LENTULUS, mime et mimographe latin qui vécut sous Domitien et Trajan, et qu'on suppose issu de la famille Cornelia. En effet, dans sa VIII^{e} satire, Juvénal lui reproche cruellement d'avoir ravalé la noblesse de son nom à la profession d'histrion. Lentulus jouit d'une très-grande réputation comme acteur, réputation qui se maintint jusqu'au temps de Tertullien et même de saint Jérôme. On cite de lui une pièce intitulée *Catinences*, dont aucun fragment ne nous est parvenu.

LENTULUS (Scipion), grammairien italien, né à Naples. Il vivait au XVI^{e} siècle. Contraint de quitter Naples, où il avait embrassé le protestantisme, il se réfugia à Chiavenne, pays des Grisons. On a de lui : *Grammaire italienne* (Genève, 1568) ; *Responsio orthodoxa* (Genève, 1592, in-8^{o}).

LENTULUS (Cyriaque), écrivain allemand, né à Elbingen vers 1620, mort en 1678. Il s'adonna à l'enseignement de la politique et de l'archéologie à Herborn, du grec et de l'histoire ecclésiastique à Marbourg, s'occupa particulièrement de la philosophie de l'histoire et attaqua avec une extrême violence Grotius et Descartes, alors persécuté. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, notamment : *Cartesius triumphatus et nova sapientia ineptiarum et blasphemiæ convicta* (Francfort, 1653); *Arcana regnorum et rerum publicarum* (1655); *Politicorum seu de republica meditatio* (1661); *Princeps absolutus* (1663); *Imperator, sive de jure circa bella et pacem observando* (1664), contre les idées de Grotius sur le même sujet; *Prudentia militaris* (1664); *Janus politicus* (1665), etc.

LENZ (Samuel), historien allemand, né à Stendal en 1686, mort vers 1760. Une grande fortune dont il hérita lui permit d'abandonner la carrière du barreau (1739) et de s'occuper de travaux historiques. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Chronique de la ville de Stendal* (1747-1748, 2 vol.), et les *Histoires diplomatiques de l'évêché d'Halberstadt* (1749), *de l'évêché de Brandebourg* (1750), *de l'évêché d'Havelberg* (1750), *de Magdebourg* (1756).

LENZ (Jean-Michel-Reinhold), poëte et auteur dramatique allemand, né à Sessweyen (Livonie) en 1750, mort à Moscou en 1792. Dans le cours des excursions qu'il fit en Allemagne, à sa sortie de l'université de Kœnigsberg, il fit à Strasbourg la rencontre de Gœthe, se lia avec l'auteur de *Faust* et le suivit à Weimar. Doué d'un grand talent pour le théâtre, Reinhold fut un de ceux qui protestèrent le plus vivement contre le goût classique et français. Ses pièces comiques sont pleines de situations d'un grand naturel et d'une grande gaieté, bien que déparées quelquefois par un peu de licence et de maniérisme. Atteint d'hypocondrie en 1777, il languit jusqu'à la fin de ses jours. Ses principales pièces sont : le *Précepteur* (Leipzig, 1774, in-8°); les *Juges des Enfers* (Zurich, 1776, in-8°); les *Soldats*. On possède, en outre, de lui : *Remarques sur le théâtre* (Leipzig, 1774, in-8°); *Éloge de Wieland* (Hanau, 1775, in-8°), et une traduction allemande de cinq pièces de Plaute, qu'il a disposées pour le théâtre moderne, en collaboration avec Gœthe.

LENZ (Charles-Gotthold), écrivain allemand, né à Gera en 1763, mort en 1809. Il s'adonna à l'enseignement, rédigea ensuite la *Gazette nationale* de Gotha et publia, entre autres ouvrages : *Histoire des femmes aux temps héroïques* (Hanovre, 1790); *Notes explicatives pour l'Encyclopédie des classiques latins* (1792).

LENZ (Henri-Frédéric-Emile), physicien russe, né à Dorpat en 1804, mort à Rome en 1865. Il accompagna, de 1823 à 1826, Othon de Kotzebue dans son second voyage autour du monde. De retour en Russie, il devint membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1828), professeur de physique à l'université, et fut chargé d'enseigner les sciences aux enfants de l'empereur Nicolas. Lenz s'est fait connaître par de nombreuses recherches sur des questions spéciales de physique, consignées dans les *Mémoires* et dans les *Bulletins de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, et il a, en outre, publié en Russie un excellent *Manuel de physique* (Saint-Pétersbourg, 1864, 2 vol., 6e édit.). Il était recteur de l'académie de Saint-Pétersbourg et conseiller intime, lorsqu'il mourut pendant un voyage en Italie.

LENZBURG; bourg de Suisse, canton d'Argovie, chef-lieu du bailliage de son nom, à 11 kilom. E. d'Aarau, sur la rive droite de l'Aa; 2,000 hab. Ecole normale cantonale d'instituteurs primaires. Au S. s'élève le château, entouré de bâtiments gothiques. Il a remplacé un fort bâti par les Romains, et il a servi de manoir à l'ancienne et puissante famille des comtes de Lenzburg. Plus tard, il devint la résidence des baillis jusqu'en 1798. On y jouit d'une belle vue.

LENZINITE s. f. (lan-zi-ni-te — de *Lenzius*, nom d'homme). Minér. Variété d'halloysite, ainsi appelée en l'honneur d'un minéralogiste allemand, et qu'on a trouvée à Kall, dans les montagnes de l'Eifel, en Prusse.

LEO s. m. (lé-o — nom lat. dérivé du gr. *leôn*, lion). Mamm. Nom scientifique du lion.
— Bot. Espèce de chardon remarquable par les nombreuses épines dont il est hérissé.

LEO (SAN-), ville du royaume d'Italie, province d'Urbino-Pesaro, à 9 kilom. S.-O. de San-Marino, chef-lieu de mandement, sur une montagne; 3,289 hab. Cette petite ville est défendue par un fort. En 1824, on a trouvé près de ce fort, enfouie profondément dans la terre, une grande caisse renfermant des vases et un sceptre d'or, une couronne de même matière garnie de diamants, des pièces d'étoffes bordées d'or et des bijoux de femme en grande quantité. On présume que ces objets avaient appartenu au roi Bérenger, qui se défendit longtemps sur le mont San-Leo avant de tomber au pouvoir d'Othon Ier.

LEO (Leonardo), célèbre compositeur italien, né à San-Vito dei Schiavi (Pouille) en 1694, mort à Naples en 1746. Il est l'un des chefs, sinon le chef, de cette splendide école napolitaine qui donna au monde les Pergolèse, Piccinni, Jomelli, Sacchini, Hasse il Sassone, Traetta, etc. Ses premières études musicales se firent au conservatoire de la Pietà, puis il alla étudier le contre-point à Rome, et revint dans sa patrie, où l'attendait la maîtrise en second du conservatoire. Nommé en 1716 organiste de la chapelle royale, et, l'année suivante, maître de chapelle de l'église Santa-Maria della Solitaria, il fut chargé plus tard de la direction du conservatoire de San-Onofrio, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Leo n'a pas moins réussi dans la musique dramatique que dans la musique religieuse. Si ses œuvres sacrées se distinguent par la majesté, l'élévation et en même temps par la simplicité des idées; si son *Miséréré*, son *Ave, maris stella*, son *Credo* sont des œuvres magnifiques, ses opéras brillent aussi par la noblesse du style, le pathétique et la chaleur unis à la correction. Bien que naturellement porté vers le grandiose, son talent flexible a su se plier aux gaietés de la muse facile, ainsi que le démontre son charmant opéra-comique *Il Cioe*.

On connaît de Leo quarante-six opéras, parmi lesquels se détachent en première ligne : l'*Olympiade* (1726), *Demofoonte* (1726) et *Achille in Sciro* (1731); quatre oratorios, dont un, *Santa Elena al Calvario*, est un chef-d'œuvre; trente-trois messes et morceaux détachés, quelques pièces de musique instrumentale, six livres de solfége et deux livres de *partimenti* ou basses chiffrées.

LEO (Henri), historien allemand, né à Rudolstadt en 1799. Il se rendit en 1816 à Breslau pour y étudier la médecine. Pendant un voyage à Berlin il se lia avec Louis Jahn, qui le gagna à ses idées libérales, et il résolut alors de se vouer à l'enseignement. S'étant rendu à Iéna, il prit une part active à toutes les agitations de la *Burschenschafft*, puis passa en 1819 à Gœttingue, où il s'occupa surtout d'étudier l'histoire du moyen âge. L'année suivante, il alla se faire recevoir agrégé à Erlangen et publia son premier ouvrage, une *Etude sur la constitution des villes lombardes* (Rudolstadt, 1820). A cette époque, non-seulement il se sépara tout à coup de la *Burschenschafft*, mais encore il se mit à combattre ceux dont il avait partagé les idées. En 1822, il se rendit à Berlin, où il suivit avec beaucoup d'ardeur les cours d'Hegel, dont il était alors un des disciples les plus fervents, mais qui devait bientôt le compter au nombre de ses adversaires les plus déclarés. En 1823, il voyagea en Italie, se fit recevoir, à son retour, agrégé à l'université de Berlin, et publia la même année l'ouvrage intitulé : *Développement de la constitution des villes lombardes* (Hambourg, 1824). En 1825, Leo devint professeur extraordinaire à l'université de Berlin, obtint une modeste place à la Bibliothèque royale de cette ville, et publia ses *Leçons sur l'histoire de la monarchie juive* (1826). L'année suivante, il donna tout à coup sa démission, partit pour Iéna, puis se rendit à Halle, où il fut nommé, en 1828, professeur extraordinaire d'histoire, puis professeur en titre en 1830.

Le premier ouvrage dans lequel il affirma clairement ses tendances politiques et religieuses fut son *Manuel de l'histoire du moyen âge* (Halle, 1830). Elles se montrent moins dans l'*Histoire des Etats italiens* (Hambourg, 1829-1830, 5 vol.), et dans les *Douze livres de l'histoire des Pays-Bas* (Halle, 1832-1835, 2 vol.), qu'il écrivit pour la collection Heeren-Ukert, et où les événements sont racontés avec beaucoup de fidélité et un grand talent d'exposition.

Dans l'intervalle de ces deux publications, Leo avait commencé à attaquer vivement les idées philosophiques et politiques modernes, par ses *Etudes et esquisses pour servir à l'histoire naturelle de l'Etat* (Halle, 1833), ouvrage auquel succédèrent un grand nombre d'articles publiés dans la *Feuille hebdomadaire politique de Berlin*, dans le *Journal de l'Eglise évangélique* de Hengstenberg, et dans plusieurs autres journaux rédigés dans un esprit rétrograde. Leo montrait dans tous ces écrits une rudesse et une intolérance qui dépassèrent toutes les bornes dans les nouvelles publications où l'engagea sa polémique contre l'hégélianisme. Ce fut ainsi qu'il fit paraître successivement : *M. Diesterwey et les universités allemandes* (Leipzig, 1836); *Lettre à Gœrres* (Halle, 1838); les *Hégéliens* (Halle, 1838), et plus tard, *Signatura temporis* (Halle, 1849). Son *Manuel d'histoire universelle* (Halle, 1835-1844, 6 vol.), que complète un *Guide pour l'enseignement de l'histoire universelle* (Halle, 1838-1840, 4 vol.), porte tout à fait l'empreinte de ses idées réactionnaires, auxquelles il est imperturbablement resté fidèle, malgré les virulentes récriminations qu'elles lui ont attirées de la part des libéraux politiques et religieux. Il est vrai qu'elles ont aussi eu pour résultat de lui concilier la faveur du gouvernement, et qu'un décret royal l'a nommé, en 1863, membre à vie de la Chambre des seigneurs de Berlin.

On a encore de Leo d'autres ouvrages, entièrement dégagés de toute polémique et qui ont un grand mérite, surtout ceux qui sont relatifs aux anciennes langues germaniques et celtiques. On doit citer, parmi ses travaux de ce genre : *Echantillons de la langue des anciens Saxons et des Anglo-Saxons* (Halle, 1838); *Beowulf*, poëme anglo-saxon (Halle, 1839); *Rectitudines singularum personarum* (Halle, 1842); la *Glosse de Malberg, reste de la langue et de la constitution judiciaire des anciens Celtes* (Halle, 1842-1845, 2 vol.); *De Anglo-Saxonum litteris gutturalibus* (Halle, 1847); *Ecrits de fête, mémoires divers pour l'histoire de la langue allemande et de la langue celtique* (Halle, 1847-1852, 2 vol.). Depuis plusieurs années il s'occupe de publier un important et savant ouvrage intitulé : *Leçons sur l'histoire du peuple et de l'empire allemand* (Halle, 1854 et années suivantes, tomes Ier à V). Les tomes IV et V de cet ouvrage portent aussi ce titre particulier : les *Territoires de l'empire d'Allemagne au moyen âge*.

LEO (André), pseudonyme d'une romancière française, Mme Léonie CHAMPSEIX.

LEO SUAVIUS, célèbre historien, naturaliste et poëte français. V. GOHORY (Jacques).

Leo Burckart, drame en cinq actes et en prose, de Gérard de Nerval (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 16 avril 1839). *Leo Burckart* n'est autre chose qu'un *Rabagas* anticipé, écrit avec beaucoup plus de soin et dénotant des préoccupations littéraires. Le fond est celui-ci : les hommes d'opposition, placés enfin au pouvoir et mis en demeure d'appliquer leurs théories, sont impuissants à réussir; ils seront infailliblement assassinés par leurs propres clients, qui se croiront trompés. Leo Burckart est un grand philosophe allemand qui a sondé toutes les plaies des sociétés modernes et qui en professe, en chaire publique, les remèdes possibles; qui jette l'anathème au gouvernement parce qu'il ne les guérit pas, le remède étant trouvé. La chose se passe dans la capitale d'un grand-duc quelconque, et Leo Burckart est l'idole de la jeune Allemagne républicaine. Il se voit condamné à l'amende et à la prison pour la publication d'un livre violent, et se prépare à payer de sa bourse et de sa personne, lorsqu'un inconnu demande à le voir. Cet inconnu n'est autre que le prince lui-même.

« N'est-ce pas vous, lui dit le prince, qui êtes l'auteur de ce livre publié sous le pseudonyme de Cornélius, et qui a failli soulever toute l'Allemagne? Croyez-vous que les théories qu'il contient sur l'indépendance et la liberté des peuples soient réellement applicables? — Je le crois, répond Leo. — Eh bien, je vous remets l'amende et la prison, je vous fais conseiller intime, et dans trois mois vous serez ministre. Vous prétendez avoir le secret de rendre le peuple heureux et libre; mettez-vous à l'œuvre, passez du rêve à l'action. » Et, comme Burckart hésite : « Vous n'avez pas le droit de refuser, poursuit le prince. Ah! vous croyez qu'on peut ainsi ébranler un pouvoir, jeter dans une nation des ferments de trouble et de discorde, et puis, quand l'heure est venue, se récuser, se retrancher dans une égoïste modestie; il faut que vous récoltiez vous-même la moisson que vous avez semée. Vous avez la lumière; vous devez à vous-même, à Dieu et à votre pays de ne pas la cacher sous le boisseau. Si vous n'acceptez pas, vous êtes un mauvais citoyen. »

Leo signe le contrat que lui présente le prince, et une fois au pouvoir s'aliène tous ses amis de la jeune Allemagne. Il est juste de dire qu'il est spécialement maladroit, et que l'auteur, loin de le mettre aux prises avec les difficultés réelles de la politique, ne le fait trébucher qu'à l'aide de vétilles insignifiantes. Il succombe pour avoir voulu faire observer les lois sur le duel, qu'il blâmait dans l'opposition, et pour avoir contrecarré les sociétés secrètes, dont il faisait autrefois partie. Une intrigue amoureuse entre la femme de Leo Burckart et un des membres les plus exaltés de la jeune Allemagne, Levold, s'entrelace à l'action principale, et c'est Levold que le sort désigne pour tuer Burckart. Voilà pour le drame; mais la thèse politique soutenue par l'auteur est encore à résoudre. Il l'a posée avec esprit, mais ne l'a dénouée que par des enfantillages. Comme drame, *Leo Burckart* a de l'ampleur et, quoique manqué dans son but, manifeste toutes les rares aptitudes littéraires de son auteur.

LEOBEN, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, cercle et à 12 kilom. S.-O. de Bruck, sur la Muhr; 2,500 hab. Evêché suffragant de Salzbourg. Mines de houilles, forges de fer, fabrication de quincaillerie. Direction et tribunal des mines de la Styrie, Leoben doit la célébrité dont elle jouit aux préliminaires de la paix de Campo-Formio, qui y furent signés le 17 avril 1797, entre le général Bonaparte et l'archiduc Charles, dans le jardin Eggenwald. Un petit monument en marbre blanc a été érigé dans ce jardin en souvenir de l'événement.

Leoben (PRÉLIMINAIRES DE). V. CAMPO-FORMIO (traité de).

LÉOBORDÉE s. f. (lé-o-bor-dé — contr. du nom de *Léon de Laborde*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la région méditerranéenne et au Cap de Bonne-Espérance.

LEOBSCHUTZ, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 49 kilom. S. d'Oppeln, chef-lieu du cercle de son nom, sur la Zinna; 7,800 hab. Gymnase catholique, verrerie. Fabrication de toiles, bonneterie, cuirs. Ses marchés de céréales sont très-renommés.

LEOBURGUM, nom latin de LAUENBOURG.

Léocadie, drame lyrique en trois actes, paroles de Scribe et Mélesville, musique de M. Auber; représenté à l'Opéra-Comique le 4 novembre 1824. La pièce est intéressante, trop intéressante même pour un opéra-comique, en ce sens que le mélodrame y domine presque constamment. La pauvre Léocadie est devenue mère d'un enfant dans des circonstances plus que bizarres. Le secret a été longtemps gardé; mais l'enfant étant venu à tomber dans le Tage, Léocadie, dans un élan d'angoisses maternelles, se trahit elle-même. Après les péripéties les moins vraisemblables, mais cependant émouvantes, Carlos, le fiancé de Léocadie, que la découverte de son déshonneur avait éloigné d'elle, se trouve être justement le père mystérieux de cet enfant. La partition est une des plus agréables de celles qui caractérisent la première manière de M. Auber. Après un joli chœur d'introduction, chanté par des jeunes filles, on remarque la romance mélancolique de Léocadie : *Pour moi, dans la nature, tout n'est plus que douleur;* l'entrée de Fernand : *C'est moi! c'est moi!* est un air plein de franchise et tout à fait sympathique. On trouve déjà une harmonie distinguée et bien intentionnée sous la mélodie des couplets de Sanchette :

Voilà trois ans qu'en ce village
Nous arriva ce bel enfant.

Le finale, d'une coupe excellente, débute par une gracieuse farandole en *sol* mineur, à laquelle succèdent un passage dramatique bien traité et une strette dont la marche harmonique est un peu commune. Le premier entr'acte n'est que la répétition par l'orchestre des couplets de Sanchette. L'influence du style de Boieldieu se fait surtout sentir dans le duo qui ouvre le second acte, et dont le style est gracieux et tendre. Un mélodrame qui n'offre aucun trait saillant pour la musique remplit cet acte. Le dernier renferme des couplets bien tournés : *Je viens de voir notre comtesse.* On y remarque un *allegro vivace* en *mi* mineur chaleureux et entraînant : *Par mes remords par ma souffrance, que mes forfaits soient expiés*, qui amène bien le dénoûment.

ROMANCE DE LÉOCADIE.

1er COUPLET. *Andantino con moto.*

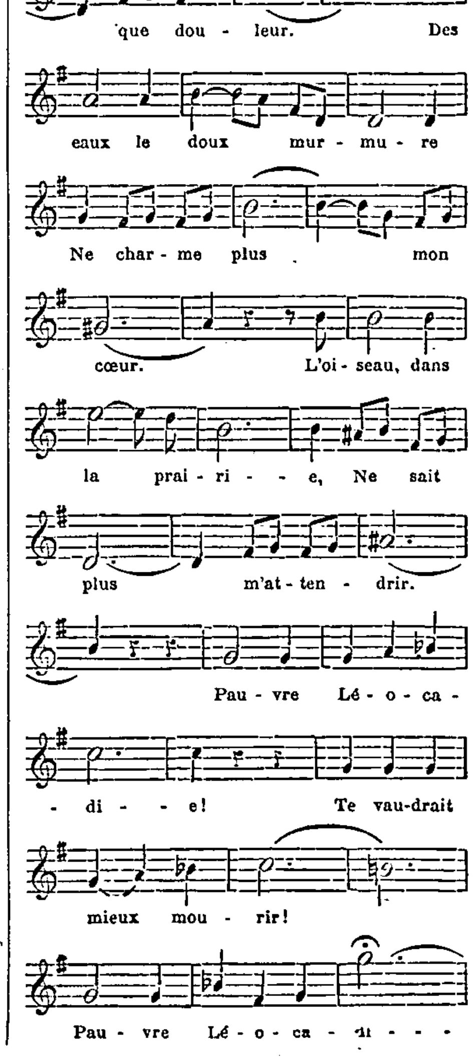

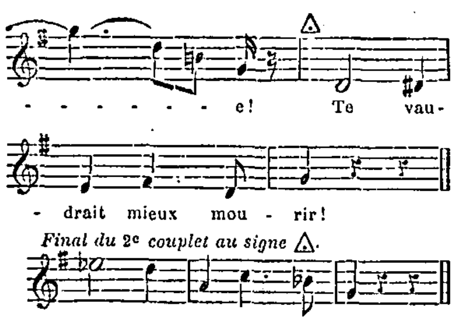
- - - - - - - - e! Te vau-
- drait mieux mou - rir!
Final du 2e couplet au signe △.
Te vau- drait mieux mou- rir!

DEUXIÈME COUPLET.

La fleur à peine éclose
Me paraît sans fraîcheur;
Le parfum de la rose
A perdu sa douceur.
Le bonheur d'une amie
Ne vient plus m'embellir.
Pauvre Léocadie, etc.

LÉOCARPE s. m. (lé-o-kar-pe — du gr. *leôn*, lion, *carpos*, fruit). Bot. Genre de champignons.

LEOCATA, nom latin de LEUCATE.

LÉOCHARÈS, sculpteur grec au XIVe siècle av. J.-C., un des principaux artistes de la seconde période de la sculpture athénienne. On citait parmi ses œuvres : un *Jupiter*, une personnification du *Peuple*, au Pirée, un autre *Jupiter* à l'Acropole, un *Apollon* dans le Céramique, un *Jupiter tonnant* qu'on voyait à Rome, au Capitole, l'*Apollon avec un diadème*, le *Mars* de l'Acropole d'Halicarnasse, les statues de *Philippe*, d'*Alexandre*, d'*Amyntas*, d'*Olympias*, d'*Eurydice*, et celle d'*Isocrate*. Mais son chef-d'œuvre, qui le faisait l'égal des plus grands maîtres, c'est l'*Aigle enlevant Ganymède*, dont on croit posséder une copie en marbre au musée Pio-Clementino.

LÉOCHÈTE s. f. (lé-o-kè-te — du gr. *leôn*, lion, *chaitê*, toison). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance.

LÉOCORION, temple d'Athènes, élevé en l'honneur de Léos, qui, dans un temps de calamité publique, avait dévoué ses trois filles pour le salut de la patrie. C'est là que fut tué Hipparque.

LÉOCROCOTTE s. m. (lé-o-kro-ko-te — du lat. *leo*, lion, et de *crocotte*). Mamm. Animal fabuleux qu'on supposait produit par l'accouplement d'une hyène mâle et d'une lionne ou d'une crocotte : *Gesner pense que le* LÉOCROCOTTE *est un tigre.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les anciens, et notamment Pline, ont désigné sous le nom de *léocrocotte* un animal carnassier, qui serait d'après eux le produit du croisement de l'hyène mâle avec la lionne ou avec la *crocotte* (métis du loup et de la chienne). Le *léocrocotte*, disent-ils, est de la grosseur d'un âne; il a la tête du blaireau, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, une seule dent régnant comme un os continu autour de la mâchoire, et aussi tranchante qu'un rasoir; la croupe du cerf, l'encolure, le poitrail et la queue du lion, et les pieds fourchus. Cet animal habiterait l'Ethiopie; il serait fort léger, et surpasserait à la course tous les autres quadrupèdes. Il est à peine besoin de dire que la description et l'histoire du *léocrocotte* sont purement fabuleuses. D'après Gesner, ce carnassier serait tout simplement un tigre.

LÉODAMAS, fils d'Etéocle. Il fut un des sept capitaines qui défendirent Thèbes, assiégée par les Argiens. Il tua Ægialée, et fut tué par Alcméon.

LÉODAMAS, orateur athénien, élève d'Isocrate et maître d'Eschine, vivait vers la première moitié du IVe siècle av. J.-C. Léodamas a joui à Athènes d'une grande réputation comme orateur; malheureusement on ne possède aucun de ses discours, dont les principaux étaient : *Discours contre Callistrate*, *contre Chabrias* et *contre Thrasybule*.

LEODIA, LEODICUM et **LEODIUM**, noms latins de LIÉGE.

LÉODICE s. f. (lé-o-di-se — nom mythol). Annél. Syn. d'EUNICE et de NÉRÉIDONTE.

LEODIUS (Hubert-Thomas), historien belge, né à Liége. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Secrétaire, puis conseiller de l'électeur palatin Frédéric II, il fut chargé par ce prince de plusieurs missions diplomatiques. Nous citerons de lui : *Annalium de vita et rebus gestis Frederici lib. XIV* (Francfort, 1624, in-4°); *De Tungris et Eburonibus* (Strasbourg, 1641, in-4°); *Historia belli rusticani in Germania*; *Historiola Francisci a Sickingen*, dans les *Scriptores* de Freher.

LÉOGANE, ville de l'île d'Haïti, à 26 kilom. O. de Port-au-Prince, dans une grande et fertile vallée, par 18° 32′ de lat. N. et 75° 40′ de longit. O. Cette ville était autrefois bien fortifiée et bien peuplée; mais Dessalines, qui s'en empara, la détruisit presque entièrement. Elle a été depuis lors rebâtie sur l'ancien plan. Avant ce désastre, elle fut pendant quelques années le siége du gouvernement colonial. Aux environs, plantations considérables de cannes à sucre.

LÉOGANE ou **GOLFE DE LA GONAVE**, golfe formé par la mer des Antilles sur la côte occidentale de l'île de Haïti, 200 kilom. de large et autant de long. L'île de la Gonave partage ce golfe en deux bras, le canal de Saint-Marc au N. et celui de la Gonave au S. La baie de Port-Républicain est à l'extrémité orientale du golfe. On y remarque encore les baies de Gonaïves, de Saint-Marc, des Boradaires et des Cayemites. Outre la Gonave, on trouve les îles Cayemites, vers le S., et plusieurs récifs, dont les plus remarquables sont ceux du Rochelois, au milieu du canal de la Gonave.

LÉOGNAN, bourg de France (Gironde), cant. de La Brède, arrond. et à 12 kilom. de Bordeaux, près du ruisseau de l'Eau-Blanche; pop. aggl., 1,496 hab. — pop. tot., 2,228 hab. Belle église, château du XVe siècle.

LEOMANIA, nom latin de la LOMAGNE.

LEOMINSTER, ville d'Angleterre, comté et à 17 kilom. N. de Hereford, dans une fertile vallée du Lug, qui en baigne les côtés; 6,000 hab. Tanneries, fabrication de gants, chapeaux; important commerce de grains, laines, cidre et houblon, que produisent les environs. Les rues de la vieille ville sont étroites; ses maisons de bois et de plâtre offrent à l'œil de grotesques sculptures. On y remarque : l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, construction anglo-saxonne irrégulière, mais magnifique, rebâtie malheureusement il y a cent soixante ans; la croix de Beurre (*Butter Cross*), érigée en 1633; le marché; la prison; la maison de l'Industrie; plusieurs écoles gratuites et maisons charitables, ainsi que de vieilles maisons construites en bois et en plâtre.

LÉON, la *Legio septima gemina* des Romains, ville d'Espagne, chef-lieu de l'ancien royaume et de la province actuelle de ce nom, à 115 kil. N.-O. de Valladolid, 334 kil. N.-O. de Madrid, au confluent du Torio et de la Bernesga, par 42° 43′ de lat. N. et 7° 38′ de longit. O.; 7,047 hab. Collége, évêché, résidence des autorités civiles et militaires de la province. Filatures de lin, fabriques de tissus de laine, toiles, gants, bonneterie; commerce de grains, fruits, lin et vins. Léon, jadis si florissante, est aujourd'hui une ville complétement déchue; il ne reste plus que quelques vestiges de ses anciennes murailles. Fondée, dit-on, par Galba, cette ville fut appelée *Legio septima gemina* ou *Germanica*, d'après la légion qui l'occupait. C'est la première place importante que les chrétiens reprirent sur les Maures. Pélage la leur enleva en 719, la fit fortifier et défendre par un bon château. Elle a été la capitale du premier royaume chrétien d'Espagne, et la résidence pendant trois siècles des rois de Léon. Elle est la patrie du poëte Bernardino de Robelledo, de Diego, de Santisteban y Osorio et du cardinal Lorenzano y Butron.

Deux conciles ont été tenus à Léon, l'un en 1012, convoqué par Alphonse V, et l'autre en 1091, sur la convocation du légat du saint-siége.

« Le monument le plus important de Léon est sa cathédrale, dit M. Germond de Lavigne. Les poëtes et les historiens n'ont omis, à l'égard de cette église, aucune des formules admiratives. Nous ne partageons pas tout à fait ces convictions. L'état de vétusté où se trouve la cathédrale de Léon a nécessité sa restauration, et, malgré l'habileté des architectes, ces travaux ne rappelleront pas la légèreté attribuée à l'ancien monument. La rose du portail, qui est fort grande, nous a semblé formée de détails un peu massifs. La façade principale se compose de cinq beaux arcs en ogive, dont les piliers formant un portique sont ornés de sculptures et de statues. Les piliers du portail offrent plus de quarante statues représentant des apôtres, des vierges, des moines, des reines et des prélats. La porte du centre est séparée en deux par un pilastre surmonté d'une grande et belle image de *Nuestra Señora la Blanca*, objet d'une vénération toute particulière. Le portail est flanqué de deux tours renfermant les cloches et une horloge. Les piliers de l'intérieur, formés de faisceaux et de colonnes délicates, sont d'une finesse et d'une légèreté extrêmes, et eux seuls, dans les trois nefs, supportent les arcs de la voûte. Les murs du contour, qu'aucune chapelle ne couvre, semblent n'avoir aucune part à la solidité de la construction; ils n'ont pas, en bien des endroits, plus de 0m,30 d'épaisseur. Ils semblent, dit M. Madoz, n'avoir à remplir d'autre rôle que celui des glaces d'une lanterne, empêcher l'air extérieur de pénétrer dans le temple; la partie basse représente une série d'arcs gothiques accolés. Au-dessus règne le balcon, merveilleusement travaillé et à jour, d'une galerie étroite qui fait le tour du vaisseau; au-dessus de cette galerie et jusqu'aux chapiteaux d'où s'élancent les arcs, ont été placées à chaque fenêtre, entre les colonnettes, quatre statues de saints en demi-relief; et toute la partie supérieure des croisées, finement découpée, est garnie de riches vitraux. Aux deux extrémités de la croix et à la grande nef, sont d'immenses rosaces formées de découpures en pierre et garnies de vitraux de couleur. Le retable principal, au fond du sanctuaire, est dédié à l'Assomption de Notre-Dame; il s'élève au-dessus d'un soubassement de beaux marbres bruns tirés des carrières du pays. Il est d'ordre corinthien, magnifiquement décoré. Au centre est un beau groupe, représentant l'*Ascension de la Vierge sur un nuage, soutenue par des chérubins, et entourée de figures d'apôtres éparses sur le champ du retable.* Le sanctuaire et le chœur sont fermés par une belle grille en fer rehaussée d'ornements en bronze. La chapelle de Santiago offre des voûtes élevées, des arcs d'une grande hardiesse et de beaux vitraux. Le cloître forme un carré régulier, ayant sur chaque côté six arcs gothiques ornés de sculptures. »

La *Collégiale de San-Isidoro*, fondée par Alphonse V, fut reconstruite sous Ferdinand Ier pour recevoir les reliques de saint Isidore. « San-Isidoro est, dit M. Germond de Lavigne, le Saint-Denis espagnol des premiers siècles. Dans la chapelle de Santa-Catalina se trouvent les sépultures de onze rois, de douze reines, de vingt et un princes ou grands seigneurs. » L'église offre de lourds piliers, des portes et des fenêtres plein cintre et partout une grande sobriété de sculptures. Le portail latéral, qui a conservé des sculptures très-anciennes, est surmonté d'un fronton que couronnent les armes de Castille et la statue équestre de saint Isidore. A côté du portail se trouve un charmant portique du style byzantin. A l'intérieur, qui offre le caractère gothique primitif, on remarque un magnifique maître-autel et une belle grille en fer qui sépare le chœur de la nef.

Le *Monastère de San-Marcos*, qui a servi de prison à l'immortel poëte don Francisco de Quevedo-Villegas, fut fondé au commencement du XIIe siècle par les chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Jacques; il a été réédifié depuis. La façade principale, d'un aspect grandiose, est ornée de pilastres, de guirlandes, de médaillons sculptés. L'entrée est monumentale et couronnée par la statue de saint Jacques. Des deux côtés du grand arc qui surmonte le portail se voient des bas-reliefs d'une belle exécution. L'église renferme de magnifiques stalles.

Les autres curiosités de Léon dignes d'être signalées sont : la *Plaza Mayor*, bordée d'élégants édifices et rendez-vous de l'élite de la société léonaise; la *Casa Consistorial*, vaste édifice flanqué de deux tours; la *Casa Capitular;* la *Casa de los Guzmanes*, beau palais où l'on remarque les fenêtres et les balcons des façades latérales, des écussons finement sculptés et un magnifique escalier en pierre; le théâtre; l'hôpital *San-Antonio Abad;* la bibliothèque provinciale; une fontaine monumentale appelée la *Fuente de Neptuno;* le *Paseo de San-Francisco*, vaste promenade très-fréquentée pendant l'été, etc.

LÉON (PROVINCE OU INTENDANCE DE), une des quarante-neuf divisions administratives de l'Espagne, formée de la plus grande partie de l'ancien royaume de Léon. Elle est située dans la partie N.-O. de la péninsule hispanique et bornée au N. par la province des Asturies, à l'E. par celles de Palencia et de Valladolid, au S. par la province de Zamora, et à l'O. par celles du Lugo et de Orense. Elle mesure 160 kilom. de l'E. à l'O. et 116 du N. au S. Sa superficie est de 208 myriamètres carrés; 258,333 hab.; chef-lieu, Léon. Elle est divisée en dix juridictions civiles (*partidos judiciales*) et comprend 1,351 communes ou *pueblos*. Le sol de cette province est montagneux. Les monts Cantabres, qui s'élèvent jusqu'à la région des neiges, forment la limite septentrionale, et leurs rameaux s'étendant vers le Sud viennent sillonner la partie méridionale du pays, qui est en général l'un des points les plus élevés de la Péninsule. La province est bien arrosée : l'Esia la traverse du Nord au Sud-Ouest, et y reçoit le Torio, la Bernesga et l'Orvigo; le Valderaduoy arrose la partie orientale, et le Sil la partie occidentale. Parmi les lacs il faut citer celui de Sanobria, qui a une lieue carrée de superficie et fournit une pêche abondante. Enfin, dans les montagnes, on trouve quelques sources minérales. Le climat est froid et humide en hiver, surtout dans les montagnes; en été il est tempéré, pur et agréable. Le terrain, pierreux et peu productif dans les vallées du Nord, est assez fertile dans le Sud. Il produit du seigle, de l'orge, des légumes, des châtaignes, des noix, des pommes, du raisin, du lin. Mais on ne lui demande en général que les choses nécessaires à la consommation. L'agriculture est loin d'être prospère autant qu'elle pourrait l'être, sacrifiée qu'elle est à l'éducation des bestiaux. La race bovine est belle; les chèvres abondent; les brebis, qui transhument, selon les saisons, des montagnes de Léon aux plaines de l'Estramadure, fournissent une laine fine, crépue, de couleur noire, connue dans le commerce sous le nom de *superfine de Ségovie*. On élève aussi des cochons et des ânes, qui fournissent d'excellents étalons pour la production des mulets. Indépendamment de leurs précieux pâturages, les montagnes produisent en abondance des bois de construction et de chauffage, du lichen, des plantes aromatiques, etc. Leurs flancs recèlent des mines de fer, des carrières de marbre, de granit et de chaux. L'exploitation de ces produits minéraux constitue une des principales branches de l'industrie locale. Les forges et les fonderies sont nombreuses; l'industrie s'applique encore à la filature et au tissage du lin, à la fabrication de cuirs, papiers, bas de laine et boissellerie. Les articles qui fournissent à l'exportation ses principaux éléments sont les bestiaux, la laine, les peaux, la ferronnerie, les toiles, les aromates, etc. Les habitants de cette province sont robustes, fiers, graves et probes. Bien que plus laborieux que la plupart des autres Espagnols, ils préfèrent cependant la vie quelque peu contemplative des pâtres à l'existence trop active du laboureur. Quoique simples dans leurs mœurs et peu désireux des raffinements du luxe et du confortable, ils sont obligés souvent de quitter leur pays pour d'autres contrées; mais, comme tous les peuples montagnards, ils emportent avec eux le souvenir et le regret de cette patrie si dure à ses enfants. Parmi ceux d'entre eux chez qui ces émigrations sont le plus fréquentes, on remarque les Maragates, qui fournissent à toute l'Espagne ses muletiers errants, avec leur costume caractéristique et leurs mœurs originales.

LÉON (île de), l'ancienne *Cotinussa* ou *Erythea*, île d'Espagne, dans l'océan Atlantique, sur la côte S.-O. de la province de Cadix, séparée du continent à l'E. par le canal de *Santi-Petri*, qui a 2 kilom. de large, et au N. par la baie de Cadix. Elle projette au N.-O. une langue de terre très-étroite et fort allongée, à l'extrémité de laquelle se trouve Cadix; cette langue de terre fut coupée en 1812 pour arrêter les efforts des Français; on l'a hérissée de batteries. A l'E., l'île est bordée par de grands marais salants. Longueur du N. au S., 12 kilom.; largeur de l'E. à l'O., 6 kilom. Cette île contient au N.-O. la ville de San-Carlos, et dans le milieu celle de San-Fernando, qu'on appelle aussi Léon ou Isla-de-Leon. Elle est défendue au N.-O. par les batteries de la Cortadura (coupure), à l'E. par les batteries du pont de Zuas, au N. par le Trocadero; le fort Santi-Petri, situé sur un rocher à l'extrémité méridionale du canal de son nom, complète la défense de l'île. Dans la guerre de 1808 à 1813, les Français tentèrent vainement de s'en emparer; mais ils y entrèrent en 1823, après la prise du Trocadero. C'est dans cette île que la révolution espagnole de 1820 prit naissance.

LÉON, ville de l'Amérique centrale, et ancienne capitale de la république de Nicaragua, à l'extrémité S.-O. du lac de son nom, à 550 kilom. S.-E. de Guatemala-la-Nueva, par 12° 20′ de lat. N. et 88° 36′ de long. O.; 40,000 hab. Evêché. Elle est située près d'un volcan dont les éruptions l'ont souvent ravagée. La ville proprement dite n'est pas considérable, mais elle est entourée de plusieurs faubourgs importants. D'anciennes fortifications la défendent. On y remarque : la cathédrale, plusieurs églises, des couvents, un hôpital et une université qui possède des chaires d'histoire, de théologie, de philosophie, de médecine et de droit. Léon fut bâtie en 1523, dans une position un peu différente de celle qu'elle occupe aujourd'hui. Des pirates anglais la saccagèrent en 1583. Les habitants, riches et indolents, ne tirent qu'un médiocre parti du port de *Raalezo* situé à 17 kilom. au N.-O. de la ville, sur le grand Océan, et qui passe pour l'un des meilleurs de l'Amérique centrale. ‖ Rivière de l'Amérique centrale (Honduras), à l'E. de l'Ulua; elle coule au N.-E. et se jette dans la mer des Antilles, presque en face de l'île Utila, après un cours d'environ 80 kilom.

LÉON (NOUVEAU-), Etat de la confédération mexicaine, formé de l'ancienne province de son nom et compris dans l'ancienne intendance de San-Luis-de-Potosi, entre 23° 50′ et 27° 35′ de lat. N. et 101° 12′ et 103° 10′ de long. O.; 270 kilom. sur 180; 137,000 hab.; ch.-l. *Monterey*. Le sol est généralement montagneux et arrosé par plusieurs cours d'eau tels que le Rio-del-Tigre et le Sabinus. Le climat y est très-chaud en été, et froid en hiver. Cet Etat est peu connu et peu habité; quoique le sol en soit presque partout fertile, il n'est guère cultivé que le long des rivières, et on récolte à peine le blé nécessaire à la consommation. Les forêts fournissent du bois de teinture et de construction. Le long des rivières s'étendent d'immenses pâturages où paissent des troupeaux de chevaux, de mulets et de bêtes à cornes. On trouve dans ce pays des mines d'or, d'argent et de plomb, du sel gemme et des sources salées. Le commerce consiste surtout dans l'exportation des chevaux, des mulets, des bêtes à cornes, des peaux et des métaux.

LÉON (SAINT-POL-DE-), ville de France. V. POL-DE-LÉON (SAINT-).

LÉON (pays de), l'ancien *Leonensis pagus*. Ce pays comprend le territoire de Saint-Pol-de-Léon; il produit une race de chevaux renommée, qui s'est étendue jusqu'à Brest et Morlaix. Cette race se distingue plus particulièrement par son aptitude au service des lourds charrois. Elle forme un type à part parmi la population chevaline de la Bretagne. La robe peut être baie ou rouane, mais le plus souvent elle est grise. La taille peut varier de 1m,55 à 1m,65. La tête, un peu lourde, avec de grosses joues et d'épaisses ganaches, ne manque pas cependant d'expression. Les yeux sont grands et surmontés d'une arcade orbitaire saillante. L'encolure épaisse supporte une crinière double et très-fournie. Le corps est trapu, les reins sont larges, la côte ronde, la croupe avalée, mais fortement musclée et même double. Les membres sont forts et les articulations dénotent une grande puissance; cependant l'épaule est droite, les paturons courts et chargés de crins, les tendons un peu faibles. Entre Lannion et Saint-Malo, dans les Côtes-du-Nord, on trouve une variété de la race de Léon qui se distingue surtout par une taille moins élevée, qui peut varier de 1^{m},48 à 1^{m},58. La tête est carrée, belle et expressive, le chanfrein droit ou un peu camus, l'encolure forte et gracieuse, le garrot un peu bas, la croupe tant soit peu avalée, mais arrondie, musculeuse, généralement double, la poitrine profonde, le poitrail ouvert et bien musclé; les épaules sont musculeuses, mais toujours un peu droites, les membres forts, secs, nerveux, avec des aplombs parfaits, les jarrets larges et bien détachés, les genoux un peu effacés, les tendons fortement dessinés. Cette variété de la race de Léon produit des animaux dont la physionomie respire tout à la fois la douceur du caractère et l'énergie, la résistance à la fatigue. Les allures sont un peu courtes, mais vives et faciles. La constitution serait excellente, n'était la fluxion périodique à laquelle les chevaux de la race de Léon sont très-sujets. Les jeunes poulains ne séjournent guère plus de six mois dans le lieu de leur naissance. Lorsqu'ils ont atteint cet âge, ils passent du département du Finistère dans celui des Côtes-du-Nord où d'Ille-et-Vilaine, puis dans le Perche et la Beauce, pour de là être disséminés dans toute la France. Les femelles restent dans le pays jusqu'à l'âge de quatre ans. A cette époque elles passent dans le Midi et surtout dans le Poitou, où elles sont utilisées pour les besoins de l'industrie mulassière.

LÉON DE CARACAS, ville de l'Amérique du Sud. V. CARACAS.

LÉON ou **MANAGUA**, lac de l'Amérique centrale (Nicaragua), à 16 kilom. N.-O. du lac de ce nom, auquel il communique par le canal navigable nommé Rio-Lipitapa. Il a 60 kilom. de longueur sur 28 kilom. dans sa plus grande largeur, et n'est qu'à 40 kilom. du grand Océan équinoxial, et à 9 kilom. de la Tosta, rivière qui se jette dans cet océan. On dit qu'il est assez profond pour recevoir les plus grands vaisseaux.

LÉON, surnommé **l'Académique**, philosophe grec, né, suivant l'opinion générale, à Héraclée dans le IV^{e} siècle avant J.-C., et qu'on croit avoir été élève de Platon. Divers écrivains de l'antiquité lui ont attribué un dialogue portant pour titre *Alcyon*, et traitant de la puissance de la divinité dans ses œuvres. Ce dialogue a été également attribué à Platon et à Lucien.

LÉON DE BYZANCE, rhéteur et historien grec, qui vivait dans le IV^{e} siècle avant J.-C. Disciple de Platon suivant les uns, d'Aristote suivant les autres, il fut chargé, par ses compatriotes qui avaient pu constater plusieurs fois ses talents politiques, d'une ambassade auprès des Athéniens et de Philippe de Macédoine. Sa mort est diversement racontée: d'après Hésychius, il mourut pendant le siége de Byzance; d'après Suidas, Philippe, désespérant de se rendre maître de la ville tant que Léon serait à la tête du gouvernement, fit répandre par des émissaires le bruit que le philosophe lui avait promis de livrer sa patrie moyennant une forte somme d'argent. Les habitants exaspérés coururent en foule à la maison de Léon, qui se pendit pour éviter la colère de la populace. Les ouvrages de Léon de Byzance, dont quelques titres ont été cités par les contemporains, sont tous perdus.

LÉON D'ÉGYPTE, mythographe grec, qu'on croit avoir vécu dans le IV^{e} siècle avant J.-C. Arnobe, Hygin, Clément d'Alexandrie, Tertullien parlent de Léon sans donner aucun détail sur sa personnalité. Toutefois, on peut affirmer une chose qui semble certifier l'existence de ce personnage, c'est que dans les premiers siècles de l'ère chrétienne circulaient, sous le nom de *Léon l'Egyptien* ou *Léon de Pella*, des ouvrages exposant des doctrines semblables à celles d'Evémère.

LEON (saint), archevêque de Sens, mort vers 547. Il n'est guère connu que par ses débats avec Childebert I^{er}, roi de Paris, au sujet de la prétention de ce dernier d'ériger en évêché la ville de Melun, débats dans lesquels le prélat triompha du monarque. On célèbre sa fête le 22 avril.

LÉON I^{er} (saint), dit **le Grand**, pape, né à Rome vers 390, mort en 461. Dans un voyage qu'il fit en Afrique pour porter les lettres du pape Zozime, qui condamnaient Pélage, il se lia avec saint Augustin, puis il revint à Rome, gagna la confiance de Célestin I^{er}, qui l'ordonna diacre, et devint le premier ministre de ce pontife. Léon avait été envoyé dans les Gaules pour réconcilier les généraux Aétius et Albin lorsque, Sixte III étant mort, il fut, bien que simple diacre, élu pape en 440. Il s'attacha à rétablir la discipline et l'unité dans l'Eglise, mais il persécuta les manichéens et les pélagiens, ce qui lui fait moins d'honneur, détruisit les libertés de l'Eglise des Gaules et approuva les actes du concile de Chalcédoine (451), sauf celui qui donnait au siége de Constantinople des prérogatives l'égalant au siége de Rome. En 452, au moment où le farouche Attila marchait sur Rome, il alla au-devant de lui, et parvint par son éloquence à obtenir du *Fléau de Dieu* qu'il s'éloignât de l'Italie. Il fut moins heureux avec Genséric et ses Vandales, qui ravagèrent la ville éternelle (455). On attribue à ce pontife la suppression de la confession publique, remplacée par la confession secrète, l'extension du célibat aux sous-diacres, l'établissement des rogations et des quatre-temps, etc. D'après les anciens auteurs, le pape Léon, vers la fin de sa vie, ayant donné sa main à baiser à une femme d'une grande beauté, éprouva une émotion charnelle dont il voulut se punir en se coupant la main. C'est alors que s'introduisit l'usage de baiser les pieds du pape. Ajoutons, d'après la légende, que la sainte Vierge intervint miraculeusement et remit en parfait état le membre mutilé du pontife. L'Église honore saint Léon le 11 avril. On a de lui 141 lettres, 96 sermons, un code des anciens canons, un traité sur la vocation des gentils. Ses œuvres ont été publiées sous le titre d'*Opera omnia* (Rome, 1753-1755, 3 vol. in-fol.), et rééditées depuis. L'abbé de Bellegarde a donné une traduction française de ses *Sermons* (Paris, 1701).

Léon arrêtant Attila (SAINT), fresque de Raphaël, dans la Chambre d'Héliodore, au Vatican. Le roi des Huns est arrêté dans sa marche vers Rome par l'apparition de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la ville sainte, descendus du ciel à la prière du pape saint Léon. Le souverain pontife, revêtu de ses insignes, est assis sur une haquenée blanche dont un écuyer tient la bride; il est accompagné de deux cardinaux en robe rouge, montés sur des mules, et de deux officiers de sa maison, portant l'un une croix, l'autre une massue. La dignité du pape et de son cortége contraste avec les attitudes violentes et les expressions effarées d'Attila et de sa suite, qui occupent la droite de la composition. Le roi barbare, qu'on a quelque peine à distinguer au milieu de son entourage, est monté sur un cheval noir tacheté de blanc, qu'un gros écuyer tient par la bride; il regarde avec effroi les deux saints qui semblent fondre sur lui, du haut du ciel, l'épée à la main. Deux soldats précèdent Attila et lui montrent le pape. A côté de lui est un cavalier coiffé d'une sorte de casque orné de plumes. Plus à droite, deux chefs barbares, armés de lances, cherchent à maîtriser leurs chevaux impatients et fougueux: l'un est revêtu d'une cotte de mailles d'acier, l'autre d'une armure d'écailles d'or. Au fond, les soldats barbares sortent d'un défilé et commencent à se débander. Un paysage simple et grandiose encadre cette scène: vers la gauche s'étend la campagne romaine, si majestueuse et si sublime dans sa tristesse; dans le lointain apparaissent les murailles de Rome; des palais, des maisons et le Colisée couronnent le tout.

Raphaël a donné à saint Léon les traits de Léon X. Toutes les figures du cortége pontifical semblent être des portraits; on a même cru reconnaître dans le porteur de massue le Pérugin, mais cette opinion n'est pas fondée. On a prétendu aussi fort gratuitement qu'Attila avait été représenté par l'artiste sous les traits de Louis XII, roi de France. On ne saurait douter toutefois que le sujet ait été choisi pour faire allusion à la sortie des Français hors d'Italie, sous le règne de Léon X. Ce qui rend cette supposition admissible, c'est que le poëme latin de Gyraldus, publié par Roscoë, fut composé alors pour célébrer la retraite des Français, sous l'allégorie de l'expulsion des Huns. Passavant, qui a fait cette remarque, apprécie ainsi l'œuvre de Raphaël: « L'exécution de cette fresque est, en général, de la main même du maître. Cependant le groupe du pape et de sa suite est d'un dessin bien plus fin et mieux senti, d'une couleur plus vigoureuse et plus transparente que la partie du tableau consacrée au groupe d'Attila et de ses Huns. Néanmois toute cette peinture est harmonieuse dans son ensemble comme dans ses détails. »

Le *Saint Léon arrêtant Attila* a été gravé par F. Aquila, S. Bernard, L. Collignon, A. Banzo, Volpato, G. Mochetti, Pietro Anderloni, Fr. Giangiacomo, etc. Une belle copie de cette fresque se voit au musée Européen, à Paris.

LÉON II (saint), pape de 682 à 683, né à Cedelle, dans l'Abruzze. Il succéda à Agathon, s'empressa d'approuver les actes du concile œcuménique de Constantinople, qu'il traduisit lui-même en latin pour les répandre dans tout l'Occident, anathématisa un de ses prédécesseurs, le pape Honorius, comme hérétique, et soutint avec fermeté ses droits contre l'exarque de Ravenne. Ce pontife perfectionna le chant grégorien et institua, dit-on, la cérémonie de l'aspersion de l'eau bénite sur le peuple. La *Collection des conciles* contient cinq lettres de lui. L'Eglise célèbre sa fête le 28 juin.

LÉON III, pape, né à Rome, mort en 816. Il était prêtre dans sa ville natale lorsque, à la mort d'Adrien I^{er}, il fut élu souverain pontife en 795. Victime d'un complot ourdi par ses compétiteurs, il fut enlevé en 799 et enfermé dans un monastère. Il parvint à s'échapper et se réfugia en France; Charlemagne l'accueillit, le rétablit peu après sur son siége, et Léon III signala sa reconnaissance en posant sur la tête de Charlemagne la couronne impériale (800). Il mourut honoré de tous pour sa charité et la pureté de ses mœurs. On a de lui treize lettres insérées dans la *Collection des conciles*, de Labbe. C'est à tort qu'on lui a attribué l'*Enchiridion Leonis papæ*.

Léon III (LA JUSTIFICATION OU LE SERMENT DE), fresque de Raphaël, dans la Chambre de l'Incendie du Bourg, au Vatican. La scène se passe dans la basilique de Saint-Pierre, où un synode s'est réuni sur l'ordre de Charlemagne pour juger le pape Léon III, accusé par le neveu de son prédécesseur Adrien I^{er}. Le pontife, debout devant l'autel, pose les mains sur le livre de l'Evangile et prend le ciel à témoin de son innocence. Des diacres écartent les pans de son manteau, et un jeune prêtre, derrière lui, porte la triple couronne. A gauche, dans le fond, Charlemagne est assis sur un siége isolé. En arrière sont des évêques portant leurs mitres à la main. Sur les degrés de l'autel se tiennent des gardes et des porteurs de massue en costume du XVI^{e} siècle.

Raphaël a donné au pape les traits de Léon X. « Cette fresque, qui offre plutôt un sujet d'apparat qu'un sujet d'action, dit Passavant, est d'un aspect peu attrayant, quoiqu'elle soit, dans son ordonnance, complétement digne du maître. L'exécution semble avoir été confiée à un de ses élèves (quelques auteurs désignent le Fattore); mais cette peinture a beaucoup souffert; elle a été souvent retouchée, et en outre elle est mal éclairée. Il est donc très-difficile de la juger. » Elle a été gravée par Pietro Aquila, par Aloisius Fabri, etc.

Une autre fresque de Raphaël, dans la Chambre de l'Incendie du Bourg, représente *Léon III couronnant Charlemagne empereur*, composition dans laquelle le pontife a encore les traits de Léon X, et Charlemagne ceux de François I^{er}. V. CHARLEMAGNE (couronnement de).

LÉON IV, pape, né à Rome, mort en 855. Elu en 847, après la mort de Sergius, il travailla à l'embellissement de Rome, y fit construire un nouveau quartier qu'il appela *cité Léonine*, et mit les Etats de l'Eglise à l'abri des incursions sarrasines. C'est après lui qu'on place la papesse Jeanne.

Léon IV vainqueur des Sarrasins, ou la **Défaite des Sarrasins à Ostie**, fresque de Raphaël, dans la Chambre de l'Incendie du Bourg, au Vatican. Le pape, en grand costume, assis sur un siége que supporte un débris d'architecture antique, lève les yeux et les mains vers le ciel, pour le remercier de la victoire. Il est entouré de divers personnages. Des soldats amènent des prisonniers et les forcent à se prosterner devant le chef de l'Eglise. Vers la droite, un guerrier coiffé d'un casque saisit aux cheveux et menace de son épée un Sarrasin qui a les mains liées derrière le dos et qui sort d'une barque. Un autre soldat prend par la barbe un prisonnier. D'autres captifs sont garrottés et couchés par terre. Dans le lointain, le combat continue sur les vaisseaux et dans le port. Une procession de chrétiens, précédée d'un porte-croix, sort de la ville pour venir féliciter le pape.

Raphaël a donné au souverain pontife les traits de Léon X. Parmi les personnages qui sont derrière lui, on reconnaît le cardinal Jules de Médicis et le cardinal da Bibiena. « Cette peinture, dit Passavant, a beaucoup souffert du voisinage d'une cheminée; elle a d'ailleurs été fortement repeinte, ce qui fait que l'on serait fortement en peine de formuler un jugement tant sur son exécution que sur son aspect primitif. » Selon Titti, cette fresque aurait été exécutée d'après les dessins de Raphaël par Gaudenzio Ferrari, mais cette supposition ne repose sur aucun document contemporain.

La *Victoire de Léon IV* a été gravée par un élève de Marc-Antoine, par N. Morant et L. Dorigny (1673), par Ph. Thomassin, G. Audran, Fr. Aquila, Al. Fabri, Friquet (eau-forte), etc.

LÉON V, pape, né à Ardée, mort en 903. Bénédictin et cardinal, il remplaça Benoît IV sur le trône pontifical en 903, mais il fut renversé un mois après par le prêtre Christophe, son protégé et son chapelain, qui lui succéda et le fit mourir en prison.

LÉON VI, pape, né à Rome, mort en 929. Il succéda à Jean VI en 928, régna sept mois et cinq jours, et ne fit rien de remarquable.

LÉON VII, pape, né à Rome. Il succéda à Jean XI et régna de 936 à 939. Il défendit le mariage des prêtres, réforma la discipline des bénédictins, et rétablit la paix entre le roi de Lombardie Uga et son gendre Albéric, duc de Spolète. On a de lui quelques lettres.

LÉON VIII, pape, né à Rome, mort en 965. Les Romains, exaspérés par les infâmes débauches du pape Jean XII, demandèrent à l'empereur Othon d'y mettre un terme. Ce prince se rendit à Rome, d'où Jean venait de s'enfuir en emportant une partie des trésors de l'Eglise, et réunit un concile qui déposa l'indigne pontife, et élut à sa place en 963 le protoscrinaire Léon. Mais bientôt après Jean XII répandit à profusion dans Rome l'argent qu'il avait emporté, suscita des révoltes contre le nouveau pape et, après le départ d'Othon pour l'Allemagne, excita un soulèvement à la suite duquel il remonta sur le trône pontifical. L'empereur, auprès duquel Léon VIII s'était réfugié (964), retourna à Rome. Mais pendant son voyage Jean avait été assassiné, et Benoît V lui avait succédé. Othon rentra à Rome au mois de juin 964, exila Benoît et rétablit Léon, qui mourut quelques mois après.

LÉON IX (saint), pape, né à Dachsbourg (Alsace) en 1002, mort en 1054. Il était fils du comte Brunon et évêque de Toul, lorsque, après la mort du pape Damase II, il fut appelé à la papauté par la diète de Worms, sur la demande de son parent, l'empereur Henri III (1048). D'après les conseils d'Hildebrand, qui lui démontra que son élévation sur le saint-siége était contraire aux canons, Léon IX, à peine arrivé à Rome, réunit une assemblée du clergé et du peuple, et déclara qu'il ne voulait tenir son élection que de leurs libres suffrages. Cette démarche lui concilia tous les esprits et lui valut d'être acclamé souverain pontife (22 février 1049). Il s'occupa alors de porter remède à la dépravation du clergé, sans pouvoir y réussir, et convoqua et présida dans ce but plusieurs conciles, notamment à Reims, à Mayence et à Rome. C'est sous son pontificat que se consomma définitivement le schisme des Grecs. Voulant forcer les Normands établis en Italie à restituer des terres qu'il disait lui appartenir, il marcha contre eux, fut battu et fait prisonnier (1053); il ne fut rendu à la liberté qu'un an après, et mourut l'année suivante. Ce pontife avait passé en voyages la plus grande partie de son règne. Il agrandit notablement la suzeraineté temporelle du saint-siége et reçut de Henri III la souveraineté de Bénévent. Ce fut à son instigation que le concile tenu à Rome en 1051 décida que les femmes qui se prostituaient à des prêtres seraient adjugées comme esclaves au palais de Latran.

LÉON X (Jean DE MÉDICIS), pape, né à Florence en 1475, mort en 1521. Il était fils de Laurent de Médicis, dit *le Magnifique*. C'est un des papes les plus célèbres, et l'on a donné le nom de *siècle de Léon X* à l'époque brillante où il a vécu. Nommé cardinal à l'âge de treize ans, il fut contraint de quitter Florence, par suite de l'invasion de Charles VIII en Italie (1488), et vint se fixer à Rome, où il s'attacha à Jules II, qui lui donna le commandement de Pérouse. Il perdit contre les Français la bataille de Ravenne (1512), fut fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté qu'un an après. Il fut élu pape en 1513, et son règne est remarquable entre tous par les événements politiques ou religieux qui s'accomplirent et par le progrès des arts. Il fit la paix avec Louis XII, se déclara plus tard contre François I^{er}, mais traita avec lui après la bataille de Marignan (1515). Il est vrai qu'en 1521 il se montra de nouveau son ennemi en se liguant avec Charles-Quint. Il achevait à peine de rétablir sa famille à Florence, lorsque la grande hérésie de Luther éclata. On sait que la vente des indulgences en fut l'occasion (1517) [v. LUTHER]; ni les anathèmes du saint-siége ni ses excommunications n'en purent arrêter les progrès, et Léon X mourut, pouvant pressentir que ce qu'il avait d'abord considéré comme une dispute de moines était une puissante révolution religieuse. On a reproché à ce pape son faste, sa passion pour la table, et même des habitudes de débauche. La postérité lui tient cependant compte de son goût pour les lettres, les sciences et les arts, et de la protection qu'il accorda aux savants et aux artistes qui illustrèrent son siècle et son règne. Il suffit de citer Raphaël, Michel-Ange, le Corrége, l'Arioste, etc., les magnifiques travaux qui s'exécutèrent à Saint-Pierre et au Vatican, et la fondation de la bibliothèque Laurentienne.

« Léon X, dit Avenel, avait l'humeur enjouée, l'esprit enclin à la bouffonnerie; il passait, avec une extrême facilité et un plaisir assez visible, des entretiens les plus sérieux aux plaisanteries les plus frivoles, et faisait contraster avec la dignité de ses hautes fonctions les légèretés d'un caractère tout mondain. Il se plaisait aux festins splendides, mais il savait être sobre parmi les délices des tables plantureuses. Il avait montré de bonne heure un goût si violent pour la chasse que les vicissitudes de ce divertissement finirent par influer sur son humeur, et le pape était moins aimable les jours où le chasseur avait été moins adroit ou moins heureux. Aimant avec passion la société des hommes d'élite dont il s'entourait, il encourageait les lettres et les arts autant par l'affectueuse familiarité avec laquelle il accueillait les savants et les artistes que par les largesses dont il les comblait. » Il se délectait dans la lecture de la *Mandragore*, comédie licencieuse dans laquelle Machiavel a fait une vive peinture des mœurs dissolues des moines, et il avait un goût excessif pour le théâtre, pour les bouffons, auxquels il se mêlait sans scrupule et sans réserve. Comme pape, il chercha à réformer l'Eglise par les décrets du concile de Latran (1512-1517), remplaça en France la pragmatique sanction par le concordat (1516), et fit conclure à Cambrai en 1517 un traité d'alliance contre les Turcs par les quatre grandes puissances de l'Europe; mais il commit une faute capitale en ordonnant la prédication des indulgences, dont le produit devait servir à terminer la basilique de Saint-Pierre. Les abus qui en résultèrent portèrent à la puissance des papes un tort irréparable en soulevant contre elle une partie de l'Europe, qui se jeta dans les bras de la Réforme.

Comme politique, Léon X se conduisit avec habileté, mais d'une façon tortueuse et remplie d'artifices. Il s'attacha à diviser la France et l'Autriche, afin de chasser ces deux puissances de l'Italie. Son but apparent était l'affranchissement de son pays; mais le but réel qu'il poursuivait était simplement l'élévation de sa famille. On prétend qu'il mourut de joie en apprenant que les Français avaient été chassés de la Lombardie. Raphaël nous a laissé un portrait de Léon X qui compte parmi ses chefs-d'œuvre.

Léon X (VIE ET PONTIFICAT DE), par Roscoë, traduit en français par P.-F. Henry, traduction rééditée en 1813 (Paris, 4 vol. in-8º). C'est un vrai monument d'érudition, un peu sec peut-être, mais plein de renseignements utiles et d'aperçus judicieux. Il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Dans une belle préface, l'auteur énumère les sources où il a puisé, et apprécie les ouvrages composés avant lui sur Léon X, entre autres la *Vie de Léon X* par Paul Jove. A la fin de chacun des volumes se trouve une série de pièces justificatives. Des planches intercalées dans le texte donnent la représentation des médailles qui furent frappées sous le pontificat de l'illustre païen qui porta le nom de Léon X, et qui rendit aux lettres et aux arts des services si éminents. Quant à l'étendue un peu excessive du livre, l'auteur s'en explique dans les termes suivants : « Quoique j'aie donné le titre de *Vie et pontificat de Léon X* à cet ouvrage, j'ai jugé que, si je ne comprenais dans mon sujet l'histoire générale du temps où a vécu ce souverain pontife célèbre, il serait impossible qu'on eût de lui une idée aussi juste et aussi complète que je le désirais. J'ai saisi avec plaisir l'occasion d'examiner plus particulièrement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent un siècle plein de grands événements, et dans lequel la nature semble avoir pris plaisir à former une extrême variété de caractères. Quant à l'union de l'histoire particulière et de l'histoire générale, je n'ignore pas que des littérateurs d'un grand mérite en ont mis en question la convenance. Il est incontestable qu'il existe une ligne de démarcation entre ces deux genres; mais comme ils ont également pour objet des êtres de notre espèce, ils ne peuvent manquer d'empiéter en de certaines occasions sur les droits l'un de l'autre. »

Telle est la méthode de Roscoë. Son livre n'est pas philosophique comme ceux de Hume; c'est un livre écrit par un observateur plutôt que par un penseur, par un témoin bien plus que par un juge. Le style en est irréprochable; la narration est limpide, les réflexions sont rares et circonspectes. Le premier volume va de la naissance du pape aux dissensions entre les rois de France et d'Espagne; le second poursuit jusqu'aux rapports de François Ier et de Léon X; le troisième va de François Ier jusqu'aux réformes luthériennes, qui occupent le commencement du quatrième. Une bonne partie du quatrième volume est consacrée à l'étude des arts, des sciences et des lettres en Italie.

Roscoë discute longuement les accusations d'impiété et d'immoralité dirigées contre Léon X par ses contemporains, et il conclut au rejet de ces accusations, mal fondées selon lui. En fin de compte, il estime que Léon X a été un grand pape, et son règne une grande époque. « Il est universellement reconnu, dit-il, qu'il se fit durant le pontificat de Léon X des progrès étonnants dans le perfectionnement des connaissances humaines. Peut-être ne niera-t-on plus désormais qu'ils doivent être attribués principalement aux efforts de ce souverain pontife. Les annales du monde fourmillent de nombreux exemples de l'influence que peut exercer sur son siècle un homme ou revêtu d'une grande autorité, ou doué de beaucoup de perfection, ou enfin extrêmement favorisé par la fortune. » Ces dernières appréciations montrent sur le vif l'état d'esprit dans lequel le livre a été écrit : épris de son héros, Roscoë a écrit son panégyrique plus encore que son histoire, disposition extrêmement utile à l'intérêt d'un livre, mais nuisible à la vérité historique. Quoi qu'en dise l'auteur, il n'était pas besoin de réhabiliter Léon X comme artiste; il était impossible de le justifier complétement comme homme et comme pape.

Léon X (PORTRAIT DE), chef-d'œuvre de Raphaël, au palais Pitti, à Florence. Le pontife, en robe de damas blanc, camail et toque de velours pourpre, est assis dans un fauteuil, devant une table recouverte d'un tapis rouge et sur laquelle sont posés une sonnette d'argent richement ciselé et un bréviaire orné de miniatures. Il a la main droite posée sur ce livre et tient de la main gauche la loupe qu'il portait constamment avec lui et qui lui était indispensable pour reconnaître les objets. A sa droite est debout le cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII), son neveu; à sa gauche, le cardinal Louis de' Rossi, son autre neveu, qui pose les mains sur le dossier du fauteuil. Le fond est formé par un morceau d'architecture avec une arcade ouverte à droite.

Pour la beauté et la puissance de la couleur, comme pour le naturel et la force de l'expression, ce tableau peut être considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'art du portrait. « Quand on l'a vu, dit M. Marius Chaumelin, on ne s'explique guère que certains auteurs aient pu prétendre que Raphaël n'était pas coloriste. Les tons rouges des vêtements et du tapis, les blancs si habilement variés de la robe de Damas, la lumière qui éclaire les objets posés sur la table, ont une vigueur et une richesse extrêmes et se fondent dans une harmonie merveilleuse. » Les trois figures sont vivantes. Le pontife est bien l'homme de goût, d'esprit et de plaisir, le robuste et énorme personnage que nous ont fait connaître les biographes; sa physionomie pleine de finesse, de mobilité, contraste avec la lourdeur du corps. Les deux cardinaux ont l'air de moines respectueux et béats, attendant les ordres de leur chef spirituel. Jules de Médicis a dans les yeux, dans le mouvement des lèvres entr'ouvertes, quelque chose de souple, d'insinuant, d'astucieux. Rossi a l'air moins courtisan et moins intrigant. Les deux neveux sont d'ailleurs traités d'une manière moins minutieuse que la figure du pape. « La tête de Jules de Médicis, dit Passavant, est d'une exécution plus rapide, quoiqu'elle soit aussi étudiée et parfaite de caractère; le cardinal de' Rossi paraît avoir été gêné lorsqu'il posait pour son portrait, car sa contenance est un peu embarrassée. » Le même écrivain ajoute : « Raphaël s'est en quelque sorte surpassé lui-même dans cette œuvre qui, sous tous les rapports, occupe une place unique. Les figures y vivent, la lumière y joue, tout semble s'y mouvoir. Grandeur, vérité, style, couleur, exécution, tout y est porté à une perfection sans pareille. » On raconte que ce portrait ayant été placé, pendant qu'on le vernissait, sur une terrasse au soleil, les passants s'inclinaient croyant saluer le pape. On dit aussi que le président de la chancellerie, Baldassare Turini, fut tellement illusionné par la peinture, qu'il s'agenouilla devant elle en présentant une plume et de l'encre à l'image de Léon X pour lui faire signer quelques bulles.

Cette peinture de Raphaël, enlevée au Pitti en 1797, fut transportée à Paris où on la nettoya, non sans quelque dommage pour son intégrité. Elle fut rendue à Florence en 1815. Elle a été gravée par Dom. Picchianti, F. Morel, F. Lignon, S. Jesi, Chataigner, etc.

Vasari, dans la vie d'Andrea del Sarto, rapporte que le duc Federico de Mantoue, étant venu à Florence en 1525, y admira tellement le portrait de Léon X et de ses neveux, que l'un de ceux-ci, qui était alors pape sous le nom de Clément VII, fit la promesse de le lui envoyer. Ottaviano de Médicis, chargé par le pontife de faire cet envoi au duc, retint le tableau quelque temps encore, sous prétexte de faire exécuter un nouveau cadre, et fit peindre par Andrea del Sarto une copie du chef-d'œuvre de Raphaël. Cette copie fut adressée au duc de Mantoue qui la reçut avec une joie extrême, la prenant pour l'original, et en vérité elle était si fidèle, que Jules Romain lui-même y fut trompé. Plus tard Vasari, qui avait fait son apprentissage dans l'atelier d'Andrea del Sarto et qui l'avait vu travailler à cette reproduction, vint à Mantoue où Jules Romain la lui fit voir, en la lui désignant comme une des plus belles œuvres du Sanzio. « Cet ouvrage est de la plus grande beauté, mais il n'est pas de la main de Raphaël. — Comment! il n'est pas de la main de Raphaël! s'écria Jules; est-ce que je ne le sais pas mieux que vous, et ne reconnais-je pas moi-même les coups de pinceau que j'y ai donnés? — Vous êtes dans l'erreur, répliqua Vasari, il est de la main d'Andrea del Sarto, et vous pouvez voir la marque qu'on a mise derrière le tableau afin de le faire reconnaître au besoin. » Jules Romain, ayant constaté la présence de cette marque, fit un mouvement d'épaules en disant : « Je ne l'estime pas moins que s'il était de la main de Raphaël, et même je l'estime encore plus, car il y a peu d'exemples qu'un grand maître puisse en imiter un autre aussi fidèlement. » Cette admirable copie passa plus tard dans la galerie Farnèse, à Parme, et par héritage ensuite au roi de Naples. Elle se trouve actuellement au musée des Etudes.

Une autre copie très-belle, mais qui a poussé au noir, existe en Angleterre. Passavant pense que ce pourrait bien être celle que Vasari exécuta, comme il nous l'apprend lui-même, pour Ottaviano de Médicis.

Une excellente copie, exécutée il y a quelques années par Steuben, fait partie de la collection publique récemment fondée (1873) à Paris sous le titre de *Musée Européen*.

LÉON XI (Alexandre-Octavien DE MÉDICIS), pape, né à Florence en 1535, mort à Rome en 1605. Il était parent du précédent. Successivement ambassadeur de Toscane à Rome, évêque de Pistoie, archevêque de Florence (1574), cardinal (1583), légat en France (1596-1598), il succéda sur le trône pontifical à Clément VII en 1605, et mourut vingt-six jours après son couronnement.

LÉON XII (Annibal DELLA GENGA), pape, né à Genga, près de Spolète, en 1760, mort en 1829. Il fut nonce en Allemagne, évêque de Sinigaglia, cardinal (1816), vicaire général, et succéda en 1823 à Pie VII sur le trône pontifical. Il embellit Rome, réprima les brigands qui désolaient la province, fonda des écoles, protégea les lettres, diminua les impôts et améliora la situation du trésor. Ce pape signa des concordats avec les Pays-Bas et les États-Unis, condamna dans son encyclique de 1825 les sociétés secrètes, dont il s'efforça vainement d'arrêter l'extension en Italie, et approuva en 1828 les mesures prises par le gouvernement français contre les jésuites.

Léon XII porté dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome, tableau d'Horace Vernet. Le vieux pontife donne la bénédiction du haut de la *Seggia gestatoria*, que portent sur leurs épaules les gentilshommes romains. Les cardinaux lui font cortége. La gravité des physionomies, la richesse et l'éclat des costumes, la majesté de la vieillesse unie à la majesté de l'autorité religieuse, tout dans une pareille scène était de nature à inspirer un artiste. Horace Vernet s'est attaché surtout à traduire le côté pompeux, brillant et pittoresque, et il a même poussé la vivacité du coloris au delà des limites du vrai. Cette exagération lui a été cruellement reprochée par G. Planche. « La première impression produite par le *Léon XII*, a dit ce critique, c'est une douleur vive aux yeux. Il y a dans les draperies et même dans les figures une profusion si indéfinie de rouge, de bleu, de violet, qu'on est presque aveuglé au bout de quelques minutes... J'ai entendu une mauvaise langue dire en parlant de ce tableau : Ah! mon Dieu, qu'est-ce donc? des homards et de la raie. Ceci n'est qu'une plaisanterie; mais au fond il y a bien quelque chose de vrai. J'ajouterai que toute la toile manque d'air et de vie; le pape est d'une vieillesse parée, adonisée, presque transparente. Quant aux têtes placées au bas, elles sont luisantes et lisses comme une porcelaine de Sèvres. » M. Ch. Lenormant a été moins sévère. Selon lui, « le tableau se distingue par une grande puissance d'effet; la figure du pontife est remplie d'une majesté simple; sa mitre et sa chape d'argent, modelées en pleine lumière, n'ont pas plus d'éclat que la nature n'en donne; les premiers plans ont moins de vérité : ce qui les dépare surtout, c'est la manière uniforme dont les têtes sont construites; mais la conduite du tableau, tout exagérée qu'elle est à certains égards, révèle dans le peintre une habileté de premier ordre. »

H. Vernet peignit ce tableau à Rome même et l'envoya au Salon de 1831.

LÉON, antipape sous le nom de **Grégoire VI**. Il vivait au commencement du XIe siècle. Lors de la mort de Sergius IV en 1012, il se posa comme le compétiteur de Benoît VIII, qu'il fit chasser de Rome; mais il fut bientôt expulsé de cette ville par l'empereur Henri II.

LÉON Ier, dit **le Grand**, empereur d'Orient, né en Thrace d'une famille obscure vers 400, mort en 474. Grâce à la protection du ministre Aspar, dont il avait été l'intendant, il devint tribun militaire et commandait un corps d'armée lorsque l'empereur Marcien mourut. Aspar n'osant s'emparer du pouvoir suprême jeta les yeux sur Léon, dont il espérait faire l'instrument docile de sa volonté, et le fit proclamer empereur par le sénat et par l'armée en 457. Léon Ier fut le premier prince chrétien qui se fit couronner par un prêtre. Zélé catholique, il exclut des charges publiques les hétérodoxes et confirma le concile de Chalcédoine contre les eutychiens. En même temps, il pacifia l'empire, déchiré par les querelles religieuses et les Barbares, fit repousser par ses généraux les hordes de Huns qui envahissaient la Mésie, envoya contre Genséric une expédition dont le résultat fut désastreux, et profita de cette circonstance pour faire mettre à mort celui qui l'avait organisée, le patrice Aspar, à qui il devait le trône, mais qui avait fini par se rendre intolérable en voulant gouverner l'Etat et imposer ses idées à l'empereur. Pendant les dernières années de la vie de Léon, plusieurs calamités fondirent sur l'empire : les Goths ravagèrent les environs de Constantinople; un incendie détruisit une partie de la capitale; des inondations causèrent d'énormes dévastations dans plusieurs contrées. L'empereur Léon est célèbre par son avarice et par les impôts onéreux dont il accabla ses peuples. Son zèle pour le catholicisme lui valut des écrivains chrétiens le surnom de **Grand**. Ces écrivains vantent sa sagesse et ses vertus. Bien que sans instruction, il aimait les lettres et les sciences et les protégeait. En mourant, il choisit pour successeur son petit-fils Léon.

LÉON II le Jeune, empereur d'Orient, petit-fils du précédent, né en 470. Il lui succéda à l'âge de quatre ans (474) et mourut au bout de dix mois.

LÉON III l'Isaurien, empereur d'Orient, né en Isaurie vers 680, mort en 741. Général d'Anastase, après avoir été dans sa jeunesse marchand de bestiaux, il parvint à l'empire en 717, à la mort de Théodose III. Assiégé bientôt dans sa capitale par les Sarrasins, il se défendit avec succès et brûla une partie de la flotte ennemie au moyen du feu grégeois (717-718). Comme la plupart des empereurs de Constantinople, il s'occupa beaucoup de théologie, promulgua le premier édit contre le culte des images (726), fut un ardent iconoclaste, persécuta les opposants, et fut excommunié par deux papes, Grégoire II et Grégoire III. La promulgation de l'édit de 726 eut pour conséquences la séparation de l'Eglise grecque de l'Eglise latine et, pour l'empereur, la perte de toutes les possessions grecques en Italie, la perte de Rome, de Ravenne et celle des îles de l'Archipel. L'expédition que Léon envoya contre l'Italie en 734 échoua complétement. Désespérant de remettre ce pays sous son autorité, Léon détacha de l'autorité spirituelle du pape la Grèce, la Macédoine et l'Illyrie, qui reconnurent celle du patriarche de Constantinople. En 739, Léon fit repousser par Acroninus les Sarrasins, qui ravageaient la Syrie. L'année suivante, un effroyable tremblement de terre causa d'épouvantables ravages dans tout l'empire (26 octobre). Quelques mois après l'empereur mourut. C'était un administrateur actif, énergique, un général habile, un prince remarquable, dont le grand tort fut de s'occuper d'affaires religieuses et de vouloir les régler par des édits.

LÉON IV dit **le Khasare**, empereur d'Orient, petit-fils du précédent, né à Constantinople en 751, mort en 780. Il succéda à son père Constantin V Copronyme en 775. Son règne offre peu d'intérêt : une conspiration du césar Nicéphore, qui fut découverte, et quelques succès peu importants obtenus sur les Sarrasins. Léon IV était iconoclaste, ou *briseur d'images*, et il persécuta ceux qui étaient de l'opinion contraire.

LÉON V l'Arménien, empereur d'Orient, mort en 820. Général de Michel Ier, il fit révolter les troupes et se fit proclamer empereur (813). Il remporta ensuite une grande victoire sur les Bulgares, qui arrivaient devant Constantinople, et se signala aussi par des persécutions contre les adorateurs d'images. Il périt assassiné par Michel le Bègue (420), qui avait contribué à son élévation et qui lui succéda. Léon V, qui était fils du célèbre Arménien Bardas, fut un prince violent, perfide et intolérant; toutefois il fit preuve de grandes qualités comme souverain. Il s'attacha à réformer le système administratif, abolit la vente des charges civiles et militaires, ne donna d'avancement qu'au mérite, fit exercer ses troupes et parcourut les provinces, punissant les auteurs de vexations et d'injustices avec une rigueur souvent barbare. Il était d'un grand désintéressement, d'une extrême activité et ne connaissait ni le repos ni les plaisirs.

LÉON VI le Philosophe ou **le Sage**, empereur d'Orient, né en 865, mort en 911. Il était fils de l'empereur Basile Ier, qui à la suite d'une intrigue de cour l'avait emprisonné, puis lui avait rendu la liberté et l'avait créé Auguste. A la mort de son père, Léon monta sur le trône (886) avec son frère Alexandre, qui le laissa gouverner seul. Il fit quelques expéditions malheureuses contre les Bulgares (889), les Sarrasins, qui ravagèrent Thessalonique en 904, et les Hongrois (qui paraissent pour la première fois dans l'histoire sous ce nom). Cet empereur déposa une seconde fois Photius, eut successivement pour premiers ministres son beau-père, Stylianus, et Samonas, qui fut condamné à une prison perpétuelle pour avoir abusé de sa confiance (910), et il se maria quatre fois, ce qui le fit excommunier par le patriarche de Constantinople, l'Eglise grecque ne tolérant que deux mariages. C'était un prince mou et indolent. L'empire avait besoin d'un capitaine pour repousser les attaques continuelles des Barbares, et Léon VI fut surtout un littérateur, beaucoup plus occupé à composer des *Sermons* qu'à défendre son empire. Il fut aussi législateur et travailla aux *Basiliques*, code de lois que les Grecs suivirent jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. On a de Léon un *Traité de tactique*, compilé dans des écrivains anciens, mais qui contient de lui quelques observations intéressantes. Ce traité, publié en grec avec une traduction de Cheke, à Leyde (1612), a été souvent réédité et a été traduit en français sous le titre d'*Institutions militaires de l'empereur Léon le Philosophe* (Paris, 1771, 2 vol. in-8º). On lui doit, en outre, dix-sept *Oracula*, prédictions en vers ïambiques, dont la meilleure édition est celle que Lambecius a donnée dans la collection byzantine du Louvre (1655, in-fol.), et trente-trois *Discours* sur des questions théologiques, discours qui ont été insérés dans divers recueils.

LÉON, race de rois d'Arménie. V. LIVON.

LÉON le Diacre, historien byzantin, né vers 950, mort vers 995. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était diacre et qu'il suivit en 981 l'empereur Basile dans sa malheureuse expédition contre les Bulgares. On lui doit une histoire des événements qui eurent lieu depuis l'expédition de Nicéphore Phocas en Crète (959) jusqu'à la mort de Jean Ier Zimiscès (975). Bien que le style de Léon laisse beaucoup à désirer et que ses connaissances soient peu étendues, sa chronique est importante et curieuse. Elle a été publiée, avec une version latine, par Hase sous le titre de *Leonis Historia scriptoresque alii ad res byzantinas pertinentes* (Paris, 1819, in-fol.), et rééditée dans le *Corpus historiæ byzantinæ* (1828, in-8º).

LÉON le Grammairien, historien byzantin qui vivait au commencement du XIe siècle. Il devint gouverneur des Cibyréens et fut un des familiers de l'empereur Constantin Porphyrogénète. On lui doit, sous le titre de *Chronographie comprenant les faits des récents empereurs*, une histoire des empereurs d'Orient de 813 à 949. Elle a été publiée avec une traduction latine par Combéfis dans la collection byzantine (Paris, 1655, in-fol.), et traduite en français par le président Cousin.

LÉON l'Hébreu, rabbin et médecin, né en Castille vers le milieu du xv^e siècle. Contraint de quitter l'Espagne en 1492, il passa à Naples, puis se fixa à Gênes, où il exerça la médecine. C'était, d'après Bartolocci, un homme de beaucoup d'esprit et de cœur. On lui doit trois dialogues sur l'amour, remplis d'idées alambiquées et cabalistiques, et publiés en italien sous le titre de *Dialoghi de amore* (Rome, 1535, in-4^o). Ils ont été traduits en français par Pontus de Thiard et le seigneur du Parc (Paris, 1580).

LÉON l'Africain (Jean), géographe arabe, né à Grenade vers 1483, mort à Tunis en 1552. Son véritable nom était Al-Hassan-ben-Mohammed-Alvazas-al-Fasi. Il reçut une excellente instruction à Fez, puis visita, soit comme chargé d'affaires de divers princes, soit comme voyageur, une partie de l'Afrique et de l'Asie, fut pris par des corsaires chrétiens en 1517 et conduit à Rome, où le pape Léon X lui fit embrasser le catholicisme. C'est alors qu'il prit le nom de Jean Léon. En peu de temps il apprit le latin et l'italien et se livra alors à Rome à l'enseignement de l'arabe. On lui doit une *Description de l'Afrique*, écrite en arabe, puis traduite par lui en italien. Cet ouvrage, estimé pour l'exactitude des observations et l'esprit judicieux dont l'auteur y fait preuve, a été inséré dans le *Recueil de voyages* de Ramusio et traduit en français dans le *Recueil des voyages* de Temporal (Anvers, 1556). Léon a laissé en outre des *Poésies arabes* et un *Vocabulaire arabe et espagnol*, restés manuscrits.

LEON (Fray Luis-Ponce DE), théologien et poëte espagnol, né à Grenade en 1527, mort à Madrigal le 23 août 1591. Il prit l'habit de Saint-Augustin en 1543, à Salamanque, et la chaire de saint Thomas d'Aquin étant devenue vacante à l'université de cette ville, il en devint titulaire par le choix que firent de lui les étudiants, suivant un des vieux priviléges de cette université célèbre. Tels sont, en sus d'une longue et douloureuse persécution, qu'il supporta avec une résignation admirable, les seuls éléments biographiques de cette vie, vouée tout entière à l'étude. Ses écrits ascétiques furent beaucoup admirés; les plus connus sont deux traités, l'un de religion, les *Noms du Christ*, suite de prédications éloquentes sur un thème ingénieux, l'autre de morale, la *Parfaite mariée*. On lui doit encore de nombreux commentaires sur l'Ecriture sainte : 1^o *Exposicion sobre il salmo* XXVI ; 2^o *Sobre il profeto Abdias;* 3^o *Sobre la epistola de san Pablo a los Galatas;* 4^o une explication du *Livre de Job*. Une onction religieuse, du caractère le plus élevé, distingue tous ces travaux, que relève aussi un grand élan lyrique. Fray Luis de Léon, que ses compatriotes ont surnommé le **Cygne de Grenade**, était en même temps un poëte de premier ordre. Profondément chrétien, âme pieuse mais pleine d'une certaine poésie mystique, c'est à la Bible surtout qu'il demanda ses inspirations; il traduisit le *Cantique des cantiques* et en fit aussi le commentaire. L'éclat de son talent, la franchise de ses doctrines, l'enthousiasme de ses élèves lui avaient suscité des jalousies nombreuses; l'ombrageuse inquisition prit prétexte de cette traduction pour le persécuter. Il resta cinq ans dans les cachots du saint office, attendant sa condamnation; enfin on le relâcha. Cette âme douce, d'une sérénité inaltérable, était si peu accessible à la haine que, reprenant son cours à Salamanque devant cet auditoire qu'il chérissait, il commença sa leçon par ces mots : « *Nous disions hier.....* » Les cinq années d'amertume, de dégoûts, d'humiliations, étaient oubliées; l'inquisition et ses cachots étaient pardonnés.

Comme poëte ou comme prosateur, toute son œuvre est un hymne à Dieu; sa *Prophétie du Tage*, un des plus beaux morceaux lyriques de la littérature espagnole, montre ce qu'il aurait pu faire dans le genre profane; mais il se retrancha dans l'ode religieuse et la poésie morale. Ce n'est pas qu'il s'interdise l'expression des sentiments purement humains et que son âme de poëte ne soit sensible à la grande poésie de la nature; mais il rapporte tout à Dieu. Parfois il imite Horace; mais il l'imite en chrétien. Quelques-unes de ses charmantes élégies rappellent le cri de l'épicurien romain :

Eheu! fugaces, Posthume,
Posthume, labuntur anni....

Comme lui, il aime à rappeler la brièveté de la vie, mais ce n'est pas pour convier à l'épicuréisme, c'est pour la comparer à la durée sans fin des joies célestes. Dans cet ordre d'idées, la *Vie du ciel*, une de ses odes, est une de ses meilleures; c'est une sorte de transfiguration des bienheureux, un rêve extatique. On y sent le souffle des prophètes, le souvenir des prédications de Jésus sur le royaume de Dieu. Cette poésie, qui touche à peine du pied à la terre, a des élans sublimes. Au commencement de ce siècle, un moine augustin, du même ordre que Luis de Léon, fray Antolin Marino, a donné de ce recueil lyrique une bonne édition; il y en a aussi un excellent choix dans la Bibliothèque espagnole de Baudry, *Ecrivains mystiques espagnols* (2 vol. in-8^o). On doit encore à Luis de Léon quelques ouvrages latins d'une importance moindre; un de ses traités, le *Parfait prédicateur*, dont il est fait mention dans l'approbation donnée au recueil de poésies par l'inquisiteur Valdivieso, est aujourd'hui perdu.

LÉON (Philippe DE), peintre espagnol, né à Séville dans la seconde moitié du XVII^e siècle, mort dans la même ville en 1728. Il étudia avec tant de persévérance le faire de Murillo qu'il parvint à s'approprier, en quelque sorte, la manière de ce maître, et que les amateurs doivent apporter toute leur attention pour discerner une copie de Philippe de Léon d'un original de Murillo. Il existe à Séville plusieurs tableaux de ce maître, dont le chef-d'œuvre est le *Prophète Elie emporté au ciel dans un char de feu.*

LÉON (Christophe DE), peintre espagnol, frère du précédent, mort à Séville en 1729. Elève distingué de Juan de Valdès Leal, il a décoré de ses fresques l'église de Saint-Philippe de Néri, à Séville. On lui doit également des portraits de vingt-huit vénérables de la congrégation de Saint-Philippe, dont la franchise de dessin et la largeur d'exécution font des œuvres d'une réelle valeur.

LÉON (Diego), général espagnol, né en 1804, mort à Madrid en 1841. Colonel de cavalerie à la mort de Ferdinand VII, puis brigadier général, nommé ensuite lieutenant général, il prit contre les carlistes le parti de Marie-Christine, qui le nomma en octobre 1840 capitaine général de Madrid; mais lorsqu'il arriva dans la capitale, la reine venait d'abdiquer. A ce moment Léon fit, dit-on, un mouvement sur Aranjuez pour enlever Isabelle II. Son projet découvert, il fut destitué par Espartero, alors régent du royaume. Diego s'allia alors à O'Donnel pour renverser Espartero. La conspiration ayant échoué, il fut arrêté, condamné à mort et fusillé le 15 octobre 1841.

LÉON (doña Rogelia), femme de lettres espagnole, née à Grenade en 1823. Elle débuta en 1847 par des poésies qui obtinrent beaucoup de succès, et depuis cette époque elle n'a cessé de cultiver les lettres. Elle écrit ordinairement dans le dialecte castillan ou dans le dialecte andalous. Outre plusieurs nouvelles et études de mœurs, qui ont paru dans le *Fenix* et autres journaux, on a d'elle des pièces de vers et de petits poëmes, dont les plus remarquables sont : le *Contrebandier; Aux artistes; A l'infante doña Luisa Fernande;* le *Chapeau de paille*, etc.

LÉON le Prêtre, écrivain arménien. V. GHÉVOND-ERETZ.

LÉON, un des chefs de la conspiration contre Cléarque. V. LÉONIDES.

LÉON (Pierre CIEZA DE), chroniqueur espagnol. V. CIEZA DE LÉON.

LÉON (Rodrigue et Juan PONCE DE), capitaines espagnols. V. PONCE DE LÉON.

LÉON DE JUDA, théologien protestant, fils naturel d'un curé d'Alsace, né à Rappersweier en 1482, mort à Zurich en 1542. A Bâle, où il fut envoyé pour terminer ses études, il se lia d'une étroite amitié avec Ulrich Zwingle, qu'il alla retrouver à Einsiedeln, après avoir desservi pendant quelque temps une cure en Alsace. Quand Zwingle se fut établi à Zurich, il appela son ami auprès de lui et le fit nommer prédicateur de l'église Saint-Pierre (1522). Léon se maria l'année suivante avec une religieuse et travailla avec ardeur à la propagation des idées nouvelles; souvent même il dépassa les bornes de la modération et de la prudence; son zèle était fougueux, impatient; non-seulement il attaqua le clergé catholique dans ses prédications, mais il excita aussi les cantons protestants à déclarer la guerre aux cantons catholiques, et ne contribua pas peu à cette malheureuse prise d'armes qui se termina par la bataille de Cappel, où Zwingle perdit la vie.

En dehors de la fougue de son fanatisme, Léon était un homme simple et bon. Dans un état voisin de la misère, il n'en faisait pas moins beaucoup de bien autour de lui, et sa femme était obligée de se livrer à un travail manuel pour augmenter les ressources de la famille, qui était très-nombreuse. Léon refusa des postes plus avantageux que celui qu'il occupait, pour se livrer paisiblement à ses travaux sur la Bible. Les ouvrages qu'il a laissés témoignent d'un grand savoir. Nous citerons : *Annotationes in Exodum* (Tongres, 1517, in-8^o); *Opinion du savant Erasme et de Luther touchant la sainte Cène* (Zurich, 1526); les *Livres qui ne sont pas compris dans la Bible* (Zurich, 1529, in-fol.); *Annotationes in quatuor Evangelistas, Epistolas, etc.* (1581, in-fol.); *Catechismus* (1434, in-fol.); *Biblia sacrosancta Testamenti Veteris et Novi* (1543, in-fol.), fort remarquable traduction de la Bible, qui eut un très-grand succès, bien qu'il l'eût laissée incomplète.

LÉON DE MARSI, prélat et savant italien du XII^e siècle. De simple moine de l'abbaye du Mont-Cassin, il devint évêque d'Ostie, puis cardinal. On lui doit les *Chroniques du Mont-Cassin*, qui vont de la vie de saint Benoît à 1138 (Paris, 1603, in-fol.).

LÉON DE MODÈNE, célèbre rabbin né à Venise en 1571, mort en 1654 dans cette même ville, dont il dirigea longtemps la synagogue. On possède de lui, entre autres ouvrages : *Biblia Hebræa rabbinica* (Venise, 1610, 4 vol. in-fol.); *Nouveau dictionnaire hébreu et italien* (Venise, 1612, in-4^o); *Historia degli riti hebraici* (Paris, 1637); *Désert de Juda* (Venise, 1598, in-4^o); *Rejeton de justice* (Venise, 1685, in-8^o); *Secret des justes* (Venise, 1695, in-4^o); *Cœur de lion* (Venise, 1617, in-4^o).

LÉON D'ORVIÈTE, en latin **Leo Urbevetanus**, chroniqueur italien du commencement du XIV^e siècle, né à Orviéto (Etats de l'Eglise). Il appartenait à l'ordre des dominicains ou des franciscains (la question n'a jamais pu être nettement tranchée). On lui doit une *Chronique des empereurs* qui s'arrête à 1308, et une *Chronique des papes* finissant à l'année 1314. Ces deux ouvrages, qui contiennent des faits intéressants, ont été publiés en 1737 (2 vol. in-8^o).

LÉON DE THESSALONIQUE, philosophe et prélat byzantin du IX^e siècle. Il obtint de l'empereur Théophile l'évêché de Thessalonique, qu'il perdit à la mort de ce prince. Plus tard, il fut mis à la tête de l'école de mathématiques établie dans le palais de Maynaura, à Constantinople. C'est à lui qu'on doit l'invention d'un système de télégraphie usité dans cette capitale vers cette époque, et consistant dans l'allumage, à des heures déterminées, de feux qui annonçaient aux habitants, soit les incursions hostiles, soit les faits de guerre qui se passaient à la frontière de Syrie. De Léon de Thessalonique, dont le nom figure dans divers traités d'astrologie, il ne nous reste aucune œuvre certaine.

LÉON Y GAMA (Antonio DE), archéologue mexicain, né à Mexico en 1735, mort en 1802. Sur les bas-reliefs qu'il trouva dans le sol de la ville sur l'emplacement présumé de l'ancien Teocali, il crut avoir découvert le calendrier des Aztèques, et consigna sa découverte dans un mémoire intitulé : *Description historique et chronologique des deux pierres trouvées lors du nouveau pavage fait en l'année* 1790 (Mexico, 1790, petit in-4^o).

LÉON-LÉAL (don Simon DE), peintre espagnol, né à Madrid en 1610, mort dans la même ville en 1687. Elève de Pedro de Las Cuevas, il acquit, en étudiant les toiles de Van Dyck, ce coloris vigoureux et brillant qui fait de lui un des premiers artistes de l'Espagne. Ses principaux ouvrages sont les vingt et un tableaux représentant l'*Histoire de l'Enfant Jésus*, qui décorent le dôme du Noviciat des jésuites à Madrid, et la toile ornant le maître-autel de la même église, *Apparition miraculeuse du Père Eternel et de Jésus-Christ à saint Ignace.* Les églises des Prémontrés, des Capucins, du Prado, du Sauveur et des Enfants-Trouvés possédaient plusieurs compositions de Simon Léon, que Charles VI fit transporter dans son palais.

LÉON-PINELLO (Antoine DE), écrivain espagnol du Pérou. V. PINELLO.

Léon ou le **Château de Montenero**, drame lyrique en trois actes et en prose, mêlé d'ariettes, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 24 vendémiaire an VII (15 octobre 1798), paroles d'Hoffman, musique de Dalayrac. L'auteur du poëme annonce, dans l'avertissement mis en tête de sa pièce, qu'il en a pris le sujet dans les *Mystères d'Udolphe*, roman à brigands et à clairs de lune. Ce genre de littérature était alors fort à la mode. Les airs de Dalayrac eurent sans doute du succès; cependant on remarque que déjà, à cette époque, l'influence de la musique italienne et peut-être de la musique allemande se faisait sentir. C'est en trahissant un mouvement de dépit qu'Hoffman s'exprime ainsi : « Dalayrac, compositeur aimable et fécond, éprouve le même sort que Grétry; il est en butte aujourd'hui aux outrages des partisans de la science des notes, parmi lesquels se font remarquer de jeunes fanatiques du charivari ultramontain, etc. » L'éducation musicale était encore si incomplète en France, même chez les gens d'esprit, qu'on appelait *charivari* ultramontain les *Nozze di Figaro* de Mozart, et *Il matrimonio segreto* de Cimarosa.

LÉONAIS, **AISE** s. et adj. (lé-o-nè, è-ze). Géogr. Habitant de la ville, de l'intendance ou du royaume de Léon; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* LÉONAIS. *La population* LÉONAISE.

— s. f. Comm. Etoffe, tissu façonné en laine souple et légère, à très-petits dessins.

LÉONARD (SAINT-), ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilcm. E. de Limoges, sur un mamelon, près de la rive droite de la Vienne; pop. aggl., 2,965 hab. — pop. tot., 6,011 hab. Fabrication de grosse draperie, couvertures de laine, porcelaine; papeteries, martinets à cuivre, mégisserie, tanneries. Commerce de bestiaux, moutons. L'église, classée parmi les monuments historiques, date des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. La base de la tour est décorée de chapiteaux à sculptures symboliques. Les principales curiosités de l'intérieur sont des stalles du XV^e siècle, un bas-relief en albâtre de la même époque et un tableau représentant les *Lamentations de Jérémie.* Saint-Léonard est entouré de boulevards d'où l'on domine le village industriel du Pont, et de vastes prairies à travers lesquelles serpentent les eaux limpides de la Vienne.

LÉONARD ou **LIENARD** (saint), ermite français qui vivait au VI^e siècle. Il se convertit au catholicisme en même temps que Clovis après la bataille de Tolbiac, puis se retira dans le Limousin, où il fonda un monastère dans un lieu appelé depuis Saint-Léonard-de-Noblac. L'Eglise célèbre le 6 novembre la fête de ce saint, qui est le patron des prisonniers.

LÉONARD DE PISE (Léonard BONACCI, plus connu sous le nom de), géomètre italien, souvent appelé **Fibonacci**, par contraction de Filius Bonacci, né à Pise vers 1175, mort à une époque également incertaine. Il séjourna longtemps en Orient et fit paraître à son retour un traité d'arithmétique et d'algèbre, l'un des plus anciens qu'on ait vus en Europe et qui a eu la plus grande influence sur le progrès des sciences dans le siècle suivant. Le fond de cet ouvrage, que Fibonacci intitule, d'après les Arabes, *Algebra et Almuchabala*, a été certainement puisé dans les livres arabes, probablement dans l'algèbre écrite vers le milieu du IX^e siècle par Mohammed ben Musa, qui lui-même s'était instruit à l'école des Indous dans les ouvrages laissés par Brahmegupta au VI^e siècle.

L'algèbre de Léonard de Pise commence par ces mots : *Incipit Liber Abbaci compositus a Leonardo filio Bonacci Pisano, in anno* 1202. *Novem figuræ Indorum hæ sunt* 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1; *cum his itaque novem figuris et cum hoc signo o quod arabice Zephirum appellatur*, *scribitur quilibet numerus*, etc. Cet ouvrage va jusqu'à la résolution des équations du second degré et de celles qui s'y ramènent; mais ce qui le distingue des autres traités d'algèbre puisés dans les livres arabes et le rend particulièrement remarquable, c'est l'application qui y est faite pour la première fois des moyens d'investigation que l'algèbre peut offrir aux spéculations géométriques. Les Arabes avaient puisé à deux sources entièrement distinctes; ils s'étaient instruits concurremment dans les ouvrages didactiques grecs, où non-seulement l'idée de substituer des calculs sur les mesures des grandeurs aux combinaisons imaginées sur ces grandeurs n'est jamais entrevue, mais où même on ne trouve pas les formules des mesures des aires les plus simples, au moyen des mesures de leurs dimensions, et dans les ouvrages postérieurs des Indous, où, au contraire, l'accord des deux méthodes paraît s'être établi dès le principe conformément aux usages modernes. Le traité de Léonard de Pise procède des ouvrages arabes d'origine indoue. L'auteur y montre une intelligence très-nette de la concordance nécessaire des résultats obtenus par l'une ou l'autre voie : *Et quia*, dit-il, *Arithmetica et Geometriæ scientia sunt connexæ et suffragatoriæ sibi ad invicem, non potest de numero plena tradi doctrina, nisi inserantur geometrica quædam, vel ad geometriam spectantia.* Fibonacci ajoute que souvent les règles de l'algèbre tirent leur démonstration de considérations géométriques, et les exemples qu'il en donne ont en effet servi longtemps de modèles, comme on le voit presque à chaque page de l'*Ars magna* de Cardan.

Le second ouvrage de Fibonacci est intitulé : *Leonardi Pisani de filiis Bonacci practica geometriæ, composita anno* 1720; on y trouve, entre autres curiosités, la formule de la mesure de l'aire d'un triangle en fonction de ses trois côtés; l'auteur l'avait prise sans doute dans le traité de géométrie des trois fils de Musa-ben-Schaker, Mahomet, Hamet et Hasen. Elle se trouvait déjà dans la *Géodésie* de Héron d'Alexandrie, mais elle y était démontrée autrement; la démonstration de Léonard est celle que les fils de Musa avaient trouvée dans les ouvrages de Brahmegupta. Léonard de Pise avait laissé un troisième ouvrage relatif à l'analyse indéterminée du premier et du second degré, que Lucas de Burgo, dans sa *Summa de arithmetica*, et Cardan, dans son *Ars magna*, citent souvent sous le titre de *Traité des nombres carrés.* Cet ouvrage, dont il existait encore, à ce qu'il paraît, une copie manuscrite il y a une soixantaine d'années, est aujourd'hui perdu. D'après Lucas de Burgo, Léonard de Pise résolvait l'équation $x^2 + y^2 = N$ par des considérations et des figures géométriques; cette question, traitée par Brahmegupta, dont Léonard n'a fait que rapporter la solution, était ramenée par l'auteur indien à exprimer les solutions de l'équation proposée en fonction de valeurs particulières de x et de y formant une première solution. Ces formules de solution

$$x = \frac{ay' + bx'}{c},$$

et

$$y = \frac{by' - ax}{c},$$

où x' et y' forment une solution de l'équation proposée et où a, b, c satisfont à la condition $a^2 + b^2 = c^2$, ces formules sont celles mêmes qui se déduisent de la solution géométrique du problème, donnée par Brahmegupta.

Nous venons de dire que le *Traité des nombres carrés* de Léonard de Pise paraît aujourd'hui perdu; les deux autres ouvrages qui nous restent de lui sont encore inédits et les manuscrits en sont très-rares. Beaucoup d'autres ouvrages de la même époque ou antérieurs, tout aussi intéressants, se trouvent dans le même cas, exposés à une perte d'autant plus probable que les exemplaires qui se trouvent dans quelques bibliothèques forment le point de mire des corsaires bibliomanes.

« L'impression des manuscrits auxquels s'attache un intérêt scientifique et historique, dit M. Chasles à propos précisément de Léonard de Pise, serait de la part des gouvernements une digne et utile coopération, peu coûteuse du reste, aux travaux des hommes qui se vouent à l'étude.

» Une seconde mesure à prendre pour arrêter la destruction des raretés littéraires serait l'établissement d'une bibliothèque spéciale destinée aux sciences, qui deviendrait un centre où chacun se ferait un devoir et un bonheur de porter ses petites propriétés particulières, qu'on laisse perdre aujourd'hui faute de savoir à quoi les réunir pour les rendre utiles et leur assurer une conservation durable. »

LÉONARD DE CHIO, historien et prélat grec, né à Chio vers la fin du XIVe siècle, mort dans la même ville en 1458 ou 1462. Il vint étudier en Italie, à Gênes et à Padoue; entra chez les dominicains, devint en 1446 évêque catholique de Mitylène, et fut en 1452 envoyé à Constantinople pour tenter une fusion entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine, tentative qui n'eut aucun résultat. On lui doit une lettre latine, très-souvent réimprimée et citée, adressée au pape Nicolas V, et contenant la relation de la prise de Constantinople en 1453, et un *Tractatus de vera nobilitate* (1657, in-4o).

LÉONARD, surnommé **Limousin**, célèbre émailleur français, né à Limoges en 1505, mort en 1575. Il sortit du fond de sa province vers 1525, pour venir à Fontainebleau et faire son éducation artistique sous les grands maîtres italiens que François Ier y entretenait, le Primatice, Rosso et autres. Il s'adonna ensuite complétement à l'émaillerie. Ses premiers travaux remontent à 1532; ce furent probablement les belles reproductions en émail des cartons de Rosso, pour les plafonds de Fontainebleau. Comme cet artiste a daté toutes ses œuvres, on peut suivre facilement les différentes phases de sa longue carrière. Peu et mal payé par François Ier, le maître limousin, quoique peintre du roi depuis 1530, exécutait des émaux médiocres pour les églises; on a de lui une *Vie du Christ*, en dix-huit sujets, datée de 1533. Deux ans plus tard, il exécuta, avec un art et une science incomparables, une suite d'émaux en grisaille représentant les divers épisodes de la fable de *Psyché;* en 1537 il émaillait les coupes et les échiquiers qui se trouvent au musée du Louvre sous le numéro 265. Ces objets usuels, revêtus d'un merveilleux cachet artistitique, sont une des gloires de l'art français. Ses portraits sont, pour la plupart, des chefs-d'œuvre; il exécuta en 1544 celui de la reine Claude, femme de François Ier, et reproduisit presque tous les contemporains célèbres; il s'essaya aussi vers cette époque dans la gravure, qui servit mal son talent, en trahissant l'insuffisance de son dessin dépouillé du prestige de la couleur. Ses portraits en émail sont au contraire d'une finesse et d'une habileté de modelé prodigieuses.

En 1547, l'émailleur du roi fit les douze apôtres, qui, des mains de Henri II, ne tardèrent pas à passer au château d'Anet, où résidait cette belle Diane à laquelle le roi ne savait rien refuser. Léonard fit ensuite la royale amante en croupe derrière Henri II. C'est peut-être le chef-d'œuvre du peintre; par malheur c'est en même temps le chef-d'œuvre du courtisan. Ce n'est pas tout : l'histoire de Diane, la chaste déesse, fut exploitée par lui et répétée à l'infini. « C'est à ce moment, dit M. de Laborde, que Léonard reçut une de ces commandes qui datent dans la vie d'un artiste. Henri II voulait orner deux petits autels de la Sainte-Chapelle du palais, qu'on avait appliqués à une boiserie assez maladroitement disposée en travers de la nef. Il demanda à son émailleur deux tableaux et voulut que François Ier et Léonore d'Autriche fussent représentés sur l'un, lui-même et Catherine de Médicis sur l'autre. » En une seule année cette œuvre fut terminée; elle forme une réunion de quarante-six plaques d'émail. Léonard appliqua tout son talent à l'exécution de ce chef-d'œuvre (musée du Louvre, nos 190 et 213). En 1553 il modèle une belle blonde nue : c'est Diane de Poitiers; vient ensuite une déesse à la table des dieux : c'est encore Diane de Poitiers. Puis la série des portraits se poursuit : François II, le duc de Guise, Marguerite de Valois, le cardinal de Lorraine, Amyot.

Aveuglé par le succès et par l'enthousiasme de ses contemporains, le maître limousin entasse œuvre sur œuvre, s'exténue à faire vite, et de cette époque date sa décadence. Son talent inquiet essaya même de la peinture à l'huile; on a de lui un *Saint Thomas*, signé *Léonard Limousin, émailleur*, sans doute pour désarmer la critique, car il est au-dessous du médiocre. La *Passion*, pièces d'émaux qui portent son nom, au musée de Cluny (1560), n'est guère meilleure. Les pièces postérieures à cette époque, un grand plat, genre camaïeu, qui reproduit une composition de Raphaël (1562), divers émaux, datés de 1572 et 1573, témoignent d'une grande lassitude. Ce sont d'énormes pièces, lourdes, pénibles et d'un dessin tremblé.

A considérer les belles œuvres du peintre émailleur, et elles sont nombreuses, son faire est éclatant, clair, harmonieux. L'effet général de ses compositions est égayé par des bleus de ciel vifs et par des teintes bleuâtres adoucies qui font l'effet de légers glacis. Nul n'a manié mieux que lui la pointe dans les ombres ni tiré plus de ressource des grisailles sur noir et sur bleu. Léonard Limousin est fort bien représenté au Louvre (nos 190 à 288). Nous avons indiqué ses principaux ouvrages. L'ensemble de son œuvre peut monter à 1,840 émaux, nombre prodigieux si l'on se rend compte des difficultés et des lenteurs de ce genre de travail. Léonard a signé tous ses travaux, et le plus grand nombre avec deux LL.

LÉONARD (Frédéric), imprimeur français du XVIIe siècle. Reçu imprimeur en 1653 et associé de Sébastien Huré, il succéda à ce dernier dans la charge d'imprimeur du roi, devint syndic de sa communauté en 1666, et acquit le titre d'imprimeur du clergé. Parmi les œuvres qu'il a imprimées, on cite les volumes de la collection des auteurs latins *Ad usum Delphini*. — Son fils, Martin-Auguste LÉONARD, né à Paris en 1696, mort en 1768, entra dans les ordres et composa, entre autres écrits, un *Traité du sens littéral et du sens mystique des saintes Ecritures* (1727). — Son frère, Marc-Antoine LÉONARD DE MALPEINES, né à Paris en 1700, mort en 1768, fut conseiller au Châtelet, publia un *Essai sur les hiéroglyphes des Egyptiens* (1744, 2 vol.), traduit de Warburton.

LÉONARD (Nicolas-Germain), poëte élégiaque français, né à La Guadeloupe en 1744, mort à Nantes en 1793. Amené tout jeune à Paris, il débuta dans les lettres en 1766 par un recueil d'*Idylles morales*, petits poëmes qui trahissent l'imitation des élégiaques latins, Tibulle et Properce, avec moins de chaleur amoureuse et une mélancolie qui tourne à la langueur. La protection du marquis de Chauvelin valut au poëte un brillant emploi diplomatique; il fut envoyé comme secrétaire de légation à Liége et il y composa un roman, *Lettres de deux amants de Lyon* (1773, in-12), qui eut de la vogue et fut traduit aussitôt en anglais. Un voyage à La Guadeloupe (1784-1787) lui permit de se rendre un compte exact de la situation de notre colonie, et il obtint d'y retourner avec le titre de lieutenant général de l'amirauté.

Léonard, qui avait adopté les principes du XVIIIe siècle, eut à lutter, à son arrivée à la Guadeloupe en 1787, comme magistrat, contre les préjugés surannés des vieux planteurs, et s'attira leur haine en exprimant publiquement l'horreur que lui inspirait l'esclavage. En 1790, des dissensions civiles ayant éclaté à La Martinique entre les planteurs nobles, qui résistaient aux idées nouvelles, et la population plébéienne, qui en exigeait l'application immédiate pour eux, à l'exclusion des sangs-mêlés, de Clugny, gouverneur de La Guadeloupe, tenta la réconciliation des partis en leur envoyant des délégués, au nombre desquels se trouvait Léonard. Ce dernier, malgré tous ses efforts, échoua dans cette mission, et comme le séjour de la colonie lui était devenu insupportable, il se rembarqua.

De retour en France en 1792, il s'écriait, dans une petite élégie :

> Enfin je suis loin des orages;
> Les dieux ont pitié de mon sort!

Tout au contraire, la tourmente révolutionnaire allait atteindre son apogée et Léonard allait de nouveau prendre la mer pour y échapper lorsqu'il succomba à la maladie de langueur dont il était depuis longtemps atteint.

Il laissait encore : *Alexis*, roman pastoral; un *Voyage aux Antilles*, et un poëme des *Saisons*, qu'il publia lors de l'un de ses voyages en France (1787, 3 vol. in-8o). Campenon, son neveu, a donné une édition complète de ses œuvres (Paris, 1798, 3 vol. in-8o).

LÉONARD (Léonard ANTIER, connu sous son prénom de), coiffeur de la reine Marie-Antoinette, mort à Paris en 1819. En sa qualité de coiffeur de la reine, Léonard jouit parmi les gens de cour d'une vogue qui lui procura considération et richesse. Bien plus, honoré de la confiance du roi, il fut mis dans la confidence du voyage de Varennes et fut envoyé en courrier pour prévenir M. de Bouillé de l'arrivée de la famille royale (v. VARENNES). Obligé, à la suite de l'insuccès de cette tentative, de quitter la France, il se réfugia en Russie où il continua son industrie, et revint à Paris en 1814. Le livre qui lui a été attribué, *Souvenirs de Léonard, coiffeur de Marie-Antoinette* (4 vol. in-8o), a été formellement désavoué par sa famille. Léonard s'était associé, en 1788, au violoniste Viotti pour la fondation du théâtre de Monsieur, dont les représentations eurent lieu au palais des Tuileries.

LÉONARD (Hubert), violoniste belge, né à Bellain (Belgique) en 1819. Il commença à apprendre la musique à Liége, puis vint en 1836 à Paris, et se fit admettre au Conservatoire dans la classe d'Habeneck. Dès cette époque, Léonard entra à l'orchestre des Variétés, puis passa à l'Opéra-Comique et enfin arriva à l'Opéra. En 1844 il quitta Paris, sé rendit en Allemagne et donna son premier concert à Leipzig, où son style, sa légèreté d'exécution et sa belle sonorité lui conquirent tous les suffrages. Mendelssohn accueillit avec bienveillance le violoniste et lui donna des conseils que Léonard utilisa dans ses compositions. A Berlin, l'artiste trouva, auprès d'un public difficile, une non moins cordiale réception. Après une excursion en Suède, il se rendit à Vienne (1848), puis retourna en Belgique et succéda peu après à Charles de Bériot comme professeur au Conservatoire. En 1851, il vint à Paris pour y donner des concerts avec sa femme; la presse fut unanime pour proclamer Léonard un des premiers violonistes de l'époque, et Mme Léonard ne fut pas moins fêtée que son mari. Depuis lors, les deux artistes ont parcouru le nord de l'Europe, et ont reçu partout des ovations dignes de leur admirable talent.

On cite, parmi les œuvres de Léonard, six concertos, vingt-quatre études, quatre duos pour piano et violon avec Litolff, et trois duos pour violon et violoncelle en collaboration avec Servais.

LÉONARD (Antonia DE MENDI, dame), cantatrice espagnole, femme du précédent, née à Talavera-de-la-Reina (Espagne) en 1827. Nièce du grand ténor Vincent Garcia, elle vint à Paris avec sa famille et se livra à l'étude du chant sous la direction de son cousin, Manuel Garcia. Son éducation terminée, Mlle Mendi débuta avec éclat à Paris en 1847, à l'un des concerts de la Société du Conservatoire, où elle chanta la *Sicilienne* de Pergolèse et un air de l'*Orlando* de Haendel. En 1851 elle épousa Léonard et s'attacha à la fortune de son mari, qu'elle suivit dans toutes ses excursions. Fixée à Bruxelles depuis la nomination de Léonard au poste de professeur de violon au Conservatoire, Mme Léonard s'est livrée à l'enseignement du chant et perpétue, parmi ses élèves, les grandes traditions vocales des Garcia.

LÉONARD ARÉTIN, littérateur italien. V. BRUNI.

LÉONARD DE PISTOIE, peintre italien. V. GRAZIA.

LÉONARD D'UDINE, célèbre prédicateur italien. V. MATTHÆI.

LÉONARD DE VINCI, célèbre peintre italien. V. VINCI.

LEONARDI (Jean), dominicain italien, né à Decimo, près de Lucques, en 1541, mort à Rome en 1609. Il entreprit de fonder une congrégation religieuse exclusivement vouée à l'instruction de la jeunesse; et, malgré l'opposition des Lucquois, sa Société des clercs de la mère de Dieu fut confirmée canoniquement par la cour de Rome, qui l'en nomma recteur. Chassé de Lucques pour ce fait, il se réfugia à Rome, où il installa sa congrégation.

LEONARDI ou **LEONARDINI** (Francesco), peintre vénitien, né à Venise en 1654, mort à Madrid en 1711. Ayant quitté sa ville natale, il parcourut une partie de l'Europe et vint en 1680 se fixer à Madrid, où ses portraits du roi d'Espagne, Charles II, et de la reine furent accueillis avec enthousiasme. Bien qu'il ait spécialement brillé dans le portrait, et que ses toiles historiques n'aient qu'une valeur relativement secondaire, on signale comme fort remarquables ses tableaux de l'*Inhumation* et de la *Translation de saint Joseph*, et celui de l'*Incarnation* actuellement au musée de Madrid.

LÉONARDIS (Jacques), dessinateur et graveur italien, né à Palma (Etat de Venise) en 1712. Elève de Binville et de Tiepolo, il reproduisit les tableaux les plus estimés qui se trouvaient à Venise, surtout ceux qui n'avaient point été gravés avant lui, et se distingua par la fidélité à faire revivre dans ses estampes le caractère de l'original. Parmi ses principales pièces on cite : *Amour jouant* et les *Réjouissances de Silène*, d'après J. Carpioni; *Neptune et Téthis* et l'*Enlèvement d'Europe*, d'après Seb. Concha; *Une foire de village* et *Médecins aux portes d'une ville*, d'après J.-M. Crespi, et enfin le *Veau d'or* et le *Jugement dernier*.

LEONARDO (Fra Augustin), peintre espagnol, né à Valence vers 1590, mort dans la même ville vers 1640. Entré dans l'ordre des religieux de la Merci, il se livra avec ardeur à la peinture. On cite parmi ses œuvres quatre grands tableaux exécutés pour le couvent de Notre-Dame-del-Puig : la *Découverte de Notre-Dame-del-Puig*, le *Blocus de Valence*, *Reddition de Valence*, *Défaite des Sarrasins sous les murs de Puig;* la *Samaritaine*, à Séville; la *Vierge apparaissant à saint Raymond* et la *Défaite des chevaliers de l'ordre*, au couvent de la Merci, à Madrid; le *Miracle de la multiplication des pains*, dans le couvent du même ordre à Tolède. Le musée du Louvre possède de lui un *Portrait du chroniqueur don Gabriel*, qui passe pour son chef-d'œuvre en ce genre.

LEONARDO (Joseph), peintre espagnol, né à Madrid en 1616, mort à Saragosse en 1646. Elève de Pierre de Las Cuevas, il dut à son mérite d'être nommé, tout jeune encore, peintre du roi. On prétend que des artistes, jaloux de ses succès, lui donnèrent un breuvage qui lui fit perdre la raison. Parmi ses tableaux, remarquables par le soin de la composition et la fraîcheur du coloris, on cite : le *Siége de Breda*, une *Marche militaire*, le *Portrait d'Alaric*, roi des Goths, qu'on voit au Buen-Retiro, et un *Saint Jean Précurseur*, qui appartient à la galerie du Louvre.

LEONARDO DA PISTOJA, peintre italien. V. GRAZIA.

LEONARDONI (Francisco), peintre vénitien. V. LEONARDI.

LEONARDUCCI (Gaspard), poëte italien, né à Venise en 1685, mort en 1752. Il entra dan la congrégation des somasques, enseigna la littérature à Cividale, au collége Clementino, à Rome, et devint recteur de l'académie des nobles, à Venise. Enthousiaste admirateur de Dante, il le prit pour modèle et fit tous ses efforts pour mettre en lumière la grande valeur de l'auteur de la *Divine Comédie*. On a de lui : la *Maniera di ben communicarsi* (Venise, 1732); la *Provvidenza* (Venise, 1739, in-4o), poëme en trois chants, qu'il développa considérablement ensuite, et dont une partie, comprenant seize chants, a été publiée à Venise (1827-1828, 2 vol. in-8o).

LÉONAT ou **LEONATUS**, un des principaux généraux d'Alexandre, mort en 322 av. J.-C. Après la mort de ce prince, dans le partage qu'on fit des provinces de l'empire il eut la Petite-Phrygie et les côtes de l'Hellespont. Pendant la guerre Lamiaque, il vint au secours d'Antipater, fut battu par les Athéniens en Thessalie, et périt dans le combat.

LEONA-VICARIO, ville de la république mexicaine, ch.-l. de l'Etat de Cohahuila. V. SATILLO.

LEONBERG, autrefois *Lowenberg*, ville de l'Allemagne méridionale, dans le royaume de Wurtemberg, cercle du Necker, à 14 kilom. N.-O. de Stuttgard, sur la Glems; 2,200 hab. Patrie du philosophe Schelling.

LEONBRUNO (Lorenzo), peintre italien, né à Mantoue en 1489, mort à Milan vers 1537. En 1825, il était encore inconnu, quand une notice de l'abbé Prandi vint mettre son nom en lumière. Le biographe rapporte que, élève de Castiglione, il fut nommé peintre du duc de Mantoue, et qu'ayant excité la jalousie de Jules Romain il fut forcé de se réfugier à Milan. Prandi ajoute que Giulio Pippi employa tout son crédit pour faire détruire les ouvrages d'un rival. Le nom de Leonbruno fut signalé de nouveau lors de la découverte, à Mantoue, de trois tableaux signés de son nom : la *Métamorphose de Midas*, *saint Jérôme* et un *Christ mort*, dont la différence de manière est telle que, sur les trois toiles, on en peut supposer au moins deux apocryphes. Cependant il paraît certain que Leonbruno a travaillé à la décoration du palais du duc de Mantoue, et qu'il y a peint deux plafonds, un *Apollon* et une *Renommée*.

LÉONCE (saint), prélat français, né à Nîmes dans le IVe siècle, mort vers 410. Il devint évêque de Fréjus (361), et Jean Cassien lui dédia les dix premiers livres de ses *Collations*. L'Eglise l'honore le 16 novembre.

LÉONCE, usurpateur byzantin, né vers le milieu du Ve siècle, mort en 488. Syrien d'origine, il avait donné des preuves de courage comme général et avait été nommé sénateur par l'empereur Zénon. Illus, favori de cet empereur, entraîna Léonce dans la révolte qu'il fomenta contre son maître, et le fit proclamer empereur. La révolte, après des alternatives de succès, avorta définitivement, et Léonce fut décapité.

LÉONCE, empereur byzantin de 695 à 698, mort en 705. Il était général et commandait les troupes impériales contre les Maronites, quand ses succès excitèrent la jalousie de Justinien II, qui l'emprisonna. Une révolte, fomentée par les amis de Léonce, mit ce dernier sur le trône; et Justinien, vaincu, fut relégué à Cherson, après qu'on lui eut coupé le nez. En 697, les Arabes battirent le patrice Jean, général de Léonce, et s'emparèrent de Carthage. Furieux de leur défaite, qu'ils attribuèrent à l'incapacité de leur général, les soldats massacrèrent Jean, s'insurgèrent contre le monarque régnant, et proclamèrent Absimarus, un de leurs chefs, empereur, sous le nom de Tibère II. Entré par trahison dans Constantinople, le chef des rebelles s'empara de Léonce, lui fit subir le même traitement que celui-ci avait infligé à Justinien II, et l'enferma dans un couvent. Rétabli sur le trône en 705, Justinien tira Léonce de son monastère, pour le faire décapiter.

LÉONCE (Charles-Henri-Ladislas LAURENÇOT, connu sous le nom de), auteur dramatique français. V. LAURENÇOT.

LÉONCE, historien byzantin. V. LÉONTIUS DE BYZANCE.

LÉONCE PILATE, philologue grec, né, selon les uns, à Thessalonique, selon d'autres, en Calabre, mort en 1364. Il avait longtemps vécu en Grèce, lorsqu'il se lia avec Pétrarque et Boccace. Sur la demande de ce dernier, la première chaire de grec qui ait été fondée en Occident fut créée à Florence, et Léonce Pilate fut appelé à y professer (1360). D'une humeur mélancolique et sauvage, Léonce se dégoûta bientôt du séjour de Florence, se rendit à Venise (1363), y séjourna quelque temps auprès de Pétrarque, à qui il donna un beau manuscrit de Sophocle, puis passa à Constantinople. Il revenait en Italie lorsqu'il périt dans une tempête, frappé par la foudre. Léonce avait expliqué en entier à Boccace les deux poëmes d'Homère, dont il écrivit pour lui la traduction latine. Cette traduction a longtemps appartenu à la bibliothèque de l'abbaye florentine.

Léonce ou le **Fils adoptif**, comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Marsollier, musique de Nicolo (Isouard), représentée à l'Opéra-Comique le 18 novembre 1805. Le livret est un des meilleurs qu'ait écrits Marsollier; on y remarque des situations touchantes; le sujet, dans lequel l'honnêteté et la vertu n'excluent pas l'intérêt, donne lieu à des scènes d'une exquise sensibilité. Quant à la musique, elle fixa l'attention du public sur le jeune compositeur. La romance de Daniel : *L'hymen est un lien charmant: lorsque l'on s'aime avec ivresse*, a eu un succès franc et durable. Le chanteur Solié la disait avec goût dans les théâtres et les salons, en se faisant accompagner sur la lyre ou la guitare. La mélodie devint un des timbres de vaudeville les plus connus.

1er COUPLET.

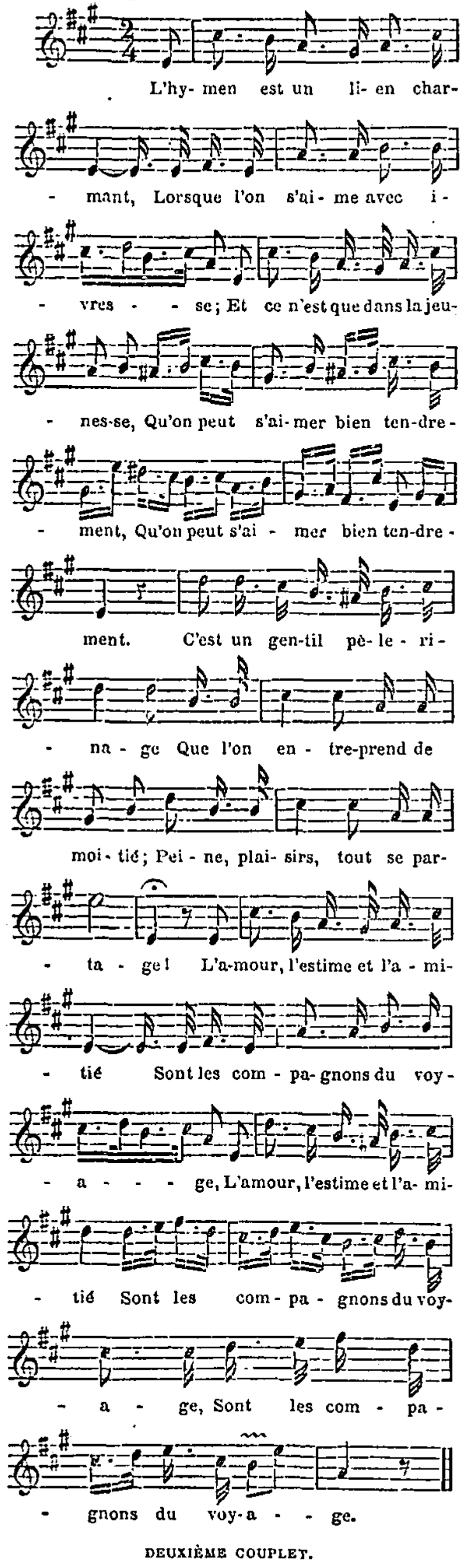
L'hy- men est un li- en char-
- mant, Lorsque l'on s'ai- me avec i-
- vres - - se; Et ce n'est que dans la jeu-
- nes-se, Qu'on peut s'ai-mer bien ten-dre-
- ment, Qu'on peut s'ai - mer bien ten-dre -
ment. C'est un gen-til pè- le - ri-
- na - ge Que l'on en - tre-prend de
moi- tié; Pei - ne, plai- sirs, tout se par-
- ta - ge! L'a-mour, l'estime et l'a - mi-
- tié Sont les com - pa- gnons du voy-
- a - - - ge, L'amour, l'estime et l'a- mi-
- tié Sont les com - pa - gnons du voy-
- a - ge, Sont les com - pa -
- gnons du voy-a - - ge.

DEUXIÈME COUPLET.

Si, par malheur, chez les époux,
On voit naître l'indifférence;
Si la froide et triste inconstance
Succède à leurs transports si doux, (*bis*)
Plus n'est gentil pèlerinage
Qu'on faisait gaîment de moitié.
Mais, si l'amour devient volage,
Qu'au moins l'estime et l'amitié }
Restent compagnons du voyage. } *bis.*

TROISIÈME COUPLET.

Quand j'ai vu naître mes enfants,
M'immoler devint nécessaire.
Je connais les devoirs d'un père,
Il doit tenir tous ses serments! (*bis*)
Dans mon triste pèlerinage,
Privé d'une tendre moitié,
Je bénis encore mon partage,
Si leur bonheur, leur amitié }
Sont mes compagnons de voyage! } *bis.*

LEONDARI, ville de la Grèce moderne. V. LEONTARION.

LEONE (Evasio), littérateur italien, né à Casal en 1765, mort vers 1821. Il se fit moine et se livra à l'enseignement. On croit qu'il mourut pendant un voyage en Asie Mineure. On lui doit des traductions en vers du *Cantique des cantiques* (1796), des *Lamentations de Jérémie* (1807), et des poëmes intitulés : *Pianto di Maria* (1823), *Pigmalione*, la *Vittoria di Mosca*, etc.

Leone Leoni, roman de George Sand (1834). « Je m'étais dit que faire de Manon Lescaut un homme, de Desgrieux une femme, serait une combinaison à tenter et qui offrirait des situations assez tragiques, le vice étant souvent fort près du crime pour l'homme, et l'enthousiasme voisin du désespoir pour la femme. » Ces paroles de l'auteur lui-même résument tout son roman de *Leone Leoni*, entrepris comme par gageure et qui, grâce au merveilleux talent de l'auteur, est devenu une œuvre intéressante et dramatique.

Leone est un noble Vénitien qui, au moment où il rencontre Juliette, est déjà déshonoré et perdu de vices. Il traîne, autour de tous les tripots de l'Europe, son existence vagabonde, et vient de se faire chasser de France comme le dernier des escrocs. A l'aide de subterfuges et en accumulant les mensonges, il parvient à capter le cœur de Juliette, qui sans lui fût sans doute restée pure toute la vie, et qui maintenant va épuiser la coupe de tous les opprobres et restera rivée jusqu'à sa dernière heure à sa passion, comme le galérien à sa chaîne. Complice involontaire et fatale de l'homme dont elle se fait l'esclave, il lui faut assister à toutes ses turpitudes, à toutes ses infamies, traverser avec lui tous les bourbiers du vice, s'enfoncer dans la fange sociale et, d'étape en étape, en arriver au crime. Elle s'associe aux friponneries de tous genres que son maître juge utiles; elle le voit se vendre à de vieilles coquettes, et elle l'y aide. Leone Leoni se débarrasse, par le poignard, d'un témoin gênant, et Juliette recule d'horreur, mais pour retomber anéantie dans les bras de l'assassin, dont il lui faut à tout prix les caresses. Puis lorsque Leone n'a plus rien à voler aux autres et rien à vendre de lui-même, il fait marché de sa maîtresse et la pousse dans les bras d'un homme qui a payé d'une fortune les charmes de Juliette. Cette fois, pourtant, la malheureuse résiste, et Leone à bout d'expédients prend la fuite. Mais Juliette est si bien le Desgrieux de cette Manon masculine que, rencontrant un peu plus tard son amant, elle se jette de nouveau dans ses bras et le supplie de la reprendre.

Dans *Manon Lescaut*, le drame finit lugubre et vengeur; dans *Leone Leoni*, il ne finit pas et ne peut pas finir; c'est par là seulement qu'il est moral. Quel châtiment plus terrible pouvait atteindre Juliette que celui d'être fatalement entraînée, par sa lâcheté, à recommencer une vie d'angoisse et d'horreur? Et quant à Leone, qui en définitive et malgré toute sa corruption n'a jamais cessé d'aimer Juliette, comme Manon aimait son chevalier, il a eu beau rompre violemment les liens qui l'attachaient à son remords vivant dans la personne de sa maîtresse, la destinée implacable l'a ramené sous le joug. L'expiation est donc suffisante. La forme adoptée par l'auteur est la même que celle qu'avait employée l'abbé Prévost. Dans *Manon Lescaut*, c'est le chevalier Desgrieux qui fait le récit de ses aventures; dans *Leone Leoni*, c'est Juliette. Au fond, ce livre n'est qu'un paradoxe, mais un paradoxe d'une forme séduisante.

LEONELLI (Zecchini), architecte et mathématicien italien, né à Crémone en 1776, mort à Corfou en 1847. Après avoir étudié l'architecture à Rome, il vint s'établir à Bordeaux, où il publia le premier ouvrage qui établit sa réputation de mathématicien; puis il parcourut l'Italie, l'est de la France, l'Allemagne, et se fixa à Corfou comme directeur du cabinet de physique. On lui doit, entre autres œuvres : *Supplément logarithmique* (Bordeaux, an XI, in-8o); *Démonstration des phénomènes électriques* (1813, in-8o), et nombre de mémoires communiqués à l'Académie des sciences de Paris.

LEONELLO (Antonio), peintre de l'école bolonaise, né près de Bologne et vivant vers la fin du XVe siècle. Il s'est distingué spécialement dans la peinture des fleurs, des fruits et des animaux, et a, en outre, laissé quelques portraits estimables.

LEONENSIS PAGUS, nom latin du pays de SAINT-POL-DE-LÉON.

LÉONÈS, ÈSE adj. (lé-o-nè, è-ze). Comm. Se dit d'une espèce de laine de la province de Léon, en Espagne; des bêtes qui fournissent cette laine : *Laines* LÉONÈSES. *Le prix des laines sorianes est un tiers ou un quart au-dessous des laines* LÉONÈSES. (Morogues.) *La race* LÉONÈSE *est la plus remarquable des brebis transhumantes.* (Morogues.)

LEONESSA, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze-Ultérieure IIe, district et à 19 kilom. N. de Civita-Dacole; 5,317 hab.

LEONFORTE, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Catane, district et à 12 kilom. S. de Nicosie; 12,238 hab. Commerce de grains, vins, soie; soufrière. Cette ville, bâtie sur le revers d'une colline, domine une vallée profonde et ombreuse qui abonde en orangers magnifiques, en ruisseaux et en fontaines. L'église des Capucins possède de bonnes peintures, entre autres une *Assomption* attribuée à Mornalese, un *Jugement universel*, ouvrage précieux de fra Beato Angelico, et une *Madone* du XVIe siècle.

LEONHARD (Charles-César DE), minéralogiste allemand, né près de Hanau en 1779, mort en 1862. Il étudiait la science administrative lorsque, à Gœttingue, il se lia étroitement avec Blumenbach, qui lui inspira le goût de la minéralogie. En 1800, il entra dans l'administration financière de la Hesse et devint successivement conseiller de la chambre des finances, conseiller intime du grand-duc et directeur de l'administration des domaines de l'octroi. Lors de la reconstitution de la Hesse électorale en 1815, il se démit de ses fonctions, fut nommé l'année suivante membre de l'Académie des sciences de Munich, et devint, en 1818, professeur de minéralogie et de géologie à l'université d'Heidelberg, où il occupa cette chaire jusqu'à sa mort. On cite, parmi ses ouvrages : *Géologie* ou *Histoire naturelle de la terre* (Stuttgard, 1836-1845, 4 vol.); *Manuel de géognosie et de géologie* (Stuttgard, 1849, 2e édit.); *Principes de géognosie et de géologie* (Stuttgard, 1839, 3e édit.); le *Porphyre quartzeux* (Stuttgard, 1851); *Histoire naturelle du règne minéral* (Stuttgard, 1854); *Principes de minéralogie* (Leipzig, 1860, 2e édit.), etc. Il avait en outre publié, de 1807 à 1829, l'*Almanach de minéralogie universelle*, et, de 1830 à 1858, l'*Almanach de minéralogie, de géognosie, de géologie, etc.*, en collaboration avec Bronn.

LEONHARD (Gustave), géologue allemand, fils du précédent, né à Munich en 1816. A l'exemple de son père, il s'est principalement adonné à l'étude de la géologie et a publié, entre autres ouvrages : *Dictionnaire de minéralogie topographique* (Heidelberg, 1843); *Esquisse géognostique du grand-duché de Bade* (Stuttgard, 1846); *Etudes sur l'état minéralogique et géognostique du grand-duché de Bade* (Stuttgard, 1853); *Description géognostique et minéralogique de la route des montagnes de Bade* (Stuttgard, 1853); les *Minéraux de Bade* (Stuttgard, 1854), etc.

LEONHARDI (*Jean-Godefroy*), médecin et chimiste allemand, né à Leipzig en 1746, mort en 1824. Reçu docteur en 1771, il se livra alors à l'enseignement libre. Nommé en 1781 professeur extraordinaire à Leipzig, il abandonna ce poste l'année suivante, pour aller occuper, à Wittemberg, la première chaire d'anatomie et de botanique, puis en 1783 celle de pathologie et de chirurgie. En 1791, Frédéric-Auguste l'appela à Dresde et le nomma médecin de la famille royale, en lui laissant la faculté de se faire suppléer à Wittemberg. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de frigoris atmospherici affectibus in corpus humanum* (Leipzig, 1771, in-4o); *Dissertatio de resorptionis in corpore humano præter naturam impeditæ causis atque noxis* (Leipzig, 1771, in-4o); *De salibus succineis* (Leipzig, 1775, in-4o); *De vi sectionis in corpore humano* (Wittemberg, 1782); *De succorum humanorum salibus dulcibus* (Wittemberg, 1791); *Pharmacopæa* (Dresde, 1820, in-8o), etc.

LEONHARDI (Frédéric-Théophile), savant allemand, né en 1757, mort en 1814. Il se fit recevoir docteur en philosophie, visita une partie de l'Allemagne, puis s'adonna à l'enseignement libre et devint membre du collége des Princes (1805). Indépendamment d'articles insérés dans divers recueils, on lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Procédé pour entretenir continuellement la chaleur des poêles* (1802); *Des divers moyens de sécher le fruit* (1803); *Description du moyen dont on se sert en Danemark pour tasser et retenir le sable en employant la charrue* (1803), etc.

LEONHARDI (Jacques), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1778, mort en 1839. Il remplit diverses missions diplomatiques et fit partie du collége des Cinquante-et-un de Francfort (1812). On lui doit : *Essai d'une théorie de la tutelle* (1799); *Tableau comparé de l'empire d'Autriche*, de 1804 à 1809 (1809), ouvrage estimé; *Des revenus publics* (1812), etc.

LÉONHARDITE s. f. (lé-o-nar-di-te — du nom d'un professeur allemand appelé *Leonhard*). Minér. Substance d'un blanc nacré, qu'on trouve à Schemnitz, en Hongrie, et que l'on considère généralement comme une simple variété de laumonite.

LEONI, bourg du royaume d'Italie, dans la Principauté-Citérieure, district et à 50 kilom. S. de San-Angelo-di-Lombardi; 4,400 hab. Hôpital; récolte et commerce de grains et de soie.

LEONI (Luigi), dit **le Padovano**, sculpteur, graveur et peintre de l'école vénitienne, né à Padoue en 1531, mort à Rome en 1606. Son triple talent le rendit célèbre dans toute l'Italie; mais c'est surtout dans le modelage de la cire qu'il excella; ses portraits dans ce genre étaient d'une ressemblance extraordinaire. Ses gravures au burin, ses coins de médailles et ses modèles de figures sont encore très-estimés, et on place parmi les bons ouvrages de second ordre les compositions d'histoire et de paysage qu'il peignit à l'huile et à la fresque.

LEONI (Ottavio), surnommé **le Padovanino**, graveur et peintre de l'école vénitienne, fils du précédent, né en 1578, mort en 1630. Les tableaux et les fresques qu'il a laissés à Rome, entre autres *Sainte Martine* et une *Ascension*, se font remarquer par un coloris satisfaisant, un dessin correct; et on voit de lui au musée de Londres une *Cornélie* remarquable. Mais c'est surtout dans le portrait qu'il déploya son beau talent; il peignit les personnages les plus distingués de son époque : le *Guerchin*, le *Pomerancio*, le *Josepin*, *Pierre Tempesta*, *Thomas Solino*, *Simon Vouet*, *Jean Baglioni*; *André Barbarini*, le *Bernin*, *Chiabrera*, *Van Helmont*, *Martello*, etc., et grava ensuite ces portraits, qui forment une suite de trente-deux pièces fort estimées.

LEONI (Leone), sculpteur et graveur en médailles italien, né à Arezzo (d'où le surnom de **Cavaliere Aretino**, sous lequel il est souvent désigné), mort en 1592. Il introduisit à Milan, où il passa de longues années, le goût de l'école florentine. Cet artiste commença à se faire remarquer en gravant des médailles, notamment celles d'Ippolita Gonzagua et de Ferrante Gonzaga, gouverneur de la Lombardie. Le mausolée de Jacques de Médicis, qu'il érigea dans la cathédrale de Milan, d'après les dessins de Michel-Ange, fonda sa réputation. Les figures représentant la *Paix*, la *Vertu militaire*, la *Renommée*, la *Providence*, qui accompagnent la statue de *Jacques de Médicis*, sont d'une grâce un peu étudiée, mais d'une grande élégance de style, et d'un dessin plein de hardiesse. Sur le bruit que fit cet important travail, Charles-Quint appela auprès de lui à Bruxelles Leone Leoni, lui fit une pension de 150 ducats, l'anoblit, et le chargea d'exécuter les statues en marbre de l'empereur, de l'impératrice, de Philippe II, puis l'envoya en Espagne, où il fondit la statue colossale en bronze de *Charles-Quint*, qu'on voit à Madrid, et dont l'armure, fondue à part, peut s'enlever. Pour lui témoigner sa satisfaction de ce travail, l'empereur lui donna une maison à Milan. Vers la même époque, Leoni exécuta une admirable médaille représentant d'un côté *Charles-Quint*, et de l'autre *Jupiter foudroyant les Titans.* Sa statue en bronze de *Ferrante Gonzaga*, *vainqueur de l'Envie*, fut érigée, deux ans après sa mort, sur la place de Guastalla en 1594. — Son fils et son élève, Pompée LEONI, mort à Milan en 1660, s'adonna également à la gravure en médailles et à la sculpture. Ses médailles, parmi lesquelles on cite celle de don Carlos, fils de Philippe II, rivalisent avec celles de Paul Poggi. Il exécuta au palais de l'Escurial des statues en marbre et en bronze, composées avec goût, et fut comblé de faveurs par Philippe II.

LEONIACUM, nom latin de LEGNANO.

LEONICÈNE (Nicolas), en latin **Leonicenus**, médecin et philologue italien, né à Vicence en 1428, mort à Ferrare en 1524. Reçu docteur à Padoue, il fit un voyage en Angleterre; et de retour en Italie, il professa successivement à l'université de Padoue jusqu'en 1464 et à l'université de Ferrare jusqu'à sa mort. Leonicène était non-seulement un médecin remarquable, mais encore un littérateur éminent; il fut un des savants du XVe siècle qui réussirent le mieux à rendre à la langue latine sa pureté primitive. La hardiesse avec laquelle il s'écartait du sentiment des anciens, lorsqu'ils lui paraissaient avoir soutenu des doctrines erronées, fut vivement critiquée par plusieurs de ses contemporains; mais la douceur extrême de son caractère et l'exquise politesse de ses manières firent que ces discussions ne sortirent jamais des bornes de l'urbanité. Le principal titre de gloire de Leonicène, comme médecin, se fonde sur la critique qu'il fit de l'histoire naturelle de Pline, dont il releva les erreurs; on doit aussi tenir compte du livre qu'il publia sur la maladie que les Italiens appelaient le *mal français*, c'est-à-dire sur la syphilis. Il montra qu'elle ne peut être assimilée ni à l'éléphantiasis, ni à la lèpre, ni à aucune autre maladie connue sous un nom particulier; mais il la considéra comme une épidémie complexe, analogue à une de celles décrites par Hippocrate. Outre des traductions d'ouvrages de Galien et d'Hippocrate, ainsi que de plusieurs autres auteurs, on lui doit : *Libellus de epidemia, quam vulgo morbum gallicum vocant* (Venise, 1497, in-4o); *Plinii et aliorum plurium auctorum, qui de simplicibus medicaminibus scripserunt, errores et notæ* (Ferrare, 1492, in-4o); *Opuscula medica* (1532, in-fol.).

LÉONICÉNIE s. f. (lé-o-ni-sé-nî). Bot. Syn. de DIPLOCHITON.

LEONICENUS (Omnibonus), célèbre grammairien et philologue italien (dont le véritable nom était **Ognibene**), né à Lonigo en 1420, mort vers 1500. On sait seulement de lui qu'il professait les belles-lettres à Venise. Ses principaux ouvrages sont : *Liber de octo partibus orationis* (Venise, 1743, in-4o); *Grammatices rudimenta* (Vicence, 1506); des commentaires sur Lucain, Cicéron, Valère-Maxime, Salluste; des éditions de Cicéron et de Quintilien; des traductions latines des fables d'Esope, du livre de saint Athanase *Contre les gentils et les hérétiques*, et du traité de Xénophon *De Venatione*.

LEONICO (Angelo), poëte italien du XVe siècle, qu'on suppose né à Gênes, et sur l'existence duquel on n'a aucun renseignement. Les deux ouvrages qui ont conservé son nom sont : une tragédie, intitulée *Il Soldata* et connue aussi sous le nom de *Daria* (Venise, 1550), et un poëme : l'*Amore di Troilo e di*

Grisilide, ove si tratta in buona parte la guerra Trojana (Venise, 1553, in-4°).

LÉONIDAS, roi de Sparte, le dix-septième de la race des Agides, tué aux Thermopyles en 480 av. J.-C. Son père était Anaxandride; né d'un premier mariage, il eut un frère, né d'un second mariage, Cléomène, dont il épousa la fille, Gorgo. Il succéda vers 490 à Cléomène, et son règne n'offre aucune autre action d'éclat que celle qui en marqua la fin. Xerxès était déjà en Macédoine, et les Grecs, réunis en conseil à l'isthme de Corinthe, n'avaient pas encore pu s'entendre sur le plan de défense. Après avoir songé à résister à l'invasion sur le Pénée, ils avaient abandonné cette position, évacué Tempé et fait rétrograder la flotte jusqu'à l'embouchure de l'Euripe. Cependant, désireux de lutter avant d'abandonner aux barbares des provinces aussi riches que l'Attique et la Béotie, ils décidèrent qu'on essayerait de retarder Xerxès au passage des défilés qui unissent la Thessalie à la Béotie. Léonidas reçut la mission de s'établir aux Thermopyles, de garder toutes les issues et d'y livrer un combat désespéré.

Le défilé des Thermopyles, qui offre de 6 à 7 kilomètres de longueur, et qui, en certains endroits, n'a guère plus de 8 mètres de largeur, passait pour l'un des points stratégiques les plus importants, parce qu'il formait la principale entrée de Thessalie en Grèce. Xerxès envahissait la Grèce à la tête de plus de 2 millions d'hommes. Pendant que les Hellènes achevaient les préparatifs de la lutte suprême, Léonidas ne put réunir que 300 Spartiates, et les historiens parlent souvent comme s'il n'avait pas eu d'autres troupes; mais il y joignit quelques troupes légères, un certain nombre d'hoplites lacédémoniens, 500 hoplites de Tégée, 500 de Mantinée, 120 d'Orchomène, 1,000 de l'Arcadie, 400 de Corinthe, 200 de Phlius, 80 de Mycènes. L'inscription commémorative de la bataille des Thermopyles porte en propres termes :

Ici contre 3 millions d'hommes combattirent 4,000 Péloponésiens.

De leur côté, les Locriens et les Phocidiens lui fournirent 4,000 hommes. Léonidas les envoya garder divers passages de l'Œta.

Avant de partir, les trois-cents Spartiates, certains qu'ils étaient voués à la mort, célébrèrent des jeux funèbres auxquels assistaient tous leurs parents. Xerxès, ne pouvant s'imaginer que cette poignée d'hommes eût la prétention de lui disputer le passage, attendit quelques jours; puis il écrivit à Léonidas une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Rends les armes.* » Le fier Spartiate écrivit au-dessous : « *Viens les prendre.* »

Un Trachinien, voulant donner à Léonidas une haute idée de l'armée de Xerxès, lui dit que le nombre de leurs traits suffirait pour obscurcir le soleil : « Tant mieux, répondit un Spartiate, nous combattrons à l'ombre. »

On combattit, et plusieurs attaques des Perses avaient déjà été repoussées, lorsqu'un berger du mont Œta indiqua à Xerxès un sentier par lequel il pouvait tourner les Grecs. Léonidas avait commis une faute en ne faisant pas surveiller ce passage, peu connu, mais praticable; le général mède Hydarnès s'en empara dans la nuit et s'y établit si solidement qu'on ne put l'en chasser. La retraite était encore possible pour les Grecs, mais le roi de Sparte résolut de ne pas survivre à sa faute; il congédia les contingents alliés, ne gardant que ses Spartiates, plus les Thespiens qui voulurent rester avec lui, et avec cette petite troupe se disposa à la plus hardie des entreprises. « Ce n'est point ici, dit-il à ses compagnons, que nous devons combattre; il faut marcher à la tente de Xerxès, l'immoler ou périr au milieu de son camp. » Ses soldats ne répondirent que par un cri de joie. Il leur fait prendre un repas frugal, en ajoutant : « *Ce soir nous souperons chez Pluton.* »

Toutes ces paroles laissaient une impression profonde dans les esprits.

« Au milieu de la nuit, dit l'abbé Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*), les Grecs, Léonidas à leur tête, sortent du défilé, avancent à pas redoublés dans la plaine, renversent les postes avancés et pénètrent dans la tente de Xerxès, qui avait déjà pris la fuite; ils se répandent ensuite dans le camp, et se rassasient de carnage. Les plus courageux des Perses, ne pouvant entendre la voix de leurs généraux, ne sachant où porter leurs pas, où diriger leurs coups, se jettent au hasard dans la mêlée et périssent par les mains les uns des autres; mais les premiers rayons du soleil ayant offert à leurs yeux le petit nombre des vainqueurs, ils se rallient aussitôt et attaquent les Grecs de toutes parts. Léonidas tombe sous une grêle de traits. L'honneur d'enlever son corps engage un combat terrible entre ses compagnons et les troupes les plus aguerries de l'armée persane. Deux frères de Xerxès, quantité de Perses, plusieurs Spartiates, y perdirent la vie. A la fin, les Grecs, épuisés et affaiblis, expirèrent tous sur le corps de leur général.

» Ombres généreuses, votre mémoire subsistera plus longtemps que l'empire des Perses auxquels vous avez résisté, et, jusqu'à la fin des siècles, votre exemple produira dans les cœurs qui chérissent leur patrie le recueillement ou l'enthousiasme de l'admiration!

» Le dévouement de Léonidas et de ses compagnons produisit plus d'effet que la victoire la plus brillante. Il apprit aux Grecs le secret de leur force, aux Perses celui de leur faiblesse. L'ambition de la gloire, l'amour de la patrie, toutes les vertus furent portées au plus haut degré, et les âmes à une élévation jusqu'alors inconnue. C'est là le temps des grandes choses, et ce n'est pas celui qu'il faut choisir pour donner des fers à des peuples libres. »

Dans la suite, on grava sur le rocher des Thermopyles cette inscription restée fameuse : « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois! »

Cet héroïque épisode des guerres médiques a fourni à la langue trois locutions usitées fréquemment :

1° LÉONIDAS AUX THERMOPYLES.

2° RENDS LES ARMES. — VIENS LES PRENDRE.

3° NOUS SOUPERONS CE SOIR CHEZ PLUTON.

« Le duc de Brunswick et le vieux Mollendorf, son rival, se réunissent à quelques lieues du champ de bataille d'Iéna pour forcer le passage défendu par le corps isolé de Davout. Davout ne combat pas en lieutenant de Napoléon, mais en lieutenant de *Léonidas aux Thermopyles.* Il résiste à 100,000 hommes avec 20,000, pour donner à Napoléon le temps d'accourir à une seconde victoire. Cette victoire emporte tout. »

LAMARTINE.

« Vous êtes, m'écriai-je au docteur Corvisart, et du ton inspiré d'un prédicateur puritain, vous êtes le dernier reste de cette grande corporation de gourmands qui jadis couvrait toute la France. Hélas! les membres en sont anéantis ou dispersés : plus de fermiers généraux, d'abbés, de chevaliers, de moines blancs; tout le corps dégustateur réside en vous seul. Soutenez avec fermeté un si grand poids, dussiez-vous essuyer le sort des *trois cents Spartiates au pas des Thermopyles*, dût le passant aller dire que vous êtes tombé au poste que vous aviez à défendre. »

BRILLAT-SAVARIN.

« Le sacrifice de la patrie par les citoyens ne se consent pas. Que le destin l'ait condamnée, à la bonne heure! nous subirons l'arrêt du destin. Mais c'est au bénéficiaire à exécuter, à ses risques et périls, la volonté des dieux. *Rends tes armes*, dit Xerxès à Léonidas. *Viens les prendre*, répond le Spartiate. »

P.-J. PROUDHON.

« Tout d'un coup la vieille porte s'illumina comme par enchantement, et six beaux laquais armés de torches inondèrent les deux carrosses de leurs clartés.

« Bravo! s'écria de Vannes en montrant à Genlis cette radieuse livrée du financier, *nous souperons ce soir chez Plutus.* »

ROGER DE BEAUVOIR.

Léonidas, poëme anglais de Richard Glover (1734-1737-1770). Dans les premières éditions, ce poëme est en neuf chants; dans la dernière, il y en a douze. L'auteur y célèbre la glorieuse résistance des Grecs au passage des Thermopyles contre l'armée de Xerxès. Il ne fait intervenir ni les fictions de la fable, ni cet autre merveilleux que fournit l'imagination. Tout est pris fidèlement à la tradition historique, en admettant que l'orgueil hellénique n'ait rien exagéré. Un seul épisode marquant s'écarte de l'histoire; le poëte était dans son droit en le créant, pour remplir son cadre épique et varier un peu les descriptions guerrières. Le soir de la première bataille, le commandant de l'avant-garde reçoit dans son camp une femme étrangère, qu'un esclave accompagne. Cet esclave est un captif grec, chargé par Démaratus (second roi de Sparte, mais exilé et réfugié auprès de Xerxès) d'apprendre aux Hellènes la trahison du Malien Ephialte, qui a découvert aux Perses le sentier du mont Œta. La femme inconnue n'est autre qu'Ariane, sœur de Xerxès; elle veut retrouver sur le champ de bataille le corps de Tiribaze, jeune Perse, son amant. Léonidas le lui fait rendre, et elle se tue sur le cadavre. Cet épisode est un des plus beaux morceaux du poëme.

Le poëme de Glover, sauf quelques incidents accessoires, se réduit donc au récit d'Hérodote, de Pausanias et de Plutarque. Il ne possède aucun des caractères de l'épopée; l'invention lui manque particulièrement. Mais le sujet est d'un choix heureux; le plan est bien tracé; l'intérêt se soutient. L'amour de la liberté et le sentiment du patriotisme y tiennent lieu jusqu'à un certain point d'autres mérites. R. Glover donna plus tard une suite à Léonidas, l'*Athénaïde*, poëme en trente chants, publié seulement après sa mort (1788, 3 vol.).

Léonidas, tragédie en cinq actes et en vers, de Michel Pichat (Théâtre-Français, 26 novembre 1825). Le principal mérite de l'auteur consiste à avoir tiré cinq actes, suffisamment intéressants, d'une donnée qui ne fournissait qu'un dénoûment, et encore un dénoûment connu à l'avance. Pichat, à défaut de péripéties impossibles à imaginer dans ce cadre étroit, a eu recours à d'heureux artifices. Deux jeunes frères, Agis et Alcée, sont au nombre des trois cents. Ils veulent s'offrir tous deux à Xerxès, en expiation du meurtre de ses ambassadeurs; leur père, Démarate, qui est au camp des Mèdes, les fait échapper, sans les reconnaître. Le dévouement des deux frères et leur tendresse l'un pour l'autre, l'amitié de Léonidas, qui voudrait leur sauver la vie, forment autant de ressorts dramatiques. Léonidas envoie Agis à Sparte, pour que du moins l'un d'eux échappe à la mort; mais leur mère, Archidamie, a deviné les intentions du héros et elle fait rebrousser chemin à son fils. Il y a là encore une scène touchante. Ce caractère, tout à fait spartiate, est bien tracé; celui de Démarate, le roi déchu de Sparte, qui accompagne Xerxès et qui pourtant ne veut pas combattre contre sa patrie, a quelque chose de louche qui nuit à diverses parties de la tragédie; enfin on trouve dans la pièce trop d'allées et venues, de messages, d'ambassades. Malgré son cadre tout à fait classique, le *Léonidas* de Pichat est presque romantique par le style; il se ressent du voisinage de l'école moderne beaucoup plus qu'on ne serait en droit de s'y attendre.

Léonidas ou les **Spartiates**, opéra en trois actes, poëme de Pixérécourt, musique de Persuis et Gresnick, représenté à l'Opéra le 16 septembre 1799. Cet ouvrage n'eut que trois représentations. Gresnick mourut cette même année 1799; il avait quarante-sept ans. On attribua sa mort prématurée au chagrin que lui causa la chute de son œuvre.

Léonidas aux Thermopyles, tableau de David, au musée du Louvre (1814). Cette belle et sévère composition est ainsi décrite dans le livret : Au milieu de la composition, Léonidas tenant ses armes est assis sur un rocher près de l'autel d'Hercule, devant lequel brûlent des parfums; à côté de lui, à droite, Agis, frère de la femme de Léonidas, dépose la couronne de fleurs qu'il portait pendant le sacrifice et va remettre son casque; deux jeunes Spartiates saisissent leurs armes suspendues aux branches d'un arbre; plus loin un jeune homme embrasse son père. De l'autre côté, un soldat rattache son cothurne, et l'aveugle Eurytus, conduit par un ilote, brandit une lance. Une troupe de Spartiates s'avance au son des trompettes, précédée de son chef et du devin Mégitias; devant eux quatre jeunes gens se tiennent embrassés et élèvent des couronnes. Un guerrier grave sur un rocher ces paroles avec la pointe de son épée : « Etranger, va dire aux Lacédémoniens que nous sommes morts ici en obéissant à leurs ordres. » Des esclaves, qui retournent à Sparte avec un mulet chargé de bagages, gravissent un sentier escarpé; une sentinelle placée sur les marches du temple signale l'approche de l'armée de Xerxès.

M. Louis Viardot, dans ses *Musées de France*, parle ainsi de cette œuvre : « Bien qu'il y ait, entre le tableau des *Sabines* et celui-ci, un intervalle d'âge qui comprend tout l'Empire, car David achevait le *Léonidas* au moment de l'invasion des alliés en 1814, au moment où la Restauration impitoyable allait lui faire prendre le chemin de l'exil d'où il ne revint plus, il est permis de les appeler frères jumeaux... Tous les détails du *Léonidas* sont empruntés littéralement au récit du combat des Thermopyles placé par l'abbé Barthélemy dans l'introduction à son *Voyage d'Anacharsis en Grèce.* David a simplement mis en scène la narration de l'helléniste, et voilà comment, à l'inverse de Poussin, il reconstruit l'antique par l'érudition seule, n'y joignant pas le sentiment et, en quelque sorte, l'esprit divinatoire. Il copie son sujet comme il copie ses modèles, sans les animer du feu de son âme, sans les éclairer de la lumière d'une intelligence supérieure et créatrice. » Le tableau de *Léonidas* est une des grandes pages de Louis David; on y trouve toutes les qualités et tous les défauts de cette école académique.

Léonidas fut acquis en 1819 par le gouvernement, avec les *Sabines*, pour la somme de 100,000 francs. C'est le dernier tableau que David ait exécuté en France.

LÉONIDAS II, roi de Sparte avec Agis III (257-238 av. J.-C.). Il s'opposa aux projets d'Agis, qui voulait rétablir la législation de Lycurgue, tombée en désuétude. Agis le fit bannir et remplacer par Cléombrote. Léonidas, étant parvenu à remonter sur le trône (239), fit condamner Agis à mort.

LÉONIDAS DE TARENTE, poëte grec, né à Tarente dans le IIIe siècle avant J.-C. Il est l'auteur d'un grand nombre d'épigrammes, recueillies dans l'*Anthologie;* on en compte cent cinq sous son nom dans la *Couronne de Méléagre,* le plus curieux de ces recueils. Presque toutes ont été traduites en vers latins au XVIe siècle, et Grotius figure parmi les plus heureux de ces traducteurs. Aug. Meincke, dans son *Delectus poetarum anthologiæ græcæ*, en a recueilli trois autres, ce qui porte à cent huit le nombre des pièces connues de ce poëte délicat.

Sa vie est peu connue; ce que l'on en sait est tiré de ses propres épigrammes votives, funéraires ou descriptives. L'une d'elles a révélé son lieu de naissance, et montre qu'il vit le jour pendant les guerres de Pyrrhus en Italie, c'est-à-dire vers 280 avant J.-C.; une autre nous apprend qu'il fut exilé, sans rien nous dire des causes de cet exil. Il est probable qu'il mourut loin de sa patrie; du moins cette épigramme funéraire a toutes les apparences de ces inscriptions que les Grecs composaient, de leur vivant même, pour être placées sur leur tombe. Il s'y plaint de ses malheurs, de sa pauvreté, et déclare pourtant que les Muses l'ont consolé. André Chénier, dans une de ses petites pièces, *Mnaïs*, a imité une des plus fraîches poésies de Léonidas; c'est moins une épigramme qu'une courte idylle. Mais le chef-d'œuvre du poëte grec, c'est la pièce souvent citée où il décrit, en vers d'une grande précision, le charme d'un des tableaux d'Apelle, sa *Vénus Anadyomène.*

LÉONIDAS D'ALEXANDRIE, poëte grec, né en Egypte. Il se rendit à Rome sous le règne de Néron, dans le Ier siècle de l'ère chrétienne, et y enseigna obscurément la grammaire jusqu'au jour où d'adroites flatteries lui valurent la sympathie impériale. Ses épigrammes, fort médiocres, ont été publiées par Ch. Meincke (Leipzig, 1791, in-8°).

Léonide ou la **Vieille de Suresnes**, roman de Victor Ducange (1823). Les complications dont ce livre est semé en font un des modèles du genre, comme *Trente ans* ou la *Vie d'un joueur* est le modèle d'un certain genre de drames. Mme Hébert, la vieille de Suresnes, a recueilli une pauvre femme sur le point d'accoucher, qui est morte après avoir donné le jour à une fille. Séduite par un officier français, maudite par son père, elle allait à la recherche de son amant, lorsqu'elle rendit le dernier soupir dans les bras de cette bonne femme, qui adopta l'orpheline. Cette enfant, c'est Léonide; par reconnaissance, elle se sacrifie au bonheur de sa bienfaitrice, et se résout à épouser Rodolphe, jeune homme ruiné, à qui le financier Robertin donne quelque argent, à la condition de prendre Léonide pour femme. Mais le propre fils du financier a par hasard aperçu la jeune fille, et il en est épris. Le banquier, circonvenu par deux habiles intrigantes, la comtesse de Palfi et Mme de Fimbec, ordonne à ce fils, Charles, d'épouser Florine de Fimbec. Celle-ci déploie tout l'arsenal des coquetteries pour gagner le cœur du riche fils de famille, et peu s'en faut qu'elle ne réussisse, car elle est très-jolie. Un troisième personnage, le frère du financier, le major Grübner, sert de mentor à Charles. Aux confidences que lui fait son neveu, il reconnaît dans Léonide sa propre fille, car c'est lui qui fut le séducteur de la femme abandonnée, et il croyait la fille morte comme la mère. Rodolphe, son fiancé malgré elle, emmène précisément sa victime en chaise de poste à cette heure même. Charles, Robertin et le major s'élancent à leur poursuite et les rattrapent à temps. Le banquier a fini par voir clair dans les manœuvres des Palfi et des Fimbec; il marie Léonide à Charles. Quant à Florine, elle épouse Rodolphe, tombe avec lui dans la misère et se fait comédienne.

Il y a de l'intérêt et des caractères bien tracés dans ce roman, qui passe pour le meilleur de Ducange.

LÉONIDÉES s. f. pl. (lé-o-ni-dé). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait à Sparte, en l'honneur de Léonidas.

—**Encycl.** Cette fête était célébrée à Sparte, près du magnifique tombeau élevé à Léonidas par le roi spartiate Pausanias, en face du théâtre. Chaque année, un éloge funèbre y était prononcé à la louange du héros et de ses compagnons, sauveurs de la liberté grecque. Durant cette fête, on célébrait des jeux auxquels ne pouvaient prendre part que des Spartiates.

LÉONIDES ou **LÉON**, disciple de Platon, mort en 353 avant J.-C. Il devint l'un des chefs de la conspiration contre Cléarque, tyran d'Héraclée. Après avoir tué le tyran (353), il fut tué lui-même par ses gardes.

LÉONIE s. f. (lé-o-nî). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des myrsinées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou et au Brésil : *Le fruit de la* LÉONIE, *qui est gros comme une pomme, est très-bon à manger lorsqu'il est bien mûr.* (Léman.)

Léonie de Montbreuse, roman par Mme Sophie Gay (Paris, 1813). Léonie est une jeune pensionnaire qui, retirée du couvent, tombe amoureuse de son cousin Alfred, joli garçon, brillant officier, aimé des hommes et recherché des femmes. Elle l'aime tout simplement parce qu'elle l'a vu un soir causant familièrement dans une loge, à l'Opéra, avec une femme du monde, Mme de Rosbel, et que, malgré son inexpérience de la vie, elle n'a pas été sans comprendre au premier coup d'œil la nature de ces relations. Mme de Rosbel la traite de petite fille sans conséquence. Alors Léonie, profondément blessée dans son amour-propre, veut faire voir qu'elle n'est pas une rivale à dédaigner. Un peu de coquetterie et deux ou trois mots habilement lancés dans une conversation lui suffisent pour accaparer les attentions d'Alfred, qui ne tarde pas à lui avouer son amour, si bien qu'elle-même, prise à son propre piége, accepte l'offre qu'il lui fait de l'épouser. Mais cela contrarie quelque peu les projets de M. de Montbreuse, qui destinait depuis longtemps sa fille au fils d'un de ses anciens amis; néanmoins il paraît consentir à l'union des deux jeunes gens, à la condition qu'elle sera retardée jusqu'à l'hiver. On va s'installer au château de Montbreuse, et rien n'est plus finement observé, plus délicatement rendu que le revirement progressif qui, durant cette période, se produit dans le cœur d'Alfred et de Léonie : tous deux en arrivent à voir qu'ils se sont trompés et ne sont pas faits l'un pour l'autre. Alfred n'est plus, dans l'intimité, le spirituel et brillant cavalier que Léonie a vu dans le monde des salons et du théâtre; Léonie lui préfère de beaucoup celui qui lui était destiné. Une intrigue du galant Alfred avec la soubrette du logis achève de la désillusionner. Elle veut pourtant tenir sa parole, mais Alfred l'en délie, et elle épouse Edmond de Clarencey.

Détails psychologiques pleins d'intérêt et de vérité, délicatesse d'observation, pensées fines et profondes, grâce, fraîcheur, esprit, rien ne manque à ce roman; l'intérêt et la moralité y sont confondus; le style est clair, limpide, châtié, sans jamais cesser d'être élégant. « Si j'osais, dit Sainte-Beuve, avoir un avis en ces matières si changeantes, si fuyantes, et dans lesquelles il est si difficile d'établir une comparaison, je dirais que *Léonie de Montbreuse* est le plus délicat ouvrage de Mme Sophie Gay, celui qui mérite le mieux de rester dans une bibliothèque de choix, sur le rayon où se trouveraient la *Princesse de Clèves*, *Adèle de Sénanges* et *Valérie*. »

LÉONIN, INE adj. (lé-o-nain, i-ne — lat. *leoninus*. Qui a rapport, qui appartient au lion; qui est de la nature du lion : *En entendant ces rugissements* LÉONINS *que pousse le vieil empereur, indigné de tant de lâchetés, de trahisons et de rapines, les plus hardis frissonnent.* (Th. Gaut.) *Une forêt de cheveux crépus couvrait son vaste front, souvent contracté par un froncement de muscles tout* LÉONIN. (E. Sue.)

— Se dit d'un contrat, d'un partage, d'un marché, d'une situation quelconque, où une personne se réserve la plus grosse part, comme le lion dans une fable de Phèdre : *Un contrat* LÉONIN. *Un partage* LÉONIN. *Une part* LÉONINE. *Une politique* LÉONINE. *Les ouvriers mécontents de leurs maîtres sont disposés à leur faire subir des conditions* LÉONINES. (Blanqui.)

— Littér. Se dit d'une espèce de vers latins dont les deux hémistiches riment ensemble.

— **Encycl.** On appelle *léonins* certains hexamètres ou pentamètres latins dont la dernière syllabe se trouve rimer avec la césure, comme dans ce vers d'Ovide :

Defuit et scriptis *ultima lima* meis.

Cette consonnance est-elle d'un heureux effet, ou faut-il la regarder comme une négligence? Quel était sur ce point l'avis des Romains? Voilà le sujet d'un débat qui a duré plus longtemps qu'on ne l'aurait cru, et qui a mis aux prises les différents auteurs de prosodies. M. de Feletz, M. L. Quicherat, M. Cabaret-Dupaty ont attaqué ou défendu le vers *léonin* avec une égale ardeur. M. de Feletz a eu la patience de compter combien il y a de vers *léonins* dans Virgile : sur les 12,914 vers que contiennent les différentes œuvres de ce poëte, il a trouvé, dit-il, 924 vers *léonins*, ce qui donne 1 vers *léonin* pour 14 vers; il en a conclu que les Latins recherchaient la rime de l'hémistiche avec le dernier pied du vers. Erreur, selon M. Quicherat, qui bien probablement a raison. On ne remarque pas assez, en effet, que, dans la grande majorité des vers *léonins*, les deux mots qui riment sont toujours le substantif et son épithète. Il est facile de le montrer par quelques exemples :

Grandiaque effossis *mirabitur ossa* sepulchris.
Virgile.
Agricola incurvo *terram molitur* aratro.
Virgile.
Quod nisi et assiduis *terram insectabere* rastris.
Virgile.
Induit ignotas *hominum conversa* figuras.
Ovide.

Qu'ont recherché les poëtes dans ces vers? La consonnance de l'hémistiche et du dernier pied? Non, mais la relation logique de l'épithète et du substantif. Il est d'usage que l'adjectif soit placé au deuxième pied et forme la césure principale, et que le substantif auquel il se rapporte termine le vers. Quand l'adjectif est de la même déclinaison que le nom, il est naturel qu'il ait la même désinence et par conséquent le même son. Ce n'est pas une rime, c'est un accord grammatical que nous trouvons dans le vers *léonin*; et la preuve de ce fait, c'est que l'on rencontre fort peu de vers *léonins* où les mots qui riment soient autres qu'un substantif et son épithète; encore, dans ces rares exemples, a-t-on remarqué généralement que la consonnance était désagréable; ce *sont des négligences.*

Au moyen âge, ce genre de vers, qui n'était qu'un accident dans la poésie de la bonne latinité, devint fort à la mode, et d'une exception on fit une règle. On trouve surtout beaucoup de vers *léonins* dans les hymnes d'église. Le mot de *léonins* vient, dit-on, d'un certain Léonius, chanoine de Notre-Dame de Paris, puis religieux de Saint-Victor, au XIIe siècle, lequel mit en vogue ce genre de vers rimés. Le moine de Fleury-sur-Loire, Raoul Tortaire, a écrit dans ce rhythme deux grands poëmes, les *Miracles de saint Benoît* et la *Vie de saint Maur*. On pourrait encore en citer bien d'autres. Généralement, pourtant, le vers *léonin* servait surtout, pendant le moyen âge et la Renaissance, comme moyen mnémotechnique. Les sentences morales, les règles à observer dans les couvents, les aphorismes médicaux ou hygiéniques étaient exprimés de la sorte pour être facilement retenus. La plupart des préceptes de l'école de Salerne sont rédigés en vers *léonins :*

Disce parum bibere; sis procul a Venere.
Ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.
Singula post ova pocula sume nova...

LEONIO (Vincent), poëte italien, né en 1650 à Spolète, mort à Rome en 1720. Établi avocat à Rome, il fût un des principaux fondateurs de l'Académie des Arcades. Ses poésies ont été publiées dans le recueil *Delle rime et delle prose degli Arcadi*, et dans *Arcadum carmina, pars prior*.

LÉONISME s. m. (lé-o-ni-sme). Hist. ecclés. Hérésie des premiers siècles de l'Eglise.

— **Encycl.** La fondation du *léonisme* est attribuée à Léon, qui aurait vécu sous Sylvestre Ier, et se serait révolté contre le luxe et le caractère mondain qu'affectait déjà alors l'Eglise romaine. Le *léonisme* rejetait la prêtrise et proclamait l'égalité de tous les hommes dans la cité de Dieu. Il repoussait la contemplation stérile et oisive de l'ascétisme, niait la légende d'après laquelle saint Pierre aurait été institué le vicaire de Dieu, professait que Jésus seul était souverain pontife dans l'Eglise qu'il avait fondée : « Un seul Dieu, Jéhovah; un seul médiateur, Jésus; un seul consolateur, l'Esprit; un seul moyen de salut, la sainteté; une seule loi, l'Ecriture; un seul temple, le monde. » Tels étaient les articles fondamentaux de la foi léoniste. Le *léonisme* condamnait le culte des saints et des reliques.

LÉONISTE s. (lé-o-ni-ste). Hist. ecclés. Hérétique qui professait le léonisme : *On disait au vulgaire que cette secte de* LÉONISTES *avait pris son commencement d'un certain Léon, homme très-religieux du temps de Constantin le Grand.* (Boss.)

LEONIUS, poëte latin français, qui vivait dans le milieu du XIIe siècle et auquel on attribue souvent l'invention des vers léonins. Les détails précis manquent complétement sur son existence. On l'a tour à tour supposé chanoine de Saint-Benoît, de Saint-Victor et de Notre-Dame, et sa réputation de science auprès de ses contemporains l'a seule sauvé de l'oubli; car ses ouvrages, dont le principal est une traduction en vers latins de l'Ancien Testament, n'ont pas été imprimés.

LÉONOR, l'un des chefs gaulois qui conduisirent en Asie Mineure les bandes devenues célèbres sous le nom de Galates. V. GALATES et GALATIE.

Leonora, opéra-séria en quatre actes, livret de Marco d'Arienzo, musique de Mercadante, écrit pour le théâtre del Fondo, à Naples, en 1845, et représenté au Théâtre-Italien, à Paris, le 8 janvier 1866. Les morceaux les plus remarquables de la partition sont les suivants : un air de strélitz, un bon quatuor, *Tu tremi indegnò!* le cantabile de Leonora au deuxième acte; au quatrième acte, un trio d'hommes.

Léonore ou **l'Amour conjugal**, drame historique en deux actes et en prose, mêlé de chants, paroles de Bouilly, musique de Gaveaux, représenté à l'Opéra-Comique le 19 février 1798. Florestan est plongé dans un cachot; Léonore, sa femme, s'introduit dans la prison sous le nom de Fidelio, et parvient à délivrer son époux. On sait que ce sujet a été traité par Beethoven avec la sombre énergie qu'il comportait. Il devient sans intérêt de s'occuper de la musique fade qu'a pu écrire sur un tel poëme l'auteur dont le chef-d'œuvre est le *Bouffe et le Tailleur*. V. FIDELIO.

LÉONOTIDE s. f. (lé-o-no-ti-de — du gr. *leôn*, lion; *ous, ôtos*, oreille). Bot. Genre de végétaux, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance et à la Guyane.

LEONTARION ou **LEONDARI**, ville de la Grèce moderne, sur l'Alphée, à 20 kilom. N. de Carytène; 2,700 hab. Cette ville présente un aspect vraiment pittoresque avec son vieux château en ruine. Elle est située à l'extrémité N. du Taygète et domine, du haut d'une colline, le défilé qui mène de l'Arcadie en Messénie. L'église de Leontarion est une des plus jolies et des plus curieuses que l'on trouve en Grèce. On pense que cette ville occupe l'emplacement de l'ancienne Mégalopolis.

LÉONTIASIS s. m. (lé-on-ti-a-ziss — gr. *leôntiasis*; de *leôn*, lion). Pathol. Eléphantiasis de la face.

— **Encycl.** Le nom de *léontiasis* a été donné par quelques auteurs à l'éléphantiasis, lorsque celui-ci a son siége à la face, ce qui est assez fréquent. Dans ce cas, il se manifeste par des rides épaisses et hideuses au front, l'épaississement considérable des lèvres, la dilatation des narines, la raucité de la voix, l'accroissement des oreilles, la rougeur des paupières et le blanc livide des yeux, qui prennent une forme arrondie, le développement de tubercules nombreux disséminés çà et là sur le front, les joues ou les oreilles, et principalement sur les ailes et le lobe du nez. V. ÉLÉPHANTIASIS.

LÉONTICE s. f. (lé-on-ti-se — du gr. *leôn*, lion, par allusion à la forme des feuilles). Bot. Genre de plantes, de la famille des berbéridées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent en Europe, en Asie et en Amérique.

— **Encycl.** Les *léontices* sont des plantes herbacées, à rhizome tubéreux vivace, à tige annuelle, à feuilles composées, à fleurs réunies en grappes lâches ou en panicules. Elles croissent dans le midi de l'Europe, l'Asie centrale et l'Amérique boréale. La *léontice* commune a des feuilles dont la découpure représente l'empreinte d'un pied de lion, d'où ses noms scientifique et vulgaire. Elle croît dans les régions montagneuses de l'Europe australe et de l'Orient, dans les champs et les terres labourées. On se sert de sa poudre, en guise de savon, pour détacher les châles et les étoffes de laine. Les Turcs emploient sa racine comme correctif de l'opium. La *léontice pigamon* croît dans les bois de l'Amérique du Nord; on emploie ses graines torréfiées en guise de café. Cette plante n'est guère cultivée que dans les jardins botaniques.

LEONTIEF (Alexis-Leontievitch), sinologue russe, mort à Saint-Pétersbourg en 1786. Il fit partie de deux ambassades russes envoyées en Chine en 1742 et en 1767, resta plus de dix ans dans ce pays, et devint traducteur au collége des affaires étrangères de Saint-Pétersbourg, membre de l'Académie des sciences et conseiller de chancellerie. On lui doit la traduction d'un assez grand nombre d'ouvrages chinois en russe. Nous citerons : *Œuvres du philosophe chinois Depej* (1771, in-8°); *Fables chinoises* (1776); les *Préceptes du kan Yung-Ching* (1778); le *Code chinois* (1778, 2 vol. in-8°); *Statistique de la Chine* (1778); *Alphabet chinois* (1780); *Recueil des lois chinoises* (1781, 3 vol.); *Voyage d'un ambassadeur chinois chez les Kalmouks* (1782); *Prophétie chinoise touchant N.-S. Jésus-Christ* (1784), etc.

LEONTIUM, aujourd'hui *Lentini*, ancienne ville de la Sicile, au N.-E. de Syracuse. C'était une colonie naxienne, fondée vers l'an 650 avant J.-C. Patrie de l'orateur grec Gorgias. Les campagnes de Leontium étaient très-renommées pour leur fertilité. Diodore et Pline assurent que le blé y produisait au centuple de la semence, presque sans culture; aussi Cérès y était-elle adorée dans un beau temple d'ordre dorique, dont il ne reste plus trace aujourd'hui. Le Beviere et le Pantana, deux des plus grands lacs de la Sicile, sont situés dans le voisinage de Leontium; le premier, que la tradition donnait comme creusé de la main d'Hercule, était regardé comme sacré; on y élevait des poissons très-estimés des gourmets de Rome; une grande partie de ces poissons était salée et séchée à Leontium, qui en faisait un grand commerce. La ville passait pour avoir été habitée par les Lestrygons, avant les Naxiens. Les lettres grecques y restèrent longtemps en honneur.

La petite ville moderne de Lentini n'a pas d'importance.

LÉONTIUM, courtisane athénienne, célèbre par ses grâces et par son esprit. Elle naquit vers 320 avant J.-C., puisqu'un de ses premiers amants fut le poëte Hermesianax, mort vers 302, qui composa pour elle et lui dédia trois livres d'élégies, dont Athénée nous a transmis une partie. Elle devint ensuite la maîtresse d'Epicure, déjà vieux, et, plus encore sans doute, celle des jeunes gens qui suivaient les cours du philosophe, Métrodore entre autres. Diogène Laërce nous a conservé quelques-uns des billets galants que lui écrivait Epicure, et le rhéteur Alciphron une lettre de Léontium à Lamia; elle est apocryphe; mais, composée d'après les traditions reçues, elle peut servir de renseignement; Léontium s'y plaint des ridicules et de la jalousie du vieillard amoureux. Après la mort d'Epicure, elle continua de propager la doctrine du maître, tint elle-même école de philosophie, et écrivit un traité de philosophie pour réfuter un des derniers disciples d'Aristote, Théophraste. « Une petite courtisane (*meretricula*), dit Cicéron, a bien osé écrire contre Théophraste! Son style est ingénieux et plein d'atticisme; jamais pourtant... » Ainsi le livre de Léontium était encore connu du temps de Cicéron, qui en loue le style, s'il se montre dédaigneux pour la personnalité de l'auteur.

Léontium eut une fille, Danaé, courtisane comme elle, et qui périt d'une mort tragique. Elle avait été la maîtresse du préfet de Syrie Sophron. Etant devenue l'amie intime et la confidente de Laodice, veuve d'Antiochus Théos, elle sut que la reine voulait faire assassiner Sophron, le fit avertir et échapper. Laodice la fit jeter du haut des murailles de Babylone.

LÉONTIUS DE BYZANCE (tel est du moins le nom qu'on a donné généralement au continuateur anonyme de la *Chronographie* de Théophane), historien byzantin qui vivait dans la première moitié du Xe siècle. L'écrivain qu'on a dénommé Léontius a vécu sous le règne et probablement dans l'intimité de Constantin Porphyrogénète, qui l'avait chargé d'achever l'ouvrage dont nous venons de parler. Du reste, le travail de Léontius comprend seulement les biographies de Léon V, de Michel II, de Théophile, fils de Michel II, de Michel III, de Théodora, veuve de Théophile, de Constantin Porphyrogénète et le commencement du règne de Romain II.

LÉONTODON s. m. (lé-on-to-don — du gr. *leôn, leontos*, lion; *odous, odontos*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées. ‖ Syn. de PISSENLIT, genre de chicoracées.

LÉONTODONTOÏDE s. m. (lé-on-to-don-to-i-de — de *léontodon*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. d'APOSÉRIDE, genre de chicoracées.

LÉONTONYX s. m. (lé-on-to-niks — du gr. *leôn, leontos*, lion; *onux*, ongle). Bot. Genre de végétaux, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs herbes et arbrisseaux qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LÉONTOPÉTALE s. m. (lé-on-to-pé-ta-le — du gr. *leôn, leontos*, lion; *petalon*, feuille). Bot. Section du genre léontice.

LÉONTOPITHÈQUE s. m. (lé-on-to-pi-tè-ke — du gr. *leôn, leontos*, lion; *pithêkos*, singe). Mamm. Genre de singes d'Amérique.

LÉONTOPODE s. m. (lé-on-to-po-de — du gr. *leôn*, lion; *pous, podos*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les montagnes de l'Europe et de l'Asie.

LÉONTOPODIÉ, ÉE adj. (lé-on-to-po-di-é — rad. *léontopode*). Bot. Qui ressemble à un léontopode.

— s. f. pl. Bot. Groupe de sénécionées ayant pour type le genre léontopode.

LEONTOPOLIS, ville de l'Egypte ancienne, dans la basse Egypte, à l'E. de Busiris. On y adorait sans doute Neith à tête de lion, d'où son nom. Le village de Tel-Essabé s'élève de nos jours sur l'emplacement de cette antique cité.

LÉONTOSTOME s. m. (lé-on-to-sto-me — du gr. *leôn*, lion; *stoma*, bouche). Bot. Ancolie des jardins.

LÉONURE adj. (lé-o-nu-re — du gr. *leôn*, lion; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant une douzaine d'espèces. ‖ Syn. de LÉONOTIDE, autre genre de labiées.

— **Encycl.** Ce genre, établi par Linné, a été caractérisé ainsi par R. Brown : calice campanulé à cinq angles, à cinq nervures, à cinq dents un peu inégales, terminées en pointe épineuse, les deux inférieures un peu plus longues, étalées; corolle bilobée, à tube courbé, inclus ou dépassant peu le calice, muni intérieurement d'un anneau de poils au-dessus de sa base; à lèvre supérieure droite, oblongue, presque plane ou un peu en casque, presque entière; à lèvre inférieure étalée, à trois lobes obtus, les latéraux oblongs, le moyen un peu plus grand, entier ou émarginé, s'enroulant longitudinalement peu de temps après l'épanouissement; quatre étamines rapprochées et parallèles, sous la lèvre supérieure de la corolle, saillantes hors du tube, les deux inférieures plus longues; nucules oblongues, trigones, à angles aigus, tronquées, à sommet pubescent. Ce genre comprend environ douze espèces. Ce sont des plantes herbacées, assez élevées, croissant pour la plupart dans l'Europe orientale et en Asie. Une espèce est très-commune en France : c'est l'agripaume, dont la tige peut s'élever jusqu'à 1 mètre. Ses feuilles sont d'un vert foncé; ses fleurs d'un rouge clair, mêlé de blanc. Elle a une odeur forte. Le nom de cardiaire ou de cardiaque, qu'on lui donne aussi, lui vient de ce qu'autrefois elle passait pour guérir la cardialgie, chez les enfants. Son infusion très-concentrée était vantée comme préservant de la rage. Une autre espèce, le *léonure* marrubiastre, croît aussi aux environs de Paris.

LÉOPARD s. m. (lé-o-par — lat. *leopardus*; de *leôn*, lion, et de *pardos*, léopard). Mamm. Animal carnassier du genre chat, dont la peau est tachetée : *La fourrure du* LÉOPARD *est plus précieuse que celle de la panthère.* (Buff.)

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles des genres *porcelaine* et *volute*.

— Ichthyol. Espèce du genre holocentre. ‖ Espèce du genre labre.

— Poétiq. Symbole de l'Angleterre, qui a le léopard dans ses armoiries :

. . . L'aigle, en tombant aux pieds du *léopard*,
Change en grand capitaine un héros du hasard.
C. Delavigne.

Jamais aux discordes civiles
Mes braves aïeux n'ont pris part;
De l'Anglais aucun dans nos villes
N'introduisit le *léopard*.
Béranger.

— Minér. Marbre belge, à fond gris rougeâtre, taché de gris plus foncé et de noir : *Ce qui distingue le* LÉOPARD, *ce sont des veinules de carbonate de chaux cristallines et quelquefois un peu chatoyantes, qui produisent l'effet des cours d'eau sur les cartes géographiques.* (Th. Château.)

— **Encycl.** Mamm. Le *léopard* se distingue des autres espèces du genre chat par les caractères suivants : pelage bien fourni, mais de médiocre longueur, d'un jaunâtre clair sur le dos, plus pâle sur les flancs et blanc sur le ventre et à la partie inférieure de la queue; taches très-prononcées, jamais contiguës, exactement séparées des taches voisines; taches en roses couvrant les flancs, une partie de l'omoplate, la croupe et une portion de la queue, composées de trois ou quatre taches noires, formant un cercle imparfait, qui ceint une tache jaune toujours plus foncée que le reste du pelage; haut du dos, tête, cou, extrémités et parties inférieures du corps couverts de grandes et de petites taches pleines, d'un noir foncé et de forme ronde ou ovale; taches pleines du corps, jamais en bandes, et taches en roses des flancs ne dépassant jamais un diamètre de 0m,42; oreilles rondes, noires à la base et jaunâtres au bout. La longueur totale des individus adultes est d'environ 2 mètres, sur lesquels la queue occupe plus de 0m,80; enfin, un caractère précieux qui distingue nettement cet animal de la panthère, avec laquelle il a été souvent confondu, c'est que chez le *léopard* il n'y a que vingt-deux vertèbres dans la queue, tandis que chez la panthère il y en a vingt-huit. On a assez souvent pris pour des espèces distinctes les jeunes individus du genre *léopard;* leur pelage est toujours plus long, d'une nature plus cotonneuse, même un peu crépue; les taches pleines sont plus ou moins contiguës, et les taches en roses moins distinctement marquées, souvent même effacées ou plus claires qu'à l'ordinaire, le tout suivant la longueur des poils, constamment en rapport avec l'âge des individus. Toutes les taches de la robe des jeunes sont plus claires, et le fond du pelage un peu plus terne que dans les adultes; d'où il résulte que ces jeunes animaux s'éloignent assez de leur type adulte. Les couleurs du pelage du *léopard* varient beaucoup; car il semble aujourd'hui démontré que la panthère noire de Java et de Sumatra n'en est qu'une variété accidentelle, qui semble d'un noir uniforme, mais sur le pelage de laquelle, lorsqu'on la regarde à un certain jour, on peut apercevoir des taches plus noires que le fond du pelage, et à peu près semblables à celles du *léopard*. Le Muséum d'histoire naturelle a possédé deux individus appartenant à cette variété ou à cette espèce.

Le *léopard* est un animal farouche, indomptable, qui n'habite que les forêts complétement sauvages. Au moyen de ses ongles puissants et crochus, il grimpe avec agilité sur les arbres, poursuivant sa proie de branche en branche jusqu'au sommet. Ses yeux sont vifs, inquiets, animés d'un mouvement continuel; son regard est fixe. Malgré sa férocité, cet animal n'attaque pas l'homme si celui-ci le laisse tranquille; mais, à la moindre provocation, il entre en fureur, se précipite sur son adversaire avec la rapidité de la foudre, et le déchire avant qu'il ait pu songer à fuir. Pendant le jour, il dort dans les halliers; mais, la nuit venue, on le voit souvent rôder autour des habitations pour surprendre les animaux domestiques, les chiens surtout.

Les *léopards* habitent le nord et le midi de l'Afrique. On les rencontre en Algérie, mais beaucoup plus rarement que le lion. On les trouve en outre dans l'Inde, dans les îles de la Sonde, à Java, à Sumatra. D'après Fischer, on les rencontre également en Perse et dans la Mongolie. Les nègres craignent beaucoup cet animal; cependant ils lui font une chasse active. Les négresses du Congo recherchent beaucoup ses dents pour en faire des colliers. On sait que la robe de ces animaux est très-recherchée par les marchands de fourrures, et que c'est une branche de commerce importante.

— Blas. Le *léopard* est représenté passant, la tête toujours de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles; sa queue doit être retroussée sur le dos, le bout retourné en dehors.

On appelle *léopard lionné* celui qui est rampant, parce qu'alors il est dans l'attitude ordinaire du lion.

Vulson de La Colombière, dans sa *Science héroïque*, dit : « Les *léopards* représentent ces vaillants et généreux guerriers qui ont exécuté quelque hardie entreprise avec force, courage, promptitude et légèreté, ou bien ils peuvent dénoter ceux qui ont remporté des victoires sur les Anglais, qui sont représentés par le *léopard.* »

Il y a des *léopards* lampassés, armés, allumés, couronnés, diffamés, mornés, dragonnés, naissants, issants, etc.

— *Familles qui portent un léopard sur leurs écus.* **Avoyne**, en Bretagne : de gueules, à un *léopard* d'argent passant. — **Berauville**, en Normandie : coupé d'argent et de sable, le premier chargé d'un *léopard* de sable, le second de cinq besants d'argent en orle. — **Lyobart** : d'or, au *léopard* lionné de gueules. — **Poucques** : d'argent, au *léopard* lionné de sable, lampassé de gueules. — **Bardouil**, en Normandie : parti d'argent et de gueules, au *léopard* de l'un à l'autre. — **Partz**, en Artois : d'argent, au *léopard* de sinople, armé et vilené de gueules. — **Laval**, au Maine : de gueules, au *léopard* d'or. — **Corduen**, en Normandie : d'or, en chef; à dextre, un *léopard* étêté de sable; à sénestre et en pointe, deux quintefeuilles du même. — **Louvel**, en Normandie : de gueules, au *léopard* d'argent. — **Pétron**, en Normandie : de gueules, au *léopard* d'or. — **Montfiquet**, en Normandie : d'argent, au *léopard* de sable. — **Beaucaire-Péguillon** : d'azur, au *léopard* lionné d'or. — **Chartier**, en Bretagne : d'argent, à un *léopard* gisant de sable, armé, lampassé et allumé de gueules. — **Canu**, en Normandie : de gueules, au *léopard* lionné d'or, au chef du même. — **La Lande**, en Bretagne : d'azur, à un *léopard* d'argent, armé et couronné d'or, accompagné de sept macles d'argent, quatre en chef, trois en pointe. — **Du Fou**, en Bretagne : d'azur, au *léopard* d'or. — **Langon de Bois-Ferrier**, en Bretagne : de sable, au *léopard* couronné d'argent, armé et lampassé de gueules. — **Trevou**, en Bretagne : d'argent, à un *léopard* passant de sable. — **Quimper de Lamascole**, en Bretagne : d'argent, à un *léopard* de sable et trois coquilles du même posées en chef. — **Homme**, en Normandie : d'azur, au *léopard* de sable, accompagné de six besants rangés d'or. — **Hazardières**, en Normandie : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'un *léopard* d'or. — **Narbonne**, en Languedoc : de gueules, écartelé d'azur, au *léopard* d'argent. — **Borde**, en Normandie : de sable, au *léopard* lionné d'argent. — **Orléans de Bedouin**, dans le Comtat-Venaissin : de gueules, au *léopard* lionné d'or, une trangle d'azur brochante sur le tout; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable. — **Broel**, en Bretagne : de gueules, à un *léopard* d'argent chargé d'hermine. — **Kergoet**, en Bretagne : d'azur, au *léopard* d'or, l'épaule gauche chargée d'un croissant de gueules.

La province de **Guyenne** : de gueules, au *léopard* d'or. — La ville d'**Eu**, en Normandie : d'argent, à un *léopard* passant de gueules. — La ville de **Pont-Audemer**, en Normandie : de gueules, à un *léopard* d'or passant sur un pont de trois arches d'argent maçonné de sable. — La ville de **Bayeux** : de gueules, au *léopard* passant d'or, accompagné en chef d'un B et d'un X du même.

LÉOPARD, ARDE adj. (lé-o-par, ar-de — de *léopard* s.). Fam. Cruel, impitoyable : *Vous plairait-il seulement, ô beauté* LÉOPARDE, *me dire le contenu de cette lettre?* (Regnard.)

LÉOPARDÉ, ÉE adj. (lé-o-par-dé — rad. *léopard*). Dont la peau est tachetée comme celle du léopard : *Chiens gris,* LÉOPARDÉS *sur l'échine.* (V. Hugo.)

— Blas. Se dit du lion quand, au lieu d'être rampant, ce qui est sa position ordinaire, il est passant comme le léopard, c'est-à-dire semble marcher : *De Moussy : De sable, au lion* LÉOPARDÉ *d'argent sur une terrasse d'or.*

LEOPARDI (comte Giacomo), célèbre poëte et polygraphe italien, né à Recanati (marche d'Ancône) en 1798, mort à Naples en 1837. Fils du comte Monaldo Leopardi, gentilhomme lettré, mais d'idées étroites et despotiques, il fit son éducation à peu près seul, en dévorant tous les livres de la bibliothèque paternelle; à peine adolescent, il possédait, outre l'italien et le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'espagnol et l'anglais. A l'âge de seize ans, il acheva la traduction latine, enrichie de notes savantes, de la *Vie de Plotin*, par Porphyre; mais, auparavant, il avait déjà écrit une *Histoire de l'astronomie*, publié et commenté des manuscrits grecs inédits ou oubliés, et, entre autres, des fragments de cinquante-cinq Pères de l'Eglise. Le jeune savant traduisit ensuite en sixains la *Batrachomyomachie* d'Homère, accompagnée d'une dissertation qui fut remarquée, puis plusieurs chants de l'*Odyssée*, de l'*Enéide*, la *Titanomachie* d'Hésiode et bon nombre d'idylles, d'élégies, d'auteurs anciens, inconnus ou supposés. Un *Commentaire de Pétrarque* et une *Chrestomathie italienne*, l'*Essai sur les erreurs populaires des anciens* (1815) témoignèrent d'une maturité plus grande, d'un jugement sain, en même temps que d'admirables *canzoni*, publiés dans le *Spectateur* de Milan (1818-1820), entre autres le beau sonnet à l'*Italie*, l'ode sur le *Monument de Dante à Florence*, celle à *Aug. May*, sur la découverte de la *République* de Cicéron, le plaçaient au premier rang des poëtes lyriques. Leopardi était depuis plusieurs années en correspondance avec des savants tels que Giordani, Niebuhr, Akerblad, Boissonade, qui saluèrent en lui un philologue éminent et un grand poëte. A dix-neuf ans, il était membre de l'Académie des sciences de Viterbe (1817). Mais la fatigue du travail et l'ennui de l'isolement commençaient à se faire sentir. Connu en Allemagne, admiré en Italie, Leopardi se rendit en 1822 à Rome, où Niebuhr, alors ministre de Prusse, lui offrit à l'université de Berlin une chaire de philologie grecque que le jeune savant refusa. Il était déjà atteint de la phthisie qui devait l'emporter. Souffrant, pauvre et astreint pour vivre à des travaux ingrats, il se laissait parfois aller à la mélancolie, au plus sombre amour de la mort. Après de nombreuses pérégrinations à Milan, à Bologne, à Pise, il finit par s'établir à Florence, où d'illustres et généreux amis, Colletta, Capponi, Niccolini Frullani pourvurent à ses besoins et lui épargnèrent les angoisses du dénûment. Dans ce moment de calme et de bonheur, il écrivit ses *Paralipomènes à la Batrachomyomachie*, et publia, grâce à une souscription, des *Canzoni* (1831) qu'il dédia à ses amis de Toscane. Cette même année, Ranieri l'emmena à Naples, et Leopardi passa sous ce beau ciel les sept dernières années de sa vie, tantôt à la ville, tantôt à la campagne, entouré de tous les soins que pouvait lui prodiguer l'inépuisable dévouement de Ranieri et de sa sœur, qui partageait la solitude de ces deux hommes d'élite. Enfin, le 14 juin 1837, ce grand écrivain rendit le dernier soupir. Les jésuites ont cherché à faire croire que Leopardi s'était converti sur la fin de sa vie; ses amis Ranieri et Gioberti ont victorieusement réfuté cette assertion. Son corps fut enseveli près de la grotte du Pausilippe, dans l'église San-Vitale; Giordani lui fit une épitaphe. « Juste, humain, généreux, d'une rare loyauté, d'une fierté singulière, Leopardi, dit Marc Monnier, méprisait les hommes pour les avoir trop estimés. Il aima deux fois et mourut vierge... Ce cœur, ému des plus délicates émotions, cette imagination vraiment grecque, amoureuse de toute grâce et de toute beauté, cet esprit ivre d'amour, étaient logés dans un corps misérable. Ce grand poëte ne présentait aux yeux qu'une pauvre, malingre et souffreteuse créature, atteinte à la fois d'hydropisie et de phthisie, et déformée par des gibbosités trop visibles qui lui faisaient honte et mal. Tout cela, relevé par un beau front bien saillant et attristé par deux yeux presque éteints, d'une langueur infinie. »

Une partie de ses travaux philologiques a été publiée par son ami, le célèbre érudit allemand M. de Sinner, sous le titre : *Excerpta ex schedis criticis Jacopi Leopardi comitis* (Bonn, 1834). L'éditeur Lemonnier, de Florence, a publié un volume de ses *Etudes philologiques*, son *Essai sur les erreurs populaires des anciens*, ses *Paralipomènes de la Batrachomyomachie*, deux volumes de *Lettres* et, ce qui est le plus important, ses *Œuvres en vers et en prose*, recueillies et précédées d'une notice par Ranieri, en deux volumes composés de poésies détachées et d'une suite de petits traités en prose. Ces *Operette morali* sont, en général, des dialogues à la manière de Lucien. Ils renferment aussi les *Dits mémorables de Philippe Ottonieri*. Ce grand esprit, qui commença par la science et finit par la poésie, se montra, après l'adolescence, ce qu'il devait être, un penseur du siècle dernier, un poëte du nôtre. Prosateur, Leopardi rappelle la langue élégante et facile, nette et drue de Voltaire; poëte, son vers, grec par la pensée et par la perfection antique de la forme, rappelle celui d'André Chénier. Comme P.-L. Courier, il fit de petits traités de morale et de politique dans un style très-étudié, mais très-vivant, et il sut également écrire la langue de l'antiquité avec correction et élégance.

« Leopardi, dit M. Léo Joubert, est un de ces rares génies qui excitent au même degré l'admiration et la sympathie. Philologue, poëte, moraliste, il nous étonne par sa fécondité précoce, par la variété et la perfection de ses œuvres; il nous émeut par l'empreinte trop visible, dans ses œuvres les plus achevées, des circonstances qui tourmentèrent et abrégèrent sa vie. Des traces de l'infirmité humaine dans un esprit supérieurement doué nous le rendent plus cher. Il est impossible de lire ses ouvrages sans éprouver pour lui quelque chose du tendre intérêt qu'il inspira à tous ceux qui l'approchèrent, sans désirer de connaître jusqu'aux moindres détails de sa courte et douloureuse existence... Des ruines de ses constructions philologiques la poésie s'exhala; une lyre divine se trouva intacte sous ces débris; il n'eut qu'à la toucher, il en tira les plus mâles, les plus purs accents que son pays eût entendus depuis les immortelles canzones où Pétrarque a pleuré les malheurs et chanté les espérances de l'Italie. Leopardi était né pour la poésie lyrique. Il sentait vivement; il avait le don de s'émouvoir de ses conceptions au point qu'il ne pouvait plus s'en séparer et les contemplait de ce regard supérieur et désintéressé du poëte dramatique. Ce don, qui n'est pas le premier, mais qui vient aussitôt après la faculté créatrice du poëte épique ou dramatique, le rendait éminemment propre à exprimer les sentiments qui naissent, grandissent au sein d'un peuple, et trop souvent se perdent faute d'avoir été fixés dans une œuvre éclatante et sonore. L'ode n'a pas, comme l'épopée et le drame, l'avantage d'une perspective reculée; elle s'attaque à la réalité actuelle. Les sentiments qu'elle consacre sont présents et communs. Pour donner à cette réalité une valeur idéale, elle doit employer largement les richesses de l'imagination; elle doit aussi montrer, au-dessus des faits dont *elle s'inspire, des idées générales qui s'y* rattachent et qui appartiennent à tous les temps. »

LEOPARDI (Pierre-Sylvestre), homme politique italien, né dans les Abruzzes vers la fin du siècle dernier. Exilé du royaume de Naples à la suite des événements de 1820, auxquels il avait été mêlé, il se réfugia en France et ne rentra dans son pays qu'après un très-long séjour à Paris. Député au parlement napolitain en 1848, il fut envoyé auprès de Charles-Albert en qualité de ministre et chargé d'affaires de Ferdinand II. A la suite du coup d'Etat du 15 mai, il fut arrêté, et, après deux ans de prison préventive, il se vit exiler de sa patrie. Leopardi a fait l'histoire de ces événements dans ses *Narrazioni storiche del* 1848, livre curieux et plein de faits, qui a eu du retentissement en France. En 1861, Leopardi fut envoyé par les suffrages de ses concitoyens au parlement de Turin, où il siégea avec les membres de la droite modérée.

LÉOPARDITE s. f. (lé-o-par-di-te — rad. *léopard*). Minér. Espèce de roche feldspathique.

— **Encycl.** La *léopardite* se rencontre à Charlotte, dans le comté de Mecklembourg, et dans les mines d'acier du comté de Montgomery et de la Caroline du Nord. Gentle a reconnu que la *léopardite* est un vrai porphyre veiné par des composés de fer et de manganèse. La base feldspathique dont la cristallisation est marquée est parsemée de petits cristaux d'orthoclase et de quartz. L'analyse a donné pour ce corps $SiO^2 = 75{,}92$; $Al^2O^5 = 14{,}47$; $Fe^2O^3 = 0{,}88$; $Mg''O = 0{,}09$; $Ca''O = 0{,}02$; $Na^2O = 4{,}98$; $K^2O = 4{,}01$; perte par la calcination, 0,64 (= 100,00). Ces nombres s'accordent avec la composition de la substance trachytique décrite par Bunsen.

LEOPARDO (Alessandro), architecte, sculpteur et fondeur italien, né à Venise vers 1450, mort en 1515. Toute son existence fut absorbée par les travaux dont il enrichit sa ville natale, où il passa toute sa vie. Parmi ses plus beaux ouvrages, on cite : les piédestaux de bronze des mâts décorant la place Saint-Marc; la statue équestre du général Bartolomeo Calloni de Bergame, dont le modèle appartient à Varocchio; l'autel et la statue de saint Jacques, de la chapelle Zeno, à Saint-Marc. On lui attribue aussi, à l'exception de deux statues, le mausolée d'Andrea Vendramini, à Saint-Jean-et-Saint-Paul.

LÉOPOL, ville d'Autriche. V. LEMBERG.

LÉOPOLD s. m. (lé-o-pol). Numism. Monnaie d'or et d'argent, frappée après le rétablissement du duc Léopold-Joseph dans ses Etats, à la suite du traité de Ryswyk.

— **Encycl.** Ces pièces étaient fabriquées suivant les règlements français, et elles eurent cours comme les espèces du royaume jusqu'en 1766, époque de la réunion du duché de Lorraine à la France. Les *léopolds* d'or étaient au titre et du poids des louis d'or, et ceux d'argent semblables aux écus ou louis blancs. Louis XIV, par un arrêt du conseil du 3 août 1700, ordonna qu'ils auraient cours les uns et les autres sur le pied des louis et écus de France, conformément à l'arrêt du conseil du 13 juillet précédent; depuis ils ont été, comme les autres espèces étrangères, reçus dans l'hôtel des Monnaies d'après leur poids et leur titre, au prix fixé par les ordonnances.

Les *léopolds* d'or avaient pour type l'effigie du duc, et au revers l'écu aux armes de Lorraine, couronné, avec la légende : SPES MEA TU, DOMINE (*Mon espoir, c'est vous, Seigneur*). Il y avait des doubles et des demi-*léopolds* d'or, des doubles et des demi-*léopolds* d'argent.

Les *léopolds* d'argent étaient marqués des mêmes empreintes que ceux d'or, à l'exception de la légende, qui était ainsi conçue : SPERAVI IN TE, DOMINE (***J'ai mis mon espoir en vous, Seigneur***).

LÉOPOLD, dit **l'Illustre**, margrave d'Autriche, mort en 994. C'est de lui que descendent les margraves et les ducs d'Autriche, de la maison de Babenberg ou Bamberg, qui gouvernèrent jusqu'en 1246. Investi du margraviat par Othon II, Léopold jeta les fondements de la nationalité autrichienne, dont il constitua le territoire, battit plusieurs fois les Hongrois qui ravageaient son domaine, et fit tellement prospérer le pays confié à ses soins qu'il excita la jalousie de plusieurs princes voisins, qui cherchèrent à arrêter le développement de cette puissance.

LÉOPOLD, dit **le Beau**, margrave d'Autriche, mort en 1096. Il était fils d'Ernest le Vaillant, et prit parti pour Rodolphe de Souabe contre Henri IV. Celui-ci battit Léopold et le déclara déchu de ses possessions, dont il investit le duc de Bohême. Léopold, défait à Malberg par les Bohémiens, les vainquit dans une seconde rencontre et les chassa de l'Autriche, qu'il gouverna paisiblement jusqu'à sa mort.

LÉOPOLD (saint), dit **le Pieux**, margrave d'Autriche, fils du précédent, mort en 1136. Ce prince consacra son règne à l'amélioration du sort et des mœurs de ses sujets, parmi lesquels il s'efforça constamment de propager l'instruction. Malgré son horreur pour la guerre, les circonstances le forcèrent à épouser la cause de Henri IV et celle de Henri V et à lutter contre les Hongrois. Après la mort de Henri V, plusieurs princes allemands offrirent à Léopold la couronne, qu'il déclina et qui fut, à son instigation, placée sur la tête de Lothaire, duc de Saxe. De sa femme Agnès de Souabe, Léopold eut dix-huit enfants, parmi lesquels figure Otto de Freisungue, l'historien de Frédéric Barberousse.

LÉOPOLD Ier, duc d'Autriche, né en 1157, mort en 1194. Après diverses luttes soutenues tant contre les Bohémiens et les Styriens que contre les Hongrois, il se croisa en 1190 et alla rejoindre l'armée chrétienne qui faisait le siége de Saint-Jean d'Acre. Outragé par Richard Cœur de Lion, il revint en Autriche; mais lorsque Richard traversa ses Etats pour regagner l'Angleterre, Léopold le fit arrêter, le livra à Henri VI, et Cœur de Lion ne put recouvrer sa liberté qu'en payant une rançon de 170,000 marcs d'argent, dont 20,000 revinrent à Léopold. Excommunié par le pape Célestin III pour le fait d'avoir arrêté un croisé, le duc d'Autriche mourut, à quelque temps de là, d'une chute de cheval.

LÉOPOLD II, dit **le Glorieux**, duc d'Autriche, né en 1292, mort en 1326, et petit-fils de Rodolphe de Habsbourg. La guerre civile qui éclata à propos du double sacre des deux compétiteurs à l'empire, Louis de Bavière et Frédéric le Beau, frère de Léopold, engagea ce dernier dans une série non interrompue de luttes, dont l'issue ne fut pas toujours heureuse. On sait la défaite que lui fit subir, à Morgarten, une poignée de montagnards suisses, dont il fut obligé de reconnaître l'indépendance. Il tourna alors ses armes contre Louis de Bavière, le contraignit tant par la force que par l'intrigue à céder le pouvoir à Frédéric le Beau ; mais, à la mort de Léopold, Louis chassa Frédéric et reprit la direction absolue de l'empire.

LÉOPOLD III, dit **le Preux**, duc d'Autriche, né en 1351, mort en 1386. Son existence ne fut qu'une guerre perpétuelle. Après avoir acquis des princes de Bavière le Tyrol, il attaqua Venise à plusieurs reprises, et finit par lui arracher plusieurs villes que la république lui abandonna, préférant les voir entre les mains du duc d'Autriche plutôt que de les céder au roi de France François Ier. Fort de ce premier succès, Léopold allait mettre à exécution son dessein de s'établir fortement en Italie, lorsque la révolte des villes de Souabe, unies aux cantons suisses, le rappela en Allemagne. Il marcha aussitôt contre les Helvétiens, qu'il rencontra à Sempach, engagea l'action avec vaillance ; mais, écrasé par eux, il fut tué dans le combat.

LÉOPOLD Ier (Ignace), empereur d'Allemagne, fils de Ferdinand III, né à Vienne en 1640, mort le 5 mai 1705. Il succéda à son père en avril 1657. Son règne fut une longue lutte contre l'indépendance de la Hongrie, les entreprises des Turcs et la puissance de Louis XIV. En 1683, Vienne, sa capitale, assiégée par Kara-Mustapha, fut délivrée par la valeur de Jean Sobieski, à qui il daigna à peine témoigner sa reconnaissance. Les Hongrois, qui s'étaient alliés aux Ottomans pour secouer le joug autrichien, succombèrent à leur tour, et Léopold les fit décimer par l'échafaud (1687). Moins heureux avec la France, il vit ses généraux battus par Turenne sur le Rhin, dut signer le traité de paix de Nimègue (1679), recommença la lutte en 1686, ne put empêcher les Français de ravager le Palatinat et souscrivit aux conditions du traité de Ryswyk en 1697. Ses armées, sous les ordres du prince Eugène et de Louis de Bade, marchèrent alors contre les Turcs, qui furent battus à Zentha, à Salankemen. Ces victoires eurent pour résultat de faire abandonner à l'Autriche par les Ottomans, en vertu du traité de Carlowitz (1699), toute la Hongrie en deçà de la Save. Le roi d'Espagne, Charles II, étant mort l'année suivante, Léopold résolut de mettre sur le trône de ce pays son fils Charles et entreprit alors contre la France (1700) cette fameuse guerre de la Succession d'Espagne, qui ne devait se terminer qu'après sa mort. C'était un prince instruit, très-artiste, bon musicien et d'une simplicité qui contrastait singulièrement avec le faste de Louis XIV.

LÉOPOLD II (Pierre-Joseph), empereur d'Allemagne, fils de Marie-Thérèse et de François Ier, né en 1747, mort en 1792. Il devint grand-duc de Toscane à l'âge de dix-sept ans. S'entourant d'hommes éclairés et adoptant les idées de réforme des philosophes de ce siècle, il régénéra la Toscane, corrigea ce que la législation de ses Etats avait de barbare, et fut un des premiers en Europe à abolir la peine de mort, à laquelle il substitua celle des travaux forcés. La mort de Joseph II, son frère, le mit en possession de la couronne impériale en 1790. Il eut le bonheur d'exécuter les améliorations que son prédécesseur n'avait fait qu'ébaucher et de rétablir l'influence de l'Autriche. En moins de deux années il fit la paix avec les Turcs, arrêta les projets ambitieux de Catherine en Orient, acquit une prépondérance marquée à Berlin, reconquit la Belgique soulevée et calma la Hongrie. A ce moment, la Révolution française portait l'effroi chez les puissances voisines. Léopold, cependant, ne parut pas d'abord vouloir s'en déclarer l'ennemi ; ce n'est que d'après les sollicitations pressantes et réitérées de sa sœur Marie-Antoinette, avec laquelle il entretenait une correspondance secrète, qu'il se décida à organiser la coalition et à conclure le fameux traité de Pilnitz (27 août 1791). Il mourut le 2 mars 1792, après quelques jours de maladie. On a prétendu que le vieux parti autrichien, qui blâmait son esprit d'innovation, l'avait fait empoisonner.

Léopold (ORDRE DE). Nom de deux ordres modernes de chevalerie, qui appartiennent l'un à l'Autriche et l'autre à la Belgique.

— I. François Ier créa le 8 janvier 1808, en mémoire de son père Léopold II, l'ordre de Léopold. Comme l'ordre de Saint-Etienne, il a été institué pour récompenser les vertus et les services civils ; mais, contrairement à ce dernier, qui ne peut être accordé qu'à des nobles, l'ordre de Léopold est conféré sans avoir égard à la naissance. La première admission de chevaliers n'eut lieu qu'en 1809. L'empereur est grand maître de l'ordre, dont les membres sont divisés en trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Les grands-croix et les commandeurs ont leur entrée à la cour en tout temps ; les chevaliers en jouissent seulement les jours de fête. Les commandeurs reçoivent le titre de baron, et les chevaliers la noblesse héréditaire. L'empereur donne aux grands-croix le titre de cousin. La fête de l'ordre se célèbre le premier dimanche après l'Epiphanie. La décoration consiste en une croix à huit pointes ou quatre branches, au milieu desquelles est un écusson portant entrelacées les trois lettres F. I. A., qui signifient FRANCISCUS IMPERATOR AUSTRIÆ. Autour de l'écusson on lit cette devise : INTEGRITATI ET MERITO (*A l'intégrité et au mérite*). Au revers, on trouve ces mots : OPES REGUM CORDA SUBDITORUM (*La richesse des rois se trouve dans le cœur de leurs sujets*). Cette devise était celle de l'empereur Léopold II. Les grands-croix portent cette décoration à un ruban passé en écharpe de droite à gauche ; ils ont, en outre, la plaque de l'ordre sur la gauche de leur habit. Les commandeurs ont la croix suspendue au cou et les chevaliers à la boutonnière. Dans les grandes cérémonies, les grands-croix portent la décoration suspendue à un collier. Le costume des cérémonies est rouge et blanc, et le même, à l'exception du manteau, pour toutes les classes.

— II. L'ordre belge de Léopold fut créé par une loi du 11 juillet 1832, et ses statuts reproduisent presque en entier ceux de la Légion d'honneur. Il est destiné à récompenser les services rendus à la patrie, et le talent ou le mérite qui honore le pays. Les nominations appartiennent au roi, qui fait insérer l'arrêté conférant cette distinction et les motifs qui la justifient dans le *Bulletin des lois*. Les soldats et sous-officiers, membres de l'ordre, jouissent d'une pension annuelle de 100 fr. Elle cesse si le militaire est promu au grade d'officier. Tout membre de la Chambre des représentants qui reçoit l'ordre de Léopold à un autre titre que pour motifs militaires est soumis à une réélection. La qualité de membre de l'ordre est perdue ou suspendue par les mêmes causes qui font perdre ou suspendre pénalement les droits de citoyen belge. L'ordre se compose de cinq classes : grands-cordons, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. On porte les armes aux trois dernières classes ; on les présente aux deux premières. La décoration de l'ordre consiste en une croix blanche émaillée, portant une couronne de laurier et de chêne entre chacune des quatre branches, qui sont à angles rentrants avec huit pointes pommetées d'or. Le médaillon du milieu, émaillé de noir, est entouré d'un cercle rouge entre deux petits cercles en or, avec le chiffre du roi, composé de deux L et de deux R, et de l'autre côté les armes du royaume (un lion couronné) avec cette devise en exergue : l'UNION FAIT LA FORCE. Le tout est surmonté d'une couronne royale et attaché à un ruban ponceau moiré. Les militaires portent, comme marque distinctive, deux glaives placés en support de la couronne. Les grands-cordons et les grands officiers portent également sur la plaque de l'ordre les glaives en or croisés sous l'écusson ou le médaillon. Les grands-cordons portent une étoile à huit rais d'argent, brodée sur le côté gauche de l'habit ; la croix est suspendue à un ruban en écharpe descendant de l'épaule droite vers le côté gauche. Dans les cérémonies, ils portent le grand collier de l'ordre, partagé en trois parties qui alternent : la couronne, le lion et les deux lettres L et R entrelacées. Le collier est en or. Les grands officiers portent la croix de l'ordre en argent, brodée sur l'habit, du côté gauche, et garnie de rayons d'argent entre chaque branche. Les commandeurs portent la croix de l'ordre suspendue à un ruban passé en sautoir autour du cou. Les officiers la portent à un ruban surmonté d'une rosette et passé à la boutonnière. Les chevaliers la placent de même, mais sans rosette au ruban. La décoration est en or pour les quatre premières classes et en argent pour les chevaliers. Le nombre des membres est illimité.

LÉOPOLD Ier (Georges-Chrétien-Frédéric), roi des Belges, né à Cobourg le 16 décembre 1790, mort au château de Lacken le 10 décembre 1865. Il était fils du duc François de Saxe-Cobourg-Saalfeld, qui lui fit donner une instruction brillante autant que solide. A peine âgé de dix-huit ans, il entra au service de la Russie, et en 1808 accompagna, comme général d'état-major, l'empereur Alexandre à Erfurt. Peu de temps après il dut, pour obéir aux exigences de Napoléon, quitter l'armée russe, et il se mit à voyager ; mais en 1813, lors du soulèvement de l'Allemagne contre le despote français, il rentra dans l'armée d'Alexandre comme général de cavalerie, et se distingua durant les campagnes de Saxe et de France, principalement à la bataille de Leipzig. Il entra dans Paris à la suite des souverains alliés et accompagna ensuite en Angleterre l'empereur de Russie. Appelé au congrès de Vienne, Léopold quitta l'Angleterre pour n'y revenir qu'après la bataille de Waterloo. Le 27 mars 1816, il se fit naturaliser Anglais, et quelques semaines après il épousait la princesse Charlotte, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, prenait rang de prince du sang, recevait avec le titre de duc de Kendal une pension de 50,000 livres sterling. La fin prématurée de sa jeune épouse (1817) fit évanouir les espérances qu'avait pu concevoir Léopold sur le trône d'Angleterre ; mais il conserva la faveur et l'amitié du roi George, qui le nomma feld-maréchal, membre du conseil privé, et il continua d'habiter Londres.

Le prince Léopold avait refusé le trône de Grèce, lorsque le 4 juin 1831 il fut élu roi des Belges. Il n'accepta la couronne que conditionnellement, c'est-à-dire sous la réserve que les Belges obtiendraient la ratification d'un règlement diplomatique. Puis le prince se décida à accepter définitivement, après s'être assuré de l'appui du roi des Français. Le gouvernement anglais, qui avait mis en avant la candidature de Léopold, se servit de son influence pour provoquer un nouvel arrangement plus favorable à la Belgique. La conférence accorda le Luxembourg au nouveau roi, Maëstricht sur la Meuse, pour s'y appuyer militairement en cas de guerre avec la Hollande, et ne mit à sa charge que la portion de la dette générale du royaume qui était d'origine belge.

Le prince Léopold, assuré d'être soutenu contre les revendications armées du roi de Hollande, se rendit enfin en Belgique, et le 12 juillet 1831 il prêta le serment d'observer la constitution. Le roi de Hollande protesta alors auprès des puissances et en appela à la force des armes. Léopold demanda aussitôt à Louis-Philippe d'intervenir, ainsi qu'il l'avait promis, pour faire exécuter les décisions de la conférence de Londres, et une armée de 50,000 hommes, commandée par le maréchal Gérard, se réunit dans le nord de la France et marcha vers la frontière. L'armée belge venait d'être battue à deux reprises par les Hollandais, sous les ordres du prince d'Orange, lorsque le maréchal Gérard entra en Belgique (9 août). A cette nouvelle, le roi de Hollande ordonna à ses troupes de battre en retraite et de repasser la frontière. C'est alors que les plénipotentiaires de la conférence de Londres s'entendirent et signèrent le traité dit des *Vingt-quatre articles*, qui fixait les limites de la Belgique et les dédommagements à donner par elle à la Hollande. Le roi Leopold, l'indépendance de la Belgique et sa neutralité étaient reconnus, et les cinq grandes puissances demeuraient garantes du traité.

Le 8 août 1832, Léopold épousa la princesse Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Peu après, le roi de Hollande ayant refusé de retirer ses troupes d'Anvers et de diverses positions sur la rive gauche de la Meuse, faisant partie de la Belgique, la guerre recommença. Léopold fit un nouvel appel à la France et à l'Angleterre ; le maréchal Gérard revint en Belgique et assiégea Anvers, qui tomba en son pouvoir le 23 décembre 1832. Un traité de *statu quo*, conclu pour cinq ans, permit alors à la Belgique de s'organiser et de se donner en 1833 la constitution libérale qui la régit encore et à laquelle elle doit sa prospérité. Toutefois, jusqu'en 1839, époque à laquelle les gouvernements hollandais et belge finirent par reconnaître l'un et l'autre le traité des Vingt-quatre articles, les appréhensions d'une guerre imminente entre les deux pays séparés, maintinrent en Belgique une inquiétude qui nuisit forcément à sa prospérité. Pendant cette période, Léopold vit son pouvoir attaqué par plusieurs conspirations orangistes et se trouva dans une situation difficile par suite de la division du pays en deux partis de force à peu près égales, le parti catholique et le parti libéral. Mais comme il était un homme prudent et sage, qui avait pris au sérieux son rôle de roi constitutionnel, il s'attacha à s'incliner constamment devant la manifestation de l'opinion publique, à laisser la nation se gouverner elle-même par ses députés, et il parvint ainsi à se concilier l'estime de tous les partis. Grâce à sa sagesse, la Belgique, jouissant d'une paix profonde, acquit un énorme développement agricole, industriel et commercial, fut dotée d'un réseau de chemins de fer, d'institutions de crédit, etc., et Léopold ne cessa de présider aux améliorations de toute sorte qui firent la prospérité du pays. La sagesse de ses conseils lui valut d'être fréquemment consulté par Louis-Philippe, qui le chargea à maintes reprises de lui servir d'intermédiaire auprès des gouvernements étrangers, notamment lors du réveil de la question d'Orient et lors des mariages espagnols. Prenant ses ministres parmi les chefs de la majorité, il gouverna tour à tour avec des cabinets catholiques et des cabinets libéraux. Les libéraux étaient au pouvoir avec le ministère Frère-Orban et Rogier lorsque la révolution de 1848 balaya en France Louis-Philippe du trône. Cette révolution eut son contre-coup en Belgique, où il se produisit alors une effervescence assez vive. Entrevoyant la perspective d'être détrôné, il ne vint pas un instant à l'esprit de Léopold de se maintenir par la force. Aux premières manifestations républicaines qui se produisirent, il déclara aux Chambres que, n'ayant point accepté le trône de Belgique par ambition personnelle, si sa personne pouvait être un obstacle au bonheur de son peuple, il était tout prêt à déposer la couronne. On le supplia de garder un titre qu'il portait si dignement, et cet acte de loyauté et de désintéressement fut encore un acte de la plus haute habileté.

La révolution de 1848 amena en Belgique quelques nouvelles réformes dont le roi prit lui-même l'initiative. Le timbre des journaux fut supprimé, le cens électoral réduit de façon à augmenter considérablement le nombre des électeurs, et l'agitation républicaine cessa presque aussitôt. L'arrivée au pouvoir, en France, de Louis Bonaparte causa une vive inquiétude en Belgique ; il était à craindre en effet que cet aventurier ne fît quelque tentative pour s'emparer des frontières du Rhin. Sous le coup de cette appréhension, en 1851 l'armée belge fut augmentée, réorganisée, les forteresses armées, et le roi Léopold se retourna vers l'Autriche afin de donner à la Belgique un puissant protecteur.

Tandis qu'il entamait des négociations avec l'empereur d'Autriche, les vives attaques de la presse belge contre le gouvernement français qui venait d'accomplir le coup d'Etat du 2 décembre lui suscitèrent de menaçantes réclamations de la part du cabinet des Tuileries, et Léopold se vit en quelque sorte contraint de faire voter par les Chambres belges une loi portant répression des offenses commises envers les souverains étrangers. L'industrie linière et celle de la laine souffraient aussi de ces refroidissements entre les deux nations voisines, et le parti libéral, hostile à la France bonapartiste, fut renversé des affaires par le parti catholique, naturellement sympathique au régime de compression établi dans notre pays (1852).

Pendant ce temps, l'Autriche, qui avait accueilli favorablement les avances de la Belgique, proposa de donner une archiduchesse en mariage au duc de Brabant, fils aîné du roi Léopold. La majorité du jeune prince ayant été proclamée, il épousa peu après, le 22 août 1853, l'archiduchesse Marie, fille de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. En 1854, un traité de commerce resserra encore les rapports qui unissaient la Belgique à l'Autriche. La même année, Napoléon recevait le roi des Belges à Calais et, peu de temps après, à Biarritz. C'est vers cette époque qu'à propos du voyage du duc de Brabant à Paris, Léopold se vit accusé de se laisser dominer par le gouvernement français ; mais le peuple, qui voit souvent plus juste que les plus fins politiques, ne ratifia point ce jugement, et le 21 juillet 1856, le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement de ce prince au trône de Belgique fut célébré avec une pompe inaccoutumée. Cependant les partis belges n'avaient pas pour cela déposé leurs vieilles haines. Au mois de mai de l'année suivante, des troubles eurent lieu à Bruxelles, et le roi rappela au ministère MM. Frère-Orban et Rogier ; les Chambres furent dissoutes, et les colléges électoraux, ayant été de nouveau convoqués, se prononcèrent en faveur du parti libéral. En 1863 Léopold adhéra au projet de congrès européen mis en avant par le cabinet des Tuileries, et depuis cette époque il conclut de nombreux traités de commerce avec la France, la Suisse, la Hollande, la Suède et la Norvége et même la Chine.

Outre le duc de Brabant, qui lui a succédé sur le trône sous le nom de Léopold II, il eut de son mariage avec la reine Louise d'Orléans, morte en 1850 : 1o Philippe, comte de Flandres, né à Lacken en 1837, marié avec la princesse Marie de Hohenzollern-Sigmaringen, sœur du prince Charles de Roumanie, et 2o la princesse Marie-Charlotte, née à Lacken en 1840, qui épousa l'archiduc Maximilien d'Autriche, empereur du Mexique en 1864 et fusillé trois ans plus tard.

Léopold Ier fut sans contredit le roi le plus sage, le plus estimé et le plus populaire de son temps. Nul plus que lui ne prit au sérieux son rôle de monarque constitutionnel et la fameuse maxime de M. Thiers : « Le roi règne et ne gouverne pas. » C'était, à vrai dire, bien moins un souverain que le président d'une république. Aussi sa mort fut-elle en Belgique l'objet des plus vifs regrets. Léopold avait des goûts peu dispendieux et une tendance marquée à la simplicité dans l'ameublement de ses résidences comme dans sa toilette. Il aimait à vivre comme un bon bourgeois, sans étiquette et sans faste, dans sa résidence de Lacken, et il employait la plus grande partie de sa liste civile (2,751,322 fr.) à secourir les malheureux, à encourager les lettres, les arts et les sciences. Il était grand liseur, aimait les longues promenades et les courses à cheval. Comme lord Palmerston, qu'il citait souvent, il pensait que, pour se bien porter, un homme a besoin de quatre heures de plaisir par jour. Il se levait de bonne heure et s'occupait avec une grande assiduité des affaires de l'Etat ; jamais il ne remettait une signature au lendemain. Léopold s'occupait volontiers de botanique et d'astronomie. Il avait un goût marqué pour les romans, et l'on raconte que, pendant la dernière maladie qui l'emporta, il s'était entouré de livres de littérature légère afin de conserver toute la sérénité de son esprit. Bien qu'il fût protestant, ses enfants ont été élevés dans la religion catholique.

Léopold (ORDRE DE). V. plus haut.

LÉOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor), roi des Belges, fils du précédent et de Louise d'Orléans, né à Bruxelles le 9 avril 1835. Comme héritier présomptif du trône, il reçut le titre de duc de Brabant, fut nommé général-major et, lorsqu'il fut majeur, il alla siéger au sénat, où il prononça plusieurs discours sur des questions d'intérêt local. En 1853, il épousa la princesse Marie, fille de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. Deux ans plus tard, il se rendit à Paris pour y visiter l'Exposition universelle et y séjourna plusieurs semaines. Grand amateur de voyages, il parcourut la plus grande partie de l'Europe et poussa ses explorations jusqu'aux confins de l'Asie Mineure. A la mort de son père (10 décembre 1865), il monta sur le trône sous le nom de Léopold II. Héritier de la sagesse et de la modération paternelle, le jeune souverain s'est constamment attaché à suivre la voie tracée par Léopold I^er et s'est concilié l'affection du peuple en se montrant constamment sympathique aux développements de la liberté. En 1868, la loi relative aux chemins de fer belges et la cession de l'exploitation des lignes du Luxembourg à une compagnie française amenèrent entre le gouvernement belge et la cour des Tuileries un conflit qui attira vivement l'attention de l'Europe, mais qui, après de longues négociations entre M. Frère-Orban et notre ministre plénipotentiaire, M. de La Guéronnière, se termina par un arrangement (avril 1869). Au commencement de l'année suivante, les élections pour la seconde Chambre ayant donné la majorité au parti clérical, Léopold II dut accepter la démission du ministère libéral que présidait M. Frère-Orban, et appeler un des chefs du parti catholique, M. d'Anethan, à former un nouveau cabinet. Quelques mois après éclatait entre la Prusse et la France (19 juillet 1870) une guerre qui devait être désastreuse pour notre pays. Le roi Léopold et ses ministres se prononcèrent pour la plus stricte neutralité et obtinrent des deux belligérants que le territoire de la Belgique serait respecté. Pendant les années précédentes, Léopold II avait été cruellement frappé dans ses affections de famille. Son beau-frère, l'empereur Maximilien, avait été fusillé au Mexique (18 juin 1867); sa sœur, l'impératrice Charlotte, était devenue folle à la suite de cette catastrophe; enfin, au commencement de 1869, son fils et son héritier au trône, le duc de Brabant, mourait à l'âge de dix ans, après une douloureuse maladie.

LÉOPOLD (Paul-Frédéric-Emile), prince régnant de Lippe, né à Detmold en 1821. Il reçut une bonne éducation, entra ensuite dans l'armée prussienne, où il servait avec le grade de major lorsqu'il succéda en 1851 à son père, le prince Alexandre-Léopold. Presque aussitôt après son avénement, il entra en collision avec l'Assemblée des états, à cause des modifications qu'il voulait apporter à la loi électorale de 1849, et bientôt les lois et les institutions libérales que son père avait octroyées à la principauté se trouvèrent réduites à néant par les mesures des ministres Annibal Fischer et de Oheimb. Sous ce dernier surtout, qui parvint en 1856 au pouvoir, la réaction reprit la haute main dans l'administration ecclésiastique et dans l'enseignement public. Le prince se tint à l'écart de la diète des princes convoquée à Francfort en août 1863 par l'empereur d'Autriche. Lors du conflit austro-prussien de 1866, il demeura l'allié de la Prusse. Le contingent lippois prit dans le corps d'armée du général Vogel de Falckenstein une part active à la bataille de Kissingen, et en 1870 il figura également dans les armées qui envahirent la France en 1870. Le prince Léopold a épousé en 1852 la princesse Elisabeth de Schwarzbourg-Rudolstadt, de laquelle il n'a pas eu d'héritier.

LÉOPOLD II D'AUTRICHE, ex-grand-duc de Toscane, fils de Ferdinand III et de Marie-Louise de Bourbon de Naples, né à Florence en 1797, mort à Rome en 1870. Quoique son enfance, jusqu'en 1814, se fût écoulée dans l'exil en Allemagne, il avait reçu une éducation tout italienne. Son père le tint constamment éloigné des affaires publiques et le maria en 1817 à une princesse de Saxe, dont il n'eut que deux filles. En 1824, Léopold devint grand-duc de Toscane. Les premiers événements de son règne furent : le dessèchement des maremmes, entreprise médiocrement conduite; le voyage du grand-duc à Vienne en 1830, où il alla se retremper aux leçons de Metternich; le système d'espionnage et de vexation adopté par la police appelée *buon governo;* la suppression de l'*Anthologie* (1833), suivie de l'expulsion de tous les Italiens distingués réfugiés en Toscane, et, la même année, le mariage en secondes noces de Léopold avec la sœur de Ferdinand II de Naples, Marie-Antoinette de Bourbon, qui fit sentir son influence en Toscane par la protection accordée aux artistes en même temps que par une recrudescence de réaction cléricale. Les encouragements que Léopold accorda ensuite aux savants, ainsi que la douceur relative de son gouvernement, lui valurent une assez grande popularité. En 1847, après les réformes de Pie IX, il se résigna, poussé par la force des choses, à accorder une nouvelle loi sur la presse, l'institution d'une garde civique, la suppression du *buon governo* et enfin, bien tardivement, l'octroi d'une constitution (15 février 1848). Contraint d'envoyer des troupes en Lombardie et de nouer avec Charles-Albert une alliance peu sincère de sa part, le grand-duc présenta son second fils à la candidature du trône de Sicile; mais le second fils de Charles-Albert lui fut préféré.

Effrayé par les désordres de Livourne, qui menaçaient de s'étendre à toute la Toscane, Léopold, qui avait subi à contre-cœur le ministère Guerrazzi et l'Assemblée constituante, se mit à correspondre secrètement avec l'Autriche. Sur l'invitation qui lui en fut adressée par Radetzky, il s'enfuit de Sienne le 7 février 1849, et, refusant les offres généreuses que lui faisait le gouvernement de Turin, il alla rejoindre le pape à Gaëte. Trois mois plus tard, le parti modéré, triomphant à la suite d'une émeute, l'invita à rentrer à Florence, mais à la condition que les Autrichiens n'entreraient pas en Toscane. Le lendemain, la Toscane était occupée par les Autrichiens. Ce jour-là, la dynastie de Lorraine prononça elle-même sa déchéance.

Léopold revint de Gaëte entièrement autrichien. Rentré dans sa capitale le 28 juillet 1849, il put se convaincre de l'impossibilité d'une réconciliation entre les Toscans et lui. Cette scission ne devint que plus profonde à la suite des événements principaux de cette restauration, c'est-à-dire : l'occupation étrangère de sept années; la constitution annihilée par les baïonnettes étrangères et supprimée par décret du 7 mai 1852; les procès de religion et le grand procès de lèse-majesté intenté à Guerrazzi et à ses amis, qui subirent cinq ans de prison préventive; le rétablissement de la peine de mort à partir de 1852, etc.

Au printemps de 1859, Léopold résista jusqu'au dernier moment aux demandes qui lui étaient faites, au nom de la Toscane, par Neri Corsini et qui se résumaient en ceci : constitution, alliance avec le Piémont, guerre à l'Autriche. Lorsqu'enfin le grand-duc consentit à accepter ce programme, il était trop tard. On lui demanda alors une abdication qu'il refusa. Une manifestation pacifique du peuple et de l'armée apprit au grand-duc le sentiment unanime de ses sujets. Le même jour, 27 avril 1859, Léopold quitta la Toscane, escorté par une foule considérable qui lui cria : « Bon voyage! » sans lui adresser aucune injure. Retiré en Allemagne, où il possédait de vastes et riches domaines, Léopold publia un acte d'abdication, daté de Voeslau (1859), en faveur de son fils aîné, Ferdinand, puis vécut paisiblement dans l'exil, sans chercher, comme les Bourbons de Naples, à fomenter la guerre civile. Il était venu habiter Rome lorsqu'il mourut. Pie IX lui fit faire des funérailles royales. Outre deux filles, il avait eu de son second mariage quatre fils : FERDINAND, né en 1835, qui depuis la mort de son père se fait appeler Ferdinand IV; CHARLES, né en 1839; LOUIS, né en 1847, et JEAN, né en 1852.

LÉOPOLD I^er, prince D'ANHALT-DESSAU, feld-maréchal de Prusse. V. ANHALT.

LÉOPOLD (Frédéric-Fr.-Pierre), prince D'ANHALT-DESSAU, petit-fils du précédent. V. ANHALT.

LÉOPOLD I^er, grand-duc DE BADE. V. BADE.

LÉOPOLD, prince DE BRUNSWICK. V. BRUNSWICK.

LÉOPOLD, duc DE LORRAINE. V. LORRAINE.

LÉOPOLD (Jean-Frédéric), médecin et naturaliste allemand, né à Lubeck en 1576, mort en 1711. Reçu docteur en médecine, il parcourut une partie de l'Europe, et revint se fixer à Lubeck pour y exercer sa profession. Son mince bagage littéraire se compose de *Relatio de itinere suecico* (Londres, 1720, in-8°).

LÉOPOLD (Achille-Daniel), littérateur allemand, né en 1651, mort en 1722, sur lequel on ne possède aucun renseignement. Il habitait Lubeck et y a publié, entre autres ouvrages : *Nova literaria septentrionis et maris Balthici Lubecencia* (Lubeck, 1698).

LÉOPOLD (Achille-Daniel), littérateur et érudit allemand, né à Lubeck en 1691, mort en 1753, fils du précédent. Aveugle-né, il acquit, malgré son infirmité, les connaissances les plus variées et les plus étendues, apprit les langues, la philosophie, la jurisprudence, la théologie, l'histoire, la musique et s'adonna surtout aux belles-lettres et à la poésie. Sa mémoire, soigneusement cultivée dès sa naissance, était devenue prodigieuse. Nous citerons de lui : *Collyre spirituel* (Lubeck, 1734, in-8°), recueil de trois cents sonnets; *Poésies diverses* (Hambourg, 1732, in-8°); *Commentatio de cæcis ita natis* (Lubeck, 1726), etc.

LÉOPOLD (Jean-Dietrich), naturaliste et biographe allemand, né à Ulm en 1702, mort en 1736. Après avoir étudié la médecine à Strasbourg et à Tubingue, il retourna dans son pays natal pour y exercer sa profession. Il a publié : *Deliciæ sylvestres floræ Ulmensis* (Ulm, 1728, in-8°); *De quibusdam medicis Ulmensibus de republica microcosmica bene meritis* (Ulm, 1731, in-4°).

LÉOPOLD (Georges-Auguste-Sides), littérateur allemand, né à Leimbach en 1755, mort en 1827. Il devint pasteur protestant, assesseur du consistoire du comté de Hohnstein, inspecteur des ecclésiastiques du pays et s'attacha à populariser les procédés de culture perfectionnés. Léopold cultivait avec succès la poésie et la musique. Outre divers écrits sur l'agriculture, on a de lui : *Pensées sur l'histoire de la musique* (1780); *Joies et douleurs de Müller* (1781, 3 vol.); *Mélanges* (1781); l'*Hiver* (1788), poëme didactique en cinq chants.

LÉOPOLD (Charles-Gustave DE), poëte suédois, né en 1756, mort en 1829. Il se fit recevoir docteur en philosophie et fut attaché en 1782 à la bibliothèque de Stralsund, puis en 1784 à celle de Liden à Upsal. Le roi Gustave III ayant exprimé le désir de voir transformer en opéra son drame de *Helmfëld*, Léopold s'acquitta de ce travail à la grande satisfaction de ce prince, avec lequel il vécut dès lors dans une grande intimité. Nommé successivement membre de l'Académie suédoise, bibliothécaire de Drottningholm (1787), secrétaire du roi (1789) et représentant de ce prince en Finlande (1790), il se vit, après l'assassinat de Gustave, traduit devant la cour criminelle, comme coupable de jacobinisme, et jugea prudent, bien qu'il eût été acquitté, de se retirer à Linkœping, où il vécut dans la retraite jusqu'au jour où le jeune roi Gustave IV Adolphe le rappela et le nomma conseiller de chancellerie. Après la révolution de 1809, il fut anobli, devint en 1818 secrétaire d'Etat et perdit complétement la vue en 1822. Léopold s'essaya dans tous les genres de poésie, sauf dans l'épopée, et fut le chef de l'école suédoise qui s'attachait à imiter la littérature française. Ses tragédies d'*Odin* (1790) et de *Virginie* sont encore placées au nombre des chefs-d'œuvre de la littérature suédoise. Il avait lui-même donné une édition de ses *Œuvres* (Stockholm, 1814, 3 vol.), qui fut complétée après sa mort (Stockholm, 1831-1833, 3 vol.).

LÉOPOLDINIE s. f. (lé-o-pol-di-nî — de *Léopold*, nom d'homme). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des arécinées, croissant sur les bords du fleuve des Amazones.

LEOPOLDONE s. m. (lé-o-pol-do-né). Numism. Ancienne monnaie d'argent du grand-duché de Toscane, nommée aussi FRANCESCONE suivant le règne sous lequel elle était fabriquée.

— **Encycl.** Le *leopoldone* ou *francescone* était l'écu ou pièce de 10 pauls, fabriqué à la taille de 12 pièces 1/3 à la livre, au titre de 11 onces (917 millièmes). Ces pièces avaient pour type l'effigie du prince, et au revers l'écu aux armes couronné et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or. Sur plusieurs, cet écu est soutenu par deux aigles ou porté en cœur par l'aigle impériale couronnée. On lit autour des *leopoldones* les plus récents la légende : LEX TUA VERITAS (*ta loi est la vérité*), et sur ceux de fabrication antérieure, cette autre : DIRIGE, DOMINE, GRESSUS MEOS (*Seigneur, dirigez mes pas*), ou celle-ci, plus ancienne : IN TE, DOMINE, SPERAVI (*Seigneur, j'ai mis en vous mon espérance*).

Ces pièces, qui avaient des coupures décimales : 1, 2, 5 et 10 pauls, ont disparu de la circulation lors de l'érection du grand-duché de Toscane en royaume d'Etrurie. Elles sont rares aujourd'hui et leur valeur réelle, qui est de 5 fr. 50 environ, est de beaucoup dépassée dans le commerce.

LEOPOLDSTADT, ville forte de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 24 kilom. O. de Neutra, dans une plaine marécageuse, sur la rive droite de la Waag; 2,308 hab. Arsenal; hôtel des invalides. Commerce de cuirs et de laine.

LÉORIER-DELISLE (Pierre-Alexandre), manufacturier français, né à Valence (Dauphiné) en 1744, mort à Montargis en 1826. Il avait d'abord embrassé la carrière militaire, et il était officier de dragons lorsqu'il fut obligé de donner sa démission à la suite d'un démêlé avec l'un de ses supérieurs. Jeté sans fortune sur le pavé, il fut heureux d'accepter la direction de la papeterie de Langlee, près de Montargis, et, trouvant cet établissement à peu près ruiné, il chercha des procédés économiques de fabrication pour relever cette manufacture. Ses essais s'effectuèrent sur les plantes et les écorces des végétaux communs. Le *Supplément* aux *Loisirs des bords du Loing* (1784, in-18) contient une tentative de fabrication du papier avec de l'herbe, de la soie et des chiffons. Puis il annonça ses découvertes dans l'*Epître dédicatoire* des *Œuvres du marquis de Villette* (Londres, 1786, in-16). Ce livre, aujourd'hui très-rare, offre cette curieuse particularité que les cent cinquante-six premières pages sont imprimées sur papier d'écorce de tilleul, et que les vingt et un feuillets suivants sont fabriqués avec les végétaux ci-après : guimauve, orties, houblon, mousse, roseaux, conferves, écorce d'osier, de saule, de peuplier, d'orme, de chêne, de racine, chiendent, bois de fusain, coudrier, bardane, pas-d'âne, chardons, etc. A la suite de discussions d'intérêts, Léorier-Delisle quitta la papeterie de Langlee et fonda la manufacture de Buges. Plus tard il acquit la papeterie de Langlée, fabriqua le papier des assignats et obtint la fourniture de l'Administration du timbre. L'établissement ne prospéra point; ruiné par la crise commerciale de 1806, Léorier fut exproprié, et vint mourir misérable à Montargis.

LÉORIS s. m. (lé-o-riss). Mamm. Syn. de LORIS.

LÉOS, héros éponyme d'Athènes qui, pour délivrer sa patrie d'un fléau qui la dévastait, consentit à sacrifier ses trois filles. On éleva à Athènes, en l'honneur de Léos et des trois victimes, un temple qui reçut le nom de Leocorium et de Leonaticum.

LÉOSTHÈNE, général athénien et disciple de Démosthène, mort en 323 avant J.-C. Après la mort d'Alexandre, il fut mis à la tête des troupes destinées à affranchir la Grèce de la tyrannie macédonienne (323 av. J.-C.). Il eut d'abord quelques succès contre Antipater; mais il fut tué d'un coup de pierre en assiégeant la ville de Lamia, en Thessalie. V. LAMIAQUE (guerre), et ANTIPATER.

LÉOTADE (Louis BONAFOUS, en religion frère), né à Montclar (Aveyron) en 1812, mort en 1850. Frère des Ecoles chrétiennes, il remplissait les fonctions d'économe au pensionnat Saint-Joseph, à Toulouse, quand, au mois d'avril 1847, il fut accusé du crime d'attentat à la pudeur et d'homicide volontaire sur la personne d'une jeune ouvrière, nommée Cécile Combettes. Condamné pour ce fait, le 4 avril de l'année suivante, à la peine des travaux forcés à perpétuité, il mourut au bagne de Toulon le 26 janvier 1850.

Nous allons faire un récit impartial et exact des faits, tel qu'il résulte de l'examen des pièces du procès. Le 16 avril 1847, vers six heures et demie du matin, on découvrit un cadavre de jeune fille dans une partie reculée du cimetière Saint-Aubin, à Toulouse. Ce cadavre reposait sur les genoux, sur l'extrémité des pieds et sur les coudes, la face contre terre, les vêtements dans un ordre parfait comme s'ils avaient été arrangés à dessein. Il se trouvait à 21 centimètres du pied d'un mur en terre qui sépare le cimetière du jardin des frères des Ecoles chrétiennes, la hauteur de ce mur étant d'un peu moins de 3 mètres. On reconnut que ce corps était celui de Cécile Combettes, apprentie brocheuse chez un relieur nommé Conte. Les hommes de l'art constatèrent que cette jeune ouvrière, qui était âgée de moins de quinze ans, avait été victime d'un attentat à la pudeur, et que sa mort était due à des coups nombreux appliqués sur sa tête, pendant la vie, en sorte que le meurtre n'avait été commis que pour assurer l'impunité du premier crime, pour étouffer la voix d'un témoin accusateur. Toutefois, le viol n'avait pas été consommé; malgré d'énergiques efforts, le coupable n'avait pu que déchirer les organes de Cécile, qui étaient dans un état affreux.

Les premières investigations de la justice relevèrent les faits suivants : la veille, 15 avril, Conte, qui travaillait pour les frères, avait dû leur livrer une certaine quantité de livres reliés. Vers neuf heures dans la matinée, il fit placer la plus grande partie de ces livres dans une grande corbeille; le reste fut empilé dans une petite; puis il partit, accompagné d'une ouvrière âgée, appelée Marie Roumagnac, qui portait la grande corbeille, et de Cécile Combettes, qui portait la petite. Arrivé à la maison des frères, Conte déposa les deux corbeilles dans le vestibule, puis, sur l'ordre de son maître, Marie Roumagnac revint à l'atelier. Quant à Cécile, Conte lui donna son parapluie à garder, et lui recommanda de l'attendre dans ce vestibule, pour remporter les corbeilles vides. Alors Conte, aidé du portier, monta les livres dans la chambre du directeur, où il resta assez longtemps. Quand il descendit, il était plus de dix heures et quart; il ne trouva pas Cécile; son parapluie était resté contre le mur. Interrogé sur la disparition de la jeune ouvrière, le portier dit qu'elle était peut-être sortie pendant qu'il parlait à quelqu'un, à moins qu'elle ne fût allée au pensionnat. Conte, lui, exprima l'opinion qu'elle s'était ennuyée de l'attendre, et partit. Cécile ne reparut plus. Conte, tout entier aux préparatifs d'un voyage qu'il devait faire à Auch, ne s'occupa guère d'une disparition si singulière. Seulement vers une heure, sa femme, accompagnée d'une tante de la jeune fille, alla demander celle-ci à l'établissement des frères; le portier ne put affirmer qu'elle fût réellement sortie, et comme les femmes ne peuvent circuler dans la maison que dans des cas très-rares et moyennant une permission spéciale, on ne put pas pousser plus loin les recherches. Les perquisitions faites pendant le reste de la journée et de la nuit ne fournirent aucun éclaircissement, et le lendemain seulement on découvrit le cadavre à l'endroit que nous avons désigné.

Qui avait pu commettre ce double crime? Les premiers soupçons des magistrats se portèrent sur les frères; la position du cadavre près de leur mur semblait les accuser plus que d'autres; de plus, les désordres effroyables remarqués dans les organes de la victime faisaient présumer que la tentative de viol et l'assassinat qui l'avait suivie *ne pouvaient être attribués qu'à la brutalité de la continence condensée d'un religieux* : un débauché ordinaire, un laïque libertin s'y serait pris autrement, du moins en ce qui concernait l'attentat à la pudeur. Cette prévention défavorable domina tout le procès et dirigea l'instruction. Les frères l'aggravèrent singulièrement en refusant d'abord aux magistrats la possibilité de se livrer pleinement aux investigations nécessaires, en s'y prêtant du moins de mauvaise grâce. Lorsqu'il fut question notamment de visiter le linge, ils jetèrent les hauts cris et ce ne fut que sur un ordre formel, après une longue résistance, qu'ils y consentirent. On eut ensuite la preuve qu'ils avaient suscité de faux témoins pour dépister l'instruction. Si celui d'entre eux qui fut condamné n'était pas coupable, comme le pensent encore bien des gens malgré toutes les apparences contraires, sa condamnation fut surtout rendue certaine par une foule de manœuvres maladroites de ses amis. Disons d'abord comment se forma la conviction des magistrats.

L'établissement des frères se compose de deux vastes édifices séparés l'un de l'autre par une rue, et communiquant ensemble au moyen d'un passage souterrain pratiqué sous la rue. Le plus important, appelé le noviciat, est spécialement destiné au service des frères : il y a, outre le noviciat proprement dit, une école normale où l'on prépare les frères aux examens pour le brevet d'instituteurs, et des bâtiments spéciaux pour l'habitation des frères employés aux écoles gratuites de la ville. L'autre édifice est occupé par un pensionnat primaire dirigé par la congrégation. C'est dans ce dernier que se trouve le jardin de la communauté : on y pénètre du noviciat, quand on a parcouru le passage souterrain, en suivant un long couloir à ciel ouvert, compris entre le mur du pensionnat et celui d'une caserne. Au débouché de ce couloir dans le jardin, et à gauche, se voit un bâtiment de dimensions relativement peu considérables, dont le rez-de-chaussée sert d'écurie, tandis que l'étage au-dessus contient une chambre pour plusieurs domestiques et un grenier à fourrages. Enfin, à la suite de ce bâtiment vient une espèce de hangar ou de grange découverte. Or tout cela, jardin, grange et écurie, est commun aux deux parties de l'établissement, noviciat et pensionnat.

D'après l'état des lieux, la justice pensa que Cécile avait été entraînée dans l'écurie, sous un prétexte ou sous un autre, que là s'était commis la tentative de viol, puis l'assassinat, et que le cadavre, porté au sommet du mur du jardin à l'aide d'une échelle, avait été jeté dans le cimetière. Des traces de piétinement existaient au bas du mur, du côté du jardin des frères; des fleurs et des herbes étaient brisées au couronnement de ce mur; de plus on trouva dans les plis des vêtements de la jeune fille des brins de paille et de sainfoin, ce qui s'expliquait aisément si elle avait été violée dans la grange. Il faut dire néanmoins que les traces de foulage étaient légères, quoiqu'il eût plu toute la nuit, et que les vêtements de la jeune fille n'étaient aucunement souillés de boue; qu'en second lieu la justice donna très-vite une grande valeur aux dépositions du patron de la victime, le sieur Conte, homme d'une immoralité notoire, qui tergiversa si bien dans ses premiers récits, qu'on l'incarcéra comme prêtant aux soupçons les plus fondés. Il avait déjà débauché sa belle-sœur, en se livrant sur elle à des actes honteux.

Aussitôt que la disparition de la jeune apprentie avait été constatée, il s'était montré triste et préoccupé de cet événement; mais, au lieu de faire des recherches, il avait parcouru la ville avec un de ses parents, pour acheter des roues dont il n'avait nul besoin, et le soir il était parti pour Auch, où rien ne prouvait que sa présence fût nécessaire. De retour à Toulouse le 17, son premier soin avait été de s'informer auprès d'agents de police du sort de Cécile, et comme ceux-ci avaient déclaré l'ignorer, Conte s'était écrié : « Quoi qu'il en soit, je suis innocent ! » Arrêté peu d'instants après qu'il eut regagné son domicile, Conte dit d'abord que la jeune fille avait dû être entraînée dans quelque mauvais lieu; mais, le lendemain 18, sans doute instruit par la rumeur publique de la théorie adoptée par l'instruction, il changea complétement de langage. Ayant alors provoqué un second interrogatoire, il déclara qu'en arrivant dans le vestibule du noviciat avec ses ouvrières il y avait vu les frères Léotade et Jubrien, et, précisant son accusation, il émit l'idée que Cécile avait pu être entraînée, soit par frère Jubrien, qui l'aurait conduite dans la chambre où l'on déposait les livres à relier, soit par frère Léotade, qui, sous prétexte de lui montrer des lapins, lui aurait dit de le suivre à l'écurie. Enfin, le 26, il arrêta ses soupçons sur ce dernier, et lui attribua des actions et des paroles immorales.

A partir de ce moment, l'instruction sembla marcher avec sûreté. Les médecins avaient examiné des matières fécales qui souillaient la chemise de la victime, et y avaient reconnu la présence d'un certain nombre de graines de figue. Or on trouva au noviciat une chemise sale, sur laquelle étaient des taches offrant les caractères de la même matière fécale; l'une de ces taches se trouvait placée sur le bas de la chemise, par devant, et dans les matières étaient semées également des graines de figue. Cet indice, ajouté au premier refus des frères de laisser voir leur linge, était accablant; il ne déposait toutefois contre Léotade que parce que celui-ci, comme économe, avait les clefs de la lingerie du noviciat.

En rapprochant tous ces indices, l'instruction expliquait le double crime de la manière suivante. Cécile avait disparu presque au moment où Conte portait les livres à la procure. Attirée par Léotade, qui voulait lui montrer des pigeons ou des lapins, elle avait successivement traversé la cour du noviciat, le passage souterrain et le couloir du jardin. Arrivé là, Léotade l'avait fait monter dans la chambre des domestiques, où il avait essayé de la violer, ce que semblait prouver une plume trouvée dans les plis de sa chemise, et qui pouvait provenir d'un des lits placés dans cette chambre. N'ayant pu venir à bout d'assouvir sa lubricité, Léotade avait poussé sa victime dans la grange voisine. Là, il avait fait une nouvelle tentative et, pour dompter la jeune ouvrière, il lui avait porté à la tête des coups qui avaient entraîné la mort. Le meurtrier avait alors caché le cadavre sous un tas de fourrage, puis, la nuit venue, il était allé le jeter dans le cimetière, en s'aidant d'une échelle pour atteindre le couronnement du mur de séparation.

Ces déductions sont logiques et vraisemblables; ceux qui tenaient pour l'innocence des frères en général et de Léotade en particulier leur opposaient les considérations suivantes :

D'abord, la position du cadavre, son arrangement parfait et la siccité de toutes ses parties, tandis qu'il avait plu pendant la nuit, indiquaient suivant eux qu'il avait été apporté à l'endroit où il gisait, enfermé dans une enveloppe quelconque, sous laquelle il avait été comprimé pendant qu'il était encore chaud. De plus, comme il pleuvait depuis quinze jours, s'il eût été lancé du haut du mur, il aurait dû produire une dépression sur la terre détrempée; or quand on l'enleva, la terre qu'il recouvrait se trouva n'être ni foulée ni même égratignée. Autre circonstance inexplicable : le corps était à 21 centimètres du pied du mur, et ce mur avait, du côté du cimetière, un couronnement en saillie de 25 centimètres, ce qui excluait la possibilité de la projection. Quant aux légères dégradations découvertes sur le mur des frères, elles ne prouvaient rien, car il était de notoriété publique que, dans la matinée du 16, avant l'arrivée de la justice, plusieurs curieux étaient montés sur le mur, pour mieux voir. Il existait à proximité du cimetière des maisons de prostitution, dans l'une desquelles le crime avait pu être consommé; la porte du cimetière ne fermait pas à clef et le gardien était absent de sa loge pendant la nuit.

En ce qui concernait spécialement Léotade, on s'accordait en ceci que, soit avant, soit depuis son admission dans la communauté, il s'était toujours distingué par la régularité de sa conduite, la pureté de ses mœurs. De plus, il était en convalescence d'une longue maladie qui l'avait beaucoup affaibli. En outre, lors de la visite qu'il avait dû subir avec tous les frères et les novices de la maison, au nombre de cent quatre-vingt-six, on n'avait trouvé sur lui aucune lésion, aucune excoriation. Or, disait-on, comment expliquer un fait aussi singulier, en présence des déchirures effroyables qu'offraient les organes de la victime? Quant à la fameuse chemise, rien ne prouvait que Léotade s'en fût servi : c'était d'ailleurs une simple chemise de malade qu'on avait déposée dans la chambre au linge sale, en attendant le moment du blanchissage. Des objections graves étaient également faites à la partie de l'instruction qui concernait la perpétration du crime. Ainsi, en admettant que Léotade eût été assez influent pour déterminer Cécile à le suivre, ce qui semblait d'autant plus difficile qu'il n'était pas connu de cette jeune fille, on regardait comme une chose radicalement impossible qu'il eût pu lui faire franchir, sans rencontrer personne, la grande distance qui sépare le vestibule du noviciat et le jardin. Mais n'avait-il rencontré personne et les frères n'avaient-ils pas ordre de se taire absolument? Voilà le grand point. Le mutisme obstiné des uns, dans l'instruction et devant la cour, l'air innocemment béat des autres, les mensonges flagrants de quelques zélés suffirent pour donner du poids à ce qui ne pouvait être que des conjectures. Il fut évident que tous les frères obéissaient à un mot d'ordre, se taisaient ou parlaient suivant qu'il leur était enjoint par leur supérieur, et qu'on ne tirerait d'eux aucune lumière. Une de leurs dernières manœuvres perdit complétement l'accusé. Ils répandirent le bruit que de nouveaux indices étaient venus à leur connaissance et exigèrent une enquête supplémentaire : on la leur accorda. Ils firent alors comparaître deux individus qui firent des dépositions trop semblables pour qu'on prît le change. Un sieur Lancet, ferblantier, déclara devant le parquet de Carcassonne qu'ayant rencontré dans la ville un chaudronnier ambulant, nommé Marcenat, cet individu lui avait fait part des bruits contradictoires circulant à Toulouse à propos de l'affaire Léotade. Il avait ajouté que certaines personnes attribuaient ce crime aux frères, mais que cela n'était pas exact; qu'à côté de l'établissement de ces derniers se trouve une maison qui communique avec celle des frères, où deux personnes d'un sexe différent étaient dans l'habitude de se rendre; qu'elles s'y trouvaient au moment où le crime aurait été commis; que, pendant qu'elles causaient, un grand bruit s'était fait entendre dans une pièce voisine; l'une d'elles dit à l'autre : « Je crois qu'on s'assassine, il faut nous retirer; » que la femme sortit la première, et qu'au moment où l'homme allait la suivre quelqu'un l'enferma à clef; qu'après l'avoir laissé pendant plusieurs heures un relieur et deux autres personnes ouvrirent la porte, le conduisirent dans une chambre voisine, lui firent jurer de se taire, sur le cadavre de Cécile Combettes. Marcenat aurait ajouté que l'homme dont il s'agissait lui était connu, mais qu'il ne le désignerait pas afin de ne pas se compromettre. » Une déclaration identique quant au fond fut faite à Limoux par un marchand de parapluies, appelé Trible. Il avait aussi rencontré Marcenat, qui lui avait tenu absolument le même langage. Par malheur, la justice eut beau chercher, elle ne parvint jamais à mettre la main sur Marcenat, ni même à trouver quelque indice de sa personnalité réelle. Le parquet en conclut que Marcenat était un être imaginaire et que Lancet et Trible jouaient le rôle de compères.

Les débats s'ouvrirent le 7 février 1848, au milieu d'une agitation inexplicable; ils n'apprirent rien de nouveau; mais l'attitude des supérieurs et des confrères de Léotade ne put qu'accentuer davantage l'âpreté de l'accusation. Quelques-uns des frères furent incarcérés pour faux témoignage évident; le silence et les restrictions des autres eurent un effet si déplorable, que le ministère public laissa presque de côté l'accusation pour faire le procès des ordres religieux, cette noire légion qui prétend vivre en dehors des lois, et n'avoir de compte à rendre qu'à Dieu seul. La session, interrompue par la révolution de Février, fut reprise le 13 mars suivant; le jury rendit un verdict de culpabilité, avec circonstances atténuantes, et Léotade fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il mourut deux ans après, sans avoir cessé de protester de son innocence; il la jura une dernière fois, à son lit de mort, en présence du prêtre qui l'administrait et du commissaire de la République : on avait espéré jusqu'à ce moment qu'on obtiendrait de lui des révélations suprêmes, propres à éclairer cette mystérieuse affaire.

LÉOTAUD (Vincent), jésuite et géomètre français, né à Val-Louise en 1595, mort en 1672. Il écrivit contre Grégoire de Saint-Vincent et ses disciples : *Examen quadraturæ circuli hactenus celeberrimæ* (Lyon, 1653), et *Cyclomathia seu de multiplici circuli contemplatione libri tres* (Lyon, 1663). Ce dernier ouvrage est suivi d'un traité étendu sur la *Quadratrice* de Dinostrate.

LÉOTYCHIDE, roi de Sparte, mort en 469 avant J.-C. Il parvint au trône en 491, fit la guerre aux Éginètes, puis défit les Perses dans la grande bataille navale de Mycale (479 av. J.-C.). Dans la suite, accusé de trahison, il fut banni et alla mourir à Tégée. Un prêtre d'Orphée, nommé Philippe, réduit à une extrême pauvreté, promettait à ceux qui se feraient initier un bonheur parfait après leur mort. « Imbécile, lui dit Léotychide; que ne te hâtes-tu de mourir pour n'avoir plus à déplorer ta misère et ton infortune? » — Un descendant du précédent, LÉOTYCHIDE, fils d'Agis II, fut exclu du trône de Sparte, sur les suggestions de Lysandre et d'Agésilas, qui prétendirent que cet enfant était le fils adultérin d'Alcibiade et de Timæa, femme d'Agis.

LÉOUZON-LEDUC (Louis-Antoine), littérateur français, né en 1815. Il avait publié quelques articles dans l'*Union catholique*, lorsqu'il se mit à voyager dans le nord de l'Europe, en Russie, en Finlande, en Suède, en Danemark, etc., et étudia les langues et les littératures de ces divers pays. En 1846, il fut chargé par le gouvernement de se rendre en Finlande pour y choisir un bloc de marbre, destiné au tombeau de Napoléon dans l'église des Invalides. En 1856, il fonda un journal financier, l'*Observateur*, dont il devint rédacteur en chef, et depuis lors il a collaboré à divers journaux, notamment à la *Presse*. On doit à M. Léouzon-Leduc un assez grand nombre d'ouvrages, notamment : *Une saison de bains au Caucase* (1845, in-8°), extrait de Lermentoff; le *Glaive russique* (in-8°); *Etudes sur la Russie et le nord de l'Europe* (in-12); la *Finlande, son histoire primitive, sa mythologie, sa poésie, etc.* (1845, 2 vol., in-8°); *Histoire littéraire du Nord* (1850-1852, 2 vol. in-8°); la *Russie contemporaine* (1853, in-8°); l'*Echo de la guerre* (1854, in-8°); les *Iles d'Aland* (in-16); la *Baltique* (in-16); l'*Empereur Alexandre II* (1855, in-8°); *Ivan* (1859); les *Financiers contemporains; Jules Mirès* (1860, in-8°); les *Couronnes sanglantes; Gustave III, roi de Suède* (1861, in-12); le *Congrès et le conflit dano-allemand* (1864, in-18); l'*Empereur Alexandre II* (1867, in-18); les *Poëmes nationaux de la Suède* (1867), traduction; *Voltaire et la police* (1867, in-18); le *Kalevala* (1867, in-8°), épopée suédoise, texte avec notes, etc.

LÉOVIGILDE ou **LEUVIGILDE**, roi des Wisigoths d'Espagne, qui régna de 569 à 586. Ce prince, considéré comme un des plus grands rois de l'Espagne gothique, en dépit de sa partialité pour la secte des ariens et de son animosité contre les catholiques, eut non-seulement à lutter contre les ennemis extérieurs, mais encore il eut à réprimer par la violence l'hostilité de sa famille et même de ses enfants. Il étendit sa domination sur toute la péninsule hispanique, réduisit les Cantabres et les Suèves de la Galice, anéantit les derniers vestiges de la puissance romaine en Espagne, et conjura l'invasion des Francs à force de tact et d'habileté.

LEOWITZ (Cyprien), astrologue bohémien, né à Leonïcia en 1524, mort en 1574. Il devint mathématicien d'Othon-Henri, électeur palatin, et fit de nombreuses prédictions qui lui acquirent de la réputation, bien qu'aucune n'ait été réalisée. Leowitz avait notamment annoncé la fin du monde pour 1584. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Tabulæ ascensionum* (Augsbourg, 1551); *Ephemeridum novum atque insigne opus* (Augsbourg, 1557, in-fol.); *De conjunctionibus magnis insigniorum superiorum planetarum prognosticon* (Lauingen, 1564), souvent réédité et traduit en français (1568).

LÉPACHYS s. m. (lé-pa-kiss — du gr. *lepis*, écaille; *pachus*, épais, serré). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des corymbifères, réuni aujourd'hui au genre rudbeckie.

LÉPADELLE s. f. (lé-pa-dè-le — dimin. du gr. *lepas*, espèce de coquille). Infus. Genre d'infusoires, formé aux dépens des brachions : *Les* LÉPADELLES *ont une cuirasse membraneuse.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères : test univalve en carapace, denté ou échancré par derrière; organes digestifs peu distincts, mais rapprochés de la partie antérieure quand ils sont visibles; queue terminale bifide. Ce genre faisait partie des brachions de Müller, mais ne pouvait demeurer confondu sous un même nom avec des espèces bivalves ou utriculaires, non plus qu'avec des anourelles ou espèces sans queue. Les *lépadelles* vivent dans les eaux douces, parmi les lenticules et les charagnes. Protégées par une petite carapace translucide, elles nagent avec rapidité à la manière des petits crustacés. Elles ne dépassent guère une longueur de $0^{mm},14$.

LÉPADIFORME adj. (lé-pa-di-for-me — du gr. *lepas*, patelle, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une patelle.

LÉPADITE s. f. (lé-pa-di-te — du gr. *lepas*, patelle). Moll. Patelle fossile.

LÉPADOGASTRE s. m. (lé-pa-do-ga-stre — du gr. *lepas*, patelle; *gastêr*, ventre). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des discoboles, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les mers d'Europe : *Le* LÉPADOGASTRE *de Gouan.*

— **Encycl.** Ce genre se distingue par l'ampleur des pectorales, qui descendent jusqu'à la face inférieure du tronc, s'unissent l'une à l'autre sous la gorge par une membrane transversale dirigée en avant; une autre membrane transverse, dirigée en arrière, adhérente au bassin, et se prolongeant sur les côtes pour s'attacher au corps, leur tient lieu de ventrale. Le corps est lisse et sans écailles : la tête est large et déprimée, le museau saillant et extensible; les ouïes sont peu fendues, garnies de quatre ou cinq rayons. Les *lépadogastres* sont de petits poissons marins qui nagent avec facilité le long des rivages. Ils se distinguent à peine des cycloptères. Les espèces que nous connaissons sont réparties en deux sous-genres. Chez les *lépadogastres porte-écuelles*, qui constituent le premier sous-genre, la membrane représentant les ventrales règne circulairement sous le bassin et forme un disque concave, et d'un autre côté, les os de l'épaule forment en arrière une légère saillie qui complète un second disque avec la membrane qui unit les pectorales. Ce sous-genre comprend le *gouanien*, que l'on trouve dans le golfe du Lion et de Gênes; le *bolbisien* de Risso; le *lépadogastre* de Willdenow, qui habite la Méditerranée. Les *lépadogastres* qui composent le second sous-genre n'ont point les doubles rebords par lesquels les ventrales et les pectorales forment un double disque. Ils ont une seule dorsale, et l'anale, distincte da la caudale, est courte. On rencontre dans cette division le *testar* et le *lépadogastre* de Schneider.

LEPAGE (Antoine), théologien protestant français, mort en 1702. Chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il quitta Dieppe, où il était pasteur, se réfugia en Hollande, et fut nommé en 1695 pasteur à Rotterdam, où il termina ses jours. On a de lui : *Theses theologicæ de usu et acceptatione vocis justificandi in Scripturis et scholiis* (Sedan, 1666, in-4°); l'*Impiété des communions forcées* (Deventer, 1689, in-12); *Sermons et prières pour aider à la consolation des fidèles de France persécutés* (Rotterdam, 1698, in-12).

LEPAGE (Henri), historien et paléographe français, né à Amiens en 1814. Il était compositeur d'imprimerie à Nancy lorsque le succès obtenu par des articles qu'il inséra dans un journal de la Meurthe le décida à suivre la carrière des lettres (1843). Quelque temps après, il fut nommé archiviste du département, puis il devint président de la Société d'archéologie lorraine. Outre des mémoires insérés dans le recueil de cette Société, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, on lui doit : *Histoire de Nancy* (1838); *Fleurs* *lorraines* (1842, 2 vol.), recueil d'articles; *Statistique du département de la Meurthe* (1843, 2 parties); le *Département des Vosges* (1847); *Sept lettres sur l'histoire de Lorraine* (1848); *Rôle des habitants de Nancy pendant les guerres de Henri II* (1854); les *Communes de la Meurthe* (1855); *Jeanne Darc* (1856); *Recherches sur les origines et les premiers temps de Nancy* (1856); *Trésor des chartes de Lorraine* (1858); *Dictionnaire géographique de la Meurthe* (1860); *Documents inédits sur la guerre des rustauds* (1861); le *Palais ducal de Nancy* (1861); *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe* (1863); une *Famille de sculpteurs lorrains* (1863); les *Archives de Nancy* (1865, 4 vol. in-8°); *Tableau d'honneur de la Meurthe* (1871, in-8°), etc.

LE PAGE (Marie-Anne), dame Du Boccage, femme de lettres française. V. DU BOCCAGE.

LEPAGE DE LINGERVILLE (Louis-Pierre-Nicolas-Marie), médecin français, né à Montargis en 1762, mort en 1823. Il exerçait son art dans sa ville natale, lorsqu'il fut nommé en 1792 député du Loiret à la Convention. Lepage vota, lors du procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement, fut chargé d'une mission à Orléans pour y apaiser des troubles causés par la cherté des grains et devint, après l'expiration de son mandat, chef de bureau dans la loterie nationale. On lui doit une traduction française du *Traité de médecine de Celse* (Paris, 1821, 2 vol. in-12).

LEPAIGE (Jean), biographe français, né vers 1575, mort vers 1650. Docteur en Sorbonne, il devint prieur, puis procureur général de l'ordre de Prémontré, enfin curé dans la Brie. On lui doit : *Sanctorum confessorum Præmonstratensis ordinis vitæ* (Paris, 1620, in-8°); *Bibliotheca Præmonstratensis ordinis* (Paris, 1633, in-fol.), ouvrage dépourvu de critique.

LE PAIGE (Thomas), dominicain et écrivain ascétique français, né en Lorraine en 1597, mort en 1658. Il s'adonna avec succès à la prédication dans les principales villes de France. Nous citerons de lui : *Manuel des confrères du Saint-Rosaire* (Nancy, 1625); l'*Homme content, œuvre pleine de graves sentences, d'heureuses reparties et de bonnes pensées* (Paris, 1629-1633, 2 vol. in-8°), plusieurs fois réédité.

LE PAIGE (André-René), géographe français, né à La Suze (Maine) vers 1699, mort en 1781. C'était un chanoine du Mans, à qui l'on doit un ouvrage fort bien fait et plein de renseignements, sous le titre de *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine* (Le Mans, 1777, 2 vol. in-8°).

LE PAIGE (Louis-Adrien), littérateur, né à Paris en 1712, mort en 1802. Il fut avocat et bailli du Temple. Pendant ses loisirs, il composa un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Recueil des lettres pacifiques* (Paris, 1752); *Lettres historiques sur les fonctions essentielles du parlement, le droit des pairs* (Amsterdam, 1753-1754); *Histoire de la détention du cardinal de Retz et de ses suites* (1755); *Histoire abrégée du parlement durant les troubles du commencement du règne de Louis XIV* (1754); *Lettre sur les lits de justice* (1756), etc.

LÉPALE s. m. (lé-pa-le — du gr. *lepis*, écaille). Bot. Chacune des pièces écailleuses du troisième verticille floral. ‖ Peu usité. On a proposé ce mot bizarre pour compléter la série des trois verticilles : *Pétales, sépales et* LÉPALES.

LEPAN (Edouard-Marie-Joseph), littérateur, né à Paris en 1767, mort en 1844. Il fit ses études de droit et se destinait à la magistrature lorsque, la Révolution étant survenue, il se voua entièrement à la carrière des lettres. Nous citerons parmi ses écrits : les *Principes généraux de la langue française*, en vers (1798); le *Courrier des théâtres*, journal qu'il publia pendant huit ans; *Histoire de l'établissement des théâtres en France* (1807, in-8°); *Traduction des fables italiennes de Pignotti* (1816, in-12); *Méthode anglaise simplifiée* (1816, in-12); *Miroir du cœur humain* (1816, in-12); *Vie de Voltaire* (1817, in-8°); *Commentaires sur les tragédies et les comédies de Voltaire* (1824, in-8°); *Principales erreurs de Condorcet dans sa* Vie de Voltaire (1824, in-8°), etc.

LÉPANTE (golfe de), *Sinus Corinthiacus* des Romains, golfe formé par la mer Ionienne, sur la côte occidentale de la Grèce, où il s'enfonce profondément entre l'Hellade et la Morée; 125 kilom. de longueur sur 35 de largeur; il communique à l'O. avec le golfe de Patras; l'isthme de Corinthe le ferme à l'E. Il forme plusieurs baies dont les plus remarquables sont celles d'Apra-Spitia et de Salone au N., celle de Livadostro à l'extrême orient, et celle de Corinthe au S.-E. C'est dans la partie du golfe de Lépante qui avoisine la ville de ce nom, que les Athéniens remportèrent une victoire navale sur les Spartiates, et qu'en 1571 les Vénitiens et les Espagnols anéantirent la flotte ottomane.

Lépante (BATAILLE DE), grande bataille navale où les Vénitiens et les Espagnols vainquirent les Turcs le 7 octobre 1571. Cette bataille, la plus importante peut-être de tout le XVIe siècle, décida de la suprématie de la chrétienté sur l'islamisme; nous n'en pouvons donner une plus juste idée qu'en reproduisant le remarquable récit qu'en a fait M. Villemain dans un article publié sur le poëte Herrera, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1858 : «.... C'est alors, dit-il après un tableau saisissant de la puissance irrésistible des Turcs, c'est alors que, malgré la connivence de Charles IX, qui préludait par cette lâcheté au grand crime de son règne, entre l'inaction calculée de l'Angleterre, la timidité de l'Autriche, l'épuisement de la Pologne en guerre avec la Moscovie barbare, on vit apparaître le réveil du génie chrétien et resplendir l'étoile de l'Occident. A qui l'honneur de cette résistance et des représailles victorieuses qu'exerçait enfin la chrétienté? Nommons d'abord un pape, Pie V, un simple religieux parvenu de la plus humble origine au siége pontifical, prêtre austère et zélé, d'un esprit violent, a-t-on dit, mais ayant la grandeur et la prévoyance. C'est ce pontife qui, dès la première menace des Turcs contre l'île de Chypre, sollicita vivement une ligue de quelques États chrétiens. Prêcher la croisade n'était plus possible dans l'Europe divisée par les ambitions des princes et le schisme religieux; mais, si le pape ne pouvait plus entraîner toute l'Europe à une guerre sainte, que Luther avait blâmée comme injuste et inhumaine, il pouvait du moins y prendre part et donner à sa souveraineté temporelle le plus glorieux emploi. Rien n'arrêta le zèle du généreux pontife, pas même les lenteurs égoïstes et la froide astuce du monarque dont il devait le plus espérer le secours. Philippe II, en effet, impitoyable pour les débris du mahométisme épars encore dans ses Etats, hésitait à lutter contre la puissance des Turcs, et surtout à défendre contre eux Venise, dont il enviait le riche commerce. Invoqué avant tout autre dans la ligue projetée contre Sélim, il s'était fait accorder par le pape un prélèvement annuel sur les biens de l'Eglise dans toute l'étendue de ses Etats, tant que durerait la guerre; mais cette amorce même devenait cause de retard, l'avare et rusé monarque différant les préparatifs et multipliant les obstacles à toute expédition décisive, pour profiter plus longtemps du privilége obtenu. C'est ainsi que, malgré la coalition préparée et devant la flotte des alliés, égale en nombre, supérieure en manœuvre aux vaisseaux turcs, l'île de Chypre fut subjuguée, après les siéges opiniâtres et la prise de ses deux capitales, Nicosie et Famagouste, sans aucune grande diversion tentée dans l'intervalle. Cette victoire était odieuse et faite pour soulever l'indignation de l'Europe. A Nicosie, les Turcs, entrés par capitulation, avaient massacré la garnison entière; à Famagouste, le pacha, reçu également à condition sur des ruines, devant une garnison exténuée de misère et de faim, avait, sous un semblant de féroce colère, violé toute promesse, fait massacrer les principaux officiers vénitiens et écorcher vif l'héroïque gouverneur de la place. Puis, le joug de fer des Turcs, aggravé par la foule de pillards asiatiques qu'avait attirés la longueur du siége, s'était étendu sur la malheureuse île. Pie V en versa des larmes, et fit retentir dans l'Europe troublée le cri de son affliction. Rien de comparable à l'ardeur dont il pressa l'exécution du traité déjà conclu, le ralliement de la flotte confédérée, et la vengeance, puisque le secours arrivait trop tard. La plus grande marque de cette ardeur était dans la présence, inouïe jusque-là, d'une armée et d'une escadre pontificales. Pie V en avait remis le commandement à un Colonna, d'une ancienne famille romaine, longtemps suspecte à la papauté. Dans l'automne de 1571, cinq mois après la conquête de Chypre, s'avançait sur la Méditerranée un armement chrétien formé de 200 hautes galères, d'une foule de navires, et portant 50,000 hommes de troupes. La journée de Lépante! il n'est pas de plus beau souvenir historique dans l'Europe du XVIe siècle. Ce fut le dimanche 7 octobre 1571. La flotte ottomane, forte de plus de 200 galères poussées par les rames d'esclaves chrétiens, et traînant à sa suite une foule de navires, s'était embossée au rivage. La flotte chrétienne longea du nord au sud la côte d'Albanie, marchant à l'ennemi, précédée de ses galères vénitiennes. Là commandait don Juan, élevé par son courage au-dessus des conseils timides de quelques généraux de Philippe II. Sa principale force en navires et en soldats était italienne, ou plutôt italienne et grecque; car c'est un fait aujourd'hui vérifié qu'à part les 12 galères du pape, les galères de Savoie, de Gênes et de quelques villes, ou même de quelques généreux citoyens d'Italie, les Vénitiens avaient seuls 104 galères, et sur cette escadre un grand nombre de Grecs, soit réfugiés de la Morée, soit recrutés de Candie, de Corfou et des autres îles soumises encore au pouvoir de Venise. Selon la dureté jalouse de la politique vénitienne, aucun de ces sujets de la république n'avait de commandement maritime ni de grade militaire; mais ils combattirent vaillamment sous ce drapeau que teignirent aussi de leur sang quinze capitaines vénitiens et leur premier amiral. Don Juan d'Autriche avait disposé lui-même l'ordre de combat et parcouru l'avant-garde et les côtés de la flotte, debout sur un esquif, un crucifix à la main, exhortant du geste et de la voix tous les confédérés, dont il avait mêlé les pavillons, pour ne faire qu'un seul peuple. Puis, remonté à son bord, où l'entourait une élite de jeunes nobles castillans et de soldats sardes, après que les grands navires vénitiens eurent porté les premiers coups et fait une large trouée, il s'était acharné lui-même à l'attaque du vaisseau amiral turc, et par cette prise et la mort de l'amiral avait puissamment hâté la victoire. Comme il était arrivé jadis aux Romains dans leurs premières batailles de mer contre Carthage, les galères des deux partis se heurtant et s'accrochant avec des crampons de fer, le combat était devenu souvent un duel de pied ferme et corps à corps, où les vieilles bandes d'Espagne, les Italiens et les Grecs vainquirent, après cinq heures de lutte. Le désastre des Ottomans fut immense. L'enceinte resserrée du détroit semblait toute couverte de débris fumants et de cadavres. 130 galères turques tombèrent aux mains des vainqueurs, un grand nombre se brisèrent au rivage ou furent incendiées. On porta jusqu'à 30,000 hommes le nombre de Turcs tués ou prisonniers; 5,000 esclaves chrétiens furent délivrés des fers et de la rame, et leur cri de joie semble retentir encore dans plus d'un éloquent souvenir de cet immortel Cervantes, qui combattait, soldat obscur alors, sur la flotte espagnole. De cette défaite aggravée par l'imprévoyance ottomane, il n'échappa guère, à la faveur de la nuit, qu'une section de la flotte turque, l'escadre d'Alger, commandée par le dey lui-même, indépendant du pacha turc, et manœuvrant de hardis navires habitués aux écueils de ces mers et non moins alertes à la fuite qu'au pillage. La consternation fut très-grande parmi le peuple et dans le gouvernement barbare du sultan. Les arsenaux épuisés, le port vide de navires, l'entrée du détroit mal défendue par quelques énormes canons de fer, tout semblait favoriser l'audace des agresseurs. Mais la saison avancée, les pertes des alliés dans le combat, et surtout la politique de Philippe II, furent autant de prétextes à l'inaction. Les chrétiens n'osèrent pas user de leur succès comme ils l'auraient dû, assaillir à coups pressés l'empire ottoman et lui reprendre du moins sa récente conquête. Abrités dans la rade de Corfou, ils s'y partagèrent le butin de leur victoire, les galères ennemies, les pièces d'artillerie, les captifs, donnant à l'Espagne 58 galères turques, 39 à Venise et 19 au pape; mais rien de plus ne fut essayé contre le joug à demi brisé des barbares. Aux efforts passionnés du pape, à ses ambassades pour presser la continuation de la guerre et pour étendre l'alliance, Philippe II répondit seulement par la promesse de laisser sa flotte hiverner près de l'Italie et en protéger les rivages; il avouait d'ailleurs que, pour son compte, il redoutait moins aujourd'hui les Turcs que les chrétiens dissidents de la Belgique. » Toutefois, si cette victoire fut rendue en partie stérile par la froideur des princes chrétiens à poursuivre leurs avantages, il est cependant incontestable que la puissance des Turcs, sans être brisée par cet épouvantable désastre, fut au moins définitivement comprimée dans son expansion. Aussi, tandis que Sélim II, consterné, restait trois jours sans prendre de nourriture, le front couvert de poussière, l'Europe triomphante répétait avec le souverain pontife les paroles dont on avait déjà honoré un empereur d'Orient : *Fuit homo, missus a Deo, cui nomen erat Joannes!*

Lépante (LA VICTOIRE DE), tableau du Titien; au musée de Madrid. La composition est allégorique. Le roi d'Espagne, Philippe II, aux pieds duquel un Turc est enchaîné, offre son jeune fils à Dieu en témoignage de reconnaissance. Une belle expression de foi et de gratitude anime son visage. Du ciel descend un ange, les pieds en l'air, qui apporte la couronne et la palme de la victoire. A droite sont les colonnes d'un vestibule, près desquelles joue un beau petit épagneul; à gauche sont amoncelés des bombes, des étendards, des turbans, des carquois enlevés à l'ennemi. Dans le fond, on aperçoit quelques épisodes d'un combat naval.

Ce tableau est signé : *Titianus Vecellius æques Cad. fecit*, et dut être exécuté en 1572. A cette date, l'illustre artiste avait accompli sa quatre-vingt-quatorzieme année. Or, « rien, dans ce grand ouvrage, dit M. Viardot, n'indique l'affaiblissement de la vieillesse. On y trouve une pensée toujours claire, une main toujours ferme, un pinceau toujours brillant. » M. Clément de Ris a dit de son côté : « Nulle fatigue, nulle sénilité de brosse ne se fait sentir dans ce tableau. La tournure de Philippe II est fort belle, et le geste par lequel il élève son fils vers le ciel est des plus majestueux. Rien n'est sacrifié... » L'allégorie de la *Bataille de Lépante* est peinte sur une toile de 12 pieds de hauteur sur 9 pieds 10 pouces de largeur.

La *Bataille de Lépante* a été peinte, au point de vue historique, par un artiste belge, M. Slingeneyer, qui a su donner à la figure de don Juan beaucoup de distinction et de noblesse, mais qui a attribué un peu trop d'importance aux épisodes secondaires. Son tableau, exposé au Salon de Bruxelles en 1848, appartient au gouvernement belge.

LÉPANTHE s. m. (lé-pan-te — du gr. *lepas*, patelle; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

LE PAPPE DE TREVERN (Jean-François-Marie), prélat français, né à Morlaix en 1754, mort en 1842. Il se fit recevoir docteur en théologie (1784), devint peu après grand vicaire de l'évêque de Langres, La Luzerne, et prit part à ses travaux. Pendant la Révolution, il émigra, donna des leçons particulières et revint en France avec les Bourbons. Nommé évêque d'Aire en 1825, il devint, l'année suivante, conseiller d'Etat, et se démit de ces dernières fonctions après la révolution de 1830. Outre des brochures et des sermons, on lui doit : *Discours sur l'incrédulité et sur la certitude de la révélation chrétienne* (Strasbourg, 1831, in-8°); *Discussion amicale sur l'Eglise anglicane* (1829, 3e édit., 3 vol. in-8°).

LÉPARGYLATE s. m. (lé-par-ji-la-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lépargylique avec une base.

LÉPARGYLIQUE adj. (lé-par-ji-li-ke). Chim. Se dit d'un acide identique ou isomérique avec l'acide azélaïque.

— **Encycl.** L'acide *lépargylique* ou azélaïque se produit lorsqu'on chauffe l'huile de ricin avec deux fois son poids d'acide azotique de 1,2 à 1,3 de densité. Il faut ajouter l'acide par petites portions successives, continuer l'opération pendant douze heures, séparer alors le liquide acide de l'huile indissoute, traiter celle-ci par une nouvelle quantité d'acide et continuer l'opération pendant un jour encore. On réunit les liquides aqueux des deux opérations, on les évapore ensemble, on sépare l'huile qui se dépose, au moyen d'un entonnoir à robinet. La liqueur claire et suffisamment concentrée abandonne par le repos de petits cristaux granulaires. On lave ces cristaux à l'eau froide pour enlever l'acide oxalique, puis on les fond, on pulvérise la masse après qu'elle s'est solidifiée, on la reprend par l'eau froide, qui enlève tous les acides très-solubles, et finalement on fait recristalliser ce qui reste dans l'eau bouillante. Les cristaux obtenus sont constitués par un mélange d'acide azélaïque et d'acide subérique que l'on sépare au moyen de l'éther, lequel dissout à froid l'acide azélaïque à l'exclusion de l'acide subérique. La solution éthérée étant évaporée, on dissout le résidu dans l'eau chaude, et, après avoir débarrassé la liqueur des dernières traces d'huile qu'elle peut renfermer, on l'évapore jusqu'au point de cristallisation. On peut, dans la préparation de l'acide azélaïque, substituer l'huile d'amandes, le sperma ceti et l'acide oléique à l'huile de ricin.

L'acide azélaïque ainsi préparé répond à la formule $C^9H^{16}O^4$. Par le refroidissement d'une solution modérément concentrée, il cristallise tantôt en grosses lames, tantôt en longues aiguilles flexibles de plusieurs pouces de longueur. Ces cristaux sont transparents et incolores, leur éclat est vitreux, mais ils n'ont pas de forme déterminée. Lorsque la dissolution est très-étendue, le même acide se dépose en petites lames qui, vues au microscope, paraissent présenter la forme de prismes rhombiques avec des angles aigus de 22°, et quelquefois en tables carrées ou en petits prismes aplatis.

L'acide azélaïque de Laurent se dissout dans 700 parties d'eau à 15°, tandis que, d'après Buckton, l'acide *lépargylique* que ce chimiste a obtenu se dissoudrait dans 217,4 parties d'eau à 18°. Il est encore plus soluble dans l'éther et plus encore dans l'alcool. Il fond à 106°, d'après Laurent, entre 114° et 116° d'après Buckton, en partie à 115° et complétement à 124° d'après Wirz. A une température plus élevée, il fond en émettant des vapeurs qui excitent la toux, mais à un degré moindre que celles de l'acide succinique. Chauffé avec la baryte caustique, il se dédouble, suivant Dale, en anhydride carbonique et en hydrure d'heptyle C^7H^{16}. Il se forme en même temps de petites quantités d'autres hydrocarbures.

— *Lépargylates* ou *azélaates*. Les azélaates des métaux alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau. Le sel calcique est le moins soluble de tous. Les azélaates des métaux lourds sont tous insolubles. L'acide azotique étendu décompose tous ces sels en mettant l'acide en liberté sous forme de poudre cristalline. Les lépargylates neutres sont abondamment précipités en blanc par le chlorure de baryum, en rouge briqueté par le chlorure ferrique, en vert bleuâtre par le sulfate de cuivre.

— *Sels de baryum*. Le sel acide

$$(C^9H^{15}O^4)^2Ba''$$

se produit lorsqu'on neutralise une solution bouillante de l'acide avec du carbonate de baryum. Une solution chaude et concentrée de cet acide, neutralisée par l'hydrate barytique, fournit un précipité granuleux qui répond à la formule $C^9H^{14}Ba''O^4(C^8H^{15}O^4)Ba''$ et que l'on peut faire recristalliser dans l'eau. Par des lavages à l'eau chaude, il se convertit en sel neutre $C^9H^{14}Ba''O^4$.

— *Sel de calcium* $C^9H^{14}Ca''O^4$. Ce sel est très-peu soluble.

— *Sel de cuivre* $C^9H^{14}Cu''O^4$. C'est un précipité d'une couleur verte tirant sur le bleu.

— *Sel de plomb* $C^{9}H^{14}Pb''O^{4}$. C'est un simple précipité blanc.

— *Sel de magnésium* $C^{9}H^{14}Mg''O^{4} + 3H^{2}O$. Il est efflorescent et se dépose en croûtes cristallines de sa dissolution dans l'eau chaude.

— *Sel de manganèse* $C^{9}H^{14}Mn''O^{4}$. C'est un précipité blanc fusible.

— *Sel d'argent* $C^{9}H^{14}Ag^{2}O^{4}$. C'est une poudre blanche.

— *Sel de strontium* $C^{9}H^{14}Sr''O^{4} + 2H^{2}O$. Il se sépare en croûtes cristallines par l'évaporation de ses solutions chaudes. Desséchées sous un excitateur, ces croûtes perdent la moitié de leur eau et laissent des cristaux granulaires répondant à la formule

$$C^{9}H^{14}Sr''O^{4} + H^{2}O.$$

LÉPARGYRÉE s. f. (lé-par-ji-ré — du gr. *lepas*, patelle; *argureios*, d'argent). Bot. Syn. de SHÉPHERDIE.

LÉPAS s. m. (lé-pass — mot gr. qui signif. rocher nu, parce que ce coquillage s'attache aux rochers; de *lepein*, dénuder, dépouiller de son écorce, de la racine sanscrite *lup*, couper; allemand *luppen*, lithuanien *luppu*, russe *lupliu*). Moll. Nom donné jadis indistinctement à toutes les coquilles patelliformes, telles que les patelles, les crépidules, les calyptrées, etc. ‖ *Lépas en bateau*, Patelle rustique. ‖ *Lépas fendu*, Fissurelle émarginule. ‖ *Lépas fluviatile*, Nom vulgaire des coquilles du genre ancyle. ‖ *Lépas de Magellan*, Fissurelle peinte. ‖ *Lépas en treillis*, Fissurelle grecque. ‖ *Lépas tuilé* ou *épineux*, Patelle granatine.

LÉPASTE s. m. (lé-pa-ste — gr. *lepastê*; de *lepas*, patelle). Espèce de coupe en usage chez les Grecs : *Elle attacha avec une cordelle le vase nommé* LÉPASTE, *qu'elle fit descendre jusqu'à l'eau sainte et en puisa pour la faire boire à Polia*. (Gér. de Nerv.)

LÉPAULLE (François-Guillaume-Gabriel), peintre français, né à Versailles en 1804. Elève de Regnault, d'Horace Vernet, de Bertin et de l'Ecole des beaux-arts, il débuta à vingt ans en exposant un tableau représentant l'invention de la lyre, puis visita successivement l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, le nord de l'Afrique et la Turquie. Laborieux à l'excès et doué d'une extrême facilité, M. Lépaulle a produit un grand nombre de tableaux d'histoire ou de genre et de portraits, plus remarquables par l'harmonie de l'ensemble, par la vigueur du coloris que par la science du dessin. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Intérieur d'appartement Louis XIV* (1831), qui lui valut une 2e médaille; la *Coquette* (1835); *Frascatane en habits de fête; Vue de Paris* (1839); *Rêveuse italienne* (1841); *Au bal de l'Opéra;* la *Mandoline* (1842); *Chacun chez soi* (1845); *Intérieur de harem;* les *Odalisques au bain* (1846); l'*Esclave favorite* (1847); l'*Indécision* (1852); *Madeleine;* le *Rêve d'amour; Une chasse* (1857); *Chasse à courre* (1866); le *Pape visitant des prisonniers garibaldiens* (1868), etc. Citons encore de lui des toiles représentant des animaux : le *Rendez-vous de chasse;* l'*Attaque;* l'*Accompagnée;* le *Hallali;* la *Curée; Steeple-chase; Chevaux effrayés par un épervier*, etc., et des peintures murales exécutées à l'église Saint-Merri à Paris. M. Lépaulle, connu surtout comme peintre de portraits, occupe une place honorable parmi les artistes de second ordre qui cultivent ce genre de peinture. Nous citerons, parmi ses très-nombreuses œuvres en ce genre : les portraits de MM. *Rothschild*, *Frossard*, *Cavaignac*, *Lanjuinais*, *Montesquiou*, *Montebello*, *Rigny*, *Breteuil*, *Maison*, *Las Marismas*, *Choiseul*, *Ossuna*, *Infantado*, *Dupin*, *Ciceri*, *Castil-Blaze*, *Halévy*, *Lévy Alvarès*, Mme *Miolan-Carvalho*, *Victor-Emmanuel*, *Tamberlick*, enfin d'un grand nombre d'acteurs dans leurs principaux rôles. C'est surtout dans ces dernières compositions qu'il a déployé toute la prestesse de son pinceau. Il y est plus à l'aise que dans les toiles où il s'agit de représenter les personnages officiels ou princiers.

LE PAULMIER DE GRENTEMESNIL (Julien), médecin français, né dans le Cotentin en 1520, mort à Caen en 1588. Il fit ses études médicales à Paris, où il se livra à la pratique de l'art de guérir et professa à la Faculté. Pendant les guerres civiles, comme il était protestant et avait à redouter les persécutions, il se retira dans une maison de campagne près de Rouen. Pour mettre sa retraite à profit, il s'occupa de rédiger les résultats de ses observations pratiques. Il en fut tiré pour venir à la cour donner des soins à Charles IX, que tourmentaient des insomnies continuelles. Il eut, disent les historiens, le bonheur de le guérir. On sait ce que la France gagna à cette cure, et, quant à Paulmier, ce qu'il en retira de plus positif, ce furent de violentes palpitations de cœur et une profonde hypocondrie, qui lui restèrent depuis les massacres de la Saint-Barthélemy. Il revint à la santé et attribua sa guérison à l'usage du cidre. Par reconnaissance pour cette boisson, il en fit une apologie dans laquelle il lui donne une grande prééminence sur le vin : *De vino et pomaceo libri duo* (Paris, 1588, in-8o). Nous devons à Paulmier : *Traité des plaies des pistolets et arquebuses* (Paris, 1568, in-8o); *De morbis contagiosis libri septem* (Paris, 1578, in-4o).

LE PAULMIER DE GRENTEMESNIL (Jacques), en latin **Palmerius**, savant antiquaire et philologue français, fils du précédent, né dans le pays d'Auge en 1587, mort en 1670. Après avoir étudié la philosophie à Sedan, le droit à Orléans et à Paris, il suivit la carrière des armes (1620), combattit pendant sept ans pour l'indépendance de la Hollande, sous les ordres de Guillaume de Nassau, puis alla se fixer à Caen, où il passa le reste de sa vie à cultiver les lettres, et contribua beaucoup à la fondation de l'Académie de cette ville. Nous citerons de lui : *Pro Lucano contra Virgilium apologia*, écrit dans lequel il cherche à prouver que la *Pharsale* de Lucain contient des beautés égales à celles de l'*Enéide* de Virgile; *Exercitationes in optimos auctores græcos* (Leyde, 1668, in-4o), ouvrage contenant des explications sur un grand nombre de passages dont le sens véritable avait échappé à la plupart des commentateurs; *Græcæ antiquæ descriptio* (Leyde, 1678, in-4o), livre posthume qui lui avait coûté vingt ans de travail. On lui doit aussi des vers grecs, latins, italiens et français. — Son neveu, Jacques LE PAULMIER, né en 1624, mort en 1702, assista à quarante-huit siéges ou batailles, dont il écrivit la relation.

LEPAUTE (Jean-André), horloger français, né à Thonne-la-Longue, près de Montmédy, en 1709, mort à Saint-Cloud en 1789. On ne sait rien de son enfance, de son éducation, de son apprentissage. Il avait plus de trente ans lorsqu'il vint à Paris, où il ne tarda pas à prendre place en tête des artistes en horlogerie les plus habiles et les plus instruits. On lui doit la plupart des horloges qui décorent les édifices publics de la capitale : celle du Luxembourg, qui est horizontale, celles des Tuileries, du Palais-Royal, du Jardin des plantes, du château de Bellevue, du château des Ternes, etc., et des pendules d'une précision jusqu'alors inconnue, pour la plupart des observatoires de l'Europe. On cite, parmi ses inventions ou perfectionnements : *Pendule entretenue en mouvement par un courant d'air; Pendule à une seule roue; Pendule sans roue de mouvement; Pendule à une roue, avec sonnerie sans rouages; Echappement à chevilles*, etc., etc.

Lepaute était logé au palais du Luxembourg, où Lalande avait alors son observatoire. Une amitié durable s'établit entre l'astronome et l'artiste, au grand profit de la science et de l'horlogerie. Sur la fin de sa vie, accablé d'infirmités, Lepaute faisait de fréquents séjours à Saint-Cloud. Il a laissé : *Traité d'horlogerie contenant tout ce qui est nécessaire pour bien connaître et bien régler les montres, etc.* (Paris, 1755, in-4o), avec 17 planches. La préface de cet ouvrage contient une intéressante histoire de l'horlogerie; *Supplément au traité d'horlogerie* (Paris, 1760), auquel Lalande a largement contribué, et enfin *Description de plusieurs ouvrages d'horlogerie* (Paris, 1764, in-12).

LEPAUTE (Nicole-Reine-Etable DE LABRIÈRE, dame), mathématicienne française, femme du précédent, née à Paris le 5 janvier 1723, morte à Saint-Cloud le 6 décembre 1788. Toute jeune, elle étudia les sciences mathématiques, pour lesquelles elle avait des dispositions peu communes. A l'âge de vingt-cinq ans, elle épousa Lepaute et sut ajouter un nouveau lustre à un nom déjà célèbre. Elle s'associa dès lors aux travaux du célèbre horloger-mécanicien. Le *Traité d'horlogerie* (in-4o), qu'il publia en 1755, est en grande partie l'œuvre de sa femme. En 1757, elle concourut avec Clairaut et Lalande au travail entrepris par ces deux astronomes pour calculer l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la comète prédite par Halley, afin de connaître exactement l'époque de son retour. « Au mois de juin, dit Lalande, j'engageai Clairaut à appliquer sa solution du problème des trois corps à la comète qu'on attendait et à calculer l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la comète, pour avoir exactement son retour. Mme Lepaute nous fut d'un si grand secours que nous n'aurions point osé, sans elle, entreprendre cet énorme travail, où il fallait calculer pour tous les degrés et pour cent cinquante ans les distances et les forces de chacune des deux planètes par rapport à la comète. Je lui ai rendu justice à cet égard dans ma *Théorie des comètes.* » — « Il fallait, dit d'un autre côté M. Babinet, avec les formules mathématiques perfectionnées, calculer exactement l'époque de ce retour. Clairaut entreprit et accomplit en maître la partie algébrique du problème; mais il restait la tâche immense de calculer numériquement les formules. Deux calculateurs eurent ce courage : c'étaient l'astronome Lalande et Mme Hortense Lepaute, qui, par parenthèse, a donné son nom à l'*hortensia*, rapporté des Indes par l'astronome Legentil. Pendant six mois, prenant à peine le temps de manger, les deux calculateurs mirent en nombres les formules algébriques de Clairaut, et, au mois de novembre 1758, celui-ci annonça publiquement le retour de la comète pour les premiers mois de l'année suivante. »

Nous avons rapporté ces paroles de M. Babinet, parce qu'elles viennent à l'appui de l'opinion d'un certain nombre de biographes, qui ajoutent aux prénoms de Mme Lepaute celui d'Hortense; mais ce doit être une erreur. Ce n'est pas l'astronome Legentil, c'est le naturaliste Commerson, qui rapporta en France la rose du Japon; ami particulier de Lepaute, il donna à cette fleur le nom de *Lepautia*, et de Jussieu, qui la naturalisa et la classa plus tard, changea ce nom en celui plus harmonieux d'*hortensia*. On en a conclu que Mme Lepaute, à qui la rose du Japon était dédiée, portait le prénom d'Hortense; mais il n'en est rien, et ce changement de nom a été une injustice, consacrée aujourd'hui par le temps.

De 1754 à 1759, Mme Lepaute travailla assidûment à la *Connaissance des temps*, ouvrage que l'Académie des sciences publiait chaque année pour l'usage des astronomes et des navigateurs. A propos de l'éclipse prédite pour le 1er avril 1764, elle dressa une carte où est tracée la marche de cette éclipse, de quart d'heure en quart d'heure, et ses différentes phases pour tous les pays de l'Europe; ce travail l'amena à sentir l'avantage d'une table des angles parallactiques, et elle en fit une très-étendue, qui parut dans la *Connaissance des temps* de 1763 et dans le livre intitulé : *Exposition du calcul astronomique*. On a encore de cette savante des *Tables du soleil, de la lune et des autres planètes*, publiées dans les *Ephémérides des mouvements célestes* (t. VII et VIII); enfin des *Mémoires d'astronomie* insérés dans le *Mercure*, après avoir été lus à l'Académie de Béziers, dont l'auteur était membre.

Mme Lepaute était le démenti vivant de cette opinion, d'ailleurs souvent fondée, qui refuse aux femmes la faculté de concilier ensemble la science et la grâce, l'étude et les qualités domestiques. Elle était aussi bonne ménagère qu'excellente géomètre, et encore plus empressée à rendre service qu'à effectuer un calcul. Sa vue s'étant affaiblie par l'effet de l'âge et du travail, elle dut se relâcher de ses études; elle donna alors tout son temps et tout son dévouement aux soins que réclamait la santé de son mari, qu'elle précéda de quelques mois au tombeau.

LEPAUTE (Jean-Baptiste), horloger français, frère de Jean-André, né en 1727, mort en 1802. Il allait embrasser la carrière ecclésiastique, lorsque son frère, Jean-André, le manda à Paris et lui fit apprendre l'horlogerie. Au bout de quelques mois de travail, Jean-Baptiste put construire une horloge horizontale pour le château de la Muette. Quelque temps après, il aida son frère dans la construction de l'horloge du Luxembourg. En 1774, Jean-André lui ayant cédé ses droits dans l'établissement qu'ils avaient fondé en commun, Lepaute fit venir de son pays ses neveux Pierre-Henri et Pierre-Basile, avec lesquels il construisit l'horloge de l'Hôtel de ville et celle des Invalides, et, plus tard, leur céda sa maison. — Pierre-Basile LEPAUTE, né à Thonne-la-Longue en 1749, mort en 1843, est l'inventeur du *remontoir d'égalité* qu'il adapta à la pendule astronomique construite pour le Bureau des longitudes et placée à l'Observatoire de Paris. Il a également introduit ce mécanisme dans l'horloge du château de Compiègne. — Son fils, mort en 1869, a exécuté l'horloge de la Bourse de Paris, considérée comme le chef-d'œuvre de l'horlogerie de précision, celles de la Poste et de quelques autres monuments publics.

LEPAUTE (Joseph), dit **Agelet**, astronome français, né à Thonne-la-Longue (Meuse) en 1751, mort vers 1786. Il partagea le malheureux sort de La Pérouse. Neveu des célèbres horlogers Jean-André et Jean-Baptiste, il fut mandé par eux à Paris pour y apprendre l'horlogerie; mais, comme il manifestait un vif penchant pour les sciences, ses oncles le confièrent à Lalande, qui se chargea de son éducation, et, bien jeune encore, Joseph Lepaute fut nommé membre de l'Académie des sciences. En 1785, Louis XVI le désigna pour faire partie, comme astronome, de l'expédition sous les ordres de La Pérouse. On sait la fin de cette triste entreprise.

LEPAUTRE (Antoine), premier architecte du roi, né à Paris en 1614, mort en 1691. Il a construit les deux ailes du château de Saint-Cloud, aujourd'hui en ruine. Désigné par Mme de Montespan pour bâtir le château de Clogny, il vit préférer à ses plans les dessins de Mansart, et le chagrin qu'il ressentit de cet échec abrégea ses jours. Ses *Œuvres d'architecture* ont été publiées en 1652; on en a donné un choix en 1854.

LEPAUTRE (Pierre), sculpteur français, fils du précédent, né à Paris en 1659, mort en 1744. Ayant remporté le grand prix de sculpture, il se rendit à Rome, où il sejourna pendant quinze ans et y exécuta ses deux groupes d'*Enée et Anchise* et d'*Arria et Pætus*, placés dans le jardin des Tuileries. Le même jardin possède encore une *Atalante* et un *Faune à la biche*, fort remarquables, de Lepautre, qui se signala également dans l'exécution et la composition des boiseries de l'*Œuvre* de Saint-Eustache. On lui attribue plusieurs gravures à l'eau-forte, entre autres celle qui représente la statue de Louis XIV exécutée par Coysevox en 1689, sur la commande de la ville de Paris.

LEPAUTRE (Jean), graveur français, né en 1617, mort en 1682. Il débuta comme apprenti chez un menuisier, qui lui enseigna les éléments du dessin, et, doué d'une persévérance inouïe, il devint rapidement aussi excellent dessinateur que graveur habile. Ses compositions roulent en général sur l'architecture et l'ornementation; cependant il a gravé plusieurs portraits; nous nommerons, entre autres, celui de *Louis XIV habillé à la romaine.* On cite dans son œuvre, dont le total atteint, suivant Mariette, le chiffre considérable de 1,440 pièces : l'*Histoire de Moïse; Sujets tirés de la mythologie; Fontaine à l'italienne :* les *Visions de Quevedo;* le *Sacre de Louis XIV à Reims;* le *Baptême du dauphin.*

LE PAYEN (Charles-Bruno), agronome français, né à Metz en 1715, mort dans la même ville en 1782. Il devint procureur du roi au bureau des finances de Metz. On a de lui : *Essai sur les moulins à soie* (Metz, 1767); *Description de la construction qui s'est faite à Metz de vaisseaux en maçonnerie propres à loger et à conserver le vin* (Metz, 1780), etc.

LE PAYS (René), sieur DU PLESSIS-VILLENEUVE, poëte français, né à Fougères (Bretagne) en 1636, mort à Paris le 30 avril 1690. Le Pays est un poëte de l'école de Voiture, dont il exagéra encore les défauts.

Venu de bonne heure à Paris pour y chercher fortune, il entra dans l'administration des finances, fut chargé d'une mission à l'armée d'Espagne, visita ce pays, l'Angleterre, la Hollande, puis obtint le poste important de directeur des gabelles de Provence et du Dauphiné. Depuis lors, il résida presque continuellement à Grenoble ou à Valence; aussi son nom figure-t-il avec honneur dans les biographies des hommes célèbres de ces deux provinces.

Le Pays était un homme aimable, d'un esprit fin et humoristique, d'un caractère enjoué. Il avait la plaisanterie facile, ce qui lui valut d'être fort recherché. Une page, de ce style affecté qui était sa manière, nous apprend ce qui le fit entrer dans les finances. « L'ambition, dit-il, est une fièvre dont je ne ressens plus guère les accès... Dans ma jeunesse, j'ai fait comme les autres, j'ai cherché la fortune avec un esprit inquiet, j'ai examiné les lieux par où elle passait le plus souvent, et j'ai tâché de me trouver sur son passage. Allant au-devant d'elle, j'ai cru que, comme elle est aveugle, elle me pousserait même sans y prendre garde; mais je m'imagine qu'elle a des yeux pour moi, puisqu'elle a su si bien éviter toutes mes approches. J'ai fait ce que j'ai pu pour lui faire ma cour. Remarquant dans le monde qu'elle maltraitait les gens de lettres et qu'elle caressait les hommes d'affaires, pour lui plaire j'ai forcé mon inclination. J'ai donné toute mon occupation aux finances et n'ai donné que mon divertissement aux Muses. Cependant mes soins et mes peines ont été inutiles; jusqu'ici, je n'ai pu la trouver favorable. » La fortune ne fut cependant pas bien cruelle à son égard; il eut toute sa vie une modeste aisance approchant de la richesse, et ce qui le porta sans doute à se plaindre, ce fut d'avoir été déçu dans son ambition, qui rêvait une ferme générale ou peut-être la surintendance des finances. Sur ses vieux jours, il éprouva un mécompte encore plus sensible; son associé fit une soustraction dans la caisse des gabelles, et Le Pays fut contraint par Louis XIV de verser une grosse somme à titre de restitution; en vain il adressa au monarque une supplique en vers, de son style le plus maniéré; Louis XIV fut inflexible : les vers de Le Pays n'étaient pas de ceux qu'on paye si cher.

Boileau a fait passer à la postérité le nom de cet écrivain, bien oublié aujourd'hui; il fait parler littérature à un campagnard dans la satire du *Dîner ridicule*, et le lourdaud déclare ingénument préférer Le Pays à Voiture :

Le Pays sans mentir est un bouffon plaisant,
Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.

Le satirique ajoute en note : « Le Pays, écrivain estimé chez les provinciaux à cause d'un livre qu'il a fait, intitulé *Amitiés, amours et amourettes.* » Ce petit volume avait été récemment publié (Grenoble, 1664, in-12); c'est un recueil de *Lettres*, en vers et en prose, adressées à des amoureuses fictives, des Iris en l'air, comme on disait dans ce temps-là. La recherche du bel esprit y est poussée à l'extrême et fatigue singulièrement le lecteur; on trouve pourtant çà et là quelques traits heureux, quelques vers bien tournés. Les dames goûtèrent infiniment cette production, et plusieurs d'entre elles allèrent s'enquérir auprès du libraire sur la figure qu'avait l'auteur. La duchesse de Nemours fut du nombre de ces curieuses. Le Pays, l'ayant su, lui adressa son *Portrait* (prose et vers). Cette pièce, malgré quelques longueurs, est sans contredit une des plus gaies et des plus ingénieuses qu'il ait faites.

Il reçut sans broncher l'épigramme que lui lançait Boileau, et par là montra du moins son bon esprit. Tandis que Cotin et les autres regimbaient si bruyamment, voici ce que Le Pays écrivait à l'un de ses amis, M. du Tiger, depuis consul en Egypte, et qui lui avait envoyé la satire : « Vous savez que parmi mes bijoux j'avais en manuscrit une partie des satires nouvelles. Cependant, mon cher monsieur, vous m'avez sensiblement obligé de me les envoyer imprimées, et vous avez raison de vous vanter de m'avoir fait présent d'une essence de sel et de suc. Que ce M. Boileau sait renfermer de choses en peu d'espace et que son petit livre fournit de belles leçons aux faiseurs de gros volumes! Il faut avouer que ce galant homme est né avec un génie heureux, puisque ceux qu'il maltraite sont obligés de l'approuver comme ceux qu'il loue. Si tous les auteurs qu'il a attaqués ne font son éloge, ils achèveront de se décrier. Pour moi, qui n'ai pas sujet d'en être satisfait, puisqu'en passant il m'a donné quelque atteinte, je ne laisse pas de louer la main d'où me vient le coup. » Il ajoute assez plaisamment, en convenant de l'infériorité des poëtes de province : « S'il n'était permis de travailler qu'aux ouvriers parfaits, que ferions-nous dans les provinces? L'architecte du Louvre ne viendra pas en Dauphiné pour bâtir des cabanes; Mignard voudrait-il quitter Paris pour venir faire ici le portrait de ma maîtresse? Baptiste (Lulli) abandonner la cour pour venir lui donner une sérénade? Et quand j'aurai besoin d'une satire contre mon rival, M. Boileau viendra-t-il à Grenoble pour me la faire? »

Cette soumission complète désarma Boileau, qui ne lança plus d'épigrammes contre Le Pays. Celui-ci continua d'écrire « selon son génie » et n'en fit pas pour cela de meilleurs vers. Son œuvre se compose, outre *Amitiés, amours et amourettes*, de : *Zélotide, histoire galante* (Paris, 1665, in-12); *Nouvelles œuvres*, contenant lettres, églogues, sonnets, élégies, stances, etc. (Paris, 1672, 2 vol. in-12; Leipzig, 1738, 2 vol. in-8°); *Pièces choisies des œuvres de Le Pays* (La Haye, 1680); le *Démêlé de l'esprit et du cœur* (Paris, 1688, in-12). Ces ouvrages ne sont recherchés que par les bibliographes. On raconte de ce singulier poëte quelques anecdotes bizarres qui méritent d'être conservées. Le Pays avait une très-vive aversion pour le chevalier de Linières; certain jour, il s'oublia jusqu'à lui dire : « Vous êtes un sot en trois lettres. » Sur quoi l'autre lui répliqua avec infiniment d'esprit : « Et vous en mille que vous avez écrites. » Les rieurs furent du côté du chevalier.

Quand Louis XIV fit rechercher les faux nobles, Le Pays écrivit facétieusement à Dugué, intendant du Lyonnais et du Dauphiné, que sa muse était d'antique noblesse, qu'elle descendait en ligne directe d'Homère, par la branche de Voiture.

Un jour que Le Pays voyageait dans le Languedoc pour le recouvrement des gabelles, il descendit dans une hôtellerie et, s'étant retiré dans une chambre, compulsait ses papiers, tout en faisant rôtir devant sa cheminée une poularde destinée à son repas du soir. Survient le prince de Conti, gouverneur de la province, qui s'était un peu éloigné de son monde en chassant et qui demande à l'hôtelier s'il n'y a personne chez lui. L'hôtelier lui répond qu'il y a là-haut un galant homme qui était occupé à faire rôtir une poularde. Le prince monte, s'approche de la cheminée et frappant sur l'épaule de Le Pays, qui avait le nez dans ses paperasses, lui dit : « La poularde est cuite, il faut la manger. » Le Pays, qui ne reconnut aucunement le gouverneur et qui d'ailleurs était peu soucieux de partager son dîner, répondit sèchement : « Je vous dis qu'elle n'est pas cuite. » Le prince réitéra son affirmation, et le financier sa négation absolue. La dispute allait s'échauffant, lorsque survinrent les officiers de la suite du prince, et Le Pays, reconnaissant sa bévue, se jeta aux genoux de l'Altesse en criant d'une voix lamentable : « Monseigneur! elle est cuite! elle est cuite! » Le prince, qui était spirituel et affable, se contenta de lui répondre : « Eh bien! puisqu'elle est cuite, il faut la manger ensemble. » Cette aventure rappelle un autre trait du même prince, qui savait se faire aimer par sa bonté familière. Ayant trouvé sur l'enseigne d'une hôtellerie de sa province le distique suivant :

Je m'appelle Jean Robineau,
Qui toujours bois mon vin sans eau,

le prince prit un charbon et écrivit au-dessous :

Et moi le prince de Conti,
Qui de même le bois aussi.

Le Pays mourut presque du chagrin que lui causa la restitution de deniers dont nous avons parlé plus haut.

Ce plaisant personnage ne laissait pas d'être un zélé et excellent fonctionnaire. L'Académie d'Arles l'admit au nombre de ses membres (1668), et le duc de Savoie le nomma chevalier de son ordre de Saint-Maurice, deux ans après.

LE PAYS DE BOURJOLLY (Jean-Alexandre), général français, né à Saint-Domingue en 1791, mort en 1865. Amené à Paris sous le Consulat, il fut placé parmi les pages de Louis Bonaparte. Sous-lieutenant en 1807, puis aide de camp des maréchaux de Bessières et Soult, il assista comme chef d'escadron aux batailles de Toulouse et de Waterloo. Mis en demi-solde à la rentrée des Bourbons, il reprit du service en 1830, passa en Algérie et fut nommé lieutenant général en 1845. Lors de l'établissement du second Empire, Le Pays de Bourjolly fut appelé à la présidence du comité consultatif de cavalerie, nommé sénateur, puis grand officier de la Légion d'honneur. On lui doit quelques écrits militaires : *Colonies de l'Algérie* (1849, in-8°); *Du mode de gouvernement en Algérie* (1850, in-8°); *De l'armée en* 1848 (1853, in-8°).

LEPE, bourg d'Espagne, prov. et à 42 kilom. O. d'Huelva, avec un petit port de commerce au fond d'une anse formée par l'océan Atlantique; 3,024 hab. Pêche de thons et de sardines. Ce bourg est l'ancienne ville de *Lepa* ou *Leptis*, qui figure dans les guerres civiles de César et de Pompée.

LÉPÉCHIN s. m. (lé-pé-chain). Ichthyol. Espèce de truite de la Sibérie.

LÉPÉCHINIE s. f. (lé-pé-ki-nî — du gr. *lepis*, écaille; *echinos*, hérisson). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

LEPECQ DE LA CLOTURE (Louis), médecin français, né à Caen en 1736, mort en 1804. Il enseigna d'abord la chirurgie dans sa ville natale, où il s'était fait recevoir docteur, et alla ensuite habiter Rouen. Lepecq s'occupa d'une façon toute particulière de l'étude des maladies épidémiques, sur lesquelles il a laissé de remarquables ouvrages. Louis XVI, en récompense de ses travaux, lui donna des lettres de noblesse (1781). Nous citerons de lui : *Observations sur les maladies épidémiques* (Paris, 1776, in-4°); *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques* (Paris, 1778, in-4°).

L'ÉPÉE (Charles-Michel, abbé DE), célèbre instituteur des sourds-muets, né à Versailles le 25 novembre 1712, mort à Paris le 23 décembre 1789. Fils d'un expert des bâtiments du roi, Charles-Michel de L'Epée fit de bonnes études et se sentit de bonne heure du goût pour l'état ecclésiastique. Il fut appelé à recevoir les premiers ordres; mais imbu des idées jansénistes partagées alors par un grand nombre d'esprits généreux, il refusa de signer le fameux formulaire d'Alexandre VII, imposé par l'archevêque de Paris, et se vit fermer la carrière à laquelle il se croyait destiné. Il se fit alors recevoir avocat au parlement, mais sans aucune espèce de goût pour cet état, auquel il ne se résignait que malgré lui. L'évêque de Troyes, qui avait lui-même du penchant pour les idées auxquelles le jeune de L'Epée avait sacrifié son avenir, l'appela dans son diocèse, l'ordonna prêtre et lui accorda un canonicat. Malheureusement, l'évêque hérétique vint à mourir; son jeune protégé ne put pactiser avec l'administration orthodoxe qui lui succéda et dut revenir à Paris, où les fonctions ecclésiastiques lui furent presque aussitôt interdites par l'archevêque, M. de Beaumont, à cause de ses liaisons suspectes d'hérésie avec Soanen, évêque de Senez. Cette sorte de mise hors la loi dut être cruelle pour le fervent abbé; mais elle rendit à l'humanité un des services les plus signalés dont l'histoire ait gardé le souvenir.

A cette époque, l'abbé Vanin, un philanthrope dont l'histoire a à peine conservé le nom, avait tenté l'instruction de deux jeunes sœurs jumelles, sourdes-muettes. Il se servait dans ce but d'images graduées, destinées à éveiller dans l'esprit de ses disciples des idées de plus en plus compliquées. L'abbé Vanin vint à mourir; l'abbé de L'Epée demanda et obtint la permission de continuer son œuvre. La méthode de l'abbé Vanin lui parut tout à fait insuffisante; il y substitua, avec le plus grand bonheur, un système de gestes qu'il sut combiner avec un art merveilleux et qui assura dès lors l'instruction complète des sourds-muets. L'alphabet manuel, qui permet de leur apprendre à lire et à écrire et qui leur ouvre la voie de toutes les sciences humaines, n'était qu'une conséquence facile et naturelle du système de l'abbé de L'Epée. Encouragé par un premier succès, il recueillit ce qu'il put trouver de sourds-muets, les installa chez lui, consacra à leur entretien un revenu de 7,000 livres qui composait toute sa fortune. Admiré de tous, mais abandonné à ses propres ressources, il dut, pour mener son œuvre à bien, s'imposer les plus cruelles privations. Les secours arrivèrent enfin, secours bien minces qui lui furent mesurés avec parcimonie, mais qui lui permirent, en s'aidant de la plus stricte économie, d'agrandir son établissement.

Les succès éclatants obtenus par le zélé philanthrope attirèrent les regards des souverains étrangers. Catherine II lui offrit une riche subvention, qui fut repoussée avec une fierté patriotique, et n'obtint que la faveur de faire élever par l'abbé de L'Epée un de ses sujets; Joseph II plaça auprès de l'instituteur des sourds-muets un prêtre qui eut mission de s'instruire de sa méthode et alla ensuite fonder et diriger à Vienne une institution qui eut un plein succès. Mais tandis que l'étranger suivait avec intérêt et mettait à profit la méthode du prêtre français, le gouvernement de son pays ignorait ou feignait d'ignorer les tentatives du pauvre abbé et le laissait se débattre dans une sorte de misère. Pour comble de malheur, l'abbé de L'Epée s'engagea dans une affaire désastreuse, où il fut poussé par l'ardeur de son zèle philanthropique, mais qui épuisa sans résultat la plus grande partie de ses ressources. Ayant recueilli en 1773, à l'Hôtel-Dieu, un malheureux sourd-muet trouvé sur la route de Péronne, dont nul ne connaissait l'origine, il l'instruisit avec soin et, sans cesse préoccupé de lui trouver une famille, il finit par découvrir qu'il appartenait à la maison des comtes de Solar. De là procès avec les héritiers, pour réclamer les biens immenses auxquels sa naissance lui donnait droit. Enfin, après des plaidoiries qui avaient semblé devoir être interminables, les droits du sourd-muet furent reconnus par le Châtelet; mais la famille des Solar eut le crédit de faire différer la solution de l'affaire, et finalement obtint une nouvelle sentence qui infirmait celle des premiers juges (1793). Le malheureux Joseph, qui avait déjà alors perdu son zélé protecteur, s'engagea de désespoir dans un régiment de cuirassiers et mourut peu de temps après dans un hôpital.

On a contesté à l'abbé de L'Epée l'invention de la méthode d'instruction des sourds-muets; il est certain que de nombreuses tentatives, dont quelques-unes se rapprochent singulièrement de la sienne, avaient été faites avant lui; il est certain que quelques éducations remarquables avaient été réalisées; nous nous bornerons à énumérer les essais suivants, les uns dans le domaine de la pure théorie, les autres mis sérieusement en pratique : Jean de Beverley, archevêque d'York (VII^e siècle); Rodolphe Agricola, professeur à Heidelberg (XV^e siècle); Jérôme Cardan (XVI^e siècle); Pedro de Ponce, bénédictin espagnol (XVI^e siècle); Juan-Pablo Bonnet, bénédictin espagnol (XVI^e siècle); John Bulwer (XVII^e siècle); Rodrigue Pereira (XVIII^e siècle), etc. Mais l'abbé de L'Epée a affirmé, et la chose est sûre, qu'il avait ignoré tous ces essais lorsqu'il travaillait à sa méthode. D'ailleurs, il est parfaitement certain qu'aucun de ces nombreux inventeurs n'avait appliqué son système à un nombre un peu considérable d'élèves, et l'abbé de L'Epée ne fût-il pas le véritable promoteur de l'instruction des sourds-muets, on ne peut lui contester la gloire d'avoir fondé l'enseignement qu'on leur donne universellement aujourd'hui. Considérés jusqu'à lui comme des êtres disgraciés, peu différents des animaux, les malheureux privés de l'ouïe et de la parole, qui ne peut exister sans l'ouïe, ont pris, grâce à lui, dans la société un rang égal à celui des autres citoyens, supérieur peut-être par l'intérêt qui s'attache à leur infirmité et le souvenir même de l'homme généreux qu'elle rappelle.

L'Assemblée constituante, rendant enfin justice aux services éminents de l'abbé de L'Epée, fonda en 1791 l'Institution nationale des sourds-muets de Paris et décréta que le digne prêtre avait bien mérité de la patrie. Ses restes furent découverts en 1838 dans l'église Saint-Roch, et placés en 1841 sous un monument qui lui fut élevé dans cette église et que surmonte un beau buste en bronze par M. Préault. La ville de Versailles lui a élevé une statue en 1843.

L'abbé de L'Epée a laissé quelques écrits : *Relation sur la maladie et la guérison miraculeuse opérée sur Marie-Anne Pigalle* (1757, in-12); *Institution des sourds et muets* ou *Recueil des exercices soutenus par les sourds-et muets pendant les années* 1771, 1772, 1773 *et* 1774, *avec les lettres qui ont accompagné les programmes de chacun de ces exercices* (Paris, 1774, in-12); *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques* (Paris, 1776, in-12), réédité sous ce titre : la *Véritable manière d'instruire les sourds-muets, confirmée par une longue expérience; Projet d'un dictionnaire général des signes employés dans la langue des sourds-muets*. Ce projet n'a été exécuté que plus tard par l'abbé Sicard.

LEPEINTRE (Charles-Emmanuel), dit **Lepeintre aîné**, acteur français, né à Paris le 5 septembre 1785, mort en la même ville le 5 avril 1854. Engagé dès l'âge de douze ans au théâtre des Jeunes-Artistes de la rue de Bondy, il parcourut plus tard la province et joua avec succès à Marseille, à Bordeaux et à Lyon. A la retraite de Potier, il fut choisi pour combler le vide laissé aux Variétés par le départ de ce grand acteur (1818), et ses créations dans le *Soldat laboureur* et l'*Auberge du grand Frédéric* le mirent en grande faveur auprès des habitués du théâtre. Quittant les Variétés pour le Vaudeville, Lepeintre, par son excellent rôle dans *Monsieur Botte*, devint aussi populaire à la rue de Chartres qu'il l'avait été au boulevard Montmartre. Sa carrière au Palais-Royal, où il entra dans la suite, ne fut pas moins prospère. En mai 1845, il revint aux Variétés et s'y montra longtemps comme l'un des meilleurs acteurs survivants de l'ancienne école; il rappelait aux amateurs des Variétés de Brunet cette brillante galerie de talents qui avaient fait les délices des Parisiens et dont il ne restait plus guère debout que Vernet et Odry. Malgré une voix peu distincte et un débit assez lourd, Lepeintre, s'il ne faisait pas oublier Potier, était cependant un acteur remarquable par son entrain naturel et la vivacité de son jeu. Il soutint avec esprit, finesse et talent le rôle si difficile de l'Essoufflé du *Bénéficiaire*, une des meilleures créations de Potier.

Lepeintre aîné n'était pas seulement célèbre comme acteur; il l'était encore comme faiseur de calembours. « Vous êtes ambitieux, dit-il à Talma un jour qu'il rencontra le fameux tragédien avec une fleur à sa boutonnière; vous n'êtes pas satisfait d'être Talma, vous désirez être *fleuri* (allusion au comique éminent de ce nom). » Il disait encore de lui-même qu'il portait l'abondance partout où il allait, puisqu'on y voyait *le pain traîner* (Lepeintre aîné). C'était surtout un homme plein de cœur et d'intelligence, bon et généreux, et rien ne faisait prévoir qu'il finirait par le suicide (on sait qu'il se précipita dans le canal Saint-Martin en revenant de voir jouer le *Pendu*). Un de ses frères, non pas Lepeintre jeune, mais un autre, vint à Paris avec sa femme et accepta un engagement aux Folies-Dramatiques. Lepeintre invita le couple, lors de son arrivée, à dîner avec lui dans la maison d'un de ses amis, près du boulevard du Temple. Le jeune acteur et sa femme se trouvèrent au lieu indiqué à l'heure dite; leur frère les reçut lui-même à la porte et leur dit qu'en l'absence de son ami il leur ferait les honneurs de la maison. Alors il leur montra une petite salle à manger, un salon, une chambre à coucher, une cuisine, plus une cave parfaitement garnie. « Tout est vraiment confortable, dit le cadet, mais il est temps que notre hôte paraisse. — Vous êtes l'hôte, reprit son frère, et ce petit établissement est à vous. Puissent vos talents l'embellir et le rendre encore plus confortable! »

LEPEINTRE (Emmanuel-Augustin), dit **Lepeintre jeune**, célèbre acteur du Vaudeville et des Variétés, frère du précédent, né à Paris en 1788, mort dans la même ville en 1847. Aulu-Gelle, parlant quelque part d'un comédien fameux du temps de Néron, dit : « C'était un petit homme gros, qu'il était impossible de regarder sans rire; il faisait les délices de la populace, qu'il amusait par son obésité. » Ce comédien, nommé Bulbus Pinguis Pictor, compte très-certainement parmi les ancêtres de Lepeintre jeune, de fabuleuse mémoire. On se rappelle avec étonnement cette impossibilité physique dont on avait fait un acteur bon gré mal gré. Il y eut un temps où l'emploi des Lepeintre jeune fut on ne peut plus à la mode dans les provinces. Plus l'homme était gros, plus l'acteur était goûté. Une boule de chair, avec deux mains sur les côtés et deux pieds qui sortaient par-dessous, voilà Lepeintre jeune. Maintenant qu'il a disparu, Falstaff n'est pour nous qu'un bonhomme hypothétique, Sancho un type contestable. Et pourtant, si l'on en croit la tradition, l'excellent Lepeintre jeune avait dans sa jeunesse une bouche mignonne, des joues rosées, l'œil bleu et doux, une chevelure bouclée qui lui donnait l'air d'un chérubin, le corps d'une guêpe; si bien qu'on le chargea de jouer les amoureux. C'était au théâtre de Versailles, où il resta pendant quinze ans; las de soupirer aux pieds de la beauté sensible, il choisit un beau jour les tyrans et les traîtres du mélodrame; puis, trouvant qu'en fin de compte il gravissait bien lentement l'échelle de la renommée, il entreprit comme suprême ressource d'engraisser. A dater de ce moment, sa gloire grandit et bientôt elle n'eut plus de rivale. Engagé au Vaudeville, il devint une des curiosités de la capitale, et le père qui du fond de sa province envoyait son fils à Paris ne manquait pas de lui dire en le mettant à la diligence : « N'oublie pas d'aller voir la colonne Vendôme et M. Lepeintre jeune. »

Au Vaudeville, dont il fit longtemps la fortune avec son compère Arnal, Lepeintre jeune se montra infatigable; on l'a vu souvent représenter quatre rôles différents dans la même soirée; son apparition seule suffisait pour assurer la bonne humeur de l'auditoire, auquel il ne cessait de présenter ses respects dans *Renaudin de Caen*, un de ses triomphes avec la *Famille de l'apothicaire*. Son engagement aux Variétés augmenta encore sa popularité. Cependant les rôles qu'on lui confiait étaient rarement importants. Sa voix était devenue si peu distincte qu'on le comprenait à grand'peine; il est vrai que moins on le comprenait, plus il faisait rire. Sa face, son regard, ses manières étaient si drôles! On lui faisait jouer particulièrement des rôles de jockeys ou d'écervelés régence. Dans ce cas, c'était le grotesque du contre-sens élevé à la dernière puissance. Un contemporain anonyme nous a laissé de Lepeintre jeune un portrait achevé. « C'est, dit-il, quelque chose de gros, de court, de rond, de pesant : ce n'est pas un homme, ce n'est pas un acteur, c'est une outre, une boule, un poussah, ou plutôt c'est Lepeintre jeune. Un jour, j'ai vu faire un Lepeintre jeune fort ressemblant avec quatre concombres, une citrouille et un melon. Seulement, je me demandais comment la citrouille n'écrasait pas les melons d'en bas. Cette masse s'avance tout essoufflée, toute rouge, toute souriante, les bras dans les épaules, les jambes dans le ventre, cherchant son équilibre; elle se remue, elle souffle, elle siffle, elle bourdonne, elle rit, et le public de rire aux éclats. Que si vous me demandez quels sont les rôles de Lepeintre jeune, je vous répondrai qu'il remplit tous les soirs le rôle de Lepeintre jeune. Il n'en a pas d'autre, il ne peut pas en avoir d'autre. Le premier acteur venu, Lafont par exemple, qui est un homme, sera, de près ou de loin, en changeant d'habits, quand il voudra, paysan, dandy, soldat, grand seigneur, parce qu'il est un homme; mais, quoi que vous fassiez, Lepeintre jeune sera toujours Lepeintre jeune, parce qu'il n'est pas un homme, mais bien Lepeintre jeune, une chose qui n'a pas d'autre nom, qui ne ressemble à personne, qui ne ressemble à rien, qui, partant, ne peut rien copier, rien imiter, rien représenter, qui ne peut être, encore une fois, que Lepeintre jeune, un phénomène, un monstre qui revient de droit à M. Geoffroy Saint-Hilaire. »

Lepeintre jeune a eu, comme son frère, la réputation d'un faiseur de bons mots. Il avait été une manière d'auteur, et l'on a de lui deux ou trois vaudevilles insensés, joués aux

Folies-Dramatiques et à la salle Comte; l'un d'eux a pour titre : *Ah! mon habit, que je vous remercie!* Il a composé des à-propos et des pots-pourris que l'histoire littéraire peut négliger sans lacune, aussi bien que les *Bêtises de Lepeintre jeune, calembours, etc.*, et autres recueils du même genre mis également sous son nom. C'était, en outre, un improvisateur ni plus ni moins que M. de Pradel, et, s'il n'a pas été du Caveau, c'est que sans doute la porte n'en était pas assez large. Du reste vif esprit, gai bonhomme, bon vivant, le dernier Géronte du vaudeville et le plus inoffensif des camarades, imprévoyant en diable, se gardant bien de payer ses dettes, jamais malade si ce n'est faute d'argent. Un jour, les portes de l'hôtel de la rue de Clichy s'élargirent pour lui; alors le directeur se mit en tête d'arranger ses affaires et lui demanda d'établir son bilan : l'actif se montait à plusieurs zéros sans la moindre unité devant; quant au passif, il s'élevait à vingt et quelques mille francs, dans lesquels se trouvaient compris mille écus de pommes de terre frites. Cela est historique. L'épitaphe de Lepeintre jeune aurait pu être celle-ci : « Ci-gît qui pesait trois cents kilos. » On a préféré lui décerner cette autre : « Ci-gît Lepeintre jeune, le plus drôle de corps et le corps le plus drôle. » La postérité se tirera de là comme elle le pourra.

LEPEKHIN (Ivan-Ivanovitch), savant russe, né vers 1739, mort en 1802. Membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1783), il fit, par ordre de l'impératrice Catherine un voyage d'exploration scientifique dans ses vastes Etats. On lui doit, entre autres écrits : *Journal de voyages en diverses provinces de l'empire russe* (Saint-Pétersbourg, 1771-1780, 3 vol. in-4°); *Dissertation sur la culture des vers à soie* (Saint-Pétersbourg, 1798); *Sur les moyens de préserver et de guérir les bestiaux de l'épizootie* (Saint-Pétersbourg, 1790).

LEPEL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 141 kilom. S.-O. de Witebsk, ch.-l. du district de son nom, sur le canal de Beresinj; 2,700 hab. Ecole de cadets.

LEPEL (Guillaume-Henri-Ferdinand-Charles, comte DE), érudit allemand, né au château de Nassenheide (Poméranie) en 1755, mort en 1826. Il suivit d'abord la carrière diplomatique, fut chargé d'affaires de Prusse à Stockholm de 1787 à 1790, puis s'adonna entièrement à son goût pour les lettres et les arts. Dans des voyages qu'il fit en Allemagne, en Italie, en Sicile, en Suisse, dans les Pays-Bas, il réunit de magnifiques collections de gravures, de médailles, d'objets d'art, de livres précieux, etc., et légua sa belle collection de médailles à l'Académie des beaux-arts de Munich. On lui doit, entre autres publications : une *Edition de l'œuvre de Claude Gelée* (1809); un *Catalogue de tous les tableaux de Raphaël;* un *Mémoire sur Wielitzka;* un *Mémoire sur le manteau de voyage du minéralogiste*, dans l'*Histoire naturelle* de Voigt, des articles d'art, etc.

LE PELETIER (dom Laurent), écrivain ecclésiastique, né vers 1560. Il devint prieur de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers, appartenant à l'ordre de Fontevrault, et publia, entre autres ouvrages : *Légende de Robert d'Arbrissel* (Angers, 1586, in-4°); *Histoire* ou *Briefve description des ordres religieux et congrégations ecclésiastiques* (Angers, 1626); la *Chasteté et combien l'incontinence est dommageable* (Angers, 1634).

LE PELETIER (Pierre), poëte français, mort à Paris en 1680. Il exerçait la profession d'avocat; mais son talent oratoire ne l'eût point fait sortir de l'oubli, si Boileau n'eût inscrit son nom dans les vers suivants :

Parmi les Peletier on compte des Corneille.
(*Epître dédicatoire au roi.*)

J'envie, en écrivant, le sort de Peletier.
(*Satire II.*)

. . . . . Et j'ai tout Peletier
Roulé dans mon office en cornets de papier.
(*Satire III.*)

Dans sa deuxième satire, Boileau attaquait la manie de l'avocat de rimer d'innombrables sonnets, adressés au premier venu sous le moindre prétexte. Les commentateurs de Despréaux ajoutent même que Le Peletier prit pour une flatterie le trait du poëte, et qu'il fit imprimer la seconde satire dans un recueil de poésies qu'il avait honoré de quelques pièces de son cru. Boileau s'étant plaint au libraire de cette réimpression faite sans son consentement, celui-ci aurait allégué qu'il avait cru à la bonne foi de Le Peletier affirmant que la satire de Boileau avait été composée expressément à son éloge.

LE PELLETIER (Claude), homme d'Etat et jurisconsulte français, né à Paris en 1630, mort en 1711. Il fut d'abord président au parlement; puis, nommé prévôt des marchands de Paris (1668), il se distingua dans ces difficiles fonctions et fit construire le quai qui porte son nom. En 1683, Louis XIV le crut digne de succéder à Colbert. La douceur du nouveau contrôleur général ne fit que mieux ressortir la rigidité avec laquelle son prédécesseur avait administré les finances. Mais la situation malheureuse où se trouvait alors la France exigeait que le contrôleur général des finances fût un homme supérieur; or Le Pelletier n'était qu'un honnête homme. Comprenant son insuffisance, il se démit de son poste (1689), mais continua à être ministre d'Etat et membre du conseil du roi, et fut appelé aux fonctions de surintendant des postes, qu'il remplit de 1691 à 1697. A partir de cette époque, il vécut dans la retraite. On lui doit : le *Corps de droit canon;* l'*Ancien code ecclésiastique; Comes rusticus* (Paris, 1692); *Comes senectutis* (1709). Le Pelletier protégea les gens de lettres et fut l'ami de Rollin.

LEPELLETIER (Jean), érudit et alchimiste français, né à Rouen en 1633, mort en 1711. Ce fut à vingt ans seulement que, pris de la passion de l'étude, il se mit à apprendre les langues anciennes, l'italien, l'espagnol, l'anglais, les mathématiques, l'astronomie, l'architecture, etc. Il étudia ensuite l'alchimie, et ne tarda pas à savoir ce qu'il fallait penser des prétendues merveilleuses découvertes de la science hermétique. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Dissertations sur l'arche de Noé* (Rouen, 1704); l'*Alkaest* ou le *Dissolvant universel de Van Helmont* (Rouen, 1704); *Suite du traité de l'Alkaest* (Rouen, 1706); *Traité des poids, des mesures et des monnaies des anciens*, etc. Les *Mémoires de Trévoux* contiennent de lui plusieurs dissertations curieuses.

LEPELLETIER (dom Louis), philologue et bénédictin français, né au Mans en 1663, mort en 1733. Il consacra de longues années à l'étude de la langue celtique, et, après d'immenses recherches, il composa son remarquable *Dictionnaire de la langue bretonne, où l'on voit son antiquité, son affinité avec les anciennes langues, et l'étymologie de plusieurs mots des autres langues* (Paris, 1752, in-fol.).

LEPELLETIER (Claude), théologien français, né en Franche-Comté vers 1670, mort en 1743. Nommé curé et chanoine à Reims en 1719, il dut quitter cette ville à la suite de quelques affaires qui firent scandale, vint habiter Paris vers 1730, puis passa quelques années dans la solitude de Sept-Fonds. On lui doit un grand nombre d'ouvrages de piété, entre autres : *Traité dogmatique et moral de la grâce universelle* (1725); *Traité de la pureté chrétienne* (1725); *Traité dogmatique et moral de la pénitence* (1728); *Traité de la charité* (1729); *Traité des récompenses et des peines éternelles* (1738); *Traité de la mort* (1740), etc.

LE PELLETIER DE LA SARTHE (Almire-René-Jacques), médecin français, né au Mans en 1790. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1825. De retour dans sa ville natale, il composa, tout en se livrant à la pratique de son art, des ouvrages estimés qui lui ont valu le titre de membre correspondant de l'Académie de médecine (1835) et la croix de la Légion d'honneur en 1837. Ses principales publications sont : *Essai de médecine physiologique* (1823); *Traité de la scrofule et de ses variétés* (1830); *Physiologie philosophique et médicale* (1831); *Traité des hémorroïdes* (1843); *De l'emploi du tartre stibié à haute dose dans la pneumonie et le rhumatisme* (1851); *Traité de l'érésipèle* (1836); *Essai de doctrine médicale ou doctrine biologique* (1853); *Traité de physionomie* (1864).

LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE (Félix), homme d'Etat français, mort en 1723. Il fut nommé contrôleur des finances au milieu de la crise produite par la ruine de Law; mais il manquait de l'énergie indispensable pour remédier hardiment au mal. Aussi se retira-t-il promptement des affaires, pour laisser aux frères Pàris la tâche ardue de rétablir les finances de l'Etat.

LE PELTIER DES FORTS et non **LEPELLETIER** (Michel-Robert), homme d'Etat français, né en 1675, mort en 1740. Contrôleur général des finances de 1726 à 1730, il se courba toujours devant l'autorité du cardinal Fleury. L'Académie des sciences le comptait au nombre de ses membres.

LE PELTIER DE SAINT-FARGEAU (Etienne-Michel), magistrat français, mort à Paris en 1778. Il était président à mortier au parlement de Paris alors qu'arriva l'affaire des jésuites, contre lesquels il prit la parole et dont il fut le premier à provoquer l'expulsion.

LE PELTIER DE SAINT-FARGEAU (Louis-Michel), homme politique et conventionnel, fils aîné du précédent, né à Paris le 29 mai 1760, assassiné dans la même ville le 20 janvier 1793. Avocat général, puis président à mortier au parlement de Paris, il fut nommé par la noblesse de cette ville député aux états généraux de 1789. Il défendit d'abord les intérêts de son ordre; mais, au 12 juillet 1789, entraîné tout à coup par le mouvement généreux qui emportait alors tous les esprits, il se jeta dans le parti populaire. Dès le lendemain, il réclama avec force le rappel de Necker, sacrifié aux passions de la réaction, et prononça cette parole mémorable qui eût dû faire réfléchir les partisans obstinés de la résistance : « Représentons le peuple, si nous ne voulons pas qu'il se représente lui-même. » Il fut depuis, dans l'Assemblée dont il faisait partie, le défenseur constant des idées libérales et démocratiques. Appelé en 1790 au comité de jurisprudence criminelle, il s'y distingua par la netteté et la précision de ses vues, combattit énergiquement la peine de mort, et, n'ayant pu faire prévaloir ses idées sur ce sujet, il obtint du moins que la décapitation serait désormais substituée dans tous les cas aux anciens supplices. On voit que si la peine de mort s'est retournée ensuite contre les adversaires de Le Peltier, il n'y a du moins pas eu de la faute de ce généreux patriote. La même année, il proposa et fit voter le décret qui enjoignait aux nobles de reprendre leur nom de famille à l'exclusion de tout autre, et renonça lui-même au nom de Saint-Fargeau.

Elu en 1792 député à la Convention nationale par le département de l'Yonne, où il possédait de grands biens, Le Peltier défendit avec autant d'ardeur que d'éloquence la liberté de la presse. Il soutint ensuite le droit de l'Assemblée à juger Louis XVI, et vota la mort sans appel ni sursis. De quelque manière qu'on juge cet acte de Le Peltier, qui vota du reste avec la majorité de la Convention, il n'est pas douteux qu'il fut poussé dans cette solennelle occasion uniquement par la voix de sa conscience. Vouloir, avec certains écrivains royalistes, attribuer à la peur la détermination terrible qu'il crut devoir prendre, c'est méconnaître à la fois et le caractère de Le Peltier, et l'énergie singulière que donnait alors à tous les cœurs la gravité des circonstances. Quant aux paroles qu'on lui attribue : « Quand on a six cent mille livres de rente, il faut être à Coblentz ou au faîte de la Montagne, » elles sont trop absurdes pour pouvoir être même discutées. C'est une des mille inventions odieuses dont les royalistes ne se sont pas fait faute. La conviction sincère de Le Peltier, en cette occasion, est démontrée surabondamment par le zèle extrême qu'il déploya et auquel rien ne l'obligeait. Eût-il vu des dangers personnels dans un vote favorable au roi, il ne pouvait cependant se croire obligé d'écrire contre l'appel au peuple cette brochure violente jusqu'à la menace, qui faillit un instant le compromettre devant la Convention, dont on l'accusait d'avoir méconnu les droits. Le discours qu'il prononça pour sa défense n'eut pas seulement pour effet de le justifier, il entraîna quelques députés encore hésitants et contribua à faire rejeter l'appel au peuple, dernier espoir de salut auquel s'étaient rattachés les partisans du roi. Louis XVI fut donc condamné sans appel; mais Le Peltier, qui avait puissamment coopéré à ce résultat, ne devait pas voir le jour de l'exécution.

Le 20 janvier, veille de la mort du roi, Le Peltier était allé dîner au Palais-Royal, dans l'établissement d'un nommé Février. Au moment où, debout devant le comptoir, il réglait sa dépense, un ancien garde du corps, du nom de Pâris, se présenta à lui et lui demanda s'il se nommait Le Peltier et s'il avait voté la mort du roi. « Oui, » répondit-il. Et il ajouta aussitôt : « Au surplus, qu'est-ce que cela vous fait? » A l'instant même, Pàris enfonça un large couteau dans le cœur du député, qui tomba expirant. Avant de rendre le dernier soupir, Le Peltier eut, dit-on, le temps de prononcer encore ces belles paroles : « Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie; j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité et à faire reconnaître ses ennemis. » L'authenticité de ces paroles a été contestée. Les funérailles de Le Peltier Saint-Fargeau furent un deuil immense pour la ville de Paris. Son corps sanglant, exposé nu sur le piédestal de la place Vendôme, d'où l'on avait enlevé la statue de Louis XIV, fut ensuite transporté solennellement au Panthéon, au milieu d'un immense concours de population. La Convention, la société des Jacobins, les sections de Paris assistaient en corps à la cérémonie; toutes les corporations s'y trouvaient avec leurs bannières, parmi lesquelles on voyait au bout d'une lance les vêtements sanglants de la victime. David fit de la mort de Le Peltier un tableau, qui fut placé dans la salle des séances de la Convention. L'Assemblée adopta la fille unique de Le Peltier.

Le Peltier a laissé quelques écrits : un *Plan d'éducation publique*, lu par Robespierre devant la Convention; des *Discours* et des *Rapports;* le tout a été publié par son frère (Bruxelles, 1826, in-8°).

Le Peltier (MORT DE), tableau de David. Un mois après l'assassinat de son collègue, David présentait à la Convention un tableau commémoratif de cet événement. Ce tableau n'existe plus. Son dernier possesseur, obéissant à un sentiment de haine politique contre le personnage mis en scène par l'illustre artiste, le lacéra et le brûla; il n'en reste d'autre souvenir qu'un dessin à la plume fait d'après la tête de la victime. Ce dessin est fort beau, émouvant et vrai. Le Peltier est tombé foudroyé sous le coup de l'assassin; les traits du visage n'ont pas été altérés par l'agonie; ils sont restés beaux et fins, et la mort n'a fait que les affermir davantage. La tête de Le Peltier est du même sentiment que celle du *Marat expirant*, et tout aussi puissante peut-être, mais d'un profil plus pur. Quant au tableau lui-même, placé surtout comme il l'était dans la salle des séances de la Convention, il impressionnait vivement au premier abord, mais il laissait beaucoup à désirer, paraît-il, sous le rapport de la composition.

LE PELTIER DE SAINT-FARGEAU (Félix), publiciste et homme politique français, frère du précédent, né en 1769, mort en 1837. Il était, avant la Révolution, aide de camp du prince de Lambesc, et donna sa démission le 3 juillet 1789. En 1793, il reçut les derniers soupirs de son frère, et resta depuis inviolablement attaché à sa mémoire. La démocratie le compta au nombre de ses partisans les plus dévoués; il la défendit par ses écrits pendant toute la période comprise entre le 9 thermidor et le 18 brumaire. Impliqué dans l'affaire de Babeuf, acquitté par la haute cour de Vendôme, Le Peltier fut compris d'abord parmi ceux qui devaient être déportés aux îles Séchelles; mais le premier consul le laissa ensuite vivre tranquille dans ses propriétés de la Seine-Inférieure. Sous l'Empire, Félix Le Peltier refusa la croix de la Légion d'honneur et le titre de duc. Nommé en 1815 membre de la Chambre des représentants, il s'y distingua par ses motions patriotiques, fut proscrit sous la Restauration, et ne rentra en France qu'en 1820, pour aller finir ses jours dans la retraite.

LE PENNEC ou **PENNEC** (le R. F. Cyrille), écrivain religieux français, mort en 1649. Il entra dans l'ordre des carmes, au couvent de Saint-Pol-de-Léon, où il mourut après avoir composé un certain nombre d'ouvrages religieux, dont plusieurs sont restés manuscrits. Nous citerons de lui : le *Dévot pèlerinage de Folgoët* (Morlaix, 1634, in-8°); *De la Salutation angélique* (Morlaix, 1634, in-18); *Calendrier des festes de la Vierge* (Morlaix, 1634, in-18).

LEPÈRE (Jean-Baptiste), architecte français, né à Paris en 1761, mort en 1844. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, fut chargé par Bonaparte d'un plan de restauration de l'ancien canal de Suez, puis figura dans la commission chargée de rédiger le grand ouvrage sur l'Egypte. Nommé, à son retour en France, architecte de la Malmaison, il reçut la mission d'élever la colonne Vendôme (1805), sur laquelle il replaça en 1833 la statue de Napoléon. A la suite de ce beau travail, l'empereur nomma Lepère architecte de Saint-Cloud. La Restauration lui continua sa faveur; mais, en 1830, il perdit ses places. On doit encore à Lepère l'érection du piédestal de la statue de Henri IV sur le pont Neuf (1821), enfin, en 1824, la construction de la magnifique église de Saint-Vincent-de-Paul, que M. Hittorf, son gendre, a terminée.

LEPÈRE (Charles), avocat et homme politique, né à Auxerre en 1823. Un des avocats les plus distingués de sa ville natale, il se fit remarquer dans les dernières années de l'Empire par sa vive opposition au pouvoir, fut élu membre du conseil général, et posa sans succès sa candidature au Corps législatif en 1869, contre celles de MM. Frémy et Rampont. Nommé député de l'Yonne à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, M. Lepère alla siéger parmi les membres de l'extrême gauche, et il n'a cessé de se montrer depuis lors un des plus chauds partisans des institutions républicaines. Il a voté contre les préliminaires de la paix, contre les prières publiques, contre l'abrogation des lois d'exil frappant les Bourbons, contre la dissolution des gardes nationales, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour de la Chambre à Paris, pour la dissolution de l'Assemblée, pour le gouvernement, lors de la coalition de la majorité monarchique pour renverser M. Thiers (29 novembre 1872), etc. A diverses reprises, M. Lepère a prononcé des discours, notamment pour protester contre la rentrée des princes en France (8 juin 1871), pour défendre M. Gambetta violemment attaqué par la droite (13 juin 1872), pour combattre la loi sur le jury (13 juillet 1872), pour rappeler M. de Goulard au respect de la loi au sujet des frères maristes de Castelsarrasin (18 janvier 1873), etc., et chaque fois il a excité contre lui les fureurs de la droite monarchiste. Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers, puis fit une vive opposition au gouvernement de combat, se prononça contre le septennat, acquit une grande autorité à la Chambre en défendant avec vigueur les principes républicains, vota la constitution républicaine du 25 février 1875 et devint cette même année président du groupe de l'Union républicaine. Réélu député dans l'Yonne le 20 février 1876, il a été nommé le 13 mars suivant vice-président de la Chambre. Il est, en outre, depuis 1871 président du conseil général de l'Yonne.

LÉPÉRIZE s. f. (lé-pé-ri-ze). Bot. Syn. de CHRYSIPHIALE.

LÉPÉSOPHTHEIRE s. m. (lé-pé-zo-ftè-re). Crust. Syn. de CALIGE.

LE PETIT (Jean-François), historien belge, né à Béthune en 1546, mort en 1615. Il fut greffier dans sa ville natale; puis, ayant abjuré le catholicisme, il alla se fixer à Aix-la-Chapelle. On lui doit : la *Grande chronique ancienne et moderne de Hollande* (Dordrecht, 1601, 2 vol. in-fol.) et la *République de Hollande, contenant une ample description des Etats du duché de Gueldre, des comtés de Hollande, de Zélande, etc.* (Arnheim, 1615, in-4°).

LE PETIT (Claude), poëte français du XVIIe siècle. V. PETIT.

LEPIC (Louis, comte), général français, né à Montpellier en 1765, mort en 1828. Il se distingua dans les campagnes de la République et de l'Empire, particulièrement au combat de Vérone (16 germinal an VII) et à la bataille d'Austerlitz. Napoléon lui avait conféré le titre de baron; Louis XVIII lui octroya celui de comte. N'étant encore que capitaine, dans la guerre de Vendée, en 1793, il recueillit une jeune orpheline remarquable par sa beauté, l'éleva avec soin, fit d'incessantes recherches pour découvrir ses parents, qui étaient émigrés, et les força à la reconnaître après leur rentrée en France, à la suite d'un procès qui eut quelque retentissement (1818). Lepic avait la réputation d'un habile manœuvrier et d'un des meilleurs généraux de cavalerie de l'Empire.

LE PICARD ou **PICART** (Jean), homme politique français, né vers 1380, mort en 1456. Notaire et secrétaire du roi en la chancellerie de France en 1407, il s'éleva peu à peu par l'intrigue aux plus hauts postes. Secrétaire d'Isabeau de Bavière (1408), il la trahit; mais la reine prit sa revanche, lors de son évasion de Tours, et Le Picard fut écarté des affaires jusqu'à la mort de son ennemie. Sous Charles VII, il devint général et gouverneur des finances du roi en Languedoc et en Guyenne; plus tard, aux fonctions de maître des comptes il joignit celles de trésorier de France. On le vit, en 1453, figurer comme juge dans le procès de Jacques Cœur et repousser la requête présentée par les enfants de l'argentier pour obtenir la moitié des biens de leur père.

Les descendants de Le Picard se sont fait un nom dans la robe, et la famille se perpétua jusqu'à la fin du XVIe siècle dans les charges de la chancellerie de France.

LE PICARD (Philippe), littérateur français, né en Normandie. Il vivait au XVIe siècle. Il avait de l'imagination, de l'esprit, et écrivait d'un style naturel et plaisant. On a de lui un ouvrage intitulé : la *Nouvelle fabrique des excellents traités de vérité*, par Philippe d'Alcripe, sieur de Neri en Verbos (Paris, 1579, in-16). Jannet en a donné une excellente édition dans la bibliothèque elzévirienne.

LÉPICÈNE s. f. (lé-pi-sè-ne — du gr. *lepis*, écaille; *kenos*, vide). Bot. Glume des graminées.

LÉPICÉPHALE s. m. (lé-pi-sé-fa-le — du gr. *lepis*, écaille; *kephalê*, tête). Bot. Syn. de CÉPHALAIRE, genre de dipsacées.

LÉPICIÉ (Bernard), peintre et graveur français, membre et historiographe de l'Académie de peinture, né à Paris en 1698, mort en 1755. Élève de Mariette et de Gaspard Duchange, il a gravé un grand nombre d'estampes estimées d'après Raphaël, Coypel, Jules Romain, Rembrandt, Téniers, etc. En outre il a composé : *Catalogue des tableaux du roi* (Paris, 1744, 2 vol. in-4o), et les *Vies des peintres du roi* (1752).

LÉPICIÉ (Nicolas-Bertrand), peintre et graveur, fils du précédent, né à Paris en 1735, mort en 1784. Il avait débuté dans la gravure; mais la faiblesse de sa vue le contraignit d'abandonner cette branche de l'art, et il entra alors dans l'atelier de Carle van Loo. Lépicié devint peintre du roi, membre et professeur de l'Académie de peinture (1768). Il a laissé une grande quantité de tableaux historiques et du genre familier, dont la composition maniérée, le dessin de convention et le coloris faux attestent le mauvais goût de l'école française de cette époque. Son meilleur ouvrage est le *Suicide de Porcia*, exposé au Salon de 1773. Parmi ses autres œuvres, nous citerons : *Guillaume le Conquérant;* la *Visitation*, pour la cathédrale de Bayonne; *Adonis changé en anémone;* le *Martyre de saint André; Sainte Elisabeth et saint Jean*; le *Martyre de saint Denis; Saint Louis rendant la justice sous un chêne; Régulus se séparant de sa famille pour retourner à Carthage; Descente de croix*, dans la cathédrale de Chalon-sur-Saône, etc. Ses meilleurs tableaux de genre sont : la *Nourrice*, l'*Education*, le *Repos d'un vieillard*, la *Demande acceptée*, qui ont été gravés; la *Halle*, la *Douane*, le *Braconnier*, etc.

LÉPICLINE s. f. (lé-pi-kli-ne — du gr. *lepis*, écaille; *klinê*, lit, réceptacle). Bot. Syn. d'HÉLICHRYSE, genre de composées.

LEPIDA (Claudia), sœur de Cneius Ænobarbus, belle-sœur d'Agrippine et tante de Néron. Elle vivait au Ier siècle de notre ère. Elle recueillit Néron lorsqu'à trois ans, ayant perdu son père, et sa mère étant exilée par Caligula, il se trouva sans appui. Plus tard, comme elle était fort galante, elle devint la maîtresse de son pupille.

Lorsque, par les artifices de sa mère Agrippine, Néron fut rétabli dans sa fortune et adopté même par Claude, Lepida continua d'être assidue auprès de l'héritier du trône. Agrippine vit d'un mauvais œil cette liaison et essaya de faire succomber Lepida sous une accusation de sortilége, à l'aide de quelques témoins payés. Il ne paraît pas que cette accusation ait abouti; car, d'après Suétone, Lepida ne mourut qu'après Agrippine. « La mort de sa tante, dit-il, suivit de près ce parricide (la mort d'Agrippine). Elle était malade d'une irritation d'entrailles; Néron alla la voir, et cette femme, déjà très-avancée en âge, lui touchant la barbe comme pour le caresser, lui dit : « Dès que j'aurai vu tomber » cette barbe, j'aurai assez vécu. » Il dit, comme en plaisantant, à ceux qui étaient autour de lui, qu'il allait se la faire abattre sur-le-champ, et il ordonna au médecin de purger la malade jusqu'à ce que mort s'ensuivît. »

LÉPIDADÉNIE s. f. (lé-pi-da-dé-nî — du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille; *adên*, glande). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des tétranthérées, dont les espèces croissent dans l'Inde.

LÉPIDAGATHIS s. m. (lé-pi-da-ga-tiss — du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille; *agathis*, pelote). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Asie, dans l'Afrique tropicale et aux Antilles.

LÉPIDANTHE s. m. (lé-pi-dan-te — du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des restiacées, contenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LÉPIDE, nom d'une illustre famille romaine. V. LEPIDUS.

LÉPIDEILÈME s. m. (lé-pi-dè-lè-me — du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille; *eilêma*, enveloppe). Bot. Syn. de STREPTOCHÈTE.

LÉPIDÈNE s. m. (lé-pi-dè-ne — du gr. *lepis*, écaille). Chim. Substance cristallisée en écailles blanches, qui provient de la décomposition d'un corps obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur la benzoïne.

— **Encycl.** Le *lépidène* répond à la formule $C^{28}H^{40}O$.

Lorsqu'on chauffe pendant sept à huit heures à 130°, dans des tubes scellés, de la benzoïne avec de l'acide chlorhydrique très-concentré, il se forme une huile qui surnage l'acide, et qui se concrète lentement en une masse cristalline feuilletée. Avec un acide plus étendu on obtient le même résultat en élevant la température jusqu'à 170°, mais on obtient alors d'autres produits en même temps. Cette masse feuilletée a la même densité que la benzoïne, et peut se dédoubler en trois combinaisons. L'une de ces combinaisons, cristallisée en écailles blanches, est peu soluble dans l'éther, et peut être facilement isolée; si à la solution éthérée on ajoute de l'alcool et qu'on chasse l'éther, il se sépare une nouvelle quantité de cristaux moins solubles dans l'alcool que dans l'éther. Pour 100 de benzoïne, on obtient 28 de ce produit. La solution alcoolique ou éthérée d'où s'est séparé ce corps est jaune et donne, par l'évaporation, des cristaux de benzile (26 pour 100 de la benzoïne employée), et le résidu (40 pour 100) forme une huile épaisse, jaune, insoluble dans l'eau.

Le composé cristallisé en écailles blanches est le *lépidène;* il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, qui n'en retient que 1 millième après le refroidissement. Il se dissout dans 52 parties d'éther à 17° et dans 38 parties à 100°. Il se dissout aussi dans 28 parties d'acide acétique cristallisable bouillant et dans 500 parties du même acide à froid; il n'exige que 2 parties de benzine bouillante, et 8 parties de benzine froide pour se dissoudre. Il se dépose de l'alcool et de l'acide acétique en aiguilles aplaties ou en lamelles hexagonales. Il fond à 175°, reste longtemps visqueux en se refroidissant, et se volatilise à 220°.

La potasse solide ou la potasse alcoolique bouillante est sans action sur le *lépidène*. L'acide azotique le transforme en aiguilles jaunes qui sont un produit d'oxydation, lequel se forme aussi, mais plus difficilement, par l'emploi de l'acide chromique; ces aiguilles sont accompagnées d'un produit résineux dont on se débarrasse par cristallisation dans l'éther ou dans l'acide acétique. On obtient aussi des tables carrées qui constituent l'*oxylépidène* $C^{14}H^{20}O$ ou $C^{28}H^{40}O^{2}$. Ce dernier corps est insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'éther, plus soluble dans l'acide acétique, et plus encore dans la benzine. Il fond à 220°; chauffé près de son point d'ébullition, il se transforme en une résine soluble dans l'alcool et dans l'éther, d'où elle se sépare en aiguilles possédant des propriétés nouvelles; elles sont fusibles, mais se concrètent en une résine; elles sont aussi volatiles sans décomposition. Traité en solution acétique par le zinc, l'oxylépidène se transforme de nouveau en *lépidène*. L'oxylépidène, bouilli pendant longtemps avec une solution alcoolique de potasse, se dissout et se sépare, par le refroidissement, en cristaux qui ne sont plus de l'oxylépidène.

Lorsqu'on traite à chaud une solution acétique de *lépidène* par le brome, on obtient par le refroidissement une masse d'aiguilles plates dont la formule est $C^{28}H^{36}Br^{4}O$ et qui sont incolores après un lavage à l'alcool. Ce composé bromé présente à peu près les mêmes caractères de solubilité que le *lépidène*; il fond à 170° et se concrète en une masse résineuse. Le tétrabromolépidène, traité par l'acide azotique, donne des aiguilles analogues à l'oxylépidène.

Le perchlorure de phosphore transforme le *lépidène* en un liquide rouge qui, lavé à l'eau et dissous dans l'alcool, donne des aiguilles d'un corps qui n'a pas été examiné.

LÉPIDIASTRE s. m. (lé-pi-di-a-stre — rad. *lépidion*). Bot. Section du genre lépidier.

LÉPIDIE s. f. (lé-pi-dî — du gr. *lepidion*, dim. de *lepis*, écaille). Annél. genre formé aux dépens des néréides.

LÉPIDIER s. m. (lé-pi-dié — gr. *lepidion;* de *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des épidinées, comprenant une soixantaine d'espèces qui croissent dans toutes les régions du globe : *Les* LÉPIDIERS *sont des herbes ou de petits arbrisseaux*. (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Voici comment ce genre est caractérisé par de Candolle : calice à quatre sépales égaux; corolle à quatre pétales entiers; six étamines tétradynames, libres, à filets non dentés; silicule ovale, déprimée, déhiscente, biloculaire, à valves carénées, quelquefois ailée vers le sommet, quelquefois échancrée; style filiforme, court; graines solitaires et pendantes dans chaque loge, comprimées; cotylédons incombants, oblongs ou linéaires.

Le genre *lépidier* renferme environ cinquante espèces herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses, à feuilles simples, à fleurs blanchâtres.

LÉPIDINE s. f. (lé-pi-di-ne — du gr. *lepis*, écaille). Chim. Alcali organique découvert par M. Williams dans la quinoléine brute, et que l'on obtient en distillant la cinchonine sur la potasse.

— **Encycl.** La *lépidine* se produit lorsqu'on distille la quinine ou la cinchonine avec de l'hydrate de potassium, en même temps que la quinoléine et d'autres ammoniaques composées de la même série. Elle répond à la formule $C^{10}H^{9}Az$. Pour la séparer des bases avec lesquelles elle est mélangée, on soumet d'abord le mélange à la distillation fractionnée. La partie qui distille au-dessus de 200° et surtout entre 216° et 243° consiste principalement en quinoléine et *lépidine*. La dernière de ces substances se trouve presque pure dans les portions qui passent vers 270°; on achève la séparation de ces deux alcaloïdes en soumettant leurs sels de platine à la cristallisation fractionnée.

Le goudron de houille renferme aussi une base de même composition que la *lépidine*, mais simplement isomérique avec ce dernier corps, avec lequel on l'a confondue pendant longtemps. Pour la préparer, on rectifie à plusieurs reprises les portions de l'huile de houille qui bouillent entre 250° et 267°, et l'on soumet ensuite le chloroplatinate à une série de cristallisations. Cette base, à laquelle on donne aujourd'hui le nom d'irridoline, diffère de la *lépidine* par son point d'ébullition moins élevé, par quelques différences dans les caractères de ses sels, dont quelques-uns cristallisent plus difficilement que les sels correspondants de *lépidine*. Elle en diffère surtout par la réaction de l'ammoniaque sur le dérivé amylique. La *lépidine* est une base huileuse qui ressemble à la quinoléine. Sa densité = 1,072 à 15°. Elle bout entre 266° et 271°; l'irridoline, au contraire, bout entre 252° et 257°. La densité de vapeur de la *lépidine* a été trouvée égale à 514. La théorie exigerait 4,96.

Par l'ébullition, la *lépidine* se décompose un peu en donnant du pyrrhol et du carbonate d'ammonium. Les iodures de méthyle, d'éthyle et d'amyle la convertissent en iodure de méthyl, éthyl ou amyl-lépidyl-ammonium. La *lépidine*, comme l'irridoline, forme des sels cristallisables. Les sels d'irridoline ont une saveur de naphtaline. Les chlorhydrates des deux bases répondent à la formule

$$C^{10}H^{9}AzHCl$$

et forment de petites aiguilles incolores infusibles à 100°. Avec le chlorure de cadmium ces chlorhydrates donnent des sels doubles cristallins dont la formule est

$$C^{10}H^{9}Az.HCl,CdCl^{2}.$$

Avec le perchlorure de platine, les mêmes sels, qui sont solubles dans l'alcool, donnent un chloroplatinate insoluble dans ce liquide

$$(C^{10}H^{9}AzHCl)^{2}PtCl^{4}.$$

Le chloroplatinate d'irridoline cristallise moins facilement que celui de *lépidine*. Les azotates des deux bases $C^{10}H^{9}Az.HAzO^{3}$ forment des prismes durs, permanents à l'air et infusibles à 100°. L'acide chromique forme avec la *lépidine* un dichromate

$$Cr^{2}O^{7}.(H^{2}C^{10}H^{9}Az)^{2}$$

qui cristallise en aiguilles jaune doré, décomposables à 100° lorsqu'elles sont humides, et stables à la même température lorsqu'elles sont sèches. Lorsqu'on calcine ce sel, il laisse du sesquioxyde de chrome. Le dichromate d'irridoline est un composé huileux qui ne cristallise pas.

— DÉRIVÉS DE LA LÉPIDINE. Amyl-*lépidine*

$$C^{15}H^{19}Az = Az\left\{\begin{array}{l} C^{5}H^{11} \\ C^{10}H^{7}. \\ H \end{array}\right.$$

On obtient l'iodhydrate de cette base en chauffant la *lépidine* avec de l'iodure d'amyle. Cet iodhydrate forme de petits cristaux peu solubles dans l'eau; l'ammoniaque ou la potasse le convertissent en un composé d'un bleu magnifique, auquel on a donné le nom d'iodure de pélamine

$$\underset{\text{Iodure d'amyl-lépidyl-ammonium.}}{2C^{15}H^{20}AzI} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO} = \underset{\text{Iodure de pélamine.}}{C^{30}H^{39}Az^{2}I} + \underset{\text{Iodure de potassium.}}{KI} + \underset{\text{Eau.}}{H^{2}O}$$

Traité par l'oxyde d'argent humide, l'iodure de pélamine donne la base libre à l'aide de laquelle on peut obtenir les autres sels (V. PÉLAMINE).

— *Diamyl-lépidine ou lépamine*

$$C^{20}H^{32}Az^{2} = C^{10}H^{23}Az.C^{10}H^{9}Az,$$

ou peut-être

$$Az\left\{\begin{array}{l} (C^{5}H^{11})^{2} \\ (C^{10}H^{8})^{11}. \\ H^{2} \end{array}\right.$$

Lorsqu'on chauffe la *lépidine* avec de l'iodure d'amyle en cohobant plusieurs fois, il se forme un liquide huileux qui se solidifie en une masse cristalline par le refroidissement. Par l'ébullition répétée avec l'eau, cette masse abandonne à l'eau de l'iodhydrate d'amyl-*lépidine*. La partie insoluble, distillée avec de la potasse, donne de l'eau et une huile. Celle-ci se dissout dans l'acide chlorhydrique. La solution évaporée forme deux couches; la couche supérieure, qui a une apparence huileuse, se prend en masse cristalline par le refroidissement; l'inférieure n'est autre qu'une solution aqueuse de la même substance. Distillé avec les alcalis, ce chlorhydrate, qui ressemble à la paraffine, donne la diamyl-*lépidine*, base volatile que l'on peut dessécher sur des fragments de potasse et rendre presque incolore en la rectifiant. Elle a une odeur forte et bout à 175°. Sa densité de vapeur = 10,40; le calcul exigerait 10,38.

On a étudié le chlorhydrate de lépamine

$$C^{20}H^{32}Az^{2}.2HCl,$$

le chloroplatinate $(C^{20}H^{32}Az^{2}.2HCl)^{2}PtCl^{4}$, et le chloraurate.

L'acide azotique dissout la lépamine en donnant une solution rouge, d'où l'eau précipite une huile qui est probablement un dérivé nitré.

Chauffée dans un tube scellé avec de l'iodure d'éthyle, la lépamine se convertit en une huile qui donne une base volatile lorsqu'on la distille avec la potasse. Cette base est probablement de l'éthyl-lépamine. Elle se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique, en formant un sel beaucoup moins facilement cristallisable que le chlorhydrate de lépamine.

— *Ethyl-lépidine*

$$C^{12}H^{13}Az = C^{10}H^{8}(C^{2}H^{5})Az.$$

On prépare l'iodhydrate de cet alcaloïde en chauffant la *lépidine* avec de l'iodure d'éthyle. Il cristallise en belles aiguilles d'un jaune serin qui deviennent transitoirement rouges à 100°. Sous l'influence de l'oxyde d'argent humide, ce sel fournit un hydrate d'ammonium, lequel, saturé par l'acide chlorhydrique et additionné de chlorure platinique, fournit un chloroplatinate $(C^{12}H^{14}AzCl)^{2}PtCl^{4}$, qui, d'abord mou, devient assez vite cristallin.

— *Méthyl-lépidine*

$$C^{11}H^{11}Az = C^{10}H^{8}(CH^{3})Az.$$

L'iodure de méthyl-lépidyl-ammonium se produit lorsqu'on chauffe la *lépidine* avec de l'iodure de méthyle. C'est une substance qui cristallise facilement.

LÉPIDINÉ, ÉE adj. (lé-pi-di-né — rad. *lépidier*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépidier.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre lépidier.

LÉPIDION s. m. (lé-pi-di-on). Bot. Syn. de LÉPIDIER.

LÉPIDIOTE s. m. (lé-pi-di-o-te — du gr. *lépidion*, petite écaille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent les Indes orientales.

LEPIDIUM s. m. (lé-pi-di-omm — du gr. *lepidion;* de *lepis*, écaille). Bot. Nom scientifique du genre lépidier.

LÉPIDOCARPE adj. (lé-pi-do-kar-pe — du gr. *lepis*, écaille; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits écailleux.

LÉPIDOCARPODENDRON s. m. (lé-pi-do-kar-po-dan-dron — du gr. *lepis*, écaille; *karpos*, fruit; *dendron*, arbre). Bot. Syn. de PROTÉA, genre type des protéacées.

LÉPIDOCARYNÉ, ÉE adj. (lé-pi-do-ka-ri-né — rad. *lépidocaryon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépidocaryon.

— s. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre lépidocaryon.

LÉPIDOCARYON s. m. (lé-pi-do-ka-ri-on — du gr. *lepis*, écaille; *karuon*, noix). Bot. Genre de palmiers, type de la tribu des lépidocarynées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les bords du fleuve des Amazones.

LÉPIDOCÈRE adj. (lé-pi-do-sè-re — du gr. *lepis*, écaille; *keras*, corne). Entom. Dont les antennes sont chargées de petites écailles.

LÉPIDOCHÉLYDE s. f. (lé-pi-do-ké-li-de — du gr. *lepis*, écaille; *chelus*, tortue). Erpét. Genre de reptiles chéloniens.

LÉPIDOCYRTE s. m. (lé-pi-do-sir-te — du gr. *lepis*, écaille; *kurtos*, bossu). Entom. Genre d'insectes thysanoures, de la famille des podurelles : *Le* LÉPIDOCYRTE *curvicole.*

— **Encycl.** Ce genre, créé par Bourlet, renferme une quinzaine d'espèces, toutes propres à l'Europe. Il est caractérisé par un corps qui se compose de huit segments écailleux, peu velu, que le premier segment rend comme bossu. Le sixième anneau est très-long; les deux derniers sont très-courts; le mésothorax forme sur son rebord antérieur une cavité sur laquelle s'insère la tête, qui est assez inclinée. Le prothorax est petit; les antennes, formées par quatre articles inégaux, sont moins longues que la tête et le corselet pris ensemble; les yeux sont au nombre de seize, rangés par paires. La queue est assez longue; elle est munie d'une pièce basilaire formant plus de la moitié de son étendue. Nous citerons, parmi les espèces, le *lépidocyrte* curvicole, considéré comme le type du genre. Il habite le nord de la France, vit en familles peu nombreuses sur les pierres ou sous le vieux bois; on en rencontre quelques-uns aux environs de Paris et en Normandie.

LÉPIDODACTYLE s. m. (lé-pi-do-dak-ti-le — du gr. *lepis*, écaille; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos.

LÉPIDODENDRÉ, ÉE adj. (lé-pi-do-dain-dré — rad. *lépidodendron*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépidodendron.

— s. f. pl. Famille de végétaux fossiles, formée aux dépens des lycopodiacées, et ayant pour type le genre lépidodendron.

— **Encycl.** Les *lépidodendrées* présentent une tige dichotome, à bifurcations égales ou inégales, présentant des mamelons rhomboïdaux disposés en spire très-régulière et portant les cicatrices laissées par la chute des feuilles, qui sont très-nombreuses, allongées, entières, sessiles, à une seule nervure médiane, à base légèrement décurrente. La partie inférieure de ces tiges présente souvent un diamètre considérable, jusqu'à un mètre et plus; à l'intérieur, on remarque un cercle continu de gros vaisseaux entourant un cylindre central de moelle. La fructification consiste en épis terminaux, formés d'écailles égales, souvent prolongées en un appendice foliacé. Cette famille, qui a des affinités avec les lycopodiacées, comprend les genres lépidodendron, bothrodendron, lépidophylle, ulodendron, mégaphyton, halonie, etc., tous fossiles des terrains houillers.

LÉPIDODENDRON s. m. (lé-pi-do-dain-dron — du gr. *lepis*, écaille; *dendron*, arbre). Bot. Genre de végétaux fossiles, type de la famille des lépidodendrées, comprenant une quarantaine d'espèces qui appartiennent au terrain houiller.

— **Encycl.** Les *lépidodendrons* étaient des arbres, dont on ne retrouve plus guère aujourd'hui que les tiges, qui sont dichotomes et portaient des feuilles à la partie supérieure surtout. La forme des cicatrices d'insertion de ces feuilles est le caractère essentiel de ce genre; il indique des feuilles presque trigones, qui, au delà de leur insertion, deviennent planes, avec une nervure médiane très-marquée. La forme des mamelons et des cicatrices paraît varier d'ailleurs suivant le point de la tige où on les observe. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; Brongniart en a énuméré plus de trente. Toutes ont été trouvées dans les couches du terrain houiller.

LÉPIDOFLÉE s. m. (lé-pi-do-flé — du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille; *phloios*, écorce). Bot. Section du genre lépidodendron.

LÉPIDOGÉNYS s. m. (lé-pi-do-jé-niss — du gr. *lepis*, écaille; *genus*, menton). Ornith. Syn. de BAZA et de LOPHOTE, section du genre faucon.

LÉPIDOGLOSSE s. m. (lé-pi-do-glo-se — du gr. *lepis*, écaille; *glôssa*, langue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

LÉPIDOÏDE adj. (lé-pi-do-i-de — du gr. *lepis*, écaille; *eidos*, aspect). Anat. Qui a une forme écailleuse : *Suture* LÉPIDOÏDE.

LÉPIDOLAIRE adj. (lé-pi-do-lè-re — du gr. *lepis*, écaille). Hist. nat. Dont la surface est couverte d'écailles.

LÉPIDOLÈPRE s. m. (lé-pi-do-lè-pre — du gr. *lepis*, écaille; *lepros*, rude). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des gadoïdes, comprenant deux espèces qui habitent les mers d'Europe, et qu'on nomme vulgairement *grenadiers*.

— **Encycl.** Ce genre a quelques rapports avec celui des trigles, par la disposition des parties de la tête; mais d'un autre côté il semble former le passage entre les jugulaires et les thoraciques. Le nom de grenadier, que lui a donné Cuvier, lui vient d'une certaine ressemblance de son museau avec la grenade des képis de nos soldats. Cette partie de la face est protégée par les sous-orbitaires et les os propres du nez. La tête entière et tout le corps sont garnis d'écailles dures, hérissées de petites épines. Les ventrales sont petites et un peu jugulaires, les pectorales médiocres; la première dorsale est courte et haute; la deuxième dorsale et l'anale sont très-longues et s'unissent en pointes à la caudale. Les dents sont fines et courtes. Ces poissons vivent dans la Méditerranée, et recherchent les eaux profondes. Lorsqu'on les tire de l'eau vivants, ils font, comme les trigles, entendre un bruit assez fort. Ils ont la chair blanche et d'une saveur agréable. Leur nourriture consiste en vers et en zoophytes. Les deux espèces connues sont le *lépidolèpre* trachyrhynque et le *lépidolèpre* cœlorhynque, fort voisin de l'espèce précédente, mais plus rare. On pêche ces poissons en juin et en juillet.

LÉPIDOLITHE s. f. (lé-pi-do-li-te — du gr. *lepis*, écaille; *lithos*, pierre). Minér. Substance qui se trouve en masse écailleuse, ordinairement de couleur violette ou lilas : *La* LÉPIDOLITHE *est translucide et raye quelquefois le verre.* (Léman.) *La* LÉPIDOLITHE *se trouve dans les montagnes primitives et dans les granites.* (Beudant.)

LÉPIDOME s. m. (lé-pi-do-me — du gr. *lepis*, écaille; *omos*, semblable). Bot. Syn. de PATELLAIRE, genre de lichens.

LÉPIDOMÉLANE s. f. (lé-pi-do-mé-la-ne — du gr. *lepis*, écaille; *melas*, noir). Chim. Variété de mica.

— **Encycl.** On appelle ainsi une variété de mica à laquelle on a donné ce nom à cause de sa structure lamellaire et de sa couleur noire (λεπίς et μέλας). D'après l'analyse de Soltmann, ce corps renferme : 37,40 de silice, 11,60 d'alumine, 27,66 d'oxyde ferrique, 12,43 d'oxyde ferreux, 9,20 de potasse, 0,26 de chaux et de magnésie et 0,60 d'eau. Ces nombres correspondent à la formule

$$(Fe''O, K^2O)\ (Al^2O^3, Fe^2O^3), 2\,SiO^2$$

que l'on peut ramener à la formule

$$M^2\overset{\text{VI}}{R^2}\,(SiO^4)^2$$

d'un orthosilicate.

La *lépidomélane* forme une masse brute d'une structure granuleuse et écailleuse. Elle est formée de petites écailles qui sont le plus souvent à six côtés. D'après Wöhler, les acides chlorhydrique et azotique la décomposent complétement et en séparent de la silice sous la forme d'écailles qui ressemblent à celles du minéral. On trouve la *lépidomélane* dans une seule localité en Suède, probablement à Persberg (Wermland).

LÉPIDONÈME s. m. (lé-pi-do-nè-me — du gr. *lepis*, écaille; *nêma*, filament). Bot. Syn. de MICROSÉRIDE.

LÉPIDONÉRÉIDE s. f. (lé-pi-do-né-ré-i-de — du gr. *lepis*, écaille, et de *néréide*). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des néréides. ‖ Syn. de NÉRÉIPHYLLE.

LÉPIDONOTE s. m. (lé-pi-do-no-te — du gr. *lepis*, écaille; *nôtos*, dos). Annél. Syn. D'EUMOLPE.

LÉPIDOPAPPE s. m. (lé-pi-do-pa-pe — du gr. *lepis*, écaille; *pappos*, aigrette). Bot. Syn. de FLORESTINE.

LÉPIDOPE s. m. (lé-pi-do-pe — du gr. *lepis*, écaille; *pous*, pied). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, dont l'espèce type habite les mers d'Europe : *La forme des* LÉPIDOPES *les a fait appeler jarretières.* (Jussieu.)

— **Encycl.** Ce genre a été placé par Cuvier, sous le nom de jarretières, dans sa famille des tænioïdes, et par Duméril parmi les pétalosomes. Son nom lui vient de ce que les espèces qui le composent portent sous les pectorales deux petites écailles mobiles, pointues, qui remplacent les ventrales. Le corps, qui forme un véritable ruban, se termine en avant par une tête pointue, et va en s'amincissant beaucoup à l'autre extrémité. Le dos est tranchant et surmonté d'une nageoire basse et égale, qui en occupe presque toute la longueur; le tranchant du ventre est un peu plus arrondi, et n'a qu'une petite nageoire sous son extrémité posterieure; le tout est terminé par une caudale petite et fourchue. Les écailles ventrales sont les seules écailles que ce poisson possède. On connaît actuellement deux espèces classées dans le genre *lépidope :* la première est le gouanien, type du genre vivant dans la Méditerranée, la seconde est le trichiure ensiforme. Ce poisson, bien plus grand que le précédent, vit comme lui dans la Méditerranée. Quelques naturalistes, Rafinesque entre autres, pensent que l'on pourrait employer la poussière argentée qui recouvre son corps pour colorer de fausses perles. Les *lépidopes* n'ont pas l'instinct de sociabilité. Les femelles pondent beaucoup d'œufs sur les côtes. Leur chair est délicate, dit-on; il est bon cependant d'avertir les gourmets que ces poissons renferment un grand nombre d'helminthes. On en trouve sous la peau, le long de la dorsale, et dans les cavités séreuses.

LÉPIDOPHORE s. m. (lé-pi-do-fo-re — du gr. *lepis*, écaille; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Canada.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Portugal.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocérés, de la famille des brachystomes, tribu des bombyliers, dont l'espèce type habite la Géorgie d'Amérique.

LÉPIDOPHYLLE s. m. (lé-pi-do-fi-le — du gr. *lepis*, écaille; *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les terres magellaniques. ‖ Genre de végétaux fossiles de la famille des lépidodendrées, comprenant quatre espèces qui appartiennent au terrain houiller.

LÉPIDOPHYLLE adj. (lé-pi-do-fi-le — du gr. *lepis*, écaille; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à des écailles.

LÉPIDOPILE s. m. (lé-pi-do-pi-le — du gr. *lepis*, écaille; *pilos*, poil). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Amérique.

LÉPIDOPLEURE s. m. (lé-pi-do-pleu-re — du gr. *lepis*, écaille; *pleura*, flanc). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des oscabrions, et non adopté.

LÉPIDOPODE adj. (lé-pi-do-po-de — du gr. *lepis*, écaille; *pous*, *podos*, pied). Erpét. Dont les pattes sont remplacées par deux petites plaques écailleuses.

LÉPIDOPOGON s. m. (lé-pi-do-po-gon — du gr. *lepis*, écaille; *pôgôn*, barbe). Bot. Syn. de CYLINDROCLINE, genre de plantes.

LÉPIDOPOME adj. (lé-pi-do-po-me — du gr. *lepis*, écaille; *pôma*, opercule). Ichthyol. Dont les opercules sont écailleux.

LÉPIDOPTÈRE adj. (lé-pi-do-ptè-re — du gr. *lepis*, écaillé; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes écailleuses. ‖ Qui appartient à l'ordre des lépidoptères.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, caractérisé par des ailes écailleuses, et comprenant tous les genres connus sous le nom vulgaire de papillons : *Les* LÉPIDOPTÈRES *sont des insectes à métamorphoses complètes.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** L'ordre des *lépidoptères* comprend des insectes dont la physionomie particulière est facilement reconnaissable. Leur caractère le plus saillant réside dans les ailes, qui sont au nombre de quatre, extrêmement amples, relativement au volume du corps, et revêtues d'une poussière farineuse souvent teintée des plus riches couleurs. Les *lépidoptères* ont des métamorphoses complètes, c'est-à-dire qu'ils passent par les trois états d'œuf, de larve ou chenille, de nymphe ou chrysalide, avant d'arriver à l'état d'insecte parfait. La tête de ce dernier est arrondie, comprimée en avant, plus étroite que le thorax. Elle porte la bouche, les yeux, les stemmates ou ocelles, les antennes et la trompe. La bouche est conformée d'une manière toute spéciale, appropriée au genre de vie de ces insectes. Le labre et les mandibules sont réduits à l'état de vestiges; les mâchoires, au contraire, prennent un grand développement et sont transformées en filets minces, étroits, flexibles, très-longs, présentant sur leur face interne un demi-canal qui devient un canal complet, lorsque les deux mâchoires sont accolées l'une à l'autre et engrenées par leurs bords; c'est la trompe. Elle sert à pomper les sucs, et sa longueur est toujours proportionnée à la profondeur de la corolle des fleurs où l'insecte va chercher sa nourriture. A l'état de repos, elle se roule en spirale de manière à occuper très-peu d'espace et à ne pas gêner l'insecte dans ses mouvements. Les palpes maxillaires sont réduites à l'état rudimentaire. Elles sont formées de trois articles plus ou moins recouverts de poils ou d'écailles et diversement dirigés.

Les yeux sont formés d'une quantité innombrable de petites facettes et bordés de poils. Leur couleur n'est pas la même chez tous les papillons. Les ocelles ou stemmates n'existent pas dans toutes les espèces. Ils sont cachés entre les écailles ou les poils qui recouvrent la tête. Les antennes revêtent des formes très-diverses, qui ont fait diviser les papillons en deux groupes : les rhopalocères, qui ont les antennes en forme de massue, et les hétérocères, qui ont les antennes de forme variable. Chez les premiers, les antennes sont filiformes jusqu'auprès de leur sommet et se terminent par un bouton tantôt arrondi, tantôt aplati, conique, tronqué, etc.; chez les seconds, elles sont tantôt filiformes sur toute leur longueur, tantôt prismatiques, plus ou moins arquées en dehors, ou, comme dans le genre bombyx, pectinées ou plumacées. Le thorax se divise en trois segments : le protothorax, qui a la forme d'un collier, le mésothorax et le métathorax, qui sont toujours soudés ensemble. Leur partie supérieure porte une petite pièce triangulaire, qui est l'écusson. Le thorax est généralement ovale, plus ou moins velu et marqué de taches. Dans la partie supérieure, il porte les ailes; dans la partie inférieure, les pattes. Les ailes sont formées de deux lames membraneuses, unies entre elles par leurs faces internes et séparées seulement dans certains points par des filets cornés plus ou moins ramifiés, qu'on nomme nervures. La surface externe des lames qui forment les ailes est recouverte d'une fine poussière diversement colorée, qui s'attache aux doigts lorsqu'on touche l'aile d'un papillon. Examinée au microscope, cette poussière se montre formée d'un nombre infini de petites écailles, portant chacune un pédoncule qui s'implante dans la membrane de l'aile. Les formes et les dimensions de ces écailles varient à l'infini, non-seulement dans les diverses espèces, mais encore dans les différentes régions de l'aile. Elles sont toujours imbriquées, c'est-à-dire disposées à recouvrement comme les tuiles d'un toit. Le point où les ailes s'articulent avec le thorax est recouvert par une petite pièce appelée ptérygode ou épaulette. Les pattes sont très-grêles, petites et ne servent presque pas à la marche. L'insecte ne les emploie guère que pour se soutenir lorsqu'il est posé. Quelquefois la première paire est atrophiée. Elles sont plus ou moins recouvertes de poils et d'écailles. Les postérieures portent des faisceaux de longs poils ou des pointes qui ont reçu le nom d'éperons. Les tarses, formés d'articles distincts, sont armés de crochets dont la forme est toujours la même chez les nocturnes, mais varie beaucoup chez les diurnes. L'abdomen est presque cylindrique. Il se compose de sept anneaux. Postérieurement, l'abdomen est percé d'une fente longitudinale s'ouvrant par deux valves que forme le dernier anneau. Cette scissure est plus prononcée chez le mâle que chez la femelle; elle correspond à l'anus et donne passage, chez le mâle, à l'organe de la copulation, formé de pièces cornées, constituées par les derniers anneaux de la chenille qui, pendant la dernière période des métamorphoses, sont rentrés dans l'abdomen; chez la femelle, c'est dans cette fente que s'ouvre l'oviducte.

L'ordre des *lépidoptères* ne présente que des mâles et des femelles; on n'y trouve pas d'individus neutres, comme chez les hyménoptères. La femelle se distingue quelquefois du mâle par les couleurs de ses ailes, qui sont en général moins brillantes. La durée de la vie des individus de l'un et l'autre sexe est très-courte et paraît limitée au temps nécessaire à la conservation de l'espèce.

Les larves des *lépidoptères*, connues sous le nom de chenilles, sont à peine écloses qu'elles commencent à chercher leur nourriture. Cette nourriture est presque toujours végétale. Elles dévorent avec avidité les feuilles de la plante sur laquelle elles ont pris naissance et elles croissent avec rapidité. Quelques-unes d'entre elles ont aussi leur beauté. Bien qu'un préjugé populaire en ait fait un objet dangereux, les chenilles sont en général des êtres inoffensifs, au moins pour les animaux; car les ravages qu'elles exercent sur les végétaux ne sont que trop certains. Quelques espèces cependant présentent quelque danger pour l'homme; celles-ci sont armées de longs poils qui pénètrent dans l'épiderme et s'y brisent facilement, en excitant des démangeaisons insupportables et même des inflammations locales qui ont quelque gravité; les autres peuvent être maniées sans danger.

Les chenilles ont une tête distincte, portant une bouche armée de pièces propres à la mastication et munie d'une filière creusée dans la lèvre inférieure. C'est cette filière qui donnera passage à la substance sécrétée par les glandes qui produisent la soie. Le corps a douze anneaux. Les trois premiers sont armés de pattes écailleuses, qui formeront les vraies pattes de l'insecte parfait; les autres anneaux portent des pattes membraneuses, qui ne sont que des prolongements de la peau armés de crochets, et dont il ne reste aucune trace après la transformation. Les chenilles revêtent souvent la couleur de la plante qui les porte, et par ce moyen échappent plus facilement à leurs nombreux ennemis.

Arrivées au terme de leur croissance, les chenilles cessent de prendre leur nourriture et choisissent un endroit convenable pour y subir leurs métamorphoses. Les unes grimpent sur une branche nue et s'y fixent par une partie de leur corps; d'autres s'enferment dans une enveloppe soyeuse plus ou moins épaisse, nommée cocon; d'autres enfin s'enfoncent dans la terre. Dans cet état, l'insecte se ramasse sur lui-même et reste complétement immobile. Sa peau se fend et laisse à découvert la chrysalide enfermée dans une enveloppe résistante, à travers laquelle se dessinent les formes du papillon. Puis enfin, la transformation achevée, cette dernière enveloppe se brise et l'insecte parfait apparaît.

Presque tous les *lépidoptères* ayant les mêmes caractères physiques extérieurs, la même forme générale, les mêmes organes et le même genre de vie, on comprendra facilement que leur classification ait offert de grandes difficultés. Linné avait divisé l'ordre entier en trois grands genres : les papillons, les sphynx et les phalènes. Ces trois familles formèrent, dans la classification de Latreille, les diurnes, les crépusculaires et les nocturnes. Cette division ne reposait pas sur des différences bien précises, et l'on reconnut que l'ordre des *lépidoptères* ne renfermait que deux types bien distincts, l'un répondant aux diurnes, l'autre aux crépusculaires réunis aux nocturnes. Les individus appartenant au premier type furent nommés rhopalocères, les autres hétérocères, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Un autre caractère distingue encore les deux types : les diurnes ont les ailes postérieures indépendantes des antérieures, d'où le nom d'achalinoptères (ailes sans frein), et les nocturnes ont les ailes postérieures attachées aux antérieures par un frein. Ce dernier n'est autre chose qu'un prolongement de la nervure costale ayant la forme d'un crin très-roide, qui s'engage dans un petit anneau de l'aile antérieure. On a donc donné aux hétérocères le nom de chalinoptères (ailes munies d'un frein).

Les achalinoptères se divisent en quatre grandes familles : les papilionides, les nympholides, les érycinides, les hespérides, auxquelles on peut ajouter celle des cydimonides, qui ne renferme qu'un petit nombre d'espèces de l'Amérique du Sud. Les chalinoptères se divisent en plusieurs familles qui sont : les sésiides, les zygénides, les sphingides, les bombycides, les noctuélides, les phalénides et les pyralides.

LÉPIDOPTÉROLOGIE s. f. (lé-pi-do-ptè-ro-lo-jî — de *lépidoptère*, et du gr. *logos*, discours). Entom. Partie de la zoologie qui s'occupe de l'histoire des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉROLOGIQUE adj. (lé-pi-do-pté-ro-lo-ji-ke — rad. *lépidoptérologie*). Entom. Qui a trait aux lépidoptères : *Étude* LÉPIDOPTÉROLOGIQUE.

LÉPIDOPTÉROLOGISTE s. m. (lé-pi-do-pté-ro-lo-ji-ste — rad. *lépidoptérologie*). Entom. Celui qui s'occupe des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉRYX s. m. (lé-pi-do-pté-rikss — du gr. *lepis*, écaille, *pterux*, aile). Entom. Syn. de GYMNOCHILE.

LÉPIDOSARCOME s. m. (lé-pi-do-sar-ko-me — du gr. *lepis*, écaille; *sarx*, chair). Pathol. Tumeur charnue, recouverte d'écailles, qui se développe parfois dans la bouche.

LÉPIDOSIREN s. m. (lé-pi-do-si-rènn — du gr. *lepis*, écaille; *seiren*, sirène). Zool. Genre d'animaux, rapporté à la classe des reptiles ou à celle des poissons, suivant les divers auteurs, et qui paraît former le passage entre ces deux groupes. ‖ On dit aussi LÉPIDOSIRÈNE s. f.

—**Encycl.** Les *lépidosirens* constituent entre les poissons et les reptiles un genre tout à fait ambigu. L'espèce principale a le corps très-allongé; la tête pyramidale, courte et obtuse; le dos muni d'une crête membraneuse, se prolongeant jusqu'au bout et même au-dessous de la queue, qui est conique et légèrement comprimée. Tout le corps est couvert d'écailles fines, minces et arrondies. Il y a une sorte de vessie natatoire. Le *lépidosiren* paradoxal a environ 0^{m},30 de longueur; sa couleur est noirâtre avec des taches blanches; il a été trouvé dans l'Amérique du Sud, notamment aux environs de Bahia; il vit dans les fossés et les flaques d'eau. Comme on a trouvé dans le tube digestif d'un individu des débris de racines, on suppose que le *lépidosiren* se nourrit de matières végétales.

LÉPIDOSOME adj. (lé-pi-do-so-me — du gr. *lepis*, écaille; *sôma*, corps). Erpét. Qui a le corps couvert d'écailles.

— s. m. Erpét. Syn. de PANTODACTYLE, genre de reptiles.

LÉPIDOSPERME s. m. (lé-pi-do-spèr-me — du gr. *lepis*, écaille; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des rhynchosporées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et au Cap de Bonne-Espérance.

LÉPIDOSTACHYS s. m. (lé-pi-do-sta-kiss — du gr. *lepis*, écaille; *stachus*, épi). Bot. Genre d'arbres, de la famille des antidesmées, tribu des scépacées, dont l'espèce type habite l'Inde.

LÉPIDOSTÉPHANE s. m. (lé-pi-do-sté-fa-ne — du gr. *lepis*, écaille; *stephanos*, couronne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui habite la Californie.

LÉPIDOSTERNON s. m. (lé-pi-do-stèr-non — du gr. *lepis*, écaille; *sternon*, poitrine). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* LÉPIDOSTERNONS *sont des reptiles à peau nue, à tubercules quadrillés.* (E. Desmarest.)

LÉPIDOSTROBUS s. m. (lé-pi-do-stro-buss — du gr. *lepis*, écaille; *strobos*, tourbillon). Bot. Genre de végétaux fossiles, de la famille des lépidodendrées, comprenant quatre espèces qui se trouvent dans les terrains houillers. ‖ Syn. d'ULODENDRON, autre genre de végétaux.

LÉPIDOTE s. m. (lé-pi-do-te — du gr. *lepis*, écaille; *ous*, *ôtos*, oreillé). Ichthyol. Genre de poissons, syn. de BYNNI.

— Entom. Syn. d'AGRYPNE.

— s. f. Minér. Espèce de spath.

LÉPIDURE s. m. (lé-pi-du-re — du gr. *lepis*, écaille; *oura*, queue). Crust. Syn. d'APUS.

LEPIDUS, nom d'une illustre famille de la *gens Æmilia* dont le nom paraît, pour la première fois, dans l'histoire romaine, au commencement du IIIe siècle av. J.-C. Elle s'éleva jusqu'à l'alliance de César, et s'éteignit à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne.

Les principaux membres de cette famille sont :

LEPIDUS (M. Æmilius), homme d'Etat et orateur romain, qui vivait dans le IIe siècle av. J.-C. Nommé consul en 137, pour remplacer en Espagne C. Hostilius Mancinus, défait par les Numantins, il mit le siége devant Pallantia, capitale des Vaccéens, et fut obligé de renoncer à son entreprise. Rappelé et condamné à une amende pour cet échec, il eut encore, pendant qu'il exerçait les fonctions d'augure, à rendre compte aux censeurs du luxe excessif qu'il avait déployé pour la construction de sa maison.

Si Lepidus fut un homme de guerre médiocre, il émerveilla ses contemporains par son éloquente parole. Cicéron, qui avait lu ses harangues, fait du talent de Lepidus le plus grand éloge et le place au premier rang des orateurs de son temps.

LEPIDUS (M. Æmilius), consul romain, mort l'an 77 av. J.-C. Du vivant même de Sylla, après avoir d'abord pris en main la cause de l'aristocratie, il tenta de relever le parti populaire. A la mort du dictateur, et le jour même de ses funérailles, il s'apprêtait à lutter à main armée contre son collègue Catulus, lorsque le sénat intervint et envoya Lepidus dans la Gaule Narbonnaise sous prétexte que cette province était menacée. Mais au lieu d'obéir, il se jeta en Etrurie appelant à lui les Italiens opprimés par Rome, et leur promettant les droits de cité. Le sénat envoya contre lui son collègue dans le consulat. Lepidus, qui avait marché sur Rome, fut vaincu aux portes mêmes de la ville, et alla mourir en Sardaigne (77 av. J.-C.).

LEPIDUS (Paulus Æmilius), fils du précédent et frère du triumvir, mort vers l'an 40 av. J.-C. Il débuta dans la carrière politique en embrassant avec chaleur la cause de l'aristocratie, et son premier acte public fut une accusation contre Catilina. Elu consul par les patriciens pour tenir César en échec, il se laissa gagner par ce dernier, et perdit la confiance du sénat qui avait appuyé son élection. Aussi fut-il tenu à l'écart pendant la lutte entre César et Pompée. Après le meurtre du dictateur, Lepidus se rejeta aux bras du parti aristocratique et vota un des premiers le bannissement de son frère Marcus Lepidus. Mais quand fut organisé le triumvirat, Marcus prit sa revanche, et le nom de Paulus Lepidus figure le premier sur la liste de proscription dressée par Marcus. Les soldats envoyés pour le tuer le laissèrent fuir, probablement avec l'assentiment du triumvir, et il se réfugia à Milet, où il finit obscurément sa vie.

LEPIDUS (M. Æmilius), homme d'Etat de la république romaine, triumvir avec Octave et Marc-Antoine, et le plus célèbre de la famille des Lepidus, mort l'an 13 av. J.-C. Il s'était attaché à la fortune de César, qui se l'associa dans le consulat (46 av. J. C.), et le revêtit des premières dignités de la république. Après la mort de César, il forma, avec Antoine et Octave, le second triumvirat (43 av. J.-C.). Il avait eu en partage l'Espagne et la Gaule; mais dans la suite il fut réduit au gouvernement d'Afrique, et enfin fut dépouillé par Octave de son misérable reste d'autorité. Il mourut obscur et méprisé à Circeii. V. AUGUSTE, ANTOINE et TRIUMVIRAT.

Lepidus, buste de marbre antique; au musée du Vatican. Il existe des médailles de Lépide, mais elles ne le font connaître que très-imparfaitement. Le buste que possède le Vatican est un admirable portrait du triumvir. La tête, fine et aristocratique, est des plus expressives. Les yeux, abrités par d'épais sourcils, observent et scrutent; la bouche, petite et serrée, a une expression spirituelle et dédaigneuse; le nez est d'un dessin très-pur; la barbe est courte.

Ce buste, d'une exécution soignée et d'un style excellent, a été trouvé, avec un buste de Marc-Antoine, dans des fouilles faites à Tor-Sapienza, près de Rome.

LÉPIE s. f. (lé-pî). Bot. Section du genre lépidier.

LÉPIGONE s. m. (lé-pi-go-ne — du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille; *gonê*, semence). Bot. Syn. de SPERGULAIRE, genre de caryophyllées.

LEPILEUR (Henri-Augustin), linguiste et marin français, né à Paris en 1763, mort en 1828. Capitaine de frégate avant la Révolution, il se démit de son grade, se fit recevoir docteur en droit et en philosophie, et devint membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Vers la fin de sa vie, il devint fou et mourut dans l'asile de Charenton. Nous citerons de lui : *Eléments de langue hollandaise* (Leyde, 1807); *Mélanges d'histoire, de littérature, de morale* (Leyde, 1808-1809, 3 vol. in-8o); *Tableaux synoptiques des mots similaires qui se trouvent dans les langues persane, sanscrite, grecque, latine, etc.* (Paris, 1812, in-8o).

L'ÉPINE (Ernest), littérateur, né à Paris en 1826. Il était employé des postes lorsqu'il fut recommandé à de Morny. Ce personnage le prit pour secrétaire, puis le nomma chef du cabinet à la présidence du Corps législatif. Après la mort de son protecteur, M. L'Epine a obtenu une place de conseiller référendaire à la cour des comptes (1865). Comme littérateur, il débuta en composant les paroles de quelques romances, puis, sous le pseudonyme de **E. Manuel** qu'il a gardé depuis, il écrivit pour le théâtre, en collaboration avec M. Alphonse Daudet, deux petites pièces dont la première eut un assez vif succès. Elles ont pour titre : la *Dernière idole*, drame en un acte, représenté à l'Odéon en 1862, et l'*Œillet blanc*, comédie en un acte et en prose, joué au Théâtre-Français en 1865. M. L'Epine a publié en outre : l'*Histoire de l'intrépide capitaine Castagnette* (1862, in-4o), avec des illustrations; les *Joies dédaignées* (1862, in-18); la *Légende de Croquemitaine*, illustrée (1863, in-4o), qui a paru signée de son véritable nom. Il a collaboré en outre au *Constitutionnel* et au *Ménestrel*. Lors de l'Exposition universelle de 1867, M. L'Epine demanda à la commission supérieure de l'Exposition d'autoriser les musiciens à exposer publiquement leurs œuvres et de mettre à leur disposition un orchestre et des chanteurs pour les exécuter en public. Cette proposition ne fut point agréée. Il ne faut pas confondre M. L'Epine, qui, ainsi que nous l'avons dit, signe ses ouvrages du nom de E. Manuel, avec M. Eugène Manuel, le remarquable auteur des *Pages intimes* et du drame en vers intitulé : les *Ouvriers*.

LÉPINOIS (Pierre-Alexandre-Ernest DE BUCHÈRE DE), agronome français, né à Versailles en 1779, mort à Provins en 1848. On lui doit : *Petit cours d'agriculture* (Paris, 1820, in-8o); *Nouveau manuel complet du fermier* ou l'*Agriculture simplifiée* (Paris, 1843, in-18).

LÉPIONURE s. m. (lé-pi-o-nu-re — du gr. *lepion*, petite écaille; *oura*, queue, tige). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des olacinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LE PIPPRE (Louis), théologien français. V. BASSÉE.

LÉPIPTÈRE s. m. (lé-pi-ptè-re — du gr. *lepis*, écaille; *pteron*, aile). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, dont l'espèce type vit dans les rivières du Brésil.

LÉPIRONIE s. f. (lé-pi-ro-nî — du gr. *lepuron*, cosse). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des chrysitrichées, croissant dans les marais de l'Afrique et de l'Australie.

LÉPISACANTHE s. m. (lé-pi-za-kan-te — du gr. *lepis*, écaille; *akantha*, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthopterygiens, de la famille des joues cuirassées, comprenant une seule espèce : *Le* LÉPISACANTHE *japonais habite les mers du Japon.* (Jussieu.)

— **Encycl.** Ce genre offre pour caractères : corps court, gros et entièrement cuirassé d'énormes écailles anguleuses, âpres et carénées; quatre ou cinq grosses épines tenant lieu de la première dorsale; ventrales composées d'une énorme épine chacune, à la base interne de laquelle se trouvent quelques rayons mous presque imperceptibles; tête grosse, cuirassée; front bombé; bouche grande; mâchoires garnies seulement d'un velours très-ras au lieu de dents. La membrane branchyostége est à huit rayons. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui habite les mers du Japon.

LÉPISANTHE s. m. (lé-pi-zan-te — du gr. *lepis*, écaille; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapindacées, tribu des sapindées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LÉPISÉLAGE s. f. (lé-pi-sé-la-je — du gr. *lepis*, écaille; *selageô*, je brille). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tabaniens, formé aux dépens des taons, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

LÉPISIE s. f. (lé-pi-zî — du gr. *lepis*, écaille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois ou quatre espèces.

LÉPISMATIDE adj. (lé-pi-sma-ti-de). Entom. Syn. de LÉPISMÉ.

LÉPISME s. m. (lé-pi-sme — du gr. *lepisma*, écaille). Entom. Genre d'insectes thysanoures, type de la famille des lépismées, comprenant une douzaine d'espèces, la plupart européennes : *Les* LÉPISMES *se cachent dans les boiseries.* (H. Lucas.)

— Bot. Espèce d'écailles qui existent dans les fleurs de certaines plantes.

— **Encycl.** Ce genre, créé par Linné, offre pour caractères : yeux très-petits, fort écartés, composés d'un petit nombre d'ocelles; corps aplati et terminé par trois filets de la même longueur, insérés sur la même ligne et ne servant point à sauter. Les *lépismes* ont le corps allongé et couvert de petites écailles souvent argentées et brillantes. Les antennes sont en forme de soies et partagées, dès leur base, en un très-grand nombre d'articles. La bouche est composée d'un labre, de deux mandibules, de deux mâchoires à deux divisions, avec une palpe de cinq articles. Ces insectes se distinguent des machiles de Latreille par des caractères tirés de la forme du corps, et surtout par la faculté qu'ont les machiles de sauter, ce que ne peuvent faire les *lépismes*. Aldovandi les avait nommés forbicines. On dirait qu'ils se glissent en courant; ils se cachent dans les boiseries, les fentes des châssis qu'on n'ouvre que rarement, ou sous les planches un peu humides. Ils courent très-vite, et il est difficile de les saisir sans enlever une partie des écailles dont leur corps est couvert. Ils paraissent fuir la lumière. La mollesse des organes masticateurs de ces insectes annonce qu'ils ne peuvent ronger des matières dures; cependant Linné et Fabricius prétendent que le *lépisme* commun se nourrit de bois pourri et de sucre; Linné avance même qu'il cherche sa nourriture dans les livres. Le *lépisme* doré est d'un jaune paille; il se trouve en France et en Espagne. Il paraît qu'il vit en bonne amitié dans la compagnie des fourmis. Le *lépisme* cilié (*lepisma ciliata*, L. D.) est propre à l'Espagne. Ses petits le suivent quelque temps, comme ceux du cloporte.

LÉPISMÉ, ÉE adj. (lé-pi-smé — rad. *lépisme*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lépisme.

— s. f. pl. Famille d'insectes thysanoures, ayant pour type le genre lépisme.

— **Encycl.** Les insectes qui appartiennent à la famille des *lépismées* sont caractérisés par un corps qui se compose de quatorze segments, un pour la tête, trois pour le thorax et dix pour l'abdomen. Les trois anneaux du thorax sont munis chacun d'une paire de pattes. La tête, quelquefois cachée sous le premier article du corselet, est munie d'antennes en forme de soies, divisées dès leur naissance en un grand nombre de petits articles. Les yeux sont formés par une réunion d'ocelles. La bouche se compose d'un labre, de deux mandibules sub-membraneuses, de deux mâchoires bilobées et d'une lèvre quadrifide; les palpes labiales sont courtes et ont quatre articles. Les trois anneaux du thorax sont égaux ou non, gibbeux et distincts les uns des autres. L'abdomen est allongé et rétréci à son extrémité postérieure, terminée par des filets multi-articulés en nombre variable, suivant les genres, et dont trois, habituellement plus développés que les autres, existent seuls dans les nicoléties; le médian, désigné par Latreille par le mot *tarière*, manque dans les campodées. De chacun des anneaux de l'abdomen, en nombre variable (ordinairement huit ou neuf), part latéralement, à la face inférieure, un appendice lamelliforme, mobile à l'aide d'un pédicule articulé. Latreille a considéré ces appendices triangulaires comme des pattes abdominales rudimentaires et a placé ces insectes immédiatement après les myriapodes. P. Gervais compare les mêmes appendices à ceux de certaines larves de névroptères, où ils font l'office de branchies. « Cette manière de voir, dit H. Lucas, rend également compte de l'absence des trachées, déjà constatée par plusieurs observateurs chez les véritables thysanoures, c'est-à-dire dans la famille des *lépismées*. » Ces insectes sont connus vulgairement sous le nom de poissons argentés. Pendant longtemps, cette famille n'a été constituée que par deux genres : les machiles et les lépismes. On y a joint depuis les lépismina, les nicoletia et les campodea.

LÉPISMÈNE adj. (lé-pi-smè-ne). Entom. Syn. de LÉPISMÉ.

LÉPISMINE s. f. (lé-pi-smi-ne — dimin. de *lépisme*). Entom. Genre d'insectes thysanoures, de la famille des lépismées, renfermant quatre espèces qui habitent l'Europe et l'Egypte : *La* LÉPISMINE *dorée a été rencontrée en Espagne.* (H. Lucas.)

LÉPISOSTÉE s. m. (lé-pi-zo-sté — du gr. *lepis*, écaille; *osteon*, os). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des clupéoïdes, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les rivières et les lacs des parties chaudes de l'Amérique : *Les* LÉPISOSTÉES *sont, parmi les poissons, ceux qui ont reçu les armes les plus défensives et les plus sûres.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Ce genre, établi par Lacépède, est caractérisé par un museau très-allongé, formé de la réunion au vomer et à l'ethmoïde des maxillaires, des intermaxillaires et des palatins. Les deux mâchoires sont hérissées sur toute leur surface intérieure de dents en râpe; le long de leurs bords, elles ont une série de longues dents pointues; les ouïes sont réunies sous la gorge par une membrane commune, qui a trois rayons de chaque côté. La dorsale et l'anale sont situées vis-à-vis l'une de l'autre et fort en arrière. Les *lépisostées* sont, de tous les poissons, ceux qui ont reçu les meilleures armes défensives. Leurs écailles dures, épaisses et osseuses forment une cuirasse impénétrable. Aussi, plus hardis dans leurs attaques que les brochets eux-mêmes, avec lesquels ils ont de très-grands rapports, ils ravagent avec plus de sécurité le séjour qu'ils préfèrent. Ils porteraient dans les eaux qu'ils habitent une dévastation à laquelle très-peu de poissons pourraient se dérober, si ces mêmes écailles défensives qui les protégent si efficacement ne diminuaient la souplesse et la rapidité de leurs mouvements. D'autre part, leur extrême voracité les livre souvent eux-mêmes à la main de leurs ennemis, en les portant à se prendre à l'hameçon préparé pour leur perte.

Ce genre ne comprend que trois espèces : 1o le *lépisostée* caïman ou gavial, qui doit son nom à une certaine ressemblance avec le caïman, et dont tout le corps est recouvert d'écailles osseuses; sa longueur est de près de 1 mètre; sa couleur est verdâtre en dessus, violette en dessous; 2o le *lépisostée* spatule, chez lequel l'extrémité du museau est plus large que le reste des mâchoires; sa longueur de sa tête est égale à peu près à celle de la moitié du corps; son palais est hérissé de petites dents; 3o le *lépisostée* roblo.

On trouve tous ces poissons dans les rivières et les lacs des parties chaudes de l'Amérique. Leur chair est assez estimée.

LÉPISTÉMON s. m. (lé-pi-sté-mon — du gr. *lepis*, écaille; *stemôn*, filament). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LÉPISTOME s. m. (lé-pi-sto-me — du gr. *lepis*, écaille; *stoma*, bouche). Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LÉPISURE adj. (lé-pi-su-re — du gr. *lepis*, écaille; *oura*, queue). Erpét. Dont la queue est couverte d'écailles.

LÉPITHÉRION s. m. (lé-pi-té-ri-on — du gr. *lepis*, écaille; *thêrion*, bête sauvage). Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles.

LEPITRE (Jacques-François), littérateur français, né à Paris en 1764, mort en 1821. Il dut aux manifestations d'un républicanisme exalté la faveur d'être nommé membre de la Commune de Paris en 1792, puis l'un des commissaires chargés de surveiller Louis XVI au Temple. Après la mort de ce prince, il tenta avec Toulan, son collègue, et M. de Jarjayes, de faire évader Marie-Antoinette et les autres membres de la famille royale. Le projet échoua, et Lepitre arrêté fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. En 1814, le récit qu'il publia de ces faits lui attira la bienveillance de la duchesse d'Angoulême, qui lui fit obtenir la chaire de rhétorique de Rouen, puis celle de Versailles. On a de lui : *Histoire des dieux et demi-dieux* (1 vol. in-12), souvent réimprimé (Paris, 1814, in-12); *Quelques souvenirs* ou *Notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le* 8 *décembre* 1792 *jusqu'au* 26 *mars* 1793 (Paris, 1814, in-8°); *Cinq romances pour les illustres prisonniers du Temple* (Paris, 1814, in-4°); plus, trois comédies : la *Première réquisition*, en collaboration avec Picard (1793); *Armand* ou le *Bienfait des perruques* (1799, in-8°), en collaboration avec Mme Dufrénoy; l'*Aveugle supposé* (1809, in-8°).

LÉPITRIX s. m. (lé-pi-trikss — du gr. *lepis*, écaille; *thrix*, cheveu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une douzaine d'espèces qui toutes habitent l'*Afrique australe*.

LEPLAISANT (Jean), connu également sous le nom de **Leo Placentius** (Joannes), poëte et chroniqueur liégeois, né vers 1485, mort en 1548. Entré vers 1502 chez les dominicains de Maëstricht, il professa la théologie à Louvain. On lui doit : *Catalogus omnium antistitum Tungarorum, etc.* (Amsterdam, 1633, in-32); *Pugna porcorum per Placentium Porcium poetam* (Bâle, 1546, in-12).

LEPLAT ou **LEPLAËT** (Josse), jurisconsulte belge, né à Malines en 1732, mort à Coblentz en 1810. Professeur de droit romain, puis de droit canonique, à l'université de Louvain, il eut de vives controverses avec plusieurs de ses collègues, se montra partisan des réformes libérales introduites par Joseph II, et reçut une chaire au séminaire général créé à Louvain en 1786. Mais le clergé ameuta contre lui les étudiants et le peuple, et Leplat dut quitter cette ville. Après avoir habité Maëstricht et la Hollande, où il collabora aux *Nouvelles ecclésiastiques* de l'abbé Mouton, il devint professeur de droit romain (1806) et directeur de la Faculté de droit de Coblentz. Nous citerons de lui : *Claudii Fleurii in Historiam ecclesiasticam dissertationes* (Louvain, 1780, 2 vol. in-8°); *Vindiciæ dissertationis canonicæ de sponsalibus* (1784), etc.

LE PLAY (Pierre-Guillaume-Frédéric), ingénieur et administrateur français, né à Honfleur le 11 avril 1806. Un prêtre pourvut aux besoins de sa mère et aux siens, le fit instruire et devint son protecteur. Il fut, de 1825 à 1827, élève de l'Ecole polytechnique, puis entra dans le corps des mines et y devint ingénieur *en chef* de 1re classe. Signalé dès 1830 par d'importants mémoires sur différentes branches de sa profession, il fut nommé professeur de docimasie, et plus tard sous-directeur et inspecteur des études à l'Ecole des mines. L'étendue et la variété de ses connaissances, la notoriété de son aptitude administrative désignaient M. Le Play pour concourir à l'organisation de nos Expositions. Lors de l'*Exposition universelle* de 1855, il fut d'abord commissaire général, puis président de la sous-commission et, à la fin de cette même année, il devint conseiller d'Etat et commandeur de la Légion d'honneur. Nommé commissaire du gouvernement près l'Exposition de Londres en 1862, M. Le Play fut chargé de nouveau d'organiser la grande Exposition de 1867, avec le titre de commissaire général. Le 30 décembre de la même année, un siége au Sénat lui fut donné. M. Le Play a écrit sur l'économie sociale des ouvrages importants. Grâce à de nombreux voyages et à sa laborieuse ardeur d'investigation, il a réuni une somme considérable d'observations, dont il cherche à déduire un enseignement général et qui auront toujours une grande valeur par elles-mêmes, indépendamment des conclusions de l'auteur. L'originalité de M. Le Play consiste à ne partir d'aucune idée préconçue et à s'inspirer de la méthode expérimentale et historique. D'après lui, les conditions de la réforme sociale sont non-seulement économiques, mais encore morales, et la notion du droit est solidaire de celle du devoir. Pour M. Le Play, une des conditions essentielles et fondamentales d'une bonne organisation du travail, c'est la stabilité du foyer domestique par la propriété. Comme remède au prolétariat, il propose une sorte de retour à l'organisation féodale de la société industrielle, solution qui nous paraît tout à fait inacceptable. On doit à M. Le Play les ouvrages suivants : *Observations sur l'histoire naturelle et la richesse minérale de l'Espagne* (Paris, 1834, in-8°); *Vues générales sur la statistique, suivies d'un aperçu d'une statistique générale de la France* (Paris, 1840, in-8°); *Description des procédés métallurgiques employés dans le pays de Galles pour la fabrication du cuivre* (Paris, 1848, in-8°); les *Ouvriers européens, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation* (Paris, 1855, in-8°), ouvrage couronné du grand prix de statistique par l'Académie des sciences en 1856 (un article spécial, au mot OUVRIER, est consacré dans notre *Dictionnaire* à ce livre important); l'*Album de l'Exposition universelle*, en collaboration avec le baron Brisse (1856); la *Réforme sociale en Europe*, déduite de l'observation des peuples européens (1864, 2 vol. in-8°); l *Organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue* (Paris, 1870), pour faire suite à ses deux grands ouvrages, les *Ouvriers* et la *Réforme sociale; Organisation de la famille* (1871), etc. M. Le Play a fourni de nombreux articles à l'*Encyclopédie nouvelle* et aux *Annales des mines*. Il a, en outre, collaboré au *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée, par la Hongrie, la Valachie, la Moldavie*, exécuté en 1837 sous la direction du comte Anatole Demidoff.

LÉPOCÈRE s. m. (lé-po-sè-re — du gr. *lepos*, écorce; *keras*, corne). Zooph. Genre de polypiers pierreux, à écorce distincte et à oscules à peine radiés, voisin des caryophyllies.

LEPOIS (Nicolas), médecin français, né à Nancy en 1527, mort en 1587. Il vint avec son frère aîné, Antoine Lepois, faire ses études médicales à Paris, où ils se firent remarquer par Jean Sylvius pour leur zèle et leur ardeur à l'étude, et il fut, à la mort de son frère (1578), nommé premier médecin du duc Charles de Lorraine. Nous n'avons de lui qu'un ouvrage qu'il composa pour l'instruction de ses fils, dans lequel il pressentait l'agrandissement de la science par les travaux et les découvertes modernes. Ce traité a été publié sous ce titre : *De cognoscendis et curandis præcipue internis humani corporis affectibus libri tres, ex clarissimorum medicorum tum veterum, tum recentiorum, monumentis non ita pridem collecti* (Francfort, 1580, in-fol.).

LEPOIS (Charles), médecin français, né à Nancy en 1563, mort en 1633. Il vint de bonne heure à Paris et fit ses études au collége de Navarre. En 1581, il commença ses études médicales, partit pour l'Italie en 1585, demeura deux ans à Padoue et, de retour à Paris en 1587, se fit recevoir bachelier l'année suivante et licencié en 1590. Il quitta alors Paris, sans prendre son titre de docteur, faute de l'argent nécessaire pour l'obtention de son diplôme, et fut nommé médecin consultant du duc Charles III. Plus tard, il devint médecin de Henri II et obtint de lui la création, à Pont-à-Mousson, d'une Faculté de médecine, dont il fut nommé doyen et premier professeur; mais il n'entra en fonction qu'après être venu prendre à Paris son diplôme de docteur. Il professa avec succès dans la nouvelle Faculté pendant plus de trente ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Lepois fut un observateur habile, et personne, à son époque, ne connut mieux que lui l'importance des recherches d'anatomie pathologique dans l'étude des maladies. Ce médecin nous a laissé les ouvrages suivants : *Selectiorum observationum et consiliorum de prætervisis hactenus morbis affectibusque præter naturam ab aqua seu serosa colluvie et diluvie artis liber singularis* (Pont-à-Mousson, 1618, in-4°); *Physicum cometæ speculum* (Pont-à-Mousson, 1619, in-8°); *Discours de la nature; causes et remèdes, tant curatifs que préservatifs, des maladies populaires accompagnées de dyssenterie et autres flux du ventre* (Pont-à-Mousson, 1623, in-12).

LE POITEVIN (Auguste), dit **Le Poitevin Saint-Alme**, littérateur français, né à Paris en 1791, mort à Belleville le 31 août 1854. Il était fils d'un acteur connu sous le nom de Resicourt. Il débuta, dès l'âge de vingt ans, par deux romans ayant pour titre : *Charles Pointel* ou *Mon cousin de la main gauche* (1821, 4 vol. in-12), et les *Deux Hector* ou les *Deux familles bretonnes* (1821, 2 vol. in-12), qui furent peu remarqués. Il donna ensuite : l'*Héritière de Birague* (1822, 4 vol. in-12), en collaboration avec Balzac et Etienne Arago, ouvrage qui réussit médiocrement; l'*Anonyme* ou *Ni père ni mère* (1823, 3 vol. in-12), *Michel et Christine* et la *Suite de Michel et Christine* (1823, 3 vol. in-12), qui obtinrent quelque succès, grâce peut-être à la vogue dont jouissait alors la comédie de Scribe que jouait, sous le même titre, le Gymnase-Dramatique. En 1824, il publia, en collaboration avec Balzac, *Jean-Louis* ou la *Fille trouvée* (4 vol. in-12). On lui attribue, en outre, une certaine part de travail dans quelques-unes des œuvres de jeunesse du célèbre romancier. Citons encore de Le Poitevin Saint-Alme : le *Mulâtre* (1824, 4 vol. in-12); le *Corrupteur* (1827, 3 vol. in-12); une brochure anonyme intitulée : *Des journaux et des théâtres* (1828), et plus tard un petit livre ayant pour titre : les *Abeilles, miel impérial.* En même temps, il prenait une part active à la rédaction de petits journaux épigrammatiques, cachant son vrai nom sous divers pseudonymes. C'est ainsi qu'il a publié divers romans signés **de Villerglé**, et fait jour des pièces de théâtre sous les noms de **Saint-Alme** et de **Prosper.** Nous rappellerons parmi celles-ci, jouées au Cirque-Olympique et sur les scènes du boulevard : la *République, l'Empire et les Cent-Jours*, pièce militaire en quatre actes et dix-neuf tableaux (1832); l'*Empereur*, événement historique en cinq tableaux (1832). Précédemment il avait donné, en société avec M. Etienne Arago, divers vaudevilles, entre autres : *Stanislas* ou la *Suite de Michel et Christine* (1822), et *Un jour d'embarras* (1824).

Sous la Restauration, Le Poitevin Saint-Alme acheta de Maurice Alhoy, qui l'avait fondé, et cela moyennant 300 francs, le *Figaro*, dont il fit une feuille de politique légère fort redoutable par son opposition et qu'il revendit 30,000 ou 40,000 francs en 1827 à Victor Bohain, tout en continuant d'y écrire. On a accusé son cessionnaire d'avoir cédé plus tard ce journal au ministère de juillet pour une pension de 6,000 francs. Saint-Alme, lui, après s'être défait du *Figaro*, s'était jeté dans une entreprise industrielle où il engloutit ses 30,000 ou 40,000 francs. C'est alors qu'il se mit à fabriquer des pièces militaires pour le Cirque, pièces dont le produit disparut dans une spéculation sur les mines espagnoles. A bout de ressources, il fonda le *Satan*, qui fusionna avec le *Corsaire* et devint une arme terrible, quoique légère, dans les grandes luttes de l'opposition. Le rédacteur en chef du *Corsaire-Satan* trouva le moyen d'accumuler sur sa tête une demi-douzaine de condamnations politiques en police correctionnelle et en cour d'assises, qui pouvaient se totaliser par cinq ou six années de prison et 8,000 ou 10,000 francs d'amende ou de dommages-intérêts. C'était peu, il est vrai, pour un homme qui se qualifiait modestement, à ce qu'on raconte, « d'homme de génie, » et qui, en parlant de ses rédacteurs, MM. Champfleury, Théodore de Banville, Henri Murger, disait d'un ton inimitable : « Tous ces petits crétins. » Le Poitevin Saint-Alme a été, en outre, rédacteur en chef du *Capitole* et rédacteur du *Commerce*, journaux bonapartistes; il a de plus collaboré à la *Lorgnette*, aux *Papillotes*, aux *Coulisses*, journaux de littérature d'alcôve, et au *Globe*, journal ministériel et ultra-conservateur. Cette collaboration lui fut durement rappelée en 1848, alors qu'il se portait candidat à la représentation nationale pour le département de la Seine. Dès le 1er mars, il avait fondé la *Liberté, journal des idées et des faits*, qui, grâce à sa rédaction souvent spirituelle, toujours pittoresque, grâce surtout à la modicité de son prix — ce fut le premier grand journal politique à 5 centimes — obtint un succès prodigieux. Son tirage était permanent et la vente allait jusqu'à 100,000 exemplaires par jour. Alexandre Dumas y fit ces fameuses professions de foi qui sont restées célèbres. Suspendue le 27 juin, la *Liberté* essaya de se reconstituer le 7 août; elle mourut bientôt tout à fait. Inutile d'ajouter que la candidature du citoyen Le Poitevin Saint-Alme échoua complétement, malgré des distributions gratuites de la *Liberté* dans les ateliers nationaux. Un journal du 1er juin 1848 l'appelait *le candidat des sept péchés capitaux*, titre d'un article fort vif où il était dit : « Le citoyen Le Poitevin Saint-Alme, candidat à la représentation de la Seine, représente plus véritablement, à lui seul, les *sept péchés capitaux* que tous les héros du roman d'Eugène Sue. Pour le prouver, il nous suffirait d'entrer ici dans les mille et un petits malheurs de cette existence littéraire et politique qui s'est mise à la solde de tous les partis. Contentons-nous, pour le quart d'heure, de dresser le catalogue des conversions et des palinodies de ce folliculaire, qui s'est tourné avec amour vers chaque soleil levant. » Suit un *Document à consulter par les électeurs*, dans lequel figure la liste annotée des *divers* journaux auxquels le candidat de 1848 avait précédemment collaboré. Le Poitevin Saint-Alme est mort pauvre et oublié. — Son fils, qui signe LEPOITEVIN DE L'EGREVILLE, a publié en 1866 la première série d'une compilation qui a pour titre : l'*Esprit du théâtre* ou *Pensees choisies des plus celèbres auteurs dramatiques de tous les temps et de tous les pays*, fruit de longues et patientes recherches.

LE POITTEVIN (Edmond-Modeste-Eugène POIDEVIN, dit), peintre, né à Paris en 1806. Elève de Hersent, il vit la fortune lui sourire dès le début de sa carrière, et il avait à peine vingt ans lorsque ses *Moissonneurs*, exposés en 1826, furent achetés par la duchesse de Berry. En 1828, M. Le Poittevin quitta l'Ecole des beaux-arts, où il venait d'obtenir une médaille au concours de paysage historique, et se mit à parcourir le Nord de l'Europe, puis l'Italie. Après avoir voyagé pendant quelques années, il revint en France, et depuis lors il a produit et exposé un grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles nous citerons : *Cour normande*, *Bords de la Tamise*, *Ecurie* (1831); *Marée basse*, au musée du Luxembourg; *Côtes d'Ecosse* (1833); *Pêcheurs normands*, *Cabane flamande* (1836); *Souvenirs de Belgique*, la *Rentrée des pêcheurs* (1837); *Effet de glace*, *Derrière la dune*, le *Chaperon rouge* (1838); *Naufragés* (1839), au musée du Luxembourg; *Adrien van der Velde débarquant à Blackemberg* (1840); le *Golfe de Naples* (1841); la *Villa d'Este*, la *Grotte d'Azur de Capri* (1842). En 1843, M. Le Poittevin exposa *Van der Velde dessinant au milieu du combat* et le *Fossoyeur et ses enfants*, tableaux qui eurent un très-grand succès, et se rangea, à partir de ce moment, au nombre des peintres de genre les plus estimés du public. Parmi les toiles qu'il a exposées depuis lors, nous citerons : le *Coup de l'étrier* (1845); la *Première blessure* (1847); *Pas de feu sans fumée*, la *Lune de miel* (1848); le *Mur mitoyen* (1849); le *Berger et la mer*, le *Coup de cidre* (1850); les *Forbans*, les *Amis de la ferme* (1852); le *Droit de la force*, les *Religieux du Cap*, les *Gardeurs de dindons* (1853); l'*Hiver en Hollande* (1855), une des meilleurs peintures de l'artiste; l'*Hiver*, l'*Ecole buissonnière* (1857); les *Pilotes hollandais*, la *Vigie*, *Chaumière normande* (1859); le *Médecin de campagne*, les *Plaisirs de l'été*, la *Pêche sur la glace*, *Un futur peintre de nature morte* (1861); le *Rêve de Cendrillon* (1864); les *Religieux du Cap* (1865); *Souvenirs de la plage de Skevening* (1866); *Naufrage dans les mers polaires* (1867); *Une attention délicate* (1868); la *Récolte des pommes de terre*, les *Casseurs de glace* (1869), etc.

LE POIVRE, géomètre flamand, né à Mons vers la fin du XVIIe siècle. On a de lui : *Traité des sections du cylindre et du cône* (Paris, 1704, in-8°), ouvrage remarquable et estimé.

LÉPONTIENNES (Alpes). V. ALPES.

LÉPONTIENS, en latin *Lepontii*, ancien peuple de l'Europe centrale, qui habitait la région alpestre d'où sortent le Rhin, le Rhône et le Tessin, partie dans la Rhétie, partie dans la Gaule cisalpine, depuis le mont Rosa jusqu'au Bernardino. Leurs villes principales étaient : *Oscelum* (Domo-d'Ossola), *Eudracinum* (Eutranne), etc.

LÉPORAIRE s. m. (lé-po-rè-re — du lat. *lepus*, *leporis*, lièvre). Parc ou enclos pour les lièvres, chez les Romains.

LEPORETUM, nom latin de **LABRIT.**

LÉPORIDE adj. (lé-po-ri-de — du lat. *lepus*, *leporis*, lièvre, et du gr. *eidos*, forme). Mamm. Qui ressemble au lièvre.

— s. m. Mamm. Produit du croisement du lièvre et du lapin.

— s. m. pl. Syn. de LÉPORINS.

— **Encycl.** La question du *léporide* ou du croisement du lapin et du lièvre a été fort controversée dans ces dernières années. De part et d'autre, on a soutenu avec vivacité la réalité ou l'impossibilité de ce croisement, et des faits qui paraissaient de toute évidence ont été invoqués à l'appui de l'une et l'autre opinion. Il y a une dizaine d'années, le jardin d'acclimatation du bois de Boulogne reçut un couple d'animaux fort curieux, appelés lapins-lièvres. M. Jean Raynaud publia à ce sujet une notice à laquelle nous empruntons la plupart des détails qui vont suivre, dont plusieurs semblent fort problématiques. Les *léporides*, par exception à la règle d'après laquelle les mulets ne se reproduisent point, sont d'une très-grande fécondité; leur portée habituelle est d'une douzaine de petits. Le pelage de ces animaux se compose de deux sortes de poils qui tranchent parfaitement, le poil bleuâtre et soyeux du lapin angora et le poil roux du lièvre. Toutefois celui-ci diminue de génération en génération, en sorte qu'après un certain temps le produit se distinguerait à peine du lapin. Toutefois il y a un moyen d'éviter cette dégénérescence, car le *léporide* se croise facilement, soit avec le lapin, soit avec le lièvre, de telle sorte qu'on peut faire prédominer à volonté tel ou tel sang.

Ce métis a été obtenu pour la première fois par M. Roux d'Angoulême. Sa propagation est à désirer, car l'espèce du lièvre va diminuant d'année en année et semble fatalement destinée à disparaître. La domestication directe de ce rongeur, qui pourrait contribuer à le conserver, présente malheureusement des difficultés. Le lièvre aime la liberté, le grand air, et ne paraît guère disposé à se plier à la vie de clapier.

Un moyen de tourner la difficulté serait le croisement du lièvre avec le lapin; mais ici c'est le cas de dire : *hic jacet lepus.* Là en effet est l'obstacle. Plus les deux espèces sont voisines, plus la nature a mis d'antipathie entre elles, sans doute pour les empêcher de se confondre et de disparaître ainsi l'une et l'autre. Les deux animaux renfermés ensemble se battent à outrance, et presque toujours le lièvre succombe. Buffon, séduit par l'importance scientifique et économique de la question, a vainement tenté de la résoudre et y a définitivement renoncé, tant elle lui semblait difficile. D'autres expérimentateurs l'ont reprise à leur tour; mais, malgré les précautions qu'ils ont prises, ils n'ont eu aucun succès.

M. Gayot a mis un lièvre, préalablement élevé en compagnie de jeunes lapereaux et nourri de lait de chèvre, en captivité avec deux lapines. Les trois animaux se battant souvent, on retira une des femelles. L'autre n'en continua pas moins de maltraiter le lièvre, qui pourtant ne paraissait pas se décourager. Bientôt on vit le couple occupé à charrier de la paille et à s'arracher le poil du ventre pour confectionner un nid. On fut néanmoins forcé de retirer la femelle, qui maltraitait par trop le lièvre, et de lui en donner successivement d'autres; mais on n'obtint aucune fécondation. L'union du lapin avec la hase parut d'abord s'accomplir sous de meilleurs auspices. Quand on supposa que l'accouplement avait eu lieu, on retira le lapin; mais ici encore on n'eut pas de résultat satisfaisant.

Enfin M. Roux, à force d'essais et de précautions minutieuses, est parvenu, assure-t-il, à déterminer le croisement du lièvre et de la lapine, et ses produits ont réalisé tout ce que la science avait permis de pressentir. Les *léporides* obtenus par lui sont très-rustiques, vivent en domesticité aussi bien que les lapins, jouissent de la même fécondité et possèdent en même temps des qualités qui les rapprochent des lièvres. Ils sont tellement recherchés des consommateurs que leur prix sur le marché d'Angoulême s'élève au-dessus de celui des lapins et que le propriétaire en écoule plus d'un millier tous les ans. Cette dernière assertion a soulevé bien des doutes et l'on s'est demandé si le *léporide* ne serait pas simplement une race de lapins. La question, sans être insoluble, demeure donc entièrement réservée.

LÉPORIDÉ, ÉE adj. (lé-po-ri-dé). Mamm. Syn. de LÉPORIN.

LÉPORIN, INE adj. (lé-po-rain, i-ne — du lat. *lepus, leporis*, lièvre). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au lièvre.

— s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les genres lièvre et pika.

LEPORIUS, écrivain ecclésiastique latin, d'origine gauloise, qui vivait au commencement du V^{e} siècle. Partisan ardent de l'hérésie de Pélage, il se fit excommunier et passa en Afrique, où saint Augustin le fit rentrer dans l'orthodoxie. Leporius adressa aux évêques d'Aix et de Marseille une rétractation solennelle, souvent citée par les ecclésiastiques et qui porte pour titre *Libellus emendationis sive satisfactionis ad episcopos Galliæ*. On trouve cet ouvrage dans les *Opuscula dogmatica veterum quinque scriptorum* (Paris, 1630, in-fol.) et dans la *Bibliotheca Patrum*, de Galland, tome IX.

LÉPOSME s. m. (lé-po-sme — du gr. *lepos*, ecorce). Bot. Syn. de LÉPISTOME, genre d'asclépiadées.

LÉPOSOME s. m. (lé-po-so-me — du gr. *lepos*, écaille; *sôma*, corps). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens, réunis par plusieurs auteurs aux tropidophores.

LE POULCHRE (François), seigneur de La Motte-Messemé, écrivain français, né à Mont-de-Marsan en 1546, mort vers 1597. Il avait la prétention de descendre du consul romain A. Claudius Pulcher. Après avoir servi dans les armées du roi et pris part, notamment, à la bataille de Dreux (1562), il fut attaché à Charles IX comme gentilhomme de la chambre. On lui doit deux ouvrages contenant de curieux détails sur l'art militaire : les *Sept livres des honnestes loisirs de M. de La Motte-Messemé* (Paris, 1587); *Passe-temps de Messire Fr. Le Poulchre* (Paris, 1597).

LÉPRAIRE s. f. (lé-prè-re — rad. *lèpre*). Bot. Syn. de LÈPRE.

LÉPRANTHE s. m. (lé-pran-te — gr. *lepros*, rude; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de PYRÉNOTHÈQUE, genre de cryptogames.

LÈPRE s. f. (lè-pre — latin *lepra*, qui vient du grec *lepra*. Le grec *lepra* se rapporte à *lepis*, écaille, de *lepein*, ecorcer, de la racine sanscrite *lup*, couper, blesser, allemand *luppen*, lithuanien *luppu*, russe *luptiu*). Pathol. Maladie générale de la peau, autrefois très-commune en Orient : *Être affecté de la* LÈPRE. *Les habitants du territoire de Narbonne sont sujets à la* LÈPRE *blanche*. (A. Paré.) *La misère est une maladie du corps social, absolument comme la* LÈPRE *est une maladie du corps humain*. (V. Hugo.) *L'avarice est une vertu, comme la* LÈPRE *est la santé*. (J. Janin.)

— Par anal. Taches imitant la lèpre : *Les mille réseaux d'un lierre centenaire couvraient les hautes murailles d'une* LÈPRE *noirâtre*. (H. Castille.) *De larges plaques de* LÈPRE *jaune marbraient les tuiles brunies et désordonnées des toits*. (Th. Gaut.)

Il faut que le lichen, cette rouille du marbre,
De sa *lèpre* dorée au loin couvre le mur.
V. HUGO.

— Fig. Vice invétéré, impossible ou difficile à extirper, à corriger : *Le cabaret est une* LÈPRE *qui s'attache comme la vermine aux populations misérables*. (Toussenel.) *La* LÈPRE *monacale a presque rongé jusqu'au squelette deux admirables nations, l'Italie et l'Espagne*. (V. Hugo.)

— Arboric. Croûte blanchâtre qui naît sur les feuilles et les bourgeons des arbres fruitiers et les fait tomber : *C'est au milieu et à la fin de l'été que la* LÈPRE *se montre*. (Bosc.)

— Bot. Genre de productions cryptogamiques pulvériformes : *Les* LÈPRES *se rencontrent sur les murs, les pierres, les vieilles écorces*, etc.

— **Encycl.** Pathol. Le mot *lèpre*, employé par les médecins grecs pour désigner d'une manière précise un genre d'éruption bien caractérisé, a été bientôt détourné de son acception première et appliqué à des maladies fort diverses et bien différentes de celle qu'il avait d'abord désignée. Hippocrate et les médecins grecs se sont servis des mots *lepra* et *psôra* pour désigner les affections squammeuses de la peau, en établissant cependant entre elles une différence. La *lepra* s'attaquait aux couches profondes de la peau sous forme de plaques arrondies et produisait des écailles semblables à celles des poissons; la *psôra* s'arrêtait à la surface et présentait un aspect varié. On voit, d'après cela, quelle est l'acception réelle dans laquelle a été créé le mot *lepra*, acception précise que lui a rendue Willan et que Biett a adoptée. Les différentes affections que l'on a désignées sous ce nom peuvent se réduire à trois principales, qui sont : 1^{o} l'éléphantiasis proprement dit, qui forme la principale variété de la *lèpre* des Hébreux, maladie terrible, si bien décrite par les Grecs et surtout par Arétée, et par les Arabes, qui l'appellent *juzam juzamlik*; 2^{o} l'éléphantiasis des Arabes, confondu avec la forme précédente par les Hébreux, désigné d'une manière confuse sous le nom de *leukê* (mal blanc) par les Grecs, qui ne l'ont point assez distingué de l'éléphantiasis, et enfin décrit à part par les Arabes sous le nom de *dal-fil;* 3^{o} le *vitiligo* des Latins, qui correspond au *bothor* des Arabes. Quant à la *lèpre* du moyen âge, il est certain qu'on a appliqué ce nom à toutes les maladies de la peau auxquelles, à tort ou à raison, on attachait une idée de gravité. C'est ce qui explique le nombre si considérable des léproseries au VIII^{e} siècle, où l'on n'en compta pas moins de deux mille, seulement en France, léproseries dans lesquelles rien n'était plus rare que la *lèpre*, c'est-à-dire l'éléphantiasis.

Il résulte de tout cela que le mot *lèpre* doit être exclusivement réservé pour l'affection squammeuse à laquelle Hippocrate et les médecins grecs l'avaient primitivement appliqué. C'est du reste le parti adopté aujourd'hui par les médecins qui s'occupent des maladies de la peau.

La *lèpre* ainsi délimitée peut se développer sur toutes les parties du corps. Cependant elle semble affecter de préférence les membres et surtout le voisinage des articulations. Quand elle occupe le tronc, on l'observe plus fréquemment à la partie antérieure. Quel que soit le siége qu'elle ait choisi, la *lèpre* débute par de petits points rouges, peu appréciables d'abord, quoiqu'ils offrent déjà une légère saillie au-dessus du niveau de la peau. Ces élevures, lisses, distinctes, se recouvrent d'une squame extrêmement mince, qui ne tarde pas à tomber. Peu à peu de petites plaques s'étendent en affectant toujours la forme circulaire; les écailles se renouvellent, deviennent plus épaisses, se superposent, surtout sur les bords qui se trouvent élevés; le centre redevient et reste intact, si l'on excepte quelques cas rares, où l'on rencontre des plaques isolées dont le caractère est marqué par des squames qui occupent aussi bien le centre que les bords. Ce développement circulaire continue jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un diamètre de plusieurs centimètres. Alors il s'arrête et l'on voit des plaques arrondies dont la largeur varie assez ordinairement depuis celle d'une pièce de 1 franc jusqu'à celle d'une pièce de 5 francs. Le centre sain est déprimé; les bords sont élevés et recouverts de squames multiples, grisâtres, très-adhérentes. Ces plaques orbiculaires ne sont pas toujours entières et distinctes; souvent elles sont agglomérées et confondues. Cette disposition est surtout très-commune et même constante aux environs des articulations, aux coudes et aux genoux. Pendant que s'opère ainsi le développement particulier des squames, a lieu aussi l'accroissement général de l'éruption. Elle s'étend progressivement sur le ventre, les épaules, le dos, la poitrine, quelquefois sur le cuir chevelu et sur le front, rarement sur la face et sur les mains. Les squames tombent et se renouvellent sans cesse; elles laissent après leur chute une surface rouge, peu enflammée, lisse quand l'éruption est récente et sillonnée d'empreintes quand elle est ancienne. Tels sont les caractères avec lesquels la *lèpre* se manifeste dans la presque totalité des cas. Parfois aussi on peut observer sur le dos et sur le tronc de larges plaques très-rouges, constituées par un cercle saillant, de quelques millimètres de largeur seulement, et accompagné, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un liséré rougeâtre; le centre présente alors une surface très-étendue et entièrement intacte.

La *lèpre* peut rester stationnaire pendant un temps indéfini, sans déterminer aucun accident, sans que les fonctions intérieures soient sensiblement altérées. Seulement, à la longue, il s'établit une tension des articulations qui occasionne souvent beaucoup de gêne dans les mouvements. Abandonnée à elle-même, la *lèpre* peut disparaître pour se montrer de nouveau peu de temps après, ou bien elle persiste plus ou moins longtemps et ne cède quelquefois même qu'à un traitement fort énergique. Au reste, qu'elle disparaisse sous l'influence d'une cause inconnue ou sous celle des moyens thérapeutiques employés pour la combattre, elle marche à la guérison d'une manière lente et constante. D'abord les plaques s'affaissent dans leur centre; les squames se reforment plus rarement; elles sont moins nombreuses et enfin elles cessent de se reformer, et la guérison marchant du centre vers la circonférence, les cercles se rompent en plusieurs endroits, les élevures s'affaissent, la plaque disparaît.

Les causes de la *lèpre* sont peu connues; elle n'est pas contagieuse; elle se développe dans toutes les saisons, mais plus ordinairement à l'automne. Elle affecte plus fréquemment les hommes que les femmes. On l'observe rarement chez les enfants. On a remarqué qu'elle pouvait se développer sous l'influence d'une atmosphère froide et humide et après l'ingestion d'aliments salés, de poissons de mer. Certaines professions y prédisposent; telles sont, par exemple, celles où l'on est en contact avec des substances pulvérulentes, où l'on manie des métaux. Parmi les causes les plus fréquentes, il faut placer les affections morales vives, comme un accès de colère, un violent chagrin, une frayeur. Enfin elle peut être héréditaire.

Le diagnostic de la *lèpre* est, dans la plupart des cas, très-facile. Ainsi on la distinguera du *porrigo scutulata* en ce que ce dernier siége toujours au cuir chevelu, ce qui est rare pour la *lèpre*. De plus, le porrigo reconnaît pour éléments des pustules baveuses, et enfin il a un caractère contagieux. On reconnaîtra les syphilides, dans les cas de syphilide tuberculeuse, à leur teinte cuivrée et violacée, aux cicatrices que l'on rencontre toujours dans les environs de l'éruption et aux symptômes concomitants. Le *psoriasis guttata* serait peut-être plus difficile à distinguer de la *lèpre* en voie de guérison, à cause des plaques isolées qu'il présente; mais ces plaques sont beaucoup plus petites et moins régulières que celles de la *lèpre*. Leur centre, qui n'est jamais intact, ne présente pas de dépression, et elles ne sont pas circonscrites par un cercle saillant.

Le pronostic de la *lèpre* n'est pas grave, en ce sens qu'elle ne fait pas courir de graves dangers; mais, dans tous les cas, on peut la considérer comme une affection très-rebelle.

Le traitement de la *lèpre* se compose de moyens extérieurs, de moyens intérieurs et de moyens hygiéniques. Mais avant de se déterminer pour le mode de médication à suivre il faut avoir égard à l'âge, à la vigueur du malade, à l'état de l'éruption. Si l'on a affaire à un sujet jeune, fort et vigoureux, si la maladie a fait de rapides progrès, si la peau est rouge, enflammée, le pouls plein, il faut avoir recours aux saignées générales, aux bains simples, aux boissons délayantes, à la diète et au repos. Chez les vieillards languissants, chez les individus dont la constitution est détériorée, qui sont affaiblis par la misère et les privations, chez qui l'éruption n'est point accompagnée d'inflammation, il faudra souvent employer pendant quelque temps les toniques, pour les préparer à un traitement actif. Ces précautions une fois prises, on peut attaquer la maladie en s'adressant aux moyens que l'on a désignés sous le nom d'extérieurs et d'intérieurs.

De la médication extérieure il faut absolument rejeter les lotions et les applications si vantées des anciens, à cause des substances irritantes qu'elles renferment, ainsi que les vésicatoires et les cautérisations. L'expérience a d'ailleurs démontré que les pommades même réputées infaillibles peuvent bien amener, au bout de quelque temps, une amélioration telle que l'on croit à une guérison complète, mais que les récidives ne tardent pas à se produire. Les applications extérieures, employées seules, sont donc le plus ordinairement inefficaces et elles pourraient ne pas être toujours sans inconvénient. Il n'en est pas de même lorsque ces applications servent d'auxiliaire à un traitement intérieur, et surtout à la fin de ce traitement. Alors elles peuvent être très-utiles. Elles ne pourraient être employées seules que dans les cas rares où la maladie est récente et bornée à de petites surfaces. Il convient de citer ici une pommade dont le docteur Biett se servait avec beaucoup de succès, à l'hôpital Saint-Louis, contre plusieurs maladies de la peau et notamment contre la *lèpre*. C'est un composé d'iodure de soufre incorporé dans l'axonge, à la dose de $0^{gr},60$ à $0^{gr},75$ pour 30 grammes de graisse. L'iodure peut être porté jusqu'à 2 grammes.

Le malade, en même temps qu'il fait usage d'une boisson amère, fait matin et soir des frictions sur plusieurs plaques à la fois. Peu à peu il s'établit une vitalité plus grande, la peau s'enflamme, les squames tombent, les élevures s'affaissent. Au bout de quelques jours, la résolution est complète et la peau a repris son état naturel, et l'on attaque les plaques nouvelles. Les bains sont utiles dans le traitement de la *lèpre*, mais ne pourraient en amener la guérison complète. On donnera la préférence aux bains sulfureux, aux bains de mer et surtout aux bains de vapeur, qui agissent d'une manière plus sûre et plus constante. Ils rendent la circulation plus active; la peau s'anime, la sueur vient l'humecter et détache les squames.

Une maladie aussi rebelle que la *lèpre* ne saurait donc céder, au moins dans les cas ordinaires, aux médications extérieures; il a fallu avoir recours à un traitement interne, et la thérapeutique a fourni des moyens énergiques auxquels elle ne résiste pas. Ces moyens consistent dans les décoctions d'orme pyramidal et de douce-amère, dans les préparations de soufre, de calomel, de goudron, et surtout, d'après les expériences nombreuses du docteur Biett à l'hôpital Saint-Louis, dans les purgatifs, la teinture de cantharides et les préparations arsenicales. Les purgatifs conviennent surtout quand la *lèpre* est récente, peu étendue et qu'elle se manifeste pour la première fois. On administre du calomel pur ou associé au jalap, du sulfate de soude ou de magnésie dans une tisane amère. On peut aussi avoir recours à des médicaments plus actifs, et l'aloès, l'extrait de coloquinte, la résine de jalap, la gomme-gutte, le plus souvent combinés, opèrent de très-bons effets. Le choix de telle ou telle substance ne saurait être indiqué *à priori;* il devra varier suivant le tempérament de l'individu, suivant l'état de l'éruption et surtout suivant l'effet du médicament employé. Le calomel est, sans contredit, celui qui réussit le plus souvent et le plus promptement. Il n'est pas rare d'obtenir une guérison complète en deux mois, quelquefois en un temps moins long, à l'aide de cette préparation qui, administrée tous les jours à la dose de $0^{gr},20$, n'occasionne presque jamais d'accidents. S'il survenait de la salivation, ce qui est rare, il faudrait en suspendre l'emploi pendant quelque temps. La teinture de cantharides convient lorsque la *lèpre* a reparu après un temps plus ou moins long, quand elle occupe une grande étendue, enfin quand elle a résisté aux purgatifs. Le malade en prend tous les matins de 3 à 5 gouttes, d'abord dans une cuillerée de tisane. A mesure que l'on avance dans le traitement, on surveille l'état des organes génito-urinaires et, s'il ne se présente aucun symptôme, on augmente tous les six ou huit jours de 5 gouttes. Si, au contraire, il se manifestait beaucoup de chaleur à l'épigastre, des nausées, du dévoiement, des ardeurs d'urine, il faudrait interrompre l'usage de la teinture. Le docteur Biett a employé avec succès cette préparation chez de nombreux malades qui depuis fort longtemps étaient affectés d'une *lèpre* rebelle à tous les autres traitements. Les préparations arsenicales devront être administrées lorsque la *lèpre* existe depuis plusieurs années, qu'elle a envahi la presque totalité de l'enveloppe tégumentaire, que la peau est épaissie, altérée, et que la maladie a résisté aux autres méthodes de traitement. Parmi les préparations diverses, celles qui sont employées avec le plus d'avantage sont la solution de Pearson et la solution de Fowler. La première s'administre à la dose de 8 à 10 gouttes d'abord, puis un peu plus tard et graduellement jusqu'à 30 et 40 gouttes, et la solution de Fowler à la dose de 3 gouttes dans un véhicule inerte, le matin à jeun, et tous les cinq ou six jours on augmente de 2 ou 3 gouttes seulement. On peut aller ainsi jusqu'à 12 ou 15 gouttes; mais il est prudent de ne pas dépasser ce terme et souvent, comme pour la teinture de cantharides, il est bon d'en interrompre l'usage de temps en temps. En reprenant le traitement, il faut toujours commencer par des doses minimes. Les préparations arsenicales demandent à être employées avec beaucoup de prudence et, s'il survenait des symptômes d'inflammation gastro-intestinale, il faudrait les discontinuer aussitôt. Administrées sagement, elles peuvent constituer un moyen vraiment héroïque dans les cas les plus graves et les plus invétérés.

Le traitement hygiénique ne saurait, dans aucun cas, suffire pour guérir la *lèpre*, mais il est utile pour maintenir la guérison. Ainsi les malades devront se soustraire à l'influence des causes qui auront pu la produire; souvent ils devront renoncer à leur profession. Il sera surtout indispensable qu'ils observent un régime sévère et qu'ils évitent l'abus des boissons alcooliques; enfin ils devront de temps en temps prendre des bains pour entretenir et activer les fonctions de la peau. C'est faute de ces précautions qu'il survient quelquefois des récidives, que l'on ne manque pas d'attribuer au peu d'efficacité du traitement.

— Hist. Dans l'antiquité et durant tout le moyen âge, les lépreux ont été bannis de la société par des lois d'une extrême sévérité. La *lèpre* est une des maladies les plus anciennes qui aient affligé l'espèce humaine. Elle semble avoir existé de tout temps sur les rives du Nil, et Moïse, l'un des plus anciens écrivains que nous connaissions, nous la montre déjà exerçant de grands ravages parmi les Hébreux. On a même dit, d'après quelques historiens de l'antiquité, que le peuple de Dieu fut chassé de l'Égypte à cause de la *lèpre* dont il était infecté. Si cette assertion était vraie, les Juifs auraient laissé après eux cette terrible maladie, qui n'a cessé de régner depuis sur les bords du Nil, où elle existe encore aujourd'hui d'une manière endémique.

La *lèpre* inspirait dans l'antiquité une horreur et une épouvante qui ne sont pas complétement justifiées, puisqu'il est prouvé aujourd'hui que cette affection n'est après tout ni mortelle, ni incurable, ni contagieuse. Cependant, chez certains peuples, la loi voulait que, si le roi en était frappé, il se baignât dans le sang de ses sujets pour se guérir. Moïse, dans les lois et les conseils qu'il donne aux Israélites au sortir de la captivité d'Egypte, dépeint soigneusement la *lèpre* et ordonne contre sa prétendue contagion des prescriptions tout à fait inhumaines. Les lépreux étaient condamnés à se tenir hors des portes de Jérusalem; ils erraient dans la campagne et, lorsqu'ils avaient besoin d'aller chercher des provisions dans la ville, ils les demandaient de loin aux gardiens. Du temps de Jésus-Christ, les lépreux de la Palestine n'étaient pas traités avec moins de rigueur que du temps de Moïse. La *lèpre* régnait aussi dans le nord de la Syrie. Les eaux du Jourdain étaient regardées comme spécifiques contre cette maladie. Néanmoins, dans plusieurs contrées orientales, cette affection devait être moins redoutable que chez les Hébreux, puisque les lépreux, d'après l'historien Josèphe, loin d'être méprisés et chassés de la société, étaient au contraire l'objet d'une vénération toute particulière. On leur donnait les premières dignités civiles et militaires. Ctésias et Hérodote rapportent que la *lèpre* régnait en Perse et que ceux qui en étaient frappés étaient bannis de la société humaine. Cependant Plutarque nous apprend qu'Artaxerce aimait passionnément sa sœur et son épouse Atorsa, dont tout le corps était couvert d'une *lèpre* blanche. Les Indiens et les Grecs ne furent pas à l'abri de cette terrible maladie; mais Hippocrate avait parfaitement reconnu qu'elle n'était pas bien terrible. On dit qu'elle était très-commune à l'époque du printemps. Les Romains ne furent infectés de la *lèpre* que lorsqu'ils eurent porté leurs armes en Orient, et ils accusaient toujours l'Egypte de leur avoir fait ce funeste présent. Tout porte à croire que c'est Pompée qui introduisit la *lèpre* à Rome, lorsqu'il revint chargé des dépouilles de l'Asie. Arétée et Archigène, qui eurent occasion d'étudier cette maladie, nous en ont, les premiers, donné une description très-exacte. De Rome la *lèpre* se répandit bientôt dans tout l'empire romain, jusqu'au moment où se formèrent l'empire d'Orient et l'empire d'Occident. A partir de cette époque, on voit la maladie disparaître des contrées européennes et se retirer en Orient.

Mais au moyen âge on la voit renaître en Occident et y prendre des développements jusqu'alors inconnus. On croit généralement qu'elle fut apportée par les croisés des contrées orientales, où elle a toujours été endémique. Il est au moins certain que les croisades contribuèrent à la répandre davantage; car avant le XIIe siècle on trouve à peine quelques écrivains qui en fassent mention, tandis qu'à partir de cette époque tous les écrits qui sont arrivés jusqu'à nous en donnent des descriptions très-détaillées et très-exactes. On admettait généralement trois degrés dans l'affection des lépreux, et ceux qui en étaient frappés étaient traités avec plus ou moins de rigueur, selon qu'ils présentaient tel ou tel degré de la maladie. Les médecins et les juges étaient chargés d'examiner l'intensité du mal avant de faire l'application des lois qui y étaient relatives. Ainsi, quand les lépreux n'étaient pas encore entièrement défigurés, on ne les bannissait pas de la société; on se contentait de leur interdire l'entrée des réunions. Les Orientaux regardaient la *lèpre* comme une vengeance divine. Chez les chrétiens, on séquestrait les malheureux lépreux de la société et on les reléguait dans des endroits isolés, où souvent ils manquaient du strict nécessaire. Les ministres de la religion célébraient, pour l'expulsion des malades, une épouvantable cérémonie qui ressemblait à de véritables funérailles. Voici, d'après Ogée (*Histoire de Bretagne*), comment se pratiquait la séquestration de ces infortunés : « Un prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole, allait avec la croix chez le lépreux, qui était préparé à cette cérémonie. Le ministre sacré commençait par l'exhorter à souffrir patiemment et en esprit de pénitence la plaie incurable dont Dieu l'avait frappé. Il l'arrosait ensuite d'eau bénite et le conduisait à l'Eglise. Là le lépreux quittait ses habits ordinaires et prenait un vêtement noir préparé exprès, se mettait à genoux devant l'autel entre deux tréteaux et entendait la messe, après laquelle on l'arrosait encore d'eau bénite. On voit que cette cérémonie ne différait presque pas de celle des funérailles ordinaires. En conduisant le lépreux de sa maison à l'Eglise, on chantait les mêmes versets qu'aux enterrements, et après la messe, qui était aussi la même que celle qu'on célébrait pour les morts, on chantait le *Libera* et on conduisait le malade à la maison qui lui était destinée. Lorsqu'il y était arrivé, le prêtre lui faisait encore une exhortation, le consolait et lui jetait une pelletée de terre sur les pieds. La maison était petite et avait pour tous meubles un lit complet, un vase à eau, un coffre, une table, une chaise, une lampe, une serviette et les autres choses nécessaires. Le lépreux se reconnaissait à ses habits. On lui donnait un capuchon, deux chemises, une tunique et une robe appelée housse ou esclavine, un barillet, un entonnoir, des cliquettes, un couteau, une baguette et une ceinture de cuir. Avant de le quitter, le prêtre lui défendait de paraître en public sans son habit de lépreux et les pieds nus; d'entrer dans les églises, dans les moulins, dans les lieux où l'on cuisait le pain; de laver ses mains ou ce qui lui était nécessaire dans les fontaines et dans les ruisseaux; de toucher aux denrées qu'il voudrait acheter aux marchés autrement qu'avec une baguette pour faire connaître ce qu'il marchandait, et d'entrer dans les maisons et dans les cabarets pour y acheter du vin, ayant seulement la liberté de s'arrêter à la porte, de demander ce qu'il voulait et de le faire mettre dans son baril. Il lui était ordonné de ne puiser de l'eau qu'avec un vase propre; de ne point répondre à ceux qui l'interrogeraient dans le chemin et dans les rues, s'il n'était sous le vent, afin qu'ils ne fussent pas incommodés de son haleine et de l'odeur infecte qui s'exhalait de son corps; de ne point s'engager dans les chemins étroits, de ne point toucher aux enfants. Enfin ces malheureux étaient regardés comme des morts parmi les vivants. Leurs enfants n'étaient point baptisés sur les fonts, et l'eau qui servait à leur baptême était jetée dans des lieux retirés. Lorsqu'un lépreux tombait malade, le prêtre lui donnait la communion et l'extrême-onction et, après sa mort, on l'enterrait dans sa maison ou dans un lieu destiné aux lépreux. On faisait son service à l'église comme celui des autres personnes. » La maison dans laquelle il avait habité était brûlée, ainsi que tout ce qui lui avait appartenu. Quand ces infortunés sortaient, ils étaient forcés d'agiter leurs cliquettes, afin que les passants fussent avertis de leur présence et s'éloignassent du chemin qu'ils suivaient. Les lépreux vivaient du produit des biens assignés à leur établissement, des fonds votés par la commune à laquelle ils appartenaient, ou bien encore, et c'était le cas le plus fréquent, de la charité publique. Tout travail leur étant interdit, il arrivait fréquemment, lorsque les aumônes n'étaient pas suffisantes, que ces malheureux manquaient de tout, même de pain. De là des émeutes et des mesures très-sévères de la part de l'autorité pour les réprimer. Muratori raconte qu'en Italie les lépreux, de concert avec les juifs, fomentèrent une révolte qu'on eut beaucoup de peine à apaiser et qui fit couler beaucoup de sang. Les décrétales de saint Grégoire permettaient aux lépreux de se marier s'ils trouvaient une femme qui voulût partager leur sort. Ceux des lépreux qui avaient des biens pouvaient en conserver l'usufruit, mais ils n'avaient le droit ni de tester, ni d'hériter, ni de vendre, ni de contracter le moindre engagement; ils étaient hors la loi. « Les juristes, dit Jourdan, considéraient ceux qui étaient atteints de la *lèpre* comme des êtres morts civilement, et dont la séquestration du restant de la société formait les funérailles. Les ecclésiastiques les regardaient comme des infortunés que la main de Dieu avait frappés et que cette cause rendait respectables et sacrés. Les médecins étaient saisis de frayeur à leur aspect, parce qu'ils savaient le mal absolument au-dessus des ressources de leur art. Enfin les historiens n'avaient pas de termes assez énergiques, de couleurs assez sombres pour peindre cette hideuse maladie qui, par son extension, sa violence, sa longue durée et sa puissante influence mérite, sans contredit, d'occuper la première place parmi toutes celles, si nombreuses pourtant, qui ont désolé l'espèce humaine et ravagé l'Europe d'un bout à l'autre pendant toute la longue période du moyen âge. »

L'unique soulagement apporté à cette épouvantable situation des lépreux fut dû à l'excès du mal lui-même. La *lèpre* devint un fléau si général que, loin de songer, comme on avait fait jusque-là, à isoler les lépreux, on dut se décider à les réunir dans des hôpitaux spéciaux, connus sous le nom de léproseries. Chaque ville, chaque localité tant soit peu populeuse dut avoir sa maladrerie particulière. Il se fonda même, vers la fin du XIIe siècle, un ordre spécial pour soigner les lépreux, l'ordre de Saint-Lazare, et le XIIIe siècle vit s'élever environ 19,000 léproseries ou maladreries, où les lépreux étaient soignés par les religieux de l'ordre nouveau. Qu'était-ce que ce mal si horrible et qui nécessita de si vigoureux remèdes? Bien des auteurs et de savants médecins ont prétendu que la *lèpre* du moyen âge n'était autre chose que la maladie vénérienne. « En résumé, dit M. L.-A. Labourt dans ses savantes recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries, l'existence de la *lèpre* au moyen âge est un fait mystérieux. La nature et l'origine de cette affection ne sont pas plus connues que celles de la *lèpre* dont parlent nos livres saints. Non-seulement on ignore pourquoi les léproseries furent établies et quelles maladies on y traitait, non-seulement il n'existe aucune preuve que ces établissements aient été fondés par des seigneurs au temps des croisades, dans le but charitable de prévenir la propagation parmi leurs vassaux du terrible fléau encore subsistant sous le ciel enflammé de la Palestine, mais on peut prouver qu'il a existé des léproseries en France dès l'époque celtique. » Certes, cette manière de voir de M. Labourt est loin d'être certaine; elle est opposée, en tout cas, à l'origine qu'on assigne généralement aux léproseries; mais nous ne pouvions nous dispenser de citer un auteur dont l'autorité est incontestable en cette matière.

Cependant la *lèpre*, sous l'influence de l'hygiène publique, du changement des constitutions et des modifications particulières de l'état atmosphérique, finit par disparaître peu à peu; de sorte qu'à la fin du XVe siècle on n'en trouve presque plus de traces en Europe. Aussi voyons-nous François Ier mettre par ordonnance tous les biens des léproseries à la disposition du grand aumônier de France. Aujourd'hui la *lèpre*, sans être absolument inconnue en Europe, ne se rencontre plus guère qu'en Asie et en Afrique, surtout en Egypte.

— Bot. Le genre *lèpre* a été placé par Fée dans le groupe des coniocarpées, et caractérisé ainsi par ce botaniste : thalle crustacé, lépreux, uniforme; apothécion nul; gongyles nus, libres et agglomérés, épars sur la surface de la plante. Les *lèpres*, ainsi nommées à cause de leur analogie avec certaines affections dartreuses, se rencontrent sur les murs, les pierres, les vieilles écorces. Plusieurs *lèpres* sont odorantes; leur thalle est mou et spongieux, et sa couleur présente des nuances diverses. La *lèpre* la mieux connue est la *lèpre* jaune, dont la croûte est effuse, égale, mince, un peu ridée et composée de granules globuleux et nus.

LEPREAS, héros éponyme. V. LEPRÉE.

LE PRÉDOUR (Louis-Joseph-Marie), administrateur français, né à Pleyben (Bretagne) en 1758, guillotiné à Brest le 22 mai 1794. Avocat au parlement de Rennes et partisan des doctrines libérales, il fut nommé en 1792 membre de l'administration du département du Finistère, dans lequel il organisa la garde nationale. Mais il prit parti pour les girondins et essaya de les sauver par les armes. La tentative ayant échoué, Le Prédour, décrété d'accusation, se constitua prisonnier et fut condamné à mort.

LE PRÉDOUR (Fortuné-Joseph-Hyacinthe), amiral français, fils du précédent, né en 1793, mort en 1866. Entré à l'âge de onze ans dans la marine, il traversa successivement tous les grades. Promu amiral en 1847, il prit le commandement de la station navale du Brésil, et signa, en 1849, un traité avec Rosas pour la libre navigation de la Plata. Démissionnaire en 1851, il accepta l'année suivante le titre de vice-amiral, puis fut nommé successivement membre titulaire du du conseil de l'amirauté, grand officier de la Légion d'honneur, sénateur et membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. On lui doit : *Instructions nautiques sur la mer de Chine*, traduites de l'anglais de Horsburgh (Paris, 1824, in-4o); *Résumé des opérations hydrographiques faites sur la côte occidentale d'Afrique* (Paris, 1828, in-8o); *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde* (Paris, 1837-1839, 5 vol. in-8o), trad. de Horsburgh.

LEPRÉE ou **LEPREAS**, héros éponyme grec, fondateur de Leprée dans l'Elide. Il était fils de Glaucon, ou, selon d'autres, de Neptune. Ce fut lui qui conseilla à Augias de lier et d'emprisonner Hercule au lieu de lui donner la récompense de son travail. Néanmoins, il se réconcilia avec le héros et entra en lutte avec lui pour savoir lequel des deux l'emporterait dans des exercices de force. Furieux d'être toujours vaincu, il défia Hercule au combat et fut tué.

LÉPREUX, EUSE adj. (lé-preu, eu-ze — rad. *lèpre*). Qui est affecté de la lèpre : *Un vieillard* LÉPREUX. *Une femme* LÉPREUSE. ‖ Qui a rapport à la lèpre, qui est de la nature de la lèpre : *Eruption* LÉPREUSE. *Affection* LÉPREUSE.

— **Par ext.** Couvert de dartres, de pustules :

Il est assez de mains chercheuses de vermine,
Qui savent éplucher un écrit malheureux,
Comme un pâtre espagnol épluche un chien *lépreux*.
A. DE MUSSET.

— Par anal. Couvert de croûtes, de taches imitant la lèpre : *Les baraques s'adossent, pressées les unes contre les autres, sans ordre ni alignement, à des masures vermoulues dont les murailles* LÉPREUSES *attristent le regard.* (H. Castille.)

— Substantiv. Personne affectée de la lèpre : *Un* LÉPREUX. *Une* LÉPREUSE. *Un hôpital de* LÉPREUX.

— **Syn. Lépreux, ladre.** V. LADRE.

— **Encycl.** V. LÈPRE.

Lépreux de la cité d'Aoste (LE), nouvelle, par Xavier de Maistre (Pétersbourg, 1811). L'auteur avait connu le malheureux qu'il met en scène, confiné par ordre dans une masure isolée, et il n'a ajouté aucun ornement romanesque à ce qu'il apprit ou devina de son histoire et de ses sensations. La sincérité du récit, l'attendrissement du narrateur ont suffi pour faire de ce petit livre un chef-d'œuvre. Il est impossible d'exciter plus vivement l'émotion que dans ces pages, où il peint avec les couleurs les plus vives et les plus originales le muet désespoir d'un malheureux que la plus cruelle des maladies expose aux dégoûts des autres hommes. En plaçant près de lui une sœur dont il a seulement la consolation d'entendre la voix, parce que, atteinte à un moindre degré du fléau qui l'a frappé, son approche pourrait la priver elle-même de tout espoir de guérison, l'auteur a beaucoup accru la pitié qu'inspire cet infortuné. Mais cette sœur vient de mourir, et maintenant il est seul, plongé dans une amère solitude; séparé de ses semblables, poursuivi par le sentiment de ses maux, il ne peut même goûter de sommeil. Il s'entretient avec un militaire de sa triste situation; pour tout domaine, il a un jardin où il cultive quelques fleurs. De loin, il assiste au bonheur d'autrui; il voit les laboureurs travailler aux champs, les enfants courir à leurs jeux, les fiancés célébrer des noces joyeuses. Pour lui, défense de communiquer avec les hommes; le sort lui refuse toute activité, toute distraction. Il attend avec résignation la mort, qui sera sa délivrance.

« En retraçant, dit M. Patin, une disgrâce particulière, M. de Maistre a su peindre, dans cette admirable production, l'un des sentiments les plus profonds, les plus universels de notre nature, celui qui nous attache à la société des hommes, et qui sans doute ne peut jamais se produire avec plus de force, éveiller une plus vive sympathie, que dans cet isolement cruel auquel le sort condamne quelques infortunés, dont l'ouvrage qui nous occupe en ce moment offre une image si frappante et si pathétique. Quel sujet plus attachant et plus élevé que celui qui nous intéresse, comme hommes, au malheur d'une créature exclue du commerce de ses semblables, et qui même, selon la désolante expression de l'auteur, n'a plus de *semblable dans le monde?...* Jamais l'image d'un malheur si complet n'avait été présentée; et M. de Maistre a su trouver, pour la rendre, un langage d'une vérité et d'une éloquence qu'il lui était bien difficile d'égaler dans ses autres compositions, et certainement impossible de surpasser. »

LEPRÉVOST (Auguste), archéologue et historien français, né à Bernay (Normandie) en 1787, mort en 1859. Sous-préfet en 1814, il fut révoqué en 1815 après les Cent-Jours, devint membre du conseil de l'Eure en 1831, représenta, comme député, l'arrondissement de Bernay de 1834 à 1848, et vota à peu près constamment pour les mesures présentées par le gouvernement de Louis-Philippe. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Leprévost s'était adonné de bonne heure aux sciences historiques et s'était attaché à l'étude des sources. Membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1838), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux d'histoire, il faisait en outre partie de plusieurs sociétés savantes. Indépendamment de notices et d'articles insérés dans l'*Annuaire historique*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, le *Moniteur universel*, et de nombreuses brochures, on lui doit, entre autres ouvrages : *Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure* (1832, in-12); *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure* (1840, in-12); *Ancienne division territoriale de la Normandie* (Caen, 1840, in-4o); *Histoire de Saint-Martin-de-Tilleul* (1840).

LE PRÉVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon, vicomte), littérateur et érudit français, né à Iray, près de Mortagne (Orne), en 1768, mort en 1849. Ayant perdu sous la Révolution la plus grande partie de son patrimoine, il composa un certain nombre de vaudevilles et de comédies, puis entra dans l'enseignement, professa l'histoire et devint inspecteur général. Louis XVIII le nomma gentilhomme de la chambre, et il entra en 1818 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : la *Clubomanie* (Paris, 1795), comédie en trois actes et en vers; *Alphonse et Léonore* (Paris, 1798), comédie en un acte; le *Quart d'heure de Rabelais* (1799), comédie en un acte; *Manlius Torquatus*, tragédie en cinq actes, jouée à l'Odeon en 1798; *Gentil-Bernard* (1801), *Jean La Fontaine* (1806), comédies en un acte, etc. On lui doit en outre plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Tableaux comparatifs de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne* (1802); *Histoire de l'Egypte sous le gouvernement des Romains* (1816); *Influence de la Grèce en général et de Corinthe en particulier sur les arts de l'Etrurie et de Rome* (1838); *Vertu et repentir*, poëme (1843); *Boileau mis à l'index*, ou le *Nouvel art poétique* (1844, in-8o), etc.

LEPRÉVOT DE BEAUMONT (J.-T.-G.), secrétaire du clergé de France, né dans la haute Normandie. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est à lui qu'on doit la découverte du pacte de famine, qu'il signala au parlement de Rouen. Il expia cruellement la révélation de cette infamie. Dénoncé par Rinville, qui lui avait donné connaissance du pacte et se trouvait compromis pour ce fait, Beaumont fut, le 17 novembre 1768, arrêté et incarcéré à la Bastille. Sa captivité dura vingt et un ans et deux mois. De la Bastille, il avait été transféré au donjon de Vincennes, puis à Charenton, puis à Bicêtre, enfin à Bercy, et il ne recouvra sa liberté que deux mois après la prise de la Bastille. Il a publié l'histoire de ses souffrances sous ce titre : *Tableau historique de la captivité de Leprévot de Beaumont, écrit par lui-même* (Paris, 1791, brochure in-8o).

LEPRINCE (Jean), peintre français, né en 1733, mort en 1781. Elève de Boucher et déjà connu avantageusement par ses paysages et ses gravures, il fut contraint, à la suite d'embarras domestiques, de se réfugier à Saint-Pétersbourg, où il fut accueilli avec une faveur marquée. Le climat de la Russie étant contraire à sa santé, il revint en France, se fit recevoir à l'Académie de peinture, puis, plus tard, fut nommé conseiller d'académie. On cite, parmi ses principaux ouvrages : les plafonds du palais impérial à Saint-Pétersbourg; le *Baptême dans le rit grec*, et les *Frères quêteurs distribuant des agnus à la porte d'un cabaret*. Il a également composé une foule de dessins lavés à l'encre de Chine.

LE PRINCE (Nicolas-Thomas), littérateur et bibliographe, né à Paris en 1750, mort en 1818. Il obtint un emploi à la Bibliothèque du roi, puis remplit jusqu'en 1792 les fonctions d'inspecteur de la librairie près de la chambre syndicale de Paris. On a de lui : *Anecdotes des beaux-arts* (Paris, 1776-1781, 3 vol. in-8o), avec Nougaret; *Essai historique sur la bibliothèque du roi* (Paris, 1782, in-8o), avec le même; *Petite bibliothèque des théâtres* (Paris, 1784-1789, 80 vol. in-18), avec Baudrais. — Son frère, René Le Prince, né à Paris en 1753, fut également employé à la Bibliothèque royale. On a de lui : *Remarques sur l'état des arts au moyen âge* (Paris, 1782), et une édition du *Traité du choix et de la méthode des études* de l'abbé Fleury (1784, in-12).

LEPRINCE DE BEAUMONT (Jeanne-Marie), femme de lettres française, née à Rouen en 1711, morte en 1780. Elle était sœur du peintre Jean Leprince. Ayant épousé un M. de Beaumont, elle obtint, pour vice de forme, en 1745, la nullité de son union avec un homme qui, ainsi qu'elle l'apprend elle-même, devait à son inconduite d'affreuses infirmités. Devenue libre d'elle-même, Mme Leprince de Beaumont se consacra à des travaux littéraires, se remaria avec un M. Pichon, dont elle eut six enfants, passa en Angleterre, où elle fit des éducations particulières, puis revint en France en 1762 et termina ses jours dans sa petite terre de Charnavoi. C'était une femme instruite et laborieuse, à qui l'on doit 70 volumes. Son style est faible, négligé, sans couleur; ses romans manquent d'imagination et de mouvement, mais on trouve dans tous les sujets qu'elle a traités des principes élevés et moraux, beaucoup de droiture d'esprit, de sens et de raison. Aussi ses productions, souvent réimprimées, trouvent leur place naturelle dans les bibliothèques de famille, et sont mises avec fruit entre les mains des jeunes filles et des enfants. Bon nombre de ses livres ont été spécialement composés pour la jeunesse et ont eu un très-grand succès. Tels sont notamment le *Magasin des enfants* (1757), le *Magasin des adolescentes* (1760), le *Magasin des pauvres* (1768), qui ont d'abord paru périodiquement à Londres. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : le *Triomphe de la vérité* (1748), roman, son œuvre de début; le *Nouveau Magasin français* (Londres, 1750-1755, 3 vol. in-8o); *Education complète* (Londres, 1753, 3 vol. in-12); *Anecdotes du* XIVe *siècle* (Londres, 1759); *Instructions pour les jeunes dames qui entrent dans le monde* (1764, 4 vol.); *Mémoires de la baronne de Batteville* (Lyon, 1766); la *Nouvelle Clarisse* (Lyon, 1767); les *Américaines* (Lyon, 1770, 6 vol. in-12); le *Mentor moderne* (1772), *Manuel de la jeunesse; Contes moraux* (1774, 2 vol.); *Nouveaux contes moraux* (1776, in-8o); *Œuvres mêlées* (Maëstricht, 1775, 6 vol.), etc.

LÉPRODÈRE s. f. (lé-pro-dè-re — du gr. *lepros*, écailleux; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant quatre espèces, qui vivent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

LÉPRONOTE s. f. (lé-pro-no-te — du gr. *lepros*, rude; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides ou des chrysomélines, comprenant une quinzaine d'espèces, qui vivent à la Guyane et au Brésil.

LÉPROPTÈRE s. m. (lé-pro-ptè-re — du gr. *lepros*, écailleux; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides ou des chrysomélines, comprenant une seule espèce, qui habite le Brésil.

LÉPROSERIE s. f. (lé-pro-ze-rî — rad. *lépreux*). Hôpital pour les lépreux : *A la suite des croisades, on établit un grand nombre de* LÉPROSERIES *en France.*

— Par anal. Lieu dégoûtant, séjour de vice invétéré : *Le conseil municipal n'a pu rien faire encore pour laver cette grande* LÉPROSERIE, *car la prostitution a depuis longtemps établi là son quartier général.* (Balz.)

— **Encycl.** V. LÈPRE.

LÉPROSOME s. m. (lé-pro-so-me — du gr. *lepros*, écailleux; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une seule espèce, qui habite l'île de Ténériffe.

LEPROSUM, nom latin de Levroux.

LEPSINA ou **LEFSINA**, l'ancienne *Eleusis*, village de la Grèce moderne, à 17 kilom. N.-O. d'Athènes; il donne son nom à un diocèse dont le chef-lieu est Kontoura.

LEPSIS s. f. (lè-psiss — gr. *lêpsis*, proprement prise, attaque). Mus. anc. Partie de la mélopée grecque.

— **Encycl.** La mélopée grecque était composée de trois parties, qu'on appelait : *lepsis*, mixis et chiésès. Cette dernière se divisait elle-même en trois autres parties. La prise ou *lepsis* enseignait au musicien en quel lieu de la voix il devait établir son diapason. On l'appelait aussi tuthia. Le compositeur voyait s'il devait placer son chant dans le système des sons bas, qu'ils appelaient hypatoïdes, dans celui des sons aigus, qu'ils nommaient nétoïdes, ou bien dans le système des sons moyens, qu'ils appelaient mésoïdes, répondant au mode nomique, consacré à Apollon.

LEPSIUS (Charles-Pierre), archéologue allemand, né à Naumbourg-sur-la-Saale en 1775, mort en 1853. Il étudia le droit aux universités de Leipzig et d'Iéna et entra dans la magistrature. Lorsque Naumbourg eut passé à la Prusse, il devint successivement directeur de l'inquisitoriat (1816), conseiller provincial du cercle de Naumbourg (1817), et enfin conseiller intime du gouvernement (1841). Parmi ses nombreux travaux historiques et archéologiques, il faut surtout citer : *Sur l'antiquité et sur les fondateurs de la cathédrale de Naumbourg* (Naumbourg, 1822); *Histoire des évêques du diocèse de Naumbourg avant la réformation* (Naumbourg, 1846). Il avait collaboré avec Puttrich au grand ouvrage sur les *Monuments de l'architecture du moyen âge dans la Saxe et dans la Thuringe* (1839-1841).

LEPSIUS (Charles-Richard), orientaliste allemand, fils du précédent, né à Naumbourg en 1813. Il étudia fort jeune la philologie comparée aux universités de Leipzig, de Gœttingue, et en dernier lieu à Berlin, où il eut Bopp pour professeur, se fit recevoir docteur en philosophie en 1833, et partit ensuite pour Paris, muni de lettres de recommandation que lui donna Alexandre de Humboldt. Après avoir obtenu, en 1834, le prix académique institué par Volney, avec son mémoire sur la *Paléographie appliquée aux recherches de la philologie*, il fit paraître deux autres mémoires très-importants, qui furent imprimés dans la collection des comptes rendus de l'Académie de Berlin : *Rapports des alphabets sémitique, indien, persan ancien, égyptien ancien et éthiopien*, et *De l'origine et des rapports des noms de nombre dans les langues indo-germaniques, sémitiques et cophtes* (1835). L'année même où il publia ces deux mémoires, M. Lepsius se rendit en Italie et se livra, dans les collections littéraires et scientifiques de Turin, de Pise et de Côme, à d'importantes recherches. Il publia à Rome, en 1837, sa fameuse *Lettre à M. Rosellini sur l'alphabet hiéroglyphique*, accompagnée d'essais sur l'architecture de l'Egypte ancienne. A partir de ce moment, M. Lepsius s'est consacré presque exclusivement à l'étude des langues et des antiquités de l'Egypte. Dans un voyage qu'il fit en Angleterre pour l'Institut archéologique, il se rencontra à Londres avec M. de Bunsen. Là, ces deux savants formèrent le projet d'un important voyage en Egypte, dont le roi de Prusse consentit à faire les frais, à la recommandation de Humboldt et d'Eichhorn. Cette entreprise scientifique, à laquelle concoururent des savants et des artistes anglais et allemands, fut mise à exécution en 1842. Elle ne dura pas moins de quatre ans et produisit les plus magnifiques résultats. M. Lepsius fut, à son retour en Allemagne, nommé professeur à l'université de Berlin (1846), et, quatre ans plus tard, membre de l'Académie des sciences de cette ville. C'est à partir de cette époque qu'il commença à réunir le fruit de ses recherches historiques, géographiques, ethnologiques et archéologiques sur l'Egypte.

Nous mentionnerons parmi les ouvrages les plus considérables de M. Lepsius : les *Monuments de l'Egypte et de l'Ethiopie* (1853-1857); *Chronologie des Egyptiens* (1849); les *Premiers dieux des Egyptiens* (1851); *Lettres sur l'Egypte, l'Ethiopie et la presqu'île du Snaï* (1852); *Importance de quelques monuments égyptiens pour la connaissance de l'histoire des Ptolémées* (1853); *Alphabet de linguistique universelle*, publié à Berlin en 1855, une œuvre capitale; *Alphabet destiné à réduire les diverses langues à une orthographe uniforme, en caractères européens* (Londres et Berlin, 1863, in-8o).

LEPTA s. m. (lè-pta — du gr. *leptos*, mince). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des célastrinées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

— s. m. pl. Métrol. V. LEPTON.

LEPTACANTHE s. m. (lè-pta-kan-te — du gr. *leptos*, mince; *akantha*, épine). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LEPTADÉNIE s. f. (lè-pta-dé-nî — du gr. *leptos*, mince; *adên*, glande). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde et dans le nord et le centre de l'Afrique.

LEPTALÉE s. f. (lè-pta-lé — du gr. *leptaleos*, mince). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des sisymbriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Perse et en Sibérie.

LEPTALIDE s. f. (lè-pta-li-de — du gr. *leptaleos*, mince). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la famille des papilloniens, tribu des piérides, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues depuis les Antilles jusqu'au sud du Brésil.

LEPTANDRE s. f. (lè-ptan-dre — du gr. *leptos*, mince; *anêr, andros*, mâle). Bot. Syn. de PÉDÉROTE.

LEPTANTHE adj. (lè-ptan-te — du gr. *leptos*, grêle; *anthos*, fleur). Bot. Qui a de très-petites fleurs.

LEPTARRHÈNE s. f. (lè-pta-rè-ne — du gr. *leptos*, mince; *arrhên*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique arctique.

LEPTARTHRE s. m. (lè-ptar-tre — du gr. *leptos*, mince; *arthron*, articulation). Ornith. Syn. de DASYPOGON.

LEPTASPIDE s. f. (lèp-ta-spi-de — du gr. *leptos*, mince; *aspis*, bouclier). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Australie.

LEPTE s. m. (lè-pte — du gr. *leptos*, mince). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides : *Le* LEPTE *du faucheur passe son premier âge en parasite.* (H. Lucas.)

— s. f. Bot. Genre de célastrinées, comprenant une seule espèce.

— **Encycl.** Ce genre est ainsi caractérisé : antennules coniques, de quatre articles, celui de la base très-gros; suçoir obtus, presque conique, proéminent; palpes courtes; corps très-mou et ovale. L'espèce qui peut être considérée comme le type du genre est le *lepte* du faucheur. Elle est d'un beau rouge orange, passe son premier âge en parasite sur les faucheurs, surtout sur les femelles, et se place principalement derrière leurs hanches postérieures. Une autre espèce est le *lepte* automnal. Il est très-petit et de couleur rouge; il s'insinue dans la peau de l'homme, à la base des poils, et cause des démangeaisons très-vives et presque aussi insupportables que celle que produit la gale; il est connu vulgairement sous le nom de rouget par les habitants des campagnes. On calme l'irritation produite par ces petites arachnides par des lotions d'eau vinaigrée.

LEPTÉE s. m. (lèp-té — du gr. *leptos*, mince). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

LEPTÉMON s. m. (lèp-té-mon). Bot. Syn. de CROTONOPSIS, genre d'euphorbiacées.

LEPTÈNE s. f. (lèp-tè-ne). Moll. Genre de mollusques brachiopodes, voisin des térébratules.

LEPTHYLE s. f. (lèp-ti-le). Erpét. Syn. de LITORIE, genre de batraciens anoures.

LEPTIDE adj. (lèp-ti-de — rad. *leptis* ou *lepte*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au leptis, genre d'insectes diptères.

— Arachn. Qui ressemble au lepte, genre d'arachnides.

— s. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, ayant pour type le genre leptis.

— s. f. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acarides, ayant pour type le genre lepte.

LEPTIDÉE s. f. (lè-pti-dé — du gr. *leptos*, mince; *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétrameres, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite le midi de la France, où elle vit dans les vieux bois.

LEPTIE s. f. (lè-ptî — du gr. *leptos*, mince). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique.

LEPTIFORME adj. (lè-pti-for-me — de *leptis*, et de *forme*). Entom. Qui ressemble au leptis : *La callomyie* LEPTIFORME, *qui habite l'Allemagne, a un abdomen à ligne argentée.*

LEPTINE s. m. (lè-pti-ne — du gr. *leptos*, mince, chétif). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des scaphidites, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

LEPTINE, général syracusain, frère de Denys le tyran, mort 383 ans av. J.-C. En 397, son frère lui ayant confié le commandement d'une flotte chargée de combattre les Carthaginois, Leptine fut battu; mais il prit sa revanche lorsque Himicion vint assiéger Syracuse, détruisit la flotte ennemie et délivra la ville. La guerre ayant recommencé avec Carthage en 383, Leptine se fit tuer à la bataille de Cronium.

LEPTINELLE s. f. (lè-pti-nè-le — dimin. du gr. *leptos*, mince). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées comprenant plusieurs espèces qui croissent en Amérique.

LEPTINES, ville de Belgique. V. Lestines.

LEPTINODÈRE s. m. (lè-pti-no-dè-re — du gr. *leptos*, mince; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des scotobides, dont l'espèce type habite le Chili et Buénos-Ayres.

LEPTIS s. m. (lè-ptiss — du gr. *leptos*, mince, chétif). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, type de la tribu des leptides, comprenant une trentaine d'espèces, dont le tiers environ habite l'Europe : *Les femelles des* LEPTIS *déposent leurs œufs dans la terre ou dans la mousse.* (C. d'Orbigny.)

— Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LEPTIS, nom de deux anciennes villes d'Afrique. V. Lebida.

LEPTISME s. m. (lé-pti-sme — du gr. *leptos*, grêle). Méd. Emaciation, maigreur extrême.

LEPTOCALLE s. m. (lè-pto-ka-le — du gr. *leptos*, mince; *kallos*, beauté). Bot. Syn. de QUAMOCLIT, genre de convolvulacées.

LEPTOCARPE adj. (lè-pto-kar-pe — du gr. *leptos*, grêle; *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont longs et grêles.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des restiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LEPTOCARPHE s. m. (lè-pto-kar-fe — du gr. *leptos*, mince; *karphos*, fétu). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

LEPTOCARYON s. m. (lè-pto-ka-ri-on — du gr. *leptos*, mince; *karuon*, noix). Bot. Section du genre coudrier ou noisetier.

LEPTOCAULE adj. (lèp-to-kô-le — du gr. *leptos*, grêle; *kaulos*, tige). Bot. Dont la tige est grêle.

LEPTOCAULIDE s. f. (lèp-to-kô-li-de — du gr. *leptos*, mince; *kaulos*, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, qui habite l'Amérique boréale.

LEPTOCÉPHALE adj. (lè-pto-sé-fa-le — du gr. *leptos*, grêle; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête grêle.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des anguilliformes, caractérisé par une tête très-petite, et dont l'espèce unique vit sur les côtes de France et d'Angleterre.

— **Encycl.** On ne connaît qu'un seule espèce de ce genre, le *leptocéphale* morrisien, découvert par Morris. Ce poisson n'est pas entièrement privé de nageoires, comme plusieurs observateurs l'avaient avancé; ses nageoires pectorales deviennent imperceptibles quand elles sont desséchées; on n'observe qu'une nageoire dorsale et une nageoire anale, également à peine visibles, toutes deux très-longues, mais très-étroites, et dont l'une garnit presque toute la partie supérieure de l'animal, pendant que l'autre s'étend depuis l'anus jusque vers l'extrémité de la queue.

Le morrisien se rapproche des anguilles par la situation des ouvertures branchiales, qui sont placées au devant des pectorales. Mais son corps, au lieu d'être cylindrique comme celui des anguilles, est très-comprimé latéralement, en forme de ruban. La tête est très-petite et comprimée comme le corps, de telle sorte que l'ensemble du poisson ressemble à une lame mince, à demi transparente. On trouve le *leptocéphale* sur nos côtes et sur celles d'Angleterre. Il ne mesure jamais plus de 12 centimètres de longueur.

LEPTOCÈRE adj. (lèp-to-sè-re — du gr. *leptos*, grêle; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes grêles.

— s. m. Syn. de MYSTACIDE.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les îles de la mer des Indes.

LEPTOCHIRE s. m. (lèp-to-ki-re — du gr. *leptos*, mince; *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentameres, de la famille des brachelytres, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les régions équatoriales des deux hémisphères.

LEPTOCHLOÉ s. m. (lè-pto-klo-é — du gr. *leptos*, mince; *chloé*, herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LEPTOCIRQUE s. m. (lè-pto-sir-ke — du gr. *leptos*, mince; *kerkos*, queue). Entom Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la famille des papilloniens, dont l'espèce unique vit dans l'île de Java.

— **Encycl.** Le genre *leptocirque*, formé aux dépens du grand genre papillon, se fait remarquer par ses ailes inférieures plissées longitudinalement et terminées insensiblement par une queue extrêmement longue et recourbée à l'extrémité. Le *leptocirque* curius, seule espèce de ce genre, est un papillon d'environ 1 centimètre de longueur. Son corps est noir, ses antennes de la même couleur, excepté à leur partie inférieure, où elles sont roussâtres; ses ailes sont noires aussi, mais traversées par une bande d'un vert blanchâtre chez le mâle, et entièrement blanche chez la femelle. On remarque, vers l'extrémité des ailes supérieures, un grand espace triangulaire transparent, traversé par des nervures. Les ailes postérieures sont blanches vers l'extrémité. L'abdomen, noir en dessus, blanchâtre en dessous, offre deux rangées de points noirs de chaque côté. On trouve ce curieux insecte dans l'île de Java.

LEPTOCLINE s. m. (lèp-to-kli-ne — du gr. *leptos*, mince; *kliné*, lit). Moll. Genre d'ascidies composées, de la famille des didemniens.

LEPTOCNÈME s. m. (lè-pto-knè-me — du gr. *leptos*, mince; *knêmê*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une ou deux espèces qui vivent au Mexique.

— Arachn. Genre d'arachnides, réuni aux goniosomes.

LEPTOCOME s. m. (lè-pto-ko-me — du gr. *leptos*, mince; *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népaul.

LEPTOCÔNE s. m. (lèp-to-kô-ne — du gr. *leptos*, mince, et de *cône*). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des cônes, et comprenant les espèces à coquille cylindrique.

LEPTOCONQUE s. m. (lè-pto-kon-ke — du gr. *leptos*, mince; *kogchos*, coquille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des magiles et des pourpres : *Le* LEPTOCONQUE *vit dans des conditions à peu près semblables à celles des magiles.* (Deshayes).

LEPTOCORISE s. f. (lè-pto-ko-ri-ze — du gr. *leptos*, mince; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coréides, comprenant plusieurs espèces, qui habitent les régions chaudes : *Les* LEPTOCORISES *ont le corps grêle, la tête allongée.* (Blanchard.)

LEPTOCORYPHION s. m. (lè-pto-ko-ri-fi-on — du gr. *leptos*, mince; *koruphê*, cime). Bot. Syn. de MILLET, genre de graminées.

LEPTOCYANE s. m. (lè-pto-si-a-ne — du gr. *leptos*, mince; *kuanos*, bleu). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des espèces qui habitent l'Australie.

LEPTODACTYLE adj. (lè-pto-da-kti-le — du gr. *leptos*, grêle; *daktulos*, doigt). Zool. Qui a des doigts longs et grêles.

— s. m. Erpét. Syn. de CYSTIGNATHE, genre de batraciens.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type croît à Java.

— s. m. pl. Un des noms de la famille des chiromyens.

LEPTODAPHNÉ s. m. (lè-pto-da-fné — du gr. *leptos*, grêle; *daphnê*, laurier). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des oréodaphnées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

LEPTODE s. m. (lè-pto-de — du gr. *leptos*, mince). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite l'Asie centrale.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

LEPTODÈRE s. m. (lè-pto-dè-re — du gr. *leptos*, mince; *derê*, cou). Helminth. Genre de vers nématoïdes, trouvé dans le corps des limaces.

LEPTODERME s. m. (lè-pto-dèr-me — du gr. *leptos*, mince; *derma*, peau). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Nepaul.

LEPTODON s. m. (lèp-to-don — du gr. *leptos*, mince; *odous*, *odontos*, dent). Ornith. Syn. de CYMINDIS.

— Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant des espèces qui croissent sur les arbres, dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

LEPTODONTE adj. (lè-pto-don-te — du gr. *leptos*, grêle; *odous*, *odontos*, dent). Zool. Qui a de très-petites dents.

LEPTOGASTRE adj. (lè-pto-ga-stre — du gr. *leptos*, grêle; *gastêr*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen grêle : *La chylize* LEPTOGASTRE *se trouve dans les bosquets.*

— s. m. Entom. Syn. de GONYPE.

LEPTOGLOSSE adj. (lè-pto-glo-se — du gr. *leptos*, grêle; *glôssa*, langue). Zool. Dont la langue est étroite.

— s. m. Ornith. Syn. de PHILÉDON et de SOUÏMANGA.

LEPTOGLOTTIDE s. f. (lè-pto-glo-ti-de — du gr. *leptos*, mince; *glôtta*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, qui habite l'Amérique boréale.

LEPTOHYMÉNION s. m. (lèp-to-i-mé-ni-on — du gr. *leptos*, mince; *humên*, membrane). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, dont les espèces croissent au Népaul, sur les troncs d'arbres.

LEPTOLÈNE s. f. (lè-pto-lè-ne — du gr. *leptos*, mince; *laina*, enveloppe). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des chlénacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar.

LEPTOLOBE s. m. (lè-pto-lo-be — du gr. *leptos*, mince; *lobos*, gousse). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de LEPTOCYANE, autre genre de légumineuses.

LEPTOLOGIE s. f. (lè-pto-lo-jî — du gr. *leptos*, grêle; *logos*, discours). Rhétor. Style subtil, minutieux, affecté. ‖ Peu usité.

LEPTOLOPHE s. m. (lè-pto-lo-fe — du gr. *leptos*, mince; *lophos*, aigrette). Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs, de la famille des psittacidées, formé aux dépens des perroquets.

LEPTOLYMNÉE s. f. (lè-pto-li-mné — du gr. *leptos*, mince, et de *lymnée*). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des lymnées, et contenant les espèces à coquille allongée.

LEPTOMÈRE adj. (lè-pto-mè-re — du gr. *leptos*, grêle; *mêros*, cuisse). Zool. Qui a les jambes très-grêles.

— s. f. Crust. Genre de crustacés lémodipodes, de la famille des caprelliens, comprenant deux espèces qui vivent dans nos mers.

LEPTOMÉRIE s. f. (lè-pto-mé-rî — du gr. *leptos*, mince; *meris*, partie). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des santalacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LEPTOMITE s. m. (lèp-to-mi-te — du gr. *leptos*, mince; *mitos*, fil). Bot. Genre d'algues filamenteuses, de la tribu des byssoïdées.

LEPTOMORPHE s. m. (lè-pto-mor-fe — du gr. *leptos*, mince; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont l'espèce type habite la Sicile.

LEPTOMORPHIQUE adj. (lè-pto-mor-fi-ke — du gr. *leptos*, grêle; *morphê*, forme.) Minér. Se dit d'un cristal étroit et allongé.

LEPTOMYZE s. f. (lè-pto-mi-ze — du gr. *leptos*, mince; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite l'Europe.

LEPTON s. m. (lè-ptonn — mot gr. dérivé de *leptos*, mince). Métrol. Poids d'environ 13 centigrammes, en usage chez les anciens Grecs. ‖ Très-petite monnaie en usage chez le même peuple. ‖ Chez les Grecs modernes, Monnaie de cuivre valant 1 centime. ‖ On dit au pluriel LEPTA, ce qui est la forme grecque.

— Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des érycines.

LEPTONÈME s. m. (lè-pto-nè-me — du gr. *leptos*, mince; *nêma*, filament). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribes, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent les îles de Madagascar, de France et de la Réunion.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, dont les espèces croissent à Madagascar.

LEPTONYQUE s. m. (lè-pto-ni-ke — du gr. *leptos*, mince; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant deux espèces qui vivent au Sénégal.

LEPTONYX s. m. (lèp-to-niks — du gr. *leptos*, mince; *onux*, ongle). Mamm. Division du genre phoque.

— Ornith. Syn. de MÉGALONYX.

LEPTOPE adj. (lè-pto-pe — du gr. *leptos*, grêle; *pous*, pied). Zool. Qui a les pieds très-grêles.

— s. m. Erpét. Division des PIPAS, genre de batraciens anoures.

— Crust. Syn. d'ÉGÉRIE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des hannetons, et comprenant deux espèces qui vivent en Espagne. ‖ Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, tribu des saldides, dont plusieurs espèces vivent dans le midi de la France.

LEPTOPÉTALE adj. (lè-pto-pé-ta-le — du gr. *leptos*, grêle; *petalon*, pétale). Bot. Dont les pétales sont étroits.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

LEPTOPÈZE s. f. (lè-pto-pè-ze — du gr. *leptos*, mince; *peza*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, dont l'espèce type habite le nord de la France.

. **LEPTOPHIDE** s. m. (lè-pto-fi-de — du gr. *leptos*, mince; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres : *Les* LEPTOPHIDES *habitent les régions chaudes des deux hémisphères.* (T. Clavé.)

— **Encycl.** Ces reptiles vivent dans les bois. Ils s'enlacent sur les branches les plus élevées et y poursuivent leur proie, qui consiste en insectes et en petits oiseaux, dont ils dévorent parfois aussi les œufs. Du reste, les mœurs et les habitudes des *leptophides* sont à peu près celles des autres couleuvres. Les *leptophides* habitent les régions chaudes des deux hémisphères; on les divise en plusieurs groupes. Les uns ont toutes les écailles dorsales carénées, le museau mousse, la pupille circulaire; ce sont les dryophides. A ce groupe se rapporte l'ahœtula (*dryophis fulgidus*), d'un vert bleuâtre, passant parfois au brun cuivreux irisé; cet ophidien est assez répandu en Amérique, où il jouit d'une certaine considération parmi les gens du peuple et les magiciens. Il atteint jusqu'à 1 mètre de longueur. D'autres *leptophides* ont les écailles lisses, le museau plus ou moins prolongé en pointe; ce sont les driènes ou tragops. Les espèces de ce groupe appartiennent à la partie méridionale de l'ancien continent. On trouve dans ce groupe : le passerikipam, animal vert en dessus, plus pâle en dessous, avec une ligne étroite, jaune pâle, sur les flancs; le bottla-passeriki, à museau un peu plus mousse que le précédent, d'un vert presque glauque en dessus, pâle en dessous, marqué de taches noires disposées en chevrons et formées de points noirâtres plus ou moins confluents. D'autres *leptophides* ont la pupille arrondie; on les désigne sous le nom d'oxybelis; les espèces de ce groupe sont propres à l'Amérique méridionale; ce sont : l'oxybelis doré, d'un brun pâle cuivré, irisé en dessus et en dessous, avec quelques points noirs irrégulièrement disséminés sur le corps, et un trait noir étroit sur les côtés de la tête; l'oxybelis argenté, blanchâtre et nacré en dessus et en dessous, marqué sur le dos de deux lignes longitudinales bleu pâle, et sur l'abdomen de deux bandes longitudinales bleu pâle, séparées par une ligne blanche très-étroite que relève une autre ligne étroite médiane, de couleur bleuâtre.

LEPTOPHONIE s. f. (lè-pto-fo-nî — du gr. *leptos*, grêle; *phônê*, voix). Méd. Faiblesse, gracilité de la voix.

LEPTOPHTHIRE s. m. (lè-pto-fti-re — du gr. *leptos*, mince; *phtheir*, pou). Entom. Genre d'insectes épizoïques, rapporté par quelques auteurs aux orthoptères, et dont l'espèce type vit en parasite sur le daman de Syrie.

LEPTOPHYLLE adj. (lè-pto-fi-le — du gr. *leptos*, grêle; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont minces et étroites.

LEPTOPLANE s. f. (lè-pto-pla-ne — du gr. *leptos*, mince; *planos*, errant). Helminth. Genre d'helminthes aquatiques, voisin des leptoplanées, et dont l'espèce type habite la mer Rouge.

LEPTOPLANÉE s. f. (lè-pto-pla-né — du gr. *leptos*, mince; *planos*, errant). Helminth. Genre d'helminthes aquatiques, voisin des dérostomes : *Les* LEPTOPLANÉES *ont le corps membraniforme et rappelant celui des planaires.* (P. Gervais.)

LEPTOPLIE s. f. (lè-pto-plî — du gr. *leptos*, mince; *oplon*, arme). Entom. Syn. de MICROPLIE.

LEPTOPODE s. m. (lè-pto-po-de — du gr. *leptos*, mince; *pous*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces habitent l'Amérique du Nord.

— s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques acéphales, comprenant les genres mactre et nucule, et qui n'a pas été adopté.

LEPTOPODIE s. f. (lè-pto-po-dî — du gr. *leptos*, mince; *pous*, pied). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, formé aux dépens des inachus et des maias, et dont les deux espèces habitent l'Atlantique et les mers d'Amérique.

LEPTOPODIEN, IENNE adj. (lè-pto-po-diain, iè-ne — du gr. *leptos*, mince; *pous*, pied). Entom. Qui a les pieds grêles.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, plus connue sous le nom de SALDIDE.

LEPTOPS s. m. (lè-ptopss — du gr. *leptos*, chétif; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant une quinzaine d'espèces qui toutes habitent l'Australie.

LEPTOPTÉRIX s. m. (lè-pto-pté-riks — du gr. *leptos*, mince; *pterux*, aile). Ornith. Syn. de LANGRAIEN.

LEPTOPTILE s. m. (lè-pto-pti-le — du gr. *leptos*, mince; *ptilon*, aile, plume). Ornith. Syn. de GOURA, genre d'oiseaux colombins. ‖ Division du genre cigogne, ayant pour type la cigogne marabout.

LEPTOPYRE s. m. (lè-pto-pi-re — du gr. *leptos*, mince; *puros*, blé). Bot. Section du genre avoine, famille des graminées.

LEPTORAMPHE adj. (lè-pto-ran-fe — du gr. *leptos*, mince; *ramphos*, bec). Ornith. Qui a le bec long et étroit. Syn. de TÉNUIROSTRE.

— s. m. pl. Famille de passereaux à bec long, étroit, non échancré, comprenant les genres martin-pêcheur, todier, sittelle, orthorhynque, guêpier, colibri, grimpereau et huppe, et correspondant à peu près à la famille des ténuirostres de Cuvier.

LEPTORHIN, INE adj. (lè-pto-rain, i-ne — du gr. *leptos*, grêle; *rhin*, nez). Zool. Qui a les narines étroites.

LEPTORHIZE adj. (lè-pto-ri-ze — du gr. *leptos*, grêle; *rhiza*, racine). Bot. Dont les racines sont grêles.

LEPTORHYNQUE adj. (lè-pto-rain-ke — du gr. *leptos*, grêle; *rugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle.

— s. m. Section des genres ara, fourmilier et avocette.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LEPTORIME s. f. (lè-pto-ri-me — du gr. *leptos*, grêle; et du lat. *rima*, fente). Zooph. Genre de productions marines, paraissant très-voisines de certaines éponges friables, et comprenant trois ou quatre espèces qui se trouvent dans la Méditerranée, sur les zostères et les varechs.

LEPTOSAURE s. m. (lè-pto-sô-re — du gr. *leptos*, mince; *sauros*, lézard). Erpét. Division du grand genre lézard.

LEPTOSCÉLIDE s. f. (lè-pto-sé-li-de — du gr. *leptos*, mince; *skelis*, jambe). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des anisoscélides, dont l'espèce type habite la Guyane. ‖ Syn. d'ANISOPUS, autre genre d'insectes.

LEPTOSCHŒNE s. m. (lé-pto-skè-ne — du gr. *leptos*, mince; *schoinos*, jonc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Brésil.

LEPTOSÈME s. m. (lè-pto-sè-me — du gr. *leptos*, étroit; *sêma*, étendard). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, dont les espèces croissent en Australie.

LEPTOSÉPALE adj. (lè-pto-sé-pa-le — du gr. *leptos*, grêle, et de *sépale*). Bot. Qui a les divisions du calice étroites.

LEPTOSOLÈNE s. f. (lè-pto-so-lè-ne — du gr. *leptos*, étroit; *sôlên*, tuyau). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, tribu des alpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'île de Luçon.

LEPTOSOME adj. (lèp-to-so-me — du gr. *leptos*, grêle; *sôma*, corps). Zool. Qui a le corps grêle.

— s. m. Ornith. Syn. de COURAL.

— Crust. Syn. d'IDOTÉE, genre de crustacés isopodes.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, du groupe des bombyciens, dont l'espèce type vit à Madagascar. ‖ Syn. de RHUDINOSOME, autre genre d'insectes.

LEPTOSPERME adj. (lè-pto-spèr-me — du gr. *leptos*, mince; *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont très-petites.

— s. m. Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, type de la tribu des leptospermées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent en Australie et à la Nouvelle-Zélande : *Le* LEPTOSPERME *jaunâtre. Les* LEPTOSPERMES *sont des plantes délicates; ils demandent la terre de bruyère.* (Lemaire.)

— **Encycl.** Les *leptospermes* sont des végétaux de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande. Leurs principaux caractères sont les suivants : feuilles en général très-petites, coriaces, alternes, ponctuées comme celles des myrtes, persistantes, exhalant quand on les froisse une odeur agréable; leurs fleurs solitaires ou groupées à l'extrémité des rameaux, chacune d'elles composée d'un calice à tube campanulé, adhérent, à limbe quinquéfide, persistant quelquefois après la floraison; corolle à cinq pétales insérés à la gorge du calice, orbiculaires, à onglet court; étamines en nombre indéterminé, insérées à l'extrémité du tube calicinal; ovaire infère ou demi-supère, à quatre ou cinq loges, contenant chacune de nombreux ovules; style filiforme, terminé par un stigmate capité; fruit capsulaire, globuleux, ligneux, ombiliqué, couronné par le calice persistant. Les graines sont nombreuses, allongées et menues, d'où le nom générique de *leptosperme.*

Les *leptospermes* sont des végétaux frutescents ou arborescents. Ils demandent la terre de bruyère, beaucoup d'air, des arrosements fréquents en été et l'orangerie pendant l'hiver. Parmi les espèces cultivées, nous citerons les suivantes : *leptosperme* thé, arbuste de près d'un mètre, rameux, à feuilles rapprochées, petites, linéaires, aiguës, glabres et coriaces, à fleurs blanches axillaires; les feuilles de cette espèce, ainsi que celles de la suivante, donnent une infusion théiforme agréable, préconisée par la plupart des navigateurs; *leptosperme* balai : cette espèce, un peu plus élevée que la précédente, s'en distingue encore par ses feuilles un peu plus larges, plus roides et très-aiguës; *leptosperme* soyeux, petit arbuste de près de 2 mètres de hauteur, à feuilles couvertes sur les deux faces de poils blancs et soyeux, à fleurs blanches; *leptosperme* à trois loges, cette espèce tire son nom de la disposition intérieure de sa capsule; *leptosperme* à feuilles de genévrier, ses fleurs sont solitaires. On multiplie les *leptospermes* de graines semées en terre de bruyère et sur couche tiède, sous châssis, ou bien de boutures faites sur couche et sur châssis, ou enfin de marcottes.

LEPTOSPERMÉ, ÉE adj. (lè-pto-spèr-mé — rad. *leptosperme*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au leptosperme.

— s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre leptosperme.

LEPTOSPIRE s. f. (lè-pto-spi-re — du gr. *leptos*, mince; et du lat. *spira*, spire). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des bulimes, et comprenant les espèces à spire allongée.

LEPTOSTACHYDE s. f. (lè-pto-sta-ki-de — du gr. *leptos*, mince; *stachus*, épi). Bot. Syn. de LEPTOCHOLÉ, genre de graminées.

LEPTOSTACHYE s. f. (lè-pto-sta-kî — du gr. *leptos*, mince; *stachus*, épi). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, qui croissent dans l'Asie et l'Amérique tropicales.

LEPTOSTACHYÉ, ÉE adj. (lè-pto-sta-ki-é — du gr. *leptos*, grêle; *stachus*, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis grêles.

LEPTOSTÉGIE s. f. (lè-pto-sté-jî — du gr. *leptos*, mince; *stégê*, toit). Bot. Syn. d'ONYCHIE.

LEPTOSTEMME s. f. (lè-pto-stè-me — du gr. *leptos*, mince; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

LEPTOSTOME s. m. (lè-pto-sto-me — du gr. *leptos*, étroit; *stoma*, bouche). Ornith. Syn. de SAUROTHÈRE et de TACCO.

— Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, contenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère austral.

LEPTOSTYLE adj. (lè-pto-sti-le — du gr. *leptos*, grêle, et de *style*). Bot. Qui a le style grêle, filiforme.

LEPTOSYNE s. f. (lè-pto-zi-ne — du gr. *leptosunê*, gracilité). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

LEPTOTARSE s. m. (lè-pto-tar-se — du gr. *leptos*, étroit, et de *tarse*). Ornith. Genre de palmipèdes, formé aux dépens des canards.

LEPTOTÈNE s. m. (lè-pto-tè-ne — du gr. *leptos*, étroit; *tainia*, ruban). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des ornithomyens, dont l'espèce type vit sur les cerfs et les daims.

LEPTOTHAMNE s. m. (lè-pto-ta-mne — du gr. *leptos*, frêle; *thamnos*, arbrisseau). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LEPTOTHÈQUE s. f. (lè-pto-tè-ke — du gr. *leptos*, étroit; *thêkê*, étui). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, qui croissent en Australie.

LEPTOTHÉRION s. m. (lè-pto-té-ri-on — du gr. *leptos*, chétif; *thêrion*, bête sauvage). Mamm. Genre de ruminants fossiles.

LEPTOTRICHIE s. f. (lè-pto-tri-chî — du gr. *leptos*, mince; *thrix*, *trichos*, cheveu). Méd. Finesse extrême des cheveux.

LEPTOTHRION s. m. (lè-pto-tri-on — du gr. *leptos*, étroit, *thrion*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, qui habite l'Amérique tropicale.

LEPTOTRACHÈLE s. m. (lè-pto-tra-kè-le — du gr. *leptos*, mince; *trachelos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant six espèces, qui vivent en Amérique.

LEPTOXIS s. m. (lè-pto-ksiss — du gr. *leptos*, mince; *oxus*, pointu). Moll. Syn. de LYMNÉE, genre de mollusques d'eau douce.

LEPTURE adj. (lè-ptu-re — du gr. *leptos*, grêle; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue grêle.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des gobe-mouches. ‖ Syn. de PHAÉTON, autre genre d'oiseaux.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des rotbœlliées, comprenant plusieurs espèces, répandues dans presque toutes les régions chaudes et tempérées du globe.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, type de la tribu des lepturètes : *Les* LEPTURES *ont la tête perpendiculaire, avec le labre grand.* (A. Percheron).

— **Encycl.** Entom. Les espèces qui composent ce genre ont pour caractères : tête brusquement rétrécie en arrière; antennes insérées au bas des yeux, écartées entre elles; corselet sans tubercules latéraux; yeux saillants; antennes longues de la moitié au moins du corps; corselet très-étroit en avant, bombé en dessus, fortement renflé postérieurement; écusson très-petit; élytres ne couvrant pas l'extrémité de l'abdomen.

Nous citerons parmi les espèces de ce genre : la *lepture* tomenteuse, qui est noire et couverte d'un duvet jaunâtre sur le corselet, a des élytres d'un fauve foncé, et se trouve aux environs de Paris; la *lepture* noire, de forme plus allongée que la précédente, noire aussi avec l'abdomen rouge, et vivant aux mêmes lieux; la *lepture* uniponctuée, noire également, avec des élytres rouges, et un point noir sur le disque de chacun, vivant en Suisse; la *lepture* éperonnée, plus longue que ces trois premières, avec un corselet presque épineux, a le corps noir, les antennes fauves, les élytres aussi, mais avec quatre bandes transversales; enfin, la *lepture* verdâtre, à antennes annelées de jaune et de noir, le corps couvert d'un duvet vert jaunâtre très-serré. Elle est propre à la Suisse.

LEPTURÈTE adj. (lè-ptu-rè-te — rad. *lepture*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lepture.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, ayant pour type le genre lepture.

— **Encycl.** La tribu des *lepturètes* a été établie par Latreille. Elle se distingue des autres tribus de la même famille par ses yeux arrondis, sans échancrure, et par ses antennes simplement placées en avant des yeux, et non dans une échancrure. La tête se prolonge postérieurement ou se rétrécit brusquement en manière de cou, à sa jonction avec le corselet; les élytres, beaucoup plus larges que le corselet à leur naissance, vont en se rétrécissant graduellement. Les mandibules sont de grandeur ordinaire, à peu près semblables dans les deux sexes. Serville a divisé les *lepturètes* en deux sous-tribus : les laticerves, qui comprennent les genres desmocerus, vesperus, rhamnusium, rhagium; les angusticerves, parmi lesquels on place les genres distenia, cometes, tenoderus, toxotus, pachyta, grammoptera, leptura, strangalia et curyptera.

LEPTYNITE s. f. (lè-pti-ni-te — du gr. *leptunein*, amincir). Minér. Variété de feldspath.

LEPTYNTIQUE adj. (lè-ptain-ti-ke — du gr. *leptunein*, atténuer). Méd. Atténuant. ‖ Vieux mot.

LE PUILLON DE BOBLAYE (Emile), géologue français, né à Pontivy (Morbihan) en 1792, mort en 1843. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps des ingénieurs géographes, se livra à la géologie, fut attaché en qualité de géologue à l'expédition de Morée, et devint chef d'escadron d'état-major en 1840. Deux ans plus tard, sa ville natale l'envoya siéger à la Chambre des députés. On lui doit : *Description de l'île d'Egine* (1853, in-8^{o}); *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée* (1835), etc. — Son frère, Théodore LE PUILLON DE BOBLAYE, général, né à Pontivy en 1795, mort en 1857, entra à l'Ecole polytechnique, concourut à la défense de Paris, prit part dans l'artillerie à la campagne d'Espagne (1823), au siége d'Anvers, fut élu en 1843 député de Pontivy à la place de son frère, et appuya de ses votes le gouvernement. Général de brigade en 1853, il reçut le commandement de l'Ecole d'artillerie et de génie de Metz. On lui doit quelques mémoires.

LÉPUROPÉTALE s. m. (lé-pu-ro-pé-ta-le — du gr. *lepuros*, écailleux, et de *pétale*). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, qui croissent dans l'Amérique boréale et au Chili.

LEPUS s. m. (lé-puss — mot lat. dérivé du gr. *leporis*, même sens). Mamm. Nom scientifique du genre lièvre.

LÉPYRE s. m. (lé-pi-re — du gr. *lepuros*, écailleux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces, dont trois habitent l'Europe.

LEPYRODICLIS s. m. (lé-pi-ro-di-kliss). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, croissant dans les montagnes de l'Asie centrale.

LÉPYRODIE s. f. (lé-pi-ro-dî — du gr. *lepurodês*, semblable à une écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des restiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LÉPYRONIE s. f. (lé-pi-ro-nî — du gr. *lepuros*, écailleux). Entom. Genre d'insectes hémiptères, formé aux dépens des aprophores, voisin des cigales, et comprenant trois espèces, dont une d'Europe.

LEQUEITIO, petite ville d'Espagne, prov. et à 37 kilom. N.-O. de Bilbao, sur le golfe de Gascogne; 2,500 hab. Forges, pêche et cabotage. Cette ville, entourée d'épaisses murailles percées de cinq portes, possède des maisons fort anciennes et une belle promenade d'où l'on jouit d'une vue splendide. L'église, reconstruite au XIII^{e} siècle, renferme un beau maître-autel dans le style gothique filigrané. Dans l'une des chapelles se voit une image miraculeuse de la Vierge, trouvée, dit-on, au XIII^{e} siècle au milieu d'un buisson d'aubépine. Sur la rivière qui traverse la ville est jeté un pont d'une seule arche et d'une hardiesse étonnante. Le port, formé par la rivière à son embouchure, est peu important et sec à la basse mer. Quatre fortins le défendent.

LEQUEL, LAQUELLE (pl. **LESQUELS, LESQUELLES**) pron. relat. (le-kèl, la-kè-le, lè-kèl, lè-kè-le — de *le*, *la*, *les*, et *quel*, *quelle*, *quels*, *quelles*). Qui; s'emploie comme sujet d'une proposition qu'il joint à une proposition précédente, pour éviter l'emploi ou la répétition de *qui*, lorsqu'il pourrait donner lieu à une cacophonie ou à une amphibologie : *Je l'ai su par une personne qui vous est connue,* LAQUELLE *est venue me voir. Il s'agit d'un homme qui en injurie un autre,* LEQUEL *est pourtant son bienfaiteur. Ecrivez plutôt à la cousine de votre ami,* LEQUEL *serait dans le cas de ne pas répondre.* ‖ S'emploie généralement au lieu de *qui*, en termes de pratique : *Entendu les témoins,* LESQUELS *ont déclaré... On a lu le mémoire de la réclamante,* LAQUELLE *sollicite un dégrèvement.* (Acad.)

Voici le fait : un chien vient dans une cuisine;
Il y trouve un chapon, *lequel* a bonne mine.
RACINE.

— S'emploie plus souvent comme complément, et alors *de lequel, de lesquels, de lesquelles, à lequel, à lesquels, à lesquelles* se contractent en *duquel, desquels, desquelles, auquel, auxquels, auxquelles : Voici le parti* AUQUEL *je me suis arrêté. C'est là une mauvaise habitude* À LAQUELLE *il faut renoncer. Je connais les personnes chez* LESQUELLES *vous êtes descendu.*

— Celui, celle qui : *Dites-moi* LEQUEL *de ces deux vases vous plaît le mieux. Parmi ces étoffes voyez* LAQUELLE *vous préférez.*

— Pron. interrog. Quel est celui, quelle est celle qui, à qui, dont : LEQUEL *de vous deux est le plus jeune?* DUQUEL *de ces deux tableaux voulez-vous vous défaire?* AUQUEL *des trois commis avez-vous parlé?* LEQUEL *est plus désirable à l'homme, ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement délivré des misères de cette vie?* (Boss.)

— Gramm. V. DONT.

LEQUESNE (Eugène-Louis), sculpteur, né à Paris en 1815. Issu d'une famille de magistrats, il étudia d'abord la jurisprudence, et se fit inscrire en 1839 au tableau des avocats. Dès cette époque, il avait commencé à étudier la sculpture, pour laquelle il se sentait un goût très-vif. Admis dans l'atelier de Pradier, il y fit de rapides progrès, se rendit à Rome, exposa une *Tête de saint Joseph* en 1842, une *Jeune fille jouant avec une coquille* (1843), et remporta à l'Ecole des beaux-arts, dont il suivait les cours depuis 1841, le grand prix de Rome en 1844. Pendant son séjour dans cette ville, Lequesne exécuta, entre autres œuvres, une remarquable copie du *Faune* de Barberini. De retour à Paris, il envoya au Salon de 1850 le modèle en plâtre de son *Faune dansant*, son chef-d'œuvre, dont le succès fut très-grand et qui, coulé en bronze, figure aujourd'hui dans le jardin du Luxembourg (v. FAUNE DANSANT). Après cette œuvre brillante, qui valut à l'artiste une première médaille, il exécuta le buste de *Portalis*, d'*Etienne*, de *M*^{lle} *Lévy*, d'*Hippolyte Guérin*, du maréchal *Saint-Arnaud*, de *Visconti*, etc.; exécuta le tombeau de M^{me} de Trayrou, pour le château de Montrichard, termina les *Victoires* du tombeau de Napoléon I^{er}, laissées inachevées par Pradier, fit les sculptures des œils-de-bœuf du pavillon Denon, et du couronnement du pavillon Mollien au nouveau Louvre, etc. A l'Exposition universelle de 1855, M. Lequesne envoya, entre autres morceaux, une statue de *Philippe de Commines*, et obtint, outre une première médaille, la croix de la Légion d'honneur. Depuis lors il a exposé une *Baigneuse* et *Lesbie*, charmantes statuettes; la statue du *Maréchal Saint-Arnaud*, un *Soldat mourant*, exécuté d'après une maquette de Pradier (1857); *Jeune fille pesant des Amours* (1859), statue en marbre d'un charme antique; cinq bustes, notamment celui de *Clapisson* (1861); l'*Esclave romain*, d'une grande correction de ligne; le buste de *M*^{lle} *Patti*, d'une extrême finesse de modelé (1863); l'*Eté*, statue en fonte; le buste de *M. Reinaud* (1864); le *Général Daumas*, buste (1866); un *Nègre* (1867); *Prêtresse de Bacchus*, le *Vicomte de Païva* (1868), etc. On doit, en outre, à ce remarquable artiste la décoration de l'église Saint-Augustin à Paris, une fontaine monumentale à Nevers, un *Chemin de croix* destiné à l'Institut fondé par Eugénie de Montijo, des *Pégases* (1870), au nouvel Opéra de Paris, etc.

LEQUEUTRE (Hippolyte-Joseph), peintre français, né à Dunkerque en 1793. Elève d'Aubry et de J.-B. Isabey, il débuta au Salon de 1824 par des aquarelles et des dessins dont un pointillé fort habile était le principal mérite. Depuis lors, il a exécuté un grand nombre de compositions à l'estompe, au crayon lithographique, et s'est surtout fait connaître comme peintre de miniatures. Le portrait de son maître Isabey, qu'il exposa en 1855, est regardé comme son chef-d'œuvre; en 1863, on vit de lui au Salon deux excellentes études, le *Renard effrayé* et l'*Epagneul en arrêt;* enfin, parmi ses lithographies nous mentionnerons son portrait de *Casimir Périer*.

LEQUEUX (Claude), écrivain français, mort à Paris en 1768. Il devint prieur de Saint-Yves à Paris, adopta les idées des jansénistes et même se rangea parmi les partisans des convulsionnaires, ce qui lui valut d'être emprisonné pendant quelque temps à la Bastille. On lui doit quelques ouvrages, notamment : *Tableau d'un vrai chrétien* (1748); le *Chrétien fidèle à sa vocation* (1748); le *Verbe incarné* (1759), etc. Mais il est surtout connu comme l'éditeur de nombreux ouvrages, dans lesquels il a donné la preuve qu'il joignait un esprit critique à une solide instruction. Chargé de donner une édition générale des œuvres de Bossuet, il ne put publier que quelques-uns des ouvrages de l'évêque de Meaux. Parmi les éditions qu'il a données, nous citerons : les *Instructions chrétiennes* de Singlin (1736, 6 vol. in-12); les *Traités choisis* de saint Augustin (1757, 2 vol.); les *Oraisons funèbres* (1762), et l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* (1761), de Bossuet, etc.

LEQUEUX (Jean-François-Marie), théologien français, né vers 1800, mort en 1866. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie, fut vicaire général à Soissons, puis à Paris, chanoine de Paris, et enfin supérieur du séminaire de Soissons. On lui doit des ouvrages pour la plupart adoptés dans l'enseignement des séminaires. Nous citerons de lui : *Manuale compendium juris canonici* (1840-1844, 4 vol. in-8^{o}); *Synopsis juris canonici* (1845); *Selectæ quæstiones* (1846); *Institutiones philosophicæ* (1846-1847, 4 vol. in-12); *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et de Laon* (1859, 2 vol. in-18).

LEQUEUX (Paul-Eugène), architecte, né à Paris en 1806. Elève de Guénepin et de Baltard, il fit de longs efforts pour arriver au prix de Rome, qu'il obtint enfin en 1834. Mais à cette époque il était marié, et pour ne pas quitter Paris il renonça à aller passer en Italie les cinq années réglementaires. Son beau-frère, M. V. Baltard, le fit nommer architecte de la ville, et plus tard des communes de Sceaux et de Saint-Denis. Dans ces fonctions modestes, M. Lequeux a exécuté des travaux lucratifs et qui sont loin d'être dépourvus de mérite. On lui doit notamment : la *Sous-préfecture de Saint-Denis;* la *Mairie de Montmartre;* l'*Eglise de la Villette;* celle de *Villetaneuse;* la *Mairie de Puteaux*, etc. Ces édifices, d'une architecture simple et sévère, ont l'incontestable mérite de satisfaire parfaitement aux conditions exigées par leur destination.

LEQUIEN (Michel), dominicain, chronologiste et érudit français, né à Boulogne-sur-Mer en 1661, mort en 1733. Il fut l'ami de Montfaucon et de l'abbé Longuerue. Lequien s'est attaché à réfuter les opinions émises par Pezron, dans son *Antiquité des temps rétablie*, et il a travaillé à la *Collection byzantine*. Ses principaux ouvrages sont : *Défense du texte hébreu et de la version de la Vulgate* (Paris, 1690, in-12); *Panoplia contra schisma Græcorum* (Paris, 1718, in-4^{o}). Il a donné, en outre, une édition gréco-latine des *Œuvres de Jean Damascène* (Paris, 1712, 2 vol. in-fol.).

LE QUIEN (Jacques), historien français. V. LA NEUFVILLE.

LEQUINIO (Joseph-Marie), homme de lettres et conventionnel, né à Sarzeau (Morbihan) vers 1740, mort en 1813. Elu maire de Rennes au commencement de la Révolution, nommé ensuite juge au tribunal de Vannes, et enfin élu par ses compatriotes député à l'Assemblée législative, il y siégea au côté gauche. Après le 10 août, il publia un livre philosophique assez remarquable, intitulé les *Préjugés détruits*, dans lequel il prenait le titre de *citoyen du globe*, et dépassait de beaucoup la hardiesse des novateurs de son temps. Il fut ensuite envoyé à la Convention, où la Montagne le compta parmi ses membres les plus ardents. Cependant, en votant la mort de Louis XVI, il manifesta le regret que la sûreté de l'État ne permît pas de le condamner aux galères perpétuelles. Envoyé avec Laignelot en mission dans la Vendée, il y déploya une extrême énergie. On l'accusa depuis de nombreuses exécutions arbitraires, d'avoir fait manger les bourreaux à sa table, d'avoir demandé qu'on fusillât tous les prisonniers vendéens, etc., etc. A son retour, les thermidoriens le firent décréter d'accusation pour les actes de sa mission dans l'Ouest; mais l'amnistie le rendit à la liberté. Successivement inspecteur forestier, membre du conseil des Cinq-Cents, il fut, après le 18 brumaire, envoyé en qualité de sous-commissaire des relations commerciales aux Etats-Unis, d'où il revint en 1804, renonçant dès lors à la politique pour se vouer à l'agriculture. On lui doit, entre autres œuvres : *Elixir du régime féodal* (1790, in-8^{o}); le journal intitulé l'*Ecole des laboureurs; De la nécessité du divorce* (Paris, 1792); la *Guerre de la Vendée et les chouans* (1795, in-8^{o}); *Philosophie du peuple* (1796, in-12), etc.

LE RAGOIS (Claude, abbé), pédagogue français, né à Paris, mort dans la même ville vers 1685. Neveu de l'abbé Gobelin, directeur de M^{me} de Maintenon, il obtint par le crédit de cette dame la place de précepteur du duc du Maine. Il la remplit avec zèle, et c'est pour l'éducation de ce prince que Le Ragois composa une *Instruction sur l'histoire de France et sur l'histoire romaine* (Paris, 1684, in-12). Cet ouvrage, pauvre d'idées et médiocrement écrit, fut adopté par toutes les maisons d'éducation, et il a été réimprimé un grand nombre de fois jusqu'à nos jours, avec des corrections et des additions qui ne l'ont pas amélioré. L'édition de Paris (1820, 2 vol. in-12), totalement refondue par M. Moustalon, et augmentée d'un *Abrégé de géographie*, de *l'histoire poétique*, avec un précis des *Métamorphoses* d'Ovide, est plus étendue, sans valoir mieux que celles qui l'ont précédée.

LERAMBERT (Louis), peintre et sculpteur français, membre de l'Académie de sculpture, garde des antiques du roi, né à Paris en 1614, mort en 1670. Il étudia la peinture sous Vouet, et la sculpture dans l'atelier de Sarazin. Le parc de Versailles renferme plusieurs de ses statues, entre autres une *Bacchante avec un enfant jouant des castagnettes; Deux sphinx* de marbre, portant des enfants de bronze; une *Nymphe* et des *Satyres.* On cite également comme des œuvres estimables les portraits en médaillon de Mazarin et du maréchal de La Meilleraie.

LERAY (Théodore-Constant), marin français, né à Brest en 1795, mort en 1849. Il se distingua pendant la campagne de Grèce, lors de la reddition de la citadelle d'Athènes et à la bataille de Navarin (1827), fut alors promu capitaine de frégate, et remplit diverses missions dans les mers du Levant de 1829 à 1831. Nommé capitaine de vaisseau en 1834, pour sa participation à la prise de Bougie, Leray fut envoyé en 1838 à Mexico pour demander au gouvernement mexicain satisfaction des griefs qu'avait contre lui le gouvernement français, et se signala peu après à la prise de la Vera-Cruz. Il reçut plus tard la mission de bloquer Tunis (1841), devint contre-amiral cette même année, entra au conseil d'Amirauté en 1842, et commanda pendant quelque temps la station du Levant. De 1836 à 1846, il représenta l'arrondissement de Paimbœuf à la Chambre des députés, où il vota avec la majorité conservatrice.

LERBEKE (Hermandoon), historien et dominicain allemand, né à Minden. Il vivait au XIVe siècle. On lui doit deux ouvrages qui contiennent d'utiles renseignements : *Chronicon episcoporum mindensium*, inséré dans les *Scriptores brunsvicenses*, et *Chronicon comitum Schawenburgensium* (Helmstædt, 1620, in-4°).

LERBER (Sigismond-Louis), littérateur suisse, né à Berne en 1723, mort en 1783. Il fut membre du conseil des Deux-Cents, bailli, puis professeur de droit à Berne (1748). Nous citerons parmi ses écrits : *De fontibus juris patrii* (Berne, 1748); *Essai de poésie* (Cologne, 1746); *De legis naturalis summa* (1752); *Poésies et opuscules philosophiques* (1798), etc.

LERCARA FRIDDI, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, prov. et à 35 kilom. S.-E. de Palerme, ch.-l. de mandement; 9,007 hab.

LERCARI (Nicolas-Marie), cardinal italien, né à Tabia, près de Gênes, en 1675, mort en 1757. Après avoir occupé plusieurs emplois à la cour pontificale, il fut sacré par Benoît XIII archevêque *in partibus*, nommé premier ministre, et enfin cardinal. A la mort de son bienfaiteur, il fut dépouillé de tous ses emplois et cité devant un conseil de cardinaux pour y rendre compte de sa gestion. Son intégrité y fut reconnue, mais il n'en fut pas moins écarté à tout jamais des affaires.

LERCHÉE s. f. (lèr-ché — de *Lerch*, nom d'homme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, qui croissent à Java.

LERCHENFELD (Maximilien, baron DE), homme d'Etat bavarois, né à Munich en 1779, mort en 1843. Après avoir fait ses études à Ingolstadt, il entra dans la diplomatie, devint en 1806 chargé d'affaires de Bavière à la cour de Wurtemberg, et deux ans plus tard commissaire général à Anspach, à Nuremberg, à Inspruck et à Wurtzbourg. De 1815 à 1818, il coopéra activement et dans le sens libéral à l'élaboration de la constitution bavaroise, et de 1817 jusqu'à l'avénement du roi Louis, en 1825, il eut le portefeuille des finances, qu'il quitta pour devenir ambassadeur près la diète germanique. Rappelé au ministère des finances à la chute du cabinet Wallerstein, il conserva ce portefeuille jusqu'en 1835, où il fut appelé à l'ambassade de Vienne. Le baron de Lerchenfeld était un homme d'un caractère libéral et porté aux réformes; mais souvent il appliquait les améliorations et les épargnes là où il n'en était nullement besoin. Il avait pour système d'être complétement indifférent à l'opinion publique.

LERCHENFELD (Gustave-Antoine, baron DE), homme d'Etat bavarois, né à Ulm en 1806, mort en 1866. Après avoir étudié le droit à Wurtzbourg et à Heidelberg, il devint juge suppléant et juge de district dans différentes villes, puis il fut nommé conseiller de la cour d'appel de Bamberg, prit sa retraite à la mort de son père (1843) et entra deux ans plus tard dans la Landtag bavaroise. Il s'y montra dès le début l'adversaire acharné du cabinet Adel, dont il combattit toutes les mesures, et s'acquit en même temps une grande réputation de savoir dans les matières financières. En 1848, Maximilien II l'appela à faire partie du nouveau cabinet, dans lequel il eut d'abord le portefeuille des finances, puis celui de l'intérieur. Bien qu'il ne l'ait conservé que neuf mois, il fit adopter par la Landtag une foule de lois importantes, entre autres celle qui supprimait les corvées et la nouvelle loi sur l'organisation communale. Les intrigues incessantes dirigées contre lui le forcèrent à renoncer à son portefeuille en décembre 1848. Il refusa bientôt après le poste de ministre impérial de l'intérieur, que lui offrait l'archiduc Jean, parce que le programme de Henri de Gagern, président du cabinet, ne concordait pas avec ses opinions. A la Landtag, dont il fut quelque temps président en 1849, il se montra libéral, mais dans le sens monarchique, et devint le chef du parti des libéraux conservateurs, qui formaient la majorité de l'Assemblée. Dans la session de 1851, il laissa échapper, au milieu des débats sur la loi du notariat, quelques mots assez vifs, que le prince de Wrede, membre du Conseil royal, crut être à son adresse, et qui amenèrent entre lui et Lerchenfeld un duel au pistolet, dans lequel ce dernier fut grièvement blessé. Une fois rétabli, il siégea à la Landtag sur les bancs de l'opposition et ne cessa d'y proposer la substitution d'une nouvelle constitution à la constitution fédérale, dont les vices l'avaient vivement frappé. La séparation de l'Autriche d'avec le reste de l'Allemagne causa une profonde douleur au baron de Lerchenfeld, qui ne pouvait concevoir une Allemagne sans Autriche. Pour dissiper la mélancolie dans laquelle il était plongé, il entreprit en 1866 un voyage dans les Alpes. Le 29 septembre, il partit avec deux autres personnes et un guide pour visiter, près de Salzbourg, les grottes de Rolowrath, intéressantes par leurs fantastiques colonnades de glace. Cette excursion n'offrait par elle-même aucun danger; mais l'échelle qui conduisait dans l'intérieur des grottes se rompit au moment où il la descendait, et il fut précipité, avec deux de ses compagnons, dans un gouffre d'une effroyable profondeur. Les deux autres en furent retirés sains et saufs; mais le baron de Lerchenfeld, qui était demeuré plus de trois heures enseveli sous les fragments de glace détachés par sa chute, était dans un état pitoyable. Cependant, malgré ses nombreuses blessures et son âge avancé, il n'avait pas perdu l'usage de ses sens; il ne mourut que le 10 octobre suivant, à Berchtesgaden, où on l'avait transporté.

De Lerchenfeld n'était pas connu seulement comme homme politique, mais encore comme économiste et comme historien. Il faut surtout citer de lui deux ouvrages importants : les *Anciens priviléges des États de Bavière* (Munich, 1853), et l'*Histoire de la Bavière sous le roi Maximilien-Joseph Ier* (Berlin, 1854).

LERCHIE s. f. (lèr-chî — de *Lerch*, nom d'homme). Bot. Syn. du SUŒDA.

LÉRÉ, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N. de Sancerre, près du canal latéral de la Loire; pop. aggl., 872 hab. — pop. tot., 1,681 hab. Voûte remarquable dans le chœur de l'église.

LE REBOURS (Guillaume), magistrat français, issu d'une famille noble établie à Vire avant 1350, né vers 1545, mort en 1619. Il fut président à la cour des aides en 1578, et devint maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis le 4 mai 1587. Il était resté dans Paris pendant que Henri IV en faisait le siége, et il tâcha de ramener les habitants de cette ville sous l'obéissance du roi. L'Etoile rapporte que, le 16 juin 1590, il eut la jambe rompue d'un boulet de canon tiré du mont des Martyrs par ceux du roi, et comme on le savait du parti des *politiques*, les prédicateurs disaient en chaire : *que les coups des royaux allaient tout à* rebours. Henri IV rétablit Le Rebours dans son office et dans tous ses biens, qu'il avait perdus durant la guerre civile; il lui accorda, en outre, la place de conseiller d'Etat (11 janvier 1597), en récompense de ses services et de sa fidélité. Il avait une fille, qui fut un instant la maîtresse du roi de Navarre. « C'était, dit la reine Marguerite dans ses *Mémoires*, une fille corrompue et double, » qui chercha tant qu'elle vécut à lui nuire dans l'esprit de son mari.

LE REBOURS (Jean-Baptiste-Auguste), magistrat français, cinquième descendant du précédent, né à Paris en 1746, mort le 14 juin 1794. Il fut conseiller au parlement de Paris en 1767, et président le 8 juillet 1782. Royaliste zélé, lors de la Révolution il sortit de France; mais les lois sur l'émigration le forcèrent d'y rentrer pour conserver son patrimoine. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté.

LE REBOURS (Charles), contrôleur général des postes, mort en 1776. Il avait d'abord enseigné la langue latine comme professeur adjoint à l'Ecole militaire. On a de lui : *Observations sur les manuscrits de Dumarsais, avec quelques réflexions sur l'éducation* (1760, in-12), et il a rédigé la *Gazette du commerce*, commencée en 1765.

LE REBOURS (Marie-Angélique ANEL, dame), femme auteur, épouse du précédent, née en 1731, morte à l'Arche, près du Mans, en 1821. Elle joignait à l'esprit et aux grâces extérieures une instruction brillante et un grand bon sens naturel, et elle comptait parmi ses amis les hommes les plus distingués de son temps : d'Alembert, Dupont de Nemours, Roucher, etc. Ce fut, paraît-il, à l'instigation de J.-J. Rousseau qu'elle composa le petit volume intitulé : *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants* (Utrecht, 1767, in-12; Paris, 1770-1775-1798). Ce livre eut de nombreuses, éditions qui toutes, excepté la première, sont accompagnées d'une lettre de l'illustre médecin Tissot, d'un rapport fait à la Faculté de médecine de Paris, le 20 juin 1770, enfin du certificat du doyen de cette Faculté. Dans la lettre du docteur Tissot, on lit : « Les *Avis aux mères qui veulent nourrir* ne renferment pas un précepte qui ne soit fondé en raison... Je ne connais pas d'ouvrage qui puisse faire autant de bien... Vous avez rendu service à l'humanité en écrivant; toutes les personnes sensées en jugeront ainsi. » Et le rapport fait à la Faculté de médecine contient ce passage : « Mme Le Rebours est peut-être la première qui ait prouvé par des raisons claires et évidentes qu'il faut qu'une mère donne à teter au nouveau-né le plus tôt possible après sa naissance... Nous pensons donc qu'il est à souhaiter que cet ouvrage se répande de plus en plus dans le public, et que toutes les mères s'y conforment exactement. »

LEREBOURS (Jean-Noël), habile opticien, membre du Bureau des longitudes, né à Mortain (Manche) en 1762, mort en 1840. Il a rendu de grands services à la science, par la précision de ses instruments de mathématiques et d'optique, qui égalent, s'ils ne les surpassent, ceux des Anglais. L'Observatoire de Paris, ceux de plusieurs villes de France et de l'étranger lui doivent leurs lunettes les plus puissantes et les plus parfaites. Récompensé de plusieurs médailles d'or, M. Lerebours avait été en 1819 nommé par Louis XVIII chevalier de la Légion d'honneur.

LEREBOURS (Nicolas-Marie-Paymal), opticien, fils du précédent, né à Paris en 1807. Après la mort de son père (1840), il prit la direction de l'établissement fondé par ce dernier. Il a obtenu pour ses très-remarquables travaux un rappel de médaille d'or en 1844, et la médaille d'honneur en 1855. M. Lerebours, opticien de l'Observatoire et de la marine, a été adjoint en 1862 au Bureau des longitudes. Il s'est beaucoup occupé de photographie et d'optique.

On lui doit des ouvrages estimés : *Traité de photographie* (Paris, 1843, in-8°); *Traité de galvanoplastie* (Paris, 1843, in-8°); *Galerie microscopique* (Paris, 1843, in-8°); *Excursions daguerriennes* (Paris, 1844, in-4°); *Instruction pratique sur les microscopes* (1846); *Des papiers photographiques* (1848), etc.

LE RÉVÉREND DE BOUGY (Jean), général français, né en 1617, mort en 1657. Après avoir pris part à diverses expéditions, s'être battu à Rocroy, où il fut blessé, il devint successivement mestre de camp, maréchal de camp, puis gouverneur de Château-Porcien, dont il s'était rendu maître. Il prit part à l'expédition d'Espagne (1654) en qualité de lieutenant général et mourut peu après son retour.

LE RICHE, jurisconsulte et littérateur français, né vers 1730, mort après 1790. Il fit de bonnes études et rechercha constamment la société des hommes de lettres et des artistes. Nommé en 1760 directeur des domaines en Franche-Comté, il étudia à fond l'histoire de cette province. Dans le procès qu'eut à soutenir Mme de Wateville, abbesse de Château-Châlons, pour le maintien de sa juridiction, Le Riche fut son avocat et publia en cette circonstance un *Mémoire et consultation pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Châlons* (Lons-le-Saunier, 1765, in-fol.; Besançon, 1766, in-8°, 2e édit. augmentée); c'était un travail plein de recherches savantes. En 1766, il prit la défense d'un libraire de Besançon, accusé d'avoir vendu des livres philosophiques, et adressa son *Mémoire* pour ce client à Voltaire, qui l'en remercia par une lettre très-flatteuse. Ce mémoire contient des anecdotes piquantes sur le commerce de la librairie à Besançon. Le client de Le Riche, renvoyé pour cause de suspicion légitime de ses juges devant le parlement de Dijon et ensuite à Douai, fut acquitté. On doit encore à ce jurisconsulte une excellente consultation sur le vingtième. Le Riche passa en 1770 à la direction d'Amiens, et ensuite à celle de Soissons, où il se trouvait encore en 1790.

LE RICHE DE LA POPELINIÈRE ou **LA POUPLINIÈRE** (Alexandre-Jean-Joseph), financier français. V. LA POUPLINIÈRE.

LERICI, autrefois *Ericis Portus, Castrum Ilicis*, ville du royaume d'Italie, province de Gênes, à 8 kilom. S.-E. de Spezzia, avec un petit port sur la côte occidentale du golfe de Spezzia; 5,167 hab. Pêche abondante; environs couverts d'oliviers d'un bon rapport.

LÉRIDA s. f. (lé-ri-da — nom d'une ville d'Espagne, dont le prince de Condé fut contraint de lever le siége, ce qui donna lieu à une chanson satirique. V. DADA). Chanson satirique quelconque :

Et n'était pas un de la troupe
Qui ne chantât des *léridas*.

SCARRON.

LERIDA, l'*Ilerda* des Romains, ville forte d'Espagne, chef-lieu de la province de même nom, dans la capitainerie générale de la Catalogne, à 150 kilom. N.-O. de Barcelone, par 41° 33′ de latit. N. et 4° 20′ de longit. O., sur la rive droite de la Sègre; 17,000 hab. Siége d'un évêché, suffragant de Tarragone, et des autorités administratives de la province; collége. Filatures de soie et tanneries; magnaneries considérables dans les environs. Lerida est une des places de guerre les plus importantes de la Catalogne; elle a de bons remparts bastionnés et, du côté du N.-O., des fossés remplis d'eau. Sa citadelle, bâtie sur le sommet de la montagne qui porte la ville, offre une imposante ligne de fortifications; vers l'O., la ville est défendue par les forts Garden, El Pilar et San-Fernando. Si, vue à distance, Lerida, assise sur une montagne, au milieu d'une riche campagne que traverse la Sègre, dont les bords sont plantés de peupliers, offre un aspect pittoresque et charmant, l'intérieur de la ville est loin de correspondre à ce beau panorama; mal percée et mal bâtie, elle est composée de rues tortueuses, pavées avec des blocs pointus plus ou moins enfoncés; cependant, les nouveaux quartiers qui s'étendent le long de la rivière et le quai présentent plus de régularité et renferment quelques belles constructions. Parmi les édifices, on remarque l'ancienne cathédrale, magnifique reste de l'architecture byzantine gothique, avec un mélange de style arabe. Elle fut construite en 1202 par don Pedro Ier. Le portail, malgré les mutilations qu'il a subies, conserve une grande élégance et frappe par la richesse des détails. « Le cloître est tout à la fois original et pittoresque, dit M. Germond de La Vigne, avec ses grands arcs et leurs chapiteaux de dessins variés, pleins de grâce et de fantaisie. L'intérieur de l'édifice a été dévasté et transformé en caserne. On y remarque cependant encore les curieux chapiteaux des piliers, étrange fouillis de serpents entrelacés, de dragons fantastiques, de monstres, de fleurons, etc.; la voûte de la chapelle de Jésus, ornée d'une profusion de statuettes; la porte latérale des Fillols, couverte de dessins arabes, byzantins et gothiques. Du haut de la tour, on jouit d'un admirable panorama. »

La cathédrale nouvelle, grandiose édifice d'ordre corinthien, a été construite sous Charles III. Les chapelles sont ornées de beaux autels et de sculptures d'un grand prix. On y conserve un saint lange qui, dit-on, enveloppa l'enfant Jesus le jour de sa naissance à Bethléem. L'église San-Lorenzo, d'une très-haute antiquité, est remarquable par la solidité massive de sa construction intérieure et ses lourds chapiteaux en terre brute. On prétend que la nef centrale fut d'abord un temple romain.

On attribue la fondation de cette ville aux Carthaginois. Avant la conquête de l'Espagne par les Romains, Lerida était la capitale des Ilergètes et s'appelait *Ilerda*, d'où est venu le nom moderne. Tite-Live l'appelle *Athanasia* (Immortelle). Ilerda avait des princes particuliers, entre autres Mandonius et Indibilis; sous la domination romaine, elle eut le rang de municipe. Tombée, comme toute l'Espagne, au pouvoir des Maures, elle leur fut enlevée en 1149 par Raymond, roi d'Aragon, et elle fut pendant plusieurs siècles la résidence des rois d'Aragon.

Le nom de cette ville figure, à diverses reprises, dans les annales militaires de l'antiquité et des temps modernes. L'an 218 avant J.-C., Cornelius Scipion battit, près de Lerida, le général carthaginois Hannon. Dans les *Commentaires de César*, nous lisons que, l'an 49 avant J.-C., César, poursuivant en Espagne les lieutenants de Pompée, joignit Petreius et Afranius aux environs de Lerida, les débusqua de toutes les positions où ils tentèrent de s'établir et les contraignit à déposer les armes sans avoir combattu. En 1640, Lerida avait été prise par les Français. Au mois d'octobre 1642, le général espagnol marquis de Lleganez dirigea 25,000 hommes sur Lerida pour enlever cette ville aux Français. Mais le maréchal Lamothe-Houdancourt marcha au secours de la ville, repoussa victorieusement l'attaque de Lleganez, qu'il força à la retraite, et parvint ainsi à conserver Lerida au pouvoir des Français. Deux ans plus tard, en mai 1644, le roi d'Espagne vint, en personne, mettre le siége devant Lerida. Lamothe-Houdancourt arriva de nouveau au secours de la place, réussit à y jeter un renfort de 1,500 hommes; mais, assailli par des forces supérieures, il fut contraint de se retirer après avoir perdu ses canons et ses bagages. Peu après, le 31 juillet, Lerida ouvrit ses portes au roi d'Espagne. Au mois de mai 1646, les Français reparurent devant Lerida, sous le commandement du comte d'Harcourt. Mais, comme ce général n'avait pas une armée assez considérable pour essayer d'emporter de vive force une place défendue par une garnison de 5,000 hommes, qu'animait l'ardeur de son chef, un brave officier portugais nommé Britto, il résolut de réduire la ville par la famine. Lerida, largement approvisonnée, résista pendant quatre mois, au bout desquels le marquis de Lleganez, le même que Lamothe-Houdancourt avait repoussé six mois auparavant, vint au secours de la place avec 12,000 hommes. D'abord il ne put entamer les lignes des Français; il simula ensuite une retraite et surprit pendant la nuit le camp des Français, qui se gardaient mal, y pénétra, tua beaucoup de monde et fit entrer dans Lerida 800 chevaux chargés de farine. Après un tel événement, il ne restait plus aux Français que le parti de la retraite. Un an après, une nouvelle armée française vint investir Lerida (v. ci-après). Quatre conciles ont été tenus à Lerida en 524, en 1229 et en 1246.

Lerida (SIÉGES DE). Lerida, une des plus fortes villes de la Catalogne, a subi plusieurs siéges, dont le plus célèbre est celui que le prince de Condé entreprit en 1647. Un mur épais, de nombreux bastions, des ouvrages à corne, un fossé large et profond, un château fort servant de citadelle, rendaient cette place presque inexpugnable, outre qu'elle était assise sur un roc si vif et si dur, qu'il était presque impossible de le percer. Philippe IV en avait confié la défense au Portugais Gregorio Britto, l'un des hommes de son temps qui se faisait le plus remarquer par sa valeur, son expérience, la générosité et la noblesse de ses sentiments. Il avait une garnison composée de 4,000 hommes d'élite, une artillerie nombreuse, et une si grande quantité de vivres et de munitions de guerre, que six mois de tranchée ouverte n'eussent pu les épuiser. L'armée française ne montait qu'à 16,000 hommes, qui ne recevaient aucune solde régulière et qui étaient, par conséquent, plus portés à murmurer qu'à combattre. Elle était commandée par le maréchal de Grammont, sous les ordres du prince, avec le comte de Marsin et le duc de Châtillon comme lieutenants généraux; le marquis de La Moussaie, d'Arnauld, le comte de Broglie, le chevalier de La Vallière, le marquis de La Trousse et le comte de Tavannes pour maréchaux de camp. Condé s'établit dans les lignes mêmes du comte d'Harcourt, qui, quelques mois auparavant, avait inutilement bloqué Lerida; la paresse des Espagnols leur avait fait négliger de les combler. Le prince les renforça par de nouvelles défenses et fit toutes ses dispositions d'attaque avec sa résolution accoutumée. Mais il dut languir assez longtemps dans une inaction douloureuse, attendant avec une impatience furieuse la grosse artillerie, dont l'avarice de Mazarin retardait l'arrivée. Pour surcroît de malheur, la Sègre, grossie par la fonte des neiges des Pyrénées, déborda avec tant de violence qu'elle rompit et entraîna tous les ponts de communication. Britto, qui surveillait tous les mouvements de l'armée française et épiait toutes les occasions favorables, saisit ce moment propice pour assaillir nos lignes à la tête de toute sa garnison. Il fondit impétueusement sur le quartier de Marsin, tandis que Condé et le maréchal de Grammont, pour se distraire des ennuis du siége, s'emparaient de quelques châteaux voisins, et essaya de détruire tous nos ouvrages. Abandonné à ses propres forces, Marsin n'en soutint pas moins pendant deux heures tous les efforts des Espagnols; ses troupes accomplirent des prodiges de valeur, repoussèrent le gouverneur, renversèrent 400 cavaliers embusqués dans les masures d'un faubourg et contraignirent les ennemis à regagner à la nage les remparts de Lerida, après les avoir poussés impétueusement dans la Sègre. Dès que Condé fut de retour au camp, il organisa deux attaques : l'une qu'il conduisit lui-même et qu'il dirigea contre une vieille église transformée en forteresse; l'autre commandée par Grammont. Le 28 mai (1647), le régiment de Champagne, précédé des vingt-quatre violons du prince, ouvrit la tranchée, au milieu des plus vives démonstrations de joie et d'espérance. Dans toute l'Europe on traita cette action de fanfaronnade; on ne savait pas, dit Voltaire, que c'était un usage en Espagne. Tout sembla d'abord marcher au gré des assiégeants; mais bientôt le découragement succéda à leur ardeur martiale; des obstacles qui se dressaient à chaque pas eurent bientôt dissipé l'illusion qui s'était emparée de tous les esprits. C'est en vain que le prince recourt tantôt a la prière, tantôt à la menace; le soldat, respectueux, mais immobile, se refuse à d'inutiles fatigues. Britto, qui connaissait les ressources de Lerida, et qui avait vu sans s'émouvoir les premières approches des Français, reconnaît que c'est à lui de prendre, pour ainsi dire, l'offensive; il redouble le feu de son artillerie et de sa mousqueterie; chaque jour il prépare des sorties terribles et meurtrières; il inonde de ses troupes les tranchées, détruit les travaux, renverse les batteries; un jour même, il envahit la tranchée où se tenait le prince de Condé, massacre les mineurs, brûle les fascines, encloue les canons et fait un grand nombre de prisonniers. Ce fut le plus sanglant engagement de ce siége. Mais Condé accourt, l'épée à la main, a la tête des Suisses que l'épouvante a chassés de leurs postes et qu'il ramène à la charge, et, après un combat des plus acharnés, il force le gouverneur à rentrer dans Lerida. Il consacra ensuite cinq jours à rétablir les ouvrages et recommença à pousser l'attaque avec une nouvelle énergie. Britto, étonné, effrayé peut-être de la constance du prince, résolut de tenter les derniers efforts pour arrêter des progrès qui menaçaient de lui devenir fatals. Le 11 juin, tandis que Condé dînait chez le comte de Marsin, au delà de la Sègre, il sortit de Lerida à la tête de la garnison presque entière, tomba à l'improviste sur le régiment de Montpouillon, qui gardait les travaux sous les ordres du marquis de La Moussaie, et en taille une partie en pièces. La Moussaie, l'épée à la main, défend presque seul une batterie, sans autre espoir que celui de mourir glorieusement. Au bruit effroyable qui retentit du côté de la tranchée, et que l'écho apporte à ses oreilles, Condé accourt au galop furieux de son cheval, et voit les Suisses opposer une invincible résistance à l'ennemi, déjà maître de la tranchée. A la vue de Condé, leur courage se ranime, et ils fondent, piques baissées, sur les Espagnols, qu'ils forcent enfin à rentrer dans la place. Mais l'héroïque Britto ne songe pas à se rendre, quoique dangereusement blessé lui-même; on le voyait, porté en chaise sur les remparts et sur la brèche, encourager le soldat par ses paroles et sa présence, augmenter sans cesse le feu de son artillerie, déterminé enfin à s'ensevelir sous les ruines de Lerida. Toutefois, malgré son admirable défense, il eût été forcé de se rendre si Condé avait reçu de France les troupes et les munitions qui lui avaient été promises, et s'il n'avait pas été informé qu'une armée espagnole marchait au secours de la ville assiégée. Déjà même le général français était parvenu à battre en brèche la contrescarpe de la ville et celle du château, lorsque la nouvelle de ces renforts le décida enfin à prendre un parti qui devait singulièrement répugner à son orgueil et à son audace : le 17 juin, il leva le siége et se retira, mais comme le lion blessé, fièrement, pas à pas, sans que Britto, qui était sorti de Lerida avec toute sa garnison, osât seulement attaquer son arrière-garde. Toutefois, le prince de Condé garda toute sa vie un souvenir amer de son échec devant Lerida, souvenir qu'un plaisant de parterre lui rappela un jour spirituellement et cruellement à la fois. Le prince de Condé assistait à une représentation qu'un spectateur troublait à chaque instant par ses cris et ses interruptions. « Faites-le arrêter! s'écrie le prince, impatienté. — On ne me prend pas, riposte l'impitoyable railleur, je m'appelle Lerida! » Et il s'esquiva prestement. Le prince sourit, mais du bout des lèvres.

Depuis cette époque, Lerida fut regardée comme l'écueil des plus grands capitaines et comme une ville imprenable. Mais, en 1707, le duc d'Orléans fit tomber ce prestige flatteur. Il se présenta devant la place vers la fin de septembre, et, le 12 octobre, tout se trouva disposé pour l'assaut. Il fut sanglant; les assiégés, excités par l'exemple du prince de Darmstadt, gouverneur de Lerida, se défendirent pendant deux heures avec le plus opiniâtre courage; toutefois, ils durent céder à la furie française, et se retirèrent dans le château, qui exigea un nouveau siége. Le 11 novembre, les assiégés, voyant une mine prête à éclater et nos soldats disposés pour l'assaut, se décidèrent enfin à capituler.

LERIDA (PROVINCE OU INTENDANCE DE), division administrative de l'Espagne, formée d'une partie de l'ancienne province de Catalogne. Elle est comprise entre la France au N., la province d'Huesca à l'O., celle de Tarragone au S. et celle de Barcelone à l'E. Elle mesure, du N. au S., 177 kilom., et de l'E. à l'O., 107; 198,000 hab. Ch.-l., Lerida; villes principales : Balaguer, Solsona, Cervera. Au N. et à l'E., elle est en partie couverte par les ramifications et les premières assises des Pyrénées; mais au S.-O. on y trouve des plaines considérables. Arrosée par la Sègre et ses affluents, la Noguera-Pallaresa et la Noguera-Ribagorzana, par le Llobregat et par de nombreux canaux, elle produit en abondance des céréales, du chanvre, du lin, de la soie, de l'huile, du vin et toute espèce de fruits et de légumes.

LÉRIDANT (Pierre), jurisconsulte français, né en Bretagne au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1768. Il était avocat au parlement de Paris, et il composa plusieurs ouvrages, notamment : *Examen de deux questions importantes sur le mariage* (Paris, 1753); *Institutiones philosophicæ* (Paris, 1761, 3 vol.); le *Code matrimonial* (1766), etc.

LÉRIE s. f. (lé-rî — du gr. *leirion*, nom d'une fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

LERIGET DE LAFAYE (Jean-François), poëte français. V. LAFAYE.

LERIN, autrefois *Iturisa*, ville d'Espagne, province et à 35 kilom. S.-O. de Pampelune, sur un plateau au bas duquel coule l'Ega; 2,600 hab. Cette ville est en général mal bâtie; on y trouve cependant une belle place et d'agréables promenades. L'église paroissiale est un très-bel édifice, qui renferme le mausolée en marbre et en albâtre de l'infante de Navarre, doña Juana, et de son époux, Louis de Beaumont. Lerin, qui a le titre de comté depuis 1425, a été longtemps une place forte; en 1459, elle fut vainement assiégée par les Castillans; en 1507, le comte de Lerin, renfermé dans le château, y fut attaqué et pris par le roi de Navarre. En 1808, 600 Espagnols se défendirent dans ce même château, pendant plusieurs jours, contre une division française.

LÉRINS (îles de), petit archipel de la Méditerranée, sur les côtes de France (Alpes-Maritimes), entre le cap Roux et celui de la Garoupe, composé de deux îles principales : Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. V. ces mots.

Lérins (ÉCOLE THÉOLOGIQUE DE). A l'époque où saint Honorat et ses compagnons abordèrent Lérins, cette île, jadis célèbre par sa fertilité, n'était qu'un lieu sauvage peuplé de reptiles. C'était, d'après les uns, en 375, selon d'autres, en 391. Leur premier soin fut d'édifier quelques cellules et une chapelle. Le bruit de leurs austérités, et sans doute aussi de leur science, se répandit rapidement et leur amena des disciples. Caprais fut le premier supérieur de cette communauté naissante. La plupart des moines étaient des lettrés. Ils instruisaient des néophytes venus du continent, et leur réputation ne tarda pas à s'étendre au loin. Lérins devint comme un séminaire sur le modèle duquel devaient s'en former d'autres, qui furent les pépinières où l'Eglise du moyen âge trouva un personnel en état de la gouverner. Sidoine Apollinaire désigne dès lors l'assemblée des docteurs de Lérins par les mots : *Senatus Lerinentium cucullatorum*. Toutefois, en ce temps de désordre intellectuel, même dans le sein de cet aréopage de théologiens, l'unité doctrinale était loin d'être acquise. Les dissensions éclatèrent vite. Heureusement, saint Honorat, le successeur de Caprais et le véritable chef de l'école de Lérins, était un savant de premier ordre, sachant supporter la contradiction et laisser à autrui la liberté d'allures qu'il réclamait pour lui-même.

Son principal disciple était saint Eucher, depuis archevêque de Lyon. Eucher était venu construire à Lérins un ermitage, où il se livrait aux pratiques d'un ascétisme étroit, tandis qu'Honorat, qu'il avait chargé de l'éducation religieuse de ses fils Salonius et Véran, s'efforçait d'en faire des collaborateurs éclairés et tolérants. Saint Eucher est cependant regardé comme un des beaux génies du Ve siècle. On loue encore aujourd'hui ses *Discours sur la vie solitaire et le mépris du monde*. On ignore en fait s'il fut le disciple ou l'ami de saint Honorat. Le même doute n'existe pas pour saint Maxime, placé sous la tutelle de l'abbé de Lérins en 426, auquel il succéda quand celui-ci devint archevêque d'Arles.

Ce fut sous la direction de Maxime que Lérins devint en quelque sorte la métropole religieuse de l'Occident. Les études, mortes ailleurs, s'étaient réfugiées là. Lorsqu'il fallait un évêque quelque part, on s'adressait à l'abbé de Lérins. Saint Maxime dut lui-même quitter son abbaye pour devenir évêque de Riez. Il avait eu pour subordonnés saint Hilaire et saint Loup, deux autres lumières de ces temps de ténèbres. Saint Loup, originaire de Toul, avait épousé la sœur de saint Hilaire. Ils vinrent ensemble à Lérins, partagèrent les mêmes travaux et y embrassèrent tous deux la vie monastique. Dans un voyage que saint Loup fit à Mâcon, afin de vendre ses biens, il eut l'occasion de passer à Troyes, où on le prit pour évêque. Il réussit à faire de sa ville épiscopale un sanctuaire comparable à celui de Lérins. De là sortirent, en effet, Camisianus, Polychronius, Albinus, Severus, noms oubliés de nos jours, mais qui jouèrent alors un grand rôle dans l'Eglise et dans l'Etat. Sidoine Apollinaire appelle saint Loup *Pater patrum, episcopus episcoporum, alter sæculi tui Jacobus*.

Saint Hilaire, qui a laissé un plus grand souvenir que saint Loup, grâce à sa qualité d'écrivain, n'exerça pas un pouvoir aussi étendu. Hilaire était un controversiste farouche, entêté, ne le cédant pas même au pape, qui lui reprocha un jour son orgueil.

Lérins était une école où l'on prétendait n'aller sur les brisées de personne. Le savoir de ses moines autorisait cette prétention aux yeux des fidèles. Lorsque Théodore, évêque de Fréjus, dans le diocèse duquel était situé le monastère de Lérins, voulut réclamer d'eux une obéissance qu'ils avaient refusée à l'évêque de Rome, Faustus, leur abbé, nia son autorité. Le métropolitain d'Arles fut contraint d'assembler un concile chargé de prononcer sur le différend. Le concile ne réussit point à rétablir la paix. Faustus continua d'agir comme il l'entendait jusqu'au jour où il fut nommé à l'évêché de Riez (462). La question du pélagianisme agitait alors tous les esprits; l'école de Lérins donna en plein dans le semi-pélagianisme, et n'échappa d'abord à une condamnation que par une extrême habileté de conduite. Enfin l'abbé Faustus fut déclaré semi-pélagien.

Après Faustus, la plus grande illustration de l'école de Lérins est saint Vincent dit de Lérins. Vincent est un homme éloquent bien plus qu'un érudit. Il se distingue d'ailleurs de Faustus par l'esprit de ses doctrines, puisées aux sources mêmes de l'orthodoxie romaine. Pour lui, le grand danger du christianisme consiste dans la liberté de penser, qui est la voie ouverte constamment à l'hérésie, et l'hérésie est le plus grand de tous les maux.

Vincent de Lérins a peur de toute espèce de nouveauté; pour lui, ce qui est nouveauté est de sa nature mauvais, digne d'être réprouvé. En dehors de la tradition, il n'y a rien. La raison est impuissante à comprendre ou commenter les principes. Si on veut qu'ils se conservent, il n'y a qu'à n'y pas toucher. La raison est d'ailleurs l'ennemi à combattre. Elle ne donne point la vérité; elle n'a pas l'intelligence des choses divines. Ç'a été de nos jours la thèse soutenue par Lamennais dans l'*Essai sur l'indifférence*.

Les doctrines et les hommes sortis de Lérins dominèrent l'opinion dans les Gaules jusqu'à la fin du Ve siècle. Les artisans de cette gloire furent, dans la dernière moitié du siècle, Valerianus, évêque de Nice, et saint Véran, évêque de Vence. Au VIe siècle, l'école de saint Honorat baisse visiblement. Elle produit encore des hommes distingués, tels que Jean, fils d'un sénateur dijonnais, qui devait rapporter aux moines de Moutier-Saint-Jean les traditions et la science recueillies par lui dans le monastère de Lérins, et saint Césaire, natif de Chalon-sur-Saône, admis à Lérins en 489 par l'abbé Parcaire. C'est la dernière grande figure de moine qu'on rencontre parmi les Pères de Lérins. La légende lui donne pour disciples les trois évêques Cyprien, Firminus et Viventius. Après Césaire, Sedatus, évêque de Nîmes, auteur de *Sermons* estimés, saint Siefrold, évêque de Carpentras en 536, saint Virgile, abbé d'Autun, puis archevêque d'Arles et ami de saint Grégoire le Grand, maintiennent durant quelque temps l'autorité de Lérins. Une décadence rapide succède à cette période. Au VIIe siècle, un seul moine de Lérins, saint Agricole, évêque d'Avignon, a laissé son nom à la postérité. Les études étaient mortes; dès 677, la discorde s'était, en outre, mise au couvent. On voit les moines emprisonner leur abbé, puis le tuer à coups de couteau. Au VIIIe siècle, les Sarrasins d'Espagne et de Barbarie ruinèrent l'établissement et en massacrèrent les habitants. L'abbaye fut rebâtie dans le courant du moyen âge par des moines bénédictins. Ses richesses et la belle santé de ses moines émerveillent quelquefois les chroniqueurs. Les papes et les évêques du Midi leur accordèrent de nombreux priviléges. Ils eurent l'honneur d'avoir pour abbés commendataires des membres de la maison de Guise au XVIe siècle, et plus tard de la maison de Bourbon. En 1725, il restait cinq moines à l'abbaye de Lérins, et, au moment de la Révolution, elle fut confisquée et ses domaines vendus comme biens nationaux.

LÉRIS (Antoine DE), littérateur français, né à Montlouis (Roussillon) en 1723, mort en 1795. Il vint se fixer à Paris, où il acheta la charge de premier huissier à la chambre des comptes. On lui doit : la *Géographie rendue aisée* (Paris, 1753, in-8°); les *Après-soupées de la campagne* ou *Recueil d'histoires courtes, amusantes et intéressantes*, avec Bruix (Paris, 1759-1764, 4 vol. in-12); *Dictionnaire portatif, historique et littéraire des théâtres, contenant l'origine des différents théâtres de Paris* (Paris, 1754, in-8°), souvent réédité.

LÉRIS (André-Jules-Alfred DESROZIERS, connu sous le nom DE), auteur dramatique, né à Paris vers 1815, mort en 1870. Il a signé avec divers auteurs un assez grand nombre de vaudevilles et de comédies, dont plusieurs ont eu du succès. En 1869, M. Desroziers s'est pourvu devant le ministre de la justice pour ajouter à son nom patronymique celui de *de Leris*, qui est le nom de sa mère. On lui doit, en outre, un recueil de vers intitulé : *Mes vieux amis* (1855, in-18). Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : *Zizine* (1837); *Un mariage russe* (1840); *Un miracle de l'amour* (1843); le *Marché aux servantes* (1844); le *Châle bleu* (1846); *Un gentilhomme campagnard* (1848); *Portes et placards* (1850); *Royal-Tambour* (1851); les *Moutons de Panurge* (1853); *Un drôle de corps* (1854); *Simonne* (1858); les *Profits du jaloux* (1861); *Deux dots* (1862); les *Maris sont esclaves*, comédie en trois actes, représentée au Gymnase (1868), etc.

LÉRISTE s. f. (lé-ri-ste). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens, dont l'espèce type habite l'Australie.

LERM (Gabriel DE), poëte latin moderne, né dans le Languedoc à la fin du XVIe siècle. Maître des requêtes de la reine de Navarre, il a traduit plusieurs ouvrages italiens et a publié : la *Première semaine*, imitation en vers latins du poëme de Du Bartas (Paris, 1584, in-12); *Introductio in artem jesuiticam*, suivi du poëme de *Locusta* (Genève, 1599, in-8°).

LERMA, ville du Mexique (Etat de Mexico), à 24 kilom. S.-O. de Mexico, et à 4 kilom. E. de Toluca, à l'entrée de la vallée froide et humide de Toluca. Elle est irrégulièrement bâtie et ne renferme qu'environ 250 familles de blancs, de métis, de mulâtres et d'Indiens, qui se bornent à la culture et ne font aucun commerce.

LERME, autrefois *Lerma*, ville d'Espagne, province et à 38 kilom. S. de Burgos, chef-lieu de juridiction civile, près de la rive gauche de l'Arlanza; 1,500 hab. On y voit un beau pont de neuf arches, sur l'Arlanza; une belle place entourée de galeries soutenues par des piliers en bois, et les ruines d'un palais construit par don Francisco Gomez de Sandoval, comte-duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. Ce palais était célèbre par sa magnificence.

LERME (François DE ROXAS DE SANDOVAL, marquis DE DENIA, duc DE), homme d'Etat espagnol, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1625. Nommé ministre par Philippe III, dès l'avénement de ce jeune roi au trône, malgré les recommandations expresses de Philippe II, qui avait su lire dans le cœur du favori, le duc de Lerme continua la politique hautaine du sombre *fils* de Charles-Quint. L'insuccès des expéditions entreprises contre l'Angleterre et la Hollande, sa tentative d'établissement d'impôt sur la Biscaye révoltèrent l'amour-propre national, et le ministre mit le comble à son impopularité en rendant, dans le cours de l'année 1609, l'ordonnance qui chassait immédiatement les Maures d'Espagne et confisquait tous leurs biens. Non content de proscrire, de Lerme vola l'argent des vaincus; il se fit donner 500,000 ducats, environ 5 millions de francs. Haï du peuple, détesté de la noblesse et prévoyant que le pouvoir ne tarderait pas à lui échapper, le ministre embrassa, après la mort de sa femme, la carrière ecclésiastique et se fit donner, par le pape Paul V, le chapeau de cardinal, croyant ainsi se mettre à l'abri des cabales. Cette retraite fut le signal de sa chute. Son fils lui-même, le duc d'Uzède, le fit chasser de la cour et insista avec une telle impudeur pour qu'on instruisît le procès de son père, que le roi dut s'interposer afin de mettre un terme au scandale. A la mort de Philippe III, l'animosité publique se souleva avec une telle unanimité contre le duc de Lerme, que Philippe IV ordonna une enquête sur la gestion du ministre déchu et lui fit rendre gorge de 1,400,000 écus. L'ex-favori de Philippe III mourut de chagrin quelques années après.

LERMINIER (Théodoric-Nilammon), médecin français, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1770, mort en 1836. Il vint étudier la médecine à Paris, devint l'élève et l'ami de Corvisart, et passa son doctorat en 1800. Lerminier fut successivement médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine, un des médecins de Napoléon I^{er}, qu'il accompagna en Espagne et en Russie, et enfin médecin de la Charité. C'était un praticien fort remarquable et extrêmement instruit; mais il avait le malheur de s'exprimer difficilement. C'est principalement d'après ses cours qu'Andral et Louis ont rédigé leur *Cours de clinique médicale*. On lui doit des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales* et sa thèse *Sur les cerises* (1800).

LERMINIER (Jean-Louis-Eugène), publiciste français, né à Paris en 1803, mort dans la même ville en 1857. Après avoir terminé ses études à Strasbourg, il se rendit à Berlin pour y suivre les cours de l'université, se familiarisa avec la science juridique d'outre-Rhin et revint en France étudier le droit. Dès son début, il s'enrôla sous le drapeau du libéralisme et fit partie de la rédaction du *Globe*, qui accueillit avec empressement le jeune savant, qu'avaient déjà signalé à l'attention publique son analyse du traité de Savigny, *Sur la possession en droit romain*, et l'ouverture d'un cours libre qu'il professa deux ans et qui eut un grand retentissement. Le gouvernement de Juillet lui confia, en 1831, la chaire de législation comparée. De ce moment date la gloire de Lerminier, gloire dont malheureusement la durée fut trop courte. Interprète chaleureux des préoccupations de l'époque et des sentiments de liberté, il recueillit dans son enseignement, pendant quelques années, les plus brillants triomphes oratoires. Ses leçons, reproduites par les journaux, portaient dans toute la France l'éclat de sa parole et de son nom. En 1838, sous le ministère Molé, le professeur aux généreuses convictions vira de bord, et accepta une place de maître des requêtes au conseil d'Etat et la croix de la Légion d'honneur. Toute sa popularité s'écroula alors d'un seul coup. Des émeutes, aussi violentes que les colères des étudiants du moyen âge, l'arrachèrent de sa tribune et il fut forcé de faire agréer un suppléant. En 1849, sous le ministère de Falloux, il voulut reparaître à sa chaire; les mêmes troubles se renouvelèrent et il donna définitivement sa démission, pour se consacrer entièrement au journalisme.

Voici les titres des ouvrages de M. Lerminier : *De possessione analytica savignianæ doctrinæ* (in-8°); *Introduction générale à l'étude du droit* (1820); *Philosophie du droit* (1831, 2 vol. in-8°); *Influence de la philosophie du* XVIII^{e} *siècle sur la législation et la sociabilité du* XIX^{e} *siècle* (Paris, 1833, in-8°); *Lettres philosophiques, écrites de Paris à un Berlinois* (Paris, 1833, in-8°); *Au delà du Rhin* ou *De l'Allemagne depuis M^{me} de Staël* (1835, 2 vol. in-8°); *Etudes d'histoire et de philosophie* (1836); *Cours d'histoire de la législation romaine depuis Auguste jusqu'à Commode* (1837, in-8°); *Dix ans d'enseignement* (1839); les *Dernières opinions de M. Guizot* (1848); *De la liberté scientifique* (1849); *Histoire des législations et des constitutions de la Grèce antique* (1852). On doit, en outre, à ce publiciste de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Droit*, le *Bon sens*, la *Revue de Paris*, la *Revue contemporaine*, les *Tablettes européennes* et l'*Assemblée nationale*.

L'ERMITE (Daniel), en latin **Eremita**, écrivain belge, né à Anvers en 1584, mort à Livourne en 1613. Il suivit en Italie l'ambassadeur de France Vic, d'après les conseils duquel il avait abjuré le protestantisme, et fut mis en relation avec Côme de Médicis, grand-duc de Toscane, qui en fit son secrétaire particulier et l'employa dans diverses missions politiques à l'étranger. On lui doit: *Iter germanicum* (Leyde, 1637), relation de ses ambassades; *De Helveticorum, Rhætorum, Sedunensium situ, republica et moribus* (Leyde, 1627); *Aulicæ vitæ ac civilis libri IV* (Utrecht, 1701).

LERMONTOFF (Michaël-Jurjevitch), célèbre poëte russe, né à Moscou en 1814, tué en duel dans le Caucase en 1841. Issu d'une famille noble et orphelin dès l'âge de deux ans, il fut élevé par sa grand'mère et entra à l'université de Moscou. Chassé de l'université à la suite d'un coup de tête, il se fit recevoir à l'Ecole des porte-enseignes de Pétersbourg et en sortit officier au régiment des hussards de la garde. La fin violente de Pouchkine lui inspira ses premiers vers : il y demandait au czar la mort du meurtrier. Nicolas fit pendre en effigie l'assassin et envoya Lermontoff en exil dans le Caucase.

Lermontoff était, ainsi que tous les jeunes gens de son époque, admirateur effréné de Byron. C'est à cette admiration sans bornes qu'il faut attribuer les traces d'imitation byronienne qui se décèlent çà et là dans son œuvre, imitation que, du reste, il confesse de bonne grâce. Les héros de ses poëmes rappellent toujours, par quelque côté, le Childe-Harold, le Caïn ou le don Juan du poëte anglais. Petit de taille, large d'épaules, massif, presque laid de visage, Lermontoff, dont les passions furent précoces, aspirait à jouer le rôle de don Juan dans le grand monde russe. A sa disgrâce physique il joignait un caractère difficile : capricieux et fantasque, il se montrait souvent hautain, parfois cynique, et ses railleries n'épargnaient personne. Aussi sa plaisanterie mordante et corrosive lui souleva-t-elle nombre d'inimitiés, et il lui arriva maintes fois d'être obligé de rendre raison de ses impertinences l'épée à la main. M. de Barante, fils du ministre de France, croisa le fer avec lui.

Son internement au Caucase ne lui fut pas très-pénible. « La libre vie du cavalier errant à travers les steppes, dit M. Saint-René Taillandier, répondait bien aux besoins de son imagination. Que de fois, dans les entraînements et les dégoûts d'une corruption précoce, au lieu de s'abandonner au mal avec ses compagnons, au lieu de dissimuler l'épuisement de son cœur sous le vernis d'une élégance menteuse, il s'arrachait résolûment aux influences malsaines et allait demander aux solitudes des steppes la liberté qui retrempe les forces morales! Il avait fait plusieurs voyages au Caucase avant d'y être confiné par un ordre du maître. Les pentes du Kasbek et de l'Elbourz, les vallées du Terek, les steppes de la Kabardah, étaient pour lui comme un correctif des misères de la société russe. Il s'en fallait bien cependant qu'il eût goûté tous les fruits de la vie active. Quand il reparaissait dans le monde, il y rapportait une âme altière, dédaigneuse, pleine de mépris pour les hommes, et l'ironie byronienne, si chère à la plupart des poëtes russes, prenait sur ses lèvres une amertume nouvelle. Ainsi ballotté entre le bien et le mal, entre les pernicieux loisirs et l'énergie virile, entre l'hypocrisie de Saint-Pétersbourg et la liberté du steppe, le jeune poëte aurait eu peut-être bien des transformations à subir avant de fixer un but à son ardeur. Soudain le voilà envoyé à l'armée du Caucase; le voilà appelé à vivre sous ce ciel qu'il aime, au pied de ces montagnes couronnées de neige sans tache, au milieu de ces Cosaques dont l'indépendance lui sourit, en face de ces Tcherkesses dont il admire les fières allures. Ses compagnons d'armes sont de hardis officiers, les uns qui ont choisi volontairement leur poste, les autres qu'on a condamnés à cette rude guerre pour les plier à la discipline; ses ennemis, ce sont parfois les brillants Adighés ou les sauvages Ossètes, mais surtout ce sont les Lerghes, les Tchetchens, les *murides* de Shamyl. Eh bien! camarades ou adversaires, ce sont des braves, ce sont des âmes pures de toutes ces lâches passions qu'engendre le despotisme, et il les unira tous dans son chevaleresque enthousiasme. Il chantera cette sauvage nature où l'homme respire à pleins poumons; il chantera les mœurs, les traditions, les légendes, les drames de ces races nées pour la guerre; il chantera avec la même sympathie le Tcherkesse et le Cosaque, le chrétien et le musulman; il sera le poëte du Caucase. »

Trois ans après son arrivée dans ce pays, qu'il adopta comme une seconde patrie, Lermontoff publia une série de poëmes d'une couleur originale (Pétersbourg, 1840, 3 vol. in-8°). On y remarque surtout : le *Novice* ou le *Jeune Tcherkesse*, où il dépeint l'amour de ces peuples libres pour leurs steppes et leurs montagnes; *Valerick, Hadschi-Abrek*, autres tableaux de mœurs du même genre; *Ismaïl-Bey*, le *Démon*, le *Vaisseau Fantôme*, le *Chant du czar Ivan Dasilieritch*, etc. La plupart de ces poëmes ont été traduits en allemand par Boltz (Berlin, 1852, 2 vol. in-8°). Lermontoff écrivit encore un roman : le *Héros de notre temps* (1841). Un de ses camarades crut se reconnaître dans les traits d'un des personnages et lui en demanda raison; le poëte accepta, à condition que l'on se battrait au pistolet, sur le bord d'un précipice désigné : c'était la mise en scène d'un des épisodes du roman. Lermontoff, comme son héros, tomba foudroyé et disparut dans le gouffre.

« Ce qui frappe dans ses vers, dit le critique cité plus haut, qui a traduit quelques-unes de ses plus belles inspirations, c'est une langue mâle, sonore et une merveilleuse précision de dessin. Les tableaux de la nature n'avaient pas encore été reproduits dans ce jeune idiome avec une vigueur si sûre d'elle-même. C'étaient bien là les émotions de la vraie poésie, des caractères héroïques et simples, une scène grandiose, la vie avec ses enchantements et ses combats, la majesté des soleils levants, l'horreur des nuits d'orage, les mugissements des grands fleuves et toutes les voix de ces montagnes où semble retentir encore la plainte du Prométhée d'Eschyle. Qu'importait que la censure eût arraché maintes pages à l'œuvre du poëte! Il restait assez de vie dans ces vers mutilés pour que les lecteurs d'élite comprissent tout ce qu'on devait attendre d'une telle inspiration. Laissez-le grandir, disait plus d'un bon juge; que sa pensée se fortifie et se calme, que son imagination s'assouplisse, la littérature nationale grandira avec lui, et une véritable action morale sera exercée un jour par ce chantre d'un monde héroïque. L'année suivante, Lermontoff était mort. Frappé en duel comme ce Pouchkine dont on le proclamait l'héritier, il n'avait pas eu le temps de mûrir les dons qu'il avait reçus. Il laissait les œuvres de sa jeunesse, de dramatiques récits, des ébauches vigoureuses, des scènes et des fragments splendides; l'œuvre plus belle de son âge mûr, entrevue déjà comme un espoir prochain à travers ces premières pages, venait de mourir avec lui... »

LERNACANTHE s. m. (lèr-na-kan-te — de *lernée*, et du gr. *akantha*, épine). Crust. Syn. de CHONDRACANTHE.

LERNANTHROPE s. m. (lèr-nan-tro-pe — de *lernée*, et du gr. *anthrôpos*, homme). Crust. Genre de crustacés lernéides, de la famille des chondracanthiens, dont l'espèce type vit au Brésil.

LERNE (lac de), marais de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, célèbre par la victoire remportée par Hercule sur l'hydre de Lerne. C'est là que les Danaïdes jetèrent les têtes de leurs époux égorgés. On y célébrait les mystères de Cérès.

LERNE (hydre de), reptile effroyable, qui habitait un marais près de Lerne et des sources de l'Amymone, dans le Péloponèse. Il était né de Typhon et d'Echidna, ou, suivant quelques autres, du géant Pallas et de Styx. Ce monstre avait sept têtes, quelques-uns disent neuf, cinquante et même cent. Quand on en coupait une, elle renaissait aussitôt, à moins qu'on n'appliquât le feu à la place. Mais ce n'était pas là une chose facile, car le venin de l'hydre amenait une mort prompte et inévitable. Ce monstre exerçait des ravages affreux dans les campagnes et parmi les troupeaux des environs de Lerne. Hercule, monté sur son char conduit par Iolas, s'avança intrépidement pour combattre l'hydre, et le chassa de son repaire, puis se mit à broyer ses nombreuses têtes à coups de massue ou à les couper avec une faux d'or. Mais les têtes du monstre reparaissaient aussitôt, tandis qu'un cancer (écrevisse), envoyé par Junon, piquait le talon du héros. Hercule l'écrasa, puis, d'un seul coup de sa terrible massue, il abattit toutes les têtes de l'hydre. Certains mythologues disent que, aidé d'Iolas et de Minerve, il brûla avec des tisons les plaies de chaque tête abattue pour l'empêcher de renaître, et qu'enfin il broya sous des rocs celle qui était invulnérable. Il trempa ensuite ses flèches dans le sang de l'hydre, et depuis lors elles devinrent vénéneuses et ne firent plus que des plaies mortelles.

Cette fable sert évidemment d'enveloppe à un fait historique que les Grecs se sont plu à entourer de circonstances merveilleuses, et que la critique moderne paraît avoir assez nettement dégagé. Suivant les uns, une multitude de serpents, de reptiles de toute espèce infestaient les marais de Lerne, près d'Argos. Hercule, aidé par ses compagnons, en purgea le pays en mettant le feu aux roseaux des marais, leur retraite ordinaire; de là l'hydre à plusieurs têtes. Suivant d'autres, ce même marais donnait naissance à plusieurs torrents qui inondaient et ravageaient la contrée; Hercule pratiqua des digues dans le marais pour faciliter l'écoulement des eaux et parvint ainsi à le dessécher.

La mort de l'hydre de Lerne compte parmi les douze travaux d'Hercule, bien qu'Eurysthée n'ait pas voulu l'y admettre, au rapport de quelques auteurs, sous prétexte que le héros avait été aidé dans ce combat par Iolas et Minerve. Dans les *Métamorphoses* d'Ovide, traduites par Desaintange, Hercule, luttant contre le fleuve Achéloüs, rappelle ainsi cet exploit :

. . . . Mais te compares-tu
A ce dragon qu'à Lerne Hercule a combattu?
Pullulant sous le fer, dans ses marais immondes,
Cette hydre renaissait de ses pertes fécondes ;
Une tête, en tombant sous mes coups meurtriers,
Enfantait deux vengeurs, de sa race héritiers.
J'ai dompté ses fureurs sous le fer renaissantes,
J'ai foulé sous mes pieds ses cent têtes mouvantes.

Le souvenir de l'hydre, dont les têtes renaissent à mesure qu'on les abat, est resté dans la littérature pour caractériser, dans un ordre quelconque d'idées, une force malfaisante qui semble se multiplier sous les efforts qu'on fait pour la détruire. C'est ainsi qu'on dit *l'hydre du fanatisme, l'hydre du despotisme, l'hydre de la chicane*, etc. :

. . . . Il faut savoir séduire,
Flatter *l'hydre du peuple*, au frein l'accoutumer.
VOLTAIRE.

L'hydre de la chicane, aux longs mugissements,
Etourdit le bon droit, ainsi que le bon sens.
ROYOU.

Eh! que m'importe à moi la faveur décevante
Que dispense au hasard la fortune inconstante,
Quand tous les jours j'emploie et mon temps et mes
A couper quelque tête à *l'hydre des besoins?* [soins
BÉRENGER.

Mais il est une métaphore qu'affectionnent surtout les orateurs, les écrivains gouvernementaux, en un mot, tous les rongeurs qui grignotent le budget : ministres, préfets, gouverneurs et directeurs de grands établissements, fonctionnaires de toute catégorie, toujours prêts à tout approuver, pourvu que leur sinécure soit grassement rétribuée; tous ces Pangloss, qui trouvent que tout est pour le mieux dans un gouvernement, à condition qu'ils y boivent et mangent le plus possible, et qui disent insolemment comme Sganarelle : « Quand j'ai bien bu et bien mangé, je prétends que tout le monde soit soûl dans ma maison. » Ces mots sacramentels, cette platitude banale, dont sourit aujourd'hui le plus niais des Prudhommes, la voici : *l'hydre des factions! l'hydre de l'anarchie!!!* Quand un ministre aux abois ne sait plus que dire, il fait surgir comme un mannequin le fantôme de *l'hydre de l'anarchie*, sans paraître se souvenir que lui-même, antérieurement, a peut-être figuré au nombre des cent têtes du monstre. Qu'importe? le cliché n'est pas encore tout à fait usé dans certaines classes, il fait dresser encore quelques rares cheveux, et on le conserve comme une utilité dans les friperies de l'éloquence officielle.

Les exemples suivants indiqueront suffisamment dans quels sens différents peuvent avoir lieu les allusions à l'*hydre de Lerne :*

« L'hiver d'après, le duc de Candale, à son retour de Catalogne, fit mine d'être amoureux de M^{me} de Châtillon. L'abbé Fouquet, alarmé d'un si dangereux rival, le fit prier par Boligneux de cesser de l'être. M. de Candale, qui était alors véritablement amoureux de M^{me} d'Olonne, et qui ne s'était embarqué auprès de M^{me} de Châtillon que pour la faire servir de prétexte, accorda facilement à l'abbé Fouquet ce qu'il lui faisait demander. Mais comme, avec cette maîtresse, les amants étaient comme une *hydre dont on ne coupait point la tête qu'on n'en fît renaître une autre*, La Feuillade reprit la place du duc de Candale. »

BUSSY-RABUTIN.

« L'Assemblée se trouva donc dans la plus cruelle des alternatives : il fallait ou se précipiter avec les créanciers du roi dans l'abîme de la banqueroute, ou ajouter encore *une nouvelle tête à l'hydre de l'impôt*. M. Necker était là aussi instant que la circonstance, aussi inflexible que la nécessité. »

RIVAROL.

« L'Américain du Nord avait non-seulement purgé son sol de *l'hydre de la tyrannie*, mais il en avait effacé jusques aux traces du venin corrupteur qu'elle laisse ordinairement où elle passe, comme pour venger ses défaites par le fléau de quelque horrible peste. »

VICT. DUCANGE.

« Richelieu, certain de sa force et oubliant de calculer ce qui viendrait après, s'engagea, sans en craindre les suites, dans une lutte sanglante et décisive avec les grands vassaux. Cet Hercule politique, dont l'infatigable massue abattit successivement sous ses coups *toutes les têtes de l'hydre féodale*, crut avoir sauvé la France le jour qu'il rendit la royauté victorieuse. »

CH. BRESSANT.

« La gloire de sauver la France était réservée à des voix plus fortes et plus connues; mais les La Fayette, les Dupont, les Benjamin Constant, les Laffitte, ces Alcides de la tribune, ont vaincu *l'hydre à sept têtes* du ministère, et ne l'ont pas étouffée : que pouvaient faire deux poëtes obscurs? »

BARTHÉLEMY et MERY.

« Si la fatuité est pardonnable, c'est dans la première jeunesse; car alors elle est l'exagération d'une chose aimable. Il lui faut l'air de l'amour, la gaieté, l'insouciance. Mais, la fatuité avec l'importance! la fatuité avec l'air grave et suffisant! cet excès de sottise était réservé au XIX^{e} siècle. Et ce sont de telles gens qui veulent enchaîner *l'hydre des révolutions!* »

(Le *Johannisberg*, pamphlet.)

« A peine *l'Hercule populaire a tranché une tête de dynastie, que de ce tronc exécré il en surgit de nouvelles.* »

PROUDHON.

Quelques auteurs, entre autres Voltaire et Desaintange, ont fait *hydre* du masculin, quoique le féminin soit assigné à ce mot dans tous les dictionnaires. Desaintange a dit :

Ses *hydres irrités* sur sa tête frémissent,
Sur son dos, dans son sein, *ils* rampent, *ils* se glissent.

Et Voltaire :

De *l'hydre affreux* les têtes menaçantes,
Tombant à terre et toujours renaissantes,
N'effrayaient point le fils de Jupiter.

LERNÉE s. f. (lèr-né — allus. à l'hydre de *Lerne*). Crust. Genre des lernéides, comprenant cinq ou six espèces qui vivent en parasites sur les branchies des poissons : *Nous savons encore assez peu de chose sur l'organisation des* LERNÉES. (P. Gervais.)

— **Encycl.** Ce genre, créé par Linné et modifié ensuite par plusieurs carcinologistes, ne comprend plus aujourd'hui que des espèces dépourvues de pattes, rudimentaires et munies de cornes irrégulièrement ramifiées, de lobes ovifères ramassés en peloton sous la partie postérieure du corps.

Les *lernées* vivent en parasites sur les animaux marins, principalement sur les poissons. Elles s'accrochent le plus souvent aux orbites et aux branchies. Pendant longtemps on n'a connu les *lernées* qu'à l'état parasitaire; aussi leur véritable nature n'a-t-elle été constatée qu'avec peine.

Les *lernées* sont parfaitement régulières quand elles sortent de l'œuf; elles présentent alors avec netteté les caractères qui les distinguent. Le corps de ces crustacés est souvent divisé en deux parties dans sa longueur par un étranglement plus ou moins profond. La partie antérieure, plus petite, comprend la tête et le thorax; l'autre partie est formée par l'abdomen. La bouche est constamment pourvue d'une paire de crochets mobiles convergents, quelquefois de deux paires et même d'une lèvre inférieure.

On connaît cinq espèces de *lernées*, dont la principale est la *lernée* branchiale. Elle a la grosseur d'une plume d'oie. Sa couleur est d'un blanc sale, quelquefois nuancé de brun rougeâtre, à cause du sang dont est rempli l'estomac; elle vit sur les branchies de plusieurs espèces de morues. On assure que les Groenlandais recueillent ces crustacés pour s'en nourrir.

LERNÉES s. f. pl. (lèr-né). Antiq. Fêtes et mystères célébrés dans le canton de Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine et de Cérès.

— **Encycl.** Les *lernées* étaient probablement un reste de l'ancienne religion des Pélasges; on n'a sur elles que de vagues renseignements. Pausanias nous apprend seulement (VIII, 15) que, dans les siècles reculés, les Argiens allaient chercher dans le temple d'Artémis, sur le mont Crathis, le feu qui devait servir à la célébration des *lernées*. Le même écrivain dit ailleurs (II, 37) que ces mystères furent institués par Philammon, le célèbre chantre de Thrace, qui passait aussi pour avoir établi les chœurs dansants du temple de Delphes. Il est probable que les *lernées* avaient rapport, soit à Hercule, le vainqueur de l'hydre de Lerne, soit aux Danaïdes, qui avaient jeté dans le marais de Lerne les têtes de leurs époux égorgés.

LERNÉIDE adj. (lèr-né i-de — de *lernée*, et du gr. *idea*, forme). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lernée.

— s. m. pl. Ordre de crustacés, ayant pour type le genre lernée : *Jusqu'en ces dernières années, les zoologistes ont méconnu la nature véritable des* LERNÉIDES. (H. Lucas.)

— **Encycl.** L'ordre des *lernéides* a été créé par Milne Edwards. Chez ces animaux, le système appendiculaire ne se trouve représenté que par des vestiges de membres ou par de simples lobes tégumentaires, sans articulations. La bizarrerie de leur forme est le résultat d'un développement monstrueux, dû à l'excès d'aliment qu'ils trouvent sur les animaux dont ils sont parasites. Les *lernéides* offrent à leur naissance une conformation normale et ont alors une ressemblance frappante avec les jeunes cyclopes. A cet âge, ils possèdent un œil frontal et des lames natatoires à l'aide desquelles ils peuvent se mouvoir librement. Après un certain nombre de mues, les femelles se fixent, en général, aux branchies ou aux paupières des poissons et les mâles sous l'abdomen des femelles. Dès lors, leur vie devient absolument parasitaire. Leurs membres et leur œil s'atrophient, la femelle grossit prodigieusement, la tête du mâle prend un développement énorme.

Les *lernéides*, assez mal connus d'ailleurs, sont actuellement divisés en trois familles : 1° les lernéopodiens, qui se fixent à l'aide de grands appendices branchiformes réunis entre eux vers le bout, et terminés par un bouton corné médian; 2° les chondracanthiens, remarquables par le développement des crochets de leurs pattes-mâchoires; 3° les lernéocériens, dont la tête est garnie de prolongements cornés de formes variées, à l'aide desquels ils se fixent sur leur proie.

LERNÉIFORME adj. (lèr-né-i-for-me — de *lernée* et de *forme*). Crust. Qui a la forme d'une lernée.

— s. m. pl. Famille de crustacés, qui correspond à celles des dichélasiens et des ergasiliens.

LERNENTOMÉE s. f. (lèr-nan-to-mé — de *lernée*, et du gr. *entomê*, incision). Crust. Syn. de CHONDRACANTHE.

LERNÉOCÈRE s. f. (lèr-né-o-sè-re — de *lernée*, et du gr. *keras*, corne). Crust. Genre de crustacés lernéides, type de la famille des lernéocériens, formé aux dépens des lernées, et comprenant cinq ou six espèces qui vivent sur les branchies des poissons : *La* LERNÉOCÈRE *branchiale est de la grosseur d'une plume d'oie.* (P. Gervais.)

LERNÉOCÉRIEN, IENNE adj. (lèr-né-o-séri-ain, iè-ne — rad. *lernéocère*). Crust. Qui ressemble ou se rapporte au lernéocère.

— s. m. pl. Famille de crustacés lernéides, ayant pour type le genre lernéocère.

— **Encycl.** C'est Milne Edwards qui a créé la famille des *lernéocériens*. Ces crustacés ont, en général, la tête peu distincte du thorax et dépourvue d'antennes. La bouche est armée d'une seule paire de pattes-mâchoires. Leurs pattes sont d'une petitesse extrême ou même n'existent pas; l'abdomen est, en général, très-développé. Le mâle est à peine connu.

LERNÉOMYZE s. m. (lèr-né-o-mi-ze — de *lernée*, et du gr. *muzô*, je suce). Crust. Syn. d'ANCHORELLE : *Les* LERNÉOMYZES *se fixent au moyen d'une espèce de suçoir.* (P. Gervais.)

LERNÉONÈME s. m. (lèr-né-o-nè-me — de *lernée*, et du gr. *nêma*, filament). Crust. Genre de crustacés lernéides, de la famille des lernéocériens, comprenant trois ou quatre espèces, dont le type vit dans les mers d'Amérique, sur les exocets.

LERNÉOPENNE s. f. (lèr-né-o-pè-ne — de *lernée*, et du lat. *penna*, aile). Crust. Syn. de PENELLE.

LERNÉOPODE s. f. (lèr-né-o-po-de — de *lernée*, et du gr. *pous*, pied). Crust. Genre de crustacés lernéides, de la famille des lernéocériens, comprenant cinq ou six espèces, dont le type a été trouvé en Norvége sur les nageoires d'un sterlet : *Les* LERNÉOPODES *ont le corps lisse, assez allongé.* (P. Gervais.)

LERNÉOPODIEN, IENNE adj. (lèr-né-o-po-diain, iè-ne — rad. *lernéopode*). Crust. Qui ressemble ou se rapporte à la lernéopode.

— s. m. pl. Famille de crustacés lernéides, ayant pour type le genre lernéopode : *Le mâle n'est connu que chez un très-petit nombre de* LERNÉOPODIENS. (H. Lucas.)

— **Encycl.** *Cette famille a été établie* par Milne Edwards pour un groupe de lernéides, chez lesquels les femelles ont la tête distincte du thorax, munie d'antennes et de deux paires de pattes-mâchoires. Leur thorax ne porte ni pattes ni appendices charnus, mais donne naissance à deux prolongements qui se réunissent entre eux et se terminent par un bouton corné, à l'aide duquel le parasite se fixe sur l'animal qui le nourrit.

LERNOUT (Jean), en latin **Janus Lernutius**, latiniste belge, né en 1545, mort en 1619. Sa famille possédant une belle fortune, il fit de sérieuses études à la fin desquelles il se mit à parcourir l'Europe pendant plus de vingt années consécutives. Dans les troubles des Pays-Bas, il fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, qui ne lui rendirent la liberté qu'après lui avoir arraché une forte rançon. On doit à Lernout : *Carmina* (Anvers, 1579); *Commentarius de natura et cultu Caroli Flandriæ* (Bruges, 1621, in-8°).

LERO, ancienne *Leros* ou *Leria*, île de l'Archipel, près de la côte d'Anatolie (Turquie d'Asie), par 37° 10′ de lat. N., et 24° 32′ de long. E.; 13 kilom. sur 4 kilom.; 2,100 hab. Couverte de montagnes assez élevées, elle n'est fertile que dans les lieux bas et arrosés. On y cultive la vigne, l'olivier et le figuier, et un peu de blé, de légumes et de coton. Il y a beaucoup d'abeilles dont le miel est excellent, et l'on y élève un grand nombre de moutons qui donnent une laine médiocre, mais une chair très-bonne. Elle renferme une ville du même nom, située sur la côte orientale, sur le penchant d'une montagne; elle est dominée par un château fort en ruine, bâti par les Génois.

LE BOCQUEZ (Robert), poëte français, né à Carentan, mort en 1559. On a de lui : *Premières œuvres*, recueil de sonnets, de vers représentant des colonnes, des pyramides, etc., et le *Miroir de l'éternité* (Caen, 1589), poëme devenu fort rare et publié après sa mort.

LEROI (Charles-François), théologien français, né à Orléans en 1698, mort en 1787. Il fit ses études chez les jésuites de Saumur et de Juilly, et prit part aux grandes disputes que souleva la bulle *Unigenitus*, bien qu'il n'eût que le titre de confrère de l'Oratoire, n'étant jamais entré dans les ordres. On lui doit : *Examen du figurisme moderne* (1736); une édition des *Œuvres posthumes* de Bossuet, et des éditions de plusieurs autres ouvrages ecclésiastiques.

LEROI (Joseph-Adrien), médecin et littérateur français, né à Versailles en 1797. Après s'être fait recevoir docteur à Paris, il retourna dans sa ville natale, où il devint sous-bibliothécaire (1841), puis bibliothécaire (1850). M. Leroi est correspondant du ministère de l'instruction publique. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Des eaux de Versailles* (1847); *Louis XIII et Versailles* (1848); *Relevé des dépenses de Mme de Pompadour* (1853); *Histoire anecdotique des rues de Versailles* (1854-1857, 2 vol.); *Récit de la grande opération faite au roi Louis XIV* (1857); *Madame du Barry* (1858); *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV, Mme de Maintenon* (1864, in-8°); *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV* (1865, in-8°); *Récit des journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789 *à Versailles* (1868, in-8°), etc. On lui doit des éditions du *Journal de la santé de Louis XIV*, par Vallot et Fagon (1862), et du *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, par Narbonne (1866), etc.

LEROI (Marc-Francis-Denis-Thérésa), baron d'ALLARDE, auteur dramatique français. V. FRANCIS.

LEROI (Pierre-Gilbert), baron d'ALLARDE, économiste français et constituant. V. ALLARDE.

LEROI, nom de divers personnages. V. LEROY ou LE ROY.

LÉROT s. m. (lé-ro — dimin. de *loir*). Mamm. Espèce de mammifère rongeur, du genre loir, à taches noires sur l'œil et derrière l'oreille, avec un pinceau à la queue : *On peut reconnaître l'habitation d'un* LÉROT *à la mauvaise odeur qui en sort.* (Bosc.) *Le* LÉROT *habite nos jardins et quelquefois nos maisons.* (Buff.)

Lérot, lérot, gentil *lérot*,
Quand tu dors dans le creu d'un fau (hêtre)
Ou d'un vieux chêne,
Bien repu, bien gras et bien chaud,
De froid ni de faim ne te chaut
Jusques à la saison prochaine.

BLIER.

— **Encycl.** Le *lérot* a le pelage d'un gris fauve en dessus et blanchâtre en dessous; une tache noire entourant l'œil et s'étendant jusque derrière l'oreille; la queue touffue, longue, noire avec l'extrémité blanche; sa taille ne dépasse pas 0m,13, et la queue 0m,12. Le *lérot* habite nos jardins et se trouve quelquefois jusque dans nos maisons. Il niche dans les trous des murailles; il dévaste les fruitiers, choisissant les meilleurs fruits et les entamant tous au moment où ils vont mûrir. Les pêches semblent attirer de préférence ces animaux. Ils transportent des noix et des noisettes dans les retraites qu'ils se creusent en terre pour hiverner. Le froid les engourdit, et lorsque la chaleur les ravive un peu, ils mangent les provisions qu'ils ont amassées; on trouve très-souvent, dans un même nid, jusqu'à huit ou dix *lérots* roulés en boule. Ils font en été cinq ou six petits qui grandissent vite, mais qui ne s'accouplent que l'année suivante. On rencontre les *lérots* en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Prusse, dans tous les climats tempérés de l'Europe, et même en Pologne. Leur chair n'est pas bonne à manger et exhale une odeur désagréable.

LEROUGE (Georges-Louis), géographe français, né à Hanovre. Il vivait au XVIIIe siècle, reçut le titre de géographe de Louis XV et publia un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Théâtre de la guerre en Allemagne* (Paris, 1741); *Nouvel atlas portatif* (Paris, 1748-1756, 2 vol. in-4°); *Recueil des côtes maritimes de la France* (1757); *Curiosités de Londres* (1765); *Curiosités de Paris* (1778).

LEROUILLÉ (Guillaume), jurisconsulte français, né en 1494, mort vers 1555. Lieutenant général de Beaumont, puis conseiller à l'échiquier d'Alençon, il employa ses loisirs à composer plusieurs ouvrages, notamment : le *Grand coustumier du pays et comté du Maine* (Paris, 1529, in-4°); le *Grand coustumier du pays et duché de Normandie* (Paris, 1534, in-fol.); le *Recueil de l'antique préexcellence de Gaule et des Gaulois* (Poitiers, 1546).

LE ROUSSEAU (Jean-Baptiste-Julien), publiciste français, né à Ménilmontant en 1812. De bonne heure il s'attacha à l'étude des questions sociales et religieuses, devint un des rares membres de l'Eglise française fondée par l'abbé Châtel, puis adopta les théories de Fourier. Après avoir fait à Bruxelles, en 1837 et 1838, un cours de morale et de philosophie populaire, M. Julien Le Rousseau revint à Paris, collabora à la *Phalange* et à la *Démocratie pacifique*, puis devint en 1843 rédacteur en chef de l'*Observateur des Pyrénées*. De retour à Paris en 1848, il prit part à la rédaction de divers journaux républicains. Depuis lors, il a été gérant et rédacteur du *Courrier de Paris*, journal qu'il contribua à fonder en 1857. On doit à M. Julien Le Rousseau un assez grand nombre de brochures et d'écrits divers. Nous citerons de lui : *Discours contre le célibat* (1835); l'*Eglise française, Formulaire de foi, Théorie de l'immortalité de l'âme* (1840); *Notions de phrénologie* (1847); *De l'organisation de la démocratie* (1850, in-8°); *Baudouin IX, comte de Flandre* (1854, in-12), drame; *Progrès de la littérature dramatique par le libre concours des auteurs nouveaux* (1865, in-18); la *Prospérité de l'Etat et la stabilité des pouvoirs par la réforme économique* (1871, in-8°), etc.

LEROUX (Philibert-Joseph), lexicographe français, mort à Amsterdam vers 1790, où il s'était réfugié. On lui doit, sous le titre de *Dictionnaire comique, satirique, burlesque, libre et proverbial* (Amsterdam, 1718), un ouvrage écrit en assez mauvais style, mais curieux, qui contient une nomenclature du bas langage et a été souvent réédité.

LEROUX (Antoine-Michel), chirurgien français, né à Dijon en 1730, mort en 1792. Pendant vingt ans, de 1772 jusqu'à sa mort, il fut chirurgien de l'hôpital de Dijon. Très-instruit, doué d'une dextérité remarquable et plein de prudence, Leroux acquit la réputation d'un des meilleurs praticiens de son temps. Il mourut empoisonné par une dose trop forte d'opium, substance dont il faisait habituellement usage pour calmer les douleurs que lui causait la gravelle. L'ouvrage le plus important de Leroux, qui lui valut le titre de membre correspondant de la Société royale de médecine de Paris, est son traité sur les pertes des femmes en couche. Quoique le but principal de l'auteur soit d'y démontrer les avantages de l'emploi des tampons, l'intérêt de l'ouvrage ne se borne pas à la discussion de cette question; on y trouve encore plusieurs observations intéressantes sous d'autres rapports. Ce volume est intitulé : *Observations sur les pertes de sang des femmes en couche, et sur les moyens de les guérir* (Dijon, 1776, in-8°). Nous devons encore à Leroux : *Mémoire sur la taille latérale* (in-8°); *Observations sur la rage, suivies de réflexions sur les spécifiques de cette maladie* (Dijon, 1780), couronnées par l'Académie de Dijon; *Dissertation sur la rage* (1784); *Traitement local de la rage et de la morsure de la vipère* (Edimbourg et Paris, 1785, in-12).

LEROUX (Adrien), littérateur français, né vers 1770, mort à une époque inconnue. Après avoir servi dans le corps du génie sous la République et sous l'Empire, il se démit de son grade de capitaine en 1815. On a de lui des ouvrages en prose et en vers, entre autres : *Azélie et Montalban* (1796), comédie en trois actes; les *Charmes de la solitude* (1799), recueil de vers; *Contes et historiettes érotiques, philosophiques et moraux*, en vers (1801); les *Adriennes* (1805); l'*Ausoniade* (1807), poëme sur la bataille de Marengo.

LEROUX (Jean-Marie), graveur et dessinateur, né à Paris en 1788, mort dans la même ville vers 1865. Il reçut des leçons de Louis David, suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts et devint un des premiers graveurs de notre temps par la science du dessin et la fermeté de l'exécution. Indépendamment d'un grand nombre de vignettes et de portraits pour des ouvrages illustrés, notamment pour les œuvres de Boileau, de Molière, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, etc., il a reproduit avec un grand talent des chefs-d'œuvre des maîtres anciens et modernes. Nous citerons particulièrement : *François Ier*, d'après le Titien; *Madeleine*, d'après Gennari (1822); *Jeanne d'Aragon*, d'après Raphaël (1824); la *Religieuse défendue*, d'après Deveria; *Rendez-vous de Bianca Capello* et *Fuite de Bianca Capello*, d'après Denis, gravures qui valurent à Leroux une première médaille en 1831; *Léda* (1835); la *Vierge de Parme* (1838), morceau hors ligne pour lequel il obtint la croix de la Légion d'honneur; *Saint Jérôme*, la *Dame à l'éventail* (1840); la *Vierge à l'étoile* (1841); la *Vierge aux anges* (1845); la *Vierge à l'auréole* (1848); la *Vierge aux roses* (1850); la *Vierge à la chaise* (1852); *Sainte Thérèse*, de Gérard; la *Marseillaise*, la *Libération des modérés*, d'après Ary Scheffer; *Sainte Cécile*; le *Tombeau du général Foy*; le *Fronton du Panthéon*; les portraits de *La Fayette* et de la *Comtesse de Souza*, etc.

LEROUX (Pierre), philosophe, publiciste et homme politique français, né à Paris en 1798, mort dans la même ville le 12 avril 1871. Après d'excellentes études commencées au lycée Charlemagne et terminées au lycée de Rennes, il fut admis à l'Ecole polytechnique. Mais les besoins de sa famille l'ayant appelé à un travail immédiat, il renonça courageusement à toute carrière libérale, se fit d'abord maçon, puis ouvrier typographe, devint prote dans une grande imprimerie et inventa une machine à composer qu'il appela pianotype. En 1824, un des fondateurs du *Globe*, ancien condisciple de Leroux à Charlemagne, l'ayant rencontré par hasard, lui offrit de collaborer au journal qui allait paraître. Pierre Leroux possédait des connaissances variées; il avait déjà ces convictions ardentes qui allaient lui faire une si large place dans la littérature militante. Les rédacteurs du *Globe* étaient pour la plupart des professeurs et des écrivains libéraux que la révolution de Juillet amena plus tard au pouvoir : MM. Cousin, Jouffroy, Guizot, de Broglie, etc. Cependant Leroux entra dans la communauté saint-simonienne dès le mois de janvier 1831, et c'est grâce à son influence que le *Globe* devint l'organe officiel de la secte. Il assista pendant toute une année aux fameuses réunions de la rue Monsigny; puis, lors de la scission qui s'opéra dans la famille saint-simonienne entre Enfantin et les partisans de Bazard, il suivit ce dernier dans sa retraite. Leroux n'en poursuivit pas moins avec quelques amis, et surtout avec Jean Reynaud, la mission sociale qu'il s'était donnée. Son passage au *Globe* avait fait de lui un écrivain à la plume facile et hardie. Cependant la *Revue encyclopédique*, dont on lui confia la direction, ne parvint pas à conquérir le succès; Pierre Leroux dut l'abandonner, mais il ne perdait point de vue son but. Il fonda bientôt après avec Jean Reynaud un recueil du même genre, l'*Encyclopédie nouvelle* (1838), destinée à plus de retentissement. Ce fut cette publication qui permit à Pierre Leroux de mettre en relief la richesse et la variété de son savoir philosophique et sa surprenante fécondité. Les deux auteurs entreprirent à la fois toutes les lettres de l'alphabet dans des livraisons séparées. Malheureusement, l'œuvre ne put s'achever; des embarras pécuniaires en firent interrompre la publication. Pierre Leroux demanda alors pendant quelque temps un asile à la *Revue des Deux-Mondes;* mais c'était précisément l'heure où elle allait se transformer en organe officieux du gouvernement, et l'ardent polémiste n'était pas fait pour garder la mesure nécessaire dans cette situation nouvelle. Il se retira bruyamment pour fonder, en collaboration avec M. Viardot et M^{me} George Sand, la *Revue indépendante*, qui acquit en quelques mois une notoriété due à la vivacité de ses attaques contre la religion catholique et contre l'éclectisme universitaire (1841). Les questions sociales débattues alors étaient traitées dans la revue avec une âpreté de formes qui faisait encore mieux ressortir le caractère radical des solutions. Pierre Leroux publia dans ce recueil des travaux qui soulevèrent une violente polémique, et parmi lesquels on distingue la *Réfutation de l'éclectisme* (1839, publiée à part) et l'article ayant pour titre : *De la mutilation d'un écrit posthume de Théodore Jouffroy* (1843, in-8°, aussi publié à part). L'auteur de la mutilation des manuscrits de Jouffroy était M. Damiron, chargé d'en faire l'inventaire et de les publier. Pierre Leroux accusa Cousin d'avoir suborné l'éditeur dans l'intérêt de la philosophie éclectique et de l'Université, dont Jouffroy était membre. Cousin avait cru devoir faire ce sacrifice à la peur que lui inspiraient les cléricaux, déjà fort ardents contre l'Université.

Mais l'ouvrage qui a fondé la renommée philosophique de Pierre Leroux parut en 1840; il a pour titre : *De l'humanité, de son principe et de son avenir, où se trouve exposée la vraie définition de la religion et où on explique le sens, la suite et l'enchaînement du mosaïsme et du christianisme* (2 vol. in-8°). Le titre de ce livre en est en quelque sorte le résumé (v. au mot HUMANITÉ). Cette production est dédiée à Béranger, qu'il cite dans sa préface :

Humanité, règne! voici ton âge,
Que nie en vain la voix des vieux échos.
Déjà les vents au bord le plus sauvage
De ta pensée ont semé quelques mots :
Paix au travail! Paix au sol qu'il féconde!
Que par l'amour les hommes soient unis;
Plus près des cieux qu'ils replacent le monde;
Que Dieu nous dise : Enfants, je vous bénis.

Après avoir cité ces vers de Béranger, le philosophe s'adresse en ces termes à son ami : « Je traite de l'humanité dans ce livre : nous avons le même culte. J'y prouve combien vos vers sont fondés et prophétiques... Il faudra bien à la fin que les plus aveugles sachent où est la vraie religion, quand nous aurons prouvé, ce que pour ma part j'essaye de faire en ce livre, que christianisme, mosaïsme, toutes les religions positives se résument en ce grand mot : *humanité!* » A partir de ce moment, Pierre Leroux, voyant dans l'idée saint-simonienne un moyen pratique de réaliser sa théorie de l'humanité, se mit à publier des brochures sur ce sujet, et, en 1845, ayant pris à Boussac (Creuse) la direction d'une imprimerie, il en profita pour fonder la *Revue sociale*, où il se proposait de développer ses idées humanitaires. En 1848, Pierre Leroux, devenu l'un des chefs du mouvement dirigé contre la monarchie de Juillet, fut élu représentant de la Seine à la Constituante, à l'élection partielle du 4 juin. Il figura parmi les orateurs ordinaires de la Montagne. Son éloquence philosophique ne fut ni comprise ni goûtée. En butte aux plaisanteries des petits journaux et aux quolibets réactionnaires, Pierre Leroux eut d'autre part maille à partir avec Proudhon, individualiste effréné, qui l'accusait de vouloir faire de la société un couvent laïque. Il fut cependant réélu membre de l'Assemblée législative en 1849, et son nom est resté attaché à une mesure politique qui fit alors quelque bruit : il parvint à faire inscrire la condamnation pour cause d'adultère parmi celles qui privent les condamnés de leurs droits politiques. Le coup d'Etat du 2 décembre obligea Pierre Leroux à quitter la France. Il se réfugia d'abord en Angleterre, puis à Jersey. En 1860, l'amnistie lui permit de rentrer en France, et il parut dès lors avoir complètement renoncé aux agitations de la politique. Pierre Leroux a eu neuf enfants de deux mariages.

Aux écrits de l'auteur déjà cités, on peut joindre les suivants : *Sept discours sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain* (1841); *D'une religion nationale ou du culte* (Boussac, 1846, 1 vol. in-18); *De l'humanité, solution pacifique du problème du prolétariat* (Boussac, 1848, in-8°); *Projet d'une constitution démocratique et sociale* (Boussac, 1848, in-8°); le *Carrosse de M. Aguado* (1848), *De la ploutocratie* ou *Du gouvernement des riches* (1848, in-16); *Du christianisme et de ses origines démocratiques* (1848, in-16); *De l'égalité* (1848, in-8°); *Malthus et les économistes* ou *Y aura-t-il toujours des pauvres?* (1849, in-16); l'*Assemblée nationale législative* (1849, in-4°); la *Grève de Samarez, poëme philosophique* (1863-1864, 3 livraisons in-8°); *Job, drame en cinq actes, par le prophète Isaïe, traduit de l'hébreu* (1865). Outre un grand nombre d'articles de journaux, on possède aussi de P. Leroux une traduction estimée du *Werther* de Gœthe (1843, in-12), précédée d'une préface de M^{me} George Sand.

LEROUX (Hippolyte), auteur dramatique français, né vers 1805, mort à Paris en 1860. Il commença en 1827 à écrire pour le théâtre, composa plusieurs pièces en collaboration avec Ancelot, Bayard, etc., et donna seul un certain nombre de vaudevilles agréables, entre autres : le *Petit tambour* (1829); le *Soupçon* (1833); la *Famille de la future* (1835); le *Client* (1844); *Péché et pénitence* (1845); une *Chaise pour deux* (1847); les *Bloomeristes* (1852), etc.

LEROUX (Charles-Marie-Guillaume), peintre et homme politique français, né à Nantes en 1814. Possesseur d'une belle fortune, il abandonna la carrière d'avocat pour se livrer à son goût pour la peinture. Étant venu à Paris, il y prit des leçons de Corot, puis retourna dans sa ville natale en 1842. M. Leroux est un habile paysagiste, dont les tableaux ont été souvent remarqués. Nous citerons de lui : le *Souvenir de Fontainebleau* (1834); les *Marais de la Sèvre; Allée d'ormes* (1842), toiles qui rappellent la manière de son maître; *Fête du haut Poitou*, et une *Mare*, d'une exécution soignée (1843); *Lande* (1846); les *Dunes d'Escoublac*, la *Prière des Ormeaux*, *Vue du Croisic* (1848); le *Bourg de Batz*, *Souvenir de Pornic* (1853); le *Vallon*, le *Marais de la Rabinière*, *Lisière de bois* (1855); *Marais de Gorion*, les *Bords de la Loire*, les *Bords de l'Erdre* (1859), une de ses meilleures toiles.

Pendant dix années, à partir de 1859, M. Leroux cessa d'exposer et négligea la peinture pour s'occuper de politique. Déjà maire de Corsept et membre du conseil général, il se présenta comme candidat officiel dans la 3^e circonscription des Deux-Sèvres et fut élu député au Corps législatif. Réélu en 1863 et en 1869, il soutint jusqu'au bout la politique impériale, qui devait conduire la France au bord de l'abîme, et rentra après le 4 septembre 1870 dans la vie privée. Au Salon de 1869, M. Leroux avait fait sa réapparition avec deux tableaux : *Souvenir de Poitou* et une *Mare*, qui ne révèlent aucune qualité nouvelle. — Son fils, Célestin LEROUX, né à Nantes, a étudié la peinture sous sa direction d'abord, puis dans l'atelier de Théodore Rousseau. On cite de lui un *Soleil levant* et une *Lisière de bois dans le haut Poitou*, qui ont figuré au Salon de 1861.

LEROUX (Paul-Augustin-Alfred), homme d'Etat et écrivain français, né en 1815. Fils d'un riche banquier de Paris, il s'initia de bonne heure aux opérations de banque, prit jeune encore la direction de la maison fondée par son père, et devint par la suite président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest. M. Leroux était membre du conseil général de la Vendée lorsque, appuyé par l'administration, il se porta candidat au Corps législatif dans ce département, où il fut successivement élu en 1852, 1857, 1863 et 1869. Entièrement dévoué au régime issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il appuya constamment de ses votes la politique compressive et démoralisatrice du gouvernement, prit une place importante parmi les membres de la majorité, prononça des discours, principalement sur les matières de finances et devint rapporteur du budget en 1857. Par décret, M. Leroux exerça de 1863 à 1869 les fonctions de vice-président du Corps législatif. Après le message du 12 juillet 1869, le ministère ayant donné sa démission, M. Leroux entra le 17 du même mois, comme ministre de l'agriculture et du commerce, dans le cabinet de transition qui avait M. Forcade La Roquette pour chef, et garda son portefeuille jusqu'au 2 janvier 1870, époque de l'arrivée au pouvoir de M. Emile Ollivier. Il ne marqua par aucune mesure importante son court passage aux affaires, et, redevenu simple député, il fit partie jusqu'à la fin de l'Empire du groupe de la majorité qui se montra hostile aux réformes plus ou moins libérales présentées par M. Ollivier. Depuis le 4 septembre 1870, M. Leroux est rentré dans la vie privée. On lui doit : *Poésies*, recueil de pièces de vers (1842); *Edouard Aubert* (1843), roman; *Henriette* (1844), nouvelle qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

LEROUX (Paul-Louis), acteur français, né à Saint-Quentin le 30 juin 1819. Il commença ses études dans un lycée de sa ville natale et les continua sous la direction d'un ecclésiastique. Destiné par sa famille à entrer dans les ordres, il décida son père à le laisser venir à Paris pour y étudier la médecine; mais, comme il avait formé depuis longtemps le projet d'embrasser la carrière théâtrale, il se fit admettre dans la classe de Michelot au Conservatoire (juin 1838). Un second prix de comédie qu'il remporta deux ans après le fit débuter à la Comédie-Française, où il parut pour la première fois dans le Dorante du *Menteur*, le 26 mai 1841. Reçu pensionnaire et destiné à recueillir l'héritage de Fleury, que la retraite trop précipitée de Menjaud ne devait pas tarder à laisser vacant, il eut à vaincre une mémoire parfois rebelle et un jeu naturellement froid. Mais bientôt plus ferme dans ses allures, plus sûr de ses moyens, il aborda les grands rôles, et des créations importantes mirent en évidence la grâce de son maintien, la pureté de sa diction, l'aisance de ses manières. Un des derniers gentilshommes de la Comédie-Française, il a l'élégante fatuité et la distinction naturelle qui conviennent à ses personnages; on l'a surtout remarqué dans les Moncade de l'ancien répertoire et l'Almaviva de la trilogie de Beaumarchais; Détieulette de la *Gageure imprévue*, le marquis du *Legs*, Tartufe de la comédie de ce nom, et enfin dans l'*Ecole des Bourgeois*. Plusieurs comédies de genre du nouveau répertoire lui ont fourni l'occasion de déployer beaucoup de sentiment; il a repris notamment le rôle de César dans le *Mari à la campagne*. Parmi ses créations, d'ailleurs assez rares, nous signalerons la première qui lui fut confiée, Duvernoy dans le *Gendre d'un millionnaire*, et Octave dans un *Homme de bien*. M. Leroux devint sociétaire le 1er avril 1845. Artiste consciencieux, scrupuleux jusqu'à l'excès lorsqu'il faut remonter aux bonnes traditions, M. Leroux joue avec esprit et intelligence, et l'on peut dire qu'il ne lui manque qu'un peu de chaleur. Peut-être a-t-il trop souvent compté sur sa bonne mine lorsqu'il s'est agi de triompher d'une prude de Marivaux ou d'une coquette de Molière. Mais il n'en est pas moins vrai que M. Leroux a eu dans sa vie son heure de triomphe, et qu'il a trouvé son rôle type, qui l'a mis un instant sur la ligne des plus charmants et des plus irrésistibles comédiens; nous voulons parler de sa création du baladin Mnester dans la *Valéria* de Jules Lacroix et Auguste Maquet. Il a moins bien réussi dans le général Hoche du *Lion amoureux*.

LEROUX (M^{lle} Pauline). V. LAFONT (M^{me}).

LEROUX DU CHÂTELET (Louis-Onuphre), homme politique et publiciste français, né à Arras en 1763, mort en 1834. Il devint conseiller et garde des sceaux à la chancellerie d'Arras en 1778, et il remplit des fonctions municipales au début de la Révolution, dont il était loin d'accepter les idées. De 1815 à 1827, Leroux représenta un arrondissement du Pas-de-Calais à la Chambre des députés, où il vota avec la droite. Il fonda dans son département un conseil d'agriculture, dont il devint le président. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : les *Finances d'après le système de Sully* (1818, in-8°) et *Traité de morale et de politique* (1834, 5 vol. in-8°).

LEROUX-DESHAUTERAYES (Michel-Ange-André), orientaliste français. V. DESHAUTERAYES.

LEROUX DE LINCY (Adrien-Jean-Victor), archéologue et bibliographe, né à Paris en 1806, mort dans la même ville en 1869. En sortant de l'Ecole des chartes, il se livra avec ardeur à l'étude de notre ancienne littérature, et se fit bientôt connaître par de nombreux écrits et en publiant des éditions d'ouvrages peu connus. Secrétaire de la Société des bibliophiles et membre de la Société des antiquaires, M. Leroux de Lincy fut, en outre, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal. Indépendamment de nombreux articles insérés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, dans la *Revue de Paris*, la *Revue britannique*, le *Moniteur universel*, etc., nous citerons de lui : *Analyse critique et littéraire du roman de Garin* (1835); le *Livre des légendes* (1836); *Analyse critique et littéraire du roman de Brut de Wace* (1838); *Recueil des chants historiques français du* XII^e *au* XVIII^e *siècle* (1841, 2 vol.); le *Livre des proverbes français* (1842-1859, 2 vol.); *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame-aux-prêtres-et-bourgeois de la ville de Paris* (1844); la *Bibliothèque de Charles d'Orléans* (1843); *Hôtel de ville de Paris* (1844-1846, in-4°); les *Femmes célèbres de l'ancienne France* (1846-1847, 2 vol.); *Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde* (1846-1849, 2 vol.); *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI* (1857, in-8°); *Vie de la reine Anne de Bretagne* (1861, 4 vol. in-8°); *Recherches sur Jean Grollier* (1866); *Paris et ses historiens au* XIV^e *et au* XV^e *siècle* (1868, in-4°), etc. Parmi les éditions qu'on lui doit, nous citerons : *Quatre livres des Rois, traduits en français du* XII^e *siècle* (1842); les *Cent nouvelles nouvelles* (1841); *Description de Paris*, de Guillebert de Metz (1855), etc.

LEROUX DE RENNES (François-Marie), médecin français, né à Rennes en 1792. Reçu docteur à Paris en 1817, il s'y fixa et ne tarda pas à se faire connaître en publiant plusieurs ouvrages estimés. Chaud républicain, il figura parmi les combattants de juillet 1830 et refusa de porter la croix qui lui fut alors donnée, pour ne pas prêter serment au gouvernement établi. Parmi ses écrits, nous citerons : l'*Angine gutturale* (Paris, 1817), sa thèse de doctorat; *Opposition aux erreurs sur la science médicale* (1817, in-8°); l'*Expérience médicale objectée à une nouvelle secte* (1818, in-8°), ouvrages excellents, dirigés contre l'exagération théorique et les conséquences pratiques de la doctrine de Broussais; *Question chirurgico-légale sur un accouchement laborieux* (1826); *Première lettre à l'Académie royale de médecine sur un accouchement laborieux* (1827); *Indépendance médicale et Deuxième lettre à l'Académie* (1828); *Petit essai d'une petite lettre provinciale philosophico-médicale* (1828); *Réforme de l'organisation médicale* (1829); *Harmonie de l'organisation médicale avec le nouvel ordre social* (1830). Comme patriote, le docteur Leroux a publié : *Appel aux médecins français en faveur des Grecs* (1826); *Dangers de l'indifférence en politique* (1827); *Association démocratique des patriotes bretons* (1833); les *Bleus et les blancs aux Bretons* (1843).

LEROUX DES TILLETS (Jean-Jacques), médecin français, né à Sèvres en 1749, mort à Paris en 1832, d'une attaque de choléra. Il fut reçu docteur régent en 1778. Résolu de se fixer à Paris, il entra à la rédaction du *Journal de médecine*, adopta avec chaleur les idées nouvelles lors de la Révolution de 1789, et devint en 1790 administrateur des établissements publics. C'est lui qui, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, portait le drapeau rouge, et qui, après avoir parlementé avec les émeutiers, proclama la loi martiale. Lorsque les écoles de santé furent organisées, il fut nommé professeur de clinique à l'Ecole de Paris, fonction qu'il exerça jusqu'en 1810. Il succéda alors à Thouret en qualité de doyen, et occupa le décanat jusqu'en 1822, époque de la suppression de la Faculté. En 1823, l'Ecole de médecine ayant été réorganisée, il fut compris parmi les professeurs honoraires, et il ne reprit son service actif qu'après la révolution de 1830. Leroux ne fut pas seulement un médecin distingué; il fut encore un bon littérateur, et il consacrait à la culture des lettres tout le temps que lui laissaient l'exercice de ses fonctions et les devoirs de son état. Parmi ses écrits, nous citerons : *Table indicative des matières et table des auteurs pour les soixante-cinq premiers volumes du* Journal de médecine (Paris, 1788, in-4°); *Instruction sur le typhus, fièvres des camps, fièvres des hôpitaux, fièvres des prisons* (Paris, 1814, in-4°); *Réflexions sur l'établissement d'une Société royale de médecine et de chirurgie* (Paris, 1815); *Mémoire et plan d'organisation pour la médecine et la chirurgie* (Paris, 1816); *Essais de littérature* (Paris, 1820, 2 vol. in-8°); *Cours sur les généralités de la médecine pratique et sur la philosophie de la médecine* (Paris, 1825-1826, 8 vol. in-8°), etc. Enfin, disons en terminant que Leroux fut le directeur du *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, publié par Corvisart et Boyer.

LEROY (Guillaume), **Gulielmus Regis**, typographe français qui vivait à Lyon vers la fin du XV^e siècle, et auquel on doit le premier livre imprimé à Lyon avec date, le *Compendium Lotharii* (1743). Leroy a également donné les éditions princeps du *Roman de la Rose* et du *Champion des dames*.

LEROY (Louis), en latin **Regius**, écrivain français, né à Coutances au commencement du XVI^e siècle, mort à Paris en 1577. Pour compléter son instruction, il visita plusieurs pays de l'Europe, puis publia des traductions qui le firent avantageusement connaître, obtint un emploi auprès du chancelier, et enfin devint professeur de grec au Collége de France (1572). C'était un homme fort instruit et un bon écrivain, qui a contribué à donner du nombre et de l'harmonie à la prose. Par son humeur hautaine, par son caractère sarcastique, il s'était fait beaucoup d'ennemis, entre autres Joachim du Bellay, qui, dans ses épigrammes, le raille de son savoir pédantesque. Parmi ses ouvrages, outre des traductions de *Dialogues* de Platon, de *Discours* de Démosthène, de *Traités* d'Aristote, etc., nous citerons : *Considérations sur l'histoire française et universelle* (1562); *De l'origine et excellence de l'art politique* (1567); *Des troubles et différends advenant entre les hommes pour la diversité des religions* (1567); *Projet ou dessein du royaume de France pour en représenter en dix livres l'état entier* (1568); les *Monarchiques* (1570); *De l'excellence du gouvernement royal* (1576); *Douze livres de la vicissitude ou variété des choses de l'univers* (1576, in-fol.), ouvrage rempli d'anecdotes et de faits curieux.

LE ROY (Adrien), compositeur français du XVI^e siècle et imprimeur de musique. Associé à son beau-frère Ballard, il obtint de Henri II des lettres patentes lui conférant le privilége de seul imprimeur de musique de la chambre, chapelle et menus plaisirs du roi. Adrien Le Roy a composé plusieurs chansons du recueil intitulé : *Chansons nouvellement composées en musique à quatre parties par bons et excellents musiciens*. On lui doit, en outre : *Instruction de partir toute musique des huit divers tons en tablature de luth* (Paris, 1557); *Briefve et facile instruction pour apprendre la tablature de la guiterne* (Paris, 1578).

LEROY (Pierre), écrivain français qui vivait vers la fin du XVI^e siècle. D'abord chanoine de la cathédrale de Rouen, il fut appelé en qualité d'aumônier près du cardinal de Bourbon. Leroy est l'auteur de la première partie de l'immortelle *Satire Ménippée*, que devait continuer Pierre Pithou, associé à Gillot, Rapin, Chrétien et Passerat. V. SATIRE MÉNIPPÉE.

LEROY (Toussaint), poëte français, né au Mans, mort vers 1612. Chanoine dans sa ville natale, il consacra ses loisirs à composer un grand nombre de noëls, qui ont paru de 1579 à 1615 dans cinq recueils intitulés : *Noëls et cantiques*, *Cantiques et noëls* et *Noëls nouveaux*.

LEROY (Antoine), écrivain français, né à La Ferté-Bernard. Il vivait dans la première moitié du XVII^e siècle, et fut chanoine du Mans, puis régent de philosophie au collége d'Harcourt. C'était un ardent admirateur de Rabelais, dont il fait l'apologie dans un curieux ouvrage intitulé : *Floretum philosophicum, seu Ludus meudonianus in terminos totius philosophiæ* (Paris, 1649, in-4°).

LEROY (le baron Jacques), historien belge, né à Bruxelles en 1633, mort en 1719. Après avoir fait de brillantes études dans les plus célèbres universités de l'Europe, il remplaça son père, devint surintendant de commerce, fut chargé d'une mission auprès de Philippe IV et se démit de ses emplois à la suite de conflits avec Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas. Leroy employa les dernières années de sa vie à composer des ouvrages, dont les principaux sont : *Notitia marchionatus sacri Romani imperii* (Amsterdam, 1678, in-fol.), livre rare et recherché; *Castella et Prætoria nobilium Brabantiæ* (Anvers, 1694, in-fol.); l'*Erection de toutes les terres, seigneuries et familles titrées du Brabant* (Leyde, 1699, in-fol.); le *Grand théâtre profane du duché de Brabant* (La Haye, 1730, in-fol.).

LEROY (Daniel), hébraïsant hollandais, né en 1661, mort en 1722. Sa vie est peu connue; on sait seulement qu'il fut successivement ministre évangélique à Kœgh, à Nimègue et à Rotterdam. On cite principalement parmi ses œuvres : *Antiquités judaïques* (Rotterdam, 1720, in-12); *Remarques critiques sur les danses des anciens et des modernes* (Rotterdam, 1722, in-12).

LEROY (Julien), horloger français, né à Tours en 1686, mort à Paris en 1759. Doué d'une aptitude précoce et merveilleuse pour les arts mécaniques, Leroy vint à Paris à l'âge de vingt-cinq ans, et en 1713 il fut admis dans la corporation des horlogers. A cette époque, la supériorité en horlogerie appartenait aux Anglais; notre compatriote résolut de la leur enlever, et il y réussit tellement bien, que Voltaire put dire à l'un des fils de Leroy peu après la bataille de Fontenoy : « Le maréchal de Saxe et votre père ont battu les Anglais. » Le *Magasin pittoresque* (t. XV, p. 103) résume ainsi les progrès réalisés par Julien Leroy : « Il imagina d'appliquer à son art les expériences de Newton sur les fluides, en fixant l'huile aux pivots des roues et des balanciers des montres, et par là il diminua beaucoup l'usure et le frottement de ces parties. Il réduisit considérablement le volume des montres à répétition, tout en augmentant la solidité des pièces et en assurant davantage la précision de leur marche. Sa réputation se répandit dans toute l'Europe, et Graham, à qui l'on avait porté une de ses montres à répétition, dit : « Je souhaiterais d'être moins âgé, afin de pouvoir » en faire une sur ce modèle. » De son côté, Leroy estimait beaucoup Graham, et fit venir à Paris, en 1728, une de ses montres à cylindre, la première qu'on y ait vue. Il adapta bientôt aux pendules une partie de ses perfectionnements et en établit à secondes et à équation de toute espèce, avec une exactitude étonnante. Il perfectionna le compensateur des pendules et inventa les horloges publiques dites horizontales, plus faciles à construire, moins coûteuses et bien plus parfaites. Ajoutons qu'il a enrichi la gnomonique de plusieurs découvertes, telles que le cadran universel à boussole et à pinnules, le cadran horizontal universel, propre à tracer des méridiennes, etc. »

En qualité d'horloger du roi, Julien avait son logement au Louvre. Tous les témoignages contemporains sont unanimes à reconnaître la loyauté, le désintéressement, la simplicité de Julien Leroy, et le goût qu'il avait d'encourager par de généreuses rémunérations les efforts de ses ouvriers. Il eut quatre fils, qui ne laissèrent point dégénérer l'illustration du nom paternel. Cet éminent artiste écrivait peu; on n'a de lui que quelques articles, publiés dans des journaux et roulant sur divers procédés de sa profession.

LEROY (Pierre), horloger français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1717, mort à Vitry, près de Paris, le 25 août 1785. « Cet artiste a imaginé une pendule à sonnerie, à une seule roue, et un échappement à détente; mais il est principalement connu par des montres marines. Après une expérience renouvelée à deux reprises, par l'une desquelles Cassini avait constaté que, dans un trajet de quarante jours, une de ses montres n'avait donné que $\frac{1}{8}$ de degré d'erreur sur la longitude, l'Académie décerna en 1769 à P. Leroy le prix double proposé pour la meilleure méthode de mesurer le temps en mer. Il parvint à donner à ses instruments la plus grande régularité possible, par la découverte de l'isochronisme du ressort spiral, que lui disputa Berthoud, mais dont on doit lui laisser la gloire, puisqu'il la publia le premier. Il a écrit quelques mémoires remarquables sur l'art qu'il pratiquait avec tant de soin. » (*Mag. pitt.*) Ce sont : *Mémoire pour les horlogers de Paris* (1750, in-4°), dans lequel il défend l'horlogerie nationale; *Lettre sur la construction d'une montre présentée le* 18 *août* 1751 *à l'Académie royale des sciences*, insérée dans les *Mémoires de Trévoux* (juin 1752); *Etrennes chronométriques*, pour l'année 1760, véritable traité historique et pratique d'horlogerie; *Exposé succinct des travaux de Harrison et de Leroy dans la recherche des longitudes en mer, etc.* (1767, in-4°); *Mémoire sur la meilleure manière de mesurer le temps en mer*, couronné par l'Académie des sciences, etc., etc.

LEROY (Jean-Baptiste), physicien français, frère du précédent, né à Paris vers 1724, mort en 1800. Nommé en 1751 membre de l'Académie des sciences, il s'occupa presque exclusivement de l'électricité, inventa la première machine électrique positive et négative qui ait été employée, et perfectionna les paratonnerres et les aréomètres. Les principaux mémoires qu'il écrivit de 1751 à la fin de sa vie ont été publiés dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, le *Recueil de l'Académie* et le *Journal de physique*. Ils traitent de l'électricité, des prisons, des moyens de renouveler l'air, de l'hygiène dans les hôpitaux.

LEROY (Charles), médecin français, frère des précédents, né à Paris en 1726, mort en 1779. Son père, Julien Leroy, le célèbre horloger, lui fit donner une excellente éducation. Comme sa constitution était faible et délicate, le jeune Leroy fut envoyé à Montpellier, où il fit ses études médicales, puis en Italie, d'où il revint directement à Paris. Mais il fut bientôt forcé, toujours par raison de santé, de revenir à Montpellier, où il se fixa désormais. Il y fut reçu docteur en 1722 et devint quelques années plus tard professeur à la Faculté de médecine de cette ville. Son enseignement fut très-suivi, parce qu'il était plein de solidité et de précision. Sa pratique fut très-étendue, et ce fut un vrai deuil à Montpellier lorsqu'en 1777, sur les instances de sa famille, il revint à Paris. Le retour dans la capitale lui fut fatal, car il mourut deux ans après. Parmi les ouvrages de Leroy, nous citerons : *De aquarum mineralium natura et usu* (Montpellier, 1758); *Quæstiones chemicæ duodecim pro cathedra vacante* (Montpellier, 1759); *De purgantibus* (Montpellier, 1759); *Mémoires et observations de médecine* (Montpellier, 1766-1784); *Mélanges de physique, de chimie et de médecine* (Paris, 1771).

LEROY (Julien-David), architecte, frère des précédents, né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1803. Après avoir gagné successivement le second et le premier grand prix d'architecture, il visita l'Italie et la Grèce, revint en 1758 et fut en 1803 nommé professeur à l'Académie d'architecture. Ses leçons et ses ouvrages ne contribuèrent pas peu à réveiller et à entretenir le goût de l'architecture grecque, la plus belle que les hommes aient jamais conçue. Voulant se rendre utile par des services d'un autre genre, Leroy fit construire, sur le modèle antique, un navire qu'il appela *naupotame*, destiné à naviguer sur la mer comme sur les fleuves, et il le soumit à une expérience qui réussit complétement. Mais quand il voulut provoquer une souscription publique pour construire toute une flottille de naupotames, l'argent ne bougea pas, et le naupotame fit naufrage dans l'oubli. A sa mort, Ch. Leroy était membre de l'Académie des belles-lettres de Paris et de l'Institut de Bologne. On a de lui : *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce* (Paris, 1758, 2^e édition, revue et augmentée en 1770); *Histoire de la disposition et des formes que les chrétiens ont données à leurs temples* (1764, in-8°), ouvrage qui a été traduit en allemand; *Observations sur les édifices des anciens peuples* (1767, in-8°); la *Marine des anciens peuples expliquee, etc.* (1777, in-8°), livre qui fut suivi d'un grand nombre de mémoires analogues, traitant de différentes particularités de la marine des anciens.

LEROY (Chrétien), érudit français, né près de Donchery en 1711, mort en 1780. Il fut professeur à Paris et se fit le défenseur du latin moderne, vivement attaqué par d'autres savants. On lui doit des poésies latines, publiées séparément, des discours et divers ouvrages relatifs à l'enseignement, entre autres : *Eléments de la langue grecque* (Paris, 1773); *Nouveau choix de fables d'Esope* (Paris, 1770), qui eut beaucoup de succès; *Lettre d'un professeur au sujet des exercices de l'abbaye de Sorèze* (1777), où l'on trouve des vues utiles.

LEROY (Jacques-Agathange), médecin français, né à Maubeuge en 1734, mort à Paris en 1812. A la suite d'un chagrin d'amour, il s'enferma à la Trappe, où il resta une année, puis étudia la médecine et la pharmacie, devint à vingt-cinq ans pharmacien en chef aux armées et assista à la campagne d'Allemagne. Ayant fait ensuite partie d'une expédition à Cayenne, il y montra le plus grand dévouement en soignant ses compagnons décimés par une terrible épidémie. De retour en France, il exerça la médecine à Paris, puis il alla, pendant la Révolution, habiter Dunkerque, où il reçut le surnom de **Médecin des pauvres**. On lui doit : *Essai sur l'usage et l'effet du garou* (Paris, 1767); *Traité des maladies aiguës* (1774), trad. d'Eller, etc.

LEROY (Nicolas), poëte français, né vers 1740, mort en 1824. Il devint curé de Marville, près de Montmédy, et cultiva la poésie. Nous citerons de lui : *Daniel dans la fosse aux lions* (1820) et *Saint Louis prisonnier en Egypte* (1820), tragédies sacrées en cinq actes; *Tobiade* (1820), poëme épique en dix chants, etc.

LEROY (Alphonse-Louis-Vincent), médecin français, connu sous le nom d'**Alphonse Leroy**, né à Rouen en 1742, mort en 1816, assassiné par un domestique qu'il avait renvoyé quelques jours auparavant de son service. Il commença ses études médicales avec Lecat, de Rouen, les termina à Paris, où il se fit recevoir docteur régent en 1768, et se livra ensuite d'une manière toute spéciale à l'enseignement des accouchements, faisant grand bruit des opinions paradoxales qu'il prétendait substituer aux principes reçus. Exploitant à son profit l'enthousiasme avec lequel on avait accueilli la découverte de la *symphyséotomie pubienne*, opération qu'il donna en quelque sorte comme sienne, pour avoir été le premier à la pratiquer sous les yeux de l'inventeur, il eut de vives discussions avec plusieurs de ses contemporains, entre autres Piett, Baudelocque et Lauverjat. Il fit preuve, dans maintes circonstances, du plus honteux charlatanisme; aussi doit-on s'étonner qu'il ait occupé à la Faculté de médecine de Paris la première chaire d'accouchement à côté de Baudelocque. Ses ouvrages, malgré leur prolixité, renferment cependant des remarques ingénieuses et des faits intéressants. Voici les titres des principaux : *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants* ou *Examen de la manière dont il faut vêtir l'un et l'autre sexe* (Paris, 1772); la *Pratique des accouchements* (Paris, 1776); *Recherches historiques et pratiques sur la section de la symphyse du pubis* (Paris, 1778); *Consultation médico-légale sur la question : L'approche de certaines femmes nuit-elle à la fermentation des liqueurs?* (Paris, 1780); *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse et de l'accouchement* (Paris, 1787); *De la nutrition et de son influence sur la forme et la fécondité des animaux sauvages et domestiques,* avec un *Mémoire sur l'influence de la lumière sur l'économie animale* (Paris, 1798); *Leçons sur les pertes de sang pendant la grossesse, lors et à la suite des accouchements, des fausses couches, et sur toutes les hémorragies* (Paris, 1803); *Manuel des goutteux et des rhumatiques* (Paris, 1803); la *Médecine maternelle*, ou l'*Art d'élever et de conserver les enfants* (Paris, 1803); *Manuel de la saignée* (1807, in-8°); *De la conservation des femmes* (Paris, 1811, in-8°), etc.

LEROY (Charles-François-Antoine), mathématicien français, né vers 1780, mort en 1854. Il fut successivement maître de conférences à l'Ecole normale, professeur suppléant de mécanique à la Faculté des sciences et professeur de géométrie à l'Ecole polytechnique. Ses principaux ouvrages sont : *Analyse appliquée à la géométrie des trois dimensions* (Paris, 1829, in-8°); *Traité de géométrie descriptive* (1842, 2 vol. in-4°); *Traité de stéréotomie* (1844).

LEROY, peintre belge, sur lequel manquent complétement les renseignements. Il est auteur d'un tableau représentant le *Champ de bataille de Waterloo*, qui eut le plus grand succès à Bruxelles, à Gand et en Angleterre. Ce tableau offrait, entre autres particularités attrayantes, les portraits ressemblants des principaux personnages qui figurèrent dans la bataille.

LEROY (Pierre-Joseph-Jean-Baptiste-Onésime), auteur dramatique et littérateur français, né à Valenciennes en 1788, mort en 1875. Il fit ses études de droit à Paris, retourna dans sa ville natale et renonça au barreau pour raisons de santé; depuis lors, il n'a cessé de s'adonner à des travaux littéraires. En 1822, M. Leroy alla habiter Senlis, qu'il quitta pour demeurer à Passy, près de Paris. De retour à Valenciennes en 1830, il contribua puissamment à organiser, en 1841, dans cette ville une bibliothèque de prêt gratuit, qui rend de précieux services à la population. En 1849, il obtint plus de 50,000 voix dans le département du Nord comme candidat à l'Assemblée législative. Pendant son séjour à Passy, il s'était lié avec Raynouard, qui lui inspira le goût des recherches historiques. Outre des articles insérés dans le *Journal général de France*, la *Biographie Michaud*, le *Livre des Cent et un*, etc., on lui doit : le *Méfiant*, comédie en cinq actes, en vers, représentée à l'Odéon en 1813; l'*Esprit de parti*, comédie en trois actes (Odéon, 1817); l'*Irrésolu*, comédie en un acte (Théâtre-Français, 1819); les *Deux candidats*, comédie en trois actes (Odéon, 1821); le *Fantasque et le méfiant*, comédie en un acte jouée sans succès au Théâtre-Français en 1825; *Caton le Censeur*, un acte (1823), non représenté; les *Femmes sous Caton le Censeur* (1835, in-8°), comédie en cinq actes et en vers qui n'a pas été jouée. Parmi ses travaux littéraires et critiques, nous citerons : *Etudes sur la personne et les écrits de Ducis* (1832 et 1834), couronnées par l'Académie française; *Etudes sur les mystères, monuments historiques et religieux, la plupart inconnus, et sur les manuscrits de Gerson* (Paris, 1838, in-8°), ouvrage qui obtint un prix de l'Académie des inscriptions; *Corneille et Gerson dans l'*Imitation de Jésus-Christ (Valenciennes et Paris, 1841, in-8°); *Gerson, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ, *monument à Lyon, étrange découverte de M. T...* (Paris, 1845, in-8°); *Histoire comparée du théâtre et des mœurs en France dès la formation du langage* (Paris, 1844, in-8°), etc.

LEROY (Aimé-Nicolas), littérateur français, frère du précédent, né à Valenciennes en 1793, mort dans la même ville en 1848. Il fut reçu avocat au barreau de Douai en 1815. Bibliophile passionné, il se forma une riche collection de livres et devint en 1831 conservateur de la bibliothèque de Valenciennes, qu'il enrichit de nombreuses acquisitions. Ayant assisté à l'embaumement du corps de Delille, il parvint à détacher deux fragments de l'épiderme, qu'il fit mettre dans la reliure d'un exemplaire des *Géorgiques*, traduites par Delille. En 1821, il fonda le journal l'*Echo de la frontière*, et en 1829 un recueil périodique intitulé : *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*. Ses autres productions sont : *Molière et les deux Thalie* (1811, in-8°); *Promenades au cimetière de Valenciennes* (1828, in-12); la *Légende de sainte Aldegonde, patronne de Maubeuge* (1830, in-8°); le *Barbet et le dogue*, en vers (1831, in-8°).

LEROY (Jean-Jacques-Joseph), dit **Leroy d'Etiolles**, chirurgien français, né à Paris en 1798, mort en 1860. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1824, et ajouta à son nom celui du village d'Etiolles, qu'a longtemps habité sa famille, petite supercherie aristocratique peu nécessaire à sa gloire. Le docteur Leroy d'Etiolles fut, pour employer le mot qu'il a lui-même trouvé, un des premiers *urologues* de notre époque; mais bien des gens, même parmi les médecins, ignorent la part exacte qu'il a prise à la découverte de la lithotritie. Voici les termes du rapport fait à l'Institut en 1825 : « La commission propose à l'Académie d'accorder une mention honorable à M. Amussat, pour avoir mieux fait connaître la structure de l'urètre, ce qui a rendu plus facile l'emploi des instruments de lithotritie; à M. Civiale pour avoir fait le premier sur l'homme l'application de ces instruments; à M. Leroy d'Etiolles, pour les avoir imaginés, les avoir fait exécuter, et avoir fait connaître successivement les perfectionnements que ses essais lui ont suggérés. » Mais Civiale, seul compétiteur sérieux, opposa à ces prétentions, d'abord le rapport fait à cette même compagnie le 22 mars 1824, par Chaussier et Percy; ensuite les essais qu'il avait tentés dès 1818, et qui étaient certainement de notoriété publique avant que M. Leroy fût docteur. Ce qui paraît probable, c'est que les instruments de Leroy ont été aussi nécessaires que les expériences de Civiale pour l'introduction de la lithotritie dans la pratique chirurgicale.

Du reste, de ce fait que Leroy a rendu son nom inséparable de tout ce qui se pratique dans le champ des maladies des voies urinaires, il ne faudrait pas conclure qu'il est un spécialiste. Homme d'intelligence, il eût certainement brillé dans toute autre branche de la chirurgie que celle qu'il avait choisie, et probablement aussi dans toute autre carrière que la médecine. C'est à lui, en effet, qu'on doit le clysoir, les bourrelets d'enfants à réseau élastique, un nouveau et terrible système de bombes, et, ce qui vaut mieux, un perfectionnement de la charrue, qui diminue la fatigue du laboureur et accélère son travail.

En médecine, Leroy d'Etiolles a étudié et déterminé les causes des diverses espèces d'asphyxie, et a proposé de nouveaux moyens, tant pour arracher les noyés du fond de l'eau que pour les rappeler à la vie; il a fait connaître des procédés nouveaux pour la guérison des engorgements de la prostate, des paralysies de la vessie et des rétrécissements de l'urètre; pour la taille sus-pubienne, la ligature des polypes des fosses nasales; enfin, pour la guérison des fistules vésico-vaginales, la cure radicale des hernies et des chutes de l'utérus, etc.

Quant aux publications du docteur Leroy d'Etiolles, en voici l'énumération : *Exposé des divers procédés employés jusqu'à ce jour pour guérir la pierre sans avoir recours à l'opération de la taille* (1825, in-8°, avec 5 planches); *Tableau historique de la lithotritie* (1830, in-fol.); *Histoire de la lithotritie, suivie d'une lettre sur les effets des eaux alcalines dans la gravelle et les calculs urinaires* (1839, in-8°); *Mémoire sur la cystotomie épipubienne* (1837, in-8°); *Mémoire sur des moyens nouveaux de traitement des fistules vésico-vaginales* (1842, in-8°); *Recueil de lettres et de mémoires adressés à l'Académie des sciences* (1844, in-8°). — Son fils, Raoul LEROY D'ETIOLLES, a également suivi la carrière médicale. Il s'est fait recevoir docteur en 1856 et a publié des *Etudes sur la gravelle* (1857, in-8°).

LEROY (Alphonse), graveur français, né à Lille en 1821. Elève de M. P.-L. Cousin, il éprouva de très-bonne heure un vif attrait pour les vieux maîtres, et il s'est attaché d'une façon toute particulière à reproduire leurs dessins les plus compliqués. M. Leroy a révélé pour la première fois au public son remarquable talent de chalcographe en envoyant au Salon de 1847 la *Mère de douleur*, d'après Van Dyck, la *Vierge à l'enfant*, de Raphaël, et la *Vierge à l'écuelle*, du Corrége. Ces gravures, d'une grande exactitude, firent l'admiration des amateurs et des artistes. Le duc de Luynes demanda à l'artiste neuf *dessins* de Raphaël, ceux-là mêmes qui furent tant remarqués à l'Exposition de 1855. La fameuse *Calomnie*, de Raphaël; la *Sainte Famille*, de Jules Romain; les *Deux enfants qui s'embrassent*, de Luini, faisant partie des *Fac-simile* qui parurent au Salon de 1861, vinrent placer M. Leroy au premier rang des graveurs chalcographes. De ce genre difficile, qu'il a considérablement perfectionné, cet artiste a fait presque un art nouveau et très-sérieux. Il faut encore citer, parmi ses planches les mieux exécutées, le *Saint Jérôme* du Pérugin, un superbe *Portrait* de Van Dyck (1863); *Portrait de femme*, d'après Vinci (1866); l'*Apparition de saint Pierre et de saint Paul à Attila* (1869), etc. Presque toutes ces œuvres appartiennent à la chalcographie du Louvre.

LE ROY (Alphonse), littérateur belge, né à Liége en 1822. Il était docteur ès lettres et en philosophie, et avait commencé l'étude du droit, lorsque Letronne et Charles Nodier, qu'il vit à Paris, l'engagèrent à s'adonner à l'enseignement. M. Le Roy suivit leur conseil, et devint successivement professeur de rhétorique, préfet des études (1846) et directeur de l'Ecole d'agriculture de Tirlemont (1849). Agrégé des lettres depuis 1845, il fut nommé en 1850 professeur de métaphysique et d'esthétique à l'université de Liége, en 1866 professeur d'archéologie, et reçut vers la même époque une chaire à l'Ecole normale. Indépendamment d'un grand nombre d'articles dans le *Journal de Liége*, la *Meuse*, le *Journal de l'instruction publique*, les *Annales de l'enseignement*, la *Revue de l'instruction publique*, le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, la *Revue de Liége*, la *Revue belge*, l'*Encyclopédie de l'éducation et de l'enseignement*, la *Biographie nationale* de Bruxelles, on lui doit : l'*Eglise Sainte-Croix et ses peintures murales* (Liége, 1862); *Tableau historique de l'université de Liége* (Liége, 1869, in-8°); *Dictionnaire des spots ou proverbes wallons* (Liége, 1869), en collaboration, etc. Enfin il a publié plusieurs traductions, notamment : les *Ecoles publiques dans l'Amérique du Nord*, de Vimmer (1853); *Contes villageois de la forêt Noire*, d'Auerbach (1853); *Antiquités architecturales de la Normandie*, de Pugin et Britton (1855), etc.

LEROY (Henri), médecin allemand. V. Regius.

LEROY (Sylvain), philosophe cartésien. V. Regis.

LEROY-BEAULIEU (Pierre-Paul), publiciste et économiste français, né à Saumur (Maine-et-Loire) en 1843. Fils d'un ancien député, il vint à Paris et fit de brillantes études au lycée Bonaparte, où il remporta, en 1862, le prix de l'Association des anciens élèves. Il alla ensuite compléter son instruction à Rome et à Berlin, et, de retour en France, il s'adonna avec ardeur à l'étude de l'économie politique et sociale. En 1867, M. Leroy-Beaulieu remporta le prix Bordin de l'Académie des sciences morales et politiques sur la question suivante : *De l'influence de l'état moral et intellectuel des populations ouvrières sur le taux des salaires*. Quelque temps après, il fit paraître des articles dans le *Temps*, dans la *Revue nationale*, la *Revue contemporaine*, et entra en 1869 à la *Revue des Deux-Mondes*, dont il devint un des rédacteurs les plus assidus, et où il a publié des travaux fort remarqués sur l'administration, les finances, les questions ouvrières, etc. En 1870, il concourut de nouveau pour l'Institut et remporta à la fois trois prix sur les questions suivantes : *De la colonisation chez les peuples modernes; De l'administration en France et en Angleterre; De l'impôt foncier et de ses conséquences économiques*. En 1871, un autre mémoire très-important sur le *Travail des femmes* lui valut un nouveau prix.

Sans cesser d'écrire à la *Revue des Deux-Mondes*, M. Leroy-Beaulieu entra, en 1871, à la rédaction du *Journal des Débats*, et y fut chargé spécialement de traiter les questions économiques. Partisan du libre échange, il combattit vivement les théories protectionnistes de M. Thiers, les nouveaux impôts proposés et se prononça pour l'établissement d'un impôt sur le revenu. En 1872, il a fait à l'école libre des sciences politiques un cours très-remarqué sur l'histoire financière de l'Angleterre. Enfin il a fondé, en 1873, avec le concours des principales notabilités commerciales, un journal hebdomadaire : l'*Economiste français*, sur le modèle de l'*Economiste anglais*. M. Leroy-Beaulieu a publié en volumes la plupart de ses études couronnées par l'Institut. Nous citerons de lui : les *Guerres contemporaines*, belle étude qui forme la première livraison de la *Bibliothèque de la paix;* la *Question ouvrière au* XIXe *siècle* (1871, in-18); le *Travail des femmes au* XIXe *siècle* (1872, in-18); l'*Administration locale en France et en Angleterre* (1872, in-18), etc.

LEROY DE LA CORBINAYE (Charles), lexicographe français, né à Saint-Brieuc en 1690, mort en 1739. Il fut correcteur à Poitiers et composa un ouvrage très-estimé, qui a eu plusieurs éditions. C'est un *Traité de l'orthographe françoise, en forme de dictionnaire*, avec notes critiques (Poitiers, 1739, in-8°).

LEROY D'ÉGUILLY (Jérôme), poëte français, né à Orléans, mort en 1760. Elevé chez les jésuites, il devint précepteur des enfants de l'intendant du Bourbonnais; c'est tout ce qu'on sait de sa vie. Il a composé : les *Anglais vaincus* (Paris, 1744), poëme sur la bataille de Fontenoy; *Augustin*, poëme en cinq chants (1746), des odes et des pièces fugitives de toute nature.

LE ROY DE KERANIOU (Ange-Bon-Marie), littérateur français. V. Keraniou.

LEROY DE LOZENBRUNE (François), écrivain français, né en 1751, mort en 1801. Il quitta la France pour aller habiter l'Allemagne et se fixa à Vienne, où il devint conseiller et précepteur des archiducs d'Autriche. On lui doit, entre autres ouvrages : *Matinées de Landschitz* (Vienne, 1779); *Essai sur l'abus du bien moral* (1780); l'*Ordre moral* ou *Développement des principales lois de la nature* (1780); *Situation politique actuelle* (1781); *Essai de morale* (1722, 2 vol.); *Œuvres mêlées* (1783, 2 vol.); *Emire et Agathée* (1784); *Justine de Saint-Val* (1786, 2 vol.).

LE ROY DE MÉRICOURT (Alfred), médecin français, né à Abbeville (Somme) en 1825. Il entra dans la chirurgie de marine, fit plusieurs campagnes dans les mers des Indes, passa son doctorat à Paris en 1853, et, après avoir pris part comme chirurgien-major à la guerre de Crimée, devint médecin professeur à l'Ecole de médecine navale de Brest (1855). M. Le Roy a été depuis secrétaire de la commission chargée de reviser l'organisation du corps de santé de la marine. En 1863, il est devenu directeur des *Archives de médecine navale*, recueil fondé par le ministre de la marine, et il a publié divers écrits, relatifs pour la plupart à des maladies exotiques. Nous citerons notamment : la *Calenture*, la *Chorée d'Abyssinie*, le *Béribéri*, la *Chromhydrose*, etc.

LEROY DE SAINT-ARNAUD (Armand-Jacques), maréchal de France. V. Saint-Arnaud.

LE ROY DE SAINTE-CROIX (François-Noël), archéologue français, né à Sainte-Croix-sur-Buchy (Seine-Inférieure) en 1834. Après avoir visité la plus grande partie de l'Europe, il est allé se fixer en Suisse, dans le canton de Genève (1866), et est devenu membre de l'Institut genevois. Outre de nombreux articles insérés dans divers journaux et recueils, notamment dans l'*Histoire générale*, on lui doit, entre autres écrits : *Carte archéologique de la Seine-Inférieure aux trois époques antiques, gauloise, romaine et franque* (Rouen, 1859); *Histoire de la commune de Montérollier* (1859); *Histoire de Jouvenet* (1860); *Essai sur les vitraux de Blosseville et de Bosville* (1861); *Histoire de la ville de Doullens*, etc.

LE ROYER (Etienne), seigneur de La Tournerie, magistrat français, né à Mantilly (Orne) en 1730. D'abord avocat au bailliage de Domfront, il devint juge au même lieu; c'est tout ce qu'on sait sur son existence. On a de lui : *Traité des fiefs à l'usage de la province de Normandie, etc.* (Paris, 1763, in-12); *Nouveau commentaire portatif de la coutume de Normandie* (Rouen, 1769, 2 vol.), plusieurs éditions; *Manuel du jeune républicain* (1793).

LE ROYER (Elie), magistrat et homme politique français, né à Genève, de parents français, en 1816. Il fit son droit à Paris, où il exerça la profession d'avocat, et débuta en plaidant dans un procès politique de la cour des pairs. En 1843, M. Le Royer alla exercer sa profession à Châlons-sur-Marne, se rendit en 1854 à Genève, où il passa une année, puis se fixa à Lyon (1855). Il était un des meilleurs avocats de cette ville et un des chefs du parti républicain, lorsque l'Empire croula. Nommé, peu après la révolution du 4 septembre 1870, procureur général à Lyon, M. Le Royer s'attacha à faire respecter l'ordre légal au milieu d'une population vivement surexcitée par les malheurs de la patrie, parvint à faire relâcher des fonctionnaires de l'Empire arrêtés après la chute du gouvernement qui avait amené nos désastres, et seconda activement le préfet M. Challemel-Lacour dans sa tâche laborieuse et patriotique. Sa fermeté, son énergie, ses convictions républicaines lui valurent d'être nommé, le 8 février 1871, le deuxième des treize députés envoyés à l'Assemblée nationale par les électeurs du Rhône. M. Le Royer donna alors sa démission de procureur général et alla siéger sur les bancs de la gauche républicaine, aux votes de laquelle il s'est constamment associé et dont il a été pendant quelque temps le président. Il s'est prononcé notamment contre l'abrogation des lois d'exil frappant les Bourbons, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la nomination de M. Thiers comme président de la République, pour la réintégration du gouvernement à Paris, pour la dissolution de l'Assemblée, contre les conclusions de la commission Kerdrel ayant pour objet le renversement de M. Thiers, pour le maintien de la mairie centrale à Lyon, etc. A maintes reprises, M. Le Royer a pris la parole. En juin 1871, il proposa de nommer une commission de trente membres chargée de procéder à une enquête sur les causes de la guerre de 1870, puis il prononça des discours sur les concordats amiables, sur les élections municipales de Lyon, sur la réorganisation des conseils généraux, sur le budget rectifié de 1871, sur les arrêtés d'octobre 1871 relatifs aux transports sur les voies ferrées, sur la magistrature, sur l'attitude de la gauche vis-à-vis du gouvernement à la suite du Message du 13 novembre, sur les conclusions de la commission des trente, sur la loi supprimant les libertés municipales à Lyon, etc. C'est M. Le Royer qui, s'adressant aux monarchistes de droit divin (3 mars 1873), leur disait : « Vous avez des généraux, vous n'avez pas de soldats; vous êtes l'antipathie insurmontable de la France. »

LEROYER DE LA SAUVAGÈRE (Félix-François), antiquaire français. V. La Sauvagère.

LERS (le), rivière de France. Elle prend sa source près de Saint-Amans, dans le département de l'Aude, passe à Salles, entre dans le département de la Haute-Garonne, traverse le canal du Midi, reçoit le Marès, grossi de quelques ruisseaux, le Gardijol, la Thésauque, passe à Baziége, reçoit la Marcassonne et la Saune, passe derrière Toulouse, se double par la jonction du Giron, traverse le chemin de fer et le canal latéral, et se jette dans la Garonne, presque en face de Grenade, après un cours de 108 kilom.

LERSCH (J.-H.-Laurent), philologue et antiquaire allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1811, mort dans la même ville en 1849. Il étudia la philosophie à Berlin sous Boeck, la jurisprudence sous la direction de Savigny, prit le grade de docteur en philosophie en 1836, et fit des cours de philosophie et d'archéologie qui eurent un très-grand succès. Lersch devint successivement ensuite conservateur adjoint du musée des antiquités rhéno-westphaliennes (1847), professeur de littérature ancienne à Braunsberg et professeur de philosophie à Bonn. C'était un homme d'une profonde érudition, un catholique zélé. Dans sa jeunesse, il avait cultivé avec succès la poésie. Outre un grand nombre de savantes dissertations et d'articles, on lui doit un recueil de *Lieds* et de *Ballades* (1837); la *Philosophie des langues chez les anciens* (1838), savant ouvrage qui acheva de fonder sa réputation, etc.

LERWA s. m. (lèr-va). Ornith. Division de la famille des perdrix.

LERWICK, bourg d'Ecosse, ch.-l. du comté des îles Shetland, sur un excellent havre de l'île de Mainland; 3,931 hab. Résidence du vice-shériff des Shetland. Pêche de la baleine et du hareng; petit port de cabotage.

LÉRY, village et comm. de France (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arrond. et à 11 kilom. de Louviers, sur l'Eure; 994 hab. Moulins à blé. Cette commune faisait partie, avant 1789, de la châtellenie de Vaudreuil. On y remarque de nombreuses sépultures gauloises de la période la plus ancienne, et l'on y a découvert un cimetière gaulois remontant aux premières invasions romaines. La reine Jeanne, femme de Charles le Bel, y posséda un château qui fut incendié en 1814; les restes des murailles et les portes sculptées ont été démolis en 1840.

LÉRY ou **LÉRI** (Jean de), voyageur et historiographe français, né à Léry en 1534, selon les uns, à La Margelle en Bourgogne, selon d'autres, mort à Berne en 1611. Il étudiait la théologie à Genève, lorsqu'on reçut dans cette ville des lettres de Villegagnon qui demandait qu'on lui envoyât des ministres au Brésil, où il venait de fonder une colonie protestante. Léry se présenta avec quelques-uns de ses compagnons pour faire le voyage. Ils partirent de Genève le 10 septembre 1556, et s'embarquèrent à Honfleur le 19 novembre. A leur arrivée, Villegagnon les employa à porter des pierres pour achever la construction des édifices qui devaient servir de retraite aux fidèles. La discorde éclata entre les colons, et les ministres revinrent en France, après avoir enduré les horreurs de la famine pendant la traversée. Léry desservit ensuite l'Eglise de Belleville, puis celle de Nevers (1564), et enfin se retira à Sancerre, où il assista au second siége de cette ville, dont il a laissé un journal très-précieux, sous ce titre : *Histoire mémorable de la ville de Sancerre, contenant les entreprises, siéges, approches, batteries, assauts et autres efforts des assiégeants : les résistances, faits magnanimes, la famine extrême et délivrance notable des assiégés* (1574, in-8°). On lui doit, en outre, une intéressante relation de sa malheureuse expédition au Brésil, sous le titre de : *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* (La Rochelle, 1578, in-8°), souvent rééditée.

LÉRY (François-Joseph Chaussegros de), général français, né à Québec (Canada) en 1754, mort en 1824. Nommé lieutenant du génie à l'âge de dix-neuf ans, il servit dans nos colonies d'Amérique jusqu'en 1792, passa à sa rentrée en France dans l'armée active, et dirigea avec beaucoup de talent un grand nombre d'opérations pendant les campagnes de la République. Devenu général de division en 1805, il se conduisit brillamment à Austerlitz et à Friedland (1807). La haute capacité dont il fit preuve au siége de Badajoz, dont il dirigea les travaux en 1809, lui valut le commandement en chef du génie à l'armée d'Espagne (1813) et pendant la campagne de France (1814). L'Empire avait créé M. de Léry baron; la Restauration le fit membre du conseil de guerre pour le génie et grand cordon de la Légion d'honneur.

LES (lè). Pluriel de l'article et du pronom relatif. V. le.

LESACA, bourg d'Espagne, province et à 42 kilom. N.-O. de Pampelune, sur la Bidassoa, dans une plaine fertile; 2,052 hab. Forges, mine de cuivre; fabrication d'étoffes communes.

LESADEZ ou **LEZADOIS**, petit pays de l'ancienne France, dans la province de Languedoc; ses localités principales étaient : Lézat et Saint-Sulpice-Lezadois; il est compris aujourd'hui partie dans le département de l'Ariége, partie dans celui de la Haute-Garonne.

LESAGE (David), poëte languedocien, né à Montpellier vers la fin du XVIe siècle, mort en 1642. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était protestant et qu'il se livrait souvent à la débauche. Lesage avait de la facilité et de l'imagination; mais ses poésies manquent de variété et abondent en expressions cyniques ou grossières, en descriptions burlesques. Ses compositions ont été réunies sous le titre de : *Las Fouliès dau Sagi* (Montpellier, 1650, in-8°), et rééditées à Amsterdam (1725, in-12).

LE SAGE (Alain-René), romancier et auteur dramatique, né à Sarzeau, près de Vannes, (Morbihan) en 1668, mort à Boulogne-sur-Mer en 1747. Cet ingénieux et fécond écrivain a mené une existence assez obscure, et son biographe le mieux renseigné fut l'illustre romancier écossais Walter Scott, dont nous suivrons les indications. Son père était avocat et notaire près la cour royale de Rhuys et jouissait d'une certaine aisance. Elevé au collége des jésuites de Vannes, Le Sage entra, ses études terminées, dans l'administration des fermes, et en sortit bientôt pour venir étudier le droit à Paris (1692). Il avait perdu son père et sa mère, et son patrimoine avait périclité entre les mains d'un tuteur, de telle sorte qu'il se trouvait à peu près sans ressources; il ne s'en répandit pas moins dans le monde, et, comme il était doué des qualités les plus aimables, en même temps que d'un esprit vif et brillant, il sut plaire. On raconte même qu'il inspira une sorte de passion à une grande dame, qui voulut lui donner sa main et lui faire partager sa fortune. Cette anecdote est assez douteuse. En 1694, Le Sage épousa une jeune fille d'une rare beauté, mais d'une fortune plus que modeste, et, dès lors, ce peintre inimitable des vagabonds et des vauriens, des aventuriers de sac et de corde, vécut uniquement de la vie paisible et au milieu des douces affections de la famille. Obligé de subvenir à des besoins nombreux, il quitta la profession trop peu lucrative d'avocat et se livra à ses goûts littéraires, d'abord avec assez peu de succès, et dans une voie tout à fait étrangère à son génie. Il traduisit pour un libraire les *Lettres* du sophiste grec Aristénète; un protecteur généreux, l'abbé de Lyonne, lui rendit un éminent service en lui assurant une petite rente de 600 livres et lui fut d'un bien plus grand secours encore en lui indiquant, comme une source précieuse, la masse des romans picaresques espagnols, dont Le Sage devait tirer, comme d'une carrière, presque tous les matériaux de ses œuvres. Ce fut d'abord le théâtre espagnol qui attira sa première attention; il traduisit ou imita deux comédies de Rojas, le *Traître puni* et le *Point d'honneur*, et une de Lope de Vega, *Don Felix de Mendoza* (1700-1702). Le *Point d'honneur* fut joué avec succès au Théâtre-Français en 1702 et repris en 1725. La traduction du *Don Quichotte* d'Avellaneda, mauvaise suite du véritable *Don Quichotte*, suivit de près ces premiers essais (1704, 2 vol. in-8°), et ne réussit pas mieux, ainsi qu'une comédie de Calderon, *Don César des Ursins;* mais une petite pièce, due tout entière à Le Sage, *Crispin rival de son maître*, montra quelle était la vivacité de son esprit et sa verve comique. On sentit, à ce dialogue serré, naturel, plein de nerf, que Molière avait un successeur. En 1707, parut le *Diable boiteux*, imité du roman espagnol, *El Diablo cojuelo*, de Luis Velez de Guevara. Ce fut le premier grand succès de Le Sage; toutes ses qualités sont apparentes dans cette œuvre ingénieuse, pleine de gaieté et d'observation, dont le cadre seul a été emprunté par lui; ses procédés d'imitation sont, plus qu'ailleurs, visibles dans cet ouvrage, et l'on distingue aisément, en comparant les deux *Diables boiteux*, ce qu'il doit à son propre fonds. L'invention première lui faisait sans doute défaut, ou, par paresse d'esprit, ne voulait-il pas se donner la peine d'inventer ce qu'il trouvait tout fait ailleurs; mais le cadre une fois choisi, il le remplissait d'observations véritablement originales et d'anecdotes que lui fournissaient ses contemporains. Ainsi, dans le *Diable boiteux* français se trouvent des aventures de Ninon de Lenclos, de Dufresny, de Baron, étrangères naturellement au livre espagnol; mais ce qui lui appartient bien plus en propre, c'est l'heureuse transformation qu'il fait subir aux personnages. Son Asmodée, par exemple, est tout autre que celui de Guevara et prête à l'œuvre une portée différente comme un autre point de vue. *Turcaret*, comédie en cinq actes, qui suivit de près le *Diable boiteux*, donna la mesure de ce que Le Sage aurait pu faire au théâtre si les ennuis qu'il eut à subir pour faire jouer cette pièce ne l'en eussent dégoûté. Cette satire des hommes d'argent, des traitants, comme on les appelait alors, et qui depuis ont conservé le nom de turcarets, rencontra la plus vive opposition; les comédiens, gagnés par ceux mêmes qui étaient en cause, refusèrent de représenter la pièce de Le Sage, et il fallut l'ordre formel du dauphin, fils de Louis XIV (13 octobre 1708), pour que la pièce fût jouée. Les financiers offrirent, dit-on, cent mille livres à Le Sage pour qu'il retirât sa pièce; Le Sage refusa, avec une noble abnégation. On ne sait sur quoi repose cette anecdote, que rend du reste vraisemblable le caractère bien connu de l'écrivain. Une autre, beaucoup plus certaine, dont a pour garant Collé, qui fut l'ami de Le Sage, montre assez quelle était sa juste susceptibilité en ces matières, et comment il entendait le respect dû à son talent. Ayant promis de lire le *Turcaret* chez la duchesse de Bouillon, il fut retenu au palais par un procès que, par malheur, il perdit, et se trouva en retard d'une heure. Comme il entrait enfin dans le salon, il fut reçu d'assez mauvais visage par la duchesse, qui lui reprocha aigrement d'avoir fait perdre une heure à tout son monde. « Madame, répondit froidement Le Sage, puisque je vous ai fait perdre une heure, il est bien juste que je vous en fasse regagner deux; je n'aurai pas l'honneur de vous lire ma pièce. » Il sortit, et aucune instance, aucune prière ne put le décider à revenir sur cette détermination. Le Sage donna maintes fois des preuves de cet esprit d'indépendance, et, malgré la médiocrité de sa fortune, qui ne reposait que sur son travail, il repoussa à plusieurs reprises des offres avantageuses, dont l'acceptation eût enchaîné sa liberté.

Enfin, en 1715, il publia les deux premiers volumes de son chef-d'œuvre, *Gil Blas*, qui reste un des meilleurs romans de la littérature française. Nous ne reviendrons pas sur les questions qu'a soulevées cet ouvrage et qui sont maintenant résolues en faveur de Le Sage; nous les avons discutées et approfondies en faisant le compte rendu de l'œuvre (v. GIL BLAS). Nous nous contenterons de donner la conclusion de Walter Scott, plus désintéressé dans la question que les critiques français ou espagnols. « Le titre d'auteur original de ce délicieux ouvrage, dit-il, a été sottement, je dirais presque avec ingratitude, contesté à Le Sage par ces demi-critiques qui s'imaginent découvrir un plagiat dès qu'ils peuvent apercevoir quelque espèce de ressemblance entre le plan général d'un bon ouvrage et celui d'un autre de même nature, traité plus anciennement par un écrivain inférieur... Ce n'est point le simple cadre d'une histoire, ni même l'adoption de détails mis en œuvre par un auteur antérieur, qui constituent le crime littéraire de plagiat. Le propriétaire du terrain d'où un grand sculpteur tire son argile pourrait tout aussi bien prétendre à la propriété des figures que pétrissent les doigts créateurs de l'artiste, et c'est la même question dans les deux cas : peu importe d'où vient la matière première et sans forme; on ne s'occupe que de celui à qui elle doit son mérite et son excellence. »

Une des meilleures preuves à donner contre l'hypothese du P. Isla, d'après laquelle Le Sage n'aurait fait que copier un manuscrit espagnol de Solis ou de tout autre, c'est que notre romancier ne fit paraître le troisième volume que neuf ans après les deux premiers (1724), et le quatrième seulement en 1735. Dans l'intervalle, il publia des traductions de l'italien, l'*Orlando innamorato*, de Boïardo (1717-1721, 2 vol. in-8°), les *Aventures de Guzman d'Alfarache* (1732) et le *Chevalier de Beauchesne*, roman dont le fond lui avait été fourni par les aventures réelles d'un capitaine de flibustiers. A ce propos, on lit dans le *Journal d'un curieux*, qui notait ses impressions au jour le jour, cette phrase significative : « Le Sage, auteur de *Gil Blas*, vient de donner (janvier 1733) la vie de M. de Beauchesne, capitaine de flibustiers. Ce livre ne saurait être mal écrit, étant de Le Sage, mais il est aisé de s'apercevoir, par les matières que cet auteur traite depuis quelque temps, qu'il ne travaille que pour vivre et qu'il n'est plus le maître, par conséquent, de donner à ses ouvrages du temps et de l'application. Il y a six ou sept ans que la Ribou (veuve du libraire) lui a avancé cent pistoles sur son quatrième volume de *Gil Blas*, qui n'est pas encore fini et ne le sera pas de sitôt. » S'il n'avait eu qu'à copier, il n'aurait pas fait si longtemps attendre son libraire. Le pronostic de ce bourgeois de Paris se trouva d'ailleurs démenti, puisque Le Sage achevait *Gil Blas* deux ans plus tard.

Vers la même époque, il publia *Estevanille Gonzalès*, emprunté à la même source inépuisable des romans picaresques espagnols (2 vol. in-8°); puis une *Journée des Parques* (1 vol. in-12), simple dialogue, plein d'esprit et de sel. Mais sa principale ressource fut le théâtre de la foire, pour lequel il travailla pendant vingt ans et composa une centaine de pièces. La Harpe a trop dédaigné ces productions d'un esprit toujours vif et alerte, qui, sans doute, sacrifia un peu au goût du public pour lequel il travaillait, mais qui garda pourtant la plupart de ses qualités. Ses meilleures pièces ont été recueillies par lui-même et d'Orneval, mêlées à quelques autres de divers auteurs dans le *Théâtre de la Foire* (1737, 10 vol. in-12). Le critique, de fort mauvaise humeur à cette occasion, leur refuse le naturel, la variété, la bonne plaisanterie, l'étude des caracteres; il se plaint d'y rencontrer tant d'arlequins, de colombines, de scaramouches et de pierrots; c'est la loi du genre, et le mérite de l'auteur consiste précisément à trouver des ressources nouvelles, des combinaisons originales, avec des éléments qui restent les mêmes. L'observation suivante est plus juste : « Toutes les scènes étaient, dit-il, plus ou moins assaisonnées de la satire, mais le plus souvent de la satire à gros sel, et, ce qu'on n'aimait pas moins, de plaisanteries et d'équivoques assez claires pour être fort libertines. Au point que souvent même le choix des rimes avertissait le spectateur de substituer les mots propres, c'est-à-dire les gros mots. Le mot propre échappa une fois à l'actrice, qui alla passer quelques jours à la Salpêtrière. Le Sage avoue que toutes les pièces de la foire étaient remplies d'obscénités; je ne les connais pas et je m'en rapporte à lui; mais il excepte celles de son recueil et je ne comprends rien à cette distinction. Il fallait qu'il fût blasé sur la gravelure comme sur le comique de son théâtre. »

Le même reproche a été adressé à l'œuvre entière de Le Sage; on a représenté ses romans comme d'une lecture dangereuse pour la vertu et la morale. Voici comment Walter Scott, bon juge en ces matières, réfute cette allégation. « Le docteur Johnston a dit très-justement que personne ne se fera voleur de grand chemin, parce que, sur le théâtre, il aura vu Macheat acquitté (Macheat est le héros de l'opéra du *Gueux*); assurément personne non plus ne deviendra escroc ou chevalier d'industrie pour avoir pris intérêt aux aventures d'un fripon spirituel comme Gil Blas, ou libertin pour avoir lu *Tom Jones*. Il n'y a de dangereux que ces ouvrages infâmes qui s'adressent directement aux sens pour éveiller en nous les mouvements les plus grossiers de notre nature, mais il n'y a rien de pareil à craindre de la lecture d'un roman exempt de toute peinture indécente, quelque vives qu'en soient les situations. »

Malgré tous ses travaux et l'estime où était tenu son admirable talent, Le Sage n'avait rencontré ni la fortune, ni même l'aisance; tant qu'il en eut la force, il travailla pour vivre. « Sur la fin de sa vie, dit l'illustre romancier qui s'est fait son biographe, Le Sage sortait peu. Une compilation intéressante d'anecdotes et de bons mots, ouvrage posthume, publié en 1748, termina les longs travaux de l'auteur de *Gil Blas*. Elles sont racontées encore avec toute la vivacité qui caractérise son genre d'esprit et on peut supposer qu'elles avaient été recueillies dans son portefeuille pour former un jour quelque ouvrage régulier. Mais elles furent livrées au public dans l'état où elles se trouvaient lorsque la vieillesse engagea Le Sage, alors dans sa soixante-quinzième année, à renoncer à tout travail suivi. Il souffrait alors plus que jamais de la surdité à laquelle était il sujet depuis 1709, car il y fait dès lors allusion dans le prologue critique de *Turcaret*. Il en souffrait au point d'être obligé de se servir constamment d'un cornet, ce qui avait encore augmenté son goût pour la solitude et la vie de famille, qu'il avait toujours préférées aux plaisirs mondains. Néanmoins sa conversation était si agréable que, lorsqu'il se rendait à son café favori dans la rue Saint-Jacques, les assistants formaient cercle autour de lui; quelques-uns même montaient sur les tables et sur les siéges, afin de ne rien perdre des fines causeries et des anecdotes que ce grand observateur de la nature humaine savait raconter avec la même grâce et la même force qu'il l'avait fait autrefois dans ses écrits. »

Le Sage eut trois fils, dont deux, l'aîné et le plus jeune, lui causèrent quelque chagrin, en embrassant la profession de comédien. Le Sage, qui de tout temps, et surtout depuis *Turcaret*, avait manifesté contre les acteurs la plus violente aversion, qui les avait poursuivis de ses sarcasmes dans tous ses écrits, ne fut pas même désarmé par les succès qu'obtint dans cette carrière son fils aîné, qui se fit applaudir sous le nom de Montménil, dans des rôles de valets et de paysans. Pendant longtemps son père ne voulut entendre parler ni de lui, ni de son talent, ni de ses succès. A la fin, cependant, on amena entre eux une réconciliation qui fut complète, et la mort de Montménil, arrivée peu de temps après (1743), ne fut que plus sensible au vieillard, à qui elle porta un coup douloureux. Son désespoir fut si grand, qu'il résolut de quitter Paris et de vivre entièrement dans la solitude. Le troisième fils de Le Sage, connu au théâtre sous le nom de Pitténec, écrivit aussi quelques comédies, mais n'eut de succès ni comme auteur ni comme acteur. On ne sait ce qu'il devint. Le second fils de Le Sage fut la consolation des dernières années de sa vie; il avait embrassé l'état ecclésiastique, et il était, au moment de la mort de Montménil, chanoine de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer; ce fut près de lui que Le Sage alla chercher un asile. Le chanoine recueillit son père, sa mère et sa sœur, pourvut à leurs besoins et les entoura des soins les plus affectueux. Une lettre curieuse, écrite par le comte de Tressan, longtemps après la visite qu'il fit au romancier, mais pleine de détails intéressants, est le seul document que l'on possede sur les dernières années de Le Sage. Elle était adressée à un personnage resté inconnu; nous la donnons en entier.

« Paris, ce 20 janvier 1780.

» Vous m'avez prié de vous donner quelques notions sur les derniers jours du célèbre auteur de *Gil Blas* et de plusieurs ouvrages estimés. Voici, monsieur, les seules que je puisse vous donner. Après la bataille de Fontenoy, à la fin de 1745, le feu roi n'ayant nommé personne pour servir sous les ordres de M. le maréchal de Richelieu, les événements et de nouveaux ordres m'arrêtèrent à Boulogne-sur-Mer, où je restai commandant en Boulonnais, Ponthieu et Picardie.

» Ayant su que M. Le Sage, âgé d'environ quatre-vingts ans, et son épouse à peu près du même âge habitaient à Boulogne, un de mes premiers soins fut de les aller voir, et de m'assurer par moi-même de leur état présent. Je les trouvai logés chez leur fils, chanoine de la cathédrale de Boulogne, et jamais la piété filiale ne s'est occupée avec plus d'amour à soigner et à embellir les derniers jours d'un père et d'une mère qui n'avaient presque aucune autre ressource que les médiocres revenus de ce fils.

« M. l'abbé Le Sage jouissait à Boulogne d'une haute considération. Son esprit, ses vertus, son dévouement à servir ses proches, le rendirent cher à monseigneur de Pressy, son digne évêque, à ses confrères et à la société.

» J'ai vu peu de ressemblances aussi frappantes que celle de l'abbé Le Sage avec le sieur Montménil, son frere; il avait même une partie de ses talents et de ses dons les plus aimables; personne ne lisait des vers avec plus d'agrément; il possédait l'art si rare de ces tons variés, de ces courts repos, qui, sans être une déclamation, impriment aux auditeurs le sentiment et les beautés qui caractérisent un ouvrage.

» Je regrettais et j'avais connu le sieur Montménil; je me pris d'estime et d'amitié pour son frère; et la feue reine, sur le compte que j'eus l'honneur de lui rendre de sa position et de son peu de fortune, lui fit accorder une pension sur un bénéfice.

» On m'avait averti de n'aller voir M. Le Sage que vers le milieu du jour; et ce vieillard me donna l'occasion d'observer, pour la seconde fois, l'effet que l'état actuel de l'atmosphère peut faire sur nos organes dans les tristes jours de la caducité.

» M. Le Sage s'éveillant le matin, dès que le soleil paraissait élevé de quelques degrés sur l'horizon, s'animait et prenait du sentiment et de la force à mesure que cet astre approchait du méridien; mais, lorqu'il commençait à pencher vers son déclin, la sensibilité du vieillard, la lumière de son esprit et l'activité de ses sens diminuaient en proportion; et dès que le soleil paraissait plongé de quelques degrés sous l'horizon, M. Le Sage tombait dans une sorte de léthargie dont on n'essayait pas même de le tirer.

» J'eus l'attention de ne l'aller voir que dans les temps de la journée où son intelligence était la plus lucide, et c'était à l'heure qui succédait à son dîner; je ne pouvais voir sans attendrissement ce vieillard estimable qui conservait la gaieté, l'urbanité de ses beaux ans, quelquefois même l'imagination de l'auteur du *Diable boiteux* et de *Turcaret;* mais un jour, étant arrivé plus tard qu'à l'ordinaire, je vis avec douleur que sa conversation commençait à ressembler à la dernière homélie de l'archevêque de Grenade, et je me retirai.

» M. Le Sage était devenu très-sourd; je le trouvais toujours assis près d'une table où reposait un grand cornet; saisi quelquefois par la main avec vivacité, il demeurait immobile sur sa table lorsque l'espèce de visite qu'il recevait ne lui donnait pas l'espérance d'une conversation agréable : comme commandant dans la province, j'eus le plaisir de le voir s'en servir toujours avec moi; et cette leçon me préparait à soutenir bientôt la pétulante activité du cornet de mon cher et illustre confrère et ami, M. de La Condamine.

» M. Le Sage mourut dans l'hiver de 1746 à 1747. Je me fis un honneur et un devoir d'assister à ses obsèques avec les principaux officiers sous mes ordres. Sa veuve lui survécut peu de temps. L'abbé Le Sage fut regretté quelques années après par son chapitre et la société éclairée dont il avait fait l'admiration par ses vertus.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Le comte DE TRESSAN,
» Lieutenant général des armées
du roi; de l'Académie française
et de celle des sciences. »

Le Sage mourut le 17 novembre 1747; sa veuve lui survécut jusqu'en 1752. Ses œuvres choisies ont été publiées par M. Poitevin en 1838 (Paris, in-8°); elles contiennent : le *Diable boiteux*, *Gil Blas*, le *Bachelier de Salamanque*, *Guzman d'Alfarache*, et deux pièces de théâtre, *Crispin rival de son maître* et *Turcaret*. Ces deux pièces sont les seules qui soient restées des sept dont Le Sage avait composé le recueil intitulé par lui *Théâtre français* (1739, réimp. en 1774, 2 vol. in-12). *Gil Blas* a eu un nombre considérable d'éditions, et a été non-seulement traduit, mais copié et imité dans toutes les langues.

Terminons par cette courte appréciation du talent de Le Sage par M. Hipp. Lucas. « Legrand naquit le jour où Molière mourut, mais ce n'est pas lui qui fut son héritier. Si un auteur a quelques droits à ce titre, c'est Le Sage, qui s'est rapproché de lui par un style vif et piquant, par un esprit satirique et profond. Le Sage a peint les mœurs qu'il avait sous ses yeux et n'a inventé que les ressorts de ses ouvrages; ce sont des miroirs où se reflètent les caprices du jour, les ridicules du siècle, les vices éternels du cœur humain. Il est arrivé à la morale, non par la déclamation, mais par la représentation du vice dans sa nudité. Le Sage avait le rire d'Asmodée sur les lèvres, rire comprimé qui n'éclatait jamais dans ses œuvres. La raillerie est incisive chez lui comme chez Molière; elle n'est pas folle comme chez Dancourt et Regnard. Tout mot porte dans son langage précis. Est-il donc besoin que les personnages d'une pièce soient vertueux pour qu'elle produise un effet utile et moral? Faut-il absolument que le crime soit puni à la fin, et la vertu récompensée? Croit-on que le tableau du vice heureux n'est pas capable de dégoûter les honnêtes gens, et qu'il y ait des bonheurs dans la vie qu'ils seraient tentés d'acheter au prix de leur conscience? Est-ce que la crainte de tomber dans le ridicule et le mépris où l'on voit certaines gens ne suffirait pas à la rigueur pour retenir les natures équivoques?.... Ce sont les désagréments éprouvés par la représentation de *Turcaret* qui nous ont valu *Gil Blas*. Nous n'avons pas le droit de nous plaindre; et cependant quel dommage qu'un homme doué d'un style si vif, si pénétrant, d'une imagination si ingénieuse, n'ait pas continué sa carrière sur le Théâtre-Français! N'est-il pas douloureux de se rappeler que vingt-cinq années de sa vie ont été consacrées au théâtre de la foire, parce que le despotisme et la sottise de messieurs les comédiens du roi avaient rebuté son génie!

LESAGE (Georges-Louis), littérateur français, né en Bourgogne en 1676, mort en 1759. Il quitta la France avec sa famille, qui était protestante, se livra à l'instruction de la jeunesse en Angleterre, puis alla se fixer à Genève. Lesage avait de l'esprit et de l'originalité, mais un savoir superficiel. Parmi ses ouvrages, nous citerons : le *Mécanisme de l'esprit* ou la *Morale naturelle* (Genève, 1699); la *Religion du philosophe* (Londres, 1702-1709); *Aphorismata philosophica* (1711-1714); *Remarques sur l'Angleterre, faites par un voyageur* (1713); *Des études* (1726); *De l'économie* (1747); les *Principes naturels des actions des hommes* (1747); l'*Esprit des lois* (1752), etc.

LESAGE (Georges-Louis), mathématicien et physicien suisse, fils du précédent, né à Genève en 1724, mort dans la même ville en 1803. Son père l'envoya étudier la médecine à Paris. Il y accepta, pour vivre, un emploi de précepteur, puis retourna dans sa ville natale, où il se livra à l'enseignement des sciences physiques. Pour expliquer la gravitation, il reprit, en les perfectionnant, les anciennes idées de Leucippe et de Démocrite sur les atomes. Dans un mémoire sur les affinités, couronné par l'Académie de Rouen en 1758, il fit connaître son système, qui attribuait à l'action impulsive des atomes tous les phénomènes de l'attraction et du mouvement des corps célestes.

Aux objections faites contre ses idées, il répondit par un ouvrage intitulé *Lucrèce newtonien*, qui eut dans son temps quelque célébrité. On le trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, année 1782. Mais ce qui recommande Lesage à la reconnaissance de la postérité, ce sont moins ses idées cosmologiques que les belles expériences au moyen desquelles il prouva à Genève, en 1774, la possibilité de la télégraphie électrique. Son appareil comprenait vingt-quatre fils métalliques, correspondant aux vingt-quatre lettres de l'alphabet. Ces fils étaient noyés dans un massif de résine, et chacun d'eux se terminait par un électroscope à balle de sureau. En faisant communiquer l'extrémité opposée à cette balle avec une machine électrique, l'électroscope indiquait le fil électrisé, et par suite la lettre mise en jeu. Lesage a laissé, outre un assez grand nombre d'études et de dissertations insérées dans divers recueils scientifiques, plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres, une *Dissertation sur l'électricité appliquée à la transmission des nouvelles.*

LESAGE (Bernard-Marie), homme politique français, mort en 1796. Député à la Convention pour le département d'Eure-et-Loir, il se prononça dans le procès de Louis XVI pour la mort, mais avec l'appel au peuple et le sursis. Le 10 mars 1793, il présenta le rapport sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, et faillit, quatre mois après, en être une des premières victimes, ayant été proscrit avec les girondins à la suite du 31 mai. Rappelé dans le sein de la Convention avec ses amis, après le 9 thermidor, il devint membre du comité de Salut public, fut l'un des rédacteurs de la constitution de l'an III, passa ensuite au conseil des Cinq-Cents, et s'éteignit quelque temps après dans une complète obscurité.

LESAGE (Hervé-Julien), prélat et littérateur français, né en 1757, mort en 1832. Prieur des Prémontrés de Bogueho, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, émigra, et rentra en France en 1802, pour reprendre son ancienne cure. On lui doit : *Opinion sur le prêt du commerce* (1805); une traduction de Hammer, *Exposition de la morale chrétienne* (1817, 2 vol. in-12), etc.

LE SAGE DE MONTMÉNIL (René-André), comédien français, fils aîné de l'auteur de

Gil Blas, né en 1695, mort en 1743. Destiné par son père au barreau, suivant certains biographes, à l'état ecclésiastique, suivant d'autres, il céda à la vocation qui l'entraînait vers la scène, et débuta au Théâtre-Français en 1726, par le rôle de Mascarille dans l'*Etourdi*. Son père, qui détestait les comédiens du Théâtre-Français, rompit avec lui et lui interdit sa demeure. Ne se sentant pas encore l'aplomb et la science des planches, nécessaires pour aborder les premiers emplois, Le Sage de Montménil alla parcourir la province pendant deux ans, puis revint débuter une seconde fois en 1828 à Paris, dans le rôle d'Hector, du *Joueur*, qui lui valut un brillant succès, confirmé par son interprétation de Dave dans l'*Andrienne*, et de Labranche dans *Crispin rival de son maître*. Il devint bientôt l'un des acteurs les plus fêtés du Théâtre-Français, et on se souvint longtemps de la supériorité avec laquelle il jouait les valets, les paysans, les financiers, et, entre autres premiers rôles, ceux de *Turcaret*, de l'avocat *Patelin* et de Léandre du *Distrait*, qu'il rendait d'une façon inimitable. Quand Le Sage vit la création de *Turcaret* interprétée par son fils avec tant de vigueur, le père et l'auteur comique pardonnèrent à l'enfant rebelle ; et celui-ci devint l'enfant chéri de la famille qu'il honorait par son talent, la noblesse de ses sentiments, la bonté de son caractère et l'honnêteté de ses mœurs.

LE SAGE DE PITTÉNEC (François-Antoine), littérateur français, frère du précédent, né en 1700, mort vers 1765. Alléché par le succès de Montménil, son frère, à la Comédie-Française, il alla jouer en province sous le nom de Pitténec, et revint ensuite à Paris, où il fit représenter, au théâtre de la foire Saint-Germain, le *Testament de la foire* et le *Miroir magique*, qui ne sont qu'une réduction des *Funérailles de la foire* et de la *Statue merveilleuse*, composées par son père.

LESAGE-SÉNAULT (J.-Henri), homme politique français, né à Lille, mort en 1823. Député du département du Nord à la Convention (1792), il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et se fit remarquer par la chaleur de ses convictions démocratiques. En 1793, il fut chargé d'une mission à l'armée du Nord, fit un rapport sur la trahison de Dumouriez et destitua le général Lavalette, bien que Robespierre protégeât ce dernier. Le 9 thermidor, il contribua à renverser Robespierre, devint membre du comité de Sûreté générale, mais ne voulut pas prendre part à la réaction thermidorienne, et continua à se signaler par l'ardeur de ses convictions républicaines. Après le soulèvement populaire du 12 germinal, il se vit accuser d'y avoir pris part, et fut sur le point d'être décrété d'arrestation. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il défendit avec chaleur les patriotes opprimés, s'éleva contre l'impunité accordée aux égorgeurs du Midi, aux prêtres réfractaires, et s'opposa au rétablissement des impôts indirects et des monts-de-piété. Lors du coup d'Etat du 18 brumaire, Lesage protesta avec la plus grande énergie contre l'attentat de Bonaparte, fut arrêté et déporté à l'île d'Oléron. Rendu à la liberté, il vécut dans la retraite tant que dura l'Empire, fut proscrit comme régicide en 1816 et se retira alors à Tournay, où il termina sa vie.

LESAGE TEN BROECK (Joachim-Georges), savant controversiste hollandais, né en 1775, mort en 1847. Après avoir fait son droit, il abjura la religion réformée, embrassa le catholicisme et, nommé notaire dans un petit village près de La Haye, consacra à la défense de sa nouvelle religion les loisirs que lui laissaient les affaires. On lui doit, entre autres écrits : *Excellence du dogme de l'Eglise catholique romaine* (1815) ; le *Livre d'or* (La Haye, 1823) ; *Défense libre, mais mesurée, de l'Etat et des libertés de l'Eglise catholique* (La Haye, 1826) ; *Conseils à des protestants livrés au doute* (1817). Il a en outre fondé les journaux hebdomadaires dont les titres suivent : l'*Ami de la religion*, qui arriva au cinquante-neuvième volume, le *Correspondant*, les *Voix catholico-néerlandaises*, parvenues au douzième tome, et l'*Aurore de l'avenir*, recueil semi-littéraire.

LE SAIGE (Jacques), voyageur français, mort à Douai en 1549. Il était marchand de soieries à Douai lorsqu'il fit les voyages de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, de Rome et de Jérusalem. On a de lui un curieux récit de ses pérégrinations sous le titre de *Chy sensuyvent les gistes, repaistres et despens que moy Jacques le Saige ay faict de Douay à Hierusalem, Venise, Rhodes, Rome, etc.* (Cambrai, in-4°, sans date). Ce livre a été réédité sous le titre de *Voyage de Jacques Le Saige* (Douai, 1851, in-4°).

LESBIAQUE adj. (lè-sbi-a-ke). Antiq. gr. Qui appartient, qui a rapport à l'île de Lesbos.

— Prosod. Nom donné au vers saphique.

LESBIE s. f. (lè-sbî — allus. au moineau de *Lesbie*). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des trochilinées, voisin des colibris.

LESBIE, maîtresse de Catulle, l'inspiratrice de ses élégies les plus passionnées et de ses plus violentes épigrammes. Son nom est resté attaché à celui du poëte qui l'a chantée, comme celui de Lycoris à Gallus, celui de Cynthie à Properce. Lesbie était un pseudonyme et cachait une patricienne alliée aux plus grandes familles de Rome, Clodia Metella, sœur du fameux Clodius, tué sur la voie Appienne par les esclaves de Milon, et femme d'un Metellus qui la laissa veuve de bonne heure. C'est cette même Clodia qui accusa Cœlius, un de ses amants, d'empoisonnement et de vol, pour se venger d'avoir été abandonnée par lui. La personnalité de la maîtresse de Catulle, longtemps ignorée, a été mise en pleine lumière par M. Boissier. V. CLODIA et CŒLIUS.

Lesbie a inspiré à Catulle ces admirables poésies érotiques à l'aide desquelles le nom du poëte a traversé les âges. Le *Vivemus atque amemus, mea Lesbia*, a été traduit ou renouvelé par tous les chantres de l'amour. Les jolies pièces dans lesquelles Catulle a chanté le moineau de Lesbie et déploré sa mort fatale ont une célébrité toute particulière ; nous leur avons consacré un article spécial à l'occasion du petit drame qu'en a tiré M. Armand Barthet (v. MOINEAU DE LESBIE). Quant aux épigrammes, nous n'en parlerons pas ; nous ne pourrions le faire qu'en latin. Leur crudité et les basses injures qui sont adressées à cette Lesbie tant aimée feraient croire que, sous ce nom, Catulle a voilé plusieurs intrigues amoureuses avec des femmes de rangs bien divers, altières patriciennes et courtisanes éhontées, de celles qui se prêtent à la lubricité des promeneurs nocturnes. Mais Clodia était peut-être l'une et l'autre. Tantôt elle donnait des fêtes splendides à Baïes et réunissait chez elle toute la jeunesse élégante de Rome, tantôt elle était appelée par Cœlius la femme au quart d'as (*quadrantaria*, comme nous dirions la femme à quatre sous) ; ces débauches romaines sont si profondes qu'on n'en peut percer tous les mystères.

LESBIEN, IENNE s. et adj. (lè-sbi-ain, i-è-ne — rad. *Lesbos*). Habitant de Lesbos ; qui appartient à Lesbos ou à ses habitants : *Les* LESBIENS. *La population* LESBIENNE.

LESBONAX, philosophe de Mitylène, qui vivait au temps d'Auguste, au Ier siècle de notre ère. Il était en grande réputation et on lui attribue plusieurs ouvrages. Deux de ses harangues seulement sont parvenues jusqu'à nous ; l'une est relative à la *Guerre des Corinthiens*, l'autre est une *Exhortation aux Athéniens*. Ces discours, insérés dans divers recueils, ont été publiés à part par Orelli (Leipzig, 1820, in-8°). — Un autre LESBONAX, qui était grammairien à Constantinople à une époque incertaine, a composé un traité *De figuris grammaticis*, que Walckenaer a publié (Leyde, 1739).

LESBOS, aujourd'hui *Mételin*, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, près des côtes de l'Anatolie, par 39° 10′ de lat. N., et 24° de long. E. Longueur maximum, 71 kilom. ; largeur maximum, 44 kilom. ; environ 52,000 hab. Commerce de coton, d'huile, de vin, de figues. Ville principale, Mételin (ancienne Mitylene), chef-lieu du sangiac du même nom. Lesbos est séparée de l'Anatolie par le golfe d'Adramiti.

Le nom de Lesbos ne paraît pas avoir toujours été celui de l'île ; elle s'appela tour à tour Issa, Pelasgia, Ægira, etc. Quant au nom même de Lesbos, il est resté en usage jusqu'au XIIe siècle et a fait place seulement alors à celui de Mételin ou de Mitylène, qui était celui de la capitale de l'île. L'aspect de Lesbos sur les côtes comme à l'intérieur est celui d'une terre volcanique par excellence. De l'est à l'ouest et du nord au sud, des chaînes de montagnes la parcourent. Le sommet le plus élevé est le Lepethymnus, dans la partie orientale. Le climat de l'île de Lesbos a toujours été vanté par son extrême douceur et sa salubrité exceptionnelle. Ses vins, entre autres ceux de Méthymne, sont restés célèbres.

Lesbos est aujourd'hui une terre dévastée. « Si maintenant, dit M. Lacroix dans l'*Univers pittoresque*, on pénètre dans l'intérieur du pays (bien peu de voyageurs ont ce courage), ce sont des montagnes tristes et noires, couvertes d'épaisses forêts ou affreusement désolées, des vallées semées de pins, de chênes, d'oliviers ; de rares plaines aux épis jaunissants ; quelques champs de coton, çà et là des plants de thym et de serpolet ou d'autres herbes chétives, flétries par la tramontane ; parfois, à l'approche d'un village, de gracieux vallons parsemés de jardins rustiques ou de masures aux murailles de terre, de profondes allées de tamaris ou de lauriers-roses et de longs peupliers au bord d'un ruisseau ; puis la montagne recommence et les chemins horribles à travers le lit des torrents. »

La légende de Macarus, l'un des héliades, ferait croire à une très-ancienne prépondérance de Lesbos sur les autres îles de la mer Egée. Tombée au pouvoir des Achéens, elle devint leur place d'armes. La première forme de gouvernement de Lesbos fut la royauté. Son histoire est une suite de malheurs. En guerre avec Athènes, puis avec Samos, Lesbos se soumit plus tard à Cyrus, et ses enfants ne craignirent pas de grossir les cohortes des Perses lorsque Xerxès tenta contre la Grèce sa célèbre expédition. Les batailles de Mycale et de Platées placèrent l'île sous l'obéissance d'Athènes. Fatiguée de ce joug, elle appela Sparte à son aide et se souleva ; mais cette révolte fut étouffée dans le sang avant l'arrivée des secours promis (428). Une nouvelle révolte (416) n'eut pas plus de succès. Soumise par Lysandre après la bataille d'Ægos-Potamos, Lesbos rentra peu de temps après dans l'alliance d'Athènes, et en 390 fut de nouveau soumise par Thrasybule. Le traité d'Antalcidas, qui rendit à Lesbos une liberté passagère, fut bientôt suivi de la conquête macédonienne. En 334, l'île, après avoir résisté avec succès à la tentative de Memnon le Rhodien, n'en est pas moins réduite à se donner aux Perses. Hégélochus, amiral d'Alexandre, s'en empare en 334. Elle s'allie plus tard à Persée et à Mithridate contre les Romains. Ceux-ci envoient contre Mitylène Minucius Thermus, qui livre la ville au pillage et soumet l'île entière. C'est à Lesbos que la femme et le fils de Pompée se réfugièrent pendant la bataille de Pharsale. Agrippa, disgracié par Auguste, s'y retira également. Depuis cette époque jusqu'à l'empire d'Orient, aucun événement important ne vient plus rappeler Lesbos à l'attention de l'histoire. Les Scythes en 376, les Esclavons en 769, les Sarrasins en 821, 881, 1035, les Russes en 864, 1027, l'envahissent et la saccagent tour à tour. L'aventurier Takhas s'en rend maître à la fin du XIe siècle, mais Ducas, le célèbre général d'Alexis Comnène, ne tarde pas à la recouvrer. Puis l'île est ravagée par les Vénitiens en 1128, donnée aux Français en 1204 et en 1355 au Génois Gateluzio. Enfin commencent les incursions ottomanes, qui aboutissent en 1462 à la conquête définitive de l'île. Depuis lors, à l'exception d'un court espace de temps pendant lequel les Grecs réussirent à occuper le nord de l'île (1823), Lesbos n'a cessé d'appartenir à la Turquie, qui y entretient une partie de sa flotte.

Il est impossible de clore ce rapide résumé sur Lesbos sans dire quelques mots des mœurs étranges auxquelles son nom demeurera à jamais attaché dans le souvenir de l'histoire. Lesbos, placée sur la route des colonies grecques de l'Asie Mineure, véritable station, entrepôt par excellence du commerce oriental, devait forcément être un foyer de corruption et de mœurs dissolues. Lesbos inaugura ce que pas une autre colonie grecque n'avait encore osé : de véritables écoles, nous serions tenté de dire des couvents de courtisanes. Ces femmes, destinées exclusivement au plaisir, recevaient là une éducation complète. Cette éducation, dirigée par les femmes les plus lettrées et les plus habiles, comprenait non-seulement tout ce qui regardait le corps, mais encore tout ce qui a trait aux jouissances de l'esprit, et le nom de Sapho, qui fut formée dans une de ces institutions de Lesbos, est là pour donner une idée de ce que pouvaient être ces singulières institutions. Toutefois l'agglomération de ces femmes ne pouvait manquer de donner naissance à des mœurs honteuses.

Outre Sapho, Lesbos a vu naître Arion, Alcée, Pittacus, Théophraste et, dans des temps plus modernes, le fameux Aroudj, surnommé Barberousse.

LESBROS (Joseph-Aimé), officier français, né à Vynes (Hautes-Alpes) en 1790. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint officier du génie en 1810 et prit part aux dernières campagnes de l'Empire. Il était capitaine depuis 1812 lorsqu'il devint chef de bataillon en 1832, pour la part qu'il avait prise au siége d'Anvers. Nommé colonel et commandant en second de l'Ecole polytechnique en 1844, M. Lesbros fut chargé, quatre ans plus tard, de la partie scientifique du comité des fortifications et mis à la retraite en 1851. On lui doit : *Expériences sur les lois de l'écoulement de l'eau à travers les orifices rectangulaires verticaux* (1832) ; *Hydraulique expérimentale* (1850, in-4°).

LESBROUSSART (Jean-Baptiste), littérateur belge, né en 1747, mort en 1818. A vingt ans, il occupait une chaire de rhétorique, au collége de Beauvais, avec tant de supériorité que sa réputation pénétra en Belgique et qu'il devint successivement professeur à Gand, à Bruxelles, et enfin membre de l'Institut des Pays-Bas. On lui doit : *Education littéraire* (1783, in-18) ; *Eloge historique du prince Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781, in-8°) ; *Eloge de Vigilius de Zuichem* (Gand, 1781, in-8°) ; *Eloge de Jean de Carondelet* (Bruxelles, 1786, in-4°) ; *Annales de Flandre du père d'Oudegherst, etc.* (Gand, 1789, 2 vol. in-8°).

LESBROUSSART (Philippe), littérateur belge, fils du précédent, né à Gand en 1784, mort en 1855. Successivement professeur de latin à l'école secondaire d'Alost, professeur au lycée de Gand, chargé des cours de poésie et de rhétorique à l'Athénée royal de Bruxelles, fondateur du *Mercure belge* (1817), professeur d'histoire générale au musée de Bruxelles, il fut en 1830 nommé administrateur général de l'instruction publique, fonction qu'il résigna au bout de cinq années pour accepter la chaire de littérature française et d'histoire de la littérature moderne à l'université de Liége, chaire qu'il occupa jusqu'à ce qu'une cécité complète le condamnât au repos absolu. On possède de lui : *Fanny Seymour*, traduction de l'anglais (1807) ; le *Fermier belge*, opéra-comique (1816) ; *Réponse à l'ouvrage de Chateaubriand intitulé* De Buonaparte, des Bourbons et des alliés (Paris, 1814, in-8°) ; *Poésies* (Bruxelles, 1827, in-12) ; *Everard T'Serdaes*, chronique brabançonne.

LESCAILLE (Catherine), surnommée la **Sapho hollandaise**, femme poëte flamande, née à Amsterdam en 1649, morte en 1711. Elle était fille d'un imprimeur-libraire, Jacques Lescaille, mort en 1677, qui s'adonna avec succès à la poésie, mais dont les œuvres, à l'exception d'un recueil de vers flamands, furent consumées dans un incendie en 1671. Catherine Lescaille dut à son remarquable talent comme poëte le surnom un peu exagéré qu'on lui a donné. Elle dirigea, après la mort de son père, la librairie qu'il avait fondée, ne se maria point et mourut de la gravelle. Parmi ses *Œuvres* réunies et publiées à Amsterdam (1728, 3 vol. in-4°), on remarque plusieurs tragédies : *Wenceslas*, *Genséric*, *Hercule et Déjanire*, *Ariadne*, *Nicomède*, *Cassandra*, etc.

L'ESCALE (Jules-César), célèbre philologue italien. V. SCALIGER.

LESCALLIER (Daniel), habile administrateur de marine français, né à Lyon en 1743, mort en 1822. Pendant une carrière administrative de cinquante-cinq ans, il rendit des services signalés à la France, dans les missions délicates qui lui furent confiées à Saint-Domingue, à la Guyane, dans l'Inde, aux îles Seychelles, à Madagascar et à Corfou. Il fut préfet maritime du Havre en 1810 et reçut de l'empereur le titre de baron. Nommé en 1811 consul général de France aux Etats-Unis, il fut révoqué par les Bourbons. On lui doit d'excellents traités sur la marine, notamment : *Vocabulaire des termes de marine* (Paris, 1777) ; *Traité pratique des vaisseaux et bâtiments de mer* (Paris, 1797) ; *Bases de l'administration maritime* (Paris, 1819) ; divers autres écrits : *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane* (1791) ; *Notions sur la culture des terres basses dans la Guyane* (in-8°), et enfin des traductions d'ouvrages anglais, espagnols et persans, entre autres : le *Trône enchanté* (1808, 2 vol.), contes indiens ; *Bakhtiar Nameh* (1805), etc.

LESCALOPIER (Pierre), ecclésiastique et philologue français, né en 1608, mort en 1673. Entré dans l'ordre des jésuites, il professa la rhétorique à Reims, puis fut chargé d'une chaire d'écriture sainte à Dijon. On possède de lui : *Humanitas theologica* (Paris, 1660, in-fol.) ; *Scholia in librum Psalmorum* (Lyon, 1727, in-8°).

LESCALOPIER DE NOURAR (Charles-Armand), littérateur français, né à Paris en 1709, mort en 1799. Maître des requêtes, il employa ses loisirs à cultiver les lettres. Nous citerons de lui : le *Ministère du négociateur* (1763) ; *Recherches sur l'origine du conseil du roi* (1765), et les traductions du *Traité du pouvoir du magistrat politique sur les choses sacrées*, de Grotius (1751) ; de l'*Histoire des capitalistes*, de Baluze (1755).

LESCAN (Jacques-François), hydrographe français, né en 1749, mort en 1829. A l'âge de vingt-trois ans, embarqué en qualité de pilote, après avoir déjà fait plusieurs campagnes maritimes, il se mit à étudier les principes de la mécanique appliquée aux évolutions des vaisseaux ; puis il abandonna complétement la navigation pour l'enseignement. Successivement répétiteur à l'Ecole d'hydrographie de Brest, maître de construction navale, professeur de mathématiques des gardes de marine, examinateur temporaire pour l'admission à l'Ecole polytechnique et enfin examinateur, en remplacement de Monge, pour l'admission aux grades de capitaine au long cours et de maître au cabotage, il fut nommé en outre chevalier de la Légion d'honneur. Lescan a laissé : *Mémoire contenant deux méthodes pour déterminer la latitude à la mer* (Brest, 1788, in-8°) ; *Trigonométrie rectiligne et sphérique* (Paris, 1819, in-8°) ; *Traité élémentaire de navigation historique et pratique* (Paris, 1820, in-8°) ; *Cours de pilotage* (Bordeaux et Paris, 1827, in-8°).

LESCAR, en latin *Benearnum*, *Benearnensium*, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. N.-O. de Pau, sur une colline qui domine la plaine du Gave, et dont le pied est baigné par l'Ousse-des-Bois ; pop. aggl., 1,548 hab. — pop. tot., 1,807 hab. Depuis la suppression de son évêché en 1790, Lescar a perdu toute son importance. L'ancienne cathédrale, classée parmi les monuments historiques, est un curieux édifice roman de la fin du XIIe siècle. Plusieurs souverains du Béarn ont été ensevelis dans la cathédrale de Lescar. L'ancien collége des Barnabites a été transformé en école normale. On remarque en outre à Lescar quelques restes des anciennes fortifications de la ville et les ruines d'un vieux château dont la tour paraît remonter au XIIe siècle.

LESCARBOT (Marc), littérateur et voyageur français, né à Vervins vers 1590, mort vers 1630. Il se qualifie, en tête de ses ouvrages, de **seigneur de Saint-Audebert du Presle**, en Soissonnais. Il fut reçu avocat au parlement de Paris ; mais passionné pour les voyages et les aventures, il quitta le barreau, prit passage en 1564 sur une flottille à destination de la Nouvelle-France (le Canada), où il contribua à la fondation des premiers établissements européens, puis revint en France, rapportant des renseignements précieux sur les productions de ce pays. Attaché ensuite à Pierre de Castille, ambassadeur en Suisse, il étudia l'histoire naturelle de cette région et visita d'autres parties du centre de l'Europe. On possède de Lescarbot les ouvrages suivants : ***Histoire de la Nouvelle-France***, *con-*

tenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français ès Indes occidentales, etc. (Paris, 1609, in-8°); on trouve à la suite de la 3e édition de cet ouvrage un recueil de vers qui a pour titre : les *Muses de la Nouvelle-France*; le *Tableau de la Suisse, auquel sont décrites les singularités des Alpes* (Paris, 1618, in-4°); la *Chasse aux Anglais dans l'isle de Rhé et au siége de La Rochelle, et la réduction de cette ville en* 1628 (Paris, 1629, in-8°), etc.

LESCÈNE DES MAISONS (Jacques), littérateur français, né à Granville en 1730, mort à Paris en 1808. Dans sa jeunesse, il fut secrétaire de légation près de plusieurs cours du Nord. Zélé partisan de la Révolution, dont il avait contribué à propager les principes dans plusieurs de ses écrits, il se vit successivement nommé membre du corps électoral, officier municipal de Paris, puis juge de paix et enfin administrateur de police. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir demandé le premier et obtenu en 1791 la suppression du droit d'octroi de Paris. Envoyé avec l'abbé Mulot, en qualité de commissaire du roi, à Avignon, où des troubles venaient d'éclater à la suite de l'annexion de ce pays à la France, Lescène remplit sa mission avec une fermeté mêlée de douceur qui lui valut les éloges de l'Assemblée nationale. En 1792, il disparut de la scène politique et vécut dans la retraite jusqu'en 1804, époque où il devint secrétaire de l'intendance de la liste civile. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la dernière révolution de Suède* (Paris, 1781); *Contrat conjugal* ou *Lois du mariage* (Zurich, 1784, in-8°); *Essai sur les travaux publics* (Paris, 1786, in-8°); *Histoire politique de la Révolution en France* (Londres, 2 vol. in-8°); *Compte rendu à l'Assemblée constituante au nom des commissaires médiateurs envoyés à Avignon,etc.* (Paris, 1791, in-8°); *Histoire d'Elisabeth et du comte d'Essex*, (Londres et Paris, 1787, in-8°). On a en outre de cet écrivain une tragédie en cinq actes, de nombreux articles dans le *Moniteur universel* et un opéra en deux actes, l'*Ile des Amis* ou le *Retour du capitaine Cook* (1790).

LESCHASSIER (Jacques), jurisconsulte, né à Paris en 1550, mort en 1625. D'abord avocat au parlement de Paris, il devint ensuite substitut du procureur général, se montra très-attaché au parti du roi à l'époque de la Ligue et acquit la réputation d'un savant juriste. Ses principaux écrits sont : *Du droit de nature en général* (1601, in-8°); *De la liberté ancienne et canonique de l'Église gallicane* (1606); la *Maladie de la France* (1618, in-8°). Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées en 1649 (in-4°) par son neveu, Christophe LESCHASSIER, conseiller à la cour des comptes.

LESCHE s. f. (lè-che). Ancienne orthographe du mot LÈCHE.

— Annél. *Lesche de mer*, Nom vulgaire de l'arénicole des pêcheurs.

LESCHÉ s. m. (lè-ské — gr. *lesché*, entretien, conversation). Antiq. gr. Salle d'assemblée, lieu de conversation publique chez les Spartiates : *Les* LESCHÉS *avaient toutes les qualités des clubs; on s'y assemblait pour y parler de politique.* (Chateaub.)

— Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* et quelques autres font ce mot du genre féminin : *C'était à la* LESCHÉ *que le père présentait son enfant nouveau-né pour savoir s'il devait être élevé ou abandonné;* le mot λέσχη, en grec, est en effet du genre féminin. Nous avons cru, néanmoins, devoir adopter le masculin, suivant en cela l'exemple de l'*Encyclopédie* et du plus grand nombre des auteurs.

— **Encycl.** Les Grecs donnaient ce nom à des monuments publics, ordinairement disposés en galeries et colonnades, où les citoyens se réunissaient pour causer ensemble. A Sparte, on y délibérait sur les affaires publiques. Toutes les villes de Grèce possédaient un ou deux *leschés;* Sparte en avait deux, le *lesché* des Crotoniates et le *lesché* Pœcile, appelé souvent le Pœcile. La forme de ces monuments était variée ; il est probable que ce furent d'abord des tentes, des hangars, auxquels on substitua peu à peu des galeries de bois ou de pierre. Quelques-uns furent des monument remarquables par leur architecture ou leur décoration interieure. Le *lesché* de Delphes était célèbre par les peintures de Polygnote. Par respect pour ces vieux monuments de l'art, nous transcrirons la description qu'en a donnée Pausanias.

Le *lesché* de Delphes avait à l'intérieur la forme d'un parallélogramme dont les deux grands côtés furent remplis de peintures par Polygnote. Sur le mur de droite, une importante composition représentait le *Départ des Grecs après la destruction de Troie;* sur le mur de gauche était peinte la *Descente d'Ulysse aux enfers*. Pausanias nous fait connaître avec certitude cet âge lointain de la peinture et montre que, même pour les sujets qui touchent à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, les artistes grecs avaient d'autres sources que les poëmes homériques.

« On prépare, dit-il, le vaisseau que doit monter Ménélas; l'équipage est composé de matelots, de soldats et de jeunes enfants. Phrontis, le maître pilote, est au milieu, une rame à la main. Au-dessous de lui, on voit un certain Ithéménès, qui apporte des habits, et Echœax, qui descend d'un pont avec une urne de bronze. Politès, Strophino et Alphius détendent le pavillon de Ménélas, qui était un peu éloigné des vaisseaux, et Amphialus en tend un autre plus près. Aux pieds d'Amphialus, il y a un enfant inconnu (c'est-à-dire qui n'a pas, comme les autres personnages, son nom écrit au-dessus de sa tête); Briséis est debout, Diomède au-dessus d'elle et Iphis auprès; ils paraissent admirer la beauté d'Hélène. Cette belle personne est assise; près d'elle, je crois qu'il y a Eurybate, le héraut d'Ulysse, quoiqu'il n'ait pas encore de barbe. Hélène a deux de ses femmes avec elle, Panthalis et Electre. La première est auprès de sa maîtresse, la seconde lui attache sa chaussure. Homère emploie d'autres noms dans l'*Iliade* lorsqu'il nous représente Hélène qui va avec ses femmes sur les murs de la ville. Au-dessus d'Hélène, il y a un homme assis; il est vêtu de pourpre et il paraît extrêmement triste. On n'a pas besoin de l'inscription pour savoir que c'est Hélénus, fils de Priam. A côté de lui, c'est Mégès, avec son bras en écharpe, comme Lesches l'a dépeint dans sa *Destruction de Troie.* Auprès de Mégès est Lycomède, fils de Créon, blessé aussi au poignet, comme le même poëte nous apprend qu'il le fut par Agénor. Euryale, fils de Mécistée, a aussi deux blessures, l'une à la tête, l'autre au poignet. Toutes ces figures sont placées au-dessus d'Hélène. A côté d'elle, on voit Ethra, mère de Thésée, qui a la tête rase, et Démophon, fils de Thésée, qui, autant qu'on en peut juger par son attitude, médite comment il pourra mettre Ethra en liberté... Sur la même ligne, on voit des femmes troyennes qui sont captives et gémissantes. On distingue surtout Andromaque et son fils, qu'on lui a arraché d'entre les bras. Leschès dit que ce malheureux enfant fut précipité du haut d'une tour, non par une décision générale des Grecs, mais par un effet de la haine que Néoptolème avait pour le sang d'Hector. On voit avec elle Médésicaste, une des filles naturelles de Priam; elle et Andromaque ont un voile sur le visage. Polyxène, qui vient ensuite, a les cheveux noués par derrière à la manière des jeunes personnes non encore mariées. Polygnote n'a pas oublié Nestor; il a le pilus sur la tête et une pique à la main. Son cheval est auprès de lui, qui semble vouloir se rouler sur le rivage. Car cette partie du tableau représente le rivage de la mer; on n'en peut douter à la quantité de cailloux et de coquillages que l'on y voit. »

Pausanias donne ensuite la description de la fresque qui se déroulait sur le mur de droite du portique, et qui avait pour sujet la *Descente d'Ulysse aux enfers*, d'après un poëte posthomérique. « Vous voyez d'abord, dit le voyageur grec, un fleuve; on juge aisément que c'est l'Achéron. Ses rives sont pleines de joncs, et vous apercevez dans ses eaux des figures de poissons, mais des figures si minces et si légères, que vous les prendriez plutôt pour des ombres de poissons que pour des poissons mêmes. Sur le fleuve est une barque et sur cette barque un nautonier qui rame. Je crois que Polygnote a suivi en ceci le poëme intitulé la *Minyade*, dont l'auteur dit au sujet de Thésée et de Pirithoüs : « Arrivés » là, ils ne trouvèrent point sur le bord du » fleuve la barque qui porte les morts et que » conduit le vieux Caron. » C'est pour cela que Polygnote a peint Caron déjà très-vieux. On ne distingue pas bien qui sont ceux que passe Caron. Le peintre a seulement marqué les noms de deux d'entre eux : l'un est Tellis, emporté dans sa première jeunesse, et l'autre Cléobœe, jeune fille. Elle a sur ses genoux une corbeille toute semblable à celle que l'on a coutume de porter aux fêtes de Cérès. Tellis ne m'est pas connu; tout ce que j'en sais, c'est que le poëte Archiloque parle de Tellis comme de son aïeul. Pour Cleobœe, on tient que ce fut elle qui apporta de l'île de Paros à Thasos le culte et les mystères de Cérès..... Un peu au-dessous de ce que je viens de décrire sont des victimes portées par Périmédès et Eurylochus, deux des compagnons d'Ulysse; ces victimes sont des béliers noirs. Après eux, on remarque un homme assis; l'inscription le nomme Ocnus; il est représenté tressant une corde de jonc : une ânesse, qui est auprès de lui, mange cette corde à mesure qu'il la tresse. On raconte que cet Ocnus était un homme très-laborieux, qui avait une femme très-dépensière, de sorte que ce qu'il gagnait en travaillant se trouvait aussitôt mangé. Et voilà, dit-on, ce que Polygnote a voulu faire entendre par cette peinture, où l'ânesse désigne la femme d'Ocnus. Je sais pour moi qu'encore aujourd'hui les Ioniens, quand ils voient quelqu'un se livrer à un travail inutile, disent par manière de proverbe qu'il *tresse la corde d'Ocnus*, etc. »

Ces grandes compositions avaient été exécutées par Polygnote (vers 400 av. J.-C.) aux frais des Cnidiens. Les autres *leschés* grecs étaient, pour la plupart, aussi remarquables par les tableaux qui les décoraient.

LESCHENAULT DE LA TOUR (Jean-Baptiste-Louis-Claude-Théodore), voyageur et naturaliste français, né en 1773, mort en 1826. En 1799, alors qu'il était employé dans l'administration des transports militaires, se préparait l'expédition dont fut chargé Nicolas Baudin, ayant pour objet l'exploration des côtes de la Nouvelle-Hollande. Leschenault, qui avait étudié spécialement l'histoire naturelle, fut reçu à bord du *Géographe* avec le titre de botaniste en chef, prit part à l'expédition jusqu'en 1803 et, laissé malade à Timor, partit pour Batavia aussitôt que sa santé fut rétablie, séjourna à Java et revint en 1807 en France avec une collection des plus riches et des plus intéressantes. Gratifié par un décret d'une pension de 1,800 fr. à titre de récompense, et d'une indemnité de 10,000 fr., Leschenault consacra six années à la mise en ordre de ses notes de voyage; en outre, en 1811, il avait été nommé inspecteur particulier des dépôts de brebis mérinos. Mais son activité souffrait de cette vie tranquille. En 1816, il entreprit un voyage dans l'Inde, étudia à Pondichéry l'industrie et la culture des Indiens, visita la côte indienne, longea la chaîne des Gates, passa ensuite au Bengale et enfin dans l'île de Ceylan, revint en France en 1822 et repartit en 1823 pour parcourir le Brésil, Cayenne et la Guyane hollandaise. Rentré à Paris après dix-huit mois d'absence, l'infatigable voyageur succomba à une attaque d'apoplexie. Un de ses plus beaux titres de gloire est d'avoir doté les colonies françaises d'une quantité de végétaux qui ont fait leur fortune, tels que le cannellier de Ceylan, l'herbe de Guinée, deux espèces de canne à sucre, diverses espèces de cotonnier, le bois de sandal, le caféier du Bengale, l'*hibiscus populeus* et quantité d'autres arbres employés pour l'alimentation ou la construction. C'est également Leschenault qui introduisit dans l'île Bourbon les moutons de l'Inde. On lui doit de nombreux mémoires et notices insérés dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* (années 1810 et 1811) et dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle* (années 1820, 1822 et 1824), plus une *Notice sur l'épizootie qui a régné en* 1812 *sur les bêtes à laine des départements méridionaux de l'Empire* (Paris, 1813, in-8°).

LESCHÈS ou **LESCHEUS**, poëte cyclique grec, qui vivait vers la XVIIIe Olympiade (704 av. J.-C.). On lui attribue un poëme en quatre chants intitulé la *Petite Iliade*, qui ne nous est connu que par l'analyse qu'en a donnée Proclus. Le poëte y décrivait les événements qui suivirent la mort d'Hector, c'est-à-dire la fin d'Ajax, les exploits de Philoctète et d'Ulysse, la prise et la destruction de Troie.

LESCHEVIN DE PRÉCOUR (Philippe-Xavier), chimiste français, né à Versailles en 1771, mort à Dijon en 1814. Il fit ses études scientifiques sous Darcet, Fourcroy, Brisson, et devint successivement contrôleur des poudres et salpêtres à Colmar (1794), commissaire à Vincennes, à Luxembourg, à Trèves, enfin commissaire en chef des poudres à Dijon. Collaborateur des *Annales de la république*, de Laveaux, il a laissé, entre autres écrits : *Instruction sur les nouveaux poids et mesures* (1798); *Voyage à Genève, en Savoie* (1812), etc.

LESCHIES, divinités slaves. V. LECHIES.

LESCLACHE (Louis DE), écrivain français, né près de Clermont (Auvergne) vers 1620, mort en 1671. Il se livra à l'enseignement de la philosophie et de la grammaire, d'abord à Paris, puis à Grenoble et à Lyon. Nous citerons de lui : *Cours de philosophie expliquée en tables* (1650); *Des avantages que les femmes peuvent retirer de la philosophie* (1667); les *Véritables règles de l'ortographe franceze* (1668).

LESCO, rois de Pologne. V. LESKO.

LESCOMBAT (Marie-Catherine TAPERET, dame), femme célèbre dans les annales de la galanterie et dans celles du crime, née à Paris en 1725, morte en 1755. Elle épousa l'architecte Lescombat, dont elle a déshonoré le nom, et, comme il gagnait peu d'argent, elle lui persuada de prendre des pensionnaires, des jeunes gens, parmi lesquels elle se proposait bien d'en choisir quelqu'un à son gré. La Lescombat était jolie et plus perverse encore. Parmi les élèves de son mari, elle distingua un des plus honnêtes, Mongeot, garçon de talent, qui se destinait au génie et qui eut le malheur de plaire à cette femme dépravée. Bientôt il ne suffit plus à la Lescombat d'avoir un amant; elle voulut se débarrasser de son mari, qu'elle abhorrait, et suggéra à Mongeot l'idée de le tuer. Celui-ci recula d'abord; mais invinciblement enchaîné à elle, il finit par consentir, tout en demandant du temps pour mettre ce projet à exécution. L'ardente Messaline le pressait de faire le coup. « Songe, mon cher ami, lui écrivait-elle, songe à ce que tu m'as promis. Tu m'as juré, par tout ce qu'il y a de plus sacré, de me défaire de mon époux! Je me repose sur toi du soin de ma vengeance. Ciel!... je vais donc être bientôt libre! Je vais donc être vengée! J'aspire à cet instant plein de charme pour moi. Prends bien ton temps! Songe qu'il y va de ta vie et de la mienne... Que j'apprendrai avec plaisir la mort de mon époux! Avec quelle joie je verrai son meurtrier! Jamais tu n'auras paru si aimable à mes yeux... Mais tu appréhendes de perdre le peu d'instants qui forment le cours de notre vie; voilà ce qui te retient!... Tu ne m'as jamais aimée. Tu n'as jamais senti pour moi ces saillies impétueuses que l'amour inspire. Je n'ai jamais lu dans tes yeux cette ardeur que l'on ne peut cacher et qui annonce combien le cœur est enflammé. Que je me veux de mal de t'avoir connu! Tu m'as séduite. »

Ces diaboliques incitations portèrent enfin leur fruit, d'autant plus que, à bout de délais, la Lescombat menaçait Mongeot de se choisir un autre instrument de meurtre, et le malheureux amant savait bien ce que cela voulait dire. Il se réconcilia avec Lescombat, l'emmena dîner dans un restaurant près du Luxembourg, et comme le pauvre homme sans méfiance s'arrêtait pour satisfaire un besoin, il le frappa dans le dos d'un coup de couteau.

Arrêté peu de temps après, Mongeot vit bien qu'il était perdu; sa maîtresse eut l'audace de venir le visiter en prison et de l'exhorter à la constance dans la torture, afin de ne pas la compromettre. Mongeot désabusé avoua tout aux juges et leur livra les lettres de la Lescombat. Condamné à mort, il eut du moins le plaisir de l'entraîner avec lui; la Lescombat fut pendue à Montfaucon.

Lescombat (LA), roman de M. Roger de Beauvoir (1844, in-8°). Cet ouvrage est curieux en ce qu'il a ouvert la voie à cette série de romans judiciaires dont nous avons été inondés depuis. Le goût blasé du public avait déjà dès cette époque besoin d'excitants, et la *Gazette des tribunaux* commençait à être le magasin d'approvisionnement de la littérature aux abois. M. Roger de Beauvoir a du moins eu le talent de faire de sa cause célèbre un roman intéressant, parce qu'au lieu de placer l'intérêt dans l'habileté de la police ou les péripéties juridiques, c'est le drame lui-même avec ses passions vivaces qu'il nous a représenté. La *Lescombat* est surtout une étude psychologique. Pour en augmenter l'intérêt, l'auteur n'a eu besoin que de créer un quatrième personnage, l'amant de cœur, un chevalier d'industrie, au profit duquel la Lescombat fait assassiner son mari par le crédule Mongeot. Le dénoûment est conforme aux faits réels.

Le caractère de la Lescombat est bien dessiné; c'est un type achevé de bassesse et de scélératesse. Mongeot est un exemple des excès criminels auxquels se laisse entraîner un caractère faible dominé par la passion. Un remarquable talent de narration distingue cet ouvrage, dont la lecture est émouvante.

LESCONVEL (Pierre DE), historien et littérateur français, né en Bretagne vers 1650, mort à Paris en 1722. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Aventures de Jules César et de Murcie dans les Gaules* (1695); la *Comtesse de Chateaubriand* (1695); *Nouvelle histoire de France* (1698, 2 vol. in-12); *Anecdotes secrètes des règnes de Charles VIII et de Louis XII* (La Haye, 1741); *Anne de Montmorency* (1696), roman historique; le *Sire d'Aubigny* (1698), roman historique; *Recueil de contes* (1698), etc. Ces ouvrages sont généralement médiocres.

LESCORNÉ (Stanislas-Joseph), sculpteur français, né à Langres en 1799, mort en 1872. Elève de Petitot, il débuta par un buste au Salon de 1831, envoya à celui de 1833 un groupe, *Agar et Ismaël dans le désert*, puis exécuta des bustes qui attestaient un progrès réel : *Bouchardon*, le duc *Decrès*, *Philippe V*, placés au palais de Versailles. L'*Andromède*, exposée en 1840, donna la preuve des efforts sérieux tentés par l'artiste pour arriver à la perfection de la forme. Depuis lors, il a exposé : la *Mère de l'auteur* (1842), excellent buste; *Roger; Barbé-Marbois; Clytie* (1848), statue en marbre d'une forme un peu molle; *Ariane abandonnée* (1852); *Virey; Monsigny*, à l'Opéra-Comique; un *Diderot* très-ressemblant, au Théâtre-Français; *Ducos*, au musée de Versailles (1857); *Bacchus enfant* (1859); le *Sire de Joinville*, statue colossale en bronze érigée à Joinville, dans la Haute-Marne; *Marguerite*, au jardin du Luxembourg; le *Cardinal Morlot*, à Notre-Dame de Paris; enfin les bustes de *Dufrenoy* (1859), de l'*Evêque de Nancy* (1861), de *Vacherot* (1863), de *Gluck* (1866), etc. Mais ses plus beaux ouvrages ne sont peut-être pas ceux qu'il a exposés. Il n'a jamais envoyé de plâtres au Salon et aucun de ses bas-reliefs n'y a figuré, pas même ses vastes compositions du Muséum.

LESCOT (Pierre), architecte français, né à Paris en 1510, mort en 1571. De Pierre Lescot, nous ne connaissons guère que son œuvre; si ce n'est pas assez pour lui faire une biographie aussi étendue qu'il le mériterait, cela suffit du moins pour rendre son nom immortel. Lescot accomplissait un voyage en Italie, c'est-à-dire dans son pays d'origine (il appartenait à la famille des Alessi), lorsque François Ier conçut l'idée de reconstruire le Louvre, vieille forteresse peu digne à ses yeux de servir d'habitation à un souverain. Le roi de France avait alors sous la main un artiste de talent, mais de non moins de modestie, Serlio, qui traça un plan, mais qui n'en fut pas satisfait. Lescot étant alors revenu en France, on l'engagea à présenter un projet que Serlio trouva admirable et qu'il préféra au sien sans hésiter. Pour l'exécution de ses plans, Lescot s'associa Jean Goujon et d'autres sculpteurs moins distingués, mais dont un au moins, Paul-Ponce Trebatti, élève du grand Michel-Ange, possédait des qualités viriles que Jean Goujon lui-même devait lui envier. La collaboration de ces illustres artistes produisit cette admirable façade de l'Ouest dans la cour du Louvre, où la magnificence de l'ordonnance le dispute à la richesse de l'ornementation. Nous n'avons pas à faire ici la description de ce chef-d'œuvre d'architecture et de sculpture; répétons seulement un reproche qui lui a été souvent adressé, l'excès de l'ornementation, surtout dans les parties supérieures. On conçoit après tout que Lescot se soit laissé séduire par l'occasion d'employer sur une aussi vaste échelle l'inimitable talent de Goujon, et l'on regretterait qu'il eût montré plus de modération dans l'usage qu'il en a fait. La disposition, en effet, en est si savante, si harmonieuse, que pour la blâmer il faut presque fermer les yeux et invoquer le raisonnement contre le premier sentiment qu'on éprouve et qui est celui d'une admiration absolue.

On sait que Lescot n'a pas achevé le plan qu'il s'était tracé; on se demande aujourd'hui si son dessin comprenait toute la cour actuelle ou seulement un quart de cette étendue, qui serait limité au nord-ouest par le pavillon de l'Horloge et au sud-est par la porte du quai. Nous pensons qu'un examen même superficiel de l'état des lieux suffit pour démontrer que le plan de Lescot comprenait tout le développement actuel des bâtiments; il est regrettable seulement que les continuateurs de son œuvre, reculant sans doute devant l'énormité de la dépense, n'aient pas cru devoir accepter pour l'exécution l'admirable modèle qu'il leur avait laissé.

François Ier fut enthousiasmé de l'œuvre de Lescot. Il le récompensa en le faisant chanoine de l'église métropolitaine de Paris, abbé de Clermont, conseiller du roi, titre qu'il conserva sous les trois successeurs de ce prince. Il n'était pas abbé de Clagny, comme on pourrait le croire d'après le titre qu'on lui donne généralement, mais il possédait près de Versailles la seigneurie de Clagny, dont le nom, joint à son titre d'abbé, a donné lieu à cette confusion.

LESCOT (Simon), chirurgien français, né à Paris au commencement du XVIIe siècle, mort à Gênes en 1690. Il devint un des plus habiles dissecteurs de son temps et introduisit en France l'art des injections d'après la méthode de Swammerdam, à l'aide de la cire et des liquides colorés, pour démontrer la distribution des artères, des veines et des autres vaisseaux du corps humain. Sa réputation comme opérateur devint telle en Europe que la ville de Gênes lui offrit des appointements considérables pour qu'il acceptât les fonctions de chirurgien en chef de son grand hôpital. Lescot acquiesça à la proposition et se rendit à Gênes, où il assista au bombardement de la cité par les Français en 1684. On ne connaît de lui qu'une *Dissertation sur la myologie*, insérée dans le *Regnum animale* d'Emmanuel König (Bâle, 1682, in-4o).

LESCOT (Sara), comédienne française, née en 1758, morte en 1851. Après avoir brillé sur les théâtres de Versailles et de Rouen, elle débuta à la Comédie-Italienne en 1780, dans le rôle de Belinde, de la *Colonie*. Encouragée par les bravos du public, la nouvelle venue joua ensuite Clémentine, du *Magnifique;* Cécile, de la *Rosière de Salency;* Sophie, de *Tom Jones*, etc. Elle eut dans tous ces rôles le plus brillant succès et elle plut également par le charme de sa voix, par sa sensibilité, la décence de son maintien et la vérité de son jeu. Bientôt en butte à la jalousie de ses camarades, Sara Lescot quitta la Comédie-Italienne et prit un engagement au théâtre du Vaudeville, où elle donna toute la mesure de son talent. Elle a contribué aux plus éclatants triomphes de ce théâtre et s'est fait applaudir ensuite aux Variétés. Mlle Lescot était, de plus, une femme instruite et bien élevée, qualités qui aident à la réputation d'une artiste.

LESCOT (Antoinette-Cécile-Hortense HAUDEBOURG, dame), femme peintre française. V. HAUDEBOURG.

LESCUN, village et commune de France (Basses-Pyrénées), canton d'Accous, arrond. et à 33 kilom. S. d'Oloron, sur le sommet d'un plateau au-dessus du gave de Lescun; 1,458 hab. Lescun, village frontière, communique avec la ville espagnole d'Anso par le port d'Anso. On y voit une belle église gothique, et, à l'E. du village, une belle cascade. Aux environs, eaux thermales et bains rustiques de *Labérou*. Ce village possédait autrefois le titre de baronnie; on y battait monnaie au moyen âge.

LESCUN (Odet D'AYDIE, sire DE), homme d'Etat français du XVe siècle, favori du duc de Guyenne, puis du duc de Bretagne, mort en 1498. Il joua un rôle important dans la ligue du Bien public et dans les luttes du roi et des princes. Vendu à Louis XI, pour lequel il trahissait les princes auxquels il était attaché, il fut récompensé de sa trahison par des titres honorifiques, des dignités et des pensions.

LESCUN (Thomas DE FOIX, seigneur DE), maréchal de France, né en Béarn, mort à Milan en 1525. Il se distingua dans les guerres d'Italie, et fut nommé en 1515 maréchal de France par François 1er. En l'absence de son frère Lautrec, il gouverna le Milanais, mais il s'en fit chasser par suite de ses exactions et de sa tyrannie. Assiégé dans Crémone, après la perte de la bataille de La Bicoque, Lescun signa une convention par laquelle il s'engageait à évacuer la Lombardie s'il n'était secouru avant quarante jours, et fit ainsi perdre toute l'Italie aux Français. Il racheta sa faute en combattant vaillamment à la bataille de Pavie (1525), reçut un coup de feu dans le bas-ventre et mourut cinq jours après.

LESCUN (Jean-Paul DE), jurisconsulte français, conseiller d'Etat du roi de Navarre, mort à Bordeaux en 1622. Lorsque l'assemblée du clergé de France eut fait croire à Louis XIII que les catholiques du Béarn étaient plus maltraités par les protestants que les chrétiens ne l'étaient par les Turcs, le roi ordonna (25 juin 1617) le rétablissement du catholicisme dans le Béarn. Les états béarnais protestèrent, et Lescun porta leurs doléances au pied du trône, doléances inutiles. Le Béarn n'avait plus d'autre voie que celle de la résistance, et il résista, s'appuyant sur ce fait incontestable, que la principauté béarnaise dépendait de la Navarre, et non de la France. Lescun l'établit péremptoirement dans son *Apologie des Eglises réformées de l'obéissance du roi et des états de la souveraineté de Béarn, pour justifier les oppositions par eux formées contre l'exécution de la mainlevée des biens ecclésiastiques de ladite souveraineté, etc.* (Orthez, 1618, in-8o). Les choses restèrent en suspens jusqu'en 1620. Louis XIII, résolu d'en finir, fit passer une armée dans le Béarn. Lescun, qui s'était enfui à Montauban, fut dépouillé de sa charge de conseiller, et le parlement de Pau lança contre lui une sentence dont la rigueur le rendit encore plus cher à ses coreligionnaires. Ils lui donnèrent un témoignage de leur reconnaissance en l'appelant à la présidence de l'assemblée tenue à La Rochelle en 1621. Mais il eut le malheur de tomber entre les mains de ses ennemis. Le parlement de Bordeaux le condamna, comme criminel de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée. Le 18 mai 1622, il fut conduit au supplice sur une claie, avec cet écriteau : *Criminel de lèse-majesté et président de l'assemblée de La Rochelle.* En outre, sa postérité fut déclarée ignoble, ses biens furent confisqués et sa tête resta exposée sur la porte de Royan.

Outre l'apologie déjà citée, on a de lui : *Généalogie des souverains seigneurs du Béarn* (Paris, 1616, in-4o); *Avis d'un gentilhomme de Gascogne à MM. des états généraux du royaume de Navarre, etc.* (Paris, 1617, in-8o); *Mémoires de Jean-Paul de Lescun sur les oppositions aux poursuites des évêques d'Oléron et de Lescar* (Paris, 1617, in-8o); *Demandes des Eglises réformées du royaume de Navarre* (Paris, 1618, in-8o); *Défense contre les impostures, faussetés et calomnies publiées contre le service du roi et de la souveraineté de Béarn* (Orthez, 1619, in-8o); la *Persécution des Eglises du Béarn* (Montauban, 1620, in-8o); *Calamité des Eglises du Béarn* (La Rochelle, 1621, in-8o).

LESCURE, bourg et commune de France (Tarn), canton, arrond. et à 6 kilom. N.-E. d'Albi, sur la rive droite du Tarn; pop. aggl., 432 hab. — pop. tot., 2,019 hab. On y voit les vestiges d'un ancien château, qui appartint au pape Sylvestre II et à ses successeurs; la chapelle bien conservée sert d'église paroissiale; on y voit aussi des restes de remparts avec une porte et une tour garnie de mâchecoulis. Lescure avait autrefois le titre de marquisat.

LESCURE (Louis-Marie, marquis DE), chef d'insurgés vendéens, né en 1766, mort en 1793. Sorti à seize ans de l'Ecole militaire, il se retira dans sa famille après le retour de Varennes et suivit les gentilshommes du Poitou dans leur fuite à l'étranger. Il revint bientôt à Paris et ne tarda pas à se réfugier dans son château de Clisson. Lorsque la Vendée, poussée par les prêtres et par les nobles, se mit en état de révolte, Lescure devint un des principaux chefs des insurgés; il battit les républicains à Thouars, à Fontenay, et s'empara de Saumur. L'armée vendéenne s'étant dissoute après une attaque infructueuse sur Nantes, Lescure se rendit dans le Bocage et établit son quartier général à Bussière, où La Rochejacquelein vint opérer sa jonction avec lui. Chassé de Bussière par Westermann, il prit sa revanche à Tiffauges. Blessé à mort au combat de La Tremblaye, il fut porté à la suite de l'armée vendéenne battue à Cholet et en retraite sur la Loire, et il expira dans une marche entre Ernée et Fougères.

LESCUREL (Jehannot DE), poëte français qui vivait antérieurement au XIVe siècle. On ne sait rien de la vie de ce chansonnier, dont on a découvert depuis peu d'années les poésies, publiées sous le titre de *Chansons, ballades et rondeaux* (Paris, 1855, in-16). Elles ne manquent ni d'élégance ni de naturel; le premier couplet de chaque chanson est accompagné de la musique. Elles sont restées longtemps inconnues, parce qu'elles n'occupaient que quelques feuillets servant d'annexe au roman manuscrit de *Fauvel* (no 6,812 de la Bibliothèque nationale). Ce manuscrit est du XIVe siècle. Le sujet et le motif des poésies de Lescurel sont d'ordinaire légers ou insignifiants; mais leur forme a une pureté, une élégance de style remarquables. Lescurel est à coup sûr le père littéraire de Charles d'Orléans.

LESCZYNSKI ou **LECZYNSKI**, roi de Pologne. V. STANISLAS.

LESDIGUIÈRES, hameau de France (Hautes-Alpes), commune du Glaisil, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Gap; 138 hab. Il fut érigé en duché-pairie en 1611. On voit encore quelques restes de son ancien château (v. GLAIZIL).

Lesdiguières (CHÂTEAU et SEIGNEURIE DE).

Le château de Lesdiguières, situé près de Vizille, dans le département de l'Isère, est un vaste et bel édifice, auquel on arrive par un escalier monumental conduisant à une porte majestueuse, dont le style rappelle le goût de la Renaissance. Deux colonnes d'ordre toscan encadrent l'ouverture, surmontée d'un fronton dont le tympan renferme encore un bas-relief de bronze : c'est le portrait équestre du connétable de Lesdiguières, cuirassé, le bâton de commandement à la main. Au-dessus de cette image colossale se lisait jadis une inscription assez longue, d'où se détachent encore deux mots et une date : ANNO ÆTATIS LXXVIII. Le connétable avait donc soixante-dix-huit ans lorsque le statuaire le représenta ainsi au-dessus de l'entrée de son château. Aujourd'hui, au lieu du connétable et de ses gentilshommes, les murs abritent une population d'ouvriers; le château de Lesdiguières est une fabrique d'impression sur soie, dirigée par M. Revilliod, maire de Vizille. On a peine à reconnaître la grande salle où le connétable de France rendait haute et basse justice, et le jeu de paume où les états du Dauphiné, avant-garde de l'Assemblée nationale, firent entendre les premiers la grande voix de la Révolution française. Ces deux grandes salles sont aujourd'hui coupées par des cloisons. La grande pièce d'eau naturelle décore encore le parc du château. Un souvenir funèbre se rattache à cette pièce d'eau : elle est réputée de temps immémorial pour ses truites; le connétable, qui en était friand, avait chargé un serviteur spécial de les pêcher pour la table ducale; or, un jour il surprit le pauvre diable en train d'en dérober une pour sa propre consommation. Lesdiguières fit trancher la tête du coupable, et par son ordre on sculpta, sur la pierre même qui avait servi de billot, un bas-relief d'une éloquente et terrible simplicité, une tête d'homme et un poisson. Cette pierre existe encore intacte, comme un monument de la façon dont on entendait la justice dans ces temps que quelques-uns osent encore regretter.

La seigneurie de Lesdiguières, qui appartenait anciennement à la famille de Bonne, fut unie à la terre de Champsaur et érigée en duché-pairie en faveur de François de Bonne, maréchal et connétable de France, par lettres du roi Louis XIII du mois de mai 1611. Le connétable de Lesdiguières, mort en 1626, ne laissa que des filles dont deux, Madeleine et Françoise de Bonne, épousèrent successivement Charles de Blanchefort, sire de Créquy, prince de Poix, également maréchal de France, en faveur de qui l'érection de ce duché-pairie fut confirmée par d'autres lettres de l'an 1619. François, le fils aîné de ce Charles de Blanchefort, fut substitué aux nom et armes de Bonne, et hérita du duché de Lesdiguières. Il eut François-Emmanuel, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Celui-ci eut à son tour Jean-François-Paul, duc de Lesdiguières, brigadier des armées, mort sans enfants en 1703. Le duché-pairie de Lesdiguières passa alors à Alphonse de Créquy, comte de Canaples, fils puîné de Charles de Créquy, qui était lui-même fils puîné du maréchal de Créquy-Lesdiguières, gendre du connétable Bonne de Lesdiguières. Alphonse de Créquy mourut sans postérité en 1711. La famille de Lesdiguières se trouvant alors éteinte, le duché fut acquis, moyennant finance, par Camille d'Hostun de La Baume, comte de Tallart, maréchal de France, en 1719.

LESDIGUIÈRES (François DE BONNE, duc DE), maréchal et connétable de France, né à Saint-Bonnet-de-Champsaur (Hautes-Alpes) en 1543, mort à Valence en 1627. Issu d'une famille d'assez pauvres gentilshommes de la vallée de Champsaur, il se faisait appeler d'abord **Des Diguières**, du nom de sa seigneurie, le petit village des Diguières, mais il le changea en celui de **Lesdiguières** que l'histoire lui a conservé. Destiné à la carrière du barreau, il avait fait ses humanités à Avignon et s'était rendu de là à Paris, où il se livrait à l'étude du droit, quand la mort d'un oncle, qui faisait les frais de son éducation, le contraignit à entrer comme simple archer dans la compagnie d'ordonnance de M. de Gordes, lieutenant du roi en Dauphiné. Lesdiguières était alors catholique; mais le redoutable baron des Adrets ayant soulevé les protestants de la province et s'étant mis à leur tête, il embrassa avec empressement la foi nouvelle, qu'un de ses précepteurs lui avait inculquée, et courut grossir la troupe du capitaine Furmeyer, qui le nomma enseigne de la colonelle et lui fit faire ses premières armes au siege de Sisteron. Bientôt après, il marcha au secours de Grenoble assiégé par Maguiron, chef catholique, et se distingua dans la bataille qui délivra cette ville. En 1563, il participa à la prise de Romette et contribua à la défaite des secours dirigés sur cette place par la garnison de Gap. Deux années après (1565), nommé chef des protestants du Champsaur, il s'empara de Corps et alla ensuite secourir ses coreligionnaires de Pont-Saint-Esprit.

En 1569, il était avec les troupes qui allèrent en Guyenne sous les ordres de Crussol, combattit à Jarnac, à Moncontour, puis rentra en Dauphiné sous la conduite de Montbrun. En 1572, il se trouvait à Paris, à l'occasion des noces de Henri de Navarre, et il faillit être enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Prévenu à temps, il reprit en toute hâte le chemin des Alpes. A peine arrivé, il reconquit les places d'Ambel, de Mens et de Corps sur les catholiques, qui avaient mis à profit son absence. En 1573, Lesdiguières délivra Freissinières, que bloquait Bonrepos, puis culbuta les catholiques de Gap qui avaient fait une sortie. L'année suivante, nous le voyons servir sous Montbrun, combattre avec succès à Vif et à La Mure, s'emparer du château de La Roche et ravitailler Livron assiégé par le roi Henri III. En 1575, il guerroya dans le Diois, assiégea Châtillon, combattit au pont d'Oreille et se trouva à cette malheureuse affaire du pont de Blacons où Montbrun fut pris. Lesdiguières rallia les débris de la petite armée protestante et se jeta dans les montagnes, où il continua la guerre en reprenant Ambel et Corps.

Montbrun ayant été exécuté, les officiers protestants se disputèrent le commandement supérieur. Lesdiguières fut nommé, mais l'anarchie causée par les divisions des réformés fut favorable au duc de Mayenne et fit perdre aux protestants quelques places, notamment La Mure. Pendant la paix de trois ans imposée par Mayenne, Lesdiguières, toujours vigilant et actif, fortifia les places de sûreté qui lui avaient été données, puis il alla en 1584 à Montauban, pour s'entendre avec le roi de Navarre. Celui-ci lui ayant envoyé, l'année suivante, la moitié d'un écu d'or, signal convenu pour la reprise des hostilités, il prit successivement Chorges, Montélimart, Châtillon, Aix, Montmaur, Embrun, et en 1586 s'empara de Sainte-Jalle, de Mirabel, et dégagea, en Provence, le baron d'Allemagne, bloqué dans son château.

A la mort de Henri III, Lesdiguières et d'Ornano, lieutenant général en Dauphiné, s'unirent contre la Ligue, dont le principal foyer était Grenoble; ils s'emparèrent ensemble de différentes localités sises autour de la ville. Plus tard, après le départ d'Ornano, Lesdiguières prit Morestel, ensuite Briançon, puis il envahit, par Barcelonnette, les Etats du duc de Savoie et lui enleva plusieurs forts. Il termina cette excursion en faisant assassiner La Cazette, dernier soutien de la Ligue dans ces montagnes. Entré à Grenoble par surprise, il y proclama l'autorité royale, prit de sages mesures pour la sûreté des personnes et des propriétés, enfin se concilia l'estime et la confiance de ses adversaires les plus ardents. Il se montra doux et clément envers ses ennemis, notamment envers l'archevêque d'Embrun, Guillaume d'Avançon, qui avait trempé dans plusieurs complots contre sa vie. Il s'occupa de pourvoir à la sûreté de Grenoble en faisant construire la forteresse formidable qui domine la ville. Ces travaux terminés, il se tourna de nouveau contre le duc de Savoie, dernier appui de la Ligue en Dauphiné, lui enleva le fort des Echelles (2 et 4 mars 1591), puis passa en Provence où les troupes du même prince, réunies à celles de la Ligue, pressaient vivement Lavalette. Il battit le lieutenant général Martinengue. Après quelques autres affaires heureuses, Lesdiguières revint en hâte dans le Graisivaudan, alors ravagé par Amédée, bâtard de Savoie, et par Olivarez, général espagnol, qui commandaient des forces imposantes. Le général dauphinois, bien qu'il n'eût à sa disposition que 6,000 hommes, n'hésita pas cependant à leur offrir le combat, et les défit près du village de Pontcharra.

Chargé par Henri IV d'envahir les Etats du duc de Savoie, afin de contraindre ce prince à se retirer de la Provence et à restituer le marquisat de Saluces, il franchit le mont Genèvre le 25 septembre 1592, battit le duc à Vigan (4 octobre), à Grésilliane (22 novembre), et lui enleva plusieurs places. En 1593, les Savoisiens prirent l'offensive et lui enlevèrent le fort d'Exillez; mais il remporta sur eux un avantage considérable à Salbertrand (7 juin) et leur tua leur général Don Rodrigue. Ce succès amena une trêve (31 août); mais elle fut de courte durée, et Lesdiguières eut encore à lutter contre le duc de Savoie. Moins heureux cette fois, il dut battre en retraite et se replier sur Sezanne et Briançon.

Henri IV manda à Paris Lesdiguières en 1597 et lui donna le commandement de l'expédition projetée contre le duc de Savoie. Lesdiguières dut équiper à ses frais 6,000 fantassins et 600 hommes de cavalerie. Ce fut à la tête de cette faible armée qu'il envahit la province de Maurienne, où il prit successivement Saint-Jean, La Rochette, Chamousset, Aiguebelle et Leuille. Attaqué vigoureusement aux Molettes par le duc de Savoie, il se maintint dans cette position. Le commandant ennemi se retira et tenta une diversion dans le Graisivaudan. Un épisode montrera dans tout son jour le sang-froid de Lesdiguières. Le duc de Savoie faisait construire le fort de Barrau sur les terres de France, à la vue de nos troupes, sans que le connétable inquiétât l'ennemi, et les officiers français murmuraient contre l'inaction de leur chef. Plainte fut même portée au roi, qui demanda des explications. « Votre Majesté, répondit Lesdiguières à Henri IV, a besoin d'une bonne forteresse pour tenir en bride celle de Montmélian. Puisque le duc de Savoie en veut faire la dépense, il faut le laisser faire. Dès que la place sera suffisamment garnie, je me charge de la prendre. »

En effet, il la prit d'assaut en moins de deux heures.

Le traité de Vervins (1598) amena la paix entre la France et l'Espagne; mais les hostilités recommencèrent en 1600, parce que le duc de Savoie refusa de restituer le marquisat de Saluces. En conséquence, le roi lui déclara la guerre, prit le commandement de son armée, et avec Lesdiguières pour lieutenant prit Montmélian, Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne et Briançon. Le traité de Lyon mit fin à cette campagne, qui fit perdre au duc de Savoie les belles provinces de la Bresse et du Bugey. En revanche, le marquisat de Saluces lui fut définitivement cédé.

Lesdiguières, qui jusqu'alors n'avait, pour ainsi dire, pas eu le temps de prendre haleine, profita de cette paix pour s'occuper de sa charge de lieutenant général du Dauphiné. Il se montra à la hauteur de cette nouvelle tâche en réorganisant l'administration, en faisant tracer des routes, construire des ponts, agrandir et embellir Grenoble, etc. En 1609, Henri IV le créa maréchal de France, puis l'envoya traiter avec le duc de Savoie. Après l'assassinat du roi, Marie de Médicis le nomma duc et pair (mai 1611). En 1613, il fut choisi pour commander en Dauphiné pendant l'enfance du comte de Soissons. Cependant la guerre s'était rallumée entre la Savoie et l'Espagne. Par le traité d'Asti (21 juin 1615) la France était obligée de soutenir le duc; mais il y avait un parti espagnol à la cour du faible Louis XIII, et ce parti fut assez puissant pour empêcher qu'aucun secours ne fût porté à notre voisin et allié. Lesdiguières, dont la parole avait été engagée par le même traité et qui avait conscience du danger qui résulterait pour la France de l'abandon où l'on voulait laisser ce prince, osa prendre une résolution hardie, injustifiable autrement que par le succès. Malgré le roi et les représentations du parlement de Grenoble, il leva à ses frais un corps de 7,000 hommes et de 500 chevaux, franchit les monts le 19 décembre 1616, et ses troupes réunies à celles du duc de Savoie s'emparèrent de Saint-Damien, du château de Culoz et d'Albi. Quelques mois après, le roi se décida à approuver une expédition qu'il n'avait pu empêcher et envoya des secours à Lesdiguières; puis, craignant de se brouiller tout à fait avec l'Espagne, il le rappela en Dauphiné vers la fin de 1617.

La cour, craignant qu'il ne se rendît tout à fait indépendant, négocia son abjuration en échange de l'épée de connétable. Il accepta, sans hésitation, la proposition, et l'on créa d'abord, tout exprès pour lui, une charge de maréchal de camp général (1621). Dès ce moment, il rompit avec ses coreligionnaires. Son nouveau grade le força de porter les armes contre eux aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Bergerac, de Clairac, de Montauban, etc. Enfin la mort de Luynes mit le comble à ses désirs en le faisant connétable de France, et le 25 juillet 1622 il abjura en grande pompe à l'église Saint-André de Grenoble. Après la cérémonie, Créquy, son gendre, lui remit les lettres du roi qui le nommaient connétable. Il rejoignit aussitôt après le roi au siége de Montpellier, puis le suivit à Paris. Nommé gouverneur de Picardie, chargé ensuite de chasser les Espagnols de la Valteline, il franchit les Alpes en hiver (1625) et joignit ses troupes à celles du duc de Savoie. Après diverses vicissitudes, ce général de quatre-vingts ans dut venir attendre en Dauphiné le retour de la belle saison; là, il reçut l'ordre de marcher contre les protestants en armes dans le Vivarais, mais la fièvre le surprit à Valence, où il s'éteignit après une courte maladie.

Lesdiguières avait des façons fort despotiques et une sévérité qui allait parfois jusqu'à la cruauté. Nous avons vu dans l'article qui précède comment il coupait la tête à un homme pour un poisson. Ce sont ces hommes que l'histoire d'autrefois se permettait d'exalter et d'admirer. Lesdiguières avait, pour les corvéables en retard de payement, une formule implacable dans son laconisme : « Viendrez ou brûlerez! » Il avait d'ailleurs des talents supérieurs, une habileté rare, un courage à toute épreuve et une infatigable activité. C'est incontestablement l'un des capitaines les plus capables qu'aient eus les protestants.

LÈSE (lè-ze — du lat. *læsus*, blessé, lésé). Mot qu'on place devant certains substantifs pour indiquer que la chose exprimée par ce substantif a été enfreinte, violée : *La fidélité conjugale est de justice; l'adultère est un crime de* LÈSE-*société*. (Proudh.) *Quel crime de* LÈSE-*million que de démontrer aux riches l'impuissance de l'or!* (Balz.) *Une religion d'Etat est un crime de* LÈSE-*conscience*. (Vacherot.) ‖ S'emploie particulièrement avec le mot *majeste* (v. LÈSE-MAJESTÉ); les expressions analogues à celles que nous venons de citer ne sont que des imitations de celle-ci. On s'accorde généralement à voir dans ce mot *lèse* un véritable adjectif dérivé du latin *læsus*, *læsa*, ce qui est appuyé sur la forme reçue par les jurisconsultes romains, qui disent *crimen læsæ majestatis;* mais il ne convient pas d'affirmer, avec plusieurs dictionnaires, que ce mot est féminin, car rien n'empêche de l'adjoindre à un mot masculin, comme a fait Balzac dans l'expression *lèse-million*.

LÉSÉ, ÉE (lé-zé) part. passé du v. Léser. Atteint, qui a souffert un dommage : *Etre* LÉSÉ *dans son amour-propre. Des commerçants* LÉSÉS *dans leurs intérêts. Des intérêts* LÉSÉS *par un décret.*

— Blessé physiquement : *Un organe profondément* LÉSÉ. *Heureusement le poumon n'est pas* LÉSÉ.

LESELLYER (Achille-François), jurisconsulte français, né à Amiens vers 1798. Reçu docteur en droit à Paris en 1826, il concourut, mais sans succès, pour obtenir une chaire de suppléant à la Faculté de droit de cette ville et n'en fut pas moins nommé, en mai 1830, professeur en titre de procédure et de législation criminelle. Destitué après la révolution de Juillet, M. Lesellyer alla exercer la profession d'avocat à Amiens. On a de lui : *Traité du droit criminel français en tout ce qui se rapporte aux actions publiques et privées* (1842-1844, 6 vol. in-8°), ouvrage important; *Eléments de l'acoustique musicale* (1867, in-18); *Traité de la criminalité, de la pénalité et de la responsabilité* (1871, 2 vol. in-8°).

LÈSE-MAJESTÉ s. f. Attentat à la majesté souveraine : *Crime de* LÈSE-MAJESTÉ *divine, de* LÈSE-MAJESTÉ *humaine. Les paroles ont été souvent punies comme crimes de* LÈSE-MAJESTÉ *au premier chef.* (Montesq.) *Ce ne fut pas Marc-Aurèle, ce fut Tibère qui inventa le crime de* LÈSE-MAJESTÉ. (Chateaub.) ‖ V. LÈSE.

— **Encycl.** L'accusation de *lèse-majesté* évoque le souvenir de Tibère et de Néron. Toutefois on connaissait, dans la république, le crime de *lèse-majesté;* mais l'on donnait ce nom aux attentats contre la chose publique, aux machinations des fauteurs de sédition et de troubles à l'intérieur, ainsi qu'aux intelligences avec l'ennemi, à tous les faits en un mot que l'on désigne sous le nom générique de haute trahison. On qualifiait même de *lèse-majesté*, dans la période républicaine, toute offense grave et publique envers les magistrats. La majesté du peuple-roi était réputée lésée en leur personne par l'offenseur. Les Césars accumulèrent sur leur tête toutes les magistratures, le consulat, la préture, le caractère sacré du souverain pontife, l'inviolabilité des tribuns. En outre, les Césars étaient dieux, et leur divinité était quelque chose de plus qu'une fiction d'adulation; elle était très-réellement un dogme politique. L'offense envers leur personne participait du sacrilége : *Proximum sacrilegio crimen est quod majestatis dicitur*, écrivait Ulpien.

L'accusation de *lèse-majesté* prit sous l'empire de monstrueux développements. Quelques princes sages, tels que Vespasien, Nerva et Trajan, laissèrent chômer ce terrible moyen de gouvernement et tinrent à distance les délateurs; mais les Césars qui prenaient leur divinité au sérieux, les Domitien et les Commode, avaient besoin du crime de *lèse-majesté* pour remplir le trésor vide et défrayer leurs prodigalités insensées. La condamnation pour ce crime emportait, comme toute condamnation capitale, la confiscation des biens du condamné; c'était l'amorce qui excitait le zèle des délateurs et la cupidité du César.

Le crime de *lèse-majesté* n'était défini par aucune loi. On incriminait tout : une épigramme, un mot souligné par la façon de l'accentuer, un sourire et même le silence. Suétone raconte d'étranges choses dans sa vie de Tibère : c'était un crime de *lèse-majesté* de châtier son esclave ou de changer de vêtement en présence de l'image de l'empereur; c'était un crime de *lèse-majesté* d'entrer dans un lupanar ou dans les latrines en ayant sur soi soit un anneau, soit une pièce de monnaie à l'effigie de César.

On pourrait peut-être se défier de Suétone; mais les textes du Digeste sont des documents irréfragables. Qu'on ouvre le Digeste *ad legem Juliam majestatis*, on y verra les jurisconsultes les plus accrédités donner des solutions comme celle-ci : « Il y a crime de *lèse-majesté* dans l'action de fondre pour des usages profanes des statues consacrées de l'empereur. » Une loi du code Justinien déclare coupable de *lèse-majesté* celui qui a eu l'audace de porter des vêtements dont l'usage était réservé à l'empereur, c'est-à-dire en pur tissu de soie ou de couleur de pourpre.

Toutes les garanties ordinaires de la procédure étaient suspendues et toutes les lois de la morale et de la pudeur foulées aux pieds dès qu'il s'agissait de cette formidable accusation de *lèse-majesté*. Nulle flétrissure et nulle incapacité juridique ne faisaient écarter l'accusateur. Les gens notés d'infamie, incapables légalement de porter en justice toute autre accusation, étaient reçus à accuser un citoyen de *lèse-majesté*. On recevait en cette matière l'accusation de l'esclave contre son maître, de l'affranchi contre son patron. Il était de règle qu'on ne pouvait donner la question aux accusés de distinction, aux clarissimes, aux illustres, aux *spectabiles;* mais la règle fléchissait, et l'on donnait très-bien la torture aux nobles, du moment qu'ils étaient impliqués dans un procès de *lèse-majesté;* le supplice seul différait suivant la classe : les gens de peu étaient livrés aux bêtes ou brûlés vifs, les gens de qualité avaient la tête tranchée.

Sous l'ancienne monarchie française, les principes du droit romain sur la matière passèrent en partie dans notre jurisprudence criminelle. Nos légistes du XVII^e siècle, et même ceux du XVIII^e siècle, parlent encore absolument comme le faisait Ulpien du caractère de sacrilége inhérent au crime de *lèse-majesté*. Ce crime, avec ses variétés multiples et mal définies, est toujours à leurs yeux un crime à part; ils le déclarent non graciable, imprescriptible, inexpiable. On frémit d'épouvante quand on relit l'arrêt du parlement de Paris rendu contre Damien pour sa tentative de régicide sur Louis XV. Messieurs de la cour, dans le texte de leur arrêt, analysent et créent des détails de supplice à faire envie aux bourreaux les plus exercés et les plus inventifs. Toute la dynastie des Sanson n'aurait pas imaginé mieux. « ..... Ce fait, sera mené et conduit dans ledit tombereau à la place de la Grève, et sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras de jambes; sa main droite tenant en icelle le couteau dont il a commis ledit parricide, brûlée de feu de soufre, et sur les endroits où il sera tenaillé, jeter du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine brûlante, de la cire et soufre fondus ensemble, et ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevaux, et ses membres et corps consumés au feu. »

Le code pénal de 1810 n'avait pas complétement répudié, en cette matière, la barbarie des principes de l'ancien régime. L'article 86 du code pénal de 1810 était ainsi conçu : « L'attentat ou le complot contre la vie ou contre la personne de l'empereur est crime de *lèse-majesté*; ce crime est puni comme parricide et emporte de plus la confiscation des biens. » Une énormité frappe tout d'abord dans ce texte : le simple complot est placé sur la même ligne que l'attentat; en d'autres termes, la pensée du crime, concerté entre deux personnes, est assimilée à l'exécution ou à la tentative, et punie comme elles de la peine des parricides. Ajoutons qu'un article subséquent rendait passibles d'une peine criminelle, de la peine de cinq à dix ans de reclusion, les tiers qui, ayant connaissance du complot et d'ailleurs n'y ayant nullement participé et l'ayant même improuvé, n'en avaient pas fait la révélation dans les vingt-quatre heures.

La loi du 28 avril 1832, en refondant le texte primitif des articles 86 et suivants du code pénal de 1810, distingua le complot de l'attentat, et conserva pour ce dernier seulement la peine du parricide. Elle établit de plus une distinction entre le complot simple, c'est-à-dire la simple résolution d'agir concertée entre plusieurs personnes, et le complot suivi d'actes préparatoires. La peine du complot simple fut celle de la détention; le complot accompagné ou suivi d'actes préparatoires était puni de la déportation. La loi de 1832 abrogea les peines portées par le code de 1810 contre la non-révélation du complot. Cette législation adoucie n'en laissa pas moins subsister l'ancienne parité, quant à la peine, entre l'attentat sur la vie et l'attentat sur la personne du souverain. L'un et l'autre restèrent indistinctement passibles de la peine du parricide. L'attentat sur la vie n'offrait, quant à sa définition, aucune difficulté; c'est le meurtre ou l'assassinat, ou la tentative de l'un de ces deux crimes. L'attentat sur la personne offre de sérieuses difficultés. On se demande si, pour avoir souffleté un roi ou l'avoir tiré irrévérencieusement par le pan de son habit, on serait passible de la peine des parricides. Les légistes ont discuté la question, fort gravement, sans indignation, et ont conclu les uns pour, les autres contre.

Au nombre des innovations opérées par la loi du 28 avril 1832, il faut compter un paragraphe additionnel punissant de l'amende et de trois mois à six mois d'emprisonnement les simples offenses envers la personne du souverain. Le plus clair résultat de cette innovation fut que le délit d'offense envers le chef de l'Etat n'eut plus dès lors aucune définition légale. Sous l'empire de la loi de 1819, le délit se trouvait nécessairement limité aux articulations injurieuses, soit imprimées, soit proférées de vive voix dans un lieu public; en vertu de la loi de 1832, cette limitation disparut et les juges purent trouver l'offense, non-seulement dans la parole écrite ou prononcée, mais dans un geste, dans un acte quelconque de dérision ou de mépris, dans la création d'un portrait, dans l'insulte faite à une statue du chef du gouvernement. Un conseil de guerre du second Empire condamna pour délit d'offense deux militaires coupables d'avoir brisé et foulé aux pieds dans leur caserne un buste de l'empereur.

Une loi des 10-15 juin 1853 apporta quelques modifications aux articles 86 et suivants du code pénal, déjà remaniés en 1832. Nous ne signalerons que la plus importante. L'ancienne loi punissait les attentats sur la vie ou la personne des membres de la famille régnante, non de la peine du parricide comme lorsqu'il s'agissait du chef de l'Etat lui-même, mais de la peine de mort ordinaire. Du reste, elle plaçait sur la même ligne l'attentat contre la vie et l'attentat contre la personne; l'innovation de la loi de 1853 consista à séparer l'attentat sur la vie de l'attentat sur la personne, quand il ne s'agit plus du chef du gouvernement, mais des autres membres de la famille impériale. L'attentat sur la vie continua d'être puni de mort; quant à l'attentat sur la personne, dont les circonstances et la nature excluent l'idée de toute intention homicide, il n'entraîna plus que la peine de la déportation, à moins qu'il ne s'agît de la personne de l'empereur. La Révolution du 4 septembre 1870, en supprimant la monarchie, a fait disparaître le crime de *lèse-majesté*.

LESÉNNE (Napoléon-Madeleine), jurisconsulte français, né à Sausseuzemare (Seine-Inférieure) en 1811. Après avoir passé sa licence, il se fit inscrire comme avocat à Paris (1840) et prit le grade de docteur en 1844. M. Lesenne s'est fait connaître par plusieurs ouvrages de jurisprudence, entre autres : le *Livre de tous les citoyens* (1845); *Traité des droits d'auteur et d'inventeur* (1846); *De la condition civile et politique des prêtres* (1847, in-8°); le *Conseiller de la jeunesse* (1852); *Code de la mère de famille* (1855); *Code des brevets d'invention* (1857); *De la propriété suivant le droit naturel, le droit romain et le droit français* (1858, in-8°), etc.

LÉSER v. a. ou tr. (lé-zé — du lat. *læsus*, part. passé du v. *lædere*, blesser). Faire tort à : LÉSER *ses créanciers, les intérêts de ses créanciers.*

— Offenser : LÉSER *l'amour-propre, la susceptibilité de quelqu'un.*

— Blesser physiquement : *La balle n'*A LÉSÉ *aucun organe important.*

LE SESNE DE MÉNILLE D'ETEMARRE (Jean-Baptiste), controversiste français. V. ETEMARRE.

LESEUR (Thomas), religieux minime, savant mathématicien français, né à Réthel (Ardennes) en 1703, mort en 1770 à Rome, où il professait les mathématiques au collége de la Sapience. Il a publié, en collaboration avec le P. Jacquier, un *Commentaire sur le* Livre des principes *de Newton* et des *Eléments de calcul intégral.* Il n'est guère connu que pour avoir traité avec détail la question de la décomposition des équations en facteurs, et montré que cette décomposition dépendait généralement de la résolution d'équations plus compliquées que celles qu'on s'était proposé de résoudre.

LESFARGUES (Bernard), imprimeur, traducteur et poëte français, né à Toulouse vers 1600. Il n'est guère connu que par son poëme héroïque de *David*, qui a eu deux éditions (1660-1685), et dont Boileau a dit, dans sa neuvième satire :

Le *David* imprimé n'a point vu la lumière.

On lui doit encore une *Histoire d'Alexandre le Grand*, imitée de Quinte-Curce et d'autres auteurs (1639, in-8°), et une traduction des *Oraisons de Cicéron contre Verrès* (1640, in-4°).

LESGHIEN, IENNE adj. (lé-sghiain, iè-ne). Qui appartient aux Lesghiz : *Une femme* LESGHIENNE. *Un esclave* LESGHIEN.

— Philol. *Langues lesghiennes*, Langues parlées dans le pays des Lesghiz ou Daghestan.

— **Encycl.** Les langues *lesghiennes* sont parlées par différents peuples, depuis les versants orientaux du Caucase jusqu'aux bords de la mer Caspienne. On a prétendu successivement que la langue mère de cette souche devait être rapportée au grec, au samoyède, aux langues tchoudes, etc. Les Lesghiz ne possèdent pas d'écriture propre et se servent pour leur correspondance de l'alphabet arabe. Guldenstedt partage les langues *lesghiennes* en sept dialectes principaux, correspondant à sept peuples particuliers : 1° la langue aware et ses subdivisions; 2° le dido et l'unso; 3° le tchari kaboutch; 4° l'andi; 5° l'akuscha, parlé dans les districts montagneux d'Akuscha, de Zudakara et de Kubetcha, présentant de grandes affinités avec le dialecte du Kaszi-Kumuk, dont il s'écarte cependant notablement pour la grammaire et la syntaxe; 6° le kaszi-kumuk, parlé par les Kumuks, connus dès le moyen âge par les Arabes, qui appelaient le pays situé au nord-ouest de Babel-Abouab (porte des portes) ou Derbend (défilé) Belad-oul-Kumuk, contrée des Kumuks; 7° le kura, parlé dans le district de Kura, dans la partie méridionale du Daghestan. On rattache encore à la souche *lesghienne* les idiomes zadah et tabassarin.

Quant au nom même de *lesghiz*, les uns le font venir du mot aware *leh!* ici! d'autres, au contraire, du mot kaszi-kumuk *les*, homme. D'après une légende géorgienne, les Lesghiz descendraient d'un ancien chef nommé Lehos, qui se serait précisément emparé du Leghistan actuel. Les Circassiens ou Tcherkesses donnent aux Lesghiz le nom de Hhannoatchê.

LESGHIZ, peuple de l'empire russe, qui habite sur les versants du Caucase, partie dans le N. de la Géorgie et dans le N.-O. du Chirvan, en Asie, partie dans le S.-E. de la Circassie et dans l'O. du Daghestan, en Europe. Il se divise en plusieurs tribus, dont les principales sont : les Lesghiz proprement dits, qui se trouvent surtout dans la Géorgie et le Chirvan; les Avaras et les Kaszi-Kumuks, dans la Circassie, et la tribu d'Akoucha, dans le Daghestan. Les Lesghiz sont moins grands et moins bruns que les Géorgiens; ils ont les yeux noirs, le regard dur et la figure assez régulière. Leurs femmes sont, dit-on, plus belles que celles des autres habitants du Caucase, et plus estimées aux marchés de Constantinople. Leur costume est léger et riche. Les Lesghiz sont paresseux, sobres, vindicatifs, mais très-hospitaliers;

non-seulement ils sont très-redoutables pour les voyageurs isolés, qu'ils dépouillent et font prisonniers, mais encore pour les pays voisins, où ils font sans cesse des incursions, emmenant dans leurs montagnes tout le butin qu'ils peuvent faire, et dont ils ne rendent jamais que les hommes moyennant une forte rançon. Ils se réunissent souvent en groupes nombreux pour piller les villes de la Géorgie et de la Perse. Si les Lesghiz, après avoir fait des prisonniers, sont poursuivis dans leur retraite par des forces supérieures, ils ne relâchent leurs captifs qu'après leur avoir coupé la main droite, qu'ils rapportent en trophée dans leur pays. Ces peuples, naturellement guerriers, se louent volontiers comme soldats. Quoiqu'ils habitent dans des lieux très-escarpés et presque inaccessibles, leur pays n'est cependant pas partout dépourvu de fertilité; les vallées et les penchants des montagnes abondent en blé, riz et fruits de toute espèce, surtout en raisins; le coton croît aussi en certains endroits. Mais ce que les Lesghiz cultivent avec le plus de soin est le mûrier. En automne et en hiver, les femmes s'occupent à fabriquer des draps grossiers. Les villages ont des maisons en pierre, couvertes de chaume. Ils peuvent contenir tous ensemble 30,000 individus. Chaque village est gouverné par un chef, que l'on nomme dans une assemblée générale. Les chefs sont chargés de l'administration du pays et de la justice. Les Lesghiz sont la plupart mahométans de la secte d'Omar; ils ont sous leur domination des Ingalos, habitants primitifs de la Géorgie, qui, pour rester dans le pays, ont renoncé à la religion chrétienne pour embrasser l'islamisme. La langue des Lesghiz se divise en nombreux dialectes (v. LESGHIEN). En 1803, les Russes forcèrent une grande partie des Lesghiz à leur prêter serment de fidélité et à leur payer un tribut en soie. Dans la guerre de 1827 entre les Russes et les Persans, les Lesghiz inquiétèrent beaucoup les premiers. Après la guerre, les Russes s'emparèrent de la ville d'Akhal-Tsikhé, le point de retraite des Lesghiz, et usèrent de magnanimité à l'égard de ce peuple.

LESGUILLON (Pierre-Jean), littérateur et auteur dramatique français, né à Orléans en 1799, mort en 1873. A dix-sept ans, il composa et fit recevoir au théâtre d'Orléans une comédie en trois actes et en vers, dont sa mère empêcha la représentation. Le jeune Lesguillon vint alors à Paris, seul, sans protection, pour s'y faire un nom. Il entra comme clerc chez un notaire, et composa une comédie en cinq actes et en vers. N'ayant pu obtenir de la lire à l'Odéon, il invoqua l'appui de Népomucène Lemercier, et lui adressa une épître qui fut reproduite par les journaux (1824). Lemercier lut la comédie du jeune écrivain au comité de l'Odéon, qui la reçut. Mais la censure s'opposa à ce qu'on jouât la pièce, et l'auteur de l'épître à Lemercier se vit condamné par le tribunal de police correctionnelle à la prison et à l'amende pour attaque à la religion et à la royauté. Un an après, Lesguillon sortait de prison; sa pièce lui était rendue par la censure, qui n'avait pu y reprendre un seul hémistiche, et elle fut jouée sous le titre des *Nouveaux Adelphes*, avec un honorable succès (1825). Cette comédie devait être précédée d'un prologue en vers que la censure arrêta le jour même de la représentation, parce qu'il renfermait l'éloge de Molière. En même temps, Lesguillon concourait pour les prix des académies de province, écrivait des vers de circonstance, et, sans compter la part qu'il prenait à la rédaction des recueils périodiques existants, il aidait à fonder l'*Album national*, le *Conteur*, la *Revue des théâtres*, la *Vérité*, l'*Année française*, etc. Lors du concours de l'Académie, à l'occasion de l'érection du monument de Molière, Lesguillon envoya une pièce de vers intitulée : *Poquelin à la censure* ou le *Monument de Molière.* C'était une vive satire dans laquelle il s'attachait à montrer que la plupart de ceux qui admirent Molière s'opposeraient à ce qu'on jouât ses pièces si, au lieu d'appartenir au XVIIe siècle, il était un contemporain.

La mort de Casimir Delavigne inspira à Lesguillon une éloquente pièce de vers, qui fut applaudie plusieurs fois à l'Odéon. Outre les *Nouveaux Adelphes*, cet écrivain a écrit un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : le *Naufrage*, comédie en un acte et en vers (1826); le *Cachemire*, comédie en un acte et en vers, avec d'Anglemont (1826); *Tancrède*, livret de l'opéra de Rossini (1827); la *Cachette* (1830); *Méphistophélès*, drame en trois actes et en vers (1832); *Charles IX à Orléans*, drame en quatre actes et en vers (1832); la *Fiancée du proscrit*, drame (1834); *Morin*, drame en cinq actes, avec Mme Lesguillon (1834); *Une loi anglaise*, vaudeville en un acte (1835); le *Jeton de Frascati*, drame (1837); *Nanon, Ninon et Maintenon*, vaudeville en trois actes, avec Dartois et Théaulon, qui eut un vif succès (1839); *Léonore*, drame en un acte, avec Ch. Loiseleur (1849); les *Prétendants* ou *Complot de dupes*, comédie en trois actes et en vers; le *Protégé de Molière*, comédie en un acte et en vers, avec M. Saint-Yves; le *Dernier Figaro* ou *Cinq journées d'un siècle*, comédie en cinq époques et en prose; *Figaro en prison*, comédie en un acte et en prose, avec Louis Monrose (1850); les *Deux lièvres*, comédie en un acte et en vers; *Washington*, drame (1866). On lui doit en outre quelques romans et ouvrages en prose : *Marie Touchet* (1833, in-8o); *Schildine* (1834); *Albéric* ou la *Comédie de quinze ans* (1839, 2 vol. in-8o); la *Camaraderie* (1853); les *Devoirs de l'homme de lettres* (1834), etc. Enfin Lesguillon a produit un grand nombre de poésies, et remporté de nombreux prix dans les concours des académies de province. Nous citerons, entre autres : la *Colonne* (1830); *Emotions* (1833, in-8o), recueil de vers; *Napoléon au camp de Boulogne*, poëme (1847); le *Télescope*, poëme couronné aux jeux Floraux (1852); un recueil de dithyrambes remplis de basses adulations en l'honneur de l'auteur du coup d'État du 2 décembre, la *Poésie à Napoléon III* (1852, in-8o); un autre recueil de poésies de lauréat, *Concours académiques* (1861, in-18); la *Musique*, poëme lyrique (1856), etc.

LESGUILLON (Hermance SANDRIN, dame), femme de lettres française, épouse du précédent, née vers 1810. Elle épousa en 1836 Jean Lesguillon, et comme lui, souvent avec lui, elle cultiva la poésie et les lettres. Mme Lesguillon a écrit avec une extrême facilité, qui parfois touche à la négligence de style, des recueils de vers, des romans et des livres pour les enfants. Nous citerons, parmi ses poésies : *Rêveuse* (1833); *Rosées* (1837); *Rayons d'amour* (1841); le *Midi de l'âme* (1842); le *Prêtre au* XIXe *siècle* (1845); *Contes du cœur* (1855); parmi ses romans : *Rosane* (1843); les *Mauvais jours* (1846); les *Femmes dans cent ans* (1857); l'*Esprit qui cherche un corps* (1866); parmi ses livres pour l'enfance : les *Sept vertus* (1838); les *Anges de Noël* (1851), etc. Elle a publié en outre des nouvelles dans divers recueils : le *Prisonnier d'Allemagne* (1871, in-8o); *Ninette et Ninon*, opéra-comique en un acte (Athénée, mai 1873).

LESIES, divinités slaves. V. LECHIES.

LÉSIN (saint), évêque d'Angers. V. LÉZIN.

LESINA, l'ancienne *Pharos*, île de la mer Adriatique, sur la côte de la Dalmatie autrichienne, entre les îles de Brazza au N. et de Curzola au S., par 43o 10′ de latit. N. et 14o 6′ de longit. E. Elle s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur de 99 kilom., tandis que du N. au S. elle n'a pas plus de 10 kilom. de largeur moyenne; 15,000 hab.; ch.-l., *Lesina*, sur la côte occidentale, avec un bon port; siége d'un évêché, suffragant de Zara. Les côtes de l'île sont abruptes et atteignent jusqu'à 670 mètres d'altitude. Le sol est en grande partie stérile; on y récolte cependant du vin, de l'huile et des fruits estimés. Excellent climat. Pêche abondante de sardines.

LESINA, bourg du royaume d'Italie, province de la Capitanate, district et à 20 kilom. N.-E. de San-Severo, sur un petit lac; 1,191 hab. Siége d'un évêché. Ce bourg fut détruit par un tremblement de terre en 1627.

LÉSINANT, ANTE adj. (lé-zi-nan, an-te — rad. *lésiner*). Qui lésine :

Et, s'il ne se fût point avisé de mourir,
Sa *lésinante* humeur nous eût bien fait souffrir.
HAUTEROCHE.

LÉSINE s. f. (lé-zi-ne — L'origine de ce mot est inconnue. Il existe, à la vérité, un livre italien de la fin du XVIe siècle, *Della famosissima compagnia della lesina*, où il s'agit d'une société d'avares portant le nom de société de l'alêne — *lesina* en italien, — et qui raccommodent eux-mêmes leurs chaussures; mais rien ne prouve que l'auteur de ce dialogue n'a pas bâti toute son histoire sur un simple jeu de mots, ce qui serait absolument dans le goût italien). Epargne sordide : *Il n'y a point d'association plus commune que celle du faste et de la* LÉSINE. (J.-J. Rouss.)

Chassez la famélique et honteuse *lésine*.
BOILEAU.

LÉSINER v. n. ou intr. (lé-zi-né — rad. *lésine*). Faire des économies sordides : *Vous savez qu'en affaires il faut agir grandement : il ne faut pas* LÉSINER, *parce que la fortune, la protection et l'adresse sont tout dans le monde.* (Al. Duval.)

LÉSINERIE s. f. (lé-zi-ne-rî — rad. *lésiner*). Action ou vice de celui qui lésine : *La générosité est très-compatible avec l'économie, et la* LÉSINERIE *avec la prodigalité.* (Latena.)

LÉSINEUR, EUSE adj. (lé-zi-neur, eu-ze — rad. *lésine*). Personne qui lésine : *Je ne suis pas* LÉSINEUR, *mais je veux mon compte.*

LÉSINEUX, EUSE adj. lé-zi-neu, eu-ze — rad. *lésine*). Qui a le caractère de la lésine : *Economie* LÉSINEUSE.

LÉSION s. f. (lé-zi-on — lat. *læsio;* de *lædere*, blesser). Action de léser, dommage, préjudice : *La* LÉSION *des intérêts publics. Je restreins les crimes contre la tranquillité aux choses qui contiennent une simple* LÉSION *de police.* (Montesq.)

— Altération, atteinte physique d'un organe ou d'une fonction : *La* LÉSION *de l'artère brachiale par suite d'une saignée maladroite. Une* LÉSION *organique du cœur. La* LÉSION *du cervelet ne produit ni douleurs ni convulsions.* (Flourens.)

— Encycl. Méd. En médecine, on donne le nom de *lésion* à toute altération survenue dans la forme, la position, la structure intime des organes solides du corps, dans la composition des liquides et même des gaz qui y sont renfermés. Telle est la définition déjà bien large du mot *lésion;* quelques auteurs lui donnent une portée encore plus étendue en admettant des *lésions* purement vitales. Ils se basent, pour cela, sur ce que, dans certaines affections, après avoir constaté des troubles plus ou moins grands dans une fonction, il a toujours été impossible de trouver l'altération correspondante dans les parties solides, liquides ou gazeuses de l'organisme. Cette opinion est évidemment fausse. D'une part, chaque fonction ayant pour siége un organe dont elle constitue le mode d'activité, naissant avec lui, s'accroissant avec lui, cessant avec lui, il serait difficile de concevoir qu'elle pût, à un instant donné, être modifiée sans lui. D'autre part, les progrès de l'anatomie pathologique et de la chimie médicale ont permis de constater des altérations d'organes là où, jusqu'à présent, on n'en avait point aperçu; il est donc présumable qu'à mesure que les moyens d'analyse et d'observation deviendront plus parfaits on verra toutes les maladies correspondre à une altération matérielle ou se classer parmi celles dont l'altération est connue.

— Jurispr. La *lésion* n'est point, en général, pour les personnes majeures, une cause d'annulation ou de rescision des engagements. Il n'était pas possible, sans ouvrir la voie à des procès sans nombre, de demander sans cesse aux juges de rechercher cette douteuse équivalence de charges et d'avantages dans toute sorte de conventions commutatives. Quand on est majeur et qu'on a contracté sans surprise, on doit loyalement exécuter les engagements que l'on a pris, quelque onéreux qu'ils puissent être; voilà la règle générale. Cette règle ne comporte que deux exceptions pour les parties majeures et capables, l'une en matière de partage, l'autre en matière de vente. Le code, voulant réagir contre les anciens priviléges d'aînesse et de masculinité, s'est particulièrement préoccupé de maintenir une stricte égalité dans les partages entre cohéritiers. C'est pourquoi il a voulu que, par exception, la *lésion* commise au préjudice de l'un des cosuccesseurs donnât lieu à la rescision du partage. Ce n'est cependant pas une *lésion* quelconque, et si minime soit-elle, qui peut ainsi vicier le partage et en motiver l'annulation; il faut que le principe d'égalité soit notablement compromis et que le cohéritier soit lésé de plus du quart de la part qui aurait dû lui être allouée, pour qu'il y ait lieu à la rescision du partage (art. 896, C. Nap.).

Aux termes de l'article 1674 du code civil, le vendeur d'un immeuble peut demander la rescision du contrat lorsqu'il en résulte, à son préjudice, une *lésion* de plus de sept douziemes, c'est-à-dire lorsque le prix moyennant lequel il a aliéné son immeuble est inférieur de plus des sept douziemes à la valeur vénale et réelle de cet immeuble.

Relativement aux mineurs et aux interdits, la simple *lésion* les rend, en général, restituables contre toute sorte d'engagements (art. 1305 du code civil). Cette disposition a fait naître de graves questions, dont la plus importante est celle de savoir si le mineur est restituable pour *lésion*, non-seulement contre les actes qu'il a passés seul et sans l'assistance de son tuteur, mais même contre les actes où il a été régulièrement représenté par son tuteur. La doctrine la plus accréditée s'est prononcée pour la rescision toutes les fois qu'il y a *lésion*, et sans distinguer si le mineur a contracté seul ou s'il a été assisté ou représenté par son tuteur. Il y a cependant quelques actes que la loi a entourés de garanties multiples et contre lesquelles le mineur n'est pas restituable pour *lésion*. Telles sont, entre autres, les conventions matrimoniales du mineur, pourvu que ce dernier ait été assisté par les personnes dont le concours et le consentement sont requis pour la validité de son mariage. Tel est encore le partage judiciaire dans lequel un mineur peut être intéressé, si ce partage a été opéré avec les formalités requises par le code civil et par le code de procédure.

LESKE (Nathaniel-Godefroi), naturaliste allemand, né à Muskau (haute Lusace) en 1757, mort à Marbourg en 1786. Il s'adonna à l'enseignement à Leipzig et à Marbourg, et publia, entre autres ouvrages : *De generatione vegetabilium* (Leipzig, 1773); *Éléments d'histoire naturelle* (1779, in-8o), traduits en plusieurs langues; *Magasin de sciences physiques, mathématiques et économiques* (Leipzig, 1786-1788, 7 vol. in-8o); *Voyage à travers la Saxe au point de vue de l'histoire naturelle et de l'économie* (1785), etc.

LESKÉE s. f. (lès-ké — de *Leske*, sav. allem). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les diverses régions du globe.

LESKIE s. f. (lès-kî — de *Leske*, sav. allem.). Bot. Syn. de LESKÉE.

LESKO ou **LESZKO Ier**, roi de Pologne, qui vivait dans le milieu du VIIe siècle. Son véritable nom était **Przemyslas**, qu'il changea contre celui de **Lesko** (premier duc de Pologne, dont le souvenir était resté cher à la nation), lorsque les Polonais lui déférèrent la couronne, à la suite des succès qu'il remporta sur les hordes hongroises.

LESKO ou **LESZKO II**, roi de Pologne, mort au commencement du IXe siècle. Voici la légende qu'on raconte au sujet de l'élection de ce prince : « Les palatins se disputant la couronne, on convint de choisir pour roi le vainqueur à une course de chevaux. Un des compétiteurs sema des pointes de fer dans le champ de courses, ne laissant intact qu'un espace suffisant pour son cheval. Mais un paysan découvrit l'artifice. Le peuple déchira le traître, et nomma pour roi le paysan, qui prit le nom de **Lesko**, et gouverna sagement la nation. — LESKO III, son fils et son successeur, vécut et mourut ignoré.

LESKO ou **LESZKO IV**, roi de Pologne. Il était petit-fils de Piast, et il gouverna la Pologne de 892 à 913. Son règne passa inaperçu dans l'histoire.

LESKO ou **LESZKO V**, dit **le Blanc**, duc de Pologne, né vers 1185, mort en 1227. Il était encore mineur lorsqu'il fut appelé en 1194 à succéder à son père, Casimir II. La régence fut des plus orageuses; la mère de Lesko fut obligée d'abandonner le gouvernement à Miéczyslas, oncle de Lesko, à la condition que ce prince adopterait son neveu. Tour à tour détrôné et rappelé au trône, en guerre avec ses voisins, en lutte avec ses seigneurs, Lesko fut assassiné par Swientopolk, gouverneur de Poméranie. — BOLESLAS V, le Chaste, fils de Lesko V, lui succéda. V. BOLESLAS.

LESLEY (Jean), évêque et théologien catholique écossais, né en 1527, mort en 1596. Il étudia dans les principales universités de France, et fut attaché à la reine Marie Stuart, qui l'employa dans plusieurs négociations. Pendant la captivité de cette princesse, il fit de grands efforts pour la délivrer, et vint inutilement solliciter des secours auprès des gouvernements du continent. Il est auteur de plusieurs écrits, parmi lesquels on cite : *Afflicti animi consolationes* (Paris, 1574, in-8o); *De origine, moribus et rebus gestis Scotorum* (Rome, 1578); *Defence of the honour of Mary queen of Scotland* (Liége, 1571, in-8o).

LESLEY (Alexandre), orientaliste et jésuite écossais, ne dans le comté d'Aberdeen en 1694, mort à Rome en 1758. Après avoir été employé à diverses missions, il devint préfet des études au collége des Ecossais, à Rome, puis au collége des Anglais. Il publia, avec un commentaire estimé, le *Missel mozarabique* (Rome, 1755), et travailla, de 1749 jusqu'à sa mort, à la publication du *Trésor liturgique.*

LESLIE (John), prélat écossais, né à Balquhaine vers 1570, mort à Clogher en 1671. Il visita l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la France, et apprit avec une rare facilité les langues de ces divers pays. Après de longues années passées à parcourir les cités les plus importantes et à étudier les trésors des bibliothèques, il retourna dans sa patrie. Nommé évêque des Orcades, puis de Raphoe (1633), il bâtit dans cette ville un splendide palais épiscopal fortifié, dans lequel il soutint un siége en règle à l'époque de la révolution anglaise, et qui fut le dernier château de l'Ecosse à se rendre aux soldats de Cromwell, puis se retira à Dublin. En 1661, la Restauration lui donna l'évêché de Clogher, où il termina ses jours, âgé de plus de cent ans.

LESLIE (Charles), controversiste anglais, fils du précédent, né en Irlande dans la première moitié du XVIIe siècle, mort en 1722. Il entra dans les ordres vers 1680, et fut nommé chancelier de l'Eglise cathédrale de Connor, en 1688 Doué de talents supérieurs, il gagna promptement la confiance des protestants et se montra digne de cette faveur en luttant sans cesse contre les envahissements du catholicisme. Quand Jacques II eut été renversé du trône, Leslie resta fidèle à son roi, et cette conduite, qui lui fit perdre ses bénéfices, le rendit odieux au nouveau pouvoir. Expulsé d'Angleterre, il suivit le prétendant. Mais le pain de l'exil était amer à sa bouche, les pérégrinations incessantes avaient épuisé ses forces. Il retourna en Angleterre en 1721 et mourut peu de temps après. On a de lui : l'*Etat des protestants en Irlande* (1692, in-4o); *Cassandra* (1703); *Récits* (1704); *Méthode courte et aisée pour combattre les juifs* (1689); *Etat présent du quakerisme en Angleterre* (1701, in-8o); *Méthode courte et aisée pour combattre les déistes* (1694, in-8o); la *Verité du christianisme démontrée dans un dialogue entre un chrétien et un déiste* (1711, in-8o); le *Socinianisme discuté* (1708); *Du jugement privé et de l'autorité en matière de foi*, etc. Tous ses écrits théologiques ont été réunis en 2 vol. (Londres, 1721).

LESLIE (John), physicien, chimiste et mathématicien écossais, né en 1766, mort en 1832. Ses précoces dispositions pour les sciences lui valurent des protecteurs qui l'envoyèrent étudier, à leurs frais, à l'université de Saint-André, puis à Edimbourg. Leslie donna ensuite des leçons particulières, visita les Etats-Unis, puis se fixa près de Londres (1790), et publia des articles dans divers journaux. En 1794, il parcourut la Hollande, puis visita successivement l'Allemagne et la Suisse (1796), les pays scandinaves (1799), et obtint en 1805 une chaire de mathématiques à l'université d'Edimbourg. En 1819, il succéda à Playfair comme professeur de philosophie naturelle, et reçut en 1822 le titre de baronnet.

Leslie est surtout connu par son thermomètre différentiel. Il s'est servi utilement de cet appareil pour comparer entre eux les pouvoirs réflecteurs, émissifs et absorbants des divers corps, longtemps avant que l'invention de la pile thermo-électrique ait pu fournir à Melloni des moyens plus parfaits d'observation. On lui doit aussi un nouvel hygromètre et le moyen d'obtenir de la glace artificielle (1817). Cette dernière découverte fut l'objet de l'admiration universelle. On raconte que le pacha d'Egypte fit le premier, dans ses États, l'essai de l'appareil de Leslie, et qu'il alla, tout radieux, offrir lui-même, aux femmes de son sérail, les premiers morceaux de glace qu'il venait d'obtenir. Outre de nombreux articles et mémoirés insérés dans les *Transactions philosophiques d'Edimbourg*, dans la *Revue d'Edimbourg*, dans les *Transactions de la Société royale de Londres*, dans l'*Encyclopédie britannique*, etc., on lui doit: *Recherches expérimentales sur la nature et les propriétés de la chaleur* (1804); *Eléments de géométrie* (1809); *Philosophie de l'arithmétique* (1827); *Eléments de philosophie naturelle* (1828). Mais le plus remarquable de ses écrits est un ouvrage intéressant de mathématiques, *Geometrical analyses and geometry of curve lines* (Edimbourg, 1809-1821), qui a été traduit en français par M. A. Comte; on y trouve la solution de quelques difficultés relatives à l'ouvrage perdu d'Apollonius, *De la section déterminée;* une construction des coniques par l'intersection de deux droites mobiles autour de deux pôles fixes, qui revient à celle de Lahire; des considérations sur les prismes, etc.

LESLIE (miss Elisa), femme de lettres anglo-américaine, née à Philadelphie en 1787. Elle se livra, tout enfant, à la poésie; mais, par une singularité qui semble tenir au pays natal de miss Leslie, ses premières compositions contrastèrent singulièrement avec ses goûts poétiques. Elles roulent presque exclusivement sur la cuisine et l'économie domestique. Néanmoins, cette femme de lettres a conquis une place très-honorable parmi les écrivains américains. Nous citerons, parmi ses productions les plus importantes : les *Impressions de Kitty; Leonilla; Lynmore; Amélie* ou les *Infortunes d'une jeune femme;* *Croquis au crayon;* et des volumes pour les enfants : le *Livre des jeunes filles américaines* (1831) et *Règles de conduite* (1853), deux des livres les plus estimés de cette femme distinguée.

LESLIE (Charles-Robert), peintre anglais, frère de la précédente, né à Londres en 1794. Il passa sa jeunesse aux Etats-Unis, où sa famille s'était établie. Ayant montré de remarquables dispositions pour les arts, son père l'envoya étudier la peinture à Londres en 1811. Robert Leslie prit des leçons de B. West et de W. Allston, et s'adonna d'abord à la grande peinture; mais il ne tarda pas à y renoncer pour peindre des tableaux de petite dimension, représentant des scènes empruntées aux grands écrivains, Shakspeare, Cervantes, Molière, Sterne, Smollett, Walter Scott, etc. En 1825, Leslie fut nommé membre de l'Académie de Londres. Huit ans plus tard, en 1833, il retourna aux Etats-Unis et devint professeur de dessin à l'Ecole militaire de Westpoint; mais, au bout de quelques mois, il se démit de ces fonctions et retourna à Londres, où il professa la peinture à l'Académie. Ce remarquable artiste excelle à traduire sur la toile les écrivains à qui il emprunte ordinairement les sujets de ses tableaux. Il saisit avec autant d'intelligence que de finesse le caractère de ses personnages, leur donne une expression juste et vraie, et en fait, selon l'expression d'un écrivain, « les portraits vivants des êtres que le poëte a rêvés. » Les œuvres de cet artiste lui ont acquis une grande réputation en Angleterre, et il s'est fait avantageusement connaître en France par ses envois à l'Exposition universelle de Paris en 1855. Parmi ses grands tableaux, nous citerons : *Saül;* la *Pythonisse d'Endor; Jane Grey acceptant la couronne; Marthe et Marie* (1838); la *Reine recevant le sacrement à son couronnement* (1844); *Comus*, fresque (1844); le *Pharisien et le publicain* (1847); le *Baptême de la princesse royale* (1855), etc. Parmi ses tableaux littéraires et ses tableaux de genre, nous mentionnerons : *Sancho chez la duchesse* (1824), sujet plusieurs fois reproduit par l'artiste; *Slender et Anne Page* (1825), tableau popularisé par la gravure; *Don Quichotte renonçant à ses projets de retraite dans la Sierra-Morena* (1826); *Roger de Coverley et les Gypsies* (1829), remarquable toile; les *Joyeuses commères de Windsor* (1831); l'*Oncle Tobie et la veuve Wadmann* (1831), un des chefs-d'œuvre de l'artiste, à la Galerie Nationale; le *Dîner chez M. Page* (1831); *Petruccio et le tailleur* (1832); la *Méchante femme mise à la raison* (1832); *Tristram Shandy retrouvant ses manuscrits* (1833); la *Mère et l'enfant* (1833); *Autolycus* (1836); *Florizel et Perdita* (1837); la *Dulcinée* (1838); *Charles II et lady Bellenden déjeunant dans la tour de Tillietudlem* (1837); le *Bourgeois gentilhomme faisant des armes avec sa servante* (1841); la *Reine Catherine priant ses femmes de faire de la musique pour chasser ses tristes pensées* (1842); la *Douzième nuit* (1842); *Sir Toby et sir André* (1842); *Scène du Vicaire de Wakefield* (1843); *Scène du Malade imaginaire* (1845); le *Bourgeois gentilhomme*, les *Femmes savantes* (1845); la *Lecture du testament de Roderic Random* (1846); la *Récréation* (1847); les *Ecailles* (1848); *Wolsey découvrant le roi au bal* (1849); *Colère du chapelain à la table du duc* (1849); la *Reine donnant son dernier message pour le bal* (1849); le *Roi* (1850); *Catherine écrivant au roi* (1850); *Tom Jones et Sophie* (1850); *Falstaff jouant le rôle du roi* (1851); *Juliette* (1852); *Sancho et le docteur* (1855), etc. Plusieurs de ces tableaux ont figuré à l'Exposition de 1855, à Paris. A l'Exposition universelle de 1867, M. Leslie a envoyé un tableau, *Clarisse*, qui lui a valu une 1re médaille. On cite, parmi ses portraits, ceux de *Walter Scott*, de *M. Angelo*, de *Ch. Dickens*, du chirurgien *Travers*, de la famille *Grosvenor* (1832), de la famille *Holland*, etc. La plus grande partie de son œuvre a été gravée.

On lui doit, en outre, un *Manuel des jeunes peintres* (1853), résumé du cours qu'il fit à l'Académie de Londres, de 1848 à 1851; *Notice biographique sur Constable* (1845), intéressant morceau de critique d'art.

LESNAUDIÈRE (Pierre LE MONNIER DE), en latin **Lesnauderius**, jurisconsulte français, né à Saint-Germain-d'Anvillers (Calvados), mort à Caen vers 1525. Il fut notaire juré, greffier de la cour des priviléges apostoliques et professeur de droit à l'université de Caen, dont il fut élu à deux reprises le recteur. Etant devenu veuf, il entra dans les ordres. On lui doit : *De doctoribus et eorum privilegiis* (Paris, 1516, in-8o), livre curieux dans lequel il range au nombre des priviléges des docteurs le droit de battre leurs femmes et de les faire mettre en prison; la *Louange du mariage*, et *Recueil des histoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* (Paris, 1525, in-8o), opuscule rare et recherché.

LESNEVEN, bourg de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à 26 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 2,134 hab. — pop. tot., 2,978 hab. Collége communal, hospice; commerce considérable de graines. Lesneven était autrefois le siége d'une juridiction royale. Cette petite ville, jadis florissante, est aujourd'hui bien déchue et sans monuments.

LESNIER (Jean-François-Dieudonné), instituteur français, né à Chamadelle (Gironde) en 1833, mort en 1858. Il dirigeait paisiblement son école dans la commune du Fieu, canton de Coutras, quand il devint en 1848 victime d'une des plus déplorables erreurs qu'offrent nos fastes judiciaires.

En 1847, un nommé Gay, pauvre terrassier, habitait une petite masure isolée à peu de distance du Fieu. C'était un vieillard de soixante-douze ans, infirme, qui vivait seul, et dont tout l'avoir consistait en une pièce de terre et quelques arpents de vignes. Dans la nuit du 15 au 16 novembre, il fut assassiné, et les meurtriers mirent le feu à sa maisonnette. On accourut assez à temps pour éteindre l'incendie et retrouver le corps non consumé : les hommes de l'art déclarèrent que Gay avait été assommé d'un seul coup de hache appliqué sur la nuque avec violence. Trois ou quatre barriques de vin, dont on le savait possesseur, avaient disparu; c'était probablement le mobile du crime. La fatalité voulut que les soupçons se portassent sur l'instituteur de la commune, et des machinations habilement ourdies l'enveloppèrent d'une trame inextricable. Lesnier était un ancien élève de l'école normale de Bordeaux. Il était au Fieu depuis le mois de novembre 1843; en quatre ans, il avait plus que doublé le nombre de ses élèves et mérité deux primes d'encouragement. Il n'était pas encore marié et vivait avec son père, sa mère et une sœur. Content de sa position et voulant s'attacher par de nouveaux liens à sa commune d'adoption, il avait, le 1er septembre 1847, acheté le petit bien du sieur Gay, moyennant une pension viagère de 80 francs. Cet intérêt était bien minime, et cependant ce fut ce qui attira l'attention de la justice sur le jeune instituteur. En conséquence, la vie de Lesnier devint l'objet d'investigations minutieuses. On y trouva quelques désordres, des dettes et des relations adultères avec une femme du pays, la femme du cabaretier Lespagne, chassée du domicile conjugal pour son inconduite. Le maire le représenta comme un homme sans crédit, et le curé, obéissant à quelque rancune facile à pressentir, fournit des renseignements absolument mauvais.

Toutefois, la justice se refusait à admettre des soupçons si faiblement établis, lorsqu'un événement inattendu vint fixer ses incertitudes. Le 21 novembre, c'est-à-dire six jours après le crime, un nommé Daignaud se présenta, vers six heures et demie du soir, dans une ferme située aux environs du Fieu, et déclara qu'il venait d'être arrêté dans un bois voisin par deux hommes qui avaient tenté de le dépouiller, et des mains desquels il s'était tiré à grand'peine. Le lendemain, il répéta cette déclaration au maire de la commune et au brigadier de la gendarmerie, mais en ajoutant que ses agresseurs étaient Lesnier père et Lesnier fils : il les avait parfaitement reconnus. Cette révélation fit cesser toute hésitation. Les deux Lesnier furent arrêtés. Quelques jours après, la maîtresse même de l'instituteur, la femme Lespagne, lui porta le coup de grâce. Se présentant spontanément devant le juge de paix de Coutras, elle raconta, comme les tenant de Lesnier fils lui-même, tous les détails de l'assassinat de Gay, et, après avoir dit comment ce jeune homme l'avait, à force de menaces, amenée à devenir sa maîtresse, elle ajouta qu'il l'avait plusieurs fois engagée à empoisonner son mari. Interrogée pourquoi elle n'avait point parlé plus tôt, elle répondit que c'était par la crainte que lui inspirait l'instituteur, qui, à son dire, était toujours armé de pistolets. Les déclarations si formelles de cette femme concordant, soit avec les propos de Daignaud, soit avec ceux de divers témoins déposant de l'inconduite de Lesnier fils, de ses dettes, etc., le tout forma un faisceau de preuves qui parurent suffisantes. En vertu d'un arrêt rendu le 24 mai 1848, par la cour d'appel de Bordeaux, Lesnier père et fils comparurent, le 30 juin suivant, devant la cour d'assises de la Gironde comme accusés de meurtre, de vol et d'incendie, crimes commis de concert avec préméditation. Ils se renfermèrent dans la dénégation la plus absolue. Le 2 juillet, le jury rendit un verdict de non-culpabilité à l'égard de Lesnier père. Relativement à Lesnier fils, sa réponse fut négative quant au vol, affirmative quant au meurtre et à l'incendie, mais avec des circonstances atténuantes. Ce dernier fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, et, le 6 janvier 1849, il fut dirigé sur le bagne de Rochefort.

En quittant son fils après la lecture du jugement, Lesnier père lui avait dit : « Va, mon fils, ton père te reste. » Ce brave homme consacra sept années entières à poursuivre, pour son compte, l'enquête que la justice avait si mal faite, et à mettre la main sur les vrais coupables. Il y réussit enfin, après bien des peines et bien des déboires; mais il avait, pour garder une constance inébranlable, une base qui manquait à tout autre que lui, la certitude absolue de l'innocence de son fils. L'accusation si extraordinaire de Daignaud, cette invention d'une attaque de nuit, sur un grand chemin, à l'heure où lui-même et son fils prenaient tranquillement leur repas du soir, fut ce qui, tout en l'accablant, le mit sur la voie de la vérité. Il comprit que ce mensonge devait nécessairement avoir été imaginé par ceux qui avaient un intérêt à égarer la justice. A ses yeux, l'assassin de Gay n'était autre que le cabaretier Lespagne, qui, en le perdant, lui et son fils, trouvait à la fois le moyen de s'assurer l'impunité et de venger son honneur outragé.

De retour au Fieu après sa mise en liberté, Lesnier père se mit à recueillir, avec une extrême prudence et dans le secret le plus profond, tous les renseignements qui pouvaient contribuer à éclairer ses soupçons. A mesure qu'il faisait une découverte, il s'empressait de la communiquer à celui qui l'avait défendu en cour d'assises, Me Gergerès, et celui-ci la transmettait au parquet de Bordeaux. Mais là on rencontrait une mauvaise volonté invincible. Les renseignements renvoyés aux magistrats de Libourne étaient considérés par ceux-ci comme non avenus : ils ne pouvaient admettre qu'ils se fussent si grossièrement trompés. En 1854, un nouveau chef du parquet, M. Charaudeau, qui n'avait trempé en rien dans l'accusation, ébranlé par l'accent de conviction de Lesnier père, entrevit comme une lueur de vérité dans les conjectures qu'il lui soumettait, et, prenant la chose à cœur, se transporta tout à coup au Fieu. L'information qu'il entreprit, sans désemparer, dura quatre jours et quatre nuits, pendant lesquels les habitants, frappés de stupeur par cette brusque visite, furent soumis à un interrogatoire minutieux. Daignaud, écrasé par de nombreux témoignages, avoua que tout ce qu'il avait dit dans la première instruction et devant la cour d'assises n'était que mensonge. Lespagne, à qui il devait une quinzaine de francs, l'avait engagé à accuser Lesnier fils de l'assassinat de Gay, et, comme il s'y était refusé, il lui avait dit de déclarer au maire que les Lesnier avaient voulu le voler sur le grand chemin, le menaçant, s'il ne le faisait, de le poursuivre pour sa dette, et de faire vendre ses meubles. De son côté, la femme Lespagne fit les aveux les plus complets. Elle avait accusé les Lesnier à l'instigation de son mari, et, à ce prix, elle était rentrée au domicile conjugal. Enfin Lespagne, pressé de questions et accablé par une foule de témoins déposant de propos qu'il avait tenus depuis la condamnation de l'ancien instituteur, se reconnut l'auteur de la mort du vieux Gay, mais il prétendit la lui avoir donnée involontairement. D'après lui, l'incendie avait été également accidentel. Quant au vol, il ne l'avait pas commis; il avait simplement enlevé les barriques de vin en payement d'une somme qui lui était due.

Lesnier fut retiré du bagne et mis provisoirement en liberté; il ne pouvait être libéré définitivement que par la condamnation des vrais coupables. Daignaud, Lespagne et sa femme comparurent, le 16 mars 1855, devant la cour d'assises de la Gironde, qui les condamna tous les trois à vingt ans de travaux forcés. Par un second arrêt, du 27 juin suivant, le verdict du 24 mai 1848 (concernant Lesnier) et celui du 16 mars 1855 furent déclarés inconciliables, puis annulés, et Lespagne fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Lesnier fut solennellement réhabilité. Il lui fut accordé une place honorable dans une administration de chemin de fer; son père obtint un bureau de tabac. Malheureusement, ses forces s'étaient usées au bagne et dans les secousses terribles de sa comparution en cour d'assises; il mourut de langueur quatre ans après. Ce qui donne lieu aux plus graves réflexions, c'est que, lors du verdict du premier jury, il s'en était fallu de bien peu qu'il n'y laissât sa tête : les circonstances atténuantes ne lui avaient été accordées qu'à la majorité d'une voix!

LESNIEWSKI (François), littérateur et jésuite polonais, né à Sandomievz en 1720, mort en 1798. Il professa la grammaire, la rhétorique et l'éloquence dans différents colléges et publia beaucoup d'ouvrages en vers et en prose, écrits avec une égale facilité. Nous nous bornerons à citer : la *Science de la vie et de la santé* (Lemberg, 1765, in-8o); *Lyrica, elegiæ et epigrammata selectiora* (Lemberg, 1790); *Philosophia peripatetica* (Lemberg, 1792); *Lettres sur la poésie* (Lemberg, 1793), etc.

LESPARRE, ville de France (Gironde), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 59 kilom. N.-O. de Bordeaux, dans une belle plaine; pop. aggl., 2,154 hab. — pop. tot., 3,656 hab. L'arrond. comprend 4 cant., 30 comm. et 42,854 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix. Manufactures de draps, fabrication de liqueurs, brasseries. Commerce de bêtes à laine. Lesparre, située au fond du bas Médoc, sur l'emplacement d'un marais aujourd'hui desséché, fut dans l'origine un bourg féodal dont les premières habitations se groupèrent autour d'un château appartenant au baron de Gombald. Charles VII fit raser les murailles de Lesparre et donna cette seigneurie à la maison d'Albret. Dans le XVe siècle, une épouvantable peste emporta les deux tiers des habitants de cette petite ville. On remarque aujourd'hui à Lesparre, outre les ruines de ses fortifications, une tour carrée, seul reste de l'ancien château, l'église, dont les pleins cintres et les sculptures grossières accusent une haute antiquité, et un tribunal construit avec goût. ‖ Les canaux de Lesparre, au nombre de trois : le canal de l'Escurpont, le canal de la Romiguière et le chenal du Guy, destinés d'abord à dessécher les marais de la rive gauche de la Gironde, ont été rendus navigables. Ils ont 16,330 mèt. de longueur totale. La navigation n'a de l'importance que sur le chenal du Guy (7,430 mèt. de longueur), qui reçoit des barques de 30 tonnes.

LESPARRE (André de FOIX, seigneur DE), capitaine français, mort en 1547. Comme ses frères Lautrec et Lescun, il était d'une extrême bravoure. Il avait un commandement en Guyenne lorsque, sur l'ordre de François Ier, il se mit à la tête d'une petite armée, composée de 5,000 à 6,000 garçons, et marcha contre les Espagnols, qui s'étaient emparés de la Navarre (1521). En quinze jours, il chassa l'ennemi de ce pays, prit Pampelune, puis assiégea Logroño; mais ayant affaibli ses troupes par de nombreux congés, il ne put résister à une attaque des Espagnols, vit sa petite armée taillée en pièces et reçut tant de coups sur la tête pendant le combat, qu'il devint aveugle. Depuis lors il vécut dans la retraite.

LESPÉDÈZE s. f. (lès-pé-dè-ze). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, qui habite l'Amérique boréale.

LESPÉROU, montagne de France (Gard). Elle se dresse (1,422 m.) au S.-O. du canton de Valleraugues, entre la vallée de l'Hérault et la source de la Dourbie, affluent du Tarn à Millau.

LESPÈS (Napoléon), dit **Léo Lespès**, littérateur français, né à Bouchain (Nord) en 1815, mort en 1875. Il reçut une instruction fort incomplète et, à dix-sept ans, s'engagea dans un régiment de ligne. Doué d'une imagination vive et d'une extrême facilité, il se mit dès cette époque à composer des vers. Lorsqu'il fut libéré du service, il se rendit à Paris et résolut de suivre la carrière des lettres. Vers 1840, il parvint à faire recevoir des articles dans de petits journaux; mais, malgré toute son activité, il mena pendant longtemps l'existence la plus précaire. Vers cette époque il s'essaya dans un genre qui atteignit alors l'apogée de la vogue, et publia quelques romans dans l'*Audience*, sous le pseudonyme de **Léo Lepsel**, notamment les *Yeux verts de la Morgue*, dont le titre à effet montre suffisamment à quel point il était préoccupé d'attirer sur lui l'attention publique. Malgré tous ses efforts, le jeune écrivain continuait à végéter. Il eut alors l'idée de fonder la *Revue des marchands de vin*, peu faite pour mettre en relief sa valeur littéraire; puis il créa ou dirigea successivement le *Journal des loteries*, le *Magasin des familles*, la *Presse théâtrale*, le *Journal monstre*, etc., dans lesquels il publia une quantité d'articles de fantaisie, de nouvelles et de romans. Sous l'empire, il devint un des rédacteurs du *Figaro*, où des articles spirituellement tournés attirèrent sur lui l'attention. En 1862, M. Millaud, ayant fondé le *Petit Journal*, chargea M. Lespès d'y écrire chaque jour un article. C'est alors qu'il prit le pseudonyme de **Timothée Trimm**, sous lequel il devint rapidement populaire; et ses articles, bizarrement coupés en forme de strophes en prose, contribuèrent puissamment au succès colossal de la petite feuille qui, au bout de sa seconde année d'existence, était tirée à plus de 200,000 exemplaires Pendant sept ans, M. Lespès écrivit un article chaque jour. Il y fit preuve d'une certaine fécondité, mais ne sut point renouveler un genre fatigant à la longue et dépourvu de toute valeur littéraire. En 1869, il quitta le *Petit Journal* pour entrer, avec des appointements énormes, au *Petit Moniteur*, où il dut fournir deux articles par jour. Dans cette entreprise impossible, il perdit ce qui lui restait de valeur personnelle, n'augmenta que médiocrement les lecteurs de cette feuille et dut, au bout de quelque temps, résilier son traité. Depuis lors, il est devenu un des rédacteurs de l'*Evénement*. Outre ses innombrables articles de journaux, on doit à M. Léo Lespès : *Histoires roses et noires* (1842, in-32); les *Mystères du grand Opéra* (1843, in-8o); *Histoire à faire peur* (1846, 2 vol. in-8o); les *Esprits de l'âtre* (1848, in-8o), un de ses meilleurs romans; les *Soirées républicaines* (1848, in-fol.); *Histoire républicaine et illustrée de la révolution de Février* 1848 (1848); *Paris dans un fauteuil* (1854); les *Veillées de la Saint-Sylvestre* (1856); les *Quatre coins de Paris* (1863); les *Filles de Barabbas* (1864, in-4o); *Avant de souffler sa bougie* (1865, in-18); *Spectacles vus de ma fenêtre* (1866, in-18); *Promenades dans Paris* (1867, in-18); les *Ruines de Paris, chronique du Paris brûlé* (1871, in-4o), etc.

LESPINASSE (Julie-Jeanne-Eléonore DE), femme de lettres française, née à Lyon en 1732, morte en 1776. Elle était fille de Mme d'Albon et d'un père inconnu : on a nommé le cardinal de Tencin. Placée au couvent par sa mère, qui se souciait peu de reconnaître cette fille adultérine, on l'y laissa le plus longtemps possible; sa mère la prit ensuite comme demoiselle de compagnie et lui légua en mourant une petite rente. Elle passa de cette maison, en la même qualité, dans celle de la fille legitime de Mme d'Albon, la marquise de Vichy. Mme Du Deffant, déjà aveugle, entendit parler d'elle, de son esprit, de ses bonnes manières et résolut de se l'attacher; elle la demanda à Mme de Vichy, sa belle-sœur, et sollicita pour l'obtenir l'appui de la duchesse de Luynes. On voit que c'etait une négociation en règle : « Je suis aveugle, écrivait-elle à la duchesse (1754); je sens tout le malheur de ma situation, et il est bien naturel que je cherche les moyens de l'adoucir. Rien n'y serait plus propre que d'avoir auprès de moi quelqu'un qui pût me tenir compagnie et me sauver de l'ennui et de la solitude.... Le hasard m'a fait rencontrer une personne dont l'esprit, le caractère, la fortune me conviennent extrêmement. C'est une fille de vingt-deux ans, qui n'a point de parents qui l'avouent, ou du moins qui veuillent et qui doivent l'avouer. »

Le cardinal de Tencin, consulté, émit un avis favorable, et Mme Du Deffant put écrire à Mlle de Lespinasse : « Faites vos paquets, ma reine, et venez faire le bonheur et la consolation de ma vie; il ne tiendra pas à moi que cela ne soit bien réciproque. »

Mlle de Lespinasse resta chez elle une dizaine d'années; Marmontel a donné à leur rupture les proportions d'un événement : « Il ne fallait pas moins qu'un ami tel que d'Alembert pour adoucir et rendre supportable à Mlle Lespinasse la tristesse et la dureté de sa condition; car c'était peu d'être assujettie à une assiduité perpétuelle auprès d'une femme aveugle et vaporeuse; il fallait, pour vivre avec elle, faire comme elle du jour la nuit et de la nuit le jour; veiller à côté de son lit, l'endormir en faisant la lecture; travail qui fut mortel à cette fille naturellement délicate et dont jamais sa poitrine épuisée n'a pu se rétablir; elle y résistait cependant, lorsque arriva l'incident qui rompit sa chaîne.

» Mme Du Deffant, après avoir veillé toute la nuit chez elle-même ou chez Mme de Luxembourg, qui veillait comme elle, donnait tout le jour au sommeil et n'était visible qu'à six heures du soir. Mlle de Lespinasse, retirée dans sa petite chambre, ne se levait guère qu'une heure avant sa dame; mais cette heure si précieuse, dérobée à son esclavage, était employée à recevoir chez elle ses amis personnels, d'Alembert, Chastellux, Turgot et moi, de temps en temps. Or, ces messieurs étaient aussi la compagnie habituelle de Mme Du Deffant, mais ils s'oubliaient chez Mlle de Lespinasse, et c'étaient des moments qui lui étaient dérobés. Aussi ce rendez-vous particulier était-il pour elle un mystère; car on prevoyait bien qu'elle en serait jalouse. Elle le découvrit : ce ne fut, à l'entendre, rien de moins qu'une trahison.

» Elle en fit les hauts cris, accusant cette pauvre fille de lui soustraire ses amis, et déclarant qu'elle ne voulait plus nourrir ce serpent dans son sein. Leur séparation fut brusque; mais Mlle Lespinasse ne restait point abandonnée. Tous les amis de Mme Du Deffant étaient devenus les siens; il lui fut facile de leur persuader que la colère de cette femme était injuste, et les sociétés de Paris les plus distinguées se disputèrent le bonheur de la posséder. D'Alembert, à qui Mme Du Deffant proposa impérieusement l'alternative de rompre avec Mlle de Lespinasse ou avec elle, n'hésita point et se livra tout entier à sa jeune amie. »

D'Alembert n'était pas le seul soupirant empressé auprès d'elle; Turgot, Marmontel, le marquis d'Ussé la suivirent dans sa retraite; le vieil ami de la marquise Du Deffant, le président Hénault, voulait même l'épouser. Elle eut à son tour un salon, où se rassemblèrent les esprits d'élite du temps, presque toute la société de la vieille marquise, ce qui faillit la faire crever de dépit. Bonne fille au fond, Mlle de Lespinasse voulut se raccommoder avec Mme Du Deffant et lui écrivit en ce sens; mais celle-ci lui répondit sur un ton si aigre, qu'elle renonça à toute réconciliation. Elle en prit gaiement son parti; cependant, au milieu de la vie insouciante et même un peu galante qu'elle mena dès lors, elle éprouva quelques vives contrariétés. Ce qui est absolument invraisemblable, tout en étant vrai, c'est qu'elle mourut d'un chagrin d'amour, malgré tous ses charmes et tout son esprit.

Mlle de Lespinasse a aimé, et aimé vivement; sa nature passionnée se montrait extrême dans ses défauts comme dans ses qualités. On sait le profond attachement que lui portait d'Alembert; il s'était déclaré son soupirant en titre. Lui, l'enfant sans famille, sans amitié, avait reporté sur elle tout l'amour qu'il aurait donné à une mère, à une épouse. Huit ans entiers, elle agréa ses soins, heureuse, orgueilleuse même, d'une célébrité qui rejaillissait sur elle; mais elle ne l'aimait pas, et elle brisa son cœur; d'Alembert mourut de cet amour dédaigné. A son tour elle souffrit, justifiant d'avance la strophe désolée de Henri Heine : « Un homme aime une femme qui ne l'aime pas et qui en aime un autre qui ne l'aime point non plus. C'est une histoire toujours vieille et toujours jeune, et ceux qui en sont les héros ont le cœur brisé. » Elle adora d'abord le comte de Moura, fils de l'ambassadeur d'Espagne en France, et qui avait dix ans de moins qu'elle. Cette affection devint si ardente que la famille du comte le rappela à Madrid. Mlle de Lespinasse fut désespérée de cette rupture forcée, et cependant, quelque temps après, elle s'éprit d'une passion insensée pour le comte de Guibert, alors simple colonel, auquel elle ne craignit point d'adresser ces lignes brûlantes : « Mon ami, je souffre, je vous aime, et je vous attends! » Marié à une femme distinguée qui lui portait un sérieux et vif attachement, Guibert se laissa aimer sans répondre aux avances de Mlle de Lespinasse; et ce mépris la tua. « Oh! que vous avez bien vengé M. de Moura! » lui écrivit-elle un jour.

Et d'Alembert! que devenait-il au milieu de ces amours qui lui enlevaient toute espérance de toucher le cœur de l'indifférente? d'Alembert foulait aux pieds sa philosophie, oubliait sa propre dignité d'homme jusqu'à aller chercher et porter les lettres que le comte de Moura envoyait d'Espagne à Mlle de Lespinasse, joyeux des bonheurs de l'infidèle, désespéré de ses douleurs. A l'heure de la mort seulement, elle parut avoir l'intuition des souffrances et du sacrifice de ce grand cœur. Elle le fit appeler, lui demanda pardon, le nomma son exécuteur testamentaire, et lui remit une liasse de lettres.... Hélas! elle était femme, c'est-à-dire perfide jusqu'à la fin!... Ces lettres qu'elle lui recommandait avec tant d'insistance, c'était la correspondance qu'elle avait échangée avec M. de Guibert!

Les *Lettres de Mlle de Lespinasse* ont été publiées par Mme de Guibert avec une préface de M. Barère (Paris, 1809, 2 vol. in-8o). Il existe aussi un volume portant pour titre : *Nouvelles lettres suivies d'un portrait de M. de Moura et d'autres opuscules* (1830, in-8o); mais ces lettres paraissent apocryphes.

Le lendemain de la mort de Mlle de Lespinasse, son ancienne amie, Mme Du Deffant, écrivait : « Mlle de Lespinasse est morte cette nuit, à deux heures après minuit. Ç'aurait été pour moi, autrefois, un événement; aujourd'hui, ce n'est rien du tout. »

Lespinasse (LETTRES DE Mlle DE), publiées par la veuve même de M. de Guibert (1809, 2 vol. in-8o). Ces lettres reproduisent la correspondance très-passionnée de Mlle de Lespinasse avec M. de Guibert de 1773 à 1776.

Pour trouver un pareil monument d'invincible et aveugle passion, il faudrait remonter dans le moyen âge, jusqu'aux lettres latines d'Héloïse. Les lettres de Mlle de Lespinasse, comme l'a fort bien dit M. Sainte-Beuve, « sont véritablement la nouvelle Héloïse en action, préférable même à celle de Rousseau, car l'amour n'y déclame point. Ces *Lettres* forment au reste un véritable roman, sans intrigue, sans péripéties, et dans lequel les joies et les tortures d'une âme enivrée parlent à l'âme. Une œuvre pareille ne s'analyse guère. La violence des sentiments y est trop capricieuse pour qu'on puisse en déterminer la marche regulière; la lecture seule peut donner une idée de ce cri ardent et prolongé. Comme s'il eût fallu que rien ne manquât à ce puissant tableau de la passion peinte par elle-même, il y a lutte d'abord entre un ancien amour, paisible, doux et délicieux au souvenir (l'amour qu'elle avait éprouvé pour le comte de Moura), et le nouvel amour, tyrannique, plein d'angoisses et de déchirements : de cette lutte naissent les regrets, les remords, et cependant la passion redouble. Le bruit des succès de M. de Guibert la trouble, et son amour si violent ne se tourne point en jalousie : elle n'est point de ces « femmes du monde qui n'ont pas besoin d'être aimées, car elles veulent seulement être préférées. » Elle n'a point de ces fiertés de coquetterie, elle se dit avec Félix :

J'entre en des sentiments qui ne sont pas croyables;
J'en ai de violents, j'en ai de pitoyables,
J'en ai même de . . . .

Elle n'ose dire : J'en ai même de bas... Qu'importent les caprices de son amant pourvu qu'il lui fasse une place dans son affection? Bientôt pourtant elle s'aperçoit que celui à qui elle a sacrifié M. de Moura n'a point un cœur digne de tant d'amour; il la néglige pour courir de succès en succès, de soupers en soupers; quand elle lui redemande ses lettres, il tire de sa poche une prodigieuse quantité de papiers et lui donne d'un air distrait un billet de Mme de Boufflers. Elle voudrait s'arracher à ce lien; elle prépare le mariage de son amant; elle s'intéresse à sa jeune femme; elle essaye de calmer ses vives ardeurs, qui s'échappent malgré elle en mots de feu. « Mon ami, je vous aime comme il faut aimer, avec excès, avec folie, avec transport et désespoir.... Oui, vous devriez m'aimer à la folie; je n'exige rien, et je pardonne tout. » Comme nous l'avons dit plus haut, Mlle de Lespinasse mourut de cet amour mal placé.

« Le mérite inappréciable de ses *Lettres*, dit Sainte-Beuve, c'est qu'on n'y trouve point ce qu'on trouve dans les livres ni dans les romans; on y a le drame pur au naturel, tel qu'il se révèle çà et là chez quelques êtres doués : la surface de la vie tout à coup se déchire, et on lit à nu. Il est impossible de rencontrer de tels êtres, victimes d'une passion sacrée et capables d'une douleur si généreuse, sans éprouver un sentiment de respect et d'admiration, au milieu de la profonde pitié qu'ils inspirent. Pourtant, si l'on est sage, on ne les envie pas; on préférera un intérêt calme, doucement animé; on traversera, comme elle le fit un jour, les Tuileries par une belle matinée de soleil, et avec elle on dira : « Oh! qu'elles étaient belles! le divin » temps qu'il faisait! l'air que je respirais me » servait de calmant; j'aimais, je regrettais, » je désirais; mais tous ces sentiments avaient » l'empreinte de la douceur et de la mélanco» lie. Oh! cette manière de sentir a plus de » charme que l'ardeur et les secousses de la » passion!... »

LESPINASSE (le comte Augustin), général français d'artillerie, né à Preuilly-sur-Loire (Berry) en 1736, mort à Paris en 1816. Il entra dans les mousquetaires noirs en 1760, contribua en qualité d'officier d'artillerie à améliorer la fabrique d'armes de Saint-Etienne, devint lieutenant-colonel en 1791, prit une part glorieuse aux succès de l'armée des Pyrénées-Orientales (1794) et commanda de 1795 à 1797 toute l'artillerie de l'armée d'Italie sous Bonaparte, qui disait de lui : « C'est un des généraux d'artillerie que je connaisse qui aime le plus à se trouver à l'avant-garde. » Lespinasse entra au sénat après le 18 brumaire, et fut élevé à la pairie par Louis XVIII. On a de lui : *Traité sur la théorie et la pratique de la trigonométrie et du nivellement* (1787); *Essai sur l'organisation de l'artillerie* (1801, in-8o).

L'ESPINE (Jean DE), en latin **Spina** ou **Spinæus**, théologien protestant français, né à Daon (Anjou) vers 1506, mort à Saumur en 1597. Il était moine dominicain lorsqu'il jeta le froc aux orties et embrassa le protestantisme vers 1561. A la clôture du colloque de Poissy, il fut nommé pasteur à l'Eglise de Fontenay-le-Comte, cure qu'il abandonna peu de temps après pour aller desservir celle de La Rochelle. En 1564, il se rendit à Provins dans le but d'y établir le culte protestant, passa ensuite à Paris en 1566, échappa par miracle au massacre de la Saint-Barthélemy, et après l'avénement de Henri IV fut envoyé comme ministre à Saumur, où il resta jusqu'à sa mort. Nous citerons parmi ses ouvrages, qui ne sont pas sans valeur : *Traicté consolatoire contre toutes les afflictions qui adviennent ordinairement aux fidèles chrestiens* (Lyon, 1565, in-8o); *Traicté des tentations et moïen d'y résister* (Lyon, 1566, in-8o); l'*Excellence de la justice chrestienne* (Genève, 1577, in-8o); *Traicté de l'apostasie* (1583, in-12); *Excellens discours touchant le repos et contentement d'esprit* (La Rochelle, 1588, in-8o), ouvrage plusieurs fois réimprimé et qui place L'Espine au nombre des bons prosateurs du XVIe siècle; *Traicté de la providence de Dieu pour le repos et contentement des consciences fidèles* (Genève, 1591, in-8o), etc.

LESPINE (René-Timothée), poëte français, né dans le XVIe siècle, mort en 1610. Il est auteur d'un petit poëme curieux, intitulé : la *Parure des dames* (Liége, 1610, in-12).

LESPINE (René DE), poëte français, fils du précédent, né en 1610. Ce rimeur, qui fut honoré du titre de **Poëte royal** à l'occasion d'un impromptu de quarante vers composé chez le prince de Condé, à propos d'une chute du tonnerre sur une couronne ducale surmontant un pilier de l'escalier, n'a publié qu'un petit recueil de 100 pages in-12, sans date, contenant quelques-unes de ses poésies, qui excitèrent toutes un vif sentiment de curiosité, lors de leur apparition.

L'ESPINE (Charles DE), poëte français, né à Paris. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. On ne possède aucun détail sur l'existence de cet écrivain. Outre des chansons, des stances, des épigrammes réunies sous le titre de : *Conceptions diverses*, on lui doit une tragédie en cinq actes et en vers, dans laquelle les scènes ne sont pas indiquées. Cette tragédie, intitulée : la *Descente d'Orphée aux enfers*, a été publiée avec les autres poëmes de l'auteur (Louvain, 1614, in-8o), et rééditée sous le titre de : *Mariage d'Orphée* (Louvain, 1623).

L'ESPINE (Hubert DE), voyageur français. V. HUBERT.

L'ESPINŒIL (Charles DE), pseudonyme pris par le Père Garasse. V. GARASSE.

LESQUE s. f. (lè-ske). Agric. Nom donné aux terres en friche ou incultes, dans le Médoc.

— Pêche. Espèce de cibaudière. ‖ On dit aussi LISQUE.

LESSART (Antoine DE VALDEC DE), homme d'Etat français, né en Guyenne en 1742, assassiné à Versailles en 1792. Employé d'abord par Necker dans ses opérations financières, il devint successivement maître des requêtes, contrôleur général des finances (déc. 1790), ministre de l'intérieur (janv. 1791), puis remplaça de Montmorin aux affaires étrangères. Lorsque, au commencement de 1792, les girondins poussèrent la France à la guerre européenne, de Lessart lutta de toutes ses forces contre le sentiment belliqueux qui avait déjà gagné la nation tout entière. De Lessart ayant affirmé que l'empereur Léopold d'Autriche lui avait témoigné le désir de maintenir la paix, on fit courir le bruit que le ministre avait fabriqué les pièces produites comme preuves à l'appui de son assertion. Décrété d'accusation pour ce fait le 10 mars, à la suite d'un rapport fait par Brissot à l'Assemblée législative, de Lessart se vit traduit devant la haute cour d'Orléans, et fut massacré à Versailles, au mois de septembre de la même année, avec les autres prisonniers que l'on ramenait à Paris.

LESSAY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kil. de Coutances, sur l'Ay, à l'extrémité d'une grande lande; pop. aggl., 493 hab. — pop. tot., 1,509 hab. Salines; teinture de laines. Lessay doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée dans la première moitié du XIe siècle par les seigneurs de la Haye-du-Puits, qui lui accordèrent de nombreux priviléges. Dès l'origine, l'abbaye de Lessay posseda des fermes, des forêts et des rivières entières dans les arrondissements de Coutances, de Valognes et de Cherbourg. La plupart des seigneurs normands accablèrent de bienfaits les moines de Lessay. Certains donataires mettaient à leurs libéralités des conditions singulières, témoin les seigneurs de Pérou, qui s'étaient réservé le droit d'enterrer leurs deux premiers chiens de chasse dans le cloître de l'abbaye. En 1326, à la requête des religieux eux-mêmes, le roi de France, Charles IV, remplaça la charte originaire de l'abbaye par une charte nouvelle qui ajoutait encore à ses immunités. L'abbaye de Lessay fut mise en commende dans les premières années du XVIe siècle. A la fin du siècle suivant, Léonor II, de la famille Goyon de Matignon, alors abbé commendataire de Lessay, y introduisit des réformes utiles qui maintinrent intactes la puissance et les richesses du monastère. Lorsque la Révolution éclata, l'abbaye de Lessay était dirigée par l'évêque de Besançon, l'abbé de Durfort. Les bâtiments du monastère furent vendus comme propriété nationale, mais ils échappèrent heureusement au morcellement et à la ruine. La maison abbatiale, le couvent proprement dit et l'église subsistent encore et sont dans un état parfait de conservation. La maison abbatiale et le couvent, qui servent aujourd'hui d'habitation particulière, paraissent remonter à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. L'église est un remarquable spécimen de l'architecture romane du XIe siècle. Les nombreuses restaurations dont elle a été l'objet ne lui ont pas heureusement enlevé son caractère primitif. « L'église de Lessay, dit M. Renault, a la forme d'une croix dont les branches s'étendent du nord au midi et dont la tête est figurée par le chœur. Elle a deux bas-côtés qui se prolongent parallèlement au chœur, mais s'arrêtent là où commence la courbure de l'abside, en sorte qu'ils ne font pas complétement le tour de l'hémicycle du chœur. Cette disposition est celle de presque toutes les églises du XIe siècle en Normandie... Le chœur s'ouvre entre deux arcades surmontées de fenêtres à plein cintre, qui font partie du croisillon ou transsept, et ensuite entre deux autres arcades au-dessus desquelles s'élèvent de fausses fenêtres semicirculaires, qui, au XIe siècle, décoraient souvent les murs des bâtiments, et qu'on peut considérer comme l'origine de ces galeries élégantes du XIIIe siècle, qui ont reçu plus tard le nom de *triforium*. Ce *triforium*, à Lessay, n'est ouvert que dans les deux croisillons. De chaque côté de la nef règnent sept arcades cintrees; au-dessus des plus rapprochées du chœur existent des fenetres superposées. Les trois du bas sont fausses; la plus élevée éclaire seule l'édifice; les arcades qui descendent vers la porte de l'occident ne sont plus couronnées que de trois fenêtres, deux fausses et une troisième au-dessus, qui est ouverte. Les piliers sont ornés de chapiteaux offrant des figures grimaçantes; mais on remarque que plus ces chapiteaux s'avancent vers le chœur, plus ils sont ornés... Les piliers de la partie inférieure de l'église n'ont pas la forme cylindrique de ceux du haut, et paraissent appartenir à une autre epoque. » A l'extérieur de l'édifice, la tour carrée, ornée de gargouilles, et le portail occidental, trèsɔrné, attirent seuls l'attention des archéo- ogues.

LESSE s. f. Autre orthographe du mot LAISSE, corde pour attacher les chiens.

LESSEPS (Jean-Baptiste-Barthélemy, baron DE), voyageur et homme d'État français, né en 1766, mort en 1834. Son père, Martin de Lesseps, commissaire de marine et agent consulaire français, l'emmena avec lui dans les divers postes qu'il remplit à l'étranger; aussi, Lesseps fils, familiarisé dès l'enfance avec la plupart des langues européennes, était-il, à l'âge de dix-sept ans, nommé consul à Cronstadt. L'ambassadeur de France en Russie, M. de Ségur, l'ayant envoyé porter des dépêches en France au moment où se préparait à Versailles le voyage d'exploration de La Pérouse, il demanda à faire partie de cette expédition; sa demande fut agréée, et c'est lui qui fut chargé par La Pérouse de porter en France les dernières nouvelles de l'entreprise. Il mit treize mois à accomplir ce pénible voyage. Nommé de nouveau, après son retour, consul à Cronstadt, puis à Saint-Pétersbourg, il suivit, en 1794, l'ambassadeur de France à Constantinople, où il fut incarcéré en 1798, à la suite du débarquement des Français en Egypte, fait que la Porte considérait comme une violation des traités. La captivité de Lesseps dura trois ans. Envoyé une troisième fois en Russie, avec le titre de commissaire général des relations commerciales, il resta à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1812, époque à laquelle il fut forcé de suivre dans sa retraite l'armée française. Consul général à Lisbonne en 1815, il séjourna en Portugal jusqu'en 1833, maintenant haut et ferme le drapeau de la mission française, au milieu des troubles qui affligèrent ce pays, et défendant énergiquement les droits de nos nationaux. Cet honnête homme mourut environné de l'estime générale. Napoléon Ier avait rendu un hommage éclatant à ses talents et à sa probité. Sur un des comptes rendus par ce fonctionnaire, compte s'élevant à plusieurs millions, on trouve cette apostille de la main même de Napoléon : « Dorénavant les comptes de M. Lesseps seront payés sans examen. »

LESSEPS (Matthieu-Maximilien-Prosper, comte DE), diplomate français, fils du précédent, né en 1774, mort en 1832. A seize ans, il figurait comme secrétaire de légation dans l'ambassade extraordinaire envoyée au Maroc, et il remplit, pendant sept années, les fonctions de consul général de France dans cette contrée. En 1800, il rejoignit l'armée française en Egypte. Nommé d'abord sous-commissaire des relations commerciales à Damiette, il fut, lors de l'évacuation des troupes expéditionnaires, chargé de représenter la France. Commissaire général à Livourne, puis appelé au même poste dans les îles Ioniennes, et enfin préfet du Cantal pendant les Cent-Jours, il fut destitué par la Restauration qui, deux ans après, en 1817, le chargea d'aller acheter des blés dans le Maroc, opération qu'il mena à bonne fin, non sans courir de grands périls. Malgré la réussite de cette importante mission, Louis XVIII laissa M. de Lesseps trois ans sans emploi; mais, en 1819, le ministre des affaires étrangères, instruit de sa position précaire, le nomma consul à Philadelphie, puis, en 1821, consul en Syrie, où, après le tremblement de terre d'Alep, il rendit aux familles européennes d'inappréciables services. En 1827, il reçut l'ordre de se rendre à Tunis, pour y occuper le poste de consul général et de chargé d'affaires de France. Son expérience, son tact et sa franchise lui concilièrent l'estime et l'affection du bey qui, dès ce moment, se montra très-favorable à notre nation. C'est à Tunis que M. de Lesseps termina sa vie, épuisé par le travail et les fatigues. Il avait épousé au commencement du siècle une des filles d'un négociant de Malaga, nommé Grivenée. La seconde fille de ce négociant épousa le comte Kirkpatrick de Closeburn, dont elle eut une fille, qui devint la comtesse de Montijo, mère de Mlle Eugenie de Montijo.

LESSEPS (Ferdinand, vicomte DE), diplomate français, fondateur président de la *Compagnie de l'isthme de Suez*, né à Versailles le 19 novembre 1805. Il est fils du précédent et fit ses études au collége Henri IV à Paris; il débuta, ayant à peine vingt ans, dans la carrière diplomatique, par l'emploi d'attaché au consulat général de Lisbonne. Employé, en 1827, dans les bureaux de la direction commerciale au ministère des affaires étrangères, il fut nommé, en 1828, élève consul, puis attaché au consulat général de Tunis. En 1831, il passa en Egypte, y exerça successivement les fonctions d'élève consul et de vice-consul au Caire (1833), et fut chargé de la gestion du consulat général d'Alexandrie. Sa belle conduite pendant la grande peste de 1834-1835, qui enleva le tiers de la population, lui valut, en 1836, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Appelé de nouveau cette même année à gérer le consulat général et l'agence diplomatique en Egypte, il profita de l'occupation de la Syrie par Ibrahim-Pacha pour faire vendre aux catholiques les grottes de l'Ascension, et assurer à nos religionnaires une protection plus efficace. En outre, il contribua au rétablissement des bons rapports du vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali, avec le sultan. Rappelé d'Egypte, M. de Lesseps alla remplir successivement les fonctions de consul à Rotterdam (1838), à Malaga (1839) et à Barcelone (1842). Le bombardement de cette ville, vers la fin de 1842, et les événements qui en furent la suite fournirent à M. de Lesseps l'occasion de protéger les étrangers établis dans la ville, et même bon nombre d'Espagnols qui avaient sollicité son intervention. En récompense de sa conduite, il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, et comblé de félicitations et de décorations par un grand nombre de gouvernements. En 1843, il sauva Barcelone d'un second bombardement. Promu au grade de consul général et maintenu à son poste de Barcelone en 1847, M. F. de Lesseps se vit, en 1848, dénoncé au gouvernement provisoire comme conservateur et monarchiste. Rappelé à Paris le 25 mars, il fut renvoyé à Madrid par Lamartine, en qualité de ministre de France (10 avril 1848). Il obtint que l'église et l'hospice Saint-Louis, ainsi que les biens qui en dépendaient fussent confiés à une administration française; puis il négocia et conclut un traité postal, avec une réduction notable de la taxe et avec des facilités qui, depuis soixante-dix ans, avaient été vainement réclamées.

Remplacé, le 10 février 1849, par Napoléon-Joseph Bonaparte, il revint à Paris. Il allait être envoyé à Berne avec le titre de ministre plénipotentiaire, lorsque la nouvelle de l'attaque de Rome (30 avril 1849), par les troupes du général Oudinot, fit subitement changer sa destination. L'Assemblée nationale blâma la conduite du général, et fit connaître, par le célèbre vote du 7 mai 1849, que sa volonté était que l'expédition ne fût pas détournée de son but. M. Drouyn de Lhuys chargea alors M. de Lesseps de porter au général Oudinot l'expression de ce vote, et d'en assurer l'exécution. Pendant plus de vingt jours, le diplomate eut toutes les peines du monde à empêcher le général Oudinot de tenter une revanche de l'échec du 30 avril. Tandis que le camp français l'accusait de partialité pour les Romains, ceux-ci lui reprochaient le temps qu'il leur faisait perdre en négociations, temps précieux que les Français ne se faisaient pas faute de mettre à profit pour fortifier leurs positions. M. de Lesseps ne dissimula pas à son gouvernement les fâcheuses conséquences qu'entraînerait inévitablement l'occupation violente de la ville : l'impopularité du pouvoir pontifical, l'hostilité des Romains, la résistance certaine qu'ils nous opposeraient, etc. Il poussa la franchise et le courage jusqu'à avouer le bien qu'il pensait de Mazzini. Dans un livre, aujourd'hui introuvable, *Ma mission à Rome* (Paris, 1849), dans lequel M. de Lesseps a réuni tous les documents relatifs au rôle qu'il remplissait alors, il dit : « Je crains d'autant moins de faire connaître ici l'opinion que j'avais de Mazzini, avec lequel j'étais alors en lutte ouverte, que, dans toute la suite de nos négociations, je n'ai eu qu'à me louer de sa loyauté et de la modération de son caractère, qui lui ont mérité toute mon estime. J'avais fini par ébranler fortement, si ce n'est par dissiper, ses préventions contre le gouvernement français. Aujourd'hui qu'il est tombé du pouvoir et qu'il cherche sans doute un asile en pays étranger, je dois rendre hommage à la noblesse de ses sentiments, à la conviction de ses principes, à sa haute capacité, à son intégrité et à son courage. » Pendant que M. de Lesseps négociait, l'Assemblée législative, où dominait l'esprit réactionnaire et clérical, remplaçait l'Assemblée constituante et demandait l'écrasement immédiat de la République romaine. M. de Lesseps fut rappelé (29 mai 1849), et les hostilités reprirent immédiatement contre les Romains, que notre diplomatie avait joués. Le ministère désavoua son agent et chargea, en vertu de l'article 99 de la constitution d'alors, le conseil d'Etat d'examiner les actes relatifs à la mission de M. de Lesseps. De cette façon, il put répondre par une fin de non-recevoir aux interpellations de l'Assemblée, ainsi qu'aux demandes de production de documents. M. de Lesseps réclama sa mise en disponibilité, et se justifia des accusations dont il était l'objet par un *Mémoire au conseil d'Etat* et une *Réponse à l'examen de ses actes*.

Placé sur le cadre des agents diplomatiques, comme ministre plénipotentiaire en disponibilité sans traitement, M. de Lesseps, rejeté dans la vie privée, se rendit en Egypte en octobre 1854. C'est là que fut décidé, entre le diplomate retiré et le vice-roi Mohammed-Saïd-Pacha, le percement de l'isthme de Suez. M. de Lesseps se mit aussitôt à l'œuvre, et, depuis cette époque jusqu'en 1869, il se voua complétement, avec une ardeur, une énergie et une ténacité que rien ne put rebuter, à l'accomplissement de cette gigantesque entreprise. Dès 1855 commencèrent les études préparatoires dont les résultats furent publiés sous le titre de : *Percement de l'isthme de Suez, exposé et documents officiels* (1856, in-8°). Mais dès que M. de Lesseps voulut commencer à réaliser son projet, il se vit en butte à des difficultés et à des obstacles de tout genre. Le gouvernement turc, à l'excitation du gouvernement anglais, refusa longtemps d'accorder l'autorisation nécessaire pour ouvrir le canal; des ingénieurs autorisés, des hommes d'Etat, condamnèrent hautement l'entreprise comme étant purement chimérique et irréalisable; enfin il fallait obtenir des capitaux énormes. Sans se laisser rebuter, M. de Lesseps parvint, dans de nombreux voyages, par des conférences publiques, par des appels à la publicité, non-seulement à réaliser, par des souscriptions, un capital de 200 millions, mais encore à exciter en faveur de son entreprise un concours de vœux et de sympathies tellement puissant, que toutes les résistances diplomatiques durent céder. En 1859, les travaux commencèrent enfin; mais, après la mort de Saïd-Pacha (1863), le successeur de ce prince suscita de nouvelles difficultés qui arrêtèrent la continuation de l'œuvre. Toutefois, par suite de l'arbitrage du chef du gouvernement français, les obstacles furent encore une fois écartés (août 1864). En 1868, M. de Lesseps dut faire un nouvel appel de fonds et fut autorisé à émettre des titres d'obligations remboursables avec lots, par voie de tirage au sort. Enfin, le 15 août 1869, le canal avait reçu presque partout la largeur fixée, et les eaux de la Méditerranée et de la mer Rouge venaient se réunir dans les lacs Amers. Le 20 novembre de la même année, M. de Lesseps put montrer au monde sa grande œuvre achevée. Ce jour-là eut lieu l'inauguration solennelle du canal de Suez, en présence de plusieurs souverains et d'un nombre considérable de savants et de journalistes, invités à assister à cette cérémonie. Cinq jours plus tard, M. de Lesseps, veuf de Mlle Delamalle, épousait à Ismaïlia une jeune créole, Mlle Autard de Bragard. Au mois de mai de la même année, il s'était porté candidat au Corps législatif à Marseille; mais il avait échoué. Lors des événements du 4 septembre 1870, M. de Lesseps, alors à Paris, se rendit auprès de l'impératrice Eugénie, sa parente, la fit sortir des Tuileries et ne la quitta qu'après avoir pourvu à sa sûreté. Outre les brochures susmentionnées, on lui doit : *Mémoire à l'Académie des sciences sur le Nil Blanc et le Soudan; Principaux faits de l'histoire d'Abyssinie* et un assez grand nombre de *Mémoires*, *conférences* et *entretiens*, portant tous sur les travaux de l'isthme de Suez. Il est depuis 1869 grand-croix de la Légion d'honneur. — M. de Lesseps a deux frères : l'aîné, le comte Théodore DE LESSEPS, ancien diplomate, devint sénateur en 1861; le second, Jules DE LESSEPS, remplit à Paris les fonctions d'agent du bey de Tunis. Il a, en outre, une sœur qui a épousé le célèbre docteur Cabarrus.

LESSEPS (Charles), publiciste français, parent du précédent, né en 1809. Il entra de bonne heure dans le journalisme, collabora à la *Tribune*, puis au *Commerce*, journal bonapartiste, fondé par Mauguin à qui il succéda comme rédacteur en chef, se signala par sa vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe et ne tarda pas à abandonner le bonapartisme pour défendre les idées purement démocratiques dans l'*Esprit public* (1845). Nommé député de Villeneuve-d'Agen aux élections de 1846, M. Lesseps alla siéger à l'extrême gauche, continua son opposition au pouvoir et se démit de son mandat peu avant la révolution du 24 février 1848. Sous la Constituante, il fut élu conseiller d'Etat par l'Assemblée. Non réélu par l'Assemblée législative, il retourna au journalisme et devint un des principaux rédacteurs du *Vote universel*, organe des idées démocratiques les plus avancées. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il dut abandonner la politique et il s'occupa alors de la nouvelle édition de la *Biographie* Michaud.

LESSER (Frédéric-Chrétien), théologien et naturaliste allemand, né à Nordhausen en 1692, mort en 1754. Encore enfant, il se passionna pour l'histoire naturelle; puis, après avoir étudié la médecine et la théologie, il fut appelé à desservir, en qualité de pasteur, les églises de Frauenberg et de Nordhausen. Ses principaux ouvrages sont : *Litho-théologie* ou *Théologie des pierres* (Hambourg, 1735 et 1751, in-8°); *De sapientia, omnipotentia et providentia divina ex partibus insectorum cognoscenda disquisitio* (Nordhausen, 1735, in-4°); *Insecto-theologia* ou *Démonstration des perfections de Dieu dans tout ce qui concerne les insectes* (Francfort et Leipzig, 1738-1740, in-8°), traduit en français, avec des notes, par Lyonnet (La Haye, 1744; Paris, 1745); *Testaceo-theologia* [*Théologie des testacées*] (Leipzig, 1747, in-8°); *Mélanges d'histoire naturelle et de physico-théologie* (Leipzig et Nordhausen, 1754 et 1770, in-8°).

LESSER (Augustin CREUZÉ, baron DE), littérateur français. V. CREUZÉ.

LESSERTIE s. f. (lè-sèr-tî — de *Delessert*, naturaliste fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LESSINES, en latin *Lessinia*, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 37 kilom. N.-O. de Tournay, sur le Dendre; 5,000 hab. Huileries, distilleries, raffineries de sel, savonneries, teintureries, tanneries; commerce très-actif, dont la pierre à paver, la houille, le bois et les huiles forment les principaux éléments. Lessines était autrefois entourée de murailles dont il reste encore quelques débris; les remparts qui l'environnaient ont été convertis en jardins. On prétend qu'elle a été fondée par les Saxons à leur retour d'une expédition contre les Romains, ce qui justifierait le nom de *Saxonville* qu'elle a porté autrefois. En 1303, elle soutint un long siége contre les Flamands qui, après l'avoir pillée, y mirent le feu. Les environs de Lessines sont remarquables au point de vue géologique du sol. On y trouve du porphyre siliceux exploité à ciel ouvert.

LESSING (Gotthold-Ephraïm), écrivain allemand, né à Kamenz (Saxe) le 22 janvier 1729, mort à Wolfenbuttel le 15 février 1781. Il était le fils d'un pauvre ministre luthérien, qui fut son premier instituteur. En 1741, il entra à l'école de Meissen, où il reçut une instruction gratuite. Doué d'une très-vive intelligence, plein d'ardeur pour le travail, il fit des progrès rapides et s'appliqua, avec un égal succès, aux lettres et aux sciences. En 1746, il suivit les cours de l'université de Leipzig. Ses premières liaisons avec Schlegel, Mylius, Zachariæ et Weisse, les relations qui s'établirent entre lui et quelques comédiens, et surtout un penchant irrésistible pour l'art dramatique le firent renoncer à la carrière théologique, à laquelle son père le destinait. A l'âge de vingt-deux ans, il fit représenter à Leipzig une pièce intitulée : le *Jeune savant*, essai suivi de quelques autres du même genre, qui furent chaleureusement applaudis. Plus tard, il revint sur ces premières productions de sa jeunesse et les apprécia avec une juste sévérité. Il alla même jusqu'à désavouer certaines œuvres qui, grâce au zèle indiscret de quelques amis, avaient vu le jour à son insu. En 1750, il entreprit avec Mylius une publication intitulée : *Mémoires pour servir à l'histoire et au progrès du théâtre*, qui parut à Berlin. En même temps, il étudiait les poëtes anglais et espagnols et traduisait l'ouvrage du philosophe castillan, Jean Huarte, intitulé : *Examen des esprits propres aux sciences.* En 1753, après un court séjour à Wittemberg, où il obtint le grade de maître ès arts et soutint une vive discussion avec Lange, qui venait de faire paraître une traduction d'Horace, il revint à Berlin et publia des articles dans la *Gazette de Voss*. C'est alors qu'il se lia avec Moses Mendelssohn et le célèbre libraire Nicolaï. Vers le même temps, il achevait à Potsdam *Miss Sarah Sampson*, drame joué deux ans plus tard à Leipzig, et qui fut la première pièce de ce genre représentée en Allemagne.

Lessing partait pour aller visiter l'Italie, lorsque les événements de la guerre de Sept ans le forcèrent d'interrompre ce voyage déjà commencé. Il revint habiter Leipzig jusqu'en 1759 et composa sa *Bibliothèque des belles-lettres*.

Dans un troisième séjour qu'il fit à Berlin, il composa *Philotas*, tragédie en un acte et en prose; en même temps, il publiait ses *Lettres sur la littérature du jour*, ses *Fables* en prose et ses *Dissertations sur la fable*.

Lutter contre le goût français, dont l'influence menaçait d'étouffer en son pays toute originalité, secouer le joug d'une imitation servile, indiquer à ses collègues les sources fécondes où tant d'écrivains après lui devaient puiser une inspiration vraiment nationale, telle était la mission que Lessing s'était donnée et dont il poursuivit l'accomplissement durant toute sa vie. Il ne faut donc point s'étonner qu'au lieu d'accepter les définitions des critiques français et de suivre l'illustre exemple de La Fontaine, il ait cherché à ramener l'apologue à son type primitif, remontant, dans la théorie, jusqu'à la recherche curieuse et approfondie de l'essence de la fable, et, dans l'application, jusqu'à la reproduction systématique de la brièveté et de la simplicité dont Esope offrait le modèle. Dans cette voie, Lessing ne sut peut-être pas toujours se préserver de l'exagération : cette brièveté, cette simplicité dont il s'honore dégénèrent souvent en sécheresse; et, d'autre part, quand il poursuit de ses sarcasmes la légèreté des Français, sa sévérité devient de l'injustice. Pourtant, si nous réfléchissons au culte inintelligent que, de son temps, le plus grand nombre des littérateurs allemands avaient voué à tout ce qui sortait de notre pays, si nous calculons les conséquences nécessaires de cette idolâtrie ridicule, nous comprendrons facilement que l'indignation de Lessing contre les gauches imitations des grâces françaises l'ait emporté au delà des bornes de la modération, et lui ait fait dépasser le but même qu'il se proposait d'atteindre.

Des travaux multipliés affaiblirent la santé de Lessing, et la gêne continuelle dans laquelle il vivait le contraignit à accepter une place de secrétaire auprès du général Tauentzien à Breslau (1760). Cinq ans après, il donnait sa démission pour revenir à Berlin, où il publia *Laocoon* et son drame de *Minna de Barnhelm* (1767). L'année suivante, Lessing, attaché comme directeur au Grand-Théâtre de Hambourg, exposait dans sa *Dramaturgie* ses opinions sur l'art dramatique, et sur les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains. La Fontaine y est traité avec une sévérité dédaigneuse. La correction du style de Racine est hautement prisée, mais Lessing se divertit fort aux dépens de Voltaire. Ses appréciations, souvent blessantes, lui suscitèrent de nombreux ennemis. Dans la plupart des discussions qu'il provoqua, il oublia trop souvent ce que le savoir-vivre et l'urbanité peuvent prêter de force et de crédit aux opinions même les mieux fondées, et bientôt il se vit obligé de quitter la ville de Hambourg et d'abandonner la position qu'il y occupait.

Lessing venait de publier une dissertation sur les *Images de la mort chez les anciens*, lorsque la puissante protection du duc de Brunswick l'appela à Wolfenbuttel. Nommé bibliothécaire, il reçut, en outre, pour ses ouvrages un privilége qui les exemptait de la censure, privilége qui lui fut retiré à l'occasion d'une violente querelle qu'il eut avec les théologiens. Malgré ces luttes ardentes, dans lesquelles s'épuisait rapidement tout ce qui lui restait de force et de santé, Lessing composa deux chefs-d'œuvre, *Emilia Galotti* et *Nathan le Sage*, digne couronnement de sa carrière dramatique. Des malheurs domestiques, la mort de sa femme et celle de son fils unique, accélérèrent sa fin; il succomba à une maladie de langueur.

Lessing, qu'on peut regarder comme le fondateur du théâtre allemand, exerça sur la littérature et le goût de ses compatriotes une puissante influence. Ennemi de toute servitude littéraire, il n'appartient à aucune école; mais, par ses goûts et ses tendances, il semble s'être rapproché de la société allemande de Berlin, dans laquelle il comptait de nombreux amis, relations qui nous expliquent les fréquents séjours de l'auteur dans la capitale de la Prusse.

Voici la liste des principaux ouvrages de Lessing : *Mémoires pour servir à l'histoire et au progrès du théâtre; Bagatelles; Vie de Sophocle; Lettres sur la littérature; Lettres sur la littérature du jour; Bibliothèque des belles-lettres; Bibliothèque allemande universelle; Apologies; Laocoon* ou les *Limites respectives de la peinture et de la poésie; Des images de la mort chez les anciens; Fables*, un de ses livres les plus connus; *Dramaturgie de Hambourg*, traduit en français par Cacault (Paris, 1785, 2 vol. in-8°); *Lettres archéologiques; Ernest et Falk*, dialogue pour les francs-maçons; *Mémoires historiques et littéraires tirés de la bibliothèque ducale de Wolfenbuttel; Fragments d'un inconnu; Dissertation sur l'épigramme; Dissertation sur le caractère de la fable; Pope métaphysicien; Education de l'humanité; Anti-Gœtze*, pamphlet; *Sur les rapports de Leibniz avec Spinoza; Sur la vérité des objets en dehors de la divinité;* le *Christianisme rationnel;* l'*Education du genre humain; Traité sur les peines éternelles.*

Parmi ses œuvres dramatiques, nous citerons : les *Juifs*, le *Misogyne*, l'*Esprit fort*, le *Trésor*, l'*Athée*, le *Maître de pension*, *Miss Sarah Sampson*, *Philotas*, *Minna de Barnhelm*, *Emilia Galotti*, *Nathan le Sage*.

On doit aussi à Lessing quelques traductions : *Examen des esprits propres aux sciences*, de Jean Huarte; *Histoire des Arabes sous les califes*, de l'abbé de Marigny; *Système de la philosophie morale*, de Hutcheson; *Théâtre de Diderot*.

Les *Œuvres complètes* de Lessing ont été publiées à Berlin en 1840 (13 vol. in-8°).

Personne n'a mieux jugé Lessing que Mme de Staël : « Lessing, dit-elle, écrivit en prose avec une netteté et une précision tout à fait nouvelles : la profondeur des pensées embarrasse souvent le style des écrivains de la nouvelle école; Lessing, non moins profond, avait quelque chose d'âpre dans le caractère, qui lui faisait trouver les paroles les plus précises et les plus mordantes. Lessing était toujours animé dans ses écrits par un mouvement hostile contre les opinions qu'il attaquait, et l'humeur donne du relief aux idées que l'on veut présenter.

» Il s'occupa tour à tour du théâtre, de la philosophie, des antiquités, de la théologie, poursuivant partout la vérité, comme un chasseur qui trouve encore plus de plaisir dans la course que dans le but. Son style a quelque rapport avec la concision vive et brillante des Français; il tendait à rendre l'allemand classique; les écrivains de la nouvelle école embrassent plus de pensées à la fois, mais Lessing doit être plus généralement admiré; c'est un esprit neuf et hardi, qui reste néanmoins à la portée du commun des hommes; sa manière de voir est allemande, sa manière de s'exprimer est européenne. Dialecticien spirituel et serré dans ses arguments, l'enthousiasme pour le beau remplissait cependant le fond de son âme; il avait une ardeur sans flamme, une véhémence philosophique toujours active, et qui produisait par des coups redoublés des effets durables. » — CHARLES-GOTTLIEB, frère de Lessing, né en 1740, mort en 1812, fut directeur de la Monnaie de Breslau et publia *Une vie de Gotthold-Ephraïm* (Berlin, 1793, 3 vol. in-8°).

LESSING (Charles-Frédéric), célèbre peintre allemand, né à Wartenberg (Silésie) le 15 février 1808. Il est le petit-fils de l'illustre écrivain du même nom. Son père désirait lui faire étudier les sciences naturelles; mais le jeune homme montrant peu de goût pour ce genre de travail intellectuel, il se décida à le laisser suivre les cours de l'Académie des arts de Berlin. En 1825, le jeune artiste, à peine âgé de dix-sept ans, obtint le prix de l'Académie de peinture pour son tableau, le *Cimetière en ruine*. M. Lessing père envoya son fils achever son éducation dans l'atelier de M. Schadow. De 1829 à 1831, M. Lessing produisit successivement plusieurs œuvres importantes, parmi lesquelles on remarqua surtout la *Bataille d'Iconium*, le *Couple royal en deuil*, le *Brigand et son fils* et la *Lénore*. Puis il s'adonna presque exclusivement à la reproduction des scènes de l'histoire de la Bohême. Le *Sermon chez les hussites*, admis, en 1837, à l'Exposition de peinture de Paris, mérita à son auteur une médaille de première classe et la croix de la Légion d'honneur. Quelque temps après, l'artiste exposa deux toiles inspirées par les mêmes idées : *Jean Hus devant le concile de Constance* et *Jean Hus marchant au bûcher*, qui furent vivement critiquées par l'école d'Overbeck. Vinrent ensuite le *Tyran Ezzelin repoussant dans sa prison les exhortations des moines*, la *Bataille des Mongols près de Legnitz*, *Pèlerins allant visiter le tombeau de Jésus-Christ*, le *Pape Pascal II prisonnier de Henri V*, *Luther brûlant la bulle papale*, qui est maintenant à New-York avec le *Jean Hus marchant au bûcher*. La plupart des autres compositions que nous venons de citer appartiennent au musée de Francfort-sur-le-Mein. Ce peintre est également un paysagiste distingué. Nous citerons parmi ses compositions les plus importantes en ce genre : le *Cloître dans la neige*, *Vue prise dans l'Eisel*, *Rochers*, *Lac au fond d'un cratère*, *Chênes de mille ans*, qui ont été gravés par Steifenhend. Membre depuis plusieurs années de l'Académie des beaux-arts de Berlin, M. Lessing a dans son pays une grande réputation de coloriste. C'est en même temps un dessinateur énergique et correct, un partisan de la vérité et de la réalité, qui n'est jamais tombé dans les rêveries panthéistiques de ses compatriotes.

LESSINGIE s. f. (lè-sain-jî — de *Lessing*, auteur allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

LESSIVAGE s. m. (lè-si-va-je — rad. *lessiver*). Action ou manière de lessiver : *Un* LESSIVAGE *bien fait. La quantité de potasse que contiennent les cendres après le* LESSIVAGE *est encore très-considérable.* (Matth. de Dombasle.)

— Fam. Grosse perte d'argent : *Il vient de faire au jeu un* LESSIVAGE *complet.*

— Arboric. Opération qui consiste à asperger les arbres avec une lessive, pour les débarrasser des insectes qui les infestent.

— **Encycl.** Econ. domest. Le *lessivage* ou coulage est la base de l'opération du blanchissage. Le linge à blanchir, débarrassé par le trempage des substances solubles, renferme encore des substances insolubles, des corps gras ou résineux qui le salissent; le *lessivage* a pour but de l'en débarrasser, au moins en partie. Anciennement, on faisait la lessive avec des cendres, et ce procédé est même encore suivi actuellement dans les campagnes et dans les petites villes de province. Pour lessiver le linge par cette méthode, on le dispose pièce à pièce dans un grand cuvier en bois, placé sur un trépied, puis on le recouvre d'une grosse toile qui déborde tout autour. On met sur cette toile une quantité de cendres proportionnée à la masse du linge que l'on doit lessiver; puis on enroule tout autour les bords de la toile, de façon à former une sorte de bassin dans lequel on verse peu à peu et par intervalle de l'eau chaude. Les sels solubles contenus dans les cendres, et principalement le sous-carbonate de potasse, le seul qui agisse dans cette circonstance, sont entraînés par le liquide, qui s'infiltre à travers toutes les couches du linge, et finit par gagner la partie inférieure, d'où il s'écoule à l'aide d'une ouverture munie d'un robinet, ou simplement fermée par un bouchon de paille ou de linge. On reprend le liquide écoulé, on le chauffe et on le reverse sur la cendre, et ainsi de suite; c'est cette manipulation que l'on appelle couler la lessive. Il faut employer l'eau à une température douce, qui permette aux tissus de se gonfler par degrés, et de se laisser plus facilement pénétrer.

Dans les grandes villes, et particulièrement à Paris, on n'emploie plus guère les cendres, que l'on ne pourrait se procurer en quantité suffisante; car on brûle beaucoup de bois flotté, qui donne des cendres presque complétement privées d'alcalis. Les blanchisseuses emploient donc directement les alcalis, et de l'usage peu rationnel qu'elles en font, il résulte des effets déplorables au point de vue de la propreté et de la conservation du linge. La cendre a ce précieux avantage qu'il est impossible d'en abuser, les quantités de potasse qu'elle renferme étant trop faibles pour pouvoir être nuisibles.

On lessive aussi le linge à la vapeur. Dans ce procédé, le linge est soumis à une macération dans la lessive froide, puis placé dans le cuvier fixé au-dessus de la chaudière; la vapeur d'eau traverse le linge, détermine la saponification des corps gras et s'écoule condensée avec la lessive. Le comte de Chaptal est le premier qui ait fait connaître en France et qui ait mis en usage les procédés de *lessivage* à la vapeur, employés depuis longtemps chez les Orientaux, et dont les Indiens se servaient dès 1718 pour le blanchiment des toiles de coton. C'est aussi à cet usage qu'on employa d'abord en France le *lessivage* à la vapeur. Chaptal proposa de l'appliquer aussi au blanchissage du linge. Les opérations sont d'une extrême simplicité. Après un trempage qu'il est inutile de prolonger, le linge est tordu de façon à être simplement humecté de lessive. Les cuves sont en tôle galvanisée ou en cuivre étamé; on les double ordinairement d'un charrier, sorte de grande toile qui garnit toute la cuve comme un fond de bain, et que l'on rabat sur le linge avant de fermer le couvercle. Ce charrier facilite la conservation des conduits verticaux ménagés autour du cuvier par des tringles en bois rond. Des cloisons en bois permettent, en outre, de séparer le linge; le linge le plus sale est placé le premier. Cette opération terminée, on retire les tringles en bois, on recouvre les cheminées avec du linge, et on ferme le couvercle; on allume alors le feu, et on le pousse jusqu'à ce que la vapeur produite par l'eau située sous le double fond sorte autour du couvercle, ce qui indique que la vapeur, comprimée d'abord dans les cheminées fermées du haut, a gagné la masse en cherchant d'autres issues, et que tout le linge a acquis graduellement la température de 100 degrés. Cette opération dure de deux à trois heures, suivant le volume du cuvier. Il ne reste qu'à rincer et laver le linge, en exprimant par une sorte de massage ou de frottage sur lui-même toutes les saletés saponifiées qui sont restées adhérentes. Il faut se garder de chauffer et de refroidir le linge trop brusquement, tout changement brusque de température pouvant crisper les fibres textiles.

On peut encore lessiver dans la lessive maintenue bouillante sans coulage. Pour cela, on se sert d'une roue à laver à claire-voie, tournant sur son axe dans un tambour où elle est enfermée. La moitié inférieure contient la lessive maintenue à l'ébullition par la vapeur d'une chaudière voisine; la partie supérieure du tambour est pleine de vapeur. Dans le mouvement de la roue, le linge passe alternativement dans la lessive bouillante et dans la vapeur.

Pour lessiver par affusions à températures graduées, on se sert d'un appareil composé d'une chaudière posée sur un fourneau et surmontée d'une cuve fermée par le bas par une grille en bois, et par le haut à l'aide d'un couvercle. La chaudière est divisée en deux compartiments par un disque métallique placé au milieu de sa hauteur; au milieu de ce disque est un tube vertical, qui présente latéralement vers le bord supérieur de la cuve un second tube descendant vers le fond de la chaudière. Une pompe puise le liquide dans la chaudière et le refoule. La lessive doit être constamment maintenue à 100°. On peut aussi produire les affusions par la pression de la vapeur. Ce mode de coulage consiste à forcer la lessive, à l'aide de la pression exercée par la vapeur sur sa surface libre, à s'élever dans le tube placé au milieu du cuvier et à se déverser sur le linge.

Enfin, on lessive encore le linge par circulation continue. L'appareil employé à cet effet se compose d'une cuve et d'une chaudière de même hauteur et placées l'une à côté de l'autre. Elles communiquent par deux tubes horizontaux situés l'un vers le fond, l'autre près du couvercle. La cuve et la chaudière étant remplies de lessive dans l'espace annulaire compris entre le tube central et une enveloppe qui repose également sur le disque, on chauffe lentement, et de temps en temps on fait jouer la pompe pour arroser le linge à des températures successivement croissantes. Vers 100° l'affusion se produit spontanément. La lessive ne doit pas marquer plus de 3° à l'aréomètre de Baumé. Cet appareil, dû à MM. Bouillon et Muller, doit être préféré à tout autre.

Quel que soit d'ailleurs le procédé de *lessivage* employé, il est bon, avant de l'appliquer, de trier le linge et de le partager en divers lots, comme le linge fin, le linge de couleur, le gros linge, le linge de cuisine, etc.; sans quoi une portion du linge se blanchirait aux dépens de l'autre, et le linge fin, par exemple, serait retiré du cuvier plus sale qu'il n'était quand on l'y a mis.

— Arboric. Quand les arbres fruitiers sont trop infestés d'insectes, tels que pucerons, cochenilles, tigres, acanthies, etc., on les en débarrasse à l'aide d'un *lessivage*. On emploie pour cela, soit la lessive ordinaire, soit la dissolution de soude, de potasse ou de savon, soit encore la décoction de feuilles de noyer, de sureau, de tabac ou autres végétaux à suc âcre. On applique ces liquides en seringages, à l'aide d'une pompe ou autre appareil, ou bien en frictions avec un linge qui en est imprégné. Le savon agit très-efficacement; il cautérise la peau délicate des insectes, et de plus il bouche leurs stigmates, arrête leur respiration et les asphyxie. Il est rare qu'un premier *lessivage* atteigne le but désiré; aussi est-on obligé de recourir à un second. Il en résulte naturellement un surcroît de dépenses, qui arrête souvent l'arboriculteur.

LESSIVE s. f. (lè-si-ve — lat. *lixivium* ou *lixivia;* probablement de *lixa*, que Nonnius dit être un nom ancien de l'eau; ou de *lix*, nom de la cendre ou de l'eau mêlée à la cendre. *Lixa*, eau, doit se rapporter au même radical que *liquor*, liqueur, *liquidus*, liquide, et *liquere*, être clair, pour lequel on ne trouve que des analogies fort incertaines dans le sanscrit. Il est possible que *lix*, cendre, se rapporte au même radical que le latin *lignus*, bois). Dissolution aqueuse de potasse ou de soude dans laquelle on fait macérer le linge que l'on veut blanchir : *Une bonne* LESSIVE. *Une forte* LESSIVE. *Mettre du linge à la* LESSIVE.

— Eau détersive en général : *Préparer une* LESSIVE *pour dégraisser les cheveux. Les olives vertes, placées dans une forte* LESSIVE, *y perdent leur amertume.*

— Action de lessiver, de mettre du linge à la lessive : *Faire la* LESSIVE. *Les jours de* LESSIVE *sont, à la campagne, des jours solennels.*

C'est une belle perspective,
De grand matin,
Que des gens qui font la *lessive*
Dans le lointain.
A. DE MUSSET.

— Linge qu'on met à la lessive : *Compter sa* LESSIVE. *Laver sa* LESSIVE.

— Par anal. Action de nettoyer, de purger : *Les eaux de Vichy m'ont purgée autant que j'ai pu l'être; car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avais de cette* LESSIVE *il y a dix ans.* (Mme de Sév.)

— Fam. Grosse perte d'argent : *Il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de* 100 *louis au pharaon, selon ma louable coutume de faire tous les ans quelque* LESSIVE *au jeu.* (Volt.)

— *Blanc de lessive*, Se dit du linge lessivé et blanchi, qui n'a pas encore été porté.

— Loc. fam. *Faire la lessive du Gascon*, Retourner son linge lorsqu'il est sale, au lieu d'en changer.

— Prov. *A laver la tête d'un More ou d'un âne, on perd sa lessive*, Il est inutile de chercher à gagner, à persuader les personnes obstinées dans leurs idées.

— Chim. Liquide dont on se sert pour dissoudre les parties solubles et les séparer des parties insolubles.

— Techn. Chaudière dans laquelle on chauffe très-fortement le sucre en fusion. ‖ *Lessive des savonniers*, Dissolution de soude caustique servant à faire le savon. ‖ *Lessive de sang*, Préparation qui servait autrefois à la fabrication du bleu de Prusse. ‖ Ancien nom du prussiate de potasse.

— **Encycl.** Une *lessive* n'est autre chose qu'une dissolution aqueuse plus ou moins concentrée de potasse et de soude. Donc, toutes les cendres, sans exception, peuvent fournir des *lessives*, mais elles contiennent plus ou moins d'alcalis. De plus, il y en a qui renferment des principes colorants qui doivent les faire rejeter pour le blanchissage du linge. Les cendres d'arbres fruitiers, de chêne, de frêne, d'orme, de charme sont les meilleures; celle des bois blancs vient en seconde ligne; celles de châtaignier et d'aune tachent le linge. La cendre dure recuite, c'est-à-dire qui est restée longtemps dans le foyer, n'est meilleure que parce qu'elle ne contient que peu de charbon.

Lorsqu'on emploie les carbonates de potasse et de soude, on leur fait subir la caustication, opération qui consiste à enlever aux alcalis l'acide carbonique qui atténuerait notablement leur action sur les matières colorantes ou sur les substances grasses. Pour rendre les alcalis caustiques, on fait bouillir la potasse et la soude avec une quantité suffisante de chaux vive, qui s'empare de l'acide carbonique. La solution aqueuse porte le nom de *lessive* caustique des savonniers. L'eau seconde est une *lessive* caustique faible, marquant 10° à 15° à l'aréomètre, et qui sert à enlever les peintures à l'huile sur les murs, les bois, etc. V. LESSIVAGE, pour l'emploi de la lessive au blanchissage du linge.

Pour obtenir les *lessives* destinées au blanchiment des tissus de lin et de chanvre, on emploie le sel de soude à 80°, les cristaux de soude à 35° ou la potasse à 65°; il faut dissoudre dans au moins dix fois le poids d'eau maintenue bouillante; on clarifie avec un peu de chaux, qui ne produit pas de causticité sensible.

LESSIVÉ, ÉE (lè-si-vé) part. passé du v. Lessiver. Soumis à un lessivage : *Du linge bien* LESSIVÉ. ‖ Qui a servi à un lessivage : *L'action des cendres* LESSIVÉES *sur un terrain est analogue à celle de la chaux.* (Matth. de Dombasle.)

LESSIVER v. a. ou tr. (lé-si-vé — rad. *lessive*). Nettoyer au moyen de la lessive : LESSIVER *des draps, des chemises. En province, les familles de tout rang ont l'habitude de faire* LESSIVER *et blanchir leur linge chez elles.* (F. Soulié.)

— Laver avec de l'eau acidulée ou alcaline : LESSIVER *les portes, les fenêtres, le parquet.*

— Chim. Débarrasser des parties solubles, à l'aide d'une lessive : LESSIVER *des cendres.*

Se lessiver v. pr. Etre lessivé : *Le linge de corps doit* SE LESSIVER *fréquemment.*

LESSIVEUR, EUSE s. (lè-si-veur, eu-ze — rad. *lessiver*). Personne qui lessive, qui fait la lessive : *Une bonne* LESSIVEUSE.

— s. m. Techn. Appareil à l'aide duquel on blanchit les chiffons destinés à la fabrication.

LESSIVIER, IÈRE s. (lè-si-vié, iè-re — rad. *lessive*). Se dit pour BLANCHISSEUR, BLANCHISSEUSE, dans quelques départements.

LESSMANN (Daniel), littérateur allemand, né à Soldin (Nouvelle-Marche) en 1794, mort en 1831. Etudiant en médecine à Berlin en

1813, il entra à cette époque comme volontaire dans l'armée prussienne, reçut une blessure à Lutzen, et après son rétablissement, en 1815, fut attaché aux hôpitaux ambulants. Il eut ainsi l'occasion de faire un long séjour à Paris. Au rétablissement de la paix, il vint reprendre à Berlin ses études médicales et se rendit en 1819 à Vienne, où il entra comme précepteur chez le comte O'Donnell, qu'il accompagna plus tard en Italie et en Hongrie. Cette époque de sa vie fut tout entière consacrée à des études historiques. De retour à Berlin en 1824, il ne s'occupa plus que de littérature et publia des œuvres de différents genres. Ses poésies lyriques, telles que *Vénus d'Amathonte* (Berlin, 1824), et *Poésies* (Berlin, 1830), obtinrent moins de succès que ses *Nouvelles* (Berlin, 1828-1829, 4 vol.), et quelques ouvrages de longue haleine, entre autres : *Louise de Halling, lettres écrites de l'Espagne méridionale* (Berlin, 1827, 2 vol.); *Tableaux biographiques* (Berlin, 1829-1830, 2 vol.), et le *Carnet de voyage d'un homme mélancolique* (Berlin, 1831-1832, 2 vol.). Le 1er septembre 1831, il se mit en route, dans une disposition d'esprit plus enjouée que de coutume, pour se rendre à pied à Leipzig; mais huit jours plus tard on le trouva pendu près de Wittemberg. Un roman qu'il laissait manuscrit, le *Moulin de la lande*, fut publié à Berlin (1833, 2 vol.).

LESSON (René-Primevère), naturaliste français, né à Rochefort en 1794, mort en 1849. Dès son enfance il avait manifesté de grandes dispositions pour l'histoire naturelle, à ce point qu'à douze ans il avait formé une collection de bois et de plantes indigènes. Entré en 1809 à l'Ecole de médecine navale de Rochefort, il fit plusieurs campagnes, fut ensuite reçu pharmacien de la marine, et dirigeait le jardin botanique de Rochefort lorsqu'il fut désigné pour faire partie de l'équipage de la *Coquille*, qui entreprenait un voyage autour du monde sous les ordres de Duperrey. Pendant cette longue excursion, Lesson vérifia la constitution géologique des côtes du Pérou et du Chili, des îles Malouines, du grand Océan et des montagnes Bleues de la Nouvelle-Hollande. En même temps qu'il amassait des matériaux précieux pour la zoologie et pour l'ethnographie des races humaines, il collectionnait une quantité d'animaux rares dont il enrichit le Muséum. Décoré de la Légion d'honneur en 1825, il travaillait, d'après l'ordre du gouvernement, à la publication du voyage de la *Coquille*, lorsque la révolution de Juillet le contraignit à abandonner Paris pour se rendre à Rochefort. Nommé quelque temps après premier pharmacien de la marine, puis professeur de chimie à l'Ecole de médecine, il devint en 1833 correspondant de l'Académie des sciences. En 1847, il fut élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur. On lui doit, entre autres ouvrages : *Complément des œuvres de Buffon* (Paris, 1828); *Voyage médical autour du monde, exécuté sur la corvette la* Coquille (Paris, 1829, in-8º); *Voyage autour du monde sur la corvette la* Coquille, *zoologie* (Paris, 1830, 2 vol. in-4º); *Manuel d'ornithologie domestique* (Paris, 1834, in-18); *Histoire naturelle de l'expédition de la frégate la* Thétis (Paris, 1838); *Voyage autour du monde entrepris par ordre du gouvernement sur la corvette la* Coquille (Paris, 1838, 2 vol. in-4º). Membre du conseil municipal de Rochefort, il a traité diverses questions d'administration et publié des *Etudes sur les farines*, dans lesquelles il révélait les dilapidations qui ont soulevé tant de scandale dans un procès resté célèbre. — Son frère, Pierre-Adolphe LESSON, né à Rochefort en 1805, est entré dans le corps des chirurgiens de marine, et a été pendant six ans chirurgien en chef des établissements français dans l'Océanie (1842-1849). On lui doit un *Voyage aux îles Mangareva* (Rochefort, 1846, in-8º), et la partie botanique du *Voyage de l'*Astrolabe (1832), rédigée en collaboration avec Richard.

LESSONIE s. f. (lè-so-nî — de *Lesson*, natur. fr.). Ornith. Syn. de MUSCISAXICOLE.

— Bot. Syn. de PANICAUT ou ÉRYNGIUM, genre d'ombellifères, et de LAMINAIRE, genre d'algues.

— **Encycl**. Bot. Les algues appelées *lessonies* ont pu, grâce à leurs dimensions, être comparées à des arbres marins. Leurs racines, puissantes et rameuses, fortement implantées dans les fentes des rochers, acquièrent parfois une grosseur et une dureté considérables. Les tiges, ramifiées au sommet, acquièrent à la base jusqu'à 0m,25 de tour; leur coupe transversale présente à l'œil nu des couches concentriques bien marquées, avec un canal médullaire un peu plus mou et plus foncé. Les rameaux sont dichotomes, entrelacés, comprimés, rugueux; ils portent des frondes peu épaisses, divisées en deux lames distinctes dès la base. La fructification consiste en propagules graniformes, compactes, répandus çà et là dans l'étendue des lames, de manière à donner à celles-ci une consistance assez forte et rude au toucher. Les *lessonies* se trouvent surtout dans les mers australes.

LEST s. m. (lèstt — de l'allem. *last*, charge. V. LAST). Mar. Matière pesante dont on charge la cale d'un navire pour lui donner de la stabilité : *La marine militaire n'emploie pour* LEST *que des gueuses en fonte.* (Page.) ‖ *Lest volant*, Gueuses placées provisoirement dans l'entre-pont, pour être mises au besoin dans la cale avec le lest. ‖ *Voiles à lest*, Voiles qu'on étend sous les sabords, pendant qu'on charge ou qu'on décharge le lest, pour l'empêcher de tomber à la mer. ‖ *Sur lest*, Se dit d'un bâtiment qui n'a de chargement que son lest : *Ce navire est parti, est revenu* SUR LEST.

— Fig. Moyen d'assurer une personne ou une situation : *Il faut combiner les puissances, donner du* LEST *à l'une pour la mettre en état de résister à l'autre.* (Montesq.)

— Sable dont se munissent les aéronautes, et qu'ils jettent lorsqu'ils veulent s'élever dans l'atmosphère.

— Pêche. Poids dont on charge le pied de certains filets, pour les empêcher d'être soulevés par l'eau.

— **Encycl**. Mar. Au XVIIe siècle, on appelait bon *lest* celui qui, composé de petits cailloux, s'arrimait facilement et comme de lui-même; mauvais *lest*, celui qui s'arrangeait difficilement, étant composé de gros quartiers de canons éclatés, ou de grosses pierres irrégulières, ou de débris d'ancres et de ferraille. Le vieux *lest* était celui qui avait fait campagne.

Seignelay, en 1681, ordonna aux intendants de la marine de tenir la main à ce que le *lest* fût lavé et nettoyé avant d'être embarqué, ce qui est nécessaire à la santé des équipages.

Le *lest* se compose de matières pesantes, qui se placent ou s'arriment ainsi qu'il est indiqué par le devis du navire, dans la partie basse de la cale.

On prend les matières les plus pesantes pour en composer le *lest*, afin que le plus grand poids se trouvant en bas, le centre de gravité du tout soit aussi le plus bas possible; car l'effet du *lest* est de faire porter la voile au navire. Il n'existe pas de règle bien fixe qui puisse déterminer la quantité de *lest* qui convient à tel ou tel bâtiment, car cette quantité varie selon le poids du chargement en marchandise; il est même des chargements, comme le vin, qui font *lest;* de sorte qu'on est, dans ce cas, dispensé de prendre un supplément de charge inutile.

Le *lest* des bâtiments de guerre se compose ordinairement, de nos jours, de parallélipipèdes en fer nommés gueuses, du poids de 25 ou de 50 kilogr. chacun. A bord des vaisseaux de 120 canons, le poids du *lest* est normalement de 875,000 kilogr.

Le *lest* de la marine marchande, nous l'avons dit, peut comprendre, outre les gueuses et les pierres, certaines parties lourdes du chargement susceptibles d'être placées à fond de cale. Si ces matières sont du sucre, du sel, susceptibles de se fondre, ou du sable qui peut engorger le pied des pompes, on doit les exhausser un peu au-dessus de la carlingue et les contenir par des toiles ou dans des compartiments.

On appelle *lest* volant une quantité de gueuses dont le poids égale environ le dixième du poids total du *lest*, et qu'on place en réserve dans les parties centrales du bâtiment, pour pouvoir être transportées dans les divers endroits du bord, afin de remédier, en cours de navigation, aux vices de l'arrimage et de procurer les qualités nautiques dont le navire peut être dépourvu.

LESTADIE s. f. (lè-sta-dî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique australe.

LESTAGE s. m. (lè-sta-je — rad. *lester*). Art ou action de lester un navire : *Entendre bien le* LESTAGE. *S'occuper du* LESTAGE *d'une frégate.*

LESTANG (Antoine DE), magistrat et érudit français, né en 1538, mort en 1617. Président au présidial de Brive, député aux états de Blois en 1576, il sut se concilier l'estime de Mayenne, qui le fit intendant de justice dans l'armée de la Ligue, puis président à mortier au parlement de Toulouse. Henri IV, qui avait eu occasion d'éprouver son tact politique et son honorabilité, le nomma premier président de la chambre de l'Edit établie à Castres. Catholique fervent, Lestang fonda à Brive la maison des Pères de la doctrine chrétienne et contribua pour une grande part à l'établissement des jésuites à Toulouse. On lui doit les ouvrages suivants : *Traité de la réalité du saint sacrement de l'autel; Traité de l'orthographe françoise; Arrêts et discours* (Toulouse, 1612, in-8º); *Histoire des Gaules et conquêtes des Gaulois en Italie, Grèce et Asie* (Bordeaux, 1618, in-4º).

LESTANG (Christophe DE), prélat français, frère du précédent, né en 1560, mort en 1621. C'est un de ces prélats diplomates, fins comme l'ambre, qui savent toujours se maintenir en faveur dans toutes les circonstances politiques. A peine âgé de vingt ans, il est, par dispense spéciale du pape, promu à l'évêché de Lodève. Il affecte alors pour la destruction du calvinisme dans la province un zèle si ardent, que Henri III croit devoir récompenser ses services d'une pension considérable pour l'époque. Plus tard, il devient ligueur effréné et va remercier Philippe II d'Espagne des secours qu'il a envoyés à son parti. Henri III meurt, Henri IV monte au trône; Lestang déclare, lors des états tenus à Toulouse, qu'on peut, en toute sûreté de conscience, reconnaître Henri IV, le pape lui ayant donné l'absolution. Sous Louis XIII, il devient commandeur de divers ordres, grand maître de la chapelle royale, membre du conseil privé et directeur des finances; et il est, en outre, chargé d'importantes missions diplomatiques. Son élévation ne doit point exciter d'étonnement; cet ecclésiastique adroit avait su habilement se concilier les amitiés de d'Ossat, de Duperron, des pères Cotton et Arnoux, de Richelieu, et, de plus, dans toute circonstance, il s'était montré fervent partisan de la société de Jésus.

LESTE adj. (lè-ste — de l'allem. *list*, ruse, habileté; *listig*, rusé, habile). Agile, qui a les mouvements prompts et faciles : *Un danseur fort* LESTE. *Quoique* LESTE *et bien pris dans ma taille, je ne pus apprendre à danser un menuet.* (J.-J. Rouss.)

> *Leste* et joyeux, je montais six étages.
> Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!
> BÉRANGER.

‖ Prompt et facile, en parlant des mouvements : *Avoir des mouvements* LESTES. *Marcher d'un pas* LESTE.

— Prompt et décidé dans ses actions : *Un homme* LESTE *en affaires.*

— Vêtu d'une manière ample, légère, de façon à laisser toute la liberté des mouvements; léger, qui ne gêne pas les mouvements, en parlant des vêtements : *Cet uniforme est plus* LESTE *que l'ancien.* (Acad.)

> L'habit est vraiment *leste* et des plus à la mode.
> REGNARD.

‖ Coquet, d'une recherche élégante :

> La forte passion est d'être brave et *leste*.
> MOLIÈRE.

‖ Ces divers sens ont vieilli.

— Dégagé, libre, sans gêne, qui a une tournure vive et facile : *Le ton* LESTE *ne peut que tromper sur la difficulté des choses.* (E. Bersot.) *Desmoulins est la plume la plus* LESTE, *la plus gaie, la plus folle du parti démocratique et anarchique.* (Ste-Beuve.)

— Indiscret, peu scrupuleux sur les convenances : *Un jeune homme fort* LESTE *dans ses discours. Une femme trop* LESTE *dans ses propos.* ‖ Libre, grivois, peu réservé, en parlant des actes ou des discours : *Des paroles un peu* LESTES. *Une chanson trop* LESTE *pour des oreilles pudiques.*

> Ah! autre point : contez de *lestes* anecdotes,
> Pour vous faire bien voir de nos jeunes dévotes.
> PONSARD.

— *Avoir la main leste*, Etre prompt à frapper.

LESTÉ, ÉE (lè-sté) part. passé du v. Lester. Qui a du lest : *Un navire* LESTÉ *avec des pierres. Une barque mal* LESTÉE.

— Fam. Chargé de nourriture et de boisson : *Un estomac bien* LESTÉ. *Rasé,* LESTÉ *de sa tasse de café, dès huit heures du matin, il sortait avec une exactitude d'horloge.* (Balz.)

LESTEMENT adv. (lè-ste-man — rad. *leste*). D'une manière leste, prompte : *Marcher* LESTEMENT. *Finir* LESTEMENT *sa besogne. Les gens du monde s'imaginent que tout est* LESTEMENT *conduit dans les amours éclos entre deux coulisses; erreur : il y a de la vertu partout.* (Méry.)

— Fig. Avec peu de retenue, de réflexion, de gravité : *Vous parlez un peu* LESTEMENT *sur un sujet si sérieux.*

— D'une façon hardie, risquée, au point de vue de la bienséance : *Cette femme se conduit fort* LESTEMENT. *On ne s'exprime pas si* LESTEMENT *devant des dames.*

LESTER v. a. ou tr. (lè-sté — rad. *lest*). Charger de son lest : LESTER *un navire, un ballon.*

— Par anal. Charger dans sa partie inférieure : *Il faut* LESTER *un peu plus cet aréomètre.* ‖ Charger en général : *Nous* LESTÂMES *ses poches de toute sorte de friandises.*

— Fam. Munir d'une nourriture solide, d'une boisson fortifiante : *On commença par le* LESTER *d'un bon déjeuner. Songeons à* LESTER *nos estomacs.*

Se lester v. pr. Etre lesté, recevoir son lest : *Les navires de guerre* SE LESTENT *avec des gueuses de fonte.*

— Fam. Prendre une nourriture ou une boisson fortifiante : *Nous* NOUS LESTÂMES *d'une tranche de jambon.*

> D'une liqueur nouvelle
> *Lestons-nous* sur ce bord.
> BÉRANGER.

— Fig. Acquérir du poids, de la consistance, un caractère sérieux : *C'était assez pour avoir mis du plomb dans sa tête; mais il y a des têtes qui ne* SE LESTENT *jamais.* (Mme de Sév.)

LESTERPS, bourg et comm. de France (Charente), cant., arrond. et à 9 kilom. E. de Confolens; 1,281 hab. Commerce de légumes, de gibier. L'église, monument historique, date de plusieurs époques. La nef est romane; le clocher, qui renferme au premier étage une belle salle voûtée, est du commencement du XIIe siècle. Vaste étang. Motte féodale.

LESTES s. m. (lè-stèss — du gr. *lêstês*, ravisseur). Entom. Genre d'insectes névroptères, tribu des libelluliens, formé aux dépens des libellules.

LESTEUR s. m. (lè-steur — rad. *lester*). Matelot chargé d'arrimer le lest dans la cale. ‖ Ouvrier qui porte le lest à bord. ‖ Bateau destiné à transporter le lest.

— Adjectiv. Qui sert à transporter le lest : *Bateau* LESTEUR.

LESTÈVE s. f. (lè-stè-ve). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant six espèces qui habitent l'Europe : *La* LESTÈVE *bicolore se trouve aux environs de Paris.* (Chevrolat.)

— **Encycl**. Les *lestèves* ont assez d'analogie avec un autre genre de coléoptères, celui des anthophages. Les principales différences qui les séparent consistent dans l'organisation de leur bouche et de leurs palpes maxillaires. Chez ces insectes, les mandibules, en forme de faux, sont armées d'une petite dent au milieu; les mâchoires ont leurs lobes cornés, allongés, linéaires, poilus antérieurement et terminés à l'intérieur par un onglet; les palpes maxillaires ont le premier et le troisième article courts et le quatrième trois fois plus long que le troisième; la lèvre est à menton transverse; la languette membraneuse présente deux lobes arrondis; les palpes labiales ont le premier et le troisième articles plus longs que le second. Le corps des *lestèves* est très-légèrement pubescent; la tête, le corselet et les élytres sont parsemés de points serrés. Chez les mâles, le sixième segment abdominal est tronqué en dessous. Tous ces insectes sont de petite taille. On les trouve dans les prés humides, parmi les herbes, sous les mousses. On n'en connaît pas plus de huit à neuf espèces, qui toutes sont propres à l'Europe. La plus connue est la *lestève* bicolore, qui est assez commune dans presque toutes les parties de l'Europe. Ce coléoptère porte au moins une dizaine de noms dans les classifications zoologiques. Cette curieuse diversité tient surtout à ce que son système de coloration éprouve de nombreuses variations.

LESTIBOUDOIS (Jean-Baptiste), médecin et botaniste français, né à Douai en 1715, mort à Lille en 1804. Il fit, comme pharmacien en chef, la campagne d'Allemagne de 1739, profita de son séjour dans ce pays pour en étudier les plantes, et devint en 1770 professeur de botanique à Lille. Lestiboudois collabora à la *Pharmacopæa insulensis*, publia un *Abrégé élémentaire de botanique*, une excellente *Carte botanique*, et, dès 1737, fit paraître un *Mémoire* sur les avantages qu'on pourrait tirer des pommes de terre. — Son fils, François-Joseph LESTIBOUDOIS, né à Lille, mort dans cette ville en 1815, fut médecin et professeur de botanique. On lui doit : *Botanographie belgique* (1781, in-8º; 1796, 4 vol. in-8º); *Abrégé élémentaire de l'histoire naturelle des animaux* (1782, in-8º).

LESTIBOUDOIS (Thémistocle-Gaspard), médecin et homme politique français, fils du précédent (François-Joseph), né à Lille en 1797. Reçu docteur à Paris (1818), il exerça la médecine, professa la botanique et la zoologie dans sa ville natale, où il devint médecin en chef de l'asile des aliénés, et fut nommé membre correspondant des Académies de médecine et des sciences. Partisan déclaré des idées libérales sous la Restauration et sous Louis-Philippe, M. Lestiboudois devint, après la révolution de Juillet, membre du conseil général du Nord, puis, en 1839, représentant de la ville de Lille à la Chambre des députés, où il siégea sans interruption jusqu'en 1848, et vota constamment avec les membres de l'opposition. Lors du terrible accident qui eut lieu à Fampoux le 8 juillet 1846, sur la ligne du chemin de fer du Nord, M. Lestiboudois, qui se trouvait dans le train, parvint à échapper à la mort et prodigua ses soins aux victimes avec un dévouement qu'on ne saurait trop louer. La révolution du 24 février 1848 vint rendre pour quelque temps M. Lestiboudois à la vie privée. L'ancien libéral ne vit pas sans effroi s'établir la république et se jeta à outrance dans la réaction. Il ne fit point partie de l'Assemblée constituante, devint en 1849 suppléant à la Faculté des sciences de Paris, et fut, peu après, nommé dans le département du Nord représentant à la Législative. M. Lestiboudois se plaça dans les rangs de la majorité monarchique, appuya la politique de Louis-Napoléon, proposa la création d'une caisse de retraite en faveur des ouvriers, se montra le partisan déclaré de la loi du 31 mai, qui mutilait le suffrage universel, adhéra complétement à la politique néfaste de l'Elysée après l'attentat du 2 décembre 1851, et fut successivement nommé membre de la commission consultative, maître des requêtes et enfin conseiller d'Etat (1855). Depuis la révolution du 4 septembre 1870, il a vécu dans la retraite. Nous citerons de lui : *Des colonies sucrières et des sucreries indigènes* (Lille, 1839, in-8º); *Etudes sur l'anatomie et la physiologie des végétaux* (Lille, 1840); *Economie pratique des nations* (1847, in-8º); *Thèse de botanique présentée à la Faculté des sciences de Paris* (1848); *Voyage en Algérie* (1853, in-8º).

LESTIBUDÉSIE s. f. (lès-ti-bu-dé-zî — de *Lestiboudois*, botaniste français). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des amarantacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar.

LESTIGNATHE s. m. (lè-stigh-na-te). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Australie.

LESTINES ou **LEPTINES**, bourg de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Charleroi; 1,700 hab. Résidence de plusieurs rois carlovingiens. On y tint en 743 un concile pour la réforme du clergé, et c'est là que fut décidée la restitution des biens ecclésiastiques usurpés par Charles Martel.

LESTIQUE s. m. (lè-sti-ke — du gr. *lêstikos*, brigand). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite Java.

LESTIS s. m. (lè-stiss — du gr. *lêstês*, ravisseur). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, de la tribu des apiens, comprenant plusieurs espèces, à couleurs brillantes et métalliques, qui habitent la Tasmanie : *Les* LESTIS *se font remarquer par leurs antennes bidentées.* (Blanchard.)

LESTIZZA, bourg du royaume d'Italie, province et à 28 kilom. S.-O. d'Udine; 3,273 hab. Récolte de soie; commerce de céréales et de bestiaux.

L'ESTOCART (Claude), sculpteur français. V. ESTOCART.

LESTOCQ (Jean-Hermann, comte), favori de l'impératrice Elisabeth de Russie, né en 1692, mort en 1767. Il était fils d'un chirurgien français protestant, réfugié en Hanovre à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et il apprit d'abord la profession de son père; puis il passa en 1713 en Russie pour y chercher fortune. Pierre le Grand le prit à son service comme chirurgien; mais la faveur de Lestocq fut de courte durée; après quelques mois passés dans la familiarité du monarque, il tomba en disgrâce et fut exilé. Catherine Ire le rappela en 1725 et l'attacha à la personne de sa fille Elisabeth. Lestocq prit rapidement une telle influence sur cette princesse, qu'il la détermina à usurper le trône au préjudice d'Ivan VI, à peine âgé de quinze mois, il est vrai. Les historiens racontent qu'il mit fin à ses irrésolutions en lui présentant une image allégorique dessinée par lui, dans laquelle il avait représenté, la future souveraine, d'un côté assise sur un trône de fleurs soutenu par des Amours, de l'autre, habillée en religieuse et entourée de divers instruments de supplice. « Choisissez, lui aurait-il dit, demain la pourpre ou la torture ! » Elisabeth choisit la pourpre. Le coup de main eut lieu le 25 novembre 1741 et Elisabeth posa la couronne impériale sur sa tête. Lestocq reçut en récompense le titre de conseiller privé, de médecin ordinaire de Sa Majesté, de président du conseil médical, une pension de 7,000 roubles, un portrait de l'impératrice entouré de diamants; et enfin le titre de comte du Saint-Empire. La jalousie des seigneurs russes mit fin à cette prospérité croissante. Accusé de comploter en faveur d'Ivan VI, Lestocq fut mis à la torture puis exilé en Sibérie, et ses biens furent confisqués. Pierre III, lors de son avénement, lui rendit la liberté, mais sans lui restituer ses richesses; et Catherine II lui fit une pension, qui l'aida à finir ses jours à l'abri du besoin.

Lestocq ou l'**Intrigue et l'amour**, opéra en quatre actes, paroles de Scribe, musique d'Auber; représenté à l'Opéra-Comique le 24 mai 1834. Le livret est un écheveau très-embrouillé; en voici le sujet : Elisabeth, fille de Pierre Ier, déclarée inhabile à succéder à son père, se retire dans une province où elle est accompagnée par Lestocq, ancien favori du czar. Cet homme ambitieux et habile organise une conspiration et rétablit sur le trône la fille de Pierre le Grand. *Lestocq* est *la plus faible* partition d'Auber. Les accompagnements sont cependant très-travaillés et accusent une main fort habile; mais les motifs n'ont pas d'ampleur, et un mouvement de *contredanse s'y fait* presque constamment remarquer. Nous rappellerons seulement un duo de ténor et soprano, et un chœur pour voix d'hommes. *Lestocq* a été joué à Londres sous le titre de la *Princesse et le médecin.*

L'ESTOILE (DE), nom de plusieurs personnages historiques. V. ESTOILE.

LESTOMÈRE s. m. (lè-sto-mè-re — du gr. *lêstês*, voleur; *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, comprenant deux espèces, qui vivent au Sénégal et à Java.

LESTONAC (Jeanne DE), fondatrice de l'ordre des religieuses françaises appelées jésuitines, née en 1556, morte en 1640. Elle était nièce de Montaigne et, bien qu'issue d'une mère protestante, elle embrassa le catholicisme. Après la mort de son mari, Gaston, marquis de Montferrand, elle entra chez les feuillantines de Toulouse, qu'elle quitta pour se mettre à la tête d'une communauté de jeunes filles ayant pour la plupart abjuré le protestantisme, et qui furent appelées jésuitines. Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, s'était élevé contre cette fondation; mais un bref du pape Paul V le contraignit à reconnaître l'existence de cette congrégation; et lorsque Jeanne de Lestonac mourut, la communauté comptait vingt-neuf maisons.

LESTOURGIE (Marie-Casimir-Auguste), poëte et homme politique français, né à Argental (Corrèze) en 1833. A vingt ans, il publia un volume de vers intitulé *Près du clocher* (Paris, 1853), obtint quelques succès aux concours des Jeux floraux, fit paraître en 1863 un second recueil, les *Rimes limousines*, et devint maire de sa communes et membre du conseil général de la Corrèze. Lors des élections du 8 février 1871, M. Lestourgie fut nommé dans son département membre de l'Assemblée nationale, où il n'a joué qu'un rôle des plus effacés. Il s'est borné à présenter un projet de loi relatif à l'assistance publique dans les campagnes, et a constamment voté avec les adversaires systématiques du gouvernement républicain.

LESTRA (François), voyageur français, né en 1650, mort en 1697. Il s'embarqua en 1671 sur un navire de la compagnie des Indes françaises, débarqua à Surate, fut fait quelque temps après prisonnier par des Hollandais et revint en France en 1674. On a de lui une intéressante *Relation* ou *Journal d'un voyage fait aux Indes orientales* (Paris, 1677, in-12).

LESTRADE (Louis-François), publiciste français, né dans les Cévennes vers 1768, mort en 1840. Dès le début de la Révolution, il se montra hostile aux idées nouvelles, assista au siége de Lyon, puis se sauva en Suisse et essaya peu après d'organiser la résistance dans la Vendée. Sous l'Empire, il se rallia au pouvoir et accepta divers emplois. Sous la Restauration, il collabora au *Drapeau blanc*, à la *Biographie des hommes vivants*, et composa plusieurs ouvrages. Nous citerons de lui : *Opinion d'un ancien militaire sur la constitution, la France et les Français* (1814); *Des octrois municipaux* (1815); le *Cri des martyrs et des braves* (1821); *De la liberté religieuse en France* (1815), etc.

L'ESTRANGE (sir Roger), publiciste anglais, né en 1616, mort en 1704. Royaliste zélé, il suivi Charles Ier en Ecosse en 1639, essaya de reprendre la ville de Lyn sur les partisans de Cromwell, et fut fait prisonnier. Condamné à mort comme espion, il parvint à s'échapper de prison pour aller tenter dans le comté de Kent un soulèvement royaliste qui échoua encore, et enfin se réfugia en *France, où il resta jusqu'en 1653.* Non compris dans l'acte d'amnistie, il eut la hardiesse de s'adresser directement à Cromwell, qui lui accorda sa grâce. Après la restauration des Stuarts, il fut nommé censeur de la presse et voulut, à force de zèle, effacer les soupçons qu'avait fait naître dans le parti royaliste son recours à la clémence du Protecteur. En 1663, il publia son premier journal, *The public intelligencer*, qui fit, deux ans après, place au journal officiel, la *Gazette de Londres.* En 1679, il fonda un nouveau journal, l'*Observateur*, organe du parti tory et du clergé anglican, et y attaqua avec violence toutes les idées de liberté et de tolérance. Sous Jacques II, il redoubla d'acrimonie et d'insultes contre ses ennemis. « Il ne craignit point, dit Macaulay, d'aggraver le malheur de prisonniers, d'exilés et de familles consternées. Contre la haine de L'Estrange, la tombe n'était pas un abri, la maison désolée n'était pas un sanctuaire. » Sous Guillaume III, il subit une courte détention et disparut de la scène politique. Outre ses journaux, dont la collection forme trois volumes, on lui doit des pamphlets et des traductions de Josèphe, du *De officiis* de Cicéron, des *Œuvres morales* de Sénèque, des *Colloques* d'Erasme, des *Fables* d'Esope et des *Visions* de Quevedo.

L'ESTRANGE (l'abbé Louis-Henri-Augustin), ecclésiastique français, abbé de la Trappe, né en 1754, mort en 1827. Après avoir terminé ses études au collége de Tournon, il alla perfectionner son instruction au séminaire de Saint-Irénée à Lyon, et déclara alors à sa famille, qui l'avait destiné à la marine, son intention formelle d'embrasser la carrière ecclésiastique. Il entra donc au séminaire de Saint-Sulpice, puis alla s'enfermer à la Trappe à l'âge de vingt-six ans. A la Révolution, L'Estrange émigra, avec vingt-quatre religieux de son ordre, en Suisse, où il fonda le monastère de Val-Sainte, dont il fut nommé abbé par ses compagnons d'austérités. Chassé du Valais en 1798 par les armées de la République, il se réfugia avec ses collègues en Russie, d'où Alexandre les expulsa en 1800 en leur qualité de Français, et la bande errante revint à Dantzig, qu'elle ne fit que traverser pour se rendre à Lubeck, où elle trouva enfin le repos. Revenu en Suisse en 1802, L'Estrange alla fonder des établissements près de Gênes et de Rome, visita ensuite l'Angleterre, s'attira l'inimitié personnelle de Napoléon par un refus de serment, se réfugia de nouveau en Russie, et enfin passa en Amérique en 1811. A la restauration des Bourbons, il revint en France pour y voir éclater, presque dès son arrivée, entre lui et l'évêque de Séez, un dissentiment des plus regrettables. Calomnié à la cour papale, L'Estrange passa près de deux ans à Rome avant d'obtenir sa justification; et, à son retour, il mourut d'une chute qui détermina un épanchement au cerveau. On doit à ce religieux, en dépit de ses incessants voyages, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Règlements de la maison Dieu de Notre-Dame de la Trappe* (Fribourg, 1794, 2 vol. in-4o); *Traité abrégé de la sainte volonté de Dieu* (Lyon, petit in-12); les *Devoirs du chrétien;* une *Collection de brefs de Pie VII*, imprimée en Angleterre; *Manière de faire avec fruit, en trente-trois stations, le chemin du Calvaire établi à Bellefontaine* (Paris, 1824, in-12).

LESTREM, bourg et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Béthune; pop. aggl., 389 hab. — pop. tot., 3,314 hab. Fabrication de sucre, distillerie, brasserie, tannerie. Belle église ogivale en pierre; une flèche en bois a remplacé la partie supérieure du clocheton détruite par la foudre. A l'intérieur, tribune de l'orgue et chaire à prêcher en bois sculpté.

LESTRÉMIE s. f. (lè-stré-mî). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tipulaires, tribu des gallicoles, comprenant deux espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

LESTRIS s. m. (lè-striss — du gr. *lêstris*, voleuse). Nom scientifique du genre labbe.

LESTRYGON, ONE s. (lè-stri-gon, o-ne — gr. *laistrugôn*, même sens). Se dit d'un ancien peuple de la Sicile, ou, selon d'autres, du sud de l'Italie.

— Fam. Homme inculte, barbare :

Crocodile trompeur, de qui le cœur félon
Est pire qu'un satrape ou bien qu'un *Lestrygon.*
MOLIÈRE.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hypérines, dont l'espèce type se trouve dans la mer des Indes.

— Adjectiv. :

. . . . Ah ! beauté *lestrygone*,
Plus fière qu'un aspic et plus qu'une dragonne.
CORNEILLE.

— **Encycl.** Les *Lestrygons*, suivant Homère, étaient anthropophages et dévorèrent plusieurs des compagnons d'Ulysse.

Plus tard, ils passèrent pour des êtres fabuleux, comme les géants et les cyclopes. On lit dans l'*Orlando furioso*, de l'Arioste :

Più crudo e più fellone
D'ogni ciclope e d'ogni Lestrigone.
(Ch. XXXVI.)

« Plus cruel et plus félon qu'aucun cyclope et qu'aucun *Lestrygon.* »

LESUEUR (Nicolas), en latin **Sudorius**, philologue et jurisconsulte français, né vers 1545, mort en 1594. Il fut conseiller, puis président de chambre au parlement de Paris. C'était un homme instruit, à qui l'on doit : *Disputationum civilium liber* (Paris, 1578, in-4o), et une élégante traduction en vers latins de Pindare (Paris, 1575, in-8o).

LESUEUR (Jean), pasteur protestant et historien ecclésiastique français, né à Clermont-en-Beauvaisis vers 1602, mort en 1681. Nommé pasteur de La Ferté-sous-Jouarre, il s'occupa dès lors d'écrire l'histoire chrétienne depuis son origine. Les premières parties de son ouvrage furent favorablement accueillies. Obligé de suspendre momentanément ses études à cause des infirmités qui vinrent l'accabler, il reprit ses travaux avec une nouvelle ardeur, et il commençait à écrire l'histoire de l'Eglise au xe siècle quand la mort le surprit. Ancillon a dit de lui : « C'étoit un homme de bien, un vray ministre, sans orgueil et sans vanité, qui vivoit très-bien avec son troupeau. » On a de lui : *Response à une lettre sur les principales difficultés qui se rencontrent en la généalogie de N. S. J.-C.* (Sedan, 1658, in-4o); *Traité sur la divinité et la vérité de l'Escripture saincte*, ouvrage saisi chez les libraires de Paris en 1685; *Histoire de l'Eglise et de l'Empire, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin du* xe *siècle* (Genève, 1672-1677, 6 vol. in-4o, ou 8 vol. in-12), continuée par Bénédict Pictet (Genève, 1713, 2 vol. in-4o; Amsterdam, 1732, 3 vol. in-4o); cette histoire est citée pour son impartialité.

LE SUEUR (Eustache), célèbre peintre français, né à Paris en 1617, mort le 30 avril 1655. Fils d'un pauvre sculpteur de Montdidier, en Picardie, il entra, presque par charité, dans l'atelier de Simon Vouet, et se maria le 31 juillet 1644 avec la sœur de Goussé, un de ses camarades d'atelier. Mais ce mariage amena la gêne dans l'intérieur de l'artiste, qui dut faire des frontispices et des vignettes de livres et de thèses pour subvenir aux dépenses du ménage. Parmi ces dessins, très-recherchés aujourd'hui, on signale, comme des plus remarquables, ceux qu'on voit en tête de la thèse de M. Claude Bazin de Champagny, le frontispice de la *Vie du duc de Montmorency*, celui de la *Doctrine des mœurs*, des *Œuvres de Tertullien*, d'un *Office à l'usage des chartreux;* on admire aussi un ravissant *Portrait de la Vierge portée par des anges*, dont on ignore la destination.

Ses premiers ouvrages sont dans le style de son maître, Simon Vouet, et cette première manière de Le Sueur se distingue complétement de celles qu'il suivit plus tard. Forcé de rester à Paris lorsqu'il voyait tous ses camarades d'atelier partir, un à un, pour ce voyage de Rome que les artistes entreprennent avec tant d'ardeur, il ne connut les trésors de la ville éternelle que par les lettres ornées de dessins que lui envoyait Poussin et qu'il attendait avec anxiété; aussi ne montrait-il à personne cette correspondance, qu'il considérait comme la confidence sacrée d'un ami. Le découragement le saisit; il lui semblait qu'il ne pourrait jamais parvenir à la réputation et qu'il devait toujours rester simple manœuvre dans l'atelier de son maître, lorsque celui-ci, surchargé de besogne, abandonné par Lebrun et Mignard récemment partis, confia à Le Sueur une commande de huit compositions, tirées du *Songe de Poliphile*, et destinées à être exécutées en tapisserie. Ce poëme étrange du religieux dominicain François Colonna était d'une mysticité un peu païenne. Le Sueur sut faire, sur ce thème, de belles peintures, chastes et gracieuses, qui parurent à Vouet une critique de sa manière et de son enseignement. Ainsi, une circonstance qui, pour un autre, eût été le début de la fortune, fut pour Le Sueur une source de malheurs. Vouet devint son ennemi. Les *toiles de Le Sueur où se retrouve plus* manifestement l'influence de Vouet étaient sans doute antérieures. De ce nombre sont l'*Institution de l'Eucharistie*, le *Christ à la colonne* et la *Réunion d'artistes*, trois tableaux du musée du Louvre. Dans le troisième, Le Sueur s'est représenté avec six des amis de M. de Chambray, pour lequel il l'avait peint. Chargé peu après de la décoration de l'hôtel du président Lambert de Thorigny (aujourd'hui l'hôtel Czartoryski, rue de Saint-Louis-en-l'Ile), Le Sueur couvrit de peintures trois grandes salles, connues sous le nom de cabinet de l'Amour, chambre des Muses, cabinet des Bains; les fragments les plus remarquables ont été détachés et figurent au Louvre. Ce sont : la *Naissance de l'Amour*, *Vénus présente l'Amour à Jupiter*, l'*Amour réprimandé par sa mère*, l'*Amour recevant l'hommage des dieux*, l'*Amour donnant des ordres à Mercure*, l'*Amour dérobant la foudre de Jupiter;* tous ces motifs figuraient dans la salle de l'hôtel Lambert appelée cabinet de l'Amour. Dans la chambre de Mme de Thorigny, baptisée du nom de salle des Muses, il avait peint : *Phaéton* (plafond), *Clio, Euterpe et Thalie*, *Melpomène, Erato et Polymnie;* ces deux groupes de chacun trois Muses étaient peints le premier dans l'alcôve et l'autre en face, en pendant; les trois autres Muses, *Uranie*, *Terpsichore*, *Calliope*, étaient représentées séparément. Tous ces morceaux sont au Louvre. Le *Ganymède* qu'on y voit également appartenait à la décoration d'une autre salle. A cette époque (1645) se place une anecdote peut-être controuvée; la biographie de ce grand artiste est si obscure, que certains auteurs rejettent comme faux des faits considérés par d'autres comme d'une importance capitale. Tel est le duel malheureux après lequel Le Sueur serait momentanément entré au couvent des Chartreux, et aurait commencé les admirables peintures sur lesquelles est basée sa réputation. Voici comment ce fait est raconté d'ordinaire. Eustache Le Sueur, nommé, on ne sait pourquoi, inspecteur des recettes à la barrière de Lourcine, eut un jour une discussion avec un gentilhomme qui se refusait à payer l'impôt légalement exigible. Un duel s'ensuivit sous les murs des Chartreux du Luxembourg. Le Sueur eut le malheur de tuer son adversaire et se réfugia dans le couvent, où, pour occuper ses loisirs et récompenser la généreuse hospitalité des frères, il entreprit son chef-d'œuvre, la *Vie de saint Bruno.* Sorti du couvent après un séjour de trois années, il y revint le cœur brisé, après la mort de sa femme, jugeant sa vie sans but, espérant la mort, et c'est là qu'il acheva ses tristes jours à l'âge de trente-huit ans.

M. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*) nie entièrement que Le Sueur se soit battu en duel et qu'il ait jamais occupé une place d'inspecteur de barrières. Il nie également que Le Sueur ait jamais correspondu avec N. Poussin; Victor Cousin trouve, au contraire, dans cette correspondance et dans les dessins que le grand artiste lui faisait parvenir de Rome, une des sources les plus abondantes et les plus avérées du talent de Le Sueur. Quoi qu'il en soit, de 1645 à 1648, Le Sueur peignit, pour le cloître des Chartreux, situé dans le haut de la rue d'Enfer, cette belle suite de vingt-deux tableaux qui retrace les principaux épisodes de la vie de saint Bruno. Placés originairement dans les arcs formés par les pilastres du cloître, ces tableaux, déjà dégradés, quelques-uns par des mains criminelles, furent offerts par les moines à Louis XVI, qui les acheta 132,000 livres. Ils sont maintenant au musée du Louvre.

En 1648, lors de la fondation de l'Académie de peinture, Le Sueur en fut un des premiers membres et figura parmi ceux qui prirent le titre d'anciens. Ce ne fut pas sans avoir à compter avec la jalousie et la malveillance. Lebrun et Vouet s'acharnèrent souvent contre cet homme d'un si grand talent, mais d'une modestie non moins grande; on dit même que ce fut Lebrun qui mutila quelques-unes des plus belles pages de la *Vie de saint Bruno*, exposées de si près aux yeux et aux mains du public qu'on les trouva, peu de temps après leur apparition, gâtées par de ridicules additions. Voltaire s'est fait l'écho de ce bruit, qui n'était peut-être qu'une calomnie :

Quelle était votre erreur, ô vous, peintres vulgaires,
Vous, rivaux clandestins, dont les mains téméraires,

Dans ce cloître où Bruno semble encor respirer,
Par une lâche envie ont pu défigurer
Du Xeuxis des Français les savantes peintures!
(*Discours de l'Envie.*)

Le Sueur peignit encore pour un hôtel de M. Fieubet, trésorier de l'épargne, près de l'Arsenal, pour Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Gervais, des toiles de grande dimension qui, pour la plupart, sont maintenant au Louvre : l'*Ange du Seigneur apparaît dans le désert à Agar*, le *Père de Tobie donnant des instructions à son fils*, la *Salutation angélique*, *Jésus portant sa croix*, la *Descente de croix*, *Jésus apparaît à Madeleine sous la figure d'un jardinier*, *Saint Gervais et saint Protais*, *Prédication de saint Paul à Ephèse*, *Martyre de saint Laurent*, *Apparition de sainte Scholastique à saint Benoît*, la *Messe de saint Martin, évêque de Tours*.

Le Sueur a été aidé dans ses travaux par ses trois frères, Pierre, Philippe et Antoine, par son beau-frère Goussé, par Patel et par Claude Lefebvre. La plupart de ses compositions ont été gravées par L. Surugue, B. Baron, J. Cotwyck, B. Picart, Séb. Leclerc, Ravenet, Drevet, B. Audran, Ch. Duflos, Chauveau, Poilly, Desplaces, etc. On conserve au Louvre les dessins qu'il a faits pour l'*Histoire de saint Bruno*. De plus, l'Angleterre possède d'admirables tableaux du grand maître que la France peut opposer sur la même ligne que Poussin, sinon avant Poussin même, à l'orgueil des autres nations artistiques. « Le Sueur, dit M. Vitet, a été simple, vrai, naïf, parce que sa nature le voulait, jamais de propos délibéré. Il ne s'est pas fait une méthode rétrospective; il ne s'est pas donné je ne sais quel aspect de moyen âge; il s'est montré tel qu'il était, seul moyen de ne ressembler à personne. Aussi, quand on l'appelle le Raphaël français, on se trompe, si l'on veut dire qu'il fut l'imitateur du grand peintre romain; jamais il n'a imité ses œuvres, mais il a trouvé, par bonheur, la route que Raphaël aurait suivie s'il eût été Le Sueur, la voie du vrai beau, c'est-à-dire de l'expression et de la simplicité. »

Citons, pour terminer, les lignes suivantes, que V. Cousin a consacrées à ce peintre de génie, éteint dans sa fleur : « Le Sueur est un génie tout français. A peine échappé des mains de Simon Vouet, il s'est formé lui-même sur le modèle qu'il avait dans l'âme. Il n'a jamais vu ni désiré voir le ciel d'Italie. Il a connu quelques fragments de l'antique, quelques tableaux de Raphaël, et les dessins que lui envoyait Poussin. C'est avec ces faibles ressources, et guidé par un instinct heureux, qu'en moins de dix ans il monte par un progrès continu jusqu'à la perfection de son talent, et expire au moment où, sûr enfin de lui-même, il va produire de nouveaux et plus admirables chefs-d'œuvre. Suivez-le depuis le *Saint Bruno*, achevé en 1648, à travers le *Saint Paul* de 1649, jusqu'à la *Vision de saint Benoît* en 1651 et aux *Muses* à peine terminées avant sa mort. Le Sueur va sans cesse ajoutant à ses qualités essentielles, qu'il doit à son propre génie et au génie national, je veux dire la composition et l'expression, les qualités qu'il avait rêvées ou entrevues, un dessin de jour en jour plus pur, et déjà même du coloris. Dans Le Sueur tout est dirigé vers l'expression, tout est au service de l'esprit, tout est idée et sentiment. Nulle recherche, nulle manière; une naïveté parfaite; ses figures même sembleraient quelquefois un peu communes, tant elles sont naturelles, si un souffle divin ne les animait. Il ne faut pas oublier que ses sujets favoris n'exigent point une couleur éclatante : il retrace le plus souvent des scènes douloureuses ou austères. Mais comme dans le christianisme, à côté de la souffrance et de la résignation, est la foi avec l'espérance, ainsi Le Sueur joint au pathétique la suavité et la grâce; et cet homme me charme en même temps qu'il m'émeut. Les ouvrages de Le Sueur sont presque toujours de grands ensembles qui demandaient une méditation profonde et le talent le plus souple, pour y conserver l'unité du sujet et y semer la variété et l'agrément... Le Sueur et Poussin, à des titres différents, mais à peu près égaux, sont à la tête de notre grande peinture du XVIIe siècle. »

En 1872, les élèves de l'Ecole des beaux-arts ont érigé, par souscription, une statue à Eustache Le Sueur; elle est en marbre blanc et placée devant le jardin anglais qui a remplacé l'ancienne pépinière. Cette statue est due au ciseau de Husson.

LESUEUR (Pierre), graveur français, né en 1636, mort en 1716. On le cite parmi les meilleurs graveurs du XVIIe siècle, pour la hardiesse de sa manière, bien qu'aucune de ses estampes ne mérite la mention particulière qui s'attache aux chefs-d'œuvre. — Son neveu, Nicolas LESUEUR, né à Paris en 1690, mort en 1764, poussa jusqu'à la perfection l'art de la gravure dite *en camaïeu* et, profitant de la vogue qui s'attachait à ce genre, multiplia son œuvre qui obtint un chiffre considérable. On cite de lui : la *Chute de Phaéton*, du Josépin; les *Pêcheurs retirant leurs filets*, de Jules Romain; la *Moisson*, de Polydore de Caravage; l'*Homme et le lion*, de Peruzzi. C'est Nicolas Lesueur qui a gravé les dessins de Bachelier pour l'édition in-folio des fables de La Fontaine. — Sa sœur, Elisabeth LESUEUR, excellait dans la gravure sur bois; chargée, par la ville de Rouen, de graver les estampilles ou marques des toiles pour les halles, elle s'acquitta de son travail avec un tel succès que le corps municipal lui assigna une pension de 2,000 livres.

LESUEUR (Jean-François), compositeur français, né au hameau de Plessiel, près d'Abbeville, en 1760, mort à Paris en 1837. Les dispositions musicales du petit paysan se manifestèrent dans une circonstance que raconte ainsi M. de Pongerville : « A l'âge de six ans, le futur auteur des *Bardes* entend la musique d'un régiment qui passait sur la grande route. Plein d'extase, il s'écrie : « Quoi ! » plusieurs airs à la fois ! » Les merveilles de l'harmonie se révélaient à cette enfantine intelligence. Maîtrisé, entraîné à son insu, il suit le régiment. Chaque fois que les chants retentissent son extase redouble, et il éprouve le besoin de plus en plus impérieux d'entendre encore ces chants. Il a cheminé pendant plus de cinq heures, et il ne s'en aperçoit pas. Enfin ses jambes chancellent, ses pieds meurtris s'arrêtent malgré sa volonté. Haletant, il se couche sur le bord de la route et rapproche instinctivement son oreille de la terre pour percevoir encore quelques-uns de ces sons qui l'enchantent. Sa famille, inquiète, se met à sa recherche. On suit les traces du régiment, et on trouve l'enfant étendu sur l'herbe, immobile, brisé de fatigue, mais rayonnant d'enthousiasme. De retour à la maison, il refuse de se livrer aux occupations habituelles, il ne le peut plus. Une seule préoccupation s'est emparée de son esprit : plusieurs airs à la fois! tantôt avec la voix, tantôt avec des instruments grossiers, il essaye de reproduire les airs qui l'ont enivré. Ses parents, désolés, craignent la perte de sa raison. Un voisin plus expérimenté leur dit : « L'enfant éprouve une crise;
» puisqu'il s'obstine à chanter et à musiquer,
» placez-le à la maîtrise des chanoines d'Ab-
» beville, il y chantera tout à son aise et peut-
» être plus qu'il ne voudra. »

Le père de Lesueur écouta l'avis judicieux du voisin; de la maîtrise d'Abbeville, le jeune enfant passa dans celle d'Amiens et suivit en même temps les cours du collége; il y fit de sérieuses études littéraires, tout en continuant de pratiquer le chant et la composition. En 1778, il obtint la direction de la maîtrise de Séez, vint un moment à Paris, comme sous-directeur à l'église des Innocents, où l'abbé Rose, médiocre compositeur, mais théoricien excellent, lui donna des leçons profitables; il lui succéda, comme maître de chapelle, en 1784. Dans l'intervalle, il avait dirigé les maîtrises du Mans, de Dijon et de Saint-Martin de Tours. Deux ans plus tard, il obtint, dans un concours et contre quarante-cinq concurrents, la place de maître de chapelle à Notre-Dame de Paris. Son goût le portait cependant plus encore vers la musique de théâtre que vers la musique sacrée, et Sacchini lui conseillait vivement de se livrer à ses inspirations. Mais, d'après la coutume, Lesueur dut prendre le petit collet, pour rester à Notre-Dame, avec le titre d'abbé, et il se résigna d'abord à contenir ses dramatiques accents dans des *Gloria in excelsis* et des *Regina cœli*. Enhardi par le succès, il risqua une ouverture tout entière à la messe de Pâques (1786), et se vit dès lors attaqué par ses rivaux comme transformant l'église en salle de théâtre. La protection de l'archevêque le soutint, et il eut pour lui le public aussi bien que les amateurs distingués et les compositeurs comme Philidor, Grétry, Piccinni, auxquels ses triomphes ne pouvaient porter ombrage. Ses messes et ses oratorios produisirent une sensation profonde dans le monde musical, et la renommée ne tarda pas à s'en répandre dans le public. Bientôt l'immense basilique devint trop petite pour contenir l'affluence des admirateurs de ce génie plein de séve et de grandeur, et les messes de la cathédrale furent de véritables solennités, dont l'éclat s'augmentait de jour en jour... C'est qu'il faut bien le dire, au risque de mécontenter les zélateurs de l'ancienne école religieuse, Lesueur s'était lancé dans des routes nouvelles, où la sagesse de son style et la profondeur de sa science pouvaient seules le préserver des écarts d'une imagination ardente, d'une sensibilité passionnée et communicative.

Après avoir entendu une de ses messes, la reine Marie-Antoinette, qui venait avec assiduité à la cathédrale pour les entendre, fit appeler le compositeur et lui donna l'assurance qu'il serait bientôt nommé maître de chapelle de la musique royale; promesse qui ne devait jamais être tenue. Lesueur fut, dit-on, en butte à des obsessions de toute nature, ayant pour but de l'engager à embrasser l'état ecclésiastique et surtout à renoncer au désir qui le portait vers la musique théâtrale. Il devait bientôt jeter le petit collet aux orties et réaliser ses plus chères espérances. En 1787, des discussions s'élevèrent entre lui et le grand chantre de Notre-Dame, pour le règlement des comptes de dépenses du chœur et de l'orchestre. Les ennemis du compositeur prétendirent qu'il avait été chassé honteusement, et publièrent un pamphlet où sa probité était attaquée de la manière la plus violente. Deux petits ouvrages, où il exposait ses vues sur la musique d'église : *Essai de musique sacrée* (1787) et *Exposé d'une musique une, imitative et particulière à chaque solennité* (1787, in-8o), furent aussi l'objet de critiques peu mesurées. Lesueur quitta la maîtrise de Notre-Dame, dégoûté des querelles que lui suscitaient les chanoines au sujet de ses innovations, et se retira chez M. de Champagny, qui lui offrit, à la campagne, une généreuse hospitalité (1788). Lesueur continua d'étudier en silence dans cette agréable retraite et, revenu à Paris à la mort de son protecteur (1792), il écrivit pour le théâtre. La *Caverne* (théâtre Feydeau, 1792), *Paul et Virginie* (théâtre Feydeau, 1794), *Télémaque* (1796), furent joués avec succès. Les chœurs du premier de ces opéras sont restés célèbres. Il fut nommé, en 1795, inspecteur et membre du comité d'enseignement du Conservatoire de musique de Paris. Il eut part, avec Méhul, Langlé, Gossec et Catel, à la rédaction des *Principes élémentaires de musique* et des *Solféges* de cet établissement.

Lesueur touchait presque à la célébrité; la polémique inconsidérée qu'il suscita autour de son nom, les récriminations dont il entretint le public, parce que l'exécution de son grand opéra des *Bardes* avait été retardée, lui nuisirent considérablement. Un hasard le sauva, car il s'était aliéné bien des sympathies et peut-être ses autres productions auraient-elles été indéfiniment ajournées. Paisiello, maître de chapelle de Napoléon, venant de prendre sa retraite, désigna Lesueur comme le seul qui pût le remplacer. Celui-ci profita de sa haute position pour triompher de toutes les mauvaises volontés de l'Opéra et fit représenter les *Bardes* (1804); cette grande partition en cinq actes, la plus considérable de l'auteur, obtint un succès qui mit désormais Lesueur au-dessus des atteintes de l'envie. Le lendemain de la première représentation, le général Duroc se rendit à l'hôtel des Menus-Plaisirs, où Lesueur occupait, depuis 1792, un appartement comme l'un des fondateurs du Conservatoire de musique, et il lui remit le brevet de chevalier de la Légion d'honneur, ainsi qu'une tabatière d'or qui portait cette inscription : *L'empereur des Français à l'auteur des* Bardes; il n'est pas inutile d'ajouter que ce riche présent contenait une somme de 6,000 francs en billets de Banque, et que, six mois après, cette libéralité fut doublée en considération des grandes recettes que les *Bardes* procuraient à l'Opéra. Le vieux maître italien, Paisiello, qui allait mourir, félicita Lesueur du naturel et de l'originalité de sa composition; ce suffrage dut flatter singulièrement l'amour-propre de l'artiste. Lesueur fit encore représenter sous l'Empire : l'*Inauguration du temple de la Victoire*, divertissement en un acte, avec Persuis, paroles de Baour-Lormian (Opéra, 2 janvier 1807); le *Triomphe de Trajan*, opéra en trois actes, en société avec Persuis, paroles d'Esménard (Opéra, 23 octobre 1807); le parolier avait mis en scène le trait de générosité de Napoléon, brûlant, à la prière de la princesse de Hatzfeld, la lettre qui prouvait la trahison de son mari. Le succès fut très-grand, et la première recette s'éleva à 10,377 fr. 45; la *Mort d'Adam et son apothéose*, opéra en trois actes, paroles de Guillard (Opéra, 17 mars 1809), qui réussit, en dépit d'une puissante cabale. « L'apothéose, dit Castil-Blaze, excita des transports d'enthousiasme. Degotti, qui l'avait peinte et combinée, disait naïvement à ceux qui le complimentaient sur l'effet de ce décor : « C'est le plus beau paradis que vous ayez vu » de votre vie et que vous verrez. » Lesueur avait, en outre, écrit, pour le couronnement de Napoléon et à l'occasion de diverses solennités, de grands morceaux qui plurent au maître. Nommé membre du jury musical de l'Opéra, de 1806 à 1824, et de celui de l'Opéra-Comique; membre de la quatrième classe de l'Institut de France (1813) en remplacement de Grétry, puis de l'Académie royale des beaux-arts; surintendant et compositeur de la musique du roi en 1814; professeur de composition au Conservatoire en 1817, il écrivit encore une partition, au milieu des soucis que lui donnait l'enseignement, mais il ne la fit pas représenter; c'est *Alexandre à Babylone*, (1823). Deux autres anciennes partitions de lui, *Tyrtée* (1794) et *Artaxerce* (1801), sont également restées manuscrites.

Sa musique sacrée se compose de trente-trois messes, oratorios et motets, parmi lesquels on distingue surtout une *Messe de Noël* (gravée en 1826); *Debora*, oratorio (1828); trois *Te Deum* (1829), trois *Oratorios pour le carême* (1829) et sa *Marche du couronnement* (1804). Lesueur a encore écrit, outre ceux que nous avons déjà cités, quelques ouvrages de polémique ou d'esthétique musicale : *Lettre en réponse à Guillard* sur l'opéra de la *Mort d'Adam* (Paris, octobre 1801, in-8o); *Projet d'un plan de l'instruction musicale en France* (Paris, 1801, in-4o); traduction française d'*Anacréon*, du professeur Gail; *Notice* sur la mélopée, la rhythmopée et les grands caractères de la musique ancienne; *Notice sur Paisiello* (1816, in-8o), imprimée dans la deuxième année des *Annales de la musique*, par Gardeton.

Comme compositeur, Lesueur a été très-finement apprécié de la manière suivante par Fétis : « Il ne faut pas essayer de faire l'analyse des œuvres de cet artiste en séparant les défauts des qualités : les uns et les autres composent la physionomie de son talent. Sa modulation était souvent étrange, quoiqu'il n'y employât guère que des accords consonnants, parce qu'il aimait à mettre en contact des tons qui n'avaient entre eux aucun rapport d'analogie, persuadé qu'il était de faire revivre ainsi les formes de la musique antique. Au lieu d'étudier celle-ci dans le peu de monuments historiques parvenus jusqu'à nous, il l'avait refaite d'après un système qui n'avait de base que dans son cerveau, ce qui n'empêchait pas qu'il eût une foi robuste dans cette musique antique, fruit de son imagination, comme s'il l'eût reçue toute faite des mains des premiers habitants du monde. Sa partition de la *Mort d'Adam* est, à cet égard, un monument unique dans l'histoire de l'art. Chaque page est surchargée de notes écrites tantôt en français, tantôt en italien, où il offre ses propres idées comme des chants des patriarches. Il y parle incessamment de la nécessité de mettre dans l'exécution la simplicité des accents de ces premiers hommes de l'Orient, et il en indique les diverses nuances avec autant de confiance que s'il eût réellement entendu ces mélodies de l'antiquité la plus reculée, avec les traditions certaines sur la manière de les rendre. Et remarquez que, selon toute apparence, la vérité est précisément dans le contraire de ce qu'a imaginé Lesueur; car tout ce qui nous est venu de renseignements sur la plus ancienne musique de l'Inde et de l'Arabie démontre qu'au lieu d'être simples, les chants orientaux qui remontent à plusieurs milliers d'années étaient surchargés d'ornements. Lesueur s'est occupé toute sa vie de l'histoire de la musique, mais il la faisait à son gré au lieu de l'étudier. »

LESUEUR (Charles-Alexandre), voyageur et dessinateur français, né au Havre en 1778, mort en 1846. Son père, J.-B.-Denis Lesueur, armateur, mort en 1819, s'était fait connaître par quelques mémoires. Alexandre Lesueur s'embarqua à vingt-deux ans sur le *Géographe* pour faire un voyage autour du monde, devint le dessinateur de l'expédition, se lia avec le naturaliste Péron, qui l'associa à ses travaux, et illustra d'un grand nombre de figures la relation de leur voyage. En 1815, Lesueur explora les grands lacs de l'Amérique du Nord et devint par la suite conservateur du musée du Havre. C'était un dessinateur, un graveur distingué et en même temps un naturaliste de talent. Il a publié dans les *Annales du Muséum*, dans le *Journal de physique*, dans le *Bulletin de la Société philomatique*, etc., un grand nombre de mémoires sur les mollusques et les reptiles.

LESUEUR (Jean-Baptiste-Cicéron), architecte français, membre de l'Institut, né à Claire-Fontaine, près de Rambouillet (Seine-et-Oise), en 1794. Elève de Percier et de Famin, il entra en 1811 à l'Ecole des beaux-arts, où il remporta le grand prix de Rome en 1819. Pendant son séjour en Italie, M. Lesueur fit à Paris divers envois, notamment une étude extrêmement remarquable sur la *Basilique Ulpienne* (1822). Peu de temps après son retour en France, il fut chargé de construire l'église paroissiale de Vincennes (1828-1830), puis, vers 1840, d'exécuter avec M. Godde les travaux d'agrandissement de l'Hôtel de ville de Paris, qui transformèrent complétement le palais municipal. Depuis lors, M. Lesueur a dirigé la construction de plusieurs maisons particulières et celle du Conservatoire de musique à Genève (1851-1857). Nommé, en 1846, membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Vaudoyer, il a succédé à Blouet en 1852, comme professeur d'architecture théorique à l'Ecole des beaux-arts, et est devenu architecte commissaire-voyer de la ville de Paris. M. Lesueur n'est pas seulement un savant architecte; c'est encore un archéologue et un dessinateur d'un grand mérite. On lui doit des ouvrages remarquables : *Vues choisies des monuments antiques de Rome* (1827); *Architecture italienne* (1829, in-8o); *Chronologie des rois d'Egypte* (1848-1850, in-4o), ouvrage imprimé aux frais de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui l'avait couronné en 1846.

LESUEUR (François-Louis), acteur français, né à Paris vers 1822, d'une famille pauvre. Il fut placé à treize ans, par son père, vieux militaire retraité, en apprentissage chez un papetier de la rue Saint-Denis; un de ses camarades, qui figurait le soir à la salle Chantereine, lui communiqua sa passion pour le théâtre et le décida à s'essayer sur les planches. Lesueur débuta dans le *Gamin de Paris* et l'*Aumônier du régiment*. Sa réussite complète lui valut un engagement à Montparnasse, où il joua les *Brodequins de Louise*. Donnant ses soirées à l'art dramatique et ses journées au commerce du papier, il parvint ainsi jusqu'en 1842, époque à laquelle il quitta la papeterie pour suivre définitivement la carrière dramatique et entra au théâtre de Saint-Marcel, sous le pseudonyme de **Francisque de Saint-Marcel**; il parut ensuite au Panthéon, puis à la Gaîté; après quatre années passées à ce théâtre, il alla jouer, au Cirque, la *Poule aux œufs d'or*, et fit ressortir un petit rôle de garde champêtre dans *Murat*. Il était sur le point d'entrer à la Porte-Saint-Martin et déjà il répétait la *Biche au bois*, lorsqu'un engagement l'appela, en 1848, au Gymnase, auquel il fut attaché jusqu'en 1868, et où il a épousé en 1852 Mlle Anna Chéri. Le père Violette dans *Mercadet*, un *Soufflet n'est jamais perdu*, *Moricette*, l'*Echelle des femmes*, Kirchet dans le *Fils de famille*, le

Pressoir, *Diane de Lys*, Jean Giraud de la *Question d'argent*, Colombet dans la *Balançoire*, le *Capitaine Bitterlin*, le *Train de minuit*, *Sortir seule*, et surtout le *Chapeau d'un horloger* lui ont fourni d'excellentes occasions de montrer la souplesse et la variété de son talent. Plus récemment, il a mis le sceau à sa réputation dans le personnage fièrement comique et gravement burlesque de don Quichotte de la pièce de ce nom (1864). Les rôles de Grangicourt dans un *Mari qui lance sa femme*, Thibaudier dans les *Deux timides*, Duplan du *Point de mire*, Grinchu dans *Nos bons villageois* (1866), et une foule d'autres types ont été abordés par lui avec beaucoup de goût et d'intelligence. Vers 1868, Lesueur quitta le Gymnase pour entrer au Châtelet, où il créa divers rôles dans des féeries, notamment dans les *Voyages de Gulliver* et la *Poudre de Perlimpinpin* (1869). Forcé quelque temps après de quitter ce théâtre, par suite de la faillite Hostein, M. Lesueur revint aux genres qui lui avaient valu ses succès, à la comédie et au vaudeville. La direction du théâtre des Variétés s'est attaché cet excellent comique, qui a créé sur cette scène divers rôles, entre autres celui de Pigeonneau, dans la pièce intitulée *Mémoire d'Hortense* (1872).

LESUEURIE s. f. (le-su-eu-rî — de *Lesueur*, naturaliste). Acal. Genre d'acalèphes, voisin des callianires et des alcinoés, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

LESUIRE (Robert-Martin), littérateur français, né à Rouen en 1737, mort à Paris en 1815. Au sortir du collége, il devint lecteur de l'infant de Parme, à Paris, suivit ce prince en Italie et visita ensuite l'Angleterre. Nommé, vers la fin de la Révolution, professeur de législation à l'Ecole centrale de Moulins, il perdit sa place lors de la création des lycées, et revint à Paris, où il se mit, pour vivre, aux gages des libraires.

« Lesuire, dit Lebreton, avait beaucoup d'imagination, mais peu de goût. » Il a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Coup d'œil au Salon de* 1775 *par un aveugle* (Paris, 1775, in-8°); *Isaac et Rébecca*, poëme en prose (1777, in-12); les *Amants français à Londres* ou les *Délices de l'Angleterre* (Londres, 1780, 2 vol. in-8°); le *Triomphe du nouveau monde*, poëme (Paris, 1782, 2 vol. in-8°); l'*Aventurier français* (Paris, 1782, 2 vol. in-12); le *Philosophe parvenu* (1778, 6 vol. in-8°): le *Crime* ou *Lettres originales de César Perlencourt* (Paris, 1789, 4 vol. in-12); *Charmansage* ou *Mémoires d'un jeune citoyen faisant l'éducation d'un ci-devant noble* (Paris, 1792, 4 vol. in-12); les *Confessions de Rabelais, de Marot et de Montaigne* (1796-1798, 3 vol. in-12); le *Secret d'être heureux* (1797, 2 vol. in-18); le *Législateur des chrétiens* (1798, in-18); la *Paméla française* (Paris, 1803, 4 vol. in-12), etc.

LESUR (Charles-Louis), littérateur et publiscite français, né à Guise (Picardie) en 1770, mort en 1849. Il se rendit à Paris au commencement de la Révolution, écrivit des pièces de vers et des pièces de théâtre, obtint, sous le Directoire, un emploi au ministère des affaires étrangères, collabora à l'*Argus*, journal politique, et publia divers ouvrages. Vers 1830, il se retira à Guise, dont il devint le maire. Nous citerons de lui : l'*Apothéose de Beaurepaire* (1792); la *Veuve du républicain*, comedie (1793); les *Francs*, poëme épique (1797); *Progrès de la puissance russe* (1807); *Tableau historique de la politique de la cour de Rome* (1810); *Histoire des Cosaques* (1814); la *France et les Français* (1817). etc. Mais la publication qui l a surtout mis en relief est son excellent *Annuaire historique et politique*, fondé en 1828, et imité de l'*Annual register* anglais, sur lequel il l'emporte par l'étendue et par l'intérêt.

LESURA MONS, nom latin du mont LOZÈRE.

LESURQUES (Joseph), une des plus célèbres victimes des erreurs judiciaires, né à Douai en 1763, décapité à Paris le 30 octobre 1796. Issu d'une famille honnête, il reçut une bonne éducation, prit quelque temps du service dans le régiment d'Auvergne où il obtint le grade de sergent. Il revint en 1789 habiter son pays natal. En 1790, il épousa M^lle^ Campion. Grâce à la dot de sa femme et à sa fortune personnelle, il put se livrer à quelques spéculations heureuses, si bien que, vers la fin de 1795, il avait environ 12,000 livres de rente. Lesurques était depuis quelque temps chef de bureau à l'administration centrale du district de Douai, lorsqu'il donna sa démission pour aller se fixer à Paris et y faire élever ses enfants. Il venait d'arriver dans cette ville et s'occupait de son installation, quand eut lieu, le 8 floréal an IV (27 avril 1796), dans la commune de Vert, près de Lieusaint ou Lieursaint, l'arrestation de la malle de Lyon et l'assassinat du courrier, crime dont le vol fut le mobile. On soupçonna tout d'abord un sieur Guénot, commissionnaire de roulage à Douai et ami de Lesurques, d'être un des coupables; mais Daubenton, juge de paix de la section du Pont-Neuf, chargé d'instruire l'affaire, satisfait des réponses de Guénot, le renvoya et l'invita à venir le lendemain reprendre ses papiers au bureau central. Le hasard voulut que Lesurques accompagnât son ami précisément pendant que le juge continuait ses investigations et qu'un grand nombre de témoins étaient réunis dans la salle attenante à son cabinet. Parmi ces témoins se trouvaient deux servantes de Montgeron, qui ne purent retenir un cri d'effroi en voyant entrer les deux amis. Introduites à leur tour dans le cabinet du juge de paix, elles lui dirent aussitôt qu'elles venaient de reconnaître dans la salle deux des individus que l'on supposait complices de l'attentat. Il se trouvait, en effet, que le signalement d'un des auteurs présumés du crime était, pour ainsi dire, identique avec celui de Lesurques. Le juge fit aussitôt comparaître les deux amis devant leurs accusatrices, et celles-ci persistant à les reconnaître, il se vit obligé de faire procéder à l'arrestation immédiate de Guénot et de Lesurques. Malheureusement pour ce dernier, qui protestait toujours de son innocence, la procédure du premier juge fut cassée pour cause d'incompétence et l'affaire renvoyée devant le tribunal criminel de Melun. L'enquête fut reprise, et le 9 messidor (27 juin), on présenta au jury l'acte d'accusation, dont voici le résumé : « Le 8 floréal dernier, le courrier de la malle de Paris à Lyon partit à cinq heures et demie du soir, chargé de 112 dépêches, de 16,000 fr. en numéraire et de 7,792,000 fr. en assignats, valeurs dépréciées représentant 5,000 à 6,000 fr. d'argent. Arrivé sans accidents à Lieursaint, il partit de cette localité vers huit heures du soir. A trois quarts de lieue de là, entre l'auberge de la *Fontaine ronde* et celle du *Commissaire général*, quatre hommes à cheval arrêtèrent le postillon et emmenèrent la voiture vers un petit bois situé à peu de distance. Là, ils massacrèrent le postillon, qui opposait une résistance désespérée, tandis que le voyageur de la voiture, nommé Laborde, qui était de connivence avec eux, assassinait le courrier Excoffon. De promptes recherches furent aussitôt ordonnées pour découvrir les auteurs de ce crime. Les dépositions qui donnèrent le plus de lumière furent celles des gendarmes Huguet et Paumard, qui constatèrent que le 8 floréal, quatre cavaliers avaient été aperçus voyageant sur la route de Paris à Melun, sans but apparent; qu'entre midi et une heure, le premier, que tout prouve être un certain Courriol, arriva seul chez Evrard, aubergiste à Montgeron, où il commanda un dîner pour quatre personnes. Un instant après arrivèrent trois autres individus, également à cheval. Après avoir dîné, ils allèrent prendre du café chez la citoyenne Chastelain, remontèrent à cheval et partirent dans la direction de Lieursaint. Dans cet endroit, Courriol descendit chez la veuve Feiller, où l'un des trois autres, qui était blond et que les *témoins reconnaissent pour Lesurques*, vint lui parler et se promena avec lui, ce qui le fit surtout remarquer. Ils partirent vers sept heures dans la direction de Melun et demandèrent en chemin à plusieurs personnes si la malle-poste était passée. Courriol, évidemment chargé d'épier l'arrivée de la voiture, retourna à Lieursaint sous prétexte d'aller chercher son sabre, qu'il avait laissé dans l'écurie du citoyen Champeau; arrivé là, il le trouva en effet derrière la porte; or, pendant son absence ce sabre, avait été examiné par Champeau et sa femme, qui le reconnaissent parfaitement aujourd'hui, ainsi que son propriétaire. Ce dernier mit son cheval à l'écurie, lui fit donner à manger, puis retourna sur le chemin de Paris pour voir si la malle n'arrivait pas, et, l'ayant entendue de loin, il revint précipitamment chez Champeau, demanda un verre d'eau-de-vie, laissa à peine le temps de brider son cheval et partit au galop pour aller rejoindre ses compagnons, au moment même où le courrier relayait; il pouvait être alors huit heures et demie; et c'est un quart d'heure plus tard qu'Excoffon, courrier, et Etienne Audebert, postillon, ont été assassinés. Les cavaliers n'ont plus été rencontrés au delà de l'endroit où s'est commis le crime; enfin, parmi les prévenus, les témoins signalent d'une manière très-positive Courriol, Lesurques et Guénot comme faisant partie des quatre individus, vus ensemble ce jour-là sur la route. Il paraît, en outre, qu'après leur départ de Lieursaint, *deux autres personnes également à cheval* descendirent chez Champeau, lui demandèrent en partant si la route était sûre et où était l'auberge de la *Galère*. Ces deux cavaliers partirent peu avant l'arrivée du courrier, et Champeau, ainsi que sa femme, croit les reconnaître dans Bruer et Bernard, qui sont au nombre des prévenus. » Passant ici en revue les indices de culpabilité relatifs à chacun des accusés, l'acte établit d'abord « qu'il est certain que Laborde est l'assassin d'Excoffon; Courriol, qui a été reconnu par un grand nombre de témoins, et qui ne peut justifier de l'emploi de son temps, est aussi incontestablement coupable. Bernard, Bruer et Richard, contre lesquels s'élèvent les charges les plus accablantes, ne sauraient être innocents. Enfin *Guénot* et *Lesurques, qu'on voit rôder au bureau central où ils sont reconnus par un hasard providentiel*, sont arrêtés tous deux. Guénot a beau prétendre que le 8 floréal il a dîné avec le citoyen Clément; il est probablement l'un des meurtriers ou l'un des complices. » Ici l'accusation arrive à Lesurques. « Six témoins déposent contre lui de la manière la plus énergique. Ce sont des domestiques qui l'ont servi; c'est un citoyen honorable qui assure avoir dîné avec lui et le reconnaître, tandis qu'un autre témoin se rappelle avoir raccommodé un de ses éperons avec du fil. Aussitôt arrêté, Lesurques est trouvé nanti de deux cartes de sûreté, dont l'une est en blanc. Enfin ce prévenu, au dire de l'accusation, fait une dépense au-dessus de ses moyens, bien qu'il prétende s'être enrichi depuis la Révolution par l'acquisition et la vente de biens nationaux. Il ne reste aucun doute qu'il ne soit un des assassins, ou au moins un des complices, et qu'il n'ait partagé avec eux le prix du crime. » Après son arrestation, Lesurques avait été mis au secret; mais lorsque l'on eut fait cesser pour lui cette rigoureuse mesure, il écrivit à l'un de ses amis pour protester de son innocence. Traduit devant ses juges, il cita plusieurs témoins pour faire connaître l'emploi de son temps dans la journée du crime. Au nombre de ces témoins se trouvait l'orfévre Legrand, chez qui il se trouvait le 8 floréal, au moment où celui-ci venait de conclure un achat d'argenterie qui devait figurer sur ses livres. Le président ordonna à Legrand d'apporter son registre, et il fut constaté que le marché allégué par Lesurques y avait été inscrit d'abord à la date du 9 floréal et que c'était par une surcharge que du 9 on avait fait un 8. Cette altération fut expliquée par ce fait que le marché conclu, en effet, le 8 n'avait été inscrit que le 9, ce qui avait obligé plus tard à corriger la date. Cette surcharge produisit un effet désastreux, malgré les explications données; à partir de ce moment, le président du tribunal, convaincu de la culpabilité de Lesurques, n'accueillit les témoins à décharge qu'avec une extrême défiance. Ces témoins furent même traités avec une telle dureté, qu'une jeune fille s'évanouit à l'audience. Pendant que le jury délibérait, la fille Bréban, maîtresse de Courriol, vint déclarer au président que deux innocents, Lesurques et Guénot, allaient périr tandis que Vidal et Dubosc étaient les vrais coupables. Le président répondit *qu'il était trop tard* et que cette déclaration aurait dû être faite avant la clôture des débats. Guénot, Bruer et les autres inculpés furent acquittés; Lesurques et Courriol furent condamnés à la peine de mort, et Richard aux travaux forcés à perpétuité. Le pourvoi de Lesurques ayant été rejeté par la cour de cassation, le Directoire adressa un message au conseil des Cinq-Cents pour demander la révision du procès en faveur d'un homme que l'on croyait innocent. Le conseil accorda un sursis et nomma une commission, dont le rapporteur fut M. Siméon. Celui-ci conclut à l'ordre du jour et l'ordre du jour fut prononcé. Le lendemain, Lesurques fut exécuté avec Courriol, qui s'écria en montant sur l'échafaud : « *Je suis coupable, mais Lesurques est innocent.* » L'infortuné Lesurques marcha au supplice revêtu de vêtements blancs, et mourut avec fermeté. Quelques jours après cette exécution, M. Jarry, juge de paix à Besançon, écrivait à M. Siméon que la lecture de son rapport l'avait navré. Il avait vu dans Dubosc qu'il connaissait, et dont le signalement se rapportait à celui de Lesurques, le véritable meurtrier, et il suppliait le rapporteur du conseil de travailler avec lui à la réhabilitation de ce dernier. M. Siméon laissa trente ans ignorée cette généreuse lettre, qui fut publiée après sa mort par M. de Montalivet. Cependant on s'était mis à la recherche de Dubosc, qui fut arrêté en 1798, et dont la ressemblance avec Lesurques était extraordinaire. Après une évasion audacieuse, il fut repris et traduit en 1801, devant la cour d'assises. Ce nouveau procès ne fut guère que la répétition du premier; les mêmes témoins furent entendus et plusieurs reconnurent leur erreur, entre autres la femme Alfroy, qui devint folle du chagrin que lui causa sa méprise. Enfin ceux qui avaient déposé en faveur de l'alibi invoqué par Lesurques réitérèrent leurs dépositions. Dubosc fut condamné et exécuté, et Lesurques justifié dans l'opinion publique. Toutefois, cette réparation morale ne pouvait suffire à sa famille, réduite au dénûment le plus complet par la confiscation de ses biens au profit du domaine. Elle réclama vainement en 1804 la restitution des biens confisqués et la réhabilitation de son chef. Elle renouvela sa double demande en 1821, obtint en 1824 une première restitution s'élevant à 224,000 fr., en 1835 une seconde de 252,000 fr. En 1851, elle s'adressa à l'Assemblée législative pour demander de changer la législation relative à la réhabilitation; mais le coup d'Etat de 1851 empêcha de voter en troisième lecture des modifications à l'art. 443 du code d'instruction criminelle. Comme on le sait, la législation, basée sur l'infaillibilité du jury et le respect de la chose jugée, ne permet la révision d'un procès qu'en faveur de celui qui peut protester lui-même contre l'arrêt qui l'a condamné. Dans le cas d'exécution capitale, il n'y a donc pas de réhabilitation possible; c'est une lacune laissée par le législateur dans le code d'instruction criminelle, et cette lacune devra tôt ou tard être comblée. En 1864, l'affaire Lesurques fut encore l'objet d'un vif débat au Corps législatif. Enfin, en janvier 1869, la cour de cassation rejeta une nouvelle demande de réhabilitation, qui lui fut faite par la famille Lesurques.

Cette famille fut éprouvée de la façon la plus cruelle. Après le supplice immérité de Joseph Lesurques, sa femme devint folle de désespoir. Son fils quitta la France, prit du service en Russie et y trouva la mort; quant à ses deux filles, l'une fut frappée de démence comme sa mère, l'autre alla se jeter dans la Seine en apprenant l'ajournement indéfini de la réhabilitation de son père. Tant de catastrophes imméritées devaient exciter de vives sympathies. Parmi les personnes qui ont déployé le plus de zèle et de dévouement pour provoquer la réparation de cette erreur judiciaire, nous citerons M. Mequillet, subrogé-tuteur des petits-enfants de Lesurques, qui est mort en 1865.

LESURRE (Jacques-Pierre-Joseph), écrivain français, né à Calais en 1763, mort à Paris en 1844. Il se fit ordonner prêtre en 1788, émigra pendant la Révolution, et de retour en France, après la signature du concordat, il devint vicaire général à Rennes, à Gand (1805) et enfin à Rouen (1824). C'était un ardent défenseur des jésuites et des doctrines ultramontaines. On lui doit, entre autres ouvrages : *Jugement de l'Eglise catholique contre les nouveaux schismatiques de France* (Paris, 1821, in-8°); *De la juridiction de l'Eglise sur le contrat de mariage* (Paris, 1824, in-8°); *Pratique de l'oraison mentale* (in-24); *Du vœu de Louis XIII* (Paris, 1822, in-8°), etc.

LÉTANDUÈRE (Henri-François DESHERBIERS, marquis DE), marin français, né à Angers en 1682, mort à Rochefort en 1750. Il entra fort jeune dans la marine, devint lieutenant en 1705, eut la mâchoire fracassée au siége de Malaga, et fit partie de l'expédition de Gibraltar. S'étant trouvé engagé entre la flotte anglaise et le rivage de façon à ne pouvoir échapper, il n'hésita point à mettre le feu à sa frégate. Peu après, il tomba au pouvoir des Anglais, revint en France à la suite d'un échange, servit sous Duguay-Trouin en 1709, fit un voyage aux grandes Indes en 1718, et fut promu capitaine de vaisseau en 1727. En 1730, il remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec, en rectifiant les cartes dont on s'était servi jusqu'alors. Successivement ensuite commissaire général de l'artillerie à Rochefort (1738), directeur de l'artillerie de Dunkerque (1742), commandant des batteries de la marine au siége de Furnes, chef d'escadre (1745), il s'empara de quatre frégates anglaises en vue du port de Brest, livra, en 1747, un combat à une flotte anglaise à la hauteur de l'île de Belle-Isle et parvint à se dégager, malgré la supériorité des forces ennemies. L'année suivante, il devint commandant de la marine à Rochefort, où il mourut.

LÉTANG (Georges-Nicolas-Marc, baron DE), général et sénateur français, né à Meulan en 1788, mort en 1864. Elève de l'Ecole militaire, il se distingua en Espagne, puis aux batailles de Dresde et de Leipzig, et devint chef d'escadron en 1814, colonel en 1829. La part qu'il prit à la campagne de Belgique (1831) et aux guerres d'Afrique lui valut d'être nommé maréchal de camp en 1835 et lieutenant général en 1845. En 1852, il alla siéger au Sénat et fut chargé, deux ans plus tard, d'une mission auprès de l'empereur d'Autriche. — Son frère, Philippe-Eléonore DE LÉTANG, a longtemps exercé un emploi au ministère des travaux publics. Collaborateur de la *Gazette de France*, de la *Patrie*, du *Magasin pittoresque* sous le pseudonyme de *Marville*, il a composé quelques pièces de théâtre et une étude de mœurs, intitulée l'*Echelle du mal* (1839, 2 vol. in-8°).

LETAROUILLY (Paul-Marie), architecte français, né à Coutances en 1795, mort à Paris en 1855. Il entra, en 1816, dans l'atelier de Charles Perrin, se fit recevoir, la même année, à l'Ecole des beaux-arts, et fut nommé, en 1819, architecte inspecteur pour la réédification du théâtre de l'Odéon. Après un voyage en Italie (1820), il devint successivement architecte inspecteur de l'hôtel du ministère des finances, du Garde-Meuble, des monuments des Champs-Elysées, et, en 1834, architecte en chef du Collége de France, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui un grand ouvrage, auquel il a travaillé pendant trente-cinq ans et qui suffirait seul à lui assurer une réputation durable : les *Edifices de Rome moderne, dessinés, mesurés et décrits* (Paris, 1840-1855, 3 vol. in-fol). Cet ouvrage se compose de 355 planches, accompagnées d'un texte consacré à l'histoire et à l'examen de chaque monument. Letarouilly a laissé, en outre, inachevés plusieurs recueils du même genre, parmi lesquels on cite une *Histoire du Vatican*.

LETBERT, également appelé **Lechbert** et **Lambert**, abbé des chanoines réguliers de Saint-Ruf, né vers 1050, mort vers 1120. Il fut d'abord chanoine, puis abbé de Saint-Ruf vers 1099. On lui doit un commentaire sur les psaumes, *Flores Psalmorum*, qui contient un grand nombre de passages tirés du commentaire de saint Augustin sur les Psaumes et une lettre à Ogier, prévôt de Ferran, publiée dans le *Thesaurus Anecdotorum* de Martenne.

LETCHI s. m. (lè-tchi). Bot. Syn. de LITCHI.

LÈTE s. (lè-te — bas lat. *leti*, qu'on a fait venir de *Letia*, Lesche, rivière des Pays-Bas, ou du gothique *lats*, paresseux). Se dit d'une peuplade de barbares du Nord, admis au service de l'empire romain.

— **Encycl.** Ammien Marcellin dit que les *lètes* barbares faillirent surprendre la ville de Lyon en 357 après J.-C., et ailleurs il en parle comme de descendants de barbares établis sur la rive gauche du Rhin. Il les cite un peu plus loin comme un des corps de l'armée romaine. La *Notice de l'empire* et plusieurs lois du code théodosien les désignent positivement comme des barbares à la solde de l'empire, établis sur la rive gauche du Rhin et cultivant les terres que les Romains leur avaient affermées. Ils n'étaient pas tous soldats, mais ils fournissaient de nombreux soldats à l'armée romaine à cette époque de décadence. Les *lètes* de l'empire romain paraissent avoir beaucoup d'analogie avec la classe du moyen âge désignée sous le nom de *lides* ou *lites*. Les lites étaient distincts et des hommes libres et des esclaves, comme le prouvent les lois des Saliens et des Ripuaires. On y voit, en effet, que le wehrgeld payé par un lide était la moitié de celui de l'homme libre et le triple de celui de l'esclave. Lorsque, en 813, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, Charlemagne modifia les lois des Saliens et des Ripuaires, le wehrgeld du Franc fut fixé à 600 sous, celui du lide à 100 sous et celui de l'esclave à 50 sous. Ainsi les lides formaient une classe intermédiaire entre l'homme libre et l'esclave. Ils se distinguaient aussi du colon, parce qu'ils devaient un service personnel, et accompagnaient leur maître à la guerre, en même temps qu'ils cultivaient les terres qui leur avaient été données et payaient un tribut appelé *lidimonium*. Ils pouvaient être propriétaires et amasser un pécule qui leur permettait de se racheter. L'analogie entre les *lètes* et les lides ou lites est frappante. Les uns et les autres étaient de condition inférieure et placés sous l'autorité d'un maître, qui avait le droit d'exiger d'eux des tributs et des services. Le maître des *lètes* était l'empereur, et celui des lides un seigneur particulier.

LÉTECH s. m. (lé-tèk). Métrol. anc. Mesure de capacité qui valait la moitié du chomer.

LETELLIER (Jean-Baptiste), industriel français, né à Tours dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort à une époque inconnue. Il exerçait dans sa ville natale la profession de fabricant de soie; et quand un édit de Henri IV ordonna la plantation de mûriers dans les grandes villes, Letellier seconda de toutes ses forces les vues commerciales du monarque en faisant planter un grand nombre de ces arbres dans les environs de Tours, dont l'industrie prit alors un développement considérable, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, date de sa déchéance. Letellier a composé un ouvrage : *Mémoires et instructions pour l'établissement des mûriers en France, et art de faire la soie en France* (Paris, 1603, in-4o).

LETELLIER (Charles-Maurice), prélat français, fils puîné du précédent, né à Turin en 1642, mort en 1710. Nommé en 1671 archevêque de Reims, il prit part à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps, présida l'assemblée générale du clergé de 1700, se prononça avec violence contre les doctrines ultramontaines et combattit les jésuites. Bibliophile distingué, il employa une grande partie de sa vie à rassembler une bibliothèque de 50,000 volumes, qu'il légua par testament à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Les mémoires du temps citent tous sa hauteur et son amour immodéré de la richesse. On rapporte de lui deux mots cruels : il ne comprenait pas comment on pouvait vivre « sans avoir cent mille écus de rente, » ajoutant « qu'on ne pouvait être honnête homme si on ne possédait dix mille écus de revenu. » Boileau, questionné, dit-on, par le prélat sur la probité de quelqu'un, aurait répondu, connaissant les idées de Letellier sur l'honnêteté : « Monseigneur, il s'en faut de quatre mille livres de rente qu'il ne soit honnête homme. »

LETELLIER (Michel), chancelier de France, né en 1603, mort en 1685. Successivement conseiller au grand conseil, procureur du roi au Châtelet de Paris, maître des requêtes, et enfin nommé intendant du Piémont après l'apaisement des troubles de Normandie, il se fit apprécier de Mazarin, qui l'éleva au poste de secrétaire d'Etat au département de la guerre. Letellier se montra toujours fidèle à son protecteur, dont il partagea constamment la bonne et la mauvaise fortune, et contribua puissamment à l'extinction de la Fronde. Après avoir pris une part très-active aux négociations relatives au mariage de Louis XIV, il se démit de la charge de secrétaire d'État au profit de Louvois, son fils; mais le roi, voulant récompenser ses services, le fit, en 1677, après la mort d'Aligre, chancelier et garde des sceaux. Dans ces hautes fonctions, il ne sut point garder la modération qui sied aux grands caractères; il se servit de son autorité pour perdre ses ennemis, Fouquet entre autres, et déploya contre les protestants un fanatisme qu'on peut qualifier d'aveugle. On raconte même qu'en signant la fatale ordonnance relative à la révocation de l'édit de Nantes, il recita le *Nunc dimittis servum tuum!* du cantique de Siméon, comme s'il eût signé le salut du genre humain. Bossuet a célébré les vertus apocryphes de cet homme d'État, que l'abbé de Saint-Pierre regardait à juste titre comme un lâche et dangereux courtisan. Le comte de Grammont disait un jour, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, en se léchant le museau teint de leur sang. »

LETELLIER, peintre français, neveu et élève de Poussin, né à Rouen en 1614, mort en 1676. Il a laissé des tableaux estimés, faibles de coloris, mais d'un style simple et élevé. Ceux qu'il peignit à la fin de sa vie sont admirables de fini et de délicatesse. Ses têtes de Vierge, notamment, sont d'une candeur charmante qui n'exclut point la noblesse. Le musée de Rouen possède dix-sept de ses toiles, parmi lesquelles on remarque : les *Adieux de saint Paul et de Silas*, une *Sainte Famille*, deux *Assomption* et un *Saint Joseph portant l'Enfant Jésus dans ses bras.*

LETELLIER (Michel), théologien français, né près de Vire, en Normandie, en 1643, mort à La Flèche en 1719. Ancien professeur au collége Louis-le-Grand, auteur d'une édition de Quinte-Curce *ad usum Delphini*, provincial des jésuites en 1709, il fut présenté à Louis XIV avec deux de ses confrères pour succéder au père de La Chaise, confesseur du roi. « Deux tinrent la meilleure contenance qu'ils purent, » lisons-nous dans la *Vie de M. de Caylus*, par Dettey, et « dirent ce qu'ils crurent de mieux pour parvenir au poste qui faisait tant de jaloux. Le père Letellier se tint derrière eux, les yeux baissés, portant son grand chapeau sur deux mains jointes et ne disant mot. Ce faux air de modestie lui réussit : le père Letellier fut choisi. Il avait raison de baisser les yeux, car il avait quelque chose de louche dans le regard. » Louis XIV lui demanda s'il était parent de Letellier de Louvois. Il répondit en affectant une grande humilité : « Moi, sire, je ne suis que le fils d'un paysan, qui n'a ni parents ni amis. » Sous ces dehors si humbles se cachaient un caractère dominateur, violent, inflexible, un zèle ardent et aveugle pour les choses de la religion et de sa société. D'ailleurs, ses mœurs étaient pures et d'une sévérité en quelque sorte farouche.

Si les jésuites avaient été bien servis par les confesseurs précédents, ils le furent admirablement par le père Letellier. Les protestants et les jansénistes sentirent bientôt les effets du zèle du nouveau confesseur. Les derniers restes des protestants furent traqués avec un acharnement impitoyable. Le jansénisme fut regardé comme non moins redoutable que la secte réformée et l'on rasa le couvent de Port-Royal. Après cet exploit, le père Letellier ne se tint pas pour satisfait; il obtint du pape Clément XI la bulle *Unigenitus*, qui condamnait le livre des *Réflexions morales*, de Quesnel, et lorsque le Parlement refusa d'enregistrer la bulle, comme contraire aux doctrines du clergé français, il conseilla au roi de tenir un lit de justice pour contraindre les magistrats à l'obéissance, de suspendre le procureur général d'Aguesseau et d'emprisonner le cardinal de Noailles, archevêque de Paris; mais le roi, dont la fin était proche, ne se sentait plus la force de frapper des coups aussi violents.

Les mémoires du temps rapportent que le père Letellier savait être courtisan à ses heures et à sa manière. Un jour, voyant le roi triste, il lui en demanda la cause, et Sa Majesté lui ayant répondu que cette tristesse naissait d'un scrupule au sujet d'un impôt extraordinaire du dixième de tous les revenus, qu'il se voyait dans la nécessité d'établir pour venir au secours des finances épuisées, le confesseur s'offrit à consulter sur ce point les casuistes de son ordre, et finit par déclarer à ce souverain qu'il n'y avait pas matière à scrupule dans l'établissement d'un nouvel impôt, le prince étant « le véritable propriétaire, le maître de tous les biens du royaume. » De pareilles raisons ne pouvaient manquer d'être goûtées du grand roi.

A peu de temps de là, Louis XIV mourut dans les bras de son confesseur. Letellier, qui s'était déclaré pour le duc du Maine contre le duc d'Orléans, fut exilé à Amiens d'abord, puis à La Flèche, où il termina son existence. Il appartenait à l'Académie des inscriptions; mais la haine qu'il avait inspirée était telle, que son éloge, dans cette compagnie, se borna à une simple mention de la date de sa naissance, de celles de sa nomination à la charge de confesseur du roi et de sa mort. On doit à Letellier, entre autres ouvrages : *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires* (1687, 2 vol. in-12); *Histoire des cinq propositions de Jansénius* (1699, in-12); le *Père Quesnel séditieux et hérétique* (1705, in-12). Il a collaboré aux *Mémoires de Trévoux.*

LETELLIER, nom de divers personnages français. V. BARBÉSIEUX, COURTANVAUX, ESTRÉES, LOUVOIS.

LETERME, administrateur français, né à Angers en 1787, mort à Paris en 1849. Successivement secrétaire général de la préfecture du Tibre (1810-1814), de celle du Cantal, sous-préfet de Marennes (1818), puis de Fontainebleau (1837), il devint en 1839 chef de section au ministère de l'intérieur, et enfin directeur de la maison d'aliénés de Charenton (1844-1848). Leterme avait rendu d'importants services à l'agriculture et à l'hygiène publique en faisant dessécher le bassin de Brouage. On lui doit : *Annuaire du département du Cantal; Règlement général et notice sur les marais salants de Marennes* (1826); *Devoirs et droits de tous les fonctionnaires publics* (1843), etc.

LETH s. m. (lètt). Comm. Nombre de dix mille, dans le langage des pêcheurs du Nord : *Un* LETH *de harengs.*

LÉTHALD, écrivain légendaire et poëte français, né dans le Maine dans la seconde moitié du Xe siècle. Il entra dans le monastère de Saint-Mesmin ou Minci, près d'Orléans, et il en fut nommé abbé après l'expulsion de l'abbé Robert (996); mais celui-ci ayant été réintégré dans ses fonctions, Léthald se retira chez les moines de La Couture, au Mans. Léthald avait de l'érudition et écrivait dans un style élégant et correct. Il a composé des vies et des légendes de saints, dans lesquelles, chose extraordinaire à son époque, il a fait preuve d'esprit critique. Nous citerons de lui : *Liber miraculorum sancti Maximi*, publié dans les *Acta Sanctorum* de Mabillon; *Delatio corporis sancti Juniani in synodum Carrofensem*, dans le même recueil; *Vita sancti Juliani*, publiée par Bollandus; enfin *Versus Lethaldi*, poëme inséré dans le tome Ier du *Bulletin des comités établis près le ministère de l'instruction publique.*

LÉTHALITÉ s. f. (lé-ta-li-té — du lat. *lethalis;* de *lethum*, mort). Caractère de ce qui est mortel, de ce qui entraîne la mort : LÉTHALITÉ *d'une blessure.*

LÉTHARGIE s. f. (lé-tar-jî — gr. *lêthargia;* de *lêthê*, oubli, et *argeia*, inaction, dérivé de *a* privatif et de *ergon*, travail). Pathol. Etat particulier dans lequel les phénomènes les plus apparents de la vie sont suspendus, et qui a les apparences d'un profond sommeil : *Tomber en* LÉTHARGIE.

— Fig. Défaut d'action, d'activité, grande apathie : *Mazarin continua d'affaiblir la France par des saignées; elle tomba en* LÉTHARGIE, *et il fut assez malhabile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé.* (Cardal de Retz.) *Les éloges finissent par produire une* LÉTHARGIE *morale.* (La Rochef.-Doud.) *L'Espagne et le Portugal sortiront un jour de leur* LÉTHARGIE. (T. Delord.)

— **Encycl.** Il est de la plus grande importance de ne pas confondre, comme l'ont fait quelques médecins, la *léthargie* proprement dite avec cet état de somnolence, d'abattement et de sommeil plus ou moins profond qui accompagne un grand nombre de maladies, et qu'on désigne sous le nom de *coma*. Le coma n'est qu'un des symptômes d'une affection ordinairement grave, comme l'apoplexie, la fièvre typhoïde, la variole, etc., affections toutes caractérisées par des lésions organiques différentes, tandis que la *léthargie*, telle du moins qu'on la comprend aujourd'hui, est une névrose ayant son siége dans le cerveau et ne laissant aucune trace apparente de lésion dans cet organe. Le véritable léthargique, après un sommeil prolongé de plusieurs jours, reprend immédiatement, à son réveil, l'état de santé parfaite dont il jouissait auparavant. Il faut pourtant en excepter les cas où, la *léthargie* se prolongeant pendant plusieurs mois, l'individu qui en est atteint se trouve à son réveil considérablement affaibli. Pendant le sommeil léthargique, en effet, les fonctions de la vie végétative n'étant point abolies et le sujet n'absorbant aucune espèce de nourriture, il vit en quelque sorte aux dépens de lui-même; de là l'état de faiblesse qu'il manifeste à son réveil. Tel est l'exemple de cet homme, âgé de quarante-cinq ans, qui, apprenant tout à coup une nouvelle qui le frappe, s'endort peu à peu et entre dans cet état à l'hôpital de Rouen, où il passe quatre mois. Durant les deux premiers mois, il n'exécute aucun mouvement et reste absolument insensible à tous les stimulants; à peine pouvait-on de temps à autre lui faire prendre quelques cuillerées de bouillon. Les deux derniers mois furent marqués par un sommeil moins profond, mais qui ne lui permettait encore de prendre aucune espèce de nourriture; aussi, après sa *lethargie* était-il extrêmement amaigri, sans présenter le moindre symptôme d'une maladie quelconque. Van Swieten rapporte l'histoire d'un homme qui s'endormit tout à coup pendant un mois, sans que rien pût l'éveiller; au bout de ce temps, il se réveilla spontanément, sans la moindre apparence de maladie. Deux ans après, il fut pris de nouveau d'un sommeil qui dura quatre mois, et, l'année suivante, il eut un accès qui dura plus longtemps encore. Enfin, en 1766, on reçut à l'Hôtel-Dieu de Paris le nommé René Bellanger, qui, pendant six ans, tomba dans un sommeil léthargique se prolongeant, tous les quinze jours, du mardi au samedi suivant. Un jour, au moment où il était trempé de sueur, après une longue course, ses amis imaginèrent de le jeter dans les eaux glaciales d'une rivière. A peine plongé dans l'eau, Bellanger devint immobile et insensible comme un rocher : en vain on lui criait aux oreilles, on le secouait, on le pinçait, on le piquait, rien ne pouvait l'arracher à sa torpeur. En dehors de ses accès, il était comme tous les autres hommes, s'endormant et s'éveillant à des heures à peu près fixes avec une grande régularité. Soumis pendant longtemps aux douches froides sur la tête, Bellanger fut enfin débarrassé de sa *léthargie*, qu'on ne vit plus reparaître. Nous n'en finirions pas si nous voulions rapporter tous les exemples de personnes qu'on a crues mortes, et qu'on a enterrées ou qu'on était sur le point d'enterrer, alors qu'elles n'étaient que plongées dans un sommeil léthargique. V. MORT APPARENTE.

Pendant le sommeil léthargique, les facultés intellectuelles, les mouvements musculaires et la sensibilité ont complétement disparu, et en cela le léthargique ressemble exactement à un cadavre; cependant les battements du cœur et la chaleur animale, quoique ayant diminué, n'ont pas cessé d'exister. Si l'on appuie fortement l'oreille sur la région du cœur, on percevra facilement les bruits produits par cet organe. La respiration peut être tellement affaiblie qu'elle paraisse nulle; mais si le cœur bat, la respiration se fait encore. Le corps ne présente point cette rigidité cadavérique qu'on observe dans les cas de mort réelle; les membres sont toujours souples et à une température plus élevée que celle d'un cadavre. Les yeux conservent leur transparence ordinaire et ne présentent point cette toile glaireuse qu'on observe sur les cornées affaissées d'un corps inanimé. En pressant légèrement sur le globe de l'œil et en relevant rapidement la paupière supérieure, on voit chez le léthargique la pupille exécuter des mouvements alternatifs de dilatation et de contraction, phénomène qui ne peut se produire sur un cadavre.

Beaucoup de nos animaux domestiques peuvent tomber en *léthargie;* mais le bœuf et le cochon y sont plus sujets que tous les autres. L'animal qui en est atteint est comme plongé dans un sommeil profond et prolongé; la respiration est grande, ordinairement accompagnée de ronflement, de râlements ou de soupirs. Le mouvement du cœur est fort fréquent; l'animal est cependant insensible; quelquefois il se remue et se lève, mais, un instant après, il se couche et retombe dans son premier état; souvent, il marche en chancelant et il ne tarde pas à tomber à terre comme une masse.

Quant aux causes et au traitement de la *léthargie*, on est aussi peu fixé sur un point que sur l'autre.

LÉTHARGIQUE adj. (lé-tar-ji-ke — rad. *léthargie*). Qui a rapport à la léthargie, qui est de la nature de la léthargie : *Sommeil* LÉTHARGIQUE. *L'indolence ressemble à un sommeil de l'esprit, ou plutôt à un engourdissement* LÉTHARGIQUE. (Théry.)

— Fig. Indolent, inactif, apathique : *Un esprit* LÉTHARGIQUE. ‖ Qui dénote un grand assoupissement moral :

Résous-toi de chasser cette humeur *léthargique.*
J.-B. ROUSSEAU.

O bon Cimarosa! nul poëte immortel
N'égaya des humains la face *léthargique*
D'un rayon de gaîté plus franc et naturel!
A. BARBIER.

— Substantiv. Personne tombée en léthargie : *Je ne dois non plus me plaindre de mon destin que les* LÉTHARGIQUES *de ceux qui les pincent.* (Volt.)

LÉTHÉ, *fleuve d'Oubli* (de *lêthê*, oubli), un des fleuves des enfers, dans la mythologie grecque. Ses eaux, au cours insensible et silencieux, avaient la propriété de faire oublier le passé à ceux qui en avaient bu une fois, et les ombres des morts, en descendant aux enfers, devaient y boire l'oubli des maux et des plaisirs de la vie terrestre. Suivant quelques auteurs, le Léthé coulait à l'extrémité des champs Elysées; selon d'autres, il était contigu au Tartare. Dans les anciens auteurs, il est surnommé quelquefois le *Fleuve d'huile*, parce que son cours était paisible, et, par la même raison, Lucain l'appelle *deus tacitus* (dieu silencieux), dont le cours ne fait entendre aucun murmure. « Ce fleuve, dit Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*), promène lentement, avec ses ondes, l'insouciance des choses de la vie. C'est là que les morts vertueux, en entrant dans l'Elysée par la porte d'ivoire, boivent à longs traits l'oubli des peines et des plaisirs qui ont rempli leur courte existence. Les malheureux! puisqu'ils recourent à ce fatal remède, ils n'ont donc jamais aimé?

Quand on a connu la douceur
Et le charme de la tendresse,
Comment peut-on renoncer au bonheur
De s'en entretenir et d'y rêver sans cesse?
Ah! mieux que les eaux du Léthé,
De nos jeunes amours la tendre rêverie
Eteint le souvenir des peines de la vie,
En ranimant celui de la félicité. »

Le Léthé est généralement représenté sous la figure d'un vieillard tenant d'une main son urne, de l'autre la coupe d'oubli, et la tête couronnée de pavots et de lotus. Lamotte lui fait dire :

O vous que le sort livre à des maux déplorables,
Venez chercher ici la fin de vos malheurs :
Avec mes ondes favorables
J'en répands l'oubli dans les cœurs.

Un autre poëte, Bernard (*Castor et Pollux*), définit ainsi le fleuve aux ondes merveilleuses, mais en altérant la légende que nous venons de rapporter, puisque, selon lui, le Léthé laisserait le souvenir des plaisirs et n'effacerait que celui des peines, légende suivie, d'ailleurs, par quelques mythologues :

Ce fleuve enchanté,
L'heureux Léthé

. . . .

N'emporte avec lui
Que les soucis et l'ennui.
Ce dieu nous laisse
Sans cesse
Le souvenir
Du plaisir.

En littérature, on fait souvent allusion à l'effet que produisaient les eaux du Léthé, pour caractériser d'une manière plus ou moins énergique l'oubli des événements passés :

« Si seulement je pouvais oublier ce qui m'a tant fait de mal ! Si je savais où trouver *quelques gouttes du fleuve mythologique des Grecs!* Mais il existe, dit-on, dans les régions tropicales, un oiseau dont le chant est si mélodieux et pénètre si doucement dans l'âme, qu'en l'écoutant on perd peu à peu le souvenir de toute injure et de tout ressentiment. J'irai par delà les mers chercher cet enchanteur. »

XAVIER MARMIER.

« William alla passer un mois au bord de la mer. Il y a des gens qui, dans l'air des plaines, des prairies et des grèves, *boivent l'eau du Léthé.* Simpton s'aperçut qu'il n'était pas de ces gens-là; l'image de miss Jane l'assiégeait comme certains fantômes assiégent les solitaires. »

P. DE MOLÈNES.

« Béni sois-tu, gin, malgré les déclamations des philanthropes anglais et des sociétés de tempérance, pour le quart d'heure de joie et d'assoupissement que tu donnes aux misérables! Contre de tels maux, tout remède est légitime, et le peuple ne s'y trompe pas. Voyez comme il court *boire à grands coups l'eau du Léthé* sous le nom de gin. Etrange humanité, qui veut que les pauvres aient toujours toute leur raison pour sentir sans relâche l'étendue de leurs malheurs! »

TH. GAUTIER.

LETHIÈRE ou **LETIERS** (Guillaume GUILLON, dit), peintre français, né à Sainte-Anne (Guadeloupe) en 1760, mort à Paris en 1832. Le père de Lethière portait le titre de baron; orgueilleux comme le sont, en général, les créoles, il refusa d'abord d'autoriser son fils Guillaume à suivre son penchant pour la peinture; cependant, quand la vocation du jeune homme se fut clairement démontrée, M. Guillon l'envoya en France et le fit entrer à l'atelier de Doyen. Ce fut alors que Guillaume Guillon quitta son nom de famille pour prendre celui de **Letiers** (troisième enfant de la famille), qu'il changea plus tard en **Lethiers** et **Lethière**. En 1784, il remporta le second prix de peinture; il n'avait pas droit au voyage de Rome; mais il partit néanmoins, grâce à la protection de M. le comte de Montmorin et à la beauté de sa composition (le premier prix avait été obtenu par Drouais, avec son magnifique tableau de la *Chananéenne*). Après quatre ans de séjour à Rome, il revint à Paris. Sa réputation commença à s'établir par une esquisse qu'il exposa au Salon de 1795, la *Mort de Virginie.* Ce tableau est aujourd'hui au Louvre. En 1801, il exposa un autre dessin, *Brutus condamnant ses fils à mort*, dont le tableau parut au Salon de 1814, et cette superbe esquisse excita l'admiration générale. Quelque temps après, Lucien Bonaparte, envoyé comme ambassadeur en Espagne, désireux de former une collection de tableaux espagnols, se fit accompagner par Lethière, qu'il chargea des achats. En 1807, Lethière remplaça Suvée à la direction de l'Académie de France à Rome; il mérita d'être continué dans ses fonctions quatre années de plus que ne le comportait le règlement.

Privat d'Anglemont nous apprend, dans son *Paris anecdotique*, l'origine de la haute distinction qui échut alors à son illustre compatriote. « Lethière, dit-il, était mulâtre de la Guadeloupe; il était fort mauvaise tête, très-brave, très-peu endurant. Après une querelle qu'il eut au café Militaire de la rue Saint-Honoré, et dans laquelle il eut le malheur de tuer et de blesser très-grièvement plusieurs officiers, il dut quitter Paris, et, grâce à la protection du prince Lucien Bonaparte, il fut nommé directeur de peinture à Rome; son atelier, où il se faisait autant d'assauts d'armes que de peinture, fut fermé, et ses élèves furent envoyés, par ordre, dans les autres ateliers. » Mais quels pouvaient être les motifs des nombreux duels de Lethière avec des officiers de l'armée? A cette époque où, à défaut de la pensée, brillait l'éclat du sabre, ce peintre, ce *barbouilleur* avait osé porter des moustaches!

Lethière était encore à Rome en 1815, lorsque la quatrième classe de l'Institut l'admit au nombre de ses membres. Mais, dans ces temps de reaction, Lethière, dont les opinions républicaines étaient connues, devait rencontrer de nombreux obstacles à sa promotion. Louis XVIII refusa son approbation au choix de l'Académie. Plus tard cependant, le vieux monarque revint sur sa décision et agréa Lethière, qui fut nommé en 1819 professeur à l'Ecole des beaux-arts, et qui forma un grand nombre de bons élèves, devenus plus tard des artistes renommés. Après avoir longtemps étudié son art, après avoir produit de remarquables compositions, il voyageait encore pour acquérir de nouvelles connaissances et agrandir son talent. Il visita quatre fois l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne, où l'exposition de son *Brutus* fut saluée par d'unanimes applaudissements. A la fois peintre d'histoire et paysagiste, Lethière traitait aussi l'architecture avec supériorité. Sa peinture se distingue par la vitalité énergique, l'action de ses personnages toujours solidement campés, bien disposés et concentrant fortement l'intérêt; son dessin est pur et ferme, mais sa couleur manque d'éclat. Malgré sa grande et légitime réputation, Lethière ne devint jamais riche : l'indépendance et la dignité de son caractère écartèrent toujours la fortune. Du reste, l'artiste fut dédommagé de sa pauvreté volontaire par l'estime générale.

M. Charles Blanc, juge compétent et impartial, dont les arrêts artistiques font autorité, a dit de l'œuvre de Lethière « qu'elle produit l'effet d'une tragédie sombre et pathétique. Son talent était plus chaud que celui de la plupart des peintres de l'Empire; mais il ne sut pas toujours tirer tout le parti qu'il pouvait de ses grandes compositions, où il cherchait le mouvement et où il ne rencontrait que la confusion. »

Les principales œuvres de Lethière sont, outre celles que nous avons citées : *Préliminaires de Leoben; Enée et Didon surpris par un orage* (paysage historique); *Saint Louis visitant un pestiféré dans les plaines de Carthage* (musée de Bordeaux); *Rémus et Romulus allaités par une louve; Fondation du Collége de France par François Ier; Héroïque fermeté de saint Louis à Damiette; Vénus sur les ondes* (1819); *Philoctète gravissant les rochers de Lemnos;* la *Madeleine aux pieds de Jésus-Christ* (église Saint-Roch); *Homère chantant ses poésies; Archimède:* la *Mort de César;* la *Défaite de Maxence par Constantin*, etc.

LÉTHIFÈRE adj. (lé-ti-fè-re — du lat. *lethum*, mort; *fero*, je porte). Qui cause la mort, mortel : *Un suc* LÉTHIFÈRE. *Un breuvage* LÉTHIFÈRE.

— s. f. Erpét. Division du genre vipère, ayant pour type l'espèce communément appelée HAÏE.

LÉTHINOIS (Jean), jurisconsulte français, né à Reims en 1738, mort en 1773. Il exerça la profession d'avocat et publia quelques ouvrages : *Apologie du système de Colbert* ou *Observations juridico-politiques sur les jurandes* (Paris, 1771, in-12); *Mémoire pour les serfs de Saint-Claude; Requête au roi pour Balthasar-Pascal Celse* (Paris, 1768, in-4o), etc.

LÉTHOMANIE s. f. (lé-to-ma-nî — du lat. *lethum*, mort, et de *manie*). Méd. Monomanie du suicide. ‖ Peu usité.

LÈTHRE s. m. (lè-tre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces : *Les* LÈTHRES *ont le corps très-court, arrondi et très-bombé.* (A. Percheron.)

— **Encycl.** Les *lèthres* ont la tête très-grande, en forme d'écusson et profondément enfoncée dans le corselet; les antennes composées de onze articles, dont le dernier est en entonnoir et emboîte les deux suivants; les mâchoires allongées; les mandibules et le labre saillants; la lèvre triangulaire; le corps bombé, arrondi, très-court; le corselet transversal, très-élargi des deux côtés; les élytres soudés, inclinés tout autour de l'abdomen et formant par leur réunion un triangle bombé; les pattes robustes et propres à fouir. L'espèce principale est le *lèthre céphalote*, ainsi nommé de la dimension de sa tête, dont le disque présente quelques dépressions et un sillon longitudinal; l'insecte a 2 centimètres de longueur; son corps est entièrement noir et lisse. « Cette espèce, dit A. Percheron, est propre à la Russie occidentale et à la Hongrie; elle vit par couples dans des trous qu'elle se creuse dans le sable; on dit qu'elle cause beaucoup de dégâts dans les endroits cultivés, parce qu'elle coupe tous les nouveaux bourgeons et les emporte dans son trou; elle monte facilement sur les plantes et en descend à reculons. Au printemps, les mâles se livrent souvent de violents combats, pendant lesquels la femelle ferme l'entrée du trou et pousse le mâle par derrière. »

LÉTHRIN s. m. (lé-train). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, formé aux dépens des dentés, et comprenant quarante-cinq espèces qui presque toutes habitent l'océan Indien. ‖ On dit aussi LÉTRINE.

— **Encycl.** Les *léthrins* se nourrissent de coquillages, qu'ils brisent facilement avec leurs dents arrondies. Réunis autrefois aux dentés, ils en diffèrent d'abord par le nu de la plus grande partie de la tête (l'opercule et le sous-opercule seuls étant couverts d'écailles, et les autres parties de la face n'ayant qu'une peau sans écailles, épaisse et presque toujours criblée d'une infinité de pores), et ensuite par la forme de leurs dents latérales, qui, vers l'arrière, sont souvent tuberculeuses, arrondies et sur une seule rangée. Ce genre est nombreux en espèces; une seule habite l'Atlantique.

LETI (Gregorio), historien et écrivain protestant italien, né à Milan en 1630, mort à Amsterdam en 1701. Il appartenait à une famille catholique, qui le fit entrer chez les jésuites de Cosenza; quand il en sortit, son oncle, qui était prélat, le conduisit à Rome et lui créa d'excellentes relations, qui devaient le faire avancer rapidement dans l'état ecclésiastique. Mais Leti, qui aimait les plaisirs, prit vite en dégoût la carrière religieuse, vers laquelle on le poussait avec trop d'insistance. D'autres circonstances puériles le détournèrent tout à fait de la voie que lui traçait l'empressement importun de ses parents. Son confesseur (c'est Leti qui raconte lui-même le fait) commit la sottise de lui ordonner, comme pénitence, de mâcher sept brins de paille d'un pied de long. Cette étrange prescription, certaines autres pratiques enfantines du catholicisme, enfin les conversations qu'il eut à cette époque avec un gentilhomme protestant l'amenèrent à embrasser la Réforme. Il quitta Rome et se rendit à Genève, d'où il passa en Angleterre. Charles II lui donna à sa cour le titre et l'emploi d'historiographe; mais Leti avait toujours l'épigramme sur les lèvres ou au bout de la plume; l'indépendance de son caractère et de son langage ne tarda point à déplaire, et, sentant sa liberté menacée, il se retira en Hollande, où il termina ses jours. On a de lui environ cent ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dialoghi historichi, etc.* (Genève, 1665, in-12); *Dialoghi politichi, etc.* (Genève, 1666, 2 vol. in-12); *Vita de Sisto V, pontifice romano* (Lausanne, 1669, in-12); *Europa gelosa, o gelosia de' principi d'Europa* (Genève, 1672, in-12); l'*Italia regnante, ovvero descrittione dello stato presente di tutti principati et republiche d'Italia* (Genève, 1675, 4 vol. in-12); *Historia Genevrina* (Amsterdam, 1686, 5 vol. in-12); la *Monarchia universale del re Luigi XIV* (Amsterdam, 1689, in-12); *Critique historique, politique, morale, économique et comique sur les coteries anciennes et modernes, spirituelles et temporelles des Etats et des Eglises* (Amsterdam, 1697, in-12); *Il putanismo romano* (Londres, 1675, in-12), etc.

LÉTIE s. f. (lé-tî). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des bixacées, tribu des prockiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LÉTIQUE adj. (lè-ti-ke — rad. *lète*). Hist. Qui appartient aux lètes.

— *Terres létiques*, Terres qui étaient concédées aux lètes à titre de bénéfice.

LÉTIS s. m. (lé-tiss). Pêche. Espèce de filet en usage en Provence.

LÉTITIA s. f. (lé-ti-si-a — de *Lætitia*, nom de la mère de Napoléon Ier). Astron. Planète télescopique découverte en 1856 par M. Chacornac.

L'ÉTOILE (Pierre DE), chroniqueur français. V. ESTOILE.

LETORT (Louis-Michel), général français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1773, mort en 1815. Il se fit remarquer par son intrépidité dans toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, notamment dans la campagne de France, en 1814. Créé général de division et comte sur le champ de bataille de Château-Thierry, il fut, à Charleroi, atteint d'une balle dans la poitrine, et succomba le lendemain aux suites de sa blessure.

LE TOURNEUR (Pierre), littérateur français, né à Valognes (Manche) en 1736, mort à Paris en 1788. Il fit ses humanités à Coutances et y termina brillamment ses études. Comme presque tous les jeunes gens de son époque qui se destinaient à la carrière des lettres, il débuta par des discours académiques et remporta quelques prix dans les concours littéraires de province. Mais Le Tourneur n'était pas d'une famille riche; pour arriver plus vite à subvenir aux besoins de l'existence, il s'improvisa traducteur. Les *Nuits* d'Young venaient de paraître. Le jeune homme en donna une traduction, dont Diderot fit le plus grand éloge. Encouragé par la faveur publique, Le Tourneur publia successivement les *Méditations* d'Hervey et l'*Histoire* de Richard Savage. Enfin, il entreprit cette œuvre à laquelle son souvenir est resté plus particulièrement attaché : la traduction de Shakspeare. Ce travail souleva de terribles orages. Laharpe prétendit qu'il avait été fait « dans l'intention de rabaisser nos plus grands dramatiques français. » Voltaire lui-même vint à la rescousse contre l'humble traducteur; il écrivit à d'Alembert : « Ceci devient sérieux : Le Tourneur seul a fait toute la préface, dans laquelle il nous insulte avec toute l'insolence d'un pédant qui régente des écoliers... Il faudrait mettre au pilori du Parnasse un faquin qui nous donne, d'un ton de maître, des *Gilles* anglais pour mettre à la place des Corneille et des Racine, et qui nous traite comme tout le monde doit le traiter. » (*Correspond.*, 10 août 1776.) « C'est la colère du génie! » s'écriait Laharpe en citant cette lettre; aujourd'hui que nous avons appris à juger Shakspeare avec plus d'équité, nous avons peine à nous expliquer cette sortie de Voltaire. Le Tourneur ne s'effraya ni du nombre ni de la célébrité de ses ennemis, et mena son entreprise à bonne fin. Il montra d'ailleurs, dans la discussion, une modération à laquelle ses adversaires eux-mêmes finirent par rendre un éclatant hommage.

Certes, on a mieux compris et mieux rendu Shakspeare depuis Le Tourneur; mais il n'en faut pas moins lui savoir gré d'avoir senti ce génie au moment où il était si généralement méconnu chez nous, et d'avoir tenté avec un véritable succès de lui rendre la place qui lui est due.

Aux ouvrages de Le Tourneur dont nous avons déjà parlé, nous devons ajouter les traductions d'*Ossian*, de *Clarisse Harlowe* et des *Elégies* de l'Arioste; *Vue de l'évidence de la religion chrétienne considérée en elle-même*, de Jennings (Paris, 1777, in-8o); le *Nord du globe* ou *Tableau de l'Europe dans les contrées septentrionales*, de Pennant (1769, 2 vol. in-8o); les *Jardins anglais* ou *Variétés tant originales que traduites* (1788, 2 vol. in-8o); *Mémoires intéressants d'une lady* (1788, 2 vol. in-18); *Voyage de Spartmann au Cap de Bonne-Espérance*, traduit de l'allemand (1787, 5 vol. in-8o); *Vie de Frédéric, baron de Trenck* (1788, 3 vol. in-12).

LETOURNEUR DE LA MANCHE (Charles-Louis-François-Honoré), homme politique et administrateur français, né à Granville en 1751, mort en 1817. Il était en 1789 capitaine du génie, et l'ardeur avec laquelle il embrassa les idées nouvelles le signala à l'attention des patriotes de la Manche, qui l'envoyèrent, comme député, à l'Assemblée législative, où il aida souvent Carnot dans ses combinaisons militaires, comme membre du comité de la guerre. Nommé ensuite membre de la Convention, il vota la mort du roi, avec l'appel au peuple. Successivement membre du comité de Salut public après le 9 thermidor, membre et président du Directoire exécutif, plénipotentiaire chargé de négocier la paix avec l'Angleterre, préfet de la Loire, conseiller à la cour des comptes, il se vit exiler par la loi de 1816 contre les régicides et se réfugia à Lacken (Belgique). L'artillerie et le génie lui ont dû les principales réformes introduites dans ces deux armes pendant la Révolution.

LETOURNEUX (Nicolas), prédicateur et théologien français, né à Rouen en 1640, mort en 1686. D'abord vicaire à Rouen, il vint ensuite à Paris, y acquit beaucoup de réputation comme prédicateur, obtint un bénéfice et une pension du roi, se lia avec les solitaires de Port-Royal, dont il partagea les idées, et, à la suite de vives tracasseries qu'il subit à ce sujet, il se retira dans son prieuré de Villiers-sur-Fère. Louis XIV ayant demandé un jour à Boileau quel était ce prédicateur, nommé Letourneux, qui faisait si grand bruit. « C'est, répondit l'auteur du *Lutrin*, un prédicateur qui prêche l'Evangile. Quand il monte en chaire, il fait si peur par sa laideur qu'on voudrait l'en voir sortir; et quand il a commencé à parler, on craint qu'il n'en sorte. » On cite de lui : *Catéchisme de la pénitence* (1676); *Principes et règles de la vie chrétienne* (1688); *Année chrétienne* (1686), qui fut condamnée par Innocent XI, en 1691, comme entachée de jansénisme.

LETOURNEUX, magistrat et homme politique français, né vers 1750. Avocat au début de la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles et devint, en 1791, procureur général syndic du département de la Loire-Inférieure. L'intelligence dont il fit preuve dans l'exercice de ces fonctions engagea le Directoire à lui confier le portefeuille de l'intérieur le 21 septembre 1797; mais il ne garda qu'un an ce poste difficile; il entra alors dans l'administration supérieure de l'enregistrement et fut élu, en 1799, membre du Conseil des Anciens. Exclu de ce corps pour la vive opposition qu'il avait faite au coup d'Etat du 18 brumaire, il se retira à Rennes, où il remplit, de 1811 à 1815, les fonctions de conseiller à la cour impériale. Pendant son ministère, Letourneux avait montré une grande indifférence et même un certain dédain pour les lettres et les sciences. Pour s'en venger, les journalistes du temps s'attachèrent à le tourner en ridicule en lui prêtant des mots d'une naïveté grotesque. Entre autres traits qu'on lui a bénévolement attribués, nous citerons le suivant : Un jour où Letourneux venait de visiter le Jardin des plantes, Talleyrand lui demanda s'il avait vu Lacepède, alors administrateur de cet établissement : « Non, répondit le ministre, mais j'ai vu la girafe. » On ignore la date de la mort de Letourneux, ainsi que celle de sa naissance.

LETOURNOIS (Nicolas), bénédictin, né au Havre en 1677, mort à l'abbaye de Saint-Denis en 1741. D'abord marin, il entra ensuite dans la congrégation de Saint-Maur et acquit une connaissance approfondie des langues anciennes et de l'hébreu. C'est lui qui a terminé, à partir de la lettre M, le *Lexicon hebraïcum et chaldæo-biblicum* (2 vol. in-4o), commencé par Pierre Guarin.

LÉTRILLE s. f. (lé-tri-lle; *ll* mll. — espagn. *letrilla*, diminut. de *letra*, lettre). Littér. Petit compliment, petite lettre en vers dans la littérature espagnole : *Il y en a qui lui reprochent de faire tantôt des sonnets ou des romances, tantôt des comédies, des dizains et des* LÉTRILLES. (Le Sage.) ‖ On écrit aussi LETTRILLE.

LETRONNE (Jean-Antoine), savant français, né à Paris le 25 janvier 1787, mort dans la même ville le 14 décembre 1848. Son père, qui était graveur, le fit entrer à l'atelier de David dès l'âge de huit ans, et mourut six ans après, laissant une femme et deux enfants, dont Jean-Antoine était l'aîné. Mentelle, professeur de géographie à l'Ecole centrale, qui avait remarqué l'assiduité et l'intelligence du jeune homme, lui procura quelques travaux géographiques et des leçons de mathématiques et de latin. Une fois à l'abri du besoin, Letronne refit sérieusement son instruction, et s'attacha plus spécialement au grec, qu'il s'assimila par une méthode originale. Il achetait les éditions les plus incorrectes des auteurs grecs, les corrigeait à son idée et comparait ensuite ses corrections avec le texte des éditions les plus soignées et expliquées par les meilleurs commentaires. A cette époque, l'excès de travail détermina chez Letronne une sorte de maladie de langueur qui menaça sérieusement son existence. Par bonheur, un riche Hollandais qui était un de ses élèves l'emmena voyager pendant trois ans dans le midi de la France, en Suisse, en Italie, en Hollande. Pendant ces excursions, Letronne continua ses travaux opiniâtres; les monuments antiques de l'Italie furent l'objet de ses sagaces investigations. A son retour à Paris, il édita le volume du moine irlandais Dicuil, écrit au commencement du IX^{e} siècle, et intitulé *De mensura orbis terræ*. Cette publication lui valut, en 1815, l'honneur d'être choisi par le gouvernement pour achever la traduction de Strabon, commencée par Laporte-Dutheil. En même temps, l'Académie des inscriptions couronnait son mémoire sur le système métrique des Egyptiens et l'admettait au nombre de ses membres. En 1816, il entra à l'Institut d'une façon fort malheureuse : en vertu d'une ordonnance royale. Bientôt il fut comblé de toutes les faveurs officielles. Successivement directeur de l'Ecole des chartes en 1817; inspecteur général de l'Université deux ans après, titulaire de la chaire d'histoire au Collége de France en 1831, conservateur des antiques à la Bibliothèque royale, directeur président du conservatoire de ce même établissement, administrateur du Collége de France (1838), professeur d'archéologie au Collége, il succéda, en 1840, à Daunou comme garde général des archives du royaume. Ajoutons à toutes ces places de nombreuses dignités académiques, car la plupart des corps savants de l'Europe se firent un honneur de se l'attacher.

L'activité intellectuelle de Letronne était prodigieuse; l'énumération de ses travaux peut seule en donner une idée. Son esprit critique embrassait à la fois toutes les branches de l'archéologie. La géographie et la philologie, la métrique, lui doivent des travaux de premier ordre; mais l'épigraphie plaisait surtout à son intelligence investigatrice. Dans cette partie, il ne connaît pas encore de rival. Ce fut lui qui prouva d'une manière irréfutable, par la simple traduction des épigraphes, que les célèbres zodiaques d'Esneh et de Denderah, dont on reportait l'origine à plus de dix mille ans, appuyant sur ce fait la prodigieuse antiquité de la civilisation égyptienne, dataient simplement du règne des Antonins. A partir de ce moment, l'illustre savant consacra la plus grande partie de son temps à l'étude de l'Egypte des Ptolémées et des Romains. Son *Mémoire sur la statue de Memnon* mit le comble à sa réputation. Vers la même époque parurent ses *Lettres d'un antiquaire à un artiste* sur la peinture murale des temples et des édifices publics et particuliers chez les Grecs et les Romains. Vint ensuite, en 1842, son *Examen critique de la découverte du cœur de saint Louis*, ouvrage dans lequel il démontre avec une finesse incroyable, mais pleine d'urbanité, l'erreur des inventeurs. Dans le cours de cette même année, il fit graver à l'Imprimerie nationale une série de plus de quatorze cents poinçons pour les hiéroglyphes, et se voua depuis presque exclusivement à son recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte, s'isolant volontairement dans cette besogne ardue, pour se consoler de la perte d'une épouse tendrement aimée. Il avait divisé ces inscriptions en trois classes : *inscriptions religieuses; inscriptions relatives à l'administration et à l'intérêt privé; inscriptions chrétiennes*. La première partie de ce grand ouvrage a seule paru; une mort prématurée empêcha l'auteur d'en continuer la publication.

Letronne a laissé après lui une impression qui ne s'effacera pas. « Aimant l'étude, dit Walckenaër, il possédait à un degré éminent ce que l'étude ne donne pas toujours, le jugement. C'était le désir de trouver la vérité, de la faire triompher par l'abondance des preuves qu'il réunissait, qui lui faisait mettre tant de clarté dans l'exposition des questions qu'il avait à résoudre, tant d'ordre dans ses discussions, tant de justesse et de précision dans son style... Dans les discussions scientifiques de la plus durable importance, il avait presque toujours en vue un intérêt présent, et son génie se faisait volontiers le serviteur de l'occasion. Il rédigeait facilement, mais il méditait beaucoup sa rédaction, et il savait faire éclore à propos ce qu'il avait longtemps couvé. Il méprisait la vanité du paradoxe, mais il se complaisait à énoncer des propositions qui, choquant toutes les idées reçues, ressemblaient à des paradoxes, et il était justement fier quand il les avait fait passer dans la classe des vérités démontrées. La vérité devenait chez lui parfois un paradoxe, lorsque, par le désir de faire disparaître ce qu'il y avait de faux dans une opinion, il niait trop affirmativement ce qui n'était que douteux. Esprit naturellement sceptique, il était absolu dans ses jugements; il ne voulait pas que les faits et les preuves qu'il avait réunis aboutissent au doute, et il oubliait que trop souvent, dans les travaux de l'esprit humain, un doute scientifique, fermement établi, est la science suprême. La souplesse de sa dialectique, son style vif et rapide, son talent à bien manier l'ironie et le sarcasme, le rendaient éminemment propre aux combats littéraires, et il s'y est trop complu. Ce qui faisait sa force, c'étaient ses lumières en philologie, surtout en philologie grecque; ce qui l'affaiblissait, c'était de ne pas avoir une assez grande connaissance pratique des monuments figurés; celle que donnent le dessin et la gravure ne suffit pas à l'antiquaire. »

Letronne était un savant aimable. « Dans le monde, qui le recherchait avidement, dit encore Walckenaër, il portait l'alacrité d'esprit et de corps d'un artiste ou d'un écolier qui, pour se délasser, s'est échappé de son atelier ou de sa classe. Ses manières enjouées et faciles, sa parole prompte et brève plaisaient, parce qu'elles ajoutaient à cet air de jeunesse qui réjouissait en le voyant; il chantait agréablement, parlait gaiement de choses sérieuses, et sérieusement de peinture, de musique et de romans. » Son élocution était aussi vive et aussi nette qu'on peut le désirer, et, sans posséder un talent hors ligne de professeur, il savait toujours intéresser et captiver son auditoire. Comme savant, le trait distinctif de son génie a été la sagacité la plus pénétrante. On ne pouvait se lasser d'admirer cette intelligence amoureuse de la vérité, cette puissance de logique, cette clarté d'un raisonnement que rien ne pouvait égarer ni faire dévier du droit chemin. Ajoutons que, malgré les chagrins qui vinrent assaillir la fin de sa carrière, malgré la perte d'une fortune considérable, il continua d'accueillir avec bienveillance les jeunes gens qui donnaient des espérances, se rappelant sans doute les difficultés de ses débuts, et souvent même il joignit aux conseils des services sérieux, que sa générosité discrète dérobait même à sa famille. Letronne est assurément l'un des savants qui font le plus d'honneur à notre génération.

Voici la liste des principaux ouvrages de cet archéologue doublé d'un écrivain : *Essai critique sur la topographie de Syracuse* (Paris, 1812, in-8°); *Recherches géographiques et critiques sur le livre de* Mensura orbis terræ (1814, in-8°); *Histoire du système métrique des Egyptiens*, publié après la mort de l'auteur; *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines* (1817, in-4°); *Recherches pour servir à l'histoire de l'Egypte pendant la domination des Grecs et des Romains* (1823, in-8°); *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales* (1824, in-8°); *Lettre à Joseph Passalacqua* (1826, in-8°); *Analyse critique du recueil d'inscriptions grecques et latines de M. le comte de Vidux* (1828, in-8°); *Essai sur les idées cosmologiques se rattachant au nom d'Atlas* (1831); *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme* (1833, in-4°); la *Statue vocale de Memnon* (1833, in-4°); *Lettres d'un antiquaire à un artiste* (1835, in-8°); *Appendice aux lettres d'un antiquaire* (1837, in-8°); *Sur l'origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens* (1837, in-8°); *Sur l'origine du zodiaque grec* (1840, in-4°); *Fragments des poëmes géographiques de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque* (1840, in-8°); *Examen critique de la découverte du cœur de saint Louis* (1844, in-8°); *Addition à l'Examen critique; Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte* (1842-1848, 2 vol. in-4°); *Cours élémentaire de géographie ancienne* (in-12); édition de *Rollin* en 30 volumes in-8° (1820). M. Letronne a, en outre, collaboré au *Magasin encyclopédique*, au *Bulletin universel de Férussac*, aux *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, à la *Biographie universelle*; à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue archéologique* et surtout au *Journal des savants*, auquel, pendant trente ans, il a fourni d'excellents articles.

LETROSNE (Guillaume-François), publiciste et economiste français, né à Orléans en 1728, mort à Paris en 1780. Il exerça les fonctions d'avocat du roi près le presidial d'Orléans, et composa entre autres ouvrages : *Discours sur le droit des gens et sur l'état politique de l'Europe* (Paris, 1762); la *Liberté du commerce des grains* (Paris, 1764); *De l'ordre et de l'intérêt social* (Paris, 1777); *Vues sur la justice criminelle* (Paris, 1777); *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt* (1779).

LETTE s. f. (lè-te). Vallon entre deux dunes, dans les Landes; amas d'eau qui se forme dans un de ces vallons : *Tantôt les dunes sont disposées en chaînes régulières, tantôt elles présentent des surfaces unies; quelquefois elles sont isolées et séparées par des vallons désignés sous le nom de* LETTES. (A. Hugo.)

LETTE (Wilhelm-Adolphe), homme politique et économiste allemand, né à Kienitz (Prusse) en 1799, mort en 1869. Il suivit la carrière militaire dès l'âge de quatorze ans, et fit ses premières armes pendant la campagne de 1813; puis, de 1814 à 1820, il étudia la philosophie et le droit. Emprisonné en 1817 pour sa participation aux menées des sociétés secrètes, et mis en liberté après une courte détention, il entra dans la magistrature vers 1821, et fut pendant plusieurs années juge auditeur près les tribunaux de Francfort-sur-l'Oder et de Landsberg. En 1825, on le nomma assesseur, et on le chargea de reviser le cadastre de sa province. Dix ans plus tard, il dut exécuter, comme membre de la commission de Poméranie, un travail analogue, puis il devint conseiller de la haute cour de Posen, et, vers 1839, conseiller du gouvernement. De 1843 jusqu'en 1845, Lette fut, comme chef de division de l'agriculture, un des conseillers les plus influents du ministère formé par M. d'Arnim, présida la commission chargée de reviser le cadastre de la monarchie prussienne, et devint en même temps fondateur ou président de plusieurs sociétés économiques, agricoles ou industrielles.

Lette, dont le libéralisme sincère ne s'était jamais dissimulé, fonda, lors des événements de 1848, le club constitutionnel de Berlin, et fut élu bientôt apres représentant à l'Assemblée nationale de Francfort. Envoyé en 1851 comme député à la première Chambre prussienne, par la ville de Cologne, il vota avec le parti libéral dirigé par M. de Vincke. Député de Brandebourg en 1852, et, après la dissolution des Chambres, député de Trèves pour la première Chambre et de Halle pour la seconde, il se mit, avec MM. d'Auerswald et de Patow, à la tête de l'Union libérale. En 1855, il fut nommé député de Kœnigsberg, et reçut en 1864 le titre de docteur de l'université de Greifswald.

M. Lette a publié un très-grand nombre d'ouvrages sur le droit et l'économie politique; nous citerons parmi les plus importants : *Commentaire sur la réforme de la loi des mariages en Prusse* (1824); la *Société provinciale et la police dans les provinces orientales de la Prusse* (1848); *Loi sur l'application des cours d'eau propres à l'irrigation* (1850); *Législation agricole de la Prusse* (1853-1854, 3 vol.); la *Constitution prussienne* (1857). Lette a collaboré aussi au *Dictionnaire politique* de MM. Welcker et Botteck, ainsi qu'au *Journal de droit criminel* de Hitzig.

LETTERE, ville du royaume d'Italie, province de Naples, district et à 6 kilom. N.-E. de Castellamare; 4,950 hab. Siége d'évêché; belle cathédrale.

LETTERIS (Maximilien), orientaliste allemand, né en 1801. Hébraïsant des plus distingués et docteur en philosophie, il a publié : *Recueil de poésies hébraïques*, imitées d'Homère, Virgile, Schiller et Byron (1829 et 1834); *Imitation*, dans la même langue, *d'Esther et d'Athalie*, de Racine; *Poésies du moyen âge*, en hébreu; *Commentaires sur l'Ancien Testament*, et enfin un grand nombre d'articles dans les journaux publiés à Vienne (Autriche).

LETTI, petite île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, au N.-E. de Timor et à l'O. de Moa, par 8° 25′ de latitude S. et 125° 20′ de longitude E. Elle a 20 kilom. de long sur 8 kilom. de large; elle est agréablement entrecoupée de vallées et de montagnes, et couverte d'arbres des tropiques. Elle produit du riz et des céréales. Ses habitants sont de race malaise.

LETTIA, nom latin de la LITHUANIE.

LETTICE (Jean), théologien et poëte anglais, ne à Rushden (comte de Northampton) en 1737, mort à Peasemarsh en 1832. Il acquit une grande réputation comme prédicateur, en même temps qu'il se faisait un nom comme poëte. En 1768, il fut attaché comme chapelain et secrétaire à l'ambassade anglaise de Copenhague, visita une partie de l'Europe, et obtint à son retour la paroisse de Peasemarsh, dans le comté de Sussex, avec une prébende de la cathédrale de Chichester. On a de lui : les *Antiquités d'Herculanum* (1773); *Fragments oratoires* (1821); *Sermons; Lettre d'un touriste en Ecosse* (1792); *Miscellanea* ou *Pièces religieuses en prose et en vers* (1821), etc.

LETTOMANOPELLO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district de Chieti; 2,049 hab. Récolte et commerce de céréales et de soie.

LETTON s. m. (lè-ton). Géogr. Nom d'un peuple du nord-ouest de la Russie et de la Prusse orientale.

— Linguist. Dialecte dérivé du lithuanien. ‖ On dit aussi LETTIQUE.

— Adjectiv. : *La langue* LETTONE.

— Encycl. Le *letton*, idiome populaire de la Courlande, possède l'article, qui est étranger au lithuanien; il a des formes grammaticales affaiblies, et ses lois phonétiques sont celles des idiomes slaves. Il se sert de l'alphabet des conquérants allemands, dont il a même adopté la lettre *h* pour marquer la longueur de la voyelle précédente. Il exprime des sons particuliers par des signes diacritiques, ajoutés aux lettres de l'alphabet allemand. Le nombre des mots russes et allemands qui s'y sont introduits n'est pas grand, mais il est pourtant plus considérable que dans l'idiome lithuanien. Il existe en *letton* une traduction de la Bible. La langue *lettone* n'a pas de littérature proprement dite, bien qu'elle possède beaucoup de productions imprimées. Stender a publié dans sa grammaire une collection de proverbes, de logogriphes, d'énigmes et de chansons. Ces dernières surtout sont d'une poésie fort remarquable. Parmi les monuments de la littérature *lettone*, nous citerons : les *Cantiques*, de Graven, composés au XVIII^{e} siècle; les *Récits épiques*, les *Fables*, les *Chants nationaux*, et surtout les œuvres grammaticales de Stender, au XVIII^{e} siècle, ainsi que les ouvrages de Baumbach, d'Elverfeld, de Zimmermann, etc.

LETTRAGE s. m. (lè-tra-je — rad. *lettre*). Action de marquer avec des lettres; résultat de cette action : LETTRAGE *d'un catalogue. Il y a erreur dans le* LETTRAGE.

LETTRAILLE s. f. (lé-tra-lle; *ll* mll.—rad. *lettre*). Fam. Littérature de rebut : *Voulant désigner la menue monnaie de la littérature contemporaine, M. Viennet a dit : Tout cela, c'est de la* LETTRAILLE. (A. Legendre.)

LETTRE s. f. (lè-tre — lat. *littera*, qu'on fait venir du sanscrit *likh*, graver). Caractère alphabétique, chacun des signes par lesquels on figure les sons du langage : *L'alphabet français a vingt-six* LETTRES. *Commencer à connaître ses* LETTRES. *Les anciens se servaient des* LETTRES *de l'alphabet pour désigner les tons de leur échelle et les cordes de leurs instruments.* (Castil-Blaze.) *La forme de chaque* LETTRE *représente dans les anciens alphabets sémitiques ce que le nom de la* LETTRE *signifie.* (Renan.) *Dans la peinture des sons par les* LETTRES, *tout est de convention.* (Littré.)

. . . Vous êtes un sot, en trois *lettres*, mon fils,
C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère.
MOLIÈRE.

‖ Son représenté par un de ces caractères : LETTRE *sifflante.* LETTRE *gutturale.* LETTRE *nasale. Les* LETTRES *se divisent en voyelles et en consonnes.*

— Sens étroit, littéral : *Il faut préférer l'esprit à la* LETTRE. *Ne vous attachez pas à la* LETTRE *de l'ordre que vous avez reçu. La* LETTRE *tend toujours à étouffer l'esprit.* (Dargaud.) *Ce n'est pas la* LETTRE *des études qui importe, c'est l'esprit.* (P. Janet.) *C'est l'esprit de l'enseignement, non la* LETTRE, *qui en fait la vertu.* (Vacherot.)

— Epître, missive, communication par écrit : LETTRE *de faire part.* LETTRE *de condoléance. Envoyer, recevoir une* LETTRE. *Mes pauvres* LETTRES *ne sont pas supportables quand elles sont ânonnées ou épelées.* (M^{me} de Sév.) *Il n'y a rien de plus ennuyeux et de plus désagréable que de philosopher par* LETTRES. (Malebr.)

Tout vit par la chaleur d'une *lettre* éloquente,
Le sentiment s'y peint sous les doigts d'une amante.
COLARDEAU.

— *Lettre moulée*, Lettre imprimée : *Un calligraphe qui imite très-bien la* LETTRE MOULÉE.

— *Lettre morte*, Objet qui n'a plus de sens ou qui est dépourvu de toute sa valeur, qui n'a aucun effet : *Sans l'éducation, les plus belles constitutions restent à l'état de* LETTRE MORTE. (Vacherot.) *Les enseignements de l'histoire d'hier sont déjà pour nous* LETTRE MORTE. (Touss.)

— *Lettre anonyme*, Missive non signée, envoyée par une personne qui veut rester inconnue :

. . . . Les *lettres* anonymes
Sont ordinairement les armes d'un méchant.
LA CHAUSSÉE.

— *Lettre circulaire*, Lettre adressée dans les mêmes termes à un certain nombre de personnes différentes : *Envoyer une* LETTRE CIRCULAIRE *à ses clients. Le ministre de l'intérieur a adressé une* LETTRE CIRCULAIRE *aux préfets.*

— *Lettre d'introduction*, Lettre qui sert au porteur pour être admis une première fois auprès d'un personnage avec lequel on veut le mettre en rapport.

— *Lettre de recommandation*, Lettre qu'on remet à une personne pour la recommander au destinataire : *Etre muni de* LETTRES DE RECOMMANDATION *pour des personnes influentes.* ‖ Fig. Chose qui recommande, qui prévient en faveur de quelqu'un : *La beauté est une* LETTRE DE RECOMMANDATION *dont le crédit n'est pas de durée.* (Ninon de Lenclos.)

— *En lettres d'or*, Se dit d'une chose dont le souvenir doit être précieusement conservé : *Cette action devrait être gravée* EN LETTRES D'OR *dans le livre de l'histoire. Je veux les faire graver* EN LETTRES D'OR *sur la cheminée de ma salle.* (Mol.)

— *En lettres de feu*, D'une manière frappante et énergique : *La destinée écrit* EN LETTRES DE FEU *sur le cœur des hommes.* (Ars. Houss.)

— *En lettres de sang*, Par une longue suite de meurtres : *La guerre des Albigeois est écrite* EN LETTRES DE SANG *dans l'histoire de nos luttes religieuses.*

— *En toutes lettres*, Sans abréviation : *Ecrire un mot, écrire ses nom et prénoms* EN TOUTES LETTRES. ‖ Avec des mots, et non avec des chiffres ou autrement : *Dans les lettres de change et les billets à ordre, il faut énoncer les sommes* EN TOUTES LETTRES. ‖ Fig. Sans réticence, sans rien cacher, rien dissimuler : *Je lui ai dit* EN TOUTES LETTRES *qu'il était un impertinent.*

— *Il n'y manque pas une lettre*, Se dit d'une chose complète, entièrement achevée ou fidèlement reproduite.

— *A la lettre, au pied de la lettre*, Dans le sens rigoureux des mots ; exactement, ponctuellement : *Un ami véritable est*, AU PIED DE LA LETTRE; *un conducteur qui soutire les peines.* (J. de Maistre.) *Les révolutions sont*, A LA LETTRE, *des interventions de Dieu dans les affaires humaines.* (Géruz.)

— *Aider à la lettre*, Interpréter un ordre obscur; forcer le sens de ce qui a été dit.

— *Ajouter à la lettre*, Elargir le sens de ce qui a été dit, aller au delà par ses interprétations.

— *Passer comme une lettre à la poste*, Se dit de ce qui s'avale, se digère facilement : *La truffe est un aliment aussi sain qu'agréable, et qui, pris avec modération*, PASSE COMME UNE LETTRE A LA POSTE. (Brill.-Sav.) ‖ Etre accepté sans peine, réussir sans rencontrer d'obstacle : *Ma proposition* A PASSÉ COMME UNE LETTRE A LA POSTE.

— Politiq. *Lettres royaux*, Lettres de chancellerie expédiées au nom du roi : *Ils avaient obtenu* LETTRES ROYAUX *pour avoir permission de garder la vigne de Naboth.* (Volt.) ‖ *Lettres d'Etat*, Celles que le roi accordait aux ambassadeurs, aux officiers de la guerre, et à tous les agents forcés de s'absenter du royaume pour le service public, et qui suspendaient pour six mois toutes les poursuites dirigées contre eux : *Les* LETTRES D'ETAT *pouvaient être renouvelées; on fait remonter l'usage de ces lettres au règne de Charles VI, qui accorda à la noblesse qui l'accompagnait en Flandre, en* 1382, *la suspension de toutes les poursuites judiciaires pendant la campagne.* ‖ *Lettres du grand sceau*, Lettres scellées dans la grande chancellerie. ‖ *Lettres du petit sceau*, Lettres scellées dans la petite chancellerie. ‖ *Lettre close*, Lettre du souverain, contre-signée par un secrétaire d'Etat et scellée du sceau du souverain : *Les députés aux états généraux ont été convoqués par* LETTRES CLOSES. Se dit au fig. d'une chose qu'on ignore complétement, dont on ne pénètre pas le sens : *Une foule de précieux renseignements, transmis par les auteurs musulmans sur les littératures de l'antiquité, sont pour nous* LETTRE CLOSE. (Renan.) *Tous les mystères des l'organisation animale ne nous ont pas été révélés, et, malgré tous nos efforts, il en est beaucoup qui seront toujours pour nous* LETTRE CLOSE. (A. Fée.) ‖ *Lettre de cachet*, Lettre royale, qui était destinée à l'accomplissement de la volonté du souverain, non d'une décision légale, et qui était remise cachetée à la personne chargée de mettre à exécution l'ordre qu'elle contenait. ‖ *Lettres patentes*, Lettres du roi, scellées du grand sceau, mais non cachetées, qui servaient de titre pour la concession de quelque grâce : *Savez-vous que le roi m'a donné de belles* LETTRES PATENTES, *par lesquelles mes terres sont conservées dans leurs anciens priviléges?* (Volt.) ‖ *Lettres de grâce*, Acte du souverain qui accorde la grâce d'un condamné. ‖ *Lettres d'abolition*, Lettres du prince, obtenues en grande chancellerie, par lesquelles il abolissait et effaçait un crime qui, de sa nature, n'était pas rémissible : *Parmi les rares exemples de* LETTRES D'ABOLITION *que présente l'histoire de l'ancienne monarchie, on peut citer celles qui furent octroyées à Du Plessis-Guénégaud, ancien trésorier de l'Epargne, impliqué dans le procès de Fouquet.* ‖ *Lettres de rémission*, Lettres accordées pour les crimes qui paraissaient excusables, attendu les circonstances, comme pour les homicides involontaires ou commis dans la nécessité d'une légitime défense. ‖ *Lettres de sang*, Celles qui accordaient la grâce d'un homme qui avait versé le sang. ‖ *Lettres d'anoblissement* ou *de noblesse*, Lettres du grand sceau, par lesquelles le roi accordait la noblesse à un roturier : *Les* LETTRES DE NOBLESSE *avaient pour but principal l'exemption des impôts que le tiers état payait seul.* (Mme de Staël.) *Philippe le Hardi donna les premières* LETTRES D'ANOBLISSEMENT. (Chateaub.) ‖ *Lettres d'armes*, Lettres royales autorisant un combat de chevalerie. ‖ *Lettres de maîtrise*, Lettres de privilége que le roi accordait à quelques artisans pour les dispenser de faire chef-d'œuvre avant d'être reçus maîtres, comme l'exigeaient les statuts de la plupart des corporations d'arts et métiers : *Les* LETTRES DE MAÎTRISE *étaient une des ressources financières inventées par la fiscalité.*

— Diplom. *Lettre de créance*, Lettre dont un gouvernement munit son ambassadeur, pour le faire accréditer auprès d'une puissance étrangère. ‖ *Lettres de récréance*, Lettres remises à un ambassadeur rappelé, et émanant soit du gouvernement qui le rappelle, soit de celui auprès duquel il était accrédité.

— Hist. ecclés. *Lettres de paix*, Lettres que les évêques s'écrivaient pour communiquer sur la foi et établir un lien entre leurs Eglises. ‖ *Lettres apostoliques*, Documents émanés de l'autorité des souverains pontifes, tels que lettres, rescrits, priviléges, monitoires, jussions, grâces, nominations, jugements ou constitutions : *Les* LETTRES APOSTOLIQUES *répondent, dans l'ordre ecclésiastique, aux diplômes, chartes et lettres royaux des princes de l'ordre civil; on les divise en quatre classes : les bulles, les brefs, les motu proprio et les signatures en cour de Rome.* ‖ *Lettre de profession*, Acte qu'une religieuse signe après avoir prononcé ses vœux.

— Blas. Caractère alphabétique employé comme meuble de l'écu, principalement pour les armes des villes. En voici quelques exemples : **Aligard**, en Normandie : d'argent, à trois T de sable. — **Roillart** : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois M à l'antique, couronnées d'or. — **Zeddes**, en Champagne : d'or, au Z de gueules. — **Limoges** : de gueules, à un buste de saint Martial d'or, accosté d'un S et d'un M gothiques du même, au chef cousu de France. — **Meaux** : parti de gueules et de sinople, à un M gothique, sommé d'une couronne de comte, brochant sur le parti. — **Mende** : d'azur, à un M gothique d'or, surmonté d'un soleil rayonnant du même. — **Rambervillers**, en Lorraine : d'azur, à un R d'or. — **Rethel**, en Champagne : de gueules, à un R d'argent, accompagné de trois râteaux d'or, deux en chef et un en pointe. — **Riom** : d'azur, à un R d'or accompagné en chef de deux fleurs de lis du même. — **Toul** : de gueules, à un T fleuronné d'or.

— Litt. *Belles-lettres* ou simpl. *Lettres*, Littérature, plus particulièrement poésie, grammaire, éloquence : *Les charmes des* BELLES-LETTRES *ont été pour moi une espèce de débauche d'esprit.* (D'Aguess.) *Ma dernière passion sera celle des* LETTRES. (Frédéric II.) *On ne peut avoir l'âme grande et l'esprit pénétrant sans quelque passion pour les* LETTRES. (Vauven.) *Ce ne sont ni les* LETTRES *ni les sciences qui nuiront jamais à l'énergie du caractère.* (Mme de Staël.) *Les* LETTRES *languissent et meurent dans les fers.* (Chateaub.) *Les* LETTRES *expriment le beau par l'instrument intellectuel du langage.* (Royer-Coll.) *La gloire des* LETTRES *et des sciences est intimement liée à la liberté de la presse.* (Dupin.) *Toute femme qui s'adonne aux* LETTRES *se voue d'avance à une vie de lutte.* (Mme Romieu.) ‖ *Homme de lettres, Femme de lettres, Gens de lettres*, Personnes qui s'occupent de littérature, qui publient des ouvrages littéraires : *L'*HOMME DE LETTRES *élève autour de lui un monde idéal, auquel il donne la réalité et la vie.* (Berryer.) *La* FEMME DE LETTRES *est un être mixte, un centaure de la civilisation.* (E. Chapus.)

— Gramm. *Lettre double*, Caractère unique qui représente ou vaut deux lettres, comme notre *x* et le ψ des Grecs, qui vaut *ps* ou *bs*. ‖ Signifie aussi lettre répétée dans un même mot, comme *bb, ll, nn*, etc. ‖ *Lettre servile*, Lettre qui n'est pas étymologique, et qui n'est introduite dans le mot que pour changer la valeur d'une autre lettre. Ainsi dans *pressentir*, formé du préfixe *pré* et de *sentir*, on n'introduit un *s* de plus que pour empêcher l'autre *s* de prendre le son de *z*. On donne le même nom, dans la grammaire hébraïque, aux lettres qui s'ajoutent au radical pour former les temps des verbes et les cas des noms.

— Numism. Caractère de l'alphabet qui, sur une monnaie française, indique le lieu de la fabrication. ‖ *Lettres incises*, Caractères gravés en creux sur une médaille après qu'elle a été frappée.

— Art. mil. *Lettre de compagnie*, Caractère alphabétique affecté à chaque compagnie d'un régiment, indépendamment du numéro d'ordre qui sert à la désigner, et qui ne change pas si celui-ci vient à être changé. ‖ *Lettre de service*, Communication du ministre de la guerre à un officier pour lui annoncer qu'il est appelé à exercer les fonctions de son grade. ‖ *Lettre de passe*, Lettre en vertu de laquelle un militaire passe d'un corps à un autre.

— Mar. *Lettre de marque*, Commission délivrée par un gouvernement au patron d'un navire armé en course. ‖ *Lettre de mer*, Permis de départ d'un port.

— Comm. *Lettre de change*, Traite tirée par un négociant ou un banquier sur son correspondant au profit d'une tierce personne : *Souscrire, négocier, endosser, accepter une* LETTRE DE CHANGE. *La* LETTRE DE CHANGE *est un véritable supplément de la monnaie.* (Proudh.) *La* LETTRE DE CHANGE *est en réalité la suppression de la distance.* (E. Pellet.) Se dit au figuré d'un objet qui engage ou paraît engager dès à présent l'avenir au profit de quelqu'un : *Lorsque vous êtes triste, tirez des* LETTRES DE CHANGE *sur l'avenir : elles pourront être protestées avant l'échéance; mais qu'importe? pourvu que le présent les escompte.* (Lévis.) *Le talent est une* LETTRE DE CHANGE *que la nature donne à l'homme de génie et qui se trouve souvent à bien longue échéance.* (Balz.) ‖ *Lettre de crédit*, Lettre qui autorise le porteur à toucher de l'argent au nom de la personne qui l'a écrite chez la personne à laquelle elle est adressée, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée : *Se munir d'une* LETTRE DE CRÉDIT, *Présenter une* LETTRE DE CRÉDIT. ‖ *Lettre de gage*, Titre de crédit garanti sur un fonds possédé par celui qui l'émet ou par les hypothèques qu'il possède sur d'autres fonds. ‖ *Lettre de voiture*, Etat, indication des objets qu'un voiturier est chargé de transporter d'un lieu dans un autre ; connaissement d'un patron au petit cabotage.

— Chronol. *Lettre dominicale*, Lettre qui marque le dimanche dans le calendrier perpétuel.

— Mathém. *Lettres numérales*, Lettres de l'alphabet dont les anciens se servaient pour représenter les nombres, et particulièrement lettres employées à cet usage par les Romains.

— Diplomatiq. *Lettres armoriées*, Lettres capitales dont la couleur est figurée conventionnellement, comme dans le blason, par des traits parallèles tracés dans le corps. ‖ *Lettres capitulaires*, Lettres ornées qui commencent certaines divisions d'un manuscrit. ‖ *Lettre enclavée*, Grande lettre initiale dont le contour enferme une ou plusieurs lettres du mot qu'elle commence. ‖ *Lettres de forme*, Lettres gothiques du XIVe siècle. ‖ *Lettres damasiennes*, Lettres de forme nouvelle, destinées aux inscriptions, qui furent inventées sous le pape Damase.

— Typogr. et grav. Caractère représentant une des lettres de l'alphabet : LETTRE *majuscule.* LETTRE *capitale. Une* LETTRE, *tombée au moment de mettre sous presse, a fort plaisamment changé le sens d'une phrase.*

> Le plomb séditieux en *lettres* fut moulé
> Par Fust et Gutenberg. . . . . . .
>
> VIENNET.

‖ Ensemble des caractères typographiques dont se sert un ouvrier compositeur : *Il n'a pu finir sa composition, la* LETTRE *lui a manqué.* ‖ *Lettres blanches*, Lettres capitales dont on ne marque que le contour, et dont le corps reste en blanc. ‖ *Lettre grise*, Grande lettre capitale dans laquelle les pleins, au lieu d'être noirs, sont plus ou moins couverts de hachures ou d'autres ornements. ‖ *Estampe avec la lettre grise*, Epreuve tirée lorsque l'inscription du bas n'est encore gravée qu'au trait. ‖ *Lettres tranchées*, Celles dont les extrémités sont coupées droit par un trait horizontal ou oblique. ‖ *Lettres à queue*, Celles qui dépassent la ligne dans la partie inférieure, comme le p. ‖ *Avant la lettre*, Se dit de l'épreuve d'une gravure, d'une estampe, tirée avant qu'on ait placé au bas l'inscription qui en indique le sujet, et par conséquent avant que la planche soit aucunement usée par le tirage. Se dit au figuré de ce qui précède l'état complet et normal : *L'enfant, c'est l'homme* AVANT LA LETTRE. (A. d'Houdetot.) ‖ *Lever la lettre*, Prendre les caractères typographiques dans les cassetins et les ranger dans le composteur, pour composer les mots qui se trouvent dans la copie.

— **Encycl.** Littér. V. BILLET et ÉPISTOLAIRE (genre).

— Bibliogr. De tous les genres de littérature, le genre épistolaire est le plus universellement répandu : de là la large place qu'il occupe dans la bibliographie. Tout le monde ne compose pas des histoires, des romans ou des traités philosophiques, tandis que tout le monde écrit des *lettres;* une certaine supériorité en ce genre appartient même à ceux qui ne sont pas voués aux études trop sérieuses, aux femmes, par exemple, qui ont plus que personne la vivacité d'impression, la spontanéité de sentiment; leurs *lettres* occupent une place distinguée dans notre littérature. Ce n'est pas que le génie français n'y soit pour quelque chose, et aucune nation n'y a excellé comme la nôtre. L'antiquité nous a laissé peu de recueils de *lettres*, et celles-ci sont tout autres : il y manque nécessairement l'élément féminin. Les femmes grecques, reléguées dans le gynécée, n'avaient ni instruction ni délicatesse d'esprit, ce qui forçait les Athéniens à fréquenter les courtisanes. Nul doute qu'Aspasie ne dût écrire à Périclès des *lettres* pleines de grâce et d'esprit : malheureusement, aucune ne nous est parvenue. Les matrones romaines s'entendaient mieux à filer la laine qu'à tenir le style. Les *lettres* de Cicéron, de Sénèque, de Pline sont précieuses comme monuments littéraires et historiques, mais elles n'ont pas cet abandon charmant, cette facilité pleine de grâce qu'on trouve chez les Sévigné, les du Deffant et les Voltaire. C'est donc surtout chez les nations modernes que nous aurons à signaler les recueils de *lettres* les plus intéressants.

Le recueil le plus ancien est celui des *Lettres d'Alciphron* (Paris, 1785). Ces lettres sont curieuses à plus d'un titre pour l'étude de l'antiquité et de la langue grecque. Elles renferment une fidèle peinture des mœurs d'Athènes et des citoyens des diverses classes : la partie consacrée aux courtisanes est la plus curieuse et la plus instructive.

Socratis epistolæ (Paris, 1637). Ce livre est un recueil apocryphe, publié par Léon Allacci : il contient, avec les sept prétendues lettres de Socrate, des lettres d'Antisthène, de Diogène le Cynique, de Cratès et de Pythagore. Le ton boursouflé et les anachronismes démontrent suffisamment la fausseté de ces lettres, dont les auteurs anciens n'ont jamais parlé.

Aristaneti epistolæ (Paris, 1822). Ces *lettres*, intitulées *lettres* érotiques ou amoureuses, sont moins des lettres que des contes sous forme épistolaire. Elles renferment une série de tableaux qui peignent la vie galante du IVe siècle de notre ère : les bonnes fortunes des jeunes gens, les ruses des courtisanes et des femmes mariées, l'éternelle histoire de la coquetterie des femmes, en forment les sujets principaux.

Æschinis rhetoris epistolæ (Leipzig, 1771). Ces *lettres*, qui sont de petits traités sur divers sujets, des sortes de discours, sont apocryphes : elles remplacent les neuf lettres qu'Eschine avait écrites réellement, et auxquelles les Grecs donnaient le nom des neuf Muses, dans leur admiration pour ce grand orateur.

Isocratis epistolæ (1776). Recueil de dix *lettres* écrites par le célèbre orateur ; elles roulent sur la politique et sont plutôt de petits traités que des *lettres* : la dixième passe pour apocryphe.

Libanii epistolæ, græce et latine (Amsterdam, 1738). Ces *lettres* offrent un grand intérêt pour l'histoire du IVe siècle de notre ère, parce qu'elles sont adressées aux hommes les plus éminents de l'époque : l'empereur Julien, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome et autres. Elles sont un terrible acte d'accusation contre le vandalisme des chrétiens, dont le zèle aveugle détruisit tous les temples et tous les monuments de l'art grec.

Photii epistolæ (Londres, 1651). Ces *lettres* du célèbre patriarche de Constantinople fournissent des détails sur la crise qui agita l'Eglise d'Orient au IXe siècle, crise qui fut comme le prélude de la séparation des deux Eglises.

Citons encore les *Lettres de Synesius*, traduites pour la première fois par Lapatz (Paris, 1856). Ces *lettres* d'un évêque chrétien, disciple de la célèbre Hypathie, sont curieuses à consulter pour l'histoire du christianisme au IVe siècle de notre ère.

A la tête de tous les épistolaires latins se place Cicéron. Ses *lettres*, dont on ne possède qu'une faible partie, forment un recueil considérable et reflètent jour par jour la vie du citoyen, de l'orateur, de l'homme politique. Après lui, mais à une grande distance, se place Sénèque. Les *lettres* de Sénèque, adressées à Lucilius, sont plutôt des traités, des jeux d'esprit, comme les rhéteurs avaient l'habitude d'en faire, que des correspondances. Les anecdotes et les traits de mœurs qu'elles renferment les rendent néanmoins très-curieuses à lire, par la connaissance qu'elles nous apportent de l'antiquité.

Les *Lettres de Pline le Jeune*, quoique plus naturelles que celles de Sénèque, n'en sont pas moins écrites pour être mises sous les yeux du public, et manquent par là de ce qui fait le charme de la vraie correspondance familière. Elles abondent en détails intéressants sur la vie des riches Romains à cette époque; le dixième livre, qui contient la correspondance entre Pline et Trajan, a une très-grande importance historique.

Citons encore : *Symmachi epistolæ familiares* (Paris, 1580) et *Symmachi VIII orationum ineditarum partes* (Milan, 1815). Ces *lettres* du célèbre défenseur du paganisme en Occident offrent un grand intérêt pour l'histoire de la naissance du christianisme et la chute du paganisme. Symmaque fit en Occident ce que Libanius fit en Orient, et leur témoignage est précieux pour l'histoire.

Lettres d'Ausone, dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke (Paris, 1843). La plupart de ces *lettres*, adressées à Symmaque et à saint Paulin, sont pleines de grâce et de naturel : on y trouve des détails sur la vie de l'homme de *lettres* au IVe siècle. Elles sont écrites en vers.

Lettres de Sidoine Apollinaire. Ces *lettres*, au nombre de cent quarante-sept, divisées en neuf livres, sont un choix fait par l'auteur lui-même dans sa vaste correspondance. Elles sont intéressantes, par le tableau complet qu'elles nous offrent de la société gallo-romaine au Ve siècle.

Avec le christianisme, le genre épistolaire prend une nouvelle forme : de philosophique, il devient dogmatique et religieux. L'ignorance est universelle, les communications deviennent très-difficiles, et les seules *lettres* sont celles des papes, des évêques, des souverains. Des sermons ou des actes administratifs, c'est à peu près tout ce que nous trouvons dans les *lettres* des dix premiers siècles de notre ère. Si l'importance de ces *lettres* est grande au point de vue historique, elle est nulle au point de vue littéraire : Grégoire le Grand se faisait gloire de manquer aux règles de la grammaire, et Grégoire de Tours disait avec douleur : *Væ diebus nostris, quia periit a nobis amor litterarum.*

Le XIIe siècle fournit de très-riches collections de *lettres :* celles d'Héloïse et d'Abailard (v. HÉLOÏSE), de Suger, de saint Bernard, de Jean de Salisbury, de Pierre le Vénérable, de Pierre de Blois, intéressent non-seulement par les documents historiques qu'elles renferment, mais aussi par les formes de leur rédaction. Il n'en est pas de même au XIIIe siècle : les théologiens scolastiques y sont trop occupés des leçons qu'ils donnent, des volumineuses compilations qu'ils entreprennent, pour avoir le temps d'écrire avec soin des *lettres* missives. Nous n'en avons aucune, ni des savants étrangers qui ont vécu, étudié, professé à Paris, comme Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, ni de la plupart des docteurs qui appartiennent davantage à la France, tels que Simon de Tournay, Guillaume d'Auvergne, Hugues de Saint-Cher, Guillaume de Saint-Amour, Guillaume Durand. Pas une seule épître, pas un billet ne se rencontre dans les longs recueils des œuvres de ces théologiens. C'est un traité plutôt qu'une *lettre* que Vincent de Beauvais adresse à saint Louis pour le consoler de la mort de son fils aîné. Il en faut dire autant de plusieurs opuscules de Roger Bacon, par exemple de sa lettre au pape Clément IV sur l'Ecriture sainte.

Au XVe siècle la Renaissance littéraire, au XVIe siècle la Réforme, amènent une grande activité d'esprit. C'est alors que les Erasme, les Budé, les Mélanchthon, les Scaliger échangent les volumineuses *lettres* qui font partie de l'histoire littéraire de cette époque. Ces *lettres* sont de vrais articles de journaux, écrits avec une acrimonie que nous ne connaissons plus, même dans nos discussions les plus passionnées. Cependant la langue française est née; du langage du peuple elle a passé sous la plume des écrivains; Rabelais, Calvin et autres lui ont donné la consécration du style épistolaire.

L'Italie, premier foyer de la Renaissance, doit être envisagée la première. Nous y trouvons, au xv^{e} siècle :

Libri XIV epistolarum familiarium Petrarchi (Lugduni, 1601). Ces *lettres* de Pétrarque renferment d'intéressants détails sur lui, sur Avignon, sur la vie de l'homme de *lettres* à cette époque et sur le mouvement littéraire; elles sont en latin, comme beaucoup d'autres ouvrages du même poëte.

Aretini epistolæ (1472); *Lettres familières de l'Arétin* (Paris, 1609), qui font connaître ce singulier personnage et qui peignent une époque où les princes, les rois et les papes se faisaient les tributaires et les admirateurs de ce bandit de lettres.

Æneæ Sylvii Piccolomini epistolæ (Rome, 1475). Ces *lettres* du pape Pie II, un des hommes les plus instruits et les plus remarquables de son époque, sont très-importantes pour l'histoire du xv^{e} siècle. M. Voigt en a récemment découvert plus de deux cents inédites, qu'il a publiées dans le tome XXIV de l'*Archiv für Kunde östreichischer Geschichtsquellen.*

Opus epistolarum Erasmi (Bâle, 1558). *Epistola consolatoria in adversis* (Bâle, 1528). Erasme appartient à l'histoire du xvi^{e} siècle; celui qui ne lirait pas ses *lettres* ne connaîtrait ni les origines de la Réforme, ni le mouvement de renaissance littéraire qui se produisit alors dans toute l'Europe. Les *lettres* d'Erasme sont pour le xvi^{e} siècle ce que celles de Cicéron sont pour le siècle d'Auguste et celles de Voltaire pour le xviii^{e} siècle. Il serait à désirer qu'on les traduisît en français et qu'on ne se laissât pas arrêter par leur côté érudit et parfois un peu pédant.

Lettres de Poggio, dans l'ouvrage *De varietate fortunæ* (Paris, 1723), et *Poggii epistolæ* (Florence, 1832). Les cinquante-sept *lettres* du conteur florentin se lisent avec plaisir et intérêt, grâce à la variété des sujets, à la finesse et à l'ingéniosité des pensées, à la grâce du style et à la liberté d'allures de l'écrivain, qui ne se gêne pas pour exprimer sa libre façon de penser sur les choses et sur les gens.

Petri de Vineis epistolæ (Bâle, 1740). Dans ces *lettres* du célèbre chancelier de Frédéric II se trouvent de nombreux documents officiels concernant l'administration de l'empire : proclamations, ordonnances, privilèges, etc. Cette collection est du plus grand prix pour ceux qui veulent connaître le règne de ce monarque, qui le premier osa secouer le joug de Rome et qui fut sur beaucoup de points en avance sur son siècle.

Dantis epistolæ (Patavii, 1827). Ce recueil des *lettres* de Dante contient des allocutions politiques et des missives littéraires, documents précieux qui servent à expliquer la vie et les ouvrages du célèbre poëte.

Guil. Budæ epistolæ latinæ et epistolæ græcæ (Lutetiæ, 1531). Ces *lettres*, adressées à Erasme, à Rabelais et à d'autres personnages du xvi^{e} siècle, sont surtout curieuses pour l'histoire littéraire du temps. Les cinquante-six écrites en grec ont été traduites en latin (Ponchon, 1574).

Sadoleti epistolæ Leonis X, Clementis VIII, Pauli III nomine scriptæ (Romæ, 1579). *Sadoleti epistolæ nomine proprio scriptæ* (Romæ, 1760-1767). Sadolet tint la plume pour les papes Léon X, Clément VIII et Paul III; ces *lettres* officielles ont un caractère historique; elles sont en grande partie adressées à Erasme pour l'éloigner de la Réforme. Ses lettres personnelles ont trait à ses affaires; elles sont écrites avec une grande pureté et un grand charme.

Jul.-Cæs. Scaligeri epistolæ et orationes (Lugduni, 1660). *Lettres* qui portent bien l'empreinte de la personnalité altière, batailleuse et italienne de leur auteur, qui du reste fut un homme très-remarquable pour son temps.

Hug. Grotii epistolæ (Amstelodami, 1687). Ces *lettres* du célèbre fondateur du droit international sont très-intéressantes, et par le sujet qu'elles traitent, et par les personnes auxquelles elles sont adressées (plusieurs au fameux Oxenstiern); la politique, le droit des gens, la morale et la politique en font les principaux sujets.

God.-Guil. Leibnitzii epistolæ ad diversos, editæ a Chr. Kortholto (Lipsiæ, 1734-1742). Leibniz fut un des plus grands épistolaires de son temps; il n'était pas de savant ou de prince de l'Europe avec lequel il n'entretînt de correspondance. Les quatre gros volumes de ses *lettres* contiennent des trésors de science, d'idées philosophiques et de bon sens.

Linnæi epistolæ ad Jacquin (Vindobonæ, 1841).

Lettere di Baldassar Castiglione (Padova, 1559). Ces *lettres* de l'auteur du célèbre livre *Il Cortegiano*, de celui dont Charles-Quint fit en ces termes l'oraison funèbre : « Je vous dis qu'il vient de mourir un des meilleurs chevaliers du monde, » sont curieuses à plus d'un titre. Elles nous font assister à la Renaissance italienne, et nous présentent le tableau de cette cour si brillante de Léon X, dont Castiglione fut un des ornements.

Lettere di P. Bembo (Venezia, 1575). Ce n'est pas seulement un des créateurs de la langue italienne qu'on retrouve dans ces *lettres*, c'est le correspondant de Léon X, de Raphaël, de Bibbiena, de Julien de Médicis, l'ami très-intime de Lucrèce Borgia et l'amant de la belle Marosina, qui lui donna deux filles, tout cardinal qu'il était; c'est dire en peu de mots qu'on y trouve des détails curieux sur les hommes, les mœurs et les événements du temps.

Lettere di P. Aretino (Parigi, 1609). *Lettere scritte a P. Aretino da motti signori* (Venezia, 1551). Voici deux recueils de *lettres* qui peignent mieux l'époque que ne le pourraient faire dix pages de commentaires. L'un est le recueil des *lettres* qu'Arétin écrivait aux plus grands personnages de son temps, les menaçant de les accabler de pamphlets s'ils ne le pensionnaient pas; l'autre contient les *lettres* des princes et des grands qui briguaient ses bonnes grâces en lui envoyant les plus riches présents. Charles-Quint, ne faisant attention qu'à l'Arétin et négligeant pour lui tous les seigneurs venus pour le saluer, est moins fier que le Tintoret, qui lui prend mesure avec son pistolet, le menaçant de le tuer s'il ose encore parler de lui. Ces deux recueils ne sont pas les mêmes que les *Lettres familières* écrites en latin.

Lettere famigliari d'Annibal Caro (Padova, 1748). Les *lettres* de Caro sont surtout importantes au point de vue des origines de la langue italienne, dont ce grand poëte fut un des principaux créateurs.

Lettere di Bernardo Tasso (Padova, 1733). *Lettere famigliari di Torquato Tasso* (Bergame, 1588). Ces *lettres* du Tasse et de son père sont intéressantes comme toutes celles qui se rattachent à une grande individualité; elles portent, en outre, la marque des mœurs et des idées du temps, ce qui leur ajoute un grand attrait.

Lettere famigliari del conte L. Magalotti (Florence, 1782). *Lettere scientifiche ed erudite del conte Lorenzo Magalotti* (Venise, 1740). La correspondance de cet Italien, dont la grande réputation fut bien au-dessus de son mérite, est surtout curieuse par le nombre d'hommes remarquables avec lequel il fut en relation.

Lettres de Silvio Pellico (Paris, 1857). On trouve dans ces *lettres* la douceur, la résignation, le mysticisme auxquels nous a habitués le sympathique auteur de *Mes prisons.*

En Espagne, nous ne trouvons guère que Guevara, dont nous avons les *lettres* traduites en français sous ce titre : les *Epîtres d'Antoine de Guévare* (Lyon, 1558). Ces *lettres* n'offrent qu'un médiocre intérêt, quoiqu'elles tiennent la première place dans une littérature fort riche en ce qui concerne le genre dramatique, mais fort pauvre en ce qui regarde l'art épistolaire.

Il faut placer à part les *Lettres* d'Antonio Perez, modèles du style alambiqué et précieux, si spirituelles et si galantes. En outre, si les Espagnols étaient soucieux de leur gloire, ils exhumeraient de la poussière de leurs archives des masses de correspondances diplomatiques, écrites au temps de la splendeur de Charles-Quint et de Philippe II, et pouvant rivaliser, pour la sûreté des informations, la finesse des aperçus, avec les fameuses correspondances des ambassadeurs vénitiens. Ils abandonnent ce soin aux étrangers, et l'archiviste belge, M. Gachard, a déjà publié des *Lettres* très-curieuses et très-intéressantes des diplomates et des souverains espagnols : *Correspondance de Charles-Quint* (1857); *Correspondance de Marguerite d'Autriche* (1869).

Il faut citer également les *Lettres de sainte Thérèse*, traduites en français par le père Bonix (Paris, 1861), *lettres* dans lesquelles on retrouve le mysticisme passionné de la religion espagnole.

Il ne faut pas oublier non plus les *Lettres d'une religieuse portugaise*, dont on ne pourrait compter les éditions, depuis celle qui parut à Cologne en 1665 jusqu'à celle qu'on vient de faire en 1873. Ces *lettres* seront toujours lues et goûtées, parce que c'est la passion vraie qui les a écrites.

La moisson est plus abondante en Allemagne :

Lettres de Jean Hus en prison et en exil, avec une préface de Luther, par E. de Bonnechose (Paris, 1846), *lettres* curieuses au double point de vue historique et religieux.

Lettres familières de Winckelmann (Amsterdam, 1781). Le traducteur français, Jansen, n'a recueilli qu'une partie de la correspondance du célèbre archéologue : elle roule tout entière sur l'art, qui fut sa vie et sa seule passion.

Lettres de Gœthe et de Bettina, publiées sous ce titre : *Correspondance inédite de Gœthe et de M^{me} Bettina d'Arnim.* Nous en avons parlé à l'article CORRESPONDANCE.

Lettres de J. de Muller à ses amis MM. de Bonstetten et Glinn (Paris, 1812). Ces *lettres* de l'historien national de la Suisse sont écrites avec une simplicité touchante, et abordent parfois de graves questions d'histoire et de philosophie.

Lettres d'Alexandre de Humboldt à Varnhagen von Ense (1827-1858), accompagnées d'extraits du journal de Varnhagen et de *lettres* diverses (Paris, 1860). La mémoire de Humboldt n'a rien gagné à la publication de ces *lettres*, qui montrent que son caractère n'était pas à la hauteur de son talent; elles le font voir sans cesse à la recherche de louanges et confiné dans sa vanité.

Lettres de Mozart, publiées sous ce titre : *Vie d'un artiste chrétien au* xviii^{e} *siècle* (Paris, 1859). Pour rester fidèles à leur titre, ces *lettres* parlent beaucoup de Dieu et de la Providence; celles du père de Mozart forment la moitié du volume. Le plus souvent, il entretient sa femme de l'accueil qu'il reçoit avec ses enfants dans les diverses cours d'Europe. On y trouve un curieux mélange de superstition et d'avidité. Celles de Mozart lui-même sont moins singulières; elles roulent uniquement sur ses ouvrages et sur la peine qu'il a à les faire représenter; elles sont d'une simplicité pleine de charme.

Lettres de Mendelssohn (Paris, 1864). Cette correspondance du célèbre musicien est surtout curieuse au point de vue de l'art; l'auteur l'adressa à sa famille pendant son voyage à Paris et en Italie, et la musique en forme le principal sujet.

Lettres à une princesse d'Allemagne, par Euler (Saint-Pétersbourg, 1768-1772; Paris, 1812-1842-1843). La meilleure édition est celle de 1843 donnée par Emile Saisset. Ces *lettres* sont, à proprement parler, un traité élémentaire de mécanique, d'astronomie physique, d'optique et de théorie des sons.

Lettres mythologiques, par Voss (Kœnigsberg, 1794). Voss y réfute les doctrines des partisans du symbolisme dans la mythologie grecque; c'est plutôt une série de pamphlets qu'un traité méthodique.

Lettres adressées par Herder à Gœthe, Schiller, Jean Paul, Klopstock, Lavater, Jacobi, etc. (Francfort, 1857). *Lettres* fort curieuses et qui roulent surtout sur des sujets historiques et métaphysiques.

Lettres de Georges Cuvier sur l'histoire naturelle, la politique et la littérature, traduites de l'allemand par Louis Marchand (Paris, 1858). Ces *lettres* de notre grand naturaliste étaient pour ainsi dire perdues pour nous; cette traduction nous les a rendues, et les lecteurs ne leur feront pas défaut.

Lettres de Jacobi, publiées par Roth (Leipzig, 1825-1829). Cette correspondance du grand philosophe avec Gœthe, Wieland, Herder, Kant et autres, contient de précieux détails sur ces illustres personnages et sur le mouvement des idées en Allemagne. On sait que cette époque fut celle des grandes liaisons littéraires, des longues et intimes correspondances; celle de Jacobi n'est pas une des moins importantes.

Lettres de Zimmermann (Aarau, 1830). On y retrouve l'humeur sombre, les pensées tristes, l'humeur atrabilaire du célèbre auteur du livre de la *Solitude*, qui fit tant de bruit dans son temps.

Lettres de Gœthe, dans ses œuvres, traduites par Régnier (Paris, 1862). L'importance et l'intérêt de ces *lettres* n'ont pas besoin d'être expliqués, on les comprend de reste; les *lettres* du grand poëte donnent sur sa vie tous les détails désirables.

Chez les Anglais, il faut citer en première ligne Bolingbroke, qui nous arrive avec un bagage considérable :

Lettres sur l'esprit de patriotisme, traduites par de Bissy (Paris, 1750).

Lettres sur l'histoire, suivies de réflexions sur l'exil, et de la lettre sur le véritable usage de la retraite et de l'étude, traduites par Barben-Dubourg (Paris, 1752).

Lettres politiques, historiques, philosophiques et particulières, depuis 1710 *jusqu'en* 1735, traduites par le général Grimoard et précédées d'un essai historique sur la vie de Bolingbroke (Paris, 1808). Ce dernier ouvrage surtout est très-important et très-curieux à lire, aussi bien au point de vue pittoresque qu'au point de vue historique.

Lettres de lord Chesterfield à son fils (édition en anglais, Londres, 1778; traduction en français, Amsterdam et Paris, 1776; Coulommiers, 1812; Paris, 1842). Ces *lettres* très-connues, et devenues pour ainsi dire classiques, se divisent en deux parties distinctes : les conseils donnés par lord Chesterfield à son fils pour son éducation, étude fort curieuse sur les mœurs du xviii^{e} siècle; puis correspondance politique sur ce qui se passe en Angleterre au milieu du siècle dernier (v. l'article CORRESPONDANCE).

Lettres de lady Montague (Londres, 1784-1817-1837). Ces *lettres* sont devenues classiques en Angleterre, et elles ont été traduites dans toutes les langues. Les *lettres* sur la Turquie, surtout, sont aujourd'hui aussi vraies et aussi vivantes qu'il y a un siècle.

Lettres de Thomas Moore, publiées par lord John Russel dans les mémoires du poëte (Londres, 1852-1855). Ces *lettres*, adressées à des personnages importants de l'Angleterre, offrent quelques particularités curieuses, surtout celles qui parlent de Byron, dont Thomas Moore fut l'ami, le confident et le biographe.

Private correspondence of David Hume (Londres, 1820).

Vie et correspondance de David Hum (Edimbourg, 1846). Ces *lettres*, curieuses à plus d'un titre, contiennent entre autres le récit du voyage de Hume en France; on sait qu'il fut accueilli avec un enthousiasme sans égal par la ville et la cour. « Je ne crois pas que Louis XIV lui-même ait jamais eu à endurer autant de flatteries que moi pendant trois semaines, » écrivait-il à Ferguson. Sur sa querelle avec Rousseau, ces *lettres* donnent également des détails.

Private and original correspondence of Talbot, duke of Shreswbury, with King William III (Londres, 1821). Cette correspondance de Talbot, publiée par l'historien Coxe, offre un grand intérêt au point de vue historique et politique.

Private correspondence of Benj. Franklin (Londres, 1817), traduite en français sous ce titre : *Correspondance choisie et mémoires sur la vie privée du docteur Franklin* (Paris, 1819), ouvrage plein d'intérêt, soit pour l'étude de l'homme, soit pour la connaissance des événements.

Private correspondence of David Garrick (Londres, 1831). Ces *lettres* de Garrick, parues seulement après la mort de sa femme, n'ont pas été traduites en français; elles contiennent principalement des détails sur sa vie et sur l'art dramatique.

Private correspondence of Horace Walpole (Londres, 1851).

Lettres d'Horace Walpole écrites à ses amis pendant ses voyages en France (Paris, 1872). « Ma vie est une longue *lettre*, » a dit Horace Walpole. Il a écrit en effet un nombre très-considérable de *lettres*, qui ne forment pas moins de neuf volumes dans l'édition anglaise. La partie de sa correspondance qui nous intéresse le plus est celle qui a trait à la France et à Paris. Le dernier volume mentionné, celui de 1872, est des plus curieux; il renferme une peinture du xviii^{e} siècle faite par un esprit sagace, exempt de préjugés, et par un homme qui fut mieux que personne à même de tout voir et de tout juger.

Cromwell's Letters and speeches, par Carlyle (Londres, 1846).

Vie privée et correspondance de Cromwell, par Philarète Chasles (Paris, 1850). Ces deux recueils de *lettres* nous présentent le protecteur d'Angleterre surtout sous son côté religieux et fanatique, qui n'était qu'un masque habilement pris par le politique.

Lettres d'un drapier, par Swift (Dublin, 1725). Pamphlet de Swift, qui produisit une grande agitation en Irlande et amena une crise monétaire.

Lettres et correspondance de Hyde, comte de Clarendon (Londres, 1828). Ces *lettres*, qui touchent aux plus grands événements de l'histoire d'Angleterre, et qui renferment la peinture de la corruption et des intrigues de la cour de Charles II, sont du plus grand intérêt.

Private correspondence of William Cowper (Londres, 1824). Ces *lettres* jettent un jour tout nouveau sur la vie du poëte; écrites sans aucune affectation, d'un style parfaitement naturel, elles sont pleines de cet esprit que les Anglais appellent *humour* et qui donne un attrait de plus à leur lecture.

Passons maintenant aux épistolaires français. Nous diviserons les *lettres* en trois classes bien distinctes : les *lettres* proprement dites; celles qui sont des récits de voyages; celles qui sont des ouvrages sous forme de *lettres.*

1^{o} *Lettres proprement dites :*

Lettres de Calvin (Amsterdam, 1667). Calvin n'est pas seulement un réformateur religieux, c'est également un des écrivains qui ont le plus contribué à la formation de la langue française. A ces deux titres, ses *lettres* méritent l'attention.

Lettres de Rabelais écrites pendant son voyage en Italie, avec observations historiques, par MM. de Sainte-Marthe (Paris, 1851). Ces *lettres* nous montrent l'auteur de *Gargantua* sous un jour tout à fait nouveau; on le voit partagé entre les affaires délicates dont le cardinal du Bellay le chargeait auprès de la cour de Rome, et des études archéologiques, médicales et scientifiques; il envoie à ses amis des recettes, des graines de fleurs et de légumes. C'est le vrai Rabelais que montrent ces *lettres*, et non Rabelais défiguré par la légende.

Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre (Paris, 1841). *Nouvelles lettres de la reine de Navarre au roi François I^{er}* (Paris, 1842). Le charme, la grâce, l'esprit de ces *lettres*, écrites par l'auteur de l'*Heptaméron*, sont connus de tous. Marguerite n'est pas seulement une des femmes les plus spirituelles de son siècle; elle se trouva mêlée aux négociations qui préparèrent la délivrance de François I^{er}; à ce titre, ces *lettres* ont une importance historique que ne saurait leur ôter le ton par trop passionné avec lequel elles sont écrites, et qui a fait faire aux contemporains des suppositions que rien ne justifie.

Lettres de Marie Stuart (recueil des), par Labanoff (Londres et Paris, 1844). Inutile de s'appesantir sur l'intérêt de ces *lettres*, qui montrent la reine dans chacune des péripéties de cette vie qui ne fut qu'un long roman; dans les unes on trouve la femme, dans d'autres la reine, dans d'autres la captive, et sous ces trois aspects elle est curieuse à étudier.

Lettres d'Etienne Pasquier (Lyon, 1598). Curieux monument pour l'histoire si tourmentée de la dernière moitié du xvie siècle, et surtout pour celle de la vie privée des magistrats, qui avait alors une austérité, une dignité depuis longtemps disparue de nos mœurs. Pasquier dans ses *lettres* représente bien cette noblesse de robe intelligente, instruite, érudite même, attachée au catholicisme comme à la royauté, mais haïssant encore plus les jésuites que les huguenots; les jésuites, ces hommes, comme il le dit lui-même, qui voulaient confisquer pour eux seuls le nom de Jésus et faire croire qu'ils sont plus religieux que les autres chrétiens.

Lettres du cardinal d'Ossat, avec des notes, par Amelot de La Houssaye (Amsterdam, 1732). Ces *lettres* ont une importance exceptionnelle au point de vue de la diplomatie; aucun livre ne peut donner à l'apprenti ambassadeur de meilleurs modèles de ton, de mesure et de principes. Leur intérêt historique s'efface devant leur intérêt de métier, et elles ont servi à Wicquefort pour rédiger son traité de l'*Ambassadeur et ses fonctions*.

Lettres de Malherbe (t. III et IV du Malherbe de l'édition des *Grands écrivains de la France*, Paris, 1860). Ces *lettres* sont une chronique précieuse et authentique de la cour de France pendant les dernières années de Henri IV et les premières du règne de Louis XIII. N'écrivant pas pour le public, il n'a pas cet enjouement, cette vivacité de tant d'autres épistolaires; son seul but est de tenir Peiresc au courant des événements politiques, des intrigues que sa position à la cour et ses liaisons avec de grands personnages lui permettaient de savoir de première main. Nombre d'anecdotes ne se trouvent que dans ces *lettres*, dont se sont servis tous ceux qui ont étudié les premières années du xviie siècle.

Lettres de Descartes (Paris, 1667). Ces *lettres* roulent souvent sur des points philosophiques ou scientifiques. Descartes les écrivit surtout durant son séjour en Hollande et en Suède. C'est là qu'on peut voir quelles immenses études ont préparé ses travaux philosophiques. Retiré dans un château isolé près d'Amsterdam, il passait les journées à méditer; il allait chez un boucher voir tuer des animaux, et s'en faisait apporter certaines parties pour les disséquer. Ces *lettres* montrent que chez Descartes le caractère n'était pas à la hauteur de l'esprit : lorsqu'il apprit la condamnation de Galilée, loin de réclamer contre cette mutilation de la pensée et de soutenir énergiquement une opinion qui était la sienne, il résolut de supprimer son *Système du monde*, ne voulant ni le laisser paraître estropié ni publier le moindre mot qui fût désapprouvé par l'Eglise. Avec de tels sentiments, il n'eût jamais fait paraître son *Discours sur la méthode*, s'il eût deviné quelles armes puissantes il allait prêter à la libre pensée.

Lettres familières de Conrart à Félibien (Paris, 1681). Ces *lettres* d'un homme qui fut si activement mêlé au mouvement littéraire du xviie siècle et à la fondation de l'Académie ne sont pas aussi intéressantes qu'on pourrait le croire, sans être pour cela entièrement insignifiantes.

Lettres de Balzac (Amsterdam, 1656). *Lettres choisies de Balzac, Voiture, Montreuil, Pellisson et Boursault*, avec un discours préliminaire par Vincent Campenon (Paris, 1806). Les *lettres* de Balzac et de Voiture sont trop connues pour qu'il soit même besoin de les caractériser par quelques mots. Disons seulement qu'elles sont tombées dans un discrédit injuste, et que malgré leurs défauts on peut encore les lire avec intérêt et profit.

Lettres de Gui Patin (Paris, 1846). Ne pas connaître les *lettres* de Gui Patin, c'est vouloir ignorer la physionomie d'une partie du xviie siècle. Là seulement nous trouvons l'opinion vraie de la bourgeoisie intelligente et lettrée pendant le ministère de Richelieu et les premières années du règne de Louis XIV; elle est comme toujours frondeuse, mécontente, mais pleine de bon sens pratique dans son opposition au despotisme du pouvoir, à l'avidité de Mazarin et aux fanfaronnes équipées des grands. Un dernier trait, c'est la haine de la majorité de la nation contre les jésuites, dont l'étroite dévotion de Louis XIV allait amener le règne. Gui Patin était médecin, et ses *lettres* sont la plus sanglante satire qu'on puisse faire de la médecine du xviie siècle, et même de la médecine en général.

Lettres de la sainte mère Jeanne-Françoise Fremyot, baronne de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, fondatrice de l'ordre de la Visitation, annotées et publiées par Edouard de Barthélemy (Paris, 1860). *Lettres inédites de la même*, publiées d'après des textes originaux, annotées et précédées d'une introduction par Edouard de Barthélemy (Paris, 1860). *Lettres de sainte Chantal* (Paris, 1823). Quoique roulant spécialement sur la dévotion, ces *lettres* ne sont pas sans intérêt et font connaître les idées du temps et la personne qui les a écrites.

Lettres de Roger Rabutin de Bussy (Paris, 1820). Ces *lettres*, écrites pour le public, n'ont ni la grâce ni la naïveté de celles de Mme de Sévigné, dans lesquelles on retrouve tous les événements dont parle Bussy. C'est surtout l'honneur d'avoir correspondu avec Mme de Sévigné, dont il était le cousin, qui a sauvé de l'oubli les *lettres* de Bussy.

Lettres de Mme de Sévigné (édition des *Grands écrivains de la France*, Paris, 1862-1866). Ce nom dit tout et n'a pas besoin de commentaires. V. SÉVIGNÉ.

Lettres de Corneille (t. X de ses œuvres dans la collection des *Grands écrivains de la France*, Paris, 1862). Ces *lettres*, adressées à Rotrou, à l'abbé de Pure, à Saint-Evremond et à d'autres personnes, roulent soit sur des questions littéraires, soit sur des affaires privées de l'auteur. Celle que Corneille écrivit à Rotrou a trait à cette fameuse critique du *Cid* faite par ordre de Richelieu. La dernière de toutes, écrite à Colbert, est navrante; c'est celle par laquelle il réclame contre la suppression de sa pension faite depuis quatre ans, suppression qui le laisse dans l'impossibilité de vivre après cinquante ans de travail.

Lettres de Racine (t. VI des œuvres de Racine dans la collection des *Grands écrivains de la France*, Paris, 1865). Ces *lettres*, qui roulent sur toute espèce de sujets, littérature, nouvelles, théâtre, peuvent se diviser en deux catégories : 1o *lettres* à La Fontaine et surtout à l'abbé Levasseur, joyeux compagnon du poëte, avec lequel il est question parfois d'amourettes et de galanteries que le scrupuleux Louis Racine avait retranchées dans l'édition qu'il en a donnée; 2o *lettres* adressées à Boileau : il y est question non-seulement de l'histoire de Louis XIV que les deux poëtes écrivaient ensemble, mais encore de vers et de théâtre. C'est alors que Boileau prit sur Racine une influence très-heureuse, lui donna d'excellents conseils et lui apprit à faire difficilement des vers faciles.

Lettres de La Bruyère (t. II de ses œuvres dans la collection des *Grands écrivains de la France*, Paris, 1865). On ne possède que vingt *lettres* de La Bruyère : seize sont adressées au prince de Condé, dans lesquelles La Bruyère rend compte de l'éducation du duc de Bourbon, dont il était le précepteur; les quatre autres sont écrites à Ménage, à Santeuil et à Bussy-Rabutin : elles n'offrent d'autre mérite que celui d'avoir été écrites par l'auteur des *Caractères*.

Lettres familières de Boileau-Despréaux et de Brossette, recueillies par Cizeron-Rival (Lyon, 1770). Ces *lettres* de l'auteur du *Lutrin* donnent de nombreux détails sur sa vie et sur ses œuvres; quelques-unes sont datées des eaux de Bourbon; on y trouve d'intéressants détails sur la vie des eaux au xviie siècle.

Lettres de Mme de Maintenon (Paris, 1806-1812).

Lettres inédites de Mme de Maintenon et de Mme des Ursins (Paris, 1826).

Lettres sur l'éducation des filles, de Mme de Maintenon (Paris, 1856).

Lettres historiques et édifiantes de Mme de Maintenon (Paris, 1806).

Lettres de la princesse des Ursins au maréchal de Villeroy (Paris, 1806). Le rôle joué par Mme de Maintenon en France, et par la princesse des Ursins en Espagne, donne une grande importance historique à leurs *lettres*. C'est dans les *Lettres sur l'éducation des filles* que Mme de Maintenon se retrouve le mieux, avec ce pédantisme qui fut toujours le fond de son caractère.

Lettres de Mme de Villars à Mme de Coulanges (Paris, 1868). Ces *lettres* écrites par Mme de Villars, qui avait accompagné son mari dans son ambassade en Espagne, sont du plus haut intérêt : elles présentent un tableau fidèle et curieux de la cour de Madrid à la fin du xviie siècle.

Lettres portugaises avec les réponses.

Lettres de Mlle Aïssé, suivies de celles de Montesquieu et de Mme Du Deffant au chevalier d'Aydie (Paris, 1873).

Lettres de Mlle Aïssé à Mme Calandrini (Paris, 1846).

Lettres de Mmes de Villars, de La Fayette, de Tencin, de Coulanges, et de Mlle Aïssé (Paris, 1805).

Lettres de Mme la duchesse du Maine et de Mme de Simiane (Paris, 1805).

Lettres de Mlle de Launay (*Mme de Staal*) *au chevalier de Ménil* (Paris, 1806). Toutes ces *lettres* sont à lire pour ceux qui veulent bien connaître le xviiie siècle et en étudier de près les personnages : ce sont les vrais journaux du temps.

Lettres de Mlle de Lespinasse, écrites de 1773 *à* 1776 (Paris, 1809 ou 1812). *Nouvelles lettres de Mlle de Lespinasse, suivies du portrait de M. de Moca* (Paris, 1820). Ces *lettres* méritent une mention spéciale dans la nombreuse collection des *lettres* du xviiie siècle; comme celles d'une Portugaise, comme celles de Mlle Aïssé, elles ont été écrites plus encore avec le cœur qu'avec l'esprit : de là l'intérêt saisissant qui s'attache à leur lecture. Les *Nouvelles lettres* ne sont pas d'elle; il faut y voir une spéculation de librairie.

Lettres de la marquise Du Deffant à Horace Walpole de 1766 *à* 1780, *suivies de lettres de Mme Du Deffant à Voltaire de* 1759 *à* 1775 (Paris, 1812-1814). *Correspondance inédite de Mme Du Deffant avec d'Alembert, Montesquieu, le président, la duchesse du Maine, etc.* (Paris, 1809). *Correspondance inédite de Mme Du Deffant, précédée d'une notice du marquis de Saint-Aulaire* (Paris, 1859). *Correspondance complète de la marquise Du Deffant avec ses amis*, par M. de Lescure (Paris, 1865). Telles sont les principales éditions des *lettres* d'une femme qui occupe tant de place dans le xviiie siècle, et qui vient immédiatement après Voltaire pour l'importance historique et littéraire.

Lettres de Mme de Pompadour (Paris, 1811). Quelques *lettres* à peine sont authentiques parmi celles que renferme ce volume; dans celles qui ne sont pas supposées, notamment celles du 3 janvier 1751 et du 15 août 1755, on trouve Mme de Pompadour telle que l'histoire nous la représente, ayant de grandes idées, désireuse d'attacher son nom à de nobles entreprises, tout cela avec un air et sur un ton un peu bourgeois.

Lettres inédites de la duchesse de Bourgogne (Paris, 1850). Ces *lettres*, retrouvées dernièrement, nous font apercevoir quelques échappées de la vie intime de Versailles. Une des plus curieuses est celle qu'elle adresse à Mme de Maintenon (1700), lui demandant *pardon de faire toujours des sottises* et la priant de payer les dettes qu'elle a contractées au jeu.

Lettres et documents inédits des archives de Dresde sur le comte Maurice de Saxe et Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France (Paris, 1869). *Lettres* fort curieuses, accompagnées de documents originaux et pleins d'intérêt. Il y a, entre autres, une *lettre* de Maurice de Saxe racontant le coucher des mariés, la visite qui leur est faite dans leur lit, et signalant, d'après une confidence de Louis XV, l'instant précis où le mariage a été consommé : à cette époque, ces détails paraissaient tout naturels.

Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, par Champollion-Figeac (Paris, 1639). *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies par M. Cheruel (Paris, 1859). *Lettres et opuscules inédits du cardinal de Richelieu* (Paris, 1853). Ces trois recueils de *lettres* ont une importance historique qu'il est inutile de faire ressortir.

Lettres inédites de Henri IV, recueillies par le prince Auguste Galitzin (Paris, 1862). *Lettres inédites de Henri IV au chancelier de Bellièvre du* 8 *février* 1581 *au* 23 *septembre* 1601, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale (Paris, 1872.) Ces *lettres*, qui sont plutôt des papiers d'Etat que de véritables *lettres*, sont bonnes à consulter par les historiens pour asseoir leur jugement et n'offrent aucun intérêt aux lecteurs ordinaires. Les *Lettres missives de Henri IV* (1843, 7 vol. in-8o), contenant sa correspondance journalière, ont bien plus d'intérêt. Nous en parlons plus bas.

Nouvelles lettres de J.-J. Rousseau (Paris, 1789). *Lettres originales à Mme de Luxembourg, à M. de Malesherbes, à d'Alembert, etc.*, par J.-J. Rousseau (Paris, 1798). *Lettres de Voltaire et de Rousseau à C.-J. Panckoucke* (Paris, 1828). *Lettres inédites à MM. Rey* (Paris, 1858). Ces quatre recueils divers donnent sur J.-J. Rousseau, sa vie, ses aventures et ses contemporains des renseignements curieux.

Lettres de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, publiées par Maurillon (Brunswick, 1792).

Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777-1780, *contenant tous les détails de sa vie privée, ses malheurs et ses amours avec Sophie de Monnier* (Paris, 1792). C'est cet ouvrage abrégé qu'on voit souvent sous le titre de *Choix de lettres à Sophie* (Paris, 1812, 1819, 1824 et 1828).

Lettres de Mirabeau à Chamfort (Paris, 1796). *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le prince d'Arenberg, comte de La Marck, pendant les années* 1789, 1790 *et* 1791, recueillie et publiée par A. de Bacourt (Paris, 1851). L'œuvre épistolaire du célèbre orateur est très-considérable : pour connaître le Mirabeau jeune, fougueux, livré à toute l'ardeur de ses passions, il faut lire les *lettres* du donjon de Vincennes; pour bien connaître l'homme politique, il faut lire la sérieuse et intéressante correspondance avec le comte de La Marck.

Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. de Cayrol (Paris, 1856). Deux nouveaux volumes de *lettres* à ajouter à la correspondance si vaste, si importante, si curieuse de Voltaire; ces nouvelles *lettres* portent les mêmes marques et offrent le même genre d'intérêt que toutes celles qui sont sorties de cette plume délicate et légère.

Lettres en partie inédites de Mme Roland aux demoiselles Cannet, par M. Dauban (Paris, 1867). *Lettres choisies de Mme Roland*, par M. Dauban (Paris, 1866). Mme Roland dans ses *lettres* fait preuve, comme dans ses mémoires, d'une âme passionnée, d'un courage viril, de sentiments nobles et élevés, mais pas toujours exempts de cette enflure qui était un des caractères du temps.

Lettres inédites de Sismondi, par Saint-René Taillandier (Paris, 1863). Sismondi faisait partie du petit groupe de Coppet et de la société de Mme de Staël; il parle dans ses *lettres* de cette société, qui occupe si fort l'attention publique depuis quelques années.

Journal et lettres d'Eugénie de Guérin, publiées par Tributien (Paris, 1856). *Journal, lettres et fragments de Maurice de Guérin*, publiés par Tributien (Paris, 1856). Voilà cette fois de vraies *lettres* : c'est le cœur qui parle au cœur et non l'esprit à l'esprit. De semblables recueils sont malheureusement trop rares.

Lettres inédites de Mme de Swetchine, par M. de Falloux (Paris 1866). Le mysticisme est le caractère principal de ces *lettres*, qui sont loin d'offrir l'intérêt que le parti ultramontain a voulu leur donner.

Lettres de Henri Heine (Paris, 1866). Ces *lettres*, écrites à ses amis et correspondants d'Allemagne, n'ont pas toute la saveur humoristique de ses autres ouvrages : elles roulent trop souvent sur des détails d'affaires et des questions d'argent.

Les *Lettres de Béranger* ont paru sous ce titre : *Correspondance de Béranger* (Paris, 1856). On y retrouve l'homme prudent qui regarde passer les événements sans se compromettre, et qui surtout est persuadé de sa propre importance.

Les *Lettres de Lamartine* viennent d'être publiées sous ce titre : *Correspondance de Lamartine* (Paris, 1873). Ces lettres, qui ont rapport à sa jeunesse, n'ont pas un grand intérêt; lui-même nous avait raconté dans *Graziella*, dans les *Confidences* et dans ses mémoires inédits, tout ce qui pouvait nous intéresser.

Lettres de Saint-Arnaud (Paris, 1855). Ces *lettres*, d'un des personnages les plus décriés et les moins honorables du 2 décembre, ont donné lieu à un véritable scandale dès leur apparition. Disons pourtant, à regret, qu'elles ont une verve singulière.

2o *Lettres* qui sont des récits de voyage. Ici il n'est pas besoin de mention particulière; nous nous contenterons de faire remarquer que ce sont celles du président Debrosses qui sont restées les modèles du genre.

Lettres écrites de la Suisse, par Benjamin de La Borde (Paris, 1783).

Lettres de la Suisse, par Raoul Rochette (Paris, 1828).

Lettres sur la Suisse, accompagnées de vues, par Villemur (Paris, 1823-1827).

Lettres sur la Hollande, écrites en 1777-1779, par Pilati (La Haye, 1780).

Lettres sur la Silésie, écrites en 1800 et 1801, par J. Quincy Adams, traduites de l'anglais par Dupuys (Paris, 1808).

Lettres sur le Bosphore ou *Relation d'un voyage en différentes parties de l'Orient*, par Mme de Saint-Priest, de 1816 à 1819 (Paris, 1821).

Lettres sur la Grèce, par Savary (Paris, 1798).

Lettres sur le Caucase et la Géorgie, suivies de la relation d'un voyage en Perse fait en 1812 (Hambourg, 1816).

Lettres du baron de Busbeck, contenant la relation de ses voyages en Turquie et en France, traduites par l'abbé de Foy (Paris, 1748).

Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, traduites de l'anglais de Moores (Genève, 1781).

Letters from continent, by Samuel Egerton Brydges (Kent, 1821).

Lettres écrites d'Italie en 1739, par Ch. de Brosses (Paris, 1836, 1858 et 1869).

Lettres sur l'Italie en 1785, par Dupaty (Paris, 1788).

Lettres ou *Voyage pittoresque dans les Alpes en passant par le mont Cenis, suivi d'un recueil de* 48 *vues des monuments antiques de Rome* (Paris, 1806).

Lettres sur l'Italie, par A.-L. Castellane (Paris, 1819).

Lettres sur la Sicile et sur Malte, par le comte de Borch (Turin, 1782).

Lettres d'un voyageur, par George Sand (Paris, 1834). C'est le récit du voyage fait en Italie avec Alfred de Musset, voyage qui consomma la brouille des deux amants.

Lettres sur l'Egypte, par Barthélemy Saint-Hilaire (Paris, 1856).

Lettres sur l'Egypte, par L'Hôte (Paris, 1840).

Lettres écrites d'Egypte et de Nubie en 1828 *et* 1829, par Champollion le jeune (Paris, 1830).

Lettres à M. de Blacas, formant une histoire chronologique des dynasties égyptiennes, par Champollion le jeune (Paris, 1830).

Lettres sur le Bengale, écrites des bords du Gange, par Deville (Paris, 1826).

Lettres écrites des régions polaires, par lord Duffrin (Paris, 1860), récit d'une excursion dans les mers polaires par lord Dufferin, qui fréta un navire pour lui tout seul et alla atterrir sur les rives du Spitzberg.

Lettres sur l'Islande, par X. Marmier (Paris, 1855).

Lettres sur l'Algérie, par X. Marmier (Paris, 1846).

Lettres sur le Nord, par X. Marmier (Paris, 1839).

Lettres sur l'Amérique, par X. Marmier (Paris, 1850).

Lettres sur l'Adriatique, par X. Marmier (Paris, 1853).

Lettres sur la Hollande, par X. Marmier (Paris, 1851).

Lettres sur la Russie, la Finlande, la Pologne, par X. Marmier (Paris, 1843).

Enfin on peut ranger dans cette classe les *Lettres édifiantes* (Paris, 1783-1820), relations envoyées par les missionnaires, et qui sont pleines de détails curieux et pittoresques.

On peut y joindre également la majeure partie des *Lettres de lady Montague*, surtout celles sur la Turquie.

3° Ouvrages portant le titre de *lettres :*

Lettres provinciales, de Pascal (1656, 1700, 1816, 1827; cette dernière est l'édition de Villemain). Immortel pamphlet contre les jésuites, qui vivra autant que la langue française.

Lettres spirituelles, de Bossuet, publiées par de Sacy (Paris, 1857).

Lettres spirituelles, de Fénelon. *Lettres de saint François de Sales* (Paris, 1835). Ces deux ouvrages sont des espèces de traités religieux; pourtant les *Lettres de saint François de Sales* contiennent, outre la partie dogmatique, un aperçu curieux des affaires du temps.

Lettres persanes, de Montesquieu (Paris, 1721, souvent réimprimées depuis). *Lettres* satiriques sous forme de roman, contre les mœurs, les idées, les usages, les croyances du XVIIIe siècle. Montesquieu ne les avoua jamais.

Lettres juives, par le marquis d'Argens (La Haye, 1738-1754). *Lettres cabalistiques*, par le marquis d'Argens (La Haye, 1741-1769). *Lettres chinoises*, par le marquis d'Argens (La Haye, 1751). Le marquis d'Argens, réfugié à La Haye, écrivit ces lettres pour demander à sa plume des moyens d'existence. Les journaux n'existant pas comme aujourd'hui, les articles de critique, de littérature, de philosophie, s'envoyaient par petits fascicules, qui formaient ensuite des volumes. La lecture de ces lettres charma tellement Frédéric II, qu'il appela le marquis d'Argens auprès de lui et lui accorda le titre de chambellan, que celui-ci garda pendant trente ans. Comme l'*Encyclopédie*, comme le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, les diverses lettres du marquis d'Argens, très-avancées et très-savantes pour leur temps, ont perdu presque toute valeur, aujourd'hui que la philologie et la critique historique ont placé la discussion philosophique sur un tout autre terrain qu'au siècle dernier.

Lettres historiques et galantes de Mme du Noyer, contenant diverses histoires, aventures, anecdotes curieuses et singulières (Paris, 1739). Livre comme on en faisait beaucoup autrefois, et qui pour nous a perdu tout intérêt.

Lettre sur la musique française, par J.-J. Rousseau (s. l., 1752), où il déclara que les Français n'avaient pas de musique et ne pouvaient pas en avoir. « L'effet que produisit ce pamphlet ne saurait se décrire, dit Fétis; les acteurs et musiciens de l'Opéra brûlèrent Rousseau en effigie dans la cour de l'Académie royale de musique, et, malgré le succès du *Devin du village*, alors dans tout son éclat, on lui retira ses entrées, qui ne lui furent rendues que plus de vingt ans après, sur les réclamations de Gluck. »

Lettres à Voltaire, par J.-J. Rousseau, écrites au sujet du poëme de la *Loi naturelle* et du *Désastre de Lisbonne* (Leipzig, 1759-1764).

Lettres écrites de la montagne, par J.-J. Rousseau (Amsterdam, 1764). Cette publication donna lieu à de vives controverses, auxquelles prirent part Voltaire (*Sentiments des citoyens*), Tronchet (*Lettres écrites de la campagne et lettres populaires*, 1765), Sigorne (*Lettres écrites de la plaine*, Paris, 1765).

Lettres sur les Confessions *de J.-J. Rousseau*, par Ginguené (Paris, 1791). Ouvrage dans lequel l'auteur examine la valeur des accusations lancées par Rameau contre Rousseau, d'Alembert, Voltaire, Grimm et autres.

Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire, avec un petit commentaire extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ses œuvres, par l'abbé Guénée (Paris, 1769). Ces *lettres*, fort spirituelles, sont des réfutations parfois très-heureuses des arguments employés par Voltaire contre la Bible : la chose était peu difficile d'ailleurs, Voltaire se servant plus souvent de plaisanteries que de raisonnements scientifiques.

Lettres d'une Péruvienne, par Mme de Graffigny (Paris, 1747-1802). Ce roman, le premier qu'on eût encore vu par *lettres*, fut fort goûté lors de son apparition et commença la réputation de son auteur : il n'a plus d'intérêt pour nous. Ce qui en a davantage, et ce que nous conseillons de lire, ce sont les *Lettres de Mme de Graffigny*, qui forment un curieux volume intitulé : *Vie privée de Voltaire et de Mme du Châtelet*, ou *Six mois à Cirey*, suivie de cinquante *lettres* inédites, en vers et en prose, de Voltaire (Paris, 1820). Rien de plus piquant et de plus instructif que ces *lettres*, qui jouèrent un si mauvais tour à celle qui les écrivit.

Lettres à Emilie sur la mythologie, par Demoustier (Paris, 1790-1827). *Nouvelles lettres à Emilie sur l'histoire*, par Demoustier (Paris, 1804-1809). *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle*, par Martin (Paris, 1811). Ces trois ouvrages sont des livres d'éducation à l'usage des dames, écrits sous formes de *lettres*. Les *Lettres sur la mythologie* sont restées les plus célèbres et le dernier mot du genre : elles ont eu vingt-sept éditions successives.

Lettres choisies sur divers sujets, par Fléchier (Paris, 1715). Ce sont plutôt des traités de morale et de piété que des *lettres;* on y retrouve le style apprêté de tous les autres ouvrages de l'auteur.

Lettres de famille sur l'éducation, par Mme Guizot (Paris, 1828). Un rapprochement à faire, c'est celui de ces *lettres* et de celles de Mme de Maintenon sur le même sujet.

Lettre à messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par Paul-Louis Courier (mars, 1819). *Lettre* écrite par Courier après son échec à l'Académie; elle prouve en faveur de son esprit, plus qu'en faveur de sa modération et de son bon goût, car il n'est pas bienséant de dédaigner ce qu'on a si ardemment désiré.

Lettre particulière, signée de Tours (1819); *Seconde lettre signée de Tours* (1820). *Lettres au rédacteur du* Censeur (1820). Tous ces pamphlets de Courier ont eu de leur temps une réputation immense, et ils sont encore en grande estime auprès de ceux qui aiment l'esprit, la pureté du style et la correction du langage.

Lettres sur les arts imitateurs en général et sur la danse en particulier, par Noverre (Paris, 1807). Ouvrage spécialement consacré à l'opéra français et à la danse, par l'homme qui eut la gloire de remplacer les monotones ballets de cour par le ballet-pantomime, qui est devenu un des plus grands attraits de nos théâtres d'opéra.

Lettres sur différents sujets de littérature, par J.-B. Rousseau (Genève, 1749). Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec la correspondance générale de Rousseau, qui a été publiée en 1818, et qui contient des détails très-complets sur sa vie et ses malheurs.

Lettre sur le sacre de Louis XVI, par Mirabeau (Paris, 1776). *Lettres de cachet et des prisons d'Etat* (des), par Mirabeau (Hambourg, 1782; Paris, 1820). *Lettres d'un défenseur du peuple à Joseph II*, par Mirabeau (Dublin, 1785). *Lettres sur Cagliostro et Lavater*, par Mirabeau (Berlin, 1786). *Lettres sur l'invasion des Provinces-Unies*, par Mirabeau (Bruxelles, 1787). *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, le jour de son avénement au trône*, par Mirabeau (1787). *Lettre à Guibert sur son éloge de Frédéric et son essai de tactique* (Paris, 1788). Ouvrages politiques et pamphlets de Mirabeau, dans lesquels se retrouvent sa logique puissante et sa dialectique passionnée.

Lettres sur les contes de fées, par de Walckenaër (Paris, 1826). Travail d'érudition agréable et instructive sur les fées, qui ont existé sous divers noms chez tous les peuples, et sur les auteurs qui se sont faits leurs historiens.

Lettres parisiennes de Mme Emile de Girardin, sous le nom de vicomte de Launay (Paris, 1853). Elles paraissaient chaque semaine dans le journal la *Presse*, et elles obtinrent un grand succès par l'esprit, la finesse, la grâce dont elles étaient remplies. Elles présentent encore de l'intérêt au point de vue des mœurs de la fin du règne de Louis-Philippe; vingt ans seulement nous en séparent, et l'on croirait qu'il y a plus d'un siècle, tant les événements se précipitent.

Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand (Paris, 1845). Ouvrage scientifique d'un grand intérêt, mais dont certaines parties ont déjà vieilli, tant les découvertes et surtout les systèmes des savants se succèdent rapidement.

Lettres sur les mœurs et les institutions des Etats-Unis, par Cowper (Paris, 1828). Cet ouvrage, qui eut beaucoup de succès à son apparition, n'intéresse plus que médiocrement, aujourd'hui que tant de voyageurs ont parcouru et décrit l'Amérique.

Lettres sur le clergé et la liberté d'enseignement, par Libri (Paris, 1844). Un des nombreux ouvrages que fit naître cette grave question qui agita la fin du règne de Louis-Philippe. Il se recommande surtout par le nom de son auteur.

Lettre sur l'éducation particulière, par M. Dupanloup (Paris, 1851). Un des nombreux factums de cet évêque, dont le seul talent est le pamphlet; dans cet ouvrage, comme dans les autres, on le trouve pédant et intolérant.

Lettre à M. Vacherot, directeur de l'Ecole normale, par le P. Gratry (Paris, 1851). *Lettre* qui a rapport à la grave discussion de l'enseignement, après la loi de Falloux : le coup d'Etat du 2 décembre vint trancher la question.

Lettre à Jacques Souffrant, ouvrier, par Louis Ulbach (Paris, 1851). Un de ces nombreux ouvrages de circonstance que fit naître la question sociale, et qui n'est ni pire ni meilleur que les autres.

Lettre sur l'organisation du travail, par Michel Chevalier (Paris, 1848). Encore un ouvrage qui porte le signe du temps, et qui n'est pas l'un des meilleurs de son auteur.

Lettres sur la réforme en Angleterre et en Irlande, par W. Cobbett (Paris, 1856). Cette étude politique doit sa principale valeur au nom de son auteur.

Lettres d'Angleterre, études humoristiques, par Jules Marie Lowe (Paris, 1851). Ouvrage où la fantaisie tient la première place.

Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine, par Edmond About (Paris, 1861-1863). Articles publiés par l'auteur dans le *Figaro* et dans l'*Opinion nationale*. Ces *lettres* sont vives, instructives, spirituelles, mais n'ont rien pour survivre à l'occasion qui les a vues naître, et rien ne justifie leur publication en volumes. C'est l'histoire de la plupart des livres de ce temps-ci, faits avec des articles de journaux, ce qui les condamne à un oubli mérité dès le jour de leur publication.

Lettres d'un passant, par Arthur de Boissieu (1866); *Nouvelles lettres d'un passant* (1872). Même remarque à faire que pour le précédent volume. Ces *lettres*, écrites dans la *Gazette de France*, étaient fort goûtées des lecteurs; mais elles n'ont plus de raison d'être une fois que l'événement qui leur a donné naissance est passé.

Lettres d'Everard, par Lanfrey (Paris, 1860). Roman sous forme de *lettres*, qui a une portée philosophique et sociale, et qui, dès le premier jour de son apparition, obtint un grand succès et plaça son auteur parmi les écrivains de talent.

Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre (Paris, 1851). *Lettres inédites du comte Joseph de Maistre* (Paris, 1858). Ces deux publications, qui n'ont pas un intérêt bien extraordinaire, nous présentent le gentilhomme savoyard ne décolérant pas contre la Révolution française, subordonnant le salut de l'Europe à la domination du pape, et préférant le bourreau à l'instituteur.

Lettres du P. Lacordaire à la comtesse Eudoxie) Paris, 1864). *Lettres du P. Lacordaire à un jeune homme* (Paris, 1864). Ces lettres sont des conseils pieux adressés par le célèbre dominicain à deux personnes qui étaient en correspondance avec lui; on y trouve toute l'éloquence et tout le sentiment qui étaient les qualités dominantes de cette organisation d'élite. Mais le moine reparaît de temps à autre, et, aux anathèmes fulminés contre Voltaire et contre Gœthe, on voit que Lacordaire avait encore beaucoup à faire pour arriver au libéralisme et à la tolérance.

Lettres d'un mineur en Australie, par Fauchery (mars 1857). Un des premiers ouvrages qui nous firent connaître l'Australie et les mines d'or. Aujourd'hui nous avons sur ce pays des renseignements bien plus complets.

Lettres d'un proscrit, par Félix Pyat (Paris, 1851). *Lettres* publiées par l'auteur, réfugié en Suisse après le 13 juin 1849. Elles roulent sur des matières politiques et sociales.

Lettres fraternelles à Louis Veuillot, par Alexandre Weil (Paris, 1851). Un des nombreux pamphlets de cet esprit original, qui a deux grains de bon sens et cinq de folie.

Lettres et pièces rares ou inédites, par Matter (Paris, 1846). Sans être bien curieuses, les pièces renfermées dans ce volume intéresseront les érudits.

Lettres familières sur la littérature, par Barbier (Paris, 1862). Etudes littéraires faites avec soin.

Lettres et pensées d'Hippolyte Flandrin, par Delaborde (Paris, 1865). Ouvrage intéressant au point de vue esthétique, et qui doit être consulté par tous ceux qui s'occupent de l'art contemporain.

Lettres philosophiques, par Dollfus (Paris, 1851-1859). Etudes sur la philosophie à notre époque, au point de vue historique et social, par un homme sérieux.

Lettres sur l'Angleterre, par Louis Blanc (Paris, 1866). Ce sont les articles insérés dans le *Temps* par l'auteur, articles qui furent très-remarqués et qui renferment des idées souvent très-justes.

Lettres à mon domestique, par Aurélien Scholl (Paris, 1854). Fantaisie spirituelle et amusante, plutôt article de journal que livre.

Lettres d'un intercepté, par A. de Pontmartin (Paris, 1871). *Lettres* écrites par l'auteur pendant la guerre, et où se fait remarquer surtout la passion aveugle qu'amène toujours l'esprit de parti.

Lettres de mon moulin, par Alphonse Daudet (Paris, 1872). Charmantes et spirituelles fantaisies, pleines de grâce et de délicatesse, mais qui, malgré cela, ne méritaient guère de survivre à l'événement qui les a vues naître.

— Hist. littér. *Gens de lettres*. Les grammairiens et les rhéteurs de l'antiquité sont les premiers auxquels on puisse donner le nom de *gens de lettres;* on le leur donnait même expressément à Rome. Quant aux grands écrivains, historiens, poëtes, orateurs, ce n'étaient pas des *gens de lettres* comme nous l'entendons; ils ne vivaient pas de leur profession, ils étaient en même temps magistrats, généraux, ambassadeurs, hommes d'Etat, consuls. Les grammairiens et les rhéteurs, les sophistes qui plus tard s'abattirent sur la Grèce et sur Rome, tenant des écoles, ouvrant des cours publics, écrivant des pamphlets où ils déchiraient leurs concurrents et leurs adversaires, mendiant l'appui des princes, se rapprochent bien davantage des *gens de lettres*, tels qu'on se les figure encore au cours du dernier siècle. Leur apparition marque donc le commencement de la décadence littéraire; ils fleurirent sous Néron, sous Claude, Galba, Domitien. Ils étaient de condition servile et c'est à eux, sans nul doute, qu'il faut attribuer la bassesse dont les plus grands écrivains et les meilleurs poëtes latins, leurs élèves, n'ont laissé que trop de honteux monuments. Est-ce encore à cette malsaine origine des *gens de lettres* qu'il faut faire remonter ce servilisme endémique, dont ils viennent à peine de s'affranchir, dont on peut dire même qu'ils ne sont pas encore radicalement guéris? Ce serait peut-être aller trop loin; les invasions et le moyen âge, où il y eut des lettrés, mais non des *gens de lettres*, semblent un intervalle bien difficile à combler. Cependant, nous ne trouvons pas grande différence entre Martial, gueusant un écu par un madrigal à l'adresse de Domitien, et Voiture dont on disait : « Il est à M. le duc un tel. » Si nous remontons même avant Voiture, à la Renaissance italienne, à la pléiade française, nous rencontrons de grands écrivains, comme Erasme, Rabelais, de grands poëtes, comme Dante et Pétrarque, affranchis de toute espèce de tutelle. Mais autour d'eux, toute la gent lettrée vit aux crochets de ceux qu'elle encense : le Tasse n'est que le domestique d'Alphonse d'Este; l'Arétin est un effronté mendiant; Ronsard vit des faveurs de Charles IX, Marot de celles de Marguerite; tous sont pourvus de grosses abbayes, de pensions ou de sinécures. Et ce n'était rien encore; tant que la littérature ne fut pas une profession, une carrière à laquelle on se destine dès l'enfance, le petit nombre de ceux qui cultivaient les lettres empêchait que l'on remarquât, entre toutes choses, cette servilité, ou du moins qu'on pût la regarder comme une plaie sociale. Il en fut autrement sous Louis XIV et Louis XV, quand les *gens de lettres* commencèrent à pulluler. Sous prétexte d'améliorer leur condition, le grand roi l'empira, car il prétendit les enrégimenter, en former des corps savants, et pensionner tous ceux qui se distinguaient. Hélas! les plus favorisés étaient ceux qui se distinguaient par leurs flatteries, et non par leur talent. Dans le rôle des pensions payées par Louis XIV, nous trouvons P. Corneille porté pour 2,000 livres, au titre de premier poëte dramatique du monde, et, à côté de lui, Chapelain est inscrit pour 3,000 livres, comme « le plus grand poëte qui ait jamais été et du plus sûr jugement; » Ménage touche 2,000 fr., Benserade 1,500 fr., le P. Lecointre 1,500 fr., l'abbé Cottin 1,200 fr.; Molière n'est inscrit que pour 1,000 fr.

Duclos disait : « Les hommes puissants n'aiment pas les *gens de lettres;* ils nous craignent comme les voleurs craignent les réverbères. » C'était vrai au XVIIIe siècle, époque où l'*homme de lettres*, enfin exonéré de la tutelle du pouvoir, a commencé d'exercer sur la société une action salutaire en l'éclairant. Ce sont les encyclopédistes et les philosophes, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, Helvétius, qui ont donné aux *lettres* et à ceux qui les pratiquent cette force aujourd'hui incontestée. Avant eux, la condition de l'écrivain, quel qu'il fût, était misérable; sa parole ne pouvait donc avoir aucune autorité en dehors des œuvres ou des questions littéraires. Obligé pour vivre d'accepter de la main du roi, des ministres, des grands seigneurs, une aumône souvent dérisoire; réduit à compter sur un louis s'il adressait une dédicace à Colbert, et sur quatre s'il l'adressait à Fouquet, rimant un sonnet à Richelieu, pour se mettre bien en cour, ou une épître à Chapelain, pour être porté sur l'état des pensions, l'*homme de lettres* compromettait sa dignité et se réduisait presque au rôle de domestique. Que de sonnets, de dédicaces, d'épîtres ne regrette-t-on pas de trouver en tête des tragédies de Corneille ou de Racine, des fables de La Fontaine, sachant que ces douces paroles leur ont été payées à beaux deniers comptants! Si les plus hautes têtes étaient forcées de passer sous cette porte basse de l'adulation, que dirons-nous des autres, des Colletet, des Scudéry, des Claveret, des Chapelain, des Cassagne? Ceux-là ne semblent tenir une plume que pour en vive à force de flatteries et de platitudes.

Pourtant, ne soyons pas trop sévères : il leur fallait vivre. La librairie n'était pas encore le florissant commerce qu'elle est devenue, et les mœurs du temps autorisaient l'*homme de lettres* à cette capitulation. Le malheur, c'est que la considération qui lui est nécessaire pour faire quelque bien courait risque de ne jamais lui venir, s'il n'eût enfin renoncé à devoir aux rois ou aux grands ce qu'il ne doit tenir que de la faveur publique, de ceux qui achètent son livre. Notons qu'en ce renoncement même, en dehors de sa dignité reconquise, il faisait une bonne affaire, car le public, souverain juge du mérite, est autrement riche qu'un roi ou qu'un prince : les 200,000 fr. qu'il paye tel roman célèbre, telle pièce en vogue, valent mieux que les maigres pensions du roi-soleil, et l'on est dispensé de s'agenouiller.

Des encyclopédistes date l'émancipation des *gens de lettres*, et alors ils commencent à devenir une puissance. « C'est étrange, disait un duc quelconque, on ne parle que de Voltaire, de Diderot, de Rousseau! Des gens qui n'ont pas de nom, qui logent dans un grenier! On ne se fait pas à cela! » Il a bien fallu s'y faire. Le jour où l'écrivain put vivre de son livre, l'argent du public remplaça les pensions et les sinécures. Un grand progrès était réalisé. Il fut lent. Pour conserver son indépendance, J.-J. Rousseau copiait de la musique plutôt que de rien devoir à la munificence de qui que ce fût. De nos jours, Proudhon, débutant dans les *lettres*, se faisait prote et correcteur de grec pour ne pas même avoir la tentation de se mettre aux gages d'un libraire. Ces deux faits montrent le progrès accompli. Sommes-nous tout à fait guéris de cette plaie du servilisme qui a si longtemps gangrené la littérature? Hélas! non. Les vieilles traditions ne se perdent pas si aisément, surtout quand le pouvoir, dont c'est l'intérêt manifeste, s'efforce de les maintenir en vigueur. Le premier Empire, en ressuscitant toutes les splendeurs d'apparat de la monarchie absolue, n'a pas oublié la chaîne d'or à l'aide de laquelle on peut tenir en laisse les écrivains complaisants. Sous Napoléon, tout *homme de lettres* de talent était pensionné ou exilé; c'était plus que n'avaient rêvé Richelieu et Louis XIV, qui se contentaient de pensionner. Jamais aussi on n'a pu constater un pareil affaissement des esprits et des caractères. Les gouvernements qui se sont succédé depuis ont suivi la même voie, avec une rigueur moindre, leur bonne volonté étant souvent paralysée par l'esprit d'indépendance qui domine les générations nouvelles. Ce qui chagrine, c'est de trouver dans la liste des pensionnés de Louis XVIII, de Louis-Philippe et de Napoléon III, une foule d'écrivains et de poëtes de talent, qui auraient dû avoir plus de dignité.

Quoi qu'il en soit, la vieille tradition commence à faiblir; les *gens de lettres* qui aliènent leur indépendance ne comptent plus que comme une infime minorité. Dans peu de temps on en aura même fini avec l'ancien préjugé qui donne aux Académies une prééminence, qu'elles pouvaient avoir à l'origine, mais qu'elles ont abdiquée en admettant dans leur sein d'autres hommes que des *gens de lettres* et des savants. Les Académies, qui sont la dernière forme du patronage gouvernemental, ont fait leur temps. Les *gens de lettres*, comme tous les autres travailleurs, ne doivent plus compter sur une protection étrangère; leur force est dans leur valeur individuelle d'abord, et, au besoin, dans l'association. C'est ce qu'on a compris en fondant la *Société des gens de lettre*, à laquelle nous consacrons plus loin un article (p. 430).

— Hist. *Lettres de cachet*. On donnait autrefois en France le nom de *lettres* de cachet à des *lettres*, émanées du souverain, signées de lui et contre-signées d'un secrétaire d'Etat, écrites sur simple papier et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans briser le cachet dont elles étaient fermées. On les appelait ainsi par opposition aux *lettres* patentes, qui étaient ouvertes. Il y avait aussi les *lettres* closes, sur lesquelles on apposait un sceau plus petit que le grand sceau royal, qui restait toujours entre les mains du chancelier. Les *lettres* de cachet étaient des missives particulières du souverain, celles par lesquelles il manifestait sa volonté dans les affaires privées; aussi ne pouvaient-elles faire autorité au parlement, où leur enregistrement était défendu; ce privilége était réservé aux *lettres* patentes, revêtues du grand sceau par le chancelier de France. A mesure qu'augmenta la centralisation, que le nombre des officiers royaux se multiplia, le roi n'eut plus besoin de ce moyen pour faire connaître ses volontés. Pendant les deux derniers siècles, les *lettres* de cachet ne s'employèrent plus qu'en deux circonstances : 1° pour enjoindre à certains corps politiques de s'assembler pour délibérer sur certaines matières; 2° pour envoyer quelqu'un en exil ou le faire enlever et renfermer dans une prison. C'est sous ce dernier rapport surtout, comme instrument de tyrannie et d'arbitraire, que les *lettres* de cachet sont restées tristement historiques.

Pendant toute la durée de la période féodale, la volonté royale fut assez souvent le seul mode de la justice vis-à-vis des sujets. En absorbant le pouvoir des grands vassaux, la royauté conserva leur manière d'agir. L'exil, la prison, la mort même ne furent souvent que l'expression du bon plaisir du roi, et, quand il fallait l'apparence de la légalité, on nommait une commission empressée de faire preuve d'obéissance et de soumission. C'est à la même époque que les *lettres* de cachet commencèrent véritablement à fonctionner, quoiqu'on en rencontre déjà des traces dans les premiers temps de la monarchie. Par le moyen des *lettres* de cachet, le roi, les ministres, les intendants pouvaient faire jeter au fond d'une prison obscure et inconnue le premier venu, et l'y laisser languir des années sans jugement. L'histoire des *lettres* de cachet serait en grande partie l'histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Après la révocation de l'édit de Nantes, les *lettres* de cachet furent mises en usage contre les protestants, pour enlever à leurs parents des enfants que l'on catéchisait dans des couvents, pour séparer des femmes de leurs maris. Les querelles du jansénisme leur donnèrent un nouvel emploi. Les emprisonnements se firent par milliers; ce n'était plus aux seuls ecclésiastiques qu'on en voulait; tout homme qui ne signait pas le formulaire était incarcéré en vertu d'une *lettre* de cachet, pour résistance aux ordres du roi. La complaisance s'en mêla. Les grands seigneurs obtinrent des *lettres* de cachet contre leurs ennemis, les ministres contre les gens de *lettres*, des maris contre leurs femmes, des pères contre leurs filles, etc. Un ministre disait : « S'il n'y avait pas de *lettres* de cachet, je ne voudrais pas de ma place. » Le duc de Vivonne ayant osé révéler à Louis XIV ce monstrueux abus de sa signature, le roi répondit : « On en a usé ainsi dans tous les temps. » Le grand roi calomniait ses ancêtres pour se justifier lui-même; car en vérité l'abus des *lettres* de cachet n'avait jamais été aussi général et aussi scandaleux que sous son glorieux règne. Quand, après la mort de ce prince, le régent rendit la liberté à tous ceux qui l'avaient perdue pour fait de religion, on fut épouvanté de leur nombre, et l'indignation fut si grande qu'on faillit se porter aux dernières violences contre les jésuites, ardents promoteurs de cette odieuse persécution. Du reste, de semblables faits ne tardèrent pas à se renouveler, et le cardinal Fleury ne délivra pas moins de 80,000 *lettres* de cachet contre ceux qui s'opposaient à la bulle. Rien d'ailleurs n'était si facile que de se procurer un de ces ordres en blanc, qui mettaient entre les mains des intrigants la liberté des citoyens. Les maîtresses des ministres en faisaient un trafic public. Sous Louis XV, La Vrillière avait le département des *lettres* de cachet. Sa maîtresse, la marquise de Langeac, tenait avec le chevalier d'Arc bureau ouvert de cette marchandise à 25 louis la *lettre*. Il arriva un jour qu'une femme, qui se sentait gênée par son mari, se procura une *lettre* de cachet pour l'envoyer en prison; mais le mari en avait obtenu une de son côté contre sa femme, de façon que les deux époux arrivèrent en même temps à la Bastille. Autre aventure caractéristique. M. Lenoir, lieutenant général de police, prenait part à une joyeuse orgie avec M. de Beaumarchais; le souper fut prolongé fort avant dans la nuit. Au dessert, il ne parut point de fromage, et l'une des belles eut la fantaisie d'en manger. Tous les épiciers refusèrent de se lever, bien qu'on fît sonner à leurs oreilles le nom du terrible magistrat. La courtisane plaisanta le lieutenant de police sur son autorité. M. Lenoir, tirant alors de sa poche un de ces ordres en blanc dont il était dépositaire, le fit mettre sous les yeux de l'épicier, qui s'empressa de donner du fromage. L'action du lieutenant de police pouvait n'être qu'une boutade; mais que penserait-on aujourd'hui d'une boutade de ce genre? Enfin Laplace, dans ses *Pièces intéressantes*, a raconté le fait suivant : « Quelques jours avant l'attentat de Damiens, un Lyonnais qui retournait dans son pays entendit à travers la cloison d'une chambre d'auberge le récit du complot formé contre le roi. Il rebroussa aussitôt chemin, gagna Versailles, en donna avis au premier ministre et reprit sa route vers son pays. Quand l'attentat eut lieu, le ministre, qui avait négligé les avis du Lyonnais, s'en ressouvint; craignant d'être accusé de négligence, il fit courir après lui, et, en vertu d'une simple *lettre* de cachet, le fit enfermer à la Bastille. Ce malheureux resta trente-deux ans dans les cachots pour avoir voulu sauver son roi, et ne fut délivré que par la Révolution de 1789. » Voltaire avait donc raison lorsque, demandant au lieutenant de police Hérault : « Que fait-on à ceux qui fabriquent de fausses *lettres* de cachet? » et obtenant cette réponse : « Monsieur, on les pend, » il repartit : « C'est toujours bien fait, en attendant qu'on traite de même ceux qui en signent de vraies. »

La magistrature du XVIII^e siècle protesta quelquefois contre les *lettres* de cachet, en condamnant ceux qui les avaient obtenues du roi sans cause légitime et en avaient fait usage dans leur intérêt propre. Une histoire de ce genre, qui fit un grand scandale et dont Voltaire parle dans son *Dictionnaire philosophique* (*Arrêts notables*), fut un procès contre un couvent de bernardins : « Un jeune homme de dix-sept ans, nommé Castille, raconte Voltaire, dont le nom de baptême était Bernard, crut par cette raison qu'il devait se faire bernardin; c'est ainsi qu'on raisonne à dix-sept ans et quelquefois à trente. Il alla faire son noviciat en Lorraine dans l'abbaye d'Orval. Quand il fallut prononcer ses vœux, la grâce lui manqua; il ne les signa point, s'en alla et redevint homme. Il s'établit à Paris, et au bout de trente ans, ayant fait une petite fortune, il se maria et eut des enfants. Le révérend père de Clairvaux, nommé Mayeur, ayant appris d'une fille de joie que ce Castille avait été autrefois bernardin, complote de le revendiquer en qualité de déserteur, quoiqu'il ne fût point réellement engagé, de faire passer sa femme pour concubine et de placer ses enfants à l'hôpital en qualité de bâtards... Il va au bureau des *lettres* de cachet, expose ses griefs au nom de saint Bernard, obtient la *lettre*, fait saisir les biens et enfermer Bernard et sa femme, l'un à Orval, la seconde à Sainte-Pélagie, maison de force des filles perdues. Bernard mourut dans son cachot. La dame Castille obtint enfin son élargissement, au bout de trois ans de captivité, et intenta un procès aux moines; le couvent fut condamné à payer 40,000 écus de dédommagement. » La pendaison du révérend père, comme le remarque Voltaire, n'eût pas été inutile pour satifaire complétement la justice. C'est à l'occasion d'un procès de ce genre que Malesherbes, alors président de la cour des aides, adressa au roi ces célèbres remontrances qui provoquèrent de la part du ministère Maupeou et Terray un coup d'Etat : la dissolution des cours de justice et l'exil des conseillers. Dans ces remontrances, l'intègre président s'élevait avec force contre l'arbitraire et peignait ainsi la situation : « L'usage des *lettres* de cachet est aujourd'hui si généralement établi, que tout homme qui jouit de quelque considération croirait au-dessous de lui de demander réparation d'une injure à la justice ordinaire... Ces ordres signés de Votre Majesté sont souvent remplis de noms obscurs que Votre Majesté n'a jamais pu connaître. Ces ordres sont à la disposition de vos ministres et nécessairement de leurs commis, vu la grande quantité qui s'en expédie. On les confie aux administrateurs de la capitale et des provinces, qui ne peuvent les distribuer que sur le rapport de leurs subdélégués ou autres subalternes. On les remet sans doute en bien d'autres mains... On les croit nécessaires toutes les fois qu'un homme du peuple a manqué à un homme en place... Ils sont enfin tellement multipliés, qu'aucun citoyen n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à des vengeances personnelles; car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis de ferme. » — « Par quelle fatalité, disait encore l'illustre magistrat, veut-on forcer les Français à rappeler à leur maître les lois que la Providence lui a imposées en lui donnant la couronne? Vous ne la tenez que de Dieu, Sire, mais ne nous refusez pas la satisfaction de croire que vous êtes aussi redevable de votre pouvoir à la soumission volontaire de vos sujets... Dieu ne place la couronne sur la tête des rois que pour procurer aux hommes la sûreté de leur vie, la liberté de leurs personnes et la tranquille propriété de leurs biens. »

Les cahiers de 1789 furent unanimes pour demander la suppression absolue des *lettres* de cachet; elles furent abolies par une loi du 15 janvier 1790. Nous avons vu la raison d'Etat revêtir des formes non moins arbitraires et non moins atroces; mais leur nature même les rendait nécessairement transitoires, et les mœurs publiques de notre temps laissaient toujours sous les yeux des tyrans la perspective de la justice populaire.

— *Lettres de grâce*. V. GRÂCE.

— Jurispr. *Violation du secret des lettres*. Dans l'ordre des crimes et des délits, le législateur a dû punir plus sévèrement ceux qui trouvaient dans les circonstances ou dans la nature même de leurs fonctions une facilité plus grande, qui augmentait d'autant le danger social. C'est le cas de la violation du secret des *lettres* par les agents préposés à leur manipulation, et c'est là ce qui explique la sévérité des lois contre ceux qui se rendent coupables d'un pareil délit.

Succédant à un régime qui avait si largement abusé de la confiance des citoyens et fait de la violation des *lettres* un moyen de gouvernement, l'Assemblée constituante proclama, le 10 août 1790, l'inviolabilité absolue des *lettres*. Diverses lois postérieures consacrèrent le même principe, entre autres celle du 29 août 1790, qui imposa aux préposés des postes le serment de « garder et observer fidèlement la foi due au secret des *lettres*. » Le code pénal de 1791 contient la disposition suivante : « Quiconque sera convaincu d'avoir volontairement supprimé une *lettre* confiée à la poste ou d'en avoir brisé le cachet et violé le secret sera puni de la peine de la dégradation civique. Si le crime est commis soit en vertu d'un ordre émané du pouvoir exécutif, soit par un agent du service des postes, les membres du Directoire exécutif ou les ministres qui auront donné l'ordre, quiconque l'aura exécuté ou l'agent du service des postes qui sans ordre aura commis ledit crime, seront punis de la peine de deux ans de gêne. »

Le code de 1810 ne reconnut plus le délit que lorsque la violation des *lettres* était commise par un fonctionnaire ou un agent des postes; il atténuait la peine au point de la réduire à une amende de 16 à 300 francs. Au système si libéral de la loi de brumaire, le gouvernement impérial substituait ainsi une pénalité dérisoire, qui lui donnait la haute main sur les postes et devait faire de la violation des *lettres* ce qu'elle a été pour tous les gouvernements absolus, un moyen de police. Le gouvernement de la Restauration avait trop bien conservé les traditions policières de MM. d'Argenson, Sartines et Lenoir pour repousser l'arme dont ils s'étaient si largement servis. Lors de la révision du code pénal, en 1832, la législation fut profondément modifiée. Voici la teneur de l'article 187 : « Toute suppression, toute ouverture de *lettres* confiées à la poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent du gouvernement ou de l'administration des postes, sera punie d'une amende de 16 fr. à 500 fr. et d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans. Le coupable sera, de plus, interdit de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. » Il faut remarquer d'abord que, à l'exemple du code de 1810, le code de 1832 n'a pas prévu la violation des *lettres* par un simple particulier.

On pourrait croire, d'après les termes de cet article, qu'une *lettre* ne peut jamais être ouverte que par son destinataire; mais il faut tenir compte des dispositions des articles 35, 87, 88, 90, etc., du code d'instruction criminelle, en vertu desquelles le juge d'instruction a le droit de se faire remettre les *lettres* qui se trouvent entre les mains de l'administration des postes. Quelques restrictions cependant sont apportées à ce droit exorbitant. Le juge d'instruction peut se faire délivrer par les agents des postes certaines *lettres* au cours d'une instruction, mais seulement si ces *lettres* sont adressées au prévenu ou émanées de lui ou présumées contenir des renseignements sur l'affaire qu'il instruit. Il peut alors prendre copie de ces *lettres* et les joindre en original ou en copie au dossier. Le greffier est présent, dresse procès-verbal de tout ce qui s'est passé et délivre à l'administration des postes un reçu détaillé des *lettres* saisies ou ouvertes. Enfin l'agent des postes reçoit du juge d'instruction la déclaration que cette opération a lieu dans l'intérêt de l'instruction de telle affaire désignée.

De pareilles exceptions à un principe de droit naturel, si motivées qu'elles puissent paraître et de quelques précautions qu'on les entoure, sont toujours excessivement dangereuses et conduisent tout droit à l'arbitraire. On sait avec quel abominable sans-gêne le gouvernement du second Empire a violé ou interprété la loi sur le secret des *lettres*: on n'a pas oublié ce fameux cabinet noir où la police dépouillait à son aise la correspondance privée et puisait ses principaux renseignements. Un écho affaibli de ces faits arriva jusqu'à la tribune parlementaire, à propos d'une circulaire du comte de Chambord qu'on avait saisie à la poste (1867). Le gouvernement ne manqua pas d'invoquer en sa faveur le droit que la loi reconnaît au juge d'instruction; mais sa conduite n'en rendait pas moins manifeste l'abus que pouvait faire de la loi un gouvernement exempt de scrupule. La Chambre servile que nous possédions alors accueillit ces explications honteuses et embarrassées; mais l'opinion publique, indignée, condamna définitivement et ces agissements policiers et cette loi qui, sans les autoriser, peut couvrir ceux qui les mettent en pratique. Le vrai principe a été proclamé par l'Assemblée constituante; il faudra tôt ou tard qu'on y revienne.

— Mar. *Lettres de marque*. Ces *lettres*, appelées aussi autrefois *lettres de représailles*, étaient un acte du gouvernement contenant l'autorisation donnée à un particulier d'armer et d'équiper en guerre un navire, pour courir sus aux vaisseaux ennemis. Les *lettres* de marque confèrent la qualité de corsaire et, distinguant celui qui les a obtenues du pirate, le mettent en possession d'exercer les droits de la guerre. Elles ne peuvent être délivrées, en France, que par le ministre de la marine, et dans une colonie par le gouverneur. Les *lettres* de marque n'étaient accordées que pour une durée déterminée, et le porteur devait être un national.

Les *lettres* de marque datent de longtemps. On en parle dans les registres du parlement connus sous le nom d'*olim*. On voit dans ces registres qu'on menaça le roi de Sicile, Louis, de délivrer contre lui des *lettres* de marque, pour le forcer à faire rendre justice à un sujet du roi de France qu'on avait dépouillé sur mer. Une lettre de Charles VI à Martin, roi d'Aragon (1396), parle aussi de *lettres* de marque.

Les *lettres* de marque ont été abolies par le traité de Paris de 1856, ou plutôt par la déclaration du 16 avril de la même année. Cette déclaration, signée par sept puissances, a depuis été reconnue par trente-sept. On ne peut néanmoins la considérer comme faisant loi, les Etats-Unis ayant refusé d'y adhérer.

— Comm. *Lettres de change*. Nous avons donné au mot CHANGE quelques considérations théoriques sur la *lettre* de change; il nous reste à envisager ici le même sujet au point de vue historique et au point de vue purement pratique.

La *lettre* de change est d'un usage fort ancien, quoiqu'il en soit parlé pour la première fois dans un édit de 1462 relatif aux foires de Lyon. Certains auteurs prétendent que la *lettre* de change était connue dans l'antiquité à Tyr, à Carthage, à Athènes, à Corinthe, à Syracuse, à Alexandrie; mais cette assertion est contredite par Scaccia, Dupuis de La Serra, Merlin, et de nos jours par M. Nouguier. Tout porte à croire que, dès l'antiquité, des transferts ont été exceptionnellement opérés par des procédés analogues à nos opérations de change; mais rien n'autorise à penser que la *lettre* de change fût entrée dès lors dans la pratique commerciale. Quelques écrivains spéciaux attribuent l'invention de ce commode procédé aux Florentins, qui, à l'époque de la querelle des guelfes et des gibelins, se virent chassés d'Italie et se réfugièrent à Amsterdam, d'où ils tirèrent des *lettres* de change sur leur pays pour se couvrir de la valeur des propriétés qu'ils avaient été forcés d'y laisser. On trouve établi à cette époque un commerce de change appelé *poliza di cambio;* mais Nicolaï de Passeribus signale dès 1243 un *Statutum Avenionense* qui contient un chapitre *De litteris cambii*, et une loi de Venise (1272) sur le même objet. Giovano Villani et Savary attribuent l'invention des *lettres* de change aux juifs chassés de France sous différents rois. C'est aujourd'hui l'opinion généralement adoptée.

Le premier modèle que nous ayons de *lettre* de change nous a été conservé par Baldus. Il est à remarquer que cette *lettre* ne contient pas le nom du preneur et n'est pas à ordre. C'est dans une ordonnance de 1462 que, pour la première fois en France, il est fait mention, avons-nous dit, de la *lettre* de change; on y lit : « Comme dans les foires les marchands ont accoutumé d'user de change, arrière-change et intérêts, toutes personnes, de quelque état, nations ou conditions qu'elles soient, peuvent donner, prendre et remettre leur argent par *lettres* de change, en quelque pays que ce soit, touchant le fait des marchandises, excepté la nation d'Angleterre, etc. » L'article 8 ajoute : « Si, à l'occasion de quelques *lettres* touchant les changes faits ès foires de Lyon pour payer et rendre argent autre part, ou des *lettres* qui seraient faites ailleurs pour rendre de l'argent auxdites foires de Lyon, lequel argent ne serait pas payé selon lesdites *lettres*, en faisant même protestation ainsi qu'ont accoutumé les marchands fréquentant les foires, tant dans le royaume qu'ailleurs, qu'en ce cas ceux qui seront tenus de payer ledit argent, tant pour le principal que pour les dommages-intérêts, y seront contraints tant à cause des changes, arrière-changes qu'autrement, ainsi qu'on a coutume de faire ès foires de Pézenas, Montignac, Bourges, Genève et autres foires du royaume. » Une ordonnance de 1667, spéciale à Lyon, fait encore mention des *lettres* de change. Enfin, l'ordonnance de 1673 organisa définitivement la matière. Un peu plus tard, en 1724, la Bourse de Paris fut créée, et l'organisation de cette partie de notre droit commercial resta la même jusqu'à la Révolution, sauf un très-court instant où un édit royal, voulant faire cesser les fraudes qui se commettaient à l'aide des *lettres* et billets de change, coupa le mal dans sa racine en les supprimant. Dans la réduction du code de commerce, un livre spécial, très-complet et très-clair, est consacré aux *lettres* de change. Nous allons en indiquer rapidement les dispositions principales.

La *lettre* de change est un acte par lequel une personne s'oblige à faire payer à une autre personne ou à celle qui exerce ses droits, dans un lieu déterminé, une certaine somme dont elle a reçu la valeur. Celui qui fournit la *lettre* de change s'appelle le tireur; celui sur qui elle est fournie, le tiré; celui-ci s'appelle encore accepteur, lorsqu'il a, par écrit, déclaré qu'il acceptait de payer le montant de la *lettre* de change. Celui au profit de qui la lettre est créée s'appelle preneur; il devient endosseur quand il la transmet à un tiers; ceux qui la transmettent après lui s'appellent également endosseurs; le possesseur actuel de la *lettre* de change s'appelle porteur ou tiers porteur.

Voici, pour plus de clarté, un modèle de *lettre* de change :

Paris, le 20 mars 1867.
Bon pour mille francs.

Au 15 juillet prochain, il vous plaira payer à M. N. ou à son ordre la somme de mille francs, valeur reçue en marchandises, sans autre avis de

Votre serviteur,
R.

A M. X.,
banquier à Saint-Etienne.

Dans ce modèle de *lettre* de change, R. (de Paris) est le tireur; X. (de Saint-Etienne) est le tiré; N. est le preneur. La *lettre* de change peut être sous seing privé ou authentique; le plus souvent, elle est sous seing privé; elle est rédigée pourtant en la forme authentique, quand celui qui la délivre ne sait pas écrire. Il n'est pas nécessaire que celui qui donne la *lettre* de change l'ait écrite lui-même; il peut la faire écrire par un tiers, pourvu qu'il la signe. Généralement, on croit qu'il est essentiel, non-seulement de signer la *lettre* de change, mais de faire précéder la signature d'un *bon pour* ou de *approuvé l'écriture* de la main du signataire; cela n'est pas indispensable; la signature suffit parfaitement. La *lettre* de change doit, en tout cas, être rédigée sur papier timbré. Les conditions de validité d'une *lettre* de change sont les suivantes :

1o *Nécessité de la remise d'un lieu sur un autre.* La *lettre* de change doit être payable dans un lieu autre que celui où elle a été tirée; peu importe d'ailleurs la distance. On a jugé, avant l'annexion des banlieues de Paris, que l'on pouvait valablement tirer une *lettre* de change de Paris sur La Villette ou sur Bercy, et réciproquement. Le principe est que le lieu d'où l'on tire doit former une commune distincte de celle où la *lettre* de change est payable. Par exemple, il a été décidé que l'on ne pouvait valablement tirer une *lettre* de change d'un château sur la commune dont il fait partie.

2o *Nécessité de la date.* La date sert à constater la capacité du tireur au moment où il crée la *lettre* de change; sans la nécessité de la date, il serait facile à un failli de porter préjudice à la masse en reportant à une époque où il était encore en possession de ses droits la création de *lettres* de change dont il pourrait, par collusion, s'attribuer le montant ou l'appliquer à un de ses créanciers au détriment des autres. Telle est même, aux yeux du législateur, l'importance de la date, qu'il punit l'antidate des peines portées contre le faux. La date, au surplus, peut être contestée par tous les moyens de preuve ordinaires.

3o *Enonciation de la somme à payer.* Inutile d'insister sur la nécessité de cette condition; disons seulement qu'il n'est pas exigé par la loi, comme quelques personnes le croient, que la somme soit exprimée en lettres.

4o *Mention du nom du tiré.* Ordinairement, cette mention se met au bas de la *lettre* de change, comme nous l'avons indiqué dans le modèle ci-dessus. A défaut de mention, l'acceptation du tiré la remplace et valide la *lettre* de change.

5o *Indication de l'époque et du lieu de payement.* Sans cette indication, le tiré ne saurait savoir à quelle époque il doit payer. Mais, à défaut d'indication par le tireur, le tiré peut-il y remédier en indiquant l'époque à laquelle il payera? La question est controversée, bien qu'on trouve un arrêt de la cour de Paris dans le sens de l'affirmative.

6o *Indication de la valeur fournie.* La valeur en échange de laquelle est créée la *lettre* de change doit être indiquée; il faut énoncer en quoi elle consiste, en marchandises, en espèces, en compte. La *lettre* de change, à peine de nullité, doit l'exprimer. On admet généralement que les expressions *valeur entendue, valeur en contractant, valeur entre nous*, ou toute autre expression analogue, ne sont pas suffisantes et ne répondent pas aux prescriptions de la loi. L'expression *valeur reçue* a été acceptée par certains tribunaux, mais la question n'en reste pas moins en suspens. Il est, au contraire, certain que les mots *valeur reçue comptant* sont acceptés comme synonymes de ceux-ci : *valeur reçue en espèces.* L'énonciation de la *lettre* de change peut être contredite, et l'on peut prouver qu'elle est fausse par tous les moyens ordinaires de preuve; ainsi, il a été décidé qu'un tribunal de commerce peut, sur des présomptions graves, précises et concordantes, juger que la valeur énoncée n'a pas été réellement fournie, ou que la valeur dite en marchandises est une valeur en produits de contrebande, et que, par conséquent, la *lettre* de change constitue un contrat illicite.

7o *Indication d'un ordre suivant lequel doit se faire le payement.* Les *lettres* de change ne peuvent être payables au porteur, et il faut de toute nécessité qu'il y ait indication d'une personne à qui ou à l'ordre de qui elle devra être payée. Au surplus, l'expression *à ordre* n'est pas obligatoire et peut être remplacée par toute autre équivalente, pourvu qu'il n'y ait pas d'équivoque, par exemple par celles-ci : *à un tel ou à sa disposition*, ou bien : *à un tel ou à celui à qui il la transmettra.* Mais la cour de Douai a décidé, peut-être en exagérant la rigueur de la loi, que ces mots *à un tel ou en sa faveur* n'étaient pas suffisants. La *lettre* peut être créée à l'ordre du preneur ou du tireur lui-même. Mais, dans ce cas, la *lettre* de change ne devient parfaite que par endossement. Le tireur ne peut, en effet, être lui-même porteur de la *lettre* de change; il ne peut négocier avec sa propre personne, et par suite il ne pourrait indiquer qu'il y a eu valeur fournie à lui par lui-même; une condition essentielle à la régularité de la *lettre* de change ferait défaut. Mais après l'endossement, qui fait corps avec la *lettre* et la complète, le contrat est régulier et parfait, parce qu'alors il y a valeur fournie. Seulement, il est un point à observer : du moment que c'est l'endossement qui réellement constitue la *lettre* de change, il doit être réellement l'expression du contrat de change par lui-même et en dehors des autres énonciations contenues dans la *lettre.* Ainsi, il doit contenir remise de place en place, et ne peut, à peine de nullité du titre tout entier, avoir lieu dans l'endroit même où l'effet est payable; en d'autres termes, étant donnée une *lettre* de change créée à Paris à l'ordre du tireur lui-même et payable à Besançon, il faut que l'un des endossements se fasse dans tout autre lieu que Besançon; jusqu'à cet endossement la *lettre* de change étant irrégulière, la remise de place en place qu'elle contient est sans effet. C'est du moins la doctrine de la plupart des auteurs et de presque toutes les cours de justice, doctrine contre laquelle a toujours protesté le tribunal de commerce de la Seine et avec lui le commerce tout entier.

8o *Mention du nombre d'exemplaires tirés.* L'usage de tirer plusieurs exemplaires de la *lettre* de change est fort ancien : « Et d'autant, dit Clairac, que les *lettres* de change sont des papiers volants, des petits poulets ou billets, *polizza di cambio*, qui se peuvent facilement adirer et perdre; c'est pourquoi, tant le bourgeois qui a tiré que son commissionnaire ont besoin chacun d'une copie de la même lettre pour faire leurs diligences. A cette cause, le banquier doit fournir par précaution deux ou trois copies de la même *lettre*, de semblable teneur, à la même date et adresse, conformes en tout, sauf que l'une sera qualifiée *par cette première de change*, et l'autre *par cette seconde*, etc. Toutes ces diverses copies de *lettre* ne font qu'un seul debte, l'un ou l'autre desquels étant acquitté, les autres restent pour néant et de nulle valeur. » Il est permis d'ailleurs de tirer la *lettre* de change à un seul exemplaire; en ce cas il est inutile de l'indiquer, et le tiré peut et doit payer sans aucune mention.

Telles sont les conditions essentielles pour la régularité et la validité d'une *lettre* de change. Ajoutons que la *lettre* de change peut être payable dans un autre lieu que celui du domicile du tiré, auquel cas la *lettre* de change doit contenir mention du lieu de payement.

En cas de supposition, soit de nom, soit de qualité, soit de domicile, la *lettre* de change perd son caractère et est réputée simple promesse. Alors elle ne constitue pas un acte de commerce, et les jurisconsultes pensent qu'elle ne rend pas ses signataires justiciables des tribunaux consulaires; mais cette opinion est contestée. Il y a supposition de nom si le tireur signe d'un nom imaginaire ou tire sur une personne chimérique; il y a supposition de qualité toutes les fois que le tireur s'attribue une qualité qui ne lui appartient pas; en ce cas, il se rend passible des peines qui punissent l'escroquerie; enfin, il y a supposition de domicile quand le tireur date sa *lettre* d'un lieu autre que celui d'où il tire véritablement, afin d'avoir fictivement la condition de remise de place en place. Toute supposition peut être établie par les genres de preuve les plus divers, la preuve testimoniale, le serment, l'interrogatoire sur faits et articles, même par simples présomptions, dont l'appréciation souveraine est laissée aux juges. La nullité résultant de ces suppositions ne peut, au reste, être opposée au porteur qui est de bonne foi.

Le tireur peut indiquer une ou plusieurs personnes autres que le tiré, chez qui la *lettre* de change pourra être présentée au payement, au cas où le tiré ne payerait pas. On met alors sur la *lettre* de change une mention spéciale : *en cas de non-payement, s'adresser au besoin chez X...* Cela évite au tireur d'abord des frais de retour et puis une atteinte à son crédit. Le tireur peut encore indiquer : *retour sans frais;* en ce cas, il n'y a pas lieu à protêt.

Toute personne capable, c'est-à-dire en possession de ses droits, peut faire valablement une *lettre* de change. Ne sont pas capables l'interdit, celui qui est pourvu d'un conseil judiciaire, le mineur, la femme mariée. L'usage de la *lettre* de change est interdit aux agents de change, aux courtiers, aux magistrats, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte isolé pour leurs affaires privées. Les avocats se l'interdisent par leurs règlements, et ne font aucune exception. Autrefois, les ecclésiastiques ne pouvaient pas non plus s'obliger par *lettre* de change, « cette négociation, dit Pothier, renfermant un commerce d'argent, et tout commerce étant interdit par les canons aux ecclésiastiques, comme contraire à la sainteté de leur état. » L'interdiction du commerce n'est plus aussi absolue aujourd'hui.

Pour que la *lettre* de change soit payée à l'échéance, il faut que le tiré ait entre les mains les fonds nécessaires; les fonds que le tireur laisse aux mains du tiré constituent la provision. Il y a provision, c'est-à-dire qu'il y a entre les mains du tiré de quoi payer la *lettre* de change, si, d'une façon ou d'une autre, le tiré, à l'échéance, est débiteur envers le tireur d'une somme égale au montant de la *lettre* de change. En principe, la provision existant entre les mains du tiré au moment de la transmission de la *lettre* de change est réellement acquise au porteur; si donc le tireur tombe en faillite, cette provision appartient aux porteurs de la *lettre*, et non à la masse; il y a transmission de la provision en même temps que de la *lettre.* Le tireur pour compte n'est pas tenu de faire provision; ce soin regarde le donneur d'ordre. Le tireur est pourtant personnellement obligé envers les endosseurs et le porteur, qui n'ont même d'action directe que contre lui, sauf le droit qu'ils ont, comme tout créancier, d'exercer contre le donneur d'ordre l'action qui appartient à leur débiteur.

L'acceptation a pour effet d'engager le tiré au payement. Elle s'exprime par les mots *accepté, je payerai*, etc. Elle doit être datée et signée. Le tiré n'est naturellement pas tenu d'accepter, à moins qu'il ne s'y soit engagé. Le porteur n'est pas tenu de requérir l'acceptation, à moins que le tireur ou l'endosseur ne le lui ait imposé, ou bien que la *lettre* de change ne soit payable à un délai de vue. En ce cas, en effet, le délai du payement court de la date de l'acceptation; à défaut de date d'acceptation, le délai court de la date de la création de la *lettre.* L'acceptation ne peut être conditionnelle, mais elle peut être restreinte à une certaine somme; elle doit être signée et datée comme l'acceptation pour le tout. L'acceptation doit avoir lieu à présentation, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. Si le tiré retient la *lettre*, il ne devient pas pour cela débiteur du montant, il est seulement passible de dommages-intérêts. L'accepteur ne peut retirer son acceptation qu'autant qu'il y aurait eu fraude ou manœuvres frauduleuses pour la lui extorquer. Si la *lettre* de change revient par endossement entre les mains de l'accepteur, il ne peut lui-même la transmettre par voie d'endossement; elle a épuisé tous ses effets. Le refus d'acceptation est constaté par un acte dit *protêt faute d'acceptation.* En cas de refus d'acceptation, le porteur peut demander au tireur et aux endosseurs, soit collectivement, soit individuellement, ou caution pour le payement, ou le remboursement du montant de la traite avec frais de protêt et de rechange. Un tiers peut d'ailleurs intervenir et accepter, soit pour le tireur, soit pour un endosseur. L'acceptation par intervention n'empêche pas d'agir contre le tireur et les endosseurs, à l'effet d'obtenir, soit le remboursement, soit une caution; mais il est clair que, si l'accepteur par intervention offre par lui-même toute garantie de solvabilité, le porteur se contentera de son acceptation. L'acceptation par intervention doit être signée, et la simple déclaration qui en serait faite à l'officier ministériel chargé de dresser le protêt ne suffirait pas. L'accepteur par intervention agit alors, non comme mandataire, mais comme gérant d'affaires.

L'échéance d'une *lettre* de change peut être stipulée de diverses manières. Elle peut être à vue, à un ou plusieurs jours, mois, usances de vue, à un ou plusieurs jours, mois, usances de date; elle peut être à jour fixe ou à jour déterminé. La *lettre* de change peut être encore payable en foire. La *lettre* de change payable à vue est payable à présentation. L'échéance d'une *lettre* de change payable à un certain délai de vue est fixée par la date de l'acceptation ou par celle du protêt faute d'acceptation. L'usance est de trente jours; le mois est tel qu'il est fixé par le calendrier grégorien. Lorsqu'elle est payable à plusieurs mois de date, l'époque de l'échéance se calcule de quantième à quantième, sans tenir compte des mois qui ont plus ou moins de trente jours : ainsi, la *lettre* de change créée le 2 mars à trois mois de date est payable le 2 juin suivant; la *lettre* de change créée le 31 juillet et payable à quatre mois de date est payable le 30 novembre suivant, par la raison que le mois de novembre n'a que trente jours. Enfin, la *lettre* de change créée fin février et payable à un mois de date est payable, non pas le 28 mars, mais le 31 mars. La *lettre* de change payable en foire est payable, soit le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour, soit la veille du jour où elle doit finir, si elle dure plusieurs jours.

L'endossement est le moyen de transmission des *lettres* de change; il consiste dans l'énonciation, mise au dos de la *lettre* de change par le porteur, de la personne à l'ordre de laquelle l'effet sera désormais payable. L'endossement n'emporte transmission que s'il est régulier. Il doit énoncer la date à laquelle il a lieu, la valeur fournie, le nom de celui à l'ordre de qui il est passé. L'endossement irrégulier n'est pas absolument sans effet; il vaut encore comme procuration. C'est une question controversée que de savoir si une *lettre* de change peut être valablement endossée après son échéance. La jurisprudence décide, en général et d'une façon presque constante, l'affirmative; les auteurs tiennent pour la négative. On est pourtant d'accord pour reconnaître que l'endossement après l'échéance n'opère aucune transmission s'il y a eu protêt. L'endossement régulier a pour effet d'obliger l'endosseur à garantir, solidairement avec le débiteur principal, le payement de la *lettre* de change à son échéance. Tous les endosseurs sont également garants; les uns envers les autres, de la vérité des ordres et de l'effet dont ils signent le transport. L'endos en blanc est irrégulier et ne vaut que comme procuration. Du reste, aux termes de l'article 140 du code de commerce, tous ceux qui ont signé, accepté ou endossé une *lettre* de change sont tenus à la garantie solidaire envers le porteur. Le payement d'une *lettre* de change peut être garanti d'une façon spéciale; il suffit qu'une tierce personne donne son aval sur la *lettre* de change même ou par acte séparé. Le plus souvent, l'aval se donne en ces termes : *Bon pour aval.* Il n'est pas même nécessaire que ces mots soient écrits de la main de la personne qui s'engage, pourvu qu'elle signe. A moins de conventions expresses, le donneur d'aval est soumis aux mêmes obligations que la personne qu'il cautionne. Pour conserver son recours contre le donneur d'aval, il est de toute nécessité que le porteur lui dénonce, comme aux endosseurs, le protêt dans les délais légaux.

Le payement de la *lettre* de change doit être requis le jour de l'échéance. Il doit être demandé au domicile du tiré; il doit également être demandé chez la personne indiquée au besoin; mais celle-ci peut exiger qu'on lui remette, avec l'effet acquitté, un protêt indiquant le refus du débiteur principal. Le tiré est tenu au payement de la *lettre* de change, nonobstant toute opposition formée entre ses mains, sauf au cas de perte de la *lettre* ou de faillite du tireur. Le tiré qui a payé une *lettre* de change reconnue fausse peut en répéter le montant contre celui qui l'a touché, encore que celui-ci fût de bonne foi. En cas de perte de la *lettre*, le porteur doit d'abord faire opposition entre les mains du tiré, puis remonter, d'endosseur en endosseur, jusqu'au tireur, et se faire délivrer par celui-ci une seconde *lettre*, sur laquelle chaque endosseur successivement rétablit son endos avec sa date primitive, de façon que le nouveau titre soit la reproduction exacte du premier. L'endosseur qui refuserait son concours y serait contraint par justice. Cependant, si la *lettre* de change perdue était revêtue de l'acceptation du tiré, le payement sur le nouvel exemplaire ne peut être réclamé que par une ordonnance du juge et après caution fournie. Si le porteur, pour une cause quelconque, ne peut produire une deuxième *lettre* de change, il peut toujours se pourvoir auprès du juge et se faire payer moyennant qu'il fournisse caution, et cela, que la première *lettre* ait été ou non acceptée. Et si le tiré refuse de payer, après que le porteur a accompli ses formalités, celui-ci fait dresser protêt et conserve ainsi son recours contre le tireur et les endosseurs.

Dans les cas ci-dessus, la responsabilité de la caution s'éteint après trois ans écoulés sans réclamation contre le payement de la seconde *lettre* de change. En matière de *lettre* de change, le juge ne peut accorder aucun délai. C'est d'ailleurs au tribunal de commerce, non au président seulement, que l'autorisation dont nous venons de parler doit être demandée.

De même qu'on accepte par intervention, on peut payer par intervention. Ce payement ne dispense pas du protêt; il a seulement pour effet de subroger celui qui paye dans tous les droits de celui au profit duquel il intervient. L'intervenant qui ne déclare pas pour qui il intervient est réputé avoir voulu acquérir tous les droits du porteur. L'intervention est constatée dans le protêt ou à la suite de l'acte.

Le protêt pour non-payement doit être fait le lendemain du jour de l'échéance, et si le lendemain est un jour férié, le jour suivant. Tout protêt fait, soit avant, soit après le lendemain du jour de l'échéance, est nul. Pourtant, la défense de faire protester avant l'échéance cesse au cas de faillite de l'accepteur. La mort ou la faillite du tiré ne dispense pas de la nécessité du protêt. Le protêt a pour effet d'abord de donner au porteur le droit d'actionner tous les signataires de la *lettre*, ensuite de faire courir les intérêts. Il ne conserve toutefois son recours contre les endosseurs qu'à la condition que, dans la quinzaine de la date du protêt, on le leur notifie, et on les assigne devant le tribunal de commerce à défaut de remboursement par eux. Le délai de quinzaine est augmenté suivant la distance qui sépare l'endosseur du lieu où la *lettre* de change était payable (un jour par 2 myriamètres et demi). La loi du 3 mai 1862 a fixé les délais dans lesquels le remboursement peut être poursuivi à raison des *lettres* de change tirées de France et payables hors du territoire continental; ces délais varient d'un mois à huit mois, et sont frappés d'un double droit pour les pays d'outre-mer en cas de guerre maritime.

Le porteur a le droit d'assigner le tireur et les endosseurs, soit collectivement, soit individuellement; s'il les assigne collectivement, il les assigne tous devant le tribunal du domicile de l'un d'eux à son choix, et le délai de la comparution se règle d'après le délai accordé à raison de la distance du domicile le plus éloigné. A défaut de protêt et d'ajournement devant le tribunal, le porteur est déchu de tous ses droits contre les endosseurs. La déchéance ne peut cependant être invoquée par celui qui a volontairement payé, hors le cas de dol ou de fraude; ni par celui qui aurait reçu, depuis l'expiration des délais, les fonds destinés au payement de la *lettre* de change; ni par celui qui a déclaré, soit dans une *lettre*, soit autrement, y renoncer. Elle ne peut davantage être invoquée au cas de force majeure. Ce que nous avons dit du recours accordé au porteur contre le tireur et les endosseurs s'applique au donneur d'aval. De leur côté, les endosseurs ont chacun le même droit de recours contre les endosseurs précédents et contre le tireur; le donneur d'aval a tous les droits de recours qu'aurait celui qu'il a garanti. L'endosseur peut exercer son recours dès qu'il est lui-même assigné; il peut appeler ses cédants devant le tribunal saisi de l'affaire. Il doit, du reste, agir dans la quinzaine de la date de la notification qui lui est faite du protêt, ou, s'il rembourse volontairement, dans la quinzaine de ce remboursement. A défaut d'action dans ce délai, il perd son recours. A l'égard du tireur, le défaut de protêt en temps utile ne fait pas perdre toute voie de recours au porteur, à moins que le tireur n'établisse qu'il y avait provision à l'échéance. Indépendamment des formalités qui précèdent, le porteur d'une *lettre* de change protestée peut, avec la permission du juge, saisir conservatoirement les effets mobiliers des tireur, accepteurs et endosseurs; le juge, en ce cas, est le président du tribunal de commerce, mais c'est le tribunal civil seul qui peut valider la saisie et autoriser la vente des objets saisis.

Aucun acte ne peut remplacer le protêt; il est fait par deux notaires, ou par un notaire assisté de deux témoins, ou par un huissier également assisté de deux témoins. Il doit être signifié au tiré, au domicile élu par lui pour le payement. En cas d'indication d'un faux domicile, le protêt est précédé d'un procès-verbal de perquisition; au cas où des personnes sont indiquées pour payer au besoin, comme au cas où il y a eu acceptation par intervention, le protêt doit être également fait au domicile de ces personnes. En cas de nullité du protêt, le porteur a son recours contre l'officier ministériel.

Le porteur, pour se rembourser de l'effet protesté, a le droit de tirer à son tour une nouvelle *lettre* de change sur le tireur ou l'un des endosseurs. C'est ce qu'on appelle *faire retraite*. La retraite comprend, outre le capital, les intérêts, les frais et le rechange, c'est-à-dire le prix du change payé par le porteur pour se procurer des fonds. La retraite est établie par le compte nommé compte de retour.

— *Lettre de voiture*. V. VOITURE.

— Numism. L'usage des *lettres* de l'alphabet pour désigner le lieu où les espèces ont été fabriquées remonte jusqu'au règne de François Ier. On employait auparavant d'autres signes; mais plusieurs maîtres des Monnaies ayant négligé de les imprimer sur les espèces de leur fabrication, François Ier fixa, par son ordonnance du 14 janvier 1539, la *lettre* qui serait gravée sur les monnaies de chaque atelier monétaire.

L'ordonnance de 1539 détermine les *lettres* monétaires de la manière suivante : Paris, A; Rouen, B; Saint-Lô, C; Lyon, D; Tours, E; Angers, F; Poitiers, G; La Rochelle, H; Limoges, J; Bordeaux, K; Brionne, L; Toulouse, M; Montpellier, N; Saint-Pourçain, O; Dijon, P; Châlons, Q; Saint-André, R; Troyes, S; Sainte-Menehould, T; Turin, V; Villefranche-de-Rouergue, X; Bourges, Y; Dauphiné, Z; Provence, &; Bretagne, 9.

— Allus. litt. **La lettre tue, mais l'esprit vivifie**, passage des *Epîtres de saint Paul.*

Dans sa seconde *Epître aux Corinthiens* (III, 3, 6), saint Paul s'exprime ainsi : « Vous faites voir que vous êtes la lettre de Jésus-Christ, écrite par notre ministère, non avec l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs. . . . .

. . . .

» C'est Dieu qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non dans la lettre, mais dans l'esprit; car *la lettre tue, mais l'esprit vivifie.* »

Cet axiome théologique, qui est d'une si fréquente application, signifie qu'il ne faut pas, dans l'interprétation d'une loi, d'un précepte, s'attacher servilement au sens littéral, mais chercher à saisir la pensée raisonnable, l'intention véritable cachée sous les expressions.

Les Turcs font la même distinction que les chrétiens, car ils disent proverbialement que le Coran a tantôt une face de bête et tantôt une face d'homme, pour signifier la lettre et l'esprit.

La phrase de l'apôtre se dit quelquefois, par analogie, de la distinction à établir entre le sens propre et le sens métaphorique des mots.

« Nommé adjudant à l'Ecole polytechnique, Rostan voulut y mettre en pratique son principe d'obéissance passive. Les considérations les plus puissantes étaient sans force contre l'inflexibilité des ordres dont l'exécution lui était confiée. Si quelqu'un s'était avisé de lui dire qu'il est des cas où un agent secondaire peut modifier les instructions qu'il a reçues, il aurait haussé les épaules et ri de pitié; il aurait ri du célèbre axiome : *La lettre tue et l'esprit vivifie.* »

LIADIÈRES.

« Vous avez voulu connaître les dames de Pékin, eh bien! les voilà... Vous voyez bien qu'elles sont à mille lieues des nôtres!... Et comme il faut pourtant que je vous finisse l'histoire du pauvre mandarin, vous aurez soin, dans ce qui va suivre, de continuer à vous croire transporté aux antipodes, ou bien lisant une des pages de la rêveuse Schéhérazade. Vous ne vous attacherez qu'au but moral de ce léger épisode; car, vous le savez, *la lettre tue et l'esprit vivifie.* »

Lord WIGMORE.

Lettres de cachet et des prisons d'Etat (DES), par Mirabeau (1778). Ecrit au donjon de Vincennes, ce livre parut anonyme. Mirabeau, traîné de prison en prison, subissant toutes les infamies d'un régime qui le livrait sans défense au despotisme paternel, aurait pu faire un pamphlet; il a préféré composer un traité, d'une grande modération de forme, mais d'une dialectique puissante. Ce qui surprend au premier abord, ce sont les peines infinies qu'il se donne pour établir, non-seulement par des argumentations pressantes, mais encore par une multitude de monuments historiques, l'illégalité des arrestations et détentions discrétionnaires, sans instruction, ni procès, ni jugement, ni publicité, illégalités qui nous paraissent aujourd'hui presque incroyables, parce qu'elles sont devenues impossibles, grâce aux conquêtes arrachées au despotisme par la Révolution.

Mirabeau définit ainsi l'objet et le plan de son ouvrage : « Tout honnête homme doit, quand il le peut, travailler à dissiper des illusions si funestes (le *bon plaisir*), et c'est ce que je me propose dans cet ouvrage. Mon dessein étant, d'ailleurs, de dévoiler la tyrannie intérieure des prisons d'Etat, il faut remonter à l'injustice qui en est la source... Je traiterai d'abord des emprisonnements arbitraires; je parlerai ensuite des prisons d'Etat.

» Je prouverai que la prérogative royale, par laquelle un citoyen peut être devenu prisonnier, en vertu d'une lettre close et sans aucune forme judiciaire, est une violence contraire à notre droit public et réprouvée par nos lois; que, fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les détentions arbitraires sont destructives de toute liberté et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes. Je prouverai enfin que l'usage des lettres de cachet est tyrannique, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, et que son utilité prétendue, entièrement illusoire, ne saurait jamais balancer les inconvénients terribles qui en résultent. »

En dehors de son argumentation contre les lettres de cachet et les prisons d'Etat, le système du bon plaisir, l'arbitraire élevé à la hauteur d'une institution, Mirabeau émet des vues politiques d'une grande nouveauté; nous ne pouvons que les exposer brièvement. Tout en proclamant la souveraineté du peuple, il exclut des droits politiques les prolétaires; il ne veut armer du fusil comme du vote qu'une partie du peuple, celle qui est fixée par un long domicile et par le payement de l'impôt. Ces idées exclusives peuvent être sujettes à réfutation; ce qui l'est moins, c'est sa tendance vers tout ce qui favorise l'égalité : responsabilité des magistrats, séparation des pouvoirs législatif et judiciaire, abolition des substitutions, etc.; on reconnaît, à ces vues larges, un des pères de la Révolution. Dès 1778, dans ce livre des *Lettres de cachet*, Mirabeau rêvait la transformation de la monarchie; il subordonnait la royauté à la souveraineté populaire et faisait du monarque, considéré encore comme nécessaire, un mandataire de la nation. Comparant les institutions qui régissaient la France aux formules démocratiques des Etats-Unis, qui venaient de se constituer, et prenant, avec raison, ces formules comme la base du droit universel, il osait dire : « Je demande s'il est un gouvernement en Europe, les Confédérations helvétique et batave et les Iles Britanniques exceptées, qui, jugé d'après les principes de la Déclaration du congrès américain, donnée le 14 juillet 1776, ne fût déchu de ses droits. »

Ces paroles hardies durent avoir un grand retentissement. Dans la seconde partie de l'ouvrage, Mirabeau étudie en détail l'administration intérieure des prisons d'Etat et en particulier celle du donjon de Vincennes. Ces chapitres sont curieux, mais seulement à un point de vue rétrospectif ou plutôt archéologique, car cet état de choses a depuis longtemps disparu.

Lettre rouge A (LA), roman américain de Hawthorne (1850, in-8o). Ce singulier ouvrage a été traduit en français par M. E.-D. Forgues (1852).

Dans une colonie puritaine d'Amérique, une femme, convaincue d'adultère, est désignée au mépris de tous les habitants et condamnée à porter, cousue sur sa poitrine, une lettre rouge A qui rappelle à chaque instant son crime. Tout le roman n'est qu'un développement, sur ce thème, de la grande doctrine de l'expiation. Le complice inconnu de l'adultère, le pieux ministre Dimmesdale, entouré de l'universelle vénération, est plus cruellement torturé par le tourment de cette hypocrisie de tous les jours et de toutes les heures qu'Hester Prynne par le stigmate ignominieux imprimé sur sa poitrine; la malheureuse, elle, se sent au contraire purifiée et comme relevée par cette publique expiation. Le supplice secret de Dimmesdale devient *tellement intolérable, que, ne pouvant plus y* résister, il confesse publiquement son crime devant les habitants de la colonie assemblés, et meurt soulagé après cet aveu. Rien de plus poignant que ce drame dont le véritable héros, personnage invisible, est le Remords; les péripéties en sont développées avec un art incomparable et s'enchaînent logiquement et fatalement, jusqu'au terme où l'expiation définitive attend le coupable. « Chaque page, a dit un critique, écrite avec une concision magistrale, nous paraît appeler ces commentaires par lesquels l'ancienne critique faisait ressortir les beautés de forme et les profondeurs de pensée des auteurs classiques. »

Lettres et la liberté (LES), par M. Eugène Despois, 1866. Ce volume n'est qu'un recueil d'articles qui avaient été publiés d'abord dans diverses *Revues*. Fermement convaincu de l'influence féconde des institutions libres sur l'art et la littérature, l'auteur en cherche la preuve à tous les horizons de la civilisation ancienne et moderne. Son étude sur les poëtes d'Athènes au temps de Périclès a une epigraphe qui pourrait être celle de tout le livre : « On dirait en vérité qu'il faut admettre cette opinion si répandue que la démocratie est une source féconde de grandes choses; qu'avec elle on voit fleurir et tomber la grande éloquence, que c'est elle qui nourrit dans les âmes les pensées élevées, qui entretient l'espérance et éveille une noble émulation. Pour nous, soumis à la servitude comme à une domination légitime, et ne trempant jamais nos lèvres à la source de la liberté, nous ne pouvons devenir que de magnifiques flatteurs. Jamais esclave ne fut orateur. » Cette théorie est tirée de Longin, et partant renouvelée des Grecs, qui s'y entendaient. M. Despois l'appuie d'exemples parfaitement choisis. A ceux qui seraient tentés de lui opposer le règne de Louis XIV, il répond : « Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de regretter le temps passé; nous ne croyons guère à l'heureux effet des hautes influences en littérature; impuissantes pour le bien, elles ne l'ont pas toujours été pour le mal. On ne donne pas des ailes au génie, mais on peut les lui couper. On peut faire pis encore. Quoi qu'en dise Boileau, Auguste n'a pas fait Virgile, mais il a tué Cicéron; c'est de toutes ses influences littéraires la seule qu'il ne soit pas permis de contester. » M. Despois ne ménage pas plus les modernes, et son étude la plus inflexible est celle de la littérature sous le premier Empire, à propos de la correspondance de Napoléon. C'est son meilleur argument pour prouver que le gouvernement despotique entrave, rapetisse ou comprime entièrement le développement littéraire d'une nation. Peu d'époques, en effet, ont été plus stériles, au point de vue littéraire, que le premier Empire. Il ne compte que trois écrivains supérieurs, J. de Maistre, Mme de Staël et Chateaubriand, tous trois ses ennemis et souvent ses victimes. Quant aux écrivains *agréables*, le maître les a caractérisés lui-même « des polissons sans talent et sans génie. » M. Despois, s'appuyant sur la correspondance de l'empereur, nous montre dans « la république des lettres » une dictature perpétuelle, une censure vigilante, une réglementation de caserne. Il montre toute œuvre littéraire se faisant sur commande, et la critique également commandée; les flagorneries prodiguées au pouvoir tenant lieu de talent; les journaux et les livres devenant des instruments, qu'on brise quand ils ne rendent pas les services attendus, les uns supprimés, les autres mutilés; quelques-uns, après le contrôle de la censure et le permis d'imprimer, mis au pilon la veille ou le jour même de la vente. Au théâtre, Corneille, Molière et jusqu'à M. de Jouy paraissent dangereux « au point de vue de l'esprit public. »

Pour qui se reporte au moment où parut le livre, tous ces coups droits, portés d'une main ferme au premier Empire, touchaient le second en pleine poitrine.

Lettre tue, mais l'esprit vivifie (LA), ou **Foi et raison**, par Frédéric Esmenjaud, curé démissionnaire (1865, in-18). Ce livre résume une vie tout entière, une vie de luttes continuelles entre la foi catholique et la raison. La raison a vaincu. L'auteur nous dit cette victoire, qui lui a été douloureuse. « Ce n'est pas, dit-il, à la légère et par un vain caprice que l'homme parvenu à sa maturité rompt avec le culte de ses pères et de son pays, et consent à se mettre hors la loi. » Les conclusions de M. Esmenjaud sont que le mosaïsme, malgré sa supériorité relative, a été un culte grossier, mensonger sous plusieurs rapports, et que le christianisme, bien qu'il ait, mieux que toute autre religion, propagé et fait triompher les deux vertus fondamentales de l'humanité, l'adoration de Dieu et l'amour du prochain, n'a pu cependant donner le dernier mot de la perfectibilité de notre espèce, parce que ses lois morales n'envisageaient l'homme que du côté religieux. M. Esmenjaud, qui n'est plus catholique, ni même chrétien, reste déiste; il ne veut pas qu'on lui parle de morale *indépendante*, c'est-à-dire prise en dehors de la religion, en dehors de Dieu.

Lettres de Cicéron (62-43 av. J.-C.). Le vaste recueil qui contient toute la correspondance littéraire, amicale et politique du grand orateur, et qui est connu sous le nom de *Epistolæ ad familiares*, est loin d'être complet : les lettres des dix dernières années de sa vie en forment à elles seules les deux tiers, et encore on ne les a pas toutes. Tiron, son affranchi et son secrétaire intime, avait rassemblé avec soin tous ces premiers documents, et il y avait joint ce qu'il avait pu trouver des lettres des correspondants de son maître, Brutus, César, Pompée, Antoine, Atticus et quelques autres. Malheureusement, en disposant le tout, il ne s'est pas astreint à l'ordre chronologique, sans quoi nous posséderions un journal où seraient consignés et commentés tous les événements de l'histoire de Rome durant la période la plus agitée. Ces lettres, telles qu'elles ont été rangées, forment seize livres; elles sont au nombre de quatre cent vingt-six. Des éditeurs modernes ont essayé de leur donner un autre ordre plus logique. Elles sont un heureux supplément à ce qui manque dans les écrits des historiens; c'est presque une compensation à la perte des *Mémoires* qu'avait laissés Cicéron. « On peut voir, dit Montesquieu, dans les lettres de quelques grands hommes de ce temps-là, qu'on a mises sous le nom de Cicéron, parce que la plupart sont de lui, l'abattement et le désespoir des premiers hommes de la République, à cette révolution qui les prive de leurs honneurs et de leurs occupations mêmes, et cela se voit bien mieux dans ces lettres que dans les discours des historiens. Elles sont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, et d'un siècle où la fausse politesse n'avait pas mis le mensonge partout; enfin, on n'y voit point, comme dans la plupart de nos lettres modernes, des gens qui veulent se tromper, mais des amis malheureux qui cherchent à tout se dire. »

Il n'est pas besoin de faire remarquer que ces lettres n'ont pas moins de valeur aux yeux des amis de la belle littérature qu'à ceux des investigateurs de faits historiques. C'est là que nous pouvons étudier le ton et le langage familier de la haute société de Rome; c'est là qu'on peut se faire une idée de cette urbanité dont il est si souvent question dans les auteurs, et qui était comme l'atticisme romain; c'est là enfin, et là seulement, que l'on trouve la preuve de la supériorité des Romains dans le genre épistolaire. Il y a d'autres livres latins qui portent le titre de *Lettres;* mais il n'y en a point qui soit, comme celui-ci, une production spontanée du temps et des circonstances. Les lettres de Sénèque, de Pline le Jeune et d'autres auteurs ont été presque toujours écrites pour le public : ce sont des dissertations, des récits, des morceaux de critique, des compositions plus ou moins spirituelles sur toute sorte de sujets ; ce sont des exercices épistolaires, ce ne sont pas des lettres. Les lettres de Cicéron et de ses amis n'ont jamais ce caractère : nulle préméditation, nul arrangement, nul artifice. Aussi l'éloquence y coule-t-elle de source. Il y a là tous les genres de beauté, non pas seulement dans les lettres écrites par Cicéron lui-même, mais dans celles de presque tous ses correspondants.

En étudiant les quatre parties qu'on a formées de ces lettres, il est facile de marquer certaines différences : les *Lettres à divers* sont le document le plus précieux et le plus important à tous égards ; c'est le plus varié, c'est celui qui contient les lettres les plus caractéristiques. C'est là que Cicéron et ses amis nous mettent dans le secret de leurs pensées et de leurs espérances, de leurs craintes et de leurs vœux.

Les *Lettres* de Cicéron à Atticus forment un recueil à part ; elles ont, en effet, un caractère spécial. « Il y a, comme le remarque M. Pierron, de ces choses que Cicéron ne pouvait dire qu'à un vieil ami, à un confident éprouvé. En outre, ce recueil n'embrasse pas moins de vingt-six années, tandis que les autres ne commencent que beaucoup plus tard et ne nous font connaître que les dernières années de la vie du célèbre orateur. Cicéron, s'adressant à un ami intime, n'a pas besoin de mettre sa pensée en relief ; il se contente souvent de sous-entendus, ou de ces mots de rappel qui ne sont guère pour nous que des énigmes. » Ces *Lettres* forment seize livres, comme le recueil précédent, et sont au nombre de trois cent quatre-vingt-seize. Le premier en renferme onze qui ont précédé le consulat de Cicéron, en l'an de Rome 690. Il n'y en a point de cette année ; Atticus ne quitta pas Cicéron pendant son consulat. La correspondance recommence en 692, et les trois dernières lettres sont de 693. Le deuxième livre renferme une partie de cette année et toute la suivante. Dans le troisième, on trouve des lettres qui se rapportent à ses affaires avec Clodius et celles qu'il écrivit à Atticus pendant son exil. Les lettres du quatrième livre sont des années 696 à 699, depuis le retour de Cicéron à Rome jusqu'au consulat de M. Valerius Messala et de Cn. Domitius Calvinus. La correspondance se trouve ensuite interrompue depuis le mois de novembre 699 jusqu'en mai 702, où Cicéron partit pour son gouvernement de Cilicie. Les lettres écrites pendant son voyage et pendant son séjour en Cilicie forment le cinquième livre et le sixième, dont la dernière, du 15 octobre 703, est datée d'Athènes, où Cicéron s'arrêta après avoir quitté sa province. La première lettre du septième livre paraît encore avoir été écrite à Athènes ; la seconde est datée de Brindes, où Cicéron débarqua le 25 novembre. Le 6 décembre il arriva à Herculanum, et le 4 janvier 704 aux portes de Rome, où il ne voulut pas entrer, parce qu'il prétendait au triomphe : il n'y renonça que lorsque César eut passé le Rubicon pour marcher sur Rome. Le huitième livre contient l'histoire de seize jours de l'an 704 jusqu'à la retraite de Pompée en Grèce. Le neuvième commence au 6 mars 704 et va jusqu'à la fin du mois. Les lettres écrites du 3 avril au 20 mai forment le dixième. Ces trois livres nous représentent les inquiétudes de Cicéron et son incertitude sur le parti qu'il devait prendre. Enfin, le 14 juin, il s'embarqua pour rejoindre Pompée. La correspondance languit alors pendant quelques mois ; les lettres qui furent écrites de l'Épire, du camp de Pompée et ensuite de Brindes, où Cicéron retourna après la défaite de Pharsale, depuis le commencement de février 705 jusqu'au mois de juillet 706, ne sont qu'au nombre de vingt-cinq et forment le onzième livre. Nouvelle lacune dans la correspondance. Les quatre premières lettres du douzième livre ont été écrites vers le mois de mai 707 ; les suivantes nous conduisent jusqu'au milieu de l'année 708. Les six derniers mois de cette année remplissent le treizième livre. La correspondance ne reprend qu'après le meurtre de César, qui eut lieu le 15 de mars 709, et les lettres écrites depuis cet événement jusqu'au 15 de mai forment le quatorzième livre. Le quinzième va jusqu'au 5 juillet de cette même année, et le dernier jusqu'au mois de novembre.

Il est fâcheux que nous ne possédions pas la correspondance d'Atticus, qui eût jeté un nouveau jour sur celle de Cicéron, en nous expliquant nombre de confidences et d'allusions, bien que son extrême prudence dût la rendre le plus souvent insignifiante.

Les autres recueils complétant la correspondance de Cicéron sont les *Epistolæ ad fratrem* (trois livres) et les *Epistolæ ad Brutum* (un seul livre). Bien d'autres collections, citées par les grammairiens, sont perdues. C'étaient les *Lettres* à Cornelius Nepos (deux livres), à César (trois livres), à Pansa (trois livres), à Hirtius (neuf livres), à M. Brutus (huit livres), à M. Cicéron (deux livres), etc.

Lettres d'Ausone (370-390). Ce recueil n'est pas un recueil épistolaire ; les *Lettres* d'Ausone sont, à proprement parler, des épîtres. Leur versification est agréable et recherchée. Elles sont au nombre de vingt-cinq. La première est adressée à un père auquel il vient de naître un fils et contient les plus nobles sentiments, quoique Ausone ne soit pas un modèle par le caractère. Il était alors rhéteur du reste et pas encore courtisan. La deuxième est écrite au fils d'Ausone, qui part pour Rome, et renferme les accents les plus émus. « Ausone, dit M. Ampère, se peint errant sur les bords de la Moselle, dont les flots viennent d'emporter son fils, tantôt abattant les jeunes pousses des saules dans la distraction de la douleur, tantôt détruisant des lits de gazon, tantôt s'avançant d'un pas chancelant sur les pierres glissantes.... Ces détails expriment le trouble d'une affliction sentie. Un mouvement parti de l'âme a pour un moment dérangé les plis empesés de la robe du rhéteur. »

La lettre suivante, écrite en 384, est contemporaine du meurtre de Gratien, tué par les soldats de Maxime. Ausone venait de perdre son protecteur, et, peu de temps après, il quitta Trèves pour aller revoir la Garonne et Bordeaux sa patrie. Il se plaint de vivre dans un mauvais temps : *temporibus tyrannicis*. Il n'en disait pas autant quand césar le choyait. Les *Lettres* d'Ausone contiennent une foule de renseignements sur les hommes, les lieux et les choses du IVe siècle. C'est une des sources de l'histoire pour l'étude du temps où il a vécu. Il en existe plusieurs éditions et traductions françaises. Elles font partie du tome II des *Œuvres complètes*, dans la *Collection des classiques* de Panckoucke.

Lettres de Jean Calvin (écrites de 1541 à 1564 ; publiées seulement en 1854, 2 vol. in-8o). Les *Lettres* de Calvin forment en quelque sorte l'histoire de la Réforme ; elles sont adressées à des personnages de tout rang, mais surtout aux disciples qu'il fallait conseiller, aux indécis qu'il fallait raffermir, aux persécutés qu'il fallait consoler. Elles témoignent des véritables pensées du grand réformateur cantonné à Genève, et montrent toute l'étendue de son influence. Calvin y apparaît comme le propagateur infatigable d'un culte nouveau, le conseiller religieux de plusieurs Etats attirés vers sa doctrine, le controversiste tranchant et superbe, le consolateur des martyrs de sa cause, le politique avisé, le juge prévoyant, et surtout comme l'écrivain formé sans modèle et resté longtemps sans imitateur. Les correspondants de Calvin sont : le roi de Navarre, Antoine de Bourbon ; le prince de Condé ; l'amiral de Coligny, son frère d'Andelot, colonel général de l'infanterie française ; la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII ; Jeanne d'Albret, l'austère institutrice de Henri IV ; la célèbre Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, belle-mère du prince de Condé, femme à l'esprit ferme et à l'âme haute ; le prince de Porcian ; le duc de Longueville ; le seigneur de Soubise ; le duc de Wurtemberg ; la seigneurie de Berne ; le duc de Sommerset ; le jeune Edouard VI ; Louis du Tillet, etc.

« Les *Lettres françaises* de Calvin, dit M. Mignet, forment une collection très-précieuse à plusieurs titres. Dues à l'un des plus beaux esprits du XVIe siècle, qui les a écrites dans la langue encore imparfaite de son pays et avec un style supérieur à celui de son temps, elles émanent, de plus, d'un des puissants auteurs de cette grande révolution religieuse qui a ébranlé l'Europe là même où elle ne l'a pas changée.... Ces lettres, qui intéressent l'histoire, intéressent aussi la langue. Elles sont écrites d'un style simple et nerveux, avec un tour vif et précis, dans un langage pur et familier, quelquefois souple quoique arrêté, et souvent relevé par la forte beauté des images et la plus naturelle grandeur. Calvin a l'esprit français, et il est un des fondateurs de la vraie langue française. Etienne Pasquier et Bossuet l'ont également remarqué. « Il estoit, dit Etienne Pasquier, » homme bien écrivant en latin et en françois, » et auquel notre langue est grandement re- » devable, pour l'avoir enrichie de quantité » de beaux traits. » — « Il excellait, ajoute » Bossuet, à parler sa langue maternelle. » Tout habile helléniste qu'il est, et bien qu'il sache écrire dans la langue de Cicéron et de Sénèque, avec la noble abondance de l'un et la vigueur sentencieuse de l'autre, Calvin ne taille pas le français, autant que le faisaient les savants du XVIe siècle, sur le patron du grec et du latin. Clair de langage, ainsi que de pensée, il met dans son style le même ordre logique que dans sa doctrine. Chez lui peu d'inversions fausses ; il va droit devant lui, sans retard et sans recherche. « De nature, » disait-il, j'aime les phrases courtes. » Aussi sa phrase est naturellement plus courte et plus ferme que celle de bien des écrivains du XVIIe siècle, dont, à certains égards, il devance la langue parce qu'il en a l'esprit. »

Lettres de Henri IV (1570-1610, publiées par M. Berger de Xivrey, 1843, 7 vol. in-8o). Depuis longtemps ces *Lettres* curieuses avaient attiré l'attention et on en connaissait un certain nombre, éparses ; les *Mémoires* de Duplessis Mornay et de Sully en avaient fait connaître quelques-unes. En 1679, on imprima à Utrecht les lettres latines écrites de 1583 à 1587 aux princes protestants, et en 1840, à Cassel, la correspondance avec Maurice le Savant. Au XVIIIe siècle, on publia plusieurs recueils de lettres galantes. Sur l'initiative de M. Villemain, M. Berger de Xivrey fit sortir plus de 3,000 lettres des principales collections particulières, des archives de famille, des dépôts publics de nos départements et des Etats étrangers ; il les classa, les déchiffra, les annota avec une patience admirable et la plus savante érudition ; il a fait précéder le premier volume d'une introduction, où il donna de curieux détails sur l'orthographe et le texte de ces lettres, et il a placé en tête de chacun de ses sept volumes un sommaire historique très-utile. Grâce à cette intelligente publication, les lettres missives de Henri IV sont devenues d'une lecture facile et, nous ne craignons pas de le dire, attrayante. On y saisit, pour ainsi parler, Henri IV sur le vif, dans le secret de ses épanchements intimes ; on y reconnaît le rusé Béarnais, ni protestant ni catholique, politique avant tout, mais ne séparant pas son intérêt de l'intérêt de la France ; on y voit le roi prudent, avisé, sachant prendre d'habiles mesures pour apaiser les passions et restaurer l'autorité royale ; on y trouve le vaillant capitaine qui vainquit à Arques, à Coutras, à Ivry. Mais surtout on y rencontre le roi vert-galant, le bon père de famille que la tradition nous représente, et c'est sous ces deux aspects que nous allons l'étudier en citant ses *Lettres*.

Se plaisant dans la société des femmes, il sait admirablement prendre le langage qui leur convient. Henri IV, comme on sait, eut trois maîtresses principales : la comtesse de Grammont, Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues. Heureux et tranquille avec la comtesse Corisandre, plus inquiet déjà avec la belle Gabrielle, il n'éprouva que des déboires avec l'intrigante marquise de Verneuil ; la comtesse de Grammont, qui était de l'âge de Henri, vingt-sept ou vingt-huit ans, fut pour lui une confidente et une amie autant qu'une maîtresse ; de là les caractères divers de sa correspondance avec elles. C'est en écrivant à Gabrielle qu'il est le plus tendre : « Mon bel ange, c'est ainsi qu'il se plaisait à l'appeler d'ordinaire, mon bel ange, si à toutes heures ce m'étoit permis de vous importuner de la mémoire de votre sujet, je crois que la fin de chaque lettre seroit le commencement d'une autre. Je n'ai jamais failli un seul jour de vous dépêcher un laquais ; mon amour me rend aussi jaloux de mon devoir que de votre bonne grâce, qui est mon unique trésor. Croyez, mon bel ange, que j'en estime autant la possession que l'honneur d'une dizaine de batailles. Soyez glorieuse de m'avoir vaincu, moi qui ne le fus jamais tout à fait que de vous. » Parfois il se plaint des égards de Gabrielle pour son ancien amant, le duc de Bellegarde. Mais ses colères duraient peu. « Je vous écris, mes chères amours, du pied de votre peinture (portrait) que j'adore seulement parce qu'elle est faite pour vous, non qu'elle vous ressemble. J'en puis être juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans mon âme, dans mon cœur, dans mes yeux. » C'est aussi bien tourné que galant.

Si sa passion pour les femmes abaisse Henri IV, l'amour vraiment touchant qu'il a pour ses enfants, pour ses marmots, comme il dit, le relève à nos yeux. Il les chérit tous également, qu'ils soient de Gabrielle, de Henriette ou de Marie. Il leur avait donné à tous pour gouvernante Mme de Montglat ; tantôt il les envoie à la campagne, tantôt il s'occupe de trouver une nourrice pour son jeune fils : « Mme de Montglat, celle qui vous rendra celle-ci, est une nourrice que je vous envoie pour donner le tetin à mon fils. C'est pourquoi vous ne ferez faute, incontinent la présente reçue, de la faire servir à faire qu'elle lui donne à teter, ne voulant pas que celle qui l'a nourri jusqu'à présent continue davantage de peur que cela préjudiciât à sa santé. » Il les fait venir, les va voir, les admire, force tout le monde à les admirer. Mais très-sévère, il recommande à la gouvernante de punir sans crainte toute faute et toute désobéissance. « Mme de Monglat, je me plains de vous de ce que vous ne m'ayez pas mandé que vous avez fouetté mon fils, car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui lui fait plus de profit que cela, ce que je reconnois par expérience m'avoir profité ; car étant de son âge, j'ai été fort fouetté : c'est pourquoi je veux que vous le fassiez et que vous lui fassiez entendre. » (14 nov. 1607.)

Henri IV, comme on le voit, écrit ses lettres, ses billets au courant de la plume. Sans parler de l'orthographe, qui est parfois fantastique (pacyfycasyon, afexyon), de la syntaxe qui est souvent violée, on trouve souvent des redites, peu d'ordre, de la négligence. C'est le style de la conversation. Tandis que les écrivains de cette époque, Pasquier, Montaigne, d'Aubigné font de longues périodes, Henri IV a la phrase courte, vive, nette ; il écrit comme il agit. Parfois il tombe dans la trivialité. Mais le caractère de cette correspondance est une bonhomie amicale, qui plaît et charme. Ce qui frappe, c'est l'extrême variété de tons, la mobilité d'esprit de celui qui tenait la plume ; tantôt grave, sévère, parfois même triste ; tantôt passionné ; le plus souvent gai, plaisant, mais toujours naturel. Quel que soit le sujet, ce sont toujours des lettres, grand mérite pour la correspondance d'un roi. Henri IV est à peu près le premier en France qui ait senti et trouvé le vrai style épistolaire. Presque toutes les lettres, avant lui et son époque, sont *écrites* et *composées*. « Moins aimable que Mme de Sévigné, dit M. Jung, moins spirituel que Voltaire, il a une allure plus délibérée, plus soudaine, des mouvements plus hardis. C'est un homme d'action, qui est vivant et agissant dans ses lettres. Par elles il gouverne, comme par son épée ou ses ministres, au nom de la patrie. Les destinées nationales servent de fond à sa correspondance ; c'est un homme qui fait de l'histoire et qui refait la France. » Cette correspondance, indispensable pour la connaissance de l'histoire, ne peut plus être passée sous silence dans notre histoire littéraire.

Lettres de Guez de Balzac (1624). On a dans ce recueil un modèle de ces lettres factices, écrites en vue du public et qui sont des morceaux oratoires beaucoup plus que les fragments d'une correspondance. Les *Lettres* de Balzac n'en ont pas moins leur valeur, grâce à leur style étudié, et plus encore par les faits littéraires qu'elles relatent. L'idée de cette correspondance fictive lui avait été donnée par le cardinal de La Valette, « lequel lui avoit commandé de ne rien laisser passer dans le monde sans lui en écrire son sentiment, et de faire des sujets de lettres de toutes les affaires publiques. » Ces lettres ne répondent plus au genre actuel du style épistolaire. Ce sont des dissertations, des discours académiques, des réflexions morales et politiques sur les événements de l'époque, sur les affaires de religion, les conclaves, l'hérésie, les troubles de l'Etat, la paix et la guerre. Toutes paraissent faites sur le même modèle ; et l'on peut justifier l'auteur sur ce point par le goût des beaux esprits contemporains. Comme eux, Balzac admire l'éloquence des anciens, et n'ayant ni cause à défendre ni conviction à soutenir, il s'efforce d'imiter les formes de l'art oratoire. Richelieu fut un des admirateurs de ces *Lettres*, et Descartes les estimait fort. La diction de Balzac reproduit les procédés du discours cicéronien. Il amplifie, et ses périodes se terminent par un trait qui doit surprendre l'oreille. Manquant d'idées et d'imagination, il tombe dans la recherche, et son habileté de rhéteur ne déguise pas sa stérilité. Mais sa phrase a du nombre, de l'harmonie, et dans la période de formation d'une langue, ce sont des qualités qui ont leur prix. Balzac est, dans le sérieux, ce que Voiture est dans le plaisant. La plupart de ses *Lettres* sont écrites d'un style noble, élevé ; quelques-unes sont enjouées et spirituelles. Où Balzac excelle, c'est à varier les formules d'une politesse ingénieuse, ces formules inévitables qui sont les difformités du style épistolaire ; il tourne de très-jolis compliments de mille manières ; on dirait des sonnets en prose. Les dernières de ses *Lettres* sont de beaucoup supérieures aux premières.

Pour les contemporains, dont quelques-uns, il est vrai, reprochèrent vivement à Balzac les défauts de son style et ses imitations classiques, ses *Lettres* avaient le mérite d'offrir le premier modèle d'une prose grave et savante. C'est encore au même point de vue que se place la critique moderne pour rendre une entière justice à l'auteur. Les progrès accomplis par la langue française dans sa formation graduelle ne doivent pas faire oublier les efforts et les essais qui les ont rendus possibles. On comprend donc l'admiration du XVIIe siècle pour Balzac et l'indulgente estime dont il peut jouir encore.

Lettres du cardinal Bentivoglio (Cologne, 1631). Ces *Lettres* ont mérité l'attention des Italiens et des étrangers par la variété des circonstances qui les ont fait naître, et par l'intérêt des souvenirs historiques qu'elles nous ont transmis. L'auteur y traite ordinairement des intérêts de Rome et de ceux de la France et de l'Espagne ; souvent il y parle de ces funestes événements qui troublèrent la France et les Pays-Bas, et dont il fut le témoin et l'historien. On y apprend à connaître tantôt l'objet de ses voyages et de ses négociations, tantôt le génie des peuples au milieu desquels il fut obligé de séjourner ; la régence de Marie de Médicis, la fin tragique du maréchal d'Ancre, les divisions entre Louis XIII et sa mère ; enfin toutes les intrigues des cabinets de son temps y sont retracées, autant du moins qu'elles pouvaient l'être par un cardinal diplomate. Ce qui ajoute à l'importance de ces souvenirs, c'est que l'écrivain les retrace de la manière la plus convenable. La gravité du sujet ne lui fait jamais oublier qu'il doit conserver le ton épistolaire. « Son style, dit M. Salfi, est noble et simple à la fois ; il dit tout avec autant de justesse que de facilité. Nous regardons même le style de ses *Lettres* comme supérieur à celui de son *Histoire*. »

Lettres portugaises (LES) de Marianne Alcafosada (1669). On a publié sous ce titre la brûlante correspondance d'une chanoinesse portugaise avec Chamilly, qui plus tard devint maréchal de France pour sa belle défense de Grave. Il était passé en Portugal en 1656 ; il y devint éperdument amoureux de cette jeune femme, à laquelle, de son côté, il inspira la passion la plus vive. Abandonnée par Chamilly, elle ne peut d'abord croire à la trahison ; mais les lettres de son amant sont si froides, si circonspectes, qu'enfin ses yeux se dessillent. Alors cette femme si tendre, si généreusement passionnée, se livre à tous les transports de l'amour méconnu, au désespoir le plus violent, et ses *Lettres* peignent le désordre et les déchirements de son cœur. Depuis la première ligne jusqu'à la dernière, elles sont l'expression de l'amour le plus vrai; pleines d'une éloquence naturelle, pénétrante, qui abonde en sentiments simples et profonds, en expressions de l'âme, elles attachent, elles charment, elles émeuvent. Quel plus bel éloge à faire d'un livre! Dès la première lettre, l'âme noble et généreuse de l'amante de Chamilly se révèle tout entière. A peine le trompeur l'a-t-il quittée, accablée de son absence, elle n'est plus alors sensible qu'aux douleurs; les souvenirs du bonheur passé se changent en amertume. Cependant, elle se flatte encore de la tendresse de son amant, elle espère dans la générosité de son cœur, elle n'ose croire qu'il l'ait oubliée déjà; trompée dans ses espérances, elle ne saurait y renoncer; elle cherche à s'abuser encore; elle espère du moins parvenir à dominer sa passion, à oublier l'ingrat qui la délaisse, à cicatriser ses blessures. Inutiles projets aussitôt oubliés que conçus! Elle retombe dans sa faiblesse première, s'irrite, se révolte contre elle-même; mais ses vains efforts ne servent qu'à lui montrer à elle-même la violence de ses sentiments.

Stendhal admirait beaucoup les *Lettres d'une religieuse portugaise*, et lui qui lisait volontiers une page du *Code civil* pour se donner le ton, il admirait la naïveté, la véhémence incorrecte de ces pages écrites sans réflexion, au courant de la plume. Elles obtinrent un immense succès lorsqu'elles furent pour la première fois traduites en notre langue (par Guilleragues, 1669, in-8^o). Elles ont été réimprimées avec le texte par don J.-M. de Souza (1824, in-12).

Lettres spirituelles de Fénelon (1695-1715), éditées par M. de Sacy (1856, in-8^o). Ce recueil a été extrait des *Œuvres spirituelles* de l'auteur; il a son utilité en ce qu'il présente l'illustre archevêque seulement comme directeur de conscience. Ce sont ses réponses, ses consultations, à l'époque où il se tournait de plus en plus vers le mysticisme. Dans quelques-unes, il ne s'arrête qu'au dernier terme de l'ascétisme. Le directeur s'applique à imposer le dépouillement graduel et absolu de toutes les attaches humaines. Il immole la nature, il mutile l'être vivant, il sacrifie ses droits et sa liberté, pour anéantir le patient entre les mains de Dieu. Ce n'est que peu à peu, d'ailleurs, qu'il exige le renoncement complet ou ce qu'il appelle la désappropriation de soi-même. Au point de départ, il permet au pénitent de garder son emploi, son état, ses amis; puis, par degrés, comme Dieu n'accepte pas de partage entre le monde et lui, souvenirs, affections, affaires, tout doit être oublié. « Il faut se taire, se laisser mener, et ne pas même voir où l'on va. » Où va-t-on? Au vrai et total crucifiement. Bien plus, « il ne faut pas même m'aimer, moi, le guide de votre âme; moi, que vous ne pouvez quitter sans quitter Dieu. » C'est donc la mort, la mort universelle, que prescrit la doctrine spirituelle de Fénelon, et cet anéantissement de la nature humaine, il l'appelle la « perfection de la vie. »

« Le ton des *Lettres spirituelles* de Fénelon, dit Sainte-Beuve, est en général délicat, fin, délié, très-agréable pour les esprits doux et féminins, mais un peu mou et entaché de quelque jargon de spiritualité quiétiste; on y sent trop le voisinage de M^{me} Guyon. Fénelon aussi y prodigue trop volontiers les expressions enfantines et mignardes, telles que saint François de Sales en adressait à sa dévote idéale, à sa *Philothée*... Et c'est ici que la manière saine et mâle que Bossuet portait en chaque sujet retrouve toute sa supériorité. » A un autre point de vue, nous dirons avec H. Rigault: « Quelle clairvoyance impitoyable dans cette merveilleuse peinture d'une âme chrétienne qui, ne tenant plus à rien, craint de tenir à tout, pour s'émouvoir voluptueusement de son inquiétude, pour se donner le spectacle de sa victoire, et pour s'aimer de ne plus rien aimer; pour remplacer enfin par un monde de passions spirituelles ces affections naturelles qu'elle a une à une arrachées de son sein! Oui, cette peinture est admirable; mais, sous cette profondeur inouïe d'observation, sous les grâces d'un style irrésistible, sous cette imagination d'apparence naïve, qui emprunte ses comparaisons à la nature, à l'enfance, aux nourrices, aux agneaux, aux fleurs et au miel, sous les séductions infinies de l'écrivain, que trouve-t-on, hélas! quand on cherche l'homme? Cette voix enchante l'oreille; écoutez-la, et vous tombez sous le joug du despotisme le plus prodigieux qui fut jamais; car ce qu'il commande, c'est l'impossible. Cet anéantissement, ce suicide de l'âme, non-seulement ce n'est pas une obéissance à la volonté divine, mais c'est la révolte à ciel ouvert contre celui qui n'a pas fait la vie pour que la vie soit la mort. »

Lettres sur divers sujets, de Fénelon (1718, in-8^o). Ces *Lettres* sont au nombre de sept et forment comme un appendice au *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*. Fénelon prend le plus souvent dans cet ouvrage la forme mystique de la méditation plutôt que celle du raisonnement, pour parler de l'origine de l'homme et de sa création. Il aborde successivement les plus hauts sujets de métaphysique et de religion qui ont préoccupé les philosophes et les théologiens. Ce sont: le culte que l'on doit à Dieu, la religion juive, la religion chrétienne, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, le culte intérieur et extérieur. Ensuite Fénelon essaye de réfuter Spinoza, qui n'a point le magnifique langage de l'archevêque de Cambrai, mais qui est doué d'une puissance d'entendement qu'il n'a pas été donné à Fénelon d'égaler, à beaucoup près. Il termine son livre par des considérations sur la foi, son rôle sur la foule, et enfin par des remarques très-estimées sur la pratique des idées religieuses. Sa conclusion est que, pour être religieux, il ne faut pas savoir la religion par l'intelligence; il faut qu'elle soit en nous le fruit de l'éducation et d'une habitude prise, ce qui est profondément vrai; la religion n'est point une science, mais une conduite. « Ouvrez, dit Fénelon, les yeux dans un lieu sombre, vous n'apercevrez rien dans l'air; mais ouvrez-les près d'une fenêtre aux rayons du soleil, vous y découvrirez jusqu'aux moindres atomes..... Aimez, et l'amour vous servira de mémoire..... Vous me demanderez comment on peut se donner à soi-même cet amour qu'on ne sent point, surtout quand il s'agit d'un objet qu'on ne voit pas et dont on n'a jamais été occupé: je vous réponds que vous aimez tous les jours des choses que vous ne voyez point. Voyez-vous la sagesse de votre ami; voyez-vous sa sincérité, son courage, son désintéressement, sa vertu? vous ne sauriez voir ces objets des yeux du corps; vous les estimez néanmoins et vous les aimez jusqu'à les préférer en lui aux richesses, aux grâces extérieures et à tout ce qui pourrait éblouir les yeux. »

Eh bien! en présence des œuvres de Dieu, il s'agit de concevoir pour lui les sentiments qu'inspirent les vertus de quelqu'un. Mais on cause avec cet ami, on le connaît, on le fréquente, on sait à qui l'on a affaire. « Eh! dit Fénelon, il y a aussi une manière de causer avec Dieu, de le connaître, de le fréquenter, d'avoir sur son compte une science certaine et de tous les instants. »

Dans aucun des autres écrits, l'auteur n'a déployé plus que dans celui-ci cette merveilleuse souplesse et cette grâce de style qui font de lui un des plus illustres représentants de la langue française.

Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières de Bolingbroke (1710-1736; trad. franç., 1752, in-8^o). La première partie est relative aux négociations de la paix d'Utrecht. Les lettres de l'envoyé anglais près la cour de Versailles offrent des traits remarquables, propres à mettre en évidence la loyauté de son caractère et l'étendue de ses vues; il dédaigne la ruse et les finesses, il déclare nettement que la guerre ne pouvant plus qu'être nuisible à l'Angleterre et aux alliés, il convient de la finir, mais à des conditions justes et honorables. Les détails de cette épineuse négociation, peu connus jusqu'à la publication de cette correspondance, se rapportent à l'année 1712, époque où, dans un voyage de huit jours que Bolingbroke fit en France, il aplanit les principales difficultés qui arrêtaient encore les puissances. Une dépêche par laquelle il rend compte à sa cour de ce qu'il a fait, soit à Paris, soit à Fontainebleau, avec celle de France, mérite une attention particulière. On y voit, ce qu'on ne soupçonnait guère, Louis XIV s'exprimant avec une telle volubilité, qu'il était difficile de retenir ses paroles. Le nom de M^{me} de Maintenon ne se trouve pas dans les lettres du plénipotentiaire anglais, qui ne fut jamais présenté à cette reine de la main gauche.

Les lettres suivantes (1714), postérieures à sa sortie du ministère, changent de ton et d'objet. Bolingbroke avait conservé des relations dans la haute société française; il écrit à M^{me} de Fériol, à l'abbé Alari sur le ton d'un homme du monde, à Pope et à Swift comme un savant et un lettré. Cette partie de sa correspondance témoigne de l'érudition du diplomate. Plusieurs de ses lettres, notamment celle qu'il adressa à Pope en 1724 sur le *Plan d'une histoire générale de l'Europe*, et celle qu'il envoya à lord Bathurst en 1735, sur le *Véritable objet de la retraite et de l'étude*, sont fort remarquables.

Deux autres écrits de Bolingbroke, portant le titre de *Lettres*, ne font pas partie de sa correspondance; mais, à première vue, on peut les confondre. Du reste, il y aurait avantage et nul inconvénient à réunir le tout. Ces écrits sont: les *Lettres sur l'esprit de patriotisme* (trad. franç., Paris, 1750), et les *Lettres sur l'histoire* (trad. franç., Paris, 1752). Bolingbroke s'occupe constamment des mêmes sujets: politique, histoire, philosophie, morale.

En matière de religion et de philosophie, Bolingbroke est un adversaire du christianisme. Ses principes n'ont rien de fixe, mais ses vues sont brillantes. Il peint avec vigueur et il exprime ses sentiments avec éloquence. Sa langue est plutôt d'un orateur que d'un écrivain.

Lettres persanes (LES), par Montesquieu (1721). Elles furent d'abord publiées anonymes, et obtinrent un succès tel que leur cadre servit à une foule d'imitateurs, en France, en Espagne, en Angleterre. La plupart des ouvrages écrits sur ce modèle sont tombés dans le discrédit; les *Lettres persanes* sont encore aujourd'hui d'une lecture agréable, grâce à la finesse d'esprit de l'auteur et à l'originalité de ses observations. Au fond, ce livre est une satire piquante de la société française au XVIII^e siècle; nos mœurs, nos travers, nos ridicules sont vus, comme à la loupe, par un pseudo-Persan, égaré à Paris, et rendant compte de ses impressions à ses amis de l'Orient. Un de ses correspondants est à Ispahan, un autre à Venise, et l'échange de leurs lettres a pour but d'opposer deux centres de la vie européenne, entre eux d'abord, et, par comparaison, au centre de la société persane. Quant à la vérité des mœurs orientales, dans le livre de Montesquieu, nous ne nous en portons pas garant et bien des points font sourire, aujourd'hui que les contrées les plus lointaines sont fouillées et mises à jour; mais les mœurs européennes sont finement observées, et cela suffit pour assurer le mérite du livre.

« Dans cette espèce de tableau mouvant, écrivait d'Alembert en tête du cinquième volume de l'*Encyclopédie*, Usbek expose ce qui a le plus frappé parmi nous ses yeux pénétrants: notre habitude de traiter sérieusement les choses les plus futiles et de tourner les plus importantes en plaisanteries; nos conversations si bruyantes et si frivoles; notre ennui dans le sein du plaisir même; nos préjugés et nos actions en contradiction continuelle avec nos lumières; tant d'amour pour la gloire joint à tant de respect pour l'idole de la faveur; nos courtisans si rampants et si vains; notre politesse extérieure et notre mépris réel pour les étrangers, ou notre prédilection affectée pour eux; la bizarrerie de nos goûts qui n'a d'égale que l'empressement de toute l'Europe à les adopter; notre dédain barbare pour deux des plus respectables occupations d'un citoyen, le commerce et l'agriculture; nos disputes littéraires, si vives et si inutiles; notre fureur d'écrire avant que de penser et de juger avant que de connaître. A cette peinture, vive, mais sans fiel, il oppose, dans l'apologue des Troglodytes, le tableau d'un peuple vertueux, devenu sage par le malheur, morceau digne du Portique. »

Tout un côté des *Lettres persanes* est digne des plus sérieuses méditations. Le penseur qui plus tard devait écrire l'*Esprit des lois* se laisse pressentir en touchant d'une main discrète, mais assurée, une foule de questions que l'esprit d'analyse du XVIII^e siècle se posait comme autant de problèmes: rapports de la population avec les gouvernements, les lois et la religion; constitution économique du commerce; proportion des peines aux délits; rédaction de toutes les lois françaises en un code unique; liberté, égalité et tolérance religieuse; telles sont les questions, toujours importantes, et spécialement menaçantes au moment où écrivait l'auteur, que Montesquieu pose à ses concitoyens, par la bouche de ses Persans; mais les poser, et dans les termes où il le fait, c'était presque les résoudre. Sans compter qu'il a eu l'art de les présenter dans un cadre romanesque, peu intéressant pour nous, qui sommes blasés par les aventures et les péripéties du roman moderne, mais qui était très-suffisant de son temps et lui assurait la masse même insouciante des lecteurs. Les portraits, tracés au courant de la plume, ne dépareraient pas la galerie de La Bruyère; ils sont moins apprêtés, mais ils décèlent une pensée plus hardie.

Le succès des *Lettres persanes* fut prodigieux; les voluptueux de la Régence goûtèrent le livre pour ce qu'ils cherchaient, et plus encore pour ce qu'ils devinaient dans ces peintures mystérieuses et inachevées de la volupté orientale, que complétait leur imagination. Les philosophes et les sceptiques virent un des leurs dans l'auteur et furent heureux de rire de la religion musulmane aux dépens de la religion chrétienne. Les femmes se sentaient à l'aise dans les mœurs européennes, en comparant la liberté de leur vie avec l'esclavage des femmes de l'Orient. Les gens austères eux-mêmes se mêlèrent au concert d'éloges, car l'auteur avait su les intéresser, moins par des aventures romanesques, que par la peinture des vertus sociales.

M. Villemain, dans son *Eloge de Montesquieu*, a apprécié les *Lettres persanes* de la manière suivante: « Portraits satiriques, exagérations ménagées avec un air de vraisemblance; décisions tranchantes, appuyées sur des saillies; contrastes inattendus; expressions fines et détournées; langage familier, rapide et moqueur; toutes les formes de l'esprit se montrent et se renouvellent sans cesse dans les *Lettres persanes*. Ce n'est pas l'esprit délicat de Fontenelle, l'esprit élégant de La Motte; la raillerie de Montesquieu est sentencieuse et maligne comme celle de La Bruyère, mais elle a plus de force et de hardiesse. Montesquieu se livre à la gaieté de son siècle; il la partage pour mieux la peindre; et le style de son ouvrage est à la fois le trait le plus brillant et le plus vrai du tableau qu'il veut tracer. »

Lettres du drapier, pamphlet de Swift (1721). Voici à quelle occasion le satirique anglais écrivit ces *Lettres*, qui firent échec au gouvernement. La petite monnaie manquait en Irlande, et les ministres anglais avaient donné à un estampeur, William Wood, l'autorisation de frapper 108,000 livres sterling de cuivre. Une commission, dont Newton était membre, vérifia les pièces fabriquées et les reçut au nom du gouvernement. Des juges compétents pensent aujourd'hui que la mesure était loyale autant qu'utile au pays. En attaquant la concession ministérielle et en décriant la valeur intrinsèque de la monnaie dont l'Irlande ressentait le besoin, Swift n'eut d'autre mobile que l'intérêt de sa popularité compromise: flatter les passions de la foule ignorante, exaspérer ses défiances et l'ameuter, en lui faisant craindre d'être volée, tel est le noble rôle que Swift se proposa. Il réussit. Dans son préambule, il suppliait les ouvriers de le lire, au nom de Dieu et de leur salut d'abord, puis dans l'intérêt de leurs enfants, s'ils voulaient ne pas perdre leur pain. Ces paroles mettaient tout le monde en éveil et, plus que tous les autres, l'ouvrier qui vit de son pénible labeur et qui peut craindre qu'un gouvernement aux abois ne lui arrache, à l'aide de fraudes monétaires, un salaire si péniblement gagné. Une fois le terrain ainsi bien préparé, l'alarme jetée dans tous les esprits, Swift expliquait à sa manière un fait très-simple: Wood, le concessionnaire de la monnaie, avait fait vérifier seulement ses pièces d'essai. « Wood, dit le prétendu marchand drapier sous lequel s'abritait Swift, Wood a soin de fabriquer une douzaine ou deux de sous en bon métal, les envoie à la Tour, et on les approuve, et ces sous doivent répondre de tous ceux qu'il a déjà fabriqués ou fabriquera à l'avenir! Sans doute, il est vrai qu'un gentleman envoie souvent à ma boutique prendre un échantillon d'étoffe; je le coupe loyalement dans la pièce, et, si l'échantillon lui va, il vient ou bien envoie et compare le morceau avec la pièce entière, et probablement nous faisons marché; mais si je voulais acheter cent moutons, et que l'éleveur, après m'avoir amené un seul mouton, gras et de bonne toison, en manière d'échantillon, me voulût faire payer le même prix pour les cent autres, sans me permettre de les voir avant de payer, ou sans me donner bonne garantie qu'il me rendra mon argent pour ceux qui seront maigres, ou tondus, ou galeux, je ne voudrais pas être une de ses pratiques. On m'a conté l'histoire d'un homme qui voulait vendre sa maison, et, pour cela, portait un morceau de brique dans sa poche et le montrait comme échantillon pour encourager les acheteurs; ceci est justement le cas pour les vérifications de M. Wood. »

Ainsi discréditée, la monnaie de Wood ne put circuler, et la crise que le gouvernement avait voulu conjurer éclata. Les gobe-mouches qui avaient cru Swift sur parole en furent les premières victimes, et ce fut tant pis pour eux; mais, quant à ce qui regarde Swift, un tel usage d'un incontestable talent ne mérite que le mépris.

Lettres de M^{lle} Aïssé (1726-1733; imprimées en 1787 et en 1806). Il ne faut pas chercher dans ce recueil de lettres adressées à M^{me} Calendrini l'élégance ou l'éclat du style. M^{lle} Aïssé raconte tout simplement, tantôt avec beaucoup de naturel, tantôt avec une certaine éloquence du cœur, des anecdotes qui ne sont pas dépourvues d'intérêt, et qui donnent des détails curieux sur les salons de MM^{mes} de Tencin et Du Deffant. Voltaire les a annotées, et elles ont paru, pour la première fois, en 1787 (in-8^o); il déclare que M^{lle} Aïssé était « plus naïve qu'une Champenoise. » A cette époque, le cœur de la belle Circassienne s'était donné à un homme digne d'elle, le chevalier d'Aydie, aimable, brave, loyal, plein d'honneur, spirituel sans prétention, et dévoué dans son amour. Une charmante fille était née de ces relations secrètes, et le chevalier d'Aydie voulait assurer à son amie une position avouée, en se faisant relever de ses vœux. C'est dans ces circonstances romanesques que commence la correspondance.

Le charme principal de ces lettres, qui sont les fragments d'une idylle réelle bien supérieure à toute fiction, c'est la vérité de sentiment, si difficile à contrefaire. Il y règne un ton de mollesse et de grâce, quelque chose d'oriental, où la tendresse reste pure et chaste dans son abandon. Obligée, par sa position d'étrangère et d'orpheline, d'accepter les services ou les fausses amitiés d'un monde corrompu, M^{lle} Aïssé se renferme dans sa noble droiture, et se tient à distance du mal, sa seule aversion.

Lettres philosophiques sur l'Angleterre, appelées aussi **Lettres anglaises**, par Voltaire (Rouen, 1731, in-12). C'est par cet ouvrage que Voltaire commença, comme prosateur, cette guerre aux préjugés, dont ses poésies avaient donné le signal. Il ne s'y bornait pas à propager en France la renommée de Bacon, de Locke, de Newton, de Shakspeare et de Pope; il combattait indirectement, sous le couvert de ces noms, toutes les idées reçues en philosophie, en politique, en religion, attaquait toutes les opinions du siècle de Louis XIV, le cartésianisme, l'autorité du clergé, le pouvoir absolu, etc. Cet ouvrage, condamné, par arrêt du parlement, à être brûlé, suscita à l'auteur une des plus terribles persécutions qu'il ait essuyées.

Voici comment Condorcet apprécie les *Lettres anglaises*: « Dans sa retraite à Londres, Voltaire avait conçu l'heureux projet de faire connaître à sa nation la philosophie, la littérature, les opinions, les sectes de l'Angleterre... Newton, dont on ne connaissait en

France ni les opinions philosophiques, ni le système du monde, ni presque même les expériences sur la lumière; Locke, dont le livre, traduit en français, n'avait été lu que par un petit nombre de philosophes; Bacon, qui n'était célèbre que comme chancelier; Shakspeare, dont le génie et dont les fautes grossières sont un phénomène dans la littérature; Congrève, Wicherley, Addison, Pope, dont les noms étaient presque inconnus même de nos gens de lettres; ces quakers fanatiques sans être persécuteurs, insensés dans leur dévotion (les quatre premières *Lettres philosophiques* sont consacrées aux quakers), mais les plus raisonnables des chrétiens dans leurs croyances et dans leur morale, ridicules aux yeux du reste des hommes pour avoir outré deux vertus, l'amour de la paix et celui de l'égalité; les autres sectes qui se partageaient l'Angleterre; l'influence qu'un esprit général de liberté y exerce sur la littérature, sur la philosophie, sur les arts, sur les opinions, sur les mœurs; l'histoire de l'inoculation de la petite vérole, reçue presque sans obstacle, et examinée sans prévention, malgré la singularité et la nouveauté de cette pratique : tels furent les objets principaux traités dans cet ouvrage. » Les *Lettres philosophiques* furent brûlées par la main du bourreau le 10 avril 1734.

Lettres spirituelles à l'une de ses pénitentes (Mme Cornuau), par Bossuet (1746, in-12). La doctrine professée par Bossuet dans ces pieuses instructions, adressées à une femme sortie du monde, est à peu près la même que celle de Fénelon, directeur de conscience. Le correspondant de la sœur Cornuau pense et conseille comme le correspondant de Mme de Montberon. Ce que l'archevêque de Cambrai nomme *désappropriation*, Bossuet l'appelle *destruction*. C'est le dépouillement de soi-même, l'immolation de tout sentiment humain; c'est la guerre aux penchants naturels, aux inclinations du cœur, aux faiblesses du caractère, aux scrupules d'une conscience timorée et perplexe; le but est cette perfection idéale, composée exclusivement de l'amour du prochain et de l'amour de Dieu. Ces lettres n'imposent que douleur, sacrifice, renoncement. A la tendresse rêveuse, à la piété inquiète de sa pénitente, il oppose l'énergie de sa décision; il ordonne, il *veut* être obéi. Fénelon, moins impérieux et moins bref, persuade et entraîne par sa nature aimante. Bossuet, au contraire, dompte et plie la résistance, dès qu'il la pressent. Le dernier éditeur des *Lettres spirituelles*, M. de Sacy (1857, in-8°), a joint au recueil de 1746 près de trois cents lettres du même genre adressées par Bossuet à une autre de ses pénitentes, Mlle Albert de Luynes, religieuse à l'abbaye de Jouarre. Cette seconde partie est peut-être plus soignée, mais les exhortations adressées à l'obscure sœur de charité ont plus d'abandon. « Il faut, dit M. de Sacy, lire les *Lettres de Bossuet à la sœur Cornuau* comme on lit les *Confessions de saint Augustin*. Chacun y trouvera ce qui convient à la tournure de son esprit et à la disposition de son cœur... Qui refuserait d'écouter un des maîtres de la vie spirituelle, quand ce maître c'est Bossuet? Qui ne serait curieux au moins de savoir comment ce grand évêque, adversaire de Fénelon et des raffinements mystiques, traite lui-même ces matières délicates? »

Lettres péruviennes, par Mme de Graffigny (1746, in-8°). Ce roman, jadis célèbre, et bien passé de mode, n'est qu'une imitation des *Lettres persanes*. C'est le même cadre, avec moins d'imagination, moins d'esprit et moins de vraisemblance. L'auteur invente peu. Une jeune fille, une Péruvienne, écrit à son amant séparé d'elle. C'est avec des *quipos* ou nœuds, à la mode des Péruviens, qu'elle lui exprime ses infortunes, ses regrets, son amour, et la surprise que lui causent les arts, les mœurs et le caractère des Européens. Elle critique avec finesse et vivacité le caractère et les mœurs des Français. Bientôt elle s'instruit, elle apprend à parler et à écrire la langue du pays. Ses progrès sont rapides; elle entend bien vite ces mots : *Qu'elle est belle!... les beaux yeux!... des grâces!... une taille de nymphe!...* Une femme entend toujours de tels compliments.

Les *Lettres péruviennes* ont eu l'honneur d'inspirer à Turgot des réflexions d'un ordre élevé; il les a même critiquées, en tant que roman, ce qui était leur donner une importance qu'elles ne peuvent avoir, et il en a réfuté consciencieusement divers points de vue. Cela montre combien l'ouvrage de Mme de Graffigny préoccupa la société pour laquelle elle l'avait écrit. Quoiqu'il nous semble totalement dépourvu d'intérêt, il émut beaucoup ses premiers lecteurs. Un critique du dernier siècle écrivait : « Tout ce que la tendresse a de plus touchant, tout ce que la nature animée par le sentiment, tout ce qu'une élégante naïveté, la richesse des images, la variété des détails, la chaleur du style, le pathétique des situations peuvent offrir à l'âme pour l'intéresser, la captiver, l'attendrir, se trouve dans cet ouvrage. » Il faut considérablement rabattre de ces éloges.

Lettres érudites et curieuses (*Cartas eruditas y curiosas*), recueil estimé du P. Feijoo, savant polygraphe espagnol du dernier siècle. Ce recueil se compose de cent soixante-trois lettres, sur les sujets les plus divers, publiées à Madrid de 1746 à 1748, en cinq volumes, et adressées à un ami, peut-être fictif, dont le nom est resté, en tout cas, inconnu. Ce ne sont, à proprement parler, que des articles de journaux, sur les matières qui préoccupaient l'attention publique; si la presse périodique eût existé, le Père Feijoo eût été, en Espagne, le premier journaliste de son temps. L'œuvre est considérable; elle embrasse l'histoire, la philosophie, la médecine, la chimie, l'économie politique, la théologie, la psychologie, l'esthétique, la critique, la grammaire. Un mémoire sur la porosité étonnante de certains corps se trouve placé à côté de réflexions sur un enfant à deux têtes; un résumé des notions scientifiques d'alors sur l'électricité, la pesanteur, la lumière, y coudoie des remarques contre les croyances aux incubes et aux succubes, aux batailles aériennes, aux pluies de sang, si fréquemment racontées par les chroniqueurs du moyen âge, et que la science officielle, catholique, admettait encore de son temps. Raymond Lulle et tous les alchimistes lui inspirent d'excellentes observations. Assez rebelle aux miracles, sans les rejeter (il était trop bon catholique pour cela), au moins veut-il, pour ceux que l'on prétend produire sous ses yeux, n'y pas croire aveuglément. Il demande qu'ils soient rigoureusement constatés; c'était arriver, en fait, à leur négation; aussi faillit-il se faire une mauvaise affaire avec le miracle de l'ermitage de Cangas. Tous les ans, le 19 mai, pendant le sacrifice de la messe, que l'on célébrait en l'honneur de saint Louis, évêque, dans cette grotte où il s'était retiré, des fleurs miraculeuses apparaissaient tout à coup sur les branches qui en tapissaient l'intérieur. Le miracle eut lieu sous les yeux mêmes de Feijoo, qui ne se déclara pas convaincu; l'année suivante, il fit prendre les précautions nécessaires pour empêcher la fraude, et il n'y eut pas la moindre fleur. Il professait la même incrédulité sur le voyage magique de l'évêque de Jaen, transporté à Rome par le diable, en un jour. « La preuve du fait, lui disait-on, c'est que l'on montre encore à Rome le chapeau de l'évêque. — On montre un chapeau, répondait Feijoo; mais qui prouve que ce soit le chapeau de l'évêque? et quand bien même ce serait le chapeau de l'évêque, comment démontrerait-il ce voyage aérien? » Cent ans plus tôt, avec de pareilles idées, en Espagne, Feijoo eût été brûlé bel et bien.

Une autre fois, son correspondant anonyme lui demande ce qu'il pense du Juif errant. La lettre de Feijoo est curieuse. A l'aide des divers auteurs qui ont parlé de ce personnage légendaire, Mathieu Pàris, Basnage, dom Calmet, etc., le savant bénédictin s'amuse à rassembler les traces de son existence et à reproduire son itinéraire; il résulte de ses recherches qu'on a vu le Juif errant en 1229 en Angleterre, en 1547 à Hambourg, en 1575 à Madrid, en 1579 à Vienne en Autriche, en 1610 à Lubeck, en 1654 à Moscou, en 1643 à Paris, en 1672 à Astrakhan, et, quelques années plus tard, vers 1678, à Londres. Cette dernière apparition est constatée par une lettre d'Hortense Mancini, la nièce de Mazarin, à la duchesse de Bouillon, dans laquelle elle lui affirme avoir vu le Juif errant, quelque prédécesseur, sans doute, de Cagliostro et du comte de Saint-Germain. Ce morceau a été cité par dom Calmet.

Les *Lettres érudites et curieuses* ont été rééditées (Madrid, 1863, in-4°).

Lettres sur la botanique, de J.-J. Rousseau (1750). Diverses personnes ayant demandé à Jean-Jacques de les initier aux merveilles de cette science, qui avait pour lui tant d'attraits et qu'il mit à la mode, dans un siècle où l'on prisait si peu la nature, le grand écrivain se mit à l'œuvre et composa ce remarquable traité élémentaire, dans lequel il laissa percer toute la satisfaction qu'il avait à se livrer à des études favorites. Ce recueil comprend huit lettres à Mme Delessert sur les principes de la botanique; deux lettres à M. de Malesherbes sur les herbiers, sur la synonymie et les mousses; quinze lettres à Mme la duchesse de Portland sur diverses questions; neuf lettres à M. de La Tourette, conseiller à la cour des monnaies de Lyon, et quelques lettres isolées à d'autres. Ecrites d'un style abondant, clair et parfaitement approprié au sujet, ces lettres prouvent que Rousseau possédait à fond les matières dont il traite. Elles montrent aussi que le célèbre écrivain appréciait comme il convient le charme salutaire des études de botanique. Il aimait les plantes, parce qu'il aimait la nature tout entière. Ses instincts de solitaire et de misanthrope trouvaient leur compte dans le commerce de ces êtres muets, gracieux et frêles, et dont le silence est quelquefois si éloquent, du moins pour celui qui sait l'interroger. Rousseau aimait surtout la botanique comme science de pratique et de distraction. Dans ses *Lettres*, il insiste sur la théorie et sur les principes. Il recommande surtout d'herboriser et de faire des herbiers. Il donne des conseils pour les excursions botaniques, pour la récolte des plantes. Il décrit les impressions qui naissent dans l'âme à la vue des merveilles de la nature.

Lettres écrites de la montagne, par J.-J. Rousseau (1764, 2 vol. in-8°), un des meilleurs ouvrages du grand philosophe. Ces lettres sont au nombre de neuf. Elles ont deux objets : l'un, de répondre à l'acte par lequel ses concitoyens avaient fait brûler l'*Emile*; l'autre, de mettre sous son vrai jour la constitution intérieure de la république de Genève. Rousseau révèle dans ces lettres un talent de polémiste qu'on a eu tort de comparer à celui de Pascal dans les *Provinciales*, car il n'était point de la famille d'esprits à laquelle appartenait Pascal, mais qui n'en a pas moins un haut caractère de raison, d'à-propos et de force oratoire.

Dans la première, Rousseau compare la manière dont on a procédé contre lui à celle qui consisterait à dresser un réquisitoire contre l'*Evangile*, dans les termes suivants : « Nous vous déférons un livre scandaleux, téméraire, impie, dont la morale est d'enrichir le riche et de dépouiller le pauvre (saint Matthieu, XIII, 12; saint Luc, XIX, 36); d'apprendre aux enfants à renier leur mère et leurs frères (saint Matthieu, XII, 48; saint Marc, III, 33); de s'emparer sans scrupule du bien d'autrui (saint Marc, XI, 2; saint Luc, XIX, 30); de n'instruire point les méchants, de peur qu'ils ne se corrigent et qu'ils ne soient pardonnés (saint Marc, IV, 12; saint Jean, XXII, 40); de haïr père, mère, femme, enfants, tous ses proches (saint Luc, XIV, 26); un livre où l'on souffle partout le feu de la discorde (saint Matthieu, X, 34; saint Luc, XII, 51, 52); où l'on se vante d'armer le fils contre le père (saint Matthieu, X, 35; saint Luc, XII, 53), les parents l'un contre l'autre (saint Matthieu, X, 35; saint Luc, XII, 53), les domestiques contre leurs maîtres (saint Matthieu, XII, 36); où l'on impose en devoir la persécution (saint Luc, XIV, 23); où, pour porter les peuples au brigandage, on fait du bonheur éternel le prix de la force et la conquête des hommes violents (saint Matthieu, XI, 12). »

L'argumentation est pressante et victorieuse, car, d'une part, l'*Evangile* étant au sommet de l'édifice social du XVIIIe siècle, on ne pouvait le désapprouver officiellement; et, d'autre part, Rousseau était moins violent dans ses livres.

Les autres lettres, à l'exception de la seconde, qui traite des miracles, au même point de vue et avec la même force de logique irrésistible, ont pour objet la marche du gouvernement de Genève, les devoirs des citoyens, les inconvénients qui résultaient alors pour les Genevois de l'acte de médiation, et le droit de représentation. La dernière est adressée au docteur Tronchin, au sujet de ses *Lettres de la campagne*.

Les premières *Lettres de la montagne*, dit Villemain, peuvent être rapprochées de la *Réponse à l'archevêque de Paris*, et forment, avec cet écrit, la subtile défense où Rousseau prétend établir, par ses objections au christianisme, la preuve même qu'il est chrétien. Jamais le prestige de la dialectique, l'illusion de la parole ne furent poussés plus loin. La peinture du théisme évangélique de Rousseau, de sa foi chrétienne, à la façon de saint Jacques, comme il dit, est une des choses les plus éloquentes qu'on puisse lire; et, à côté de cette imagination et de ce pathétique, vous avez la controverse la plus serrée, la plus pressante sur la procédure et les droits du conseil de Genève. »

Lettres à une princesse d'Allemagne, par Euler (Pétersbourg, 1768-1772). Ces lettres étaient adressées par le savant mathématicien à la princesse d'Anhalt-Dessau, et ne sont autre chose qu'un traité scientifique mis à la portée des gens du monde, par un homme d'un mérite supérieur. Euler y expose, avec une grande clarté, les vérités importantes de la mécanique, de l'astronomie physique, de l'optique et de la théorie des sons. Du reste, il se montre aussi prévenu contre Leibniz que contre Descartes, et ne ménage guère davantage les philosophes du XVIIIe siècle, auxquels il ne prêtait qu'une attention distraite. Sa métaphysique est donc médiocre; mais, pour tout le reste, il a accompli une œuvre de vulgarisation méritoire. « Les *Lettres* d'Euler, dit Condorcet, sont un ouvrage précieux par la clarté singulière avec laquelle il a exposé les vérités les plus importantes de la mécanique, de l'astronomie physique, de l'optique et de la théorie des sons, et par des vues ingénieuses moins philosophiques, mais plus savantes que celles qui ont fait survivre la *Pluralité des mondes* de Fontenelle au système des tourbillons. Le nom d'Euler, si grand dans les sciences, l'idée imposante que l'on se forme de ses ouvrages, destinés à développer ce que l'analyse a de plus épineux et de plus abstrait, donnent à ces lettres si simples, si faciles, un charme singulier : ceux qui n'ont pas étudié les mathématiques, étonnés, flattés peut-être de pouvoir entendre un ouvrage d'Euler, lui savent gré de s'être mis à leur portée; et ces détails élémentaires des sciences acquièrent une sorte de grandeur par le rapprochement qu'on en fait avec la gloire et le génie de l'homme illustre qui les a tracés. »

Les *Lettres à une princesse d'Allemagne* sont écrites en français, en français assez peu correct, comme on pouvait s'y attendre d'un étranger, mais suffisamment clair. La métaphysique en est aujourd'hui complètement surannée.

Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire, par l'abbé Guénée (1769, in-8°). Cet ouvrage, qui fut composé pour répondre aux attaques de Voltaire contre la Bible, obtint un grand succès... dans les sacristies. Les controversistes catholiques ne sont pas très-difficiles en fait de preuves, quand on combat de leur côté. Aussi furent-ils charmés de voir quelqu'un oser entrer en lice contre ce redoutable adversaire, et ils applaudirent à tout rompre des lieux communs qui avaient l'air de réfuter quelque chose. Il est certain que l'abbé Guénée fit preuve, dans son livre, de quelque érudition, qu'il releva quelques erreurs de détails, fit apercevoir des méprises insignifiantes, et tira grand parti de ce qui n'était qu'inadvertance chez Voltaire; quant au dédale inextricable de la chronologie juive, il eût été bien en peine de le débrouiller, et il n'a jamais rien dit qui vaille sur les véritables faits en litige. Comme Voltaire vous égaye quand il vous fait toucher du doigt les énormités de cette histoire hébraïque, pleine de mensonges outrecuidants et de vantardises impossibles! Comme il perce à jour toutes ces bourdes que l'on veut nous donner comme sacrées : la fuite de quelques pauvres diables déguenillés, quittant l'Egypte à grand'peine, et transformés en un clin d'œil, par la main toute-puissante de Dieu, en une nation redoutable qui peut mettre sur pied trois cent mille combattants et plus, sans compter les femmes et les enfants; et la verge d'Aaron! et le serpent d'airain! et les murailles de Jéricho! et le *shiboleth* à l'aide duquel on massacre soixante-quinze mille Philistins, etc., etc. L'abbé Guénée entreprit consciencieusement de lutter avec la malice cruelle de Voltaire; il le fit avec modestie, du reste, chose assez rare chez les ecclésiastiques, et le grand polémiste lui fit même l'honneur de dire qu'il était malin comme un singe : Voltaire l'était bien davantage, et le savait.

Malgré leur peu de valeur, ces *Lettres de quelques juifs* eurent du succès; il en fut fait d'assez nombreuses éditions. La dernière, publiée du vivant de l'auteur, est la cinquième (Paris, 1781, 3 vol. in-12). La sixième a été donnée par le baron de Sainte-Croix; elle est précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'abbé Guénée (Paris, 1805, 3 vol. in-8° et in-12).

Lettres marocaines (LES) [*Cartas marruecas*], du colonel Cadahalso. A la mort de l'auteur, survenue en 1793, cet ouvrage, composé de 1768 à 1774, était encore en manuscrit; il ne fut publié que longtemps après, à Paris, en 1827. Les *Lettres marocaines* sont une imitation des célèbres *Lettres persanes* de Montesquieu; purement écrites, pleines de justesse et d'élévation dans les idées, elles n'ont pas et ne pouvaient avoir la malice du livre français. C'est déjà trop que d'être une imitation; ayez de nobles sentiments, un style plein de goût et d'élégance, semez votre œuvre de remarques ingénieuses, de maximes utiles, de spirituels récits, si vous n'inventez pas un cadre qui vous soit propre, le mérite de l'œuvre décroîtra de moitié. On vous reprochera toujours de n'être venu que le second. D'ailleurs, nous sommes peut-être le seul peuple qui aime à se moquer de lui-même; de là le grand succès des *Lettres persanes* et de tout ouvrage qui, sous une forme railleuse, légère, mettra en scène nos institutions, notre gouvernement, nos lois, nos mœurs. Montesquieu touchait hardiment à tout, à la religion comme à la politique; en pouvait-il être de même dans la patrie de l'inquisition? En second lieu, la différence profonde de mœurs qui existe même entre un Persan de convention et un Français élargissait singulièrement le champ de l'observation et prêtait à des comparaisons curieuses. Le Marocain et l'Espagnol, échangeant depuis plusieurs siècles des relations de toutes sortes, ne peuvent plus faire l'un chez l'autre des découvertes bien surprenantes. On peut donc dire que Cadahalso eut tort deux fois, en imitant et en choisissant mal ce qu'il se proposait d'imiter. A part cette critique, les *Lettres marocaines* restent une œuvre recommandable et qui marque dans la décadence, si notable, de la littérature espagnole du XVIIIe siècle. Forcé de s'en tenir, par la situation même, à la peinture des ridicules sociaux et littéraires, Cadahalso a écrit des pages qui resteront comme modèles de bon goût et de fine raillerie. C'est toujours une étude intéressante que cet examen de la vie intime d'un peuple; car si, regardées de haut, toutes les nations européennes se ressemblent par leurs institutions, elles diffèrent profondément par les mœurs sociales. Un étranger lirait en quelque sorte les *Lettres marocaines* avec plus de plaisir qu'un Espagnol; il y rencontrerait assurément des détails ignorés, et le manque d'originalité lui serait moins sensible. Ce cadre commode de lettres échangées entre trois ou quatre personnages, le Marocain Gazel, interné en Espagne, Ben-Beley, son correspondant à Fez, Nuño, un vieux savant castillan, permet de dire un mot en passant sur tout ce qu'on veut, histoire, philosophie, philologie, religion, coutumes, morale, etc. Gazel en profite pour faire, en quelques chapitres, un résumé de l'histoire de l'Espagne et pour venger ses hôtes du reproche de cruauté que Montesquieu, non sans raison, leur a adressé à propos des faits trop connus de la conquête du nouveau monde. C'est un brillant chapitre sur Fernand Cortez qui sert de prétexte à ce plaidoyer, mais la cause est entendue et le jugement porté depuis longtemps. Les lettres philologiques et de pure critique littéraire, sur l'éducation des enfants, sur le pédantisme, sur l'invasion des mots français dans le jargon de la bonne société, sont excellentes. Là, Cadahalso pouvait railler tout à son aise; quand l'on pense que l'on introduisit dans cette belle langue espagnole, si riche et si sonore, des mots comme *mètre d'hôtel*, *desabillé*, *toeleta*, *modista*, *fuego de piquete;* des expressions comme *bonete de noche* (bonnet de nuit), *hacer un tour*, *matar el tiempo* (faire un tour, tuer le temps), on ne peut s'empêcher d'applaudir les bons esprits qui se refusèrent à de pareilles étrangetés. Notons encore une lettre où la jeunesse française, si élégante et si débraillée, si vicieuse et si vaillante (c'est sous Louis XV), est dépeinte à grands traits avec assez de bonheur. Une des dernières, qui n'est pas la moins spirituelle, est intituée la *Quinta essentia del modernismo.* L'auteur y suppose un dialogue entre un examinateur et le récipiendaire; c'est, en petit, la cérémonie du *dignus est intrare.*

Les *Lettres marocaines* étaient plutôt destinées à un succès d'estime qu'à un succès d'enthousiasme. Il s'en est fait, néanmoins, un certain nombre d'éditions; la dernière, dans l'*Epistolario español*, de la bibliothèque Rivadeneyra (1850).

Lettres intéressantes du pape Clément XIV (Ganganelli), par Caraccioli (1775 et 1776). Authentiques ou supposées, ces lettres, écrites *en français et présentées par l'éditeur comme* traduites de l'italien et du latin, ont justifié le titre d'*intéressantes* que porte le recueil. Elles sont adressées à des personnes de différents pays, des Italiens, des Anglais, des Allemands, des Français, des Espagnols, des Portugais, etc., et un certain nombre à *Madame Louise de France.* Ces dernières paraissent être les seules authentiques. Religieux et cardinal, Ganganelli parle de tout à peu près; il écrit sur la vie religieuse, sur la solitude, sur la théologie; il traite des grandes vérités de la religion; il donne des plans pour combattre les incrédules modernes. Savant, il disserte sur la physique, sur les mathématiques, sur la politique, sur l'esprit des divers gouvernements, sur la géographie, sur l'histoire moderne; il célèbre M. de Buffon, qui le mérite à si juste titre. Homme de lettres, il écrit sur la poésie, sur l'éloquence, sur l'histoire, sur le choix des livres, sur les arts, sur la peinture, la sculpture, l'architecture. Les rédacteurs de l'*Année littéraire* (1775 et 1776) ont démontré que ces monuments épistolaires sont une supercherie de Caraccioli; ils produisent même à l'appui de leur opinion deux témoignages difficiles à récuser. Le cardinal Antonelli écrivait à un certain prince, en 1776 : « Que Votre Altesse ne fasse aucun cas des *Lettres de Clément XIV;* qu'elle les tienne pour apocryphes et supposées; les unes sont entièrement inventées; les autres falsifiées et altérées : toutes manquent d'autorité et de vérité. » La même année, le cardinal Giraud, ci-devant nonce en France, écrivait à un ecclésiastique : « Quant aux lettres de Ganganelli, soyez sûr qu'il n'y a pas un mot de vrai, que tout y est supposé et inventé; car il n'a peut-être pas écrit cent lettres dans toute sa vie et aucune après qu'il a été pape. On avait même toutes les peines imaginables pour lui faire signer son nom. »

Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères (1781, 43 vol.; 1820, 14 vol.). Ce volumineux recueil offre les annales de l'apostolat catholique dans tous les pays du monde; il a certainement de l'intérêt. Sans tomber dans le lyrisme avec lequel en parlent les écrivains religieux, on ne peut disconvenir que, si toutes ces lettres ne sont pas édifiantes, du moins, à notre point de vue, il en est de très-curieuses. Dans celles qui relatent les progrès de l'apostolat en lui-même, l'onction avec laquelle les béats racontent leurs succès, quand ils ont réussi à baptiser et quelquefois à faire tuer des Japonais, des Chinois ou des Peaux-Rouges, cette onction tout ecclésiastique ne peut que nous égayer, quand elle ne nous révolte pas. La plupart des actes des martyrs nous laissent froids, et quant à la question des miracles, elle est toute résolue. Toute une partie de ces lettres mérite pourtant la lecture, ce qui s'explique par le nombre et souvent par les aptitudes de leurs rédacteurs, par la variété des pays qu'ils parcouraient et étudiaient d'une façon méthodique. Diverses congrégations religieuses se consacraient aux missions : les dominicains, l'ordre de Saint-François, les jésuites et les prêtres des missions étrangères; les missions du Levant comprenaient l'Archipel, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée, l'Ethiopie, la Perse et l'Egypte; les missions de l'Amérique commençaient à la baie d'Hudson et s'étendaient par le Canada, la Louisiane, la Californie, les Antilles et la Guyane jusqu'au Paraguay; les missions de l'Inde embrassaient l'Indoustan, la presqu'île en deçà et au delà du Gange, et s'étendaient jusqu'à Manille et aux Nouvelles-Philippines; les missions de la Chine et les annexes de Tonkin, de Cochinchine et du Japon formaient une catégorie spéciale; enfin on en comptait quelques-unes en Islande et chez les nègres de l'Afrique.

La correspondance des missionnaires est surtout curieuse comme bibliothèque de voyages et recueil de mémoires et de notices scientifiques. Quelques-uns étaient lettrés, possédaient les langues orientales, le grec, le copte, l'arabe, le turc; d'autres avaient quelques notions de médecine, d'astronomie, de géographie, de mathématiques, de mécanique. « Les ouvrages de ces hommes pieux, dit Chateaubriand, sont pleins de toutes sortes de sciences : dissertations savantes, peintures de mœurs, plans d'amélioration pour nos établissements, objets utiles, réflexions morales, aventures intéressantes, tout s'y trouve; l'histoire d'un acacia ou d'un saule de la Chine s'y mêle à l'histoire d'un grand empereur réduit à se poignarder, et le récit de la conversion d'un paria à un traité sur les mathématiques des brahmes. Le style de ces relations, quelquefois sublime, est souvent admirable par sa simplicité. » Sans accepter entièrement cet éloge excessif, dicté par l'esprit de parti, nous dirons que l'astromie, la géographie, l'histoire et surtout l'histoire naturelle sont redevables aux missionnaires de notions exactes et d'observations judicieuses. Le recueil serait parfait, s'il y avait moins de martyrs japonais, moins de baptêmes de petits Chinois.

Un choix des lettres édifiantes a été donné par l'abbé Montmignon (1808, 8 vol.); et M. Aimé Martin en a donné une autre collection dans le *Panthéon littéraire.*

Lettres de la princesse Palatine (1788, in-8°). Elles étaient écrites en allemand, mais sont surtout connues par les traductions françaises. « Je suis très-franche et très-naturelle, et je dis tout ce j'ai sur le cœur, » dit la princesse Palatine dans une de ses lettres. C'est justement cette franchise qui fait le mérite de cette correspondance, qui nous présente les hommes et les choses sous leur jour véritable, et dont la franchise va souvent jusqu'à la crudité. Etrangère dans cette cour, ennemie des intrigues et de l'étiquette qui en étaient la vie, délaissée par son mari, elle n'avait d'autre plaisir que de chasser, de se promener, et de vaquer à sa correspondance qui occupait une large partie de sa journée. « Quatre fois par semaine, dit-elle, j'ai mes jours de courrier : le lundi en Savoie, le mercredi à Modène, le jeudi et le dimanche j'écris de très-longues lettres à ma tante de Hanovre. » Ce sont ces dernières lettres, qui étaient de véritables volumes, qui ont été publiées à trois reprises différentes; elles forment un document historique de la plus haute valeur, que feront bien de consulter ceux qui veulent connaître la cour de Louis XIV et la régence. La princesse Palatine commence à être franche pour elle-même : « Il faut que vous ne vous souveniez guère de moi, si vous ne me rangez au nombre des laides, écrit-elle; je l'ai toujours été et je le suis devenue encore plus des suites de la petite vérole : ma taille est monstrueuse de grosseur, je suis aussi carrée qu'un cube; ma peau est d'un rouge tacheté de jaune; mes cheveux deviennent tout gris; mon nez a été tout bariolé par la petite vérole, ainsi que mes deux joues : j'ai la bouche grande, les dents gâtées, et voici le portrait de mon joli visage. » Elle exécute les autres aussi bien qu'elle-même; voici le portrait de son mari, le frère du roi : « Commençons par Monsieur. Il n'a absolument rien d'autre en tête que ses jeunes garçons. Il passe des nuits entières à manger et à boire avec eux, et il leur donne d'énormes sommes d'argent. Pour eux, rien ne lui coûte, rien n'est trop cher, et pendant ce temps-là mes enfants et moi nous avons à peine le nécessaire. Quand j'ai besoin de chemises et de draps, il me faut les mendier pendant un temps infini, tandis qu'il donne dix mille écus à La Carte pour acheter son linge en Flandre. J'attacherais certes beaucoup de prix à la grandeur, si l'on avait tout ce qui doit l'accompagner, c'est-à-dire l'or en abondance pour être magnifique; mais n'avoir de la grandeur que le nom sans l'argent, être réduit au plus strict nécessaire, vivre dans une perpétuelle contrainte, sans qu'il vous soit possible d'avoir aucune société, cela me semble, à vrai dire, parfaitement insipide, et je n'y tiens pas du tout. » Que de misères sous les lambris dorés de Versailles! Ceci n'est que le commencement du tableau, qui est d'autant plus complet qu'elle ne recule jamais devant le mot propre. Elle raconte que le curé Auchon, prêchant sur l'aumône devant les dames de la cour, avait dit : « Mesdames, je sais que vous êtes bien bas percés; mais nos besoins sont grands; attendrissez-vous, ouvrez-vous pour recevoir les membres de Jésus-Christ tout roides de froid et de misère. » Et il y en a de plus fortes, notamment une certaine histoire de divorce que nous recommandons aux collectionneurs d'anecdotes curieuses. La princesse Palatine aimait et respectait Louis XIV, ce qui ne l'empêchait pas de voir ses travers et ses faiblesses; c'est elle qui a raconté cette anecdote des plus caractéristiques : « On avait fait au roi une telle peur de l'enfer, qu'il croyait que tous ceux qui n'avaient pas été instruits par les jésuites étaient damnés, et qu'il craignait d'être damné aussi s'il les fréquentait. Quand on voulait perdre quelqu'un, on n'avait qu'à dire : il est huguenot ou janséniste, alors l'affaire était faite. Mon fils voulut prendre à son service un gentilhomme dont la mère était une janséniste déclarée. Les jésuites, pour faire une affaire auprès du roi à mon fils, lui dirent que le prince voulait prendre un janséniste à son service. Le roi fit appeler mon fils et lui dit : « Comment, mon neveu, de quoi vous avisez-vous de prendre un janséniste à votre service? — Moi, répondit mon fils, je n'y pense pas. Le roi dit : vous prenez un tel, dont la mère l'est. Mon fils se mit à rire et répondit : je puis assurer Votre Majesté qu'il n'est pas janséniste; il est même plus à craindre qu'il ne croie pas en Dieu. — Oh! dit le roi, si ce n'est que cela, et que vous m'assuriez bien qu'il n'est pas janséniste, vous pouvez le prendre. » Le régent et son entourage ne sont pas plus épargnés; lorsque la princesse Palatine lui reproche son indiscrétion en amour, celui-ci lui répond : « Vous ne connaissez pas les femmes d'à présent : dire qu'on couche avec elles, c'est leur faire plaisir. » Sur le duc de Richelieu, ce triste héros que des écrivains de notre époque ont mis à la mode, il y a un portrait tracé de main de maître. En un mot, toute cette société est prise sur le vif, et on peut résumer l'impression générale que laisse le livre par cette phrase de la princesse : « Chez les gens de qualité, on ne voit que débauche, et il n'y a plus de honte nulle part. Les femmes s'expriment d'une façon encore plus dévergondée que les hommes. » La première traduction et édition française de ces lettres fut publiée, en 1788, sous le titre de *Fragments de lettres originales de Madame;* ce sont ces lettres qui servirent plus tard à faire les prétendus *Mémoires.* En 1853, M. G. Brunet publia les *Nouvelles lettres de Madame, mère du régent;* et enfin, en 1865, M. A. Rolland fit paraître les *Lettres nouvelles et inédites de la princesse Palatine;* ce sont ces deux derniers recueils surtout qui sont à consulter.

Lettres philosophiques de Jules et de Raphaël, traité dogmatique et poétique de Schiller, écrit sous forme de lettres (1790, in-8°). Ce petit ouvrage parut dans la *Thalie.* Jules n'est autre chose que Schiller lui-même; Raphaël est Kœrner son ami, qui, peut-être, a même pris part à la collaboration de ce traité philosophique, car la dernière lettre est signée *K.* Ces lettres ne sont pas des recherches méthodiques et scientifiques, mais plutôt des espèces d'hymnes philosophiques empreints d'une poésie élevée. Schiller, grâce à sa sensibilité et à son imagination, regardait l'amitié et l'amour comme les plus grands biens de la vie; c'est dans l'amour que la loi divine de la nature se résume. Cette pensée est la base de toute sa philosophie. L'amour est la perfection de la nature humaine. « Quand je hais, dit Schiller, je me retranche quelque chose; quand j'aime, je m'enrichis de ce que j'aime. La misanthropie est un suicide prolongé; l'égoïsme est la plus grande misère d'un être créé. » Tous les êtres forment un monde d'âmes à l'unisson; mais quoique d'accord, les choses sont différentes et leur harmonie suppose qu'elles forment une gradation parfaite dont le degré le plus élevé est Dieu lui-même. La nature, dans la plénitude de sa série infinie, peut être considérée comme l'image achevée de la divinité, comme l'idée de Dieu réalisée dans le temps et l'espace, c'est-à-dire, en d'autres mots, comme une divine œuvre d'art. Schiller nomme lui-même cette manière de voir la *Profession de foi de sa raison.*

Tout cela est poétiquement, mais nuageusement exprimé; la dernière lettre est de 1789.

Lettres mythologiques de Voss (1794, 2 vol. in-8°). Conduit à l'étude de la mythologie par ses traductions d'Homère, d'Hésiode et des tragiques grecs, Voss écrivit ce traité surtout pour combattre la doctrine connue sous le nom de symbolisme, qui avait alors deux adeptes renommés, Heyne et Martin Hermann, et que, un peu plus tard, Creuzer a mise dans tout son jour. Voss s'en tint aux vieilles traditions, à l'anthropomorphisme; mais il mit au service de sa cause, soutenable en quelques points, plus d'injures que de bonnes raisons. Il se refusa toujours obstinément à voir que les Grecs avaient emprunté tout le fond de leur mythologie aux Indous, et que le naturalisme, visible dans les vieilles conceptions de l'Orient, s'était altéré dans les fables helléniques, au point d'être presque méconnaissable. C'est aujourd'hui une question résolue; elle commençait seulement à s'éclaircir à cette époque; mais Voss, loin de se rendre, se fortifia de plus en plus dans son esprit d'opposition quand il vit que ses compatriotes suivaient une pente irrésistible vers l'enthousiasme mystique. Protestant et grand partisan du rationalisme, il voyait dans les conclusions de Creuzer et de Gœrres, qui ramenaient les mythes de l'Occident aux mystères de l'Inde, de l'Egypte et de la Perse, une apologie du régime théocratique. A l'âge de soixante-dix ans, il descendit encore une fois dans l'arène pour combattre les théories émises dans la *Symbolique* de Creuzer. Les *Lettres mythologiques*, l'*Antisymbolique* et une *Dissertation sur la condition des âmes, d'après les idées des anciens Grecs*, forment les principales étapes de cette lutte mémorable.

Lettres de Jacopo Ortis (LES), roman italien de Ugo Foscolo. De cette œuvre, qui parut dans la première année de ce siècle, date la rénovation de la littérature romanesque en Italie.

Ortis est un jeune Vénitien, désespéré de la ruine de sa patrie (1797); un seul sentiment, son amour pour sa mère, l'empêche de se donner la mort. Il va chercher le repos dans la solitude et dans la lecture de Plutarque. Mais bientôt il s'éprend d'une vive passion pour une jeune patricienne, Thérèse, déjà fiancée à un riche gentilhomme. En proie à cet amour, il quitte la Vénétie et parcourt toute l'Italie du Nord : Padoue, Bologne, Florence, Milan, Gênes, Nice, traînant partout après lui sa mélancolie et son désespoir, et écrivant à son ami Lorenzo les lettres qui forment le fond de l'ouvrage. Décidé à se tuer le jour où Thérèse prononcera le serment qui doit la lier à un autre, il revient respirer une dernière fois l'air pur des collines euganéennes, court embrasser sa mère à Venise et va s'y enfoncer un poignard dans le cœur, dans la maison même qu'il habitait lorsqu'il vit Thérèse pour la première fois. La dernière lettre d'Ortis est du 25 mars 1799.

Le nom et la mort de Jacopo Ortis appartiennent à la réalité. Rien n'est plus certain que le suicide d'un jeune homme de ce nom, étudiant de Padoue et originaire du Frioul, qui fit du bruit à cette époque. Mais la cause de sa mort est restée inconnue, et c'est ce mystérieux suicide qui a donné à Foscolo la première idée de son roman. Ainsi tombent les suppositions de quelques critiques, qui n'ont pas craint d'affirmer que Jacopo Ortis n'était qu'une imitation de Werther; les critiques allemands ont démontré jusqu'à l'évidence qu'il n'existe aucun rapport réel entre ces deux livres. D'ailleurs quel abîme entre Gœthe, admiré, riche, comblé de gloire et d'honneurs et Foscolo, l'exilé italien, flétri, exaspéré, poussé à bout! Ortis et Werther sont l'expression de deux haines, l'une dorée, vague, instinctive, l'autre réfléchie, implacable, logique. En un mot, Werther doute, Ortis nie; Werther accuse, Ortis maudit; Werther rêve, Ortis souffre.

Le véritable Jacopo Ortis n'est ni l'étudiant du Frioul ni Werther; c'est Foscolo. En effet, bien que ce livre ne renferme qu'un des épisodes de sa vie, qui fut un long roman, on y trouve Foscolo tout entier : l'homme, le poëte, le citoyen, le soldat. C'est bien Foscolo, homme politique qui se défie des prétendues libertés imposées par les Français à l'Italie, et qui dédaigne le *jeune héros*, « qui a le *courage du lion*, mais qui a aussi l'*astuce du renard;* » c'est bien Foscolo, le citoyen qui pleure de rage et en même temps de compassion, à la vue de l'Italie dépouillée, bafouée, vendue, et des Italiens, tout froissés de leur ancienne servitude et de leur nouvelle anarchie, qui gémissent, vils esclaves, trahis, mourants de faim, sans pouvoir être tirés de leur léthargie ni par la trahison ni par la famine. » Plus loin, il plaint et admire en même temps ces hommes qui, comme lui, « ont acquis une telle trempe qu'on peut les briser, oui, les faire plier, non; » ses concitoyens, qui, « si Dieu n'a pas pitié de l'Italie, devront enfermer au plus profond de leur cœur l'amour de la patrie, le plus funeste des amours, en ce qu'il brise ou endolorit toute la vie. » C'est enfin Foscolo le poëte, avec sa haine des Académies et des gallicismes, sa passion pour les poëtes antiques, ses querelles littéraires, ses duels, sa vie déréglée, sa passion pour les chevaux et pour la gloire. Il écrivit la partie amoureuse de son livre sur les bords de l'Arno, la politique à Milan, le reste un peu partout. Le succès fut grand, durable, et surtout fructifiant : la génération virile de l'Italie contemporaine en est sortie. Le mérite littéraire de l'œuvre est à la hauteur de sa réputation, car si les tirades dans le goût du temps y abondent, du moins la déclamation n'y étouffe jamais la pensée.

A. Dumas en a donné une traduction française, précédée d'une préface de M. Fiorentino (qui est peut-être le véritable traducteur), et qui finit en disant : il n'y avait en France qu'un seul homme qui pût comprendre et traduire Ortis, c'était l'auteur d'*Antony.*

Lettres d'un jeune savant, par Jean de Muller (1802). On a publié sous ce titre, du vivant de l'auteur, sa correspondance avec Charles de Bonstetten, celui qu'il appelait l'ami de son âme. Ce recueil donne une idée juste du talent et plus encore du caractère de Jean de Muller; on voit, en le lisant, que son grand ouvrage, l'*Histoire de la confédération suisse*, ne décèle qu'en partie son savoir, son amour de l'étude, ses vastes recherches. « Dans les lettres, dit M. Guizot, où, pleins d'un enthousiasme patriotique et littéraire, les deux amis se communiquaient mutuellement leurs projets et leurs travaux, Muller développe toutes ses opinions sur l'histoire, son but, ses moyens et sur l'application qu'il se propose d'en faire; les historiens anciens sont jugés, distingués, appréciés dans ces lettres avec une profondeur, une finesse, une vérité dignes de celui qui, en se faisant leur élève, se disposait à devenir leur rival. On y voit cet enthousiasme, cette constance, cette préoccupation qui annoncent et forment les vrais talents. » Ces lettres ont certainement encore un autre mérite; elles peuvent servir de guide aux jeunes gens qui veulent étudier ou écrire l'histoire, et elles leur inquent la bonne route.

Lettres à Sophie, par L.-Aimé Martin (1811). Ce livre, moitié prose et moitié vers, est imité de celui de Demoustier : *Lettres à Émilie sur la mythologie.* Les *Lettres à Sophie* roulent sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle. En dédiant son livre aux dames, l'auteur s'est imposé la tâche de vulgariser autant que possible tous les détails de son sujet. C'est donc moins une discussion approfondie qu'il offre à ses lectrices, qu'une conversation légère et agréable. Le mélange de la prose et des vers; quelques applications heureuses des principes de la science; des réflexions renfermant un sentiment délicat; des portraits, des tableaux, des descriptions, des épisodes historiques dissimulent l'aridité de la science. La frivolité de l'ouvrage n'est qu'apparente; ces ornements n'ôtent rien à la valeur du fond. L'auteur a bravé l'axiome latin :

Ornari res ipsa negat; contenta docere.

Dans les éditions successives, Aimé Martin a suivi les progrès de la science et du goût. D'édition en édition, il a perfectionné son ouvrage : il a donné plus de développement à certaines parties essentielles du sujet, et il a fait disparaître ce ton de galanterie fade, imité de Demoustier, qui était encore à la mode sous l'Empire.

Malgré toutes ces corrections, le livre n'est plus aujourd'hui au courant des progrès de la science; celle-ci marche trop vite et se transforme trop souvent pour qu'un ouvrage de cette sorte soit longtemps à peu près complet. En outre, on est un peu revenu de cette manie qu'avaient nos pères de vouloir rendre la science amusante.

Lettres sur l'Amérique du Nord, par M. Michel Chevalier (1836, 2 vol. in-8º). Envoyé dans l'Amérique du Nord avec mission d'y étudier les travaux publics, et en particulier les chemins de fer, M. Michel Chevalier explora les Etats-Unis deux années durant, de 1834 à 1836. C'est le fruit de ses études qu'il a recueilli dans ces *Lettres*. Bien que désabusé du saint-simonisme, le voyageur croyait encore à la possibilité de réaliser un jour l'émancipation des classes pauvres. Aussi, pénétré de ce sentiment généreux, éprouva-t-il une émotion, une confiance, un contentement que ses *Lettres* inspirent à leur tour, à la vue du spectacle merveilleux que lui présentaient les Etats-Unis. Comment ne pas partager sa surprise et son espoir! D'un côté, l'ancien monde, accablé de misère et de corruption, oubliant ou incapable de guérir les plaies sociales, et ne sachant donner du pain, un vêtement et un abri à qui veut vivre en travaillant. De l'autre côté de l'Atlantique, le nouveau monde, un monde où tout est nouveau. Ce qui le frappa, ce fut l'aspect de l'aisance universelle. En se promenant dans les rues de New-York, l'observateur se demande s'il n'est pas arrivé à une époque de vacances, si tous les jours seraient des dimanches dans ce pays, dont la population lui semble tous les jours endimanchée. Point de visages flétris; rien dans les carrefours qui trahisse la dégradation et l'infamie de l'homme ou de la femme. « Tout homme était chaudement enveloppé dans son surtout, toute femme avait son manteau et son chapeau au dernier goût de Paris. » Mais cette prospérité est peut être superficielle. Les investigations scientifiques confirmeront-elles ce premier jugement? Oui, et au delà de toute attente. Dans les grands centres d'activité, les progrès en tout genre tiennent du prodige. En un demi-siècle, New-York a vu sa population décupler et ses richesses centupler. En quinze années, l'Union américaine a sillonné son vaste territoire de canaux et de chemins de fer dans toutes les directions, de l'Atlantique aux prairies de l'Ouest, de la vallée du Mississipi à celle du Saint-Laurent, le long de l'Océan, dans le rayonnement des métropoles, autour des diverses exploitations. La marine à vapeur de cette nation née d'hier représente trois fois plus de bâtiments que n'en possède la France, et quatre fois plus si de la marine de cette dernière on décompte les bâtiments de l'Etat. C'est que « la république des États-Unis n'est pas une seconde édition de la république romaine. C'est une colossale maison de commerce qui tient une ferme à céréales dans le Nord-Ouest; une ferme à coton, à riz et à tabac dans le Sud; qui possède des sucreries, des ateliers de salaisons et de beaux commencements de manufactures; qui a ses ports du Nord-Ouest garnis d'excellents navires, bien construits et mieux montés encore, avec lesquels elle entreprend les transports pour le compte de tout l'univers et spécule sur les besoins de tous les peuples. » Un mouvement perpétuel agite la population de cette contrée cinq ou six fois grande comme la France. L'intérêt individuel est le moteur de cette fourmilière laborieuse. Pour tous, la besogne abonde, et de la besogne largement rétribuée; rien donc n'y est plus aisé que de vivre en travaillant, et de fort bien vivre. Les objets de première nécessité, pain, vin, viande, sucre, thé, café, chauffage sont à plus bas prix qu'en France, en raison de la modicité des impôts, et les salaires y sont doubles ou triples, sans préjudice d'une nourriture succulente et copieuse; aussi n'y a-t-il pas de pauvres dans les Etats-Unis, du moins dans ceux où l'esclavage n'a pas accès. Or, cette prospérité est singulièrement profitable à la femme. Depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle du Mississipi, on chercherait en vain une de ces *louves*, qui n'ont plus aucune qualité de la femme. « Affranchie d'occupations incompatibles avec sa constitution délicate, la femme a été affranchie aussi de cette repoussante laideur et de cette grossièreté de complexion que la pauvreté et la fatigue lui infligent partout ailleurs. Toute femme a les traits aussi bien que la mise d'une dame. Toute femme ici est qualifiée de *lady* et s'efforce de paraître telle. » La prospérité phénoménale de ce pays a eu pour causes, selon M. Michel Chevalier, l'activité infatigable des Américains et leur production illimitée, la célérité et l'économie établies dans les rapports commerciaux par les innombrables moyens de transport, la puissance du crédit appliquée à toutes les espèces de transactions, enfin une habitude d'éducation qui prépare les citoyens, depuis le plus riche jusqu'au prolétaire, à l'exercice d'une industrie profitable. C'est, en effet, à l'éducation pratique que reçoivent les Anglo-Américains, à cette éducation populaire si admirablement organisée, sans fonctionnaires publics et sans congrégations, c'est à la complète liberté dont ils jouissent, qu'ils doivent attribuer la merveilleuse prospérité de leurs affaires.

Ce livre est excellent, dans l'exposition des faits comme dans la recherche des causes; il indique la voie que doivent suivre les vieilles nations européennes, si elles veulent se régénérer.

Lettres d'un voyageur, par George Sand (1837). Première excursion de l'auteur dans la métaphysique, la philosophie et la politique, ces *Lettres* sont encore empreintes de toute la poésie d'*Indiana* et de *Valentine*. Elles sont curieuses au point de vue autobiographique, en ce qu'elles touchent quelques points de la vie intime de George Sand et reflètent l'influence que prenaient sur elle ses amis, qui sont, dans ces *Lettres*, ses correspondants : Alfred de Musset, Gustave Planche, Michel (de Bourges), Pierre Leroux. On y rencontre de fines analyses de sensations et de pittoresques effets de paysages. Ce qu'il y a de singulier, c'est l'expression de la lutte, de la révolte de l'auteur contre les idées métaphysiques ou sociales que lui imposent ses amis, et vers lesquelles elle se sent attirée malgré elle. George Sand essaye sans cesse d'y échapper pour se plonger dans l'art pur et la poésie; mais c'est en vain. « O toi, grande Suisse! s'écrie-t-elle en retrouvant son âme de poëte devant les merveilles de la nature, ô vous, belles montagnes, ondes éloquentes, aigles sauvages, chamois des Alpes, lacs de cristal, neiges argentées, sentiers perdus, sombres sapins, rochers terribles! ce ne peut être un mal que d'aller me jeter à genoux, seul et pleurant au milieu de vous! La vertu ni la république ne peuvent défendre à un pauvre artiste, chagrin et fatigué, d'aller prendre dans son cerveau le calque de vos lignes sublimes et le prisme de vos riches couleurs! » Il lui faudra néanmoins, pendant de longues années, s'égarer dans l'étude de questions humanitaires et sociales, très-hautes en elles-mêmes et dignes des efforts d'un grand esprit, mais que l'imagination est impuissante à poser comme à résoudre.

Au point de vue littéraire, les *Lettres d'un voyageur* renferment nombre de pages d'un mérite réel, celles où le poëte, dégagé du philosophe, se laisse aller à ses impressions, à ses rêveries, à ses enthousiasmes. Il faut citer principalement les trois lettres sur l'Italie, comme richesse de couleur descriptive ou de narration enjouée; les lettres sur le Malgache, un personnage original de ses amis, comme sentiment de la vie intime, de la vie du foyer; la lettre apologétique sur l'art; celle sur la *Maison déserte*, comme élan poétique de l'imagination; toutes, enfin, comme vive expression du sentiment de l'amitié, de l'amour et de la nature.

Lettres parisiennes, par Mme Emile de Girardin (1846, 5 vol. in-8º). L'élégant vicomte de Launay a réuni sous ce titre les célèbres *Courriers de Paris* qu'il donnait dans la *Presse*, durant une période d'environ douze années. Par ces feuilletons légers, spirituels, Mme de Girardin, sous ce nom devenu bientôt transparent, inaugura la chronique, qui depuis devait tenir tant de place dans les journaux. C'était alors une nouveauté, et chacun de ses articles fit sensation à son heure. Aujourd'hui encore, s'ils ont perdu le charme et l'attrait de l'actualité, ils n'en sont pas moins précieux et intéressants, en ce qu'ils renferment, sous la forme la plus agréable et la plus fine, l'histoire de nos mœurs sous la monarchie de Juillet. Mieux que personne, en effet, Mme de Girardin était en position, par la nature de son esprit et de ses relations, de voir et d'observer, dans ses moindres détails, la société de ce temps-là. De sorte que, en se jouant, elle est arrivée du premier coup à la perfection dans le genre le plus difficile peut-être du journalisme : la chronique au jour le jour des propos de salon, de la littérature, de la musique, du théâtre, des modes même, et de toutes ces choses graves ou futiles qui composent ce qu'on nomme l'actualité. M. de Lamartine n'hésite pas à appeler les *Lettres parisiennes* le chef-d'œuvre en prose de Mme de Girardin. Il est difficile, en effet, de faire preuve de plus de pénétration, de finesse, de sérieux et en même temps de gaieté dans l'esprit. « Moraliste de salon et journaliste, dit Sainte-Beuve, Mme de Girardin a créé un genre qui est à elle et où elle a excellé du premier jour. Elle entendit et comprit le génie du temps; elle se figura que le beau Dunois lui-même, de nos jours, n'irait plus en Syrie, mais qu'il fonderait un journal. Elle se dit que la force, le péril, l'influence étaient là. On n'est pas moins adoré et l'on est plus craint. Elle prit la plume dans son *Courrier de Paris* et fit la chronique, la police des salons..... Si on laisse de côté certains traits lancés à satiété et sans bonne grâce contre les gens qu'elle a pris en déplaisance, le feuilleton créé par Mme de Girardin était piquant, léger, gai, paradoxal et pas toujours faux. En général, il ne faut pas appuyer en la lisant. La société parisienne est observée à fleur de peau; elle est saisie dans son travers, dans son caprice d'une saison, d'un seul jour, d'une seule classe qui se dit élégante par excellence. Une course de chevaux, une chasse, une mode nouvelle, une chose frivole prise au sérieux, une sérieuse prise au frivole, ce sont là ses sujets, ses triomphes ordinaires et faciles. Elle arrive, elle entre dans son sujet comme dans un salon, ayant d'avance ses partis pris d'être gaie, aimable, éblouissante, au rebours du lieu commun (je n'ai pas dit du sens commun), et elle tient sa gageure. Des mots heureux, imprévus, tout à fait drôles font oublier l'absence du fond; elle a dû facétieux. On rit, on est déconcerté, on oublie un moment, par les finesses et les saillies du détail, ce qui souvent est une complète moquerie ou mystification de la nature humaine. Le blanc et le noir, le vrai et le faux, elle vous retourne tout cela, et ce serait du vrai pédantisme auprès d'elle que de s'en préoccuper. L'auteur écrit ces petits feuilletons si légers d'un style des plus nets et les compose avec un art parfait. »

Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine, par Edmond About (3 séries in-18; 1856, 1861, 1863). La première série, qui a paru dans le *Figaro* (1855-1856), a seule pour nous de la valeur, précisément parce que l'auteur l'a reniée comme un péché de jeunesse, et qu'il s'est toujours opposé à ce qu'on la rééditât. On dit même qu'il a fait disparaître les exemplaires mis en vente qu'il a pu retrouver; le fait est qu'il est presque impossible de s'en procurer un seul aujourd'hui. Edmond About, exaspéré de son échec au Théâtre-Français, où *Guillery* avait été outrageusement sifflé, se figura qu'il avait des ennemis. Il entra au *Figaro* pour les fustiger de la belle manière, et jamais il n'a eu plus de verve, plus de malice spirituelle et d'impertinence goguenarde que dans ces *Lettres*, signées d'abord Valentin de Quévilly, puis vicomte de Quévilly, où il prit à partie les coteries littéraires, les journalistes en renom, les directeurs de théâtre, les actrices, les financiers du second Empire, et même un peu les fantoches qui nous gouvernaient : il n'était pas encore le correspondant intime du sire des Tuileries. Ce qu'il y a de drôle, c'est qu'il gagna de la sorte ses cartes d'invitation aux cohues de Compiègne. A ce moment-là, il ne songeait qu'à taper ferme sur tout ce qui lui barrait le chemin, et ce sont les *Lettres* qui lui ont valu une place parmi les fines plumes de notre temps. Il n'a rien écrit de plus vif et de plus piquant que certains tableaux de mœurs qu'il y expose, sous la couleur d'un honnête provincial étonné de tout; il y a fait à certains amours-propres des blessures incurables, dans des chapitres de critique qu'il ne récrirait plus maintenant. Au point de vue de son renom littéraire, il a donc eu tort de les renier.

Les deux autres séries, parues dans l'*Opinion nationale*, n'ont pas la même verve. Sous prétexte d'être sérieuses, ces *Lettres* sont parfois pleines d'ennui. Ce n'est plus que par hasard et en traitant des questions insignifiantes que l'auteur retrouve son esprit incisif et ingénieux dans la méchanceté.

Lettres à mon frère sur mes croyances religieuses, par Matth. Briancourt (Paris, Librairie des sciences sociales). L'auteur appartient à l'école phalanstérienne. Il trouve dans les écrits de Fourier la solution de tous les problèmes philosophiques et religieux agités à notre époque. Voici comment il résume ses croyances : « Je crois en un seul Dieu, tout-puissant, juste et bon, ayant pour corps la lumière, pour membres la totalité des astres ordonnés en séries hiérarchiques. Je crois que Dieu assigne à tous ses membres, grands et petits, une fonction à remplir dans le développement de la vie universelle qui est sa vie, réservant l'intelligence pour ceux de ses membres qu'il s'associe dans le gouvernement du monde. Je crois que les êtres intelligents du dernier degré, les humanités, ont pour tâche la gestion des astres qu'ils habitent et sur lesquels ils ont pour mission de faire régner l'ordre, la paix et la justice. Je crois que les créatures remplissent leurs fonctions en satisfaisant leurs besoins, que Dieu proportionne exactement aux exigences des fonctions, et comme, dans sa bonté, il attache le plaisir à la satisfaction des besoins, je crois que toute créature accomplissant sa tâche est aussi heureuse que le comporte sa nature, et que ses souffrances sont d'autant plus vives qu'elle s'écarte davantage de l'accomplissement de cette tâche. Je crois que l'humanité terrestre aura bientôt acquis les connaissances et le matériel qui lui sont indispensables pour remplir sa haute fonction, et qu'en conséquence le jour du bonheur général ici-bas ne tardera pas longtemps à se lever. Je crois que l'intelligence des êtres raisonnables dispose de deux corps, l'un formé de substances visibles pour nos yeux, l'autre de matières plus subtiles et invisibles nommées aromes. Je crois qu'à la mort de leur corps visible ces êtres continuent à vivre dans le monde aromal, où ils trouvent la rémunération exacte de leurs œuvres, bonnes ou mauvaises; puis qu'après un temps plus ou moins long ils reprennent un corps matériel pour l'abandonner encore à la décomposition, et ainsi de suite. Je crois que les intelligences qui s'agrandissent en remplissant exactement leurs fonctions vont animer des êtres de plus en plus élevés dans la divine hiérarchie, jusqu'à ce qu'elles rentrent, à la fin des temps, dans le sein de Dieu, d'où elles sont sorties, qu'elles s'unissent à son intelligence et partagent sa vie aromale. »

Lettres d'Everard, par P. Lanfrey (1859, in-18). Sous la forme d'un roman psychologique, l'auteur a élevé une éloquente protestation contre l'affaissement des intelligences et des mœurs sous le second Empire. Cette protestation était courageuse à l'heure où elle fut écrite, quand la dynastie des Bonaparte semblait plus affermie que jamais. En apparence, le héros du livre, Everard, est un mélancolique. Attristé de la perte des institutions libres et de la désertion de ceux qu'il croyait plus vaillants, il résiste, il proteste, mais autour de lui tout le monde s'abandonne au courant. Au fond, il symbolise la protestation de la France entière asservie et les aspirations de cette ardente et enthousiaste jeunesse, à qui le gouvernement refusait l'action pour laquelle elle est faite, et qu'il condamnait à s'user dans des occupations stériles, dans une inertie dissolvante. Everard se dit qu'il n'a qu'un moyen de s'y soustraire, le suicide. « Le jour où j'aurai conscience de faire en vain appel aux sentiments qui m'inspirent à cette heure, le jour où je ne me retrouverai plus sous les ruines de mes convictions et de mon honneur, ce jour-là je me tuerai! » Ce n'est pas la crainte d'un avilissement personnel qui le conduit à cette résolution suprême, c'est la douleur de l'avilissement de son pays. Il en trace un tableau cruel : ici des petitesses d'esprit amenant de grands malheurs publics; là toutes les formes de la flatterie devant le triomphe de la force; l'hypocrisie à l'ordre du jour dans toutes les régions; partout la médiocrité faisant la loi; l'individualité vaincue, écrasée. Lassé enfin de ne pas trouver en France l'occasion d'agir, Everard va chercher la mort en Italie, dans une conspiration.

En relisant ce livre à distance, bien loin de cet état réel de la société française qui l'a inspiré, on y trouverait volontiers un peu trop de ce scepticisme byronien, d'où sont sortis les Manfred et les Lara; mais au moment où il fut écrit, il reflétait parfaitement, sous une forme poétique, la résistance intime qu'opposait toute la nouvelle génération aux présomptions et aux incapacités de l'Empire.

Lettres sur l'Angleterre, par Louis Blanc (1866, 2 vol. in-18). L'éminent historien de la Révolution a réuni sous ce titre en volume les remarquables lettres qu'il envoyait de l'exil au journal le *Temps*; quelques-unes ont paru dans l'*Europe* et dans l'*Etoile belge*. Elles offrent l'ensemble le plus intéressant. L'auteur ne se proposait pas de suivre un plan défini à l'avance, d'étudier, par exemple, telle partie de la constitution ou des mœurs anglaises; il écrivait au jour le jour, relatant l'événement de la semaine, que ce fût un changement de cabinet, une émeute de fenians, un procès judiciaire, ou tout simplement une course de chevaux. La vie anglaise, avec toute son originalité, est donc prise sur le fait par un observateur tel que Louis Blanc; de là le peu de liaison des chapitres, mais aussi leur variété. Des faits minimes, des oscillations ministérielles, de simples menaces d'oscillation se trouvent démesurément grossis; ils n'auraient été que des points imperceptibles pour Louis Blanc historien, ils sont un objet de discussion approfondie pour Louis Blanc journaliste. Il discute, blâme ou loue les affaires d'une nation qui ne reconnaît pas à l'étranger le droit de s'immiscer dans ses querelles intérieures. Les traits de mœurs, les solennités, les réceptions officielles, les fêtes nationales, le Parlement, les questions diplomatiques, le paupérisme, l'éducation, un *drawing room*, les élections, l'industrie et ses assises internationales, l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne, tels sont les textes ordinaires de ces correspondances. L'auteur passe sans transition d'un débat sur la constitution anglaise à la fête du lord maire; de la Chambre des communes au prêche, et d'un meeting aux plantureuses réjouissances du Christmas; entre deux portraits politiques se place un portrait de mœurs. Envisagés par un descriptif ou un sceptique, comme Gautier, par exemple, ces divers points de vue ne seraient qu'amusants; mais avec Louis Blanc l'étude des questions politiques prime tout, et c'est ce qui fait que ces lettres peuvent à la fois être lues avec *plaisir et méditées* avec fruit. Les éminents hommes d'Etat de l'Angleterre ont été surtout analysés et jugés par lui avec une grande autorité : Palmerston, Cobden, Russel, lord Derby, Gladstone, Bright tiennent le premier rang parmi les portraits tracés de main de maître, quoique au courant de la plume, dont le volume est rempli. Louis Blanc sait avec grâce et finesse buriner la physionomie et l'attitude de ces *State men*, qu'il observe dans leur rôle public, soit à la Chambre, soit à la barre des meetings. Il n'est pas moins agréable à suivre quand, semant les idées justes, les aperçus ingénieux et profonds, les investigations curieuses, les anecdotes piquantes, les saillies d'humour, il nous initie aux plaisirs et aux réjouissances d'un peuple fortement caractérisé, ou qu'il se moque avec une bonté ironique de ses habitudes et de ses coutumes surannées. N'est-il pas curieux d'apprendre que, dans un procès, il en a coûté à M. Wyndham 1,500,000 francs (60,000 liv. sterl.) pour ne pas être déclaré fou, après deux ans d'enquêtes et d'instructions? Sait-on pourquoi le lord maire, nouvellement élu et entouré, dans la cérémonie d'installation, d'un imposant cortége d'*aldermen*, *sherifs*, *common-serjeants*, *sword-bearer*, etc., va prêter devant la Cour de l'Echiquier, à Westminster-Hall, un serment solennel?... Il jure d'avoir un bon cuisinier! Et les volontaires aux uniformes de fantaisie qui jouent au soldat! Et les commis de magasin, menacés par les journaux d'être enrôlés en masse dans l'armee des Indes, mais sauvés par les ladies, qu'enchantent leurs égards prévenants! Une page ravissante, c'est le récit des courses d'Epsom, où la fureur succède à l'émotion des jeux, si un cheval français est vainqueur; un charmant tableau est la fête de Noël, aux repas homériques, la fête bruyante des enfants riches et la souffrance amère du fils du pauvre.

Les *Lettres sur l'Angleterre* sont marquées au coin d'une critique toujours bienveillante. Louis Blanc aimait ce grand peuple, cette terre libre qui lui avait donné l'hospitalité; il l'aimait et l'admirait. Cela ne l'empêchait pas de voir les plaies qui le ronge, et ses chapitres sur le paupérisme, un, entre autres, sur les *work-houses*, sont de la plus grande énergie. Son but principal était d'initier ses lecteurs français aux bienfaits de la liberté anglaise et de les faire renoncer, dans l'intérêt même du progrès, à ces antipathies nationales qui ont longtemps divisé les deux nations.

Lettre d'un mobile breton, épître en vers, par François Coppée (Paris, 1871). Cette petite pièce dut son principal succès aux circonstances qui la virent naître et au nom de son auteur, dont la réputation allait alors croissant. Elle a les qualités et les défauts habituels au poëte. Parmi les qualités, il faut citer surtout celle de saisir l'actualité, d'entrer en plein dans la vie moderne. L'artiste, peintre, poëte ou sculpteur, qui fait une œuvre se rattachant au passé pourra la faire bien plus parfaite en suivant les traditions reçues, mais il n'aura pour appréciateurs qu'un petit groupe de gens éclairés et érudits. Celui, au contraire, qui touche à l'actualité ébranle les masses, quelque imparfaite que soit son œuvre. Cette *Lettre d'un mobile breton* est écrite par un soldat du fort de Bicêtre pendant le siége de Paris; elle se contente de présenter un tableau de la vie qu'on mène dans les casemates. Les défauts habituels de l'auteur sont un style mou et lâche, une poésie qui est plutôt de la prose et l'absence de naturel. Lorsqu'on lit les vers suivants :

Je ne puis pas songer au pays sans revoir
La maison, le buffet et ses vaisselles peintes,
La table, le poiré qui mousse dans les pintes,
La soupière de choux qui fume et qui sent bon
Entre les vastes plats de noix et de jambon ;
La sœur et la maman, priant les deux mains jointes
Avec leurs bonnets blancs et leurs fichus à pointes,

on sent que c'est le poëte qui parle et non le pauvre mobile, pour qui ces objets sont trop naturels pour qu'il s'amuse à les détailler. Cette lettre compte 90 vers environ.

Lettres à la princesse, par Sainte-Beuve (Paris, 1873, gr. in-18). Ce volume appartient à l'histoire du second Empire; il contient quelques détails curieux sur cette époque. L'histoire de ces lettres est par elle-même assez piquante. Dans l'organisation inaugurée par le crime du 2 décembre 1851, la princesse Mathilde, cousine de Napoléon, s'était attribué le rôle de Mécène. Elle avait ouvert un salon dans lequel elle conviait les artistes, les savants et les gens de lettres. Ce salon était la route pour arriver, sinon à la réputation, du moins aux places et aux honneurs; les *Lettres à la princesse* et les *Papiers des Tuileries* en font foi. Il faut le dire à la gloire du caractère français, aucun des hommes éminents dans les arts, les sciences et les lettres, sauf deux ou trois exceptions, ne se rallièrent au régime impérial. Les dissentiments politiques peuvent cesser, mais il n'est pas de compromis possible avec le vol et l'assassinat. Sainte-Beuve fut une de ces regrettables exceptions. Chez lui, le caractère n'était pas à la hauteur du talent, et cette évolution ne doit pas étonner de la part de celui dont M^me^ de Girardin écrivait en 1847 : « Comment se fait-il que M. Sainte-Beuve, dont nous apprécions le talent incontestable, mais que tout le monde a connu jadis républicain et monarchiste forcené, soit aujourd'hui le favori de tous les salons ultra-monarchiques et *classiquissimes* et de toutes les spirituelles femmes qui règnent dans ces salons? » Si la princesse avait recherché le critique autorisé, l'académicien influent, elle ne tarda pas à se prendre d'un goût très-vif pour le causeur spirituel dont la conversation fine et piquante tenait sous le charme tous ceux qui l'entendaient. Elle l'attira chez elle, vint le voir et entretint avec lui une correspondance en règle. Après la mort de Sainte-Beuve, elle réclama et se fit rendre pour ainsi dire par force les lettres qu'elle lui avait écrites; mais en revanche elle rendit celles de Sainte-Beuve, et ce sont celles-là que son exécuteur testamentaire, qui avait été longtemps son secrétaire, M. Troubat, a fait imprimer et a portées à la connaissance du public. Ces lettres nous mettent à même de juger du peu de cas qu'on faisait des ministres dans l'entourage impérial; il est à chaque instant question de Duruy, *homme suffisant et ministre insuffisant*, de Rouher *le bouffi*. On sent combien cette politique était incertaine, combien elle dépendait tout entière de la volonté hésitante de l'empereur, entre les mains duquel les ministres n'étaient que des pantins complaisants. On a des traces de tous les scandales qui ont marqué le second Empire : les journaux officieux avec leurs tripotages, vraies cavernes de brigands où est venu s'engloutir l'argent de la France; les déportements de certaines dames de la cour, qui se montraient dans les bals publics avec leur amant. On voit passer les solliciteurs de places et de décorations, qui, une fois le 4 septembre venu, ont crié plus fort que les autres : Vive la république! Mais la page la plus originale de ce volume est le portrait de Sainte-Beuve, tracé par une princesse. Cette princesse, Julie Bonaparte, fille de Lucien, et mariée au prince Rocca-Giovanne, avait remis au critique un gros manuscrit d'impressions et souvenirs, lui demandant ce qu'il en pensait, c'est-à-dire le priant de lui brûler sous le nez un peu de cette ambroisie qu'on sert sur la table des dieux. La première chose qu'il fait en ouvrant le manuscrit, c'est de tomber sur le portrait suivant, qui renferme malheureusement plus de médisance que de calomnie : « Sainte-Beuve mène, malgré son âge, une vie crapuleuse; il vit avec trois femmes à la fois, qui sont à demeure chez lui. Il est admiré comme écrivain, estimé comme critique; quand il a parlé d'un livre, son jugement est accepté; mais, comme considération personnelle, il n'en a pas. Il a fait des pieds et des mains pour entrer au Sénat, duquel pourtant il se moquait; il a écrit du mal de personnes qui lui avaient fait beaucoup de bien. Il passe pour très-gourmand et sa vie privée est très-immorale. » Ceux qui voudront des éclaircissements sur certaines parties de ce portrait les trouveront dans un livre intitulé : les *Dévotes du second Empire* (Dentu, 1873), et dans lequel M^me^ Louise Colet a rendu avec usure à son prochain les médisances trop justifiées qu'on a faites sur son compte. A l'article SAINTE-BEUVE, on trouvera rapporté au long l'incident qui termina les relations du critique avec celle qu'il appelait sa chère princesse, et à laquelle il avait eu un jour la faiblesse d'écrire : « On se prend à aimer cette charmante famille, où ce sang des Bonaparte se reconnaît et coule, sinon dans toute sa force, du moins avec un éclat charmant et doux. »

Lettres à Philippe, par Isocrate. V. PHILIPPE.

Lettres à Lucilius, par Sénèque. V. LUCILIUS.

Lettres d'hommes obscurs (*Epistolæ obscurorum virorum*), lettres célèbres attribuées à Reuchlin, Ulrich de Hutten, etc. V. EPISTOLÆ...

Lettres de Pline le Jeune. V. PLINE.

Lettres de sainte Thérèse. V. THÉRÈSE.

Lettres de Marguerite de Navarre. V. MARGUERITE.

Lettres sur l'Italie, par le président Debrosses. V. DEBROSSES.

Lettres sur l'Italie, par le président Dupaty. V. ITALIE.

Lettres et instructions de Richelieu. V. MÉMOIRES DE RICHELIEU.

Lettres de Louis de Montalte à un provincial de ses amis, par Blaise Pascal. V. PROVINCIAL.

Lettres et discours d'Olivier Cromwell, avec commentaire de Thomas Carlyle. V. CROMWELL (*Lettres et discours de*).

Lettres de Voiture. V. VOITURE.

Lettres de M^me^ de Sévigné. V. SÉVIGNÉ.

Lettres de Fléchier. V. FLÉCHIER.

Lettres pastorales du ministre Jurieu. V. JURIEU.

Lettres de lady Montague. V. MONTAGUE.

Lettres de M^lle^ de Lespinasse. V. LESPINASSE.

Lettres de Junius. V. JUNIUS.

Lettres à Emilie sur la mythologie, par Demoustier. V. MYTHOLOGIE.

Lettres sur les spectacles, par J.-J. Rousseau. V. SPECTACLE.

Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants. V. COURRIER DE PROVENCE.

Lettres à Sophie, par Mirabeau. V. SOPHIE.

Lettres sur les progrès de l'humanité, par Herder. V. HUMANITÉ.

Lettres sur Persépolis, par Herder. V. PERSÉPOLIS.

Lettres de Silvio Pellico. V. PELLICO.

Lettres et pamphlets de P.-L. Courier. V. COURIER.

Lettres sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par Aug. Thierry. V. FRANCE.

Lettres sur l'Egypte, par Barthélemy-Saint-Hilaire. V. EGYPTE (*Lettres sur l'*).

Lettres de Paris, par Louis Boerne. V. PARIS.

Lettres sur la littérature, par Alfred de Musset. V. LITTÉRATURE.

Lettres de M^me^ Swetchine. V. SWETCHINE.

Lettres et journal d'Eugénie de Guérin. V. GUÉRIN.

Lettres d'un libre penseur à un curé de village, par M. Léon Richer. V. CURÉ.

Lettres à mon curé, par Edmond Scherer. V. CURÉ.

— V., pour beaucoup d'autres *Lettres*, le nom du personnage, du lieu, etc., qu'elles concernent.

Lettre (LA), tableau de Frans van Mieris; au musée d'Amsterdam. Une charmante jeune femme, vêtue d'une robe de satin jaune, écrit une lettre sur une table couverte d'un tapis de velours cramoisi, et où est posé un instrument de musique. Un page attend les ordres de la dame. En avant, sur une chaise garnie de velours vert, un chien dort. Cette peinture, d'un fini précieux et d'un coloris des plus délicats, a appartenu successivement aux collections Cauwerven (1765), Braamcamp (1771), Randon de Boisset (1777), Beaujon (1787), Destouches (1794) et Van der Pol (1808).

Beaucoup de tableaux ont été peints sur le même sujet, principalement par des artistes hollandais. Une scène, qui a été retracée non moins fréquemment, est la *Réception d'une lettre*. Les deux sujets ont été traités par Terburg, dans deux tableaux qui ont fait partie des collections Blondel de Gagny (1776), et Poullain (1780); l'une de ces peintures représente une dame écrivant une *Lettre* qu'une servante attend; l'autre, une jolie femme, en manteau de velours jaune bordé d'hermine, lisant une *Lettre* qui la comble de joie. Des compositions de Terburg, offrant beaucoup d'analogie avec celle-ci, figurent l'une au musée de Vienne, l'autre au musée de l'Ermitage; cette dernière est une des meilleures productions du maître.

Deux excellents tableaux de G. Metsu, un jeune homme écrivant une *Lettre*, et une jolie femme quittant son ouvrage pour lire une *Lettre* que vient de lui remettre sa servante, ont été payés 5,205 florins à la vente Braamcamp (1771) et figurent depuis cette époque dans la galerie Hope, en Angleterre. Un autre chef-d'œuvre de Metsu, qui a paru récemment (1867) à la vente de la célèbre galerie de Pommersfelden, représente une jeune fille, en caraco rouge bordé d'hermine, écrivant une *Lettre* sous la dictée de son père qui est accoudé sur le fauteuil où elle est assise. Cette dernière composition est intitulée par Smith : la *Lettre imposée*.

P. de Hooghe a peint une jeune fille, debout près de sa fenêtre ouverte, devant un rideau vert, et lisant une *Lettre* (musée de Dresde); G. Schalcken, une jeune fille lisant une *Lettre* à la clarté d'une chandelle (musée de Dresde) et une jeune fille tenant une *Lettre* qu'un vieillard montre d'un air mécontent Galerie Pommersfelden); Toorenvliet, une paysanne lisant une *Lettre* à un paysan qui fume (même galerie); Van der Meer, de Delft, une jeune dame blonde, en caraco jaune bordé d'hermine, écrivant une *Lettre* qu'une servante attend, excellente peinture, qui figurait, il y a quelques années, dans le cabinet Dufour, à Marseille. Ces scènes, fort simples par elles-mêmes, ont été pour les artistes qui les ont traitées des pretextes à faire valoir leur habileté à saisir les expressions les plus délicates de la physionomie féminine. Plusieurs de ces tableaux et beaucoup d'autres du même genre que nous pourrions citer sont de véritables chefs-d'œuvre d'observation.

Les artistes modernes ont souvent traité des sujets analogues. Nous nous bornerons à mentionner : la *Lettre d'introduction*, de Wilkie; la *Lettre de recommandation* (musée de Besançon), et la *Lettre de réception* (Salon de 1868), de F. Bonvin; la *Lettre de recommandation*, de Brillouin (Salon de 1868); le même sujet par V. de Bornschlegel (Salon de 1852), et par J. Caraud (Salon de 1859); la *Lettre d'amour*, de Toulmouche (Salon de 1869); la *Lettre*, de M. Emile Lévy (Salon de 1872); etc.

Lettre au bon Dieu (LA), opéra-comique en deux actes, paroles de Scribe et de Courcy, musique de G. Duprez; représenté à l'Opéra Comique le 28 avril 1853. Il faudrait ajouter en sous-titre : *Ou la bêtise récompensée*. On suppose qu'une villageoise, désirant trouver un mari, a la naïveté d'écrire au bon Dieu pour lui en demander un, et de déposer sa lettre dans le tronc de l'église. Arrive un jeune seigneur, l'étudiant Léopold. Il vient pour recevoir l'argent de ses fermages. On ouvre en sa présence le tronc des pauvres, dans lequel il ne voit que trois kreutzers et la lettre d'Henriette. Charmé de cette naïveté et frappé aussi de la grâce avec laquelle la jeune fille lui a fait les honneurs d'un déjeuner frugal, Léopold charge le bourgmestre de donner à la jeune fille 6,000 florins. La pauvre Henriette, devenue riche, voit accourir tous les garçons du village et le bourgmestre lui-même; en définitive, c'est le prince Léopold qui l'épouse. La musique composée par le célèbre chanteur contient plusieurs mélodies agréables, notamment les couplets d'Henriette : le *Vrai bonheur est là;* une jolie romance et le chœur des prétendants, qui est assez comique. Le motif de la vieille chanson : *Il pleut, il pleut bergère*, revient plusieurs fois et donne un caractère pastoral à ce petit ouvrage. Jourdan a chanté le rôle de Léopold, et M^lle^ Duprez a bien fait valoir l'œuvre paternelle.

Lettre d'un étudiant à une étudiante, paroles et musique de Gustave Nadaud. La *Réponse de l'étudiante à l'étudiant* complète cette spirituelle fantaisie, que nous analyserons en quelques mots. L'étudiant en vacances commence ainsi son épître :

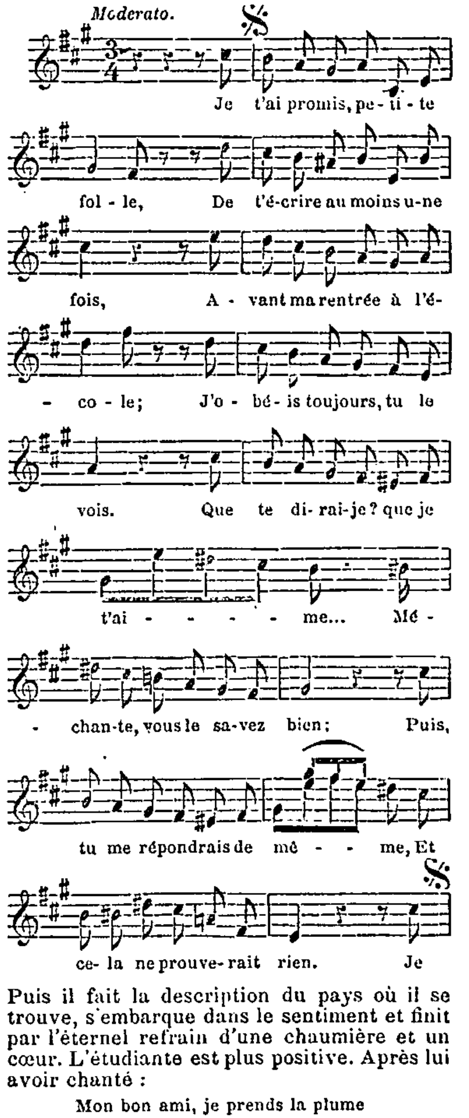
Moderato.
Je t'ai promis, pe - ti - te
fol - le, De t'é-crire au moins u-ne
fois, A - vant ma rentrée à l'é-
- co - le; J'o - bé - is toujours, tu le
vois. Que te di - rai-je? que je
t'ai - - - - me... Mé -
- chan-te, vous le sa-vez bien; Puis,
tu me répondrais de mê - - me, Et
ce- la ne prouve-rait rien. Je

Puis il fait la description du pays où il se trouve, s'embarque dans le sentiment et finit par l'éternel refrain d'une chaumière et un cœur. L'étudiante est plus positive. Après lui avoir chanté :

Mon bon ami, je prends la plume
Qui restait à mon vieux chapeau,
Et, pour écrire ce volume,
Je la taille avec mon couteau.
Tu me demandes des nouvelles
De nos amis... Ne sais-tu pas
Que les oiseaux ont pris leurs ailes,
Et que je suis seule ici-bas?

Après lui avoir dépeint la tristesse de Paris désert, elle aborde le côté sérieux :

On a beau rester sage et sobre,
On a sa table et son loyer;
Tu sais que le terme d'octobre
Est toujours le diable à payer.

Puis elle termine par ce couplet non moins naturel :

Ma main a besoin de la tienne,
Je fais des rêves absorbants...
Si tu passes par Saint-Étienne,
Apporte-moi quelques rubans.

La comédie est complète : on voit bien là ce singulier accouplement de la richesse oisive avec la misère paresseuse et avide de jouissance. C'est cet amour que les poëtes ont chanté, qu'ils ont présenté comme un idéal à la jeunesse, tandis que ce n'est le plus souvent que l'assemblage discordant du libertinage et de la vanité.

Lettres (SOCIÉTÉ DES GENS DE). Elle fut fondée en 1838, par Louis Desnoyers, sur le plan de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. Elle a surtout pour but de protéger la propriété littéraire et de substituer, dans ce but de protection, l'action plus puissante de la collectivité à celle de l'individualisme. Elle est aussi, dans certaines limites, une société de secours mutuels.

Louis Desnoyers, qui avait eu l'idée de cette société vers la fin de 1837, groupa aussitôt un grand nombre d'adhérents, parmi les plus illustres des littérateurs contemporains; V. Hugo, Villemain, Lamennais, Fr. Soulié, Fr. Arago, A. Dumas, A. Thierry, L. Gozlan formèrent le premier comité chargé d'organiser la société naissante; H. de Balzac, G. Sand, H. Martin, R. de Beauvoir firent partie du second, et déjà à cette date (17 mars 1839), tout ce qui avait un nom dans les lettres avait fait acte d'adhésion; la société était fondée et dotée de ressources suffisantes.

Pour en comprendre l'utilité, il suffit de se rendre compte de la situation précaire du littérateur qui, une fois son travail livré à un journal, à une revue, n'est plus le maître de le suivre dans les reproductions incessantes qui en sont faites à Paris même, en province et à l'étranger. Il ne recueillait aucun fruit de cette reproduction, que d'autres jugeaient bonne et fructueuse pourtant, puisqu'ils s'emparaient de son article ou de son roman. Il se trouvait, en face de ceux qui vivaient de son propre talent, dans la même position que l'auteur dramatique en face des directeurs de théâtre qui, une fois la pièce imprimée, la faisaient jouer aux mêmes conditions que s'ils l'eussent écrite eux-mêmes. Abus regrettable, pour ne pas dire odieux, et contre lequel l'homme de lettres isolé était impuissant; il lui aurait fallu dépenser en procès une somme plus que décuple de celle qu'il aurait dû percevoir.

L'association, en se substituant à l'homme de lettres isolé, en forçant les journaux à payer, sous forme d'abonnement, le droit de reproduire les travaux de ses membres, en faisant lire, par des préposés, tout ce qui s'imprime en France et à l'étranger afin de saisir les reproductions faites en dehors d'un contrat passé avec elle, en centralisant le produit des sommes perçues, rend aujourd'hui de très-grands services. Elle a fini par avoir raison de toutes les résistances; les droits de reproduction sont perçus facilement et son action est à peine entravée par quelque mauvais vouloir individuel, aussitôt annihilé. La Société, pour rendre son jeu plus pratique, a fait résoudre par les tribunaux ou par les congrès littéraires, les questions litigieuses les plus usuelles; elle a mis ainsi de son côté le droit et la force. Son autorité même est telle que, depuis 1865, le comité est constitué en chambre syndicale chargée d'instruire les affaires litigieuses que peuvent lui renvoyer les tribunaux, à titre d'arbitre.

Quelques chiffres feront connaître l'importance de la Société à un point de vue qui n'est pas le plus élevé, mais qui est le plus sensible. De l'époque de sa fondation jusqu'en 1868, elle a encaissé *un million deux cent quarante-trois mille francs* payés par les journaux, pour droit de reproduction, et répartis presque intégralement aux auteurs des travaux reproduits; car la Société se contente, pour ses frais de bureau et de correspondance, d'un prélèvement insignifiant. Pour la seule année 1872, elle a perçu et réparti *cent soixante-quinze mille francs* en chiffres ronds, c'est-à-dire l'intérêt d'un capital de 3 millions et demi. Ces chiffres sont éloquents; de telles sommes, arrachées à la piraterie littéraire et rendues aux véritables ayants droit, témoignent de l'utilité de l'institution. A l'aide des cotisations et des dons et legs, la Société s'est, en outre, constitué un fonds de réserve considérable. Elle prélève chaque année sur ce fonds les sommes nécessaires pour venir en aide temporairement à quelques-uns de ses membres ou leur servir des pensions viagères, suivant les cas.

D'après le dernier règlement (1870), la Société des gens de lettres est administrée par un comité composé de vingt-quatre membres titulaires élus; le président, pris dans son sein, change tous les trois mois; un délégué, également élu, est chargé des affaires administratives.

Les membres de la Société sont de deux sortes, les membres titulaires ou sociétaires, et les membres adhérents. Pour être sociétaire, il faut déposer au moins deux volumes d'œuvres imprimées et se faire présenter par deux membres titulaires. L'admission est prononcée par le comité, après rapport fait par un de ses membres. La cotisation annuelle est de 12 francs; le postulant dépose, en outre, 40 francs lors de son entrée, pour apport social. L'admission des adhérents est prononcée de la même façon; ils sont dispensés du dépôt d'œuvres, de la cotisation et d'apport social; aussi ne jouissent-ils pas des bénéfices de l'association en tant que société de secours mutuels; ils en bénéficient seulement au point de vue de la reproduction littéraire et de la protection accordée à tous les membres indistinctement par la Société.

La Société des gens de lettres a eu successivement pour présidents : Villemain, Victor Hugo, Viennet, Louis Desnoyers, Francis Wey, X-B. Saintine, Léon Gozlan, Michel Masson, Edouard Thierry, Emm. Gonzalès, Paul Féval, Jules Simon, Frédéric Thomas. En septembre 1870, la présidence fut offerte à Victor Hugo, qui la déclina. Depuis cette époque, il n'est plus élu de président de la Société; il n'y a plus qu'un président du comité, soumis tous les trois mois à l'élection.

Le délégué de la Société est, depuis longtemps, M. Emmanuel Gonzalès.

Quelques *desiderata* restent encore à satisfaire. On a demandé que la Société ne fût pas seulement chargée de recouvrer des créances et de juger des différends; qu'elle défendît chacun de ses membres contre les empiétements des éditeurs, des libraires, des imprimeurs; qu'elle limitât le pouvoir de la censure et de la commission de colportage; qu'elle instituât des prix, des concours publics, des lectures où pussent se faire connaître les débutants; qu'elle éditât même à certaines conditions les œuvres de ses membres, etc. La Société a fait ce qu'elle a pu, dans une mesure timide, il est vrai, mais il faut convenir qu'elle n'est guère armée contre la censure et la commission de colportage, qu'elle ne peut guère que protester et que, pour les autres innovations réclamées, elle devait être soucieuse de l'intérêt commun et ne pas compromettre le fonds social. Elle a organisé (1872) une librairie qui est appelée à rendre quelques services, quoiqu'elle n'opère qu'avec une prudence peut-être exagérée. C'est à améliorer la situation des gens de lettres vis-à-vis des éditeurs, en se substituant elle-même à ceux-ci autant que possible, que doivent tendre maintenant ses efforts.

Outre une *Chronique* mensuelle, qui est envoyée gratuitement à tous les sociétaires et dans laquelle sont relatés les demandes et les procès-verbaux d'admission, le sommaire des séances du comité, la liste des ouvrages nouveaux, le mouvement des revues et journaux, les traités conclus avec eux, les décisions judiciaires qui intéressent les gens de lettres, etc., la Société publie un *Bulletin* où elle insère des articles de critique et surtout des *Nouvelles*, dus pour la plupart à des débutants et signalés ainsi à l'attention des journaux de province. Elle a entrepris accidentellement d'autres publications collectives. Le *Trésor littéraire* (1865), qu'elle a eu le tort de placer sous le patronage officiel, a soulevé, dans le sein même de la Société et dans le public, de vives discussions, sur lesquelles il est inutile de revenir. Un don de 10,000 francs, sollicité un peu légèrement du ministre de l'instruction publique par le président, Paul Féval, a de même occasionné des débats irritants et fut définitivement refusé par le comité. Ces deux faits ont montré l'esprit d'indépendance de la Société et combien il est prudent à ceux qui la dirigent de ne pas l'engager dans la voie de la tutelle administrative. La Société des gens de lettres a encore édité l'*Obole des conteurs* (1864, in-18), qui fut vendu au profit des ouvriers cotonniers, dans la grande crise provoquée par la guerre de sécession américaine; l'*Offrande* (1873, in-8o), vendu au profit des Alsaciens-Lorrains. Elle a, en outre, organisé à diverses reprises des conférences publiques. Pendant le siége de Paris elle a, au moyen de deux auditions des *Châtiments* au théâtre de la Porte-Saint-Martin, offert à la Défense nationale deux canons montés sur leurs affûts, le *Châtiment* et *Châteaudun*.

LETTRÉ, ÉE adj. (lè-tré — rad. *lettre*). Qui a du savoir, qui est instruit dans les belles-lettres : *Un homme* LETTRÉ. *Une femme* LETTRÉE. *Toute fille* LETTRÉE *restera fille toute sa vie, quand il n'y aura que des hommes sensés sur la terre.* (J.-J. Rouss.)

Chacun sait aujourd'hui quand il fait de la prose;
Le siècle est, à vrai dire, un mandarin *lettré*.
A. DE MUSSET.

— Zool. Qui est marqué de points, de traits, imitant les caractères alphabétiques : *Atte* LETTRÉE.

— Subst. Personne lettrée : *Le* LETTRÉ *vit plus longtemps que le manœuvre.* (E. Pelletan.)

— Nom donné en Chine à des hommes d'une classe particulière, qui cultivent les lettres et exercent les fonctions publiques : *On connaît un* LETTRÉ *à la façon aisée dont il fait une révérence.* (Montesq.)

LETTRER v. a. ou tr. (lè-tré — rad. *lettre*). Instruire dans les lettres : LETTRER *le peuple, c'est le civiliser.* (V. Hugo.) ‖ Inus.

LETTRILLE s. f. (lè-tri-lle; *ll* mll.). V. LÉTRILLE.

LETTRINE s. f. (lè-tri-ne — dimin. de *lettre*). Typogr. Petite lettre qu'on met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à quelque note explicative placée en marge ou au bas de la page. ‖ Nom donné aussi aux lettres majuscules imprimées au haut des pages ou des colonnes d'un dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots que renferme la page ou la colonne.

— **Encycl.** Typogr. On se servait autrefois, pour les renvois aux notes, de lettres italiques que l'on plaçait, soit entre parenthèses, soit en supérieures; c'est à ces lettres italiques que l'on a donné le nom de *lettrines*. On a eu recours ensuite, pour le même usage, aux astérisques placées entre parenthèses et en nombre égal à celui des renvois pour la même page. Aujourd'hui, on a généralement adopté les chiffres, soit supérieurs, soit du corps; dans ce dernier cas, on met le chiffre entre parenthèses. Ce mode est de beaucoup le plus commode, et l'on n'emploie plus guère les deux autres que dans des cas tout à fait rares et particuliers.

LETTRIQUE adj. (lè-tri-ke — rad. *lettre*). Qui a rapport aux lettres de l'alphabet : *Ne devait-on pas s'attendre à trouver dans le* Dictionnaire de l'Académie *quelques développements instructifs sur la science* LETTRIQUE, *au moins quelques judicieuses réflexions sur l'origine de nos lettres, sur leur forme, etc.?* (Ragon.) *Il a fallu toute l'ignorance* LETTRIQUE *de nos latiniers pour arriver à nasaler un* y. (Ragon.)

LETTRISÉ, ÉE adj. (lè-tri-zé — rad. *lettre*). Se dit d'une espèce de vers dont tous les mots commencent par la même lettre, comme ceux du poëme de Leo Placentius, qui débute par le vers suivant :

Plaudite, porcelli, porcorum pigra propago.

LETTSOM (John COAKLEY), médecin anglais, né dans une île des Antilles en 1744, mort à Londres en 1815. Envoyé tout jeune en Angleterre, il y étudia la médecine et la pharmacie, retourna à la mort de son père aux Antilles, où il donna la liberté à tous ses esclaves, puis revint en Europe, visita la France, la Hollande, prit le grade de docteur à Leyde et se fixa à Londres, où il devint en 1771 membre de la Société royale. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Histoire naturelle de l'arbre à thé* (Londres, 1772); le *Compagnon du naturaliste et du voyageur* (Londres, 1772); *Mémoires sur le dispensaire général de Londres* (Londres, 1774), ouvrage traduit en français ainsi que les deux précédents; *Histoire de l'origine de la médecine* (Londres, 1778); *Essai sur les malheurs du pauvre* (Londres, 1794); *Essai pour répandre la tempérance, la bienfaisance et la science médicale* (Londres, 1797); *Observations sur la persécution religieuse* (Londres, 1800). Lettsom était quaker et employait en œuvres de bienfaisance la plus grande partie de ce qu'il possédait.

LETTSOMIE s. f. (lèt-so-mî — de *Lettsom*, méd. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des théacées, tribu des ternstrœmiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou. ‖ Syn. d'ARGYRÉE, autre genre de végétaux.

LEU s. m. (leu). Forme ancienne du mot LOUP, usité dans la locution : *A la queue leu leu*, A la file, à la suite les uns des autres, comme on dit que marchent les loups : *Marcher à la queue* LEU LEU.

— *La queue leu leu*, Jeu d'enfants, qui consiste à marcher à la file comme les loups : *Jouer à* LA QUEUE LEU LEU.

LEU (SAINT-) s. m. (sain-leu). Pierre à bâtir, extraite des carrières de Saint-Leu, dans le département de Seine-et-Marne.

LEU (saint), appelé aussi saint **Loup**, archevêque de Sens en 609, mort en 623. Il appartenait à une famille alliée à la maison royale. Il était très-charitable et donnait tout aux pauvres. Un jour qu'il avait tout donné, dit la légende, il arriva qu'il convia plusieurs personnes à dîner, et quand ses serviteurs lui dirent qu'ils n'avaient que la moitié du vin qu'il lui fallait, il répondit : « Je crois que celui qui nourrit les petits oiseaux viendra au secours de notre charité. » Et aussitôt il vint un messager qui dit que cent muids de vin étaient descendus devant la porte. Lorsque Clotaire, roi de France, entra en Bourgogne, il envoya son sénéchal contre les habitants de Sens pour les assiéger, et alors saint Leu entra en l'église de Saint-Etienne et sonna de la cloche. Quand les ennemis l'entendirent, ils furent saisis de frayeur et s'enfuirent tous. La Bourgogne n'en tomba pas moins au pouvoir des Francs, et Leu fut exilé; mais une sédition du peuple de Sens força Clotaire à le rappeler. L'Eglise l'honore le 1er septembre.

Leu-et-Saint-Gilles (ÉGLISE **Saint-**). En 1235, les habitants des rues qui avoisinaient l'abbaye de Saint-Magloire obtinrent l'autorisation de construire, rue Saint-Denis, sur le territoire de Saint-Magloire, une chapelle dédiée à saint Gilles et à saint Loup, le grand évêque de Sens. Reconstruite en 1319, cette chapelle fut agrandie à diverses reprises et érigée en paroisse en 1617. Vers 1727, la façade principale de l'église, sur la rue Saint-Denis, fut complétement défigurée; il n'y reste plus, d'à peu près intact, que l'ogive de la porte médiane et les huit colonnes à chapiteaux feuillagés qui l'accompagnent. Les deux portes latérales sont contemporaines des bas-côtés et datent, par conséquent, du XVIe siècle. Les deux petites tours carrées et terminées par des flèches d'ardoise sont modernes. L'abside est décorée de pilastres doriques, de balustrades, de contre-forts avec arcs-boutants, et de gargouilles en forme de consoles. L'église, qui était entièrement entourée de maisons, à l'exception du grand portail et de l'abside, a été dégagée vers 1860, lors du percement du boulevard de Sébastopol.

La nef est recouverte d'une voûte ogivale à nervures croisées. Le chœur et l'abside sont beaucoup plus élevés que la nef. Les baies et les arcs de cette partie de l'église sont en plein cintre; mais les cinq travées du rond-point sont en ogive. On a supprimé le premier des trois rangs de fenêtres à meneaux qui versaient la lumière dans l'intérieur de l'édifice. En 1780, l'architecte de Wailly exécuta divers travaux dans le chœur de l'église Saint-Leu-et-Saint-Gilles; il rehaussa le sol du sanctuaire et le maître-autel, et pratiqua au-dessous une chapelle souterraine où l'on descend par deux escaliers demi-circulaires, dont l'entrée se trouve dans les bas-côtés.

Cette église était riche en tableaux et en reliques. On y voit encore, dans la première chapelle méridionale, un tableau daté de 1772, représentant le crime, la condamnation et le supplice d'un soldat qui fut brûlé vif en 1415, pour avoir frappé de son couteau une image de la Vierge placée au coin de la rue aux Ours, près de l'église Saint-Leu. L'image aurait, suivant la tradition, versé du sang en abondance. Pour conserver la mémoire de ce prétendu miracle, on célébrait encore une fête annuelle dans les derniers temps qui ont précédé la Révolution. L'église Saint-Leu possède aussi un *Saint François de Sales* après sa mort, peint par Philippe de Champagne, et une *Sainte Geneviève* en pierre. L'église Saint-Leu-et-Saint-Gilles est aujourd'hui une des succursales de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

LEU-D'ESSERENT (SAINT-), bourg et commune de France (Oise), cant. de Creil, arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Senlis, sur la rive gauche de l'Oise; 1,578 hab. Importantes carrières de pierre de taille; fabrication de colle forte et de dentelles; féculeries; fabrication de crics. Le coteau au pied et sur les pentes duquel est bâti Saint-Leu-d'Esserent est percé de carrières de pierre dont l'exploitation occupe une partie des habitants. On en extrait une belle pierre connue sous le nom de *pierre de Saint-Leu*. Quelques-unes de ces carrières ont plusieurs kilomètres de profondeur. Mais la principale curiosité de Saint-Leu est son église, dont un écrivain anonyme a fait ainsi la description : « C'est un fort bel édifice sans transsept, d'une forme allongée et terminé en hémicycle à l'E. Le portail consiste en une grande ogive romane, ornée de trois rangs de zigzags reposant sur de courtes colonnes romanes à chapiteaux rustiques. Derrière ce portail est un porche s'étendant sur toute la largeur de l'église et de 6 mètres de profondeur. Au-dessus du porche est une vaste salle voûtée avec des arceaux à doubles zigzags, reposant sur des piliers à chapiteaux ornés de figures fantastiques. Le clocher, situé à droite du portail, présente deux étages de légères arcades romanes surmontées d'une flèche octogone à écailles de poisson. Chaque angle est garni d'un élégant clocheton. Les bas-côtés qui tournent autour du chœur et du sanctuaire sont séparés de la nef par de larges arcades à ogives surbaissées, portant sur vingt-quatre gros piliers romans à chapiteaux variés et ornés de feuillages. De minces colonnes gothiques, adossées contre une partie de ces piliers, s'élancent jusqu'à la naissance des voûtes. Une galerie circulaire règne au-dessus des arcades. Quarante-deux larges et hautes fenêtres à ogive de la transition éclairent l'intérieur et s'élèvent jusqu'à la naissance de la voûte. Une tour romane sans flèche s'élève sur chaque bas-côté parallèlement au sanctuaire. Extérieurement, l'église est entourée d'arcs-boutants et de contre-forts au S. et au N. » Autour de ce bel édifice, qui s'élève sur une terrasse plantée d'arbres, se voient les restes d'un prieuré fondé vers la fin du XIe siècle par Hugues, comte de Dammartin, seigneur d'Esserent.

Les successeurs de Hugues, les comtes de Dammartin, ainsi que les comtes de Clermont, accordèrent de nombreux priviléges au prieuré d'Esserent. La foire de Creil fut, vers la même époque, transportée à Saint-Leu, sous la juridiction du prieuré. Les habitants du territoire en dépendant furent exempts du service de guerre, sauf dans le cas de défense à l'intérieur contre les invasions. Le prieuré avait acquis une immense prospérité quand, en 1359, les Anglais et les Navarrais de la garnison de Creil y portèrent le pillage et la dévastation. Les moines s'enfuirent, puis parvinrent à rentrer en possession paisible de leur monastère en payant une grosse rançon. Leur nombre légal ne dépassait pas vingt-cinq; mais ce chiffre se réduisit peu à peu, soit par le relâchement de la discipline, soit par toute autre cause; car en 1790, lors de la suppression des établissements religieux, le prieuré d'Esserent comptait à peine huit à dix desservants.

En 1846, l'architecte Verdier, chargé par l'Etat de la restauration de la cathédrale de Beauvais, exposa une intéressante suite de dessins dans lesquels il expliquait avec détail un projet de restauration analogue pour le prieuré d'Esserent, et principalement pour son église, que nous avons décrite ci-dessus. Le ministère fit l'acquisition de ces dessins; mais la révolution de Février, qui survint, a empêché de donner suite au projet, qui est encore à réaliser aujourd'hui. L'édifice, classé parmi les monuments historiques, est heureusement à l'abri de tout acte de vandalisme et peut attendre; mais nous n'en hâtons pas moins de tous nos vœux l'heure d'une restauration intelligente qui achèvera de mettre en lumière un des plus curieux monuments de l'archéologie beauvaisine. On peut consulter avec intérêt sur l'ancien prieuré d'Esserent : *Archéologie* *des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis depuis le* ve *siècle jusque vers la fin du* XIIe, par le docteur Egen J. Woilley (in-fol.); *Étude historique sur Esserent, près de Chantilly*, par A.-P.-M. Gilbert (*Revue archéologique*, 1854, 10e année), etc.

LEU-TAVERNY (SAINT-), bourg et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency; 1,568 hab. Pendant la Révolution, ce bourg prit le nom de *Claire-Fontaine;* il a porté, du 10 juin 1852 au 4 septembre 1870, celui de *Napoléon-Saint-Leu*. La nouvelle église de Saint-Leu fut commencée en 1852. La façade du monument présente des peintures, des ornements sculptés, des gravures en creux et des dorures. Le tympan de la grande porte représente *Jésus-Christ entre saint Leu et saint Egidius;* celui de la porte latérale, la *Vierge consolatrice des affligés*. C'est dans son château de Saint-Leu que le prince de Condé fut trouvé, dans la nuit du 27 au 28 août 1830, pendu à l'espagnolette d'une fenêtre.

LEU (Thomas DE), dessinateur et graveur, né à Paris en 1570. Il est connu surtout par ses portraits, qui sont exécutés au burin avec une grande finesse. On cite entre autres ceux de *Henri III*, de *Marie Stuart*, du *Duc de Joyeuse*, de *Lesdiguières*, du *Duc de Mayenne*, de *Passerat* et de *Marie de Médicis*. La plupart de ses pièces sont marquées : *Thomas* ou *Thom. de Leu˙ fec. et exc.* On ignore l'époque de sa mort.

LEU (Jean-Jacques), historien et jurisconsulte suisse, né à Zurich en 1689, mort en 1768. Après avoir visité la plus grande partie de l'Europe, il se fixa dans sa ville natale, où il remplit diverses fonctions, notamment celles de chancelier (1729) et de bourgmestre (1759). Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Législation des villes et des campagnes de la Confédération* (Zurich, 1727-1746, 4 vol. in-4o); *Dictionnaire général de la Confédération helvétique* (Zurich, 1747-1765, 20 vol. in-4o), vaste répertoire historique et géographique qui est encore estimé et auquel Holzhalb a ajouté cinq volumes de supplément (1786-1791).

LEUBUS, bourg de Prusse, province de Silésie, régence et à 41 kilom. N.-O. de Breslau, sur l'Oder; 500 hab. Ancienne abbaye de cisterciens, convertie en haras; maison d'aliénés.

LEUCA (cap), le *Iapygium promontorium* des Romains, promontoire du royaume d'Italie, sur les côtes de la Terre d'Otrante, à l'extrémité S.-E. de l'Italie, cant. et à 7 kilom. de Gagliano, par 39° 47′ de latit. N., et par 16° 4′ de longit. E. Ce cap célèbre, qui forme le talon de la botte à laquelle on a comparé cette partie de l'Italie, détermine la séparation du canal d'Otrante et de la mer Ionienne.

LEUCACANTHE s. f. (leu-ka-kan-te — du gr. *leukos*, blanc; *akantha*, épine). Bot. Division du genre centaurée.

LEUCADE, en latin *Leucas*, nom ancien d'une île de la mer Ionienne, appelée aujourd'hui *Sainte-Maure*, près de la côte de l'Acarnanie. Les habitants de Leucade conservèrent leur indépendance pendant les troubles civils de la Grèce, mais la perdirent lors de l'expédition du consul Flaminius contre Philippe, roi de Macédoine. Sous l'empire d'Orient, dont elle fit partie lors du partage de Théodose, elle fut souvent ravagée par *les barbares, et finit par tomber, en 1229*, au pouvoir d'une famille napolitaine, qui la posséda avec plusieurs îles voisines sous la suzeraineté de Venise jusqu'en 1479, époque où elle fut conquise par Mahomet II. Reconquise en 1684 par les Vénitiens, elle leur resta jusqu'en 1797, et suivit depuis lors le sort des îles Ioniennes, dont elle fait partie sous le nom de *Sainte-Maure*. V. ce mot.

Cette île était surtout célèbre, dans l'antiquité, par un promontoire qui la terminait au S. et qui était formé par un rocher élevé, en face de l'île de Céphalonie; ce promontoire tirait son nom de la blancheur de ses rochers. Au sommet était un temple célèbre d'Apollon, redouté, dit Virgile, des gens de mer, sans doute parce que les approches de ce cap leur paraissaient dangereuses. Leucade était primitivement une presqu'île qui ne tenait à l'Acarnanie que par un isthme de 500 pas de longueur et de 120 de largeur. Les habitants coupèrent cet isthme et firent ainsi une île de Leucade. Le canal qui la séparait de l'Acarnanie était d'ailleurs peu profond, et, avec le temps, il fut comblé par les sables.

La légende rapporte qu'un enfant, appelé Leucatée, s'élança du haut de ce rocher dans les flots pour échapper à l'infâme poursuite d'Apollon et qu'il donna son nom à cette île. C'était là, depuis cet événement, que les amants malheureux venaient chercher un remède à leurs maux, en se précipitant du haut du promontoire dans les flots. Ceux qui échappaient à la mort après ce saut périlleux étaient guéris de leur amour; mais bien peu résistaient à ce remède héroïque. Les prêtres d'Apollon encourageaient cette superstition. Ils prirent de grandes précautions pour que les premières épreuves ne fussent pas mortelles. Ainsi, dans une fête en l'honneur d'Apollon, on précipitait une victime dans les flots sacrés; mais, pour rendre la chute moins dangereuse, on attachait à ses habits des ailes d'oiseaux et même des oiseaux vivants qui le soutenaient en l'air; des bateaux rangés autour du précipice volaient à son secours.

Les yeux du peuple s'accoutumèrent à ce spectacle, et les ministres d'Apollon se donnèrent le barbare plaisir d'attirer de toutes les parties de la Grèce une foule de malheureux qu'ils poussaient à la mort. Quelques-uns échappèrent cependant; Sapho ne fut malheureusement pas de ce nombre. Ayant cherché dans la fatale expérience un remède à son amour pour Phaon, elle y succomba, dit-on. Mais il est plus que probable que tout ce récit n'est qu'une légende.

Lamartine a consacré une de ses *Méditations* à raconter les plaintes de Sapho avant de s'élancer dans la mer. Voici le passage le plus remarquable de cette pièce :

Mais déjà s'élançant vers les cieux qu'il colore,
Le soleil de son char précipite le cours.
Toi qui viens commencer le dernier de mes jours,
Adieu, dernier soleil! adieu, suprême aurore!
Demain, du sein des flots vous jaillirez encore;
Et moi, je meurs! et moi, je m'éteins pour toujours!
Adieu, champs paternels! adieu, douce contrée!
Adieu, chère Lesbos à Vénus consacrée!

Les écrivains font de fréquentes allusions au saut de Leucade, qu'ils considèrent comme le symbole des remèdes héroïques, des ressources désespérées :

« Malgré les diversions inévitables, les sourires donnés à la foule et reçus, le monde devint comme une plage solitaire de *Leucade* à cette Sapho désespérée (Mme Desbordes-Valmore), et sa plainte éternellement déchirante répète à travers tout :

Malheur à moi! je ne sais plus lui plaire,
Je ne suis plus le charme de ses yeux... »

SAINTE-BEUVE.

« . . . Laissons là des détours superflus :
Je vous aimais tantôt, je ne vous aime plus.
Vous avez su d'un mot me remettre à ma place;
Mais j'y suis retombé le cœur frappé de glace.
Les chutes que l'on fait d'une telle hauteur
Sont des *sauts de Leucade* et guérissent le cœur. »

E. AUGIER.

LEUCADENDRON s. m. (leu-ka-dain-dron — du gr. *leukos*, blanc; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des protéées, comprenant plusieurs espèces qui, croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. du genre protée ou section du même genre.

LEUCANIE s. f. (leu-ka-ni — du gr. *leukos*, blanc). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles, et dont l'espèce type est très-commune en Europe.

LEUCANILINE s. f. (leu-ka-ni-li-ne — du gr. *leukos*, blanc, et de *aniline*). Chim. Substance obtenue par la réduction de l'aniline.

— **Encycl.** La *leucaniline* répond à la formule $C^{20}H^{21}Az^3$. Elle se produit lorsqu'on fait agir les agents réducteurs sur la rosaniline et présente vis-à-vis de ce dernier corps les mêmes relations que l'indigo bleu vis-à-vis de l'indigo blanc.

$$\underset{\text{Rosaniline.}}{C^{20}H^{19}Az^3} \quad + \quad \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2} \quad = \quad \underset{\textit{Leucaniline.}}{C^{20}H^{21}Az^3}$$

On l'obtient en abandonnant le chlorhydrate de rosaniline avec du zinc métallique ou plus facilement encore, en soumettant la fuchsine du commerce par le sulfure d'ammonium. Il se forme une masse résineuse qu'on divise le plus finement qu'on peut, et qu'on traite par l'acide chlorhydrique après l'avoir lavée à l'eau. La solution, traitée par l'acide chlorhydrique concentré, donne un abondant précipité cristallin, brun ou jaune, de chlorhydrate de *leucaniline* impur. On purifie ce sel en le dissolvant, à plusieurs reprises, dans l'acide chlorhydrique faible et le précipitant par le même acide concentré. Il se dépose par le refroidissement de sa dissolution chlorhydrique étendue, bouillante, en tres-petites plaques rectangulaires, que l'on obtient tout à fait pures en les faisant cristalliser une dernière fois dans l'eau ou en les dissolvant dans l'alcool et en les reprécipitant par l'éther.

La *leucaniline* est précipitée de son chlorhydrate sous la forme d'une poudre blanche, qui acquiert à l'air une légère teinte rosée. L'eau froide la dissout à peine, l'eau bouillante la dissout un peu mieux; elle est peu soluble dans l'éther et assez soluble dans l'alcool. A 100°, elle fond en un liquide transparent d'un rouge foncé, qui, par le refroidissement, se prend en une masse à peine colorée. Les agents d'oxydation, tels que le peroxyde de baryum, le chlorure ferrique et le chromate de potassium, la convertissent facilement en rosaniline. Le chlorure de benzoïle et le sulfure de carbone se combinent à la *leucaniline* en donnant des composés qui n'ont point encore été examinés.

Les sels de *leucaniline* cristallisent bien, le sulfate excepté; ils sont tous solubles dans l'eau et précipitables par les alcalis. Le *chlorhydrate* $C^{20}H^{21}Az^3.3HCl.H^2O$ n'abandonne son eau que lorsqu'on le chauffe pendant longtemps dans un courant d'hydrogène. Lorsqu'on fait bouillir sa solution avec un excès de *leucaniline*, l'excès de cette base se dépose en magnifiques cristaux sans qu'il se forme de sel basique. Le *chloroplatinate* $(C^{20}H^{21}Az^3.3HCl)^2 3PtCl^4 + 2H^2O$ est peu soluble dans l'eau froide et décomposable par l'eau bouillante. Il perd son eau avec difficulté, même à 100°. L'*azotate*

$$C^{20}H^{21}Az^3.3AzHO^3.H^2O$$

forme des aiguilles blanches solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans l'éther, peu solubles dans l'acide azotique et décomposables à 100°.

— *Triphényl-leucaniline* $C^{20}H^{18}(C^6H^5)^3Az^3$. Elle se produit lorsqu'on soumet la triphényl-rosaniline à l'action des agents réducteurs. La solution de chlorhydrate de triphényl-rosaniline est décolorée par l'hydrogène naissant dégagé au moyen du zinc, et la liqueur claire, traitée par l'eau, donne un précipité qui peut être purifié par l'éther. Le même corps s'obtient sous la forme d'une résine cassante, non basique, par l'action du sulfure d'ammonium sur le chlorhydrate de triphényl-rosaniline. Ce chlorhydrate est anhydre. Les agents oxydants le convertissent en chlorhydrate de triphényl-rosaniline.

LEUCANTHE adj. (leu-kan-te — du gr. *leukos*, blanc; *anthos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs blanches.

LEUCANTHÈME adj. (leu-kan-tè-me — du gr. *leukos*, blanc; *anthêma*, fleur). Bot. Qui a des fleurs blanches.

— s. m. Bot. Espèce de chrysanthème à fleurs blanches.

LEUCATE s. m. (leu-ka-te) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide leucique avec une base.

LEUCATE, bourg et commune de France (Aude), canton de Sigeon, arrond. et à 39 kilom. S. de Narbonne, dans une presqu'île, entre l'étang du même nom et la Méditerranée, avec une redoute près du cap et du grau de Franqui; 1,461 hab. Ateliers de salaison pour les sardines; fabrication d'eau-de-vie et d'alcool; entrepôt de vins du Roussillon. Dans la commune de Leucate, sur le littoral de la Méditerranée, se trouve l'anse de la Franqui, présentant un port naturel qui peut recevoir des bâtiments d'un fort tonnage. ‖ L'étang de Leucate, dont un tiers seulement est dans le départ. de l'Aude, couvre une superficie de 5,710 hectares. Il a 19 kilom. de longueur; sa largeur varie de 1 kilom. 1/2 à 9 kilom. Lorsque les déversoirs maritimes ne sont point obstrués par les eaux, ses plages sont en partie à sec. Il est alimenté par les sources salines de la fou Estrame et de la fou Dame. Le grau de Saint-Laurent et le port de Barcarès le mettent en communication avec la mer.

LEUCÉ s. m. (leu-sé — gr. *leukê;* de *leukos*, blanc). Pathol. Espèce de lèpre blanche, mal connue aujourd'hui, mais souvent nommée au moyen âge.

LEUCÉ, c'est-à-dire *blanche*, île du Pont-Euxin, près de la rive occidentale, non loin de l'embouchure de l'Ister. C'est aujourd'hui l'île des Serpents. La mythologie grecque y plaçait les âmes heureuses des héros.

LEUCÉIQUE s. f. (leu-sé-i-ke). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, qui se trouve dans les mers de l'Afrique australe.

LEUCÉRIE s. f. (leu-sé-rî — du gr. *leukos*, blanc). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Chili. ‖ On dit aussi LEUCHÉRIE.

LEUCES ou **LEUQUES**, en latin *Leuci*, peuple de la Gaule ancienne, dans la Belgique Ire, entre les Médiomatrices au N. et les Séquanais au S. Leurs villes principales étaient *Tullum* (Toul) et *Nasium* (Noix). Leur territoire comprenait la plus grande partie des départements actuels de la Meurthe et de la Moselle.

LEUCÉTHIOPIE s. f. (du gr. *leukos*, blanc; *aithiops*, nègre). Pathol. Maladie des nègres, à la suite de laquelle leur peau devient blanche : *La* LEUCÉTHIOPIE *règne parmi les Papouas, dans la Nouvelle-Guinée.* (M.-Br.)

LEUCHÉMIE s. f. (leu-ké-mî — du gr. *leukos*, blanc; *haima*, sang). Pathol. V. LEUCOCYTHÉMIE.

LEUCHÉRIE s. f. (leu-ké-rî). Bot. Syn. de LEUCÉRIE, genre de composées.

LEUCHT (Chrétien-Léonard), publiciste et jurisconsulte allemand, né à Arnstadt (Thuringe) en 1645, mort en 1716. Après avoir exercé avec une grande distinction la profession d'avocat à Dresde, il devint conseiller du comte de Reuss (1683), puis du comte de Limbourg et de la ville de Nuremberg, et reçut de l'empereur le titre de comte palatin (1690). On lui doit d'importants ouvrages, dont les principaux sont : *Electa juris publici curiosa* (Francfort, 1694-1697, 3 vol. in-4o), sous le pseudonyme de **Cassander Thucellius**; *Chancellerie des États de l'Europe* (Nuremberg, 1697-1716, 61 parties, in-8o), recueil périodique, sous le pseudonyme de **Antoine Faber**; *Actes publics du Saint-Empire romain* (1715-1722, 5 vol. in-fol.), où l'on trouve un grand nombre de documents précieux. Il a donné, en outre, de bonnes éditions de plusieurs ouvrages.

LEUCHTENBERG, village de Bavière, dans le cercle du haut Palatinat, à 35 kilom. N.-E. d'Amberg, sur la rive gauche de la Luhe; 500 hab. Leuchtenberg fut autrefois le nom d'un landgraviat de Bavière, dont le titulaire avait, comme prince de l'empire, siége et voix à l'ancienne diète; ce landgraviat, en 1707, passa par héritage dans la maison de Bavière. En 1817, le roi Maximilien-Joseph de Bavière le céda avec une partie de la principauté d'Eichstædt à son gendre, Eugène Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie, qui prit alors le titre de duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt, en faisant abandon à la couronne de Bavière, en échange de ces domaines, de l'indemnité de 5 millions de francs à lui due par le royaume des Deux-Siciles pour ses dotations à Naples. Le duc obtint pour lui et ses successeurs, par ordre de primogéniture, le titre d'altesse royale; les autres membres de sa famille portent le titre de prince et de princesse, avec la qualifica- d'altesse sérénissime. La maison de Leuchtenberg en Bavière, prend rang immédiatement après la famille royale, et, en cas d'extinction de la ligne mâle, elle arrive à la couronne par représentation de la ligne féminine.

De son mariage avec Amélie-Auguste, fille aînée du roi Maximilien-Joseph de Bavière, née le 21 juin 1788 et morte le 13 mai 1851, Eugène Beauharnais avait eu quatre fils, dont deux moururent en bas âge, et quatre filles. L'aînée de celles-ci, JOSÉPHINE, née en 1807, a épousé en 1822 le prince Oscar, qui fut plus tard roi de Suède; la seconde, EUGÉNIE, née en 1808, morte en 1847, avait épousé le duc de Hohenzollern-Hochingen; la troisième, AMÉLIE, est veuve de l'empereur du Brésil dom Pedro; la quatrième, THÉODELINDE, née en 1814, a épousé en 1841 le comte Guillaume de Wurtemberg.

L'aîné des fils d'Eugène, CHARLES-AUGUSTE-EUGÈNE-NAPOLÉON, né à Milan en 1810, avait épousé en 1835 la reine de Portugal doña Maria, et mourut à Lisbonne, le 28 mars de la même année, deux mois à peine après son mariage. Le cadet, devenu chef de sa maison à la suite du décès de son frère aîné, MAXIMILIEN-EUGÈNE-JOSEPH-NAPOLÉON, né en 1817, mort en 1852, a laissé des fils, dont l'aîné, Nicolas, est prince Romanoffski, duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt, et siége en cette qualité dans la Chambre des pairs de Bavière. Les possessions de la maison de Leuchtenberg qui étaient situées *dans les États de l'Église furent vendues au* gouvernement pontifical pour une vingtaine de millions de francs, somme dont il a été fait immédiatement emploi en acquisition de la terre de Tambov, en Russie. Enfin, après de longues négociations, les domaines que cette maison possédait en Bavière ont été également revendus au gouvernement bavarois. Elle est donc devenue aujourd'hui complétement russe.

LEUCHTENBERG (Auguste-Charles-Eugène-Napoléon, duc DE), prince d'EICHSTÆDT, né à Milan en 1810, mort à Lisbonne en 1835. Fils d'Eugène de Beauharnais, il fit ses études classiques sous la direction de Mejean, suivit les cours de l'université de Munich vers 1826, et accompagna ensuite au Brésil la princesse Amélie, sa sœur, qui allait épouser l'empereur dom Pedro. A son retour, il entra dans l'armée, et, sans l'opposition du gouvernement français, il serait monté sur le trône de Belgique, que lui proposait la Chambre des députés. En 1834, on lui offrit la main de la reine doña Maria de Portugal, qu'il accepta. Le mariage fut célébré le 25 janvier 1835, et deux mois après le prince Auguste fut emporté par une angine couenneuse.

LEUCHTENBERG (Maximilien-Eugène-Joseph-Napoléon, duc DE), prince d'EICHSTÆDT, frère du précédent, second fils d'Eugène de Beauharnais, né à Munich en 1817, mort à Saint-Pétersbourg en 1852. Sous la direction aussi sage qu'éclairée de sa mère, il avait reçu l'éducation la plus solide. En 1837, son oncle, le roi Louis de Bavière l'envoya assister aux grandes manœuvres de cavalerie exécutées par ordre de l'empereur Nicolas dans les plaines de Wossnosensk. Il y fut accueilli avec une extrême distinction par la famille impériale, et l'année suivante, ayant eu occasion de rencontrer à Kreuth, près de Tegernsée, l'impératrice de Russie et sa famille, des rapports plus intimes s'établirent de part et d'autre. Le 16 octobre, le prince partit pour Saint-Pétersbourg, où, le 4 novembre, il se fiança avec la grande-duchesse Marie, fille aînée de l'empereur. Ce mariage fut célébré le 14 juillet 1839, et le lendemain parut un manifeste impérial, accordant au duc, petit-fils adoptif de Napoléon, le titre d'altesse impériale, le grade de général-major dans l'armée russe, et constituant à la jeune duchesse et à ses descendants un riche apanage. Après avoir longtemps souffert d'une maladie de poitrine gagnée dans un voyage aux monts Oural, le jeune duc mourut à Saint-Pétersbourg le 20 octobre 1852. Les enfants issus de son mariage ont été élevés dans la religion grecque et portent le titre d'altesse impériale. Comme membres de la famille impériale de Russie, l'empereur leur a, en outre, accordé le nom de ROMANOFFSKI. Le duc de Leuchtenberg avait fait une étude toute particulière de la minéralogie et de la chimie, et il possédait de riches collections de minéraux. Il a publié, dans les *Mémoires* des Académies de Munich et de Saint-Pétersbourg, dont il était membre, plusieurs articles sur l'argenture et le platinage galvano-plastique.

LEUCIFER s. m. (leu-si-fèr). Crust. Genre de crustacés stomapodes, type de la tribu des leucifériens, comprenant deux espèces dont le type a été trouvé dans l'océan Indien.

LEUCIFÉRIEN, IENNE adj. (leu-si-fé-riain, iè-ne — rad. *leucifer*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au leucifer. ‖ On dit aussi LEUCIFÉRITE.

— s. m. pl. Tribu de crustacés stomapodes, ayant pour type et genre unique le genre leucifer.

— **Encycl.** L'un des traits les plus remarquables de l'organisation des *leucifériens* est la longueur excessive de la portion antérieure de la tête, la brièveté extrême de la partie du corps occupée par la bouche et constituant le thorax, et le grand développement de l'abdomen. Ce groupe est un des plus singuliers que l'on connaisse. Le *leucifer* de Reynaud se trouve dans l'océan Indien.

LEUCIFÉRITE adj. (leu-si-fé-ri-te). Crust. Syn. de LEUCIFÉRIEN.

LEUCINE s. f. (leu-si-ne — du gr. *leukos*, blanc). Chim. Corps qui se produit par la putréfaction de la caséine.

— **Encycl.** La *leucine* $C^{12}AzH^{13}O^4$ appartient à la série des substances albuminoïdes; c'est un corps cristallin, blanc, soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais insoluble dans l'éther, se comportant comme une base avec les acides, puisqu'elle donne des sels parfaitement définis et cristallisables. L'acide azotique la dissout très-bien, et la dissolution laisse, après refroidissement, un dépôt d'azotate de *leucine;* l'acide chlorhydrique la dissout également. Fondue avec la potasse caustique, elle donne naissance à l'acide valérianique et à l'acide butyrique.

La *leucine* se forme pendant la putréfaction de la caséine au contact de l'air, et aussi quand on traite la viande, la gélatine, la laine, le blanc d'œuf, la corne, etc., par l'acide sulfurique ou par la potasse hydratée.

LEUCIPPE s. f. (leu-si-pe). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, comprenant deux espèces qui vivent sur les côtes du Chili et de la Patagonie.

LEUCIPPE, philosophe grec, fondateur présumé de la doctrine atomistique, plus tard illustrée par Epicure, né environ 480 ans avant l'ère chrétienne. Les trois villes d'Abdère, d'Elée et de Milet se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour: Abdère, parce que la doctrine de Leucippe était celle de Démocrite; Elée, parce qu'il fut l'adversaire décidé de l'école d'Elée et qu'on suppose que, pour l'avoir combattue si savamment, il avait dû en être d'abord un adepte; enfin Milet, parce que Leucippe était un philosophe naturaliste et que Milet avait le privilége de fournir à la Grèce cette secte philosophique. On n'est pas d'accord sur le nom du maître qui lui enseigna la philosophie. Diogène Laërce le fait disciple de Zénon l'Eléen et compagnon de Démocrite. Néanmoins, l'antiquité est unanime à le reconnaître pour l'auteur du système des atomes, dont il a fourni les éléments à Démocrite. Il est difficile de préciser la part qu'a prise Leucippe dans l'économie de ce système, depuis si célèbre; car Aristôte cite en même temps Démocrite quand il parle d'une opinion de Leucippe. Il est cependant quelques idées qui paraissent personnelles à ce dernier: l'existence du vide et des atomes voguant dans ce vide est le fond général de la philosophie atomistique, que Démocrite et après lui Epicure ont formulée d'une manière plus explicite. V. ATOME.

LEUCIPPE, fille de l'argonaute Thestor. V. THESTOR.

LEUCIQUE adj. (leu-si-ke — du gr. *leukos*, blanc). Chim. Se dit d'un acide extrait de la leucine.

— **Encycl.** L'acide *leucique* $C^6H^{12}O^3$ est homologue de l'acide lactique $C^3H^6O^3$. Il se produit: 1° au moyen de la leucine: α, sous l'influence de l'acide azoteux, qui agit sur la leucine ou amide *leucique*, comme sur toutes les amides en général, en dégageant de l'azote et en régénérant l'acide d'où l'amide dérive; on peut, pour cette réaction, dissoudre la leucine dans l'eau, dans l'eau acidulée par l'acide azotique ou dans l'acide azotique concentré; β, par l'action du chlore sur la leucine en dissolution dans la potasse caustique. L'acide formé peut être séparé du mélange par une méthode analogue à celle au moyen de laquelle on sépare l'acide benzoglycolique de l'acide hippurique.

2° L'acide *leucique*, ou plutôt un isomère de cet acide, l'acide diéthoxalique, se produit encore, d'après Frankland, par l'action du zinc-éthyle sur l'oxalate d'éthyle. Le produit direct de cette action n'est pas toutefois l'acide *leucique*, mais bien un éther zinco-*leucique* que l'eau transforme en éther *leucique*, lequel peut être facilement saponifié au moyen de la baryte, ce qui fournit le sel barytique et conséquemment l'acide lui-même. La réaction consiste en ce qu'un atome d'oxygène de l'acide oxalique est remplacé par deux radicaux éthyle.

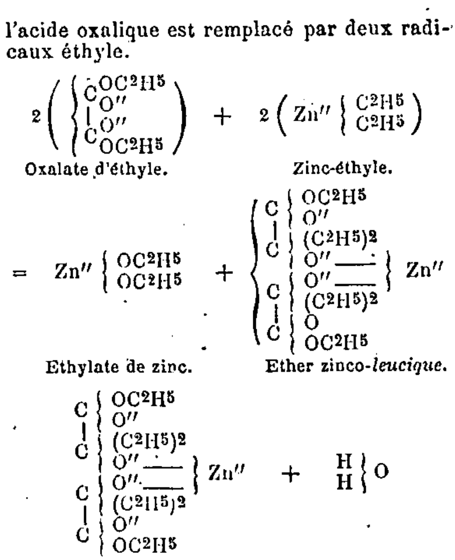

$$2\left(\left\{\begin{matrix}\mathrm{C}\,\mathrm{OC^2H^5}\\ \mathrm{O''}\\ |\;\mathrm{O''}\\ \mathrm{C}\,\mathrm{OC^2H^5}\end{matrix}\right.\right) + 2\left(\mathrm{Zn''}\left\{\begin{matrix}\mathrm{C^2H^5}\\ \mathrm{C^2H^5}\end{matrix}\right.\right)$$

$$= \mathrm{Zn''}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OC^2H^5}\\ \mathrm{OC^2H^5}\end{matrix}\right. + \left\{\begin{matrix}\mathrm{C}\\ |\\ \mathrm{C}\\ \\ \mathrm{C}\\ |\\ \mathrm{C}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OC^2H^5}\\ \mathrm{O''}\\ \mathrm{(C^2H^5)^2}\\ \mathrm{O''}\text{——}\\ \mathrm{O''}\text{——}\\ \mathrm{(C^2H^5)^2}\\ \mathrm{O}\\ \mathrm{OC^2H^5}\end{matrix}\right.\right\}\mathrm{Zn''}$$

$$\begin{matrix}\mathrm{C}\\ |\\ \mathrm{C}\\ \\ \mathrm{C}\\ |\\ \mathrm{C}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OC^2H^5}\\ \mathrm{O''}\\ \mathrm{(C^2H^5)^2}\\ \mathrm{O''}\text{——}\\ \mathrm{O''}\text{——}\\ \mathrm{(C^2H^5)^2}\\ \mathrm{O''}\\ \mathrm{OC^2H^5}\end{matrix}\right\}\mathrm{Zn''} + \left.\begin{matrix}\mathrm{H}\\ \mathrm{H}\end{matrix}\right\}\mathrm{O}$$

$$= \mathrm{Zn''}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OH}\\ \mathrm{OH}\end{matrix}\right. + 2\left(\begin{matrix}\mathrm{C}\\ |\\ \mathrm{C}\end{matrix}\left\{\begin{matrix}\mathrm{OH}\\ \mathrm{(C^2H^5)^2}\\ \hline \mathrm{O''}\\ \mathrm{OC^2H^5}\end{matrix}\right.\right)$$

Au lieu de préparer séparément le zinc-éthyle, il est plus simple de faire agir simultanément, sur l'éther oxalique, du zinc en poudre et de l'iodure d'éthyle.

— I. PRÉPARATION. 1° On dissout de la leucine pure dans de l'eau pure acidulée d'un peu d'acide azotique, on chauffe modérément la solution et on y dirige un courant d'acide nitreux jusqu'à ce que tout dégagement d'azote ait cessé. Le liquide brunit et dépose des flocons bruns. On l'abandonne au repos, puis, quand il est froid, on l'agite avec de l'éther et l'on abandonne les solutions éthérées à l'évaporation spontanée. Le résidu est une huile brune non miscible à l'eau, qui, petit à petit, se prend en une masse cristalline rayonnée. Les solutions aqueuses, débarrassées d'acide *leucique* par l'éther, laissent, lorsqu'on les évapore, un abondant résidu d'acide nitro-*leucique*. Pour purifier l'acide *leucique* brut obtenu comme nous venons de le dire, on le dissout dans une grande quantité d'eau; on ajoute au liquide bouillant une solution aqueuse d'acétate de zinc. On recueille sur un filtre le leucate de zinc qui se dépose, on le lave à l'eau, on le fait cristalliser dans l'alcool, et finalement on le met en suspension dans l'eau et on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique. La liqueur filtrée est presque incolore. Lorsqu'on l'évapore en consistance sirupeuse et qu'on la laisse reposer, elle donne de l'acide *leucique* en aiguilles cristallines. Si au contraire on décompose par l'acide sulfhydrique la solution alcoolique du sel de zinc, l'acide obtenu est dur et cassant.

2° Thudichum fait passer du bioxyde d'azote à travers une solution aqueuse assez chaude de leucine, évapore après avoir ajouté à la liqueur assez de leucine pour saturer l'acide azotique libre de manière à éviter l'oxydation de l'acide *leucique*, agite le résidu avec de l'éther et purifie l'acide *leucique* impur qui reste après l'évaporation de l'éther, soit en le faisant recristalliser dans l'eau bouillante, soit en comprimant fortement les cristaux entre plusieurs doubles de papier buvard, soit en précipitant la solution aqueuse par l'acétate de plomb, lavant le précipité, le décomposant par un courant d'acide sulfhydrique, filtrant et faisant évaporer la liqueur filtrée au bain-marie d'abord, puis dans un excitateur sur de l'acide sulfurique.

3° On mêle de l'éther oxalique avec son poids de zinc-éthyle dans un vase entouré d'eau froide, pour éviter l'élévation de la température, qui pourrait occasionner des réactions secondaires donnant de grandes quantités d'éthylène et d'hydrure d'éthyle; vers la fin de l'opération, toutefois, il est nécessaire de chauffer un peu pour aider la réaction. Après refroidissement, on ajoute de l'eau au liquide, qui d'ordinaire reste fluide. Il se dégage alors des torrents d'hydrure d'éthyle provenant d'une certaine quantité de zinc-éthyle qui est restée indécomposée. On évapore ensuite au bain-marie. Il passe à la distillation de l'alcool aqueux tenant en dissolution une huile éthérée. On obtient une nouvelle quantité de cette huile en ajoutant une nouvelle quantité d'eau dans le vase distillatoire et en distillant au bain de sable. L'huile est précipitée par l'eau de sa solution alcoolique, puis décantée au moyen d'un entonnoir à robinet, desséchée sur du chlorure de calcium et rectifiée. La majeure partie passe entre 174°-176° et est constituée principalement par de l'éther *leucique*. On peut simplifier beaucoup ce procédé en chauffant simplement un mélange d'iodure d'éthyle, d'éther oxalique et d'amalgame de zinc. L'opération peut être considérée comme complète lorsque le mélange se prend en une masse d'aspect résineux. On la traite alors par l'eau et l'on achève la préparation de l'éther *leucique* comme lorsqu'on se sert du zinc-éthyle préparé à l'avance. L'éther *leucique*, chauffé avec de l'hydrate de baryum, se saponifie en donnant du leucate de baryum et de l'alcool. Il suffit de décomposer la solution aqueuse du leucate de baryum par l'acide sulfurique pour avoir de l'acide *leucique*. Il ne reste plus qu'à filtrer pour séparer le sulfate de baryte et à évaporer.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *leucique* se présente en aiguilles ou en prismes incolores, durs, cassants, qui appartiennent au système trimétrique ou monoclinique, suivant le mode de préparation. Il est plus lourd que l'eau et se coupe comme le savon dur ou comme l'acide stéarique. Sa saveur et sa réaction sont acides, suivant Thudichum, tandis que, suivant Waage, sa réaction serait surtout amère. Il fond au-dessous de 100° et se solidifie par le refroidissement, d'après Thudichum; d'après Waage, il fond à 73° et se solidifie à quelques degrés au-dessous de son point de fusion. Quelquefois il reste liquide même à 0°. L'eau, l'alcool et même l'éther le dissolvent facilement.

— III. RÉACTION. L'acide *leucique* se volatilise à 100° sans décomposition apparente. Lorsqu'on le place sur un verre de montre et qu'on le chauffe au bain-marie, les parois du verre se recouvrent de franges de cristaux d'acide sublimé, qui se dissolvent facilement dans l'eau, en laissant cependant quelques flocons insolubles consistant peut-être en anhydride *leucique*. La masse liquide qui reste au milieu du verre est sirupeuse, ne se dissout dans l'eau qu'après une ébullition prolongée, mais se dissout facilement dans l'alcool et l'éther. C'est probablement aussi de l'anhydride *leucique*. Chauffé pendant quelque temps dans une étuve à eau, l'acide *leucique* émet des vapeurs acides et finit par laisser un sirop qui ne se solidifie plus par le refroidissement et qui est graisseux, d'un brun foncé. Cet anhydride, dont l'odeur est fort désagréable, demeure inaltéré lorsqu'on l'abandonne pendant plusieurs jours sous un excitateur contenant de l'acide sulfurique. L'eau le dissout à peine. Il tombe au fond du vase sous la forme d'une huile. Une petite quantité de ce composé insoluble se forme également lorsqu'une solution (même étendue) d'acide *leucique* est chauffée jusqu'à son point d'ébullition ou évaporée. L'acide *leucique* peut être bouilli avec l'eau sans se décomposer, et l'eau n'entraîne que des traces de ce corps. L'acide *leucique* fortement chauffé à l'air répand des fumées, noircit, puis prend feu et brûle avec une flamme jaune fuligineuse, en laissant un léger résidu de charbon.

— IV. LEUCATES. L'acide *leucique* est diatomique et monobasique. La composition de ses sels neutres est conséquemment représentée par la formule $C^6H^{11}M'O^3$. Il paraît exister toutefois un sel acide d'argent

$$C^6H^{11}AgO^3.C^6H^{12}O^3.$$

Mais ce sel, s'il existe, est analogue aux biacétates et représente bien plutôt l'union moléculaire d'une molécule d'acide avec une molécule de sel neutre. La plupart de ces sels sont cristallisables et prennent naissance lorsqu'on fait bouillir la solution aqueuse de l'acide avec les carbonates alcalins. Ils se dissolvent moins dans l'eau et plus dans l'alcool que les lactates.

On a étudié les leucates d'ammonium, de potassium, de sodium, d'argent, de baryum, de calcium, de magnésium, de zinc, de cuivre, de mercure, de cobalt et de plomb.

— *Leucate d'éthyle* $C^6H^{11}(C^2H^5)O^3$. Nous avons vu comment on le prépare au moyen de l'éther oxalique. C'est un liquide incolore, huileux, transparent, d'une odeur éthérée pénétrante. Il est insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Il bout à 175°. Sa densité de vapeur = 5,240. Les bases le saponifient aisément.

LEUCISQUE s. m. (leu-si-ske — du gr. *leukos*, blanc). Ichthyol. Syn. d'ABLE, genre de poissons cyprinoïdes.

LEUCITE s. f. (leu-si-te — du gr. *leukos*, blanc). Minér. Silicate aluminico-potassique, que l'on trouve aux environs de Rome.

— **Encycl.** On a donné ce nom à un silicate aluminico-potassique $K^2Al^2S^4O^{12}$, que l'on rencontre aux environs de Rome, sur le Vésuve et dans quelques autres localités. Sa forme la plus ordinaire étant l'icositétraèdre ou le trapézoèdre, ce minéral a reçu le nom de leucitoèdre ou plus simplement *leucite*. Il présente un clivage cubique très-imparfait. La surface des cristaux est quelquefois, mais rarement, brillante. La *leucite* se rencontre tantôt en grains disséminés, tantôt, mais plus rarement, en masses granulaires. Sa dureté varie de 5,5 à 6, sa densité de 2,483 à 2,49; son éclat est vitreux; sa couleur est le gris cendré, le gris fumée ou le blanc. Sa poussière est incolore. Elle est opaque ou translucide, cassante, et présente une cassure conchoïdale. Elle ne fond pas au chalumeau, à moins d'être mêlée avec du borax ou du carbonate de calcium. Avec ce dernier fondant, elle fond même difficilement; mais cependant elle fond en un globule limpide. Avec le sel de cobalt, elle fournit une perle bleue.

Dans la *leucite*, on observe assez souvent que la potasse est remplacée en grande partie par la soude.

La *leucite* se rencontre dans les terrains de formation volcanique anciens ou modernes. Les trachytes des bords du Rhin en contiennent en abondance; à Borghetta, au nord de Rome, à Albano et à Frascati, au sud de la même ville, plusieurs laves anciennes paraissent en être presque exclusivement composées. Ces laves sont employées comme pierres meulières de nos jours, et l'on a découvert à Pompéi des meules qui étaient fabriquées avec cette substance.

Le feldspath et le kaolin renferment de la *leucite* altérée.

LEUCITOPHYRE s. m. (leu-si-to fi-re — de *leucite*, et du gr. *phurô*, je pétris). Minér. Roche composée d'une pâte d'amphigène mélangée d'un peu de pyroxène et de quelques cristaux d'amphigène et de pyroxène.

LEUCKFELD (Jean-Georges), historien allemand, né à Heringen (Thuringe) en 1668, mort en 1726. Ce fut seulement à dix-sept ans qu'il commença ses études; mais il sut regagner le temps perdu, et devint pasteur à Groningue. Ses principaux ouvrages sont: *Antiquitates Poeldenses, Blankenburgenses, etc.* (1705-1721, 15 vol. in-4°); *Notices historiques de théologiens* (1723, in-4°).

LEUCOBLÉPHARÉ, ÉE (leu-ko-blé-fa-ré — du gr. *leukos*, blanc; *blepharon*, paupière). Zool. Qui a les paupières blanches.

LEUCOCARPE adj. (leu-ko-kar-pe — du gr. *leukos*, blanc; *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont blancs.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

LEUCOCARPON s. m. (leu-ko-kar-pon — du gr. *leukos*, blanc; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de DENHAMIE.

LEUCOCÉPHALE adj. (leu-ko-sé-fa-le — du gr. *leukos*, blanc; *kephalê*, tête). Zool. Se dit d'un animal qui a la tête blanche.

— Bot. Se dit d'une plante qui a des fleurs blanches réunies en capitules, ou d'un champignon qui a le chapeau blanc.

LEUCOCÈRE adj. (leu-ko-sè-re — du gr. *leukos*, blanc; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes blanches.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant huit espèces, toutes originaires des Antilles.

LEUCOCERQUE s. m. (leu-ko-sèr-ke — du gr. *leukos*, blanc; *kerkos*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des gobe-mouches.

LEUCOCHLORIDIE s. f. (leu-ko-klo-ri-dî — du gr. *leukos*, blanc; *chlorizô*, je suis vert). Helminth. Genre d'helminthes, qui vit en parasite dans les viscères des mollusques du genre ambrette.

LEUCOCOME adj. (leu-ko-kô-me — du gr. *leukos*, blanc; *komê*, chevelure). Zool. Qui a des poils blancs.

LEUCOCORYNE s. f. (leu-ko-ko-ri-ne — du gr. *leukos*, blanc; *korunê*, massue). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des agapanthées, comprenant des espèces qui croissent au Chili.

LEUCOCRINE s. f. (leu-ko-kri-ne — du gr. *leukos*, blanc; *krinon*, lis). Bot. Syn. de WELDÉNIE.

LEUCOCROTAPHE adj. (leu-ko-kro-ta-fe — du gr. *leukos*, blanc; *krotaphos*, tempe). Zool. Dont la tête offre de chaque côté une bandelette blanchâtre.

LEUCOCYTE s. m. (leu-ko-si-te — du gr. *leukos*, blanc; *kutos*, objet creux). Physiol. Globule blanc du sang.

LEUCOCYTHÉMIE s. f. (leu-ko-si-té-mî — de *leucocyte*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Affection due à l'augmentation des leucocytes ou globules blancs dans la masse du sang. ‖ On dit aussi LEUCHÉMIE.

— **Encycl.** Cette maladie est bien distincte de la chlorose et de l'anémie, qui sont dues à la diminution des globules rouges. Si, en effet, le résultat, c'est-à-dire l'altération du sang, semble être le même, les causes, la marche de l'affection et sa terminaison sont complétement distinctes. C'est une cachexie de nature spéciale, qui paraît débuter par une altération de la rate et des ganglions lymphatiques, et souvent aussi du foie. Cette cachexie a pour caractère essentiel la prédominance des globules blancs du sang. Elle est une complication, une conséquence possible, mais non pas obligée, des lésions organiques qui viennent d'être indiquées.

Les malades atteints de *leucocythémie* s'affaiblissent très-rapidement, et présentent en peu de temps tous les symptômes de la cachexie chloro-anémique. De plus, on observe chez eux une hypertrophie considérable du foie et de la rate, à laquelle s'ajoute, chez quelques-uns, l'hypertrophie des ganglions lymphatiques des régions cervicale, axillaire et inguinale. La fièvre est irrégulière, elle arrive par accès. Les complications qui s'observent le plus souvent sont l'œdème, soit général, soit partiel, et une tendance aux hémorragies, qui ont lieu tout particulièrement par les narines et par l'intestin.

La *leucocythémie*, comme toutes les maladies constitutionnelles, est une affection de longue durée. Sa durée moyenne varie de six mois à deux ans, et, lorsqu'elle est bien confirmée, elle se termine fatalement par la mort.

L'étude des causes laisse jusqu'à présent beaucoup à désirer. On l'a successivement attribuée à toutes celles qui peuvent déterminer une cachexie quelconque. Les efforts tentés pour obtenir la guérison de cette redoutable maladie n'ont donné aucun résultat.

LEUCOCYTHÉMIQUE adj. (leu-ko-si-té-mi-ke — rad. *leucocythémie*). Pathol. Qui a rapport à la leucocythémie : *Symptômes* LEUCOCYTHÉMIQUES.

LEUCODERME adj. (leu-ko-dèr-me — du gr. *leukos*, blanc ; *derma*, peau). Zool. Dont la peau est blanche.

LEUCODON s. m. (leu-ko-don — du gr. *leukos*, blanc ; *odous*, dent). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent ordinairement sur les arbres, dans les régions tempérées des deux hémisphères.

LEUCODONTE adj. (leu-ko-don-te — du gr. *leukos*, blanc ; *odous*, dent). Zool. Qui a des dents ou des dentelures blanches.

LEUCODORE s. f. (leu-ko-do-re). Annél. Genre d'annélides, de la famille des ariciens.

LEUCOFAO. V. LATOFAO.

LEUCOGASTRE adj. (leu-ko-ga-stre — du gr. *leukos*, blanc ; *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre blanc.

LEUCOGNAPHALE adj. (leu-ko-ghna-fa-le — du gr. *leukos*, blanc ; *gnaphalon*, bourre). Zool. Dont le duvet est blanc.

LEUCOGRAMME adj. (leu-ko-gra-me — du gr. *leukos*, blanc ; *gramma*, lettre, signe). Zool. Dont le corps a des dessins blancs.

LEUCOGRAPHIE s. f. (leu-ko-gra-fî — du gr. *leukos*, blanc ; *graphô*, j'écris). Traité sur l'albinisme, sur les albinos.

LEUCOGRAPHIQUE adj. (leu-ko-gra-fi-ke — rad. *leucographie*). Qui a rapport à la leucographie : *Étude* LEUCOGRAPHIQUE.

LEUCOGRAPHITE s. m. (leu-ko-gra-fi-te — du gr. *leukos*, blanc, et de *graphite*). Minér. Carbonate de chaux, dont les blanchisseurs se servent pour donner plus de blancheur au linge.

LEUCOHARMINE s. f. (leu-ko-ar-mi-ne — du gr. *leukos*, blanc, et de *harmine*). Chim. Corps cristallisable, obtenu par la décomposition, à une température élevée, du chromate d'harmaline.

LEUCOIUM s. m. (leu-co-iomm — du gr. *leukos*, blanc). Bot. Nom scientifique du genre NIVÉOLE. ‖ Syn. de MATTHIOLE, genre de crucifères.

LEUCOL s. m. (leu-kol — du gr. *leukos*, blanc, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Syn. de QUINOLÉINE.

— **Encycl.** Le *leucol* ou leucoline, $C^{18}H^7Az$, appartient à la série des alcalis organiques artificiels, et se rencontre en assez grande quantité dans les huiles extraites de la houille. Il fut extrait par Runge du goudron de houille. C'est un liquide incolore, oléagineux, d'une odeur qui se rapproche de celle des amandes amères, d'une saveur brûlante. Sa densité est 1,08. Il bout à 239°, se solidifie à — 20°. Il brûle à l'air, est très-soluble dans l'alcool et les éthers, mais à peu près insoluble dans l'eau. C'est une base énergique, qui donne des sels parfaitement cristallisables, qui est susceptible de former un hydrate dont la formule est $C^{18}H^7Az,3HO$, et qui ne se décompose pas par les plus hautes températures.

Pour le préparer, on traite l'huile de goudron de houille par l'acide chlorhydrique, puis on évapore la liqueur et on ajoute de la potasse caustique. Le *leucol* précipite alors, mélangé au kyanol et coloré par des huiles de différentes natures. Un traitement par l'éther fait disparaître la coloration, puis on distille, et le *leucol* passe le premier. On peut encore l'obtenir en faisant bouillir et distillant la quinine, la cinchonine, la strychnine avec la potasse hydratée. C'est pour cela qu'on a donné au *leucol* plusieurs autres noms, tels que celui de quinoléine. On a pourtant trouvé, par de nouvelles études, certaines différences entre le *leucol* de Runge extrait du goudron et la leucoline.

LEUCOLÈNE s. f. (leu-ko-lè-ne — du gr. *leukos*, blanc ; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des hydrocotylées, comprenant des espèces originaires d'Australie.

LEUCOLINE s. f. (leu-ko-li-ne — du gr. *leukos*, blanc). Chim. Alcaloïde volatil, extrait du goudron de houille.

LEUCOLITHE s. m. (leu-ko-li-te — du gr. *leukos*, blanc ; *lithos*, pierre). Minér. Espèce de pyrite blanche.

LEUCOLOME adj. (leu-ko-lo-me — du gr. *leukos*, blanc ; *lôma*, bordure). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les îles de l'Afrique australe.

LEUCOLOPHE s. m. (leu-ko-lo-fe — du gr. *leukos*, blanc ; *lophos*, aigrette). Entom. Syn. d'ÉGORHIN, d'ENBLÉPHARE et de LOPHOTE.

LEUCOLYTE adj. (leu-ko-li-te — du gr. *leukos*, blanc ; *luô*, je dissous). Chim. Se dit, dans la terminologie d'Ampère, des métaux qui donnent, avec les acides, des sels blancs ou incolores.

LEUCOMA s. m. (leu-ko-ma — gr. *leukôma*, objet blanc ; de *leukos*, blanc). Pathol. Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil. ‖ On dit aussi LEUCOME.

— **Encycl.** Méd. Sous le nom de *leucoma*, les oculistes désignent une espèce de taie produite par une cicatrice de la cornée, à la suite d'une solution de continuité quelconque dont cette membrane a été le siége. Le *leucoma* diffère de l'albugo en ce que celui-ci résulte d'ordinaire d'une inflammation de la cornée, qui a amené l'épanchement et l'épaississement du fluide qui humecte les lames de cette membrane. Les moyens thérapeutiques, quels qu'ils soient, employés contre le *leucoma*, ont peu de chance de succès, et on peut dire que cette affection est au-dessus des ressources de l'art. On prétend cependant avoir obtenu quelques guérisons à l'aide de la galvano-puncture ; mais le fait paraît plus que douteux.

LEUCOMÈLE adj. (leu-ko-mè-le — du gr. *leukos*, blanc ; *melas*, noir). Hist. nat. Qui est marqué de blanc et de noir.

LEUCOMÉRIS s. m. (leu-ko-mé-riss — du gr. *leukos*, blanc ; *meris*, segment). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent au Népaul.

LEUCON, poëte comique athénien, contemporain et rival d'Aristophane. Il vivait dans le Ve siècle av. J.-C. En 422, sa comédie des *Ambassadeurs* (Πρέσβεις) fut opposée, au concours, aux *Guêpes* d'Aristophane, et, l'année suivante, sa pièce des *Confrères* (Φρατῆρες) disputa de nouveau le prix à la *Paix* du grand comique et aux *Flatteurs* d'Eupolis. Dans ces deux concours, il n'obtint que la troisième place. Suidas cite encore parmi les œuvres de Leucon l'*Ane porteur d'outres*.

LEUCONÉE s. f. (leu-ko-né — du gr. *leukos*, blanc). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères se distingue par les caractères suivants : antennes à peu près de la même longueur que le corps, noires et terminées par une massue fusiforme ; palpes droites, presque cylindriques, dépassant le chaperon, à trois articles bien distincts, dont les deux derniers garnis de poils et le dernier presque nu, linéaire, très-aigu ; ailes arrondies et sans frange ; les supérieures sont en partie dépourvues d'écailles et à demi transparentes, mais chez les femelles seulement ; chenilles velues sur le dos et vivant sur les arbres. Ce genre ne repose que sur une seule espèce, qui habite l'Europe, et a été désignée par Linné sous le nom de *pieris cratægi*. Elle a les ailes blanches, avec des nervures noires, de manière à simuler un lambeau de gaze soyeuse, d'où le nom de *gazé* donné, en France, à ce papillon. Les *leuconées* sont communes dans toute l'Europe. Au rapport de Pallas, elles sont tellement communes aux environs de Winoska, dans les endroits abrités du vent, que, lorsqu'elles volent, l'air paraît tout constellé d'innombrables flocons de neige. La femelle pond environ deux cents œufs, qu'elle dépose sur les feuilles. Les chenilles passent l'hiver en société sous une toile soyeuse filée par elles et qui suffit à les préserver des rigueurs du froid et de l'humidité. Au printemps, elles quittent leur abri en même temps qu'apparaissent les premiers bourgeons dont elles font leur nourriture. Elles commettent alors de grands dégâts et ont été justement appelées par Linné le fléau des jardins. Il est vrai qu'il n'est pas difficile alors de les détruire, car elles regagnent chaque soir leur demeure et ne la quittent même point pendant les jours pluvieux. Un peu plus tard, ces larves se nourrissent des feuilles de l'aubépine, du prunier sauvage, du cerisier odorant et de plusieurs arbres fruitiers. Dans leur premier âge, les chenilles de la *leuconée* sont noires ; plus tard elles se garnissent de poils jaunes et blancs, assez courts, implantés directement sur la peau. Entre ces poils apparaissent trois lignes noires longitudinales, l'une sur le dos, les deux autres sur les côtés. Le ventre est garni de poils grisâtres, plus longs que ceux des autres parties du corps. La chrysalide est jaune ou blanche, ou de ces deux couleurs, avec de petites raies et des points noirs.

LEUCONERPE s. m. (leu-ko-nèr-pe — du gr. *leukos*, blanc ; *erpô*, je rampe). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, voisin des pics.

LEUCONIQUE adj. (leu-ko-ni-ke — du gr. *leukos*, blanc). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide croconique.

— **Encycl.** On a donné le nom d'acide *leuconique* ou oxycroconique à un acide qui dérive de l'acide croconique par fixation d'un atome d'oxygène et de trois molécules d'eau sur ce corps.

$$\underset{\text{Acide croconique.}}{C^5H^2O^5} + \underset{\text{Oxygène.}}{O} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{Acide } \textit{leuconique.}}{C^5H^8O^9}$$

Lorsqu'on soumet une dissolution de croconate de potassium à l'action du chlore ou de l'acide azotique, elle se décolore, et le sel se trouve transformé en leuconate potassique. Si c'est au moyen de l'acide azotique que l'on opère, il se dégage du bioxyde d'azote.

L'acide débarrassé de son sel de baryum, au moyen de l'acide sulfurique, forme un sirop incolore qui jaunit à 100° en se convertissant en acide croconique. Il est tribasique et forme des sels blancs ou d'un jaune pâle, qui sont instables et se convertissent facilement en croconates, surtout sous l'influence des alcalis.

— Le *sel de baryum* $(C^5H^5O^9)^2Ba^{\prime\prime 3}$ s'obtient sous la forme d'un précipité floconneux blanc jaunâtre, lorsqu'on ajoute de l'eau de baryte à la solution du sel de potasse en quantité suffisante pour donner à la liqueur une réaction alcaline.

— Le *sel de plomb* $(C^5H^5O^9)^2Pb^{\prime\prime 3}$ et le *sel d'argent* $(C^5H^5O^9)Ag^3$ sont des précipités d'un jaune pâle.

— *Sel de potassium.* Lorsque, après avoir décoloré une dissolution de croconate potassique par l'acide azotique ou le chlore, comme nous l'avons dit plus haut, on la neutralise exactement avec de la potasse, elle prend une suite de couleurs qui se succèdent depuis l'absence de couleur jusqu'au rouge pourpre. Lorsqu'on concentre la liqueur, il se forme un précipité blanc jaunâtre qui se redissout dans une plus grande quantité d'eau. Après avoir analysé ce précipité, on lui a donné la formule $C^5H^7KO^9$, qui en ferait un sel suracide. Mais le sel de plomb qui se produit lorsqu'on précipite le sel potassique par l'acétate de plomb est un sel trimétallique. Il est donc probable que le sel de potassium est un sel trimétallique $C^6H^5K^3O^9$ mélangé d'acide *leuconique*. Néanmoins il faudrait savoir si la liqueur ne devient pas acide pendant la précipitation. On sait, en effet, que, lorsqu'on traite le phosphate monopotassique par l'azotate d'argent, il se précipite du phosphate triargentique en même temps que la liqueur devient acide. Quelque chose d'analogue pourrait se passer ici. D'après Zerch, la solution du sel de potassium normal se décompose lorsqu'on la neutralise par la potasse en donnant une petite quantité d'un sel noir, qui est probablement du dihydrocarboxylate de potassium. Il se forme aussi de l'oxalate potassique et un sel de potassium cristallisé incolore. Pour compléter cet article, v. CARBOXYLIQUES (acides).

LEUCONOTE adj. (leu-ko-no-te — du gr. *leukos*, blanc ; *nôtos*, dos). Zool. Qui a le dos blanc.

LEUCONOTIS s. m. (leu-ko-no-tiss — du gr. *leukos*, blanc ; *nôtos*, dos). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Sumatra.

LEUCONYMPHÉA s. m. (leu-ko-nain-fé-a — du gr. *leukos*, blanc, et de *nymphéa*). Bot. Section du genre nymphéa, comprenant les espèces à fleurs blanches.

LEUCOPATHIE s. f. (leu-ko-pa-tî — du gr. *leukos*, blanc ; *pathos*, souffrance). Pathol. Albinisme, état d'un animal qui, par vice de conformation, a la peau ou les poils blancs.

LEUCOPATHIQUE adj. (leu-co-pa-ti-ke — rad. *leucopathie*). Pathol. Qui a rapport à la leucopathie : *Vice* LEUCOPATHIQUE.

LEUCOPE adj. (leu-ko-pe — du gr. *leukos*, blanc ; *pous*, pied). Syn. de LEUCOPODE.

LEUCOPETRA, c'est-à-dire la *Roche blanche*, lieu de l'ancienne Grèce, près et à l'E. de l'isthme de Corinthe ; il est célèbre par la défaite de Diæus, chef des Achéens, qui fut battu par le consul Mummius, l'an 146 av. J.-C.

LEUCOPHAÉ, ÉE adj. (leu-ko-fa-é — du gr. *leukos*, blanc ; *phaios*, brun). Hist. nat. Qui est marqué de blanc et de brun : *La cænosis* LEUCOPHAÉE, *qui habite la France, a les ailes d'un blanc de lait.*

LEUCOPHANE s. f. (leu-ko-fa-ne — du gr. *leukos*, blanc ; *phainô*, je parais). Bot. Genre de mousses blanches, de la tribu des bryacées, qui croissent dans les îles de l'océan Indien.

— Minér. Silicate de chaux naturel.

— **Encycl.** Minér. La *leucophane* est une substance très-rare, qu'on n'a encore trouvée qu'à Lamoë, sur les côtes de Norvége, où elle a été découverte par le docteur Esmark. Suivant Descloiseaux, dont l'opinion paraît généralement adoptée, elle cristallise en un prisme droit rhombique de 91°. En lames minces ce minéral semble incolore. En masse il est d'un jaune pâle ou d'un jaune verdâtre. Sa poussière est blanche. On exprime sa pesanteur spécifique par le nomdre 3. Quant à sa dureté, elle varie de 3,5 à 4. La *leucophane* fond au chalumeau en une perle violette. Avec le sel phosphorique, elle donne la réaction du fluor. D'après l'analyse d'Erdmann, elle se compose de :

Silice.	47,82
Chaux, avec un peu d'oxyde manganeux.	26
Glucine.	11,51
Soude.	10,20
Fluor.	6,17

LEUCOPHASIE s. f. (leu-ko-fa-zî — du gr. *leukos*, blanc ; *phasis*, aspect). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la famille des papilloniens, tribu des piérites, comprenant deux espèces qui sont communes en Europe.

— **Encycl.** Ce genre comprend seulement deux especes, qui ont longtemps fait partie du genre piéris. Il est particulièrement caractérisé par des ailes oblongues et par un abdomen grêle et allongé, dépassant notablement les ailes inférieures. Celles-ci ont la cellule discoïdale située tout à fait à la base. Les chenilles, très-légèrement pubescentes, sont effilées et assez fortement atténuées à l'extrémité. Les chrysalides sont anguleuses, non arquées, à segments mobiles. L'espèce typique est la *leucophasie* de la moutarde, que l'on rencontre communément depuis le milieu du printemps jusqu'à la fin d'août dans les bois de notre continent. La chenille vit sur les *vicia cracoa*, *lotus*, *lathyrus* et *orobus* ; elle ressemble à celle des *terias*. Elle est verte, avec le vaisseau dorsal très-foncé et une raie latérale jaune placée au-dessus des pattes. La chrysalide, en premier lieu d'un vert jaunâtre, devient ensuite d'un gris blanchâtre, avec des traits ferrugineux sur les côtés et l'enveloppe des ailes. Il y a une variété dont le dessus des ailes est entièrement blanc, sans aucune tache noire au sommet des ailes inférieures. L'autre espèce est la *leucophasie du lathyrus*, qui habite le midi de la France.

LEUCOPHE adj. (leu-ko-fe). Syn. de LEUCOPHAÉ.

LEUCOPHLEGMASIE s. f. (leu-ko-flè-gma-zî — du gr. *leukos*, blanc, et de *phlegmasie*). V. LEUCOPHLEGMATIE.

LEUCOPHLEGMASIQUE adj. (leu-ko-flè-gma-zi-ke — rad. *leucophlegmasie*). Pathol. Qui a rapport à la leucophlegmasie : *Accident* LEUCOPHLEGMASIQUE.

LEUCOPHLEGMATIE s. f. (leu-ko-flè-gma-tî — du gr. *leukos*, blanc ; *phlegma*, phlegme). Pathol. Maladie caractérisée par l'accumulation de la sérosité dans les mailles du tissu cellulaire. ‖ On dit aussi *leucophlegmasie*, mais à tort, la leucophlegmatie n'ayant pas un caractère inflammatoire.

— **Encycl.** La *leucophlegmatie* doit être distinguée en primitive ou idiopathique, et en consécutive ou symptomatique. La première est très-rare, tandis que la seconde est très-fréquente. La *leucophlegmatie* primitive est le résultat du défaut d'équilibre entre l'absorption lymphatique et l'exhalation ; elle survient sous l'influence de l'action du froid sur la peau en sueur, de l'ingestion de boissons glacées, de la suppression de la transpiration, et elle consiste, suivant les uns, dans une irritation inflammatoire des aréoles du tissu cellulaire ; suivant les autres, dans une modification de la vitalité des vaisseaux absorbants ou dans une gêne de la circulation lymphatique, due elle-même à une altération de l'influx nerveux. Quant à la *leucophlegmatie* symptomatique, la plus fréquente, son étiologie se confond avec celle de l'hydropisie.

La *leucophlegmatie* primitive, dont il est spécialement question ici, débute rapidement. Ce début est précédé de frissons irréguliers, de gêne de la respiration ; il y a aussi anorexie, soif, urines rares et sédimenteuses. Les parties infiltrées sont le siége d'un gonflement et d'une tension qui peuvent être considérables. La peau est d'autant plus rosée que la *leucophlegmatie* est plus rapide ; si celle-ci se prolonge, la peau pâlit et prend un aspect luisant. La région où commence l'œdème est variable ; la pression avec l'extrémité du doigt n'y laisse pas une empreinte qui dure aussi longtemps que dans les cas de lésion organique profonde. Ces symptômes s'accompagnent de réaction fébrile, de courbature, de sécheresse de la peau, de dyspnée, etc.

La *leucophlegmatie* idiopathique se termine dans l'espace de quelques jours ; elle est sans gravité. On a cependant constaté, dit-on, des cas de mort précédés de symptômes cérébraux.

Les moyens généraux indiqués contre les hydropisies sont ordinairement applicables à la *leucophlegmatie* essentielle. Ainsi les emménagogues drastiques dans le cas d'aménorrhée, la saignée lorsqu'il y a pléthore, les toniques et les reconstituants lorsqu'il y a débilité, tels sont les agents qui peuvent efficacement combattre les infiltrations séreuses. Si ces moyens ne sont pas bien indiqués dans les *leucophlegmaties* symptomatiques, ils ne sont cependant pas toujours sans effet ; on peut donc les employer en agissant en même temps contre l'affection principale ; mais de plus il sera utile d'appliquer à la *leucophlegmatie* un traitement local, et principalement la compression, le massage, les embrocations huileuses camphrées, les frictions sèches ou balsamiques, et surtout, pour ajouter un moyen plus actif à ces agents topiques si souvent impuissants, l'acupuncture, bien préférable aux incisions et aux mouchetures.

LEUCOPHLEGMATIQUE adj. (leu-ko-flè-gma-ti-ke — rad. *leucophlegmatie*). Pathol. Qui a rapport à la leucophlegmatie, à l'anasarque : *Sécrétion* LEUCOPHLEGMATIQUE.

LEUCOPHOLIDE s. f. (leu-ko-fo-li-de — du gr. *leukos*, blanc ; *pholis*, écaille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant sept ou huit espèces des îles de la Malaisie et de l'Afrique australe.

LEUCOPHRE adj. (leu-ko-fre — du gr. *leukos*, blanc ; *ophrus*, sourcil). Zool. Qui a les sourcils blancs.

— s. m. Genre d'infusoires blanchâtres : *Dans aucun cas on n'a pu colorer artificiellement les* LEUCOPHRES. (Dujardin.) *Les tardigrades microscopiques tiennent déjà des insectes, et les* LEUCOPHRES *des vers.* (Michelet.)

— **Encycl.** Les *leucophres* sont caractérisés par l'absence de bouche et par les cils vibratiles très-abondants et uniformes dont ils sont revêtus. Le corps, blanchâtre, est ovale ou oblong, déprimé, et les cils forment des séries longitudinales. Les espèces peu nombreuses que renferme ce genre vivent dans le corps des lombrics et de quelques autres annélides, entre l'intestin et la couche músculaire externe. Leur longueur varie de 8 à 12 centièmes de millimètre. Les *leucophres* dans l'eau laissent exsuder des globules ou des expansions discoïdes de sarcode, et se détruisent rapidement. Müller, à qui l'on doit la création de ce genre, y rangeait beaucoup de paraméciens, des bursaires, et même des fragments de branchies de moules, lesquels, à l'aide des cils vibratiles dont ils sont couverts, continuent à se mouvoir assez longtemps dans l'eau ; ainsi son *leucophre* hétéroclite n'est autre chose qu'une jeune alcyonelle ou plutôt une tubulaire, suivant Raspail. Le type du genre est le *leucophre* verdâtre. Blainville croit que la *leucophra notata* est un jeune cypris. Ehrenberg a admis dans sa famille des enchéliens un genre *leucophre* caractérisé par une large bouche obliquement tronquée.

LEUCOPHRYEN, ENNE adj. (leu-ko-fri-iain, è-ne — rad. *leucophre*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au leucophre.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés, comprenant les genres leucophre, spathidie et opuline : *Les* LEUCOPHRYENS *se multiplient par division spontanée transverse.* (Dujardin.)

LEUCOPHRYS s. m. (leu-ko-friss — du gr. *leukos*, blanc ; *ophrus*, sourcil.) Ornith. Syn. de PLOCÉE.

LEUCOPHTHALME adj. (leu-ko-ftal-me — du gr. *leukos*, blanc ; *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a les yeux blancs, ou bordés de blanc.

LEUCOPHYLLE adj. (leu-ko-fi-le — du gr. *leukos*, blanc ; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont blanches.

— s. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

— s. f. Substance isomère de la chlorophylle.

— **Encycl.** Sacc a supposé que certaines parties végétales qui jouissent, quoique incolores, de la propriété de verdir sous l'influence combinée de l'air et de la lumière solaire, contiennent un isomère de la chlorophylle, auquel il a donné le nom de *leucophylle*. L'existence d'un tel corps est probable, d'après Sacc, par suite de ce fait que le plasma, renfermé dans les cellules végétales des portions de végétaux susceptibles de verdir à l'air et à la lumière, prend instantanément une couleur verte lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique, et que dans ce cas on voit manifestement qu'il se forme des granules verts de vraie chlorophylle, tandis que les cellules qui ne verdissent pas à la lumière ne donnent pas non plus cette réaction par l'acide sulfurique.

LEUCOPHYTE s. f. (leu-ko-fi-te — du gr. *leukos*, blanc ; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces croissent en Australie.

— s. f. Chim. Substance hypothétique, isomérique de la chlorophylle, mais incolore.

LEUCOPIC s. m. (leu-ko-pik — du gr. *leukos*, blanc, et de *pic*). Ornith. Genre de grimpeurs.

— **Encycl.** Les oiseaux de ce genre n'ont pas de huppe ; mais les plumes de l'occiput sont assez touffues. Leur menton est rarement couvert de plumes jusqu'à l'échancrure ; il s'avance sous la mandibule inférieure à un peu plus du tiers de la longueur totale du bec depuis la commissure. Le bec est fort, long, large à la base, légèrement courbé en dessus dans toute son étendue et très-comprimé vers l'extrémité. Les sillons latéraux sont plus rapprochés du sommet de la mandibule supérieure que des bords. Le mâle n'a pas, comme dans d'autres genres de la même famille, sur le côté de la tête, de bande ou de moustache qui le distingue de la femelle. Les tarses sont courts et scutellés ; le doigt antérieur externe est beaucoup plus long que le doigt postérieur correspondant. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce originaire de l'Amérique méridionale, le *leucopic* dominicain. Cet oiseau a le dessus du cou, la moitié du dos et les ailes noirs. Un trait de la même couleur part de l'angle postérieur de l'œil pour se terminer à la nuque. Le derrière de la tête, le tour des yeux et le ventre sont jaunes. Les pennes de la queue sont noires, avec des bandes moins foncées. Le reste du plumage est d'un blanc pur éclatant. Le *leucopic* dominicain s'attache aux arbres et aux murailles, mais il les parcourt rarement en grimpant. Il vit en famille et fatigue les échos des sons de sa voix rauque, désagréable et perçante. Il n'entre presque jamais dans les bois, mais se tient de préférence dans les cantons plantés de palmiers et un peu boisés. Il ne va pas chercher, comme les autres pics, des vers dans les trous des arbres ; sa nourriture ordinaire consiste en guêpes, larves, oranges douces, raisins et autres fruits.

LEUCOPILE adj. (leu-ko-pi-le — du gr. *leukos*, blanc ; *pilos*, chapeau). Bot. Se dit d'un champignon dont le chapeau est blanc.

LEUCOPIS s. m. (leu-ko-piss — du gr. *leukos*, blanc ; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

LEUCOPLEURE adj. (leu-ko-pleu-re — du gr. *leukos*, blanc ; *pleuron*, côté). Zool. Dont les flancs sont blancs.

LEUCOPODE adj. (leu-ko-po-de — du gr. *leukos*, blanc ; *pous, podos*, pied). Zool. Qui a le pied blanc, les pattes blanches.

— Bot. Dont les pétioles sont blancs.

LEUCOPOGE adj. (leu-ko-po-je — du gr. *leukos*, blanc ; *pôgôn*, barbe). Zool. Qui a la barbe blanche.

LEUCOPROCTE adj. (leu-ko-pro-kte — du gr. *leukos*, blanc ; *prôktos*, derrière). Zool. Qui a l'anus blanc.

LEUCOPRYMNE adj. (leu-ko-pri-mne — du gr. *leukos*, blanc ; *prumna*, partie postérieure). Zool. Qui a les fesses blanches.

LEUCOPS adj. (leu-kopss — du gr. *leukos*, blanc ; *ops*, œil). Zool. Qui a l'œil blanc ou entouré de blanc.

LEUCOPSIDIE s. f. (leu-co-psi-dî — du gr. *leukos*, blanc ; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, qui habitent l'Amérique boréale.

LEUCOPTÈRE adj. (leu-ko-ptè-re — du gr. *leukos*, blanc ; *pteron*, aile). Zool. Dont les ailes sont blanches.

LEUCOPYGE adj. (leu-ko-pi-je — du gr. *leukos*, blanc ; *pugê*, derrière). Zool. Qui a le croupion blanc.

LEUCOPYGIE s. f. (leu-ko-pi-jî — du gr. *leukos*, blanc ; *pugê*, derrière). Ornith. Syn. de CYPSNAGRE.

LEUCOPYRE adj. (leu-ko-pi-re — du gr. *leukos*, blanc ; *puros*, grain). Bot. Dont les fruits ou les graines sont de couleur blanche.

LEUCOPYRIE s. f. (leu-ko-pi-rî — du gr. *leukos*, blanc ; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre hectique.

LEUCOPYRRHE adj. (leu-ko-pir-re — du gr. *leukos*, blanc ; *purrhos*, roux). Zool. Qui est marqué de blanc et de roux.

LEUCORAMPHE adj. (leu-ko-ran-fe — du gr. *leukos*, blanc ; *ramphos*, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau blanc.

LEUCORRHÉE s. f. (leu-ko-ré — du gr. *leukos*, blanc ; *rhéo*, je coule). Pathol. Ecoulement blanc, vulgairement appelé fleurs blanches.

— **Encycl.** Méd. V. FLEURS.

LEUCORRHÉIQUE adj. (leu-ko-ré-i-ke — rad. *leucorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la leucorrhée : *Ecoulement* LEUCORRHÉIQUE. ‖ Qui est affecté de leucorrhée : *Femme* LEUCORRHÉIQUE. ‖ On dit aussi LEUCORRHOÏQUE.

— Substantiv. Personne affectée de leucorrhée : *Une* LEUCORRHÉIQUE.

LEUCORRHIZE adj. (leu-ko-ri-ze — du gr. *leukos*, blanc ; *rhiza*, racine). Bot. Dont les racines sont blanches.

LEUCORRHYNQUE adj. (leu-ko-rain-ke — du gr. *leukos*, blanc ; *rughos*, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau blanc.

— s. m. Mamm. Genre de mammifères insectivores.

LEUCORYX s. m. (leu-ko-rikss. — du gr. *leukos*, blanc ; *orux*, antilope). Mamm. Espèce d'antilope.

LEUCOSCÉLIDE s. f. (leu-koss-sé-li-de — du gr. *leukos*, blanc ; *skelis*, jambe). Entom. Syn. d'OXYTHÉRÉE.

LEUCOSIDÉ, ÉE adj. (leu-ko-zi-dé — rad. *leucosie*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la leucosie.

— s. m. pl. Syn. de LEUCOSIENS.

LEUCOSIDÉE s. f. (leu-ko-zi-dé — du gr. *leukos*, blanc ; *idea*, aspect). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LEUCOSIE s. f. (leu-ko-zî — du gr. *leukos*, blanc). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent sur les côtes de l'Inde et de la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Syn. de CHAILLÉTIE.

— **Encycl.** Les *leucosies* ont pour caractères : un test rond, bombé, comme globuleux ; les yeux placés dans un court rétrécissement de la partie antérieure de la tête, petits, à pédicules courts, presque immobiles dans leurs fossettes, entre lesquelles en sont d'autres qui couvrent de très-courtes antennes ; des pattes-mâchoires extérieures, pointues, formant ensemble un triangle dont le sommet est en haut. Les pieds vont en diminuant graduellement à partir des serres, qui sont ordinairement longues et cylindriques, dans les mâles surtout ; la queue est composée de quatre à cinq tablettes ; celle de la femelle est grande, presque orbiculaire, et recouvre la poitrine.

Ces crustacés sont voisins des maïas, des inachus et des corystes. Ils habitent les profondeurs moyennes de la mer. On les trouve dans les écueils des rochers calcaires, parmi les flustres et les madrépores, où ils vivent solitaires et cachés. Ils attendent, pour sortir, que le hasard leur amène quelque proie facile à saisir. Leur démarche est lente, et on ne les voit guère courir que dans le danger. L'espèce type du genre est la *leucosie* uranie, trouvée à la Nouvelle-Guinée.

LEUCOSIE, ville de l'île de Chypre. V. NICOSIE.

LEUCOSIEN, IENNE adj. (leu-ko-ziain, iè-ne — rad. *leucosie*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la leucosie.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type le genre leucosie.

— **Encycl.** Les *leucosiens* sont caractérisés par une carapace circulaire qui présente en avant une saillie assez forte, à l'extrémité de laquelle se trouvent le front et les orbites, qui sont très-petites et à peu près circulaires. Les antennes externes, insérées dans une échancrure profonde, mais étroite, de l'angle orbitaire interne, sont presque rudimentaires ; les internes se reploient presque toujours tranversalement ou très-obliquement sur le front. La bouche est triangulaire, et les pattes-mâchoires externes, de même forme, cachent la tigelle qui supporte leur troisième article ; le palpe est très-grand. Les pattes-mâchoires de la seconde paire ne présentent rien de remarquable ; celles de la première paire ont l'article terminal de leur tige interne lamelleux et assez long pour arriver jusqu'à l'extrémité antérieure du cadre buccal. Le plastron sternal, qui ne se soude pas à la région ptérygostomienne, est circulaire. Cette tribu renferme les genres *arcanie, phylire, myre, ilia, guaia, leucosie, perséphone, nursie, ébalie, oréophore, iphis* et *ixa*.

LEUCOSITE adj. (leu-ko-zi-te). Crust. Syn. de LEUCOSIEN.

LEUCOSPERME s. m. (leu-ko-spèr-me — du gr. *leukos*, blanc ; *sperma*, graine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des protéées, croissant au Cap de Bonne-Espérance.

LEUCOSPIDE adj. (leu-ko-spi-de — de *leucospis*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au leucospis.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, ayant pour type le genre leucospis : *Les* LEUCOSPIDES *femelles ont une tarière presque aussi longue que l'abdomen.* (Blanchard.)

LEUCOSPILE adj. (leu-ko-spi-le — du gr. *leukos*, blanc ; *spilos*, tache). Hist. nat. Qui a des taches blanches.

LEUCOSPIS s. m. (leu-ko-spiss). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, type de la tribu des leucospides, comprenant un petit nombre d'espèces dont plusieurs habitent le midi de la France.

— **Encycl.** Les *leucospis* ont la tête inclinée en avant ; les antennes longues ; les palpes courts ; la languette très-échancrée ; les mandibules bidentées ; le corselet très-bombé ; l'abdomen comprimé sur les côtés et arrondi à l'extrémité ; les ailes doublées ; les quatre pattes antérieures grêles, les deux dernières très-robustes et conformées pour sauter. La femelle a une tarière, insérée à l'origine de l'abdomen et repliée sur le dos dans une gouttière. Les mœurs de ces insectes sont peu connues ; on sait seulement que leurs larves vivent en parasites dans les nids des abeilles et des guêpes, où la femelle dépose ses œufs. Le *leucospis* dorsigère, espèce type du genre, est noir et long d'un centimètre environ. Rare au nord de Paris, plus commun vers le midi, il vit sur les ombellifères.

LEUCOSPORE adj. (leu-ko-spo-re — du gr. *leukos*, blanc ; *spora*, semence). Bot. Se dit de quelques champignons des genres agaric, bolet et clavaire, dont les spores ou corps reproducteurs sont de couleur blanche.

— s. f. Syn. de SCUTÈRE.

LEUCOSTÉGIE s. m. (leu-ko-sté-jî — du gr. *leukos*, blanc ; *stégê*, toit). Bot. Syn. d'ACROPHORE.

LEUCOSTÈGUE adj. (leu-ko-stè-ghe — du gr. *leukos*, blanc ; *stégê*, couverture). Hist. nat. Qui a l'opercule blanc.

LEUCOSTICTE s. f. (leu-ko-sti-kte — du gr. *leukos*, blanc ; *stiktos*, pointillé). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pyrrhules.

LEUCOSTINE s. f. (leu-ko-sti-ne). Minér. Variété de porphyre, pointillé de blanc.

LEUCOSTOME adj. (leu-ko-sto-me — du gr. *leukos*, blanc ; *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche, le péristome, l'ouverture blancs.

— s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des planaxes.

LEUCO-SYRIE, c'est-à-dire *Syrie blanche*, dénomination donnée par les anciens à la partie septentrionale de la Syrie, à la Cappadoce et à la Cilicie orientale, parce que les habitants de ces régions avaient la peau plus blanche que les autres peuples de race syrienne ou araméenne.

LEUCOTE adj. (leu-ko-te — du gr. *leukos*, blanc ; *ous, ôtos*, oreille). Zool. Qui a les oreilles blanches.

LEUCOTHAMNE s. m. (leu-ko-ta-mne — du gr. *leukos*, blanc ; *thamnos*, buisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

LEUCOTHÉE s. f. (leu-ko-té). Astron. Nom d'une planète télescopique.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des crevettines, dont l'espèce unique se trouve sur les côtes d'Egypte.

— Bot. Syn. de SAURAUJA.

LEUCOTHOÉ, fille d'Orchame, septième successeur de Bélus sur le trône de Babylone. Elle était la plus belle femme des Etats paternels, et fut aimée d'Apollon, ou du Soleil, qui, pour pénétrer auprès de son amante et triompher de ses rigueurs, revêtit les traits de sa mère Eurynome. Clytie, sa sœur, qui aimait elle-même le dieu, livra ce secret à Orchame. Ce père barbare, sans pitié pour une faute involontaire, ordonna que Leucothoé fût enterrée toute vive. Les destins s'opposant à ce qu'Apollon lui rendît la vie, il arrosa de nectar la terre qui recouvrait son corps, et il en sortit aussitôt l'arbre qui porte l'encens.

Ovide a revêtu cet épisode mythologique des plus brillantes couleurs de la poésie.

LEUCOTHYRÉE s. m. (leu-ko-ti-ré — du gr. *leukos*, blanc ; *thura*, porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant environ trente-six espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

LEUCOTIDE s. f. (leu-ko-ti-de — du gr. *leukos*, blanc ; *ous, ôtos*, oreille). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des sigarets.

LEUCOTRIQUE adj. (leu-ko-tri-ke — du gr. *leukos*, blanc ; *thrix, trichos*, cheveu). Zool. Qui est garni de poils blancs.

LEUCOTURIQUE adj. (leu-ko-tu-ri-ke — du gr. *leukos*, blanc ; *turos*, fromage). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans l'acide alloxanique.

— **Encycl.** L'acide *leucoturique* prend naissance lorsqu'on fait rapidement bouillir une solution aqueuse d'acide alloxanique pour l'amener à la consistance d'un sirop. On ajoute alors de l'eau froide qui laisse l'acide *leucoturique* indissous. C'est une poudre blanche, cristalline, insoluble dans l'eau froide, et un peu soluble dans l'eau bouillante, d'où elle cristallise par le refroidissement. Avec l'aide de la chaleur, l'acide *leucoturique* décompose les carbonates alcalins. Lorsqu'on abandonne la solution du leucoturate de potassium à elle-même ou qu'on la chauffe modérément, elle dégage de l'ammoniaque et donne beaucoup d'oxalate de potassium. La solution ammoniacale de cet acide abandonne, par l'évaporation lente, des cristaux de leucoturate d'ammonium, dont la solution précipite l'azotate d'argent. L'acide *leucoturique* n'est point attaqué par l'acide azotique bouillant. Il paraît être monobasique. Schlieper a proposé pour cet acide la formule $C^3H^3Az^2O^3$; Gerhard a fait remarquer que cette formule est improbable, parce qu'elle renferme un nombre impair d'atomes d'hydrogène et d'azote réunis ; Baeyer a proposé la formule

$$C^6H^4Az^4O^5.$$

Cette dernière formule exige 33,98 pour 100 de carbone, 1,89 d'hydrogène et 26,41 d'azote. Les analyses de Schlieper lui avaient donné : carbone, 31,30 ; hydrogène, 2,61 ; azote, 24,35. Ces nombres s'éloignent de ceux qu'exige la formule de Baeyer, mais peut-être Schlieper avait-il opéré sur un corps impur.

LEUCOXANTHE adj. (leu-ko-ksan-te — du gr. *leukos*, blanc ; *xanthos*, jaune). Hist. nat. Qui est marqué de blanc et de jaune.

LEUCOXYLE adj. (leu-ko-ksi-le — du gr. *leukos*, blanc ; *xulon*, bois). Bot. Dont le bois est blanc.

LEUCOXYLON s. m. (leu-ko-ksi-lon — du gr. *leukos*, blanc ; *xulon*, bois). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des théacées, et dont l'unique espèce connue croît à Java.

LEUCOZONÉ, ÉE adj. (leu-ko-zô-né — du gr. *leukos*, blanc ; *zônê*, bande). Hist. nat. Qui est marqué de bandes circulaires blanches.

LEUCTRES, ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie, au S.-O. de Thèbes, célèbre par la victoire remportée, le 8 juillet 371 av. J.-C., par les Thébains, sous les ordres d'Epaminondas et de Pélopidas, sur les Spartiates. Cléombrote, roi de Sparte, y fut tué, et Lacédémone y perdit la prépondérance qu'elle exerçait sur la Grèce.

Leuctres (BATAILLE DE). Le traité d'Antalcidas avait jeté la division parmi les principales fractions du peuple grec. Il y était dit que toutes les villes jouiraient de la liberté et se gouverneraient par leurs propres lois. Les Lacédémoniens, jaloux de la puissance naissante des Thébains, sommèrent ceux-ci d'exécuter le traité et de rétablir la liberté dans toutes les villes de la Béotie, de rebâtir Platée et Thespies, qu'ils avaient détruites, et d'y ramener leurs anciens habitants. Les Thébains, de leur côté, non moins froissés des prétentions que Sparte affichait à la suprématie, exigeaient qu'elle rendît la liberté à toutes les villes de la Laconie, et que Messène fût restituée à ses anciens maîtres. Mais les Lacédémoniens, qui se croyaient toujours fort supérieurs aux habitants de Thèbes, prétendaient leur imposer une loi à laquelle eux-mêmes refusaient orgueilleusement d'obéir. Tous les peuples de la Grèce avaient alors envoyé des députés à Lacédémone, pour se concerter ensemble sur les moyens à employer afin d'arriver à une paix générale. Epaminondas, député de Thèbes, prononça dans cette assemblée un discours pacifique qui produisit une profonde impression. Pour en atténuer l'effet, Agésilas, roi de Sparte, qui désirait voir se prolonger des dissensions dont les Lacédémoniens tiraient tout le profit, demanda à Epaminondas s'il croyait qu'il fût juste et raisonnable de laisser la Béotie libre et indépendante, c'est-à-dire s'il consentait à ce que les villes de la Béotie ne dépendissent plus de Thèbes. A cette question captieuse, Epaminondas répondit en demandant à son tour à Agésilas s'il estimait également qu'il fût juste et raisonnable de laisser la Laconie dans la même indépendance et la même liberté. Cette réplique mit Agésilas en fureur; il se leva de son siége et somma Epaminondas de déclarer nettement s'il laisserait la Béotie libre. « Et vous, lui demanda de nouveau le Thébain, laisserez-vous la Laconie libre? » Agésilas, comprenant qu'il n'aurait pas facilement raison d'un tel adversaire, trancha la question par un acte d'autorité : il effaça le nom des Thébains du traité d'alliance qu'on était sur le point de conclure, et que tous les autres députés signèrent, moins par conviction que pour ne pas déplaire aux Lacédémoniens, dont ils redoutaient l'inimitié.

C'était une déclaration de guerre, et l'ambitieux Agésilas n'eut garde de négliger le prétexte qui lui était fourni de combattre un peuple dont Sparte voyait avec dépit les progrès. Cléombrote, un des deux rois, qui se trouvait alors en Phocide à la tête de l'armée, reçut aussitôt l'ordre de marcher contre Thèbes, tandis que les éphores, d'un autre côté, enjoignaient aux alliés de réunir leurs forces. Toute la Grèce crut à la ruine prochaine de Thèbes, et dans cette dernière ville régna d'abord une alarme universelle. Mais Epaminondas, nommé général, eut bientôt ranimé la confiance; il leva promptement le plus de troupes qu'il lui fut possible de réunir et marcha résolûment contre l'ennemi. Comme on cherchait à l'arrêter en lui opposant les mauvais augures, il répondit par ce vers d'Homère : « Il n'y a qu'un seul bon augure, qui est de combattre pour sa patrie. » Le *bataillon sacré* était commandé par Pélopidas; comme celui-ci sortait de sa maison, sa femme le supplia, en lui faisant ses derniers adieux et en fondant en larmes, de veiller à sa conservation. « Voilà, répondit-il, ce qu'il faut recommander aux jeunes gens; quant aux chefs, ils ne doivent songer qu'à conserver les autres. »

Les deux armées se rencontrèrent près de Leuctres, petit bourg de la Béotie, entre Platée et Thespies. L'armée lacédémonienne comptait 24,000 hommes d'infanterie et 1,600 de cavalerie; celle-ci composée d'hommes pris au hasard, sans valeur et sans expérience; celle-là formée en grande partie par les alliés, qui ne s'étaient engagés dans cette guerre qu'à contre-cœur. Les Thébains, au contraire, n'avaient que 6,000 hommes de pied et 400 cavaliers, mais tous soldats aguerris et résolus à vaincre ou à mourir; de plus, ils avaient pour chefs deux des plus grands capitaines qu'ait produits la Grèce, Epaminondas et Pélopidas; celui-ci, comme nous l'avons dit, à la tête du *bataillon sacré*. C'était une troupe d'élite, composée de 300 jeunes Thébains unis ensemble par une étroite amitié, et qui s'étaient engagés par un serment particulier à ne jamais prendre la fuite et à se défendre mutuellement jusqu'au dernier soupir. Comme nous l'avons dit à l'article BATAILLE, Epaminondas inaugura à Leuctres l'ordre oblique, que d'illustres généraux devaient élever après lui à la hauteur des plus savantes théories militaires. Résolu d'attaquer par la gauche, qu'il commandait en personne, il la fortifia de tout ce qu'il avait d'hommes d'élite et pesamment armés, qu'il rangea sur cinquante de hauteur, et la ferma au moyen du *bataillon sacré*. Le reste de son infanterie s'étendait sur sa droite en une ligne oblique dont le prolongement s'éloignait sans cesse du front de l'ennemi. Il voulait ainsi mettre cette aile en réserve, engager l'action par son aile gauche, où se trouvaient ses troupes les plus solides, et charger vigoureusement le roi Cléombrote et les Spartiates, certain que, s'il parvenait à enfoncer la phalange lacédémonienne, tout le reste de l'armée ennemie serait bientôt en déroute.

Ce furent les deux cavaleries qui commencèrent la bataille; celle des Lacédémoniens fut presque aussitôt culbutée sur l'infanterie, où elle jeta la confusion. Epaminondas, survenant alors avec son épais bataillon, se rua sur la phalange lacédémonienne, qui plia sous ce choc redoutable. Cléombrote détacha alors un corps de troupes, avec ordre de prendre Epaminondas en flanc; mais Pélopidas a vu ce mouvement : il accourt à la tête du *bataillon sacré*, exécute lui-même contre Cléombrote la manœuvre qui devait perdre Epaminondas et, par son attaque rapide et imprévue, met en désordre complet le bataillon du roi de Sparte. La lutte fut opiniâtre entre ces deux troupes composées des plus vaillants soldats de la Grèce, et, tant que Cléombrote resta debout, la victoire demeura incertaine. Mais ce prince, criblé de blessures, tomba enfin sur le champ de bataille. Alors un dernier combat, plus acharné encore que le précédent, se livra autour de son cadavre, les uns ne voulant pas laisser le corps de leur général au pouvoir des ennemis, les autres s'acharnant à emporter ce glorieux trophée. Les Lacédémoniens réussirent enfin à l'arracher du milieu de la mêlée. Brûlant du désir de le venger, ils revinrent alors à la charge, et peut-être le succès eût-il couronné leurs efforts si les alliés les eussent secondés; mais l'aile gauche des Lacédémoniens, voyant la droite enfoncée, et croyant la bataille perdue, surtout à la nouvelle de la mort du roi, tourna précipitamment le dos et entraîna dans sa fuite le reste de l'armée. Epaminondas poursuivit vivement les ennemis, et en fit tomber encore un grand nombre sous ses coups. Les Thébains, restés maîtres du champ de bataille, y érigèrent un trophée, et permirent aux Lacédémoniens d'accorder à leurs morts les honneurs de la sépulture.

Jamais Sparte n'avait eu à essuyer un affront aussi sanglant, aussi humiliant; ses plus meurtrières défaites ne lui avaient coûté, jusqu'à ce jour, que quelques centaines d'hommes. Sur le champ de bataille de Leuctres, elle avait vu tomber 4,000 de ses soldats, et les Thébains n'avaient perdu que 300 hommes (371 av. J.-C.). Ce n'est pas, du reste, la seule plaie qu'Epaminondas fit à son orgueil : après Leuctres allait venir Mantinée.

LEUCUM, nom latin de LECCO.

LEUCURE adj. (leu-ku-re — du gr. *leukos*, blanc; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue blanche.

LEUDASTE, ministre et maire du palais de Caribert, né dans l'île de Ré. Il vivait au VIe siècle. « Il était fils, dit Grégoire de Tours, d'un nommé Léocade, serviteur chargé des vignes du fisc. On le fit venir pour le service royal, et il fut placé dans les cuisines de la reine; mais comme il avait, dans sa jeunesse, les yeux chassieux, et que l'âcreté de la fumée leur était contraire, on le fit passer au pétrin. Quoiqu'il parût se plaire au travail de la pâte fermentée, il prit la fuite et quitta le service. On le ramena deux ou trois fois, et, ne pouvant l'empêcher de s'enfuir, on le condamna à avoir une oreille coupée. Alors, comme il n'était point possible de dissimuler le signe d'infamie dont il avait été marqué, il s'enfuit chez la reine Marcovèfe, que le roi Caribert, épris d'un grand amour pour elle, avait appelée à son lit à la place de sa sœur. Elle le reçut volontiers, et l'éleva aux fonctions de gardien de ses meilleurs chevaux. Tourmenté par l'orgueil, il brigua la place de comte des écuries, et, l'ayant obtenue, il méprisa et dédaigna tout le monde, se livra à la dissolution, s'abandonna à la cupidité, et, favori de sa maîtresse, s'entremit dans ses affaires. Après la mort de Marcovèfe, engraissé de butin, il continua les mêmes fonctions près du roi Caribert; ensuite il fut nommé comte de Tours. Là, il s'enorgueillit de sa dignité avec une fierté encore plus insolente, se montra âpre au pillage, hautain dans les disputes, se souilla d'adultères, et, par son activité à semer la discorde et à porter des accusations calomnieuses, amassa des trésors considérables. »

Leudaste fut tué par des envoyés de la terrible femme du roi de Neustrie, la sanguinaire Frédégonde.

LEUDE s. m. (leu-de — de l'allem. *leute*, gens). Féod. Compagnon d'un chef, d'un roi, grand vassal attaché à la personne d'un prince, au moyen âge : *L'obligation générale des* LEUDES *était la fidélité, le service dans le palais et le service militaire.* (Guizot.)

— s. f. Prestation, impôt quelconque, au temps de la féodalité. ‖ En ce sens, le mot paraît venir du lat. *levare*, lever. Cependant quelques-uns lui attribuent la même origine qu'à *leude* s. m., mais le rapport des sens est difficile à saisir.

— **Encycl.** Ce mot, d'origine germanique, désignait, chez les Francs, les compagnons, les fidèles que chaque chef de bande avait autour de lui. Suivant certains auteurs, il s'appliquait à la nation entière des Francs, c'est-à-dire à tous les guerriers. Plus tard, quand la nation franque fut bien établie dans la Gaule, les présents d'armes et de chevaux que les chefs germains avaient coutume de faire à leurs compagnons furent remplacés par des concessions de bénéfices et de fiefs; ceux qui les recevaient du roi devenaient ses *leudes* ou fidèles (on les nommait aussi *antrustions*), et lui juraient fidélité. A leur tour, ces grands propriétaires avaient autour d'eux un grand nombre de *leudes*, suivant leur puissance et leur richesse, qui leur étaient subordonnés comme eux-mêmes l'étaient au roi. Cette organisation primitive a engendré, comme on sait, la société féodale du moyen âge. V. FÉODALITÉ.

LEUDUGER (Jean), missionnaire français, né en 1649, mort en 1722. Il parcourut en mendiant la France, l'Allemagne, le Tyrol, l'Italie, et revint, à vingt-cinq ans, pour entrer au séminaire de Saint-Brieuc. Successivement curé à Plouguenast, puis à Saint-Mathurin de Montcontour, missionnaire, maître d'école, docteur en théologie à Nantes, chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc, il vint à Paris pour s'affilier aux missions étrangères. Sur l'opposition de son évêque, il retourna en Bretagne, établit des conférences pour les prêtres, des missions pour les fidèles, et fonda les congrégations des *Filles du Saint-Esprit*, et des *Sœurs Blanches* ou *Sœurs du Pèlerin*, destinées au service des malades et des hôpitaux. Cet ecclésiastique a composé : *Bouquet de la mission, composé en faveur des peuples de la campagne* (Rennes, 1710, in-8°). Il a également rédigé le *Catéchisme de Saint-Brieuc*, qui fut en usage dans ce diocèse jusqu'en 1825 environ.

LEUDUS s. m. (leu-duss). Littér. Nom latin du genre de poésie appelé LAI en français. ‖ Pl. LEUDI.

LEUGEON s. m. (leu-jon). Pêche. Espèce de manet.

LEUK (BAINS DE). V. LOUÈCHE.

LEUKÉRIE s. f. (leu-ké-rî). Bot. Syn. de LEUCÉRIE.

LEULIETTE (Jean-Jacques), littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1767, mort à Versailles en 1808. Jusqu'à l'âge de quinze ans, il vécut dans une espèce d'état d'idiotisme, ne sachant que mouvoir le soufflet de la misérable forge de son père; mais tout à coup la lumière parut se faire dans son intelligence; il apprit presque seul le latin et l'anglais, prononça, lors de la première fédération (1790), un remarquable discours, et se rendit alors à Paris. Là, il obtint un emploi dans les bureaux du ministre Roland, collabora à la *Sentinelle*, puis devint professeur de littérature à l'école de Versailles, et professeur à l'Athénée. Nous citerons de lui : *Réflexions sur la journée du* 18 *fructidor* (1798); *Essai sur les causes de la supériorité des Grecs dans les arts de l'imagination* (1805); *Discours sur l'abolition de la servitude* (in-8°); *Tableau de la littérature en Europe* (1809, in-8°); *Lettres écrites pendant la Révolution française* (1841), ouvrage posthume.

LEULLIER (Louis-Félix), peintre, né à Paris en 1811. Elève de Gros, il débuta au Salon de 1839 par les *Chrétiens livrés aux bêtes*, toile rappelant la manière et la couleur de son maître. Il a exposé depuis : l'*Héroïsme de l'équipage du* Vengeur (1841), tableau qui obtint un vif succès auprès du public, et valut à l'artiste une 2e médaille; *Daniel dans la fosse aux lions* (1844), œuvre supérieure à la précédente par la qualité du dessin; la *Chasse aux caïmans* (1847); la *Chasse aux nègres* (1849); l'*Homme entre le vice et la vertu* (1850); l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*; le *Christ présenté au peuple* (1859), etc. Ces diverses œuvres, où les qualités sont supérieures aux défauts, attestent la personnalité et le talent de M. Leullier.

LEUNCLAVIUS, écrivain allemand. V. LOEWENKLAU.

LEUNENSCHLOSS (Jean), naturaliste allemand, né en 1620, mort vers 1680. Il fut professeur de mathématiques à l'université de Heidelberg et publia : *Tractatus de corpore, cum figuris æneis* (Heidelberg, 1658, in-4°); *Mille de quantitate paradoxa seu admiranda* (Heidelberg, 1658, in-8°).

LEUPOLD (Jacques), savant et mécanicien allemand, né à Planitz (Saxe) en 1674, mort en 1727. D'abord apprenti menuisier, il se livra ensuite à l'étude des sciences, donna des leçons de mathématiques à Leipzig, puis devint économe de l'hôpital de cette ville, membre de l'Académie de Berlin (1715), et commissaire des mines (1725). Doué d'un esprit inventif, il fabriqua et perfectionna des instruments de mathématiques, des machines pour l'extraction des minerais, etc. On a de lui, sous le titre de *Theatrum machinarum* (Leipzig, 1723-1735, 7 vol. in-fol.), sept traités sur les machines et les sciences mécaniques. Citons encore : *Anamorphosis, mechanica nova* (1713); *Prodromus bibliothecæ metallicæ* (1726).

LEUPOLDT (Jean-Michel), médecin et écrivain allemand, né à Weissenstadt (Bavière) en 1794. Il fit ses études à l'université d'Erlangen, où il devint en 1821 professeur suppléant de médecine, puis professeur titulaire. M. Leupoldt est un idéaliste scientifique, qui a subordonné dans ses œuvres la science expérimentale à la philosophie universitaire, la recherche patiente et sincère de la vérité à la parole du maître. Néanmoins les nombreux ouvrages qu'il a consacrés à défendre le spiritualisme scientifique et à combattre le matérialisme méritent d'être consultés même par ses adversaires. Nous mentionnerons parmi ses nombreux et importants travaux : *Médecine thérapeutique, traitement des maladies mentales et magnétisme animal* (Berlin, 1821); *Eléments de physiologie de l'homme* (Berlin, 1822); *Eléments de pathologie générale et de thérapeutique* (Berlin, 1823); *Histoire universelle de la médecine* (Erlangen, 1825); *De la vie et de l'action, et clinique psychiatrique dans un hôpital d'aliénés* (Nuremberg, 1825); *Païeon* ou *Philosophie populaire de la médecine et de son histoire* (Erlangen, 1826); *Eubiotique* ou *Hygiène de la vie physique et psychique* (Berlin, 1828); *Une nouvelle Alexandrie et un nouveau Galien* (Munich, 1828); l'*Anthropologie générale comme base de la médecine dans l'esprit de la Germanie chrétienne* (Erlangen, 1834); *Traité de psychiatrie* (Leipzig, 1837); *Histoire de la santé et des maladies* (1842); *Des caractères de la médecine de l'époque* (1851); *Théorie de la médecine* (1851); *De l'éducation médicale* (1853); *Histoire de la médecine* (1863), etc.

LEUR pron. pers. pl. de la 3e pers. (leur — ital. *loro*, du lat. *illorum*, génitif pluriel de *ille*, lui). A eux, à elles; se place immédiatement devant le verbe dont il est complément ou devant le complément *en*, si le verbe a ces deux compléments : *Cet enfant aime ses parents et* LEUR *obéit. Je* LEUR *en parlerai.*

Dès qu'on leur est suspect, on n'est plus innocent.
RACINE.

— A ces choses-là : *Ces plantes sont difficiles à cultiver; il* LEUR *faut de l'ombre et de la fraîcheur. Il n'y a pas à se fâcher contre les choses, car cela ne* LEUR *fait rien du tout.* (Ste-Beuve.)

LEUR adj. poss. (leur — v. l'étym. du mot précédent). D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles : *Il y a des gens qui vont à* LEUR *perte par le chemin le plus pénible.* (La Bruy.) *Ce sont les hommes qui font* LEUR *propre malheur.* (B. de St-P.) *Les femmes tiennent à* LEURS *agréments encore plus qu'à* LEURS *passions.* (Mme de Staël.) *Nous sommes persuadé que les grands écrivains ont mis* LEUR *histoire dans* LEURS *ouvrages.* (Chateaub.) *Nos pères trouvaient* LEURS *plaisirs dans* LEUR *famille,* LEUR *instruction dans les temples,* LEURS *amusements dans* LEUR *bibliothèque et* LEURS *délassements chez* LEURS *voisins.* (J. Joubert.) ‖ De ces choses, qui appartient à ces choses : *Les livres ont aussi* LEURS *destins. Les palmiers se rapprochent des fougères par* LEUR *port et* LEUR *structure.* (M.-Br.) *Les bonnes pensées ont* LEURS *abîmes comme les mauvaises.* (V. Hugo.)

Ces oiseaux de la nuit, rassemblés dans *leurs* trous,
Exhalent les poisons de *leur* orgueil jaloux.
VOLTAIRE.

— Pron. poss. *Le leur, la leur, les leurs*, La chose, les choses d'eux, d'elles : *Les pauvres ont leur fardeau et les riches ont aussi* LE LEUR. (Boss.)

— s. m. *Le leur*, Ce qui est à eux, à elles : *Qu'ils me laissent en paix, je ne leur ai jamais rien demandé* DU LEUR. *Les sots n'attrapent rien; quelques-uns y mettent* DU LEUR. (P.-L. Cour.)

— s. m. pl. *Les leurs*, Leurs parents, leurs proches, leurs amis : *S'ils n'aiment pas* LES LEURS, *qui donc aimeront-ils? J'y ai pris la même part que si j'eusse été un* DES LEURS. (Marmontel.)

— Gramm. Emploi de *leur*, **leurs** et de *son, sa, ses*, avec *chacun*. V. CHACUN.

— Répétition de *leur*. *Leur* se répète nécessairement devant chacun des adjectifs qui se rapportent réellement à des substantifs différents : *Je connais* LEURS *grands et* LEURS *petits-enfants.* Il est mieux de ne pas le répéter si les adjectifs se rapportent au même substantif : *Ils ont donné des preuves de* LEUR *étonnante et naïve simplicité.* On trouve cependant des exemples de répétition de *leur* dans ce dernier cas.

LEURECHON (Jean), jésuite et mathématicien français, né dans le duché de Bar vers 1591, mort en 1670. Professeur de philosophie et de mathématiques, puis recteur du collége de Bar, il devint confesseur du duc de Lorraine. Il a laissé un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Récréation mathématique, composée de plusieurs problèmes plaisants et facétieux* (1624, in-8°).

LEURET (François), célèbre médecin aliéniste français, né à Nancy en 1797, mort en 1851. Interne à ses débuts dans l'hospice de Charenton, il s'attacha dès cette époque à l'étude des maladies mentales, se fit recevoir docteur en 1826, puis devint médecin d'une section d'aliénés à Bicêtre, directeur d'une maison de fous à Paris, enfin, en 1829, médecin en chef de Bicêtre. Leuret, partisan de la méthode physiologique, sortit de la voie timide où s'était tenu son maître Esquirol et introduisit à Bicêtre d'utiles réformes, telles que des écoles pour les aliénés et les repas en commun dans le réfectoire. Il attaquait la folie au moyen des émotions fortes, de la douleur physique et de la souffrance morale, joignant à ce traitement l'emploi de la musique, alternant avec les douches et les effusions froides, pour exciter la sensibilité des malades. Comme psychologue, il a combattu avec opiniâtreté la théorie de Gall. Ses principaux ouvrages sont : *Fragments psychologiques sur la folie* (1834, in-8°); *Du traitement moral de la folie* (1840, in-8°); *Sur la revulsion morale dans le traitement de la folie* (1841, in-4°); *Anatomie comparée du système nerveux* (1838 et années suiv.), avec atlas.

LEURRE s. m. (leu-re — du germanique : ancien allemand *luoder*, chair d'un animal mort, charogne, leurre; allemand moderne *uder*, même sens). Fauconn. Morceau de cuir rouge en forme d'oiseau, qu'on jette en l'air pour rappeler le faucon, lorsqu'il ne revient pas sur le poing :

> Son maître le rappelle, et crie et se tourmente,
> Lui présente le *leurre* et le poing, mais en vain.
> LA FONTAINE.

‖ Chasse à l'oiseau où l'on emploie le leurre. ‖ *Oiseau de leurre*, Oiseau de fauconnerie, dressé à revenir au leurre : *Le roi de Danemark a envoyé un beau présent au roi : ce sont des* OISEAUX DE LEURRE, *qu'il envoyait d'ordinaire à l'empereur*. (Bussy-Rabutin.) ‖ *Acharner le leurre*, Y attacher un morceau de chair, pour habituer l'oiseau à y venir. ‖ *Décharner le leurre*, En détacher la chair qu'on y avait mise.

— Fig. Artifice, moyen employé pour tromper, pour faire tomber dans un piége : *Le grand* LEURRE *des hommes, c'est l'avenir*. (Fontenelle.)

> L'exemple est un dangereux *leurre :*
> Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands sei-
> [gneurs;
> Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.
> LA FONTAINE.

— Pêche. Appât factice attaché à l'hameçon.

— **Syn. Leurre, amorce, appât.** V. AMORCE.

LEURRÉ, ÉE (leu-ré) part. passé du v. Leurrer. Dressé à revenir au leurre : *Un oiseau bien* LEURRÉ.

— Fig. Trompé par un leurre : *J'ai été* LEURRÉ *par de vaines espérances.*

— S'est dit dans le sens de déniaisé, rendu habile :

> ..Un jeune homme, après avoir en France
> Etudié, s'en revint à Florence
> Aussi *leurré* qu'aucun de par delà.
> LA FONTAINE.

LEURRER v. a. ou tr. (leu-ré — rad. *leurre*). Dresser à revenir au leurre : LEURRER *un faucon.*

— Par anal. Attirer dans un piége : *On* LEURRE *facilement la souris par des appâts.* (Buff.)

— Fig. Séduire, tromper, faire tomber artificieusement dans quelque erreur : LEURRER *un innocent par de fausses promesses. L'espérance anime le sage et* LEURRE *le présomptueux.* (Vauven.)

Se leurrer v. pr. Etre leurré, en parlant d'un oiseau : *Ces oiseaux* SE LEURRENT *difficilement.*

— Fig. Se laisser séduire, s'abuser : *Il* SE LEURRE *d'un fol espoir.*

— **Syn. Leurrer, abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, embabouiner, enjôler, en imposer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

LEUSDEN (Jean), orientaliste hollandais, né à Utrecht en 1624, mort en 1699. Il fit ses études dans sa ville natale, fut admis au ministère évangélique en 1649, et se rendit à Amsterdam, afin de se perfectionner dans la langue hébraïque auprès des rabbins qui habitaient cette ville. L'année suivante (1650), il obtenait la chaire d'hébreu à l'université d'Utrecht et, dans tout le cours ultérieur de sa vie, il ne s'absenta de cette ville qu'une seule fois, pendant un court espace de temps, pour visiter les bibliothèques de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, et interroger les savants de ces pays. Suivant des critiques autorisés, Leusden ne fut ni un esprit original, ni un savant de premier ordre; mais il eut l'incontestable mérite de faciliter par ses travaux les études philologiques nécessaires à l'intelligence de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nous citerons parmi ses nombreux écrits : *Præcepta hebraica et chaldaica* (1655, in-8°); *Philologus hebræus* (Utrecht, 1656, in-4°); *Philologus hebræo-mixtus* (Utrecht, 1663, in-4°); *Philologus hebræo-græcus generalis* (Utrecht, 1670, in-4°); *Onomasticum sacrum, in quo omnia nomina propria hebræa, chaldaica, græca et latina tam in Vetere quam in Novo Testamento occurrentia explicantur* (Utrecht, 1665-1684, in-8°); *Clavis græca Novi Testamenti, cum annotationibus philologicis* (Utrecht, 1672, in-8°); *Clavis hebraica et philologica Veteris Testamenti* (1683, in-4°); *Compendium biblicum, etc.* (Utrecht, 1673, in-8°); *De dialectis Novi Testamenti et de ejus hebraismis* (Leyde, 1670, in-4°), etc.

LEUSDEN (Rodolphe), philologue hollandais, fils du précédent, auquel il succéda dans la chaire d'hébreu de l'université d'Utrecht. On a de lui : *Novum Testamentum græcum, in quo non tantum selecti versiculi* 1900 *continentes omnes voces Novi Testamenti astericis notantur, sed etiam omnes et singulæ voces semel vel sæpius occurrentes, peculiaribus in textu signis distinguuntur et in margine latine transferuntur* (Francfort, 1692, in-8°).

LEUTARD, hérésiarque français, du bourg des Vertus, en Champagne. Vers l'an 1000, il prêcha une réforme qu'il appuyait sur l'autorité de l'Ecriture. Il brisait les crucifix et les images dites miraculeuses, et déclamait contre le payement des dîmes; aussi se vit-il bientôt entouré d'un grand nombre de prosélytes. Gibuin, évêque de Châlons, l'appela à une conférence, après laquelle on annonça au peuple que Leutard, se voyant convaincu d'erreur, s'était de lui-même noyé dans un puits.

LEUTHEN, ville de Silésie. V. LISSA.

LEUTHNER (Jean-Antoine-Népomucène, chevalier DE), médecin allemand remarquable, né à Westersheim en 1740, mort à Munich en 1814. Il commença en 1760 ses études médicales à l'université d'Ingolstadt, où il fut reçu docteur en 1764. Envoyé à Strasbourg, aux frais du gouvernement, pour y perfectionner ses études, Leuthner y séjourna trois ans; puis, à son retour à Munich, il fut nommé médecin de la cour, conseiller intime et chevalier. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Statera physico-medica, qua veritates et monita practica D. Oswald examinavit* (Munich, 1768); *Supplementum et judicium et decisio litis medicæ inter J.-N.-A. Leuthner et Fr.-J. Oswald* (Munich, 1768); *Neue praktische Versuche* (Munich, 1777); *Physisch-chemische Untersuchung* (Munich, 1790).

LEUTINGER (Nicolas), historien allemand, né à Landsberg (Brandebourg) en 1547, mort en 1612. Il fut recteur de divers colléges, pasteur à Landsberg, puis visita la plus grande partie de l'Europe et reçut du roi de Danemark le laurier poétique. Ses principaux ouvrages sont : *Carmina* (Wittemberg, 1586); *De marchia Brandeburgensi ejusque statu commentarii*, histoire élégamment écrite, publiée avec le recueil de ses œuvres, *Opera omnia* (Francfort, 1729, in-4°).

LEUTKIRCH, ville du royaume de Wurtemberg, cercle du Danube, à 70 kilom. S. d'Ulm, ch.-l. du bailliage de son nom, sur l'Eschach; 2,207 hab. Bijouterie, cuirs, toiles; commerce de bestiaux. Ville libre impériale jusqu'en 1803, réunie au Wurtemberg en 1810. Sur une vaste lande des environs s'est tenue pendant plusieurs siècles l'une des cours de justice impériale.

LEUTMERITZ, ville de Bohême. V. LEITMEIRITZ.

LEUTOMISCHL ou **LEITOMISCHL**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 61 kilom. S.-E. de Chrudim; 6,400 hab. Haute école de sciences et de lettres; gymnase de piaristes. Fabrication de toiles, lainages, mousselines; distilleries d'eau-de-vie. Coulerie de glaces et cristalleries renommées. On y voit le château des comtes de Waldstein.

LEUTRITE s. f. (leu-tri-te). Minér. Espèce de marne calcaire et sablonneuse, qu'on tire de Leutra, en Saxe, et qu'on emploie à amender les terres.

LEUTSCHAU, en hongrois *Lœcze*, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, dans le comitat de Zips, à 202 kilom. N.-E. de Bude, sur le Hernad; 6,400 hab. Gymnase luthérien, le plus ancien du royaume de Hongrie; gymnase catholique de prémontrés. Evêché. Culture du safran et carrières de belles pierres de taille; fabrication de toiles et d'hydromel renommé. Commerce de fromages estimés. On y remarque une belle cathédrale et un riche hôtel de ville. Cette ville fut bâtie en 1245 par le roi Béla IV; elle fut pendant longtemps une des villes les plus riches et une des forteresses les plus importantes du royaume de Hongrie.

LEUTZE (Emmanuel), célèbre peintre allemand, né en 1816, mort à Washington en 1868. Il partit tout enfant pour l'Amérique avec sa famille, et perdit quelques années après son père à Philadelphie. Se trouvant presque sans ressource, il songea à utiliser les notions de dessin qu'il avait acquises seul, apprit rapidement la peinture, et exécuta des portraits qu'il vendait un prix fort modique. De Philadelphie, il vint à Washington pour y commencer la publication d'une série de portraits d'hommes politiques; mais cette publication n'ayant pas réussi, il retourna à Philadelphie. Retombé dans le dénûment, il composa un tableau emprunté à la Bible : *Agar et Ismaël dans le désert.* Cette toile fut presque immédiatement achetée par un riche particulier, qui lui commanda en même temps un *Indien adorateur du soleil* et lui procura d'utiles connaissances. En 1841, Leutze partit pour l'Europe, et fut présenté à Lessing, directeur de l'école de Dusseldorf, qui l'admit dans son académie. Sa première œuvre remarquable en Europe fut un *Christophe Colomb au concile de Salamanque*, acheté par la Société des arts et qui fut suivi de trois autres toiles se rapportant à l'histoire de ce grand homme : *Ch. Colomb dans les fers; Colomb devant la reine*, et la *Réception de Colomb à Barcelone.* Vers 1843, Leutze se rendit à Munich, pour y étudier les œuvres de Cornelius et de Kaulbach. Il parcourut ensuite l'Italie, et, en 1845, revint se fixer à Dusseldorf, qu'il quitta, en 1859, pour aller décorer divers monuments de Washington, aux Etats-Unis. Ce fut là qu'il termina sa vie. Outre les tableaux mentionnés, nous citerons de lui : le *Débarquement des Normands en Amérique; Cromwell et sa fille*; la *Fuite des puritains;* la *Cour d'Elisabeth;* les *Iconoclastes; Henri VIII et Anne Boulen*, et, en dernier lieu, *Washington passant la Delaware*, etc.

LEUVEN (Adolphe, comte RIBBING, dit DE), auteur dramatique français, né en 1800. Il est le fils du comte Ribbing qui fut banni de Suède, en 1792, avec le comte de Horn, et sa famille s'était, en 1815, retirée à Villers-Cotterets. Là, M. de Leuven connut Alexandre Dumas, avec lequel il écrivit, en 1825, son œuvre de début, qui était en même temps le début d'Alexandre Dumas au théâtre. Cette pièce, simple vaudeville en un acte, du genre plaisant, était intitulée la *Chassé et l'amour*, et les auteurs étaient désignés sur l'affiche sous les noms de MM. **Rousseau Adolphe** (de Leuven) et Davy (Alex. Dumas). M. de Leuven s'est associé depuis à un grand nombre de librettistes, de vaudevillistes et de dramaturges, notamment à Scribe et à M. de Saint-Georges, et il a produit avec eux environ cent cinquante pièces de tout genre, parmi lesquelles se trouvent un grand nombre de livrets d'opéras-comiques. Au mois de décembre 1862, il a été nommé directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, à la tête duquel il se trouve encore au moment où nous écrivons ces lignes (juin 1873). Parmi les œuvres que M. de Leuven a écrites seul, nous citerons : le *Réveil du lion* ou *Paris dans les immortelles journées de juillet* 1830, *par un patriote de* 1789 (1830); le *Comte de Paris*, stances (1838); l'*Automate de Vaucanson*, opéra-comique en un acte (1840). Au nombre des pièces qu'il a faites en collaboration, mentionnons : *Biribi le mazourkiste;* la *Chasse aux maris; Un conte de fées;* les *Deux voleurs*, joli petit opéra-comique, musique de Girard; *Mademoiselle de Mérange;* le *Panier fleuri*, opéra-comique; la *Rose de Péronne*, opéra-comique; *Sylvandire; Vert-Vert* (1827-1849); les *Commères* (1847), sous le pseudonyme de **Granval**; le *Voyage sentimental*, vaudeville (Palais-Royal, 1853); la *Promise* (Théâtre-Lyrique, 1854); la *Fanchonnette* (Théâtre-Lyrique, 1855); *Jaguarita l'Indienne*, avec Saint-Georges; *Schahabaham II; Margot*, avec Saint-Georges (1855-1857); *Maître Patelin*, opéra-comique (1856); *Trois femmes contre un secret*, opéra-comique (1857); les *Désespérés*, opéra-comique (1858); le *Jardinier galant* opéra-comique (1861); *Maître Claude*, opéra-comique (1861); le *Jouaillier de Saint-James*, opéra-comique (1862); la *Poupée de Nuremberg*, opéra-comique, avec M. de Beauplan (1870), etc.

LEUVEN (Adolphe-Louis RIBBING DE), homme politique suédois. V. RIBBING.

LEUVIGILDE, roi des Visigoths d'Espagne. V. LÉOVIGILDE.

LEUW (Guillaume DE), graveur flamand. V. LEEUW.

LEUWARDEN, ville de Hollande. V. LEEUWARDEN.

LEUWENHOECK (Antoine), illustre naturaliste hollandais, né à Delft en 1632, mort en 1723. Envoyé, dès l'âge de seize ans, à Amsterdam pour y apprendre le commerce, il revint au bout de quelques années dans sa ville natale, s'y maria et s'y livra à l'étude des sciences naturelles, dont il s'était, sans maître ni guide, assimilé les éléments. Il s'était déjà fait une réputation par la taille des verres des microscopes et des lunettes qu'il employait pour ses recherches; il acquit un renom bien plus grand encore quand parurent ses travaux de physiologie et d'anatomie, et qu'on put apprécier la variété et l'exactitude de ses recherches sur la structure intime des diverses parties du corps humain. C'est lui qui, le premier, démontra, *ante oculos*, pour ainsi dire, la circulation du sang, et décrivit la forme des globules qui le composent; le premier encore il fit connaître la structure lamellaire du cristallin et en donna d'excellents dessins. Leuwenhoeck a revendiqué également la priorité de la découverte des spermatozoaires. Parmi ses autres découvertes microscopiques, on cite surtout celle du rotifère. Dans ses observations, Leuwenhoeck ne s'est pas toujours défié de son imagination et a souvent pris ses hypothèses pour d'incontestables réalités; c'est le seul défaut qu'on puisse lui reprocher, et ce défaut est d'ailleurs commun à presque tous les micrographes.

Ce grand naturaliste a été en relation avec tous les savants les plus célèbres de son temps, qui l'honoraient de la plus grande considération. Leibnitz, entre autres, lui témoignait une estime toute particulière, et on sait que Pierre le Grand faisait le plus grand cas du micrographe hollandais. On raconte que, lorqu'en 1698 ce prince passa devant Delft, il envoya deux de ses gentilshommes le prier de se rendre auprès de lui dans un des bateaux de charge qui le suivaient et d'apporter ses admirables microscopes. Il lui fit même dire « qu'il serait allé le voir en passant par Delft, s'il n'avait été contraint de se dérober à la foule qui l'importunait. » Le physicien, après avoir montré ses instruments à l'empereur, lui fit voir le phénomène curieux de la circulation du sang dans la queue d'une anguille.

Les principaux ouvrages de Leuwenhoeck ont pour titre : *Observations sur les êtres invisibles, etc.* (Leyde, 1684, in-4°); *Arcana naturæ detecta sive Epistolæ ad societatem Regiam Angliam scriptæ* (Delft, 1695, in-4°); *Anatomia et contemplatio nonnullorum naturæ invisibilium secretorum* (Leyde, 1685); *Epistolarum continuatio* (Leyde, 1689, in-4°); *Anatomia, sive interiora rerum tum animatarum cum inanimatarum detecta* (Leyde, 1687); *Continuatio mirandorum arcanorum naturæ detectorum, etc.* (Leyde, 1719); *Epistolæ physiologicæ, etc.* (Delft, 1719, in-4°). Une partie des travaux de ce savant a été traduite en français par Mesmin, sous le titre d'*Observations faites avec le microscope sur le sang, le lait, le sucre, le sel et la manne* (Paris, 1679, in-12). Ses œuvres complètes ont été recueillies et publiées sous ce titre : *Opera omnia, sive arcana naturæ ope exactissimorum microscopiorum detecta* (Leyde, 1724, 4 vol. in-4°, avec gravures), mais la collection est incomplète et la traduction latine défectueuse.

LEUY ou **LUY**, rivière de France (Landes), formée au pied du château de Gaujacq par la réunion du Leuy-de-France et du Leuy-de-Béarn, deux petits cours d'eau qui viennent du département des Basses-Pyrénées. Le Leuy coule dans une vaste plaine qu'il couvre comme un lac immense dans ses débordements, reçoit le ruisseau d'Arrimbla, l'Arrigou, le Basseq, coule dans une charmante vallée boisée que remonte le chemin de fer de Dax à Pau, et se perd dans l'Adour à 4 kilom. en amont de Saubuse, après un cours de 56 kilom. (141 depuis la source du Leuy-de-France). Le Leuy est navigable depuis la digue du moulin d'Oro jusqu'à l'Adour (25 kilom.).

LEUZE, ville de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 16 kilom. E. de Tournai, sur la petite Dendre et le chemin de fer de Bruxelles à Tournai; 6,400 hab. Industrie très-active. Fabrication considérable de bonneterie de coton et de laine au tricot et au métier; fabrication de cotonnades; teintureries, raffineries de sel, tanneries; centre d'une importante fabrication de bas. Charlemagne fonda à Leuze, pour saint Ludger, évêque de Munster, un monastère qui est devenu une abbaye considérable. En 1691, le maréchal de Luxembourg y battit les alliés commandés par le prince de Waldeck.

LEUZÉE s. f. (leu-zé — de *Deleuze*, bot. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent la région méditerranéenne, la Sibérie et l'Australie.

LEVACHER (Gilles), chirurgien français, né au château de Chaleuses (Bourbonnais) en 1693, mort en 1760. S'étant fixé à Besançon en 1719, il y professa l'anatomie, devint en 1723 chirurgien-major de l'hôpital Saint-Jacques, puis médecin consultant des armées, membre correspondant de l'Académie des sciences. C'était un homme fort instruit, qui excellait dans l'opération de la taille. Nous citerons de lui : *Observation de chirurgie sur une espèce d'empyème au bas-ventre* (1737); *Dissertation sur le cancer des mamelles* (1740); *Histoire de frère Jacques, lithotomiste de la Franche-Comté* (1750), etc.

LEVACHER (Michel-Gabriel), médecin français, né à l'île Sainte-Lucie (Antilles françaises) en 1802. Il vint de bonne heure à Paris, où il fut reçu docteur en 1825, et retourna aux Antilles afin d'observer les maladies propres aux régions intertropicales. Le résultat des nombreuses recherches et des curieuses observations qu'il a faites sur cet important sujet a été publié à son retour, sous le titre de *Guide médical des Antilles et des régions intertropicales* (1833, 1 vol. in-8°; 2e édit., Paris, 1840). On lui doit, en outre : un travail particulier sur la *fièvre jaune*, et une *Dissertation sur l'origine du pian frambæsia de Beteman* (*micosis* d'Alibert); des *Observations sur l'emploi de l'albumine de l'œuf dans le traitement du choléra asiatique* (1833). En 1841, il a fait part à l'Institut de la découverte d'une nouvelle espèce de *tænia solium*, ténia à trois lames ou feuillets, beaucoup plus incommode et plus dangereux que les espèces du ténia déjà connues.

LEVACHER DE CHARNOIS (Jean-Charles), littérateur français. V. CHARNOIS.

LEVACHER DE LA FEUTRIE (A.-F.-Thomas), médecin français, né près d'Evreux en 1739, mort en 1824. Reçu docteur à Caen, il vint ensuite à Paris, où il devint docteur régent en 1765, et fonda la Société médicale d'émulation de Paris, qui existe encore aujourd'hui. Outre quelques articles insérés dans l'*Encyclopédie méthodique*, il a publié : *Traité du rachitis* ou l'*Art de redresser les enfants contrefaits* (Paris, 1772, in-8°); *Recherches sur la pellagre* (1805, in-8°). Ce médecin est en outre auteur d'un bizarre volume portant pour titre : l'*Ecole de Salerne* ou l'*Art de conserver la santé*, en vers latins et français, avec des remarques (Paris, 1779, in-12). C'est une réimpression, avec la traduction en vers français, du recueil des aphorismes et des sentences, en vers latins léonins, de Jean de Milan, poëme connu sous le nom de l'*Ecole de Salerne*. L. Martin, médecin français, avait déjà traduit ce recueil en 1647; plus tard, en 1743, le géographe Bruzen de La Martinière entreprit et mena à bonne fin le même travail. La traduction de Levacher de La Feutrie est supérieure à celles de ses prédécesseurs.

LEVACI, ancien peuple belge, que l'on croit avoir habité le pays autour de Louvain.

LEVADE (Jean-David), pasteur protestant et littérateur suisse, né à Lausanne en 1750, mort dans cette ville en 1834. Il commença par desservir l'Eglise wallonne d'Amsterdam, puis obtint, en 1810, la chaire de théologie dogmatique à l'Académie de Lausanne, et fonda, en 1816, la première société biblique établie dans le canton de Vaud. L'aménité de son caractère, la variété et l'étendue de ses connaissances faisaient rechercher sa société par tous les étrangers qui, comme Gibbon et Beckford, séjournèrent à Lausanne. Outre des traductions d'ouvrages anglais, on lui doit, entre autres écrits : *Sermons prononcés dans les églises d'Amsterdam et de Lausanne* (Lausanne, 1791, in-8o); *Recueil de mots français dérivés de la langue grecque* (Lausanne, 1804, in-8o); *Essai sur les moyens de perfectionner l'instruction religieuse de la jeunesse* (Lausanne, 1807, in-12); *Sur les temples* (Lausanne, 1814, in-4o); *Sur les sépultures* (Lausanne, 1816, in-8o); *Liturgie de famille* (Lausanne, 1823, in-8o).

LEVAGE s. m. (le-va-je — rad. *lever*). Action de lever.

— Féod. *Droit de levage*, Droit perçu par le seigneur justicier sur les denrées qui avaient séjourné pendant huit jours dans son fief, et qui étaient vendues pour être transportées hors de ce fief. ‖ Droit de 5 sols perçu par le seigneur justicier sur les biens de ceux de ses sujets qui allaient demeurer hors de son fief.

— Techn. Nom donné à l'une des opérations qu'exige la fabrication du point d'Angleterre. ‖ Action des bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on fait cuire le savon. ‖ Récolte du sel, dans les salines du Midi.

— Constr. Action d'élever, de mettre en place une charpente, une pierre.

— Agric. Manière particulière d'assujettir les pampres dans les vignes, en usage dans le Médoc.

LEVAILLANT (François), voyageur, ornithologiste et naturaliste français, né à Paramaribo (Guyane hollandaise) en 1753, mort à Sézanne en 1824. Son père, originaire de Metz, était un riche négociant, consul à Paramaribo, qui lui inspira de bonne heure le goût de l'histoire naturelle.

En 1763, Levaillant vint avec sa famille en Hollande, d'où, après y avoir passé quelque temps, elle se rendit en France. Là, il donna carrière à ses goûts d'ornithologiste, et devint très-habile à préparer des collections d'oiseaux. « C'est, dit-il, par une longue habitude de vivre avec eux, dans les champs, dans les bois, dans tous les lieux de leurs retraites les plus cachées, que j'ai appris à distinguer les sexes et les variétés d'âge d'une manière invariable. »

Levaillant se rendit à Paris en 1777 et étudia tous les cabinets importants de la capitale; puis, désireux d'accroître ses connaissances scientifiques, il résolut d'aller explorer l'intérieur de l'Afrique, qui, dit-il, lui paraissait un Pérou. Il quitta alors Paris, s'embarqua au Texel vers la fin de l'année 1780, débarqua au Cap et fit une excursion à la baie de Saldanha. De retour dans la ville anglaise, il se prépara à visiter le Natal et la Cafrerie. Muni de toutes les armes, de tous les objets d'échange nécessaires pour un pareil voyage, il explora avec quelques indigènes le Natal et la Cafrerie, chassant les animaux féroces, mais s'attachant surtout à recueillir les oiseaux non catalogués alors dans les collections qu'il avait visitées. Il traversa le pays des Hottentots, dont il décrivit les mœurs curieuses, et revint au Cap après une absence de plus de seize mois. Mais il ne tarda pas à reprendre sa vie vagabonde. « Cette passion, dit-il, toujours plus impérieuse, d'accroître mes connaissances en histoire naturelle, naissait de la multitude même de celles que je venais d'amasser. Mes fatigues n'étaient plus rien à mes yeux du moment que j'en avais déposé le fardeau. » Il quitta de nouveau le Cap le 15 juin 1783, avec une escorte de dix-neuf personnes, et explora le pays des petits et des grands Namaquois, non sans fatigues et sans dangers. C'est pendant ce voyage, qui dura quinze mois, que Levaillant fit la chasse à la girafe et décrivit le premier exactement ce curieux animal, qu'il importa en France, où il revint en 1785. Il a aussi enrichi le Muséum de la première collection de perroquets et d'oiseaux de paradis. Il s'était proposé de traverser l'Afrique du nord au sud, mais n'avait pu venir à bout de réaliser son vaste projet. Ses voyages, assez infructueux pour ce qui regarde la géographie, ont enrichi considérablement l'histoire naturelle. De retour à Paris, il s'occupa de rédiger ses observations et publia le *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par le Cap de Bonne-Espérance, dans les années* 1780-1783 (1790, in-4o), et *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique dans les années* 1783-1784 (1796, 2 vol.). Il rencontra de grands obstacles pour la publication de ces ouvrages et la vente de ses collections. Les Assemblées constituante et législative avaient résolu d'en effectuer l'achat; mais Levaillant ayant été emprisonné un an comme suspect, cette circonstance fut exploitée contre lui; il ne put traiter que pour une partie de ses collections, en échange desquelles on lui donna comme payement les duplicata d'ouvrages des bibliothèques publiques. Le reste fut vendu en Hollande et dispersé. Les autres ouvrages de Levaillant se composent de : *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique* (1796-1812, 6 vol. in-fol.); *Histoire naturelle des perroquets* (1801-1805, 2 vol.); *Des oiseaux-paradis, rolliers, promerops, toucans et barbus* (1801-1806, 2 vol.); *Des cotingas et todiers* (1804); *Des calaos* (1804). Ils contiennent des gravures dessinées sous ses yeux par Barrabaud et, par conséquent, d'une vérité scrupuleuse. Pour toute récompense et toute compensation de son courage, de ses fatigues, des documents qu'il avait fournis à l'histoire naturelle, il reçut la décoration de la Légion d'honneur.

Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique (VOYAGES DE). Ces deux ouvrages sont d'une lecture instructive et attachante. On y trouve une foule de particularités qui intéressent. On a taxé d'une certaine exagération ses récits; des explorations plus récentes en ont établi la véracité. *Levaillant se montre trop* passionné pour les exploits de la confrérie de Saint-Hubert. Il laisse échapper des boutades assez plaisantes contre les sociétés civilisées; *ces épigrammes ne tirent pas à conséquence* chez un homme qui possède les plus aimables qualités du cœur. On ne sait si ses ouvrages ont été rédigés par lui-même ou par Varon et Le Grand d'Aussy. Publiés en 1790 (1 vol. in-4o) et en 1796 (2 vol. in-4o), et réimprimés en 1803 (3 vol. in-4o ou 5 vol. in-8o), ils ont été traduits en plusieurs langues.

LEVAILLANT DE FLORIVAL (Paul-Emile), orientaliste, né à Paris en 1799, mort en 1862. Elève de l'Ecole des chartes, il s'adonna à l'étude des langues orientales, particulièrement de l'arménien, et enseigna, à partir de 1826, cet idiome à la Bibliothèque royale. Outre des articles insérés dans le *Journal asiatique*, Levaillant a publié : *Exposé des persécutions exercées en* 1828 *à Constantinople contre les catholiques arméniens* (1831); *Précis historique sur l'Arménie* (1841); des traductions de l'*Histoire d'Arménie*, de Moïse de Khorène, des *Fables* de Mechitar, etc.

LEVAIN s. m. (le-vain — rad. *lever*). Substance particulière destinée à faire fermenter le corps auquel on le mêle : *Du* LEVAIN *de bière.* ‖ Portion de pâte qu'on a laissée fermenter, pour la mêler à de la pâte nouvelle et la faire fermenter : *Les juifs, à leur Pâque, mangent du pain sans* LEVAIN. *Le* LEVAIN, *par l'effet de la réaction qu'il communique aux différentes parties de la farine, en développe les propriétés panifiables.* (P. Vinçard.)

— Fig. Reste d'un mal incomplétement guéri et sujet à revivre : *Un vieux* LEVAIN *de haine. Une passion vraie et malheureuse est un* LEVAIN *empoisonné qui reste au fond de l'âme et qui gâterait le pain des anges.* (Chateaub.) ‖ Germe d'une passion, d'une action morale et intellectuelle : *La lecture est le* LEVAIN *de l'esprit.* (Braun.) *L'esprit de parti est un* LEVAIN *de mensonge et d'injustice qui corrompt tout ce qu'il pénètre.* (E. Scherer.) *Le* LEVAIN *qui a produit la civilisation a pu fermenter d'abord dans un nombre presque imperceptible de têtes prédestinées.* (Renan.)

— Techn. Mélange de chaux et d'alcali, dont les savonniers tirent la lessive.

— **Encycl.** Si l'on pétrissait simplement la farine pour la transformer en pâte, on obtiendrait un pain compacte, lourd, indigeste. Afin de communiquer à cette pâte toutes les qualités qu'elle doit avoir pour produire de bon pain, on a recours à un agent qui, en déterminant la fermentation de cette pâte, développe en elle l'acide carbonique, et ce gaz, en se dégageant, produit des vides nombreux, des boursouflures qui ont pour résultat d'augmenter le volume de la pâte. Pour arriver à ce résultat, pour faire, comme on dit, lever la pâte, on peut avoir recours à deux agents : le *levain* de pâte fermentée et la levûre de bière; les deux matières s'emploient ensemble ou séparément. Nous ne nous occuperons ici que du *levain*.

Il serait impossible de retrouver à quelle époque on commença la fabrication du pain levé; on peut dire seulement qu'elle date de temps immémorial. Quelque portion de pâte oubliée dans le pétrin et incorporée avec une nouvelle pâte a été, sans nul doute, l'origine de cet important perfectionnement, sans lequel le pain n'est pour ainsi dire pas mangeable.

Chez les Grecs, les *levains* se préparaient généralement au temps des vendanges, avec du millet jeté dans du vin doux, où on le laissait fermenter pendant toute l'année. On se servait également de recoupes de froment qu'on faisait macérer trois jours dans du vin blanc doux, et qu'on laissait ensuite sécher au soleil. Pour procéder à la panification, on délayait une certaine quantité de cette substance dans de l'eau, et on la laissait fermenter dans de la farine, que l'on mêlait ensuite à la masse totale. Ces deux genres de levains étaient composés en vue de servir pendant toute l'année; mais on en préparait en tout temps une autre sorte avec deux livres environ de pâte d'orge, que l'on faisait chauffer jusqu'à l'ébullition, et que l'on enfermait ensuite dans des vases où cette pâte fermentait.

Les Romains employaient ces mêmes procédés, que les colonies grecques leur avaient enseignés; mais ils changèrent de méthode après la conquête des Gaules et adoptèrent le système du peuple qu'ils venaient de soumettre, et qui préparait alors son levain à peu près comme le font encore les Français. « Aujourd'hui, dit Pline, on tire le levain de la pâte même que l'on a préparée; on prend un tourteau de la masse totale avant de l'avoir salée, on le laisse aigrir, et, sans autre apprêt, on peut en faire usage dès le lendemain. Les Gaulois et les Espagnols, après avoir réduit le froment en boisson, prélèvent quelquefois de la levûre et en fabriquent un pain plus léger que celui des autres peuples. »

Le *levain* est ordinairement une portion de pâte prélevée à la fin d'une fabrication précédente, et dans laquelle la double influence de l'eau et de l'air a déterminé la formation du ferment. On appelle *levain* jeune celui qui n'a encore subi qu'un commencement de fermentation, *levain* fort celui qui est fermenté à point, et *levain* vieux celui qui a passé son apprêt, c'est-à-dire dont la fermentation est trop avancée. C'est le *levain* fort qui sert à produire le pain le plus convenable. Dans les boulangeries, on donne différents noms au *levain*, selon la partie de la pâte avec laquelle il a été formé et le degré de fermentation auquel il est parvenu. Ainsi, le *levain* de chef se compose d'un fragment de pâte incorporé avec les ratissures du pétrin et un peu de farine, le tout réduit, au moyen de l'eau, en une masse ferme, que l'on fait séjourner pendant plusieurs heures dans un endroit dont la température est douce et constante. Le *levain* de première se compose du *levain* de chef pétri avec une quantité de farine et d'eau suffisante pour doubler le volume de ce dernier, tout en conservant au mélange la même consistance. Le *levain* de seconde n'est autre chose que le *levain* de première travaillé avec assez d'eau et de farine pour augmenter son volume d'un tiers. Enfin, le *levain* de troisième, ou *levain* de tout point, se compose du *levain* de seconde additionné d'eau et de farine, de manière que son volume soit doublé. Ce dernier *levain* est toujours pétri avec plus de soin que les autres. Son volume doit être égal à la moitié ou au tiers de la pâte nécessaire pour une fournée, suivant que l'on est en hiver ou en été.

Il est d'usage dans les campagnes de conserver le *levain* d'une fournée à l'autre; cette pratique est vicieuse. Les *levains*, abandonnés à eux-mêmes pendant une quinzaine de jours, passent à la fermentation acide, quelquefois même à la fermentation putride, et peuvent communiquer la même fermentation à la pâte qu'ils sont chargés de faire lever. S'ils n'aigrissent pas la pâte, le gluten perd toujours une partie de son extensibilité et de son élasticité; la pâte, qui n'a dégagé que peu de gaz, fournit un pain mat, bis, d'une saveur aigre, moisissant facilement, trempant mal dans la soupe.

M. Joigneaux a fait des expériences intéressantes sur les *levains;* voici à quel procédé il s'est arrêté : « Nous délayons, dit-il, notre *levain* dans un tiers de la totalité de farine, additionnée de 2 pour 100 de farine de fèves. Le délayage a été fait, non plus avec de l'eau ordinaire, mais avec de l'eau de chaux saturée. L'eau de chaux est d'un usage des plus innocents; on sait que l'eau ne dissout que 1 pour 600 de son poids de chaux. Ce second *levain* a donné, après six heures, tous les caractères des qualités que l'on doit y chercher... Nous avons recommencé nos essais avec des farines sensiblement altérées, blutées seulement à 20 pour 100 (règlement militaire); mais nous n'avons employé que de l'eau de chaux; nous avons obtenu un pain supérieur au pain bis des villes... Il résulte de nos opérations que le pain dans les campagnes, fabriqué par les méthodes aujourd'hui en usage, est généralement de mauvaise qualité, et qu'on pourrait l'améliorer : 1o en employant des *levains* non acides; 2o en ajoutant 2 pour 100 de farine de fèves à la farine de froments tendres les plus généralement employés; 3o en pétrissant plus complétement qu'on ne le fait et en n'oubliant pas que plus une pâte est battue plus la fermentation est active, complète et régulière; qu'un second pétrissage (ce que l'on ne devrait jamais omettre), donné une heure et demie après le premier, en laissant la fermentation se continuer jusqu'à augmentation d'un tiers du volume de la pâte primitivement faite, produit un pain qui diffère entièrement par ses qualités physiques et chimiques de celui qui n'a pas subi cette opération. Nous engageons toutes les personnes que la panification intéresse à répéter l'opération d'un second pétrissage, ne fût-ce qu'à titre d'essai. Enfin, dans le cas où l'on serait obligé d'employer du vieux *levain*, c'est-à-dire ayant plus de quatre jours en été et de six jours en hiver, il est indispensable de pétrir, non plus avec de l'eau ordinaire, mais avec de l'eau de chaux. »

Il nous reste à parler de l'emploi du *levain*. Lorsque l'on veut faire du pain de froment, on emploie du *levain* de froment, sur lequel on verse toute l'eau nécessaire à la fabrication de la pâte, et à l'aide des mains ouvertes on presse la masse, on la divise, on la rend aussi liquide que possible, en ayant soin qu'il n'y reste aucun grumeau. Après ce délayage, on introduit dans le tout, portion par portion, aussi rapidement que possible, la quantité de farine nécessaire pour former la pâte, opération qui constitue la frase.

Les pains fabriqués avec une autre farine que celle de froment reçoivent ordinairement du *levain* de la farine dont ils sont composés; mais lorsqu'on associe la farine de blé à celle de seigle, d'orge, etc., il faut toujours employer la première en *levain*, pour donner plus de force au mélange. Quelques boulangers croient pouvoir employer des *levains* de farine grise; ils ne peuvent produire que du pain inférieur.

Pour une fournée de 150 à 160 kilog. de pain, on doit employer : de 2 à 5 kilog. de *levain* de chef; de 12 à 18 kilog. de *levain* de première; de 30 à 38 kilog. de *levain* de seconde; ou de 60 à 75 kilog. de *levain* de tout point. La qualité des farines fait varier ces quantités. La veille du jour où l'on doit employer le *levain*, on place, le soir, ce dernier dans une fontaine, trou que l'on pratique dans la farine comprimée à l'une des extrémités du pétrin; on y délaye le *levain* avec de l'eau tiède ou froide, suivant la saison. Le *levain* passe la nuit dans la fontaine, et on l'emploie le lendemain.

Mêler de la levûre de bière au *levain* offre l'inconvénient de précipiter la fermentation, et il devient alors difficile d'opérer bien également; on ne doit donc recourir à cette opération que pour les *levains* jeunes, ou bien encore en hiver, par les froids rigoureux qui peuvent retarder la fermentation. Dans ce dernier cas, il est mieux d'incorporer la levûre dans la pâte, vers la fin du pétrissage.

Outre la levûre, les Anglais emploient une sorte de *levain* dont l'effet ne dépend pas de la fermentation; il se compose de sous-carbonate d'ammoniaque que l'on incorpore dans la pâte, et qui, en se dégageant pendant la cuisson, détermine dans toutes les parties de la pâte une foule de cavités semblables à celles que produit l'acide carbonique résultant de la fermentation.

— Agric. *Levain d'engrais*. Ce *levain* sert à précipiter la fermentation des herbes et à leur faire produire en peu de temps un engrais susceptible de servir de fumier.

Dans tous les pays où le fumier est rare, on réunit en tas toutes les mauvaises herbes, les cendres, les rameaux, les débris quelconques, et on les laisse pourrir, ordinairement dans un grand trou, en ayant soin de les arroser d'urine, d'eaux sales, de purin, etc., fermentation qui est toujours assez longue et que l'emploi du *levain* a pour but de précipiter. C'est le cultivateur provençal Jauffret qui est l'inventeur du *levain* d'engrais. Il délayait ensemble :

100 kilogr. d'urine et de matières fécales.
25 — de suie.
200 — de plâtre pulvérisé.
30 — de chaux vive.
10 — de cendres de bois.
500 grammes de sel de cuisine.
320 — de salpêtre raffiné.
25 kilogr. de jus de fumier, provenant d'une précédente opération, et que l'on pouvait remplacer par 25 kilog. de matières fécales fraîches.

Le délayage s'opérait avec de l'eau dans une fosse, de façon à obtenir 10 hectolitres de lessive, qui suffisaient pour changer en fumier artificiel 500 kilogr. de paille, ou 1,000 kilogr. de débris de végétaux, qui donnaient 2,000 kilogr. de fumier.

L'arrosage avait lieu en trois fois, à quelques jours d'intervalle. Le fumier était bon à employer au bout de quinze jours ou un mois au plus.

Ce procédé, qui ne peut réussir que dans les pays pauvres, où l'on cultive mal et où l'on manque de bétail, a été exalté outre mesure. « On a donné à cette découverte, dit Joigneaux, une portée qu'elle n'avait pas; on a enveloppé l'inventeur d'éloges, on lui a parlé de fortune, de récompense nationale, de tout ce qui pouvait lui troubler la tête; enfin, on l'a bercé d'espérances folles, on l'a étourdi de conseils ridicules, et on lui a préparé la mort la plus cruelle qui puisse frapper un homme. Jauffret, abreuvé de déceptions, est mort de chagrin, à la suite des insuccès qu'il essuya à Bordeaux. »

LEVALLOIS (Jules), littérateur français, né à Rouen le 10 mai 1829. Il vint à Paris en 1850 et entra plus tard à la rédaction du *Moniteur universel* pour la partie archéologique. En 1855, Sainte-Beuve le prit pour secrétaire. M. Levallois resta chez le grand critique jusqu'en 1859 et travailla avec lui à plusieurs volumes des *Causeries du lundi*, à l'*Etude sur Virgile*, et aux derniers volumes de *Port-Royal*. En quittant Sainte-Beuve, il entra à la *Revue européenne*, et, lorsque Guéroult fonda l'*Opinion nationale*, il fut chargé dans ce journal de la revue littéraire. Sauf une courte fugue de quatre mois, en 1865, à l'*Avenir national*, M. Levallois est toujours resté attaché à la rédaction de l'*Opinion nationale*. De cette collaboration active il a tiré trois volumes de mélanges : *Critique militante* (1863); la *Piété au* XIXe *siècle* (1864); *Déisme et christianisme* (1866). En 1869, il a publié une brochure politique, la *Politique du bon sens;* enfin il a donné l'*Année d'un ermite* (1870, in-18), livre remarquable, d'une lecture saine et fortifiante. On doit en outre à M. Levallois la publication des *Lettres inédites* de J.-J. Rousseau, un de ses auteurs de prédilection.

« M. Levallois, dit Sainte-Beuve dans un article où il parle de ses secrétaires, destiné à être un critique qui pense par lui-même, et qui a son originalité, dut, on le conçoit, dans un commerce assidu et quotidien, contribuer à aiguiser beaucoup de mes jugements, m'en suggérer même qui étaient de lui, et qui portaient avec eux leur expression. Il me fut surtout d'une très-grande utilité pour l'achèvement de mon ouvrage sur Port-Royal; il s'était mis au fait de cette curieuse histoire, et avait pénétré dans l'intimité des personnages presque aussi avant que moi; dans le dépouillement des correspondances manuscrites, il était le premier à me signaler des particularités piquantes, mais voilées, qui seraient restées inaperçues pour tout autre. »

LEVALLOIS-PERRET, commune de France (Seine), arrond. et cant. de Saint-Denis; pop. aggl., 19,050 hab. — pop. tot., 19,158 hab.

Levana, ouvrage pédagogique par Jean-Paul Richter (Brunswick, 1807). Dans ce livre didactique, consacré à l'éducation, Jean-Paul a déployé une grande élévation de pensées. Au point de vue philosophique, Jean-Paul paraît incliner vers le panthéisme : il traite avec peu de respect les dogmes et les formes du culte; mais il manifeste à plusieurs reprises sa ferme croyance dans l'immortalité de l'âme. Ce qu'il y a de passager et de visible sur cette terre est, à ses yeux, un problème dont la solution réside dans ce qui est éternel et invisible. C'est principalement dans *Levana* que Jean-Paul s'est livré à toutes les excentricités de son style. Il va jusqu'à se jouer des lois de la grammaire, il forge des mots nouveaux, il produit des phrases interminables, il ouvre des parenthèses et des sous-parenthèses, il fait des jeux de mots incompréhensibles par les allusions qu'ils renferment. Ce sont des dissonances et des obscurités à chaque ligne. La narration est parfois coupée par une *feuille d'extra* contenant l'intercalation la plus inattendue et la moins motivée. Il n'y a en français que l'*Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux*, par Charles Nodier, qui puisse donner une idée d'une conception aussi fantasque par la forme et aussi irrégulière par le plan. La grâce manque généralement; mais la sensibilité qui touche l'âme abonde; puis à chaque instant, au milieu de ces incohérences, apparaissent des aperçus profonds et grandioses, des échappées lumineuses. La mélancolie succède à l'humour, et la raison à la folie, de telle sorte que le surnom d'*Unique* donné par les Allemands à Jean-Paul se justifie amplement.

LEVANNA ou **AIGUILLE-DE-FONCE,** montagne de France (Savoie), sur la frontière de France et du royaume d'Italie, au N.-E. du mont Cenis. Elle donne naissance à l'Arc, affluent de l'Isère. De son sommet, on jouit d'une vue magnifique sur les Alpes et sur la plaine de Turin.

LEVANT, ANTE adj. (le-van, an-te — rad. *lever*). Qui se lève, qui paraît à l'horizon; ne s'emploie qu'avec le mot *soleil : Le propre du soleil* LEVANT *est de nous faire rire de toutes nos terreurs de la nuit.* (V. Hugo.)

— Fig. *Soleil levant*, Puissance nouvelle, influence qui commence à se faire sentir : *Adorer, faire sa cour au* SOLEIL LEVANT. *Chacun s'efforçait de se surpasser dans le féroce empressement de courir au* SOLEIL LEVANT *des Bourbons.* (Balz.)

— s. m. Orient, côté où le soleil se lève : *Un appartement situé au* LEVANT. *Une chambre exposée au* LEVANT. *Les meilleurs vents pour la chasse du lièvre sont ceux du* LEVANT *et du couchant.* (E. Chapus.)

— Nom donné, dans le midi de la France, au vent qui souffle du côté de l'Orient : *Le* LEVANT *souffle depuis trois jours.*

— Pays situés à l'Orient, et particulièrement sur la côte orientale de la Méditerranée : *Trafiquer avec le* LEVANT. *Faire un voyage au* LEVANT.

— Mar. *Echelles du Levant*, Ports de commerce situés sur les côtes orientales de la Méditerranée.

— **Syn. Levant, est, orient.** V. EST.

— **Antonym.** Couchant, occident, ouest, ponant.

Levant (VOYAGE DU), par Tournefort (1717, 2 vol. in-4°). Sur la proposition de l'Académie des sciences, Louis XIV chargea Tournefort de voyager dans le Levant. Accompagné d'Aubriet, peintre distingué, et de Gundelsheimer, médecin allemand, l'illustre botaniste part de Paris pour Marseille le 5 mars 1700. Il écrit en forme de lettres la relation de son voyage au fur et à mesure qu'il avance dans son itinéraire. Il visite l'île de Candie, l'Archipel, Constantinople, les côtes méridionales de la mer Noire, l'Arménie turque et persane, la Géorgie, le mont Ararat, et il revient par l'Asie Mineure, qu'il traverse en passant par Tocat, Angora, Pruse, Smyrne et Ephèse. Il ne peut explorer la Syrie et l'Egypte, la peste ravageant alors ces contrées. Tournefort rentre, le 3 juin 1702, dans le port de Marseille. De tous les lieux où il a séjourné, il a envoyé en France des descriptions et des dessins. La botanique a été le principal objet de ses recherches : il a reconnu dans la Grèce toutes les plantes des anciens; il a recueilli et décrit 1,356 plantes, nouvelles pour la plupart. Sous ce rapport, la relation de Tournefort a un grand prix. Elle offre aussi de l'intérêt à d'autres points de vue : l'archéologue et le géographe peuvent tirer parti des nombreux détails que le voyageur a notés sur sa route. Tournefort a levé les plans des villes et des lieux considérables; il explique les médailles et les monuments antiques; il décrit les mœurs, les usages, la religion, les produits territoriaux, le commerce des divers pays qu'il a parcourus. Le ton de sa narration est digne et simple, et devient tantôt grave, tantôt enjoué, selon le sujet. Depuis, les voyageurs ont tous reconnu l'exactitude rigoureuse de ses assertions. Le *Voyage du Levant* est un des monuments scientifiques les plus remarquables de l'époque. Cet ouvrage fut traduit en anglais en 1741, et en allemand en 1776.

LEVANT ou **TITAN** (île du), île de la Méditerranée, sur les côtes du départ. du Var, dont elle dépend, la plus grande du groupe des îles d'Hyères; elle mesure 8 kilom. de longueur, et 5 kilom. 1/2 de largeur. C'est la plus remarquable de l'Archipel par ses curiosités minéralogiques; on y trouve des grenats, de la tourmaline, de l'asbeste et des cristaux de titane rutile. Son point culminant atteint 129 mèt. d'altitude. A l'extrémité orientale se trouvent un phare d'une portée de 15 milles, et les restes de l'ancienne tour du Titan. On y a installé, dans ces dernières années, une colonie pénitentiaire de jeunes détenus.

LEVANT (rivière du). V. GÊNES (Etat de).

LEVANTIN, INE adj. (le-van-tain, i-ne). Qui est né dans le Levant, qui habite le Levant : *Les peuples* LEVANTINS. *Les nations* LEVANTINES.

— Qui a rapport, qui appartient aux habitants du Levant : *L'humble théâtre du Caire doit encore un certain éclat à ces toilettes* LEVANTINES. (G. de Nerv.)

— Substantiv. Personne née dans le Levant : *Les* LEVANTINS. *Les* LEVANTINES. *Il y a chez les* LEVANTINS *une expansion chaleureuse qui doit être séduisante.* (G. de Nerv.)

> Les *Levantins* en leur légende.....
>
> LA FONTAINE.

— Mar. Matelot de la Méditerranée, et plus particulièrement matelot des côtes de la Turquie et de l'Asie Mineure. ‖ Matelot français provenant des levées faites dans les quartiers du littoral de la Méditerranée.

— s. f. Comm. Etoffe de soie unie et légère : *La ceinture d'un petit tablier de* LÉVANTINE *gros-vert entourait sa taille.* (E. Sue.)

— Moll. Nom donné par les auteurs anciens à plusieurs espèces de coquilles qui proviennent des mers du Levant.

LEVANTINE (val), vallée de la Suisse, s'étendant au N.-O. du canton du Tessin, entre le Saint-Gothard et le confluent du Tessin, comprenant les vallées de Bedretto et du Tessin. La longueur de la Levantine est de 34 kilom., mais elle n'a nulle part plus de 1,500 mètres de largeur. Le Tessin, qui y a ses sources, la parcourt du N. au S., en y recevant un grand nombre d'affluents. Le terre-plein de la vallée est peu considérable, mais on y compte beaucoup de vallons latéraux. Elle est bordée par deux chaînes de montagnes élevées et très-âpres, dont celles du nord renferment des glaciers. Sa population, qui est de 12,000 hab., se livre à l'élève des bestiaux, à la fabrication des fromages et des toiles, et au commerce de transit par le Saint-Gothard. Le chef-lieu de la Levantine est Faido. Cette vallée, connue des Romains sous le nom de *vallis Lepontina*, tomba, au VIIe siècle, au pouvoir des rois lombards, qui la hérissèrent de citadelles, dont on peut voir encore des vestiges.

De 1411 à 1798, la vallée forma un bailliage sous la souveraineté du canton d'Uri. Aujourd'hui, elle fait partie du canton du Tessin. A Dazio-Grande, la Levantine est tout à coup fermée par de gigantesques rochers, au travers desquels le Tessin s'est frayé un passage dans un défilé long et étroit. Une belle route, supportée en grande partie par des arcades et des terrasses, descend cette gorge sauvage qui passe à bon droit pour la plus pittoresque de la Suisse.

LEVANTO, ville du royaume d'Italie, province de Gênes, à 19 kilom. N.-O. de la Spezia, chef-lieu de canton, près de la Méditerranée; 4,317 hab. Le territoire, où croissent le palmier et le cactus opuntia, est fertile en olives, limons, oranges; on y fabrique des vins doux estimés.

LEVANZO, autrefois *Buccina*, *Phorbantia*, île de la Méditerranée, l'une des Egades, dépendance du royaume d'Italie, par 38° 5′ de latitude N., et 10° 59′ de longitude E.; 18 kilom. carrés de superficie; 4,500 hab. Sol fertile : excellents pâturages, grains, huile et fruits en abondance.

LEVASSEUR (Jacques), érudit et littérateur français, né à Vismes, près d'Abbeville, en 1571, mort à Noyon en 1638. Il fut successivement professeur d'humanités et de philosophie à Paris, recteur de l'université de cette ville (1609), enfin archidiacre de Noyon. C'était un homme fort instruit et qui a laissé de nombreux ouvrages écrits dans un style bizarre et de mauvais goût. « Tous ses livres, dit Bordier, sont des tableaux d'une variété infinie où se pressent et se succèdent les images, les métaphores, les figures hyperboliques et la mysticité la plus ardente. » Nous citerons de lui : les *Devises des empereurs romains* (Paris, 1608, in-8°); *Antithèses* ou *Contre-pointes du ciel et de la terre* (Paris, 1608); *Entrée et sortie de l'homme au monde* (Paris, 1612); *Epistolarum centuriæ duæ* (Paris, 1623); *Annales de l'église de Noyon* (Paris, 1633), son ouvrage le meilleur et le plus curieux.

LEVASSEUR (Josué), savant hébraïsant et théologien français, né vers 1620, mort à Sedan en 1672. D'abord pasteur à Givonne, il devint ensuite professeur d'hébreu à l'académie de Sedan, où il enseigna aussi le grec et la théologie. On lui doit une grammaire hébraïque sous ce titre : *Grammatica hebræa, breviter et methodice proposita* (Sedan, 1646, in-12), et une thèse *De justificatione.*

LEVASSEUR (Thérèse), femme de J.-Jacques Rousseau, née à Orléans en 1721, morte au Plessis-Belleville au mois de juillet 1801. « Son père était officier de la Monnaie d'Orléans, sa mère était marchande, dit J.-J. Rousseau. Ils avaient beaucoup d'enfants. La Monnaie d'Orléans n'allant plus, le père se trouva sur le pavé; la mère, ayant essuyé des banqueroutes, fit mal ses affaires, quitta le commerce et vint à Paris avec son mari et sa fille, qui les nourrissait tous trois de son travail. » Thérèse était attachée comme lingère à l'hôtel Saint-Quentin lorsque J.-J. Rousseau vint y loger. Le philosophe genevois ne tarda pas à se lier avec cette jeune fille, qui lui parut douce et timide, et il en fit la compagne de sa vie. Mais Thérèse fut loin de lui donner le bonheur et le calme sur lesquels il comptait en l'associant à son existence. Elle était non-seulement sans instruction, mais encore tout à fait dénuée d'intelligence, sotte, méchante, d'humeur acariâtre, d'un caractère insupportable. « Thérèse Levasseur, dit G. Petitain, fut tout à fait indigne de Rousseau. La manière dont elle s'est conduite après sa mort suffirait pour mettre la chose hors de doute, si déjà la preuve n'en était bien acquise par le témoignage unanime de tous ceux qui ont fréquenté Rousseau à toutes les époques de sa vie. Or, il est constant qu'à Motiers, et partout où elle a suivi son mari, jusqu'à ses derniers moments, elle a fait naître et entretenu en lui l'ombrage et la méfiance, prompte à lui rendre suspects tous ceux qui l'approchaient et qui parvenaient à lui plaire, pour posséder seule sa confiance et le dominer avec plus d'empire. Si cette femme, s'ennuyant à Motiers, ne négligea rien pour en rendre le séjour insupportable à Rousseau, que ne dut-elle pas faire dans la solitude de Wootton, où elle devait n'avoir rien plus à cœur que de le mettre dans la nécessité d'en sortir! Or tout assure que, pour donner plus d'appui à ses suggestions calomnieuses et perfides, elle brisait les cachets des lettres adressées à son mari, qui, dupe de cette manœuvre, en tirait mille inductions, mille conséquences plus étranges les unes que les autres, mais dont il n'y a plus dès lors droit de s'étonner. » Après la mort de Rousseau, dont elle avait eu plusieurs enfants, elle reçut d'importants secours des admirateurs du philosophe. « Du Peyrou nous apprend que, dès l'année suivante, elle réunissait à un viager de 700 livres la propriété d'un contrat de 15,000 livres de principal, résultat d'un traité avec les éditeurs de Genève. Du Peyrou et M. de Girardin s'étaient réunis pour lui assurer tous ces avantages. » Enfin, le 21 décembre, l'Assemblée nationale décrétait, en même temps que l'érection d'une statue à Jean-Jacques, une pension de 1,200 francs à sa veuve. Mais Thérèse ne tarda pas à dissiper la fortune inespérée qui venait de tomber entre ses mains, et descendit jusqu'à la misère la plus profonde, bien plus, dans l'abjection. « En peu de temps, dit M. Petitain, tout fut dissipé par l'effet de la liaison qu'elle contracta, presque aussitôt après la mort de Rousseau, avec un Irlandais, nommé John, palefrenier au service de M de Girardin. Forcée de quitter Ermenonville un an après, elle vécut longtemps avec ce John au Plessis-Belleville, à deux lieues de là; et, si l'on en croyait d'Escherny, elle aurait mangé avec cet homme *plus de cent mille francs*, que Du Peyrou lui aurait fait passer successivement, ce qui est contre toute vraisemblance; mais ce qu'on peut bien croire, d'après le même témoignage, c'est que, dans les dernières années de sa vie, abandonnée et manquant de tout, elle était réduite à mendier son pain à la porte de la Comédie-Française. » V. ROUSSEAU (J.-J.).

LEVASSEUR (Jean-Charles), graveur français, né à Abbeville en 1734, mort à Paris en 1804. Elève de Daullé, de Beauvarlet et de Cars, il obtint de bonne heure de brillants succès. Son burin savant cachait habilement dans un laisser-aller spirituel une science profonde. Aussi ses gravures, même les premières, ont-elles un charme particulier, prime-sautier et naïf qui leur donne un grand attrait. Quelle grâce charmante et quelle fermeté de rendu dans le *Petit polisson*, de Greuze, les *Fruits du ménage* et *Vénus sur les eaux*, de Boucher, *Diane et Endymion*, de Vanloo, etc.! Levasseur devint, en 1777, membre de l'Académie de peinture. M. Charles Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, donne en entier le catalogue de l'œuvre de Levasseur. Ce catalogue immense comprend spécialement la reproduction des meilleurs tableaux de l'école française du XVIIIe siècle, notamment les œuvres principales de Boucher, de Greuze, de J.-B. de Troy, de Vanloo, Restout, Lépicié, Bertin, Lemoine, Jeanrat, etc., et celle de quelques œuvres de maîtres flamands, telles que le *Saint Georges*, de Téniers, la *Fureur bachique*, de Brouwer, etc.

LEVASSEUR (Rosalie), cantatrice française, une des plus grandes actrices qui aient paru sur la scène de l'Opéra, où elle débuta en 1769, et qui fut pour Sophie Arnould une dangereuse rivale, moins par la supériorité du talent que par l'esprit d'intrigue. De puissants protecteurs, l'amitié de Gluck, qui habitait sa maison et lui donnait des leçons, l'élevèrent au premier emploi. Les grands rôles de princesses lui convenaient merveilleusement, et, malgré sa voix un peu aigre, elle passionna les habitués de l'Académie de musique, qui admirèrent longtemps son talent de comédienne. Si l'on en croit la chronique scandaleuse, Rosalie Levasseur avait débuté de bonne heure dans la carrière de la galanterie. A neuf ans, elle était mère, cas extraordinaire qui rappelle le discours IV des *Dames galantes*, du cynique Brantôme : « Ainsi qu'il advint, il n'y a pas douze ans à Paris, d'une fille d'un pastissier, laquelle se trouva grosse en l'aage de neuf ans. » Une telle précocité n'empêcha pas Rosalie de figurer l'Amour dans *Orphée*. Gluck enleva ensuite le rôle d'*Alceste* à Sophie Arnould, rôle écrit à Vienne en 1764 pour Antonia Bernasconi, et le donna à sa protégée, qui était bien plus encore la protégée du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche. Sophie Arnould se vengea de ce passe-droit par des mots piquants, mais spirituels. Mlle Levasseur y répondit par une satire atroce et dégoûtante que l'on jeta dans le parterre et dans toutes les loges de l'Opéra. Aux inimitiés des admirateurs et des adversaires de Gluck se joignait l'esprit d'opposition des partisans de l'une et de l'autre virtuose. Si l'on applaudissait Mlle Levasseur, Sophie Arnould disait : « Ce n'est pas étonnant, elle a pour elle la voix du peuple. » Dans le rôle d'Alceste, Mlle Levasseur chantait le bel air qui finit par ce vers :

> Il me déchire et m'arrache le cœur.

Un ami de Sophie Arnould s'écria : « Ah! mademoiselle, vous m'arrachez les oreilles. — Ah! monsieur, quelle fortune, si c'est pour vous en donner d'autres! » lui répliqua son voisin, transporté par le sublime passage et la manière dont il était rendu.

Mlle Levasseur avait paru d'abord sous le nom de Mlle Rosalie; mais Palissot ayant fait représenter sa comédie des *Courtisanes*, l'actrice, scandalisée au dernier point de ce qu'un des personnages féminins qui figuraient au premier rang dans cette pièce s'appelait Rosalie, se crut obligée d'abandonner un prénom compromis. Mlle Levasseur devint bientôt baronne du Saint-Empire avec 30,000 livres de rente, par les soins du comte de Mercy-Argenteau, qui plus tard l'épousa. Elle avait de ce dernier un fils naturel, que le comte reconnut et à qui fut donné le nom de chevalier de Noville. Ce titre de baronne du Saint-Empire, officiellement expédié, n'empêcha pas Rosalie Levasseur de rester au théâtre, où la retenaient ses goûts. Au lieu donc de se réfugier dans ses terres, la cantatrice continua de se faire applaudir. Elle ne prit sa retraite qu'en 1785, après avoir créé, outre les rôles cités plus haut, ceux d'Armide, dans *Armide*, d'Angélique, dans *Roland*, d'Iphigénie, dans *Iphigénie en Tauride*, et d'Armide, dans le *Renaud* de Sacchini. Ce fut en 1790 qu'elle épousa le comte de Mercy-Argenteau, qui la laissa veuve après quatre ans de mariage. A la Révolution, elle avait suivi le comte en Allemagne; aussi fut-elle inscrite sur la liste des émigrés et tous ses biens en France furent-ils vendus. Devenue veuve, elle épousa à Neuwied le chevalier de Coucy, émigré français, puis elle rentra en France et vint résider quelques années en Touraine. Les uns disent qu'elle y mourut, les autres qu'elle retourna en Allemagne. Quant aux dictionnaires biographiques, ils se taisent sur ce point comme sur l'époque et le lieu de sa naissance.

LEVASSEUR (A.-F.-Nicolas), jurisconsulte français, né à Boiscommun (Loiret), mort en 1808. Avocat au parlement de Paris avant la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint juge à Boiscommun, directeur du jury d'accusation, puis retourna à Paris, où il publia un assez grand nombre d'ouvrages de jurisprudence. Nous citerons : *Nouvelles procédures criminelles* (1792, in-8°); *Traité des avantages entre époux* (1801); *Portion disponible* (1805); *Manuel des justices de paix* (1802, 3 vol. in-8°), très-souvent réédité.

LEVASSEUR (René), dit **de la Sarthe,** conventionnel, né au Mans vers 1747, mort en 1834. Il exerçait dans sa ville natale la profession de chirurgien accoucheur, quand les électeurs l'envoyèrent, en 1792, siéger à la Convention. Il y vota la mort du roi, contribua à l'établissement du tribunal révolutionnaire et, le 25 décembre 1793, prononça aux Jacobins un éloge pompeux de Marat. Envoyé en mission aux armées, il y montra une mâle énergie, haranguant fréquemment les troupes et les électrisant par sa parole. Après le 9 thermidor, il combattit vivement la réaction; mais il se vit accusé d'avoir pris part au mouvement populaire du 12 germinal et fut incarcéré quelque temps. Toutefois, il fut mis bientôt en liberté, et figura comme employé dans l'armée jusqu'en 1815. Revenu au Mans à cette époque, il fut enlevé par les Prussiens, qui le conduisirent à Cologne et ne le relâchèrent qu'après plusieurs mois de détention. Il alla alors se fixer à Bruxelles, puis revint, après la révolution de juillet 1830, se fixer au Mans, où il termina ses jours. Achille Roche a publié les *Mémoires* de Levasseur (4 vol. in-8°). V. ci-après.

Levasseur de la Sarthe, ex-conventionnel (MÉMOIRES DE). Ces mémoires, les plus curieux peut-être de tous ceux qui ont rapport à la Révolution, n'ont été publiés qu'en 1830 (Paris, 4 vol. in-8°), car la Restauration n'en eût certainement pas permis l'impression. Avant la révolution de Juillet, on ne parlait en France de la Convention qu'avec une horreur sans mélange. Après les journées de Juillet, tout à coup, soulevant les voiles sanglants qui recouvraient la Convention, de jeunes écrivains la présentèrent à la France sous un tout autre aspect. A travers les crimes tant reprochés, ils avaient découvert de hautes vertus pratiquées, d'éclatants services rendus. Par le génie de ces hommes tant décriés, la France était sortie victorieuse d'une lutte inouïe. On devait à ces grands criminels et l'indépendance du territoire et le maintien des bienfaits de la Révolution. Ce fut donc avec le plus vif intérêt qu'on vit paraître les souvenirs personnels de Levasseur, qui, sans avoir dirigé la Montagne, avait connu ses secrets, partagé ses passions et encouru la responsabilité de ses actes. Il est fâcheux que le manuscrit de Levasseur n'ait pas été imprimé tel qu'il était, et qu'on se soit laissé aller à le mutiler dans un but de correction littéraire. Ce que l'on cherche dans de tels ouvrages, ce ne sont point les grands faits de la Révolution, ces faits sont connus; mais les impressions personnelles et les jugements de l'auteur. Or, sous une plume étrangère, ces impressions se dénaturent et ces jugements se faussent. Cette réserve faite, nous sommes cependant porté à croire que l'éditeur a traduit fidèlement la pensée intime de l'auteur. C'est bien un montagnard, un dantoniste qui parle, véhément parfois, mais inébranlable dans ses convictions. Nous allons le suivre rapidement à travers les grands événements auxquels il fut associé.

Le premier volume roule en grande partie sur la grande et célèbre lutte que termina le 31 mai. « Nous pleurâmes les girondins, dit plusieurs fois Levasseur, mais les choses en étaient venues à ce point qu'il fallait qu'ils périssent ou que nous périssions. » — « Le 2 juin, rapporte encore Levasseur, tandis qu'à la tribune Couthon demandait un décret d'accusation contre les députés de la droite, épuisé de fatigue, il s'arrêta un moment. « Donnez » un verre de sang à Couthon, il a soif, » dit nonchalamment de sa place l'éloquent et paresseux Vergniaud. A peine, dans l'exaltation de la journée, ce mot fut-il remarqué. » Levasseur reproche beaucoup à la Gironde ses déclamations métaphysiques et ses utopies sociales. Après les girondins, la Montagne resta maîtresse. C'est alors que naquit et se développa le gouvernement révolutionnaire. Ce n'est guère qu'aux armées que Levasseur joua un rôle important; mais là, du moins, il montra autant de courage que d'éloquence. Nous ne connaissons pas de scène plus dramatique que celle de son arrivée à Cambrai. Qu'on se figure une armée en insurrection, redemandant à grands cris son général arrêté. Pour la réduire, un homme est envoyé, un législateur assez obscur, de petite taille, d'une physionomie vulgaire. Cet homme arrive, convoque aussitôt l'état-major et lui dicte ses ordres. On le regarde, on le toise, on sourit. Plus d'une épaule même se lève et plus d'un mot insultant est prononcé. Le petit législateur n'en tient nul compte et il commande pour le lendemain une revue générale. Là, sous le coup de nouveaux outrages, malgré des cris et des menaces, en présence de dangers imminents, sa mission s'accomplit. Que sa fermeté impose ou que ses pouvoirs effrayent, toujours est-il que l'on cède, et que, devant l'écharpe du conventionnel, les drapeaux s'inclinent et les épées s'abaissent. Cette partie des mémoires de Levasseur est peut-être la plus intéressante. Il raconte ce qu'il a vu, il décrit ce qu'il a éprouvé. On aime à le voir marchant bravement au feu, et donnant quelquefois des avis salutaires.

De retour à Paris, dans la nouvelle lutte qui s'établit au sein même de la Montagne, Levasseur resta fidèle au comité de Salut public et à Robespierre, pour lequel il conserva un culte sincère. « Il était chaste et désintéressé, dit Levasseur. Dans ses discours, tout confus qu'ils étaient, brillaient d'ailleurs des idées d'ordre et de devoir, et à ces idées se rattachaient avidement une foule d'âmes exaltées et souffrantes; en un mot, c'est à titre d'honnête homme, à titre d'homme vertueux que Robespierre était surtout puissant, tant il est vrai qu'au milieu des plus grands déréglements les masses conservent toujours l'instinct de l'ordre et le sentiment du bien. »

LEVASSEUR (Polycarpe-Anne-Nicolas), général français, né en 1790, mort le 8 novembre 1867. Il assista, en qualité de capitaine, à la bataille de Waterloo. Sous la Restauration, il n'obtint aucun avancement; mais au siége d'Anvers, en 1832, il fut nommé lieutenant-colonel du 22e de ligne, puis colonel en 1833, passa ensuite en Afrique et reçut le brevet de maréchal de camp en 1840. Successivement commandant temporaire du département des Côtes-du-Nord, général de division en 1848, commandant de la troisième division de l'armée de Paris en 1850, il entra au Sénat en 1854.

LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), chanteur français, né à Bresle (Oise) en 1791, de simples cultivateurs, mort en 1871. Il montra tout enfant de grandes dispositions musicales. Un jour qu'il chantait, en gardant les troupeaux, sur le bord d'un chemin, un riche touriste, amateur passionné et fin connaisseur, fut frappé de l'étendue de sa voix déjà vibrante et accentuée, s'assura des brillantes qualités vocales du jeune villageois et l'amena à Paris, où il le fit entrer, à la fin de l'année 1807, au Conservatoire, dans la classe de Garat. En 1812, Levasseur remporta le premier prix de tragédie lyrique. Il débuta, l'année suivante, à l'Opéra dans la *Caravane*, et fut accueilli avec une grande sympathie. Bien qu'il eût une fort belle voix de basse chantante, sa méthode tout italienne le rendait peu propre à l'interprétation des rôles tragiques du répertoire courant; il rompit l'engagement qui le liait à l'Opéra et partit pour Londres, où il chanta pendant la saison de 1816. De retour à Paris, il se produisit dans les concerts, et sa réputation de chanteur consommé s'établit rapidement. En 1822, Levasseur se rendit en Italie et trouva à Milan Meyerbeer, qui lui confia, dans sa *Marguerite d'Anjou*, un rôle qu'il remplit à la grande admiration des Italiens. Peu après, revenu à Paris, il entra au Théâtre-Italien. Depuis cinq années, il remplissait sans grand éclat les rôles de basse chantante lorsque Rossini, voulant faire représenter au Grand-Opéra le *Siége de Corinthe*, fit engager à ce théâtre Levasseur (1828). C'est alors qu'on vit réuni sur notre scène l'admirable trio Nourrit, Falcon, Levasseur, unique dans nos fastes musicaux. Le *Comte Ory* (1828), *Guillaume Tell* (1829), le *Philtre* (1831) montrèrent la souplesse et la flexibilité du talent de Levasseur. Puis vinrent les grandes créations de Bertram, dans *Robert le Diable* (1831), de Brogni, dans la *Juive* (1835), et enfin de Marcel, des *Huguenots* (1836), les trois plus splendides incarnations de sa riche nature artistique, notamment Bertram, dans lequel sa voix mordante et acérée a laissé d'ineffaçables souvenirs. En 1845, Levasseur quitta l'Opéra. Toutefois, lorsque la partition du *Prophète* fut remise à la direction de ce théâtre, Meyerbeer exigea l'engagement de son ancien interprète pour remplir le rôle de Zacharie (1849). Levasseur, qui a fourni une admirable carrière et qui, par ses états de service non moins que par son talent, doit être considéré comme la basse chantante la plus accomplie de nos scènes françaises, avait été nommé en 1841 professeur de déclamation lyrique au Conservatoire de Paris. Lors de sa retraite définitive du théâtre, en 1852, il résigna ses fonctions professorales, et, depuis ce moment jusqu'à sa mort, il habita presque constamment l'Allemagne.

LEVASSEUR (Pierre-Emile), historien, né à Paris en 1828. En sortant de l'Ecole normale, où il avait été admis en 1849, il alla professer la seconde à Alençon, se fit ensuite recevoir agrégé et docteur ès lettres (1854) et devint successivement professeur à Besançon, au lycée Saint-Louis à Paris (1856) et à Louis-le-Grand, où il a été chargé, en 1861, de l'enseignement de l'histoire. Couronné à plusieurs reprises dans des concours ouverts par l'Académie des sciences morales et politiques, il a été appelé, en 1868, à faire partie de cette classe de l'Institut en remplacement de M. Duchâtel. Il est, depuis 1861, membre du comité des travaux historiques. Parmi ses ouvrages, qui sont très-estimés, nous citerons : *Recherches historiques sur le système de Law* (1854); la *Question de l'or* (1858); *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution* (1859, 2 vol. in-8°); la *France industrielle en* 1789 (1865, in-8°); l'*Imprévoyance et l'épargne* (1866, in-18); l'*Étude et l'enseignement de la géographie* (1871, in-18); l'*Europe* (*moins la France*), *géographie et statistique* (1871, in-18). En 1872, M. Levasseur a fait à Bordeaux quelques conférences publiques sur la géographie.

LEVASSEUR DE BEAUPLAN (Guillaume), géographe français. V. BEAUPLAN.

LEVASSOR (Michel), historien et théologien français, né à Orléans vers 1648, mort dans le comté de Northampton en 1718. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il publia, en 1688, un *Traité de la véritable religion* qui lui attira des remontrances de la part de ses supérieurs. Blessé de ces reproches, il quitta l'ordre et se retira en Hollande en 1695, puis passa en Angleterre, où il adopta les principes de l'Eglise anglicane. A la demande du docteur Burnet, il obtint du roi Guillaume une pension, et lord Portland le combla des plus chaleureuses marques d'amitié. Malheureusement ses protecteurs l'abandonnèrent après la publication de son histoire de Louis XIII, et on pense que Levassor finit ses jours dans une situation malheureuse, sinon dans une indigence absolue. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la manière d'examiner les differends de religion* (Amsterdam, 1697, in-12); *Apologie de l'Eglise anglicane; Histoire de Louis XIII, roi de France, contenant les choses les plus remarquables arrivées en France et en Europe depuis la feinte abolition de la Paulette jusqu'à la condamnation d'un livre de Santarel, jésuite* (Amsterdam, 1700-1711 et 1750, 10 tomes en 20 vol. in-12; Amsterdam [Paris], 1757, 7 vol. in-4°). D'après Voltaire, on doit considérer comme erronés tous les jugements de cet historien, qui ne serait « qu'un déclamateur odieux. » Il est vrai que Levassor, quand il parle de Louis XIV, n'a pas pour lui les mêmes complaisances que le patriarche de Ferney; mais, selon Sismondi, Levassor est toujours animé d'un sentiment honnête et d'un ardent amour pour la liberté politique et religieuse.

LEVASSOR (Pierre), acteur comique français, né à Fontainebleau en 1808, mort en 1870. A douze ans, il fut mis en apprentissage chez un commerçant de Paris. En 1830, se trouvant à Marseille en qualité de commis voyageur en soieries, il chanta dans un dîner la cantate patriotique des *Trois couleurs* avec tant de feu, tant d'expression, qu'on insista auprès de lui pour qu'il la fît entendre au Grand-Théâtre, ce qui eut lieu à la grande satisfaction du public de l'endroit. De retour à Paris, on le vit bientôt courant les magasins avec ses échantillons sous le bras et frappant en même temps à la porte des théâtres. Il débuta aux Nouveautés et commença par jouer les jeunes premiers. Il était si médiocre sous sa redingote abricot, dans *Paganini en Allemagne*, et il en avait si bien conscience, qu'ayant reçu un soir un coup de sifflet il dit à ses camarades en rentrant au foyer : « Messieurs, tenez-vous bien; il y a un connaisseur dans la salle. » Après avoir joué le *Voyage de la liberté*, les *Enfants du Pasteur* et quelques autres vaudevilles, il se vit obligé, le théâtre fermant ses portes, de reprendre ses occupations commerciales. Ayant eu la bonne fortune de servir Déjazet, qui se fournissait chez son patron, il saisit l'occasion de conter son petit passé artistique à l'inimitable actrice, qui s'intéressa au jeune commis et le fit débuter au Palais-Royal. Sa première apparition à ce théâtre eut lieu en 1832 dans la *Ferme de Bondy*. Il créa, avec une originalité qui lui valut une vogue presque immédiate, le *Conseil de révision*, les *Deux grives*, *Crédeville*, la *Fille de Dominique*, la *Femme du voisin*, les *Deux borgnes*, la *France pittoresque*, *Sophie Arnould*, les *Chansons de Désaugiers*, l'*Enfant du faubourg*, la *Marquise de Prétintaille*, le *Conseil de discipline*, *Bobêche et Galimafré*, les *Deux nourrices*, l'*Hôtel des Haricots*, le *Pioupiou*, les *Baigneurs*, la *Levée de* 300,000 *hommes*, *Rothomago*, le *Roi Dagobert*, les *Remplaçants*, les *Quatre âges*, etc. Après huit années passées au Palais-Royal, il émigra aux Variétés dans le garçon meunier de la *Meunière de Marly*, en 1840, et joua successivement : le *Flagrant délit*, la *Descente de la Courtille*, le *Maître d'école*, les *Bombes*, *Feu Peters Cott*, *Un bas bleu* (où il remplissait quatre rôles différents), la *Nuit aux soufflets*, les *Deux factions*, les *Informations conjugales* (cinq rôles), *Un bal de saltimbanques*, l'*Enlèvement de Déjanire*. En 1843, il rentra au Palais-Royal par une triple création dans *Brelan de troupiers*, représentant à lui seul, dans cette pièce, trois générations, le grand-père, le père et le fils, l'invalide centenaire, le troupier vieilli sous les drapeaux et le conscrit. Depuis lors jusqu'en 1846, époque à laquelle il quitta définitivement le Palais-Royal, il a mis le sceau à une réputation déjà bien établie, dans un grand nombre de créations, parmi lesquelles nous citerons : la *Marquise de Carabas*, les *Suites d'une averse*, la *Polka*, la *Tête de singe*, le *Bœuf gras*, le *Troubadour omnibus* (où il jouait dix rôles différents), *Biribi le mazurkiste*, *Un poisson d'avril*, l'*Homme aux trente écus*, les *Pommes de terre malades*, *Marie Michon*, le *Lait d'ânesse*, *Vestris*, le *Club champenois*, l'*Académicien de Pontoise*, les *Lampions de la veille et les lanternes du lendemain*, le *Gendre aux épinards*, la *Vieillesse de Richelieu*, la *Belle Cauchoise*, *Deux vieux papillons*, *Un garçon de chez Véry*, l'*Amour pris aux cheveux* (pochade où il remplissait sept rôles sans quitter la scène), les *Folies dramatiques*, *Fraîchement décoré*, *Sir Esbrouff*, *Estelle et Némorin*, l'*Esprit frappeur*, *Deux profonds scélérats*, *Otez votre fille, s'il vous plaît*, les *Binettes*, *Gilbox et Friquet*, l'*Art de déplaire*, etc. Il reprit, en 1857, un engagement aux Variétés et ne tarda pas à quitter la scène. Au mois de décembre 1864, il reparut devant le public parisien, à la salle Herz, avec un nouveau répertoire de petites pièces, scènes comiques, chansonnettes, etc., telles que le *Mari au bal*, les *Rêves d'un Anglais*, *Adélaïde et Vermout*, *Bonhomme*, la *Pianomanie*, le *Mal de mer*, exécutées sur un théâtre mignon qu'il avait fait construire, avec Mme Teissère pour partner; plus tard, il parcourut la province.

Levassor excellait dans les rôles à travestissements, se transformant, se prodiguant, se multipliant de la façon la plus comique. Il imitait à s'y méprendre les acteurs en vogue, et nul ne savait entrer dans un personnage avec une réalité plus vivante. Il y avait un jour grand dîner d'acteurs et d'actrices. Levassor dit à son camarade Lhéritier, lorsque vint le dessert : « Je te parie que je vais me transformer et que personne ne me reconnaîtra, pas même toi. » Lhéritier, sûr de gagner, accepte le pari. Levassor disparaît par une porte et aussitôt entre par la porte de service un garçon de café portant un plateau chargé de tasses qu'il place devant chaque convive; en versant le café, il casse la soucoupe de Déjazet, laisse tomber du liquide brûlant sur le nez d'Hyacinthe, renverse la tasse d'Ozy sur le gilet de Ravel. On commence à regarder de travers ce garçon maladroit, qui a de gros favoris noirs, d'épais sourcils, des cheveux crépus, un air de traître à faire trembler les plus hardis. Cependant on se contient et l'on oublie un peu cet incident, lorsque le malappris prend avec ses doigts un morceau de sucre et va le tremper dans la tasse de Déjazet pour s'en faire un canard. Pour le coup, c'est trop. Lhéritier, furieux, se lève, prend rudement le garçon par le bras... lorsque, ôtant ses sourcils et ses favoris, Levassor lui dit : « Tu as perdu ton pari. » L'assemblée se retourne, un rire universel gagne les convives : « C'est Levassor! » répète-t-on de toutes parts. Ce fait donne toute la mesure de l'habileté de l'amusant comique, qu'on n'a pas surpassé dans la caricature non plus que dans l'art de dire les chansonnettes. Le *Postillon de m'ame Ablou*, *Lolo à la correctionnelle*, *Avez-vous rêvé chats?* le *Père Trinquefort*, le *Petit François*, l'*Entr'acte au paradis*, le *Petit cochon de Barbarie*, le *Marchand d'images*, la *Mère Michel aux Italiens*, le *Renard et le Corbeau*, la *Carriole*, les *Deux notaires*, le *Rasoir anglais* et une foule d'autres chansonnettes, scènes comiques, actualités et parodies ont popularisé son nom, et c'est principalement par ce côté qu'il est connu dans les départements, où il a fait de fréquentes excursions, et à l'étranger. Souvent appelé à figurer dans des concerts de bienfaisance ou dans des représentations au bénéfice de camarades malheureux, il n'a jamais refusé le concours de son talent lorsqu'il s'est agi d'une bonne action, et, à ce propos, on cite une anecdote qui achèvera de le peindre. Il avait un jour égayé de ses lazzi un concert de banlieue donné au profit d'une œuvre de charité. Après le concert, le curé réunit à déjeuner les artistes qui avaient défrayé la fête. Levassor trouva sous sa serviette un œuf pascal dont l'enveloppe fragile, en se brisant, laissa tomber cinq pièces de vingt francs. « Ah! monsieur le curé, dit gaiement l'artiste, vous connaissez mal mes goûts; j'adore les œufs à la coque, mais je n'en mange que le blanc. Excusez-moi de laisser le jaune pour vos orphelins. »

LEVATI (Charles-Ambroise), littérateur italien, né à Biassono, près de Milan, en 1790, mort à Pavie en 1841. Après avoir reçu la prêtrise, il s'adonna à l'enseignement et professa successivement l'esthétique au lycée de Milan (1813), l'histoire à Bergame (1815), l'éloquence (1821) puis la philologie à Milan, enfin l'esthétique et la philologie grecque et latine à Pavie (1837). Trois ans plus tard, il devint membre de l'Institut lombard-vénitien. Nous citerons de lui : *Voyages de F. Pétrarque en France, en Allemagne et en Italie* (1820, 5 vol. in-8°); *Dictionnaire biographique des femmes illustres* (1822, 3 vol. in-8°); *Essai d'histoire littéraire italienne dans les vingt-cinq premières années de ce siècle* (1831, in-8°); le *Petit Muratori* (1837, 5 vol. in-18).

LEVAU (Louis), architecte. V. LEVEAU.

LEVAVASSEUR (Bernard-Marie-Francis), poëte français, né en 1785, mort à Clermont (Oise) en 1830. Il fit de bonnes études à Paris, puis succéda à son père comme maître de poste à Breteuil (Oise). Pendant ses loisirs, il s'adonna à la poésie et publia une *Ode à l'Eternel* (1820), et le *Livre de Job* traduit en vers français (1826, in-8°).

LE VAYER (François DE LA MOTHE-), philosophe français. V. LA MOTHE.

LE VAYER DE BOUTIGNY (Roland), jurisconsulte français. V. BOUTIGNY.

LÈVE s. f. (lè-ve — rad. *lever*). Techn. Lame dont on se sert dans les papeteries, pour soulever le maillet avec lequel on pile les chiffons.

— Navig. fluv. *Faire une lève*, Lever la corde de trait d'un bateau qui monte, afin qu'un bateau qui descend ou qu'un bateau plus petit puisse passer dessous. ‖ Genre de tissage dont le travail a lieu par le mouvement ascendant des lisses.

— Jeux. Espèce de cuiller à long manche avec laquelle on lève la boule, au jeu de mail.

LÈVE (Antoine DE), célèbre général espagnol. V. LEYVA.

LEVÉ, ÉE (le-vé) part. passé du v. Lever. Porté en haut, soulevé : *Un glaive* LEVÉ *sur ma tête. Le pont-levis est* LEVÉ, *nous ne pourrons pas entrer.*

Mais cependant, mon fils, tu meurs, si je n'arrête
Le fer que le cruel tient *levé* sur ta tête.
RACINE.

Voyez dans les cachots ces membres amaigris,
Ces bras *levés* à Dieu, par des chaînes meurtris.
LAMARTINE.

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est *levé*.
ROUGET DE L'ISLE.

— Dirigé en haut : *Des yeux* LEVÉS *au ciel.*

— Fermenté, en parlant de la pâte, du

pain : *Cette pâte n'est pas encore assez* LEVÉE. *Il est défendu aux juifs de manger du pain* LEVÉ *pendant leurs fêtes de Pâque.*

— Interrompu, terminé : *La séance a été* LEVÉE *à six heures du soir. Le siège de Charleroi est enfin* LEVÉ. (Mme de Sév.

— Enlevé, supprimé : *Tous mes scrupules sont* LEVÉS. *Les dernières difficultés seront* LEVÉES *sans peine. L'Eglise veut ravoir ses propriétés, et, l'interdit qui depuis* 1789 *pesait sur elle étant* LEVÉ, *la réaction de l'époque laissant faire, elle les raura.* (Proudh.)

— Debout, hors du lit : *Je suis* LEVÉ *depuis cinq heures du matin.*

— Paru à l'horizon : *Le soleil est* LEVÉ *depuis deux heures. La lune, à ce moment, n'était pas encore* LEVÉE.

Allons, que ce beau jour *levé* sur une fête
Dans un joyeux banquet finisse dignement.
A. DE MUSSET.

— Vidé, en parlant des boîtes aux lettres : *Votre lettre ne partira que demain; la boîte vient d'être* LEVÉE.

— Engagé dans l'armée, appelé aux armes : *Des troupes nouvellement* LEVÉES.

— Perçu, en parlant des impôts : *Il est des gens qui veulent à tout prix grossir leur opulence des sueurs du peuple et de l'impôt* LEVÉ *sur les boissons.* (Ancelot.) *L'impôt ne doit jamais être* LEVÉ *sur le nécessaire.* (J.-B. Say.)

— Germé et sorti de terre : *Les blés d'hiver ne sont pas encore* LEVÉS.

— *Tête levée, front levé,* Avec résolution, sans rien craindre : *Je vais* TÊTE LEVÉE *par tout le monde, sans craindre qu'on m'ose faire le moindre reproche.* (Le Sage.)

Cette femme superbe entre le *front levé.*
RACINE.

— *Au pied levé,* Sans délai et comme par surprise :

. . . . . Est-il juste qu'on meure
Au pied levé ? dit-il; attendez quelque peu.
LA FONTAINE.

— *Par assis et levé,* Se dit, dans une assemblée délibérante, d'un vote où ceux qui votent pour se lèvent, tandis que les autres restent assis : *Voter* PAR ASSIS ET LEVÉ. *L'amendement fut rejeté* PAR ASSIS ET LEVÉ.

— Blas. Se dit d'un ours, lorsqu'il est représenté droit et sur ses pieds de derrière : *Borne d'Altier : D'or, à l'ours* LEVÉ *de sable, allumé et armé de gueules.*

— Jurispr. Rompu, supprimé selon les règles, en parlant des scellés : *Ne vous pressez pas de rire, les scellés ne sont pas* LEVÉS. (Balz.)

— s. m. Géom. Action de lever le plan, résultat de cette action : *Il a concouru activement aux* LEVÉS *détaillés des côtes de France et de l'Algérie.* (Arago.)

— Mar. *Levé sous voile,* Action de lever un plan de côte sur un navire.

— Mus. Mouvement du pied ou de la main, pour indiquer un mouvement faible.

— **Encycl.** Géom. Le *levé* des terrains, des bâtiments, des machines, consiste à déterminer, au moyen de certains instruments, leurs dimensions, ainsi que les positions relatives des parties qui les composent, pour reporter, à une certaine échelle, sur un plan les projections de leurs points.

— *Levé des terrains.* On donne généralement à ce genre d'opérations le nom de *levé des plans.* Les instruments dont on se sert sont les jalons et les balises, la chaîne d'arpenteur et les fiches, l'équerre d'arpenteur, le graphomètre, l'équerre-graphomètre, la boussole, la planchette, le déclinatoire, le cercle, le théodolite, l'équerre à réflexion, le sextant, etc., etc.; suivant que l'on emploie l'un ou l'autre de ces instruments, on applique les méthodes dites de cheminement, de rayonnement, d'intersection ou des coordonnées.

— *Levés au mètre.* Le *levé* au mètre par cheminement est applicable à un terrain quelconque, quand son contour est accessible, soit qu'il soit couvert d'eau, de bois ou de constructions. Dans le *levé* au mètre, on se sert de la chaîne ou de tout autre instrument à mesurer les longueurs, pour relever les projections horizontales, soit des alignements, soit des angles. On commence par faire sur le papier un croquis du polygone formé par le terrain à relever, puis on parcourt le contour de cette figure en mesurant les longueurs horizontales des côtés AB, BC, ainsi que les angles FAB, ABC. Pour relever un angle A au moyen de la chaîne ou du mètre, on prend sur les côtés AB, AF, à partir du point A des longueurs égales Ag, Ah; on mesure gh, et, les trois côtés du triangle étant connus, on peut le construire sur le plan. Si l'intérieur du polygone est inaccessible, et que l'on ne puisse par suite mesurer directement la longueur gh, on prolongera en dehors du terrain les côtés AB, AF, de façon à former l'angle g'Ah' égal à gAh. $g'h'$ étant mesuré, on pourra comme précédemment construire le triangle g'Ah' et par suite établir définitivement la direction des côtés AB, AF; on agirait de même pour chaque angle.

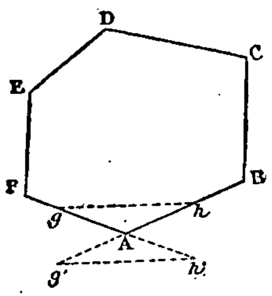

Fig. 1.

Le *levé* au mètre par rayonnement s'emploie lorsque la surface du terrain est partout accessible; la figure 2 fait bien comprendre la marche de cette opération; on joint tous les sommets A, B, C,..., à un point intérieur O; on mesure tous les côtés des triangles OA, OB, AB,..., et l'on construit chacune des figures partielles; on peut encore se contenter de prendre les longueurs des côtés rayonnants OA et OB, et de mesurer chacun des angles AOB par la méthode précédente. Au lieu de prendre un point O à l'intérieur du terrain, on peut construire les triangles autour de l'un des points d'intersection des côtés du polygone; par exemple, on pourrait relier les sommets C, D, E, F au sommet A, et la mesure des longueurs de chacun des côtés de ces divers triangles permettrait de construire sur le plan de projection la figure du terrain.

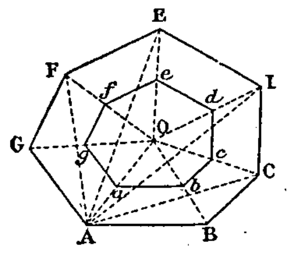

Fig. 2.

Lorsque le terrain est inaccessible et que tous les sommets du polygone sont visibles, on emploie le *levé* au mètre par intersection. Pour faire, par exemple, le *levé* du terrain ABCD, on tracera sur le terrain accessible une base XY aussi horizontale que possible; on déterminera par des jalons les alignements correspondant aux côtés du polygone et l'on prendra leurs intersections a, b, c, d avec XY; puis on relèvera les angles a, c, b, d comme dans la méthode par cheminement, et l'on mesurera les longueurs ac, ab, ad. Ces quantités connues, on reportera la base sur le papier, et l'on construira chacun des triangles aAb, cDb,..., dans chacun desquels on connaîtra la base et les deux angles adjacents. Cette méthode demandant une base d'une grande étendue, on peut simplement prendre une horizontale quelconque, et joindre chacune de ses extrémités par des alignements à chacun des sommets du polygone formé par le terrain : la mesure des angles donne immédiatement, avec la longueur de la base, la position des sommets ainsi que la longueur des côtés.

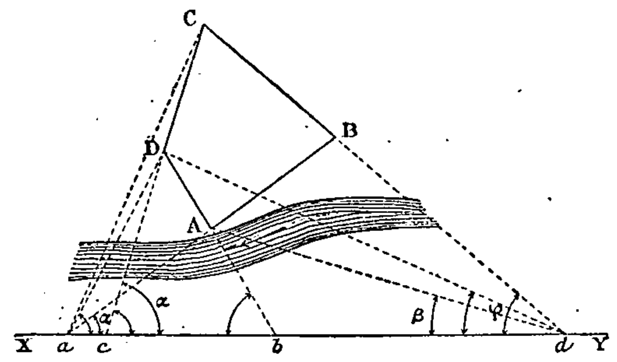

Fig. 3.

— *Levés à l'équerre.* Les méthodes à adopter pour faire un *levé* à l'équerre varient avec le plus ou moins d'accessibilité du terrain. 1° Dans le cas d'un terrain accessible et complètement découvert, on emploie le procédé suivant :

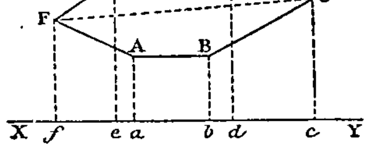

Fig. 4.

On détermine sur le terrain une base **XY** sur laquelle on élève, au moyen de l'équerre, des perpendiculaires aA, bB,..., correspondant à chacun des sommets, A, B,..., du polygone; on mesure la longueur de ces perpendiculaires, ainsi que les distances fe, ea, ab,..., de leur pied sur la ligne de base XY, et l'on a ainsi tous les éléments pour construire la figure du terrain. On pourrait au besoin prendre comme base l'un des côtés AB, ou la diagonale FC. Ce dernier mode est celui dont on fait usage pour relever un terrain accessible à l'intérieur, mais entouré de murs ou de haies.

2° Lorsque le terrain est couvert de bois ou de constructions qui arrêtent la vue, ou lorsqu'il est inaccessible à l'intérieur, comme dans le cas où il est recouvert d'eau, on l'entoure d'un rectangle d'opérations, comme l'indique la figure ci-dessous :

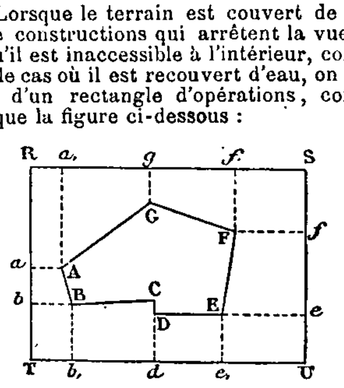

Fig. 5.

On relève d'abord le rectangle RSUT, puis on élève sur chacun des côtés RS, SU,... des perpendiculaires a_1A, gG, f_1F,..., correspondant aux sommets A, G, F,...; on mesure les longueurs de ces perpendiculaires, ainsi que les distances de leurs pieds au point R appartenant au rectangle, et l'on construit les projections du terrain comme dans le cas précédent.

— *Levé à l'équerre par intersections.* Cette méthode s'emploie lorsque le terrain est découvert, mais inaccessible à son intérieur, et en partie sur son contour. On trace deux axes rectangulaires, OX et OY, sur lesquels on élève des perpendiculaires aA, a_1 A,..., correspondant à chacun des points A, B,..., du polygone; on mesure les distances de leurs pieds au point de rencontre O des axes rectangulaires X et Y; ainsi on prend Oe, Oa... sur la ligne des X et Oe_1, Oa_1,... sur celle des Y, et l'on détermine ainsi les sommets E, A,..., que l'on mesure sur le plan de projection, ou que l'on calcule par la formule de la distance de deux points dont on connaît les coordonnées rectangulaires.

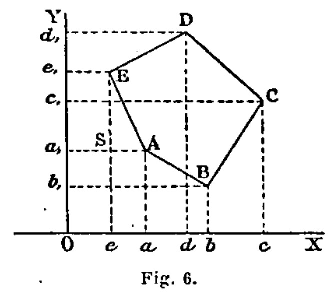

Fig. 6.

Dans les terrains accessibles, on emploie quelquefois cette méthode, mais alors, au lieu de construire les axes OX et OY en dehors du polygone, on les établit dans son intérieur, de manière que les sommets puissent y être projetés facilement.

— *Levés à la planchette.* Avec cet instrument on peut, suivant le cas, employer l'une des trois méthodes décrites précédemment.

Méthode par cheminement. Elle s'applique lorsque tous les points A, B, C,..., du terrain sont accessibles, que l'on peut y placer la planchette, et qu'aucun obstacle ne s'oppose à ce que l'on chaîne de l'un à l'autre.

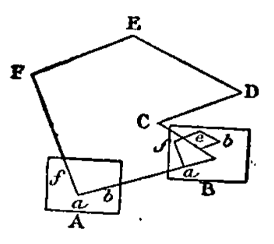

Fig. 7.

Soit ABCDEF le contour du terrain à relever; on établit la planchette bien horizontalement au-dessus du point A, à l'aide d'un petit niveau à bulle d'air, et on la dispose de manière que sa surface puisse contenir tout le terrain. On enfonce alors perpendiculairement au plan de la tablette, au point a du papier, déterminé par la verticale en A au terrain, une fine aiguille à laquelle on fait une forte tête avec de la cire à cacheter; contre cette aiguille, on applique le bord de l'alidade qui répond aux pinnules, et on la fait tourner autour de a jusqu'à ce qu'on aperçoive le pied du jalon placé en B; on tire alors le long de l'alidade une ligne indéfinie ab. On trace de la même manière une autre ligne indéfinie af, en visant le pied du jalon F. Cela fait, on transporte la planchette au point B, après avoir chaîné AB pour déterminer la position de ce point sur le papier et pouvoir placer b immédiatement au-dessus de B. On pique une seconde aiguille au point b, et l'on dirige le côté ab tracé sur le papier de façon qu'il corresponde exactement à AB; puis, faisant tourner l'alidade de manière que l'on aperçoive le jalon du point C, on trace une autre ligne indéfinie bc, correspondant au côté CB. On chaîne ce côté, on transporte la planchette en C, et l'on opère pour chaque sommet C, D,..., comme on l'a fait pour A et B, jusqu'à ce que l'on ait formé le polygone. Cette méthode s'applique avec avantage au *levé* des bois fourrés, des sentiers, des ruisseaux, des galeries de mine.

Méthode par rayonnement. Dans cette méthode, on ne met la planchette en station qu'une seule fois; il convient toujours de l'employer quand la surface du terrain est accessible et découverte. La figure ci-dessous indique la marche à suivre.

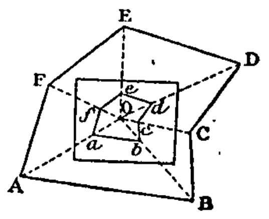

Fig. 8.

Après avoir placé la planchette au point O, on fait tourner l'alidade autour de ce point et l'on vise chacun des jalons A, B, C,..., ce qui permet de tracer à mesure les lignes indéfinies Oa, Ob, Oc,...; on mesure chacun des côtés des triangles AOB,..., et l'on reporte ces distances sur le papier à l'échelle convenue.

Méthode dite de recoupement. Elle permet de ne mesurer qu'une seule distance, mais elle n'a d'application que lorsque tous les points sont accessibles.

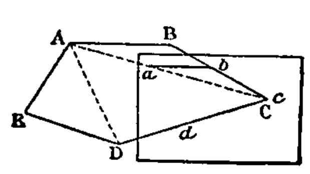

Fig. 9.

On mesure la base AB, et l'on trace sur la planchette une droite ab, réduction de AB à l'échelle adoptée. Ayant placé la planchette en B, ou de manière que le point b lui corresponde bien verticalement et que la direction ba soit celle BA, on tire, en visant de b le jalon C, une droite indéfinie, dans la direction bc; puis on porte la planchette en C, et on la dispose de manière que la droite bc soit dans la direction de BC; on pique une aiguille au point a, et l'on fait tourner l'alidade autour de celle-ci jusqu'à ce que, de la station C, on aperçoive le jalon A du terrain à travers les pinnules; l'alidade restant dans cette position, on tire de a vers soi une droite indéfinie, qui recoupe la direction bc au point c du plan. La planchette restant au point C, on tire de c vers D une droite indéfinie cD, et l'on se transporte en D; on y dispose la planchette de manière que Dc convienne avec DC; plaçant encore l'alidade contre l'aiguille a du plan, on la fait tourner autour d'elle, jusqu'à ce que l'on aperçoive par les pinnules les pieds du jalon A du terrain; traçant alors de a vers soi une ligne indéfinie, celle-ci recoupe la direction cD au point d du plan. En continuant de la même manière on arrive à former le polygone.

Méthode par intersections. Elle s'emploie surtout lorsque la base AB est seule accessible; on dispose la planchette à l'une des extrémités A de cette base, et l'on vise successivement à tous les points E, D, C, B; on reporte la planchette en B après avoir mesuré la longueur AB, et l'on vise encore chacun des points C, D, E, A. Les intersections des premières lignes AE, AD,..., avec les secondes BE, BD,..., déterminent ces sommets. Dans le cas où le polygone est inaccessible, mais découvert, on prend une base sur le ter-

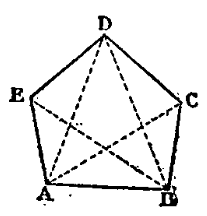

Fig. 10.

rain accessible, et l'on opère de la même manière.

Dans les *levés* souterrains où l'on fait usage de la planchette, on emploie presque constamment la méthode par cheminement; les jalons du terrain sont alors remplacés par des lampes qui servent de signaux. Pour lever le plan d'une ville, on commence par placer la planchette au milieu de la place principale; on y trace des rayons dirigés comme les axes des rues qui aboutissent à cette place, puis on chemine suivant l'axe de chacune d'elles en ayant soin de tracer des rayons vers les axes des rues transversales. Lorsque la ville est entourée d'un boulevard, il convient de lever d'abord tout le contour, en dirigeant des rayons sur toutes les rues que l'on rencontre et que l'on reprend ensuite, en opérant comme ci-dessus.

— *Levés à la boussole.* La méthode par cheminement est applicable aux *levés* des polygones dont tous les points sont accessibles, aux cours d'eau, aux sinuosités de chemins, aux contours des petites propriétés, etc.

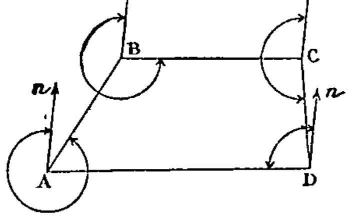

Fig. 11.

Soit, dans la figure ci-dessus, ABCDE le contour du polygone à relever; on établit horizontalement la boussole au point A, et l'on vise de A vers B pendant que les chaîneurs mesurent la longueur AB; on trace ensuite sur le croquis un arc de cercle autour du point A, depuis la direction de la droite AB jusqu'à la gauche de l'aiguille de l'instrument, indiquée par la flèche, et l'on inscrit la valeur de cet angle. Avant de quitter la station A, on vise vers D et l'on mesure la valeur de l'angle nAD. On transporte ensuite la boussole en B, on vise C, et l'on mesure comme précédemment l'angle compris entre la direction BC et la gauche de l'aiguille aimantée. On continue de même à chaque sommet et l'on ferme le polygone.

Méthode dite de recoupement. Ce procédé s'emploie lorsque tous les sommets sont accessibles, en ne mesurant qu'une base AB.

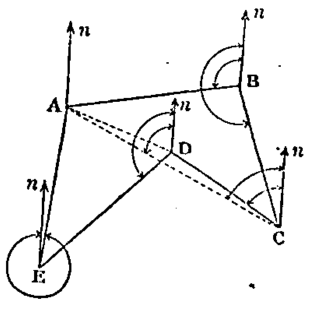

Fig. 12.

On place la boussole en B, l'une des extrémités de la base; on vise sur A et sur C, et l'on détermine ainsi les angles ABn, CBn. On transporte la boussole en C, d'où l'on vise sur A et sur D, et l'on obtient les angles ACn, DCn; on opère de même en D et en E et l'on peut alors construire exactement la figure.

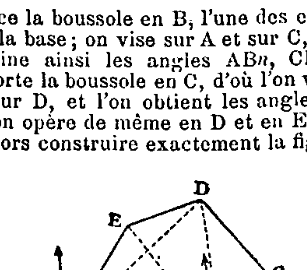

Fig. 13.

Méthode par intersections. A l'extrémité A de la base, on relève tous les angles formés entre la gauche du nord de l'aiguille et la droite des rayons visuels AE, AD,...; on mesure la base AB, et à l'extrémité B on relève tous les angles formés par les rayons BC, BD,... La construction du croquis est, comme on le voit, très-simple. Ce mode de *levé* s'emploie lorsque la base seule est accessible. Les mineurs et les forestiers font un usage exclusif de la boussole, à cause du moyen commode qu'elle leur fournit pour déterminer les directions des galeries d'une mine ou des chemins d'une forêt.

— *Levé au graphomètre.* On emploie trois méthodes: ou bien on opère par cheminement, en mesurant les longueurs avec la chaîne et les angles avec le graphomètre; ou bien on applique la méthode par rayonnement, quand la surface du terrain est partout accessible; ou enfin on emploie la méthode des intersections dans les terrains inaccessibles, mais découverts.

— *Levé d'un pays.* Pour obtenir les éléments de la projection horizontale des divers points d'un pays, d'une contrée, d'un département, on ne s'attache d'abord qu'aux points saillants, pour former un canevas sur lequel on déterminera la position des routes, des cours d'eau, des forêts, des étangs, des constructions, etc. On suppose ces points saillants liés entre eux, trois à trois, par des droites, qui forment un réseau continu de triangles situés dans des plans ordinairement différents les uns des autres. Ce réseau, qui recouvre toute la contrée, forme ce que l'on appelle la *triangulation* du terrain. En s'appuyant sur les lignes de ce canevas, on détermine par des opérations analogues aux précédentes les projections des points secondaires; et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ait sur le plan des triangles assez petits pour que l'on n'ait plus à faire dans leur intérieur que des *levés* de détail, dans le genre de ceux que nous avons indiqués précédemment. Dans ces grandes opérations géodésiques, on mesure les angles au moyen du cercle. La base du premier triangle étant connue, ainsi que la valeur de chacun de ses angles, on peut calculer les deux autres côtés, et comme ils sont communs à d'autres triangles, on peut résoudre successivement tous les triangles en ne mesurant que des angles.

On distingue plusieurs sortes de *levés :* les reconnaissances, les *levés* irréguliers, les *levés* réguliers et les *levés* à vue. Les reconnaissances se font toujours avant de procéder à un *levé* régulier pour étudier le terrain, se rendre compte des accidents du sol et rechercher tous les points saillants (v. RECONNAISSANCE). Les *levés* irréguliers se font avec des instruments moins volumineux et moins rigoureusement exacts que ceux dont on se sert pour les *levés* réguliers; les distances se mesurent souvent au pas, et beaucoup de détails se font à vue. Pour les *levés* dans un pays découvert, on fait d'abord un canevas, puis on choisit la base de départ sur un terrain élevé et uni, d'où l'on découvre une grande étendue de pays à lever; on forme quelques grands triangles, auxquels on en rattache de plus petits, et l'on exécute les détails intermédiaires au pas ou à l'œil. Dans un pays couvert, la méthode de cheminement est la seule praticable, en déterminant avec soin les directions principales, les points où elles se coupent, et en vérifiant avec la boussole les opérations. Les *levés* réguliers se font avec l'un des instruments que nous avons indiqués plus haut, et en adoptant l'une des trois méthodes de cheminement, de rayonnement ou d'intersection. Dans un *levé* à vue, on emploie quand cela se peut la carte topographique du pays pour former le canevas de la carte plus détaillée que l'on veut exécuter, ou bien on fait ce canevas avec l'instrument que l'on possède. Ce canevas fait et renfermant tous les points les plus remarquables, on insère à vue tous les détails en estimant les distances aux points de repère ou en les mesurant au pas, et en déterminant les directions à vue ou par des alignements. Pour faire ce genre de *levé*, il est nécessaire de connaître la longueur de son pas, la vitesse moyenne de sa marche, les allures de son cheval, la portée de sa vision nette relativement aux objets qu'on rencontre le plus souvent. Avec une vue ordinaire, par un temps ordinaire, on compte les fenêtres d'une grande maison à 4,000 mètres, on aperçoit comme des points les hommes et les chevaux à 2,200 mètres; on distingue nettement un cheval à 1,200 mètres; les mouvements des hommes à 800 mètres; la tête des hommes, de temps en temps, à 700 mètres, et fort bien à 400 mètres.

— *Levé de bâtiments.* Le *levé* d'un bâtiment demande à être fait avec beaucoup de soins; les instruments que l'on emploie dans cette opération sont: le fil à plomb pour projeter les points inaccessibles, le niveau de maçon pour se diriger bien horizontalement dans les mesures à prendre, le double décimètre pour prendre les petites cotes, le mètre, le double mètre et même le décamètre pour les autres. Après avoir fait une reconnaissance générale sur la situation du bâtiment, ses abords, son exposition, sa forme extérieure, les communications des divers étages, la direction des murs de refend et des cheminées, enfin de tous les détails qui constituent une maison, on fait un croquis de chacun des étages, en commençant par le rez-de-chaussée, en suivant les étages, en revenant aux caves, et en remontant aux greniers et faux greniers. Ceci fait, on commence par mesurer les dimensions de chaque côté des polygones formés par les chambres, ateliers, etc., ainsi que toutes les diagonales; on reprend ensuite le détail de chacun de ces côtés en mesurant et cotant successivement la largeur des portes, de leurs espacements, celle des fenêtres, des trumeaux, l'épaisseur des murs par les ouvertures qui y sont pratiquées, les poutres, les solives des planchers, la hauteur des plafonds, la position des cheminées, des armoires, leur enfoncement ou leur saillie, etc., enfin de tous les détails qui composent chaque pièce. Ce travail fait pour chaque étage, on passe aux caves, qu'il s'agit de bien lier avec le plan du rez-de-chaussée; ce qui se fait à l'aide de repères pris par les ouvertures des soupiraux ou par les escaliers; on indique sur le plan les piliers, les supports et la courbe génératrice des berceaux. Le plan des caves achevé, on passe aux greniers et aux faux greniers, dans lesquels on prend les dimensions des grosses pièces de la charpente et la disposition des lattis, des chevrons, des coyaux, etc. Lorsque l'on a ainsi obtenu toutes les dimensions horizontales du bâtiment, on commence le *levé* des élévations, que l'on fait généralement avant les coupes, parce que les plans et les élévations fournissent ordinairement la plus grande partie des éléments nécessaires pour la construction des coupes. Pour effectuer ces *levés*, on prend toutes les cotes verticales, et sur le dessin on représente tous les détails d'architecture et de décoration. Les coupes sont des sections par des plans verticaux : on en fait autant qu'on le juge convenable; on projette sur ces coupes tous les objets situés entre le plan sécant et le mur le plus voisin au delà du plan, par rapport au spectateur; mais on n'y projette pas les objets situés en deçà. Le fruit des murs se mesure avec le fil à plomb, que l'on suspend à l'extrémité du mètre, dirigé bien perpendiculairement à la face. L'épaisseur des planchers s'obtient en prenant la hauteur exacte entre l'appui d'une croisée et le plafond, puis la hauteur de l'appui de la croisée supérieure au-dessus de son plancher; on en fait la somme, que l'on retranche de la distance des deux appuis pris au dehors.

— *Levé des machines.* Ce genre de *levé* ne se fait pas autrement que celui des bâtiments; on construit à main levée des croquis représentant le plan, les coupes et l'élévation, et l'on y inscrit, à mesure qu'on les relève, les cotes qui permettent ensuite de reproduire le dessin à une certaine échelle. Il convient de commencer par prendre les cotes horizontales. C'est surtout dans les coupes qu'il s'agit d'apporter tout le soin désirable; car, en général, les machines sont plus intéressantes à l'intérieur qu'à l'extérieur.

— *Levé des mines.* Les *levés* de mines se font au moyen de la boussole suspendue pour obtenir les directions, du demi-cercle suspendu pour les pentes, et de la boussole enchâssée pour rapporter sur le papier. Ces *levés*, où l'exactitude a une très-grande importance, doivent être exécutés par les méthodes rigoureuses et les instruments précis que l'on emploie au jour pour obtenir les plans et les reliefs les plus exacts. Les positions des points principaux et les directions capitales de chaque étage de la mine seront rigoureusement déterminées par leurs ordonnées, par rapport à trois plans rectangulaires fixes : l'un horizontal, les deux autres verticaux, se coupant tous trois en un point convenablement choisi. Les points principaux et les directions de la mine étant ainsi fixés, on pourra les relier par des *levés* de détails à l'aide des méthodes précédemment décrites.

LEVEAU (Louis), et non **LEVAU**, comme on l'écrit parfois à tort, architecte, né à Paris en 1612, mort dans la même ville en 1670. Praticien habile, possédant l'intelligence des détails, et non point un génie original, il n'a fait que bâtir, sur les dessins de Mansart et de Le Nôtre, le château de Vaux du surintendant Fouquet, qu'on lui attribue généralement (1653). Le peu d'importance que Mansart attachait à ces croquis, qui devaient avoir une autre destination, permit à Leveau de s'en attribuer la gloire. Il fut alors chargé de construire le château de Livry (depuis le Raincy) pour le conseiller Bordier, et divers hôtels à Paris, notamment l'hôtel Lambert dans l'île Saint-Louis. En 1655, Leveau reçut la mission d'édifier sur de nouveaux plans l'église Saint-Sulpice, commencée par Gamart. Les travaux recommencèrent sous sa direction; toutefois, son plan subit de nombreuses modifications; mais la chapelle de la Vierge, la meilleure partie de son œuvre, fut maintenue. Tout en dirigeant la construction de cet édifice, qui n'était point terminé lorsqu'il mourut, Leveau, nommé en 1653 directeur des bâtiments du roi, fut chargé de faire construire au château de Vincennes des ailes qui servent de casernes, puis de continuer les Tuileries (1664), où il éleva le pavillon Marsan et encadra dans des constructions nouvelles le pavillon central, qu'il surmonta d'une lourde coupole carrée. Enfin, ce fut sur ses dessins que son élève et son gendre François Dorbay construisit le collége des Quatre-Nations, aujourd'hui palais de l'Institut.

LÈVE-CUL s. m. Manière de jouer dans laquelle les joueurs, en trop grand nombre, attendent leur tour et prennent la place des perdants, qui *lèvent le cul.*

— Fauconn. *Voler à lève-cul,* Se dit des oiseaux qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus.

LEVÉE s. f. (le-vé — rad. *lever*). Action de lever. ‖ Inusité dans ce sens général.

— Action d'enlever, de recueillir : *Faire la* LEVÉE *des grains.* ‖ Les récoltes à enlever : *Toute la* LEVÉE *de fruits lui appartient.*

— Perception d'impôts : *La* LEVÉE *des nouveaux impôts a occasionné quelques troubles.*

— Action de retirer d'une boîte les lettres qui y avaient été jetées par les particuliers, pour les centraliser et les envoyer à leur destination : *Il se fait tous les jours sept* LEVÉES *à Paris.*

— Discontinuation, suspension : LEVÉE *d'un siége. La* LEVÉE *des arrêts.*

— Fin d'une réunion : *Attendez-moi à la* LEVÉE *de la séance.*

— Action de germer et de sortir de terre, en parlant des graines : *Les blés franchement hivernaux tallent pendant longtemps après la* LEVÉE *de la plante.* (Matth. de Dombasle.)

— *Levée du corps,* Acte officiel par lequel on enlève le corps d'une personne décédée, soit pour procéder à ses funérailles, soit pour l'exposer si le cadavre a été trouvé dans des circonstances qui exigent cette exposition; cérémonie religieuse qu'on fait au domicile du défunt au moment d'emporter le corps.

— *Levée de boucliers,* Démonstration des soldats romains, lorsqu'ils se soulevaient contre leur général. ‖ Opposition violente, attaque concertée contre un corps, une autorité : *Faire une* LEVÉE DE BOUCLIERS *contre le ministère.*

— Jurispr. *Levée des scellés,* Action de l'officier de justice qui brise les scellés apposés par l'autorité.

— Jeux. Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague au jeu de bagues. ‖ Main qu'on a levée, au jeu de cartes : *Nous n'avons que cinq* LEVÉES. *Si j'avais joué de telle façon, j'aurais fait une* LEVÉE *de plus.*

— Art milit. Action d'enrôler des troupes : *Faire une* LEVÉE *de tous les hommes valides de vingt à trente ans.* ‖ Ensemble de troupes levées : *Les nouvelles* LEVÉES *ont rejoint leurs corps respectifs.* ‖ *Levée en masse,* Appel au service de tous les hommes valides.

— Mar. Soulèvement des lames de la mer par l'action du vent : *La mer est mauvaise, il y a de la* LEVÉE. ‖ Sorte de petit plancher situé à l'arrière d'un bateau. ‖ *Levée des couples,* Opération par laquelle on place les couples sur la quille dans la position qu'ils doivent garder définitivement.

— P. et chaussées. Espèce de digue, de talus en terre ou en maçonnerie servant à retenir les eaux d'une rivière, d'un canal : *Faire une* LEVÉE *à travers un marais.* (Acad.)

— Comm. Action de faire enlever les marchandises déposées chez un intermédiaire. ‖ Ensemble des sommes d'argent prises en même temps ou dans un intervalle donné dans un établissement de crédit : *La* LEVÉE *est très-forte cette quinzaine.*

— Techn. Ce qu'on lève sur la largeur d'une étoffe, sur une pièce de toile pour faire un vêtement. ‖ Bande de verre coupée par un vitrier pour réduire la vitre aux dimensions voulues. ‖ Bande de papier dont les vitriers se servent pour faire des calfeutrages. ‖ Plateau sur lequel on étend les feuilles de carton à mesure qu'on les retire des langes.

— Géom. Action de lever un plan. V. LEVÉ.

— Mécan. Carne, saillie sur la circonférence d'une roue, servant à soulever un organe par intervalles. ‖ Espace parcouru par le piston dans le corps d'une pompe.

— Chir. *Levée d'un appareil,* Action d'enlever l'appareil posé précédemment sur une fracture, une blessure.

— **Encycl. P. et chaussées.** Une *levée* est un ouvrage généralement très-étendu en longueur et qui a pour but de contenir les eaux de la mer, ou celles des rivières dans leur lit et de protéger ainsi contre les inondations les terres riveraines inférieures au niveau des crues. Ces ouvrages, suivant les matériaux que fournissent les localités, se construisent en terre, en sable, en pierres sèches ou en fascinages. Les *levées* en terre ont habituellement au sommet une épaisseur égale à la hauteur d'eau à soutenir lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 mètres; au-dessus de cette hauteur, on ajoute à la largeur au sommet $0^{m},30$ par mètre de hauteur d'eau au-dessus de 3 mètres. Pour amortir l'effet du batelage sur les terres, on pratique dans la *levée* une petite banquette vers le niveau habituel des eaux, et on la plante de roseaux flexibles. Ces ouvrages doivent être fondés avec beaucoup de soin, et lorsque leur talus est très-roide, on les revêt d'un perré en pierres sèches ou maçonnées, que l'on défend contre la corrosion et les affouillements par des enrochements à gros blocs. Quelquefois on plante d'arbres les talus des *levées* pour retenir les terres et présenter des retenues aux éboulements ou excavations qui peuvent se produire; ces plantations, admissibles avec de certaines natures de terre, n'ont pas toujours contribué à la consolidation des talus, et l'on a eu l'occasion d'observer dans un grand nombre de circonstances que l'action du vent sur les arbres à hautes tiges disjoignait les terres en agissant sur la cime comme sur l'extrémité d'un levier. L'expérience a encore enseigné qu'il faut faire la guerre la plus vive et la plus persistante aux animaux à terrier et surtout aux lapins. En 1738, ces animaux s'étant énormément multipliés dans les dunes de Calais, des voies d'eau s'ouvrirent à travers leurs terriers, et le 27 février, à la marée de midi, la mer envahit la plaine; la basse ville, le Petit-Courgain furent inondés et les eaux se répandirent jusque dans les marais de Coulogne; il fallut aller prendre avec des chaloupes les habitants qui s'étaient réfugiés dans leurs greniers. L'inondation ne dura que trois heures; on ferma les brèches à mer basse; les lapins furent détruits; mais les terres inondées par la mer restèrent stériles pendant plusieurs années. Les *levées* garantissant ordinairement des terrains livrés à la culture et qui seraient couverts à mer haute ou par les grandes eaux, on établit un contre-fossé intérieur pour recevoir les eaux de filtration. Ce contre-fossé est séparé de la *levée* par une risberme, et on établit un carré de sable pour empêcher les rats et les taupes de percer l'ouvrage. Les talus très-inclinés peuvent se revêtir avec des plaques de gazon posées à plat comme les dalles d'un perré, ou de champ comme les perrés ordinaires. On les revêt encore avec une couche de paille longue qu'on fixe au talus par des liens horizontaux. Les fascinages employés, soit comme fondation, soit comme revêtement des *levées* externes, sont de plusieurs sortes; on fait usage, suivant les cas, du fascinage à plat et à clayonnage, du fascinage en retraite, de soutènement et en barbe. Parmi les *levées* importantes qui ont été établies en France, on peut citer celles de la rive droite de la Loire, entre Orléans et Angers, ainsi que celles de Bouin et Bourgneuf, sur la rive gauche de la Loire, et de Noirmoutier, qui ont servi à conquérir des terrains assez considérables.

LEVÉE (Jérôme-Balthasar), littérateur français, né au Havre en 1769, mort à Paris en 1835. Il enseigna successivement les belles-lettres au Havre, à Bruges et à Caen. On lui doit : le *Théâtre complet des Latins* (Paris, 1820-1823, 15 vol. in-8°), trad. en français, et une *Biographie des hommes célèbres du Havre* (1828).

LÈVE-ET-BAISSE s. m. Techn. Genre de tissage, dans lequel les fils de la chaîne exécutent simultanément les mouvements ascendants et les mouvements descendants.

LÈVE-GAZON s. m. (lè-ve-ga-zon). Hortic. Outil qui sert à enlever, à détacher du sol les bandes de gazon qu'on avait préalablement coupées lateralement. ‖ Pl. LÈVE-GAZON.

LÉVEIL (Jean-Arnoud), architecte et dessinateur, né à Paris en 1806. Elève de Lavit, il se fit remarquer dans l'atelier de son professeur et à l'Ecole des beaux-arts par de rares aptitudes pour l'archéologie architectonique et par le mérite hors ligne de ses dessins en ce genre. En 1831, il remporta le second grand prix et en 1832 le premier grand prix d'architecture. Pendant son séjour en Italie, il envoya à Paris, entre autres morceaux, le *Forum*, dessin extrêmement remarquable et qui lui fit beaucoup d'honneur. De retour en France, M. Léveil ouvrit à Paris un atelier, qu'il dirigea pendant trois ans. Comme il lui répugnait de solliciter des travaux du gouvernement, il s'est mis à illustrer de ses dessins plusieurs ouvrages considérables et d'un haut intérêt, entre autres : *Rome antique sous Auguste et Tibère*, et la *Rome au siècle d'Auguste*, de M. Dézobry. Il a donné, en outre, aux Salons de 1845, 1846, 1847 et 1848 plusieurs études d'un mérite hors ligne, représentant des ruines célèbres de la Grèce antique et quelques-uns des monuments les plus curieux de l'Egypte.

LÉVEILLÉ (Jean-Baptiste-François), médecin français, né à Ouzouer (Nièvre) en 1765, mort à Paris en 1829. Il servit d'abord comme chirurgien de l'armée d'Italie, et, pendant son séjour à Pavie, il lia amitié avec Scarpa. De retour à Paris, il prit son diplôme de docteur en médecine et se livra aussitôt après, avec un grand succès, à l'enseignement de la physiologie et de l'anatomie. Nommé membre de l'Académie de médecine, il devint, en outre, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères. Sa connaissance des langues étrangères lui fut très-utile dans la rédaction de ses ouvrages, remarquables par l'érudition qu'ils accusent et par la valeur réelle du style et de la méthode. Voici les titres des principaux : *Dissertation physiologique sur la nutrition du fœtus dans les mammifères et les oiseaux* (Paris, 1799); *Traité pratique des maladies des yeux, par Scarpa, traduit de l'italien, avec des notes* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°); *Mémoires de physiologie et de chirurgie pratique, par A. Scarpa et J.-B.-F. Léveillé* (Paris, 1804); *Traité élémentaire d'anatomie et de physiologie* (Paris, 1810, 2 vol. in-8°); *Nouvelle doctrine chirurgicale* ou *Traité complet de pathologie, de thérapeutique et d'opérations chirurgicales* (Paris, 1812, 4 vol. in-8°); *Mémoire sür l'état actuel de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France et sur les modifications dont il est susceptible* (Paris, 1816); *Hippocrate interprété par lui-même* ou *Commentaires sur les Aphorismes* (Paris, 1818); enfin, une foule de mémoires dans les Bulletins des diverses sociétés savantes dont il faisait partie.

LÉVEILLÉ (Joseph-Henri), médecin et botaniste, fils du précédent, né à Paris en 1800. Il fut reçu docteur en 1824 et se fit bientôt une réputation par son talent de dessinateur; on lui doit, en effet, un nombre considérsble de fort belles planches qui illustrent des ouvrages de médecine. En outre, il a pris une grande part à la rédaction du *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée* (1837), publié par le prince Demidoff; a collaboré au *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, de d'Orbigny, et inséré de nombreux mémoires dans les *Annales des sciences naturelles*. Enfin, on lui doit une remarquable *Iconographie des champignons* (Paris, 1855, in-4°), recueil de 217 planches, et *De la folie des ivrognes* (1841, in-8°), ouvrage dont son père avait en partie recueilli les matériaux.

LEVEN, village d'Ecosse, comté de Fife, sur le golfe de Forth, avec un petit port à l'embouchure de la petite rivière de son nom, à 12 kilom. S. de Cupar; 1,857 hab., employés aux manufactures de lin, à la fabrication des tuiles et du fer. Ce village sert de port à Kirkcaldy. ‖ Petite rivière d'Ecosse, qui apporte à la Clyde le trop-plein des eaux du lac Lomond, après avoir arrosé une vallée riante, fertile et parsemée de villages, de villas et de manufactures. ‖ Lac d'Ecosse, comté de Kinross. Il contient quatre îles, dont l'une porte les ruines d'un château fort construit on ne sait à quelle époque. Ce château, qui a soutenu plusieurs siéges mémorables, fut donné pour prison à Marie Stuart après sa défaite à Carberry-Hill. Marie Stuart parvint à recouvrer sa liberté, grâce au dévouement de George Douglas.

LEVEN (Joseph DE TEMPLERI, seigneur DE), écrivain français, né à Aix (Provence), mort dans cette ville en 1706. Auditeur à la cour des comptes (1692), il consacra ses loisirs à cultiver la poésie, à étudier les formes grammaticales de la langue, et fut en quelque sorte le Vaugelas de la Provence. Nous citerons parmi ses écrits : *Jephté*, tragédie (Paris, 1676); *Entretiens sur la langue françoise* (1697); *Nouvelles remarques sur la langue françoise* (1698), ouvrage écrit d'un style agréable et piquant.

LEVENE, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Skaraborg. Elle servait jadis de résidence aux rois et aux jarls. Le roi Stœnkil, entre autres, y faisait de fréquents séjours, et beaucoup de monuments y portent encore son empreinte. On y voit une colline, dite colline du Roi, près de laquelle, suivant la tradition populaire, il aurait été enterré en 1066. L'église date du règne de Hâkan-Rœde, qui mourut en 1079.

LÈVE-NEZ s. m. Mar. Petits cordages au moyen desquels on élève les cargues de la brigantine au point supérieur de la corne. ‖ Cargue servant à élever le bas de la bonnette et à la ployer sur son bout-dehors.

LÉVENHOOKIE s. f. (lé-vé-nou-kî — de *Leuwenhoeck*, physc. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des stylidiées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent le sud de l'Australie.

LEVENS, bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Nice, sur une hauteur au-dessus du confluent du Var et de la Vésubie; pop. aggl., 1,031 hab. — pop. tot., 1,733 hab. On y remarque un ancien aqueduc et les ruines d'un château démoli au commencement du XVIIe siècle. Le bourg était jadis entouré de fortifications dont il ne subsiste que des arceaux et des pans de murs. Sur la place publique se voit une pierre qui rappelle l'expulsion d'un des membres de la famille de Grimaldi, devenu odieux à cause de sa tyrannie.

LÉVÊQUE (Pierre), ingénieur hydrographe de la marine française, né à Nantes en 1746, mort au Havre en 1814. Il manifesta de bonne heure son goût pour tout ce qui touchait à la marine et, à dix-huit ans, s'engagea comme simple matelot pour acquérir plus sûrement la connaissance raisonnée de toutes les parties d'un vaisseau et de toutes les manœuvres. A son retour, il obtint la place de professeur à l'Ecole de marine de sa ville natale et bientôt après le grade d'ingénieur hydrographe. En 1797, il fut envoyé par les électeurs de la Haute-Loire au conseil des Cinq-Cents, mais se vit peu après enveloppé dans la proscription de fructidor et forcé de se cacher. Par la suite, Lévêque devint successivement examinateur des candidats aux Ecoles polytechnique et de la marine, correspondant de l'ancienne Académie et membre de l'Institut (1801) et de l'Académie de marine.

Le premier grand ouvrage dont il s'occupa est sa *Table pour la détermination des longitudes*, qui fut publiée en 1776 à Avignon, aux frais du gouvernement. Le problème difficile des longitudes venait enfin d'être résolu par Lalande, ou du moins Lalande venait de rendre pratique la méthode indiquée par Ptolémée, adoptée plus tard par Képler, mais que les praticiens n'avaient pas pu se décider à appliquer à cause de la longueur des calculs qu'elle exigeait. Cette méthode a pour base l'observation des occultations des étoiles par la lune. On conçoit que la différence des positions apparentes de la lune dans le ciel est liée à la différence des longitudes des postes d'observation; mais si l'on avait à refaire chaque fois tous les calculs propres à fournir l'inconnue de la question, la méthode deviendrait impraticable; les tables de Lévêque fournissent pour tous les points du globe, à des intervalles suffisamment rapprochés, les principaux éléments du calcul, ceux qu'il serait le plus long d'obtenir.

Lévêque avait construit aussi des tables destinées à abréger le calcul de l'angle horaire, mais elles auraient été trop volumineuses; le gouvernement en avait ordonné l'impression, qui fut commencée, puis définitivement abandonnée.

Les autres ouvrages qu'on doit à Lévêque sont le *Guide du navigateur*, où l'on trouve l'histoire des tentatives faites en différents temps pour la solution du problème des longitudes, la pratique des instruments et les régles de calculs pour les problèmes usuels, avec les tables nécesaires; une traduction de l'*Examen maritime* de D. G. Juan; de nombreux rapports à l'Académie des sciences; une description détaillée des côtes de la Grande-Bretagne, de la Hollande, du Jutland et de la Norvége, entreprise sur l'invitation du gouvernement, et publiée, en 1803, par le dépôt général de la marine; enfin divers ouvrages restés inédits, tels qu'un *Dictionnaire polyglotte des termes de marine*, des *Observations sur les marées*, etc. Il a laissé, en outre, inachevés, un *Traité théorique et pratique de la construction et de l'usage de tous les instruments nautiques*, un *Abrégé historique de l'origine et des progrès de la navigation*, et un *Traité pratique de la manœuvre*, auquel il avait joint ce qu'il y a de plus intéressant dans la tactique de quelques auteurs étrangers.

Il fit construire à Nantes l'une des premières pompes à feu qui aient été exécutées en France, et répéta, en 1784, dans cette même ville, les expériences aéronautiques de Montgolfier.

LEVÊQUE ou **LEVECQUE** (Louis-Auguste-Edmond), sculpteur français, né Abbeville en 1814. A seize ans, il vint à Paris, suivit les leçons de Guersant et les cours de l'Ecole des beaux-arts et débuta au Salon de 1833. Cet artiste plein de verve, amant passionné de la forme, fit preuve, dès ses débuts, d'un véritable talent. Nous citerons de lui : *Saint Sébastien*, un *Saint Maurice* pour la fontaine de Soultz; la *Danseuse canadienne;* le *Jeune faune courant sur un lézard; Lesbie;* la *Bacchante renversée*, morceau qui eut un vif succès à l'Exposition de 1855; l'*Amazone* (1863); *Pendant la vendange* (1864), groupe en plâtre; les *Bacchanales*, bas-relief en terre cuite; les bustes de *Lesueur*, de *Guyon de Pongerville;* le médaillon de *M. Duhousset*, des *Têtes de femmes*, des *Etudes*, etc. M. Levêque excelle à reproduire en marbre le suave poëme du corps féminin. Ses statues de femmes, moins belles que celles de Pradier, sont plus jolies. En outre, cet artiste montre dans la conception et dans l'exécution de ses œuvres plus de hardiesse que le célèbre auteur d'*Atalante;* et il a déployé surtout un rare talent dans des sujets scabreux, qui lui ont fait un renom spécial.

LÉVÊQUE (Jean-Charles), littérateur français, né à Bordeaux en 1818. Il fit ses études au collége de sa ville natale où il remplit pendant deux ans les fonctions de maître d'étude suppléant. Admis à l'Ecole normale en 1838 et à l'agrégation de philosophie au sortir de l'Ecole normale (1842), M. Lévêque professa successivement la philosophie à Angoulême et à Besançon jusqu'en 1847, où il fut envoyé à l'école d'Athènes de création récente. De retour en France en 1848, il devint professeur de philosophie au lycée de Toulouse, se fit recevoir docteur ès lettres en 1852, et reçut peu après la suppléance de la chaire de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, qu'il résigna l'année suivante pour devenir professeur titulaire à la Faculté de Nancy. A peine arrivé dans cette ville, il fut appelé à Paris et délégué par M. Fortoul pour faire un cours à la Sorbonne. Depuis 1856, il était chargé du cours de philosophie grecque et latine au Collége de France, lorsqu'à la fin de l'année 1861 la démission de M. Barthélemy Saint-Hilaire le fit nommer professeur titulaire. En 1865, l'Académie des sciences morales et politiques l'a admis au nombre de ses membres (section de morale). M. Lévêque appartient à l'école éclectique, mais il y tient une place à part, et, du vaste domaine de la philosophie, il n'a guère visité que le champ étroit où fleurit l'esthétique. Encore ne l'étudie-t-il qu'au point de vue historique. Sa thèse latine : *Quid Phidiæ Plato debuerit?* est une excursion dans l'*Esthétique* de Platon; un mémoire *Sur le beau*, couronné en 1859 par l'Académie des sciences morales et politiques, et publié, l'année suivante, sous un titre nouveau : la *Science du beau étudiée dans ses principes, ses applications et son histoire* (1860, 2 vol. in-8°), est encore un travail d'érudition spéciale, qui a obtenu le prix de 3,000 fr. de l'Académie française et le second prix de l'Académie des beaux-arts. On peut en dire autant du petit volume intitulé : *Du spiritualisme dans l'art* (1864, 1 vol. in-18). On nous permettra donc de penser que l'enseignement de M. Lévêque serait mieux placé à l'Ecole des beaux-arts qu'au Collége de France. En effet, dans ses *Études de philosophie grecque et latine* (1864, 1 vol. in-8°), leçons professées par l'auteur au Collége de France, il revient constamment à la question de l'art, aussi bien que dans ses *Leçons sur Albert le Grand* et *saint Thomas*, où le sujet prêtait si peu aux discussions artistiques.

Outre les ouvrages déjà cités, on doit encore à M. Charles Lévêque : le *Premier moteur et la nature dans le système d'Aristote*, thèse pour le doctorat (1852, in-8°); *Notice sur la vie et les œuvres de Simart* (1857, in-8°); la *Science de l'indivisible* (1865, in-18); les *Harmonies providentielles* (1873, in-16), et des travaux nombreux, la plupart relatifs à l'esthétique, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des savants* et le *Journal général de l'instruction publique.*

LEVER v. a. ou tr. (le-vé — lat. *levare*, mot que certains étymologistes considèrent comme le dénominatif actif de *levis*, léger, voulant dire d'abord alléger, puis de là, lever une chose en haut, la traiter comme une chose légère; mais il est possible que *levo*, pour *legvo*, se rapporte directement, comme *levis* pour *legvis*, à la racine sanscrite *lagh*, proprement mouvoir, atteindre. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je lève, tu lèveras*). Porter, placer plus haut : LEVER *les bras.* LEVER *la jambe.* LEVER *une trappe.*

— Soulever pour frapper : LEVER *la main, le poing, la hache sur quelqu'un.*

— Mettre droit, redresser, en parlant d'une personne couchée, d'une chose penchée ou renversée : LEVER *un enfant sur ses pieds.* LEVER *un malade sur son séant.* LEVER *un tonneau.*

— Retirer du lit et habiller : LEVER *un enfant, un malade.*

— Oter, enlever : LEVER *les scellés.* LEVER *un appareil.* LEVER *le couvercle d'une marmite.*

— Supprimer, faire disparaître : *Cette concession de sa part* A LEVÉ *toutes les difficultés. Il est parvenu, non sans peine, à* LEVER *mes scrupules. La grammaire étant l'art de* LEVER *les difficultés d'une langue, il ne faut pas que le levier soit plus lourd que le fardeau.* (Rivarol.) *Il n'est pas permis d'enfreindre une règle pour* LEVER *une difficulté.* (E. Littré.)

— Révoquer, faire cesser : LEVER *l'interdit.* LEVER *la défense.* LEVER *les arrêts.* LEVER *une consigne. En* LEVANT *toutes les défenses, on abolit toutes les transgressions.* (Portalis.)

— Interrompre, suspendre, terminer : LEVER *la séance.*

— Couper, prendre sur un tout : LEVER *une demi-douzaine de chemises sur cette pièce de toile.* LEVER *une cuisse de poulet. L'étoffe me sembla si belle, que j'en ai voulu* LEVER *un habit pour moi.* (Mol.)

— Recueillir, percevoir, ramasser : LEVER *les récoltes d'une ferme.* LEVER *un droit d'entrée sur les vins. Bonaparte* LEVAIT *sur nous des souffrances, comme un tribut qui lui était dû.* (Chateaub.) *Le collecteur* LÈVE *la taille sous les ordres directs de l'intendant.* (De Tocqueville.)

— Enrôler, appeler sous les armes : LEVER *de nouvelles recrues.* LEVER *un contingent de cinquante mille hommes.*

— *Lever la main*, Jurer, faire serment, parce que le serment se prononce aujourd'hui la main levée : *Vous êtes un fou! J'en* LÈVERAI LA MAIN *si vous voulez.* (Scribe.)

— *Lever les épaules*, Faire un mouvement des épaules en signe de mépris : *Vous déraisonnez, mon cher, vos arguments font* LEVER LES ÉPAULES.

— *Lever le pied*, Déguerpir, s'enfuir : *Légers de bagage et plus légers de tête, ces garçons étaient toujours prêts à* LEVER LE PIED. (Michelet.)

— *Lever le coude*, Aimer à boire, boire fréquemment : *C'est un gaillard qui* LÈVE *souvent* LE COUDE.

— *Lever la crête*, Montrer de l'orgueil, s'attribuer une certaine importance.

— *Lever la tête*, Montrer de la hardiesse, de la fierté :

> Lève, Jérusalem, lève ta tête altière ;
> Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés.
>
> RACINE.

— *Lever les yeux, le regard*, Montrer de l'assurance : *Il n'ose* LEVER LES YEUX *quand vous êtes là* :

> Redresse-toi, ma fille, et *lève ton regard.*
>
> PONSARD.

— *Lever les yeux*, Regarder en haut : LEVER LES YEUX *au ciel.* ‖ Regarder avec assurance : *Il n'ose* LEVER LES YEUX *devant vous.* ‖ Cesser de regarder, détourner le regard : *Il n'*A *pas* LEVÉ LES YEUX *de dessus moi.* ‖ *Lever les yeux sur*, Aspirer, prétendre à : LEVER LES YEUX SUR *une femme.*

— *Lever un corps*, Le prendre, avec certaines formalités, à son domicile, pour procéder à ses funérailles, ou dans l'endroit où il a été trouvé, pour le porter au lieu où l'on expose les corps des inconnus. ‖ *Lever un corps saint*, L'exhumer avec cérémonie, pour l'exposer à la vénération des fidèles.

— *Lever la toile, le rideau*, Relever la toile qui cache la scène d'un théâtre aux yeux des spectateurs.

— *Lever le masque*, Ne plus dissimuler ses véritables intentions.

— *Lever le voile*, Découvrir, mettre au jour une chose mystérieuse : *On n'est pas encore parvenu à* LEVER LE VOILE *qui couvre cette histoire mystérieuse.*

— *Lever l'étendard*, Se mettre à la tête d'un parti, commencer une lutte ouverte : LEVER L'ÉTENDARD *de l'insurrection, de la révolte.*

— *Lever le siége*, Mettre fin aux opérations du siége, et Fig., Se disposer à quitter une réunion, une société.

— Jeux. *Lever les dames*, ou simplement *Lever*, Placer toutes les dames sur la bande, au jeu de trictrac. ‖ *Lever les cartes* ou simplement *Lever*, Faire la main, gagner les cartes jouées.

— *Lever le camp*, Décamper, retirer ses troupes :

> Il faut *lever le camp*, puisque la place est prise.
>
> DESTOUCHES.

— *Lever la paille*, Etre tout à fait supérieur, décisif : *Voilà qui* LÈVE LA PAILLE. ‖ Se dit par allusion à l'ambre, qui attire les pailles et les soulève, propriété qui sert à le faire reconnaître.

— *Lever boutique*, Etablir un commerce, ouvrir un établissement de marchand : *Je voudrais qu'on pût librement* LEVER *partout* DES BOUTIQUES *d'argent comme on lève une boutique de souliers ou de comestibles*. (F. Bastiat.)

— Féod. *Lever le cri*, Pousser le cri d'alarme convenu en cas de péril. ‖ *Lever bannière*, Placer sa bannière sur son manoir, pour appeler ses vassaux aux armes.

— Procéd. Se faire délivrer une expédition de : LEVER *un arrêt. Faire* LEVER *un jugement.*

— Art milit. Faire cesser le service de : LEVER *la garde.* LEVER *une sentinelle.*

— Mar. *Lever l'ancre*, La retirer de l'eau pour quitter le mouillage : *Toute l'escadre* A LEVÉ L'ANCRE *ce matin, pour gagner le large.* ‖ S'emploie aussi absolument : *M. de La Fayette* LEVA L'ANCRE *par mon ordre et entra dans le port.* (D'Estrées.) ‖ *Lever l'ancre par les cheveux*, La tirer de l'eau par son orin seulement. ‖ *Lever un navire*, En monter les levées. ‖ *Lever les rames*, Les tirer de l'eau et les tenir horizontalement. ‖ *Lever la chasse*, Cesser la poursuite d'un bâtiment en chasse. ‖ *Lever les lofs*, Carguer haut les pointes des basses voiles. ‖ *Lever une bosse, une garcette*, Les démarrer de dessus un câble. ‖ *Lever les accores*, Les retirer quand le navire est construit. ‖ *Lever les épontilles*, Les rabattre sur le pont.

— Bourse. *Lever sa prime*, Dans les marchés à prime, Prendre les titres des mains du vendeur, en payant la valeur de ces titres, déduction faite du montant de la prime déjà donnée.

— Manég. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes* ou *Lever le devant*, Manier un cheval de manière à lui faire faire des cabrioles, des pesades, des courbettes.

— Chasse. Faire partir : LEVER *le lièvre, la perdrix.* ‖ Fig. *Lever le lièvre*, Etre le premier à découvrir un secret, à faire une motion, à mettre une affaire en train.

— Pêche. *Lever le filet*, Le retirer de l'eau.

— Typogr. *Lever la lettre*, Prendre les lettres dans la casse et les placer dans le composteur pour en former des mots et des lignes. ‖ *Lever la correction d'une épreuve*, Réunir dans le composteur en bois toutes les lettres nécessaires pour la corriger.

— Géom. Tracer sur le papier : LEVER *le plan d'une localité, d'une ville, d'une forteresse.*

— Agric. *Lever les guérets*, Donner le premier labour à des terres qu'on a fait reposer pendant quelque temps.

— Hortic. Enlever de terre avec les racines : LEVER *une tulipe.* LEVER *un arbre en motte.*

— v. n. ou intr. Sortir de terre et commencer à pousser : *Les poëtes sont comme les laboureurs : ils sèment avec profusion, parce qu'ils savent que tous les grains ne* LÈVENT *pas.* (Dorat.) *Nulle graine ne* LÈVE *quand elle est enterrée à plus de neuf pouces de profondeur.* (Raspail.)

— Fermenter, en parlant de la pâte : *Il faudrait un peu de levûre pour faire* LEVER *cette pâte.*

Se lever v. pr. Etre levé : *Une trappe, un loquet qui* SE LÈVE *difficilement.*

— Etre perçu, recueilli : *La dîme de nos jours* SE LÈVE *dans les ateliers.* (A. Blanqui.)

— Se mettre droit, debout : *Dès qu'il fut entré tout le monde* SE LEVA.

Il *se lève*, il retombe, il ouvre un œil mourant.
VOLTAIRE.

— Sortir du lit, quitter le lit : *Un homme pesant* SE LÈVE *le plus tard qu'il peut, dit qu'il a besoin de sommeil, et qu'il faut qu'il dorme pour se porter bien.* (Vauven.)

— Se soulever, se révolter, prendre les armes : *Quand le peuple* SE LÈVE *pour combattre, c'est qu'une voix qui ne trompe point, la voix de Dieu, lui a dit : Tu le dois.* (Lamenn.) *Quand l'heure a sonné, les peuples opprimés* SE LÈVENT, *et le monde* SE LÈVE *de leur côté.* (V. Hugo.)

— Paraître à l'horizon : *Le soleil* SE LÈVE *et parcourt régulièrement tout le vaste univers.* (Mass.) *L'aube qui suit une bataille* SE LÈVE *toujours sur des cadavres nus.* (V. Hugo.)

L'aurore *se levait*, la mer battait la plage.
LAMARTINE.

‖ Se former : *Un brouillard épais* SE LEVA *le matin.* ‖ Fig. Commencer à paraître, se manifester, se produire : *Bientôt* SE LÈVERA, *pour ne se coucher qu'avec le dernier homme, le soleil de la liberté.* (Proudh.) *L'époque de la réflexion, de la critique, de l'histoire ne* SE LÈVE *pas pour toutes les nations à la même heure.* (Renan.)

Saluons la splendeur divine
Qui *se lève* dans le lointain.
LAMARTINE.

— Commencer à souffler, en parlant du vent : *La brise du nord-ouest* SE LEVA, *et nous mîmes le cap sur Céphalonie.* (Chateaub.)

J'ai froid; le vent *se lève*, et l'heure est avancée,
Et je n'ai rien pour me couvrir.
ALEX. GUIRAUD.

— *Se lever de table*, Quitter la table, pendant ou après le repas :

Le prélat radouci veut *se lever de table.*
BOILEAU.

— *Se lever matin*, Etre actif et habile, ne pas perdre de temps :

Il faut *se lever* plus *matin*
Que ne font beaucoup de ces princes,
Pour pénétrer dans nos provinces.
LA FONTAINE.

— *S'être levé le cul devant, le cul le premier*, Etre de fort mauvaise humeur, ce qu'un préjugé populaire attribue à la façon dont on est sorti du lit.

— *Se lever sur ses ergots*, Se rebiffer, se montrer prêt à lutter; se dit par allusion au coq, qui se redresse sur ses pieds avant d'attaquer son adversaire.

— Politiq. *Se lever contre, Se lever pour*, Voter contre, voter pour une proposition, dans le vote par assis et levé.

— Avec suppression du pronom, *Faire lever*, Faire partir du gîte, en parlant du gibier : FAIRE LEVER *un lièvre, une perdrix.*

— **Syn. Lever, élever, enlever,** etc. V. ÉLEVER.

— **Allus. littér. Lève-toi et marche**, Paroles de Jésus-Christ qui, dans l'application, expriment une volonté supérieure, toute-puissante. V. SURGE ET AMBULA.

LEVER s. m. (le-vé. — V. l'étym. du mot précédent). Action de se lever, de quitter son lit : *L'œil de l'homme doit être plus religieux encore devant le* LEVER *d'une jeune fille que devant le lever d'une étoile.* (V. Hugo.)

— Apparition à l'horizon : *L'orient qui paraît sur nos montagnes, c'est le signe, c'est l'avant-courrier du soleil, c'est ce qui nous annonce le* LEVER *du soleil.* (Boss.)

— Hist. Réception particulière qui avait lieu dans la chambre du roi ou des grands après qu'ils étaient levés : *Le roi disait l'autre jour à son* LEVER *que Fouquet était un homme dangereux; voilà ce qu'on lui met dans la tête.* (Mme de Sév.) ‖ *Grand lever*, Réception qui avait lieu dans la chambre du roi après que celui-ci était peigné et rasé. ‖ *Petit lever*, Réception particulière qui avait lieu immédiatement après que le roi était éveillé et avait fait sa prière.

— Théâtre. Action de lever la toile : *Le* LEVER *du rideau.* ‖ *Lever de rideau*, Petite pièce par laquelle on commence une soirée théâtrale : *Une petite comédie macaronique, élégante et fluette sert de* LEVER DE RIDEAU. (Th. Gaut.). On donnait autrefois ce nom à la gratification que les auteurs recevaient le jour de la première représentation de leurs ouvrages, indépendamment du droit sur la recette.

— Manég. Action du cheval qui lève les jambes, pendant la marche, par opposition au *poser*, qui est l'action contraire.

— Géom. *Lever des plans.* V. LEVÉ.

— **Encycl.** Astron. On appelle *lever* d'un astre son passage de l'hémisphère invisible ou inférieur dans l'hémisphère visible ou supérieur. Comme l'horizon sensible varie suivant l'élévation du lieu occupé par l'observateur, l'heure du lever d'un même astre arrive plus tôt ou plus tard, selon que la station d'où on l'observe est plus ou moins élevée. Ce *lever*, qui consiste dans la première apparition de l'astre au-dessus de l'horizon sensible, est dit apparent. Mais le lever astronomique a lieu lorsque le centre de l'astre arrive dans le plan de l'horizon rationnel (v. HORIZON). C'est celui qui est indiqué dans la *Connaissance des temps* et dans les divers annuaires ou almanachs qu'on en tire. Il sert à trouver l'heure du *lever* apparent.

Pour calculer l'heure du *lever* astronomique d'un astre, il suffit de connaître la latitude du lieu et la déclinaison de l'astre. En effet, soit HH′ le plan de l'horizon rationnel du lieu, et A la position du centre de l'astre au moment de son *lever;* soient, de plus, Z le zénith, P le pôle, et AP la distance polaire de l'astre, qui est le complément de sa déclinaison. L'angle HPA est l'angle horaire de l'astre; c'est sa distance au méridien, ou, comme disent les astronomes, son *arc semi-diurne.* On l'évalue sur le cercle de l'équateur. Réduit en temps, à raison de 15° par heure, l'arc semi-diurne exprime la moitié de la durée qui s'écoule entre le *lever* et le coucher de l'astre. Le triangle PHA étant rectangle en H, on a

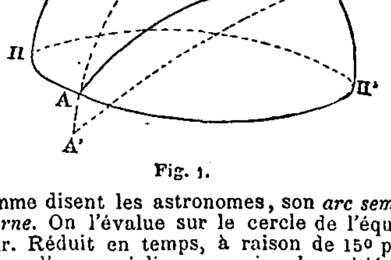

Fig. 1.

$$\cos APH = \frac{\text{tang } HP}{\text{tang } AP}.$$

L'arc PH′ est la latitude λ du lieu. Or, l'arc HP = 180° — λ. Nous avons dit que l'arc AP est le complément de la déclinaison δ, c'est-à-dire que AP = 90° — δ. Désignant par *h* l'arc semi-diurne, nous aurons donc

$$\cos h = \frac{\text{tang } (180 - \lambda)}{\text{tang } (90 - \delta)}$$
$$= - \text{tang } \lambda . \text{ tang } \delta,$$

ou

$$\cos (180 - h) = \text{tang } \lambda . \text{ tang } \delta.$$

L'angle horaire *h* étant obtenu en degrés, minutes et secondes, on le réduit en heures.

Supposons qu'il s'agisse du soleil. S'il faut au soleil un temps égal à *h* pour se rendre de l'horizon au méridien, comme il est *midi* ou 12 heures lorsqu'il est au méridien, il sera 12 — *h* au moment de son *lever*. Cette valeur exprime l'*heure solaire vraie;* on peut la réduire en temps moyen à l'aide de l'*équation du temps*. V. ce mot.

S'il s'agit d'une étoile ou d'une planète, et principalement de la lune, il ne suffit pas de convertir l'arc semi-diurne en temps, à raison de 360° pour 24 heures; il faut prendre, au lieu de 24 heures, le temps que l'astre emploie à revenir au méridien ce jour-là.

En général, on fait deux fois l'opération. On commence par déterminer la déclinaison pour un moment aussi voisin que possible du *lever* de l'astre. Cette déclinaison approchée sert à trouver une première valeur de *h*, et, par suite, une première heure du *lever*. Alors, on calcule une seconde fois la déclinaison pour l'heure que l'on vient de trouver. On obtient une seconde déclinaison, plus exacte que la première, et c'est celle-là qui entre dans la formule d'où on tire la valeur définitive de l'angle horaire.

L'heure du *lever*, ainsi calculée, correspond à l'instant où l'astre apparaît à l'horizon rationnel. Cet instant diffère toujours de celui où l'astre se trouve réellement à l'horizon, parce que la réfraction augmente en même temps que la parallaxe diminue la hauteur des astres. Il faut donc savoir tenir compte de ces variations si l'on veut obtenir l'heure du *lever* réel. Supposons qu'au moment où l'astre apparaît à l'horizon rationnel, il soit réellement en A′. L'arc AA′, que nous appellerons α, est donc égal à la différence des effets de la parallaxe et de la réfraction, c'est-à-dire qu'on a

$$\alpha = \text{réfract.} - \text{parall.}$$

L'angle horaire qu'il s'agit de calculer est donc en réalité ZPA′, et non ZPA. Or, dans le triangle ZPA′, les trois côtés sont connus, puisque l'on a

$$ZA' = ZA + AA' = 90^\circ + \alpha$$

et

$$PA' = 90^\circ - \delta.$$

Nous aurons donc, pour la valeur de l'angle horaire, l'expression

$$\sin^2 \frac{1}{2} h = \frac{\sin \mu \cos (\mu - \alpha)}{\cos \delta, \cos \lambda},$$

μ étant un angle auxiliaire déterminé par la relation

$$2 \mu = \lambda + \alpha + 90^\circ - \delta.$$

V. RÉFRACTION et PARALLAXE.

Dans les almanachs, on n'indique pas les secondes qui font partie de l'heure calculée du *lever* du soleil, parce que l'incertitude de la réfraction horizontale les empêche d'être exactes. Cette incertitude est encore cause qu'on est obligé d'indiquer, pendant plusieurs jours, aux environs des solstices, le même nombre d'heures et de minutes, bien que les *levers* successifs du soleil diffèrent l'un de l'autre d'au moins quelques secondes.

D'ailleurs, si l'on marquait les secondes, la table ne serait bonne que pour un très-petit espace pris du nord au sud, car l'heure du *lever* du soleil varie d'une seconde pour deux lieux situés à 390 mètres l'un de l'autre dans cette direction.

— Hist. *Lever du roi.* Le *lever* des rois et des princes a été longtemps l'objet d'un cérémonial dans toutes les cours de l'Europe: Nous nous occuperons seulement ici du *lever* des rois de France. Déjà sous Henri II, le *lever* du roi était réglé par l'étiquette; c'est ce qui ressort d'un mémoire dressé par Catherine de Médicis, pour servir à l'éducation de Charles IX; la reine mère dit à ce prince : « Je désirerois que vous prissiez une heure certaine pour vous *lever*, et, pour contenter votre noblesse, faire comme faisoit le feu roi votre père; car, quand il prenoit la chemise et que les habillements entroient, tous les princes, seigneurs, capitaines, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, maîtres d'hôtel, gentilshommes servants entroient lors, et il parloit à eux, et ils le voyoient, ce qui les contentoit beaucoup. » Sous Louis XIV, le *lever* fut réglé avec un soin scrupuleux, comme tous les autres détails du cérémonial. Le petit *lever* commençait dès que le roi était éveillé et avait récité l'office du Saint-Esprit; les princes du sang et les principaux seigneurs et officiers de la maison du roi étaient admis en sa présence. C'était alors que se tenait le cercle des privilégiés. Un petit nombre d'élus étaient admis au petit *lever*. Le grand *lever* ne commençait que quand le roi était peigné et rasé. La serviette et la chemise lui étaient présentées par le Dauphin, ou par l'un des seigneurs les plus élevés en dignité. Tous les personnages qui jouissaient des grandes entrées pouvaient assister au grand *lever*. Quand le roi était complétement habillé, il donnait audience aux ambassadeurs. Le grand *lever* se terminait à l'heure du conseil.

— Théâtre. *Lever de rideau.* La signification de ce terme a complétement changé depuis quarante ans. Voici celle que donnait, en 1826, l'auteur anonyme du *Manuel des coulisses:* « Un *lever* de rideau, c'est une gratification allouée dans certains théâtres aux auteurs à la première représentation d'un ouvrage. Que la pièce réussisse ou non, dès que le rideau est levé, on doit aux auteurs le prix convenu. » Aujourd'hui cette coutume n'existe plus, et le *lever* de rideau représente tout autre chose. C'est une pièce en un acte, d'une importance secondaire, et qu'on joue au commencement du spectacle, pour le « *lever* du rideau, » alors que la salle est à peu près uniquement garnie de pompiers, d'ouvreuses de loges et de sergents de ville, et dans le but de laisser le temps aux spectateurs d'arriver pour la pièce de résistance, celle qui fait corps de spectacle. Les personnes riches qui aiment leurs aises, non-seulement veulent venir tard au théâtre, mais encore prétendent que la soirée soit commencée lorsqu'elles arrivent, afin de ne pouvoir être confondues avec la multitude, le *vulgum pecus*, qui fait queue pendant trois heures pour assister au *lever* de rideau, et qui en veut, comme on dit, pour son argent.

Dans les théâtres de drame, le *lever* de rideau est un petit vaudeville qui, la plupart du temps, n'est venu s'échouer là que parce qu'il a été refusé sur des scènes plus importantes. Dans les théâtres de genre, le *lever* de rideau est ordinairement un *ours* des auteurs de la grande pièce, lesquels, voulant avoir tous les droits de la soirée, ne rougissent pas d'enlever ainsi aux jeunes auteurs ce petit revenu, et d'accaparer l'affiche tout entière. A l'Opéra, le *lever* de rideau, qui est toujours destiné à accompagner un grand ballet (car nos grands ouvrages lyriques ont aujourd'hui trop de développements pour n'être pas joués seuls), a une importance plus considérable que partout ailleurs, et comporte parfois deux actes; ce théâtre possède en ce genre quelques petits chefs-d'œuvre; le *Comte Ory*, le *Philtre*, le *Dieu et la Bayadère* sont classés parmi les *levers* de rideau.

Lever (LE), tableau d'Eugène Delacroix. Une femme nue peigne, devant son miroir, son abondante chevelure blonde; à l'expression de sa physionomie, on devine qu'elle se sait belle, qu'elle en est heureuse et qu'elle songe à l'impression qu'elle produira.

Ce tableau, qui a paru au Salon de 1850, est à la fois d'un dessin ample et correct et d'une merveilleuse couleur. La femme qu'il représente est vraiment vivante. « On peut relever dans cette étude, a dit M. Louis de Geofroy (*Revue des Deux-Mondes*), des imperfections de détail, des mains emmanchées d'une façon un peu lourde, des chairs d'un ton bien rougeâtre pour la teinte dorée des cheveux; mais l'ensemble est d'une grasse et chaude harmonie. Une belle draperie rouge dans le fond soutient cette gamme opulente. »

Sous ce titre, le *Lever*, Baudouin a exposé, au Salon de 1765, un tableau représentant une femme assise sur le bord d'un lit en baldaquin, et à qui sa femme de chambre présente une chemise, tandis qu'une seconde soubrette se dispose à lui mettre ses mules. C'est là une de ces gravelures devant lesquelles Diderot s'indignait de voir s'arrêter des vieillards incorrigibles, « béquille en main, dos voûté, lunettes sur le nez. »

Des tableaux portant le même titre et représentant des scènes plus ou moins libres, plus ou moins gracieuses, ont été peints par Eug. Fichel (Salon de 1853), E. Plassan (Salon de 1857), Edouard Frère (1857), Marius Abel (Salon de 1818), Ingomar Frankel (1868). Un artiste allemand, M. Karl Muller, a exposé, au Salon de 1853, un tableau intitulé : le *Lever d'une prima donna.*

LEVER (Charles-James), romancier humoristique anglais, né à Dublin en 1806. Il est le fils d'un riche négociant, et il étudia d'abord les sciences médicales dans sa ville natale, s'y fit recevoir docteur, puis alla compléter ses études à Paris. De retour dans son pays natal, lors de l'invasion du choléra en 1832, il fit partie du comité de médecine de Londonderry, et brava courageusement le fléau. Envoyé ensuite à Bruxelles, comme médecin de l'ambassade d'Angleterre, il y debuta dans la littérature en publiant son premier et meilleur ouvrage, *Harry Lorrequer*. Le succès qu'obtint ce livre détermina M. Lever à faire paraître une série de romans, dans lesquels il peint le plus souvent les mœurs de l'Irlande : *Charles O'Mattey*, *Jack Hinton*, le *Commissaire*, *O'Donaghe*, *Notre mess*, la *Fontaine de Saint-Patrick*, *Roland Cashel*, le *Chevalier de Gwyne*, les *Dalton*, le *Voyage de la famille Dood*, l'*Homme du jour*, etc.

En 1842, M. Ch. Lever devint le directeur du *Dublin university Magazine*, dont il abandonna bientôt la direction. Vers 1845, il s'est retiré à Florence, où il a continué à composer des romans pour la plupart amusants et spirituels, entre autres : *Arthur O'Leary* (1856, 3 vol.).

LEVERD (Jeanne-Emilie), comédienne française, née à Paris en 1781, morte en 1843.

Elle entra au théâtre Louvois, alors sous la direction de Picard, le spirituel auteur de la *Petite ville*, qui l'aida de ses conseils et de ses leçons, passa au théâtre de l'Odéon, sut s'y faire applaudir, et essaya d'entrer à la Comédie-Française. M^{lle} Mars et M^{lle} Contat y régnaient alors en souveraines, et la première empêcha les débuts de celle en qui elle devinait une rivale. M^{lle} Leverd alla jouer en province jusqu'en 1808, époque à laquelle elle obtint enfin de débuter au Théâtre-Français (30 juillet) dans le rôle de Célimène. Son succès fut incontestable. A Saint-Cloud, elle joua le rôle de la marquise dans le *Legs*, de Marivaux, avec assez de talent pour obtenir aussitôt son admission comme sociétaire à demi-part.

L'année suivante, à la fin de 1809, M^{lle} Contat ayant pris sa retraite, il fallut donner son héritage; on le partagea entre M^{lle} Mars et M^{lle} Leverd. Mais ce partage donnant lieu à des conflits sans fin entre les deux rivales, la Comédie-Française pensa tout concilier en les faisant jouer tour à tour dans les mêmes rôles. Dans cette lutte, M^{lle} Leverd devait sombrer; elle n'avait pas autant de talent, quoiqu'elle en eût beaucoup, et de plus elle manquait de cette parfaite habileté que M^{lle} Mars mettait au service du sien. Celle-ci lui disputait donc avec acharnement la possession de ses rôles, lorsque parut le fameux décret de Moscou, interdisant à tout comédien de remplir deux emplois en chef. Le public, sans égard pour le décret, continua sa faveur à M^{lle} Mars dans tous ses rôles. Les talents supérieurs de M^{lle} Leverd ne lui permettant pas de rester au second rang, elle se retira. Après quelques mois de retraite, elle reparut dans l'*Intrigant*, d'Etienne. Cette rentrée fut assez bien accueillie; mais la comédienne allait avoir à lutter contre un autre ennemi, l'embonpoint; sa taille, pleine de grâce et de noblesse, peu à peu s'épaissit; M^{lle} Leverd devint obèse. Elle dut renoncer aux rôles de grandes coquettes pour prendre celui des mères, dans lesquels elle vit baisser peu à peu la faveur qu'elle avait su conquérir dans ses premiers rôles. M^{lle} Leverd fut surtout remarquable dans les rôles de Célimène, du *Misanthrope;* de Roxelane, des *Trois Sultanes;* de M^{me} Evrard, du *Vieux célibataire;* de M^{me} Patrice, du *Chevalier à la mode*, dans la *Femme jalouse*, dans la *Mère coupable*, etc.

LEVER-DIEU s. m. Moment de la messe où le prêtre élève l'hostie. ‖ On dit plus ordinairement ÉLÉVATION.

LEVERIDGE (Richard), chanteur et compositeur anglais, né en 1670, mort en 1758. Il jouit parmi ses contemporains d'une grande réputation, et composa les paroles et la musique d'un grand nombre de joyeuses chansons, dont il publia le recueil en deux volumes in-8^{o}. Son nom est resté populaire en Angleterre, grâce surtout à sa musique de la *Suzanne aux yeux noirs*, de Gay, un des airs que les Anglais citent de préférence lorsqu'ils veulent prouver à l'étranger incrédule leur génie musical. Quoique Leveridge ne menât pas précisément la vie d'un anachorète, il atteignit l'âge de quatre-vingt-huit ans, et conserva jusqu'au dernier jour la gaieté et la joyeuse insouciance de la jeunesse.

LEVERRIER (Urbain-Jean-Joseph), astronome français, né à Saint-Lô (Manche) le 11 mars 1811. Admis en 1831 à l'Ecole polytechnique, il en sortit élève ingénieur des tabacs et se livra d'abord à quelques recherches de laboratoire, dont il a, en 1837, publié les résultats, peu importants d'ailleurs, dans les *Annales de physique et de chimie.* Il fut nommé vers cette époque répétiteur du cours de géodésie et de machines à l'Ecole polytechnique, et remplaça quelque temps le professeur Savary après sa mort, arrivée en 1839. D'importants mémoires sur la stabilité de notre système solaire et sur la détermination des limites entre lesquelles doivent osciller les inclinaisons mutuelles des orbites des planètes principales attirèrent sur lui l'attention, et Arago s'empressa de lui prêter son appui et ses conseils. Les perfectionnements qu'il apporta à la théorie de Mercure et ses travaux relatifs à différentes comètes périodiques lui ouvrirent, en 1846, les portes de l'Académie des sciences, où il succéda au comte Cassini. Peu de temps après son élection à l'Institut, il entreprit, sur la théorie d'Uranus, le grand travail qui l'a conduit à la découverte de la planète Neptune. Cette planète d'Uranus faisait depuis longtemps le désespoir des astronomes; Laplace avait, à la fin du XVIII^{e} siècle, corrigé les formules d'une équation assez considérable relative à l'action exercée sur elle par Jupiter, et Delambre avait aussitôt réduit en tables la théorie de Laplace. Les divergences entre la théorie et les formules s'étaient trouvées ainsi fort amoindries; mais peu d'années suffirent pour rendre manifestes celles qui subsistaient encore. Bouvard avait, en 1821, donné de nouvelles tables d'Uranus plus parfaites que celles de Delambre; mais il ne croyait pas lui-même être arrivé à la perfection, dont une cause inconnue semblait devoir éloigner longtemps encore nos savants.

Plusieurs astronomes avaient émis l'hypothèse que les irrégularités du mouvement de l'astre rebelle pouvaient être dues à l'attraction exercée par une planète encore inconnue, placée à une distance plus grande du soleil. M. Leverrier s'attacha à cette idée, forma les équations qui devaient lier la masse et les éléments de l'orbite de la planète inconnue aux perturbations caractéristiques d'Uranus, parvint à comprendre entre des limites assez rapprochées les coordonnées du nouvel astre à une époque définie, et assigna la place où on pourrait le voir à cette époque. La prédiction se trouva à peu près justifiée par l'événement. Un juge autorisé, M. Delaunay, dit dans son *Astronomie :* « L'idée émise par Bouvard en 1821 était regardée comme vraisemblable par tous les astronomes. M. Leverrier, après avoir repris la comparaison de la théorie avec l'observation, et s'être assuré que les actions des planètes connues ne pouvaient pas suffire à expliquer toutes les perturbations d'Uranus, entreprit de déterminer la position que la planète inconnue devait occuper dans le ciel pour produire les perturbations dont on ne pouvait se rendre compte. D'un autre côté, M. Adams, alors étudiant de l'université de Cambridge, se livra également à l'examen de cette question sans que ni M. Leverrier ni lui se doutassent qu'ils s'occupaient en même temps de la même recherche. Ces deux savants furent ainsi conduits, chacun séparément, à assigner le lieu où devait se trouver la planète inconnue; leurs résultats s'accordèrent presque complétement. Mais M. Leverrier publia son travail avant M. Adams. Le jour même (23 septembre 1846) où M. Galle, de Berlin, en reçut la nouvelle, il dirigea une lunette vers le point du ciel indiqué par M. Leverrier, et y vit, en effet, la planète annoncée, à laquelle on a donné depuis le nom de *Neptune*. Le lieu qu'elle occupait était éloigné de moins d'un degré de la position que la théorie lui avait assignée. » Il n'est pas possible, ajoute M. Delaunay, de trouver une preuve plus éclatante en faveur des théories astronomiques modernes.

La sensation produite par cette découverte fut immense. Louis-Philippe, par deux articles d'une même ordonnance, nomma M. Leverrier chevalier, puis officier de la Légion d'honneur; le roi de Danemark lui envoya l'ordre de Danebrog, et la plupart des Académies de l'Europe s'empressèrent de se l'associer; une chaire d'astronomie fut créée pour lui à la Faculté des sciences de Paris, et il fut nommé astronome adjoint au Bureau des longitudes. Le memoire étendu de M. Leverrier sur la planète Neptune a paru dans la *Connaissance des temps* pour 1849.

M. Leverrier fut envoyé, en 1849, à l'Assemblée législative par le département de la Manche. Il siégea parmi les membres réactionnaires, mais ne se fit remarquer que dans les commissions, son défaut absolu d'éloquence ne lui permettant guère de prendre la parole en public. Lors du coup d'Etat, il fut nommé sénateur (1852), inspecteur général de l'enseignement supérieur et membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique. L'influence qu'il a exercée dans ces dernières fonctions n'a pas été heureuse, et il ne reste rien aujourd'hui des innovations que le pouvoir avait adoptées par ses conseils. La singulière idée d'introduire dans l'enseignement des lycées et des grandes écoles du gouvernement de prétendues études pratiques, aussi mal conçues que possible d'ailleurs, a gêné professeurs et élèves pendant quelques années, puis l'application en a été unanimement abandonnée.

La mort d'Arago (octobre 1853) laissant vacante la place de directeur de l'Observatoire, M. Leverrier fut appelé à lui succéder (30 janvier 1854). On le vit alors modifier ou bouleverser complétement tout ce qui s'était fait avant lui, et s'attacher, avec aussi peu de tact que de mesure, surtout à l'Académie des sciences, à jeter le blâme sur l'administration et les vues de son prédécesseur, que le sentiment public a classé au nombre des grands hommes dont la France s'honore. Le gouvernement ayant accepté les réformes qu'il avait proposées dans le mode et la nature des observations, il mit en œuvre son système, et en publia les premiers résultats dans les *Annales de l'Observatoire de Paris* (1855-1856, 2 vol. in-4^{o}). Partisan déclaré de l'absolutisme en politique, toujours prêt, au Sénat, à appuyer les mesures les plus antilibérales, il mit en pratique, dans le centre scientifique qu'il dirigeait, ses théories gouvernementales, devint à l'Observatoire un tyran au petit pied, et souleva contre lui tous ses coopérateurs par ses procédés intolérables. A plusieurs reprises, la presse retentit de plaintes contre son administration. Ces plaintes devinrent si vives, que l'opinion publique s'en émut et que M. Duruy, ministre de l'instruction publique, crut devoir instituer, au mois de novembre 1867, une commission d'enquête. A la suite des travaux de cette commission, on adjoignit au directeur de l'Observatoire une sorte de comité de surveillance, chargé de refréner son goût pour l'arbitraire. Mais cette demi-mesure ne produisit pas les résultats que le pouvoir en attendait; M. Leverrier continua sa façon d'agir habituelle, et devint, au sein même de l'Académie des sciences, l'objet des plus vives attaques, qu'il justifia lui-même par ses outrecuidantes explications. Enfin, à la suite de nouvelles discussions intestines à l'Observatoire, le ministre de l'instruction publique, M. Ségris, destitua (le 5 février 1870) M. Leverrier, qui fut remplacé par M. Delaunay. Quelques mois plus tard, le 4 septembre 1870, le calculateur de Neptune perdait, dans l'effondrement de l'Empire, son siége au Sénat, et était rendu à la vie privée et aux sciences mathématiques, qu'il eût mieux fait, pour sa réputation, de cultiver exclusivement.

Par décret du 19 février 1873, M. Leverrier a été appelé de nouveau aux fonctions de directeur de l'Observatoire, en remplacement de M. Delaunay; mais son pouvoir a été diminué par une sage réglementation, et il est rentré à l'Observatoire non en potentat absolu, mais en monarque constitutionnel. « Comme homme politique, dit, au sujet de cette nomination, la *République française*, M. Leverrier est universellement connu. En 1847, il brûlait, au témoignage du ministre Salvandy, de porter aux pieds du roi l'hommage de son dévouement; sous l'Empire, il fut sénateur cléricalisant et non moins inféodé aux intérêts de l'autel qu'à ceux de la dynastie... Tout le monde connaît également l'esprit de domination tyrannique dont il a fait preuve dans la position de potentat qu'il a trop longtemps occupée à l'Observatoire : le souvenir en fait frémir encore ceux qui souffrirent sous ses ordres, livrés à sa discrétion presque absolue... Toutefois, dans les conditions nouvelles établies par le décret, on s'explique le choix de M. Thiers; si M. Leverrier traîne derrière lui un fâcheux passé politique et administratif, il est juste de reconnaître en lui un savant de premier ordre, un travailleur infatigable : le monde savant le considère comme le plus important des astronomes français, le plus autorisé peut-être des astronomes actuels. »

LÈVES, en latin *Lævi*, peuple de l'Italie ancienne, dans la Gaule Transpadane, d'origine ligurienne. Leur chef-lieu était *Ticinum*, aujourd'hui Pavie.

LÈVES, village et commune de France (Eure-et-Loir), canton nord, arrond. et à 3 kilom. de Chartres, sur une colline près de l'Eure; 1,202 hab. Dans les environs se voient une caverne et une fontaine, qui rappellent des souvenirs druidiques; les ruines d'un monastère fondé au VI^{e} siècle; les restes d'une abbaye du XII^{e} siècle, et un asile de vieillards et d'enfants, construit par le marquis d'Aligre.

LÈVE-SOLE s. m. Art vétér. Instrument qui n'est autre chose qu'un morceau de fer plat, allongé et aplati par le bout, et dont le maréchal se sert pour enlever la sole de corne de dessus la sole charnue.

LEVESQUE (Louise CAVELIER, dame), femme de lettres française, née à Rouen en 1703, morte à Paris en 1745. Fille d'un procureur au parlement de Normandie, elle reçut une éducation soignée, et, à vingt ans, elle épousa M. Levesque, gendarme du roi. Quelque temps après, elle alla habiter Paris, où elle entra en relation avec des écrivains distingués et s'adonna bientôt elle-même à la littérature. M^{me} Levesque a composé des poésies, des romans et quelques pièces de théâtre. Ses romans seuls eurent une certaine vogue. Ils sont écrits avec facilité, mais dans un style sans relief, et la fiction en est souvent outrée. On lui doit : *Lettres et chansons de Céphise et d'un ami* (Paris, 1731, in-8^{o}); *Célénie*, roman allégorique (Paris, 1733, 4 part. in-12); *Minet*, poëme (Paris, 1736, in-12); le *Siècle* ou les *Mémoires du comte de Solinville* (La Haye, 1736-1741, in-12); *Lilia, histoire de Carthage* (Amsterdam, 1736, in-12); *Sancho Pança, gouverneur*, poëme burlesque (Amsterdam, 1738, in-8^{o}); le *Prince des Aigues-Mortes* et le *Prince invisible*, contes (Paris, 1744, in-12); l'*Augustin*, poëme sérieux, et plusieurs pièces de vers dans les *Amusements du cœur et de l'esprit; Judith*, opéra en cinq actes (Paris, 1736); l'*Amour fortuné*, comédie (Paris, 1740).

LÉVESQUE (Pierre-Charles), helléniste et historien, né à Paris en 1737, mort en 1812. Il apprit d'abord le métier de graveur, puis débuta dans la littérature par des ouvrages philosophiques qui le firent remarquer de Diderot, et lui valurent la recommandation de l'illustre philosophe auprès de Catherine II. L'impératrice appela immédiatement Lévesque en Russie (1773), pour y occuper une chaire de belles-lettres à l'Ecole des cadets nobles. Arrivé à Saint-Pétersbourg, il se livra avec ardeur à l'étude du russe et du slavon, rassembla les matériaux d'une *Histoire de Russie*, et revint en France, en 1780, pour la publier. Ce travail, édité en 1782, obtint un tel succès, que l'Académie des inscriptions admit l'auteur dans son sein (1789), et qu'on le nomma professeur d'histoire au Collége de France. Pendant l'impression de son *Histoire*, il collaborait à la collection des *Moralistes anciens*, de Didot, pour laquelle il fit d'excellentes traductions des *Caractères* de Théophraste, des *Entretiens mémorables* de Socrate, des *Sentences* de Théogonis, de Phocylide, etc., des *Pensées morales* de Ménandre, etc. Pendant la Révolution, Lévesque vécut dans la retraite et dans l'étude, principalement occupé de sa traduction de *Thucydide* (1795, 4 vol.), et fut il rappelé à l'Institut, lors de la reconstitution de ce corps. Il est mort en travaillant à une *Histoire générale de la monarchie française*, qu'il avait entreprise à l'âge de soixante-seize ans. C'était un homme d'une vaste érudition, mais qui a manqué souvent d'un sûr esprit de critique et dont le style n'était pas sans reproche. Outre des *Mémoires*, des *Notices*, des *Analyses*, etc., nous citerons de lui : les *Rêves d'Aristobule* (1761); l'*Homme moral* (1775); *Histoire de Russie* (Yverdun, 1782-1783, 6 vol. in-12); *Histoire de la France sous les cinq premiers Valois* (1788, 4 vol.); *Histoire critique de la république romaine* (1807, 3 vol.); *Etudes de l'histoire ancienne et de celle de la Grèce* (1811, 5 vol.).

LÉVESQUE (Marie-Louise-Rose), femme de lettres, fille du précédent, née à Paris en 1768. A dix-huit ans, elle publia ses premiers essais poétiques sous le titre d'*Idylles* ou *Contes champêtres* (1786), qui lui valurent de vives félicitations de la part de Palissot, de Florian et de Gessner. Elle épousa, quelque temps après, M. Pétigny de Saint-Romain. Barbier lui attribue un roman anonyme, intitulé : *Aurélie* ou l'*Intéressante anonyme* (2 vol. in-8^{o}). On ignore l'époque de sa mort.

LÉVESQUE DE BURIGNY (Jean), historien français. V. BURIGNY.

LÉVESQUE DE POUILLY (Louis-Jean), administrateur et moraliste français, né à Reims en 1691, mort en 1750. Il était frère de Lévesque de Burigny. S'étant rendu à Paris, il cultiva d'abord les mathématiques, qu'il abandonna pour se livrer aux lettres. Vers 1727, il fut nommé lieutenant général de sa ville natale, qu'il dota d'écoles, de promenades et de fontaines publiques. Cet érudit comptait parmi ses amis Pluche, Fréret, Newton et Bolingbroke, qui lui écrivait : « Je ne connais que trois hommes dignes qu'on leur confie le gouvernement des nations : vous, Pope et moi. » La *Théorie des sentiments agréables* (Genève, 1747, in-8^{o}), où il établit que la vertu est le souverain bien, est le seul ouvrage que Lévesque nous ait laissé. Il avait été admis, en 1722, à l'Académie des inscriptions.

LÉVESQUE DE POUILLY (Jean-Simon), littérateur français, fils du précédent, né à Reims en 1734, mort en 1820. Lieutenant général du présidial de sa ville natale, conseiller d'Etat et membre de l'Académie des inscriptions avant la Révolution, il émigra en 1792, puis revint en France et vécut dans la retraite. Nous citerons de lui : *Vie de Michel de L'Hospital* (1764), et *Théorie de l'imagination* (1803).

LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE (Pierre-Alexandre), philologue français, né à Troyes en 1697, mort en 1762. Après avoir commencé l'étude du droit à Orléans, il se rendit à Paris, où il ne tarda pas à se livrer à des travaux d'érudition, et devint membre de l'Académie des inscriptions en 1743. C'était un homme laborieux et instruit, un esprit assez original, mais trop systématique. Il croyait notamment que le français dérive du celtique et qu'il n'a presque rien emprunté au latin. Outre un certain nombre de *Memoires*, insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, nous citerons de lui : *Doutes proposés sur les auteurs des* Annales de Saint-Bertin (1736); les *Poésies du roi de Navarre* (1742, 2 vol. in-8^{o}), suivies d'un *Précis des révolutions de la langue française*, etc. Il a laissé manuscrite une *Histoire des comtes de Champagne*.

LEVET, bourg de France (Cher), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S. de Bourges; pop. aggl., 467 hab. — pop. tot., 984 hab. Voie romaine.

LEVEUR, EUSE s. (le-veur, eu-ze — rad. *lever*). Techn. Ouvrier qui, dans les fabriques de papier et de carton, puise dans la cuve. ‖ Celui qui détache les feuilles, après qu'elles ont été pressées. ‖ Ouvrière qui, dans le point d'Alençon, lève le morceau attaché au parchemin.

— Féod. Celui qui levait des droits seigneuriaux.

— Typogr. Ouvrier qui enlève les feuilles de la presse, à mesure qu'elles sont imprimées : LEVEUR *de feuilles.* ‖ *Leveur de lettres*, Ouvrier compositeur qui travaille d'une manière expéditive.

LEVEZON, chaîne de montagnes de la France méridionale, qui sépare la rivière du Tarn de celles du Lot et de l'Aveyron, et qui donne naissance à cette dernière, au Viaur et à plusieurs torrents. Cette chaîne, généralement nue et stérile, se termine, du côté du Tarn et du Lot, par de magnifiques escarpements. Ses points culminants atteignent 1,089, 1,092 et 1,099 mètres.

LÉVI, patriarche hébreu, né en Mésopotamie l'an 1748 av. J.-C., mort en Egypte en 1612. Il était le troisième fils de Jacob et de Lia. C'est lui qui, voulant venger Dina, sa sœur, enlevée et outragée par Sichem, extermina, avec le concours de son frere Simon, les Sichémites. Il fut le chef d'une tribu d'où sortirent Moïse et Aaron, et qui devint, chez les Hébreux, la caste sacerdotale. Les *lévites* n'eurent point de part dans la distribution des terres conquises en Palestine; exclusivement consacrés au service des autels, ils furent dispersés dans les quarante-huit villes dites *lévitiques*, où ils percevaient la dîme de tous les produits.

LÉVI (Daniel), dit **Barrios**, théologien et poëte juif espagnol. Il vivait dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle et habitait Amsterdam, se livrant à la culture de la poésie espagnole.

On a de lui : le *Triomphe du gouvernement et de l'antiquité belge; Relation des poëtes et des écrivains espagnols d'origine juive; Histoire universelle des Juifs; Casa de Jacob; Theologia natural*, et enfin *Coro de las musas* (le *Chœur des muses*), son ouvrage le plus connu.

M. José Amador de los Rios a consacré quelques pages à cet élégant écrivain. « Dans les œuvres de Daniel Lévi, dit-il, on trouve, à côté de remarquables beautés, les plus blâmables défauts. Il est vrai que ces défauts proviennent en grande partie de l'état même des lettres et de la facilité avec laquelle il suivit l'école *culterana*, imitant le langage boursouflé et excessivement hyperbolique des partisans de Gongora ; mais ce défaut, s'il fait tort à un grand nombre de beautés de style, s'il défigure bien des images simples et vraiment poétiques, ne parvient pas à obscurcir l'esprit de Barrios, qui réussit à arracher à sa lyre multiple des accents tour à tour pathétiques ou des traits épiques, des satires, et enfin de tendres accords qui nous retracent la félicité et la vie paisible de la campagne... Barrios, comme le plus grand nombre des écrivains de sa race, ne se contenta pas des triomphes que pouvait lui offrir un genre déterminé ; il aspira à les cultiver tous, sans voir qu'ainsi il énervait ses forces et consumait inutilement les trésors de son imagination. Cependant, dans toutes ses poésies, il répandit une égale érudition, et dans toutes il laissa des traces de son incontestable talent. Il ne faut pas le confondre avec ces rimailleurs infatués d'eux-mêmes, qui assiégèrent si malheureusement le Parnasse espagnol au XVII^e siècle, et qui, sans talent et sans imagination, ne surent que se livrer à des variations et à des parodies, en parlant un langage extravagant qu'eux-mêmes ne pouvaient pas comprendre. » (*Estudios sobre los Judios de España* [Madrid, 1848, 1 vol. in-8°], traduction de don José Magnabal.) V. CHŒUR DES MUSES.

LÉVI (Daniel), juif et écrivain anglais, né en 1740, mort en 1799. Tout en étant cordonnier, puis chapelier, il composa en anglais plusieurs ouvrages, entre autres : *Exposé des rites et des cérémonies des juifs* (Londres, 1783); *Lingua sacra* (Londres, 1789, 3 vol. in-8°) ; *Dissertations sur les prophéties de l'Ancien Testament* (Londres, 1796-1800, 3 vol.); *Défense de l'Ancien Testament* (Londres, 1797).

LEVI (Léon), économiste italien, né à Ancône en 1820. Il commença par se livrer au commerce dans sa ville natale, vint habiter Liverpool en 1844, et se fit naturaliser Anglais en 1847. Vers 1848, il publia une brochure dans laquelle il démontrait l'avantage que pourrait retirer le commerce anglais de l'établissement de chambres et de tribunaux de commerce. Par ses soins, une chambre de commerce fut créée à Liverpool en 1849, et il en fut nommé secrétaire. Mis à même par ses relations de recueillir de précieux renseignements sur la statistique commerciale du monde entier, il publia de 1850 à 1852 un ouvrage capital sur le *Droit commercial universel*, qui parut à Edimbourg en quatre parties.

M. Levi fit ensuite sur ce sujet des conférences très-remarquables à Edimbourg et à Glascow, et fut nommé professeur de droit commercial à Londres en 1852. Il a publié depuis un *Manuel des lois commerciales du Royaume-Uni* (1854), et un ouvrage de philosophie intitulé : la *Loi divine dans ses rapports avec la loi naturelle* (1855), où il essaye d'établir une certaine relation entre la religion et la science sociale.

LÉVI (Raphaël), oratorien. V. BYZANCE (Louis DE).

LÉVI-ALVARÈS (David-Eugène), professeur français, né de parents juifs à Bordeaux en 1794, mort en 1870. Après avoir été soldat dans les derniers temps de l'Empire, il donna des leçons particulières, puis s'occupa exclusivement de l'éducation des femmes, trouva une méthode ingénieuse pour faciliter l'instruction des jeunes filles, et fit, à partir de 1825, à Paris, un cours d'éducation maternelle qui eut un très-grand succès. Ce fut également Lévi-Alvarès qui eut l'idée de fonder à l'Hôtel de ville, en 1833, un cours normal hebdomadaire, que vinrent suivre chaque dimanche un nombre considérable de jeunes institutrices. Il fut puissamment secondé dans cette œuvre utile par M. Lourmand, qui la continua avec un zèle digne des plus grands éloges. Lévi-Alvarès a composé, d'après sa méthode, un assez grand nombre d'ouvrages élémentaires et de compilations d'une médiocre valeur, au point de vue d'une sérieuse critique, mais qui n'en ont pas moins eu du succès et ont été souvent réédités. Nous citerons de lui : *Mnémosyne classique* (1826, in-8°); *Nouveaux éléments d'histoire générale* (1829); *Esquisses historiques* (1830); *Etudes géographiques* (1832); la *Mère institutrice* (1834-1836, 3 vol.); *Lectures progressives* (1838-1840); *Manuel historique des peuples anciens* (1854); *Littérature française* (1858), etc. — Son neveu, Ernest LÉVI-ALVARÈS, né à Bordeaux en 1823, s'est également adonné à l'enseignement en se servant de la même méthode, et il a publié, entre autres livres, la *France* (1852-1857, 4 vol. in-16), livre de lecture pour la jeunesse, en collaboration avec M. E. Manuel.

LÉVIATHAN s. m. (lé-vi-a-tan). Animal monstrueux, dont il est parlé dans le *Livre de Job : Du sein des mers sortaient les baleines semblables à des îles, et les* LÉVIATHANS *hideux rampant sur le sable avec des crocodiles de vingt brasses.* (G. Sand.) *L'homme est, devant la mer, comme un enfant devant la bauge d'un* LÉVIATHAN. (H. Taine.)

. . . . Il est, je crois,
Plus aisé qu'un chameau passe au trou d'une aiguille,
Ou le *léviathan* au gosier de l'anguille,
Qu'un riche et qu'un puissant par la porte des cieux.
V. HUGO.

— Par ext. Objet d'une grandeur monstrueuse : *Vous apercevez bientôt l'Escurial, ce* LÉVIATHAN *d'architecture.* (Th. Gaut.)

— Cabale. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux et qui a le Midi sous sa dépendance. ‖ Grand amiral de l'enfer, gouverneur des contrées maritimes de l'empire de Belzébuth.

— **Encycl.** Le *léviathan* est un monstre de l'Ecriture, sur la nature duquel les auteurs sacrés ne sont pas d'accord. Voici la description toute négative qu'on en trouve au chapitre XL du *Livre de Job :* « Pourras-tu tirer *Léviathan* hors de l'eau avec l'hameçon, ou le prendre par la langue en jetant la ligne? Passeras-tu un jonc dans ses narines, et lui perceras-tu la mâchoire avec une épine? Te joueras-tu de lui comme d'un passereau, et le lieras-tu, afin qu'il serve de jouet à tes servantes? Les pêcheurs associés feront-ils festin à cause de sa prise, et le partageront-ils entre les marchands? Mets les mains sur lui, si tu l'oses, et tu ne penseras pas une seconde fois à l'attaquer. On se trompe quand on espère le prendre, et on est renversé à sa seule vue. »

Quelques commentateurs veulent qu'ici le mot *Léviathan* représente symboliquement l'innombrable famille des poissons; d'autres veulent que ce soit la baleine; plusieurs prétendent que c'est le crocodile, et Bochart a suivi ce dernier sentiment. Les interprètes ne s'accordent pas davantage sur l'origine du mot *Léviathan*. Quelques-uns le dérivent de l'hébreu *leviath thannim*, c'est-à-dire conjonction de dragons, comme si l'on avait voulu dire qu'il y avait plusieurs dragons dans le seul *Léviathan*. Bochart le fait provenir de l'arabe *lava*, qui veut dire *fléchir, plier*. Cette étymologie convient très-bien au dragon, qu'on représente avec un corps flexueux, mais ne convient guère au crocodile, lequel ne se plie qu'avec beaucoup de peine. Vossius croit que *Léviathan* vient de l'hébreu *lavah*, qui signifie *il a été ajouté*, et que ce nom marque la grandeur de l'animal.

Dans *Isaïe*, il est dit : « En ce temps-là, le Seigneur avec son glaive dur, grand et fort, châtiera *Léviathan*, le serpent perçant, *Léviathan*, le serpent tortueux, et il immolera la baleine qui est dans la mer. » Ce serait donc un serpent, si l'on pouvait expliquer Job par Isaïe. *Léviathan*, dans les temps modernes, a élu domicile au pôle. Péloppidan raconte que l'on croit si fortement à son existence en Norvége, que toutes les fois que, dans le manoir de Nordland, il s'avisait d'en parler dubitativement, il faisait sourire comme s'il eût douté de l'existence de l'anguille ou de tout autre poisson vulgaire. Sur les côtes de Norvége, *Léviathan* prend les noms de *Soc-Armer* et d'*Aletust*. Les écrivains scandinaves lui attribuent 100 toises de longueur avec une tête qui ressemble beaucoup à celle du cheval, des yeux noirs et une espèce de crinière blanche; on ne le rencontre que dans l'Océan, où il se dresse tout à coup comme un mât de vaisseau, et pousse des sifflements plus épouvantables que ceux de la tempête.

Le mot *Léviathan* a passé dans la langue, où il sert à désigner quelque chose de colossal, de monstrueux. C'est le nom que les Anglais ont donné dans ces derniers temps au navire le plus gigantesque qui ait été construit jusqu'à ce jour, et qui est devenu depuis le *Great-Eastern*.

« Par les chemins de fer qui sillonnent le sol, par les *Léviathans* qu'on voit bondir sur l'Océan, on aura bientôt touché barre aux quatre coins du monde, et l'univers, devenu trop petit, sera aussi connu que le boulevard des Italiens. »

EDMOND TEXIER.

« Salut! qui que tu sois, toi dont la blanche voile
De ce large horizon arrive en palpitant!
Heureux, quand tu reviens, si ton errante étoile
T'a fait aimer la rive! heureux si l'on t'attend!
D'où viens-tu, beau navire? à quel lointain rivage,
Léviathan superbe, as-tu lavé tes flancs? »
ALFRED DE MUSSET.

« La Révolution vous plut toute petite;
Vous emboîtiez le pas derrière Talleyrand;
Le monstre vous sembla d'abord fort transparent,
Et vous l'aviez tenu sur les fonts de baptême;
Joyeux, vous avez dit au nouveau-né : « Je t'aime! »
Ligue ou Fronde, remède ou déficit, protêt,
Vous ne saviez pas trop au fond ce que c'était;
Mais vous battiez des mains gaîment, quand La
Fit à *Léviathan* sa première layette. [Fayette
Plus tard, la peur vous prit quand surgit le flambeau. »
V. HUGO.

Léviathan, traité de Hobbes, publié en anglais en 1651, pendant le séjour de l'auteur à Paris, en latin en 1668. Dans ce traité se trouvent exposés et développés avec une puissance remarquable de logique les principes de Hobbes en psychologie, en morale, en politique. Selon Hobbes, il y a continuellement en nous des images des choses qui sont hors de nous, et la représentation des qualités de ces êtres est ce que nous nommons *concept, imagination, idée, connaissance ;* la sensation engendre en nous toutes les pensées, et nous ne pensons que ce qui est corps ou composé de corps. Parler d'une substance incorporelle est absolument la même chose que si l'on parlait d'un corps incorporel. L'intelligence n'est que la faculté de noter les sensations. Nos idées générales ne sont que des chiffres, des signes de convention. Tout raisonnement se réduit à chercher le tout par l'addition des parties, ou une partie par voie de soustraction; en un mot, l'induction et la déduction ne sont que des formes de l'équation, qui est le procédé général de la raison. Les facultés de l'homme ne se distinguent de celles des animaux que par l'ordre appliqué, grâce à la parole, à la mémoire, à l'imagination et à la série des pensées éveillées les unes par les autres. La sensation, qui est la matière de l'intelligence, devient aussi la force motrice de la volonté. La sensation donne naissance au plaisir et à la douleur, et par suite à l'appétit et à l'aversion. L'appétit, quand il s'applique à un objet particulier, se nomme désir; quand il s'applique à un objet présent, il s'appelle amour. Le beau et le laid sont les signes apparents et probables du bien et du mal. Beauté, bien, plaisir, de même que laideur, mal, douleur, ne sont que les différents noms, les différents modes d'une même chose. Le bien spirituel, c'est le bien absent, éloigné; le bien physique, c'est le bien présent, actuel. La délibération est le résultat naturel de nos passions contradictoires. L'action est déterminée par une passion qui, l'emportant dans la délibération, prend le nom de volonté. La liberté n'est pas autre chose que l'absence d'obstacle à la passion : c'est le pouvoir d'agir, la faculté de se mouvoir sans obstacles extérieurs. Les animaux délibèrent comme nous, sont libres comme nous. La jouissance étant l'objet unique des appétits, la douleur celui des aversions, tout homme est naturellement pour l'homme une limite, un obstacle, et par là même un ennemi : *Homo homini lupus*. On comprend, en effet, que chaque individu ayant droit d'acquérir tout ce qu'il désire, et ne pouvant s'emparer de tout, posséder tout qu'au détriment des autres, l'état de nature ne peut être qu'un état de guerre et d'anarchie. Hobbes conçoit l'anarchie, non comme un accident, un désordre transitoire, mais comme l'état normal de l'humanité, la conséquence de notre organisation physique et morale, un droit naturel et absolu. L'anarchie nous donne le despotisme; car les hommes étant égaux en force, la guerre de tous contre tous est sans issue et sans fin, et tous doivent sentir que leur intérêt est de sortir promptement d'un état destructif de toute sécurité. De là le contrat social, par lequel chacun s'engage envers chacun et envers tous à céder de son droit naturel la part dont le sacrifice est nécessaire à la paix. Ainsi la société est l'œuvre artificielle d'une convention dictée par l'égoïsme et la peur. Mais il faut que ce contrat soit armé, devienne une force qui absorbe toutes les forces individuelles. Il est impossible d'instituer la société sans établir un souverain absolu, une volonté qui concentre en elle, c'est-à-dire qui domine ou plutôt qui supprime toutes les autres volontés. Ce souverain décrétera le juste et l'injuste, le vrai et le faux; il aura les tables de la loi, la balance de la justice, l'épée de la guerre, les clefs du sanctuaire, c'est-à-dire tous les pouvoirs législatif et exécutif, judiciaire et spirituel; car, dit Hobbes, toute séparation des pouvoirs ressusciterait l'état de nature, l'état de guerre. Enfin la monarchie sera la forme logique de cette souveraineté absolue dans son objet et dans ses attributions, car c'est celle qui s'éloigne le plus de l'anarchie primitive, et qui ferme le mieux la porte aux compétitions et aux luttes de l'état de nature. Quant à la religion, elle est, selon Hobbes, fille de l'imagination et de la peur. C'est l'imagination qui crée des causes invisibles, terribles et puissantes. Ces fantômes peuvent être l'œuvre de l'imagination personnelle, et alors c'est superstition; quand ils sont le produit de l'imagination collective, ils constituent la vraie religion, qui est un moyen de paix et de gouvernement.

Hobbes a donné à l'ouvrage que nous venons d'analyser le titre bizarre de *Léviathan*, parce qu'il voyait dans la société politique un corps artificiel, une sorte d'animal plus grand que l'homme. Le *Léviathan*, c'est l'homme artificiel imaginé pour la protection et le salut de l'homme naturel. Un mot, celui de *droit* eût suffi pour éclairer, ou mieux pour dissiper cet ensemble monstrueux de déductions logiques; mais il est plus facile de nier le droit que de le définir.

LÉVICARDE s. f. (lé-vi-kar-de — du lat. *levis*, lisse, et du gr. *kardia*, cœur). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des bucardes, et comprenant les espèces à coquille lisse.

LÉVICAUDE adj. (lé-vi-kô-de — du lat. *levis*, lisse; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue lisse.

LÉVICOLLE adj. (lé-vi-ko-le — du lat. *levis*, lisse; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou lisse.

LÉVICOSTÉ, ÉE adj. (lé-vi-ko-sté — du lat. *levis*, lisse; *costa*, côte). Zool. Qui est pourvu de côtes lisses.

LEVIE, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Sartène; pop. aggl., 1,537 hab. — pop. tot., 1,747 hab. Récolte et commerce de blé, vin, huile, châtaignes.

LEVIEIL (Guillaume), peintre verrier français, né vers 1676, mort en 1731. Il appartenait à une famille qui s'occupait exclusivement de peinture sur verre, et il travailla pour son début aux vitraux de l'église Sainte-Croix d'Orléans; puis il vint à Paris, et fut présenté par Jouvenet à Mansart, qui l'employa à la chapelle de Versailles. Levieil travailla ensuite à l'église des Invalides : son chef-d'œuvre était exposé dans l'église des Dominicains.

LEVIEIL (Pierre), artiste et écrivain, né à Paris en 1708, mort en 1772, fils du précédent. Il fut chargé de restaurer les vitraux du charnier de Saint-Etienne-du-Mont, de l'église Notre-Dame, de l'église Saint-Victor, et exécuta ces travaux avec une grande supériorité. En même temps, il s'attacha à faire une étude approfondie de la peinture sur verre, de la manière de composer et d'employer les couleurs, de recuire le verre peint, de préparer et de calciner les émaux, etc. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Essai sur la peinture en mosaïque* (Paris, 1768, in-12), suivi d'une *Dissertation sur la pierre spéculaire des anciens ; Traité historique et pratique de la peinture sur verre* (Yverdun, 1772, in-4°), ouvrage fort remarquable, publié par l'Académie des sciences, et terminé par un traité de l'*Art du vitrier*. Levieil a laissé, en outre, quelques ouvrages manuscrits : un *Essai sur la peinture ; Recherches sur l'art de la verrerie ; Mémoire sur la confrérie des peintres vitriers.*

LEVIER s. m. (le-vié — rad. *lever*). Mécan. Barre inflexible, basculant autour d'un point d'appui, et dont on se sert pour soulever des fardeaux : *Connaissez-vous la machine toute simple qu'on appelle un* LEVIER? (M^me de Sév.) *Le paysan le plus ignorant sait partout remuer les plus gros fardeaux par le secours du* LEVIER. (Volt.) *Il faut toujours proportionner les moyens à la chose et ne pas prendre un* LEVIER *pour soulever une paille.* (Chateaub.) *Borelli a vu le premier que les os sont des* LEVIERS. (L.-J. Larcher.) ‖ *Levier du premier genre*, Celui dans lequel le point d'appui est placé entre la résistance et la puissance : *La balance appelée romaine est un* LEVIER *du premier genre.* ‖ *Levier du deuxième genre*, Celui dans lequel la résistance est entre le point d'appui et la puissance. ‖ *Levier du troisième genre*, Celui dans lequel la puissance est entre le point d'appui et la résistance. ‖ *Levier hydraulique*, Appareil qui sert à élever l'eau d'une rivière par le moyen de la force même du courant.

— Fig. Moyen d'action : *N'oubliez pas que le* LEVIER *de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion.* (Raynal.) *Quoi! vous avez une nation entière pour* LEVIER, *la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde?* (Danton.) *Sans l'enthousiasme, ce puissant* LEVIER *des grandes choses, les talents et la vertu resteraient au-dessous d'eux-mêmes.* (Sanial-Dubay.) *La démocratie que nous servons n'a qu'un* LEVIER, *le travail; qu'un but, la liberté.* (A. de La Forge.)

Que de gens vont se pendre au *levier* populaire
Pour relever le Dieu qu'ils avaient souffleté!
A. DE MUSSET.

— Artill. *Levier de manœuvre*, Levier de bois, non ferré, terminé par une pièce carrée, qui sert à mouvoir les bouches à feu. ‖ *Levier de pointage*, Levier de bois, entièrement rond et muni d'un arrêtoir, d'un anneau et d'une maille de fer, qui sert à pointer les pièces de campagne. ‖ *Levier portereau*, Levier de bois, muni au milieu d'une boucle ou anneau en cordage, qui sert à manœuvrer les obusiers de montagne.

— Mar. *Levier directeur*, Levier dont on se sert pour manœuvrer les affûts des obusiers et des canons de 50 et de 30. ‖ *Clef à levier*, Sorte de clef propre à retenir les mâts guindés à leur place.

— Chir. Tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever les portions d'os détachées par le trépan, ou enfoncées par une fracture du crâne. ‖ Tige de fer ou d'acier, de forme et de longueur variables, ayant une ou plusieurs courbures, dont on se sert pour donner à la tête du fœtus une direction convenable. ‖ *Levier droit*, Instrument destiné à l'extraction des dents incisives.

— **Encycl.** Méc. Un *levier* est un corps solide dont un point est fixe. Lorsqu'un *levier* n'est soumis qu'à l'action de deux forces, qu'on désigne ordinairement sous les noms de *puissance* et de *résistance*, l'équilibre exige que ces forces aient une résultante unique, dirigée vers le point fixe, c'est-à-dire que ces forces soient dirigées dans un même plan passant par le point fixe, et que leurs distances à ce point soient inversement proportionnelles à leurs intensités. Lorsque le *levier* est soumis à l'action de forces en nombre quelconque, l'équilibre exige que le moment résultant des moments de ces forces par rapport au point fixe soit nul, c'est-à-dire que la somme des moments des forces par rapport à un axe quelconque, passant par le point fixe, soit nulle d'elle-même. V. MOMENT.

La théorie du *levier* forme le point de départ de toutes les recherches en mécanique. Elle est due à Archimède, qui d'ailleurs s'est borné au cas où la puissance et la résistance sont parallèles. Le principe d'où part Archimède consiste en ce que deux forces parallèles, égales et de même sens peuvent être remplacées par une force parallèle à ces deux forces, appliquée dans leur plan à égale distance de l'une et l'autre, et double de l'une d'elles ; ou que des forces parallèles et de même sens, égales et équidistantes, se remplacent par une seule force de même direction, égale à leur somme et appliquée au milieu de la perpendiculaire aux deux extrêmes. La réciproque de cette proposition permet à Archimède de remplacer les deux forces parallèles, qui agissent sur le *levier*, lors du moins qu'elles sont commensurables, par d'autres forces égales et équidistantes dont la résultante est facile à trouver. L'équilibre exige évidemment que la résultante passe au point fixe ; or cette condition donne facilement celle que doivent remplir les forces proposées. Soient $P = 2mp$ et $Q = 2np$, la puissance et la résistance appliquées en A et B, et O le point qui divise AB en parties proportionnelles à P et à Q, de telle sorte que l'on ait P : Q : : OA : OB. Si l'on prolonge OA et OB de longueurs égales AC et BD, et que l'on divise respectivement OC et OD en $2m$ et $2n$ parties toutes égales, on pourra remplacer P par $2m$ forces égales à p, appliquées aux milieux des divisions de CO et Q par $2n$ forces égales aussi à p et appliquées aux milieux des divisions de OD. On aura ainsi $2m + 2n$ forces égales et équidistantes appliquées aux milieux des divisions de CD ; le point d'application de la résultante de toutes ces forces sera au milieu de CD, c'est-à-dire au point F, tel que AF = OB, ou qui divise AB en parties réciproquement proportionnelles aux deux forces proposées ; d'ailleurs, la résultante de ces proposées leur sera parallèle et égale à leur somme. Archimède passe ensuite du cas où les forces proposées sont commensurables au cas général, au moyen d'un raisonnement par l'absurde, dont le principe est que, si l'une des forces proposées augmente, le point d'application de la résultante doit se rapprocher de cette force. Quant au cas où les forces proposées sont de sens contraires, on le ramène aisément au premier, en considérant la plus grande des deux comme la résultante changée de sens de la plus petite et d'une troisième de même sens que la seconde, appliquée de l'autre côté de la plus grande, et qui sera elle-même la résultante des deux proposées changée de sens.

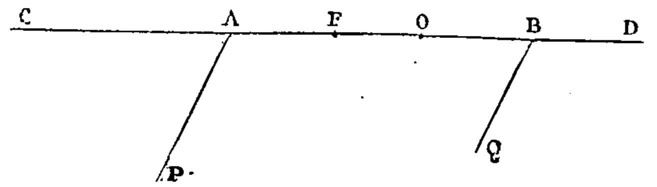

Fig 1.

— *Levier arithmétique*. D. Cassini a donné ce nom à un appareil imaginé par lui, en vue de démontrer par une expérience très-simple les lois de l'équilibre du *levier*. Nous allons décrire cet appareil, tel que M. Delaunay l'a fait exécuter, en ajoutant quelques perfectionnements de détail à la forme primitive.

Une barre prismatique de bois AB est suspendue en son milieu O, à l'aide d'un couteau d'acier qui la traverse. L'arête de ce couteau, tournée vers le bas, repose sur un plan d'acier ou d'agate, en sorte que la barre peut tourner librement autour de cette arête. Cette barre forme un *levier*, dont les deux bras sont *o*A et *o*B. A partir du point de suspension *o*, les deux bras du *levier* sont divisés en un même nombre de parties égales. Au-dessous des points de division sont fixés de petits anneaux auxquels on peut accrocher des poids, qui sont parfaitement égaux, et qui, portant un crochet à leur face supérieure, et un anneau à leur face inférieure, peuvent être suspendus les uns au-dessous des autres.

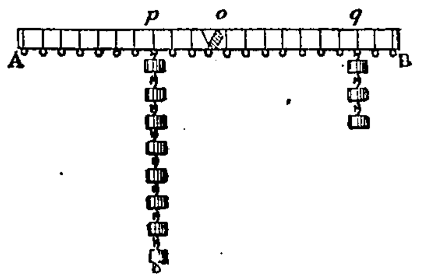

Fig. 2.

Cela posé, on peut démontrer de diverses manières la loi de l'équilibre du *levier*. Considérons, par exemple, les points de division *p* et *q*, le premier occupant la troisième division à gauche du centre, et le second occupant la huitième division à droite. Pour que la barre reste en équilibre, il faudra que le nombre des poids suspendus en *p* soit au nombre des poids suspendus en *q*, comme 8 est à 3. S'il y a huit poids au point *p*, il en faudra trois au point *q*... Que l'on choisisse d'autres points de division, que l'on varie le nombre des poids, l'équilibre, chaque fois, n'aura lieu qu'autant que les nombres de poids seront en raison inverse des longueurs des bras de *levier* qui leur correspondent.

— **Allus. hist. Levier d'Archimède,** Allusion au levier avec lequel Archimède prétendait soulever le monde, et qui, dans l'application, désigne un moyen puissant et irrésistible. V. POINT D'APPUI.

LEVIER, bourg de France (Doubs), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Pontarlier, dans une plaine ; 1,131 hab. Scierie ; taillanderies, fromageries. La forêt de sapins de Levier, aux avenues sombres et majestueuses, est une des plus belles de France.

LEVIÈRE s. f. (le-viè-re — rad. *lever*). Pêche. Grosse corde enroulée autour d'un treuil, et servant à relever le filet qu'on tend aux arches d'un pont.

LEVIEUX (Renaud), peintre français, né à Nîmes vers 1630 ; on ignore la date de sa mort. Fils d'un orfèvre de Nîmes, il alla étudier à Rome les chefs-d'œuvre des grands maîtres italiens, et se fit une belle place parmi les peintres français de second ordre, par l'agencement de sa composition, la correction du dessin, la vigueur du coloris et la chaleur de ses carnations. Ses principaux tableaux sont : *Saint Jean-Baptiste traîné en prison par les soldats d'Hérode* (musée du Louvre) ; cette toile faisait partie d'une série de tableaux représentant l'histoire de ce saint et faits pour la chapelle des Pénitents noirs d'Avignon ; *Jésus et les pèlerins d'Emmaüs ;* la *Visitation ; Saint Bruno en prière.*

LÉVIFOLIÉ, ÉE adj. (lé-vi-fo-li-é — du lat. *levis*, lisse ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont lisses.

LÉVIGATEUR s. m. (lé-vi-ga-teur — rad. *léviger*). Techn. Appareil employé dans l'industrie sucrière pour le lavage de la pulpe de betterave.

LÉVIGATION s. f. (lé-vi-ga-si-on — rad. *léviger*). Chim. Action de léviger.

LÉVIGER v. a. ou tr. (lé-vi-jé — du lat. *levis*, léger. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o : Il lévigea, nous lévigeons*). Chim. Réduire en poudre impalpable, en délayant dans un liquide qui laisse précipiter la matière après l'avoir dissoute.

LEVIGNAC (Robert-Joseph), comte de MAC CARTHY, homme politique français. V. MAC CARTHY.

LÉVIN (Apollonius), en latin **Lævinus**, voyageur hollandais, né près de Bruges vers 1510, mort aux Canaries. On lui doit deux ouvrages curieux : *Libri quinque de Peruviæ regionis inventione et rebus in eadem gestis* (Anvers, 1567, in-8°) ; *De navigatione Gallorum in terram Floridam* (Anvers, 1568, in-8°).

LEVINA, nom latin du pays de LENOX.

LÉVIPÈDE adj. (lé-vi-pè-de — du lat. *levis*, léger ; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds légers ou agiles.

— s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des cercopides.

LÉVIRAT s. m. (lé-vi-ra — du latin *levir*, beau-frère, le même que le sanscrit *dêvar*, *dêvara, dêvala, dêvan*, le frère du mari et plus spécialement le frère cadet, grec *daêr*, *daeros*, pour *daFer, daiFer ;* lithuanien *deweris*, russe *deveri*, illyrien *djever*, etc. Le *l* du latin *levir* est mis pour *d*, comme cela arrive souvent. Benfey ramène le sanscrit *dêvar*, pour *dêhvar*, à la racine *dih*, polluer, souiller, coïter, et y cherche un sens analogue à celui du grec *moichos*, adultère, interprétation peu favorable aux mœurs des Aryas. Pictet pense que la racine doit être *div*, dans l'acception de briller ou de jouer, *dêvar* ayant pu être un terme laudatif, ou bien désigner le frère cadet du mari comme le compagnon de jeu de la femme. Ces deux dérivations nous paraissent également risquées). Mariage du beau-frère et de la belle-sœur, obligatoire d'après la loi de Moïse : *Le* LÉVIRAT *est interdit par la loi chrétienne, sauf dispense de la cour de Rome.*

LÉVIROSTRE adj. (lé-vi-ro-stre — du lat. *levis*, léger ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec léger.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, caractérisée par un bec gros, mais de contexture celluleuse et légère, comprenant les genres perroquet, kakatoès, ara, toucan, barbu, couroucou, etc.

LEVIS adj. m. (le-vi — rad. *lever*). Qui se lève ; n'est usité que dans l'expression PONT-LEVIS.

LEVIS, île d'Ecosse, dans l'océan Atlantique, la plus grande et la plus septentrionale des Hébrides, séparée du continent par le Grand Minch, entre 57° 41′ et 58° 28° de lat. N., et entre 8° 12′ et 9° 25′ de long. O. La partie septentrionale, qui porte spécialement le nom de *Levis*, appartient au comté de Ross, et la partie méridionale, ou péninsule de *Harns*, dépend du comté d'Inverness ; 100 kilom. sur 50 ; 18,110 hab. La seule ville est Starnaway, sur la côte orientale, avec un bon port. Les côtes sont découpées par des baies nombreuses. Les plus remarquables sont, à l'E., le loch Tua, au S.-E. duquel s'avance la presqu'île d'Aird, le loch Starnaway, le loch Seaforth et l'East-loch-Tarbet. Sur la côte occidentale, on trouve le West-loch-Tarbet, à l'entrée duquel est l'île de Tararsay, le loch Besest et le loch Barnera. Un grand nombre d'îles sont répandues sur les côtes et surtout dans le détroit de Harns, qui sépare la péninsule de ce nom de l'île North-Uist, au sud. Levis est traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes, dont les sommités les plus remarquables sont le Barvas-Hill et le Munach, dans le nord. Il y a peu de rivières ; mais la partie méridionale est sillonnée par une multitude de ruisseaux et renferme plusieurs petits lacs. Le sol offre presque partout un mélange de sable et d'argile ; d'ailleurs, le climat n'est point favorable à la culture. Les principales productions sont le seigle, l'avoine, les légumes, les pommes de terre et le houblon. Les pâturages nourrissent des chevaux, des moutons et des chèvres. Les côtes sont très-poissonneuses et donnent beaucoup de coquillages. La pêche au hareng y est très-abondante. Levis renferme quelques châteaux et des autels druidiques.

LÉVIS (DUCHÉ DE). Les terres et seigneuries de Lurcy-le-Sauvage, de Poligny, La Baudrière, Champroux et autres, situées en Bourbonnais, furent érigées en duché-pairie sous le titre de Lévis, par lettres du mois de février 1723, en faveur de Charles-Eugène de Lévis, comte de Charlus et de Saignes, lieutenant général des armées et gouverneur du Bourbonnais, puis gouverneur de Bergues, mort en 1734, ayant eu de Marie-Françoise d'Albert de Luynes plusieurs enfants, dont aucun ne lui a survécu.

LÉVIS, ancienne famille française, connue depuis le XI^e^ siècle, et qui doit son nom à une terre située en Hurepoix, près de Chevreuse. Elle avait pour représentant, à la fin du XII^e^ siècle, Gui DE LÉVIS, qui suivit le comte de Montfort dans sa croisade contre les albigeois, fut fait maréchal des croisés, et obtint, sur les dépouilles des vaincus, la seigneurie de Mirepoix. En commémoration de ces faits, ses successeurs, dans la branche de Lévis-Mirepoix, ont depuis lors porté le titre de maréchaux de la Foi. Gui de Lévis eut pour fils GUI II, père de GUI III, seigneur de Mirepoix, de Montségur, de Florensac, etc., qui suivit Charles d'Anjou en Italie, et qui vivait encore en 1286. Il avait épousé la fille de Bouchard de Montmorency, Isabeau, dont il eut, entre autres enfants, JEAN, qui a continué la filiation directe ; Thibault DE LÉVIS, auteur de la branche des barons de Montbrun, éteinte à la seconde génération ; Philippe DE LÉVIS, auteur de la branche des vicomtes de Lautrec, comtes de Villars, d'où est sorti le rameau des ducs de Ventadour (v. VILLARS et VENTADOUR) ; Pierre DE LÉVIS, évêque de Bayeux. Jean I^er^ DE LÉVIS, seigneur de Mirepoix, fils aîné de Gui III, eut deux fils, JEAN II, qui continua la filiation des Lévis de Mirepoix, et Gaston DE LÉVIS, auteur de la branche des seigneurs de Leran. Un des descendants de Jean II fut Alexandre DE LÉVIS, marquis de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, tué à l'attaque des lignes de Leucate, par les Espagnols, en 1637. Son fils, Gaston-Jean-Baptiste DE LÉVIS, marquis de Mirepoix, gouverneur dès pays et comtés de Foix, d'Onesan et d'Andorre, mort en 1687, eut pour petit-fils Gaston-Charles-Pierre-François DE LÉVIS et de Lomagne, maréchal de France, ambassadeur à Vienne et à Londres, créé duc de Mirepoix en 1751. Sa postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Dans son livre intitulé la *France*, lady Morgan rapporte une anecdote qui montre à quel point la famille dont nous parlons était entichée de l'antiquité de sa noblesse. Les Lévis, à ce que raconte l'écrivain, ont élevé la prétention de descendre de la tribu de Lévi. Pour consacrer cette haute origine, un des membres de cette famille aurait fait peindre un tableau que lady Morgan assurait avoir vu au château de Lévis. Sur cette toile, la Vierge Marie adresse cette politesse à un personnage qui se tient devant elle, la tête découverte : « Mon *cousin*, couvrez-vous ! » et le *cousin* répond : « Ma *cousine*, c'est pour ma commodité. » Aussi, lors de la réception du duc Pierre-Marc-Gaston de Lévis à l'Académie française, on fit circuler dans le public l'épigramme suivante :

Tu triomphais, ô chaste Académie,
Ce jour déjà si loin de nous,
Où tu reçus dans ta couche endormie
Le seigneur de Lévis pour quarantième époux.
Jamais l'éclat dévot d'un cierge
A plus sainte union ne servit de fanal ;
Chacun semblait redire : « O pacte virginal !
Il est juste d'unir le cousin de la Vierge
A la fille d'un cardinal. »

LÉVIS (François-Gaston, marquis, puis duc DE), maréchal de France, né en 1720, mort en 1787. Après avoir fait les campagnes du Rhin, de Bohême, de Souabe, d'Italie, il fut promu brigadier d'infanterie (1756). Peu après, il se distingua dans la guerre du Canada sous les ordres du maréchal de Lévis-Mirepoix, son cousin ; reçut le commandement d'un corps d'armée (1758), avec le grade de maréchal de camp, mais ne put, malgré sa bravoure et en dépit d'une victoire remportée sur les Anglais, conserver la colonie française, et il dut capituler. A son retour en Europe, Lévis devint lieutenant général (1761). Il prit alors du service en Allemagne, puis revint en France, et servit à l'armée du Rhin sous les ordres de Soubise et de Condé. En 1783, il obtint le bâton de maréchal ; en 1784, le titre de duc, et termina ses jours à Arras comme gouverneur de l'Artois.

LÉVIS (Pierre-Marc-Gaston, duc DE), écrivain français, fils du précédent, né en 1755, mort en 1830. Membre de l'Assemblée constituante en 1789, il ne montra d'abord aucune antipathie pour les idées nouvelles ; mais, revenu à d'autres sentiments, il émigra en 1792, rejoignit l'armée des princes, prit part à l'expédition de Quiberon, où il fut blessé, et revint en France sous le Consulat. Sous l'Empire, le duc de Lévis s'occupa de travaux économiques et devint successivement, après le retour des Bourbons, membre du conseil du roi, membre de l'Académie française par ordonnance royale et pair de France. Nous citerons de lui : *Considérations morales sur les finances* (1816, in-8°) ; *Considérations sur la situation financière de la France* (1824, in-8°) ; *Maximes et réflexions sur divers sujets* (1808), recueil de pensées souvent ingénieuses et son meilleur ouvrage ; l'*Angleterre au commencement du* XIX^e^ *siècle* (1814), etc. — Le dernier membre de cette famille qui ait attiré sur lui l'attention publique est le duc Gaston DE LÉVIS, né en 1794, mort en 1863. Il fut pair de France, suivit Charles X dans l'exil et devint un des conseillers politiques du comte de Chambord.

LEVIS (Justine DE), femme poëte italienne, née à Crémone au XIV^e^ siècle. Elle était la bisaïeule de la fameuse Clotilde de Surville. D'après les mémoires vrais ou supposés de cette femme, révélée tout à coup au monde des lettres par le marquis de Surville en 1803, Justine était fille d'André Perrot de Sasso-Ferrato, l'une des branches de la maison de Levis. Il paraît qu'elle écrivit d'abord en italien et qu'elle eut une correspondance poétique avec Pétrarque. Mais bientôt, cédant aux conseils d'Amélie de Montendre, elle se décida à ne plus écrire qu'en français. Un événement romanesque, qu'il ne faut sans doute accepter que sous bénéfice d'inventaire, la confirma, dit-on, dans cette résolution. Justine se promenait dans un bois avec deux de ses parentes, lorsqu'elles aperçurent un jeune chevalier endormi. Sa beauté frappa les trois amies ; Justine ne put s'empêcher de déposer ses tablettes auprès du bel inconnu, après y avoir écrit quatre vers italiens qui étaient une sorte de déclaration. Elle s'éloigna ensuite avec ses compagnes. On peut juger de l'étonnement du chevalier lorsqu'il trouva ces tablettes et lut ce qu'elles contenaient. Louis de Puytendre (c'était son nom) ne s'occupa plus que de la recherche de l'inconnue : il parcourut inutilement l'Italie entière, et enfin, au bout de dix-huit mois, il la rencontra dans un tournoi, en devint amoureux et l'*épousa*. *Puytendre* était Français ; Justine n'écrivit plus que dans la langue de son époux. Elle produisit des idylles pleines de verve, dont la richesse surabondante est le défaut le plus saillant.

Voici, afin que le lecteur puisse apprécier la « manière » de Justine de Levis, un fragment d'une de ses pièces :

C'est icy qu'apparust à ma veue encharmée
Le héroz que seulet tiens l'esgal d'ugne armée,
Que, pour sien bel Adon, eust prins mère d'amour...
Pardonne, ô tendre Eros ! s'entr'iceux ne te nomme ;
Maiz ne scay l'enfançon comparer au josne homme.
T'eusse veu sans esmoy ; ne le vy sans paslir,
Me troubler, perdre voix, palpiter, fresmollir,
Languir de volupté, sentir en ma poitrine,
Toute en rapides feulx circuler la Cyprine, etc.

L'existence de cette femme distinguée, aujourd'hui bien établie, a été longtemps un véritable problème historique.

LEVIS (Jacques-Eugène DE), écrivain et archéologue italien, né à Crescentino en 1737, mort à Turin en 1810. Il entra dans les ordres, devint directeur de l'hôpital de sa ville natale, puis se rendit à Turin (1768), où il publia divers ouvrages, et reçut le titre d'antiquaire royal pour les monuments ecclésiastiques. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons ; *Lettres didactiques* (Turin, 1768, in-8°) ; *Collection des anciennes inscriptions trouvées dans les Etats du roi de Sardaigne* (Turin, 1781-1784, 2 vol. in-4°) ; *Anecdota sacra* (Turin, 1789, in-4°) ; *Antiqua Cisalpinæ reipublicæ historica monumenta* (Turin, 1801), etc. Il a laissé, en outre, vingt-cinq ouvrages manuscrits.

LEVIS (Jean-Augustin DE), moine augustin et écrivain italien, frère du précédent, né à Crescentino en 1740, mort à Casal-de-Montferrat en 1805. D'abord professeur, il devint ensuite définiteur général, puis prieur du couvent de Casal. Il faisait partie des Académies de Turin, de Mantoue, etc. On a de lui une trentaine d'écrits intéressants, entre autres : *Essai sur le magnétisme* (1793) ; *Réforme des études* (1793) ; *Défense du roi Victor et du cardinal Costa d'Ariguano au sujet de la guerre faite à la France* (1792), etc.

LÉVISANE s. f. (lé-vi-za-ne — du lat. *levis*, léger). Bot. Syn. de STAAVIE.

LEVITA (Benoît), jurisconsulte germanique qui vivait au milieu du IXe siècle. Il a composé des recueils de textes juridiques anciens. « Aux fragments des capitulaires, dit M. de Savigny, aux ordonnances des rois et empereurs francs qui forment la partie la plus considérable du recueil, Levita a ajouté des extraits empruntés au code de Justinien, à celui de Théodose, aux Novelles de Julien, au Bréviaire, aux lois nationales des peuples germaniques et aux décrétales des papes. La meilleure édition des recueils de Levita se trouve dans les *Monumenta* de Piertz.

LEVITA (Elias), écrivain hébreu moderne. V. ELIAS LEVITA.

LEVITANIA, nom latin du LAVEDAN.

LÉVITE s. m. (lé-vi-te). Hist. juive. Membre de la tribu de Lévi voué au service du temple :

Lévites, de vos sons prêtez-moi les accords.
RACINE.

— Par ext. Clerc, ecclésiastique :

Tel l'encens d'Yémen, dans un jour solennel,
Touche à peine le feu qu'on présente à l'autel,
Que des mains du *lévite* à la voûte brillante
On le voit s'élever en nuée odorante.
CASTEL.

— **Encycl.** La tribu de Lévi avait manifesté un grand zèle pour le culte de Jéhovah, alors que les autres Israélites s'adonnaient au culte du veau d'or ; sa fidélité lui valut d'être choisie pour le service du sanctuaire. Les membres de cette tribu furent divisés en deux classes : les simples *lévites* et les prêtres. Ceux-ci, qui étaient recrutés exclusivement parmi les descendants d'Aaron, étaient supérieurs aux premiers, qui comprenaient tous les autres descendants de Lévi.

La charge des *lévites* était de garder le sanctuaire, à l'intérieur duquel les prêtres seuls pouvaient pénétrer. Ils étaient subordonnés aux prêtres et les aidaient dans les fonctions inférieures du culte, toutes les fois qu'il ne fallait pas s'approcher de l'autel ou se servir des vases sacrés. Ils étaient chargés de porter le tabernacle et ses divers ustensiles. Quand le temple fut fondé, ils eurent mission de l'ouvrir et de le fermer ; ils durent veiller à sa propreté et à celle des vases sacrés ; ils préparaient les pains de proposition nécessaires aux sacrifices ; ils avaient l'administration des revenus du temple et étaient chargés de la fleur de farine, de l'huile, de l'encens et des aromates. Plus tard, on leur confia la musique sacrée.

Dans le partage de la terre de Chanaan, aucune portion du sol ne fut réservée à cette tribu ; mais quarante-huit villes leur furent accordées, dont treize furent occupées par les prêtres et trente-cinq par les simples *lévites*. N'ayant pas de terre, ils ne pouvaient avoir de revenus ; mais ils recevaient les dîmes que les propriétaires offraient à Dieu chaque année sur les produits de l'agriculture et des troupeaux. D'un autre côté, les *lévites* étaient tenus de payer à leur tour un dixième des dîmes qu'ils percevaient, pour l'entretien des prêtres. Les *lévites* avaient aussi leur part du butin fait à la guerre, bien qu'ils fussent exempts du service militaire. La loi ne prescrivait qu'aux prêtres de porter un costume particulier

A l'époque de David, il y avait 38,000 *lévites* âgés de trente à cinquante ans. Quand le roi eut construit le temple, il donna au corps des *lévites* une nouvelle organisation. Il les divisa en quatre ordres ; 24,000 furent affectés au service des prêtres ; 6,000 entrèrent dans la classe des juges ; 4,000, sous le nom de *portiers*, furent chargés de la garde du temple, et 4,000 de la musique sacrée. Ce fut à ce dernier ordre que David consacra le plus de soin. Il composa lui-même un grand nombre d'hymnes ou psaumes et dirigea les études musicales des *lévites*.

Par la nature de leurs fonctions, les *lévites* se trouvaient placés au-dessus de la majorité de leurs concitoyens et étaient, en effet, plus instruits. Aussi les voyons-nous, en dehors de leurs devoirs officiels, remplir le métier d'écrivains public et prêter leur ministère aux gens du peuple. Ceux qui faisaient particulièrement profession de l'art d'écrire portaient une écritoire à la ceinture, comme c'est encore l'usage chez les Orientaux. De là vint le nom de *scribe* que l'on donnait à une catégorie des *lévites*.

Lévite d'Ephraïm (LE), poëme en prose, de J.-J. Rousseau. Ce poëme fut composé en route, lorsque, après la publication de l'*Emile*, Rousseau fut obligé de s'expatrier pour éviter d'être arrêté. Il n'a sûrement rien écrit en sa vie où règne une douceur de mœurs plus attendrissante, un coloris plus frais, des peintures plus naïves, une simplicité plus antique en toute chose ; et tout cela, malgré la triste situation d'esprit dans laquelle il devait se trouver et l'horreur du sujet ; car l'épisode du lévite d'Ephraïm est un des plus tragiques qu'offrent les Écritures.

Lévite d'Ephraïm (LE), tableau de Couder ; musée du Luxembourg. Un lévite, voyageant avec sa femme, s'arrêta dans la ville de Gabaa ; il y reçut l'hospitalité chez un homme, comme lui de la tribu d'Ephraïm ; mais les habitants de cette ville, se livrant à une abominable débauche, vinrent la nuit pour se saisir du lévite, qui parvint à s'échapper, laissant sa femme entre leurs mains. « Le matin, dit la Bible, le lévite, s'étant levé, ouvrit la porte pour continuer son chemin, et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte. Il crut d'abord qu'elle était endormie et il lui dit : « Levez-vous et allons-nous en ; » mais, elle, ne répondant rien, il reconnut qu'elle était morte. » Telle est la scène représentée par le peintre dans ce tableau, qui fut exposé au Salon de 1827, et justement admiré. « Le corps de la jeune femme est jeté avec abandon ; il est cependant encore rempli de grâce, quoique la mort s'en soit déjà emparée, dit Duchesne ; la tête, le cou, les bras, les pieds sont peints avec habileté, et toute cette figure est pleine de sentiment. Celle du malheureux lévite est aussi remarquable ; la tête est de la plus belle expression, et les draperies sont d'un style excellent, qui rappelle celui de Lesueur. » Ce tableau est maintenant au palais du Luxembourg. Il a été gravé, en 1829, par Toussaint Caron, pour la Société des amis des arts, et par Réveil dans le *Musée de peinture*.

LÉVITE s. f. (lé-vi-te — de *lévite* s. m. par comparaison de ce vêtement avec l'habit ecclésiastique). Espèce de robe ample que portaient autrefois les femmes : *Mandez-moi de grâce si les* LÉVITES *sont toujours à la mode.* (Mme de Genlis.) ‖ Longue redingote d'homme : *Il était vêtu d'une grande* LÉVITE *bleue, boutonnée du haut en bas, et décoré de la Légion d'honneur.* (Alexandre Dum.)

LÉVITIQUE adj. (lé-vi-ti-ke — rad. *lévite*). Hist. juive. Qui appartient, qui a rapport aux lévites. ‖ *Loi lévitique*, Ensemble des prescriptions de Moïse sur les fonctions sacerdotales.

— s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne issue des gnostiques.

Lévitique, troisième livre du *Pentateuque*, ainsi nommé par les traducteurs grecs de l'Ancien Testament, parce qu'il contient de nombreuses lois rituelles, relatives, par conséquent, aux prêtres et aux lévites. Les rabbins le désignent assez souvent sous les noms de *Thorath Cohanim* (*Loi des sacrificateurs*), de *Thorath Korbanôth* (*Loi des offrandes*) ; mais il est plus connu chez les juifs sous le titre de *Vayyikerâ* (Et il appela), du premier mot de ce livre.

Le *Lévitique* ne contient que très-peu de morceaux historiques. On y énumère les diverses espèces de sacrifices et les cérémonies qui doivent les accompagner. On y établit les lois sur le sacerdoce, sur les purifications, sur les animaux purs et impurs, sur les souillures de diverses sortes, en particulier sur la lèpre et les lépreux, sur la sainteté des prêtres, sur les fêtes, sur le chandelier d'or, sur le blasphème, la peine de mort, l'année du jubilé, les vœux, etc. Un fragment, qui n'appartient peut-être pas au corps de l'ouvrage, ne contient guère que des ordonnances relatives aux devoirs de la vie civile. Parmi ces lois si nombreuses et si variées, nous pouvons saisir la sagesse de quelques-unes ; beaucoup d'autres nous paraissent ou puériles, ou bizarres, ou vexatoires, ou odieuses. Mais il faut reconnaître que la différence des temps et des mœurs nous met hors d'état de juger d'une façon parfaitement motivée tout cet amas incohérent de prescriptions si singulières à nos yeux. Ces considérations doivent inspirer quelque retenue à la critique aussi bien qu'à l'admiration. En somme, la lecture des vingt-sept chapitres du *Lévitique* n'offre plus guère d'intérêt, même pour les lecteurs orthodoxes.

LÉVITONAIRE s. m. (lé-vi-to-nè-re — rad. *lévite*). Tunique sans manches que portaient autrefois les moines égyptiens.

LEVITSCHNIG (Henri, chevalier DE), écrivain et poëte allemand, né à Vienne en 1810, mort en 1862. Il étudia d'abord le droit et la médecine, puis suivit la carrière des armes, et fit en 1831 la campagne d'Italie ; mais, bientôt lassé de la vie militaire, il donna sa démission en 1834 et vint habiter la capitale de l'Autriche, où il s'adonna exclusivement aux lettres. Tout en écrivant dans plusieurs revues allemandes et dans des recueils purement littéraires, il fit paraître *Rustan*, poëme romantique (1841), des *Poésies choisies* (1842), donna au théâtre, sans succès, deux drames : *Lord Byron* et le *Lion et la rose* (1847), et publia ensuite : les *Orientales* (Vienne, 1847) ; *Amour brûlant* (Vienne, 1852) ; l'*Alphabet des soldats* (Vienne, 1852) ; le *Monténégrin* ou les *Souffrances des chrétiens en Turquie* (Vienne, 1853), etc. En outre, M. Levitschnig a fourni de nombreux articles au *Journal de Pesth*, de 1845 à 1849.

LEVIZAC (Jean-Pons-Victor LECOUTZ DE), grammairien français, mort à Londres en 1813. Pendant la Révolution, il quitta la France, se rendit en Hollande, puis à Londres, où il se fixa, et s'adonna avec succès à l'enseignement. Nous citerons de lui : *Bibliothèque portative des écrivains français* (Londres, 1800, 3 vol. in-8o) ; *Grammaire française théorique et pratique* (Londres, 1805) ; *Dictionnaire des synonymes* (Londres, 1809) ; *Essai sur la vie et les écrits de Boileau* (Londres, 1809).

LEVIZZANO, bourg du royaume d'Italie, prov. de Modène, à 25 kilom. S.-E. de Reggio, près de la rive droite de la Secchia ; 2,300 hab.

LÉVOGYRE adj. (lé-vo-ji-re — du lat. *lævus*, gauche ; *gyrare*, tourner). Chim. Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation.

LEVOT (Prosper-Jean), littérateur français, né à Brest en 1801, mort le 3 février 1878. Après avoir été professeur particulier, il fut nommé en 1831 conservateur de la bibliothèque du port de Brest. Appelé quelque temps après à Paris, il fut chargé de dresser le catalogue des bibliothèques dépendant du ministère de la marine, puis il retourna dans sa ville natale, où il a fondé la Société académique. M. Levot était correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et membre de plusieurs sociétés savantes. Indépendamment de nombreux articles, insérés dans divers journaux et recueils, on lui doit : *Catalogue général des bibliothèques du département de la marine et des colonies* (Paris, 5 vol. in-8o et in-fol.), écrit sous une forme synoptique qui le rend commun à onze bibliothèques ; *Essai de biographie maritime* (Brest, 1847, in-8o) ; *Biographie bretonne* (Vannes, 1852-1857, 2 vol. in-8o), comprenant environ 900 notices ; *Histoire de la ville et du port de Brest* (Paris et Brest, 1864-1866, 3 vol. in-8o) ; *Récits de nauvrages, tempêtes, etc.* (1867, in-18) ; les *Gloires maritimes de la France* (1865, in-18), recueil de notices biographiques, etc. On lui doit aussi une édition des *Batailles navales de la France*, par O. Troude (1867-1868, 4 vol. in-8o). V. *Supplément*.

LEVOYER (Jean), en latin **de Visorius**, érudit et dialecticien français, né au Mans vers le commencement du XVIe siècle, mort à une époque que nous ne pouvons préciser. La Croix du Maine, qui le donne pour « un homme docte en grec et en latin, » le connaissait peu, car il lui attribue des ouvrages que Levoyer n'a pas composés, et il n'a pas fait mention des écrits philosophiques qui lui appartiennent réellement. On sait que Levoyer, alors professeur au collége de Bourgogne, à Paris, se posa en violent adversaire des doctrines d'Aristote, en même temps que Lefebvre d'Etaples et Ramus.

On possède de lui : *Compendiosa librorum Rudolphi agricolæ de inventione dialecticæ epitome* (Paris, 1534, in-8o) ; *Johannis Visorii ingeniosa nec minus elegans ad dialectices candidatos methodus* (Paris, 1534) ; *Topica Marci Tulli Ciceronis cum Anicii Manlii Boethii et Joh. Visorii commentariis* (Paris, 1538). Ces commentaires ont été souvent réimprimés avec ceux de Boëce sur ce même ouvrage de Cicéron. On y trouve des détails sur les querelles qui avaient lieu dans les écoles du XVIe siècle, détails très-rares sur cette matière. Levoyer parle des Hiberniens au langage ténébreux et de la barbarie espagnole toujours aux prises, des querelles entre les scotistes et les thomistes. Les principaux défenseurs de saint Thomas étaient des élèves portugais venus de Coïmbre.

LEVRAUDÉ, ÉE (le-vrô-dé) part. passé du v. Levrauder. Harcelé : *Il est triste d'être sans cesse* LEVRAUDÉ *par des critiques de mauvaise foi.* (Acad.)

* **LEVRAUDER** v. a. ou tr. (le-vrô-dé — rad. *levraut*). Harceler, poursuivre comme on poursuit un lièvre : *Il est un peu extraordinaire qu'on* AIT *harcelé, honni,* LEVRAUDÉ *un philosophe de nos jours très-estimable, l'innocent, le bon Helvétius.* (Volt.)

LEVRAULT (Laurent-François-Xavier), imprimeur et homme politique, né en 1763, mort en 1821. Après avoir achevé son apprentissage dans une imprimerie, il se fit recevoir avocat au conseil souverain d'Alsace et devint successivement conseiller du roi, avocat général au magistral de Strasbourg, échevin et membre du conseil des Trois-Cents. Substitut de 1790 à 1792 pendant la Révolution, puis procureur général syndic du département du Bas-Rhin, il protesta énergiquement contre la journée du 10 août. Suspendu après sa protestation, il s'enfuit à Bâle, où il travailla comme ouvrier imprimeur, rentra en France en 1795, fut nommé tour à tour membre du jury d'instruction publique, membre du conseil général du Bas-Rhin après le 18 brumaire, adjoint au maire de Strasbourg, inspecteur d'académie, enfin conseiller de préfecture en 1811, et eut, en cette dernière qualité, mission d'approvisionner les places frontières et les troupes d'occupation. Elevé en 1818 au poste de recteur de l'académie de Strasbourg, il s'occupa très-activement de l'instruction primaire et de la propagation de la langue française en Alsace. Avant d'accepter les fonctions publiques, il exploitait à Strasbourg une importante maison de librairie qu'il avait fondée, et dont la direction fut reprise par sa famille. On doit à Levrault le *Guide pratique de l'instituteur primaire, précédé d'un aperçu sur la pédagogie en France* (Strasbourg, 1833, in-12, nouv. édit.).

LEVRAUT s. m. (le-vrô — dimin. de *lièvre*). Jeune lièvre : *Tuer un* LEVRAUT. *Manger un* LEVRAUT. *Le renard chasse les jeunes* LEVRAUTS *en plaine.* (Buff.)

— Bot. Espèce de chardon.

LÈVRE s. f. (lè-vre — lat. *labrum* ; de *lambere*, gr. *laptein*, lécher). Anat. Partie externe charnue, placée au devant des dents des deux mâchoires et fermant l'ouverture de la bouche : *Le mouton et la chèvre coupent l'herbe de très-près, parce que leurs* LÈVRES *sont minces.* (Buff.) *Une* LÈVRE *inférieure qui se porte en avant dénote un homme fanfaron et stupide.* (Lavater.) *La* LÈVRE *supérieure fort avancée est le signe de la prudence.* (T. Thoré.)

La vertu qui sourit sied bien aux *lèvres* roses.
E. AUGIER.

Une *lèvre* où s'empreint la rougeur du corail,
De la blancheur des dents relève encor l'émail.
DELILLE.

Cherchons au fond du vin les sciences rebelles
Et l'amour idéal sur les *lèvres* des belles.
TH. DE BANVILLE.

Les *lèvres* des enfants s'ouvrent comme les roses
Au souffle de la nuit.
A. DE MUSSET.

‖ Repli cutané fermant une ouverture naturelle : *Les* LÈVRES *de la vulve.* ‖ *Grandes lèvres*, Bords extérieurs de la vulve. ‖ *Petites lèvres*, Bords intérieurs du même organe.

— Bouche considérée comme l'organe de la parole : *Tant qu'il reste une âme juste avec des* LÈVRES *hardies, le despotisme est inquiet.* (Lacordaire.)

Mets dans mon âme la justice,
Sur mes *lèvres* la vérité.
LAMARTINE.

— Bords saillants d'une ouverture quelconque : *Les* LÈVRES *d'une blessure. Les* LÈVRES *du ravin s'écartent, et l'on voit surgir brusquement, au sommet d'une colline boisée, une admirable ruine.* (V. Hugo.)

— *Des lèvres*, En paroles seulement : *Ne prier Dieu que* DES LÈVRES.

— *Du bout des lèvres*, Avec indifférence ou dédain : *Approuver, mais* DU BOUT DES LÈVRES *seulement.* ‖ *Sourire du bout des lèvres*, Sourire à contre-cœur, sans en avoir envie.

— *Ne pas passer le bord des lèvres*, Consister dans une pure grimace, être feint, affecté : *Vous riez, mais votre rire* NE PASSE PAS LE BORD DES LÈVRES.

— *Se suspendre aux lèvres de quelqu'un*, L'écouter avec une attention avide : *L'auditoire* ÉTAIT SUSPENDU AUX LÈVRES DE *l'orateur.*

— *Avoir une chose sur le bord des lèvres*, Etre ou se croire sur le point d'en retrouver le souvenir.

— *Avoir le cœur sur les lèvres*, Etre très-franc : *Candide, qui* AVAIT LE CŒUR SUR LES LÈVRES, *conta à l'Espagnol toutes ses aventures.* (Volt.) *Je n'aime rien tant que les gens francs et sincères qui* ONT LE CŒUR SUR LES LÈVRES. (Mérimée.) ‖ Avoir des nausées, des envies de vomir.

— *Avoir encore le lait sur les lèvres*, Etre très-jeune, très-naïf, très-inexpérimenté : *Il paraissait si neuf, qu'il* AVAIT ENCORE, *comme on dit,* LE LAIT SUR LES LÈVRES. (Le Sage.)

— *Se mordre les lèvres*, Serrer sa lèvre inférieure avec les dents pour s'empêcher de rire ou pour contenir l'expression de quelque passion : *Le Cachemirien* SE MORDIT LES LÈVRES *de peur d'éclater de rire au nez de l'Indien.* (Volt.) ‖ Eprouver un secret dépit, le repentir d'une chose qu'on a faite : *Si vous suivez ce conseil, vous* VOUS *en* MORDREZ LES LÈVRES.

— Prov. *Il y a loin de la coupe aux lèvres.* V. COUPE.

— Manége. *S'armer de la lèvre*, Se dit du cheval qui ne sent pas la pression du mors.

— Archit. Rebord de la campane, qui forme les chapiteaux corinthiens ou composites.

— Techn. Levier dont l'ardoisier se sert pour abattre les blocs.

— Entom. Nom donné aux pièces uniques et impaires qui, chez les insectes, ferment la bouche en avant et en arrière, du côté du front.

— Moll. Chacun des deux bords d'une coquille univalve.

— Bot. Nom donné aux deux lobes principaux d'un calice ou d'une corolle bilabiée ou personnée. ‖ *Lèvre de Vénus*, Cardère cultivée.

— **Encycl.** Anat. et Physiol. Les *lèvres* donnent en grande partie au visage humain la physionomie qui lui est propre. Leur plan antérieur est sensiblement vertical. Cette direction est spéciale à l'espèce humaine et plus particulièrement à la race caucasique : des *lèvres* déjetées en avant et non placées sur le même plan vertical donnent à la physionomie un caractère de bestialité.

Les deux *lèvres* présentent à considérer une face antérieure ou cutanée, une face postérieure ou muqueuse, un bord adhérent, un bord libre et deux commissures. La face antérieure de la *lèvre* supérieure offre sur la ligne médiane une rainure verticale, dite *sillon sous-nasal*, qui naît de la sous-cloison du nez et se termine en bas à un tubercule. Cette rainure est le vestige d'une division de la *lèvre* qui est naturelle à plusieurs mammifères, et le vice de conformation, consistant dans la division de la *lèvre* et connu sous le nom de bec-de-lièvre, occupe toujours l'un des bords de la rainure quand il est simple, et les deux bords quand il est double. La *lèvre* supérieure est convexe de chaque côté, couverte d'un léger duvet chez la femme et de poils longs et roides chez l'homme. A la face postérieure, les deux *lèvres* sont libres, et cette face est humide et en rapport avec les arcades alvéolaires et dentaires. L'indépendance complète des *lèvres* par rapport aux os maxillaires rend compte de l'extrême mobilité de ces voiles membraneux. Les bords adhérents des *lèvres* sont constitués par la réflexion de la muqueuse, qui les limite à leur face postérieure en se portant de la *lèvre* sur la mâchoire. En avant, la *lèvre* supérieure est limitée par la base du nez, et la *lèvre* inférieure par une dépression transversale située sur la ligne médiane, qui la sépare du menton, et qu'on nomme sillon mento-labial. La ligne ou sillon qui sépare les *lèvres* des joues commence à l'aile du nez et est appelée ligne naso-labiale ou sillon bucco-labial. Les deux *lèvres* prises collectivement représentent une ellipse dont le grand diamètre est transversal. Les bords libres des *lèvres* sont arrondis, recouverts par un tégument rosé qui tient le milieu entre le tissu cutané et le tissu muqueux; ils sont contigus l'un à l'autre dans leur rapprochement et ferment alors complétement l'ouverture de la bouche. Les commissures ou angles des *lèvres* consistent dans la réunion des extrémités des bords libres qui en sont la partie la plus mince. Les bords libres des *lèvres* interceptent une fente transversale qui est l'ouverture antérieure de la bouche.

Les *lèvres* sont constituées par deux couches tégumentaires, une cutanée, une muqueuse; une couche musculeuse, une couche glanduleuse, des vaisseaux, des nerfs et du tissu cellulaire. La couche cutanée est remarquable par sa densité, par son épaisseur; on peut la considérer comme constituant la charpente de la *lèvre*. La couche muqueuse est couverte d'un épiderme; elle revêt le bord libre des *lèvres*, en sorte que, par une exception presque unique dans l'économie, une partie de cette muqueuse est en contact habituel avec l'air extérieur. La couche glanduleuse est épaisse, située entre la muqueuse, qu'elle soulève, et la couche musculeuse; elle est constituée par de petites glandes sphéroïdales juxtaposées, qui, examinées à la loupe, représentent de petites glandes salivaires pourvues d'un conduit excréteur. La couche musculeuse est essentiellement formée par un muscle intrinsèque, qui est l'orbiculaire des *lèvres*, auquel viennent aboutir la plupart des muscles de la face. Les différences que présente le bord libre des *lèvres* chez les divers individus tiennent à l'épaisseur plus ou moins considérable de la zone de l'orbiculaire qui répond à ce bord libre.

On voit que les *lèvres* et leurs commissures sont exclusivement formées par des fibres charnues, disposition qui leur permet une extension considérable.

Les *lèvres* sont abondamment pourvues de vaisseaux et de nerfs. Les artères viennent de deux branches principales : la faciale et l'artère maxillaire interne. Les veines portent le même nom et suivent le même trajet. Les nerfs viennent de deux sources bien distinctes : de la cinquième et de la septième paire. Le tissu cellulaire contenu dans l'épaisseur des *lèvres* est essentiellement séreux.

Les *lèvres* forment devant les arcades alvéolaires et dentaires une sorte de digue qui retient la salive. « Leur importance comme obstacle à l'émission continue de la salive est telle, dit le professeur Cruveilhier, que, dans les cas où elles sont détruites, cet écoulement peut devenir une cause d'épuisement et de *mort*. » *Cet usage des lèvres se rapporte* surtout à la *lèvre* inférieure, et, chose digne de remarque, jamais la division congénitale des *lèvres* ne se rencontre à la *lèvre* inférieure. Les *lèvres* servent à la préhension des liquides, *à la succion, à l'action de siffler*, à l'articulation des sons. Elles jouent un très-grand rôle dans l'expression des passions. La fierté, le dédain, la joie, la douleur, la colère, toutes les nuances dont les passions sont susceptibles se peignent d'une manière frappante sur le pourtour des *lèvres*.

— Pathol. Les *lèvres* sont sujettes à de nombreux vices de conformation. Leur adhérence congénitale peut occuper toute l'étendue des *lèvres* et constitue alors l'imperforation de la bouche. On rencontre assez souvent cette imperforation chez des enfants mort-nés. Si on l'observait chez un enfant vivant, il faudrait de suite inciser la membrane qui fermerait ainsi la cavité buccale et tenir écartés avec le plus grand soin les bords de l'incision à l'aide de linges enduits de cérat et de petites compresses qu'on introduirait jusqu'à cicatrisation complète. Le même procédé serait employé dans les oblitérations incomplètes et congénitales de l'orifice buccal. Dans les coarctations qui sont la suite d'une perte de substance de ces organes et qui succèdent à la cicatrisation des ulcères ou des brûlures étendues, ce procédé, ainsi que la dilatation simple, serait tout à fait insuffisant. Quelque soin que l'on prenne pour s'opposer à l'agglutination des bords de la division pratiquée afin de remédier à la difformité, on la voit à la longue se reproduire, quelquefois même s'aggraver. C'est pour s'opposer à cette tendance du tissu inodulaire à rétrécir l'orifice buccal que Boyer a conseillé de donner aux incisions pratiquées dans le but d'y remédier le plus d'étendue possible, et d'exercer ensuite une compression aux deux extrémités de l'orifice buccal par deux petits crochets d'argent tirés en sens contraire au moyen d'un bandage. Mais ce procédé échoue le plus souvent, comme le précédent. Il en est de même de celui qui consiste à faire, à l'endroit où devrait se trouver la commissure, une ponction avec un trocart, et, une fois la perforation cicatrisée, à passer dedans un fil de plomb dont on serre les deux bouts, afin de couper peu à peu les parties intermédiaires. Dieffenbach a proposé un procédé qui réussit beaucoup mieux : il consiste à faire deux incisions jusqu'au niveau du point où l'on veut placer la commissure des *lèvres*, sans intéresser la muqueuse; on détache ensuite le lambeau ainsi limité, et l'on divise la muqueuse qu'on fait tendre le plus possible par l'abaissement de la mâchoire inférieure, puis on la réunit par ses bords à ceux de la section de peau, au moyen de la suture entortillée et de fines aiguilles. On applique des compresses imbibées d'eau fraîche fréquemment renouvelées, et la réunion se fait presque toujours par première intention; on peut enlever les aiguilles du deuxième au quatrième jour. L'agrandissement extrême de l'ouverture buccale, congénital ou accidentel, comme à la suite d'une perte de substance de la joue, constitue une difformité fort disgracieuse et peut même empêcher la bouche de se fermer complétement, de retenir la salive et d'opérer convenablement la mastication. Pour remédier à cet état de choses, il suffit de rafraîchir la portion des *lèvres* qu'on veut réunir et de les maintenir en contact à l'aide de la suture. La division des *lèvres* constitue le bec-de-lièvre.

Dans les plaies des *lèvres*, quelles que soient leur forme et leur cause, il faut toujours, lorsqu'il y a de la tendance à l'écartement des bords, pratiquer des points de suture qui auront le double avantage de favoriser la réunion et de s'opposer à l'hémorragie, si fréquente dans ces solutions de continuité. Cette opération sera surtout indispensable s'il s'agit d'une plaie perpendiculaire à la direction de la *lèvre* et intéressant toute son épaisseur. Le bandage unissant le mieux appliqué, les emplâtres agglutinatifs ne sauraient, aussi bien que la suture, prévenir la difformité. Si les bords de la plaie étaient très-contus et que, pour ce motif, on ne pût espérer la réunion immédiate, il faudrait les reséquer, soit avec des ciseaux, soit avec le bistouri, de manière à les régulariser. On les rapprocherait ensuite comme une plaie simple, et la difformité serait évitée beaucoup plus sûrement que si l'on attendait l'établissement de la suppuration et une réunion secondaire. Si la plaie était déjà en suppuration, il faudrait essayer d'en rapprocher les bords au moyen d'agglutinatifs; mais si la plaie était perpendiculaire, qu'il y eût trop de tendance à l'écartement, si, d'un autre côté, les bords de la plaie étaient déjà en partie cicatrisés isolément, il faudrait les aviver au moyen de l'instrument tranchant et les réunir, absolument comme si l'on avait affaire à un bec-de-lièvre. Le rapprochement des bords de la solution de continuité a été indiqué comme le meilleur moyen d'arrêter l'hémorragie; s'il ne suffisait pas, il faudrait saisir et comprimer entre les doigts les deux faces de la *lèvre*, jusqu'à ce que l'écoulement fût arrêté. Boyer rapporte un cas où l'artère labiale étant ouverte près de la commissure des *lèvres*, dans une plaie non pénétrante de quelques millimètres, il employa avec succès, pour exercer la compression, une lame de plomb recourbée, dont une extrémité était appliquée sur l'intérieur de la joue et l'autre sur son extérieur.

Les *lèvres* sont souvent le siége d'ulcérations de diverse nature. Les unes, simples et succédant à des plaies, à des brûlures, guérissent comme celles des autres parties et ne sont remarquables que par la difformité qu'elles laissent à leur suite. Les gerçures, les fentes perpendiculaires au bord libre des *lèvres* s'observent surtout quand la portion muqueuse de l'organe se trouve plus largement exposée au contact de l'air. On les guérit facilement par l'application du cérat saturné, et, si elles sont plus profondes, en les touchant légèrement avec le nitrate d'argent. D'autres sont le produit d'une cause spécifique : ce sont les ulcères qui succèdent à la stomatite mercurielle et ceux qui surviennent chez les enfants de constitution scrofuleuse. Ils ont un grand nombre de caractères communs : ils s'étendent avec rapidité de l'intérieur de la bouche vers l'extérieur, fournissent une sanie fétide, et, si on ne les arrête dans leur développement, ils peuvent détruire ou gangrener une partie des *lèvres*. Le véritable, le seul moyen peut-être de les arrêter dans leur marche, c'est l'application directe des caustiques, soit du nitrate acide de mercure, soit de l'acide chlorhydrique concentré uni à une petite quantité de miel rosat.

Les ulcères syphilitiques des *lèvres* ne sont pas rares non plus. Les uns sont primitifs et résultent de l'application directe des produits de la sécrétion : ce sont de véritables chancres. Boyer a observé que la forme que ces ulcères affectent le plus souvent aux *lèvres* est celle qui a été décrite sous le nom de chancre enkysté. « L'ulcère, dit-il, est précédé d'un petit tubercule qui augmente par degrés et devient une tumeur dure, circonscrite, livide, tantôt indolente, tantôt douloureuse; bientôt la partie de la tumeur qui répond au bord libre des *lèvres* devient le siége d'une ulcération qui fait des progrès, surtout en largeur. » Le traitement de cette affection est le même que celui des ulcères syphilitiques ordinaires. Boyer est souvent parvenu, par l'emploi du traitement antisyphilitique général, à prévenir l'ulcération du tubercule induré.

Le gonflement de la *lèvre* supérieure peut être congénital et dépendre de l'étendue trop considérable de la membrane interne, qui forme alors une sorte de bourrelet muqueux tendant à renverser la *lèvre* en dehors, quand le malade veut rire ou parler. On remédie à cet état en saisissant ce bourrelet avec des pinces et en le retranchant avec le bistouri ou avec des ciseaux courbes sur le plat. Le gonflement qui occupe l'épaisseur même de la *lèvre* est très-commun chez les individus scrofuleux. S'il persistait après la guérison de l'affection scrofuleuse ou s'il se rencontrait chez des sujets bien portants d'ailleurs, il faudrait chercher à guérir la difformité par une opération. Comme ce gonflement est le résultat d'un épaississement avec infiltration du tissu cellulaire, que les muscles sont ordinairement amincis, on peut, sans craindre de gêner les mouvements des *lèvres*, enlever une portion des tissus épaissis. Dans ce but, on fait une incision avec le bistouri d'une commissure à l'autre, en commençant sur le bord libre de la *lèvre;* puis on dissèque de bas en haut et, lorsque le lambeau se trouve séparé de la *lèvre* jusqu'à sa base, on le coupe avec le bistouri ou avec des ciseaux. De cette manière, on dédouble pour ainsi dire la *lèvre* et l'on obtient une plaie avec perte de substance, qui, par le rapprochement de ses bords, doit amener le retour de la *lèvre* à son état ordinaire. La cicatrice se trouvant à la partie postérieure de l'organe, il n'est besoin d'aucun pansement, si ce n'est de quelques lotions émollientes. Le gonflement qui survient dans les premiers jours ne tarde pas à se dissiper, et la suppuration qui s'établit sert encore à dégager les tissus de la *lèvre* gonflée.

Les *lèvres* sont fréquemment atteintes d'affections cancéreuses; la *lèvre* inférieure surtout semble, parmi les divers points de la face, être le siége de prédilection de cette maladie. Elle s'y présente sous deux formes bien distinctes : tantôt c'est un véritable ulcère chancreux, analogue à ceux des autres parties de la face, et, quel qu'ait été son début, qu'elle ait commencé par un petit bouton, une verrue, une écorchure, tant qu'elle n'a pas atteint la partie muqueuse de la *lèvre*, elle marche avec une extrême lenteur; une fois, au contraire, qu'elle a franchi cette limite, les progrès sont très-rapides, et elle envahirait bientôt les organes voisins, si le chirurgien ne lui opposait les moyens les plus énergiques. La seconde espèce de cancer des *lèvres* se présente sous forme de tumeur, quelquefois, à la vérité, consécutive de l'ulcération superficielle, plus souvent naissant d'emblée dans l'épaisseur de l'organe, qui commence par s'endurcir, se bosselle, devient inégale. La peau qui la recouvre se plisse irrégulièrement, la muqueuse prend une couleur terne et violacée. Dans l'une et l'autre forme, la *lèvre* devient souvent le siége de douleurs lancinantes, et, si l'affection est abandonnée à elle-même, elle doit finir par envahir les parties voisines et dès lors devenir tout à fait incurable. Toutefois, les progrès sont d'abord fort lents, et le chirurgien a les plus grandes chances, quand il est appelé à temps, d'obtenir une cure radicale. En effet, la maladie n'envahit que très-tard les ganglions lymphatiques et, de plus, ne récidive presque jamais. On remarque que le plus souvent les tumeurs des *lèvres* présentent les caractères du squirrhe.

Le traitement du cancer des *lèvres* consiste dans l'ablation du mal, soit à l'aide de l'instrument tranchant, soit à l'aide de caustiques. Les ulcères chancreux des *lèvres*, s'ils sont encore superficiels et n'ont pas envahi le bord libre de l'organe, seront excisés superficiellement à l'aide du bistouri et, quand la suppuration est établie, recouverts avec la pâte arsenicale. Si l'affection envahissait une grande partie du bord libre, s'il s'agissait d'une tumeur occupant toute l'épaisseur de la *lèvre*, on ne pourrait employer le caustique : on aurait à craindre, d'une part, que la salive n'en vînt à dissoudre quelques parcelles qui pourraient être entraînées dans l'estomac, et, d'une autre part, l'affection pourrait bien n'être pas détruite en totalité. Il faut donc alors recourir au bistouri, et non plus seulement exciser la surface malade, mais porter l'instrument au delà des racines du mal pour l'extirper en totalité. Le procédé doit varier suivant l'étendue de l'affection. Si elle siége sur le bord même de la *lèvre*, si elle est superficielle, on peut se contenter de l'enlever par une incision en demi-lune, et, la cicatrice qui en résulte se rétrécissant considérablement, il ne reste qu'une échancrure peu prononcée. Mais si l'affection est plus profonde, on fera une incision en V renversé, répondant au bord libre de la *lèvre*. Cette incision, qui doit porter entièrement dans les parties saines, circonscrit un lambeau triangulaire dans lequel sont comprises les parties malades. On rapproche ensuite les bords de l'incision et on les réunit par la suture entortillée, comme pour un bec-de-lièvre simple. Si le cancer occupait la commissure des *lèvres*, on l'emporterait par deux incisions semi-lunaires, commençant à la bouche et réunies à la joue. On en rapprocherait de même les bords par la suture entortillée. Enfin, si l'affection avait envahi toute la *lèvre* et même les parties voisines, il ne faudrait l'attaquer qu'autant qu'on pourrait l'enlever complétement.

Les *lèvres* peuvent devenir le siége de furoncles, d'anthrax, qui se composent, comme dans les autres parties du corps, d'abcès fournissant un pus d'une odeur tout à fait fétide, de petites loupes déterminées par l'accumulation de matière sébacée dans un des follicules qui sont si abondants dans cete région. Blandin rapporte un cas où une tumeur de ce genre, s'étant enflammée et ulcérée, avait été regardée comme un cancer de la *lèvre*. Il suffit d'inciser la tumeur pour donner issue à la matière sébacée, et la guérison se fit sans difficulté.

Les tumeurs enkystées occupent le tissu sous-muqueux de la *lèvre* et surtout de la *lèvre* inférieure; elles sont peu gênantes tant qu'elles sont petites; mais elles deviennent un obstacle aux divers mouvements des *lèvres* quand elles ont acquis un volume considérable. Boyer en a vu plusieurs de la grosseur d'une noix. Pour obtenir leur guérison, il faut enlever le kyste en totalité, si son volume est médiocre, car l'incision pratiquée pour évacuer la matière visqueuse qui le remplit ne déterminerait qu'une guérison temporaire. Si la tumeur était trop volumineuse, on se contenterait d'exciser sa partie postérieure, et l'on irriterait par des applications caustiques la paroi antérieure, pour la détruire et la faire suppurer. On rencontre aussi très-souvent, à la face postérieure des *lèvres*, des aphthes et d'autres petites tumeurs semi-transparentes, du volume d'une lentille, qui sont accompagnées de douleurs et présentent souvent l'aspect des chancres; mais elles disparaissent rapidement, soit qu'on les touche avec le nitrate d'argent, soit qu'on les abandonne à elles-mêmes. Enfin les *lèvres* offrent fréquemment, soit à leur bord libre, soit à leurs deux surfaces, des tumeurs érectiles, variables par leur forme, leur volume et leur aspect. Le traitement est le même que celui des tumeurs érectiles en général.

Lorsque les *lèvres* ont été détruites par la gangrène, par une brûlure, une pustule maligne, par l'ablation d'un cancer ou par toute autre cause, il resterait une difformité affreuse, si la chirurgie n'avait des moyens de réparer ces désordres en reconstruisant, pour ainsi dire, une nouvelle *lèvre* aux dépens des parties voisines. Autrefois, ces plaies étaient abandonnées à elles-mêmes et l'on n'opérait même pas le simple rapprochement de leurs bords; mais aujourd'hui l'art de restaurer les *lèvres* a fait de tels progrès que, quelle que soit l'étendue de la perte de substance, quel que soit son siége, on peut la réparer et même remédier à la difformité ou du moins la diminuer considérablement. Toutes les méthodes autoplastiques ont été mises en usage pour la restauration des *lèvres*, mais avec des résultats bien différents. La méthode italienne, qui consiste à emprunter la nouvelle *lèvre* à la peau du bras, a dû être abandonnée. Il en est de même de la méthode indienne, malgré les essais de Dupuytren, de Delpech, de Dieffenbach, etc.; dans cette méthode, on prend aux parties voisines, surtout au cou, un lambeau de peau, qui est renversé et tordu sur lui-même, de manière à pouvoir être fixé sur la perte de substance qu'il est destiné à recouvrir. La méthode de Celse, qui comprend de nombreux procédés et que l'on désigne encore sous le nom de méthode française, mérite la préférence. Le plus ancien de ces procédés n'est autre que l'incision en V; dans ce procédé la dissection des deux portions de la plaie est poussée assez loin pour qu'elles puissent se rejoindre sur la ligne médiane, où elles sont réunies par des points de suture. Si la perte de substance est très-peu considérable, ce procédé est suffisant; mais, dans le cas contraire, il aurait l'inconvénient de rétrécir beaucoup trop la bouche. Pour prévenir cette difformité, Celse conseillait de prolonger, après l'ablation du mal, les angles de la bouche de chaque côté par une incision transversale. On obtient ainsi deux lambeaux qui se rapprochent facilement sur la ligne médiane. Lorsque la perte de substance est très-considérable, on devra avoir recours à d'autres moyens. Dans le procédé de Chopart, le chirurgien commence par faire en dehors et de chaque côté du mal une incision qui descend verticalement du bord libre de la *lèvre*, plus ou moins loin au-dessous de la mâchoire, selon l'étendue de l'affection ou de la perte de substance à réparer. Il dissèque ensuite le lambeau triangulaire tracé par ces deux plaies, le détache de l'os, en procédant de haut en bas. On peut ainsi descendre jusqu'au niveau de l'os hyoïde. Cela fait, on coupe en travers tout ce qui est altéré, en empiétant un peu sur les tissus sains. On fait alors baisser la tête au malade et l'on amène le bord supérieur du lambeau jusqu'au niveau du reste de la *lèvre*, que l'on réunit aux bords externes des incisions par trois ou quatre points de suture entortillée, ou davantage s'il est nécessaire.

Le procédé de Roux de Saint-Maximin consiste à circonscrire les parties malades au moyen d'une incision en demi-lune, à concavité supérieure. Dans le cas où le cancer dépasse la commissure, on la prolonge par des incisions transversales qui passent au-dessus du cancer et peuvent s'étendre jusqu'au masséter, et c'est à l'extrémité de ces incisions que commence l'incision semi-lunaire. Le chirurgien dissèque ensuite avec soin, de haut en bas, toutes les parties molles qui recouvrent l'os maxillaire inférieur, en ayant soin de leur conserver autant d'épaisseur que possible. On forme ainsi une espèce de tablier avec un seul bord libre, qu'on peut détacher aussi bas qu'il est nécessaire. On fait ensuite pencher la tête au malade, en même temps qu'on atteint le bord libre du lambeau jusqu'au niveau de la *lèvre* supérieure, vers les commissures labiales. Quand on a prolongé celles-ci par des incisions, on en réunit les bords correspondants à l'aide de la suture ; le reste devra constituer le bord de la nouvelle *lèvre*. Lisfranc et Morgan ont modifié le procédé de Roux de Saint-Maximin, en faisant partir du milieu de l'incision semi-lunaire une incision verticale qui descend vers la symphyse du menton. Cette modification rend, il est vrai, beaucoup plus facile la dissection des parties qui doivent former la *lèvre* nouvelle et leur soulèvement jusqu'au niveau des commissures labiales ; mais le résultat est le même, sauf une cicatrice médiane de plus.

Lorsque la perte de substance est très-ancienne, on observe quelquefois une déviation considérable des os maxillaires en dehors, qui s'oppose à l'application d'une méthode autoplastique quelconque. Dans des cas de ce genre, le professeur Roux et Gensoul, de Lyon, ont enlevé avec succès une portion du maxillaire inférieur, et le rapprochement des deux parties qui restaient permit celui des parties molles extérieures. Malgré le succès de ces opérations, la résection des os est un moyen extrême, environné de dangers, et auquel il ne faut recourir qu'avec la plus grande réserve.

LEVRET (André), chirurgien, né à Paris en 1703, mort en 1780. Particulièrement versé dans la connaissance des maladies des femmes, il acquit une grande réputation, devint accoucheur de la dauphine, membre de l'Académie des sciences, et fit des cours d'obstétrique qui réunirent un grand nombre d'élèves. Ce remarquable praticien modifia le forceps, inventa la pince à faux germe pour retirer l'arrière-faix dans l'avortement des premiers mois, proposa des ciseaux concaves pour la rescision de la luette, employa les injections irritantes pour la guérison de l'hydrocèle de la tunique vaginale, etc. Parmi ses ouvrages, qui ont fait longtemps autorité, nous citerons : *Observations sur la cure radicale de plusieurs polypes* (1749, in-8°) ; l'*Art des accouchements* (1753) ; *Essai sur l'abus des règles générales et contre les préjugés qui s'opposent aux progrès de l'art des accouchements* (1766) ; *Lettre sur l'allaitement des enfants* (1771), etc.

LÈVRETEAU s. m. (lè-vre-tô — dimin. de *levraut*). Petit levraut.

LEVRETTE s. f. (le-vrè-te — dimin. de *lévrier*). Mamm. Chien d'une race dont les formes sont semblables à celles du lévrier, mais dont la taille est beaucoup plus petite. ‖ Femelle du lévrier.

— **Encycl.** Ce mot n'a pas une signification bien déterminée ; on l'applique tantôt à la femelle du lévrier, tantôt à une race distincte. Pour faire cesser la confusion, on a proposé de donner à celle-ci l'ancien nom de *levron*, qu'elle portait encore au XVIII^{e} siècle ; la femelle s'appelait alors *levriche*. La *levrette* italienne est la plus connue ; elle a des formes fines, légères, une robe uniforme, fauve doré ou gris de souris. Ces chiens ont été importés d'Italie en Angleterre, et de là en France. On en tirait aussi d'Espagne et de Portugal ; mais les anglais étaient les plus beaux et les meilleurs chasseurs. Les levrons, en effet, chassaient autrefois le lapin dans les parcs ; Louis XIII se livrait à cette chasse dans une garenne qui existait alors au bout des Tuileries.

LEVRETTÉ, ÉE adj. (le-vrè-té — rad. *levrette*). Qui a le corps mince et fait comme celui des lévriers : *Un épagneul* LEVRETTÉ. *Une jument* LEVRETTÉE.

LEVRETTER v. a. ou tr. (le-vrè-té — rad. *lévrier*). Chasse. Chasser avec des lévriers : LEVRETTER *des lapins*.

LEVRETTER v. n. ou intr. (le-vrè-té — rad. *lièvre*). Mettre bas, en parlant de la femelle du lièvre.

LEVRETTEUR s. m. (le-vrè-teur — rad. *lévrier*). Celui qui élève, qui dresse des lévriers.

LÉVREUX, EUSE adj. (lè-vreu, eu-ze — rad. *lèvre*). Qui a de grosses lèvres : *Une femme* LÉVREUSE. ‖ Peu usité.

LEVRICHE s. f. (le-vri-che — rad. *lévrier*). Mamm. Femelle du levron ou levrette.

LÉVRIER s. m. (lé-vri-é — du lat. *leporarius*, sous-entendu *canis*, le chien qui chasse les lièvres ; de *lepus*, *leporis*, lièvre). Chien d'une race particulière, dont le museau est très-allongé, le corps très-grêle, les jambes très-longues, et qui est très-propre à courre le lièvre : *Le premier chien qui chassa en compagnie de l'homme fut un* LÉVRIER *fauve, de ceux qu'on voit encore en Syrie et en Algérie.* (Toussenel.) ‖ *Lévriers nobles*, dans le langage des chasseurs, Lévriers à tête fine, à râble fort et solide. ‖ *Lévriers gigottés*, Ceux qui ont les gigots courts et gros. ‖ *Lévriers harpés*, Ceux qui ont très-peu de ventre. ‖ *Lévriers ouvrés*, Ceux dont le palais est marqué de grandes ondes noires.

— Fam. Individu que la police met aux trousses d'une personne qu'on veut saisir ou surveiller : *Prenant les personnes qui étaient avec moi pour des* LÉVRIERS *de justice, la vieille demeura fort effrayée.* (Le Sage.) ‖ On dit plutôt LIMIER dans ce sens.

— *Lévriers du bourreau*, Nom qu'on donnait autrefois, par plaisanterie, aux archers.

— *Pain de lévrier*, Mauvais pain. ‖ *Soupe de lévrier*, Pain trempé dans l'eau.

— Prov. *Il n'est chasse que de lévriers*, Les lévriers sont les meilleurs chiens de chasse.

— Hist. *Ordre du lévrier*, Ancien ordre militaire du duché de Bar.

— Astron. Petite constellation voisine de la Grande Ourse.

— Ichthyol. Nom donné par les pêcheurs aux brochets mâles.

— **Encycl.** Ces chiens sont très-bien caractérisés par leur taille élancée, leur ventre très-rentré, leurs jambes hautes et fines, leur queue longue, grêle, faiblement cambrée, et leurs oreilles dirigées en arrière, droites, mais à pointe tombante, leur tête effilée, leur museau pointu, leurs lèvres courtes. Ce qui frappe surtout en eux, c'est la forme de la poitrine. Elle est large, vaste et loge de grands poumons, pouvant servir aux besoins de l'hématose augmentée par la congestion pulmonaire que produit la course. Les parties molles sont, au contraire, très-réduites, pour rendre l'équilibre au corps alourdi par le développement du squelette thoracique. Cette conformation est un indice certain, chez l'animal qui la présente, de son aptitude à la course. Les pattes du *lévrier* sont minces. Le corps est couvert de poils serrés, fins et luisants ; quelques races ont des poils longs. Ils sont jaune rougeâtre ou de la même couleur fauve que le chevreuil. Les *lévriers* tachetés sont rares.

Le *lévrier* voit et entend très-bien ; mais son odorat est peu subtil. Il se distingue de tous les autres chiens par ses mœurs. Il ne montre pas d'attachement à son maître ; il se laisse flatter par tout le monde, et flatte tous ceux qui l'approchent. Un rien le met en colère et lui fait montrer les dents ; il ne montre d'attachement à l'homme que lorsqu'il est continuellement flatté ; mais qu'une autre personne que son maître le flatte aussi, il lui montre la même amitié. Son infidélité est historique. Edouard III n'était pas encore mort, et déjà sa maîtresse lui enlevait une bague précieuse qu'il portait au doigt, et son *lévrier* l'abandonnait pour suivre ses ennemis. Quelle différence avec les chiens qui vivent sur la tombe de leur maître et ne l'oublient pas durant de longues années ! Le *lévrier* se conduit vis-à-vis des autres chiens comme vis-à-vis de l'homme. Ce chien, malgré ses nombreux défauts, rend des services ; dans certaines contrées, il est même indispensable aux chasseurs. Les Tartares, les Persans, les Syriens, les Bédouins, les Kabyles, les Arabes et tous les habitants de l'intérieur de l'Afrique et de l'Asie l'estiment beaucoup. Chez nous, on se sert peu du *lévrier*. Il est trop dangereux pour le gibier ; aussi la chasse au *lévrier* est-elle interdite en France par la loi du 3 mai 1844. Le *lévrier* se dresse facilement à la chasse. On commence d'abord, lorsqu'il a un an et demi, par le tenir en laisse et on cherche à l'habituer à cette allure. On l'emmène ensuite en rase campagne avec un autre vieux *lévrier*, et on le lance sur le lièvre en ayant soin de suivre les chiens à cheval. Une pareille chasse offre un curieux spectacle. Le lièvre intelligent, au moment où le chien est sur le point de le saisir, fait un crochet et le *lévrier*, entraîné par son élan, passe outre de beaucoup, de sorte que, pendant qu'il reprend sa course, le lièvre a gagné beaucoup d'avance. Cette chasse durerait indéfiniment si l'on ne mettait deux *lévriers* à la poursuite d'un seul lièvre ; l'un le poursuit, le second lui coupe le chemin. Au moment de la capture, le chasseur doit arriver immédiatement, sinon les *lévriers* déchirent et dévorent leur proie. On nomme sauveur le *lévrier* qui empêche les autres de manger le gibier, et soliste celui qui peut tout seul forcer un lièvre. Les *lévriers* sont de tous les chiens les meilleurs coureurs. Parmi les *lévriers*, les uns sont à poils ras, les autres à poils longs.

Parmi les *lévriers* à poils ras, on compte :

1° Le chien nu ou *lévrier* d'Afrique. Le nom que porte ce chien indique déjà son caractère dominant, qui le fait aisément reconnaître. L'orteil rudimentaire manque aux pattes de derrière ; ce chien n'a que quelques poils à l'origine de la queue, autour du museau et des jambes. La peau est d'un noir sale et parsemée de taches de couleur de chair. Le corps a 0^{m},66 de longueur et la queue 0^{m},28 ; sa hauteur au garrot est de 0^{m},33. Son intelligence est médiocre, mais on vante sa fidélité et sa vigilance ; son odorat et son ouïe sont subtils ; aussi l'emploie-t-on surtout pour suivre une piste.

2° Le *lévrier* de Grèce est, de tous les chiens domestiques, celui qui ressemble le plus au chien sauvage. Il a de 0^{m},60 à 1 mètre de longueur ; sa hauteur au garrot est de 0^{m},75.

3° Le *lévrier* du Kordofan est celui qui est le plus anciennement connu ; les habitants des steppes l'estiment au plus haut point, et celui qui tue un *lévrier* doit fournir autant de blé qu'il en faut pour couvrir le corps de l'animal, celui-ci étant pendu par les pieds et le museau touchant la terre. Ces *lévriers* sont très-vigilants, ce qui les distingue des autres. Ils protégent le village contre les attaques nocturnes des hyènes et des léopards, et ne reculent que devant le lion.

4° Le slougui ou *lévrier* d'Arabie est de couleur fauve et haut de taille. Cette race n'a jamais franchi le désert africain. Les Arabes du Sahara ont en grande vénération ce genre de *lévrier ;* ils le nourrissent de la façon la plus délicate et le regardent comme un membre de leur famille. Du reste, cet animal leur est fort utile, car c'est souvent lui qui fournit aux besoins de ses maîtres ; sa rapidité extraordinaire lui permet de saisir le gibier avec une très-grande facilité.

5° Le *lévrier* de Perse ressemble beaucoup au *lévrier* arabe, mais son poil est doux et d'un jaune isabelle clair. Les nobles persans l'emploient, concurremment avec le faucon, pour la chasse à la gazelle.

6° Le *lévrier* italien ou levron est ce petit animal à poils ras, à la robe luisante, dont la couleur varie du gris souris à reflets dorés au blanc laiteux, dont le poids n'excède pas 3 kilogrammes, recherché des petites-maîtresses, et qui a avec elles tant d'intimité, qu'il fait presque partie intégrante de la personne de ces petites dames. C'est de tous les chiens le plus ridicule et le plus stupide ; flattant le premier venu, et voulant avec les grands chiens se donner des airs de supériorité que le moindre coup de patte suffit à rabattre, il a tous les défauts du *lévrier* ordinaire, sans avoir aucune de ses qualités. Il n'est bon qu'à faire figure dans un salon, où sa petitesse et la délicatesse de ses formes le font rechercher. On le rencontre en Espagne et en Italie. Parmi les *lévriers* à poils ras, on remarque encore le *lévrier* des Baléares et le chien nu de la Chine.

Les principaux *lévriers* à poils longs sont :

1° Le *lévrier* russe, dont la taille atteint de 0^{m},60 à 0^{m},65. La forme de ce chien est épaisse ; sa robe est de couleur brun foncé ou gris clair, mais il n'atteint pas une grande longueur. Comme les *lévriers* d'Afrique, ils suivent la piste en courant, et les seigneurs russes entretiennent des meutes de ces animaux, qu'ils emploient à la chasse du loup et de l'ours.

2° Le *lévrier* de Tartarie est un *lévrier* de haute taille et au poil rude. Il est doué d'une force et d'une férocité extrêmes, d'une intelligence et d'un flair très-subtils.

3° Le *lévrier* du Kurdistan ou du Taurus a le pelage long et fourré ; il est employé à la chasse de la gazelle.

4° Le *lévrier* d'Irlande a été célébré par les poésies ossianiques ; mais il a disparu aujourd'hui.

5° Le *lévrier* d'Ecosse a le poil dur, et servait autrefois à la chasse du loup et du cerf. Le célèbre chien de Walter Scott, Moïda, était de cette race.

LÉVRIER DE DANTE (le). Dans les premières strophes de la *Divine Comédie*, le poëte, égaré dans une sombre forêt, voit trois animaux allégoriques qui lui barrent le chemin : une panthère, un lion et une louve. Etant donné que la louve symbolise Rome, ce qui est probable, à cause du vieil emblème des enfants de Rémus, la *lupa* qui allaita les jumeaux, on a cherché à expliquer de même la panthère et le lion. Ce n'est pas le lieu de nous y arrêter. La louve, dans le poëme, doit être étranglée par un lévrier, qu'il reste à expliquer de la même façon. Les commentateurs ont émis là-dessus de nombreuses hypothèses ; on en ferait plusieurs volumes. Le lévrier libérateur de Dante est pour les uns l'empereur Henri VII, pour d'autres Luther, pour d'autres un des chefs gibelins d'alors, Uguccione della Faggiuola. Nous croyons plus volontiers que Dante avait en vue Can della Scala, prince de Milan, qui fut son protecteur et chez qui il se réfugia dans son exil. *Can*, en italien, signifie *chien*, et Dante, en produisant ce chef gibelin sous le nom d'un lévrier, serait resté fidèle aux habitudes de son temps.

LEVRIER (Antoine-Joseph), magistrat et historien, né à Meulan-sur-Seine en 1746, mort en 1823. Il succéda à son père, en 1781, comme lieutenant général au bailliage de Meulan, devint président du comité municipal de cette ville en 1789, commissaire du roi près le tribunal de la Somme en 1792, fut emprisonné sous la Terreur, et remplit, par la suite, les fonctions de juge, de conseiller, enfin de président de chambre à la cour d'appel d'Amiens. On lui doit, entre autres écrits : *Chronologie historique des comtes de Vexin et de Meulan* (1784, in-fol.) ; *Chronologie historique des comtes de Genevois* (1787, 2 vol. in-8°), etc.

LEVRIER DE CHAMP-RION (Guillaume-Denis-Thomas), auteur dramatique français, frère du précédent, né à Meulan en 1749, mort en 1825. Il fut successivement employé à la Bibliothèque du roi et à l'administration de l'enregistrement. On lui doit un certain nombre de comédies et de vaudevilles, notamment : les *Trois cousins* (1792), en deux actes ; *Geneviève de Brabant* (1793), en deux actes ; *Sigisberte* (1795) ; le *Bonhomme Misère* (1796), opéra-comique ; la *Porte est fermée* (1800), avec Chazet.

LEVRON, ONNE s. (le-vron, o-ne — rad. *lévrier*). Mamm. Chien, chienne d'une race plus connue aujourd'hui sous le nom de LEVRETTE. ‖ Nom impropre donné quelquefois au jeune lévrier.

— *Etre affamé comme un levron*, Avoir un grand appétit.

— *Etre étourdi comme un levron*, Etre fort étourdi.

LEVROUX, la *Gabatum* des Romains, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Châteauroux, sur le Moulins ; pop. aggl., 3,112 hab. — pop. tot., 4,138 hab. Tannerie, parcheminerie, industrie chevaline. L'église, monument historique, est un bel édifice du style de transition. La façade principale est décorée de têtes d'anges et de saints et de délicates sculptures. Des arcades en ogive, surmontées d'une galerie et d'un second ordre de fenêtres en plein cintre, font communiquer la nef avec les bas-côtés. On remarque, à l'intérieur : la clef de voûte du chœur, qui représente le *Christ bénissant ;* les statues des évangélistes supportées par des consoles ; le tombeau d'un chevalier du XVI^{e} siècle ; un médaillon sculpté à la mémoire de François de Fiesque, etc. De 1345 à 1506, Levroux fut entouré de fortifications dont il reste encore des vestiges, notamment la porte Châtel, qui sert aujourd'hui de prison. Les eaux de la fontaine Saint-Silvain, qui jaillit à l'O. du bourg, passent pour avoir la vertu de guérir du mal de tête ; aussi la source est-elle le but de nombreux pèlerinages. Dans les environs, les ruines d'un château fort, couronnant une éminence, marquent l'emplacement d'une ville antérieure à l'époque gallo-romaine. On y a découvert de nombreuses antiquités, telles que médailles celtiques et romaines, des débris de poteries et d'armures, divers ustensiles, etc.

LÉVULOSANE s. f. (lé-vu-lo-za-ne — rad. *lévulose*). Chim. Premier anhydride de la lévulose.

LÉVULOSE s. f. (lé-vu-lô-ze — du lat. *lævus*, gauche). Chim. Espèce de sucre de la famille des glucoses, qui dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière.

— **Encycl.** La *lévulose* se trouve mêlée à la glucose dans le sucre de canne interverti, le miel et le sucre de fruits acides ; on peut l'extraire de ces mélanges par un procédé fort simple, que nous devons à M. Dubrunfaut. Ce procédé consiste à dissoudre 10 grammes de sucre de canne interverti (v. SUCRE) dans 100 grammes d'eau, et à ajouter à la solution 6 grammes de chaux éteinte. Au bout de quelque temps, le tout se prend en une bouillie épaisse qu'on exprime avec une bonne presse. La partie solide est le sel calcaire de la *lévulose*. La totalité de la glucose reste en solution. Le sel calcaire, délayé dans l'eau et décomposé par un courant de gaz anhydride carbonique, fournit la *lévulose* pure ; il ne reste qu'à filtrer la solution et à l'évaporer. On peut encore profiter, pour séparer la glucose de la *lévulose*, de la moindre tendance qu'a cette dernière à fermenter. On place dans un vase, à la température de 30° environ, de l'eau, du sucre de canne et de la levûre de bière. Le sucre de canne commence par s'intervertir, puis la glucose fermente et la *lévulose* reste inattaquée tant qu'il reste de la glucose à détruire. Si l'on prend de temps à autre le pouvoir rotatoire de la liqueur, on voit le pouvoir lévogyre augmenter tant qu'il reste de la glucose à détruire, parce que, à mesure que la proportion de celle-ci diminue, le pouvoir rotatoire lévogyre de la *levulose* est de moins en moins neutralisé. Dès que la liqueur ne renferme plus de glucose, le pouvoir rotatoire vers la gauche atteint un maximum qui va ensuite en s'amoindrissant, la *lévulose* se détruisant à son tour. Dès qu'on remarque cette diminution du pouvoir rotatoire de la liqueur, on porte celle-ci à l'ébullition pour arrêter la fermentation, on filtre et l'on concentre.

On obtient plus facilement la *lévulose* à l'état de pureté en saccharifiant, par les acides étendus, l'inuline, principe isomérique avec l'amidon, que renferment les racines d'aunée, de dahlia, de colchique et de topinambour.

La *lévulose* est sirupeuse, déliquescente et incristallisable. Elle se dissout avec la plus grande facilité dans l'eau et l'alcool ordinaire, plus difficilement dans l'alcool absolu. Sa saveur est beaucoup plus sucrée que celle de la glucose.

Son pouvoir rotatoire est lévogyre et égal à — 106 à 15°, mais il varie beaucoup avec la température ; c'est ainsi qu'à 90° il diminue de moitié et devient égal à — 53.

La glucose ayant, au contraire, un pouvoir rotatoire qui ne varie pas avec la température, on doit retrouver les variations du pouvoir rotatoire de la *lévulose* dans le sucre interverti, qui est un mélange à poids égaux de ces deux sucres. C'est, en effet, ce que l'on observe. Le sucre interverti, dont le pouvoir rotatoire est de — 25 à 15°, devient moitié moindre à 52°, s'annule à 90° et change de signe au-dessus de cette température.

Au-dessus de 100°, la *lévulose* commence à s'altérer en donnant les mêmes produits de décomposition que la glucose; elle forme avec la chaux un composé insoluble, dont la formule est $(C^6H^{12}O^6)^2(CaO)^3$.

La *lévulose* s'altère plus facilement que la glucose sous l'influence des acides et de la chaleur; mais elle résiste mieux à l'action des ferments et des alcalis. Nous avons vu qu'on utilise sa résistance à l'action des ferments, pour l'extraire de ses mélanges avec la glucose.

LEVÛRE s. f. (le-vû-re — rad. *lever*). Substance qui monte à la surface du moût de bière, pendant la fermentation, ou qui est propre à déterminer la fermentation alcoolique des corps qui contiennent un principe sucré : *Pour être de bonne qualité, la* LEVÛRE *ordinaire doit développer une odeur aromatique légère de houblon.* (Payen.)

— Blas. Quartier de l'écu du côté dextre, vers le chef, lorsqu'il est d'un autre émail que le reste de l'écu. ‖ On dit plus ordinairement FRANC QUARTIER.

— Art culin. Ce qu'on retire de dessus et de dessous le lard à larder : *Des* LEVÛRES *de lard.*

— Pêche. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

— **Encycl.** Pendant la fermentation du moût de bière, la *levûre* est entraînée par le gaz acide carbonique à la superficie du liquide et dégorge par une large bonde inclinée, pratiquée à cet effet. Elle est reçue dans de petits baquets, au fond desquels elle se dépose en partie; on décante avec quelques précautions la plus grande partie du liquide clair, puis on la délaye dans ce qui reste, et l'on verse l'espèce de bouillie ou d'écume qu'elle forme alors sur un filtre en toile nommé carrelet. Elle s'égoutte spontanément et devient vite très-épaisse; on la met dans de doubles sacs de toile, qui doivent remplir l'office de nouveaux filtres plus fins et plus serrés que les premiers. On lie fortement l'ouverture de ces sacs, puis on les place sur le plateau d'une presse dont on leur fait subir l'action. La pression à laquelle on les soumet est graduée de façon à en faire sortir la plus grande quantité possible. Ce liquide, joint à celui qui a été obtenu par la première filtration et au moût décanté, est réuni à la masse de bière fermentée dans la cuve guilloire et prête à être mise en tonne. La *levûre* qui est demeurée dans les sacs en est extraite pour être vendue aux levûriers, marchands qui font le commerce de la *levûre*. Ceux-ci la divisent en mottes arrondies pesant 500 ou 250 grammes.

La *levûre* ainsi préparée active énergiquement la fermentation et tend à dégager le gaz acide carbonique des matières végétales; elle est, pour cette raison, employée par les boulangers et les brasseurs, et aussi par les distillateurs, à cause de la propriété qu'elle a de produire l'alcool dans les solutions de sucre. Les boulangers se servent rarement de la *levûre* pure, si ce n'est pour les pâtes excessivement légères, telles que celle des pains à café.

Dans les endroits où l'on ne brasse point de bière, on est forcé de se procurer de la *levûre* dans des pays parfois assez éloignés, et souvent, même dans les lieux où sont établies des brasseries, lorsque viennent les saisons où l'on ne brasse que par petites quantités, la *levûre* se trouve être insuffisante à la consommation. Ainsi à Paris, où la production de la bière, considérable en été, diminue d'une façon très-notable en hiver, la *levûre*, plus nécessaire encore en hiver qu'en été, fait défaut à la boulangerie et à la pâtisserie parisiennes, qui en consomment une très-grande quantité. Il faut alors avoir recours aux brasseries flamandes, dont la production est toujours suffisamment abondante; mais le transport fait perdre à la *levûre* quelque peu de ses propriétés.

Le besoin incessant de cette substance, d'un emploi pour ainsi dire journalier, a fait songer à chercher les moyens de la conserver. Plusieurs procédés ont été essayés dans ce but, et seule, jusqu'à présent, la dessiccation a présenté quelques avantages. On a essayé d'abord de dessecher la *levûre* en l'étendant en bouillie sur des baguettes disposées par étages et isolées les unes des autres, qu'on plaçait dans une étuve à courant d'air sec. On détachait ensuite la *levûre* desséchée en frappant les baguettes l'une contre l'autre, ce qui la faisait tomber par écailles légères et fines. Enfin, on introduisait la *levûre* sèche, ainsi recueillie, dans des vases bien clos et très-secs. Ce procédé présente, exécuté en grand, d'assez sérieux inconvénients. Un second consiste à recueillir la *levûre* toute fraiche; après lui avoir fait subir un lavage réitéré à l'eau claire et une décantation, on la laisse égoutter sur un drap à filtrer, puis on la soumet à une forte pression. Elle devient alors dure, cassante, facile à briser par petits fragments. Ainsi divisée, on la mélange à une fois son poids de charbon animal en poudre fine, préparé récemment et broyé à chaud. Cette substance absorbe une partie de l'humidité que la *levûre* peut encore contenir, et celle-ci, rendue plus friable par ce mélange, est réduite aisément en poudre fine. On l'étend alors en couche très-mince sur des plaques qu'on place dans une étuve à courant d'air sec, et, au bout de quelque temps, la dessiccation est complète. On verse ensuite cette *levûre* en poudre dans des flacons, où elle conserve pendant longtemps une grande énergie. Enfin, un troisième procédé, assez semblable au second, consiste à placer la *levûre*, bien égouttée, en couche mince, sur des tablettes de plâtre qui en absorbent l'humidité; on range ces tablettes, disposées en rayons, dans une étuve à courant d'air sec; on les retire pour réduire en poudre la *levûre* déjà desséchée, et l'on recommence pour cette poudre la première opération, afin d'obtenir une dessiccation complète; on retire de nouveau la *levûre* en poudre de l'étuve pour l'enfermer hermétiquement dans des flacons, comme dans le second procédé.

La *levûre* chauffée à la chaleur de l'eau bouillante perd ses qualités utiles; chauffée à une température plus élevée, elle se décompose et donne tous les produits de la calcination des substances animales.

Le raisin pressé et plusieurs autres fruits déposent, après leur fermentation, une substance considérée comme identique avec la *levûre*, et qui a, comme elle, la propriété d'activer la fermentation, quoique d'une façon sensiblement moins énergique.

La *levûre* est constituée : par de la bière très-chargée d'acide carbonique; par des amas de l'algue du ferment, dite aussi champignon du ferment; par de l'amidon et un peu d'hordéine.

LEVÛRIER s. m. (le-vû-rié — rad. *levûre*). Marchand de levûre de bière.

LÉVY (A.), mathématicien, né à Paris en 1794, mort dans la même ville en 1841. Il entra en 1812 à l'Ecole normale, où il devint répétiteur de mathématiques en 1814. Comme il appartenait à la religion juive, il perdit sa place sous la Restauration et passa en Angleterre. Là il se lia avec D. Brewster et Wollaston, collabora à l'*Encyclopédie britannique* et fut chargé de dresser le catalogue de plusieurs cabinets de minéralogie. Par la suite, il devint professeur de mathématiques à l'université de Liége et membre de l'Académie des sciences de Bruxelles. De retour en France après la révolution de 1830, Lévy fut nommé professeur au collége Charlemagne et maître de conférences à l'Ecole normale. On lui doit un certain nombre de mémoires, entre autres : *De différentes propriétés des surfaces de second ordre; Sur une nouvelle manière de mesurer la pesanteur spécifique des corps; Sur quelques propriétés des systèmes de forces.*

LÉVY (Michel), médecin français, né à Strasbourg en 1809, mort en 1872. Il fit ses études médicales à Montpellier, prit part, comme chirurgien sous-aide, à la campagne de Morée, assista au siége d'Anvers, et passa son doctorat à Montpellier en 1834. Cette même année, il devenait chirurgien de première classe et était nommé, en 1836, à la suite d'un concours, médecin principal du Val-de-Grâce. Successivement ensuite major de première classe (1841), major principal (1849), inspecteur (1852), médecin en chef de l'armée d'Orient (1854), il fut mis, à son retour, à la tête de l'Ecole de médecine et de chirurgie militaires, et nommé membre du conseil de santé des armées. Depuis 1850, il faisait partie de l'Académie de médecine. Le docteur Lévy était un praticien éclairé et un professeur plein de zèle. Outre des articles dans la *Gazette médicale*, des *Discours* prononcés au Val-de-Grâce, les *Eloges* de Broussais (1839), de Larrey, etc., on lui doit : *De l'empyème* (1834), thèse; *Traité d'hygiène publique et privée* (1843-1845, 2 vol. in-8°), plusieurs fois réédité; *Mémoire sur la rougeole des adultes* (1847); *Histoire de la méningite cérébro-spinale* (1850, in-8°); *Rapport sur le traitement de la gale* (1852, in-8°); *Notes sur les hôpitaux-baraques du Luxembourg* (1871, in-8°), etc.

LÉVY (Michel), fondateur de l'importante maison de librairie Michel Lévy frères et le plus jeune des frères Lévy, né à Phalsbourg (Meurthe) en 1821. A l'âge de quinze ans, Michel Lévy ouvrit seul, rue Marie-Stuart, à Paris, un cabinet de lecture et une librairie théâtrale. En 1842, il transporta son établissement passage du Grand-Cerf et commença à éditer quelques pièces de théâtre. Trois ans après, il prit pour associés deux de ses frères, Calmann et Nathan. Outre des œuvres dramatiques, il édita alors des romans de Louis Reybaud, de Jules Sandeau, de Mme Reybaud, etc., et installa, rue Vivienne, une petite succursale de son magasin du passage du Grand-Cerf. Grâce à son habile direction, sa librairie prit bientôt une extension considérable. On le vit alors éditer un grand nombre d'ouvrages d'actualité, des volumes et des brochures politiques nés de la révolution de 1848, et prendre la direction du journal l'*Entr'acte*, sorte de moniteur officiel des théâtres, qui est resté sa propriété. Dès 1850, en compagnie de son frère Calmann, le troisième frère s'étant retiré, Michel Lévy devint l'éditeur de presque toutes les célébrités contemporaines : Guizot, Lamartine, de Tocqueville, Villemain, Cousin, Chateaubriand, Victor Hugo, Lamennais, Balzac, George Sand, Alfred de Vigny, Augustin Thierry, Sainte-Beuve, Renan, Henri Heine, Augier, de Rémusat, Stendhal, Gautier, Emile de Girardin, Scribe, Gozlan, Murger, Beulé, Ampère, Jules Janin, Baudelaire, etc.

M. Michel Lévy, qui avait déjà fait paraître la *Bibliothèque dramatique* (in-18) et le *Théâtre contemporain illustré* (in-4°), a édité plusieurs recueils pittoresques : l'*Univers illustré*, le *Journal du dimanche*, le *Journal du jeudi*, etc., et plusieurs collections estimées : les *Bons romans*, la *Bibliothèque contemporaine* (in-18, à 3 fr.), le *Musée littéraire contemporain* (in-4°, à 0 fr. 20) et la *Collection Michel Lévy* (in-18, à 1 fr.). Cette dernière collection a eu un succès énorme. Par son bon marché, elle a écrasé la contrefaçon belge, et ses volumes, établis dans les meilleures conditions de prix et de correction de texte, ont une vogue extrême non-seulement en France, mais encore à l'étranger. En 1861, MM. Lévy ont acquis le fonds de la *Librairie nouvelle*, qui depuis lors est leur succursale pour la vente au détail. Aujourd'hui la maison principale est établie rue Auber, et forme un des plus beaux et des plus vastes magasins de librairie de l'Europe.

Au mois de janvier 1873, M. Michel Lévy, qui tient une place si importante dans la librairie contemporaine, a, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, été décoré de la Légion d'honneur.

LÉVY (Emile), peintre, né à Paris en 1826. Elève de Picot, d'Abel de Pujol et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le grand prix de Rome en 1854. Pendant son séjour en Italie, M. Lévy fit plusieurs envois importants. Dès 1855 paraissait à l'Exposition universelle *Noé maudissant Chanaan*, tableau bien composé et bien dessiné, qui fut acheté par l'Etat. Depuis lors, cet artiste s'est avantageusement fait connaître par des œuvres qui attestent un style élevé et de remarquables qualités de peintre. Nous citerons notamment le *Souper libre* ou *Repas des martyrs* (1859); *Ruth et Noémi* (1859); la *Rentrée des foins* (1861); *Vercingétorix se rendant à César;* la *Messe aux champs; Vénus ceignant sa ceinture* (1863); *Idylle* (1864); *Diane* (1865); la *Mort d'Orphée* (1866); l'*Arc-en-ciel;* les *Lilas* (1868); la *Musique;* l'*Hésitation* (1869); le *Christ au tombeau* (1873), etc. M. Lévy a obtenu une médaille à l'Exposition universelle de 1867 et la croix de la Légion d'honneur.

LEVY (Maria-Jordao), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1831. Reçu docteur en droit en 1853, il a suivi la carrière du barreau, est devenu avocat à la cour de cassation dans sa ville natale et a consacré ses loisirs à la composition d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Ensaio sobre a historia do direito romano* (Coïmbre, 1850); *Commentario ao codigo penal portuguez* (Lisbonne, 1853-1854, 4 vol. in-4°); *Corpus inscriptionum romanarum lusitanum* (Lisbonne, 1858, 2 vol. in-fol.), etc.

LÉVYNE s. f. (lé-vi-ne). Minér. Silicate hydraté de calcium et d'aluminium.

— **Encycl.** La *lévyne* cristallise en rhomboèdres tronqués sur leur face basique. Les cristaux sont souvent striés. Leur dureté = 4-4,5, leur densité = 2,09-2,16. Leur éclat est vitreux. Ils sont incolores, blancs, rougeâtres ou jaunâtres, transparents ou translucides. Au chalumeau, ils fondent en un globule opaque et vitreux. Pulvérisée, la *lévyne* se dissout dans les acides sans donner de précipité gélatineux.

Berzélius, après avoir analysé la *lévyne*, avait été conduit à lui attribuer la formule de la chabasite. Les analyses de Damour, qui renferment moins de silice, conduisent à la formule

$$Ca''O.Az^2O^3.3SiO^2 + 4H^2O$$

ou

$$(Ca''Az^2H^4)Si^3O^{12}.2H^2O$$

qui est la formule d'un orthosilicate.

LEWALD (Jean-Charles-Auguste), écrivain allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1792. Placé d'abord dans une maison de commerce, il la quitta peu après pour prendre du service dans l'armée russe, fit les campagnes de 1813 à 1815, devint directeur du secrétariat au quartier général, puis fut chargé de la direction des hôpitaux russes en Allemagne. Lewald voyagea ensuite dans plusieurs contrées de l'Europe et se lia, à Breslau, en 1817, avec MM. Shall et Holtei, qui collaborèrent à son drame intitulé le *Grand-père*. En 1818, on le retrouve acteur à Brünn, puis il fut successivement, jusqu'en 1827, directeur des théâtres de Brünn, de Munich, de Nuremberg, de Bamberg et de Hambourg. En 1831, il vint à Paris pour y obtenir un privilége de théâtre, mais bientôt il renonça à ce projet et parcourut pendant deux ans l'Italie. De retour en Allemagne vers 1834, il alla s'établir à Stuttgard, où il fonda, en 1835, un journal qu'il dirigea pendant douze ans environ, sous le titre de l'*Europe, chronique du monde civilisé*. Lors des événements politiques de 1848, M. Lewald se fit remarquer, au milieu de l'enthousiasme général, par une modération raisonnée qui le tint également éloigné du parti révolutionnaire extrême et du parti de la réaction. En 1850, il devint un des rédacteurs politiques de la *Chronique allemande*, organe des conservateurs, en même temps qu'il était nommé régisseur du théâtre Royal. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons des *Nouvelles* (Hambourg, 1831-1835); le *Tyrol, depuis le lac de Garde jusqu'à celui de Constance* (Munich, 1835); *Mémoires d'un banquier* (1836, 2 vol.); *Aquarelles de la vie* (Manheim, 1836-1837); *Esquisses* (1836); le *Divan*, recueil de nouvelles (1839, 3 vol.); l'*Insurgé*, roman (1865); enfin des traductions et de nombreux essais de critique littéraire ou artistique. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 12 volumes, de 1844 à 1845.

LEWALD (Fanny), femme auteur et romancière allemande, parente du précédent, née à Kœnigsberg le 24 mars 1811, d'une famille de commerçants juifs considérés. Son père était un pur rationaliste; avec une logique assez peu commune, il décida que ses enfants feraient eux-mêmes choix de leur religion lorsqu'ils auraient atteint l'âge de raison. En attendant, il s'attacha à affermir en eux le sentiment du respect et du devoir et leur fit donner une éducation très-complète. A seize ans, la jeune Fanny était citée dans son entourage comme une vraie fleur de science. Elle le rappelle volontiers; c'est la seule coquetterie qui perce dans ses mémoires; elle est assez originale pour qu'on la constate. Elle avait lu Kant, admirait Heine et pensait déjà fort librement sur toutes choses. Par une singulière surprise de l'imagination, elle s'éprit d'un jeune candidat en théologie, orthodoxe et fort ennemi des frivolités mondaines; elle rêva la paroisse du vicaire de Wakefield et adopta la religion protestante, sans toutefois parvenir à la foi.

Sur ces entrefaites, le candidat en théologie devint malade et mourut. Fanny le pleura, mais sa raison se remit en équilibre. Tel fut son premier roman. Le second allait suivre bientôt; il devait être plus sérieux et exercer sur sa vie une action décisive. Le héros en fut son cousin Henri Simon. Cet homme politique, dont l'existence et la fin tragique sont entourées en Allemagne d'un reflet romanesque, eut la rare fortune d'émouvoir à peu près en même temps et de jeter dans la carrière des lettres les deux femmes auteurs les plus célèbres de son pays, la comtesse Hahn et Fanny Lewald. Lorsque Fanny le rencontra, il avait vingt-sept ans et sortait de la forteresse de Glogau, où il avait été renfermé à la suite d'un duel. Il lui apparut comme un héros de Byron; elle l'admirait et le plaignait, et l'amour se prit à renaître dans son cœur. Cependant Fanny ne pouvait savoir si son cousin l'aimait. Les lettres qu'il lui écrivait étaient celles d'un parent, d'un ami; nulle part la tendresse d'un cœur épris ne s'y trahissait. Néanmoins elle l'attendit, et pendant des années elle vécut balancée entre le doute et l'espérance. Elle refusait tous les partis qui lui étaient présentés, et, pour échapper aux obsessions de sa famille, elle rêva un instant de se faire institutrice. Elle ne trouvait de consolation que dans la lecture des lettres de Rahel Levin, qui eurent une grande influence sur son développement ultérieur. Sur ces entrefaites, les lettres de son cousin se ralentirent et devinrent plus froides. Quelque chose de mystérieux semblait entourer sa conduite. Cédant à l'anxiété, Fanny lui écrivit en exigeant une réponse catégorique. Cette réponse vint et ce fut un arrêt pour Fanny. Simon avait rencontré la comtesse Hahn, il l'avait aimée, il avait touché son cœur; et pourtant ils étaient forcés de se séparer, arrachés l'un à l'autre par leurs convictions politiques : Simon était un républicain, la comtesse une aristocrate décidée. Fanny se roidit contre le malheur et tenta d'abord de continuer la correspondance; puis elle pria Simon de brûler leurs lettres : elle se sentait comme enchaînée et voulait se délivrer. A cette époque, Fanny avait passé la première jeunesse; elle ne pouvait compter sur une fortune suffisante pour le jour où son père lui manquerait. Cédant à une secrète passion d'indépendance, qui depuis longtemps germait en elle, elle désirait de plus en plus se créer une situation personnelle. Elle songeait à écrire; le succès de quelques petits essais, les encouragements de son parent le littérateur Auguste Lewald la déterminèrent à suivre la carrière des lettres. Elle se rendit à Berlin, où, après avoir vécu quelque temps dans le travail et la solitude, elle ne tarda pas à se faire des relations et à conquérir une situation distinguée. L'étude de Spinoza acheva de fixer son esprit en donnant à ses convictions philosophiques une assise définitive. A partir de cette époque, Fanny Lewald retrouva le calme qu'elle avait perdu. Elle assure, dans ses mémoires, qu'elle ne regrette rien de son passé. « J'ai trouvé le bonheur, dit-elle, dans la maison silencieuse, pleine d'amour et de pain, au foyer chéri. » Elle a épousé, en 1854, M. Adolphe Stahr, critique berlinois fort distingué, et elle a fait plusieurs voyages en France, en Italie et en Allemagne. Ainsi qu'elle nous l'apprend, elle n'a pas écrit par vide de cœur, pour amuser des femmes stupides... « Elle a voulu être en harmonie avec elle-même et ne rien enseigner que sa vie ne pût justifier. » Sous ce rapport, elle a pleinement atteint son but. Ses romans ne sont qu'un commentaire en action de l'histoire de sa vie; ils en ont les défauts. Elle raconte avec précision et décrit avec exactitude. Elle est douée au plus haut degré de cette faculté que le physiologiste Müller appelle la plasticité de l'imagination, et qui fait que les objets extérieurs se classent et se gravent dans l'esprit sous leur forme réelle et dans leur ordre logique. Il y a de la clarté, mais la chaleur manque; aussi les descriptions et récits de voyage de Fanny Lewald sont-ils supérieurs à ses œuvres d'imagination, et l'histoire de sa vie est-elle plus intéressante que ses romans. La manie raisonneuse dont elle est possédée gâte ses meilleures pages. On sent la thèse dans les scènes les mieux ménagées; l'auteur ne perd pas une occasion d'établir une théorie. La plus fréquente sous sa plume, la plus chère à son esprit, c'est l'émancipation de la femme. Elle entend ce mot au sens où elle a pratiqué la chose; c'est, pour la femme, le moyen de se créer une existence indépendante, de se suffire à elle-même, de n'être point à charge à sa famille, de choisir enfin en toute liberté la destinée qui lui convient. Il est incontestable que la situation reléguée faite en Allemagne à la plupart des femmes, le respect un peu dédaigneux dont on les entoure dans la bourgeoisie, la manière dont on les confine dans les soins purement domestiques, prêtent à la critique; mais la pente est glissante, et de cette virilité d'éducation que réclame justement Mme Lewald à l'affranchissement, tel que l'entendent les héroïnes incomprises et les chercheuses d'aventures, il n'y a qu'un pas, bien court et bien scabreux. C'est le mauvais côté de la théorie, mais c'est peut-être aussi ce qui en assure le succès auprès de beaucoup d'esprits mécontents de la vie ou incapables de s'en contenter.

Les premières productions de Fanny Lewald sont des nouvelles, qui parurent sous le voile de l'anonyme, de 1834 à 1845, dans l'*Europe*, que dirigeait son cousin, et dans l'*Urania*. Celles qui attirèrent le plus l'attention de la critique furent : le *Remplaçant*, *Clémentine*, *Une question de vie*, *Jenny* et la *Pauvre fille*. A ces nouvelles succédèrent des romans de longue haleine, dans lesquels on remarque des peintures délicates du cœur humain, un esprit élevé et un style plein de charme. Nous mentionnerons, parmi ceux qui ont obtenu le plus de succès : *Tableau d'Italie* (Berlin, 1847); le *Prince Louis-Ferdinand* (Breslau, 1849); *Souvenirs de l'année* 1849 (Brunswick, 1859); *Lettres d'amour* (1859); la *Femme de chambre; Récits de la dune et de la montagne* (Brunswick, 1851); *Impressions de voyage en Angleterre et en Ecosse* (Brunswick, 1852); *Promenades* (Brunswick, 1853); *Esquisses allemandes* (1855); *Nouveaux romans* (Berlin, 1858-1861, 5 vol.); *De race en race* (1863-1865, 8 vol.); *Histoire de ma vie* (1861, 6 vol.), long et intéressant récit autobiographique. Une de ses œuvres les plus intéressantes est le *Prince Louis-Ferdinand*, histoire à moitié romanesque de ce malheureux fils d'un prince de Prusse qui, fait pour être un héros ou un artiste, trouva dans sa vie un champ libre pour ses erreurs et ne trouva nul espace pour ce qu'il était capable de produire de grand et de noble. Le prince Louis nous apparaît comme une silhouette de ce don Juan fantastique qu'Hoffmann voyait passer aux sons de la musique de Mozart. Mais c'est une silhouette taillée par une femme; le prince apporte des velléités humanitaires sur les marches du trône de Frédéric le Grand; il rêve des rénovations sociales, il est méconnu, persécuté, il succombe à la peine; une seule âme le comprend et le console : c'est Rahel Levin, qui est en réalité la véritable héroïne du roman et à laquelle l'auteur paye ainsi une dette de reconnaissance. Le salon de Rahel est le cadre du récit; on y retrouve tout son petit monde : Gentz, Frédéric Schlegel, Dorothea, Mendelssohn et tant d'autres contemporains célèbres qui causent, marchent et intriguent dans ce roman, comme s'ils n'étaient pas morts la veille.

LEWARD-ISLAND, nom sous lequel les Anglais désignent les plus septentrionales des Petites Antilles, c'est-à-dire les îles Vierges, Sainte-Croix, Anguille, Saint-Martin, Barboude, Saint-Christophe, Antigoa, la Guadeloupe, la Dominique, et quelques autres environnantes et moins importantes; ces îles sont du nombre de celles que nous distinguons par sous le nom d'îles Sous le Vent.

LEWCHINE (Alexis), voyageur et administrateur russe, né à Voronèze en 1799. Tout jeune encore, il obtint un emploi au ministère des affaires étrangères, puis il explora longuement l'Asie centrale, reçut, en 1826, la mission de visiter les lazarets du midi de l'Europe, et devint, en 1831, gouverneur d'Odessa. Lewchine s'attacha à embellir cette ville, y fonda une bibliothèque et contribua à la création du *Courrier d'Odessa*, journal franco-russe. En 1839, il cessa de remplir ces fonctions et se mit de nouveau à voyager. Depuis lors, il est devenu successivement directeur du département de l'agriculture (1844), ministre (1855), sénateur, président de la commission russe de l'Exposition universelle de Londres en 1862, etc. M. Lewchine s'est particulièrement occupé, comme administrateur, de réformes, de fondations agronomiques, et il fut un des promoteurs des mesures qu'adopta Alexandre II pour l'émancipation des paysans. Cet homme distingué est membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Indépendamment de nombreux articles insérés dans les *Annales des voyages*, les *Bulletins scientifiques* de Férussac, le *Bulletin de la Société asiatique* de Paris, etc., on lui doit : *Description historique, statistique et géographique des hordes des Kirghizes* (1832), ouvrage traduit en français et en diverses autres langues; *Promenade d'un Russe à Pompéi* (1843); *Compte rendu du département de l'économie rurale* (1854), etc.

LEWENHAUPT (Adam-Louis, comte DE), général suédois, né dans le camp de Charles-Gustave, devant Copenhague, en 1659, mort en 1719. Après avoir été nommé, par Charles II, gouverneur de Riga, en 1706, il se distingua dans la guerre contre les Russes, remporta sur eux la victoire de Liesna (1708), et fit des prodiges de valeur à Pultawa, où, ayant rassemblé les débris de l'armée suédoise, il lutta pied à pied contre les vainqueurs; mais, voyant ses troupes épuisées de fatigue et de faim, il se résigna à signer la capitulation du Borysthène, à la suite de laquelle il fut emmené prisonnier en Russie (1709). Après dix ans de captivité, Lewenhaupt succomba, laissant des *Mémoires* pleins d'anecdotes intéressantes sur le chevaleresque monarque qu'il avait servi.

LEWENHAUPT (Charles-Emile, comte DE), général suédois, de la famille du précédent, né en 1692, mort en 1743. Il fit la guerre en Poméranie, et vit mourir Charles XII au siége de Frederikshall. Elu maréchal de la diète (1734 et 1740), il contribua activement à la déclaration de guerre contre la Russie, et fut nommé général en chef des troupes (1742). L'armée suédoise, battue en plusieurs rencontres, fut obligée de capituler à Helsingfors, et Lewenhaupt, trahi par ses officiers, fut condamné à avoir la tête tranchée. La sentence reçut son exécution le 15 août 1743.

LEWENZ, en hongrois *Leva*, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, dans le comitat et à 6 kilom. E. de Bars; 4,600 hab. Gymnase catholique; source saline. Ruines d'un ancien château fort. Les Autrichiens y battirent les Turcs en 1664.

LEWES, la *Mutuantonis* des Romains, ville d'Angleterre, comté de Sussex, à 70 kilom. S. de Londres, sur l'Ouse; 10,105 hab. Fonderie de canons, usines à fer, papeteries; commerce de grains et de drèche. Cette ville est très-ancienne et très-pittoresque. Elle est dominée par les restes d'un vieux château qui fut bâti par William de Warrenc, dont les successeurs le gardèrent jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle il passa, à défaut d'héritier mâle, dans la famille des Fitzalan, comtes d'Arundel. Les restes de ce château consistent en une porte à mâchicoulis, flanquée de deux tourelles, et en un donjon quadrangulaire, composé de deux tours couvertes de lierre, et dont l'une est occupée par un musée archéologique. Les ruines du prieuré de Saint-Pancrace sont peu importantes. On a découvert sur l'emplacement de l'église de ce prieuré les restes de William Warrenc, fondateur du château, et de sa femme Gundrada, fille de Guillaume le Conquérant. Leurs cercueils ont été déposés dans une église voisine. Dans la ville et les environs ont été découvertes de nombreuses antiquités, notamment des restes de l'art romain, des tombeaux celtiques et saxons. Sous le règne de Marie Tudor, les protestants furent à Lewes l'objet de persécutions sans nombre; plusieurs même y périrent sur le bûcher. Les dunes qui avoisinent la ville nourrissent les célèbres races de brebis appelées *south-downs*.

LEWES (George-Harris), écrivain anglais, né à Londres en 1817. Il débuta, en qualité de commis, chez un grand négociant russe, quitta bientôt le commerce, se mit à étudier la médecine et les sciences, et finit par se décider à suivre la carrière littéraire, au retour d'un voyage fait en Allemagne en 1839. Doué d'une instruction variée et solide et d'un esprit profondément philosophique, M. Lewes s'est livré depuis lors à des travaux critiques fort remarquables, et a écrit quelques romans fort goûtés en Angleterre. Parmi ses essais de critique, nous citerons : *Lope de Vega et Calderon;* une *Vie de Gœthe* (1856, 2 vol. in-8o), œuvre très-soignée, qui a été traduite en français et en allemand; l'*Histoire biographique de la philosophie; Physiologie de la vie commune* (1860); *Aristote* (1864), importante étude; une traduction de la *Philosophie positive* d'Auguste Comte; la *Vie de Robespierre*. Ses romans les plus appréciés sont : *Rose, Blanche et Violette; Ranthorpe*. Citons aussi sa tragédie, intitulée le *Noble cœur*. M. Lewes, qui est un des journalistes les plus remarquables de notre époque, a collaboré aux principaux recueils périodiques de son pays : la *Revue d'Edimbourg*, celle de *Westminster*, le *Foreign Quarterly*, l'*Atlas*, et à divers autres recueils de Blackwood, de Fraser; enfin au *Monthly Chronicle*. En 1849, M. Lewes a fondé un journal d'opposition, le *Leader*, qui a prospéré entre ses mains habiles; depuis il a fondé un nouveau recueil, la *Fortnightly*, revue politique, paraissant deux fois par mois, et dont les opinions libérales commencent à faire loi dans le monde de la critique. M. Lewes termine en ce moment une édition de la *Vie* et des *Œuvres de Spinosa*, accompagnée de notes originales.

LEWIS, rivière des Etats-Unis, dans la Colombie. Elle se forme, vers 45° 50′ de lat. N. et 118° de long. O., de deux cours d'eau qui descendent du flanc occidental des monts Rocheux, coule vers l'O., et se jette dans la Columbia vers 46° 10′ de lat. N. et 121° de longit. O., après un cours d'environ 1,000 kilom. Elle doit son nom au voyageur Lewis, qui l'explora de 1804 à 1806. ‖ Ile de l'archipel Dampier, sur la côte N.-O. de la Nouvelle-Hollande, par 20° 35′ de lat. S. et 114° 13′ de long. E., près de la terre de Witt. Elle a environ trois lieues de longueur du N. au S.

LEWIS (John), théologien et archéologue anglais, né à Bristol en 1675, mort en 1746. Il obtint la cure de Margate, aussitôt après ses études terminées, et s'absorba complétement dans le travail littéraire, se tenant à l'écart des luttes religieuses. Sa réserve scrupuleuse, sa haine des violentes controverses soulevèrent contre lui l'inimitié de ses confrères. L'archevêque Tenison conféra plusieurs bénéfices à Lewis, qui, en 1712, avait déjà été nommé membre du collége du Christ, à Cambridge. On a de lui : *Catéchisme de l'Eglise expliqué* (1705, in-12); *Apologie du clergé et de l'Eglise d'Angleterre* (1711), où il prend la défense de l'Eglise d'Angleterre contre l'*Histoire des non-conformistes* de Calamy; *Histoire de J. Wiclef* (1720, in-8o); *Histoire et antiquités de l'île de Thanet, dans le comté de Kent* (1723, in-4o); le *Nouveau Testament traduit de la Vulgate latine, etc.* (1731, in-fol.), et précédé d'une histoire des différentes traductions de la Bible; *Précis de la naissance et des progrès de l'anabaptisme* (1738), etc.

LEWIS (William), médecin anglais, mort en 1781. Il exerça son art à Kingston, et devint membre de la Société royale de Londres. On lui doit plusieurs ouvrages de pharmacologie très-remarquables. Dans ses divers travaux, l'auteur s'est proposé de parler de toutes les substances qui se trouvent dans la liste des médicaments des pharmacopées de Londres et d'Edimbourg; il a, en conséquence, introduit dans ses œuvres un grand nombre de remèdes qui n'y figurent plus aujourd'hui. Sauf cette réserve, ses traités sont des ouvrages très-judicieux et bons encore à consulter. Nous citerons de lui : *Pharmacopæia Edimburgensis cum variis additamentis* (Londres, 1748, in-8o); *The new dispensatory, containing the theory and practice of pharmacy* (Londres, 1753); *Experimental history of the materia medica* (Londres, 1761); *Commercium philosophico-technicum or the philosophical commerce of the arts; designed as an attempt to improve arts, trade and manufactures* (Londres, 1763-1766, in-4o).

LEWIS (William), chimiste anglais, mort en 1814. Il a composé plusieurs ouvrages estimés, dont un certain nombre ont été traduits en français sous les titres suivants : le *Pharmacien moderne* (Paris, 1749); *Expériences physiques et chimiques sur plusieurs matières relatives au commerce et aux arts* (Paris, 1769, 3 vol.); *Connaissance des médicaments les plus salutaires* (1771, 3 vol.).

LEWIS (Grégoire-Matthieu), romancier et auteur dramatique anglais, né en 1773, mort en 1818, connu en Angleterre sous le nom de **Monk-Lewis** (*Lewis le Moine*, à cause du titre de son ouvrage le plus populaire). Après avoir fait ses premières études à Westminster, il alla visiter Paris (1792), et parcourut ensuite l'Allemagne, d'où il rapporta le goût du fantastique et des sombres créations, dont le *Moine*, publié en 1795 (3 vol. in-12), offre la réunion la plus complète. L'apparition de cet ouvrage fit scandale, et il fut un instant question de poursuivre l'auteur en justice, comme corrupteur de la morale publique. Du reste, Lewis fit, dans la seconde édition de son roman, disparaître les scènes qui avaient provoqué ces protestations. En compensation de ces tracasseries mesquines, l'auteur se vit accueilli avec empressement et fêté par les cercles les plus aristocratiques; il fut honoré de l'amitié de Byron et de Walter Scott; en un mot son livre lui valut gloire, liaisons honorables, richesse, et jusqu'à un siége au Parlement. En 1814, son père, sous-secrétaire au département de la guerre, mourut en lui laissant une grande fortune, dont les principaux éléments consistaient en possessions à la Jamaïque, où Lewis fit deux voyages, dont il consigna les détails dans un journal fort intéressant. C'est au retour du second de ces voyages qu'il mourut en mer. Les autres ouvrages de Lewis se composent de : *Contes d'hiver* (1801, 2 vol. in-8o); le *Bandit de Venise* (1804, in-8o); les *Tyrans féodaux* (1806, 4 vol. in-12); les *Contes effrayants* (3 vol.); les *Contes romanesques* (4 vol. in-12); un poëme, l'*Amour du gain* (1799, in-4o), et des *Poésies* (1812), parmi lesquelles on cite deux ballades, *Alonzo le Brave* et *Bill Jones*. Ses pièces de théâtre sont : les *Vertus de village*, drame (1796); le *Ministre*, tragédie; le *Spectre du château*, drame en musique (1797); *Adelgitha*, tragédie (1806); *Rolla*, tragédie (1799); l'*Indien* (1800); *Adelmorn*, drame (1801); *Alfonso*, tragédie (1801); *Rugantino*, mélodrame (1805); *Venoni*, drame (1809); *Une heure* ou le *Chevalier et le démon des bois*, opéra romantique (1811); *Timour le Tartare*, mélodrame (1812); *Riche et pauvre*, opéra-comique (1812).

LEWIS (Meriwether), voyageur américain, né dans l'Etat de Virginie en 1774, mort par suicide en 1809. Il était capitaine dans l'armée fédérale et secrétaire particulier de Jefferson, alors président des Etats-Unis, lorsque, en 1804, il fut mis, avec le capitaine Clarke, à la tête d'une expédition chargée par le gouvernement d'explorer le Missouri, la rivière Rouge, l'Ouachita, etc. Lewis mit trois années à cette exploration et revint à Washington au mois de février 1807. Peu après son retour, il devint gouverneur de la Louisiane; mais son esprit ne tarda pas à se déranger, et il se suicida. On a publié, d'après son journal et ceux de diverses personnes qui avaient pris part à son intéressant voyage, une *Histoire de l'expédition faite pendant les années* 1804, 1805 *et* 1806, *par ordre du gouvernement des Etats-Unis* (Philadelphie, 1814, 2 vol. in-4o), avec cartes et plans. Quatre ans auparavant, Cass avait fait paraître le *Voyage des capitaines Lewis et Clarke* (Paris, 1808, in-8o).

LEWIS (Taylor), écrivain américain, né dans l'Etat de New-York en 1802. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il suivit quelque temps la carrière du barreau, puis s'adonna avec ardeur à l'étude des lettres anciennes, de l'hébreu et de la philosophie. En 1833, il fonda un établissement d'éducation, et fut appelé, quatre ans plus tard, à occuper une chaire de grec à l'université de New-York. Depuis il a été professeur au collége de l'Union, à Schenectady, dans sa province natale. Indépendamment de discours et de conférences, d'articles théologiques, philosophiques, politiques et littéraires, publiés dans diverses revues, notamment dans le *Harper's Magazine*, on lui doit : *Sur la nature et les bases de la pénalité* (1844); *Plato contra athæos* (1845); les *Six jours de la création* (1855); la *Science et la Bible* (1856), ouvrage dans lequel l'auteur cherche les rapports des traditions bibliques avec les découvertes scientifiques modernes.

LEWIS (Jean-Frédéric), peintre anglais, né en 1805. Cet artiste a fait de longs voyages pour perfectionner son talent et étendre le cadre de ses conceptions. Il a parcouru la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Egypte, la Nubie même, et a rapporté de ses excursions des aquarelles et des tableaux qui se distinguent par la variété de la composition, la largeur d'exécution, la vivacité de la lumière et la chaleur du coloris, qualités qui n'excluent, chez cet artiste, ni la délicatesse des détails, ni l'exactitude des figures et des costumes, ni la connaissance approfondie de la vie intime des milieux qu'il retrace. Lewis nous a fait connaître un Orient à lui, un Orient vrai et qui n'est cependant ni celui de Decamps, ni celui de Marilhat. On cite parmi ses principaux tableaux : le *Harem d'un bey* (1852); *Manolas; Toreros; Paysans romains;* les *Chameaux d'Egypte* (1854); *Dame arménienne au Caire* (1855); le *Scribe arabe;* le *Jour de Pâques à Rome;* la *Halte au désert; Espions christinos* (1855), tableaux qui ont figuré à l'Exposition universelle; *Ecole turque; Cour de la maison du patriarche cophte au Caire* (1867), etc. On a lithographié et publié en un volume in-folio les magnifiques dessins que M. Lewis a faits d'après les peintures et l'ornementation de l'Alhambra.

LEWIS (sir John CORNWALL), homme d'Etat et publiciste anglais, né en 1806, mort en 1863. Il étudia le droit à Oxford et fut admis au barreau en 1831, mais n'exerça jamais la profession d'avocat. Dès 1828, il était devenu le collaborateur du *Classical journal* et de la *Foreign quarterly Review*, dans lesquels il publia plusieurs études sur les œuvres d'Hérodote et d'Aristote, et sur la littérature allemande. Il s'occupa aussi de faire passer dans la langue anglaise quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'érudition germanique, et traduisit, en collaboration avec Henri Tuffnell, l'ouvrage de Bœck sur l'*Economie domestique des Athéniens*, et celui de K.-O. Muller sur l'*Histoire et les antiquités de la race dorique*. Ces deux traductions furent publiées à Londres en 1830. Nommé, en 1836, membre de la commission chargée d'informer sur la situation religieuse de l'Irlande, Lewis publia, la même année, une brochure intitulée : *Remarques sur les troubles intérieurs de l'Irlande et sur la question irlandaise*, dans laquelle il proposait la suppression de l'Eglise officielle comme le seul moyen de réconcilier l'Irlande avec la domination anglaise. En 1839, il devint commissaire du *poor law* et conserva ces fonctions jusqu'en 1847, où le comté d'Hereford l'envoya comme député au Parlement. Il devint ensuite secrétaire du *Board of control* (1847), sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et secrétaire de la trésorerie, de mai 1850 jusqu'à la chute du cabinet Russell, en février 1852. N'ayant pas été réélu à cette époque au Parlement, il prit la direction de l'*Edinburgh Review*, et acheva son principal ouvrage : *Recherche sur le degré de confiance que mérite l'histoire des premiers temps de Rome* (Londres, 1855, 2 vol.), où il a suivi les mêmes procédés d'investigation que Grote dans son appréciation de la valeur historique des légendes primitives de la Grèce.

En 1855, sir John Lewis hérita du titre de baronnet, par la mort de son père, et succéda la même année à Gladstone comme chancelier de l'échiquier. Il administra, jusqu'à la dissolution du ministère Palmerston (février 1858), les finances de l'Angleterre pendant l'une des périodes les plus difficiles des annales de ce pays, car ce fut sous son administration qu'eurent lieu la guerre d'Orient, l'insurrection de l'Inde, et que commença la guerre de Chine. Au retour de lord Palmerston au pouvoir (juin 1859), il devint secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, à la tête duquel il fut placé en juillet 1861; mais ses travaux politiques ne l'empêchèrent pas de poursuivre le cours de ses studieuses et savantes recherches, et ce fut peu après cette époque qu'il publia son remarquable ouvrage, intitulé : *Coup d'œil historique sur l'astronomie des anciens* (Londres, 1862). Lors de la guerre d'Amérique, pendant laquelle il s'efforça d'amener une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis, il fit paraître son *Dialogue sur la meilleure forme de gouvernement* (Londres, 1863), dans lequel il établit un parallèle d'une lucidité remarquable entre les trois formes de gouvernement, démocratique, aristocratique et monarchique. Peu de temps après, il succomba aux suites d'un refroidissement. La ville d'Hereford lui a élevé une statue en 1864. Outre les écrits que nous avons cités, on a encore de lui : *Essai sur l'origine et la formation des langues romanes; Glossaire des provincialismes en usage dans le comté d'Hereford; Essai sur l'usage et sur l'abus des termes politiques* (1832); *De l'influence de l'autorité en matière d'opinions* (1849); *Traité sur la méthode d'observation et de raisonnement en politique* (1852); *Essai sur l'administration de la Grande-Bretagne, depuis* 1783 *jusqu'à* 1830, qui ne parurent qu'après sa mort (1864). — Sa femme, lady Maria-Thérésa LEWIS, née en 1803, morte en 1865, était sœur du comte Clarendon et avait épousé en premières noces le nouvelliste Th.-H. Lister, qu'elle aida dans son ouvrage intitulé : *Mémoires sur la vie et l'administration du comte de Clarendon* (Londres, 1838, 3 vol.). Elle a encore publié un roman : les *Maisons à demi séparées* (Londres, 1859), et édité l'intéressant *Journal de miss Berry, sur l'état social et politique de l'Angleterre et du continent à la fin du* XVIII^e *et au commencement du* XIX^e *siècle*.

LEWIS (Estelle-Anna ROBINSON, dame), femme poëte américaine, née près de Baltimore vers 1820. Elle a épousé, en 1841, un avocat, appelé Lewis, et depuis cette époque elle habite Brooklyn, près de New-York. Cette dame s'est fait connaître par des poésies qui ne manquent pas de mérite, et dont un certain nombre a paru dans le recueil intitulé *Literary World*. Nous citerons d'elle : *Souvenirs du cœur* (1841); l'*Enfant de la mer* (1848), poëme qui a eu un succès mérité; *Mes rêveries* (1851), recueil de sonnets; *Chants du ménestrel* (1852); l'*Art et les artistes en Amérique* (1854); *Essais biographiques*, etc.

LEWISHAM, grand village d'Angleterre, comté de Kent, à 8 kilom. E. de Londres; 9,200 hab. Carrières de marbre et de pierres à chaux; tuileries. Nombreuses maisons de campagne. Importante fabrique de dentelles d'or et d'argent.

LÉWISIE s. f. (lé-oui-zî — de *Lewis*, navig. angl.). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des portulacées, et dont l'espèce type, peu connue, croît dans l'Amérique boréale.

LEWISTON (M^{lle} FLAMING DE), demoiselle d'honneur de Marie Stuart. V. FLAMING.

LEWYD (Edouard), antiquaire anglais. V. LLWYD.

LEXELL, mathématicien distingué, qui vivait au XVIII^e siècle. Il est surtout connu par ses travaux sur la géométrie sphérique. C'est à lui qu'on doit l'intéressant théorème sur la courbe lieu des *sommets des triangles sphériques de même aire et de même base*. La démonstration qu'il en a donnée se trouve dans les *Actes de Pétersbourg* (t. V), et a été reproduite dans un grand nombre des éditions de la *Géométrie* de Legendre. On trouve du même géomètre, dans le tome I^{er} du même recueil, année 1783, une extension à l'hyperbole du théorème relatif à l'ellipse, que Lambert a prise pour base de sa théorie des comètes (v. LAMBERT). Enfin on doit encore à Lexell (*Actes de Pétersbourg*, année 1780) une solution élégante du problème suivant : Inscrire à un cercle un triangle dont les côtés passent respectivement par trois points donnés.

LEXIARQUE s. m. (lé-ksi-ar-ke — du gr. *legô*, je choisis; *archê*, commandement). Antiq. Magistrat d'Athènes qui était chargé de tenir un registre des jeunes gens en âge de jouir de leur patrimoine et de veiller à ce que chacun remplît ses devoirs de citoyen : *Les* LEXIARQUES *étaient au nombre de six et avaient sous leurs ordres trente subalternes.*

LEXICOGRAPHE s. m. (lè-ksi-ko-gra-fe — du gr. *lexikon*, lexique; *graphô*, j'écris). Auteur d'un lexique, d'un recueil des mots d'une langue, ou de travaux sur les mots d'une langue; personne qui s'occupe d'études de ce genre : *Les* LEXICOGRAPHES *arabes pourraient fournir des données sur les dialectes des tribus.* (Renan.)

LEXICOGRAPHIE s. f. (lè-ksi-ko-gra-fî — rad. *lexicographe*). Science du lexicographe : *S'occuper de* LEXICOGRAPHIE.

LEXICOGRAPHIQUE adj. (lè-ksi-ko-gra-fi-ke — rad. *lexicographie*). Qui a rapport à la lexicographie ou au lexique : *Des travaux* LEXICOGRAPHIQUES. *La prodigieuse richesse* LEXICOGRAPHIQUE *de l'arabe entraîne beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.* (Renan.)

LEXICOGRAPHIQUEMENT adv. (lè-ksi-ko-gra-fi-ke-man — rad. *lexicographique*). Au point de vue lexicographique : *Classement de mots ingénieux, mais* LEXICOGRAPHIQUEMENT *faux.*

LEXICOLOGIE s. f. (lè-ksi-ko-lo-jî — de *lexique*, et du gr. *logos*, discours). Art de faire des lexiques, des dictionnaires. ‖ Science des mots de la langue, au point de vue de leur nomenclature et de leur forme. ‖ Partie de la grammaire qui traite des mots, au point de vue de leurs différentes espèces et des formes diverses qu'ils sont susceptibles de prendre, suivant l'emploi que l'on en fait.

LEXICOLOGIQUE adj. (lè-ksi-ko-lo-ji-ke — rad. *lexicologie*). Qui a rapport à la lexicologie : *Connaissances* LEXICOLOGIQUES.

Lexicologique (MÉTHODE) pour l'enseignement de la langue française, créée par M. Pierre Larousse, et appliquée par lui dans toute la série des nombreux ouvrages qu'il a publiés pour les écoles. L'idée dominante de cette méthode consiste à exercer constamment l'intelligence des élèves, non comme une faculté simplement passive, mais comme une faculté active et capable par elle-même d'exprimer des idées, d'en créer même au besoin, quand on lui trace d'avance le champ limité dans lequel ces idées doivent être circonscrites.

Le premier livre publié pour jeter les fondements de cette méthode parut d'abord sous le titre de *Lexicologie des écoles;* il a dépassé sa 18^e édition, et il a pris pour nouveau titre : *Cours lexicologique de style*. Ce n'est point une grammaire proprement dite, c'est plutôt un recueil de devoirs combinés pour donner aux élèves des notions qui manquent dans toutes les grammaires, bien qu'elles se rattachent aux mots de la langue, aux différentes sortes de propositions, aux figures de grammaire; mais le but principal de ces devoirs est toujours d'exercer l'esprit, de l'accoutumer à tirer quelque chose de lui-même. Le livre traite d'abord des synonymes. Après avoir expliqué ce qu'on entend par des synonymes, M. Larousse s'est attaché à rechercher toutes les manières possibles d'exercer sur ce sujet l'esprit des élèves, et il est parvenu à les faire travailler utilement de plus de dix manières différentes sur les synonymes : d'abord, étant donnés plusieurs synonymes, l'élève choisit celui qui convient pour remplir un vide laissé dans des phrases dont il doit avant tout s'appliquer à bien comprendre le sens; puis l'élève invente lui-même des phrases où il fait entrer les synonymes selon qu'ils s'appliquent le mieux au sens général; plus loin, il est chargé d'expliquer lui-même les nuances qui distinguent certains synonymes, et, pour l'aider à découvrir ces nuances, on met sous ses yeux des phrases où ils sont diversement employés; il doit ensuite disposer par gradation les synonymes qui ne diffèrent entre eux que du plus au moins; puis on lui donne des phrases empruntées à nos grands écrivains, et dans ces phrases on lui indique des mots qu'il doit remplacer par des équivalents, ou bien il doit changer la phrase tout entière et la remplacer par une autre exprimant le même *sens*, etc., etc.

La construction grammaticale, la distinction des diverses *natures de propositions*, la gradation, l'inversion, l'ellipse et le pléonasme, les périphrases et les définitions offrent ensuite la matière de nouveaux exercices tout aussi variés et non moins ingénieusement combinés.

On passe au syllogisme, et là c'est l'art de raisonner qu'il s'agit d'enseigner, toujours d'une manière pratique : l'élève s'exerce à trouver la conséquence quand les prémisses seules sont connues, puis à trouver les prémisses, ou l'une d'elles, quand la conséquence est donnée. Les proverbes ont leur tour : on les donne d'abord à l'élève, et celui-ci est chargé d'en expliquer le sens, puis, renversant le procédé, on lui indique le sens, et il doit retrouver le proverbe dans sa mémoire ou créer lui-même une phrase exprimant la même pensée sous une forme proverbiale. Les fabulistes ont quelquefois négligé de déduire la morale de leurs fables; eh bien, dans ce cas, *l'élève sera chargé de la déduire lui-même*; mais il le fera en prose, car il ne s'agit pas encore de faire des poëtes, c'est dans d'autres ouvrages spéciaux que M. Larousse traitera de la versification et de la poésie; pour le moment, il s'agit seulement de faire des enfants intelligents, ayant confiance dans la force propre de leur esprit et sachant déjà en tirer quelque chose de sensé, d'utile.

Enfin l'ouvrage se termine par cinquante sujets de narrations françaises. Ces sujets ont tous quelque chose de piquant qui doit naturellement plaire à de jeunes intelligences, et le travail de rédaction qu'ont à faire les élèves leur est singulièrement facilité quand ils se sont exercés à bien faire la série parfaitement enchaînée de devoirs dont nous avons essayé de rendre compte.

La *Lexicologie des écoles* ne tarda pas à être adoptée par un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, non-seulement en France, mais encore en Belgique et en Suisse. Si les maîtres la jugèrent, dès le premier moment, d'une manière très-favorable, elle fut ensuite singulièrement goûtée par les élèves eux-mêmes, et les maîtres remarquèrent avec joie que des enfants, qui jusqu'alors ne s'étaient distingués que par leur paresse d'esprit, prenaient goût au travail et promettaient pour l'avenir des résultats jusque-là inespérés. Mais M. Larousse ne s'endormit pas sur cette première victoire, il se flatta d'en remporter beaucoup d'autres, et c'est alors qu'il se mit à composer cette série de grammaires graduées et d'ouvrages classiques de tout genre, toujours conçus dans l'esprit de sa méthode lexicologique, mais dont nous ne parlerons pas ici, parce que nous leur avons consacré, dans ce *Dictionnaire*, des articles spéciaux sous leurs titres divers.

LEXICOLOGUE s. m. (lè-ksi-ko-lo-ghe — rad. *lexicologie*). Celui qui s'occupe de lexicologie : *Un savant* LEXICOLOGUE.

LEXICON s. m. (lè-ksi-konn — mot gr. formé de *lexis*, mot). Lexique grec, dictionnaire grec : *Le* LEXICON *de Scapula.*

LEXIGRAPHIE s. f. (lè-ksi-gra-fî). Syn. de LEXICOGRAPHIE.

LEXILOGIE s. f. (lè-ksi-lo-jî). Syn. peu usité de LEXICOLOGIE.

LEXINGTON, ville des Etats-Unis, dans le Kentucky, à 35 kilom. S.-E. de Frankfort; 8,500 hab. Cette ville, fondée en 1780, a été longtemps le siége du gouvernement. Elle occupe une très-belle position au centre de la plus riche région du Kentucky. Les environs sont couverts d'élégantes villas. L'université de Lexington comprend une Ecole de médecine et une Ecole de droit. La ville possède un musée, une bibliothèque, des fabriques de cotons, de clous, de cordages, de papier et d'ouvrages en étain et en cuivre. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat de la Virginie, à 154 kilom. N.-O. de Richmond, sur le James-River; 2,300 hab. Collége, dit de Washington; Ecole militaire; arsenal. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Massachusetts, à 12 kilom. N.-O. de Boston; 1,945 hab. Cette petite ville restera célèbre pour la part que ses habitants ont prise à la défense de la liberté américaine. On y a élevé un monument pour honorer la mémoire des citoyens morts pour la patrie dans la fameuse bataille du 19 avril 1775.

LEXIOLOGIE s. f. (lè-ksi-o-lo-jî). Syn. peu usité de LEXICOLOGIE.

LEXIQUE s. m. (lè-ksi-ke — gr. *lexicon*, de *lexis*, mot qui vient de *legein*, dire, parler, le même que le latin *legere*). Dictionnaire, et particulièrement Petit dictionnaire grec ou latin : *Se servir d'un* LEXIQUE. *Un excellent* LEXIQUE. ‖ Nom donné autrefois à des recueils qui contenaient certaines catégories de mots, particulièrement tous les mots employés par un auteur : *Le* LEXIQUE *d'Homère, d'Hérodote, de Platon.*

— Adjectiv. *Manuel lexique*, Petit dictionnaire.

— **Syn. Lexique, dictionnaire, glossaire, vocabulaire.** V. DICTIONNAIRE.

— **Encycl.** Les anciens ne donnaient pas au mot *lexique* un sens aussi restreint que celui qu'il a aujourd'hui : leurs *lexiques* étaient des dictionnaires unissant aux préceptes du langage des notions historiques, des commentaires importants sur divers points de la littérature. Ainsi l'ouvrage grec d'Harpocration, intitulé *Lexique des mots des dix orateurs attiques*, contenait, outre l'explication des termes légaux et politiques, des notices sur les personnes et les choses mentionnées par les orateurs, de nombreuses observations sur la législation civile et politique d'Athènes, sur ses antiquités, son histoire et sa littérature. Le *Lexique* grec de Suidas, qui contient beaucoup d'emprunts faits à celui d'Harpocration, est tout à la fois un *lexique*, une *encyclopédie et une biographie*. Le *Lexique* latin de Verrius Flaccus, tel que nous le possédons abrégé par Festus, contient encore, outre la partie grammaticale, des notions précieuses sur les antiquités romaines et sur la mythologie.

Parmi les *lexiques* modernes, on remarque surtout les *Thesaurus* des Estienne, les *Lexiques grecs-latins* de Scapula et de Schrevelius, l'excellent *Lexique de toute la latinité*, rédigé par Facciolati et Forcellini, les deux *Lexiques* de J.-Chr.-Th. Ernesti, comprenant, l'un les termes de la rhétorique grecque, l'autre les termes de la rhétorique latine.

Lexique de Suidas, composé vers le X^e siècle; édité, pour la première fois, à Milan, en 1499, puis à Cambridge, en 1705, à Oxford, par Thomas Gauford, en 1834, et par G. Bernhardi, à Halle, en 1853. Tel que nous le possédons, ce dictionnaire a subi des remaniements complets, comme l'atteste une sorte de préface ainsi conçue : « Ce livre est de Suidas; les savants qui l'ont mis en ordre sont : Eudème, rhéteur; Helladius, contemporain de Théodose le Jeune; Eugène d'Augustopolis, en Phrygie; Sozimus Gasæus; Cæcilius le Sicilien; Longinus Cassius, Lupercus Berytius, Vestinus Sulius, sophiste; Pacatus, Pamphile et Pollion d'Alexandrie. » Un grand nombre d'interpolations ont altéré ce glossaire, le plus célèbre des dictionnaires grecs, en même temps que des copistes infidèles le mutilaient, et que des glossateurs inintelligents le dénaturaient. Savants et éditeurs semblent s'être donné le mot pour le maltraiter. Juste-Lipse seul a montré quelque équité en disant : « Suidas est un mouton, soit! mais un mouton à toison d'or. » Son glossaire n'est pas seulement, en effet, une compilation d'extraits d'anciens grammairiens, scoliastes et lexicographes : outre la partie purement philologique, il comprend un dictionnaire historique renfermant des notices sur les auteurs les plus célèbres et des extraits de leurs ouvrages. Ce travail est défectueux comme composition littéraire; mais c'est un répertoire précieux pour le philologue et l'historien; car en dépit des fautes de l'auteur et des notes des commentateurs, qui redoublent l'obscurité du texte, ce lexique est d'une haute importance par le grand nombre de fragments qu'on y trouve d'écrivains qui ne nous sont pas parvenus, ainsi que par des détails vraiment curieux qu'il fournit sur les poëtes, les orateurs et les historiens de l'antiquité. C'est un trésor d'érudition, sans lequel l'histoire littéraire des Grecs et des Romains aurait offert d'énormes lacunes, qu'il n'eût jamais été possible de combler. Sans doute, dans un pareil ouvrage, le rôle du style est secondaire; on serait néanmoins autorisé à désirer dans celui de Suidas un peu plus de clarté et de concision.

Lexique latin de Forcellini (*Totius latinitatis Lexicon*) [Padoue, 1771, in-fol.]. Ce grand ouvrage fut entrepris au commencement du *dernier siècle par Egidio Forcellini*, qui, après avoir donné en 1718 à Padoue, avec Facciolati, une nouvelle édition du vocabulaire polyglotte d'Ambroise de Calepio, vulgairement appelé Calepino, s'apercevant que ce recueil était bien loin de former un trésor complet de la langue latine, conçut avec son *collaborateur le vaste projet de donner au* monde savant un lexique vraiment universel de tous les âges de cette langue, fondé, comme celui de la Crusca pour la langue italienne, *sur l'autorité même des écrivains, et* où les citations les plus exactes fourniraient *à la fois la preuve et l'éclaircissement* de chaque mot et de chaque locution. Le *Trésor de la langue latine* de Robert Estienne, malgré les additions successives de ses éditeurs, était en effet devenu fort imparfait depuis la publication de plusieurs textes jusqu'alors inédits, et surtout depuis les précieuses observations d'un grand nombre de critiques sur les monuments littéraires de l'ancienne Rome. L'abbé Forcellini dut d'abord, pour exécuter son projet, lire la plume à la main tous les auteurs de la littérature latine et leurs meilleurs interprètes, tous les recueils d'inscriptions et de médailles latines alors publiés. Commencé en 1718 et interrompu à plusieurs reprises, ce grand travail ne fut terminé qu'en 1753. Près de deux ans furent ensuite employés à la révision; le manuscrit fut transcrit par Louis Violato, qui consacra huit *ans à ce travail et l'acheva seulement en* 1761. Le *Lexique* ne parut qu'en 1771; Forcellini était mort avant la publication de son *œuvre*.

Le séminaire de Padoue montre encore, dans sa bibliothèque, à côté des auteurs latins dont Forcellini s'est servi pour composer cet immense lexique, et dont les exemplaires ont été usés, presque détruits, par les études de l'infatigable savant, les douze volumes in-folio de ses propres manuscrits, surchargés de ratures et de renvois. « On ne peut, dit M. Victor Leclerc, voir sans quelque émotion, sans un vif sentiment de reconnaissance respectueuse, cette longue série de cahiers où un seul homme, pendant près de quarante ans, accumula les immenses matériaux de son grand ouvrage, les extraits de ses innombrables lectures, et on se représente alors par la pensée tout cet intervalle qu'il exprime si bien dans les simples et touchantes paroles de sa préface : *Adolescens manum admovi; senex, dum perficerem, factus sum, ut videtis.*

Outre les nombreuses sources philologiques et historiques amassées autour de lui, Forcellini consultait Jules Pontedera sur les questions d'antiquité, Poleni sur les termes d'architecture, Morgagni sur ceux de médecine. Dans la première édition du *Lexique*, on joignit au nom de Forcellini celui de Facciolati, mort également avant cette époque; mais dans une épître latine rendue publique dès 1756, Facciolati lui-même avait déclaré qu'il n'était pour rien dans la composition du *Lexique*, et que Forcellini en était le seul auteur.

La première édition, qui parut sous le titre de *Totius latinitatis Lexicon*, était dédiée à l'évêque de Padoue, le cardinal Prioli. L'Europe savante l'accueillit avec une reconnaissance et une approbation unanimes; il sortait des presses du séminaire de Padoue. L'éditeur de ce *Lexique*, Gaetan Cognolato, qui l'avait fait précéder d'une préface instructive, y avait remarqué des inexactitudes qu'il se proposait de faire disparaître dans une seconde édition; à sa mort, arrivée en 1802, il laissa des suppléments, dont une partie seulement furent employés dans la seconde édition (très-peu supérieure, du reste, à la première), qui fut publiée en 1805 par les mêmes presses et dans le même format. L'abbé Furnaletto recueillit toutes ces notes et les joignit aux siennes propres et à celles qui lui avaient été communiquées par plusieurs savants, dans un *Appendice* publié en 1816, également au séminaire de Padoue. Cet appendice contient environ trois mille articles, dont plus de mille sont tout à fait nouveaux et concernent généralement des termes techniques, mythologiques, historiques, géographiques, etc. Les autres articles consistent en corrections, additions et retranchements. Furlanetto ne se contenta point de la publication de cet appendice; il continua de recueillir patiemment des matériaux pour une troisième édition, enrichie des suppléments de l'appendice, mais dégagée des fausses interprétations d'Emmanuel Campolongo qui s'y étaient glissées, lorsqu'il fut prévenu en 1826 par un éditeur anglais, qui reproduisit en deux gros volumes in-4°, d'une très-belle exécution typographique, le dictionnaire de Forcellini. Chaque mot y était traduit en anglais au lieu de l'être en italien ; on avait mis les suppléments à leur place et répandu çà et là des mots nouveaux, de nouvelles observations. On y joignit en 1828 un *Auctarium*, composé du traité *De particulis* du jésuite Tursellin, du *Siglarium romanum* de J. Gerrard, de l'*Index etymologicus* de J. Math. Gesner. Cet *Auctarium* reçoit beaucoup plus de prix d'un nouveau recueil fait par Jacques Bailey, soit de mots puisés dans les auteurs les moins lus, dans les glossateurs et les scoliastes, soit principalement de noms historiques et géographiques omis à dessein par Forcellini, dans la crainte de trop agrandir le champ déjà si vaste qui s'ouvrait devant lui. Cependant, après plus de dix ans de recherches persévérantes, Furlanetto ne s'en décida pas moins à communiquer aux savants, dans une troisième édition italienne, les nombreux suppléments qu'il avait réunis. Cette nouvelle édition parut à Padoue, en quatre volumes grand in-4°, de 1827 à 1831. « Le mérite de ce nouveau travail est incontestable, a dit M. Victor Leclerc, et si, après tant d'additions dues au savant éditeur, le lexique ne remplit pas encore tout son but, au moins peut-on dire qu'il y est plus fidèle aujourd'hui que jamais. On assure en Italie qu'il s'est accru de 5,000 mots et de 10,000 corrections nouvelles. » Cette troisième édition fut presque aussitôt contrefaite à Zwickau (Saxe) par l'imprimeur Schumann, qui réimprima, de 1831 à 1835, l'ouvrage et tous ses suppléments en quatre volumes in-folio. Il en bannit seulement, à l'exception de quelques phrases allemandes, toute traduction en langue vulgaire. Cette réimpression est maintenant l'édition la plus répandue. « Les correcteurs employés par l'imprimeur Schumann, a dit avec une juste sévérité M. Victor Leclerc, ont eu le tort, surtout dans le premier volume, de transcrire plusieurs des précieuses additions de M. Furlanetto, sans les marquer de son nom, peut-être parce qu'ils avaient commencé par lui reprocher amèrement de comprendre fort peu de chose à la doctrine des particules et de ne leur être bon à rien. Qu'ont-ils ajouté eux-mêmes au travail du docte Italien ? Des étymologies fort incertaines, d'obscures définitions, des discussions grammaticales à peu près inintelligibles, des exemples tirés d'inscriptions fausses, un inutile amas de variantes, une singulière confusion, qu'ils appellent l'ordre logique, et, il faut bien le dire, une innombrable multitude de fautes d'impression, de barbarismes, de lacunes, d'où l'on ne peut quelquefois tirer un sens qu'avec l'aide des anciennes éditions. Cette réimpression saxonne pourrait cependant être recommandée aux personnes capables de s'en servir avec discernement, comme étant aujourd'hui la plus complète et comme résumant assez bien tous les travaux faits en Italie et en Angleterre, depuis le commencement du siècle dernier, sur la lexicographie latine. Seulement, les auteurs de cette entreprise de librairie n'auraient pas dû oublier deux choses : d'abord, qu'il est odieux d'insulter ceux que l'on copie ; ensuite, qu'il est toujours difficile, pour une main étrangère, de perfectionner à la hâte des travaux qui ont coûté plus d'un siècle d'études à une succession de savants illustres ; qu'il n'est permis de toucher qu'avec une extrême réserve à de tels travaux et qu'on s'honore en les respectant. »

Une édition plus complète du grand *Lexique* de Forcellini a été publiée depuis 1858 à Paris, en six volumes in-4°, sous la direction du docteur Vincent de Vit.

Lexique hébraïque et chaldaïque, par Glaire (Paris, 1830, in-8° ; 2e édition, 1843, in-8°). Cet ouvrage, que Glaire publia d'abord en 1830, et qu'il avait cherché alors à rendre aussi court que possible, obtint un brillant succès. En 1843, l'auteur reproduisit son travail avec des développements tout nouveaux. Glaire, ainsi qu'il l'annonce lui-même, a pris pour base le lexique de Gesenius, le *Thesaurus hebraicus et chaldaicus*, et il ne pouvait choisir un meilleur guide. Il s'est donc attaché à offrir un abrége de son savant prédécesseur, dont il a suivi l'ordre, le plan, et très-souvent reproduit les expressions mêmes ; toutefois, il n'a pas suivi sur tous les points les traces de l'illustre philologue allemand ; il a souvent pesé les assertions de ce dernier, les a comparées à celles des autres lexicographes, a lui même proposé des sens nouveaux et ajouté à quantité d'articles des observations qui lui appartiennent en propre. Gesenius, entièrement voué aux principes d'une exégèse hardie, a, dans plus d'une circonstance, donné aux mots hébreux des sens qui s'accordent mieux avec les idées de la science moderne qu'avec l'orthodoxie ; l'abbé Glaire écarte et combat ces explications, peu conformes peut-être à la tradition et à la théologie, mais conformes assurément à la vérité scientifique. Il a aussi fait disparaître cette foule d'étymologies et de rapprochements ingénieux qu'avait fournis au docte professeur allemand son immense et solide érudition. A l'exemple de Gesenius, Glaire a adopté l'ordre purement alphabétique et rangé les mots tels qu'ils se présentent, sans les placer sous la racine à laquelle ils correspondent. Cette méthode est sans doute moins savante, moins régulière, mais elle est plus commode pour les commençants, auxquels elle permet de trouver les mots sans aucune recherche pénible.

Glaire a cru devoir placer à part le dictionnaire chaldaïque, tandis que, dans la plupart des lexiques, les mots de cet idiome se trouvent confondus avec ceux de l'hébreu. Cette marche est en effet plus commode. Enfin, malgré les imperfections que nous avons signalées, le travail de Glaire mérite une véritable estime ; il a le grand avantage de donner dans un volume de peu d'étendue tout ce qui est absolument nécessaire pour entendre le texte de la Bible.

Lexique roman ou **Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine**, par Raynouard (1838-1844, 6 vol. in-8°). Le *Choix des troubadours*, que l'auteur avait publié de 1816 à 1822, l'avait mis à même d'exécuter cette grande entreprise. Les six volumes de son dictionnaire n'en sont guère que le complément. Le *Lexique* se divise en six parties. La première a pour objet des observations historiques sur la langue romane ; dans la deuxième, après avoir rappelé les faits historiques qui prouvent la filiation des langues néo-latines, il fait quelques observations sur l'étude philosophique des langues. La troisième partie expose les motifs qui, selon Raynouard, devraient inviter les littérateurs à étudier la langue des troubadours, afin, dit-il, de mieux apprécier les autres idiomes néo-latins. La quatrième partie présente le résumé des règles grammaticales qui gouvernent la langue des troubadours et la langue romane provençale. En cinquième lieu vient un choix de poesies originales. Cette partie contient en outre des poésies diverses des plus célèbres troubadours, et se termine par le *Bréviaire d'amour* et la version romane provençale des *Evangiles de Nicodème et de l'enfance*. La sixième partie comprend le *Lexique*. Raynouard n'a pas cru devoir s'imposer l'ordre alphabétique ; il a pensé qu'il était plus convenable, pour l'objet qu'il se proposait, de placer les mots romans par ordre de racine, de famille et d'analogie : « La forme radicale, adoptée pour le *Lexique roman*, dit-il, comme plus logique et plus rationnelle que la classification alphabétique généralement admise dans les dictionnaires des langues parlées, exigeait pour la commodité des recherches une sorte de table générale, à l'aide de laquelle on pût retrouver aisément tous les mots, malgré la diversité de leurs désinences et de leurs signes orthographiques. » C'est cette considération qui l'a déterminé à ajouter au sixième volume un appendice et un vocabulaire où les mots sont rétablis à leur ordre alphabétique.

Raynouard, étant mort en 1836, n'eut pas la joie de diriger la publication de son dictionnaire ; ce soin a été rempli par M. Paquet, son légataire.

Lexique géographique de Zamakhschari (Leyde, 1856, in-8°). Zamakhschari, écrivain arabe, originaire du Kharism, au nord de l'Oxus, florissait au commencement du XIIe siècle. Il est surtout célèbre par un commentaire du Coran fort étendu. Son *Lexique*, dont les exemplaires sont fort rares, car on ne connaissait jusqu'à présent que celui de la bibliothèque de Leyde, d'après lequel il a été édité par le professeur Juynboll, traite des lieux dont les noms sont cités dans les anciennes poésies arabes, composées, en général, avant Mahomet ; aussi l'auteur ne s'occupe-t-il guère que des lieux appartenant à la presqu'île de l'Arabie. Ce n'est pas le seul livre de ce genre que nous présente la littérature des Arabes. On sait que de tout temps, chez ce peuple, les monuments primitifs de la poésie ont servi de base aux études littéraires. Pour l'interprétation de ces anciens poëtes arabes, un dictionnaire géographique est particulièrement utile, car un nom de lieu mal compris suffit parfois pour rendre inintelligible un passage tout entier. Souvent Zamakschari joint au nom de lieu la citation du vers ou des vers où le lieu a été mentionné. Ajoutons que cet écrivain, ayant résidé longtemps en Arabie, où il composa son commentaire du Coran, a pu profiter de son séjour dans le pays pour recueillir des notions qui auraient échappé à d'autres. M. Juynboll ne s'est pas contenté de revoir le texte ; il l'a fait précéder d'une préface contenant des indications intéressantes sur l'auteur et sur le manuscrit qui a servi à l'édition. A la fin du livre, on trouve plusieurs index destinés à en faciliter l'usage. Le titre particulier du traité est celui-ci : *Livre des montagnes, des lieux et des eaux*. Par eaux, il faut entendre les sources, les puits et les citernes, qu'il est si important de connaître dans une region où l'on est exposé à marcher pendant plusieurs jours sans rencontrer une seule goutte d'eau.

Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVIIe siècle en général, par Fréd. Godefroy (Paris, 1862, 2 vol. in-8°). Ce *Lexique* a pour objet d'expliquer toutes les locutions difficiles ou tombées en désuétude qui s'offrent dans la langue de Corneille, de réfuter les jugements que Voltaire a portés, les erreurs qu'il a commises, surtout au point de vue historique, dans son commentaire sur notre grand poëte ; de donner, à l'occasion des locutions de Corneille, la solution des difficultés de la langue générale du XVIIe siècle, dont quelques-unes ont été à peine remarquées jusqu'ici. M. Godefroy fait preuve, dans ce recommandable ouvrage, d'une étude sérieuse de la philologie française, et sa méthode est excellente. Pour tous les mots, pour toutes les formes de quelque importance, il choisit ses exemples et les présente par dates, depuis l'époque des premiers monuments de notre idiome. Plusieurs de ces études grammaticales sont très-développées, notamment celles qui concernent l'ellipse du pronom personnel et la pluralisation des termes abstraits ; elles ne seront pas sans utilité pour ceux qui attachent du prix à suivre les bonnes traditions de la langue française. Une introduction étendue signale les caractères principaux de la langue du XVIIe siècle relativement au sens des mots, à l'usage des diverses parties du discours, à la syntaxe et à la construction des phrases. La seconde partie de cette introduction rappelle dans quelle disposition d'esprit Voltaire écrivit son commentaire sur Corneille, comment cette censure a été jugée par ses contemporains, et indique comment elle doit l'être par un esprit impartial et éclairé.

LEXOVIEN, IENNE s. et adj. (lè-kso-vi-ain, i-ène — du lat. *Lexovius*, habitant du pays de Lisieux). Géogr. Habitant de Lisieux ; qui appartient à Lisieux ou à ses habitants : *Les* LEXOVIENS. *La population* LEXOVIENNE.

LEXOVIENS, en latin *Lexovii*, peuple de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise IIe, entre les Saiens au S.-O. et les Eburovices à l'E. Chef-lieu *Lexovii*, aujourd'hui Lisieux.

LEXUINUS PAGUS, nom latin de LIEUVIN.

LEY ou **LEIGH** (sir James), jurisconsulte et antiquaire anglais, né dans le comté de Wilts vers 1552, mort en 1628. Il fut mis à la tête de la justice en Irlande (1604), puis en Angleterre, et devint attorney près la cour des tutelles, lord grand trésorier, président du conseil et comte de Marlborough. On lui doit : *Rapports sur des affaires jugées dans les cours de Westminster sous les règnes des rois Jacques Ier et Charles Ier*, suivis d'un *Traité des tutelles* (1659, in-fol.).

LEYBA (Francisco DE), poëte dramatique espagnol du XVIIe siècle, sur la vie duquel on a peu de renseignements, bien qu'il ait failli un instant contre-balancer la gloire de Calderon. On cite, parmi ses productions aujourd'hui presque inconnues en France et disséminées dans des recueils disparus, les *Fils de la Douleur*, la *Caverne et le château de l'Amour*, la *Dame présidente*, l'*Honneur est le premier bien*.

LEYBOURN (William), mathématicien anglais, qui vivait au XVIIe siècle. D'abord imprimeur, il composa ensuite des ouvrages de mathématiques, qui lui acquirent une grande réputation parmi les savants de son temps. Nous citerons de lui : *Cursus mathematicus* (1690, in-fol.) et *Panarithmologia* ou le *Guide du commerçant* (1693). Ce dernier ouvrage, encore en usage en Angleterre, a servi de modèle au fameux livre de calculs de Barrême.

LEYBURN (George), théologien anglais, né dans le Westmoreland en 1593, mort à Châlons-sur-Marne en 1677. D'abord professeur au collége anglais de Douai, il se fit recevoir docteur à Reims, puis passa quelque temps à Paris. De retour en Angleterre, il devint chapelain de la reine Henriette, se signala par son zèle pour le catholicisme, fut emprisonné, puis expatrié, et revint en France, où il professa la philosophie et la théologie à Douai. Etant retourné en Angleterre, sous le protectorat de Cromwell, Leyburn se vit arrêté et enfermé à la Tour de Londres. Peu après il fut relâché, revint en France, passa ensuite en Irlande pour y provoquer un soulèvement royaliste, échoua dans son entreprise et reprit encore une fois la route de France. Il devint alors directeur du collége anglais de Douai, fit des voyages à Rome, en Angleterre, et termina sa vie à Châlons. On lui doit : *Réponse encyclique à la lettre encyclique du doyen et du chapitre* (Douai, 1661, in-4°) ; le *Saint caractère* (Douai, 1662, in-8°) ; *Vindiciæ censuræ Duacenæ* (1661, in-4°), sous le nom de **Jonas Thamon** ; *Relation de son voyage en Irlande* (Londres, 1722, in-8°).

LEYCESTRIE s. f. (lé-sè-strî — de *Leycester*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des caprifoliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népaul.

LEYDE (DROIT DE). V. DROIT.

LEYDE (BOUTEILLE DE). V. BOUTEILLE.

LEYDE, en latin *Lugdunum Batavorum*, ville du royaume de Hollande, chef-lieu de l'arrond. de son nom, dans la province de la Hollande méridionale, sur le vieux Rhin, le Doet, le Vliet, le Marc et le Zyll, à 39 kilom. S.-O. d'Amsterdam, par 52° 9′ de latit. N. et 2° 9′ de longit. E. ; 41,500 hab. Tribunaux, sociétés savantes, université célèbre ; riche bibliothèque, arsenal ; hospice d'invalides. Fabriques de draps et d'étoffes de laine ; impression d'indiennes, distilleries de genièvre, raffineries de sel, imprimeries, etc.

Leyde, située à 7 kilom. de la mer, sur un bras du Rhin, est entourée d'un large canal, que bordent une allée d'arbres et des jardins formant un délicieux boulevard. En entrant dans la ville, le Rhin se divise en deux bras qui, en sortant de Leyde, se réunissent en un seul cours désigné sous le nom de *Het-Galgewater*. Les eaux du Rhin se distribuent dans la ville en une multitude de canaux et passent sous quarante-cinq ponts. L'enceinte de la ville est percée de huit portes. « On retrouve encore ici, dit M. A.-J. du Pays, la même physionomie que nous avons déjà signalée dans les villes hollandaises, dans leurs canaux déserts et silencieux, dont les principaux ont leurs quais plantés d'arbres. C'est la même propreté, la même uniformité dans l'aspect des maisons à toit rouge, dont le pied est bordé du même pavage et est défendu de l'approche des passants par des grilles et des chaînes en fer, quelques-unes d'apparence farouche comme des clôtures de prison. Une même couleur gros vert foncé est répandue, par une singulière conformité de goût des habitants, sur les portes, sur les volets, sur les barrières de fer. »

Leyde, ville silencieuse et sans mouvement, renferme plusieurs belles rues et offre plusieurs monuments intéressants, tels que le Burg, l'hôtel de ville, l'université, les musées, etc. Le Burg, ancienne citadelle assise sur une colline au pied de laquelle se joignent les deux bras du Rhin, a été le château féodal des burgraves ou vicomtes issus de la famille de Wassenaer. « La forme ronde du Burg, l'épaisseur de ses murs, sa position sur une colline qui dominait le cours du Rhin, tout contribuait, dit M. Esquiros, dans les âges de barbarie, à personnifier en lui le sombre génie de la force. Ce vieux château a été le noyau de la ville. L'histoire a enregistré les troubles et les séditions que souleva plus d'une fois parmi les bourgeois de Leyde la terrible domination des anciens burgraves. »

L'hôtel de ville, précédé d'un beau perron, fut bâti au XVe siècle, agrandi et presque renouvelé au commencement du XVIIe siècle. La façade est couverte de balustres déformés et de lourdes statues. L'édifice est dominé par un clocher composé de plusieurs étages et renfermant un carillon. On remarque, dans les salons du premier étage, de curieuses peintures, parmi lesquelles nous mentionnerons : un triptyque du *Jugement dernier*, de Lucas de Leyde ; un retable de Cornelis Engelbrechtsen ; une toile de Van Brée, représentant le *Dévouement du bourgmestre Van der Werf*. L'hôtel de ville possède aussi la table qui servait d'établi au fameux tailleur Jean Bockhold, qui a acquis, sous le nom de Jean de Leyde, une si grande célébrité historique.

L'université occupe un ancien couvent de religieuses, détruit en partie en 1616 et rebâti depuis. La salle du Sénat académique est ornée des portraits de tous les professeurs qui se sont succédé depuis la fondation de l'université. L'édifice est dominé par une tour et un observatoire. L'université de Leyde, ouverte solennellement le 5 février 1575, est devenue une des plus célèbres de l'Europe. « Quelques professeurs, dit M. Esquiros, ont conservé l'habitude de donner leurs leçons en latin. Le code civil lui-même est expliqué et commenté dans cette prose antique chargée d'un néologisme barbare. Tout cela est gravement puéril. L'ensemble des études à Leyde est assez complet ; seulement, c'est un enseignement vieux comme les murs de l'Académie, respectable comme les ancêtres, froid comme le passé. »

L'université de Leyde a compté parmi ses professeurs : Boerhaave, qui occupa la chaire de botanique et de médecine ; Juste Lipse, professeur d'histoire ; Paul Merula ; Gérard-Jean Vossius ; Daniel et Antoine Heinsius ; Jean Meursius ; Jacques Gronovius ; Jacques Perezonius ; Joseph-Juste Scaliger ; Saumaise, etc. Le nombre des étudiants de l'université de Leyde dépasse aujourd'hui 600 ; celui des professeurs s'élève à 30. A l'université est joint un jardin botanique où croissent un grand nombre d'arbres indigènes et exotiques, formant de délicieuses promenades.

Le musée d'histoire naturelle de Leyde est un des plus riches de l'Europe, particulièrement pour les productions provenant des colonies hollandaises, du Cap, de Java, du Japon, de Surinam, etc. Le cabinet d'anatomie comparée est un des plus complets qui existent. La collection conchyliologique est une des plus importantes de l'Europe. La bibliobliothèque de l'Académie possède plus de 40,000 volumes et plusieurs manuscrits précieux. La bibliothèque Thysius, léguée en 1653 par le savant de ce nom, contient principalement des ouvrages de jurisprudence ou d'histoire. Le musée Siebold, formé par le docteur de ce nom, est une des principales curiosités de Leyde. « Cette collection, dit M. Maxime du Camp, moins nombreuse, moins variée, moins complète sous beaucoup de rapports que celle de La Haye, sous d'autres lui est supérieure, ne serait-ce que par les bronzes anciens et par les vieux ivoires ; il n'y en a pas en grande quantité, mais les échantillons de M. Siebold sont d'une qualité sans prix. Rien n'est plus fantastique et en même temps d'un goût plus précieux que ces flambeaux de bronze, formés de cigognes debout sur une tortue, contournant leur cou démesuré pour couper du bec une fleur de roseau. Des yacks au galop portant un paysan ahuri ; des vases gravés comme des pierres fines ;

des gardes de poignard ouvragées comme par un Benvenuto Cellini, à bouton de jade ; des bijoux, véritables merveilles d'art en bronze noir relevé d'ornements d'or, sont précieusement couchés dans des boîtes vitrées qui permettent de les voir. Les vieux ivoires figurent, pour la plupart, des animaux pris sur le fait et dans l'exercice de leurs habitudes les plus familières. » Le musée des antiquités, distribué en onze salles, contient des statues de divinités de l'Inde de grandeur colossale, des fragments provenant de Carthage, une quantité d'objets de l'antique Egypte.

Parmi les autres curiosités de Leyde nous signalerons : l'église de Hoogland, construite vers la fin du XIIe siècle et renfermant le monument du bourgmestre Van der Werf; l'église Saint-Pierre, lourd édifice gothique, dans lequel on remarque le monument en marbre noir du célèbre médecin Boerhaave; les tombeaux des deux Meerman, des deux Camper, de Clusius et de Scaliger; le cabinet numismatique, qui contient environ 12,000 médailles et monnaies perses, grecques, romaines et du moyen âge; le musée d'agriculture, dans lequel on a réuni environ 600 machines aratoires; le palais des Comtes, qui existait avant l'an 1200 et servait de résidence à la famille comtale de Hollande; le casino; le marché au poisson, orné d'une fontaine en marbre blanc; l'église Neuve, construite sur pilotis; la maison communale du pays du Rhin; la forge royale, où l'on fabrique les ancres et les grosses chaînes pour les navires de la marine de l'Etat, etc.

Leyde est sans contredit le principal foyer de lumière du royaume néerlandais, et la célèbre université dont nous avons parlé a puissamment contribué à y développer le mouvement intellectuel. On sait en outre que cette ville faisait au siècle dernier un grand commerce de librairie, et que les Elzevirs, auxquels on doit des éditions si estimées, y avaient établi leurs presses.

Les origines de Leyde sont inconnues. Sur la carte de Peutinger, on remarque, à 18 milles du Forum Adriani, que l'on pense être le village de Voor-Burg, à une demi-lieue de La Haye, un endroit désigné sous le nom de *Lugdunum*. La mention que fait Ptolémée de ce Lugdunum prouve qu'il existait au second siècle de l'ère vulgaire. *L'Itinéraire* d'Antonin donne à ce lieu le titre de *Caput Germaniarum*, ce qui prouve, non pas que Lugdunum fut la capitale de la Germanie romaine, comme l'ont cru quelques auteurs, mais que c'était le premier établissement romain qu'on trouvât en venant de la mer, dans la partie des Gaules qui formait les provinces de la première et de la seconde Germanie. Cependant l'opinion générale avait fixé à Leyde l'antique Lugdunum, séduite par une faible ressemblance entre les noms, et cette ville a dû à cette circonstance d'avoir été désignée sous le nom de *Lugdunum Batavorum* par tous les chroniqueurs et historiens qui ont écrit en latin ; mais la question n'est point encore résolue, car on n'a trouvé ni à Leyde ni aux environs de cette ville aucun reste de l'époque romaine, et les distances ne coïncident nullement avec les mesures itinéraires indiquées dans les ouvrages que nous avons cités; d'ailleurs Leyde n'est point situé sur le territoire des Bataves, mais bien sur celui qu'occupaient les Caninéfates. Le château de Leyde semble prouver par son architecture que sa fondation est antérieure au XIIe siècle. Junius attribue la fondation du château aux Frisons, vers l'an 450; d'autres le font construire par les Saxons, et cette opinion est vraisemblable, car ce fort a beaucoup d'analogie avec ceux qui subsistent encore en Angleterre. Leyde n'était encore au Xe siècle qu'un simple village possédé par les seigneurs de Wassenaer. Elle s'agrandit pendant le XIIIe siècle; au XVIe siècle, elle avait acquis une certaine importance; en 1523, elle repoussa une attaque tentée par les Gueldres; les Espagnols l'assiégèrent en 1594 et ne furent pas plus heureux. Guillaume, prince d'Orange, y établit l'année suivante une université, qui est devenue l'une des plus célèbres de l'Europe. La peste ravagea Leyde en 1655, et enleva un grand nombre de ses habitants. C'est à cette époque que l'on peut fixer la décadence de cette ville, dont la population s'était élevée jusqu'à 80,000 âmes. Ce fut dans cette ville que Musschenbroeck fit, en 1746, la découverte de l'instrument de physique qui a conservé le nom de *bouteille de Leyde*. Conquise par les Français en 1793, Leyde suivit depuis les vicissitudes de la Hollande méridionale, et, plus tard, celles du département des Bouches-de-la-Meuse, dont elle fut un chef-lieu d'arrondissement. En 1807, elle fut ravagée par l'explosion d'un bateau de poudre qui détruisit l'un de ses quartiers les plus considérables et fit périr un grand nombre de personnes.

Parmi les hommes célèbres nés à Leyde, nous citerons : Lucas Damnesz, dit Lucas de Leyde, célèbre graveur et peintre distingué; Bockhold, désigné généralement sous le nom de Jean de Leyde, chef des anabaptistes; les peintres Rembrandt et Gérard Dow; le célèbre physicien Van Musschenbroek ; le médecin Gérard van Swieten.

LEYDE (Philippe DE), jurisconsulte hollandais du XIVe siècle, sur lequel on possède peu de renseignements biographiques. On sait seulement qu'il fut nommé professeur de droit canon à l'université de Paris, et chanoine à la cathédrale d'Utrecht. On possède, sous son nom, un volume portant pour titre : *Tractatus juridico-politici* (Amsterdam, 1701, in-4°).

LEYDE (Jean DE), anabaptiste. V. JEAN DE LEYDE.

LEYDE (Lucas DE), peintre et graveur hollandais. V. LUCAS.

LEYDECKER (Melchior), théologien protestant hollandais, né à Middelbourg en 1642, mort en 1722. Il occupa une chaire de professeur à l'université d'Utrecht et prit une part très-active aux discussions religieuses et philosophiques de son temps. Aussi l'a-t-on accusé d'une excessive précipitation dans ses jugements, sans cependant méconnaître la véritable érudition qu'attestent ses écrits en matière d'histoire ecclésiastique et de théologie. On cite parmi ses œuvres : *Veritas religionis reformatæ* (Middelbourg, 1688) ; *Synopsis controversiarum de fœdere et Testamento Dei* (Middelbourg, 1690) ; *Historia Ecclesiæ africanæ illustrata, qua ejus origo, status, variaque illius fata et interitus exponuntur* (Middelbourg, 1690, in-8°) ; *De historia Jansenismi libri sex, etc.* (Utrecht, 1695, in-8°) ; *De republica Hebræorum libri XII, quibus de sacerrima gentis origine et statu in Ægypto, de theocratia, etc., disseritur* (Amsterdam, 1704-1710, 2 vol. in-fol.), etc.

LEYDEN (John), orientaliste anglais, né à Denholm en 1775, mort à l'île de Java en 1811. Doué d'une aptitude spéciale pour les langues, il apprit, tout en faisant sa théologie à Edimbourg, plusieurs langues d'Europe, ainsi que l'hébreu, l'arabe, le persan, se fit ordonner ministre protestant, puis apprit la médecine et entra, comme aide chirurgien, en 1802, au service de la compagnie des Indes. Arrivé dans les Indes, il se rendit bientôt familier avec les principaux idiomes de ce pays, et devint professeur d'indoustani, juge à Calcutta, enfin commissaire de l'Hôtel des monnaies. Nous citerons de lui : *Sur les langues et la littérature des peuples de l'Indo-Chine, sur la secte rosheniah; Esquisse historique et philosophique des découvertes et des établissements européens dans l'Afrique septentrionale et occidentale à la fin du* XVIIIe *siècle* (1818) ; *Poésies posthumes* (1819), etc.

LEYEN, principauté d'Allemagne. V. LAYEN.

LEYLAND (Joseph BENTLEY), sculpteur anglais, né en 1811, mort en 1851. Ses dispositions pour la sculpture se manifestèrent vers l'âge de seize ans, époque à laquelle il modela d'instinct, dans l'argile, une tête de vieux soldat dont le caractère et l'expression frappèrent tous ceux qui virent cet essai. Un amateur éclairé mit à sa disposition des marbres grecs antiques qu'il copia ; et, après un certain temps passé à étudier et à reproduire les chefs-d'œuvre, Leyland hasarda des œuvres originales, un *Lévrier* et un *Spartacus*, qu'il envoya à l'exposition de Manchester. Sa première tentative lui ayant valu de chaleureux encouragements, il vint s'établir à Londres, perfectionna son goût dans les galeries du British Museum, sollicita les conseils du sculpteur Francis Chantrey, et se mit à étudier l'anatomie avec le peintre Haydon. Leyland arrivait à la renommée et à la fortune, et il se fût fait une belle place parmi les artistes anglais contemporains, si une mort prématurée ne l'eût emporté à l'âge de quarante ans. Ses principales productions sont : une statue de *Kilmeney; Femme tenant une urne cinéraire;* un groupe de *Deux guerriers* (brisé par accident); le *Docteur Beckwith*, statue couchée; et enfin une figure colossale d'un *Chef anglo-saxon*.

LEYMARIE (Achille), publiciste français, né à Limoges en 1812, mort en 1861. Après avoir été archiviste et secrétaire de la Société archéologique de sa ville natale, il vint se fixer à Paris et collabora à divers journaux, notamment au *Journal des économistes* et au *Courrier du dimanche*, dont il fut pendant quelque temps le rédacteur en chef. Indépendamment de nombreux articles politiques et économiques, on lui doit : le *Limousin historique* (Saint-Yrieix, 1839); *Histoire du Limousin* (Limoges, 1845, 2 vol. in-8°); *Histoire des paysans en France* (1849, 2 vol. in-8°) ; *Manuel de morale et d'économie politique* (Paris, 1857, in-18).

LEYNADIER (Camille), littérateur français, mort en 1861. Il vint se fixer à Paris et composa un certain nombre de romans et d'ouvrages historiques qui n'ont pas donné à son nom une grande notoriété. Nous citerons de lui : *Gitanos* (1835) ; les *Deux moines* (1838, 2 vol.) ; les *Victimes de l'inquisition* (1839, 4 vol.) ; *Histoire de la famille et de son influence sur les mœurs* (1844) ; *Histoire des peuples et des révolutions de l'Europe depuis* 1793 (1846-1848, 8 vol. in-8°); *Histoire de l'Algérie* (1846); *Grand catéchisme de l'électeur* (1848); *Histoire des mémorables journées de* 1848 (1848); *Mémoires authentiques sur Béranger* (1853); les *Anciens martyrs de la liberté* (1861). On lui doit en outre la continuation de l'*Histoire de Paris* de Dulaure et des *Femmes célèbres* de Leroux de Lincy.

LEYNEZ (Jacques), deuxième général de l'ordre des jésuites. V. LAINEZ.

LEYONMARK (Gustave-Adolphe), mathématicien et naturaliste suédois, né en 1734, mort en 1815. Sa réputation de mathématicien de premier ordre le fit appeler, en qualité de secrétaire, au collége des mines, dont il devint successivement assesseur, conseiller et vice-président. Leyonmark a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm* (années 1808 et 1810), dont il faisait partie, divers travaux du plus haut intérêt, parmi lesquels on cite : *Traité des racines positives, négatives et imaginaires des* 3e *et* 4e *degrés; Nouvelle méthode pour résoudre les équations du* 4e *degré en deux facteurs rationnels ou irrationnels; Méthode pour chercher le maximum et le minimum; Méthode pour trouver les facteurs carrés et cubiques dans les équations du* 5e *degré; Sur la vibration des pendules; Sur la réduction des équations exponentielles à des équations algébriques; Sur l'équation exponentielle* $X^x = A$.

LEYRE, petite rivière de France. Elle prend sa source dans les landes de Luglon, canton de Sabres (Landes), entre dans le département de la Gironde, et se perd par plusieurs bras dans le bassin d'Arcachon, après un cours de 84 kilom. Elle est flottable en trains depuis la limite du département des Landes jusqu'au pont du chemin de fer à La Motte, et navigable de ce point au bassin d'Arcachon (5 kilom.) Ses principaux affluents sont : la Leyre de Sore, la Gaure et la Canau. Ses eaux sont vives et abondantes.

LEYRIT (Georges DU VAL DE), gouverneur des établissements français de l'Inde, né au Havre en 1715, mort en 1764. Successivement conseiller au conseil souverain de Pondichéry (1741), directeur à Mahé (1742), gouverneur de Chandernagor, président du conseil supérieur de Pondichéry, il fut nommé, en 1756, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde. La guerre ayant éclaté sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, Leyrit mit en état de défense Pondichéry et les autres établissements français (1757). Peu après Lally-Tollendal arrivait à Pondichéry avec une armée, et par ses manières hautaines, par ses mesures despotiques, il s'attirait la haine des habitants. Leyrit et le conseil supérieur se virent bientôt en butte à ses accusations et à ses menaces, surtout après ses échecs répétés dans la guerre contre les Anglais et contre le paliagard de Tanjaour. Bien que Leyrit se fût multiplié pour lui faire parvenir les munitions et les approvisionnements nécessaires pour le siége de Madras, Lally-Tollendal, à son retour à Pondichéry (1759), accusa avec aigreur Leyrit et le conseil d'être la cause de l'insuccès de son entreprise. Peu après, les soldats français qui n'avaient pas reçu de paye se révoltèrent contre leurs chefs (18 sept. 1759). Furieux, Lally s'emporta jusqu'à menacer Leyrit de le frapper, de l'appeler traître et de le rendre responsable d'une rébellion dans laquelle il n'était pour rien. Quelques jours après, les Anglais reprenaient l'offensive, battaient les troupes françaises et Lally se réfugiait à Pondichéry, dont l'ennemi vint faire le siége. Pendant le blocus, Leyrit s'occupa avec activité de l'approvisionnement de la ville et parvint à procurer de l'argent à l'armée. Après la capitulation de la ville (1761), il se rendit à Madras, et de là gagna la France avec les membres du conseil supérieur de Pondichéry et adressa avec eux, en 1762, un mémoire au roi pour demander un tribunal devant lequel ils pussent exposer leur conduite et se justifier. Peu après, Lally-Tollendal, alors prisonnier en Angleterre, obtenait la permission de revenir en France pour répondre aux graves accusations qui pesaient sur lui, et son procès n'était point encore terminé lorsque Leyrit tomba malade et mourut, après avoir recommandé à sa famille de publier, pour justifier sa conduite dans l'Inde, la correspondance qu'il avait eue avec Lally-Tollendal.

LEYS (Jean-Auguste-Henri), célèbre peintre belge, né à Anvers le 18 février 1815, mort dans la même ville le 28 août 1869. Fils d'un imprimeur marchand d'estampes, élevé dans un séminaire, Leys fut destiné d'abord à la prêtrise; mais heureusement sa vocation artistique se révéla de bonne heure et, dès l'âge de quinze ans, il entra dans l'atelier de son beau-frère, Ferdinand de Braekeleer. Après deux ou trois ans d'études assidues, il exposa, en 1833, le *Combat d'un grenadier contre un cosaque*, qui attira sur lui l'attention publique. Un riche banquier s'enthousiasma pour le jeune peintre et lui procura le moyen d'aller contempler à l'étranger les chefs-d'œuvre des maîtres. Ley passa alors plusieurs années à faire des pastiches malhabiles et froids d'Adrien van Ostade, de Rembrandt, de Pierre de Hooghe. Rien dans ses premiers tableaux d'intérieur, dans ses scènes historiques puisées dans la vie de Rubens ou dans les annales d'Anvers, rien ne fait pressentir le dessinateur robuste, le peintre solide dont l'œuvre reconstitue, à l'aide d'éléments modernes, les mœurs, les passions, le costume, l'allure des Flandres anciennes. La *Furie espagnole en* 1576; les *Chaperons blancs;* la *Bohémienne disant la bonne aventure à un brigand;* le *Massacre des magistrats de Louvain en* 1379; les *Mendiants demandant l'aumône à une famille riche;* une *Noce au* XVIIe *siècle;* le *Bourgmestre Six chez Rembrandt; Frans Floris se rendant à une fête donnée par la confrérie de Saint-Luc; Albert Dürer à Anvers; Faust et Marguerite*, tous ces tableaux dispersés dans toute l'Europe montrent une science profonde d'arrangement. Mais c'est en 1855, à l'Exposition de Paris, que Leys se révéla comme un artiste de premier ordre. Les *Trentaines de Bertall de Haze;* la *Promenade hors des murs;* le *Nouvel an en Flandre* se recommandaient par des qualités si grandes; à côté de l'archaïsme des costumes on trouvait une émotion si intense, une conviction si patriotique, que la critique française fut unanime pour louer les hauts mérites d'originalité de ses tableaux et qu'il obtint une médaille d'honneur.

A la suite de cette exposition, Leys reçut dans son pays une véritable ovation et fut créé baron. L'Exposition universelle de 1867 lui valut une autre médaille d'honneur, la croix d'officier de la Légion d'honneur et celle de commandeur de l'ordre de Léopold. Leys y avait envoyé onze tableaux, tous fort remarquables : *Charles-Quint prêtant serment devant les échevins d'Anvers*; le *Bourgmestre Lancelot van Ursel haranguant la garde bourgeoise pour la défense de la ville ; Antoine de Brabant; Philippe le Beau; Institution de l'ordre de la Toison d'Or; Vue d'Anvers; Conciliabule du temps de la Réforme; Sortie d'église;* le *Liseur; Intérieur de Luther à Wittemberg; Luther chez son ami Lucas Cranach.*

« Mais pour juger Leys dans sa force, dit M. Burty, il faut avoir vu ses peintures murales à Anvers. Son dessin y devient large et franc; ses rouges, parfois trop bruyants dans ses toiles de chevalet, ses noirs trop ternes, ses blancs trop vifs, y conquièrent une harmonie magistrale.

» Dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Anvers, Leys a peint à fresque, par un procédé particulier, d'un effet mat et gras comme celui de la tapisserie, six épisodes de l'histoire des institutions civiles flamandes. Quelques instants après que l'on est entré dans la salle, il semble que l'on assiste réellement à ces scènes, qui partent presque de la hauteur du plancher. Ici, la *Joyeuse entrée de l'archiduc Charles* montre un prince prêtant entre les mains des premiers bourgeois le serment d'observer les lois et de respecter les priviléges de ses sujets. Là, le bourgmestre et les échevins consacrent leur droit de convoquer la garde bourgeoise en défendant la ville contre Martin van Rossen. A côté, la duchesse de Parme, remettant au bourgmestre les clefs d'Anvers, reconnaît qu'il est le chef de la police... L'illusion est poignante. C'est le ciel gris d'Anvers, sa lumière tamisée, son pavé caillouteux, ses maisons revêtues de briques. Ces femmes graves et douces, vous les avez vues tout à l'heure passer avec leur jupe rouge et leur mante noire. Ces hommes qui brandissent de lourdes épées ou agitent un étendard jaune, à l'instant vous les regardiez roulant des barriques sur le pont. C'est le présent dans le passé. »

Leys avait été nommé en 1845 membre de l'Académie de Belgique.

LEYSER (Polycarpe), en latin **Lyserus**, théologien allemand, né à Wynenden (Wurtemberg) en 1552, mort en 1610. Grâce à la protection particulière d'Auguste, duc de Saxe, il fit d'excellentes études à Tubingue, et devint successivement ministre à Gollersdorf en 1573, professeur de théologie et surintendant à l'université de Wittemberg, et enfin premier prédicateur de la cour de Dresde. On sait qu'il travailla avec beaucoup d'ardeur à la rédaction de la *Formule de concorde*, destinée à réunir les calvinistes et les luthériens. On a de lui de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Expositiones Geneseos* (Leipzig, 1604-1609, 6 vol. in-4°); *Christianismus, papismus, calvinismus* (Wittemberg, 1608 et 1620, in-8°); *Schola Babylonica, seu commentarius in primum caput Danielis* (Francfort, 1609, in-4°); *Centuria quæstionum de articulis libri christianæ concordiæ* (Wittemberg, 1611, in-4°).

LEYSER (Jean), théologien allemand, descendant du précédent, né à Leipzig en 1631, mort dans les environs de Paris en 1684. Il était pasteur de la paroisse de Schul-Pforta, près de Leipzig, lorsqu'un fanatique suédois lui ayant fait partager cette opinion singulière, que non-seulement la polygamie n'est pas un mal, mais qu'elle est prescrite par toutes les lois divines et humaines, Leyser affirma en chaire cette théorie extravagante et fut destitué. Alors il parcourut l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Hollande, l'Angleterre, et l'Italie, prêchant la polygamie dont il s'était fait le fervent propagateur. Et pourtant Bayle nous apprend que ce fougueux apôtre de la conjugalité multiple était un pauvre homme « bossu, maigre, pâle, incapable de mettre ses idées en pratique, incapable même d'épouser une seule femme. » Repoussé et raillé partout, il vint en France, et mourut de misère et d'épuisement sur la route de Versailles à Paris. On a de lui : *Court dialogue sur la polygamie*, imprimé sous le nom de **Sincerus Wahlenbergius** (Francfort, 1672, in-4°); *Discursus inter Polygamum et Monogamum; Discursus politicus de polygamia* (1676, in-8°), sous le pseudonyme de **Theophilus Altheus**; *Discours politique entre Polygamus et Monogamus*, élucidé par plus de cent arguments (Fribourg, 1676, in-4°); *Polygamia triumphatrix omnibus antipolygamis ubique terrarum et insularum modeste et pie exposita* (Amsterdam, 1682, in-4°), etc.

LEYSER (Augustin), jurisconsulte allemand, de la famille des précédents, né à Wittemberg en 1683, mort en 1753. Après avoir fait ses études de droit, il visita la Hollande, l'Angleterre, l'Italie, servit pendant quelque temps comme volontaire contre les Turcs, puis enseigna le droit dans sa ville natale (1712), à Helmstædt (1729), et enfin de nouveau à Wittemberg, où il devint directeur du consistoire. Sa réputation comme jurisconsulte était telle, que pendant fort longtemps ses décisions juridiques ont fait autorité en Allemagne. Outre cent cinquante dissertations environ, on lui doit des ouvrages dont les principaux sont : *De variationibus et retractationibus jurisconsultorum* (Leipzig, 1713); *Meditationes ad Pandectas* (Leipzig, 1717-1748, 11 vol. in-4°), très-estimé; *De delictis ministrorum principis* (1719); *De conviciis advocatorum* (1732); *De conviciis concinnatorum* (1733); *De æquitate tormentorum* (1740); *De pugnis jurisconsultorum* (1749), etc.

LEYSER (Polycarpe), écrivain allemand, parent du précédent, né à Wunstorp en 1690, mort en 1728. Il était docteur en droit et en médecine et professa successivement la philosophie (1718), la poésie (1719) et l'histoire à Helmstædt, où il termina sa vie. On lui doit un très-grand nombre d'ouvrages et d'opuscules, écrits en latin, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Meditationes de genuina historia litteraria* (1715, in-4°); *Historia poetarum et poematum medii ævi* (1721), ouvrage curieux mais incomplet; *De primis juris germanici scripti incunabulis* (1723); *De jure justiniano* (1727), etc.

LEYSSÈRE s. f. (lè-sè-re — de *Leysser*, n. p.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent dans le nord et le sud de l'Afrique.

LEYTE, île du grand Océan, une des Philippines, entre l'île de Luçon et celle de Mindaro, dont elle est séparée par le détroit de Suvigao, et au S.-O. de l'île de Samar, dont elle est séparée par le détroit de San-Juanico, entre 9° 50′ et 11° 33′ lat. N., et 122° 55′ et 123° 05′ long. E.; 205 kilom. sur 60; 40,000 hab. Des montagnes élevées la parcourent dans toute sa longueur et y occasionnent une différence de climat telle, qu'on jouit des beaux jours de l'été d'un côté, tandis que l'hiver règne de l'autre; l'air est partout pur et salubre. Le sol, très-fertile, produit principalement du riz, des légumes, du coton, etc. Les montagnes sont couvertes de forêts de bois d'ébène et autres bois utiles. Il y a beaucoup d'abeilles et de nids de salanganes. Les habitants sont doux, hospitaliers, adonnés à la culture des terres, à la pêche et à la fabrication de toiles de coton. Au N. et près de cette île, est celle de Panamao, qui en dépend : on y trouve du mercure et du soufre.

LEYTO (André), peintre espagnol, qui vivait vers 1680 à Madrid, où il avait pris ses premières leçons de peinture. Il fut chargé, avec José de Zarobia, d'exécuter les tableaux du cloître de Saint-François à Ségovie, représentant la vie du fondateur. L'œuvre de Leyto est plus remarquable par la puissance du coloris que par l'exactitude du dessin; aussi a-t-il négligé la grande peinture historique pour se vouer presque exclusivement aux *intérieurs*, dans lesquels il a excellé.

LEYVA (Antonio DE), célèbre général espagnol, le plus habile des capitaines de Charles-Quint, né en Navarre en 1480, mort en 1536. Issu de parents obscurs, il s'éleva du rang de simple soldat aux premiers grades de l'armée par son courage et ses talents. Chargé du commandement des troupes espagnoles en Italie, il contraignit Bonnivet à lever le siége de Milan (1523). Vaincu à Ravenne, il défendit Pavie avec opiniâtreté, défit François I^{er} à la mémorable bataille de ce nom, fut nommé gouverneur du Milanais, en chassa les Français, mais déshonora ses succès par ses actes d'oppression et ses cruautés. Lorsque Charles-Quint voulut pénétrer en Provence en 1536, il l'y suivit, après l'avoir conjuré à genoux de renoncer à cette entreprise dont il prévoyait l'issue fatale au prestige de l'empereur. D'autres historiens ont au contraire prétendu qu'il avait conseillé cette malencontreuse expédition, promettant à son souverain de le conduire à Paris, et ne lui demandant que l'honneur d'être enterré à Saint-Denis. Il combattit aussi en Autriche contre les Turcs, qui assiégeaient Vienne, et suivit Charles-Quint en Afrique. En récompense de ses soixante campagnes, l'empereur lui conféra le privilége de rester devant lui assis et la tête couverte, faveur ridicule qui réalisa à peu de frais, prétendent les chroniqueurs, la plus grande ambition d'Antoine de Leyva.

LEYVA (Virginie DE), plus connue sous le nom de la **Religieuse de Monza**, italienne célèbre par ses débordements et par ses crimes, née dans le Milanais vers 1575, morte en 1618. Son grand-père, Antoine de Leyva, condottiere sous Gonzalve de Cordoue, reçut de Charles-Quint la seigneurie de Monza et la principauté d'Ascoli. Virginie, destinée à l'état monastique, prit le voile à l'âge de treize ans, au couvent des bénédictines de Sainte-Marguerite. « C'était, dit M. Philarète Chasles, une âme excessive et altière, créée pour le monde, une beauté parfaite et un esprit dont toutes les forces se concentraient dans l'orgueil et la passion. Elle protesta d'abord, malgré sa jeunesse, puis se résigna. » On lui donnait, ce qui ne s'accordait guère avec son titre de *bénédictine humiliée*, la seigneurie de Monza, un immense fief, à gouverner. Quoique simple sœur, puis sacristine de la communauté, elle tenait en réalité la prieure et les autres religieuses sous sa dépendance. Au couvent était annexé un pensionnat de jeunes filles dont elle eut la direction. Une de ces jeunes filles, Isabella degli Ortensii, avait un amant, un gentilhomme de belle mine et de la trempe des Borgia ou des Vitelli, Osio degli Osii. Sœur Virginie les surprit, avertit l'intendant de la famille, et Isabella sortit du couvent pour faire un bon mariage. A quelques jours de là, l'intendant était trouvé mort, frappé de coups de poignard. C'était Osio qui avait fait le coup, et on essaya de s'en emparer; mais il se barricada dans sa maison, arma ses domestiques et tua ceux qui cherchaient à l'arrêter. L'affaire s'assoupit; d'ailleurs il avait rencontré dans sœur Virginie, toujours princesse souveraine quoique humble religieuse, une protection puissante : il devint son amant. La prieure ferma les yeux, et Osio, habillé en bénédictine, habita le couvent, pour plus de facilité. Des enfants naquirent; une servante les revendiquait comme siens, à mesure, et les deux amants continuèrent de se livrer à leur fougueuse passion, favorisés par le silence des religieuses et la complicité du confesseur. Un jour, la servante fit entendre de sourdes menaces; Osio la tua. Ce crime resta ignoré; le corps fut enterré dans le jardin du couvent et la tête mutilée jetée dans un puits. Cependant la rumeur publique commençait à révéler les débordements des religieuses; on parlait d'assassinats, d'infanticides mystérieux. Un apothicaire du nom de Ranieri savait quelque chose et porta des accusations précises. Osio fut arrêté, puis relâché, à la suite d'une enquête faite au couvent, où le confesseur et les directeurs des nonnes, entendus comme témoins, attestèrent la pureté et la virginité de leurs clientes. A peine Osio était-il hors des verrous que Ranieri mourut assassiné; puis le gentilhomme rentra au couvent et y demeura quinze jours avec sa maîtresse. Tant d'audace perdit sa cause et celle de la princesse de Leyva. Le cardinal Borromée se transporta au monastère, fit incarcérer la religieuse et recommença l'instruction. Osio s'échappa, emmenant avec lui les sœurs qui l'avaient aidé à faire disparaître le cadavre de la servante; arrivé avec elles sur les bords du Lambro, il les poignarda, pour se débarrasser de témoins importuns; mais l'une d'elles survécut et alla déposer devant les magistrats. Le procès se déroula avec tous ses scandales et toutes ses horreurs; le cadavre de la servante fut retrouvé; les meurtres de l'intendant des Ortensii et de Ranieri l'apothicaire furent restitués à leur auteur; Osio, qui se garda bien de comparaître, fut condamné par contumace à la peine de mort, sa maison fut rasée et l'on éleva, à la place, une *colonne d'infamie*, rappelant ses crimes et la peine portée contre lui. Il s'était réfugié dans les bois, à la tête d'une troupe de bandits; une nuit, il eut l'audace, de revenir à Monza et de renverser la colonne. Enfin, il périt assassiné par un de ses soldats. Virginie de Leyva fut condamnée à la prison perpétuelle et murée; elle vécut dix ans encore, dans un cachot, ne recevant qu'un peu d'eau et de pain à travers une grille. Le cardinal Borromée affirme, dans une lettre, qu'elle mourut « comme une sainte. »

LEYVA (fra Jacques DE), peintre espagnol, né à Haro de la Rioja vers 1580, mort en 1637. Il se rendit à Rome, où il se perfectionna dans son art, puis alla à Burgos. Etant devenu veuf, il entra en 1634 chez les chartreux de Miraflores, où il termina sa vie. Cet artiste a laissé des portraits et des tableaux historiques et religieux, remarquables par l'éclat du coloris et bien composés, mais dont le style manque souvent de noblesse. On voit la plus grande partie de ses productions à Burgos et dans le couvent de Miraflores, qu'il orna de tableaux représentant pour la plupart des martyres.

LEZ (lê — du lat. *latus*, *lateris*, côté). Ancienne préposition, signifiant à côté de, proche de, tout contre, qui n'est plus usitée que dans quelques noms de lieu, comme *Plessis-lez-Tours*, *Saint-Denis-lez-Paris*, et autres semblables.

LEZ, rivière de France (Hérault). Elle sort d'une vaste grotte ouverte dans un grand rocher à pic, avec une abondance extraordinaire, forme une cascade magnifique, arrose de riantes et fertiles vallées, baigne le pied de la citadelle de Montpellier et se perd dans la Méditerranée après un cours de 29 kilom. Cette rivière a été canalisée à partir du pont Juvénal. Elle est navigable sur une longueur de 11,136 mètres. Son affluent principal est le Lirou. ‖ Autre rivière de France (Drôme), qui descend de la montagne de la Lance, reçoit la Veyssanne, l'Eyrins, entre dans le département de Vaucluse et se jette dans le Rhône après un cours de 75 kilom. ‖ Torrent de France (Ariége), qui sort de l'étang d'Albe, à 2,212 mètres au-dessus de la mer, arrose la vallée de Biros renommée pour ses mines de zinc et de plomb, baigne la base d'un rocher qui porte l'église d'Audressein, fait mouvoir les forges d'Engommer et se perd dans le Salat après un cours de 40 kilom. ‖ Village de France (Haute-Garonne), cant. de Saint-Béat, arrondissement et à 56 kilom. de Saint-Gaudens; 227 hab. L'ancien château, dominé par une tour à signaux, a été transformé en casino et en restaurant, pour les baigneurs qui fréquentent en assez grand nombre la station balnéaire de Lez. Les eaux, connues dès le III^{e} siècle de notre ère, sont efficaces contre les maladies des voies urinaires; leur température est de 30°,25.

LÉZADOIS (le), petit pays de l'ancienne France. V. LÉSADEZ.

LÉZARD s. m. (lé-zar — lat. *lacertus*, même sens). Erpét. Genre de reptiles sauriens, type de la famille des lacertiens : *La durée de la vie des* LÉZARDS *est assez considérable*. (E. Desmarest.) *Le* LÉZARD *ne va que par saccades et s'arrête à chaque instant*. (J. Macé.) ‖ *Lézard gris d'Espagne*, Nom d'une espèce d'acanthodactyle. ‖ *Lézard ameiva*, *Lézard à cinq raies*, *Lézard à tête bleue*, *Lézard galonné*, Monitor. ‖ *Lézard argus d'Amérique*, Monitor céphidien. ‖ *Lézard d'eau*, Nom vulgaire de la salamandre. ‖ *Lézard exanthème*, Tupinambis. ‖ *Lézard goitreux*, Anolis. ‖ *Lézard graphique*, Monitor piqueté. ‖ *Lézard à six raies*, Seps.

— Fam. Homme indolent, qui aime à se chauffer paresseusement au soleil, comme les lézards : *Ce cher* LÉZARD *de poëte était plus souvent au soleil à bâtir des châteaux en Espagne qu'à l'ombre de son taudis à travailler des poëmes*. (Balz.)

— Astron. Petite constellation située entre celles du Cygne et de Cassiopée.

— Ichthyol. *Lézard de mer*, Un des noms vulgaires du callionyme dragonneau.

— Mamm. *Lézard écailleux*, Nom vulgaire du pangolin.

— **Encycl.** Erpét. Le genre *lézard* présente les caractères génériques suivants : corps assez petit, très-allongé, effilé; langue à base engaînante, médiocrement longue, échancrée au bout, couverte de pailles squammiformes, imbriquées; palais denté, dents intermaxillaires coniques, simples; maxillaires un peu comprimées, droites; narines s'ouvrant latéralement sous le sommet du *canthus rostralis*, dans une seule plaque, la naso-rostrale. qui n'est pas renflée; des paupières; membrane du tympan distincte, tendue en dedans du trou auriculaire; cou présentant un collier squammeux en dessous; ventre garni de scutelles quadrilatères, plates, lisses, en quinconce; pattes terminées chacune par cinq doigts, légèrement comprimés; des pores fémoraux; queue conique ou cyclo-tétragone.

Les *lézards* sont des sauriens à corps très-effilé, à colonne vertébrale composée d'un grand nombre de pièces, dont les articulations permettent des mouvements prompts et variés; à queue longue, élastique; à pattes articulées à angle droit sur l'estomac, assez fortes et trop courtes pour supporter la masse entière du corps. L'agilité de ces animaux est très-grande; ils s'élancent avec rapidité d'un lieu à un autre, et peuvent, au moyen de leurs ongles longs et crochus, se cramponner facilement aux murs et aux rochers et y grimper avec une grande vitesse. Les *lézards* sont des reptiles doux et timides; mais, malgré leur douceur habituelle, ils cherchent à mordre lorsqu'on les saisit, et on dit que certaines grandes espèces ne craignent pas de se battre avec les chiens et surtout avec les serpents. Leur morsure n'est pas venimeuse, ainsi qu'on l'a prétendu à tort; toutefois la blessure qu'ils font avec leurs dents aiguës, placées en séries linéaires, peut enlever fortement la peau qu'ils saisissent, Leur force et leur courage semblent en rapport direct avec la chaleur atmosphérique. Dans les pays chauds, les *lézards* sont intrépides, leur taille est assez considérable, leurs mouvements sont très-grands; dans les contrées septentrionales, leur taille est moindre, leur force et leur énergie diminuent également; dans nos contrées, plus timides parce qu'ils sont plus faibles, ils ne sont pas pour cela stupidement craintifs, et ne fuient qu'après s'être assurés de la réalité du danger. Leur demeure consiste en un terrier qu'ils se creusent dans la terre ou dans le sable et qui présente la forme d'un cul-de-sac ayant quelquefois plus de $0^{m},30$ de profondeur; dans beaucoup de cas, ils ne construisent même pas de demeure, et se réfugient dans les creux des rochers, dans les crevasses des vieux murs, qu'ils ont soin de choisir exposés au soleil. Ces animaux vivent isolés; ils ont peu d'instinct de sociabilité; le besoin de nourriture, l'instinct de la reproduction les portent seuls à vivre momentanément ensemble. Le froid, ainsi que l'excessive chaleur, les engourdit et cause chez eux une suspension presque totale des fonctions; mais, dès que l'excès de température cesse, ils sortent de leur léthargie, se meuvent de nouveau, reprennent leur activité, et les couleurs de leur peau prennent un éclat inusité. Ils se nourrissent de proies vivantes et font une chasse active aux insectes, aux lombrics et à quelques mollusques, en un mot, à tous les petits animaux qu'ils rencontrent; et ils recherchent aussi, dit-on, les œufs, qu'ils vont dénicher. Ils sont sobres, mangent rarement et digèrent difficilement, et, perdant peu par la transpiration, ils peuvent supporter un long jeûne. On a dit à tort qu'ils ne buvaient pas.

Les différences des sexes ne sont guère sensibles à l'extérieur; les organes générateurs, qui sont doubles chez l'adulte, ne paraissent au dehors que pour l'accomplissement de l'acte de la reproduction; les seuls caractères zoologiques des sexes se trouvent dans la forme de l'origine de la queue, qui, chez le mâle, est aplatie, large, sillonnée longitudinalement par une espèce de gouttière, tandis que, chez la femelle, elle est arrondie et étroite; en outre, les couleurs des mâles sont plus brillantes que celles des femelles, et celles-ci paraissent conserver plus longtemps la livrée que portent les jeunes. Les femelles pondent de sept à neuf œufs, et chacune, le plus habituellement, les place dans un trou séparé. Ces œufs, recouverts d'une coque poreuse et dont l'épaisseur varie de même que la grosseur, éclosent par la seule action de la chaleur atmosphérique; les femelles les abandonnent complétement et n'en prennent aucun soin. Quelques *lézards* sont ovovivipares. La vie de ces animaux est longue; il y a des observations qui constatent une vie de plus de vingt ans. L'accroissement total du corps se fait lentement; celui de la queue, au contraire, lorsqu'elle est rompue, marche avec une très-grande rapidité, car on sait que ces animaux jouissent à un très-haut degré de la propriété de réintégration.

— Paléont. Les *lézards* ont été trouvés fossiles assez fréquemment et d'une manière certaine. Owen en indique un de la grandeur d'un iguane, trouvé dans l'éocène de Kingston (Suffolk). Lartet en signale cinq espèces dans le miocène de Lausanne. Tournal a découvert, dans les cavernes du midi de la France, un *lézard* qui ne paraît pas différer du *lacerta ocellata* vivant.

Le *lézard* gris des sables (*lacerta arenicola*) est très-commun dans l'isthme de Suez; il est fort agile et disparaît dans le sable ou sous les touffes de plantes. Le *lézard* changeant (*trapelus ægyptius*) est aussi très-commun.

Un grand nombre d'auteurs ont écrit sur l'histoire naturelle des *lézards*. Aristote en parle, Pline également. A notre époque, plusieurs monographies ont été publiées; il faut citer les travaux de MM. Milne Edwards (1827), de Dugès et de Duméril et Bibron en 1839. Ils ont modifié beaucoup l'ancienne classification de ces sauriens et ont réduit le nombre des espèces à vingt, que l'on divise ainsi : *Genre à écailles dorsales grandes*, rhomboïdales, carénées, très-distinctement entuilées; trois espèces : 1° le *lézard* de Fitzenger, de Sardaigne; 2° le *lezard* de Morée; 3° le *lézard* ponctué de noir, de l'île de Corfou. *Genre à écailles dorsales plus ou moins obliques*, étroites, longues, tectiformes ou en dos d'âne, non imbriquées; un petit nombre d'espèces que l'on trouve en France, telles que le *lézard* vert, qui atteint $0^{m},30$ de longueur, dont la queue fait les deux tiers; le *lézard* des souches, longueur de $0^{m},21$, sur lesquels la queue en mesure $0^{m},12$; le *lézard* des murailles, longueur $0^{m},20$, queue $0^{m},14$; le *lézard* ocellé, longueur totale $0^{m},43$, sur lesquels la queue mesure $0^{m},26$: ce magnifique *lézard* se rencontre dans les bois; on en trouve souvent dans la forêt de Fontainebleau. Les deux précédentes espèces font partie du groupe des *lézards* à écailles dorsales distinctement granuleuses, juxtaposées, à paupière inférieure squammeuse.

— Astron. Les anciens avaient négligé de classer quelques étoiles de peu d'apparence, situées entre le Cygne et Cassiopée. Hévélius donna au groupe qu'elles forment le nom de *Lézard*, et en fit une constellation. Elle a été conservée par Flamsteed, dans le *Catalogue britannique*, où elle compte seize étoiles, dont la plus brillante est de quatrième grandeur.

LÉZARDE s. f. (lé-zar-de). Lézard femelle. ‖ Peu usité.

— Fente qui se produit dans un ouvrage de maçonnerie : *Un mur rempli de* LÉZARDES. *Les vieux rats aiment les* LÉZARDES *et les ruines*. (Balz.) ‖ Ces fentes sont ainsi dites, soit par comparaison de leur forme avec celle d'un lézard, soit plutôt parce que les lézards dits de muraille en font leur retraite habituelle.

— Techn. Galon festonné dont on recouvre les coutures des étoffes ou leurs lignes de jonction avec les bois des meubles.

— Typogr. Nom donné à certaines raies blanches qui se présentent parfois dans la composition d'une page, et qui proviennent de la rencontre fortuite de plusieurs espaces placées les unes au-dessous des autres dans plusieurs lignes consécutives : *Quand les* LÉZARDES *sont trop apparentes, elles constituent un défaut auquel on remédie par des remaniements*.

LÉZARDÉ, ÉE (lé-zar-dé) part. passé du v. Lézarder. Qui a des lézardes : *Mur* LÉZARDÉ.

Sur les murs *lézardés* en foule s'agitaient
Des ombres qu'à nos yeux nuls corps n'y projetaient.
SOUMET.

— Fam. Déchiré : *Il a des chaussettes* LÉ-

ZARDÉES *ou grosses du lichen des raccommodages faits à la hâte.* (Balz.)

— Fig. Ebranlé : *Le système social,* LÉZARDÉ *de tous côtés, menace d'une chute prochaine.* (Napoléon Ier.)

LÉZARDELLE s. f. (lé-zar-dè-le — dimin. de *lezard*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des saururées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les marais de l'Amérique boréale : *La* LÉZARDELLE *inclinée fleurit à la fin de l'été.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** V. SAURURE.

LÉZARDER v. a. ou tr. (lé-zar-dé — rad. *lézarde*). Produire des lézardes dans : *Le feu* A LÉZARDÉ *ce mur.*

Se lézarder v. pr. Se couvrir de lézardes : *Quand la maison* SE LÉZARDE, *les rats s'en vont, et ils ont bon nez.* (E. Sue.)

LÉZARDET s. m. (lé-zar-dè — dimin. de *lézard*). Erpét. Espèce de reptile saurien, du genre monitor.

LÉZARDIÈRE (Marie-Pauline DE), femme auteur française, née au château de la Vérie, dans le Poitou, en 1754, morte au château de la Proutière en 1835. Son père, le baron de Lézardière, était un homme instruit, très-lié avec Necker et Malesherbes, et qui s'occupa lui-même de diriger l'éducation de ses huit enfants. Sa fille Pauline reçut ainsi une instruction forte et toute virile. De bonne heure, elle prit le goût des études historiques, reçut de vifs encouragements de la part de Malesherbes, et, grâce à ce dernier, des livres lui furent envoyés de la Bibliothèque du roi et du couvent des bénédictins à Poitiers. C'est alors qu'elle écrivit la *Théorie des lois politiques de la France*, vaste et consciencieux travail, qui venait d'être imprimé en partie en 1791, lorsque l'édition fut presque entièrement détruite, le magasin du libraire chez qui elle avait été déposée ayant été livré au pillage en 1792. Pendant la Révolution, Pauline de Lézardière vécut dans la retraite auprès de son père, puis elle passa ses dernières années auprès de son frère Joseph de Lézardière, au château de la Proutière. Neuf ans après sa mort, son frère, Charles de Lézardière, député sous la Restauration et auteur d'une brochure intitulée : *De la Vendée en* 1832 (1833, in-8o), réédita l'ouvrage de sa sœur, la *Théorie des lois politiques* (1844, 4 vol. in-8o). comprenant trois parties, qui s'étendent depuis les temps antérieurs à Clovis jusqu'à Philippe le Bel. Savigny et Augustin Thierry ont donné de vifs éloges à cet ouvrage.

LÉZARDIFORME adj. (lé-zar-di-for-me — de *lézard* et de *forme*). Zool. Qui a une forme analogue à celle d'un lézard.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre tétragnathe, et comprenant une seule espèce.

LÉZARDIEUX, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Lannion, sur le Trieux, au bord de la Manche; pop. aggl., 432 hab. — pop. tot., 2,051 hab. Le port peut recevoir des navires de 300 tonneaux. Dans les environs, la vallée du Trieux est traversée par un magnifique pont suspendu de 254 mètres de longueur, et du milieu duquel on jouit d'une vue admirable. Les câbles reposent sur quatre pyramides en granit.

LEZAT, bourg et commune de France (Ariége), cant. du Fossat, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Pamiers, sur la Lèze; pop. aggl., 1,651 hab. — pop. tot., 2,796 hab. Ruines d'une abbaye fondée en 620. Découverte, à différentes époques, de nombreuses médailles romaines.

LEZAY, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Melle, sur la Dive du Midi; pop. aggl., 694 hab. — pop. tot., 2,554 hab. Fours à chaux, tuileries. Commerce de grains, graines fourragères, bestiaux.

LEZAY-MARNESIA (Charlotte-Antoinette DE BRESSEY, marquise DE), femme auteur française, morte en 1785. Elle était fille d'un chambellan du duc de Lorraine et habitait Nancy. C'était une femme d'un esprit cultivé, dont la maison était devenue le rendez-vous des hommes les plus distingués de la petite cour de Stanislas. On lui doit : les *Lettres de Julie à Ovide* (Paris, 1753, in-12), qui firent du bruit et qu'on attribua à Marmontel.

LEZAY-MARNESIA (Claude-François-Adrien, marquis DE), littérateur et publiciste français, fils de la précédente, né à Metz en 1735, mort à Besançon en 1800. Il servit pendant quelque temps, puis donna sa démission d'officier, se retira dans ses terres, où il abolit les corvées, et fut élu, en 1789, député aux états généraux. D'abord favorable aux idées nouvelles, il fut bientôt effrayé de la marche des événements, se rendit, en 1790, dans la Pensylvanie dans le but d'y fonder une petite colonie, ne réussit point dans son entreprise et revint en Europe. Après avoir séjourné en Angleterre, il rentra en France, fut emprisonné pendant la Terreur, alla habiter la Suisse sous le Directoire et revint terminer ses jours à Besançon. Parmi ses écrits, nous citerons : le *Bonheur dans les campagnes* (1784); *Plan de lecture pour une jeune dame* (1784); *Essai sur la nature champêtre* (1787), poëme en cinq chants; *Lettres écrites des rives de l'Ohio* (1792), etc.

LEZAY-MARNESIA (Adrien, comte DE), administrateur et publiciste français, fils du précédent, né à Saint-Julien (Franche-Comté) en 1770, mort à Strasbourg en 1814. Il étudiait la diplomatie à l'école de Brunswick au commencement de la Révolution. Son père ayant émigré, il resta en Allemagne, qu'il parcourut, visita ensuite l'Angleterre, revint en France après la chute de Robespierre, collabora au *Journal de Paris*, où il attaqua vivement les démagogues, fut frappé de proscription en vendémiaire an III, puis au 18 fructidor, et se réfugia alors en Suisse. De retour en France sous le Consulat, il obtint la protection de Joséphine, qui venait d'épouser le général Bonaparte, fut chargé de quelques missions, puis devint préfet de Rhin-et-Moselle (1806) et du Bas-Rhin (1811). En 1814, il se rendait au-devant du duc de Berry, lorsqu'il fut précipité de sa voiture et mourut des suites de sa chute. Nous citerons parmi ses écrits : les *Ruines* ou *Voyage en France* (1794); *Considérations sur les Etats de Massachusetts et de Pensylvanie* (1795); *De la constitution de* 1795 (1795); *Des causes de la Révolution et de ses résultats* (1797); *Pensées choisies du cardinal de Retz* (1797); *Lettres à un Suisse sur la nouvelle constitution helvétique* (1797), etc. — Son frère Albert-Madeleine-Claude, comte DE LEZAY-MARNESIA, né à Saint-Julien en 1772, mort en 1857, suivit son père en 1790, revint ensuite en France, s'engagea dans l'armée, fit les campagnes de Belgique et de Hollande, et s'occupa d'agriculture sous l'Empire. Sous les Bourbons, il devint préfet du Lot, de la Somme, du Rhône, de Loir-et-Cher, entra à la Chambre des pairs en 1835 et reçut en 1852 un siége au Sénat.

LEZEAU (Jean), latiniste français, né à La Rochelle dans la première moitié du XVIe siècle. Il passa, dans sa jeunesse, plusieurs années à l'étranger, notamment à Louvain, où il occupa une chaire d'éloquence. A son retour en France, il fut nommé recteur de l'Académie de Poitiers. On possède de lui : *Symbolæ seu breves et argutæ sententiæ ad vitam recte probeque instituendam* (Poitiers, 1561, in-4o); *De Poeticorum studiorum utilitate* (Anvers, 1560, in-8o); *Carmen ad Carolum regem* (La Rochelle, 1566); *Ad Micahelem Hospitalium, Franciæ cancellarium, carmen* (La Rochelle, 1566).

LEZIGNAN, ville de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. O. de Narbonne; pop. aggl., 3,763 hab. — pop. tot., 3,969 hab. Distilleries importantes; commerce de bois de construction.

LÉZIN (saint), en latin **Licinius**, prélat français, mort vers 1610. D'après les légendaires, il fut élevé à la cour du roi Clotaire dont il était parent, se signala par sa bravoure, puis devint, vers 600, évêque d'Angers. L'Eglise l'honore le 13 février.

LEZOUX, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Thiers, dans une plaine; pop. aggl., 2,455 hab. — pop. tot., 3,641 hab. Tanneries, fabriques de chandelle, d'huile, de faïence et de poterie façon antique. On y voit les ruines des châteaux de Fontenille et de Ligonne.

LHASSA, ville du Thibet. V. LASSA.

LHERBETTE (Armand-Jacques), homme politique français, né en 1791, mort en 1864. Après avoir fait d'excellentes études au collége Charlemagne, Lherbette débuta chez son père dans la carrière du notariat, et peu de temps après il se fit recevoir avocat. Dès ce moment, il manifesta son libéralisme par sa lutte contre les tendances rétrogrades de la Restauration. Nommé, après la révolution de Juillet, procureur du roi près le tribunal de Bernay, il donna presque aussitôt sa démission pour se présenter, en 1831, devant les électeurs de Soissons, qui le nommèrent et lui continuèrent leur mandat, sans interruption, jusqu'en 1848. On connaît ses luttes contre les divers ministères de la monarchie de Juillet et la vivacité de ses discussions lors des projets de loi relatifs à l'hérédité de la pairie, aux fonds secrets, aux fortifications de Paris, à la liste civile, à la dotation des princes, à la loi de régence. Après la révolution de Février, Lherbette, qui avait refusé la mission de liquider l'ancienne liste civile, fut nommé par les électeurs de l'Aisne représentant à la Constituante, puis à la Législative. Il y vota presque constamment avec le parti réactionnaire et se prononça notamment pour les deux Chambres, le vote à la commune, la proposition Rateau, l'expédition de Rome, la loi du 31 mai, la révision de la constitution, etc. Après le coup d'Etat, Lherbette, qui avait figuré au nombre des représentants arrêtés à la mairie du Xe arrondissement, rentra dans la vie privée. Toutefois, lors des élections de 1863, il se porta candidat à la députation dans l'Aisne, mais il ne fut point élu.

LHÉRIE (Léon-Lévy), auteur dramatique français, plus connu sous le nom de BRUNSWICK. V. BRUNSWICK.

L'HÉRITIER (Nicolas), sieur DE VILLANDON, auteur dramatique et historien, né à Paris vers 1613, mort en 1680. Il servit dans les mousquetaires et dans les gardes-françaises, dut renoncer au service par suite d'une grave blessure, et acheta une charge de trésorier aux gardes. L'Héritier consacra ses loisirs aux belles-lettres, à la poésie, à l'histoire, et reçut de Louis XIV le titre d'historiographe royal. Outre des poésies détachées, on a de lui : *Hercule furieux* (1638), tragédie médiocre, imitée d'Euripide; le *Grand Clovis*, tragédie qui fut jouée sans aucun succès; *Tableau historique des principaux événements de la monarchie française* (Paris, 1669); *Droit de la paix et de la guerre*, trad. de Grotius (Amsterdam, in-fol.); *Campagne de Rocroi en* 1643; *Campagne de Fribourg en* 1644. Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits.

L'HÉRITIER (Louis-François), écrivain français, né à Bourg (Ain) en 1789, mort à Paris en 1852. Il fut d'abord soldat, puis collabora à divers journaux du parti libéral et publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Mémoires de M. Clémendot en réponse à ceux de Mme Manson* (Paris, 1818); les *Fastes de la gloire* (1818-1823, 5 vol.); *Histoire de la réformation* (1825), sous le pseudonyme de **Meiners**; *Mémoires de Vidocq* (1828-1829); *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution française, par Sanson* (1830, 2 vol.); *Aventures d'un marin de la garde impériale* (1833, 2 vol.); le *Roi règne et peut gouverner* (1838); *Constitution de la Chambre des pairs* (1842), etc.

LHÉRITIER (J.-D.), médecin français, né en 1805. Reçu docteur à Paris en 1834, il est devenu membre de l'Académie de médecine et médecin inspecteur des eaux de Plombières. Le docteur Lhéritier a publié plusieurs ouvrages estimés : *Traité des maladies des femmes* (Paris, 1838, in-8o); *Traité des altérations du sang*, avec M. Piorry (1842, in-8o); *Eléments de chimie agricole* (Paris, 1847, in-12); *Traité de chimie pathologique* (1842, in-8o); *Traitement du rhumatisme par les eaux de Plombières* (Paris, 1853, in-8o); *Hydrologie de Plombières* (1855, in-8o).

LHÉRITIER (Paul THOMAS, dit), acteur français, né à Paris en septembre 1809. Ancien élève du collége Bourbon, il entra à dix-huit ans dans une maison de banque et joua ensuite chez Doyen, puis à Chantereine et à Tivoli. Après un court passage à la salle Molière, il débuta le 1er octobre 1831 au Palais-Royal, à côté de Samson, Regnier, Lepeintre aîné, Sainville, Déjazet et autres artistes non moins fameux. Le public l'adopta, et il fut bientôt considéré comme une des grandes espérances du théâtre; toutefois, on lui reprocha longtemps une certaine timidité qui paralysait ses moyens. Pendant les dix premières années, il eut quelques rôles à succès dans l'*Enfant du faubourg*, l'*Aumônier du régiment*, le *Vicomte de Létorières* et *Brelan de troupiers* (Gâtecuir), ce qui ne l'empêchait pas de rester stationnaire; l'acteur tâtonnait, s'essayant à tous les types sans s'arrêter à aucun. Il trouva enfin son emploi dans ce qu'on nomme à la scène « les ganaches prématurées. » L'*Almanach des* 25,000 *adresses*, un *Monsieur qui suit les femmes*, le *Bourreau des crânes*, le *Célèbre Vergeot*, la *Pile de Volta*, la *Préparation au baccalauréat*, furent pour lui de véritables succès. M. Lhéritier a du naturel, de la verve, de l'intelligence; il compose ses personnages avec une grande conscience; il donne un cachet même aux rôles de peu d'importance. Franc, ouvert, communicatif, il reste toujours dans le vrai, évite la charge, soigne ses rôles, respecte son art. Modeste, calme, assez impassible, il joue fort bien les sots, les vaniteux et les importuns. Se donnant au besoin une suffisance très-originale, il a la spécialité des grognards, des vieux chauvins dont le nez a gelé au passage de la Bérézina; il tortille ses moustaches, roule des yeux effrayants, jure, sacre, se fait tigre, bien qu'il soit au fond le meilleur garçon du monde. Depuis la mort de Sainville, de Grassot et la sortie de Ravel du Palais-Royal, Lhéritier est devenu un des premiers acteurs de ce théâtre. Il a assoupli son talent, élargi son genre et son jeu, et il a su conquérir la pleine faveur du public, qui le considère comme un de nos bons comiques. Parmi ses meilleures créations, nous citerons encore : Beaupertuis dans le *Chapeau de paille d'Italie*, Mondoubleau dans *Otez votre fille, s'il vous plaît*, Poissonneux dans le *Pantalon de Nessus*, Belzingue dans les *Diables roses*, Cordenbois de la *Cagnotte*, Tourillon du *Réveillon* (1872), etc. Dans la vie privée, M. Lhéritier montre une de ces excellentes natures que l'on prend facilement en amitié. Sa réputation de probité est égale à sa réputation d'homme d'esprit.

L'HÉRITIER DE BRUTELLE (Charles-Louis), botaniste français, né en 1746, mort assassiné en 1800. Procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de la généralité de Paris, il avait déjà commencé un cours de botanique et s'était fait connaître des naturalistes les plus distingués de son temps, avant de devenir par la suite conseiller à la cour des aides. Les premiers essais scientifiques qu'il fit éditer ayant obtenu un certain succès, il s'occupa de faire paraître la *Flore du Pérou*, de Dombey (v. DOMBEY), dont l'ambassadeur d'Espagne avait demandé et obtenu que la publication fût interrompue pour laisser la priorité des découvertes aux naturalistes espagnols qui avaient exploré cette même contrée, et qui faisaient alors éditer leurs travaux. L'Héritier, au lieu d'obéir aux injonctions qu'on lui avait faites de remettre entre les mains de Buffon l'herbier de Dombey, passa en Angleterre, emportant avec lui cette précieuse collection, édita l'ouvrage à Londres et ne revint en France que la publication terminée. En 1789, nommé l'un des commandants de la garde nationale de Paris, il assistait à Versailles à la journée du 6 octobre, et sauva la vie à onze gardes du corps; plus tard, il remplit les modestes fonctions d'employé au ministère de la justice et de juge au tribunal civil de Paris. La crise révolutionnaire passée, L'Héritier se préparait à achever les nombreux travaux qu'il avait entrepris sur la botanique, lorsque, le 16 avril 1800, il fut tué à coups de sabre à quelques pas de son domicile, sans qu'on ait jamais pu découvrir ni les motifs ni les auteurs du crime. Ses principaux ouvrages sont : *Stirpes novæ* (Paris, 1784 et suiv., in-fol.); *Cornus* (Paris, 1788, in-fol.); *Sertum anglicum* (Paris, 1788, in-fol.); sept dissertations latines; *Flore de la place Vendôme* (en manuscrit). Sa bibliothèque était la plus riche de toute l'Europe en livres de botanique.

L'HERITIER DE VILLANDON (Marie-Jeanne), femme de lettres, fille de Nicolas L'Héritier, née à Paris en 1664, morte en 1734. Elle compta au nombre de ses amies Mme Deshoulières et la duchesse de Longueville, écrivit en vers et en prose, et fut nommée membre de l'Académie des Jeux floraux (1696), puis de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue (1692). Lorsqu'elle mourut, elle n'avait pour toute ressource qu'une pension de 400 livres que lui faisait le garde des sceaux Chauvelin. Son style est pur et correct, mais sans couleur et sans charme. On lui doit : *Œuvres mêlées* (Paris, 1695, in-12), comprenant l'*Avare puni*, l'*Innocente tromperie*, les *Aventures de Finette*, etc.; *Bigarrures ingénieuses* (1696, in-12), recueil de morceaux en vers et en prose; l'*Apothéose de Mlle de Scudéry* (1702, in-12); *Erudition enjouée* (1703, 3 vol. in-12); la *Tour ténébreuse* (1705, in-12); *Mémoires de la duchesse de Longueville*, avec notes (Cologne, 1709, in-12); la *Pompe Dauphine* (1711, in-12); le *Tombeau de M. le Dauphin*, poëme (1712, in-4o); les *Caprices du destin* (1718, in-12), traduction des *Epîtres héroïques d'Ovide* (1732, in-12), etc.

LHERMINIER (Nicolas), théologien et philosophe français, né à Saint-Ulphace, dans le Maine, en 1657, mort à Paris en 1735. Il commença ses études au Mans et vint les continuer en Sorbonne. Bachelier en théologie dès 1682, il parvint à la licence en 1687, puis au doctorat deux ans plus tard. Dès qu'il eut quitté l'école, il se fit remarquer par la hardiesse et l'indépendance de ses écrits, ne craignit point de critiquer la preuve de l'existence de Dieu, indiquée par saint Anselme et reprise par Descartes; et, sur la question du libre arbitre et de la grâce, se sépara avec éclat des jésuites, qui l'attaquèrent violemment dans un libelle anonyme portant pour titre : *Dénonciation de la théologie de M. Lherminier à nosseigneurs les évêques* (Paris, 1709, in-12). A la suite de cette dénonciation, Lherminier fut contraint, sous peine de suspension de ses fonctions de théologal, de modifier ses déclarations sur la grâce. Puis l'évêque qui succéda, au Mans, à Louis de Tressan, son protecteur, ayant suscité de nouveaux embarras à Lherminier, celui-ci se réfugia à Paris. Ses ouvrages sont : *Summa theologica ad usum scholæ accommodata* (1701 à 1714); *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un jeune abbé* (Paris, 1704, in-12); *Tractatus de sacramentis ad usum seminariorum.*

L'HERMITE (Daniel), en latin **Eremita**, érudit belge, né à Anvers vers 1584, mort en 1613. Il accompagna, comme secrétaire, l'ambassadeur de Vic en Suisse (1603), se convertit alors au catholicisme, puis se rendit en Italie, fut bien accueilli par Côme II de Médicis, qui le chargea d'une mission diplomatique en Allemagne, et il visita à ce titre les cours de Berlin, de Prague, de Dresde, etc. C'était un érudit distingué qui comptait Scaliger au nombre de ses amis. On cite de lui : *Iter germanicum* (Leyde, 1627), curieuse relation de son voyage en Allemagne; *De Helvetiorum, Rhætorum, Sedunensium situ, republica et moribus* (Leyde, 1627); *Aulicæ vitæ ac civilis libri IV*, et *Opuscula varia* (Utrecht, 1701), recueil de divers écrits par l'Hermite, édités par Grævius. On y remarque un style élégant et pur et de piquants traits de satire.

L'HERMITE (Jacob), navigateur hollandais, mort en 1624. Issu d'une famille protestante française qui émigra à la suite des guerres de religion, il prit du service maritime en Hollande, et fut chargé par les états généraux du commandement de onze vaisseaux chargés d'attaquer la colonie espagnole du Pérou. L'expédition ne réussit point : après avoir visité l'extrémité de l'Amérique méridionale, la flotte subit de nombreuses tempêtes, et, malgré les pertes éprouvées, L'Hermite résolut d'attaquer Callao. Repoussé par les Espagnols, il s'empara de Lima et mit le siége devant Arice. La tentative ayant échoué, il succomba à une maladie qu'il avait contractée pendant la traversée. La relation de son voyage a été publiée en 1626, à Amsterdam, avec cartes et figures.

L'HERMITE (Martin), historien français, mort en 1652. Les seuls détails qu'on possède sur son existence, c'est qu'il appartenait à l'ordre des jésuites, et qu'il professa la philosophie à Douai. On connaît de lui : *Histoire sacrée des saints ducs et duchesses de Douai* (Douai, 1637, in-4°); *Histoire sainte de la province de Lille* (Douai, 1638, in-4°); *Catéchisme* ou *Abrégé de la doctrine touchant la grâce divine* (Douai, 1650); ce dernier ouvrage a été censuré par Innocent X.

L'HERMITE (François), poëte et auteur dramatique français, connu sous le nom de **Tristan**, né à Souliers (Marche) en 1601, mort en 1655. Son existence a été fort accidentée. Se prétendant descendant de Pierre L'Hermite le prédicateur et de Tristan, le prévôt de Louis XI, il fit, dès son enfance, son entrée à la cour de France, et occupa les fonctions de gentilhomme d'honneur auprès d'un des bâtards d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. A trente ans, il eut un duel avec un garde du corps qu'il tua, s'enfuit en Angleterre, et, contraint de quitter ce pays à la suite de diverses aventures, repassa en France pour gagner l'Espagne. En traversant le Poitou, il s'arrêta chez Scévole de Sainte-Marthe, devint par l'entremise de ce dernier secrétaire du marquis de Villars-Montpezat, puis obtint sa grâce, et fut nommé gentilhomme ordinaire de Gaston d'Orléans. Tristan mena alors la vie vagabonde et famélique des poëtes, quêtant l'aumône auprès des grands personnages, multipliant les dédicaces humiliées. Et cependant, il contre-balança un instant auprès du public le renom de Corneille, et sa *Marianne* fut opposée par les dramaturges contemporains au *Cid*. On lui doit : *Marianne*, tragédie (Paris, 1637, in-4°); *Penthée*, tragédie (1639, in-4°); la *Mort de Sénèque*, tragédie, et la *Folie du sage*, tragi-comédie; la *Mort de Crispe* (1645, in-4°); *Amaryllis*, pastorale d'après Rotrou (1652); le *Parasite*, comédie (1654, in-4°); *Osman*, tragédie (1656, in-12); *Plaintes d'Acanthe*, poésies (1634, in-4°); les *Amours* ou *Poésies galantes* (1638, in-4°); la *Lyre* (1641, in-4°); *Lettres mêlées* (1642, in-8°); *Plaidoyers historiques* (1643, in-8°); le *Page disgracié* (1643, in-8°); *Vers héroïques* (1648, in-4°); les *Heures de la Sainte Vierge*, vers et prose (1653, in-12), et diverses pièces de vers, disséminées dans les recueils poétiques du temps.

L'HERMITE (Jean-Baptiste), littérateur français, frère du précédent, né à Souliers (Marche), mort vers 1670. Gentilhomme du roi et officier de Saint-Michel, il employa ses loisirs à composer des ouvrages historiques et généalogiques. Ses compilations héraldiques n'ont aucune valeur. Nous citerons de lui . la *Princesse héroïque* ou *Vie de la comtesse Mathilde* (1645); *Eloges des premiers présidents du parlement de Paris* (1645, in-fol.); la *Toscane française* (1657); les *Forces de Lyon* (1658, in-fol.); *Discours historique de la maison des Mancini* (1661); les *Corses français* (1662); *Naples française* (1663), etc.

L'HERMITE (Pierre-Louis), marin français qu'on a souvent confondu avec Jean-Marthe-Adrien L'Hermitte, né à Dunkerque le 20 décembre 1761, mort dans la même ville le 22 mars 1828. Embarqué comme mousse à l'âge de huit ans et demi, dans la marine marchande, il était, dès sa vingt-unième année, reçu capitaine au long cours. Six ans après, il passa dans la marine militaire avec le grade de lieutenant de vaisseau. Après avoir rempli plusieurs missions à Dunkerque, Rotterdam et Flessingue, il alla croiser dans les parages de Saint-Domingue, où il se signala par la prise du Petit-Goave. Appelé, en 1809, à la défense des bouches de l'Escaut, nommé peu de temps après contre-amiral, il reçut du gouvernement français de nombreux témoignages de satisfaction quand, à ses fonctions de préfet maritime, il joignit le commandement général des forces navales des ports et des rades du Nord. Mis en non-activité le 1er juin 1814, il fut nommé pendant les Cent-Jours préfet maritime à Dunkerque, et prit sa retraite à la seconde Restauration.

L'HERMITE ou **L'ERMITE** (Pierre), prédicateur de la première croisade. V. Pierre.

L'HERMITE ou **L'ERMITE** (Tristan), grand prévôt de l'hôtel de Louis XI. V. Tristan.

L'HERMITTE ou **L'HERMITE** (Jean-Marthe-Adrien), amiral français, né à Coutances le 29 septembre 1766, mort au Plessis-Picquet, près de Paris, le 28 août 1826. Entré comme volontaire dans la marine, à l'âge de quatorze ans, il débuta par l'enlèvement d'un corsaire anglais mouillé sur les côtes de la Manche, passa ensuite dans la marine de commerce, fut nommé sous-lieutenant à l'âge de vingt et un ans, et fit campagne aux Antilles, à Terre-Neuve, aux Etats-Unis et à Saint-Domingue. Nommé lieutenant de vaisseau en 1793, il s'empara de la frégate anglaise la *Tamise*, avec laquelle il alla croiser dans la Manche, et pendant les six mois que dura la croisière, il prit et coula environ soixante navires anglais. L'année suivante, sur les côtes d'Irlande et de Norvége, il captura un grand nombre de bâtiments pêcheurs et plus de quatre-vingts navires anglais. Dans la mer des Indes, sur les côtes de la Chine, ses excursions ne furent pas moins glorieuses pour le pavillon français et funestes à l'Angleterre. Fait prisonnier, en 1799, par les Anglais, à bord de la frégate la *Preneuse*, un bâtiment dont le nom vivra dans l'histoire de la marine, comme l'*Orient*, comme le *Vengeur*, comme le *Friedland*, il recouvra sa liberté deux ans après. Vers la fin de 1805, l'empereur lui confia le commandement d'une division composée de 1 vaisseau de ligne, de 2 frégates et de 2 corvettes, lui donnant carte blanche, pour ainsi dire, et pleine liberté d'agir à son gré. En 1806, il rentrait à Nantes, après une des plus brillantes campagnes de la guerre, sous le rapport des résultats : il avait capturé 50 bâtiments, près de 1,600 prisonniers, 229 pièces de canon et plus de 10 millions de marchandises. En 1807, L'Hermitte fut fait contre-amiral et créé baron de l'Empire. En 1811, on le nomma préfet maritime à Toulon; quatre ans plus tard, Louis XVIII le décora de la croix de Saint-Louis, puis le nomma commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, dont L'Hermitte était officier depuis la création. En 1815, souffrant de nombreuses infirmités occasionnées par un empoisonnement dont il avait été victime dans l'Inde, il demanda sa retraite, et vint se retirer au Plessis-Picquet, où il mourut en 1826. On ne saurait réunir plus de bravoure, de décision et de froide intrépidité à plus de modestie et d'aménité. L'Hermitte est une des belles et calmes figures de la marine française.

LHERS, petite rivière de France (Ariége). Formée par les fontaines du bois de Drazet, elle baigne Prades et Comus, reçoit le Lasset, passe à Belesta et à Foncoigne, se grossit du Riveillon, passe à Chalabres, baigne Mirepoix, reçoit plusieurs petits affluents, et se jette dans l'Ariége sous les murs de l'antique abbaye de Roulbonne, à 3 kilom. en amont de Centegabelle, après un cours de 120 kilom.

L'HEUREUX (Jean), en latin **Macarius**, antiquaire flamand, né à Gravelines vers 1540, mort en 1604. Entré dans les ordres, il partit pour Rome, y étudia pendant plus de vingt ans les antiquités chrétiennes, et vint terminer ses jours à Aire, en Artois, avec le titre de chanoine. Ses plus beaux travaux sont restés en manuscrit; un seul de ses ouvrages, le plus bizarre, a été publié; il porte pour titre : *Joannis Macarii abraxas, seu Apistopistus quæ est antiquaria de gemmis Basilidianis disquisitio* (Anvers, 1657, in-4°). L'Heureux avait, en outre, entrepris, après la mort de Chacon, la continuation des *Hagioglypta* (recueil des peintures et sculptures chrétiennes) que la mort l'empêcha d'achever. Parmi ses manuscrits, on cite : *De antiqua scribendi ratione; Emendatio bibliorum romana; Inscriptiones Græcæ.*

LHOMME (Martin), libraire français, mort en 1560. On faisait circuler dans Paris, à cette époque, un pamphlet récemment imprimé et dirigé contre le cardinal de Lorraine sous ce titre : *Epître au Tigre de la France.* A la suite de perquisitions, quelques exemplaires du libelle furent trouvés chez le libraire Lhomme, qui fut arrêté et condamné par le parlement à être pendu. La sentence fut immédiatement exécutée, et les historiens ajoutent même qu'un malheureux marchand de Rouen, qui se trouvait sur le chemin de Lhomme pendant qu'il marchait supplice, ayant manifesté quelque pitié pour le condamné, fut battu, appréhendé au corps, incarcéré, condamné et pendu à la même potence que le libraire.

Il n'existe plus, assure-t-on, qu'un seul exemplaire de ce pamphlet, dont l'auteur était, prétendent les érudits, François Hotman, le jurisconsulte; et c'est Charles Nodier qui, en 1835, a révélé l'existence de cette rareté bibliographique.

LHOMME (Jacques), peintre français du XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il naquit à Troyes, qu'il étudia à Rome dans l'atelier de Simon Vouet, alors directeur de l'Academie, et qu'il revint avec son maître en France, où il se fit une réputation. Ses principaux ouvrages connus sont : *Sainte Catherine* et *Une grande dame pinçant du luth.*

LHOMOND (Charles-François), humaniste et grammairien, né à Chaulnes (Somme) en 1727, mort à Paris en 1794. La vie de ce modeste érudit s'est passée dans une si complète obscurité que l'histoire littéraire n'en a presque conservé aucun détail. On sait qu'il était né de parents pauvres et qu'il ne put recevoir une éducation un peu soignée que grâce à une bourse qu'on lui avait fait obtenir au collége d Inville à Paris, dont il devint plus tard principal, après avoir fait ses études théologiques à la Sorbonne et être entré dans les ordres. Malheureusement, le collége d'Inville fut supprimé, et l'abbé Lhomond dut accepter une place de régent de sixième au collége du Cardinal-Lemoine. Cette situation lui plut tellement qu'il ne la quitta plus, malgré les instances de ses amis, notamment de l'abbé Haüy, pour lui faire accepter une position plus digne de son instruction et de son talent de professeur. Il s'attacha à sa classe avec une sorte de passion naïve, et ne cessa, durant vingt ans, d'enseigner ces éléments dont il avait du reste conçu une si haute idée, et dont il a si puissamment contribué, par ses ouvrages, à faciliter l'enseignement. Tous ses efforts tendirent à ce but, ou plutôt à un but plus étroit, mais plus précis, l'enseignement élémentaire du latin et de la religion. Sa *Grammaire française* est conçue comme une préparation à l'étude de la *Grammaire latine;* son *Epitome historiæ sacræ* est une première application à la version des connaissances de la grammaire; son *De viris illustribus urbis Romæ* est un second pas dans la même voie. On a souvent reproché à cet excellent Lhomond d'avoir mis entre les mains des débutants des histoires latines qui ne rappellent que de très-loin la langue de Cicéron; le reproche nous paraît irréfléchi : le but de Lhomond, but qu'il nous semble avoir parfaitement atteint, est d'abord de fournir à ses élèves une première connaissance du lexique latin, qui leur fait encore complément défaut, et ensuite d'affermir, par des exemples qui offrent un certain attrait, les connaissances lexicologiques et syntaxiques que la grammaire leur avait déjà données.

On comprendra sans peine pourquoi nous ne faisons pas un reproche à cet ecclésiastique d'avoir choisi pour premier texte latin l'histoire sainte. Quant à ses grammaires, on leur adressé un autre reproche. On accuse Lhomond d'avoir vu et traité son sujet d'une manière étroite; de n'avoir su ni généraliser ni philosopher, et en même temps d'être resté incomplet. De savants hommes ne se sont pas fait faute de compléter Lhomond et d'élargir ses vues; mais il s'est trouvé que leurs traités si savants et si complets sont devenus inabordables pour les élèves qu'il s'agissait uniquement d'instruire. Le bonhomme ne volait pas haut, mais aussi ses élèves ne le perdaient pas de vue. Il n'était pas profond, il ne disait pas tout, mais il était simple, clair et bref, et cette méthode, que ses successeurs ont jugée trop enfantine, s'est trouvée être la bonne; il a fallu, après un siècle, revenir à l'auteur des *Eléments de la grammaire latine.*

Ces réflexions, amenées par les ouvrages de Lhomond, nous ont à peine détournés de sa biographie, car sa vie est presque tout entière dans ses livres. Lhomond vivait obscurément et paisiblement de sa pension de retraite, lorsque, ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il se vit incarcéré en même temps que l'abbé Haüy et pour le même motif. Sa captivité ne fut pas de longue durée : Tallien, qui avait été son élève, négocia et obtint son élargissement (1792). Il mourut l'année suivante, oublié de tous; mais ses livres empêchèrent son souvenir de mourir avec lui, et il est à croire qu'ils le feront vivre encore longtemps. Sa *Grammaire latine* surtout a eu d'innombrables éditions, et c'est elle encore, avec quelques modifications insignifiantes, qui sert aujourd'hui à l'enseignement du latin dans les établissements de l'Etat. Deux statues ont été élevées, en 1860, au modeste régent de sixième, à l'aide d'une souscription publique, l'une à Chaulnes, lieu de sa naissance, l'autre à Amiens.

Voici la liste des ouvrages de Lhomond : *De viris illustribus urbis Romæ* (in-18); *Eléments de grammaire latine* (in-12); *Eléments de grammaire française* (in-12); *Doctrine chrétienne* (in-12); *Epitome historiæ sacræ* (in-12); *Histoire abrégée de l'Eglise* (in-12); *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ* (in-12).

L'HOPITAL (François de), comte du Hallier, maréchal de France, né en 1583, mort à Paris en 1660. Il descendait d'une famille italienne qui s'était établie en France, et son père, Louis, marquis de Vitry, avait servi sous la Ligue, puis sous Henri IV. François de l'Hopital était évêque de Meaux lorsque, fatigué de l'état ecclésiastique, il entra, comme enseigne, dans les gendarmes du roi (1611), combattit contre les protestants, puis en Savoie (1630), prit part aux campagnes de 1635 et 1636, fut promu lieutenant général en 1637, devint gouverneur de la Lorraine en 1639, maréchal en 1643, et reçut à la bataille de Rocroy, en commandant une charge de cavalerie, une grave blessure (1643). Il devint ensuite gouverneur de Paris (1649) et de la Champagne (1655). Cet ancien évêque se maria deux fois : en 1630, avec une maîtresse de Henri IV, Charlotte des Essarts, et, en 1653, avec Marie Mignot, qui avait été lingère à Grenoble. Il avait pour frère aîné le duc de Vitry.

LHOPITAL (Guillaume-François-Antoine), marquis de Saint-Mesme et comte d'Autremont, géomètre, né à Paris en 1661, mort le 2 février 1704. Il débuta par la carrière des armes, mais y renonça bientôt à cause de la faiblesse de sa vue. J. Bernouilli étant venu en France en 1692, Lhopital l'emmena dans une de ses terres, et l'y garda pendant quatre mois, pour apprendre de lui le calcul différentiel. Il fut nommé l'année suivante membre de l'Académie des sciences, et rivalisa bientôt, dans la solution des problèmes que les géomètres s'envoyaient alors en défi les uns aux autres, avec Newton, Leibniz, les Bernouilli et Huyghens. Il a laissé deux ouvrages qui ont joui d'une grande considération et que l'on consulte encore aujourd'hui : l'*Analyse des infiniment petits*, publiée en 1696, et le *Traité analytique des sections coniques*, publié après sa mort, en 1707. L'*Analyse des infiniment petits* rendit l'immense service de vulgariser les nouvelles méthodes. « Jusque-là, dit Fontenelle, la nouvelle géométrie n'avait été qu'une espèce de mystère et, pour ainsi dire, une science cabalistique renfermée entre cinq ou six personnes. Souvent on donnait dans les journaux les solutions, sans laisser paraître la méthode qui les avait produites, et, lors même qu'on la découvrait, ce n'étaient que quelques faibles rayons de cette science qui s'échappaient, et les nuages se refermaient aussitôt. Le public, ou, pour mieux dire, le petit nombre de ceux qui aspiraient à la haute géométrie, étaient frappés d'une admiration inutile, qui ne les éclairait point, et l'on trouvait le moyen de s'attirer leurs applaudissements en retenant l'instruction dont on aurait dû les payer. » Aussi l'ouvrage du marquis de Lhopital fut-il reçu avec une satisfaction universelle, à laquelle ajoutèrent encore la clarté et la méthode de l'auteur.

Lhopital, avant de publier son *Analyse des infiniment petits*, avait résolu, en 1693, concurremment avec Huyghens, Leibniz et Jacques Bernouilli, le problème proposé par Jean Bernouilli de trouver la courbe dont les tangentes, terminées à un axe, sont proportionnelles aux parties de cet axe comprises entre la courbe et ces mêmes tangentes. Il avait donné, en 1695, avec Leibniz, Jean et Jacques Bernouilli, la solution du problème de la courbe d'équilibration dans les ponts-levis; enfin il résolut, en 1697, avec Newton, Leibniz et Jacques Bernouilli, le problème de la brachystochrone, proposé par Jean Bernouilli. On voit que Lhopital marchait de pair avec les plus illustres géomètres; aussi n'a-t-on pas admis la singulière réclamation que Jean Bernouilli crut pouvoir se permettre, un mois après la mort de Lhopital, relativement à la propriété de la règle au moyen de laquelle on obtient la valeur limite d'une fraction dont les deux termes tendent en même temps vers zéro. Cette règle, que Lhopital avait donnée en 1696, dans son *Analyse des infiniment petits*, a conservé à juste titre le nom de *règle de Lhopital.* Assurément, Lhopital était plus que capable de trouver la solution du problème, et Jean Bernouilli, qui lui en avait laissé la tranquille possession pendant huit ans, aurait dû éviter, pour son honneur, de produire cette réclamation injuste et tardive. Jean Bernouilli était d'ailleurs assez riche de son fonds pour renoncer à s'enrichir de la dépouille des morts.

L'HÔPITAL, nom de divers personnages. V. L'Hospital.

L'HOSPITAL (Michel de), magistrat, homme d'Etat et poëte latin, né à Aigueperse (Auvergne) vers 1507, mort à Bellebat, près d'Etampes, le 13 mars 1573. Michel de L'Hospital, qui devait être une des gloires de la magistrature française, était le fils d'un proscrit, dont il partagea longtemps le sort. Son père, attaché à la maison du connétable de Bourbon, à qui il devait sa modeste fortune, ne voulut jamais abandonner son protecteur, même lorsqu'il se mit en révolte ouverte contre la France. Michel de L'Hospital faisait à Toulouse ses études de droit lorsque, son père ayant cru devoir quitter la France, il vit les biens de sa famille confisqués, et lui-même fut jeté en prison. Il fut cependant bientôt mis en liberté et autorisé à rejoindre son père à Milan. François Ier étant venu mettre le siége devant cette ville, Michel s'en échappa, par l'ordre de son père, sous un déguisement de muletier, et se réfugia à Padoue, où il continua ses études. Mandé à Rome par son père, après la mort du connétable, il y connut le cardinal de Grammont, ambassadeur de France, qui lui ménagea la facilité de retourner en France et d'entrer au barreau du parlement de Paris. Il épousa, peu de temps après, la fille de Jean Morin, lieutenant criminel (1537), et devint aussitôt conseiller au parlement. Son zèle contre le luxe et la corruption des magistrats eut dès lors pleine carrière, et il inaugura cette lutte contre les abus qui devait agiter sa vie tout entière. Michel de L'Hospital eût cependant langui dans une situation subalterne et indigne de ses hautes capacités, sans deux événements qui vinrent lui ouvrir une nouvelle voie. Grâce à la mort de son père et à celle de François Ier, deux ennemis irréconciliables et dont l'irritation mutuelle arrêtait court l'avancement de Michel, celui-ci vit tout à coup sa situation complétement changée vis-à-vis de la cour de France. Il fut d'abord envoyé en qualité d'ambassadeur à Bologne, auprès des Pères du concile de Trente, qu'on avait essayé de transférer dans cette ville. A son retour, Marguerite de Valois, fille de François Ier, le nomma son chancelier et lui fit obtenir du roi Henri II un office de maître des requêtes. Il fut ensuite mis à la tête du parlement comme président (une nouvelle présidence fut créée pour lui), avec le titre de surintendant et le droit exclusif de présider les assemblées générales. Cette promotion de L'Hospital à un si haut poste avait tout le caractère d'une véritable intrusion, et le nouveau président fut assez mal accueilli de ses collègues. Toutefois la cour, qui avait eu l'intention de mettre à la tête du parlement un homme complaisant, tout à fait disposé à fermer l'œil sur une multitude d'abus, se trouva trompée dans ses prévisions. L'Hospital surveilla avec une vigilance infatigable la perception et l'emploi des impôts, supprima autant qu'il le put les dépenses folles ou irrégulières, rogna même sur le revenu des maîtresses royales et sur les gaspillages de la maison du roi. Il n'est pas besoin de dire si cette conduite ferme et intègre lui suscita des ennemis, tant à la cour que dans le parlement; car il n'était pas moins sévère contre les vices des magistrats que contre ceux des princes. Il avait fait, notamment, supprimer les épices. ce scandaleux moyen de corruption qui déshonorait la justice.

Le règne de François II préparait à L'Hospital de rudes épreuves. On connaît les causes qui amenèrent la conjuration d'Amboise; on a dit que L'Hospital avait pris part à ce complot trop justifié par la tyrannie de ceux qui gouvernaient au nom d'un roi enfant et par les atroces persécutions qu'ils exerçaient contre les calvinistes. L'Hospital avait épousé une femme de cette religion, et, sans qu'on puisse le soupçonner d'avoir eu aucun penchant pour les idées protestantes, il est certain qu'il montra toujours, en ce qui touche les opinions religieuses, une modération et une tolérance qui lui aliénèrent complétement l'esprit des Guises, alors tout-puissants. Toutefois, la participation de L'Hospital à la conjuration ne paraît pas établie d'une façon certaine. Du reste on allègue, comme témoignage contraire, les faveurs qu'il obtint à la cour sous le règne éphémère de François II. Il fut d'abord appelé au conseil privé du roi, et, après la mort du chancelier Olivier, son meilleur ami, on le choisit pour le remplacer. Il est vrai que cette nomination fut due uniquement à l'influence de la reine mère, préoccupée de mettre une digue aux envahissements des Guises (1590). La situation était terrible et ne demandait pas une main moins ferme et moins résolue que celle de L'Hospital; il accepta courageusement la mission difficile qu'on lui confiait, se sentant capable de la bien remplir et s'inquiétant peu des périls qu'il pouvait avoir à courir. Il espéra mettre fin, par une conciliation qui paraissait alors impossible, à ces cruelles dissensions religieuses où le peuple s'engageait avec un fanatisme naïf, et qui, pour les grands, servaient de prétexte à de ténébreux projets politiques. L'Hospital s'opposa d'abord très-habilement à l'établissement de l'inquisition en France, que méditait le cardinal de Guise, et parvint à faire échouer ce projet sanguinaire. Mais les Guises ne se tinrent pas pour battus; ils firent arrêter et condamner à mort le prince de Condé; L'Hospital refusa de signer l'arrêt, déclarant qu'il « savoit mourir, mais non se déshonorer. »

Peu de jours après la mort du roi (1560), il fit convoquer les états généraux. Son projet de conciliation y échoua; mais il en prit occasion d'introduire un grand nombre de réformes utiles, et fit prévaloir, par l'ordonnance d'Orléans, ce qui lui parut juste dans les réclamations des trois ordres. Il fit ensuite porter quelques édits favorables à la tolérance religieuse, et, ne pouvant espérer l'approbation du parlement, il se dispensa de les faire enregistrer. Ce fut, entre le chancelier et le parlement, une guerre déclarée, dont les Guises profitèrent habilement. Les nouveaux édits provoqués par L'Hospital, à la suite des états de 1561, mirent le comble à l'exaspération. La guerre civile éclata; le massacre de Vassy (1562) en donna le signal. L'assassinat du duc de Guise (1563) ne put l'arrêter; mais l'expédition pour la reprise du Havre sur les Anglais vint faire une heureuse diversion. Toutefois, le trésor public était alors dans le plus pitoyable état, et L'Hospital dut songer, pour améliorer les finances, à aliéner une partie des biens du clergé. Pour faire enregistrer cet édit, il eut recours au moyen commode des lits de justice, qu'il renouvela des anciens temps de la monarchie, et qui resta depuis dans la jurisprudence du parlement. Malheureusement, l'esprit du jeune roi Charles IX échappait déjà au chancelier; celui de Catherine, malgré des apparences contraires, ne lui avait jamais appartenu. L'austère chancelier luttait avec des efforts désespérés contre des tendances religieuses dont il entrevoyait peut-être le résultat, si toutefois il est possible à l'esprit humain de prévoir d'avance des horreurs comme celles de la Saint-Barthélemy. L'Hospital eut alors l'idée malheureuse de faire voyager le roi et la reine sur le théâtre même de la guerre civile, espérant les émouvoir par ce spectacle funeste et les gagner à des idées d'humanité et de modération; le résultat fut tout autre : Catherine et son fils retrempèrent leur fanatisme sur les lieux mêmes où il exerçait ses plus terribles ravages, et leurs entrevues avec les princes espagnols exercèrent une influence plus décisive encore sur leur esprit. La guerre éclata de nouveau. La cour, pour se débarrasser de ses deux adversaires les plus redoutés, Condé et Coligny, paya des sicaires pour les assassiner; ils échappèrent à ce danger, et Charles IX, persuadé qu'ils avaient été prévenus par le chancelier, résolut dès lors de se débarrasser de lui. Pour se soustraire à une disgrâce publique, L'Hospital se retira dans son château de Vignay (1568); il renvoya les sceaux quelques jours après.

L'Hospital essaya alors de se livrer tout entier à la culture de ses champs, à la poésie latine, pour laquelle il avait une grande passion, aux joies de famille, qu'il eût pu aisément trouver dans une maison peuplée par sa fille, son gendre et neuf petits-enfants; mais les troubles de l'Etat, les menaces de l'avenir, les attaques incessantes de ses ennemis ne le laissèrent pas jouir en paix de ces biens, qui lui eussent fait oublier sa grandeur passée. Du reste, il était réservé à une cruelle et suprême douleur : il devait assister à ce massacre de calvinistes qu'il avait voulu empêcher à tout prix. Le jour de cette épouvantable catastrophe, une populace fanatique entoura sa demeure; il fit ouvrir toutes grandes les portes de son château, et attendit. Un détachement de cavaliers, envoyés par la reine, arriva à temps pour l'arracher aux mains de ces énergumènes, mais lui fit souffrir pendant plusieurs jours, par ses moqueries et ses menaces, une anxiété plus cruelle que la mort. En même temps, sa fille courut à Paris des dangers non moins terribles, et ne dut qu'à la protection de la duchesse de Guise d'échapper à la fureur des assassins. Tous ces événements frappèrent au cœur le généreux vieillard; il ne put surtout se consoler de trouver le plus sanguinaire de tous les tyrans dans ce jeune roi sur lequel il avait fondé, pour le bien du pays, les plus grandes espérances. Il mourut de chagrin quelques mois après la Saint-Barthélemy, et peut être compté au nombre des victimes de Catherine et de son digne fils.

Tel fut L'Hospital. Les historiens, si souvent divers en leurs jugements, sont unanimes à louer l'étendue de son esprit, la rectitude de son jugement, la modération de son caractère, la fermeté et la pureté de ses intentions, l'austère sévérité de ses mœurs. On l'a accusé d'ambition : il était ambitieux, en effet; il ne se l'est pas caché à lui-même, il n'a pas essayé de le cacher aux autres; mais l'ambition, ainsi franchement avouée, quand elle est d'ailleurs élevée dans ses motifs et fondée sur un mérite aussi sérieux que celui de l'illustre chancelier, l'ambition, dans ces conditions, loin d'être un vice et un fléau, comme celle des conquérants ou des incapables, est une vertu d'État, capable de sauver les pires situations quand elles peuvent encore être sauvées par des moyens humains. L'ambition de L'Hospital n'eut pas cet heureux résultat; mais elle n'a pas été perdue pour le bonheur de la France, dont elle a retardé ou atténué les malheurs, qu'elle a tout au moins dotée de réformes qui préparèrent de loin la grande réforme de la fin du xviiie siècle. Les ordonnances de L'Hospital étaient, en effet, une ébauche de constitution qui portait en germe les deux grands principes du droit public moderne : la liberté et l'égalité des citoyens.

L'Hospital écrivait en latin dans un style dont la pureté a pu faire illusion aux érudits de son siècle, à qui il arriva cette joyeuse aventure de prendre les satires du chancelier pour des œuvres oubliées d'Horace ou de Juvénal.

Après la mort de L'Hospital, Pibrac, avec le secours d'Aug. de Thou et de Scévole de Sainte-Marthe, recueillit un volume de ses poésies, et Michel Hurault de L'Hospital, son petit-fils, le donna au public, en 1585, sous ce titre : *Epistolarum seu sermonum libri sex.* Les *Œuvres de L'Hospital* ont été publiées pour la première fois par M. Dufey (Paris, 1824-1825, 5 vol. in-8°), avec une notice importante; elles contiennent : les *Harangues et remonstrances;* les *Six livres d'épîtres suivis d'épitaphes,* le *Mémoire adressé à Charles IX,* le *Traité de la réformation de la justice* et le *Testament* de l'auteur, qui est une intéressante autobiographie; on trouve, en outre, à la Bibliothèque nationale, un certain nombre de pièces qui n'ont pas été publiées. On a publié plusieurs vies de L'Hospital; nous nous bornerons à citer celles qu'ont écrites : Lévesque de Pouilly (1764); Bernardi, dans les *Archives littéraires* (1806); Buttler (1814); Villemain (1827), et, en dernier lieu, M. Adrien Desprez, dans le *Livre d'or des peuples.*

L'HOSPITAL (Michel Hurault DE), magistrat français, petit-fils du précédent, mort en 1592. Successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, chancelier du roi de Navarre, qui le chargea de diverses missions, il fut nommé par Henri IV gouverneur de Quillebœuf, et mourut, dit-on, de chagrin en se voyant remplacé dans ses fonctions par Bellegarde. On a de lui : *Sixtus et Anti-Sixtus* (1590, in-4°), et deux des quatre *Excellents et libres discours sur l'état présent de la France* (1588-1593). Il publia un recueil de poésies latines de son aïeul.

L'HOSTAL (Pierre DE), écrivain français, né dans le Béarn. Il vivait au xvie siècle, adopta le calvinisme, et devint vice-chancelier du roi de Navarre. Scaliger le traite de bravache et d'étourdi, et Bayle de fou. Il a laissé des ouvrages singuliers, écrits dans un style extravagant, et qui, pour ce motif, sont encore recherchés. Nous citerons de lui : *Discours philosophiques, desquels est traicté de l'essence de l'âme et de la vertu morale* (1579, in-8°); le *Soldat françois* (1604, in-8°); l'*Avant-victorieux* (1609); *Eloge de Henri IV;* la *Navarre en deuil* (1610, in-12).

L'HOSTE (Jean), célèbre mathématicien, né à Nancy vers la fin du xvie siècle. Ce fut lui qui fortifia Nancy. Il a laissé divers ouvrages : le *Sommaire de la sphère;* la *Pratique de géométrie,* etc.

LHÔTE (Nestor), voyageur et savant français, né en 1804, mort en 1842. Pendant le cours de ses études, il s'était plus spécialement appliqué à la mécanique, à la peinture et à l'histoire naturelle. Vers l'âge de dix-huit ans, ses goûts se modifièrent; il s'attacha à l'histoire, à l'archéologie et aux antiquités égyptiennes, et ses travaux furent remarqués par Champollion jeune, qui l'encouragea très-vivement à poursuivre la carrière scientifique dans laquelle il venait de faire un si heureux début. Grâce à son zélé protecteur, Lhôte fut, en 1828, nommé membre de la commission française chargée d'explorer l'Egypte, sous la direction de Champollion, et exécuta une grande quantité de dessins reproduits dans les *Monuments de l'Egypte et de la Nubie.* Après la mort de Champollion, Lhôte fut chargé de relever les monuments sis au-dessous de Thèbes, dont son prédécesseur, arrêté par la maladie, n'avait pu copier les inscriptions. Son travail terminé (et, pour expédier plus rapidement la besogne, il avait pris avec du papier les empreintes des hiéroglyphes), il revint en France. Quelle ne fut point sa consternation lorsqu'il trouva, à son retour, toutes ses empreintes avariées par l'eau de mer! Il réclama avec instance la faveur de retourner en Egypte pour réparer le mal, et, l'autorisation obtenue à grand'peine, non-seulement Lhôte combla les lacunes involontaires de son œuvre, mais encore il y ajouta de nombreux et nouveaux documents recueillis dans le Fayoum, le Delta et le désert qui mène à Bérénice. A son retour, il se hâtait de mettre tous ses matériaux en ordre; malheureusement, son heure avait sonné : une fièvre cérébrale l'enleva en quelques jours. On a de lui : *Notice historique sur les obélisques égyptiens, et en particulier sur l'obélisque de Louqsor* (Paris, 1836, in-8°); *Lettres écrites d'Egypte en* 1838 *et* 1839 (Paris, 1840, in-8°); plus, de très-remarquables articles dans la *Revue des Deux-Mondes,* le *Journal des savants,* l'*Encyclopédie nouvelle* et le *Dictionnaire de la conversation.* Lhôte a été un des principaux collaborateurs du *Musée des antiquités égyptiennes,* publié par M. Letronne.

LHOTSKYE s. f. (lot-skî — de *Lhotsky,* sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des chamélauciées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

L'HUILLIER (Simon), mathématicien et philosophe suisse, né à Genève en 1750, mort vers 1810. Etabli à Varsovie vers 1775, il fit partie de la Société d'éducation de cette ville et cultiva la philosophie en même temps que les mathématiques. Il entreprit, de concert avec un autre Genevois du nom de Prévost, une théorie nouvelle du vraisemblable et du calcul des probabilités, et obtint en 1786 le prix proposé par l'Académie de Berlin sur la question suivante : « Quelle est la notion claire et précise qu'il faut se faire de l'infini mathématique? »

Ses principaux écrits sont : *Arithmétique pour les écoles palatinales* (Varsovie, 1778, in-8°); *De relatione mutua capacitatis et terminorum figurarum geometrice considerata, seu de maximis et minimis, pars prior elementaris* (Varsovie, 1780-1792, in-4°); *Exposition élémentaire des principes des calculs supérieurs* (Berlin, 1787, in-4°); *Polygonométrie* ou *De la nature des figures rectilignes et abrégé d'isopérimétrie élémentaire* ou *De la dépendance mutuelle des grandeurs et des limites des figures* (Genève, 1789, in-4°); *Principiorum calculi differentialis et integralis expositio elementaris* (Tubingue, 1795, in-4°); *Précis d'arithmétique* (Genève, 1797, in-12); *De la corrélation des figures de géométrie* (Genève, 1801, in-8°); *Éléments raisonnés d'algèbre* (Genève et Paris, 1804, 2 vol. in-8°); *Éléments d'analyse géométrique et d'analyse algébrique appliqués à la recherche des lieux géométriques* (1809, in-4°). L'Huillier a encore publié un grand nombre de dissertations dans des recueils périodiques, surtout dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

L'Huillier a été surtout un homme de bon sens et un professeur habile. Il a répandu la lumière sur différents points obscurs de la théorie, sans avoir attaché son nom à aucune découverte notable. Nous devons cependant mentionner, pour être juste, sa décomposition en facteurs de la somme ou de la différence de deux quantités exponentielles, sa solution du problème d'inscrire au cercle un polygone dont les côtés passent respectivement par des points donnés, enfin son extension aux triangles sphériques rectangles du théorème du carré de l'hypoténuse.

LHUIS, bourg de France (Ain), chef-lieu de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Belley, à 2 kilom. du Rhône, sur une colline, dernier contre-fort de la montagne de Tantaine; pop. aggl., 1,075 hab. — pop. tot., 1,264 hab. Carrières d'excellente pierre lithographique. Ancienne chapelle de bénédictins convertie en église paroissiale. Restes d'un ancien château fort. Découvertes de constructions romaines au hameau de Rix, qui sert de port à Lhuis sur le Rhône.

LHUYD, antiquaire anglais. V. LLWYD.

LI s. m. (li). Mesure itinéraire usitée chez les Chinois et valant 576 mètres.

LI ou **HOEI-LI,** religieux bouddhiste et écrivain chinois qui vivait au viie siècle de notre ère. Il entra en religion, se signala par ses vertus et par ses talents, et devint administrateur du couvent de la Grande-Bienfaisance vers 650. Disciple d'Hiouen-Thsang, il traduisit sous sa direction les ouvrages que ce dernier avait apportés de l'Inde et écrivit une intéressante *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang,* que M. Stanislas Julien a traduite en français (Paris, 1853, in-4°).

LI (Andrès DE), mathématicien espagnol qui vivait à Saragosse vers le milieu du xve siècle. Il composa l'ouvrage publié sous le titre de : *Répertoire des temps* (Burgos, 1531); il y indique les moyens de calculer les heures de nuit à l'aide de l'étoile polaire.

LIA, fille aînée de Laban et femme de Jacob, qui vivait au xxiiie siècle av. J.-C. Laban avait deux filles, dont l'aînée s'appelait Lia et la plus jeune Rachel. Lia avait les yeux chassieux, au lieu que Rachel était très-belle et très-propre. Jacob, ayant donc conçu de l'affection pour celle-ci, demanda sa main à Laban, qui la lui promit à condition qu'il passerait sept années à son service. Au bout de ce temps, on célébra les noces; mais, la nuit venue, Laban introduisit Lia au lieu de Rachel dans la chambre de Jacob. Jacob ne connut qu'au matin qu'il avait été trompé et se plaignit à son beau-père. Laban répondit que ce n'était pas la coutume de son pays de marier les jeunes avant les aînées, et Jacob dut travailler sept années encore pour obtenir Rachel. Les deux sœurs firent assez mauvais ménage. Lia eut successivement jusqu'à quatre fils : Ruben, Siméon, Lévi et Juda. Mais, supplantée ensuite dans les bonnes grâces de Jacob par la servante de Rachel, elle cessa d'avoir des enfants. Jalouse de sa sœur, dont la servante avait eu deux fils, que la coutume juive permettait à Rachel de considérer comme siens, Lia mit à son tour sa servante dans le lit de Jacob, qui en eut également deux fils. Or un jour, Ruben, l'aîné des fils de Lia, lui ayant rapporté des champs des mandragores (?), Rachel voulut en avoir sa part, et Lia ne consentit à partager qu'à la condition que Jacob, qui la délaissait, passerait une nuit auprès d'elle. Elle conçut un cinquième fils, Issachar, puis ayant eu de nouveaux rapports avec Jacob, elle eut un sixième fils, Zabulon, et enfin une fille, Dina.

Lia et Rachel, mécontentes de leur père, l'abandonnèrent et suivirent leur mari, quand celui-ci crut devoir s'enfuir pour mettre à l'abri de la rapacité de son beau-père et de ses beaux-frères les troupeaux qu'il possédait. Depuis ce moment, la *Genèse* ne signale plus aucun fait important au sujet de Lia.

LIABÉ, ÉE adj. (li-a-bé — rad. *liabum*). Bot. Qui ressemble au liabum.

LIABUM s. m. (li-a-bom). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LIADIÈRES (Pierre-Charles), littérateur et homme politique français, né à Pau, d'une famille de commerçants, en 1792, mort le 17 août 1858. Admis au collége de sa ville natale, il vint ensuite à Paris achever ses études au lycée Napoléon, entra à l'Ecole polytechnique en 1810 et passa, deux ans après, dans l'arme du génie. Fait prisonnier en 1814, il reprit du service pendant les Cent-Jours, devint par ce fait suspect à la Restauration, qui le soumit à la surveillance de la police. Réintégré en 1818 dans l'armée, il fut, jusqu'en 1830, attaché avec le grade de capitaine à diverses places fortes, Bayonne, Grenoble, Saint-Omer et Amiens. La révolution de Juillet fit sa fortune. Employé à Paris à cette époque, il se déclara hautement partisan du nouveau roi, dont il devint officier d'ordonnance. Dès lors et jusqu'à la chute de Louis-Philippe, il fut un des familiers des Tuileries et un des hommes les plus en faveur à la cour. Député d'Orthez de 1833 à 1848, il défendit avec ardeur la politique conservatrice et resta étroitement lié à ce parti qu'on appelait alors le *parti de la cour,* soutenant à la tribune le système administratif et votant invariablement avec les divers ministères, en député irréprochable de la majorité. Ses services lui valurent, en 1837, la croix d'officier de la Légion d'honneur; en 1841, le grade de chef de bataillon, et, en 1846, le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Les événements de 1848 mirent fin tout d'un coup à sa carrière politique. Alors il se consacra plus librement aux travaux littéraires, qui avaient tenu presque toujours une place dans sa vie. Partisan de cette détestable école de périphrase et de déclamation qui a régné dans la première période de ce siècle, il a composé, d'après les anciennes règles, plusieurs tragédies qui furent représentées sans succès à l'Odéon et au Théâtre-Français, telles que : *Conradin et Frédéric* (1820); *Jean sans Peur* (1821); *Jane Shore* (1824), et *Walstein* (1829). Ces divers ouvrages, dus aux loisirs de garnison, dénotent l'auteur accidentel, l'amateur poursuivant l'innocente chimère du succès. Le monde et la politique, où Liadières occupa ensuite une place importante, n'ôtèrent rien à ses prétentions poétiques. En 1845, il donna au Théâtre-Français une comédie en cinq actes et en vers, la *Tour de Babel* (v. BABEL), où étaient tournées en ridicule les opinions sincères et où tout drapeau était représenté comme couvrant un intérêt, quand il ne couvre pas une sottise. Cette pièce, où les allusions politiques ne manquaient pas, fut vivement sifflée, et *c'était* justice; car rien, pas même la forme, en admettant qu'elle eût au moins ce mérite, ne pouvait servir d'excuse à l'immoralité politique posée en principe. Au milieu des plus violentes protestations, on jeta au parterre le nom d'*Adolphe Bruant*, nom tout à fait inconnu, comme étant celui de l'auteur. Ce pseudonyme prudent dérouta un instant le public, et l'on attribua la paternité de la *Tour de Babel* à divers personnages, au duc de Nemours lui-même, puis à Louis-Philippe. Mais on a su positivement depuis que le rimeur si mal inspiré était Liadières. Conspuée et sifflée dès le premier soir, vigoureusement stigmatisée par les journaux, la *Tour de Babel* parut trois fois encore sur l'affiche; mais les deux dernières représentations ne purent être conduites jusqu'à la fin. Cette chute éclatante n'empêcha pas Liadières de donner une autre comédie en cinq actes et en vers sur le théâtre de la République en 1851. Cette pièce, intitulée les *Bâtons flottants*, avait dû être jouée en 1844; mais la censure en avait arrêté la représentation, pour cause de personnalités politiques, personnalités bien anodines pourtant et qui n'eurent aucun sens pour les spectateurs de 1851. On cite, en outre, de Liadières, dont le nom a figuré plusieurs fois, le croirait-on? parmi ceux des candidats à l'Académie française: *Dioclétien aux catacombes de Rome* (1824), poëme dithyrambique auquel l'Académie d'Amiens décerna un prix; *Dix mois et dix-huit ans* (1849, in-8°; 6e édit., 1853), parallèle très-sévère et très-passionné entre le gouvernement constitutionnel et le gouvernement républicain; *Souvenirs historiques et parlementaires* (1855, in-18), recueil contenant, outre la pièce précédente, des discours et des portraits politiques. Son théâtre, ses poésies et quelques études d'histoire ont été réunis et réimprimés sous ce titre : *Œuvres littéraires* (1843-1851, 2 vol. in-8°). Ces deux volumes dorment dans l'oubli le plus profond. Cependant qu'on les ouvre si l'on veut considérer de près cette versification molle, flasque et fossile qui suffit à de certaines époques à faire d'un courtisan épris du budget un candidat au fauteuil académique Jamais la banalité n'a mis à son service des rimes plus pauvres, plus plates, plus contournées. Cependant, puisque Richelieu préférait à ses négociations politiques sa tragi-comédie de *Mirame*, par laquelle il croyait être à jamais célèbre, Liadières pouvait bien se croire plus de génie en littérature qu'en politique et caresser l'espoir d'être un jour immortel, espoir que n'ont pu réaliser même ses comédies, des chefs-d'œuvre aux yeux de leur auteur et ses meilleurs titres à la célébrité littéraire!

LIAGE s. m. (li-a-je — rad. *lier*). Action de lier : *Le* LIAGE *des fagots*.

— Techn. Mélange : LIAGE *du salpêtre, du charbon et du soufre, pour la fabrication de la poudre à canon.* ‖ Croisement qui a pour objet de raccourcir les brides de chaîne ou de trame : *Quel que soit le genre des* LIAGES, *ils ont toujours lieu par levée partielle d'un seul fil de chaîne, car le point essentiel est d'éviter les piqûres que forment les* LIAGES, *surtout dans les articles confectionnés par l'emploi de grosses matières.* (Falcot.) ‖ Coup, lisse, carton se rapportant au même croisement. ‖ Fil qui lie la dorure à la soie. ‖ Fil plus fin que ceux qu'on emploie pour tisser les étoffes, et qui sert à lier les différents fils de la trame, notamment dans les châles français. ‖ *Lisse de liage*, Celle qui fait baisser la lisse du fil.

— Féod. *Droit de liage*, Droit que le seigneur percevait sur les vins qui se vendaient dans sa seigneurie.

LIAGORE s. m. (li-a-go-re). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, dont l'espèce unique vit dans les mers du Japon.

— s. f. Zooph. Genre de polypiers calcifères flexibles, de la famille des tubulariées, regardés par plusieurs auteurs comme des végétaux de la famille des algues : *Les* LIAGORES *se trouvent assez nombreuses dans les mers des pays chauds.* (Dujardin.)

LIA-HO, fleuve de l'empire chinois. Il prend sa source aux monts de la Mongolie, au pays des Ketchikten, coule d'abord à l'E. sous le nom de *Charra-Mouren*, puis au S., dans la province de Ching-king, sous celui de Lia-ho, et se jette dans le golfe de Lia-toung, après un cours d'environ 850 kilom. Ses principaux affluents sont, à droite, la Lokha, et à gauche le Herson et le Hounouhou. Il est navigable sur une assez grande étendue.

LIAIS s. m. (li-è. — On a rapporté ce nom au celtique : armoricain *liach*, nom donné aux pierres plates dites vulgairement *dolmen*. Legoarant fait provenir ce mot du français *lier*, parce que le grain en est très fin et très-bien lié. Cette explication ressemble à un calembour). Pierre calcaire d'un grain fin et compacte.

— Techn. Tringle de bois qui soutient les lisses, dans les métiers de basse lisse.

— **Encycl.** Constr. Le *liais* est une pierre calcaire dure qui se débite à la scie sans dents, comme le marbre, au moyen de l'eau et du grès tendre réduit en sable fin. Le *liais* est d'une formation moderne; il a l'avantage de ne contenir aucune empreinte de coquilles, ni de mer ni fluviatiles, et, en outre, de réunir toutes les qualités d'une bonne pierre de taille; son grain est fin, sa texture compacte et uniforme; il se taille bien et peut résister à toutes les intempéries de l'air, quand il a été tiré de la carrière dans un temps convenable; car il est sujet à la gelée lorsqu'il est employé dans l'arrière saison, avant d'avoir essuyé son eau de carrière. On en peut tirer des blocs de 6 à 7 mètres de longueur, sur 2 ou 3 mètres de largeur; son épaisseur n'étant que d'environ 0m,20, son usage se trouve borné à des marches d'escalier, des cymaises, des tablettes et des acrotères de balustrade, des chambranles de cheminée, des dalles et autres ouvrages analogues qui exigent de la beauté et peu d'épaisseur de banc. On distingue trois espèces de *liais :* 1° le *liais dur*, qui se tirait autrefois des carrières épuisées situées près de la barrière Saint-Jacques et derrière le clos des Chartreux; on l'extrait maintenant des plaines de Bagneux et d'Arcueil; on en tire aussi de Saint-Denis; les carrières de Clamart en fournissent elles-mêmes de beaux morceaux. Ce dernier *liais* a une hauteur de banc qui varie de 0m,25 à 0m,33 d'épaisseur; les blocs que l'on en extrait ont de 3 à 4 mètres de longueur sur 1m,50 à 2 mètres de largeur; 2° le *liais Férault* ou *faux liais*, aussi dur que le précédent, mais d'un grain bien plus gros, est de mauvaise qualité et difficile à travailler. Il se trouve quelquefois dans les mêmes carrières que le *liais* dur, sous une hauteur d'appareil de 0m,35 à 0m,40. On l'emploie aux mêmes usages, mais surtout pour les ouvrages qui ont plus d'épaisseur; 3° le *liais rose* ou *liais tendre*, qui est plus tendre que les deux variétés précédentes. Il se tire de Maisons-Alfort et de Créteil, où la hauteur du banc est de 0m,25 à 0m,30; on en extrait des carrières de l'Isle-Adam dont la puissance varie de 0m,30 à 0m,40. Ce *liais* s'emploie particulièrement pour faire les carreaux de salle à manger et d'antichambre; on en construit aussi des tablettes et des chambranles de cheminée. En général, on donne le nom de *liais* à toutes les pierres dures de bas appareil dont on fait usage à Paris. Le *liais* de Bagneux, près de Paris, très-dur et à grain fin, pèse 2,443 kilogrammes le mètre cube, et s'écrase sous une charge de 440 kilogrammes par centimètre carré de section; dans la pratique, il convient que la charge permanente à faire supporter à ce calcaire ne soit que le dixième de celle qui produit la rupture, soit 44 kilogrammes par centimètre carré; dans les constructions plus légères, elle ne doit pas dépasser le sixième, soit 73 kilogrammes; et, dans certains cas, il convient de la réduire au quinzième et même au vingtième, soit à 30 et à 22 kilogrammes par centimètre carré. Rondelet rapporte que la cymaise de la corniche rampante du fronton de la colonnade du Louvre est de pierre dure, ou *liais*, dit de Meudon; chaque côté a environ 16m,242 de longueur sur 2m,599 de largeur, et de 0m,433 à 0,460 d'épaisseur, y compris le revers d'eau. Un des côtés de cette cymaise est d'un seul morceau; l'autre devait l'être semblablement, mais elle se cassa en la montant.

LIAIS (Emmanuel), astronome français, né en 1826. Il eut la bonne fortune d'être remarqué par M. Leverrier, qui le fit attacher, en 1852, à l'Observatoire de Paris comme astronome et lui fit confier une mission scientifique au Brésil, dont il s'acquitta avec distinction. La plupart des travaux de M. Liais ont été insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et les *Mémoires de l'Académie de Cherbourg*. On a publié séparément les ouvrages suivants : *De l'emploi des courants inverses instantanés pour détruire, dans les applications de l'électro-magnétisme, l'influence de la force coercitive* (Paris, in-8°); *Sur les électro-moteurs* (Paris, 1851); *Machine à vapeur à rotation directe* (in-8°); *Méthode pour déterminer l'influence de la température sur les barreaux magnétiques* (in-8°).

LIAISON s. f. (li-è-zon — lat. *ligatio;* de *ligare*, lier). Action de lier; résultat de cette action : *La* LIAISON *de ces divers faisceaux se fait au moyen de lanières de cuir.* ‖ On dit plutôt LIGATURE dans ce sens.

— Jonction, réunion de plusieurs parties en un seul tout : *C'est un mastic qui fait la* LIAISON *des pierres et des émaux dont la mosaïque est composée.* (Acad.) ‖ Ce qui sert à opérer cette réunion : *Le ciment romain était une* LIAISON *indestructible. L'univers n'est qu'un vaste océan, sur la surface duquel nous apercevons quelques îles plus ou moins grandes, dont la* LIAISON *avec le continent nous est cachée.* (D'Alembert.)

— Enchaînement : *Tout dans ce monde tient à tout, et rien ne peut se comprendre que dans sa* LIAISON *avec tout le reste.* (E. Scherer.) ‖ Rapport naturel, connexité, lien moral : *L'évidence appartient proprement aux idées dont l'esprit aperçoit la* LIAISON *tout d'un coup.* (D'Alemb.)

— Rapports de sentiment, d'affection : *Une* LIAISON *d'amitié. Une* LIAISON *amoureuse. Une conformité de mœurs et d'inclination fait les* LIAISONS *parfaites.* (Fléch.) *Il n'y a de* LIAISONS *solides qu'entre les gens raisonnables.* (Mme du Deff.) ‖ Accointance, connaissance, fréquentation : *Former des* LIAISONS *dangereuses. J'aime à resserrer les* LIAISONS *que le temps et l'absence dénouent quelquefois, à tel point qu'on ne se connaît plus.* (Mme de Sév.) *Les* LIAISONS *et les amitiés de la cour sont fragiles.* (La Rochef.)

— **Fauconn.** Ongles, serres des oiseaux de proie. ‖ Manière dont l'oiseau saisit et enlève le gibier.

— Mus. Exécution d'un passage, d'un même coup, sans intervalle, sans aucun temps d'arrêt. ‖ Suite de notes exécutées sur une même syllabe. ‖ Trait recourbé, indiquant que les notes comprises entre ses deux extrémités doivent être liées. ‖ Suite d'accords dans laquelle un au moins des sons de chaque accord est reproduit dans l'accord suivant.

— Gramm. Action de joindre, dans la lecture, la dernière lettre d'un mot au mot suivant. ‖ Fam. *Liaison dangereuse*, Fausse liaison entre deux mots, faite en supposant à la fin du premier une lettre au lieu d'une autre, comme lorsqu'on prononce : *J'ai fait zun cuir;* ou en faisant une liaison qui ne doit pas se faire, comme lorsqu'on dit : *Des zharicots.*

— Calligr. Trait délié qui joint ensemble deux lettres ou les parties d'une même lettre : *Il ne fait pas de* LIAISONS *en écrivant.*

— Mar. Nom donné aux pièces qui servent à relier entre elles les parties principales du navire.

— Art culin. Matières délayées, propres à épaissir une sauce : *Faire une* LIAISON *avec un jaune d'œuf, avec de la farine.*

— Constr. Mortier servant à jointoyer les pierres. ‖ *Liaison à sec*, Appareillage de pierres de taille sans mortier ni ciment. ‖ *Maçonnerie en liaison*, Celle dans laquelle les joints de chaque lit posent sur le milieu des pierres du lit inférieur.

— Techn. Alliage d'étain et de plomb destiné à servir de soudure.

— **Syn. Liaison, affinité, alliance, connexion, connexité, union.** V. AFFINITÉ.

— **Encycl.** Mus. En musique, le mot *liaison* s'emploie dans une double acception. Il se présente d'abord sous la forme d'un signe graphique ainsi figuré : ⌒ ou ‿. Toutes les fois que ce signe est figuré sur deux notes ou plus, il indique que ces notes, au lieu d'être détachées, doivent être faites d'un seul coup de gosier, pour le chant, d'un seul coup de langue, s'il s'agit d'un instrument à vent, d'un seul coup d'archet, lorsque la musique est écrite pour un instrument à cordes.

Voici des exemples de *liaisons :*

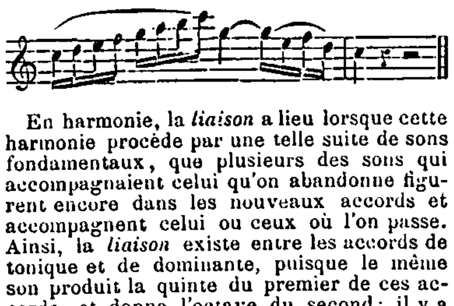

En harmonie, la *liaison* a lieu lorsque cette harmonie procède par une telle suite de sons fondamentaux, que plusieurs des sons qui accompagnaient celui qu'on abandonne figurent encore dans les nouveaux accords et accompagnent celui ou ceux où l'on passe. Ainsi, la *liaison* existe entre les accords de tonique et de dominante, puisque le même son produit la quinte du premier de ces accords, et donne l'octave du second; il y a *liaison* aussi entre les accords de tonique et de sous-dominante, le même son servant d'octave au premier et de quinte au second; enfin, la *liaison* se retrouve dans les accords dissonants toutes les fois que la dissonance est préparée, puisque cette préparation n'est autre chose que l'audition primitive de la note qui doit former la dissonance.

Dans le chant et dans le plain-chant, on appelle *liaison* une suite ou succession de plusieurs notes passées sous la même syllabe, parce que sur le papier elles sont attachées ou liées entre elles.

— Art culin. On aurait une fausse idée des *liaisons*, si l'on s'imaginait que leur emploi se borne à épaissir les sauces, à leur donner plus de corps. C'est là le pont aux ânes des cuisiniers de gargote; car il n'est pas difficile, à force de farine et de jaunes d'œufs, de donner aux sauces toute la consistance possible. L'art des *liaisons* reste en réalité un des grands secrets de la haute cuisine; car il ne s'agit pas de les faire épaisses, il faut qu'elles soient onctueuses et qu'elles lient parfaitement toutes les parties d'un ragoût, sans jamais y dominer.

La *liaison* ne doit jamais s'apercevoir et ne se fait sentir autrement que par la perfection qui résulte de l'accord simultané de toutes les parties constituantes d'une sauce, d'une entrée ou d'un entremets. Les œufs sont la base des *liaisons;* mais on se tromperait, si l'on croyait qu'ils suffisent à leur confection; de la farine et certaines fécules employées avec modération, les coulis de viande et de gibier, les essences et les réductions bien faites entrent souvent aussi dans la composition des *liaisons*. C'est de l'art de les bien combiner qu'une bonne *liaison* tire son principal mérite. Une *liaison* qui n'est pas à son point, loin d'ajouter à la perfection d'un ragoût, le gâte indubitablement.

La recette que nous allons donner, de même que toutes les recettes, ne saurait réussir entre des mains maladroites ou inexpérimentées. La voici cependant. On casse d'abord ses œufs, qui doivent être bien frais; on sépare les blancs des jaunes en transvasant ceux-ci d'une coquille dans l'autre jusqu'à ce qu'ils restent bien nets; on délaye les jaunes avec un peu d'eau fraîche; on ajoute un peu de beurre. On place dans un vase deux ou trois cuillerées de la sauce qu'on veut lier, et l'on y jette le mélange obtenu par les jaunes et le beurre; on remue jusqu'à ce que le mélange soit parfait. La manière de verser sa *liaison* dans la sauce n'est pas indifférente : il faut avoir eu soin de retirer cette dernière du feu; on verse la *liaison* très-lentement, en tournant la sauce, et aussitôt après, il faut remettre le tout sur le feu en tournant toujours, pour faire épaissir un peu. On retire la sauce du feu au moment où l'on voit qu'elle va bouillir.

Liaisons dangereuses (LES), célèbre roman de Laclos (1782, 4 parties in-12). Il en est de ce livre comme des musées secrets; on pourrait écrire sur le seuil : « Le public n'entre pas ici; » pourtant, l'étude des dépravations morales, comme celle des maladies honteuses, a son utilité, et ceux même que pousse seule une âpre curiosité peuvent encore en retirer des fruits salutaires. Pris dans sa contexture générale, ce livre, qui a fait scandale, est d'une haute moralité puisqu'il peint sous des couleurs effrayantes les résultats du vice, du crime et même des faiblesses ou des simples égarements; s'il ne peut être classé parmi les œuvres utiles, c'est que l'auteur, en homme de son temps, s'est complu jusqu'à la délectation aux peintures et aux situations licencieuses. On lui a reproché, avec raison, de s'être égaré dans cet étalage de la corruption élégante, et sous le prétexte d'avertir les bonnes âmes, d'avoir fait un cours de dépravation en démontrant, *ex professo*, la tactique des séducteurs.

Deux personnages dominent toute l'action, la marquise de Merteuil, une grande dame éhontée, et le comte de Valmont, un roué sans entrailles, qui a été autrefois son amant. Tous deux corrompus jusque dans la moelle, ils ne cherchent qu'à repandre cette gangrène du vice qui les ronge; mais la femme est bien plus ingénieuse que l'homme; c'est elle qui lui trace ses plans et qui lui jette dans les bras ses victimes. Elle veut d'abord faire de Valmont l'amant de Cécile de Volanges, une ingenue dont la pudeur l'offusque; comme Valmont est occupé autour d'une chaste et vertueuse présidente, Mme de Tourvel, l'horrible marquise endoctrine la naïve jeune fille, la fait succomber avec le chevalier d'Anceny et la livre ensuite toute souillée à Valmont. Elle a bien soin, dans sa scélératesse, d'instruire de tout la mère de Cécile, type de la mère imbécile et coquette ; puis elle prend pour elle-même d'Anceny, qu'elle enlève à Cécile, et la malheureuse fille va s'ensevelir dans un cloître. Cependant Valmont a réussi à faire capituler la présidente, grâce à la marquise et surtout à un religieux, dont il fait sa dupe; cette nouvelle victime voit bientôt sa honte rendue publique et meurt de désespoir. Quand la Merteuil et Valmont ont ainsi tout souillé et tout tué autour d'eux, ils se croient dignes l'un de l'autre; mais, en se regardant en face, ils se trouvent hideux : Valmont refuse de reprendre son ancienne maîtresse ; elle le fait tuer en duel par d'Anceny et continue à traîner, au milieu du mépris universel, son infâme existence.

Ce roman est un tableau énergique de la corruption des mœurs; c'est la contre-partie des romans de ruelle de Crébillon fils et de tous les petits contes voluptueux de l'époque. Il est un peu trop poussé au noir; ses deux héros ne sont presque plus des types humains, ils offrent les têtes grimaçantes de deux monstres; mais il y a un art extrême dans l'arrangement des parties, le style est élégant et sobre, et l'on rencontre çà et là, au milieu de peintures trop libres, des pages vraiment touchantes. Les types secondaires sont vrais, vivants; ils reproduisent avec une grande fidélité cette frivole société du XVIIIe siècle, ce luxe des parvenus et des grands seigneurs, ce dédain pour le peuple, et toute cette légère insouciance d'un monde près de finir. Ce livre en dit le dernier mot.

M. Paul de Saint-Victor en a très-bien caractérisé la portee dans les lignes suivantes : « L'adultère a son prosélytisme, le vice a sa propagande. Toute courtisane est doublée d'une entremetteuse. Ce sujet diabolique a été traité par Laclos dans son détestable chef-d'œuvre des *Liaisons dangereuses*, et de quelle griffe de démon ! La marquise de Merteuil personnifie, dans un type affreusement fouillé, ces pestiférées avides de répandre le poison dont elles sont remplies. Mais quelle science du mal, quel génie de la perdition dans ce Lucifer féminin ! Avec quel art consommé elle distille et insinue son venin ! Machiavel de boudoir, Laclos a fait en elle sa *Princesse*. On dirait parfois ce serpent, termine par une tête de femme, que Raphaël enroule autour de l'arbre du fruit défendu. »

Liaison (UNE), comédie en cinq actes et en prose, de Mazères et Empis (Théâtre-Français, 21 avril 1834). La donnée de cet ouvrage était audacieuse; c'est la thèse de la courtisane châtiée et flagellée en plein théâtre, telle à peu près que l'ont reprise plus tard, avec bien plus d'originalité, Emile Augier et Dumas fils. Mazères esquisse lui-même en ces termes le sujet d'*Une liaison :* « Un jeune homme bien né s'est laissé prendre aux artifices d'une intrigante, d'une fille galante qui, belle, élégante, déliée, s'arme des manèges de la coquetterie, des feintes d'une tendresse exaltée, des calculs du plus jaloux despotisme pour abuser de sa faiblesse. Sous le joug honteux de cette liaison commencée par amour, continuée par habitude, et qui n'a plus même l'égarement des sens pour excuse, Eugène de Rainville lui sacrifie, après trois années de combats et brisé de lassitude, son repos, son avenir, sa patrie, sa famille, son honneur même ; car il s'est tout à l'heure rivé à un lien indissoluble. Il est le mari de la prostituée, lorsque lui vient enfin la preuve irrécusable de ses mauvais penchants et de sa récente trahison. » Le *Mariage d'Olympe* et le *Demi-monde* se rapprochent beaucoup de cette donnée, et le mérite de MM. Empis et Mazères consiste surtout en ce qu'ils ont pressenti le parti dramatique à en tirer. Comme exécution, la pièce est faible ; elle est taillée sur le vieux modèle usé du classique-empire.

LIAISONNÉ, ÉE (li-è-zo-né), part. passé du v. Liaisonner : *Maçonnerie bien* LIAISONNÉE.

LIAISONNER v. a. ou tr. (li-è-zo-né — rad. *liaison*). Constr. Disposer les joints d'une certaine façon : LIAISONNER *les pierres avec soin. Il y a plusieurs manières de* LIAISONNER *les briques.* ‖ Lier avec du mortier ou du ciment introduit dans les joints.

— Techn. *Liaisonner des pavés*, En disposer les joints dans un certain ordre.

LIAKHOV (archipel). V. SIBÉRIE (NOUVELLE-).

LIAKOURA, nom moderne du PARNASSE.

LIALIS s. m. (li-a-liss). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques, et dont l'espèce unique habite l'Australie.

LIALISIDE adj. (li-a-li-zi-de — de *lialis*, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au lialis.

— s. m. pl. Tribu de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens, ayant pour type le genre lialis.

LIAMONE, l'ancien *Cercidius*, petit fleuve de France, dans l'île de Corse. Il descend du Monte-Rotondo, passe près de l'établissement militaire des bains sulfureux de Guagno et près de Vico, reçoit le torrent d'Azzane et se jette dans le golfe de Sagone, après un cours de 40 kilom. Il donna, de 1793 à 1811, son nom à un département formé de l'île d'Elbe et de la partie méridionale de la Corse. Le chef-lieu était Ajaccio, et les arrondissements Vico et Sartène.

LIANCOURT, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. S.-E. de Clermont ; pop. aggl., 3,855 hab. — pop. totale, 3,941 hab. Fabrication de toiles, cordes, sabots, chaussures clouées, instruments aratoires, papiers peints ; filatures, faïencerie. L'église a été bâtie au XVIe siècle, dans le style grec, sauf la tour en grande partie romane ; les murs extérieurs sont ornés de pilastres à chapiteaux ioniques. La chapelle Saint-Martin renferme le monument des fondateurs de l'église, Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, et sa femme Antoinette de Pons. Deux statues en marbre blanc, chefs-d'œuvre de Nicolas Coustou, représentent les deux époux à genoux sur des prie-Dieu. Dans la chapelle de la Vierge se voit le tombeau de Roger du Plessis et de sa femme Jeanne de Schomberg. Il ne reste que des débris insignifiants de l'ancien château, reconstruit vers 1640 par Jeanne de Schomberg ; mais le parc, qu'arrose la petite rivière de la Béronnelle, est charmant et offre de délicieux points de vue. Sur la place du bourg s'élève la statue du duc François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, à qui Liancourt doit sa prospérité actuelle. La statue, modelée par Maindron, représente le duc en costume de pair de France, entouré des attributs de l'Industrie. Aux angles du piédestal sont des dauphins en bronze lançant de l'eau par les ouïes.

LIANCOURT (Jeanne DE SCHOMBERG, duchesse DE), Française célèbre par son instruction et sa piété, née en 1600, morte en 1674. Fille du maréchal de France Henri de Schomberg, qui lui fit donner une éducation très-soignée, elle parlait plusieurs langues, possédait tous les arts d'agrément, cultivait la littérature, et, à des connaissances fort étendues en histoire, joignait des notions approfondies en mathématiques. A vingt ans, elle épousa le duc de Liancourt, brillant homme de cour entièrement livré à la dissipation, qu'elle sut arracher à son existence frivole et ramener peu à peu dans son intérieur. Sa maison devint l'asile des savants austères de l'époque ; Pascal, Arnauld, les solitaires de Port-Royal étaient les hôtes assidus du château de Liancourt. Les derniers jours de cette noble femme furent attristés par des procès de famille dont elle ne vit point l'issue. Mme de Liancourt a composé un livre pour l'éducation des enfants, qui a été publié par l'abbé Boileau sous ce titre : *Règlement donné par une dame de haute qualité à Mme ***, sa petite-fille, pour sa conduite et celle de sa maison* (Paris, 1698, in-12).

LIANE s. f. (li-a-ne — rad. *lier*, soit parce que ces plantes se lient entre elles et s'attachent aux arbres, soit parce qu'on se sert de quelques-unes comme de lien et de cordage). Nom donné dans les colonies à toute plante sarmenteuse dont les tiges longues et flexibles grimpent le long des arbres : *C'est sur les monts Eoliens que croissent la plupart des* LIANES, *qui, semblables à des câbles, s'attachent aux arbres et les fortifient contre les ouragans.* (B. de St-P.) *Les* LIANES *forment de magnifiques guirlandes qui enlacent des stipes élevés, à la manière des anneaux d'un serpent.* (Maury.) ‖ *Liane à barrique*, Rivinie octandre et écastophylle de Brown. ‖ *Liane à batate*, Batate ou patate. ‖ *Liane à bauduit* ou *à médecine*, *Liane purgative*, Liseron du Brésil. ‖ *Liane à boutons*, Durante de Saint-Domingue. ‖ *Liane à cabris*, Espèces d'eupatoire et de tabernémontane. ‖ *Liane à cacone*, Passiflore maliforme et dolic brûlant. ‖ *Liane à caleçon*, Nom vulgaire des bauhinies, du murucuja, de l'aristoloche bilobée et de quelques passiflores. ‖ *Liane à cercle*, Pétrée volubile. ‖ *Liane à chiques*, Tournefortie brillante. ‖ *Liane à citron*, Plante grimpante qui porte des fruits semblables au citron, et que les naturels du Sénégal appellent *toll.* ‖ *Liane à cochon*, Espèces de cissampélos et de dioscorées (ignames). ‖ *Liane à cordes* ou *Liane crape*, Bignone osier. ‖ *Liane à couleuvre*, Feuillée grimpante. ‖ *Liane à crabes*, Bignone équinoxiale et liseron pied-de-chèvre. ‖ *Liane à crochets*, Ourouparia. ‖ *Liane à eau*, Espèce de gouet. ‖ *Liane à enivrer le poisson*, Robinier nicou. ‖ *Liane à geler* ou *à glacer*, Espèce de cissampélos. ‖ *Liane à l'ail*, Bignone alliacée. ‖ *Liane à grand cerf*, Pavonie à épis. ‖ *Liane à laine*, Omphalée diandre. ‖ *Liane à lait*, Orélie. ‖ *Liane à malingre*, Liseron à ombelles. ‖ *Liane amère*, Abuta blanchâtre. ‖ *Liane à minguet*, *Liane ouarite*, Cissus sicyoïde. ‖ *Liane à panier*, Bignone équinoxiale. ‖ *Liane à patates* ou *à rames*, Igname ‖ *Liane à persil*, Serjanie triternée et kœbreutérie triphylle. ‖ *Liane à pisser*, Espèces de rivine et de smilax. ‖ *Liane à raisin*, Nom vulgaire d'un coccoloba et des rivines. ‖ *Liane à râpe*, Bignone hérissée. ‖ *Liane à réglisse*, *Liane bondieu*, Abrus à chapelets. ‖ *Liane à sang*, Espèce douteuse de millepertuis. ‖ *Liane à savon*, Momordique operculée, gouanie de Saint-Domingue et banistérie. ‖ *Liane à savonnettes*, Feuillée grimpante. ‖ *Liane à scie*, Paullinia de Curaçao. ‖ *Liane à serpent*, Nom vulgaire de diverses aristoloches. ‖ *Liane à tonnelles*, Nom vulgaire des ipomées et des quamoclits. ‖ *Liane à tulipes*, Espèce de passiflore. ‖ *Liane avancaré*, Espèce de haricot. ‖ *Liane à vers*, Cactus ou cierge triangulaire. ‖ *Liane blanche*, Rivine lisse. ‖ *Liane brûlante*, Espèce de dracontion, tragie volubile. ‖ *Liane brûlée*, Gouanie de Saint-Domingue. ‖ *Liane carrée*, Nom vulgaire de la paullinie pennée et d'une espèce de serjanie. ‖ *Liane contre-poison*, Feuillée grimpante. ‖ *Liane corail*, Espèces de cissus et de poivrée. ‖ *Liane coupante*, Nom vulgaire d'un roseau (*arundo fracta*). ‖ *Liane croc-de-chien*, Jujubier à iguanes. ‖ *Liane de bœuf*, Acacia grimpant. ‖ *Liane de chat*, Bignone ongle-de-chat. ‖ *Liane de la Passion*, Nom donné à diverses espèces de grenadilles. ‖ *Liane de Pâques*, Sécuridaca volubile. ‖ *Liane de Saint-Jean*, Pétrée volubile. ‖ *Liane des grands bois*, Grand liseron des Antilles. ‖ *Liane de sirop*, Columnée grimpante. ‖ *Liane de Virginie*, Técome radicante. ‖ *Liane en cœur*, Nom vulgaire du cissampélos pareira et des grandes espèces de liserons. ‖ *Liane épineuse*, Nom vulgaire du paullinia asiatique et de la pisonie épineuse. ‖ *Liane franche*, Nom vulgaire du sécuridaca volubile, du dracontion percé, de la bignone kerera et d'un smilax. ‖ *Liane jaune*, Nom vulgaire de la bignone osier et de l'ipomée tubéreuse. ‖ *Liane laiteuse*, Nom vulgaire de quelques apocyns et du cynanque velu. ‖ *Liane malabare*, Variété d'igname. ‖ *Liane mangle*, Echite biflore. ‖ *Liane mibipi*, Bignone. ‖ *Liane mince*, Rajanie grimpante. ‖ *Liane palétuvier*, Echites biflore. ‖ *Liane papaye*, Omphalée diandre. ‖ *Liane percée*, Dracontion percé. ‖ *Liane quinze-jours*, Cissampélos carapéba. ‖ *Liane rouge*, Nom vulgaire de la bignone alliacée, de la tetracère âpre et du jujubier volubile. ‖ *Liane rude*, Pétrée volubile. ‖ *Liane tocoyenne*, Bignone équinoxiale. ‖ *Liane vulnéraire*, Tétraptéris inégal.

— Mar. Syn. de GARCETTE.

— **Encycl.** On confond, sous le nom collectif de *lianes*, un grand nombre de plantes grimpantes et sarmenteuses, qui croissent dans les forêts vierges, notamment dans celles de l'Amérique australe. Elles s'élèvent, en s'accrochant de diverses manières, le long ou autour des troncs d'arbres, et arrivent ainsi aux plus hautes branches. Souvent leurs rameaux s'élancent jusqu'aux arbres voisins ; d'autres fois, ils tombent verticalement, s'enfoncent dans la terre, s'y enracinent et produisent de nouveaux sarments. Il en résulte à la fin un fouillis inextricable, sous lequel les arbres meurent étouffés ; parfois la tige sèche sur pied, se détruit, et il ne reste qu'une sorte de colonne torse, brodée à jour, formée par les spires de la *liane.* Comme ces parasites appartiennent à des genres fort divers, nous parlerons des plus intéressants aux articles qui les concernent.

LIANE, rivière de France (Pas-de-Calais). Elle se forme près de Selles de la réunion de plusieurs petits ruisseaux, passe à Bournonville, dans la forêt de Desvres, à Cremarest, longe le chemin de fer d'Amiens à Boulogne, où elle se jette dans la Manche, après un cours de 48 kilom.

LIANO (Teodoro-Filippo DA), miniaturiste espagnol, né en 1575, mort en 1625. Il fit ses premières études sous la direction de Coello, alla perfectionner son éducation artistique en Italie, et se fit, à son retour en Espagne, une grande réputation par ses miniatures, qui joignent à la ressemblance la correction du dessin et le brillant du coloris ; de là son surnom de **Petit Titien.** On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables : *Saint Jean prêchant dans le désert*, *Nymphes poursuivies par un satyre*, les *Portraits de l'empereur Rodolphe II d'Autriche* et de *Don Alvar de Bazan, premier marquis de Santa-Cruz.* Il existe aussi de Liano deux suites de planches : *Soldats armés* et *Danse macabre.*

LIANO (Alvaro-Augustin DE), historien et critique espagnol, mort vers 1830. Il remplit pendant quelques années un emploi à la bibliothèque royale de Berlin. On lui doit : *Répertoire portatif de l'histoire et de la littérature des nations espagnole et portugaise* (Berlin, 1815, 2 vol. in-8o), et *Observaciones y noticias curiosas sobre la literatura castellana y portugueza* (Leipzig, 1829, in-8o).

LIANORI (Pietro), peintre italien de la seconde moitié du XVe siècle, né à Bologne. Lianori a, dit-on, malheureusement retardé les progrès de l'école bolonaise, en se livrant trop longtemps et trop servilement à l'imitation des peintures byzantines alors à la mode. Parmi ses meilleurs ouvrages, on cite une *Madone*, à l'église Saint-Joseph des capucins de Bologne, une *Vierge* et une *Madone assise*, à la pinacothèque de cette même ville.

LIANT, ANTE adj. (li-an, ante — rad. *lier*). Qui plie sans rompre, qui est souple, flexible : *Plus le ressort du jarret est* LIANT, *plus le mouvement du galop est doux.* (Buff.)

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien *liants.*
REGNARD.

— Malléable, qui se pétrit, qui s'amalgame facilement : *De la cire* LIANTE.

— Fig. Doux, souple, sociable, facile à former des liaisons : *Un caractère* LIANT : *Un esprit* LIANT.

— s. m. Elasticité, qualité de ce qui plie sans rompre : *L'acier a plus de* LIANT *que le fer, celui-ci en a plus que la fonte.*

— Souplesse des mouvements : *Ce danseur a du* LIANT.

— Fig. Affabilité, caractère sociable : *Lord Chesterfield avait pensé à la France pour dégourdir son fils, et lui donner ce* LIANT *qui plus tard ne s'acquiert pas.* (Ste-Beuve.)

Quel *liant* dans l'esprit et dans le caractère !
BOISSY.

LIAO-TOUNG (golfe de), golfe formé par la mer Jaune, en Chine, au N.-E. de la province de Pé-tché-li, au S. de celle de Ching-king et au N. du golfe de Pé-tché-li. L'entrée en est déterminée à l'E. par le cap Charlotte, qui forme l'extrémité méridionale de la presqu'île de l'Epée-du-Régent, et à l'O. par la pointe de San-Kiaovoan. En pénétrant dans les terres, le golfe s'élargit d'abord un peu ; bientôt il se rétrécit considérablement, mais nulle part il n'a moins de 23 lieues de largeur. Sa longueur, du N.-E. au S.-O., est de 60 lieues. Le Lia-ho et le Talin-ho sont les principaux cours d'eau qu'il reçoit.

LIARD s. m. (li-ar. — V. l'étym. à la partie encycl.). Ancienne monnaie de cuivre en usage en France, et valant un quart de sol : *On mit un bassin à la porte de l'église ; mais à peine s'il tomba quelques larges et quelques* LIARDS *à la croix.* (V. Hugo.)

— Très-petite somme : *Il y a des gens riches qui ne donneraient pas seulement deux* LIARDS *à un pauvre.* (G. Sand.)

Parmi des tas de blé vivre de seigle et d'orge,
De peur de perdre un *liard* souffrir qu'on vous
[égorge...
BOILEAU.

— *N'avoir pas un liard, pas un rouge liard*, Etre sans argent. ‖ *Ne valoir pas deux liards*, N'avoir aucune valeur.

— *Couper un liard en deux*, Etre très-avare.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier noir.

— Arboric. Variété de poire de couleur grise.

— Minér. *Liard de Saint-Pierre*, Variété de calcaire qui se détache en petites lames minces.

— **Encycl.** Linguist. Ménage dérive le nom du *liard* du grec *miliareton*, petite monnaie que Constantin substitua aux anciens deniers. Toutefois, il est séduit par l'explication ingénieuse d'un M. Clérac, selon lequel *liard* serait le commencement de ces mots *li ardi*, parce qu'on aurait inventé les *liards* sous Philippe le Hardi. Il indique aussi l'opinion suivant laquelle ce nom viendrait de la famille des *Liard* de Crémieu, en Dauphiné, où le dauphin de Viennois battait monnaie. Ce serait en 1430 que Gigue Liard, maître des monnaies, résidant à Crémieu, en Dauphiné, aurait frappé les premiers *liards*, qui n'eurent d'abord cours que pour cette province ; mais Louis XI en aurait étendu l'usage à tout le royaume et leur aurait conservé le titre de *liards*, du nom de leur inventeur. Ainsi l'attestent sur preuves authentiques, dit Génin, Gui Alard et Chorier. D'autres, et Diez est du nombre, se rapprochent de l'opinion de M. Clérac, qu'ils présentent d'une façon plus justifiable, et croient que le *liard* est le même que le *hardi*, sorte de monnaie qui valait trois deniers, comme le *liard.* Le *hardi*, bas latin *arditus*, *ardicus*, vient, suivant quelques-uns, du nom de Philippe le Hardi, qui fit battre cette monnaie ; mais elle paraît propre au midi de la France et à l'Espagne. Aussi, M. Littré admet de préférence, comme origine, le mot basque *ardita.* D'autres pensent que *liard* provient de l'ancien adjectif *liart*, gris. On trouve souvent ce mot dans notre vieille langue, et c'est le nom primitif de la couleur grise. On a rapporté cet adjectif au celtique : gaélique *liath*, gris, kymrique *llâi*, gris brun, armoricain *louet*, *loued*, mais il manque un *r.* Diez indique de préférence l'ancien français *lie*, gai, disant que le *liart* est une couleur gaie.

— Métrol. Le *liard* avait cours pour trois deniers ou le quart d'un sol. On ne trouve aucune mention des *liards* avant le règne de Louis XI ; cependant il semble ressortir d'une ordonnance de ce prince qu'on se servait depuis longtemps en Dauphiné d'une monnaie qui ne valait que trois deniers. Dans cette ordonnance, les *liards* sont aussi nommés *blancs ;* ils avaient cours particulièrement en Bourgogne, dans le Limousin, le Dauphiné et la Provence.

Il y avait en France deux sortes de *liards*, les uns de cuivre pur, les autres de billon, ces derniers n'ayant cours que dans le Lyonnais et le Dauphiné ; l'alliage de ces *liards* variait d'un denier sept grains à un denier dix grains (Abot de Bazinghem). Louis XIV, par déclaration du 1er juillet 1654, ordonna une fabrication de *liards* de cuivre, qui prirent le nom de *liards de France*, pour se distinguer des petits *liards* dont il vient d'être parlé. La déclaration portait qu'ils seraient fabriqués de cuivre pur et sans mélange de fer, à la taille de soixante-quatre pièces au marc $\left(\text{soit } \frac{244\ \text{gr},75}{64} = 3\ \text{gr},824\right)$, au remède de quatre pièces (c'est-à-dire avec tolérance de 15 gr, 296 par marc ou 244 gr, 75, soit 62 gr, 496 par kilogr.), ce qui permettait d'élever ou d'abaisser le poids de chaque pièce dans la limite de 0 gr, 225. Le cours de ces liards fut fixé à trois deniers ; quatre ans après, il fut réduit à deux deniers par lettres patentes du 4 juillet 1658, puis ils reprirent leur ancienne valeur en 1694, pour n'en plus changer.

Lorsque les *liards* commencèrent à avoir cours en France, l'usage s'établit d'appeler deux liards la moitié du sol tournois, bien qu'il n'y eût point alors d'espèces de cette nature ; depuis on en a fabriqué dans certaines Monnaies de France, et l'édit de 1709 en ordonna la fabrication dans celles d'Aix, de Montpellier, de La Rochelle, de Bordeaux et de Nantes, jusqu'à concurrence de 2 millions de marcs (48,950 kilogr.). Ces sols étaient, comme les *liards* de cuivre, sans aucun mélange de fer, de quarante au marc,

$$\text{soit } \frac{244\ \text{gr},75}{40} = 6\ \text{gr},12,$$

au remède de trois pièces par marc (c'est-à-dire avec tolérance de 18 gr, 36 par marc ou 244 gr, 75), ce qui permettait d'élever ou d'abaisser le poids de chaque pièce dans la limite de 0 gr, 459. Il y eut aussi des sous de cuivre appelés gros sous ou *law*, parce qu'ils avaient été fabriqués dans le temps où le banquier Law était contrôleur général des finances, en 1720 ; ces sous avaient cours pour douze deniers.

Outre les *liards* de cuivre de France, il y en avait plusieurs de fabrication étrangère, entre autres ceux de Bouillon de 1681, de Lorraine de 1700 et 1708, ceux de Montbéliard de 1712, etc. Les doubles de Bouillon, de Dombes et autres semblables avaient cours pour trois deniers, bien qu'ils ne fussent pas de véritables *liards.* Il y avait encore des *liards* de Savoie, appelés *liards* à la grosse échelle, qui étaient des espèces de sous tenant un peu d'argent fin.

Les *liards* fabriqués en exécution de l'édit de juillet 1719 valaient chacun trois deniers ; ils étaient de 80 au marc,

$$\text{soit } \frac{244\ \text{gr},75}{80} = 3\ \text{gr},06,$$

au remède de quatre pièces (c'est-à-dire avec tolérance de 12 gr, 24 par marc), ce qui permettait d'élever ou d'abaisser le poids de chaque pièce dans la limite de 0 gr, 157. Les quatre-vingts *liards* qui composaient le marc de cuivre produisaient 20 sous ; les sous, demi-sous (ou deux *liards*), et quarts de sol ou *liards* de cuivre, réglés par l'arrêté du conseil du 3 février 1720, étaient absolument sur le même pied. On voit par là qu'à cette époque le cuivre monnayé se trouvait à peu près avec l'argent fin monnayé dans la proportion de 1 à 54 ; la proportion de l'or à l'argent était alors de $1 \text{ à } 54\,\frac{38}{83}$.

Par arrêt du conseil du 27 juillet 1728, défense fut faite d'exposer, donner ou recevoir en payement les *liards* de Lorraine ou d'autres fabrications étrangères. Cette défense fut renouvelée par arrêt du 27 mars 1729, à peine de confiscation et de 500 livres d'amende, payables solidairement par ceux qui les auraient donnés en payement et ceux qui les auraient reçus, et même d'une amende de 3,000 livres contre chacune des personnes qui auraient contribué sciemment à la distribution de ces espèces dans le commerce.

Les pièces de six *liards* ou de dix-huit deniers furent fabriquées en vertu de l'édit du 1er août 1738, qui réduisit au même cours d'un sol six deniers les pièces de trente deniers émises par édits royaux de 1700 et 1709. Déjà, par arrêts du 1er avril 1714 et du 27 mars 1724, le cours des sous ou douzains avait été porté à un sou cinq deniers, et un édit de mai 1718 avait élevé le cours des sous de billon, dits sols marqués, à un sou six deniers; les sous de cuivre eux-mêmes eurent la même valeur en vertu de l'arrêt du 30 avril 1721. On voit que, dès le commencement du XVIIIe siècle, il circulait déjà une grande quantité de monnaies diverses au cours de dix-huit deniers ou 6 *liards*. Plus tard un décret du 5 ventôse an XII (25 février 1804) réduisit à six *liards* la valeur des pièces de deux sous; la masse de ces monnaies devint alors si considérable, que l'on fut obligé, par l'article 113 du même décret, d'en ordonner le cours forcé, pour ladite valeur, *soit qu'elles aient ou non conservé leur empreinte*. Cette disposition eut pour effet d'amener dans la circulation une quantité prodigieuse de pièces étrangères et de mauvais aloi.

Il avait été frappé en pièces de six *liards*, de 1738 à 1764 inclusivement, pour	8,000,000 fr.
En pièces de deux sous (8,143,202 fr.), dont la valeur a été réduite à six *liards* par la loi de ventôse an XII	6,107,400
Total	14,107,400
Sous le ministère de M. Necker, il avait été retiré de la circulation et refondu pour 3,260,468 livres de ces monnaies; il en avait été envoyé aux colonies pour 600,000 fr. : ci	3,860,468
Il restait donc en France en pièces de six *liards* de bon aloi	10,246,932

Il faut ajouter à ce chiffre la somme de billon faux et étranger, versé en grande abondance dans la circulation, et dont la valeur excédait 8 millions.

Cette monnaie, de nulle valeur le plus souvent, qui ne représentait pas la moitié du prix pour lequel elle avait cours, qui donnait toute facilité à la fraude, dont l'usage même avait fini par être proscrit dans certaines localités (en 1838 elle ne circulait plus que dans vingt-cinq départements), tant était grand le discrédit où elle était tombée, cette monnaie avait en outre le désavantage de n'être point en rapport avec le système décimal adopté en France pour les poids, les mesures et les monnaies. Aussi, la refonte générale en fut-elle ordonnée par une loi du 11 avril 1845.

Il devait en être de même des *liards* et pièces de deux *liards*, qui étaient aussi en désaccord avec notre système usuel. La grossièreté des empreintes et leur effacement à la suite d'un long usage, qui offraient au faux-monnayage une regrettable facilité, leurs différences d'origine, de matière, de diamètre et de poids, qui donnaient lieu à d'éternelles contestations dans les payements, avaient depuis longtemps fait sentir la nécessité de les retirer de la circulation et de les refondre. La loi du 4 juillet 1837, en interdisant l'usage des poids et mesures autres que ceux du système décimal, avait mis le gouvernement en demeure d'opérer cette réforme. En 1838, une commission administrative présidée par le baron Taylor, et composée des hommes les plus compétents, fut chargée de l'étudier. Ses travaux portèrent non-seulement sur la question spéciale des monnaies de cuivre, mais sur tout l'ensemble de la fabrication monétaire, et le résultat intéressant de ces recherches fut présenté au ministre des finances en 1840. Le gouvernement se détermina, en conséquence, à soumettre à la Chambre des députés, en 1842, un projet de loi qui comprenait : 1o la démonétisation des espèces de billon (pièces de 6 *liards*, pièces de 10 centimes à l'N, pièces de 15 et de 30 sous); 2o la démonétisation des monnaies de cuivre et la fabrication d'une nouvelle monnaie de bronze; 3o la centralisation de la fabrication monétaire de France et des colonies dans l'hôtel des Monnaies de Paris, et l'établissement d'un nouveau système de fabrication dans lequel la régie administrative serait substituée à l'entreprise.

Ce projet, qui ne put être discuté en 1842, fut de nouveau présenté en 1843; une commission, dont M. Pouillet fut le savant rapporteur, conclut à son adoption. Après une discussion longue et approfondie, ses différents articles furent successivement votés; mais au vote sur l'ensemble, le projet lui-même fut rejeté par 158 voix contre 147. Ce résultat négatif démontra que, pour arriver à la solution des questions diverses que le projet réunissait, il fallait les diviser, et cette marche fut suivie.

En 1845, le gouvernement se borna à demander à la Chambre de sanctionner la démonétisation des espèces de billon, et, bien que ce projet entraînât une dépense de 5,250,000 francs, son utilité était telle, qu'il ne rencontra aucune opposition et devint la loi du 11 avril 1845.

La question des monnaies de cuivre et de leur remplacement par de nouvelles espèces de bronze fut reprise en 1847, et elle était à l'étude au moment où la révolution de Février 1848 éclata. Le gouvernement provisoire entreprit de la résoudre par un décret du 4 mai 1848; mais la commission exécutive ayant été obligée, pour assurer l'exécution de ce décret, de demander à l'Assemblée constituante, le 10 juin, un crédit de 1,500,000 francs, et le comité des finances ayant conclu au rejet de cette demande par un rapport du 26 juillet, motivé sur des considérations d'inopportunité, il ne fut plus donné aucune suite à ce projet, et le décret du 4 mai fut considéré comme non avenu.

Cette question, pendante depuis quinze ans, si mûrement étudiée, et dont la solution avait été inutilement poursuivie, fut reprise en 1852, et soumise de nouveau à l'examen du Corps législatif, qui, sur le rapport très-remarquable de M. Devinck, vota la loi du 6 mai 1852, ordonnant la refonte et le remplacement des anciennes monnaies de cuivre par une monnaie de bronze, pour une valeur égale à celle qui serait retirée de la circulation.

Les anciennes monnaies de cuivre cessèrent d'avoir cours légal et forcé, conformément au décret du 12 mars 1856, savoir :

Les pièces de 1 *liard* et de 2 *liards*, et les pièces de 1 centime à la tête de Liberté, le 1er juillet 1856;

Les pièces de 1 sou et de 2 sous, et les pièces de 5 et de 10 centimes à la tête de Liberté, le 1er octobre suivant; mais les caisses publiques les reçurent jusqu'au 10 octobre inclus.

Commencée en décembre 1852, la refonte des anciennes monnaies de cuivre et la fabrication des nouvelles espèces de bronze fut achevée en 1857. Il fut retiré de la circulation pour 1,037,758 fr. 58 de *liards* et de pièces de 2 *liards*.

Les premiers *liards* du règne de Louis XI présentaient, d'un côté le buste armé du roi, et au revers une croix cantonnée de deux lis et de deux couronnes, avec la légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Il y avait des *liards delphinaux*, où l'effigie du prince était remplacée par le dauphin héraldique. Les *liards* de Bretagne du règne de Charles VIII, frappés à Rennes, représentaient un dauphin avec une hermeline; la croix du revers était cantonnée de deux lis et de deux hermines. Ceux du Dauphiné étaient semblables aux précédents, seulement les dauphins remplaçaient les hermines au revers. Louis XII eut des *liards* semblables à ceux de Charles VIII. Sous François Ier les *liards* royaux présentaient d'un côté un grand F couronné, et au revers une croisette, avec la légende : SIT NOMEN, etc.; les *liards* delphinaux étaient semblables, quant au revers; le F de l'avers était seulement remplacé par un dauphin. Sous le règne de Henri II, on continua de frapper en 1547 et 1548 des *liards* au F; mais, dès l'année 1548, on remplaça le F par un H gothique couronné. Des *liards* de Provence présentèrent d'un côté un grand P au-dessous de deux lis, avec la légende : HENR. D. G. FRANCO. RE, et au revers une croix provençale cantonnée de quatre croisettes. On n'a pas de *liards* du règne de François II; Charles IX eut des *liards* royaux et delphinaux; les premiers au grand C couronné, les autres au dauphin; au revers était une croix fleurdelisée, avec la légende : SIT NOMEN, etc. Les *liards* de Henri III furent semblables à ceux de son prédécesseur; le grand H couronné remplaça le C à l'avers. Après l'adoption du deuxième système monétaire de ce règne (compte à l'écu), les *liards* portèrent un grand H couronné, accosté de trois fleurs de lis, avec la légende : HENR III D. G. FR. ET POL REX, et au revers une croix du Saint-Esprit, avec la légende : SIT NOMEN, etc. Le cardinal de Bourbon, proclamé roi par la Ligue, sous le nom de Charles X, fit frapper des *liards* de billon au C couronné, avec la légende : CAROLVS X D. G. FRANC REX; au revers était une croix fleurdelisée, avec la légende : SIT NOMEN, etc. En même temps circulaient des *liards* de Henri II, roi de Navarre (depuis Henri IV); ils étaient de deux sortes, à la croisette et à la croix de Malte, avec la légende : GR. DEI. SVM : ID : QVOD : SYM. L'avers présentait un H couronné, avec la légende : HENR : DEI : G : REX. NAVAR. Plus tard, lorsque ce prince fut couronné roi de France, il fit entourer le H sur les *liards* de trois fleurs de lis, et mit au revers la légende ordinaire : SIT NOMEN, etc. Il ne paraît pas que Louis XIII ait fait frapper de *liards* sous son règne. Louis XIV en émit d'abord en billon, portant d'un côté la croix de Malte, avec la légende : LVD. XIIII : D. G., et de l'autre l'écu couronné, avec la continuation de la légende précédente : FR. E. N. REX, 1655. D'autres *liards* de billon, dits *liards de lion*, furent aussi frappés au même millésime de 1655; ils présentaient l'écu couronné à l'avers, avec la légende complète : LVD. XIIII. D. G. F. E. N. R., et au revers une croix cantonnée de quatre fleurs de lis, avec l'inscription : LIARD DE LION, 1655.

Les premiers *liards* de cuivre sans alliage d'argent furent frappés sous ce règne; ils étaient à l'effigie du roi, la couronne fermée en tête, avec la légende : L. XIIII ROY DE FR. ET DE NAV., et le millésime; au revers l'inscription : LIARD DE FRANCE; au-dessous trois fleurs de lis entourant un L couronné. Les *liards* du règne de Louis XV furent aussi de cuivre rouge; ils présentaient la tête laurée du roi, avec les mots : LVDOV. XV. D. GRATIA., la légende se continuant au revers : FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX, autour d'un écusson en forme de cartouche, surmonté d'une couronne royale. Il ne paraît pas qu'il ait été frappé de ces monnaies sous le règne de Louis XVI avant la période constitutionnelle; on fabriqua en 1791 des quarts de sou ou pièces de 3 deniers à l'effigie du roi, avec la légende : LOUIS XVI ROI DES FRANÇOIS; au revers était un faisceau républicain, surmonté du bonnet de la Liberté, et entouré de deux branches de chêne, avec la légende : LA NATION, LA LOI, LE ROI, et en exergue : L'AN 3 DE LA LIBERTÉ; au milieu de la couronne étaient un 3 et un D (3 deniers), séparés par le faisceau. Ces *liards* furent fabriqués en métal de cloche; il en fut frappé de semblables en 1792 et 1793 en cuivre et en bronze de cloche; ce furent les derniers.

Les pièces de 6 *liards* ou 18 deniers, dont la première fabrication date du règne de Louis XV, étaient des pièces minces de billon, au titre commun de 200 millièmes. Elles portaient d'un côté un L couronné, et entouré de trois fleurs de lis; au revers étaient deux L enlacés et couronnés, avec la légende : SIT NOMEN, etc. Les pièces de 15 deniers du règne de Louis XIV, qui furent assimilées aux pièces de 6 *liards* dans la circulation, étaient au même titre; d'un côté elles présentaient deux L couronnés entre trois fleurs de lis, avec la légende : LVD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. REX, et de l'autre une croix terminée par des points, et cantonnée de trois fleurs de lis, avec la légende indicative de la valeur de la pièce. Ces monnaies avaient perdu, pour la plupart, leurs empreintes, lors de leur démonétisation en 1845. Depuis 1764, on ne trouve point de traces d'une fabrication de pièces de 6 *liards* jusqu'en 1792. A cette époque, la *Caisse métallique de Paris* émit des monnaies particulières ou de confiance, échangeables contre des assignats; parmi ces pièces qui étaient en billon sans type, d'un côté on lisait ces mots en légende circulaire : CAISSE MÉTALLIQUE ÉTABLIE À PARIS, et dans le champ, l'inscription : EN ÉCHANGE D'ASSIGNATS DE 50 liv., 1792. Au revers était une pique, surmontée du bonnet phrygien entre deux faisceaux à la hache en sautoir, avec la légende : DIXIÈME D'ARGENT FIN; en exergue : L'AN 4 DE LA LIBERTÉ; dans le champ : 18 D. (18 deniers). Il y avait deux autres variétés de cette pièce. Sur l'une, les faisceaux du revers étaient remplacés par une épée et une branche de laurier en sautoir. L'autre portait les faisceaux au revers, mais la légende était ainsi conçue : X IEME D'ARGENT FIN, et l'exergue : L'AN IV DE LA LIBERTÉ. A l'avers, sans type, on lisait circulairement : BOYERE NEGOCIANS À PARIS, 1792; et dans le champ : PIÈCES DE CONFIANCE DE 1S 6D À ÉCHANGER CONTRE DES ASSIGNATS DE 60 ET AU (au-dessus). Cette dernière pièce est fort rare; on suppose qu'elle n'a pas circulé, et qu'elle n'était qu'un essai pour ces monnaies particulières de la Caisse métallique, qui viennent d'être décrites. Le nom qui y figure est celui de la maison de commerce qui avait établi la Caisse métallique.

Toutes ces monnaies sont devenues rares depuis leur disparition de la circulation; quelques-unes même ont atteint dans le commerce un prix relativement élevé. On remarquera que l'usage de cette monnaie, bien qu'en désaccord avec notre système légal, était tellement répandu, tellement passé dans nos mœurs, qu'il a fallu soixante ans pour la faire disparaître. Et aujourd'hui même, qu'elle n'existe plus, elle est restée dans le langage familier; on dit *deux liards* comme on dit encore un sou. Pour exprimer l'état de dénûment de quelqu'un, on dit qu'il n'a pas « un rouge *liard* : » une locution familière pour indiquer l'insanité ou la sottise, c'est : « Il n'a pas pour *deux liards* de bon sens. » Enfin, dans les petites transactions, les marchands qui vendent des denrées pour une valeur de la moitié du sou ou 5 centimes l'annoncent à deux liards, mais ils ont bien soin de recevoir 3 centimes. Avant que l'usage du mot aille rejoindre celui de la chose dans l'oubli du passé, il faudra encore du temps.

LIARD (Joseph), ingénieur français, né en 1747, mort en 1832. Elève de l'ancienne école des ponts et chaussées, et nommé successivement contrôleur des travaux de la généralité de Paris et des travaux maritimes de Caen, ingénieur en chef de la navigation dans la province de Bretagne, attaché au port du Havre, appelé ensuite dans le département du Doubs comme ingénieur en chef des travaux publics, puis inspecteur divisionnaire, il traça le plan du canal unissant le Rhône au Rhin, et dirigea seul cette grande entreprise, achevée l'année de sa mort.

LIARDER v. n. ou intr. (liar-dé — rad. *liard*). Payer sa part, donner chacun une petite somme : *Nous avons été obligés de* LIARDER *pour faire un écu entre nous tous.* (Acad.)

— Lésiner, disputer sur des sommes insignifiantes : *Il n'est pas rare de voir les gens qui* LIARDENT *sur des riens se montrer faciles, prodigues dans les choses capitales de la vie.* (Balz.) *N'économisez point sur l'hyménée, ne lui rognez point ses splendeurs, ne* LIARDEZ *pas le jour où vous rayonnez.* (V. Hugo.)

LIARDEUR, EUSE s. (li-ar-deur, eu-ze — rad. *liarder*). Celui, celle qui liarde, qui lésine.

LIAS s. m. (li-ass — mot anglais). Géol. Ensemble des couches marneuses et argileuses : *Le* LIAS *joue un grand rôle dans l'histoire paléontologique de l'Europe.* (Maury.)

— **Encycl.** Le mot *lias* désigne une formation de calcaire argileux, de marne et d'argile, qui constitue la base de l'oolithe et la partie inférieure des terrains jurassiques; une marne sableuse, appelée marne du *lias*, partage les caractères minéralogiques du *lias* et ceux de l'oolithe inférieure; les deux terrains ont quelques fossiles communs, tels que l'avicule inéquivalve. Le *lias* constitue un groupe de 150 mètres à 300 mètres d'épaisseur et renferme quelques fossiles particuliers; son aspect est généralement uniforme : c'est une stratification parallèle à l'oolithe, sauf quelques discordances. Le *lias* comprend : le *lias* supérieur, lits très-minces d'argiles et de schistes; la marne, sorte de calcaire dur schisteux; le *lias* inférieur, comprenant du calcaire, des coquilles et de l'argile. La couleur prédominante est bleue, sauf quelques couches du *lias* inférieur, qui sont d'un blanc jaunâtre, et que l'on nomme *lias* blanc. Sur divers points de la France, le *lias*, contenant des gryphées arquées et d'autres fossiles caractéristiques, passe insensiblement à l'état arénacé. Dans quelques endroits de l'Allemagne, les parties inférieures sableuses du *lias* fournissent parfois de la pierre à bâtir. On a quelquefois appelé le *lias* calcaire à gryphées, à cause du grand nombre de coquilles du genre huître qu'il renferme. Les schistes du *lias* inférieur sont caractérisés par une grande coquille d'un poids considérable, l'ippodium, voisine de l'isocardie.

Le *lias* constitue la plus ancienne des roches secondaires où se rencontrent des spirifères et des leptènes, qui ne paraissent pas avoir survécu à la période liasique. Les couches marines du *lias* abondent en bélemnites, en nautiles, en ammonites; on y remarque encore le pentacrinus briarée, et, dans les couches marneuses du Dorsetshire et du Yorkshire, des échantillons complets de l'ophioderme d'Egerton. L'extacrinus briarée forme des masses entrelacées considérables et souvent fortement chargées de pyrite. Les poissons fossiles du *lias* ressemblent à ceux de l'oolithe et appartiennent tous à des genres éteints; parmi eux, on remarque : une espèce de lépidote, qui habitait les rivières et les côtes marines; l'æchinode, que l'on ne rencontre guère que dans cette formation; les dents d'une espèce d'acrode; de grosses épines osseuses appelées ichthyodorulites, formant la partie antérieure de la nageoire dorsale de certains poissons. Les reptiles fournissent le trait le plus saillant des débris organiques du *lias* : l'ichthyosaure et le plésiosaure, dont le premier se rencontre jusque dans les couches de la craie inférieure d'Angleterre et dans le trias d'Allemagne. Le plésiosaure a dû vivre dans des mers peu profondes. On a remarqué qu'un grand nombre des poissons et des sauriens trouvés à l'état fossile dans le *lias* avaient dû être ensevelis après une mort subite. On a rencontré aussi, dans le *lias*, de nombreux échantillons de calmars et des poches à encre encore gonflées et contenant de la matière noire desséchée, sous forme de carbone imprégné de carbonate de chaux. Le *lias* est donc en grande partie un dépôt marin, sauf quelques portions qui ont dû être formées sous l'influence des eaux courantes. On a découvert dans la masse supérieure du *lias*, dans l'Angleterre occidentale, de nombreux débris d'insectes et de plantes mêlés à des coquilles marines, et l'on a donné à l'un des lits de la série le nom de calcaire à insectes. Parmi les débris végétaux du *lias*, on cite : plusieurs espèces de zamia, des débris de plantes conifères, des fragments de bois convertis en calcaire, un grand nombre de fougères, enfin des zamites et des nilssonies.

En France, en Angleterre et en Allemagne, le *lias* présente une alternance de petites bandes argileuses de couleur foncée avec des couches d'un calcaire bleu ou gris, dont la surface, à l'air, se colore légèrement en brun et donne aux carrières exploitées une apparence rubanée.

LIASIQUE adj. (li-a-zi-ke — rad. *lias*). Minér. Qui a rapport au lias, qui est formé de lias, qui est de la nature du lias : *Terrain* LIASIQUE. ‖ On dit aussi LIASSIQUE.

LIASIS s. m. (li-a-ziss). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des pythons, et dont l'espèce principale vit dans l'île de Timor.

LIASSE s. f. (li-a-se — rad. *lier*). Ce qui sert à lier : *Donnez-moi une* LIASSE *pour lier ces papiers.* ‖ Peu usité.

— Amas de papiers, de lettres, et plus particulièrement d'actes de procédure : *Une* LIASSE *de lettres. Fouiller dans une* LIASSE *de papiers.*

> Pouvant charger mon bras d'une utile *liasse*,
> J'allai loin du palais errer sur le Parnasse.
>
> BOILEAU.

— Techn. Chacun des petits paquets dont on compose les grosses balles de filasse. ‖ Pièce de fil de 96 mètres.

LIASSIQUE adj. (li-a-si-ke). Minér. V. LIASIQUE.

LIATRIS s. m. (li-a-triss). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant environ vingt-cinq espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

— **Encycl.** Ce genre a pour principaux caractères : un capitule à cinq divisions multiflores, homogame; un involucre à écailles peu nombreuses, imbriquées; un réceptacle nu; une corolle tubuleuse, élargie à la gorge, à limbe divisé en cinq lobes allongés; un stigmate saillant, cylindrique; le fruit est un akène subcylindrique, à dix nervures. De Candolle a décrit environ vingt-cinq espèces de ce genre. Les *liatris* sont des herbes, rarement des arbrisseaux, indigènes de l'Amérique boréale, à racines tubéreuses, résineuses; à tiges allongées, simples; à feuilles alternes, entières ou bordées de très-petites dents; à fleurs pourpres, ou roses, ou tachetées de blanc, disposées en capitules, en grappes, en panicules ou en corymbes.

LIAUTARD (Claude-Rosalie), pédagogue français, né à Paris en 1774, mort en 1842. Il fut un des premiers élèves de l'Ecole polytechnique, puis étudia la théologie à Saint-Sulpice et se fit ordonner prêtre en 1804. Cette même année, il fonda, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris, une importante maison d'éducation qui reçut, en 1822, le nom de collége Stanislas. Sous Louis XVIII, qui aimait à le consulter sur les matières religieuses et même politiques, l'abbé Liautard fonda un grand nombre de petits séminaires dans les départements et fut nommé précepteur du duc de Bordeaux; mais Charles X le remplaça dans ce poste et le nomma curé de Fontainebleau. Il venait d'être nommé évêque de Blois lorsqu'il mourut. L'abbé Liautard a laissé des *Considérations sur l'Université, sur le trône et l'autel; l'Enfant trouvé*, etc.

LIBAGE s. m. (li-ba-je). Constr. Gros moellon grossièrement équarri : *Les* LIBAGES *s'emploient surtout dans les fondations.*

LIBAN s. m. (li-ban). Pêche. Corde qui borde le bord d'un filet et où l'on attache le lest. ‖ Corde qui sert à attacher de gros morceaux de liége au filet de la madrague.

LIBAN, en latin *Libanus*, en arabe *Djebel-Liban*, de l'hébreu *Leban* (blanc), parce que les pics les plus élevés sont couverts de neige, chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, en Syrie. Le Liban, célèbre à plus d'un titre dans l'antiquité et dans les temps modernes, se rattache au N. au plateau de l'Asie Mineure et se prolonge au S.-O. sur deux lignes parallèles. Il commence dans le S.-O. du pachalik d'Alep, à la rive gauche de l'Aasi (ancien Oronte), dans le voisinage d'Antakieh, et correspond, à son origine, au mont Casius des anciens. Il sépare l'eyalet de Damas de celui de Tripoli, sous le nom de monts Ansarieh, forme une petite partie de la limite entre ce dernier eyalet et le livah d'Acre, dont il parcourt le N., et se termine à la rive droite du Kasmié, au N.-E. de Sour. Son développement, d'environ 450 kilom., figure un arc de cercle, dont le sommet est tourné à l'E. et dont les extrémités touchent presque à la Méditerranée. Le Liban est presque entièrement compris dans le bassin de la Méditerranée; sur un très-petit espace seulement il le sépare d'un bassin intérieur, celui du Bahr-el-Margi, lac à l'E. de Damas. Du versant oriental de cette chaîne, vers les sources du Kasmié, se détache une branche considérable, l'Anti-Liban, appelé dans le pays Djebel-el-Caïk, qui, courant au S., entre le bassin du lac dont nous venons de parler, le Jourdain et la mer Morte d'un côté, et la Méditerranée de l'autre, va se rattacher aux montagnes de l'Arabie. A côté de l'Anti-Liban naît une autre branche, qui se dirige vers le S.-E., enveloppe les sources de l'Aasi, et, courant ensuite à la droite de ce fleuve, se rattache au système du Taurus. Sur le versant occidental, les rameaux sont plus nombreux, mais en général peu étendus; le plus remarquable est celui qui, parcourant le Kesrouan et se dirigeant entre le Nahr-el-Kadicha et le Nahr-el-Akkar, va former le Ras-el-Hesn, cap au N. de Tripoli. On distingue encore ceux qui s'élèvent entre le Nahr el-Akkar et le Nahr-el-Kébir, entre celui-ci et le Nahr-el-Hussein, et entre ce dernier et le Nahr-el-Mulk. La partie la plus élevée du Liban est située vers 34° de lat. N.; elle atteint environ 2,300 mètres au-dessus du niveau de la mer; c'est le Liban proprement dit; les habitants l'appellent *Djebel* (la montagne).

Le squelette du Liban est formé d'une pierre calcaire, dure, blanchâtre, disposée par couches diversement inclinées. Les profonds ravins de ces montagnes sont sillonnés par un grand nombre d'eaux courantes, qui jaillissent de toutes parts avec une extrême abondance. Les neiges en couvrent perpétuellement les sommets les plus élevés. L'eau, la fraîcheur, la bonté du terrain dans les vallées y entretiennent une éternelle verdure. La vigne y produit des grappes énormes. « On y trouve à chaque pas, dit Volney, ces scènes où la nature déploie, tantôt de l'agrément ou de la grandeur, tantôt de la bizarrerie, toujours de la variété. Arrive-t-on par la mer, et descend-on sur le rivage, la hauteur et la rapidité de ce rempart, qui semble fermer la terre, le gigantesque des masses qui s'élancent dans les nues, inspirent l'étonnement et le respect. Lorsque le voyageur parcourt l'intérieur de ces montagnes, l'aspérité des chemins, la rapidité des pentes, la profondeur des précipices commencent par l'effrayer. Bientôt l'adresse du mulet qui le porte le rassure, et il examine à son aise les incidents pittoresques qui se succèdent pour le distraire : tantôt ce sont des villages prêts à glisser sur la pente rapide; tantôt c'est un couvent placé sur un cône isolé; ici un rocher, percé par le torrent, est devenu une cascade naturelle; là, un autre rocher, taillé à pic, ressemble à une haute muraille; souvent, sur les coteaux, les bancs de pierre, dépouillés et isolés par les eaux, ressemblent à des ruines que l'on aurait disposées. En plusieurs lieux, les eaux, trouvant des couches inclinées, ont miné la terre intermédiaire et formé des cavernes; ailleurs, elles se sont pratiqué des souterrains. »

Les cèdres du Liban, si célèbres dans l'antiquité biblique, méritent toujours d'être visités par le voyageur. Pour arriver sur le sommet qu'ils ombragent, on traverse la vaste plaine appelée El Sahel, couverte de villages maronites et de plantations de mûriers, d'oliviers et de figuiers. Ils occupent une région élevée et froide. Sur une plate-forme, on voit une centaine de ces arbres, dont quelques-uns ont quinze à vingt pieds de circonférence; mais c'est par l'étendue de leurs branches, toujours vertes, plutôt que par leur hauteur et leur grosseur qu'ils sont surtout remarquables. Les habitants croient pieusement que ce sont les restes de la forêt dont le bois servit à la construction du temple de Jérusalem et du palais de Salomon, il y a trois mille ans. Tous les ans, le jour de la Transfiguration, les Maronites, les Grecs et les Arméniens célèbrent une messe au pied d'un de ces arbres vénérables, sur un grossier autel de pierre.

Le nombre des habitants du mont Liban est évalué à 380,000 âmes. Les principales tribus sont : celle des Ansarieh, qui se compose d'environ 60,000 individus; celle des Druses et celle des Maronites. La tribu des Ansarieh ne professe point de religion positive, et, sauf le tribut annuel qu'elle paye à la Porte, vit dans une complète indépendance. Jusqu'en 1840, les habitants du Liban étaient administrés par des cheiks ou des émirs, chrétiens ou druses. L'ensemble de la montagne obéissait à un pouvoir unique et héréditaire, exercé par la famille des Chehab, qui recevait l'investiture de la Porte, payait un tribut, et, dans certaines circonstances, devait un contingent dont la durée de service était limitée. En 1840, à la suite du traité du 15 juillet, des forces anglo-austro-turques soumirent la Syrie et le Liban à la Turquie, ou plutôt y installèrent l'anarchie. Ce n'est pas que le gouvernement du Liban, quand il était abandonné à lui-même, eût toujours été paisible. L'histoire de la montagne est remplie du récit des intrigues, des conspirations, des soulèvements partiels, des luttes à main armée, qui presque toujours avaient pour objet de déposséder un prince régnant et de le remplacer par un autre membre de sa famille; mais, jusqu'en 1840, les guerres de religion avaient été inconnues : chacun des compétiteurs comptait parmi ses partisans des chrétiens, des Druses et des musulmans. Remis en possession de la Syrie, les Turcs n'eurent plus qu'une pensée, celle de placer le Liban sous l'administration directe de la Porte, en le réduisant à l'état de pachalik ordinaire. A la fin de 1841, sous prétexte de mettre un terme à la guerre civile, le séraskier Mustapha-Pacha fut envoyé en Syrie pour déposer l'émir Cassem. Omer-Pacha fut nommé gouverneur de la montagne : le rêve des Turcs était réalisé; mais les réclamations énergiques des cinq grandes puissances contraignirent la Porte à revenir sur cette exécution prématurée de ses projets. Cependant, l'ancienne autorité était détruite; il fallait procéder dans le Liban à une réorganisation. La France demanda qu'une administration chrétienne et indigène fût constituée sous l'autorité unique d'un membre de la famille Chehab. Les autres puissances, en présence de la résistance des Turcs, ne voulurent pas appuyer cette combinaison. C'est alors qu'on prit pour base des projets d'organisation la funeste erreur géographique d'après laquelle on distinguerait une montagne druse et une montagne chrétienne, et qu'on pensa à scinder le gouvernement du Liban. Après avoir essayé vainement de faire admettre deux musulmans comme gouverneurs, la Porte se rallia au système qui consistait à donner un chef chrétien aux districts chrétiens et un chef druse aux districts mixtes, où les chrétiens sont cependant en majorité. La mise à exécution du système des deux caïmacans amena l'horrible guerre civile de 1845. Les Druses avaient trouvé un appui matériel et moral dans la protection de l'autorité turque; soutenus par la France, les chrétiens demandèrent de nouveau le retour de la famille Chehab; la Porte s'y refusa opiniâtrément, et on se contenta de la mission de Cheik-il-Effendi, qui eut pour résultat la publication, en 1846, d'un règlement organique, instituant auprès des caïmacans une sorte de conseil de surveillance. Dans la caïmacanie druse, ce conseil était composé de chrétiens et de Druses. Les Turcs n'avaient pas réussi à réaliser leur idée d'un gouvernement musulman dans le Liban; mais ils avaient atteint une partie de leur but en faisant naître, entre Druses et chrétiens, des haines terribles, qui devaient se traduire d'abord en luttes de race, pour aboutir, en 1860, à la guerre de religion. A la suite des massacres qui ensanglantèrent la Syrie en mai et en juin de cette même année, le gouvernement français se crut tenu d'intervenir, et le pays fut occupé par nos troupes. A la suite de cette occupation furent conclus, entre les commissaires des cinq grandes puissances et de la Porte, un règlement en date du 9 juin 1861, et un autre du 6 septembre 1864, qui modifie en partie le premier. En vertu de ces deux actes diplomatiques, le Liban est aujourd'hui constitué en eyalet. Entouré par ceux de Saïda et de Damas, il comprend la côte de la Syrie, depuis le Nahr-el-Kébir au N. jusqu'à Saïda au S., moins cette ville et celles de Beyrouth et de Tripoli; à l'E., il s'étend jusqu'au Liban, et au S.-E. jusqu'à Djebel-el-Cheik, dans l'Anti-Liban. Il est administré par un gouverneur chrétien, nommé par la Porte et relevant d'elle directement. Ce fonctionnaire amovible est investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif. Il y a pour toute la montagne un *medjhi* administratif central, composé de douze membres délégués par les *mudirats*, et répartis entre les différents *mudirats*. Ce *medjhi* est chargé de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses, et de donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui sont soumises par le gouverneur. La montagne est divisée en sept arrondissements administratifs. Il y a dans chacun de ces arrondissements un agent administratif nommé par le gouverneur et choisi dans le rite dominant. Les arrondissements sont divisés en cantons, dont le territoire est à peu près réglé sur celui des anciens *aklims*. A la tête de chaque canton il y a un agent nommé par le gouverneur, sur la proposition du chef de l'arrondissement, et à la tête de chaque village un cheik choisi parmi les habitants et nommé par le gouverneur. En temps ordinaire, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois sont exclusivement assurés par le gouverneur, au moyen d'un corps de police mixte.

LIBANE s. m. (li-ba-ne — du gr. *libanos*, encens). Bot. Syn. de BOSWELLIE.

— Ornith. Un des noms du pélican.

LIBANIEN, IENNE adj. (li-ba-niain, iè-ne). Qui appartient au Liban : *Deux ou trois cimes plus éloignées et plus élevées que les autres et que le reste de la chaîne* LIBANIENNE... (Lamart.)

LIBANIUS, célèbre rhéteur grec, né à Antioche vers 314, mort vers 400. Dès l'enfance, il manifesta les plus grandes dispositions pour les lettres et l'éloquence; aussi, quand il fut parvenu à l'adolescence, ne rencontrant point dans sa ville natale un seul professeur instruit, il se rendit à Athènes, qu'il trouva en proie aux dissensions d'écoles rivales, dont tout l'enseignement se bornait à la discussion de questions puériles. Libanius acheva ses études à l'écart des sectes et vint se fixer à Constantinople, où il ouvrit une école privée dont les cours furent suivis par une si grande quantité d'élèves que les professeurs publics, furieux de voir leurs classes désertes, accusèrent leur rival de magie. Expulsé de Constantinople sur cette simple dénonciation, le rhéteur se rendit à Nicomédie, où il enseigna pendant cinq années, et, ce laps de temps écoulé, se retira définitivement à Antioche. Libanius fut dès lors un des derniers défenseurs, et le plus éloquent, du paganisme contre l'envahissement de la religion chrétienne. Les sectaires de la nouvelle religion rendaient eux-mêmes hommage à son immense talent, et si l'on compte parmi ses élèves l'empereur Julien, qui devait plus tard imposer par la force les opinions de son maître, on y rencontre aussi deux lumières de l'Eglise catholique : saint Basile et saint Jean Chysostome. Lorsque, grâce à l'empereur Julien, le culte païen fut réintégré dans son antique splendeur, Libanius arrêta toute réaction violente et laissa même les chrétiens jouir en paix des avantages matériels qu'ils avaient enlevés aux pontifes des anciens dieux. Sa modération, son esprit de conciliation le mirent à l'abri des persécutions exercées par les empereurs chrétiens; à peine fut-il inquiété lors des rudes entraves qu'imposa Valentinien Ier aux sectes schismatiques et aux derniers défenseurs du paganisme. Lorsque Théodose interdit les sacrifices des victimes, Libanius tenta un dernier effort en faveur des dieux de la Grèce. Il protesta avec indignation contre la destruction des temples et des monuments par une foule ignorante, que menait à sa guise la bande furibonde des moines. C'est à ces derniers, aux hommes noirs, qu'il lance ses plus véhémentes malédictions, « à ces moines qui mangent plus que des éléphants, passent leur temps à boire et à chanter, et volent, pour les vendre, le bois, le fer et les pierres des temples. Ces voleurs, vêtus de noir, se répandent dans la campagne, saccagent les fermes, tuent ceux qui résistent; et si on leur demande en vertu de quel droit ils se livrent à ces violences; ils répondent qu'ils font la guerre aux temples!... Si l'on s'adresse aux évêques pour obtenir réparation, on est injurieusement repoussé. Les citoyens de l'empire, ainsi livrés aux sicaires, aux incendiaires et aux voleurs, ne sont-ils plus sujets du prince? » Cette protestation fut vaine. En 392, une loi ordonna la fermeture des temples; le christianisme devenait religion officielle et proscrivait à son tour; le dernier des païens survécut encore quelques années à la destruction de sa religion.

Libanius fut un écrivain d'un rare mérite. Il possédait à fond la langue classique; ses discours sont animés d'une vivacité qui n'exclut point l'atticisme; ses descriptions réunissent l'élégance à l'exactitude; son style est harmonieux et sonore, en dépit d'une certaine redondance et de l'affectation qui se trahissent par intervalles. Sa recherche constante de la pensée le conduit parfois à l'obscurité, bien que, généralement, il se préoccupe plus de la forme que du fond. Malgré ces réserves, les discours et surtout la correspondance de Libanius offrent un grand intérêt historique et littéraire. Il n'existe point d'édition complète des œuvres de ce puissant sophiste. Les *Progymnasmata* (modèles d'exercice d'éloquence et de rhétorique) ont été imprimés pour la première fois à Bâle en 1541, in-8°; les *Discours et déclamations* ont paru à Ferrare en 1517, in-4°, et enfin la meilleure édition des *Lettres* de Libanius est celle de J.-Ch. Wolf (Amsterdam, 1738, in-fol.).

LIBANOMANCIE s. f. (li-ba-no-man-sî — du gr. *libanos*, encens; *manteia*, divination). Divination au moyen de l'encens, que pratiquaient les anciens.

LIBANOMANCIEN, IENNE s. (li-ba-no-man-siain, iè-ne — rad. *libanomancie*). Personne qui pratiquait la libanomancie.

LIBANOTIDE s. m. (li-ba-no-ti-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent en Europe et dans l'Asie méridionale.

LIBARID, général géorgien, mort vers 1060. Il appartenait à la puissante famille des Orpelians, était connétable et gouvernait la plus grande partie de la Géorgie méridionale lorsque, le roi Bagrat IV lui ayant enlevé sa femme, il leva contre ce prince l'étendard de la révolte et le détrôna (1045); mais, peu après, Bagrat recouvra la couronne, grâce à l'intervention de l'empereur de Constantinople. Par la suite, Libarid se joignit à l'armée impériale, commandée par Isaac Comnène, pour combattre les Turcs qui envahissaient l'Arménie, contribua à la victoire remportée sur les musulmans, mais fut fait néanmoins prisonnier et recouvra au bout de deux ans la liberté.

LIBATION s. f. (li-ba-si-on — latin *libatio*; de *libare*, verser, répandre, le même que le grec *leibein*, et le gothique *laubian*, même sens, de la racine sanscrite *labh*, lancer, jeter). Antiq. Action de répandre un liquide en l'honneur d'une divinité : LIBATION *de vin, d'eau, de sang. Faire des* LIBATIONS.

— Fam. Action de boire : *Sa démarche chancelante prouvait qu'il venait de faire de nombreuses* LIBATIONS.

— **Encycl.** Dans les temps les plus reculés, l'homme, se faisant de la divinité une idée grossière et matérielle, a cru se la rendre favorable en lui faisant partager les aliments qu'il tenait d'elle. Quand cette idée s'épura, elle donna lieu à l'idée de sacrifice; l'homme crut être agréable à la divinité en se privant pour elle d'un objet d'ailleurs inutile à celle-ci. Voici pourquoi jamais un sacrifice n'avait lieu chez les anciens sans une libation préalable. Chez les Romains, quand il sacrifiait aux dieux, le prêtre goûtait le vin qui était dans un vase appelé *simpurium*, le faisait goûter à ceux qui étaient présents, et le versait ensuite entre les cornes de la victime. Après avoir ainsi versé le vin, il arrachait quelques poils du front de l'animal destiné à être immolé, et les jetait dans le feu : c'est ce qu'on appelait *libamina prima*. Les *libations* ne se faisaient pas toujours avec du vin; on en faisait encore avec du sang que l'on répandait sur l'autel; avec de l'eau, du miel et du lait. La cérémonie des *libations* n'était pas non plus restreinte aux sacrifices : elle était aussi d'un très-fréquent usage dans les repas. Au second service, les Romains avaient coutume de faire une *libation* en l'honneur des dieux qu'ils croyaient présider à la table, ou même en l'honneur de quelqu'un des convives. Dans ce dernier cas, la *libation* consistait à répandre un peu de vin sur la table ou à terre, en y joignant quelques paroles, soit conformes à un formulaire, soit simplement improvisées. C'était une manière de toast porté à la santé, à la prospérité, au succès des entreprises des convives qu'on voulait particulièrement honorer.

LIBATOIRE adj. (li-ba-toi-re — lat. *liba-*

torius. V. LIBATION). Antiq. Se dit des vases qui servaient aux libations : *Vases* LIBATOIRES.

LIBATTE s. f. (li-ba-te). Campement, village de certaines peuplades nègres.

LIBAU, ville et port de mer de la Russie d'Europe, gouvernement de Courlande, district de Hasenpoth, à 170 kilom. O. de Mitau, à l'embouchure du petit lac de même nom dans la Baltique; 12,000 hab., dont 1,500 juifs. Port de commerce; exportation des produits agricoles, importation de denrées coloniales.

LIBAVIUS (André), médecin et chimiste allemand, né à Halle vers le milieu du XVIe siècle, mort à Cobourg en 1616. En 1588, il professait la littérature à Iéna ; mais il conçut tout à coup un violent désir d'étudier les sciences naturelles. Il fut bientôt en état d'enseigner l'histoire naturelle à Cobourg, et quelque temps après il exerça la médecine à Rotembourg. Vers 1606, il fut nommé directeur du gymnase de Cobourg; il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. C'est dans cet établissement, entièrement consacré à la science, qu'il exécuta la plupart de ses expériences et écrivit presque tous ses ouvrages scientifiques. De la vie privée de Libavius on ne connaît que fort peu de chose; mais on sait mieux le rôle que ce savant a joué dans la science. Suivant M. F. Hœfer, quoique disciple de Paracelse, il se distingua de la plupart des paracelsistes par sa modération et son esprit d'indépendance. Loin de jurer sur les paroles du maître, il le réfuta quand il le crut dans l'erreur, interrogea l'expérience et contribua puissamment au progrès de la science. La découverte la plus importante de Libavius, à laquelle il a attaché son nom, est celle du bichlorure d'étain, plus connu sous le nom de *liqueur fumante de Libavius* (*spiritus fumans Libavii*). V. LIQUEUR.

Chose curieuse, dans les ouvrages de Libavius, il est à peine question de cette substance. « On s'attendait au moins, dit M. Hœfer (*Histoire de la chimie*), à une description détaillée de cette découverte ; à peine l'auteur en dit-il quelques mots en passant, et il n'en parle que comme d'une chose commune, dont l'invention ne lui appartiendrait nullement. » Libavius donne à ce corps le nom de liqueur ou esprit de sublimé mercuriel (*liquor seu spiritus argenti vivi sublimati*) ; il l'employait comme caustique. Après Basile Valentin, Libavius est un des chimistes qui se sont le plus occupés des préparations antimoniales. Il a étudié les propriétés médicinales de l'émétique, et, en combinant les fleurs d'antimoine (oxyde d'antimoine) avec la crème de tartre (bitratrarte de potasse), il a obtenu le composé de tartre et d'antimoine calciné, dont il est si souvent question dans ses œuvres. On a aussi décrit avec une grande exactitude la préparation du verre d'antimoine, qu'il obtint en faisant fondre l'oxyde d'antimoine avec du nitre et de la limaille de fer. L'arsenic blanc sublimé (*arsenicum album sublimatum*), notre acide arsénieux, fut employé par Libavius dans le traitement externe des ulcères cancéreux. Il fit aussi servir cette substance à la confection de la mort aux rats, en la mélangeant avec de la farine et du lait. Libavius s'est occupé de toxicologie, et, à propos des expériences faites sur les animaux pour connaître l'effet des poisons sur l'organisme vivant, il a fait une remarque très-judicieuse : « Les expériences, dit-il, qui sont faites sur des chiens, des chats, des cochons, etc., ne nous inspirent pas beaucoup de confiance. Les animaux sont autrement affectés que les hommes, et même, parmi ceux-ci, il n'y a pas deux tempéraments qui se ressemblent : il est donc impossible que ces expériences donnent des résultats absolus, applicables à tous les cas. » Parmi les expériences remarquables de Libavius, il faut citer la préparation de l'esprit acide de soufre, qu'il obtenait en brûlant du soufre et en faisant arriver les résidus gazeux de cette combustion dans un récipient plein d'eau. Ce produit n'était autre que la dissolution aqueuse d'acide sulfureux. Il remarqua que cette dissolution, abandonnée à l'air libre, se transforme peu à peu en un liquide identique avec celui qui s'obtient par la calcination du vitriol vert, ou par la réaction de l'eau-forte sur le soufre. Dans ces divers cas, en effet, on obtient de l'acide sulfurique, parce que chaque fois on opère, par des voies différentes, l'oxydation de l'acide sulfureux. Dans ses recherches sur la coloration des substances vitrifiables, il remarqua que les chaux métalliques (oxydes métalliques) sont susceptibles de colorer le verre, et par suite rendent possible la production artificielle des pierres précieuses. A ce sujet, on doit dire que la découverte de la coloration rouge du verre par les sels d'or, découverte dont l'origine a été fort discutée, a été probablement faite par Libavius, ce savant ayant indiqué, d'une manière très-nette, que le verre rouge hyacinthe est fait avec un mélange d'or et de fer. Aucune partie de la chimie n'est restée étrangère à Libavius ; il a traité avec une grande compétence tout ce qui touche au traitement des minerais et à la purification des métaux. La chimie organique attira Libavius d'une manière toute particulière, parce qu'elle comprend la préparation de la majeure partie des médicaments. En soumettant le camphre à l'action de l'eau-forte, il découvrit la substance connue aujourd'hui sous le nom d'acide camphorique. Dans les ouvrages de Libavius, on trouve des détails très-précis sur l'extraction de l'alcool de la bière et des moûts fermentés, et sur la fabrication de l'esprit-de-vin avec les grains, les fruits, les glands, etc. L'analyse du vin y est indiquée. Libavius s'est occupé avec succès des eaux minérales, qui jusqu'à son époque n'avaient été étudiées que très-superficiellement. Il a consacré à ce sujet un livre spécial. Pour terminer cette nomenclature des travaux de Libavius, il nous reste à mentionner les recherches curieuses qu'il fit sur la transfusion du sang. « Ayez, dit-il, un homme sain et vigoureux et un homme sec et décharné, qui possède à peine un souffle de vie. Ouvrez l'artère du premier, insinuez-y un tuyau d'argent; ouvrez ensuite une artère du second, placez un autre tuyau dans ce vaisseau et bouchez si exactement les deux tubes que le sang de l'homme sain s'introduise dans le corps de l'homme malade : il y portera la source de la vie, et toute infirmité disparaîtra. »

Les ouvrages qu'a écrits Libavius sont nombreux ; mais ce ne sont, pour la plupart, que de laborieuses compilations des alchimistes anciens ou contemporains. Toutefois, on rencontre dans ces livres quelques observations qui lui sont propres, et qui dénotent chez lui un véritable esprit scientifique. D'après leur nature, les écrits de Libavius peuvent être groupés en trois classes : d'abord ceux qui traitent de chimie; puis ceux dans lesquels il se livre à des polémiques contre les médecins galénistes, en défendant, avec beaucoup d'énergie, la thérapeutique chimique; et enfin ceux dans lesquels il s'occupe seulement d'alchimie. Nous ne citerons que les principaux de ces ouvrages : *Alchymia recognita, emendata et aucta, tum dogmatibus et experimentis nonnullis, tum commentario medico-physico-chemico* (Francfort, 1597, in-4o); *De examine panaceæ Amwaldinæ, ut quisque judicare possit qua arte Amwaldus usus sit* (Francfort, 1594, in-8o); *Neo-paracelsica, in quibus vetus medicina defenditur adversus* Περιθίσματα *tum G. Amwald, cujus liber de panacea excutitur, tum J. Grammani, servata vera veræ chemiæ laude* (Francfort, 1594); *Anatome tractatus neo-paracelsici de pharmaco cathartico scripti adversus galenicos veteris veræque medicinæ professores* (Francfort, 1594); *Novus de medicina veterum tractatus* (Francfort, 1599); *Examen philosophiæ magicæ O. Crolii* (Francfort, 1615); *Defensio et declaratio alchymiæ transmutatoriæ Nicol. Guiberto opposita* (Francfort, 1604) ; *Alchymia triumphans de iniqua collegii Galenici Spurii censura et J. Riolani monographia funditus eversa* (Francfort, 1607) ; *Examen censuræ scholæ parisiensis contra alchymiam* (1601-1604); *Commentatorium alchymiæ, pars I : Præmissa est deffusio alchymiæ et refutatio objectionum ex censura scholæ parisiensis* (Francfort, 1606, in-fol.); *Tractatus duo physici; prior de impostura vulnerum per unguentum armarium curatione, posterior de cruentatione cadaverum injusta cæde factorum, præsente qui occidisse creditur* (Francfort, 1594, in-8o); *Rerum chemicarum epistolica forma ad philosophos et medicos scriptorum* (Francfort, 1595-1599); *Alchymia e dispersis passim optimorum auctorum veterum et recentiorum exemplis potissimum, tum etiam præceptis quibusdam operose collecta* (Francfort, 1595, in-fol.); *Schediastamata medica et philosophica* (Francfort, 1596); *Commentationum metallicarum libri IV, de natura metallorum, mercurio philosophorum, azotho et lapide seu tinctura physicorum conficienda e rerum natura experientia et auctorum præstantium fide* (Francfort, 1597, in-4o); *Epitome metallica cum variis tractatibus de arte probandi mineralia de aqua permanente, de aquis mineralibus* (Francfort, 1597, in-4o); *Praxis alchimiæ, id est de artificiosa præparatione, præcipuorum medicamentorum chemicorum* (Francfort, 1605-1607); *De universalitate et origine rerum conditarum* (Francfort, 1610); *Syntagma selectorum undequaque et perspicuæ traditorum alchymiæ arcanorum pro III parte commentatorium chemiæ hactenus desideratorum* (Francfort, 1611-1660); *De theriaca Andromachi senioris* (Cobourg, 1613, in-fol.); *Syntagma arcanorum, in quod congesta sunt partim nova* (Francfort, 1613); *Examen philosophiæ novæ quæ veteri abrogando opponitur* (Francfort, 1615). Les principales œuvres de Libavius, celles qui traitent de chimie médicale et de pharmacie, ont été réunies en 2 vol. in-fol., sous le titre de : *Opera medico-chymica* (Francfort, 1606).

LIBELLATIQUE s. m. (li-bèl-la-ti-ke — lat. *libellaticus;* de *libellus*, livret). Hist. ecclés. Nom donné, pendant les persécutions, aux chrétiens qui, pour éviter le martyre, se faisaient délivrer par les magistrats, à prix d'argent, des certificats attestant qu'ils avaient sacrifié aux idoles.

— **Encycl.** V. LAPSE.

LIBELLE s. m. (li-bè-le — du lat. *libellus*, dimin. de *liber*, livre). Petit écrit satirique ou diffamatoire : *Ecrire un* LIBELLE. *Publier un* LIBELLE. *La vie d'un forçat est préférable à celle d'un faiseur de* LIBELLES ; *car l'on peut avoir été condamné injustement aux galères et l'autre les mérite.* (Volt.) *Un* LIBELLE *diffamatoire est une lettre de change de coups de bâton, payable à vue.* (Boindin.) *C'est l'esclavage de la presse qui produit les* LIBELLES *et qui assure leur succès.* (B. Constant.)

— Jurispr. anc. Requête, signification. ‖ *Libelle de proclamation*, Action intentée en justice pour obtenir une réparation quelconque. ‖ *Libelle de divorce*, Chez les Romains et dans les pays de droit romain, Acte par lequel un époux annonçait à l'autre son intention de divorcer : *La femme qui n'avait aucune nouvelle de son mari à la guerre pouvait envoyer le* LIBELLE *de divorce au chef.* (Montesq.)

— Hist. ecclés. Acte signifié par écrit : LIBELLE *d'anathème, de pénitence, d'excommunication.* ‖ Certificat délivré à un chrétien par un magistrat, pour assurer qu'il a sacrifié aux dieux et le mettre à l'abri de la persécution.

— **Encycl.** On confond presque toujours, dans le langage usuel, le *libelle* et le pamphlet; c'est à tort. Le phamphlet a pour objet la chose publique, le gouvernement; le *libelle* est dirigé contre les personnes, a pour objet la vie privée de ceux qu'il attaque et vise surtout au scandale. Tel est du moins le sens que les Romains attachaient au mot *libelle* et qu'il a conservé dans notre langue, car ce mot est toujours pris en mauvaise part.

A Rome, la loi des Douze-Tables, qui infligeait en peu de cas la peine capitale, voulut que l'on punît du dernier supplice celui qui réciterait publiquement ou composerait des vers injurieux ou diffamatoires, c'est-à-dire des *libelles.* « Rien de plus sage, dit Cicéron; notre vie doit être soumise au jugement des magistrats, à leurs sentences légitimes, et non aux fantaisies des poëtes; et, s'il est permis de nous attaquer, c'est à la condition que nous puissions répondre et nous défendre devant un tribunal. » Tibère montra contre les *libelles* et leurs auteurs la plus grande sévérité; il renouvela à ce sujet la loi sur les crimes de lèse-majesté; Néron, Constantin, Théodose prononcèrent des peines contre ceux même qui les lisaient.

Par le code de Justinien, ceux qui avaient été condamnés pour des *libelles* diffamatoires étaient déclarés inhabiles à tester.

En France, dans les siècles qui précédèrent la Révolution, les peines contre les *libelles* furent très-sévères. On lit dans un édit du 17 janvier 1561, donné à Saint-Germain-en-Laye : « Voulons que tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et *libelles* diffamatoires, soient punis pour la première fois du fouet, et pour la seconde fois de la vie. » La célèbre ordonnance de Moulins, en 1566, confirma ces rigueurs. Malgré tout, jamais et *libelles* et pamphlets ne furent plus communs qu'à cette époque et jusqu'à la fin de la Fronde. Le despotisme de Louis XIV lui-même n'en obtint pas raison. En 1689, Chavigny, ayant publié le *Cochon mitré, libelle* dirigé contre l'archevêque de Reims, Le Tellier, frère de Louvois, fut arrêté, conduit au Mont-Saint-Michel et enfermé dans une cage de fer, où il passa trente années. En 1694, le 19 novembre, on pendit en place de Grève un compagnon imprimeur et un garçon relieur, pour avoir imprimé, relié, vendu et débité des *libelles* contre le roi. Ces *libelles* avaient rapport au mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon. Ils étaient accompagnés d'une gravure représentant la statue de la place des Victoires ; mais, au lieu des quatre figures qui sont aux angles du piédestal, c'étaient quatre femmes qui tenaient le roi enchaîné : Mmes de La Vallière, de Fontanges, de Montespan et de Maintenon. Au XVIIIe siècle, les auteurs de *libelles*, quoique toujours exposés aux rigueurs et aux caprices du pouvoir, surtout aux lettres de cachet, pullulèrent à l'envi. Il en est parmi eux qui sont devenus célèbres, et ont mis dans le *libelle* un certain talent : Fréron, La Beaumelle, Linguet. Celui-ci a dirigé contre l'abbé Morellet un écrit qui a pour titre : *Théorie du libelle* ou l'*Art de calomnier avec fruit* (1775, in-12.)

La nouvelle législation française, en supprimant le despotisme et l'arbitraire de l'ancien régime, a soumis le *libelle* aux lois qui répriment la diffamation.

LIBELLE s. f. (li-bè-le — lat. *libella*, dimin. de *libra*, livre). Antiq. Petite monnaie qui valait un seizième du denier selon les uns, un douzième suivant d'autres, un dixième d'après une troisième opinion.

LIBELLÉ, ÉE (li-bèl-lé) part. passé du v. Libeller. Rédigé dans les termes voulus : *Arrêt* LIBELLÉ. *Ordonnance* LIBELLÉE.

— s. m. Rédaction d'un acte judiciaire ou administratif : *Ce* LIBELLÉ *est irrégulier.*

LIBELLER v. a. ou tr. (li-bèl-lé — rad. *libelle*). Rédiger dans la forme légale : LIBELLER *une demande, un exploit.*

— Fin. Spécifier la destination, l'emploi d'une somme : LIBELLER *une ordonnance de payement.*

Se libeller v. pr. Etre libellé : *Ce n'est pas en ces termes que cet acte doit* SE LIBELLER.

LIBELLISTE s. m. (li-bèl-li-ste — rad. *libelle*). Faiseur de libelles; auteur d'un libelle : *Plus on aime la liberté de la presse, plus on méprise les* LIBELLISTES. (B. Constant.) *Huit jours d'exagération et de mensonge usent toutes les plumes des pamphlétaires et des* LIBELLISTES. (Thiers.) *Les* LIBELLISTES *vont de pair avec les délateurs.* (Dupin.)

Moins écrivains que *libellistes*,
Nos aristarques de greniers,
Pour vivre se font journalistes...
Que ne se font-ils journaliers?
LEBRUN.

Tout *libelliste* avide,
Armé de l'imposture, est un lâche homicide.
M.-J. CHÉNIER.

Libelliste (LE), roman par M. Henri Martin (1833). Sous le romancier apparaît, dans ce livre, le futur historien. C'est un épisode de la Fronde qu'il met en scène d'une façon originale, et en faisant mouvoir tous les fils des intrigues compliquées par lesquelles cette période de l'histoire de France est restée typique. Son libelliste est un personnage réel, Saint-André; M. Henri Martin s'est contenté de le mieux faire ressortir par quelques fictions. Saint-André publie un pamphlet qui est presque un journal, le *Vrai Français;* c'est son arme de guerre.

Homme au visage sombre et toujours encadré d'un capuce, il a pris part aux premiers troubles; étranger aux partis, il a deviné une démocratie naissante; mais il emploie un mauvais moyen pour la servir : il essaye d'assassiner, rue Hautefeuille, Condé qui passe; le duc de La Rochefoucauld détourne le coup, et Saint-André, accablé d'un pardon humiliant, fuit tous les regards. Mais n'a-t-il pas son pays à servir? Ce peuple qui crie sous ses fenêtres : *Vive la République!* et que l'on mène à droite, à gauche, doit désirer une amélioration dans son sort; ce n'est pas pour le seul bon plaisir des seigneurs qu'il a pris les armes. Saint-André le servira de toute sa force, de toute son énergie. Plus tard, cependant, on accuse le libelliste de s'être rangé du parti des princes et de n'être plus que l'espion de Condé. Il arrache alors son capuce, et il montre sa tête privée d'oreilles... C'est ainsi que M. le Prince a récompensé les avis qu'il lui a donnés dans son libelle du *Vrai Français.* Croira-t-on maintenant qu'il soit l'ami du prince? A travers de nombreux incidents, le dénoûment se prépare; la monarchie triomphe, Saint-André est pendu et les services qu'il a rendus à la cause populaire sont oubliés par le peuple lui-même.

Il y a dans cet ouvrage une grande et sérieuse érudition ; plusieurs chapitres sont fort curieux. Une double intrigue publique et privée, dont nous avons dû omettre les détails, mais qui n'en est pas moins fort intéressante, se développe à l'aise, sans que l'une nuise en rien à l'autre ou la retarde. Le style, toujours correct, s'élève quand il le faut jusqu'à l'éloquence, et le seul reproche qu'on puisse adresser à ce livre, c'est de faire parfois trop voir dans le libelliste du XVIIe siècle le libéral du XIXe.

LIBELLULE s. f. (li-bèl-lu-le — de *libellulus*, diminut. de *liber*, livre, parce que, dit-on, ces insectes tiennent leurs ailes au contact comme les feuilles d'un livre; mais cette étymologie est incertaine). Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des libelluliens, tribu des libellulites, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe.

— **Encycl.** Les *libellules*, plus connues sous le nom populaire de *demoiselles*, sont caractérisées par des ailes presque égales en longueur, à réseau très-compliqué; la tête très-grosse, à petites antennes styliformes; la bouche très-développée, à l'exception des palpes, qui sont rudimentaires; les tarses composés de trois articles seulement. Ce sont généralement des insectes de grande taille, de formes sveltes et élégantes, de couleurs variées et souvent éclatantes; leur agilité est très-grande. Les espèces de ce genre sont nombreuses et se trouvent en abondance au bord des eaux dans les belles journées d'été. Leur corps est fort allongé et de forme grêle, mais couvert de téguments très-solides. Leurs yeux énormes, occupant la plus grande partie de la tête, ont une belle couleur brillante, verdâtre, dorée ou bleuâtre, variable d'ailleurs suivant l'intensité de la lumière. Ces yeux sont composés; ils présentent, à un faible grossissement et même à la vue simple, des milliers de facettes, regardées par la plupart des entomologistes comme autant d'yeux distincts. Les *libellules* ont, en outre, trois ocelles ou petits yeux lisses placés sur le sommet de la tête.

La bouche de ces névroptères est armée de fortes pièces, de dents acérées et de crochets qui les rendent redoutables pour les autres insectes; les lèvres, les mâchoires et les mandibules sont fort grandes. Les antennes, très-petites et terminées par une petite soie, leur ont fait donner le nom de *subulicornes.* Les ailes sont très-grandes, délicates, lisses, en réseau quadrillé, brillantes, richement colorées, quelquefois transparentes et irisées. Les pattes grêles et assez longues ne leur servent que pour se poser. L'abdomen est muni d'appendices de forme et de dimensions très-variables.

Les *libellules* se trouvent, pendant l'été, au bord des eaux, surtout dans les endroits où il y a beaucoup de joncs ou d'autres plantes aquatiques. Leur vol est très-rapide; on les voit raser la surface de l'eau et planer pendant fort longtemps. Il est très-difficile de les saisir; si elles sont posées, elles s'envolent brusquement dès qu'on fait mine de les approcher, et s'échappent avec une extrême agilité. La chasse qu'elles donnent aux insectes dont elles se nourrissent peut se comparer à celle des oiseaux de proie; éminemment carnassières, elles ont reçu pour cela, dans certains pays, le nom vulgaire de *mouches-dragons*. Leur vie, à l'état d'insecte parfait, est assez longue, et, comme les individus éclosent à des intervalles plus ou moins éloignés, on ne cesse de rencontrer les mêmes espèces depuis le commencement de l'été jusqu'à la fin de l'automne.

L'accouplement des *libellules* présente des particularités curieuses. « Leurs amours, dit V. de Bomare, se décident par un enlèvement. Depuis le printemps jusque vers le milieu de l'automne, on les voit dans les prairies bordées par une rivière ou par un ruisseau, les unes posées sur des plantes, les autres volant en l'air; et, parmi ces dernières, on en voit qui vont par paires singulièrement disposées. Le bout du corps de celle qui est antérieure est posé sur le cou de la postérieure : toutes deux, également amoureuses et animées des mêmes desirs, volent de concert, et elles ont alors le corps étendu en ligne droite. L'antérieure est le mâle, qui, avec les crochets qu'il a au bout du derrière, tient sa femelle saisie par le cou et la conduit en ravisseur où il lui plaît d'aller. Celle-ci paraît se laisser conduire volontiers, puisqu'elle agite ses ailes pour aller en avant, comme elle ferait si elle était entièrement libre. »

Dans ce début de l'acte amoureux, le mâle tient sa femelle et la serre de manière à ne pas la laisser échapper. Toutefois, il est encore peu avancé dans l'accomplissement de ses désirs. Il lui est impossible de rapprocher ses organes génitaux de ceux de la femelle, qu'il tient par l'extrémité du corps. Le mâle la retient ainsi quelquefois pendant fort longtemps, avant qu'elle consente à recevoir ses caresses; quand elle se rend enfin, par fatigue ou pour toute autre cause, elle recourbe son corps en forme de cercle. Son ventre ainsi replié passe entre ses pattes et par-devant sa tête, et elle porte elle-même l'extrémité de son abdomen contre les organes du mâle, qui s'accouple avec elle sans cesser de la tenir par la tête. Les deux sexes, dans cette union, forment une sorte d'anneau; ils volent dans cette attitude forcée et ne se séparent que lorsque l'acte est enfin accompli.

Cet accouplement s'opère quelquefois sur les plantes; mais souvent aussi cela n'empêche pas les insectes de voler, ou même le mâle de continuer à chasser sa proie comme à l'ordinaire. Toutefois, d'après des observations récentes, le manége que nous venons de décrire serait le simple prélude de l'accouplement, qui aurait lieu ensuite suivant le mode ordinaire. Quoi qu'il en soit, dès que tout est terminé, la femelle se rend auprès des eaux et ne tarde pas à faire sa ponte; pour cela, elle s'avance sur une branche ou une herbe placée au-dessus du liquide, et abandonne en une seule masse tous les œufs contenus dans son abdomen. Ces œufs tombent sur les plantes submergées ou même au fond de l'eau.

La larve des *libellules* a le corps plus court que l'insecte parfait; elle acquiert de bonne heure les rudiments d'ailes qui la font paraître sous l'état de nymphe; sa tête est triangulaire, ses yeux sont petits, ses pattes presque semblables à celles de l'insecte; sa couleur, d'un gris verdâtre, est souvent difficile à deviner sous la couche de boue qui salit la larve; la bouche a des organes broyeurs bien conformés, des palpes triangulaires et épineuses, la lèvre et la pièce basilaire ou mentonnière très-allongées. Son abdomen, terminé par des appendices de diverses formes, présente une ouverture circulaire, souvent bouchée par des chairs. « Au delà, dit A. Percheron, on remarque trois valvules formant une soupape, en suite de laquelle on aperçoit dans le corps un grand vide comprenant les cinq derniers anneaux; ce vide est un réservoir destiné à l'air et à l'eau; quand l'insecte veut le remplir, il écarte les appendices de l'extrémité de son abdomen, relève les valvules, et, opérant le vide en faisant remonter vers le thorax un corps formé d'un lacis de vaisseaux trachéens que Reaumur a appelé le *tampon*, il fait remonter l'eau dans le tube; là, au moyen d'un appareil composé de douze rangées de petits follicules, qui deviennent des espèces de branchies, l'animal absorbe l'air contenu dans l'eau, et la rejette ensuite avec force par l'anus quand elle lui devient gênante; ce rejet sert aussi, chez lui, à la progression et peut-être à la défense, et il est probable qu'il sert quelquefois uniquement dans ce but. »

Les larves des *libellules* marchent lentement et semblent se traîner avec peine, soit au fond de l'eau, soit sur les plantes aquatiques; souvent elles vivent dans la vase. Éminemment carnassières, elles attaquent des insectes, des mollusques et même de très-petits poissons. La lenteur de leur marche, qui leur nuirait beaucoup pour atteindre leur proie, est suppléée par l'énorme développement de la lèvre inférieure, qui peut s'étendre brusquement et égaler presque la longueur du corps; cette lèvre, de forme concave, se termine par une paire de palpes triangulaires, dentées en scie, qui remplissent l'office d'une pince; la larve peut ainsi saisir et retenir sa proie, puis la porter à sa bouche, en repliant sa lèvre. Grâce à cette disposition, elle peut encore rester à une assez grande distance des animaux dont elle veut s'emparer et ne point les effrayer par son approche.

La larve des *libellules* reste près d'une année sans quitter l'eau, et, pendant ce temps, elle change plusieurs fois de peau. La nymphe ne s'en distingue que par son corps plus allongé et pourvu d'ailes rudimentaires; du reste, elle est tout aussi active, et son genre de vie est exactement le même. Quand elle est au moment de passer à l'état d'insecte parfait, elle sort de l'eau en grimpant le long de quelque plante aquatique, et s'y fixe la tête en haut. Il se passe souvent une ou plusieurs heures, quelquefois même jusqu'à un jour, avant que la métamorphose s'opère. Enfin, le fourreau se fend sur le corselet, la *libellule* dégage sa tête et ses pattes; mais, pour pouvoir les retirer entièrement, elle se renverse la tête en bas. Ses pattes dégagées, elle s'en fait un point d'appui sur la plante pour faire sortir le reste du corps de son enveloppe; les ailes sont alors étroites et plissées; mais bientôt, par suite de l'accès de l'air, elles se sèchent, s'étendent, et, au bout d'une heure ou deux, l'insecte prend son vol pour commencer sa nouvelle vie.

LIBELLULIEN, IENNE adj. (li-bèl-lu-liain, iè-ne — rad. *libellule*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux libellules.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre libellule : *On ne doit pas s'étonner de voir les* LIBELLULIENS *affectionner le voisinage des eaux.* (E. Blanchard.)

LIBELLULITE adj. (li-bèl-lu-li-te — du rad. *libellule*). Entom. Qui ressemble à une libellule. ‖ On dit aussi LIBELLULIDE et LIBELLULOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des libelluliens, ayant pour type le genre libellule.

LIBELT (Charles), philosophe et patriote polonais, né à Posen en 1807. Il remporta en 1828 un prix à l'université de Berlin pour une dissertation latine *Sur le panthéisme*, se fit recevoir docteur en philosophie en 1829 et se rendit alors à Paris, d'où le rappela, en décembre 1830, le soulèvement de la Pologne russe. Libelt se rendit à Varsovie, servit avec distinction dans l'artillerie jusqu'à la fin de la révolution, et obtint le grade d'officier. De retour dans sa ville natale, pendant plusieurs années il s'occupa d'agriculture. En 1840, il prit à Posen la direction du *Magasin hebdomadaire littéraire*, et y joignit, quelques mois après, celle de l'*Année*, autre recueil du même genre. Il fut bientôt à la tête du mouvement littéraire de sa province et s'occupa en même temps de politique. Compromis en 1846 dans la conspiration démocratique de Mieroslawski, il fut emprisonné à Berlin sous l'inculpation du crime de haute trahison. Après plus d'une année d'emprisonnement, il attendait encore le moment de comparaître devant ses juges, lorsqu'il fut inopinément rendu à la liberté par la révolution de mars 1848. Il devint alors successivement membre du comité national de Berlin, du congrès slave de Prague, de la seconde Chambre prussienne, qui ne tarda pas à être dissoute, et enfin de l'Assemblée nationale allemande. Après cette rapide carrière politique, qui se termina en 1849, Libelt s'établit de nouveau à Posen et y fonda une feuille démocratique, le *Journal polonais*, dont il fut le principal rédacteur, mais qui, après une année de lutte, dut cesser de paraître en 1850, devant les efforts de la réaction. Ce fut à cette époque que parurent la plupart de ses ouvrages, dont quelques-uns avaient déjà été publiés par fragments. Il se livra ensuite de nouveau aux travaux agricoles et reparut à la Chambre en 1859, comme représentant du cercle de Gnesen. Il siége depuis lors dans cette assemblée, où il est devenu un des chefs de la fraction polonaise. On a de lui : *Cours de mathématiques pour les gymnases* (Posen, 1844); *Philosophie et critique* (Posen, 1848-1850, 5 vol.); la *Pucelle d'Orléans*, ouvrage écrit pendant qu'il était en prison (Posen, 1847); *Recueil d'opuscules* (Posen, 1849-1851, 6 vol.); *Esthétique* (Posen, 1851, 3 vol.); *Système d'éthique* (Posen, 1857); les *Deux frères Sniadecki* (Posen, 1866). Par ses ouvrages de philosophie et de critique, Libelt s'est placé, avec Trentkowski, à la tête des littérateurs polonais qui ont écrit sur ces matières. A la clarté, la pénétration et la vivacité du jugement, il joint une profonde érudition et un style des plus brillants. Prenant pour point de départ la philosophie allemande, il a cherché à lui imprimer une direction nouvelle, l'a refondue, en quelque sorte, dans un moule slave, et est ainsi devenu un penseur original et indépendant.

LIBER s. m. (li-bèr — mot lat. d'où est dérivé le mot livre, parce que le liber de certains arbres servait de papier aux anciens). Bot. Partie intérieure de l'écorce, composée de couches minces et superposées.

— **Encycl.** Le *liber* se trouve à la partie intérieure de l'écorce; il comprend donc les couches les plus récemment formées, celles dont la vie est la plus active. Par suite de la formation annuelle de nouvelles couches d'aubier, il se trouve constamment rejeté en dehors. Ses lames ou feuillets, très-minces et superposées comme les pages d'un livre, se composent d'un réseau vasculaire, dont les mailles sont anastomosées, non pas dans tous les sens, mais seulement en hauteur et en largeur; elles sont unies par du tissu cellulaire, qui les soude souvent entre elles, au point qu'on ne peut les séparer qu'en les faisant macérer dans l'eau. Elles sont quelquefois si délicates, qu'on croirait voir une étoffe ou un tissu léger; on peut citer comme exemples le tilleul, le mûrier, et surtout le laget ou bois-dentelle. On a cru autrefois que la couche la plus récente ou la plus interne du *liber* se transformait tous les ans en une couche d'aubier; cette opinion, soutenue surtout par Duhamel, est aujourd'hui reconnue fausse. Le *liber* est nécessaire à la vie du végétal; tout arbre dont on enlève les couches corticales souffre et languit, si l'incision a pénétré jusqu'au *liber;* toutefois, ce dernier se répare si l'on a soin de préserver la plaie du contact de l'air. Il joue un grand rôle dans l'accroissement des arbres, la formation des sucs propres, la guérison des plaies, la réussite des greffes, des boutures, des marcottes, etc. On a remarqué que le *liber* est plus épais sur les arbres de même espèce qui croissent dans un bon terrain, qu'il l'est aussi du côté où les racines sont plus fortes, plus nombreuses, ce qui explique très-bien l'accroissement plus ou moins rapide, suivant les circonstances, des arbres ou de leurs diverses parties.

LIBER, un des surnoms de Bacchus.

LIBERA s. m. (li-bé-ra — impér. lat. qui signif. *délivre*). Prière que l'Eglise catholique fait pour les morts, et qui commence par le mot *Libera.*

— Fam. *Chanter un libera*, Se sentir délivré, débarrassé : *Quand il sera mort, nous* CHANTERONS UN LIBERA. ‖ Cette locution n'est pas juste, le *libera* étant un chant de supplication et non pas un chant de triomphe.

LIBERA, nom sous lequel on désignait Proserpine en Sicile.

LIBÉRABLE adj. (li-bé-ra-ble — rad. *libérer*). Qui peut être libéré; qui est dans les conditions voulues pour être libéré du service : *Soldats* LIBÉRABLES.

LIBÉRAL, ALE adj. (li-bé-ral, a-le — lat. *liberalis*, qui convient à une personne libre; de *liber*, libre). Généreux, qui donne volontiers, qui aime à donner : *Soyez* LIBÉRAL *avec mesure, pour rester indépendant et respecté.* (Latena.)

Il choisit une nuit *libérale* en pavots.

LA FONTAINE.

— Qui est favorable à la liberté : *Des idées* LIBÉRALES. *Des opinions* LIBÉRALES. *L'ironie fut de tout temps le caractère du génie philosophique et* LIBÉRAL. (Proudh.) *Nos mœurs sont* LIBÉRALES; *nos lois ne le sont point.* (E. Laboulaye.) *Il n'y a que les peuples déjà libres auxquels il soit donné de faire des révolutions* LIBÉRALES. (Vacherot.) *Les rois guerriers ne sont jamais des rois* LIBÉRAUX. (T. Delord.) ‖ Qui développe librement les facultés de l'homme : *Éducation* LIBÉRALE. *Le canotage constitue un exercice* LIBÉRAL *dont la pratique fortifie un grand nombre de facultés morales.* (E. Chapus.) *La* LIBÉRALE *antiquité croyait qu'il n'est pas bon de faire peu de cas de soi-même et d'abdiquer volontairement sa fierté.* (Renan.)

— *Arts libéraux*, Ceux qui exigent particulièrement l'intervention de l'intelligence, et qui étaient autrefois l'apanage des gens de condition libre, par opposition aux arts manuels, qui étaient réservés aux esclaves : *L'avantage des* ARTS LIBÉRAUX *sur les arts mécaniques est compensé par l'utilité bien supérieure de ces derniers.* (D'Alembert.) *L'envie est le tourment des hommes voués au culte des* ARTS *soi-disant* LIBÉRAUX. (Custine.)

— *Profession libérale*, Profession dans l'exercice de laquelle l'intelligence a plus de part que la main : *On compte très-peu de saints de condition bourgeoise et ayant exercé les* PROFESSIONS *dites* LIBÉRALES. (Renan.)

— Substantiv. Personne qui aime à donner : *Le* LIBÉRAL *use de ses biens et sait les employer honorablement, selon que la droite raison l'ordonne.* (Boss.)

— Partisan de la liberté, des idées libérales : *Un gouvernement de* LIBÉRAUX.

Cet observateur moral
Parfois se dit journaliste
Et tranche du *libéral.*

BÉRANGER.

‖ Nom donné particulièrement aux partisans de la monarchie constitutionnelle.

LIBERALE DA VERONA, peintre italien, né à Vérone en 1451, mort dans la même ville en 1536. Il eut pour maître Jacopo Bellini et s'inspira de la manière de Mantegna, comme le prouve ce qui nous reste de son œuvre, surtout l'*Adoration des mages* de la cathédrale de Vérone. Par l'élégance du dessin, par la souplesse des draperies, par son coloris brillant et varié, par l'expression gracieuse des têtes, Liberale se plaça parmi les meilleurs artistes de son temps. Il ne se borna pas à exécuter de grandes peintures; il enrichit des livres de chœur de miniatures extrêmement remarquables et aujourd'hui encore fort admirées. Plusieurs de ses œuvres, citées par Vasari, sont aujourd'hui perdues. Nous citerons de lui, à Verone : le *Christ mort* et le *Père éternel dans une gloire d'anges jouant de divers instruments*, fresques qu'on voit à Sainte-Anastasie; une *Madone* sur bois, à la cathédrale; la *Nativité* et la *Mort de la Vierge*, l'*Adoration des mages*, à l'oratoire de l'évêché; *Saint Antoine de Padoue*, à San-Fermo-Maggiore. Citons encore deux toiles d'un sentiment exquis : *Saint Sébastien* et *Madone avec saint Laurent et saint Christophe*, au musée de Berlin.

LIBÉRALEMENT adv. (li-bé-ra-le-man — rad. *libéral*). D'une manière libérale, généreuse : *On ne donne rien si* LIBÉRALEMENT *que ses conseils.* (La Rochef.) ‖ Sans ménagement, sans réserve : *Il dote* LIBÉRALEMENT *ses amis de toute sorte de vertus. Il m'a* LIBÉRALEMENT *accablé d'une multitude d'injures.*

— En homme libre, d'une façon large, libérale : *Elever* LIBÉRALEMENT *ses enfants.*

— En libéral, d'une manière favorable à la liberté : *Penser* LIBÉRALEMENT.

LIBÉRALES s. f. pl. (li-bé-ra-le — lat. *liberalia;* de *Liber*, Bacchus). Fêtes qu'on célébrait à Rome et dans quelques villes d'Italie en l'honneur de Bacchus.

— **Encycl.** La fête des *libérales* tombait le XVIe des calendes d'avril (17 mars). Le jour des *libérales*, on voyait dans les rues, sur les places, de vieilles prêtresses de Bacchus, qui, couronnées de lierre et assises le long des maisons, avaient devant elles un foyer allumé, sur lequel elles préparaient de petits gâteaux recouverts de miel blanc, qu'elles vendaient tout chauds aux passants. Mais les cérémonies les plus importantes de la journée étaient les prises de toge virile. Dès le matin, le jeune homme quittait sa bulle et allait la pendre au cou des lares domestiques. De là, suivi processionnellement de ses parents, des clients et des amis de sa famille, il se rendait au temple pour recevoir la toge, qui le faisait homme. Les enfants des riches citoyens se rendaient au Capitole, qui était le lieu ordinaire de ces grandes cérémonies de famille. Des sacrifices et des actions de grâces étaient offerts aux dieux pendant que le nouveau citoyen revêtait la toge. Le même cortége l'accompagnait ensuite au Forum, comme pour le présenter au peuple et aux citoyens. La toge virile était donnée à quinze, seize ou dix-sept ans, ou même à vingt ans.

Le jour des *libérales*, la ville était sillonnée de processions de famille conduisant leurs enfants au Capitole ou au temple, et, en passant, elles ne manquaient pas d'acheter de ces gâteaux miellés dont nous avons parlé plus haut, seules offrandes que l'on fît à Bacchus.

LIBÉRALISER v. a. ou tr. (li-bé-ra-li-zé — rad. *libéral*). Rendre libéral, convertir aux idées libérales : LIBÉRALISER *les idées d'un peuple.*

Se libéraliser v. pr. Devenir libéral, se convertir au libéralisme : *Les masses commencent à* SE LIBÉRALISER.

LIBÉRALISME s. m. (li-bé-ra-li-sme — rad. *libéral*). Attachement aux idées libérales; ensemble des opinions libérales : *Les souverains sont persuadés que le* LIBÉRALISME *est un masque pour conspirer contre les autorités légitimes.* (Fourier.) *Le* LIBÉRALISME *d'opinions est en marche décidée, avancée, universelle; il s'apprête à tout entraîner.* (Azaïs.)

— Ensemble de ceux qui professent des idées libérales : *Le* LIBÉRALISME *fera un pas et arrivera à la démocratie.*

— **Encycl.** Ce beau mot de *libéralisme*, qui eut tant de prestige dans la première moitié de notre siècle, fut le drapeau d'un parti puissant par ses principes, brillant par l'éloquence de ses premiers organes, remarquable enfin par le génie de ses chefs et par le dévouement de son armée; car le *libéralisme* fut une armée et sa vie un combat. A la tribune, dans la presse et jusque dans les sociétés secrètes, il reprit la lutte engagée depuis trente ans entre la Révolution française et l'ancien régime, lutte qu'avait suspendue le sanglant intermède du premier Empire.

En 1814, la famille exilée à qui les armées étrangères venaient de rendre un trône avait paru comprendre, jusqu'à un certain point, les nouveaux besoins et les nouveaux intérêts créés par la Révolution. Arrachée ou octroyée, la Charte, en limitant l'autorité royale, avait toute la valeur d'une transaction; mais l'esprit de modération que témoignait Louis XVIII dans tous ses actes n'était point partagé par ses compagnons d'exil, royalistes fougueux qui traitaient le roi lui-même de jacobin. Contenues pendant la première Restauration, leurs fureurs firent explosion dans la seconde. Par les proscriptions, les confiscations, les cours prévôtales, les assassinats, ces forcenés donnèrent un libre cours à leur vengeance. Au fond, que voulaient les anciens émigrés? Le rétablissement de l'ancien régime avec toutes ses iniquités, qu'ils appelaient leurs priviléges, la restitution de leurs biens vendus ou non vendus, la reconstitution de la noblesse comme corps dans l'Etat, sous l'égide de la monarchie absolue. Tout ce qui s'était passé en France et même en Europe, depuis vingt-cinq ans, devait être rayé de l'histoire, et la généreuse nation qui s'était saignée aux quatre veines pour affranchir le monde devait faire à genoux amende honorable de ses égarements. Ces insolentes prétentions, dont retentissaient les écrits, les livres et les journaux des émigrés, qui seuls avaient la parole, ces menaces qui partaient chaque jour de la tribune législative, devaient amener une réaction. L'opposition, sous la Restauration, ne combat pas seulement pour des *libertés*, pour des principes et pour des théories gouvernementales, mais pour l'existence même d'une nation. Entre la Révolution et l'émigration, entre les bleus et les blancs, les apostrophes véhémentes se croisent comme les balles de deux partis ennemis.

Ils étaient bien peu nombreux dans la Chambre de 1815, les membres de l'opposition qui essayèrent de contenir le torrent de la contre-révolution. On en comptait six, et, parmi eux, M. Voyer d'Argenson, citoyen honorable et courageux, qui fut rappelé à l'ordre pour avoir signalé, au nom de l'humanité, le scandale de massacres impunis. La France entière frémissait d'une indignation contenue et impuissante. Louis XVIII eut encore, cette fois, le mérite de comprendre mieux que ses dangereux amis les nécessités de la situation. Les célèbres ordonnances du 5 septembre 1816, qui brisèrent la Chambre ardente, furent suivies d'une nouvelle loi électorale qui ouvrit la porte plus large à l'opposition. Les bannis furent rappelés, les passions se calmèrent un peu sous le ministère prudent de M. Decazes. On n'assassina plus en plein jour; mais des deux côtés on se mit à conspirer secrètement, les uns pour la restauration d'un gouvernement théocratique, les autres pour l'expulsion d'une famille avec laquelle la France était irréconciliable. Tiraillée en tout sens, la monarchie constitutionnelle était minée à la fois par les carbonari et par la congrégation.

Les chefs de l'opposition prirent d'abord le titre d'indépendants. Les uns, comme le général Foy, avaient servi l'Empire; d'autres, tels que Benjamin Constant, plus épris de liberté que de gloire, s'étaient tenus à l'écart ou ne s'étaient ralliés que pendant les Cent-Jours à l'Empire constitutionnel. On y voyait des banquiers enrichis, comme M. Jacques Laffitte, cœur généreux, esprit fin, caractère loyal, qui savait rendre la richesse populaire par ses bienfaits. Au premier rang figurait le patriarche du *libéralisme*, La Fayette. On y remarquait aussi l'inflexible Manuel, qui semblait se plaire dans les orages, grand citoyen qu'un caractère héroïque et l'amitié de Béranger ont rendu doublement immortel; puis le général Thiars, Chauvelin, Labbey de Pompières, Dupont de l'Eure, Destutt de Tracy, le général Demarçay, Audry de Puyraveau, Stanislas de Girardin, Casimir Périer, Royer-Collard et Camille Jordan. Ces deux derniers avaient servi d'abord la Restauration dans les temps difficiles, et ils avaient conservé pour elle un attachement sincère jusqu'au jour où la réaction furieuse provoquée, en 1820, par l'assassinat du duc de Berry les jeta dans le camp de l'opposition.

Pendant la session de 1820, plus agitée que celle même de 1815, parce que l'opposition y était plus forte (elle avait presque la majorité), les royalistes, fatigués d'entendre leurs adversaires parler constamment de libertés publiques, leur jetèrent à la face, comme une injure, le nom de libéraux; ce nom, ramassé, répété par la presse de toutes les opinions, servit dès lors à désigner un parti et remplaça le nom d'indépendants. « Cette substitution devint immédiatement, dit M. de Vaulabelle, l'objet des jeux de mots les plus injurieux. Ce n'était pas seulement dans l'intimité de leurs salons que les ultra-royalistes, ne voyant sérieusement qu'en eux seuls les honnêtes gens, traitaient leurs adversaires d'esprits dépravés ou d'anarchistes voués à tous les châtiments, et transformaient par plaisanterie chaque *libéral* en un condamné *libéré*. Leurs journaux publiaient deux vers qui restèrent un mot d'ordre pour le parti. On y supposait que deux anciens forçats se rencontrent; l'un d'eux dit à l'autre :

« Quoi! je te vois, ami, loin du bagne fatal?
Es-tu donc *libéré?* — Non, je suis *libéral*. »

Malgré ces sarcasmes imbéciles, le *libéralisme*, en 1820, était déjà devenu la religion de toute la France. A chaque renouvellement annuel d'une fraction de la Chambre, il gagnait du terrain, et déjà il était près de saisir le pouvoir, lorsque la loi du double vote, qui consacrait l'omnipotence presque absolue d'une douzaine de mille privilégiés, fit de nouveau pencher la bascule en faveur des ultras. La loi de la septennalité leur fut plus favorable encore. Exclu de la Chambre comme indigne dans la personne de l'abbé Grégoire, expulsé avec Manuel, le *libéralisme* n'en fit pas moins bonne contenance. Il avait enrôlé dans ses rangs toute une jeunesse ardente, studieuse, folle de liberté, et, par l'effet naturel de l'opposition, qui est de réunir en faisceau tous les mécontentements, les partisans de l'Empire déchu firent alliance avec les libéraux contre la dynastie des Bourbons. De ce concert sortit enfin, après quinze années d'escarmouches, la grande bataille de juillet 1830, qui fut le triomphe ambigu du *libéralisme*. Celui-ci, monté au pouvoir, y donna un spectacle trop fréquent en politique : il renia une partie de ses principes, et le patriotisme dut ajourner à une autre époque ses vœux et ses espérances. En réalité, le *libéralisme* était mort au sein de sa victoire, et ce nom disparaît de nos annales à dater du 29 juillet 1830. Les vrais partisans de la liberté ne se contentèrent plus de ce nom, qui prit dès lors une signification neutre et bâtarde. Satisfaits d'un régime où ils étaient tout, les anciens libéraux se liguèrent, en 1848, avec tous les réactionnaires, contre le gouvernement démocratique qui les avait renversés. Ils réussirent à opérer une révolution dont ils ne profitèrent pas. Quelques-uns alors se rallièrent à l'Empire, plusieurs lui firent une constante opposition. La Révolution de 1870 divisa ce qu'il en restait en deux fractions à peu près égales, dont l'une a passé à la République dite conservatrice, et l'autre s'est de nouveau alliée aux césariens et aux partisans du droit divin. Ils ont saisi avec eux le gouvernement (mai 1873); l'histoire dira au profit de qui se sera faite cette coalition.

LIBÉRALITÉ s. f. (li-bé-ra-li-té — rad. *libéral*). Générosité, disposition à donner beaucoup : *La* LIBÉRALITÉ *se dévore elle-même; car, à force de s'exercer, elle finit toujours par s'épuiser.* (Machiavel.) *Ce que nous appelons* LIBÉRALITÉ *n'est le plus souvent que la vanité de donner.* (La Rochef.) *La* LIBÉRALITÉ *consiste moins à donner beaucoup qu'à propos.* (La Br.) *L'économie est la source de l'indépendance et de la* LIBÉRALITÉ. (Mme Geoffrin.)

Un peu d'esprit, beaucoup de mine,
Et plus encor de *libéralité*,
C'est en amour une triple machine
Par qui maint fort est bientôt emporté.
La Fontaine.

— Don fait par une personne libérale, généreuse : *Elle ne vit que des* LIBÉRALITÉS *de son protecteur. La vanité est pour les deux tiers dans nos* LIBÉRALITÉS. (Mme C. Bachi.)

— Largeur de vue, absence de préjugés dans la manière de voir et d'apprécier : *L'étude et l'examen peuvent seuls donner cette* LIBÉRALITÉ *de jugement sans laquelle il est impossible d'accepter des lumières nouvelles.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Libéralité, largesse.** V. LARGESSE.

LIBÉRATEUR, TRICE s. (li-bé-ra-teur, tri-se — lat. *liberator;* de *liberare*, délivrer). Personne qui délivre : *Le* LIBÉRATEUR *d'un peuple. Des étrangers mêlés à nos discordes ont été salués d'amis et de* LIBÉRATEURS *quand ils arrivaient les mains rouges du sang de nos frères.* (Am. Thierry.)

Là reposent, couchés sous les tombes rustiques,
Les trois *libérateurs* des vallons helvétiques.
M.-J. Chénier.

— Adjectiv. *En dehors des guerres* LIBÉRATRICES, *tout ce que font les armées, elles le font de force.* (V. Hugo.)

Ce fil *libérateur*, il le baise, il l'adore,
Il s'en assure, il craint qu'il ne s'échappe encore.
Delille.

LIBÉRATIF, IVE adj. (li-bé-ra-tiff, i-ve — du lat. *liberatus*, délivré). Qui opère la délivrance ou la libération : *Moyens* LIBÉRATIFS. ‖ Peu usité.

LIBÉRATION s. f. (li-bé-ra-si-on — lat. *liberatio;* de *liberare*, délivrer). Jurispr. Action de décharger d'une dette, d'une servitude, d'une poursuite : *Les lois sont toujours favorables à la* LIBÉRATION *d'un débiteur. Obtenir la libération d'une servitude.* ‖ Mise en liberté d'un condamné, après l'expiration de sa peine : LIBÉRATION *n'est pas délivrance : on sort du bagne, mais non de la condamnation.* (V. Hugo.)

— Administr. mil. Action de renvoyer des soldats, de les tenir quittes du service : *Congé de* LIBÉRATION. *Obtenir sa* LIBÉRATION.

— Encycl. Jurispr. *Libération d'une dette.* C'est à celui qui réclame l'exécution d'une obligation à en prouver l'existence; une fois cette preuve faite, le défendeur doit prouver l'extinction de l'obligation. M. Mourlon dit à ce sujet : « La loi fait ici l'application de ces deux règles : *Actori incumbit probatio*, au demandeur la charge de la preuve; *Reus excipiendo fit actor*, le défendeur devient demandeur quant à l'exception qu'il invoque pour repousser la prétention qu'on élève contre lui. La règle : *Actori incumbit probatio* ne doit pas être isolée de la seconde; car, si on la considérait seule, elle conduirait à dire que c'est à celui qui engage le procès, qui introduit l'action, à démontrer la fausseté des faits qui sont produits contre lui par le défendeur, aussi bien que la vérité de ceux qu'il produit lui-même; or, nous venons de voir qu'il n'en est pas ainsi; que si le demandeur doit prouver les faits qu'il invoque contre son adversaire, réciproquement celui-ci doit démontrer la vérité des faits sur lesquels il appuie sa défense. Ainsi, lorsqu'on dit que le fardeau de la preuve est à la charge du demandeur, il faut ajouter aussitôt : et par demandeur j'entends aussi bien la partie qui oppose une exception que celle qui introduit l'action. »

« Tout le système de la loi se résume en cette formule bien simple : *Quiconque allègue un fait nouveau, contraire à la position acquise de l'adversaire, doit établir la vérité de ce fait.* »

Quant à la règle : *Onus probandi ei incumbit qui dicit, non ei qui negat*, il est nécessaire qu'elle soit bien comprise. « *Is qui dicit*, dit Mourlon, c'est le plaideur qui met en avant une innovation à l'ordre naturel et régulier de choses, ou qui invoque un fait nouveau contraire à la position acquise de l'adversaire; *is qui negat*, c'est celui qui soutient que cette innovation, que ce fait nouveau existe. »

En général, la partie qui n'établit point la vérité des faits sur lesquels est basée son action ou son exception doit succomber. Toutefois, dans certains cas, la loi déclare que la *libération* résulte de certaines circonstances déterminées.

Ainsi : 1° La remise volontaire de la grosse du titre fait présumer la remise de la dette ou la *libération*, sans préjudice toutefois de la preuve contraire. La loi a établi ici une distinction : si l'acte qui constatait la créance, et que le créancier a abandonné à son débiteur, est un acte sous seing privé, la présomption légale attachée à ce fait est invincible; si l'acte abandonné n'est que la grosse d'un acte notarié, la preuve contraire est admissible. Si la loi a établi la présomption qu'elle attache au fait de l'abandon du titre constatant la créance, il est évident que son but a été de dispenser les parties de la nécessité de dresser un écrit pour prouver la remise de la dette; cette présomption, s'il en était autrement, n'aurait plus sa raison d'être. En effet, si la preuve de l'abandon du titre ne pouvait avoir lieu que par écrit, les parties n'omettraient jamais, en le dressant, d'y relater la mention expresse de la remise de la dette elle-même.

2° La quittance du capital, donnée sans réserve des intérêts, en fait présumer le payement et en opère la *libération*. La preuve contraire n'est point admise contre cette présomption, qui est du reste bien naturelle.

3° Si, du vivant du créancier ou dans sa succession, le titre de créance se trouve raturé, cancellé d'une manière quelconque, il en résulte une présomption légale de payement ou de remise, à moins toutefois qu'il ne soit prouvé que c'est le fait d'un accident ou d'un acte étranger à l'approbation du créancier.

4° L'écriture mise par le créancier à la suite, en marge ou au dos d'un acte, fait dans certains cas foi contre lui, lorsqu'elle tend à établir la *libération* du débiteur. Cette écriture fait preuve, quoiqu'elle ne soit ni datée ni signée, si elle tend à établir un payement reçu. Mais cette force probante est subordonnée à deux conditions : il faut qu'elle ait été apposée par le créancier lui-même, et que le titre sur lequel elle a été mise soit toujours resté en sa possession.

5° Celui qui paye une lettre de change à son échéance et sans opposition est présumé valablement libéré (art. 145 du code de commerce). En effet, il a payé à l'époque prescrite par son obligation et par la loi; il ne mérite pas les mêmes reproches que celui qui a payé avant l'échéance. Si, en acquittant la lettre, il n'a pas payé au véritable propriétaire, il a pour lui la présomption favorable de la loi, et ceux qui voudront faire invalider le payement seront obligés, pour y parvenir, de prouver qu'il a commis quelque faute lorsqu'il a payé.

— *Legs de libération.* La disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise d'une dette peut être expresse ou tacite; elle est tacite quand le testateur lègue à son débiteur le titre constatant son obligation. Le legs de la *libération* ne comprend pas seulement le capital de la dette, il s'étend à tous les intérêts qui ont couru depuis la confection du testament jusqu'à la mort du testateur. Mais un legs général de la remise de ce que doit le légataire au testateur ne comprend que les dettes qui existaient à la date du testament; et même, si un testateur, après avoir déchiré le testament dans lequel il léguait à quelqu'un tout ce qu'il lui devait, en fait un second par lequel il confirme la *libération* léguée dans le premier, ce legs n'éteint pas la dette qui a été contractée dans l'intervalle du temps écoulé entre les deux actes.

Le legs serait caduc, si un créancier qui avait fait un legs de *libération* recevait le payement de son vivant. Suivant Delvincourt, si un malade remettait à un de ses amis le billet de son débiteur avec ordre de le restituer à lui créancier, en cas de retour à la santé, et de le remettre au débiteur en cas de mort, une pareille disposition serait valable.

Le legs de *libération* fait à l'un des débiteurs solidaires éteint la dette à l'égard de tous, si le testateur n'a point manifesté une volonté contraire. Le legs de la *libération* fait au débiteur principal libère la caution; mais celui qui est fait à la caution ne libère point le débiteur principal, pas plus que celui qui est fait au profit de l'une des cautions ne libère les autres cautions.

— Administr. mil. V. CONGÉ.

LIBÉRATOIRE adj. (li-bé-ra-toi-re — rad. *libérer*). Qui a pour effet de libérer. ‖ Peu usité.

LIBERATORE (Raphaël), littérateur italien, né à Lanciano (royaume de Naples) en 1787, mort à Naples en 1843. Il embrassa, après des revers de fortune occasionnés par les événements politiques, la carrière des lettres, débuta par des traductions d'ouvrages français, et se fit connaître par sa publication des *Curiosités scientifiques et littéraires*. Il fonda à Naples, en 1828, l'imprimerie connue sous le nom de *Tramater*, et fit paraître le grand *Vocabulaire universel de la langue italienne*, reproduisant tous les dialectes sans distinction et contenant tout ce que renfermaient les précédents dictionnaires italiens. Ses autres ouvrages sont : *Voyage pittoresque* (*Viaggio pittorico*) *dans les Deux-Siciles; Vie de Marie-Christine de Savoie;* la *Chapelle* (la *Coppella*) *di San-Severo;* les *Meilleures peintures de la Chartreuse de San-Martino*, et la description de plusieurs monuments d'art pour l'œuvre intitulée *Real Museo Borbonico*. Il dirigea le *Progresso*, journal de Naples, et collabora au *Poliorama*, au *Rivista napoletana*, au *Lucifero* et à d'autres journaux hebdomadaires auxquels il donna un très-grand nombre d'articles d'art, d'économie sociale et de littérature.

LIBÈRE (Marcellinus-Félix), pape, né à Rome, mort en 366. Il succéda à Jules Ier en 352. Athanase, adversaire de l'arianisme, ayant été condamné par un concile arien (355), Libère refusa de souscrire à cette condamnation, fut exilé par l'empereur Constance et remplacé par l'antipape Félix II. Dans l'exil, il eut la faiblesse de renier sa première opinion et fut rappelé sur son siége (358); mais dans la suite, lors du concile de Rimini (359), il revint au catholicisme pur. Il mourut en 366. L'hétérodoxie et les variations de Libère ont été fréquemment invoquées, et avec raison, par les antagonistes de l'infaillibilité papale. L'Eglise ne l'honore pas moins comme saint le 24 septembre.

LIBÉRÉ, ÉE (li-bé-ré). Part. passé du v. Libérer. Déchargé de sa dette : *On accorde aisément une réhabilitation aux faillis entièrement* LIBÉRÉS.

— Mis en liberté, après l'expiration de la peine : *Condamné* LIBÉRÉ.

— Déchargé de l'obligation du service militaire : *Soldats* LIBÉRÉS.

— s. m. Condamné ou soldat libéré : *Les* LIBÉRÉS, *placés sous la surveillance de la haute police, ne peuvent pas résider où cela leur plaît. Les* LIBÉRÉS *peuvent contracter un nouvel engagement.*

LIBÉRER v. a. ou tr. (li-bé-ré — lat. *liberare;* de *liber*, libre. Change *é* en *è* ouvert, devant les termin. *e, es, ent* : *Je libère, qu'ils libèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je libérerai, ils libéreraient*). Délivrer d'une chose qui entrave, qui gêne, qui est à charge : *Il veut* LIBÉRER *sa maison de cette servitude.* (Acad.)

— Décharger de sa dette : *Grâce à cette dot immense, le procureur Goberville se charge de dégrever nos biens, de tout* LIBÉRER. (Scribe).

— Mettre en liberté, en parlant d'un détenu : LIBÉRER *des condamnés.*

— Décharger du service militaire : LIBÉRER *des soldats.*

Se libérer v. pr. Se délivrer, s'affranchir : *J'ai transigé avec lui pour* ME LIBÉRER *des poursuites qu'il faisait contre moi.* (Acad.)

— S'acquitter d'une dette : *Je voudrais bien* ME LIBÉRER *avant l'échéance.*

LIBERGE (Marin), jurisconsulte français, né près du Mans, mort à Angers en 1599. Reçu docteur à Poitiers, il professa le droit dans cette ville, puis à Angers, fut député en 1588 aux états de Blois, apaisa deux séditions pendant la Ligue et fut nommé échevin perpétuel de la ville d'Angers. Nous citerons de lui : *De præsentis tempestatis et sæculi calamitate* (Poitiers, 1567); *Ample discours sur ce qui s'est fait et passé au siége de Poitiers* (Paris, 1569); *De calamitatum Galliæ causis* (1569); *De justitia et jure* (1574); *De artibus et disciplinis quibus juris studium instructum et ornatum esse oportet* (Angers, 1592).

LIBERGIER (Hugues), architecte français, mort en 1263. Il construisit, à Reims, le portail, la nef, les deux ailes et les deux tours de la magnifique église de Saint-Nicaise, qui fut achevée par Robert de Coucy et qui est aujourd'hui détruite. Cet édifice, aux proportions admirables, aux détails pleins de délicatesse, était un des plus purs chefs-d'œuvre de l'architecture gothique.

LIBERI (Pietro), dit **il Libertino**, peintre italien, né à Padoue en 1605, mort à Venise en 1687. Elève du Padovanino, il quitta de très-bonne heure l'atelier de son maître pour aller étudier les chefs-d'œuvre des maîtres dans les principales villes d'Italie. A ses débuts, Liberi changea souvent de style et de manière. Tantôt il finissait ses tableaux avec un soin minutieux, tantôt il procédait par larges empâtements et produisait des sortes d'ébauches pleines de mouvement et de hardiesse; souvent il représentait des sujets agréables et gracieux, au frais coloris; parfois il s'essayait dans le genre grandiose et s'attachait à imiter la manière de Michel-Ange ou de Carrache. C'est dans ce genre qu'il exécuta notamment le *Déluge universel*, qu'on voit à Santa-Maria-Maggiore, de Bergame; le *Sacrifice de Noé au sortir de l'arche*, à la cathédrale de Vicence; le *Mariage mystique de sainte Catherine*, dans la même ville, tableau dans lequel il a représenté un Père éternel entièrement nu; la *Bataille des Dardanelles*, dans le palais du doge à Venise, toile célèbre dans laquelle on voit un esclave admirablement peint, ce qui a fait donner à ce tableau le nom de l'*Esclave du Liberi*. Ce maître a peint, en outre, un nombre considérable de morceaux, qui se trouvent dans les églises de Venise, de Padoue et d'autres villes d'Italie. Mais il doit surtout sa réputation à ses tableaux de chevalet, représentant des sujets généralement plus que légers, ce qui lui a valu le surnom de Libertino. Dans ses *Vénus*, dans ses *Amours*, etc., traités avec une supériorité incontestable, Liberi a su déployer tout son talent. *Loth et ses filles*, *Psyché et l'Amour*, le *Jugement de Pâris*, tableaux du musée de Dresde, sont, par exemple, des pages d'une finesse exquise, où le peintre, au double point de vue de la couleur et de la forme, s'élève à la hauteur des maîtres les plus illustres. Là seulement, on le trouve complet et franchement original; on ne saurait lui reprocher la moindre négligence, le moindre oubli des traditions connues. *Angélique et Médor*, de la pinacothèque de Munich, est encore un tableau exquis. « L'empâtement de ses couleurs, dit Breton, est plein de charme; ses ombres sont transparentes et dignes du Corrége, ses profils semblent inspirés de l'antique; sa touche est hardie et magistrale. » Il excellait dans le nu et répandait sur ses carnations un coloris rosé d'une fraîcheur parfois exagérée. L'enthousiasme des amateurs et du public eut bien vite appris au Libertino, à l'apparition de ses *Vénus*, que la peinture religieuse et biblique n'était point son apanage et que les nudités païennes convenaient exclusivement à son brillant pinceau. Aussi le vit-on s'adonner à ce genre jusqu'à la fin de sa vie, ne revenant que rarement et par hasard aux sujets dits sérieux. Il acquit en peu de temps une grande fortune, fut comblé de distinctions, reçut les titres de chevalier et de comte, vit sa réputation s'étendre non-seulement en Italie, mais en Allemagne, et se fixa à Venise, où il ouvrit un atelier d'où sont sortis plusieurs peintres distingués.

La plupart des biographes ont fait à Liberi une place à côté des princes de l'art. Elever Liberi jusqu'à Titien, jusqu'à Corrége, nous semble une exagération. Il Libertino ne mérite pas cet honneur; peintre éminent de la décadence, il n'eût été qu'un artiste de second, peut-être de troisième ordre, au siècle de Léon X.

LIBERI (Marco), peintre italien de l'école vénitienne, fils du précédent, né en 1640, mort vers 1687. Il étudia sous la direction de son père, et se serait acquis une grande réputation s'il se fût borné à copier les œuvres du Libertino et des autres maîtres, qu'il reproduisait avec une telle exactitude qu'il est souvent impossible aux connaisseurs, même les plus éminents, de distinguer la copie de l'original. Dans ses œuvres originales, il est mou, terne, sans invention, sans personnalité; il tombe au-dessous du médiocre. On voit au musée de Dresde deux tableaux de Marco Liberi : *Vénus caressant l'Amour* et *Vénus avec l'Amour effeuillant une fleur.*

LIBÉRIA, république nègre d'Afrique, sur la côte occidentale, située entre le fleuve Cavally, à l'E. du cap des Palmes, et le Sherboro, qui a son embouchure en face de l'île du même nom, entre 4° 20′ et 7° 23′ de latit. N., sur une longueur de côte d'environ 730 kilom., et une largeur variant entre 30 et 80 kilom., mais qui tend chaque jour à s'étendre vers l'intérieur. La population totale est évaluée à 720,000 âmes. Monrovia, la capitale, a 13,000 habitants.

La côte de Libéria se dirige en général du N.-O. au S.-E., et est coupée par différents golfes, notamment ceux qui sont formés par les caps Monte, Mesurado et Bassa-Cove, et qui offrent les meilleurs havres. La plus grande partie de la côte est basse et sablonneuse ou marécageuse; mais, entre le cap Mesurado et le cap Monte, elle atteint une altitude considérable. Entre ces deux points, cependant, se trouve une longue bande de sable, couverte d'une forêt très-épaisse. Vers l'extrémité S.-E., la côte est, en beaucoup d'endroits, escarpée et semée de rochers qui s'élèvent de 15 à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais entre lesquels on trouve presque partout de longues baies sablonneuses, bordées de bancs de sable qui rendent la navigation dangereuse dans ces parages. A mesure que l'on avance de la côte dans l'intérieur, le sol s'élève graduellement. A 30 ou 40 kilom. de la mer, on rencontre une longue suite de collines couvertes de forêts et qui, plus loin dans l'intérieur, finissent par devenir des chaînes de montagnes, coupées çà et là de vastes et fertiles vallées. Les cours d'eau sont nombreux et plusieurs sont des fleuves considérables; mais ils ont tous leur embouchure embarrassée et quelquefois fermée entièrement par des bancs de sable. La navigation en est rendue impossible par les rapides qu'on y rencontre à chaque pas. Le plus important de tous est le Saint-Paul, qui se jette dans la mer près du cap Mesurado. Les bancs de sable qui sont situés à son embouchure ne laissent qu'un étroit canal, où les bateaux seuls peuvent pénétrer; car il n'y a guère plus de 2 mètres d'eau à marée basse. Il est large de 1,600 mètres à 60 kilomètres de son embouchure, possède un volume d'eau considérable et coule à travers une vallée excessivement fertile; sur ses bords s'élèvent un grand nombre de villages indigènes et d'établissements libériens; mais, à cause des rapides, les bateaux du plus faible tonnage peuvent seuls le remonter jusqu'à 40 kilomètres dans l'intérieur. Les autres fleuves dignes d'être cités sont : le Saint-Jean, qui se jette dans la mer à Bassa-Cove; le Junk, qui est situé entre le Saint-Paul et le Saint-Jean, et dont l'embouchure consiste en un canal très-étroit; le Cape-Mount-River, dont l'embouchure, située près du cap Monte, est presque entièrement fermée par un banc de sable; le Grand-Cestos, situé un peu plus à l'E., et enfin le Droo, qui n'a que 2 mètres d'eau en arrivant à la mer, mais qui, en remontant dans l'intérieur, atteint une profondeur de 4 brasses.

Le climat de Libéria est très-chaud. Pendant la saison sèche, qui dure de mai à novembre, la température moyenne est de 30° centigrades; mais, dans la saison des pluies, elle descend à 22° et 23°. Les brises qui soufflent de la mer pendant le jour tempèrent un peu la chaleur. Le climat est dangereux pour les blancs; mais les colons nègres, quoique descendant de familles depuis longtemps établies en Amérique, n'en sont plus incommodés lorsqu'ils ont passé par la fièvre d'acclimatation, qui s'attaque à tous les nouveaux débarqués indifféremment, mais qui est rarement mortelle. Libéria n'a jamais été ravagée par aucune épidémie.

L'extrait suivant d'une *Adresse des citoyens de Libéria aux hommes de couleur libres des Etats-Unis*, en 1847, peut, si l'on sait faire la part d'un peu d'exagération, donner une idée assez exacte du caractère et des ressources naturelles de cette région : « Il n'y a pas, croyons-nous, sur la surface de la terre un sol plus fertile et une contrée plus productive, lorsqu'elle a été cultivée. Les collines et les plaines sont couvertes d'une verdure qui ne se flétrit jamais; les productions naturelles parviennent à leur croissance à toutes les époques de l'année. Les naturels eux-mêmes, qui manquent presque complétement d'instruments aratoires et de connaissances agricoles, obtiennent, à peu près sans travail, plus de blé et de légumes qu'ils ne peuvent en consommer, et souvent qu'ils ne peuvent en vendre. Le bétail, les porcs, la volaille, les canards, les chèvres et les moutons engraissent sans qu'on ait à s'occuper de leur nourriture, et le seul soin que l'on ait à en prendre, c'est de les empêcher de s'écarter. Le coton, le café, l'indigo et la canne à sucre croissent spontanément dans nos forêts et peuvent être cultivés à plaisir, sur n'importe quelle échelle, par quiconque veut s'occuper de leur culture. On peut en dire autant du riz, du maïs, du sarrasin, du millet et d'une foule de fruits qu'il serait trop long d'énumérer. Ajoutez à tout cela que nous n'avons pas d'hiver pluvieux... La nature se renouvelle sans interruption, et, pendant tout le cours de l'année, dispense constamment ses trésors à ceux qui veulent les exploiter. »

Lorsque les travaux agricoles auront pris plus de développement, le sucre, le coton, qui donne deux récoltes par an, le café et l'indigo deviendront pour Libéria de magnifiques éléments d'exportation. Il y existe déjà des plantations de café considérables, et dont quelques-unes comptent jusqu'à 30,000 caféiers. Actuellement, les principaux articles d'exportation, outre les fruits, les légumes et les viandes salées, fournis aux bâtiments étrangers, consistent en huile de palme, objet d'un commerce important, en bois de teinture, en ivoire et en riz. Il faut y joindre un peu d'or, des écailles de tortue, de la gomme, des peaux, de la cire, des arachides, du gingembre et du poivre. L'approvisionnement des bois de teinture paraît être inépuisable, et l'on dit qu'à environ 45 kilom. à l'E. de Bassa-Cove existe une région d'une étendue immense et couverte de forêts où l'on ne trouve d'autres arbres que du bois de Cham. Libéria possède un nombre considérable de grands navires qui font le commerce avec l'Angleterre, l'Amérique, Hambourg, Marseille, et plus de 30 bâtiments côtiers qui font sans interruption le commerce de cabotage. Outre Monrovia, qui est le port le plus important de la colonie, il y a encore ceux de Robersport, de Marshall, de Mesurado, d'Edino ou Buchanan, de Greenville et d'Harper, qui sont tous d'un accès facile et possèdent d'excellents ancrages.

La république de Libéria doit son origine à la Société américaine de colonisation pour l'établissement des gens de couleur libres des Etats-Unis, société qui fut fondée en 1816. Le premier essai d'établissement fut fait, en 1820, dans l'île Sherboro, située sur la côte occidentale d'Afrique, en face de la frontière occidentale du territoire actuel de la république; mais un certain nombre de colons étant morts, et les autres ayant eu à vaincre des difficultés presque insurmontables, ce premier établissement fut abandonné, et les survivants se retirèrent à Sierra-Leone. De nouveaux émigrants arrivèrent en 1822 et s'établirent sur l'emplacement actuel de la ville de Monrovia, sur le cap Mesurado, par 6° 19′ de latit. N. et 13° 6′ de longit. O. Le nom de cette ville rappelle celui de Monroë, cinquième président des Etats-Unis. Au début, les colons eurent à combattre les dispositions hostiles des naturels; mais comme leur nombre croissait de jour en jour et qu'ils ne tardèrent pas à être mieux fournis d'armes à feu, et même de pièces de canon, ils furent bientôt en état non-seulement de tenir les naturels en respect, mais encore de prendre l'offensive et de rejeter leurs adversaires dans l'intérieur ou de les soumettre à leur autorité. Au bout de quelques années, la colonie était devenue assez nombreuse et assez puissante pour pouvoir aspirer aux privilèges du *self-government*. En 1839, la Société de colonisation élabora une constitution et nomma un gouvernement chargé de la mettre en vigueur. Cette constitution offrait toutes les garanties désirables pour tout ce qui touchait aux affaires intérieures de la colonie; mais elle mettait des entraves aux relations commerciales avec l'étranger. Le gouvernement anglais, qui avait montré jusque-là les dispositions les plus bienveillantes pour la communauté naissante, déclara que Libéria n'étant ni un Etat indépendant, ni une dépendance des Etats-Unis, il ne pouvait reconnaître aux autorités de Libéria le droit de mettre des taxes sur les marchandises importées par des sujets britanniques. Le conseil d'administration adressa alors à la Société de colonisation une requête dans laquelle il était dit que l'existence future de la colonie dépendait de son admission à la jouissance de tous les droits politiques d'un Etat indépendant; et la Société ayant répondu favorablement à cette requête, les habitants de Libéria furent invités à décider par un vote général si la colonie devait se déclarer indépendante. Le vote ayant été affirmatif, on élut une assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution, et, le 24 août 1847, le drapeau de la république indépendante de Libéria fut arboré en grande solennité.

Les principaux événements de son histoire, depuis cette époque, ont été ses nombreuses guerres avec les naturels, sur lesquels elle est parvenue à établir définitivement sa suprématie. Elle a été immédiatement reconnue, comme Etat indépendant, par l'Angleterre et, depuis, par la France, la Prusse, le Brésil, la Belgique, la Hollande, l'Italie, le Danemark, le Portugal et enfin par le cabinet de Washington (1861), chez qui cet acte de justice fut longtemps retardé par l'influence des esclavagistes. Les gouvernements étrangers ne bornèrent pas à cette reconnaissance les marques des sympathie qu'ils crurent devoir accorder à la jeune république : l'Angleterre leur fit présent d'un schooner armé de 5 canons et la France de 1,500 fusils.

La constitution adoptée lors de la déclaration de l'indépendance de Libéria, et que l'on dit être l'œuvre de M. Greenlof, professeur au collége Harvard, dans le Massachusetts, est calquée sur celle des Etats-Unis, dont elle se rapproche beaucoup dans ses dispositions les plus importantes. Elle proclame l'égalité de tous les citoyens, la liberté des confessions religieuses et celle de la presse; prohibe l'esclavage, accorde à chacun le droit d'être jugé par un jury de ses pairs, ainsi que les droits de caution et d'*habeas corpus*; rend presque tous les emplois électifs et donne le droit de suffrage à tout citoyen âgé de vingt et un ans, possédant une propriété foncière. Le droit de cité est conféré exclusivement aux hommes de couleur. Le pouvoir exécutif appartient à un Sénat composé de huit membres élus pour quatre ans, à une Chambre de représentants composée de treize membres élus pour deux ans, et à un président et un vice-président également élus pour deux ans, et qui doivent être âgés de trente-cinq ans au moins et posséder un fonds de 600 dollars. Le président exerce le pouvoir exécutif suprême, commande en chef les forces de l'Etat et peut opposer un veto motivé à tous les actes de la législature. Les deux premiers présidents, J.-J. Roberts, un mulâtre fort distingué, et Stephen Allen Benson, ont été l'un et l'autre réélus trois fois, et sont, par conséquent, demeurés chacun huit années en fonction. A Benson a succédé, en 1864, D.-B. Warner, qui a eu pour successeur, en 1870, Edward-Joseph Roye. En 1872, J.-J. Roberts a été élu de nouveau. Tous les emplois importants sont donnés à l'élection. Le pouvoir judiciaire se compose d'une cour suprême, siégeant une fois l'an à Monrovia, de cours de districts, tenant des assises mensuelles ou trimestrielles, d'un tribunal pour la vérification des testaments, qui siége tous les mois. Les juges ne peuvent être révoqués que par le président et après un vote des deux Chambres, qui doit réunir le consentement des deux tiers des membres. Au point de vue administratif, la colonie est divisée en quatre comtés : Mesurado ou Montserrado, Grand-Bassa, Sinoe et Maryland. Les affaires des comtés sont réglées par quatre surintendants choisis par le président, sur l'avis du Sénat; celles des communes par des magistrats municipaux élus par les citoyens. Le gouvernement s'occupe avec le plus grand zèle du développement de l'instruction publique. Monrovia, qui compte aujourd'hui 13,000 habitants, possède un collége et trois écoles supérieures. Les familles les plus riches envoient leurs enfants terminer leur éducation en Europe, afin qu'ils s'y familiarisent avec les nouveaux procédés industriels. Tout centre de 300 habitants doit posséder une école publique; l'instituteur est payé par l'Etat, au prix de 1,250 francs par an. L'anglais est la langue officielle; il est assez généralement parlé. La colonie possède plusieurs journaux, dont le plus important est *The Liberian Herald*, qui se publie depuis quarante ans à Monrovia.

Les Libériens ont été imbus par leurs premiers missionnaires de principes puritains exagérés. Dans les premiers temps de la colonisation, Monrovia était un véritable couvent, où les nègres, race si frivole et si bruyante pourtant, se rencontraient dans les rues et se saluaient en silence, avec une gravité qui avait quelque chose de funèbre. Cet état de choses est quelque peu changé; mais ce que les Libériens ont conservé intact, c'est le respect du repos du dimanche; respect poussé si loin qu'ils ne voulurent pas y déroger pour rendre à la *Belle-Poule*, lors du voyage à Sainte-Hélène, le salut réglementaire que ce navire avait adressé au drapeau de la république. Ce que les austères missionnaires n'ont pu empêcher, c'est un goût singulier pour la parure, qui distingue les beautés noires de Libéria. Elles trouvent le secret de coiffer avec une extrême recherche leur chevelure laineuse, et montrent avec un plaisir visible la peau bronzée de leur cou, de leurs bras et de leurs épaules. Les soirées officielles du président se distinguent particulièrement par un déploiement de luxe véritablement prodigieux, mais aussi par la charmante familiarité de ces messieurs de la diplomatie et de ces dames de toutes les classes, ou plutôt de tous les états, car les classes n'existent réellement pas à Libéria.

La Société américaine de colonisation, qui a fondé Libéria, n'a pas cessé de s'occuper de cette intéressante colonie. A la fin de 1872, elle lui a encore expédié un convoi de 150 émigrants, largement pourvus de toutes les ressources nécessaires à leur premier établissement. Le gouvernement libérien assure à chaque famille de colons une concession gratuite de 25 ares de terrain et confère à chaque individu mâle le droit de bourgeoisie.

LIBÉRIEN, IENNE adj. (li-bé-riain, iè-ne — rad. *liber*). Bot. Qui appartient au liber : *Tissu* LIBÉRIEN. ‖ Qui habite l'Etat de Libéria. ‖ Dans ce dernier sens il est aussi substantif.

LIBERT (Adam-Charles-Jules), littérateur français, né à Joigny (Yonne) en 1827, mort à Montpellier en 1857. Après avoir remporté les plus brillants succès au concours général de 1847, il entra à l'Ecole normale (1848), et devint en 1851 professeur d'histoire au collége de Tours. Après l'attentat du 2 décembre, Libert refusa courageusement de prêter serment à un chef d'Etat parjure et se rendit à Paris, où il donna des leçons particulières. Sa santé débile s'épuisa rapidement par un travail excessif, et il s'éteignit après une longue maladie. Collaborateur de la *France illustrée*, de Malte-Brun (1855 et suiv., in-8°), Libert a publié une spirituelle *Histoire de la chevalerie* (1856, in-18), et un *Précis d'histoire du moyen âge* (1852, in-12), sous ce nom : **Un professeur d'histoire.**

LIBERTAD (DÉPARTEMENT DE), un des onze départements du Pérou, dans la partie septentrionale de la république, entre ceux de Taxamarca au N., d'Amazonas à l'E., d'Ancas au S., la province de Piura et l'océan Pacifique à l'O. Il est formé de deux profondes vallées : l'une orientale, descendant vers l'Océan, l'autre occidentale, encaissée entre deux rameaux des Cordillères, et arrosée par le haut Marañon. On y trouve des mines d'or et d'argent; 138,000 hab. Ch.-l., Truxillo. Il est divisé en cinq provinces ou districts : Truxillo, Chiclayo, Lombayèque, sur la côte; Palaz et Guamachuco, dans les montagnes.

LIBERTAT (Pierre DE BAYON DE), libérateur de Marseille. Il vivait au XVI^e siècle, avait été un ardent ligueur et était capitaine à Marseille lorsque Henri IV monta sur le trône et abjura le protestantisme. Le nouveau roi, ayant résolu de s'emparer de cette ville, que les consuls Caseaux et Louis d'Aix, appuyés par 1,200 Espagnols, voulaient faire passer sous le joug de Philippe II, envoya contre elle le duc de Guise avec une petite armée. Libertat entra en relations secrètes avec ce dernier, tua Caseaux, ouvrit les portes à l'armée royale, et força les Espagnols à battre en retraite (1596). En récompense de ce service, Henri IV le nomma viguier perpétuel de Marseille, et ses concitoyens lui élevèrent une statue.

LIBERTÉ s. f. (li-bèr-té — lat. *libertas*, de *liber*, libre). Etat, condition d'une personne libre, qui n'est pas la propriété de quelqu'un, d'un maître : *Dans les temps anciens, ceux qui étaient faits prisonniers à la guerre perdaient leur* LIBERTÉ *et devenaient esclaves. Sous le régime de la féodalité, les serfs pouvaient racheter leur* LIBERTÉ. *Renoncer à sa* LIBERTÉ, *c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs.* (J.-J. Rouss.) *La* LIBERTÉ *des personnes a déterminé la chute du régime féodal.* (Proudh.) *Dans l'ordre de leur importance, la* LIBERTÉ *de la personne vient après celle de la conscience.* (J. Droz.)

— Etat d'un peuple, d'un Etat qui s'appartient, qui ne subit pas la domination étrangère : *Heureuse Helvétie! à quelle pancarte dois-tu la* LIBERTÉ? *A ton courage, à ta fermeté, à tes montagnes.* (Volt.) *Un millier de Grecs, combattant pour la* LIBERTÉ, *triomphèrent d'un million de Perses.* (Vergniaud.)

— Etat de celui qui n'est pas captif, prisonnier, qui n'est pas retenu malgré lui dans un endroit : *Rien ne semble plus doux au prisonnier que la* LIBERTÉ. *Etre mis en* LIBERTÉ *sous caution. Donner la* LIBERTÉ *à un oiseau. Un cheval qui vit en* LIBERTÉ *dans les savanes.*

. . Que sert la bonne chère
Quand on n'a pas la *liberté ?*
LA FONTAINE.

— Faculté d'agir qui n'est gênée ni par une autorité arbitraire ni par des lois tyranniques : *Crier vive la* LIBERTÉ! *Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, la* LIBERTÉ *ne l'est pas non plus.* (Montesq.) *L'empire de la raison publique est le vrai fondement de la* LIBERTÉ. (J.-J. Rouss.) *La* LIBERTÉ *d'agir sans nuire ne peut être restreinte que par des lois tyranniques.* (Turgot.) *L'esprit soldatesque est la gangrène de la* LIBERTÉ. (X. de Maistre.) *L'esprit public, qu'on attend pour permettre la* LIBERTÉ, *ne saurait résulter que de cette* LIBERTÉ *même.* (Mme de Staël.) *La* LIBERTÉ *n'est que la justice garantie.* (De Gérando.) *Pour défendre la* LIBERTÉ, *on doit savoir immoler sa vie.* (B. Constant.) *La* LIBERTÉ *sort du droit de nature : l'homme est né libre.* (Chateaub.) *La* LIBERTÉ *a ses ennemis, qu'il faut subir pour jouir de ses bienfaits.* (Guizot.) *Il n'y a de bonne cause que celle de la* LIBERTÉ. (Cormenin.) *La plupart des peuples ont des* LIBERTÉS; *mais peu jouissent de la* LIBERTÉ. (Ch. Comte.) *La* LIBERTÉ *est le premier des biens de ce monde.* (L. Veuillot.) *La* LIBERTÉ *est le pain que les peuples doivent gagner à la sueur de leur front.* (Lamenn.) *C'est un coupable usage de la* LIBERTÉ *que de l'abdiquer.* (V. Cousin.) *Plus de* LIBERTÉ, *plus de patrie : l'empire du monde est aux plus scélérats.* (Proudh.) *La* LIBERTÉ *est l'essence même du progrès.* (Bastiat.) *La* LIBERTÉ *serait un mot si l'on gardait des mœurs d'esclaves.* (Michelet.) *On pourrait dire que la* LIBERTÉ *est l'air respirable de l'âme humaine.* (V. Hugo.) *L'amour de la* LIBERTÉ *est aussi légitime que l'amour de soi.* (Latena.) *Un peuple sans* LIBERTÉ *a des instincts, il n'a pas de sentiments.* (De Custine.)

Où la vertu n'est point, la *liberté* n'est pas.
DUCIS.

Aimons la *liberté!* c'est le souffle de Dieu,
C'est l'esprit fécondant qui pénètre en tout lieu.
BRIZEUX.

Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs!
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents.
ROUGET DE L'ISLE.

— Déesse qui personnifie la liberté politique : *Une statue de la* LIBERTÉ.

L'enfer de la Bastille, à tous les vents jeté,
Vole, débris infâme et cendre inanimée,
Et de ces grands tombeaux la belle *Liberté*
Altière, étincelante, armée,
Sort. . . . .
A. CHÉNIER.

— Faculté spéciale d'accomplir des actes d'une certaine nature : *Les* LIBERTÉS *publiques. La* LIBERTÉ *des transactions. La* LIBERTÉ *de la presse. Les* LIBERTÉS *comme les propriétés sont limitées les unes par les autres.* (Turgot.) *Rallions-nous d'un bout de la France à l'autre contre les ennemis de nos* LIBERTÉS. (Chateaub.) *La* LIBERTÉ *de la presse est le seul droit dont tous les autres dépendent.* (Mme de Staël.) *La* LIBERTÉ *des journaux est inséparable de la* LIBERTÉ *de la tribune.* (Royer-Collard.) *La* LIBERTÉ *de la presse est une nécessité du gouvernement républicain; elle n'est possible que dans cette espèce de gouvernement.* (A. Billiard.) *La* LIBERTÉ *de l'enseignement est une garantie nécessaire de la* LIBERTÉ *de conscience.* (Vacherot.)

— Faculté d'agir qui n'est pas gênée par la volonté d'autrui; absence d'entraves, de contrainte : *Une* LIBERTÉ *discrète et éclairée est le plus solide principe de l'éducation des filles.* (P. Janet.)

Le sexe aime à jouir d'un peu de *liberté;*
On le retient fort mal avec l'austérité.
MOLIÈRE.

— Franc parler, absence de contrainte extérieure ou volontaire qui empêche d'exprimer sa pensée : *Il se répand autour des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec* LIBERTÉ. (Flech.)

Je répondrai, madame, avec la *liberté*
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.
L. RACINE.

— Indépendance de position, absence de contrainte extérieure qui empêche de faire ce qu'on veut : *Quand on jouit de la* LIBERTÉ, *il ne faut pas hasarder de la perdre.* (Volt.)

— Loisir, état d'une personne qui peut disposer de son temps : *Mes nombreux travaux ne me laissent pas un moment de* LIBERTÉ.

— Aisance, absence d'obstacle qui gêne les mouvements : *Une douleur rhumatismale lui ôte la* LIBERTÉ *de ses membres. Ce ressort ne joue pas avec assez de* LIBERTÉ.

La grâce est dans l'aisance et dans la *liberté.*
DELILLE.

— Action ou parole hardie, libre, familière à l'excès : *Prendre des* LIBERTÉS *avec quelqu'un. Se permettre certaines* LIBERTÉS. *On ne trouve dans mes écrits que de simples enjouements, que de petites* LIBERTÉS *fort innocentes.* (St-Evrem.) *Les poëtes s'imaginent qu'un trait ingénieux excuse leurs* LIBERTÉS *les plus audacieuses.* (St-Evrem.)

Tout vous semble permis; mais craignez mon courroux;
Vos *libertés* enfin retomberaient sur vous.
RACINE.

— Libre arbitre, faculté de l'âme par laquelle elle se détermine par son propre mouvement et non par une influence étrangère : *La* LIBERTÉ *nous fut donnée pour que le bien dérivât de notre choix.* (De Gérando.) *La* LIBERTÉ *est l'antagoniste de tout ce qui est fatal.* (Proudh.) *La* LIBERTÉ *est l'attribut fondamental de la volonté.* (V. Cousin.) *La* LIBERTÉ *humaine est inaliénable.* (Bautain.) *La* LIBERTÉ, *c'est la vie, l'usage de nous-mêmes.* (Mme Guizot.) *La loi sollicite au bien moral, la passion pousse au mal, la* LIBERTÉ *choisit.* (S. de Sacy.) *La* LIBERTÉ *n'est que l'intelligence qui juge, qui délibère, qui choisit.* (Flourens.) *La* LIBERTÉ *de l'homme n'est que le pouvoir de vouloir, ce n'est pas le pouvoir d'agir.* (A. Garnier.) *La* LIBERTÉ *est la faculté de résister aux passions et aux déterminations suggérées par les sensations.* (Mesnard.)

Démêler ses devoirs, les faire avec courage,
C'est de la *liberté* le plus parfait usage.
MORAND.

Liberté! premier don qu'un Dieu fit à la terre,
Qui marqua l'homme-enfant d'un divin caractère.
LAMARTINE.

— Privilége, immunité : *La conquête fit perdre à cette province toutes ses* LIBERTÉS.

— *Liberté naturelle*, Droit que l'homme possède par nature d'agir à son gré, et non par une contrainte extérieure : *Dans l'état social, la* LIBERTÉ NATURELLE *est restreinte par les conventions établies pour l'utilité commune* (Acad.)

— *Liberté individuelle*, Droit de tout citoyen de n'être privé de sa liberté personnelle que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par les lois : *La* LIBERTÉ INDIVIDUELLE, *c'est cette liberté nécessaire qui assure la sécurité de chaque citoyen.* (E. Picard.)

— *Liberté civile*, Droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois : *La* LIBERTÉ CIVILE *est le pouvoir de faire ce que l'on veut, dans l'état social, sans nuire à autrui.* (De Gérando.) *La* LIBERTÉ CIVILE *n'était pas compatible avec le génie de la civilisation antique.* (Michel Chevalier.) ‖ *Liberté morale*, La liberté, considérée sous le point de vue de la moralité, qu'elle engendre, dont elle est la condition essentielle : *La dignité de la nature humaine se fonde tout entière sur la* LIBERTÉ MORALE. (Ancillon.) *La* LIBERTÉ MORALE *est la seule importante, la seule nécessaire; l'autre n'est bonne et utile qu'autant qu'elle favorise celle-là.* (J. Joubert.) *Le Napolitain a la* LIBERTÉ MATÉRIELLE, *l'Allemand a la* LIBERTÉ MORALE. (V. Hugo.)

— *Liberté de conscience* ou *liberté religieuse*, Absence de toute contrainte à l'égard des croyances et des pratiques religieuses : *La* LIBERTÉ DE CONSCIENCE, *la liberté d'écrire, la liberté politique, la liberté de commerce ont eu leur berceau en Hollande.* (E. Laboulaye.) *La liberté politique a eu sa guerre de Trente ans comme la* LIBERTÉ DE CONSCIENCE. (Bignon.)

— *Liberté des cultes*, Droit de pratiquer publiquement et d'enseigner la religion que l'on professe : *La France est le seul pays où la* LIBERTÉ DES CULTES *ne soit pas un accident heureux de la politique, mais un principe général et fondamental.* (Gueroult.)

— *Liberté des mers*, Droit de naviguer librement sur toutes les mers.

— *Liberté d'esprit*, Absence de toute préoccupation qui gêne la volonté ou l'intelligence : *On ne peut s'occuper d'un travail sérieux sans une complète* LIBERTÉ D'ESPRIT. *Celui qui veut conserver toutes les* LIBERTÉS DE SON ESPRIT *doit se mettre, et tout de suite, à l'abri des nécessités de la vie.* (J. Janin.)

— *Liberté de ventre*, Facilité, régularité dans les fonctions digestives.

— *Prendre la liberté, demander la liberté, demander pardon de la liberté, de la liberté grande, etc.*, Formules de politesse dont on se sert pour s'excuser de la chose qu'on a faite ou qu'on veut faire : *Je* PRENDS LA LIBERTÉ *de vous écrire. Je vous* DEMANDE LA LIBERTÉ *de faire un tour dans votre jardin.* EXCUSEZ LA LIBERTÉ GRANDE *que j'ai prise.*

— Prov. *Liberté et pain cuit*, L'indépendance et des ressources suffisantes pour vivre suffisent pour rendre un homme heureux.

— Hist. *Arbre de la liberté.* V. ARBRE. ‖ *Libertés de l'Eglise gallicane*, Ensemble de droits que l'Eglise de France s'attribue dans ses relations avec le saint-siége : *Une des* LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE *est de ne point admettre les censures de la congrégation de l'Index.* ‖ *Chevaliers de la Liberté*, Association secrète qui s'était formée, vers 1820, dans le département des Deux-Sèvres, contre le gouvernement de la Restauration, et qui se réunit bientôt à la Charbonnerie française. ‖ *Ordre de la Liberté*, Société secrète fondée à Paris en 1740, et où les deux sexes étaient admis.

— Philos. *Liberté d'indifférence*, Faculté que posséderait l'homme de se décider indépendamment de tout motif de décision.

— Théol. *Liberté de contrariété*, Faculté de choisir entre le bien et le mal. ‖ *Liberté de contradiction*, Faculté d'agir ou de s'abstenir.

— Jurispr. *Liberté provisoire sous caution*, Elargissement d'un prévenu, accordé à la condition de fournir une caution suffisante qui garantisse sa présence aux débats. ‖ *Liberté de cour*, Faculté laissée à des marchands de s'affranchir de la juridiction du pays où ils commercent, et de porter leurs causes devant les cours de leur nation.

— B.-arts. Facilité dans l'exécution manuelle : LIBERTÉ *de pinceau, de burin, de crayon.*

— Jeux. Nom donné pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les dames : *Avoir quatorze de* LIBERTÉS. *Quatrième à la* LIBERTÉ *de carreau.*

— Manége. *Liberté de langue*, Espèce d'arcade ménagée dans le canon du mors, pour loger la langue du cheval. ‖ *Sauter en liberté*, Se dit d'un cheval dressé à faire des sauts sans être monté.

— Techn. Filet qui sert à élever et à baisser les brins de cannes dont on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière.

— **Encycl.** Philos. V. LIBRE ARBITRE et VOLONTÉ.

— Politiq. Deux faits antagonistes dominent la politique humaine et la résument tout entière : les nécessités sociales et les droits individuels, ou, en termes plus précis, l'autorité et la *liberté*. Ces deux faits, dont l'opposition est la cause de tous les bouleversements et dont l'harmonie conduirait les sociétés à la perfection, ont été niés l'un et l'autre par des intéressés égoïstes ou par des fanatiques irréfléchis. Nier l'autorité, c'est préconiser l'anarchie, c'est briser le bien social, c'est détruire la société humaine; nier la *liberté*, c'est installer le despotisme, c'est mettre la société en exploitation réglée entre les mains d'un ou de plusieurs ambitieux. La *liberté* et l'autorité méritent donc à titre égal la sollicitude que les publicistes et les hommes d'Etat témoignent pour elles; mais une distinction est nécessaire. La *liberté*, qui n'a pour elle que le droit, est presque toujours victime sur la terre de l'autorité, qui dispose ordinairement de la force et qui possède la ruse. La *liberté*, reconnue par tous les politiques modernes dignes de ce nom comme un droit primordial de l'espèce humaine, n'a presque jamais existé ici-bas. Limite naturelle de l'autorité, elle s'est toujours offerte aux gouvernements comme un obstacle à leur ambition, comme une gêne intolérable à leur action; rien de plus facile en effet que de gouverner les gens dépourvus de tout droit et pour qui tous les bienfaits du gouvernement sont des grâces absolument gratuites. Il est donc naturel à tout gouvernement d'écarter de son chemin la *liberté*, cette digue qui s'oppose à tous les abus de pouvoir. Toute autorité est l'ennemie-née de la *liberté*, ce qui explique suffisamment les révoltes de l'une et la tyrannie de l'autre. Nous avons dit pourquoi la *liberté* a presque toujours succombé dans cette lutte inégale. Si donc il est juste et nécessaire que les partisans sincères de la *liberté* redoublent d'énergie et de vigilance pour faire triompher le droit individuel, sans porter atteinte à l'intérêt public et à l'autorité qui doit en être le représentant, il est moins indispensable de défendre l'autorité contre les entreprises de l'individualisme; car si l'anarchie a pu être préconisée par quelques esprits égarés par une réaction excessive contre l'abus du pouvoir, jamais l'anarchie n'a été tentée comme moyen pratique par un parti triomphant; tous ou presque tous, quelle que fût leur origine, ont été portés au contraire à exagérer le principe d'autorité. Cette dernière a souffert quelquefois de la compétition des ambitieux qui se disputaient le pouvoir et le réduisaient, par leurs prétentions contraires ou par l'incapacité ou la faiblesse des gouvernants, à rester en quelque sorte vacant; jamais il n'est arrivé que ceux qui disposaient du pouvoir aient jugé injuste ou inutile d'en user. Donc, défendons courageusement la *liberté;* l'autorité saura bien se défendre elle-même et n'est nullement habituée à jouer le rôle de victime. Ceux qui la défendent avec tant d'ardeur et de conviction, au moins apparente, sont ou des ambitieux qui se préparent des sujets sans volonté et sans moyens de résistance, ou des trembleurs qui croient voir le char de l'Etat sur le point de verser, toutes les fois qu'ils lui voient faire un pas en avant.

Un doute peut rester dans l'esprit de nos lecteurs après cette discussion : puisque dans cette lutte entre l'autorité et la *liberté* la force appartient à la première, la *liberté* a-t-elle quelque chance de triompher et ne devrait-elle pas renoncer à la lutte? Non. L'antagonisme, qui a toujours ou presque toujours existé en fait, n'est pas nécessaire en droit, et c'est à le détruire que doivent tendre les efforts des amis de la *liberté*. Aussi c'est une grande erreur chez les libéraux, par exemple chez M. de Girardin, de professer une indifférence absolue sur la forme du gouvernement. Tout pouvoir monarchique, préoccupé de sa durée éternelle, de la mobilité des esprits, des dangers de la lutte, de l'instabilité de la victoire, des difficultés qu'il rencontre à gouverner les volontés contraires, a pour tendance forcée d'assurer l'avenir et de faciliter le présent en étouffant toute opposition, c'est-à-dire toute *liberté*. Nous ne nions pas qu'un gouvernement démocratique ne puisse être tyrannique; mais d'abord sa tyrannie ne peut atteindre que la minorité, ce qui réduit déjà singulièrement le nombre des victimes. En second lieu, les intérêts et la volonté de tous ont mille fois plus de chance d'être sérieusement exprimés quand ils ont pour interprète la voix du plus grand nombre, que lorsqu'ils sont livrés à l'interprétation et à la conscience d'un tyran ou de quelques ambitieux. Donc, le gouvernement démocratique, sans être une garantie absolue contre la tyrannie, est un gage presque certain de *liberté*, et en tout cas un obstacle assuré à tout despotisme durable. Telle est la logique invincible qui conduit à la république tous les partisans sincères de la *liberté*.

Malheureusement, cette *liberté* nécessaire, vraie base de l'ordre social, n'a pas toujours été sagement défendue ni même nettement définie. Nous en connaissons plus de vingt formules, les unes trop absolues, les autres tellement insuffisantes qu'elles s'évanouissent dans l'application. Il y a un millier d'années, Alcuin croyait avoir défini la *liberté* par ces deux mots : *innocentia vitæ*. Mais Alcuin enseignait plutôt la morale que la politique, et son illustre élève, tout entier, comme tant d'autres monarques, au soin de satisfaire son ambition et d'asseoir sa dynastie, n'avait guère le temps de se préoccuper de *liberté*. Cependant l'innocente devise métaphysique du précepteur de Charlemagne a traversé les siècles; on la retrouve en substance, sous une autre forme, chez les puritains de la Nouvelle-Angleterre, qui dans la loi de l'Etat de Massachusetts donnent cette autre définition de la *liberté* : « Le droit de faire sans crainte tout ce qui est juste et bon. » Pour mieux faire ressortir l'esprit de cette maxime, nous y ajouterons un court passage de Vinthrop, l'un des législateurs-gouverneurs de l'Etat de Massachusetts : « Ne nous trompons pas, dit-il, sur ce que nous devons entendre par notre indépendance. Il y a, en effet, une sorte de *liberté* corrompue, dont l'usage est commun aux animaux comme à l'homme, et qui consiste à faire tout ce qui plaît. Cette *liberté* est ennemie de toute autorité. Elle souffre impatiemment toutes les règles, et, par elle, nous devenons inférieurs à nous-mêmes. Elle est l'ennemie de la vérité et de la paix, et Dieu a cru devoir s'élever contre elle. Mais il est une *liberté* civile et morale, qui trouve sa force dans l'union et que la mission du pouvoir lui-même est de protéger : c'est la *liberté* de faire sans crainte tout ce qui est juste et bon. Cette sainte *liberté*, nous devons la défendre dans tous les hasards et exposer pour elle notre vie, s'il le faut. » Evidemment, les lois qui vont découler d'un pareil préambule pencheront plutôt vers l'intolérance que vers la *liberté*. Cette distinction de la *liberté* corrompue et de la *liberté* sainte ne serait pas désavouée par les docteurs de l'Eglise catholique, qui, de leur côté, proclament la *liberté* de la vérité et proscrivent la *liberté* de l'erreur. Il va sans dire que, selon eux, la vérité est exclusivement dans leurs prédications et qu'eux seuls doivent être libres. Ils réclament, eux aussi, la *liberté* du bien, et comme ils se réservent le droit de définir le bien, ils ne demandent et n'approuvent que leur propre *liberté*. C'est ainsi que Rome a toujours compris la *liberté*. Personne n'a oublié en France l'ardeur que mirent autrefois les catholiques à réclamer la *liberté* de l'enseignement, ce qui voulait dire, dans leur bouche, le droit exclusif d'enseigner réservé aux évêques et aux frères ignorantins. Non, il ne nous plaît pas que le législateur pénètre dans le domaine de la conscience; non, nous ne saurions nous accommoder d'une prétendue *liberté*, sainte ou non, qui punirait de peines sévères le blasphème, et défendrait même, au besoin, de voyager le dimanche sans nécessité prouvée et reconnue. Nous comprenons tout autrement la dignité et la responsabilité humaines. Non, pour nous, les péchés ne sont pas des délits, et toute loi réglementaire des croyances et des pratiques religieuses est une atteinte à la *liberté*. Qu'on nous dénie si l'on veut la *liberté* du mal, mais encore faut-il qu'on définisse ce qu'on nous défend. Or, pour le gouvernement temporel, il n'y a, ne peut y avoir de mal que la violation des lois, et les lois, pour être justes, ne doivent être faites que dans la stricte limite des droits sociaux. Aucune loi humaine ne peut atteindre le péché, qui n'est que la violation de la loi de Dieu; car Dieu n'est pas une personne mineure et n'a aucun besoin d'être mis en tutelle et d'être protégé. Une législation qui vise l'offense faite à Dieu est la plus cruelle offense qu'on puisse faire à la divinité. Dieu supporte très-bien la *liberté* en ce monde, même quand elle se tourne contre lui; quelles que soient les raisons de cette tolérance, les défenseurs des droits de Dieu devraient comprendre que l'exemple leur vient de trop haut pour qu'ils puissent se soustraire à l'obligation de l'imiter. Résumons ce point : si le mal n'est que la violation des droits légitimes, nous ne reconnaissons à personne la *liberté* de le commettre; si c'est une atteinte aux lois d'une Eglise ou d'un décalogue, nous refusons à tout le monde le droit de l'empêcher. C'est ce droit de définir et de prescrire le bien moral et religieux qui, usurpé par l'Etat, a conduit Socrate à la ciguë et Jésus à la croix. D'ailleurs, la *liberté* a nécessairement deux termes; en supprimer un, c'est tomber dans la niaiserie. Affirmer la *liberté* du bien et refuser la *liberté* du mal, c'est dire qu'on a la *liberté* de faire et non pas celle de s'abstenir; par exemple, la *liberté* d'aller à la messe, mais non pas celle de rester chez soi pendant l'office.

A vrai dire, bien qu'elle ait essayé de toutes les formes de gouvernement, l'antiquité n'a guère connu la *liberté* politique, parce qu'elle a presque ignoré la démocratie. Presque partout elle était régie par le principe de l'autorité à outrance, incarné soit dans un homme, soit dans une caste privilégiée. L'Asie tout entière était livrée aux caprices du despotisme, et la volonté du prince y tenait lieu de législation. Les institutions monarchiques de l'Égypte, plus savantes mais non moins absolutistes, repoussaient la propriété individuelle, base indispensable de la *liberté* civile. Même au temps de sa plus haute splendeur, l'ancienne Grèce ne s'était jamais élevée à une notion claire et logique de la *liberté*. Nous ne parlerons pas de Sparte, où personne n'était libre, où la raison d'Etat écrasait tellement les volontés individuelles que les citoyens les plus fiers n'auraient pas plus réussi à s'y soustraire que les ilotes esclaves. Qu'est-ce que les lois de Minos, sinon la volonté divine ou plutôt la fatalité en action? Sur une population de deux cent mille âmes, Athènes comptait de quinze à vingt mille citoyens qui se disaient libres et qui l'étaient en effet. A Rome enfin, la *liberté* n'a jamais existé ni dans les lois ni dans les mœurs. Nous en dirons la raison en comparant aux anciennes les institutions modernes, et nous démontrerons que l'existence d'une classe privilégiée est incompatible avec la *liberté*.

Pouvaient seuls se dire libres au moyen âge, et l'étaient en effet beaucoup trop, les possesseurs de fiefs, qui ne relevaient de personne et écrasaient toutes les volontés au-dessous d'eux. Mais, à part ce petit nombre de privilégiés, la masse des populations ne possédait aucun droit sérieux et subissait le joug d'un demi-esclavage. L'affranchissement même des serfs ne changeait guère leur condition, aucune puissance tutélaire ne s'élevant pour garantir l'exercice et la durée des droits précaires qui leur étaient conférés. Une sorte de *liberté* relative apparaît au XII^e siècle, lors de l'affermissement du pouvoir central et de l'émancipation des communes. C'est à cette époque que commence à se dégager des ténèbres du moyen âge la double notion de la *liberté* individuelle et de la souveraineté collective. L'affranchissement partiel du peuple et de la bourgeoisie, qui fut pour la monarchie un simple moyen de gouvernement, fut pour la nation une semence de *liberté* qui devait germer plus tard et produire des fruits inattendus. Le monde passe, les empires s'écroulent et les principes sont éternels. A l'état latent et virtuel, ils sont encore assez puissants pour effrayer les despotes sur leurs trônes et charger la mine des révolutions. S'il est vrai enfin que la *liberté* politique ne se rencontre jamais au berceau des sociétés, il n'est pas moins certain qu'elle devient forcément le régime substantiel de leur âge viril, et que seule elle peut les préserver de la décadence.

Lorsque l'essor des facultés humaines est comprimé dans ses manifestations extérieures, le sanctuaire de la conscience devient le dernier refuge de la *liberté*. Or, au moyen âge, le dogmatisme religieux imposé par la force à la société civile ne lui avait même pas laissé cet asile. L'affranchissement du monde moderne devait donc commencer par l'émancipation de la conscience. C'est du fond de ce for intérieur que s'élança la réforme religieuse, avant-coureur des révolutions politiques. Ce n'est point ici le lieu de raconter cette formidable lutte de trois siècles, qui eut pour résultats la première convention d'Utrecht, l'édit de Nantes, les traités de Westphalie et la révolution de 1688, autant de conquêtes faites sur le vieil esprit du moyen âge, dont la défaite fut irrévocablement consommée par la grande Révolution de 1789. Ici naît un monde nouveau, *novus rerum nascitur ordo*. En datant l'ère moderne du 22 septembre 1792, nos pères s'étaient peut-être trompés : c'est une date trop exclusivement française pour être universellement adoptée; il en est une autre qui marque le point culminant de la route de l'humanité : c'est le jour à jamais mémorable où, réunie dans un jeu de paume, une grande assemblée se proclama le droit vivant, la liberté triomphante à l'encontre du vieux droit mort, du despotisme terrassé. La *liberté* du monde date du 10 juin 1789.

Liberté! égalité! fraternité! Credo en trois mots, symbole complet de croyances nouvelles, devise magique qui fit palpiter le cœur de la terre, voilà ce que contenait en germe le serment du Jeu de paume; en germe, avons-nous dit, car les fruits durables sont lents à mûrir. De ces trois termes parfaitement coordonnés, le dernier ne nous apparaît encore que comme une vague lueur à l'horizon de l'avenir; le second est déjà devenu, en principe du moins, la base de la société française et de plusieurs autres, et il tend à passer dans les faits; seule la *liberté*, par la lenteur de sa marche, par ses éclipses longues et fréquentes, laisse encore des craintes à ses partisans et des espérances à ses ennemis. La réflexion et l'étude des faits doivent suffire cependant pour décourager les uns et rassurer les autres. La *liberté* politique nous fut assez souvent ravie, et, quand elle a progressé, ce n'a été jamais qu'avec un accompagnement de menaces qui semblaient rendre douteux son lendemain; mais la *liberté* de conscience a marché d'un pas sûr et continu; le dogme a perdu un terrain qu'il ne regagnera plus; la *liberté* civile peut donc être compromise un instant dans les institutions; une forteresse lui reste, d'où ses ennemis ne la débusqueront pas : la conscience publique. Pour que l'assiégé sorte de la place et reprenne ses positions, deux choses lui suffisent, qui ne peuvent lui faire défaut : le temps et l'occasion.

On ne s'entend pas, toutefois, sur l'extension qu'il convient de donner à la *liberté*. L'école libérale proprement dite proclame la toute-puissance de l'individu et voudrait ne confier à l'Etat qu'une fonction arbitrale. Cette théorie, développée avec éloquence à la tribune et dans les livres sous la Restauration, a servi de bélier pour battre en brèche la monarchie de droit divin. Triomphante en 1830, elle a pris possession du pouvoir en inaugurant le régime constitutionnel; mais aussitôt, de la devise de ses pères la bourgeoisie française a effacé la *liberté* ou tout au moins en a altéré le sens, en se bornant à inscrire dans sa Charte que tous les citoyens sont égaux devant la loi, disposition qui devient un mensonge ou un non-sens si tous les citoyens ne sont pas appelés au même titre à participer à la confection des lois. Que m'importe en effet que nous soyons, vous et moi, soumis à la même loi, si c'est vous seul qui la faites? La loi devient alors, à mon égard, un contrat léonin dans ses clauses et vicié dans sa source, faute de consentement de ma part; pour vous-même elle est entachée d'une condition potestative, puisque vous pouvez chaque jour la modifier sans ma participation. Quant à la *liberté* que vous me laissez, je la trouve illusoire. Cette *liberté*, c'est, selon vous, le droit de faire ce qui n'est point défendu par la loi. Mais, encore une fois, si la loi même est restrictive de ma *liberté*, si elle reste tout entière en vos mains, si vous me retirez d'une main ce que vous me concédez de l'autre, si, au lieu d'être dans le bon plaisir d'un homme, l'arbitraire est dans la loi même, mon sort deviendra même pire qu'auparavant, en ce sens que vous aurez légalisé la servitude et que vous la rendez plus durable en lui donnant les apparences du droit. Voilà ce qu'ont répondu en substance, pendant dix-huit ans, les partisans de la *liberté* effective, jusqu'au jour où leurs doctrines l'ont emporté de haute lutte, en réalisant la véritable égalité politique par le suffrage universel. Nous sommes loin de prétendre ici que le suffrage universel soit toute la *liberté*, mais il la contient en germe et il en est la base indispensable; aussi est-ce à lui que s'attaquent les ennemis de la *liberté*.

On a dit que la *liberté* n'était pas complétement absente des sociétés hiérarchiques. On a cité l'exemple de l'Angleterre. Là, les citoyens ont le droit de manifester librement leurs opinions par la parole et par la presse, et de se réunir en nombre illimité pour les discuter et prendre des résolutions qui deviennent parfois les arrêts souverains de l'opinion publique. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il y a loin de cette *liberté* apparente à une *liberté* effective. Les sujets de discussion abandonnés par un pouvoir aristocratique aux meetings des classes subordonnées ne sont pas de ceux qui touchent aux bases fondamentales de l'ordre social. Si l'on s'avise un jour d'y mettre en délibération la constitution aristocratique de la propriété, les priviléges héréditaires de la noblesse, la suprématie de la religion officielle ou une nouvelle et plus équitable répartition des charges publiques, l'aristocratie restera libre de couper court à la discussion, par l'application des lois qu'elle a faites ou qu'elle pourra faire elle-même. Lors même qu'il s'agit d'objets d'une moindre importance et qu'on laisse discuter librement, les résolutions des meetings, fussent-elles acclamées par des centaines de mille voix, ne passent pas le seuil de l'enceinte où réside le pouvoir souverain, juge en dernier ressort de toutes les questions controversées. Pour en forcer les portes, il faut que les vœux du peuple soient portés par un souffle d'opinion irrésistible. Entre la *liberté* de pétitionner et le droit de décider, il y a un abîme. La *liberté* politique, prélude indispensable des grandes réformes économiques, ne sera réelle et effective en Angleterre que lorsqu'elle aura conquis, dans le suffrage universel, son organe et son instrument. Une brèche a été faite déjà aux murs du vieux Parlement; elle s'élargit de temps en temps et l'époque n'est pas éloignée où ils seront tout à fait démolis. Ce jour-là, la royauté constitutionnelle sera bien malade chez nos voisins.

Toutes les *libertés* sont solidaires, et toutes ensemble ont pour support l'égalité; car toute *liberté* qui n'est pas dévolue également à l'universalité des citoyens doit s'appeler, de son véritable nom, privilége. Quand notre pensée se reporte vers l'histoire, si riche de leçons, de la République romaine, nous nous laissons volontiers aller jusqu'à l'admiration pour les mâles vertus des Caton, des Brutus et des Cassius, derniers défenseurs de la *liberté*. Mais n'est-ce pas pour avoir abusé de leurs priviléges que les classes patriciennes furent courbées à leur tour sous le niveau commun de la servitude? La république romaine n'a-t-elle pas été vaincue parce qu'elle n'avait, dans la plèbe, que des spectateurs désintéressés ou même hostiles? Les éloquentes protestations de Cicéron et la fière indignation de Tacite nous émeuvent; mais ces vertueux citoyens gagneraient singulièrement dans notre estime si leurs regards daignaient tomber quelquefois sur l'immense multitude que l'orgueil patricien avait condamnée à un asservissement éternel. La *liberté* qui n'est pas la *liberté* de tous ne mérite pas ce beau nom. La *liberté!* mais c'est elle aussi que réclamaient la Ligue du bien public, la Fronde et toutes les autres coalitions de la féodalité déchue contre la puissance sociale représentée alors, faute de mieux, par la monarchie absolue. Et n'est-ce pas aussi au nom de la *liberté* que le duc de Saint-Simon se récrie contre l'intolérable despotisme de Louis XIV et de sa « vieille sultane? » La *liberté*, pour cet orgueilleux patricien, ce n'était que l'indépendance absolue de sa caste, l'exemption des charges publiques, la main mise sur tous les emplois à l'exclusion de toute roture, la féodalité enfin avec toutes ses conséquences. La *liberté!* mais aux états généraux de 1614 et de 1789, les cahiers de la noblesse la réclamaient non moins vivement que ceux du tiers état; avec cette différence, toutefois, que les uns ne la voulaient que pour eux-mêmes et que les autres la demandaient pour tous. Eh! de nos jours (car les priviléges n'abdiquent jamais) n'avons-nous pas entendu les fils des croisés s'écrier plus haut que tout le monde : *Liberté* de conscience! *liberté* des cultes! *liberté* de la tribune! *liberté* de la presse! *liberté* d'enseignement! *liberté* de réunion! *liberté* d'association! etc., etc. Ce qu'ils sous-entendaient dans leurs chaleureuses acclamations, nous n'avons pas tardé à l'apprendre dès qu'ils eurent escaladé le pouvoir : c'était tout simplement le monopole de la *liberté*.

Non, et l'histoire ne le prouve que trop, la *liberté* politique n'est qu'un mensonge si elle est restée l'apanage d'un petit nombre, et si, de plus, la loi ne l'entoure pas de garanties sérieuses. Nous ne serons pas injustes envers l'école libérale (V. LIBÉRALISME); nous avons applaudi, dans notre première jeunesse, à sa noble et courageuse lutte contre le régime du privilége, par la supériorité de ses lumières et de son éducation morale; mais le sentiment de la justice nous force à le dire, la bourgeoisie, légataire universelle de la Révolution, a négligé de délivrer au peuple le lot qui lui était destiné; c'est ce qui explique comment le peuple français, imitant celui de Rome, a laissé égorger par le césarisme une *liberté* qui n'était pas pour lui. La bourgeoisie ne semble pas avoir profité de cette leçon; mais le peuple ne paraît pas non plus disposé à assister impassible aux fautes de la bourgeoisie et aux coups de main des césariens, car lui aussi a eu sa part de la cruelle leçon.

La *liberté* n'est, en somme, que l'essor des facultés humaines, et l'amour qu'on lui porte est en raison directe de l'élévation de l'esprit et du cœur. Mais ne nous payons plus de vains mots et ne prodiguons plus notre encens à une idole mutilée. Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des *libertés*, ce ne sont pas les *libertés* nécessaires, suivant l'expression malheureuse de M. Thiers, c'est la *liberté*. On nous a promis ou donné, sous l'Empire, la *liberté* du commerce, de la boucherie, de la boulangerie et du théâtre; mais la *liberté* de l'homme et le plein exercice des droits de citoyen, qui nous les donnera? Etre libre, c'est être affranchi de toutes les servitudes; or, y a-t-il servitude pire que celle de l'ignorance et de la misère? La conscience est libre; mais qu'importe au peuple, si, après avoir perdu ses croyances religieuses, il ne reçoit pas en échange les éléments au moins d'une forte croyance morale et philosophique? Le travail est libre, mais qu'importe au peuple, si, dépourvu des instruments du travail, sol, outils ou capitaux, il ne trouve même pas l'emploi de ses bras? La vraie *liberté*, la *liberté* puissance n'est pas seulement, comme le prétend l'école libérale du laissez-faire, le droit, mais bien le pouvoir de développer ses facultés sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi.

Qu'est-ce qu'un droit abstrait sans les moyens de l'exercer? A quoi servent aux aveugles les réverbères, et suffit-il pour les paralytiques de décréter le droit de marcher?

Sub lege libertas! s'écrie l'école du chacun pour soi et de l'isolement. Nous acceptons l'aphorisme. Oui, il est nécessaire que la loi circonscrive dans de justes limites la *liberté* de chacun, afin qu'elle ne froisse pas la *liberté* de tous. Nous l'acceptons, mais à deux conditions : d'abord que la loi, expression de la volonté universelle, n'annulera pas, sous le prétexte de les réglementer, les droits primordiaux que l'homme tient de sa nature même, et, en second lieu, qu'elle rendra ces mêmes droits efficaces en fournissant à chacun les moyens de les exercer. Sur ce dernier point, il y a lieu d'examiner à nouveau quels sont les devoirs de la société envers chacun de ses membres. L'Etat, le gouvernement, qui la représente, n'est pas seulement une sorte d'arbitre plus ou moins librement choisi pour distribuer la justice entre des citoyens virtuellement égaux, mais très-inégaux en réalité; ses fonctions sont d'un ordre plus élevé : il a pour mission de protéger les faibles, les forts se protégeant tout seuls, et de prévenir, par de sages mesures, les écarts dangereux que peuvent produire dans le jeu des forces universelles les trop grandes inégalités sociales. Plus elles s'éloignent du niveau commun, plus il doit s'efforcer de les y ramener. Cette fonction pondératrice et modératrice de la puissance sociale, l'école libérale la nie absolument, nous le savons, mais elle n'en est pas moins la condition nécessaire de la *liberté*.

Tel est le rôle du gouvernement, rôle que malheureusement il n'a presque jamais rempli. Aussi, pour fonder et faire vivre la *liberté*, ce n'est point sur le gouvernement que doivent compter ses véritables amis, mais sur leurs propres efforts, sur leur persévérance, sur leur inébranlable volonté, et aussi et avant tout sur la dignité de leur conduite et l'austérité de leurs mœurs. Les républicains de Rome concevaient ainsi la *liberté*; nous qui la comprenons mieux qu'eux, qui n'en faisons pas comme eux le privilége d'une caste mais le droit imprescriptible et inaliénable de tous les citoyens, nous ne devons pas, l'ayant conçue plus noble et plus belle, avoir pour elle un amour moins pur ni la défendre avec moins de courage et de résolution.

Nous ne saurions mieux terminer ces réflexions que par un emprunt fait à M. de Girardin, un publiciste fort discuté, mais à qui l'on ne peut contester le titre de vétéran de la *liberté* : « *La société, comme la nature*, dit-il, a ses lois que des lois positives peuvent condamner, oui, mais supprimer, non. La terre se meut en vertu d'une loi naturelle que la loi positive a condamnée; mais, en *condamnant cette loi naturelle, qu'a fait la loi* positive? Elle s'est vouée au ridicule et au mépris à perpétuité, et a fait tomber la religion au-dessous de la science. La *liberté* est la loi naturelle en vertu de laquelle l'homme se meut dans l'orbite de sa raison. La loi positive peut continuer de condamner cette autre *loi naturelle*; mais, *en la condamnant*, que fait-elle? Elle se condamne elle-même. La *liberté* est la loi de l'homme comme le mouvement est la loi de la terre. Aveugle qui ne la voit pas!

» ..... Tout discuter, tout simplifier, tout essayer, tout vérifier : voilà le règne de la *liberté*.

» Vive la *liberté!* A bas la peur! »

— Jurispr. *Liberté individuelle.* La *liberté* individuelle est définie par les jurisconsultes : le droit de disposer librement de sa personne, et d'obtenir protection ou réparation contre les arrestations illégales, violations de domicile ou autres atteintes portées à la sûreté dont chaque citoyen doit jouir dans la société. La *liberté* individuelle date réellement en France de la Révolution de 1789. Néanmoins, des peines sévères existaient avant cette époque contre les séquestrations arbitraires et ce que l'on appelait le crime de charte privée. Muyart de Vouglans (*Lois criminelles*) cite un arrêt du conseil de 1608 portant contre ce crime la peine de mort. L'ordonnance criminelle de 1670 avait toutefois notablement atténué cette pénalité. D'après les dispositions de cette ordonnance, l'officier public, coupable d'avoir fait exécuter une arrestation et une détention illégales, encourait seulement la destitution de sa charge et la condamnation à une amende de 1,000 livres, ainsi qu'à des dommages-intérêts vis-à-vis de la partie injustement détenue. Quant aux séquestrations ou crimes de charte privée commis par de simples particuliers, ils étaient, suivant MM. Chauveau et Hélie, passibles de peines arbitraires, c'est-à-dire d'une pénalité dont les juges ne demandaient la mesure qu'à leur conscience, et proportionnaient la rigueur au caractère plus ou moins criminel des faits. Quoi qu'il en soit, ce système répressif manquait d'unité et de cohérence, et la *liberté* individuelle était réellement dépourvue de toute protection sérieuse, sous un régime qui autorisait l'usage des lettres de cachet et où les grands et les puissants trouvaient avec la justice tant et de si faciles accommodements.

L'Assemblée constituante abolit les lettres de cachet, et, dans la constitution qu'elle donna au pays le 3 septembre 1791, elle inscrivit le principe désormais impérissable, quoique transitoirement méconnu et souvent violé depuis, que nul ne peut être arrêté et détenu que dans les cas prévus par la loi et en observant les formes protectrices qu'elle a prescrites. Dans les temps de troubles qui suivirent la proclamation de ce principe, la *liberté* individuelle ne fut malheureusement pas toujours respectée et il était difficile qu'elle le fût. Les actes législatifs du premier Empire, actes d'ailleurs impuissants à refréner les entreprises arbitraires du gouvernement, consistent principalement dans les dispositions du code pénal de 1810 relatives aux arrestations illégales et aux séquestrations arbitraires. Ces dispositions répressives, remaniées sur quelques points en 1832, subsistent encore dans leur économie générale. On leur fait le reproche mérité de punir avec moins de rigueur les attentats à la *liberté* lorsqu'ils sont commis par les fonctionnaires publics que lorsqu'ils le sont par de simples particuliers. On reviendra tout à l'heure, avec quelques détails, sur ces dispositions pénales, après avoir achevé d'esquisser le mouvement historique de la législation sur cette matière. La charte de 1814, dans son article 4, consacra le principe de la *liberté* individuelle dans des termes à peu près identiques à ceux de la constitution du 3 septembre 1791.

Le principe eut de fréquentes éclipses sous le régime de la charte de 1814. Une première loi du 14 février 1817 autorisa transitoirement l'arrestation, par voie administrative et sans mise immédiate en jugement, des personnes inculpées ou soupçonnées de complot contre la personne du roi. Une autre loi, également transitoire et dont la durée fut limitée par son texte même à l'intervalle de deux sessions législatives, la loi du 28 mars 1820, renouvela l'autorisation des arrestations par ordre ministériel des individus inculpés de machinations ou de complots contre la personne du roi ou des membres de la famille royale. Cette dernière loi, inspirée par le meurtre du duc de Berry, fut heureusement temporaire et n'a pas laissé de trace durable dans la législation. La charte de 1830 et après elle la constitution de 1848 se sont bornées à reproduire le principe de la *liberté* individuelle tel que l'avaient consacré la constitution de 1791 et la charte de 1814. La constitution du second Empire n'offre pas de disposition explicite touchant la *liberté* individuelle, mais elle en consacre virtuellement les garanties protectrices en déclarant que les principes de 1789 continuent de former la base de notre droit public. Mais personne n'a oublié les attentats des commissions mixtes sur tout le territoire, attentats dont le nombre et l'atrocité nous firent reculer bien loin dans l'histoire de l'ancienne monarchie.

Il ne faut point, au reste, se dissimuler que ces grands principes formulés dans les chartes et les constitutions restent, dans une certaine mesure, à l'état d'abstraction et de conception spéculative jusqu'à ce qu'ils trouvent leur application dans des dispositions de lois positives et pratiques. Pour s'assurer jusqu'à quel point la *liberté* individuelle est garantie dans le droit d'une nation, c'est moins aux théories plus ou moins libérales de son droit public qu'il faut regarder, qu'aux lois organiques qui mettent en œuvre les principes d'une manière effective. A ce point de vue, notre législation laisse tout à désirer. L'Angleterre n'a pas eu comme nous une série de chartes et de constitutions prodigues de fastueuses déclarations de principes et de *libertés* spéculatives; mais elle a son statut justement admiré et envié de l'*habeas corpus*, une loi vivante et pratique, qui fait mieux que promettre la *liberté* individuelle, qui l'organise, la réalise et la garantit. Jetons un coup d'œil rapide sur les dispositions, beaucoup plus imparfaites, qui protégent, dans notre propre législation, la *liberté* des personnes.

Nous rencontrons d'abord dans le code pénal un premier groupe d'articles (art. 114 à 122) destinés à réprimer les attentats à la *liberté*. L'article 114 est ainsi conçu : « Lorsqu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du gouvernement aura ordonné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire soit à la *liberté* individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit à la constitution, il sera condamné à la peine de la dégradation civique. » Le paragraphe final de l'article 114 prévoit le cas où l'agent du gouvernement n'a pas pris lui-même l'initiative de l'acte attentatoire à la *liberté*, et n'a fait en agissant qu'exécuter l'ordre d'un supérieur administratif. L'agent en ce cas est amnistié, et la responsabilité remonte au supérieur hiérarchique duquel est émané l'ordre arbitraire : « Si néanmoins, ajoute l'art. 114, il (l'agent) justifie qu'il a agi par ordre de ses supérieurs, pour des objets du ressort de ceux-ci, sur lesquels il leur était dû obéissance hiérarchique, il sera exempt de la peine, laquelle sera, dans ce cas, appliquée seulement aux supérieurs qui auront donné l'ordre. » C'est là, pour le dire en passant, une des rares espèces, sinon la seule, où la responsabilité de l'auteur direct d'un crime se trouve couverte par la nécessité de l'obéissance hiérarchique, et où cette muette et passive obéissance devient une excuse absolvante de la criminalité du fait. Une pareille disposition ouvre la porte toute large à l'arbitraire; car, grâce à elle, le supérieur est assuré de ne rencontrer aucune résistance de la part de son inférieur, et, d'un autre côté, il peut compter sur l'impunité qui couvre de fait tous les actes des hauts fonctionnaires.

L'article 114 qu'on vient de reproduire punit l'agent du pouvoir qui a ordonné ou exécuté un acte attentatoire à la *liberté* individuelle. Il fallait aussi prévoir et réprimer le délit négatif, si l'on peut ainsi parler, des fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire auxquels des attentats de cette nature auraient été dénoncés, et qui se seraient abstenus de les faire cesser ou d'en poursuivre la répression et la réparation. C'est à quoi a pourvu l'article 119 du code pénal : « Les fonctionnaires publics chargés de la police administrative ou judiciaire qui auront refusé ou négligé de déférer à une réclamation légale tendant à constater les détentions illégales et arbitraires, soit dans les maisons destinées à la garde des détenus, soit partout ailleurs, et qui ne justifieront pas les avoir dénoncées à l'autorité supérieure, seront punis de la dégradation civique, et tenus de dommages-intérêts, lesquels seront réglés comme il est dit dans l'article 117. »

Pour compléter ce système de garanties, il fallait créer une responsabilité à la charge des gardiens et geôliers des maisons d'arrêt et les obliger à s'assurer que les individus écroués dans les prisons dont ils ont la garde ont été arrêtés en exécution d'ordres ou mandats dans la forme légale et décernés par qui de droit. Cette disposition fait l'objet de l'article 120 du code pénal, qui est ainsi conçu : « Les gardiens et concierges des maisons de dépôt, d'arrêt, de justice ou de peine qui auront reçu un prisonnier sans mandat ou jugement ou sans ordre provisoire du gouvernement; ceux qui l'auront retenu ou auront refusé de le représenter à l'officier de police ou au porteur de ses ordres, sans justifier de la défense du procureur de la République ou du juge; ceux qui auront refusé d'exhiber leurs registres à l'officier de police seront, comme coupables de détention arbitraire, punis de six mois à deux ans d'emprisonnement, et d'une amende de 16 francs à 200 francs. »

L'article 122 termine cette première série de dispositions; il est relatif à la détention en charte privée des personnes, quand cette détention procède du fait d'un fonctionnaire public. Voici le texte de cet article : « Seront aussi punis de la dégradation civique les procureurs généraux de la République, ou les substituts, les juges ou les officiers publics qui auront retenu ou fait retenir un individu hors des lieux déterminés par le gouvernement ou par l'administration publique, ou qui auront traduit un citoyen devant une cour d'assises, sans qu'il ait été préalablement mis légalement en accusation. »

Le groupe tout entier des dispositions qui viennent d'être analysées a été le sujet de justes critiques. D'abord, la peine édictée contre les fonctionnaires publics auteurs d'arrestations ou de détentions illégales, la dégradation civique, est une peine relativement indulgente. Elle est beaucoup moins grave que celle qui atteint les séquestrations par voie de fait commises par les simples particuliers, et dont il va être parlé tout à l'heure. On a dit, il est vrai, pour pallier cette choquante disproportion, que les particuliers, en pareil cas, ne peuvent agir que mus par des mobiles odieux, tandis que le fonctionnaire peut être égaré par un excès de zèle. Le palliatif est ingénieux, mais il ne saurait justifier une gradation de pénalité qui est en sens inverse du degré de culpabilité réelle. Le simple particulier qui n'abuse que de sa force individuelle est, en thèse générale, moins coupable que le fonctionnaire qui abuse de son autorité, c'est-à-dire de la portion de la force collective, sociale, dont il est investi.

Ajoutons que les dispositions protectrices de la *liberté* des citoyens, formulées dans les articles 114 et suivants du code pénal, furent, jusqu'à ces derniers temps, entravées dans leur application et rendues souvent illusoires par une disposition législative d'un autre ordre. Nous voulons parler de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, article qui dispose en substance que les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis devant les tribunaux criminels ou civils, pour faits se rattachant à l'exercice de leurs fonctions, qu'autant que la poursuite a été préalablement autorisée par une décision du conseil d'Etat. Ce déplorable article 75, qui a protégé tant d'abus de pouvoir, a été heureusement abrogé.

Les articles 341, 342, 343, 344 du code pénal sont relatifs aux arrestations, détentions et séquestrations de personnes commises par de simples particuliers. La peine, beaucoup plus grave que celle qu'encourent les fonctionnaires publics pour des délits de même nature, est celle des travaux forcés à temps, dont la durée varie de cinq à vingt ans. Il est à remarquer que la loi punit également, et d'une peine identique, les trois faits d'arrestation, de détention et de séquestration, de sorte que les travaux forcés à temps, sont toujours encourus dans le cas où l'un de ces trois faits se produirait isolément, par exemple s'il n'y avait eu que simple arrestation, non suivie de détention, ou s'il n'y avait eu que séquestration, non précédée d'arrestation.

Du reste, dans les délits de cette nature, comme en général dans toute espèce de délit, l'intention criminelle doit nécessairement s'ajouter au fait matériel pour en constituer la criminalité et rendre la peine applicable. Sur cette question d'intention, les arrêtistes ont relevé une espèce curieuse. Un individu allait être incarcéré pour dettes; l'huissier, assisté du juge de paix, avait pénétré dans son domicile pour opérer la prise de corps. Le débiteur se dégagea de la main des recors, et, pour se donner du champ et avoir le temps de s'évader avec plus de sûreté, il enferma huissier, juge de paix et recors dans la pièce de sa maison où ils s'étaient présentés, en prit la clef et s'évada. Le débiteur fut mis en accusation pour ce fait, par application de l'article 341 du code pénal, et son pourvoi contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation fut rejeté par la cour de cassation. Dalloz, qui cite cet arrêt, fait observer avec raison que, dans l'espèce, l'intention criminelle était au moins fort douteuse et que l'acte du débiteur s'expliquait fort naturellement par le seul désir d'échapper à la contrainte par corps, bien plus que par la volonté délibérée de mettre en charte privée le juge de paix et l'huissier.

A propos de ces diminutifs de séquestration qui ne s'élèvent pas au niveau des crimes prévus par l'article 341, il est naturel de dire un mot des corrections infligées quelquefois par des pères ou des tuteurs à des enfants mineurs indisciplinés, et consistant à les enfermer momentanément dans une pièce de la maison. Il est clair que de pareils actes, quand ils ne dépassent pas les bornes d'une correction modérée, ne tombent sous l'application d'aucune loi pénale, et ne pourraient même motiver aucune ingérence de l'autorité. Il en serait tout autrement si le fait prenait des proportions plus graves et offrait les caractères d'une véritable séquestration.

— *Mise en liberté.* La mise en *liberté* s'applique soit aux individus déclarés innocents, soit aux individus absous, soit enfin aux condamnés qui ont subi leur peine.

La grave question de l'arrestation d'un ou de plusieurs citoyens, sous l'inculpation d'un crime dont ils seront peut-être déclarés plus tard innocents, donne un vif intérêt à tout ce qui touche à la mise en *liberté*. Quand il s'agit d'une contravention de simple police, telle que tapage, sans accompagnement de cris séditieux, infraction aux arrêtés de police, etc., si le délinquant est arrêté, il est conduit devant le commissaire de police qui doit, s'il ne reconnaît qu'une contravention sans gravité, le renvoyer immédiatement. Voilà le cas le plus ordinaire. Mais si un crime a été commis et qu'un individu soit accusé par la rumeur publique, il est conduit devant le procureur de la République; si, après avoir examiné les antécédents de l'individu et après l'avoir interrogé, ce magistrat acquiert la conviction qu'il est étranger au crime pour lequel il a été arrêté, son devoir est de le relâcher immédiatement. S'il lui reste un doute, ce qui est malheureusement le cas ordinaire, il garde l'individu en prison et requiert du juge d'instruction un examen nouveau des dépositions et un nouvel interrogatoire. Le juge d'instruction, une fois requis, acquiert un pouvoir absolu. Il peut, selon les inspirations de sa conscience, prononcer ou la mise en *liberté* ou le renvoi devant la chambre des mises en accusation. La mise en *liberté* peut être encore prononcée par cette chambre; mais il est rare qu'elle use de ce droit. Dans la plupart des cas, elle renvoie le prévenu devant une cour d'assises. Dès lors, c'est au jury qu'appartient le droit de confirmer ou de repousser l'opinion exprimée par les trois juridictions qui se sont prononcées avant lui. Si le jury déclare l'accusé innocent, le président de la cour d'assises doit prononcer sa mise en *liberté* immédiate, sous cette réserve : « s'il n'est retenu pour autre cause; » encore cette formalité n'est-elle pas exigée à peine de nullité. Si une autre accusation pesait sur l'accusé, malgré l'acquittement prononcé par le jury, il pourrait être retenu en prison.

En matière correctionnelle, le procureur de la République et le tribunal correctionnel prononcent également la mise en *liberté*, le premier, avant les débats, s'il trouve les charges insuffisantes, le second, en audience publique, s'il juge l'accusé innocent.

On confond souvent, mais à tort, l'absolution et l'acquittement. Il y a entre ces deux faits une différence notable qu'il est indispensable d'indiquer. L'acquittement implique la constatation de l'innocence de l'accusé; l'absolution laisse peser sur l'individu non condamné la charge d'un fait blâmable, mais que la loi n'a pas prévu. Aussi, la forme de la mise en *liberté* se modifie en raison de cette distinction. Quand la chambre des mises en accusation constate l'existence d'un fait blâmable, sans trouver dans le code aucun article qui puisse lui être appliqué, elle ne peut renvoyer l'inculpé devant la cour d'assises; elle doit donc le mettre en *liberté*, mais sans le déclarer innocent. De même, si l'affaire est venue devant la cour d'assises et que le jury ait déclaré la culpabilité de l'accusé, sans que la cour puisse lui appliquer aucun article du code pénal, le président ne peut ni formuler une condamnation ni ordonner la mise en *liberté*. Alors, la cour rend un arrêt par lequel, reconnaissant que le fait reproché justement à l'accusé est blâmable, mais non puni par la loi, elle prononce la mise en *liberté*.

Après l'expiration de la peine, la mise en *liberté* n'a plus rien de judiciaire, et elle n'a besoin d'être ordonnée par aucun magistrat; ce n'est plus qu'une simple formalité administrative, une levée d'écrou. Plusieurs difficultés peuvent cependant se présenter dans l'exercice des fonctions de directeur d'une prison. Nous nous bornerons à citer le cas où il y a recommandation. On appelle ainsi l'acte par lequel l'Etat créancier signifie au directeur de la prison que, le jour de l'expiration de sa peine, le prisonnier doit être retenu pour n'avoir pas payé telle somme à laquelle un jugement a donné comme consécration la contrainte par corps.

Les art. 114 et 117 condamnent à 25 francs de dommages-intérêts par chaque jour, au minimum, tout fonctionnaire qui aura détenu illégalement un citoyen. Pour donner un exemple de la circonspection qu'exige la mise en *liberté* ou la détention d'un individu condamné, nous allons citer un fait qui s'est passé assez récemment à la cour d'Alger. Un individu est condamné, en appel, à six semaines de prison pour vagabondage. Le greffier recueille l'arrêt et porte sur le registre six semaines. En copiant l'extrait destiné au greffe de la prison, le commis greffier de la cour se trompe et écrit six mois. En l'absence du procureur général, l'extrait est apporté à l'un des avocats généraux pour qu'il y appose la signature exigée. Sans se faire représenter le registre, sans collationner, l'avocat général signe et ne s'aperçoit pas de l'erreur matérielle qui entache cette pièce. Cinq mois après, le procureur général, faisant une visite à la prison, voit un condamné qui semblait se dissimuler derrière ses camarades, et qui, à ses questions, ne répond qu'en balbutiant. Le magistrat interroge le directeur et apprend que le détenu a été condamné à six mois de prison pour vagabondage. Etonné d'une peine si forte pour un tel délit, le procureur général se fait représenter l'extrait du greffe et constate que cet acte porte bien six mois. Il regarde la signature de l'avocat général et se rend immédiatement au greffe de la cour. Là, il lit sur le registre, non plus six mois, mais six semaines. Il ordonne la mise en *liberté* immédiate du détenu. Mais celui-ci, le soir même, déposait une plainte pour incarcération illégale et une demande en dommages-intérêts. Voici ce qui était arrivé : quand les six semaines avaient été sur le point d'expirer, il avait demandé quel jour il serait élargi. On lui avait répondu qu'il avait encore près de cinq mois devant lui. Etonné, il écrivit à l'avocat qui l'avait défendu. L'avocat, après avoir constaté l'erreur du greffier contre-signée par l'avocat général, dit à son client : « Vous avez deux partis à prendre : ou réclamer votre mise en *liberté*, et je me charge de faire prouver l'erreur, ou rester en prison pendant les six mois, et réclamer, à votre sortie, une indemnité de 25 francs par jour, au minimum. » Le vagabond n'hésita pas : il resta, laissant accumuler une somme respectable. L'avocat général fut condamné à payer tout ce que demandait son adversaire. On voit que la mise en *liberté* demande chez les magistrats, comme chez les agents de l'autorité administrative, une attention sérieuse.

— *Mise en liberté provisoire.* A Rome, l'accusé pouvait être laissé libre sous sa foi jurée ou sous le cautionnement d'un tiers; le juge avait un pouvoir discrétionnaire pour apprécier s'il fallait détenir l'accusé ou lui laisser provisoirement sa *liberté*. En France, tant que l'action publique ne fut pas développée, et que les poursuites, même pour crimes, eurent lieu à la requête des parties lésées, pour aboutir surtout à des réparations pécuniaires, la *liberté* provisoire fut de droit; mais à partir du xve et du xvie siècle, le pouvoir royal tend de plus en plus à faire prédominer l'action publique; la procédure inquisitoriale adoptée pour la recherche des crimes n'est pas compatible avec les droits de la *liberté* privée. L'ordonnance criminelle de 1670 établit la détention préventive comme une nécessité de toute poursuite. Elle fait une exception en faveur des domiciliés, lorsqu'ils ne sont pas accusés de crimes punis de peines afflictives et infamantes; mais les peines dépourvues de ce caractère sont si rares à cette époque que l'exception ne profite guère à la *liberté* : un accusé, une fois décrété de prise de corps, n'obtenait presque jamais son élargissement provisoire.

En 1789, le comité de constitution proclama le principe de l'élargissement facultatif. Le décret du 19 juillet 1791 en restreignit l'application aux poursuites correctionnelles. Après avoir dit que tout inculpé arrêté pour délits pouvait être mis en *liberté* provisoire sous caution, on décida ensuite (16 septembre 1791) qu'en cette matière la *liberté* provisoire était de droit sans caution. La constitution de l'an III et le code de l'an IV rétablirent la nécessité de la caution. Le cautionnement fut d'abord fixé invariablement à 3,000 livres; mais une loi du 22 thermidor an IV établit des catégories suivant l'importance des inculpations et gradua les cautionnements de 2,000 à 6,000 francs, lorsque le fait pouvait entraîner des peines infamantes, et de 1,000 francs au moins jusqu'au triple de l'amende à encourir en cas de poursuites correctionnelles. C'était, comme l'observe avec raison un criminaliste, rendre illusoire, dans beaucoup de cas, la faculté de l'élargissement provisoire.

Le code d'instruction criminelle promulgué en 1808 formula des règles qui ne subirent aucune modification jusqu'en 1848 (art. 113-126). Le législateur refusa la *liberté* provisoire lorsque l'inculpation porte sur un fait passible de peines afflictives et infamantes, et, dans le cas où le fait n'entraîne que des peines correctionnelles, à moins qu'il ne s'agisse de vagabondage et de repris de justice, n'autorisa la chambre du conseil à accorder la *liberté* provisoire que sous valable caution en espèces ou en immeubles, dont le minimum fut fixé à 500 francs. En 1842, le gouvernement saisit la Chambre des députés d'un projet de loi qui rendait l'élargissement obligatoire dans certains cas et fixait à 100 francs le minimum du cautionnement; ce projet, après une épreuve favorable, fut rejeté. En 1848, un décret du gouvernement provisoire du 2 mars supprima la limite minimum fixée par l'article 119 du code d'instruction criminelle.

Ce code, quand il s'agissait d'une inculpation de crime, défendait au juge d'instruction de lever le mandat de dépôt et d'arrêt qu'il avait décerné, lors même que l'inculpation perdait de sa gravité : il fallait attendre qu'une ordonnance fût rendue pour décider qu'il n'y avait lieu à suivre ou que le fait n'emportait qu'une poursuite correctionnelle alors seulement le mandat était levé.

La statistique officielle a prouvé que, sur

1,000 accusés de crimes, plus de 600 sont acquittés ou condamnés à des peines correctionnelles, et que, sur 65,000 individus détenus, plus de 15,000 sont acquittés ou condamnés à un emprisonnement de courte durée. Ces révélations motivèrent la loi du 4 avril 1855, qui autorisa le juge d'instruction, sur les conclusions conformes des parquets, à lever le mandat de dépôt, quelle que fût la nature de l'inculpation, à la charge par l'inculpé de se représenter à tous les actes de la poursuite. Une loi du 17 juillet 1856 a abrégé plusieurs délais, et une autre loi du 20 mai 1863 sur l'instruction et le jugement des flagrants délits a diminué considérablement la durée de la détention préventive pour un certain nombre de délits qui étaient auparavant forcément déférés au juge d'instruction. Cette loi permet de juger, pour ainsi dire au moment de leur arrestation, les vagabonds, les mendiants, les gens en rupture de ban, etc. La détention préalable ne dure que le temps strictement nécessaire pour prendre les renseignements indispensables que les parquets sont autorisés à demander et à recevoir par le télégraphe.

La loi du 14 juillet 1865, en modifiant les art. 91, 94, 113 à 126, 206 et 613 du code d'instruction criminelle, a consacré un progrès sérieux. Voici le résumé de ses dispositions :

En toute matière, criminelle ou correctionnelle, le juge d'instruction peut ne décerner qu'un mandat de comparution, sauf, après l'interrogatoire, à convertir ce mandat en tout autre qu'il appartiendra. Lorsque, après l'interrogatoire ou en cas de fuite de l'inculpé, le magistrat a décerné un mandat de dépôt ou d'arrêt, il peut, dans le cours de l'information, sur les conclusions conformes du parquet, lever d'office tout mandat de dépôt ou d'arrêt, à la charge par l'inculpé de se présenter à tous les actes de la poursuite (art. 91 et 94).

En toute matière, le juge d'instruction peut, sur la demande de l'inculpé et les conclusions du parquet, ordonner la mise en *liberté* provisoire, aux charges de droit. En matière correctionnelle, cet élargissement est de droit cinq jours après l'interrogatoire, si le maximum de la peine à encourir est inférieur à deux ans de prison. Cette disposition ne s'applique pas aux repris de justice en état de récidive légale (art. 113).

Lorsque la mise en *liberté* provisoire n'est pas de droit, elle peut être accordée à la condition, pour l'inculpé, de fournir un cautionnement pour garantir sa représentation à tous les actes ultérieurs de la poursuite et à l'exécution du jugement, et le payement des frais et des amendes. L'ordonnance de mainlevée détermine la somme affectée à chacune de ces deux parties du cautionnement. Le juge d'instruction peut toujours, si des charges nouvelles se produisent ou s'il se produit une inculpation nouvelle, décerner un nouveau mandat d'arrêt ou de dépôt.

La mise en *liberté* provisoire peut être demandée en tout état de cause, au juge d'instruction pendant l'instruction, à la chambre des mises en accusation s'il y a renvoi devant elle, et ce jusqu'à l'arrêt de renvoi aux assises, ou au tribunal correctionnel, ou à la chambre des appels de la cour impériale, si un appel a été interjeté. En cas de pourvoi contre une décision judiciaire, le condamné, pour rendre son pourvoi admissible, doit demander son élargissement provisoire au tribunal ou à la cour qui a prononcé la peine. Dans tous les cas, après l'instruction terminée, la mise en *liberté* provisoire doit être demandée par requête, sur laquelle il est statué en chambre du conseil, le ministère public entendu. Le procureur de la République, la partie civile et le procureur général ont chacun un droit d'opposition ou d'appel contre la décision qui ordonne ou refuse l'élargissement provisoire.

Lorsque la mise en *liberté* provisoire est subordonnée à un cautionnement, il sera fourni en espèces et versé au receveur de l'enregistrement; le juge pourra aussi admettre qu'un tiers s'engage, sous peine de payement d'une somme déterminée, à faire représenter l'inculpé à tous les actes de la poursuite. Si l'inculpé obéit à cette obligation, le tiers est déchargé ou, s'il y a lieu, la première partie du cautionnement versée est restituée. Elle peut même l'être en cas de renvoi de l'inculpation, d'acquittement ou d'absolution de l'inculpé, lors même qu'il aurait, sans motif légitime, fait défaut à un acte quelconque de la poursuite. Elle est acquise à l'Etat si l'inculpé condamné a fait défaut à un des actes de la poursuite, sans excuse légitime. En cas de renvoi de l'inculpation, d'acquittement ou d'absolution, la deuxième partie du cautionnement est toujours restituée; en cas contraire, elle est affectée au payement des frais et de l'amende. Les sommes dues à l'enregistrement, à titre de cautionnement, sont recouvrées par voie de contrainte.

Nonobstant l'élargissement provisoire, l'inculpé, cité ou ajourné devant le juge d'instruction, le tribunal ou la cour, peut être l'objet d'un mandat d'arrêt ou de dépôt, ou d'une ordonnance de prise de corps; il est également soumis à l'arrestation s'il est renvoyé devant les assises.

Comme on le voit, un progrès réel a été accompli, puisque le juge d'instruction peut lever d'office tout mandat de dépôt ou d'arrêt, et que, sur la demande d'un inculpé, l'élargissement provisoire peut être ordonné en toute matière et en tout état de cause, que même, dans certains cas, cette mesure est de droit. La détention préventive, contre laquelle les publicistes se sont tant élevés, a beaucoup perdu de son caractère rigoureux et vexatoire. Est-il possible d'aller plus loin sans désarmer la société, sans compromettre la mission de la justice? Nous croyons que, dans cette voie, à mesure que l'instruction se répandra, il sera toujours possible d'avancer. Songeons à tant de dispositions exorbitantes, inhumaines, cruelles, considérées autrefois comme les remparts de la société, et qui ont disparu peu à peu sans que l'action de la justice en ait été compromise, et soyons moins portés à voir une mesure subversive dans chaque réforme libérale.

— *Liberté des conventions*. Les parties majeures et capables, c'est-à-dire qui ne sont ni frappées d'interdiction, ni soumises à la puissance maritale, ni pourvues d'un conseil judiciaire, ont en général la liberté de contracter toutes sortes de conventions (argument de l'art. 1123 du code civil). Elles peuvent librement former entre elles, non-seulement les contrats dont la loi a déterminé les règles et défini les types, mais toutes les conventions innomées dictées par les inépuisables combinaisons des intérêts et de l'activité humaine. Ce principe de large et féconde *liberté* des conventions est implicitement consacré par la disposition de l'art. 1107. Les conventions particulières peuvent même déroger à la loi dans une certaine mesure, toutes les fois que la règle légale dont elles s'écartent ne protége que des intérêts privés dont les parties ont la libre disposition. Par exemple, au titre de la vente, le code Napoléon soumet de plein droit le vendeur à l'obligation de garantir à l'acheteur la propriété et la paisible possession de la chose vendue, et, en cas d'éviction, à lui restituer le prix et en outre à l'indemniser de tout le préjudice éprouvé par lui, par l'effet de sa dépossession. Mais les parties ont l'incontestable faculté de déroger en contractant à cette règle générale, et de stipuler une vente sans garantie ou avec une obligation de garantie moins étendue que celle que la loi détermine. Ce principe de *liberté* est une innovation du droit français; dans la législation romaine, les contrats obligatoires et sanctionnés par le droit civil étaient compris dans des nomenclatures juridiques déterminées *à priori*. Ces contrats privilégiés produisaient seuls une action pour en réclamer l'exécution en justice. Quant aux pactes innomés, ils étaient en principe sans effet civil, et l'on ne parvenait à leur faire produire une action et à en obtenir judiciairement l'exécution que par des voies obliques et en usant d'une procédure infiniment laborieuse et compliquée.

La *liberté* des conventions, si étendue qu'elle soit dans notre droit, a cependant des bornes; elle s'arrête à la limite qu'elle ne pourrait dépasser sans blesser les bonnes mœurs ou compromettre l'ordre public. Indiquons les principales bornes où s'arrête cette *liberté* de contracter. Les choses ou plutôt les droits qui ne sont point dans le commerce ne peuvent être la matière des conventions des particuliers (art. 1128). Ainsi, il ne peut intervenir de traité ou de transaction valable sur tout ce qui touche à l'état civil des personnes : un fils ne peut renoncer, à prix d'argent ou même gratuitement, à sa filiation légitime ou naturelle et reconnue, non plus qu'à aucun des droits qui y sont accessoirement attachés, tels que le droit de réclamer des aliments à ses parents en cas de nécessité; un chef de famille ne pourrait pas davantage abdiquer valablement, par contrat, l'un quelconque des attributs inhérents à sa puissance paternelle ou maritale, par exemple le droit d'autoriser les actes de sa femme ou le droit de correction sur ses enfants.

Les parties n'ont pas non plus la *liberté* en contractant de faire dépendre l'effet de leurs engagements d'une condition immorale, impossible, ou contraire à l'ordre public. Une semblable condition n'est pas seulement nulle de soi, elle entraîne l'absolue nullité de la convention qu'on y a subordonnée (art. 1172).

Tels sont les principes touchant la *liberté* de contracter, en ce qui concerne les conditions apposées par les parties à leurs conventions. Mais, abstraction faite de tout caractère conditionnel dans les engagements, les particuliers, qui ont le droit de déroger aux lois par pur intérêt privé, n'ont pas du tout celui de déroger par leurs conventions aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs (art. 6). Quelles sont ces lois d'ordre et de morale publique auxquelles il ne peut être dérogé par les conventions individuelles? Le code n'en présente pas la nomenclature; il se contente de poser le principe et de l'appliquer dans quelques dispositions disséminées dans ses différents titres.

Le code civil, au reste, n'a spécifié que certains cas où les contrats sont radicalement nuls comme contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Le principe général posé par son art. 6 va bien au delà des espèces particulières prévues et textuellement indiquées par ses autres dispositions. Ainsi, il est d'abord certain que toutes les lois pénales, sans exception, sont des lois d'ordre public auxquelles les pactes individuels n'ont pas la puissance de déroger. Il serait superflu de faire remarquer que serait radicalement nul, par exemple, le contrat par lequel deux individus ou un plus grand nombre s'associeraient pour se livrer à la contrebande ou à tout autre délit qualifié. Quant aux conventions qui ne heurtent pas de front une loi répressive, mais soulèvent seulement une question de moralité, c'est à la conscience des juges que la décision en est abandonnée, et la loi a dû s'en rapporter au sens moral du magistrat. Ces questions sont parfois délicates, et des nuances de fait peuvent en faire varier la solution. Nous citerons comme exemple les traités qui interviennent entre les agents matrimoniaux et leurs clients, traités que les tribunaux annulent d'ordinaire. Dans toutes ces questions l'abus est voisin de l'usage, et l'arbitraire est presque complet, comme il arrive toutes les fois qu'on a fait sortir la loi de sa sphère, l'ordre légal. Nous croyons qu'une loi sage ne devrait jamais admettre des expressions vagues et élastiques comme *l'ordre public* ou les *bonnes mœurs;* pour la loi, il n'y a qu'un bien, l'observation des lois, et qu'un mal; leur violation; ce qu'elle doit interdire dans les conventions privées, ce sont les clauses qui ne peuvent être accomplies sans une violation de la loi, et dont par conséquent on ne saurait demander l'exécution au nom de la loi.

— *Liberté de la presse*. V. PRESSE.

— *Liberté de conscience*. V. CONSCIENCE (liberté de).

— Econ. polit. *Liberté du commerce et de l'industrie.* V. CORPORATION et LIBRE ÉCHANGE.

— Iconogr. La *Liberté* avait à Rome un temple bâti par Tiberius Gracchus. Il était soutenu par des colonnes de bronze et orné de statues d'un grand prix; la cour qui le précédait était appelée *atrium Libertatis*. La statue de la *Liberté* y tenait la première place; la déesse était représentée sous la figure d'une femme vêtue de blanc, drapée à la mode des dames romaines, tenant un sceptre d'une main, de l'autre le bonnet appelé par nous bonnet phrygien (v. BONNET ROUGE), et qui était, pour les Romains, un des signes de l'affranchissement; on posait symboliquement un bonnet de cette forme sur la tête de l'esclave rendu à la *liberté*. L'image de la déesse, chez les Romains, était presque toujours accompagnée d'un chat, animal indocile, en qui se personnifie assez singulièrement la haine de toute contrainte et l'esprit d'indépendance. Dans les statues romaines, la *Liberté* tient quelquefois, au lieu du sceptre, une baguette; c'est la *vindicta* dont le magistrat touchait l'épaule de l'esclave pour en faire un affranchi. Dans certaines médailles, elle est représentée tenant une massue; dans d'autres, elle foule aux pieds un joug brisé. On possède une médaille de Brutus, où la *Liberté* est symbolisée au revers par le bonnet phrygien entre deux poignards avec l'inscription : *Idibus Martis*, aux ides de Mars. Une médaille de Galba porte pour inscription, au revers : *Libertas restituta;* la *Liberté* est représentée par une femme agenouillée que l'empereur relève de la main et remet aux mains de Rome, personnifiée en Pallas.

De l'époque romaine jusqu'à celle de la Révolution française, on ne trouve que très-peu de personnifications de la *Liberté;* cependant l'emblème du bonnet phrygien a été gravé sur quelques médailles de Henri II, pour symboliser la *liberté* de l'Allemagne et de l'Italie, et une *Liberté* se trouve sculptée parmi les Vertus aux voussures de la cathédrale de Chartres. Ce sont là des cas isolés. En revanche, jamais ces représentations ne furent plus nombreuses que de 1789 à 1800. Durant cette période, peintres, graveurs, sculpteurs ont varié à l'envi soit l'expression qu'ils voulaient donner à la déesse, soit les attributs par lesquels ils symbolisaient sa puissance. Mais l'époque, jugée au point de vue artistique comme au point de vue oratoire, s'inspirait trop directement des idées romaines pour qu'on s'écartât beaucoup des thèmes connus; les artistes de la Révolution n'ont que rarement innové. D'ordinaire, ils représentent la *Liberté* comme les Romains, sous la figure d'une grande et forte femme, drapée de la toge, tenant tantôt un sceptre, tantôt un flambeau, et coiffée du bonnet phrygien; quelquefois le bonnet est planté au bout d'une pique qu'elle tient à la main. Ils n'ont eu garde d'oublier le chat traditionnel, ni le joug brisé.

Pendant toute la période révolutionnaire, on éleva des statues de la *Liberté* sur les places publiques, en remplacement de celles des rois jetées à bas; la plupart de ces monuments ne subsistent plus que par la gravure. Parmi ces morceaux de sculpture disparus, nous citerons la colossale statue de la *Liberté* élevée sur la place de la Révolution; c'est près d'elle, malheureusement, qu'était dressé l'échafaud. Chinard en fit une pour la maison commune de Lyon (1793); elle a probablement aussi été détruite. De grandes figures de la *Liberté* étaient promenées sur des chars, dans les fêtes civiques; les noms des artistes auxquels on les devait n'ont pas été conservés. Dans un grand nombre de tableaux ou de groupes de cette époque, la *Liberté* figure à la première place. Nous allons passer en revue les meilleures de ces œuvres, tableaux, statues ou dessins, d'après l'excellent ouvrage de Jules Renouvier : *Histoire de l'art pendant la Révolution*.

Dans le *Triomphe du peuple au 10 août*, grande composition de Hennequin, gravée in-fol., la *Liberté* est figurée en déesse accompagnée de la Vérité et de la Discorde. Moitte fit, à la même époque, une *Liberté* gravée par Janinet. Boizot a représenté la *Liberté* en buste, en pied, et en a dessiné un beau groupe : la *Liberté, soutenue par la Raison, protége l'Innocence*. Gois, dans son projet de *Monument à la loi* (2 pl. gravées), a représenté au sommet une *Liberté*. On doit à Prudhon toute une série de représentations de la déesse : la *Liberté renversant l'hydre de la tyrannie et brisant le joug du despotisme* (an II), dessin gravé par Copia; la *Constitution française*, grande composition dans laquelle la Sagesse, sous la figure de Minerve, réunit la Loi et la *Liberté*; celle-ci domine tout le groupe et attire à elle la Nature, suivie d'enfants; l'ordonnance de cette composition est savamment agencée. Lafitte a fait une *Liberté assise au milieu des débris des arts et abritant trois petits enfants* (1800); ce dessin se ressent des idées réactionnaires de l'époque où il parut. Dans la grande composition allégorique de P. Lelu, les *Amis de la Constitution aux mânes de Mirabeau* (pl. grav. in-fol.), une *Liberté*, expressive de touche et de physionomie, est debout auprès du grand orateur expirant. *Liberté et Egalité*, de J.-B. Wicar, est une gravure d'une expression farouche; à la sécheresse du type, on reconnaît l'école de David. Dans un médaillon de Nitot, la *Liberté* tient à la main le niveau égalitaire. C.-L. Desrais, P.-L. Debucourt, Sicardi, Sauvage ont dessiné des *Libertés* plus ou moins originales; dans la composition du dernier, la *Liberté* tient le bonnet phrygien au bout d'une baguette, et dépose une couronne sur un autel. Citons encore : de Fragonard fils, un dessin gravé par Allais, le *Triomphe de la Liberté*, gravé à l'eau-forte par Coing; de Lemire père, une grande figure allégorique en imitation de bas-relief; de Ruotte, la *Liberté patronne des Français*, la *Liberté et l'Egalité unies par la Nature*, la *Liberté et l'Egalité au sein d'une famille*, gravures empreintes d'une certaine austérité; de Simon Petit, la *Liberté couronnant un génie*, estampe (1793); de Carpentier, l'*Heure première de la Liberté*, gravure (1789); de Chereau, une *Liberté*, dessinée au lavis; de Villeneuve, une *Liberté patronne des Français*, gravure. L'excellent graveur sur bois J.-D. Dubourg a gravé une *Liberté* assise, tenant une pique et une couronne; une autre ayant à ses pieds un coq et une branche de chêne; une autre assise, accoudée sur un faisceau, l'œil rayonnant au-dessus; une *Liberté* symbolisant la constitution de l'an III; une *Liberté des mers*, debout sur une nef, tenant un trident et une voile enflée. « Toutes ces figures, dit M. Renouvier, sont le produit de talents très-inégaux et quelquefois très-minces; mais il y a dans la plupart quelque particularité d'attitude, d'expression ou d'attributs à distinguer, et les plus médiocres sont souvent celles qui se trouvent le mieux douées de ces qualités qui constituent l'hiératisme et la popularité. Leur ensemble fait ressortir aussi la notion d'un nouveau type plus clairement que ne pourrait faire la figure isolée la plus parfaite. Les *Libertés*, partant de la même inspiration, gardent entre elles le même rapport qu'on observe à toutes les époques entre les figures d'imagination, divinités, allégories et madones. Nous pouvons le saisir aujourd'hui que le temps est venu leur donner l'auréole historique. Sous leur costume antique, leur bonnet phrygien, leur casque athénien ou leur diadème romain, avec leur tunique, leur peplum ou leur chlamyde; qu'elles tiennent un joug brisé, une pique, une stèle, la foudre ou le gouvernail; qu'elles soient assises, debout, ailées ou rayonnantes, près du coq en alerte, du chat, du pélican, de l'aigle, au milieu des épis, des cornes de fruits ou des rameaux de chêne, on y peut toujours voir la même femme dont l'œil s'illumine et dont le bras se tend au souffle de la passion qui commence. »

L'idéal de cette femme fut réalisé par Prudhon dans son plus grand charme; mais la beauté en fut féconde, et l'on peut dire que toutes les figures de la *Liberté* et de la République, produites pendant la période révolutionnaire, sont sœurs.

Parmi les représentations de la *Liberté* durant l'ère républicaine, nous n'aurons garde d'oublier la jolie tête de *Liberté*, coiffée du bonnet phrygien, qui figure sur les centimes de l'an IV; elle est du graveur en médailles Dupré, et représente, chose peu connue, le portrait de Mme Récamier. Gatteaux a gravé une autre figure de la *Liberté* sur les assignats; elle était gravée sur les sceaux et les timbres de la république. Citons encore les quatre *Libertés* gravées par Dugourc, pour remplacer les quatre dames des jeux de cartes.

Dans l'époque contemporaine nous rencontrons un certain nombre d'œuvres inspirées aux artistes par la belle et fière déesse.

Au Salon de 1831, où parut le beau tableau d'Eugène Delacroix, la *Liberté guidant le peuple le 28 juillet*, un jeune sculpteur qui s'est fait depuis une brillante réputation, M. Auguste Barre, exposa un groupe représentant la *Liberté triomphante*. Gustave Planche signala dans ce groupe plusieurs qualités louables, la souplesse des draperies et surtout un amour sincère de la réalité ; mais il reprocha aux figures de manquer d'élévation et de poésie : « Le Despotisme foulé aux pieds ne souffre pas ; le type de la *Liberté* est lourd et trivial. » Dix-neuf ans plus tard, après la révolution de 1848, M. Barre fut chargé par le ministre de l'intérieur d'exécuter un bas-relief de marbre représentant la *Liberté ;* ce morceau figura au Salon de 1850.

Le Salon de 1831 offrit encore un groupe en plâtre de M. Desbœufs, le *Génie de la Liberté brisant l'épée du Despotisme*. En 1832, Pradier sculpta une statue de la *Liberté* pour la Chambre des députés. A la même date M. Signol, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, envoya à Paris un tableau allégorique sur le même sujet, qui excita, plus encore que la peinture de Delacroix, les colères des classiques ; le *Journal des artistes* publia à ce propos l'entre-filet suivant, qui donnera une idée de la polémique du temps : « Un concours va, dit-on, être ouvert entre la *Liberté* de M. Delacroix et la *Liberté* de M. Signol, qui se disputeront la palme du laid et de l'ignoble en peinture. Un troisième concurrent avait résolu de se mettre sur les rangs pour ce prix d'un nouveau genre ; mais, après avoir revu attentivement les deux *Libertés* dont il s'agit, il a désespéré de rien faire qui en approchât, et il s'est retiré. »

Le *Génie de la Liberté*, exécuté en bronze doré par M. Auguste Dumont pour la colonne de la Bastille, et dont une réduction fut exposée au Salon de 1836, n'a pas soulevé moins de railleries que les allégories de MM. Signol et Delacroix. Gustave Planche l'a particulièrement maltraité : « Le *Génie de la Liberté* de M. Dumont, a-t-il dit, dépasse les limites du ridicule le plus hardi. Cette statue, attendue depuis si longtemps, couronnera la colonne de Juillet, et sera digne en tout point du monument adjugé au rabais, comme les fourrages de la cavalerie... Effrayé sans doute par le souvenir de la Convention, M. Dumont a voulu déguiser la *Liberté*, et la présenter sous une forme paisible. Pour accomplir ce pieux dessein, il s'est décidé à copier un *Mercure* antique, et, pour masquer son larcin, il a tâché d'alourdir l'attitude de son modèle, et nous devons convenir qu'il a parfaitement réussi. Encouragé par ce premier succès, il a mis dans la main de Mercure une torche destinée à éclairer le peuple sur le danger des révolutions ; puis il a mis sur son front une molette que la foule veut bien prendre pour une étoile, mais dont je ne devine pas le sens... A quoi servirait l'étoile puisque nous avons une torche ? A quoi servirait la molette, puisque Mercure n'a jamais porté d'éperons ? Et quand nous venons à nous rappeler que M. Dumont a voulu représenter la *Liberté*, notre embarras redouble. Il y a sous cette molette mystérieuse quelque pensée profonde que nous ne pénétrons pas... En composant cette caricature, M. Dumont a-t-il obéi au programme des bureaux ? A-t-il puisé dans les conseils d'un chef de division ce travestissement inattendu de la *Liberté ?* »

En 1848, M. Clesinger fit don au gouvernement provisoire d'un buste colossal de la *Liberté*. En 1849, M. Gaimard, qui n'avait pas encore fait sa *Léda*, représenta, dans une lithographie, la *Liberté s'appuyant sur le Christ*. Enfin, sous le règne de l'homme de décembre, M. Dubouloz exposa au Salon de 1865 la *Licence écrasant la Liberté*, tableau des plus médiocres.

— **Allus. litt. ....Un endroit écarté, Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,** Vers de Molière. V. ENDROIT.

Libertés de l'église gallicane (LES), par P. Pithou (1594, in-12). Voici un livre qui a vivement préoccupé autrefois l'opinion publique, et que la génération actuelle ne connaît ou ne comprend plus. Au sein de l'Eglise, comme au sein de toute société humaine, il a toujours existé un parti d'opposition ; tant que cette opposition a gardé un rôle en quelque sorte constitutionnel, tant qu'elle a été exercée par les orthodoxes et dans les limites de l'orthodoxie, les fidèles divisés ont tendu les uns à développer, les autres à restreindre les prérogatives du pouvoir ecclésiastique ; mais l'opposition étant devenue révolutionnaire, et s'étant faite non plus dans l'Eglise, mais contre l'Eglise, tous les efforts des fidèles devaient tendre à un but unique : fortifier le pouvoir central pour assurer l'unité de l'Eglise et augmenter sa force de résistance ; cette évolution nous a conduits tout droit à l'ultramontanisme absolu et à la proclamation du dogme de l'infaillibilité, résultat d'ailleurs indifférent aux libres penseurs, qui se promettent à court délai une solution radicale de la question religieuse, ou plus exactement de la question ecclésiastique. Il n'en est pas moins intéressant, au point de vue historique, de connaître le terrain choisi autrefois par les adversaires orthodoxes de l'autorité du pape, les droits qu'ils s'attribuaient contre elle, les principes qu'ils appliquaient dans la solution des difficultés que soulevaient les relations avec la cour romaine. Tout cela se trouve nettement exprimé dans le code dont Pithou avait eu l'heureuse idée de réunir les articles, et qui eut longtemps force de loi aux yeux de la cour et du parlement.

Le code rédigé par Pithou ne pouvant se prêter à l'analyse, nous nous contenterons d'en citer les principales dispositions.

« Art. 4. Les rois de France sont indépendants du pape sur le temporel.

» Art. 5 et 6. La puissance du pape est bornée par les saints canons.

» Art. 10. Les rois de France ont le droit d'assembler des conciles dans leurs Etats, et de faire des lois et règlements sur les matières ecclésiastiques.

» Art. 13. Les prélats français ne peuvent sortir du royaume sans permission du roi.

» Art. 14. Le pape ne peut lever deniers en France.

» Art. 15. Les sujets du roi ne peuvent être dispensés par le pape du serment de fidélité.

» Art. 18. Le pape ne peut connaître des droits de la couronne.

» Art. 33. Le pape ne peut exercer la juridiction criminelle.

» Art. 37. La liberté individuelle est à l'abri de l'inquisition.

» Art. 40. Le concile universel est au-dessus du pape.

» Art. 41. L'Eglise de France ne reçoit pas indistinctement tous les canons et décrétales.

» Art. 44. Les bulles du pape ne s'exécutent en France qu'avec autorisation préalable de l'autorité temporelle.

» Art. 45. Le pape ni son légat n'ont juridiction en France sur les sujets du roi. »

Ce code, aujourd'hui mis en oubli, reçut la sanction de Henri IV, à qui il fut dédié, de Louis XIV, de l'assemblée du clergé de 1682, de Bossuet, de Fleury, enfin de tous les juristes et magistrats les plus respectés, et il avait acquis force de loi. Le chancelier d'Aguesseau le regardait comme le palladium de la France. Peut-être les gouvernements ont-ils trop tôt renoncé à cette arme discréditée, et les démocrates se font-ils illusion en jugeant l'ultramontanisme, aujourd'hui triomphant dans l'Eglise, incapable d'abuser de sa victoire aux dépens de la société civile.

M. Dupin, le dernier des parlementaires, a placé le code de Pithou en tête de son *Manuel du droit public ecclésiastique français*, et en a fait un commentaire.

Liberté (LA PHILOSOPHIE DE LA), par M. Charles Secrétan (1848 1866, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, l'un des plus remarquables qu'ait produits la philosophie moderne, se compose de deux parties, publiées séparément à un long intervalle : l'*Idée* et l'*Histoire*. On peut d'un mot définir le but de l'auteur et faire la critique de son œuvre : M. Secrétan a tenté, avec infiniment de talent, d'expliquer Dieu et l'homme scientifiquement, en adoptant la donnée religieuse du christianisme. Nous croyons, nous, que cet éternel problème de la conciliation de la raison et de la foi ne peut donner lieu qu'à des tentatives plus généreuses que sensées, et nous reconnaissons toute l'évidence d'un axiome à cette proposition : le surnaturel ne peut être soumis avec quelque succès à la discussion scientifique.

Cela dit, nous sommes heureux de déclarer que, dans la thèse ingrate qu'il s'est imposée, au milieu des obscurités, des contradictions, des faiblesses inévitables dans un pareil sujet, M. Secrétan, presque toujours, fait preuve d'une profondeur de vue et souvent d'une rigueur de logique véritablement admirables. Le jour où M. Secrétan, revenu de ses chimères (qu'il nous pardonne le mot), ne s'épuisera plus à fondre le criticisme et le mosaïsme, à concilier Kant et Jésus, il occupera sans conteste une des premières places dans la nouvelle école philosophique. Nous allons donner une idée rapide de son système, qui pèche certainement par la base, mais qui se distingue par une grandeur incontestable.

Dieu est une volonté toute-puissante, qui est parce qu'elle veut être ; car Dieu ne peut être que s'il est sa propre cause, s'il se détermine librement à être, s'il est volonté absolue. La créature est une volonté qui existe par la volonté divine, et qui existe en dehors de Dieu, car M. Secrétan se défend d'être panthéiste. Dieu est indépendant de tout, même du possible, même de la raison ; il est la volonté absolue, volonté qui possède tout pouvoir, même celui de se limiter. Pour arriver à cette notion de Dieu, l'auteur raisonne à peu près comme les criticistes et s'appuie sur la notion du devoir : Si j'ai un devoir, je suis libre ; si je suis libre, il y a un Dieu libre, car la liberté dans le monde implique la liberté dans le principe du monde. Il admet d'ailleurs que l'existence de Dieu ne peut être prouvée par des procédés rationnels, l'absolu ne pouvant se prouver que par une pétition de principe. Mais si l'existence de Dieu ne peut être prouvée que par la notion du devoir, le devoir lui-même n'a-t-il pas besoin d'être établi et pourra-t-on y réussir sans une autre pétition de principe ? On peut nier le devoir ou en douter scientifiquement ; on ne le peut pratiquement. La notion du devoir est donc comme le principe *qui nous divise le moins*, on peut dire qui ne nous divise pas du tout ; c'est un terrain commun sur lequel les hommes doivent philosopher, c'est-à-dire raisonner entre eux, s'ils ne veulent renoncer absolument à philosopher.

Ayant ainsi établi le principe fondamental de son système, il lui cherche une racine, ou plutôt des termes de comparaison dans l'histoire de la philosophie. Cette partie de son travail où il passe en revue tous les systèmes, depuis celui de Platon jusqu'à celui de Hegel, est peut-être ce qu'il y a de plus remarquable dans son livre ; car M. Secrétan possède et pénètre d'une manière admirable toute l'histoire de la pensée humaine. Il découvre, avec cette perspicacité particulière que donne la paternité, les origines ou tout au moins les premières indications de son système dans Duns Scot, Hugues de Saint-Victor, Descartes, Leibniz, Kant, Schelling, etc., etc.

De l'essence divine, qui est liberté pure, Dieu étant ce qu'il veut être, M. Secrétan conclut son incompréhensibilité, son omniprésence, son éternité, son omniscience, enfin tous les attributs que lui accorde la théologie, et dont l'auteur eût sans doute fait bon marché, s'il n'eût été lié par le parti pris de soutenir une thèse orthodoxe.

Dieu étant expliqué, il reste à expliquer le monde. D'abord, le monde a une cause unique, est le produit d'une seule volonté, qui ne peut être que la volonté absolue. Dieu veut ; son essence, c'est la volonté. Et que veut Dieu ? il veut être Dieu, c'est-à-dire qu'il veut le monde. La création, c'est donc l'acte de la volonté divine. Mais comme Dieu n'est pas nécessité à être, qu'il n'a pas besoin d'être, il n'a pas besoin du monde, il ne crée le monde que pour le monde, c'est-à-dire par une volonté désintéressée, c'est-à-dire encore par amour. Le monde est donc à lui-même son propre but. Mais comme la liberté ne peut engendrer que la liberté, le monde est une liberté créée, comme Dieu est une liberté absolue. La liberté de l'homme, qui est son essence même, est en même temps le principe du devoir, et toute la morale se résume dans ce précepte de Fichte : Réalise ta liberté. L'homme, en s'aimant lui-même en Dieu et pour Dieu, réalise sa personnalité distincte de Dieu, et, en même temps, en s'unissant à lui par l'amour, le complète et lui rend cette plénitude de l'être qu'il avait perdue en créant en dehors de lui. Il serait difficile, en vérité, d'imaginer un mysticisme plus élevé.

Là s'arrête la première partie de ce beau livre ; nous serons plus bref en analysant la seconde, car M. Secrétan y aborde un plus grand nombre de questions purement théologiques, et partant s'y éloigne davantage des données véritablement sérieuses de la philosophie. Il explique la transmission de la tache originelle par une chute universelle antérieure à celle du premier homme ; il fait le mal antérieur à l'homme. Il suppose à la créature un état primitif indéterminé, dont elle est sortie par un acte libre de sa volonté. La créature est devenue ce qu'elle a voulu être : elle a voulu rester créature indéterminée, et c'est l'origine de la créature inconsciente ; elle a voulu être en Dieu par l'amour, et c'est l'origine des anges ; elle a voulu être indépendante de Dieu, et c'est l'origine de l'homme. La chute universelle, antérieure à l'homme, sert à expliquer la présence du mal dans le monde, aussi bien du mal physique que du mal moral.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Secrétan, car nous n'avons pas le courage de décrire plus longuement les écarts d'une si belle intelligence, fourvoyée dès le début par la nécessité qu'elle s'était imposée de s'enfermer sur le terrain étroit et mouvant de la tradition biblique.

Liberté, Egalité et Fraternité, par Mme L. de Challié, née Jussieu (1850). Remontant à l'origine de ces trois principes : liberté, égalité, fraternité, Mme de Challié les montre d'abord déposés par Dieu dans la conscience de l'homme, obscurcis et corrompus par les erreurs et les vices du monde païen, et enfin épurés, restaurés en quelque sorte dans l'âme humaine par le Christ, et commençant dès lors à exercer sur la vie morale et politique des peuples une influence toujours croissante. Mais quelle est la nature de cette influence, ou mieux quelle est la nature de la révolution opérée par le Christ ? Qu'est-ce qui la distingue de ces crises violentes et si souvent stériles qu'on nomme les révolutions humaines ? Ce qui distingue la révolution dont le Christ fut l'auteur, la plus sainte dans son principe, la seule définitive dans ses résultats, c'est qu'elle s'exerça dans des régions plus hautes que le monde matériel, c'est qu'elle fut d'abord et avant tout une révolution morale, c'est qu'elle eut pour but de régénérer l'âme humaine, de rendre l'homme meilleur, plus fort et plus grand. « La liberté, l'égalité et la fraternité sont trois faits qui ont leur existence en Dieu d'abord, dans la vérité éternelle ; mais ils ne sont réalisables sur la terre que par l'union du droit et du devoir, telle que l'Evangile nous l'a présentée. » Ces principes posés, Mme de Challié entre dans l'analyse de chacun de ces trois termes de la formule républicaine. Elle les examine successivement dans leurs rapports avec la foi chrétienne, avec la société, avec l'individu ; elle définit les sentiments, les idées, les droits et les devoirs qui s'y rattachent.

Essayer de fonder sur la doctrine du Christ les grands principes de notre Révolution est une entreprise déjà ancienne, puisqu'elle a été tentée par plusieurs des auteurs mêmes de cette Révolution ; mais il faut bien reconnaître que la tâche est ingrate. Acceptant la fraternité, les disciples du Christ rejettent avec horreur l'égalité, que Jésus lui-même n'avait conçue que comme une communauté de misère ; quant à la liberté, que l'Eglise a condamnée plus d'une fois, Jésus ne pouvait pas même y songer, lui qui considérait le sacrifice de la volonté et de la personnalité humaine comme la suprême perfection. La thèse de Mme de Challié est donc un véritable paradoxe, incapable de lui concilier les démocrates et ne pouvant que lui aliéner les catholiques.

Liberté (LA), par M. Emile de Girardin (1857, in-18). Sous ce titre, l'auteur a réuni une série de lettres échangées entre lui et M. de Lourdoueix, rédacteur de la *Gazette de France*. Le livre de M. de Girardin n'est point un traité, mais simplement une suite de causeries entre deux hommes distingués, se prétendant tous deux amis de la liberté, à leur manière, il est vrai, et cherchant réciproquement à se convaincre. Nous n'avons pas à nous occuper des lettres de M. de Lourdoueix ; d'ailleurs, son titre de rédacteur de la *Gazette de France* suffit pour faire comprendre comment il entend la liberté ; il nous suffit d'indiquer comment l'entend M. de Girardin.

L'histoire même de ces lettres, histoire racontée par l'auteur, nous donne le mot de sa politique libérale. M. Laurentie avait écrit dans le journal l'*Union :* « Le journalisme, tel que l'a fait M. de Girardin, n'est qu'un journalisme sans doctrines, mêlé de calculs et d'utopies, d'aventures, de fantaisies, qui n'a rien à faire triompher, puisqu'il ne repose sur aucune conviction, qui n'a enfin que des caprices d'idée. » M. de Girardin eut à cœur de se défendre contre une semblable accusation ; de là ces lettres qui donnent un résumé de sa vie. Il a défendu la liberté de la presse en tout temps : en 1835, contre les auteurs de la loi du 9 septembre, MM. de Broglie, Thiers et Guizot ; en 1848, contre les auteurs de la loi du 11 août, le général Cavaignac et MM. Sénard et Marie ; en 1850, contre MM. Baroche et Rouher. Il s'est posé en défenseur de la liberté de conscience, lorsqu'en 1845 il prit parti pour les jésuites expulsés ; de la liberté individuelle et politique, contre la majorité de la Chambre, qui s'était attribué le droit de flétrir les députés qui avaient fait le voyage de Belgrave-Square. Enfin, après le 2 décembre, il proposa aux journaux soumis à la censure de renoncer à paraître, bien qu'à cette époque il fût propriétaire des deux cinquièmes de la *Presse*, ce qui représentait 800,000 francs de capital. Lorsqu'on a donné de tels gages à la liberté, on est en droit de prendre la défense des idées libérales.

Le livre de M. de Girardin est une excellente apologie personnelle ; mais nous lui reprocherons le vague dans lequel est toujours restée sa politique, et qui est plus sensible que jamais dans cette correspondance. Il se contente d'y revendiquer, comme il en a le droit incontestable, le titre d'ami de la liberté. « Par ce mot de liberté, dit-il, si l'on entend que l'homme aura le pouvoir de faire tout ce que ne condamne point sa raison plus ou moins bornée, plus ou moins étendue, plus ou moins éclairée, je suis pour la liberté. C'est cette liberté que j'ai toujours invoquée pour tous et contre tous, aussi bien pour mes ennemis dans l'opposition, que contre mes amis dans le pouvoir, que le gouvernement se nommât royauté, république ou empire. »

Nous reconnaissons sans peine que M. de Girardin est resté en effet le champion inébranlable de toutes les libertés ; mais le tort de sa vie politique est de s'être obstiné à croire la liberté indépendante des institutions et d'avoir semé au hasard cette graine délicate sans se préoccuper de la nature du terrain où il essayait de la faire germer.

Liberté (LA), par Jules Simon (Paris, 1859, 2 vol. in-8°). « La liberté politique, dit M. de Rémusat, n'a jamais été commune dans le monde et n'a prospéré ni sur toutes les terres ni sous tous les cieux. Souvent, où elle a fleuri elle n'a pas tardé à se flétrir, et les nations qui l'avaient cherchée des yeux sont bientôt retombées en gémissant de l'avoir aperçue. Elles sont comme les privilégiées de l'histoire, les sociétés et les époques qui ont pu être libres. Dans la lice ouverte à tous les peuples, c'est le prix que bien peu remportent ; c'est la couronne de l'humanité. » Et pourtant il ne serait pas difficile de prouver qu'aucune loi, aucun pouvoir ne saurait être fondé en justice et en raison, si l'on n'a pas tenu compte, en établissant l'une ou l'autre, de ce fait primitif et universel, la liberté humaine. En partant de ce fait comme fondamental, M. J. Simon a donc posé un principe qui doit être présent partout, et limiter comme une règle inviolable toutes les conceptions du publiciste, du législateur, de l'homme d'Etat. Ce dont la société actuelle a besoin, ce n'est pas d'apprendre qu'elle doit être gouvernée, mais bien de savoir comment elle doit être gouvernée. Or, tout ce qui gouverne limite par son action même la liberté humaine.

L'idée féconde qui domine dans tout l'ouvrage de M. J. Simon, c'est donc que l'homme est un être libre, que sa liberté a pour guide sa raison, et que sa raison, comme guide de sa liberté, a pour règle une loi naturelle ou la morale. L'homme vit en société, et, toute société étant une communauté, il va de soi que, dans la société, une certaine partie de la liberté se trouve aliénée ou mise en commun.

Si la communauté s'étendait à tout, elle absorberait toute la liberté; c'est la condamnation du communisme. L'individualisme au plus haut degré, en détruisant toute communauté, dissoudrait la société, la vie sociale et la liberté étant également indispensables à l'homme. Si l'homme n'était libre, raisonnable, moral, il ne serait pas le roi de la création. C'est donc à lui conserver ces caractères que tout doit concourir, et la société n'a le droit de lui imposer des devoirs que pour garantir ce qu'elle lui laisse de liberté, de raison et de moralité.

De ces vues générales, l'auteur, suivant un ordre plein de clarté et de logique, passe à l'examen de deux principes : la liberté et l'autorité. Pour connaître l'une, il se jette au milieu des faits et écrit l'histoire de la liberté dans notre pays, c'est-à-dire celle de la Révolution de 1789. Pour traiter de l'autorité, il expose les trois manières d'en exagérer le principe en le rendant exclusif. Les uns pensent que la tradition consacre tout ce qu'elle établit et que le pouvoir a droit à toutes les attributions qu'il possède du fait de l'histoire; les autres estiment que la justice et la nécessité d'une révolution arment ceux qui l'entreprennent d'un pouvoir au moins égal à celui qu'ils veulent détruire et remplacer, et que du droit de la révolution naît la toute-puissance; d'autres enfin, croyant apercevoir que le progrès est un résultat presque inévitable de tout acte et de tout abus d'autorité, consentent à subir l'abus en faveur de ses conséquences, et reconnaissent la souveraineté absolue de l'Etat comme l'agent le plus actif et la condition nécessaire de la civilisation. C'est à ces trois genres d'absolutisme que M. J. Simon a déclaré la guerre, et, quoiqu'il n'en ménage aucun, c'est assurément le despotisme révolutionnaire qu'il a combattu avec le plus d'ardeur.

L'autorité exagérée, exclusive, illimitée peut blesser la liberté dans la société domestique, dans la société politique, dans la société religieuse. La première, qui n'est autre que la famille, est pour M. J. Simon la plus naturelle et par suite la plus parfaite de toutes. Il s'attache à prouver que la propriété et le travail sont aussi respectables que la famille elle-même; d'où il conclut contre toutes les sortes de communisme la liberté du foyer, celle du capital, celle de l'atelier.

Dans la société politique, l'auteur distingue la liberté civile et la liberté politique. L'auteur ne considère pas celle-ci comme liée à telle ou telle forme de gouvernement; il la croit possible avec toute constitution consacrant les principes de 1789 et avec toute société où l'élection, la représentation, la presse, l'opinion occupent la place et jouissent de l'autorité qui leur appartiennent. C'était alors son avis; nous avons lieu de croire que M. J. Simon n'a pas persisté dans cette dangereuse opinion.

Enfin quand il s'agit de la société religieuse, le philosophe se retrouve, et l'on n'est point étonné que l'auteur de la *Religion naturelle* trouve de fortes raisons et des expressions énergiques pour établir ces deux principes fondamentaux : la liberté de conscience et la liberté de penser.

Voilà donc sept libertés, ou plutôt, sous sept noms différents, une seule et même liberté, celle de la raison et de la conscience, que l'auteur a décrite dans ses divers emplois, sous ses diverses formes, avec ses diverses garanties. « Le sujet, dit M. de Rémusat, était beau, et l'ouvrage n'est certes pas au-dessous du sujet. Avec la sagesse d'un vrai philosophe et d'un bon citoyen, M. J. Simon n'a pas cherché, dans une question d'intérêt public, à briller en émettant d'ingénieux paradoxes; il n'a visé qu'au bon sens. Il a choisi ses exemples dans notre histoire, et l'impartiale modération de son langage n'ôte rien à la sévérité de ses jugements. Il a prouvé que la philosophie n'est pas uniquement le passe-temps des intelligences rêveuses, et qu'elle sait, à l'occasion, venir en aide à l'humanité, et offrir aux âmes troublées et abattues un secours d'autant plus nécessaire qu'on ne l'implore pas souvent. »

Liberté de conscience (LA), par M. Jules Simon (1859, in-12). Cet ouvrage est un recueil des conférences faites par l'auteur en Belgique devant la Société littéraire de Gand. Ce n'est point toutefois la reproduction fidèle de ces conférences; l'auteur les a remaniées et complétées, et de deux en a formé quatre. M. J. Simon se défend d'avoir voulu composer un traité sur la liberté de conscience : il ne nous présente « qu'une esquisse, » selon son expression. Ces conférences furent faites pour combattre les opinions antilibérales des évêques de Bruges et de Gand.

La liberté de conscience, d'après l'auteur, est intimement liée aux libertés de penser et d'enseigner; elle est inattaquable en elle-même; mais elle peut être attaquée par des voies détournées, le sophisme, la séduction, la menace chez des esprits faibles ou ignorants, ce qui est d'autant plus grave qu'elle est le fondement de toutes les libertés. Nul n'étant certain de posséder la vérité entière, nul n'a le droit de mettre obstacle chez les autres à la liberté de conscience. La liberté de conscience est un signe de respect pour la divinité; car l'homme, ayant été créé libre, doit rester libre; de plus, ayant été créé raisonnable, il doit faire usage du plus beau don qui lui ait été accordé, la raison. Donc il ne peut enchaîner sa pensée sous le joug d'une autorité immuable. Tel est le résumé de l'exposé fait par M. J. Simon des droits de la conscience humaine, résumé contenu tout entier dans la quatrième leçon. Dans les leçons précédentes, prenant l'histoire en main, il a examiné la marche de la tolérance, et surtout celle de l'intolérance dans la société. La première leçon est consacrée à l'empire romain chrétien, au moyen âge et aux époques qui ont précédé notre grande Révolution. D'abord c'est le christianisme qui persécute : les empereurs se montrent intolérants envers les hérétiques; plus tard, l'histoire enregistre les guerres de religion, puis les dragonnades. La Révolution proclame la liberté de conscience. Quant à la Restauration, s'appuyant sur le droit divin, elle soutint énergiquement le clergé aux dépens de la libre pensée; c'est ce qui forme l'objet de la deuxième leçon. Mais à son tour le christianisme est persécuté, et M. J. Simon trouve, dans sa troisième leçon, des paroles éloquentes pour raconter les persécutions exercées par la Russie contre la religion catholique en Pologne, et la conduite antilibérale de l'Angleterre envers l'Irlande. On le voit, ce n'est pas pour en user au profit de ses opinions que M. J. Simon réclame la liberté. Il se défend d'ailleurs d'être l'ennemi du christianisme.

M. J. Simon n'a pas traité la liberté de conscience seulement au point de vue philosophique; elle a aussi un côté politique très-important, côté qui a fourni le sujet d'une étude spéciale. L'auteur examine successivement les diverses situations de la religion dans l'Etat : régime d'autorité ou religion d'Etat, comme en Russie et en Angleterre; régime complet de liberté ou séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme en Amérique; enfin système de concessions, de ménagements réciproques entre l'Etat et les diverses Eglises, cultes reconnus, salariés, protégés et, dans une certaine mesure, surveillés par l'Etat, comme en France. De ces divers systèmes, celui que préfère l'auteur est le régime de la liberté entière. C'est celui qui assurerait la dignité de l'Eglise, dont M. J. Simon est très-préoccupé, trop peut-être pour un philosophe.

Liberté religieuse en France (HISTOIRE DE LA), par Dargaud (Paris, 1859, 4 vol. in-12). Cet ouvrage est, selon l'expression même de l'auteur, « le récit d'une première conquête religieuse qui va jusqu'à l'édit de Nantes, » c'est-à-dire jusqu'au 13 avril 1598; il commence avec Luther. Ce livre consciencieux a coûté plus de six ans de travail à l'auteur; il a consulté une grande quantité de livres et plus de 6,000 estampes, dont il donne le catalogue à la fin de son dernier volume. Ce n'est pas seulement le désir de raconter les luttes historiques de l'Eglise protestante contre l'Eglise catholique qui a poussé l'auteur à une si grande entreprise, c'est surtout l'idée de montrer historiquement les vicissitudes éprouvées par la liberté avant de pouvoir se fixer dans une première victoire, victoire, en somme, assez modeste; car l'édit de Nantes, admirable sans doute, si on le considère historiquement, est bien insuffisant, bien restrictif, si on l'étudie au point de vue absolu de la liberté. Dargaud n'a parcouru que la première étape de l'histoire de la liberté religieuse; nous ignorons s'il avait conçu le dessein de la continuer, et si la mort seule l'a empêché de réaliser cet utile projet; il est désirable, en tout cas, que cette idée soit reprise par un homme digne de la mener à bonne fin. L'histoire du protestantisme, il faut bien le reconnaître, a été longtemps l'histoire de la liberté. Quelques réserves que l'on doive faire sur les principes, il faut accorder ce fait que, par le libre examen, le protestantisme a vraiment inauguré la libre pensée et toutes ses conséquences. Cette haute valeur, ou plutôt cet immense résultat du protestantisme, M. Dargaud le fait très-nettement ressortir. Mais, quoique protestant, il ne fait point des souffrances de son Eglise un récit exagéré et fanatique, comme on aurait pu le craindre. Sa narration est chaleureuse, vivante, par moments lyrique et déclamatoire. Cependant il faut avouer que l'œuvre vaut plus par la science que par le style. On y regrette aussi quelques longueurs. La méthode historique de l'auteur est meilleure que son exécution. Nous ne saisissons pas bien sa pensée quand il appelle l'histoire « la logique de Dieu; » nous ne goûtons pas, dans les termes du moins, cette autre définition d'après laquelle « l'histoire serait la vérité des faits et des principes passée dans l'âme de l'artiste pour la transfiguration d'une œuvre; » mais nous devinons la pensée de l'auteur sous ces expressions un peu amphigouriques, et nous croyons comme lui que l'histoire, mise en œuvre par un homme sérieux, doit être un ensemble de faits certains éclairés par des principes vrais.

Liberté (SUR LA), étude philosophique et sociale, par Stuart Mill (Londres, 1859, in-8o). L'auteur recherche surtout quelles sont les limites du pouvoir que la société doit exercer sur ses membres. Il a remarqué qu'en fondant la liberté politique on n'était pas certain de sauver la liberté individuelle, lors même qu'on aurait aboli les anciennes formes du despotisme et donné dans le gouvernement une juste part à l'opinion et à la volonté nationale; souvent on ouvre ainsi à la tyrannie d'un ou de plusieurs usurpateurs un champ plus vaste et plus facile. Stuart Mill prend en main la cause de l'individu. Il a pensé que, dans un pays libre, l'indépendance de la pensée, l'originalité de l'esprit sont en danger de périr sous le niveau oppresseur de l'opinion publique devenue souveraine. Il a cru voir, sous l'influence de la démocratie croissante, décliner dans son propre pays l'énergie des caractères et la supériorité des talents, et c'est dans la crainte d'une déchéance de l'humanité par le nivellement qu'il a entrepris de reviser la notion de la liberté et de revendiquer l'indépendance de l'individu, non-seulement contre le pouvoir, mais contre la société, non-seulement contre la loi, mais contre l'opinion.

On sait, du reste, que Stuart Mille cherche dans l'utilité le principe de la morale. « Je regarde, dit-il, l'utilité comme jugeant en dernier ressort toutes les questions de l'éthique, mais l'utilité comprise dans le sens le plus large et fondée sur les intérêts permanents de l'homme considéré comme un être progressif. » C'est en vertu de cette idée que, convaincu par l'histoire que les plus grands progrès de l'humanité ont été des victoires de la liberté d'esprit sur le préjugé vulgaire, que toute liberté nouvelle rencontre pour principaux obstacles le lieu commun et la routine, il conclut, dans l'intérêt de l'humanité, à l'entière liberté de penser, et c'est à maintenir et à consacrer cette liberté dans la science, dans la religion, dans la politique et dans la morale qu'il fait consister le principal secret de l'art social.

Stuart Mill est un esprit vigoureux et original, doué d'un talent puissant d'exposition et de discussion; chez lui, l'économiste est doublé d'un philosophe de premier ordre. Quoi qu'on puisse penser des principes sur lesquels il s'appuie, sa haute raison fait de lui un adversaire redoutable pour les écoles mêmes qui se croient le mieux armées contre lui. On peut se séparer de lui, mais il faut compter avec lui.

Liberté politique (LA) **considérée dans ses rapports avec l'administration locale,** par M. Dupont-White (Paris, 1864, in-8o). La thèse favorite de l'auteur est celle-ci : centralisation à outrance. L'Etat sait tout et peut tout; l'individu ni la commune ne peuvent et ne sont rien. Sagesse, expérience, calme raison, complète impartialité, pureté d'intention, l'Etat possède toutes ces vertus; l'individu ou les collectivités partielles, comme les municipalités, ne possèdent guère que les vices opposés. L'Etat seul, désintéressé dans la question, peut éviter les entraînements qui pousseraient les communes dans des dépenses ruineuses et compromettraient à tout jamais leur situation financière. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que M. Dupont-White écrivait ces belles théories au moment même où le gouvernement jetait les grandes villes de France, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, dans ces opérations gigantesques qui ne pouvaient qu'amener des embarras financiers inextricables.

Dans le livre qui nous occupe, M. Dupont-White développe un point particulier de sa théorie générale, l'omnipotence et l'omniprésence de l'Etat. Examinant le rôle des municipalités dans la politique générale, il arrive à le nier complètement. La vue d'un conseil municipal ne saurait, selon lui, s'étendre au delà de son clocher. Jamais un mouvement généreux, au point de vue des intérêts nationaux, n'a animé les populations communales. On pourrait, sans doute, lui rappeler, puisqu'il les oublie, Calais, Rouen, Orléans, Beauvais, etc. Nous aimons mieux protester contre cette affirmation fausse et dangereuse, que les délibérations des municipalités ne peuvent être d'aucune influence sur l'esprit politique du pays. Pour nous, au contraire, l'avenir de l'esprit public est tout entier dans le fonctionnement libre et large de ces conseils municipaux tant dédaignés. C'est dans leur sein que se formeront, sans nul doute, les mœurs politiques, que s'acquerront cette connaissance, cette intelligence, cette pratique des affaires qui font si complétement défaut à nos assemblées délibérantes, mais trop souvent riches en beaux parleurs, vides d'hommes sérieux et instruits. A ces assemblés locales, que M. Dupont-White accuse de ne pouvoir qu'embarrasser l'action du gouvernement, nous croyons pouvoir promettre le plus beau rôle qui puisse être reservé à des hommes politiques, celui de préparer la démocratie, de la rendre possible et durable. M. Dupont-White juge les conseils municipaux incapables de servir la liberté; nous pensons, au contraire, qu'ils sont spécialement appelés à la fonder.

Liberté (LA) **et le déterminisme,** par M. Alfred Fouillée (Paris, 1872). Il paraissait difficile de rien dire de nouveau sur le déterminisme et le libre arbitre; M. Fouillée, un jeune philosophe, y a réussi dans ce beau livre, qui est le développement d'une thèse soutenue avec éclat à la Faculté des lettres. Pour prouver la liberté humaine, M. Fouillée a trouvé un argument nouveau, l'idée même de la liberté. Par une série de déductions exprimées dans un style excellent, l'auteur part de cette idée de la liberté, que les plus fatalistes ne peuvent refuser d'admettre au moins comme un préjugé, passe au désir de la liberté, qui ne peut davantage être contesté, à l'amour de la liberté et arrive à la liberté elle-même; car, comme il le dit excellemment, l'amour se confond avec son objet; aimer la liberté, c'est être libre, l'amour étant le don libre de soi-même. Pour M. Fouillée, la liberté est un moyen terme entre la détermination et l'indétermination. Sur la question de la liberté du mal, il se prononce contre Platon, qui la nie, pour Aristote, qui l'affirme, et fait de la liberté du bien et du mal la base de la responsabilité humaine.

Liberté (LA) **du cloître,** poëme de Demoustier, publié en mars 1790. « Cette collection de gentils versiculets, dit Touchard-Lafosse dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, était à l'épopée ce que sont les pièces de circonstance à la bonne comédie; il ne fallait pas y chercher un plan, une action; mais on y trouve de fraîches esquisses, de jolis détails, des pensées spirituelles. » Demoustier, fort jeune encore, n'était guère connu jusque-là que par quelques pièces gracieuses, et ce poëme, qui obtint une vogue immense, le tira de l'obscurité. La *Liberté du cloître*, qu'on est un peu surpris d'entendre appeler un poëme, soit dit en passant, se composait de quatre chants : au premier, l'auteur fait entendre les soupirs des jeunes recluses vouées au cloître malgré leur vocation; l'intérieur d'une cellule est bien peint; on y respire l'atmosphère qu'embrasent des désirs mal comprimés ou trompés. Au second chant se montre le cynisme rugissant des moines, leur gloutonnerie, leur paillardise, leur fainéantise ennuyée. Dans le troisième chant, la liberté, toute rayonnante d'une auréole de patriotisme, toute parée de banderoles tricolores, conseille aux Français de renverser les cloîtres et les grilles, mais sans provoquer ni l'indécence ni l'oubli illégal de la chasteté. Enfin, au quatrième chant, la même déesse proclame en chantant le décret qui supprime les couvents. A travers tout cela, Demoustier, qui n'était que l'écho de la grande préoccupation du moment, a conduit avec grâce, mais pas toujours avec art, l'amour de deux jeunes gens, Abailard et Héloïse du XVIIIe siècle, lesquels, contraints par l'ambition de leurs parents de renoncer au monde, s'aiment autant que cela leur est permis sans déplaire à Dieu. Au dénoûment, le décret et le poëte s'entendent pour faire le bonheur de ces amants défroqués. « Ce poëme, dit encore Touchard-Lafosse, dut amuser beaucoup les jeunes religieuses rendues à la vie mondaine et qui n'avaient pas encore trouvé l'emploi de tous leurs instants. » La *Liberté du cloître* partageait l'attention publique avec les *Mémoires et essais sur la musique*, de Grétry, publiés dans le même temps.

Liberté (LA) **conquise** ou le **Despotisme renversé,** drame en cinq actes, en prose, de Harny de Guerville, représenté à Paris, sur le théâtre de la Nation (Théâtre-Français) le 4 janvier 1791. Cette pièce, qui puisait son plus puissant intérêt dans l'actualité, est un curieux spécimen des mœurs d'une époque si pleine de mouvement et de vie. En tant qu'ouvrage dramatique, elle n'offre rien de saillant et n'est, à proprement parler, qu'une sorte de pantomime dialoguée, reproduction informe de la prise de la Bastille, où les coups de fusil ne sont pas épargnés, ce qui dut singulièrement frapper d'effroi les ombres de Corneille et de Molière, peu habituées à un tel déploiement de force armée. Voici, telle que nous la trouvons dans un journal du temps, avec sa vive senteur patriotique, la fable de ce drame, qui obtint un succès dont on se ferait difficilement une idée :

« Les peuples, longtemps asservis sous le joug odieux du despotisme, écrasés sous le poids des impôts, indignés des honteuses déprédations auxquelles a été en proie le fisc public, mais éclairés enfin sur leurs droits par les écrits des philosophes et par l'ouverture des états généraux, appellent et demandent la liberté. Ils s'élèvent contre l'oppression sous laquelle ils ont gémi; ils veulent un autre ordre de choses, et leur voix, non plus plaintive, mais menaçante, effraye les agents du pouvoir arbitraire. Ceux-ci tentent tous les moyens qui peuvent retenir dans l'esclavage la nation qui veut se soustraire à la tyrannie, et quelque cruels que puissent être les ressorts susceptibles de seconder leurs intentions, ils sont déterminés à s'en servir. Ici commence l'action, qui se passe dans une ville frontière. Un gouverneur élevé, nourri, endurci dans le despotisme, est déterminé à affamer les citoyens, à fomenter leur insurrection pour acquérir le droit équivoque de les appeler rebelles. Il projette d'armer les troupes nationales contre leurs frères, d'appeler contre la liberté de son pays le secours des troupes étrangères; mais c'est vainement qu'il forme d'aussi affreux projets. Quelques bons citoyens se sont réunis pour le bonheur public. Un maire éclairé, courageux et sage, veille sans cesse sur ce qui se passe, observe le gouverneur, suit ses traces, ses intrigues, ses manœuvres, et déjoue tous ses plans. Le peuple s'arme, se rassemble; il brave les menaces de son tyran, qui d'abord cherche à le séduire par une politique astucieuse, et qui finit par ordonner à ses soldats de dissiper les factieux avec des balles et des baïonnettes. Les soldats reçoivent l'ordre : loin d'obéir, ils mettent bas les armes, et se mêlent avec leurs concitoyens comme troupes de la nation et de la liberté. Cette scène a en même temps électrisé tous les esprits et attendri tous les cœurs jusqu'aux larmes. A peine la réunion des soldats et des citoyens est-elle effectuée, que tout le peuple de tous les rangs, de tous les âges, de toutes les classes, s'assemble de nouveau sur une grande place située devant le château fort destiné à défendre la ville et qui ne sert qu'à l'opprimer. Là se prononce, au bruit du tambour et d'une manière aussi auguste que solennelle, le serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Le serment, qui a été très-applaudi, a été répété par les spectateurs, avec des acclamations et des cris de joie. Le gouverneur n'est pas inactif; il est vrai qu'il s'est inutilement flatté d'intéresser lord Surrey en faveur du despotisme, et que celui-ci a repoussé avec indignation des projets tendant à asservir de nouveau un peuple récemment rendu à la liberté; mais il a trouvé des puissances plus faciles qui lui ont envoyé des troupes, et il se propose de foudroyer la ville du haut des tours de la forteresse où il commande, tandis que les soldats étrangers s'approcheront des murs. Il commence déjà à traiter ses concitoyens comme les habitants d'une cité conquise. Alors tout s'échauffe, s'anime, se réunit, s'encourage; le tocsin se fait entendre; les jeunes gens, les vieillards, les enfants, les femmes même se disputent à l'envi l'honneur de combattre pour la liberté. Une partie du peuple marche au-devant de l'armée ennemie, l'autre attaque la forteresse, qui est bientôt emportée, et les deux troupes victorieuses se réunissent pour vivre désormais libres sous les étendards de la nation. »

On voit qu'à l'exception de quelques incidents et du lieu de la scène, la *Liberté conquise* représentait les événements mémorables qui s'étaient passés à Paris les 12, 13 et 14 juillet 1789. Le *Moniteur* de cette époque recommande « à ceux qui conservent encore le barbare et fol espoir d'une contre-révolution » d'aller voir la *Liberté conquise;* ils y entendront, dit-il, « l'expression des derniers sentiments d'un peuple qui a juré de vivre libre ou d'échapper par la mort à l'esclavage. » Il ajoute : « que les esprits timides, les hommes indécis, les âmes tièdes aillent aussi voir les représentations de cet ouvrage; qu'ils en écoutent les maximes, qu'ils les méditent; qu'ils fassent attention à cette ivresse qui remplit tous les spectateurs de l'ardent amour de la liberté, et ils acquerront bientôt ce courage, cette force, cette énergie que réclament aujourd'hui de tous ses enfants les intérêts de la patrie qui leur a donné le jour. » Cette ivresse dont parle la *Gazette nationale* n'est pas exagérée. Talma, réconcilié depuis peu avec les sociétaires du théâtre de la Nation, jouait le rôle principal et excitait parmi les spectateurs un enthousiasme indescriptible. Quand il disait par exemple : « Vivre libre ou mourir ! » le parterre se levait commè par un mouvement électrique et répétait avec lui : « Vivre libre ou mourir ! » L'illustre tragédien et son camarade Naudet se jetaient alors dans les bras l'un de l'autre, puis dans la salle chacun donnait à son voisin le baiser fraternel en répétant encore les paroles sacramentelles. L'auteur de la *Liberté conquise* fut demandé à grands cris par le public, qui lui décerna une couronne civique. C'était un homme de lettres connu par quelques ouvrages joués au Théâtre-Italien, et dont on n'entendait plus parler depuis vingt-cinq ans. Il avait donné notamment sur cette scène le joli opéra-comique de *Bastien et Bastienne*, de moitié avec Favart, en 1760. La *Liberté conquise* ou le *Despotisme renversé* était, on le voit, de sa part une véritable résurrection dramatique, à laquelle d'ailleurs on s'attendait d'autant moins que ses précédentes productions appartenaient à un genre tout différent. Harny n'avait guère jusque-là signé que des vaudevilles, le plus souvent en collaboration.

Liberté (LA), [*journal des idées et des faits*], fondé le 2 mars 1848. Cette feuille, dont le rédacteur en chef etait Lepoitevin-Saint-Alme, et qui compta parmi ses rédacteurs Alexandre Dumas, Auguste Vitu et Arthur Ponroy, fut le premier journal quotidien à 5 centimes. Grâce à son prix modique et à la verve de ses rédacteurs, la *Liberté* eut un succès énorme, et tira jusqu'à 100,000 exemplaires par jour. Dans son programme, qui répondait à son titre, ce journal demandait l'abolition de toutes les entraves, de tous les monopoles; mais bientôt la *Liberté* passa du côté de la réaction, et combattit, au profit des idées bonapartistes, le gouvernement du général Cavaignac. Suspendue du 27 juin au 6 août et du 3 septembre au 7 novembre 1848, elle reparut, dans l'intervalle de ces suspensions, sous les titres de la *Liberté de la presse*, les *Libertés nationales*, la *Vraie liberté*, et cessa complétement de paraître le 16 juin 1850. C'est dans ce journal qu'Alexandre Dumas a publié, entre autres articles, l'excentrique élucubration intitulée : les *Lions de marbre*.

Quelques autres journaux, qui n'ont eu qu'une courte durée, ont également porté le titre de *Liberté*. Tels sont :

La *Liberté*, journal de la réforme parlementaire (1834);

La *Liberté*, union constitutionnelle, ou la défense des droits civils consacrés par la charte, journal rédigé par L.-F. Guérin dans un sens religieux. Fondée en 1844, suspendue en août 1845, elle reparut sous le même titre du mois d'avril au mois de décembre 1846, sous forme de revue mensuelle.

La *Liberté*, journal quotidien, fondé par Loys L'Herminier et Gustave d'Alaux le 29 février 1848, et qui cessa bientôt de paraître.

Liberté (LA), journal politique. Cette feuille, fondée le 15 juillet 1865 par M. Charles Muller, fut achetée, le 1er mars 1866, par M. Emile de Girardin, la veille du jour où elle allait cesser de paraître. La *Presse*, que dirigeait M. de Girardin, ayant reçu deux avertissements pour des articles de M. Clément Duvernois, le célèbre publiciste quitta ce journal pour conserver ses libres allures, et acquit à bas prix la *Liberté*, qui devint sa propriété exclusive. Avec sa hardiesse habituelle, M. de Girardin, voulant obtenir un succès immédiat, fit vendre à 10 centimes la *Liberté*, bien que le prix de revient fût beaucoup plus élevé, et vit, en quelques jours, son tirage dépasser 60,000, ce qui constituait une perte quotidienne considérable, mais faisait en même temps de son journal un puissant organe de publicité. En outre, les circonstances contribuèrent au succès de la *Liberté*. La guerre venait d'éclater entre la Prusse et l'Autriche; le public flottant, qui abandonne volontiers les journaux dans les moments de calme plat, était impatient de nouvelles. Le fondateur de la *Liberté* mit les dépêches télégraphiques et le bulletin de la Bourse au premier rang, en tête du journal ou à la place du feuilleton-roman. Ces modifications matérielles, qui peuvent avoir leur raison d'être à une époque où chacun court au plus pressé, devaient être suivies d'autres changements moins heureux. Supprimant les cadres ordinaires, nécessairement variables, dans lesquels les journaux distribuent leurs matières, M. de Girardin créa des rubriques nouvelles, et, au besoin, des néologismes bizarres. A la suite du *premier-Paris*, des petits articles de polémique quotidienne, des correspondances étrangères, des actes officiels, le lecteur trouvait les faits rangés par ordre de matières, avec des rubriques particulières, et voyait ainsi défiler devant ses yeux le *monde politique*, le *monde départemental*, le *monde parisien*, le *monde littéraire*, le *monde sportique*, etc., jusqu'au *monde gastronomique*, où le baron Brisse lui servit un menu par jour. M. de Girardin apporta à la rédaction de cette feuille son vigoureux talent de polémiste, sa verve ardente, sa logique à outrance et ses paradoxes. Il sut, en outre, s'entourer de jeunes rédacteurs : Clément Duvernois, alors républicain, Vermorel, W. de Fonvielle, Castagnary, etc., qui contribuèrent à faire de la *Liberté* un journal plein de mouvement et de vie. En un moment où le pays était plus que fatigué du despotisme impérial, M. de Girardin se fit l'écho de l'opinion publique. Il s'attacha à faire ressortir les inconséquences, les contradictions, les périls d'une politique aveugle et compressive, sans programme défini, sans but national, faussant le suffrage universel par les candidatures officielles, méconnaissant les grands principes de 1789, écrits en tête de la constitution, vivant d'expédients, d'aventures et d'abus. Un vigoureux article, dans lequel il protestait contre ces paroles de M. Rouher : « Nous avons conduit la France vers des destinées meilleures, » lui valut, le 6 mars 1867, une condamnation à 5,000 francs d'amende, suivie peu après d'une seconde condamnation et de l'interdiction de vendre la *Liberté* sur la voie publique. Tout en continuant à combattre l'administration, la *Liberté* ne suivit point jusqu'au bout la ligne de conduite des journaux de l'opposition. Elle se prononça notamment contre les journalistes qui proposèrent la souscription Baudin (1868), et, à partir de cette époque, elle devint l'organe du tiers parti, dirigé par M. Emile Ollivier, à qui, pendant quelques jours, M. de Girardin abandonna la direction de son journal. Le 31 mai 1870, sur le point d'être appelé au Sénat, M. de Girardin vendit à son neveu, M. Léonce Détroyat, la *Liberté*, qui, à cette époque, avait beaucoup perdu de sa vogue, depuis surtout que son prix avait été élevé à 15 centimes, comme les autres journaux de grand format. Sous la direction de ce dernier, le journal fut loin de retrouver son ancien succès. Au commencement du siége de Paris, M. Détroyat, qui avait vivement poussé à la guerre contre la Prusse, transporta la *Liberté* à Tours, puis à Bordeaux, où elle parut jusqu'à la fin de la guerre. M. Gregory Ganesco fut alors chargé de la rédiger, et M. Emile de Girardin y publia plusieurs lettres. Après la guerre, la *Liberté* se réinstalla à Paris, puis transporta ses bureaux à Versailles en avril 1871, et les rétablit de nouveau à Paris après la chute de la Commune (28 mai 1871). Ce journal devint un des organes de la réaction, et fit partie de l'*Union parisienne de la presse*, qui se constitua, au mois de juin 1871, pour combattre l'élection des députés républicains de Paris. La *Liberté*, dont le titre n'avait plus de raison d'être, fut dès lors rédigée par MM. Détroyat, Jules de Précy, Albert Duruy, etc., et, bien que son prix ait été abaissé de nouveau à 10 centimes, elle ne put reconquérir la faveur du public.

Liberté (LA), tableau d'Eugène Delacroix (Salon de 1831). Le maître semble avoir voulu réaliser l'idéal des *Iambes*, d'A. Barbier :

. . . La Liberté n'est pas une comtesse
Du noble faubourg Saint-Germain...
C'est une forte femme aux puissantes mamelles,
A la voix rauque, aux durs appas,
Qui, du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,
Agile et marchant à grands pas, etc.

La Liberté, demi-nue, coiffée du bonnet phrygien, agite le drapeau tricolore au-dessus d'une barricade jonchée de cadavres; elle surprend par son aspect fantastique, et reste idéale au milieu des combattants qui l'environnent et qui sont d'une réalité saisissante.

« Cette Liberté, dit Gustave Planche, est si belle, si hardie, si guerrière, si noble, que nous serions fort embarrassés de lui appliquer nos idées préconçues. Les cadavres du premier plan sont d'une exécution irréprochable; le cuirassier à droite râle encore du dernier coup qu'il a reçu. Quelle figure que celle de l'enfant embarrassé dans les buffleteries d'un soldat mort qu'il a dépouillé et tenant un pistolet d'arçon ! Comme c'est bien le gamin de Paris, cette graine de héros si elle tombe en bon terrain ! L'homme au chapeau poudreux, au pantalon gris, à la redingote lézardée, au visage terreux et amaigri, placé près du gamin, est d'un type ignoblement beau... La *Liberté* est un beau tableau et une œuvre qui doit durer; mais, pour la comprendre tout entière, pour apprécier toutes les richesses et toutes les franchises de l'exécution, il faut le même temps et la même étude que pour saisir le *Don Giovanni* ou la *Sémiramide*. Il n'est pas donné à l'esprit ou aux yeux de saisir par improvisation ce qui n'a pas été improvisé, de deviner du premier coup, et comme en se jouant, ce que l'artiste a longtemps essayé ou cherché. Ç'a été de sa part un travail de conscience, et il faut, pour le juger, la même attention sérieuse à laquelle il s'est lui-même résigné. »

Liberté (THÉÂTRE DE LA), l'un des innombrables établissements dramatiques qui, en 1791, s'élevèrent dans Paris à la suite de la suppression des priviléges. Situé à la foire Saint-Germain, celui-ci était l'un des meilleurs parmi les spectacles de quatrième ordre. Son directeur, nommé Fournier, avait eu l'intelligence de réunir une troupe formée d'assez bons artistes, parmi lesquels on remarquait Mlle Fleury, sœur cadette de celle qui se fit à la Comédie-Française une belle réputation, et les deux sœurs de Mme Lesage, l'une des comédiennes et des chanteuses les plus justement renommées du théâtre Feydeau. Ce petit théâtre était parvenu assez rapidement à se former une clientèle et à se créer un public qui l'avait pris en affection; mais les événements politiques lui firent un grand tort, et bientôt son directeur fut déclaré en faillite. Son existence n'a duré que peu de mois, et il est impossible aujourd'hui de recueillir aucune espèce de renseignement sur la nature de son répertoire et sur les pièces qui y virent le jour.

LIBERTÉ (île de la), nom donné, sous la première République française, à l'île d'Oleron.

LIBERTELLE s. f. (li-bèr-tè-le — de *Libert*, n. pr.). Bot. Syn. de NÉMASPORE, genre de cryptogames.

LIBERTICIDE adj. (li-bèr-ti-si-de — du lat. *libertas*, liberté; *cædere*, tuer). Qui détruit la liberté, qui attente aux libertés publiques : *Des projets* LIBERTICIDES. *Une loi* LIBERTICIDE.

Mutilez par le fer, brûlez par les acides
La bouche qui vomit les sons *liberticides*.
HÉG. MOREAU.

— s. m. Crime de celui qui viole les libertés publiques : *Le* LIBERTICIDE *est un crime de lèse-humanité.*

LIBERTIE s. f. (li-bèr-tî — du nom de Mlle *Libert de Malmédy*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les forêts de la zone tempérée australe. ‖ Syn. de BROME et de FUNKIE, autres genres de plantes.

LIBERTIN, INE adj. (li-bèr-tain, ine — du latin *libertinus*, qui regarde les affranchis; de *libertus*, affranchi, qui est pour *liberatus*, délivré, de *liberare*, libérer, de *liber*, libre). Déréglé, licencieux, dissolu : *Le Français est plus indiscret que confiant, et plus* LIBERTIN *que voluptueux.* (Raynal.) *Les entretiens polissons préparent les mœurs* LIBERTINES. (J.-J. Rouss.)

— A signifié Affranchi de la discipline de la foi, indépendant dans ses croyances :

Je le soupçonne encor d'être un peu *libertin*;
Je ne remarque pas qu'il hante les églises.
MOLIÈRE.

On doit craindre le ciel, et jamais *libertin*
N'a fait encor, dit-on, qu'une mauvaise fin.
CORNEILLE.

‖ Indépendant, impatient de tout frein, de toute contrainte : *Je suis tellement* LIBERTINE, *quand j'écris, que le premier tour que je prends règne tout le long de ma lettre.* (Mme de Sév.) ‖ Vagabond, qui s'écarte, qui agit sans règle, sans frein : *Une imagination* LIBERTINE.

— Dissipé, indiscipliné : *Un écolier* LIBERTIN.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ne revient pas à l'appel : *Faucon* LIBERTIN.

— Substantiv. Personne libertine, qui tient une conduite déréglée, dissolue : *Il n'y a pas deux hommes plus près d'être des égaux qu'un* LIBERTIN *ruiné et son valet.* (D. Visard.) *La nature avait fait de Socrate un* LIBERTIN; *la volonté en fit un sage.* (J. Simon.)

Le cœur d'un *libertin* est fait comme une auberge :
On y trouve à toute heure un grand feu bien nourri.
A. DE MUSSET.

— Ecolier dissipé : *C'est un petit* LIBERTIN.

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui repoussaient toute sujétion, comme contraire à l'esprit du christianisme. ‖ Nom que l'on donnait à Genève, dans le XVIe siècle, aux adversaires de Calvin.

— **Encycl.** Hist. relig. La secte des *libertins*, venue de Flandre vers le milieu du XVIe siècle, se répandit à Paris, à Rouen, à Genève. Ces hérétiques professaient qu'il n'y a qu'un seul esprit de Dieu répandu partout, qui est dans toutes les créatures; que notre âme n'est autre chose que cet esprit de Dieu et qu'elle meurt avec notre corps; que le péché ne consiste que dans l'opinion; que le paradis est une illusion, et l'enfer un fantôme. Ils prétendaient que les politiques ont forgé la religion pour contenir les peuples dans l'obéissance. Ils ajoutaient à cela des blasphèmes contre Jésus-Christ. Il n'est pas douteux que ces *libertins*, qui se distinguent si nettement de toutes les autres sectes protestantes par l'absence de tout dogmatisme, ne soient les ancêtres directs des *libertins* du XVIIe siècle et des libres penseurs du XIXe siècle. Ils furent certainement les précurseurs de la morale indépendante. Il paraît même, et c'est là un caractère essentiel qu'il faut noter, qu'ils réagirent contre l'intolérance des protestants en même temps que contre celle des catholiques. L'abbé Bergier nous dit que, lorsque Calvin voulut établir sa doctrine à Genève, il rencontra de leur part de grands obstacles, parce qu'ils ne pouvaient souffrir la sévérité de sa discipline.

C'est d'ailleurs pour lutter contre les *libertins* que Farel retint à Genève Jean Calvin, jusque-là inconnu. La lutte fut longue et pénible. Les *libertins*, ayant à leur tête Castillon, Bolsec, Berthelier, réussirent à soulever une première fois les Genevois contre ces farouches convertisseurs. Calvin, d'abord expulsé, fut rappelé à Genève en 1543. Le supplice de Servet, dix ans plus tard, montra que la puissance du réformateur était devenue irrésistible; les *libertins* avaient vécu.

LIBERTINAGE s. m. (li-bèr-ti-na-je — rad. *libertin*). Conduite de libertin, manière de vivre dissolue, débauchée : *L'hymen est ordinairement le tombeau du* LIBERTINAGE, *à moins qu'on n'ait le diable au corps.* (La Chaussée.) *L'opulence est l'école de la vanité, de l'ignorance et du* LIBERTINAGE. (Mme de Puisieux.) *Chez les femmes, le* LIBERTINAGE *vient presque toujours de la dure nécessité.* (Marat.) *La réaction du célibat, c'est le* LIBERTINAGE *et la prostitution.* (A. Martin.)

— Dévergondage, déréglement dans les idées, dans l'imagination : *Il y a un* LIBERTINAGE *d'esprit comme de cœur.* (Mme de Rosemberg.) *Il y a un* LIBERTINAGE *d'esprit qui use l'âme, comme la débauche use les sens.* (Lamenn.)

— Indépendance d'esprit en matière de religion : *Il y en a bien qui croient, mais par superstition; il y en a bien qui ne croient pas, mais par* LIBERTINAGE. (Pascal.)

Mon frère, ce discours sent le *libertinage*.
MOLIÈRE.

— Absence de toute gêne, de toute contrainte : *J'aime fort la liberté et le* LIBERTINAGE *de votre vie, de vos repas.* (Mme de Sév.)

— **Encycl.** Diderot a écrit une jolie page sur le *libertinage* et les libertins. « Les libertins, dit-il, sont bienvenus dans le monde, parce qu'ils sont inadvertants, gais, plaisants, dissipateurs, doux, complaisants, amis de tous les plaisirs. C'est qu'il est impossible qu'un homme se ruine sans en enrichir d'autres; c'est que nous aimons mieux des vices qui nous servent en nous amusant que des vertus qui nous rabaissent en nous chagrinant; c'est qu'ils sont indulgents pour leurs défauts, entre lesquels il y en a aussi que nous avons; c'est qu'ils ajoutent sans cesse à notre estime par le mépris que nous faisons d'eux; c'est qu'ils nous mettent à notre aise; c'est qu'ils nous consolent de notre propre vertu par le spectacle amusant du vice; c'est qu'ils nous entretiennent de ce que nous n'osons dire ni faire; c'est que nous sommes toujours un peu vicieux; c'est qu'ordinairement les libertins sont plus aimables que les autres, qu'ils ont plus d'esprit, plus de connaissance des hommes et du cœur humain. Les femmes les aiment parce qu'elles sont libertines. Je ne suis pas bien sûr que les femmes se déplaisent sincèrement avec ceux qui les font rougir. Il n'y a peut-être pas une honnête femme qui n'ait eu quelques moments où elle n'aurait pas été fâchée qu'on la brusquât, surtout après sa toilette. Que lui fallait-il alors? Un libertin. En un mot, un libertin tient la place du *libertinage* qu'on s'interdit. On est, on a été et peut-être un jour sera-t-on libertin. »

Les médecins sont loin de le prendre sur ce ton plaisant avec le *libertinage;* pour eux, c'est une dépravation morale et physique particulière à l'espèce humaine et conduisant, par degrés, à l'abrutissement, à la folie, à la mort. La nature, en attachant la plus grande volupté à l'acte de la reproduction, n'a eu en vue que la perpétuité des espèces; se souciant peu des individus, elle ne s'est pas préoccupée. du moins pour l'homme, de mettre à ses désirs d'autre limite que ses forces, limite assez mal définie et qu'il faut pourtant respecter. Si vous restez en deçà, vous êtes un sage; si vous poussez au delà, vous êtes un libertin. Les animaux sont plus heureux; ils ne sont poussés à l'amour qu'à l'époque du rut, qui se présente à différentes saisons de l'année; et encore leurs désirs sont toujours satisfaits d'une manière simple. Ils ne cherchent pas à s'exciter par des moyens artificiels, et, une fois leurs sens apaisés, leurs désirs sont éteints. Il n'en est pas de même de l'homme; une alimentation abondante, une imagination vive, le contact des sexes, l'exemple d'autrui le portent sans cesse à convoiter des plaisirs que ses organes deviennent bientôt impuissants à lui procurer. De là le *libertinage*, qui réveille les sensations et excite l'appétit, en changeant sans cesse d'objet, puis quand le changement ne suffit plus, tous les raffinements de la débauche. Il n'y a que la raison qui puisse dominer les sens, et malheur à celui qui ne ne l'écoute pas. L'intelligence, la force, la santé, tout disparaît sous l'influence de la débauche.

Si l'on jette un coup d'œil rapide sur les conséquences du *libertinage* et de la dépravation générale des mœurs, on voit que l'époque la plus dissolue des Etats a été la plus voisine de leur décadence ou de leur destruction. Le despotisme et la corruption s'engendrent mutuellement, et l'un comme l'autre ne tardent pas à être suivis d'une violente réaction. Un gouvernement tyrannique concentre la fortune entre les mains d'un petit nombre au détriment du peuple; la fortune engendre presque nécessairement le vice chez celui qui la possède et chez celui qui la convoite. De là toute espèce de corruption de part et d'autre; le supérieur abuse de l'inférieur, et celui-ci se fait une gloire de corrompre celui-là. L'égalité et la liberté, l'abaissement des grandes fortunes au profit de la misère sont donc indispensables pour établir et entretenir la pureté des mœurs. Si des considérations générales nous passons à l'examen des libertins en particulier, qu'allons-nous trouver? Hélas! nous le voyons tous les jours; des êtres blasés, dégoûtés de la vie, incapables du moindre effort pour sortir du fond de l'égout où ils sont plongés. Tout ce qu'ils désirent, tout ce qu'ils rêvent, ce sont de nouveaux plaisirs. Les simples rapports sexuels ne leur suffisent plus; il leur faut d'autres ragoûts plus épicés, des saveurs plus piquantes. De là tous les excès de la débauche la plus honteuse et la plus effrénée. Cependant le corps faiblit en même temps que l'esprit; toutes les facultés intellectuelles et morales disparaissent; le cerveau et les muscles refusent d'agir; la vieillesse arrive à l'âge où l'on observe d'ordinaire le plus de vigueur. En même temps que surviennent ces infirmités physiques, le caractère change aussi complétement. Les libertins, arrivés à leur dernière période, sont lâches, craintifs, hypocrites, cruels et toujours portés à la vengeance quand ils peuvent l'exercer impunément. Il n'est point de bête brute plus dégradée et plus odieuse que le crapuleux libertin, se retournant dans le bourbier de ses infamies, rongé de syphilis, énervé de dégoûtants plaisirs qu'il paye de mille souffrances et d'une mort prématurée.

LIBERTINER v. n. ou intr. (li-bèr-ti-né — rad. *libertin*). Faire le libertin, mener une conduite déréglée.

— Se livrer à la dissipation, en parlant des écoliers : *Un enfant qui* LIBERTINE.

LIBERTISTE s. m. (li-bèr-ti-ste — rad. *liberté*). Philos. Partisan de la doctrine du libre arbitre : *Les fatalistes sont donneurs de conseils, non moins que les* LIBERTISTES. (C. Renouvier.)

LIBERUM-VETO s. m. (li-bé-romm-vé-to — du lat. *liberum*, libre, et de *veto*). Hist. Droit de *veto*, qui appartenait à chaque membre de la diète polonaise.

LIBES (Antoine), physicien français, né à Béziers en 1752, mort à Paris en 1832. Il avait professé la physique à Béziers et à Toulouse lorsque, la Révolution ayant éclaté, il se rendit à Paris, où il devint professeur à l'École centrale de la rue Saint-Antoine, laquelle reçut plus tard le nom de lycée-Charlemagne. Ce fut lui qui découvrit, en 1804, avec des instruments très-imparfaits, l'électricité développée par le contact ou par le frottement de substances qu'on ne regardait pas alors comme susceptibles de s'électriser l'une par l'autre. Nous citerons de lui : *Physicæ conjecturalis elementa* (1788); *Leçons de physique chimique* (1796); *Théorie de l'élasticité* (1800); *Traité élémentaire de physique* (1802); *Nouveau dictionnaire de physique* (1816); *Histoire philosophique des progrès de la physique* (1811-1814, 4 vol. in-8^{o}); le *Monde physique et le monde moral* (1815, in-8^{o}), etc.

LIBÉTHÉNITE s. f. (li-bé-té-ni-te — de *Libethen*, nom de lieu). Minér. Phosphate de cuivre naturel.

— **Encycl.** La *libéthénite* se présente le plus souvent en petits cristaux dont la forme primitive est un octaèdre à base rectangle. C'est une substance d'un vert olive brunâtre, translucide, et d'un éclat tantôt gras, tantôt vitreux. Sa dureté est exprimée par le nombre 4, et sa densité par le nombre 3,6. D'après Delafosse, elle renferme 30 parties d'acide phosphorique, 66 d'oxyde de cuivre et 4 d'eau. On ne l'a encore rencontrée qu'à Libethen, en Hongrie; à Gunnis-Lake, dans le pays de Cornouailles, en Angleterre, et à Nischne-Tagilsk, dans la Russie ouralienne.

LIBETHRA, ville de l'ancienne Macédoine, sur le golfe Thermaïque, au S.-E. de Pydna, non loin du mont Olympe et de la frontière de Thessalie. On y voyait, dit-on, le tombeau d'Orphée. ‖ C'était aussi le nom d'une fontaine voisine du mont Hélicon, en Béotie. C'est de cette fontaine que les Muses, à qui elle était consacrée, tiraient leur nom de *Libethrides*.

LIBICKI (Jean), poëte polonais du XVII^{e} siècle. Indépendamment d'une traduction en polonais des *Odes* d'Horace, imprimée à Cracovie (1647, in-4^{o}), il a laissé : *Somnium de vino et aqua inter se litigantibus pro præcedentia* (1647), sans nom d'auteur ni lieu d'impression, et *Bacchus miraculosus*, poëme polonais anonyme.

LIBIDIBI s. m. (li-bi-di-bi). Comm. Nom donné à des gousses aplaties de 0^{m},05 à 0^{m},06 de longueur, contournées en *S*, un peu rugueuses, qui sont produites par un arbuste de l'Amérique du Sud, le *cæsalpinia coriaria*, et qui contiennent du tannin.

LIBIDINEUX EUSE, adj. (li-bi-di-neu, eu-ze — lat. *libidinosus;* de *libido*, désir, passion, débauche; de *libere* ou *lubere*, avoir envie, désirer; de la racine sanscrite *lubh*, désirer, aimer, d'où aussi le grec *lipô*, *liptô*, *liptomai*, desirer; le gothique *leibian*, aimer, *liubs*, amour, allemand *lieben*, aimer, anglais *to love*, lithuanien *lubiju*, russe *liubliu*). Lascif, dissolu, livré avec excès aux plaisirs de la chair : *Discours* LIBIDINEUX. *Vie* LIBIDINEUSE. *Tout ce que l'imagination peut enfanter de plus horrible se trouve réuni dans le prêtre* LIBIDINEUX. (Proudh.)

LIBIDINOSITÉ s. f. (li-bi-di-no-zi-té — rad. *libidineux*). Caractère de ce qui est libidineux : *La* LIBIDINOSITÉ *des pensées et des actions.*

LIBIDOCLÉE s. f. (li-bi-do-klé). Crust. Genre d'oxyrhynques, de la tribu des maïens, dont l'espèce type vit sur les côtes de Valparaiso.

LIBINIE s. f. (li-bi-nî). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, comprenant trois espèces qui habitent les mers d'Amérique.

LIBIQUES ou **LIBUENS**, en latin *Libici* ou *Libui*, peuple de l'Italie ancienne, d'origine ligurienne, dans la Gaule Transpadane, sur les deux rives de la Sesia, à l'O. des *Taurini* et à l'E. des *Insubres*. Leur capitale était *Vercellæ*, aujourd'hui Verceil.

LIBITINAIRE s. (li-bi-ti-nè-re — lat. *libitinarius;* de *Libitine*, déesse des funérailles). Antiq. rom. Officier public chargé de présider aux funérailles : *Auprès des* LIBITINAIRES *antiques, des nécrophores, nos croque-morts sont des vestales, qui méritent le prix Montyon.* (Petrus Borel.)

— **Encycl.** Numa Pompilius établit à Rome des entrepreneurs de funérailles, qui avaient pour siége de leur administration le temple de Libitine, d'où le nom de *libitinaires*, sous lequel ils étaient désignés. Ces fonctionnaires avaient pour mission de tenir registre du nom de ceux qui décédaient et de pourvoir à tout ce qui était requis pour leurs funérailles. Ils avaient sous leurs ordres des hommes chargés de laver, d'oindre et d'embaumer les corps et de préparer ce qui était nécessaire pour les oblations, les offrandes et les autres sacrifices faits en l'honneur des divinités infernales. Les *libitinaires* venaient, dans l'ordre hiérarchique, immédiatement après les désignateurs, et ils avaient sous leurs ordres les *ustores* et les *custodes*. Ces deux catégories de bas officiers mortuaires assistaient les *libitinaires* dans les diverses parties de leur office.

LIBITINE s. f. (li-bi-ti-ne — nom mythol.). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des cypricardes, et non adopté.

LIBITINE, déesse qui présidait aux funérailles. Elle avait à Rome un temple où étaient déposés tous les ustensiles nécessaires aux pompes funèbres. Horace fait son nom synonyme de mort dans les vers suivants :

Non omnis moriar, multaque pars mei
Vitabit Libitinam. . . . .

Les Romains appelaient Libitinaire ou porte de Libitine la porte par laquelle on enlevait les corps des gladiateurs blessés ou tués dans les combats du cirque.

LIBITUM (AD). V. AD LIBITUM.

LIBNA, ville de la Palestine ancienne. V. LABANA.

LIBON, architecte grec, né en Elide, qui vivait dans le V^{e} siècle avant J.-C. Il construisit le magnifique temple de Jupiter Olympien, dans lequel se trouvait l'admirable statue d'ivoire et d'or, chef-d'œuvre de Phidias.

LIBOT s. m. (li-bo). Moll. Nom d'une coquille du genre patelle, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

LIBOURET s. m. (li-bou-rè). Pêche. Ligne armée de plusieurs hameçons, dont on se sert pour la pêche du maquereau.

LIBOURNE, en latin *Condate*, ville de France (Gironde), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 27 kilom. N.-E. de Bordeaux, au confluent de l'Isle et de la Dordogne; pop. aggl., 11,456 hab. — pop. tot., 14,960 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 133 comm. et 115,901 hab. Tribunaux de première instance et de commerce; justice de paix; collége communal; bibliothèque publique; consulats de Suède et de Norvége. Fabrication d'étoffes de laine et d'objets d'équipement militaire; tanneries, clouteries, corderies, fonderies, scierie mécanique; chantiers de constructions navales. Commerce considérable de vins, eaux-de-vie, farines, bestiaux, fers, grains, fil, bois de merrain, etc. Agréablement située dans une contrée riante et fertile, Libourne est en général bien bâtie; ses rues, larges, droites, bordées de maisons élégantes, rayonnent aux quatre angles d'une place carrée entourée de porches. Poste militaire pendant la domination romaine, sous le nom de *Condate portus*, Libourne prit de l'extension sous Charlemagne et porta le nom de *Fozera* ou *Fozela*. Au XIII^{e} siècle elle fut fortifiée par les Anglais et un seigneur de *Leyburn*, localité au nord de l'Angleterre, lui donna le nom de son pays. En 1270, Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, donna à Libourne une constitution et une charte. Cette ville fut prise en 1377 par Du Guesclin, en 1451 par Dunois, et en 1452 par Talbot. La cour des aides de Bordeaux y fut transférée à différentes époques, et le parlement de la capitale de la Guyenne y fut quelquefois exilé. Libourne fut en 1541 le centre de l'insurrection des guitres. Pendant la Fronde, elle fut fortifiée par Condé et prise par le duc de Vendôme.

Les principales curiosités de Libourne sont : la tour de l'horloge, intéressant vestige des fortifications dont la ville fut entourée au XIV^{e} siècle; l'église Saint-Jean, récemment rebâtie et dont la flèche attire de loin les regards; l'hôtel de ville, édifice du XVI^{e} siècle; le théâtre, décoré d'un péristyle; l'hôpital civil et militaire; les casernes; plusieurs maisons du XIV^{e} siècle; le pont de pierre sur la Dordogne, bâti de 1820 à 1824; le pont supendu jeté sur l'Isle, et le pont du chemin de fer sur la Dordogne.

Libourne fait un très-grand commerce des vins récoltés dans ses environs, vins qui sont en général bien inférieurs à ceux des vignobles de Bordeaux; ils méritent cependant considération, car ils se répandent dans le commerce sous le nom de vins de Bordeaux.

Les vignobles se divisent en trois principales côtes, savoir : côte de Saint-Emilion à l'est; côte de Canon et côte de Fronsac au nord. Les vins de la côte de Canon sont très-colorés, fermes et capiteux; mais, en vieillissant, ils acquièrent plus de finesse que ceux de Saint-Emilion.

LIBRAIRE s. m. (li-brè-re — lat. *librarius;* de *liber*, livre). Celui qui vend des livres : *Une boutique de* LIBRAIRE. *Acheter plusieurs volumes chez le* LIBRAIRE. *Toute l'édition de son ouvrage est restée chez le* LIBRAIRE.

— Celui qui loue des livres, qui tient un cabinet de lecture : *Louer des romans chez le* LIBRAIRE.

— *Libraire-éditeur* ou simplement *Libraire*, Libraire qui achète les livres en manuscrit pour les faire imprimer et les vendre : *Les* LIBRAIRES *entendent leurs intérêts aussi mal qu'ils les aiment avec fureur.* (Volt.)

Douze ans sont écoulés depuis le jour fatal
Qu'un *libraire*, imprimant les essais de ma plume,
Donna pour mon malheur un trop heureux volume.
BOILEAU.

Un ignorant hérita
D'un manuscrit qu'il porta
Chez son voisin le *libraire;*
Je crois, dit-il, qu'il est bon;
Mais le moindre ducaton
Ferait bien mieux mon affaire.
LA FONTAINE.

— *Libraire d'assortiment*, Commissionnaire qui fait des achats pour ses clients chez les autres libraires.

— *Libraire juré*, Libraire qui avait prêté serment devant l'Université de Paris.

— *Imprimeur-libraire*, Celui qui imprime et vend des livres.

— Antiq. rom. Celui qui faisait métier de transcrire les livres : *Les* LIBRAIRES *étaient ordinairement des esclaves.* ‖ Employé qui, dans les légions et les manipules, était chargé de tenir le contrôle et la comptabilité.

— Hist. eccl. Officier ecclésiastique qui, dans les monastères, était chargé de transcrire et de garder les livres.

— Adjectiv. : *Un commis* LIBRAIRE. *Un marchand* LIBRAIRE. *Une marchande* LIBRAIRE.

— **Encycl.** Antiq. Dans l'antiquité, les *libraires* étaient ceux qui écrivaient et transcrivaient les livres; à Rome, on les appelait aussi *amanuenses*, de *manus*, serviteurs de la main desquels on se servait pour écrire, et *antiquarii*, vocable qui paraît surtout s'appliquer à ceux qui reproduisaient ou réparaient les vieux livres des bibliothèques, endommagés par la vétusté. Les Grecs confondaient de même sous les noms de bibliopoles et bibliographes, les écrivains, les copistes et les vendeurs de livres. Lorsque le commerce des livres se développa, les *libraires* eurent des boutiques. Ces boutiques étaient, à Athènes, un lieu habituel de réunion pour les oisifs et les beaux esprits. L'auteur qui venait d'achever un ouvrage y venait en faire la lecture, et c'était d'après le succès de cette épreuve que le bibliopole se décidait à faire les frais d'un certain nombre de copies. C'est dans une de ces boutiques que Zénon sentit s'éveiller subitement en lui sa vocation pour la philosophie. Ce Zénon, qui était marchand de pourpre et avait alors trente ans, ayant fait naufrage au Pirée, se rendit à Athènes, et, s'étant arrêté près de la boutique d'un *libraire*, il assista à la lecture du second livre des *Mémoires* de Xénophon que faisait ce *libraire*. Transporté d'admiration, il lui demanda où demeuraient les gens qui savaient écrire de si belles choses. Cratès passait dans ce moment, et le *libraire* le lui montra en lui disant : « Suis celui-là. » Ce fut ainsi que Zénon devint le disciple de Cratès (Diogène Laërce, *Vie de Zénon*, VII, 3). Pendant longtemps, le prix des livres fut très-élevé en Grèce. Ainsi Platon donna 100 mines (9,147 fr.) pour trois traités de Pythagore, et Aristote acheta 3 talents, c'est-à-dire 16,465 fr., les œuvres de Speusippe, le neveu de Platon; mais, à mesure que les matériaux sur lesquels on écrivait devinrent moins coûteux, lorsque surtout on sut préparer le parchemin, le prix des livres baissa, ce qui permit aux bibliopoles d'étendre leurs opérations. Ce qui contribua aussi à multiplier les livres, ce fut l'usage où étaient les étudiants de copier les écrits des maîtres afin de se former la main et le style. En outre, beaucoup de gens riches dressaient des esclaves au métier de scribes et se créèrent ainsi de très-riches bibliothèques. Aussi, dans les deux siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, les livres se multiplièrent à un tel point qu'ils devinrent l'objet d'un commerce considérable. Il y avait à Alexandrie une place particulière réservée aux *libraires*. A Rome, les livres furent aussi l'objet d'un commerce important, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que la profession de *libraire* n'était pas distincte de celle de copiste : ce dernier vendait lui-même les livres qu'il avait transcrits. De là vint que le mot de *librarius*, qui signifiait copiste, désigna ensuite le *libraire*. Devenus très-nombreux, les *libraires* envahirent des quartiers à eux seuls; le nombre d'esclaves lettrés qui furent employés, dès la fin de la république romaine, à copier les manuscrits, explique le peu de cherté des livres sous l'empire. Martial nous apprend que le VII^{e} livre de ses œuvres, contenant 720 vers, bien conditionné, poli à la pierre ponce et colorié en pourpre, ne se vendait que 4 deniers romains. Le III^{e} livre, plus volumineux, était coté 4 *nummi*, ce qui fait environ 6 francs de notre monnaie, et encore, ajoute Martial, en marchandant bien, on pouvait l'avoir à meilleur marché. Maintenant les éditeurs romains payaient-ils un droit aux auteurs? On ne peut répondre à cette question avec quelque certitude. Cependant la connaissance parfaite que Martial a du prix auquel ses livres sont vendus peut faire supposer que les auteurs romains avaient plus qu'un intérêt d'amour-propre à voir le public acheter leurs œuvres. Du reste, le commerce de livres était parfaitement organisé. Les devantures des boutiques étaient couvertes d'inscriptions et d'affiches indiquant les ouvrages en vente. A l'intérieur, les volumes étaient soigneusement arrangés dans des casiers appelés *nidi* (nids) par Martial (liv. VII, XVII) :

Hos nido licet inseras vel imo
. . . . *libellos.*

Le même poëte, dans deux de ses épigrammes, nous fait connaître les noms de ses *libraires* et le quartier qu'ils habitaient. L'épigramme CXLI^{e} du livre I^{er} indique au lecteur où ses livres sont à vendre : *Ubi sunt libri venales :* « Toi, dit-il, qui veux toujours avoir mes livres sous la main et les prendre comme les compagnons d'une longue route, achète ceux de petit format, écrits sur parchemin; il faut un coffre pour les gros volumes, le mien tient dans la main. Sache pourtant où je suis à vendre, de peur de chercher par toute la ville; je veux être ton guide. Cherche Secundus, affranchi du savant Lucencis, près du temple de la Paix et de la place de Nerva. » Dans une autre pièce (livre I^{er}, ép. CXIV), c'est un autre *libraire* qu'il indique, Valerianus Pollius Quinctus, « dont la sollicitude, dit-il, ne permet pas que mes bagatelles périssent. » Cette épigramme, écrite en gros caractères, servait probablement d'affiche à la boutique de Pollius.

Quand un livre nouveau paraissait, les *libraires* l'expédiaient en province dans toutes les grandes villes de l'empire, principalement dans la Gaule, où il y avait des *libraires* dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Pline le Jeune, qui était trop bel esprit pour ne pas professer un certain dedain pour la province, a l'air de s'en étonner, ce qui ne l'empêche pas d'être satisfait qu'on y lise ses œuvres. « Je ne croyais pas, dit-il, qu'il y eût des *li-*

braires à Lyon ; aussi ai-je eu d'autant plus de plaisir d'apprendre qu'on y vendait mes petits livres, et je me félicite de les voir jouir à l'étranger de la vogue qu'ils ont eue à Rome. » Du reste, à Rome comme à Athènes, les boutiques des *libraires* étaient fort fréquentées. Elles étaient le rendez-vous habituel des oisifs et des beaux esprits. On y venait chercher les nouvelles littéraires du jour; on y discutait des questions de grammaire et de philosophie et on y éclaircissait les passages difficiles des anciens auteurs. Aulu-Gelle, dans ses *Nuits attiques*, nous a laissé une curieuse description de ces réunions, qui ressemblaient beaucoup à celles des beaux esprits dans certains cafés de Londres, pendant le XVIIe siècle. Tel fut le commerce des livres dans le monde antique. Un des traits caractéristiques de ce commerce, c'est qu'il fut entièrement libre. L'antiquité n'a pas connu, du moins tout semble le prouver, les mesures préventives contre ce grand véhicule de la pensée, l'écrit, le le livre. Quand un livre paraissait dangereux, on se contentait de le supprimer. On le brûlait, comme le fit l'Aréopage d'Athènes, pour les ouvrages de Protagoras, et les césars romains, pour les livres qui leur déplurent; le peu d'exemplaires mis en circulation rendait possible l'anéantissement complet d'un ouvrage.

Il dut y avoir un grand nombre de *libraires* parmi les chrétiens dès l'origine de l'Eglise, car il fallait des exemplaires fort multipliés des livres saints et des œuvres des Pères. On sait que Constantin, ayant bâti un grand nombre d'églises à Constantinople, chargea Eusèbe de faire exécuter à Alexandrie, ville féconde en habiles calligraphes, cinquante exemplaires de la Bible grecque pour le service de ces mêmes églises. On croit que la fameuse Bible du Vatican, éditée naguère par le cardinal Maï, et qui porte le nº 1209 parmi les manuscrits de cette célèbre bibliothèque, n'est autre que l'une des copies commandées par Constantin.

L'usage très-répandu chez les premiers chrétiens de porter suspendus à leur cou, dans des reliquaires, quelques fragments des Evangiles, et même d'en confier à la tombe des morts, dans des cassettes d'argent, de bronze ou de plomb, dut occuper un grand nombre de scribes. Aucune occupation n'était plus estimée que celle des *libraires* chrétiens, dont l'œuvre était même souvent comparée à celle des prédicateurs. Aussi plusieurs grands hommes ne dédaignèrent-ils point de s'y adonner; par exemple, Pamphile, prêtre et martyr de Césarée, qui, non content d'entretenir de nombreux copistes, copia de sa main beaucoup de livres, entre autres, ceux d'Origène, soit pour augmenter sa riche bibliothèque, soit pour en faire des libéralités. Saint Lucien, prêtre d'Antioche, si nous en croyons Siméon Métaphraste, exerçait la profession de *libraire* avant d'être promu au sacerdoce. Saint Jérôme avait beaucoup de ces copistes à son service. Ce fut de bonne heure l'occupation des ascètes et des moines; et les femmes même n'en étaient pas exclues. On sait que le diacre Ambroise de Césarée avait procuré à Origène, pour transcrire ses œuvres, en outre des scribes ordinaires, plusieurs jeunes filles habiles dans l'art de la calligraphie; et nous apprenons de Palladius qu'il exista de nombreux monastères de femmes qui s'adonnèrent à ce genre de travail. Il y avait à Rome des maîtres pour former les *libraires;* et une loi de Dioclétien réglant le prix des choses vénales et aussi les honoraires de diverses professions, fixe la rétribution mensuelle que chaque élève devait à ces professeurs.

On pourrait donc croire que l'avénement du christianisme fut favorable à l'industrie des *libraires*; il eut, au contraire, pour elle, des conséquences désastreuses, en l'enrichissant d'un côté et en l'avilissant de l'autre. Jamais peut-être on ne vit un pareil débordement d'écrits, occasionnés par les controverses qui eurent lieu à cette époque. Mais on ne se contenta pas d'écrire, on falsifia les livres. Non-seulement on fabriquait des ouvrages sous des noms supposés, et tout le monde le faisait, les orthodoxes comme les hérétiques; c'était le beau temps des *fraudes pieuses*, mais on ne se faisait aucun scrupule de falsifier les textes des ouvrages consacrés. Les autorités ecclésiastiques durent donc prendre des mesures pour conserver la pureté des textes et empêcher que l'hérésie ne trouvât des armes dans leur falsification. C'est ainsi que les églises, les monastères s'habituèrent à entretenir pour leur propre usage des copistes à leurs gages. Cela porta au commerce de la librairie, auquel on ne fut plus obligé de recourir, un coup mortel. Plus tard, lorsque, au milieu de la barbarie universelle qui suivit la chute de l'empire romain, la science et l'enseignement se concentrèrent dans les établissements religieux, le commerce des livres finit par disparaître entièrement. La matière première des livres finit par faire défaut. Les Arabes étant devenus maîtres de l'Egypte au VIIe siècle, entravèrent le commerce de ce pays avec l'Europe, et la fabrication du papyrus fut arrêtée. Force fut donc de se contenter du parchemin, et à défaut de parchemin neuf, les auteurs grattaient les anciens manuscrits, et à la place des œuvres de l'antiquité, écrivaient leurs homélies, leurs prières leurs ouvrages de controverse, etc. Ce fut une perte irréparable pour la science. Cette rareté du parchemin fut cause du haut prix des manuscrits pendant tout le moyen âge. En 1416, quand on fit l'inventaire de la bibliothèque ou, comme on disait alors, de la *librairie* de Jean de France, duc de Berry, une Bible fut prisée 400 livres tournois, somme qui équivaut à environ 2,800 fr. de notre monnaie. On évalue, en général, que pendant tout le moyen âge, les livres se vendaient cent fois plus cher que de nos jours. Quant aux manuscrits sans copie connue, ils avaient la même valeur arbitraire que celle qu'on attache aujourd'hui aux tableaux des maîtres. On s'en assurait la propriété par des actes authentiques, comme s'il se fût agi d'un domaine.

Pendant plusieurs siècles, les couvents suffirent seuls à la transcription des livres; mais il n'en fut plus de même quand la lumière commença à se faire au milieu de toutes ces ténèbres, et la fondation des universités fit renaître le commerce des livres. L'Université de Paris, très-zélée pour la restauration des études, s'occupa de rendre l'acquisition des livres moins difficile. En 1275, sous le règne de Philippe le Hardi, parut une ordonnance célèbre qui organisa pour la première fois le commerce de la librairie.

Les *libraires* formèrent dès lors une corporation, formée des copistes, des vendeurs de livres, des relieurs, des enlumineurs et des parchemiers. Dans le rôle de la taille de 1292, on trouve qu'elle se composait à cette époque de 24 copistes, de 17 relieurs et de 8 *libraires*. Les membres de cette nouvelle corporation devaient fournir un cautionnement en argent, présenter des garanties morales et se soumettre par serment aux conditions qui leur étaient imposées. Voici maintenant quelles étaient les principales dispositions de cette ordonnance. Tous les manuscrits qui passaient par les mains des *libraires* étaient soumis à une censure rigoureuse; des délégués de l'Université contrôlaient toutes leurs opérations commerciales, même les moins importantes; les prix de vente et d'achat étaient taxés, du moins pour les livres classiques. D'autres ordonnances ayant pour objet la réglementation de la librairie furent encore rendues durant le moyen âge. Un statut de 1323 renferme les articles suivants : « Aucun *libraire* ne refusera les exemplaires d'un livre à quelqu'un qui voudra le transcrire moyennant honnête rétribution et satisfaction aux règlements de l'Université. Aucun *libraire* ne louera ses livres plus cher qu'il n'aura été fixé par l'Université; aucun *libraire* ne louera un livre avant qu'il ait été corrigé et taxé par l'Université. » La taxe des livres était une mesure fort nécessaire. Le monopole de la vente était concentré entre les mains de quelques *libraires;* le règlement plus explicite encore de 1342 réitéra les mêmes prescriptions. Ajoutons que si les *libraires* étaient soumis à une surveillance minutieuse, en revanche, ils participaient aux priviléges universitaires et ne relevaient que du tribunal du recteur. A Montpellier, c'étaient les bedeaux mêmes qui faisaient le commerce des livres. Dans les villes où il n'y avait pas d'université, le clergé, qui avait la direction des écoles, conserva la surveillance des *libraires*. Souvent même leurs boutiques étaient adossées à l'église, et ils ne trafiquaient que sous l'œil du clergé. L'institution des parlements enleva en partie à cet ordre la surveillance des *libraires*, et il s'éleva des échoppes privilégiées près des cours de parlement aussi bien qu'à la porte des églises. Ainsi, pendant tout le moyen âge, le commerce de la librairie fut soumis à cette triple censure du clergé, des universités et des parlements.

Malgré toutes ces entraves, le commerce des livres prit une certaine extension, puisqu'à Paris seulement, indépendamment des *libraires* jurés, sorte de fonctionnaires attachés à l'Université dont ils partageaient les priviléges, il occupait plus de six mille personnes, copistes, relieurs et enlumineurs. Deux faits considérables, l'invention du papier de chiffon, vers le milieu du XIVe siècle, et surtout l'invention de l'imprimerie, au siècle suivant, donnèrent une immense impulsion au commerce de la librairie. On sait avec quel enthousiasme fut accueillie cette nouvelle invention, que le roi Louis XII, dans sa déclaration du 9 avril 1513, appelle un bienfait de la Providence. Les dernières années du XVe siècle furent l'âge d'or de l'imprimerie, qui à ce moment déploya une incroyable activité. A la fin de ce siècle, plus de deux cents villes avaient créé des imprimeries, et l'on avait fabriqué plus de 13,000 ouvrages, qui, selon l'estimation qui a été faite, mirent en circulation plus de 4 millions de volumes. On comprend quel essor dut prendre à ce moment le commerce des livres. Les ordonnances rendues à cette époque montrent dans quelle faveur les *libraires* se trouvaient près du pouvoir. Ainsi, par l'ordonnance d'avril 1485, les *libraires* de Paris sont exempts d'impôts. Louis XII, par la déclaration citée plus haut, confirma les *libraires* et imprimeurs dans leurs franchises, exemptions et immunités. Cela ne dura pas. Lorsqu'on eut compris quelle aide puissante l'imprimerie et la librairie pouvaient donner aux idées nouvelles, on prit contre elles les mesures les plus rigoureuses. La réaction fut d'abord si grande, que François Ier, si étrangement nommé le *Père des lettres*, ordonna par un édit la fermeture de toutes les boutiques de *libraires*, sous peine de mort. Cet édit, qui était profondément absurde, ne tarda pas à être rapporté; mais si l'on conserva la librairie et l'imprimerie, qui sont indissolublement unies l'une à l'autre, ce fut à condition qu'elles ne fissent circuler que les idées autorisées et qu'autant qu'elles seraient entièrement dans la main de l'autorité. De là ces défenses souvent réitérées de rien imprimer, de rien publier que ce qui aurait été autorisé préalablement par le pouvoir soit civil, soit religieux, et souvent la mort du contrevenant fut édictée comme sanction de ces défenses. La peine de mort contre les *libraires* ayant soit des livres, soit même des gravures sans l'autorisation du roi, n'est pas particulière au XVIe siècle, elle se trouve reproduite dans des ordonnances du XVIIe : ordonnance de 1626, ordonnance de mars 1685. En outre, les *libraires* ne pouvaient vendre d'autres livres que ceux qui étaient inscrits sur les deux catalogues de leur maison et dont le premier était exclusivement destiné aux livres d'église. Sous aucun prétexte, ils ne pouvaient faire venir des livres de pays séparés de la communion romaine; l'autorité ecclésiastique devait assister à l'ouverture des ballots arrivés des autres pays. C'était à elle aussi qu'il appartenait d'approuver le catalogue de la vente de toute bibliothèque (ordonnances du 27 juin 1553, de septembre 1557). Enfin, pour rendre la surveillance plus facile, les *libraires* devaient habiter dans le quartier de l'Université et dans un même lieu. Rien ne put ralentir le zèle des premiers imprimeurs-*libraires*, car ils étaient ordinairement l'un et l'autre, et ils ne s'épargnaient ni la peine ni la dépense pour que les ouvrages sortis de leurs presses fussent dignes de l'art nouveau dont ils se considéraient comme les ministres. Tous ou presque tous étaient des savants plutôt que des industriels, amoureux de l'art plutôt que soucieux du gain. Aussi plusieurs s'y ruinèrent. Dès l'origine de l'imprimerie, la librairie française se plaça au premier rang, et, au XVIe siècle, elle possédait des établissements considérables. Ainsi, à Paris, un seul imprimeur-*libraire* occupait 14 presses, employait 250 ouvriers et livrait aux lecteurs près de 200 rames de papier par semaine.

Au XVIIe siècle, le pouvoir redoubla de précautions contre une industrie si prospère. *L'ordonnance de janvier 1629 prescrivit* qu'aucun livre venant de l'étranger ne pût être mis en vente sans avoir été présenté au lieutenant civil du prévôt de Paris ou au *lieutenants des baillis et sénéchaux, à peine de* confiscation, de punition corporelle et de 1,000 livres d'amende. L'ordonnance d'août *1686 montre très-bien la position qui fut faite* aux *libraires* et aux imprimeurs pendant tout le XVIIe siècle. Ils sont toujours réputés du corps de l'Université de Paris, et maintenus en la jouissance des droits, franchises et *prérogatives à eux attribuées*. Les livres doivent porter sur la premiere page le nom du *libraire* qui les a fait imprimer. Les *libraires* ne peuvent faire imprimer des *livres hors du royaume, à peine de confiscation* des exemplaires saisis et de 1,500 livres d'amende. Les boutiques de librairie doivent être établies dans le quartier de l'Université et en un même lieu. Tout *libraire* doit faire le dépôt de cinq exemplaires de chaque *livre imprimé avant sa mise en vente*. Les *libraires* ne peuvent acheter des livres des écoliers et des domestiques. Enfin, les *colporteurs ne peuvent exercer leur métier* qu'autant qu'ils ont été apprentis et reçus par les syndics et adjoints.

L'exposé des lois et règlements ne doit pas *nous faire négliger la partie anecdotique* et amusante. Quelques *libraires* du XVIIe siècle ont gardé dans les lettres un nom fameux. Leur quartier général était dans les galeries du Palais de justice. *Dans les frontispices* d'un grand nombre de livres de cette époque, leurs boutiques sont indiquées au premier, au deuxième, au troisième pilier de la grande salle. Une ancienne gravure d'Abraham Bosse représente la galerie du palais dans la seconde moitié du XVIIe siècle. *On y voit trois boutiques*, l'une de livres, l'autre d'éventails, de gants et de dentelles, la troisième d'objets de mercerie. *Dans la boutique du libraire*, une table couverté d'un drap fleurdelisé est toute chargée de livres; le marchand fait des offres et sa femme présente au chaland une comédie intitulée *Marianne*. Derrière sont des *rayons et des livres rangés; parmi eux on* remarque la Bible, des ouvrages de l'antiquité profane, tels que Cicéron, Sénèque, Plutarque, etc.; des livres d'histoire, de religion, de philosophie, des romans, l'*Aminte* du Tasse; l'*Astrée* de d'Urfé; *Ariane, Alexandre, Clitofon* et *Lusipe*. Au bas du tableau sont les vers suivants, où les galeries du palais sont ainsi dépeintes :

Tout ce que l'art humain a jamais inventé
Pour mieux charmer les sens par la galanterie
Et tout ce qu'ont d'appas la grâce et la beauté
Se descouvre à nos yeux en cette galerie.
Icy les cavaliers les plus adventureux
En lisant les romans s'animent à combattre,
Et de leur passion les amants langoureux
Flattent les mouvements par des vers de théâtre.
Icy faisant semblant d'acheter devant tous
Des gants, des esventails, des rubans, des dentelles,
Les adroits courtisans se donnent rendez-vous
Et pour se faire aimer galantisent les belles.

C'est à l'un de ces *libraires*, Michallet, que La Bruyère fit généreusement don de son livre *Des caractères*, dont la vente constitua en peu de temps une fort belle dot à la fille de l'heureux éditeur. Boileau, dans le poëme du *Lutrin, met plusieurs fois en scène les libraires* du palais, où il prétend que son nom nourrissait vingt familles :

Ils atteignaient déjà le superbe portique
Où Ribou, le *libraire*, au fond de sa boutique,
Sous vingt fidèles clefs garde et tient en dépôt
L'amas toujours entier des écrits de Haynaut.

La boutique de Ribou était sur le troisième perron de la Sainte-Chapelle, vis-à-vis de la porte de cette église. Le satirique dit ailleurs :

Quand un livre au palais se vend et se débite,
Que Bilaine l'étale au deuxième pilier.

Enfin c'est au palais; chez Barbin, qu'a lieu le fameux combat du *Lutrin :*

Par les détours obscurs d'une barrière oblique,
Ils gagnent les degrés et le perron antique
Où, sans cesse étalant bons et mauvais écrits,
Barbin vend aux passants des auteurs à tout prix.

Gui Patin traite en plusieurs endroits les *libraires* de son temps d'une manière fort dure : il prétend que c'étaient des fripons, des coupeurs de bourse, des sots, des menteurs, des ignorants. Boileau se plaint qu'on ne voit afficher sur les murs de Paris que des recueils d'amourettes,

De vers, de contes bleus, de frivoles nouvelles,

et que les ouvrages de Scudéry trouvent toujours

Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire.

Ce n'est pas seulement au XVIIe siècle que la chose s'est vue. Une particularité non moins curieuse de la librairie à cette époque, c'est la lutte que les *libraires* eurent à soutenir contre les étalagistes et les marchands ambulants. Nombre de petits *libraires* s'étaient établis sur le pont Neuf; les livres qu'ils mettaient en vente étaient pris un peu de tout côté, et Gui Patin prétend que pour la plupart c'étaient des livres vendus par les écoliers ou volés par les servantes à leurs maîtres, ce qui permettait à ces industriels de les donner à meilleur marché. Trois fois l'affaire alla devant le parlement, et trois fois les étalagistes du pont Neuf furent obligés de déguerpir.

Un point qui ne doit pas être négligé dans cette histoire, c'est ce qu'on pourrait appeler le martyrologe de la librairie. L'autorité a toujours été fort dure pour les *libraires*, et un arbitraire terrible s'est sans cesse appesanti sur leur tête. En 1649, Vivenet, *libraire* du palais, fut condamné à cinq ans de galères pour débit de pièces mazarinesques. La même année, une sentence terrible fut rendue contre toute une famille d'imprimeurs et de vendeurs de mazarinades : le fils aîné fut condamné à être pendu, la mère à assister au supplice et à recevoir le fouet dans les carrefours, le plus jeune fils aux galères. En 1694, un compagnon imprimeur et un commis *libraire* furent pendus, une femme mise à la Bastille et deux autres personnages emprisonnés pour un pamphlet sur le mariage du roi et de Mme de Maintenon. La liste serait trop longue si l'on voulait énumérer les *libraires* du XVIIIe siècle qui ont été pendus, embastillés, mis dans des cages de fer, pour des pamphlets sur les bulles, sur Mme de Pompadour, sur le parlement Maupeou et sur mille autres sujets. Au point de vue économique, la néfaste influence exercée par le despotisme sur le commerce de la librairie fit refluer toute l'activité et toute la vente du côté de la Hollande.

Le règlement de d'Aguesseau (1723), rédigé pour la librairie parisienne et étendu ensuite à toute la province, annula toutes les dispositions relatives à l'imprimerie et à la librairie et apporta, en outre, d'utiles réformes dans l'organisation de ces branches d'industrie. L'œuvre de d'Aguesseau resta en vigueur jusqu'à la Révolution, et, sauf en quelques points sur lesquels il fut statué ensuite, elle constitue le dernier état de notre ancienne législation sur ces matières. Le nombre des *libraires* était illimité et la maîtrise de *libraire* coûtait à Paris 1,000 livres. Parmi les dernières dispositions relatives à la librairie, nous citerons l'arrêt du conseil du 30 août 1777 et le règlement du 30 juillet 1778. En réalité, l'antique organisation de la librairie, avec les priviléges et les maîtrises, n'avait plus de raison d'être à la fin du XVIIIe siècle, et lorsque la Révolution la supprima avec tant d'autres choses, elle ne fit, en somme, que débarrasser le sol des ruines qui le couvraient.

La liberté du commerce de la librairie était une conséquence des principes proclamés par la Révolution. Etablie dès 1789 par la déclaration des droits de l'homme, elle reçut sa sanction définitive en 1792, lorsque l'Assemblée nationale eut décrété qu'il était permis à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession qui lui conviendrait. Des *libraires* s'établirent alors de tous côtés; mais leur inexpérience et la concurrence qu'ils se firent jetèrent une profonde perturbation dans le commerce de la librairie. Du reste, les temps n'étaient pas favorables, et ce commerce fut à peu près anéanti pendant la tourmente révolutionnaire. Il se releva sous l'Empire. L'Espagne, l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas, une partie de l'Allemagne, se rattachant alors au système français, ouvrent à nos éditeurs un vaste champ d'exploitation. Napoléon lui-même, par politique, encourageait la grande librairie, les grands ouvrages à gravures d'une exécution fastueuse et d'un prix dispendieux. Les courtisans n'avaient garde de ne pas faire comme le maître, et la librairie en profita. Jusqu'en 1810, la librairie française fut prospère et libre; mais le décret du 5 février lui enleva sa liberté et rétablit la réglementation. En outre, un impôt de 0 fr. 01 par feuille, frappant même les réimpressions, fut établi. Cet impôt, en paralysant les grandes entreprises, eut des conséquences désastreuses pour la librairie. Aussi, à la fin de l'Empire, le commerce de la librairie n'était rien moins que prospère. Il se releva sous la Restauration. La révolution de Juillet plongea la librairie dans une crise qu'elle eut beaucoup de peine à traverser; l'activité intellectuelle provoquée par le romantisme l'en fit sortir. La phase dans laquelle la librairie est entrée depuis cette époque pourrait s'appeler la phase démocratique : sa principale préoccupation a été, en effet, de populariser les auteurs classiques et de rendre la lecture accessible à tous par la commodité du format et le bon marché du volume. C'est ainsi que les formats in-12 et in-18 sont devenus les formats courants; c'est ainsi qu'on a vu naître les volumes à 1 franc et les grandes collections des auteurs grecs, latins, français, anglais et allemands, collections recherchées du public.

La typographie a profité de tous les progrès de la science et de l'industrie, et elle produit des œuvres plus parfaites qu'il ne s'en vit jamais. Il suffira de citer la librairie Firmin Didot, qui n'est pas restée au-dessous de la réputation que lui ont léguée ses ancêtres; la librairie Hachette, qui a fait les plus heureuses innovations dans cette industrie et dont les magnifiques ouvrages illustrés ont popularisé le nom dans les deux mondes; la librairie Lemerre, dont les éditions seront bientôt recherchées par ceux qui viendront après nous comme les elzévirs le sont par nous.

Les chiffres suivants donneront une idée de l'importance du commerce de la librairie : le nombre des *libraires* est à Paris de 1,098, et dans les départements de 4,520; l'Algérie en compte 42, les colonies françaises 14. Les Etats étrangers en ont 3,819 connus chez nous et en relation avec notre commerce. La librairie musicale figure à Paris pour 128 et dans les départements pour 319; celle des estampes et gravures pour 134 à Paris et pour 117 dans les départements. Les imprimeurs typographes sont 162 à Paris, 1,197 dans les départements, 23 en Algérie et 17 dans les colonies; les imprimeurs lithographes sont 144 à Paris, 1,162 dans les départements, 18 en Algérie; les imprimeurs en taille-douce, 132 à Paris, 88 dans les départements. Les fabricants de papier sont au nombre de 500 environ, les marchands en gros au nombre de 59, les marchands papetiers, 1,000 à Paris et 677 dans les départements. Joignez à cela les brocheurs, les coloristes, les doreurs, les fabricants d'encre, les graveurs, les fondeurs de caractères, les relieurs; ajoutez-y les ouvriers typographes de ces 3,000 imprimeries, les employés de ces 10,000 librairies, et comparez avec le moyen âge, qui se montrait si fier de ses 10,000 copistes et enlumineurs de manuscrits.

Nous allons en quelques lignes passer en revue les principaux *libraires* de Paris, avec la mention de leur spécialité; nous y joindrons le nom des *libraires* les plus renommés dans les diverses capitales des deux mondes. Auparavant, nous voulons faire remarquer la différence qui existe entre les *libraires* de l'Occident et les *libraires* de l'Orient. Autant nos *libraires* s'agitent, se remuent pour porter leurs ouvrages à la connaissance du public, autant ceux d'Orient restent indifférents et inactifs ; ils jettent leurs livres au fond de leur boutique, laissant au ciel le soin de leur envoyer des clients, par suite et de leur fatalisme et surtout de leur insurmontable paresse. Un écrivain, nommé Harrington, avait fait imprimer à Calcutta les œuvres de Sadi; il se garda bien d'en envoyer un seul exemplaire en Europe. Quelques années après, on vendit l'édition à Calcutta, comme vieux papiers, à raison de quelques centimes la livre, tandis que le petit nombre d'exemplaires importés par hasard à Londrès étaient recherchés au prix de 250 fr. Un savant brahmine, nommé Hadakand Deb, a fait imprimer à grands frais un dictionnaire sanscrit encyclopédique en 3 volumes in-4°; il n'en a point fait envoyer en Europe, où les bibliothèques et les savants se le seraient disputé au prix de l'or. En 1818, le vocabulaire arabe, le Kamous, fut publié à Calcutta; les exemplaires parvenus en Europe se vendirent 250 francs; depuis on en cherche vainement à 1,250 francs. Une autre édition du même ouvrage a été faite, mais le *libraire* n'en a pas fait parvenir un seul exemplaire en Europe, où il eût été si bien payé. Que l'on compare cette apathie à l'activité fiévreuse de nos commerçants.

Voici les principaux *libraires* de Paris :

Albanel, *littérature religieuse;* Amyot, *littérature, politique;* Asselin, *médecine, art vétérinaire;* Aubry, *livres anciens et modernes;* Bachelin-Deflorenne, *livres anciens rares et curieux, ouvrages sur la noblesse;* Baillière (J.-B.), *libraire de l'Académie de médecine, médecine, sciences naturelles;* Baillière (Germer), *médecine et philosophie;* Barba, *publications illustrées;* Barbré, *pièces de théâtre;* Baudry, *librairie polytechnique, livres espagnols, italiens et anglais;* Beauvais, *livres anciens;* Belhatte, *livres portugais;* Belin, *librairie classique;* Bellaire, *publications sociales;* Bernardin-Béchet, *alphabets, colportage;* Bertrand, *marine et voyages;* Bossange, *cartes et plans de la marine;* Boyer, *librairie classique;* Chaix, *publications des chemins de fer;* Charpentier, *histoire et littérature;* Cotillon, *jurisprudence;* Courcier, *livres de prix et d'éducation;* Curmer, *livres d'Eglise;* Degorce-Cadot, *publications illustrées;* Delagrave, *auteurs classiques;* Delalain, *éditions classiques;* Delahaye, *médecine;* Delaroque, *livres variés;* Dentu, *brochures, romans;* Didier, *librairie académique;* Didot (Firmin), *libraire de l'Institut, littérature, classiques, beaux-arts, voyages;* Didron, *archéologie;* Douniol, *littérature religieuse;* Ducrocq, *publications illustrées;* Dumaine, *librairie militaire;* Dumoulin, *livres anciens;* Dunod, *ponts et chaussées;* Dupont, *administration, enseignement;* Durand, *jurisprudence;* Fontaine, *ouvrages de luxe;* Franck, *philologie et histoire;* Furne, *publications illustrées;* Galignani, *librairie anglaise;* Garnier, *littérature classique;* Gaume, *théologie;* Gauthier-Villars, *libraire du Bureau des longitudes, de l'Ecole polytechnique, de l'Observatoire;* Ghio, *publications belges et allemandes;* Guillaumin, *économie politique;* Hachette, *éducation classique, littérature, livres illustrés, voyages;* Hetzel, *éducation, littérature;* Jouaust, *réédition de livres rares;* Jung-Treuttel, *livres allemands et étrangers, musique;* Eugène Lacroix, *sciences et industrie;* Lacroix, *histoire, littérature;* Leclère, *piété, liturgie;* Lecoffre, *piété, classiques;* Lemerre, *auteurs classiques, poëtes contemporains, éditions d'amateurs;* Lesort, *liturgie catholique;* Lévy (Michel), *littérature, romans, théâtre;* Marchal et Billard, *jurisprudence;* Marescq, *jurisprudence;* Masson, *médecine, histoire naturelle;* Mickiewicz, *librairie polonaise;* Morel, *architecture, beaux-arts;* Noblet, *librairie des villes et des campagnes, colportage, almanachs;* Pagnerre, *littérature, almanachs;* Palmé, *théologie;* Plon, *littérature, histoire, jurisprudence;* Reinwald, *librairie étrangère;* Renouard, *beaux-arts;* Ruffet, *piété, éducation;* Sandoz et Fischbacher, *librairie protestante;* Savy, *médecine, histoire naturelle;* Vaton, *philosophie religieuse.*

Dans la librairie musicale, qui est l'objet d'un commerce si important pour la France, nous citerons : Brandus et Dufour, Choudens, Colombier, Cotelle, Enoch, Escudier, Heugel, Girod, Grus, Jung-Treuttel, Leduc, Lemoine, Richaut, Sax, Schonenberger-Wild.

A l'étranger, nous citerons : *Munich*, Akermann, Kaiser et Manz; *Augsbourg*, de Cotta; *Nuremberg*, Schmidt; *Hambourg*, Alder, Hoffmann et Campe, Rudolphi; *Berlin*, Schneider, Asher, Friedlander, Putkammer, Schultz, Weber; *Cologne*, Dumon-Schaubert, Heberle, Lengfeld; *Francfort*, Baër, Keller, Borelli, Zimmer; *Hanovre*, Schmorl et Seefeld, Schulz, Hahn; *Mayence*, Zabern; *Leipzig*, Brockaus, Hinrichs, Lœwr, Vogel, Wagner; *Stuttgard*, Gœpel, Neff, Weise; *Londres*, Asher, Dulau, Murray, Davies, Roberston, Tyndall, Washbourne; *Edimbourg*, Black, Clark, Johnstone; *Vienne*, Gérald, Sintenis, Hartleben; *Pesth*, Hartleben, Muller; *Bruxelles*, Decq, Lacroix, Lebègue, Manceau, Hamelot; *Copenhague*, Host, Reitzel, Schwartz; *Madrid*, Bailly, Duran; *Athènes*, Perris; *Rome*, Bocca, Haas, Monaldini, Piale; *Florence*, Barbera, Lemonnier, Paggi; *Milan*, Artaria, Dumolard, Vallardi, Brigola; *Palerme*, Biondo, Fiorenza; *Naples*, Gallo, Pellerano, Rondinella; *Turin*, Bocca, Toscanelli; *Venise*, Coen, Ongania; *La Haye*, Belinfante, Doorman; *Amsterdam*, Van Bakennes, Mijer, Muller; *Lisbonne*, Maria Pereira; *Saint-Pétersbourg*, Issakoff, Wolf; *Varsovie*, Kaufmann; *Stockholm*, Bonnier, Fritze; *Bâle*, Georg; *Berne*, Huber; *Genève*, Cherbuliez; *Neufchâtel*, Sandoz; *Zurich*, Ebelle, Meyer; *New-York*, Christern, Westermann; *Boston*, Piper; *Alger*, Jourdan, Peyront; *Constantinople*, Acarin, Depasta.

Les nations où la librairie s'est le plus développée sont les Etats-Unis, l'Angleterre, la France et l'Allemagne; mais nulle part ce commerce n'a pris une extension aussi grande qu'aux Etats-Unis. La consommation en livres et journaux est telle dans ce pays, qu'on y compte 750 fabriques de papiers, employant plus de 2,000 machines toujours en activité. En outre, l'importation des livres et des journaux étrangers y est très-considérable. Les chiffres suivants peuvent donner une idée de la passion des Américains pour la lecture. L'*Uncle Tom's cabin* a été vendue à 340,000 exemplaires; un simple poëme de Longfellow, *Niawata*, à 43,000; *Wonders of the world* (les *Merveilles du monde*), à 100,000. La vente des livres élémentaires atteint aux Etats-Unis des proportions colossales. Ainsi les *Etudes de géographie*, de Mitchell, obtiennent un débit d'environ 1,000 exemplaires par jour. Les *Séries mathématiques*, de Davies, se sont placées à 300,000 exemplaires dans le cours de l'année 1857. Les *Lectures*, de Saunders, ont atteint le même chiffre. Mais ce sont les ouvrages de Noah Webster qui atteignent le chiffre le plus élevé. On a vendu 35 millions d'exemplaires de ses *Eléments de lecture* (*Elementary book spelling*), et tous les ans il s'en place un million.

La librairie allemande est très-prospère. Il s'est fondé à Leipzig une association, sous le nom de *Bourse des libraires*, dont font partie un grand nombre d'honorables négociants de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche-Hongrie; leur chiffre exact, en 1873, était de 1,150. Les revenus de la société étaient de 22,000 thalers.

— Législ. Un décret du gouvernement de la Défense nationale, en date du 10 septembre 1870, rendit la profession de *libraire* libre; on est donc revenu sur ce point aux traditions de 1789. A titre de renseignement, nous résumerons la législation de la librairie sous les gouvernements précédents. Le décret de 1810, dont nous avons parlé plus haut, dans la partie historique, combiné avec les articles 283, 477 et 487 du code pénal, avec diverses parties des lois sur la presse, lois des 21 octobre 1814, 17 et 26 mai 1819, 9 septembre 1835, et le décret du 24 mars 1852, formaient ce que l'on appelait le code de la librairie. Aux termes des diverses prescriptions qui y étaient édictées, nul ne pouvait exercer la profession de *libraire* sans un brevet obtenu du ministère de l'intérieur. Pour l'obtention de ce brevet, il fallait produire, avec sa demande, son acte de naissance, un certificat de bonne vie et mœurs et un certificat de capacité délivré par quatre *libraires* français. L'exercice de la profession de *libraire* sans brevet était passible d'un emprisonnement d'un à deux mois et d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr.; l'établissement fondé en fraude était fermé. Toutes ces lois sont aujourd'hui abrogées. Sont seules maintenues les dispositions relatives à la mise en vente de livres et dessins ou estampes contraires aux bonnes mœurs. Ce délit est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 fr. à 500 fr.

Il avait été établi en 1810 une direction de l'imprimerie et de la librairie; cette direction fut réorganisée sous le second Empire et attribuée d'abord au ministère de l'intérieur, puis à la préfecture de police. Un service de l'imprimerie et de la publicité forme une des divisions du ministère de l'intérieur, et à la préfecture de police un autre service est chargé de l'exécution des lois concernant l'imprimerie et la librairie.

Libraire et de l'amateur de livres (MANUEL DU), par Brunet (1860-1865, 6 vol. in-8°). C'est la date de la dernière édition; la première est de 1809 (3 vol. in-8°). Entrepris dans les premières années du siècle, poursuivi et perfectionné par l'auteur pendant quarante ans, achevé enfin par ses héritiers, ce recueil a mérité d'être appelé, par un des juges les plus compétents, le bibliophile Jacob, le chef-d'œuvre de la bibliographie contemporaine. C'est la meilleure source de renseignements sur les livres rares et les éditions précieuses, le *vade-mecum* de l'amateur, qui recherche un livre unique et en veut connaître la valeur, ou du lettré qui veut seulement connaître les bonnes éditions. Le *Manuel du libraire* offre un répertoire alphabétique dans lequel se trouvent indiqués et décrits les livres anciens qui sont à la fois rares et précieux, et un grand nombre d'ouvrages modernes qui, par leur mérite bien reconnu, leur singularité, la beauté de leur exécution typographique, etc., peuvent figurer à un titre quelconque parmi les livres précieux. Ce n'est donc point une bibliographie complète que Brunet a voulu donner, c'est seulement un répertoire choisi, particulier à la France et aux pays néo-latins. Il a écarté les livres qui n'ont guère le droit de trouver place dans les bibliothèques, ainsi que les ouvrages modernes qu'on trouve facilement chez les libraires. Cependant il a placé dans la Table méthodique celles des productions récentes appartenant à la littérature sérieuse et à la science, qui ont obtenu le plus de succès, ou celles qui se rattachent à des objets de grand intérêt. Les notices dont se compose ce *Manuel* sont placées, ou sous le nom de l'auteur ou sous les premiers mots du titre, lorsqu'il s'agit d'ouvrages anonymes, et accompagnées de renseignements utiles, de particularités curieuses ou d'anecdotes littéraires. L'auteur a rarement porté un jugement sur le mérite des ouvrages, et, quand il l'a fait, il s'est borné à résumer l'opinion des hommes compétents. Indépendamment des curiosités et des raretés anciennes, qui intéressent les bibliophiles, et des renseignements particuliers, qui s'adressent aux marchands de livres, Brunet s'est occupé sérieusement des bonnes éditions des auteurs classiques grecs et latins; de même pour les sciences et pour l'histoire; il n'a pas négligé non plus les littératures italienne, espagnole et anglaise; il a mentionné dans une suffisante mesure les principales productions intellectuelles de l'Allemagne et du nord; il a donné enfin des indications indispensables sur la littérature orientale, les idiomes de l'Inde, rentrés en faveur, les langues de l'Indo-Chine, etc. La seconde partie du *Manuel* (6e vol.), est une Table où sont classés, dans l'ordre méthodique, suivant un système excellent, tous les ouvrages décrits dans les cinq volumes dont se compose le *Manuel*, plus 18,000 articles qui ne s'y trouvent pas. Ce second répertoire est le catalogue raisonné d'une bibliothèque formée sur un vaste plan. Un numéro d'ordre, placé sous chaque titre, établit une double concordance entre les deux parties.

En résumé, le *Manuel du libraire* n'offre qu'un choix fait parmi tous les livres; mais il offre le choix le plus judicieux. Etant donnée la masse énorme des publications imprimées en France, en Italie et en Espagne, depuis le XVIe siècle, il devenait de plus en plus difficile de s'y reconnaître. « Il ne peut exister, dit à ce propos M. Jannet, que trois sortes de catalogues : un catalogue général, des catalogues spéciaux et des catalogues de livres choisis. Le plan d'une bibliographie générale est le premier qui se présente à l'esprit; mais on arrive bien vite à reconnaître qu'on rêve l'impossible. Sans parler des lacunes inévitables (on découvre tous les jours des livres inconnus), il y a des difficultés qu'il ne serait pas facile de surmonter. Un pareil ouvrage n'aurait pas d'ailleurs toute l'autorité qu'on pourrait supposer : composé de centaines de volumes, imprimé dans un nombre prodigieux d'idiomes, avec tous les genres de caractères connus, il ne pourrait être utilisé qu'à la condition d'être accompagné de bonnes tables, qui doubleraient son étendue déjà effrayante. Il en est autrement des bibliographies spéciales, qui ne sont, à proprement parler, que les tables méthodiques de cette bibliographie générale dont je viens d'indiquer les difficultés. Ces bibliographies, soit qu'elles embrassent une époque, une langue ou un sujet particulier, sont très-utiles et peuvent approcher de la perfection. Ce sont des travaux dignes d'être entrepris et qui mériteraient d'être encouragés. Une bibliothèque choisie participe de la bibliographie générale et des bibliographies spéciales. Négligeant les livres de peu de valeur, elle signale à l'attention les ouvrages les plus importants dans chaque classe. Ce genre de bibliographie est le plus difficile; en effet, il n'exige pas seulement des recherches et de l'exactitude, il exige encore de grandes lectures et beaucoup de jugement. » M. Jannet loue Brunet d'avoir adopté ce cadre et d'avoir eu ce mérite. Les étrangers n'ont aucun ouvrage équivalent.

LIBRAIRIE s. f. (li-brè-rî — rad. *libraire*). Profession de libraire, commerce des livres : *La* LIBRAIRIE *va mal en ce moment. Il s'est ruiné dans la* LIBRAIRIE.

— Magasin, boutique où l'on vend des livres : *Envoyer chercher un volume à la* LIBRAIRIE. *Etablir une* LIBRAIRIE. *Une* LIBRAIRIE *internationale est un lien préparatoire entre les peuples.* (V. Hugo.)

— Livres, objets que vendent les libraires : *Un ballot de* LIBRAIRIE.

— Corps des libraires : *Accueillir les réclamations de la* LIBRAIRIE.

— A signifié Bibliothèque : *La* LIBRAIRIE *du roi.*

— *Maître de la librairie*, Bibliothécaire du roi : *De Thou fut* MAÎTRE DE LA LIBRAIRIE.

Librairie française de 1840 à 1865 (CATALOGUE GÉNÉRAL DE LA), par M. Lorentz (1867-1871, 4 vol. in-8°). L'ouvrage se recommande de lui-même, non-seulement aux bibliophiles, mais à tous ceux qui veulent être au courant de la littérature contemporaine. L'auteur a réuni dans son *Catalogue*, par ordre alphabétique d'auteurs ou de titres, quand il s'agit d'auteurs anonymes, la liste de tous les ouvrages français publiés pendant une période de vingt-cinq ans. Son ouvrage fait donc suite à la *France littéraire* de Quérard; il comprend les livres originaux et les traductions françaises. Chaque nom d'auteur est suivi d'une courte et utile biographie; les anonymes sont devinés et les pseudonymes sont dévoilés autant que possible.

Les journaux et recueils périodiques ont été omis à dessein. Le travail avait été fait par M. Eug. Hatin, dans sa *Bibliographie historique et critique de la presse française.*

Librairie (ANNUAIRE DE LA). Fondé en 1860, il paraît sous le titre général de *Annuaire de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce de la musique et des estampes, et des professions qui concourent à la publication des œuvres de la littérature, des sciences et des arts.* La partie technique de l'*Annuaire* donne le tableau de tous les libraires, marchands de musique et d'estampes, papetiers, imprimeurs, brocheurs, relieurs, doreurs, graveurs, etc., à Paris, dans les départements et dans les colonies. Une liste complète de tous les journaux et écrits périodiques paraissant en France y est jointe. Il donne également la liste des principaux libraires étrangers, établis dans les divers Etats de l'Europe, et même dans l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie. Cet annuaire a un intérêt presque uniquement professionnel; il est très-utile surtout aux libraires pour connaître les correspondants des librairies étrangères auxquelles ils ont des expéditions à faire. Outre sa partie technique, il contient tout ce qui peut intéresser la librairie et l'imprimerie au point de vue de la législation sur les livres et sur les journaux, et sur les dispositions financières qui s'y rattachent. Il paraît toutes les années, par les soins et sous la direction du Cercle de la librairie et de l'imprimerie, qui l'édite à ses frais.

Librairie (JOURNAL DE L'IMPRIMERIE ET DE LA). Publié sur les documents officiels fournis par le ministère de l'intérieur, ce journal, qui a été créé en 1811, est la propriété particulière du Cercle de la librairie, et offre une véritable bibliographie de la France. Il paraît hebdomadairement sous le contrôle du président du Cercle, avec le concours d'un comité spécial de rédaction et de surveillance. Il est divisé en trois parties, la *Bibliographie*, la *Chronique* et le *Feuilleton*. Dans la *Bibliographie* se trouvent les documents directement fournis par le ministère de l'intérieur, savoir : la liste de tous les ouvrages nouveaux publiés en France, les titres des nouvelles compositions musicales, l'indication des cartes géographiques, des plans, des gravures, des lithographies, des photographies, etc., les dépôts et les enregistrements des publications étrangères, et les déclarations de libraires et d'imprimeurs. La *Chronique* comprend les actes officiels concernant la librairie, l'imprimerie, la gravure, la papeterie, le colportage, la propriété littéraire et artistique, la jurisprudence des tribunaux français et étrangers, l'indication des principales publications faites dans les deux mondes, les ventes de livres et les collections. Il contient, en outre, des articles et des notices technologiques sur toutes les branches diverses de la librairie. La troisième partie, appelée *Feuilleton*, est consacrée aux annonces que les libraires font de leurs nouvelles publications. On comprend sans peine le nombre et la variété des renseignements contenus dans cette publication, qui a en outre trois tables détaillées pour chacune de ses parties, et une table générale et analytique chaque année.

Librairie (CERCLE DE LA). Ce cercle, fondé en 1847, réunit toutes les professions qui concourent à la publication des œuvres de la littérature, des sciences et des arts, c'est-à-dire les libraires, les imprimeurs, les éditeurs de musique, d'estampes, etc. Son caractère diffère de celui des cercles ordinaires : il n'a pas seulement pour objet de fournir un lieu de réunion à une certaine classe de citoyens, il se propose un but professionnel élevé, celui de constituer vis-à-vis de l'autorité une représentation réelle des professions parmi lesquelles il recrute ses membres. Ce but, il l'a atteint, et le comité judiciaire formé dans son sein rend tous les jours de grands services. Ce comité connaît des différends entre libraires, imprimeurs, papetiers et autres commerçants se rattachant à la même branche d'industrie; il est consulté, à titre d'arbitre, par les tribunaux sur les matières spéciales de librairie et d'imprimerie. C'est par les soins du Cercle de la librairie que se publient le *Journal de la librairie* et l'*Annuaire de la librairie*, qui lui appartiennent tous les deux. Ce Cercle, où l'on est admis après l'épreuve préalable du vote, et où l'on paye une entrée de 50 francs et une cotisation de 100 francs, se compose environ de deux cents membres : il possède un très-beau local à l'angle de la rue Bonaparte et du quai Voltaire.

LIBRAMENT s. m. (li-bra-man — du lat. *libramentum*, contre-poids; de *librare*, équilibrer). Entom. Balancier des insectes diptères. ‖ Peu usité.

LIBRATION s. f. (li-bra-si-on — lat. *libratio;* de *librare*, contre-balancer). Astron. Balancement apparent de la lune autour de son axe ou d'un des diamètres de son équateur : LIBRATION *en longitude.* LIBRATION *en latitude.*

— **Encycl.** La lune présente toujours à peu près la même face à la terre; jamais les hommes n'en ont vu qu'un hémisphère, et jamais ils n'apercevront l'autre : cela signifie que notre satellite est animé à la fois de deux mouvements, de même période, l'un de translation autour de la terre, l'autre de rotation autour d'un axe passant par son centre.

Mais pour que les points remarquables du disque de la lune conservassent, par rapport aux bords, des positions absolument fixes, il faudrait à la fois que la vitesse angulaire du mouvement de l'astre dans son orbite restât constamment égale à la vitesse de rotation autour de la ligne de ses pôles; que l'axe de la rotation fût exactement perpendiculaire au plan de l'orbite; enfin que l'observateur se déplaçât à la surface de la terre, en même temps que la lune dans le ciel, de manière à la suivre dans son mouvement. Or les périodes du mouvement de translation et du mouvement de rotation de la lune sont bien égales, mais le mouvement angulaire sur l'orbite est soumis à des inégalités auxquelles le mouvement de rotation, dû à des causes toutes différentes, n'a pas lieu de participer; l'axe de rotation de la lune fait un angle de 6 degrés environ avec celui du plan de l'orbite; enfin l'observateur est supposé fixe à la surface de la terre. Il en résulte que les taches de la lune doivent à la fois éprouver trois mouvements distincts par rapport aux bords. C'est la combinaison de ces trois mouvements qui constitue la *libration* de la lune; mais les raisons mêmes qui viennent d'être indiquées font que l'on décompose la *libration* totale de la lune en *libration* en longitude, *libration* en latitude et *libration* diurne.

La *libration* en longitude est le déplacement des taches parallèlement à l'élément de la trajectoire sur lequel l'astre se trouve. Le mouvement angulaire de la lune sur son orbite est plus rapide au périgée qu'à l'apogée; par conséquent, les taches doivent tendre à se rapprocher du bord occidental lorsque la lune se trouve au périgée, et à s'en éloigner lorsqu'elle arrive à l'apogée.

La *libration* en latitude est le déplacement des taches dans le sens perpendiculaire à l'élément de l'orbite sur lequel se trouve la lune. La ligne des pôles de la lune, comme celle des pôles terrestres, peut être regardée comme gardant une direction fixe, dans l'intervalle d'une révolution, et comme elle n'est pas perpendiculaire au plan de l'orbite, il en résulte que, de même que le pôle boréal de la terre serait visible du soleil pendant la moitié de l'année et invisible pendant l'autre, de même le pôle boréal de la lune est visible de la terre pendant la moitié d'une révolution sidérale de cet astre et invisible pendant l'autre. La portion visible du disque s'étend davantage, tantôt du côté nord et tantôt du côté sud, en même temps qu'elle se rétrécit du côté sud ou du côté nord; par suite, les taches paraissent avoir un mouvement alternatif qui tantôt augmente leurs différences en latitude, par rapport au centre, et tantôt les diminue.

En réalité, l'axe de rotation de la lune ne conserve pas une direction fixe dans l'espace. Voici quelles sont les lois de son mouvement, lois dont la découverte constitue le principal titre de gloire de Dominique Cassini : si à une époque quelconque on mène par un même point des parallèles à l'axe de l'écliptique, à l'axe du plan de l'orbite lunaire et à l'axe de rotation de la lune, ces trois droites se trouveront toujours dans un même plan, et la parallèle à l'axe du plan de l'orbite sera comprise entre les deux autres; l'angle de l'axe de révolution et de l'axe de l'orbite est constant et égal à 1° 28′ 45″; c'est à cette inclinaison qu'est due la *libration* en latitude, et les lois de cette *libration* restent aussi simples qu'elles peuvent l'être en raison de la constance de l'angle, à la grandeur duquel elle est liée; quant à la direction absolue de l'axe de rotation, elle oscille dans le plan de longitude de la lune, précisément des mêmes quantités que celle de l'axe du plan de l'orbite.

Enfin la *libration* diurne est le déplacement des taches, qui est dû simplement aux changements d'azimut et de hauteur de la lune, par rapport à un observateur supposé fixe.

L'amplitude totale de la *libration* en longitude, pour une tache située au centre du disque, est de 4′ 20″; l'amplitude de la *libration* en latitude, pour la même tache, est de 3′ 35″; enfin la *libration* diurne ne dépasse pas 32″.

La théorie par laquelle la *libration* de la lune a été rattachée à la gravitation universelle est due à Lagrange. La question avait été proposée comme sujet de grand prix par l'Académie des sciences en 1764. Ce fut le *Mémoire* de Lagrange qui fut couronné. Lagrange supposa, ce qui n'avait été entrevu par personne avant lui, que la lune, en se solidifiant, avait dû, sous l'influence de l'attraction terrestre, garder une forme ovale, telle que celle que, réciproquement, la lune imprime journellement à la surface libre des mers, comme l'indique le phénomène des marées, mais naturellement beaucoup plus allongée. Il admit, en conséquence, que notre satellite ne nous tournait sans cesse la même face que parce que le ménisque solide par lequel elle diffère d'une sphère exacte formait comme une sorte de pendule immense, dont le centre de gravité tendait toujours à revenir dans la direction de la ligne des centres des deux astres, et, en soumettant au calcul les lois des mouvements de ce pendule, il parvint à rendre compte de toutes les circonstances du mouvement libratoire de la lune, principalement de la loi du mouvement de l'axe, découverte par Cassini, et dont les conditions géométriques avaient naturellement paru, jusqu'alors, présenter une sorte de merveilleux, par suite de l'étonnante coïncidence des intersections du plan de l'écliptique par le plan de l'orbite et par celui de l'équateur. Cette coïncidence n'est, au contraire, qu'une conséquence immédiate de la belle hypothèse de Lagrange. Quand, en effet, le plan de l'orbite tend à se rabattre sur le plan de l'écliptique, pour que le grand axe de l'ovale lunaire reste dirigé vers le centre de la terre, il faut bien que l'axe de révolution s'incline d'autant et dans le même sens.

LIBRE adj. (li-bre — lat. *liber*, mot qui vient du même radical que *libere* ou *lubere*, avoir envie, désirer, savoir la racine sanscrite *lubh*, désirer, aimer. Le latin *liber* désigne ainsi proprement l'homme faisant ce qu'il désire, agissant à sa guise). Qui a la possession de sa personne, qui n'est pas la propriété d'un maître : *Tout homme est né* LIBRE. (Turgot.) *L'homme est si bien fait pour être* LIBRE, *que l'esclavage détruit l'espèce.* (A. Martin.) *L'homme* LIBRE *travaille mieux que l'homme abruti par l'esclavage, ou même par le despotisme.* (A. Martin.) *Pour l'homme, cesser d'être* LIBRE, *c'est cesser d'être.* (Vacherot.) ‖ Qui a rapport à ceux qui jouissent de leur personne : *Condition* LIBRE.

— Qui n'est point régi par une autorité tyrannique, qui jouit de la liberté politique : *Les inimitiés sont très-dangereuses chez un peuple* LIBRE. (Montesq.) *L'absence de liberté crée la solitude et répand la tristesse : il n'y a de peuplés que les pays* LIBRES. (Custine.) *Un pays qui a été* LIBRE *reste difficilement immobile dans l'esclavage.* (Bignon.) *Un gouvernement* LIBRE *qui ne repose pas sur une société* LIBRE *est aussi fragile que le serait un arbre sans racines.* (Prév.-Parad.) *Le peuple le plus* LIBRE, *par cela seul qu'il est le plus* LIBRE, *est en même temps le peuple le plus vivant.* (E. Pelletan.) ‖ Qui n'est pas gêné par des lois arbitraires ou tyranniques : *Avoir une presse* LIBRE. *Tout journal* LIBRE *est un poteau sur lequel chaque citoyen peut afficher sa réclamation, ses griefs : pas de poteau, pas de liberté.* (Ed. Texier.) *La pensée est* LIBRE *sous les verrous comme dans les champs.* (Jouy.)

— Qui n'est pas entravé par des obstacles, par des mesures restrictives : *La vraie activité est l'activité volontaire et* LIBRE. (V. Cousin.) *La fraternité est le but qu'ici-bas la Providence assigne à notre* LIBRE *activité.* (Lamenn.) *Le travail* LIBRE, *en toute œuvre, est le plus fécond.* (Vacherot.)

L'héritage aboli, c'est l'engourdissement
Qui succède partout au *libre* mouvement.
A. BARBIER.

— Qui est maître de ses actions, qui n'est point soumis à l'autorité d'autrui : *Plus les hommes seront éclairés, et plus ils seront* LIBRES. (Volt.) *L'homme le plus* LIBRE *est celui qui a le moins de préjugés.* (Dumarsais.) *Soyons hommes, c'est-à-dire* LIBRES; *apprenons à mépriser les préjugés de la naissance et des richesses.* (Chateaub.) *La femme ne peut être* LIBRE *que par le mariage indissoluble.* (Le P. Ventura.) *La femme vraiment* LIBRE *est la femme chaste.* (Proud.)

— Qui n'est pas engagé dans les liens du mariage : *La fornication est la jouissance passagère de deux personnes* LIBRES, *mais non concubinaires.* (Proud.) ‖ Qui n'est pas engagé dans des liens amoureux :

Si mon cœur était *libre*, il pourrait être à vous.
REGNARD.

— Indépendant, exempt de toute pression qui puisse influer sur les déterminations : *Celui-là est vraiment* LIBRE *qui n'a pas besoin, pour faire sa volonté, de mettre les bras d'un autre au bout des siens.* (J.-J. Rouss.) *L'homme que tourmentent la faim et le froid n'est pas* LIBRE. (Michel Chevalier.) *Le marché n'est jamais* LIBRE *entre l'homme qui a faim et le capital qui peut attendre.* (Ledru-Rollin.) *On n'est* LIBRE *que dans la solitude.* (Lauvergne.)

— Exempt de préoccupations, de préjugés : *Pour être sain, l'esprit a besoin d'être* LIBRE. (Guizot.)

— Spontané, volontaire : *On veut quelquefois cacher ses faibles ou en diminuer l'opinion par l'aveu* LIBRE *qu'on en fait.* (La Bruy.) *Le regard succède à la vue, la réflexion au sentiment, l'analyse* LIRRE *à la synthèse involontaire.* (Jouffroy.)

— Qui a du loisir, qui n'est pas occupé, qui peut disposer de son temps : *Je ne suis* LIBRE *qu'à huit heures du soir.*

— Qui a la faculté de choisir, de se déterminer, de faire ou de ne pas faire : *L'homme est* LIBRE *dans ses actions, et, comme tel, animé d'une substance immatérielle.* (J.-J. Rousseau.) *L'homme est une créature intelligente, morale et* LIBRE. (Ballanche.) *Il n'y a qu'un être* LIBRE *qui puisse posséder l'idée de la liberté.* (V. Cousin.) *L'homme se sait* LIBRE, *il a conscience de sa liberté.* (Guizot.) *L'imagination est une puissance active, volontaire et* LIBRE, *fondée sur le sentiment, l'amour pur et la raison.* (Mesnard.)

— Affranchi du décorum, de la recherche, de l'affectation : *On est fort* LIBRE *dans cette maison. La véritable grandeur est* LIBRE, *douce, familière : plus on la connaît, plus on l'admire.* (La Bruy.) ‖ Affranchi des règles de la décence, de la morale : *Des mots un peu* LIBRES. *Des mœurs* LIBRES *et dissolues. J'avoue que dans ma pièce il se rencontre par-ci par-là quelques traits* LIBRES. (Piron.)

— Qui a de l'aisance, de la facilité : *Etre* LIBRE *dans ses mouvements. Le jeu* LIBRE *d'un ressort. Avoir la respiration* LIBRE. *La circulation n'est pas* LIBRE.

— Où l'on peut passer sans crainte, sans danger, sans embarras : *Tous les passages étaient* LIBRES. *Les ennemis se sont retirés, le pays est* LIBRE.

— Qui n'est pas reproduit exactement, littéralement : *Une traduction* LIBRE. *L'art est la reproduction* LIBRE *de la beauté.* (V. Cousin.)

— Qui n'est pas captif, prisonnier, tenu enfermé malgré lui : *Il a fait trois mois de détention; mais il est* LIBRE *aujourd'hui.*

— Qui n'est pas contenu, enfermé, enserré dans un lieu :

L'air *libre*, le soleil chasseront mon ennui.
V. HUGO.

Sur les larges plateaux sans maisons ni chemins,
On respire le vent des *libres* solitudes.
J. AUTRAN.

— Qui n'est pas rempli, occupé : *Asseyez-vous là, la place est* LIBRE.

— *Libre de*, avec un nom, Débarrassé, affranchi, exempt de : *Je suis* LIBRE DE *toute préoccupation.*

Qu'il fait bon ne rien faire,
Libre de toute affaire,
Libre de tous soucis!
TH. GAUTIER.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.
RACINE.

‖ *Libre de son temps*, Qui peut en disposer à son gré : *De huit heures à midi, je suis* LIBRE DE MON TEMPS.

— *Libre de*, avec un infinitif, Qui peut, qui est maître de, à qui il est facultatif de : *Vous êtes* LIBRE DE *refuser. Je n'étais pas* LIBRE DE *me taire.* ‖ Impersonnellem. *Libre à... de...*, Il est facultatif à... de... : LIBRE À *vous* DE *ne pas suivre mon conseil.*

— *Ville libre*, Ville qui se gouverne par ses propres magistrats, qui a ses institutions particulières, qui ne dépend pas d'un gouvernement central.

— *Eglise libre*, Celle qui n'appartient pas à la religion d'Etat.

— *Champ libre*, Permission, faculté, liberté entière d'agir : *Je me retire et vous laisse le* CHAMP LIBRE. *Vous avez le* CHAMP LIBRE, *agissez comme vous l'entendrez. L'indolence physique laisse le* CHAMP LIBRE *aux inclinations rêveuses.* (B. Const.)

. . . Je ne suis pas homme à gober le morceau
Et laisser le *champ libre* aux yeux d'un damoiseau.
MOLIÈRE.

— *Ventre libre*, Etat d'une personne qui n'est pas constipée : *Une des premières conditions de la santé, c'est de se tenir le* VENTRE LIBRE.

— *Papier libre*, Papier qui n'est pas timbré : *Faire une reconnaissance, délivrer un acte sur* PAPIER LIBRE.

— *Libre comme l'air*, Complétement libre, indépendant :

. . . . Les fils du Tyrol, peuple héroïque et fier,
Montagnard comme l'aigle et *libre comme l'air.*
A. DE MUSSET.

— *A l'air libre*, En plein air, dans un lieu qui n'est point enfermé : *Exposer un corps* À L'AIR LIBRE. *Les habitants des campagnes, qui vivent continuellement* À L'AIR LIBRE, *ont le teint basané.* (Raynal.)

— *Libre penseur*, Celui qui, indépendant de la foi dogmatique, reconnaît à l'homme le droit de penser librement et n'admet pas qu'une opinion puisse être un délit ou un péché. ‖ *Libre pensée*, Droit de penser librement; opinion des libres penseurs.

— *Entrées libres*, Facilité d'entrer à volonté ou d'entrer sans payer : *Avoir ses* ENTRÉES LIBRES *dans un salon. J'ai mes* ENTRÉES LIBRES *à l'Opéra.*

— Philos. *Libre arbitre*, Faculté que possède l'homme de déterminer lui-même ses actes : *Tous les hommes affirment le* LIBRE ARBITRE *par leur conduite.* (F. Bastiat.) *La volonté est le siége du* LIBRE ARBITRE *en même temps que de l'amour.* (Lacordaire.) *Les souffrances ne viennent-elles pas du* LIBRE ARBITRE *contrarié?* (Balz.)

— Littér. *Vers libres*, Vers dans lesquels il y a différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier : *Rien n'est rugueux, acerbe et dépitant comme un dialogue dramatique en* VERS LIBRES. (Castil-Blaze.)

— Administr. *Libre coutume*, entrée franche de tout droit : *Cette marchandise est admise en* LIBRE COUTUME. ‖ *Libre sur parole*, Se dit d'un prisonnier mis en liberté, à la condition de se reconstituer prisonnier quand on lui en fera sommation. ‖ *Assemblées libres*, Assemblées représentatives qui ont droit de contrôle sur les actes du gouvernement. ‖ *Libre pratique*, Faculté accordée à un navire de communiquer avec la terre, bien qu'il vienne d'un pays suspect d'infection.

— Econ. soc. *Libre échange*, Liberté du commerce international, absence de taxe sur l'entrée et la sortie des matières et des produits : *Le* LIBRE ÉCHANGE, *aux yeux d'un conservateur, est une des mille faces du socialisme.* (Proudh.) ‖ *Libre échangiste*, Qui se rapporte au libre échange : *Des doctrines* LIBRE ÉCHANGISTES : *Le mouvement* LIBRE ÉCHANGISTE, *importé d'Angleterre, fut tout à coup interrompu par la révolution de Février.* (F. Mornand.)

— Substantiv. Partisan du libre échange : *Les* LIBRE ÉCHANGISTES *auraient dû comprendre que la puissance d'achat n'existe pas chez les nations en servitude.* (Ledru-Rollin.)

— *Femme libre*, Femme affranchie, dans le système de certains socialistes, des sujétions que lui impose l'état actuel de la société.

— Physiq. *Calorique libre*, Celui qui produit les effets intérieurs de température, par opposition au calorique latent, qui ne produit pas d'effets de ce genre.

— Ornith. *Doigts libres*, Doigts de certains oiseaux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse.

— Bot. *Calice libre*, Celui qui n'adhère pas à l'ovaire. ‖ *Etamines libres*, Celles qui ne tiennent pas ensemble, qui sont complétement distinctes. ‖ *Nectaire libre*, Celui qui naît sous l'ovaire, sans faire corps avec lui. ‖ *Amande libre*, Celle dont la surface n'adhère pas à l'enveloppe qui l'entoure.

— Minér. Se dit des cristaux aciculaires lorsque les aiguilles groupées sont distinctes les unes des autres.

— Hist. relig. Se disait d'une secte d'anabaptistes qui ne reconnaissaient aucune autorité civile ou ecclésiastique.

— **Syn. Libre, indépendant.** V. INDÉPENDANT.

— **Encycl.** Hist. *Hommes libres.* L'organisation sociale du moyen âge avait créé un grand nombre de degrés dans la liberté comme dans la servitude, et il importe pour connaître l'état des personnes après les invasions de se rendre compte de ces nuances. Il y avait d'abord des *hommes libres* établis dans leurs domaines, appelés seigneurs par les historiens Grégoire de Tours, Fortunat, Frédégaire; *optimates nobiles* dans les lois des barbares; et, en langue germanique, *ahrimans, harrimans, hérimans.* Au second rang étaient les *hommes libres* et propriétaires établis sur les terres d'un seigneur étranger, soumis à sa juridiction et à certains services personnels; tels étaient les *leudes.* Au troisième rang se trouvaient les *censitaires.* C'étaient souvent des propriétaires *libres*, qui, trop faibles pour se défendre dans ces temps de violence et d'anarchie, se plaçaient sous la tutelle d'un seigneur puissant, lui abandonnaient leurs terres et se soumettaient à un impôt ou cens pour les terres qu'il leur donnait à cultiver. Les *hommes libres* payant la capitation étaient à peu près dans la même catégorie. Ces *hommes libres* l'étaient sous condition, et, s'ils manquaient aux engagements contractés, ils tombaient dans la servitude; de là l'expression de *conditionales*, et dans les anciennes coutumes de *conditionnés* et *gens de condition* pour désigner cette classe d'*hommes libres.*

— Philos. *Libre arbitre.* Platon et Socrate, définissaient le *libre arbitre* le pouvoir de vouloir bien faire, et disaient que ce pouvoir nous est ravi par nos passions. Le *libre arbitre* comprend aussi le pouvoir de vouloir mal faire et n'est, en réalité, que le pouvoir de vouloir. Suivant Aristote, l'inclination unie à l'intelligence produit la volonté. Descartes confondait la raison et le *libre arbitre;* car, d'après lui, si nous connaissions toujours ce qui est vrai et ce qui est bon, nous n'aurions, dans aucun cas, l'embarras de délibérer avant d'accomplir un acte. Locke a parfaitement vu que la volonté est la seule puissance active de l'âme. A l'encontre des théories de Locke, Hobbes et Condillac, à l'exemple d'Aristote, avaient confondu la volonté avec l'inclination.

Mais le *libre arbitre* existe-t-il? « Nier la liberté ou le *libre arbitre*, dit M. Garnier dans son *Traité des facultés de l'âme,* c'est nier la volonté elle-même. En effet, si l'on dit d'une part que la raison, dégagée des passions, détermine irrésistiblement notre conduite, on a beau appeler cela de la liberté ou de la volonté *libre*, les mots de *liberté* et de *volonté* ne sont plus que des synonymes du mot *raison*, et, pour expliquer en ce cas la conduite de l'homme, il suffit de lui attribuer la raison, qui lui commande l'action, et la faculté motrice par laquelle il l'exécute, sans introduire un élément inutile sous le nom de *volonté*. D'un autre côté, si l'on avance que l'inclination nous pousse fatalement à l'action, il suffit de compter dans l'homme l'inclination et la faculté motrice; il est inutile de supposer, sous le nom de *volonté*, une autre faculté qui ne servirait à rien et ne serait qu'un terme synonyme de l'inclination elle-même. Si celui qui s'empare de l'or d'autrui a été irrésistiblement porté à cet acte, on rendra compte de sa conduite en disant qu'il a désiré l'or et qu'il l'a pris, ce qui s'explique par l'inclination et par la faculté motrice; il ne sera pas nécessaire de dire qu'il a desiré l'or, qu'il a voulu le prendre. Si les mots : *il a voulu* n'expriment pas un acte *libre*, ils font double emploi avec les mots : *il a désiré.* »

Entre *désirer* et *vouloir*, il y a cette différence que le premier est fatal et que le second ne l'est pas. Destutt de Tracy, disciple de Condillac, définit la volonté : la faculté de sentir des désirs. « Il faut, ajoute-t-il, régler nos désirs et rectifier nos jugements, dont nos désirs sont les conséquences inévitables. » Mais le jugement n'étant qu'une sensation pour les sensualistes, il est de même nature, c'est-à-dire non *libre*. Alors pourquoi nous donner des conseils? Il est impossible de régler ses désirs et de rectifier ses jugements. si l'on n'est pas *libre* de le faire. Le conseil de Destutt de Tracy ressemble à celui qu'on donnerait à un prisonnier de faire chaque jour, dans l'intérêt de sa santé, une promenade de deux heures à travers la campagne. Thomas Reid, un de ceux qui ont sérieusement étudié cette question, distingue soigneusement entre le désir et la volonté. Le desir, d'apres lui, peut s'appliquer aux actes de la volonté d'autrui, tandis que la volonté ne peut avoir en vue que nos propres actes.

Le *libre arbitre* suppose un motif dans l'acte à accomplir; c'est ce qui le distingue de l'instinct et de l'habitude. « Le motif, dit M. Garnier, consiste dans la connaissance de l'acte à accomplir et dans le désir de l'accomplir. L'enfant qui porte pour la première fois ses lèvres à la mamelle n'a ni la connaissance ni le désir de l'acte qu'il va accomplir; il agit aveuglément ou par instinct : il n'a point de motif pour agir ainsi. »

On donne encore pour preuves indirectes de l'existence du *libre arbitre* les projets d'avenir qu'on forme, les promesses et les contrats que l'on souscrit. Certains théologiens objectent à l'existence du *libre arbitre* qu'il est incompatible avec la toute-puissance, avec la prescience et la bonté de Dieu. En dehors de ces objections, qui touchent médiocrement la philosophie moderne, la question du *libre arbitre* reste fort complexe et souffre bien des contradictions. Le *libre arbitre* est un des objets les plus obscurs de la métaphysique et de la morale. V. DÉTERMINISME, FATALISME et VOLONTÉ.

— *Libre pensée. Libres penseurs.* L'histoire de la *libre pensée* est l'histoire même de l'humanité; c'est par la *libre pensée* et avec son auxiliaire constant que se sont accomplis tous les progrès dans les sciences et dans la civilisation. Tous les inventeurs, tous les grands génies qui ont donné l'impulsion aux peuples étaient des *libres penseurs.* Mais toujours aussi ces initiateurs indépendants ont été persécutés par les gouvernements et par les prêtres, qui avaient intérêt au maintien des vieilles erreurs et des vieux abus. Socrate est condamné à boire la ciguë pour avoir professé des idées trop larges sur la divinité et pour s'être déclaré indépendant des préjugés étroits du patriotisme. Un des principaux griefs de ses accusateurs était qu'il avait dit : « Je ne suis pas seulement citoyen d'Athènes, mais citoyen du monde. » Anaxagore est poursuivi comme athée, et, sauvé à grand'peine par l'éloquence de Périclès, il doit quitter Athènes et se réfugier en Ionie, où il meurt dans le plus complet dénûment. Aristote est pareillement obligé de quitter Athènes parce qu'il est accusé d'avoir voulu introduire des sentiments philosophiques contraires à la religion.

L'histoire des progrès philosophiques et scientifiques de l'époque moderne est l'histoire de la *libre pensée* et de la *libre* recherche contre l'Eglise. Campanella est appliqué sept fois à la question pour avoir entrevu le secret de la création et affirmé que le nombre des mondes est infini. Harvey est persécuté pour avoir prouvé que le sang circule. Galilée est enfermé pour avoir découvert et enseigné que le soleil est immobile et que c'est la terre qui tourne. L'Université n'est pas moins intolérante que l'Eglise. Ramus est condamné pour avoir enseigné qu'Aristote n'est pas infaillible. La Réforme, en proclamant le droit du *libre* examen dans l'interprétation des Ecritures saintes, commença l'œuvre de l'émancipation des peuples. Descartes réforma la philosophie en faisant de la liberté de pensée le *criterium* de toute certitude et le point de départ de toute méthode. Les philosophes du XVIIIe siècle, en revendiquant les droits de la *libre pensée*, préparèrent la grande Révolution de 1789. Aujourd'hui, la lutte continue, et la cause de la liberté philosophique est encore unie étroitement à la cause de la liberté politique.

Mais, pour restreindre la question dans ses justes limites, nous nous contenterons ici de retracer l'histoire du parti des *libres penseurs*, composé d'hommes qui, ayant reconnu l'importance essentielle de la liberté de penser, se sont appliqués à la revendiquer spécialement par leur prédication et leur exemple. Ce parti est fort ancien, et il commence à se manifester à l'époque où se développe le protestantisme. Mais il ne faut pas confondre les *libres penseurs* avec les protestants; ceux-ci sont des croyants qui se séparent seulement par quelques points de doctrine et une tolérance plus large de l'orthodoxie catholique, tandis que le caractère essentiel des *libres penseurs* est de rejeter toute religion positive. Le mot est moderne; au XVIe et au XVIIe siecle, et encore au XVIIIe siècle, on se servait, pour désigner ceux qui ne fréquentaient pas les églises, du mot de *libertin. Faire profession de libertinage* se disait de ceux qui se déclaraient *libres* des liens de toute foi positive. Le Père Garasse a écrit, sous ce titre : *Doctrine curieuse*, un livre sur les *athées* et les *libertins.* Ce mot se rencontre fréquemment dans les auteurs du XVIIe siècle.

Les libertins tirèrent ce nom de leurs opinions d'abord, puis des erreurs dont ces opinions étaient réputées la cause ou l'effet, ce qui est, comme nous le montrerons plus loin, une odieuse calomnie. Il ne tient pas aux cléricaux que ces mots de *libre penseur* ne s'appliquent pareillement aujourd'hui à ceux qui ont des mœurs dissolues en même temps que des opinions indépendantes, et tout le parti dévot ne se fait pas faute d'insinuer, sous toutes les formes et en toute occasion, que les athées et les *libres penseurs* sont nécessairement sur la pente de tous les vices.

Les premiers *libres penseurs*, avons-nous dit, s'affirmèrent au moment où surgit la Réforme et sortirent du même mouvement. L'histoire ecclésiastique signale une secte de libertins qui s'élevèrent en Flandre vers 1547 et se répandirent à Genève, à Paris et à Rouen. V. LIBERTIN.

L'expression de *libre penseur* nous est venue de l'Angleterre, qui fut pareillement, comme on sait, l'initiatrice de la philosophie française du XVIIIe siècle. Il se forma, sous Jacques II et Guillaume III, une secte de *free thinkers* (littéralement : *libres penseurs*), qui s'attacha à tourner en ridicule la constitution ecclésiastique. Ils s'appelaient aussi *esprits forts*, parce qu'ils accusaient ceux qui ne savaient pas s'élever à l'indépendance de penser librement d'être des esprits faibles, timides et bornés. Cette secte prit, au commencement du XVIIIe siècle, l'importance d'une école philosophique. Antoine Collins publia son manifeste en 1713, dans son *Discourse of the freethinking* (*Discours sur la liberté de penser*), qui eut un grand retentissement, mais qui fit aussi un grand scandale. Les pensées émises par Collins parurent tellement hardies que, malgré la liberté traditionnelle laissée en Angleterre aux manifestations de la pensée, il dut quitter Londres et se réfugier en Hollande pour éviter d'être inquiété. Mais Dodwell, Steele, John Holland développèrent la pensée de Collins, qui écrivit lui-même plusieurs autres ouvrages importants, notamment une réfutation du traité de Clarke sur l'existence de Dieu. En 1778 fut publié à Londres un recueil périodique intitulé : *The free thinker, essays of wit and humour* (le *Libre penseur, essais de bon sens et d'humour*). Toute l'école philosophique anglaise de ce siècle se rattache au drapeau des *libres penseurs.* Tindall, Morgand, Bernard Mandeville firent aux questions morales les applications du principe de la *libre pensée.* Bolingbroke et Hume nièrent avec audace les fondements mêmes du christianisme, qui avaient été protégés jusque-là contre toute discussion. On sait l'influence considérable que ces deux écrivains exercèrent sur le mouvement philosophique de la France. C'est par des traductions de Bolingbroke et de Hume que Voltaire commença son œuvre philosophique. Nos philosophes du XVIIIe siècle et nos encyclopédistes se rattachèrent ainsi naturellement au principe *libre penseur* et le naturalisèrent chez nous.

Nous trouvons dans l'*Encyclopédie* l'indication suivante du caractère spécial des *libres penseurs* du XVIIIe siècle : « La véritable liberté de penser tient l'esprit en garde contre les préjugés et la précipitation. Guidée par cette sage Minerve, elle ne donne aux dogmes qu'on lui propose qu'un degré d'adhésion proportionné à leur degré de certitude. Elle croit fermement ceux qui sont évidents; elle range ceux qui ne le sont pas parmi les probabilités; il en est sur lesquels elle tient sa croyance en équilibre; mais si le merveilleux s'y joint, elle en devient moins crédule : elle commence à douter et à se méfier des charmes de l'illusion. Elle ramasse surtout toutes ses forces contre les préjugés que l'éducation de notre enfance nous fait prendre sur la religion, parce que ce sont ceux dont nous nous défaisons le plus difficilement; il en reste toujours quelque trace, souvent même apres nous en être éloignés. Lassés d'être livrés à nous-mêmes, un ascendant plus fort que nous nous tourmente et nous y fait revenir. » Les *libres penseurs* du XVIIIe siècle appliquèrent effectivement tous leurs efforts à ruiner l'autorité des livres saints et à saper les fondements de la religion catholique. On connaît le mot d'ordre que faisait circuler Voltaire : *Ecrasons l'infâme.*

Les *libres penseurs* du XIXe siècle, poursuivant l'œuvre de ceux du XVIIIe siècle, ont essayé d'élever sur les ruines faites par eux un nouvel édifice philosophique. Toutes les écoles philosophiques contemporaines, le rationalisme, le positivisme, le matérialisme, etc., prennent pour base ce principe commun : la *libre pensée.* La *libre pensée* s'est singulièrement élargie avec la Révolution, dont elle a été l'origine directe, et aujourd'hui elle forme la synthèse, non-seulement de toutes les idées philosophiques contemporaines, mais encore de toutes les idées politiques et sociales, qui sont étroitement unies les unes aux autres. Cette synthèse a été dégagée avec beaucoup de netteté et de profondeur par Feuerbach, un des penseurs les plus éminents de l'Allemagne contemporaine. « C'est seulement sur le manque de justice, de sagesse et d'amour dans l'humanité, écrit Feuerbach, que repose la nécessité de l'existence de Dieu. Il faut donc s'efforcer de rendre inutile la vie future par l'amélioration de cette vie; de sorte que l'homme ne laisse pas échapper les biens de ce monde en attendant ceux du ciel, et qu'il préfère un bonheur limité, mais reel, à une félicité infinie qui n'a d'existence que dans l'imagination. D'autant plus, poursuit-il, que si Dieu est la consolation du malheur et de la pauvreté, il est aussi le rempart des persécuteurs. Bien sûr, la religion est consolante pour moi; mais si elle m'apprend à supporter mes maux avec une patience chrétienne, elle me porte également à supporter ceux d'autrui, surtout quand je crois, comme doit le croire un chrétien, que les malheurs de l'homme sont la volonté de Dieu, sont des épreuves qu'il nous envoie pour notre salut. Où serait mon droit à ne pas vouloir ce que Dieu veut? N'est-il pas ridicule de procurer à l'homme une seconde existence avant de songer à lui prêter secours dans l'existence actuelle? C'est ainsi que les chrétiens modernes, d'ailleurs si mondains et si frivoles, nous font voir, par leurs preuves de l'existence de Dieu, la vraie origine des maux de l'existence présente; ils sacrifient la destination réelle de l'homme à une destination imaginaire, ses besoins réels à des besoins fantastiques que l'on décore du nom de besoins religieux. Il s'agit maintenant, avant tout, de détruire l'ancienne scission entre le ciel et la terre, afin que l'humanité se concentre de toute son âme et de toutes les forces de son cœur sur le présent; car cette concentration seule produira une ère nouvelle, de nouveaux grands hommes, de grands caractères, de grandes actions. Au lieu d'individus immortels, la nouvelle religion demande des hommes complets, sains de corps et d'esprit. L'univers n'est peu de chose que pour l'homme qui n'est rien; il n'est vide que pour celui qui est vide lui-même; le cœur, du moins le cœur vraiment sain, a ici-bas pleine et entière satisfaction. Tout homme doit se faire un Dieu, c'est-à-dire un but final de ses actes; qui a un but a une loi au-dessus de lui; il ne se conduit pas seulement lui-même, il est aussi conduit par une volonté supérieure. Qui n'a pas de but n'a ni sanctuaire ni patrie; aucun malheur plus grand ne peut lui arriver. Quiconque a un but, un but véritable, a, par cela même, une religion, sinon dans le sens borné de la plèbe théologique, du moins, et c'est là l'important, dans le sens de la raison, dans le sens de la vérité. » Ainsi les *libres penseurs*, en même temps qu'ils affirment la perfectibilité indéfinie de l'humanité, dégagent la grande loi de la solidarité sociale, qui est le véritable pivot de la civilisation moderne. A ce point de vue, on peut dire qu'ils personnifient l'idée la plus élevée du XIXe siècle, l'idée même de la Révolution. Leur doctrine n'est donc pas du tout, comme le leur reprochent des adversaires ignorants ou de mauvaise foi, une doctrine de scepticisme et de négation.

Mais les *libres penseurs* contemporains ne se sont pas contentés d'affirmer ainsi des tendances générales, ils ont encore avisé à leur donner une formule positive, et la *libre pensée* est une véritable religion, qui a ses cérémonies en même temps que sa morale et son idéal. Depuis quelques années particulièrement, un groupe s'est formé qui, faisant profession de mettre sa conduite en rapport avec ses doctrines, repousse l'intervention du prêtre dans les circonstances solennelles de la vie, la naissance, le mariage, la mort. Les enterrements civils, particulièrement, donnent lieu à d'importantes manifestations qui attestent que la *libre pensée* est bien vraiment une religion, dans le sens reel du mot, un lien qui relie les hommes entre eux (*religare*). Le sentiment de la solidarité est le véritable lien social naturel qui relie les hommes entre eux; il exprime le principe de la religion de la démocratie. Dans les autres pays, en Belgique particulièrement, des sociétés constituées de solidaires et de *libres penseurs* fonctionnent publiquement. Mais en France, où la loi qui interdit les associations ne permet pas aux sociétés de ce genre de s'organiser, le mouvement n'en est que plus remarquable, puisqu'il est tout spontané, et que ses manifestations n'en ont pas moins un ensemble admirable. L'idée s'est vite répandue dans le peuple, qu'elle a saisi par sa simplicité austère, et elle fait dans toute la France de rapides progres. Elle a eu ou a encore plusieurs organes spéciaux qui représentent ses nuances diverses : la *Morale indépendante*, spiritualiste; la *Libre pensée*, devenue la *Pensée nouvelle*, matérialiste; la *Libre conscience*, déiste. La *libre pensée*, qui est la doctrine de la tolérance par excellence, embrasse toutes ces formes différentes; elle n'exclut que ceux qui se rattachent à une loi positive, parce que ceux-là font par là même abdication de leur liberté de penser. La *libre pensée* compte aussi des adeptes en Suisse, où se publie un de ses principaux organes, le *Rationaliste*. Elle forme aussi un parti nombreux en Italie. C'est un Italien, Bonavino, sous le pseudonyme d'*Ausonio Franchi*, qui a publié le livre contemporain où se trouvent résumées le plus complètement les doctrines de la *libre pensée* moderne : le *Rationalisme.* Il se publie aussi en Italie, à Milan, un organe spécial, *Il Libero pensiero* (le *Libre penseur*), dont le rédacteur en chef est M. Stefanoni Luigi. Nous emprunterons à la déclaration de principes publiée dans le premier numéro de ce journal, qui paraît depuis 1867, cette notice, qui indique bien le caractère spécial des *libres penseurs* du XIXe siècle, et résume très-bien ce que nous venons d'exposer : « Celui qui met la loi avant la raison fixe une limite à la pensée; celui-là s'oppose à l'exercice de cette liberté infinie de la recherche, que nous réclamons comme un des priviléges exclusifs de la dignité humaine. C'est pourquoi quiconque adopte une religion dogmatique quelconque, quelque *libre* qu'ait été son choix, quelque sincère que soit sa conviction, celui-là cesse d'être *libre penseur.* Il cesse d'être *libre penseur* parce qu'il a lui-même garrotté la liberté de sa pensée; il cesse d'être *libre penseur* parce que, s'il a consenti à rester stationnaire, il a nié le progrès futur et affirmé qu'aucun effort de la pensée ne pourra s'élever au-dessus du dogme accepté; il cesse d'être *libre penseur*, enfin, parce qu'il nie la liberté et la raison, et se ferme la voie qui conduit à la vérité en se soumettant à l'empire de la foi. Le *libre penseur* affirme la vérité, il ne la soustrait pas à la recherche; il admet les principes, il n'a pas de dogmes à imposer, pas de mystères à cacher. Admettant la perfectibilité en toutes choses, il pénètre avec ténacité les mystères de la nature, il affirme hautement ce qui est prouvé, rejette ce qui est absurde, discute ce qui ne l'est pas; mais il ne crée aucun symbole, il ne se forge pas de liens pour lui-même ; à personne il ne dit : *Croyez!* parce que la *libre pensée* représente le progrès indéfini affirmé par l'histoire. »

Parmi les manifestations pratiques des *libres penseurs*, il ne faut pas omettre les banquets qui ont lieu le vendredi saint pour protester contre le préjugé de beaucoup de personnes qui, indépendantes le reste de l'année des pratiques de l'Eglise, se font un scrupule de conscience de manger de la viande dans ce jour consacré par l'Eglise en souvenir de la passion du Christ. On a voulu tourner en ridicule cette manifestation et on a appelé dérisoirement les *libres penseurs* des *libres mangeurs*. Il y a cependant dans cette protestation une importance qu'il ne faut pas méconnaître. Il faut respecter toutes les pratiques de l'Eglise ou n'en respecter aucune, et dans l'inconséquence qui en fait considérer quelques-unes comme essentielles par ceux qui s'exonèrent d'ailleurs des autres, il y a certainement une condamnation des doctrines de la liberté de pensée, une reconnaissance implicite de la révélation divine, que prétend représenter l'Eglise. Tant que subsistera le préjugé de l'abstinence du vendredi saint, il y aura donc lieu de protester.

Le *Discours sur la liberté de penser* de Collins, qui fut considéré comme un véritable manifeste de la nouvelle doctrine et aussitôt traduit en français, est très-remarquable ; c'est aujourd'hui encore le meilleur résumé qui existe sur la matière, et il serait très-intéressant de le réimprimer. Nous ne pouvons mieux faire connaître les idées et les doctrines morales des *libres penseurs* qu'en citant les principaux passages de cet exposé. Le livre a pour titre : *Discours sur la liberté de penser, écrit à l'occasion d'une nouvelle secte d'esprits forts ou de gens qui pensent librement*. Collins définit la liberté de penser : l'usage qu'il est permis de faire de son esprit pour tâcher de découvrir le sens de quelque proposition que ce puisse être, en pesant l'évidence des raisons qui l'appuient ou qui la combattent, afin d'en porter un jugement selon qu'elles paraissent avoir plus ou moins de force. Il prouve la liberté de penser par les raisons suivantes : 1o c'est un droit qui appartient à tous les hommes, fondé sur le droit que nous avons tous de connaître la vérité, donc de la rechercher, et notre raison est le seul instrument de recherche et de connaissance qui soit en notre possession ; 2o c'est le seul moyen de se perfectionner dans les sciences ; tout le progrès des connaissances des hommes dépend de la liberté ou de la limitation de leurs pensées. Les hommes étaient à l'origine dans une ignorance affreuse, dans laquelle les entretenaient les prêtres ; ils ne sont arrivés à la science et ne se sont développés progressivement que par la liberté de pensée, exercée malgré les prêtres, qui ont nié d'abord toutes les idées de la science ; 3o sans ce moyen, on tombe dans toutes sortes d'absurdités ; 4o c'est agir contre la raison que de prescrire des bornes à notre pensée.

« Pour se convaincre qu'il est impossible que toute limitation de la pensée ne produise une infinité d'erreurs et d'abus, dit Collins, il ne faut que comparer la liberté de penser avec la liberté de la vue, et supposer que les mesures que l'on prend également pour empêcher de penser librement, on les prend aussi pour empêcher de voir librement. Imaginons-nous donc qu'un certain nombre de personnes se sont mis dans l'esprit qu'il est absolument nécessaire, soit pour maintenir la tranquillité publique, soit pour quelque autre dessein d'importance, que tous les hommes aient la même croyance touchant certains objets de la vue, et que, pour en venir au but qu'ils se sont proposé, ils obligent tous ceux qui sont sous leur autorité de signer et de suivre une profession de foi oculaire. Qui serait capable de former et soutenir un projet aussi chimérique, sinon de certains cerveaux creux qui, d'une façon ou d'une autre, savent se rendre recommandables par quelque semblable folie, et qui cependant s'insinuent si bien dans l'esprit du peuple, qu'ils en sont regardés comme des gens divinement inspirés? Il est vrai que ceux-là ne sont pas les seuls, et un si ridicule dessein pourrait bien naître dans l'esprit de certains fourbes adroits dont toutes les vues tendent aux moyens de vider la bourse des autres pour remplir la leur ; car il ne faut pas douter que les personnes d'un jugement solide, et que l'intérêt n'aveuglerait point, jugeraient, non-seulement qu'on ne serait point blâmable, mais même, au contraire, qu'on mériterait d'être excusé quand on aurait vu quelque objet autrement que la profession de foi oculaire l'aurait déterminé ; puisque ces sortes de fautes ne peuvent être volontaires de la part des hommes, qui croient quelquefois voir une chose qu'en effet ils ne voient pas. Mais s'il pouvait arriver que ces personnes judicieuses se persuadassent que ces défauts dans la vue peuvent avoir des suites trop dangereuses pour être tolérés et excusés, sans doute que l'expédient dont ils se serviraient pour mettre les hommes en état de ne se plus tromper à cet égard serait de les inviter à considérer bien les objets avec liberté et attentivement, bien loin de leur défendre l'usage de leurs yeux ; puisqu'il est plus raisonnable de souffrir que les personnes qui ont le plus d'intérêt à n'être pas trompées s'en rapportent à leurs propres yeux que de les assujettir, par de certaines lois, à voir par les yeux d'autrui. Mais ce qui rendrait cette profession de foi oculaire encore plus impertinente et plus ridicule, c'est qu'elle n'aurait pas d'autre fondement que l'autorité de ces gens qui l'auraient dressée, lesquels n'ayant que leurs propres yeux pour les diriger, et ces yeux étant sujets aux mêmes défauts qui empêchent les autres de bien voir, pourraient se tromper aussi aisément que ceux dont ils prétendent rectifier la vue, outre qu'il est fort à craindre qu'ils ne veuillent se rendre maîtres des yeux des autres qu'à dessein de les aveugler pour les mieux tromper. »

« Qu'appelez-vous esclavage de l'esprit? » fait demander Voltaire dans un de ses *Dialogues philosophiques*, et il répond dans le même sens que Collins : « J'entends cet usage où l'on est de plier les esprits de nos enfants, comme les femmes caraïbes pétrissent les têtes des leurs ; d'apprendre d'abord à leurs bouches à balbutier des sottises dont nous nous moquons nous-mêmes, de leur faire croire ces sottises dès qu'ils peuvent commencer à croire ; de prendre ainsi tous les soins possibles pour rendre une nation idiote, pusillanime et barbare ; d'instituer enfin des lois qui empêchent les hommes de parler et même de penser, comme Arnolphe veut, dans la comédie (l'*Ecole des femmes*, de Molière), qu'il n'y ait d'écritoire que pour lui, et faire d'Agnès une imbécile afin de jouir d'elle. »

Collins, poursuivant sa démonstration avec une logique impitoyable, prouve la liberté de penser par le christianisme lui-même. Les docteurs de l'Eglise enseignent que la damnation ou le salut des hommes dépendent de l'opinion fausse ou véritable qu'ils ont sur la divinité ; or, ils ne peuvent avoir à se faire une opinion à cet égard qu'en ayant recours au *libre* usage de leur pensée. Le crime que commettent les hommes qui conservent de fausses opinions sur cette question importante est une suite de ce qu'ils ne se servent point de leur liberté. Le christianisme proclame donc lui-même l'importance souveraine de la liberté de penser. L'établissement des missions, poursuivi avec tant de soin par les diverses Eglises chrétiennes, suppose l'obligation de penser librement. En effet, comment la Société de la propagation de la foi peut-elle espérer de réussir sur l'esprit des nations infidèles sans leur faire d'abord entendre qu'il est de leur devoir de penser avec liberté, d'un côté sur les notions que leurs ancêtres leur ont inspirées sur la divinité et la religion, et qui sont établies par les lois de leur pays, et de l'autre, sur les notions opposées qu'ils leur apportent sur le même sujet. Car il y a apparence que si les missionnaires voulaient débuter par leur déclarer qu'ils ne doivent penser librement ni sur les points de leur religion ni sur ceux de la nôtre, ou qu'après avoir adopté la religion nouvelle par le moyen de ce *libre* usage de leur pensée, ils seront obligés ensuite de se priver de cette liberté, ce procédé ne répondrait guère aux moyens de leur conversion, la raison et la persuasion étant les seules armes dont on s'est servi pour les convertir. La prédication, dont Jésus-Christ et les apôtres se sont servis pour établir la religion chrétienne à l'origine, est pareillement un hommage éclatant rendu à la liberté de penser, et ne fait qu'établir plus solidement l'obligation où sont les hommes de se servir de cette liberté.

C'est bien là l'argument décisif en faveur de la souveraineté de la raison ; c'est que ceux-là même qui enseignent son abdication doivent d'abord s'adresser à elle pour obtenir cette abdication. Les *libres penseurs* modernes ont complété cette démonstration en opposant l'infaillibilité de la raison à l'infaillibilité de la foi. La raison de l'homme est infaillible ; cela, au premier abord, peut paraître un paradoxe. Mais que l'on médite attentivement la démonstration suivante, que nous empruntons à un livre : *Solidarité*, par M. Hippolyte Renaud, qui est considéré comme le meilleur exposé synthétique de la doctrine phalanstérienne, et qui résume avec une précision fort remarquable le fondement sur lequel s'appuient tous les *libres penseurs* contemporains :

« Frappés des erreurs sans nombre où les esprits sont tombés, des dissentiments profonds qui les séparent sous tant de bannières ennemies, la plupart ont admis que la raison est incertaine. *Errare humanum est*, disaient les anciens ; et les modernes répètent : Il faut se défier des lumières de la raison. Cependant toute question se traduit en dernier ressort au tribunal de la raison. Ceux-là mêmes qui déclarent la raison insuffisante, qui lui ordonnent de se soumettre, ne peuvent s'adresser *qu'à elle* pour qu'elle rende *contre elle* un arrêt d'incapacité. Douter de la raison c'est, en définitive, douter de tout ; c'est se plonger dans les ténèbres, en soufflant sur la seule lumière qui les puisse illuminer ; c'est se laisser conduire logiquement, s'il y a de la logique sans la raison, à la doctrine si ridiculisée du pyrrhonisme.

» Si l'on donnait à un géomètre des instruments pour mesurer un terrain, on ne pourrait attendre de lui un résultat exact qu'autant qu'on serait assuré de la justesse des instruments livrés. Dieu, en mettant l'homme sur la terre, lui a donné à mesurer et comprendre tout ce qui se trouve en rapport avec lui, tout ce qui dépend de lui, tout ce qui exerce une influence sur ses actes et sur sa destinée. Pour cela, il lui a donné un instrument unique : la raison. La raison doit donc être exacte, doit suffire à la juste appréciation des choses, sans quoi Dieu aurait irrévocablement condamné l'homme à l'erreur, et Dieu seul, fabricateur alors d'un mauvais instrument, serait coupable de cette erreur et de ses conséquences, la douleur et le vice. Cependant, sans aucun doute, l'homme s'est souvent trompé, il se trompe encore chaque jour. Mais le géomètre aussi peut se tromper, quoique muni des instruments les plus parfaits. C'est que le géomètre doit apprendre à se servir de ses instruments ; c'est que l'homme doit savoir user de sa raison. L'œuvre de la raison est la recherche de la vérité. Mais la vérité n'a et ne peut avoir qu'un seul caractère : c'est d'être acceptée par la raison. Une chose est vraie *de par la raison* qui la proclame telle, parce que la raison est, *de droit divin*, unique et souverain juge du vrai et du faux. »

Est-il vrai maintenant que la liberté de penser soit la négation de la morale? C'était naguère encore un préjugé fortement établi que la morale est étroitement unie à la religion, et que si l'on supprime la foi on enlève à la morale sa loi et sa sanction. Mais ce préjugé disparaît aujourd'hui devant l'idée de la *morale indépendante*, qui se généralise de plus en plus. On trouvera à leur place les développements de cette importante question. Mais la réponse à cette objection banale suggère à Collins des observations spéciales qui doivent trouver ici leur place. Collins ne craint pas de soutenir que ceux qui font profession de penser librement sont, au contraire, nécessairement vertueux. « Il faut qu'ils soient tels, parce que, entreprenant de penser eux-mêmes pour eux-mêmes et renonçant par ce principe aux sentiments des autres hommes avec lesquels ils vivent, ils doivent s'attendre à être exposés à toute la malice des prêtres, de tous ceux qui se laissent aveuglément conduire par eux, et même des autres, dont il y a 999 sur 1,000 qui espèrent faire leur fortune en faisant semblant d'accepter docilement leur opinion. Ainsi, un partisan de la *libre pensée* n'aura de crédit qu'autant que sa vertu pourra lui en procurer, en dépit de tant d'ennemis. Mais tout le contraire arrive aux scélérats les plus déterminés qui sont sûrs de trouver de la faveur, de la protection, de l'appui, dans quelque secte qu'ils soient, pourvu qu'ils aient pour les recommander un zèle aveugle pour la secte au milieu de laquelle ils vivent, ce qui est, de tous les vices, le plus détestable. Ainsi, tout homme qui fait profession de penser librement est obligé, pour l'amour de lui-même, d'être vertueux et honnête homme en ce monde, obligation à laquelle le croyant n'est point sujet, puisqu'on peut même dire qu'il est exposé à la tentation de devenir malhonnête homme, parce que, plus il est bigot, plus il trouve d'esprits faibles, dont toutes les sectes fourmillent, qui sont toujours prêts à le prendre pour leur conducteur, trompés qu'ils sont par sa bigoterie. »

Collins fait encore d'autres observations importantes : « De toutes les occupations, dit-il, il n'y en a point qui demande plus de diligence et d'application que celle de penser ; on ne peut s'y appliquer qu'on ne soit absolument défait de toutes habitudes et dispositions vicieuses. Ce n'est qu'à force de penser librement que les hommes peuvent parvenir à connaître à fond ce que c'est que la vie humaine, et à se persuader que la misère et le malheur sont les suites du vice ; que le plaisir et le vrai bonheur sont les fruits de la vertu. » Ainsi il n'est rien qui prédispose mieux à la vertu que la *libre pensée* : elle est la véritable hygiène de l'âme.

Il est certain que les *libres penseurs* célèbres ont presque toujours été les hommes les plus vertueux, les plus austères et les plus dignes de leur temps. Aujourd'hui, les *libres penseurs* s'appliquent spécialement à affirmer une morale très-bonne, parce qu'ils ont compris que l'exemple est le meilleur mode d'enseignement. C'est sur ce point qu'insiste spécialement un philosophe italien, Ausonio Franchi, dans un livre, le *Rationalisme*, qui a été traduit en français par M. de Barral, lequel, dans une introduction, le présente comme le meilleur manuel des *libres penseurs* modernes. L'ouvrage de M. Ausonio Franchi (pseudonyme de François Bonavino) se termine par l'exhortation suivante adressée aux *libres penseurs* : « Qu'ils consacrent une partie de ce zèle constant, intrépide, infatigable qu'ils apportent dans les entreprises ou dans les luttes politiques, à l'apostolat rationnel qui est le principe unique et le seul fondement vrai d'une révolution durable et féconde. Mais que ce soit un véritable apostolat d'idées et de sentiments, et non pas une explosion de récriminations et d'invectives ; qu'ils détruisent les doctrines, mais qu'ils respectent les personnes ; qu'ils anéantissent les dogmes, mais qu'ils laissent en paix les individus. Ce ne sont pas les prêtres qui font le catholicisme ; c'est le catholicisme qui fait les prêtres ; et vous tous qui tenez cette institution pour funeste et pernicieuse, vous devez considérer ceux-ci, non comme ses auteurs, mais comme ses victimes, non comme coupables, mais comme malheureux. Réussiriez-vous à les exterminer tous du même coup, vous n'auriez rien fait si la religion catholique reste debout, et vous les verriez bientôt plus nombreux et plus puissants que jamais. Au contraire, quand le catholicisme sera déchu dans la raison et la conscience universelle, les prêtres s'en iront d'eux-mêmes avec leur Dieu, sans que vous ayez à toucher un seul cheveu de leurs têtes. Mais sur toutes choses prêchez d'exemple : faites tout les premiers ce que vous conseillez aux autres ; que chaque acte de votre vie domestique ou sociale soit un témoignage solennel de la vérité que vous professez ; donnez la preuve incessante, pratique, que le rationalisme, si utile pour la science, ne l'est pas moins pour la conduite de la vie ; qu'il réunit la théorie et la pratique du bien ; que, s'il est la religion de la liberté et de la démocratie, il est aussi celle de la vertu et du devoir, et qu'il représente non-seulement une réforme sociale, mais aussi un principe moral. Ainsi, vous vous concilierez d'abord le respect et l'estime, puis la confiance et l'amour du peuple, et alors votre parole aura sur lui, outre l'efficacité intrinsèque de la raison, l'autorité extrinsèque de l'exemple ; vous serez pour lui les apôtres et les prêtres de la foi nouvelle ; vous n'aurez plus à craindre la concurrence d'aucun clergé, et le XIXe siècle vous devra d'avoir atteint son but en inaugurant l'ère du rationalisme populaire. »

Nous avons dit plus haut que cet appel avait été entendu, et que la prédication rationaliste des *libres penseurs* a été commencée depuis quelques années et se poursuit activement. D'une part, les *libres penseurs*, pour protester contre l'hypocrisie ou l'indifférence coupable avec laquelle beaucoup de gens qui vivent en dehors des pratiques de l'Eglise font néanmoins appel à son concours dans les circonstances solennelles de leur vie, se sont imposé l'obligation morale de repousser absolument toute intervention du prêtre, et ont pris, pour devise de leurs rapports sociaux, cette maxime : « Agis comme tu penses. » D'autre part, dans leurs rapports privés d'homme à homme, ils se règlent sur ce principe qui est le fondement de la morale naturelle : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, et fais-lui ce que tu voudrais qui te fût fait. » Il nous paraît intéressant de reproduire ici les statuts d'une société morale de *libres penseurs* qui compte de nombreux adeptes dans les divers pays de l'Europe.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ : *Agis comme tu penses.*

« Art. 1er. Attendu que nul ne peut se dire honnête homme s'il ne met sa vie en accord avec ses principes ; que mépriser ses actes, c'est se mépriser soi-même.

» Art. 2. Que la conscience repousse les doctrines religieuses qui dirigent l'homme par les plus indignes mobiles : la cupidité et la peur ; que le bien ne saurait être indépendant du vrai donné par la science ; que la morale progressive et scientifique doit être définitivement séparée de dogmes surannés que la raison condamne et que le sentiment réprouve.

» Art. 3. Que la communion d'idées entre l'homme et la femme peut seule fonder la famille ; que donner à l'enfant une science et une foi négatives l'une de l'autre, c'est opposer le cœur à la raison, fausser le jugement, troubler la conscience, anéantir la volonté ; que le triomphe des sociétés nouvelles est assuré à la seule condition que les défenseurs de l'avenir ne livreront plus aux défenseurs du passé leurs femmes, leurs enfants et leurs propres personnes.

» Art. 4. Que plusieurs personnes proclament ces vérités, mais que, faute de s'assurer fermement dans leurs convictions et d'en faire la règle inviolable de leur conduite, elles donnent sans cesse par leurs actes un démenti à leurs paroles ; que cette faiblesse a pour conséquences l'abaissement des caractères et l'obscurcissement des consciences ; que, de concessions en concessions, on en vient à perdre toute notion de justice, à transformer sa vie en un perpétuel mensonge et à tomber dans une indifférence honteuse, prête à toutes les apostasies et à toutes les bassesses.

» Art. 5. Que la communauté d'action, donnant à tous exemple, soutien et force, peut seule rendre facile la lutte d'une vie rationnelle contre le préjugé, l'habitude et l'égoïsme : Les soussignés regardent comme un devoir de rompre en fait avec des doctrines qu'ils rejettent en principe ; ils déclarent s'engager à ne jamais recevoir aucun sacrement d'aucune secte ni religion. Pas d'initiation religieuse à la naissance, pas de cérémonie religieuse au mariage, pas de prêtre à la mort. Ils constituent sous ce nom : *Société Agis comme tu penses*, une association ayant pour loi la science, pour condition la solidarité et pour but la justice. »

Nous avons donné à cette question de la *libre pensée* les développements spéciaux qu'elle comportait. Elle a une grande importance dans le cadre de notre œuvre puisqu'elle résume une des faces de l'esprit du XIXe siècle que le *Grand Dictionnaire* doit recueillir pour l'enseignement des âges futurs. Mais il nous reste à donner notre avis et à adresser un appel au public. Les manifestations de la *libre pensée* ont manqué jusqu'ici de cette solennité qui les élèverait à la hauteur d'une véritable institution, et elles ont plutôt eu le caractère d'une protestation au milieu des gênes de toute nature qui les entoure. Les tombes de ceux qui sont morts en professant les doctrines de la *libre pensée* sont confondues, dans le cimetière catholique, avec les tombes de ceux qui ont été enterrés par l'Eglise. C'est à peine si, en inscrivant furtivement les noms des assistants sur un registre sans authenticité, on peut espérer léguer aux âges futurs le souvenir de ces importantes démonstrations de la pensée moderne. Il faut qu'à l'avenir elles aient un caractère digne de leur importance. Pour cela, il faut à Paris et dans tous les grands centres élever un temple à la *libre pensée*, auquel sera annexé un cimetière spécial. Ainsi les discours prononcés à l'occasion des funérailles pourraient être entendus avec recueillement par le public. Les cérémonies auraient l'imposante solennité qui convient et que réclament impérieusement les sentiments les plus intimes du cœur humain, souvent froissés dans les conditions actuelles. Dans ce temple de la *libre pensée*, des cérémonies semblables pourraient avoir lieu à l'occasion des naissances et des mariages, qui exerceraient une influence profonde; on pourrait y faire périodiquement un enseignement suivi de la morale naturelle. C'est ainsi que la prédication de la *libre pensée* pourrait s'opposer avantageusement aux prédications de l'Eglise, et elles ne manqueraient pas d'attirer beaucoup de gens que les préjugés du sentiment et le besoin d'une certaine solennité plus encore que les préjugés de la raison ou l'indifférence retiennent encore dans les liens de l'Eglise. C'est alors seulement que la religion de la *libre pensée* sera vraiment constituée. Puisse l'idée mise en avant par le *Grand Dictionnaire* être recueillie, et nous serons heureux d'avoir contribué pour notre faible part à ce grand résultat.

— Econ. soc. *Libre échange*. Les hommes entre eux, les nations entre elles, ont-ils le droit d'échanger librement le produit de leur sol ou de leur activité, sans rencontrer aux frontières des empires une barrière infranchissable sous la forme de mesures prohibitives ou de taxes équivalant, par leur exagération, à une prohibition absolue? Le droit naturel dit *oui*, le droit politique dit *oui* et *non;* les hommes d'Etat hésitent, et dans la science économique, enfin, il s'est formé trois écoles divergentes, qui, en partant souvent des mêmes principes, aboutissent à des conclusions contraires. Puis, comme il ne s'agit pas ici de ces questions abstraites qui peuvent être reléguées éternellement dans le domaine de la métaphysique, comme il y va d'intérêts immédiats, positifs, nombreux et de premier ordre, il s'est créé, en Angleterre et en France, des ligues et des contre-ligues ardentes, passionnées, qui ont ému l'opinion et suscité des débats orageux jusque dans les assemblées législatives. En attendant que le problème du *libre échange* reçoive une solution, il s'est échangé librement, et il s'échange encore de nos jours, entre les partisans et les adversaires du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, force livres, brochures, pamphlets et discours bourrés de faits, d'arguments et même de grosses injures. Aux mots DOUANE, ÉCHANGE, et dans les articles biographiques consacrés aux principaux économistes de toutes les écoles, tels que Bastiat, Cobden, Michel Chevalier, Dupont-White, Garnier, etc., nous avons rendu ou nous rendrons compte des doctrines diverses et de l'application qu'elles ont déjà reçue dans une foule de traités internationaux. Il nous reste à les examiner au point de vue le plus général, et à résumer les débats, en faisant à chaque principe sa juste part; car les principes, en pareille matière, sont complexes, et on sent bien qu'il n'y aurait même pas eu lieu à discussion si chaque école se fût appuyée sur une vérité incontestable, complète et absolue.

Et d'abord, puisqu'il s'agit de principes abstraits, il faudrait déterminer avant tout jusqu'à quel degré un gouvernement, représentant des intérêts collectifs d'une société, a le droit d'intervenir dans les relations du travail individuel et dans la distribution de ses produits. Si, avec le bon et doux Bastiat, qui a développé cette thèse en pages éloquentes dans ses *Harmonies économiques*, on va jusqu'à nier l'existence des intérêts collectifs; si une société politique n'est que la juxtaposition d'individus jouissant, chacun sur le terrain qu'il occupe, d'une pleine souveraineté et d'une pleine indépendance; si, et par une dérogation exceptionnelle et presque regrettable à ce principe absolu, la seule mission qu'ils consentent à donner à la puissance publique est celle de tenir entre eux la balance égale et de veiller à la sécurité commune; si le droit de propriété, avec toutes les conséquences qui en découlent, est tellement au-dessus de la sphère législative, que la loi ne doive intervenir que pour le consacrer et lui prêter main-forte, et non pour le réglementer; si, pour tout dire en un mot, l'Etat n'est qu'une fiction et l'individu seul une réalité, oh! alors, il n'y a pas même de question, et tous les traités de commerce entre nations, conclus depuis les Phéniciens jusqu'à nos jours, ont été autant d'usurpations. Nous avons cité de préférence Frédéric Bastiat parce que, de tous les publicistes de son école, nous n'en connaissons pas un seul qui ait poussé aussi loin et aussi résolûment jusqu'à l'absurde les conséquences excessives d'un principe vrai, mais trop absolu. Pour lui, droit de propriété sans limite et liberté des échanges sans entrave sont choses identiques. A l'Etat il oppose son incompétence, et il terminerait volontiers la discussion dès le début par la question préalable. Mais les idées de Bastiat sur le rôle négatif du gouvernement dans une société sont-elles acceptables? Est-il bien vrai que le droit collectif ne soit qu'une émanation du droit individuel, et que les fonctions gouvernementales s'incarnent tout entières dans la trinité du juge, du gendarme et du percepteur : du juge qui règle les conflits, du gendarme qui exécute la sentence, et du collecteur de taxes qui rétribue les deux autres fonctionnaires? A ce degré de puissance et sans contre-poids, l'individualisme n'est-il pas une doctrine antisociale? Qu'en peut-il sortir autre chose que le conflit interminable des égoïsmes, l'âpreté des intérêts, le triomphe de la force, la glorification du succès et une froide indifférence pour les malheurs immérités? Qu'est-ce qu'une harmonie économique qui se termine par un *væ victis!* arrêt inexorable de la Providence ou de la fatalité? Quoi! l'Etat, ce représentant des intérêts généraux d'une société, ce tuteur légal des incapables, ce protecteur-né du faible, ce curateur prévoyant des générations futures, en serait réduit à s'asseoir impassible au seuil de la carrière où se lancent forts et faibles dans un combat à outrance et à armes inégales, et il n'aurait pas même pour mission de relever les blessés! Non, et disons-le hautement, malgré tout le respect que nous inspirent des convictions sincères, malgré l'affection que nous conservons pour une mémoire chère à notre cœur, non, l'Etat n'est pas une fiction : nous nous en faisons une idée tout à la fois plus humaine et plus haute; non, et quelle qu'en soit l'origine, légitime ou usurpée, la puissance publique n'est pas une simple émanation du droit individuel, car elle exerce un droit tout autre, le droit collectif ou social, qui a aussi sa raison d'être. Non, enfin, l'Etat ne doit pas rester spectateur indifférent de la lutte des intérêts privés, et, par cela même qu'il est juge du combat, il a le droit de vérifier les armes. Que disons-nous! Sa mission la plus haute, mais aussi la plus délicate, est de rétablir jusqu'à un certain point l'égalité entre les combattants, de limiter les inégalités excessives qu'engendre nécessairement la fatalité des choses, et d'en prévenir les écarts. S'il est vrai (et c'est une maxime généralement admise) que toutes les institutions sociales doivent tendre à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale du plus grand nombre, nous ne voyons point comment l'Etat pourrait remplir sa mission sans intervenir indirectement, plus ou moins, dans les relations du capital et du travail, bien qu'il ne doive pas s'en arroger la direction absolue. Il se peut que, pour des raisons tirées de l'ordre économique, nous nous rapprochions, quant à la liberté des échanges, de l'illustre président de la ligue française; mais il nous était impossible de ne pas protester contre ses prémisses. Nous n'irons pas plus loin ici dans un exposé de principes qui a trouvé sa place ailleurs; qu'il nous suffise d'en déduire pour l'Etat le droit de protéger l'industrie nationale et de conclure à cet effet des traités de commerce. Nous verrons plus loin que ces principes ne sont pas plus inconciliables avec l'équité qu'avec la liberté.

En partant du droit individuel illimité, et en proclamant au même titre la liberté des échanges, Bastiat était du moins d'accord avec lui-même, et s'il prête à la critique, c'est, pour ainsi dire, par un excès de logique et par une exagération de principes d'où découlent de trop rigoureuses conclusions. Mais les économistes de la même école qui se sont faits protectionnistes sont loin de mériter les mêmes éloges ou les mêmes reproches. Le besoin d'être logiques ou, du moins, de le paraître les touche peu. Prenons pour type parmi eux un homme d'Etat qui, en toute occasion, s'est montré protectionniste à outrance. S'agit-il de défendre le principe même de la propriété, que personne n'attaque, M. Thiers, qui aime assez à enfoncer les portes ouvertes, en fait l'arche sainte de la société, et le place au-dessus de toutes les constitutions et de toutes les lois écrites. Y porter atteinte, ce serait, selon lui, ébranler l'ordre social tout entier. Or, que fait l'Etat par ses combinaisons de tarifs? Il favorise tout simplement telle industrie aux dépens de telle autre; en d'autres termes, il limite dans son expansion le droit de propriété, et, loin d'y trouver à redire, M. Thiers abonde en raisonnements pour justifier une intervention qu'il repousse en principe. Mais l'école protectionniste est par-dessus tout, chacun le sait, l'école empirique. Liberté, monopole, initiative individuelle, intervention administrative, tout s'y heurte, tout s'y choque au hasard et au vent des intérêts du jour. Cette absence de doctrine s'appelle orgueilleusement la pratique des affaires, et l'on dirait que, pour tenir les rênes du gouvernement, la première condition soit de n'avoir ni principes ni plan arrêté. Ce sont MM. les Anglais qui nous ont donné ces beaux exemples, et nous verrons tout à l'heure comment nous les avons dépassés en pratiques empiriques et en tergiversations.

Dans la polémique engagée sur le *libre échange*, on a souvent invoqué les précédents et les leçons de l'histoire, arsenal inépuisable qui fournit des armes à tous les partis. Pour notre compte, nous sommes loin de dédaigner les enseignements du passé, mais encore faudrait-il en comprendre le sens, et ne pas confondre des époques et des situations toutes différentes. Personne, par exemple, ne conteste l'œuvre de Colbert. Faut-il donc reconstituer les monopoles industriels et remettre en vigueur leur savante mais absurde réglementation? Oui, dans l'histoire de tous les peuples industriels, c'est le monopole et non la liberté qui domine, et il y a à cela une excellente raison, c'est que, pareille à une jeune plante, toute industrie naissante a besoin de protection. Mais la tutelle doit-elle être éternelle? Faut-il protéger comme la jeune plante le chêne séculaire? Les protectionnistes ne reculent pas devant cette absurdité.

Le monopole est vieux et la liberté date d'hier. On conçoit sans peine que le monopole ait été le régime de l'antiquité. La liberté commerciale suppose un droit des gens et une sécurité générale qui n'existaient pas. Tout au contraire, la guerre effective ou virtuelle était l'état normal des peuples. L'étranger et l'ennemi s'appelaient du même nom : *hostis*. Le brigandage sur terre et sur mer était un commerce comme un autre. Qu'étaient, à l'origine, les fils d'Hellen et les enfants de la louve, devenus plus tard si fameux par leur civilisation? Des pirates. Entre l'Orient et l'Occident, les échanges s'opéraient par l'intermédiaire des peuples qui habitaient les rivages du golfe Persique, de l'Hellespont et de l'Asie Mineure, et c'est de là que le commerce partit pour se répandre de proche en proche autour du lac méditerranéen, au moyen des colonies phéniciennes. En échange d'une protection efficace et nécessaire, la mère patrie imposait à ses colonies de dures conditions. Carthage suivit l'exemple de Tyr et Rome l'exemple de Carthage. Quant à la Grèce, on sait à quelles longues guerres donna lieu l'émancipation de ses colonies. Rome enfin, devenue maîtresse du monde, attachait autant de prix aux avantages commerciaux qu'elle stipulait à son profit qu'à sa suprématie politique. Il y allait de son existence même. Comment eût-elle pu permettre à la Sicile, par exemple, d'exporter à son gré ces blés dont l'arrivage incertain causait parfois autant d'émoi dans le sénat que dans la multitude? En résumé, dans toute l'antiquité, il n'y eut jamais place pour la liberté, et, par la force des choses, le régime naturel était la prohibition.

Au moyen âge, la situation n'a pas changé. Le droit des gens est encore lettre morte. Les routes terrestres et maritimes ne sont pas libres. Les unes sont infestées par les hordes lombardes et hongroises, les autres par les barques normandes et sarrasines. L'industrie et le commerce se concentrent dans les cités renaissantes de l'Italie, des Flandres et des bords du Rhin. D'un de ces centres à l'autre, les relations ne s'établissent et ne se maintiennent qu'à main armée et sur la foi de traités qui stipulent des privilèges et des avantages réciproques. Au commencement du XIIe siècle, le grand administrateur des Flandres, Philippe d'Alsace, obtient de l'archevêque de Cologne, en faveur des Gantois, la libre navigation du Rhin, que confirme une charte de l'empereur Frédéric Ier. Ses successeurs, et entre autres Marguerite dite de Constantinople, poursuivent avec habileté des négociations qui étendent de plus en plus le commerce des Flandres. Puis vient la ligue hanséatique, qui porte le monopole à son apogée. Pendant trois siècles, les opulents marchands de Lubeck tiennent entre leurs mains le commerce du Nord et de l'Occident et font la police des mers. Quel théoricien absurde eût osé proposer alors le *libre échange* comme principe des relations commerciales? Venise, qui devait au monopole une partie de sa splendeur, ne s'en est dessaisie que sous l'empire de la contrainte, après que le passage du Cap eut créé pour l'Occident une nouvelle route des Indes. Les Portugais et les Hollandais, qui succédèrent aux Vénitiens, ne se montrèrent ni moins âpres ni moins intolérants. Chacun sait enfin que les actes restrictifs d'Henri VIII, d'Elisabeth et de Cromwell ont jeté dans le monde entier les bases de la puissance britannique. Au XVIIe siècle, on ne voit pas encore poindre à l'horizon l'aurore de la liberté.

A cette époque, la France n'était pas encore entrée en lice. Jusqu'alors, elle avait laissé à ses puissantes voisines le marché du monde. Avant de lancer son pavillon sur les mers, elle avait besoin de créer dans son propre sein l'ordre, la paix et la sécurité, sources de la richesse, et il fallait avant tout organiser une société nouvelle sur les débris de la féodalité. L'industrie était à peu près nulle, et le commerce, paralysé par mille entraves, devait d'abord briser les barrières intérieures de province à province avant de s'élancer au delà des frontières. Le code Michau devait précéder la création de la compagnie du Morbihan et de la compagnie des Indes. Pour réveiller le génie de la France, il fallait enfin deux grands hommes, Richelieu et Colbert.

Ce n'était pas pour ajouter un vain titre de plus à ses vrais titres de gloire que Richelieu créait pour lui-même la charge de surintendant général de la navigation et du commerce de France, car à en exercer les fonctions il apporta toutes les facultés de son esprit et toute l'énergie de son caractère. Puis, il comprenait son temps. Des efforts isolés il n'y avait rien à attendre. A l'instar des grandes compagnies de Hollande et d'Angleterre, il créa donc la compagnie du Morbihan, qu'il chargea du commerce des deux Indes, en la favorisant de privilèges considérables. Cette première tentative échoua. Richelieu ne se découragea point, et, deux ans après, il forma une nouvelle association qui fut, comme la première, comblée de faveurs, d'exemptions, de privilèges et d'encouragements. C'est d'après ses statuts que se fonda plus tard, sous Louis XIV, la troisième compagnie des Indes, qui nous valut le Canada et la Louisiane. Bien fou qui eût alors, dans l'état des relations internationales, visé à la liberté du commerce. On ne pouvait s'ouvrir qu'à coups de canon la route des marchés, et les peuples qui nous y avaient précédés ne nous avaient pas laissé le choix des moyens.

De tous les actes restrictifs qui signalèrent le XVIIe siècle, celui qui produisit le plus d'effet fut le fameux acte de navigation, véritable déclaration de guerre à toutes les puissances maritimes. En France, Fouquet y répondit en créant un droit de 50 sous par tonneau sur tous les navires qui mouilleraient dans nos ports. Et Colbert ne manqua pas d'adopter cette mesure, en l'aggravant par des règlements d'une sévérité excessive. Ainsi allaient les peuples modernes, s'isolant de plus en plus les uns des autres, et se tenant, en pleine paix, à l'état de guerre. Ainsi le voulait la loi même du progrès. Il n'y a de généreux que les forts; tout peuple en voie d'accroissement est, comme l'enfant, d'un égoïsme féroce. Les nations rivales n'avaient pas marché du même pas. Dégagée la première des serres du despotisme, la Hollande avait pris la tête. L'Angleterre avait été retardée un peu plus par ses querelles politiques et religieuses. La France en était encore à se remettre des fatigues de la guerre de Trente ans, compliquées par les dernières convulsions de la féodalité. Industrie, commerce, marine, colonies, tout y était à créer. Alors surgit Colbert, et Colbert c'était le génie même du monopole et de la protection.

En 1662, lorsque Louis XIV s'enquit de la façon dont étaient traités les négociants français en Hollande et en Angleterre, il lui fut répondu par Turenne que nos vaisseaux y payaient plus de droits que ceux du pays, qu'on ne les y souffrait qu'avec peine, et qu'ils ne pouvaient prendre des marchandises en fret qu'après le plein chargement des autres. Turenne aurait pu ajouter que l'insolence des douanes anglaises dépassait toute mesure, et qu'on y tarifait jusqu'à la personne de nos négociants. Dans le Royaume-Uni, l'exportation des laines était punie de la mutilation et de la peine de mort. Nos fabriques de drap en souffraient. Pour mieux dire, la concurrence anglaise les avait ruinées. Les autres branches d'industrie n'étaient pas en meilleur état. Les représailles étaient bien permises. Colbert s'y prépara en formulant dans un mémoire au roi les trois grands principes qui forment encore aujourd'hui la base du système protectionniste : *Réduire les droits à la sortie sur les denrées et sur les objets manufacturés; diminuer aux entrées les droits sur les matières premières; repousser par l'élévation des droits les produits des fabriques étrangères.* Pour compléter le système, il ne restait qu'à y ajouter les primes à l'exportation. Colbert en accorda, et les primes se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Tels sont les précédents historiques dont s'autorisent encore aujourd'hui les protectionnistes pour soutenir leur doctrine, sans tenir compte des immenses changements survenus dans la situation relative des peuples et dans le droit international. En pareille matière, nous l'avons dit, il n'y a pas de vérité absolue. A cette époque, MM. Thiers et Pouyer-Quertier auraient eu raison contre Cobden et Michel Chevalier. Nous avons donné à Cobden tous les éloges que méritaient ses longs efforts pour le triomphe d'une bonne cause. Mais, ministre de Cromwell, il eût suivi d'autres errements. Et quant à notre savant professeur d'économie politique au Sénat et au Collège de France, nous voudrions bien savoir comment il s'y serait pris sous Louis XIV pour créer l'industrie des draps, des soies, des cuirs, de la verrerie, et tant d'autres qui prospérèrent malgré des guerres ruineuses. Lorsque tout fait défaut à la fois, capitaux, outillages, sciences, méthodes et ouvriers; lorsque toute concurrence, enfin, est radicalement impossible, il est du devoir des gouvernements d'épargner aux faibles une lutte dans laquelle ils succomberaient infailliblement. Mais nous n'en sommes plus là au XIXe siècle, et c'est sur de nouvelles données que nous devons raisonner aujourd'hui. Ces données, les voici en substance : 1° il s'est créé dans l'ordre économique, depuis un siècle, une science nouvelle, science un peu confuse, mais dont il se dégage peu à peu des vérités incontestables; 2° l'art de la fabrication n'a plus de secrets, et les découvertes des sciences sont devenues le patrimoine commun de l'humanité; 3° les corporations ont disparu, le travail est affranchi de toutes ses vieilles entraves; 4o les voies de communication se sont améliorées, et la vapeur a réduit les distances; 5o le crédit s'est généralisé, et les capitaux, sans patrie, se portent indistinctement partout où les appelle leur intérêt; 6o les peuples ne sont plus des camps retranchés; sauf quelques guerres accidentelles, la paix est devenue leur état normal; déjà solidaires dans l'ordre économique à ce point que la prospérité de l'un profite à tous les autres, ils tendent à établir entre eux la même solidarité politique; 7o enfin, et cette dernière considération est d'une haute importance, les conditions matérielles de l'existence vont s'équilibrant de plus en plus dans tous les pays civilisés. En résumé, une concurrence haineuse et implacable s'est changée en une louable et noble émulation, ainsi que l'ont prouvé nos expositions universelles, et le *libre échange* en est la résultante naturelle. C'est donc nécessairement le régime de l'avenir.

Pour comprendre toute l'importance de la grande réforme opérée en Angleterre en 1846, il faut se faire une idée juste de la situation économique que lui avait créée l'impitoyable domination de son aristocratie.

Pour étouffer le germe d'égalité déposé dans le monde par la Révolution française, l'oligarchie anglaise n'avait pas dépensé moins de 22 milliards; entendons-nous cependant, nous voulons dire qu'elle avait imposé cette dette à son pays, qui n'en est pas encore affranchi. Et, pour le dire en passant, il n'est pas mal que John Bull sache ce qu'il en coûte d'être injuste. Mais MM. les landlords trouvaient bon de rejeter le fardeau sur les classes industrielles. Propriétaires du sol, pour le louer à très-haut prix, ils avaient imaginé de proscrire les céréales exotiques ou de les frapper de droits énormes, qui, en certains cas, équivalaient presque à une prohibition : calcul bien excusable de la part de pauvres propriétaires qui n'avaient que quelques millions de revenu! Ils avaient proposé et fait voter les *corn-laws*, et voici quelle en était la teneur :

Le prix extrême, ou du moins considéré comme tel, pour le consommateur anglais, devait être de 32 francs l'hectolitre. Quand les mercuriales atteignaient cette limite, l'importation pouvait se faire librement et sans aucun droit. Si les mercuriales descendaient à 28 francs et enfin à 22 francs, les céréales étrangères étaient grevées de droits d'autant plus élevés que les prix des blés étaient plus bas. A 22 francs l'hectolitre, les droits à la charge des blés exotiques n'étaient pas moindres de 9 francs, ce qui constituait une véritable prohibition. Or, si l'on réfléchit que l'insuffisance de la production annuelle en Angleterre varie entre 20 et 30 millions d'hectolitres, on jugera de l'importance de la dîme que MM. les landlords prélevaient sur l'estomac de leurs compatriotes pauvres et affamés.

Mais ce n'est pas tout. A l'élévation des prix s'ajoutait l'inconvénient d'une variabilité qui donnait beau jeu à l'agiotage. Le commerce anglais, qui n'est pas des moins avisés, avait fondé sur l'énormité de la taxe une spéculation lucrative. Voici ce qui se passait. On achetait du blé sur tous les marchés de l'Europe, et on l'entassait en entrepôt dans les docks, en se gardant bien de le livrer à la consommation, de peur de provoquer une baisse qui eût amené, en sens inverse, une élévation de droits correspondants. Pour arriver à profiter des petits droits et même à n'en pas payer du tout, il ne s'agissait donc que de suspendre les entrées pendant trois ou quatre mois. Le blé se raréfiait sur les marchés. Le peuple jeûnait à côté d'entrepôts regorgeant de subsistances, les prix haussaient jusqu'à 30 et 32 francs l'hectolitre. C'était le moment guetté et prévu par la spéculation. Tout à coup, et parfois en quelques jours, le commerce anglais ouvrait toutes ses vannes, et précipitait sur le marché 4 à 5 millions d'hectolitres de céréales qui avaient obtenu le bénéfice de la franchise, et le tour était fait. Sur quoi nouvelle baisse, suivie d'une nouvelle hausse. Les vannes se refermaient pendant trois ou quatre mois. A l'abondance momentanée succédait brusquement une disette plus longue. Le fisc était frustré par ce jeu de bascule. Mais les landlords n'y perdaient rien, et, quant aux consommateurs, ils ne pouvaient échapper à la cherté, puisque le commerce d'importation poussait nécessairement à la hausse en vue d'échapper à la taxe mobile. En résumé, les *corn-laws* étaient un pacte de famine conclu chez un peuple philanthrope entre l'aristocratie territoriale et le grand commerce, et c'est la complicité coupable des *merchants* de Londres qui les a maintenues si longtemps.

La famine! Mais, trois fois en vingt-cinq ans, l'une des contrées les plus productives du globe et la population la plus laborieuse, à coup sûr, ont failli en subir les horreurs. 1817, 1832, 1842 resteront pour l'Angleterre des dates néfastes. Le mal engendre le mal. La cherté des vivres est toujours grosse d'une crise industrielle. De tous les éléments du prix des choses, le salaire étant le plus compressible, il se produit dans les crises un phénomène fatal : l'atelier se ferme ou le salaire tombe au-dessous du nécessaire, surtout quand les vivres sont hors de prix.

Contre le fléau, une première croisade avait été organisée en 1832. Après trois années d'agitation, elle échoua. Reprise dix ans après, la croisade trouva dans Richard Cobden un habile et fervent apôtre. Quatre années durant, la ligue de l'abolition des *corn-laws* frappa à coups redoublés à la porte du Parlement, jusqu'à ce qu'un ministre plus clairvoyant que ses collègues se décidât à lui ouvrir. Il était temps; le vaisseau allait sombrer, l'équipage en révolte menaçait de jeter ses chefs à la mer, et ceux-ci ne se sauvèrent qu'en jetant par-dessus bord un de leurs intolérables priviléges : sacrifice qui n'eut rien d'héroïque, puisqu'il était commandé par une impérieuse nécessité. Robert Peel n'eut que le mérite de le comprendre. La flatterie a quelque temps attribué à ce ministre l'honneur d'avoir aboli les *corn-laws* et inauguré l'ère du *libre échange*; mais l'histoire, impartiale, a déjà restitué cet honneur au grand citoyen qui avait vaincu les hésitations du premier ministre, et le nom de Cobden est immortel.

Si nous avons donné, et pour les maudire, un souvenir aux *corn-laws*, c'est qu'il est impossible de parler du *libre échange* sans penser à la denrée de premier ordre, à celle qui fait la base de la subsistance des peuples. Nous aussi, en France, nous avons eu nos *corn-laws*, et les annales du XVIIIe siècle en contiennent la lamentable histoire. Mais comme s'il était écrit que le bien ne peut naître que de l'excès du mal, c'est précisément à l'époque où le mal fut à son comble que l'on pensa enfin à scruter le mécanisme social, à en dévoiler les vices, et à pousser le cri de réforme qui aboutit à une révolution. Alors naquit l'école économiste française, qu'illustrèrent les noms de Quesnay, de Dupont de Nemours, de Turgot, de Necker, etc. Le *libre échange* est contenu tout entier dans ses doctrines, que résume la fameuse devise : *Laissez faire, laissez passer*. Et les faits ne tardèrent pas à répondre aux doctrines. En 1764, parut le fameux édit qui permettait l'exportation des grains. Nous n'avons point à examiner s'il n'y avait pas quelque imprudence alors à laisser sortir de France des subsistances qui pouvaient venir à manquer du jour au lendemain, puisque, en ouvrant à l'étranger nos greniers, on ne s'assurait même pas de la réciprocité. Dans ce court aperçu, nous devons nous borner à enregistrer le premier acte de la liberté commerciale. Dix ans après, l'économie politique, installée au pouvoir sous la figure de Turgot, ordonnait la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Les troubles qui s'ensuivirent appartiennent à l'histoire du temps. Mais un grand pas était fait dans la voie des réformes économiques, et la législation de Turgot régit la France presque sans interruption jusqu'en 1821.

Si la marche du progrès était continue, s'il ne procédait par actions et réactions, le *libre échange* tout entier eût pénétré peu à peu par la brèche qu'avait ouverte Turgot. Mais dans un pays de gouvernement à outrance, les mesures économiques s'imprègnent de l'esprit des classes dominantes. Or, en 1821, le pouvoir était aux mains des grandes fortunes territoriales, et, dans le but à peine dissimulé d'augmenter le revenu de leurs terres, nos landlords voulurent avoir, comme ceux d'outre-Manche, leur échelle mobile. L'importation des grains fut soumise à une savante réglementation. La France était divisée en quatre zones, depuis celle où le blé est ordinairement le plus cher jusqu'à celle où il se maintient au plus bas prix. Les principaux marchés furent choisis pour régulateurs, et, selon la variation des prix publiés de mois en mois, les droits variaient de façon à provoquer l'importation quand le blé renchérissait et à produire pour l'exportation l'effet contraire. Le maximum des droits d'entrée était fixé à 6 francs l'hectolitre, et, pour qu'il y eût lieu à maximum, il suffisait que le prix du blé fût tombé de 24 francs à 23 francs. L'effet le plus certain de l'échelle mobile fut, en France comme en Angleterre, d'augmenter la rente de la propriété territoriale. Quant à ses bienfaits, depuis 1821 jusqu'en 1861, où elle fut supprimée après une longue enquête, nous en sommes encore à les chercher. Nous n'affirmerons pas cependant que l'on ne reviendra pas à ce régime, tant la politique d'expédients, la politique variable et sans principes nous inspire peu de sécurité.

Mais si inconséquents que nous soyons, il est des principes d'une telle puissance, que, lorsqu'ils ont pénétré comme un coin dans la bûche, ils finissent par la fendre tout entière. Appliqué à l'agriculture par la loi du 15 juin 1861 (l'importation des grains, comme l'exportation, n'est plus soumise qu'à un droit fiscal de 50 centimes par quintal métrique), le *libre échange* devait envahir l'industrie tout entière. Toutes les prohibitions ont été supprimées. Les droits sur une foule d'articles ont été abaissés. L'industrie en a éprouvé quelques secousses. Ses plaintes ont retenti dans les chambres de commerce de Rouen, de Lille, de Mulhouse, de Reims, et jusque dans nos assemblées législatives, où elles se reproduisent périodiquement à chaque session. Mais il y a été répondu par les applaudissements de Paris, de Lyon et de Bordeaux, tant il est difficile de satisfaire tout le monde à la fois! Une expérience de huit années n'est pas suffisante pour motiver un jugement définitif. Nous n'avons d'ailleurs à traiter ici qu'une question de principe, et nous renvoyons au mot DOUANE pour l'application.

Sous le gouvernement de Juillet, qui n'était autre que le régime des intérêts coalisés, le système restrictif dominait exclusivement dans les Chambres, et surtout dans le conseil général des manufactures. Contre ce système il s'organisa une ligue où entrèrent les économistes les plus distingués, et, pour exposer les principes du *libre échange*, nous ne saurions mieux faire que d'extraire quelques lignes du manifeste dû à la plume de Frédéric Bastiat :

« L'*échange* est un droit naturel comme la *propriété*. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet qu'il préfère. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

» C'est encore violer les conditions de l'ordre; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée en cela par la loi et la force publique, cherche son succès dans l'oppression de toutes les autres?

» C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestée par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si inégalement répartis entre les hommes que pour les unir dans les liens d'une universelle fraternité.

» C'est contrarier le développement de la prospérité publique, puisque celui qui n'est pas libre d'échanger ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

» Enfin, c'est compromettre la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendent les guerres impossibles à force de les rendre onéreuses.

» L'association ne conteste pas à la société le droit d'établir sur les marchandises qui passent la frontière des taxes destinées aux dépenses communes, pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du Trésor.

» En résumé, elle embrasse la cause de l'éternelle justice, de la paix, de l'union, de la libre communication, de la fraternité entre tous les hommes, la cause de l'intérêt général, qui se confond partout et sous tous les aspects avec celle du public consommateur. »

Pour quiconque ne reconnaît que le droit individuel et dénie à la société toute intervention dans le règlement des affaires communes, ces principes sont d'une vérité incontestable. Mais renferment-ils la vérité absolue? Le caractère de la vérité est d'être immuable, invariable, indépendamment du temps et de l'espace. Or, les principes du *libre échange*, présentés dans les mêmes termes sous Louis XIV, n'auraient été qu'une évidente absurdité. S'ils ont triomphé de nos jours, c'est parce que le monopole n'a plus de raison d'être, parce que la facilité croissante des communications internationales tend à équilibrer partout les conditions du travail et de la production, parce que, enfin, la politique générale s'engage dans les voies de la justice et de la liberté. Mais le droit social reste entier. Et si des circonstances impérieuses, telles qu'une guerre longue et implacable, démontraient la nécessité de modifier notre régime économique, les droits particuliers, si sacrés qu'ils soient, devraient de nouveau s'incliner sous la grande loi du salut public.

Hypothèse gratuite, et que nous n'émettons qu'à titre de réserve contre un individualisme exagéré! Le temps des blocus continentaux est passé. On ne verra plus, Dieu merci, un conquérant absurde affamer le continent pour essayer de ruiner l'Angleterre. Pour réaliser des projets chimériques, les flammes ne dévoreront plus dans nos ports des marchandises par millions, fruits sacrés du travail de l'homme, et la conscience publique ne souffrira plus de tels sacriléges. Nous entendons souvent encore de bons esprits, un peu surannés, nous répéter qu'un peuple ne doit pas se mettre à la merci des autres pour les objets de première nécessité, tels que le fer et le pain. Qu'on se rassure. L'exigence et l'énergie des intérêts privés l'emporteront toujours sur le mauvais vouloir des gouvernements. Pour quelques centimes de différence par kilogramme, les maîtres de forges anglais nous livreront toujours leur fer, même en temps de guerre, et dans une bataille navale ce serait leur propre charbon qui chaufferait la chaudière de nos navires. Quant au pain, la production moyenne de la France suffira à sa consommation, et il se trouvera toujours sur le globe assez de contrées pour nous fournir, le cas échéant, les suppléments nécessaires.

Dans la campagne du *libre échange*, les protectionnistes se sont mal défendus. Ils s'étaient organisés en comité, sous la présidence d'un député maître de forges, M. Mimerel, et ce choix seul était une faute, car les cris des intérêts privés perçaient trop dans ce concert de voix discordantes. Tous leurs arguments roulaient sur la nécessité de protéger le travail national. On leur a répondu victorieusement, par des chiffres, que le véritable travail national était bien de force à se protéger tout seul, et que toute industrie qui n'était pas viable devait disparaître comme ne répondant à aucun besoin public. Si, par exemple, il venait à quelque fou l'idée de produire à Paris des oranges en serre chaude, faudrait-il donc prohiber les oranges de Valence et de Portugal pour protéger une industrie ridicule? Il n'y a de national que le travail conforme aux climats et aux aptitudes particulières d'un peuple. Que dans l'abolition des priviléges, des monopoles et des prohibitions l'on procède avec ménagement et mesure; qu'on laisse au travail déplacé le temps de choisir une meilleure destination, rien de mieux; mais le principe reste intact, et le *libre échange* sera, dans un avenir prochain, la loi économique générale de tous les peuples civilisés.

Libre arbitre (TRAITÉ DU), par Bossuet. La question du libre arbitre ne pouvait être résolue par Bossuet que d'une manière affirmative. La liberté de l'homme est prouvée, selon lui : 1o par l'évidence du sentiment et de l'expérience : je suis libre de mouvoir mon bras à droite, à gauche, selon mon bon plaisir; Socrate était libre de quitter sa prison pour éviter la sentence qui pesait sur lui; 2o par l'évidence du raisonnement : la moralité existe; sans contredit, il y a des actions bonnes et des actions mauvaises; or, sans liberté, pas de moralité; donc la liberté existe; 3o par l'évidence de la révélation, c'est-à-dire parce que Dieu nous l'a clairement révélée par son Ecriture.

Mais la question contre laquelle viennent échouer tous les théologiens est celle-ci : Comment concilier la liberté humaine avec la prescience divine? Si nous sommes libres, nos actions ne peuvent être prévues; si Dieu prévoit nos actions, nous ne sommes plus libres. Bossuet n'a pas évité cette difficile question; mais nous sommes contraints de déclarer qu'il ne l'a pas résolue.

« Quelques-uns croient, dit-il, que pour accorder notre liberté avec les décrets éternels de la Providence il n'y a point d'autre expédient que de mettre dans le volontaire l'essence de la liberté; et ensuite de soutenir que, les décrets de Dieu ne nous ôtant pas le vouloir, ils ne nous ôtent pas aussi la liberté, qui consiste dans le vouloir même... Mais en tout état Dieu doit régler tous les évenements particuliers, parce qu'en tout état il est tout-puissant et tout sage. D'autres croient sauver tout ensemble et la liberté de l'homme et la certitude des décrets de Dieu, par le moyen d'une science moyenne ou conditionnée qu'ils lui attribuent. Dieu, disent-ils, sachant ce qui arrivera, donne ses inspirations en un temps plutôt qu'en un autre; il peut, par ce moyen, et savoir et déterminer les évenements sans blesser la liberté humaine. Une autre opinion pose pour principe que notre volonté est libre; mais qu'il ne s'ensuit pas que, pour être libre, elle soit invincible à la raison, ni incapable d'être gagnée par les attraits divins. »

A ces trois systèmes, qu'il rejette également, Bossuet en substitue un autre qu'il emprunte à saint Thomas : c'est le système de la prémotion et de la prédétermination physiques. Toutes choses dépendent de Dieu; il ordonne premièrement et tout vient après; et les créatures libres ne sont pas exceptées de cette loi, le *libre* n'étant pas en elles une exception de la commune dependance, mais une differente manière d'être rapportée à Dieu. Leur liberté est créée, et elles dépendent de Dieu, même comme libres; d'où il s'ensuit qu'elles en dépendent en même temps dans l'exercice de leur liberté. Et il ne suffit pas de dire que l'exercice de la liberte dépend de Dieu parce qu'il est en son pouvoir de nous l'ôter; car ce n'est pas ainsi que nous entendons que Dieu est maître des choses, et nous concevons mal sa souveraineté absolue si nous ne disons qu'il est le maître de les empêcher d'être et de les faire être; et c'est parce qu'il peut les faire être, qu'il peut aussi les empêcher d'être. Il peut donc également et empêcher d'être, et faire être, l'exercice de la liberté, et il n'a pour cela qu'à le vouloir. Pour Dieu, faire, c'est vouloir qu'une chose soit; après quoi il n'y a rien à craindre pour nous dans l'action toute-puissante de Dieu, puisque son décret, qui fait tout, enfermant notre liberté et son exercice, si, par l'événement, il la détruisait, il ne serait pas moins contraire à lui-même qu'à elle.

N'en déplaise au grand nom de Bossuet, toute cette discussion n'est qu'une véritable logomachie. Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, deux termes inconciliables sont en présence : la liberté d'une part, et la prescience divine de l'autre. Il ne peut se faire qu'une action voulue par Dieu soit accomplie librement par l'homme, ce qui ne saurait être si l'homme n'a la faculté de déjouer les desseins de Dieu. Cette évidente contradiction ne peut être sauvée que si l'on se fait de la nature de Dieu une idée que Bossuet et les théologiens ne peuvent accepter. Toute philosophie est impossible à quiconque y fait entrer des éléments étrangers à la raison.

Libre philosophie, par M. Ernest Bersot (Paris, 1868). M. Ernest Bersot, en écrivant ce livre, avait formé un grand projet : ramener à la croyance en Dieu la jeunesse, qu'il accuse d'être athée et matérialiste. Mais pour prouver Dieu il est essentiel de commencer par le définir, ce dont l'auteur paraît se soucier bien peu. Aussi ne s'embarrasse-t-il pas de donner de l'existence de Dieu une démonstration qui lui paraît difficile, sinon impossible. Vouloir démontrer Dieu, c'est pour lui tomber dans une dangereuse erreur, celle qui consiste à tenter de prouver l'évidence, ce qui suppose le doute philosophique de l'évidence. Autant, du reste, il est sévère pour ceux qui rejettent le nom de Dieu, autant il est indulgent pour ceux qui l'acceptent, quelle que soit l'idée qu'ils cachent sous ce nom mystérieux. Déclarer qu'on croit en Dieu, c'est y croire réellement, selon M. Bersot. Cela lui suffit. Même facilité au point de vue de l'origine des êtres : création, émanation sont deux idées qui ont l'une et l'autre leurs probabilités, leur grandeur, leurs illustres partisans. M. Bersot ne se croit pas appelé à se prononcer sur de si difficiles questions, et juge également acceptables toutes les solutions qui réservent l'existence de Dieu. Nous nous demandons cependant si la croyance en Dieu, comme l'entend M. Bersot, n'est réellement pas trop platonique, et si, sur un Dieu aussi indéterminé, sur une théorie aussi flottante, il est possible de fonder une ontologie, une morale, une philosophie. La foi sauve, dit l'Eglise. M. Bersot réduit cette foi efficace à un seul article, article si large, si élastique, qu'il demande, pour assurer le salut de la jeunesse et celui de la société, non pas la foi à l'être absolu, non pas la foi à l'être infini, non pas la foi à la substance éternelle, mais la foi à un mot : Dieu ! Nous ne pouvons reconnaître aucune importance à une profession de foi si nuageuse. Elle ressemble à l'acte de contrition *in extremis* dont l'Eglise se contente, faute de mieux, pour le salut des fidèles.

Libres études, par Athanase Coquerel fils (Paris, 1868, in-8°). M. Coquerel a réuni dans ce volume des études publiées en divers recueils périodiques. Ces études, variées par les sujets qui y sont abordés, se rattachent à une même pensée générale. L'auteur s'efforce d'y mettre en lumière le principe de la réformation du XVIe siècle et les développements ou les applications qu'il a dû recevoir sous l'impulsion générale du progrès dans les différentes sphères de l'activité humaine. Il y fait preuve d'une grande largeur de vue. Son attachement à l'Evangile et sa vénération pour la personne de Jésus ne l'empêchent pas de reconnaître, « soit chez les scribes juifs, soit chez les philosophes grecs ou autres, telle ou telle pensée que Jésus lui-même a émise. » Il regarde la distinction entre une histoire *sacrée* et une histoire *profane* comme « dangereuse et inexacte : » inexacte, parce que Dieu est partout dans l'histoire; dangereuse, parce qu'elle est propre à inculquer des notions morales erronées aux jeunes intelligences en leur donnant de Dieu une idée mesquine, étroite et sectaire. Il se prononce à diverses reprises contre l'orthodoxie des diverses Eglises chrétiennes, en affirmant le plus rigoureux monothéisme. Il voit, dans la persistance que ces Eglises mettent à altérer cette doctrine fondamentale, la raison de la mission providentielle d'Israël. « Le monde, même chrétien, dit-il, a encore intérêt à entendre chaque israélite affirmer, en mourant, cette suprême vérité, sans cesse méconnue : *L'Eternel est un*. Si les chrétiens étaient sérieusement monothéistes, le judaïsme n'aurait plus de sens que dans le passé. »

Libres opinions morales et historiques, par M. E. Montégut. V. ESSAI SUR L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Libre conscience (LA), revue littéraire et philosophique, organe du congrès du théisme scientifique. Le premier numéro de ce recueil mensuel parut le 15 avril 1865, sous le titre d'*Alliance religieuse universelle*, et devint l'organe de la société philosophique l'*Alliance religieuse*, fondée pour propager la liberté religieuse, le respect des consciences, et apporter la paix dans le monde, en amenant les hommes au respect et à la pratique des lois providentielles de justice et d'amour. Peu après, le titre fut changé et remplacé par celui de la *Libre conscience*. Sa publication, interrompue par suite des événements de 1870-1871, a repris à partir de janvier 1873. Les doctrines que cette revue s'attache à propager sont : l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme et son immortalité, fondée sur la perfectibilité de notre nature et la nécessité inéluctable de la justice selon la conscience; la liberté et la responsabilité de la personne humaine ; l'harmonie future du monde moral ; la solidarité. Elle repousse le surnaturel, « les formes épuisées des anciennes religions ; » mais elle affirme que le principe religieux est essentiel au développement individuel et social, « qu'il est un fait permanent de notre nature, et que, s'il subit des transformations, il ne saurait périr. » Comme on le voit, la *Libre conscience* est l'organe des idées théistes de la religion naturelle progressive et se rattache au mouvement philosophico-religieux qui s'est produit à la fin du dernier siècle sous le nom de théophilanthropie. Cette revue, dont les doctrines ont été attaquées avec autant d'énergie que de mauvaise foi par les feuilles cléricales, l'*Univers*, l'*Union*, etc., qui l'ont représentée comme un organe de l'athéisme, a pour rédacteur en chef M. Henri Carle, écrivain des plus distingués, et compte parmi ses principaux rédacteurs MM. Henri Martin, Jules Levallois, Eug. Despois, Honoré Chavée, Léon Richer, Durandeau, Eug. Nus, Eug. Noël, Godin-Lemaire, Ed. de Pompéry, Sauva, etc. C'est la rédaction de la *Libre conscience* qui a pris, en 1870, l'initiative du congrès philosophique international de Paris.

LIBREMENT adv. (li-bre-man — rad. *libre*). Avec liberté, sans qu'il y ait contrainte : *Délégués* LIBREMENT *élus. On ne fait rien de bien que ce qu'on fait* LIBREMENT. (Montesq.) *L'homme fait partie d'un tout à l'harmonie duquel il doit concourir* LIBREMENT. (Lamenn.) *L'homme étant libre par sa nature, la destination de l'homme est d'agir* LIBREMENT. (Damiron.) *Quand deux peuples font* LIBREMENT *l'échange de leurs productions, ils s'enrichissent tous les deux.* (Michel Chevalier.)

— Sans obstacle : *La pensée ne se développe* LIBREMENT *qu'au grand jour.* (Guizot.)

— Avec franchise : *Parlez* LIBREMENT. ‖ Sans gêne, sans réserve timide : *Usez-en plus* LIBREMENT *avec nous.*

— En libre penseur : *Il est impossible qu'un homme de lettres qui a pensé* LIBREMENT, *et qui passe pour être heureux, ne soit pas persécuté en France.* (Volt.)

— D'une manière contraire à la décence : *Il ne convient pas de parler si* LIBREMENT *devant les femmes et les enfants.*

LIBREMONT, nom de la ville de REMIREMONT, sous la première République française.

LIBRE-SUR-SAÔNE, nom de VILLEFRANCHE (Rhône), sous la première République française.

LIBRETTISTE s. m. (li-brè-ti-ste — rad. *libretto*). Celui qui a composé un libretto : *Le* LIBRETTISTE *partage les droits d'auteur avec le compositeur.*

LIBRETTO s. m. (li-brèt-to — mot ital., dimin. de *libro*, livre). Paroles d'un opéra : *Un* LIBRETTO *sans récitatifs est une énigme dont le spectateur est obligé de chercher le mot pendant toute la durée de la représentation.* (G. Héquet.) ‖ Brochure qui donne l'explication d'une pantomime ou d'un ballet. ‖ Pl. LIBRETTI. Quelques-uns disent LIBRETTOS, mais la forme italienne paraît prévaloir définitivement aujourd'hui.

— **Encycl.** Les Italiens appellent *libretto*, les Français donnent le nom de *livret*, qui est le synonyme exact de ce dernier mot, à tout ouvrage dramatique : opéra, opéra-comique, opérette, saynète, etc., destiné à être mis en musique. On dit encore parfois un poëme d'opéra, un poëme d'opéra-comique; mais le mot *livret* est aujourd'hui bien plus usité dans ce sens, et l'emploi en est devenu à peu près général.

Les gens désintéressés semblent s'accorder pour croire que le plus ou moins de valeur d'un *livret* est absolument indifférent à la marche et à la réussite d'une œuvre dramatique musicale. Il n'en est point tout à fait ainsi, on doit l'avouer, et les gens sincères sont bien obligés d'avouer que, en France du moins, la coupe et la forme de l'œuvre littéraire influent singulièrement sur la destinée de l'œuvre musicale, en ce qui concerne l'accueil qui lui est fait par le public, sans parler de l'influence que le travail du poëte peut exercer sur l'imagination du compositeur. On a vu souvent, sur la scène lyrique française, des œuvres musicales très-remarquables périr misérablement, tuées par la nullité d'un mauvais *livret;* nous pouvons citer, entre cent autres : les *Deux Nuits*, de Boieldieu; *Psyché*, de M. Ambroise Thomas ; les *Saisons*, de M. Victor Massé ; *Manon Lescaut*, d'Auber; la *Nuit de Noël*, de M. Reber; le *Premier venu*, d'Hérold ; *Valentine de Milan*, de Méhul ; la *Chasse du jeune Henri*, du même ; le *Juif errant*, d'Halévy, etc., etc. D'autre part, on n'a pas moins d'exemples d'un bon *livret* faisant la fortune d'une partition médiocre, et enlevant à lui seul le succès; par exemple le *Capitaine Henriot*, de M. Gevaert; le *Voyage en Chine*, de M. Bazin ; le *Voyage autour de ma chambre*, de M. Grisar.

Du reste, la structure d'un *livret* change avec les goûts, les habitudes littéraires d'une nation. Jadis, chez nous, l'opéra ne choisissait ses sujets que dans les temps dits héroïques ou mythologiques; voyez les ouvrages de Quinault et Lulli : *Cadmus et Hermione*, *Alceste*, *Thésée*, *Atys*, *Isis*, *Psyché*, *Bellérophon*, *Proserpine*, *Persée*, *Phaéton*, *Acis et Galathée*, *Ariane*. Aujourd'hui, on serait presque sûr d'une chute en agissant ainsi. Mais en dehors même du sujet adopté, la forme change incessamment. « Les poëmes d'opéra, dit Castil-Blaze, ne furent d'abord que des canevas irréguliers, des scènes décousues et qui ne formaient pas une action. Perrin et Gilbert, imitateurs des pièces italiennes, ne manquèrent pas d'en reproduire les ridicules. Leur style, d'une faiblesse extrême, était encore dégradé par un mélange monstrueux de tragique et de comique, de sentences ampoulées et de grossières équivoques. Quinault, dans ses débuts, ne fut point exempt de ces défauts; mais il s'ouvrit ensuite une nouvelle route, et bannit de la scène lyrique les bouffonneries et les jeux de mots : il s'éleva beaucoup au-dessus des Italiens. Ses sujets, mieux choisis et mieux ordonnés, sont pleins d'images simples et naïves; et l'élégante harmonie de ses vers s'accordait parfaitement avec les ressources de l'art musical. Ses opéras ont tous une marche suivie; l'action languit souvent, mais il y en a une ; les défauts qu'on leur reproche n'existeraient peut-être pas, si le compositeur n'avait forcé le poëte à les y introduire. »

Après Quinault, les librettistes ordinaires de l'Opéra furent Lamotte, Danchet, Fuzelier, Lafont, Roy, Lagrange-Chancel, La Bruère, Cahuzac, Marmontel, Poinsinet, tous poëtes plus ou moins médiocres, comprenant plus ou moins bien les exigences du genre, mais dont quelques-uns cependant ne manquaient pas absolument des qualités nécessaires à ce genre tout particulier. Lorsque Gluck vint apporter en France la véritable musique dramatique, dont Campra, et surtout Rameau, avaient, après Lulli, établi les bases solides, il fallut lui trouver des pièces dont l'ordonnance, la coupe, l'intérêt s'accordassent avec l'art tel qu'il l'envisageait, et lui donnassent la facilité de déployer la force expressive, les images et les effets qui lui étaient familiers, et dont jusqu'à lui on n'avait pas eu l'idée. On ne trouva rien de mieux que de retoucher les *livrets* de Quinault, de les accommoder au génie du nouveau musicien, et c'est Marmontel qui fut surtout chargé de cette besogne ingrate et délicate.

Pendant ce temps, l'opéra-comique, dont l'origine était récente, poursuivait son chemin, et il faut dire que les compositeurs qui brillaient en ce genre, Philidor, Duni, Monsigny, Grétry, Dezèdes, étaient servis par des collaborateurs intelligents qui avaient immédiatement compris les qualités nécessaires aux *livrets* qui leur étaient destinés. Un *livret* d'opéra-comique, bien que le dialogue y prenne une place plus ou moins grande, ne saurait être conçu comme une comédie ou comme un vaudeville. L'analyse et la peinture des caractères lui sont interdites, et, d'autre part, l'intrigue, qui ne saurait être compliquée, vu l'espace nécessaire à la musique, doit être ramenée à son élément le plus simple. C'est là ce que les librettistes actuels ne comprennent pas toujours, et c'est ce qui pourtant est prouvé par l'emploi qu'on a voulu faire dans l'opéra-comique de comédies charmantes, mais qui ne convenaient nullement au genre, et qui, par conséquent, n'ont pu s'accoupler avec succès à la musique. L'exemple le plus récent qu'on en trouve est celui de la fameuse comédie de Dumaniant, *Guerre ouverte*, que M. Sardou, il y a quelques années, a voulu transformer en opéra-comique pour M. de Vaucorbeil : l'ouvrage, baptisé à nouveau et intitulé *Bataille d'amour*, n'obtint aucun succès parce que la pièce y tenait trop de place et ne laissait pas à la musique ses coudées franches.

Dans les premiers temps de l'opéra-comique, les bons librettistes ne furent pas rares, comme nous venons de le dire, et il suffira, pour le prouver, de citer Anseaume, Sedaine, Favart, Marmontel, qui ont laissé en ce genre de véritables petits chefs-d'œuvre dont la réputation n'est pas éteinte : *Blaise le Savetier*, *On ne s'avise jamais de tout*, *Rose et Colas*, la *Fée Urgèle*, les *Moissonneurs*, *Lucile*, le *Déserteur*, le *Tableau parlant*, la *Belle Arsène*, *Félix*. Vinrent ensuite Monvel, qui s'attacha surtout à la fortune de Dezèdes; La Chabeaussière, qui travailla presque exclusivement avec Dalayrac; Desfontaines et plusieurs autres. Monvel donna à son collaborateur quelques *livrets* vraiment exquis : *Julie*, les *Trois Fermiers*, *Blaise et Babet*, l'*Erreur d'un moment*, *Alexis et Justine;* La Chabeaussière écrivit le *Corsaire*, *Azémia*, l'*Eclipse totale*, etc.; Desfontaines, le *Droit du seigneur*, *Vert-Vert*, la *Dot;* Desforges, l'*Amitié au village* et ce pastel adorable qui a nom : l'*Epreuve villageoise*. Plusieurs autres suivirent leurs traces, parmi lesquels on remarque surtout Laujan (*Matroco*, l'*Amoureux de quinze ans*)*;* D'Hèle (le *Jugement de Midas*, *Gilles ravisseur*, l'*Amant jaloux*)*;* Marsollier (*Nina* ou la *Folle par amour*, les *Deux petits Savoyards*, *Adolphe et Clara*, *Adèle et Dorsan*, *Alexis* ou l'*Erreur d'un bon père*, l'*Irato*)*;* Hoffmann (*Euphrasie*, les *Rendez-vous bourgeois*, *Stratonice*, *Médée*, *Ariodant*); puis Fiévée, Favières, Forgeot, Patrat, Dejaure, Joigny, Demoustier, Ségur, Saint-Just (dont le vrai nom était Godard d'Aucourt), Dupaty, Pujoulx, Desfaucherets, Sewrin, Guilbert de Pixérécourt, Alexandre Duval, Picard, Etienne, Longchamps, Vial, etc.

Ici, nous arrivons presque à l'époque contemporaine, et quand nous aurons relevé cette particularité que le comte de Provence, depuis Louis XVIII, fut l'auteur de deux *livrets* de grand opéra mis en musique par Grétry : la *Caravane du Caire* et *Panurge dans l'île des Lanternes*, quand nous aurons constaté que Jouy, Ancelot et Soumet fournirent aussi à notre première scène lyrique quelques *livrets*, parmi lesquels il faut citer *Fernand Cortez*, les *Bayadères*, les *Abencérages*, *Aladin*, le *Siége de Corinthe* et *Guillaume Tell* (poëme qui doit, sous tous les rapports, s'estimer bienheureux de s'être associé à l'admirable musique de Rossini), nous arriverons enfin à Scribe, qui pendant plus de trente ans a été le fournisseur patenté de nos deux théâtres lyriques, et qui, non point par sa valeur littéraire, mais par son habileté pratique et son intelligence de la scène, a mérité en grande partie les succès qu'il a remportés sous ce rapport. Il est certain, en ce qui concerne l'opéra, que la *Muette de Portici*, *Robert le Diable*, les *Huguenots*, la *Juive*, sont d'excellents *livrets* et tels qu'on en fait peu; les sujets en sont largement traités, l'intervention du spectacle et de la mise en scène y est grandiose et bien amenée, les situations en sont émouvantes, et s'il est juste de dire que les vers en sont souvent ridicules, il faut constater aussi que la plupart du temps la faute en doit être imputée aux compositeurs, qui prescrivaient au poëte une coupe quelconque et l'obligeaient à des changements incessants. Dans le domaine de l'opéra-comique, où la fécondité de Scribe était étonnante, chacun se rappelle le *Concert à la cour*, le *Maçon*, la *Dame blanche*, *Fiorella*, la *Fiancée*, *Fra-Diavolo*, *Lestocq*, le *Cheval de bronze*, *Actéon*, l'*Ambassadrice*, le *Domino noir*, les *Diamants de la couronne*, la *Part du diable*, la *Sirène*, *Haydée*, la *Fée aux roses*, l'*Etoile du Nord*, *Marco Spada*, etc., etc. Assurément, toutes ces pièces ne sont point parfaites; le caractère en est bourgeois, les détails de l'intrigue en sont souvent forcés, et le dialogue, vulgaire, contient des incorrections choquantes, des naïvetés qui parfois aujourd'hui font sourire ; mais elles sont admirablement coupées pour la musique, les situations y sont habilement ménagées, et l'intérêt soutenu.

Il ne faut pas cependant que l'influence exercée si longtemps par Scribe à l'Opéra-Comique nous fasse oublier quelques hommes d'un vrai talent, d'un talent souvent beaucoup plus littéraire que le sien, et qui ont donné à ce théâtre d'excellents *livrets*. Le premier en date est Planard, le collaborateur préféré d'Hérold, à qui l'on doit *Emma*, *Marie*, *Emmeline*, le *Mannequin de Bergame*, la *Prison d'Edimbourg*, le *Marchand forain*, l'*Eclair*, la *Double échelle*, etc. Après lui viennent MM. de Leuven et de Saint-Georges, qui ont rarement travaillé seuls, et qui ont collaboré le plus souvent, soit ensemble, soit avec Scribe; on connaît surtout d'eux : *Ludovic*, la *Marquise*, le *Luthier de Vienne*, le *Postillon de Longjumeau*, le *Brasseur de Preston*, *Lady Melvil*, la *Fille du régiment*, les *Mousquetaires de la reine*, le *Val d'Andorre*, le *Carillonneur de Bruges*, les *Amours du diable*, la *Promise*, *Jaguarita l'Indienne*, la *Fanchonnette*, le *Songe d'une nuit d'été*, etc. Il faut citer aussi M. Thomas Sauvage, qui a donné un certain nombre de charmants *livrets* : le *Caïd*, l'*Eau merveilleuse*, le *Toréador*, les *Porcherons*, le *Père Gaillard*. Enfin, depuis quelques années, deux écrivains qu'on peut appeler les *frères siamois* du *livret*, MM. Jules Barbier et Michel Carré, ont entrepris de monopoliser, à l'instar de ce que fit Scribe jadis, nos trois grands théâtres lyriques. Quoique leurs chutes soient plus nombreuses que leurs succès, et que bien souvent ils aient fait sombrer par leur maladresse ou leur inhabileté des partitions d'une valeur et d'un mérite incontestables, ces messieurs continuent tranquillement leur petit commerce et associent tour à tour leur fortune à celle de tous nos compositeurs. Il serait difficile de reproduire les titres de leurs innombrables productions, et nous nous contenterons de citer les suivantes : *Galatée*, les *Noces de Jeannette*, les *Sabots de la marquise*, les *Saisons*, *Valentine d'Aubigny*, *Psyché*, les *Nuits d'Espagne*, *Faust*, le *Pardon de Ploërmel*, *Gil Blas*, la *Reine de Saba*, *Philémon et Baucis*, la *Statue*, la *Nuit aux gondoles*, la *Fille d'Egypte*, *Mireille*, le *Mariage de don Lope*, le *Roi Candaule*, *Fior d'Aliza*, la *Colombe*, *Mignon*, *Roméo et Juliette*, *Hamlet*, etc., etc. On voit que ce n'est pas, du moins, la fécondité qui manque à ces messieurs.

En résumé, ce n'est pas par les qualités littéraires que doit briller un bon *livret*. Si ces qualités s'y rencontrent, tant mieux; mais le principal, pour le compositeur, c'est de trouver dans le travail de son collaborateur, outre un sujet heureux, une action traitée largement et à grands traits, des situations dramatiques nettement accusées, des tableaux variés, un certain lyrisme s'il s'agit d'un ouvrage d'un ordre élevé, des oppositions franches et du comique s'il s'agit d'un ouvrage de demi-caractère, enfin des vers faciles, coulants, des rhythmes variés et s'adaptant bien à la situation. C'est donc l'intelligence scénique, l'habileté pratique et la franchise de la mise en œuvre qui sont nécessaires chez l'écrivain qui veut faire un bon *livret*. Les vers peuvent être négligés, la fable peut à la rigueur être absurde; pourvu que ces vers soient bien coupés, que cette fable soit bien traitée, le public et le compositeur lui-même se montreront satisfaits. L'exemple de Scribe suffirait à nous le prouver.

LIBREVILLE, nom de CHARLEVILLE sous la première République française.

LIBRI (Francesco DAI), dit **Libri l'Ancien**, peintre de l'école vénitienne, natif de Vérone, qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. On ignore son véritable nom, car on suppose que son appellation de Libri lui a été donnée à cause de son habileté à peindre des miniatures dans les livres d'église.

LIBRI (Girolamo DAI), peintre italien, fils du précédent, né à Vérone en 1472, mort à Venise en 1555. Elève de son père et de D. Marone, il commença à se faire connaître en peignant des miniatures sur des manuscrits, en collaboration avec son ami F. Marone. Libri excella dans ce genre. Le charme du coloris, la science de la composition, la pureté du dessin font de ses miniatures des œuvres d'un rare mérite. Girolamo exécuta ensuite des tableaux, pour la plupart perdus aujourd'hui. L'un d'eux, la *Madone* de Saint-Georges-le-Majeur, à Vérone, exécuté en 1526, est un chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse.

LIBRI (Francesco DAI), dit **Libri le Jeune,** fils du précédent, peintre de l'école vénitienne, né à Vérone, et qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il avait commencé sous la direction de son père l'étude de la miniature, et ses progrès dans cet art étaient déjà remarquables, lorsqu'un de ses oncles le détourna de ses travaux et lui confia la direction d'une verrerie qu'il promettait de lui léguer. Frustré par le mariage de son parent, Libri reprit ses pinceaux ; mais il était trop tard, la mort vint presque aussitôt le frapper. Les biographes prétendent qu'il avait entrepris le coloriage d'une mappemonde destinée à François Ier, œuvre qui resta inachevée.

LIBRI-CARRUCCI DELLA SOMMAIA (Guillaume-Brutus-Icilius-Timoléon, comte), mathématicien français et trop fameux bibliophile, membre de l'Académie des sciences de l'Institut de France, et de l'Académie des sciences de Turin, né à Florence le 2 janvier 1803, mort à Londres en 1869. Il était fils du comte Libri-Bagnano, réfugié italien, qui fut condamné, en 1816, par la cour d'assises du Rhône, à dix années de travaux forcés et à la marque, pour crime de faux en effets de commerce, et qui, après s'être échappé et avoir encouru de nouvelles condamnations, fut, de 1825 à 1830, l'agent secret du roi des Pays-Bas en Belgique. Entraîné vers les sciences mathématiques, le jeune Libri s'y fit remarquer de bonne heure ; il obtint une chaire à l'université de Pise, et publia dans les recueils de plusieurs Académies dont il était membre des écrits qui fixèrent sur lui l'attention du monde savant. Dès 1820, il avait alors dix-sept ans, on avait eu de lui un *Mémoire sur la théorie des nombres*, qu'il fit suivre d'un *Mémoire sur divers points d'analyse* (1823, in-4o broch.) ; la *Résolution générale des équations indéterminées du premier degré* (1826) ; *Mémoires de mathématiques et de physique* (1827, in-4o), etc. Compromis dans les agitations politiques de la péninsule italique, il vint se réfugier à Paris en 1830. Dénué de toute ressource, il dut à sa double qualité de savant et de patriote l'amitié et la protection de François Arago. Il demanda et obtint, le 2 janvier 1833, des lettres de naturalisation. Presque aussitôt, et grâce à l'illustre astronome, il fut appelé à faire partie de l'Académie des sciences (section de géométrie) en remplacement de Legendre. A peine installé, il organisait, parmi ses nouveaux collègues, une coalition ayant pour but de tenir en échec l'immense et légitime influence qu'exerçait le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, son protecteur Arago. Bientôt il passa armes et bagages dans le parti doctrinaire ; la chaire d'analyse à la Faculté des sciences de Paris lui fut donnée. Une fois sur la pente des honneurs, l'Italien francisé n'avait plus qu'à se laisser glisser. Décoré de la Légion d'honneur, nommé rédacteur du *Journal des savants*, chargé, par délégation, des fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique, on imagina pour lui cette chose alors toute nouvelle, dont il devait si étrangement abuser, qu'on appelle *missions ;* les *missions* dont on le chargea consistaient à inspecter les bibliothèques de France. La façon dont il les *inspecta* suffit si bien à le rendre fameux, que, depuis, on a oublié en lui le savant, l'académicien pour ne se rappeler que le.... *collectionneur* de livres. Mais, avant d'en arriver à cette période retentissante de la vie de Libri, finissons-en avec les travaux qui avaient fait du protégé d'Arago un homme distingué, une des sommités de la science contemporaine.

Nous trouvons d'abord l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la Renaissance jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle* (1838-1841, 4 vol. in-8o). Le premier volume de cet important ouvrage avait paru en 1825. On remarqua la sagacité et l'érudition déployées dans cette publication ; il y est établi notamment que Galilée fut pendant son procès soumis à la torture par l'inquisition (t. IV, p. 259 et suiv.). Il faut citer ensuite des mémoires disséminés dans les recueils scientifiques ou lus à l'Académie des sciences, tels que : la *Théorie mathématique des températures terrestres* (1833) ; l'*Intégration des équations linéaires aux différences du second ordre et des ordres supérieurs* (1834) ; les *Equations linéaires différentielles à deux variables* (1839) ; l'*Emploi des fonctions discontinues dans l'analyse* (1842). Nous rappellerons aussi : *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon* (1842, in-8o) ; *Lettres sur le clergé et la liberté de l'enseignement* (1844, in-8o). En même temps, il rédigeait et annotait une foule de catalogues de livres publiés sous divers pseudonymes, et publiait un grand nombre d'articles de science et de politique dans le *Journal des savants* (1840-1846), la *Revue des Deux-Mondes* (1832-1848) et le *Journal des Débats.*

Comme nous l'avons vu précédemment, le protégé d'Arago, devenu le protégé de M. Guizot, était chargé des fonctions d'inspecteur général des bibliothèques de France, ce qui, joint à ses autres titres, dignités et fonctions, lui donnait une autorité sans bornes aux yeux des agents chargés de la garde des précieux objets dont il devait faire la revue officielle. Cette autorité, il en usa de telle sorte que des accusations de détournement de livres et de manuscrits rares ne tardèrent pas à être dirigées indirectement contre lui. Les dépôts publics de Paris et de la province ; les bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal, de l'Observatoire et de Richelieu ; celles de Troyes, de Grenoble, d'Albi, de Poitiers, de Carpentras ; les archives de l'Institut de France et de la Faculté de Montpellier, avaient été audacieusement dépouillés de leurs trésors les plus précieux. Une première dénonciation rédigée par un anonyme sous les yeux de M. Delessert, préfet de police, fut adressée, en 1846, au procureur général. Mais, devant la position et la réputation du comte Libri, on hésita. En août 1847, une vente faite par ce dernier, et qui produisit plusieurs centaines de mille francs, comprenait, entre autres choses, un *Théocrite*, édition Aldine de 1495, in-fol., adjugé pour 635 francs, détourné, en 1842, dans la bibliothèque de Carpentras. Avant de les expédier en Angleterre pour y être livrés aux enchères, l'...inspecteur général faisait subir aux objets *collectionnés* ainsi de droite et de gauche d'habiles manipulations. En bon Italien, il aimait et recherchait, quoique naturalisé, les livres et manuscrits de provenance italienne, qu'il honora toujours des attentions les plus délicates. Renvoyés par ses soins dans leur patrie, grattés, rhabillés à la vénitienne, gaufrés à la mode du XVIe siècle, ces chers compatriotes, qui étaient en même temps des compatriotes *chers*, ne lui revenaient qu'après avoir tout à fait repris leur nationalité.

Ce commerce en grand, ce dépouillement de nos richesses bibliographiques aurait pu durer longtemps ainsi, et l'impunité semblait acquise au coupable, si la révolution de Février n'était venue tout à coup faire dans cette ombre une utile lumière.

Le 12 juillet 1847, une nouvelle dénonciation s'était produite, un manuscrit précieux avait été enlevé à la bibliothèque de Troyes. Une instruction fut commencée secrètement ; on reprit les faits déjà signalés, on recueillit les faits nouveaux, et le procureur du roi Boucly adressa, toujours secrètement, un rapport détaillé à M. Guizot, afin d'agir suivant sa décision. C'était suivant la loi qu'il eût fallu agir. On y estimait approximativement à plus de 500,000 francs la valeur des imprimés et manuscrits soustraits de 1842 à 1847. Ce document, qui portait la date du 4 février 1848, fut mis de côté par M. Guizot, et il n'en aurait plus été autrement question, sans l'avénement de la seconde République ; mais, trouvé à l'hôtel des affaires étrangères après les journées de Février, il fut produit au grand jour. Malheureusement, voici ce qui se passa. Le 28 février 1848, Libri s'était rendu à l'Institut. Un de ses accusateurs, M. Terrien, rédacteur du bulletin scientifique au *National*, remarqua, dit-il plus tard, l'air rayonnant de l'académicien ; son attitude faisait un frappant contraste avec celle de plusieurs de ses collègues, courtisans mis à pied par le nouvel ordre de choses, gens habitués aux faveurs et qui craignaient de les voir tarir sous un régime d'où la corruption ministérielle est nécessairement bannie. Libri, lui, voyait au contraire ses méfaits enfouis pour toujours sous les barricades et les pièces accusatrices dispersées à tous les vents de la révolution nouvelle. M. Terrien, cédant à un sentiment qui eut pour résultat de soustraire le coupable à l'entier châtiment de ses nombreux abus de confiance, lui fit, séance tenante, passer un billet ainsi conçu : « Vous ignorez sans doute la découverte qui a été faite du rapport judiciaire concernant votre inspection dans les bibliothèques publiques ; croyez-moi, épargnez à la société nouvelle des réactions qui lui répugnent, ne venez plus à l'Institut. » C'était dire en termes polis : *Allez... collectionner ailleurs.* On n'est pas plus complaisant. Le comte Libri ne fut pas longtemps à comprendre ; il ne fut pas longtemps non plus à prendre un parti. Ainsi averti, il fit disparaître sa bibliothèque, se composant de plus de 30,000 volumes, et s'enfuit vers l'Angleterre. A Londres, où il établit sa résidence, il se fit passer, bien entendu, pour une victime de la calomnie et des révolutions ; on l'accueillit comme un martyr. Six caisses de livres seulement furent arrêtées au Havre au moment où elles allaient franchir le détroit..

Le 20 mars, la cour d'appel évoqua l'affaire. L'instruction fut reprise là où l'avait laissée l'homme des ménagements coupables, le ministre Guizot. Des perquisitions faites au domicile de Libri amenèrent la découverte de fers de reliure ancienne, de caractères d'imprimerie. On constata des lavages d'écritures, des altérations, des grattages d'estampilles, et les deux complices de ces opérations furent retrouvés. Nous disons complices à dessein, car l'honorable comte Libri ne dédaignait pas de mettre lui-même la main à l'ouvrage ; seulement, déclara un témoin, il dut renoncer à manier le grattoir, parce qu'il faisait des trous on ne peut plus compromettants. Un billet de lui, adressé à un de ses employés et saisi par la justice, portait ces mots : « Grattez délicatement le cachet. »

A la bibliothèque Mazarine, des documents précieux avaient disparu à l'époque des visites de l'accusé, et cent cinquante de ces documents se retrouvaient sur son catalogue. A Troyes, dix-neuf ouvrages de littérature italienne ne s'étaient plus revus depuis son passage ; à Montpellier, il avait remplacé le vide opéré sur les rayons par des ouvrages insignifiants ou la substitution d'éditions sans valeur. A Carpentras, un manuscrit du Dante s'était trouvé égaré lors de son inspection, et le concierge de la bibliothèque déclara l'avoir vu entre ses mains. A l'Institut de Paris, les autographes avaient surtout souffert de ce pillage organisé de haute main : lettres de Charles VII et de Charles VIII, de François Ier, et correspondance de Henri IV avec sa première femme. Ces pièces se retrouvaient dans les ventes organisées ou dirigées par lui. La bibliothèque de l'Institut possède douze volumes de manuscrits de Léonard de Vinci, écrits à rebours. Ces précieux recueils étaient gardés sous clef par le bibliothécaire. M. Libri les avait eus en communication, et soixante-six feuillets avaient disparu ; ces feuillets, en revanche, étaient cités par l'accusé dans son *Histoire des sciences naturelles.* En vain aurait-on essayé de mettre ces larcins éhontés au rang d'une simple monomanie de bibliophile. Parmi les ouvrages soustraits, un Arioste de 1524 avait été vendu 1,480 francs ; d'autres atteignaient les prix de 221 francs, de 400 francs, de 1,750 francs.

Toutes ces constatations faites, et à la suite d'une longue et minutieuse instruction, le trop fameux bibliophile fut condamné, le 22 juin 1850, à dix années de reclusion, à la dégradation et à la perte de ses emplois publics. Il est bon de faire remarquer que, venu à Paris sans sou ni maille en 1830, le fugitif avait amassé une fortune de 600,000 francs. Quoi qu'il en soit des origines de cette fortune, le comte Libri, de Londres, où, comme nous le savons déjà, il s'était établi, ne cessa, pendant plusieurs années, de protester de son innocence, et cela au moyen de *lettres* rédigées de la façon la plus hautaine, et adressées successivement à M. de Falloux (1849), au ministre de la justice (1850). à M. Barthelemy Saint-Hilaire (1850). D'ailleurs son procès avait donné naissance à divers écrits rédigés en sa faveur ; MM. Gustave Brunet, Achille Jubinal, Paul Lacroix prirent en main sa défense. M. Mérimée protesta même avec tant de vivacité dans la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il fut traduit en police correctionnelle et condamné à quinze jours de prison (1852). MM. Lalanne, Bordier et Bourquelot, préposés à l'expertise bibliographique, réfutèrent victorieusement ces divers essais de réhabilitation. Il est difficile d'être plus concluants qu'ils ne l'ont été dans leur *Réponse* faite en 1852 à M. Mérimée, qu'un ancien attachement entraînait véritablement trop loin. Il est difficile surtout de répondre avec quelque chance de succès à la *Liste des vols imputés à M. Libri par l'acte d'accusation*, liste beaucoup trop curieuse et beaucoup trop caractéristique pour que nous ne la reproduisions pas. Au point de vue purement bibliographique, elle a d'ailleurs son importance.

— IMPRIMÉS. *Bibliothèque Mazarine.* Pulci : *Il Driadeo* (in-4o ; vendu 60 fr.) ; Cornazano : *De fide et vita Christi* (1472, in-4o) ; Laurent de Médicis : *Canzone a Ballo* (Florence, 1568, in-4o ; 200 fr.) ; Justus de Comitibus : *la Bella mano* (Venise, 1474, in-4o ; 345 fr.) ; Boiardo : *Sonetti et canzone* (Reggio, 1499, in-4o ; 415 fr.) ; Boiardo : *Timone* (Scandiano, 1500, in-4o ; 190 fr.) ; F. de Lodivici : *l'Antheo gigante* (Venise, 1524, in-4o ; 172 fr.) ; Ariosto : *Orlando furioso* (Milan, 1524, in-4o ; 1,480 fr.) ; *Libro del esforçado cavallero Partenuples* (Burgos, 1547, in-8o gothique ; 180 fr.) ; Antonius de Tempo : *De Ritmis vulgaribus* (Venise, 1509, in-8o gothique ; 221 fr.) ; N. Rossi : *Discorsi interno alla comedia* (Vicence, 1589, in-8o ; vendu 5 fr. avec le suivant) ; N. Rossi : *Discorsi interno alla tragedia* (Vicence, 1590, in-8o) ; Laurent de Medicis : *Poesie vulgari*, (Venise, Alde, 1554, in-8o ; 270 fr.) ; Angelo Politiano : *Cose vulgari* (Venise, 1504, in-8o ; 33 fr.) ; Strac. Campana : *Lamento sopra el male incognito* (Venise, 1523, in-8o ; 40 fr.) ; Clitia : *l'Infelice amore....* (Venise, 1553, in-8o ; 90 fr.).

Bibliothèque de Troyes.—Capitoli di P. Aretino, etc. (Venise, 1540, in-8o ; vendu 45 fr.) ; *Cancionero de romances*, etc. (Anvers, 1550, in-12 ; 138 fr.) ; *Il Pecorone* di ser Giovanni Fiorentino (Milan, 1558, in-8o ; 400 fr.) ; *l'Illustre et famosa historia di Lancilloto dal Lago*, etc. (Venise, 1558, 2 vol. in-8o ; 32 fr.) ; *Homeri Illias in versus vulgares translata* a Nicolao Lucano (Venise, 1526, in-4o ; 300 fr.) ; *Canzoni o vero mascherate carnascialesche* di M.-G.-B. dell' Ottonaio (Florence, 1560, in-8o ; 106 fr.) ; *Historia dei due nobillissimi e valorosi cavallieri...* (Venise, 1612, in-8o ; 20 fr. 50 c.) ; Venturino Pisauro : *El cavaliero* (Milan, 1530, in-4o ; 37 fr.) ; *la Obsidione di Padua* (Venise, 1510, in-4o ; 62 fr.) ; *la Historia de tutte quante le guerre*, etc. (in-4o ; 48 fr.) ; *Libro de Galvano* (Venise, 1508, in-4o ; 330 fr.) ; *Ludovicus Sfortunatus artibus studens* ou *Rime di Ludivico Sfortunato* (Venise, 1489, in-4o ; 93 fr.).

Bibliothèque de Grenoble.—Dictionnaire du *patois du bas Limousin* (Tulle, in-4o ; vendu 8 fr.) ; Ant. Cornazani... *De proverbiorum origine* (Milan, 1503, in-4o ; 97 fr.) ; *El sanguinolento e incendioso assedio del Gran Turcho* (in-4o ; 20 fr.) ; *Libro chiamato* Buoro d'Antona (Milan, in-4o ; 180 fr.) ; P. Arétin : *l'Alcibiade fanciullo a scolla* (Orange, 1652, in-12 ; 257 fr.) ; *Opera jocunda* no. D. T. Georgi Alioni (1521, in-8o ; 1,750 fr.).

Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. — Machiavel : *Libro dell' arte della guerra* (Venise, Alde, 1540, in-8o).

Bibliothèque de Carpentras. — Theocriti et Hesiodi Opera, græce (Venise, 1495, in-fol. ; vendu 635 fr.).

— AUTOGRAPHES. *Bibliothèque de l'Observatoire.* Correspondance d'Hévélius : 445 pièces sur lesquelles 83 ont été retrouvées dans les papiers de M. Libri ; Collections de De L'Isle : 117 pièces et 15 liasses dans la correspondance des missionnaires avec Fréret, Mairan, etc. ; plus un grand nombre de lettres dans la correspondance de De L'Ilsle ; Papiers des Cassini : lettres de Gassendi, Flamsteed ; manuscrits des Cassini.

Bibliothèque et archives de l'Institut.—1o De nombreuses lettres, faisant partie de la collection de Godefroy, notamment des lettres de Charles VII, Charles VIII, Louis XI, Calvin, François Ier, de Henri IV à Marguerite, sa première femme ; de l'avocat général Servin, du maréchal d'Ancre, du connétable de Luynes, de Balzac, d'Anne d'Autriche au chancelier Séguier, de Mlle de Montpensier au même, d'Arnaud d'Andilly au même, de Christine de Suède à Mazarin, de Chanut, ambassadeur en Suède ; des lettres écrites aux Godefroy par Du Puy, Michel de Marillac, Du Cange, Gobelin, Pellisson, Bergeron, le ministre de Lionne, Colbert, Mathieu Molé, de Harlay, Peiresc, les frères Sainte-Marthe, Camuzat, le maréchal Fabert, etc. ; 2o des lettres adressées aux Valois et à Guicheron ; 3o des lettres de Ronsard. Casaubon, Et. Pasquier, N. Rigault, R. Estienne, Scudéry, J. de La Scala, etc., à Scévole de Sainte-Marthe ; 4o de nombreux feuillets, écriture et dessins de Léonard de Vinci ; 5o 48 rapports de l'Académie, écrits ou signés par Buffon, d'Anville, Vaucanson, Cassini, d'Alembert, Laplace, Condorcet, Legendre, Fourcroy, Sylvestre de Sacy et autres ; 6o plusieurs lettres adressées à Bignon, Mairan et Lebeau, diverses notes et pièces, six lettres de ministres adressées aux présidents ou directeurs de l'Académie des sciences, de 1775 à 1799 ; 7o un procès-verbal des expériences de Lavoisier, déposé à l'Académie le 7 décembre 1773 ; 8o 5 lettres autographes de Renaldini à Roberval, de Toricelli au P. Mersenne et de Borda ; 9o diverses autres lettres de Toricelli à Carcavi, à Roberval et au P. Mersenne ; 10o des manuscrits autographes du géomètre Frénicle ; 11o des lettres de Descartes au P. Mersenne et à Cavendish.

Bibliothèque nationale. — 1o Collection Baluze : des pièces et lettres faisant partie de cette collection, savoir : lettres de la correspondance politique de M. de Marca, de Malherbe à de Bullion, un opuscule de Beroaldus, intitulé : *De labyrinto ;* lettres de divers officiers à la reine de Navarre, Jeanne d'Albret ; lettre à la même par Catherine de Médicis ; lettres écrites au duc Bernard de Saxe-Weimar par Bouthillier de Chavigny et Gaston d'Orléans ; une lettre de Chrestienne de Croï, princesse de Salm, au même ; plusieurs lettres de Servin à M. de Sabran ; une lettre de Victor-Amédée, duc de Savoie, au même ; plusieurs lettres à Gaston d'Orléans par Marie de Médicis et Anne d'Autriche ; plusieurs lettres écrites à Baluze par Mabillon et autres savants ; plusieurs lettres bibliographiques entre Colbert, ministre, Colbert, coadjuteur, et Baluze. 2o Correspondance de Boulliau : 5 lettres provenant de cette correspondance. 3o Collection Peiresc : plusieurs lettres ayant appartenu à la collection Peiresc, notamment des lettres de Campanella, Saumaise, Rigault, Du Puy, Naudé, Diodati, Duchesne, Godefroy. 4o Collection des frères Du Puy : divers documents et lettres faisant partie de cette collection, notamment des lettres de Casaubon au président de Thou, de Rubens à Du Puy, de Galilée, Barclay, Camden, Heinsius ; des traités astronomiques de Gassendi, un alphabet cophte ; des lettres du président de Thou à Casaubon.

Bibliothèque de la Faculté de Montpellier. — Plusieurs lettres et un cahier entier de la main de Christine de Suède.

Bibliothèque de Carpentras. — 1,738 feuillets arrachés aux manuscrits de Peiresc, et diverses lettres écrites à de Mazaugues par Montfaucon, Jacob Spon et le P. Lelong.

— MANUSCRITS. *Bibliothèque de l'Arsenal. — Liber de naturis rerum* (1307, in-fol. vélin).

Bibliothèque de Carpentras. — Dante : *Divina Commedia* (XVe siècle, in-16 vélin).

Après le mari, la femme prit la parole. En 1861, Mme Mélanie Libri adressa une pétition au Sénat, où elle comptait des amis. « L'arrêt rendu contre mon mari, disait-elle, est *une erreur de justice commise pendant les désordres d'une révolution.* » Et plus loin : « L'arrêt rendu contre M. Libri à la suite d'une inqualifiable instruction subsiste toujours. N'est-il pas temps d'effacer cette trace des désordres de 1848, *devenue aujourd'hui un anachronisme ?* »

Une femme a toujours le droit de défendre son mari envers et contre tous, de maudire ses juges; elle peut aller jusqu'au plus complet aveuglement; mais que des phrases aussi folles que celles qui viennent d'être citées soient légalisées par les graves signatures de MM. Guizot, d'Audiffret, Mérimée, Laboulaye, V. Leclerc, Paulin Pâris, J. Pelletier, Alfred de Wailly et R. Merlin, représentant deux sénateurs, sept membres de l'Institut, un professeur de jurisprudence, un doyen de la Faculté des lettres, un inspecteur général de l'Université, deux bibliothécaires et un conseiller maître à la cour des comptes, voilà qui fait faire à la vérité, au sens commun, à la logique, le plongeon le plus inattendu. Quoi! voir l'austère M. Guizot prétendre que l'instruction de cette grave affaire n'est qu'une création capricieuse de la magistrature républicaine, alors que, le 4 février 1848, il avait reçu des mains du procureur du roi les documents de cette instruction! O doctes personnages! non-seulement l'instruction de l'affaire Libri est antérieure à la République de 1848, mais songez-y donc, la condamnation de votre honorable protégé fut prononcée en 1850, c'est-à-dire à une époque déjà fort éloignée, grâce aux réactionnaires, du régime purement républicain; de plus, l'arrêt dont M. le sénateur Mérimée s'est vu frapper a confirmé en plein Empire cette *erreur* de la justice révolutionnaire. Cette pétition, où il ne devrait être question, en définitive, que des vols du condamné, n'oppose aucune raison valable au verdict de la cour d'assises. On n'en parle que pour déclarer cavalièrement ceci : « M. Libri n'a plus à se disculper des accusations dont il a été l'objet. Il l'a fait dans plusieurs mémoires qu'il a publiés, et il a pour lui l'opinion des hommes éclairés du monde entier. » De bonne foi, est-ce sérieux? et, au nom de cette justice qui doit être égale pour tous, alors que l'arrêt qui a frappé Libri était si bénin, n'a-t-on pas le droit de demander un compte sévère de leur apostille à ces hommes haut placés devenus tout à coup les champions du *vol à l'inspection?* D'ailleurs, cette pétition ainsi appuyée de signatures quasi officielles fut jugée à sa valeur par l'opinion publique. Un petit journal disait, en y faisant allusion :

« Une pétition a été présentée au Sénat, revêtue des signatures les plus honorables recueillies dans le monde politique et littéraire, pour demander la réhabilitation de Robert Macaire, en butte depuis douze ans (ce sont les termes mêmes de la pétition) à la mauvaise volonté des magistrats et à l'hostilité toute politique des gendarmes. L'enquête outrageusement dirigée contre cet éminent étranger aurait bien, disent les honorables signataires de la lettre, constaté la présence dans les poches de M. Robert Macaire d'un grand nombre de montres, de foulards et d'actions du Crédit mobilier : ces objets auraient bien été dérobés en effet; mais rien n'autoriserait à croire qu'ils l'aient été par M. Robert Macaire lui-même. Il paraît évident d'ailleurs que c'est aussi par un motif politique que ces montres, ces foulards et ces titres se seraient trouvés entre les mains de M. Robert Macaire; enfin ce serait pour la même cause qu'il aurait été inquiété dans la légitime possession de ces biens. On demande donc au Sénat de vouloir bien supprimer en faveur de cet habile homme toute la partie du code d'instruction criminelle qui paraît lui être hostile, et de mettre en accusation la cour impériale de Paris, qui a prononcé avec une impardonnable légèreté la condamnation de cet homme de bien. La pétition demande enfin que le nom de M. Robert Macaire soit réhabilité, ses ennemis étranglés, leurs cendres jetées aux vents, et c'est alors qu'il jugera s'il lui convient de quitter sa qualité d'Anglais; car il a été naturalisé, sur sa demande, dans ce pays libéral si bien fait pour comprendre son caractère et sympathiser à ses malheurs. »

Bien entendu, le Sénat jugea comme elle le méritait cette singulière demande en réhabilitation. Faisant allusion au concours des hautes influences que nous avons rappelées, un homme d'esprit, M. Dupin, assure-t-on, disait : « Il y a des personnages qui ont agi dans tout cela avec la légèreté d'un *colibri.* »

L'affaire Libri est donc jugée et bien jugée, non-seulement par les tribunaux, mais encore par l'opinion publique. Les trésors de nos bibliothèques, brocantés, dispersés à l'étranger, c'est plus qu'un vol, c'est une trahison envers la patrie; c'est plus encore, c'est un crime de lèse-humanité, car ces trésors appartiennent à tous; tous ont le droit d'y puiser, et les soustraire à l'étude générale pour les livrer par le pillage à l'égoïste possession de quelques-uns, c'est une énormité qui doit flétrir et déshonorer à jamais celui qui s'en est rendu coupable. Et qu'on ne vienne pas nous parler de position acquise dans le monde et dans la science. Plus le voleur a un rang élevé dans la société, plus le châtiment doit être exemplaire! Quand la gravité des délits sera jugée en proportion de l'intelligence de celui qui les aura commis, les Libri payeront leurs abus de confiance autrement que par dix années de réclusion, auxquelles ils échappent par la fuite. On comprendra mieux avec quelle indignation d'honnête homme nous disons cela quand on saura que le sieur Libri, après s'être acquis une grande fortune par la vente souvent renouvelée de *son inépuisable* bibliothèque, eut l'audace de faire encore procéder, en 1857, aux enchères de trois collections dont les catalogues renferment plusieurs milliers de numéros. De son côté, l'administration des domaines fit aussi une vente d'objets saisis au domicile de cet homme, qui doué d'un réel mérite comme savant, adopté à l'égal d'un de ses enfants par la France, poussé aux plus hauts degrés de l'échelle par toutes nos illustrations, a mis à son nom une tache ineffaçable. — Mme LIBRI est morte à Paris en mai 1865. Elle était fille du chirurgien Double et avait remporté à l'Académie française une médaille d'or pour un *Eloge de Pascal*, resté inédit. Cette dame passait pour bien connaître l'histoire du jansénisme. Son mari est mort quatre ans après sans avoir osé affronter les débats publics de la cour d'assises. Se proclamer innocent de loin et finir *contumax*, voilà qui dispense de tout commentaire.

LIBRIPENS s. m. (li-bri-pènns — du lat. *libra*, livre; *pendo*, je pèse). Antiq. rom. Peseur public. ‖ Vérificateur des poids et monnaies. ‖ Officier payeur dans les armées.

LIBRIZZI, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Messine, district et à 28 kilom. de Patti; 2,002 hab.

LIBUENS. V. LIBIQUES.

LIBUM s. m. (li-bomm — mot lat. dérivé de *libare,* faire des libations, parce que l'offrande de ces gâteaux se faisait, avec les libations, au commencement du sacrifice). Gâteau de farine et de lait ou de fromage, dont les anciens faisaient usage dans leurs fêtes religieuses.

LIBURNE s. f. (li-bur-ne — du lat. *liburna*). Antiq. Bâtiment à rames, dont les Romains avaient emprunté l'usage aux Liburniens.

LIBURNE s. m. (li-bur-ne — lat. *liburnus*, même sens). Antiq. rom. Portefaix, les gens de cette profession étant fréquemment des habitants de Livourne. ‖ Huissier qui appelait les causes à l'audience.

LIBURNICUS PORTUS, nom latin de LIVOURNE.

LIBURNIE, en latin *Liburnia*, nom donné dans l'antiquité et pendant le moyen âge à la partie de l'Illyrie comprise entre l'Istrie au N. et la Dalmatie au S., s'étendant jusqu'à l'Adriatique, qui en cet endroit prenait le nom de mer Liburnienne. Les villes principales étaient : Iadera, Arsia, Foretani et Sardona. Les habitants des côtes de la Liburnie s'adonnaient à la piraterie et avaient acquis dans ce métier une triste célébrité. L'ancienne Liburnie correspondait à la partie occidentale de la Croatie actuelle et à la partie septentrionale de la Dalmatie moderne, avec un certain nombre de petites îles voisines de la côte.

LIBURNIEN, ENNE s. et adj. (li-bur-niain, iène). Géogr. anc. Habitant de la Liburnie; qui appartient à la Liburnie ou à ses habitants : *Les* LIBURNIENS. *La population* LIBURNIENNE.

LIBURNIO (Nicolas), grammairien italien, né à Venise en 1474, mort en 1557. Il fut chanoine de Saint-Marc, à Venise. Ayant plus d'érudition que de goût, il écrivait dans un style plein d'archaïsmes et d'expressions latines. Un des premiers en Italie, Liburnio a écrit sur la grammaire. On lui doit, entre autres écrits : le *Volgari Eleganzie* (1521, in-8º); la *Verde antico delle cose volgari* (1524); le *Tre fortune sopra la grammatica e l'eloquenza de Dante, del Petrarca e del Boccacio* (1526); *Lo occorrenze humane* (1546), etc.

LIBUSSA, reine de Bohême, morte vers 738. C'était la plus jeune fille de Croc, descendant du héros Samon, que sa sagesse fit choisir pour juge par les Bohêmes et qui mourut vers 700. Les Bohêmes prirent alors pour les gouverner sa fille Libussa, aussi remarquable par sa beauté que par ses connaissances étendues et son caractère viril et énergique. Afin de conserver son influence sur des sujets à demi barbares, la nouvelle souveraine prit pour époux Przemysl, seigneur bohême de Staditz, et régna conjointement avec lui. Elle assura le repos de son royaume par de sages lois, qui demeurèrent longtemps en vigueur. C'est elle que l'on regarde comme la fondatrice de Prague. D'après la tradition populaire, elle était douée du don de divination et aurait découvert les mines de la Bohême.

LIBYE, nom donné à l'Afrique par les anciens. Il est déjà fait mention de la Libye dans Hérodote, le père de l'histoire, et dans Homère, le père de la poésie. Plus tard, on distingua deux Libyes; on nomma Libye intérieure tous les pays situés au sud de l'Atlas, et Libye extérieure tous les pays compris entre l'Egypte et la Tripolitaine. La Libye supérieure comprenait l'Egypte et la Cyrénaïque, et la Libye inférieure le pays situé entre la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Il convient de dire que les notions des anciens n'allaient pas plus loin que les régions supérieures du Nil, qu'ils confondaient même avec le Niger. Les déserts de la Libye sont ces vastes régions désertes et sablonneuses qui traversent dans une direction diagonale, toute l'Afrique proprement dite.

LIBYEN, ENNE s. et adj. (li-bi-ain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Libye; qui appartient à la Libye ou à ses habitants : *Les* LIBYENS. *Les mœurs* LIBYENNES.

LIBYQUE adj. (li-bi-ke). Qui appartient à la Libye ou aux Libyens : *Le désert* LIBYQUE. *Les vraies inscriptions numidiques sont celles auxquelles on a donné le nom de* LIBYQUES. (Renan.)

LIBYSSA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Bithynie, sur la Propontide, entre Chalcédoine et Nicomédie. C'est là que mourut Annibal. Le village turc de Gebseh s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de l'antique Libyssa.

LIBYSTIQUES a. f. pl. (li-bi-sti-ke — du lat. *libysticus*). Se dit pour *lybiennes* dans l'expression *fables libystiques.*

LIBYTHÉE s. f. (li-bi-té). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des libythéides, dont l'espèce type vit dans le midi de la France.

— **Encycl.** Les *libythées* ont le corps assez court; la tête aussi large que le thorax, qui est allongé et robuste; les palpes longues et velues; les yeux gros et saillants; les antennes épaisses; les ailes grandes et dentelées; les pattes courtes, assez épaisses, velues; toutes sont ambulatoires chez les femelles; les mâles seuls ont les deux antérieures relevées en palatine. Les chenilles sont allongées, cylindriques, un peu velues; les chrysalides, *anguleuses, carénées sur le dos,* terminées en avant en pointe mousse. Ce genre, qui forme à lui seul le groupe des libythéides, comprend sept espèces, dont une seule habite la France. C'est la *libythée* du micocoulier, vulgairement nommée l'*échancré;* ce papillon est de taille moyenne; sa couleur est d'un brun noirâtre, avec des taches fauves. On le trouve dans le midi de la France. Sa chenille vit sur le micocoulier et quelquefois aussi sur le cerisier.

LIBYTHÉIDE adj. (li-bi-té-i-de — rad. *libythée*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la libythée.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, qui renferme uniquement le genre libythée.

LIC s. m. (lik). Nom qu'on donne en Amérique à des bancs d'une terre blanche un peu glaireuse.

LICANIE s. f. (li-ka-nî). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des chrysobalanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LIÇARRAGUE (Jean DE), théologien protestant, né à Biscons (Béarn), vivait au XVIe siècle. Persécuté pour ses opinions religieuses, il fut sauvé par la mère de Henri IV, Jeanne d'Albret, qui le prit à son service et le chargea de traduire le *Nouveau Testament* en langue basque. Cette traduction, imprimée à La Rochelle, en 1571, in-8º, est regardée comme un chef-d'œuvre typographique, et est aujourd'hui d'une excessive rareté.

LICATA, ville de Sicile. V. ALICATA.

LICATES, peuple de l'ancienne Vindélicie, sur les bords du Licus (aujourd'hui Lech), entre les Isarci à l'E. et les Estiones à l'O.

LICCIANA, ville du royaume d'Italie, province de Massa e Carrara, mandement de Aulla; 3,343 hab.

LICE s. f. (li-se — bas lat. *licia*, pieu, *liciæ*, barrière de pieux servant de défense. On n'est pas d'accord sur l'origine de ce mot. Du Cange le tire du latin *licium*, trame, parce que les pieux sont rangés comme les fils dans une trame; mais Diez rejette cette étymologie, dont il ne trouve pas le sens satisfaisant. Il préfère rapporter *lice* au moyen haut allemand *letze*, rempart; mais le changement de l'*e* en *i* n'est pas facile à expliquer. On a indiqué aussi le bas breton *les, lice,* mais, comme le remarque M. Littré, on ne sait pas si le bas breton *les* n'est pas un emprunt fait aux langues romanes. D'après La Villemarqué, *lis! lis!* est encore en Bretagne le signal du combat au bâton qui se livre pendant la nuit des morts. Scheler, remarquant qu'en anglais *lice* se dit *list*, propose de regarder *lisse* comme la bonne orthographe, et d'admettre que *lisse* est pour *liste*, dans son sens primitif de barrière, clôture). Champ clos pour les tournois, les courses, les exercices en plein air : *Ouvrir la* LICE. *Entrer dans la* LICE.

— Par ext. Théâtre d'une lutte quelconque : *Le barreau est une* LICE *ouverte au talent oratoire.* (Acad.)

— Fig. *Entrer en lice*, Entreprendre une lutte, une discussion : *Nous* ENTRONS EN LICE *à notre naissance, nous en sortons à la mort.* (J.-J. Rouss.)

— Manége. Barrière qui entoure la carrière d'un manége.

— Techn. Pièce de bois assemblée horizontalement sur les sommets de poteaux formant une barrière. ‖ Nom des garde-fous d'un pont de bois.

LICE s. f. (li-se — L'origine de ce mot est controversée. Les uns lui donnent une origine latine et le rapportent à *lycisca*, que Virgile emploie dans l'acception de chienne :

Multum latrante lycisca.

Servius remarque, à l'occasion de ce passage, que *lycisca* est une chienne engendrée d'un loup et d'une chienne. Isidore fait la même observation. Le latin *lyciscus* serait donc tout simplement un dérivé du grec *lukos*, loup, et signifierait chien-loup. Selon Caseneuve, les femelles des chiens courants pourraient être appelées *lices, lyciscæ*, parce que, comme elles se trouvent souvent dans les bois avec les loups, le vulgaire s'imagine qu'elles ont été couvertes par eux. D'autres étymologistes préfèrent rapporter le mot *lice* au germanique : souabe *latsch*, bavarois *leusch, lusch*, et Grandgagnage soutient cette opinion). Femelle d'un chien de chasse : *En France, la loi ressemble à la* LICE *de la fable : laissez-lui prendre un pied chez vous, elle en aura bientôt pris quatre.* (Rigault.)

— Femme effrontée, lascive. ‖ Vieux en ce sens.

LICE s. f. (li-se). Techn. V. LISSE.

LICÉE s. f. (li-sé). Bot. Genre de champignons, caractérisé par un péridium simple, membraneux et glabre, s'ouvrant irrégulièrement.

LICENCE s. f. (li-san-se — latin *licentia*, de *licet*, il est permis, mot qui, suivant Curtius, est l'intransitif de *linquere*, laisser, que Eichhoff ramène à la racine sanscrite *lic*, diminuer, délaisser, d'où aussi, selon lui, le grec *liazô*, le gothique *liusan*, l'allemand *lassen*, le lithuanien *liekmi* et le russe *liszain*, même sens). Permission exceptionnelle donnée par une sorte de dérogation à la règle générale : *Obtenir une* LICENCE *pour importer des marchandises prohibées.*

— Liberté entière :

Efforçons-nous de vivre avec toute innocence,
Et laissons aux censeurs une pleine *licence.*
MOLIÈRE.

— Abus de la liberté, usage immodéré d'une faculté concédée : *La loi n'atteint la* LICENCE *qu'en frappant la liberté.* (Royer-Collard.) *Il n'y a qu'un remède contre la* LICENCE, *c'est la liberté.* (B. Constant.) *Rien n'est plus propre que la* LICENCE *à faire des ennemis à la liberté.* (Dupin.) *Toute liberté est placée entre l'oppression et la* LICENCE. (Guizot.)

La liberté gouverne et la *licence* opprime.
C. DELAVIGNE.

— Déréglement dans la conduite; manque de convenance dans les paroles, dans les manières : *Se permettre certaines* LICENCES. *Mon mari avait le fond excellent; je l'avais corrigé de ses* LICENCES. (Mme de Maint.) *La* LICENCE *des paroles mène à la* LICENCE *des actions.* (Labouisse.)

. . . Jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême *licence.*
RACINE.

— Enseignem. Grade du licencié, grade universitaire inférieur à celui de docteur : *Soutenir sa thèse pour la* LICENCE. ‖ Nom donné anciennement aux deux ans que les bacheliers en théologie devaient passer sur les bancs, avant d'être reçus docteurs.

— Littér. et B.-Arts. Transgression des règles, tolérée dans certains cas ou pour certains genres : *Une* LICENCE *poétique. Par une heureuse* LICENCE, *l'auteur a réservé pour son premier étage la plus riche ornementation.*

D'une *licence* heureuse usez avec prudence,
Mais n'oubliez jamais que c'est une *licence.*
DU RESNEL.

— Calligr. Nom donné à des traits de plume compliqués dont on orne une page d'écriture.

— Administr. Concession de pêche faite de gré à gré par l'administration des eaux et forêts. ‖ *Droit de licence,* Taxe acquittée par une catégorie déterminée d'individus, industriels ou commerçants, bien qu'ils n'aient pas besoin d'une autorisation spéciale pour exercer leur industrie ou leur commerce.

— **Encycl.** Littér. *Licences poétiques.* Ces *licences* peuvent être relatives, soit à la construction et à la grammaire, soit à l'orthographe, soit à la versification. Les *licences* de construction et de grammaire reviennent en définitive aux figures de grammaire, à l'ellipse, au pléonasme, à l'hypallage, à la syllepse, etc. Nous donnerons ici quelques détails sur les autres *licences*, en prenant nos exemples dans la poésie latine et dans la poésie française.

Certaines *licences* orthographiques étaient permises aux poëtes latins, dans le but d'allonger ou d'abréger certaines syllabes. Ainsi, ils pouvaient quelquefois redoubler une consonne pour rendre longue la voyelle précédente, et écrire *relligio* au lieu de *religio*, *relliquiæ* au lieu de *reliquiæ*, *rettulit* au lieu de *retulit*, *reppulit* au lieu de *repulit*, etc. Virgile a dit, par exemple :

Antiqua populum sub relligione *tueri...*
Troas, relliquias *Danaum atque immitis Achilli...*
Hæsit, et in decimum vestigia rettulit *annum...*

D'un autre côté, les poëtes comiques se permettaient souvent de supprimer, devant une consonne, la lettre *s* à la fin des mots en *us* et en *is*, quand la dernière syllabe de ces mots était brève de sa nature, afin qu'elle restât brève. Ainsi, Plaute a dit :

Ego me tua causa, ne erres, non rupturu' *sum.*

Et Térence :

Tristi' *severitas inest in vultu, atque in verbis fides.*

Suivant ce que nous apprend Cicéron, il ne faut voir dans cette *licence* que la reproduction exacte du langage familier, qui faisait disparaître ces finales dans la prononciation.

Dans la poésie française les *licences* relatives à l'orthographe ont été nombreuses, et plusieurs se sont maintenues jusqu'à nous. On peut, par exemple, écrire *encor* au lieu d'*encore.* C'est ainsi que Boileau a dit :

Encor si ta valeur, à tout vaincre obstinée,
Nous laissait pour le moins respirer une année.

On pouvait écrire *guère* pour *guères*, avant que l'Académie eût placé ce dernier au second rang:

Sensible à tout plaisir, il ne t'importe *guère*
Si la scène a perdu le célèbre Molière.

On écrit aussi *je croi* pour *je crois ;* par exemple, dans Racine :

Mais enfin je te *croi*,
Ou plutôt je fais vœu de ne croire que toi.

Racine disait encore *je reçoi* pour *je reçois :*

Je vous donne un conseil qu'à peine je *reçoi :* [moi.
Du coup qui vous attend vous mourrez moins que

On trouve chez Molière *je di* pour *je dis*, et *je frémi* pour *je frémis :*

A quoi bon se montrer, et comme un étourdi
Me venir démentir de tout ce que je *di*...
Ah ! bons dieux, je *frémi :*
Pandolphe qui revient ! fut-il bien endormi ?

Malherbe a écrit *je couvri* pour *je couvris :*

Que jamais lorsque je *couvri*
D'exploits d'éternelle mémoire
Les plaines d'Arques et d'Ivry.

Et Scarron, *je tien* pour *je tiens :*

Vous a mis à la main la lettre que je *tien*,
De laquelle, il est vrai, le caractère est mien.

Cette *licence*, consistant dans le retranchement de la lette *s* à la fin des premières personnes des verbes, n'a jamais pu s'étendre aux secondes personnes. Aussi les contemporains eux-mêmes blâmaient-ils les vers suivants :

Quoi, Voiture, tu *dégénère !...*
Sors d'ici, maugrebi de toi !
Tu ne vaudras jamais ton père ;
Tu ne vends du vin ni n'en *boi.*

On a écrit, au XVII^{e} siècle, *pié* pour *pied*, comme on le voit chez Benserade :

L'âne disait au loup : « Je suis estropié
D'une épine, et voyez de quel air je chemine. »
Comme à l'âne le loup voulut tirer l'épine,
L'âne au milieu du front lui tire un coup de *pié.*

A la même époque, *blé* était une *licence* pour *bled.* Cette dernière forme, qui était la forme régulière, a été, comme on le sait, définitivement remplacée par l'autre. La Fontaine a retranché le *t* final dans *désert*, *ouvert*, *accourt*, pour faire rimer *déser* avec *Jupiter*, *ouver* avec *fer*, *accour* avec *tour.*

Les *licences* relatives à la versification étaient bien plus nombreuses dans les langues anciennes qu'en français. Ainsi, l'on trouve en latin des vers qui ont une syllabe de trop, et qui portaient le nom de vers *hypermètres.* Par exemple, dans Virgile :

*Sternitur infelix alieno vulnere, cœlum*que
Adspicit, et dulces Moriens reminiscitur Argos... [que
Et magnos membrorum artus, magna ossa lacertos-
Exuit. . . . .

Il fallait toujours, pour que cette *licence* pût avoir lieu, que la syllabe de trop fût susceptible d'être élidée, et que, pour permettre cette élision, le vers suivant commençât par une voyelle. Les poëtes comiques, chez qui surtout on trouve un grand nombre de *licences*, se permettaient de faire brève la dernière syllabe des impératifs *vide*, *tace*, *mare*, *tene*, *jube*, *habe*, *roga*, *redi*, etc., de faire longue la finale des adverbes *cito*, *modo*, *dummodo.* Ils omettaient quelquefois l'élision, ou abrégeaient une syllabe longue au lieu de l'élider. Ainsi, Plaute :

Is lembus nostræ navi *insidias dabat.*

Cette *licence*, qui avait lieu le plus souvent lorsque la syllabe qui devait être élidée se trouvait devant un *h*, ou était séparée de la voyelle suivante par un repos, produisait un hiatus, ce qui a fait dire à Cicéron : *Poetæ qui, ut versum facerent, sæpe hiabant.* Il y avait bien d'autres *licences* chez les poëtes latins, mais celles-ci suffisent à éclairer le lecteur sur ce point de leur versification.

Dans la poésie française, les *licences* touchant à la versification consistent surtout dans l'enjambement, et dans certaines coupes distinctes de la césure proprement dite. Autrefois on était fort timide en fait d'enjambement. On trouvait fort hardie cette coupe de Boileau :

N'y manquez pas du moins ; j'ai quatorze bouteilles
D'un vin vieux... Boucingo n'en a pas de pareilles.

On trouvait presque inadmissible cet enjambement de *Rodogune :*

Seigneur, voyez ces yeux
Déjà tout égarés, troublés et furieux,
Cet affreuse sueur qui court sur son visage,
Cette gorge qui s'enfle... Ah ! bons dieux, quelle rage !

Il fallait le nom de Corneille pour faire pardonner une telle audace. Elle est bien loin pourtant des audaces de nos poëtes contemporains, dans ce qui touche aux coupes et aux enjambements, dont ils ont su tirer du reste d'admirables effets.

— Administr. La plus grande partie des branches d'industrie ou de commerce, qui, au point de vue fiscal, sont placées sous la juridiction des contributions indirectes, donnent lieu à l'assiette d'un droit de *licence.* C'est à tort que l'on confond la *licence* et la patente. (V. PATENTE.) Bien que les deux droits de *licence* et de patente aient entre eux certains rapports, ce ne sont pas cependant des taxes de la même nature. Celle-ci fait partie des contributions directes et est exigible de tout individu exerçant une profession imposable ; celle-là ne frappe qu'une certaine classe d'industriels et de commerçants.

Les lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 10 mars 1819, 18 juillet 1837 et 31 mai 1846 ont soumis à la *licence* les professions dont la désignation suit :

Les cabaretiers, cafetiers, liquoristes, buvetiers, et toute personne qui se livre à la vente en détail des vins, cidres, poirés, bières, hydromels, eaux-de-vie, esprits et liqueurs composées d'eau-de-vie et d'esprits, que ces boissons proviennent de leur récolte ou de leur fabrication, ou qu'elles proviennent d'achats ;

Les aubergistes, traiteurs, restaurateurs, maîtres d'hôtel garni, donnant à manger au jour, au mois ou à l'année, soit qu'ils se livrent au débit des boissons, soit qu'ils ne s'y livrent pas ;

Les liquoristes et les marchands en gros de vins et de boissons ;

Les brasseurs, à l'exception de ceux qui ne fabriquent que pour leur propre consommation ;

Les bouilleurs et distillateurs, sauf ceux qui opèrent exclusivement sur des matières provenant de leur propre récolte ;

Les fabricants de cartes à jouer ;

Les fabricants de sucre indigène et les fabricants de glucose ;

Les fabricants de salpêtre, hors de la circonscription des salpêtrières de l'Etat ;

Les entrepreneurs de voiture à service régulier, c'est-à-dire faisant à jour et heure fixes le trajet d'un point à un autre.

L'article 51 de la loi du 28 mars 1816 et un arrêt de la cour de cassation du 22 mars 1828 ont exempté de la *licence :*

Les cantiniers établis dans les camps, forts, citadelles, etc., s'ils ne reçoivent dans leur débit que des militaires et s'ils sont en outre pourvus d'une commission du ministre de la guerre ;

Les chefs d'atelier qui fournissent à leurs ouvriers la nourriture et la boisson moyennant prélèvement sur leur salaire d'une somme déterminée à l'avance.

La même tolérance s'étend aux traiteurs et rôtisseurs qui, sans fournir aucune espèce de boisson, se bornent à vendre des aliments au dehors ; aux simples particuliers qui, sans exercer la profession de logeur, cèdent une partie de leur propre logement qu'ils garnissent de meubles.

Malgré le soin avec lequel la loi a énuméré les professions sujettes à *licence*, l'assiette de ce droit a été parfois mal établie et le conseil d'Etat a dû plusieurs fois intervenir. C'est ainsi qu'il a décidé que les négociants et armateurs qui reçoivent des boissons pour la consommation de leurs équipages ou pour le commerce extérieur doivent le droit de *licence*, parce qu'ils reçoivent et expédient des boissons, et que ces conditions, aux termes de l'article 98 de la loi du 28 avril 1816, constituent le commerce en gros.

Ne sont cependant tenus ni à faire une déclaration, ni à se munir d'une *licence* les négociants ou commissionnaires qui reçoivent des boissons dans l'entrepôt de Paris.

La *licence* s'applique à l'établissement, non à l'individu, de telle sorte que, en cas de cession d'établissement, la *licence* afférente à la période courante profite au successeur, à la condition toutefois que celui-ci fera, auprès de la régie des contributions indirectes, une déclaration préalable.

Aux termes de l'article 44 de la loi du 21 avril 1832, la *licence* est due pour l'année entière ou, suivant la profession, pour le trimestre entier, quelle que soit d'ailleurs l'époque à laquelle commence ou cesse l'exercice de l'industrie ou du commerce.

Pour obtenir une *licence*, il suffit de faire auprès des agents des contributions indirectes une déclaration consignée par eux sur un registre *ad hoc.* Il n'y a d'exception à cette règle qu'à l'égard des cafetiers, cabaretiers, et de toute autre personne débitant des boissons sur place. Pour ceux-ci la délivrance d'une *licence* première est subordonnée à l'autorisation préalable du préfet.

L'exercice sans déclaration, et conséquemment sans *licence*, d'une profession qui rend cette *licence* obligatoire, est une contravention punissable de 300 fr. d'amende, indépendamment de la confiscation de la marchandise. Quant aux contraventions résultant du défaut de *licence* pour voitures publiques, elles entraînent la confiscation des voitures et l'application d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

LICENCIÉ, ÉE (li-san-si-é) part. passé du v. Licencier. Congédié, libéré du service militaire : *Les soldats des régiments* LICENCIÉS *rentreront immédiatement dans leurs foyers.*

— Substantiv. Celui qui a pris le degré de la licence dans une Faculté : *Il vient d'être reçu* LICENCIÉ *en droit.*

Licencié Vidriera (LE), nouvelle passablement bizarre de Cervantes ; chez nous, un écrivain eût intitulé ce conte l'*Homme de verre*, mais en Espagne, du temps de Cervantes, il fallait que le héros d'un roman fût au moins licencié. Le sien, tout jeune garçon encore, est rencontré endormi au pied d'un arbre par deux étudiants qui s'en allaient à Salamanque. Il les suit en qualité de valet, prend goût aux études tout en brossant leurs habits, suit les cours et, bref, obtient son diplôme. Puis, ennuyé de cette vie calme, il se met à la suite d'un capitaine d'aventure qui l'emmène en Italie ; mais il l'abandonne à Gênes et s'en va, droit devant lui, à Florence, Rome, Naples ; il visite la Sicile, puis remonte à Venise, Ferrare, Milan, etc. Cervantes n'a fait sans doute ainsi voyager son héros que pour lui donner, sur les hommes et sur les mœurs, les connaissances les plus approfondies. De retour à Salamanque, après avoir passé par Gand, Bruxelles, etc., notre homme est en butte à la passion amoureuse d'une dame qui, pour vaincre sa froideur, fait composer un philtre par une *gitane.* Le licencié, après l'avoir bu, perd entièrement la raison, et s'imagine qu'il est en cristal. Les précautions qu'il prend pour ne pas se casser, les cris qu'il pousse dès qu'on l'approche, font de ces quelques pages de Cervantes une de ses meilleures inventions, malgré la bizarrerie de l'idée. Vidriera, c'est ainsi qu'on l'a surnommé, ne permet qu'on lui donne à manger qu'au bout d'un bâton ; il ne va que dans les rues désertes, le moindre choc le briserait, jusqu'à ce que toute la ville soit bien au fait de sa singulière infirmité ; alors il permet qu'on lui parle à distance et donne à tout le monde, en plein vent, sur tous les sujets, des consultations pleines d'un grand bon sens, car sa raison n'est altérée que sur un seul point. Il peut vivre alors très-largement, dans l'abondance ; il a toujours une apostrophe prête, une repartie, une saillie heureuse ; la foule le suit, pour ne pas perdre un de ses mots, et les *quartos* tombent comme la grêle dans ses poches. Passe un religieux qui a la mauvaise idée de le guérir, et, quoique son bon sens soit le même et ses mots tout aussi bons, du moment qu'on peut l'approcher, qu'il n'est plus en verre, la foule le dédaigne et il est sur le point de mourir de faim. Il jette alors aux orties le froc de licencié, se fait soldat et part pour les Flandres.

Il paraît que ce sujet bizarre n'était pas de pure invention. Il fut inspiré à Cervantes par la monomanie d'un médecin allemand de l'époque, à qui la science brouilla la cervelle au point que, comme le licencié, il se croyait de verre. Pareille folie attaqua à Madrid, en 1641, la sœur du cardinal de Richelieu, l'épouse du marquis de Brézé, et cette fois ce fut un poëte comique, Moreto, qui s'en inspira. L'aventure avait fait du bruit dans les salons de Madrid, et Moreto la mit sur la scène. Sa comédie, qui porte le même titre que la nouvelle de Cervantes, *El Licenciado Vidriera*, n'en est pas une imitation. Si l'action était un peu moins décousue, ce serait une de ses meilleures pièces. Le seul point où il se rapproche de Cervantes, c'est lorsqu'il dépeint, en traits ironiques, l'égoïsme et l'ingratitude des hommes, l'injustice du sort, le malheur de l'homme de talent dédaigné s'il ne sait pas attirer les yeux sur lui par quelque stratagème bizarre. Moreto plaidait peut-être sa propre cause, ce qui expliquerait la causticité et l'amertume de sa raillerie, à peine dissimulées sous le voile des situations comiques. Sa pièce a été imprimée pour la première fois en 1653, dans la *Parte quinta de varios autores*, et réimprimée dans la bibliothèque Rivadeneyra (*Comedias de Moreto*, 1856, in-4°).

LICENCIEMENT s. m. (li-san-sî-man — rad. *licencier*). Action de licencier : *Le* LICENCIEMENT *des troupes. Les officiers que le* LICENCIEMENT *de l'armée avait laissés sans solde ni emploi étaient irrités contre le parlement.* (Guizot.)

LICENCIER v. a. ou tr. (li-san-si-é — rad. *licence.* Prend deux *i* de suite aux deux premières pers. du pl de l'imparf. de l'indic. et du présent du subjonct. : *Nous licenciions, que vous licenciiez*). Congédier, dissoudre, en parlant d'un corps, et particulièrement d'un corps de troupes : LICENCIER *un régiment. On* LICENCIA *l'Ecole militaire.*

Se licencier v. pr. S'émanciper, prendre une trop grande liberté : *L'orgueil nous donne de lui-même un penchant à* NOUS LICENCIER *et à nous affranchir des lois qui nous sont imposées.* (Bourdal.) ‖ Mot vieilli.

LICENCIEUSEMENT adv. (li-san-si-eu-se-man — rad. *licencieux*). D'une manière licencieuse : *Parler, se conduire* LICENCIEUSEMENT.

LICENCIEUX, EUSE adj. (li-san-si-eu, euze — rad. *licence*). Déréglé, désordonné dans sa conduite, dans ses paroles, dans ses écrits : *Un vieillard* LICENCIEUX. *Une femme* LICENCIEUSE. *Un poëte* LICENCIEUX.

— Contraire à la pudeur, à la décence : *Des mœurs* LICENCIEUSES. *Une vie* LICENCIEUSE. *Des propos* LICENCIEUX. *Des écrits* LICENCIEUX. *Un roman* LICENCIEUX.

— Littér. et B.-arts. Qui se fait par une licence trop grande et non autorisée : *Emploi* LICENCIEUX *d'un ornement. Prononciation* LICENCIEUSE. ‖ Vieux en ce sens.

LICERON s. m. V. LISSERON.

LICET s. m. (li-sètt — mot lat. qui signif. *il est permis*). Permis : *Demander, obtenir un* LICET.

LICETI (Joseph), médecin italien, né à Recco, mort à Gênes en 1599. Il exerça son art dans cette ville et composa, sous forme de dialogues, les deux ouvrages suivants : *La Nobilita de principali membri dell' uomb* (1590) ; *Il Ceva, dell' ovvero eccellenza ed uso de' genitali* (1598.)

LICETI (Fortunio), célèbre érudit et médecin italien, fils du précédent, né à Rapallo, près de Gênes, en 1577, mort à Padoue en 1657. Doué d'une rare et précoce intelligence, il fit de brillantes études, fut reçu docteur en médecine et en philosophie en 1600, puis il enseigna successivement la logique à Pise (1600-1609), la philosophie à Padoue, qu'il quitta en 1631, après y avoir professé avec le plus grand éclat, la philosophie encore à Bologne et enfin la médecine théorique à Padoue, de 1645 jusqu'à sa mort. A une immense érudition Liceti joignait de remarquables facultés oratoires. Mais il manquait de goût et de tact et il lui arrivait souvent d'admettre sans critique, avec une aveugle crédulité, dit Renauldin, les faits les moins avérés, les opinions les plus contestables, les assertions les plus étranges. Il se prit d'une telle admiration pour Aristote, qu'il ne voulut rien admettre en dehors de ses doctrines, et contribua à rendre la philosophie et la médecine stationnaires. Dans de nombreuses controverses avec ses contemporains, il se montra irritable à l'excès et il lui arrivait souvent, lorsqu'il était à bout de raisons, d'accabler ses adversaires d'injures. On lui doit un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De ortu animæ humanæ* (Gênes, 1602) ; *De lucernis antiquorum reconditis* (Gênes, 1602) ; *De vita lib. III* (Gênes, 1606) ; *De monstrorum causis, natura et differentiis* (Gênes, 1616), trad. en français par Jean Palfyn (1708) ; *De intellectu agente* (1627) ; *Elogia varia heroum nostri temporis* (Gênes, 1627) ; *Allegoriæ peripateticæ de generatione, amicitia et privatione* (1630) ; *Pyronarcha, sive de fulminum natura* (1634) ; *De mundi et hominis analogia* (1635) ; *Ulysses apud Circen* (1636) ; *De luminis natura et efficentia* (1640) ; *De annulis antiquis* (1645), etc.

LICEUR, EUSE s. V. LISSEUR, EUSE.

LICH, ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la province de la haute Hesse, chef-lieu du district de son nom, sur le Wetter, à 5 kilom. S.-E. de Giessen ; 3,000 hab. Résidence des princes de Solms-Lich.

LICHANOS s. m. (li-ka-noss — mot gr. qui signif. proprement *doigt indicateur*). Mus. anc. Troisième corde de chacun des deux premiers tétracordes, qui se touchait avec l'index de la main gauche. ‖ *Lichanos-hypaton*, Troisième corde du tétracorde le plus grave. ‖ *Lichanos-méson*, Troisième corde du second tétracorde.

LICHANOTE s. m. (li-ka-no-te — du gr. *lichanos*, doigt indicateur ; *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Genre de quadrumanes, ayant pour type l'indri.

LICHANOTIN, INE adj. (li-ka-no-tain-i-ne — rad. *lichanote*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au lichanote.

— s. m. pl. Famille de mammifères quadrumanes, ayant pour type le genre lichanote ou indri.

LICHAS, messager envoyé par Déjanire vers Hercule pour lui porter la robe teinte du sang du centaure Nessus. A peine Hercule l'eut-il revêtue, qu'égaré par la violence de la douleur il précipita Lichas dans la mer, où il fut transformé en rocher.

LICHAVEN s. m. (li-sha-vain — du bas breton *lech*, table, et *van*, pierre). Dolmen celtique, formé de trois pierres, dont deux verticales servant de support à la troisième, qui est horizontale.

LICHE s. m. (li-che). Techn. Lissoir, machine qui sert à lisser. ‖ Matière qui coupe le lit des ardoises et empêche de les diviser d'une manière utile.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, comprenant trois espèces qui vivent dans la Méditerranée : *Les* LICHES *ont le corps oblong et comprimé.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Ichthyol. Les espèces qui composent ce genre ont le corps oblong, comprimé, sans carène latérale, sans crêtes saillantes au côté de la queue. Leur dos est hérissé d'épines libres, dont une antérieure est couchée en avant. On trouve deux épines semblables au devant de l'anale. Les trois espèces connues de ce genre vivent toutes dans la Méditerranée. Nous citerons comme type, la *liche* amie, longue de $1^{m},50$, et d'une teinte argentée. A Nice on l'appelle vulgairement *lica.* Sa chair est délicate.

LICHÉ, ÉE (li-ché) part. passé du v. Licher : *Une bouteille* LICHÉE *en un clin d'œil.*

LICHEN s. m. (li-kènn — du gr. *leichên*, probablement de *leichô*, lécher, lat. *lingo*, gothique *laigon*, de la racine sanscrite *lih*, goûter, lécher) [v. LÉCHER]. Le lichen serait ainsi proprement la plante qui lèche la terre). Nom donné à des végétaux cryptogames qui croissent sur les murs, les rochers, les troncs d'arbre et présentent en général l'aspect d'une croûte desséchée : *La surface solide de la terre se revêtit d'abord de végétaux de toute espèce, depuis l'humble mousse et le* LICHEN *rampant, jusqu'au cèdre dont la cime ondoie dans les nuées.* (Lamenn.) ‖ *Lichen des rennes*, Espèce de lichen du nord de l'Europe, dont les rennes se nourrissent pendant l'hiver. ‖ *Lichen d'Islande*, Espèce de lichen fréquemment employé en médecine contre les maladies de poitrine. ‖ *Lichen pulmonaire*, Espèce de lichen employé jadis en médecine contre les affections des poumons.

— Pathol. Nom donné à certaines affections papuleuses, qui donnent lieu à des éruptions qu'on a comparées aux lichens.

— **Encycl.** Les *lichens* ou *lichénées* sont des végétaux cellulaires, à fronde crustacée et pulvérulente, tantôt foliacée, tantôt filamenteuse ou comme arborescente; les fructifications (*apothécies*) présentent deux formes bien distinctes : les unes sont bombées (*tubercules*), les autres creusées en godet (*scutelles*); elles se composent de deux parties ou de deux couches; l'extérieure (*conceptacle* ou *réceptacle*) est fermée ou plus ou moins évasée et dilatée; l'intérieure renferme les corps reproducteurs (*gongyles* ou *sporules*), tantôt libres ou nus, tantôt contenus dans des thèques, ou un *nucleus*, ou une lame ouverte. On remarque aussi parfois des paquets pulvérulents, appelés *sorédies*.

Les *lichens* sont de faux parasites, simplement posés à la surface des corps, sans y adhérer ni y enfoncer de racines ou suçoirs. Ils croissent sur les murs, sur la terre, les écorces d'arbre, les bois en décomposition, et, de même que les autres végétaux cellulaires, ne peuvent se développer que dans un milieu humide. Lorsque la sécheresse arrive, ils meurent ou se sèchent seulement en conservant leur force vitale, ce qui leur permet de croître de nouveau, lorsque la condition d'humidité qui leur est nécessaire est revenue.

Les *lichens* sont répandus sur toute la surface du globe. Les uns ont un habitat plus ou moins restreint; les autres se rencontrent depuis l'équateur jusqu'au pôle. Ce sont les végétaux les plus sujets à varier dans la forme, la texture, la consistance, etc., suivant les climats qu'ils habitent. « Si l'on trouve, dit M. Ducom, surtout dans les pays chauds et tempérés, des *lichens* foliacés, on remarque, au contraire, qu'ils revêtent l'apparence crustacée à mesure qu'ils se rapprochent des pôles ou qu'ils s'élèvent davantage vers le sommet des plus hautes montagnes, station où ils représentent le dernier terme de la vie organique, et où quelques espèces forment, par leur fréquence, la région des *lichens* proprement dite. » Ces cryptogames croissent sur les corps les plus divers, même sur le fer, comme on peut le voir sur les portes et les grilles que l'on néglige de nettoyer; mais on en trouve aussi sur des tiges herbacées et même sur des feuilles. Ils ne se développent point dans une obscurité complète.

Cette famille renferme un grand nombre de genres, pour lesquels diverses classifications ont été proposées. Voici les principaux, groupés en deux tribus :

— I. GYMNOCARPES (apothécies ouvertes et étalées en forme de disque) : usnée, cornieulaire, physcie, cétraire, ramaline, roccelle, sticte, lobaire, parmélie, placodie, lécanore, urcéolaire, patellaire, peltigère, cœnomyce, cladonie, opégraphe, graphis, lécidée, calycion.

— II. ANGIOCARPES (apothécies closes ou nucléiformes) : sphérophore, endocarpe, thélotrème, pertusaire, verrucaire, etc.

Quant aux prétendus genres *lépraire* ou *lèpre*, *variolaire*, *spilome*, *isidie*, *protonème*, etc., ils ont été établis sur des spécimens qui n'étaient que de jeunes individus, des états transitoires, des dégénérescences ou des anomalies des genres mentionnés plus haut.

On utilise quelques *lichens* dans les arts, la médecine ou l'économie domestique. La plupart contiennent, outre du sucre incristallisable, des sels et divers autres principes, une matière capable de former une gelée blanche et diaphane avec l'eau, et qui est isomère avec la dextrine et l'amidon; c'est la lichénine, qui est très-abondante dans le lichen d'Islande, et qui forme la partie essentielle des différentes préparations pharmaceutiques obtenues avec ce *lichen*. Les Islandais font leur principale nourriture de ce végétal, après lui avoir fait perdre une partie de son amertume par une macération de vingt-quatre heures dans l'eau. Une autre espèce fait la nourriture exclusive des rennes pendant l'hiver. M. le professeur Morin, de Rouen, a, en 1831, appliqué cette plante à la fabrication d'un parement suffisamment hygrométrique pour dispenser les tisserands de leur séjour forcé dans les caves, séjour si funeste à leur santé.

La plupart des *lichens* ne contiennent pas de matière colorante toute formée; mais, sous l'influence simultanée de l'ammoniaque, de l'air et de l'eau, il s'en produit une qui est rouge ou violette. Sous ce rapport, plusieurs *lichens* sont d'un grand intérêt pour le teinturier, qui leur doit plusieurs matières tinctoriales remarquables, telles que l'orseille, le cudbear et le tournesol en pains.

Enfin, les brasseurs les plus intelligents des pays du Nord ont substitué depuis quelques années le *lichen* aux matières gélatineuses animales, si promptes à se décomposer, pour la clarification de la bière. En Russie, on se sert pour cet usage de la pulmonaire du chêne. Le *lichen* d'Islande est surtout recommandé par le *Moniteur de la brasserie*, comme moyen très-énergique de clarification. Il contient 80 pour 100 de gélatine, et, en plus de sa propriété clarifiante, il rend la bière saine et salutaire. Voici un des modes d'emploi : prendre une certaine quantité de *lichen*, le faire tremper quelques heures dans soixante fois son poids d'eau froide; faire ensuite bouillir une heure et passer au tamis. On obtient ainsi une belle gelée exempte d'acide, qui revient à peine à 5 centimes le kilogramme. La proportion à employer est de 10 grammes de *lichen* par hectolitre de bière.

— Pathol. Le nom de *lichen* a été appliqué par les pathologistes anglais, et plus tard par Biett, à des affections papuleuses.

Le *lichen* est caractérisé par des élévations pleines, solides, le plus ordinairement très-petites, quelquefois légèrement rouges, mais le plus souvent de la couleur de la peau, presque toujours agglomérées et accompagnées de prurit. Le *lichen* peut être aigu, mais dans la plupart des cas il affecte une marche chronique. Il peut se développer sur tous les points de la surface du corps; quelquefois général, il est le plus souvent local, et alors les mains, les avant-bras, le cou et la face en sont le siége le plus fréquent. Il peut se présenter à deux états bien différents, le *lichen simplex* et le *lichen agrius*.

Le *lichen simplex* se manifeste par des papules ordinairement très-petites, dépassant rarement la grosseur d'un grain de millet, agglomérées en plus ou moins grand nombre, et présentant quelques différences suivant qu'il est aigu ou chronique. A l'état aigu, les papules sont rouges, enflammées; elles sont accompagnées d'une chaleur et d'un prurit incommodes. Au bout de trois ou quatre jours la rougeur diminue; il s'établit une légère desquamation furfuracée et la maladie se termine avant le second septénaire, à moins d'éruptions successives. Quand il affecte une marche chronique, ce qui arrive le plus souvent, les papules sont peu ou ne sont point enflammées; le plus ordinairement elles sont de la même couleur que la peau. Précédées d'une légère démangeaison, elles apparaissent sous la forme de petites saillies fort appréciables au doigt, et elles restent stationnaires pendant un temps indéfini : alors il s'en développe de nouvelles et la maladie peut durer quelques semaines, quelquefois même des mois entiers. Le *lichen simplex* chronique est toujours accompagné d'un épaississement plus ou moins considérable de la peau, et donne lieu souvent à une exfoliation assez abondante. Le *lichen simplex* aigu est fixé le plus souvent à la face, sur le tronc; à l'état chronique, on le rencontre presque toujours sur les membres et principalement sur les mains, dont il occupe de préférence la face dorsale.

Les symptômes du *lichen simplex* consistent dans un peu de cuisson, une démangeaison quelquefois assez vive, sans symptômes généraux. Lorsque les papules se développent sur des points de la peau traversés par des poils, il prend le nom de *lichen pilaris* et dure assez longtemps. Chez les individus affaiblis par la misère et les privations, l'éruption présente une teinte violacée; les papules, qui ont surtout leur siége aux membres inférieurs, sont souvent entremêlées de taches hémorragiques. Enfin il existe deux variétés assez importantes du *lichen simplex* : le *lichen urticatus* et le *lichen strophulus*.

Le *lichen urticatus* est une éruption plus ou moins considérable de papules plus larges que les papules ordinaires du même genre, enflammées, saillantes, semblables aux piqûres d'ortie; elles paraissent subitement et déterminent un prurit brûlant et incommode; elles sont souvent fixées au cou et à la face; elles se rencontrent surtout chez les femmes et les jeunes gens, dans l'été ou au printemps. Cette éruption, fugace, irrégulière, disparaît le plus souvent, spontanément, dans un court espace de temps.

Le *lichen strophulus* affecte essentiellement les enfants à la mamelle; il existe toujours à l'état aigu et consiste dans une éruption, le plus souvent générale, de papules ou plus rouges ou plus blanches que le reste de la peau, accompagnées de démangeaisons vives qui sont augmentées par la chaleur du lit et sujettes à des exacerbations très-prononcées. Lorsque les papules sont rouges, l'éruption est plus considérable et l'inflammation est plus vive. Lorsqu'elles sont blanches, elles sont plus petites, peu étendues et sans inflammation à leur base. Cette variété de *lichen* se développe la plupart du temps sous une influence inconnue et accompagne souvent le travail de la première dentition; il semble quelquefois lié à une phlegmasie des organes intérieurs. Sa durée varie depuis un jusqu'à trois ou quatre septénaires. C'est une maladie sans danger, ne réclamant d'autre traitement que quelques bains tièdes pour l'enfant et des boissons rafraîchissantes pour la nourrice.

Le *lichen agrius* est caractérisé par une foule de petites papules très-rouges, très-enflammées, développées sur une surface érythémateuse; elles sont saillantes, et la surface qu'elles occupent est entourée d'une rougeur inflammatoire, accompagnée d'une chaleur et d'une tension douloureuses; les élevures solides augmentent de volume et leur sommet devient le siége de petites ulcérations; il s'en écoule un liquide séro-purulent, qui se concrète et forme de véritables petites croûtes jaunâtres, assez rugueuses, mais molles et peu adhérentes; ces croûtes tombent et sont remplacées par des squames assez minces. Quelquefois alors la rougeur diminue, l'inflammation s'apaise, il s'établit une petite desquamation, et la maladie se termine au bout de douze ou quinze jours; mais le plus souvent un liquide assez abondant est sécrété sans cesse, les squames tombent et se reforment tour à tour. Le *lichen agrius* est accompagné de démangeaisons quelquefois si vives, que le malade ne trouve pas de corps assez dur pour se frotter la peau. Il peut durer ainsi plusieurs septénaires; quelquefois enfin il passe à l'état chronique : la quantité du liquide séro-purulent sécrété devient de moins en moins abondantes, les squames deviennent plus sèches; elles sont remplacées par une exfoliation farineuse; cet état, qui est accompagné d'un épaississement de la peau, souvent très-considérable, peut durer des mois entiers. Le *lichen simplex* peut passer à l'état de *lichen agrius*; le malade éprouve, au lieu du prurit habituel, une cuisson et une chaleur insolites. Les papules semblent devenir confluentes; elles s'entourent d'une petite auréole rougeâtre; elles-mêmes deviennent rouges et l'éruption suit alors la même marche que le *lichen agrius* spontané. Le *lichen agrius* se développe assez souvent à la face; il est rarement général; on l'observe le plus ordinairement chez les jeunes gens, chez les adultes sanguins et vigoureux.

— *Causes*. Le *lichen* affecte tous les âges depuis l'enfant à la mamelle jusqu'aux vieillards, et les deux sexes; on l'observe surtout en été et au printemps; il est quelquefois le résultat de veilles prolongées, d'affections morales vives, d'écarts de régime, surtout d'abus de boissons alcooliques. Quelques causes semblent produire certaines espèces locales : aux mains, par exemple, on l'observe souvent chez des gens qui manient habituellement des substances pulvérulentes, du sucre, etc., surtout chez les épiciers; on le rencontre aux bras, aux avant-bras chez les cuisiniers, les forgerons, exposés à un foyer ardent; enfin, il semble quelquefois être le résultat de phlegmasies intérieures, surtout chez les enfants.

— *Pronostic*. Le pronostic du *lichen* n'est jamais grave; mais son opiniâtreté, son prurit et ses fréquentes récidives en font une affection fort désagréable. Le *lichen simplex* est une éruption le plus ordinairement légère, dont la durée dépasse rarement deux ou trois septénaires. Le *lichen agrius* est en général plus fâcheux et surtout plus rebelle. Dans le *lichen* invétéré, la peau est sèche, rugueuse, dure, sillonnée par des rides profondes, surtout au niveau des articulations, et dans le bain de vapeur même elle conserve souvent sa sécheresse.

— *Traitement*. Le traitement du *lichen simplex* aigu ne réclame que des boissons délayantes et des bains tièdes, souvent même des bains frais de rivière, qui la plupart du temps sont les seuls que l'on doive conseiller dans les cas de *lichen urticatus*. Quand il est chronique, il faut avoir recours à des limonades végétales, à quelques légers laxatifs, aux bains alcalins ou sulfureux; il est rarement besoin d'employer des moyens plus énergiques, qui du reste seraient les mêmes que pour le *lichen agrius*; il est quelquefois avantageux cependant de faire des frictions sur la surface même qui est le siége de l'éruption, avec des pommades dans lesquelles le calomel mêlé au camphre ou le protoiodure de mercure sont incorporés dans de la graisse.

Dans le *lichen agrius*, au début, si c'est un sujet jeune, fort et sanguin, il faut pratiquer une ou deux saignées générales ou quelques saignées locales; on prescrira des boissons délayantes, des cataplasmes émollients et des bains simples tièdes. Les malades observeront un régime sévère, souvent même la diète; on emploiera encore avec avantage les acides minéraux, l'acide sulfurique ou nitrique étendus dans une décoction émolliente d'orge ou de gruau. On administrera plus tard quelques légers purgatifs. Les bains sulfureux ou alcalins ne devront pas être employés au début de la maladie, qu'ils ne feraient qu'aggraver; ils seront au contraire fort utiles quand l'inflammation sera décroissante. Enfin, si l'éruption persiste, il faut avoir recours aux préparations arsenicales, à la solution de Fowler ou mieux à celle de Pearson, dont l'emploi est surtout approprié au traitement de cette maladie. Le docteur Biett a souvent aussi employé avec succès dans ces cas, et quelquefois dans le *lichen simplex* chronique, les *pilules asiatiques* : il en faisait prendre une par jour, pendant un mois et plus. Enfin les frictions locales, dont il a été parlé pour le *lichen simplex*, conviennent aussi dans le *lichen agrius* devenu chronique; il est quelquefois utile d'en employer de plus énergiques encore : ainsi on les compose souvent avec avantage de *deutoiodure de mercure*, que l'on mêle à l'axonge dans la proportion de 75 centigrammes à 1 gramme pour 30 grammes de graisse.

— Art vétér. Le *lichen*, qui se fait remarquer assez souvent chez les chiens nerveux et irritables, est caractérisé par des papules qui donnent à la peau un aspect rugueux. Cette affection revêt tantôt l'état aigu, tantôt l'état chronique; mais elle n'est jamais contagieuse comme la gale, avec laquelle on la confond souvent.

Dans le *lichen* aigu, les papules se montrent aux membres, aux ars, aux fesses, au grasset, où elles provoquent une démangeaison que la chaleur et l'acte de la digestion augmentent. Ces papilles sont solides, coniques ou sans formes régulières, agglomérées, le plus rarement isolées; elles rendent la peau plus épaisse, rugueuse, chagrinée. Ces papules sont séparées par des sillons, au fond desquels apparaissent des poils hérissés et rares. Quelques jours après leur apparition, les papules pâlissent, s'affaissent; la démangeaison s'éteint et la guérison s'effectue.

Lorsque les papules sont très-nombreuses, très-serrées, et répandues sur une grande étendue, jusqu'aux lèvres, aux mâchoires, elles occasionnent un prurit violent; et au-dessous d'elles les parties sont fortement injectées. C'est à cette variété de *lichen* que l'on a donné la nom de *lichen agrius*. Lorsque les animaux peuvent satisfaire à leur aise le prurit intense qui les inquiète, ils s'excorient la peau et ne cessent de se frotter que sous l'impression de la douleur cuisante que suscitent les plaies de la peau. Ces dernières sont saignantes et deviennent le siége d'une fluxion considérable. Enfin, lorsque le sang s'est desséché, ces plaies sécrètent une matière liquide séreuse ou purulente. Si les animaux ne peuvent satisfaire la démangeaison intolérable qui les tourmente, les papules augmentent en nombre et en volume, s'ulcèrent à leur sommet et fournissent une sécrétion séro-purulente. Cette matière se dessèche bientôt et forme des croûtes qui tombent peu à peu. Ordinairement la durée de la maladie est de quinze à vingt jours; mais, dans certains cas, des éruptions successives peuvent l'entretenir indéfiniment. Enfin, il est des cas où la mort survient consécutivement à l'épuisement produit par l'abondance des sécrétions.

Sous le type chronique, la maladie est caractérisée par des papules sans coloration morbide, placées sur un fond qui n'est nullement injecté. Cependant la peau augmente quelquefois d'épaisseur et devient le siége d'une exfoliation épidermique assez abondante. Parfois il se montre des papules disséminées, semblables par leur grande longueur aux papules du rumen; mais, le plus souvent les papules du *lichen* chronique forment des saillies à peine sensibles. Le *lichen* chronique est ordinairement une maladie persistante, et, lorsque des papules disparaissent, d'autres leur succèdent bientôt. Cependant la guérison peut être obtenue dans la majorité des cas.

Le *lichen* se complique parfois de gale; c'est alors que la maladie peut être appelée gale ou mal rouge, gale lichénoïde.

Les lévriers, les chiens braques pétulants, à tempérament nerveux, sont les plus exposés au *lichen*. Mais cette maladie se montre surtout chez les animaux qui se nourrissent de viandes fortement épicées. Enfin la chaleur, les poussières irritantes, sont considérées comme des causes occasionnelles du *lichen*.

Les moyens de traitement réclamés par le *lichen* aigu sont : la saignée, les boissons acidulées, la diète, les bons soins hygiéniques, les bains, les cataplasmes, les compresses d'eau vinaigrée, la pommade camphrée, etc. Les préparations sulfureuses sont nuisibles. On combat le *lichen* chronique au moyen des pommades au deutoxyde de mercure, au calomel, alternées avec des bains alcalins. On pourrait employer encore, contre le *lichen* chronique, les vésicants, suivis de pansements avec la pommade au nitrate d'argent, après l'enlèvement de l'épiderme.

LICHÉNATE s. m. (li-ké-na-te — rad. *lichénique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lichénique avec une base.

LICHÉNÉ, ÉE adj. (li-ké-né — rad. *lichen*). Bot. Qui ressemble à un lichen.

— s. f. pl. Nom donné à la famille des lichens par des botanistes qui donnent le nom de lichen à un genre, lequel sert alors de type à la famille.

LICHÉNÉE s. f. (li-ké-né — rad. *lichen*, par allusion à la couleur). Entom. Nom vulgaire des CATOCALES, genre de papillons nocturnes.

LICHÉNEUX, EUSE adj. (li-ké-neu, eu-ze — rad. *lichen*). Hist. nat. Qui ressemble à un lichen : *Excroissances* LICHÉNEUSES.

LICHÉNICOLE adj. (li-ké-ni-ko-le — de *lichen*, et du lat. *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou se développe sur les lichens.

LICHÉNIFORME adj. (li-ké-ni-for-me — de *lichen* et *forme*). Bot. Qui a la forme, l'apparence d'un lichen : *Excroissance* LICHÉNIFORME.

LICHÉNINE s. f. (li-kè-ni-ne — rad. *lichen*). Chim. Fécule de lichen.

— **Encycl.** La *lichénine* $C^{12}H^{10}O^{10}$, substance qui présente la même composition que l'amidon, a, lorsqu'elle est humide, l'aspect d'une gelée incolore, qui durcit par la dessiccation et devient cassante et transparente. Elle est très-soluble dans l'eau et nullement dans l'alcool, qui la précipite de ses dissolutions. Une ébullition prolongée lui enlève la faculté de se prendre en gelée; les acides la dissolvent sans difficulté et la transforment en sucre; avec l'acide azotique, elle donne de l'acide oxalique, et comme l'amidon elle *est colorée en bleu par l'iode.*

La *lichénine* se rencontre dans plusieurs espèces de lichens et de mousses. Pour l'obtenir, on lave d'abord soigneusement et à plusieurs reprises la plante hachée, qu'on a laissé digérer dans l'eau, jusqu'à ce que le résidu du lavage ne présente plus d'amertume; puis on la fait bouillir avec environ dix fois son poids d'eau, et on exprime la liqueur à travers un linge.

La *lichénine* est le principe nutritif des lichens employés en médecine ou dans l'alimentation. Elle entre avec les proportions de 80 pour 100 dans la composition du lichen d'Islande. On l'emploie dans la fabrication de pâtes et de bonbons destinés à produire les mêmes effets que le lichen lui-même.

LICHÉNIQUE adj. (li-ké-ni-ke — rad. *lichen*). Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on a découvert dans certains lichens, en combinaison avec de la chaux.

LICHÉNIVORE adj. (li-ké-ni-vo-re — de *lichen*, et du lat. *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de lichens.

LICHÉNOGRAPHE s. m. (li-ké-no-gra-fe — de *lichen*, et du gr. *graphô*, je décris). Botaniste qui s'occupe spécialement de l'étude des lichens.

LICHÉNOGRAPHIE s. f. (li-ké-no-gra-fî — de *lichen*, et du gr. *graphô*, je décris). Bot. Description des lichens.

LICHÉNOGRAPHIQUE adj. (li-ké-no-gra-fi-ke — *du rad. lichénographie*). *Bot.* Qui se rapporte à l'étude des lichens : *Études* LICHÉNOGRAPHIQUES.

LICHÉNOÏDE adj. (li-ké-no-ï-de — de *lichen* et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un lichen : *Excroissances* LICHÉNOÏDES.

— Pathol. Qui est de la nature du lichen : *Éruptions* LICHÉNOÏDES.

LICHÉNOLOGIE s. f. (li-ké-no-lo-jî — de *lichen*, et du gr. *logos*, discours). Bot. Traité sur les lichens; partie de la botanique relative à l'histoire des lichens.

LICHÉNOLOGIQUE adj. (li-ké-no-lo-ji-ke — rad. *lichénologie*). Bot. Qui a rapport à la lichénologie : *Essais* LICHÉNOLOGIQUES.

LICHÉNOLOGUE s. m. (li-ké-no-lo-ghe — rad. *lichénologie*). Celui qui s'occupe de lichénologie : *Un savant* LICHÉNOLOGUE.

LICHÉNOPORE s. m. (li-ké-no-po-re — de *lichen* et de *pore*). Zooph. Genre de petits polypiers, renfermant un certain nombre d'espèces, la plupart fossiles, des terrains crétacés ou tertiaires : *Blainville pense que les* LICHÉNOPORES *sont de jeunes rétipores.* (Dujardin.)

LICHÉNOPS s. m. (li-ké-nops). Ornith. Syn. d'ADA.

LICHENSTÉARATE s. m. (li-kènn-sté-a-ra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lichenstéarique avec une base.

LICHENSTÉARIQUE adj. (li-kènn-sté-a-ri-ke — de *lichen et de stéarique*). *Chim.* Se dit d'un acide qui existe dans le lichen d'Islande et probablement aussi dans le champignon bâtard.

— **Encycl.** Pour extraire l'acide *lichenstéarique* du lichen d'Islande, on fait bouillir cette plante pendant un quart d'heure avec de l'alcool et du carbonate de potasse; la solution, filtrée, est additionnée d'un excès d'acide chlorhydrique et mêlée avec quatre ou cinq fois son volume d'eau. Il se forme un précipité qu'on recueille, qu'on lave à l'eau et que l'on fait bouillir à trois ou quatre reprises avec de l'alcool. Par le refroidissement, il se dépose un mélange d'acide cétrarique, d'acide *lichenstéarique* et d'une troisième substance. Ce mélange, épuisé par le pétrole bouillant, lui abandonne l'acide *lichenstéarique*, qui se dépose de nouveau par le refroidissement de la liqueur. On achève de purifier ce corps en le faisant recristalliser dans l'alcool, après avoir décoloré la solution alcoolique au moyen du noir animal.

L'acide *lichenstéarique* a pour formule $C^{14}H^{24}O^3$. Il forme de petites lames cristallines, blanches, réunies en une masse peu consistante, d'un éclat semblable à celui des perles. Sa solution dans l'alcool faible l'abandonne en petites tables rhombiques. Lorsque l'on concentre cette solution, il s'en sépare en gouttes huileuses. Il est inodore, a un goût âpre, rance, mais non amer. Il fond à 120°, sans perdre d'eau, et se prend en masse cristalline par le refroidissement. Il n'est pas volatil. L'eau ne le dissout pas du tout; mais l'alcool, l'éther, les huiles et les essences le dissolvent facilement.

Les sels de cet acide sont permanents à l'air et sont décomposés par les acides, avec séparation d'acide *lichenstéarique.*

Sel d'ammonium. L'acide *lichenstéarique* se dissout aisément à chaud dans l'ammoniaque aqueuse; par le refroidissement, il se dépose une gelée blanche, élastique, qui, vue au microscope, paraît contenir une quantité de longs cristaux délicats. Le sel, desséché, est blanc et soyeux. L'eau chaude le dissout seulement en partie, en lui enlevant de l'ammoniaque.

Sel de baryum $(C^{14}H^{23}O^3)^2Ba''$. On l'obtient par double décomposition, au moyen du lichenstéarate de sodium et d'un sel de baryum soluble. C'est un précipité blanc grisâtre, qui devient caillebotté quand on le fait bouillir avec de l'eau.

Le *sel de plomb* $(C^{14}H^{23}O^3)^2Pb''$ s'obtient, comme le précédent, au moyen d'un sel de plomb soluble et neutre. Il se précipite en flocons blancs, qui, lorsqu'on porte le liquide à l'ébullition, fondent en une masse jaune, semi-fluide. Il est cassant, se ramollit entre les doigts, et devient semi-fluide à 100°, température à laquelle d'ailleurs il paraît se décomposer.

Sel de potassium. Une solution d'acide *lichenstéarique*, concentrée par évaporation, laisse déposer des flocons jaunâtres, solubles dans l'eau et insolubles dans les liqueurs alcalines. Si l'on évapore à sec la liqueur, sans s'inquiéter de ce dépôt, et qu'on reprenne le résidu par l'alcool absolu bouillant pour séparer l'excès de carbonate alcalin, une partie du sel se dépose, par le refroidissement de la liqueur filtrée, sous la forme d'une poudre indistinctement cristalline. En concentrant l'eau mère alcoolique, le reste se dépose sous la forme d'un sirop. Le lichenstéarate de potassium est facilement soluble dans l'eau, avec laquelle il donne une solution alcaline qui a la saveur savonneuse et mousse par l'ébullition.

Le *sel d'argent* se précipite lorsqu'on traite une solution de lichenstéarate de sodium par l'azotate d'argent. C'est un précipité d'un blanc grisâtre, qui devient violet à la lumière et caillebotté par l'ébullition avec l'eau. Au-dessous de 100°, il se décompose.

Le *sel de sodium* s'obtient de la même manière que le sel de potassium. Une solution aqueuse concentrée de ce corps l'abandonne, par le repos, en granules blancs.

LICHER v. a. ou tr. (li-ché — ancienne forme du mot *lécher*). Pop. Boire ou manger avec gourmandise : LICHER *une bouteille.* LICHER *tout le plat.*

LICHERIE (Louis), peintre français, né en 1642. Élève de Louis de Boulogne, puis employé par Lebrun à l'exécution de ses tableaux, il fut choisi par ce dernier pour professer à l'école des Gobelins, fonction qu'il résigna pour aller peindre les églises de Houdan. Reçu, en 1679, membre de l'Académie de peinture, Licherie a décoré de ses toiles la plupart des églises de Paris, et plusieurs de ses compositions ont été gravées par Bazin, Giffard, Audran et Châtillon. Une de ses principales productions, *Abigaïl cherchant à fléchir David par des présents*, est au musée du Louvre.

LICHEUR, EUSE s. (li-cheur, eu-ze — rad. *licher*). Personne qui aime à licher : *Je vois que tu es toujours un fameux* LICHEUR. (E. Sue.) *Veille à mon broc et à mon assiette, car il faut se défier des francs* LICHEURS. (E. Sue.).

— Adjectiv. *Est-il* LICHEUR *cet être-là!* (P. Cairaud).

LICHFIELD, ville d'Angleterre, comté et à 27 kilom. S.-E. de Stafford, près du Trent, qui arrose la riante et fertile vallée où se trouve la ville; 6,800 hab. Siége d'un évêché fondé par les Saxons. École gratuite de Saint-Jean, où Addison, Johnson et Garrick ont reçu les premiers éléments de leur instruction; école de grammaire. Manufacture de tapis; filatures de lin; fabrication de toiles à voiles; brasseries. Le principal édifice de Lichfield est sa cathédrale, fondée en 665, et séparée de la ville proprement dite par une pièce d'eau. L'édifice actuel ne fut terminé qu'en 1296. La cathédrale eut beaucoup à souffrir des puritains, qui prirent la ville en 1643. L'édifice se fait remarquer par la richesse de l'architecture et ses trois flèches, qui attirent les regards de fort loin et lui donnent un air de grandeur et de noblesse. L'intérieur répond à l'extérieur par sa magnificence. On y admire surtout : la rosace; de curieuses sculptures; des statues; les monuments funéraires du docteur Samuel Johnson, de Garrick, de lady Wortley Montague; le groupe des *Enfants endormis*, magnifique œuvre d'art; les statues de l'évêque Langton et de l'évêque Hacket; le buste de Johnson; le buste de Garrick; les *Évangiles* en langue saxonne; un manuscrit des œuvres du poëte Chaucer, et le *Coran.* Signalons aussi : la statue du célèbre docteur Johnson, élevée sur la place du Marché, et dont le piédestal est orné de bas-reliefs rappelant les circonstances les plus importantes de sa vie; le vieux palais; le collége du vicaire et les maisons ecclésiastiques; l'hôtel de ville; le marché; l'hôpital Saint-Jean; des institutions charitables; un théâtre; une bibliothèque, etc.

Richard II fut emprisonné dans un château sur l'emplacement duquel s'élèvent aujourd'hui les maisons de charité. Une inscription rappelle l'endroit où lord Brooke tomba pendant le siége de la cathédrale. Dans Bacon street se voit une maison où le docteur Darwin écrivit son ouvrage intitulé *Zoonomia.* Dans les environs de la ville, on visite avec intérêt une vieille maison dans laquelle habitait Johnson en 1736, alors que Garrick était son élève.

LICHINE s. f. (li-ki-ne — altér. du franç. *lichen*). Bot. Genre de végétaux cryptogames, de la famille des lichens, groupe des collémacées.

LICHINÉ, ÉE adj. (li-ki-né — rad. *lichine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lichine.

— s. f. pl. Tribu de végétaux cryptogames, de la famille des lichens et du groupe des collémacées, ayant pour type le genre lichine.

LICHNIE s. f. (lik-nî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'unique espèce vit au Chili.

LICHNOWSKY, maison princière allemande, descendant des comtes de Granson. Gratifiés, à l'origine (vers 1702), du simple titre de baron, les membres de cette famille obtinrent de la Prusse en 1779 et de l'Autriche en 1824 le rang et la qualité de princes. Les domaines des Lichnowsky sont situés en Silésie.

LICHNOWSKY (Édouard-Marie, prince DE), historien allemand, né en en 1789, mort en 1845. On lui doit une *Histoire de la maison de Habsbourg*, fort estimée (Vienne, 1836, 4 vol. in-fol.). Malheureusement l'ouvrage, resté inachevé, s'arrête à la fin du XIVe siècle.

LICHNOWSKY (Félix, prince DE), homme politique allemand, fils du précédent, né en 1814, mort en 1848. Après avoir servi de bonne heure dans l'armée prussienne, il s'engagea, en 1838, sous les drapeaux de don Carlos, dont il devint aide de camp général, et suivit pendant deux ans la fortune de ce prétendant. Après l'abdication de don Carlos, Lichnowsky revint en Allemagne, visita ensuite le Portugal, puis se fixa définitivement en Silésie. Nommé, en 1848, membre du parlement de Francfort, il se fit remarquer par ses sarcasmes à l'adresse de la Révolution et du parti démocratique. Les indignations que souleva son opposition dédaigneuse et provocatrice devinrent telles que la population de Francfort le massacra dans un jour d'émeute. On lui doit : *Souvenirs d'un séjour en Espagne, en* 1837, 1838 *et* 1839 (Francfort, 1841, 2 vol. in-8°); le *Portugal en* 1842 (Mayence, 1843, in-8°).

LICHT (Pierre DE), historien belge, né à Bruxelles, mort en 1603. Il entra dans l'ordre des carmes et enseigna longtemps la théologie à Florence. On lui doit, entre autres ouvrages : *De Florentinæ civitatis origine* (1594); *Compendium historicum ordinis carmelitani* (1598, in-8°).

LICHTENAU, ville de Prusse, province de Hesse, cercle et à 22 kilom. de Witzenhausen, ch.-l. du bailliage de son nom; 1,500 hab. Fabrication de toiles. ‖ Ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 80 kilom. S. de Minden; 1,250 hab.

LICHTENAU (Wilhelmine ENKE, femme RIETZ, comtesse DE), célèbre maîtresse du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, née à Potsdam en 1754, morte en 1820. Elle était fille d'un musicien de la chapelle royale de Prusse. Belle et gracieuse, elle devint, à seize ans, la favorite du prince royal, qui la logea à Charlottembourg, et dont elle eut trois enfants. Pour sauver les apparences, il lui fit épouser un de ses valets de chambre, nommé Rietz, et, devenu roi, la revêtit du titre de comtesse de Lichtenau. Sans s'immiscer ouvertement dans les affaires publiques, elle prit sur Frédéric-Guillaume un ascendant considérable. La reine était obligée de tolérer sa familiarité; les ministres lui rendaient hommage et les ambassadeurs étrangers devaient conquérir ses bonnes grâces s'ils voulaient réussir dans leurs négociations. A la mort de Frédéric II, elle fut dépouillée de tous les biens qu'elle tenait de la générosité de son royal amant et subit dix-huit mois de prison. Dès lors elle se lança dans les équipées galantes les plus scandaleuses et tomba au rang des aventurières les plus décriées. Cependant Napoléon, maître de la Prusse en 1807, lui fit rendre les biens qu'on lui avait confisqués. Mme de Lichtenau a publié des *Mémoires* écrits par elle-même, lesquels ont été traduits en français (1809, in-8°).

LICHTENAU (Conrad DE), chroniqueur allemand. V. CONRAD DE LICHTENAU.

LICHTENBERG (PRINCIPAUTÉ DE), ancienne principauté d'Allemagne. Elle est située dans la province du Rhin, régence de Trèves, et mesure 44 kilom. de longueur sur 13 de largeur; 27,000 hab. Elle relevait autrefois du duché de Saxe-Cobourg-Gotha. Ce petit pays, autrefois appelé seigneurie de Baumholder, fut dévolu à la Prusse en 1815. Celle-ci le céda, l'année suivante, au duc de Saxe-Cobourg, qui, en 1819, le gratifia du titre de principauté, en lui donnant le nom de Lichtenberg, en l'honneur d'un vieux château féodal du Palatinat. En 1834, le duc de Saxe-Cobourg le rétrocéda à la Prusse, laquelle l'enclava dans le district de Trèves.

LICHTENBERG, ancien village de France (Bas-Rhin), canton de la Petite-Pierre, arrondiss. et à 30 kilom. N.-E. de Saverne; 1,040 hab. Place de guerre, avec un fort de construction moderne. On voit près de Lichtenberg un ancien château fort du même nom, très-remarquable par sa construction et par son élévation; il fut démantelé par le maréchal de Créqui. Ce château était au moyen âge le siége d'une seigneurie d'Alsace. Lichtenberg fut pris le 10 août 1870 par les Allemands et fut cédé à l'Allemagne en 1871.

LICHTENBERG (Jean, dit DE), visionnaire allemand, né à Brunswick vers 1458, et dont on ignore le véritable nom, Lichtenberg étant la traduction allemande du mot *Clairmont*, nom d'une colline d'Alsace sur laquelle le visionnaire avait établi sa demeure. Son imagination désordonnée acheva de se dérégler par la pratique de l'astrologie, qui fut l'étude constante de toute sa vie. Lichtenberg annonça au monde ses prédictions dans une *Prognosticatio* que ses contemporains accueillirent avec une émotion extraordinaire. La première en date des éditions connues est de Mayence (1492, in-fol.); mais, avant cette époque, plusieurs éditions avaient été données, car personne ne voulait ignorer les merveilleuses prophéties de cet illuminé. Une édition de Wittemberg (1527, in-4°) contient une préface de Luther, dans laquelle le réformateur se montre indulgent pour le prophète. Une des figures dont l'ouvrage était orné représentait un moine portant le diable sur l'épaule. Une traduction italienne fut imprimée à Modène (1492, in-4°). Enfin on peut dire que l'Europe entière lut, commenta, accueillit avec faveur ou par des railleries incrédules les pronostics du solitaire Lichtenberg qui, dans l'histoire des aberrations humaines, peut être posé en rival de Nostradamus.

LICHTENBERG (Georges-Christophe), physicien et satirique allemand, né en 1742, mort en 1799. Son père, ministre protestant, homme d'un grand mérite, lui donna une première instruction très-soignée. Grâce aux libéralités d'un landgrave de Darmstadt, il alla achever son éducation à Gœttingue, et fut appelé, quelque temps après, à une chaire de mathématiques dans cette ville. Un voyage en Angleterre le mit en relation avec Reinhold-Forster, Banks, Francis Clarke et les autres hommes distingués de l'époque, et il profita de l'accueil flatteur que lui fit la noblesse pour juger de près les mœurs et la littérature de l'Angleterre. De retour à Gœttingue, il fut nommé professeur de physique expérimentale, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort. Sujet à de fréquents accès d'hypocondrie, Lichtenberg vivait très-retiré, correspondant avec les notabilités scientifiques de son temps, et jetant sur le papier des réflexions, souvent profondes, toujours spirituelles, sur lui-même, sur l'homme et sur la société. Ses nombreux mémoires relatifs à la physique et à l'astronomie n'offrent plus aujourd'hui qu'un intérêt médiocre; mais ses articles sur les mœurs des temps modernes et ses pensées détachées, soit morales, soit littéraires, abondent en idées d'une exquise originalité exprimées dans un langage plein de verve, de grâce et d'humour. Les *Œuvres complètes* de ce remarquable esprit ont été publiées à Gœttingue (1800-1806, 9 vol. in-8°).

LICHTENBERG (Jean-Frédéric), érudit français, né Strasbourg en 1743, mort en 1831. Il fut professeur au gymnase protestant de Strasbourg. Nous citerons de lui : *Initia typographica* (Strasbourg, 1811, in-4°), fort bon ouvrage sur les commencements de l'imprimerie; *Histoire de l'invention de l'imprimerie* (Strasbourg, 1825, in-8°), publiée d'abord en allemand.

LICHTENFELS, ville de Bavière, cercle de la haute Franconie, ch.-l. du district de son nom, sur la rive gauche du Mein, à 25 kilom. N.-E. de Bamberg; 2,700 hab. Fabrication de porcelaine, toiles, cuirs. Près de là on trouve la belle forêt de Lichtenfels, une des plus vastes de l'Allemagne.

LICHTENSTEIG, ville de Suisse, dans le canton et à 23 kilom. S.-O. de Saint-Gall, sur la rive droite de la Thur; 1,000 hab. Cette petite ville occupe un monticule, au-dessus duquel on aperçoit les débris du château de Neu-Togenburg, célèbre dans les annales du pays.

LICHTENSTEIN (PRINCIPAUTÉ DE), ancien petit État de la ci-devant Confédération germanique, borné à l'O. par le Rhin, à l'E. par le Vorarlberg, qui le limite aussi au N., et au S. par le canton des Grisons. Cet État comprend une superficie de 16 kilom. carrés, avec une population de 7,500 hab. Ch.-l., Vaduz. La constitution de 1818 avait créé une assemblée des états, transformée en Chambre en 1848 et ramenée à l'ancienne forme représentative en 1852. Le revenu de ce petit pays, que régissent les lois autrichiennes, s'élève à 55,000 florins. En 1858, le prince régnant, qui réside d'ordinaire à Vienne, a abandonné à l'empereur d'Autriche l'administration de ses États. Cette principauté a été formée de la seigneurie de Vaduz et du comté de Schellenberg, achetés en 1699 et en 1708 au comte de Hohenembs par le prince Jean Adam de Lichtenstein; elle fut érigée par l'empereur en État souverain en 1723.

LICHTENSTEIN, ville du royaume de Saxe, ch.-l. d'une seigneurie de même nom, dans le cercle et à 12 kilom. N.-E. de Zwickau; 4,000 hab. Fabrication importante de toiles. Château du prince de Schœnburg.

LICHTENSTEIN (Ulric DE), poëte allemand du XIIIe siècle, le seul peut-être des minnesingers sur lequel on possède des renseignements exacts, tirés de ses œuvres et des récits des contemporains. Attaché, dès l'âge de douze ans, à la personne de la duchesse Béatrice de Méranie, il passa, pour parfaire son éducation de gentilhomme, à la cour de Henri III, duc de Mœdling, qui lui enseigna tous les exercices du corps. Armé chevalier en 1223, le rimeur aspira à l'amour de la duchesse de Méranie, près de laquelle il avait passé son enfance, et accomplit de nombreuses prouesses pour obtenir les faveurs de sa dame. Il parcourut l'Allemagne et l'Italie, proclamant le mérite de la princesse pour laquelle il soupirait, donnant et recevant des horions et jetant sa fortune à tous les vents; mais Béatrice de Méranie étant restée insensible à tant de constance, il rompit brusquement avec elle, et se consola auprès d'une autre belle moins rigide. Les dissensions civiles vinrent l'arracher à ses distractions galantes. Fait deux fois prisonnier, Ulric de Lichtenstein paya de sa personne et prit d'assaut la ville de Laybach. A partir de ce haut fait, l'histoire garde sur lui un silence absolu.

Le minnesinger a laissé deux poëmes : le *Service des dames* et le *Livre des dames*, qui ont été publiés à Berlin en 1841.

LICHTENSTEIN (Joseph-Wenceslas, prince DE), feld-maréchal autrichien, né à Vienne en 1696, mort en 1772. Entré à l'âge de dix-huit ans au service, et successivement colonel, général-major, lieutenant général, il fut nommé ambassadeur en France de 1738 à 1741. Créé feld-maréchal, il remporta sur les Français et les Espagnols la victoire de Plaisance, le 20 juin 1746, puis rentra dans la diplomatie, et enfin devint directeur général de l'artillerie autrichienne, au perfectionnement de laquelle il affecta la plus grande partie de sa fortune. Le prince de Lichtenstein était en même temps un amateur éclairé de peinture, et il a laissé une célèbre galerie de tableaux qui a gardé son nom dans l'histoire de l'art.

LICHTENSTEIN (Maurice-Joseph DE), général allemand, né en 1757, mort en 1819. Il figura dans les dernières guerres de l'Autriche contre la France, et parvint au grade de feld-maréchal lieutenant. En 1814, il commandait la première division de l'armée autrichienne à Leipzig, et lors de l'invasion il était à la tête de la 2e division de la même armée.

LICHTENSTEIN (Jean-Népomucène-Joseph, prince DE), général allemand, né en 1760, mort en 1836. Il débuta dans la carrière militaire lors de la guerre contre les Turcs, et il avait atteint le grade de colonel quand éclata la guerre avec la France. En 1793, il assistait à l'affaire de Bouchain, et l'année suivante il était nommé général-major. Feld-maréchal lieutenant à l'armée d'Italie, prisonnier dans Ulm en 1805 et renvoyé sur parole, il combattit à la bataille d'Austerlitz et fut chargé de régler l'armistice. On le vit ensuite se signaler à Taun, à Aspern, à Essling, à Wagram et prendre part aux campagnes de 1812, 1813 et 1814. Dans cette dernière année, il reprit le gouvernement de sa petite principauté et fut nommé un des douze directeurs permanents de la banque d'Allemagne.

LICHTENSTEIN (Aloys-Gonzague, prince DE), général allemand, né en 1780, mort en 1833. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il parvint au grade de feld-maréchal lieutenant, se distingua à Leipzig et fit les campagnes de 1814 et 1815 contre la France. Il commandait la Bohême lorsqu'il succomba à ses nombreuses blessures.

LICHTENSTEIN (Martin-Henri-Charles), naturaliste allemand, né en 1780, mort en 1857. Reçu docteur en médecine en 1801, il visita le Cap de Bonne-Espérance, puis revint occuper à Berlin une chaire d'histoire naturelle, et fut nommé conseiller intime de médecine et directeur du musée de zoologie, qui, grâce à son intelligence et à ses soins, devint l'un des musées les plus complets d'Europe. Lichtenstein a laissé un ouvrage intitulé : *Voyage dans le sud de l'Afrique* (Berlin, 1811, 2 vol. gr. in-8o).

LICHTENSTEINIE s. f. (lich-tain-sté-nî — de *Lichtenstein*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, originaire du Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. d'ORNITHOGLOSSE, autre genre de plantes.

LICHTENTHAL (Pierre), musicographe allemand, né à Presbourg en 1780, mort en 1853. Il se fit recevoir docteur en médecine, puis se fixa, en 1810, à Milan, où il passa le reste de sa vie, et devint censeur impérial et royal. Passionné pour la musique, il devint un instrumentiste habile et un compositeur de talent. On a de lui des *quatuors* et la musique de quelques ballets, notamment du *Comte d'Essex* (1818), et d'*Alessandro* (1820); mais il doit surtout sa réputation à ses ouvrages sur la musique, parmi lesquels nous citerons : *Art musical* (Vienne, 1801), traduit en italien par Lichtenthal, sous le titre de : *Trattato dell' influenza della musica* (1811); *Harmonie des dames* (Vienne, 1806); *Orpheik* (1807), méthode de composition; *Dizionario e bibliographia della musica* (Milan, 1826, 4 vol. in-8o), ouvrage estimé; *Esthetica* (Milan, 1831).

LICHTENVOORDE, ville du royaume de Hollande, province de Gueldre, arrond. et à 31 kilom. S.-E. de Zuphten; 3,000 hab.

LICHTERVELDE, ville de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 17 kilom. S. de Bruges; 6,207 hab. Fabrication de lainages; teintureries, briqueteries.

LICHTSTALL, ville de Suisse. V. LIESTALL.

LICHTWEHR (Magnus-Gottfried), fabuliste allemand, né à Wurzen (Misnie) en 1719, mort à Alberstadt en 1783. Docteur en droit, il professa la jurisprudence à Wittemberg, puis à Halberstadt, devint ensuite conseiller de régence (1752) et membre du consistoire. Ce fut pendant ses heures de loisir qu'il composa ses *Fables ésopiques* (Leipzig, 1748, in-8o), traduites en français en 1782, et qui sont justement estimées en Allemagne. Si par le goût et le jugement Lichtwehr est inférieur à Lessing et à Gellert, il les surpasse par le talent de la narration, par le piquant des tournures et par des aperçus philosophiques. Nous citerons encore de lui : le *Droit naturel* (Leipzig, 1758), poëme froid, et dépourvu d'imagination, que Mme Faber a traduit en français (1777, in-8o).

LICIER s. m. V. LISSIER.

LICINE s. m. (li-si-ne — du lat. *licinus*, tourné en haut). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, comprenant une quinzaine d'espèces, la plupart européennes ou du nord de l'Afrique.

LICINIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Cette famille fut ainsi nommée d'après son chef, qui avait les cheveux crépus, ce que les Latins désignaient par le mot *licinus*. Le premier tribun militaire, revêtu en 354 de la puissance consulaire, fut P. Licinius Calvus; son petit-fils, C. Licinius Calvus Stolo, fut le premier consul plébéien. Trois branches de cette maison se sont illustrées, les CRASSUS, les LUCULLUS, les MURENA. Les Crassus joignaient à leurs noms celui de DIVES, depuis P. Licinius Crassus, un des Romains les plus respectables, qui, par une exception à la loi, avait été nommé grand pontife avant d'avoir passé par les emplois curules. Son fils, qui ne brigua pas les honneurs publics, adopta un frère de P. Mucius Scævola, le grand pontife, qui fut le maître et le modèle de Cicéron. Le jeune Licinius prit les noms de P. Licinius Crassus Mucianus Dives et propagea la branche aînée des Crassus. De la branche aînée descendit le triumvir Crassus, qui fut tué après la bataille de Carrhex. Un de ses descendants adopta le fils de ce Calpurnius Piso, qui avait conspiré contre Néron. Le jeune Piso porta dans la famille des Licinius le beau nom de Frugi, qui distinguait celle dont il était issu. Ses fils y joignirent encore celui de Scribonianus, en l'honneur de leur mère, qui descendait de la famille Scribonia. La branche des Lucullus doit principalement son illustration au célèbre général de ce nom, qui vainquit Mithridate. Un des Murena se distingua aussi dans la guerre contre le roi du Pont, et obtint en récompense de sa valeur les honneurs du triomphe.

LICINIA, prêtresse romaine, attachée au culte de Vesta, vers l'an de Rome 640. Elle fut accusée, avec deux de ses compagnes, Emilia et Marcia, d'avoir manqué à son vœu de chasteté. Emilia, condamnée par le grand pontife, descendit l'échelle qui menait au petit caveau, où la coupable ne devait trouver qu'un peu de pain et un peu de lait, et qu'on devait pour jamais fermer sur elle; Licinia et Martia furent d'abord épargnées; mais le peuple se récria contre la clémence du grand pontife, et donna commission à Lucius Cassius d'examiner à nouveau le procès des vestales. Le petit caveau de la porte Collatine se rouvrit, et les deux jeunes filles allèrent rejoindre leur compagne.

Lucius Cassius poussa plus loin encore la sévérité, et, voulant donner entière satisfaction au peuple, il rechercha les jeunes gens complices des jeunes vestales et les punit de mort.

LICINIANUS (Granius), historien romain qui vivait au Ier siècle avant J.-C. Il n'était connu que par des citations de Macrobe et de Servius, lorsque l'Allemand G.-H. Pertz, en visitant les manuscrits du British Museum de Londres, découvrit un palimpseste contenant la trace d'une écriture latine au-dessous de caractère syriaques. Ayant obtenu l'autorisation de traiter le manuscrit par le sulfure d'ammonium, il put lire et copier en partie le texte primitif, qu'il publia sous le titre de : *Gai Grani Liciniani annalium quæ supersunt* (Berlin, 1857, in-4o). Les fragments des *Annales* de Licinianus, qui était contemporain de Salluste, contiennent des détails intéressants sur les hommes de son temps.

LICINIO (Bernardino), peintre italien de l'école vénitienne, né dans les premières années du XVIe siècle. Parent et élève de Pordenone, il s'appropria tellement le style de son maître que plusieurs de ses ouvrages, — et, parmi les plus célèbres, on cite : la *Vierge* de l'église des Conventuels, à Venise; la *Tête d'homme;* le *Joueur de paume*, du musée de Berlin, et le *Portrait d'Ottavio Grimani*, qu'on voit au musée de Vienne, — ont été attribués au Pordenone lui-même.

LICINIO (Giulio), dit **le Romain**, peintre italien de l'école vénitienne, né vers 1500, mort en 1561. Neveu et élève de Pordenone, il alla compléter son éducation auprès des artistes de l'école romaine, puis revint à Venise et y peignit quelques tableaux, dont la réussite porta jusqu'en Allemagne le nom de leur auteur. Mandé à Augsbourg pour y exécuter de nombreuses fresques, il se fixa définitivement dans cette ville, qu'il habita jusqu'à sa mort, sauf l'intervalle d'un séjour, en 1556, à Venise, où il avait été appelé pour travailler à de grandes compositions, concurremment avec le Schiavone et Paul Véronèse.

LICINIO (Giovanni-Antonio), dit **le Jeune et le Sacchiense**, peintre italien de l'école vénitienne, frère du précédent, né vers 1515, mort en 1576. Par suite du surnom de *de' Sacchi* que les Crémonais avaient donné au Pordenone, dont il était le neveu et l'élève, Licinio le Jeune fut désigné souvent sous le nom d'**il Sacchiense.** Cet artiste n'a pas marqué son individualité dans l'art qu'il a cultivé. On ne connaît aucune œuvre qui puisse lui être attribuée avec certitude.

LICINIO (Giovanni-Antonio), peintre italien, plus connu sous le nom de Pordenone. V. PORDENONE.

LICINIUS CALVUS MACER (Caius), orateur et poëte romain, contemporain de Cicéron, né en 82 avant J.-C., mort en 46. Comme orateur, ses contemporains le considéraient comme l'émule souvent heureux de César, de Brutus, de Pollion, de Messala, de Cicéron lui-même, et Quintilien a vanté la noblesse et l'atticisme de son style. De toutes ses pièces de vers, dont Catulle, Properce et Ovide parlent avec admiration, de ses *Epigrammes* contre Pompée et César, de son beau poëme d'*Io*, il nous reste seulement quelques fragments qui font vivement regretter la perte de ces charmantes compositions.

LICINIUS LICINIANUS (Publius Flavius Galerius Valerianus), empereur romain, né en Dacie vers 263, mort en 324. Galerius mourant l'associa à l'empire en 307; il battit plusieurs de ses compétiteurs et resta enfin, avec Constantin, seul maître de l'empire (312); il eut en partage l'Orient; mais bientôt la guerre s'alluma entre les deux empereurs, et Licinius, vaincu une première fois en Pannonie, accepta une paix onéreuse (313). La guerre recommença en 321. Constantin, après avoir vaincu de nouveau Licinius à Chalcédoine (323), le dépouilla de la pourpre et le fit étrangler l'année suivante; il fit également étrangler son fils LICINIUS (Flavius Valerianus), qui était âgé de douze ans.

LICINIUS MACER (Caïus), historien et orateur romain, né vers l'an 110 avant J.-C., mort en 66. Questeur en 78, tribun du peuple en 73, puis préteur et enfin gouverneur d'une province, il se distingua comme chef du parti démocratique à Rome, et succomba sous la haine du parti contraire. Accusé de concussion par Cicéron, et voyant sa mort assurée, il s'étrangla de ses propres mains, pour éviter la confiscation de ses biens au profit de l'Etat. Licinius avait composé, sur l'histoire romaine, des *Annales* que Tite-Live et Denys d'Halicarnasse citent avec éloge. Ces *Annales*, dont il ne nous reste que des fragments, commençaient à la fondation de Rome et donnaient sur les premiers siècles de la ville éternelle des renseignements pleins d'intérêt, au dire des historiens postérieurs qui les ont citées.

LICINIUS STOLON (Caïus), tribun du peuple à Rome (376 av. J.-C.). Il fit passer, après dix ans d'efforts et de luttes, avec le concours de son ami Sextius Lateranus, comme lui tribun du peuple; une loi qu'on nomma *Licinia*, du nom de son auteur, comme c'était l'usage, loi destinée à porter remède à trois plaies qui dévoraient lentement la république : l'usure, l'envahissement par les patriciens de la terre romaine, l'*ager publicus*, l'exclusion des plébéiens des hautes charges, des magistratures curules. La loi *Licinia* comprenait trois propositions : 1o prélèvement sur le capital de toute dette de la somme des intérêts payés; faculté d'un délai de trois ans pour le payement intégral des sommes dues; 2o restriction de toute propriété territoriale à 500 arpents; distribution de l'excédant aux indigents; 3o choix forcé d'un des deux consuls parmi les plébéiens.

Cette loi, que toute l'habileté des patriciens ne put empêcher de passer (366), fut exécutée d'abord avec assez d'exactitude, et Licinius lui-même fut puni d'une amende pour y avoir contrevenu.

LICINIUS TEGULA, poëte dramatique romain qui vivait vers l'an 200 de notre ère. Les anciens lui assignaient le quatrième rang parmi les comiques latins. Malheureusement, ses comédies sont perdues.

LICINUS, Gaulois de naissance et affranchi de César, qui vivait dans le Ier siècle avant J.-C., et se fit une triste célébrité par les concussions qu'il exerça sur ses compatriotes, après qu'Auguste l'eut nommé gouverneur de la Gaule. Ses administrés ayant porté plainte auprès de l'empereur, Licinus évita le châtiment dû à ses déprédations en donnant à son maître la fortune qu'il avait amassée dans les Gaules. On a fait sur ce concussionnaire l'épigramme suivante :

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeius nullo!... Quis putet esse Deos?

LICINUS CLODIUS, historien romain qui vivait vers le commencement du Ier siècle avant J.-C. Plutarque, Tite-Live, Cicéron mentionnent fréquemment cet écrivain, dont le recueil d'*Annales* a été perdu.

LICITATION s. f. (li-si-ta-si-on — rad. *liciter*). Jurispr. Vente à l'enchère d'un bien possédé par indivis : LICITATION *entre majeurs, entre mineurs. Vendre une maison par* LICITATION.

— **Encycl.** Jurispr. La *licitation* a pour objet de diviser le prix d'une propriété entre des copropriétaires, proportionnellement à la part indivise que chacun d'eux a dans la chose commune, lorsque le partage direct et en nature de cette propriété est impossible.

Cette sorte de vente était usitée chez les Romains; en effet, le mot latin *liceri* signifie être mis à prix, d'où *licitation*, enchère. Il est même vraisemblable que les Romains la tenaient eux-mêmes des Grecs. Nous en trouvons les principes dans la loi des Douze Tables, dans le livre de l'édit perpétuel, dans les titres du Digeste. Ces principes peuvent se réduire à cinq : 1o la *licitation* n'est point une vente, mais une manière de partager, un des effets de l'action *communi dividundo :* c'est le complément du partage, en quelque sorte; 2o la *licitation* a lieu non-seulement entre cohéritiers, mais entre colégataires, codonataires, coacquéreurs, en un mot, entre tous les cointéressés; 3o la *licitation* peut avoir lieu toutes les fois que la chose commune ne peut pas se partager commodément; 4o la *licitation* doit se faire par-devant le délégué du préteur : *prætor arbitros tres dato*, tels sont les termes de l'édit perpétuel; 5o les étrangers peuvent quelquefois être admis à enchérir avec les copropriétaires. Tels sont les principes que les Romains nous ont laissés sur cette matière. On va voir comment ils ont passé dans nos mœurs.

En droit français, la *licitation* a également pour objet de suppléer le partage. Elle ne peut, par conséquent, avoir lieu qu'à l'égard des choses indivises, qui pourraient faire l'objet d'un partage. Elle ne serait donc pas possible relativement aux choses indivises qui, d'après leur nature, leur objet ou la convention des parties, sont destinées à rester communes entre tous les copropriétaires: par exemple, une fosse d'aisances.

D'après les principes du code civil, il y a lieu a *licitation :* 1o si une chose commune à plusieurs ne peut être partagée commodément et sans perte; 2o si, dans un partage fait de gré à gré de biens communs, il s'en trouve quelques-uns qu'aucun des copartageants ne puisse ou ne veuille prendre.

De même qu'en droit romain, la *licitation* a lieu non-seulement entre cohéritiers, mais entre colégataires, codonataires, coacquéreurs, en un mot, entre tous les associés et communistes, de quelque manière que la société ou la copropriété ait commencé.

Pour la *licitation*, le législateur avait à combiner deux principes diamétralement opposés : l'un, d'après lequel nul ne doit être forcé de convertir ses immeubles en argent; l'autre, suivant lequel nul ne peut être contraint de rester dans l'indivision. Il devait, par conséquent, pour arriver à cette combinaison, faire fléchir le principe dont la dérogation était de nature à entraîner le moins d'inconvénients. Or, il serait injuste de contraindre un copropriétaire à vivre dans un état perpétuel de communauté avec des personnes dont l'humeur pourrait amener la discorde, ou dont les dettes personnelles menaceraient la chose commune d'une saisie de nature à absorber la part de celui qui ne doit rien.

Toutefois, pour que la *licitation* ne dégénère pas en un abus vexatoire, il est nécessaire qu'il y ait dans le partage une incommodité considérable, vu que la division dégrade ou déprécie la chose elle-même, ou qu'elle occasionne un préjudice commun. Sans cela, le partage en nature doit être appliqué.

Remarquons cependant que la loi n'exige point qu'il y ait une impossibilité absolue de partager physiquement une chose matérielle; on peut, en effet, toujours la diviser, ne fût-ce qu'en la morcelant; mais le partage dont s'occupe la loi n'est pas une dissolution des parties qui composent la chose, dissolution qui en pourrait entraîner la ruine; c'est une division inspirée par un esprit de conservation; c'est une répartition entre tous des avantages qu'elle procure dans l'état où elle se trouve.

On doit s'appuyer sur ces bases pour juger si une chose peut sans perte et commodément être partagée : c'est là une question de fait que les tribunaux ont à résoudre, et pour laquelle ils consultent ordinairement les experts, bien que les rapports des experts ne les lient en aucune manière.

Quand il résulte du rapport des experts que la chose ne peut être partagée qu'au moyen de travaux indispensables, comme, par exemple, en scindant les appartements d'une mai son et en en changeant la distribution au moyen de cloisons dispendieuses, la *licitation* doit être ordonnée; car l'un des copropriétaires ne peut obliger l'autre à exécuter des travaux et des dépenses qui pourraient d'ailleurs se trouver au-dessus de ses facultés.

La *licitation* doit encore avoir lieu quand les terres à partager composent un corps de ferme, et qu'on ne peut séparer les terres des bâtiments sans diminuer la valeur totale au préjudice des copropriétaires. Dans ce cas, l'intérêt commun exclut le partage.

La *licitation* peut aussi, lorsqu'il est reconnu que le partage ne peut s'effectuer sans inconvénients, être provoquée par le propriétaire de la partie la plus minime, de même que par celui qui possède la plus grande part.

D'après l'article 1686 du code civil, il existe un autre cas où la *licitation* est autorisée. Dans un partage fait de gré à gré, il peut arriver qu'aucun des copartageants ne veuille prendre l'un des objets indivis, ou ne puisse s'en charger. Dans ce cas, elle est licitée : ce refus équivaut au consentement de la mettre en vente. Toutefois, si l'un des copartageants s'opposait à la *licitation*, elle ne pourrait être faite. Il faut, suivant l'article 1686, qu'il y ait accord unanime pour qu'on convertisse la chose en argent, et une telle *licitation* conventionnelle ne pourrait avoir lieu que dans les partages de gré à gré.

Quand la *licitation* a lieu, elle se fait aux enchères, et le prix est partagé entre les ayants droit.

Il existe deux sortes de *licitations :* la *licitation* amiable et la *licitation* judiciaire. La *licitation* amiable ou volontaire est faite devant notaire, et n'est assujettie à aucune formalité; elle ne peut avoir lieu qu'entre majeurs ayant le libre exercice de leurs droits et pouvant faire un partage amiable, et encore faut-il que tous donnent leur consentement. Si l'un d'eux requiert l'admission des étrangers aux enchères, on doit l'autoriser. Quand des étrangers sont admis, en cas de *licitation* purement amiable, il n'y a point de vente parfaite tant que le vendeur et le plus offrant ne sont pas tombés d'accord sur la chose et sur le prix, et n'ont point signé le procès-verbal. Lorsque les copropriétaires vendeurs trouvent le prix insuffisant, il leur est permis de retirer leur proposition de vendre. Réciproquement, le plus offrant est libre de retirer son offre tant qu'elle n'a point été expressément agréée. En effet, une telle *licitation* est toute volontaire, et son caractère ne saurait être modifié par la réception des enchères. Le notaire procède ici comme officier ministériel; il ne représente point le juge; son procès-verbal n'a donc de valeur qu'autant que les contractants l'ont signé après accord.

La *licitation* judiciaire est celle qui a lieu entre majeurs qui ne sont pas d'accord, ou quand il y a, avec des majeurs, des mineurs ou des interdits.

La compétence des tribunaux varie suivant les cas. S'il s'agit de biens provenant d'une succession indivise, l'action doit être intentée devant le tribunal du lieu où s'est ouverte la succession. S'il s'agit de biens indivis à tout autre titre, l'action en partage ayant un caractère mixte, et aucune disposition légale ne dérogeant d'ailleurs sur ce point au droit commun, on peut saisir soit le juge du lieu de la situation de la chose, soit celui du lieu du domicile.

Dès que le tribunal est saisi, il ordonne la visite des immeubles par trois experts qui font un rapport sur l'état, la valeur et la consistance de ces propriétés, présentent les bases de l'estimation et s'expliquent sur la possibilité du partage. Le tribunal décide ensuite, si l'objet est indivisible, que la vente par *licitation* aura lieu devant un membre du tribunal ou devant un notaire; mais notons que, si toutes les parties sont majeures et qu'il soit nécessaire de recourir à la *licitation*, le tribunal statue sans rapport d'experts.

On dresse un cahier des charges; on fait apposer des placards pour appeler les étrangers; leur admission est ici de droit. On procède à une adjudication préparatoire, et enfin à l'adjudication définitive.

Nos meilleurs jurisconsultes font observer avec raison que les formalités ruineuses prescrites pour la *licitation* judiciaire sont l'effroi des parties, et que les frais en résultant absorbent les petites successions dans lesquelles les mineurs sont intéressés.

Quand l'adjudication a lieu devant un juge, ou devant un notaire commis par le tribunal et faisant par conséquent fonction de juge, elle est parfaite dès qu'elle est prononcée, et cela indépendamment de la signature des parties.

Quand les enchères ne s'élèvent point au prix de l'estimation, on doit distinguer : 1° si l'immeuble n'appartient qu'à des mineurs, la délivrance ne peut être faite à l'adjudicataire qu'après un nouvel avis de parents (art. 964, proc. civ.); 2° mais s'il appartient à des majeurs et à des mineurs, la délivrance doit se faire au-dessous de l'estimation, sans avis de parents. On comprend cette distinction; il dépendrait, en effet, de la famille du mineur de rendre illusoire pour les majeurs colicitants le principe consacré par le code civil : nul n'est tenu de rester dans l'indivision.

La *licitation* peut être ordonnée aussi bien pour un meuble que pour un immeuble (art. 575 du code civ.). On suit alors les formalités particulières aux ventes de meubles. On peut également vendre par *licitation* un droit de jouissance, d'usage, d'usufruit.

La *licitation* est un véritable partage entre les copropriétaires, quand bien même des tiers y auraient été admis : elle doit donc en avoir tous les effets; mais elle est une vente par rapport à l'étranger qui s'est rendu adjudicataire. Cet acquéreur reçoit les choses avec les charges que chaque colicitant y avait établies pendant l'indivision. Les copropriétaires ont le privilége du vendeur et non celui des copartageants.

La *licitation* a donc tantôt le caractère d'un partage, tantôt celui d'une vente.

Quand elle a le caractère d'un partage, elle peut être, à ce titre, rescindée pour cause de violence ou de dol, ou pour lésion de plus du quart.

Quand elle a le caractère de la vente, elle est, comme la vente, résolue à défaut de payement du prix. Toutefois, la résolution n'a lieu que pour la part revenant au colicitant non payé.

LICITATOIRE adj. (li-si-ta-toi-re — du lat. *licitatus*, sup. du v. *licitari*, enchérir). Qui a rapport à la licitation : *Contrat* LICITATOIRE. *Forme* LICITATOIRE.

LICITE adj. (li-si-te — lat. *licitus;* de *licet*, il est permis). Qui n'est pas contraire à la loi, qui est permis : *Employer tous les moyens* LICITES *ou illicites pour arriver à la renommée ou à la fortune, tel est le but de toutes les coteries.* (Viennet.) *Tout moyen de salut contre l'ennemi qui en veut à notre vie est* LICITE *de sa nature.* (Proudh.) *Ne forcez la nature en rien, ni dans la fatigue du corps, ni dans celle de l'esprit, ni dans les plaisirs* LICITES. (Raspail.)

— s. m. Ce qui est licite : *Le* LICITE *et l'illicite.*

— **Syn. Licite, loisible, permis.** *Licite* est un terme de morale dogmatique; il se dit des choses que l'homme a le droit de faire en vertu de sa liberté naturelle, quand celle-ci ne se trouve en opposition avec aucune loi naturelle ou écrite. *Loisible* a vieilli, et ne s'emploie plus guère que dans le style familier. *Permis* suppose une permission spéciale donnée par une autorité légitime, et quand il s'emploie avec la négation il suppose souvent une défense formelle. Il n'est pas *permis* de mentir pour s'excuser veut dire que cela est défendu.

LICITÉ, ÉE (li-si-té) part. passé du v. Liciter. Vendu par licitation : *Un immeuble* LICITÉ.

LICITEMENT adv. (li-si-te-man — rad. *licite*). D'une manière licite : *Aucun lien n'enchaîne* LICITEMENT *l'esclave involontaire.*

LICITER v. a. ou tr. (li-si-té — du lat. *licitari;* de *licere*, être permis). Vendre par licitation : LICITER *une maison, une propriété.*

Se liciter v. pr. Etre licité : *Cet hôtel* SE LICITERA *le* 15 *du mois prochain.*

LICIUM s. m. (li-si-omm). Moll. Syn. d'OVULE, genre de mollusques à coquille univalve.

LICKING, rivière des Etats-Unis, dans le Kentucky. Elle prend sa source dans les montagnes de Cumberland, se dirige au N.-O., et, après un cours de 240 kilom., se jette dans l'Ohio, à New-Pont, vis-à-vis de Cincinnati. Durant la saison pluvieuse, elle est navigable sur une partie de son parcours; mais, en temps de sécheresse, elle laisse à nu presque partout les rochers calcaires dont son lit est hérissé. Cette rivière arrose une contrée riche et très-peuplée.

LICMÉTIS s. m. (li-kmé-tiss). Ornith. Syn. de CACATOÈS ou KAKATOÈS.

LICNOPHORE s. m. (li-kno-fo-re — du gr. *liknon*, van; *pherô*, je porte). Antiq. gr. Prêtre qui portait le van sacré dans les fêtes de Bacchus.

LICOCHE s. f. (li-ko-che). Moll. Nom vulgaire de la limace.

LICOL s. m. (li-kol). Ancienne forme du mot LICOU.

LICOPHRE s. m. (li-co-fre). Polyp. Genre de polypiers fossiles, voisins des orbitolites, ou même constituant un état particulier de ce genre, et que l'on avait pris d'abord pour des mollusques.

LICORDIA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Catane, district et à 22 kilom. S.-E. de Caltagirone, sur le Dirillo; 5,769 hab.

LICORNE s. f. (li-kor-ne — altér. du lat. *unicornis*, qui a une seule corne; de *unus*, un seul, et de *cornu*, corne). Mamm. Animal probablement fabuleux, auquel on donne généralement le corps d'un cheval, une corne unique sur le front, et qui figure fréquemment dans le blason : *Androdias, en Auvergne : D'azur, à la* LICORNE *d'argent, passant sur une terrasse de sinople; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.* ‖ *Licorne de mer*, Nom vulgaire du narval.

— Hist. *Ordre de la licorne d'or*, Association religieuse et militaire instituée, dit-on, vers 998, par le comte d'Astrevant, seigneur du pays de Brabant, à l'occasion d'un pèlerinage qu'il fit en Palestine.

— Astron. Constellation méridionale, qui fut introduite par Bartschius en 1635, pour désigner le groupe informe des étoiles situées entre le Grand Chien, le Petit Chien, Orion et l'Hydre : *Le catalogue britannique attribue à la* LICORNE 31 *étoiles, dont la principale est de quatrième grandeur.*

— Art milit. Nom donné par les Russes à des obusiers de 24 et de 12 qui ont été coulés vers 1730, et dont les anses ont la forme de l'animal fabuleux appelé licorne.

— Comm. Sorte de papier.

— Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des pourpres, et comprenant les espèces qui sont pourvues d'une dent sur le bord de l'ouverture de la coquille.

— **Encycl.** On peut dire que la *licorne* est l'animal fabuleux par excellence. Son histoire purement fantastique, ou si l'on veut fantaisiste, remonte à la plus haute antiquité. C'est à Ctésias et à Pline que nous devons les premiers détails descriptifs à ce sujet. La *licorne*, d'après eux, est de la taille et de la grosseur d'un cheval, mais elle a les jambes plus courtes. D'après Pline, sa couleur est tannée. Suivant Ctésias, au contraire, son corps est blanc, sa tête est couleur de pourpre, ses yeux d'azur et très-brillants; la corne unique qu'elle porte au milieu du front a une coudée de longueur; blanche à la base, noire à sa partie moyenne, elle est rouge à l'extrémité. On va jusqu'à distinguer trois espèces de *licornes :* 1° la *licorne* vraie, espèce type, que nous venons de décrire, et qui a un corps et des allures de cheval, une tête de cerf et une queue de sanglier; 2° l'églisserion, semblable à un chevreuil gigantesque, et dont la corne est des plus aiguës; 3° le monocéros, pareil à un bœuf, à pelage taché de blanc, à corne longue de deux coudées.

L'animal en question possède dans sa corne une arme terrible, si aiguë et si dure que rien ne saurait lui résister. Si l'on s'en rapporte au récit de Pline, lorsque la *licorne* se prépare au combat contre l'éléphant, qu'elle hait pardessus tout, elle aiguise cette corne contre une pierre, puis, baissant la tête, frappe au ventre le gigantesque quadrupède et lui fait une blessure mortelle. Il semble cependant que son naturel sauvage s'adoucit parfois. La *licorne*, au dire de saint Grégoire, meurt de chagrin dès qu'on la tient en captivité. Elle a une sympathie mystérieuse pour le pigeon, et aime à se reposer sous l'arbre sur lequel il a posé son nid. L'oiseau, de son côté, ne reste pas insensible à cette amitié, et il vient se reposer sur l'arme meurtrière de la *licorne*, qui la tient alors immobile pour ne pas gêner son ami dans ses ébats. Poursuivie par les chasseurs, elle n'est nullement effrayée; elle s'élance sans crainte du sommet des rocs les plus élevés et tombe sur sa corne flexible. La *licorne* habiterait maintenant l'Ethiopie, d'après le père Lobo, qui assure en avoir vu dans ce pays des troupeaux entiers.

La *corne* de cet animal, ou du moins ce que l'on a désigné sous ce nom, a joui d'une réputation merveilleuse dans l'antiquité et au moyen âge. Le vin bu dans un vase fait avec cette corne neutralisait l'effet des poisons et des venins; les manches de couteau qui en étaient faits transsudaient une liqueur subtile si les viandes étaient empoisonnées.

Longtemps avant Ctésias, dit M. de Laborde, on racontait les vertus merveilleuses de cette corne contre le poison et les maladies. Cette préoccupation fut celle de l'antiquité; elle a régné en Europe comme en Orient pendant tout le moyen âge. Elle n'a guère cessé en France qu'au XVIe siècle; on la trouve encore existante dans les cours de Russie et de Pologne vers la fin du XVIIe.

Au moyen âge, les princes, toujours tremblants devant l'empoisonnement, se procuraient à prix d'or des coupes en corne de *licorne*. Evidemment la crédulité ou l'industrie avide transformèrent alors en cette prétendue matière une foule de productions dentaires ou cornées provenant d'animaux très-divers. La corne du rhinocéros, d'ailleurs fort difficile à se procurer durant le moyen âge, était évidemment trop courte pour avoir servi à fabriquer les vases dont parlent les inventaires, longs de 3, 4 et même 6 pieds. Un seul animal connu, l'oryx au corps de cerf, pouvait fournir une corne de cette taille, et il est probable que, pendant une partie du moyen âge, les gens superstitieux se contentèrent de celle-là.

Mais voilà que des navigateurs rencontrent, jetées sur les côtes des mers du Nord, des cornes d'une sorte d'ivoire, allongées en spirales et longues de plusieurs pieds. Ils purent ignorer qu'elles venaient du narval, cétacé du genre des delphiniens; car, détachées de l'alvéole, on ne savait distinguer si elles étaient prises sur le front ou dans la mâchoire d'un animal et si cet animal était un quadrupède ou un cétacé, et l'amour du gain suffisait bien pour engager nos marins à vendre au retour cette longue défense pour la véritable corne de la *licorne*. Peut-être eux-mêmes le croyaient-ils, au risque d'ajouter une queue de poisson à la *licorne* fabuleuse déjà si singulièrement construite. La *licorne*, pendant le XIVe, le XVe et le XVIe siècle, est bien la dent du narval; c'est là un fait acquis. On en montra dans l'abbaye de Saint-Denis jusqu'en 1793. La confiance dans l'efficacité de la *licorne* comme préservateur ou indicateur du poison eut toute sa force au XIVe siècle. Elle l'emporta sur toutes les autres matières usitées à cet égard et présida seule ou presque seule aux essais.

Il n'était donné qu'aux rois, aux princes et aux riches seigneurs de posséder des cornes de licorne complètes. En général, on les débitait par petites pièces que l'on enchâssait dans les coupes, aiguières, plats, pour servir d'épreuves, ou que l'on montait richement exprès pour ce dernier usage. Jusqu'en 1789, le cérémonial de la cour de France comporta l'essai des mets, boissons et ustensiles de table au moyen d'une épreuve qui se faisait souvent avec la corne de *licorne*. Les marchands vendirent souvent de l'ivoire pour de la *licorne*. On vendait aussi de l'eau qui avait été versée dans les vases en *licorne*.

Au XVIe siècle, les médecins comme Ambroise Paré commencèrent à ébranler ces crédulités; au XVIIe siècle néanmoins, la *licorne* avait encore ses partisans, et le père Kircher fut du nombre. Voici ce que disait Ambroise Paré de la *licorne :* « Je veux bien encore avertir le lecteur quelle opinion avoit de cette corne de *licorne* feu M. Chappelain, premier médecin du roi Charles IX, lequel en son vivant étoit grandement estimé entre les gens doctes. Un jour, lui parlant du grand abus qui se commettoit en usant de la corne de *licorne*, le priay, veu l'autorité qu'il avoit à l'endroit de la personne du roy nostre maistre, pour son grand sçavoir et expérience, d'en vouloir oster l'usage et principalement d'abolir ceste coutume qu'on avoit de laisser tremper un morceau de *licorne* dedans la coupe où le roy buvoit, craignant le poison. Il me fit response que, quant à luy, véritablement il ne connaissoit aucune vertu dans la corne de *licorne*, mais qu'il voyoit l'opinion qu'on avoit d'icelle estre tant invétérée et enracinée au cerveau des princes et du peuple, qu'ores qu'il l'eust volontiers ostée, il croyoit bien que par raison n'en pourroit estre maistre. » Brantôme parle d'un seigneur qui, « vendant un jour une de ses terres à un autre, pour cinquante mil escus, il en prit quarante-cinq mille en or et argent, et pour les cinq restant, il prit une corne de *licorne;* grande risée pour ceux qui le sçurent. »

Parmi les anciens, c'était une opinion presque générale que la *licorne*, naturellement sauvage, ne pouvait être prise que par une fille vierge. Saint Grégoire le Grand, Isidore de Séville ont rapporté ce fait d'après les naturalistes de l'antiquité, et ont représenté la *licorne* comme le symbole de la pureté. C'est d'après cette tradition que la Vierge, signe du zodiaque, a été figurée sur quelques monuments sous l'image d'une fille prenant une *licorne*. Dans l'Inde et chez les Gangarides, quand on veut prendre une *licorne*, une jeune fille est choisie parmi les plus sages, et on l'amène près de l'antre où l'animal fait son séjour; celui-ci vient alors se rendre de lui-même, et sans qu'il soit besoin d'employer aucune ruse. Mais malheur à l'imprudente qui, n'étant pas en état de pureté, croirait pouvoir tromper la bête subtile; une mort terrible et prompte la punirait de sa témérité.

LICORNET s. m. (li-kor-nè — rad. *licorne*). Ichthyol. Poisson du genre nason, qu'on trouve dans les eaux du golfe Arabique.

LICOSA (cap de), l'ancien *Posidium Promontorium*, cap du royaume d'Italie, dans la mer Tyrrhénienne, à l'entrée O. du golfe de Salerne, par 40° 14′ de latit. N., et 12° 5′ de longit. E.

LICOU s. m. (li-kou — de *lier*, et de *cou*). Corde ou courroie qu'on met autour du cou des bêtes de somme, pour les attacher quand elles sont au repos : *Conduire un cheval par le* LICOU.

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau;
Le second approcha; le troisième osa faire
Un *licou* pour le dromadaire.

LA FONTAINE.

‖ On a dit autrefois LICOL, qu'on peut encore employer en poésie.

— Fam. Corde avec laquelle on pend une personne :

Confus, désespéré, je suis prêt à me pendre.
— Heureusement pour vous, vous n'avez pas un sou
Dont vous puissiez, monsieur, acheter un *licou*.

REGNARD.

‖ Lien, cordon qui s'attache autour du cou : *Ni le* LICOU *qu'on appelle cordon d'un ordre, ni même les soupers avec un philosophe qui a gagné cinq batailles ne me pourraient donner un grain de bonheur.* (Volt.)

LICQUET (François-Isidore LICQUET), dit **Théodore**, auteur dramatique et historien normand, né à Caudebec-en-Caux en 1787, mort à Rouen en 1832. Il abandonna la carrière commerciale pour devenir secrétaire adjoint à la mairie de Rouen, et employa ses loisirs à écrire des pièces de théâtre, puis des ouvrages relatifs à l'histoire. Employé à la bibliothèque de Rouen en 1819, il devint, en 1825, bibliothécaire de cet établissement. L'excès de travail abrégea son existence. Outre des pièces de vers, des dissertations, des notices, on lui doit des tragédies habilement versifiées : *Thémistocle* (1812), *Philippe* (1813), *Rutilius* (1816), qui furent représentées à Rouen. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen* (1826, in-8°); *Rouen, précis de son histoire* (1827, in-8°); *Histoire de Normandie depuis les temps les plus reculés* (1835, 2 vol. in-8°), etc. Il a laissé, en outre, des traductions de divers ouvrages.

LICTEUR s. m. (li-kteur — lat. *lictor;* de *ligare*, lier, parce que les licteurs portaient des faisceaux de verges liées). Antiq. rom. Officier public qui, chez les anciens Romains, marchait devant les consuls ou le dictateur, portant une hache placée dans un faisceau de verges : *Le consul est précédé de douze* LICTEURS.

— **Encycl.** Les *licteurs* étaient à Rome les gardes chargés d'accompagner et de garder les principaux magistrats; le dictateur était précédé de vingt-quatre *licteurs*, les consuls de douze et les préteurs de six. Les *licteurs* marchaient devant le magistrat auquel ils étaient attachés, à la file l'un de l'autre et non en groupe, armés d'une hache enveloppée et liée dans un faisceau de verges. Celui d'entre eux qu'on appelait le premier *licteur* précédait immédiatement le magistrat afin de recevoir ses ordres. Lorsque celui-ci voulait entrer dans une maison, les *licteurs* frappaient à la porte avec une baguette; lorsqu'il pénétrait dans une foule, ils avertissaient le peuple de son arrivée afin qu'on lui rendît les honneurs qui lui étaient dus. En outre, ils faisaient la police du Forum, contenaient le peuple, réprimaient les mutineries. Il leur était expressément défendu de toucher sur la voie publique aux filles, aux femmes et aux matrones. C'étaient également eux qui précédaient le char du triomphateur montant au Capitole. Enfin ils étaient spécialement chargés d'exécuter les sentences capitales lorsque les condamnés étaient des citoyens romains.

Ils arrêtaient le coupable et, après l'avoir attaché au poteau, ils le battaient de verges et lui tranchaient la tête avec leur hache. Au temps des empereurs, sinon sous les premiers, ce furent les légionnaires qu'on chargea des exécutions capitales.

D'après Aulu-Gelle, leur nom de *licteurs* venait de ce qu'ils garrottaient les condamnés au moment du supplice. La formule de la sentence prononcée contre un criminel était : « Va *licteur*, lie les mains, délie les verges, frappe de la hache (*i*, lictor, *colliga manus, expedi virgas, plecte securi*).

D'après Tite-Live, Romulus emprunta aux Etrusques l'institution des *licteurs*. Selon d'autres, elle date de Tarquin le Vieux. A l'origine, on recrutait ces gardes dans la classe inférieure de la population; par la suite, des affranchis en firent partie. Vers la fin de la république, les vestales devaient, lorsqu'elles sortaient, se faire accompagner d'un *licteur*, et, plus tard, on accorda ce privilége aux princesses de la famille impériale. A Rome, les *licteurs* portaient la *togula* ou toge courte; hors de cette ville, ils prenaient la casaque des soldats, le *sagum*.

LICUALA s. m. (li-kua-la — nom malais). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des coryphinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

LICUS, nom latin du LECH.

LICYMNIUS, poëte dithyrambique grec qui vivait, suivant toutes probabilités, vers le IVe siècle avant J.-C., et dont les œuvres ont été entièrement perdues. Aristote, dans sa *Rhétorique*, mentionne les poëmes de Licymnius comme plus propres à la lecture qu'à la déclamation publique.

LIDBECKIE s. f. (li-dbè-kî — de *Lidbeck*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LIDDA, ville de Syrie. V. LYDDA.

LIDDEL (Duncan), médecin anglais, né à Aberdeen en 1561, mort en 1613. Tout jeune encore, il visita la Pologne et l'Allemagne, compléta ses études scientifiques à Francfort, puis donna des leçons particulières, devint l'ami de Tycho-Brahé, et obtint, en 1591, une chaire de mathématiques à l'université de Helmstædt. En 1596, il prit le diplôme de docteur en médecine, et, tout en continuant son enseignement, il se livra à la pratique de cet art. En 1607, il retourna en Ecosse, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Disputationes medicinales* (Helmstædt, 1605, 4 vol. in-4°); *Ars medica* (1607); *De febribus* (1610); *Tractatus de dente aureo* (1628), etc.

LIDDON, port de la Nouvelle-Bretagne, sur la côte occidentale de la presqu'île de Melville, un peu au S. de l'entrée occidentale du détroit de Fury-et-Hecla, dans la mer Polaire.

LIDE s. m. (li-de). Syn. de LÈTE.

LIDEN (Jean-Henri), littérateur suédois, né à Linkœping en 1741, mort en 1793. Après avoir visité une partie de l'Europe, il retourna en Suède, fut appelé à professer l'histoire à Leyde; mais, frappé presque aussitôt de paralysie, il dut renoncer à l'enseignement (1776), et passa le reste de sa vie dans des souffrances continuelles, qui ne l'empêchèrent pas de continuer ses travaux littéraires. Nous citerons de lui : *Historiolæ poetarum suecanorum; Catalogus disputationum in academiis et gymnasiis Sueciæ* (1778-1780, in-8°).

LIDERICUS, nom latin du LOIR.

LIDI, nom de sept îles de l'Adriatique sur la côte de la Vénétie (Italie). Ces îles, formées par des alluvions, décrivent une courbe entre les embouchures de la Brenta et de la Piave. On y trouve des jardins délicieux.

LIDINGŒ, île de Suède, dans le gouvernement et à 5 kilom. N.-E. de Stockholm. Cette île, jadis importante et d'un aspect singulièrement pittoresque, n'est plus guère remarquable aujourd'hui que par l'excellent lait dont elle fournit la capitale.

LIDKJŒPING, ville importante de Suède, située dans le gouvernement de Skaraborg, à 360 kilom. de Stockholm, sur une baie du lac Wenern, et à l'embouchure de la rivière de Lida, qui la divise en deux parties. Sa fondation remonte au XIVe siècle; Christophe de Bavière lui octroya des priviléges en 1446 et la mit sur le même rang que toutes les autres villes de la Westrogothie; 7,000 hab. environ. Commerce de grains, fabriques de draps et de tissus de laine, manufacture de tabac, carrosserie, etc.; foires en février, juin et octobre; celle qui a lieu à cette dernière date est regardée comme une des plus considérables du royaume.

LIDMÉE s. f. (lid-mé). Espèce d'antilope d'Afrique.

LIDNER (Bengt), poëte suédois, né en 1759, mort en 1793. Cet écrivain, dont les premières années sont peu connues, se fût fait une belle place dans la littérature de son pays, si la violence de son caractère et le désordre de ses mœurs ne lui eussent occasionné des embarras pécuniaires et des chagrins qui abrégèrent son existence. L'édition complète de ses œuvres, contenant, entre autres compositions, ses *Fables*, *Médée*, opéra, le *Panorama poétique des événements de l'année* 1783, la *Comtesse Spastara*, chef-d'œuvre de l'auteur, et l'*Ombre de Gustave III*, héroïde, a été publiée à Stockholm (1789, 2 vol. in-8°).

LIDO. Deux îles de Venise portent ce nom : le *Lido di Palestrina* et le *Lido di Sotomarina*. La première, située à 18 kilom. de la ville, est une longue digue de sable qui protége Venise contre la mer. Elle se prolonge au sud-est et forme la presqu'île de Malamocco, où vient se briser le flot de l'Adriatique. D'un côté de cette île, la vue embrasse des lagunes et plusieurs autres îles, parmi lesquelles on distingue Saint-Lazare des Arméniens. De l'autre côté, la mer et le ciel confondus font un horizon d'azur. De maigres gazons émaillent les dunes, et des arbres écimés entourent des guinguettes où l'on boit du vin de Conegliano. Durant l'été, des tentes abritent des baigneurs. La plage ressemble un peu à nos côtes de Royan et d'Arcachon, où dans le sable mouvant le pied enfonce jusqu'à la cheville. On voit que le Lido, auquel se rattachent de si poétiques souvenirs, n'est en réalité qu'une plage assez triste.

Mais c'est là que Byron, composant son *Beppo*, galopait sur des chevaux fougueux; c'est là aussi qu'est venu pleurer le poëte de *Rolla*. Avant eux, avant Gœthe et les grands peintres vénitiens, le Lido a vu l'armée des croisés en 1212 et, dans une antiquité reculée, les Troyens fugitifs qui, dit-on, devaient fonder Venise.

La partie du Lido où les Vénitiens vont se promener et se divertir est située entre le port du Lido et le port de Malamocco, et se nomme Lido-de-Saint-Nicolas. Elle est située à environ un demi-mille de Venise; on y voit un fort très-vaste et très-ancien, dont l'enceinte renferme une belle église dédiée à saint Nicolas. Autrefois, la jeunesse vénitienne était tenue d'aller au Lido s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète; les nobles et les bourgeois s'y rendaient dans la semaine; le dimanche était le jour du peuple. Ces exercices étaient des occasions naturelles de divertissements, de danses et de musique. Dans les dernières années de la république, le Lido devint un rendez-vous de plaisance. Les lundis de septembre et d'octobre y attirent encore les gens du peuple. Il existait autrefois sur le Lido un cimetière israélite, et nombre de pierres funéraires à demi enterrées dans le sable servent aujourd'hui de tables ou de siéges aux promeneurs.

LIDOÏRE, petite rivière de France (Dordogne). Elle prend sa source dans les bois de Bosset, passe près de Fraisse et de Saint-Remy, reçoit le Riou-Tord et le Léchou, la Bidonne, arrose Saint-Avit, forme la limite entre les départements de la Dordogne et de la Gironde, et tombe dans la Dordogne au-dessus de Castillon, après un cours de 45 kilom.

LIDON, homme politique français, mort en 1793. Envoyé par le département de la Corrèze à la Convention où il siégeait dans les rangs des girondins, il vota la mort du roi, avec sursis, émit et soutint vivement la proposition qu'une garde départementale fût appelée pour protéger la Convention contre les entreprises des révolutionnaires parisiens, attaqua avec violence Marat, Robespierre et Bouchotte, et se vit proscrit à la suite du 31 mai 1793. Errant de département en département, exposé chaque jour à tomber entre les mains de ses ennemis, il se brûla la cervelle quelques mois après sa mise hors la loi.

LIDONNE (Nicolas-Joseph), mathématicien français, né à Périgueux en 1757, mort à Paris en 1830. D'abord professeur de mathématiques, il devint sous la Révolution chef de division au ministère de la justice. En 1825, il fut nommé membre de l'Athénée des arts. On lui doit : *Tableau de tous les diviseurs des nombres jusqu'à* 102,000 (Paris, 1808); *Tableau analytique propre à diriger les jeunes gens qui étudient les mathématiques* (Paris, 1828).

LIE (lî. — L'origine de ce mot n'est pas connue. Le Duchat dit que les Italiens appellent la lie *letto del vino*, le lit du vin, parce que le vin repose sur la lie comme sur un lit. Chevallet rapporte ce mot au celtique : armoricain *li*, lie, *leit*, vase, boue, limon; gaélique *llaid*, vase, limon; écossais et irlandais *lathach*, peut-être du même radical que le latin *limus*, boue; savoir le sanscrit *lî*, dans le sens de être liquide, d'où *li*, *laya*, liquéfaction, *lina*, fondu, liquéfié. Scheler parle du gothique *ligan*, *lagian*, frison *liga*, anglais *to lie*, être gisant, de la racine sanscrite *lay* ou *lag*, se rapprocher, adhérer. Il indique aussi le latin *lix*, cendre, lessive. Dans tous les cas, ce mot est ancien, car on le trouve dans un manuscrit du Xe siècle). Sédiment qui se forme dans les liqueurs fermentées : *La* LIE *du vin, de la bière.*

> Ma Muse du nectar n'a gardé que la *lie*.
>
> DE BANVILLE.

‖ Se dit particulièrement du dépôt qui se forme dans le vin :

> Thespis fut le premier qui, barbouillé de *lie*,
> Promena par les bourgs cette heureuse folie.
>
> BOILEAU.

— Fig. Rebut, ce qu'il y a de plus vil : *La* LIE *du peuple. La rancune est un sentiment bas et honteux : elle procède de la* LIE *de tous les défauts.* (Mme Monmarson.) *L'Arabie offre le spectacle d'un peuple qui n'a point été remué de dessus sa* LIE *et a conservé toute sa saveur.* (Renan.) *Chaque esprit a sa* LIE. (J. Joubert.) *Les caractères se détrempent et se salissent par cette lutte avec les difficultés de l'existence dans la* LIE *des grandes villes corrompues.* (Lamart.)

— Fig. Suite désagréable, désagrément qui accompagne un plaisir :

> Mais de quelque nectar qu'elle ait été remplie,
> La coupe où nous buvons a toujours une *lie*.
>
> LAMARTINE.

— *Boire le calice jusqu'à la lie*, Souffrir la dernière humiliation, éprouver un malheur dans toute son étendue :

> Je voudrais maintenant *vider jusqu'à la lie*
> *Ce calice* mêlé de nectar et de fiel :
> Au fond de cette coupe où je buvais la vie
> Peut-être restait-il une goutte de miel.
>
> LAMARTINE.

— Adjectiv. *Lie de vin*, Qui est de la couleur de la lie de vin : *Etoffe* LIE DE VIN.

— **Encycl.** La *lie* que déposent les vins se compose de tartre ou tartrite acidule de potasse, mêlé de divers sulfates et surtout de sulfate de potasse. Comme les *lies* sont toujours délayées dans une certaine quantité de vin, on peut, au sortir des tonneaux, les distiller pour en obtenir de l'eau-de-vie, ou les convertir en vinaigre avant de les brûler pour obtenir les cendres gravelées.

La *lie* de vin nouveau ou de premier soutirage est de peu de valeur; elle sert de levûre aux distillateurs; les fabricants de vinaigre l'emploient aussi; mais celle du deuxième et du troisième soutirage contient assez de bitartrate de potasse pour qu'on l'utilise en en extrayant du tartre.

La *lie* se précipite en plus grande abondance dans les moments où l'atmosphère varie brusquement, particulièrement lorsque, après les journées froides de janvier, les rafales de l'ouest ou du midi, imprégnées de vapeurs tièdes, amènent une subite élévation de température. Le vin, jusque-là condensé par le froid, se dilate et *travaille*, comme on dit vulgairement. Les particules de *lie* qu'il contient ne subissant pas une dilatation égale à celle du liquide, l'équilibre est rompu, et la *lie* tombe au fond du vase.

Quand les *lies* sont déposées, il faut avoir soin de soutirer le vin le plus tôt possible; ce premier soutirage a lieu en mars. Mais un nouveau dépôt de *lie* se produit pendant les chaleurs, et il faut soutirer une seconde fois à la fin de l'été.

Dans la Côte-d'Or, et principalement dans le canton de Nuits, toutes les *lies* de vin rouge provenant du premier soutirage sont mises sous des presses spéciales, et les vins que l'on en extrait, lorsqu'ils sont francs de goût, sont très-convenables pour la fabrication du vinaigre rouge.

Un hectolitre de *lie* rend de 25 à 50 litres de vin. Ce qui reste dans les sacs après le pressage est mis sous forme de pains, et on en retire, en le brûlant, la gravelée dont se servent plusieurs artisans, les teinturiers entre autres.

Autrefois, les marchands de vin étaient forcés de vendre leurs *lies* aux maîtres vinaigriers. Aujourd'hui, les propriétaires distillent eux-mêmes leurs *lies*. Les alambics employés pour le vin ne peuvent servir à la distillation des *lies*, qui leur communiquent un mauvais goût et les corrodent. On doit employer des chaudières spéciales.

Chaptal proposait de noyer les *lies* dans de l'eau chaude, de les agiter et de les filtrer, affirmant que le liquide tiré à clair produit une eau-de-vie de qualité inférieure, mais non aussi mauvaise que celle que l'on obtient par les procédés ordinaires.

La *lie* toute fraîche provenant de vin de bonne qualité bonifie sensiblement les vins ordinaires; elle suffit souvent pour rétablir les vins blancs passés au jaune; de même, elle enlève à tous les vins la plupart des goûts qu'ils contractent, lorsque la cause ne provient pas du vin lui-même; traitée par des agents chimiques, elle donne de l'éther désigné sous le nom d'*éther œnanthique* ou *bouquet des vins*.

LIE adj. f. (lî — du lat. *lætus*, joyeux). S'employait avec le mot CHÈRE, pour signifier bonne chère :

> Là, vivant à discrétion,
> La galande fit *chère lie*.
>
> LA FONTAINE.

LIÉ, ÉE (li-é) part. passé du v. Lier. Attaché par des liens : *Un fagot solidememt* LIÉ. *Etre mené pieds et poings* LIÉS. *Avoir les mains* LIÉES *derrière le dos.*

— Réuni, joint : *Des lacs et des rivières existent partout aux Etats-Unis,* LIÉS *ensemble par des canaux.* (Chateaub.) ‖ Associé, réduit à une action commune : *Quoi qu'il fasse, l'homme est* LIÉ *à ses semblables et il ne peut en faire abstraction.* (P. Lanfrey.)

> Dans quel ravissement, à votre sort *liée*,
> Du reste des mortels je vivrais oubliée!
>
> RACINE.

— Engagé, qui n'est plus libre : *Il est* LIÉ *par le mariage. Je suis* LIÉ *par une promesse solennelle. Notre cœur se trouve où est notre trésor, et nous sommes* LIÉS *par les objets que nous aimons.* (Chateaub.) *Nul homme ne peut être* LIÉ *que par les lois auxquelles il a concouru.* (B. Constant.)

— Qui est connexe, qui s'enchaîne, dont les parties se font suite : *Des pensées bien* LIÉES. *Rien ne se fait par saut dans la nature; tout y est* LIÉ, *tout y est effet et cause* (Leibniz.) *Tout est* LIÉ *dans le monde moral comme dans le monde physique.* (Dumars.) *L'irréparabilité de la peine est invinciblement* LIÉE *à l'infaillibilité du juge.* (L. Blanc.) *La gloire des lettres et des sciences est intimement* LIÉE *à la liberté de la presse.* (Dupin.) *La foi à l'absolu est intimement* LIÉE *à l'intolérance.* (E. Scherer.) *La vie future de l'homme est* LIÉE *au perfectionnement de l'humanité.* (P. Leroux.) *Il n'est pas une seule des opérations de l'esprit qui ne soit* LIÉE *à des opérations du corps.* (P. Leroux.)

— Qui a une liaison d'amitié, d'amour, de camaraderie : *Etre intimement* LIÉS. *Etre* LIÉS *par les liens de l'amitié.*

— Fig. *Avoir les mains liées*, N'être pas libre dans ses actions, dans ses déterminations : *J'ai promis, j'*AI LES MAINS LIÉES.

— *Entrez, nos chiens sont liés*, Se dit à ceux qui hésitent d'entrer, en feignant de croire, par plaisanterie, qu'ils hésitent de peur d'être mordus par les chiens.

— Pratiq. Uni par les liens du mariage : *Femme* LIÉE *de mari. Homme* LIÉ *de mariage.*

— Blas. Se dit d'une pièce ou d'un meuble de l'écu, ou de plusieurs ensemble, qui sont joints par un lien : *De Sevin : D'azur, d'une gerbe d'or* LIÉE *de gueules.* ‖ Se dit encore des barils, cuves, tonneaux, etc., quand les cercles sont d'un émail particulier : *Barillon : De gueules, à trois barillets d'or* LIÉS *de sable.*

— Paléogr. *Lettres liées*, Celles qui sont jointes ensemble, mais cependant bien distinctes, sans ligatures.

— Mus. Se dit des notes qui doivent être coulées, exécutées sans être frappées séparément.

— Jeux. *Partie liée*, Série de deux ou de trois parties que l'on joue, avec la condition que le gagnant sera celui qui aura gagné deux parties : *Jouer un louis en* PARTIE LIÉE. ‖ Fig. Affaire engagée : *La* PARTIE *était bien* LIÉE; *des deux côtés on était décidé à ne rien épargner pour réussir.* (Mignet.)

> La *partie* est *liée*, un jeu serré s'apprête.
>
> C. BONJOUR.

— Mar. Se dit de la manière dont la membrure d'un navire est réussie : *J'avais éprouvé dans le coup de vent du* 17 *que mon bâtiment était mal* LIÉ *dans tous ses hauts.* (Bougainville.) ‖ *Lames liées*, Suites de vagues larges et régulières, qui ne fatiguent pas le navire.

— Méd. Se dit des excréments, sous le rapport de leur consistance : *Des matières bien* LIÉES.

— Art culin. Se dit de la manière dont est faite la liaison d'une sauce : *Cette sauce n'est pas suffisamment* LIÉE.

LIEBAU, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 53 kilom. S.-E. de Liegnitz; 2,000 hab. Bureau principal de douane. Fabrication de toiles et grand commerce de toiles et de fil avec la Bohême. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle de Prerau, à 22 kilom. N.-O. de Weisskirch; 2,007 hab.

LIÉBAULT (Jean), médecin et agronome français, né à Dijon vers 1535, mort à Paris en 1596. Il se fit recevoir, en 1559, docteur à Paris, où il exerça son art et épousa la savante Nicole, fille de l'imprimeur Charles Estienne. Vers la fin de sa vie, il tomba dans la misère. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Agriculture et maison rustique de Char-*

les Estienne (Paris, 1564), traduction fort augmentée du *Prædium rusticum; Thesaurus sanitatis paratu facilis* (1557, in-16); *De Præcavendis curandisque venenis; De sanitate, fecunditate et morbis mulierum* (1582), traité traduit en français sous le titre de : *Trois livres de la santé et fécondité et maladies des femmes* (1582, in-8°); *De cosmetica seu ornatu et decoratione* (1582), trad. en français.

LIEBE (Chrétien-Sigismond), érudit et numismate allemand, né à Frauenstein (Misie) en 1687, mort en 1736. Il fut successivement employé à la bibliothèque de Leipzig, précepteur des enfants du duc de Gotha (1721), et conservateur de la collection de médailles de ce prince. On lui doit, entre autres ouvrages : *De Roma et Babylone ex nummis* (Leipzig, 1714, in-4°); *Biographie des principaux théologiens qui ont assisté à la diète d'Augsbourg en* 1530 (1730); *Gotha nummaria* (1730, in-fol.).

LIEBÉNÉRITE s. f. (li-bé-né-ri-te). Minér. Espèce de silicate.

— **Encycl.** La *liebénérite* est un silicate que l'on rencontre dans le feldspath rouge porphyrique du mont Viesena, dans la vallée de Fleimser, en Tyrol. Elle cristallise en prismes à six faces, sans clivage distinct. Sa dureté égale 3,5, sa densité, 2,18; sa couleur est le gris verdâtre. Marignac la considère comme identique à la pinite; Blum, Breithaupt et Haidenger la regardent comme une pseudomorphose de la néphéline. On l'a aussi considérée comme de la dichroïte altérée.

LIEBENTHAL (Christian), jurisconsulte allemand, né en 1586, mort en 1647. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut professeur de philosophie et d'éloquence à Giessen (Hesse-Darmstadt). Il a publié : *Collegium ethicum* (Giessen, 1620, in-4°); *Collegium politicum* (Giessen, 1620, in-4°); *De privilegiis studiosorum* (Giessen, 1620, in-4°); *De republica ejusque formis* (Giessen, 1622, in-4°).

LIEBER (François), écrivain américain, d'origine allemande, né à Berlin en 1800. A quinze ans, il s'engagea dans l'armée prussienne qui allait envahir la France, combattit à Waterloo, reçut une blessure à Namur, et, la guerre terminée, il reprit ses études dans sa ville natale. Chaud démocrate, Lieber se vit condamné pour ses opinions à un emprisonnement de quatre mois et dut quitter la Prusse. Il se rendit alors à Iéna, où il prit ses grades universitaires (1820), puis à Halle, et, pour échapper aux persécutions de la police, il passa en Suisse (1820), qu'il quitta pour visiter la Grèce et l'Italie. Là, il entra en relation avec l'historien Niebuhr et revint quelque temps après en Allemagne. Persécuté et emprisonné de nouveau, Lieber recouvra la liberté grâce à Niebuhr, et partit pour l'Angleterre (1825). Après avoir passé un an dans ce pays, il s'embarqua pour les Etats-Unis, où l'attendaient la considération et la fortune. Il commença par faire des lectures publiques, fonda à Boston une école de natation, puis il publia l'*Encyclopédie américaine* (Philadelphie, 1829-1833, 3 vol. in-8°). En 1835, il fut nommé professeur d'histoire et d'économie politique à l'université de Colombie. On cite, parmi ses principaux ouvrages : *Journal de mon séjour en Grèce en* 1822 (Leipzig, 1823); *Ivresse et volupté* (Berlin, 1825); *Morale politique* (Boston, 1838, 2 vol. in-8°); *Lettres à un Allemand; l'Etranger en Amérique; l'Indépendance du droit; Essais sur le travail et la propriété; Justice et liberté* (1848); *Du gouvernement constitutionnel* (1853); *Fragments de droit pénal* (1855), etc. Il est membre correspondant de l'Académie des sciences morales de Paris. V. *Supplément*.

LIEBER (Thomas), dit **Eraste**, théologien et philosophe allemand. V. ERASTE.

LIEBERKUHN (Jean-Nathaniel), anatomiste allemand, né à Berlin en 1711, mort en 1756. Il fit preuve d'une rare habileté dans l'application du microscope à l'anatomie et dans l'art des injections. Il a constaté l'absence de l'air entre la plèvre et le poumon, et démontré la structure vasculaire de tous nos organes. Ses deux brochures, *De valvula coli* (1739), *De fabricatione et actione villorum intestinorum tenuium* (1745), ont été imprimées à Londres (1782, in-4°) avec deux *Mémoires* insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences* de Berlin, dont il était membre.

LIEBERKUHNIE s. f. (li-bèr-ku-nî — de *Lieberkuhn*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces croissent à Montevideo.

LIEBHABER (Ernest-Louis-Eric, baron DE), écrivain français, né à Blauckembourg (duché de Brunswick) en 1785, mort en 1837. Après avoir servi en Italie dans l'armée autrichienne, il se retira en Hanovre. Ce pays ayant été occupé par les Français, Liebhaber fut incorporé dans une légion hanovrienne au service de la France et alla se battre en Portugal, puis en Espagne. En 1815, il se prononça en faveur des Bourbons, devint chef d'escadron, fut naturalisé en 1817, et mis l'année suivante à la retraite. Il s'occupa alors de travaux politiques et littéraires et enseigna l'allemand au collége Bourbon, à Paris. Nous citerons de lui : *De la France et de l'Espagne en* 1825 (1825); *Examen raisonné de l'état actuel de la France* (1826); la *Messiade* de Klopstock (1828, 2 vol.), imitation abrégée de ce poëme.

LIEBHARD (Ludwig), historien et théologien allemand, né en 1635, mort en 1687. Il était ministre de l'Eglise luthérienne et professa l'histoire à Hof et à Baireuth, puis il fut nommé surintendant à Moenchberg. On lui doit, entre autres ouvrages : *Commentaria in Crispi Sallustii primordia* (Baireuth, 1664, in-8°); *De historia vitæ magistra* (Baireuth, 1666); *Historia pontificum romanorum* (1670); *De patrimonio Petri* (1670); *Brevis controversiæ inter protestantes historia* (Iéna, 1671, in-4°).

LIEBHARD, nom originaire de la famille des CAMERARIUS, célèbres savants allemands. V. CAMERARIUS.

LIEBIG (Justus, baron DE), célèbre chimiste allemand, né à Darmstadt le 12 mai 1803, mort à Munich le 18 avril 1873. Après d'excellentes études faites au gymnase de sa ville natale, il entra comme élève dans une pharmacie d'Heppenheim (1818), et en sortit au bout de dix mois pour suivre les cours de sciences naturelles, successivement aux universités de Bonn et d'Erlangen, où, tout jeune encore, il fut reçu docteur (1822). Son savoir précoce et sa remarquable intelligence lui valurent d'être envoyé, cette même année, à Paris, aux frais du gouvernement grand-ducal, pour y étudier la chimie. Là il se lia avec plusieurs savants en renom, Vauquelin, Gay-Lussac, Pelouze, Dumas, etc. Un mémoire rempli de vues neuves et ingénieuses sur l'acide fulminique, qu'il présenta, en 1823, à l'Académie des sciences, attira sur lui l'attention de de Humboldt. L'illustre savant lui accorda son puissant patronage, et obtint pour lui, en 1824, la chaire de chimie à l'université de Giessen. C'est là que Liebig créa, avec l'aide du gouvernement, le premier laboratoire-école que l'Europe ait possédé, modèle des laboratoires qui ont été si tardivement établis en France. Pendant vingt-cinq ans, il occupa avec un grand éclat la chaire de Giessen, et ses cours, où se pressaient une foule d'étudiants de tous les pays de l'Europe, notamment Hoffmann, Gregory, Playfair, Wiess, Johnston, etc., donnèrent une importance inattendue à cette petite université. En 1837, Liebig fit le voyage d'Angleterre et assista au congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, où il lut son curieux mémoire sur la composition et les relations chimiques de l'acide urique. Ses importants travaux et ses ouvrages fondèrent de bonne heure sa réputation. En 1845, Louis II de Hesse-Darmstadt le créa baron. En 1850, il remplaça Gmelin comme professeur de chimie à l'université de Heidelberg. Enfin, en 1852, il se fixa à Munich, où on lui donna une chaire et la direction d'un laboratoire, avec des émoluments magnifiques. Cette même année, les chimistes de toute l'Europe ouvrirent une souscription pour lui faire un présent, et lui donnèrent cinq pièces d'argenterie, qui valaient 25,000 francs. Membre de toutes les Académies d'Allemagne, de la Société royale de Londres, des principales sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, il fut nommé, en 1861, associé de l'Académie des sciences de Paris.

« Liebig, dit M. Vernier, restera comme le créateur de nombreuses méthodes d'analyse chimique et comme un de ceux qui ont appliqué les premiers l'analyse aux phénomènes de la vie organique. Dans ce champ si fécond, il y a aujourd'hui des centaines de travailleurs; mais il était encore en friche quand Liebig y pénétra et y déploya une activité merveilleuse. Il publia tout seul près de trois cents mémoires sur toutes sortes de questions chimiques; il collabora au *Dictionnaire de chimie* de Poggendorff, au *Manuel de pharmacie* de Geiger, aux *Annales de chimie et de pharmacie*, etc. » Ses principaux ouvrages ont été traduits, en entier ou par extraits, dans la plupart des langues de l'Europe. Il a répandu et développé en Allemagne les idées de M. Dumas, idées qui représentent la transition entre le système dualiste et le système unitaire, aujourd'hui adopté. Ses travaux ont contribué pour une part considérable aux progrès de la chimie physiologique et à ceux de la chimie organique. Quelques-unes de ses théories sont aujourd'hui combattues, notamment celle qui range l'alcool parmi les aliments dits respiratoires. Tout en cultivant le champ de la théorie, Liebig n'a point négligé celui de la pratique, et peu de savants ont su tirer de la chimie autant de services utiles. Parmi les plus récentes découvertes que l'industrie lui doit, citons une précieuse méthode pour argenter le verre; la formation artificielle de l'acide tartrique; l'application de l'ozone au blanchiment des tissus végétaux (par exemple le papier); la transformation instantanée de l'alcool en acide acétique, lorsqu'on le verse goutte à goutte sur du noir de platine; la formation artificielle de l'acide hippurique; des études sur le bouquet des vins, bouquet qu'il attribue à un éther œnanthique, etc., etc.

Le nom de Liebig, qui n'avait longtemps retenti que sous les voûtes des salles académiques, est, depuis quelques années, devenu populaire, et on le voit étalé à la quatrième page de tous les journaux et aux devantures de tous les magasins de comestibles. C'est que Liebig a inventé plusieurs mets nouveaux : le *lait artificiel*, l'*extrait de viande* et le *pain chimique*. Le lait artificiel, préconisé comme succédané du lait de femme, pour les nourrissons, est composé de lait de vache, d'eau, de farine de blé, de farine de malt et de bicarbonate de potasse. Après avoir expérimenté ce produit sur deux de ses enfants, Liebig n'hésita pas à le lancer dans le commerce. Mais l'Académie de médecine de Paris l'accueillit d'abord avec froideur, et finit par le repousser entièrement, après l'avoir essayé sur trois nouveau-nés, qui tous trois moururent, victimes de la science. Quant à l'extrait de viande (*extractum carnis Liebig*), il était déjà produit par un Parisien, M. Bellat, quand Liebig se mit à le fabriquer, au moyen de procédés différents (v. VIANDE). Enfin, son pain chimique, dans la composition duquel il entre de l'eau, du vinaigre, du vieux fromage maigre, de la farine de seigle, du bicarbonate de soude, de l'acide chlorhydrique et du sel, a l'avantage d'être plus rapidement confectionné et moins sujet à moisir que le pain ordinaire. Ses préparations culinaires ou autres, parmi lesquelles nous devons citer encore les *tablettes de bouillon* Liebig, dont on a fait un assez grand usage pendant le siége de Paris, ont, en somme, beaucoup moins ajouté à la gloire du chimiste allemand qu'à sa fortune.

Après la guerre avec la Prusse, Liebig n'hésita point à se montrer juste envers cette France scientifique qu'il avait trouvée si hospitalière, et à laquelle il devait tant. Dans un discours prononcé le 18 mars 1871, à l'Académie de Munich, il tint à proclamer hautement sa reconnaissance pour les savants français, qui avaient été ses maîtres et ses amis. Voici la liste des principaux ouvrages du célèbre chimiste : *Dictionnaire de chimie* (Brunswick, 1837-1851, 5 vol.), suivi d'un *Supplément*, ouvrage fait en collaboration avec Poggendorff; *Manuel de pharmacie* (Heidelberg, 1839), en collaboration avec Geiger; *Chimie organique appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture* (Brunswick, 1840; 1846, 6e édit.), ouvrage traduit en français par Ch. Gerhardt; *Manuel pour l'analyse des substances organiques* (1838, in-8°), traduit par Jourdan; *Traité de chimie organique appliquée à la physiologie et à la pathologie* (Paris, 1841-1844), traduit par Gerhardt; *Introduction à l'étude de la chimie* (Paris, 1843), traduit par Bichon; *Lettres sur la chimie*, puis *Nouvelles lettres sur la chimie*. Ces deux derniers ouvrages ont encore été traduits en français par Gerhardt (Paris, 1852, 2 vol.); *Lettres sur l'agriculture moderne* (1862), traduites par Swarts; les *Lois naturelles de l'agriculture* (1864, 2 vol. in-8°), traduites par A. Scheler, etc.

LIÉBIGIE s. f. (lié-bi-jî — de *Liebig*, chim. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gesnéracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LIÉBIGITE s. f. (lié-bi-ji-te — de *Liebig*, chim. alllem.). Minér. Nom donné par Smith à un minéral de couleur verte, qu'on trouve aux environs d'Andrinople, dans la Turquie d'Europe, et qui est un hydrocarbonate d'urane et de chaux, accompagnant ordinairement la medjidite.

LIEBKNECHT (Jean-Georges), mathématicien allemand, né à Wassungen (Hesse) en 1679, mort à Giessen en 1749. Il professa, de 1707 à 1743, les mathématiques, puis la théologie à Giessen, et devint membre de l'Académie des sciences de Berlin, de la Société royale de Londres, de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Liebknecht était en relation avec Leibniz. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De speculis causticis* (Iéna, 1703); *Hassia mathematica* (Iéna, 1704); *Selecta themata mathematica* (1709); *Desideria mathematica nova-antiqua ad integram matheseos constitutionem* (Giessen, 1721); *De harmonia corporum mundi totalium* (Giessen, 1718); *Eléments des sciences et principes mathématiques* (Giessen, 1724); *Hassiæ subterraneæ specimen* (1729), etc.

LIEBKNECHT (Guillaume-Martin-Chrétien-Louis), publiciste et démocrate allemand, né à Giessen (Hesse-Darmstadt) en 1825. Il fit ses études à Giessen, à Marbourg et à Berlin, et se prépara à suivre la carrière de l'enseignement. La lecture des ouvrages de Saint-Simon fit de lui un socialiste. Lorsque éclata la révolution de 1848, Liebknecht se rendit à Paris pour s'entendre avec Herwegh, Struve et autres démocrates qui avaient dû quitter l'Allemagne, sur les moyens de fonder une république dans ce pays. En 1849, il prit une part active à l'insurrection badoise, et fut peu après contraint de se réfugier en Suisse. Là il prit la direction des associations ouvrières socialistes, fut, pour ce motif, expulsé de ce pays, et se rendit à Londres, où il devint membre de l'Association communiste, société fondée pour substituer à l'ordre social actuel « la prépondérance morale, politique et économique du prolétariat. » De retour à Berlin, en 1862, Liebknecht collabora à la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, dirigée par Brass; mais, s'étant aperçu que ce dernier était un agent stipendié de Bismark et que le gouvernement cherchait à exploiter à son profit le mouvement socialiste, il rompit avec Brass, quitta la *Gazette*, et se vit bientôt l'objet des persécutions de la police. Arrêté, condamné à diverses reprises à la prison et à des amendes, il quitta la Prusse et alla se fixer, en 1865, à Leipzig. En 1869, il fonda dans cette ville, avec Bebel et Hepner, un journal socialiste, le *Wolkstaat*, et fut nommé membre du parlement allemand. Tout en faisant de courtes apparitions à la Chambre, pour y énoncer ses doctrines, il se mit à parcourir l'Allemagne, pour organiser des associations socialistes et haranguer les réunions ouvrières. Lors de la guerre entre la France et la Prusse (1870), il flétrit en plein parlement la politique de conquête, déclara que l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine était un acte de spoliation, et se prononça contre la nomination du roi Guillaume comme empereur d'Allemagne. Des démocrates français lui ayant adressé à ce sujet une adresse de félicitation, le gouvernement prussien s'empara de ce document et fit emprisonner Liebknecht jusqu'à la fin de la guerre. Dans un meeting, tenu à Leipzig en août 1871, il s'attacha à justifier les actes de la Commune de Paris, et rejeta sur des agents des partis hostiles à la démocratie la responsabilité des incendies. Au mois de mars 1872, Liebknecht était traduit devant la cour d'assises de Leipzig, avec Bebel et Hepner, sous l'inculpation de haute trahison, pour avoir parlé avec irrévérence de l'empereur d'Allemagne, et pour avoir eu « l'intention » par leurs doctrines de provoquer un mouvement révolutionnaire en Allemagne. Avec une grande facilité d'élocution, avec une éloquence entraînante, Liebknecht exposa devant ses juges les idées qu'il avait émises soit dans ses discours publics, soit dans le *Wolkstaat*, organe de l'Association des travailleurs en Allemagne. « Vous nous reprochez, dit-il, le caractère international et universel du parti démocratique et socialiste. Nous voulons, en effet, que les prolétaires du monde entier se réunissent pour lutter contre la fatalité de la misère. Mais le christianisme, que vous nous accusez de vouloir renverser, a-t-il agi autrement? A ceux qui voient dans cette tendance un crime de haute trahison nous répondrons : D'après vous, la paix universelle, la fraternité des peuples, le bonheur et la tranquillité générale seraient donc incompatibles avec l'existence de la monarchie? Lorsque nous combattons la société actuelle, c'est qu'elle est basée sur des priviléges, c'est qu'elle sépare arbitrairement les intérêts qui devraient être solidaires. Il ne faut pas que tous les droits soient d'un côté et tous les devoirs de l'autre. Nous n'entendons pas abolir les lois économiques en ce qu'elles ont de vrai, parce qu'il est impossible de détruire une loi naturelle quelconque; ce que nous combattons, c'est votre fausse interprétation de ces lois. » Liebknecht déclara, en outre, qu'il voulait la république fédérative des Etats européens, qu'il faisait partie de l'Internationale, qu'il était l'auteur du programme socialiste lu au congrès d'Eisenach et que, par révolution, il entendait une transformation, un changement qui, pour être brusque, n'a pas besoin d'être violent. Le 26 mars, Liebknecht fut condamné, ainsi que Bebel, à deux ans d'emprisonnement dans une forteresse.

LIEBLE (Philippe-Louis), ecclésiastique et historien français, né en 1734, mort en 1813. Membre de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, il était bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés et il resta à son poste, même après la suppression des couvents, jusqu'à ce qu'un incendie détruisît en 1794 l'établissement qu'il surveillait. Après que Lieble eut perdu son emploi, la Convention vint à son secours et le comprit au nombre des gens de lettres auxquels elle accordait des pensions. On lui doit : *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* (1803, in-12); *Observations sur les deux lettres adressées à un supérieur général à l'occasion de la réforme des réguliers; Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne* (1765, in-12), qui a en 1764 remporté le prix proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lieble est, en outre, l'auteur de la plupart des notes qui accompagnent les dernières éditions d'*Alcuin* et des *Capitulaires* de Baluze.

LIEBNER (Théodore-Albert), théologien allemand, né en 1806. Après avoir suivi les cours des universités de Leipzig et de Berlin, il se fit recevoir ministre à Kreisfield, puis se voua à l'enseignement et professa la théologie à Gœttingue, ensuite à Kiel, et enfin à Leipzig. Il a été appelé à Dresde en 1851 en qualité de conseiller ecclésiastique et de vice-président du consistoire. On lui doit : *Hugues de Saint-Victor et la théologie de son temps* (Leipzig, 1832); *Sermons* (1842); *Essais sur la théologie pratique* (1845); *Exposé de la foi chrétienne* (Gœttingue, 1849). Depuis 1856, il est attaché à la rédaction des *Nouvelles annales de théologie allemande*, publiées à Gœttingue.

LIECHTEINSTEIN. V. LICHTENSTEIN.

LIED s. m. (lîd — mot allem.). Romance, chanson, espèce de ballade : *L'*Enfant malade *n'a rien de commun avec le poëtique* LIED *d'Uhland.* (Th. Gaut.) *Aujourd'hui, le sergent de ville est devenu doux comme un* LIED *d'Allemagne.* (Edm. Robert.) ‖ Pl. LIEDER.

— **Encycl.** Littér. Les Allemands entendent par *lied* un genre de poésie qui est pour eux assez bien défini; mais ce sont des Allemands. Pour nous, ce genre renferme presque toute la poésie possible, en dehors des grandes compositions épiques et lyriques, puisqu'il tient de la chanson, de la ballade, de la fable, de l'épigramme, de la romance, de l'élégie, de l'idylle, de la satire, c'est-à-dire qu'il comprend à lui seul tous les genres secondaires. Il y a même des critiques, allemands et français, qui se refusent à voir dans l'immense épopée des *Niebelungen* autre chose qu'une série de *lieder*.

Ceci étant donné, on ne s'étonnera pas de l'enthousiasme de Gœthe, de H. Heine et de Schlegel quand ils parlent du *lied* allemand; il serait étrange qu'une nation poétique comme l'Allemagne ne fût pas très-riche en morceaux d'un caractère aussi vague, et, à bien prendre, aucune des autres nations n'est indigente en poésies de cette nature. Ce qu'elles ont de moins, c'est de ne les avoir pas réunies sous une appellation commune, d'avoir posé dès l'origine des limites entre les genres différents.

Le véritable *lied* est très-court; il se compose de deux ou trois strophes et offre quelquefois un refrain. Les plus anciens ne sont autre chose que des chansons populaires; ce n'est qu'au siècle dernier que le *lied* a été cultivé comme genre poétique : Gœthe l'a porté tout de suite à sa perfection. Du XIVe au XVIIe siècle, le *lied* populaire se développa dans toute sa séve; *lieder* d'amour, de chevalerie, de compagnonnage et de guerre sont toute la poésie du moyen âge, de la Renaissance et des premiers jours de l'âge moderne; le peuple n'y a pas renoncé, et Henri Heine prétend qu'il n'en a jamais entendu de si beaux que de la bouche des compagnons errants qu'il rencontrait dans ses voyages à travers l'Allemagne. Gœthe, en donnant au *lied* sa forme littéraire, a plutôt nui à cette expansion poétique qu'il ne lui a servi; mais après lui du moins les grands écrivains ont pu faire des chefs-d'œuvre: « Dans le *lied*, dit Henri Heine, c'est le cœur qui chante, c'est la poitrine émue qui se soulève et respire; les sujets sont de ceux qui touchent les entrailles de l'humanité; c'est la mère, le fils, le travail du pêcheur, celui du mineur, la joie des fiançailles, l'aïeule mourante, l'enfant naissant, la chasse bruyante, le voyage, le départ, le retour; c'est le matin et le soir, c'est la nuit et sa terreur. Ce sont les caprices des rêves et du monde invisible. Ce sont les forêts, les montagnes, c'est le festin et la moisson. Vous entendez le professeur vénérable répéter à soixante ans la chansonnette attendrie ou le vieux chant bachique qui le charmait, étudiant. Il faut avoir vécu en Allemagne pour comprendre par la popularité du chant celle de la poésie, et l'intime alliance de l'une et de l'autre, et la folie de ceux qui regardent la poésie comme un art né dans les salons, fait pour les boudoirs. Le long des haies de lilas, sous les tilleuls des collines, ainsi que dans les caves de Nuremberg et de Kœnigsberg, l'artisan pèlerin, la jeune fille et le grave docteur redisent les mêmes chansons; on ne parle de ce sujet que sérieusement, parce qu'on le croit sérieux. En Allemagne comme en Grèce, le chant n'a rien de frivole; c'est un souffle qui élève le cœur et rallie les âmes, non pas une artificielle et scolastique réglementation, qui ordonne d'écrire telle chanson pour les salons, telle autre pour les harengères et les pauvres gens. Tout le monde boit à la même coupe, entend la même langue, s'enivre des accents de Gœthe et prend force et vigueur en redisant les mâles prières de Luther. »

Quelques exemples de *lieder* feront voir l'extrême variété du genre. En voici un de Gœthe; il diffère de l'apologue seulement en ce que la forme est plus sévère :

« Un large étang était gelé; les grenouilles, perdues dans le fond, n'osaient plus coasser ni sauter, et pensaient, dans le rêve d'un demi-sommeil, qu'elles chanteraient comme des rossignols s'il leur arrivait de trouver seulement là-haut un peu de place. Le vent du dégel souffla, la glace fondit, les grenouilles superbes voguèrent et prirent terre, et s'assirent à la ronde sur le bord, et coassèrent comme par le passé. »

Le *lied* suivant de Uhland est une ballade :

« Trois compagnons passaient le Rhin; ils entrèrent chez une hôtesse. — Mère hôtesse, as-tu de bon vin et de bonne bière? Et ta belle jeune fille, où est-elle?

» — Mon vin est frais et clair, ma bière aussi; ma fille gît dans le cercueil.

» Et lorsqu'ils entrèrent dans la chambre, la vierge gisait dans la boîte noire.

» Le premier leva le voile, et la contemplant d'un œil mélancolique : « Hélas! si tu » vivais encore, belle jeune fille, je t'aimerais à dater d'aujourd'hui! »

» Le second, laissant tomber le voile, se détourna et pleura : « Hélas! faut-il que tu sois » étendue au cercueil, toi que j'ai aimée si » longtemps! »

» Mais le troisième la releva aussitôt, et baisant sa bouche livide : « Je t'ai toujours » aimée, je t'aime encore, et je t'aimerai dans » l'éternité. »

Voici un *lied* bachique d'étudiant attribué à Binzer. On verra qu'il se distingue de nos chansons du même genre par une plus large part faite à la poésie véritable :

« Trinquez! et hurrah! hurrah! Celui qui dirige les étoiles à la voûte du ciel, c'est lui, c'est lui-même qui tient notre étendard. L'étudiant est libre.

» Trinquez! Vive la Patrie! Hurrah! Demeurez fidèles aux saintes coutumes de vos pères; mais pensez aussi à l'avenir. L'étudiant est libre!

» Trinquez! Vive le prince régnant! Hurrah! Il a promis de sauvegarder le vieux droit; aussi voulons-nous l'aimer loyalement. L'étudiant est libre!

» Trinquez! Vive le saint amour de la femme! Hurrah! Quiconque ne vénère pas la délicate sensibibilité de la femme ne sera pas non plus un digne champion de la liberté et de l'amitié. L'étudiant est libre!

» Trinquez! Vive le courage viril! Hurrah! Celui qui ne sait ni chanter, ni boire, ni aimer, celui-là n'inspire à l'étudiant que mépris. L'étudiant est libre!

» Trinquez! Vive la libre parole! Hurrah! Quiconque connaît la vérité et ne la dit pas sera toute sa vie un misérable! L'étudiant est libre!

» Trinquez! Vive l'action vaillante! Hurrah! Celui qui pèse en tremblant les conséquences, celui-là se courbe où la force se dresse! L'étudiant est libre!

» Trinquez! Vivent l'honneur et le salut des étudiants! Hurrah! Aujourd'hui, demain et à jamais, soyez loyaux et fidèles étudiants, et répétez ce refrain : L'étudiant est libre! »

Le *lied* du chasseur, dû à un poëte inconnu, a plus de saveur encore :

« Nous sommes des enfants de la libre nature, nous bravons l'orage et la pluie; nous courons à travers bois et plaines, poursuivant le timide gibier. Quelle joie, quelle ivresse, quand dans la forêt ombreuse retentissent les cors palpitants! Les échos leur répondent ainsi qu'à nos chansons!

» La chasse nous plaît cent fois mieux que de rester assis au logis comme des femmes; la poitrine du chasseur se gonfle d'une haleine bien plus libre; il peut se mouvoir à son gré parmi la verdure. Quelle joie, quelle ivresse, quand dans la forêt ombreuse retentissent les cors palpitants. Les échos leur répondent ainsi qu'à nos chansons!

» Dehors donc, chasseurs, dehors dans la fraîche vallée, dehors sur la montagne couverte de mousse! C'est là que les joyeuses alouettes assaisonnent le repas champêtre. Quelle joie, quelle ivresse, quand dans la forêt ombreuse retentissent les cors palpitants! Les échos leur répondent ainsi qu'à nos chansons! »

Les *lieder* de Henri Heine, très-savants de forme et d'une grande condensation d'idées, s'écartent bien plus de l'origine populaire du genre. Il n'y a guère en Allemagne de profession qui n'ait son *lied*, où elle est poétiquement chantée. Hans Sacht a fait le *lied* du savetier; les *lieder* du bûcheron, du chasseur, du pâtre, du laboureur sont innombrables; le *lied* du soldat a été fait sous toutes ses formes et par tous les poëtes. Schiller en a placé un, qui est admirable, dans son *Wallenstein*. Le voici textuellement :

« Alerte, camarades! à cheval! à cheval!
» Volons au combat, à la liberté.
» Dans le combat, l'homme a encore son prix,
» Là le cœur a encore du poids,
» Là nul autre ne vous remplace,
» Chacun est là pour son compte.

» La liberté a disparu de ce monde,
» On ne voit que maîtres et esclaves;
» La fausseté et la fourberie règnent
» Dans cette lâche race humaine.
» Celui qui sait regarder la mort en face,
» Le soldat seul est un homme libre.

» Il a rejeté loin de lui les embarras de la vie,
» Il n'a plus ni craintes ni soucis.
» Il galope hardiment au-devant de sa destinée;
» S'il l'évite aujourd'hui, elle l'atteindra demain,
» Et si demain elle doit l'atteindre, qu'aujourd'hui
» Il boive jusqu'à la lie le précieux calice de la vie.

» Son joyeux sort lui tombe du ciel,
» Il n'a besoin de se donner ni soin ni peine.
» Le manœuvre cherche dans le sein de la terre
» Et croit y trouver un trésor;
» Il creuse et bêche toute sa vie,
» Il creuse, jusqu'à ce qu'enfin il se creuse sa tombe.

» Le cavalier et son cheval rapide,
» Ce sont des hôtes redoutés.
» Les flambeaux de l'hymen illuminent le château;
» Il arrive sans être invité,
» Il ne courtise pas longtemps, il ne montre pas d'or,
» Il emporte d'assaut le prix de l'amour.

» Pourquoi pleure la fillette et sèche-t-elle de chagrin?
» Laisse-le partir, laisse-le courir!
» Il n'a pas sur terre de demeure fixe,
» Il ne peut garder un amour fidèle.
» Le rapide destin le pousse toujours,
» Et ne lui laisse de repos en aucun lieu.

» Allons, camarades, bridons les chevaux!
» La poitrine respire à l'aise dans le combat.
» La jeunesse fermente, la vie bouillonne.
» Allons, avant que l'esprit s'évapore;
» Et qui ne respire pas la vie
» Ne sait pas jouir de la vie! »

Parmi les *lieder* d'amour, nous nous contenterons de citer le *lied* de Mignon, dans le *Wilhem Meister* de Gœthe :

Connais-tu cette terre où les citrons fleurissent,
Où croît l'orange d'or sous un feuillage obscur?
Là plane un vent léger venu d'un ciel d'azur,
Là, près du myrte vert, les beaux lauriers grandissent.
La connais-tu? C'est là, mon bien aimé, dis-moi,
C'est là que je voudrais m'en aller avec toi.

Connais-tu la maison avec sa colonnade?
La chambre est bien parée, et le salon brillant,
Et les marbres sculptés semblent, en me voyant,
Dire : Que t'a-t-on fait, ô pauvre enfant malade?
La connais-tu! C'est là, mon protecteur, dis-moi,
C'est là que je voudrais m'en aller avec toi.

Connais-tu la montagne élevée au nuage?
Le mulet y poursuit son chemin nébuleux,
Le dragon y repose au fond d'un antre affreux,
Et le torrent bondit avec le roc sauvage.
La connais-tu? C'est là, mon frère, oh! dis-le-moi,
C'est là qu'il te faudra m'emmener avec toi.

Le *lied* jovial ne fait pas non plus défaut. Voici celui du *Mari trompé :*

« J'allai dans mon écurie et je vis, ah! ah! Au râtelier, il y avait des chevaux, un, deux, trois. « Très-chère petite femme! » criai-je. — Que veut mon trésor? dit-elle. — » D'où viennent ces chevaux? Je ne les con» nais pas. — Mais voyez donc ce sot qui » trouve des chevaux ici! Ce sont des va» ches que ma mère m'envoie. — Des vaches » avec des selles! Oh! le beau mensonge! Je » suis un mari, hélas! comme tous les maris » sont!

» J'allai dans ma cuisine et je vis, aïe! aïe! Contre le foyer il y avait des paires de bottes, une, deux, trois. « Très-chère petite » femme! criai-je. — Que veut mon trésor? » dit-elle. — D'où viennent ces bottes? Je ne » les connais pas. — Mais voyez donc ce sot » qui trouve des bottes ici! Ce sont des pots » de lait que ma mère m'envoie. — Des pots » de lait avec des éperons! Oh! le beau men» songe! Je suis un mari, hélas! comme tous » les maris sont! »

» J'allai dans mon vestibule et je vis, aïe! aïe! Au clou pendaient des shakos, un, deux, trois. « Très-chère petite femme! criai-je. — » Que veut mon trésor? dit-elle. — D'où vien» nent ces shakos? Je ne les connais pas. — » Mais voyez donc ce sot qui trouve des sha» kos ici! Ce sont des paniers à fromages que » ma mère m'envoie. — Des paniers à froma» ges avec des plumets! Oh! le beau men» songe! Je suis un mari, hélas! comme tous » les maris sont! »

» J'allai dans ma salle et je vis, aïe! aïe! Sur les bancs étaient des sabres, un, deux, trois. « Très-chère petite femme! criai-je. — Que » veut mon trésor? dit-elle. — D'où viennent ces » sabres? Je ne les connais pas. — Mais voyez » donc ce sot qui trouve des sabres ici! Ce » sont des broches de rôtissoire que ma mère » m'envoie. — Des broches de rôtissoire avec » des fourreaux! Oh! le beau mensonge! Je » suis un mari, hélas! comme tous les maris » sont! »

» J'allai dans ma chambre et je vis, aïe! aïe! Sur les chaises il y avait des pourpoints, un, deux, trois. « Très-chère petite femme! » criai-je. — Que veut mon trésor? dit-elle. — » D'où viennent ces pourpoints? Je ne les » connais pas. — Mais voyez donc ce sot qui » trouve des pourpoints ici! Ce sont des nap» pes que ma mère m'envoie. — Des nappes » avec des brandebourgs! Oh! le beau men» songe! Je suis un mari, hélas! comme tous » les maris sont! »

» J'allai dans ma chambre à coucher et je vis, aïe! aïe! Dans les lits dormaient des cavaliers, un, deux, trois. « Très-chère petite » femme! criai-je. — Que veut mon trésor? » dit-elle. — D'où viennent ces cavaliers? Je » ne les connais pas. — Mais voyez donc ce » sot qui trouve des cavaliers ici! Ce sont des » laitières que ma mère m'envoie. — Des lai» tières avec des moustaches! Oh! le beau » mensonge! Je suis un mari, hélas! comme » tous les maris sont! »

Les *lieder* patriotiques ont spécialement fleuri de 1812 à 1820 et coopéré puissamment au soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon; les poëtes qui y ont excellé à cette époque sont surtout Kœrner, Gleim, H. de Kleist, Bürger; le fameux chant de Arndt *Quelle est la patrie de l'Allemand?* et le *Rhin allemand* de Becker, auquel répondit Alfred de Musset, sont des *lieder*. Rückert, Schwat, Pfizer, Mœrike, Julien Mosen, Wachter sont les poëtes de la génération actuelle qui se sont le plus distingués dans ce genre de poésie. Les *lieder* de Becker et de Gleim sont trop connus; nous citerons le suivant de Wachter :

NOTRE PATRIE.

« Connaissez-vous le beau pays dont les chênes verts sont la couronne? où la grappe mûrit sur la pente des collines? *Chœur.* Ce beau pays, c'est l'Allemagne, la patrie allemande.

» Connaissez-vous la terre où la ruse ne trouve point place? où la parole humaine a sa valeur? où l'amour fidèle et l'amitié adoucissent la vie et font supporter ses douleurs? *Chœur.* Nous la connaissons : c'est la patrie! la patrie allemande!

» Connaissez-vous la terre où le cœur est joyeux et l'âme honnête? le pays sacré où la foi non profanée règne encore? *Chœur.* Oui, ce pays sacré nous le connaissons : c'est notre patrie!

» Sois heureux, ô grand pays! terre noble entre toutes! Pays des frères unis pour être joyeux et libres! *Chœur.* Oui, notre amour est à lui! Oui, sa gloire est à nous! Et nous en serons dignes, — à jamais dignes! »

Herwegh a également réussi dans le même genre; mais il a quelque chose de plus lugubre :

« Arrachons les croix de la terre! Qu'elles deviennent toutes des épées. Dieu vous le pardonnera dans les cieux. Quand il entendra siffler la flamme et mugir son fer sacré, ah! il le bénira d'en haut.

» Avant l'heure de la liberté, qu'il n'y ait point de paix. Que la femme ne soit pas donnée à l'homme, que la semence d'or ne soit pas donnée au sillon. Avant la liberté, avant la victoire, qu'aucun nouveau-né dans son berceau n'ouvre au monde son regard souriant.

» Arrachons les croix de la terre! Qu'elles deviennent, etc., etc. »

Il est hors de doute que la nature rêveuse, mélancolique et ardente à la fois des Allemands a dû doter la littérature d'outre-Rhin d'une masse énorme de ces poésies de tous genres qu'ils réunissent sous le nom de *lieder;* mais nous en possédons presque autant qu'eux. Nos chants patriotiques valent les leurs; un seul recueil de V. Hugo les *Chansons des rues et des bois*, offre, dans le genre du *lied* allemand, une foule de petites pièces qui pourraient servir de modèles à leurs meilleurs poëtes. Quant à ces *lieder* spéciaux, qui chantent les joies du foyer, les souffrances du pauvre, les labeurs du paysan, du forgeron, du tisserand, que les Allemands lisent les chansons de Pierre Dupont et ils verront que nous ne leur sommes nullement inférieurs dans un genre qu'ils croient avoir en propre.

Les Hollandais ont aussi quelques *lieder*, tout à fait dans le genre allemand, ce qui n'a rien que très-naturel, vu la confraternité des deux langues. Parmi leurs *lieder* patriotiques, le plus célèbre, comme œuvre littéraire, est le *Lied du roi Guillaume*, composé par Marnix de Sainte-Aldegonde, au commencement de la guerre des Gueux. Ce fut la *Marseillaise* des révoltés. « C'est avec les strophes de Marnix, dit M. Edgar Quinet, que les flottes des Provinces-Unies abordaient et poursuivaient les vaisseaux espagnols, depuis le Zuyderzée jusqu'à la mer des Indes pendant le XVIe et le XVIIe siècle. Après avoir chassé Philippe II, le *lied Wilhelmus* menait encore la République au combat contre Louis XIV. De nos temps, en 1813 et 1814, c'est avec ce même chant populaire que la Hollande s'est réveillée, quand la nationalité néerlandaise a reparu sous les ruines de l'Empire. »

LIEDTS (Auguste-Charles), homme d'Etat belge, né à Oudenarde en 1803. Avocat lorsque la révolution de 1830 éclata, il devint alors commissaire près le tribunal de Gand, puis membre du congrès, dont il fut un des secrétaires, et se prononça pour l'élection du prince Léopold. Réélu en 1831 député d'Oudenarde à la Chambre des représentants, il a été successivement depuis lors président du tribunal d'Anvers (1831-1840), ministre plénipotentiaire en Hollande (1839), ministre de l'intérieur (1840-1841), gouverneur du Hainaut (1841-1845), président de la Chambre des députés de 1843 à 1848. Gouverneur du Brabant depuis 1845, M. Liedts reçut, en 1847, le titre de ministre d'Etat et fut ministre des finances de 1852 à 1855. Depuis lors, cet homme d'Etat a été chargé, à titre de ministre plénipotentiaire, de négocier un traité de commerce avec la France (1861), et il est devenu gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale.

LIEF s. m. (lièf). Anc. prat. Action de lever : *Le* LIEF *des scellés.*

LIÉGE s. m. (lié-je — du lat. *levis*, léger). Bot. Espèce de chêne vert qui fournit une écorce épaisse et légère employée dans les arts : *Les* LIÉGES *sont des arbres énormes qui tiennent à la fois du chêne et du caroubier pour la bizarrerie de l'attitude, la difformité et la rugosité des branches.* (Th. Gaut.) || Ecorce épaisse et légère de cet arbre et de quelques autres : *Des bouchons de* LIÉGE.

— Poét. Bouchon de liége :

C'est un vin généreux qui, dans l'air élancé,
Loin du *liége* importun dont il était pressé,
Fait jaillir à longs flots la mousse et l'ambroisie.
J. Chénier.

— Pêche. *Patenôtre de liége*, Espèce de chapelet composé de morceaux de liége, qui sert à maintenir sur l'eau les bords d'un filet.

— Techn. Partie de l'arçon d'une selle.

— Minér. *Liége fossile*, Nom vulgaire d'une variété d'asbeste dont les filaments sont comme feutrés et soudés ensemble, de manière à former des masses compactes et élastiques offrant une certaine ressemblance avec le liége. || On l'appelle aussi LIÉGE DE MONTAGNE.

— Encycl. Le *liége* est une des substances végétales les plus importantes au point de vue industriel et commercial. Le *liége* est l'écorce d'une espèce de chêne que l'on rencontre dans le sud de l'Europe et dans le nord de l'Algérie. On nomme cette espèce de chêne *quercus suber* ou chêne-*liége*. Plusieurs départements de la France fournissent du *liége* : ce sont ceux du Var, des Landes, des Pyrénées, de Lot-et-Garonne; le *liége* de Barbaste est le plus estimé en France. L'île de Corse possède des forêts entières de chênes-*liéges* qui sont restées pendant longtemps sans être exploitées, mais depuis quelques années des entreprises se sont formées à cet effet. En Algérie, les forêts de la Calle et de Bone ne sont presque totalement formées que de chênes-*liéges*, et, malgré ce qu'en a dit M. Bory de Saint-Vincent, l'exploitation se fait aujourd'hui très-régulièrement. Lors des premiers essais, on eut à lutter non-seulement contre les bêtes féroces de toutes sortes qui étaient en abondance dans ces bois, mais encore contre les Arabes, qui incendièrent plusieurs de ces forêts afin d'en chasser les travailleurs. De tous les pays de l'Europe, l'Espagne et le Portugal sont les deux contrées les plus riches en chênes-*liéges*. L'Angleterre vient se fournir de cette substance à Séville, à Setubal, à Porto et dans d'autres villes du Portugal. La province de l'Estramadure possède de grandes forêts de *liéges* qui ne sont qu'incomplétement exploitées; le plus fin et le plus estimé est celui de Lerida; mais le gouvernement espagnol, afin de favoriser l'industrie des bouchonniers du pays, a interdit l'exportation de cé *liége*. La Toscane, la Calabre, la Sicile, la Sardaigne exportent une grande quantité de *liége*.

On distingue deux sortes de *liége* : le *liége* blanc et le *liége* noir; le premier croît en France et le second se récolte en Espagne. Pour qu'une écorce soit utile et bonne pour l'industrie, il ne faut pas qu'elle provienne d'un arbre qui ait jamais été exploité, car le *liége* est alors dur et cassant. La récolte du *liége* se fait au printemps, par des procédés fort simples, mais qui exigent une certaine habitude; car, par un manque de précautions, on peut déterminer la mort d'un arbre qui, bien soigné, peut donner dix à douze récoltes dans sa vie. On commence par marquer la place du tronc de l'arbre que l'on veut dépouiller, puis on fait deux incisions circulaires avec une espèce de serpette, en les plaçant à une distance égale à celle que l'on veut donner à la plaque de *liége*; ensuite on rejoint les deux incisions circulaires par deux incisions longitudinales parallèles, et, en chauffant légèrement avec un réchaud l'écorce ainsi fendue, les plaques se détachent facilement. Celles qui sont sans fente, sans nœud, dont le grain est serré et de couleur gris jaunâtre sont les plus recherchées; mais il est très-rare de trouver une plaque de *liége* un peu grande sans qu'il y ait quelque défaut.

Les usages du *liége* sont très-nombreux; mais son principal emploi, pour lequel on ne lui a trouvé encore aucun remplaçant, est l'usage qu'on en fait pour boucher les bouteilles; on s'en sert encore pour faire des semelles que l'on met dans les chaussures, afin de garantir de l'humidité; on en garnit des filets de pêche, on en fait des bondes énormes en collant avec une colle à la gomme laque deux plaques de *liége*. La sécheresse et la pression font diminuer de volume les bouchons de *liége* : c'est ce qui permet de les introduire dans une ouverture beaucoup plus étroite que leur volume naturel. Ce fait est clairement prouvé par les bouchons de bouteilles de vin de Champagne qui, lorsqu'ils sont exposés à la vapeur d'eau, reprennent leur première forme. Il y a plusieurs manières de fabriquer des bouchons de *liége* : premièrement, à la main, en se servant d'un couteau très-affilé et en taillant un à un les bouchons. Ce procédé, comme on le conçoit facilement, ne permet pas de fabriquer toujours des bouchons d'un calibre exactement pareil, et, avant l'invention des machines à faire les bouchons, il y a eu à Paris des maisons qui ont gagné des fortunes à s'occuper de rassortir les bouchons pour les vendre aux commerçants dont les bouteilles étaient toutes du même calibre. Une vieille routine fait que l'on fabrique encore des bouchons de forme conique; mais cette forme est beaucoup moins avantageuse que la forme cylindrique, car le *liége*, comprimé d'abord pour entrer dans le goulot de la bouteille, s'épanouit quand il a passé le défilé et ferme hermétiquement l'orifice. L'emploi des bouchons ne figure pas pour peu de chose dans la fabrication du vin de Champagne, car il faut changer plusieurs fois de bouchons chaque bouteille, afin de retirer les produits de la fermentation; cette opération nécessite l'emploi d'un nombre considérable de bouchons, dont la dépense est évaluée à plus de quatre millions de francs. Cela tient à ce que l'on ne peut employer que des bouchons du *liége* le plus fin, qui ne valent pas moins de dix à douze centimes la pièce.

Les premières machines employées pour façonner le *liége* furent armées de lames tranchantes qui taillaient les bouchons de la même façon que les ouvriers bouchonniers; mais il s'est présenté de grands inconvénients, car le *liége* renfermant dans son tissu soit des grains de sable, soit de petites pierres, le couteau était ébréché à chaque instant, ce qui nécessitait son changement. Il fallait, en outre, des machines particulières pour chaque grosseur de bouchons, ce qui amenait de très-grands frais. D'un autre côté, la fabrication à la main, outre le petit nombre de bouchons qu'un ouvrier peut fabriquer par jour, a encore l'inconvénient de donner des bouchons dont les pores sont chargés de l'huile dont le couteau est enduit, ce qui communique aux vins un mauvais goût. De nos jours, on fabrique les bouchons d'une façon très-économique et on leur donne toutes les formes voulues, grâce à une machine inventée par M. Moreau. Abandonnant l'idée de la taille au couteau, cet industriel construisit un appareil qui, prenant une planche de *liége*, la coupe, la taille, et à l'autre bout renvoie des bouchons de toutes dimensions. Le principe de cette machine est l'usure du *liége* par frottement. Ce qu'il y a aussi à considérer, c'est que les déchets, la poussière du *liége* ont une valeur industrielle; car cette poussière calcinée en vase clos fournit à l'imprimerie un noir très-précieux. Les copeaux de *liége* servent à faire des ceintures et à rembourrer des matelas destinés à la marine. Ces objets servent, en cas de naufrage, d'engins de sauvetage; ce sont eux qui ont permis aux matelots du navire le *Constant*, qui fut submergé en octobre 1853, de se soutenir sur l'eau pendant plusieurs heures et d'être recueillis par un navire qui sortait de Saint-Thomas et qui les rapatria tous sains et saufs. Le *liége*, tel qu'il est dans le commerce, se présente sous la forme de plaques courbes; avant de devenir bouchon, il est l'objet de plusieurs opérations : 1° l'écorce est divisée en lames d'une largeur égale à la longueur que l'on veut donner au bouchon; 2° on divise ensuite ces bandes en carrés de la grosseur que l'on veut donner à chaque bouchon; puis, abandonnant les procédés manuels, on présente chacun de ces petits morceaux de *liége* à l'ouverture d'un tube creux, qui, au moyen d'une machine rotatoire, est mû avec une grande force; grâce à un anneau tranchant qui arme l'extrémité du tube, les bouchons sortent à l'autre bout tout à fait cylindriques. La machine qui sert à fabriquer les bouchons de forme conique se compose de deux parties principales : 1° d'un charriot mobile sur des coulisses portant des broches qui soutiennent chacune un morceau de *liége* rond de la longeur du bouchon; 2° de meules fixées à un même axe et qui, tournant avec une grande vitesse, viennent user les cylindres de *liége* que les broches leur présentent obliquement, en exécutant un mouvement de rotation lent et uniforme. Ces meules sont en *liége* ou de toute autre matière peu forte; elles sont enduites d'un côté d'une pâte formée de colle et d'émeri; elles ont 20 centimètres de diamètre. Le rapport entre la vitesse de rotation des meules et des broches est comme 1 à 2,000. Un compteur est attaché à l'appareil et sert à compter les bouchons lorsqu'ils sont totalement finis.

Quoiqu'il soit à peu près impossible de fixer au juste le chiffre de consommation des bouchons, on peut affirmer qu'il atteint des nombres étonnants. L'Angleterre et ses colonies en consomment et en exportent plus de vingt millions par jour; ces bouchons sont presque tous faits avec le *liége* d'Espagne et de Portugal que l'on débarque journellement dans les docks de Londres. La fabrication du vin de Champagne en exige à peu près quarante millions, dont le prix varie de 80 à 100 francs le mille. Le chiffre des affaires sur les *liéges* s'élève à plus de 50 millions par an pour toute l'Europe. L'Angleterre figure dans ce chiffre à elle seule pour 20 millions par an.

LIÉGE, en latin *Leodicus*, *Leodium*, *Legia*, ville de Belgique, ch.-l. de la province de même nom, à 90 kilom. S.-E. de Bruxelles, au confluent de la Meuse et de l'Ourthe, par 50° 39′ de latit. N., et 3° 41′ de longit. E.; 82,750 hab. Evêché suffragant de Malines. Cours d'appel. Division militaire; place forte et citadelle. Université fondée en 1816, réorganisée en 1835 et augmentée en 1838; écoles préparatoires et spéciales des mines, des arts et manufactures; collége, séminaire de Saint-Servais; école normale primaire; institut de sourds-muets. Observatoire astronomique. Musée de tableaux; collections de médailles, d'histoire naturelle et de minéralogie; bibliothèque; conservatoire de musique; académie des beaux-arts. La navigation de la Meuse et les chemins de fer pour Bruxelles, Malines, Namur, Cologne, etc., assurent à l'industrie de Liége de nombreux débouchés; aussi aucune ville du royaume n'est-elle aussi florissante. Les principales branches de l'industrie liégeoise sont : les fabriques d'armes, les manufactures de limes et de scies, des hauts fourneaux, des fabriques de couvertures de laine, sucre, sel, produits chimiques, quincaillerie, verreries, papeteries, savonneries, chapeaux de paille, tanneries, brasseries, etc. Manufacture et fonderie de zinc de la Vieille-Montagne; exploitation d'alun. Les environs de Liége abondent en dépôts houillers. Les couches de charbon de terre les plus riches et les plus exploitées se trouvent à la montagne appelée Butte-de-Saint-Gilles, située à 2 kilom. de la ville, et les galeries s'étendent jusque sous les rues de Liége. Le produit des mines de Liége, joint à celui de ses nombreuses manufactures, donne lieu à un commerce très-étendu, que favorisent les nombreuses voies de communication et plusieurs institutions de crédit. « L'immensité et la beauté du paysage où Liége est située, les courbes gracieuses des vertes collines qui l'entourent, toutes parsemées de maisons de campagne et de manufactures; sa disposition en amphithéâtre au pied et sur la pente des terrasses où elle s'étage, le fleuve qui la traverse, les dômes, les clochers de ses églises, la tour carrée et la haute nef de la collégiale Saint-Martin qui, se dressant sur une éminence élevée, dominent les toits de la populeuse cité; puis à l'O. de celle-ci, et à l'écart au milieu des vergers, l'immense façade de l'abbaye de Saint-Laurent, convertie en caserne; plus loin, vers le N., les hauteurs couronnées par la citadelle, tout cet ensemble, dit M. J.-A. Du Pays, forme un aspect des plus pittoresques et qui charme et surprend, soit qu'on arrive à Liége de Namur en longeant la Meuse, soit que, venant du N.-E., on découvre tout à coup au fond de la vallée le panorama saisissant de la ville et de ses monuments. Mais ce qui contribue à donner une physionomie toute particulière à ce riche tableau, c'est la forêt de hautes cheminées qui, de toutes parts autour de la ville et au loin à l'horizon, répandant dans l'air des nuages de vapeur et de fumée, attestent la prodigieuse activité manufacturière des habitants.

» L'aspect de la ville à l'intérieur, si l'on excepte la ligne de ses quais, manque de grandeur et n'est point en rapport avec la richesse que l'industrie manufacturière y a développée. Les constructions primitives n'y ont point d'importance architecturale; les façades des maisons sont noircies par la fumée de charbon de terre dont l'atmosphère est toujours imprégnée. Le quartier du S. est celui dont l'habitation est la plus agréable, le mieux aéré et le plus paisible; au contraire, le quartier du N., tout peuplé d'ouvriers, s'est transformé en un vaste atelier. C'est là que sont les houillères, les établissements métallurgiques, les fabriques. La rue Féroustrée et les rues latérales qui y aboutissent forment les quartiers populeux de la vieille ville. Entre l'hôtel de ville et la Meuse subsistent encore des ruelles sombres et si étroites que deux personnes n'y peuvent passer de front. C'est là seulement qu'on retrouve la physionomie de la ville du moyen âge. Plusieurs houillères ont leurs *bures* d'extraction dans l'enceinte même de la ville, notamment celles de Lahaye, du Paradis et de Belle-Vue. Une partie de la cité est minée par leurs galeries. » Liége occupe les deux rives de la Meuse, sur laquelle sont jetés quatre ponts. Le pont des Arches fut, en 1794, le théâtre d'un combat sanglant entre les Autrichiens et les Français. La ville est sillonnée par une ligne sinueuse de boulevards que complètent des squares et des jardins.

Les principales curiosités de Liége sont : la cathédrale, l'église Saint-Jacques, le palais de justice, la citadelle, la manufacture d'armes de l'État, etc. En voici la description :

La cathédrale, dédiée à saint Paul, fut fondée au XIe siècle par l'évêque Notger; mais elle a été reconstruite depuis, et ses parties les plus anciennes ne remontent pas au delà du XIIIe siècle. L'extérieur, d'un aspect sombre et froid, n'a pas une grande valeur architecturale. Le clocher, moderne, est une maigre imitation du style gothique; la flèche en bois qui le surmonte a une apparence mesquine. La nef et ses collatéraux ont été refaits au commencement du XVIe siècle; le chœur est du XIIIe siècle. Ce qui frappe le plus à l'intérieur de ce vaste édifice ce sont : les peintures de la voûte de la nef, représentant une feuillée où se jouent des oiseaux; la belle grille qui sépare la nef du chœur; la chaire en bois sculpté, ornée de statues de marbre et surmontée d'une flèche élancée; un Christ au tombeau en marbre blanc, œuvre délicate de Delcour, artiste sculpteur liégeois; un *Baptême du Christ*, par Carlier; un bon tableau d'Erasme Quellyn, représentant *Saint Jérôme*, *saint Ambroise et saint Augustin*, etc. Le trésor de la cathédrale conserve un buste de saint Lambert, pièce d'orfèvrerie du XVIe siècle, qui aurait coûté, dit-on, cent mille écus. A la cathédrale est adossé un cloître du commencement du XVIe siècle. « L'église Saint-Jacques, fondée en 1016, consacrée en 1030, et reconstruite au XVIe siècle, est, dit M. Schayes (*Histoire de l'architecture en Belgique*), un des types les plus parfaits qui existent dans l'Europe entière du style ogival tertiaire, parvenu à son apogée et déployant toute la richesse de son ornementation si variée, sans donner dans ces écarts que le bon goût réprouve et que l'on n'y observe que trop fréquemment. » La tour, qui date du XIe siècle, rappelle seule l'église romane primitive. Le portail est de 1516; les artistes de la Renaissance qui ont travaillé à son ornementation se sont livrés à tous les caprices de leur imagination. « Quant à nous, dit M. Du Pays, quelle que soit la surprise que puisse nous causer la vue de l'intérieur de l'église Saint-Jacques, nous trouvons que l'on y est trop offusqué par l'exubérance des détails, par cette efflorescence de la pierre tourmentée de mille façons, par la recherche coquette des dentelures, des broderies pendantes, formant des lambrequins aux grands arcs de la nef, et surtout par le bariolage des couleurs sur la voûte et sur le réseau de ses arêtes. » On remarque surtout, à l'intérieur de l'église de Saint-Jacques, les magnifiques fenêtres du chœur et du transsept, de belles verrières, un curieux escalier double, conduisant à une tribune, des stalles délicatement sculptées et de nombreuses statues.

Le palais de justice, ancien palais des princes-évêques, fut commencé en 1508, par l'évêque Erard de La Mark et achevé par son successeur. Marguerite de Valois, femme de Henri IV, qui y fut reçue en 1577, en parle comme « du palais le plus beau et le plus commode qui se pût voir, ayant plusieurs jardins et galeries, le tout tant peint, tant doré et accommodé avec tant de marbre, qu'il n'y avoit rien de plus magnifique et de plus délicieux. » En 1734, les étages supérieurs des deux ailes de la première cour furent la proie des flammes. Ce vaste édifice, qui renferme un espace de 1 hectare 44 ares et 21 centiares, est divisé à l'intérieur par deux cours carrées, bordées de galeries à voûte surbaissée et de colonnes d'un style lourd et irrégulier. Les sculptures de ces colonnes, qui sont au nombre de 60 dans la première cour, furent exécutées au XVIe siècle par F. Borset, artiste liégeois. Une partie du palais a été récemment affectée à l'installation d'un musée archéologique. L'église Saint-Martin, achevée en 1542, offre un aspect imposant. Le chœur, large et élevé, est orné de belles verrières. Cet édifice a remplacé une église du Xe siècle, qui fut incendiée en 1312, dans une émeute du peuple contre les nobles. L'église Sainte-Croix, reconstruite au XIVe siècle, et surmontée d'une tour en brique du Xe siècle, est surtout remarquable par la hardiesse de sa construction. On y remarque de beaux vitraux et une *Invention de la Croix*, par Bertholet. L'église Saint-Barthélemy, bâtie au commencement du XIe siècle, a conservé extérieurement son aspect primitif. Ses fonts baptismaux reposent sur douze bœufs, coulés en cuivre, en l'an 1112, par Lambert Patras. « Sur le bassin, dit A. van Hasselt, sont représentées cinq scènes de la vie des apôtres. Le relief des figures est extrêmement saillant. Les poses et les mouvements des personnages sont d'une franchise et d'une animation telles qu'on dirait que le souffle de quelque réminiscence antique a passé sur cette œuvre. » L'université, créée en 1816 par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, est installée dans des bâtiments modernes d'un aspect sévère et froid. Le péristyle de la salle académique est formé de colonnes ioniques. L'université, qui compte plus de 40 professeurs, possède : une bibliothèque riche de 100,000 volumes et de près de 600 manuscrits; une collection de médailles; un musée de mécanique appliquée; un laboratoire de chimie; une galerie de minéralogie et de géologie; un cabinet de zoologie; un cabinet d'anatomie végétale; un cabinet d'anatomie pathologique. Le musée, installé dans l'ancienne église Saint-André, possède des tableaux de Paul Delaroche, de Maes, de J.-B. Mola, d'Ingres, de Gallait, de Schrader, de Verkolie, de Vieillevoie, de Jules André, etc. Le Théâtre-Royal, dont la première pierre fut posée en 1818, offre une belle façade ornée de 8 colonnes provenant d'une ancienne chartreuse. La fonderie de canons, fondée en 1803 par un mécanicien de Paris, a expédié, de 1840 à 1858, 2,991 bouches à feu en fonte et bronze, et 123,000 projectiles. Nous mentionnerons, en outre : l'église Saint-Antoine, dont les vitraux sont couverts d'armoiries; l'église Saint-Christophe, fondée en 1779; l'église Saint-Denis, dans laquelle on remarque un retable en bois sculpté; l'église Saint-Jean, surmontée d'une tour romane; l'hôtel de ville, reconstruit au commencement du XVIIIe siècle dans le style de Mansart; la fontaine des Trois-Grâces, dont le dessin et les sculptures sont de Delcour; la statue d'André Dumont, professeur de l'université de Liége, sur la place de l'Université; la place du Théâtre, que décore la statue en bronze de Grétry, œuvre de M. Geefs; la maison où Grétry naquit en 1741; le passage Lemonnier, belle galerie couverte; la prison cellulaire, surmontée d'un haut donjon et entourée de murs élevés et crénelés; le fort de la Chartreuse; la citadelle, plusieurs fois démolie et reconstruite; la manufacture royale d'armes, où sont fabriquées des armes de luxe et de guerre; le jardin botanique, renfermant de belles serres et des rotondes octogones; le Casino, destiné aux fêtes d'été; le jardin d'acclimatation, etc.

L'origine de Liége est aussi obscure que l'étymologie de son nom; ce nom se trouve dans les anciens documents sous les diverses formes de *Leodicus*, *Leodium*, *Legia*. L'opinion la plus généralement admise, c'est que Liége provient de *Legia*, la Légie, ruisseau qui descend du faubourg Sainte-Marguerite et pénètre dans la ville par un canal souterrain. Le vallon dans lequel s'élève la ville de Liége ne possédait, au VIIe siècle, qu'une pauvre bourgade, où saint Monulphe, évêque de Tongres, frappé de la beauté du paysage, avait élevé une église en l'honneur des saints Cosme et Damien. Saint Lambert, un de ses successeurs, qui affectionnait ce séjour, y ayant été assassiné par les parents d'Alpaïde, concubine de Pépin d'Héristal, saint Hubert fixa le siége épiscopal dans le bourg sanctifié par le martyre de son prédécesseur (709). Une nouvelle église y fut élevée, et les miracles de saint Lambert y attirèrent un si grand concours de pèlerins, que Liége prit bientôt un accroissement considérable. Mais les barbares venus du Nord désolèrent dans leurs courses dévastatrices le diocèse de Tongres, et Liége fut complétement ruinée en 882. Cependant cette ville sortit peu à peu de ses ruines, et Richer, qui gouvernait le diocèse de Tongres vers l'an 930, prit, en vertu d'une bulle du pape Jean X, le titre d'évêque de Liége, titre qui fut adopté par ses successeurs. De tous les prélats qui occupèrent le siége épiscopal de Liége à cette époque, il n'en est pas dont l'administration ait été aussi favorable à cette ville que celle de Notger (972-1008); pendant les trente-six ans qu'elle dura, Notger recula les frontières de ses Etats, élargit l'enceinte de Liége, en augmenta les fortifications, chassa du pays les brigands qui l'infestaient, ouvrit de nouvelles écoles, et, dans un siècle de troubles et d'anarchie, sut faire respecter les sages règlements qu'il avait promulgués. Les successeurs de cet illustre prélat apportèrent tous leurs soins à faire fleurir les institutions que lui devait la *Fontaine de sapience*, car tel était le nom que l'Europe donnait alors à Liége. Ce fut surtout sous l'épiscopat de Vazon (1042-1048) que les écoles jetèrent un grand éclat. A cette époque, l'influence des évêques de Liége s'étendait même sur les Etats voisins. L'empereur Henri IV, forcé de fuir devant un fils révolté, chercha un asile à Liége et en augmenta les fortifications (1106). Peu de temps après, le pape Innocent II vint y présider un concile. Liége eut à souffrir, en 1143 et en 1185, de violents incendies. En 1213, le comte de Moha, étant venu à mourir sans laisser d'enfants mâles, fit don de ses Etats à Hugues II, qui était alors évêque de Liége. Henri I^er^, duc de Brabant, s'opposa à cette donation; il envahit le territoire de Liége, s'empara de la ville, et pendant huit jours la livra au pillage; mais Hugues le vainquit à Steppes (1213) et l'obligea à réparer les dommages qu'il avait causés.

Bientôt après éclatèrent des désordres que les prélats ne réussirent pas toujours à comprimer; il en fut ainsi en 1255 et en 1302. Plus tard encore les Liégeois obligèrent l'évêque Adolphe de La Mark (1316) à leur faire d'importantes concessions. Mais bien qu'augmentées encore en 1343, ces concessions ne rétablirent pas le calme parmi eux, et, d'accord avec les bourgeois d'Huy et de Saint-Tron, ils déclarèrent la guerre à Engilbert de La Mark, neveu et successeur d'Adolphe. L'évêque fut vaincu (1346); mais le duc de Brabant le vengea par une victoire qu'il remporta l'année suivante sur ses sujets, et un traité, conclu peu de temps après, mit fin pour quelques années aux hostilités. A la fin du XIV^e^ siècle, les Liégeois se révoltèrent de nouveau contre leur évêque, Jean de Bavière, qui, ne se sentant aucune vocation pour l'épiscopat, avait refusé de prendre les ordres; ils le chassèrent de sa capitale et le forcèrent à se retirer à Dost (1393); mais Jean, qui était parent du duc de Bourgogne, reprit peu après le dessus, et il les contraignit à lui payer une forte amende (1403). La paix ne fut pas de longue durée; une faction appela de nouveau le peuple aux armes et donna un remplaçant à l'évêque; mais Jean sans Peur, duc de Bourgogne, vint encore au secours de son parent; il vainquit les Liégeois près d'Othée, et Jean de Bavière se vengea de ses sujets d'une façon qui lui valut le nom de *Jean sans Pitié*. Jean de Valenrode (1418-1419), son successeur, rendit aux Liégeois leurs priviléges, espérant que la douceur de son gouvernement apaiserait ces fiers bourgeois. Mais de nouveaux désordres compromirent bientôt encore une fois la prospérité de la ville. Excités par les émissaires de Louis XI, qui cherchait à susciter des embarras à la maison de Bourgogne, les Liégeois se révoltèrent contre Louis de Bourbon, leur évêque, et ils envoyèrent une déclaration de guerre au duc Philippe de Bourgogne. Louis de Bourbon, assiégé dans Huy, fut forcé de chercher son salut dans la fuite. Le duc de Bourgogne s'avança à la tête d'une puissante armée. Les Liégeois furent vaincus à Brustheim, et l'élite de la bourgeoisie resta sur le champ de bataille (1467). Charles le Téméraire pénétra dans Liége par une large brèche, désarma les habitants, les frappa d'un impôt de cent vingt mille florins, rasa leurs fortifications et leur ôta leurs principaux priviléges, ainsi que la juridiction que la ville exerçait sur les territoires environnants. Cette terrible punition ne put calmer les Liégeois; ils se révoltèrent encore l'année suivante. A cette nouvelle, Charles jura de les exterminer et de faire assister à ce désastre le roi Louis XI, qui l'avait en quelque sorte provoqué. Les Bourguignons entrèrent dans Liége le 14 octobre 1468, et pendant trois jours la ville fut livrée au pillage. La population était alors de 120,000 habitants; la ville eût été déserte sans les efforts du prélat, qui obtint de faire rebâtir quatre cents maisons moyennant une pièce de trente sous pour chacune et un tribut annuel de deux chapons. A la mort de Charles le Téméraire, les Liégeois profitèrent de la faiblesse du gouvernement pour reconquérir une partie de leurs priviléges; mais bientôt les courses de Guillaume de La Mark, que ses excès firent surnommer le *Sanglier des Ardennes*, livrèrent de nouveau l'évêché à l'anarchie. Guillaume avait été exilé de Liége; il y revint à la tête de 1,500 hommes déterminés. L'évêque marcha à sa rencontre à la tête de la milice bourgeoise; il fut défait et tué (1482). Après deux ans d'anarchie, Jean de Horn succéda à Louis de Bourbon; il dissimula d'abord et affecta de se montrer en public avec Guillaume; puis, quand il crut que ce dernier n'avait plus aucune défiance, il le fit arrêter et décapiter à Maëstricht. Jean de Horn eut pour successeur Erard de La Mark, sous l'administration duquel (1505-1538) Liége jouit enfin d'un repos dont elle avait un si grand besoin. La fin du XVI^e^ siècle ne fut marquée par aucun événement important; mais, au commencement du XVII^e^, les règlements publiés par l'évêque Ernest de Bavière, et qui substituaient le sort à l'élection libre des magistrats, furent le prétexte de nouvelles discordes. Les habitants se partagèrent en deux factions sous le nom de *Chiroux* et de *Grignoux*. Après beaucoup d'excès, après la conclusion d'une paix dite *fourrée* (1640), et la reprise des hostilités (1646), l'évêque vint assiéger Liége à la tête d'une armée allemande, s'en empara et promulgua de nouveaux règlements (1649).

Le règne de Maximilien-Henri de Bavière (1650-1688) fut désastreux; aux troubles intérieurs se joignirent les désastres de la guerre étrangère. Le territoire de la principauté fut souvent traversé par les Français et les impériaux. Le maréchal de Boufflers, maître de la Chartreuse, bombarda la ville pendant cinq jours, et l'hôtel de ville fut renversé ainsi qu'un grand nombre de maisons. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, l'évêque Joseph-Clément de Bavière se déclara en faveur de Philippe V, son neveu, et les troupes françaises prirent possession de la citadelle. Liége fut investie, en 1702, par l'armée des alliés, sous les ordres de Marlborough, qui, après s'en être emparé, emporta la citadelle d'assaut. Les Français rentrèrent dans la ville en 1705; mais, ayant appris que les alliés marchaient au secours de la citadelle, ils renoncèrent à leur entreprise et se retirèrent. Cette forteresse resta au pouvoir des Hollandais jusqu'en 1718, où ils la remirent au pouvoir de l'évêque de Liége, mais après l'avoir démantelée. A partir de ce moment, l'histoire de Liége n'offre plus aucun intérêt. Les Français, sous les ordres de Dumouriez, pénétrèrent dans la ville le 26 novembre 1792; l'année suivante, ils furent obligés de l'abandonner, mais ils y rentrèrent peu de temps après. Depuis 1794 jusqu'à la chute du premier Empire, l'ancienne principauté de Liége forma le département français de l'Ourthe; en 1814, elle reprit son premier nom et devint une province du royaume des Pays-Bas. La révolution de 1830, à laquelle la ville de Liége prit une part très-active, la réunit à la Belgique sans rien changer à sa circonscription territoriale. (V. LIÉGE [province de]). Parmi les hommes célèbres nés à Liége, nous citerons les historiens Gilles d'Orval, né en 1220, et Jean d'Outremeuse, mort en 1399; le peintre Lambert Lombart, mort en 1585; Gérard de Lairesse, surnommé le *Poussin de la Belgique;* Rennequin Sualem, le constructeur de la machine de Marly, et Grétry, l'un des plus célèbres compositeurs de musique de l'école française.

Plusieurs conciles se sont tenus dans la ville de Liége.

En 710, le premier évêque de Liége, saint Hubert, y tint un premier concile, qui publia dix canons relatifs au baptême, à la confirmation, aux devoirs du prêtre, à l'ornementation des églises, aux prières pour les morts.

En 726, le même évêque tint à Liége un second concile, dans lequel on condamna les ennemis des images religieuses.

Au concile de 1131 assistèrent l'empereur Lothaire II et le pape Innocent II qui, obligé de quitter l'Italie, s'était réfugié en France. Le souverain pontife reçut à Liége les plus grands honneurs, et rétablit à cette occasion l'évêque d'Halberstadt, Othon, déposé trois ans auparavant par le pape Honorius.

En 1226, les deux évêques de Munster et d'Osnabruck, frères du comte Fredéric, et soupçonnés d'être ses complices dans le meurtre de l'archevêque Engelbert, furent conduits devant un concile tenu à Liége et présidé par le légat Conrad. Comme les deux prélats ne purent se justifier, le légat les déclara suspens et les renvoya au pape pour que leur affaire fût examinée à Rome.

La fabrication des armes a acquis à Liége et dans les environs une telle importance que nous devons en dire ici quelques mots. Nous parlerons plus loin, à l'article LIÉGE (province de), de ses richesses minérales et de son industrie métallurgique.

L'industrie armurière est fort ancienne à Liége; elle se trouve concentrée dans cette ville ou tout près de la ville. La population employée à la fabrication des armes est évaluée à cinquante ou soixante mille individus des deux sexes. La fabrication est des plus variées; elle produit toute espèce d'armes, armes de guerre, armes de chasse, armes de luxe, de précision et de fantaisie. A l'exception de la France, de l'Autriche et de la Prusse, les gouvernements d'Europe et la plupart des gouvernements d'Amérique demandent à Liége leurs armes de guerre. Dans les armes demi-fines ou communes, la supériorité de Liége s'établit d'une manière incontestable. Les fusils demi-fins se font bien et à bon marché, et nulle part les pistolets dits revolvers ou les armes communes ne se fabriquent à meilleur compte. Un industriel peut livrer au prix de 6 à 7 francs un fusil complet. Quant à l'industrie de luxe, la fabrication liégeoise ne saurait soutenir la comparaison, tant pour le fini que pour le bon goût, avec la fabrication parisienne. Ce qui a fait et ce qui fait encore le succès de l'armurerie liégeoise, c'est une main-d'œuvre exercée, peu coûteuse, conservée de génération en génération dans les familles. En 1871, la fabrication de cette contrée a donné : 186,150 fusils à un coup; 124,287 fusils à deux coups; 27,999 fusils de bord; 13,918 pistolets d'arçon; 268,386 pistolets de poche et revolvers; 35,058 mousquets et carabines. En prenant un prix moyen pour les différentes espèces d'armes fabriquées, on arrive à une valeur totale d'environ 17 millions. A côté de l'industrie privée, on trouve à Liége une manufacture royale d'armes de guerre et une fonderie de canons, qui travaille non-seulement pour l'armée belge, mais encore pour les nations étrangères, et qui a exécuté parfois dans une année plus de 100 canons et environ 100,000 projectiles.

Liége (SIÉGE DE). La puissante ville de Liége a eu à soutenir plusieurs siéges, surtout sous la domination des ducs de Bourgogne; nous ne nous occuperons ici que du plus important, celui qui faillit amener son entier anéantissement sous Charles le Téméraire.

On sait comment Louis XI, poussant le raffinement de la fourberie jusqu'à feindre une confiance et une loyauté sans limites, était allé trouver Charles le Téméraire à Péronne, pour régler avec lui de vive voix tous leurs différends. Il comptait sur la supériorité de son esprit et sur son habileté à manier les hommes, et en cela certes il n'avait pas tort; mais la duplicité est une arme redoutable, qui finit souvent par se retourner contre ceux qui la manient avec le plus d'habileté.

Louis XI, dans sa politique tortueuse, n'avait cessé d'encourager les Liégeois dans leurs projets de révolte contre le duc de Bourgogne, et ses menées obscures avaient parfaitement réussi. Mais il commit la faute, impardonnable chez un homme d'une prudence aussi consommée, de ne pas prévenir ses alliés qu'il était sur le point d'entrer en accord avec Charles. Or, le lendemain de son arrivée à Péronne (14 octobre 1468), des courriers arrivant de Brabant à toutes brides annoncèrent que les Liégeois avaient surpris la ville de Tongres dans la nuit du 8 au 9 octobre, et qu'ils avaient tout massacré. L'évêque était mort, les chanoines étaient morts; d'Humbercourt, représentant du duc, était mort, et, circonstance révélatrice, les ambassadeurs du roi de France étaient présents à la tuerie. A ces nouvelles, Charles de Bourgogne bondit de rage, et peu s'en fallut que Louis XI ne payât de sa vie son imprudente démarche. Grâce aux sages conseillers des deux princes, à Philippe de Commines surtout, le duc finit par s'apaiser, mais à condition que le roi de France l'aiderait de sa personne à soumettre les révoltés. C'était une complète abdication de l'honneur qu'exigeait l'impétueux Charles; mais Louis XI n'en était pas à cela près, et il consentit à tout ce que voulut son redoutable rival. Le 15 octobre, l'armée bourguignonne se mit en marche, composée de 40,000 combattants; Louis XI n'avait autour de lui qu'une escorte de 300 hommes d'armes. Le 22 octobre, l'avant-garde bourguignonne arriva devant Liége; les nouvelles apportées à Charles avaient été fort exagérées : ni l'évêque, ni les chanoines, ni d'Humbercourt n'avaient été mis à mort; mais rien n'avait pu apaiser sa soif de vengeance. Il trouva une ville démantelée, sans murailles et sans grosse artillerie, incapable d'opposer la moindre résistance, car les Liégeois, croyant le duc aux prises avec le roi de France, n'avaient fait aucun préparatif de défense. En voyant les Bourguignons à leur porte, les Liégeois députèrent leur évêque vers le duc, offrant de se soumettre à condition qu'ils auraient les biens et la vie saufs. Mais Charles ne voulut entendre à aucun accommodement, et il exigea que tous les habitants se rendissent à son bon plaisir. A cette réponse, les Liégeois désespérés s'avancèrent au-devant de l'avant-garde ennemie; mais ils furent refoulés dans leur cité. Cette avant-garde, enivrée de ce premier succès, attaqua la place dans l'espoir d'un riche pillage, et emporta un des faubourgs. Mais les Liégeois ne tardèrent pas à s'apercevoir du petit nombre des Bourguignons et du désordre qu'ils mettaient dans leur attaque. Dès que la nuit fut venue, ils tournèrent le faubourg où ils s'étaient établis, et les chargèrent en queue avec une impétuosité irrésistible. 800 Bourguignons restèrent sur la place; néanmoins, le combat se prolongea jusqu'au matin. Charles accourut alors au secours de ses gens; mais l'audace des Liégeois avait si fort étonné les assiégeants, que pendant deux jours ceux-ci hésitèrent à donner l'assaut. Cependant l'attaque fut décidée entre le roi et le duc pour le 30 octobre, au lever du soleil; mais tous deux faillirent ne pas revoir le soleil. Ils s'étaient logés dans quelques maisons d'un faubourg opposé à celui qu'occupait l'avant-garde; tout à coup, entre onze heures et minuit, ils furent réveillés par un tumulte épouvantable. Aux clameurs, au cliquetis des armes, Charles crut d'abord qu'il était assailli en trahison par les gens du roi; mais il fut bientôt détrompé. Quelques centaines de montagnards de Franchemont, petit canton d'outre-Meuse, étaient sortis de Liége en silence, conduits par les propriétaires des maisons où étaient logés les deux princes. Un chemin creux, pratiqué dans un rocher, avait couvert leur marche. Ils égorgent quelques sentinelles, et arrivent jusqu'à une position occupée par le comte du Perche, fils du duc d'Alençon. Mais déjà le moment favorable était passé; Charles et Louis avaient eu le temps de se mettre en défense. 300 hommes d'armes étaient accourus se ranger autour d'eux. Le tumulte fut horrible; le bruit des armes, l'incertitude de la cause du péril, l'obscurité, les cris des combattants, augmentaient la confusion dans cette affreuse mêlée. Les Liégeois se défendirent comme des lions, et firent chèrement payer le sacrifice de leur vie. Les bourgeois avaient tenté une sortie pour secourir les montagnards; mais ils ne purent arriver jusqu'à eux, et ils furent « reboutés dans la ville. » Le roi et le duc de Bourgogne se rencontrèrent dans le faubourg, à la tête de leurs gardes, et leur présence au milieu de ce tumulte les rassura contre de mutuels soupçons. Ils se séparèrent après s'être réciproquement félicités de leur courage et de leur bonheur dans une circonstance si critique. Cet acte de désespoir frappa de stupeur l'armée bourguignonne, et Louis XI profita de cette impression pour essayer de fléchir le duc en faveur de la malheureuse cité; mais le terrible Charles ne voulut rien entendre, et répondit au roi que s'il avait peur il pouvait se retirer à Namur. C'est la seule démarche que Louis ait tentée pour arracher au sort qui la menaçait la puissante ville qui s'était compromise pour lui; il avait trop peur d'éveiller les soupçons du farouche Bourguignon, et, tandis que les Liégeois à sa vue criaient *Vive la France*, il avait répondu par le cri de *Vive Bourgogne*. « L'honneur était pour cet homme un mot vide de sens : « Quand orgueil chemine devant, avait-il coutume de dire, honte et » dommage suivent de près. » Honneur et orgueil étaient tout un pour lui, et la honte c'était l'insuccès. » (H. Martin.) Il n'osa donc plus insister, refoulant au fond du cœur ses haines implacables, et le duc ordonna l'assaut pour le 30 octobre (1468). Vers le point du jour, au signal donné par un coup de bombarde et deux coups de serpentine, 40,000 Bourguignons s'avancèrent au pied des murailles, au bruit des instruments guerriers. Ils furent très-étonnés de ne rencontrer aucune résistance, quoique la ville fût tout ouverte. C'était un dimanche, et les Liégeois, harassés de fatigue, s'étaient imaginé qu'on ne les attaquerait pas ce jour-là. De plus, une grande partie de la population, désespérant de pouvoir se défendre, avait déjà quitté la ville. Il n'y restait que des femmes, des enfants, des vieillards, enfermés dans les maisons, cachés au fond des caves ou entassés dans les églises, et attendant dans la consternation et le silence les maux qu'il plairait à un vainqueur implacable de faire fondre sur eux. « Mais nul asile ne fut assez caché ni assez sacré pour protéger ces infortunés : des femmes, des filles, des religieuses furent « forcées » et tuées après; des prêtres furent égorgés à l'autel, la plupart des églises pillées, les religieux dispersés; le duc Charles, qui n'avait pu empêcher ces fureurs, les surpassa par sa cruauté réfléchie et implacable; tous les prisonniers qu'avaient épargnés les soldats furent pendus ou noyés dans la Meuse, comme à Dinant, et cela pendant des semaines, pendant des mois, avec un simulacre de jugement! On ne fit grâce qu'à ceux qui purent racheter leur vie à prix d'or. Comme à Dinant, Charles termina son épouvantable fête par l'incendie; il fit mettre le feu en partant (9 novembre), après avoir donné ordre d'isoler et de préserver les édifices religieux et trois cents maisons de prêtres et de chanoines. Sa rage n'était pas encore satisfaite; il envoya ses gens d'armes jusque dans les Ardennes poursuivre les fugitifs, qui périssaient de froid et de faim parmi les bois et les rochers, et il mit à feu et à sang tout le district de Franchemont. Charles de Bourgogne eût voulu effacer de la terre jusqu'au nom de Liége, cette cité naguère aussi vaste et plus populeuse que Rouen, et dont les trois cents églises entendaient, dit-on, chaque jour, « autant de messes qu'il s'en dit à Rome. » La vengeance du duc fut trompée : Liége, mutilée, écrasée, ne fut point anéantie; des maisons bourgeoises se relevèrent bientôt autour de celles des clercs; « grand peuple re» vint demeurer avec les prêtres, » et Liége sortit assez promptement de la tombe pour voir la ruine de son féroce vainqueur. » (H. Martin.)

Louis XI n'avait point voulu rester le témoin de cette sauvage dévastation; mais il n'en a pas moins subi la solidarité. Certain que Charles, emporté par ses atroces instincts de vengeance, ne manquerait pas de détruire la ville, il s'était fait un mérite de lui en donner le conseil. M. Michelet rapporte, sans nous dire il est vrai à quelle source il a puisé cet apologue oriental, que le duc de Bourgogne ayant demandé à Louis XI, pour le tâter : « Que ferons-nous de *Liége*? — Mon père, répondit Louis, avait un grand arbre près de son hôtel, où les corbeaux faisaient leur nid; ces corbeaux l'ennuyant, il fit ôter les nids, une fois, deux fois; au bout de l'an, les corbeaux recommençaient toujours. Mon père fit déraciner l'arbre, et depuis il en dormit mieux. » L'apologue est plus ingénieux que généreux; mais certes le duc n'en avait pas besoin.

Liége (ASSASSINAT DE L'ÉVÊQUE DE), tableau d'Eugène Delacroix. V. ASSASSINAT.

LIÉGE (ÉVÊCHÉ DE), ancien pays souverain de l'empire d'Allemagne; il était compris dans le cercle de Westphalie. Il se divisait en sept comtés : la Campine, la Hesboye, les comtés de Looz et de Hornes, le marquisat de Franchimont, le Condror et le Stavelot.

L'évêché de Liége était un des principaux États ecclésiastiques de l'empire d'Allemagne; l'évêque en était souverain. Comme prince de l'empire, il avait voix et droit de séance à la diète générale, et siégeait sur le premier banc du collége des princes, à la vingt-troisième place. Il était suffragant de Cologne. Le premier évêque de Liége fut saint Hubert. Le dernier évêque prince fut François-Antoine-Marie-Constantin, comte de Méan et de Baurieux, inauguré en 1793. L'année suivante, l'évêché de Liége fut envahi par les Français, à qui la paix de Lunéville le céda définitivement, et qui en firent les départements de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de Sambre-et-Meuse. Les traités de 1815 donnèrent le territoire de l'ancien évêché de Liége au roi des Pays-Bas, qui le conserva jusqu'à ce que la révolution de Juillet l'eût fait entrer dans le nouveau royaume de Belgique.

LIÉGE (PROVINCE DE), division administrative du royaume de Belgique, à l'E., entre le Limbourg au N., les provinces du Brabant méridional et de Namur à l'O., le Luxembourg belge au S., et la Prusse rhénane à l'E. Superficie, 289,319 hect.; 514,894 hab.; ch.-l., Liége. La province de Liége est divisée en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Liége, Huy, Verviers et Waremme. Cette province se compose de parties de l'ancien évêché de Liége et du duché de Limbourg, qui, au temps de la Révolution française, faisaient partie du département de l'Ourthe. Le sol est pierreux et montagneux à l'E. et au S., où il forme une continuation des Ardennes, tandis qu'à l'O. il présente une vaste et fertile plaine. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont l'Ourthe et ses affluents, la Verdre et l'Amblive. La récolte en céréales, principalement dans la partie méridionale, ne suffit pas à la consommation des habitants; on y supplée par des pommes de terre. En revanche, on y élève beaucoup de bestiaux, et il s'y fait une grande production de beurre et de fromages. Le nombre des animaux domestiques est considérable. Ce qui constitue la grande source de richesse de cette province, c'est son industrie. La fabrication des draps, des étoffes de coton et de laine est très-importante. Nous avons parlé plus haut du développement qu'y a pris la fabrication des armes. Nous citerons aussi celle des chapeaux de paille, des cristaux, des clous, des couteaux, des fils de fer, des aiguilles, des épingles, etc. Mais c'est surtout à ses productions minérales, à son industrie métallurgique que cette province doit sa grande prospérité. Non-seulement on y trouve toute espèce de houille, depuis les plus grasses jusqu'aux plus maigres, mais encore le minerai de fer, la galène ou minerai de plomb, la calamine, la blende ou minerai de zinc, l'alun, les ardoises, les marbres, les pierres de taille, les argiles et marnes, les pierres à chaux et les pierres meulières. Auprès des usines et des hauts fourneaux, on trouve dans le sol même la matière première nécessaire à leur exploitation. Toutefois, le minerai de fer commence à s'épuiser, et l'on a recours, pour alimenter les hauts fourneaux, aux minières de la Belgique et des pays étrangers. Les hauts fourneaux de la province produisent annuellement 158,455 tonnes de fonte d'affinage, et 19,746 tonnes de fonte de moulage. Les minerais de plomb et de zinc sont presque toujours réunis dans les mêmes gîtes, et le plus souvent le plomb est mêlé au zinc et au fer. Les minerais composés de plomb, de zinc et de pyrite sont à Bleyberg, Engis, Ouneux, Rocheux, Tramaka, Monet, Pouillon-Fourneau, Velaine, Corphalie, Couthuin, Ampsin, etc.; les minerais de blende, de pyrite et de plomb à Dickenbusch; les mines de plomb s'étendent sur les lignes de Liége à Namur et de Liége à la frontière de Prusse; les mines de Bleyberg présentent de riches et vastes filons de blende et de galène. Malgré leur abondance, les minerais de plomb et de zinc du pays ne suffisent plus à la fabrication des usines de Saint-Léonard, Angleur, Hollogne-aux-Pierres, Moresnet-Flonc (Vieille-Montagne), Engis et Forest (Nouvelle-Montagne), Antheit, etc. La plus vaste exploitation de l'industrie du zinc en Belgique est celle de la Vieille-Montagne, qui produit annuellement 41,129 tonnes de zinc brut, 6,851 tonnes de blanc de zinc, 27,462 tonnes de zinc laminé, et 42,564 tonnes de zinc de toute nature. Elle emploie 6,978 ouvriers. Mais, de toutes les industries liégeoises, celle qui a pour objet l'extraction de la houille est la plus considérable. Les exploitations de la province comprennent 63 charbonnages, occupant 22,058 ouvriers, et produisant annuellement 3,345,557 tonnes de houille.

Pour donner une idée de la valeur de la production minéralogique de la province de Liége, nous citerons le tableau suivant, que nous empruntons, ainsi que la plupart des données qui précèdent, au *Journal officiel* du 12 février 1873.

	Fr.
Houille.	35,543,389
Minerai de fer.	781,080
Minerai de plomb.	1,639,515
Minerai de zinc.	2,902,851
Minerai de pyrite.	557,052
Pierres diverses, argiles et marne	5,389,555
Fonte brute.	13,075,005
Fonte ouvrée	5,397,252
Fers divers, rails, tôles . . .	33,877,104
Acier.	3,170,000
Plomb	3,830,110
Zinc brut	18,400,770
Zinc ouvré.	10,735,400
Cuivre et laiton ouvré	3,700,000
Alun.	395,400
Verres et cristaux	2,060,000
TOTAL.	141,394,483

L'industrie de la laine, la plus ancienne peut-être des industries belges, a atteint un haut degré de prospérité dans la province de Liége. On n'y trouve pas moins de 224 établissements, presque tous exclusivement consacrés à la fabrication des draps. La tisseranderie est particulièrement concentrée dans l'arrondissement de Verviers. Verviers seul comprend 97 fabriques de draps. La filature, plus disséminée que le tissage, est répandue dans de nombreuses localités des arrondissements de Verviers et de Liége. La production des manufactures de drap de Verviers et des environs s'élevait en 1833 à peu près à 100,000 pièces de drap, d'une valeur approximative de 25 millions de francs. En 1872, elle a dépassé 500,000 pièces, représentant une valeur de plus de 100 millions. Ces produits sont consommés pour la plus grande partie à l'étranger, et figurent avec honneur près des draps de fabrication française. Les laines employées par les fabricants liégeois proviennent pour la plupart de la Plata. La province de Liége ne compte pas moins de 142 filatures de laine. La population ouvrière qui s'adonne à l'industrie de la laine dans la province dépasse aujourd'hui 20,000 individus des deux sexes.

LIÉGÉ, ÉE (li-é-jé) part. passé du v. Liéger. Garni de liége : *Un filet* LIÉGÉ.

LIÉGEARD (François-Emile-Stéphen), administrateur, poëte et homme politique français, né à Dijon en 1830. Reçu docteur en droit, il se fit inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale, puis devint successivement conseiller de préfecture de la Drôme (1856), sous-préfet de Briey, de Parthenay et de Carpentras. M. Liégeard se signala par le zèle qu'il mit à faire triompher les candidatures officielles et fut lui-même porté par l'administration candidat au Corps législatif dans la 2^{e} circonscription de la Moselle en 1867. Elu député, il ne tarda pas à se mêler assez activement aux débats de la Chambre, prit à diverses reprises la parole lors de la discussion des budgets, demanda notamment l'augmentation du traitement des professeurs de Faculté, des instituteurs et des facteurs de campagne, prononça un discours sur la réorganisation de l'armée, etc. Réélu en 1869, il fit partie des députés qui signèrent l'interpellation dite des 116, appuya la politique de M. Emile Ollivier et disparut de la scène politique avec la révolution du 4 septembre 1870. M. Liégeard a publié, outre un ouvrage *Sur le partage* (1854, in-8^{o}), des poésies qui lui ont valu d'être nommé membre des Académies de Toulouse et de Dijon, et dont plusieurs pièces ont été couronnées aux Jeux floraux. On lui doit un recueil de vers assez médiocres, les *Abeilles d'or*, chants impériaux (Paris, 1859), dans lequel le poëte exalte le régime odieux qui a précipité la France dans d'effroyables malheurs, et le *Verger d'Isaure* (1870, in-8^{o}), recueil de poésies. En 1873, il a réuni en un volume, ayant pour titre *Trois ans à la Chambre*, les discours prononcés par lui au Corps législatif de 1867 à 1870.

LIÉGEOIS, OISE adj. (li-é-joi, oi-ze). Géogr. Qui a rapport à la ville de Liége ou à ses habitants : *La population* LIÉGEOISE.

— Substantiv. Habitant de la ville de Liége : *C'était la jolie M*^{lle} *Théroigne de Méricourt, une* LIÉGEOISE *vive et emportée.* (Michelet.)

— s. m. Dialecte qu'on parle à Liége : *Elle parlait avec éloquence le français et le* LIÉGEOIS. (Michelet.)

— Almanach qui se publie à Liége : *Acheter un* LIÉGEOIS. *Le double* LIÉGEOIS. *Le grand, le petit* LIÉGEOIS. V. ALMANACH et LÆNSBERG.

LIÉGER v. a. ou tr. (li-é-jé — rad. *liége*. Prend un *e* après le *g*, avant un *a* ou un *o* : *Il liégeait, nous liégeons*). Pêche. Garnir de morceaux de liége : LIÉGER *un filet*.

LIÉGEUX, EUSE adj. (lié-jeu, eu-ze — rad. *liége*). Qui a l'apparence du liége, qui est de la nature du liége.

LIEGNITZ, en latin *Lignitia*, ville de Prusse, dans la province de Silésie, ch.-l. de la régence et du cercle de son nom, au confluent de la Katzbach et du Schwarzwasser, à 70 kilom. O. de Breslau; 18,500 hab. Tribunaux, école de sourds-muets, gymnase, école des arts et métiers; collége royal de nobles (*Ritter Akademie*), fondé en 1708 par l'empereur Joseph I^{er}, avec collections d'histoire naturelle et bibliothèque. Fabrique de draps, cuirs, tabac, lainages, toiles, cotonnades, bonneterie, tabletterie, parfumerie, savons, tanneries, poteries. Liegnitz, entourée de belles promenades, se compose de la cité intérieure et de cinq faubourgs. Parmi ses édifices publics, on remarque le château, détruit par un incendie en 1832, et reconstruit, de 1836 à 1840, en brique rouge sur un monticule. Cet édifice, flanqué de tours rondes, renferme les services administratifs de la régence et du cercle de Liegnitz. Au premier étage se trouve la belle collection *Minutoli*, comprenant des objets d'art et des produits de l'industrie depuis le XI^{e} siècle jusqu'au XVIII^{e} siècle. A cette collection se rattache un beau musée de peinture. Les principales églises de Liegnitz sont l'église dédiée à saint Pierre et saint Paul, l'église gothique de la Vierge, l'église Saint-Jean et l'église catholique ou chapelle des Princes, qui contient un grand nombre de tombeaux des rois de Pologne et des ducs de Liegnitz. Cette ville devint en 1164 la résidence des ducs de même nom, appartenant à la maison des ducs de Silésie, de la famille des Piast. Lorsque les ducs de Liegnitz s'éteignirent en 1675, l'Autriche s'empara de la ville et du duché, qui avait 1,912 kilom. carrés de superficie, malgré les prétentions de la maison de Brandebourg. Tous deux furent annexés à la Prusse sous le grand Frédéric. En 1824, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, donna le titre de princesse de Liegnitz à Augusta de Harrach (v. HARRACH), qu'il avait épousée morganatiquement.

En 1634, près de Liegnitz, les Saxons remportèrent une victoire sur les impériaux; en 1740, la ville fut prise par les Prussiens. Frédéric II y vainquit les Autrichiens en 1760. ‖ La régence de Liegnitz, division administrative de la Silésie prussienne, comprend la partie N.-O. de cette province, entre le Brandebourg au N.-O., le royaume de Saxe et la Bohême au S., la régence de Breslau à l'E., et le grand-duché de Posen au N.-E.; elle mesure 12,500 kilom. carrés de superficie, divisés en 19 cercles et renfermant une population de 940,500 hab.

Liegnitz (BATAILLE DE), gagnée par Frédéric II sur les Autrichiens le 15 août 1760. Le roi de Prusse assiégeait et bombardait Dresde, lorsque les nouvelles les plus inquiétantes lui parvinrent de la Silésie. Glatz était tombée au pouvoir des Autrichiens, et le général Laudon assiégeait Breslau en attendant la grande armée russe qui arrivait pour le soutenir, sous les ordres de Soltykoff. « Nous recouvrerons Glatz au traité, dit-il; marchons en Silésie, afin de ne pas tout perdre. » L'armée prussienne s'avança aussitôt dans cette direction; mais le maréchal Daun, commandant une autre armée autrichienne, avait prévu ce mouvement, et il se hâta de prévenir Frédéric en Silésie. Mais le roi continua résolûment sa marche, une des plus hardies et des plus savantes que puissent offrir les fastes militaires. Poussant Daun devant lui et suivi lui-même de près par un autre corps d'armée que commandait Lascy, il semblait communiquer la même impulsion à ces trois armées qui paraissaient n'en faire plus qu'une seule, dont Daun formait l'avant-garde, le roi le centre et Lascy l'arrière-garde. On eût dit une promenade militaire, et cependant c'était le sort de la Prusse qui allait se jouer. Parvenu à Liegnitz le 14 août, Frédéric se trouva dans une situation qui lui présageait une autre journée de Hochkirchen; car, avec 55,000 hommes au plus, il se voyait sur le point d'être cerné par quatre armées autrichiennes ou russes, dont trois étaient supérieures en nombre à la sienne et la quatrième égale. Cette masse d'ennemis menaçait de l'écraser le lendemain; Daun allait infailliblement l'aborder de front, Laudon par son flanc gauche, Beck par le flanc droit, enfin Lascy par derrière, soutenu par 35,000 Russes. Dans cette situation terrible, l'immortel capitaine ne perdit rien de son courage et de son sang-froid. Mesurant le péril avec le regard rapide du génie, il jugea qu'il ne lui restait plus qu'une chance de salut, c'était de se ruer avec toutes ses troupes contre une des quatre armées qui l'emprisonnaient.

Dans la nuit du 14 au 15, le roi, laissant une partie de ses forces à Ziethen pour occuper Daun, Beck et Lascy, et dérober à ces derniers le mouvement qu'il avait projeté, lève son camp et traverse Liegnitz, tandis que des paysans entretiennent par ses ordres les feux des grand'gardes du camp et que des patrouilles de hussards poussent les cris accoutumés. Il arrive sur les hauteurs de Pfaffendorf sans que l'ennemi se soit douté de son départ; là, il attend le lever du soleil, assis sur une caisse de tambour. Il sait que Laudon arrive sans défiance, dans l'espoir de contribuer à sa destruction. C'est le général autrichien qui va payer les frais de tous ces mouvements. Laudon arrive, en effet, près de Pfaffendorf avec 30,000 hommes; il ne s'attendait à rien moins qu'à y trouver l'armée prussienne, car il continuait à apercevoir les feux du camp de Liegnitz. Il prit donc pour des détachements isolés les troupes qu'il trouva sur son passage et s'apprêta à les repousser avec quelques bataillons. Mais tout à coup, aux premiers rayons du soleil, l'aile gauche de l'armée prussienne, déployée en bataille, sembla surgir des ténèbres devant lui comme un spectre menaçant. Il essaya alors de couvrir sa marche au moyen de sa cavalerie; mais celle-ci fut culbutée en un instant par celle des Prussiens. Son infanterie, ayant voulu se former, fut enfoncée avec la même impétuosité. Rien ne put résister aux Prussiens, animés par la présence de leur roi. La victoire, on peut le dire, fut emportée au pas de course.

Cette journée, ou plutôt ce lever de rideau, coûta aux Autrichiens 10,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, 86 pièces de canon et 23 drapeaux ou étendards. La perte des Prussiens montait à peine à 2,000 hommes.

Tout, jusqu'au vent, dans cette circonstance, se montra fatal aux Autrichiens. Malgré les retentissements de 200 pièces de canon qui tiraient à la fois de part et d'autre, ni Daun ni Lascy n'entendirent le bruit de la bataille, quoiqu'elle se livrât tout près d'eux, et quand ils furent enfin prévenus, il était trop tard. Laudon était en fuite, et Frédéric, solidement établi, les attendait de pied ferme. Mais ils le connaissaient trop bien pour oser tenter l'aventure.

Frédéric, par cette brillante victoire, empêcha la concentration de ses ennemis, rétablit ses communications avec Breslau, opéra sa jonction avec le prince Henri de Prusse et fit ainsi perdre à ses ennemis tout le succès d'une campagne dont ils avaient conçu les plus hautes espérances.

LIEKEFELT (Samuel-Godefroi), jurisconsulte allemand, né à Gutsa (Lusace) en 1750, mort en 1827. Il donna des leçons particulières et publia des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Histoire du droit romain canonique et germanique* (Leipzig, 1791, in-8^{o}); *Explication détaillée de la procédure allemande et saxonne* (Leipzig, 1792); *Histoire du droit romain* (Leipzig, 1797); *Commentaire pratique sur les Pandectes* (1795-1800, 10 vol.), etc.

LIEMAECKER (Nicolas), surnommé **Roose**, peintre flamand, né à Gand en 1576, mort en 1646. Elève de Marc Gueraert et d'Otto Venius, ami intime de Rubens, il débuta par des travaux qu'il exécuta pour le prince-évêque de Paderborn. Une grave maladie l'ayant contraint de revenir dans sa ville natale, il fut chargé de la décoration des principaux édifices de cette ville. On raconte que Rubens, appelé par les confrères de Saint-Michel de Gand pour peindre une chute des anges destinée au rétable de leur autel, leur répondit : « Messieurs, quand on possède une *Rose* si belle, on n'a pas besoin de fleurs étrangères. » Liemaecker ne fit point mentir la délicate allégorie du grand maître : la *Chute des anges*, qu'il peignit après le refus de Rubens, passe pour son chef-d'œuvre. Les œuvres de cet artiste sont toutes de grande dimension et le nu y est traité avec une incroyable habileté. Si on a pu lui reprocher le noir de ses ombres et les tons sanguinolents de ses chairs, on doit convenir aussi que plusieurs de ses compositions rivalisent, pour la fraîcheur du coloris, avec les plus belles productions de Rubens. On cite parmi ses plus beaux ouvrages, qui se trouvent pour la majeure partie à Gand : le *Plafond de la chapelle de l'Evêque* et la *Vierge et l'Enfant Jésus*, à l'église Saint-Bavon; la *Chute des anges*, le *Samaritain blessé*, l'*Election de saint Nicolas*, à Saint-Nicolas; le *Jugement dernier*, à Saint-Jacques; le *Baptême du Christ*, *Jésus tenté dans le désert*, la *Résurrection de Lazare*, les *Vendeurs chassés du Temple*, la *Transfiguration*, la *Samaritaine*, à l'église de Saint-Sauveur; l'*Histoire du sacrilége des hosties*, aux Augustins; *Saint Pierre*, *Saint Paul* et *Saint Thomas d'Aquin*, aux Dominicains; la *Naissance du Christ*, *Saint Benoît à l'autel*, des *Anges apportant à saint Benoît le plan d'un monastère*, dans l'abbaye de Nieuwen-Bossche; l'*Apparition de la Vierge à saint Dominique*, chez les Dominicains de Bruges.

LIEN s. m. (li-ain — rad. *lier*). Ce qui sert à lier : *Un* LIEN *de paille, de cuir, d'osier. Le* LIEN *d'une gerbe, d'un fagot. Charger de* LIENS *un prisonnier.*

— Par ext. Ce qui relie une chose à une autre :

> L'Océan, qui du monde a séparé les plages,
> Lui-même est le *lien* qui rejoint ses rivages.
>
> ROSSEL.

— Fig. Ce qui unit, ce qui met en rapport intime : *La justice est le* LIEN *sacré de la société humaine.* (Boss.) *Les femmes ne tiennent à la vie que par les* LIENS *du cœur.* (M^{me} de Staël.) *La parole est le* LIEN *des esprits.* (Lacordaire.) *L'amour est le véritable* LIEN *des sociétés.* (Royer-Collard.) *La fraternité est le* LIEN *des âmes.* (Bastiat.) *Le premier* LIEN *de l'homme avec la vie est le plaisir.* (V. Cousin.)

> Aveux francs et naïfs entre gens raisonnables
> De la société sont les *liens* durables.
>
> DUFRESNY.

‖ Union qui existe entre les personnes parentes, alliées, amies ou associées : *Les* LIENS *du sang. Les* LIENS *du mariage. Un* LIEN *d'amitié. Nos* LIENS *s'allongent quelquefois, mais ils ne se rompent jamais.* (M^{me} de Sév.) *Plus nous perdons d'amis, plus nous devons resserrer les* LIENS *de l'amitié avec ceux qui nous restent.* (B. de St-P.) *Ce qu'il y a de plus sacré dans la morale, ce sont les* LIENS *des parents et des enfants.* (M^{me} de Staël.)

Redoutez les *liens* formés par l'imprudence.
VOLTAIRE.

‖ Contrainte morale, dépendance, esclavage : *Les* LIENS *dont nos passions nous enlacent ne peuvent être brisés sans efforts.* (Boss.) *Jamais homme n'a su multiplier les* LIENS *de la dépendance plus habilement que Bonaparte.* (Mme de Staël.)

— *Briser, rompre ses liens*, Sortir de captivité : *Ce captif attend impatiemment l'occasion de* ROMPRE SES LIENS. ‖ Fig. S'affranchir d'une servitude morale : *Il a* ROMPU LES LIENS *honteux qui l'attachaient à cette femme.*

— *Traîner son lien*, N'être pas tout à fait affranchi d'une situation pénible ou assujettissante, être comme un animal qui est encore gêné dans sa fuite par le lien qu'il a rompu.

— Prov. *A méchant chien court lien*, Il faut se garder de laisser trop de liberté aux méchants.

— Jurispr. *Lien simple*, Parenté du côté du père ou de la mère seulement. ‖ *Double lien*, Parenté du côté du père et de la mère.

— Mar. Bande de fer qui entoure le gouvernail. ‖ *Fosse aux liens*, Véritable nom de la soute appelée plus communément *Fosse aux lions*.

— Navig. fluv. *Lien de nage*, Branche d'osier servant à lier les nages d'un train de bois.

— Comm. Assemblage de six tables de verre blanc ou de trois tables de verre de couleur : *Le ballot contient vingt-cinq* LIENS *de verre blanc ou douze* LIENS *et demi de verre de couleur.*

— Constr. Pièce de bois placée dans l'angle formé par deux parties déjà assemblées, dans le but de les relier plus solidement. ‖ *Lien pendant*, Pièce de bois inclinée, qui sert à consolider le garde-fou d'un pont en charpente.

— Techn. Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer d'un vitrage le long du panneau. ‖ Partie inférieure de la forme d'un chapeau.

— Chir. Bande avec laquelle on attache les malades pour empêcher leurs mouvements pendant certaines opérations.

— Alchim. *Liens des philosophes*, Matières qui contiennent les esprits.

— Erpét. Espèce de couleuvre de l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Constr. Le *lien* n'est autre chose qu'une contre-fiche, généralement inclinée à 45°, qui sert d'appui à l'arbalétrier. Le pied de ce *lien*, en venant retomber sur le poinçon, transporte sur ce dernier la composante verticale de la charge qu'il reçoit et crée une force qui s'oppose à son soulèvement. Dans presque toutes les circonstances où les *liens* sont employés, ils servent plutôt de contreventement triangulaire que de support proprement dit; ils s'opposent alors aux déformations qui tendent à détériorer les fermes et à détruire leur équilibre. Dans les constructions en charpente, on a souvent fait abus de ces *liens*. Il arrive fréquemment que les albalétriers ou les faîtages serpentent et fléchissent inégalement; la cause de cet accident provient de ce que, dans les fermes où on fait usage des *liens*, on ne les fait pas entrer dans le calcul des pièces, et que, considérant l'arbalétrier comme une pièce reposant simplement sur deux appuis et chargée uniformément sur toute sa longueur, considération pour laquelle le point de plus grande fatigue est situé au milieu de l'arbalétrier, on crée en un point intermédiaire un moment fléchissant plus considérable que celui qui existait auparavant au même point.

— Agric. Les *liens*, dont l'usage est excessivement répandu en agriculture, se fabriquent avec des tiges de coudrier, d'osier, de clématite, etc., et principalement avec les pousses de deux ou trois ans du chêne et du châtaignier. Ces derniers sont les plus solides ; malheureusement, ils sont presque toujours le fruit d'un délit forestier.

Les *liens* peuvent s'employer à une multitude d'usages; ils deviennent cordes de puits, *liens* de joug, cordes de trait; mais ce dernier cas est très-rare et ne se produit que dans les campagnes les plus pauvres.

Pour fabriquer les *liens*, on tord ensemble plusieurs brins de bois, en mettant le pied sur le gros bout; c'est là un appareil de corderie tout primitif; après la torsion, on met les *liens* tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, pour les rendre moins cassants, et on renouvelle cette opération chaque fois qu'ils paraissent sécher et durcir.

Un *lien* qui sert à attacher les traverses d'une haie sèche porte le nom de *hart*.

LIENHART (Georges), savant religieux allemand, né en 1717, mort en 1783. Entré dans l'ordre des prémontrés, il professa la théologie et la philosophie et devint abbé de Roggenburg, titre qui lui conférait le droit de siéger comme prélat au collége impérial des abbés de Souabe. On lui doit : *Exhortator domesticus religiosam animam ad perfectionem excitans; Ephemerides hagiologicæ ordinis Præmonstratensis* (Augsbourg, 1764); *Spiritus litterarius Norbertinus a C. Oudinii calumniis vindicatus* (Augsbourg, 1771, in-4°); des *Sermons*, des *Panégyriques* et des *Oraisons funèbres*.

LIÉNINE s. f. (li-é-ni-ne — du lat. *lien*, rate). Chim. Corps particulier qui existe dans la rate.

LIÉNITE s. f. (li-é-ni-te — du lat. *lien*, rate). Pathol. Inflammation de la rate.

LIENNE s. f. (li-è-ne — rad. *lien*). Techn. Fils de la chaîne dans lesquels la trame n'a pas passé.

LIENTERIE s. f. (li-an-te-rî — du gr. *leios*, glissant; *enteron*, intestin). Pathol. Flux intestinal dans lequel les aliments, rendus sans être digérés, semblent avoir glissé sur l'intestin.

LIENTÉRIQUE adj. (li-an-té-ri-ke — rad. *lienterie*). Pathol. Qui a rapport à la lienterie : *Flux* LIENTÉRIQUE.

LIEOU-KHIEOU s. m. (liou-kiou). Linguist. Langue parlée dans l'archipel Lieou-Khieou, et qui a beaucoup d'analogie avec le japonais.

LIEOU-KHIEOU ou **LIEU-KIEU**, groupe d'îles formant un royaume tributaire de l'empire chinois, entre le grand Océan boréal et la mer Orientale, au N.-E. de Formose et au S.-O. de Kiou-Siou; par 24° 28′ 30″ de lat. N., et 120° 50′ et 128° 10′ de long. E. Elles sont au nombre de 37, dont les principales sont la grande Lieou-Khieou, la petite Lieou-Khieou, Komisang, Tunalchi, Agenhou, Tusima et Lun-Troun. Le nom de ce groupe d'îles est d'origine chinoise; ce mot, que les Japonais prononcent *Riu-Kiu*, signifie littéralement une boule de verre ou un grain de verroterie. Les Européens ont fait de ce nom tantôt *Lihiou*, tantôt *Lexis* et *Leques;* les Anglais, dans leurs dernières relations, l'ont modifié en *Loo Choo* (*Loutchou*). Les habitants prononcent *Dou-tchou*. Les Chinois donnent aussi à cet archipel le nom de *Loung-Khieou*, qui veut dire un dragon cornu. Le vrai nom indigène, d'après Klaproth, est *Oghii*, dont les Japonais ont fait *Voki*, que l'on peut traduire par *mauvais diable*. Toutes les productions végétales de la Chine croissent dans ces îles. Ces productions y sont même, en proportion, plus variées et plus abondantes. On y trouve du soufre, du sel, du cuivre, de l'étain. Les habitants sont de petite stature, mais bien faits, forts et nerveux. Leurs yeux et leurs traits n'indiquent pas qu'ils soient Chinois d'origine; ils paraissent plutôt tenir des Japonais et des Coréens. Leur teint est aussi clair que celui des Portugais. On dépeint sous les couleurs les plus favorables leurs mœurs, leur caractère et leur aptitude pour les arts et les sciences; on vante aussi leur politesse et leur affabilité. Quoique très-hospitaliers, ils n'admettent pas plus que les autres Chinois les étrangers dans leurs pays. Leur vêtement consiste en une robe flottante, à manches larges; ils relèvent leurs cheveux au sommet de la tête et les y fixent en les nouant. La couleur des bonnets est la marque distinctive des rangs. La religion dominante est celle de Fo. La polygamie est permise.

Si l'on en croit les insulaires, l'origine de ce royaume remonte à l'antiquité la plus reculée, car ils comptent 25 dynasties successives, dont la durée formerait une période de 18,000 ans. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Chinois ne connaissent ce pays que depuis l'an 605 de l'ère chrétienne. Les habitants de ce groupe d'îles ont à peu près le même gouvernement, les mêmes lois et les mêmes usages que la Chine, à laquelle ils payent tous les ans un tribut de soufre, de cuivre, de fer et d'étain. Un prince de Fatsouma, État situé à l'extrémité S.-O. de l'île japonaise de Kiou-Siou, remporta en 1609 une victoire sur le roi des îles Lieou-Khieou et le força de reconnaître la suzeraineté du Japon. Depuis cette époque, les insulaires payent donc un double tribut.

Dans ces derniers temps, les Japonais, de peur que les étrangers, sous prétexte de faire du négoce avec les îles Lieou-Khieou, ne cherchassent à s'introduire dans leur propre pays, ont beaucoup restreint leurs relations avec ces îles, tandis que le commerce des Lieou-Khieou avec la Chine a pris plus d'extension. Les revenus du roi proviennent du monopole des productions minérales, des droits sur le commerce et du produit de ses propres domaines, qui sont considérables. Zieuly, dans la grande Lieou-Khieou, est la capitale de ce royaume et la résidence du roi. Ces îles n'étaient connues des Européens que par les relations des missionnaires en Chine, lorsqu'elles furent visitées, il y a une quarantaine d'années, pour la première fois, par les Anglais Maxwell, Hall et Mac-Leod.

LIEOU-PANG, empereur chinois, né vers 250 avant J.-C., mort vers 195. Il renversa la dynastie de Tsin et fonda celle de Han. Sa vie ne fut qu'une longue suite de guerres et de combats. Proclamé empereur vers l'an 202, il eut à étouffer dans le sang de nombreuses révoltes et à lutter contre les invasions des Tartares. Les Chinois lui sont cependant redevables d'un code de lois, d'un traité de tactique, d'un traité de musique et d'un code de cérémonial. Lieou-Pang succomba aux suites d'une blessure reçue dans une bataille.

LIER v. a. ou tr. (li-é — lat. *ligare*, mot qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *lig*, approcher, joindre; lithuanien *laikau*. Curtius compare le grec *lugos*, osier, *lugizein*, lier, et indique la racine sanscrite *ling*, fléchir. Prend deux *i* de suite aux deux premières pers. du pl. de l'imparf. de l'indicat. et du prés. du subjonct. : *Nous liions, que vous liiez*). Attacher avec un lien : LIER *un fagot.* LIER *une gerbe. On lui* LIA *les mains derrière le dos. On ne doit* LIER *les céréales que lorsque les grains sont parfaitement durs.* (Math. de Dombasle.)

On lui *lia* les pieds, on vous le suspendit.
LA FONTAINE.

— Faire un nœud à : LIER *les cordons de ses souliers.*

— Opérer la réunion ou le mélange de : *On* LIE *les pierres avec du ciment, du mortier. Il faut ajouter à ces deux substances quelque chose qui les* LIE.

— Engager, décider ensemble : LIER *une partie de promenade.*

— Fig. Contraindre moralement, astreindre à faire ou à omettre certaines choses : *Son serment le* LIE. *L'essence de l'obligation morale est de* LIER. (V. Parisot.) ‖ Unir, associer : *La conformité de principes* LIE *plus fortement que celle des goûts.* (Mme du Deffant.) *L'amitié est le plus doux sentiment qui puisse* LIER *les cœurs.* (Mme Roland.) *L'union conjugale a précisément pour but de* LIER *indivisiblement deux êtres intelligents et sensibles.* (Portalis.)

Le ciel te donne à moi, l'enfer à moi te *lie*.
V. HUGO.

‖ Rattacher, joindre, identifier : *La vraie liberté est celle qui* LIE *tous les intérêts privés à l'intérêt commun.* (Boss.) *La papauté a* LIÉ *sa cause à la cause des rois.* (P. Leroux.) ‖ Enchaîner, relier, établir une suite logique dans : LIER *les parties d'un discours. Le pouvoir de* LIER *nos idées a ses inconvénients comme ses avantages.* (Condill.)

— *Lier les mains, lier les bras*, Réduire à l'inaction, empêcher d'agir : *Vous me* LIEZ LES MAINS *par vos hésitations.*

— *Lier la langue*, Empêcher de parler, réduire au silence : *La crainte de vous déplaire m'*A LIÉ LA LANGUE. *La peur de se compromettre* A LIÉ LA LANGUE *à ce témoin.*

— *Lier amitié*, Etablir des relations d'amitié.

— *Lier conversation*, Engager, entamer la conversation : *Nous nous saluâmes poliment de part et d'autre et* LIÂMES CONVERSATION. (Le Sage.)

— *Fou à lier*, Tout à fait extravagant : *On regarde en Allemagne comme un phénomène très-rare de voir des Français qui ne sont pas* FOUS À LIER. (Volt.)

— Théol. Refuser d'absoudre, et aussi Soumettre à une pénitence, en parlant des pécheurs : *L'Eglise a reçu de Jésus le pouvoir de* LIER *et de délier.*

— Fauconn. Saisir avec les serres : *Le faucon* LIE *le gibier et l'autour l'empiète.*

— Mus. *Lier des notes*, Les rendre par une seule émission de voix ou de souffle, par un seul coup d'archet.

— Gramm. *Lier des mots*, Unir, en les prononçant, la consonne qui termine l'un à la voyelle qui commence l'autre.

— Calligr. Unir par des liaisons : *Vous ne* LIEZ *pas assez vos lettres.*

— Mar. Relier, soutenir par des pièces de bois : LIER *les couples.*

— Art culin. Epaissir par une liaison : *On se sert de farine, de jaunes d'œufs pour* LIER *les sauces.*

Se lier v. pr. Etre ou devoir être lié : *Les gerbes* SE LIENT *avec de la paille. Ce n'est pas ainsi que cela* SE LIE.

— S'enchaîner, faire un tout, une suite : *Les différentes parties de son discours ne* SE LIENT *pas entre elles. Les scènes de ce drame* SE LIENT *mal ensemble. Dans le style, il faut que les tours* SE LIENT *aussi bien que les mots.* (J. Joubert.) ‖ Se rattacher, avoir du rapport : *Tout se tient et* SE LIE, *surtout pour qui voit de haut.* (Mme Guizot.)

— Se joindre, se réunir : *Le Rhône* SE LIE *au Rhin par un canal.*

— Se mêler, s'unir : *Ces deux substances* SE LIENT DIFFICILEMENT. ‖ S'épaissir : *Il faut remuer cette sauce jusqu'à ce qu'elle* SE LIE.

— S'engager : SE LIER *par serment, par une promesse formelle.*

— Former une liaison, se mettre en relation :

Avant de *se lier*, il faut bien se connaître,
Et ne point s'imposer de repentir peut-être.
ANDRIEUX.

— Lier à soi : *Il* S'EST LIÉ *les pieds.*

— B.-arts. Se nuancer, présenter les gradations des tons : *Les couleurs de ce tableau* SE LIENT *bien.*

— **Syn. Lier, attacher.** V. ATTACHER.

LIÈRE (Auguste PRUNELLE DE), homme politique et théologien français, né à Grenoble en 1740, mort en 1828. Envoyé par ses concitoyens à la Convention, il vota pour l'exil de Louis XVI et fit imprimer son vote motivé en 1792. Echappé aux commotions de la Terreur, fatigué de la politique, il se confina dans la retraite, et se livra alors entièrement aux recherches religieuses, qu'il poursuivit avec une ardeur sans égale jusqu'à la fin de son existence. On lui doit : une traduction française des *Psaumes*, avec notes (1821, in-12); *Considérations sur les quatre Evangiles* (1822, in-8°); traduction des *Prophéties d'Isaïe* (1823, in-8°); *Pensées et considérations morales et religieuses* (1824 et 1826); traduction des *Quatorze épîtres de saint Paul et des sept épîtres catholiques* (1825, in-8°). Lière a édité les *Quarante questions de l'âme* (1807, in-8°) et la *Triple vie de l'homme* (1809) de Jacob Bœhme.

LIERGANES, bourg d'Espagne, province et à 18 kilom. S. de Santander, près de la rive gauche de la Miera; 2,000 hab. Forges aux environs; source thermale sulfureuse. Patrie de François de La Vega-Casar, si connu sous le nom de l'homme-poisson.

LIERNAIS, bourg de France (Côte-d'Or), chef-lieu de canton, arrond. et à 57 kilom. N.-O. de Beaune; pop. aggl., 328 hab. — pop. tot., 1,215 hab. Il ne reste de l'ancien château de Liernais, construit sur l'emplacement d'une villa romaine, qu'une porte ruinée, des débris de tours et quelques pans de murs. Aux environs du bourg, vestiges de voie romaine.

LIERNE s. f. (li-èr-ne). Constr. Pièce de bois servant à relier entre elles d'autres pièces auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. ‖ Pièce de bois qui sert à faire les planchers en galetas. ‖ Planche noyée dans un mur en pisé pour en lier les parties.

— Archit. Nom donné aux nervures d'une voûte gothique formant croix et tenant à la clef.

— Mar. Chacune des planches qui garnissent le fond d'un bateau.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

LIERNER v. a. ou tr. (li-èr-né — rad. *lierne*). Constr. Garnir de liernes : LIERNER *un plancher.*

LIERRE s. m. (liè-re — du lat. *hedera*. Le mot français s'est formé par l'agglutination de l'article, agglutination d'ailleurs assez récente, comme le prouvent les textes :

J'ai pour maison un antre, et un rocher ouvert,
De lambruche sauvage et d'*hierre* couvert.
RONSARD.

Sus donc, qu'un autel on m'appreste
D'*hierre* à racine velue,
Et de vervene chevelue.
BAÏF.

On remarquera en outre que les poëtes faisaient alors *hierre* de trois syllabes). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des araliacées, ou, suivant quelques auteurs, type de celle des hédéracées : *La critique est comme le* LIERRE, *qui tombe et se traîne faute d'appui.* (Ch. de Rémusat.)

Sur une humble ruine un nom grandit encore;
Le *lierre* est un linceul dont la misère honore.
Mme E. DE GIRARDIN.

‖ *Lierre terrestre*, Nom vulgaire du gléchome hédéracé. ‖ *Lin de lierre*, Nom vulgaire, d'après certains auteurs, de la cuscute, que d'autres appellent *lin de lièvre*.

— Poétiq. Emblème du vin ou de l'ivresse, parce que le lierre est un des attributs de Bacchus.

Unis parfois le *lierre*
Aux roses de la volupté.
BÉRANGER.

— **Encycl.** Ce genre renferme des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, persistantes, à fleurs petites, blanchâtres, groupées en ombelle ou en panicule, et auxquelles succèdent de petits fruits globuleux et charnus, renfermant cinq petits noyaux monospermes. Le *lierre* commun est répandu dans toute l'Europe; on le cultive dans les *parcs et les* jardins, où il a produit plusieurs variétés. On s'en sert pour couvrir les berceaux et les tonnelles, pour cacher la nudité des grands murs et des vieux troncs d'arbre; on peut aussi en faire des bordures. Le *lierre* peut acquérir des dimensions considérables; on voit à Lormont, à Gradignan, à Montpellier et ailleurs des *lierres* qui, par la grosseur de leur tige, constituent de véritables arbres.

Cette espèce joue un certain rôle dans la matière médicale. Les fruits ont une saveur un peu amère et jouissent de propriétés purgatives analogues à celles des baies du sureau, avec lequel, du reste, le *lierre* a des affinités botaniques. On les prescrivait autrefois dans l'hydropisie, l'ictère; mais leur usage est à peu près abandonné, parce qu'on a sous la main une foule de purgatifs dont l'action est plus certaine. Les feuilles du *lierre* servent vulgairement au pansement des cautères et des vésicatoires d'une petite étendue; elles entretiennent une fraîcheur agréable, sans exercer aucune action médicale sur ces exutoires. Dans les contrées chaudes du midi de l'Europe, dans l'Orient surtout, il découle des vieux troncs de *lierre* une matière gommo-résineuse, dont on facilite l'exsudation par des incisions profondes pratiquées à cet arbre. Cette matière constitue la gomme de *lierre* du commerce; elle renferme une grande quantité de résine.

Elle se compose : 1° de morceaux dont la couche superficielle est d'un brun noir opaque, transparents à l'intérieur, inodores, se gonflant beaucoup dans l'eau sans s'y dissoudre : ces morceaux offrent une grande analogie de composition avec la gomme de Bassora; 2° de morceaux d'un brun noirâtre, parsemés de taches rougeâtres qui sont dues à des débris de l'écorce du *lierre;* 3° de morceaux d'un brun noirâtre, agglutinés par une matière résineuse jaunâtre. L'odeur et la saveur de ces derniers sont désagréables; elles offrent quelque chose de la résine tacamahaque et de la vieille axonge. *C'est* à cette dernière partie constituante que la résine de *lierre* doit ses propriétés médicinales. L'ancienne thérapeutique s'en servait comme d'une substance excitante, emménagogue; mais son usage aujourd'hui est presque complétement négligé, car, malgré quelques propriétés assez actives, on ne lui a pas reconnu des qualités spéciales; elle fait partie de l'onguent d'althæa et de plusieurs préparations emplastiques.

LIERRE ou **LIER**, ville de Belgique, province et à 15 kilom. S.-E. d'Anvers, au confluent des deux Nèthes; 15,639 hab. Industrie très-active : imprimeries sur étoffes, filatures de coton; fabrication de tissus de soie, lainages, corderies, blanchisseries de lin, teintureries, savonneries, tanneries; fabrication d'instruments de musique. Important commerce de bière blanche nommée *cavesse*. Cette ville, fondée au IXe siècle, eut beaucoup à souffrir pendant les guerres religieuses. Ses fortifications furent abattues en 1784 par ordre de Joseph II.

Lierre possède un des édifices religieux les plus remarquables de la Belgique; nous voulons parler de son église dédiée à saint Gommaire et commencée en 1425 sur l'emplacement d'une église très-ancienne. « Les fenêtres, dit M. A.-J. Du Pays, sont à meneaux flamboyants qui varient pour chaque fenêtre. Devant le chœur s'élève un jubé construit en 1534, et sculpté dans le riche style ogival du XVIe siècle. De beaux vitraux donnés par l'empereur Maximilien Ier se font remarquer au chœur par l'éclat de leurs couleurs et leur conservation. » On remarque, en outre, à l'intérieur de ce magnifique monument un tableau représentant d'une manière symbolique le *Mariage de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille* et faussement attribué à Van Eyck, et deux toiles de Rubens : *Sainte Claire et saint François recevant les stigmates.* Nous signalerons aussi : la chapelle Saint-Pierre, en partie romane; l'hôtel de ville, qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne halle aux draps, et le beffroi, tour du XIVe siècle, terminée aux quatre angles par des clochetons en encorbellement et couronnée par un campanile.

LIERRE (Joseph VAN), peintre belge, né vers 1530, mort vers 1583. Il a réussi dans le paysage et dans la figure; mais c'est surtout dans la peinture à la détrempe qu'il s'est montré tout à fait supérieur; ses cartons de tapisserie sont considérés comme des productions hors ligne. Il abandonna la peinture, en plein succès, après avoir embrassé le calvinisme, et se livra à la prédication. Le nombre des tableaux qu'il a laissés est très-restreint, et leur beauté les a fait avidement rechercher des amateurs qui les détiennent avec un soin jaloux, d'où il résulte qu'ils sont peu connus.

LIESGANIG (Joseph), astronome et jésuite allemand, né à Gratz en 1719, mort à Lemberg en 1799. Après avoir enseigné les mathématiques et les belles-lettres, il devint directeur de l'observatoire de Vienne (1756). Son ordre ayant été supprimé, Liesganig fut nommé inspecteur des ponts et chaussées en Gallicie. On lui doit : *Tabulæ memoriales, arithmeticæ, geometricæ, etc.* (Vienne, 1754, in-4o); *Dimensio graduum meridiani Viennensis et Hungarici* (Vienne, 1770).

LIESSE s. f. (li-è-se — lat. *lætitia*, même sens). Joie, réjouissance :

Aux noces d'un tyran, tout le peuple en *liesse*
Noyait son souci dans les pots.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot, qu'on peut encore employer dans le style marotique.

— Hist. *Confrérie de liesse*, Nom d'une confrérie burlesque du moyen âge, établie à Arras, et dont le chef, qui avait le titre d'abbé, était élu par les magistrats et le peuple, portait une petite crosse d'argent doré suspendue à son bonnet, et présidait aux jeux que la confrérie célébrait.

LIESSE (NOTRE-DAME-DE-), village et commune de France (Aisne), canton de Sissonne, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Laon, dans une vaste plaine marécageuse; 1,408 hab. Dans l'église, qui date du XIIe siècle, statue miraculeuse de la Vierge et nombreux *ex-voto*, notamment un tableau donné par Louis XIII et Anne d'Autriche.

LIESTALL ou **LICHTSTALL**, ville de Suisse, chef-lieu du district de ce nom et du canton de Bâle-Campagne depuis 1833, à 14 kilom. S.-E. de Bâle, sur une éminence de la rive gauche de l'Ergolz, dans une contrée riante et fertile; 3,000 hab. Papeterie, grandes forges, fabriques de gants. Siége du gouvernement cantonal et d'un tribunal supérieur; bibliothèque publique. Liestall possède une belle église, un hôtel de ville remarquable, où l'on voit une coupe de Charles le Téméraire, un hôpital et une bibliothèque. Elle appartint successivement aux comtes de Frohburg et de Homburg, puis aux évêques de Bâle. En 1798, Liestall arbora, la première de toutes les villes suisses, le drapeau de l'indépendance et recouvra tous les droits politiques qu'elle avait perdus dans le grand soulèvement de 1635. Les environs de la ville offrent des sites charmants et sont couverts de maisons de campagne.

LIEU s. m. (lieu — lat. *locus*, ancienne forme *stlocus*, qui est dans Festus, et que l'on ramène à la racine sanscrite *stha*, d'où le latin *stare*, être debout). Partie de l'espace occupée par un corps; partie déterminée de l'espace : *Tout corps occupe un* LIEU. *Deux corps ne peuvent occuper le même* LIEU. *Habiter un* LIEU *agréable. Suivre quelqu'un en tous* LIEUX. *Les fièvres de l'âme sont semblables à celles du corps : pour les guérir, il faut surtout changer de* LIEUX. (Chateaub.) *Le chemin de fer a augmenté la durée de l'existence humaine et réduit la distance des* LIEUX. (Toussenel.)

Le théâtre est un *lieu* glissant pour une fille.
REGNARD.

Dans quel temps, en quel *lieu* de la terre habitée,
La puissance de l'or fut-elle contestée?
VIENNET.

— Séjour, localité, pays : *Nous chérissons les* LIEUX *où nous avons vécu, comme des souvenirs de notre existence.* (Mme de Sév.) *Il me semble que l'on dépend des* LIEUX *pour l'esprit, l'humeur, les passions, le goût et le sentiment.* (La Bruy.) *Nous rions et nous chantons sur les* LIEUX *arrosés du sang de nos amis.* (Chateaub.) *Les* LIEUX *où l'on a souffert prennent une large place dans les souvenirs, et au jour des douleurs nouvelles on aime à revoir le théâtre des anciennes douleurs.* (Alex. Dum.)

Il faut rendre, suivant et le temps et le *lieu*,
Ce qu'on doit à César et ce qu'on doit à Dieu.
RÉGNIER.

‖ Endroit dont il est question : *Les autorités du* LIEU *allèrent à sa rencontre pour le haranguer. Un mot au maire du* LIEU, *et me voilà coffré.* (P.-L. Cour.)

— Endroit convenable, propice pour dire ou faire quelque chose : *Ce n'est ni le temps ni le* LIEU *de me parler de cette affaire. Nous causerons de cela en son* LIEU.

— Passage d'un livre : *En quel* LIEU *Aristote dit-il cela?*

— Place, rang : *Chaque créancier viendra en son* LIEU.

Il faut que chaque chose y soit mise en son *lieu*,
Que le début, la fin répondent au milieu.
BOILEAU.

— Race, extraction, maison, famille :

Quelque *lieu* d'où ton sang tire son origine,
Tu dois être un rayon de l'essence divine.
ROTROU.

‖ Rang, situation spéciale de la personne qu'on aime : *Aimer en haut* LIEU.

Mézence était amant en même *lieu* que moi.
QUINAULT.

‖ Sens vieilli.

— *Lieu public*, Endroit où tout le monde est libre d'aller, et, plus spécialement, établissement qui est ouvert au public : *Le peuple faisait entendre les bourdonnements des conversations ordinaires dans les* LIEUX PUBLICS. (Lamart.)

— *Lieu de sûreté, lieu sûr*, Endroit qui n'offre aucun danger : *Se mettre en* LIEU DE SÛRETÉ. *Cacher son trésor en* LIEU SÛR.

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un *lieu de sûreté*.
BOILEAU.

‖ Prison, maison de détention : *On l'a arrêté chez lui et on l'a mis en* LIEU DE SÛRETÉ.

— *Lieu de plaisance*, Maison de campagne de pur agrément.

— *Lieu de franchise, lieu d'asile*, Lieu où, par suite de quelque privilége, celui qui s'y réfugie est à l'abri de certaines poursuites : *Au moyen âge, les églises étaient des* LIEUX D'ASILE.

— *Lieux d'aisances* ou simplement *lieux*, Latrines : *Aller aux* LIEUX D'AISANCES. *Aller aux* LIEUX.

Je défie au plus amoureux,
Dans un besoin extrême,
De ne pas préférer ces *lieux*
A la beauté qu'il aime.
PIRON.

‖ *Lieux à l'anglaise*, Latrines munies d'une cuvette qu'on ferme à volonté à l'aide d'une soupape, pour empêcher les émanations.

— *Haut lieu*, Extraction noble : *Les apôtres ne venaient pas de* HAUT LIEU. (Michon.) ‖ Société des gens puissants, influents, haut placés : *Il est bien appuyé en* HAUT LIEU. *Je veux, ma femme, marier notre Marie en si* HAUT LIEU, *qu'on ne puisse atteindre jusqu'à elle à moins de l'appeler Votre Seigneurie.* (Damas-Hinard.)

— *Bas lieu*, Basse extraction, naissance obscure. ‖ Classe vile de la société : *Mon ami, je t'ai décrit jusqu'à présent fidèlement mes liaisons avec des beautés de* BAS LIEU; *pauvres amours! elles sont cependant bien bonnes et bien douces.* (G. de Nerv.) ‖ Terre, par opposition au séjour céleste, au ciel : *Tant que je serai en ce* BAS LIEU.

— *Bon lieu*, Maison, famille distinguée, honorable : *Il est né en* BON LIEU. ‖ Bonne compagnie, personnes instruites : *C'est ce que l'on m'a déjà dit en* BON LIEU. (Al. Dum.)

— *Mauvais lieu*, Endroit où se rassemblent des gens mal famés, de mauvaise vie; lieu de débauche : *Fréquenter les* MAUVAIS LIEUX. *Le grand monde est un* MAUVAIS LIEU *que l'on avoue.* (Chamfort.)

Le noble n'est plus fier du sang de ses ancêtres;
Mais il le prostitue au fond d'un *mauvais lieu*.
A. DE MUSSET.

La terre! ce n'est plus qu'un triste et *mauvais lieu*,
Un tripot dégoûtant où l'or a tué Dieu.
A. BARBIER.

— *En temps et lieu*, Au moment et dans l'endroit où il convient : *Nous en parlerons* EN TEMPS ET LIEU.

— *En lieu de*, En situation, en mesure, en état de : *Je suis* EN LIEU DE *vous répondre.* Ce sens a vieilli.

— *En lieu de*, En quelque endroit que ce soit de :

Paris est un grand *lieu* plein de marchands mêlés;
L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence,
On s'y laisse duper autant qu'*en lieu* de France.
CORNEILLE.

— *En lieu et place de*, En remplacement, au nom de : *Vous devriez bien y aller* EN MON LIEU ET PLACE.

— *En premier, en second, en troisième... lieu, en dernier lieu*, Premièrement, secondement, troisièmement..., à la fin : *Je l'ai vu* EN PREMIER LIEU *à Paris et une seconde fois à Rouen.* ‖ *En dernier lieu*, A la fin, après tout le reste : *Il tenta* EN DERNIER LIEU *d'ouvrir une maison de commerce.*

— *En tous lieux*, Partout : EN TOUS LIEUX *et dans tous les temps, tout établissement politique a commencé par une injustice.* (J. Joub.)

. . . . . Le vice audacieux
A la triste innocence *en tous lieux* fit la guerre.
BOILEAU.

‖ *En cent lieux*, En beaucoup d'endroits :

A leur gloire *en cent lieux* on dressa des autels.
BOILEAU.

Sitôt que d'Apollon un génie inspiré
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
En cent lieux contre lui les cabales s'amassent.
BOILEAU.

— *Avoir lieu*, Arriver, s'accomplir, se passer : *L'éclipse de soleil qui* AURA LIEU *le mois prochain ne sera pas visible à Paris. La première représentation de ce drame* AURA LIEU *vendredi. La dernière séance du Corps législatif* A EU LIEU *hier.* ‖ *Avoir lieu de*, Avoir des raisons pour, être propre à : *Je n'ai pas* EU LIEU DE *me féliciter. Cette nouvelle* A LIEU DE *me surprendre.*

Seigneur, tant de bontés *ont lieu de* me confondre.
RACINE.

Autrefois j'ai connu cet honnête garçon,
Et vous n'*avez* pas *lieu d'en* prendre aucun soupçon.
MOLIÈRE.

‖ *Il y a lieu de*, Il est permis, utile, convenable, opportun de : IL *n'*Y A *pas* LIEU DE *s'effrayer.* IL Y A LIEU DE *soutenir que l'éthique des philosophes bien entendue suffira pour nous faire embrasser la vertu.* (La M. Le Vayer.)

— *N'avoir ni feu ni lieu*, Etre sans asile et sans ressource :

Mais moi, grâce au destin, qui *n'ai ni feu ni lieu*,
Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu.
BOILEAU.

— *Tenir lieu de*, Remplacer, suppléer; être considéré comme : *L'esprit ne* TIENT *pas* LIEU DU *savoir.* (Vauven.) *Quelques cérémonies trompeuses* TIENNENT LIEU D'*amitié dans le monde.* (Bouhours.) *La mauvaise fortune* TIENT LIEU DE *faute.* (St-Evrem.) *La conscience du juste lui* TIENT LIEU DES *louanges de l'univers.* (J.-J. Rouss.) *Certaines gens ont une grossièreté qui leur* TIENT LIEU DE *philosophie.* (Mme Roland.)

Le mérite *tient lieu des* plus nobles aïeux.
DESTOUCHES.

Un bienfait reproché *tint* toujours *lieu* d'offense.
L. RACINE.

— *Donner lieu*, Fournir l'occasion, le prétexte de : *Aucun grand événement de l'histoire ne s'est passé sans* DONNER LIEU À *un cycle de fables.* (Renan.) *Il est dans la nature de chaque transaction de* DONNER LIEU À *un débat.* (Bastiat.)

— Hist. relig. *Saint lieu*, Chez les Hébreux, Sanctuaire qui précédait le Saint des Saints, et aujourd'hui, *Saint lieu* ou *Lieu saint*, Temple, église :

Du *lieu saint*, à pas lents, je montais les degrés
Encor jonchés de fleurs et de rameaux sacrés.
RACINE.

‖ *Saints lieux* ou *Lieux saints*, Endroits de la Judée où se sont accomplis les actes de la vie de Jésus, et qui sont en vénération chez les chrétiens : *Un voyage aux* SAINTS LIEUX. ‖ *Hauts lieux*, Montagnes où l'on élevait des autels aux faux dieux : *Sacrifier sur les* HAUTS LIEUX. ‖ *Lieux réguliers*, Endroits qui sont dans l'intérieur du monastère et qui servent à la communauté.

— Rhétor. *Lieux communs, lieux oratoires*, Nom donné à des idées générales auxquelles les rhéteurs rapportaient anciennement toutes les sources de preuves et de raisonnements : *Il n'y a point de* LIEUX COMMUNS *pour celui qui sait penser et écrire.* (Dussault.) ‖ Se dit, dans le langage ordinaire, pour Réflexion générale, vague ou banale, qui n'a pas de rapport spécial au sujet que l'on traite; objet dépourvu d'originalité : *Le grand écueil des arts, dans le monde, c'est ce qu'on appelle les* LIEUX COMMUNS. (Volt.) *Une demi-douzaine de* LIEUX COMMUNS *défrayent le monde depuis la création.* (Th. Gaut.) *Le* LIEU COMMUN *en France est le roi de la société.* (Rigault.) *Tel* LIEU COMMUN *auquel nous ne faisons plus attention a paru jadis une découverte surhumaine et donné la divinité à son révélateur.* (H. Taine.) *O* LIEUX COMMUNS, *qu'il faut de temps et de peine pour vous détruire!* (E. de Gir.)

Ces fades *lieux communs*, dont nous sommes nourris,
Ne sont pas pour tremper de vigoureux esprits.
PONSARD.

‖ *Lieux de logique*, Chefs généraux des preuves que l'on emploie. ‖ *Lieux métaphysiques*, Termes généraux auxquels on rapporte toutes les sources des preuves métaphysiques, comme la cause, l'effet, etc.

— Art dramat. *Unité de lieu*, Règle du théâtre classique, d'après laquelle l'action doit se passer tout entière dans un même lieu.

— Pratiq. Se dit au pluriel pour désigner les différentes pièces d'une maison, d'un appartement : *Visiter les* LIEUX. ‖ Endroit précis où un fait s'est passé : *Faire une descente sur les* LIEUX. *Se transporter sur les* LIEUX. ‖ *Vider les lieux*, Déménager, sortir du logement qu'on occupe et en emporter tous les objets mobiliers dont on l'avait garni. ‖ *Etat des lieux*, Ecrit qui constate l'état dans lequel se trouve une construction au moment où elle est occupée par un locataire ou un fermier.

— Manége. Position de la tête du cheval. ‖ *Porter en beau lieu*, Tenir bien sa tête et relever son encolure avec grâce.

— Art milit. *Lieu de gîte*, Endroit où un corps de troupes en marche passe la nuit. ‖ *Lieu de séjour*, Endroit où un corps en route passe deux jours au plus.

— Mar. *Lieu de reste*, Endroit où se termine le voyage.

— Géom. Ligne dont tous les points satisfont aux conditions d'un problème.

— Physiq. *Lieu de l'image* ou *lieu apparent*, Lieu où l'on aperçoit l'image d'un objet.

— Astron. Point du ciel auquel répond un astre : LIEU *apparent.* LIEU *réel.* ‖ *Lieu réel, lieu géocentrique*, Point du ciel où un spectateur placé au centre de la terre verrait le centre de l'astre dont il s'agit. ‖ *Lieu apparent*, Point du ciel où un spectateur placé à la surface de la terre voit le centre de l'astre. ‖ *Lieu héliocentrique*, Point où l'on verrait un astre si l'on était placé au centre du soleil.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre gade.

— Loc. prép. *Au lieu de*, A la place de : *Il ne m'a payé que cinquante francs,* AU LIEU *de cent qu'il m'avait promis.* AU LIEU *de travailler il s'amuse.*

— Loc. conj. *Au lieu que*, Tandis que : *Il est fainéant et dissipé,* AU LIEU QUE *son jeune frère travaille et entretient toute la famille.*

— **Syn. Lieu, endroit, place.** V. ENDROIT.

— **Encycl.** Hist. *Lieux publics.* Il a existé de tout temps des maisons où les voyageurs et les oisifs ont trouvé le logement, la nourriture et quelquefois les recherches du luxe et des plaisirs. Sous les Romains, on rencontrait fréquemment, dans des lieux écartés, des établissements publics que l'on pourrait appeler *hôtelleries.* Les Romains les nommaient *diversoria* (*a divertendo*, se détourner du chemin). En France, au contraire, les hôtelleries, tavernes, cabarets ou auberges sont généralement situés sur les routes et les grands chemins. Les premières enseignes des hôtelleries furent des branches d'arbre, des couronnes de lierre, plante consacrée au dieu du vin; un bouchon, parfois le monogramme de l'hôte ou quelque signe symbolique. Il était encore d'usage au moyen âge d'avoir recours, pour achalander une auberge, à un procédé que de nos jours les petits marchands emploient quelquefois. Un homme se tenait à la porte, et quand il apercevait des voyageurs, il les invitait à entrer. C'est ainsi qu'on lit dans le fabliau des *Trois aveugles de Compiègne* que les voyageurs arrivés dans la ville entendirent crier : *Excellent vin, vin de Soissons, vin d'Auxerre, bonne chère et à tous prix; entrez.* Les *lieux publics*, spécialement les hôtelleries, cabarets, ont été soumis, dès l'origine, à des règlements de police. Les cabaretiers devaient fournir l'herbe et la jonchée aux buveurs qui venaient chez eux. Un règlement de 1550, relatif aux taverniers de Bordeaux, en contient l'injonction expresse. On voit par l'ouvrage de Pierre des Fontaines, intitulé *Conseils à un ami*, que les cabaretiers répondaient de tous les vols et désordres commis chez eux. Saint Louis défendit à ses sénéchaux et autres officiers de fréquenter les tavernes. Un concile de Tours, tenu en 1282, interdisait à tout prêtre l'entrée d'une taverne ou d'un cabaret, à moins qu'il ne fût en voyage. Saint Louis, plus sévère encore, avait fait même défense à toute personne, même laïque. Au XVIe siècle, l'ordonnance d'Orléans (1561) renouvela les anciennes prohibitions; elle défendit aux cabaretiers de donner à manger ou à boire chez eux aux habitants du pays, sous peine d'amende pour la première fois et de prison pour la récidive. Une ordonnance de police, en date du 21 juillet 1564, enjoignit aux cabaretiers, hôteliers, taverniers, etc., de jurer l'exécution des règlements qui les concernaient, principalement pour le prix des denrées. Un arrêt rendu en 1732 par le parlement de Besançon renouvela la défense de donner à manger et à boire à d'autres qu'aux voyageurs. Cette disposition fut maintenue jusqu'à la Révolution, mais depuis longtemps elle ne recevait plus d'exécution. Les cabarets, tavernes, hôtelleries continuèrent donc d'être fréquentés, et tout ce que put faire l'administration fut de surveiller ces *lieux publics* et d'y maintenir l'ordre. On prescrivit aux cabaretiers, taverniers et aubergistes de se munir d'une autorisation préalable, d'observer les ordonnances relatives aux monnaies et de faire afficher un tarif du prix des denrées qu'ils mettaient en vente. Une ordonnance du 30 mars 1635 leur défendit de loger ni nourrir aucune personne suspecte; ils furent astreints à tenir registre des personnes qu'ils recevaient et à en donner avis aux commissaires de police. Les cabaretiers et limonadiers ne pouvaient, au XVII^e^ siècle, garder personne chez eux après huit heures du soir en hiver et dix heures en été. La police prenait en même temps d'utiles mesures pour prévenir l'altération des vins, qui avait excité depuis longtemps de vives réclamations. Une ordonnance ancienne du prévôt de Paris autorisait les consommateurs à voir tirer le vin, et condamnait à quatre livres parisis d'amende le tavernier qui aurait tenté de s'y opposer. Ces précautions furent peu efficaces, car aux états généraux de 1484 on se plaignait encore de l'altération des vins, et les ordonnances de police relatées dans le *Traité de police* de de La Marre prouvent qu'on fut obligé de répéter souvent ces prohibitions. De nos jours, les *lieux publics* sont soumis, comme autrefois, à la surveillance de la police et à l'autorité municipale. Parmi les *lieux publics* il faut comprendre les bains, courtilles et guinguettes.

— Jurispr. *Fermeture des lieux publics.* D'après la loi du 24 août 1790, tous les *lieux* publics, c'est-à-dire ceux dans lesquels le public est admis, soit de jour, soit de nuit, tels que les cabarets, les cafés, les auberges, les spectacles, sont soumis à la surveillance de l'autorité municipale, qui peut prendre à cet égard telles mesures qu'elle juge nécessaires.

On comprend parmi ces mesures : 1° l'obligation que l'autorité municipale peut imposer aux maîtres des établissements publics, de les tenir fermés à de certaines heures; 2° la défense qu'elle peut faire aux particuliers d'y demeurer ou d'y entrer à ces mêmes heures.

En province, c'est aux maires, qui sont chargés de la police locale; à Paris, c'est au préfet de police, qu'il appartient de prendre des arrêtés au sujet de la fermeture des *lieux* publics. Le droit de surveillance des *lieux* publics, et principalement des débits de boissons, n'est point une innovation introduite par la loi de 1790; en effet, cet acte législatif n'a fait qu'investir l'autorité municipale du droit d'édicter à ce sujet des règlements qui avaient été jusqu'alors exclusivement dans les attributions de la puissance royale ou des cours souveraines.

Un arrêté du conseil, du 4 janvier 1724, autorisa les marchands taverniers à débiter leur vin à toute heure, mais défendit de tenir ouverts les cabarets en hiver, après huit heures du soir, après dix en été, et les dimanches et les jours de fête pendant les offices divins.

L'arrêté de 1724 avait pour but de protéger le repos des citoyens, en prohibant l'ouverture des cabarets pendant la nuit, et de faire respecter la religion en défendant de tenir les cabarets ouverts les dimanches et fêtes, pendant le service divin, pour ne détourner personne de l'assistance aux offices. En ce qui concerne ce dernier point, la législation intermédiaire abrogea implicitement l'arrêté de 1724, car ce ne fut que par suite d'une loi nouvelle (loi du 18 novembre 1814) que l'autorité fut de nouveau investie du droit de prescrire la fermeture des cabarets et autres *lieux* publics pendant les offices divins. Cette loi, qui porte une atteinte réelle à la liberté de conscience, n'a point été virtuellement abrogée, et, bien qu'elle tende à tomber en désuétude, elle n'en est pas moins encore aujourd'hui appliquée lorsqu'un officier municipal intolérant fait constater la contravention.

Les maires et les préfets, chargés de maintenir le bon ordre et de veiller au repos des citoyens, doivent indiquer, avec la plus grande précision, dans leurs arrêtés, tous les cas d'infraction sur la fermeture des *lieux* publics. S'appuyant sur ce principe, la cour de cassation a jugé : 1° que l'arrêté qui se borne à défendre aux aubergistes de tenir leurs cabarets ouverts et de recevoir des buveurs après une certaine heure, ne pourrait être étendu aux buveurs si mention n'en est point faite dans cet arrêté (arrêt du 5 octobre 1822); 2° que l'arrêté qui défend simplement aux habitants d'une commune de rester dans les cabarets au delà d'une heure fixée n'est point applicable aux cabaretiers qui gardent les citoyens dans leur cabaret au delà de cette heure.

L'ordonnance de police faite pour les *lieux* publics où l'on donne à boire et à manger s'applique aux cafés-restaurants et aux simples cafés (arrêt de la cour de cassation du 13 avril 1833).

L'arrêté municipal qui fixe l'heure à laquelle doivent être fermés les *lieux* publics prescrit aux chefs de ces établissements d'en faire sortir le public à l'heure indiquée; ainsi, un cafetier qui donnerait à jouer à des personnes rassemblées dans sa maison après l'heure de la fermeture encourrait les peines portées par la loi, quand bien même la réunion se tiendrait dans une chambre, et non dans le café.

Les agents de la police municipale sont chargés de constater les infractions qui peuvent être commises au sujet de la fermeture des *lieux* publics aux heures prescrites. Ils peuvent s'introduire dans les *lieux* publics, non pas indistinctement à toute heure de la nuit, mais seulement lorsque ces *lieux* sont ouverts au public, quelle que soit l'heure de la nuit. Ainsi, ils ne peuvent y pénétrer que pendant leur ouverture légale ou de fait, et, quand ces *lieux* sont fermés à l'heure prescrite, les personnes qui y demeurent doivent jouir du repos assuré aux autres citoyens, et les agents de l'autorité ne peuvent plus s'y introduire contre la volonté des propriétaires, hors les cas déterminés par la loi.

Quand la constatation n'a eu lieu qu'extérieurement, l'autorité judiciaire est seule compétente pour apprécier souverainement si les faits constituent une preuve suffisante. Ainsi, suivant un arrêt de la cour de cassation du 5 juin 1841, quand le jugement déféré à la cour de cassation déclare qu'il résulte du procès-verbal dressé contre le prévenu, de l'instruction et des débats, que celui-ci a laissé jouer au billard passé l'heure de fermeture fixée par un arrêté municipal, cette appréciation des faits est souveraine, et on ne saurait être admis à la critiquer en se fondant sur le motif que les agents qui ont dressé procès-verbal n'ont pas pu voir ce qui se passait dans l'intérieur du café, dont on leur a refusé l'ouverture, et constater par conséquent la contravention d'une manière régulière. Mais, par arrêt du 12 novembre 1840, la même cour a jugé qu'un tribunal de police a pu décider souverainement que, de ce que de l'extérieur on aurait entendu plusieurs voix dans le café, il ne résultait pas que le maître de ce café eût contrevenu à l'arrêté qui défendait de tenir les maisons publiques ouvertes après une certaine heure de la nuit.

Quant aux personnes qui sont restées dans un café contrairement à un arrêté municipal d'après lequel elles étaient tenues d'en sortir au premier avertissement, elles sont passibles d'une amende si le procès-verbal des agents de police constate que sommation leur a été faite de sortir d'une voix assez forte pour quelles l'aient entendue.

La principale excuse qu'invoquent les maîtres d'établissements publics consiste à alléguer que les individus trouvés chez eux après l'heure réglementaire y étaient admis gratuitement, *soit à titre de parents, soit à titre* d'amis. Cette excuse a toujours été déclarée inadmissible par la jurisprudence, qui a décidé que le maître d'un *lieu* public chez lequel on a trouvé plusieurs personnes qui ne sont pas de sa famille ni ses pensionnaires, après l'heure indiquée pour la fermeture de l'établissement, ne peut pas être acquitté sous le prétexte que les buveurs ne sont point des consommateurs payants et sont les parents ou amis du maître de l'établissement.

La loi s'est montrée toujours très-sévère relativement à la police des *lieux* publics. Elle n'admet, en effet, comme excuse que les cas de force majeure. Ainsi, par arrêt du 7 juillet 1827, la cour de cassation a reconnu que lorsque, par des altercations et par leur conduite envers le cabaretier, des buveurs l'ont empêché de fermer sa maison à l'heure prescrite par les règlements, il n'y a de sa part ni délit ni contravention. Mais il faut que le cas de force majeure soit bien prouvé, et qu'il n'ait pas dépendu du maître de l'établissement de s'y soustraire.

Pendant longtemps la peine portée contre les contrevenants à l'arrêté municipal relatif à la fermeture des *lieux* publics consista dans une amende de trois journées de travail.

Aujourd'hui, d'après le code pénal de 1832, la peine est une amende de 1 fr. au moins et de 5 fr. au plus; en outre, en cas de récidive, la peine d'emprisonnement doit être prononcée, mais cette peine ne peut être de plus de trois jours.

Comme l'ouverture des cafés à des heures indues n'entraîne que des peines de simple police, c'est aux tribunaux de simple police, et non aux tribunaux correctionnels, qu'il appartient de les prononcer.

Les heures de fermeture des cafés et auberges varient sensiblement suivant les localités. A Paris et dans les grandes villes, telles que Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, les cafés doivent être fermés à minuit; toutefois, à Paris, les établissements situés sur les boulevards restent ouverts jusqu'à minuit et demi. Certains restaurants peuvent même admettre le public toute la nuit.

Les ordonnances et règlements de police ne fixent que très-rarement l'heure à laquelle il peut être permis d'ouvrir les *lieux* publics. L'autorité municipale a cependant le droit de faire des règlements non moins obligatoires sur ce point que sur la détermination de l'heure de la fermeture.

Lorsqu'un règlement de police ne parle que des cafés, ses dispositions ne sont point applicables aux aubergistes ni aux cabaretiers; de même elles ne doivent pas être étendues aux logeurs, lorsqu'elles ne mentionnent que les aubergistes et les cafetiers.

— *Des cercles* ou *cabinets littéraires.* « Il est, dit Dalloz, une question que nous avons vu souvent soulever dans la pratique, et qui n'a pourtant donné lieu à aucune décision judiciaire. Il s'agit des cercles ou cabinets littéraires, qui, dans la plupart des localités, sont tenus par des cafetiers ou limonadiers chargés de veiller à ce que tout soit à sa place, et en même temps de fournir les objets de consommation réclamés par les personnes qui se rendent dans ces *lieux* de réunion. On s'est demandé si ces cabinets littéraires étaient soumis aux règlements de police faits pour les cafés, cabarets, auberges ou autres *lieux* publics, ou s'ils étaient en dehors de ces règlements, parce que, autorisés par l'administration supérieure, ils constituent en quelque sorte des *lieux* privés affectés à la réunion de personnes distinctes, ce qui les mettrait en dehors des *lieux* ouverts à tous venants. En premier lieu, nous ferons remarquer que l'on est généralement d'avis que les cercles ou les casinos, les cabinets littéraires ou de lecture sont des *lieux* publics. D'où il résulte que leur police appartient à l'autorité municipale qui a le soin du maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes. Cependant, lorsque les cercles ou casinos sont loués par des citoyens qui forment une société et qui sont juges exclusifs des admissions, il nous semble que la plus grande liberté doit leur être accordée, et que les règlements faits pour les auberges, les cabarets et les cafés ne doivent pas, en général, leur être appliqués, car ces cabinets sont d'ordinaire formés par des personnes qui veulent échapper à l'action réglementaire des officiers municipaux et aux investigations de la police. »

Les maisons de tolérance, étant également considérées comme *lieux* publics, dépendent, à Paris, de la préfecture de police, et en province de l'autorité municipale. Une simple décision administrative suffit pour en prescrire la fermeture pendant plusieurs jours et même pour en ordonner la suppression. Ces établissements, on le comprend, sont ceux contre lesquels peuvent être adoptées les mesures les plus sévères. Ils sont, en outre, régis par des règlements spéciaux, que nous ferons connaître au mot PROSTITUTION.

— Constr. et Hygiène. *Lieux d'aisances.* V. FOSSE D'AISANCES.

— Géom. On nomme *lieu* géométrique une surface contenant tous les points qui peuvent jouir, par rapport à une figure fixe, d'une même propriété; cette propriété forme la définition du *lieu.* Si les points considérés doivent appartenir à une surface donnée à l'avance, ils ne forment plus qu'une courbe tracée sur cette surface, à moins que la propriété indiquée ne constitue précisément la définition de la surface considérée.

Il faut trois éléments, ou coordonnées, pour fixer la position d'un point. Mais si le point doit être sur une surface donnée, il suffit de deux éléments pour achever de le déterminer. En tout cas, la définition d'un *lieu* équivaut toujours à la donnée d'une relation entre les coordonnées d'un quelconque de ses points. Cette relation est l'équation du *lieu.*

Les Grecs n'admettaient dans un même *lieu* que les points jouissant de propriétés géométriques aussi identiques que possible; la moindre interversion des points ou lignes de la figure mobile, qui devait fournir successivement tous les points d'un *lieu*, leur servait de prétexte pour décomposer ce *lieu* en parties distinctes. Leurs scrupules correspondraient aujourd'hui au rejet des solutions négatives des équations. Dès que Descartes a eu conçu la représentation des *lieux* par des équations entre les coordonnées de leurs points, on a dû abandonner les restrictions que s'étaient imposées les Grecs, en acceptant des équations toutes les solutions réelles qu'elles pouvaient comporter. Les choses sont restées en cet état jusqu'à ce siècle. Mais les solutions imaginaires des équations ayant pu recevoir, d'abord dans quelques cas particuliers, une *interprétation utile, on s'est* peu à peu habitué à ne les plus considérer comme des symboles d'absurdité. Aujourd'hui, on les construit au même titre que les solutions réelles. Un *lieu* se compose d'une surface ou d'une courbe réelle, c'est-à-dire *représentée sous forme réelle*, et d'une *infinité* de surfaces ou de courbes dites imaginaires, parce que les coordonnées de leurs points sont affectées du signe $\sqrt{-1}$, lorsqu'on les considère comme fournies par l'équation unique du *lieu.* Ces *lieux*, imaginairement représentés par les équations dans lesquelles on les considère, sont tout aussi réels que les autres, et peuvent être représentés par les solutions réelles d'autres équations, qui alors représentent imaginairement les *lieux* réels que représentaient les premières. Les *lieux* réels et imaginaires sont conjugués deux à deux. V. CONJUGUÉE, IMAGINAIRE, COORDONNÉE.

— Rhét. *Lieux communs.* Ce que nous appelons *lieux* communs nous vient des rhéteurs romains et grecs, mais nous donnons au mot une signification moins étendue. Les rhéteurs, les grammairiens, les sophistes, tous ceux qui enseignaient l'art de persuader et l'art de bien dire, s'étaient imaginé de recueillir, dans des sortes de manuels ou de répertoires, des développements, des arguments et des preuves applicables à tous les sujets, à toutes les causes, quelles qu'elles fussent. Ces recueils s'appelaient *lieux* d'arguments (*sedes argumentorum*) ou *lieux* communs (*loci communes*). L'avocat, le futur orateur y trouvait des sources d'idées générales, des banalités brillantes; il ne lui restait qu'à en tirer un parti ingénieux en les appliquant à n'importe quel sujet. Quelle admiration pouvaient provoquer de tels hors-d'œuvre, que tous les assistants lettrés devaient connaître, c'est ce que nous ne concevons guère; mais, puisque le fait est réel, il faut bien nous rendre. Aristote, Quintilien, Cicéron avaient pour les *lieux* communs une haute estime; ils les pratiquaient et les recommandaient comme une partie essentielle de l'art oratoire. Cicéron, qui ne voulait rien négliger de ce qui pouvait aider la nature, conseillait aux orateurs de se munir de ces arguments tout faits, et de puiser souvent à cette source commune. De plus, et à coup sûr, en ce point au moins, il avait ajouté l'exemple au précepte, il les engageait à se faire d'avance un certain nombre d'exordes, de péroraisons, de développements sur les idées générales, de morceaux à effet, qu'ils pourraient placer un peu partout et qui devaient rendre l'improvisation plus facile et plus brillante. Ainsi, on avait en quelque sorte un cadre préparé, dans lequel, de gré ou de force, on faisait entrer tous les sujets. On changeait les noms, les dates, les circonstances, et rien de plus. Les traités des *Topiques*, d'Aristote et de Cicéron, ont souvent été confondus avec ces recueils de *lieux* communs. Cependant il est impossible d'admettre que Cicéron et surtout Aristote aient voulu réduire l'art de l'orateur à n'être qu'un métier, comme le faisaient souvent les rhéteurs.

Il est facile d'expliquer le discrédit qui s'attacha de bonne heure à ces répertoires de *lieux* communs. Composés d'abord pour servir seulement aux orateurs qui voudraient féconder ou embellir un sujet par lui-même trop aride, ils devinrent dans la suite l'unique ressource d'un grand nombre d'avocats stériles et ignorants, qui ne faisaient qu'effleurer une cause au lieu de s'attacher aux points de droit et de se pénétrer de ses particularités. Ils ne tirèrent des *lieux* communs que de vagues et banales amplifications, indignes des esprits sérieux et positifs.

Il faut dire aussi que, avant les rhéteurs, qui firent de l'art un métier, on avait du *lieu* commun une idée plus large, sans quoi les recommandations de Cicéron et de Quintilien auraient de quoi nous surprendre. Les phrases toutes faites, les thèmes généraux n'étaient que les accessoires de la partie de la rhétorique qui traitait des *lieux* communs; l'ensemble de cette partie comprenait l'étude de toutes les circonstances de la cause, étude invariable pour toutes les causes, mais changeante dans son objet. Les préceptes de cette recherche des *lieux* communs sont contenus dans ce vers technique :

Quis ? quid ? ubi ? quibus auxiliis ? cur ? quomodo ? quando ?

qui invite à trouver toutes les circonstances du fait.

Il y en avait d'autres encore sur lesquels nous ne voulons pas nous appesantir : la définition, l'énumération des parties, la division, la comparaison, les contraires, les invraisemblances ou faits qui répugnent entre eux, la cause et l'effet, les témoignages, le bruit public, le serment, etc., etc. Il est certain qu'il n'y a pas de cause où l'avocat n'ait recours au *lieu* commun ainsi entendu, puisque ce sont ces faits et leurs circonstances qui font la question elle-même. « Les anciens rhéteurs, dit V. Leclerc, ont beaucoup vanté les *lieux* communs; et il est vrai qu'on peut rapporter à quelqu'un de ces *lieux* tous les arguments qu'on emploie, mais ce n'est point par cette méthode qu'on les trouve. Il est absurde de penser que les grands orateurs soient allés frapper à la porte de chaque *lieu* pour construire leurs preuves. Sans argumenter ***a** causa, ab effectu, ab adjunctis*, ils ont su prouver et persuader. Rien ne serait plus propre que ces calculs à ralentir le feu de la composition, à embarrasser le discours d'une stérile abondance de preuves vagues et banales, et à détourner l'esprit de celles qui, naissant du fond du sujet, sont uniquement applicables à la matière qu'on traite. »

Nous sommes de cet avis; tout au plus admettons-nous l'étude des *lieux* communs dans le noviciat oratoire; ils peuvent accoutumer l'esprit à la recherche de tous les développements que comporte une argumentation. Mais ce sont de ces exercices qu'il faut oublier au sortir de l'école.

« ... En vérité, dit Nicole, le peu d'usage que le monde a fait de cette méthode des *lieux*, depuis tant de temps qu'elle est trouvée et qu'on l'enseigne dans les écoles, est une preuve évidente qu'elle n'est pas de grande utilité. Mais quand on se serait appliqué à en tirer tout le fruit qu'on en peut tirer, on ne voit pas qu'on puisse arriver par là à quelque chose qui soit véritablement utile ou estimable. »

En dehors des traités de rhétorique, on prend toujours l'expression de *lieux* communs dans son sens général de banalités. Les discours de réception à l'Académie française n'étaient autrefois qu'une occasion de débiter les *lieux* communs les plus insipides; de grands esprits, comme La Bruyère, Fénelon, Voltaire, les firent sortir de cette ornière où d'autres se sont ingéniés à les faire rentrer. L'éloge de Richelieu, le parallèle de Démosthène avec Cicéron, de Corneille avec Racine, ont fait longtemps le fond de ces morceaux d'apparat, et l'on retrouve encore ces vieilleries, à peine déguisées, dans les plus récents de ces discours. La tragédie avait ses *lieux* communs dans les inévitables tirades, le songe du deuxième acte, les réponses ou questions obligées du confident; le drame moderne place ses *lieux* communs dans les monologues, tant il est malaisé d'échapper à la routine.

— En théologie, on appelle *lieux* communs les arguments et preuves destinés à être placés dans les sermons et homélies. C'est à l'imitation des rhéteurs que les théologiens ont pris ce terme et consacré cet usage. Ils distinguent dix chefs de *lieux* communs :

L'Ecriture sainte.
La tradition.
L'autorité de l'Eglise catholique.
Les décisions des conciles généraux.
L'autorité des souverains pontifes.
Les Pères de l'Eglise.
Les théologiens qui ont succédé aux Pères de l'Eglise.
Les philosophes et les jurisconsultes.
Le témoignage des historiens.
La raison naturelle.

Mélanchthon a publié un ouvrage sous le titre de *Loci communes theologici*, répertoire des propositions fondamentales de la foi, espèce de catéchisme raisonné ou de théologie élémentaire. Citons encore, sur la même matière, le traité composé par le savant dominicain Alonzo Cano, évêque des Canaries.

Consulter, sur les *lieux* communs, Quintilien, *Inst. orat.;* Cicéron, *Topiques* et *De oratore*, II, 30; Thionville, *De la théorie des lieux communs dans les Topiques d'Aristote* (1856, in-8^{o}).

— Ichthyol. Le *lieu* diffère du merlan et de la morue par son corps plus large et plus mince en proportion; sa tête est moins grosse et sa mâchoire est dépourvue de barbillons; le dos est noirâtre ou d'un vert sombre; tout le corps est couvert de très-petites écailles; la gueule est très-fendue, et les deux mâchoires, dont l'inférieure est proéminente, sont garnies, ainsi que le palais, de très-petites dents; les yeux sont grands, à iris argenté. D'après Duhamel, le *lieu* n'est pas un poisson de passage; on en prend toute l'année, et de diverses grandeurs, sur les côtes de la Bretagne et du Cornouailles; la pêche en est plus abondante en été, parce qu'ils se trouvent alors attirés par les sardines, dont ils sont très-friands. On pêche facilement le *lieu* à l'hameçon; sa voracité est si grande, qu'il se laisse prendre même par un appât artificiel.

LIEUE s. f. (lieû — du latin *leuca*, que les auteurs latins disent être un mot gaulois. On trouve en effet, dans le celtique : gaélique *leig*, irlandais *leige*, *leagik*, breton *leo*, *lev*. Les Romains ont si bien naturalisé dans leur langue le nom de la mesure itinéraire des Gaulois, qu'on la retrouve aujourd'hui chez tous les peuples de l'Europe latine). Métrol. Mesure itinéraire, dont la valeur ancienne n'est pas bien connue et dont la valeur moderne a beaucoup varié, mais qu'on fait égale aujourd'hui à 4 kilomètres : *Les chevaux de Perse sont si bons marcheurs, qu'ils font très-aisément sept à huit* LIEUES *de chemin sans s'arrêter.* (Buff.) *Le chameau peut faire trois cents* LIEUES *en huit jours.* (Buff.) ‖ Se prend pour une distance indéterminée, mais à peu près égale à une lieue : *Il nous reste à faire deux petites* LIEUES *pour arriver. Ce hameau est à trois mortelles* LIEUES *du chef-lieu de la commune.*

— *Lieue de pays*, Lieue conforme à celle qui est en usage dans le pays dont il est question. ‖ *Lieue kilométrique*, Lieue de 4 kilomètres. ‖ *Lieue de terre* ou *lieue commune*, Lieue de 25 au degré, c'est-à-dire de 4^{k},444. ‖ *Lieue marine*, Lieue de 20 au degré, c'est-à-dire de 5^{k},555. ‖ *Lieue majeure*, Distance d'un vingtième de degré mesurée sur un grand cercle de la sphère, dans le langage des marins. ‖ *Lieue mineure*, Distance d'un vingtième de degré mesurée sur un petit cercle de la sphère, dans le langage des marins. ‖ *Lieue de poste*, Lieue de 3^{k},898. ‖ *Lieue d'une heure*, Lieue de 4^{k},872. ‖ *Lieue de Paris, de Sologne et de Touraine*, Lieue de 28,25 au degré, c'est-à-dire de 3^{k},933. ‖ *Lieue de Beauce et de Gâtinais*, Lieue de 34 au degré, c'est-à-dire de 3^{k},268. ‖ *Lieue de Bretagne et d'Anjou*, Lieue de 24,25 au degré, c'est-à-dire de 4^{k},581. ‖ *Lieue de Picardie, de Normandie, de Champagne*, Lieue de 25 au degré, c'est-à-dire de 4^{k},444. ‖ *Lieue d'Artois, du Maine, du Perche, du Poitou*, Lieue de 28 au degré, c'est-à-dire de 3^{k},964. ‖ *Lieue du Bourbonnais*, Lieue de 23 au degré, c'est-à-dire de 4^{k},826. ‖ *Lieue de Bourgogne*, Lieue de 21,5 au degré, c'est-à-dire de 5^{k},121. ‖ *Lieue de Provence et de Gascogne*, Lieue de 19 au degré, c'est-à-dire de 5^{k},849. ‖ *Lieue d'Angleterre*, Lieue de 5^{k},569339. ‖ *Lieue royale d'Espagne*, Lieue de 7^{k},066375. ‖ *Lieue commune d'Espagne*, Lieue de 5^{k},606569. ‖ *Lieue de Portugal*, Lieue de 6^{k},179740. ‖ *Lieue marine de Portugal*, Lieue équivalente à la lieue marine française. ‖ *Lieue de Prusse*, Lieue de 7^{k},407407. ‖ *Lieue suisse*, Lieue de 4^{k},480.

— Fam. Grande distance : *Approchez, ne vous tenez pas à une* LIEUE *de moi.*

— *Long d'une lieue*, Extrêmement long : *Récit* LONG D'UNE LIEUE.

— *A cent lieues, à mille lieues de*, Etre fort éloigné de : *Ce que vous dites est* À CENT LIEUES DE *ma pensée. J'étais* À MILLE LIEUES DE *le croire coupable.* ‖ *Etre à mille lieues*, Etre fort distrait, ne pas suivre ou ne pas comprendre ce qui se dit.

— *Sentir, voir une chose d'une lieue, de cent lieues*, Pressentir, deviner de fort loin une chose, l'arrivée d'une chose : *J'ai* SENTI D'UNE LIEUE *la proposition qu'il vient de me faire.* (Acad.) *Le public cherche à me deviner pour se moquer de moi; je* VOIS *cela* DE CENT LIEUES. (Volt.) ‖ *Sentir d'une lieue*, Laisser deviner facilement ce qu'on est à ses paroles, à ses manières : *Le vieillard, qui avait l'air futé, attentif et patient,* SENTAIT D'UNE LIEUE *son docteur en théologie.* (Ph. Chasles.)

— *Faire quatorze lieues en quinze jours*, Se dit d'un homme excessivement lent : *Mais ils vont fort lentement et ne firent, comme on dit, qu'*EN QUINZE JOURS QUATORZE LIEUES. (D'Ablanc.)

— Prov. *En tout pays, il y a une lieue de mauvais chemins*, On rencontre partout des obstacles, des difficultés.

LIEU-HEU, LIEU-HEVA, ou encore **LIN-LEOU**, impératrice et régente de la Chine vers l'an 187 avant J.-C. Sous le règne de son fils Hoei-ti, cette princesse, aussi cruelle qu'ambitieuse, s'empara de toute l'autorité, et se rendit odieuse par ses crimes. Hoei-ti ne régna que sept années, et mourut épuisé par ses débauches. Lieu-Heu, craignant qu'on ne mît sur le trône un des frères de l'empereur, supposa un enfant qu'elle acheta d'une paysanne, s'en déclara tutrice, et, pour empêcher que cette supercherie ne fût découverte, elle fit étrangler la mère..... Huit ans plus tard, elle faisait assassiner son prétendu fils. Elle avait alors tiré ses parents de la misère pour les élever aux principales dignités de l'empire; elle donna même à quelques-uns des provinces en souveraineté, à condition de lui en faire hommage. Tous se rendirent insupportables par leur hauteur et par leur fierté; et les grands prenaient des mesures pour les faire rentrer dans le néant, lorsque cette abominable princesse fut emportée par une mort subite, qui délivra l'empire de sa tyrannie.

LIEU-KIEU, groupe d'îles de l'empire chinois. V. LIEOU-KHIEOU.

LIEUR, EUSE s. (li-eur, eu-ze — rad. *lier*). Personne qui lie, qui est chargée de lier : *Une* LIEUSE *de gerbes.*

— Adj. Entom. *Chenilles lieuses* ou substantiv. *Lieuses*, Chenilles qui réunissent plusieurs feuilles, plusieurs fleurs d'une plante pour y filer leur cocon.

LIEUREY, bourg et commune de France (Eure), canton de Saint-Georges-du-Vièvre, arrond. et à 16 kilom S. de Pont-Audemer; pop. aggl., 516 hab. — pop. tot., 2,152 hab. Fabrication de toiles, rubans, satins et damas. Commerce de bestiaux, de toiles et de laine.

LIEUSAINT ou **LIEURSAINT**, village et commune de France (Seine-et-Marne), canton de Brie-Comte-Robert, arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Melun, sur un petit affluent de la rive droite de la Seine; 651 hab. Belles pépinières, distillerie de betteraves; fabrication d'instruments aratoires, élève de mérinos. Commerce considérable d'arbres indigènes et exotiques. On a découvert récemment sur le territoire de cette commune un cercueil gallo-romain en plomb, couvert d'ornements.

LIEUSSOUX (J.-P.-P.-Aristide), ingénieur hydrographe français, né en 1815, mort en 1858. A sa sortie de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine, et ses explorations successives sur les côtes de la Méditerranée et de l'Algérie déterminèrent l'agrandissement et l'amélioration du port d'Alger. En 1855, Lieussoux, nommé secrétaire de la commission internationale pour le percement du canal de Suez, fixa dans la baie de Péluse le débouché du canal, et fit rejeter le projet primitif des écluses, qui auraient occasionné des dépenses considérables. De retour en France après l'accomplissement de sa mission, il rectifia l'embouchure de l'Adour, créa un port de refuge à Saint-Jean-de-Luz, puis passa en Algérie pour y contrôler divers projets de chemins de fer. A peine était-il revenu à Paris qu'une fièvre typhoïde l'enleva en quelques jours. On lui doit : *Recherches sur les variations de la marche des pendules et des chronomètres* (Paris, 1854, in-8^{o}); *Etudes sur les ports de l'Algérie* (Paris, 1857, in-8^{o}, 2^{e} édition). Lieussoux a attaché pour jamais son nom à la *loi chronométrique des températures*, loi qu'il a découverte pendant sa surveillance des montres et des chronomètres au dépôt de la marine, et aux travaux de l'isthme de Suez.

LIEUTAUD (Jacques), astronome français, né à Arles vers 1660, mort à Paris en 1733. Il enseigna avec succès les mathématiques à Paris, et devint membre de l'Académie des sciences en 1699. Ce savant rédigea la *Connaissance des temps*, de 1702 à 1729 (27 vol. in-12), et les *Ephémérides*, de 1704 à 1711 (8 vol. in-4^{o}).

LIEUTAUD (Joseph), célèbre médecin français, né à Aix, en Provence, en 1703, mort en 1780. Reçu docteur dans sa ville natale, il alla perfectionner son instruction à Montpellier et, de retour à Aix, il professa la botanique, la physiologie, l'anatomie, s'attachant de préférence à cette dernière science. Médecin à l'hôpital d'Aix, il eut toutes les facilités nécessaires pour faire un grand nombre de dissections, et publia des ouvrages qui fondèrent sa réputation. Vers 1750, Sénac le fit appeler à Versailles et attacher à l'infirmerie royale de cette ville. Quelque temps après, il fut nommé médecin des enfants de France et, à la mort de Sénac (1770), il lui succéda comme premier médecin du roi. Depuis longtemps, il était membre associé de l'Académie des sciences. Lieutaud avait un esprit droit, mais froid et sceptique. « On lui entendait rappeler fréquemment, dit Saucerote, l'adage hippocratique *Natura morborum medicatrix*. Il disait que les remèdes sont nuisibles quand ils ne guérissent pas, et ils guérissent rarement, ajoutait-il. En un mot, il n'avait que médiocrement foi dans la puissance de l'art qu'il pratiquait cependant avec tant de distinction. » On a de lui : *Essais anatomiques contenant l'histoire exacte des parties qui composent l'homme, avec la manière de disséquer* (Aix, 1742, in-8^{o}), le seul traité vraiment original qui eût paru depuis Winslow, dont les écrits avaient jusqu'alors fait loi en matière d'anatomie, bien qu'ils renfermassent de nombreuses erreurs, que Lieutaud relevait dans son livre; *Elementa physiologiæ* (Paris, 1745, in-8^{o}); *Examen critique du* Traité de la structure du cœur, de Sénac (1750), qui lui attira la protection de ce médecin; *Synopsis universa praxeos medicæ* (Amsterdam, 1765, 2 vol. in-4^{o}), ouvrage divisé en deux parties qui ont été publiées séparément en français sous ces titres : *Précis de la médecine pratique* (Paris, 1759, in-8^{o}), et *Précis de la matière médicale*, avec un *Traité des aliments et des boissons* (Paris, 1766, in-8^{o}); *Historia anatomica-medica, sistens numerosissima cadaverum humanorum exstispicia, edente Portal* (Paris, 1767, 2 vol. in-4^{o}), recueil qui ne renferme pas moins de 4,000 observations, recueillies en partie par Lieutaud, etc. On lui doit en outre un grand nombre de mémoires et d'observations, et une seconde édition avec notes de ses *Essais anatomiques*, sous le titre d'*Anatomie historique* (Paris, 1776-1777, 2 vol. in-8^{o}).

LIEUTENANCE s. f. (lieu-te-nan-se — rad. *lieutenant*). Office, charge, grade de lieutenant : *Etre pourvu d'une* LIEUTENANCE. *Je vais de ce pas au Louvre; je donne ma démission de capitaine du roi pour demander une* LIEUTENANCE *dans les gardes du cardinal.* (Alex. Dum.)

LIEUTENANT s. m. (lieu-te-nan — de *lieu* et de *tenant*). Celui qui est investi de tout ou partie de l'autorité d'un autre et qui le remplace au besoin : *Un général envoie au feu ses plus dévoués* LIEUTENANTS *pour gagner une bataille.* (Balz.)

— Administr. polit. *Lieutenant général du royaume*, Officier créé dans des circonstances critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi. ‖ *Lieutenant du roi*, Gouverneur d'une ville importante, ordinairement d'un port ou d'une forteresse, qui ne relevait que du roi. ‖ *Lieutenants des maréchaux de France*, Officiers généraux créés en 1651. ‖ *Lieutenant aide de la grande fauconnerie*, Officier de la fauconnerie, placé sous les ordres du grand fauconnier de France, jouissant des priviléges des commensaux et qui appartenait à la noblesse.

— Art milit. Officier de l'armée dont le grade est immédiatement au-dessous de celui de capitaine : LIEUTENANT *d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie.* LIEUTENANT *en premier.* LIEUTENANT *en second. Carnot fut nommé, à vingt ans,* LIEUTENANT *du génie.* (Ch. Habeneck.) ‖ *Sous-lieutenant*, Officier du grade le moins élevé dans l'armée de terre : *J'avais repris l'habit d'un mesquin* SOUS-LIEUTENANT *d'infanterie.* (Chateaub.) ‖ *Lieutenant-colonel.* V. ce mot à son rang alphabétique. ‖ *Lieutenant général*, Officier qui était immédiatement subordonné au maréchal de France : *Le* LIEUTENANT GÉNÉRAL *était le premier entre ceux qu'on appelle officiers généraux.* Dans l'artillerie, Officier qui, sous les ordres du grand maître, commandait l'artillerie dans une province : LIEUTENANT GÉNÉRAL *de Picardie.* LIEUTENANT GÉNÉRAL *du Boulonnais.* ‖ *Lieutenant général des armées du roi*, Titre que l'on donnait, sous l'ancienne monarchie, aux généraux de division, dont le grade dans la hiérarchie militaire venait immédiatement après celui de maréchal de France.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau*, Officier de marine, dont le grade est immédiatement au-dessous de celui de capitaine de corvette. ‖ *Lieutenant en pied*, Officier en second d'un bâtiment de guerre, quel que soit son grade. ‖ *Lieutenant général des armées navales*, Ancien officier général, qui commandait sous le vice-amiral. ‖ *Lieutenant général des galères*, Ancien officier qui commandait sous le général des galères. ‖ *Lieutenant de galère*, Officier qui suppléait le capitaine dans le commandement d'une galère. ‖ *Lieutenant de frégate légère*, Ancien officier dont le grade était intermédiaire entre ceux de lieutenant et d'enseigne de vaisseau. ‖ *Lieutenant de galiote*, Ancien grade immédiatement inférieur à celui de lieutenant de vaisseau. ‖ *Lieutenant de flûte*, Officier qui commandait en chef sur une flûte. ‖ *Lieutenant de l'amiral*, Fonctionnaire qui, dans les siéges d'amirauté, avait la surveillance sur les affaires relatives à l'administration de l'amiral. ‖ *Lieutenant de port*, Officier qui suppléait, en cas de besoin, le capitaine de port.

— Admin. jud. Officier de judicature, qui tenait la place du premier officier de la juridiction, en son absence : *Un magistrat ou un juge ne peut régulièrement se créer à lui-même un lieutenant.* (Volt.) ‖ Officier sous les ordres du prévôt de Paris. ‖ *Lieutenant général*, Magistrat qui, dans les justices royales ou dans les présidiaux, avait les mêmes fonctions que le lieutenant civil à Paris. ‖ *Lieutenant civil*, second officier du Châtelet et premier des lieutenants de la prévôté et vicomté de Paris. ‖ *Lieutenant criminel*, Magistrat établi dans un siége royal pour connaître de toutes les affaires criminelles. | *Lieutenant criminel de robe courte*, Un des quatre lieutenants du prévôt de Paris, qui siégeait au Châtelet. ‖ *Lieutenant de roi*, Magistrat délégué par le roi près du tribunal d'un bailliage ou d'une sénéchaussée : LIEUTENANT DE ROI *au bailliage de Senlis.* ‖ *Lieutenant particulier*, Magistrat qui jugeait en l'absence du lieutenant général dans les présidiaux et autres justices royales. ‖ *Lieutenant de police*, Magistrat qui avait la direction de la police à Paris et dans les principales villes du royaume : *En humiliant le* LIEUTENANT DE POLICE, *le parlement voulut donner au régent une dure et honteuse férule.* (St.-Sim.)

— Véner. *Lieutenant de louveterie*, Celui qui avait une permission de chasse étendue, accordée sous la condition d'avoir un équipage pour détruire les loups.

— **Encycl.** Hist. et admin. On désigne sous le nom de *lieutenant* des magistrats ou fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, qui existaient en France avant la révolution de 1789, et diverses sortes d'officiers de l'armée de terre et de mer. Nous allons dire quelques mots de ces divers grades et fonctions.

— *Lieutenant général.* Sous l'ancienne monarchie, on désignait sous ce nom un magistrat de robe courte, établi dans chaque bailliage ou sénéchaussée, pour suppléer au bailli ou au sénéchal empêché. Les fonctions de *lieutenant* général furent instituées dans chaque bailliage, par ordonnance royale, en 1453. Ces magistrats furent, pendant quelque temps, élus par les sénéchaux de la province; puis leur charge devint un office vénal. Ils devaient être âgés de trente ans (ordonnance de Blois), docteurs ou licenciés, ou avoir rempli pendant six ans les fonctions de conseiller à un parlement. Après dix ans d'exercice, ils pouvaient être nommés maîtres des requêtes, et plusieurs d'entre eux devinrent conseillers d'Etat sous Louis XVI. Ce furent les *lieutenants* généraux qui, en 1789, présidèrent la plupart des assemblées primaires pour l'élection des états généraux. Bien que leur juridiction fût purement civile, il n'était pas rare de trouver des ecclésiastiques parmi les *lieutenants* généraux. Ces magistrats étaient exempts de toute charge publique.

— *Lieutenant particulier.* Les magistrats désignés sous ce nom étaient chargés de remplacer les *lieutenants* généraux empêchés. Ils jugeaient d'abord au civil et au criminel; mais à partir de 1586, sauf de rares exceptions, leur juridiction fut purement civile. Ces fonctionnaires devaient être âgés de vingt-sept ou de trente ans, selon que leurs siéges ne ressortissaient pas ou ressortissaient au parlement. Ils étaient exempts des charges publiques et jouissaient de tous les honneurs, droits et émoluments du *lieutenant* général lorsqu'ils le remplaçaient. A Paris, il y avait deux *lieutenants* particuliers, jugeant au civil et au criminel, et présidant alternativement, de mois en mois, la chambre du conseil et l'audience du présidial.

— *Lieutenant civil.* Le *lieutenant* civil était, sous l'ancienne monarchie, un des *lieutenants* du prévôt de Paris, chargé de juger les affaires civiles en première instance. Il dirigeait la police jusqu'à l'époque où fut établi le *lieutenant* général de police (1667). C'était à lui qu'étaient présentées toutes les requêtes en matière civile. Il jugeait toutes les contestations qui demandaient une prompte solution, sur un rapport qu'on appelait *référé.* C'est maintenant le président du tribunal civil qui juge les référés. Le *lieutenant* civil était conservateur des priviléges de l'Université de Paris. Il pouvait faire défense d'exécuter les sentences rendues dans des siéges ressortissant au Châtelet. Toutes les affaires de famille, à l'exception de celles des princes du sang, étaient de sa compétence. Les assemblées de parents ou conseils de famille, pour la tutelle des mineurs, se tenaient dans son hôtel. Les demandes de séparation de corps et d'interdiction étaient portées à son tribunal. On faisait en sa présence l'ouverture des testaments que l'on trouvait cachetés après la mort, etc. Assisté du plus ancien avocat du roi, il tenait la chambre civile, et jugeait toutes affaires sommaires au-dessous de 1,000 livres. Les fonctions de *lieutenant* civil remontent à 1337. En 1493, il fut interdit au prévôt de Paris de révoquer le *lieutenant* civil sans motif grave et, à partir de 1512, la nomination à cette charge, qui devint vénale, fut faite par le roi. En 1556, l'office de *lieutenant* civil était acheté au roi 10,000 écus, et on en fixa le prix à 400,000 livres en 1684, et à 500,000 en 1710.

— *Lieutenant criminel.* Sous l'ancienne monarchie, ce magistrat instruisait les procès criminels et, assisté de sept juges, il prononçait en dernier ressort sur tous les cas prévôtaux, qui sont ainsi déterminés dans l'article 12 du titre Ier de l'ordonnance de 1670 : crimes commis par les vagabonds, gens sans aveu et sans domicile ou qui auront été condamnés à peine corporelle, bannissement ou amende honorable; excès commis par des gens de guerre, désertions, assemblées illicites avec port d'armes, levée de gens de guerre sans commission royale et vols sur les grands chemins; port d'armes et violences avec effraction; fabrication de fausse monnaie. Le *lieutenant* criminel portait la robe rouge comme le *lieutenant* civil, le *lieutenant* général de police et les *lieutenants* particuliers. Ce costume les distinguait des *lieutenants* criminels à robe courte, qui étaient plutôt hommes d'épée que magistrats. Ces fonctions furent instituées à Paris en 1337, lors de la création de la charge de *lieutenant* civil. En 1493, il fut interdit aux prévôts de Paris de révoquer les *lieutenants* criminels, dont la charge devint vénale au XVIe siècle. On en fixa le prix à 200,000 livres en 1684, et à 250,000 en 1699. Dans les bailliages et sénéchaussées de province, on établit également des *lieutenants* criminels qui eurent fréquemment maille à partir avec les *lieutenants* généraux, désireux de cumuler toutes les juridictions. Dans la hiérarchie, les *lieutenants* criminels venaient après les *lieutenants* généraux et avant les *lieutenants* particuliers. Ils devaient être âgés de vingt-sept ou trente ans, selon que le présidial auquel ils étaient attachés ressortissait immédiatement ou non au parlement.

— *Lieutenant criminel de robe courte.* C'était un autre *lieutenant* du prévôt de Paris, chargé de veiller à la sûreté de la ville et de faire arrêter les meurtriers, vagabonds et gens suspects. Sa juridiction avait beaucoup de rapport avec celle du *lieutenant* criminel, et les anciens jurisconsultes n'en fixent pas les limites avec précision. Il connaissait des crimes d'incendie, fausse monnaie, lèse-majesté divine et humaine, sédition populaire, vol de nuit et de jour sur les grands chemins; des attentats à la vie des maîtres par leurs domestiques, des crimes de viol et de rapt, etc. Il commandait une compagnie d'archers, dont le devoir était d'arrêter toutes les personnes prises en flagrant délit, et d'en dresser procès-verbal. Les attributions de ce magistrat rappelaient le temps où tous les pouvoirs étaient confondus, et où les fonctions judiciaires n'étaient pas distinctes de l'autorité administrative. Cette charge fut créée en vertu d'un ordre de François Ier (7 mai 1526). En 1554 elle devint un office vénal, dont le titulaire fut admis au parlement en 1571, et eut à la fin de ce siècle voix délibérative à la chambre criminelle. A partir de 1783 jusqu'à leur suppression, au commencement de la Révolution, les *lieutenants* criminels de robe courte cessèrent d'avoir séance au Châtelet et furent, comme au début, de simples officiers de police chargés de veiller à la sécurité publique.

— *Lieutenant général de police.* Ce magistrat fut établi, par édit du mois de mars 1667, pour veiller à la sûreté de la ville de Paris, et connaître des délits et contraventions de police. Le premier *lieutenant* général de police fut La Reynie. On attribua au *lieutenant* général de police une partie des fonctions réservées antérieurement au *lieutenant* civil. On ne tarda pas à établir des *lieutenants* généraux de police dans les principales villes de France. Fontenelle a caractérisé l'importance et la difficulté de ces charges avec l'ingénieuse précision de son style : « Les citoyens d'une ville bien policée jouissent de l'ordre qui y est établi sans songer combien il en coûte de peine à ceux qui l'établissent et qui le conservent, à peu près comme tous les hommes jouissent de la régularité des mouvements célestes, sans en avoir aucune connaissance; et de même, plus l'ordre d'une police ressemble par son uniformité à celui des corps célestes, plus il est insensible; et par conséquent il est d'autant plus ignoré qu'il est plus parfait. Mais qui voudrait le connaître, l'approfondir, en serait effrayé. Entretenir perpétuellement dans une ville comme Paris une consommation immense, dont une infinité d'accidents peuvent toujours tarir quelques sources; réprimer la tyrannie des marchands à l'égard du public, et en même temps animer leur commerce; empêcher les usurpations naturelles des uns sur les autres, souvent difficiles à démêler; reconnaître dans une foule infinie ceux qui peuvent si aisément y cacher une industrie pernicieuse; en purger la société ou ne les tolérer qu'autant qu'ils peuvent être utiles par des emplois dont d'autres qu'eux ne se chargeraient pas ou ne s'acquitteraient pas si bien; tenir les abus nécessaires dans des bornes précises de la nécessité, qu'ils sont toujours prêts à franchir; les renfermer dans l'obscurité à laquelle ils doivent être condamnés, et ne les en tirer pas même par des châtiments trop éclatants; ignorer ce qu'il vaut mieux ignorer que punir, et ne punir que rarement et utilement; pénétrer par les souterrains dans l'intérieur des familles, et leur garder les secrets qu'elles n'ont pas confiés, tant qu'il n'est pas nécessaire d'en faire usage; être présent partout sans être vu; enfin, mouvoir ou arrêter à son gré une multitude immense et tumultueuse, et être l'âme toujours agissante et presque inconnue de ce grand corps : voilà quelles sont en général les fonctions du magistrat de police. Il ne semble pas qu'un homme seul puisse y suffire, ni par la quantité des choses dont il faut être instruit, ni par celle des vues qu'il faut suivre, ni par l'application qu'il faut apporter, ni par la variété des conduites qu'il faut tenir et des caractères qu'il faut prendre. »

— *Lieutenant général du royaume.* Sous la monarchie française, on a vu instituer assez fréquemment cette dignité temporaire qui conférait tout ou partie de l'autorité royale et équivalait à celle de régent. Après le désastre de Saint-Quentin (1557), Henri II nomma *lieutenant* général du royaume le duc de Guise, qui reçut de nouveau cette dignité à la suite de la conjuration d'Amboise en 1560. Sous Charles IX, Antoine de Bourbon, roi de Navarre (1560), puis le duc d'Anjou (1567) remplirent momentanément ces fonctions. En 1589, la Ligue proclama le duc de Mayenne *lieutenant* général de l'Etat royal et couronne de France. A l'avénement de Louis XIV, le parlement investit Gaston d'Orléans du double titre de régent et de *lieutenant* général du royaume. Le comte d'Artois fut investi de cette dernière dignité en 1814; enfin, après la révolution de Juillet 1830, le duc d'Orléans fut *lieutenant* général du royaume jusqu'au 9 août, jour où il accepta le trône et prit le nom de Louis-Philippe.

— Art milit. Le *lieutenant* proprement dit est l'officier qui, dans la hiérarchie militaire, vient immédiatement après le capitaine, qu'il aide dans ses fonctions et remplace en cas d'absence. Ce grade fut créé en 1444, et une ordonnance de 1558 en a défini les attributions telles qu'elles existent à peu près de nos jours. Il fut institué deux *lieutenants* dans les légions de François Ier. Quelquefois on tirait de cette classe d'officiers le sergent des bandes. Sous Charles IX, on licencia les *lieutenants* et on leur offrit de passer enseignes, s'il leur convenait de servir en perdant un grade; mais Henri IV les rétablit. Ils furent licenciés de nouveau à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, et l'emploi qu'ils exerçaient devint celui des capitaines en second; mais cette suppression fut de peu de durée. Dans le commencement, et pendant longtemps, le *lieutenant* était au choix du capitaine lui-même; mais depuis Louis XIV et Le Tellier, la nomination des *lieutenants* est devenue une prérogative royale. On les tirait de la classe des enseignes; ils pouvaient aspirer au grade de capitaine, et ils étaient certains de parcourir les grades par ancienneté, excepté ceux de la cavalerie, qui ne jouissaient pas de cet avantage, à cause de la vénalité des compagnies. Les *lieutenants* ont porté, suivant les temps, l'esponton ou le fusil, l'épée ou le sabre. Leur uniforme se distingue de celui des autres officiers inférieurs de la même arme, par l'épaulette et par le galon du shako. Le règlement du 25 avril 1767 leur donnait des épaulettes différentes de celles qu'on nommait épaulettes pleines. Ces dernières étaient particulières aux capitaines. La leur était losangée en carreaux de soie; la frange de l'épaulette était mélangée de soie, ce qui la différenciait de la graine d'épinards. Pendant longtemps, cette disposition ou celle qui substituait une simple raie de couleur tranchante au losange de 1767 a été observée dans les troupes françaises. Depuis la décision ministérielle du 10 juillet 1821, les marques distinctives des *lieutenants* sont une épaulette pleine placée à gauche et une contre-épaulette placée à droite. Le *lieutenant* est un officier de serre-file, qui se place en ordre de bataille derrière le centre de la seconde section. En ordre de colonne, il cesse d'être serre-file, et manœuvre comme chef de section. Lorsqu'une compagnie se divise en deux parties, le *lieutenant* marche avec la seconde section, parce que le commandement lui en est habituellement dévolu. En cas d'absence, le *lieutenant* est remplacé par le sous-*lieutenant*, de même qu'il l'était autrefois par l'enseigne. Le *lieutenant*, en l'absence du capitaine, prend le commandement de la compagnie; il dirige habituellement les détails de la seconde section. Il a droit, en cas d'absence du capitaine, d'infliger les mêmes punitions que ferait le capitaine. Sa position est déterminée par rapport à son capitaine, elle l'est mal par rapport à son sous-*lieutenant*. Dans la cavalerie et dans les armes spéciales, il y a des *lieutenants* en premier et des *lieutenants* en second; dans l'infanterie, des *lieutenants* de 1re et de 2e classe. Il y a des *lieutenants* aides de camp, des *lieutenants* officiers payeurs, des *lieutenants* porte-drapeau. L'ordonnance du 13 mai 1818 charge les trois plus anciens *lieutenants* des fonctions de juges au conseil de discipline. De tout temps, les *lieutenants* ont été susceptibles d'êtres punis des arrêts par les capitaines; autrefois même les capitaines pouvaient les casser. Quant au sous-*lieutenant*, qui occupe le dernier degré dans l'échelle des officiers, il supplée le *lieutenant* en ce qui concerne les détails du service et de l'administration de la compagnie. Il porte les mêmes épaulettes; seulement l'épaulette pleine est à droite et la contre-épaulette à gauche.

— *Lieutenant aux montres.* L'officier désigné sous ce nom était un délégué chargé par le connétable de faire la revue des compagnies d'ordonnance. Il y avait 22 de ces *lieutenants*, savoir : 20 pour les troupes royales, 1 pour les gens du connétable, 1 pour les gens du grand maître des arbalétriers. Une ordonnance de 1372 enjoignait aux maréchaux et aux grands maîtres des arbalétriers de choisir des *lieutenants* pour la revue des troupes. Les commissaires des guerres, les inspecteurs aux revues, les officiers d'intendance ont successivement hérité des fonctions des *lieutenants* aux montres.

— *Lieutenant général.* L'origine de ce grade remonte à 1430; le roi le donnait, sous l'ancienne monarchie, à un général qui commandait une armée sous les ordres du connétable ou d'un maréchal de France. A partir de 1631, un *lieutenant* général commandait une division, soit à l'armée active, soit à l'intérieur. La Convention restreignit beaucoup le nombre des *lieutenants* généraux, et leur donna la dénomination de généraux de division, qu'ils conservèrent sous l'Empire. De 1815 à 1848, les généraux de division reprirent le titre de *lieutenants* généraux. Mais depuis cette dernière époque ils sont appelés de nouveau généraux de division. Sous l'ancien régime, on donnait également le nom de *lieutenant* général à l'officier désigné par le roi pour commander une province sous les ordres du gouverneur de cette province. Il y avait aussi des *lieutenants* généraux pour les armées navales.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau.* Ce grade est au-dessus de celui d'enseigne de vaisseau, et au-dessous de celui de capitaine de frégate. Il équivaut à celui de capitaine dans l'armée de terre. Le *lieutenant* de vaisseau commande le quart à bord des vaisseaux, préside aux manœuvres, etc. Ses insignes consistent en deux épaulettes d'or mat, à petites torsades, avec une ancre d'or brodée sur le corps de l'épaulette. Il y a des *lieutenants* de vaisseau de première et deuxième classe.

LIEUTENANT-COLONEL s. m. Officier supérieur, d'un grade immédiatement inférieur à celui de colonel, et qui le supplée en cas d'empêchement : LIEUTENANT-COLONEL *du 20e de ligne.* LIEUTENANT-COLONEL *du 3e d'artillerie.*

— **Encycl.** Hist. mil. En 1582, le duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie, ayant donné dans chaque corps de cette arme le nom de colonelle à la première compagnie de chaque régiment, le capitaine de cette compagnie prit le nom de *lieutenant-colonel.* Une réorganisation de l'armée supprima cette désignation, et on donna le nom de *lieutenant-colonel* à un officier chargé de la police et de l'administration d'un régiment. En 1665, le grade de *lieutenant-colonel* fut institué dans l'infanterie, et, en 1668, dans la cavalerie. En 1791, on donna ce titre aux commandants des bataillons d'infanterie et des escadrons de cavalerie; mais en 1793 cette désignation fut remplacée par celles de chef de bataillon et de chef d'escadron. En 1815, les majors, créés par l'Empire, prirent le titre de *lieutenant-colonel.* D'après l'organisation en vigueur, le *lieutenant-colonel* est l'officier supérieur qui commande en second un régiment, et qui remplace le colonel en cas d'absence. Ses principales marques distinctives sont deux épaulettes à grosses torsades, dont le corps est en argent lorsque les boutons qu'il porte sont dorés, et réciproquement.

LIEUTENANTE s. f. (li-eu-te-nan-te). Femme d'un magistrat qui a le titre de lieutenant : *Mme la* LIEUTENANTE *criminelle.*

LIEUTENANTE-COLONELLE s. f. Nom donné autrefois à la seconde compagnie d'un régiment, parce qu'elle était commandée par le lieutenant-colonel.

LIEUVIN (le), en latin *Lexuinus Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la ci-devant province de Normandie, entre la Seine, le pays d'Ouche, le Roumois, la campagne de Neufbourg et le pays d'Auge; 48 kilom. sur 28. Le chef-lieu du Lieuvin était Lisieux; les autres localités principales étaient Orbec et Honfleur. Il fait actuellement partie des départements du Calvados et de l'Eure.

LIÈVE s. f. (liè-vę). Féod. Extrait d'un papier terrier contenant la désignation de chaque héritage, et indiquant la contrée où il était situé, le nom du tenancier, les confins, la qualité et quotité de la redevance à laquelle il était soumis : *Les* LIÈVES *anciennes et faites dans un temps non suspect servent quelquefois de preuve pour faire de nouveaux terriers, quand des titres ont été perdus par guerre ou par incendie, comme il est porté par l'édit de Melun en faveur des ecclésiastiques.* (Merlin.)

LIEVEN, ancienne famille baronniale, qui possédait des domaines considérables en Livonie et en Courlande. Elle était divisée en deux branches, dont l'une fut élevée à la dignité de comte en Suède, et dont l'autre obtint, en 1826, le titre de prince, en Russie. Les membres les plus remarquables de cette famille sont les suivants :

LIEVEN (Jean-Henri, comte DE), général suédois, né en Livonie en 1670, mort en 1719. Il fût l'ami et le compagnon d'armes du roi de Suède Charles XII, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes, et devint successivement lieutenant général, directeur de l'amirauté de Karlskrona, enfin sénateur (1719). Lieven se rendit auprès de Charles XII, prisonnier en Turquie après la bataille de Pultawa, se concerta avec ce prince sur les mesures à prendre en Suède pendant son absence, puis passa à Constantinople dans le but d'amener le sultan à rompre avec la Russie.

LIEVEN (Charlotte-Karlowna DE POSSE, princesse DE), grande maîtresse de la cour de Russie, morte en 1828. Elle avait épousé André-Romanowitch de Lieven, major général au service de la Russie. Lorsqu'elle fut devenue veuve, l'empereur Paul la nomma gouvernante de ses enfants, puis elle devint successivement dame d'honneur de l'impératrice (1794), comtesse (1799), grande maîtresse de la cour d'Alexandre Ier, et reçut enfin de Nicolas le titre de princesse (1826). C'était une femme instruite et d'un esprit distingué.

LIEVEN (Charles-Andréiewitch, prince DE), général russe, fils de la précédente, né en 1767, mort en 1845. Lieutenant général en 1799, il devint ensuite curateur de l'université de Dorpat (1827), membre du conseil de l'empire (1826), général d'infanterie (1827), ministre de l'instruction publique (1828-1833), et enfin grand maréchal du palais. Le prince de Lieven appartenait au vieux parti russe et était fort antipathique à toute idée de progrès.

LIEVEN (Christophe-Andréiewitch, prince DE), général et diplomate russe, frère du précédent, mort en 1839. Il parvint au grade de lieutenant général, en 1807, puis entra dans la diplomatie, devint ministre plénipotentiaire à Berlin (1810), puis à Londres (1812), où il occupa ce poste pendant vingt-deux ans. De retour en Russie, il fut nommé gouverneur d'Alexandre, prince héritier, qu'il accompagna dans ses voyages, et mourut à Rome. Il avait épousé Dorothée de Benkendorff, dont nous allons parler.

LIEVEN (Dorothée-Christophorowna DE BENKENDORFF, princesse DE), femme célèbre dans les salons diplomatiques de ce siècle, née en 1784, morte à Paris en 1857. Elle fut élevée sous le patronage de l'impératrice Marie, qui lui fit épouser, à seize ans, le général Christophe-Andréiewitch de Lieven. Elle accompagna son mari dans son ambassade de Berlin (1810) et de Londres (1812-1834), et réunit autour d'elle, dans cette dernière ville, tous les hommes des divers partis qui étaient remarquables, soit dans la politique, soit dans les lettres, soit dans les arts. De manières extrêmement distinguées, d'un esprit fin et délicat, exerçant dans son salon un empire irrésistible, bien plus que son mari elle était le véritable ambassadeur. Excellant dans l'art d'imposer sa pensée, tout en paraissant obéir à celle d'autrui, elle ne fut pas sans influence sur les déterminations de la diplomatie à cette époque. De retour en Russie avec son mari, en 1834, elle reçut de l'empereur Nicolas l'accueil le plus flatteur. Ce souverain allait souvent la voir pour s'entretenir avec elle des affaires de l'Europe, et il voulait que son fils aîné vécût beaucoup près d'elle. Mais malgré les honneurs et les hommages qu'on lui prodiguait à Saint-Pétersbourg, elle regretta bientôt vivement l'Europe occidentale et le commerce des hommes éminents au milieu desquels elle avait si longtemps vécu. La mort de deux de ses fils, en 1835, lui rendit tout à fait insupportable le séjour de Russie. Malgré toutes les instances de la famille impériale, elle quitta ce pays, visita plusieurs villes d'Allemagne, puis vint, vers la fin de 1835, se fixer à Paris. La haute société lui fit l'accueil le plus sympathique. Son salon éclipsa quelque temps celui de Mme Récamier, et il faut attribuer à cette circonstance les lignes malveillantes que lui consacre Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe.* Il y avait, toutefois, une différence notable entre ces deux salons : celui de Mme Récamier était progressiste; Mme de Lieven se rattachait plus particulièrement à la diplomatie rétrograde. On a même avancé qu'elle fut, sous le règne de Louis-Philippe, l'Égérie de M. Guizot, qui resta jusqu'à la fin un de ses amis les plus fidèles. En 1848, elle se retira à Londres, mais revint peu après à Paris, qu'elle quitta de nouveau à l'époque de la guerre d'Orient, et où elle revint en 1855. Mme de Lieven a laissé quelques fragments de *Mémoires* et une nombreuse correspondance avec les personnages marquants de l'époque.

LIEVENS (Jean), en latin **Johannes Livineius**, helléniste et théologien belge, né à

Tenremonde vers 1546, mort à Anvers en 1599. Il était chanoine à Liége lorsque, pendant un voyage à Rome, il prit part aux travaux des cardinaux Carafa et Sirlet sur la Bible des septante. De retour dans son pays, il devint chanoine d'Anvers. On lui doit plusieurs traductions d'ouvrages grecs, entre autres celles du *Liber de virginitate*, de Grégoire de Nysse (1574), du *Liber de virginitate*, de saint Jean-Chrysostome (1575), de *XII Panegyrici veteres* (1599), des *Sermons* de Théodore Studite (1602), etc.

LIEVENS (Jean), peintre hollandais, né à Leyden en 1607, mort à Anvers vers 1650. Il reçut d'abord des leçons de Van Schouten, puis compléta son instruction artistique à Amsterdam sous la direction de Pierre Latsman. Lievens, tout jeune encore, commença à se faire remarquer en exécutant de fort beaux portraits, notamment celui de sa mère. Ce fut vers 1627 qu'il peignit son *Ecolier lisant devant un feu de tourbe*, un petit chef-d'œuvre d'observation et de poésie. Le prince d'Orange acheta ce tableau et l'offrit à Charles Ier, roi d'Angleterre. Charmé de cette peinture, Charles Ier appela Lievens à sa cour, où il passa trois ans et exécuta de nombreux portraits. De retour en Hollande, il se maria, se fixa à Anvers et produisit un certain nombre de tableaux qui prouvent à la fois sa science et son goût. Nous citerons de lui : le *Sacrifice d'Abraham*, *David et Bethsabée* (1641), pour le prince d'Orange ; la *Continence de Scipion* (1641), pour sa ville natale ; les portraits de Tromp, de Michel Ruyter, d'Alida Bikker, du bourgmestre Reynst, etc.

LIÉVRADE (lié-vra-de). Mesure de terre qui valait à peu près le quart d'un arpent.

LIÈVRE s. m. (liè-vre — lat. *lepus*, mot dont l'origine est inconnue. On a allégué le grec *lagôs*, lièvre, qui a été rattaché avec beaucoup de probabilité à la racine sanscrite *lagh*, *langh*, sauter, d'où *laghu*, léger, rapide, *laghat*, vent, etc. Cette conjecture se confirme par le persan *lâghân*, lièvre, allié sans doute à *lâgu*, poltronnerie, légèreté à fuir. Il faut observer cependant qu'il existe en sanscrit une autre racine de mouvement *lang*, aller, boiter, à laquelle répond le grec *langeô*, *langazô*, hésiter, fuir, être craintif, d'où *lagôs* dériverait plus régulièrement encore. Mais l'affinité du latin *lepus* semble douteuse à Pictet ; car la transition du *g* ou *gh* au *p* ne lui paraît pouvoir être justifiée par aucun exemple. Selon Pictet, la racine sanscrite *lêp*, aller, en lithuanien *lepti*, errer, vagabonder, fournirait une étymologie bien préférable). Mamm. Espèce de rongeur, type d'un genre auquel on a donné aussi le nom de lièvre, et qui comprend le lièvre commun et le lapin : *Par un bizarre scrupule de religion, les Bretons ne mangeaient ni* LIÈVRES, *ni poules, ni oies.* (M. Br.) *Tycho-Brahé sentait les jambes lui manquer à la rencontre d'un* LIÈVRE *ou d'un renard.* (Raspail.)

Rien ne sert de courir, il faut partir à point :
Le *lièvre* et la tortue en sont un témoignage.
LA FONTAINE.

‖ *Lièvre changeant*, Gros lièvre des climats froids, dont la couleur varie suivant les saisons. ‖ *Lièvre des Patagons*, *lièvre des pampas*, Nom vulgaire de l'agouti. ‖ *Lièvre sauteur*, Nom vulgaire de l'hélamys.

— Chair du lièvre commun : *Un civet de* LIÈVRE. *Un pâté de* LIÈVRE.

Les connaisseurs gourmands du *lièvre* font grand cas :
C'et un régal exquis pour quiconque giboie.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Fam. *Lièvre cornu*, Idées chimériques, par allusion au lièvre de la fable.

— *Sommeil de lièvre*, Sommeil très-léger, que le moindre bruit interrompt.

— *Mémoire de lièvre, qu'on perd en courant*, Mémoire très-courte, défaut complet de mémoire.

— *Etre poltron comme un lièvre*, Etre excessivement poltron.

— *Lever le lièvre*, Faire le premier une proposition, émettre une idée que les autres n'avaient pas.

— *Savoir où gît le lièvre*, Connaître le secret, le nœud d'une affaire.

— *Trouver le lièvre au gîte*, Surprendre quelqu'un à l'improviste.

— *Bailler le lièvre par l'oreille*, Amuser, tromper : *Napoléon ne nous* BAILLA *pas* LE LIÈVRE PAR L'OREILLE, *jamais ne nous leurra de la liberté de la presse ni d'aucune liberté.* (P.-L. Courier.)

— *Chasser* ou *courir deux lièvres à la fois*, Entreprendre à la fois deux affaires différentes :

Ah dame ! *on ne court pas deux lièvres à la fois !*
RACINE.

— *Courir le même lièvre*, Etre en compétition, briguer le même objet.

— Chasse. *Lièvre en forme*, Lièvre au gîte. ‖ *Lièvre ladre*, Lièvre qui se fait chasser dans les étangs et les marais, et dont la chair passe pour avoir mauvais goût. ‖ *Prendre un lièvre à l'accroupie*, Le prendre le matin au gîte.

— Hist. *Chevaliers du lièvre*, Nom donné, d'après Froissart, aux quatorze chevaliers que fit le comte de Hainaut, à l'occasion de la rencontre des troupes de Philippe de Valois et de celles d'Edouard III, le 23 octobre 1339, à Buironfosse, dans le Cambrésis, la bataille n'ayant pas eu lieu par suite des cris et des huées que provoqua la présence d'un lièvre expirant dans les rangs français, où il était venu chercher un refuge.

— Féod. *Gentilhomme à lièvre*, Gentilhomme qui n'avait qu'un faible revenu, et qui cherchait un profit dans le produit de sa chasse.

— Art vét. *Tête de lièvre*, Se dit de la tête du cheval, quand les oreilles sont rapprochées et longues.

— Mar. Saisine de beaupré, tour de corde.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Pathol. *Bec-de-lièvre*. V. BEC.

— Ichthyol. Poisson du genre blennie. ‖ Nom vulgaire du lump.

— Entom. Espèce de chenille.

— Moll. *Lièvre marin*, Nom vulgaire des aplysies.

— Bot. *Lin de lièvre*, Nom vulgaire de la cuscute, d'après quelques auteurs. D'autres disent LIN DE LIERRE.

— **Encycl.** Mamm. Le genre *lièvre* est caractérisé par une tête assez grosse ; le museau épais ; les oreilles grandes ; les yeux grands, saillants, latéraux ; la bouche garnie de poils dans l'intérieur ; pieds de devant assez courts, grêles, à cinq doigts ; les postérieurs très-longs, à quatre doigts seulement. Ongles médiocres, peu arqués. Queue courte, velue, relevée. Le système dentaire se compose de : incisives, 4-2 ; molaires, 6-6, 5-5, en totalité 28 dents.

Les *lièvres* sont des animaux doux et timides ; le sens de l'ouïe, qui est très-développé chez eux, supplée à la disposition défavorable de leurs yeux et les avertit du danger. Ils ne s'attaquent entre eux que rarement, et ce n'est guère qu'à l'époque des amours que les mâles se livrent des combats acharnés. Ils ne sortent que le soir pour chercher leur nourriture. Leur alimentation est exclusivement végétale et se compose d'herbes, de racines, d'écorces et de pousses d'arbrisseaux. Soit qu'il marchent, soit qu'ils courent, leur mode de progression est le saut, ce qui tient à la longueur des membres de derrière par rapport aux membres de devant. La fécondité de ces rongeurs est considérable, et, sans la chasse active que lui font l'homme et les carnassiers, ils auraient bientôt détruit nos bois et nos cultures. Les animaux de ce genre se rencontrent partout ; ils se trouvent plus ou moins communément dans l'ancien et le nouveau continent, sous toutes les latitudes, depuis les régions polaires jusqu'à l'équateur.

On partage le genre *lièvre* en deux groupes : les *lièvres* proprement dits et les lapins. Parmi les *lièvres* proprement dits, le plus important est le *lièvre* commun ; il présente comme caractères spécifiques : tête assez grosse ; yeux grands, ovales, saillants, latéraux ; oreilles d'un dixième plus longues que la tête ; membres de derrière très-longs comparativement à ceux de devant ; queue de la longueur de la cuisse, blanche avec une ligne longitudinale noire en dessus ; pelage d'un gris plus ou moins fauve ou roux ; chair noire. Longueur du corps, depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue, $0^{m},50$; longueur de la queue, $0^{m},12$; hauteur du train de devant, $0^{m},30$; hauteur du train de derrière, $0^{m},38$.

Le *lièvre* est connu depuis la plus haute antiquité, et tous les auteurs anciens en parlent. Les mâles portent en général la dénomination de *bouquin* et se distinguent des femelles par leur derrière tout blanc, leur tête plus arrondie, leurs oreilles plus courtes et leur queue plus longue ; les femelles ou *hases* sont plus grosses que les mâles. Les jeunes se nomment *levrauts*. Les *lièvres* vivent solitaires ; ils ne se creusent pas de terriers comme les lapins, mais ils vivent sur le sol et principalement dans les plaines et les pays de montagnes, et non dans les bois, et s'abritent entre quelques mottes de terre ou simplement dans un sillon. Ils quittent leur retraite après le coucher du soleil et y reviennent une ou deux heures après son lever ; on les voit au clair de la lune jouer ensemble, courir, sauter les uns après les autres ; mais ils passent surtout la nuit à chercher leur nourriture, qui est exclusivement végétale. Les *lièvres* multiplient beaucoup ; c'est la nuit que les deux sexes se rapprochent, et cet acte a lieu depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mars. Alors les mâles traversent des terrains immenses, rôdent de tous côtés. Les femelles sont habituellement sédentaires, et lorsqu'elles ont trouvé un lieu qui leur fournit une nourriture suffisante, elles ne s'en écartent plus. Les *lièvres* changent souvent de gîte. En été, ils habitent les vignes, les bruyères ; en hiver, ils recherchent les lieux exposés au midi et à l'abri des vents ; ils restent presque constamment dans la plaine et ne vont que sur la lisière des bois et des forêts. La gestation est de trente à quarante jours, et chaque portée ne se compose que de trois ou quatre petits, mis bas en rase campagne, à côté d'une pierre, sous une touffe d'herbe ou dans un buisson. On assure que les levrauts naissent les yeux ouverts et le corps couvert de poil. L'allaitement est d'une vingtaine de jours, après lesquels les petits se séparent et vivent isolément. Les mœurs des *lièvres* sont douces et taciturnes ; leur timidité, qui est très-grande, est devenue proverbiale. Mais ils sont loin d'être aussi stupides que quelques auteurs ont bien voulu le dire, et pour preuve de sagacité on peut citer les ruses qu'ils emploient pour échapper aux chiens et aux ennemis qui les poursuivent. Enfin, sur les places publiques n'avons-nous pas vu de ces *lièvres* que l'on avait dressés à battre du tambour et à faire des cabrioles ? Les *lièvres* dorment beaucoup, mais non, comme on le croit, les yeux ouverts. Ces rongeurs ne vivent que sept ou huit ans au plus. Ils prennent presque tout leur accroissement en un an.

Autrefois la chasse du *lièvre* se faisait avec des faucons ; mais aujourd'hui elle se fait au fusil. La peau de ce mammifère servait beaucoup dans l'art du fourreur ; aujourd'hui cet emploi, quoique plus restreint, est encore d'un usage fréquent dans l'industrie. La chair du *lièvre* est un mets savoureux et excitant ; elle était défendue au peuple juif, et il est probable que cette défense, dictée par l'hygiène, n'avait été faite qu'en vue des espèces d'Orient, dont la chair est un mets trop excitant pour les peuples de ces contrées. Ce qui semble le démontrer, c'est que la loi du prophète la défend également aujourd'hui aux mahométans.

Le *lièvre* passait, chez les Romains, pour avoir la singulière propriété de rendre beau pendant sept ou neuf jours celui qui en mangeait. Lampride assure qu'Alexandre Sévère se faisait servir quotidiennement un de ces animaux ; et qu'on attribuait la beauté de cet empereur à cette habitude. La ressemblance de *lepus*, *leporis* avec *lepor*, grâce, est peut-être l'unique cause originelle de cette croyance. Un poëte, faisant allusion au goût d'Alexandre pour le *lièvre*, put dire : *Ex quo continuum capit leporem*, ce qui signifie aussi bien : « Il mange continuellement du *lièvre*, » que : « De cette façon, il acquiert une beauté continuelle. » De là aussi ce vers technique :

Venator sequitur lepores, *rhetorque* lepores.

« Le chasseur poursuit les *lièvres* et le rhéteur les *grâces*. » Le jeu de mots disparaît en français. Pline, qui nous rapporte cette croyance, veut bien y voir une opinion frivole, mais elle était tellement répandue de son temps, qu'il ne peut se défendre d'ajouter qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai au fond de ce préjugé populaire.

On prétendait encore que le *lièvre* faisait dormir. C'est probablement à la transmission traditionnelle de ce vieux dicton que nous devons, dit un écrivain contemporain, M. L'Olive, la singulière croyance actuelle qui attribue au *lièvre* la faculté de prédisposer aux rêves. Nous croyons qu'il ne faut pas aller rechercher si loin la cause d'un fait qui s'explique tout naturellement. La chair du *lièvre* est lourde, difficile à digérer ; elle fatigue les estomacs délicats et occasionne ainsi des rêves souvent désagréables.

Le *lièvre* se trouve abondamment dans toute l'Europe, excepté dans les régions arctiques et alpestres ; on le rencontre dans l'Asie Mineure et dans la Syrie ; en France, on le trouve partout ; il en est de même en Allemagne. On en a également rencontré des débris à l'état fossile ; M. Marcel de Serres en a signalé en France dans la caverne de Lunel-Vieil.

On a donné le nom de *lièvre* variable à une espèce qui diffère un peu du *lièvre* commun, par la tête qui est moins grosse, les oreilles qui sont plus courtes, les yeux plus rapprochés du nez, les jambes moins longues, la queue plus courte ; son pelage, assez semblable à celui du *lièvre* en été, est entièrement d'un blanc éclatant en hiver. Ce *lièvre* habite la plupart des contrées septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

— Chasse. Xénophon, dans son *Traité de la chasse*, s'occupe longuement du *lièvre*. De son temps, on préférait, pour la chasse au chien courant, les jours d'hiver, où la terre était couverte de neige.

Le *lièvre* était très-commun au temps des anciens Grecs. L'île de Délos reçut d'eux le nom de Lagia (île des *Lièvres*). Tous les auteurs s'extasiaient sur l'excellence de la chair de ce quadrupède :

Inter quadrupedes gloria prima lepus.
MARTIAL.

Chez les Gaulois, la chasse au *lièvre*, d'après la description qu'en donne Arrien, ressemblait à la chasse à courre de nos jours ; elle se faisait à force de chiens, que l'on appuyait du cor et de la voix. Ses règles, qu'il nous transmet, pourraient encore servir aujourd'hui. Arrien possédait un chien gaulois assez vigoureux pour prendre quatre *lièvres* en un jour. « Les gens riches, dit-il, suivent à cheval les chiens lancés sur un *lièvre*. On n'en lance jamais plus de deux, afin de laisser au *lièvre* la chance de se sauver. Parfois le chien, trop rapide, manque son *lièvre* et revient en redoublant de vitesse pour réparer le temps que le *lièvre* a gagné dans son crochet. »

Pendant le moyen âge, la chasse du *lièvre*, comme toutes les chasses, devint seigneuriale ; elle se faisait à courre, au vol ou aux lévriers ; les paysans ne connaissaient que les piéges, qu'ils employaient en fraude.

L'invention des armes à feu et le droit de chasse étendu à tous les petits hobereaux des paroisses ne purent détruire le *lièvre*, comme on avait pu le craindre. Au commencement du siècle dernier, la vénerie du grand dauphin contenait tout un équipage spécial pour le *lièvre*, équipage très-célèbre qui fut dirigé par le fameux Epée de Sélincourt, auteur du *Parfait chasseur*.

Le *lièvre* multiplie principalement sous les climats doux et sur les terrains secs, entrecoupés de terres labourées, de petits bois, de coteaux boisés ou plantés de vignes et à l'exposition du midi.

On peut peupler de *lièvres* un canton en y déposant au printemps quelques hases et des bouquins dans la proportion d'un mâle pour trois femelles ; les nouveau-nés ne quitteront pas le pays s'ils n'y sont pas tourmentés. Dans les grandes plaines découvertes, on plante des haies et des buissons qui offrent une retraite à ce gibier.

Nous ne conseillons pas d'élever le *lièvre* en garenne ni en clapier ; il y perdrait une partie de son fumet. A part cet inconvénient, cette éducation ne paraît pas impossible ; on assure même qu'elle est facile, et quelques-uns prétendent que le *lièvre* est capable d'une véritable domesticité. Mais tout cela est contesté.

Quelques naturalistes ont fait du *lièvre* un animal peu intelligent, erreur que les chasseurs combattent avec juste raison. Le *lièvre* est intelligent, il est même rusé ; il suffit de l'avoir chassé deux ou trois fois pour en être convaincu. Voici quelques-unes de ses ruses les plus ordinaires, ruses qu'il pratique surtout lorsqu'il est vieux et qu'on l'a déjà chassé. Il recherche, dans sa fuite, les guérets et les endroits sablonneux, dont il fait voler la poussière, et où ses ennemis perdent facilement sa voie, parce que le terrain ne conserve pas son odeur. Lorsqu'il a plu, il longe les voies d'eau, afin d'emporter de la terre à ses pieds et de ne communiquer ainsi aucune odeur au sol. Toujours le *lièvre*, pour mieux dérober sa demeure, lorsqu'il revient du gagnage à son gîte, fait une infinité de tours et de détours ; en approchant du gîte, il fait des sauts extraordinaires, en multipliant les crochets. « J'ai vu un *lièvre* si malicieux, dit Du Fouilloux, que depuis qu'il oyoit la trompe il se levoit du giste, et eust-il été gisté à un quart de lieue de là, il s'en alloit nager en un étang, se relaissant au milieu d'iceluy sur des joncs sans être aucunement chassé des chiens. Puis, à la fin, je découvry sa finesse, car je m'en allai cacher secrètement au long de l'étang pour savoir ce qu'il devenoit. Lors, fis découpler les chiens là où je le pensois trouver, et incontinent qu'il ouït la trompe il se leva d'effroy et s'en vint devant moi se relaisser au milieu de l'étang, et pour pierre ou motte que je susse jeter, ne voulut bouger. Alors, je fus contraint de me despouiller pour le faire déloger, et attendit presque être pris à la main premier que vouloir bouger. Me voyant près de lui, il se meit à la nage, et sortit devant les chiens où il courut encore l'espace de trois heures, premier que d'être pris, nageant et faisant toutes ses ruses dedans les eaux. ...J'en ai vu, quand les chiens les couroient, qui s'alloient mettre parmi un troupeau de brebis qui paissoient par les champs, ne les voulant abandonner ; dont fus contraint de coupler mes chiens et faire toucher les brebis à la bergère jusque dans le tect ; et alors qu'il vit les maisons, se départ et s'en va. Là, je découplai mes chiens et le pris. J'en ai vu d'autres qui, quand ils oyoient les chiens courants, se cachoient en terre. »

« J'ai vu, dit Le Verrier de La Conterie, un *lièvre* fort vigoureux qui, au bout de deux heures de chasse, donnait le change d'un autre *lièvre*, qu'il forçait de sortir de son gîte à coups de pattes. Après quoi il faisait un hourvari sur ses doubles voies de plus de cent pas, et se jetait de côté sur le ventre. » — « La chasse du *lièvre* est si fine, dit Le Couteulx de Canteleu, que le bon chasseur, de son côté, doit savoir tirer parti de tout, car il semble que pour causer plus d'embarras la nature ait voulu que chaque *lièvre* ait sa façon de ruser, de sorte que, plus un bon chasseur vieillit, plus il avoue qu'il apprend. » On ne peut donc donner de règles précises pour cette chasse difficile, et nous devons nous contenter d'énoncer quelques principes recommandés par l'expérience.

En temps de pluie, cherchez le *lièvre* en lieu sec et pierreux, dans les carrières, dans un champ où se trouvent des chardons, sur les coteaux abrités, sur le côté d'un fossé exposé au midi, dans les bruyères, dans les petites cavités où il se trouve quelque hauteur et où il peut se mettre au sec et à l'abri du vent. S'il gèle très-fort, ou s'il neige, cherchez-le dans les bois, dans les gros halliers, dans les fossés sans eau et garnis de ronces ou dans les haies. Depuis mars jusqu'à la fin de l'été, vous le trouverez dans les blés ; en automne, dans les chaumes. La rencontre d'un gîte frais annonce le voisinage d'un *lièvre* ; car cet animal a choisi un nouveau gîte non loin de là, gîte plus sec ou moins exposé. Le levraut se tient souvent dans les luzernes et les sainfoins, plutôt au milieu que vers les bords.

Toutes les saisons et tous les temps ne conviennent pas également à la chasse au *lièvre* ; on doit préférer l'automne et le commencement du printemps, et fuir les grandes chaleurs aussi bien que les froids trop rigoureux.

Pour certaines chasses, et principalement pour la chasse à courre, on ne s'adresse qu'aux bouquins, ou du moins on les préfère. La difficulté est de savoir les distinguer dès le début de la chasse; nous ne pouvons recommander, malgré son exactitude, la distinction suivante faite par un chasseur bel esprit : « S'il court, c'est un mâle; si elle court, c'est une femelle. »

Les meilleurs chiens pour la chasse à courre sont les briquets d'Artois, les chiens de Vendée, les bassets, les chiens de Céris, les lévriers, et surtout les bigles. Les bonnes meutes pour *lièvre* ne chassent que ce gibier.

La chasse aux lévriers ne peut avoir lieu que dans les plaines découvertes, où ces chiens, qui n'ont pas beaucoup de nez, ne chassent qu'à vue. Les chiens suivent le *lièvre* dans tous les détours qu'il fait, et, quand ils l'ont atteint, ils le rapportent au maître.

Dans la chasse au fusil, le chasseur se fait suivre par un ou plusieurs chiens destinés à faire la quête, à faire lever le *lièvre* et à le poursuivre pour le forcer à revenir au gîte après les randonnées. Cette chasse peut aussi se faire sans chien, par des battues, à l'affût ou au gîte.

Quelle que soit la chasse que l'on préfère, la première condition, pour y réussir, est de savoir parfaitement tirer un coup de fusil.

Il ne faut jamais se presser de tirer; si le *lièvre* vient sur vous, attendez qu'il soit à bonne portée et tenez-vous toujours prêt à doubler si vous manquez votre premier coup. Tiré en travers, il est difficile à toucher; mais pour peu qu'on le touche, il est mort, parce qu'on atteint le ventre, le cœur ou la tête. Dans un fourré, tirez à la tête; s'il fuit, visez entre les deux oreilles; s'il est loin, tirez haut, devant la tête, lorsqu'il se détourne et rebrousse; s'il vous fait face, tirez sur les pattes de devant.

Quand on vient de tuer un lièvre, il faut le faire pisser, afin que sa chair ne contracte pas un goût d'urine des plus désagréables.

Il faut avoir un chien bien dressé, qui arrête bien. Le *lièvre* tient ferme, et lorsqu'il part, c'est avec une très-grande vitesse. Si vous chassez au chien d'arrêt, ayez un chien qui ne coure sur le *lièvre* qu'après votre commandement, et ne le fasse lever que lorsque vous serez prêt à tirer; ne tirez jamais sous le nez du chien, que vous risqueriez de blesser.

Si vous manquez le *lièvre* au départ, attendez-le après sa première randonnée; si vous le manquez encore, vous avez la chance d'une seconde randonnée.

Si l'on n'a pas de chien, on peut battre le pays au moment où le soleil se lève et où le *lièvre* retourne au gîte. Lorsque le temps est serein, en hiver, en se promenant dans une plaine avec le soleil en face de soi, on peut, à une grande distance, reconnaître le gîte d'un *lièvre* à la légère vapeur qui s'élève au-dessus. En s'approchant avec précaution d'un *lièvre* au gîte, en le tournant plusieurs fois, on peut, dans des cas très-rares, le surprendre et le tuer.

Pour la chasse à l'affût, on se place à portée d'un chemin fréquenté par le *lièvre*, et l'on attend, après le soleil couché ou avant le lever du soleil, l'animal qui sort du gîte ou qui va y rentrer. En été, les *lièvres* se gîtent dans les blés, pendant le jour, et vont paître, la nuit, dans les avoines, les orges, les pois. Placé sous le vent, on attend en silence que l'animal passe à portée, ou bien on se poste à l'endroit où un *lièvre* a l'habitude de passer. Lorsqu'il est à portée, un petit coup de sifflet, produit en aspirant l'air, le fait arrêter; il s'assied pour écouter; c'est le moment de le tirer. Quelques chasseurs font chercher la voie du *lièvre* par un chien d'arrêt, à la nuit tombée, et marquent le chemin pour y revenir le lendemain avant le jour.

Enfin on emploie, pour prendre le *lièvre*, diverses sortes de piéges, comme panneau, collet, rejet, etc., que l'on place dans les endroits où le *lièvre* doit passer.

Les collets sont faits de fil de laiton noirci au feu, frottés d'herbes aromatiques et disposés dans les passages fréquentés par les *lièvres*. Le panneau offre l'avantage de ne pas tuer l'animal; il est donc employé par les propriétaires qui veulent transporter les *lièvres* d'un lieu à un autre. On remplace quelquefois le panneau par des toiles très-fortes. Mais les braconniers ne se servent généralement que de collets qu'ils fabriquent avec de la corde ou du crin.

Au temps où la fauconnerie était en grand honneur, on détruisait force *lièvres* avec l'aide des oiseaux de chasse; aujourd'hui, le vrai fauconnier ne se rencontre plus guère qu'en Algérie. Voici, d'après Jules Gérard, comment a lieu la chasse au vol :

« Après que les cavaliers déployés sur les côtés ont pris leurs distances, qui sont ordinairement de 10 à 15 mètres, ils font face en tête, passent au pas et marchent droit devant eux en réglant leur allure, savoir : les plus rapprochés des oiseleurs, sur celle de ces derniers, qu'ils ne doivent jamais dépasser; et les autres, sur les premiers cavaliers des deux extrémités des ailes de droite et de gauche, qui se portent en avant de la ligne pour y maintenir la chasse.

» Dès qu'un *lièvre* est sur pied, l'éveil est donné par celui qui l'a aperçu le premier, et chacun manœuvre de façon à former le cercle. En même temps, les faucons sont décapuchonnés, et le mieux affaité est lâché le premier. Une fois libre, l'oiseau s'élève en tournoyant au-dessus du cercle formé par les cavaliers; l'oiseleur suit au galop la direction du *lièvre* et appelle son faucon jusqu'à ce qu'il le voie fondre ou planer : il fond sur le *lièvre* qui fuit, il plane sur celui qui se rase. Dans les plaines peu couvertes, le *lièvre* éprouve une telle crainte à la vue du faucon, que le plus souvent il se rase en l'apercevant. Dans l'un et l'autre cas, tous les oiseaux sont successivement lâchés pour qu'ils rallient l'oiseau de tête. C'est un spectacle plein d'attrait que celui de ces faucons fondant tour à tour sur le *lièvre*, qu'ils frappent de leurs serres sans s'arrêter, tandis que les cavaliers agitent leurs burnous en signe de joie et poussent des hourras à faire mourir de peur de plus braves qu'un *lièvre*. Que le *lièvre* coure ou se rase, l'oiseau ne s'attache à lui que lorsque, étourdi par les coups qu'il a reçus, il ne donne plus signe de vie. C'est alors que, sur l'ordre du maître, les faucons sont repris, encapuchonnés, et que la chasse recommence. Comme, une fois repus, les oiseaux deviennent paresseux, il est d'usage de ne les laisser s'acharner que sur le dernier *lièvre* pris; alors on leur permet de prendre curée, afin de les encourager pour les chasses qui doivent suivre celle de l'ouverture. Il arrive quelquefois que le *lièvre*, apercevant le faucon, se réfugie sous le ventre des chevaux, et que l'oiseau le poursuit jusque-là. La chasse devient alors pleine d'intérêt et surtout très-bruyante.

» Le faucon ne pouvant frapper sa proie qu'en fondant sur elle dans une direction verticale, le cheval lui fait obstacle; il exprime alors sa colère par des cris aigus, en manœuvrant tantôt au-dessus, tantôt autour du cheval protecteur. Le cavalier a beau se porter à droite, à gauche, en avant, en arrière : quelle que soit sa direction ou son allure, le pauvre *lièvre* s'attache à ses pas et ne le quitte plus. Lorsque le maître a assez joui de l'agonie de l'animal, un cavalier met pied à terre, le prend à la main et le porte au milieu du cercle, en le montrant aux faucons, qui suivent avec impatience ce dernier acte du drame.

» S'étant assuré que les oiseaux sont là, au-dessus de sa tête, il leur montre de nouveau le *lièvre*, qu'il jette aussi loin qu'il peut. A peine l'animal est-il arrivé à terre, avant qu'il ait pu se reconnaître, un oiseau fond sur lui, le frappe de ses serres, et tous viennent à la fois lui donner le coup de grâce. »

— Art culin. « Janvier, dit Grimod de La Reynière, nous offre des *lièvres* excellents et dans toute leur maturité; on doit préférer ceux des montagnes à ceux des plaines, et, lorsqu'ils ont été bien courus à la chasse, ils n'en valent que mieux. Le trois-quarts, qui tient le milieu entre le levraut et le capucin, est le plus estimé par les gourmets. On fait, comme l'on sait, un civet du train de devant, et le train de derrière, bien piqué, figure merveilleusement rôti. Cet aimable animal se laisse mettre complaisamment à toutes sauces pour stimuler notre sensualité. On en fait des pâtés froids et chauds, des daubes; on le sert à la bourgeoise, à la suisse, à la saingaraz; et quoique sa viande ait été fort calomniée, et que, d'après l'opinion du célèbre docteur Pedro Rezzio de Tirtea Fuera, médecin ordinaire des gouverneurs de l'île de Barataria, beaucoup de personnes la regardent comme terrestre et mélancolique, nous pouvons assurer qu'elle est un mets savoureux et de facile digestion, et que, de toutes les viandes noires, celle du *lièvre* est la plus légère, la moins ferme, la moins pesante, et celle dont le jus est le moins âcre. »

— *Rôti de lièvre.* Le *lièvre* tendre se met à la broche tout entier. On le frotte de son sang pour lui donner un beau vernis; on le pique de lard, on l'arrose souvent. Pour faciliter le piquage, on peut flamber l'animal sur la braise. Quand le *lièvre* est bien cuit, on le sert avec une sauce noire faite de son jus, de son sang, revenue à la casserole avec son foie, du vinaigre, du sel, du poivre, de la ciboule. Cette sauce doit être passée. Si l'on a fait mariner le *lièvre*, on l'arrose de sa marinade pendant la cuisson, on la mélange à la sauce et on lie le tout.

— *Civet de lièvre.* Dans un roux aux trois quarts frit, et, dans lequel on ne doit pas épargner le beurre, on jette de petits morceaux de lard que l'on fait revenir à grand feu, et l'on y ajoute le *lièvre* coupé en morceaux. Lorsque les morceaux sont revenus, on verse dans la casserole une bouteille de bon vin blanc ou rouge, et lorsque le tout a bouilli un instant, on y ajoute un demi-litre d'eau chaude. On sale, on poivre, on ajoute le bouquet garni, une ou deux feuilles de laurier, de la ciboule et des champignons. Le *lièvre* doit baigner complétement. On fait aller à grand feu et l'on réduit la sauce aux trois quarts; puis l'on ajoute de petits oignons sautés. Au bout de vingt minutes, on retire du feu. Certaines personnes remplacent le vin par un verre de vinaigre; mais il est impossible d'obtenir une sauce passable par ce procédé. En Allemagne, où l'on emploie du vin rouge, on y ajoute un demi-verre de vinaigre, deux cuillerées de sucre en poudre et des câpres; on sert le tout sur des croûtes de pain.

— Astron. Cette constellation méridionale, située au-dessous d'Orion, contient dix-neuf étoiles dans le catalogue de Flamsteed. La principale est une tertiaire, placée dans la direction du Bâton de Jacob, à 17° sous l'équateur. Au-dessus se trouvent trois quartaires, disposées en ligne courbe vers l'étoile β du Grand Chien. Pline appelle cette constellation *Dasypus*, et Virgile *Auritus*. Elle paraît n'avoir été placée dans le ciel que comme un des attributs du fameux chasseur Orion, son voisin.

— **Allus. litt. Les oreilles du lièvre,** Allusion à une fable de La Fontaine. V. OREILLE.

LIÈVRES (ÎLE AUX), en anglais *Hare Island*, île du bas Canada, dans l'estuaire du Saint-Laurent, à 160 kilom. N.-E. de Québec; 12 kilom. de long, du N.-E. au S.-O., sur 2 kilom. de large. Elle est basse et plate. Le sol en est bon, mais sans culture.

LIÈVRES (BAIE AUX), en anglais *Hare Bay*, enfoncement formé par l'Atlantique, sur la côte orientale de la longue presqu'île que projette au N.-O. l'île de Terre-Neuve. Elle a 40 kilom. de l'E. à l'O., et 20 kilom. du N. au S. Parmi les anses nombreuses qu'elle produit, la plus remarquable est celle du Prince-Edouard.

LIÈVRETEAU s. m. (liè-vre-tô — rad. *lièvre*). Petit lièvre qui tette encore.

LIÉVRITE s. f. (lié-vri-te — du nom du minéralogiste franç. *Lelièvre*). Minér. Silicate de fer calcarifère, qui est le fer calcaréo-siliceux de Haüy.

— **Encycl.** La *liévrite* a d'abord été trouvée à l'île d'Elbe, où elle est associée au fer oxydulé, au quartz et au grenat. On l'a ensuite également rencontrée à Kupferberg, en Silésie; à Fossum, en Norvége; près de Schneeberg, en Saxe, ainsi qu'en Toscane, au Groenland et dans l'Amérique du Nord. C'est une substance d'un noir brunâtre ou verdâtre, à poussière noire, à cassure résineuse, dont la densité varie entre 3,6 et 4, et la dureté entre 5,5 et 6. Elle se présente tantôt en masses compactes, tantôt en masses fibreuses ou bacillaires, tantôt enfin en cristaux généralement d'assez grandes dimensions, dont la forme primitive est un prisme droit rhomboïdal, d'environ 112°,50, dans lequel l'un des côtés de la base se trouve, relativement à la hauteur, dans le rapport de 3 à 2. La composition chimique de la *liévrite* n'a pas encore été déterminée d'une manière bien rigoureuse. Des échantillons de l'île d'Elbe ont donné 29,83 de silice, 22,85 de peroxyde de fer, 32,40 de protoxyde de fer, 12,44 de chaux, 1,50 d'oxydule de manganèse et 1,60 d'eau.

LIF (*la Vie*). C'est, dans la mythologie scandinave, le nom de l'homme qui, pendant le *Ragnarokr*, ou crépuscule des dieux, alors que le monde est en feu, se réfugie, avec Lifthrasour, sa femme, dans une retraite appelée Homimers-Holl. Ce couple se nourrit de rosée, et attend la régénération de la terre, qu'il doit repeupler.

LIFFEY, rivière d'Irlande. Elle prend sa source dans le comté de Wicklow, coule d'abord à l'O., puis tourne au N.-E. et se jette dans la baie de Dublin, après un cours de 145 kilom.

LIFFORD, ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, chef-lieu du comté de Donegal, à 22 kilom. S.-O. de Londonderry, 94 kilom. N.-E. de Dublin, sur le Foyle; 3,202 hab. Autrefois siége d'un évêché.

LIFFRÉ, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kilom. N.-E. de Rennes; pop. aggl., 514 hab. — pop. tot., 3,175 hab. Haut fourneau de Cérigné, l'un des plus considérables de l'ouest de la France. Commerce de bestiaux, céréales, chanvre, lin, beurre, bois, fourrages et cidre. Sur le territoire de Liffré se trouvent l'importante usine de Cérigné, alimentée par de vastes étangs, et le hameau de Chevré, où se voient des maisons du XVI^e et du XVII^e siècle, une chapelle romane, ornée de peintures très-anciennes, la motte d'un donjon féodal, et un pont de sept arches, qui remonte, dit-on, au XIII^e siècle.

LIFIENE, rivière de l'Afrique méridionale (Guinée inférieure), dans le S.-O. du Congo. Elle coule à l'O., presque parallèlement à la Dande, et se jette dans l'Atlantique, un peu au N. de l'embouchure de ce fleuve, après un cours d'environ 200 kilom.

LIFTER s. m. (li-fteur — mot angl., qui signifie Celui qui élève; de *to lift*, élever). Hist. relig. Membre d'une secte écossaise, qui considère comme essentielle l'élévation du pain pendant la cène.

— **Encycl.** En 1713, Thomson, ministre à Kilmaurs, en Ecosse, s'étant aliéné la plus grande partie de ses paroissiens, se retira dans sa maison particulière et se mit à prêcher ses partisans, d'abord au coin de son feu, puis sous une tente, puis dans une grange. Quelques années s'écoulèrent sans qu'on lui donnât un successeur, ce qui lui facilita le moyen de grossir son troupeau. Mais enfin un nouveau ministre, nommé à sa place, vint l'occuper; alors la division devint plus éclatante; elle s'accrut même après la mort du ministre nouveau et de Thomson, parce qu'un nommé Smyton, ayant épousé la fille et adopté les principes de ce dernier, continua d'administrer sa congrégation.

Une autre contestation aigrit les deux partis. Smyton n'était pas d'accord avec le ministre sur la manière de tenir les éléments de la cène, et soutenait qu'il fallait élever le pain. Cependant les têtes s'échauffaient; les deux partis se disputaient la jouissance exclusive de l'église. Le magistrat l'adjugea aux adhérents de Smyton; les autres en bâtirent une à leurs frais : de là dans Kilmaurs deux congrégations, nommées les *Lifters* et les *Anti-Lifters*, dont les uns regardent comme obligatoire, les autres comme indifférente, l'élévation du pain à la cène.

LIGAMENT s. m. (li-ga-man — du lat. *ligamentum;* de *ligare*, lier). Anat. Tissu fibreux, qui sert à soutenir des os ou des viscères : *Les* LIGAMENTS *du foie. Le* LIGAMENT *rond de la matrice.* ‖ Tissu quelconque ayant la même destination.

— Moll. Partie cornée et élastique, qui rattache entre elles les deux valves d'une coquille.

— **Encycl.** Anat. Les *ligaments* sont composés de tissu fibreux; ils se présentent sous la forme de faisceaux d'un blanc nacré, flexibles, inextensibles, difficiles à rompre, tantôt parallèles, tantôt entre-croisés. Ils adhèrent, au moins par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union pour les articulations ou pour quelques parties osseuses. Lorsqu'ils sont placés entre les surfaces articulaires, ils sont interosseux; ils sont périphériques lorsqu'ils occupent le pourtour de ces surfaces. Les *ligaments* périphériques présentent deux faces : l'une profonde, que tapissent les membranes synoviales, qui lui sont intimement unies; l'autre superficielle, qui répond aux muscles, aux tendons, aux nerfs, aux vaisseaux et au tissu cellulaire. L'adhérence des *ligaments* est si intime, qu'il est plus facile de les rompre ou de rompre les os que de séparer les *ligaments* dans le point précis de leur implantation.

Les *ligaments* se présentent sous deux formes bien distinctes : la forme fasciculée ou en bandelettes, la forme membraneuse ou capsulaire. A la première forme appartiennent les *ligaments* proprement dits; à la seconde appartiennent les capsules fibreuses, qui présentent l'aspect de petits manchons, dont les deux ouvertures adhèrent aux os qu'ils unissent. On désigne aussi sous le nom de *ligaments* des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place; tels sont : 1° les replis du péritoine, qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux, comme les *ligaments* du foie, les deux *ligaments* postérieurs de la vessie, les *ligaments* larges de la matrice; 2° les expansions fibreuses ou aponévrotiques, qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse, comme les *ligaments* de la vessie, les *ligaments* ronds de la matrice, le *ligament* de Poupart, de Vésale ou de Fallope, plus connu sous le nom d'*arcade crurale*, le *ligament* suspenseur du testicule, et le *ligament* de Gimbernat, expansion fibreuse triangulaire, qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale et va se fixer à la crête du pubis, de manière à former la partie interne de l'ouverture supérieure du canal crural.

On doit encore rattacher à la classe des *ligaments* articulaires deux formes remarquables de l'appareil fibreux : 1° les bourrelets articulaires, qui sont des cercles de tissu fibreux couronnant le pourtour des cavités articulaires appartenant à la classe des énarthroses; ils augmentent la profondeur de ces articulations, font l'office d'une espèce de coussinet, qui amortit la violence des efforts de la tête articulaire contre le rebord de la cavité et empêche ce rebord de se briser; 2° les *ligaments* jaunes ou élastiques, lesquels sont formés par cette espèce de tissu fibreux, caractérisé par sa couleur jaune, son extensibilité, son élasticité, d'où le nom de *tissu jaune élastique*, qui lui a été donné. Après les généralités sur les *ligaments*, nous allons passer en revue les principaux d'entre eux.

— *Ligament acromio-coracoïdien.* Ce *ligament*, large, mince, triangulaire, est étendu horizontalement de l'acromion à l'apophyse coracoïde qu'il relie; sa base, située en dedans et en avant, s'insère au bord externe de l'apophyse coracoïde; son sommet s'insère au sommet de l'acromion. Ainsi disposé, ce *ligament* forme une voûte ostéo-fibreuse très-solide, qui recouvre l'articulation scapulo-humérale, de manière qu'il s'oppose aux luxations de l'humérus en haut.

— *Ligament annulaire antérieur du carpe.* Ce *ligament* est formé par la partie antérieure d'un bracelet fibreux, constitué par un épaississement considérable de l'aponévrose brachiale, à la partie inférieure de l'avant-bras. Ce *ligament* est recouvert par le petit palmaire et par la peau. Sa face antérieure donne insertion à une partie des muscles des éminences thénar et hypothénar; il est en rapport en arrière avec la gouttière du carpe, qu'il transforme en canal.

— *Ligament annulaire postérieur du carpe.* Ce *ligament* est constitué par la partie postérieure du bracelet fibreux que forme la partie inférieure de l'aponévrose antibrachiale. Son extrémité externe s'insère sur la partie inférieure du bord externe du radius. Son extrémité interne se fixe sur l'extrémité inférieure du cubitus, sur le pisiforme et le pyramidal. Son bord postérieur se continue insensiblement avec l'aponévrose antibrachiale, et son bord inférieur avec l'aponévrose dorsale du métacarpe.

— *Ligament annulaire antérieur du tarse.* Ce *ligament* est constitué par l'épaississement de la partie inférieure et antérieure de l'aponévrose jambière doublée, au niveau du cou-de-pied, par des fibres ligamenteuses qui recouvrent l'articulation tibio-tarsienne. Ce *ligament* adhère, en dedans, à la partie antérieure et interne de l'extrémité inférieure du tibia; en dehors, il s'insère sur la malléole externe. Son bord supérieur se continue avec l'aponévrose jambière; son bord inférieur se continue avec l'aponévrose dorsale du pied. Le *ligament* annulaire antérieur est destiné à maintenir les tendons appliqués contre l'articulation tibio-tarsienne.

— *Ligament annulaire interne du tarse.* Ce *ligament* s'étend du sommet et du bord postérieur de la malléole interne à la partie postérieure, inférieure et interne du calcanéum. Sa direction est oblique de haut en bas et d'avant en arrière. Par sa partie antérieure et inférieure, il donne insertion à quelques fibres du muscle adducteur du gros orteil.

— *Ligament annulaire externe du tarse.* Ce *ligament* s'étend du sommet et du bord postérieur de la malléole externe à la partie externe et inférieure du calcanéum. Elle forme aux péroniers latéraux une gaîne commune, qui se divise plus bas, à mesure que les muscles se rapprochent de la face externe du calcanéum.

— *Ligament annulaire du radius.* Ce *ligament* s'insère par ses deux extrémités aux deux extrémités de la petite cavité sigmoïde. Son bord supérieur reçoit l'insertion du *ligament* externe et du *ligament* antérieur de l'articulation du coude. Son bord inférieur, beaucoup plus étroit, étrangle, pour ainsi dire, le col du radius.

— *Ligament coronaire.* Ce *ligament* est formé par un repli du péritoine, situé au bord postérieur du foie, entre ce bord et le diaphragme. Son feuillet supérieur est formé par le cul-de-sac que l'on voit à la face supérieure du foie près du bord postérieur; son feuillet inférieur se porte du foie sur le pancréas, et il fait partie de l'arrière-cavité des épiploons. De chaque côté, il se continue avec les *ligaments* triangulaires du foie.

— *Ligaments croisés.* Ces *ligaments*, qui font partie de l'articulation du genou, sont : l'un antérieur, arrondi, s'étendant de la partie antérieure de l'épine du tibia au condyle externe du fémur; l'autre postérieur, arrondi, s'étendant de la partie postérieure de l'épine du tibia au condyle interne du fémur. L'insertion fémorale de ces deux *ligaments* se fait aux deux faces de l'échancrure intercondylienne.

— *Ligament de Bertin.* Ce *ligament*, situé à la face antérieure de la capsule fibreuse de l'articulation coxo-fémorale, s'insère en haut à l'épine iliaque antérieure et inférieure, et en bas sur le petit trochanter; il se dirige obliquement en bas, en arrière et en dehors. Il limite le mouvement d'extension de la cuisse.

— *Ligament de Carcassonne.* Ce *ligament*, très-épais et très-résistant, est régulièrement triangulaire. Il est situé dans la région périnéale antérieure. Ses bords latéraux s'insèrent sur la branche ischio-pubienne, un peu au-dessus de l'aponévrose inférieure. Ce *ligament*, par son angle antérieur, se fixe à la symphyse pubienne. Sur sa face supérieure s'insère, de chaque côté de la prostate, l'aponévrose pubio-rectale ou latérale de la prostate.

— *Ligaments glénoïdiens des doigts.* Ces *ligaments*, qu'on retrouve à chaque doigt, sont très-épais, presque cartilagineux. Ils sont concaves en arrière, et forment une espèce de capsule qui prolonge en avant la cavité glénoïde, et qui concourt à emboîter la tête du métacarpien. Le bord supérieur de chaque *ligament* embrasse la partie rétrécie des métacarpiens, au-dessus de l'extrémité inférieure, et y adhère assez faiblement, de sorte que, dans un mouvement exagéré d'extension, les adhérences peuvent se rompre et le *ligament* s'interposer entre les surfaces articulaires de la phalange et du métacarpien. Le bord inférieur du *ligament* antérieur se fixe sur le bord antérieur de la cavité glénoïde des phalanges. Ce *ligament*, ne s'attachant pas aux deux os, ne peut pas être considéré comme un moyen d'union.

— *Ligament interépineux.* Ce *ligament* est une lame fibreuse placée verticalement entre les apophyses épineuses; son bord supérieur s'insère à l'apophyse épineuse qui est au-dessus, son bord inférieur à celle qui est au-dessous. Ce *ligament* sépare les deux gouttières vertébrales. Le *ligament* interépineux se tend lorsque le tronc s'infléchit en avant; il limite alors le degré d'écartement des apophyses épineuses, et vient en aide aux *ligaments* jaunes des lames, en maintenant leur élasticité dans ses limites naturelles.

— *Ligaments jaunes.* Ces *ligaments* sont situés entre les lames des vertèbres; le premier est placé entre l'axis et la troisième vertèbre cervicale; le dernier entre la cinquième vertèbre lombaire et le sacrum. Ils s'insèrent par leur bord inférieur sur le bord supérieur de la lame vertébrale qui est au-dessous, et par leur bord supérieur à la face antérieure de la lame qui est au-dessus et qui la recouvre en partie seulement, de telle sorte qu'ils forment une grande partie de la paroi postérieure du canal rachidien. Les *ligaments* jaunes varient de forme, selon les différentes régions, comme les lames. Disposés en paires, ils sont en contact sur la ligne médiane par leur bord interne.

— *Ligaments larges.* Les *ligaments* larges sont deux replis du péritoine, étendus des bords de l'utérus aux parties latérales des parois du bassin. Dirigés comme l'utérus, ces replis sont formés par les deux feuillets venus des faces de l'utérus et s'adossant au niveau de ses bords. Les *ligaments* larges, réunis à l'utérus, forment un plan qui divise la cavité du bassin en deux parties : l'une antérieure, qui renferme la vessie; l'autre postérieure, qui contient le rectum. Le bord interne adhère à l'utérus et présente une séparation des deux feuillets, qui se portent sur les faces de l'utérus. Le bord externe, inséré sur les parois du bassin, présente une séparation des deux feuillets, dont l'un se porte en avant et l'autre en arrière sur les parois du bassin. Le bord inférieur, en rapport avec l'aponévrose périnéale supérieure, présente un dédoublement des deux feuillets, qui se portent en avant et en arrière. Le bord supérieur est libre; à son niveau, les deux feuillets sont continus. Entre les deux feuillets du *ligament* large, on trouve les annexes de l'utérus, ovaire, *ligament* rond et trompe de Fallope. Du tissu cellulaire, abondant surtout vers le bord inférieur du *ligament* et vers le col de l'utérus, est placé entre les deux feuillets. On y trouve aussi du tissu musculaire, les deux tissus formant deux lames bien distinctes.

— *Ligaments latéraux de la rotule.* Ces *ligaments* sont l'un externe, l'autre interne. Le *ligament* latéral interne, aplati en forme de ruban, s'insère en haut à la tubérosité interne du fémur; en bas, où il est très-large, à la tubérosité interne du tibia, au-dessous de la gouttière qui livre passage au tendon du demi-membraneux et à l'artère articulaire inférieure et interne. Le *ligament* latéral externe, arrondi en forme de cordon, s'implante en haut à la tubérosité externe du fémur, et en bas au sommet de la tête du péroné, où il se confond avec le tendon du biceps. Il est dirigé obliquement en bas et en arrière.

— *Ligaments latéraux des doigts.* Ces *ligaments* sont l'un interne, l'autre externe. Ils ne diffèrent entre eux que par le volume un peu plus considérable de l'externe. L'un et l'autre sont triangulaires. Il s'insèrent par le sommet sur la dépression et sur le tubercule situé de chaque côté de la poulie qui est au-dessus, tandis que la base se divise en deux faisceaux.

— *Ligaments latéraux du coude.* Ces *ligaments* sont l'un interne, l'autre externe. Le *ligament* latéral interne, simple en haut, bifurqué en bas, prend attache en haut sur l'épitrochlée, où il se confond avec un tendon commun à plusieurs des muscles de la région antérieure de l'avant-bras; en bas, sur le bord interne de l'apophyse coronoïde, par son faisceau antérieur. Il s'insère en haut à l'épicondyle, en se confondant aussi avec un tendon commun à plusieurs muscles de la région postérieure de l'avant-bras; en bas, sur le *ligament* annulaire du radius, par son faisceau antérieur, qui confond ses fibres avec celles de ce *ligament*, et sur le bord externe de l'olécrane, par son faisceau postérieur.

— *Ligaments latéraux du cou-de-pied.* Ces *ligaments* sont l'un interne, l'autre externe. Le *ligament* latéral interne s'insère en haut dans l'échancrure située au sommet de la malléole interne, et se divise en bas en deux faisceaux. Le *ligament* latéral externe est formé par trois faisceaux : un antérieur, un postérieur et un moyen.

— *Ligaments occipito-atloïdiens.* Ces *ligaments* sont l'un latéral, un autre antérieur et un troisième postérieur. Le *ligament* latéral est une capsule fibreuse, plus épaisse en avant et en dehors, qui unit l'occipital à l'atlas. Le *ligament* antérieur sert à articuler l'arc antérieur de l'atlas avec la partie antérieure du trou occipital. Le *ligament* postérieur sert à articuler en arrière l'arc postérieur de l'atlas avec la partie postérieure du trou occipital.

— *Ligaments occipito-axoïdiens.* Ces *ligaments* sont au nombre de trois : l'un, médian, s'insère en haut dans la gouttière basilaire, à quelques millimètres du trou occipital, et se divise en trois feuillets qui passent derrière l'apophyse odontoïde. Les deux autres, latéraux, triangulaires, s'insèrent en haut sur le trou occipital, en avant de la base du condyle, de chaque côté de la ligne médiane, et en bas, sur la face postérieure du corps de l'axis, aux parties latérales.

— *Ligament rond du fémur.* Ce *ligament*, qui est variable suivant les sujets, s'insère, d'une part, dans la dépression de la tête du fémur; d'autre part, il se divise en trois faisceaux pour s'implanter, par l'un d'eux à la partie supérieure de l'arrière-fond de la cavité cotyloïde, et par les deux autres aux extrémités de l'échancrure inférieure ou cotyloïdienne. Ce *ligament* ne sert pas à maintenir les deux os en contact; il a pour usage de porter à la tête du fémur des vaisseaux qui le traversent dans toute sa longueur.

— *Ligaments ronds de l'utérus.* Les *ligaments* ronds sont deux cordons qui partent de la partie latérale, supérieure et un peu antérieure de l'utérus, et se portent dans le canal inguinal, qu'ils parcourent dans toute son étendue. Après avoir traversé le canal inguinal, leurs fibres s'insèrent sur la paroi inférieure de ce canal, sur l'épine du pubis et à la face profonde de la peau du pubis. Ils soulèvent le péritoine et s'en forment un repli connu sous le nom d'aileron antérieur du *ligament* large. Une artère destinée à l'utérus est contenue dans les *ligaments* ronds. Elle vient de l'épigastrique et souvent de la funiculaire. Les veines pourvues de valvules sont assez nombreuses et vont se jeter dans la veine iliaque externe, ou dans la veine épigastrique. Les nerfs des *ligaments* ronds viennent de la branche génitale du nerf génito-crural.

— *Ligaments sacro-iliaques.* Ces *ligaments* sont au nombre de cinq : 1° l'un, antéro-supérieur, se dirige des parties latérales de la base du sacrum, en passant sur l'interstice articulaire, vers la fosse iliaque interne, où il s'attache; 2° le *ligament* antéro-inférieur, analogue au précédent, s'étend des deux premiers trous sacrés antérieurs à la fosse iliaque interne; 3° le *ligament* postéro-supérieur se compose de plusieurs faisceaux obliquement étendus de la crête iliaque à la surface rugueuse sous-jacente, aux tubercules situés en dehors des deux premiers trous sacro-postérieurs, et à l'intervalle qui les sépare; 4° le *ligament* postéro-inférieur s'insère en haut à l'épine iliaque postérieure et supérieure, en bas au tubercule, situé en dehors du troisième trou sacré postérieur; la couche profonde, formée de faisceaux multiples, divergents, à direction ascendante, s'insère entre les tubercules situés près des second et troisième trous sacrés postérieurs et aux deux épines iliaques postérieures, de même qu'à l'échancrure étendue de l'une à l'autre; 5° le *ligament* interosseux occupe une excavation profonde, située en arrière des deux facettes articulaires; les faisceaux qui le constituent s'insèrent à toute l'étendue de la tubérosité iliaque et à deux fossettes qu'on voit sur le sacrum, en dehors du premier trou sacré postérieur.

— *Ligament suspenseur du foie.* Ce *ligament* est formé par un repli constitué par deux feuillets du péritoine. Ses faces latérales sont lisses et s'étendent depuis l'ombilic jusqu'à la partie postérieure de la face supérieure du foie. Son bord inférieur, mousse, renferme la veine ombilicale, au-dessous de laquelle le péritoine se réfléchit comme au bord supérieur des *ligaments* larges. Ce bord se perd insensiblement à la face inférieure du foie. Le bord postérieur s'insère sur la face supérieure du foie, depuis la partie postérieure jusqu'au bord antérieur, qu'il embrasse pour rejoindre le bord postérieur du repli.

— *Ligament ciliaire.* V. CILIAIRE.

LIGAMENTEUX, EUSE adj. (li-ga-man-teu, eu-ze — rad. *ligament*). Anat. Qui a rapport aux ligaments, qui est de la nature des ligaments : *Tissu* LIGAMENTEUX.

— Bot. Se dit des plantes dont la racine ou les tiges sont grosses et tortillées en forme de cordage.

LIGAN s. m. (li-gan). Entom. Espèce d'abeille des îles Philippines.

LIGAR s. m. (li-gar). Moll. Nom vulgaire d'une belle espèce de turritelle des mers du Sénégal.

LIGARIO (Pietro), peintre italien de l'école romaine, né en 1686, mort en 1752. Elève de Lazzaro Baldi, qui, à cette époque, avait à Rome une grande réputation, il alla étudier la couleur auprès des Vénitiens, puis revint à Sondrio, sa ville natale, où il a laissé son meilleur ouvrage : le *Martyre de saint Grégoire*, qu'on voit dans l'église cathédrale. La précipitation avec laquelle cet artiste, pressé par le besoin, peignait ses tableaux a entravé la maturité de son talent.

LIGARIUS (Quintus), ancien proconsul d'Afrique. Il prit parti contre César pendant les guerres civiles, et combattit avec Caton à Thapsus (46 av. J.-C.). César était résolu à le condamner, mais Cicéron plaida sa cause avec tant d'éloquence dans son admirable discours *Pro Ligario*, qu'il arracha au dictateur le pardon du vaincu. Celui-ci trempa néanmoins dans la conjuration de Brutus, et périt dans les proscriptions qui eurent lieu sous le second triumvirat.

Ligarius (POUR), plaidoyer prononcé par Cicéron l'an de Rome 707. Si jamais avocat se trouva dans une situation délicate, ce fut certes Cicéron plaidant pour Ligarius, condamné d'avance, en présence de César, à la fois juge et partie. Fait prisonnier après la bataille de Thapsus, Ligarius avait été exilé par César; mais il espérait être rappelé, grâce aux instances de Cicéron, lorsque Tubéron, son ennemi personnel, l'accusa d'être l'ennemi opiniâtre et implacable du dictateur. César encouragea sous main l'accusateur, décida que la cause serait instruite au Forum et se réserva le jugement. Cicéron plaida avec une éloquence si entraînante que César, décidé d'avance à condamner, se laissa arracher la grâce de son ennemi. Ce magnifique plaidoyer obtint le plus brillant succès; il fut publié aussitôt et accueilli partout avec une avide curiosité; César lui-même voulut en avoir une copie.

Ce discours animé, rapide, inspiré, est peut-être le plus pathétique et le plus émouvant qui nous ait été laissé par l'antiquité. Le succès qu'il obtint est à coup sûr le plus glorieux triomphe que la parole humaine ait jamais remporté. Voici comment le célèbre d'Aguesseau s'exprime en parlant de ce morceau, dans un discours prononcé au parlement, sous ce titre : *Union de la philosophie et de l'éloquence.* « Le conservateur de la république, celui que Rome libre appela le père de la patrie, parle devant l'usurpateur de l'empire et le destructeur de la liberté. Il défend un de ses frères républicains qui avait porté les armes contre César, et il a César même pour juge. C'est peu de parler pour un ennemi vaincu en présence du victorieux : il parle pour un ennemi condamné. Il entreprend de le justifier devant celui qui a prononcé sa condamnation avant de l'entendre, et qui, loin de lui donner l'attention d'un juge, ne l'écoute qu'avec la maligne curiosité d'un auditeur prévenu. Mais l'orateur connaît la passion dominante de son juge, et c'est assez pour le vaincre. Il flatte sa vanité pour désarmer sa vengeance; et, malgré son indifférence obstinée, il sait l'intéresser si vivement à la conservation de celui qu'il veut perdre, que son émotion ne peut plus se contenir au-dedans de lui-même. Le trouble extérieur de son visage rend hommage à la supériorité de l'éloquence; il absout celui qu'il avait condamné, et Cicéron mérite l'éloge qu'il avait donné à César, d'avoir su vaincre le vainqueur et triompher de la victoire. »

LIGATURE s. f. (li-ga-tu-re — du lat. *ligatus*, lié). Chir. Opération qui consiste à serrer un lien autour d'une partie quelconque du corps : *Opérer la* LIGATURE *d'une artère.* ‖ Fil ou autre lien qui sert à opérer la ligature : *Appliquer une* LIGATURE *à l'artère faciale.* ‖ Bande de drap ou de toile avec laquelle on serre le haut du bras avant d'opérer la saignée : *On n'a pas assez serré la* LIGATURE.

— Arboric. Opération qui consiste à serrer un lien sur une branche d'arbre, pour y assujettir une greffe ou y produire certaines modifications dans la circulation de la sève.

— Philol. Trait figurant plusieurs lettres, qui n'y sont généralement pas reproduites intégralement : *Les* LIGATURES *grecques ne sont plus usitées.*

— Typogr. Réunion de deux ou plusieurs lettres en un seul caractère, comme deux *f*, *f* et *l*. ‖ Partie déliée de fonte ou de cuivre qui relie les parties d'une même lettre.

— Anc. mus. Signe unique équivalant à plusieurs notes carrées.

— Superst. Nom donné autrefois à une espèce de maléfice qui, croyait-on, empêchait la consommation du mariage.

— Alchim. Appareil qui bouche hermétiquement un vaisseau.

— Mar. Morceau de filin avec lequel on serre et ou réunit provisoirement les pièces d'un mât, d'une vergue.

— Comm. Sorte de grosse étoffe dont on fait des ceintures pour les paysans et les rouliers. ‖ Etoffe autrement nommée *brocatelle*.

— Techn. Remise composée d'un grand nombre de lisses peu fournies en mailles. ‖ Métier pour le tissage des étoffes dites petits façonnés.

— **Encycl.** Chir. L'opération de la *ligature* remplit un assez grand nombre d'indications différentes : ainsi, on la pratique pour arrêter les hémorragies produites par la lésion des vaisseaux sanguins et notamment par la lésion des artères; pour procurer la guérison des anévrismes, intercepter la circulation dans certaines tumeurs pour en déterminer l'atrophie ou la gangrène et la chute; pour diviser lentement et par ulcération des trajets fistuleux ; pour assujettir des parties ébranlées. La *ligature* a été aussi proposée pour la cure radicale des hernies et des varices. Appliquée sur les membres, elle peut y interrompre momentanément l'afflux du sang artériel, le retour de la lymphe et du sang veineux; moins serrée, elle agit spécialement sur les veines superficielles qui se gonflent au-dessous du lien ; elle agit encore sur les nerfs et engourdit la sensibilité des parties situées au-dessous d'elle. Les *ligatures*, dont les effets ont encore besoin d'être étudiés, ont été employées pour empêcher le mélange des venins et des virus avec les fluides circulatoires, pour suppléer la saignée, pour favoriser le rétablissement des menstrues, pour modérer ou arrêter des hémorragies internes. On a réussi dans quelques cas, par leur secours, à calmer des névralgies, à prévenir le retour de certains accès d'épilepsie précédés d'un sentiment douloureux dans un membre; assez souvent elles font cesser les crampes, et dans quelques pays on y a recours pour supprimer les accès de fièvre intermittente.

La *ligature* des artères se pratique dans quatre circonstances principales : pour arrêter les hémorragies traumatiques primitives ou consécutives; dans le traitement des tumeurs anévrismales; pour se rendre maître du sang pendant quelques amputations pratiquées près du tronc ou sur le tronc lui-même; dans la cure des tumeurs sanguines érectiles.

On trouve, dans les auteurs les plus anciens, des passages qui permettent de penser que l'opération de la *ligature* a été pratiquée à une époque très-reculée et fort longtemps avant d'avoir été érigée en méthode générale et rationnelle. Cependant, la première mention formelle et bien explicite de cette opération se trouve dans Celse, dans le passage où il parle du traitement des hémorragies traumatiques. Mais la *ligature* ne devait pas se faire alors comme on la pratique aujourd'hui, puisque Celse, en parlant des amputations qu'il déclare excessivement dangereuses, ne conseille, pour arrêter le sang, que des applications de charpie sur la plaie et d'une éponge imbibée de vinaigre sur la charpie. Galien a indiqué avec plus de précision la *ligature* des artères. Elle doit être faite, suivant lui, sur la racine du vaisseau, c'est-à-dire du côté du cœur, et l'artère doit être coupée en travers, afin que ses extrémités puissent se retirer dans les chairs. Il n'est pas ici question des amputations. Ambroise Paré paraît donc être le premier qui ait eu recours à la *ligature* à la suite de ces opérations; il avoue avoir employé longtemps les cautères actuels et potentiels; il rapporte les accidents terribles qui résultaient de leur emploi; il remercie Dieu de l'avoir *advisé* d'une autre méthode, et il convient d'ailleurs qu'il en a puisé l'idée dans le livre de Galien. Après avoir été injurié pour avoir fait cette heureuse innovation, A. Paré fut assez heureux pour la voir adoptée par plusieurs de ses confrères. L'Académie de chirurgie accorda encore, pendant un certain temps, plus de confiance aux moyens anciens, et surtout à l'emploi de l'agaric du chêne qu'à la *ligature;* il fallut que plusieurs amputés, pansés avec cette substance, eussent éprouvé des hémorragies dangereuses ou mortelles, pour amener l'Académie à des idées plus justes sur l'efficacité et l'innocuité de la *ligature*, lorsqu'elle est pratiquée méthodiquement. Enfin, grâce à J.-L. Petit, à Heister, à Mouro, etc., cette méthode fut définitivement adoptée pour arrêter les hémorragies produites par la lésion des vaisseaux sanguins, et notamment par celle des artères.

On peut établir comme une règle en chirurgie, a dit S. Cooper, que, toutes les fois qu'une grosse artère est lésée, on ne doit employer aucune application styptique, mais avoir recours aussitôt à la *ligature*, comme au moyen le plus simple et le plus sûr, lorsqu'elle est bien appliquée.

Pour apprécier les diverses méthodes et procédés de *ligatures*, il est important de connaître l'effet que détermine une constriction circulaire sur une artère, à l'aide d'un fil suffisamment serré. Les expériences de Jones, de Béclard, de Travers, de Dupuytren, de Manec ont donné les résultats suivants : on remarque d'abord la section nette de toute la circonférence des tuniques interne et moyenne, et le froncement de la tunique externe, ce qui place les membranes divisées dans les conditions des plaies simples par incision. Bientôt un caillot sanguin se forme et un épanchement lymphatique qui oblitère l'extrémité du tube, en formant une couche propre à recevoir les vaisseaux qui s'étendent des surfaces blessées et à unir dans cette situation les parois opposées du canal, a lieu par ces bords divisés. En même temps, l'inflammation excitée dans les parois de l'artère produit, entre ses membranes, un épanchement lymphatique qui les épaissit; il survient aussi un semblable épanchement dans les parties environnantes qui, en recouvrant extérieurement le vaisseau, lui donne encore une nouvelle force. La *ligature* cause la mort de cette portion de la membrane externe, qui est en contact immédiat avec elle. En peu de temps, l'escarre se détache par ulcération, et il en résulte la chute de la *ligature;* mais l'adhérence récente de l'extrémité du vaisseau serait probablement une barrière trop faible contre l'impulsion de la circulation, surtout dans les grosses artères, si une portion du vaisseau, entre la *ligature* et les branches collatérales les plus voisines, ne se remplissait de coagulum et ne s'opposait par là à ces efforts. Le coagulum déposé dans ces circonstances devient une sorte de rempart pour les surfaces nouvellement cicatrisées. Ce coagulum n'a, toutefois, qu'un effet temporaire, car il est graduellement absorbé, et cette portion du vaisseau, située entre la *ligature* et les branches collatérales les plus voisines, se contracte et se change à la fin en un simple cordon fibreux, qui finit lui-même quelquefois par disparaître entièrement. Ces phénomènes sont les mêmes, soit qu'une seule *ligature* ait été posée sur la continuité d'une artère, soit que deux liens l'étreignent et que l'on coupe le vaisseau entre les deux, soit enfin que l'artère soit liée à la surface d'un moignon; seulement, dans ce dernier cas, la formation d'un caillot est toujours facile, puisque la circulation est interrompue à la fois dans le vaisseau principal et dans les collatérales un peu volumineuses qui se rendent à la surface du moignon.

Il existe plusieurs variétés de *ligatures*. On donne le nom de *ligature* médiate à celle qui embrasse, en même temps que l'artère, une portion plus ou moins considérable de parties environnantes. Ce mode de *ligature* est aujourd'hui abandonné, surtout quand des nerfs se trouveraient pris dans le lien. Les parties molles sont promptement coupées par l'anse du fil, et l'artère cesse aussitôt d'être convenablement serrée. L'étranglement des nerfs peut aussi amener des accidents, tels que douleurs vives, convulsions, tétanos, paralysie. Cependant, il est des cas exceptionnels où l'on peut avoir recours à cette méthode, notamment dans les accidents qui surviennent lorsqu'on n'a pas à sa disposition les instruments nécessaires pour isoler l'artère lésée, ou bien quand une artère superficielle est difficile à découvrir et que l'hémorragie n'a pu être arrêtée par la compression ou par les moyens ordinaires. On devra alors passer sous cette artère, à peu de distance de la plaie, avec une aiguille courbe, une anse de fil qu'on liera ensuite sur un ruban de sparadrap, afin de ne pas blesser la peau. A. Paré et Dupuytren ont employé ce procédé avec succès pour arrêter des hémorragies venant d'une plaie de l'artère temporale. Lorsqu'une artère profonde est altérée dans sa texture, il ne faut pas non plus la dépouiller complétement de sa gaîne et des tissus environnants.

La *ligature* immédiate, qui n'embrasse que la seule artère, est celle que l'on emploie généralement aujourd'hui. Quand il s'agit d'artères volumineuses, on ne saurait prendre trop de précautions pour isoler très-exactement le vaisseau dans la *ligature*, l'expérience ayant appris que les suites sont plus heureuses lorsque l'opération a été ainsi exécutée. Pour les petites artères, on peut ne pas prendre d'aussi grands soins; cependant l'isolement parfait est préférable. Il est même plus aisé de lier un vaisseau d'après ce principe qu'autrement; car, en saisissant délicatement l'artère avec une pince dans l'intérieur de sa gaîne, elle glisse, se laisse plus facilement entraîner au dehors et lier, que si on la pinçait en masse, avec toute sa gaîne ou avec d'autres parties molles environnantes.

La *ligature* d'attente, qu'on employait autrefois, consistait à mettre dans le trajet du vaisseau, sans être serré, un ou plusieurs fils, pour les serrer au besoin, en cas d'hémorragie de la première *ligature*. On y a renoncé de nos jours; Dupuytren a été un des premiers à faire voir que ces *ligatures* étaient nuisibles. En enflammant l'artère sur plusieurs points, elles la rendaient fragile ou l'ulcéraient et concouraient ainsi à la production de l'accident qu'on voulait éviter.

La *ligature* temporaire ne doit rester en place qu'un temps fort limité, un jour ou quelques heures seulement; elle a surtout pour but de permettre la réunion immédiate de la plaie. Les premiers chirurgiens qui l'ont employée, Jones, Hutchinson, Scarpa, avaient pensé, après des expériences qu'ils considéraient comme concluantes, qu'il suffisait de diviser dans tous les cas les membranes interne et moyenne, à l'aide d'une *ligature* qu'on retirait au bout de fort peu de temps, pour que le travail plastique auquel est due l'oblitération du vaisseau pût s'établir; mais la pratique n'ayant pas confirmé les faits observés par les premiers expérimentateurs, on a été obligé d'abandonner cette méthode.

La *ligature* graduée consiste à serrer son fil un peu chaque jour, de manière à n'intercepter complétement le courant sanguin qu'au bout d'un certain temps. Plusieurs procédés mécaniques avaient été imaginés dans ce but, mais ils sont tous tombés dans l'oubli.

Dans le but de prévenir l'hémorragie, quelques chirurgiens avaient imaginé de lier l'artère sur deux points, dans une même plaie, à la distance de $0^{m},03$ à $0^{m},05$, et de la diviser ensuite entre ces deux *ligatures*. Les deux bouts, se retirant dans les chairs, se trouveraient dans les mêmes conditions qu'après l'amputation des membres, et, par conséquent, peu susceptibles d'hémorragie. Cette méthode, indiquée par les anciens, renouvelée d'abord par Abernethy, ensuite par Maunoir, est complétement abandonnée de nos jours.

Avant de donner le manuel opératoire des *ligatures*, il nous reste à examiner le tissu et la forme des agents constricteurs.

Les chirurgiens, désirant obtenir une réunion par première intention, après les amputations, se sont livrés à de nombreuses expériences pour découvrir un tissu qui, laissé au centre du moignon, fût susceptible d'être résorbé, ou du moins pût y séjourner sans produire d'inflammation ni d'abcès. De là des essais faits avec des tissus animaux, des lanières de peau, des boyaux de chat, de la soie, des fils métalliques, etc. Mais à peine compte-t-on quelques succès; dans presque tous les cas, les *ligatures* ont été rejetées au dehors au bout d'un certain temps, après avoir provoqué des abcès. Les fils de chanvre et de lin cirés sont en général préférables. Plusieurs chirurgiens préfèrent des fils de soie, beaucoup plus minces, plus légers et aussi forts. Quant à la forme des liens, les partisans de la section des membranes cutanées veulent pour l'opérer des fils ronds et très-étroits; ceux, au contraire, qui veulent seulement déterminer l'inflammation adhésive des parois artérielles en les aplatissant préfèrent des *ligatures* très-larges et formées de plusieurs fils rapprochés en ruban. Le docteur Jameson se sert dans ce but de lanières de peau de daim tannées, larges de $0^{m},005$ à $0^{m},006$, qui, selon lui, plissent doucement l'artère sans rien rompre, et peuvent être impunément abandonnées dans la plaie. On sait ce qu'il faut penser de ce dernier avantage. Si l'on se propose d'aplatir les tuniques sans les couper, les lanières de peau pourront, en effet, remplacer avantageusement les *ligatures* avec interposition d'un rouleau, qui ont l'inconvénient d'irriter la plaie et d'en déterminer la suppuration; mais, comme les *ligatures* à rouleau, on devra les réserver pour les cas où les tuniques artérielles seraient altérées. L'observation a prouvé que les *ligatures* larges et aplaties, appliquées sur des artères saines, ne garantissent pas plus des hémorragies que les *ligatures* déliées, et sont plus fatigantes que celles-ci. En outre, les *ligatures* fines permettent de réunir immédiatement, ce qui est fort important, surtout dans les épidémies de pourriture d'hôpital. On doit couper les bouts de la *ligature* très-près des nœuds. Leur séjour sous la peau n'a pas de grands inconvénients; ils occasionnent seulement quelquefois un très-petit abcès, et ils sont entraînés au dehors avec le pus. Les Anglais revendiquent cette innovation en faveur de Lawrence et de Travers; les Français l'attribuent à Delpech et à Béclard.

Nous abordons maintenant le manuel opératoire. Le chirurgien, après avoir saisi le vaisseau avec la pince, lorsque l'amputation est pratiquée, doit incliner cet instrument, pour que la *ligature* ne comprenne pas dans l'anse de fil l'artère et l'extrémité de la pince. Cet inconvénient n'existe pas avec le tenaculum, qui est surtout commode pour saisir les petites artères qui s'enfoncent dans le tissu cellulaire; mais il expose à déchirer les artères volumineuses. Il faut, autant que possible, quand on lie une artère volumineuse, embrasser avec elle sa gaîne celluleuse, afin que la section ne s'opère pas avant qu'elle soit oblitérée. La *ligature* doit être placée perpendiculairement à l'axe du vaisseau; on l'assujettit par deux nœuds simples, successifs et parallèles. La constriction exercée par le fil au moment de la *ligature* doit être assez forte pour que le vaisseau forme une espèce de bourrelet saillant au-dessus et au-dessous, et dans ce cas les tuniques interne et moyenne de l'artère sont divisées par la *ligature*, qui n'est plus soutenue que par la tunique celluleuse. Lorsqu'une plaie récente, à la surface de laquelle doivent aboutir des vaisseaux connus, ne saigne pas, et que l'on n'aperçoit pas l'orifice de ces vaisseaux, il faut faire cesser toute compression sur leur trajet, différer le pansement, humecter la surface de la plaie avec de l'eau tiède; le spasme ayant cessé, le cours du sang se rétablit, ce fluide jaillit des vaisseaux ouverts, et on peut en faire la *ligature*. Lorsque le vaisseau blessé est situé profondément, il faut absterger la plaie avec soin pour le reconnaître, et si elle n'était pas assez large pour permettre d'arriver jusqu'à lui, il faudrait l'agrandir en suivant les préceptes qui vont être indiqués pour découvrir une artère dans la continuité d'une région; on l'isolerait de même, seulement on aurait soin de lier les deux bouts divisés.

On peut pratiquer la *ligature* dans la continuité d'une région pour remplir plusieurs indications : pour la cure d'un anévrisme ou d'une tumeur érectile, pour certaines hémorragies traumatiques qu'on ne peut réprimer dans le siége même de la blessure; dans tous les cas, le manuel est le même. L'appareil se compose d'un bistouri convexe, d'un bistouri droit, d'une sonde cannelée, de pinces à disséquer et d'un stylet aiguillé. Pour les artères situées profondément, il peut être utile d'employer l'aiguille de Deschamps ou de Cooper, tiges d'acier courbes, montées sur un manche, et portant à leur extrémité libre un chas par lequel on fait passer le fil qui doit glisser sous l'artère.

Le malade est couché horizontalement; on s'assure d'abord de la position de l'artère en se rappelant sa direction et ses rapports, et surtout en explorant les pulsations. On comprime près du tronc les gros vaisseaux artériels, soit par un aide, soit avec le tourniquet. Le chirurgien, ayant reconnu l'artère, tend les téguments de la main gauche parallèlement à sa direction; il fait alors, avec le bistouri convexe tenu de la main droite, une incision de $0^{m},06$ à $0^{m},10$ de longueur, suivant la profondeur du vaisseau; sa partie moyenne doit répondre au point où le fil sera placé. Cette incision doit plutôt être trop longue que trop courte; elle devra être parallèle à la direction des artères superficielles, et croiser légèrement les artères plus profondes. Il faut prendre garde d'inciser trop profondément du premier coup, de peur d'arriver d'emblée sur l'artère et de la blesser. L'incision des téguments et des plans musculaires et aponévrotiques doit être faite à plusieurs reprises, et avec d'autant plus de précaution qu'on approche davantage du vaisseau que l'on cherche. La gaîne de l'artère sera de préférence déchirée avec l'extrémité de la sonde, dans une petite étendue. L'artère, mise à nu, se reconnaît à sa couleur d'un jaune terne, à son aplatissement alors qu'on exerce une compression entre elle et le cœur, à ses battements quand on comprime au-dessous. On la sépare avec soin des vaisseaux et des nerfs qui l'entourent, au moyen de la sonde cannelée, que l'on passe doucement au-dessous d'elle jusqu'à ce qu'elle fasse saillie du côté opposé. Lorsque la sonde est ainsi placée sous le vaisseau, on fait glisser dans sa cannelure un stylet aiguillé muni du lien; on retire la sonde en laissant ce lien. La *ligature* doit être serrée de manière à comprimer perpendiculairement l'artère; si elle était placée obliquement, elle finirait par descendre et n'intercepterait plus le cours du sang. On l'assujettit par deux nœuds simples. Après avoir terminé l'opération, on nettoie la plaie, on coupe l'une des extrémités du fil près du nœud, et on ramène à l'extérieur l'autre extrémité, qui plus tard servira de conducteur pour retirer l'anse qui embrasse l'artère, et on la fixe à la partie la plus déclive de la plaie. On réunit ensuite celle-ci à l'aide de bandelettes agglutinatives, et le membre est mis dans une position telle que les vaisseaux soient relâchés. La réunion par première intention est des plus importantes après la *ligature*, car elle assure le succès, tandis que la suppuration doit toujours laisser quelque crainte d'hémorragie consécutive.

Il est rare que l'on pratique aujourd'hui la *ligature* des artères dans la vue seulement de se rendre maître du sang pendant la durée de certaines opérations. La situation bien connue des artères et de leurs rapports, l'invention de différents compresseurs propres à arrêter la circulation sanguine très-près du tronc, la perfection que l'on a apportée dans l'exécution des procédés opératoires, peuvent dispenser, dans le plus grand nombre des cas, de cette *ligature* provisoire. Ce ne serait guère que dans l'amputation de la cuisse, dans son articulation supérieure ou très-près de cette articulation, que cette *ligature* pourrait devenir nécessaire, si le malade était déjà très-faible et qu'il fût important d'éviter toute perte de sang. Il faudrait alors mettre d'abord l'artère à découvert, et la comprendre seule dans l'anse d'un ruban large, que l'on serrerait modérément sur un coussinet cylindroïde de linge ou de sparadrap. Cette *ligature* provisoire, pratiquée sur le tronc fémoral, ne diviserait pas les membranes internes et pourrait être retirée aussitôt que les artères seraient liées après l'amputation.

— Art vétér. La *ligature* s'emploie, en chirurgie vétérinaire, quand il s'agit de faire tomber des tumeurs pédiculées ou situées si profondément que l'instrument tranchant ne peut y atteindre; elle agit en comprimant circulairement les parties et en les faisant tomber par la gangrène qui s'y développe. Pour obtenir ce résultat, il faut n'employer que des liens étroits et forts, et les serrer assez pour que la circulation soit tout à coup arrêtée; autrement, on ne ferait qu'irriter les parties et y occasionner un mouvement inflammatoire. Lorsque le pédicule est très-volumineux, on peut, afin de le serrer plus exactement, le traverser avec une grosse aiguille armée d'un double lien, que l'on sépare ensuite, et au moyen duquel on étreint isolément les deux parties de la tumeur. Quand une *ligature* n'a pas suffi pour faire tomber la tumeur, on en place une seconde, ou bien, au moyen du serre-nœud, on augmente la constriction de la première à mesure qu'en se flétrissant les parties se dérobent à son action. La *ligature* sert aussi, comme dans la chirurgie humaine, à arrêter les hémorragies artérielles.

— Arboric. La *ligature* est une opération fréquemment employée aujourd'hui dans les jardins et les pépinières, pour hâter le développement et augmenter la grosseur des fruits, pour faire pousser des racines aux boutures et aux marcottes, pour favoriser la reprise des greffes, etc. Dans le premier cas, la *ligature* en spirale présente quelques avantages; l'écartement des tours varie, en raison de la branche, de $0^{m},01$ à $0^{m},03$; il faut avoir soin, en la faisant, de ne pas entamer l'épiderme, car il en résulterait une déperdition de séve; quelquefois même il est bon de diminuer la compression, en desserrant au bout de quelques jours. La *ligature* doit aussi être moins serrée sur une écorce épaisse et molle que sur les écorces minces et sèches. On la pratique en toute saison, mais particulièrement à la fin de l'hiver ou au milieu de l'été.

On emploie les petites lanières d'écorce de tilleul pour les *ligatures* qui ne doivent pas durer plus d'une saison, et pour les autres, surtout quand elles sont dans la terre, le fil de laiton; des lanières de plomb seraient aussi d'un très-bon usage. Mais on doit rejeter les matières peu résistantes ou sujettes à pourrir, ainsi que le fil de fer, qui se rouille trop facilement, à moins qu'il ne soit galvanisé. L'essentiel est de lier les bouts de ces *ligatures* de manière à ce qu'elles ne se défassent pas; il faut pour cela un double nœud pour les matières végétales, et un double contournement pour les fils métalliques. La *ligature*, si on la laisse un temps plus ou moins long sur le végétal, produit un étranglement et par suite un bourrelet du côté opposé à celui d'où vient la séve; ses effets dans ce cas sont assez analogues à ceux de l'incision annulaire.

On emploie fréquemment la *ligature* pour assujettir les greffes jusqu'au moment où elles sont bien soudées avec le sujet. Quand on lie une greffe, il faut serrer assez pour empêcher qu'elle ne s'écarte, mais pas assez pour produire un étranglement. Il est toujours nécessaire, surtout dans les greffes en écussson, de desserrer la *ligature* lorsque le sujet a grossi par suite des progrès de la végétation, comme il arrive notamment pour les jeunes arbres d'un accroissement rapide, comme les érables, les marronniers, etc. La laine filée est généralement employée par les arboriculteurs et les pépiniéristes, parce qu'elle est assez élastique et se prête, jusqu'à un certain point, à l'extension produite par le grossissement du sujet. La laine en suint a l'avantage de coûter moins cher et de durer plus longtemps; elle peut, avec quelques précautions, se conserver trois ans.

Un horticulteur avait eu l'idée d'employer de petites bandes de plomb pour fixer les greffes sur ses rosiers, parce que ces bandes, plus ou moins épaisses suivant la force du sujet, et fixées par un simple reploiement de leurs extrémités, se desserraient d'elles-mêmes selon les progrès de l'accroissement des branches où elles étaient fixées. « La pire de toutes les matières qu'on emploie ordinairement, dit Bosc, pour faire des *ligatures* de greffe est le chanvre, parce que, loin de se prêter au grossissement après qu'il a été placé, l'humidité le fait se resserrer davantage. On peut juger du peu de connaissance d'un greffeur à l'usage qu'il fait de cette substance. » Un jardinier habile doit placer ses *ligatures* de manière à pouvoir les enlever avec la plus grande facilité; celles qui sont faites avec des feuilles, des joncs, des osiers, etc., se déchirent d'elles-mêmes.

— Mus. Dans le système de notation du moyen âge, on appelait *ligature* la réunion, ou plutôt la conjonction de plusieurs notes carrées, conjonction opérée graphiquement, de façon à ne former qu'une figure dans laquelle chaque note isolée acquérait une valeur différente selon qu'elle était placée au commencement, au milieu ou à la fin du groupe, qu'elle était ascendante ou descendante, qu'elle avait une queue ou qu'elle n'en avait pas, que cette queue était dirigée supérieurement ou inférieurement, placée du côté droit ou du côté gauche, que la note elle-même était blanche ou noire, etc. On conçoit que ces différences nombreuses et relativement minimes dans la figure des notes, que ces combinaisons arbitraires devaient apporter une grande difficulté dans la lecture. Aussi, le système extrêmement compliqué dont la *ligature* était l'un des éléments essentiels ne devait-il pas tarder à être supprimé. Il le fut au moyen de trois signes; le trait de mesure, l'arc de *ligature* ou liaison, et le point d'augmentation, signes empruntés par la musique religieuse à la musique profane.

Selon M. Théodore Nisard, les *ligatures*, ou points composés, se divisaient : 1° en *ligatures* proprement dites, les points étant reliés entre eux par une liaison calligraphique; 2° en *ligatures* de position, les points étant détachés et ne formant des groupes qu'en vertu d'une certaine position relative d'abaissement ou de hauteur; 3° en *ligatures* mixtes, au moyen de la combinaison des *ligatures* précédentes. « Les *ligatures*, dit M. Nisard dans ses *Etudes sur les anciennes notations de l'Europe*, avaient des noms singuliers, tels que *scandicus*, *salicus*, *clamicus*, *torculus*, *porrectus*, *podatus*, *clinis*, et beaucoup d'autres qui ont varié suivant les époques. »

LIGATURÉ, ÉE (li-ga-tu-ré) part. passé du v. Ligaturer : Serré avec une ligature : *Artère* LIGATURÉE.

LIGATURER v. a. ou tr. (li-ga-tu-ré — rad. *ligature*). Chir. Serrer avec une ligature : LIGATURER *une artère*.

LIGE adj. (li-je.— Grandgagnage voit dans ce mot une contraction de l'allemand *ledec* ou *ledic*, libre, dégagé. On trouve, en effet, dans un texte du XIII^e siècle rapporté par Diez : *Ligius homo quod teutonice dicitur ledigman*, c'est-à-dire libre de tout engagement envers un tiers. Chevallet rapporte ce mot au verbe latin *ligare*, lier. Le seigneur et le vassal *liges* étaient liés l'un envers l'autre par la foi qu'ils s'étaient mutuellement jurée. Chevallet cite à l'appui de son opinion ces textes de Guillaume le Breton, dans sa *Philippéide* :

> *Esse tenebatur homo* ligius *atque fidelis*,
> *Et tanquam domino jurando jure* ligari.

Du Cange le tire du bas latin *litus*, *lidus*, *ledus*, homme attaché à la glèbe; d'où l'adjectif *litius*, qui formerait le français *lige*). Se disait du vassal lié envers son seigneur par une obligation plus étroite qu'envers tout autre seigneur, s'il en avait plusieurs : *Homme* LIGE. *Le vassal* LIGE *était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père.* (Acad.)

— Fig. Absolument dévoué et comme inféodé : *Il ne faut se faire l'homme* LIGE *d'aucun gouvernement.* ‖ Qui appartient, qui a rapport à l'homme lige : *Hommage* LIGE. *Foi* LIGE. *Fief* LIGE. *Puissance* LIGE.

LIGÉE s. f. (li-jé — rad. *lige*). Féod. Serment de fidélité de l'homme lige.

— Entom. Espèce de papillon.

LIGEMENT adv. (li-je-man — rad. *lige*). Féod. D'une manière lige : *Terre tenue* LIGEMENT.

LIGENCE s. f. (li-jan-se — rad. *lige*). Féod. Etat d'un homme lige; qualité d'un fief lige; devoir de vassal lige. ‖ Action de prêter serment d'homme lige.

LIGER ou **LIGERIS**, fleuve de la Gaule ancienne, appelé aujourd'hui LOIRE. Il prenait sa source au mont Cebenna, chez les Vellares, dans l'Aquitaine I^{re}, séparait en partie l'Aquitaine I^{re} de la Lyonnaise VI^e, traversait cette province, entrait dans la Lyonnaise III^e, qu'elle séparait de l'Aquitaine II^e, et se jetait dans l'Océan au-dessous de Corbilo (Couéron). V. LOIRE.

LIGER (Louis), agronome français, né à Auxerre en 1658, mort en 1717. Il n'est connu que par un grand nombre d'ouvrages utiles, bien que médiocres, et qui ont été souvent réimprimés. Les principaux sont : *Economie générale de la campagne* ou *Nouvelle maison rustique* (Paris, 1700, 2 vol. in-4°), ouvrage qui n'est autre que la *Maison rustique* d'Estienne et de Liébault, augmentée et refondue; la *Culture parfaite des jardins fruitiers et potagers* (1702); *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture* (1703); les *Amusements de la campagne* (1709, 2 vol. in-12); *Dictionnaire pratique du bon ménage de campagne* (1715, 2 vol.); le *Nouveau théâtre d'agriculture* (1712), etc.

LIGER (Charles-Louis), médecin français, parent du précédent, né à Auxerre en 1717, mort dans cette ville en 1760. Reçu docteur à Paris en 1742, il fut nommé conseiller médecin du roi, puis revint dans sa ville natale. Il employa les courts loisirs que lui laissait sa nombreuse clientèle à publier quelques ouvrages remarquables, entre autres un remarquable *Traité de la goutte* (Paris, 1753, in-12), qui obtint à son apparition un grand succès, et dans lequel on trouve l'historique de cette maladie depuis les anciens. La théorie curative de Liger n'est pas acceptable, mais cependant tout n'est pas à dédaigner dans le traitement qu'il indique. Indépendamment de cet ouvrage, Liger a publié quelques dissertations.

LIGERULA, rivière de la Gaule, dans la Lyonnaise VI^e, affluent du Liger. C'est aujourd'hui le LOIRET.

LIGHTFOOT (John), théologien et hébraïsant, anglais, né à Stocke (comté de Stafford) en 1602, mort à Ely en 1675. Il devint l'auxiliaire du docteur Whitehead à l'école de Rapton, où il donna des leçons de grec pendant deux ans, puis fut successivement chapelain du chevalier Rolland Cotton, pasteur de l'église de Stone (1626), et chancelier de l'université de Cambridge vers 1655. Les ouvrages qu'il a laissés sont relatifs à l'interprétation des livres saints et à l'explication des antiquités hébraïques. On s'accorde à lui reconnaître une vaste érudition; mais on lui reproche un manque regrettable d'esprit critique. Le plus remarquable de ses écrits est intitulé : *Horæ hebraicæ et talmudicæ* (Cambridge, 1658 et 1679, 3 vol. in-4°). Ses œuvres complètes ont été recueillies et publiées après sa mort, en anglais et en latin, sous le titre de *Opera omnia* (Londres, 1684, 2 vol. in-fol.). Lightfoot avait largement collaboré au *Lexicon heptaglotton* d'Edmond Castel.

LIGHTFOOT (John), botaniste anglais, né dans le comté de Glocester en 1735, mort à Uxbridge en 1788. Chapelain de la duchesse de Portland, il mit en ordre les précieuses collections d'histoire naturelle qu'elle possédait, puis accompagna son ami, le célèbre Pennant, dans un voyage en Écosse, où il réunit un riche herbier, et fit de nombreuses observations pleines d'intérêt. Membre de la Société royale de Londres, Lightfoot fut un des fondateurs de la Société Linnéenne. On a de lui : *Flora scotica* (Londres, 1775, 2 vol. in-8°), avec des planches d'une finesse d'exécution et d'une exactitude remarquables.

LIGHTFOOTIE s. f. (laït-fou-tî — de *Lightfoot*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, tribu des wahlenbergiées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar. ‖ Syn. de RONDELÉTIE.

LIGIE s. f. (li-jî — de *Ligie*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalenides, comprenant deux espèces qui habitent le midi de la France.

— Crust. Genre de crustacés voisin des cloportes.

— **Encycl.** Les *ligies* sont de petits crustacés assez semblables aux cloportes, avec lesquels on les confondait autrefois. Elles sont très-communes sur nos côtes, fréquentent volontiers les embouchures des cours d'eau, et se cachent sous les pierres, les algues ou les autres objets rejetés par la mer. Elles sont très-agiles, grimpent facilement sur les rochers et sur les constructions maritimes dans les endroits humides, et, à la moindre apparence de danger, se laissent tomber en repliant leurs pattes sous leur corps, qu'elles roulent en boule. Toutefois, quand on veut les saisir, elles fuient vivement, se cachent dans les anfractuosités des rochers, se blottissent dans les moindres fissures, et souvent s'y laissent écraser plutôt que d'en sortir. Bien que se tenant de préférence à l'ombre et dans les lieux humides, si elles sont surprises vers le milieu du jour par les rayons ardents du soleil, elles continuent à rôder sans paraître incommodées par la chaleur. Bien qu'elles nagent facilement, elles ne se jettent pas volontiers à l'eau, et, si elles y tombent par hasard, elles se hâtent de regagner le bord. Si la peur d'un danger les force à y rester, elles s'y tiennent tranquilles ou y nagent lentement. Ce genre comprend six espèces, dont plusieurs vivent sur nos côtes. La *ligie océanique* est la plus grande espèce connue; elle atteint $0^m,4$ de longueur. Elle est très-commune sur les côtes de l'Océan, et s'avance même dans la Méditerranée un peu au delà du détroit de Gibraltar. La *ligie italique* appartient à cette dernière mer; elle vit en société sur les rochers du littoral. La *ligie exotique* a été trouvée aussi dans la Méditerranée; mais on pense qu'elle y avait été introduite au fond de la cale d'un navire venant de la Guyane.

LIGIER (Pierre), artiste dramatique français, né à Bordeaux le 11 décembre 1797, mort en 1872. Sa famille était fort pauvre. D'abord clerc d'avoué, puis commis dans une maison de commerce, il débuta dans les rôles secondaires de tragédie au théâtre de sa ville natale; et, encouragé par Talma qui était venu en représentation à Bordeaux et avait été à même de l'apprécier, il se décida à venir à Paris. Admis, en 1819, au Conservatoire, il y reçut les leçons de Saint-Prix et débuta au Théâtre-Français sous les auspices de Talma, le 24 janvier 1820, par le rôle de Néron de *Britannicus*, celui d'Oreste dans *Andromaque* et celui de *Coriolan* dans la tragédie de Laharpe. Accueilli favorablement, il reçut le titre de pensionnaire. Après trois années passées à la rue de Richelieu, trois années pendant lesquelles on l'avait vu aborder l'ancien et le nouveau répertoire et créer divers rôles dans *Sylla*, *Marie Stuart*, etc., il alla, à l'expiration de son engagement, visiter Bordeaux, Lyon, Marseille et autres villes du Midi, où il reçut un accueil des plus favorables. En 1824, il entra à l'Odéon et s'y fit remarquer par ses créations dans *Rienzi*, *Jeanne Darc* et la *Maréchale d'Ancre*. Quatre ans plus tard, il retourna au Théâtre-Français, d'où le chassèrent, au bout de dix-huit mois, des tracasseries suscitées par quelques rivaux. Il alla alors à la Porte-Saint-Martin, où il put déployer, sous les traits de Marino Faliero, dans la tragédie de ce nom, toute l'énergie de son talent. Le 2 septembre 1829, il prêta de nouveau l'appui de sa renommée grandissante à l'Odéon, qui rouvrait ses portes au public sous une direction nouvelle; et enfin, en novembre 1830, il revint au Théâtre-Français pour occuper la place que la retraite de Lafon rendait vacante. Mais il ne fallut rien moins qu'un arrêt de la cour royale pour obliger l'artiste à rentrer au bercail. En échange du titre de sociétaire qu'on lui donnait, Ligier apportait le rôle de Louis XI, fait pour Talma d'abord et qu'en récompense des succès de *Marino Faliero*, Casimir Delavigne destinait à son interprète. La première représentation de *Louis XI* eut lieu le 9 février 1832, et le triomphe du nouveau sociétaire fut si éclatant qu'on lui adressa les vers suivants, un peu trop enthousiastes sans doute :

> . . . . . En te voyant, la France consolée
> Croit voir son grand Talma sortir du mausolée.

Jusqu'en 1852, époque de sa sortie du Théâtre-Français, Ligier créa une foule de rôles, parmi lesquels celui de Louis XI et celui de Glocester, dans les *Enfants d'Edouard*, seront à jamais inséparables de son nom. Aussi a-t-il constamment repris avec un égal succès de terreur ces deux personnages typiques, auxquels son talent a prêté les plus sombres couleurs tragiques. C'est lui qui joua Triboulet à l'unique représentation du *Roi s'amuse*. Dans le répertoire classique, M. Ligier a occupé un rang distingué; il a réussi notamment dans *Nicomède*, *Andromaque*, *Britannicus*, Joad *d'Athalie*, et le *Tibère* de Chénier. A sa sortie de la Comédie-Française, il déclara renoncer à la pension à laquelle il avait droit en qualité de sociétaire, afin de rester libre de jouer sur d'autres scènes. C'est alors qu'il reparut au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où, de 1852 à 1854, il compta de beaux succès dans *Richard III* et dans les *Noces Vénitiennes*. Passant ensuite à l'Odéon, il y donna des représentations jusqu'en 1856, et joua, entre autres rôles, celui de Tartufe. Plus tard, il parcourut la province et l'étranger et se fit vivement applaudir dans les principales villes d'Italie. Il était tout à fait retiré du théâtre depuis une dizaine d'années lorsqu'il succomba à une attaque de paralysie. Parmi les autres rôles de cet artiste, nous citerons : Frédéric de Hohenstaufen dans les *Burgraves;* le *Gladiateur*, le *Tisserand de Ségovie;* Leicester dans *Marie Stuart;* il a repris avec beaucoup de bonheur le don Carlos d'*Hernani* et a paru dans les principaux rôles de *Virginie*, le *Testament de César*, *Eve*, le *Masque de fer*, *Kernok le fou*, *Christine à Fontainebleau*, *Don Juan d'Autriche*, etc. Doué d'un organe caverneux, si propre à inspirer l'effroi, Ligier frappait surtout par la saisissante énergie de son jeu et par le masque de laideur dramatique qu'il parvenait au besoin à imprimer à son visage. C'est surtout par la terreur qu'on l'a vu réussir; et la rudesse de sa voix, la brutalité naturelle de ses gestes le servaient à souhait dans les personnages haineux, traîtres, hypocrites et méchants du drame ou de la tragédie. On a pu lui reprocher, avec assez de justesse, des habitudes de déclamation beaucoup plus supportables sous la toge antique que sous le manteau court du moyen âge. Quoi qu'il en soit, il a eu une personnalité très-accentuée, et Casimir Delavigne ne pouvait avoir de plus habile interprète de ses personnages dramatiques.

LIGITTAN, île de la mer de Célèbes, près de la côte occidentale de l'île de Bornéo, entre les baies Darvel et Sainte-Lucie, par 4°19′ de latit. N. et 116° 26′ de longit. E.; 8 kilom. de longueur.

LIGNAC, bourg et commune de France (Indre), cant. de Bélâbre, arrond. et à 25 kilom. du Blanc; pop. aggl., 1,104 hab. — pop. tot., 2,124 hab. Carrières de pierres meulières. On y voit, sur l'Allemette, le château Guillaume, manoir féodal, habité par les seigneurs de la Trémouille du XI^e au XIV^e siècle.

LIGNAC (l'abbé Joseph-Adrien LE LARGE DE), philosophe français, né à Poitiers vers 1710, mort à Paris en 1762. Il vint à Paris faire ses études chez les jésuites, qu'il quitta au bout de quelques années pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire, où il put se pénétrer tout à l'aise des principes de Descartes et de Malebranche. Sa réputation de savoir ne tarda pas à lui acquérir une certaine renommée, et lors du voyage qu'il entreprit à Rome, il reçut du pape Benoît XIV et de son ministre, le cardinal Passionei, un accueil distingué. Il ne recherchait point, du reste, les distinctions; il était modeste et uniquement occupé de ses études, qui avaient été considérables, car il fut un des hommes les plus instruits de ce siècle de savants.

On a de lui : *Mémoire pour servir à commencer l'histoire des araignées aquatiques* (1748, 1 vol. in-8°); *Lettres à un Américain sur l'*Histoire naturelle *de M. de Buffon* (Hambourg, 1751-1756, 9 vol. in-12); *Examen sérieux et comique du* Livre de l'esprit (1759, 2 vol. in-12); le *Témoignage du sens intime et de l'expérience opposé à la foi profane et ridicule des fatalistes modernes* (1760, 3 vol. in-12); *Avis paternels d'un militaire à son fils jésuite* (1760, in-12); *Possîbilité de la présence corporelle de l'homme en plusieurs lieux* (1754, in-12). On lui doit, en outre, un ouvrage important, intitulé *Eléments de métaphysique tirés de l'expérience* ou *Lettres à un matérialiste sur la nature de l'âme* (Paris, 1753, 1 vol. in-12), contenant à peu près toute sa philosophie, qui pourrait être placée, sans trop de désavantage, à côté des livres de Thomas Reid, Dugald-Stewart, ou même de Jouffroy. Ce traité est dirigé contre la doctrine de Locke; enfin, *Témoignage du sens intime et de l'expérience* (1760).

LIGNAGE s. m. (li-gna-je; *gn* mll. — rad. *ligne*). Race, famille, extraction : *Nous sommes tous de même* LIGNAGE. *Dame de haut* LIGNAGE.

> Votre père, votre oncle, enfin tout le *lignage*,
> Regorge de santé; rien ne meurt, dont j'enrage.
> HAUTEROCHE.

— Comm. Vin rouge de qualité médiocre, qu'on récolte aux environs d'Orléans :

> Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
> D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de *lignage*,
> Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.
> BOILEAU.

— Techn. Action de tracer des lignes sur une pièce de charpente, avec un cordon coloré, pour indiquer les traits de scie.

LIGNAGER adj. m. (li-gna-jé; *gn* mll. — rad. *lignage*). Jurispr. *Retrait lignager*, Droit qu'avaient les parents d'un défunt de retirer, dans un délai fixé, des mains de l'acquéreur, l'héritage qu'il avait acheté, à la condition de lui en rembourser le prix : *En Angleterre, le* RETRAIT LIGNAGER *s'exerce à perpétuité.* (F. Wey.)..

— s. m. Celui qui est du même lignage : *Dans la coutume de Paris, les* LIGNAGERS *avaient les quatre quints des propres.* (Acad.)

LIGNAMINE (Jean-Philippe DE), imprimeur et médecin italien, né à Messine, et qui vivait dans la seconde moitié du XV^e siècle. On n'a que des renseignements fort incertains sur les premières années de son existence. Il paraît qu'après avoir fait ses études médicales il professa à Pérouse, où il se lia avec le cardinal François de la Rovère, depuis pape sous le nom de Sixte IV, qui le recommanda au pape Paul II. Favorisé de la bienveillance de ce pontife, Lignamine fonda à Rome une imprimerie, d'où sont sorties de belles éditions, devenues très-rares et fort recherchées des bibliophiles, et pour lesquelles il fit, le premier, usage du caractère connu sous le nom d'ancien parangon, le plus élégant qu'on eût inventé jusqu'alors. On cite, parmi les livres imprimés dans ses ateliers, le *Suétone* (1470, petit in-fol.) et un *Quintilien*. Lignamine a laissé quelques écrits, entre autres : *Inclyti Ferdinandi regis vita et laudes* (Rome, 1472, in-4°); *Liber de conservatione sanitatis* (Rome, 1475, in-4°); *De sibyllis* (Rome, 1481, in-4°).

LIGNANO, ville d'Italie. V. LEGNANO.

LIGNANO (Jean), écrivain religieux italien, né vers le commencement du XIV^e siècle, mort en 1383. Après avoir étudié les belles-lettres, la philosophie, l'astronomie et la médecine, il suivit les cours de droit à l'université de Bologne et fut nommé professeur de droit canon dans cette même ville, où il séjourna pendant toute sa vie, malgré les offres brillantes qui lui furent faites, notamment par le pape Urbain VI. On doit à Lignano : *Tractatus de bello* (Milan, 1515, in-4°); *De represaliis* (Pavie, 1487, in-4°) et divers

traités insérés dans le *Tractatus tractatuum* de Zileti.

LIGNARD s. m. (li-gnar; *gn* mll. — rad. *ligne*). Pop. Soldat de la ligne, simple soldat qui n'appartient ni à un corps spécial ni à une compagnie d'élite.

LIGNE s. f. (li-gne; *gn* mll. — du lat. *linea;* de *linum*, lin ou fil de lin). Géom. Etendue à une seule dimension; trait qui figure cette étendue et considéré comme n'ayant ni largeur ni épaisseur : LIGNE *droite.* LIGNE *brisée.* LIGNE *courbe.* LIGNES *parallèles.* LIGNE *perpendiculaire.* LIGNE *oblique. Le lieu où les surfaces de deux corps se rencontrent est appelé* LIGNE. (A. Blanchet.) *Une* LIGNE *indéfinie est une* LIGNE *dont les extrémités ne sont point déterminées et peuvent être aussi éloignées que l'on veut.* (Arago.) ‖ *Ligne de foi*, Ligne marquée à ses deux extrémités sur une alidade, un graphomètre, etc., par les fils des pinnules, et sur laquelle se trouve le zéro de la graduation de l'instrument. ‖ *Ligne géodésique*, Ligne la plus courte qu'on puisse mener entre deux points donnés sur une surface donnée. ‖ *Ligne d'opération*, Suite de jalons déterminant une ligne qui doit servir de base à un nivellement ou à un levé de plan.

— Trait visible ou imaginaire qui sépare deux choses contiguës : *Tracer la* LIGNE *des frontières. La* LIGNE *de l'horizon. Nous savons reconnaître l'infini jusque dans la* LIGNE *uniforme d'une plaine qui se confond avec le ciel.* (Ed. Scherer.) ‖ Direction marquée par un espace de terrain d'une faible largeur et d'une longueur considérable : *Suivre la* LIGNE *des boulevards. Etablir une* LIGNE *télégraphique.* ‖ Service de transport entre deux points et par une voie déterminée : *Une* LIGNE *de bateaux à vapeur. Une* LIGNE *d'omnibus.* ‖ Direction et ensemble des ouvrages d'un chemin de fer : *La* LIGNE *de l'Ouest. La* LIGNE *de Paris à Orléans.* ‖ Direction marquée par une série de points déterminés sur le terrain : *Une* LIGNE *de douanes. Une* LIGNE *de forts. Une* LIGNE *de postes. Une* LIGNE *de sentinelles.*

— Série de mots disposés transversalement dans une page écrite ou imprimée : *Les rédacteurs de journaux sont généralement payés à un prix fixe par chaque* LIGNE *qu'ils fournissent. Il est rare qu'une erreur énoncée en deux* LIGNES *n'exige pas deux pages de réfutation.* (A. Peyrat.) ‖ Commencement d'alinéa marqué par un espace laissé en blanc sur la gauche de la première ligne : *Il faut aller à la* LIGNE. *Il faut mettre ceci à la* LIGNE.

— Fig. Rang, valeur relative : *Ce sont deux écrivains qu'on doit placer sur la même* LIGNE. *L'histoire doit entrer en première* LIGNE *dans l'éducation.* (Mme Monmarson.) ‖ Traits remarquables dans une série d'événements : *Ce n'est pas sans une secrète satisfaction que je me trouve ainsi conséquent avec moi-même : les grandes* LIGNES *de mon existence n'ont point fléchi.* (Chateaub.) ‖ Règle de conduite tracée ou suivie : *Suivre sa* LIGNE *sans dévier. Se tracer une* LIGNE *de conduite. N'abandonnez jamais la* LIGNE *droite. Quand une fois on est sorti de la* LIGNE *du devoir, chaque écart conduit à un autre.* (Ferrand.)

— *Ligne visuelle*, Ligne droite menée de l'œil de l'observateur à l'objet perçu.

— *Hors ligne*, D'une supériorité très-marquée : *Un ouvrage* HORS LIGNE. *Un écrivain* HORS LIGNE.

— *Dépasser la ligne*, Aller au delà de ce que permettent les convenances ou les conventions.

— *Ecrire deux lignes*, Ecrire une courte lettre, sans entrer dans des détails : *Je vous* ÉCRIRAI DEUX LIGNES *pour vous informer du résultat de ma démarche.*

— *Tirer à la ligne*, Donner un développement excessif à un travail payé à la ligne, afin d'en tirer un plus grand profit.

— *Lire entre les lignes*, Deviner le sens caché d'un écrit, découvrir la véritable intention que l'auteur n'a pas voulu laisser paraître.

— *Donner la ligne à quelqu'un*, Ecrire en vedette, au commencement d'une lettre, les mots qui servent à désigner la personne, comme *Monsieur*, *Monseigneur*, etc.

— *Mettre, faire entrer en ligne de compte*, Comprendre dans un compte. ‖ Fig. Compter, tenir compte de : *Je ne* METS *pas* EN LIGNE DE COMPTE *les menues dépenses que j'ai faites.*

— Hist. *Ligne de marcation*, Ligne tracée par Alexandre VI sur la mappemonde, pour séparer les possessions des Espagnols de celles des Portugais. ‖ *Ligne de démarcation*, Ligne de marcation rectifiée par les Espagnols et les Portugais, et par extension, Distinction établie entre deux objets qu'on aurait pu confondre : *Il est difficile d'établir une* LIGNE DE DÉMARCATION *entre l'usage et l'abus.*

— Dr. des gens. *Ligne de respect*, Ligne fictive tracée à une certaine distance des côtes, pour indiquer l'endroit où finissent les eaux d'un Etat.

— Généal. Filiation, succession de générations d'une même famille : LIGNE *masculine.* LIGNE *féminine.* ‖ *Ligne ascendante*, Celle qui va du fils au père, au grand-père et ainsi de suite, toujours en remontant. ‖ *Ligne descendante*, Celle qui va du père au fils, au petit-fils et ainsi de suite, toujours en descendant. ‖ *Ligne directe*, Celle qui comprend les personnes issues directement les unes des autres, par filiation, c'est-à-dire les ascendants et les descendants. ‖ *Ligne collatérale*, Celle qui comprend des parents issus d'une souche commune, mais non les uns des autres par filiation.

— Chirom. Chacun des traits dont est marquée à l'intérieur la peau de la main, et au moyen desquels on prétend deviner le caractère et prédire le destin des gens. ‖ *Ligne de Vénus*, Celle qui va depuis la naissance de l'index jusqu'au bord de la main, du côté du petit doigt. ‖ *Ligne de vie*, Celle qui se trouve au bas du pouce.

— Jeux. *Lignes extrêmes*, Lignes de cases qui bordent l'échiquier. ‖ *Lignes horizontales*, Lignes de cases de l'échiquier qui vont de la droite à la gauche des joueurs. ‖ *Ligne de hauteur*, Lignes de cases de l'échiquier perpendiculaires aux lignes horizontales. ‖ *Grande ligne* ou *Ligne du milieu*, Ligne de cases noires qui traverse diagonalement le damier.

— Manége. Espace que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manége : LIGNE *de la volte.* LIGNE *du carré.*

— Escrime. Direction absolument opposée à celle de l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée. ‖ *Etre en ligne*, Avoir le pied droit placé vis-à-vis de la cheville du pied gauche, et aussi Etre en face l'un de l'autre, en parlant des deux adversaires.

— B.-arts. Tracé des contours : *La pureté des* LIGNES *est le grand mérite de Raphaël. Le début de l'art est un mensonge; car, dans la nature, il n'y a pas de* LIGNES. (Th. Gaut.) ‖ *Ligne de beauté*, Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes. ‖ *Ligne d'horizon*, Intersection du plan d'un tableau par le plan horizontal qui contenait l'œil du peintre. ‖ *Ligne d'ombre*, Ligne qui sépare l'ombre portée par un objet de la partie éclairée du plan du tableau.

— Archit. *Ligne de foulée*, Lieu des positions du pied d'un homme qui monte librement un escalier. ‖ *Ligne de naissance*, Ligne suivant laquelle a lieu le raccordement entre l'intrados d'une voûte et la surface du pied-droit. ‖ *Ligne d'about*, Intersection du plan de lattis supérieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière. ‖ *Ligne de gorge*, Intersection du plan de lattis inférieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière.

— Mus. Nom donné aux traits horizontaux qui composent les portées, et qui servent à déterminer la place et la valeur des notes.

— Anc. métrol. Douzième partie d'un pouce. ‖ Cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau, dans le langage des fontainiers.

— Fortif. Retranchement : *Travailler aux* LIGNES. *Attaquer, forcer, combler des* LIGNES. ‖ Suite d'ouvrages de fortification, permanents ou passagers, destinés à couvrir une armée, un corps d'armée, un camp, à fermer une trouée ou un débouché, à protéger les approches d'une place : LIGNES *continues.* LIGNES *à intervalles.* LIGNES *d'approche, de contre-approche, de circonvallation, de contrevallation, de communication.* LIGNES *parallèles.* ‖ *Ligne magistrale*, Ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre, ou simplement un tracé d'enceinte. ‖ *Ligne de moindre résistance*, Endroit où une mine doit nécessairement faire explosion. ‖ *Ligne de défense* ou *ligne frontière*, Ligne que, dans le système défensif d'un Etat, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. ‖ *Ligne de feux*, Crête intérieure d'un parapet, d'où partent les coups de feu des défenseurs de la place.

— Artill. *Ligne de mire*, Ligne déterminée par l'extrémité supérieure de la hausse d'une arme à feu et le cran de mire : *Quand la hausse est nulle, la* LIGNE DE MIRE *est dite naturelle.* ‖ *Ligne de tir*, Ligne courbe décrite par le projectile pour atteindre le point vers lequel se dirige la ligne de mire.

— Art milit. Direction générale de la position des troupes; suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns à côté des autres, sur une même ligne : *La* LIGNE *appuyait sa droite au village et sa gauche au pied de la montagne.* ‖ Troupes combattant en ligne : *S'enrôler dans la* LIGNE. ‖ *De ligne*, Se dit de troupes qui combattent en ligne, par grandes manœuvres d'ensemble : *Troupes* DE LIGNE. *Régiments* DE LIGNE. ‖ *Se porter sur la ligne*, Se diriger vers le point qu'on doit occuper sur la ligne. ‖ *Entrer, se mettre en ligne, être en ligne*, Se placer, être placé dans la direction générale de la ligne. ‖ *Rompre la ligne*, Se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction générale de la ligne. ‖ *Refuser la ligne*, Rester trop en arrière de la ligne générale. ‖ *Ligne de direction*, Celle qu'un corps doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper. ‖ *Ligne d'opération*, Celle qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération doivent suivre constamment, et de laquelle ils doivent, par leurs manœuvres, chercher à se rapprocher sans cesse quand ils ont été forcés de s'en éloigner. ‖ *Ligne pleine*, Celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps. ‖ *Ligne à intervalles* ou *Ligne d'échiquier*, Celle dans laquelle on laisse un assez grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. ‖ *Ligne de convoi*, Espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. ‖ *Marcher en ligne*, Conserver l'alignement général et partiel. ‖ *Par peloton* ou *Par section en ligne*, Commandement par lequel on ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc de se partager et de s'échelonner en pelotons ou en sections.

— Mar. Réunion de bâtiments de guerre rangés sur une ligne : LIGNE *de combat.* LIGNE *de marche. Doubler la* LIGNE. *Rompre la* LIGNE. LIGNE *d'embossage.* ‖ Petit cordage très-solide : LIGNE *goudronnée.* LIGNE *d'amarrage.* LIGNE *de sonde.* LIGNE *de loch.* ‖ *Ligne de sauvetage*, Corde mince et flexible que l'on jette aux personnes qui se noient, et qui sert à les haler : *Une* LIGNE DE SAUVETAGE *est toujours munie d'un flotteur en liége ou en bois attaché à son extrémité libre, et d'autres petits flotteurs de même matière la garnissent de distance en distance.* ‖ *Ligne de flottaison*, Intersection de la surface extérieure de la coque d'un navire par le plan de la surface libre de la mer. ‖ *Ligne de science*, Ligne de flottaison en charge : *La* LIGNE DE SCIENCE *sert de limite au doublage en cuivre.* ‖ *Ligne de foi*, Ligne tracée sur le compas de route, dans le sens de l'axe du navire. ‖ *Ligne d'eau*, Coupe horizontale de la partie submergée de la carène du vaisseau, parallèlement à la flottaison. ‖ *Vaisseau de ligne*, Grand vaisseau de guerre portant au moins cinquante canons. ‖ *Chaloupes de ligne*, Grandes embarcations qui se tenaient autrefois derrière chacun des bâtiments d'une ligne de bataille, pour les préserver des brûlots : *Ce vaisseau et quelques-unes des* CHALOUPES DE LIGNE *qui se trouvaient à la suite du duc parvinrent à en sauver trois à quatre cents.* (E. Sue.) ‖ *Ligne du plus près*, Ligne de bâtiments de guerre faisant avec la direction du vent un angle de 67° 30′. ‖ *Ligne équinoxiale* ou simplement *Ligne*, Equateur : *Un pays situé au nord de la* LIGNE. *Passer, couper, traverser la* LIGNE. ‖ *Baptême de la ligne*, Cérémonie burlesque que les matelots font quelquefois en passant la ligne. V. BAPTÊME.

— Pêche. Cordelette au bout de laquelle est adapté un hameçon : *Amorcer sa* LIGNE. *Du poisson pris à la* LIGNE. ‖ Appareil de pêche composé d'une ligne attachée au bout d'un long bâton. ‖ *Ligne dormante*, Ligne qui demeure fixée dans l'eau sans qu'on la tienne. ‖ *Ligne flottante*, Celle qui, attachée à un corps flottant, est entièrement livrée à l'action du courant. ‖ *Ligne de fond*, Ligne dont l'hameçon repose sur le fond de l'eau. ‖ Fig. *Pêcher à la ligne*, Quêter, chercher à attraper des choses une à une : *Suivant une jolie expression anglaise, elles* PÊCHENT *les compliments* À LA LIGNE. (Balz.)

— Géogr. *Ligne de faîte*, Crête d'une chaîne de hauteurs, ligne qui marque la séparation des deux versants.

— Eaux et for. Laie, chemin étroit pratiqué dans une forêt.

— Techn. Cordeau, ficelle dont on se sert pour aligner certains ouvrages : *Tirer une muraille à la* LIGNE. *Marquer le bois à la* LIGNE. ‖ *Ligne à plomb*, Direction verticale déterminée par le fil à plomb. ‖ *Lignes de compte*, Nom donné par les dessinateurs pour étoffes aux lignes saillantes qui forment la délimitation des dizaines ou grands carreaux du papier de mise en carte, parce qu'elles servent à compter plus rapidement les petites divisions de la carte. On les appelle aussi LIGNES DE DÉMARCATION.

— Typogr. *Ligne de tête*, Première ligne de la page contenant le folio. ‖ *Ligne de pied*, Ligne située tout au bas de la page, et qui ne contient quelquefois que la signature. ‖ *Ligne en blanc*, Ligne formée de cadrats et qui ne donne rien à l'impression.

— Astron. Ligne d'intersection du plan de l'orbite d'un astre avec le plan de l'écliptique.

— Gnomon. *Ligne horizontale*, Intersection du plan du cadran et du plan de l'horizon. ‖ *Lignes horaires*, Intersections des cercles horaires de la sphère avec le plan du cadran.

— Anat. *Ligne blanche*, Réunion, au milieu du ventre, des fibres tendineuses des muscles de l'abdomen. ‖ *Ligne médiane*, Ligne imaginaire qui divise le corps en deux parties égales. ‖ *Ligne âpre du fémur*, Saillie rugueuse formée par le bord postérieur du fémur.

— Ichthyol. *Double ligne*, Poisson indéterminé de la Chine.

— **Encycl.** Géom. On nomme *ligne* une suite continue de points; on peut dire aussi qu'une *ligne* est l'intersection de deux surfaces.

On distingue principalement sur une surface les *lignes* de niveau, les *lignes* de plus grande pente et les *lignes* de courbure.

— *Lignes de niveau.* Les *lignes* de niveau d'une surface sont les sections faites dans cette surface par des plans horizontaux. Soit

$$z = f(x,y)$$

l'équation de la surface considérée, les équations d'une de ses *lignes* de niveau seront

$$z = h \text{ et } f(x,y) = h,$$

h désignant une constante.

La seconde équation donne

$$\frac{dx}{dy} = -\frac{\frac{df}{dx}}{\frac{df}{dy}};$$

d'un autre côté, si l'on désigne par p et q les dérivées partielles de z par rapport à x et à y en un point de la surface, l'équation $z = f(x, y)$ donne

$$\frac{dz}{dx} = p = \frac{df}{dx} \text{ et } \frac{dz}{dy} = q = \frac{df}{dy};$$

l'équation caractéristique d'une *ligne* de niveau est donc

$$\frac{dy}{dx} = -\frac{p}{q}.$$

Elle exprime que la tangente à la *ligne* de niveau qui passe au point $[x, y, z]$ est parallèle à la trace horizontale du plan tangent à la surface en ce point.

— *Ligne de plus grande pente.* On nomme *ligne* de plus grande pente d'une surface une courbe qui a pour tangente en un quelconque de ses points la perpendiculaire aux horizontales du plan tangent à la surface en ce point. Le plan tangent à une surface en un point $[x, y, z]$ a pour équation

$$Z - z = p(X - x) + q(Y - y);$$

les horizontales de ce plan ont donc pour coefficient angulaire $-\frac{p}{q}$; celui de la projection sur le plan des xy d'une tangente à la surface est $\frac{dy}{dx}$; la condition à remplir par dx, dy et dz pour que le point

$$[x + dx, y + dy, z + dz]$$

appartienne à la *ligne* de plus grande pente menée du point $[x, y, z]$ sera donc

$$\frac{dy}{dx} = \frac{q}{p}.$$

— *Ligne de courbure.* Une *ligne* de courbure d'une surface est le lieu des points de cette surface tels que les normales menées en deux points infiniment voisins se rencontrent.

La normale en un point $[x, y, z]$ a pour équation

$$X - x + p(Z - z) = 0$$

et

$$Y - y + q(Z - z) = 0.$$

La normale au point $x + dx$, $y + dy$, $z + dz$ a de même pour équation

$$X - (x + dx) + (p + dp)(Z - (z + dz)) = 0$$
$$Y - (y + dy) + (q + dq)(Z - (z + dz)) = 0.$$

La condition de rencontre est

$$\frac{dx + pdz}{dp} = \frac{dy + qdz}{dq}.$$

Cette équation, en tenant compte des relations

$$\begin{aligned} dz &= pdx + qdy \\ dp &= rdx + sdy \\ dy &= tdy + sdx \end{aligned}$$

où r, s et t désignent les dérivées partielles

$$\frac{d^2z}{dx^2}, \quad \frac{d^2z}{dxdy} \quad \text{et} \quad \frac{d^2z}{dy^2},$$

se transforme en

$$\left[(1 + q^2)s - pqt\right]\left(\frac{dy}{dx}\right)^2$$
$$+ \left[(1 + q^2)r - (1 + p^2)t\right]\frac{dy}{dx}$$
$$+ pgr - (1 + p^2)s = 0.$$

Cette équation attribue deux valeurs distinctes à $\frac{dy}{dx}$; on doit en conclure que, par chaque point d'une surface, il passe toujours deux *lignes* de courbure.

Si, pour simplifier, on a dirigé l'axe des z suivant la normale au point considéré de la surface, et que, par conséquent, on ait pris le plan tangent pour plan des xy, p et q seront nuls, et l'équation précédente, pour le point origine, se réduira à

$$s\left(\frac{dy}{dx}\right)^2 + (r - rt)\frac{dy}{dx} - s = 0;$$

les deux valeurs de $\frac{dy}{dx}$ seront réciproques et de signes contraires. Cela signifie que les deux *lignes* de courbure qui partent d'un même point d'une surface se coupent toujours à angle droit.

— *Lignes géodésiques.* On nomme *lignes* géodésiques d'une surface les *lignes* les plus courtes entre deux quelconques de leurs points que l'on puisse mener sur cette surface. Leur nom leur vient de ce que les *lignes* déterminées à la surface de la terre par des alignements géodésiques sont précisément des *lignes* de longueur minimum sur cette surface.

Les *lignes* géodésiques d'une surface

$$F(x, y, z) = 0$$

sont fournies par le système de l'une des équations

$$d\frac{dx}{ds} - \frac{\frac{dF}{dx}}{\frac{dF}{dz}}\, d\frac{dz}{ds} = 0$$

et

$$d\frac{dy}{ds} - \frac{\frac{dF}{dy}}{\frac{dF}{dz}}\, d\frac{dz}{ds} = 0$$

jointe à l'équation même de la surface.

Elles jouissent de cette propriété caractéristique qu'en chacun de leurs points leur normale principale coïncide avec la normale à la surface sur laquelle elles sont tracées. (V. GÉODÉSIQUE.) Il résulte de là que deux plans infiniment voisins, à la fois normaux à une même surface et tangents à une de ses *lignes* géodésiques, se coupent suivant leur normale principale à cette *ligne;* or une *ligne* tracée à la surface de la terre de façon que des jalons, plantés verticalement en trois de ses points suffisamment voisins, se cachent mutuellement pour un observateur placé dans leur alignement jouit précisément de la propriété qui vient d'être énoncée; car A, B, C désignant les trois points consécutifs considérés, les plans passant par la verticale élevée en B et par les points A et C sont deux plans normaux à la surface terrestre et tangents à la *ligne* dont font partie les points A, B, C, de sorte que le jalon placé en B est à la fois la normale principale à la courbe ABC et la normale à la surface terrestre.

— Art milit. *Infanterie de ligne.* V. INFANTERIE.

— Fortif. V. PLACES FORTES.

— Typogr. C'est un principe universellement admis en typographie que, dans la prose, les *lignes* doivent toutes être de même longueur; on obtient ce résultat en mettant plus ou moins d'espaces entre les mots, et en les divisant au besoin. Dans la poésie, où le nombre des lettres varie beaucoup, même quand les vers sont d'égale mesure, on arrête les *lignes* là où le texte vient à finir; mais, pour que leur longueur soit égale matériellement, on complète avec des espaces ou des cadrats celles qui ne remplissent pas l'espace donné, c'est-à-dire la justification.

On appelle *ligne* de tête la *ligne* du haut de la page, et *ligne* de pied celle du bas. La première comprend le folio et le titre courant. Quant à la seconde, elle reçoit la signature, lorsque la page en prend une. Par *ligne* pleine, on entend une *ligne* dont la matière occupe toute l'étendue. Au contraire, la *ligne* de blanc ne présente aucune matière : elle est exclusivement formée avec des cadrats. On l'emploie, en prose, entre deux alinéas, pour que la pause soit plus marquée; et, en poésie, pour séparer les stances, les strophes, etc. La *ligne* perdue est celle dont la matière, ne remplissant pas toute la longueur, se place à égale distance de ses deux extrémités. On a recours à cette disposition dans une foule de circonstances, notamment pour les titres. Par analogie, on dit mettre un ou plusieurs mots en *ligne* perdue, pour signifier les placer au-dessous du milieu de la *ligne* supérieure. La *ligne* pointée se compose de points, comme son nom l'indique. On l'emploie ordinairement, dans les citations incomplètes, pour indiquer l'endroit où se trouve la lacune. Enfin, on donne le nom de *ligne* à voleur à celle qui, terminant un alinéa, comprend seulement une ou deux syllabes chassées aux dépens des *lignes* qui précèdent. Elle est ainsi appelée parce que, les ouvriers compositeurs étant payés en raison du nombre de *lignes* qu'ils fournissent, il arrive à quelques-uns d'entre eux d'espacer outre mesure les dernières *lignes* des alinéas, pour en gagner une qui leur coûte moins de travail, car elle est presque entièrement composée de cadrats.

— Mus. La portée du plain-chant ne comprend que quatre *lignes*, mais celle de la musique proprement dite en a cinq stables et continues, sans compter les petites *lignes* accidentelles que l'on doit ajouter tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de cette portée, pour pouvoir écrire les notes qui dépassent son étendue. Que ce soit dans le plain-chant ou dans la musique, les *lignes* se comptent et se désignent en commençant par la plus basse : celle-ci est donc la première, tandis que la *ligne* supérieure est la quatrième dans le plain-chant, et la cinquième dans la musique, ainsi qu'on peut le voir dans cette figure :

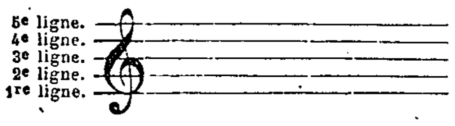

« Le nombre de ces *lignes*, dit M. Fétis, a varié dans le moyen âge; à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, la portée était composée de huit *lignes* pour la musique d'orgue et de clavecin. » C'est évidemment à l'imperfection des signes neumatiques, à l'incertitude et à la confusion dans lesquelles ils jetaient l'esprit du lecteur, qu'on doit l'origine de la *ligne.* Placés irrégulièrement et pêle-mêle, tantôt en haut, tantôt en bas, au-dessus du texte, ces signes étaient si multiples, si arbitraires, si fantaisistes, que les meilleurs praticiens ne pouvaient souvent parvenir à se reconnaître dans ce chaos. Aussi, « vers 986, dit M. Th. Nisard, les copistes imaginent de régulariser la position relative des signes, en traçant une *ligne* sèche dans l'épaisseur du vélin; c'est ce dont fait foi un passage de la chronique de Corbie (*ad annum* 986), cité par Gerbert, et qui n'a point fixé l'attention des savants : *Sub iis temporibus incœptus est novus modus canendi in monasterio nostro per flexuras et notas, per regulas et spatia distinctas, meliusculum dinumerando, quam antea agebatur : nam nullæ regulæ exstabant in libris antiphonariorium et graduum ecclesiæ nostræ.* Ce passage important semblerait insinuer que l'introduction de la *ligne*, origine de nos portées musicales, a pris naissance dans l'abbaye de Corbie. Cette conjecture est d'autant plus probable, que le monastère dont je parle était, à cette époque et depuis Charlemagne, l'une des plus célèbres écoles de plain-chant que possédait la France. »

Que cette conjecture soit justifiée ou non, il paraît certain que c'est au grand théoricien connu sous le nom de Guido d'Arezzo qu'est due l'invention de la portée des quatre *lignes.* Ce musicien illustre, qui consacra sa vie à chercher les réformes tendant à introduire la clarté et la simplicité dans la notation musicale, « donna, ainsi que le dit le P. Jumilhac (*Traité de la science et de la pratique du plain-chant*) à deux de ses quatre *lignes* deux diverses couleurs, à l'une le rouge, pour marquer la lettre ou la clef F, à l'autre le vert, pour marquer la lettre ou la clef du C. Aux deux autres de ses *lignes* qui n'avoient aucune couleur, il mit à leur commencement deux autres des sept premières lettres, de sorte que chacune de ses quatre *lignes* ayant sa lettre ou sa clef, les points ou les notes qui se trouvaient assises tant sur les *lignes*, qu'au-dessus ou au-dessous, et dans les interlignes, estoient d'abord discernées avec tant d'évidence, qu'ensuite il n'a pas esté besoin, ni de continuer à distinguer les *lignes* par des couleurs ni de multiplier les *lignes* ou les clefs. »

C'est, du reste, ce que fait connaître Guido lui-même dans le prologue rhythmé de l'Antiphonaire, où il compare une musique sans *lignes* ni lettres à un puits sans cordes, dont les eaux, si abondantes qu'elles puissent être, ne servent à rien à ceux qui les voient :

Ut proprietas sonorum discernatur clarius,
Quasdam lineas signamus variis coloribus,
Ut quo loco sit sonus, mox discernat oculus.
Ordinem tertiæ vocis splendens crocus radiat (le C)
Sexta ejus sed affinis flavo rubet mimis (le F)
Est affinitas colorum reliquis inditio.
Et si littera vel color neumis non intererit,
Tale erit quasi funem dum non habeat puteus,
Cujus aquæ, quamvis multæ, nihil prosunt videntibus.

Plusieurs musiciens ont remarqué l'emploi des *lignes* dans un certain nombre de manuscrits qui ont précédé le siècle de Guido, et on en avait inféré que celui-ci n'était pas, par conséquent, l'inventeur des *lignes* de la portée. C'est encore Jumilhac qui va nous éclairer à ce sujet : « Il est nécessaire, dit-il, de remarquer la différence qui est entre leurs *lignes* et leurs notes, et entre celles dont Aretin (Guido d'Arezzo, dit l'*Aretin*) s'est depuis servy, afin de ne se pas tromper dans le jugement que l'on peut porter de leur antiquité. Les *lignes* donc qui se voyent dans les manuscrits qui ont précédé le siècle d'Aretin n'y ont esté employées que pour conduire la main des écrivains, afin qu'en suite, tant l'écriture du texte que les points ou les notes du chant fussent tirées avec plus de droiture ou de symétrie. Du reste, tant ces *lignes* que leurs notes n'ont eu aucune lettre ni couleur, et partant elles sont qualifiées aveugles par Arétin, d'autant qu'elles sont privées de la lumière qui est nécessaire pour faire connoistre la différence des sons, et pour conduire le chant. Que si, en quelques-uns de ces mesmes manuscrits, il se voit maintenant quelque lettre à l'endroit de leurs points ou de leurs notes, il n'y a qu'à les regarder de prez et à les examiner un peu plus exactement, et l'on trouvera qu'elles ne sont pas escrites de la mesme main, et qu'elles y ont esté ajoutées depuis qu'on a pu leur donner de la lumière par le moyen des lettres d'Arétin, afin de les tirer de l'obscurité et de la confusion où elles estoient auparavant. C'est ainsy que je l'ay moy-mesme veü et observé en quelques manuscrits, et entre autres en celuy du monastère de Ripouille, qui est de l'année 842. »

— Pêche. V. PÊCHE.

— Allus. hist. **Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je le ferai pendre,** Mot attribué à Richelieu. V. PENDRE.

LIGNE, en latin *Lignum*, *Ligniacum*, village de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 24 kilom. E. de Tournay, sur la Tendre et le chemin de fer de Bruxelles à Tournay; 1,100 hab. Ce village fut érigé en duché par l'empereur Rodolphe II. C'est le berceau de la famille de ce nom. L'église conserve des pierres tumulaires de cette famille princière. Dans les environs s'élève le château de Belœil, bâti en 1146. Ce bel édifice se compose d'un vaste bâtiment carré, flanqué de deux tours et entouré d'un vaste fossé rempli d'eau. On remarque à l'intérieur : une riche bibliothèque; une collection complète d'armes à feu; une galerie de portraits des princes de la maison de Ligne; une collection de tableaux et une foule de curiosités, notamment le glaive sous lequel tombèrent les têtes des comtes d'Egmont et de Horn. Le parc de Belœil est un des plus beaux de l'Europe entière. On y voit de riants jardins dessinés par Le Nôtre, des pelouses verdoyantes, des arbres séculaires, des nappes d'eau, d'épaisses futaies, de hautes charmilles, de nombreuses statues, etc. L'orangerie et les serres sont peuplées de plantes rares. La terre de Belœil, ancienne pairie du comté de Namur, appartient à la maison de Ligne depuis 1394.

LIGNE (DE), ancienne maison, qui a pour berceau la ville ou le village de Ligne, autrefois une des baronnies-pairies du Hainaut. Quelques auteurs la font descendre des anciens rois de Bohême; d'autres la croient issue d'un frère de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine. Elle est connue par titres depuis la fin du Xe siècle, et a pour auteur Dietrich, sire ou baron DE LIGNE, qui vivait en 990. Deux siècles plus tard, elle avait pour chef, Wauthier, baron DE LIGNE, qui suivit Baudouin de Flandre à la conquête de Constantinople. Parmi ses descendants nous citerons : — Jean II, baron DE LIGNE, seigneur de Roubaix et de Maulde, mort en 1491. Il fut maréchal de Hainaut, et servit avec beaucoup de courage et de dévouement Charles le Téméraire et sa fille Marie. — Son fils, Antoine, baron DE LIGNE, comte de Fauquemberg, surnommé le *Grand Diable de Ligne*, mort en 1532, reçut du roi d'Angleterre Henri VIII, en récompense de ses services, la principauté de Mortagne. — Le fils de ce dernier, Jacques, fut créé comte DE LIGNE et de l'empire par Charles-Quint, en 1544. — Le petit-fils de Jacques, Lamoral, comte DE LIGNE, devint grand d'Espagne, gouverneur de l'Artois en 1597, ambassadeur de Philippe II auprès du roi de Pologne. L'empereur Rodolphe II le créa prince de l'empire en 1601, et, l'année suivante, il fut appelé au conseil d'État des Pays-Bas. Il prit part à toutes les luttes de la maison d'Autriche contre la France et la Hollande, dans les dernières années du XVIe et les premières du XVIIe siècle, et mourut en 1624. — Il eut pour petit-fils Claude Lamoral, prince DE LIGNE, vice-roi de Sicile en 1670, ambassadeur du roi d'Espagne à la cour d'Angleterre, gouverneur du duché de Milan, membre des conseils d'État et privé du roi d'Espagne, mort en 1679. — Son arrière-petit-fils fut le célèbre prince Charles-Joseph DE LIGNE, à qui nous allons consacrer un article particulier. De cette famille sont sortis les seigneurs de Moy, de Barbançon, les princes d'Aremberg et ducs de Croy, les princes de Chimay, comtes de Beaumont, les princes d'Epinoy, les seigneurs de Montreuil-sur-Aisne et la branche bâtarde des seigneurs de Hames.

LIGNE (Charles-Joseph, prince DE), feld-maréchal autrichien, tacticien, diplomate et littérateur, né à Bruxelles en 1735, mort en 1814. Il s'acquit une grande réputation militaire dans la guerre de Sept ans et dans celle de la succession de la Bavière (1778). Major général en 1764, lieutenant général en 1771, il avait acquis à cette époque la faveur de l'empereur Joseph II, qui l'admit dans son intimité, lui donna des emplois de cour et le fit assister en tiers à son entrevue avec Frédéric II en 1770. Son bouillant courage, son esprit brillant, le charme de sa conversation, ses bonnes fortunes, donnèrent de bonne heure un grand éclat à son nom. La conclusion de la paix générale lui permit de voyager en Italie, en Suisse et en France. Marie-Antoinette l'accueillit à Versailles avec beaucoup de grâce, et il eut un brillant succès à la cour, grâce à son esprit enjoué et à l'exquise politesse de ses manières. Quand, en 1782, il arriva en Russie, chargé d'une mission importante, Catherine II le reçut encore avec plus d'éclat, lui donna une terre en Crimée, et l'emmena avec elle dans le voyage qu'elle fit dans cette contrée. Le prince de Ligne se signala au siége d'Otchakoff, que dirigeait Potemkin (1788), et à la prise de Belgrade, sous Laudon (1789). La mort de Joseph II mit un terme à sa faveur; les troubles de la Belgique, dans lesquels son fils était compromis, furent le prétexte choisi par l'empereur Léopold II pour le mettre à l'écart. François II le fit sortir de sa retraite et le nomma, en 1807, capitaine des trabans de sa garde et feld-maréchal. Le ressentiment du comte Thugut, qu'il avait blessé par quelques bons mots pleins de causticité, empêcha le prince de Ligne de se mesurer sur les champs de bataille avec Bonaparte. La mort de son fils, tué pendant la campagne de 1792, lui causa une profonde douleur, et, chose étrange, ce courtisan raffiné et sceptique, cet esclave de la mode et du monde, fut jusqu'à la fin de sa vie inconsolable. Retiré à Vienne, il recevait dans sa maison les hommes les plus distingués, qui tenaient à honneur de se montrer les courtisans de sa vieillesse. Il mourut à Vienne pendant le fameux congrès qui eut lieu dans cette ville en 1814. Les *Œuvres du prince de Ligne* ont été publiées par lui-même à Vienne (1795-1809, 30 vol. in-12). Tous ses ouvrages sont écrits en français, et la plupart traitent de la tactique militaire; les autres traitent de divers sujets littéraires. Ses lettres principalement sont considérées comme des chefs-d'œuvre d'esprit. On y rencontre à foison la verve, les tours heureux, l'originalité, les bonnes fortunes d'expression, unis à un certain laisser-aller de grand seigneur, à une grâce nonchalante qui en double le charme : le prince dédaigneux, l'homme rompu aux roueries des cours, le philosophe rieur qui a entretenu commerce avec Voltaire et avec tous les beaux esprits de son temps, s'y révèle à chaque mot. — De son mariage avec Marie-Françoise-Xavière, princesse de Lichtenstein, il avait eu : Charles-Joseph-Emmanuel, prince de LIGNE, tué à la tête des Autrichiens qui envahirent la Champagne en 1792, ne laissant qu'une fille; et Louis Lamoral, prince DE LIGNE, marié à Louise, comtesse de Durfort-Duras. Ce dernier mourut en 1813, laissant un fils, Eugène Lamoral, prince DE LIGNE, grand d'Espagne de première classe, dont nous allons parler.

LIGNE (Eugène LAMORAL, prince DE), homme d'État belge, né à Bruxelles en 1804. Lors de la séparation de la Belgique de la Hollande, en 1830, quelques partisans du prince de Ligne posèrent sa candidature au trône de Belgique, mais le prince Léopold fut nommé. Depuis cette époque, ce personnage a rempli diverses fonctions diplomatiques et politiques. Successivement ambassadeur en Angleterre pour le couronnement de la reine Victoria (1838), ministre à La Haye, puis en France (1843-1848), et enfin en Italie (1848-1849), il devint en 1851 membre du Sénat, qu'il préside depuis 1852. En 1856, il fut envoyé en ambassade à Saint-Pétersbourg. Le prince de Ligne tient, par les alliances de sa famille, aux plus grandes maisons de l'Europe. De ses trois mariages il a eu cinq fils, dont l'aîné est le prince Henri-Maximilien-Joseph.

LIGNÉ, ÉE (li-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Ligner. Marqué de lignes, couvert de lignes : *Papier* LIGNÉ. *Toile* LIGNÉE.

— Hist. nat. Qui est marqué de lignes colorées parallèles; qui a de nombreuses nervures : *Le palmier, avec ses feuilles* LIGNÉES, *croît dans les lieux les plus exposés aux tempêtes.* (B. de St.-P.)

LIGNÉ, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-O. d'Ancenis; pop. aggl., 414 hab. — pop. tot., 2,664. Le château de la Musse a été détruit en 1622.

LIGNÉE s. f. (li-gné; *gn* mll. — rad. *ligne*). Race, descendance, postérité, progéniture : *Laisser une nombreuse* LIGNÉE. *Toute la* LIGNÉE *des Guises fut audacieuse, téméraire, factieuse, pétrie du plus insolent orgueil et de la politesse la plus séduisante.* (Volt.) *On éprouve pour la* LIGNÉE *des grands hommes un intérêt qui n'est pas sans mélange d'une sorte de dédain : on leur en veut presque de garder un nom que personne ne devrait porter après celui qui en a fait la gloire.* (Ampère.)

Quand l'enfer eut produit la goutte et l'araignée,
Mes filles, leur dit-il, vous pouvez vous vanter
D'être pour l'humaine *lignée*
Egalement à redouter.
LA FONTAINE.

— Fig. Classe, catégorie : *Les esprits d'une haute* LIGNÉE *errent sans cesse autour de l'abîme des pensées sans fin.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Lignée, famille, maison,** etc. V. FAMILLE.

LIGNER v. a. ou tr. (li-gné; *gn* mll. — rad. *ligne*). Tracer des lignes sur : LIGNER *du papier.* LIGNER *de la toile.* LIGNER *une pièce de charpente.*

— Mar. *Ligner une voile,* En disposer soigneusement les plis en ligne droite, pour qu'elle occupe moins de place.

— Véner. Se dit du loup qui couvre sa femelle.

LIGNÈRES (Jean DE), astronome français qui vivait dans le XIVe siècle et dont la biographie est complétement inconnue. On cite comme une curiosité : ses *Canones sinuum cum tabulis;* en effet, une table des sinus au XIVe siècle est chose remarquable. De même, ses observations sur quarante-huit étoiles ont été conservées et se trouvent dans le tome VI des *Œuvres* de Gassendi.

LIGNEROLLE s. f. (li-gne-ro-le; *gn* mll.). Mar. Ficelle faite avec de vieux fil de caret.

LIGNETTE s. f. (li-gnè-te; *gn* mll. — dimin. de *ligne*). Petite ligne de pêche.

— Ficelle de médiocre grosseur, servant à faire des filets.

LIGNEUL s. m. (li-gneul; *gn* mll.). Techn. Fil enduit de poix, dont se servent les cordonniers et les bourreliers pour coudre le cuir, les brossiers pour lier les touffes de soie.

LIGNEUR s. m. (li-gneur; *gn* mll. — rad. *ligne*). Pêcheur de morue à la ligne. ‖ On dit aussi LIGNOTIER.

LIGNEUS (Pierre VAN DEN HOUTE, plus connu sous le nom de), jurisconsulte belge, né vers 1520. Elève de l'université de Louvain, il professa pendant plusieurs années la jurisprudence dans cette ville, puis passa à Anvers et s'y fit inscrire comme membre du barreau. On lui doit : *Annotationes in institutiones juris civilis* (Louvain, 1556, in-12); *Dido*, tragédie latine (Anvers, 1559, in-8°),

LIGNEUX, EUSE adj. (li-gneu, eu-ze; *gn* mll. — latin *lignosus;* de *lignum*, bois, mot que Pott ramène d'une manière un peu forcée au sanscrit *dah*, brûler, et que Pictet préfère expliquer par la racine *arg*, faire, chauffer, *rêg*, briller, d'où *rêg*, feu, *argiti*, brûlant, flamboyant, *argra*, rouge, *argiska*, poêle à frire, *argika*, fumée, etc. A ce dernier sens se rattache le grec *lignys*, fumée, feu qui fume, et l'afghan *lûge*, fumée, que l'on ne peut guère séparer du latin *lignum*). Bot. Qui est de la nature du bois : *Plante* LIGNEUSE. *Tige* LIGNEUSE. *Les arbres des zones torrides recèlent d'excellentes senteurs dans leurs tissus* LIGNEUX. (G. Sand.) ‖ *Corps ligneux*, Partie de l'arbre comprise entre la moelle et l'écorce.

— s. m. Bot. Substance dure, cassante, amorphe, qui constitue la majeure partie des couches du bois dans les arbres et les arbrisseaux : *Plus riche en carbone et en hydrogène que la cellulose, le* LIGNEUX *produit plus de chaleur par sa combustion.* (A. Duponchel.)

— **Encycl.** Bot. Le *ligneux* est souvent coloré en diverses nuances jaunes, brunes ou rougeâtres. Lorsqu'on soumet un bois, une écorce, une racine ligneuse, une feuille successivement à l'action de l'eau froide, de l'eau bouillante, de l'alcool, de l'éther, des acides et des alcalis étendus, on obtient le *ligneux*, qui au microscope se présente sous la forme de cellules, et qui constitue le squelette sur lequel s'accomplissent les phénomènes de la végétation. Suivant M. Payen, le *ligneux* se compose de deux parties distinctes : 1° des cellules arrondies, allongées ou hexagonales, contiguës les unes aux autres, fermées de toutes parts, qui ne sont autre chose que la *cellulose*; 2° une matière dure, friable sous la forme de grains ou de concrétions, qui, incrustant les parois des cellules, les rend opaques; c'est la matière incrustante, qui a encore reçu les noms de LIGNINE et de CÉLASTASE.

LIGNICOLE adj. (li-gni-ko-le; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois; *colo*, j'habite). Zool. Qui habite dans le bois.

LIGNIDION s. m. (li-gni-di-on; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et du gr. *idea*, aspect). Bot. Syn. de RÉTICULAIRE, genre de cryptogames.

LIGNIÈRES, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. O. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'Arnon; pop. aggl., 2,636 hab. — pop. tot., 3,066 hab. Commerce de bestiaux et de pâtés. On y remarque un château, entouré d'un fossé et d'un vaste parc; il fut construit au XVIe siècle et appartint à la famille de Colbert. Lignières était autrefois une ville forte, entourée de murailles flanquées de tours, et défendue par un château fort. Pendant la domination des Anglais, ce château servit de refuge à Charles VI et à Charles VII. Jeanne de Valois, épouse de Louis XII, y fut élevée et y fut reléguée après avoir été répudiée. En 1569, lors des guerres de religion, la ville et le château de Lignières furent pris et ravagés par les protestants.

LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE, bourg et commune de France (Mayenne), canton de Couptrain, arrond. et à 50 kilom. N.-O. de Mayenne; pop. aggl., 435 hab. — pop. tot., 2,145 hab. Source d'eau minérale ferrugineuse.

LIGNIFÈRE adj. (li-gni-fè-re; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois; *fero*, je porte). Bot. Se dit des branches d'arbre qui ne donnent que du bois.

LIGNIFICATION s. f. (li-gni-fi-ka-si-on; *gn* mll. — rad. *lignifier*). Bot. Production du bois; changement en bois des bourgeons d'arbre.

LIGNIFIER v. a. ou tr. (li-gni-fi-é; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois; *facere*, faire). Convertir en bois : *Les causes qui* LIGNIFIENT *les bourgeons ne sont pas bien connues.*

Se lignifier v. pr. Se convertir en bois.

LIGNIFORME adj. (li-gni-for-me; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et de *forme*). Hist. nat. Qui a l'apparence du bois : *Minéraux* LIGNIFORMES.

LIGNIN s. m. (li-gnain; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois). Chim. Nom donné à l'un des principes immédiats de la matière incrustante du bois, dont la composition chimique n'est pas encore bien connue, mais qui est soluble dans la potasse, la soude, l'ammoniaque, l'alcool, et insoluble dans l'eau et l'éther.

LIGNIPERDE adj. (li-gni-pèr-de; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et de *perdre*). Entom. Se dit de certains insectes qui détruisent le bois.

LIGNIRÉOSE s. f. (li-gni-ré-o-ze; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois). Chim. Nom donné à l'un des principes immédiats de la matière incrustante du bois, dont la composition chimique n'est pas encore bien connue, mais qui est comme le lignin, soluble dans la potasse, la soude, l'ammoniaque, l'acool, et insoluble dans l'eau.

LIGNIRODE adj. (li-gni-ro-de; *ll* mll. — du lat. *lignum*, bois; *rodo*, je ronge). Comm. Se dit d'une gomme du Sénégal, qui contient des masses de débris ligneux accumulés par des insectes.

LIGNITE s. m. (li-gni-te; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois). Minér. Espèce de charbon fossile, qui contient des traces visibles d'organisation végétale : *Les* LIGNITES *sont des combustibles fossiles de formation postérieure au terrain houiller.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Le *lignite* est un combustible fossile, de formation postérieure au terrain houiller. Ce combustible présente des caractères très-variables; tantôt il est d'un noir foncé et homogène, tantôt il possède encore le tissu ligneux des végétaux d'où il provient. Dans le premier cas, le *lignite* a une grande analogie avec la houille sèche, qu'il remplace quelquefois pour la cuisson de la chaux, des briques et le chauffage domestique. La dernière espèce renferme des variétés nombreuses suivant le degré d'altération des végétaux; le jayet, qui appartient à cette espèce, est d'un noir parfait, tandis que d'autres ont presque conservé la couleur du bois.

Les *lignites* contiennent en moyenne 70 pour 100 de carbone, 19 pour 100 d'oxygène et d'azote, 6 pour 100 d'hydrogène et 5 pour 100 de cendres; ils rendent 40 à 50 pour 100 de coke; cette proportion dépend de la température à laquelle on opère la distillation. Ils ne fondent pas et leurs fragments ne s'agglutinent pas; à la distillation, ils donnent du gaz, de l'eau acide et des huiles. Le *lignite* parfait donne un coke pulvérulent; les autres en donnent d'analogues au charbon de bois, ou bien boursouflés. Ce combustible brûle avec une longue flamme accompagnée de fumée, et donne une odeur désagréable et piquante, due à l'acide pyroligneux qu'il contient. Dès que la flamme, qui se manifeste avant que le *lignite* soit rouge, est éteinte, ce combustible se couvre d'une cendre blanche, sous laquelle il continue à brûler, comme cela a lieu pour la braise.

Le département des Bouches-du-Rhône fournit une grande quantité de *lignite*.

LIGNITITE s. f. (li-gni-ti-te; *gn* mll. — rad. *lignite*). Minér. Nom proposé pour l'espèce de suif minéral qu'on extrait des lignites d'Uznach, et qui est plus souvent désigné sous le nom de SCHEERÉRITE.

LIGNIVILLE (Jean DE), écrivain cynégétique français, mort vers 1645. Il fut grand veneur des duchés de Lorraine et de Bar. On a de lui : les *Meuttes et véneries du haut et puissant seigneur Jean de Ligneville*, savant ouvrage écrit de 1602 à 1632, et qui se trouve manuscrit à la Bibliothèque nationale. On en a publié un extrait sous le titre de : *Meutte et vénerie pour chevreuil* (Nancy, 1655, in-4°).

LIGNIVILLE (Philippe-Emmanuel, comte DE), général français, parent du précédent, né à Honecourt en 1611, mort à Vienne en 1664. Il se distingua à Nordlingen, où il fit le comte de Horn prisonnier (1634), à Courtrai, où il entra le premier (1641), fut grièvement blessé à Rethel (1650), quitta le service du roi d'Espagne pour celui de Louis XIV, et prit en 1656 un commandement sous Turenne. La journée des Dunes, la prise des places fortes des Flandres lui fournirent de nouvelles occasions de se signaler. En 1656, il prit le commandement de l'armée de l'électeur de Bavière; puis il devint gouverneur du prince Charles de Lorraine, se conduisit de la façon la plus brillante aux batailles de Saint-Gothard et de Raab contre les Turcs et reçut de l'empereur Léopold le grade de feld-maréchal lieutenant.

LIGNIVILLE (René-Charles-Elisabeth, comte DE), général français, né en 1757, mort en 1813. Colonel du régiment de Condé, quand éclata la Révolution, dont il adopta les principes avec chaleur, il fut incorporé dans l'armée de La Fayette, qui lui confia la défense de Montmédy, que Ligniville sut conserver à la République. Son courage lui valut le grade de général de division. Arrêté lors de la désertion de Dumouriez, sous les ordres duquel il commandait, il fut incarcéré pendant un mois, et, dès qu'il fut mis en liberté, émigra en Allemagne, où son républicanisme lui attira mille tracasseries mesquines de la part des émigrés. Rentré en France en 1800, Ligniville obtint du premier consul, grâce à la protection de Mme Helvétius, la préfecture de la Haute-Marne, fut nommé député, inspecteur des haras et enfin baron de l'Empire. Mais jamais Bonaparte ne consentit à mettre à l'épreuve ses talents militaires. On a de lui : *Exposé de la conduite du citoyen Ligniville, général de division, etc.* (1793, in-4°).

LIGNIVORE adj. (li-gni-vo-re; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois; *voro*, je dévore). Entom. Qui ronge le bois.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant des espèces qui rongent le bois, et appelés aussi XYLOPHAGES et LONGICORNES.

LIGNOÏNE s. f. (li-gno-i-ne; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois). Minér. Substance extraite de l'écorce de quinquina.

— **Encycl.** La *lignoïne* $C^{20}H^{23}AzO^{8}$ [?] est une substance brune que Reichel a extraite de l'écorce du *cinchono huanuco* et que Hern a plus complétement étudiée. Ce corps est très-soluble dans les carbonates alcalins, et la solution n'absorbe pas l'oxygène atmosphérique à la température ordinaire. Bouillie avec la potasse caustique, la *lignoïne* dégage de l'ammoniaque et laisse une substance qui paraît répondre à la formule $C^{20}H^{20}O^{8}$. Cette formule correspond à la composition du rouge cinchonique et du phlobaphène. L'opinion de Hern est que la substance ulmique qui répond à la formule $C^{20}H^{20}O^{8}$ diffère essentiellement du rouge cinchonique de Schwarz et qu'elle est déposée dans les écorces des autres espèces de cinchono.

LIGNOLET s. m. (li-gno-lè; *gn* mll.). Constr. Ligne d'ardoises placée sur le faîte d'un toit.

Lignolles (MADAME DE), suite du *Chevalier de Faublas*. V. FAUBLAS.

LIGNON, rivière de France. Elle prend sa source à 16 kilom. de Montbrison (Loire), dans les monts du Forez, au pied du Signal de Procher, dans le canton de Saint-Georges-en-Couzan, passe à Boen, coule dans la grande plaine du Forez, où elle reçoit le ruisseau de la Morte, baigne Saint-Georges-en-Couzan, se grossit de l'Auzon, du Vizezy, arrose Poncins et se jette dans la Loire au-dessous de Feurs, après un cours de 52 kilom. Cette rivière est appelée *Lignon du Nord*, par opposition à une autre qui arrose le département de la Haute-Loire, se jette aussi dans la Loire, et qu'on appelle *Lignon du Sud*. Son cours est d'environ 50 kilom. à travers des contrées très-pittoresques.

Le Lignon doit surtout sa célébrité au roman de l'*Astrée*. C'est sur ses bords que d'Urfé a fait vivre tous ses personnages, et les scènes pastorales qu'il décrit, devenues une source d'allusions en littérature, ont donné de ce pays l'idée d'une sorte d'Eden, peuplé de bergers amoureux, de bergères fidèles, au sein duquel on se livre à toutes les mièvreries de l'amour platonique.

« A propos des bergers du Lignon, j'ai fait une fois le voyage de Forez tout exprès pour voir le pays de Céladon et d'Astrée, dont d'Urfé nous a fait de si charmants tableaux : au lieu de bergers amoureux, je ne vis sur les bords du Lignon que des maréchaux, des forgerons et des taillandiers. Ce n'est qu'un pays de forges, et mon voyage m'enleva toute illusion. »

J.-J. ROUSSEAU.

« Tout mon déplaisir, c'est que vous ne voyiez point danser les bourrées de ce pays; c'est la plus surprenante chose du monde; des paysans des paysannes, une oreille aussi juste que vous, une légèreté, une disposition, enfin j'en suis folle. Je donne tous les soirs un violon avec un tambour de basque, à très-petits frais; et dans ces prés et ces jolis bocages, c'est une joie que de voir danser les restes des *bergers et des bergères du Lignon*. »

Mme DE SÉVIGNÉ.

« Ce portrait, j'avais l'habitude de l'avoir suspendu au cou, et j'oubliais toujours de l'ôter.

— Je suis sûre, tendre berger, que vous posiez dévotement vos lèvres, soir et matin, sur cette chère effigie, ainsi que cela doit se faire *sur les bords du Lignon*.

— Amine, vous me croyez par trop pastoral... »

TH. GAUTIER.

LIGNON (Etienne-Frédéric), graveur français, né en 1779, mort en 1833. Les renseignements qu'on possède sur lui se bornent à savoir qu'il fut élève de Morel. Bien que Lignon ait principalement excellé dans la gravure du portrait, on cite de lui d'autres planches fort remarquables, entre autres : le *Convoi d'Atala*, d'après Gautherot; *Sainte Cécile et le triomphe de l'amour*, d'après le Dominiquin; la *Madeleine et le Christ au tombeau*, d'après le Guide; *Psyché et l'Amour*, d'après Picot; la *Vierge au poisson*, d'après Raphaël. Ses principaux portraits sont ceux de Mlle *Mars*, du *Camoens* et de *Charles X*, d'après Gérard; de *Bernardin de Saint-Pierre*, d'après Girodet; de *Léon X*, d'après Raphaël; de *Poussin*, d'après lui-même; de *Louis-Philippe*, etc.

LIGNONE s. f. (li-gnô-ne; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois). Chim. Un des principes immédiats de la matière incrustante du bois, dont la composition chimique n'est pas encore bien connue : *La* LIGNONE *est soluble dans la potasse, la soude, l'ammoniaque, et insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.*

LIGNOSE s. f. (li-gno-ze; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois). Un des principes immédiats de la matière incrustante du bois, dont la composition chimique n'est pas encore bien connue : *La* LIGNOSE *est soluble dans la potasse, la soude, et insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et l'ammoniaque.*

LIGNOSITÉ s. f. (li-gno-zi-té; *gn* mll. — rad. *ligneux*). Etat, qualité de ce qui est ligneux.

LIGNOTIER s. m. (li-gno-tié; *gn* mll.). V. LIGNEUR.

LIGNOULOT s. m. (li-gnou-lo; *gn* mll.). Agric. Perche fixée horizontalement à des pieux et sur laquelle on attache les jeunes pousses de la vigne.

LIGNULMIQUE adj. (li-gnul-mi-ke; *gn* mll. — du lat. *lignum*, bois, et de *ulmique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on chauffe doucement un mélange de ligneux et de potasse.

LIGNULMATE s. m. (li-gnul-ma-te; *gn* mll. — rad. *lignulmique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lignulmique et d'une base.

LIGNUODE adj. (li-gnuo-de; *gn* mll. — du gr. *lignuôdês*, de couleur de suie). Hist. nat. Qui est d'un noir de suie.

LIGNY, village et commune de Belgique, prov. et à 20 kilom. N.-O. de Namur, sur la petite rivière de la Ligue; 1,120 hab. Exploitation importante de calcaire pour bâtir, et de marbre dit *petit granit*. Ce village est devenu célèbre par la victoire qu'y remporta Napoléon Ier sur Blücher, le 16 juin 1815.

Ligny (BATAILLE DE), la dernière faveur, le dernier sourire que la fortune ait accordé à Napoléon. Les ennemis étaient encore à nos portes lorsqu'il revint de l'île d'Elbe, et il s'occupa aussitôt, avec son activité ordinaire, de frapper un coup décisif avant qu'ils fussent revenus de la stupeur que leur avait causée ce retour si inattendu. Deux partis se présentaient à Napoléon : marcher à l'est contre le prince de Schwartzenberg, ou se porter au nord sur Blücher et Wellington. Ce fut cette dernière résolution qu'il adopta, certain, s'il parvenait à se jeter entre ces deux ennemis avant qu'ils pussent opérer leur concentration, de les détruire l'un après l'autre et de briser ainsi la coalition. Un prodige de célérité, d'habileté stratégique, c'était de rallier en quelques jours une armée de 124,000 hommes et de la conduire assez rapidement de Paris en Belgique pour que les ennemis mêmes n'en eussent aucun soupçon : ce prodige, Napoléon l'accomplit, et il se trouvait sur le champ de bataille lorsqu'on le croyait encore dans la capitale. L'armée anglaise était cantonnée aux environs de Bruxelles, tandis que les Prussiens, séparés de Wellington par un assez large intervalle, avaient leur base sur Liége; les deux alliés étaient séparés par la Sambre, qui se réunit à la Meuse près de Namur. Blücher occupait les bords de ces deux rivières avec quatre corps d'armée formant un total d'environ 120,000 hommes. Ziethen, avec le premier corps, occupait Charleroi; Pirch, commandant du deuxième, était à Namur même; Thielmann, ayant le troisième sous ses ordres, s'étendait entre Dinant et Namur; Bulow, avec le quatrième, se tenait à Liége. Une belle chaussée, partant de Namur, conduisait des provinces rhénanes à Bruxelles en passant par Sombreffe, les Quatre-Bras, Genoppe, Mont-Saint-Jean et Waterloo. C'était la seule communication par laquelle les alliés pouvaient se relier entre eux et venir au secours les uns des autres; aussi n'avaient-ils rien négligé pour s'assurer de tous les points qui y aboutissaient. Mais Napoléon, avec sa profonde sagacité, avait bien prévu que les généraux alliés, tout en cherchant à se rapprocher le plus possible, ne pourraient le faire cependant sans laisser quelques solutions de continuité entre leurs cantonnements, et c'est là qu'il avait résolu de se jeter, comme un coin de fer, pour les séparer et les battre isolément. Le 14 juin (1815) au soir, on ne soupçonnait encore presque rien des mouvements des Français aux quartiers généraux de Bruxelles et de Namur, et Napoléon donnait ses ordres pour qu'à trois heures, au lendemain matin, toutes nos colonnes se missent en marche de manière à se trouver sur la Sambre vers neuf ou dix heures. A gauche, le général Reille, avec le deuxième corps, devait se porter au pont de Marchiennes, situé à une demi-lieue au-dessus de Charleroi, et y franchir la Sambre; le comte d'Erlon, commandant du premier corps, devait prendre position derrière le général Reille; au centre, Vandamme avait ordre de diriger le troisième corps sur Charleroi, suivi à quelque distance par le comte de Lobau, chef du sixième corps, et par les troupes de la garde; de sorte que 124,000 hommes allaient envahir tous les points de la Sambre autour de Charleroi, forcer la ligne ennemie et lui faire essuyer un désastre, si les combinaisons de Napoléon s'exécutaient ponctuellement.

Le 15, à l'heure fixée, toutes nos colonnes s'ébranlèrent; le général Pajol, avec sa cavalerie légère, refoula les avant-postes prussiens; puis, aidé du général Rogniat, qui le suivait à la tête de quelques compagnies du génie et des marins de la garde, il pénétra de vive force dans Charleroi et se lança à la poursuite des Prussiens, qui se repliaient en toute hâte. Une des divisions du général Ziethen s'arrêta au village de Gilly, puis s'abrita derrière un gros ruisseau venant de l'abbaye de Soleilmont, où elle réussit à arrêter notre cavalerie. Mais bientôt Napoléon, arrivant sur ce point, fit charger les Prussiens par les troupes de Grouchy, de Pajol, d'Exelmans et de Vandamme; les ennemis, culbutés de toutes parts, battirent en retraite après une perte de quelques centaines d'hommes tués et de 300 à 400 prisonniers, avantage qui nous coûta le général Letort, un de nos plus braves et de nos plus intelligents officiers de cavalerie. Nous restâmes ainsi maîtres du débouché de la plaine de Fleurus, où Napoléon espérait livrer bataille le lendemain à toute l'armée prussienne. L'armée française occupait alors les positions suivantes : sur la droite et dans les bois de Lambusart, le corps de Grouchy avec la cavalerie légère de Pajol et les dragons d'Exelmans, ayant son avant-garde à Fleurus; un peu en arrière, Vandamme avec son infanterie; à l'extrême droite, Gérard avec le quatrième corps; au centre, la garde, la grosse cavalerie, la réserve et le sixième corps, commandé par le comte de Lobau; à gauche, sur la route de Bruxelles, le maréchal Ney, Reille, d'Erlon et Lefebvre-Desnouettes. Ney avait reçu l'ordre de s'établir aux Quatre-Bras, position importante par laquelle il devait arrêter les Anglais s'ils se portaient au secours des Prussiens. C'est dans cette circonstance qu'un événement regrettable, surtout pour celui qui en fut l'objet, se produisit au corps du général Gérard : le 15, au matin, le général de Bourmont passa à l'ennemi, accompagné de son aide de camp, le colonel Clouet. Cet incident ne pouvait exercer aucune influence sur les résultats de la bataille qui se préparait; mais il augmenta la défiance des soldats envers leurs chefs, qui commençaient à leur devenir suspects dès qu'ils n'étaient pas anciennement connus et respectés.

Le duc de Wellington assistait à une fête donnée par la duchesse de Richmond, à Bruxelles, lorsqu'il apprit l'apparition subite de l'armée française; il quitta cette soirée sans trouble pour aller expédier ses ordres; mais il lui était de toute impossibilité de faire arriver aux Quatre-Bras des forces suffisantes pour influer sur l'action qui se préparait entre les Français et les Prussiens; ce point ne pouvait être occupé que par les troupes anglaises ramassées dans les environs. L'armée prussienne, au contraire, se trouvait réunie presque tout entière entre Fleurus et Sombreffe. Napoléon donna immédiatement ses ordres en conséquence et écrivit lui-même une lettre au maréchal Ney pour lui recommander d'occuper fortement la position des Quatre-Bras, pendant qu'il irait à Fleurus livrer bataille aux Prussiens.

Vers midi (16 juin 1815), nos troupes se déployèrent dans la plaine de Fleurus, présentant un ensemble d'environ 64,000 hommes; les Prussiens s'étendaient devant nous, se montrant d'instant en instant plus nombreux; une des plus terribles batailles du siècle allait s'engager. L'ennemi se portait en masse sur la grande chaussée de Namur à Bruxelles; à mesure que ses troupes parvenaient à la hauteur de Sombreffe, elles faisaient demi-tour à gauche et s'établissaient vis-à-vis de Fleurus, occupant un terrain extrêmement favorable à la défensive. Le ruisseau de Ligny, sorti d'un pli de terrain le long de la chaussée, coulait de notre gauche à notre droite, presque parallèlement à cette chaussée, traversait les trois villages de Saint-Amand-le-Hameau, Saint-Amand-la-Haye et le Grand Saint-Amand, puis se détournait brusquement, passait à travers le village de Ligny et allait tomber dans un affluent de la Sambre. Au delà de son lit, le terrain présentait un amphithéâtre chargé de 80,000 hommes; au sommet de cette position, on distinguait le moulin de Bry, puis le village de Bry lui-même. Les trois villages de Saint-Amand et celui de Ligny étaient occupés par deux des divisions Ziethen, repoussées la veille de Charleroi; le corps de Pirch, fort de 30,000 hommes, appuyait cette première ligne; celui de Thielmann se tenait en avant du Point-du-Jour, endroit où la route de Charleroi joint la route de Namur. Au milieu de la plaine de Fleurus s'élevait un moulin sur le toit duquel monta Napoléon pour observer l'armée prussienne, qu'il évalua à environ 90,000 hommes. Il résolut aussitôt de l'attaquer avant qu'elle pût être secourue par les Anglais, qui n'avaient pu être prévenus de son apparition que douze heures plus tard. Pour rendre la lutte plus décisive, il imagina d'y faire contribuer une partie des forces de Ney en les ramenant sur les derrières de l'armée prussienne pour l'envelopper. Ney, établi aux Quatre-Bras, à trois lieues de Fleurus, ne pouvait encore avoir à combattre qu'une faible partie de l'armée anglaise, et 12,000 ou 15,000 hommes, sur les 45,000 qu'il avait à sa disposition, se rabattant sur Ligny et Saint-Amand, devaient amener un triomphe aussi complet qu'à Austerlitz et à Friedland.

Vandamme, avec ses trois divisions, vint se déployer devant Saint-Amand, ayant à son extrême gauche la division Girard et la cavalerie du général Domon; Gérard, chef du quatrième corps, s'établit devant Ligny; la garde tout entière occupa l'intervalle qui séparait Vandamme de Gérard. Toutes ces troupes, y compris la cavalerie, formaient une masse de 64,000 hommes.

A deux heures et demie (16 juin 1815), Napoléon donna le signal de l'attaque, et Vandamme lança aussitôt la division Lefol sur le Grand Saint-Amand; elle pénétra dans le village à travers les jardins et les vergers et en chassa les Prussiens à coups de baïonnette. Mais au delà se trouvait le lit du ruisseau, derrière lequel se tenait en réserve la division Steinmetz, qui cribla nos soldats de balles et de mitraille, puis s'ébranla pour reprendre le village. Repoussée une première fois, elle revint à la charge, et quelques-uns de ses bataillons essayèrent de tourner le Grand Saint-Amand; Vandamme lança alors contre eux une brigade de la division Berthezène et dirigea la division Girard contre les deux autres villages, Saint-Amand-la-Haye et Saint-Amand-le-Hameau, où nos troupes se maintinrent malgré tous les efforts des Prussiens. Pendant ce temps-là, le général Gérard s'avançait en trois colonnes sur le village de Ligny, qui s'étendait sur les deux rives du ruisseau. Assailli par un feu formidable, il fit amener une nombreuse artillerie et cribla le malheureux village de tant d'obus et de boulets qu'il en rendit le séjour impossible aux Prussiens qui s'y étaient établis. Les voyant s'ébranler, il lança sur eux ses trois colonnes, et alors s'engagea une lutte terrible, une des plus sanglantes de ces vingt années de guerre, car la haine bien connue des Prussiens pour nous avait provoqué une sorte de rage chez nos soldats, et des deux côtés on ne faisait pas de quartier. Enfin, après des prodiges de valeur et d'énergie, nos soldats parvinrent à se soutenir dans l'intérieur de Ligny, sans cesse ramenés en avant par leur intrépide général, qui les conduisait l'épée à la main. Mais là, comme à Saint-Amand, nous ne pouvions déboucher au delà des positions conquises. Aussi le vieux Friant, qui commandait les grenadiers à pied de la garde et qui avait une expérience consommée des choses de la guerre, dit-il à Napoléon en lui montrant les réserves prussiennes rangées en amphithéâtre jusqu'au moulin de Bry : « Sire, nous ne viendrons jamais à bout de ces gens-là, si vous ne les prenez à revers au moyen d'un des corps dont vous disposez. — Sois tranquille, lui répondit Napoléon; j'ai déjà ordonné ce mouvement trois fois, et je vais l'ordonner une quatrième. » En effet, l'empereur avait déjà expédié plusieurs fois à Ney l'ordre de manœuvrer dans ce sens; de plus, il savait que le corps de d'Erlon, mis en marche le dernier, devait être encore assez rapproché pour qu'il fût facile de le ramener sur Saint-Amand. Malheureusement le comte d'Erlon, tiraillé en tout sens par des ordres contraires, par ceux de Napoléon, qui voulait l'amener à lui pour changer la défaite de Blücher en désastre, et par ceux de Ney, son supérieur immédiat, qui voulait l'établir aux Quatre-Bras, où il craignait d'avoir à combattre toute l'armée anglaise; le comte d'Erlon, disons-nous, ne sut être utile ni à l'un ni à l'autre, et perdit un temps si précieux à marcher vers Napoléon ou à se diriger sur Ney, suivant le dernier ordre qu'il recevait. Evidemment, néanmoins, il eût dû se porter à Ligny; mais, en ces tristes circonstances, nos généraux, tout en conservant leur héroïque intrépidité, avaient perdu tout sang-froid.

Cependant Blücher lançait de nouvelles troupes sur Ligny, jonché déjà de 4,000 cadavres; le général Gérard, redoublant d'art et de courage, ne se laissa point arracher sa conquête; mais il dut employer ses dernières réserves et fit dire à Napoléon qu'il était à bout de ressources. Du côté de Saint-Amand, le général prussien tenta de même un suprême effort, marchant de sa personne à la tête de ses soldats; une de ses divisions parvint même à pénétrer dans Saint-Amand-la-Haye; mais le général Girard y rentra bientôt et réussit à s'y maintenir. Malheureusement il fut frappé à mort dans cette lutte désespérée; ses deux généraux de brigade furent également mis hors de combat, et un tiers de sa division gisait sur cet épouvantable champ de bataille. Napoléon, ne voyant point arriver le comte d'Erlon sur les derrières de l'armée prussienne pour l'enfermer entre deux feux, imagina alors un moyen de briser la résistance opiniâtre de l'ennemi ou du moins de rendre la prolongation de la lutte infiniment meurtrière pour lui. Ayant découvert une éclaircie dans la rangée d'arbres qui bordait le ruisseau de Ligny, il y fit établir quelques batteries de la garde, qui, prenant les Prussiens en écharpe, causèrent aussitôt d'horribles ravages dans leurs rangs. Cependant il ne suffisait pas d'abattre des hommes par centaines; il fallait absolument en finir ce soir-là même avec l'armée prussienne, pour courir à l'armée anglaise le lendemain. En conséquence, Napoléon prescrivit à Friant de se porter avec la garde à la hauteur du village de Ligny, de passer derrière ce village et de franchir ensuite le ruisseau; mouvement dont le résultat devait être de couper en deux l'armée prussienne. Nos troupes franchissent le ravin, et une effroyable mêlée s'engage de nouveau. La cavalerie prussienne charge impétueusement nos carrés, qui l'attendent de sang-froid et couvrent la terre d'hommes et de chevaux, tandis que les cuirassiers de Milhaud fondent sur elle au galop. Blücher, repoussé des trois Saint-Amand, accourt pour rallier les troupes restées autour du moulin de Bry; il est heurté par nos cuirassiers, renversé et foulé aux pieds des chevaux. Couché à terre, l'intrépide vieillard vit, en frémissant de rage, nos escadrons sabrer sa cavalerie et achever enfin la défaite de son armée. Il réussit toutefois à s'échapper, grâce à l'obscurité de la nuit, qui commençait à envelopper le champ de bataille. En même temps, nos troupes débouchaient de tous les points à la fois de l'autre côté du ruisseau, dont les Prussiens nous abandonnaient enfin les bords ensanglantés, laissant le terrain couvert de 18,000 morts ou blessés, et, ce qui était le but de Napoléon, nous livrant la grande chaussée de Namur à Bruxelles, qui était leur seule ligne de communication avec les Anglais.

Ligny et Waterloo (1815), par Achille de Vaulabelle. V. WATERLOO.

LIGNY-EN-BARROIS, ville de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Bar-le-Duc, sur l'Ornain et près d'une forêt; pop. aggl., 3,497 hab. — pop. tot., 3,792 hab. Filatures de coton, fabrication d'enclumes, moulins, tanneries, chamoiseries; commerce de vins rouges, bois de construction, planches. Ligny est une jolie petite ville, agréablement située sur la rive gauche de l'Ornain. Ses rues, aboutissant à une belle place, sont propres, larges et bien percées. Les promenades du parc de l'ancien château, aujourd'hui entièrement détruit, sont magnifiques et bien plantées. On remarque, à l'extérieur de la ville, une tour d'une belle construction, reste des anciennes fortifications; à l'intérieur, l'hôpital, fondé par Marguerite de Savoie, et l'église paroissiale, dans laquelle se trouve le tombeau du maréchal de Luxembourg. D'abord seigneurie, puis comté, Ligny passa de la maison de Bar dans celle de Luxembourg, au XIII^e siècle, et fut rachetée en 1719 par Léopold de Lorraine. En 1814, lors de l'invasion des armées étrangères, des conscrits rassemblés à Ligny s'y défendirent seuls, et sans chefs supérieurs, contre une division russe, deux fois plus forte en nombre, lui tuèrent 1,100 hommes et le général qui la commandait.

LIGNY-LE-CHÂTEL, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. d'Auxerre, sur le Serein; pop. aggl., 1,074 hab. — pop. tot., 1,490 hab. Filature de laine, moulins, tuileries; commerce de tonneaux, d'échalas, de cercles et d'osier. C'est de Ligny-le-Châtel qu'est datée la charte d'affranchissement de la commune d'Auxerre, donnée par la princesse Mahaut ou Mathilde de Courtenay, le 1^{er} août 1223.

LIGNY (comtes DE), rameau de la maison de Luxembourg. Il a pour auteur ANTOINE de Luxembourg, fils puîné de LOUIS de Luxembourg, connétable de France, décapité en 1475. Cet ANTOINE, comte de Brienne, de Roussy, de Ligny, baron de Ramoru et de Piney, fut père de CHARLES de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, gouverneur de Paris, mort en 1530. Il eut pour successeur un de ses fils, ANTOINE de Luxembourg, deuxième du nom, père de JEAN, dont on va parler, et de FRANÇOIS de Luxembourg, auteur de la branche des ducs de Piney. JEAN de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, mort en 1576, laissa de Guillemette de La Marck, fille de Robert de La Marck, duc de Bouillon, maréchal de France, CHARLES II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, gouverneur de Metz, mort sans postérité, et deux filles.

LIGNY (François DE), jésuite et écrivain ecclésiastique français, né à Amiens en 1709, mort en 1788. Il s'adonna avec un très-grand succès à la prédication, fut appelé à prononcer des sermons devant la cour, et, après la dissolution de l'ordre des jésuites (1763), il se rendit auprès de l'impératrice Marie-Thérèse, qui l'attacha à sa personne. On cite de lui : *Histoire de la vie de Jésus-Christ* (Avignon, 1744), très-souvent rééditée; *Sermons* (Lyon, 1809, in-8°); *Histoire des actes des apôtres* (Paris, 1824).

LIGNYODE s. m. (li-gni-o-de; *gn* mll. — du gr. *lignuodes*, qui est de couleur de suie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, dont l'une vit dans l'Europe centrale et l'autre au Brésil.

LIGON (Richard), voyageur anglais du XVII^e siècle. Ruiné, dans le commerce qu'il exerçait, par les troubles politiques de 1647, il résolut d'aller recommencer sa fortune aux Antilles. Débarqué à la Barbade, avec cinq compagnons, déterminés comme lui à risquer leur vie, et, retenu trois années dans cette île, il fut réduit à accepter la gérance d'un domaine, et faillit trois fois succomber aux attaques de la fièvre jaune. Dès qu'il fut entré en convalescence, il s'embarqua pour l'Angleterre, et, à peine eut-il mis pied à terre, qu'il fut incarcéré à la requête de ses créanciers. Délivré, grâce à la générosité de quelques amis, il publia la relation de son voyage, sous le titre : *Histoire exacte et véritable de la Barbade* (Londres, 1650, in-fol.), avec cartes et figures. Ce livre, curieux et vrai, rempli d'excellentes observations, a très-souvent été mis à contribution par d'autres explorateurs postérieurs à Ligon.

LIGONIER (Jean, comte DE), général anglais d'origine française, né en 1678, mort en 1770. Issu d'une famille noble de Castres, persécutée pour cause de protestantisme, et dont une partie passa à l'étranger, il s'enrôla dans l'armée anglaise, commandée par lord Marlborough et devint feld-maréchal, pair d'Irlande et comte. Fait prisonnier à la bataille de Lawfeld, où il commandait la cavalerie anglaise, par un soldat français qui lui emprunta son nom et devint plus tard, sous ce nom, général de la République, Ligonier fut présenté à Louis XV, qui le renvoya sur parole. A son retour en Angleterre, il fut nommé commandant en chef de l'armée, et mourut sans avoir eu l'occasion de se signaler dans ce nouveau grade.

LIGOR, ville forte du royaume de Siam, port sur le golfe de Siam, par 8° 18′ de lat. N., et 98° de long. E., à 600 kilom. S.-S.-O. de Siam, ch.-l. de la province de son nom; 6,800 hab. Elle est composée de petites maisons de bambou, couvertes en roseaux, et a un grand nombre de temples, surmontés de flèches élancées qui, de loin, ressemblent à des mâts. Le principal commerce d'exportation est l'étain. Les Hollandais y avaient autrefois un comptoir. ‖ Province la plus méridionale du royaume de Siam, sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca, au N. du royaume de Patani. Elle comprend les îles de Larchin et Tantalem. Le Patanor, le Carnom et le Ligor en sont les principales rivières. L'étain y abonde. La ville du même nom en est le chef-lieu. Le Ligor formait autrefois un royaume malais indépendant.

LIGORIO (Pirro), peintre, antiquaire et architecte italien, né à Naples vers 1530, mort à Ferrare en 1580. Les renseignements précis manquent sur sa famille et sur les premières années de son existence. Il paraît cependant à peu près certain qu'il vint à Rome jeune encore, qu'il étudia à fond les auteurs latins, et qu'il dessina tous les monuments de l'ancienne cité.

Considéré comme peintre, Ligorio n'a droit qu'à une place très-secondaire. Son œuvre principale, le *Festin d'Hérode*, qu'il peignit à Rome pour l'oratoire de San-Giovanni-Decollato, laisse à désirer sous le rapport du dessin et du coloris, bien qu'on y admire avec raison la science des perspectives et la richesse des costumes et de l'ornementation. Comme architecte, il occupe, au contraire, un rang distingué parmi les grands artistes de son époque. Il suffit de citer, à l'appui de cette assertion, le palais Lancellotti et la villa Pia à Rome, la villa de Tivoli et la digue du Pô à Ferrare, où l'avait mandé Alphonse II, qui le nomma architecte ducal avec un traitement de 25 écus d'or par mois. Il est cependant nécessaire d'indiquer, pour rendre hommage à la vérité, que, nommé par Paul IV architecte du Vatican et de la fabrique de Saint-Pierre, après la retraite de Michel-Ange, Ligorio, auquel on avait imposé comme condition expresse de sa nomination qu'il ne s'écarterait en rien, pour l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre qui lui était confiée, des dessins exécutés par son illustre devancier, eut la fâcheuse présomption de modifier les plans du Buonarotti, et que cette présomption lui valut le retrait de sa place.

Vers 1568, quelque temps après son arrivée à Ferrare, Ligorio réunit et mit en ordre les dessins des monuments qu'il avait copiés et les notices relatives à ces dessins. Cette collection, qui ne comprend pas moins de trente-quatre volumes in-folio, se trouve aujourd'hui aux archives de Turin. Jusqu'à présent, on n'a imprimé de cet immense recueil que le volume intitulé : *Delle antichità di Roma, etc.;* un fragment *De vehiculis*, traduit et publié par Schœffer, dans son traité *De re vehiculari* (Francfort, 1671, in-4°); un autre fragment relatif à l'*Histoire de Ferrare;* son grand plan de *Rome antique*, dont on a fait une foule de copies et de réductions, et son plan de la *Villa Adriana*.

La réputation d'antiquaire de Ligorio a prêté à des jugements essentiellement différents. Suivant les uns, jamais plus impudent faussaire n'a forgé et mis en circulation tant de monuments épigraphiques apocryphes, altéré tant d'inscriptions, et porté un plus grand trouble dans les études sérieuses que les érudits poursuivent, depuis de longues années, sur l'histoire, la chronologie et les institutions de l'empire romain. D'autres biographes, sans nier toutefois les nombreuses erreurs que renferme cette collection, absolvent complétement Ligorio de la falsification consciente des inscriptions et des médailles qui lui est imputée. Ce qu'on ne peut contester, c'est que les artistes et les archéologues ont puisé à pleines mains dans cette espèce de répertoire de la Rome antique, et qu'il y aurait exagération à refuser de parti pris à Ligorio toute exactitude et toute véracité, comme à nier les services qu'il a rendus à la science archéologique par ses travaux, même en admettant leur imperfection.

LIGORISTE s. m. V. LIGUORISTE.

LIGORNÉ, ÉE adj. (li-gor-né). Hortic. Se dit d'une tulipe qui a sa feuille caulinaire liée à la fleur, et dont le calice est incliné.

LIGOZZI (Giovanni-Ermanno), peintre de l'école vénitienne, né à Vérone; il vivait vers 1570. On a supposé, sans preuves positives, qu'il fut le père de Giacomo Ligozzi, dont la biographie suit. Quoi qu'il en soit, cet artiste est bien inférieur en talent à Giacomo, si l'on en juge par les deux seules œuvres qu'on puisse lui attribuer avec certitude : le *Nom de Jésus*, à l'église des Saints-Apôtres de Vérone, et la *Madone entre deux saints*, fresque peinte au-dessus de la porte principale de l'église Saint-Nazaire de la même ville.

LIGOZZI (Giacomo), peintre italien, né à Vérone en 1543, mort à Florence en 1627. Il avait peint plusieurs tableaux plus remarquables par l'éclat du coloris et la facilité d'exécution que par la pureté du dessin, lorsqu'il quitta sa ville natale pour se rendre à Florence. Là, il se fit admettre parmi les élèves de Paul Véronèse, acquit la correction de dessin qui lui manquait et y joignit la vigueur et la richesse de coloris, une grâce et un charme, un goût exquis dans les ornements, qui ont fait de lui un des peintres les plus distingués de son temps. Le grand-duc Ferdinand I^{er} le nomma peintre de sa cour et surintendant de sa galerie. Parmi ses nombreuses œuvres nous citerons : *Adoration des mages* et *Sainte Hélène découvrant la vraie croix*, à Vérone; *Prise de Nicopolis*, *Prise de Bonn*, la *Madeleine au pied de la croix*, à Pise; *Visitation* et une fort belle *Circoncision*, à Lucques. A Florence, on trouve de cet artiste un assez grand nombre de fresques et de tableaux à l'huile. Nous mentionnerons les fresques qu'il exécuta au cloître d'Ognisanti et dont l'une, l'*Entrevue de saint Dominique et de saint François*, est son chef-d'œuvre en ce genre; le *Martyre de saint Laurent*, à Santa-Croce; *Saint Diego d'Alcala guérissant un malade*, à Ognisanti; le *Couronnement de Côme Ier* et la *Réception des douze ambassadeurs*, au palais Vieux; une *Piété*, à l'Annunziata; la *Vierge et trois saints*, au palais Gherardesca; une *Crèche*, au palais Tempi; une *Adoration des mages*, à l'Académie des beaux-arts; *Saint Raymond ressuscitant un enfant*, grande composition qu'on voit à Sainte-Marie-Nouvelle. Mais le chef-d'œuvre de ce fécond et séduisant artiste, c'est son *Martyre de sainte Dorothée*, qu'on voit à l'église Santo-Francesco, à Pescia. « L'échafaud, dit Lanzi, le bourreau, le préfet, qui, monté sur son cheval, lui ordonne de frapper la sainte agenouillée, la foule des spectateurs qui l'environnent, et dont les visages et les attitudes expriment mille sentiment divers, enfin tout l'appareil d'un effrayant supplice, arrête et saisit également ceux qui ont quelque connaissance en peinture et ceux qui n'en ont pas. Le Louvre possède de ce maître cinq dessins à la plume, lavés et rehaussés de blanc ou d'or. On doit enfin à Ligozzi des eaux-fortes et des gravures sur bois aujourd'hui très-rares.

LIGOZZI (Bartolommeo), peintre de l'école vénitienne, neveu du précédent, né à Vérone vers le commencement du XVIIe siècle, mort à Florence. Il se voua entièrement à la peinture de fleurs, et ses tableaux, d'un fini exquis, sont encore aujourd'hui très-avidement recherchés.

LIGROÏNE s. f. (li-gro-i-ne). Chim. Essence de pétrole.

LIGUE s. f. (li-ghe — du bas latin *liga*, action de lier, du latin *ligare*). Alliance, confédération de plusieurs États : *Former une* LIGUE. LIGUE *offensive et défensive.*

— Cabale, complot, coalition : *L'aristocratie, au* XIXe *siècle, c'est la* LIGUE, *la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire.* (Gén. Foy.) *Le prétexte d'un but louable n'a jamais manqué aux* LIGUES *et aux coalitions.* (Dupin.) ‖ Concours, coopération de causes : *Machiavel fait une* LIGUE *de tous les vices et de toutes les vertus barbares, afin de tirer l'Italie de son sommeil.* (E. Quinet.)

— Hist. Espèce de fédération catholique, formée en France sous le règne de Henri III : *La* LIGUE *assassina Henri III, plus dévot qu'elle, et combattit Henri IV, qui la vainquit et l'acheta.* (Chateaub.) ‖ *Ligue achéenne*, Ancien gouvernement fédératif des villes de l'Achaïe. ‖ *Ligue étolienne*, Confédération des villes et des peuplades de l'Étolie, formée sur le modèle de la ligue achéenne. ‖ *Guerre des deux ligues*, Celle qui eut lieu entre la ligue achéenne et la ligue étolienne. ‖ *Ligue italique*, Celle que formèrent les peuples d'Italie pour obtenir le droit de bourgeoisie romaine. ‖ *Ligue de Montlhéry*, Celle que Henri Ier, roi d'Angleterre, suscita contre Louis le Gros, à l'avénement de ce prince à la couronne. ‖ *Ligue du bon état*, Celle qui fut formée à Rome par Nicolas Rienzi. ‖ *Ligues suisses*, Nom donné aux Suisses, lors de la transformation des cantons en république fédérative. ‖ *Les trois ligues grises*, Confédération générale des Grisons, qui avaient pour but d'affranchir le pays du joug de la maison d'Autriche. ‖ *Ligue héréditaire*, Alliance des Suisses avec l'archiduc Maximilien. ‖ *Ligue de Souabe*, Confédération qui se forma en Allemagne en 1448. ‖ *Ligue du bien public*, Alliance formée en 1465 contre Louis XI. ‖ *Ligue sainte* ou *de Cambrai*, Celle que le pape Jules II forma contre les Vénitiens. ‖ *Ligue sainte*, La ligue que François Ier conclut avec le pape, les Vénitiens, le roi d'Angleterre, les Suisses et les Florentins, pour la sûreté et la liberté de l'Italie. ‖ *Ligue sainte*, Celle que les catholiques opposèrent à la ligue de Smalkalde. ‖ *Ligue du Rhin*, Alliance conclue en 1658 entre Louis XIV et plusieurs électeurs et princes de l'empire.

— Loc. fam. *Crier vive le roi, vive la Ligue*, Changer d'opinion selon les intérêts du moment :

> Le sage *dit*, selon les gens :
> *Vive le roi, vive la Ligue!*
>
> LA FONTAINE.

— **Syn. Ligue, alliance, confédération.** V. ALLIANCE.

— **Allus. litt. Vive le roi, vive la Ligue!** Vers de La Fontaine dans la fable la *Chauve-souris et les deux belettes.* V. ROI.

Ligue du bien public. V. BIEN PUBLIC (ligue du).

Ligue (LA), association formée par les partis bourgeois, municipal, populaire et catholique, contre le mouvement armé de la Réforme calviniste. Née sous Henri III, auquel elle fit constamment échec, quoiqu'il ait entrepris de l'annihiler en s'en faisant le chef, définitivement vaincue et à grand'peine par Henri IV, la Ligue tient une grande place dans notre histoire nationale du XVIe siècle. Nous allons en étudier le caractère et passer en revue ses phases diverses.

Deux périodes marquent son existence. Dans la première, les ligueurs ne veulent, en apparence, que fortifier le pouvoir royal contre les huguenots; en réalité, ils veulent le déplacer au profit des états généraux, tendance démocratique fort remarquable pour l'époque. Les Guises se servent de ce levier au profit de leur ambition personnelle, comptant bien sans doute, après avoir démoli la monarchie au moyen de la Ligue, s'emparer du trône vacant et avoir raison des prétentions politiques des ligueurs. Dans la seconde période, qui s'ouvre à la mort de Henri de Guise, la Ligue entre en lutte ouverte contre Henri III, réduit à s'allier contre elle aux calvinistes.

De nombreuses associations provinciales de catholiques contre les huguenots, remontant à une époque bien antérieure, donnèrent l'idée d'une Ligue générale de tous les catholiques du royaume et en formèrent les premiers éléments. Dès 1563, un pacte de ce genre était signé dans le Midi, au lendemain de l'assassinat de François de Guise, par Poltrot, entre le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Auch, le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, le fameux Blaise de Montluc et divers autres capitaines; cette ligue avait pour objet la résistance aux hérétiques, considérés comme rendus trop puissants par les concessions de l'édit d'Amboise. Une seconde ligue fut encore formée en Gascogne et en Guyenne, l'année suivante, par le comte de Foix Candale, l'évêque d'Aire et le marquis de Trans. Les agissements des conjurés catholiques furent tels, que le premier président du parlement de Bordeaux, quoique zélé catholique aussi, les dénonça. Pendant les années suivantes, les confréries religieuses, s'associant aux corps de métiers, formèrent dans chaque ville le noyau d'une association puissante. En Picardie, les catholiques s'organisèrent plus complétement que partout ailleurs, et les statuts de leur ligue, rédigés par le sieur d'Humières, furent un peu plus tard ceux de la grande Ligue ou Sainte-Union. Ils prirent pour prétexte certaines clauses de la paix de Monsieur (1576), trop favorables, suivant eux, aux huguenots; d'Humières, gouverneur de Péronne, refusa de livrer sa place à Condé, auquel la paix de Monsieur l'attribuait. Le clergé, auquel le même traité enlevait 200,000 livres de rente, pour en affecter le capital au payement des troupes mercenaires, appelées en France par les huguenots, fut exaspéré et souscrivit des premiers à ce pacte, dont voici les principales clauses. On y verra que, sous une reconnaissance hypocrite de la suzeraineté royale, le souverain pouvoir était en définitive attribué au chef suprême de l'Union.

« Au nom de la très-sainte Trinité :

» I. L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doit être et sera faite pour rétablir la loi de Dieu en son entier, remettre et retenir le saint service d'icelui selon la forme et la manière de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, abjurant et renonçant toutes erreurs contraires.

» II. Pour conserver le roi Henri IIIe, par la grâce de Dieu, et ses successeurs, rois très-chrétiens, en l'état, splendeur, autorité, service et obéissance qui lui sont dus par ses sujets, ainsi qu'il est contenu par les articles qui lui seront présentés à son sacre et couronnement, avec protestation de ne rien faire au préjudice de ce qui sera ordonné par lesdits états.

» III. Pour restituer aux provinces de ce royaume et états d'icelui les droits et prééminences, franchises et libertés anciennes, telles qu'elles étoient du temps du roi Clovis, premier roi chrétien, et encore meilleures et plus profitables, si elles se peuvent inventer sous la protection susdite.

» IV. Au cas qu'il eût empêchement, opposition ou rebellion à ce que dessus, par qui et de quelle part qu'ils puissent être, seront lesdits associés tenus d'employer tous leurs biens et moyens, même leurs propres personnes, *jusques à la mort*, pour punir, châtier et courir sus à ceux qui les auront voulu contraindre et empêcher.

. . . .

» IX. Ceux qui ne voudront entrer dans ladite association seront réputés pour ennemis d'icelle et poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes. »

Chaque nouvel affilié jurait d'obéir aux chefs, sur sa vie et son honneur et jusqu'à la dernière goutte de son sang. La Ligue avait donc, à ses origines, toutes les apparences d'une conspiration; il lui manquait, pour devenir un pouvoir, de relier entre elles toutes les ligues provinciales et de leur faire accepter pour centre celle de Paris. Les Guises, exploitant la fermentation populaire et la fomentant au besoin, s'entendirent à cet effet; Henri de Guise, le Balafré, héritier de la popularité de son père, fit accepter par les provinces les statuts de la ligue picarde et se mit à la tête du mouvement. A Paris, les adhérents au pacte catholique mirent la main sur le pouvoir municipal, en attribuant à des quarteniers et cinquanteniers une sorte de force occulte qui paralysait celle des prévôts et échevins; cette organisation communale fut perfectionnée un peu plus tard par la création des Seize, en qui résida toute l'administration municipale.

Voici quelle était cette organisation, d'après un contemporain, le conseiller d'Etat Lezeau : « Les premiers qui travaillèrent à cette affaire de la Ligue furent les sieurs de Rochibond, bourgeois de Paris, homme très-vertueux et d'ancienne famille; Jean Prévost, curé de Saint-Séverin; Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, et Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons. Puis adjustèrent à leurs confédérations et assemblées plusieurs autres, entre lesquels ils en choisirent seize, qu'ils ordonnèrent et distribuèrent dans les seize quartiers de Paris, pour veiller au bien et advancement d'icelui et attirer à eux ceux qu'ils croyoient en être capables, se donnant bien de garde de s'ouvrir à homme vivant, que premièrement le conseil n'eût examiné sa vie, ses mœurs et sa bonne renommée. Les noms de ces premiers Seize étaient : Labruyère, lieutenant particulier au Châtelet; Brucé, procureur; Bussy-Leclerc, procureur; le commissaire Louchard; de La Morlière, notaire; Senault, commis au greffe du parlement; Debart, commissaire; Drouart, avocat; Alviguin; Esmenot, procureur; Sablut, notaire; Messier; Passart; colonel Audinot, prétendant à la charge de prévôt de l'hôtel; Letellier; Morin, procureur au Châtelet. Outre les personnes de médiocre condition, ils attirèrent encore à leur parti quelques personnages de grande famille; mais ceux-ci ne paroissoient et ne vouloient point assister aux assemblées de peur d'être découverts, mais, sous main, faisoient ce qu'ils pouvoient et subvenoient à la cause de leurs conseils et moyens, de sorte que tout se gouvernoit avec grand zèle, amitié, grande consolation, grande fidélité et prudence. Un homme influent dans chaque état, chaque corporation, s'étoit chargé d'entraîner dans les intérêts de l'Union le corps dont il faisoit partie. Et se pratiquoient de la façon suivante : ceux de la chambre des comptes par La Chapelle-Marteau; ceux de la cour par le président Lemaistre; les procureurs d'icelle par Leclerc et Michel; les clercs du greffe de la cour par Senault; les huissiers par Leleu; la cour des aydes par le président de Neuilly; les clercs par Chouin; les généraux des monnoies par Rolland. Les commissaires avoient aussi pratiqué la plus grande part des sergents à cheval et à verge, comme aussi la plupart des voisins et habitant leurs quartiers, sur lesquels ils exerçoient quelque puissance. Debart et Michelet ont aussi pratiqué tous les mariniers et garçons de rivière du côté de deçà, qui font nombre de plus de 500, tous mauvais garçons. Toussaint Pocart, potier d'étain, avec un nommé Gilbert, ont pratiqué tous les bouchers et charcutiers de la ville et faubourgs, qui font nombre de plus de 1,500 hommes. Louchard, commissaire, a pratiqué tous les marchands et courtiers de chevaux, qui montent à plus de 600 hommes; à tous lesquels on faisoit entendre que les huguenots vouloient couper la gorge aux catholiques et faire venir le roi de Navarre à la couronne, ce qu'il étoit besoin d'empêcher, et que s'ils n'avoient des armes on leur en fourniroit. Ce qu'ils avoient tous juré et promis de se tenir prêts quand l'occasion se présenteroit. » Ces aveux naïfs d'un ligueur définissent mieux la Ligue que ne pourrait le faire une analyse plus complète de ses moyens d'action et de recrutement. Toute cette armée, levée au nom des intérêts bourgeois ou de la foi en détresse, était prête à marcher au premier signal. En face de l'échec imminent qui lui était réservé, s'il continuait à flotter entre les huguenots et les catholiques, Henri III crut faire un acte de forte politique en adhérant à la ligue parisienne, en s'en déclarant le chef et en approuvant les statuts des ligues provinciales. La ligue normande fut provoquée par le roi lui-même. Ce jeu lui réussit d'abord; pendant huit ans, il parvint à donner le change aux catholiques; mais, outre qu'en se mettant à leur tête il ravalait le rôle de roi à celui de chef de parti, la suprématie véritable restait au chef virtuel de l'Union, au duc de Guise.

La Ligue subit pendant toute cette période un temps d'arrêt, tout en se conservant prête à l'action, en gardant ses cadres, pour ainsi dire. Les courtes campagnes de Henri III occupèrent l'esprit public, et répondirent aux prises d'armes des huguenots exaspérés par le manquement à la foi jurée; le roi, en effet, pour complaire à ses nouveaux alliés, avait essayé de reprendre quelques-unes des villes concédées comme places de sûreté, aux calvinistes; d'autres, comme Péronne, ne leur avaient même pas été livrées. La mort du duc d'Anjou (1584) ressuscita la Ligue en provoquant des inquiétudes dynastiques. Il était peu probable que Henri III, miné de débauches et dont on considérait la fin comme prochaine, eût jamais d'enfants; le duc d'Anjou était, avec lui, le dernier Valois; à la mort du roi le trône passerait donc, par droit de naissance, à l'hérétique, à Henri de Navarre. La Ligue se ranima et devint dès lors un grand parti révolutionnaire.

Qu'elle eût une tendance républicaine ou tout au moins fédéraliste, on ne peut en douter, et les documents le démontrent. Prévoyant la vacance du trône, ses meilleurs chefs songèrent à établir la république; mais, dans l'état de la France, on ne pouvait guère rêver qu'une association d'Etats, parmi lesquels les calvinistes auraient eu les leurs, et qui auraient formé une ligue de cantons, comme en Suisse. Ces idées se firent jour, surtout après l'assassinat de Henri de Guise à Blois; car jusque-là les plus déterminés ligueurs demandaient seulement le transfert de la couronne des Valois aux Lorrains; d'autres, à la tête desquels étaient les parlements, tenaient toujours pour le roi légitime et voulaient seulement donner sur lui la prépondérance aux états généraux, dans les questions de culte, de guerre et de finances. Si l'on ajoute à ces trois catégories de ligueurs ceux qui étaient purement vendus à l'Espagne et la classe non moins nombreuse, dans les grandes capitales, de ceux qui voulaient l'émeute pour l'émeute, sans autre conviction bien arrêtée, on aura une idée de la division des partis à cette époque néfaste. A Paris, les chefs des seize quartiers de la ville se constituaient en comité tout-puissant et donnaient au peuple l'impulsion. Des prédicateurs fanatiques, Jean Boucher, Prévost, Launoi, ameutaient sans trêve le peuple dans les églises, dans les carrefours, et prêchaient une nouvelle Saint-Barthélemy. Ces excitations aboutirent à une tentative de révolution qui avorta, coïncidant avec l'exécution de Marie Stuart à Fotheringay (févr. 1587); elle faillit emporter prématurément la royauté; Guise l'apaisa et malmena même très-fort les Seize qui avaient tout conduit sans l'en prévenir.

Henri III était toujours nominativement le chef de la Ligue. Comme son but n'était guère que d'user les catholiques par les calvinistes, et de rester le maître sur les débris des deux partis, il conçut un plan ingénieux. Il envoya Guise avec peu de monde en Lorraine, contre les Allemands, et Joyeuse en Guyenne avec une assez belle armée, contre le roi de Navarre; il espérait que Guise se ferait battre, et que Joyeuse aurait raison du Bourbon. Lui-même, avec le gros des troupes, se tenait prêt à faire échec aux vainqueurs, quels qu'ils fussent. Mais l'événement tourna contre lui : le roi de Navarre remporta sur Joyeuse la brillante bataille de Coutras, et l'invasion allemande, bien loin de s'arrêter en Lorraine comme il l'espérait, poussa jusque dans les plaines de la Beauce, ce qui le mit dans la nécessité de prendre part lui-même à la lutte. Quelque diligence qu'il fît, ce fut le duc de Guise qui eut l'honneur de faire reculer l'ennemi à Auneau. Tous ses calculs déjoués, Henri III rentra dans Paris; il y fut accueilli, lui et ses garnisons suisses, par la fameuse *Journée des barricades* (V. BARRICADES), organisée par la Ligue, et il dut fuir la capitale, après avoir vainement délibéré avec ses conseillers l'assassinat du Lorrain (mai 1588). La Ligue restait maîtresse du terrain, avec le duc de Guise : il y avait un roi de Paris et un roi de France.

Pendant que Henri III s'enfuyait à Chartres, Guise et les Seize réformaient l'administration de la grande cité et la mettaient entièrement dans leurs mains. Vincennes, Saint-Cloud, Corbeil, Melun, Lagny étaient occupés militairement, pour assurer l'alimentation de la ville; une assemblée populaire était convoquée à l'Hôtel de ville, pour vaquer aux élections municipales, abolies depuis 1380, et le duc se présentait lui-même au parlement pour faire ratifier son pouvoir. Il n'obtint que des réponses évasives, l'attachement aux anciennes formes de la royauté étant enraciné dans ce vieux corps judiciaire; mais les élections eurent lieu. Henri III, en face d'un parti si puissant, comprit le besoin de négocier : il nomma le duc de Guise lieutenant général du royaume, ce qu'il avait refusé de faire à la journée des Barricades, et convoqua les états généraux à Blois, pour s'occuper de la pacification du royaume et du règlement des impôts, la grande question en litige. Il avait aussi une arrière-pensée : celle d'y faire assassiner le duc de Guise.

Henri de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, tués à coups de dague et de hallebarde dans le logis même du roi (23 décembre 1588), Henri III croyait être le maître : il restait la Ligue. Le contre-coup de ce meurtre fut terrible à Paris; la déchéance du roi fut prononcée, les prédicateurs firent faire, dans les églises, le serment de mourir pour le duc de Guise, les processions parcoururent la ville jour et nuit, au son des cloches; tous les moyens furent mis en œuvre pour surexciter le plus patriotique fanatisme. La Sorbonne déclara que le peuple était délié du serment de fidélité; le parlement, dont la foi monarchique n'était pas encore éteinte, fut épuré et rendu docile. Enfin, tout fut préparé pour la résistance. Le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, fut nommé généralissime des troupes de la Ligue et chef de l'Union.

Pendant qu'il soulevait les villes attachées à l'Union, qu'il jetait des garnisons dans les plus fortes et décidait les plus hésitantes, la Ligue s'organisait à Paris en prévision d'un siége; elle savait que Henri III avait juré de rentrer dans sa capitale par la brèche, et tous ceux qui s'étaient compromis ne pouvaient attendre qu'une *mort ignominieuse*. L'alliance du roi avec le Béarnais ne fit que rendre les convictions catholiques plus ardentes; bientôt les Parisiens purent voir les deux rois établis sur les hauteurs de Meudon et de

Saint-Cloud. Si l'abattement commença de gagner les masses, il en fut autrement des meneurs; dans les hôtels des grands seigneurs, partisans des Guises, chez la duchesse de Montpensier, dans les cloîtres surtout, la fureur ne connaissait plus de bornes. Elle trouva un bras dans le dominicain Jacques Clément, qui alla assassiner Henri III à son quartier général de Saint-Cloud (1er août 1589).

Le Béarnais restait seul chef de l'armée assiégeante; mais, les états généraux s'étant prononcés à deux reprises, en 1576 et en 1588, pour la succession catholique exclusive, il se trouvait réellement déchu du trône par la volonté du peuple. La Ligue proclama roi de France, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, dont la royauté fut si éphémère qu'elle ne compte même pas dans l'histoire. Théoriquement, c'était lui le vrai roi, et Henri IV ne devait être considéré que comme un prétendant, repoussé par la majorité de la nation. Mais ce n'est que l'apparence, comme le dit très-bien Henri Martin, « une apparence qui a jeté dans de singulières illusions sur la Ligue maints écrivains de notre temps. Pour connaître la réalité, il faut examiner les principes, non dans leur valeur abstraite, mais dans leur application. Que vaut le principe républicain dans la Ligue? Ce principe, par sa nature, est absolument indépendant de tout autre; si on le subordonne, il disparaît. Or ici, sans parler du caractère dissolvant, négatif de l'unité française, qu'il affecte dans les provinces, il n'est pas seulement allié, il est pleinement subordonné au principe catholique, non plus sous cette forme gallicane qui était celle d'une religion d'Etat, compatible avec la nationalité, mais sous la forme ultramontaine, hispano-romaine, cosmopolite, qui subordonne la France à une autorité étrangère; par conséquent, le républicanisme de la Ligue est une chimère. La Ligue fut le parti antinational; les foules aveugles qu'elle entraînait se dénationalisaient de fait, sans le savoir. »

Il suffit, pour apprécier la justesse et la profondeur de ces remarques, de voir quelle a été la part des Espagnols dans tous les mouvements de la Ligue. Si elle eût triomphé, il est hors de doute que ce n'eût pas été au profit de ceux qui rêvaient une sorte de république théocratique, gérée par les curés des paroisses, comme Paris en offrit le modèle jusqu'à la fin du siége (1589-1590). Cette dernière phase de la Ligue est caractéristique; en apparence, le pouvoir est aux mains des Seize et de la municipalité; au fond, les prédicateurs, les moines, les curés sont les véritables maîtres du peuple, et pour conserver quelque autorité, les Seize sont obligés de se vendre à l'Espagne. Ainsi, la seule chose qui fût bonne dans cette révolution, la gérance des intérêts de la ville par ses élus, était entachée d'un vice radical; elle ne faisait que voiler la domination étrangère.

Le siége de Paris, interrompu par les campagnes de Henri IV contre le duc de Mayenne (batailles d'Arques et d'Ivry, 1589), fut repris en mai 1590, et le blocus, très-sévèrement conduit, quoi qu'en dise la légende du Béarnais faisant passer des sacs de farine par-dessus les murs de la ville, amena l'une des plus effroyables famines que l'histoire ait enregistrées. La Ligue montra pendant ces quatre longs mois, pour armer les masses, exciter leur patriotisme et leur inspirer une confiance héroïque au milieu des souffrances, une ténacité inébranlable et bien digne d'une meilleure cause. Toutes les milices bourgeoises furent mises sur le pied de guerre; les moines et les curés eux-mêmes revêtirent casque et cuirasse, apprirent le maniement de l'arquebuse et marchèrent aux remparts. C'est la revue de cette milice en capuchon (14 mai 1590) qui s'appelle dans l'histoire la *procession de la Ligue*. « Les principaux du parti, Rose, Boucher, Lincestre, la barbe et la tête rasées, un hausse-col par-dessus le camail et le rochet, l'épée au côté et la pertuisane au bras, ouvraient la marche; suivaient, quatre par quatre, au nombre de 1,300, les cordeliers, jacobins, carmes, capucins, feuillants, en ordre de bataille, la hache ou l'arquebuse sur l'épaule, dans un accoutrement moitié religieux et moitié militaire, qui avait quelque chose de burlesque et de terrible à la fois. L'Eglise « militante, » chantant des hymnes entremêlées de salves de mousqueterie, défila devant le légat, qui la bénit et traita ces moines de vrais Macchabées, nom que quelques-uns méritèrent à la défense des remparts. » On trouvera à PARIS (siéges de) l'historique de ce siége célèbre.

L'approche du duc de Parme contraignit Henri IV à s'éloigner des murs de la ville au moment où, réduite par la famine, elle commençait à faiblir. La Ligue, qui dans ce désastre s'était affaissée et avait cédé le pas aux politiques, seuls aptes à nouer des négociations avec le Béarnais, reprit courage. Malheureusement, elle manifesta par des massacres le retour de son énergie; le président Brisson, les conseillers Larcher et Tardit payèrent de leur vie leur attachement aux formes parlementaires et leur aversion pour la domination de l'Espagne. Séparés par ces meurtres du duc de Mayenne, dont les parlementaires étaient les plus sérieux appuis, les Seize resserrèrent plus étroitement le lien qui les unissait à Philippe II; ils négocièrent le mariage d'une fille du monarque espagnol avec l'aîné des fils de Henri de Guise. Mayenne résolut alors d'étouffer la Ligue; il s'empara de la Bastille, fit décapiter quatre des Seize dont il parvint à se saisir, cassa leur conseil et mit des politiques déclarés à la tête de la commune. Paris était plongé dans la stupeur; un compromis, la convocation des états généraux, s'offrit comme une solution aux deux partis. Convoqués à Suresnes (avril 1593), ces états sont ordinairement désignés sous le nom d'états généraux de la Ligue, par antiphrase sans doute, car la plus grande partie des députés, élus sous la pression du duc de Mayenne, n'étaient rien moins que ligueurs. L'attitude de l'ambassadeur d'Espagne, qui voulait imposer pour reine à la France la fille de Philippe II, mais avec un archiduc d'Autriche pour époux, fit voir assez clairement au bord de quel abîme les intrigues des Seize et de la Ligue avaient poussé la France; une vague promesse d'abjuration hasardée par Henri IV lui rallia assez de partisans pour que l'assemblée de Suresnes n'eût plus rien à faire en politique; elle s'occupa du concile de Trente!

Désormais la Ligue avait vécu; la *Satire Ménippée*, en la livrant aux risées de la foule, lui porta un coup plus funeste que ne l'eût été une bataille perdue. Les hardis pamphlétaires s'étaient bornés à montrer les ligueurs déguisés en charlatans, sous la livrée de Philippe II, et débitant à force de momeries une drogue détestable, le *Catholicon d'Espagne;* ils avaient osé bafouer la fameuse procession de la Ligue. Du Vair, en plein parlement, alla plus loin : « Voilà l'état où nous en sommes réduits, dit-il; seize coquins ont fait vente au roi d'Espagne de la couronne de France. Non, jamais peut-être il ne s'ouït dire que si licencieusement, si effrontément, on se joua de la fortune d'un si grand et si puissant royaume, si publiquement on trafiqua d'une telle couronne, si impudemment on mit vos vies, vos biens, votre honneur, votre liberté à l'enchère. Et en quel lieu? Au cœur de la France! »

Après l'abjuration, à l'entrée de Henri IV dans Paris, les ligueurs essayèrent un soulèvement; mais, privés de l'appui de la garnison espagnole, qui dut quitter la ville le jour même, ils rentrèrent paisiblement chez eux. Sully, tout avare qu'il était, sut trouver de bons écus sonnants pour acheter ce qui survivait des chefs de la Ligue, à Paris et en province, et obtenir les clefs des places fortes. Les derniers débris des bandes armées, recueillis par les ducs de Mayenne et de Joyeuse, firent leur soumission, chèrement payée à leurs généraux, en 1596.

Ligue (LA), de Vitet, titre général d'une série de scènes dramatiques : les *Barricades* (1826); les *Etats de Blois* (1827); la *Mort de Henri III* (1829), ouvrage très-inférieur aux deux autres. V. BARRICADES et ÉTATS.

Ligue (LA DÉMOCRATIE CHEZ LES PRÉDICATEURS DE LA), par Charles Labitte. V. DÉMOCRATIE.

Ligue (LE TRIOMPHE DE LA), tragédie de Nérée, non représentée (1607). Comme la *Guisiade*, de P. Matthieu, ce drame n'a guère d'autre intérêt que celui qui s'attache aux œuvres des contemporains, des faits mis en scène. Il a été écrit au même point de vue que la *Guisiade*, en faveur de la Ligue et de son chef populaire. Le *Triomphe de la Ligue*, en tant que tragédie, ne supporterait pas l'analyse. Voltaire n'a pas dédaigné de lire cette vieille pièce, mais dans un but tout particulier; il y a relevé quelques vers évidemment imités par Racine, dans *Athalie :*

Je ne crains que mon Dieu, lui tout seul je redoute...
On n'est point délaissé quand on a Dieu pour père...
Il ouvre à tous la main, il nourrit les oiseaux,
Il donne la viande aux jeunes passereaux.

Cela suffit tout juste pour tirer de l'oubli Nérée et sa tragédie.

Ligue des fanatiques et des tyrans (LA), tragédie nationale en trois actes et en vers, par Ch.-Phil.-H. Ronsin (Paris, 1791, in-8°; Lille, 1793, in-8°). Cette pièce, très-violente contre le roi, et plus violente encore contre la reine, fut représentée après le retour de Varennes. Echo passionné, quoique souvent fidèle, des ressentiments populaires, cet ouvrage obtint une vogue à laquelle se prêtaient d'ailleurs les événements de cette grande et redoutable époque.

Ligue fédérale (LA), une de ces conspirations imaginées par la police du second Empire, pour effrayer les bourgeois (1853). Celle-ci est absolument ridicule. Elle était légitimiste, et la police la découvrit peu de temps après un manifeste du comte de Chambord qui avait eu du retentissement. Ses affiliés, au nombre de vingt-deux, avaient pour chefs : un papetier, un libraire, un ex-greffier, un compositeur de musique, un médecin et un invalide. Le généralissime était un certain Adjutor Dubuisson, réfugié en Belgique; la police se garda bien de mettre la main sur lui, et même on croit que ce personnage n'a jamais existé. On se contenta de produire ses lettres, qui étaient très-compromettantes... pour les autres. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever Vincennes et le Mont-Valérien, pour le compte de Henri V, à l'aide du papetier Jeanne et de l'invalide. On saisit chez un corroyeur du quai Saint-Michel des brevets portant : *Liberté, Egalité, Fraternité* (comme c'est bien la devise de Henri V!) puis : *Justice aux provinces. Tout pour le peuple et par le peuple.* Au dessous : *Fides robur, sit Normannis victoria semper. France, Deus, Rex, Patria, Récompense.* Ce charabia cosmopolite encadrait cette mention : « Nourriture : viande, légumes, pain blanc, 1 kilogr.; vin, 1 litre ou 2 litres de cidre pur; tabac, 16 gr.; eau-de-vie, 3 petits verres. En campagne le nombre des rations augmentera selon les règles établies pour tous les grades. Les jours de fête, la broche. » Des décorations et des rubans furent trouvés chez Jeanne.

En face d'une conspiration si bien organisée, le second Empire se sentit mal à l'aise. Le papetier et l'invalide étaient surtout compromis; on trouva même que le complot avait des ramifications, et qu'un dentiste, Jamet, avait arraché des dents, dit le réquisitoire, *dans un intérêt légitimiste*. Tous les accusés furent condamnés à deux ans et quatre ans de prison (août 1853); l'introuvable Adjutor Dubuisson échappa seul.

Ligue du bien public. La fondation de cette Ligue est due à M. Edmond Potonié, qui en conçut l'idée en 1859, et se mit alors à publier en trois langues une circulaire, dans laquelle il demandait le concours des hommes distingués de tous les pays pour propager les idées de justice. Le programme de cette Ligue peut se résumer ainsi : plus d'armées permanentes, plus d'impôts indirects, de douanes et d'octrois; plus de monopoles; toutes les libertés, séparation de l'Eglise et de l'Etat, instruction pour tous, solidarité humaine, arbitrage international, abolition de la peine de mort; de la justice découlera la paix. Victor Hugo, Garibaldi, Schulze, Delitzsch, etc., répondirent à l'appel de M. Pontonié, et, grâce à la *Peace-Society* de Londres, grâce à un riche Anglais, M. John Noble, qui envoyèrent les premiers fonds à la Ligue, ces adhésions furent publiées sous forme de petites brochures, intitulées *Correspondance cosmopolite.* Bientôt après parut à Anvers le *Cosmopolite*, journal qui devint l'organe de la Société, et dès lors la propagande de la Ligue se fit en neuf langues dans toute l'Europe. Depuis la fondation de la Ligue du bien public (1863), un grand nombre de ligues et de sociétés analogues ont été fondées sur le continent européen.

Ligue de l'enseignement. Cette ligue, qui a pour principale mission d'encourager le développement de l'instruction du peuple dans les endroits qui sont privés d'écoles, de concourir par des envois de livres, par des subventions incessantes à la création de cours d'adultes et de bibliothèques populaires, a été fondée en 1866 par M. Jean Macé, qui en est devenu le président. Avec une infatigable activité « le fondateur de cette vaste association, dit M. Lereboullet, s'est employé à provoquer en tous lieux et vis-à-vis de tous l'œuvre de propagande intellectuelle à laquelle il a voué sa vie. Habile à communiquer son énergie aux hommes dévoués qui se sont groupés autour de lui, M. Jean Macé a puissamment contribué à faire de la Ligue de l'enseignement une vaste fédération intellectuelle, d'autant plus influente qu'elle ne relève que d'elle-même, qu'elle ne compte dans son sein que des citoyens libres, affranchis de toute attache administrative. » La Ligue n'a pas seulement pour objet de propager l'enseignement, mais encore de faire adopter l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque. « Par ces mots « enseignement laïque, » dit M. Macé, nous entendons l'indépendance de l'école vis-à-vis de l'Eglise, ou plutôt des Eglises. C'est la consécration du principe de la liberté de conscience dans l'enseignement, et rien de plus... Les Anglais, qui sont des gens pratiques, se sont exprimés en des termes d'une clarté parfaite. Ils désignent l'école laïque sous le nom d'école non sectaire, par opposition à l'école sectaire, où la religion et l'enseignement sont confondus. »

La Ligue de l'enseignement, aujourd'hui répandue dans toute la France, compte plus de 30,000 adhérents. Son budget, qui s'accroît sans cesse, se compose de souscriptions libres, et toutes les ressources dont elle dispose sont employées à envoyer des livres, à créer des bibliothèques populaires et des cours d'adultes. C'est la Ligue qui, avec l'approbation et le concours du ministre de la guerre, a entrepris en 1872 de fonder des bibliothèques régimentaires. D'après le rapport fait par M. Juval à l'assemblée générale annuelle du cercle parisien de la Ligue, le 15 février 1873, dans l'espace de moins d'une année, la Ligue a créé 53 bibliothèques militaires, et dépensé une somme de près de 5,000 fr. pour l'accomplissement de cette entreprise vraiment patriotique. Elle a contribué, en outre, à la fondation de 120 bibliothèques populaires et communales, et les seuls achats de livres, sans parler des cartes et des tableaux synoptiques, se sont élevés à la somme de 25,987 fr.

C'est également la Ligue qui a pris l'initiative du grand pétitionnement pour l'instruction obligatoire, et grâce au zèle de ses membres, elle est arrivée à créer une manifestation sans précédent dans l'histoire de notre pays : les deux pétitionnements de 1870 et de 1872 ne comprennent pas moins de 1,267,267 adhérents.

La Ligue de l'enseignement ne s'est pas bornée à doter un grand nombre d'écoles de livres achetés à ses frais, elle a voulu avoir sa bibliothèque à elle. « De distributeur de livres, dit M. Lereboullet, le cercle parisien de la Ligue s'est fait éditeur, et l'entreprise a pleinement réussi. Il a demandé à M. Jean Macé d'écrire à l'intention des classes populaires quelques pages de lecture facile sur les questions du jour. » Depuis lors, l'auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain* a fait paraître, sous forme de fascicules, plusieurs écrits sur les questions relatives à l'éducation populaire : les *Idées de Jean-François*, la *Séparation de l'Eglise et de l'école*, la *Demi-instruction*, etc., écrits d'un style éloquent, simple et familier, destinés à être répandus dans le peuple.

Dans ces dernières années, il a été fondé en Angleterre, sous le titre de *Ligue de l'éducation nationale*, une société qui poursuit le même but que notre Ligue d'enseignement, et qui a pris une extension considérable. En octobre 1871, elle ne comptait pas moins de 315 succursales.

Ligue internationale et permanente de la paix. Cette Ligue fut fondée le 3 mai 1867 par M. Frédéric Passy, qui, le mois précédent, en avait proposé la création dans le journal le *Temps*. Les fondateurs de cette association, parmi lesquels nous citerons, outre M. Passy, MM. Michel Chevalier, Arlès-Dufour, le P. Gratry, le P. Hyacinthe, le grand rabbin Isidor, le pasteur protestant Martin Paschoud, etc., se placèrent exclusivement sur le terrain de la revendication de la paix, et, à l'exemple de la Société de la paix de Londres, ils écartèrent avec soin tout ce qui pouvait toucher à la politique et aux questions sociales. Dans ces limites trop circonscrites, « la Ligue internationale et permanente de la paix, dit M. Ch. Lemonnier, a cependant rendu des services véritables. C'est avec un zèle infatigable que M. F. Passy multiplie les conférences, écrit et répand par centaines des brochures qui, suivant son expression favorite, « font la guerre à la guerre. » C'est toujours un grand bien que de mettre sous les yeux des populations le tableau des maux de la guerre; mais quand le cœur est soulevé par tant d'horreurs, quand l'esprit cherche à sortir de ces abîmes, il demande autre chose que de vaines peintures. Cette neutralité politique, au surplus, a valu à la Ligue internationale et permanente de la paix l'adhésion de la classe purement bourgeoise, surtout dans les pays que pénètre et domine encore l'esprit monarchique. » Un discours que prononça le P. Hyacinthe dans la séance annuelle de la Ligue à Paris, le 24 juin 1869, fit grand bruit, et fut la cause première de la rupture du célèbre carme avec l'Eglise romaine. En 1872, la Ligue internationale et permanente de la paix, pour ne pas être confondue avec son homonyme la Ligue internationale de la paix et de la liberté, a changé son nom en celui de Société des amis de la paix, et a déclaré qu'elle avait pour objet la propagation et la défense des grands principes de l'indépendance des nations, de justice et de respect mutuel, principes dont la consécration pratique se trouve dans la substitution de l'arbitrage aux solutions violentes de la guerre. Elle publie un *Bulletin* à des époques indéterminées.

Ligue internationale de la paix et de la liberté. C'est dans le *Phare de la Loire* que M. E. Mangin émit le premier, le 5 mai 1867, l'idée de fonder dans un congrès cette Ligue, qui se distingue de toutes les autres sociétés de la paix par l'affirmation très-nette d'un programme politique. Aussitôt on vit s'organiser en Suisse un comité international, composé de Amand Goegg, Jules Barni, Jolissaint, Bossak-Hawke, etc., et ce comité convoqua à Genève, le 9 septembre 1867, le premier congrès de la paix et de la liberté, qui choisit pour président le général Garibaldi. 60,000 adhésions arrivèrent de tous les pays, et parmi les adhérents se trouvaient Victor Hugo, Quinet, Louis Blanc, Carnot, Jules Favre, Pelletan, Simon de Trèves, Ch. Lemonnier, Jacoby, Mittermaier, Catalan, Elisée Reclus, Littré, Stuart Mill, Ch. Dollfus, Scheurer-Kestner, etc. Le congrès, dont les débats eurent un retentissement énorme, décida « qu'une Ligue de la paix et de la liberté, véritable fédération cosmopolite, serait fondée; qu'il était du devoir de chaque membre de cette Ligue de travailler à éclairer et à former l'opinion publique sur la véritable nature du gouvernement, exécuteur de la volonté nationale, et sur les moyens d'éteindre l'ignorance et les préjugés qui entretiennent les différentes chances de guerre; de préparer par ses constants efforts la substitution du système des milices nationales à celui des armées permanentes; de faire mettre à l'ordre du jour, dans tous les pays, la situation des classes laborieuses et déshéritées, afin que le bien-être individuel et général vienne consolider la liberté politique des citoyens. » Il décida, en outre, l'institution d'un comité central permanent et la fondation d'un journal franco-allemand sous ce titre, les *Etats-Unis d'Europe*. Le comité central qui fut alors constitué fonda, au mois de novembre 1869, les *Etats-Unis d'Europe*, en français et en allemand, journal qui parut chaque dimanche à Berne, sous la direction de Vogt, du 5 janvier 1868 au 25 avril 1869, puis fut remplacé par un bulletin mensuel, publié à Genève sous la direction de Jules Barni.

Outre le congrès de Genève de 1865, la Ligue en a tenu cinq autres, qui ont vivement excité l'attention publique. Ce sont : le congrès de Berne (22-26 sept. 1868); celui de Lausanne (14-18 sept. 1869); celui de Bâle (12 juillet 1870), qui se borna à une éloquente protestation contre la guerre; celui de Lausanne (25-29 sept. 1871); enfin, celui de Lugano (23-28 sept. 1872). Nous n'avons pas à faire ici l'historique de ces congrès. Nous nous bornerons à dire ce que fut le congrès de Lausanne, en 1869, qui s'attacha à déterminer les bases d'une organisation fédérale de l'Europe. Il décida « que le seul moyen de fonder la paix en Europe est la formation d'une fédération de peuples sous le nom d'*États-Unis d'Europe;* que le gouvernement de cette union doit être républicain et fédératif, c'est-à-dire reposer sur le principe de la souveraineté du peuple et respecter l'autonomie et l'indépendance de chacun des membres de la confédération; que la constitution de ce gouvernement doit être perfectible; qu'aucun peuple ne pourra entrer dans la confédération européenne s'il n'a déjà le plein exercice du suffrage universel, du droit de consentir et de refuser l'impôt, du droit de paix et de guerre, du droit de conclure ou de ratifier les alliances politiques et les traités de commerce, du droit de perfectionner lui-même sa constitution. » Au second congrès de Lausanne, en 1871, on s'occupa à la fois de la question sociale et de la question politique. Dans son rapport sur la première de ces questions, M. Ch. Lemonnier déclara que le droit de propriété individuelle est la conséquence directe, la condition et la garantie de l'autonomie; que la propriété individuelle et la faculté de capitalisation sont des droits humains; que, dès lors, l'objet le plus général de la révolution sociale doit être l'extension et l'attribution à tous du droit de propriété; que le meilleur moyen d'opérer la transformation sociale, c'est l'établissement d'un système complet d'éducation et d'instruction laïque et gratuite, au moyen d'un impôt sur le revenu. Dans son rapport sur la question politique, Simon de Trèves proclama que le droit des populations à disposer d'elles-mêmes est supérieur à leur nationalité, et que, dans une vraie république, l'obéissance aux verdicts du suffrage universel est le premier devoir du citoyen.

« La Ligue internationale de la paix et de la liberté, dit M. Ch. Lemonnier, vice-président du comité de la Ligue et un de ses plus zélés propagateurs, la Ligue a toujours évité l'erreur qu'on peut appeler cosmopolitique, où l'exagération du principe de la fraternité a naturellement poussé les autres sociétés de la paix. Elle ne détruit point l'idée de la patrie, elle lui donne au contraire toute sa force et tout son relief; elle a grandement contribué à éclaircir l'idée de fédération. Ce n'est point du tout à la république universelle que nous conduit la Ligue; elle ne noie point le droit individuel dans le sentimentalisme humanitaire : qui dit fédération dit droit individuel; qui dit droit individuel dit droit national. »

Ligue du Midi, association formée quelques jours après la révolution du 4 septembre. Quelques citoyens, étonnés de ne point sentir l'action directrice du nouveau gouvernement, songèrent à former une ligue du Midi qui comprendrait tous les départements de la vallée du Rhône et aurait comme centre d'action la ville de Lyon et pour point d'organisation celle de Marseille. Beaucoup d'opinions ont été émises sur la constitution et le but de cette ligue du Midi. Les uns ont affirmé que, sous prétexte de contribuer à fournir des moyens rapides de défense au gouvernement de Tours, on avait songé, à Lyon comme à Marseille, à constituer une organisation indépendante du gouvernement central, organisation qui aurait eu des chefs indépendants, et aurait pu dans un délai rapproché fournir des éléments de sécession. En un mot, quelques-uns ont prétendu que l'organisation de la ligue du Midi n'allait à rien moins qu'à briser l'unité nationale. Or, de l'examen impartial des faits aussi bien que de l'étude attentive des procès-verbaux des séances des comités de formation, il résulte que cette association n'avait qu'un but, aider le gouvernement de Tours à lever des hommes, à les équiper et à les mettre en présence de l'ennemi. On voulait préparer dans le Midi des forces militaires, tandis que le gouvernement de M. Gambetta en réunissait dans le Sud-Ouest de la France. Dans la séance du 18 septembre 1870, tenue à Marseille sous la présidence de M. Esquiros, il fut décidé que, le gouvernement central étant absorbé par le soin de préparer des armements dans l'Ouest, il devenait nécessaire d'ajouter à ses efforts une organisation des forces du Midi. « Les forces que nous voulons constituer, est-il dit dans le procès-verbal de cette séance, ne sont point pour rester dans les localités du Midi, mais pour marcher sur Paris. » C'était nettement indiquer qu'il n'y avait point dans l'esprit des organisateurs d'intention séparatiste. Dans cette même séance, des citoyens venus de Lyon et munis de pouvoirs réguliers vinrent déclarer qu'ils étaient disposés à former une ligue qui réunirait les départements de la vallée du Rhône. Des délégués du Vaucluse et de l'Isère étaient également présents. A l'unanimité, la réunion, composée de délégués des divers départements du bassin du Rhône, décida que la ligue devait être créée et que les départements dont les noms suivent seraient compris dans cette ligue : Bouches-du-Rhône, Rhône, Isère, Vaucluse, Drôme, Hérault, Gard, Var, Ardèche, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Haute-Loire. Il était bien entendu entre tous les délégués de ces divers départements que la mission de la ligue était celle-ci : Suppléer à l'impuissance du gouvernement central, trop occupé dans l'Ouest, et mettre à sa disposition des forces militaires recrutées dans le Midi. Ces forces devaient tout à la fois lutter contre les Prussiens et tenir en respect le parti clérical réactionnaire qui, ménagé par les autorités supérieures, relevait la tête et s'efforçait d'entraver soit l'administration intérieure, soit la défense. Tandis que la ligue du Midi s'organisait à Marseille avec l'approbation de M. Esquiros, administrateur supérieur du département des Bouches-du-Rhône, M. Challemel-Lacour, préfet de Lyon, qui, à en juger par sa déposition devant la commission d'enquête du 4 septembre, semblait craindre que cette organisation, primitivement faite en vue de former des soldats contre l'ennemi, ne se transformât en ligue sécessionniste, M. Challemel-Lacour, disons-nous, s'opposait de toutes ses forces à la formation de la ligue et, pour en contre-balancer l'effet, demandait au gouvernement de Tours le droit de faire une levée en masse. Cette autorisation obtenue, il formait une légion et refusait d'adhérer à la ligue du Midi, à laquelle n'avaient pas manqué les adhésions des préfets du Var, du Vaucluse, des Basses-Alpes, etc. Sur ces entrefaites, M. Rouvier, alors secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, aujourd'hui député du même département, se rendit à Tours pour fournir à la délégation gouvernementale des explications au sujet de la ligue et solliciter pour elle la reconnaissance du gouvernement central. De retour à Marseille, M. Rouvier donna, dans une séance tenue le 3 octobre 1870, communication d'une lettre à lui adressée par M. Laurier, membre de la délégation de Tours, lettre dans laquelle il l'invitait, lui et les députés de la ligue, à organiser les départements du Midi. Il lui donnait également avis que le tiers des dépenses faites par la ligue serait payé par le gouvernement. La ligue était donc reconnue par la délégation de Tours, qui certes ne l'eût point traitée de la sorte si, à cette date, elle eût manifesté ou seulement indiqué des intentions séparatistes. A la suite de cette lecture, l'assemblée des délégués confia la présidence à M. Esquiros et la direction active à M. Alphonse Gent, plus tard administrateur des Bouches-du-Rhône. A dater de ce jour et durant deux semaines au plus, la ligue continua de fonctionner sans amener un résultat satisfaisant. Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur le 4 septembre, M. Rouvier raconte que les principales causes de dissolution de la ligue furent, et le peu d'autorité qu'avaient certains délégués des départements, et le refus de la délégation dé-Tours de donner à M. Gent les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions de chef de la ligue du Midi. M. Gent, aujourd'hui député de Vaucluse, ayant été nommé préfet du département des Bouches-du-Rhône en remplacement de M. Esquiros, satisfaction fut donnée ainsi aux plus actifs, qui pensaient que l'ancien préfet était peu fait pour l'action, et la ligue disparut d'elle-même. On a parlé d'une réunion des membres de la ligue dans les plaines de Valence, réunion qui aurait été dispersée par le préfet de la Drôme; mais il résulte de renseignements pris sur cette question que les délégués dont il s'agit n'étaient pas munis de mandats réguliers et ont cédé à la première injonction du préfet. Ainsi donc cette ligue, dont on a voulu faire une sœur ou pour mieux dire une fille de l'Internationale, n'eut aucun rapport avec cette société; elle se constitua dans le but d'aider à la défense de la République, tant contre l'ennemi que contre la réaction cléricale, si violente à cette époque dans les départements du Midi, vécut quelques jours avec l'autorisation du gouvernement central et finit par disparaître le 5 novembre 1870, sans qu'il fût nécessaire d'employer contre elle autre chose qu'un arrêté préfectoral interdisant la réunion de ceux qui s'en disaient les derniers délégués. Dans la commission d'enquête sur les faits du 4 septembre, commission présidée par M. Daru, ancien ministre de l'Empire, on a aussi essayé de rattacher cette ligue à une ligue du Midi qu'aurait présidée M. Gent en 1851, à la veille du coup d'Etat de décembre. Nous pensons que ce souvenir, qui devait être présent à l'esprit d'un orléaniste rallié à l'Empire libéral, n'était pour rien dans la fondation de la ligue du 18 septembre 1870, et que cette dernière eut tout simplement pour raison d'être le besoin impérieux qu'on sentait de protéger par des mesures énergiques le sol contre l'envahisseur et la République contre ses ennemis. Ceux qui connaissent l'esprit méridional trouveront là, sans plus chercher, la raison de la formation de la ligue du Midi.

Ligue de l'union républicaine des droits de Paris. Lorsque, le 3 avril 1871, les gardes nationaux de Paris en vinrent aux mains avec l'armée de Versailles, un certain nombre de républicains, parmi lesquels nous citerons MM. Corbon, H. Stupuy, Laurent Pichat, E. Lockroy, Ch. Floquet, Desonnaz, Isambert, Onimus, Clémenceau, etc., se réunirent dans le but d'aviser aux moyens de mettre un terme à l'horrible guerre civile qui venait d'éclater. Dans ce but, dès le 5 avril, ils publièrent un programme dans lequel ils exposèrent les vœux de la population parisienne, et annoncèrent qu'ils se proposaient d'exercer une action médiatrice pour amener le rétablissement de la paix et le maintien de la République. Les membres de la ligue nommèrent un certain nombre de délégués, qui après avoir protesté, le 8 avril, contre le bombardement, se rendirent à Versailles auprès de M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. De retour à Paris, ils annoncèrent dans un rapport que M. Thiers avait promis de maintenir la République et de laisser à Paris des franchises municipales semblables à celles dont jouiraient toutes les autres villes; puis ils s'abouchèrent, le 10, avec une commission de cinq membres de la Commune, et, deux jours plus tard, la Commune leur déclara, par l'organe de M. Theisz, qu'elle ne pouvait traiter sur les bases de la proposition rapportée de Versailles. Forcée de renoncer à son œuvre conciliatrice, la ligue fit appel aux conseils municipaux des principales villes de France pour qu'ils intervinssent à leur tour, et s'occupa activement d'obtenir une trêve qui permît à la population inoffensive d'évacuer Neuilly bombardé. Après avoir accompli cette œuvre d'humanité, la ligue dut, sinon se dissoudre, du moins garder le silence, voyant, au caractère de fureur qu'avait pris la lutte, que tout appel à la conciliation était désormais chimérique et inutile.

Ligue patriotique des villes républicaines. Ce fut à l'appel de la ligue de l'union républicaine des droits de Paris que se forma à Bordeaux, au commencement de mai 1871, un comité dit de la *Ligue patriotique*. Ce comité décida que chaque ville républicaine aurait un délégué sur 20,000 habitants; que ces délégués seraient pris parmi les conseillers municipaux nommés aux élections du 30 avril précédent, et qu'ils auraient pour mission d'intervenir entre le gouvernement de Versailles et la Commune de Paris, afin de mettre un terme à la guerre civile. Le gouvernement, se fondant sur l'article 25 de la loi du 5 mai 1855, interdit la réunion de ces délégués, et la ligue fut dissoute avant d'avoir pu fonctionner.

Ligue contre la loi des céréales. V. ANTI-CORN-LAW LEAGUE.

LIGUÉ, ÉE (li-ghé) part. passé du v. Liguer. Conjuré : *Toute l'Europe était* LIGUÉE *contre la France en* 1814.

LIGUEIL, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Loches, sur l'Estrigneul; pop. aggl., 1,322 hab. — pop. tot., 2,014 hab. Grand commerce de céréales et de pruneaux. Belle église du XV^e siècle. Aux environs est une masse de coquillages, d'une étendue de plusieurs kilomètres, connus sous le nom de falun de Touraine et employés comme engrais.

LIGUER v. a. ou tr. (li-ghé — du lat. *ligare*, lier). Coaliser, réunir dans une même ligue : *L'Angleterre* LIGUA *contre nous toute l'Europe.*

En voyant tous les cœurs vous souhaiter pour maître,
J'*ai ligué* du tyran les secrets ennemis.

CORNEILLE.

Se liguer v. pr. Former une ligue, se réunir pour agir de concert : *Plusieurs provinces* SE LIGUÈRENT *contre le pouvoir central. Si les âmes honnêtes ne peuvent pas se confédérer contre les hommes faux et pervers, qu'elles* SE LIGUENT *du moins en faveur des gens de bien.* (Barthélemy.)

LIGUEUR, EUSE (li-gheur, eu-ze — rad. *ligue*). Membre, partisan de la ligue formée sous Henri III : *Sixte-Quint lui-même retira la main qu'il avait tendue aux* LIGUEURS, *en les trouvant à ce point engagés dans la démocratie.* (L. Blanc.)

Mais dites-moi que signifie
Que les *ligueurs* ont double croix ?
— C'est qu'en la ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

(*Satire Ménippée.*)

— Partisan, membre de la ligue pour l'abolition des droits sur les céréales, en Angleterre : *Laissons entrer en franchise les céréales, crient aux fermiers les* LIGUEURS *anglais.* (Proudh.)

— Adjectiv. : *Plusieurs gentilshommes* LIGUEURS *avaient attaché leurs chevaux à une espèce de rond-point.* (Alex. Dum.)

Ligueur de Paris (JOURNAL D'UN CURÉ). Trouvé manuscrit, à la Bibliothèque nationale, par M. Ed. de Barthélemy, ce curieux journal a été édité en 1866 (in-8°). Il offre un véritable intérêt. L'auteur, Jean de Lafosse, est un de ces prêtres catholiques comme le catholicisme en fait naturellement germer et fleurir. Jamais la soif du sang, l'amour des tortures, appliquées aux autres bien entendu, ne se sont laissé voir avec plus de sans-gêne et de cynisme. C'est rendre un véritable service que de publier ces documents, afin d'édifier tout le monde sur ce que vaut la religion de paix et d'amour, représentée par ses ministres. Parlant du massacre de Vassy, notre excellent curé se contente de dire : « M. de Guyse tua bien six vingts huguenots à Wassy en retournant de Joinville pour venir à la cour. » Rien de plus. Voici comment il raconte un autre massacre à Paris : « En ung mardy dernier de juyn, écrit-il, fut publié un edict de par le roy, qu'il estoit permis au peuple de tuer tout huguenot qu'il trouveroit, d'ou vint qu'il y en eut en la ville de Paris plusieurs tués et jetés en l'eau... Aussy fut executé en la place Maubert ung jeune escolier, aagé de vingt-deux ans envyron, appelé des Marez, pour avoir enseigné des enfants à la huguenoterie... Aussy fut bruslé ung heretique nommé Beauvalet, et avoit des opinions fort pernicieuses; entre aultres, il disoit qu'il ne falloit croire que ce que l'on voyoit... » L'assassinat de Coligny est transformé par ce prêtre en un très-beau fait d'armes; il en tire même une moralité : « Le dimanche, sur les trois à quatre heures du matin, MM. de Guyse, M. d'Aumale et aultres furent au logis de l'admiral, où ledict admiral fut blessé d'ung coup d'espée bastarde et a demy vif fut jetté en bas des fenestres, et le lundy d'après, ayant la teste ostée et les parties honteuses coupées par les petits enfants, fut d'iceulx petits enfants, qui estoient jusques au nombre de 200 ou 300, traîné le ventre en haut parmy les ruisseaux de la ville de Paris, comme faisoient les anciens Romains, lesquels traînoient les tyrans *ad scalas gemonias*, qui estoient le lieu des cloaques de Rome; de là furent pendre ledict admiral les pieds en haut au Montfaucon. Il semble que Dieu eust le tout permis pour la tyrannie et mauvaise vie dudict admiral, lequel seul avoit esté moteur des guerres civiles et cause de la mort de 100,000 hommes, des violements de temples, de filles forcées et relligieuses et saccagemens de peuples; bref tous seigneurs doivent prendre exemple à ce malheureux et s'en persuader que, combien que Dieu diffère la punition, si est-ce qu'elle est en grève pour le retardement d'icelle. » On devine quelle fut sa joie à la Saint-Barthélemy; le bon curé se borne toutefois à la mentionner en quelques lignes fort sèches, comme un événement de peu d'importance : « Il y eust ce jour de dimanche, qui estoit le jour Saint-Barthélemy, plusieurs grands seigneurs tués, lesquels avoient faict la mesme faulte que ledict admiral. Le lendemain l'occision ne cessa et y eust plusieurs présidens et conseillers tués et un grand nombre de huguenots tant hommes que femmes. »

L'éditeur a joint à la publication de ce manuscrit celle du journal de Philippe Dubec, secrétaire de l'archevêque de Reims, qui se rapporte à la même époque, mais qui est loin d'offrir le même intérêt. Le secrétaire se borne le plus souvent à noter les voyages et déplacements de la cour, qu'il suivait avec son maître.

Nous disions plus haut que M. Ed. de Barthélemy avait rendu service en éditant le *Journal du curé ligueur;* ajoutons qu'il sera bien peu flatté de notre éloge, car ce qu'il a voulu démontrer, pièces en main, c'est que le massacre des huguenots était une nécessité politique. Nous lui conseillerions volontiers de signer la préface où s'étalent ces singuliers aphorismes : Ed. de Saint-Barthélemy.

LIGULACÉ, ÉE adj. (li-gu-la-sé — rad. *ligule*). Bot. Qui a la forme d'une ligule : *Stipule* LIGULACÉE.

LIGULAIRE s. f. (li-gu-lè-re — rad. *ligule*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Europe et en Asie.

LIGULE s. f. (li-gu-le — lat. *ligula;* dimin. de *lingua*, langue). Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides et les matières sèches : *La* LIGULE *était la* 2,304^e *partie de l'amphore; elle vaut* 1 *centilitre* 14.

— Helminth. Genre de vers intestinaux cestoïdes : *Les* LIGULES *sont des vers blancs, mous ou parenchymateux.* (Dujardin.)

— Entom. Lèvre inférieure des insectes.

— Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des cérithes. ‖ Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des myes.

— Bot. Appendice lamellaire naissant au sommet de la gaîne, dans les feuilles des graminées. ‖ Syn. de COLURE. ‖ Demi-fleuron d'un capitule de composée.

— **Encycl.** Helminth. Les *ligules* sont des vers d'une organisation très-inférieure, caractérisés par un corps très-mou, presque gélatineux, allongé, déprimé ou en forme de ruban, continu ou sans aucune trace d'articulations ou de plis transversaux; un renflement céphalique peu distinct ou indiqué par un simple sillon transverse; des ovaires plus ou moins distincts sous la ligne médiane et ordinairement sans orifices particuliers. On les trouve dans le corps des poissons et des oiseaux, mais avec des caractères particuliers dans chacune de ces deux classes. Rudolphi a pensé que les *ligules* commençaient à se développer chez les premiers et passaient ensuite dans le corps des seconds, pour y terminer leur développement. Il s'appuie sur ce fait que les *ligules*, toujours renfermées dans la séreuse péritonéale chez les poissons, vivent, au contraire, dans les intestins chez les oiseaux; il en conclut qu'elles n'attaquent ceux-ci que lorsqu'ils ont avalé des poissons nfestés de ces mêmes vers. Comme les épinoches sont les poissons attaqués de préférence, dans les contrées de l'Autriche où il n'existe pas d'épinoches, les oiseaux aquatiques n'ont pas de *ligules*.

Mais on peut se demander, avec Blainville, pourquoi ces helminthes, qui ne font d'œufs que dans le corps des oiseaux, puisque c'est là seulement qu'ils deviennent adultes, peuvent naître dans le péritoine des poissons; ou bien à quoi sert, puisque les petits doivent prendre naissance chez ces derniers, que leurs mères déposent leurs œufs dans le corps des oiseaux. On a dit aussi que ces vers, dont la longueur varie depuis un millimètre jusqu'à un mètre, ne se trouvent chez les poissons ou les oiseaux que depuis l'automne jusqu'à la fin de l'hiver; qu'à cette dernière époque ils percent la peau de l'animal, s'échappent de leur retraite, après y avoir déposé leurs œufs, et meurent bientôt après.

Il paraît plus rationnel de penser que les *ligules* se développent et pondent aussi bien dans le péritoine des poissons que dans le tube intestinal des oiseaux, et qu'elles croissent et parviennent à l'état adulte chez les uns comme chez les autres. Il est à remarquer qu'on les trouve plus simples et sans organes chez les cyprins; elles y sont même si abondantes, dans certains lacs d'Italie, que les habitants en ont fait un mets recherché. Chez les oiseaux, les *ligules* présentent une tête un peu plus distincte, amincie en avant, avec deux fossettes en forme de fentes longitudinales sur les côtés, et une double série d'organes génitaux, mâles ou femelles, sur la ligne médiane. On a rencontré à la fois les deux degrés de développement dans l'intestin des plongeons. Les *ligules*, comme nous l'avons dit, attaquent de préférence les oiseaux aquatiques; cependant, on en a trouvé dans l'intestin des oiseaux de proie diurnes.

LIGULÉ, ÉE adj. (li-gu-lé — rad. *ligule*). Bot. Qui a la forme d'une ligule : *Feuille* LIGULÉE.

LIGULIFÈRE adj. (li-gu-li-fè-re — de *ligule*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des ligules.

LIGULIFLORE adj. (li-gu-li-flore — de *ligule*, et du lat. *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs ligulées ou en forme de languettes : *Composées* LIGULIFLORES.

LIGULIFOLIÉ, ÉE adj. (li-gu-li-fo-li-é — de *ligule*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont linéaires.

LIGULIFORME adj. (li-gu-li-for-me — de *ligule*, et de *forme*). Bot. Qui est allongé en forme de ligule.

LIGUORI (saint Alphonse-Marie DE), prélat et théologien italien, né à Naples en 1696, mort en 1787. Docteur *in utroque jure* en 1714, il suivit avec un grand succès la carrière du barreau, qu'il quitta pour embrasser l'état ecclésiastique en 1722, et fut ordonné prêtre en 1726. Enflammé par une piété ardente, l'esprit exalté par le jeûne et la prière, Liguori résolut de répandre l'instruction religieuse parmi les classes pauvres et se consacra bientôt tout entier à cette mission. Après avoir prêché à Naples et dans les campagnes environnantes avec éclat, catéchisant les simples et les ignorants avec un zèle et un esprit de charité qui lui valurent le surnom d'**Apôtre des pauvres**, il fonda en 1732, à Villa-Scala, l'*institut du Saint-Rédempteur*, qui a fourni de nombreux missionnaires sous le nom de liguoristes. Cette institution, après quelques difficultés, fut approuvée par le pape Benoît XIV (1749), et s'étendit rapidement en Italie, en Allemagne, en Espagne et en France. Sacré évêque de Santa-Agatha de Goli malgré lui (1762), Liguori se démit bientôt de ses fonctions épiscopales, pour se consacrer tout entier à son institut. Il mourut en odeur de sainteté, et fut béatifié, en 1816, par Pie VII. L'Eglise l'honore le 30 mai. Parmi ses ouvrages, qui ont tous été traduits en français et forment environ trente volumes, on cite principalement : *Théologie morale* (Naples, 1755, 2 vol. in-4°); *Instruction pratique pour les confesseurs* (Bassano, 1780, 3 vol. in-12); *Histoire des hérésies et leur réfutation* (Venise, 1770); *Réflexions sur la vérité de la divine révélation* et la *Vérité de la foi* (Venise, 1781, 2 vol. in-8°); *Traduction des psaumes;* la *Voie du salut; Maximes éternelles*, etc.

LIGUORISTE ou **LIGORISTE** s. m. (li-go-ri-ste). Hist. relig. Membre d'une association fondée en Italie, par Alphonse de Liguori, pour l'enseignement élémentaire et la propagation de la foi.

LIGURIE, en latin *Liguria* et *Liguris* (dans Tacite), partie de l'Italie ancienne, qui s'étendait le long de la mer Tyrrhénienne depuis le Var, frontière de la Gaule transalpine, jusqu'à la Macra, frontière de l'Etrurie, et aussi jusqu'à Trébie, frontière de la Cispadane; le cours supérieur du Pô formait au N. sa limite. Telle est, du moins, la Ligurie de Strabon, de Pline et de Ptolémée, celle dont Auguste avait fait la neuvième région de l'Italie. Mais si l'on entend par Ligurie toute l'étendue du pays où, dès la plus haute antiquité, s'était répandue la race ou nation ligurienne, ces limites doivent être largement reculées. Les Ligures paraissent avoir été un des plus anciens peuples de l'Europe et les descendants directs d'une migration aryenne. Leur nom, *Lli-gor*, en langue basque des Escuara, signifie *peuple de la montagne*, désignation qui leur convenait parfaitement, puisqu'ils habitèrent d'abord les montagnes de la Bétique; on serait donc tenté de les rattacher à la famille basque; mais les ethnologues croient plutôt ce nom d'origine aryenne. Il est, en effet, possible que *lli*, peuple, soit le même mot que le grec *laos*, dont la racine est sanscrite, et *gor*, montagne, le même mot que l'aryen *giri*, même sens, zend *gaîri*, qui se retrouve dans le slave *gora* et dans le bohémien *hora*. La racine sanscrite de tous ces mots est *gar*, verser, répandre, à cause des eaux que versent les montagnes neigeuses. La Bétique est le séjour le plus anciennement connu des Ligures. Chassés de leurs montagnes par l'invasion des Celtes, descendus en Espagne par le sud-ouest de la Gaule, ils refluèrent vers le Nord-Est, forcèrent les portes des Pyrénées orientales, repoussèrent les tribus celtiques maritimes et s'établirent le long des côtes gallo-italiques depuis les Pyrénées jusqu'à l'Arno. Les anciens rendent partout témoignage de l'extrême énergie de ces populations. Les femmes, sous ce rapport, égalaient au moins les hommes chez les *âpres Ligures*, comme les appelle Festus Avienus. On a cité partout, d'après Posidonius, l'anecdote de cette Ligurienne qui, travaillant aux champs, est prise des douleurs de l'enfantement, se délivre elle-même et vient reprendre sa tâche. Strabon signale aussi parmi cette race une bizarre coutume, qu'on a retrouvée chez certains Indiens à peau rouge : c'est que, lorsque la femme accouche, c'est le mari qui se met au lit et la femme qui le sert. C'est en se fondant sur ce trait de mœurs et en s'appuyant sur quelques autres données, que Niebuhr a assigné aux Ligures une origine libyque. La question reste donc toujours à l'état de problème, d'autant plus que, selon la belle expression de ce savant, cette nation est de celles « dont la faible portée de notre histoire n'atteint que la décadence. » Caton, qui avait habité, lors de sa préture en Sardaigne, chez les descendants des Ligures, n'avait pu saisir chez ces peuples grossiers aucun souvenir de leur origine. Strabon faisait trois peuples distincts des Ligures, des Ibères et des Celtes, tout en constatant certaines ressemblances dans leurs mœurs.

Dans Scylax, les Ligures sont mêlés aux Ibères, à partir d'Emporium, au pied des Pyrénées, jusqu'aux bouches du Rhône, et le témoignage de cet auteur est confirmé par celui d'Hécatée, qui reconnaît une tribu ligurienne dans les *Helisyci*, possesseurs de Narbonne, et par celui d'Avienus, qui signale à Cette un très-ancien établissement des Ligures. Mais certains passages de Thucydide (VI, 2), où il est question de l'expulsion des Sicanes des bords du fleuve Sicanus par les Ligures, et l'explication qu'en ont donnée certains érudits, tendraient à reculer les limites des Ligures jusqu'à l'Ebre et même jusqu'à l'extrémité S.-O. de l'Hispanie, point de départ de la migration ligurienne. A partir du Rhône jusqu'aux confins de l'Italie, Scylax avait trouvé les Ligures dominant sans partage; la ville grecque de Marseille interrompait seule leurs possessions, et, sur ce point, Hécatée et Hérodote confirment l'assertion de Scylax, puisqu'ils nous montrent la colonie phocéenne établie en pleine Ligurie. Mais, plus tard, les Celtes ou Gaulois durent faire irruption parmi les Ligures et occuper quelques points de ce littoral. Au moins le nom caractéristique de *Kelto-Ligyes*, qu'on rencontre dans Aristote appliqué précisément aux habitants de cette côte, laisse-t-il présumer qu'entre le Rhône et le Var, les Ligures, avec le temps, et sans doute à la suite d'un conflit sanglant, s'étaient mêlés aux Celtes, comme ils l'étaient déjà aux Ibères entre les Pyrénées et le Rhône. Aux Ligures, à partir d'*Antium*, qui paraît être Antibes, succédaient les Tyrrheni ou Etrusques; mais, de ce côté encore, la limite des Ligures avait dû souvent varier. Une très-ancienne tradition, conservée par Lycophron, nous les montre chassés de Pise et des bords de l'Arno par les Tyrrheni, qui ont pu d'abord les refouler au delà même de la Macra et jusqu'au Var, puisque, du temps de Scylax, ils ne dépassaient pas ce fleuve. Mais profitant de la mollesse et de la décadence des Etrusques, et sans doute aussi poussés par les Gaulois envahisseurs, les opiniâtres Ligures, dans l'époque intermédiaire entre Scylax et Polybe, avaient reconquis du terrain et s'étaient de nouveau avancés jusqu'à l'Arno. Polybe, du moins, nous les représente maîtres, de son temps, du littoral jusqu'à Pise et des cantons montagneux de l'intérieur jusqu'auprès d'Arretium, c'est-à-dire jusqu'aux sources de ce fleuve. Enfin, quelques auteurs anciens, entre autres Sénèque, avaient trouvé en Sicile, en Sardaigne et en Corse des traces positives d'une très-ancienne occupation des Ligures, là, comme partout ailleurs, mêlés et associés aux Ibères.

Voici quelle était la situation des principales tribus de ce peuple. Entre les Pyrénées et le Rhône, on trouvait les *Bébryces;* entre le Rhône et le Var, les *Salyi* ou *Salluvii*, les *Segobrigii*, les *Suelteri* ou *Celtori;* en Italie, les *Lævi*, les *Ingauni*, les *Hibui*, les *Taurini* ou *Taurisci*, les *Apuans*, etc. Ils étaient séparés en autant de tribus qu'ils avaient de vallées. Les femmes y travaillaient aux plus rudes ouvrages, pendant que les hommes, pillards redoutables, donnaient la chasse aux vaisseaux de Marseille, de Carthage et des Etrusques. Ils n'avaient de ville importante que Gênes, et habitaient de préférence dans les bourgades cachées au milieu des gorges de l'Apennin et des Alpes. Ennemis opiniâtres, sujets toujours révoltés, la soumission de leur province, au dire de Tite-Live, coûta aux Romains plus d'efforts que la conquête même de l'Asie.

Ce fut l'an 237 av. J.-C. que les Liguriens, pour la première fois, en vinrent aux mains avec les armées romaines, et P. Lentulus Caudinus, l'un des consuls de l'année suivante, célébra le premier triomphe ligurien. De 233 à 223, les fastes enregistrèrent encore trois triomphes pareils; mais ce n'était là qu'une répression très-incomplète des déprédations continuelles exercées par ce peuple sur les frontières de l'Etrurie. Pendant la seconde guerre punique, les Ligures, irrités de leurs échecs successifs, prêtèrent à Annibal le plus énergique concours, quand, à sa descente des Alpes, il traversa le pays des Taurins et s'égara dans les marais de l'Etrurie, et plus tard, quand il eut besoin de renfort, ils grossirent l'armée d'Asdrubal, qui combattait sur les bords du Métaure, avec le même zèle qu'ils avaient montré pour Annibal; ils permirent à Magon, dans les derniers temps de la guerre, de faire de leur pays la base même de ses opérations aventureuses contre la Cisalpine. Après que les Romains furent sortis vainqueurs de la lutte, ils écoutèrent les instigations du Carthaginois Amilcar (l'an 200), et, sans réfléchir aux terribles représailles auxquelles ils s'exposaient, ils attaquèrent les colonies romaines de Plaisance et de Crémone. Ce fut le signal de quatre-vingts ans d'une guerre acharnée, guerre d'embuscades et de surprises, obscure et lente, comme toutes les guerres des pays de montagnes. Plus d'une fois, à en juger par les récits de Tite-Live, les Romains se crurent définitivement vainqueurs et maîtres du pays; mais toujours la lutte renaissait d'elle-même. Les Apuans surtout, retranchés sur les hautes cimes de l'Apennin septentrional (*mons Anidus*, aujourd'hui *San-Pellegrino*) et dans les gorges impraticables d'où descendent la Macra et le Serchio, déployèrent une opiniâtreté inouïe; il fallut, pendant longtemps et pour eux seuls, que les Romains tinssent à Pise une armée permanente d'observation. Mais en 180 les consuls Cornelius et Bæbius s'avisèrent d'un moyen terrible; à la suite d'une dernière victoire, au lieu de se contenter, ainsi qu'on avait toujours fait jusque-là, d'un traité dérisoire, ils désarmèrent et transportèrent en masse, au cœur du Samnium, dans le pays des Hirpins, 40,000 Apuans. La profonde impression qu'une mesure de cette nature fit sur l'esprit des Barbares encouragea les Romains à la renouveler. Trente fois (si le texte de Pline est exact), on força les Ingaunes à changer de demeure : *Ingaunibus Liguribus agro tricies dato* (Pline, l. III, c. v). L'établissement de colonies à Pise et à Lucques, véritable prise de possession du pays jusqu'à la Macra et au port de Luna, avait été un autre coup non moins rude porté à l'indépendance ligurienne. Les *Friniates*, tribu établie au nord de l'Apennin, près des sources de la *Scultenna* (aujourd'hui Panaro), avaient été réduits par C. Flaminius en 187; en 175, les obscures tribus des *Briniates*, des *Garuli*, des *Hercates* et des *Lapicini* le furent également. En 173, réduction des *Statielli*, nom nouveau qui atteste un nouveau progrès des armes romaines vers l'Ouest. En 154, première attaque des *Oxybii* et des *Deciates :* les Romains ont passé le Var. Ils avancent toujours, mais de plus en plus lentement, et ce n'est qu'en 123-122, plus de trente ans après, qu'ils célèbrent, par deux triomphes successifs, la défaite des *Vocontii* et des *Salluvii*. La nécessité de compléter la soumission encore incertaine des Ligures ou Lygiens de la Cispadane, dans le même temps où ils poursuivaient celle des tribus liguriennes de la Gaule transalpine, explique cette lenteur de leurs progrès; en 143, le consul Appius Claudius, sur les plaintes réitérées des populations riveraines de la Doire, avait dû châtier sévèrement les *Salassi*, puissante tribu de la vallée d'Aoste, parce que, au préjudice des cultures de la plaine et dans l'intérêt de leurs exploitations minières, ils avaient, par de trop nombreuses saignées, épuisé les eaux de cette rivière; il fallut fonder la colonie d'*Eporedia* (Ivrée), pour les surveiller et les maintenir. La construction, l'an 109, de la *via Æmilia*, qui s'étendait le long de la côte, depuis Luna jusqu'à *Vada Sabbata* (Savone), point où les Alpes finissent et où l'Apennin commence, et qui de là remontait au Nord dans l'intérieur, à travers la partie la plus étroite, mais non la moins élevée, de l'Apennin, jusqu'à Dertona, semble enfin marquer l'époque de l'occupation définitive de la Ligurie par les Romains; mais un remarquable aveu de Strabon constate qu'après une guerre si longue, tout ce qu'avaient pu arracher les armes romaines se réduisait à la concession d'une bande de terrain de 12 stades de largeur (2 kilom. et demi), le long de la côte, pour le libre passage de leurs agents et de leurs convois, et prouve que les tribus de la montagne demeurèrent longtemps encore indépendantes de fait, après que la Ligurie maritime eut subi le joug de l'administration romaine. Strabon ajoute qu'on y envoyait de Rome un gouverneur pris dans l'ordre équestre, comme on faisait en général pour les peuples restés absolument barbares. Du temps de Pline, les Ligures montagnards ne jouissaient encore que du *jus Latii*, preuve d'une soumission relativement récente. Enfin, ce fut seulement sous le règne de Constantin que la Ligurie s'accrut de cette enclave connue sous le nom de *royaume d'Ideonnus et de Cottius*, qui depuis Auguste avait conservé, par une faveur exceptionnelle, une indépendance factice; mais alors le nom d'*Alpes Cottiennes* remplaça l'ancien nom de Ligurie, qui, à son tour, on ne sait pour quelle raison, fut transporté à la 11e région ou Gaule Transpadane; ainsi, à partir de ce moment, Pavie et Milan figurèrent constamment, dans la nomenclature administrative et géographique de l'empire, à titre de cités de la Ligurie. V. GÊNES.

LIGURIEN, IENNE s. et adj. (li-gu-riain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Ligurie; qui a rapport à la Ligurie ou à ses habitants : *Les* LIGURIENS. *La population* LIGURIENNE.

LIGURIENNE (RÉPUBLIQUE). V. GÊNES.

LIGURIN s. m. (li-gu-rain — de *Ligurie*, nom de province). Ornith. Syn. de CANNABIN et de CHLOROSPIZE, genre d'oiseaux. V. LINOTTE.

LIGURITE s. f. (li-gu-ri-te — de *Ligurie*, nom de pays). Minér. Variété de sphène proprement dit, qu'on trouve dans l'ancienne Ligurie.

LIGUSTICUM s. m. (li-gu-sti-komm). Bot. Nom scientifique latin du genre livèche.

LIGUSTIQUE (golfe), en latin *Ligusticus sinus* ou *Ligusticum mare*, nom ancien du golfe de Gênes.

LIGUSTRINE s. f. (li-gu-stri-ne — du lat. *ligustrum*, troëne). Chim. Extrait amer de l'écorce du troëne.

LIGUSTRINÉ, ÉE adj. (li-gu-stri-né — du lat. *ligustrum*, troëne). Bot. Qui ressemble au troëne.

LIGUSTRUM s. m. (li-gu-stromm — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre troëne.

LIIMFJORD, bras de mer, entre la mer du Nord et la Baltique, qui divise le Jutland en deux parties. Il a 165 kilom. de longueur et 210 kilom. carrés. L'ouverture actuelle du Liimfjord, près d'Agger, a été causée par la rupture de la mer du Nord, le 3 février 1825. Il a très-peu de profondeur, 10 à 11 pieds du côté du Cattégat, 6 à 8 pieds près d'Agger, et, près de Lœgstœr, seulement 3 ou 4 pieds. A ce dernier endroit se trouve un vaste banc de sable, que l'on a cherché à éviter par la construction d'un canal. Cependant, vers le milieu, la profondeur est souvent d'une dizaine de brasses. Le Liimfjord n'est donc navigable que pour les bâtiments d'un faible tonnage. La plus grande partie de ce bras de mer n'a pas plus de 2 kilom. de large. Il est coupé, au S. et au S.-E., par deux petits golfes. Sur le Liimfjord sont situées les villes de Hals, Aalborg, Ribe, Lœgstœr, Skive, Nykjœbing, Thisted et Lemvig. Un bateau à vapeur fait le service entre ces différentes places.

Li-King ou **Livre des cérémonies**, livre sacré des Chinois, faisant partie des cinq Kings.

LILACÉ, ÉE adj. (li-la-sé — rad. *lilas*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lilas.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lilas, et plus connue sous le nom d'oléinées.

LILACINE s. f. (li-la-si-ne — rad. *lilas*). Chim. Corps cristallisable, amer, insoluble dans l'eau et la plupart des acides, qu'on retire des fruits verts et des feuilles de lilas.

LILALITHE s. f. (li-la-li-te). Minér. Variété de lépidolithe.

LILAS s. m. (li-la). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléinées, tribu des fraxinées : *Le* LILAS *de Perse peut aisément être forcé.* (P. Duchartre.)

> Je te revois sous le dais de verdure
> Que forment les *lilas* aux panaches fleuris.
>
> BÉRANGER.

‖ Fleur des mêmes arbustes : LILAS *blanc. Un bouquet de* LILAS. ‖ *Lilas des Indes* ou *de la Chine*, Nom vulgaire d'une espèce d'azédarach. ‖ *Lilas de terre* ou *Lilas terrestre*, Variété de muscari.

— Couleur particulière, qui est celle du lilas commun : *Le* LILAS *se marie fort bien au vert. D'ordinaire, les fleurs du colchique sont d'un* LILAS *plus ou moins pâle.* (A. Karr.)

— Adjectiv. Qui est de la couleur du lilas commun : *Une robe* LILAS. *Un ruban* LILAS.

— **Encycl.** Les *lilas* sont des arbrisseaux à rameaux opposés, portant des feuilles également opposées et de jolies fleurs d'une odeur agréable, groupées en élégantes panicules terminales. Le *lilas* commun a des feuilles grandes et cordiformes, et des panicules bien fournies de fleurs violacées ou *lilacées* dans le type, blanches, bleuâtres ou rougeâtres dans quelques variétés. On l'a regardé pendant longtemps et on s'accorde encore à le regarder comme originaire de l'Orient, notamment de la Perse; mais, dans ces dernières années, on l'a trouvé croissant spontanément en Transylvanie. Il a été, quoi qu'il en soit, importé de Constantinople à Vienne (Autriche) en 1562, par Augier Ghislan de Busbecq, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne ; il fut introduit en France en 1597, et, depuis lors, il s'est répandu à peu près partout, et jusque dans les contrées du nord de l'Europe, dont il supporte assez bien le climat.

Le *lilas* croît dans tout terrain et à toute exposition ; il préfère néanmoins les sols légers et substantiels et les expositions chaudes et aérées. On le multiplie très-facilement de diverses manières : par graines, semées au printemps en terre légère et repiquées en pépinière; par boutures de rameaux ou de racines; par marcottes; par éclats de pied, et surtout par les rejetons qu'il produit abondamment. Comme le *lilas* pousse de très-bonne heure au printemps, la plantation à demeure doit être faite avant l'hiver. Il produit un très-bon effet, soit isolé, soit en massifs. Ordinairement on le laisse croître en buisson ; mais on peut aussi, surtout quand il est venu de semis et qu'on lui a conservé son pivot, en faire un petit arbre de tige. Du reste, il se prête fort docilement à la taille, et prend aisément toutes les formes qu'on veut lui donner; mais c'est souvent aux dépens de la floraison. Il n'est jamais plus beau et plus garni de fleurs que lorsqu'on l'abandonne à lui-même; toutefois, comme il devient moins florifère en vieillissant, il est bon, tous les dix à douze ans, de receper les touffes ou de rabattre les branches des hautes tiges. On ne le taille jamais au croissant, et si l'on y porte quelquefois la serpette, c'est pour assurer la régularité de sa forme, souvent compromise par la fâcheuse habitude où l'on est de casser ses rameaux pour cueillir ses fleurs.

Le *lilas* croît rapidement; s'il se trouve dans de bonnes conditions et qu'il soit soumis à une culture intelligente, il peut vivre jusqu'à un demi-siècle. On en cultive dans les jardins plusieurs variétés, dont les plus remarquables sont : les *lilas de Marly*, *Varin* ou *de Rouen*, *royal*, *Charles X*, et d'autres à fleurs blanches ou à feuilles panachées de jaune et de blanc; on les propage par boutures ou par la greffe. « Peu de plantes, dit T. de Berneaud, présentent un buisson aussi frais, aussi beau; son feuillage élégant, les panicules fleuries qui décorent ses rameaux au mois de mai, l'odeur suave qu'elles exhalent en font un arbuste des plus agréables : c'est l'ami des chaumières comme l'ornement des jardins les plus somptueux. Il orne tous les lieux, il attire tous les regards, il récrée la vue et épanouit heureusement les poumons. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ses fleurs ne durent pas assez; semblables aux roses, elles n'ont que quelques instants de fraîcheur; elles se fanent bientôt sous l'action même des rayons qui les ont colorées. »

On n'a guère essayé jusqu'à présent d'utiliser le *lilas* pour la grande culture; il pourrait néanmoins y rendre de grands services. On peut en faire des haies, qui ont le double avantage d'être toujours bien garnies du pied et de pouvoir aisément se greffer par approche; aussi suffisent-elles pour arrêter les grands comme les petits animaux; il est vrai qu'elles sont d'une faible défense contre l'homme. Ses nombreuses racines, la disposition qu'elles ont à s'étendre, le nombre considérable de rejetons qu'elles produisent, le rendent propre à maintenir les terres sur les berges des fossés, les bords des rivières et des torrents. Enfin, la faculté qu'il possède de croître dans les plus mauvais terrains recommande son introduction dans les sols improductifs, pierreux ou sablonneux ; il pourrait fournir au moins des fagots tous les trois ou quatre ans.

Toutes les parties du *lilas* sont douées d'une amertume très-prononcée ; elles doivent surtout leurs propriétés à un principe particulier, nommé *syringine*, qui se présente sous forme d'aiguilles radiées, d'une saveur amère, douceâtre, nauséeuse, astringente, solubles dans l'eau, l'alcool, l'acide sulfurique, mais non dans l'éther. Toutes ces parties sont employées en médecine ou dans l'industrie. Cruveilhier a employé avec succès l'extrait des capsules du *lilas* commun (*syringa vulgaris*) dans le traitament des fièvres intermittentes. De six malades sur lesquels il a expérimenté, il a obtenu six guérisons. Cependant quelques médecins de Bordeaux n'ont pas obtenu de l'emploi du *lilas* tous les succès annoncés par l'éminent anatomiste.

Le bois est très-dur, grisâtre, d'un grain fin analogue à celui du buis, susceptible d'un beau poli; il pourrait servir à faire de jolis ouvrages de tour, s'il n'avait pas le défaut de se tourmenter et de se fendre ; on fait des tuyaux de pipe avec les rameaux dont on a retiré la moelle; ce bois répand une odeur assez agréable. Les feuilles sont très-amères; aussi ne les voit-on servir d'aliment à aucun animal, si ce n'est aux cantharides, qu'on récolte très-fréquemment sur cet arbrisseau. Les fleurs sont employées en parfumerie; on en extrait l'arome, à l'aide des huiles fixes très-fines, par un procédé analogue à l'*enfleurage* usité pour la tubéreuse et le jasmin. Un chimiste allemand en a obtenu, par distillation, une huile essentielle d'une odeur très-suave et rappelant celle du bois de Rhodes. En Russie, on prépare, par la macération de ces fleurs opérée au soleil, une huile de *lilas*, très-vantée contre le rhumatisme articulaire. Les fruits ainsi que l'écorce sont astringents, toniques, amers; on en a préconisé l'extrait contre les affections asthéniques et les fièvres intermittentes.

Le *lilas* de Perse se distingue du précédent par sa taille plus petite, ses rameaux grêles et diffus, ses feuilles plus ou moins découpées, ses fleurs plus petites et groupées en panicules moins fournies. Cette espèce se cultive comme la précédente; quand on la taille convenablement après sa floraison, elle acquiert une forme plus régulière et plus agréable à l'œil. Ses fleurs sont très-odorantes quand elle a été cultivée à l'air libre ; on peut la soumettre à la culture forcée; elle fleurit alors en hiver, mais ses fleurs sont dépourvues de parfum.

LILAS (LES), village du département de la Seine, aux portes de Paris, au nord de Belleville, cant. de Pantin, arrond. de Saint-Denis; 3,699 hab. Ce village a été bâti sur l'emplacement qu'occupait autrefois le bois de Romainville. En 1867, un décret forma la commune des Lilas, en empruntant aux communes de Pantin, de Romainville et de Bagnolet une partie de leur territoire. Les Lilas occupent le sommet d'un plateau assez élevé, au nord duquel s'élève le fort de Romainville, et, au nord-est, celui de Noisy. En 1870-1871, le village des Lilas servit d'avant-poste aux troupes de ligne qui devaient empêcher les Prussiens de tenter un coup de main sur les forts de Noisy et de Romainville, qu'on avait dû évacuer, le bombardement les ayant mis hors d'état de service. La commune possède quelques belles rues, celles de Paris, des Bruyères. Parmi les bâtiments particuliers, on remarque un entrepôt de vins qui a des dimensions colossales. On compte également, sur le territoire de la commune, plusieurs usines importantes, une fabrique de cuirs vernis, une de caoutchouc.

Les Lilas étaient autrefois le rendez-vous de quantité de promeneurs parisiens, mais depuis que les bois environnants ont disparu, et surtout depuis la dernière guerre, qui a amené la destruction des petites maisons de campagne qui donnaient un air champêtre à ce pays, les promeneurs ont pris une autre direction, et le petit commerce de la commune s'en ressent. On doit cependant constater qu'après avoir subi un mouvement de ralentissement considérable à la suite des événements de 1870-1871, la population reçoit chaque jour de l'accroissement. Le trop-plein de Belleville-Paris franchit les fortifications, et tend, aux Lilas comme sur tout le pourtour de la capitale, à transformer de petites communes en villes étendues et très-peuplées.

LILBURNE (John), sectaire anglais, né à Tickney-Purcharden, comté de Durham, en 1618, mort en 1657. Il était commis chez un marchand de drap à Londres, lorsqu'il devint un fervent adepte de la liberté religieuse, un adversaire déclaré de l'Eglise anglicane. Ayant distribué, à l'instigation du docteur Bastwick, des pamphlets contre les évêques, il fut condamné au fouet, à la prison et à une amende de 500 livres (1637). Rendu à la liberté en 1640, il se mit à la tête du peuple pour demander la mise en accusation du comte de Strafford. Le jour suivant, il fut arrêté et conduit devant la Chambre des lords; mais on le relâcha, grâce à la pression de l'opinion publique, et même il obtint une indemnité de 3,000 livres sterling en dédommagement de sa première condamnation. Lorsque le Parlement leva des troupes contre Charles Ier, Lilburne s'enrôla comme volontaire et devint capitaine d'infanterie. Fait prisonnier à Brentford en 1642, il eût subi la peine capitale si le Parlement n'eût menacé les royalistes de représailles terribles. Lilburne donna sa démission lorsqu'il s'aperçut que les principes de l'Eglise presbytérienne dominaient dans l'armée, et commença une violente polémique contre les chefs militaires, dont il redoutait la funeste influence. Traduit de nouveau devant la Chambre des lords, il fut envoyé à la Tour, d'où il continua ses attaques, sans épargner même Cromwell, qu'il accusa de haute trahison. Cromwell, irrité, le fit traduire devant une commission; mais le pamphlétaire fut encore acquitté. Condamné peu après, pour une virulente attaque contre Kaslering, à 7,000 livres d'amende et au bannissement, il se retira à Bruxelles, puis à Amsterdam, se lia avec Buckingham, et promit d'appuyer les projets de restauration de Charles II. Après la dissolution du long Parlement, Lilburne rentra en Angleterre sans autorisation. Cette audace irrita Cromwell, qui voulut le faire condamner à une peine sévère; cette fois encore, le peuple se prononça en faveur du sectaire, qui fut seulement condamné à l'exil et transféré de la Tour de Londres à Elthen, dans le comté de Kent. Sur la fin de sa vie, il embrassa la doctrine des quakers.

Telle fut cette existence troublée, pleine de vicissitudes et d'orages; Jean Lilburne était d'humeur essentiellement versatile et ne se plaisait qu'à la controverse stérile. Le juge Jenkins disait de lui que « s'il était le seul être vivant sur la terre, *Lilburne* serait en dispute avec *Jean*, et *Jean* avec *Lilburne*. »

L'ÎLE-ADAM (Philippe VILLIERS DE), grand maître des chevaliers de Rhodes. V. VILLIERS.

LILÉE s. f. (li-lée). Bot. Genre de plantes, de la famille des alismacées, tribu des juncaginées, croissant dans les marais de la Nouvelle-Grenade.

LILÉNIE s. f. (li-lé-nî). Bot. Syn. d'AZARA.

LILIACÉ, ÉE adj. (li-li-a-sé — du lat. *lilium*, lis). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lis.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre lis : *La famille des* LILIACÉES *est une des plus importantes pour nos cultures d'agrément.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *liliacées* renferme des plantes herbacées, vivaces, des arbrisseaux et même de grands arbres. Dans les premières, la partie souterraine est constituée tantôt par un rhizome, tantôt par un bulbe, émettant, à la face inférieure, des racines fibreuses et fasciculées. Les feuilles, généralement lancéolées, sont tantôt toutes radicales, tantôt caulinaires, alternes, opposées ou verticillées; parfois elles sont charnues ou fistuleuses, d'autres fois elles sont rudimentaires et réduites à de simples écailles. Les fleurs, le plus souvent hermaphrodites, plus rarement unisexuées, fréquemment enveloppées d'une spathe avant l'anthèse, présentent des dispositions très-variées; elles peuvent être solitaires et terminales, ou groupées en épis, en grappes, en panicules ou en corymbes. Dépourvues de corolle proprement dite, elles offrent un périanthe ou calice pétaloïde, coloré, à six divisions dressées ou étalées, libres et alternant sur deux rangs, ou soudées en tube ou en cloche dans une longueur variable; six étamines, ordinairement saillantes; un ovaire libre, trigone, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate trilobé, quelquefois presque sessile. Le fruit est une capsule ou une baie à trois loges, renfermant chacune deux rangées de graines, à tégument crustacé ou membraneux, à embryon entouré d'un albumen charnu ou corné.

Les *liliacées*, qui ont des affinités avec les mélanthacées et les amaryllidées, renferment un nombre considérable de genres, groupés en sept tribus, et dont voici les principaux : I. *Liliées* ou *tulipées :* lis, tulipe, érythrone, gagée, lloydie, calochorte, fritillaire, méthonique, yucca.—II. *Aloïnées :* aloès, tritoma, sansévière, érémure, asphodèle, asphodéline, lomatophylle. — III. *Hémérocallées :* hémérocalle, milla, tritéléia, leucocoryne, brodiée, blandfordie, tubéreuse, agaphante, funkia, phormion. — IV. *Hyacinthées :* jacinthe, muscari, bellevalie, weltheimia, agraphis, uropétale, lachenalie, drimie, massonie, eucomis, scille, ornithogale, urginée, albuca, myogale, ail, bulbine, anthérie, phalangère, cyanelle. — V. *Aspidistrées :* aspidistra, ophiopogon, péliosanthe, tupistra, rhodée. — VI. *Asparagées :* asperge, smilax, dragonnier, cordyline, dianelle, danaïdée, fragon, smilacine, muguet, convallaire, paris, trillie, médéole. — VII. *Xérotées :* xérote, xanthorrhée, aphyllanthe, dasylirion, abama, narthécie, etc.

Les *liliacées* sont répandues dans tous les pays, mais surtout dans les régions chaudes et tempérées; c'est là qu'on trouve les genres les plus remarquables par la grandeur et la beauté de leurs fleurs, ainsi que la plupart des espèces ligneuses.

A l'exception du genre aloès, dont les feuilles contiennent des principes amers et purgatifs, ce sont les bulbes des *liliacées* que l'on emploie, soit en médecine, soit dans l'économie domestique; mais comme les écailles charnues qui les composent sont réellement des feuilles rudimentaires, il s'ensuit que c'est toujours le même organe qui, dans toutes les *liliacées*, contient les principes actifs. Quand les matières amylacées ou sucrées y prédominent sur les principes âcres et volatils, et surtout quand on a dissipé ceux-ci par la cuisson, les bulbes des *liliacées* peuvent servir d'aliments, et sont employés comme émollients en cataplasmes. Mais plusieurs plantes de cette famille ont des bulbes où le principe âcre est si abondant, quand on les emploie à l'état frais, qu'appliqués sur la peau ils peuvent en déterminer la rubéfaction. Ce principe âcre, rubéfiant, est presque toujours constitué par une essence sulfurée qui est analogue au sulfure d'allyle. Le principe amer diffère beaucoup, dans la scille et l'aloès, par exemple.

Quelques espèces de *liliacées* sont cultivées dans les jardins potagers; telles sont l'asperge, l'oignon, l'ail, la ciboule, etc. Mais c'est surtout dans l'horticulture d'ornement que les végétaux de cette famille jouent un rôle considérable. Linné, dans son langage poétique, les appelait les *nobles* ou les *patriciens* du règne végétal. Plusieurs d'entre eux, comme les tulipes et les jacinthes, sont devenus, à certaines époques, l'objet d'un véritable engouement, et leur culture a été une source de richesse pour les Pays-Bas.

LILIAGO s. m. (li-li-a-go — du lat. *lilium*, lis). Bot. Lis asphodèle d'Europe.

LILIEBLAD ou **LILJENBLAD** (Gustave PERINGER, anobli sous le nom de), érudit suédois, né à Strengnes en 1651, mort en 1710. Il acquit une connaissance approfondie de plusieurs langues de l'Orient, et, après avoir assez longtemps voyagé, il revint dans son pays, où il devint professeur de langues orientales à Upsal, censeur des livres, bibliothécaire de la cour. Parmi ses écrits, nous citerons : *Epistola de Karaïtis Lithuaniæ* (1691); *De templo Herculis Gaditano* (1695) ; *Historia rerum ægyptiacarum ab initiis cultæ religionis* (1698) ; *Historia linguarum et eruditorum Arabum* (1694, in-8°).

LILIECRANTZ ou **LILJENKRANTZ** (Jean WESTERMANN, comte DE), homme d'Etat suédois, né vers 1730, mort en 1815. Après avoir parcouru, aux frais de l'Etat, une partie de l'Europe pour recueillir des renseignements sur les manufactures et le commerce, il revint dans son pays et y publia ses observations dans plusieurs mémoires. En arrivant au trône (1771), Gustave III, qui connaissait le mérite de Westermann, le nomma secrétaire d'Etat pour les finances et l'anoblit sous le nom de comte de Liliecrantz ou Liljenkrantz. On le vit alors s'attacher à mettre l'ordre dans les finances, fixer sur des bases solides le crédit des billets de banque qu'il mit en circulation, faire de Marstrand un port franc, profiter de la guerre d'Amérique pour étendre le commerce de son pays, et signer, dans ce but, une convention de neutralité avec la Russie et le Danemark. En quittant le ministère, il devint sénateur et président du conseil de commerce. L'Académie des sciences de Stockholm le comptait au nombre de ses membres.

LILIENCRON (Roch DE), écrivain et compositeur allemand, né à Ploen (Holstein) en 1820. Il prit le diplôme de docteur en philosophie à Berlin en 1846, fut chargé en 1849, par le gouvernement provisoire du Slesvig-Holstein, d'une mission diplomatique à Berlin, puis devint successivement professeur de littérature scandinave à Kiel (1850) et à Iéna (1852), enfin chambellan et conseiller de cour du duc de Saxe-Meiningen (1855). Liliencron a composé des poésies, mis en musique d'anciennes poésies populaires et publié, entre autres écrits : *Sur les paysanneries poétiques et courtoises de Neidhart* (Kiel, 1846); *Sur le système des runes* (1852); *Chansons et sentences des derniers temps des Minnesænger* (1855), traduites et mises en musique, etc.

LILIENTHAL (Michel), théologien et philologue allemand, né à Liebstædt en 1686, mort à Kœnigsberg en 1750. Il exerça le ministère évangélique à Kœnigsberg, où il occupa également une chaire d'histoire ecclésiastique, puis devint, en 1711, membre de l'Académie de Berlin, et, en 1733, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Nous citerons de lui : *De machiavelismo litterario, sive perversis quorumdam in republica litteraria inclarescendi artibus* (Kœnigsberg, 1712, in-8°); *Selecta historica et litteraria* (Kœnigsberg, 1711-1719, in-8°); *Erleutete Preussen* ou *Détails sur la Prusse*, revue historique et littéraire (1724-1727, 4 vol. in-8°), continuée sous le titre de : *Acta Borussica, ecclesiastica, civilia, litteraria* (Kœnigsberg, 1730-1732, 3 vol. in-8°); *Dîmes prussiennes*, revue littéraire et théologique (1740-1744, 3 vol.); *Bibliothèque biblique et exégétique* (Kœnigsberg, 1740-1744, 3 vol. in-8°); *Bibliothèque prussienne* (Kœnigsberg, 1741, in-8°); *Archiviste théologique et homilétique* (Kœnigsberg, 1749, in-4°), etc.

LILIENTHAL (Théodore-Christian), théologien allemand, fils du précédent, né à Kœnigsberg en 1717, mort dans cette ville en 1782. Il enseigna d'abord la philosophie et les mathématiques dans sa ville natale, puis succéda à son père dans la chaire de théologie à l'université de cette même ville. On a de lui : *De canone missæ gregoriano* (Leyde, 1739, in-8°); *Historia beatæ Dorothæ, Prussiæ patronæ, fabulis variis maculata* (Dantzig, 1743, in-4°); *Leçons sur la Bible* (Kœnigsberg, 1750-1781, in-4°); *Commentatio critica duorum codicum Biblia hebraica continentium* (Kœnigsberg, 1769, in-4°).

LILIESTRŒM (Jean-Nicomède), diplomate suédois, né à Orebrog vers 1580, mort en 1656. Oxenstiern, frappé de son intelligence, lui fournit l'argent nécessaire pour compléter par des voyages son instruction diplomatique. Liliestrœm fut chargé par Gustave-Adolphe de diverses négociations en France et en Pologne, conclut en 1635, avec le roi de ce dernier pays, une trêve de vingt-six ans, et présida, après la paix de Westphalie, à la détermination des frontières de la Suède et du Brandebourg. On a de lui : *De majestate in genere et quæstionibus illuc spectantibus* (Iéna, 1622), et une traduction des *Eléments* d'Euclide.

LILIFLORE adj. (li-li-flo-re — du lat. *lilium*, lis; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à celle du lis. ‖ On dit aussi *liliiflore*.

LILIFORME adj. (li-li-for-me — du lat. *lilium*, lis, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un lis : *Fleur* LILIFORME. ‖ On dit aussi *liliiforme*.

LILIO (Zacharie), géographe italien qui vivait au XVe siècle. C'était un chanoine de Vicence, qui a laissé les ouvrages suivants : *Breviarium orbis* (Florence, 1493, in-4°); *Compendium geographicum* (Florence, in-4°); *Lexicon geographicum* (1550).

LILIO (Louis), en latin **Aloysius Lilius**, médecin et astronome italien, né en Calabre, mort en 1576. Il prit part au concours ouvert par Grégoire XIII, entre les astronomes de la chrétienté, pour la réforme du calendrier, et le mémoire qu'il présenta sur ce sujet réunit tous les suffrages. Ses calculs astronomiques devinrent la base du calendrier dit grégorien. V. GRÉGORIEN.

LILIO ou **LILLI** (Andrea), dit **Andrea d'Ancône**, peintre italien, né à Ancône en 1555, mort à Ascoli en 1610. S'étant rendu à Rome, il fut chargé par le pape Sixte V, soit seul, soit en collaboration avec Sardo d'Urbin, d'exécuter de nombreux tableaux pour les églises. Il travailla ensuite à Fano, où il peignit, pour la cathédrale de cette ville, une belle composition, connue sous le nom de *Tous les saints*, puis revint dans sa ville natale vers 1605; mais, à cette époque, des chagrins domestiques venaient de jeter un trouble profond dans sa vie, et les tableaux qu'il peignit depuis lors sont de beaucoup inférieurs aux précédents. Parmi ses œuvres, qui rappellent la manière du Baroccio, nous citerons : des fresques représentant des traits de la *Vie de saint Jérôme*, à Rome; la *Lapidation de saint Etienne;* la *Madone et saint Nicolas de Tolentino;* le *Christ sur la croix;* la *Descente du Saint-Esprit*, dans diverses églises d'Ancône.

Lilith, poëme, par le marquis de Belloy (1855). Le sujet de ce poëme est tiré de la vieille légende talmudique, fort peu orthodoxe et inconnue de Moïse, qui donne deux femmes à Adam, Eve et Lilith. Mais laquelle des deux a précédé l'autre? Il n'y a là-dessus, dans les vieilles fables orientales, que trouble et confusion. Quelques rabbins commentateurs disent que Lilith est postérieure à Eve; lorsque le premier homme, après la chute, fut chassé du paradis terrestre, il abandonna la femme qui s'était laissé séduire et l'avait fait mordre à la pomme, et, pendant qu'Eve s'abandonnait au démon et procréait Abel et Caïn, Adam épousait Lilith, qui lui donnait une lignée de diablotins. Suivant d'autres, au contraire, Lilith fut la première femme, tirée par Dieu, comme Adam, du limon, son égale, mais plus parfaite, et qu'il abandonna pour Eve, la femme faite de sa chair et de son sang, qu'il devait éperdument aimer. C'est cette dernière légende que M. de Belloy a choisie, en la modifiant, car il a fait naître Lilith, comme Eve, d'une côte d'Adam, qui, à ce compte, en perdit deux. Il y a encore la légende de l'homme créé androgyne, tradition ancienne qui vint jusqu'aux oreilles de Platon et qui lui inspira une des plus belles pages de son *Banquet*. M. de Belloy l'a mise aussi en beaux vers.

De quelque façon qu'on l'entendît, cette épopée de l'homme au berceau prêtait à la poésie. Mais M. de Belloy n'a voulu faire qu'une sorte de conte oriental, moins descriptif que philosophique, et où les idées modernes viennent souvent interrompre le chant biblique. C'est un rabbin, le vieux Mosès, qui à Venise, sur un divan, et entouré de la fumée bleuâtre des pipes, s'égare dans ces vieilles légendes, devant un auditoire complaisant; il coupe sans cesse le fil de son récit pour parler du temps présent. Le poëte, en outre, interrompant son narrateur, fait, de son côté, l'école buissonnière à droite et à gauche, ce qui produit un nouveau désordre, c'est-à-dire un nouvel « effet de l'art. » C'est le procédé familier à Byron et dont il a tiré de grands effets, mais il demande une main magistrale.

Dans la partie purement talmudique du poëme, M. de Belloy a rencontré d'heureuses inspirations. Le premier âge de l'homme, la nature vierge, sont heureusement décrits et en beaux vers. Lilith, chez lui, représente la femme pure, l'idéal chaste, la beauté parfaite, inaccessible à la tentation. Le démon, ce vieux serpent de l'Ecriture, qui, suivant Josèphe, avait la parole dans ce temps-là, et qui maintenant encore, si l'on en croit Paracelse, conserve, par ordre spécial de Dieu, la connaissance des plus hauts mystères, le serpent épuise ses fallacieuses promesses et ses insidieux syllogismes. C'est alors que, dépité, il reproche à Dieu d'avoir fait de la mauvaise besogne, n'ayant pas su mettre un équilibre parfait entre ses deux créatures; qui ne se comprennent pas, Lilith ne songeant qu'à Dieu et Adam ne songeant qu'à Lilith. Il l'invite railleusement à recommencer cette ébauche, de façon que l'homme et la femme soient faits l'un pour l'autre. Le Tout-Puissant se laisse prendre à cette ruse, en vrai niais de comédie, et crée Héva, celle qui n'a qu'à paraître pour charmer, pour laquelle Adam abandonne l'amour idéal de Lilith, et dont la curiosité va tout perdre.

Ce thème offrait des développements philosophiques et descriptifs que M. de Belloy n'a pas laissé échapper. Il a écrit de belles pages sur l'Eden, sur l'amour pur de Lilith et sur l'amour sensuel d'Héva. Il est seulement à regretter qu'il ait cru devoir faire intervenir Voltaire et l'*Encyclopédie*, les Troyens et les Césars, les guelfes et les gibelins, Beaumanoir, qui boit son sang, et Mgr Affre, qui meurt sur une barricade. Le poëme a perdu en unité, sans gagner en variété.

LILIUM s. m. (li-li-omm — mot lat.) Bot. Nom scientifique du genre lis.

LILJENBLAD (Gustave PERINGER), érudit suédois. V. LILIEBLAD.

LILJENKRANTZ (Jean WESTERMANN, comte DE), homme d'Etat suédois. V. LILIECRANTZ.

LILLE, en flamand *Ryssel*, en latin *Insula*, ville de France, chef-lieu du département du Nord, sur la Deule, à 236 kilom. N.-E. de Paris, sur le chemin de fer du Nord; pop. aggl., 144,165 hab. — pop. tot., 158,117 hab. L'arrond. comprend 16 cantons, 129 communes et 523,231 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; 5 justices de paix; conseils de prud'hommes. Faculté des sciences; école préparatoire de médecine et de pharmacie; lycée national; école des arts et métiers, école professionnelle; académie de musique, de peinture, sculpture et architecture; musées d'histoire naturelle, de peinture, des médailles, etc.; institut de sourdes-muettes; jardin botanique, etc. Place de guerre de 1re classe. Chambre et bourse de commerce. La production agricole dont cette ville est le centre porte spécialement sur la betterave, les graines oléagineuses, le lin, le tabac, les plantes fourragères.

La situation industrielle et commerciale de Lille est très-florissante. On y compte actuellement : 80 fabriques pour la filature du lin et des étoupes, occupant ensemble 6,000 femmes et représentant un mouvement d'affaires d'environ 30 millions de francs par an; la fabrication des fils pour couture représente une valeur d'environ 16 millions et occupe 4,000 à 5,000 ouvriers. Les tissus de laine comptent une vingtaine d'usines. Il existe à Lille 413,000 broches à filer le coton, occupant 7,000 à 8,000 personnes et représentant une valeur annuelle de 20 millions. Nous signalerons encore : de nombreuses fabriques de toile ordinaire, de rubans, de coutils, de linge damassé, de toile à matelas et d'emballage, de sarraux, de tulle, de dentelle, etc.; de nombreux établissements pour l'épuration des huiles; des teintureries, des blanchisseries de fil, des fabriques de produits chimiques, des sucreries, des ateliers de construction de machines, de métiers, de cardes, de peigneuses, des corderies et des brasseries. La manufacture des tabacs emploie 1,200 personnes et produit annuellement 5 millions 1/2 de kilogrammes. Par décret du 15 avril 1873, un entrepôt réel des douanes, pour les marchandises prohibées ou non prohibées, a été accordé à la ville de Lille.

Lille est située à 23 mèt. d'altit., par 50° 38′ de lat. N. et 0° 43′ 37″ de longit. E., sur la Deule, qui s'y divise en un grand nombre de bras. Sa superficie a été plus que doublée depuis le décret de 1858, qui décida l'annexion à Lille de quatre communes voisines : Esquermes, Wazemmes, Moulins-Lille et Fives. C'est aujourd'hui la cinquième cité de France par son importance. Les fortifications détruites ont été remplacées par de nouveaux quartiers, de longs boulevards, de larges rues, de vastes places, de jolis squares et d'élégantes habitations. Lille est avant tout une ville industrielle et commerçante, dont les monuments sont relativement peu nombreux; quelques-uns cependant méritent une description particulière. L'église Notre-Dame-de-la-Treille et Saint-Pierre, commencée en 1855, sur l'emplacement du château du Buc, berceau de Lille, sera, après son achèvement, le plus beau des édifices religieux de la ville. Le style adopté est le style ogival du XIIIe siècle. L'église Saint-Maurice, classée parmi les monuments historiques, fut fondée vers 1022. A l'intérieur, restauré avec goût, on remarque : les pendentifs des voûtes; l'élégance et la légèreté des colonnes qui séparent les nefs; les statues de saint Pierre et de saint Paul, par Bra, et quelques bons tableaux. L'église Sainte-Catherine, construite vers le XIIe siècle, renferme un magnifique tableau de Rubens, le *Martyre de sainte Catherine;* la célèbre statue de Notre-Dame de la Treille, vénérée à Lille depuis le XIe siècle; des tableaux de M. Mottez, artiste lillois, et des vitraux représentant l'histoire de Notre-Dame de la Treille. L'église Saint-André, bâtie au XVIIIe siècle dans le style grec, possède une belle chaire sculptée; les tombes d'Otto Venius, d'Arnould de Vuez; l'*Annonciation et l'Enfant Jésus* de Van Oort; la *Mort de sainte Marie-Madeleine*, par Ducornet, et le *Martyre de saint Etienne*, par Descamps. On y remarque la grille en fer forgé qui entoure le chœur. L'église de la Madeleine, bâtie au XVIIe siècle, et surmontée d'un dôme hardi, affecte à l'intérieur la forme d'une vaste rotonde. On y remarque : les peintures de la coupole, par Van Oort; une *Adoration des bergers*, par Rubens; un *Christ en croix*, de Van Dyck; la *Samaritaine et la Chananéenne*, par Arnould de Vuez. Les autres églises de Lille sont : Saint-Etienne, dont le chœur est décoré de peintures murales; Saint-Sauveur, bâti au-dessus d'une crypte immense, et surmonté d'un clocher dont la flèche atteint 60 mètres de hauteur; l'église ogivale moderne de Fives; l'église Saint-Vincent-de-Paul; l'église Saint-Martin; enfin, la jolie chapelle des Jésuites, dans le style ogival du XIIIe siècle.

L'hôtel de ville, qui a remplacé l'ancien palais de Rihour, construit en 1430 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, forme un vaste quadrilatère, avec pavillons d'angles en saillie. La façade principale, dans le style de la Renaissance, est décorée de colonnes, de pilastres, de balcons, et de balustrades ajourées. Le couronnement offre deux statues de Bra, figurant *Lille artistique* et *Lille industrielle*. A l'intérieur, on remarque surtout : l'escalier qui conduit au musée; la salle du conclave, revêtue dans tout son pourtour d'une boiserie remarquable; six tableaux d'Arnould de Vuez : le *Christ en croix*, le *Jugement dernier*, la *Femme adultère*, la *Mort d'Ananie*, le *Jugement de Salomon* et la *Chaste Suzanne*. Le musée de peinture, installé dans l'hôtel de ville, occupe six belles salles et compte près de 450 tableaux des écoles italienne, flamande, hollandaise et française. On y remarque des œuvres d'Andrea del Sarto : la *Vierge*, l'*Enfant Jésus* et *Trois anges;* de Paul Véronèse : le *Martyre de saint Georges*, l'*Eloquence*, la *Science;* de Piazetta : *Assomption de la Vierge;* de Lanfranc : *Saint Grégoire;* de Salvator Rosa : *Paysage;* de Canaletto : *Pont sur un canal;* de Sustris : *Judith*, *Jésus-Christ apparaissant à la Madeleine;* de Rubens : *Descente de croix*, la *Mort de la Madeleine*, *Saint François et la Vierge;* de Van Dyck : le *Christ sur la croix*, *Miracle opéré par saint Antoine de Padoue;* de Gaspard de Crayer : *Martyrs enterrés vivants*, la *Pêche miraculeuse;* de Jordaëns : *Etude de vaches;* de Philippe de Champaigne : l'*Annonciation;* de Van der Velde : *Marine;* de Claude Vignon : *Adoration des rois;* de Ch. Lebrun : *Hercule assommant Cacus;* de Jouvenet : *Jésus-Christ guérissant les malades*, *Résurrection de Lazare;* de Restout : les *Disciples d'Emmaüs;* d'Eug. Delacroix : *Médée;* de Courbet : une *Après-dînée à Ornans;* de Camille Roqueplan : *Mort de l'espion Moris*, etc.

Le musée Wicar renferme une collection de dessins de maîtres italiens tels que : Michel-Ange, Raphaël, Masaccio, Léonard de Vinci, Mantegna, Ghirlandajo, Giotto, Finiguerra, Bandinelli, Fra Bartolommeo, Francia, Corrége, Titien, Tintoret, Paul Véronèse, Parmesan, Jules Romain, Andrea del Sarto, Dominiquin, Annibal Carrache, Guide, Guerchin, Carlo Dolci, Cambiaso, Holbein, Poussin. Nous signalerons : des *Figures d'hommes nus*, une *Etude pour l'Ecole d'Athènes*, une *Etude pour le Christ qui couronne la Vierge*, le *Couronnement de saint Nicolas de Tolentino*, une *Sainte famille*, par Raphaël; le *Plan du vestibule de la bibliothèque de Saint-Laurent*, *Prométhée et le vautour*, une *Esquisse pour le Jugement dernier*, par Michel-Ange; une *Esquisse pour le tableau de saint Pierre*, par Titien; une *Tête d'homme*, par Masaccio, etc. Le musée Moillet contient un grand nombre de curiosités, de costumes, d'armes, d'objets mobiliers provenant du Japon, de la Chine, de l'Indoustan, de la Perse, du Sénégal, de Madagascar, de l'Algérie, de la Patagonie, du Brésil, du Mexique et de l'Océanie. On remarque aussi à l'hôtel de ville un musée archéologique, un musée industriel et une belle collection de médailles romaines.

La Bourse, monument historique dont la construction fut commencée en 1652, est bâtie en briques et figure un carré parfait. « Son enceinte extérieure est formée, dit M. E. Pénel, de maisons particulières, décorées avec plus de faste, peut-être, que de goût : ce ne sont, en effet, que fenêtres à frontons alternativement triangulaires et arrondis, pilastres à bossages et à tambours, cariatides à gaîne, médaillons, guirlandes de fleurs et de fruits.... A l'intérieur, la cour, que circonscrivent les quatre corps de bâtiments, est entourée de galeries à arcades cintrées, soutenues par des colonnes en pierre. » Au centre de cette cour s'élève la statue de Napoléon Ier, fondue avec les anciens appareils de la Monnaie de Lille. Le palais de justice, bâti en 1837, est précédé d'un perron décoré de statues assises et conduisant à un péristyle d'ordre dorique. Le théâtre, construit en 1785, offre un péristyle d'ordre ionique et des pilastres du même ordre.

Parmi les autres curiosités de Lille, nous signalerons : l'hôtel de la préfecture; l'hôtel de l'état-major général du 2e corps d'armée; l'ancien hôtel des Monnaies; les halles; l'abattoir; les casernes; l'hôtel des canonniers, renfermant un petit musée; une maison du XVIIe siècle, dont la façade est ornée de statues et de sculptures; les restes de l'hôtel Beaurepaire; l'hôpital général, qui contient 1,300 lits, et dont la chapelle est ornée d'un tableau de Van Dyck, l'*Adoration des bergers;* l'hôpital Saint-Sauveur, qui compte 400 lits; l'hôpital Comtesse, dont la grande salle offre une belle voûte en bois; l'hospice Gantois, fondé en 1466, et qui a conservé sa physionomie primitive; l'hôpital militaire, dont on remarque les vastes proportions et le beau jardin; le lycée; la bibliothèque communale, qui renferme près de 34,000 volumes et de nombreux manuscrits; le palais des archives départementales, construit en 1814; la Grande-Place, au milieu de laquelle se dresse la colonne commémorative du siége de 1792, érigée en 1845, et surmontée d'une statue de Lille par Bra; la place de l'Esplanade, plantée d'ormes magnifiques; le champ de Mars, à l'extrémité duquel s'élève la statue du général Négrier, par Bra; la citadelle, dont l'intérieur comprend de vastes casernes et un arsenal; enfin un arc de triomphe majestueux, colossal, élevé en 1682 en l'honneur de Louis XIV après la conquête de la Flandre. Cet arc de triomphe, appelé longtemps porte des Malades, et depuis porte de Paris, a été construit par l'architecte Volans, et est remarquable par son caractère grandiose.

La ville de Lille a pris son nom d'un village entouré d'eau, qui devait lui-même son origine à un château bâti dans la Belgique pendant les derniers siècles de la domination romaine, et autour duquel quelques habitants, attirés par la sûreté qu'il procurait, vinrent s'établir. Les chroniques du temps ne font plus mention de Lille jusqu'à Baudouin Ier, dit Bras de Fer, qui, en 863, fit pendre plusieurs de ses ennemis aux murailles du château de Lille. Baudouin IV fit bâtir, en 1007, un grand nombre de maisons, et l'on peut dire qu'il fonda la ville. Il l'entoura de murs et de fossés en 1030, et sa population s'accrut si rapidement que Baudouin V se vit obligé de l'agrandir. Malgré ses fortifications nouvellement construites, elle tomba, en 1054, au pouvoir de Henri III, qui venait de ravager la Flandre; mais, reprise bientôt par Baudouin, elle répara promptement ses désastres. Sa situation et son importance l'exposèrent fréquemment aux horreurs de la guerre. Pendant l'année 1213, elle fut prise trois fois : d'abord par Philippe-Auguste, après un siége de trois jours; puis par le comte de Flandre Ferrand, et ensuite par le même Philippe, qui la réduisit totalement en cendres. Lorsqu'après ce désastre on la reconstruisit, elle fut considérablement agrandie, et l'on y entrait par six portes. En 1297, Philippe le Bel l'attaqua et la prit par capitulation, après un siége de onze semaines. Ce prince la réunit à la France; mais elle fut rendue à la Flandre par Philippe le Hardi. En 1416, elle passa à la maison d'Autriche; vingt ans après, les Pays-Bays ayant été réunis à la couronne d'Espagne, Lille fut soumise à la domination de cette puissance, qui la conserva en son pouvoir pendant deux siècles. En 1667, Louis XIV l'assiégea à la tête d'une puissante armée, et la prit le 27 août, après neuf jours de tranchée ouverte. Ce monarque agrandit son enceinte, et y fit construire par Vauban de nouvelles fortifications et une citadelle qui passe pour une des plus belles de l'Europe. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, la ville fut reprise par les alliés, le 23 octobre 1708, après un siége de quatre mois. Elle fut enfin rendue à la France par le traité d'Utrecht, en 1713.

Dans l'article suivant nous rendrons compte des principaux siéges dont Lille a été le théâtre.

Lille (SIÉGES DE). La ville de Lille, située sur une frontière découverte, objet d'une convoitise perpétuelle pour la France, pour l'Espagne et pour l'Autriche, a eu à essuyer de l'une ou de l'autre de ces puissances les plus terribles attaques. Trois surtout occupent une place légitime dans l'histoire, et nous allons en résumer rapidement les détails.

I. A la mort de Philippe IV, roi d'Espagne (1665), Louis XIV réclama à son beau-frère Charles II la cession entière du duché de Brabant et des pays environnants, qui constituaient, à ses yeux, le prix de la renonciation de Marie-Thérèse, sa femme, à la succession au trône d'Espagne. Il appuya cette réclamation de trois armées, qu'il fit entrer en Flandre au milieu de l'année 1667. Il se mit à la tête de la plus nombreuse, commandée par Turenne sous ses ordres, et, après s'être emparé de plusieurs villes de la Flandre, alla mettre le siége devant Lille, opération dont la direction fut confiée à Vauban. Lille était déjà une des plus fortes places de ces contrées : quatorze bastions, un double fossé, une garnison de 6,000 hommes et 50,000 habitants aguerris semblaient promettre une énergique résistance; mais une armée commandée par Turenne et Vauban ne devait pas rencontrer d'obstacles invincibles. La tranchée fut ouverte le 19 août 1667, et, dès le 22, nous fûmes à 100 pieds des glacis. Le comte de Brouai, gouverneur de la place, fit demander, par une générosité chevaleresque, où était le quartier du roi : *Dans le camp entier*, répondit fièrement Louis XIV. Le comte de Brouai, sachant qu'il n'y avait pas de glace au camp français, poussa ses attentions délicates jusqu'à en envoyer chaque jour pour le service du roi. « Je suis bien obligé à M. de Brouai de sa glace, dit un jour Louis XIV au gentilhomme qui la lui apportait; mais il devrait bien m'en envoyer un peu davantage. — Sire, répondit le gentilhomme espagnol en s'inclinant, M. le gouverneur croit que le siége sera long, et il craint que la glace ne vienne à manquer. » Comme il se retirait vers la place, le duc de Charost, qui se trouvait derrière le roi comme capitaine de ses gardes, cria à l'envoyé : « Dites à Brouai qu'il n'aille pas suivre l'exemple du commandant de Douai, qui s'est rendu comme un coquin. — Charost, êtes-vous fou? dit Louis en se retournant et ne pouvant s'empêcher de rire. — Comment! sire, reprit Charost, Brouai est mon cousin. » Le 22, on se logea sur la contrescarpe et dans le chemin couvert, d'où l'on voyait le fossé; le 26, les assiégés tentèrent une sortie vigoureuse qui fut repoussée, et, dès le lendemain, ils se résignèrent à capituler. Le génie de Vauban, étreignant Lille dans un cercle de fer, avait triomphé de toutes les difficultés.

II. La succession d'Espagne avait armé presque toute l'Europe contre la France; la Flandre surtout fut le théâtre d'une guerre des plus sanglantes. Le prince Eugène, après une marche savante, venait d'y rejoindre Marlborough, auquel tenait tête tant bien que mal, avec des forces néanmoins supérieures, l'inepte duc de Bourgogne. Ces deux grands hommes de guerre, après avoir réuni leurs troupes, purent former les entreprises les plus hardies devant deux armées dont les généraux Berwick et Vendôme, qui commandaient sous le duc, étaient profondément divisés. Il était évident que les généraux ennemis se concertaient pour un grand siége. Des envois de munitions, de farines, de gros bagages, de grosse artillerie, étaient signalés à chaque instant; le duc de Bourgogne ne prit aucune disposition pour les intercepter. Le 12 août 1708, Eugène investit Lille avec une armée de trente et quelques mille hommes, 120 gros canons et 80 mortiers; le duc de Bourgogne laissa Marlborough le couvrir tranquillement avec 60,000 hommes placés à cheval sur l'Escaut, vers Helchin; tandis que, suivant la maxime de Turenne en parlant des places de premier ordre, il eût fallu attaquer l'ennemi, tout retranché qu'il était, sous peine d'avoir des batailles à livrer dans la suite pour des places de second ordre.

Le siége de Lille n'en était pas moins une entreprise hardie; car la ville comptait 10,000 soldats de garnison et une nombreuse et vaillante population; de plus, elle avait pour diriger la défense un homme d'une brillante valeur et d'une grande fermeté de caractère; c'était le vieux comte de Boufflers, gouverneur de la Flandre française. Les ennemis, engagés entre deux armées et deux places appartenant à la France, Ypres et Tournai, n'avaient derrière eux d'autres points d'appui que Menin et Oudenarde, et tiraient leurs vivres de fort loin; mais Eugène et Marlborough comptaient sur la désunion de leurs adversaires, et ils ne furent par trompés : les généraux français ne purent s'entendre sur aucun point.

Les ennemis ouvrirent la tranchée dans la nuit du 22 au 23 août. 120 gros canons et 80 mortiers, comme nous l'avons dit, foudroyèrent les remparts. Mais les assiégeants rencontrèrent la plus héroïque résistance : le vieux Boufflers était partout, animant les soldats, défendant pied à pied tous les ouvrages, ne se rebutant de rien. On vit alors de simples soldats donner sous son impulsion les plus nobles exemples d'intrépidité et de désintéressement magnanime. Il s'agissait un jour d'aller reconnaître les progrès d'une mine dont on redoutait les effets; Boufflers offre 100 louis au soldat qui exécutera cette reconnaissance périlleuse. Cinq grenadiers se présentent successivement; mais pas un d'eux ne reparaît. Un jeune homme à la physionomie ouverte, hardie et intelligente se présente de nouveau; il part, on attend son retour avec anxiété, et déjà on le croit perdu comme ses cinq camarades, lorsqu'il reparaît et détaille avec clarté tout ce qu'il a vu et examiné. Sur son rapport, Boufflers exécute une sortie vigoureuse, rejette les ennemis dans leurs retranchements, et ne rentre dans la place qu'après leur avoir fait essuyer de sanglantes pertes et avoir détruit leurs ouvrages. Il appelle alors le brave grenadier auquel on doit ce succès, et lui tend une bourse contenant la récompense promise : « *Grand merci, mon général*, répondit le soldat, *on ne va pas là pour de l'argent.* » Boufflers le fit officier sur-le-champ.

Cependant, les généraux français comprenaient fort bien la responsabilité qui naissait pour eux de leur inaction. Berwick proposa une diversion contre Bruxelles, afin de détacher Eugène et Marlborough de leur proie; les autres généraux, d'après les ordres du roi, voulaient qu'on secourût directement la place. Berwick offrit alors d'attaquer les lignes d'Eugène, tandis que Vendôme et le duc de Bourgogne contiendraient Marlborough. Ce plan offrait de grandes chances de succès; car une sortie des assiégés, exécutée en même temps, eût mis le prince dans une situation critique; mais Vendôme, qui voyait par là le rôle le plus brillant réservé à Berwick, préféra la jonction des deux armées; Berwick, de son côté, ne voulant pas subir la suprématie de Vendôme, résigna son commandement afin de rester comme simple particulier auprès du duc de Bourgogne. Il y eut alors une tentative sur Marlborough, qui se replia de l'Escaut sur la Marque et se réunit à Eugène; malheureusement, le duc de Bourgogne perdit en prières publiques et en processions un temps qu'il eût fallu donner au canon, et ses capucinades n'eurent d'autre résultat que de laisser au général anglais le temps de se retrancher invinciblement.

Les assiégés, cependant, se défendaient avec un admirable courage; quatre assauts successifs donnés au chemin couvert furent repoussés avec des pertes immenses pour l'ennemi; la conquête de chaque pouce de terrain leur coûta des flots de sang. Blessé dans la dernière de ces attaques, le prince Eugène envoya demander au comte de Boufflers une suspension d'armes de vingt-quatre heures pour enlever et enterrer ses morts. Le comte refusa, parce que, dans une circonstance analogue, quelques jours auparavant, il avait remarqué que des ingénieurs avaient mis à profit la suspension des hostilités pour examiner les ouvrages extérieurs. Il fit dire à Eugène qu'il se chargeait du soin d'enterrer les morts; et, dès la nuit suivante, il remplit sa promesse à la suite d'une impétueuse sortie. Les assaillants durent abandonner tous leurs postes avancés et une longue ligne de leurs tranchées fut comblée. 5,000 hommes étaient déjà tombés devant Lille; l'héroïsme du gouverneur inspirait un égal dévouement à la garnison et aux habitants. Ceux-ci supportèrent avec une constance inouïe tous les désastres d'une place assiégée : ils s'étaient tellement habitués aux grondements et aux ravages du canon pendant ce mémorable siége, qui ne dura pas moins de quatre mois, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentés qu'en temps de paix, et qu'une bombe éclatant près du théâtre n'interrompit point la représentation. Dans la nuit du 28 septembre, 1,800 cavaliers chargés d'armes, de munitions et de sacs de poudre, parvinrent à pénétrer dans la place à travers le camp ennemi; mais ce succès fut plus que compensé, pour les ennemis, par l'arrivée d'un convoi important qu'un comte de La Mothe, inepte protégé de Chamillart, laissa passer avec des forces doubles de celles qui servaient d'escorte. Lorsqu'Eugène et Marlborough reçurent ce secours, ils étaient sur le point de lever le siége de Lille faute de vivres. Les alliés restèrent devant la place et continuèrent d'avancer lentement, à coups d'hommes et de canon. Pendant ce temps-là le duc de Bourgogne entendait la messe et récitait ses prières dans son camp, tandis que toute la France se déchaînait contre son incapacité et son inaction. Sa femme se jeta un jour au cou de M^me^ de Maintenon en s'écriant : « Ah ! que je sens vivement les malheurs de la France, et que je suis effrayée de la honte de M. le duc de Bourgogne en particulier. » Comme elle versait des larmes amères en prononçant ce discours, M^me^ de Maintenon les essuya avec le ruban de sa quenouille en disant : « Ces larmes sont trop précieuses pour n'être pas recueillies, » et elle les envoya à l'imbécile prince qui les faisait couler. On était au 25 octobre; l'intrépide Boufflers, n'attendant plus de secours de la part d'un tel homme, voyant des brèches ouvertes de toutes parts par le canon des assiégeants, et ne voulant pas faire saccager une ville qui avait montré tant de dévouement, demanda enfin à capituler après quatre mois d'un des siéges les plus terribles dont parle l'histoire. Il avait retiré de la citadelle toute l'artillerie et toutes les munitions; puis, quand il en fut réduit à la dernière extrémité, il fit inviter le prince Eugène à partager avec lui le dernier quartier de cheval qui lui restait. Le prince, généreux admirateur du courage, lui répondit la lettre suivante : « Monsieur, ces lignes sont pour vous féliciter de votre belle défense, et pour vous témoigner la parfaite estime que j'ai de votre personne, dont je veux vous donner des marques en vous laissant maître de dresser les articles de la capitulation comme vous le jugerez à propos, vous protestant que je n'y changerai rien, à moins qu'il n'y eût quelque chose de contraire à mon honneur ou à mon devoir, ce que je n'appréhende pas d'un aussi galant homme que vous. » Boufflers eut la liberté d'emmener à Douai ses malades, ses blessés, ses équipages et toutes ses munitions; sa garnison était réduite de 10,000 à 5,600 hommes; près de la moitié avait péri. Lorsque, après la capitulation, Eugène reçut Boufflers, il lui adressa ce compliment, qui honore également le noble esprit de l'un et le courage de l'autre : « Monsieur le comte, je suis fort glorieux d'avoir pris Lille; mais j'aimerais encore mieux l'avoir défendue comme vous. » Cette conquête flatta à un si haut point l'orgueil des alliés, qu'un officier de l'état-major d'Eugène poussa la présomption jusqu'à dire qu'il ne désespérait pas de voir l'armée victorieuse pénétrer jusqu'à Bayonne. Le prince, qui savait mieux sur quelle terre il se trouvait, lui répondit spirituellement : « Oui, pourvu que le roi de France nous donne un passe-port pour aller et un passe-port pour revenir. » Louis XIV, qui sentait sur qui devait retomber presque toute la responsabilité de la porte de Lille, et qui savait honorer le véritable courage, récompensa Boufflers comme s'il eût remporté une grande victoire; il le créa pair et maréchal de France.

III. En 1792, Lille eut à subir, de la part des Autrichiens et des Prussiens, un siége plus terrible encore que celui dont nous venons de retracer les principaux épisodes. Le 24 septembre, l'armée autrichienne, commandée par le duc de Saxe-Teschen, et forte d'environ 25,000 combattants, vint camper devant Lille, que défendait le général Ruault avec une garnison de 10,000 hommes. Dans de telles circonstances, les ennemis ne pouvaient se flatter d'emporter la ville de vive force, et ils devaient tout au plus se promettre un bombardement barbare et inutile; mais la haine que leur inspirait la Révolution fit taire chez eux la voix de l'humanité et fit oublier les lois qui régissent la guerre entre des peuples civilisés. Ils n'avaient même pas assez de troupes pour former un investissement complet, de sorte que tout le côté de la porte d'Armentières demeura libre, et que la place conserva ses communications avec Dunkerque. Néanmoins, le duc de Saxe-Teschen espéra s'emparer de la ville en l'écrasant sous une pluie de bombes et de boulets rouges. Mais la vaillante population lilloise et la garnison ne devaient lui laisser que la honte de la sauvage exécution qu'il préméditait. Le major autrichien d'Aspes, précédé d'un trompette, porte au général Ruault et à la municipalité une sommation promettant aux Lillois qu'ils seraient traités avec douceur s'ils voulaient trahir la République et livrer leur ville aux ennemis de la France; mais qui les menaçait en même temps d'incendie, de dévastation et de ruine s'ils opposaient la moindre résistance. Les Lillois répondent à cette sommation insolente en jurant de s'ensevelir sous les débris de leur ville plutôt que de se soumettre à des étrangers. Alors commença un effroyable bombardement : dans l'intervalle de six jours, six mille bombes et trente mille boulets tombèrent sur la malheureuse cité. Mais Lille ne tarda pas à recevoir des renforts, et les Autrichiens, commençant à désespérer d'y pénétrer, ralentirent leur feu, qui cessa entièrement le 6 octobre.

Les traits d'une fermeté stoïque se multiplièrent pendant ce siége mémorable : un boulet, qui s'arrêta dans la salle des séances du conseil de guerre, y fut déclaré en permanence comme l'assemblée. Une bombe éclate, et à peine la fumée est-elle dissipée qu'un barbier ramasse un des morceaux, y fait mousser son savon comme dans un plat à barbe et rase successivement quatorze Lillois, au milieu d'une foule qui riait aux éclats; car la gaieté française ne perd jamais ses droits. Enfin le duc de Saxe-Teschen, apprenant que des troupes françaises se portaient au secours de la place, leva précipitamment le siége, n'emportant avec lui, pour tout trophée, que la honte d'un échec et d'une cruauté exercée inutilement contre de paisibles citoyens.

LILLE (Christian-Everard DE), médecin hollandais, né à La Haye en 1724. Reçu en 1756 docteur à Leyde, il devint professeur de médecine et de chirurgie à Groningue, et a laissé un *Traité des palpitations de cœur* (Zwolle, 1755, in-8°).

LILLEBONNE, en latin *Juliobona*, ville de France (Seine-Inférieure), chef-lieu de cant., arrond. et à 40 kilom. E. du Havre, sur la rivière de Bolbec; pop. aggl., 3,624 hab. — pop. tot., 4,815 hab. Filature et tissage du coton et du lin. Commerce de chevaux, bestiaux, bimbeloterie, cuirs. Lillebonne, très-agréablement située dans une jolie vallée que baignent les eaux de la rivière de Bolbec, était autrefois la capitale des Calètes. « Pour retrouver le nom de Lillebonne, à partir du géographe Ptolémée, il faut, dit M. Deville (*Bulletin monumental*), franchir deux siècles et demi et descendre à l'*Itinéraire* d'Antonin. A défaut d'historiens, force est de recourir aux géographes. La carte de Peutinger montre la position et le nom de Lillebonne; ce nom disparaît quelques années après dans les notices géographiques des Gaules, publiées sous Honorius. » Ravagée par les barbares, Lillebonne ne fut qu'un simple *castéllum* jusqu'au jour où Guillaume le Conquérant y fit construire un château fort. Des voies romaines reliaient Lillebonne à Rouen, à Paris, à Evreux, à Dreux, à Eu. L'existence et l'importance de Lillebonne, comme ville romaine, est démontrée par la découverte de nombreuses antiquités, parmi lesquelles nous signalerons le théâtre et le balnéaire. Le théâtre mesurait 110 mètres de longueur. Les murs en moellon sont recouverts d'un petit appareil de pierres carrées. Les principaux objets d'art que les fouilles ont mis à jour à Lillebonne sont : des statues, des instruments d'ivoire, d'or, de fer, de bronze, de verre, de marbre et de pierre; des débris de mosaïques, des coupes ornées de figures, de nombreux restes de sculptures, plusieurs débris de tombes gallo-romaines, etc.

Les ruines du château bâti par Guillaume le Conquérant méritent d'être signalées. Elles sont dominées par un donjon cylindrique, partagé en trois étages et surmonté d'une plate-forme. L'église paroissiale, classée parmi les monuments historiques, offre un beau portail et un élégant clocher, que couronne une flèche gracieuse. On remarque à l'intérieur les vitraux du chœur, de curieuses stalles en chêne et un joli bas-relief en marbre : le *Christ mourant*.

En 1080, le roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, réunit à Lillebonne, sous la présidence de l'archevêque de Rouen, un concile auquel il assista. On y fit treize canons, parmi lesquels nous citerons ceux qui ordonnent le maintien de la trêve de Dieu, qui défendent aux chanoines, prêtres, diacres et sous-diacres d'avoir une femme chez eux, et qui règlent les amendes à payer aux évêques, quand on aura commis quelque délit soumis à leur juridiction.

LILLERS, ville de France (Pas-de-Calais), chef-lieu de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Béthune, sur la Mare; pop. aggl., 4,349 hab. — pop. tot., 6,608 hab. Distilleries, préparation du lin, brasseries; fabrication de chaussures pour l'exportation. Les premières maisons de Lillers se groupèrent autour d'une église qui renfermait les dépouilles des saints Lugle et Luglien. La ville fut ensuite fortifiée et donnée en dot à Isabelle de Hainaut. Prise en 1192 par Robert, comte de Flandre, pillée et brûlée par les Flamands en 1303, par les Français en 1479, elle fut soumise définitivement à la France, en 1645, par les maréchaux de Gassion et Rantzau.

L'église, ancienne collégiale, fut fondée en 1048; elle a été considérablement augmentée au XVII^e^ siècle. Les parties les plus anciennes sont le portail, le chevet et la nef principale. Elle renferme un *Christ* en bois sculpté, appelé le *Christ du saint sang de miracle*, et qui remonte, suivant M. de Caumont, au XII^e^ siècle. Nous signalerons en outre à Lillers : l'hospice, le château de Relingue, un château moderne et un puits artésien creusé, dit-on, en l'an 1210.

A la station de Lillers aboutissent deux embranchements de chemin de fer, desservant, l'un les mines de houille de Ferfay, l'autre celles d'Auchy-au-Bois.

LILLIPUT, pays imaginaire, décrit par Swift dans son roman de *Gulliver*, et dont les habitants n'ont pas plus de 6 pouces de haut. V. VOYAGES DE GULLIVER.

LILLIPUTIEN, IENNE s. (li-li-pu-si-ain, i-è-ne). Habitant de Lilliput.

— Par ext. Personne de très-petite taille : *C'est un* LILLIPUTIEN, *une* LILLIPUTIENNE.

— Hist. dramat. Nom qui fut donné, en l'an VII de la République française, à des marionnettes qui s'établirent sous les galeries du Palais-Egalité, où elles paraissent, du reste, n'être restées que peu de temps.

— Adj. Qui appartient à Lilliput ou à ses habitants : *Le royaume* LILLIPUTIEN.

— Par ext. Extrêmement petit : *Sans être une belle femme, elle n'est pas* LILLIPUTIENNE. *On a publié de cet ouvrage une édition* LILLIPUTIENNE.

LILLO (George), poëte dramatique anglais, né à Londres en 1693, mort dans la même ville en 1739. Avant d'écrire pour le théâtre, il exerça longtemps la profession de bijoutier, et sut se faire estimer à la fois par son talent et par son caractère. Lillo avait une connaissance profonde de la nature humaine; son style est énergique et naturel, et on trouve dans ses pièces une tendance marquée à exercer une influence moralisatrice. Il créa en Angleterre un genre que Diderot cultiva plus tard en France, le drame bourgeois, la peinture des mœurs domestiques; et ses œuvres eurent beaucoup de succès. Nous citerons de lui : *Silvia* (1731); le *Marchand de Londres* ou l'*Histoire de George Barnwell* (1731), pièce que le poëte Saurin a imitée et fait jouer en France sous le titre de *Beverley;* le *Héros chrétien* (1734); la *Curiosité fatale* (1737); *Marina* (1738); *Elmerick* (1740), etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées en 1772 (2 vol. in-12).

LILLOIS, OISE s. et adj. (li-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de Lille; qui concerne la ville de Lille ou ses habitants : *Les* LILLOIS. *Les autorités* LILLOISES.

— s. m. Mamm. Race de chien.

LILLY ou **LILY** (John), littérateur anglais, né dans le comté de Kent en 1554. On ignore la date de sa mort. Il perdit, pour une cause qu'on croit peu honorable, un emploi qu'il avait à la trésorerie, et mena une existence très-précaire. Lilly composa un assez grand nombre de pièces de théâtre, où l'on trouve de l'esprit, des traits de mœurs bien observés, et qui eurent beaucoup de succès, quoiqu'elles pèchent par le mauvais goût et l'abus des concetti. Nous citerons parmi ces pièces, qui ont été réunies et rééditées en 1857 : *Campaspe;* la *Femme dans la lune; Sapho et Phaon; Galathée; Midas;* les *Métamorphoses de l'amour;* la *Mère Bombie,* etc. On lui doit en outre deux ouvrages en prose : *Pap with an hatchet*, pamphlet religieux, et *Euphues, l'anatomie de l'esprit* (1580), écrit continué sous le titre de : *Euphues et l'Angleterre* (1581). Dans cet ouvrage, il prit la défense de ce style pédantesque, affecté, rempli d'hyperboles galantes, qui était alors à la mode sous le nom d'*euphuisme*, et il ajouta à cette pédanterie classique, dit Brunet, une pédanterie romanesque formée d'images continuellement empruntées à un système à moitié fabuleux d'histoire naturelle.

LILLY ou **LILY** (William), fameux astrologue anglais, né à Diceworth en 1602, mort en 1681. Venu à Londres à dix-huit ans pour chercher fortune, il entra comme domestique au service d'une marchande de modes; puis, quand sa position se fut améliorée, il fit ses débuts dans l'astrologie en publiant l'horoscope de Charles I^er^. Ce roi fit à Lilly l'honneur de prendre ses prédictions au sérieux et le consulta dans plusieurs occasions importantes. Grâce au patronage du roi, Lilly abusa de la crédulité de ses contemporains. Il se fit une grande fortune et se retira dans ses propriétés. On lui doit, entre autres écrits : *Merlinus anglicus junior* (Londres, 1644, in-8°); le *Messager des étoiles* (1645); *Recueil de prophéties* (1646); l'*Année noire* (1652).

LILY (William), célèbre grammairien anglais, né à Odiham, dans le Hampshire, vers 1468, mort à Londres en février 1522. Après d'excellentes études au collége de la Madeleine, à Oxford, il quitta cette université et entreprit un voyage en Orient dans le but d'acquérir la connaissance du grec. Il passa ainsi cinq années à Rhodes, puis se rendit à Rome afin d'y étudier la langue et les antiquités romaines. En 1509, il arriva à Londres, et ouvrit dans la métropole de l'Angleterre une école publique où, le premier, il enseigna les langues mortes. Ses succès et sa réputation furent bientôt tels que, en 1512, Colet, qui venait de fonder l'école de Saint-Paul, le nomma régent des classes. Jusqu'à sa mort, il remplit ces utiles fonctions, et malgré tout le zèle avec lequel il s'y consacrait, il trouva encore le temps de faire l'éducation particulière de quelques jeunes enfants des premières familles d'Angleterre.

La principale production littéraire de Lily est sa *Brevissima institutio, seu ratio grammatices cognoscendi* (Londres, 1513, 1 vol. in-4°). Il a été fait de nombreuses éditions de cet ouvrage, généralement connu sous le nom de *Grammaire de Lily*. Les rudiments de la langue anglaise ont été écrits par Colet, et la préface de la première édition par le cardinal Wolsey lui-même. La syntaxe latine est principalement d'Erasme, qui fut, avec Thomas Morus, le meilleur ami de Lily.

Guillaume Lily composa en distiques latins un très-curieux *Carmen de moribus*, dédié à ses disciples, que tout bon élève de l'université d'Oxford sait par cœur. Cette pièce figure toujours en tête des éditions qui se font encore chaque année de la grammaire de Lily. C'est un remarquable document, et d'éducation et d'instruction, qui témoigne des fortes études auxquelles on se livrait, dès cette époque, dans les universités anglaises, et des principes moraux dans lesquels on y élevait la jeunesse. On doit encore à Lily : *In ænigmatica Bossi Antibossicum* (Londres, 1521, in-4°), poëme contre Whittington; *De laudibus Deiparæ virginis*, des pièces de vers, des apologies contre ses détracteurs, etc.

LILYBÉE, en latin *Lilybæum*, ancien port et ville de la Sicile, à l'extrémité N.-O. de l'île, en face des îles Egates. Lilybée avait été fondée par les Carthaginois, près du *promontorium Lilybæum*, un des trois caps qui firent donner à la Sicile le nom de Trinacria; les autres étaient le Pachynum et le Pelore. La pointe du Lilyæbum (aujourd'hui cap Boco) est tournée vers l'Afrique, dont elle n'est éloignée que de cinquante lieues.

La ville carthaginoise de Lilybée était un port fortifié, une place de guerre bien munie de remparts, entourée de marais communiquant avec la mer et défendant les approches par terre. Pendant la première guerre punique, elle soutint un siége de huit ans contre les Romains; ce blocus était le premier essai que ceux-ci faisaient de leur marine, et il eût sans doute été infructueux sans la victoire que Lutatius remporta sur la flotte carthaginoise aux îles Egates, en face de Lilybée.

Une ville moderne, Marsala, célèbre par ses vins et par le débarquement des Mille de Garibaldi, s'élève aujourd'hui sur les ruines de l'antique Lilybée.

Lilybée (SIÉGE DE), un des plus remarquables et des plus longs dont l'histoire ancienne fasse mention. Rome et Carthage convoitaient toutes deux la Sicile; mais ces deux ambitions rivales se recueillaient pour ainsi dire en silence, chacune attendant une occasion favorable pour se déclarer, lorsque les Mamertins, brigands sortis du Brutium, fournirent le prétexte qui mit aux prises les deux républiques conquérantes. Après s'être emparés de Messane (Messine), ils se mirent sous la protection des Romains par peur des Carthaginois; telle fut l'origine de la première guerre punique. Les Romains réussirent d'abord à conquérir la Sicile, et, le succès accroissant leur audace, Régulus osa porter la guerre en Afrique, aux pieds mêmes des murs de Carthage. Victorieux d'abord, mais vaincu ensuite, par trop de présomption sans doute, il sut du moins s'immortaliser par son inébranlable fidélité à sa parole. La cruauté des Carthaginois à son égard alluma chez les Romains une effroyable ardeur de vengeance. Les deux consuls partirent aussitôt pour la Sicile à la tête de 4 légions et d'une flotte de 200 vaisseaux. Après avoir mûrement délibéré sur le plan de campagne qu'ils devaient adopter, ils formèrent le dessein d'aller mettre le siége devant Lilybée, la plus forte place que les Carthaginois possédassent en Sicile, dont la perte devait entraîner celle de tout ce qui leur restait dans l'île, et ouvrir aux Romains le chemin de l'Afrique. Lilybée occupait une des trois pointes du triangle sicilien, celle qui est tournée vers l'Afrique, dont elle n'est éloignée que de cinquante lieues environ. Cette ville était entourée de fortes murailles, d'un fossé profond et de marais formés par les eaux de la mer, qui en rendaient l'accès presque impraticable. La place était commandée par le général carthaginois Imilcon, ayant sous ses ordres 10,000 hommes de garnison, sans compter les habitants. Les Romains, après s'être établis de deux côtés opposés, se fortifièrent solidement dans l'espace qu'ils occupaient, et commencèrent l'attaque par une grosse tour située tout près de la mer, avançant continuellement leurs travaux d'attaque. Ils renversèrent successivement six tours, élevées du même côté que celle dont nous venons de parler. Mais Imilcon semblait se multiplier, faisant relever les brèches, établir des contre-mines, épiant le moment où il pourrait mettre le feu aux machines, et livrant jour et nuit des combats plus sanglants, plus meurtriers que ne le sont quelquefois les batailles.

Carthage, cependant, ne s'endormait pas sur les dangers auxquels était exposée Lilybée; elle envoya 50 vaisseaux chargés de munitions et de renforts, ayant pour commandant Annibal, fils d'Amilcar, qui avait ordre de se jeter à tout prix dans la place assiégée, mission que l'audacieux général accomplit avec le plus entier succès. 10,000 hommes entrèrent ainsi dans Lilybée. Imilcon voulut mettre aussitôt à profit cette circonstance pour tenter un coup de main hardi sur les ouvrages des Romains, et, au point du jour, il ordonna une sortie dans l'intention de mettre le feu aux machines des assiégeants. Les assiégés, la torche à la main et portant des étoupes et du feu, fondirent de toutes parts sur leurs ennemis avec tant d'impétuosité, que ceux-ci se virent plusieurs fois sur le point de succomber. Néanmoins ils parvinrent à repousser les Carthaginois jusque dans la place, après en avoir fait un grand carnage. Imilcon fut plus heureux quelques jours après. Un vent violent s'étant levé tout à coup, soufflant de la ville du côté des assiégeants, une troupe déterminée s'offrit pour aller mettre le feu aux machines. En peu d'instants elles furent envahies par les flammes, sans que les Romains pussent s'opposer aux progrès de l'incendie, parce que le vent poussait dans leurs yeux les étincelles et la fumée, et les empêchait de discerner où il fallait porter secours, tandis que les assiégés voyaient clairement où ils devaient diriger leurs coups. Les machines devinrent la proie des flammes, et cet accident fit perdre aux Romains l'espoir d'emporter la ville de vive force. D'ailleurs, la disette de vivres et les maladies leur avaient déjà enlevé 10,000 hommes, sans parler de ceux qui étaient tombés dans les combats. Ils changèrent donc le siége en blocus, entourèrent la ville d'une forte contrevallation, répandirent leur armée dans les environs, et se résignèrent à attendre du temps ce qu'ils se voyaient hors d'état d'exécuter par une voie plus rapide. Le sénat ne se découragea pas à la nouvelle des échecs que l'armée romaine avait subis devant Lilybée; de nouveaux consuls furent nommés, et 10,000 hommes de secours allèrent renforcer les assiégeants. Le département de la Sicile était échu à Claudius Pulcher, qui perdit la bataille de Drépane. L'amiral carthaginois Carthalon fit essuyer plusieurs autres défaites aux Romains, et fut remplacé dans son commandement par Amilcar Barca, père du grand Annibal, qui naquit pendant ce siége mémorable. Cinq années, cependant, s'étaient écoulées depuis que les Romains étaient devant Lilybée, et rien ne faisait encore présager la reddition de la place. Les Romains avaient cru d'abord que leurs troupes de terre suffiraient pour leur ouvrir les portes de la ville; mais voyant que le siége traînait en longueur, ils firent des efforts extraordinaires pour armer une nouvelle flotte. Le consul Lutatius partit pour la Sicile et y aborda lorsque les Carthaginois l'y attendaient le moins. Après s'être rendu maître du port de Drépane et de tous les postes avantageux établis autour de Lilybée, il disposa tout pour l'assaut. Il allait le livrer lorsqu'il reçut une blessure dangereuse à la cuisse, ce qui ne l'empêcha point, quelques jours après, de vaincre la flotte carthaginoise, commandée par Hannon. Il retourna aussitôt devant Lilybée, qui perdit dès lors toute espérance de secours; car les Carthaginois n'étaient plus en état de tenir la mer. Amilcar Barca, qui commandait en Sicile, reçut les pouvoirs nécessaires pour traiter d'après les inspirations de son expérience et de sa prudence. Cet intrépide général, sachant qu'il ne pouvait attendre aucun secours de sa patrie, et se voyant dans l'impossibilité de résister aux Romains, envoya des députés à Lutatius pour s'entendre avec lui sur les conditions d'un traité de paix. Le consul, qui n'avait point oublié les malheureuses suites de la hauteur imprudente de Régulus, se montra moins intraitable, et dicta les conditions auxquelles Rome pouvait conclure la paix avec sa puissante rivale. Une de ces conditions portait que les Carthaginois évacueraient toute la Sicile, et que les places fortes, y compris Lilybée en première ligne, seraient remises aux Romains (241 av. J.-C.). Ce siége avait duré autant que celui de Troie, et il ne lui a manqué qu'un Homère pour l'immortaliser. Il marqua la fin de la première guerre punique.

LIMA, en latin *Belio* et *Limæa*, petite rivière d'Espagne et de Portugal, une de celles que les anciens appelaient Léthé; elle prend sa source au lac de Bion, dans la province espagnole d'Orense, coule au S.-O., arrose la province portugaise de Minho et se jette dans l'Atlantique à Viana, après un cours de 200 kilom.

LIMA, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Stora-Kopparberg. On y fabrique beaucoup de fers à cheval, que les habitants vendent aux Norvégiens. Les bois y sont vastes et giboyeux, les lacs poissonneux. C'est à Salm, village de cette paroisse, qu'Engelbrekt et Lars, envoyés par les Dalécarliens, rencontrèrent pour la première fois Gustave Wasa et l'invitèrent à se mettre à leur tête pour combattre Christian le Tyran. Lima compte environ 2,000 âmes.

LIMA, ville forte, capitale du Pérou et chef-lieu d'un des douze départements de cette république, sur la Rimac, à 35 kilom. des Cordillères et à 9 de Callao, qui lui sert de port et à laquelle un chemin de fer la relie; par 12° 2′ 34″ de latit. S. et 79° 27′ 45″ de long. O. 87,000 hab. Arsenal; archevêché catholique; université célèbre, fondée en 1576; écoles de théologie, de droit et de médecine; huit colléges; plusieurs bibliothèques; dix hôpitaux; jardin botanique; consulat français. L'industrie, quoique déchue, y est encore assez active. La fonte et le monnayage des métaux précieux occupent un grand nombre d'ouvriers. On trouve aussi à Lima quelques fabriques de bougies, de savon, d'étoffes de laine et de coton. Les principaux aliments du commerce sont : le cuivre, l'or, l'argent, l'étain, le quinquina, les vins, etc.

Lima, autrefois la cité des rois, bâtie en forme de triangle, est entourée d'une muraille flanquée de trente-quatre bastions et percée de dix portes. Un beau pont en pierre, jeté sur la Rimac, fait communiquer la ville avec le faubourg de San-Lazaro. « Du côté de la mer, dit Malte-Brun, elle présente un aspect enchanteur. On y arrive par une avenue bordée d'une double rangée d'arbres magnifiques, près de laquelle sont les promenades publiques. » Les édifices les plus remarquables sont : la cathédrale, dont les deux hautes tours attirent de loin les regards; le palais archiépiscopal, bel édifice qui orne la grande place; l'hôtel des monnaies, ancien palais de l'inquisition; l'hospice des enfants trouvés, autrefois collége des jésuites; l'hôtel de l'université, qui possède une riche bibliothèque et une intéressante collection de manuscrits, et le théâtre, qui ne répond ni par ses dimensions ni par son architecture à l'importance d'une ville comme Lima.

« L'intérieur de la capitale du Pérou, ajoute Malte-Brun, présente l'aspect le plus régulier; ses rues, comme celles de son faubourg, sont parallèles, coupées à angles droits, pavées en petites pierres rondes, bordées de trottoirs et arrosées par des ruisseaux. Les maisons, fréquemment construites en brique ou en bois et peintes à l'extérieur, n'ont en général qu'un seul étage; il n'y a que celles des riches propriétaires qui en aient deux. Les grands édifices, éclatants et majestueux de loin, perdent beaucoup à être examinés de près : ils pèchent généralement sous le rapport du goût et du style; ils auraient plus de noblesse s'ils étaient moins chargés de sculptures et de détails. Les murailles des églises sont en pierre, tandis que les clochers et les dômes sont en bois revêtu de plâtre, précaution qui a été nécessitée par les tremblements de terre; mais l'or et l'argent éclatent de toutes parts dans les temples; plusieurs sont ornés d'énormes candélabres, de statues de grandeur naturelle et de vases sacrés en argent, en vermeil et même en or massif. » Au centre de la place principale de la ville s'élève une magnifique fontaine en bronze, ornée de huit lions et d'une Renommée. Le cimetière, situé en dehors de la ville, porte le nom de Panthéon.

Lima, fondée en 1535 par Pizarre, atteignit vite un haut degré de puissance et de prospérité; mais si les fléaux de la guerre l'ont presque toujours épargnée, il n'en est pas de même de ceux de la nature, qui semblent toujours prêts à conspirer contre elle. Tous les ans, particulièrement après la saison des brouillards, des secousses de tremblements de terre s'y font sentir avec plus ou moins de violence. Ces secousses ont lieu généralement deux ou trois heures après le coucher du soleil ou quelques instants avant l'aurore. Les plus violentes se font sentir à des intervalles d'environ cinquante ans. Les tremblements de terre qui ont causé le plus de désastres à Lima sont ceux de 1586, 1630, 1687, 1746, 1806 et 1828. La secousse de 1746 fut une des plus terribles dont on ait gardé le souvenir. L'Océan se retira deux fois, et revint deux fois avec une furie extraordinaire; une portion de la côte, près de Callao, fut convertie en baie. Sur vingt-trois vaisseaux qui stationnaient dans le port, dix-neuf furent engloutis par les flots; les autres furent lancés à une énorme distance. Toute la population de Callao fut détruite. « C'est un spectacle curieux, dit Dupetit-Thouars, que celui de Lima au moment où un tremblement de terre se déclare; ses rues, ordinairement assez solitaires, excepté dans le quartier du Palais, se remplissent tout à coup d'une foule de gens, qui se présentent dans le costume souvent plus que négligé qu'ils avaient avant l'événement. Les uns se jettent à genoux, la figure prosternée contre terre; les autres se frappent la poitrine en disant des *mea culpa;* les plus timorés font quelquefois la confession publique de leurs fautes secrètes; tandis que des filous, plus aguerris, profitent de ces instants de trouble pour pénétrer dans les maisons et pour voler. Cet ensemble présente un tableau très-varié et très-animé; tout est mouvement, bruit et confusion. Lima offre aussi au voyageur un tableau qui est tout l'opposé de celui-ci; c'est dans les jours de fête que l'effet peut être le mieux saisi, et qu'il devient le plus frappant, par la plus grande opposition qu'il présente. Il est d'usage, à Lima, toutes les fois que l'*Angelus* sonne, que les personnes qui sont dans les rues s'arrêtent et se découvrent au premier tintement de la cloche. L'habitude en est tellement prise, que, si un jour de fête, vers le soir, on se trouve sur la place du Palais à examiner les équipages, les cavalcades, les promeneurs, les sayas qui rentrent en ville par le pont, au milieu d'un bruit confus de chevaux, de voitures, de cris et de conversations, on est frappé, lorsque sonne l'*Angelus*, de voir tout ce mouvement, tout ce bruit cesser subitement comme par un seul coup de baguette; mais le dernier son de l'*Angelus* s'est à peine fait entendre, que tout recommence de plus belle, agitation et tapage. » Lima fourmille de moines dont la vie est loin d'être un sujet d'édification; on en trouve de toutes les confréries : franciscains, bénédictins, dominicains, augustins, chartreux, frères de la Merci, etc. On les rencontre partout, même dans les lieux les plus sales et les bouges les plus immondes, donnant l'exemple de l'ivrognerie et de la luxure. La société de Lima se rapproche beaucoup de celle d'Europe et les modes françaises y sont suivies par les gens du monde. Les femmes sont en général fort jolies et vêtues avec une extrême recherche.

Le climat de Lima est délicieux. En été, l'ardeur du soleil est modérée par un rideau de nuages constamment étendu sur la ville. Pendant les mois d'hiver, il y règne des brouillards épais, qui refroidissent la température et humectent le sol.

Le département de Lima est situé entre ceux d'Aréquipa au S., d'Huancavelica à l'E., d'Ancas au N. et le Pacifique à l'O., et compte 175,912 hab. Il est en partie couvert par les Cordillères, dont le pic principal est le volcan du Nevado-de-Saraguama (5,666 mètres). Le sol est fertile en maïs, coton, cannes à sucre, poivre, figues et vins estimés. On y trouve des mines de fer, de plomb, de cuivre, de houille, d'or, d'argent et de mercure.

Plusieurs conciles ont été tenus dans la capitale du Pérou. Celui qui a eu le plus de retentissement est le concile que réunit, en 1583, l'archevêque Alphonse Mogroveio, dans la cathédrale de Lima. Dans ce concile, qui eut cinq sessions, on condamna diverses hérésies, puis on s'occupa de questions de discipline. Les Pères ordonnèrent la composition d'un catéchisme dans la langue du pays, définirent les points de foi que les Indiens convertis étaient tenus de savoir, défendirent aux prêtres d'accompagner les armées dans leurs expéditions contre les Indiens, réglèrent l'ordre des processions, établirent les devoirs des évêques et des prêtres, leur défendirent de fumer ou de priser, indiquèrent les moyens de civiliser le peuple indien, recommandèrent l'emploi de la musique dans la célébration des offices divins, etc.

Un second concile, présidé par le même archevêque, fut tenu à Lima en 1591. Ses décisions forment vingt chapitres de décrets. Dans le quatrième, on défend à la puissance laïque de s'arroger le droit de fixer le salaire que doivent recevoir les recteurs des paroisses.

LIMA (Louis-Gaétan DE), historien et théatin portugais, né à Lisbonne en 1671, mort en 1757. Il se fit remarquer par ses talents oratoires, accompagna en France l'ambassadeur de Portugal (1695), et devint à son retour membre de l'Académie d'histoire. C'était un homme instruit et laborieux, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Tablettes chronologiques et historiques des rois de Portugal* (Amsterdam, 1716); *Epigrammata* (1730-1732, 2 vol. in-8°); *Geographia historica* (1734-1736, 2 vol. in-4°); *Jus canonicum* (1754, 5 vol. in-f°); des *Grammaires française, italienne*, etc.

LIMA (Jose-Joaquim-Lopes DE), voyageur portugais, mort vers 1853. Il était, en 1840, gouverneur des Indes portugaises, et, lors de son retour par terre à Lisbonne, il publia la relation de son voyage, sous ce titre : *Journal de mon retour à Lisbonne* (Lisbonne, 1843, in-8°). On lui doit en outre une statistique des colonies, sous ce titre : *Essai sur la statistique des possessions portugaises* (Lisbonne, 1844, in-8°). Enveloppé dans la disgrâce de Costa Cabral, dont il avait embrassé le parti, de Lima fut relégué, en qualité de gouverneur, à l'île Timor, où il mourut.

LIMA (Joseph-Ignace D'ABREU E), écrivain brésilien, né à Fernambouc vers 1796. Il était capitaine d'artillerie lorsque, compromis en 1817 dans un mouvement insurrectionnel, il s'enfuit dans le Vénézuéla, et y fut parfaitement accueilli par Bolivar, qui lui donna le grade de général. En 1830, il se rendit en Europe, visita Paris, puis retourna en 1832 au Brésil. On lui doit divers ouvrages, notamment : *Bosquejo historico, politico e literario do Brazil* (1835); *Compendio da historia do Brazil* (1843, 2 vol. in-8°); *Defensa da historia do Brazil* (1844); *Compendio da historia universal* (1847, 5 vol.); *O socialismo* (1855), etc.

LIMA (Louis-Antoine D'ABREU E), diplomate portugais. V. CARREIRA.

LIMACE s. f. (li-ma-se — latin *limax*, grec *leimax*, russe *slimaku*, escargot, et *slizeni*, limace; polonais-bohémien *slimak*, illyrien *slinavaz*, etc. Tous ces noms dérivent de la même racine que le grec *leimôn*, lieu humide, latin *limus*, boue, savoir : le sanscrit *li*, dans le sens d'être liquide, devenir liquide, d'où *li-laya*, liquéfaction; *lîna*, fondu, liquéfié, et le persan *limah*, boue. Les langues slaves ont conservé cette racine sous la double forme *liti* et *sliti*, verser, fondre, d'où le russe et polonais *slina*, salive. Comparez l'ancien allemand *lim*, colle, et *slim*, visqueux; le nom du mollusque est clair par lui-même et répond à celui de l'hébreu *shablul*, escargot, de *shâbal*, il a coulé). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, dépourvus de coquille : *Les* LIMACES *sont des animaux qui aiment les lieux frais et humides.* (Deshayes.)

La *limace* baveuse argente la muraille,
Dont la pierre se gerce et dont l'enduit s'éraille.

TH. GAUTIER.

‖ *Limace de mer*, Nom vulgaire d'un grand nombre de gastéropodes marins. ‖ On dit aussi LIMAS s. m.

— Mécan. Nom vulgaire de la vis d'Archimède.

— Art vétér. Espèce d'inflammation de la peau qui survient aux pieds des bœufs et des vaches.

— **Encycl.** Moll. La *limace* est un mollusque mou, privé de coquille, charnu, allongé, cylindrique en dessus, aplati en dessous pour former le pied, couvert d'une peau plus ou moins coriace, unie, sillonnée, tuberculeuse, suivant les espèces, et antérieurement munie d'une cuirasse ou bouclier coriace; tête distincte avec quatre tentacules, dont les postérieurs sont grands et portent des yeux au sommet; cavité bronchiale située sous la cuirasse, à la partie antérieure du corps, ouverte au côté droit; manteau transformé en un simple disque charnu, serré, qui occupe seulement le devant du dos, ne recouvre que la cavité pulmonaire, et contient dans quelques espèces une petite coquille plane ou oblongue, ou bien une concrétion calcaire qui en tient lieu.

L'anatomie de la *limace* a été très-bien établie par G. Cuvier; mais nous ne pouvons entrer dans de grands détails sur ce sujet; contentons-nous de dire que le cœur est logé dans une cavité particulière sous le manteau, et se compose d'une oreillette ovale, qui reçoit une grosse veine pulmonaire, et d'un ventricule pyriforme d'où part l'aorte. Il existe près du cœur un appareil sécréteur, qui verse au dehors, par un canal excréteur débouchant près de l'orifice respirateur, une matière visqueuse. Ajoutons que la bouche n'offre qu'une mâchoire supérieure en forme de croissant, qui sert à ronger les matières végétales dont se nourrissent les *limaces*, et que, en raison même de ce genre d'alimentation, l'estomac est allongé, simple, membraneux, et les intestins très-développés; enfin nous dirons que l'ensemble de l'organisme présente une grande analogie avec celui du limaçon.

Lorsque les *limaces* se contractent, la tête et le corps se retirent incomplétement sous l'écusson; on a cru longtemps que, comme les hélices, elles reproduisaient les parties de leur corps qui étaient coupées, et ce préjugé s'explique probablement par la prompte contraction de l'animal au moment de l'opération, ce qui ne permet guère à l'opérateur que de couper les téguments. Dans l'acte de la locomotion, elles s'allongent et se traînent avec lenteur; leur corps exprime à la moindre contraction une humeur glutineuse, qui sert à les faire adhérer aux surfaces sur lesquelles elles rampent, et cette bave, devenue friable et luisante en séchant, indique la marche qu'elles ont suivie; la poussière, le sable, les brins de paille, etc., deviennent un excitant qui augmente la sécrétion visqueuse, épuise promptement ces mollusques et les fait mourir : l'exposition au soleil produit le même effet.

On distingue plusieurs sortes de *limaces*, savoir :

1° L'*arion roux, limace rouge, loche, licoche*, ou *grosse limace des charlatans*, longue de 11 à 13 centimètres, couleur terre de Sienne, quelquefois brune, bronzée, rouge vermillon, roux sale, noir pur. Elle pond au printemps une quarantaine d'œufs blanchâtres, qui éclosent environ un mois après; c'est la *limace* la plus commune partout où elle peut dévorer choux, carottes, salades, fruits; elle se répand, en outre, dans les champs, dans les bois, le long des haies, des vieux murs, dans les prairies, dans les caves, etc.

2° L'*arion des jardins*, long de 3 à 4 centimètres, d'une nuance tantôt d'un roux sale, mélangé de gris ou de verdâtre, tantôt d'un brun roussâtre; le dessous du pied est gris ou jaune pâle; la tête et les tentacules sont noirs; la cuirasse, finement granulée, est bien arrondie en arrière. Cette sorte de *limace* vit sous les pierres humides, sous les feuilles mortes, dans les bois, près des fossés, dans les jardins, où elle dévore les chicorées; elle pond en toute saison, et chaque ponte se compose de 50 à 60 œufs.

3° La *limace cendrée* ou *grande limace grise* est longue d'environ 15 centimètres; elle présente une peau tigrée d'un gris clair ou jaunâtre avec des taches d'un brun foncé. Sa cuirasse est grande, bombée, encadrée d'une ligne brune; son pied est grisâtre; elle effectue sa ponte en été et en automne, dans la terre, sous la mousse, etc. Ses œufs, reliés en chapelet, sont ovales et jaunâtres. Cette *limace*, la plus grande de toutes, est fort à craindre; chaque soir, elle quitte les retraites fraîches où elle a passé la journée, et se jette sur les plantes nouvelles, les coupe, les hache et les avale en un instant; elle recherche les légumes et vient les dévorer jusque dans les caves.

4° La *limace tachetée* ou *limace des caves* est longue de 10 à 12 centimètres, rousse, ou d'un jaune maculé de taches claires. Les bords et le dessous du pied sont plus pâles que le corps. C'est un animal vorace, nuisible, presque insatiable, presque indestructible; quand il s'est introduit dans une cave ou dans un cellier, malheur à toute plante que l'on y a placée. En octobre, il pond dans les fissures et les trous et multipliera ainsi son espèce à l'infini, si l'on n'a pas le soin de boucher ces trous avec du ciment, et de projeter de l'eau bouillante sur toutes les plaques d'œufs que l'on aperçoit.

5° La *limace agreste, petite limace, lochette, petite loche grise*, est longue de 4 à 5 centimètres. Sa tête, son cou, ses tentacules sont d'un gris pâle et transparent. Sa cuirasse, très-allongée, est nettement séparée du corps; la coloration de cette espèce est très-variable; elle est plus ou moins foncée suivant les variétés; les *limaces* agrestes sont généralement maculées de petits points pâles et d'un roux faible. Cet animal redoutable et vorace pond pendant tout le beau temps une grande quantité d'œufs dans la terre; on affirme que chaque *limace* ne pond pas moins de 300 à 400 œufs, que l'on peut, huit fois de suite, faire sécher, sans leur enlever la faculté de se développer. La *limace* agreste, répandue dans toute la France, est l'ennemie mortelle des salades, des épinards, des cœurs de choux, et surtout des fruits.

Il existe encore une vingtaine d'autres variétés de *limaces* plus rares, dont la nomenclature nous paraît inutile.

— Agric. Il arrive souvent que les *limaces* se multiplient d'une manière effrayante dans nos champs, dans nos jardins, nos bois et nos semis, et alors ces mollusques ne tardent pas à devenir un véritable fléau. Les *limaces* attaquent presque toutes les plantes cultivées, et particulièrement les productions nouvelles et tendres. Blé, colza, navette, chou, légumes, jeunes plants de pépinière, fleurs, rien n'échappe à leur voracité, et il est certain qu'elles anéantiraient presque chaque année les plus belles espérances des agriculteurs si, avant leur âge adulte, il n'en périssait une quantité innombrable, par suite du froid, du chaud, des pluies continuelles, de la guerre que leur font les oiseaux et d'une foule d'autres causes.

Les hivers doux et les printemps humides en favorisent la multiplication; ainsi elles se sont multipliées à l'excès en 1843, 1846 et 1853.

Aux approches de l'hiver, les *limaces* s'enfoncent dans la terre pour ne reparaître qu'au printemps, à la fin d'avril ou au commencement de mai. Elles sortent par un temps pluvieux et doux, particulièrement le matin et le soir; pendant le jour, elles se retirent sous les feuilles, les pierres, les écorces, la mousse, les gazons, les bordures; elles recherchent de préférence les lieux humides, les trous de mur, les haies, etc., où elles conservent plus facilement la matière mucilagineuse qui transsude de leur corps. Bosc nous apprend que les *limaces* ont détruit complétement une plantation de jeunes acacias, dans les pépinières impériales, parce qu'elles avaient rongé l'écorce de tous les pieds rez terre.

— *Moyens de destruction.* Lorsque les *limaces* sont disposées en grand nombre sur un semis, un champ ou une plate-bande, on fait usage de chaux en poudre que l'on répand à la volée; ce caustique irrite les mollusques, qui se contractent, se tordent, se roulent convulsivement, cherchent à se débarrasser de la poudre, et y parviennent quelquefois; en renouvelant l'opération une demi-heure après, on est sûr que toutes les *limaces* auront inévitablement trouvé la mort dans des contorsions inutiles.

Lorsqu'on veut préserver un semis ou une plante de choix de l'attaque des *limaces*, on l'entoure d'une substance pulvérulente ou très-anguleuse, telle que : écailles d'huîtres grossièrement pulvérisées, cendres, sable, sciure de bois, etc., matières au contact desquelles se dessèche promptement la matière visqueuse du pied des mollusques. Pour que la plupart de ces poudres agissent efficacement, elles ne doivent pas être mouillées, ce qui en rend quelquefois l'emploi difficile ou impossible, lorsqu'il pleut, par exemple.

Un piége que l'on tend souvent à la *limace* est le suivant, qu'emploient les jardiniers : ils jettent le soir, sur les plates-bandes, un grand nombre de feuilles de chou ou de cœurs de laitues qu'ils enlèvent le lendemain matin; les *limaces*, cédant à leur prédilection pour le chou, ne manquent pas de se retirer sous les feuilles abandonnées à leur voracité; on écrase les mollusques, on les mélange avec le fumier ou bien on les donne aux volailles, qui s'en montrent très-friandes.

Les jardiniers se livrent, en outre, tous les matins et tous les soirs, à une recherche effectuée à la main, surtout après une pluie chaude, et en détruisent de cette façon une grande quantité; malheureusement ce moyen n'est pas applicable à la grande culture. Dans la petite culture, on arrose parfois la nuit et le matin avec de l'eau salée, moyen bon en lui-même, mais qui peut compromettre les plantes, si l'on a exagéré la dose de sel. La suie, la sciure de bois, le poussier de charbon peuvent aussi arrêter leurs invasions pendant quelques jours. Joigneaux propose d'employer un rouleau très-léger, vide à l'intérieur, et armé de nombreuses pointes à la circonférence; il pense que l'on détruirait ainsi beaucoup de *limaces*.

« Un procédé recommandé comme infaillible, dit M. Candèze, mais qui n'est praticable que pendant un petit nombre de jours au printemps, consiste à former dans une partie quelconque du jardin un tas de fleurs de robinier (acacia commun) et de recouvrir celles-ci de feuilles du même arbre. Les *limaces*, paraît-il, sont très-friandes de ces fleurs, et arrivent de tous les côtés pendant la nuit pour les dévorer. Le matin, on visite ces tas et on fait une tuerie complète de ces animaux.

Un autre piége consiste en planches soulevées d'un côté; les *limaces* s'y réfugient en grand nombre, et on peut les tuer chaque matin.

Les hérissons, les canards, les dindons, les tortues se montrent extrêmement avides de *limaces*, et souvent on lance quelques-uns de ces animaux dans un champ infesté. Dans les jardins, rien n'empêche d'entretenir quelques tortues et même des hérissons; en Angleterre, les jardiniers ne craignent pas d'appeler les crapauds à leur secours, et ils s'en trouvent bien; mais les Anglais n'ont pas nos préjugés.

Dans la grande culture, on lance les poules et les dindons au milieu des champs; on les y maintient au moyen de poulaillers ambulants, et l'on est sûr que les *limaces* disparaîtront en peu de jours.

— Art vétér. La *limace*, cette maladie particulière des pieds des bœufs, consiste d'abord dans une inflammation de la peau de l'intervalle interdigité qui sépare les onglons, donne naissance à une crevasse qui s'étend en profondeur et se propage souvent jusqu'au ligament interdigité, dont elle produit la mortification.

Parmi les causes de la *limace*, on remarque particulièrement la terre qui s'engage entre les onglons, se durcit en cet endroit et comprime la peau. Les graviers, les fumiers, les boues et autres matières irritantes, par leur séjour prolongé entre les deux onglons, peuvent aussi comprimer la peau, et y faire naître la crevasse dont il s'agit. Enfin une blessure faite dans l'intervalle interdigité peut aussi occasionner la *limace* et la rendre fort grave.

L'animal atteint de cette maladie secoue le pied, surtout si c'est un pied de derrière; si c'est un pied de devant, il le lève souvent; et de l'un ou de l'autre il trépigne et commence à boiter. Le boulet se tuméfie, il est chaud, et l'appui du pied sur le sol devient impossible, tant il cause de douleur. L'animal reste presque toujours couché, il a la fièvre, mange peu, maigrit beaucoup; l'espace interdigité s'engorge, la peau devient rouge, se rompt et présente une crevasse rouge, flexueuse, qui a fait donner à cette maladie le nom qu'elle porte. Cette crevasse prend insensiblement de l'étendue, de la profondeur, et se transforme en un ulcère qui attaque le ligament interdigité, qu'il altère plus ou moins. Cet ulcère forme peu à peu une cavité noirâtre, à bords calleux, qui s'étend en tous sens, blanchit souvent dans le fond et semble recouverte d'une matière grisâtre, de consistance butyreuse, d'odeur forte et fétide. Si la maladie continue, il se forme de petits ulcères noirâtres, qui se réunissent, forment une plaie rougeâtre qui creuse insensiblement et laisse écouler une matière ichoreuse. Enfin, si le mal s'exaspère, il gagne le ligament interdigité, qui s'enflamme, s'ulcère, se carie. C'est alors que la maladie devient très-difficile à guérir, et souvent incurable; en s'aggravant, elle étend quelquefois ses ravages jusque sous l'ongle. « Le ruminant atteint de la *limace*, dit M. Girard, s'appuie avec difficulté sur le pied malade; il ressent une douleur qui va toujours en augmentant; la fièvre locale s'établit avec plus ou moins de force; elle devient quelquefois générale, rend l'animal triste, abattu, l'empêche de ruminer et le fait maigrir. » Tant que cette maladie n'a pas atteint le ligament interdigité, elle n'est pas dangereuse, mais elle le devient considérablement dans ce dernier cas. Elle n'est pas non plus contagieuse, bien qu'on la voie souvent régner en même temps sur beaucoup d'animaux d'un même troupeau. Ce fait est dû non pas à la contagion, mais à ce que ces animaux, vivant ensemble, sont soumis à des causes communes.

Au début, on parvient aisément à guérir cette maladie par des soins de propreté, en faisant passer l'animal dans une eau courante et limpide, et en le plaçant, au sortir du bain froid, dans un endroit sec, où le pied ne soit pas en contact avec des corps irritants. Si la maladie est plus ancienne, il faut recourir aux lotions et aux pédiluves d'eau tiède, aux cataplasmes émollients, aux applications d'onguent populéum sur la partie. S'il y a plaie, Girard recommande de la panser avec des étoupes imbibées de vin tiède ou d'eau-de-vie étendue d'eau. Dès que l'inflammation diminue, il faut employer des lotions astringentes, composées avec le sous-acétate de plomb ou le sulfate de cuivre. Mais si ces moyens n'ont pas empêché les progrès de la maladie, si elle est parvenue à l'état d'ulcère, il faut faire usage de l'onguent égyptiac, et amputer avec l'instrument tranchant toutes les parties de mauvaise nature; il est également bon de les brûler avec le cautère chauffé à blanc, à l'effet de ranimer l'ulcère et de le déterminer à la cicatrisation. Lorsque la partie malade ne présente plus qu'une plaie simple, on la panse avec des étoupes sèches ou imbibées d'eau-de-vie. Enfin, quand tous les phénomènes inflammatoires ont disparu, on fait usage de poudres dessiccatives. Mais souvent la guérison est imparfaite, et l'animal reste boiteux pour toujours. « Cela arrive, dit M. Girard, lorsque le ligament interdigité est attaqué, et que l'on ne peut pas en obtenir l'exfoliation; la cicatrisation se fait comme dans la plaie la plus simple. Elle paraît complète; mais l'ulcère du ligament, recouvert par les chairs, entretient une douleur sourde, et empêche ainsi l'animal de pouvoir se servir de son pied franchement et avec liberté. Alors la bête, ne pouvant plus travailler, n'offre d'autre ressource que celle de la boucherie; si c'est une vache, elle peut encore être laitière, à moins que la douleur, étant forte, ne diminue ou n'altère la sécrétion du lait. » Lorsque, en effet, le ligament interdigité est malade, la guérison est si difficile à obtenir, qu'il est de l'intérêt du propriétaire de livrer l'animal à la boucherie, et non pas de le faire traiter.

LIMACELLE s. f. (li-ma-sè-le — dimin. de *limace*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des limaces.

LIMACIE s. f. (li-ma-sî — rad. *limace*). Bot. Syn. de COCCULUS et de ROUMÉE.

LIMACIEN, IENNE adj. (li-ma-si-ain, iène — rad. *limace*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à la limace. — s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, ayant pour type le genre limace. ‖ On dit aussi LIMACINÉES.

— Anat. Qui a rapport au limaçon de l'oreille : *Nerf* LIMACIEN.

LIMACINE s. f. (li-ma-si-ne — rad. *limace*). Chim. Substance particulière extraite de la limace grise.

— Moll. Genre de mollusques ptéropodes marins.

LIMACINÉ, ÉE adj. (li-ma-si-né). Moll. Syn. de LIMACIEN.

LIMACION s. m. (li-ma-si-on — rad. *limace*). Bot. Nom de certains champignons du genre agaric.

LIMACODE s. f. (li-ma-ko-de — du gr. *leimax*, limace; *eidos*, aspect). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des cochliopodes, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

LIMACODIDE adj. (li-ma-ko-di-de — de *limacode*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la limacode.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre limacode. Syn. de COCHLIOPODES.

LIMAÇOL, LIMASSOL ou **LIMISSO**, ville de la Turquie d'Asie, avec un petit port de commerce dans l'île de Chypre, sur la côte S.-E., à 70 kilom. S.-O. de Nicosie; 2,700 hab. Siége d'un évêché suffragant de Nicosie. Récolte et commerce de vin renommé. Les environs de cette ville sont très-beaux et très-fertiles; les champs sont couverts de tabac, de cotonniers et d'oliviers. C'est à Limaçol que les Turcs abordèrent en 1571, quand ils vinrent conquérir l'île. Près de là, on voit les ruines de l'ancienne Amathonte, célèbre par son temple de Vénus.

LIMAÇON s. m. (li-ma-son — rad. *limace*). Moll. Nom donné aux mollusques terrestres à coquille enroulée :

> La faim le prit, il fut tout heureux et tout aise
> De rencontrer un *limaçon*.
>
> LA FONTAINE.

— *Vivre comme un limaçon dans sa coquille*, Vivre tout à fait retiré.

— *C'est un limaçon qui sort de sa coquille*, Se dit d'un homme qui sort de sa condition, qui veut paraître plus qu'il n'est.

— Archit. *Escalier en limaçon*, Escalier qui s'enroule autour d'un noyau central comme les spires d'un limaçon.

— Mécan. Nom vulgaire de la vis d'Archimède.

— Techn. Roue destinée à régler le nombre de coups que doit sonner une pendule, une horloge.

— Anat. Cavité du labyrinthe de l'oreille interne, qui a la forme d'une coquille de limaçon.

— **Encycl.** V. ESCARGOT.

LIMAÇONNE s. f. (li-ma-so-ne — rad. *limaçon*). Entom. Chenille du bombyx agathe.

— Adjectiv. : *Chenille* LIMAÇONNE.

LIMAÇONNIÈRE s. f. (li-ma-so-ni-è-re — rad. *limaçon*). Enclos où l'on parque des escargots destinés à la consommation.

LIMAGE s. m. (li-ma-je — rad. *limer*). Action ou manière de limer : LIMAGE *en long*. LIMAGE *en travers. Le* LIMAGE *se fait de deux manières : à la main, quand les objets sont petits; dans l'étau, quand ils sont volumineux ou qu'il s'agit de dégrossir.*

LIMAGNE (la), en latin *Alimania*, pays de l'ancienne France, dans la basse Auvergne, comprise actuellement dans le département du Puy-de-Dôme. Billom en était la capitale; les autres villes principales sont : Thiers, Usson, Châteldon, Lezoux, etc. La Limagne forme un bassin de 240 kilom. carrés, borné à l'O. par les montagnes granitiques qui supportent la chaîne de volcans connue sous le nom de monts Dômes; à l'E., par les montagnes également granitiques du Forez, et arrosé dans toute sa longueur par la rivière de l'Allier, tandis qu'une infinité de ruisseaux et de petites rivières le sillonnent en tous sens. Sur sa surface, on observe plusieurs montagnes isolées, formées la plupart par des éruptions volcaniques. Les petites montagnes et les coteaux semés çà et là dans la plaine produisent par leurs heureuses dispositions des contrastes piquants et des effets admirables; de telle sorte que cette contrée n'est pas seulement une plaine des plus fertiles de France, mais qu'elle présente, surtout sur les bords de l'Allier, des paysages pittoresques et riants. Les principales productions de la Limagne sont les céréales, les légumes secs et les fruits; les vins de ce pays ne méritent plus leur ancienne réputation.

LIMAILLE s. f. (li-ma-lle; *ll* mll. — rad. *limer*). Techn. Parcelles de métal qu'on détache en limant : Limaille *de fer*. Limaille *d'argent*. Limaille *d'acier*.

Limaille (la sainte), insigne relique du prince des apôtres, fort en honneur chez les propagateurs zélés de la dévotion aux chaînes de saint Pierre. On connaît par les *Actes des apôtres* la délivrance miraculeuse de ce saint, qui abandonna, on le sait, la profession de pêcheur de poissons pour celle de « pêcheur d'hommes, » ainsi que le lui ordonna Jésus. A défaut de la tradition, la peinture serait encore là pour nous montrer comment, arrêté une première fois à Jérusalem par ordre d'Hérode Agrippa, qui avait fait trancher la tête à saint Jacques le Majeur, un ange du Seigneur, auquel les artifices des geôliers d'alors étaient fort indifférents, ouvrit les portes de sa prison et toucha ses chaînes qui tombèrent d'elles-mêmes. Ces chaînes furent, il paraît, pieusement recueillies par les fidèles. Ceux-ci ne permirent pas, disent les écrivains catholiques, que le monument admirable de la protection de Dieu envers son vicaire restât dans l'oubli et fût profané en servant à lier de vrais criminels. Ils les achetèrent, et bientôt elles furent en honneur dans tout l'Orient : en les touchant, on obtenait des prodiges. L'ange n'étant point venu (l'histoire est muette sur les motifs de son abstention) dégager saint Pierre de sa deuxième incarcération à la prison Mamertine, où il était avec saint Paul, saint Pierre subit le martyre. Les fidèles de Rome obtinrent de ses bourreaux la chaîne qui avait lié ses membres, et cette chaîne fut retrouvée miraculeusement, ou peu s'en faut, sous le pontificat de saint Alexandre Ier, vers l'an 116. Au ve siècle, Juvénal, évêque de Jérusalem, ayant donné à l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, les chaînes que saint Pierre avait portées dans cette ville par ordre d'Hérode, cette princesse en plaça une dans l'église de Saint-Pierre à Constantinople, et envoya l'autre à sa fille Eudoxie, femme de Valentinien III. Le souverain pontife voulut comparer la chaîne qui venait de Jérusalem avec celle retrouvée précédemment à Rome; il le fit en présence de nombreux fidèles accourus pour vénérer la religion catholique en cette circonstance extraordinaire. Cette comparaison, entreprise en public, amena un événement qui entrait dans les vues de la Providence : les deux chaînes, rapprochées, se joignirent immédiatement, n'en formant plus qu'une seule, « qu'on dirait avoir été faite par le même ouvrier, » dit l'auteur italien d'une *Courte notice* sur cette relique, en ajoutant naïvement qu'ainsi Dieu glorifiait, dans la capitale du monde chrétien, les chaînes du premier pontife, pour rappeler aux ennemis des papes que « les persécutions et les ignominies finissent toujours par devenir autant de sujets de gloire et de triomphe pour la papauté, comme de confusion et de honte pour ceux qui la combattent. »

Dès le vie siècle, les papes, comme marque de faveur extraordinaire et de grande prédilection, donnèrent quelques anneaux de cette fameuse chaîne à des personnages importants qui avaient bien mérité du saint-siége; aux fidèles de moins de conséquence, on donnait un peu de limaille renfermée dans des reliquaires en forme de croix ou de clef. Ces clefs avaient ordinairement la forme de celles de la confession de saint Pierre. On les portait suspendues au cou, afin d'être préservé de tout malheur. L'habitude se répandit bientôt de les appliquer souvent sur les yeux par dévotion. Cette pratique, il est vrai, a été abandonnée par les spécialistes contemporains, qui n'ont pas la foi, bien certainement, puisque dans les cas d'amaurose, par exemple, ils recourent à des remèdes moins miraculeux, mais plus certains.

La sainte limaille a été envoyée au roi des Lombards Autharis, à Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui obtint par surcroît un peu de limaille des chaînes de saint Paul, à Anastase, patriarche d'Antioche, à Récarède, roi des Visigoths, à Childebert, roi des Francs, à la reine de l'Angleterre du Nord, épouse d'Oswin, à Charles Martel, à Charlemagne, au roi de Danemark Acon, à Alphonse, roi de Castille, etc. Ce n'étaient point là de petites gens, on le voit. Toutefois, comme les saintes chaînes conservées dans la basilique de Saint-Pierre-aux-liens diminuaient à vue d'œil par suite des largesses pontificales, on cessa d'en détacher des parcelles, à plus forte raison d'en distraire des anneaux, qui, eussent-ils été aussi nombreux que les soixante-trois doigts de saint Jérôme réunis aux vingt-six têtes de sainte Julienne et aux dix-sept bras de saint André, honorés un peu partout, n'auraient pas tardé à s'épuiser. On se contenta, et la pratique a duré jusqu'à nos jours, de les faire baiser, d'y faire toucher des objets de dévotion, tout au plus de donner quelques morceaux des bandes de linge dont elles sont enveloppées,lorsqu'elles ne sont pas exposées à la vénération des fidèles; seul, dans les temps modernes, Benoît XIV fit don à Bologne, sa ville natale, d'une clef d'or renfermant de la sainte limaille. C'est là une faveur qui, depuis lui, n'a pas été accordée ailleurs.

Comme on doit bien le penser, après les regrettables libéralités faites à Charles Martel, à Acon, au Visigoth Récarède et autres princes peu soigneux, et qui, par leur coupable incurie, ont laissé s'égarer des dons inestimables, les saintes chaînes, sans parler des ravages de la lime, ne sont plus entières. L'une a vingt-huit anneaux, l'autre cinq; c'est un pieux écrivain moderne qui nous l'apprend, sans nous dire en même temps comment l'une peut se distinguer de l'autre, puisque, après le prodige de leur adhésion spontanée, elles parurent n'en former plus qu'une, « qu'on dirait avoir été faite par le même ouvrier. » C'est là un point obscur qu'il serait bon d'éclaircir.

L'église de Sainte-Cécile, à Rouen, possède à elle seule sept des anneaux de la sainte chaîne; Avignon en eut cinq : que sont-ils devenus? Metz enfin, par l'intercession de l'évêque Théodoric, en obtint un du pape Jean XIII. C'est peu, mais c'est déjà beaucoup pour une relique si chère.

LIMAILLEUX, EUSE adj. (li-ma-lleu, euze; *ll* mll. — rad. *limaille*). Métall. Se dit des fontes très-chargées de carbone, et qui fondent difficilement.

LIMAIRE s. m. (li-mè-re). Pêche. Jeune thon encore très-petit.

LIMAN s. m. (li-man — du gr. *leimôn*, terrain humide). Nom donné aux lagunes de la mer Noire.

LIMAN (Louis-Théodore), voyageur prussien, né à Berlin en 1788, mort en 1820. Il s'adonna avec un tel succès à l'étude du dessin et de l'architecture, qu'il reçut une pension de l'Etat pour aller compléter son éducation artistique à l'étranger. Après avoir reçu à Paris des leçons de Percier, il se rendit en Italie (1814), étudia les ruines d'Herculanum, Pompéi, Pœstum, et revint en 1819 à Berlin. Liman était depuis peu de temps professeur à l'Académie d'architecture lorsqu'il accompagna, avec des savants et des artistes, le comte Minutoli en Egypte et dans la Cyrénaïque. Il fit de nombreux dessins de monuments et mourut épuisé par les fatigues du voyage, deux jours après le retour de la caravane à Alexandrie. Ses notes et ses dessins ont été utilisés dans le *Voyage au temple de Jupiter Ammon par le baron de Minutoli* (Berlin, 1824, in-4o).

LIMANDE s. f. (li-man-de — probablement de *lime*, à cause de la peau rugueuse de ce poisson). Ichthyol. Poisson plat, de la famille des pleuronectes : Limande *frite*.

— Mar. Bande de toile goudronnée, dont on enveloppe un cordage pour le garantir du frottement.

— Constr. Pièce de bois plate et étroite dans une charpente. ‖ Pièce de bois qui tient les pales d'un étang ou d'un moulin.

— Techn. Règle large et plate dont se servent les menuisiers.

— **Encycl.** La *limande* est un poisson plat, long de 0m, 35 au plus. Elle ressemble beaucoup à la plie; mais elle en diffère par son corps plus épais, ses écailles plus grandes, l'absence de tubercules près des ouïes. Elle est de forme ovale; sa couleur est jaune en dessus, blanche en dessous; sa tête est petite; ses écailles sont dentelées; elle a les yeux saillants, la nageoire caudale échancrée en croissant. Ce poisson est assez commun dans toutes les mers de l'Europe, et surtout dans l'Océan. On en trouve toute l'année; mais la meilleure saison pour pêcher les *limandes* est depuis octobre jusqu'en janvier. Elles sont encore bonnes en mars et avril, lorsqu'elles ont leur laite ou leurs œufs; mais plus tard elles sont maigres. Ce poisson a une chair blanche, molle, un peu glutineuse, mais très-délicate quand elle est fraîche; il supporte bien le transport et se conserve assez longtemps.

LIMANDELLE s. f. (li-man-dè-le — dimin. de *limande*). Ichthyol. Genre de poissons, voisin des limandes.

LIMANDER v. a. ou tr. (li-man-dé — rad. *limande*). Mar. Envelopper d'une limande : Limander *un cordage*.

— Constr. Garnir d'une limande.

LIMAS s. m. (li-mâ). V. limace.

LIMATODE s. f. (li-ma-to-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

LIMATULE s. f. (li-ma-tu-le — dimin. de *lime*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des peignes.

LIMAY, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 1 kilom. N.-E. de Mantes, sur la rive droite de la Seine, qui le sépare de Mantes; pop. aggl., 1,304 hab. — pop. tot., 1,333 hab. Carrière de pierre. Commerce de vins. L'église paroissiale, du style roman (xiie siècle), surmontée d'une tour carrée, avec flèche octogonale, renferme une cuve baptismale très-ancienne et richement sculptée, et une pierre tombale portant une curieuse inscription hébraïque. Le bourg est dominé par une haute colline qui porte le château des Célestins et l'ermitage Saint-Sauveur, dont la modeste chapelle attire de nombreux pèlerins.

LIMAYRAC (Paulin), journaliste français, né à Caussade (Tarn-et-Garonne) le 26 février 1817, mort à Cahors au mois de juillet 1868. Il était fils d'un médecin, commença ses études à Montauban, et les acheva avec succès au collége de Henri IV, à Paris. En 1840 il débuta par quelques articles littéraires à la *Revue de Paris*, puis il passa en 1843 à la *Revue des Deux-Mondes*, dont il fut, jusqu'en l'année 1845, un des rédacteurs les plus assidus. Chargé de la chronique littéraire du mois, il y rédigea de plus, sous le titre général de *Simples essais d'histoire littéraire*, une série de travaux dont quelques-uns furent remarqués. Nous citerons entre autres : la *Femme moraliste*, la *Poésie symbolique et socialiste*, l'*Esprit de désordre en littérature*, *Du roman et de nos romanciers*, *De l'esprit critique en France*. Il y publia en dernier lieu un roman humoristique et philosophique, intitulé l'*Ombre d'Eric*, qui parut ensuite séparément (1845, in-8o). En 1849, Paulin Limayrac présenta au Théâtre-Français une comédie en cinq actes et en prose, la *Comédie en Espagne*, qui fut reçue, mais dont la représentation ne put avoir lieu à cause des événements politiques. Elle n'en valut pas moins cinq ans plus tard à l'auteur la croix de commandeur de Charles III d'Espagne.

Connu pour l'indépendance de ses idées (il avait alors le libéralisme *bulozophique*), Paulin Limayrac, de la revue de M. Buloz, première école, passa au journal de M. Emile de Girardin, seconde école; il rédigea le feuilleton de critique littéraire de la *Presse*, depuis le mois d'avril 1852 juqu'au mois d'août 1855. Il a fait un choix des articles écrits pendant cette période, et les a publiés sous le titre de *Coups de plume sincères* (1854, in-8o). Attaché, en mai 1856, à la rédaction politique du *Constitutionnel*, où il fit aussi des comptes rendus littéraires, il passa en 1858 à la *Patrie*, en 1861 au *Pays*, et revint, la même année, en qualité de rédacteur en chef au *Constitutionnel*. Dans tous ces journaux officieux, l'auteur des *Coups de plume sincères* avait dû, on le pense bien, prendre une attitude nouvelle. Cette attitude avait été récompensée, dès le 15 août 1856, par la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et, en 1861, par celle d'officier. Devenu tout à coup, par un singulier revirement, une « brillante personnification de la presse gouvernementale, » comme on l'a appelé, Paulin Limayrac eut à tenir un rôle difficile. Toujours sur la défensive, harcelé sans cesse par la presse opposante, criblé de traits épigrammatiques, plaisanté comme peu de journalistes l'ont été, il lui aurait fallu un talent exceptionnel, presque du génie, pour se soutenir contre une polémique sans fin ni trêve. Du talent, il en avait; mais la tâche était lourde, si lourde, si pénible, qu'il voulut s'en défaire. Epuisé, hors d'haleine, il aspirait à se reposer dans quelque grasse sinécure impériale; mais le journaliste officieux s'appartient-il? Repoussé par ses anciens amis comme un renégat, il faut qu'il se donne tout entier à ses nouveaux amis, qui sont ses maîtres, qui disposent de lui comme d'une chose en retour des *honneurs* qu'ils lui donnent et du prix qu'ils ont mis à sa défection. Il faut qu'il aille, et toujours et sans cesse; la livrée qu'il porte s'est attachée à son corps comme la robe de Nessus au corps d'Hercule. Comment s'en débarrasserait-il? Il faut donc que malgré fatigues et souffrances il la garde jusqu'à la mort. C'est là ce qui arriva ou à peu près à Paulin Limayrac, un des plus vaillants, un des plus fermes, un des plus capables parmi ces aventuriers avides de fonctions et de croix, toujours prompts à sauver la caisse, enrégimentés pour défendre l'Empire du 2 décembre aux frais du budget. Les journaux ont soulevé un coin du voile sous lequel se démenait le rédacteur en chef du *Constitutionnel*, dégoûté de son rôle actif et ardent à poursuivre un emploi plus doux. Son départ du *Constitutionnel*, annoncé sans cesse à compter de la fin de 1867, fut pendant des mois sans cesse contredit. On lui désignait des remplaçants qui disparaissaient aussitôt après s'être montrés. On le disait une fois conseiller d'Etat, une autre fois préfet, puis receveur particulier ou bien quelque autre chose de plus ronflant et de plus superbe encore; chacun le croyait parti loin, bien loin, au diable, et tout à coup il ressuscitait journaliste, et disait sur l'événement du jour de grandes paroles qui n'en finissaient plus d'onction et de prétention. Cela s'appelait invariablement le dernier mot de la situation. Ces résurrections égayaient fort la presse opposante. Voici en quels termes M. Alfred Deberle en parlait dans le *Courrier Français* du 16 avril 1868; son article pourrait s'appeler : *Portrait d'un journaliste officieux du second Empire :*

« Homme étrange que M. Paulin Limayrac, et bien fait pour inspirer aux populations qu'il a mission d'éclairer de vagues et secrètes appréhensions! Rocambole a pu dire son dernier mot, car ainsi l'a voulu M. Ponson du Terrail; quant à lui, Paulin Limayrac, de Caussade (Tarn-et-Garonne), il ne dira jamais le sien. Seulement, de loin en loin, il semble le dire; après quoi, une trappe s'entr'ouvre sous ses pieds, et il s'y enfonce majestueusement en jetant une œillade pleine de suc et d'intelligence politique à ses contemporains. Vous le croyez disparu? Pas du tout, une trappe nous l'a ravi, une trappe nous le rendra. La résurrection de Rocambole est un fait isolé; qui comptera jamais les résurrections de Limayrac? Limayrac vit-il? Limayrac meurt-il? Il ressuscite, et c'est là sa mission. De la boîte à surprise où l'enferme la raison d'Etat, il s'élance aux heures graves, poussé par un ressort invisible, et laisse tomber de haut des paroles cabalistiques que certains journaux de son bord recueillent à genoux, le front dans la poussière, et que certains autres ont la bonté de commenter. Un tel personnage n'a pas été sans rendre de grands services à la chose publique, de ces services qui se devinent bien mieux qu'ils ne s'expliquent, et vous sentez, j'imagine, que les 25,000 francs de traitement qu'il touche annuellement, pour faire les beaux jours du *Constitutionnel* et terrasser l'hydre de l'anarchie, ne sauraient payer à sa juste valeur un homme dont le dernier mot n'est pas encore dit.

» On avait donc récemment parlé entre ministres de le récompenser selon ses mérites, et d'en faire, par exemple, un conseiller d'Etat ou quelque chose d'approchant; un peu plus tard, on a jugé qu'il ferait mieux, en achetant quelques mollets, dans les souliers à boucles d'un maître des requêtes de première classe à la cour des comptes; et enfin on s'est arrêté à la lumineuses pensée de le créer d'un coup préfet du second Empire. J'oubliais : une recette générale lui avait auparavant été offerte, et déjà le cautionnement était trouvé, lorsqu'il fut dit que l'habit préfectoral, brodé et chamarré, lui irait comme un gant; à parler sans façon, ses amis eurent quelque crainte, trouvant que l'épée à pommeau de nacre serait un peu trop longue pour ses jambes amenuisées; mais lui allait toujours, sachant bien qu'un préfet, quoi qu'il arrive, est toujours grand aux yeux de ses administrés; d'autre part, ils se réjouirent, disant que, si la taille lui faisait défaut, il avait en revanche une superbe tête à porter claque; mais de même que, pour faire un civet, il faut un lièvre, pour faire un préfet il faut nécessairement une préfecture. Celle de Lot-et-Garonne fut mise sur le tapis, et, huit jours durant, maître Paulin put croire qu'il retournerait bientôt dans cette chère Gascogne qui l'avait vu naître, et qu'il lui serait donné, pour se débarbouiller du grand style, de converser en langue maternelle avec les contribuables d'Agen, de Marmande et de Nérac, patrie des terrines de foie gras truffé; mais voilà qu'au moment de boucler sa valise on vient apprendre au préfet en herbe que ce n'est plus, toute réflexion faite, Lot-et-Garonne qui le possédera, mais le département voisin, le département des Landes. Sur ce, Mont-de-Marsan s'apprêtait déjà à mettre dehors tous ses lampions et tous ses drapeaux; M. le maire préparait sa harangue, et M. le curé sa bénédiction; les pompiers passaient leurs casques au blanc d'Espagne, et l'on cherchait parmi les héritières de bonne maison la colombe immaculée qui viendrait tremblante et rougissante complimenter le premier fonctionnaire du département, et semer des fleurs sous ses pas, lorsque tout à coup le ressort invisible dont je vous parlais plus haut céda sous une pression mystérieuse. Adieu recettes générales et préfectures! cour des comptes et conseil d'Etat, adieu! La trappe qui devait nous rendre Paulin Limayrac s'ouvrit brusquement, et pendant que l'audacieux Baudrillart disparaissait par le trou du souffleur, Limayrac, l'invincible, réapparaissait, lui, sa plume *sincère* à la main, en tête de ce brave et vieux *Constitutionnel* qui le pleurait, hélas! par les yeux de ses huit mille abonnés; son retour a causé un émoi que vous comprendrez aisément quand je vous rappellerai qu'en pleine semaine sainte, le 9 avril 1868, il a laissé tomber cette sentence un peu maigre, mais édifiante : *Plus la France sera armée*, moins la guerre sera probable... Il paraît que, par ce temps de mobilisation à outrance, il fallait dire cela à tout prix, et que cela fût dit par M. Paulin Limayrac en personne... »

Enfin Limayrac cessa pour tout de bon d'être journaliste officieux; il fut appelé à *d'autres fonctions*, comme l'écrivit naïvement le *Constitutionnel*, c'est-à-dire nommé préfet du Lot. Son *entrée*, en juin 1868, dans la bonne ville de Cahors donna lieu à toutes sortes de descriptions plus ou moins imagées qui firent le tour de la presse parisienne. Les malins du journalisme avaient pensé que le fameux serpent de mer trouverait un moyen de venir au-devant de son ancien patron. Ce ragoût fit défaut. « Je vais enfin pouvoir me reposer, avait dit le rédacteur en chef du *Constitutionnel* en quittant Paris; j'en ai grand besoin. » Le pauvre nouveau préfet ne se doutait pas qu'il allait en effet se reposer, mais se reposer pour toujours. A peine installé, il mourut de la rupture d'un anévrisme. Il venait de faire pendant vingt jours une tournée de conseils de révision, et était rentré très-fatigué dans son hôtel de Cahors.

Il ne restera guère de lui que le souvenir d'un conflit sans précédent dans les annales du journalisme. Les détails en sont assez curieux pour que nous les rappelions ici. Un journal légitimiste, l'*Union*, avait dit plusieurs fois en parlant du *Constitutionnel*, « cet organe tant de fois désavoué. » Grande colère de Limayrac, qui ne veut pas passer pour un valet qu'on paye largement, à condition qu'on lui fera dire aujourd'hui blanc, demain noir, et qu'il se laissera dire, à propos des choses mêmes qu'on lui aura fait dire : « Vous en avez menti ! » Il écrivit à M. de Riancey, rédacteur en chef de l'*Union*, qu'il lui offrait 100,000 francs pour être distribués aux pauvres de sa paroisse, s'il lui prouvait que, depuis cinq ans, le *Constitutionnel* avait été désavoué une seule fois. M. de Riancey ouvrit la collection du *Constitutionnel*, y releva deux discours officiels, et, se tenant pour satisfait, les signala publiquement. Il s'attendait à ce que cette constatation serait immédiatement suivie de l'envoi des 100,000 francs promis. Les jours s'écoulent, sœur Anne ne voit rien venir. M. de Riancey écrit au rédacteur en chef du *Constitutionnel* une lettre pressante : « Il y va de l'intérêt de nos pauvres, dit-il, vous m'avez donné le droit de me constituer leur avocat, et je ne suis pas libre de les trop faire attendre. Laissez-moi donc espérer très-prochainement de vous une solution que votre loyauté me dispensera de demander à la justice de notre pays. » Les journaux devinrent plus pressants encore : « Nous ne comprenons pas, s'écriait le *Siècle*, le retard que M. Paulin Limayrac met à s'exécuter ; quand les marchands d'onguent pour les cors ou autres offrent 100,000 francs à qui prouvera que leur panacée n'est pas universelle, ils sont probablement disposés à tenir leur promesse. Pourquoi un rédacteur en chef, qui offre 100,000 francs comme un prix de mémoire à celui de ses confrères assez hardi pour chercher un désaveu dans la collection du *Constitutionnel*, tarderait-il à sortir de son portefeuille la bagatelle promise de 100,000 francs ? L'hésitation de M. Paulin Limayrac est inexplicable... » Nouvelle colère de Paulin Limayrac. Cette fois, il écrit au *Siècle*, et déclare que les deux désaveux en question sont une pure invention de M. de Riancey. Oh ! alors, M. de Riancey somme par huissier le *Constitutionnel* d'avoir à insérer une réponse destinée à placer le débat sur son terrain véritable. Mais à ce moment intervient, par huissier également, le directeur gérant du *Constitutionnel*, qui, à la date du 14 août 1866, signifie qu'il est resté complétement étranger à la polémique « toute personnelle » survenue entre MM. de Riancey et Limayrac ; qu'en conséquence il proteste et refuse l'insertion. L'*Union* fut cruelle dans sa réponse ; et pendant que son adversaire se dérobait ainsi à ses engagements par une retraite honteuse, elle lui décocha ses traits les plus acérés. Citons pour ceux qui feront un jour l'histoire du journalisme cette pièce du procès, aujourd'hui envolée et oubliée : « Ainsi le *Constitutionnel* se déclare « *étranger* » à la *polémique* entamée avec tant d'éclat par M. Paulin Limayrac ; et, loin de lui « ouvrir » sa caisse, il ne veut pas lui « prêter » même ses colonnes ! Nous l'avouerons : ce procédé nous désarme. Si M. Limayrac n'a pas le crédit de faire reproduire dans un journal dont il a, comme il le dit, « l'honneur d'être le rédacteur en chef, » une lettre qu'il a désiré rendre publique, et *qu'il n'a écrite que par un mouvement* de susceptibilité un peu imprudente, sans doute, mais pleine d'entrain pour les intérêts de ce journal ; si, quand il a offert avec tant de spontanéité et de magnificence 100,000 francs contre une seule preuve de désaveu adressé non pas à lui, évidemment, mais à son journal, il n'obtient d'autre appui de sa parole qu'une déclaration sur papier timbré, comme quoi ce journal entend « rester complétement étranger à cette polémique ; si, pour dire tout d'un mot, le rédacteur en chef du *Constitutionnel* est désavoué par le directeur gérant du *Constitutionnel*, que pouvons-nous faire ? Est-il besoin de répéter, même à la gérance du *Constitutionnel*, que, dans le débat, rien n'est « personnel » à M. Limayrac ; qu'il s'agit uniquement, exclusivement, pour lui comme pour nous, du *Constitutionnel* et des désaveux que ce journal a encourus ; que l'*Union* n'a accepté la promesse « pour les pauvres » qu'au nom du *Constitutionnel*, entreprise habituée aux larges recettes, et, partant fort en état de se permettre d'abondantes générosités envers les malheureux ; qu'enfin nous ne pouvons, ne devons et ne voulons avoir d'autre débiteur que le *Constitutionnel*. Le *Constitutionnel* nous signifie qu'il nie tout mandat et décline toute responsabilité. C'est affaire entre lui et M. Paulin Limayrac. L'incident est sans précédent ; nous espérons, pour la presse, qu'il n'aura pas d'imitateurs. En tout cas, il passe pardessus notre tête. En effet, pour nous, nous le savions déjà, et le *Constitutionnel*, qui vraisemblablement a fait son droit, ne l'ignorait pas plus que nous, il n'y a ici entre l'*Union* et lui aucun *vinculum juris*, comme on dit au palais. La justice même ne le forait point juger ; aussi il en profite et s'en tire à bon compte. Au lieu de 100,000 francs qu'il eût versés dans le trésor des pauvres, il aura payé 4 fr. 80 à son huissier : ce n'est pas même une aumône, c'est le coût de son exploit ! Le *Constitutionnel* en sera-t-il quitte aussi aisément avec le seul juge qui nous importe, avec l'opinion publique ? Déjà les arrêts de cet arbitre souverain ont été pour l'*Union* d'une bienveillance dont elle ne saurait trop vivement exprimer sa gratitude. L'*Union* s'en remet à lui avec plus de confiance que jamais. De tout cela il résulte que devant un rédacteur qui n'est pas avoué par son journal, et un journal qui n'avoue pas son rédacteur, l'*Union* n'a plus d'adversaires.

Et le combat finit faute de combattants !

Malgré l'éclat qu'avait eu cette affaire, Paulin Limayrac ne se retira pas. Il courba la tête et resta au *Constitutionnel*. Parmi les *condottieri* à la solde du second Empire, Paulin Limayrac s'est fait remarquer par de réelles qualités d'écrivain. Dans cette troupe mêlée où les Cassagnac, les Vitu, les Robert Mitchell, les Clément Duvernois s'escrimaient d'estoc et de taille dans des poses diverses, il a joué ce qu'on appelle au théâtre le *grand trottoir*. Cela lui a valu de recevoir une préfecture sur la tête. Il en est mort. Puisse sa politique lui être légère !

LIMBAIRE adj. (lain-bè-re — rad. *limbe*). Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle : *Expansion* LIMBAIRE.

LIMBE s. m. (lain-be — du latin *limbus*, bord, bordure de vêtement ; de la racine sanscrite *lamb*, tomber, *avalamb*, pendre, flotter ; d'où aussi en sanscrit *lamba*, qui pend, *lambana*, suspension et collier). Antiq. rom. Frange ou bordure d'un vêtement.

— Astron. Bord extérieur d'un astre : *Le* LIMBE *supérieur, inférieur du soleil, de la lune.*

— Mathém. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle.

— Moll. Circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord.

— Bot. Partie élargie et étalée de la feuille, du calice ou de la corolle.

— s. m. pl. Théol. Lieu où étaient les âmes de ceux qui étaient morts dans la grâce, avant la venue du Rédempteur, et où vont celles des enfants morts sans baptême : *Pierre Chrysologue, au* Ve *siècle, imagina les* LIMBES, *espèce d'enfer mitigé, et proprement bord d'enfer, où vont les enfants morts sans baptême.* (Volt.)

Priez pour ce peuple ingénu,
Qui dans les *limbes* retenu,
N'a pas reçu l'eau du baptême.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Etat vague, incertain : *Le monde est encore dans les* LIMBES *de la civilisation. Il vient de finir une phrase, et déjà le petit doigt relevé et appuyé contre la joue, il formule la suivante, qui se dégage des* LIMBES *de sa pensée.* (Th. Gaut.)

— Philos. soc. Nom donné, dans le système de Fourier, à la première phase de la vie du genre humain, ou à son enfance.

— **Encycl.** Antiq. rom. Lorsqu'un *limbe* était fort large et d'une grande richesse, il portait le nom de *cyclas* ou celui d'*instita*. Il était, en général, fabriqué avec l'étoffe dont on formait le vêtement. Quelquefois, il ressemblait à une bande de pourpre sur un fond blanc. Il y en avait qui imitaient des feuillages, des méandres et divers ornements d'architecture. Une bande d'or sur un vêtement de pourpre était d'un effet très-élégant. On voit sur les vases étrusques et sur les autres monuments de l'antiquité des variétés nombreuses de ce genre d'ornement.

L'usage de la bordure sur les vêtements avait existé aussi en Grèce ; mais, chez les Grecs comme chez les Romains, elle fut généralement réservée aux femmes. Les autres nations l'admirent dans les vêtements des deux sexes.

On donnait encore le nom de *limbe* à un bandeau dont on entourait les tempes et le front. Ce bandeau, qui faisait partie du costume, a été confondu avec l'auréole dont la tête des empereurs romains fut entourée, non-seulement sur les monnaies et médailles, mais aussi sur des monuments de plus grande dimension. Claude est le premier dont on ait conservé la tête ornée d'une auréole. Trajan est représenté avec une auréole dans plusieurs des bas-reliefs de l'arc de Constantin. Cette coutume d'entourer ainsi d'une auréole la tête des empereurs paraît être venue de l'Orient, et s'être liée primitivement au culte du soleil. Il ne faut donc pas y voir une analogie avec cet ornement de tête que les Romains appelaient *limbe*. Le mot adopté pour désigner l'auréole dont il s'agit, et qui est passée dans le culte chrétien, est le mot *nimbus*. V. NIMBE.

— Théol. Il nous paraît assez singulier que les théologiens aient appelé *limbes* le lieu vague où, d'après eux, étaient enfermées les âmes des patriarches avant la venue du Christ, et où vont encore celles des enfants morts sans baptême. L'analogie est assez forcée entre cette sorte de vestibule de l'enfer et la bordure des vêtements romains ; il faut croire qu'elle était toute simple pour eux. Au fond, l'Eglise n'a pas de doctrine bien fixe sur ces *limbes*, car si tous les théologiens y placent les âmes des patriarches, qu'ils répugnent à voir damnés, quelques-uns seulement en font le séjour des âmes des enfants morts sans baptême ; saint Augustin s'oppose même à cette doctrine, comme très-pernicieuse, et déclare que ces petites âmes doivent être en enfer tout comme les grandes. Quelques-uns y placent les âmes des corps increés ; c'est là que Dieu va les prendre pour les faire entrer dans les corps, au moment de leur conception. Ce qui donne une haute idée de l'intelligence humaine, c'est que plusieurs milliers de volumes de controverse ont été écrits sur cette matière, et que des millions de lecteurs ont cru employer utilement leur temps à les lire. Et l'on jette la pierre aux positivistes, qui nous ont débarrassés de ces niaiseries !

Dans la doctrine catholique, les *limbes* sont le corollaire du péché originel. Les âmes étaient coupables en naissant ; il fallait bien une place où les mettre quand elle quitteraient la terre avant d'avoir reçu le baptême. Quoi qu'on pense du péché originel et des *limbes*, la doctrine catholique d'aujourd'hui, telle que l'enseignent les théologiens, consiste à voir surtout dans les *limbes* un lieu souterrain où reposaient avant la venue de Jésus-Christ les âmes des patriarches qui n'avaient rien à expier, qui, en d'autres termes, n'avaient mérité ni l'enfer ni le purgatoire ; Jésus-Christ, entre sa mort et sa résurrection, descendit dans les *limbes* afin d'y prendre les âmes des justes et de les conduire avec lui dans le ciel au moment de son ascension.

Le mot *limbes* n'existe ni dans le Nouveau ni dans l'Ancien Testament. Les écrivains sacrés, quand ils désignent le séjour des morts, l'appellent *inferi*, *les enfers*, *les lieux bas*, terme emprunté aux traditions polythéistes. Le mot *limbes* apparaît pour la première fois chez les commentateurs de Pierre Lombard, le Maître des sentences ; ils décidèrent que ce fut dans ces *limbes* que descendit Jésus-Christ, pendant les trois jours qui séparèrent sa mort de sa résurrection. Quant aux âmes des enfants, la controverse dure toujours. Bossuet a suivi, en cette matière, l'avis de saint Augustin. « Qui nous engendre nous tue, dit-il ; nous recevons en même temps et de la même racine, et la vie du corps et la mort de l'âme. La masse dont nous sommes formés étant infectée dans sa source, elle empoisonne notre âme par sa funeste contagion... Ce vice originel règne dans les enfants nouvellement nés. Jésus l'y surmonte par le saint baptême. Ce n'est pas tout : le diable, pour ce péché, pénètre jusqu'aux ventres de nos mères ; et là, tout impuissants que nous sommes, il nous rend ennemis de Dieu. »

Les jansénistes, qui personnifient dans le catholicisme, depuis deux siècles, une transaction entre le mysticisme chrétien et les idées modernes, ont remis en vogue la doctrine des *limbes*. Cela ne suffisait pas. Cette proscription des enfants morts sans baptême a soulevé, au XIXe siècle, une répulsion générale et rejeté loin du catholicisme, et même des idées chrétiennes, une foule d'esprits généreux. M. Michelet, interprète éloquent de ce sentiment, s'exprime ainsi à ce sujet, dans son livre du *Peuple :* « L'instinct humain est-il perverti d'avance ? L'homme est-il méchant de naissance ? L'enfant que je reçois dans mes bras, sortant du sein de sa mère, serait-ce un petit damné ? A cette question atroce, qui coûte, rien qu'à l'écrire, le moyen âge, sans pitié, sans hésitation, répond : *oui*. Quoi ! cette créature qui semble tellement désarmée, innocente, sur qui la nature entière s'attendrit, que la louve ou la lionne viendrait allaiter, au défaut de mère, elle n'a que l'instinct du mal, le souffle de celui qui perdit Adam ! Elle appartiendrait au diable si l'on ne se hâtait de l'exorciser ! »

Pour nous, il nous semble que Michelet a pris la chose trop au sérieux, en faisant à ces absurdes inventions l'honneur d'une protestation indignée.

LIMBER s. m. (lain-bèr). Comm. Lot de quarante peaux.

LIMBERG (Jean), voyageur allemand, né à Rhaden. Il vivait au XVIIe siècle et visita la plus grande partie de l'Europe, remplit diverses fonctions ecclésiastiques et se fit protestant en 1689. On a de lui : *Voyages à travers l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France et la Suisse* (Leipzig, 1690, in-12).

LIMBIFÈRE adj. (lain-bi-fè-re — de *limbe*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte un limbe ou rebord coloré.

LIMBIQUE adj. (lain-bi-ke — rad. *limbe*). Théol. Qui a rapport aux limbes : *Les essaims* LIMBIQUES *de ces petits enfants morts sans baptême.* (Th. Gaut.)

— Philos. soc. Qui appartient, qui a rapport aux limbes de Fourier : *On appelle sociétés* LIMBIQUES *celles où le mal est en dominance, et où l'homme, roi de la terre, est en guerre avec lui-même.* (Toussenel.)

LIMBORCH (Philippe VAN), célèbre théologien hollandais, né à Amsterdam en 1633, mort dans cette ville en 1712. Il avait suivi à Utrecht les cours de Voët et d'autres savants théologiens lorsqu'il fut admis au ministère évangélique. Limborch exerça, en 1667, les fonctions pastorales à Gouda et à Amsterdam, puis devint, en 1668, professeur de théologie au séminaire des remontrants, et garda cet emploi jusqu'à la fin de sa vie. Limborch, fermement attaché aux principes d'Arminius, était un chaud partisan de la tolérance religieuse et possédait des connaissances approfondies en histoire et en théologie. Nous citerons de lui : *Præstantium ac eruditorum virorum epistolæ ecclesiasticæ et theologicæ* (Amsterdam, 1660, in-8o) ; *Theologia christiana* (Amsterdam, 1686, in-4o), souvent rééditée ; *De veritate religionis christianæ* (Gouda, 1687, in-4o) ; *Historia inquisitionis, cui subjungitur liber sententiarum inquisitionis tholosanæ ab anno* 1307 *ad* 1323 (Gouda, 1692, in-fol.) ; *Instructions à l'usage des mourants*, ou *Guide pour les préparer à la mort* (Gouda, 1700, in-12), etc.

LIMBORCH ou **LIMBORG** (Hendrich VAN), peintre hollandais, né à La Haye en 1680, mort en 1758. Il eut pour maître Adrien van der Werf, dont il égala presque le fini et la correction de dessin ; toutefois, il se distingue de son modèle par une tonalité générale plus sombre et par un coloris moins attrayant. Indépendamment de ses deux tableaux, que possède le Louvre : les *Plaisirs de l'âge d'or* et un *Repos de la Sainte Famille*, on cite de lui les *Sept œuvres de Miséricorde* et une grande estampe au burin : *Hercule jetant Lichas à la mer.*

LIMBORIE s. f. (lain-bo-rî — rad. *limbe*). Bot. Genre de lichens, type de la tribu des limboriées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur l'écorce des arbres des régions tropicales.

LIMBORIÉ, ÉE adj. (lain-bo-ri-é — rad. *limborie*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la limborie.

— s. f. pl. Tribu de lichens, ayant pour type le genre limborie.

LIMBOURG, ancien duché, plus tard province des Pays-Bas, partagé depuis 1839 entre la Belgique et la Hollande. Le pays de Limbourg fut successivement conquis par les Romains et par les Francs. Il échut à Louis le Germanique, lors du partage de l'empire fondé par Charlemagne, et devint, au moyen âge, un comté souverain. Les comtes de Limbourg joignirent à leurs possessions des territoires dans les Ardennes, le comté d'Arlon, furent créés ducs vers le milieu du XIIe siècle, et se virent dépossédés par les ducs de Brabant vers la fin du siècle suivant. Borné alors, à l'est et au nord, par le duché de Juliers, à l'ouest et au sud-ouest par l'évêché de Liége, au sud-est par le Luxembourg, ce duché comprenait les bailliages de Herve, de Montzen, de Baelen, de Sprimont, de Wallhorn, les comtés de Rolduc, de Daelhem, de Falkenberg, et, à partir de 1530, la ville de Maëstricht. Lors du traité de Munster (1648), le duché de Limbourg fut partagé entre l'Autriche et les Etats généraux, qui reçurent les comtés de Falkenberg et de Daelhem. Par suite de la réunion des Pays-Bas à la France républicaine, en 1794, le Limbourg forma une partie du département de l'Ourthe et une partie de la Meuse-Inférieure. En 1814, il fut attribué au royaume des Pays-Bas, dont il devint la troisième province. Lors de l'insurrection belge en 1830, il se jeta, sauf Maëstricht, dans le mouvement sécessionniste et fit partie de la Belgique jusqu'en 1839. A cette époque, le traité du 15 novembre 1831 ayant été enfin accepté par les gouvernements hollandais et belge, le Limbourg fut partagé entre les deux pays, et la partie afférente à la Hollande, à l'exception de Maëstricht et de Venloo, devint en même temps partie intégrante de la Confédération germanique.

Le *Limbourg hollandais*, actuellement province de la Hollande, est situé sur la rive droite de la Meuse. Borné au nord par le Brabant, au sud par la province de Liége, à l'est par la Prusse rhénane et la Gueldre, à l'ouest par le Limbourg belge, il comprend une superficie de 460,000 hectares et une population de 212,000 habitants, pour la plupart catholiques. Son sol est plat et assez fertile dans le sud ; mais, au nord et à l'ouest de la Meuse, on y trouve beaucoup de landes, de tourbières et de marécages. Il a pour chef-lieu Maëstricht, pour villes principales Ruremonde, Venloo, Sittard, Weert, et comprend 120 communes. Comme nous l'avons dit plus haut, la plus grande partie du Limbourg hollandais fait partie de la Confédération germanique.

Le *Limbourg belge* est la plus petite province de la Belgique. Situé sur la rive gauche de la Meuse, il est borné au nord par le Limbourg hollandais et le Brabant septentrional, au sud par la province de Liége, à l'est par la Prusse rhénane, à l'ouest par la province d'Anvers et le Brabant méridional ; il comprend une superficie de 241,315 hectares, et 194,000 habitants. Le pays, arrosé par plusieurs cours d'eau, notamment par la Meuse, qui y est navigable, est très-fertile. On y récolte des grains, du colza, du tabac, de la garance, du houblon, etc. L'agriculture et l'élève du bétail y sont dans un état florissant. Quant à l'industrie, elle consiste principalement dans le raffinage du sucre, dans la distillerie des eaux-de-vie et dans la fabrication des chapeaux de paille. Son chef-lieu est Hasselt. Ses villes principales sont : Tongres, Maeseyck et Saint-Trond. Enfin, son territoire comprend 199 communes, formant trois arrondissements.

LIMBOURG, ville de Belgique, province et à 27 kilom. E. de Liége, arrond. et à 6 kilom.

N.-E. de Verviers, chef-lieu de canton, sur la Vesdre; 3,000 hab. Cette ville est située sur une éminence qui domine la Vesdre. On y voit les ruines d'un château fort qui défendait jadis la cité, et on y trouve des fabriques de draps, des filatures, des teintureries et des usines. Ancienne capitale du Limbourg autrichien, elle tomba au pouvoir de Jean I^er^, duc de Brabant, en 1388, fut prise en 1633 par les Hollandais, en 1675 par les Français, qui en tirent sauter le château et en rasèrent les fortifications en 1677. Après avoir été prise par les Espagnols en 1678, reprise par les Français en 1701, elle devint, par suite du traité de Rastadt, la possession de la maison d'Autriche en 1714.

LIMBOURG, ville du duché de Nassau, annexé à la Prusse en 1866, chef-lieu de bailliage, sur la rive gauche de la Lahn, à 20 kilom. N.-E. de Nassau; 3,100 hab. Siége d'un évêché catholique suffragant de Fribourg; cathédrale du XIII^e siècle, séminaire, hôtel de la monnaie. On voit dans cette ville un manuscrit dit la *Chronique de Limbourg*, qui est un des monuments les plus anciens et les plus importants de l'histoire allemande. Près de cette petite ville, Jourdan fut battu par les Autrichiens en 1796.

LIMBOURG (Jean-Philippe DE), médecin belge, né à Theux en 1726, mort en 1811. Il prit le grade de docteur à Leyde, compléta son instruction à Paris, puis se fixa à Spa, où il acquit une grande réputation comme praticien. La Société de médecine de Paris et la Société royale de Londres le comptaient au nombre de leurs membres. On lui doit divers écrits, dont les principaux sont : *Traité des eaux minérales de Spa* (Leyde, 1754); *Dissertation sur les bains d'eau simple* (1757); *Dissertation sur les douleurs vagues connues sous les noms de gouttes vagues et de rhumatismes goutteux* (1763); *Nouveaux amusements des eaux minérales de Spa* (1763), etc. — Son frère, Robert DE LIMBOURG, né à Theux en 1731, mort en 1792, s'occupa de la géologie du pays de Liége et devint membre de l'Académie de Bruxelles. Outre des mémoires, on lui doit : *Quelle est l'influence de l'air sur les végétaux?* (1758).

LIMBURG-BROWER (Pierre VAN), érudit hollandais, né en 1795, mort en 1847. Tout en poursuivant ses études médicales, il se livrait à la culture des langues anciennes, pour lesquelles il avait manifesté, dès sa jeunesse, un irrésistible penchant. Reçu docteur en médecine à Leyde, il alla exercer à Tiel, puis à Rotterdam; il renonça ensuite tout à fait à l'art médical et prit à Leyde le grade de docteur ès lettres. Successivement directeur adjoint à l'Ecole latine d'Alkmaar, directeur de l'école Erasmienne de Rotterdam, professeur à l'université de Liége, il fut appelé à la chaire d'histoire et de littérature ancienne à l'université de Groningue, qu'il résigna en 1842. Ses principaux ouvrages sont : *Commentatio de ratione qua Sophocles usus est ad voluptatem logicam augendam* (Leyde, 1820, in-8^o); *Essai sur la beauté morale de la poésie d'Homère* (Liége, 1829, in-8^o); *Beautés morales des poésies de Pindare* (Bruxelles, 1830); *Beautés morales des poésies d'Eschyle et de Sophocle;* traduction de *Chariclès et Euphorion,* de Cléarque de Chypre.

LIME s. f. (li-me — lat. *lima*, probablement de *lio*, je polis, ou de *limus*, oblique, à cause de l'obliquité ou de la courbure des dents de la lime). Techn. Outil de fer ou d'acier, long et étroit, dont la surface est couvertes d'entailles, et qui sert à enlever par le frottement de petites parcelles d'un métal, d'un morceau de bois : *Polir avec la* LIME.

La *lime* mord l'acier, et l'oreille en frémit.
RACINE.

J'entends crier la dent de la *lime* mordante.
DELILLE.

‖ Outil de marbrier servant à faire les raccordements entre des pièces de marbre assemblées.

— Fig. Chose qui use, qui mine lentement : *La persévérance est une* LIME *qui use toutes les difficultés.* ‖ Chose qui polit, qui perfectionne : *Donner le dernier coup de* LIME *à un écrit. L'affliction est la* LIME *de l'âme, qui la dérouille, la purifie et l'éclaircit du péché.* (Charron.) *J'ai quelque opinion que ma* LIME *ne gâte pas les ouvrages qu'elle polit.* (Balz.)

— *Lime sourde*, Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie : *Couper des barreaux avec une* LIME SOURDE.

— Fig. Chose qui opère lentement, insensiblement : *La politique est une* LIME SOURDE *qui use et qui parvient lentement à sa fin.* (Montesq.) *L'opinion est une* LIME SOURDE *qui use le fer qu'on frotte contre elle.* (De Villers.)

— Véner. Chacune des grosses dents inférieures du sanglier, qu'on appelle aussi DAGUE OU DÉFENSE.

— Pêche. Ecume des bords de la mer; endroit où la surface de l'eau est unie : *On trouve beaucoup de sardines dans les* LIMES.

— Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, voisin des peignes : *Les* LIMES *habitent presque toutes les mers.* (Deshayes.)

— Bot. Espèce de limon dont le jus est fort doux : *Des* LIMES *d'Espagne.* ‖ Nom vulgaire de l'alpiste rude.

— **Encycl.** Les *limes* étant des outils dont on se sert pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des corps durs, tels que le bois, les métaux, l'ivoire, sont généralement en fer ou en acier. Elles sont plus ou moins longues et étroites, d'une forme plate, ronde ou triangulaire. Leur surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui forment ce qu'on appelle les dents de la *lime*. Les outils tout à fait analogues, dont les dents ont été taillées avec un poinçon en forme de pyramide triangulaire, prennent le nom de *râpes*. Les *limes* proprement dites servent à travailler les métaux, l'ivoire, les os, la corne et le bois; on se sert des râpes plus spécialement pour le bois et la corne.

Les *limes* sont de deux sortes, selon la forme de leurs entailles. Lorsque celles-ci forment une série de saillies tranchantes produites par le ciseau plat, et présentant des sillons parallèles qui font des angles droits avec l'axe de la *lime*, ou bien dirigés obliquement par rapport à cet axe, on les appelle *écouennes;* si elles offrent une deuxième série d'entailles qui croisent les premières, elles portent spécialement le nom de *limes*. Les premières servent à limer le plomb, les corps mous, parce que leurs entailles se remplissent moins rapidement que celles des *limes* proprement dites, qui conviennent bien mieux pour les métaux plus durs, tels que le fer fondu ou forgé et l'acier. Les dents, les dimensions et les formes des *limes*, la finesse de leur taille varient beaucoup, suivant les divers usages qu'on en doit faire, depuis la grosse *lime* d'Allemagne, qui sert à ébaucher, jusqu'à la *lime* douce, dont la taille est quelquefois tellement fine qu'elle ne sert qu'à dresser les surfaces déjà travaillées.

Les *limes* qui servent pour travailler les métaux durs doivent, pour être bonnes, être faites du meilleur acier possible, qu'on trempe très-fortement et qu'on ne fait point revenir. Les grosses se font avec de l'acier naturel ou de cémentation; les petites sont faites ordinairement en acier fondu. La *lime* a une queue ou soie destinée à recevoir un manche. On a soin, avant de l'emmancher, d'en faire recuire ou revenir la queue, afin de ne pas s'exposer à la voir se rompre. Ce recuit se donne au moyen d'une forte tenaille de forge, qu'on fait chauffer au rouge, et avec laquelle on presse la queue de la *lime*, jusqu'à ce qu'on voie paraître une teinte bleue.

C'est par leurs formes qu'on désigne les diverses sortes de *limes*. On dit un carrelet, un tiers-point, une demi-ronde, une queue-de-rat, une plate-à-main pointue ou large, une feuille-de-sauge, une *lime* en paille ou *lime* d'Allemagne, etc., selon qu'elles sont carrées, à trois angles, plates d'un côté et rondes de l'autre, rondes, mi-plates à côtés convergents ou parallèles, à faces convexes à section rectangulaire et grosse taille, etc. La taille des petites *limes* est demi-douce et quelquefois très-douce, car elles servent le plus souvent à finir. Les grosses *limes* sont moins variées de forme et de taille; on en fait de rectangulaires, de demi-rondes, de triangulaires; il y a des queues-de-rat façon dite anglaise, avec forte, moyenne et fine taille, qu'on désigne ordinairement par les noms de bâtarde, demi-bâtarde et douce-taille. Les *limes* façon d'Allemagne, à grosse et moyenne taille, se vendent en paquets enveloppés de paille, ce qui leur a fait donner le nom de *limes* en paille.

A très-peu d'exceptions près, tous les fabricants font tailler leurs *limes* à la main. Les uns ne fabriquent que la grosse *lime*, les autres ne font que les *limes* moyennes, d'autres enfin ne s'occupent que de la *lime* de fourniture ou *lime* d'horlogerie.

La première chose qui doit fixer l'attention du fabricant, c'est le choix de la matière à employer. Bien que, dans la presque totalité des cas, on doive employer l'acier, il se fait pourtant quelquefois, mais rarement, de grosses *limes* en fer.

Lorsque les *limes* en fer sont taillées, on les cémente. Lorsque les *limes* sortent de la forge où on leur a donné la forme qu'elles doivent avoir, on les polit et on les dresse, s'il y a lieu, et on passe ensuite à l'opération de la taille.

La première chose que fait le tailleur, c'est d'enlever avec un tampon en feutre roulé la couche de chaux dont les *limes* sont recouvertes, et de remplacer cet enduit par une couche de graisse ou, mieux encore, d'huile, et d'emmancher la *lime* dans un manche spécial. Le tailleur travaille assis; il a devant lui, entre ses jambes, une espèce de billot supportant une enclume appelée *tas*. Le tas est recouvert d'une plaque de plomb sur laquelle il pose la *lime*, pour qu'elle ne se trouve pas en contact avec un corps dur. Il assujettit la *lime* sur le plomb, le manche tourné vers son estomac, à l'aide d'une double courroie qui la prend vers la pointe, et dans laquelle il passe ses pieds. C'est avec un ciseau tenu d'une main, tandis qu'on frappe de l'autre avec un marteau, qu'on produit les tailles.

Immédiatement avant la trempe des *limes*, on les recouvre d'un enduit pâteux, composé de corne ou de cuir carbonisé, de suie, d'une légère quantité de crottin de cheval, de sel marin, d'un peu de terre glaise, le tout délayé dans de la lie de bière. On en applique une couche mince et égale sur toute la surface de la *lime* avec un pinceau, et l'on fait sécher lentement à un feu de forge. Cette couche a pour objet de garantir les dents des coups de feu, et de restituer à l'acier le carbone qu'il peut avoir perdu dans l'opération du forgeage.

La trempe a lieu dans des ateliers à part. Au-dessus du foyer, et dans le mur qui forme le contre-feu, sont plantées horizontalement plusieurs broches en fer, sur lesquelles on pose d'abord les *limes* enduites, pour en achever la dessiccation; ensuite le trempeur, soufflant lui-même d'une main, prend de l'autre, à l'aide d'une tenaille, les *limes* une à une, dans le même ordre qu'elles ont été mises sur le séchoir, et les plonge à plusieurs reprises dans le foyer; dès qu'elles commencent à rougir, il les enfonce dans un tas de sel marin placé auprès. Le trempeur dresse ensuite la *lime* au moyen de deux morceaux de plomb fixés parallèlement entre eux, sur un établi, près de la boîte à sel, et d'un petit marteau de plomb. Il la remet encore dans le feu et l'en retire presque aussitôt, la redresse de nouveau, s'il voit que cela est nécessaire, et enfin la plonge lentement, verticalement et jusqu'à la queue exclusivement, dans une cuve d'eau. Quand, à force de trempages, cette eau devient trop chaude, on la renouvelle; cette eau doit être de l'eau de pluie préférablement à toute autre. L'eau de la cuve à tremper se trouve, au bout d'un certain temps, chargée des sels que contient l'enduit, et de celui que chaque *lime* prend dans le tas; il paraît que la présence de ce sel contribue à donner aux *limes* une trempe dure.

Le nettoyage des *limes* s'exécute au moyen d'un tambour garni de cordes, tournant sur son axe dans une cuve pleine d'eau, qu'on renouvelle fréquemment. Après cela, on les met sur une large plaque de tôle, sous laquelle on entretient du feu, afin de les sécher promptement.

Les *limes*, à leur sortie du séchoir, et pendant qu'elles sont encore un peu chaudes, sont plongées dans un bain d'huile douce, d'où on les retire presque aussitôt pour les faire égoutter sur un gril incliné placé au-dessus.

Nous avons dit que les machines étaient à peu près inusitées dans la fabrication des *limes;* nous ne pouvons cependant nous dispenser de citer la machine à entailler qui fut imaginée ou plutôt perfectionnée en 1833 par William Shilton, de Birmingham. Favorablement accueillie à son apparition, on a depuis renoncé à s'en servir, à cause de la nécessité de régler chaque coup de marteau, nécessité qui ne peut être appréciée que par une intelligence toujours en éveil, et n'est pas compatible avec la régularité mathématique d'une machine.

— Moll. Les *limes* sont caractérisées par leur coquille longitudinale, très-souvent oblique, aplatie, bâillante, ornée de côtes ou de stries longitudinales, hérissées d'écailles; l'animal est plus ou moins épais, oblong, et a les bords du manteau munis de plusieurs rangées de filets tentaculaires; le pied est très-petit et porte un byssus, qui sert au mollusque à se fixer contre les rochers. Les *limes* sont répandues dans toutes les mers; elles nagent avec une grande rapidité, en battant leurs valves l'une contre l'autre, d'où résulte un mouvement irrégulier, incertain, que l'on a comparé au vol des papillons. Elles ne s'enfoncent pas dans le sable, mais préfèrent les endroits rocailleux, les anfractuosités des côtes ou les cavités des polypiers. On connaît encore dans ce genre plus de cent espèces fossiles, répandues depuis les terrains les plus anciens jusqu'aux couches tertiaires.

— **Allus. littér. Serpent et la lime** (LE), Titre d'une fable de La Fontaine. V. SERPENT.

LIMÉ, ÉE (li-mé) part. passé du v. Limer. Travaillé, usé avec la lime : *Fer* LIMÉ.

— Par ext. Usé : *La seconde pièce était un salon tendu de jaune avec un meuble en vieux velours d'Utrecht également jaune, et dont les dossiers* LIMÉS *et râpés prouvaient de longs et loyaux services.* (Th. Gaut.)

— Fig. Corrigé, retouché, poli : *Le style trop* LIMÉ *perd de sa vigueur.* (Balz.)

— Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la liméole.

— s. f. pl. Tribu de la famille des phytolaccées, ayant pour type le genre liméole.

LIME-BOIS s. m. (li-me-boi — rad. *limer* et *bois*). Entom. Nom vulgaire des insectes du genre lymexylon.

LIMÉE s. f. (li-mé — rad. *lime*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des peignes, et non adopté.

— Bot. Syn. de LIMÉOLE, genre de phytolaccées.

LIMÉEN, ÉENNE s. et adj. (li-mé-ain, é-è-ne). Habitant de Lima; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* LIMÉENS. *Un nègre très-habile avait su mêler aux fantaisies romantiques de la cuisine* LIMÉENNE *les compositions classiques et savantes de l'Europe.* (F. Pardo.)

LIMELLE s. f. (li-mè-le). Cout. Payement annuel en nature. ‖ Mot usité en Lorraine.

LIMÉNARQUE s. m. (li-mé-nar-ke — du gr. *limên*, port; *archê*, commandant). Antiq. gr. Gouverneur d'un port. ‖ Officier public d'un port qui percevait sur les navires une contribution.

LIMÉNITE s. f. (li-mé-ni-te). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formé aux dépens des nymphales, et comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe. ‖ On dit aussi LIMÉNITIDE.

— **Encycl.** Les *liménites*, confondues autrefois avec les nymphales, sont de beaux papillons à ailes ornées de couleurs riches et chatoyantes. Les chenilles, qui sont presque cylindriques, ont le corps garni d'épines rameuses ou de tubercules épineux de formes diverses, mais généralement assez courts. Les chrysalides, qui portent sur le dos une protubérance très-prononcée, sont anguleuses et ordinairement ornées de taches métalliques. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, répandues pour la plupart dans les régions tempérées de l'hémisphère nord; plusieurs se trouvent en Europe; elles fréquentent les allées sombres des grands bois de préférence au voisinage des eaux; elles aiment à se reposer sur la terre humide. Leurs mœurs, du reste, ne diffèrent pas sensiblement de celles des nymphales.

La *liménite* du peuplier habite les contrées du nord de l'Europe; elle se trouve assez souvent dans les grandes forêts des environs de Paris, surtout dans les parties où il y a des peupliers blancs ou des trembles. Elle recherche surtout les chemins battus, parce qu'elle aime à se poser sur les fientes des bestiaux, notamment sur celles des vaches. Elle plane plutôt qu'elle ne vole, et a l'habitude de revenir à l'endroit d'où elle est partie; quand elle est posée, on peut facilement la prendre avec la main, sans l'endommager; aussi les amateurs de papillons évitent-ils de la poursuivre. Sa chenille, dont le fond est verdâtre et nuancé de diverses couleurs, vit sur les diverses espèces de peupliers; elle se tient toujours à la cime des arbres, et se cramponne si bien aux feuilles, à l'aide de la soie dont elle les tapisse, qu'il est presque impossible, même en donnant une grande secousse aux arbres, de l'en faire tomber; elle se transforme en une chrysalide ovoïde, jaunâtre, mouchetée de noir, et le papillon paraît vers le 20 juin.

La *liménite* sibylle est très-commune dans le centre de la France, mais ne se trouve pas dans les régions méridionales. Sa chenille, d'un vert tendre rayé de blanc, vit sur le chèvrefeuille des bois; on ne la trouve guère que dans les buissons humides. Sa chrysalide est anguleuse, verdâtre, avec des taches dorées.

La *liménite* camille est répandue dans toute la France, mais plus abondamment dans le midi. Sa chenille est d'un vert pâle sur le dos et les flancs, et rougeâtre sous le ventre; elle vit sur les chèvrefeuilles des bois et des jardins. Le papillon apparaît en mai, puis en août; il aime à voltiger le long des ruisseaux.

LIMÉOLE s. f. (li-mé-o-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des phytolaccées, type de la tribu des limées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale et au Cap de Bonne-Espérance.

LIMER v. a. ou tr. (li-mé — rad. *lime*). Racler, user, polir avec la lime : LIMER *une clef, un canon de fusil. Saint Jérôme s'était fait* LIMER *deux dents pour mieux prononcer l'hébreu.* (A. Karr.)

— Fig. Corriger, retoucher, polir, en parlant d'un ouvrage littéraire : *C'est ordinairement la peine que s'est donnée un auteur à* LIMER, *à perfectionner ses écrits, qui fait que le lecteur n'a point de peine en le lisant.* (Boileau.)

— **Syn. Limer, châtier, corriger,** etc. V. CHÂTIER.

LIMER v. a. ou tr. (li-mé — du lat. *limus*, limon). Dessécher, vider, purger de limon, en parlant des marais : LIMER *un marais salant.*

LIMERICK, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de même nom, sur le Shannon, à son embouchure dans l'océan Atlantique, à 160 kilom. S.-O. de Dublin, par 52° 40′ de latit. N., et 10° 57′ de longit. O.; 48,400 hab. Evêché; chef-lieu de la division militaire du S.-O. de l'Irlande; résidence du gouverneur militaire. Nombreux moulins à blé, distilleries, brasseries, filatures, fabriques de blondes et de dentelles. Exportation croissante de blé, farines, beurre, bœufs, porcs, etc.

Limerick se divise en trois parties : *English-Town*, *Irish-Town* et *Town-Perry*. On ne remarque guère dans les deux premières que des rues étroites et boueuses, bordées de maisons de chétive apparence. Town-Perry, au contraire, renferme de belles habitations, de jolis squares et des promenades. Lorsque saint Patrick visita Limerick au V^e siècle, la ville était déjà importante. Après plusieurs tentatives vaines, les Danois s'emparèrent de Limerick vers le milieu du IX^e siècle; la cité tomba plus tard au pouvoir de Brian Boroimbe, et ses habitants devinrent tributaires du roi de Munster. C'est sous le règne de Henri II que s'y introduisit la domination anglaise. Le roi Jean, qui visita Limerick en 1210, y fit construire le château et l'hôtel des monnaies. Dès lors, la prospérité de Limerick alla grandissant jusqu'à l'invasion de l'Irlande par Robert Bruce. Cette guerre terminée, les habitants obtinrent l'autorisation d'entourer leur ville d'ouvrages de défense.

Les principales curiosités de Limerick sont la cathédrale, le château et le port.

La cathédrale, vaste édifice gothique,

commencée, vers 1180, par Donald O'Brien, roi de Limerick, agrandie et continuée dans le siècle suivant par Donough O'Brien, est surmontée d'une haute tour qui domine de beaux points de vue. Les ruines du château de Limerick attestent encore l'importance et la force de cette antique citadelle, qui fut prise par trahison en 1641, après un siége de six mois. Grâce aux nombreux travaux exécutés depuis le commencement de ce siècle, les navires de 600 tonneaux arrivent aujourd'hui jusqu'aux quais. Environ 15,000 tonneaux par an représentent le mouvement d'entrée et de sortie des marchandises. Le beurre et d'autres provisions de bouche constituent les principaux articles d'exportation. Signalons aussi : une pierre ayant à peu près la forme d'un fauteuil et sur laquelle fut signé, dit-on, en 1609, un traité dont un article stipulait que les catholiques romains pourraient exercer leur culte en toute liberté; la cour de justice; la prison, dominée par une tour; l'hospice des aliénés; l'hôtel de ville; la chambre de commerce; les ponts, etc. Les bords du Shannon abondent en sites pittoresques.

LIMESTRE s. m. (li-mè-stre). Comm. Ancienne espèce de serge croisée, qu'on appelait aussi DRAP DE LIMESTRE, et qu'on fabriquait à Rouen :

Combien, pour avoir mis leur honneur en séquestre,
Ont-elles en velours échangé leur *limestre!*
RÉGNIER.

LIMETTE s. f. (li-mè-te — rad. *lime*). Bot. Fruit du limettier : *Eau de* LIMETTE.

LIMETTIER s. m. (li-mè-tié — rad. *lime*). Bot. Variété d'oranger.

— **Encycl.** Les *limettiers* se distinguent par les caractères suivants : la tige est droite, couverte d'une écorce gris clair; elle se divise au sommet en rameaux divergents, sans ordre, mais dont on forme aisément par la taille une cime arrondie; les rameaux offrent, au lieu d'épines, de petites aspérités; les fleurs, petites, blanches, ont une odeur très-douce, qui rappelle celle de la mélisse et de la rose à cent feuilles. Le fruit, appelé *lime* ou *limette*, est globuleux, de grosseur moyenne, à péricarpe (écorce) mince et d'un jaune pâle, couronné par un large mamelon aplati; sa chair, qui adhère à l'écorce, est pulpeuse, aqueuse, douceâtre, fade ou légèrement amère, mais assez parfumée. La variété dite *limettier de Rome* est peu recommandable; son fruit, à écorce blanchâtre et surchargée de rugosités irrégulières, renferme une pulpe amère, à jus fade. Le *limettier* mélarose a des fleurs très-odorantes; le fruit, à écorce jaune, ferme, assez épaisse, fortement adhérente à la pulpe, est d'un jaune pâle, renferme un jus faiblement acide, mais peu abondant, et des semences presque arrondies, traversées par des filets rougeâtres. Ce fruit est marqué de plusieurs côtes longitudinales, qui vont du pédoncule au mamelon terminal. La culture des *limettiers* ne diffère pas de celle des orangers et des citronniers.

LIMETTIQUE adj. (li-mè-ti-ke). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'oxydation des essences de limon et de romarin.

— **Encycl.** L'acide *limettique* prend naissance en même temps que l'acide formique et l'acide acétique lorsqu'on oxyde l'huile de limon ou de romarin par un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potasse. Dès que la réaction est terminée, on étend d'eau le liquide. L'acide *limettique* se sépare alors sous la forme d'une résine; on le lave et, pour le purifier, on le dissout à plusieurs reprises dans une solution aqueuse de carbonate de potassium, d'où on le précipite chaque fois par l'acide azotique, et on le fait cristalliser dans l'alcool. C'est un acide blanc, cristallin, qui se volatilise lorsqu'on le chauffe et se dépose en cristaux sur les corps froids. Il n'a ni odeur ni saveur. L'eau le dissout, l'alcool le dissout mieux. Le limettate d'argent se produit lorsqu'on ajoute de l'azotate d'argent ammoniacal à l'acide. C'est une poudre peu soluble dans l'eau, qui noircit à l'air. La formule de l'acide *limettique* paraît être $C^{11}H^8O^6$ et celle de son sel d'argent

$$C^{11}H^6Ag^2O^6.$$

Cet acide serait donc bibasique.

LIMEUIL, village et commune de France (Dordogne), cant. de Saint-Alvère, arrond. et à 38 kilom. E. de Bergerac, sur un rocher isolé qui domine le confluent de la Vezère et de la Dordogne; 856 hab. Ce village, autrefois fortifié, fut dans les temps reculés un point stratégique d'une certaine importance; on y trouve des débris de constructions celtiques et romaines.

LIMEUR, EUSE adj. (li-meur, eu-ze — rad. *limer*). Qui sert à limer : *Outil* LIMEUR. *Machine* LIMEUSE.

— s. m. Ouvrier qui, dans son travail, se sert principalement de la lime.

LIMICOLAIRE s. f. (li-mi-ko-lè-re — du lat. *limus*, bourbier; *colo*, j'habite). Moll. Genre de mollusques gastéropodes terrestres, intermédiaire entre les agathines et les bulimes.

LIMICOLE s. m. (li-mi-ko-le — du lat. *limus*, bourbier; *colo*, j'habite). Ornith. Genre d'échassiers, formé aux dépens des chevaliers.

— s. m. pl. Famille d'échassiers, comprenant les genres bécasse, courlis, vanneau et tourne-pierre.

LIMICULE s. f. (li-mi-ku-le — du lat. *limus*, marais). Ornith. Syn. de LIMOSA, nom scientifique des barges.

LIMIER s. m. (li-mié — du lat. *ligamen*, lien, proprement le chien tenu en laisse, selon Diez, qui refuse d'accepter l'étymologie proposée par Ménage; celui-ci indiquait *limen*, seuil, parce que le *limier* commence la chasse. Cette opinion est, en effet, invraisemblable). Mamm. Chien d'une race particulière, qui sert au veneur à découvrir ou à détourner le cerf et d'autres bêtes : *La chasse du loup est la plus fatigante de toutes pour les* LIMIERS. (Sonnini.)

Et les *limiers* à l'œil ardent,
Qui du fort de la bête à leur poste reviennent,
Entraînent, en les regardant,
Les forts valets qui les retiennent.
CH. PERRAULT.

— Fam. Agent employé à la recherche et à la poursuite des personnes dont on veut s'emparer : *La justice a mis à ses trousses ses plus fins* LIMIERS. *Les* LIMIERS *de la police russe ont l'odorat fin.* (De Custine.) ‖ Personne qui exerce une poursuite, une recherche quelconque : *Cette convoitise des offices et états, curée autrefois réservée aux nobles* LIMIERS, *est devenue plus âpre depuis que tous y peuvent prétendre.* (P.-L. Courier.)

LIMIERS (Henri-Philippe DE), historien hollandais, né dans les Pays-Bas vers la fin du XVIIe siècle, mort à Utrecht en 1725. Il était d'origine française, docteur en droit et membre de l'Académie de Bologne. Nous citerons de lui : *Histoire du règne de Louis XIV* (Amsterdam, 1717, 7 vol. in-12), compilation dépourvue de valeur; *Abrégé chronologique de l'histoire de France sous Louis XIII et Louis XIV* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12); *Annales de l'histoire de la monarchie française* (Amsterdam, in-fol.); *Histoire de l'Académie des sciences et des arts de Bologne* (Amsterdam, 1723), etc.

LIMIFORME adj. (li-mi-for-me — de *lime*, et de *forme*). Hist. nat. Dont la surface est hérissée d'aspérités comme celle d'une lime.

LIMINAIRE adj. (li-mi-nè-re — lat. *liminaris*; de *limen*, seuil). Littér. Se disait autrefois de ce que l'on place en tête d'un livre pour servir comme de prologue, de préface, d'introduction :

De là vint cet amas d'ouvrages mercenaires,
Stances, odes, sonnets, épîtres *liminaires*.
BOILEAU.

— Bibliogr. *Feuille liminaire*, Premiers feuillets d'un livre.

LIMINARCHIE s. f. (li-mi-nar-chî — du lat. *limen*, seuil, et du gr. *archos*, chef). Antiq. rom. Fonction de liminarque.

LIMINARCHIQUE adj. (li-mi-nar-chi-que — rad. *liminarchie*). Antiq. rom. Qui appartient à la liminarchie ou au liminarque : *Fonctions* LIMINARCHIQUES.

LIMINARQUE s. m. (li-mi-nar-ke — rad. *liminarchie*). Antiq. rom. Officier commandant des troupes employées à la garde des frontières.

— Hist. Au moyen âge, Concierge ou valet de chambre.

LIMISSO, ville de l'île de Chypre. V. LIMAÇOL.

LIMITABLE adj. (li-mi-ta-ble — rad. *limiter*). Qui est susceptible d'être limité : *Pouvoir* LIMITABLE.

LIMITATIF, IVE adj. (li-mi-ta-tif, i-ve — du lat. *limes*, limite). Qui limite, qui fixe ou constitue des bornes : *Condition* LIMITATIVE.

— Jurispr. *Assignat limitatif, disposition limitative*, Assignat, disposition dont l'objet est déterminé de telle façon que le légataire ne peut rien prétendre sur le surplus des biens du testateur.

LIMITATION s. f. (li-mi-ta-si-on — lat. *limitatio*; de *limitare*, limiter). Action de limiter, fixation d'une limite : *Le parlement confirma la régence de la reine, mais sans* LIMITATION. (Cal de Retz.)

— Limite, bornes, état de ce qui est limité : *Ce qui rend les idées générales si nécessaires, c'est la* LIMITATION *de notre esprit.* (Condill.) *Des plus humbles degrés de l'échelle, montez aux plus élevés, vous trouverez partout des* LIMITATIONS. (É. Saisset.)

LIMITATIVEMENT adv. (li-mi-ta-ti-ve-man — rad. *limitatif*). D'une manière limitative : *Conditions* LIMITATIVEMENT *conçues.*

LIMITE s. f. (li-mi-te — du lat. *limes*, chemin de traverse, puis lisière, frontière, de *limus*, oblique). Ligne commune à deux États ou à deux terrains contigus : *La Gaule était située sur la* LIMITE *du monde romain et du monde germanique.* (Guiz.)

— Borne, ligne qui limite une étendue, qui en marque la fin : *Les* LIMITES *de la mer. Un espace sans* LIMITE.

— Fig. Borne d'une action, d'une influence : *Toute puissance a des* LIMITES. *Le faux a ses* LIMITES *ainsi que le vrai.* (Buff.) *Les* LIMITES *des sciences sont comme l'horizon : plus on en approche, plus elles reculent.* (Mme Necker.) *Le despotisme muselle les masses et affranchit les individus dans une certaine* LIMITE. (Chateaub.) *La liberté de conscience ne peut recevoir de* LIMITES. (J. Simon.) *Le vrai génie n'a pas de* LIMITES, *parce qu'il est un don de la nature, et qu'il en possède la puissance et la fertilité.* (E. Montégut.) *Le droit qu'on prétend avoir pour soi a nécessairement pour* LIMITES *le droit d'autrui.* (Dupin.) *Le génie recule les* LIMITES *du possible.* (Levis.) *Lorsque l'esprit humain dépasse certaines* LIMITES, *il perd en solidité ce qu'il gagne en étendue.* (De Théis.) *La nature a mis des* LIMITES *au malheur.* (P. Leroux.) *La raison n'est pas la raison quand on lui impose des* LIMITES. (T. Delord.)

— Mathém. Grandeur dont une autre peut approcher d'aussi près qu'on le veut, sans jamais pouvoir l'atteindre : *Le cercle est la* LIMITE *supérieure des périmètres des polygones inscrits et la* LIMITE *inférieure des périmètres des polygones circonscrits.* ‖ *Limites des racines d'une équation*, Quantités entre lesquelles sont comprises les racines positives de cette équation. ‖ *Limites d'un problème*, Nombres entre lesquels se trouvent comprises les solutions de ce problème. ‖ *Méthode des limites*, Méthode au moyen de laquelle on prouve qu'une quantité ne peut être ni supérieure ni inférieure à une autre, et par conséquent qu'elle lui est égale.

— Astron. Chacun des points de l'orbite d'une planète les plus éloignés de l'écliptique.

— **Syn. Limite, borne, terme.** V. BORNE.

— **Encycl.** Mathém. On nomme *limite* d'une grandeur variable une grandeur fixe dont s'approche indéfiniment la grandeur variable, sans pouvoir jamais l'atteindre, mais de manière que la différence puisse diminuer indéfiniment, c'est-à-dire devenir moindre que toute quantité donnée. Par exemple, la longueur d'une courbe plane ou gauche est la *limite* vers laquelle tend celle d'une ligne polygonale inscrite dans la courbe, et dont les côtés diminuent indéfiniment; l'aire comprise dans l'intérieur d'une courbe plane fermée est la *limite* vers laquelle tend l'aire d'un polygone inscrit dans la courbe et dont les côtés diminuent indéfiniment.

On trouve dans les ouvrages élémentaires de prétendues démonstrations de vérités évidentes, telles que : « La *limite* d'une somme est la somme des *limites* des parties, la *limite* d'un produit est le produit des *limites* des parties, etc. » Ces démonstrations ne prouvent rien, si ce n'est qu'on peut parvenir à obscurcir les idées les plus simples. Les questions de *limites* se présentent d'elles-mêmes dans l'analyse algébrique; on les introduit au contraire volontairement dans les recherches concrètes. Dans le premier cas, la *limite* que l'on cherche n'est déterminée que par la définition de la grandeur variable qui tend vers cette *limite*; dans le second, au contraire, c'est la *limite* qui est définie, et l'on imagine la grandeur variable qui doit s'en approcher indéfiniment. La grandeur inconnue peut toujours être considérée d'une infinité de manières, comme *limite* de grandeurs variables; en d'autres termes, il existe toujours une infinité de lois de progression suivant lesquelles une grandeur variable puisse tendre vers une même *limite*. La méthode des *limites* comprend donc d'abord un choix habile du mode suivant lequel la grandeur variable, plus facile à évaluer, tendra vers la *limite* cherchée. Lorsque le choix est fait, la méthode se réduit à exprimer la grandeur variable en fonction d'une donnée élémentaire et à voir ce que devient l'expression obtenue lorsque la donnée prend la valeur particulière à laquelle correspond la *limite*.

— *Limites des racines des équations.* On entend par *limites* supérieure et inférieure des racines positives d'une équation des nombres, l'un plus grand que la plus grande de ces racines, l'autre plus petit que la plus petite. Les *limites* supérieure et inférieure des racines négatives seraient, de même, deux nombres négatifs, comprenant entre eux toutes ces racines; mais, comme on change les signes de toutes les racines d'une équation sans changer leurs valeurs, en changeant x en $-x$ dans son premier membre, la recherche des *limites* des racines négatives d'une équation ne constitue pas un problème différent de celui de la recherche des *limites* des racines positives. La recherche de la *limite* inférieure des racines positives se ramène aussi immédiatement à la recherche de la *limite* supérieure; car, en changeant x en $\frac{1}{x}$ dans le premier membre d'une équation, on réciproque toutes ses racines, et si L est une *limite* supérieure des racines positives de la transformée, $\frac{1}{L}$ est évidemment une *limite* inférieure des racines positives de la proposée.

La recherche des *limites* des racines réelles des équations est naturellemenent restreinte à l'hypothèse où les coefficients sont réels; car si on avait à résoudre une équation à coefficients imaginaires

$$X + X_1\sqrt{-1} = 0$$

on en devrait chercher les racines réelles dans les solutions communes aux équations

$$X = 0, \quad X_1 = 0,$$

et X_2 désignant le plus grand commun diviseur entre X et X_1, on n'aurait en définitive affaire qu'à l'équation

$$X_2 = 0.$$

Les conditions à remplir par un nombre L pour être *limite* supérieure des racines positives d'une équation sont évidemment (le premier terme de cette équation étant supposé positif) que la substitution à x d'un nombre plus grand que L donne un résultat toujours positif. Cela posé, le cas le plus simple et auquel on ramène ordinairement tous les autres est celui où le premier membre de l'équation, ordonné, ne présente qu'une seule variation. Dans ce cas, tout nombre qui, substitué à x, donne un résultat positif est, par cela même, une *limite*. En effet, soit

$$A_0x^m + A_1x^{m-1} + \ldots\ldots - A_px^{m-p}$$
$$- A_{p+1}x^{m-p-1} - \ldots\ldots = 0$$

l'équation proposée, où les signes des termes sont mis en évidence : si l'on met dans le premier membre x^{m-p+1} en facteur commun, ce premier membre deviendra

$$x^{m-p+1}\left[A_0x^{p-1} + \ldots\ldots + A_{p-1} - \frac{A_p}{x} - \frac{A_{p+1}}{x^2}\right],$$

et sous cette forme on voit aisément que, si un nombre le rend positif, tout nombre plus grand le rendra à plus forte raison positif; car, x croissant, la partie positive de la parenthèse croît et la partie négative décroît.

Ainsi, lorsque l'équation proposée ne présentera qu'une seule variation, on obtiendra une *limite* supérieure de son unique racine positive en essayant successivement des nombres de plus en plus grands et s'arrêtant aussitôt qu'on obtiendra un résultat positif.

Or, il est facile de voir que la même méthode s'appliquera aussi bien à une équation quelconque en décomposant son premier membre ordonné en groupes ne présentant chacun qu'une variation : tout nombre qui, substitué à x, rendra positif chacun de ces groupes sera une *limite* supérieure des racines positives. On obtiendra donc cette *limite* supérieure en cherchant séparément les nombres les plus petits possibles qui rendraient positifs les différents groupes et prenant le plus grand d'entre eux. Cette méthode est ordinairement celle qui donne la *limite* la plus étroite.

— *Méthode de Mac-Laurin.* La méthode de Mac-Laurin a l'avantage de fournir une formule de la *limite* supérieure des racines positives. Soit

$$x^m + A_1x^{m-1} + \ldots\ldots - A_nx^{m-n} \pm \ldots\ldots$$
$$- A_px^{m-p} \pm \ldots\ldots = 0$$

l'équation proposée, dans laquelle A_n désigne le premier coefficient négatif, et A_p le plus grand de ces coefficients, la *limite* supérieure des racines positives sera

$$1 + \sqrt[n]{A_p}.$$

En effet, si

$$x^m - A_p(x^{m-n} + x^{m-n-1} + \ldots\ldots + x + 1)$$

est positif, à plus forte raison le premier membre de l'équation proposée le sera-t-il. Or cette expression, qui ne présente qu'une seule variation, peut être mise sous la forme

$$x^m - A_p\frac{x^{m-n+1} - 1}{x - 1};$$

elle est toujours plus grande que

$$x^m - A_p\frac{x^{m-n+1}}{x - 1};$$

le signe de celle-ci dépend du signe de

$$x^{n-1} - \frac{A_p}{x - 1};$$

celle-ci est plus grande que

$$\frac{(x-1)^n - A_p}{x - 1},$$

et cette dernière est positive pour

$$x > 1 + \sqrt[n]{A_p}.$$

— *Méthode de Newton.* La méthode de Newton est fondée sur cette remarque qu'un nombre qui rendrait positif le premier membre d'une équation, ainsi que toutes ses dérivées, serait nécessairement une *limite* supérieure des racines positives de cette équation, puisque l'accroissement que prendrait le premier membre, quand x croîtrait à partir de ce nombre, aurait tous ses termes positifs. Il résulte aussi de cette remarque que, dès que les dernières dérivées du premier membre sont déjà rendues positives, elles ne peuvent plus changer de signes, si x continue à croître. D'après cela, on obtiendra évidemment la *limite* supérieure cherchée en prenant d'abord le nombre qui annule la dérivée du premier degré, puis l'augmentant successivement jusqu'à ce qu'on trouve pour la dérivée du second degré un résultat positif, augmentant encore le nombre trouvé, jusqu'à ce qu'il rende positive la dérivée du troisième degré, et continuant ainsi jusqu'à ce qu'on ait rendu positives toutes les dérivées et le premier membre de l'équation.

Nous avons écarté dans ce qui précède ce qui pourrait concerner les racines imaginaires, auxquelles pourtant on peut concevoir des *limites* aussi bien qu'aux racines réelles, bien que la notion de ces *limites* ne se présente plus alors aussi simplement.

On pourrait accepter, sous le nom de *limite* supérieure des racines imaginaires d'une équation, un nombre plus grand que le plus grand des modules de ces racines. Si, traçant deux axes rectangulaires O*x*, O*y*, on décrivait du point O comme centre un cercle ayant pour rayon la limite trouvée, ce cercle comprendrait dans son intérieur tous les points dont les coordonnées *x* et *y* pourraient être les parties réelle et imaginaire d'une racine. On aurait, d'après le langage adopté par Cauchy, la *limite* supérieure des contours embrassant tous les points racines.

LIMITE (LAGO DEL), lac du N. de la Patagonie, au pied oriental des Andes, sous 39° 30′ de latit. S., et 72° 40′ de long. O.; 40 kilom. de longueur du N. au S., sur 12 de largeur. Il est formé par le Sieu-Leuven, qui en sort au S.

LIMITÉ, ÉE (li-mi-té) part. passé du v. Limiter. Qui a des limites : *Tous les corps organisés ont une durée* LIMITÉE *par leur nature particulière.* (Richerand.) *Tout pouvoir humain est faillible et doit être contrôlé et* LIMITÉ. (Guizot.) *Il n'y a pas de pouvoir qui ne soit* LIMITÉ *par le droit commun.* (E. de Gir.)

— **Syn. Limité, borné, fini.** V. BORNÉ.

LIMITER v. a. ou tr. (li-mi-té — rad. *limite*). Déterminer la limite de : LIMITER *un Etat, un royaume.* ‖ Former la limite de : *Les Pyrénées* LIMITENT *la France au sud-ouest.*

— Restreindre dans certaines limites, fixer les limites de : LIMITER *le prix du pain.* LIMITER *le nombre des huissiers, des avoués.* LIMITER *la durée du voyage. Il ne faut pas charger ceux qui s'enrichissent par les dépenses publiques de* LIMITER *les dépenses publiques.* (B. Constant.)

— Fig. Assigner ou mettre des bornes à la nature, à l'action de : LIMITER *le pouvoir, les droits, l'autorité de quelqu'un. Pour* LIMITER *le pouvoir, il faut le diviser.* (J. Droz.) *L'ignorance et l'intérêt de l'homme* LIMITENT *sa justice.* (Latena.) *La dîme est la quote-part à laquelle le souverain céleste consent à* LIMITER *son droit de suzeraineté.* (Proudh.)

Se limiter v. pr. Etre limité : *Mais les choses ont été heureusement ainsi faites que le droit d'accaparement* SE LIMITE *de soi-même.* (J. Garnier.)

— Fig. Se donner des limites à soi-même : *Le prince qui succède à la république se trouve avoir toute la puissance du peuple qui n'a pas su* SE LIMITER. (Montesq.)

LIMITROPHE adj. (li-mi-tro-fe — latin *limitrophus* pour *limitotrophus*, mot hybride composé du latin *limes*, frontière, limite, et du gr. *trephein*, nourrir, à cause de l'usage qu'on faisait des terres limitrophes chez les Romains). Placé sur les limites : *Pays* LIMITROPHES. *Les Etats les plus antagonistes sont les Etats* LIMITROPHES. (Proudh.)

— Hist. *Terres limitrophes*, Terres dont le produit était employé à la nourriture des soldats préposés à la garde de l'empire romain. ‖ *Soldats limitrophes*, Soldats à qui était confiée la garde des limites de l'empire romain.

— Fig. Intermédiaire : *Le repas était* LIMITROPHE *entre la frugalité et la recherche.* (Brill.-Sav.)

LIMMA s. m. (lim-ma — gr. *leimma*, même sens). Mus. anc. Intervalle de la musique grecque, moindre d'un comma que le semiton majeur.

— **Encycl.** Le *limma* est moindre d'un comma que le demi-ton majeur, et, retranché d'un ton majeur, laisse pour reste l'apotome. Le rapport du *limma* est de 243 à 256 et sa génération se trouve, en commençant par *ut*, à la cinquième quinte *si;* car alors la quantité dont ce *si* est surpassée par l'*ut* voisin est précisément dans le rapport que nous venons d'établir.

Philolaüs et tous les pythagoriciens faisaient du *limma* un intervalle diatonique, qui répondait à notre demi-ton majeur; car, mettant deux tons majeurs consécutifs, il ne leur restait que cet intervalle pour compléter la quarte juste ou tétracorde; en sorte que, d'après eux, l'intervalle du *mi* au *fa* eût été moindre que celui de *fa* à *fa* dièse, ce qui est d'ailleurs démontré en tout point par l'échelle chromatique moderne.

LIMMAT, rivière de Suisse, émissaire du lac de Zurich et affluent de l'Aar à Windish, non loin de Brugg, après un cours de 26 kilom. Cette rivière, limpide et assez large, baigne Zurich et reçoit un peu au-dessous de cette ville les eaux de la Sihl, petit cours d'eau qui vient du canton de Schwitz. A son confluent avec l'Aar, elle forme une chute assez puissante, circonstance qui, jointe aux rochers dont son lit est parsemé, en rend la navigation assez difficile. En outre, un chemin de fer qui longe ses rives, le premier qu'ait eu la Suisse, en diminue encore l'importance comme voie de communication.

LIMNACÉ, ÉE adj. (li-mna-sé — rad. *limnée*). Moll. Syn. de LIMNÉEN.

LIMNACIDE adj. f. (li-mna-si-de — gr. *limnakis ;* de *limné*, étang). Myth. gr. Qui habite les lacs et les étangs : *Nymphes* LIMNACIDES.

LIMNACINÉ, ÉE (li-mna-si-né). Moll. Syn. de LIMNÉEN.

LIMNADE s. f. (li-mna-de — du gr. *limnê*, marais). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Kamtchatka.

LIMNADIDE adj. (li-mna-di-de — du gr. *limnê*, marais). Crust. Qui habite les marais.

— s. f. pl. Famille de crustacés branchiopodes.

LIMNADIE s. f. (li-mna-dî — du gr. *limnê*, marais). Crust. Genre de crustacés phyllopodes, de la famille des apusiens, comprenant trois espèces européennes : *Les* LIMNADIES *se rencontrent dans les mares d'eau douce.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *limnadies* sont de petits crustacés à corps allongé, linéaire, renfermé dans une sorte de coquille bivalve analogue à celle des cypris. Pendant longtemps on n'a connu que des individus femelles, qu'on croyait être hermaphrodites; on n'a découvert qu'assez récemment les individus mâles et le mode d'accouplement. Les *limnadies* habitent les eaux douces stagnantes; elles nagent sur le dos ou sur le côté, d'une manière continue et en se servant de leurs grandes antennes en guise de rames. La *limnadie* d'Hermann est l'espèce type et la plus anciennement connue; on la trouve dans la forêt de Fontainebleau, où elle habite les petites mares ou flaques d'eau qui se trouvent au sommet des grandes masses de grès; mais elle est devenue assez rare aujourd'hui.

LIMNÆUS (Jean WIRN, connu sous le nom de), publiciste et historien allemand, né à Iéna en 1592, mort en 1663. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il devint précepteur de deux jeunes nobles, avec qui il parcourut l'Italie, la France, les Pays-Bas, l'Angleterre. De retour en Allemagne (1620), il devint successivement professenr de droit, auditeur militaire (1623), précepteur des princes d'Anspach, qu'il accompagna en France (1631), et enfin membre du conseil privé (1639), et chancelier du margrave d'Anspach, qui l'employa dans diverses négociations. C'était un homme fort instruit, dont les ouvrages étaient très-estimés de son temps et qui a donné le premier un système raisonné sur le droit public de l'empire. Nous citerons de lui : *Juris publici imperii romano-germanici lib. IX* (Strasbourg, 1629-1632, 3 vol, in-4°), avec deux volumes de supplément intitulés *Additiones* (1650-1660), le premier traité complet sur la constitution de l'empire; *Notitia regni Franciæ* (Strasbourg, 1655, 2 vol. in-4°), sur la constitution de la France sous Louis XIII; *Capitulationes imperatorum et regum romano-germanicorum Caroli V, Ferdinandini I, etc.* (Strabourg, 1651 et 1674), ouvrage écrit avec une remarquable indépendance.

LIMNANDER DE NIEUWENHOVE (Armand-Marie), compositeur belge, né à Gand en 1814. Il fit ses études chez les jésuites de Saint-Acheul, puis chez les jésuites de Fribourg; et à sa sortie de cet établissement religieux, où il avait reçu des leçons de composition du P. Lambillotte, il vint se fixer à Malines, où il fonda une société symphonique et une société chorale, pour laquelle il écrivit des morceaux qui commencèrent sa réputation. En 1845, désireux de compléter ses études musicales et de se faire connaître comme compositeur, l'artiste vint à Paris. Il fit exécuter cette même année, au Conservatoire, des fragments d'un opéra intitulé les *Druides*, et, après des vicissitudes sans nombre, il parvint à faire représenter à l'Opéra-Comique, en 1849, les *Monténégrins*, partition en trois actes qui eut un succès mérité. Indépendamment du sentiment dramatique qui animait cet ouvrage, des ensembles chaleureux et de la fameuse romance de la croix d'honneur, un des triomphes de M^me^ Ugalde, le compositeur fit entendre pour la première fois des chœurs à *bocca chiusa* (bouche fermée), effet nouveau de sonorité que Félicien David dans *Christophe Colomb*, Auber lui-même dans *Haydée* et Verdi dans *Rigoletto* n'hésitèrent pas à emprunter à Limnander. En 1851, le *Château de Barbe-Bleue*, opéra en trois actes, représenté au même théâtre, n'obtint qu'un succès d'estime; et la faveur du public décrut encore, deux ans après, lorsque M. Limnander donna à l'Opéra *Maximilien* ou le *Maître chanteur*, grand opéra en deux actes. L'Académie de musique étant devenue par cet échec d'un accès difficile pour lui, M. Limnander se tourna vers le théâtre de ses anciens succès, et, après un silence de six années, risqua *Yvonne* (1859), opéra semiseria en trois actes, écrit sur un déplorable libretto et que ne put sauver l'énergique talent de M^lle^ Wertheimber. Complétement découragé par cette série d'insuccès, le compositeur brisa sa plume et entra dans une administration de chemin de fer. M. Limnander appartient à l'école allemande par la vigueur de ses combinaisons chorales, par le rhythme de ses mélodies. Tôt ou tard, justice sera rendue à ses ouvrages, que les musiciens sérieux ont en haute estime.

En dehors de ses partitions et de ses chœurs, on doit à ce compositeur un *Te Deum*, une messe de *Requiem*, trois cantates, des motets, des morceaux de chant pour voix seule avec accompagnement de piano, un *quatuor* d'instruments à cordes, des mélodies, des romances, une grande symphonie : la *Fin des moissons*.

LIMNANTHACÉ, ÉE adj. li-mnan-ta-sé). Bot. Syn. de LYMNANTHÉ.

LIMNANTHE s. m. (li-mnan-te — du gr. *limnê*, marais; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, type de la famille des limnanthées, dont les espèces croissent dans les marais de la Californie.

— **Encycl.** Les *limnanthes* sont de charmantes plantes annuelles, qui croissent naturellement dans les endroits humides et marécageux. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins d'agrément, où elles servent à former des bordures, à garnir les corbeilles et à décorer les rocailles. Le *limnanthe* de Douglas a de nombreuses et assez grandes fleurs blanches, comme transparentes, jaunâtres à la base, lavées et striées de gris de lin au sommet. On connaît aussi des espèces à fleurs blanches et roses. Ces plantes se cultivent en terre légère, et se propagent facilement de graines semées en place ou en pépinière. Elles se ressèment d'elles-mêmes à l'automne et germent au printemps suivant.

LIMNANTHÉ, ÉE adj. (li-mnan-té — rad. *limnanthe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au limnanthe.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre limnanthe.

— **Encycl.** Les *limnanthées* sont des plantes herbacées, annuelles, à feuilles pennatifides, longuement pétiolées. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité de pédoncules axillaires, dont le sommet s'épaissit et s'évase en une cupule qui semble former la base du calice. Elles présentent un calice à trois ou cinq divisions; une corolle d'un nombre égal de pétales alternes; des étamines en nombre double, à filets un peu aplatis; un pistil composé de carpelles uniovulés, en nombre égal à celui des divisions du calice; liés entre eux à la base par un style gynobasique, surmonté d'un nombre égal de stigmates. Le fruit se compose d'akènes, au nombre de cinq au plus, renfermant chacun une graine à embryon dépourvu d'albumen. Cette famille, qui a des affinités avec les tropéolées, comprend les genres *limnanthe* et *floerkée*, qui croissent en Amérique.

LIMNANTHÈME s. m. (li-mnan-tè-me — du gr. *limnê*, marais; *anthemon*, fleur). Bot. Section du genre limnanthe.

LIMNATE s. m. (li-mna-te — du gr. *limné*, étang). Antiq. gr. Membre d'une des anciennes tribus de Sparte.

LIMNATIDE adj. (li-mna-ti-de — gr. *limnatis ;* de *limné*, étang). Myth. gr. Surnom de Diane, comme présidant aux étangs.

— Hist gr. Surnom d'une tribu de Sparte, renfermant un très-grand nombre de pêcheurs.

— s. f. Annél. Syn. de BDELLE, genre d'annélides voisin des sangsues.

LIMNÉBIAIRE adj. li-mné-bi-è-re — rad. *limnébie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux limnébies.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des hydrophiliens ou des palpicornes, suivant les divers auteurs, ayant pour type le genre limnébie.

LIMNÉBIE s. f. (lim-né-bî — du gr. *limnê*, étang; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, type de la tribu des limnébiaires, et comprenant quatre espèces qui habitent les eaux de la France.

— **Encycl.** Ce genre se compose d'espèces de petite taille, généralement de couleur noire. Cette teinte varie plus ou moins selon les espèces, et même selon les individus d'une même espèce. Les *limnébies* vivent dans les eaux stagnantes et un peu courantes. Le plus souvent elles se tiennent cachées sous les plantes aquatiques auxquelles elles demeurent accrochées. Quelquefois on les voit marcher à la renverse sous la surface des eaux. En agitant les herbes qui leur servent de refuge, on oblige ces insectes à s'éloigner; ils s'élèvent alors à la surface de l'eau et cherchent en nageant péniblement un nouveau point d'appui pour s'y fixer. Les mâles se distinguent des femelles par une taille généralement plus grande, par un corselet plus arqué sur les côtés, par l'article basilaire des pattes très-dilaté, enfin par les deux derniers segments abdominaux, glabres ou peu garnis de poils. Les caractères génériques peuvent être résumés de la manière suivante : tête triangulaire, tronquée en avant; mandibules courtes, arquées et cornées au côté externe, coriaces et presque droites au côté interne; mâchoires à deux lobes coriaces, un peu frangées; palpes maxillaires plus longues que les antennes, filiformes, ayant leurs trois derniers articles à peu près de même longueur, le deuxième et le troisième renflés, et le premier subfiliforme; menton corné; antennes à huit articles, dont le premier est allongé, cylindroïde, et dont les trois derniers forment une sorte de massue obconique; corselet transversal, élargi d'avant en arrière; écusson triangulaire; tarses antérieurs à trois articles; tarses postérieurs à quatre articles, garnis, à leur côté interne, de longs cils peu épais, caducs. On connaît seulement quatre espèces de *limnébies;* elles sont toutes européennes. L'espèce type est la *limnébie atome*, qui est commune, en automne, dans toute la France.

LIMNÉE adj. f. (li-mné — du gr. *limné*, étang). Myth. gr. Qui préside aux étangs : *Diane* LIMNÉE.

— s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes qui vivent dans les eaux douces.

— **Encycl.** V. LYMNÉE.

LIMNÉEN, ÉENNE adj. (li-mné-ain, é-è-ne — du gr. *limné*, étang). Myth. gr. Qui préside aux étangs : *Diane* LIMNÉENNE. ‖ Qui est adoré dans le bourg de Limnes, à Athènes : *Bacchus* LIMNÉEN.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques, ayant pour type le genre limnée. ‖ On écrit aussi LYMNÉEN.

LIMNÉPHILE s. m. (li-mné-fi-le — du gr. *limné*, marais; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la tribu des phryganiens.

LIMNÉSIE s. f. (li-mné-zî — du gr. *limné*, étang). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, renfermant une trentaine d'espèces, et réuni aujourd'hui aux hydrachnes.

LIMNÉSIENNE adj. f. (li-mné-zi-è-ne — du gr. *limnê*, marais). Myth. gr. Surnom de Diane.

LIMNÈTE s. m. (li-mnè-te — du gr. *limné*, étang). Ornith. Syn. de MORPHNUS.

— Bot. Syn. de SPARTINE, genre de graminées.

LIMNÉTIDE adj. f. (li-mné-ti-de — du gr. *limnê*, étang). Myth. gr. Surnom de Diane.

LIMNÉTIDIES s. f. pl. (li-mné-ti-dî — du gr. *limné*, étang). Antiq. gr. Fête des pêcheurs en l'honneur de Diane Limnétide.

LIMNÉUM s. m. (li-mné-omm — du gr. *limnê*, étang). Antiq. gr. Temple de Diane Limnéenne.

LIMNIADE s. f. (li-mni-a-de — du gr. *limné*, étang). Infus. Genre d'infusoires systolides, formé aux dépens des mélicertes, et dont l'espèce type vit sur les feuilles des plantes aquatiques.

LIMNIE s. f. (li-mnî — du gr. *limné*, étang). Entom. Syn. d'ELMIDE.

— Bot. Syn. de CLAYTONE, genre de portulacées.

LIMNIMÈTRE s. m. (li-mni-mè-tre — du gr. *limné*, étang; *metron*, mesure). Instrument dont on se sert pour mesurer le niveau des lacs.

LIMNIONA, petite île de la Turquie d'Asie, près de la côte occidentale de l'île de Rhodes, au N.-E. de l'île Karki, par 36° 17′ de latitude N., et 25° 22′ de longitude E. Production d'huile et de figues.

LIMNIQUE s. m. (li-mni-ke — du gr. *limnê*, étang; *ichneuô*, je recherche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des dermestes, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes d'Europe ou de l'Amérique du Nord.

LIMNITE adj. m. (li-mni-te — du gr. *limné*, étang). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

LIMNOBATE s. m. (li-mno-ba-te — du gr. *limnê*, étang; *bateô*, je marche). Entom. Syn. d'HYDROMÈTRE.

LIMNOBIE s. f. (li-mno-bî — du gr. *limnê*, étang; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, comprenant une quarantaine d'espèces, dont les trois quarts habitent l'Europe.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des hydrocharidées, tribu des stratiotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les marais de l'Amérique boréale.

LIMNOCHARE s. m. (li-mno-ka-re — du gr. *limnê*, étang; *charieis*, qui se plaît.) Erpét. Genre de batraciens voisin des grenouilles.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, dont l'espèce type habite les eaux de la France : *Le* LIMNOCHARE *satiné.*

— Bot. Genre de plantes, de la famille des butomées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les eaux de l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Arachn. Les *limnochares* sont des arachnides à corps mou, à bec cylindrique allongé, à palpes grêles. L'espèce la plus commune est le *limnochare satiné*, anciennement connu sous le nom d'*acare aquatique.* Sa larve, qui diffère de l'adulte, vit en parasite sur le gerris lacustre, espèce d'hémiptère fort commune à la surface des eaux tranquilles. Cette larve est très-petite et d'un rouge vif; elle ressemble beaucoup à celles de certains trombidions. Parvenue à la grosseur d'une tête d'épingle, elle se détache, tombe dans l'eau, et s'enfonce dans une anfractuosité de quelque pierre submergée, ou elle se transforme en une nymphe immobile. Au bout d'une quinzaine de jours, il en sort un petit *limnochare* adulte. Cette espèce est assez commune aux environs de Paris.

LIMNOCOCHLIDE adj. (li-mno-kò-kli-de — du gr. *limnê*, étang; *kochlis*, coquille). Moll. Se dit des mollusques qui vivent dans les eaux stagnantes.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, formant aujourd'hui les deux familles des AURICULÉS et des LYMNÉENS.

LIMNODYTE s. m. (li-mno-di-te — du gr. *limnê*, étang; *dutês*, qui plonge). Erpét. Genre de batraciens anoures, comprenant trois espèces qui habitent Java.

LIMNOPEUCE s. m. (lim-no-peu-se — du gr. *limnê*, étang; *peukê*, pin). Bot. Syn. de PESSE ou HIPPURIDE.

LIMNOPHILE adj. (li-mno-fi-le — du gr. *limnê*, étang; *phileô*, j'aime). Hist. nat. Qui aime ou qui habite les eaux.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés aquatiques, qui correspond à celle des LYMNÉENS.

— s. m. Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des grenouilles.

— Entom. Syn. de LIMNÉPHILE.

— s. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, formé aux dépens des limnobies, et comprenant vingt-cinq espèces, presque toutes européennes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, dont les espèces croissent en Asie et en Australie.

LIMNOPHORE s. f. (li-mno-fo-re). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, comprenant une quinzaine d'espèces, toutes européennes.

LIMNORÉE s. f. (li-mno-ré). Zooph. Syn. de LYMNORÉE.

LIMNORIE s. f. (lim-no-rî). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des asellotes, dont l'espèce type habite le littoral des îles Britanniques : *Le corps des* LIMNORIES *est allongé, convexe en dessus.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Le genre *limnorie* offre pour caractères : un corps cylindrico-linéaire, un peu rétréci vers les extrémités; une tête large, courte et bombée; des yeux grenus, formés de petits yeux lisses (ocelles) rapprochés et dirigés en dehors; des antennes insérées sur la même ligne, presque égales entre elles, cylindriques, courtes, composées de quatre articles; une bouche, armée de mandibules garnies d'un appendice palpiforme, proéminente. Le thorax est constitué par sept segments, d'autant plus grands qu'ils sont plus antérieurs. Six anneaux mobiles, dont les quatre premiers sont très-courts, et les deux autres très-grands, composent l'abdomen. Les pattes, qui ne sont propres qu'à la marche, sont cylindriques, grêles et armées d'un ongle simple et légèrement courbé. Chez la femelle, il existe à leur base des appendices lamelleux, qui se relèvent contre la face inférieure du thorax pour constituer une poche ovifère. Les fausses pattes branchiales sont disposées comme chez les cirolames et les égas. La seule espèce connue jusqu'à ce jour est la *limnorie térébrante* ou *perforante*, qui habite surtout les côtes de la Grande-Bretagne. Ses mœurs présentent des particularités assez curieuses. Lorsqu'on veut la saisir, elle se roule en boule, comme les cloportes. Elle a été trouvée pour la première fois par M. Stevenson, ingénieur anglais, chargé de la construction du phare de Bell-Rock. La *limnorie* ronge les bois sous-marins, dans lesquels elle se loge; elle se sert probablement pour cela de ses mandibules, car on trouve son estomac rempli de débris ligneux. Bien qu'elle s'attaque de préférence aux bois les plus tendres, les couches ligneuses plus dures ne sont pas épargnées par elle. Elle creuse des trous d'environ 5 centimètres de profondeur sur 2 millimètres de diamètre; ces trous sont cylindriques, parfaitement lisses en dedans, le plus souvent situés de bas en haut, mais tortueux et pouvant être dirigés dans tous les sens. On a vu, dans l'espace de trois ans, de grosses poutres de dix pouces d'équarrissage réduites d'un tiers par les ravages des *limnories;* la charpente provisoire du phare de Bell-Rock, qui était baignée par la mer, fut, en une saison, criblée des trous de ces crustacés, à l'exception des endroits où se trouvaient des nœuds. Depuis, on a constaté la présence des *limnories* sur divers autres points du littoral britannique. Jusqu'à présent, elles n'ont pas été signalées sur nos côtes. Ce genre a une assez grande analogie avec celui des cymothoés.

LIMNORNIS s. m. (li-mnor-niss — du gr. *limnê*, étang; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des grimpereaux.

LIMOBIE s. f. (li-mo-bî — du gr. *leimôn*, prairie; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, formé aux dépens des phytonomes.

LIMOCTONIE s. f. (li-mo-kto-nî — du gr. *limos*, faim; *kteinô*, je tue). Méd. Mort par défaut de nourriture.

LIMODORE s. m. (li-mo-do-re — du gr. *leimôn*, prairie; *dôron*, don). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe.

LIMOGES, en latin *Augustoritum*, *Lemovices*, la *Rastiatum* de Ptolémée, ville de France (Haute-Vienne), *ch.-l. de dép. et* d'arrond., sur une colline, près de la rive droite de la Vienne, à 371 kilom. S.-O. de Paris, par 45° 49′ de latit. N., et 1° 4′ de longit. O.; pop. aggl., 44,944 hab. — pop. tot. 55,134 hab. L'arrond. comprend 10 cantons, 79 com., et 151,066 hab. Evêché suffragant de Bourges, grand séminaire. Cour d'appel; tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix, conseil de prud'hommes. Lycée; école préparatoire de médecine et de pharmacie; bibliothèque publique; musée de peinture, de numismatique et d'histoire naturelle. Chambre de commerce; succursale de la Banque de France. Filatures de laine et de coton; fabriques de draps et de droguets, de liqueurs, bougies, gants, sabots; papeteries, imprimeries, fonderies, coutelleries; cordonnerie, chapellerie, corroieries et tanneries.

La première plaque de porcelaine cuite à Limoges porte les armes de Turgot et la date de 1771; mais cette fabrication, bien qu'elle date à peine d'un siècle, a transformé et enrichi la ville. Près de 40 manufactures en plein service, 20 ateliers de peinture, 30 maisons de commission répandent dans le monde entier les produits recherchés du Limousin. Les principales manufactures de porcelaine sont celles de MM. Alluaud frères et Vandermarcq, de M. Ardent, de M. Pouyat, de MM. Jouhanneaud et Dubois, de MM. Gibus et Redon, de MM. Chabrol et Toustain, et de M. Havilland. A côté de cette industrie, nous ne devons pas oublier l'importante usine de MM. Ardent frères, qui répandent annuellement dans la France centrale, et même plus loin, des millions de volumes destinés à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse; et si nous nous servons du mot *usine*, c'est que l'immensité de la production de cette maison, la réunion dans les mêmes ateliers de plusieurs industries ordinairement séparées, telles que l'imprimerie, la clicherie, la stéréotypie, la gravure, la fonderie, la librairie, le brochage et la reliure, en font un des établissements industriels les plus considérables de France.

Limoges forme une sorte d'amphithéâtre sur la pente de la rive droite de la Vienne, qui traverse la ville du N.-E. au S.-E., en passant sous trois ponts; elle n'est guère percée que de rues tortueuses, étroites, encombrées de croix à large base, de fontaines ou d'églises. Depuis 1830 pourtant, la transformation de la ville se poursuit avec persistance. L'intérieur de Limoges n'offre guère que des maisons en bois, des échoppes, des caves sombres, où le feu éclate très-souvent. Une des curiosités de la vieille Limoges est le quartier de la boucherie. Toute tentative pour assainir ce quartier a jusqu'ici échoué devant l'opiniâtreté de la corporation des bouchers.

Ancienne métropole de la confédération des *Lemovices*, Limoges fournit 10,000 soldats à l'armée nationale qui allait secourir *Alesia;* ce contingent, supérieur en nombre à celui des cités de Tours et de Poitiers, atteste au moins sa puissance. En 742 de la fondation de Rome, cette ville prit le nom d'*Augustoritum*, qu'elle conserva jusqu'au IVe siècle, époque où elle reprit le nom de son peuple. « Les premiers empereurs romains, dit M. Célestin Port, l'avaient enrichie de priviléges et de fastueux édifices. Elle avait un sénat particulier, jouissait du droit de battre monnaie, et les travaux modernes retrouvent chaque jour les traces de ses palais, de ses bains, de son théâtre et de ses temples. Deux légions y tenaient garnison sous Antonin, qui fit terminer l'amphithéâtre commencé par Adrien. La position centrale de cette ville en avait d'ailleurs fait, dès lors, par le commerce et l'industrie, un carrefour des routes les plus importantes de Bordeaux, de Bourges, de Poitiers, de Saintes, de Périgueux, de Clermont-Ferrand. » Sous Domitien, à la suite d'une violente sédition, les *Lemovices* perdirent tous leurs priviléges, et le pillage des Vandales et des Wisigoths acheva la décadence de leur cité. En 507, Clovis s'arrêta quelques jours à Limoges, et y institua des vicomtes particuliers. En 832, Louis le Débonnaire assista à la consécration de l'église Saint-Martial; six ans plus tard, il fit couronner son fils Charles roi d'Aquitaine, dans l'église Saint-Etienne. Les invasions normandes dépeuplèrent deux fois Limoges. Vers la fin du XIIe siècle, la ville passa au pouvoir des Anglais, puis elle redevint française sous Philippe-Auguste, jusqu'au règne de Louis XI, qui la remit à Henri III, avec une partie de l'Aquitaine. La guerre de Cent ans lui fut très-funeste, car elle fut plusieurs fois pillée et ravagée. « Les premiers troubles de la Fronde, dit M. Célestin Port, éclatèrent à Limoges dès 1560, par des scandales et des rixes pendant les processions. La ville fut bientôt entourée de prêches, qui s'installèrent jusque dans l'église de Sainte-Valérie et dans le jardin de l'hospice. En 1564, Jeanne d'Albret, logée au château de Breuil, fit enlever par ses Suisses la chaire de Saint-Martial. Malheureusement ces temps de luttes et d'ardent prosélytisme furent ici, comme dans toute la France, le temps des pestes et des misères publiques. Les contagions de 1584 et de 1586 furent d'autant plus désastreuses que la terre était nue, les greniers vides et la faim partout comme la guerre. » Henri IV fit son entrée à Limoges en 1605, et y fut accueilli avec beaucoup d'honneurs. L'administration intelligente de Turgot ouvrit à Limoges des voies inconnues de prospérité, et grâce à son industrie, surtout à la fabrication de la porcelaine, la ville se releva rapidement de ses calamités passées. Parmi les nombreux incendies qui ont dévasté Limoges, le plus terrible est celui qui éclata le 15 août 1864, pendant la fête du soir. A une heure du matin, 80 maisons flambaient à la fois; à dix heures du matin, 109 maisons étaient brûlées. Le périmètre de l'incendie embrassait environ 10,700 mètres carrés. Il n'est resté de cette enceinte que des pans de murs et des décombres amoncelés. Patrie des six Limousin, des deux Pénicaud, de Jean Court, des trois Raymond, des six Laudin, des deux Nouailhier, de Jean Dorat, de Nicolas de La Reynie, de d'Aguesseau, de Jean Foucauld, de Vergniaud, des maréchaux Bugeaud et Jourdan, de l'abbé Texier, de l'avocat républicain Théodore Bac, etc.

Plusieurs conciles ont été tenus à Limoges. En 1025, l'évêque de Limoges, Jourdain, ouvrit un concile provincial, dans lequel fut débattue la question de savoir si saint Martial devait ou non être mis au rang des apôtres. La même question fut de nouveau discutée au concile de Limoges en 1029, et presque tous les membres de l'assemblée se prononcèrent en faveur de l'apostolat du saint. Dans le concile de 1031, présidé par l'archevêque de Lyon, saint Martial fut solennellement proclamé apôtre. Les Pères adoptèrent, en outre, diverses mesures relatives à la discipline ecclésiastique; ils déclarèrent qu'un homicide volontaire, fût-il moine, ne pourrait être promu aux ordres, que personne ne doit recevoir du pape la pénitence et l'absolution sans l'agrément de son évêque; ils prononcèrent l'excommunication contre les seigneurs du Limousin qui avaient refusé de promettre la paix par serment, etc. Dans le concile de 1095, le pape Urbain II, qui était venu à Limoges pour dédier la cathédrale de la ville, prêcha la croisade avec beaucoup de succès. Il y déposa aussi l'évêque Humbald, accusé et convaincu d'avoir falsifié des lettres apostoliques pour se maintenir dans son siége, qu'on lui contestait, parce que son élection n'avait pas été canonique. Enfin, au concile de 1182, le cardinal légat Henri, avec les évêques des deux provinces de Bourges et de Bordeaux, dressa des règlements ayant pour objet la discipline de l'Eglise.

Limoges possède plusieurs monuments intéressants; en première ligne se place la *cathédrale*, qui domine le cours de la Vienne. Elle a remplacé une église romane du XIe siècle, qui fut détruite par un incendie, et dans laquelle furent tenus deux conciles provinciaux. La première pierre de l'édifice actuel fut posée en 1273. Le chœur fut terminé en 1327, la façade en 1350, « et plus tard encore, dit M. Célestin Port, les deux travées de la nef, dont le style ogival flamboyant accuse la fin du XVe siècle. La porte latérale du N.-O., la voûte même du transsept portent les armoiries des deux Barton de Montbas, évêques de 1457 à 1510. La façade N. du transsept, ornementée sous l'épiscopat de Philippe de Montmorency et de Villiers de l'Isle-Adam, se distingue, entre toutes les grandes œuvres de l'architecture limousine, par un luxe et une profusion de détails d'une perfection infinie. Repris au XVIe siècle par l'évêque Jean de Langeac, continués par son successeur Jean du Bellay, les travaux furent définitivement suspendus sous l'Italien César de Borgnonibus. C'est seulement dans ces derniers temps qu'une restauration complète de l'édifice, comprenant l'achèvement des parties d'œuvre abandonnées, a été entreprise avec suite et sans interruption par le gouvernement, sous la direction de M. Chabrol. La restauration de la façade principale est terminée. Le couronnement, qui est moderne, fait honneur au goût et à l'habileté de l'architecte. Deux clochetons s'y relient entre eux par une galerie bordée d'une élégante balustrade, que divise, par la moitié de sa largeur, le prolongement des rayons d'un arc gothique au large fleuron épanoui. » Le *Martyre de saint Etienne* et celui de *Sainte Valérie* sont figurés sur les portes en bois du portail nord. L'intérieur de la cathédrale frappe par sa hardiesse et son élégance. On y remarque surtout : un magnifique jubé orné de bas-reliefs représentant les *Travaux d'Hercule*, de gracieuses moulures de culs-de-lampe creusés en niches qui encadrent les Vertus théologales et cardinales, et couronné par une ravissante balustrade à jour; le tombeau de Raynaud de La Porte, dont les bas-reliefs figurent la *Lapidation de saint Etienne*, le *Christ juge*, le *Martyre de sainte Valérie* et le *Christ bénissant;* le tombeau de Bernard Brun, évêque de Noyon et d'Auxerre, avec bas-reliefs représentant : le *Couronnement de la Vierge par le Christ*, le *Christ juge*, la *Vierge et saint Jean*, le *Christ crucifié*, *sainte Valerie présentant sa tête à saint Martial;* le mausolée de Jean de Langeac, mort en 1541, dont les huit bas-reliefs représentent les *Visions de l'Apocalypse;* une foule d'épitaphes et de pierres tombales; de belles statues; une *Assomption*, d'E. Fiesen; un *Martyre de saint Etienne*, par Cognet; une *Mise au tombeau*, datée de 1629; des cartons d'autel avec tableaux sur émail, chefs-d'œuvre de Noël Laudin; enfin les vitraux, œuvre du XIVe siècle, réparés au XVIe. Les plus curieux représentent : *Jésus-Christ bénissant*, le *Christ juge*, *saint Etienne*, *saint Martial*, *sainte Valérie*, l'*Annonciation*, les *Prophètes*, le *Sauveur bénissant*, *Jésus mourant*, le *Baptême de Jésus.* La voûte de la crypte est ornée de fresques du XIe siècle. Le clocher, isolé de la cathédrale, présente un aspect sévère et grandiose. Il mesure 62 mètres de hauteur.

L'église Saint-Pierre du Queiroy offre dans son ensemble un assemblage de tous les styles et de toutes les dates. L'attention est attirée à l'intérieur de l'édifice par : un vitrail de Pénicaud, représentant la *Mort de la Vierge;* le maître-autel en marbre rouge et orné d'une copie d'après Jouvenet, par Maisonade, peintre limousin du XVIIIe siècle : *Jésus-Christ donnant le pouvoir des clefs à saint Pierre;* des verrières modernes de M. Oudinot, représentant *Jésus et la Samaritaine*, *l'Immaculée-Conception.* Cette église est en ce moment en pleine restauration. Saint-Michel-des-Lions, ainsi nommée de trois lions grossièrement sculptés qui en gardent l'entrée, fut convertie, en 1793, en temple de la Raison; elle date du XIVe siècle. Le faîte du clocher s'élève à 55 mètres. A l'intérieur, dont les voûtes frappent par la hardiesse et la légèreté de leur style, on remarque : les belles sculptures de la chapelle de la Vierge; des restes de vitraux, représentant les *Evangélistes*, *Saint Léonard et Saint Michel*, la *Vie de saint Jean-Baptiste*, la *Vie de la Vierge*, des fresques signées A. Régis; deux bonnes toiles : la *Salutation angélique* et l'*Assomption de la Vierge.* Sainte-Marie, bâtie au XIIIe siècle, renferme un beau tableau de la *Résurrection* et un curieux maître-autel surmonté d'une toile remarquable : le *Sacrifice d'Abraham.* Saint-Aurélien, qui date, dans son ensemble, de 1475, est le seul édifice religieux de Limoges qu'ait épargné la Révolution, grâce à la dévotion particulière des bouchers. Devant la porte s'élève une belle croix du XVe siècle, haute de 5 mètres et taillée dans un seul bloc de granit. La traverse et le sommet sont ornés de fleurons et de délicats feuillages, tandis que le long de la hampe s'échelonnent les images des douze Apôtres sculptés deux à deux. Chaque groupe est couronné d'un dais gothique enluminé d'or. Les autres églises de Limoges sont : Saint-Maurice, qui, après avoir subi de nombreuses vicissitudes, a été rendue au culte en 1836; la chapelle de Notre-Dame-de-la-Préservation, petit édifice romano-gothique édifié en 1802; la chapelle du Refuge, qui offre une façade en beau granit de Faneix et des vitraux de Thévenot; l'église Saint-Martial, consacrée en 1858.

La préfecture, installée dans l'hôtel de l'Intendance, doit être rebâtie en granit. Le palais de justice est précédé d'un portique grec; le fronton est décoré des attributs de la Justice. La salle des Pas-Perdus s'allonge en parallélogramme régulier entouré de dix-huit colonnes. La succursale de la Banque de France a établi ses bureaux dans l'hôtel construit en 1788 par M. Naurissard, directeur de la Monnaie. Deux pavillons symétriques, reliés par une grille, s'élèvent à droite et à gauche du portail, dont l'architecture, formée de deux couples de colonnes cannelées, surmontées d'une frise en forme de balustrade, a un caractère vraiment monumental. Le musée, fondé par la Société archéologique du Limousin, comprend plusieurs salles consacrées à la céramique, à la peinture, à l'archéologie, etc. La galerie de peinture renferme des œuvres d'artistes renommés, tels que : Ch. Busin, Bouterweck, Ciceri, L. Cogniard, Daubigny, Albert Dürer, D. Grenet, Laudin, émailleur de Limoges; Léonard Limosin, Mauzaisse, Nattier, Perdoux, Troyon, etc. Les principales curiosités du musée, sont, en dehors de la peinture : une statue antique de Jupiter Olympien; des fragments de mosaïques; le siége du proconsul à l'amphithéâtre de Limoges; le cippe d'Ixter; le tombeau de Sabineus; le cippe que consacre l'inscription en l'honneur du grammairien Blaisianus de Bourges; un groupe couché, célèbre autrefois à Limoges sous le nom du *Bon mariage;* une belle cheminée du XIIIe siècle; la tombe de l'abbé Géraud; une clef de voûte de l'église Saint-André; la tombe de Roger, chroniqueur et chantre de Saint-Martial.

Nous devons mentionner aussi : l'évêché, d'un style grandiose et admirablement situé au milieu de jardins et sur un étagement de terrasses superposées; le séminaire, dont les trois corps de logis couvrent l'emplacement de l'antique abbaye de la Règle; le théâtre, inauguré en 1840 et restauré en 1863; le lycée; l'école secondaire de médecine; la bibliothèque, qui possède 27,000 volumes et une collection de manuscrits précieux; l'hôtel de la division militaire; le quartier de cavalerie; la prison cellulaire départementale; l'asile des aliénés, qui comprend 17 hectares avec une ferme complète; plusieurs maisons du XIIIe siècle, etc.

« L'esprit des pratiques routinières a maintenu, dit M. Célestin Port, un genre de solennité particulièrement cher aux populations limousines et dont le retour est attendu par elles avec une vive impatience. Si l'on veut voir Limoges en fête, ses rues envahies par la foule, ses maisons parées de leurs plus beaux atours et toutes les familles dans l'émotion des toilettes et des gais repas, c'est un jour d'*ostension* qu'il y faut passer. On appelle ainsi la montre ou exposition des reliques de saint Martial, qui a lieu tous les sept ans. Depuis le commencement du XVIe siècle, à travers tous les troubles publics, ces cérémonies ont à peine manqué deux fois. L'année venue, le jour de la mi-carême, les membres de la confrérie de Saint-Martial revêtent leur costume traditionnel et présentent à la bénédiction solennelle leur étendard blanc avec croix rouge, qui va parcourir la ville au son du tambour. C'est le dimanche de la Quasimodo que le chef de saint Martial est retiré de sa châsse et exposé en grande pompe. Les diverses compagnies bourgeoises sillonnent les rues de leur cortége plus ou moins singulier... »

LIMOGNE, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. E. de Cahors; pop. aggl., 640 hab. — pop. tot., 1,400 hab.

LIMOINE s. f. (li-moi-ne — du gr. *leimôn*, pré). Bot. Un des noms vulgaires de la poirée sauvage. ‖ Nom donné à une espèce de statice.

LIMOJON DE SAINT-DIDIER (Alexandre-Toussaint), dit le **Chevalier de Saint-Didier**, littérateur français, né à Avignon vers 1630, mort en 1689. Il gagna la confiance du comte d'Avaux, qui l'employa activement dans les négociations diplomatiques dont il était chargé, tant au congrès de Nimègue (1678), qu'en Hollande en 1684 et en Irlande en 1689. On lui doit les ouvrages suivants : *Histoire des négociations de Nimègue* (Paris, 1680, in-12); la *Ville et la république de Venise* (Amsterdam, 1680, in-12); le *Triomphe hermétique* ou la *Pierre philosophale victorieuse* (Amsterdam, 1685, in-12).

LIMOJON DE SAINT-DIDIER (Ignace-François), poëte français, neveu du précédent, né à Avignon en 1669, mort dans la même ville en 1739. Bien qu'il ait remporté des prix de poésie aux concours des Jeux floraux et de l'Académie française, il n'en fut pas moins un très-médiocre rimeur. Nous citerons de lui : le *Voyage du Parnasse* (Rotterdam [Chartres], 1716, in-12), espèce de satire mi-partie prose et vers, contre Lamotte, Fontenelle et Saurin, terminée par l'*Iliade*, tragi-comédie en trois actes; *Clovis* (Paris, 1725, in-8°), poëme non terminé.

LIMON s. m. (li-mon — lat. *limus*, de la même racine que le grec *leimôn*, lieu humide; l'ancien scandinave *lim*, allemand *schleim*; ancien haut allemand *slim*, argile, et le persan *limah*, boue; savoir, le sanscrit *lî*, être liquide, devenir liquide). Dépôt de terres et de débris organiques opéré par les eaux troubles et bourbeuses :

> Le marais paresseux tranquillement sommeille,
> Sur le *limon* fangeux qui nourrit ses roseaux.
> DELILLE.

— Fig. Vile origine, par allusion à la boue, d'où Dieu a tiré l'homme, suivant la Bible : *Si j'avais pétri mon* LIMON, *peut-être me fusséje créé femme, en passion d'elle.* (Chateaub.) *Le patricien et le prolétaire ne sont-ils pas sortis du même* LIMON? (Proudh.)

> C'est du même *limon* que tous ont pris naissance.
> VOLTAIRE.

‖ Ce qui trouble la pureté d'un objet et le déprécie : *Plus un écrivain est abondant, plus il a de* LIMON *à déposer dans sa course.* (Lamartine.) ‖ Fange des vices :

> A peine, du *limon* où le vice m'engage,
> J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
> Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à l'instant.
> BOILEAU.

— Pathol. Matière grasse, grisâtre et grenue, qui couvre la langue à la suite d'embarras gastriques et de certaines fièvres.

— Géol. Roche où dominent le sable et l'argile.

— **Syn. Limon, boue, bourbe,** etc. V. BOUE.

— **Encycl.** Econ. agric. Le *limon* se compose de terres fines : argileuse, calcaire, végétale, que les eaux entraînent avec elles et déposent au fond de leur lit, sur les bords de leur cours ou dans les champs inondés.

Toutes les rivières déposent du *limon* après les pluies, la fonte des neiges, et ces *limons* servent à la terre d'engrais naturel. Le *limon* est donc le fertilisateur le plus économique; c'est à lui que l'Egypte doit sa fertilité et la formation de son Delta. La Hollande presque tout entière n'a été constituée que par le *limon* du Rhin et de la Meuse, ainsi que l'Aunis par celui de la Loire.

La fertilité des prairies qui bordent la Saône et la Loire n'est due qu'aux débordements de ces cours d'eau.

Le *limon* est généralement plus épais dans les détours que forment les cours d'eau ou au point de jonction de deux cours d'eau, ainsi qu'à leur embouchure.

Les eaux pluviales, lorsqu'elles tombent par ondées, entraînent de petites parcelles de terre dans les étangs, les fossés, les mares; c'est là le meilleur *limon*. Intelligent sera le propriétaire qui curera sa mare ou ses fossés après les pluies et portera le *limon* sur la terre, à laquelle il ne fera que rendre ce qu'elle a perdu; mais il le rendra en bien meilleure qualité, car cette terre fine, battue par l'eau, a puisé dans le liquide élément des qualités que son contact avec l'air ne lui aurait pas toujours procurées. Plus intelligent encore le propriétaire d'une vallée qui creuse des trous dans son champ pour y retenir le *limon* des terrains supérieurs.

Les *limons* déposés par les eaux débordées d'une rivière ou d'un fleuve sur les prairies et sur les champs qui bordent ses rives contribuent à les fertiliser, à les exhausser progressivement, et, dans un temps donné, à les mettre à l'abri des inondations. Ce sont eux qui rendent fertiles les petites îles que lés amas de sables créent si fréquemment dans le lit même des grands cours d'eau. Les *limons* déposés au fond des lacs qui reçoivent quelques cours d'eau sont fréquemment mêlés de débris de végétaux, soit charriés par ceux-ci, soit poussés naturellement sur le fond du lac; aussi forment-ils un riche amendement pour les terres quand une année de sécheresse permet de les extraire et de les mélanger avec de la chaux vive.

Toutefois, cet amendement n'acquiert toute sa valeur qu'après un assez long séjour à l'air, au soleil, à la gelée, qui amènent sa maturité, c'est-à-dire qui achèvent la décomposition de ses fibres ligneuses et permettent de le réduire en poussière. Le *limon* peut aussi être employé à *bauger* les cloisons en pans de bois dans les contrées où la pierre est rare, et fournir même la matière des tuiles et des briques, quand il est formé de proportions convenables d'argile et de sable siliceux.

Selon leur composition, les *limons* sont argileux, sablonneux ou marneux, et leur valeur comme amendement est nécessairement subordonnée à la nature même du sol arable dans lequel on veut les incorporer.

Les *limons* sont généralement colorés en brun ou en noir, selon la quantité de matières végétales qu'ils renferment et aussi en raison de la proportion de fer hydroxydé ou fer de lavage contenu dans leur masse. Cette proportion est fréquemment assez considérable pour qu'il en résulte une agglutination des parties grossières du *limon* et la création d'une sorte de poudingue parfois propre à paver et à bâtir. Quand un émergement accidentel se produit sur un sol limoneux et qu'il reste exposé aux rayons ardents du soleil d'été, il en résulte presque toujours une exhalation de miasmes délétères, qui répandent des fièvres dangereuses dans la contrée. On comprend que ce funeste résultat est produit par la fermentation des matières végétales, toujours en assez grande quantité dans les *limons* des marécages.

Comme les alluvions, les *limons* participent nécessairement dans leur composition de la nature du sol parcouru en amont par les cours d'eau qui les déposent, et il est bien rare, par conséquent, qu'ils ne présentent pas un mélange des trois principaux éléments de la terre : le calcaire, l'argile et le sable siliceux. Prenons pour exemple deux grands cours d'eau placés fort loin l'un de l'autre, la Seine et le Nil.

100 parties du *limon* de la Seine ont donné :

Sable siliceux	50,00
Carbonate de chaux	30,00
Argile	7,29
Matières végétales	8,09
Pertes	4,62

Le *limon* du Nil a donné au chimiste américain Silliman :

Silice	47,39
Alumine	32,10
Carbonate de chaux	2,08
Fer peroxydé	11,20
Matières végétales	6,90
Pertes	0,33

Malgré les disproportions dans les éléments de ces deux analyses, on y remarque une certaine similitude de composition, dont le trait le plus saillant est certainement le chiffre qui représente les matières végétales, éléments de terreaux, et c'est ce qui explique la fécondité des *limons*, offrant d'ailleurs le mélange, si favorable à la végétation, des trois éléments principaux de tout bon sol arable. (De Longuemar.)

LIMON s. m. (li-mon — origine inconnue). Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture : LIMON *droit*. LIMON *gauche*. *Les* LIMONS *d'une charrette. Mettre un cheval dans les* LIMONS. ‖ S'est dit autrefois pour TIMON.

— Archit. Pièce de bois ou de pierre que l'on taille en biais, pour placer dessus les marches et la balustrade d'un escalier. ‖ *Faux limon* ou *Limon en crémaillère*, Planche découpée fixée contre le mur d'un escalier et contre laquelle les contre-marches viennent butter.

— Mar. Chacun des bouts de cordage employés comme bras d'échelle, quand on monte dans les haubans, afin de ne pas marcher sur les bastingages.

LIMON s. m. (li-mon — du persan *laimun*, même sens). Bot. Fruit du limonier :

> L'or du *limon* suave en globe s'arrondit.
> B.-LORMIAN.

LIMON (Geoffroi, marquis DE), contrôleur des finances du duc d'Orléans, mort en Allemagne en 1799. Très-attaché au duc d'Orléans au début de la Révolution, il contribua à le faire nommer député du tiers à Crépy en 1789, et se montra d'abord fervent patriote; mais, dès 1791, il émigra et devint un royaliste des plus exaltés. Limon poussa le roi de Prusse à entrer dans la coalition, et ce fut lui, paraît-il, qui rédigea le fameux manifeste adressé par le duc de Brunswick aux Français. On lui doit : la *Vie et le martyre de Louis XVI* (Ratisbonne, 1793, in-8°).

LIMONA, fille d'Hippomène, archonte d'Athènes. S'étant rendue coupable d'adultère, elle fut enfermée dans une enceinte aux murs élevés, avec un cheval qui, privé par ordre d'Hippomène de toute nourriture, dévora bientôt la femme coupable. L'amant fut écartelé, suivant les uns, et, suivant d'autres, traîné par un cheval furieux autour des remparts de la ville. Ovide, dans son étrange poëme qui a pour titre l'*Ibis*, rappelle la fin tragique de Limona et de son complice.

LIMONADE s. f. (li-mo-na-de — rad. *limon*). Boisson faite avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre : LIMONADE *cuite*. LIMONADE *à froid*. ‖ Boisson acidulée, dans laquelle le jus de citron est remplacé par un autre acide, soit végétal, soit même minéral : LIMONADE *de groseille, de cerise*. LIMONADE *nitrique*. LIMONADE *sulfurique*. ‖ *Limonade gazeuse*, Boisson consistant en eau saturée d'acide carbonique et parfumée avec du sirop ou de l'essence de citron. ‖ *Limonade vineuse*, Limonade coupée avec du vin. ‖ *Limonade végétale*, Limonade dans laquelle entre un acide végétal. ‖ *Limonade sèche*, Poudre formée de sucre et d'acide citrique, qu'on dissout dans l'eau au moment de s'en servir.

LIMONADIER, IÈRE s. (li-mo-na-dié, iè-re rad. *limon*). Personne qui vend de la limonade, du café et diverses boissons.

— Fam. *Limonadier de la passion*, Marchand de vinaigre; débitant de mauvais vin. ‖ Cette expression vient de ce que, Jésus sur la croix ayant demandé à boire, on lui présenta du vinaigre.

— Adjectiv. *Garçon* LIMONADIER.

— **Encycl.** Vers 1630 ou 1633, quelques industriels, patentés depuis longtemps sous le nom de distillateurs, se mirent à vendre de la limonade, liqueur dont la vogue fut telle dès le début, que ceux qui la vendaient en reçurent le nom de *limonadiers*. Leur commerce étant spécial, on dut, en 1634, diviser la corporation des distillateurs en deux corps : celui des distillateurs d'eau-de-vie, d'eau-forte, d'esprits et d'essences, et celui des *limonadiers* fabricants et marchands de limonade.

Les statuts des *limonadiers*, renouvelés en 1676, leur accordaient le droit, ainsi qu'aux distillateurs, de vendre des eaux-de-vie; il en résulta entre les deux corporations de violents conflits, qui se terminèrent, en 1704, par la suppression du corps des *limonadiers*, avec injonction à tous les maîtres qui le composaient d'avoir à fermer boutique; mais aussitôt l'autorité créait cent cinquante priviléges de marchands *limonadiers* vendeurs d'eau-de-vie; puis, se ravisant l'année suivante, elle rétablit la corporation, qu'elle détruisit de nouveau en 1706, pour lui substituer une création de cinq cents priviléges héréditaires, dont on abandonna la vente à un traitant.

Personne ne voulut acheter de ces priviléges, si bien que le traitant, loin de faire sa fortune, ne fit pas ses frais, et, en 1713, on n'eut d'autre ressource que de réunir encore les anciens *limonadiers* en communauté, avec le droit de se dire distillateurs *limonadiers* et celui de produire l'eau-de-vie et toutes les liqueurs; il leur était défendu de s'occuper des distillations, dites *chimiques*, produisant des eaux-fortes et des essences et non des liqueurs; ces distillations étaient réservées à la corporation des *distillateurs* en chimie.

Enfin, par l'édit du 11 août 1776, la communauté des *limonadiers* fut réunie à celle des vinaigriers et les droits de réception furent fixés à 600 livres.

Les *limonadiers* vinaigriers pouvaient exercer la profession de confiseur, en concurrence avec les épiciers et les pâtissiers. Ils vendaient de l'eau-de-vie et des liqueurs en gros et en détail, débitaient en détail la bière, en concurrence avec les brasseurs, et le cidre exclusivement; enfin ils tenaient des boutiques où l'on venait boire.

Les *limonadiers* ne recevaient ni ne prenaient d'apprenti : le fils du maître avait seul le droit d'aspirer à la maîtrise; les autres devaient épouser la fille ou la veuve d'un maître pour devenir maîtres à leur tour; alors le nouveau marié était reçu sans apprentissage, en payant les droits de réception.

Lorsqu'un maître ou une veuve n'avait pas de successeur et voulait quitter son commerce, il louait son droit ou privilége à qui bon lui semblait. Cette location était annuelle et le locataire était choisi par le *limonadier* et accepté par le clerc de la communauté, dont le bureau était situé rue de la Pelleterie. Le patron des *limonadiers* était saint Louis.

LIMONAGE s. m. (li-mo-na-je — rad *limon*). Techn. Action de couvrir de limon : *Le* LIMONAGE *des sables par l'action des eaux fluviales*.

LIMONE s. f. (li-mo-ne). V. LIMONINE.

LIMONE, ville d'Italie, prov. et à 23 kilom. S. de Coni, à 121 kilom. de Nice, dans un bassin environné de collines dénudées, sur la rive droite de la Vermenagna; 3,144 hab. On y voit pour tout édifice le *Palazzo municipale* ou mairie, sans valeur architecturale, et une fontaine assez médiocre, surmontée d'une tête de saint sculptée. Le langage des habitants de Limone consiste dans un patois spécial qui tient du hongrois : ils prétendent, en effet, descendre de Croates qui vinrent jadis s'établir en colonie dans la contrée. La population, presque exclusivement composée de militaires, est pauvre et robuste. Elle eut, à l'époque où le comté de Nice se donna au Piémont, le monopole des transports et la perte de ce monopole a presque entièrement ruiné la ville.

C'est d'une carrière située aux environs de Limone qu'on tira, de 1760 à la fin du XVIIIe siècle, la plupart des marbres qui servirent pour les palais et les églises de Turin. A l'époque des guerres de la République, un combat fut livré un peu au-dessous de la ville. Les Français, repoussés, durent se replier précipitamment vers Tende.

A peu de distance de Limone existe encore la Chartreuse de Pesio, ancienne abbaye fondée en 1174 par Arnaldo de Morozzo, aujourd'hui propriété particulière, convertie en hôtel et en établissement hydrothérapique.

LIMONÉ, ÉE (li-mo-né) part. passé. du v. Limoner. Débarrassé de limon dans l'eau bouillante : *Anguille* LIMONÉE.

LIMONÉ, ÉE adj. (li-mo-né — rad. *limon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au limonia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des aurantiacées, ayant pour type le genre limonia.

LIMONELLIER s. m. (li-mo-nè-lié — rad. *limon*). Syn. de LIMONIA.

LIMONER v. a. ou tr. (li-mo-né — rad. *limon*). Art culin. Débarrasser du limon : LIMONER *une anguille*.

LIMONER v. n. ou intr. (li-mo-né — rad. *limon*). Eaux et for. Devenir assez gros pour servir à faire des limons de voiture.

LIMONEST, bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Lyon; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 939 hab. Carrières de pierre, fabrication et commerce de fromages du Mont-Dore.

LIMONEUX, EUSE adj. (li-mo-neu, eu-ze — rad. *limon*). Plein de limon : *Eau* LIMONEUSE. *Terrain* LIMONEUX. *Le Missouri est un fleuve fangeux, aux eaux blanches et* LIMONEUSES. (Chateaub.) ‖ Qui est de la nature du limon : *Dépôt* LIMONEUX.

— Bot. *Plantes limoneuses*, Plantes qui croissent dans les terrains fangeux.

— s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre cobite.

LIMONIA s. m. (li-mo-nia). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des aurantiacées, type de la tribu des limonées, qui habite l'Asie tropicale. ‖ On dit aussi LIMONIE s. f.

LIMONIADE s. f. (li-mo-ni-a-de — du gr. *leimôn*, prairie). Myth. gr. Nymphe des prairies.

— Adjectiv. : *Nymphe* LIMONIADE.

LIMONIATE s. f. (li-mo-nia-te — du gr. *leimôn*, prairie). Anc. minér. Espèce d'émeraude vert-pré.

LIMONIE s. f. (li-mo-nî — du gr. *leimonios*, de prairie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides ou taupins, comprenant vingt-quatre espèces, également réparties entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

— Bot. Syn. de LIMONIA.

LIMONIER s. m. (li-mo-nié — rad. *limon*). Cheval qui est placé dans les limons d'une voiture : *Un tombereau, traîné d'un fort* LIMONIER *normand, venait de déboucher sur la place*. (V. Hugo.)

— Adjectiv. : *Cheval* LIMONIER.

LIMONIER s. m. (li-mo-nié — rad. *limon*). Bot. Espèce du genre oranger, plus connue sous le nom impropre de citronnier.

— **Encycl.** Les *limoniers*, qu'il ne faut pas confondre avec la section du genre *citrus* qui porte le même nom, sont des arbres ou des arbrisseaux souvent épineux, à feuilles simples, trifoliées ou imparipennées, à fleurs blanches ou roses, exhalant une odeur suave. Le fruit est analogue à celui de l'oranger ou du citronnier. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, la plupart originaires de l'Inde ou de la Chine. Le *limonier* acide est un arbrisseau élevé, à feuilles imparipennées et persistantes; ses fleurs blanches sont disposées en panicules courtes et axillaires; ses fruits jaunes et globuleux ont une odeur qui rappelle celle de l'anis. Originaire de l'Inde, cet arbrisseau est cultivé en Amérique. La pulpe de ses fruits est très-acide, mais d'une saveur fort agréable; on en fait des boissons rafraîchissantes, et on la confit au sucre. Ses graines sont amères et réputées vermifuges.

LIMONIÈRE s. f. (li-mo-niè-re — rad. *limon*). Brancard formé par les deux limons d'une voiture. ‖ Voiture à quatre roues, qui a un brancard formé par deux limons, au lieu d'un timon.

LIMONINE s. f. (li-mo-ni-ne — rad. *limon*). Chim. Corps organique neutre extrait des graines de citron et d'orange. ‖ On dit aussi LIMONE.

LIMONITE s. f. (li-mo-ni-te — rad. *limon*). Métall. Nom donné à certains minerais de fer : *La* LIMONITE *appartient exclusivement aux terrains de sédiment.* (A. Maury.) ‖ On dit aussi MINERAI DES MARAIS.

— Géol. Couche de limon.

— **Encycl.** Les *limonites* sont surtout abondantes aux environs de Saint-Pétersbourg. Ce minerai provient, non pas du carbonate de fer tenu en suspension par les eaux et décomposé, mais de l'altération putride des végétaux dans une eau ferrugineuse. Cette production d'oxyde de fer par la décomposition des végétaux se fait encore chaque jour sous nos yeux : quand une racine d'arbre est en décomposition putride au milieu d'un sable ferrugineux, elle décolore le sable autour d'elle à une certaine distance; les produits acides de la putréfaction, désignés sous le nom générique d'acides bruns, acides crénique, apocrénique, ulmique, etc., dissolvent l'oxyde de fer répandu dans les masses environnantes et l'entraînent avec eux; puis ces sels organiques, en arrivant à l'air, s'oxydent aussitôt; les acides organiques sont brûlés, une partie de l'acide carbonique qui en résulte forme du carbonate de fer, lequel se dissout dans l'excès d'acide carbonique, se réoxyde au contact de l'air et précipite de l'oxyde de fer, toujours impur, parce qu'il renferme, avec les matières terreuses, des sous-sulfates et des sous-phosphates insolubles. C'est ainsi que, dans les endroits où on les exploite, les minerais dits *limonites* se reforment d'une manière continue. Ces masses sont d'un brun plus ou moins foncé, à cassure compacte, unie, souvent conchoïdale et présentant dans beaucoup de cas un éclat presque résineux. On y trouve, outre les matières terreuses et les acides sulfurique et phosphorique, une certaine proportion de matières organiques, et fréquemment des fragments de végétaux non encore décomposés, ayant leur structure ligneuse et passés à l'état de tourbe.

LIMONITEUX, EUSE adj. (li-mo-ni-teu, eu-ze — rad. *limonite*). Géol. Qui appartient aux limonites, aux dépôts de limon : *Argile* LIMONITEUSE.

LIMONUM, nom ancien de POITIERS.

LIMONY, village et commune de France (Ardèche), arrond. et à 36 kilom. de Tournon, cant. de Serrières; 851 hab. Cette localité est connue par ses vignobles, situés sur des coteaux voisins du Rhône, et par ses vins rouges, classés parmi les vins d'ordinaire de première qualité. Plusieurs vignobles des environs en produisent de la même espèce, qui se vendent sous le même nom, bien qu'ils ne les vaillent pas. Les vins de Limony, en raison de leur richesse alcoolique, sont considérés comme vins chauds; ils entrent dans les mélanges et y produisent un bon effet. On les expédie dans des pièces de 36 veltes ou 274 litres; on les vend ordinairement au barral, équivalent à 50 litres.

LIMOPSIS s. m. (li-mo-psiss). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des pétoncles.

LIMOSA s. m. (li-mo-za — du lat. *limosus*, limoneux). Ornith. Nom scientifique du genre barge.

LIMOSANO, bourg du royaume d'Italie, prov. de Molise, district et à 11 kilom. N.-O. de Campobasso, sur la rive droite du Biferno; 2,484 hab.

LIMOSELLE s. f. (li-mo-zè-le — dimin. du lat. *limosus*, limoneux). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des véronicées, comprenant des espèces qui croissent dans les marais de l'Europe.

LIMOSIN, INE s. (li-mo-zain, i-ne). Géogr. Ancienne forme du mot LIMOUSIN.

LIMOSINAGE s. m. (li-mo-zi-na-je). Techn. V. LIMOUSINAGE.

LIMOSINÉ, ÉE adj. (li-mo-zi-né — du lat. *limosa*, barge). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre barge.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidées, ayant pour type le genre barge.

LIMOSINER v. a. ou tr. (li-mo-zi-né — rad. *limosin*). V. LIMOUSINER.

LIMOSINERIE s. f. (li-mo-zi-ne-rî). V. LIMOUSINERIE.

LIMOSUM, nom latin de LIMOUX.

LIMOURS, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. E. de Rambouillet, dans une vallée; pop. aggl., 754 hab. — pop. tot., 1,188 hab. Fabrication de poterie de terre, faïence, briques; pépinières; clouterie; distillerie. Commerce de grains, bois, charbon, farines. On y voit une assez belle église paroissiale, construite sous François Ier; à côté du portail s'élève une tour commencée par Gaston d'Orléans et restée inachevée. Le premier titre qui fasse mention de Limours, sous le nom de *Limors*, date de 1091. Réunie à la couronne, en 1538, la terre de Limours fut donnée par François Ier à la duchesse d'Etampes, qui y fit bâtir un magnifique château, où elle recevait son royal amant. Ce château fut habité ensuite par Diane de Poitiers, puis par le cardinal de Richelieu, qui en fit une des plus magnifiques demeures du royaume. Il a été démoli au commencement de ce siècle.

LIMOUSIN, INE adj. (li-mou-zain, i-ne). Géogr. Qui appartient à Limoges, au Limousin ou à leurs habitants : *Bœufs* LIMOUSINS. *La langue* LIMOUSINE. *Le paysan* LIMOUSIN *est naturellement crédule et curieux . il aime ce qui est spectacle et représentation.* (A. Hugo.)

— Substantiv. Habitant de Limoges ou du Limousin : *Le bon naturel du* LIMOUSIN *ne sait pas nourrir longtemps un sentiment haineux.* (A. Hugo.)

— s. m. Ouvrier maçon, qui fait l'espèce de maçonnerie connue sous le nom de limousinage : *J'ai vu, un jour, M. Thiers franchir sur une planche tremblante l'abîme d'une cave profonde, pour aller causer avec ses* LIMOUSINS. (J. Lecomte.)

— Loc. fam. *Zest de Limousin*, Morceau de pain trempé dans du vin. ‖ *Manger du pain comme un Limousin*, Etre grand mangeur de pain.

— Linguist. Patois parlé dans le Limousin.

— s. f. Agric. Nom donné à des vaches laitières d'une race particulière au Limousin.

— **Encycl.** Linguist. Le patois *limousin* est un dialecte de la langue d'oc parlé dans les limites de l'ancien diocèse de Limoges, que l'on peut diviser philologiquement en trois zones : 1° la Creuse, dont une partie est comprise dans la langue d'oil; 2° la Haute-Vienne; 3° la Corrèze. Ainsi, en prenant le Midi pour point de départ, le patois *limousin* forme une avance considérable sur le territoire de la langue d'oil, entre le poitevin à l'ouest, le français du Berry au nord, le bourguignon à l'est et l'auvergnat au sud-est. On y distingue deux principales variétés; ce sont : le bas *limousin*, usité dans le département de la Corrèze, et le haut *limousin*, parlé dans la Haute-Vienne.

Le bas *limousin* a sept voyelles simples : *a*, *é*, *e*, *i*, *o*, *u*, *ou*, et plusieurs diphthongues inusitées dans le français : *ai*, *aou*, *ei*, *éou*, *eou*, *iaou*, *iéou*, *ioou*, *oi*, *oou*, *ui*. Toutes les voyelles se prononcent comme celles du français, à l'exception de l'*e* dont le son tient le milieu entre l'*i* et l'*é* fermé. On trouve cet *e* dans les mots suivants : *lou fe*, le foin; *lo fe*, la foi; *obe*, oui, etc. La diphthongue *ai* ne se prononce pas comme dans le verbe *haïr*, mais comme dans l'interjection *hai*. Exemple : *lou polai*, le palais, etc. Le bas *limousin* met généralement *o* où le provençal, le languedocien et le quercinois mettent *a*, et *a* où ces mêmes dialectes mettent *o*. Les lettres doubles *ts* et *dz* remplacent dans ce patois les sons du *ch* et du *j* français. Par exemple : *tsodiéiro*, chaise; *tsambro*, chambre; *dedza*, déjà; *dzomai*, jamais; *dzoretiéiro*, jarretière, etc. Enfin il a conservé le *s* qui était anciennement dans plusieurs mots français. Ainsi l'on dit : *lou bostou*, *lo testo*, *lo costo*, le bâton, la tête, la côte. Mais, dans quelques communes, on a retranché cette lettre et l'on appuie longuement sur la voyelle en la prononçant : *lou bâtou*, *lo têto*, *la côto*.

Le bas *limousin* est rapide, doux, énergique et plus laconique que la langue française. Il n'y a presque pas de noms ni d'adjectifs qui n'aient leur augmentatif et leur diminutif dans ce patois. Par exemple : *un ome*, un homme, *un oumar*, *un oumossar ; uno fenno*, une femme, *uno fennasso*.

La terminaison des diminutifs est variée : *vourmosson*, petit morveux; *dzoli*, *dzolio*, joli, jolie, *dzouliot*, *dzoulioto ; oousel*, oiseau, *oouselou*, petit oiseau, *oouseletou*, plus petit oiseau; *tsambro*, chambre, *tsambretto*, *tsambrillou; omitsou*, petit homme; *frioudelet*, petit friand. Ces diminutifs rendent ce patois très-propre à la poésie légère et badine, à la poésie érotique.

M. Emile Ruben, dans une *Etude sur le patois du haut Limousin*, trouve ce langage encore vif, énergique et coloré, quoique déjà un peu efféminé au contact de la langue française. A Limoges surtout, depuis un demi-siècle, sa décomposition est rapide : les consonnes finales ont disparu, les vieilles diphthongues sonores font place aux voyelles longues et l'accent tonique est presque perdu. Ce patois, grâce à la position géographique du département de la Haute-Vienne, dans lequel il est à peu près resserré, est un dialecte mixte, à physionomie tout à la fois occitanienne et française.

« Le caractère apathique de nos paysans, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il soit naturel ou calculé, a toujours frappé l'observateur. On dirait que leur langage s'en ressent. Ils parlent comme ils agissent, avec la même lenteur, et semblent ne vouloir pas prendre la peine de s'exprimer. Les monosyllabes abondent dans leur langage. Il n'y a point de ces consonnes finales si originales et si vives dans la bouche des paysans méridionaux. On peut poser en principe que, sauf les liquides *l* et *r*, la nasale *n*, qui encore le plus souvent fait corps avec la voyelle qui précède, le *t* euphonique employé comme liaison et dans quelques cas seulement, les mots de notre patois sont terminés par des voyelles. Les mots ne sont même pas liés entre eux : vous croiriez que l'effort s'arrête à chaque mot et qu'il faut un nouvel effort pour prononcer le mot suivant. Ils ont surtout une telle horreur du *s*, même employé euphoniquement, qu'ils ne le font presque jamais sentir dans le courant des mots, lorsqu'il précède une consonne. Quant au *s* final, je ne sais pas s'il existe virtuellement dans leur langage, mais je ne connais pas de cas où il se fasse sentir, même devant un mot commençant par une voyelle, excepté dans les noms de nombre *dies-ne*, que l'on prononce souvent par corruption *dueze*, dix-huit, et *dies-e-nô*, par corruption *dueze-nô*, dix-neuf. »

Cependant la prosthese, ou addition d'une consonne euphonique au commencement d'un mot est assez fréquente dans la Haute-Vienne. Les consonnes prosthétiques communément employées sont le *d*, le *n*, le *v*, également en usage dans le Berry, et quelquefois le *l*. Par exemple : *en dun*, avec un; *denguero*, encore; *nen*, en; *li nirai*, j'irai; *li*, y; *vounze*, onze, etc.

Mais si la prosthèse n'est pas rare, l'aphérèse ou retranchement de la première voyelle du mot est tellement fréquente que la liste des termes ainsi mutilés formerait un vocabulaire. Le retranchement s'opère principalement sur les mots commençant par *a* bref ou *o* bref. Ainsi l'on dit : *belio* pour *obelio*, abeille; *bo-jour* pour *obo-jour*, abat-jour; *bouticâri* pour *aboutícâri*, apothicaire; *blodâ* pour *oblodâ*, emblaver, etc.

Les autres caractères qui distinguent le patois de la Haute-Vienne de celui de la Corrèze sont : la prononciation un peu à l'italienne du *c* et du *g* doux, *tch*, *dj*, au lieu de *ts* et *dz;* le remplacement fréquent des diphthongues *ai*, *au*, *ou* par des voyelles longues correspondantes; le changement de l'*a* bref en *o* moins général, et la suppression plus rare du pronom personnel. Enfin la règle de l'accentuation tonique dans le patois du haut Limousin suit à peu près la règle prosodique du français; la voix porte sur la dernière syllabe ou sur la pénultième, suivant que le mot se termine par une voyelle sonore ou par une voyelle sourde.

La littérature du patois *limousin* consiste en fables, noëls et chansons. Elle est d'une date relativement récente; les plus anciennes pièces qui nous soient parvenues ne remontent pas au delà de la fin du XVIIe siècle. Les auteurs dont les poésies ont été réunies sont F. Richard et J. Foucaud. Ce dernier a traduit ou plutôt imité en patois du haut Limousin la plus grande partie des fables de La Fontaine. Ses œuvres ont été l'objet d'une édition philologique publiée, en 1866, par M. Emile Ruben, bibliothécaire de la ville de Limoges. Nous en extrayons la fable de la *Mouche du coche*, qui peut donner une idée de la couleur et de la forme du patois *limousin*.

LO MOUCHO E LO DILIGENÇO.

Trei porei de chovau treinan la turgotino
Trois couples de chevaux traînant la turgotine
Ne poudian pâ grimpâ sur uno auto colino.
Ne pouvaient pas grimper sur une haute colline.
I vian lou soulei sur l'échino,
Ils avaient le soleil sur l'échine,
Dô sable soû loû pei. Quî chiei chovau rendû
Du sable sous les pieds. Ces six chevaux rendus
Chuovan toû coumo dô perdû.
Suaient tous comme des perdus.
I bodovan lo lingo e toû chiei letejovan;
Ils sortaient la langue et tous six haletaient;
En pensan d'ovança, quan lour pei coulenovan,
En croyant avancer, quand leurs pieds glissaient,
Lâ pobrâ beitiâ reculovan.
Les pauvres bêtes reculaient.
Loû vouyojour s'en-cimojovan.
Les voyageurs s'en mettaient en émoi.
Fennâ, moucinei, veiliar, tou-t ério dovola.
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
No moucho qu'ô vegue ve fâ soun-embrenado.
Une mouche qui le vit vient faire son importante.
« *Arri! se disse-lo, oh hu! oh he! oh jâ!* »
« Harri! dit-elle, oh hue! oh eh! oh ah! »
Lo creu tou fâ marchâ en cauco boumbounado.
Elle croit tout faire marcher avec quelques bourdon- [nements.
Lo s'en-one d'obor campâ sur lou timou;
Elle s'en alla d'abord camper sur le timon;
Oprei lo vai picâ lou nâ dô poustillou;
Puis elle va piquer le nez du postillon;
O châcun dô chovau lo balio so fissado;
A chacun des chevaux elle donne son coup d'aiguil- [lon;
E, commo un generau d'armado,
Et, comme un général d'armée,
Lo vai, lo ve, lo brun, dovan, dorei, pertou,
Elle va, elle vient, elle bourdonne, devant, derrière, [partout,
Lo brandino soun-oguliou.
Elle brandit son aiguillon.
O lâ fi, quan lo veu deimora l'otolage,
A la fin, quand elle voit démarrer l'attelage,
« *Ah! di-lo, ce que qu'ei que d'ovei dô courage!* »
« Ah! dit-elle, ce que c'est que d'avoir du courage! »
Ma pertan qu'ei tou fia pèr me;
Mais pourtant c'est tout fait par moi;
« *Degu m'aido dô bou dô de.* »
« Personne (ne) m'aide du bout du doigt. »
Lou moueine dijio soun breviâri;
Le moine disait son bréviaire;
Mai, mo fe, dî queu ten, quèrio plo necessâri!
Mais, ma foi, dans ce temps, c'était bien nécessaire!
Lâ fennâ dijian no chansou;
Les femmes disaient une chanson;
S'ogîchio-co d'un-èr mai de soun recoursou?
S'agissait-il d'un air et de son refrain?
Pertan, lôva cho Di! nen sai vengudo o bou.
Pourtant, loué soit Dieu! (j') en suis venue à bout.
Qu'ei vrai que sai touto eilenado;
C'est vrai que (je) suis toute hors d'haleine;
Mâ, de beu de trobai, lo vituro ei sôvado,
Mais, à force de travail, la voiture est sauvée,
Et de queu meichan pâ me soulo l'ai tirado.
Et de ce méchant pas moi seul (je) l'ai tirée.
Ça, MESSIEURS *loû chovau, pouen de machiei, mânei;*
Çà, Messieurs les chevaux, point de mais si, mais [non;
Poyâ me tanquetan lo peno que i'ai prei. »
Payez-moi sur-le-champ la peine que j'ai prise. »

Veiqui plo coumo fan qui fodar d'impourtanço,
Voilà bien comme font ces farauds d'importance,
Que van toujour boutâ lour nâ
Qui vont toujours mettre leur nez
Châ lour vezî, dî loû ofâ
Chez leurs voisins, dans les affaires
Ente i n'entenden re, que loû regarden pâ
Où ils n'entendent rien, qui (ne) les regardent pas.
Queu mounde soun commun en Franço.
Ces gens sont communs en France.
Pèr lou bounur publique e coumo do rozou,
Pour le bonheur public et comme de raison,
Tou lou mounde deurian loû chossâ de pertou.
Tout le monde devrait les chasser de partout.

— Econ. rur. *Cheval limousin.* C'était le sang arabe, importé par l'invasion des Maures d'Espagne et par les chevaliers revenant des croisades, qui coulait dans les veines de l'ancienne race *limousine*. « Des anciennes races de France, dit M. Eug. Gayot, celle-ci a mérité le premier rang. Dans le passé, elle plane sur toutes et les domine; de toutes, elle a été la plus accréditée en Europe; on en avait fait une gloire nationale. Elle a donné pendant longtemps, à ce qu'il paraît, le cheval de selle élégant, svelte, souple, docile, adroit, le cheval par excellence des routes difficiles, accidentées et ravinées, des chemins creux, rocailleux et impossibles d'un autre âge. On le voyait traverser avec hardiesse et franchir tous ces pays sauvages et perdus. Il semblait fait pour eux, tant il était ardent, ferme et pourtant avisé et précautionneux; il se trouvait là dans son élément. Sa légèreté, sa finesse, sa petite taille, les proportions étroites, exiguës de toutes ses parties, son intelligence et jusqu'à ses défauts d'aplomb, telles étaient les qualités qui le mettaient si fort en relief. Par ailleurs, sa destination, son liant, sa noblesse en faisaient le cheval de la cour et des grands seigneurs; il s'imposait comme un besoin et avait toutes les faveurs de la mode. » Ce type est perdu maintenant; tous les efforts tentés par M. Eug. Gayot au haras de Pompadour n'ont réussi qu'à en donner une assez pâle copie; encore cet essai de restauration a-t-il duré fort peu de temps. Pendant son passage à la direction générale des haras, M. Gayot, qui ne voyait d'amélioration possible que par le pur sang, avait résolu de former un pur sang français, anglo-arabe, qui eût été pour la régénération de nos races ce qu'est aux yeux des autres hippologues le pur sang anglais, une sorte de panacée universelle. L'œuvre est tombée en même temps qu'a cessé le pouvoir de l'homme éminent qui l'avait entreprise. Un peu de désarroi s'en est suivi; aujourd'hui pourtant l'ordre semble renaître, l'élevage rentre dans des voies normales, où, s'il est fidèle aux principes d'une saine zootechnie, il ne peut tarder à faire d'immenses progrès. Sans doute, les nouveaux produits ne présenteront pas l'ancien type; mais, nous l'avouons, cette perte nous touche médiocrement. Le cheval *limousin* d'autrefois n'a plus de raison d'être aujourd'hui; quand de belles routes sillonnent les parties les plus reculées de notre pays, la sûreté du pied n'est plus la qualité que l'on doit principalement rechercher, c'est plutôt la force et l'ampleur du corps. Si la race dont nous parlons a disparu, c'est qu'elle n'a plus été utile. Ainsi détrônée, soit par des conditions physiques moins favorables, soit par des races mieux appropriées à la situation nouvelle, la race *limousine* nous laisse assez indifférents à sa perte; bien plus, nous pensons que, si elle existait de nos jours, son prestige serait bien diminué. Cependant il est intéressant de savoir comment elle s'est affaiblie, comment en définitive elle a totalement disparu de la province dont elle avait été l'honneur pendant plusieurs siècles. Sous Louis XV, la race dont nous parlons s'était déjà notablement dégradée. Ce prince voulut la relever; mais comme on employa à cette œuvre régénératrice plusieurs sangs différents, arabe, anglais, espagnol même, il en résulta une confusion par suite de laquelle la race appelée par nos pères race *limousine* perdit son caractère et n'eut plus sa pureté. Les chevaux arabes lui conservèrent la souplesse, les anglais lui donnèrent plus de taille, les espagnols la firent plus ardente et plus brillante, mais ils raccourcirent ses allures. Ces derniers, à bien dire, ont paralysé et détruit les améliorations dues aux premiers. Vint ensuite le fameux convoi arabe de M. Guerche, qui fit du bien et rendit aux chevaux *limousins* une partie des qualités qu'on avait tant prisées en eux; mais survint la Révolution de 1789 et tout fut anéanti. Napoléon voulut réparer le mal. On envoya dans le Limousin des étalons ramenés d'Egypte pour la plupart. Ceux-ci n'étaient pas de race assez noble; ils ne produisirent que des chevaux petits, fluets, minces et sans moyens. Ce genre de chevaux ne convenait plus à nos besoins, à nos habitudes; ils n'étaient plus du goût des amateurs du temps; aussi furent-ils méprisés par les acheteurs. Autrefois on apprenait à monter à cheval, l'équitation était en honneur; on chassait à courre, la France possédait peu de grandes routes, les autres moyens de communication étaient difficiles : il fallait donc que partout on se servît de chevaux de selle, de manége, de chasse, de promenade, de voyage même. Depuis le commencement du siècle, tout a *changé* sous ce rapport et sous bien d'autres : on n'a plus besoin de chevaux de selle proprement dits.

Voici, d'après M. Eugène Gayot, l'état de la population chevaline dans le Limousin, aux beaux temps du haras de Pompadour : « Le poulain de la Haute-Vienne, dont la mère est généralement plus grande et plus forte que la *limousine* ordinaire, par la raison que le sang anglais domine dans ses veines, devient presque toujours cheval d'officier ou de cavalerie de ligne. Le poulain de la Corrèze, plein de gentillesse et de race, mais plus arabe qu'anglais, dépasse rarement les conditions du cheval de troupe légère. Le poulain de la Creuse, plus gros et plus commun, produit mêlé des deux sangs, dans leur pureté quelquefois, mais plus souvent à l'état de demi-sang, prend moins de distinction que les autres, ne devient presque jamais cheval d'officier, mais donne d'excellents troupiers, durs au travail, résistants à la fatigue. Le poulain de la Haute-Vienne est plus cher, celui de la Corrèze moins recherché. A l'état de cheval fait, le premier rend plus à la vente, mais il faut qu'il soit net, qu'aucune tare ne le souille, car tout forme tache sur une nature aussi fashionable. Le second est plus facile à placer, il entre davantage dans le genre usuel. Il n'y a qu'un débouché possible pour l'autre, la remonte militaire. De tous, celui-ci est le plus difficile à vendre et le moins profitable à l'éleveur. » Ce tableau se rapporte aux années 1852 et suivantes. Depuis lors, des distinctions semblables ne paraissent plus subsister : l'élevage est devenu plus uniforme et paraît moins s'attacher à la pureté du sang.

— *Bœuf limousin.* Cette famille est un dérivé de la grande race garonnaise, dont elle se distingue par des caractères plus ou moins prononcés, suivant les différentes localités qu'elle habite. Bien qu'ayant son centre de production dans le Limousin, elle n'en est pas moins répandue dans le Périgord, le Quercy et la Saintonge. Dans toutes ces régions, le bœuf *limousin* a sa physionomie bien distincte et qui le classe à part dans l'ensemble de la population bovine française. Il est d'abord employé au travail, puis il est engraissé dans les herbages de la Vendée et de la Normandie. Avant d'arriver à cette période de sa vie, il a changé de maître presque tous les ans et a été l'objet de soins assidus. D'après M. Magne, la race *limousine* a pour caractères bien marqués : « Pelage jaune, plus pâle à la face interne des membres; yeux grands, doux et entourés, ainsi que le mufle, d'une auréole presque blanche; peau généralement souple, douce, pour un bœuf de montagne; taille moyenne, corps long, plutôt grand qu'épais; côte souvent plate; garrot élevé, tranchant; train postérieur quelquefois mince; encolure un peu longue; tête moyenne, portant des cornes blanchâtres sur toute la longueur ou un peu brunes au sommet, très-grosses, presque toujours aplaties à la base, rarement bien *contournées, mais dirigées en avant et souvent* en bas. Comme dans le bœuf garonnais, on ampute une corne, quelquefois les deux, à 0^{m},10 ou 0^{m},12 de la tête, pour avoir plus de facilité à atteler les animaux. » Au point de vue de la production du lait, la race *limousine* est plus que médiocre; mais, en revanche, elle possède une aptitude remarquable à prendre la graisse et à recevoir toutes les améliorations que comporte l'état actuel de l'élevage. Sous ce double rapport, la race *limousine* vient en second ordre avec la garonnaise, dont elle possède la plupart des qualités.

LIMOUSIN, en latin *Lemovicensis ager*, province et grand gouvernement de l'ancienne France, entre la Marche au N., l'Angoumois et le Périgord à l'O., le Quercy au S., et l'Auvergne à l'E. Ch.-l., Limoges. Il mesurait 90 kilom. de longueur sur 80 de largeur. On le divisait ordinairement en haut Limousin, villes principales Limoges, Saint-Yriëix; et bas Limousin, villes principales Tulle et Saint-Junien. Le Limousin est sis sur un immense plateau, dont la hauteur moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 565 mètres. Le pays est sillonné de l'E. à l'O., sur presque toute sa surface, de nombreux cours d'eau non navigables et d'un grand nombre de chaînes de collines, qui sont des embranchements des montagnes d'Auvergne, et qui s'abaissent à mesure qu'elles s'avancent vers l'occident. Ces hauteurs se présentent sous la forme de mamelons qui, par leur forme arrondie, décèlent le principe granitique qui les constitue. Quelques-unes sont frappées d'une éternelle stérilité; les autres sont couvertes de bois ou ombragées de distance en distance par des masses de châtaigniers, ce qui donne au pays une teinte sombre et quelquefois un aspect sauvage. La base du sol est formée de roches granitiques, qui ont pour principe constituant le feldspath, le quartz et le mica. Les différentes agrégations de ces principes produisent plusieurs variétés de pierres, telles que les granits proprement dits, les gneiss, les porphyres, etc. On y trouve aussi plusieurs espèces de terres argileuses, entre lesquelles on distingue le kaolin, ou terre à porcelaine. La nature du sol, l'élévation et la direction des montagnes, la multiplicité des sources et le grand nombre des ruisseaux rendent la température du Limousin froide et humide, et font que sa constitution météorologique éprouve de fréquentes variations. Cette variabilité de l'atmosphère non-seulement est nuisible à la prospérité de la végétation, mais elle produit encore de pernicieux effets sur le genre animal, en occasionnant des maladies inflammatoires et tous les accidents que cause la suppression subite de la transpiration. La nature du terrain, qui n'est presque partout qu'un maigre détritus de granit et de schiste décomposé, sous lequel on trouve le tuf ou le rocher à peu de profondeur, oppose de grandes difficultés au cultivateur limousin. A une époque qui n'est pas encore bien loin de nous, le Limousin produisait à peine de quoi suffire pendant la moitié de l'année aux besoins de sa population; aussi les habitants de cette contrée, race douce, aux passions peu développées, ont-ils senti le besoin de suppléer à l'infertilité de leur territoire par l'industrie et le commerce. Ceux de plusieurs cantons sont accoutumés à des émigrations périodiques, et vont exercer divers métiers dans les différentes parties de la France. Cependant les beaux pays où ils promènent leur laborieuse industrie leur font rarement oublier celui qui les a vus naître; ils conservent toujours pour leurs montagnes un attachement et une prédilection qui les y ramènent tous les ans dans la saison de l'hiver; alors ils viennent porter à leurs familles le produit de leurs épargnes et acquitter leurs contributions.

Les plus anciens habitants connus de cette province, les Lémovices, opposèrent une assez vive résistance aux armes romaines. Ils mirent sur pied 10,000 combattants, qu'ils envoyèrent sous les murs d'Alesia pour obliger César à lever le siége de cette ville. On connaît le résultat de ce siége et de la guerre des Gaules. Auguste comprit le pays des Lémovices dans la première Aquitaine. Au v^{e} siècle, le Limousin tomba au pouvoir des Wisigoths, et fut pris sur eux par Clovis. Cette province changea souvent de maître jusqu'au règne de Dagobert; après ce prince, elle fut sujette des rois de Neustrie jusqu'à ce que Eudes, duc d'Aquitaine, s'en rendît souverain absolu. Elle fut prise par Pépin vers le viii^{e} siècle. Eléonore, duchesse d'Aquitaine, l'apporta en dot à son second mari, Henri II, roi d'Angleterre. Après sa mort, elle appartint successivement à Richard Cœur de Lion et à Jean sans Terre. Philippe-Auguste la reprit vers l'an 1205, mais elle fut restituée par Louis IX aux Anglais, à qui Charles V l'enleva en 1369, et il la réunit à la couronne de France, dont elle n'a pas été séparée depuis. Le Limousin a formé dans les nouvelles divisions du territoire français les deux départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

LIMOUSIN (LÉONARD, dit LE), peintre émailleur du xvi^{e} siècle. V. LÉONARD.

LIMOUSINAGE s. m. (li-mou-zi-na-je — rad. *Limousin*, parce qu'il vient à Paris beaucoup de maçons du Limousin). Constr. Maçonnerie faite avec des moellons et du mortier. ‖ On dit aussi LIMOSINAGE.

LIMOUSINE s. f. (li-mou-zi-ne — rad. *Limousin*). Manteau d'étoffe grossière de laine et fil, à raies blanches et noires, à l'usage des charretiers, des rouliers, des paysans.

— Argot. *Faire la limousine*, Voler le plomb des toitures.

— Hortic. Espèce d'anémone verte, rouge et blanche.

LIMOUSINÉ, ÉE (li-mou-zi-né) part. passé du v. Limousiner. Construit en limousinage : *Muraille* LIMOUSINÉE.

LIMOUSINER v. a. ou tr. (li-mou-zi-né — rad. *Limousin*). Constr. Construire en limousinage : LIMOUSINER *un mur*.

LIMOUSINERIE s. f. (li-mou-zi-ne-rî — rad. *Limousin*). Constr. Maçonnerie faite avec des moellons et du mortier.

LIMOUSINEUX s. m. (li-mou-zi-neux — rad. *Limousin*). Celui qui vole du plomb sur les toits.

LIMOUX, en latin *Limosum*, ville de France (Aude), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la rive gauche de l'Aude, à 30 kilom. S.-O. de Carcassonne; pop. aggl., 4,268 hab. — pop. tot., 5,897 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 150 comm. et 67,191 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix. Collége. Filatures de laine; fabriques de draps, savons, cuirs, tanneries, teintureries. Commerce de blé, huile d'olive, fourrages, céréales. Récolte et commerce d'excellent vin blanc, dit *blanquette de Limoux;* entrepôt des fers des forges environnantes.

Cette petite ville, située dans un vallon fertile et arrosé par d'abondantes eaux, est bien bâtie et entourée de sites charmants, qui offrent de délicieuses promenades. D'après quelques auteurs, la fondation de Limoux serait antérieure à la conquête de Jules César; il en est fait mention pour la première fois en 854 dans un diplôme de Charles le Chauve. En 1209, pendant la guerre contre les albigeois, Simon de Montfort en fit raser le château. Peu après, la ville elle-même, située alors sur une colline voisine, fut détruite par un ordre du roi de France, et rebâtie dans le vallon qu'elle occupe aujourd'hui. En 1574, les catholiques assiégèrent, prirent et pillèrent Limoux, qui dans la suite se rangea du côté de la Ligue, puis se soumit à Henri IV en 1596.

Près du collége actuel existe encore la porte de la cour des prisons établies par ordre du concile tenu, en 1227, à Narbonne, pour enfermer les hérétiques sur la poursuite des inquisiteurs. Au-dessus de cette porte se voit une potence sculptée. L'ancienne église abbatiale de Saint-Hilaire a été classée parmi les monuments historiques. Sur le bord de l'Aude s'élève un joli coteau couronné par la chapelle de Notre-Dame de Marseille, qui attire beaucoup de pèlerins.

Dans les environs de Limoux on récolte un vin blanc très-estimé, doux, léger, parfumé et spiritueux, connu sous le nom de *blanquette de Limoux.* Le vin rouge y est moins réputé, quoique assez généreux. 688 hectares constituent le vignoble de Limoux, situé sur des coteaux calcaires, généralement maigres, exposés au sud et à l'ouest. Les cépages les plus répandus sont pour le rouge, le terret, le picpouille, le mataro et le ribeyrenc. Pour la blanquette, le cépage de ce nom en fait la base, en s'associant à la clairette. Pour la culture, on dresse la vigne sur trois branches et on ne la façonne que deux fois. On égrappe la vendange avant de la fouler; le vin cuve pendant quarante jours, après lesquels on le met en barriques; huit jours plus tard, on le bonde. On obtient la blanquette de la manière suivante : on trie les grappes une à une, afin d'enlever les grains gâtés; on foule avec les pieds; on passe le moût et on en remplit des tonneaux bien nettoyés. Durant la fermentation, on ouille tous les jours avec du moût que l'on a réservé dans des bouteilles. Pendant la première quinzaine, on repasse le moût deux ou trois fois dans la manche, et on l'y repasse une dernière fois lorsque la fermentation tumultueuse a cessé. On transvase ensuite dans une barrique neuve que l'on bouche hermétiquement. On soutire en mars et l'on met en bouteilles.

Limoux peut produire environ 3,000 hectolitres de blanquette, dont le prix est double de celui du vin rouge.

Magrie, voisin de Limoux, produit des vins de la même espèce et à peu près d'égale qualité.

LIMOUZIN-LAMOTHE (Jean-Philippe-Marc), agronome et poëte français, né à Verdun (Tarn-et-Garonne) en 1782, mort en 1848. Entré comme élève dans une pharmacie, il apprit la chimie, la physique, l'histoire naturelle, devint ensuite pharmacien à Albi, et se fit connaître avantageusement par ses travaux sur la chimie appliquée et sur l'agriculture. Pendant trois ans, il rédigea un journal mensuel d'agriculture, et il professa pendant huit ans l'agronomie à l'école normale du département du Tarn. Outre des *Mémoires* scientifiques, on lui doit des poésies en patois languedocien, qui ne manquent ni de verve ni d'originalité, mais dont le style est assez négligé. Ce sont des chansons, des noëls, des épigrammes, des fables, etc., dont plusieurs ont été imprimés dans des journaux et dans les *Proverbes patois du Rouergue* (1845).

LIMPERANI (Léonard), homme politique français, né à Bastia (Corse) en 1831; il est fils d'un ancien député qui, sous Louis-Philippe, vota avec la majorité gouvernementale. Reçu licencié en 1853, il alla exercer la profession d'avocat dans sa ville natale, où il se fit bientôt remarquer, devint un des chefs du parti républicain dans l'île et fit une vive opposition à l'Empire. En 1869, M. Limperani fut un des fondateurs du journal la *Revanche*, dont M. Paschal Grousset devint un des principaux rédacteurs, et dont la vive polémique devait être la cause indirecte du meurtre de Victor Noir par Pierre Bonaparte. Lors des élections de février 1871, M. Limperani se présenta en Corse comme candidat républicain et fut élu député à l'Assemblée nationale. Il alla siéger parmi les membres de la gauche modérée, vota pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, etc., et appuya, en un mot, constamment la politique de M. Thiers. M. Limperani a proposé d'abroger la loi qui fixe l'intérêt de l'argent et a pris, à plusieurs reprises, la parole, notamment sur la loi municipale, contre le cautionnement des journaux, sur la loi des conseils généraux, etc., et il a vivement protesté contre une pétition qui demandait la séparation de la Corse d'avec la France. Elu membre du conseil général de la Corse en octobre 1871, il fut nommé président de cette assemblée, malgré tous les efforts des bonapartistes, qui portaient M. Gavini (3 novembre 1871), et se fit remarquer par sa fermeté dans les orageux débats provoqués au sein du conseil par les partisans de M. Napoléon Bonaparte, lorsque celui-ci donna sa démission de conseiller général.

LIMPIDE adj. (lain-pi-de — latin *limpidus*, mot que quelques étymologistes regardent comme une forme nasalisée de *liquidus*, mais qui se rattache probablement au même radical que le grec *lampô*, briller, *lampas* lampe, savoir la racine sanscrite *limp*, brûler). Clair et transparent : *Eau* LIMPIDE. *Source* LIMPIDE. *Cristaux* LIMPIDES. *L'eau destinée à la boisson doit être incolore, claire,* LIMPIDE *et inodore.* (L. Cruveilhier.)

— Pur et brillant : *Des yeux* LIMPIDES.

. . . . De quel front intrépide,
Soutiendrai-je le poids de son regard *limpide?*
PONSARD.

— Fig. Simple et franc, exempt de trouble, de désordre, de détours : *Il est des âmes* LIMPIDES *et pures, où la vie est comme un rayon qui se joue dans une goutte de rosée.* (J. Joub.) ‖ Simple et clair, exempt d'obscurité, de complication, d'embarras : *Le parler créole est doux et* LIMPIDE. (J. Arago.) *L'arabe n'arrivera jamais à cette* LIMPIDE *précision qui semble le partage exclusif des langues indo-européennes.* (Renan.)

LIMPIDITÉ s. f. (lain-pi-di-té — rad. *limpide*). Qualité de ce qui est limpide : LIMPIDITÉ *de l'eau.*

Admire la fraîcheur et la *limpidité*
De cette onde qui court par des routes fleuries.
ROYOU.

— Fig. Qualité de ce qui est simple et clair, exempt d'obscurité et d'embarras : *La* LIMPIDITÉ *du style.*

LIMPO D'ABREU (Antoine), homme d'Etat brésilien, né à Coïmbre en 1797. Il quitta le Portugal, où il était né, pour se rendre au Brésil, exerça la profession d'avocat à Minas-Geraes, puis devint successivement conseiller au premier tribunal de justice, député et sénateur. En 1831, Limpo d'Abreu prit part au mouvement révolutionnaire à la suite duquel l'empereur du Brésil dut abdiquer en faveur de son fils, le jeune dom Pedro II, et fit, dix ans plus tard, partie du ministère formé lorsque ce prince fut déclaré majeur. Partisan des idées libérales, il se vit, peu après sa sortie du pouvoir, gravement compromis comme ayant pactisé avec l'insurrection démocratique de Minas et de San-Paolo, se réfugia en Portugal, et put revenir en 1843 au Brésil, où les libéraux avaient repris le pouvoir. Limpo continua à siéger au sénat, où il se mêla activement et brillamment aux discussions, et continua à y défendre les idées de liberté. En 1853, il accepta le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet présidé par le marquis de Parana, intervint peu après dans les affaires de l'Uruguay, fit occuper Montevideo par les troupes brésiliennes, et envoya dans le Paraguay l'amiral Ferreira pour y régler des difficultés relatives à une question de territoire; mais ce marin ayant conclu un traité désavantageux, Limpo d'Abreu, à qui en incombait la responsabilité, donna sa démission de ministre et reprit son siége au sénat (1855).

LIMULE s. m. (li-mu-le). Crust. Genre de crustacés xyphosures, comprenant cinq ou six espèces qui habitent les mers chaudes et tempérées de l'hémisphère nord.

— **Encycl.** Les *limules* présentent, tant dans l'organisation que dans les mœurs, les particularités les plus curieuses. Leur test se compose de deux parties : la première, sous laquelle se trouve le corps, est une pièce crustacée, légèrement bombée en dessus, très-excavée en dessous, peu épaisse en son milieu, mais renforcée sur ses bords, arrondie en avant et sur les côtés, et découpée en arrière; son bord antérieur se replie en dessous, et forme une sorte de chaperon. Les yeux, ovoïdes et peu saillants, sont placés sur les côtés de cette pièce, dans une rainure parallèle. La seconde partie, sous laquelle se trouvent les branchies, est presque aussi longue que la première, également bombée et échancrée en arrière, où elle est munie de deux pointes; mais elle est beaucoup moins large, et ses bords présentent de chaque côté six épines courbes et assez longues; la partie médiane de la face supérieure porte une carène, accompagnée d'une rangée de courtes épines de chaque côté. La queue, plus longue que le corps, est triangulaire, pointue à l'extrémité, articulée à la base, qui est implantée dans l'échancrure de la seconde pièce; la carène de cette queue porte aussi une rangée d'épines courtes.

En dessous, on voit d'abord la bouche, accompagnée de deux petites serres courtes, à deux articles, dont le dernier est en forme de pince. Il n'y a point d'antennes. Plus bas, sont cinq paires de pattes, à peine aussi longues que la largeur du test; celles de la dernière paire sont terminées par un faisceau de quatre petites lames allongées, pointues, et par un article représentant le tarse, au bout duquel sont deux petits doigts mobiles en demi-cônes allongés. Les pattes des quatre premières paires sont munies de pinces très-courtes, à doigts égaux. Les mâles se distinguent des femelles par la forme des pinces qui terminent les deux ou quatre pattes antérieures : elles sont renflées et dépourvues de doigts mobiles. Le pharynx occupe l'intervalle compris entre toutes ces pattes. On voit ensuite, sous la seconde pièce, une suite de branchies placées sur deux rangs, formées par des lames doubles et d'épaisseurs inégales, qui, chez les femelles, portent les œufs dans le temps du frai. Du reste, la plus grande partie du test est remplie par les testicules dans le mâle, par l'ovaire dans la femelle.

Les *limules* atteignent jusqu'à 0^{m},70 de longueur sur 0^{m},50 de diamètre. Leur test est d'un brun verdâtre, beaucoup moins incrusté de matière calcaire que celui des écrevisses, puisqu'il fléchit sous la pression du doigt pendant la vie de l'animal, et se casse difficilement après sa mort. Ces crustacés se trouvent dans les mers des pays chauds, du Japon, de la Chine, des Moluques, ainsi que dans le golfe du Mexique et sur les côtes de la Caroline. Les Américains leur donnent le nom de *king-krab* (roi des crabes).

Les mouvements des *limules* sont très-lents et très-bornés; quand ces animaux nagent, on ne voit aucune de leurs pattes; dès qu'on les touche, ils retirent ces organes contre l'abdomen, s'arrêtent, appuient les bords de leur test contre le sol, et relèvent la queue comme pour se défendre. Cette queue est très-redoutée en Caroline, comme dans l'Inde; on croit que sa piqûre est venimeuse; aussi les sauvages l'emploient-ils en guise de pointe de flèche. Mais il y a tout lieu de croire que c'est un préjugé; quoi qu'il en soit, il est facile à l'homme de l'éviter, à cause de la lenteur des mouvements de l'animal. Bosc a pris par cette partie presque tous les *limules* qu'il a vus, sans penser avoir quelque chose à craindre; c'est plus tard seulement qu'il a été instruit des prétendus dangers qu'il aurait courus. Les *limules* restent la nuit entière à moitié hors de l'eau, s'inquiétant peu de ce qui se passe autour d'eux, et ne cherchant à se sauver que lorsqu'ils se voient dans un péril déjà imminent. Pendant les jours les plus chauds de l'été, ils viennent le soir, presque toujours par couples, sur les plages sablonneuses et marécageuses; la femelle, qui est plus grande, porte sur son dos le mâle, sans que celui-ci soit en état d'accouplement, ni fortement attaché. Lorsqu'ils sont à terre, ils s'enfoncent souvent dans le sable pour se soustraire à la chaleur du soleil, qui les ferait périr promptement. Les *limules* se nourrissent de substances animales. Leur chair est bonne à manger, mais peu abondante; on la sert sur les tables, notamment en Chine et au Japon; on la donne aussi à manger aux porcs. Les œufs, qui sont fort nombreux, passent pour un mets très-délicat. Comme le test, débarrassé des parties internes, figure une casserole pourvue de son manche, les nègres des bords de la mer s'en servent pour puiser de l'eau.

LIMURE s. f. (li-mu-re — rad. *lime*). Action de limer : *La* LIMURE *de cette grille sera longue.* (Acad.) ‖ Etat d'une chose limée : *Cette tabatière est d'une* LIMURE *parfaite.* (Acad.) *La* LIMURE *de ces pistolets est très-fine.* (Acad.)

— Limaille : *De la* LIMURE *fine.*

LIMUS s. m. (li-muss). Antiq. rom. Espèce de jupe bordée de pourpre, à l'usage des victimaires.

LIMYRA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Lycie. On y voit de belles ruines de tombeaux et de monuments antiques.

LIMYRIQUE, contrée de l'Inde ancienne, en deçà du Gange, sur la côte occidentale, occupant l'emplacement du Goudjerate et du Malabar actuels.

LIN s. m. (lain — lat. *linum*, gr. *linon*, même sens). Bot. Genre de plantes, type de la famille des linacées ou linées, comprenant une centaine d'espèces qui habitent surtout les régions tempérées du globe, et dont une espèce est cultivée comme plante textile : *La filasse du* LIN *est fournie par les fibres de son écorce.* (P. Duchartre.) ‖ Se dit particulièrement du lin commun : *Le* LIN *a une tige haute d'un pied, grêle et d'une couleur glauque.* (A. Karr.) ‖ Fibres textiles de la même plante :

Le *lin* sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
N'ont point le fin tissu que sa main ouvrière
Donne à l'airain ductile, ourdi par la filière.
De Saintange.

‖ *Lin d'Amérique*, Nom vulgaire de l'agave d'Amérique. ‖ *Lin aquatique* ou *lin de mer*, Noms vulgaires de diverses espèces de fucus. ‖ *Lin étoilé*, Nom vulgaire de la lysimaque étoilée. ‖ *Lin de lierre*, Nom vulgaire de la cuscute, d'après certains auteurs. D'autres disent *lin de lièvre.* ‖ *Lin de marais* ou *des prés*, Nom vulgaire des ériophores ou linaigrettes. ‖ *Lin maritime*, Nom vulgaire des fucus ou varechs. ‖ *Lin maudit*, Nom vulgaire des cuscutes. ‖ *Lin sauvage*, Nom vulgaire de la linaire de Pélissier.

— Toile ou vêtement de lin : *Habits de* LIN. *Etre vêtu de* LIN.

A chaque dame une amoureuse main
Présente alors l'aiguière, le bassin,
L'eau parfumée et le *lin* qui l'essuie.
Parny.

— *Gris de lin*, Couleur grise, analogue à celle de la filasse de lin. ‖ Adjectiv. : *Couleur* GRIS DE LIN. *Ruban* GRIS DE LIN.

— Minér. *Lin vif, lin minéral, lin incombustible, lin fossile*, Anciens noms de l'amiante.

— Encycl. Bot. et Agric. Le genre *lin*, type de la famille des linées, comprend près de cent espèces de plantes herbacées ou de sous-arbrisseaux à feuilles alternes, entières, opposées ou verticillées; à fleurs assez grandes, bleues, jaunes, blanches où couleur de chair, ayant un calice à cinq sépales, une corolle à cinq pétales unguiculés, à étamines hypogines, à ovaire à cinq loges contenant chacune deux ovules, et surmonté de cinq styles, quelquefois de trois; un fruit capsulaire globuleux.

L'espèce de ce genre la plus intéressante est le *lin* commun, originaire de l'Europe centrale, et qui donne lieu à des cultures extrêmement importantes. Il a une tige droite, cylindrique, rameuse vers le sommet, haute de $0^{m},50$ ou $0^{m},60$. Ses fleurs sont bleu clair un peu grisâtre, de la nuance dite gris de *lin*.

Les filaments textiles du *lin* sont des tubes creux, cylindriques, rigides, ouverts par les deux bouts, ayant de $\frac{1}{45}$ à $\frac{1}{55}$ de millimètre. Leur surface est lisse et offre des nœuds placés irrégulièrement, mais dépourvus des petits appendices filamenteux que l'on observe sur le chanvre.

On doit considérer le *lin* comme supérieur au chanvre, parce qu'il produit de la filasse plus fine, plus soyeuse, plus douce; si cette filasse ne sert pas à fabriquer des cordes aussi solides que celles du chanvre, les toiles que l'on en obtient jouissent d'une renommée aussi étendue que méritée. Qu'il nous suffise de dire que les toiles de Hollande, de Courtrai, de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, les batistes et les dentelles de Valenciennes et de Malines sont produites exclusivement par le *lin*. Le chanvre est plus fort, mais aussi plus grossier.

L'avantage du *lin* sur le coton, c'est d'abord de produire des fils plus solides, ensuite de pouvoir être cultivé dans tous les pays, aussi bien en Europe qu'en Asie et en Afrique.

C'est le *lin* commun qui paraît avoir fourni les premiers vêtements de l'homme. Les écrivains ont engagé une vive polémique sur la question de savoir si cette plante textile est d'origine orientale, ou si elle a été cultivée de tout temps dans nos climats.

« Cette plante, dit Thiébaut de Berneaud, croît naturellement dans les champs : de temps immémorial on la cultive en grand dans plusieurs de nos départements et dans diverses contrées de l'Europe. Elle était très-répandue chez les peuples celtes, et surtout chez les Scandinaves, et même chez les Germains. Sa culture était du domaine des femmes, ainsi que sa préparation en fil et en toile. Ce sont les Gaulois, au rapport de Virgile, qui l'ont fait connaître aux Romains. Le *lin* n'est donc point venu de l'Orient au nord de l'Europe, comme on le répète chaque jour. »

Il est certain, en effet, que dans les Gaules et dans la Germanie la culture du *lin* est immémoriale. Du temps de Pline, on fabriquait, dans les pays des environs du Pô, des étoffes de *lin* d'une grande finesse; « le fil, dit-il, en est aussi fin que celui d'une araignée. » D'autre part, l'ancienneté de la culture du *lin* dans l'Inde ne saurait être révoquée en doute. On a dit, mais sans preuve, bien entendu, que les Egyptiens ont été les premiers à semer le *lin*, et qu'Isis leur en fit connaître l'usage; ce qui indique que la culture de cette plante remontait chez eux à l'antiquité la plus reculée. Du temps de Moïse, le *lin* était cultivé en grand en Egypte. D'après Gibbon, les Egyptiens étaient renommés pour leurs manufactures de toiles et leur commerce d'exportation du *lin*, au temps des empereurs romains. Ce qui prouve incontestablement que le *lin* était commun en Egypte, c'est la prodigalité avec laquelle on en a enveloppé les momies, même des derniers rangs du peuple; car il est bien reconnu aujourd'hui que les bandelettes des momies sont formées, dans leur chaîne et dans leur trame, de *lin*, et non pas de coton, comme on l'avait admis sur l'autorité de Rouelle, de Larcher et de Forster.

En France, la culture du *lin* mit longtemps à se vulgariser. « Vers le milieu du moyen âge, dit A. Isabeau, un duc de Bretagne épousa une comtesse de Flandre; la bonne dame, en arrivant en Bretagne, fut frappée de la malpropreté de ses nouveaux sujets, qui ne portaient alors que des vêtements de laine sur la peau. Elle fit venir de son comté de Flandre des cultivateurs et des tisserands qui apprirent aux Bretons à cultiver le *lin* et à en faire de la toile. Depuis ce temps, la Bretagne est restée le pays de France où l'on fabrique les meilleures toiles de *lin*. »

La culture du *lin* était, au XVIII^{e} siècle, bien plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous fournissions alors des toiles à l'Espagne, à l'Angleterre, à la Hollande et à leurs colonies. Depuis cette époque, la culture du *lin* s'est développée chez nos voisins des bords du Rhin, qui ont fait de grands progrès en agriculture, et nos industriels sont devenus leurs tributaires.

De même que toutes les autres plantes dont l'homme s'est emparé, le *lin* commun a pris, par les circonstances de la culture, des qualités particulières, diversement appréciées dans le commerce. On distingue le *lin* de Riga, celui de Zélande, celui de Flandre, etc. Le premier se distingue par la qualité supérieure de sa semence; le second par la finesse et la douceur de sa filasse. Ces différences ne sont dues qu'aux climats, aux terrains et surtout aux différents modes de culture, qui sont plus ou moins appropriés à la perfection, soit de la graine, soit de la matière filamenteuse; mais le grand nombre des variétés du *lin* cultivé a donné lieu à une véritable confusion. Bosc distingue trois variétés : le *lin* froid ou grand *lin*, le plus fin et le plus tardif; le *lin* chaud ou têtard, à filasse courte; le *lin* moyen, qui tient le milieu entre les deux précédentes variétés. Thiébaut de Berneaud ne reconnaît que deux variétés : le *lin* d'été ou petit *lin*, qui fournit les fils les plus fins, les plus soyeux; le *lin* d'hiver ou gros *lin*, plus long, plus gros, plus abondant, mais moins fort et de qualité inférieure. Les paysans français distinguent généralement leur *lin* en *lin* de chaud et *lin* de froid. Le premier est le *lin* de printemps; le second est celui qu'on peut semer avant l'hiver. On dit aussi quelquefois *lin* de gros et *lin* de fin, pour distinguer le *lin* que l'on sème clair, avec des graines du pays, de celui que l'on sème dru, avec de la graine de Riga, afin d'obtenir de meilleure filasse.

Le *lin* redoute les climats trop humides et les climats trop secs, ainsi que les contrées battues par des vents continuels. Il lui faut un pays tempéré et des situations abritées. C'est pourquoi la grande culture du *lin* appartient à l'Anjou, aux Flandres, au Hainaut et à certaines parties de l'Allemagne et de la Russie.

Le *lin* est cultivé dans presque toutes les contrées de la France. Dans les pays méridionaux, on choisit pour cette culture les pentes exposées au nord et au nord-est, parce que les expositions du sud sont sujettes à la sécheresse, et l'on a remarqué que l'exposition de l'ouest donne des filasses moins fines et moins blanches.

On doit choisir de préférence des terres sablo-argileuses, riches en engrais.

Le choix du terrain est essentiel; il doit être propre, débarrassé des mauvaises herbes, et avoir déjà porté une vieille prairie rompue, ou bien un trèfle, un chanvre, une avoine, des carottes fourragères, des pommes de terre, des betteraves, des féveroles ou du colza. A moins d'avoir affaire à un terrain exceptionnel, un cultivateur ne doit pas semer plus de deux fois en sa vie le *lin* à la même place; on a réduit cette rotation depuis un demi-siècle, et la qualité du *lin* s'en est ressentie. Les environs de Fleurus, après avoir porté du *lin* tous les cinq ans, refusent aujourd'hui le service. On doit proscrire les fumiers longs, notamment celui du cheval, ainsi que le guano, qui passe pour altérer la filasse. On engraisse bien mieux en faisant parquer des moutons, ou employant du fumier de vache très-pourri, de la matière fécale étendue d'eau, du purin dans lequel on a délayé des tourteaux de *lin*, de pavot, de colza et de chènevis. Le lin est d'ailleurs très-avide d'engrais.

Les opérations qui ont pour but de préparer le sol à recevoir la semence du *lin* sont fort importantes; elles varient selon la nature du terrain, l'état dans lequel il se trouve par suite des cultures précédentes, et suivant les climats. En Flandre, dans les terres fortes, on donne généralement trois labours, dont le dernier est suivi de hersage et de roulage. En Hollande, dans les terres grasses et un peu humides, on donne aussi trois ou quatre labours, et même davantage. Dans le Maine-et-Loire, pour les *lins* d'hiver, on laboure vers le commencement de l'automne, on herse avant de semer, et on se contente de briser les mottes à l'aide du hoyau; mais, pour les *lins* d'été, on déchaume à l'aide d'une houe.

Le *lin* dégénérant au bout de trois ou quatre générations dans nos contrées, nous sommes forcés de tirer nos graines de l'étranger.

Les graines de *lin* du commerce se distinguent en *lin* tonnelé, qui nous arrive de Livonie et de Lithuanie par Riga, et *lin* ensaché, que l'on tire de la Zélande, province des Pays-Bas. L'Amérique nous expédie aussi de la graine de *lin* à fleurs blanches.

Depuis longtemps les cultivateurs français et allemands ont recherché comment ils pourraient se décharger du lourd tribut qu'ils payent à l'étranger et principalement à la Russie; leurs essais n'ont pas abouti jusqu'ici. La graine de *lin*, pour être bonne, doit être courte, grosse, épaisse, rondelette, ferme, pesante, d'un brun clair et huileuse. On rejette les semences vertes. Si la graine ne tombe pas au fond d'un verre plein d'eau, elle n'est pas assez pesante et on la rejette encore; si elle ne pétille pas et ne s'enflamme pas aussitôt qu'on la jette sur un fer rouge, c'est qu'elle n'est pas assez huileuse. Enfin si, éprouvée sur couche, elle ne germe pas en quatre ou cinq jours, elle est vieille, et il ne faut pas s'en servir. On sème le *lin* à différentes époques et de différentes manières. La méthode la plus ordinaire consiste à semer à la volée sur un dernier hersage, et à enterrer le grain à la herse ou au rateau. Les semis du printemps sont préférables. On les commence en mars, dans les terres légères, et on les finit dans les premiers jours de mai. Pour les terres fortes, on opère un peu plus tôt. Si l'on a en vue de récolter de la filasse, et non de la graine, on doit semer dru, épais.

On choisit de préférence un temps modérément humide. 170 kilogrammes de graine suffisent pour ensemencer 1 hectare de terrain, si l'on a en vue d'obtenir du *lin* de gros, qui produira de la filasse inférieure, mais qui abondera en graines. Si l'on veut du *lin* de fin, ne produisant que de la filasse, il faut employer 230 kilogrammes de graine par hectare.

La culture qui suit le semis et précède la récolte se borne à des sarclages que l'on répète plusieurs fois. Dans les pays où le *lin* s'élève à une grande hauteur, on est obligé de le ramer, opération qui consiste d'abord à répandre sur la surface du terrain des rameaux de bruyère, qui offrent le double avantage d'empêcher le terrain d'être battu par les pluies et d'offrir contre le vent un appui aux jeunes plantes. Plus tard, on plante au bord des planches, à 1 mètre de distance, de petites fourches de $0^{m},20$ à $0^{m},25$ de hauteur, et l'on étend sur ces fourches des perchettes que l'on y fixe avec des liens. De distance en distance, on place en travers d'autres perchettes, et l'on forme ainsi une sorte de réseau qui soutient les faibles tiges contre les coups de vent. Le ramage paraît inutile pour les *lins* de gros.

Parmi les diverses maladies qui attaquent le *lin*, nous devons signaler en premier lieu le feu ou charbon, qui le fait noircir dans sa partie supérieure et jaunir à la partie inférieure. On attribue cette affection au retour trop précipité de la culture de cette plante dans le même terrain, ou aux engrais pailleux et longs, ainsi qu'aux tourteaux de colza. L'étêtement, autre maladie, fait incliner, puis tomber la sommité des tiges, et provoque, vers le milieu de ces tiges, l'émission d'un nouveau bourgeon. Les pieds de *lin* atteints de cette affection sont sujets à produire de mauvaise filasse.

Le miellat, maladie très-rare, se reconnaît aux feuilles qui se couvrent çà et là d'une matière visqueuse et sucrée, dont les pucerons sont la cause. Le rouge, causé par la sécheresse prolongée, est annoncé par la teinte rougeâtre de l'extrémité des tiges. La partie atteinte du rouge résiste au rouissage. Deux plantes parasites nuisent aussi au *lin* pendant sa croissance : l'orobanche rameuse et la cuscute. Il faut les arracher avec soin, ce qui est loin d'être facile.

Il paraîtrait, d'après une découverte récente, que les moutons ne se nourrissent pas des feuilles de *lin*, et qu'il ne peut y avoir que profit à introduire les troupeaux dans les cultures, pour les débarrasser des mauvaises herbes; ce fait mérite confirmation.

On récolte le *lin* à des époques variables, suivant que l'on veut utiliser la graine ou la filasse. Le *lin* dont la graine est mûre ne produit que de la filasse inférieure; alors on ne l'arrache que lorsqu'il est bien dépouillé de ses feuilles et que ses capsules brunissent. Si l'on veut obtenir à la fois de la filasse et de la graine, on arrachera dès que le tiers inférieur des tiges sera jaune; mais si l'on veut avoir de la filasse fine, il faut sacrifier la graine et arracher le *lin* au moment où la fleur s'ouvre; en Silésie même, on l'arrache plus tôt.

Le *lin* s'arrache à la main. Avec les tiges de même hauteur, on forme de petites bottes, et ces bottes forment ensuite des faisceaux, trois par trois, ou bien sont disposées en pente, de chaque côté d'une ligne de petites perches posées sur des fourches basses. Lorsque les petits paquets ont séché à l'air libre, on les bat ou on les peigne, pour les débarrasser des graines. Le battage est préférable; il s'opère à l'aide d'une batte de laveuse. Les paquets de tiges, en attendant le rouissage, sont conservés en lieu sec, couvert et aéré. Les graines, encore à demi enveloppées de leurs capsules et attachées à leurs pédoncules, sont aussi conservées en lieu sec et aéré, quelquefois dans des sacs ouverts, où on ne les tasse point.

Un hectare de *lin* varie énormément dans ses produits. Il ne donne pas moins de 3,000 kilogrammes de tiges brutes, ni plus de 9,000, dont on retire de 350 à 800 kilogrammes de filasse.

En France, le produit moyen de la filasse est de 375 kilogrammes pour 7 hectolitres et demi de graine par hectare. Le total de la production française peut être évalué à 37,000,000 de kilogrammes.

Nous avons vu que l'on cultive le *lin*, non-seulement pour sa filasse, mais encore pour sa graine. La graine de *lin* rend environ 25 pour 100 d'huile siccative, qui remplit un rôle important dans les arts. Elle sert à préparer l'encre des imprimeurs et des lithographes, les vernis gras, les taffetas gommés, les toiles cirées, les cuirs vernis. L'huile de *lin*, réduite sur le feu, donne une sorte de glu très-connue des chasseurs à la pipée. De toutes les huiles, celle de *lin* se solidifie le moins aisément au froid; elle reste liquide jusqu'à 27° au-dessous de zéro. Elle est surtout employée par les peintres, qui, après l'avoir fait bouillir avec de la litharge, la mélangent avec les couleurs. Dans son état naturel, elle est jaunâtre; mais la litharge lui communique une teinte rouge très-prononcée.

La médecine tire un très-grand parti de la graine de *lin*. Cette graine contient : un mucus renfermant de l'acide acétique et des sels, de l'extractif, de l'amidon, de la cire résine, une matière colorante, de la gomme, de l'albumine et principalement une huile fine. Le mucilage de graines de *lin* est très-visqueux; il possède des propriétés émollientes. Sous forme de poudre ou de farine, la graine de *lin* est d'un usage journalier. Elle est la base de la plupart des cataplasmes. En France, on se sert de la farine non exprimée, c'est-à-dire non privée de son huile. Quelques pharmacologues, en raison de la facilité avec laquelle cette farine non exprimée rancit, ont cherché à faire adopter l'usage de la farine de tourteau de graines de *lin;* mais, à tort ou à raison, leur conseil n'a pas été suivi.

Pour préparer cette farine, on pile la graine dans un mortier ou on la broie dans un moulin spécial. Macérée à froid, à la dose de 10 à 20 grammes dans 1 litre d'eau, la graine de *lin* est très-employée en boisson tempérante. Elle est surtout utile dans les maladies des organes génito-urinaires. Le décocté est employé en lavements, lotions, fomentations, etc.

Les autres espèces du genre *lin* sont loin d'avoir la même importance économique que le *lin* commun; nous nous contenterons de citer : le *lin* cathartique, qui a été employé autrefois comme purgatif; le *lin* campanulé, et le *lin* sous-frutescent, que l'on cultive comme plantes d'ornement.

— Techn. Dès que la récolte du *lin* est terminée, on procède au rouissage; qui a pour but de dissoudre et d'enlever le reste de la séve contenue dans la plante, ainsi que la partie gommeuse qui retient les filaments adhérents entre eux et à la paille, et d'altérer la paille de manière à la rendre cassante et facile à séparer de la filasse par le teillage. Tantôt on immerge le *lin* dans l'eau stagnante, tantôt on l'expose sur le pré à l'influence des agents atmosphériques et de la lumière. Le rouissage par exposition peut se faire en automne et même en hiver; on retourne de temps en temps, et au bout d'un mois le *lin* peut être relevé. Le rouissage par immersion s'exécute mieux au mois d'avril. L'eau ne doit être ni calcaire ni séléniteuse. Au bout de douze à quinze jours, on retire et on étend sur le pré pendant seize jours. Pendant l'immersion, il faut éviter la fermentation putride, qui altérerait la filasse. Ce procédé de rouissage présente sur le précédent un avantage de 6 à 8 pour 100 sur le poids de la filasse, qui conserve en outre une bien plus belle couleur. On peut aussi, au lieu d'exposer sur le pré, plonger le *lin* dans une dissolution de sous-chlorate de magnésie. M. Scrive de Lille a perfectionné un mode de rouissage pratiqué en Amérique sous le nom de procédé de Schenk, et qui donne d'excellents résultats. Le *lin* est placé debout dans des cuves munies de faux fonds percés de trous et remplis d'eau maintenue à la température de 36°. Lorsque la fermentation putride commence à devenir sensible, on renouvelle l'eau chaude par de petits filets qui s'introduisent sous le faux fond, au milieu de la cuve et à la partie supérieure. Au bout de 72 à 96 heures, le rouissage est complet; le *lin* est retiré, exprimé entre des cylindres et séché à l'étuve. Le *lin* roui et desséché est ensuite torréfié dans un four, ou au-dessus d'une fosse abritée, au fond de laquelle on entretient du feu. Le maillage consiste à battre les tiges sur une aire à l'aide d'un maillet échancré. Le teillage ou macquage est la séparation de la filasse et du bois ou chènevotte, opération qui s'opère presque partout en France à la main, à l'aide d'une broye, instrument composé d'un châssis et d'une mâchoire mobile, le tout en bois. La mâchoire, façonnée dans sa partie inférieure en forme de tranchant, se meut de bas en haut; en descendant, elle entre dans une fente qui divise le châssis par le milieu, et elle brise la chènevotte qu'on y a placée transversalement et dont elle disperse les débris. Les broyes les plus avantageuses sont celles qui sont pourvues de plusieurs rangs de ces mâchoires. En Belgique, on se sert, pour le broyage du *lin*, d'une sorte de marteau ou battoir, cannelé en dessous. En Allemagne, on ratisse la peau du *lin* à l'aide d'un couteau d'une forme spéciale.

Le peignage du *lin* est rarement exécuté par le cultivateur. Le *lin* sort des mains de celui-ci encore plus ou moins embarrassé de brins de bois; les fils n'en sont pas d'ailleurs parfaitement détachés les uns des autres; le peignage a pour but de parer à ces inconvénients. Il se fait aujourd'hui à l'aide de machines.

Le peignage à la main faisait subir une perte très-considérable au *lin*. Les peigneuses mécaniques ont pour but d'obvier en partie à cet inconvénient. 100 kilogrammes de filasse brute donnent, après le peignage : de 60 à 65 pour 100 de longs brins; de 30 à 34 pour 100 d'étoupes; de 10 à 1 pour 100 de déchet. Les étoupes sont portées à des machines à carder, peu différentes de celles que l'on emploie pour la laine. Les dents en sont seulement un peu plus grosses et plus droites.

En Angleterre, après avoir débarrassé l'étoupe grossière des trois quarts de sa paille, on la rouit dans une solution de soude caustique, soit à chaud pendant quatre heures, soit, pendant vingt-quatre heures, à froid. La matière lavée, séchée, broyée et peignée à nouveau produit une étoupe supérieure, et le résidu de l'opération, qui était perdu par nos anciens procédés, peut encore subir des opérations qui le rendent propre au filage et au tissage.

Les étoupes de rebut, qui se perdent chez nous, sont, chez les Anglais, rouies de nouveau et lavées, puis placées dans une cage en bois, que l'on plonge successivement dans des cuves contenant : la première, une solution de carbonate de soude; l'étoupe y séjourne un quart d'heure; la deuxième, 5 pour 100 d'acide sulfurique; immersion de l'étoupe jusqu'à parfaite division des fibres; la troisième, une solution de carbonate de soude; immersion jusqu'à neutralisation de l'acide sulfurique dont l'étoupe est imbibée; la quatrième de l'hyperchlorure de magnésie; immersion de quatre heures; blanchiment parfait. Après un léger bain, l'étoupe est séchée et portée à une machine semblable à celle dont on se sert pour hacher de la paille, et qui coupe les fibres à la longueur convenable pour le filage mécanique. On obtient ainsi une sorte de coton de *lin*, dont les tissus peuvent être teints, imprimés ou blanchis absolument comme les tissus du coton. De plus, avec ces fibres, on fabrique des feutres avec ou sans mélange de laine, et si l'on ne trouve pas à les employer autrement, on en obtient des papiers de premier choix.

La filasse, une fois peignée et cardée, n'est pas encore propre à être filée; il faut qu'elle soit étalée en rubans uniformes. Cet étalage s'obtient en faisant passer, à l'aide de rouleaux, les poignées de filasse entre les dents de deux peignes placés à côté l'un de l'autre. Un entonnoir de cuivre poli rapproche les brins étalés, les réunit et en forme un ruban étiré, qu'on lamine en le faisant passer entre deux rouleaux. La machine à l'aide de laquelle on obtient ces résultats a été plusieurs fois perfectionnée dans ces derniers temps.

Au siècle dernier, le *lin* se filait exclusivement à la main; aujourd'hui, il se file presque tout à la mécanique, grâce à l'invention de Philippe de Girard. Avant lui, on employait depuis longtemps des machines à filer le coton; mais ces machines étaient reconnues impropres à filer le *lin*. L'invention de Philippe de Girard consiste surtout dans l'addition de peignes qui continuent l'étirage et maintiennent le parallélisme des fibres pendant l'opération.

De même que pour les autres matières textiles que l'on veut filer, on commence par enrouler uniformément le ruban de *lin* sur une bobine. Les rubans ainsi enroulés sont transportés aux métiers à filer, qui se distinguent en métier à filer sec et métier à eau chaude. Le premier sert à filer les fils communs, dont la finesse ne dépasse pas le n° 25 du titrage des fils de *lin*. Le second, dont l'idée première est due à Philippe de Girard, sert pour les fils qui dépassent le n° 25. Le filage, soit en gros, soit en fin, a lieu sur des métiers qui ont la plus grande analogie avec les métiers destinés au coton. Ils n'en diffèrent, pour les *lins* fins, que dans l'emploi de l'eau chaude, dans laquelle passe le fil avant de s'enrouler sur la bobine. L'emploi de l'eau chaude a pour but de dissoudre la substance gommeuse qui unit, qui colle les fibres du *lin*. Après cette dissolution, les fibres deviennent divisibles à l'infini, et l'on peut en obtenir des fils d'une finesse extraordinaire. Le dévidage et le numérotage des fils de *lin* s'exécutent comme le dévidage et le numérotage de tous les autres fils. Le tissage des fils de *lin* s'opère comme celui du chanvre et du coton.

— Comm. Le *lin* donne lieu à un commerce des plus étendus. On le distingue sous différents noms. Suivant qu'il a subi ou non l'opération du peignage, il est dit peigné ou brut; suivant la longueur et la grosseur du brin, on l'appelle *lin* de fin, *lin* ramé, *lin* froid, moyen, de gros ou têtard, chaud. Le *lin* brut se vend en bottes, dont 50 ou 60 font une balle. Le *lin* peigné s'expédie aux filateurs en petits cordons de la grosseur du doigt, dont on fait des caisses ou des balles de tout poids. Pour le commerce de détail, on le rencontre en bottes ou queues de cheval pesant une livre. Le *lin* gris vient généralement de Belgique. Il est considéré comme le meilleur. La teinte en varie du gris argenté au gris de fer. Le *lin* blanc, d'une teinte blonde ou jaune, est moins doux, mais il a plus de nerf; c'est le *lin* de Douai et de Valenciennes. Le *lin* roux et le *lin* noir, ou *lin* normand, est inférieur; il se file difficilement et blanchit mal. Le *lin* de fin provient des plus beaux filaments de *lin* ramé, choisis et mis à part. C'est un *lin* long et d'une blancheur d'ivoire, réservé pour la fabrication des fils à dentelle. On le récolte principalement aux environs de Douai. Le *lin* moyen, employé dans les filatures de Lille, est blanc ou gris et tient le milieu entre le *lin* gris et le *lin* blanc. Le *lin* de gros comprend les dernières qualités de gris et de blanc.

On distingue encore le *lin* suivant les pays de provenance, système arbitraire qui peut faire classer de fort bon *lin* dans les classes inférieures. Ainsi, on considère les *lins* d'Anjou comme durs et courts; ceux de Picardie comme noirs et manquant de nerf; ceux de Belgique comme excellents; ceux de Russie comme durs; mais il est des exceptions à toutes ces règles.

Les marchands distinguent douze qualités de *lin*, qu'ils désignent par douze numéros. Le n° 1 marque la qualité tout à fait inférieure, et le n° 12 la plus parfaite. On classe aussi ces qualités par les lettres de l'alphabet.

Les statistiques officielles de la France évaluent à environ 100,000 hectares l'étendue des terrains que l'on consacre en moyenne en France à la culture du *lin*, savoir :

Nord-ouest.	48,000
Sud-ouest.	27,000
Nord-est.	23,000
Sud-est.	2,000

Chaque hectare produisant en moyenne 375 kilog. de filasse, on peut en déduire que la France produit annuellement 37,500,000 kilog. de cette matière textile, qui vaut, bon prix, 2 fr. le kilog. Cette énorme quantité ne suffit pas à l'approvisionnement de nos filatures, et nous sommes forcés d'en importer de l'étranger, principalement de Belgique et de Russie, environ 12 ou 15 millions de kilogrammes, qui représentent plus de 20 millions de francs. La filature mécanique permet de constater le développement acquis par cette industrie et le chiffre de sa production. La statistique nous fournit, au sujet des broches employées dans les filatures, les chiffres suivants :

Grande-Bretagne. . .	1,500,000 broches.
France.	500,000
Belgique.	150,000
Autriche.	120,000
Allemagne.	110,000
Russie.	60,000
Divers autres États. .	80,000
TOTAL.	2,520,000 broches.

Le capital immobilisé dans ces filatures, calculé au prix très-modéré de 150 fr. par broche, représente une somme de près de 380 millions de francs. Chaque broche rapportant environ 200 fr. par an, il en résulte que la filature du *lin* raporte environ 500 millions de francs. La transformation ultérieure des fils en tissus élèvera cette valeur à un chiffre double. Il est bien entendu que ces chiffres ne s'étendent qu'à l'industrie mécanique, car la filature à la main, encore prédominante en Allemagne et dans le nord de l'Europe, échappe complétement à la statistique.

LIN (saint), pape, qui passe généralement pour le successeur immédiat de saint Pierre, en l'an 66 de notre ère. Les détails manquent absolument sur son origine, et les historiens ecclésiastiques eux-mêmes n'ont pu nous renseigner exactement sur son pontificat. On pense qu'il était né à Volterra d'un nommé Herculanus, gladiateur breton, et, suivant les uns, il gouverna l'Eglise conjointement avec saint Clet, ou Anaclet, ou saint Clément; suivant d'autres, il occupa seul la chaire de saint Pierre. La légende admise fixe l'exercice de son ministère à douze ans et le fait mourir martyr sous Néron. Il figure, en effet, parmi les martyrs dénommés dans le canon de la messe. Mais Moreri et les Pères dominicains Richard et Giraud prétendent que le nom de saint Lin ne se trouve ni dans les calendriers romains, ni dans les *Sacramentaires* de Gélase et de Grégoire, ni dans les *Martyrologes* de saint Jérôme. L'ouvrage attribué à Lin, la *Passion de saint Pierre et de saint Paul*, a été reconnu apocryphe.

LIN (Hans VAN), surnommé **Stilheid**, peintre hollandais, qui vivait à la fin du XVII^e siècle. Il excellait dans la représentation des batailles, et, à part Wouwermans, aucun Hollandais ne peut rivaliser avec lui pour la peinture des chevaux. On cite de lui, à Dresde : un *Retour de chasse*, *Escarmouche*, *Intérieur d'un cabaret*. Le Louvre a possédé une superbe *Bataille dans les rochers*, qui a été restituée en 1815 à la galerie de Brunswick.

LINA, fleuve de Suède, qui prend sa source dans le lac Tjerkokjœrvi, en Laponie, et se confond, avant de se jeter dans la mer, avec le fleuve Kalix. Il reçoit dans son cours un grand nombre d'affluents et compte jusqu'à cinquante chutes d'eau, dont la principale, qui s'élance du rocher escarpé de Linka, a 60 pieds de haut.

Lina ou le **Mystère**, opéra-comique en trois actes, paroles de Reveroni Saint-Cyr, musique de Dalayrac, représenté à l'Opéra-Comique le 8 octobre 1807. L'action se passe au temps de Henri IV. Le comte de Lescars, séparé par les nécessités de la guerre de la femme qu'il vient d'épouser, la retrouve quatre ans après, avec un fils dont on lui avait caché la naissance. Les événements de la guerre, une ville livrée au pillage, plusieurs autres détails qui donnent de la vraisemblance au dénoûment, démontrent que l'officier ne peut attribuer qu'à sa propre faute la présence inattendue, à son foyer, de cet enfant légitime de fait, sinon d'intention. Nous avons donné une courte analyse de ce livret, pour montrer le parti que certains auteurs tirent des anciennes pieces. Celle-ci a reparu à l'Odéon, mise en jolis vers par M. Viennet, il y a peu d'années, sous le titre de *Selma*. On y trouve les mêmes situations; la seule différence notable, en dehors de la forme qui est charmante, est que le lieu de la scène a été transporté des Pyrénées au Caucase. Les Béarnais sont devenus des Cosaques sous la plume du spirituel académicien. Malgré la hardiesse de la donnée du poëme de *Lina*, il fournissait au musicien une occasion excellente de révéler ses qualités dramatiques; mais Dalayrac n'en était pas abondamment pourvu. Le poëme de M. Viennet pourrait être converti en une bonne œuvre lyrique de demi-caractère. Quatre personnages sont en scène. Halévy a montré dans l'*Eclair* le parti qu'un compositeur peut tirer de cette combinaison.

LINACÉ, ÉE adj. (li-na-sé — rad. *lin*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lin.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lin.

— **Encycl.** Les *linacées* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes ou opposées, simples, sessiles, linéaires, entières. Les fleurs, solitaires ou groupées en panicules ou en corymbes terminaux, ont un calice à quatre ou cinq sépales; une corolle à pétales onguiculés, en nombre égal; des étamines aussi en nombre égal, à filets libres ou soudés à la base, alternant avec des étamines avortées; un ovaire de trois à cinq loges biovulées, surmonté d'un même nombre de styles filiformes, terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est une capsule de trois à cinq loges, comprenant chacune deux graines à test coriace et luisant, à embryon entouré d'un albumen charnu. Cette petite famille, qui a des affinités avec les caryophyllées et les géraniacées, se compose des deux genres lin et radiole, dont les espèces habitent surtout les régions de l'hémisphère nord.

LINACRE (Thomas), en latin **Linacer**, célèbre médecin et helléniste anglais, né à Cantorbéry vers 1460, mort en 1524. Il se rendit en 1485 en Italie, y apprit le grec près de Politien et de Chalcondyle, étudia la médecine à Rome avec Ermolao Barbaro, et revint dans sa patrie, où il fit imprimer les premiers livres dans la langue d'Hippocrate et de Galien. Nommé médecin de Henri VII, il créa deux chaires à Oxford et une à Cambridge, et prit une grande part à la fondation du collége des médecins, dont la présidence lui fut décernée en 1518. C'est lui qui apprit à ses compatriotes à étudier l'art de guérir dans les auteurs anciens. On a de lui : *Proclus, de sphæra*, grec-latin (1499, in-8°); *De emendata latini sermonis structura* (1524, in-8°), grammaire latine; *Eléments de la grammaire anglaise*, trad. en latin par Buchanan (1533, in-8°); des traductions latines très-élégantes de plusieurs traités de Galien.

LINAGE s. m. (li-na-je — rad. *lin*). Féod. Impôt sur le lin.

LINAGROSTIDE s. f. (li-na-gro-sti-de — du lat. *linum*, lin; *agróstis*, agrostide). Bot. Syn. de LINAIGRETTE ou ÉRIOPHORE.

LINAIGRETTE s. f. (li-né-grè-te — de *lin*, et de *aigrette*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des scirpées.

— **Encycl.** Les *linaigrettes* ou ériophores sont des plantes vivaces, d'un port qui rappelle celui des graminées; on les reconnaît facilement aux houppes ou aigrettes soyeuses blanchâtres qui dépassent longuement les épis. Ces plantes croissent surtout dans les prairies marécageuses, dont elles forment un des plus beaux ornements, surtout quand elles sont agitées par la brise. Elles contribuent, comme les laiches, à affermir, à exhausser et à fertiliser le sol des marais. Les bestiaux les broutent, mais sans les rechercher. On a cherché à utiliser leurs houppes soyeuses ou cotonneuses. Les Lapons s'en servent pour garnir les coussins ou pour ouater les vêtements. Mélangées avec du coton, elles servent à faire des chapeaux qui imitent ceux de castor; on en fait aussi des mèches à brûler; on a même essayé d'en fabriquer du papier. Les *linaigrettes* peuvent servir dans les jardins à orner les bords des pièces d'eau.

LINAIRE s. f. (li-nè-re). Ornith. Syn. de LINOTTE.

— Helminth. Syn. de LINÉE ou NÉMERTE.

— Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des antirrhinées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent dans les régions tempérées des deux continents : *La* LINAIRE *commune croît dans les terrains incultes.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *linaires*, confondues autrefois avec les mufliers, s'en distinguent par leur corolle, dont la base est prolongée en un long éperon; ce sont généralement des plantes assez jolies dans leur petite taille. On en connaît plus de cent espèces, qui habitent surtout les régions tempérées de l'hémisphère nord; plus abondantes au pourtour du bassin méditerranéen, elles sont, au contraire, assez rares en Amérique. La France en possède à elle seule une quarantaine d'espèces.

La *linaire commune* est une plante vivace, haute d'environ 0^m,50; ses feuilles sont lancéolées, glauques, très-rapprochées. Avant sa floraison, cette plante ressemble beaucoup à certaines espèces d'euphorbes, notamment à l'ésule; mais le suc blanchâtre que sécrètent ces dernières et qui s'en écoule quand on les blesse suffit pour distinguer aisément ces deux genres. De là le vers latin des anciens botanistes :

Esula lactescit, sine lacte linaria crescit.

« L'ésule a un suc laiteux, la *linaire* n'en a pas. »

Les fleurs de cette *linaire*, groupées en épis terminaux, sont grandes, d'un jaune pâle, à gorge safranée. Elles affectent quelquefois une forme régulière et sont munies de cinq éperons disposés en cercle ; c'est à ce phénomène qu'on a donné le nom de *pélorie*. Souvent aussi on remarque à leur base des points noirs, ou plutôt de petits trous percés par les abeilles, qui peuvent ainsi récolter le nectar renfermé au fond de ces fleurs, où leur trompe ne pourrait atteindre, si elles voulaient l'introduire par la gorge de la corolle.

La *linaire commune* croît abondamment dans les terres en friche, les endroits sablonneux, au bord des chemins. Son odeur est désagréable, sa saveur amère et un peu salée. On l'a employée, et on l'emploie encore quelquefois en médecine, comme émolliente, résolutive, diurétique, purgative, etc. On s'en est servi aussi comme de cosmétique. Les auteurs anciens l'avaient nommée *urinale*, par allusion aux propriétés diurétiques qu'ils lui attribuaient. On l'a vantée aussi en fomentations contre les tumeurs hémorroïdales, et les habitants des campagnes l'emploient encore quelquefois à cet usage. Les fleurs, employées en infusion, soit seules, soit associées à celles du bouillon-blanc, ont été conseillées contre les maladies de la peau. Au XVIe siècle, Jérôme Wolf, directeur du collége d'Augsbourg, en préparait, pour le même usage, un onguent, dont le landgrave Guillaume de Hesse lui acheta le secret moyennant une rente annuelle viagère d'un bœuf gras. C'est ce même Wolf qui composa le vers latin cité plus haut, auquel un plaisant ajouta à cette occasion le vers suivant :

Esula nil nobis, sed dat linaria taurum.

« L'ésule ne nous donne rien, mais la *linaire* nous donne un bœuf. »

On peut récolter la *linaire* pendant toute la belle saison. Dans les contrées du nord de l'Europe, les paysans la suspendent dans les chambres pour faire périr les mouches. On la fait bouillir dans du lait, pour s'en servir contre les hémorroïdes. Par suite d'un préjugé, quelques personnes mettent cette plante dans leurs chaussures, sous la plante des pieds, pour chasser la fièvre quarte.

Les autres *linaires* possèdent des propriétés analogues, mais plus faibles encore, par conséquent à peu près problématiques. On peut citer notamment la *linaire velvote*, vulgairement *véronique femelle*, plante annuelle fort commune en automne dans les terrains argileux, et la *linaire cymbalaire*, ainsi nommée de la forme de ses feuilles, et qui croît sur les murs et les rochers humides. Les bestiaux ne mangent pas les *linaires*, dont on ne peut tirer parti que comme litière.

LINANGE, en allemand *Leiningen*, ancien comté de l'Allemagne, dans le territoire occupé actuellement par la Bavière rhénane, entre le bas Palatinat et les évêchés de Spire et de Worms. Ce comté avait un chef-lieu du même nom, village qui renferme aujourd'hui 900 hab.; il comprenait, en outre, les seigneuries de Dabo, Durkheim, Grunstædt et Landeck. Dès le XIe siècle, il existait des comtes de Linange, dont la famille s'éteignit, dans les mâles, en 1220. Frédéric, fils de Simon, comte de Sarrebruck, et de l'héritière du dernier comte de Linange, fut alors la souche d'une nouvelle maison de Linange qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui a formé plusieurs branches, les Linange-Billigheim, les Linange-Neudenau, les Linange-Westerbourg et la branche des Linange qui ont reçu en 1779 la dignité de princes immédiats de l'empire. Par le traité de Lunéville, en 1801, ce rameau fut dépouillé de ses possessions sur la rive gauche du Rhin et indemnisé par des domaines situés dans l'évêché de Mayence et dans le Palatinat. Ces nouveaux domaines furent érigés en principauté, mais soumis à la souveraineté du grand-duc de Bade. En 1810, par suite de remaniements territoriaux, une partie de la principauté de Linange passa sous la souveraineté de la Bavière, et une autre partie, moins considérable, sous celle du grand-duc de Hesse. Le prince Charles de Linange, chef de la maison, est fils de Victoire, princesse de Saxe-Cobourg, qui, veuve, épousa le duc de Kent et devint ainsi la mère de la reine Victoria d'Angleterre. Il a été en 1848 président du ministère de l'empire, siégeant à Francfort. Un des membres de la maison de Linange-Westerbourg a été pendu à Pesth en 1849, pour avoir participé à la révolution hongroise.

LINANT (Michel), poëte français, né à Louviers en 1708, mort en 1749. Ayant reçu des lettres de recommandation du marquis de Cideville pour Voltaire, il fut placé par ce dernier à Cirey en qualité de précepteur du fils de Mme du Châtelet. « Je ne sais pas encore si Linant sera un poëte, écrivait Voltaire à Cideville; mais je crois qu'il sera un très-honnête et très-aimable homme. » Linant avait du goût, de l'imagination, mais il était fort insouciant et extrêmement paresseux. « Il ne travaille point, écrivait encore Voltaire; il ne fait rien; il se couche à sept heures du soir pour se lever à midi... Il a la sorte d'esprit qui convient à un homme qui aurait 20,000 livres de rente. » Fatigué des remontrances de l'auteur de la *Henriade* et du séjour de Cirey, Linant se rendit à Paris, où il devint précepteur du fils de M. Hébert, introducteur des ambassadeurs. Linant remporta trois fois le prix de poésie à l'Académie française; les pièces couronnées avaient pour sujet : les *Progrès de l'éloquence sous le règne de Louis le Grand* (1739); les *Accroissements de la bibliothèque du roi* (1741); les *Progrès de la comédie sous Louis le Grand* (1744). Ses pièces de théâtre sont : *Alzaïde*, tragédie représentée à Paris en 1745, publiée seulement en 1748; l'*Hymen, augure de la paix* (1745); *Vanda, reine de Pologne*, tragédie représentée une seule fois (1747), publiée en 1751. Enfin Linant a composé des odes, des épîtres et autres pièces de vers. On lui doit une édition des œuvres de Voltaire (1738-1739), précédée d'une préface dans laquelle il témoigne une vive reconnaissance à son illustre et généreux protecteur.

LINANT DE BELLEFONDS (Maurice-Adolphe), plus connu sous le nom de **Linant-Bey**, ingénieur français au service du vice-roi d'Égypte, né à Lorient en 1800. Fils d'un lieutenant de vaisseau, il s'embarqua sur un navire et venait de faire un voyage à Terre-Neuve, lorsque, en 1818, il rencontra une société de savants qui allait visiter l'Égypte. Linant se joignit à elle comme dessinateur, explora ce pays, puis entra au service du vice-roi Méhémet-Ali en qualité d'ingénieur. Chargé de lever une carte hydraulique du Delta, Linant renonça bientôt à ce travail, à la suite de tracasseries auxquelles il fut en butte de la part d'une administration jalouse, reprit le cours de ses voyages, visita la haute Égypte, l'Abyssinie, le Darfour, la Palestine, puis l'Arabie Pétrée, en compagnie de M. Léo de Laborde (1827), et consentit, l'année suivante, à rentrer au service du vice-roi, qui lui donna le titre d'ingénieur en chef. M. Linant s'occupa depuis lors avec une extrême activité de tracer des routes, de percer des canaux, fit des travaux d'exploration relatifs au percement de l'isthme de Suez (1845) et présenta en 1847, sur ce sujet, un plan complet à M. Enfantin, qui, frappé des avantages de cette grande œuvre, poussa M. F. de Lesseps à l'entreprendre. Cette même année, M. Linant reçut le titre de bey. Sous le règne d'Abbas, il tomba en une espèce de disgrâce; mais sous le successeur de ce prince, Saïd-Pacha, il recouvra toute sa faveur, devint directeur général des ponts et chaussées en Égypte, puis fut nommé ingénieur en chef du canal de Suez et contribua de tout son pouvoir à l'exécution de cette immense entreprise, qui fut terminée en 1869.

LINARÈS, en latin *Hellanes*, ville d'Espagne, prov. et à 37 kilom. O. de Jaen, sur le versant S.-E. de la Sierra-Morena, près du Guadalimar; 7,183 hab. Fabrication de munitions de guerre. Aux environs, riches mines de plomb qui produisent annuellement plus de 700,000 kilogrammes de ce métal; mines d'antimoine et de cuivre. On remarque dans cette ville quelques antiquités romaines, entre autres les restes d'un aqueduc qui portait l'eau à Castulo.

LINARITE s. f. (li-na-ri-te). Minér. Sulfate de cuivre et de plomb.

— **Encycl.** La *linarite* est un sulfate de plomb cuivreux qui répond à la formule

$$(Pb''SO^4)^2Cu''H^2O^2.$$

Elle se rencontre en cristaux du système monoclinorhombique. Sa densité égale 5,2 à 5,5; sa dureté, 2,5 à 3; son éclat est vitreux et adamantin; sa couleur est bleu azuré foncé et la couleur de sa poussière est le bleu pâle. Elle est translucide et possède une cassure conchoïdale. On la trouve dans le Cumberland, en cristaux qui ont jusqu'à 0m,025 de long. On la trouve aussi à Zinares, en Espagne, et près d'Ems. Elle peut se transformer en cérusite comme le fait l'anglesite.

LINATIER s. m. (li-na-tié — rad. *lin*). Ouvrier tisseur de lin.

LINCE s. m. (lain-se). Comm. Espèce de satin de la Chine.

Lincei (ACADÉMIE DES) [linn-tchè-i; — de *lince*, lynx], Académie fondée à Rome par le prince Frédéric Cesi en 1603. Son nom significatif indiquait que les savants qui en faisaient partie devaient étudier la nature avec des yeux de lynx.

LINCEUL s. m. (lain-seul ou bien lain-seull, *ll* mll. — du latin *linteolum*, petit linge, morceau de linge, diminutif de *linteum*, linge; de *linum*, lin). Pièce de toile dans laquelle on ensevelit un mort : *Il n'y avait pas même un* LINCEUL *pour l'ensevelir*. (Acad.)

Contemplez une femme avant que le *linceul*
En tombant sur son front brise votre espérance.
C. DELAVIGNE.

Vous avez des biens en tutelle,
Dont le possesseur est Dieu seul;
Vous n'êtes que dépositaire,
Et n'avez droit sur cette terre
Qu'à la part que couvre un *linceul*.
A. GUIRAUD.

— Se disait autrefois pour drap de lit, et s'emploie encore en ce sens dans le midi de la France :

Du temps d'Adam, qu'on naissait tout vêtu,
Avec un rien on montait son ménage.
Il ne fallait matelas ni *linceul*.
LA FONTAINE.

— Par ext. Ce qui couvre ou enveloppe comme un linceul : *Un* LINCEUL *de neige couvrait la terre. Rome se déroule à nos pieds; on la dirait morte et couchée comme dans un* LINCEUL *à travers les plis de sa campagne inculte*. (Mme L. Colet.)

Après ma mort, une avalanche
De son *linceul* me couvrira.
TH. GAUTIER.

— Fig. Ce qui enveloppe, engloutit dans la mort ou dans l'oubli : *Les drapeaux des partis sont des* LINCEULS *dans lesquels on ensevelit la patrie*. (B. de St-P.) *Le silence est le* LINCEUL *du passé; il est quelquefois impie, souvent dangereux de le soulever*. (Lamart.) *C'est l'oubli qui est le véritable* LINCEUL *des morts*. (G. Sand.)

Loin de moi les vains mots, les frivoles pensées,
Des vulgaires douleurs *linceul* accoutumé,
Que viennent étaler sur leurs amours passées
Ceux qui n'ont point aimé!
A. DE MUSSET.

— Prov. *Le plus riche n'emporte que son linceul*, Il n'y a plus, après la mort, ni riche ni pauvre.

LINCK s. m. (link — de l'angl. *link*, torche). Nom donné à des hommes du peuple qui, à Londres, éclairaient, pendant la nuit, les personnes qui quittaient une maison où elles avaient passé la soirée : *Mon* LINCK, *dont vous parlez, est affectionné à mon service*. (Grammont.)

LINCK (Jean-Henri), naturaliste allemand, né à Leipzig en 1674, mort dans la même ville en 1734. Il établit dans sa ville natale une officine de pharmacien, qui acquit une grande importance, entra en relations avec les principaux savants de l'Europe et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Outre des articles et des mémoires insérés dans divers recueils, on lui doit : *Lettre à J. Woodward sur un schiste portant l'empreinte d'un crocodile* (Leipzig, 1728, in-4o); *De stellis marinis* (Leipzig, 1733, in-fol.), ouvrage rare et curieux. — Un de ses descendants, Jean-Guillaume LINCK, né à Leipzig en 1760, mort en 1805, fut un naturaliste de talent. On lui doit, entre autres ouvrages : *Historia naturalis Castoris et Moschi* (1786); *Principes de pharmacie* (1800, in-8o); *Essai d'une histoire et d'une physiologie des animaux*, etc.

LINCKER ou **LYNCKER** (Conrad-Dietrich), savant allemand, né à Marbourg en 1622, mort en 1660. Docteur en médecine en 1652, il professa son art dans sa ville natale et composa, entre autres ouvrages : *De causis morborum toto genere præter naturam* (Marbourg, 1651); *Theatrum historico-politicum* (1664, in-fol.).

LINCKIE s. m. (lain-kî — de *Linck*, sav. allem.). Échin. Genre d'échinodermes, de la famille des astéries.

LINÇOIR s. m. (lain-soir). Constr. Nom donné à des pièces de bois dans lesquelles on assemble les solives qui correspondent aux portes et fenêtres des murs de face, ou aux tuyaux de cheminée des murs de refend. ‖ Pièce de peu de longueur, qui s'assemble dans un chevêtre à une extrémité, repose sur le mur par l'autre, et reçoit l'assemblage d'un faux chevêtre. ‖ Pièce qui reçoit les abouts des chevrons d'une charpente, en face d'une lucarne ou d'un tuyau de cheminée.

— **Encycl.** La position qu'occupent ces pièces dans un plancher et la charge qu'elles ont à supporter exigent qu'on leur donne des dimensions assez fortes, car dans certaines circonstances les *linçoirs* sont de véritables poutres ou solives d'enchevêtrure. Pour déterminer leurs dimensions, il faut rechercher quelles sont les réactions des solives ou des pièces qu'elles supportent, et prendre le moment de chacune d'elles par rapport aux points d'appui pour trouver la charge qui agit au milieu du *linçoir*, ou qui lui est répartie uniformément; cette dernière étant obtenue, il suffit, étant donné un coefficient de résistance de la matière employée, bois ou fer, de calculer le moment de résistance de la pièce que l'on admet et de l'égaler à celui de la puissance; ou, si l'on suppose que la charge est uniformément répartie sur toute la longueur de la pièce, de calculer la section de cette dernière au moyen de la relation suivante, les extrémités du *linçoir* reposant sur deux appuis :

$$\frac{pl^2}{8} = \frac{Rab^2}{6},$$

équation dans laquelle p est la charge uniformément répartie, l la longueur de la portée, R le coefficient de résistance égale à 600,000 ou 800,000 kilog. pour le fer et à 750,000 kilog. pour le bois, a le côté horizontal du rectangle, et b la hauteur de ce dernier. Si l'on admet un certain rapport entre a et b, ce qui a lieu généralement en pratique, soit $a = \frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}\,b$, l'équation précédente devient pour $\frac{1}{3}\,b$

$$\frac{pl^2}{8}\ \frac{Rb^3}{18},$$

et pour $\frac{1}{2}\,b$

$$\frac{pl^2}{8} = \frac{Rb_2^3}{12};$$

d'où l'on tire pour la valeur de b

$$b = \sqrt[3]{\frac{18pl^2}{8R}} \text{ et } b = \sqrt[3]{\frac{12pl^2}{3R}}$$

ou

$$b_2 = \sqrt[3]{2,25\frac{pl^2}{R}},\ b_2 = \sqrt[3]{1,5\frac{pl^2}{R}}.$$

Si la section du *linçoir* était carrée, on aurait

$$\frac{pl^2}{8} = \frac{Rb_1^3}{6},$$

d'où

$$b_1 = \sqrt[3]{0,75\frac{pl^2}{8}}.$$

Si l'on recherche le rapport qui existe entre la hauteur de la section carrée et celles dans lesquelles a est égale à $\frac{1}{3}$ ou à $\frac{1}{2}\,b$, on trouve que pour $\frac{1}{3}$ de b la hauteur du *linçoir* croît comme la racine cubique de trois fois le cube de la hauteur b_1, et que, pour celle de $\frac{1}{2}\,b$, elle ne croît que comme la racine cubique de deux fois le cube de b_1, ceci en admettant toutes choses égales d'ailleurs. Ainsi, on a

$$b^3 = 3b_1^3,\ \text{d'où } b = \sqrt[3]{3b_1^3} = 1,442b_1,$$

$$b_2^3 = 2b_1^3,\ \text{d'où } b_2 = \sqrt[3]{2b_1^3} = 1,259b_1.$$

Ces comparaisons montrent l'avantage que l'on a, dans l'établissement des *linçoirs*, à employer des pièces d'une hauteur plus grande que la largeur, tant pour diminuer le poids ou le cube que pour augmenter la résistance.

LINCOLN, en latin *Lindum Colonia*, d'où par abréviation s'est formé le nom moderne de Lincoln, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, sur le Witham, à 183 kilom. de Londres; 17,500 hab. Évêché; siége des assises du comté. Brasseries, tanneries; manufactures de tabac. Commerce de blé, laine, camelot. Lorsque Guillaume le Conquérant s'empara de l'Angleterre, Lincoln formait une des villes les plus importantes du royaume. Le roi Étienne y fut vaincu et fait prisonnier en 1141 par Robert, comte de Gloucester, frère naturel de l'impératrice Maud. Pendant les guerres civiles, les royalistes se rendirent un instant maîtres de la ville, qui fut ensuite emportée d'assaut par les troupes du Parlement, commandées par le comte de Manchester.

Lincoln peut se diviser en haute et basse ville. Dans la ville basse sont les boutiques, les auberges et le vieil hôtel de Richard II. Dans la ville haute se voient des maisons bien bâties, la cathédrale, le château et les autres édifices publics.

La cathédrale, qui couronne la ville et qui attire les regards de très-loin, présente plusieurs styles d'architecture. L'ensemble date cependant du XIIe et du XIIIe siècle, et appartient au style anglais primitif. Sa forme est celle d'une double croix. « La façade de l'O., dit M. A. Esquiros, est en partie normande et en partie anglaise; elle est surmontée de deux tours hautes de 60 mètres. A chaque angle de cette façade occidentale se dressent en outre des tourelles, couronnées de pinacles. Les sculptures et les autres ornements de pierre sont dans un état remarquable de conservation. Au-dessus de l'entrée centrale figurent plusieurs statues des rois d'Angleterre, depuis la conquête jusqu'à Edouard III. Les deux grands transsepts, longs, l'un de 73 mètres, l'autre de 57 mètres, sont terminés par des fenêtres circulaires. Celle qui s'ouvre à l'extrémité du transsept du S. est une des plus belles rosaces qui existent dans le style anglais primitif. Le porche qui se rattache au côté occidental du transsept du S. et les chapelles de l'aile orientale se distinguent par la richesse des détails. Au point d'intersection des transsepts avec la nef et le chœur, s'élève une tour haute de 100 mètres. Le chœur, séparé des transsepts et de la nef par un jubé de pierre, marque, ainsi que la chapelle de la Vierge, la transition entre le style anglais primitif et le style fleuri. La belle fenêtre de l'E. offre des vitraux de huit couleurs. La longueur de la cathédrale est à l'extérieur de 175 mètres, à l'intérieur de 160 mètres. La voûte en bois, élevée de 26 mètres, est une des plus hautes qui existent en Angleterre. Parmi les monuments funéraires, il faut citer : ceux de l'évêque Cantelupe et du doyen Welbourne, qui vivaient du temps d'Edouard III; une chapelle consacrée à la mémoire d'Éléonore, femme d'Édouard Ier, et une autre renfermant les tombes des Burhersh. La cathédrale de Lincoln possède en outre une riche châsse en or et en argent. Dans l'une des tours est la fameuse cloche appelée *Great Tom*, fondue en 1835. Son poids est de 48 quintaux métriques et sa circonférence est de 7 mètres. Au N. de la cathédrale sont les cloîtres et la maison du chapitre. Le palais de l'évêque a été démoli pendant les guerres civiles; ses ruines bordent le côté S. de la cathédrale. »

Les autres édifices de Lincoln sont : le château, dont l'enceinte embrasse les salles de justice et les prisons; la *New Porte*, qui fut érigée par les Romains 40 ans après J.-C. et est la seule des anciennes portes de la ville qui soit restée debout; l'hôtel de ville; l'asile, qui domine un beau point de vue; le *Mechanic's institute*, ancien couvent de frères gris; l'école de grammaire, fondée en 1567; les restes du palais de Jean de Gand; une maison sculptée, remontant à une haute antiquité; plusieurs églises, etc.

LINCOLN (COMTÉ DE), une des quarante-trois divisions administratives de l'Angleterre proprement dite; le plus grand après le comté de York, et le premier pour la fertilité, il est situé dans la partie orientale de l'Angleterre, entre le comté d'York au N., de Nottingham, de Leicester et de Rutland à l'O., de Northampton et de Cambridge au S., de Norfolk au S.-O., et baigné à l'O. par la mer du Nord, qui forme au S. le Wash, et reçoit au N. l'Humber. La superficie du comté est de 7,200 kilom. carrés, dont 6,200 de terres cultivées, prés et pâturages; il renferme 407,222 hab., répartis en 656 paroisses, qui forment trois districts : *Lindsey*, *Kesteren* et *Holland*. Le Lindsey, qui s'étend depuis Foss-Dyke (nom d'une baie du Wash), et depuis le Witham au N.-O. jusqu'à l'Humber, forme plus de la moitié du comté de Lincoln, et comprend aussi l'île d'Ancholme, vaste étendue de terrain marécageux, formée le long de la côte par le Trent, l'Idle et le Don. Le Kesteven, partie la plus sèche et la plus fertile du comté, se trouve au S.-O. et le Holland au S.-E. du Wash. Ce dernier district ne se compose guère que de marais, et a besoin d'être protégé par de fortes digues contre l'invasion des eaux de la mer et les inondations du Glen, du Welland et de quelques autres cours d'eau. Sur quelques points, le sol marécageux a conservé son état primitif, mais presque partout ailleurs il a été transformé par le drainage en champs fertiles et en excellents pâturages. Au delà des marais, le sol s'élève légèrement ondulé, surtout dans la partie septentrionale du comté. Cette conformation du sol prive le comté de Lincoln de tout aspect pittoresque. Les eaux y sont généralement saumâtres et le climat humide et malsain. En revanche, le Lincolnshire produit de riches récoltes en céréales, choux, navets, etc., et on y élève peut-être plus de bestiaux que dans toute autre partie de l'Angleterre. Le mouton du comté de Lincoln n'a pas de cornes; il a la tête blanche, la toison longue et fournit, avec ceux du comté de Kent et du Leicester, la meilleure laine de l'Angleterre. On doit aussi mentionner, parmi les produits de ce comté, la volaille et surtout les oies. Les fabriques et les manufactures y sont sans aucune importance. Le principal cours d'eau est le Witham, que l'on a rendu navigable depuis Boston jusqu'à Lincoln; à partir de cette dernière ville, la communication par eau avec le Trent est continuée par la Foss-Dyke, et, à l'intérieur du comté, le Wash est joint à l'Humber par un grand canal, où aboutissent plusieurs canaux latéraux. Plusieurs voies ferrées sillonnent en outre en tous sens le territoire du comté, dont toutes les productions agricoles trouvent un facile écoulement dans les autres parties de l'Angleterre. Ce comté, habité d'abord par les *Coritani*, fit partie de la Bretagne I^{re} sous la domination romaine, puis forma une grande partie du royaume de Merin, au temps de l'heptarchie.

LINCOLN, port sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande, terre de Flinders, dans la partie S.-O. du golfe Spencer, par 34° 48′ de lat. S. et 133° 24′ de long. E. C'est un beau port, mais les environs sont stériles et dépourvus d'eau.

LINCOLN, petite île de l'archipel des Parocels, dans la mer de Chine, par 16° 40′ de lat. N. et 110° 20′ de long. E. Elle est entièrement environnée d'écueils.

LINCOLN (Abraham), président de la république des Etats-Unis, né dans le Kentucky le 12 février 1809, assassiné à Washington le 15 avril 1865. Un de ses ancêtres, qui appartenait à la secte des quakers, vint se fixer vers 1650 en Amérique, dans l'Etat de Virginie, que ses descendants abandonnèrent pour aller s'établir comme colons dans le Kentucky. Le grand-père d'Abraham y tomba sous les flèches des Indiens et son père mourut jeune, laissant une femme et trois enfants, dont le futur président, âgé seulement de dix ans, se trouvait l'aîné. La pauvre famille alla chercher des ressources dans l'Illinois, où le jeune Lincoln, pour venir en aide à sa mère, se fit successivement gardeur de troupeaux, batelier et enfin bûcheron et fabricant de palissades. Il dut à ce dernier métier le surnom de **Rail Splitter** (fendeur de bois), qu'il a toujours conservé depuis.

Vers 1830, Lincoln se dirigea vers la frontière de l'Illinois et vécut là pendant deux ans de la rude vie des pionniers. Mais au bout de ce temps le désir de se rapprocher du monde civilisé le ramena vers l'est, où, pour gagner quelque argent, il se fit conducteur de trains de bois sur le Wabash et l'Ohio. Dans ses moments de loisir, il lisait les journaux qui lui tombaient sous la main, les revues à bon marché et achetait sur ses épargnes des livres élémentaires pour compléter l'éducation très-élémentaire qu'il avait reçue.

C'est surtout la géométrie qui frappa son esprit. Il entrevit immédiatement les applications utiles qui pouvaient être faites de cette science dans un pays neuf, où le commerce des terrains était alors très-actif. Il étudia l'arpentage, et lorsqu'il se crut suffisamment instruit, il parcourut son Etat la chaîne à la main, mesurant les propriétés, évaluant la superficie des terres encore incultes, etc. Cette nouvelle profession fut d'abord assez lucrative; mais, ruiné par la stagnation des affaires en 1837, il fut obligé de vendre ses instruments et de revenir à son état de bûcheron, puis d'entreprendre celui de portefaix sur les bateaux du Mississipi. Grâce à son économie, il parvint à réaliser une petite somme, qui lui permit d'établir à Decatur une modeste boutique d'épicerie. Le soir, son magasin fermé, il instruisait des enfants et des ouvriers adultes. De professeur à légiste il n'y a que l'épaisseur d'un code; il entra bientôt dans l'étude d'un procureur, d'où il sortit pour fonder, en société avec M. Sewart, un office d'homme de loi, qui, grâce à sa probité, à son expérience précoce des affaires, à son affabilité personnelle, eut en peu de temps une nombreuse clientèle. Ses concitoyens l'envoient d'abord à la législature de l'Illinois, et ensuite au congrès, de 1847 à 1849. En 1858, il dispute une élection de sénateur à M. Stephen Douglas, qui l'emporte sur lui. Deux ans plus tard, il se porte candidat à la présidence de la république, en compétition avec MM. Douglas, John Bell et Breckenridge et l'emporte sur eux, grâce à la division qui règne dans le camp des esclavagistes.

Voilà donc l'ancien gardeur de troupeaux arrivé à la magistrature suprême d'un pays qui comptait, à l'heure où son nom sortait de l'urne, une population de 31,709,281 âmes! Le 11 février 1861, à huit heures et demie du matin, le nouveau président quitta Springfield, sa résidence habituelle, pour se rendre au siége de son gouvernement. Sa route ne fut qu'une ovation continuelle. Mais pendant que les Etats du Nord célèbrent et fêtent dans leur élu la victoire remportée par le parti abolitionniste, les Etats du Sud, humiliés de cet échec politique, se préparent à une guerre fratricide. Pendant son voyage, Lincoln faillit tomber dans un guet-apens, préparé, disait-on, par des hommes d'Etat et des banquiers du Sud et dont l'exécution avait été confiée à des aventuriers. Prévenu à temps, il échappa au danger en changeant son itinéraire et en s'affublant d'une longue capote militaire, pour arriver à Washington incognito. Le 4 mars 1861, Abraham Lincoln inaugure sa présidence par un discours rempli de modération et d'idées conciliatrices et prête serment à la constitution américaine. En réponse au programme pacifique du président, les sécessionnistes commencent les hostilités dans la Caroline du Nord en s'emparant du fort Sumter. Lincoln, si modéré la veille, sent le besoin d'agir avec vigueur pour étouffer la révolte à son origine; il demande une armée de 75,000 hommes et lance un premier emprunt. A dater du 4 mars 1861, la biographie de Lincoln se confond avec l'histoire de la guerre civile entre le Nord et le Sud.

Durant cette guerre, Lincoln se révèle comme un organisateur de premier ordre; nouveau Carnot, il crée les armées de terre et de mer, lève les milices, désigne les généraux, dirige les affaires, les défend législativement, et bouleverse l'art de la guerre maritime en construisant et lançant ses terribles *monitors*. Il diplomatise en politique consommé, protége les intérêts de chacun. Il bat monnaie, avec un succès attestant la mutuelle confiance du peuple et du président dans leur patriotisme commun. L'acte d'émancipation des esclaves couronne cette grande politique.

En novembre 1864, Lincoln était si parfaitement en état de maîtriser la situation difficile que la guerre avait faite aux Etats de l'Union, que le peuple n'hésita point à le nommer pour la seconde fois président des Etats-Unis. La guerre fut poussée avec une nouvelle énergie; le 1er avril 1865, Richmond, capitale des confédérés, tombe au pouvoir du généralissime Ulysse Grant, et, le 9, Lee battu à Burkesville dépose les armes et accepte une honorable capitulation.

Lincoln avait fait pressentir dans son discours le jour de la réconciliation et la fin de l'esclavage. A la nouvelle des succès qui permettent de compter sur une paix prochaine, il ne parle plus que de concorde. Son caractère franc et bon s'ouvre sans méfiance aux plus douces espérances. Mais aucun de ses rêves ne devait être réalisé pour lui et il ne devait pas avoir le temps de jouir de son triomphe.

Dans l'après-midi du vendredi 14 avril 1865, M. Lincoln était dans d'excellentes dispositions d'esprit. Le tour favorable que semblait prendre depuis quelques jours la situation politique, joint à sa bonne humeur naturelle, lui donnait une animation et une allégresse de bon augure pour la soirée. Il résolut d'aller au spectacle, et les ordres étaient donnés en conséquence, lorsqu'un des amis personnels du président, M. Ashmun, se présenta avec une autre personne pour l'entretenir d'une affaire privée. Il était trop tard : Lincoln prit une carte sur laquelle il écrivit quelques mots, par lesquels il priait son ami de « renvoyer au lendemain cette affaire sérieuse. » A huit heures, le président et sa femme montèrent en voiture. M^{me} Lincoln donna l'ordre au cocher de passer par la maison du sénateur Harris. M^{me} Harris monta dans l'équipage avec son gendre, M. Rashburn, d'Albany. Un instant après, ces quatre personnes arrivaient au théâtre, où elles prenaient place dans l'avant-scène de gauche. On donnait une pièce assez gaie, intitulée *Our american cousin;* on était au troisième acte, et le président penché en avant, la tête appuyée dans sa main avec le sans-façon qui lui était habituel, riait franchement, les yeux tournés vers la scène. Tout à coup on entendit un coup de feu. Au même instant, un homme saute de la loge sur la scène, et, brandissant un poignard, s'écrie en regardant les spectateurs : « *Sic semper tyrannis!* Le Sud est vengé! » Ces mots, entendus distinctement de toute la salle, y éclatèrent comme un coup de tonnerre. La soudaineté de l'action, le ton déclamatoire des paroles, firent croire un instant à un épisode théâtral. Mais ce fut la durée d'un éclair. L'inconnu s'élança dans les coulisses. Un avocat, M. Stewart, se précipita en même temps sur la scène; il allait atteindre le meurtrier, lorsque celui-ci lui échappa en lui fermant la porte au visage. Le temps de rouvrir cette porte, l'assassin avait disparu; mais il avait été reconnu pour un acteur nommé J. Wilkes Booth, espèce de fanatique qui, par une coïncidence fatale, avait contribué au meurtre juridique du malheureux John Brown. V. Booth.

Le président avait reçu une balle dans la tête. Dès le premier moment, on avait reconnu qu'il n'y avait pas d'espoir de le sauver. Il fut immédiatement transporté dans la maison de M. Paterson, située en face du théâtre; et là, le lendemain, à sept heures vingt minutes du matin, il rendit le dernier soupir sans avoir repris connaissance. Les médecins procédèrent à l'autopsie et la balle fut extraite du lobe antérieur du cerveau. Le corps embaumé fut placé dans un cercueil, sur lequel on mit une plaque d'argent avec cette inscription :

ABRAHAM LINCOLN
SEIZIÈME PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS
NÉ LE 12 FÉVRIER 1809
MORT LE 15 AVRIL 1865.

Les obsèques de Lincoln se firent avec une grande solennité au milieu d'une foule consternée; la mort semblait avoir révélé à tous ce que valait cet honnête homme. Ainsi disparut de la scène du monde ce grand citoyen vers lequel étaient en ce moment tournés, non-seulement tous les yeux de ses concitoyens, mais, on peut le dire, les yeux de l'Europe entière.

Qu'on nous permette de reproduire ici un portrait fidèle de cet homme de bien, qui tiendra une si grande place dans l'histoire de son pays. Nous empruntons ce portrait au récit du voyage de M. Russell, correspondant du *Times* pendant les premières années de la guerre américaine : « Nous vîmes, dit le journaliste anglais, introduit par M. Seward dans le salon de réception de la Maison-Blanche, entrer d'un pas incertain, irrégulier, presque chancelant, un homme long et maigre, ayant 6 pieds de haut, avec des épaules voûtées et de grands bras pendants terminés par des mains d'une dimension extraordinaire, moins extraordinaire cependant que celle de ses pieds. Il avait pour vêtement une redingote noire, usée, montrant la corde, déformée, qui rappelait vaguement l'uniforme d'un employé inférieur des pompes funèbres. Une cravate de soie noire, dont les bouts flottaient de chaque côté, était négligemment nouée autour de son cou, dont son col rabattu laissait voir les muscles saillants. Une chevelure tout à fait sauvage surmontait et encadrait de ses mèches indisciplinées la tête et le visage du président. L'impression produite par l'exagération de ses extrémités, par ses oreilles larges et écartées de la tête, s'oubliait aisément quand on contemplait la bonté, la sagacité et la véritable bonhomie empreintes sur sa physionomie. Sa bouche est vraiment extraordinaire. Elle s'étend d'un favori à l'autre et semble à peine contenue par deux sillons profonds qui partent des narines pour aboutir au menton. Le nez, singulièrement proéminent, s'avance d'un air inquiet et interrogateur, comme s'il aspirait quelque émanation subtile de l'atmosphère. Les yeux, noirs, enfoncés, sont pénétrants, mais pleins de douceur. Le front, sillonné de rides, va se perdre dans le désordre des cheveux. Si l'on rencontrait M. Lincoln dans la rue, on ne le prendrait certainement pas pour ce qu'on est convenu d'appeler un gentleman; mais le plus indifférent ne le laisserait pas passer sans le remarquer. »

Le président Lincoln a bien mérité de sa patrie et du genre humain. Il a prouvé pendant la guerre que le bon sens et l'honnêteté dominent souvent et dépassent en portée les conceptions des politiques tortueux, et qu'en fin de compte c'est à la justice et à la raison qu'appartiennent les victoires définitives et les jugements sans appel.

La fin tragique de ce grand homme de bien, à qui revient l'honneur d'avoir aboli dans son pays la plus monstrueuse des iniquités sociales, l'esclavage, ne causa pas seulement d'unanimes regrets aux Etats-Unis; elle produisit une sensation énorme en Europe. Non-seulement dans tous les parlements européens des voix s'élevèrent pour rendre hommage à la mémoire de Lincoln, mais encore, particulièrement en ce qui concerne la France, un grand nombre d'adresses furent envoyées au peuple des Etats-Unis, soit par les représentants de la presse démocratique et libérale, soit par les loges maçonniques, pour exprimer à la fois le regret et l'indignation causés par la mort du grand libérateur des nègres aux Etats-Unis. Grâce à l'initiative de M. Mangin, rédacteur du *Phare de la Loire*, on ouvrit une souscription populaire à 10 centimes pour offrir une médaille d'or à la veuve d'Abraham Lincoln, au nom de la démocratie française. Cette médaille, frappée à Genève et gravée par M. Franky Magniadas, fut envoyée à M^{me} Lincoln le 1er décembre 1866 par 40,000 souscripteurs. Cette même année, les ouvriers lyonnais se cotisèrent pour envoyer au président Johnson et au congrès un magnifique drapeau, chef-d'œuvre de tissage, en témoignage de sympathie pour la perte qu'avait faite la démocratie américaine. Enfin, en 1867, l'Académie française choisit pour sujet du prix de poésie la mort du président Lincoln.

LINCOLNVILLE, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 28 kilom. O. de Castine, à l'embouchure du Penobscot; 3,500 hab.

LINCONIE s. f. (lain-ko-nî — de *Lincon*, sav. angl.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des bruniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LIND (James), médecin anglais, mort en 1794. Il s'est avantageusement fait connaître par divers ouvrages dont plusieurs ont été traduits en français; tels sont : *Traité du scorbut* (Edimbourg, 1748), devenu classique; *Essai sur les moyens de conserver la santé des marins* (1757); *Essai sur les maladies auxquelles sont exposés les marins dans les pays chauds* (1768), ouvrage fort remarquable et qui a été traduit en plusieurs langues.

LIND (Jenny), célèbre cantatrice suédoise, née à Stockholm en 1820. Dès l'âge de huit ans, elle étudia le chant sous la direction des professeurs Crœlius et Berg, et du compositeur Lindblad, au conservatoire de sa ville natale, et, à seize ans, elle débuta au théâtre dans les opéras de *Freyschutz*, d'*Euryanthe*, de *Robert le Diable* et de la *Vestale*. Convaincue, malgré les ovations qui lui furent faites, des lacunes qui existaient dans son éducation musicale, elle vint à Paris en 1841, et choisit pour professeur Manuel Garcia, qui pendant un an, dit-on, lui fit faire des exercices de vocalisation sans lui faire lire un seul morceau de chant; au bout de ce temps, il l'abandonna à ses propres inspirations, en lui disant : « Va, ma fille, tu es maintenant la première cantatrice du monde. » Forte de ce suffrage et de la sympathie de Meyerbeer, M^{lle} Lind obtint une audition à la direction de l'Opéra en 1842, et débuta, sans aucun succès, en 1843. Blessée au cœur par l'indifférence du public, la cantatrice voua une haine mortelle à Paris, et, depuis lors, elle n'a jamais consenti à s'y faire entendre. Engagée au théâtre de Berlin, sur la recommandation expresse de Meyerbeer, elle y débuta en 1845 avec un succès immense dans *Norma*, et créa, au grand enthousiasme du public, le rôle principal dans le *Camp de Silésie*, devenu, avec variantes, l'*Etoile du Nord*. Après diverses excursions, elle parut en 1846 sur le Grand Théâtre de Vienne, souleva les mêmes transports dans son auditoire, et, l'année suivante, partit pour Londres, où l'attendaient des ovations tout à fait extraordinaires. L'Angleterre parcourue et exploitée dans tous les sens, Jenny Lind signa un engagement avec le fameux entrepreneur Barnum, et partit pour l'Amérique en compagnie de Benedict. La frénésie admirative des Yankees ayant dépassé toutes les espérances, la cantatrice, non moins habile calculatrice que virtuose accomplie, rompit le contrat qui la liait à Barnum et géra seule ses affaires.

De retour en Europe en 1852, après avoir gagné des sommes considérables, Jenny Lind, devenue pendant son excursion M^{me} Goldschmidt (1851), cessa de se produire en public et se retira à Dresde, où elle se reposa pendant quelques années. En 1856, elle retourna en Angleterre et y trouva le même empressement et les mêmes adulations qu'autrefois. Sa série de concerts épuisée, M^{me} Goldschmidt regagna l'Allemagne, et depuis ce moment, sauf dans des concerts donnés à Londres et à Cannes en 1866, le rossignol suédois est devenu muet. « Jenny Lind, a dit Berlioz, est un talent supérieur à ce qu'on entend dans les théâtres français et allemands à cette heure. Sa voix, d'un timbre incisif, métallique, d'une grande force, d'une souplesse incroyable, se prête en même temps aux effets de demi-teinte, à l'expression passionnée et aux plus fines broderies. C'est un talent complet et magnifique. »

« Bien des cantatrices, dit Blaze de Bury, ont reçu de la nature des dons égaux, sinon supérieurs, aux facultés dont dispose cette étrange fille du Nord. Il en est qui ont la voix plus étendue et plus souple, il en est même qui chantent mieux, mais aucune ne chante comme elle. Pureté, force, tout le secret de ce talent, de cette individualité, se résume en ces deux mots. On comprend dès lors quelles affinités mystérieuses devaient exister entre elle et certains types féminins de la Grèce antique. Vierge du Nord, Velléda même si l'on veut, mais surtout prêtresse de Diane, c'est là une impression à laquelle on ne saurait résister lorsqu'on la voit s'avancer dans la première scène de *Norma*, sa faucille d'or à la main, le front couronné de ses opulents cheveux et son regard pur et profond élevé vers l'astre de la nuit. Il y a un sérieux dans ce talent, une loyauté qui dépasse tout ce qu'on imagine. On dirait qu'elle se ferait scrupule de dérober à la moindre note sa valeur, sa part légitime de sonorité. Peut-être même lui doit-on reprocher comme un défaut cette préoccupation, peut-être met-elle trop de soin à vouloir produire au dehors les intentions du maître, à chercher des sens dans le texte. Lind donne un accent inimitable à toutes les mélodieuses émanations du sol natal : ballades, romances et chansons qu'elle nous a révélées, véritables fleurs de neige cueillies au pied des âpres sapins de ses Alpes norvégiennes et que la Marguerite scandinave effeuille par le monde entier. Quelle critique oserait toucher à de pareils chefs-d'œuvre et ternir de son souffle la transparence immaculée du cristal de roche! Ici, la simplicité des thèmes se prête d'ordinaire à merveille à l'inspiration si profondément interprétative de la grande cantatrice; il en résulte des effets singuliers, et toute âme quelque peu douée du sens musical ou poétique ne peut oublier la sympathique mélodie de ces lieds suédois, éparpillés désormais à tous les vents d'Europe et d'Amérique par la voix de cette étrange femme que Paris seul n'aura pas pu juger. »

Les opéras dans lesquels Jenny Lind s'est produite avec le plus d'éclat sont : *Norma*, *Robert*, les *Huguenots*, le *Prophète*, *Sémiramis*, le *Camp de Silésie*, la *Fille du régiment*, *Lucia*, la *Sonnambula*. Mais, quel qu'ait été son succès dans l'interprétation de ces grandes œuvres lyriques, elle a dû sa popularité surtout à ces lieds suédois auxquels sa voix de *mezzo soprano* prête un charme pénétrant, d'une mélancolie inexprimable.

LINDA (Guillaume-Damase), en latin **Lindanus**, célèbre controversiste hollandais, né à Dordrecht en 1525, mort à Gand en 1588. Il se rendit à Paris, et y suivit les leçons de Turnèbe et de Mercier, et, de retour dans sa patrie, il entra dans les ordres. Chargé d'abord d'expliquer l'Ecriture sainte à Dillingen, puis nommé inquisiteur de la foi dans la Frise, il fut appelé par Philippe II au siége épiscopal de Ruremonde, et plus tard à l'évêché de Gand, où il succéda à Cornelius Jansenius. Linda possédait un vaste savoir, et il était un des plus forts controversistes du XVIe siècle; mais on lui reproche l'enflure de son style et la violence de ses controverses. Nous citerons de lui : *Acta colloquiorum religionis per Germaniam conciliandæ causa habitorum, potissimum anno* 1530 (Augsbourg, 1540); *Panoplia evangelica, seu de verbo evangelico libri V* (Augsbourg, 1563, in-fol.); *Apologeticon libri III ad Germanos pro concordia cum catholica Christi Ecclesia* (Anvers, 1570-1578, 2 vol. in-4o); *Stromatum libri III pro defensione concilii Tridentini* (Anvers, 1575, in-fol.); *De apostolico virginitatis voto atque sacerdotum cœlibatu libri V* (Anvers, 1577, in-4o); *Concordia discors, sive quærimonia Christi Ecclesiæ* (Cologne, 1583, in-8o), etc.

LINDA (Luc DE), érudit et voyageur polonais, né en 1625, mort en 1660. Il apprit le droit à Wittemberg, puis, ses études terminées, voyagea en France et en Allemagne, et devint secrétaire de la république de Dantzig. On possède de lui, entre autres ouvrages : *Declamationes duæ* (Leyde, 1652); *Quinctus, Ciceronis frater* (Leyde, 1653); *Descriptio orbis et omnium ejus rerum publicarum* (Leyde, 1655, in-8o).

Linda di Chamouni, opéra italien en trois actes, paroles de Rossi, musique de Donizetti, composé expressément pour le théâtre de la Cour (Porte de Carinthie), à Vienne, en 1842, et représenté à Paris le 17 novembre de la même année. Le sujet est le même que celui de la *Grâce de Dieu*, drame joué avec un immense succès sur le théâtre de la Gaîté (v. GRÂCE DE DIEU). La partition est une des plus gracieuses du maître; c'est un ouvrage de demi-caractère, dans lequel il a trouvé des inspirations pleines de fraîcheur et de sentiment. La tyrolienne si délicieusement chantée par Mme Persiani, la malédiction du père, la prière, sont des morceaux fort remarquables. Lablache, Tamburini, Mario, Mme Marietta Brambilla ont chanté avec succès les rôles de cette pièce. Nous signalerons principalement, dans le premier acte, l'air du marquis : *Per sua madre;* la romance de Pierrotto; la strette du duo entre Linda et Carlo et la prière du finale; dans le deuxième acte, le duo entre Linda et Pierrotto : *Allor ch'io passo;* le duo de Linda et Carlo : *Ah! vanne;* la scène de folie de la pauvre Linda; enfin, au troisième acte, le délicieux chœur des Savoyards; l'air du marquis, avec accompagnement d'un chœur comique, et un quintette d'un style excellent. Dans l'ordre de mérite des ouvrages du compositeur de Bergame, nous placerions volontiers *Linda di Chamouni* entre la *Fille du régiment* et *Don Pasquale*. La mise en scène de *Linda* n'était pas en harmonie avec la simplicité du sujet. Il est à remarquer que le caractère poétique de la jeune montagnarde s'est effacé en raison même des efforts tentés pour la mettre en lumière. Aux scènes émouvantes du drame du boulevard, à la magnificence du cadre de la pièce italienne, à la romance sentimentale de Mlle Loïsa Puget, devenue justement populaire, nous préférons encore les naïves cantilènes de *Fanchon la vielleuse*, que nos mères chantaient sans le moindre accompagnement :

Aux montagnes de la Savoie
Je naquis de pauvres parents.

LINDAKÉRIE s. f. (lain-da-ké-ri — de *Lindaker*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

LINDAL, source minérale située en Suède, dans le gouvernement de Jœnkjœping. Elle est très-efficace contre la goutte et la gravelle. On la nomme aussi *Strœmberg*.

LINDANUS (Guillaume-Damase), savant controversiste hollandais. V. LINDA.

LINDAU, en latin *Lindavia*, ville de Bavière, dans le cercle du haut Danube, à 45 kilom. S. d'Ulm, sur trois îlots du lac de Constance, unis à la terre ferme par un pont de bois de 100 mètres de long; 3,300 hab. Navigation active. Fabriques d'instruments de mécanique; carrosserie; commerce important de houblon, vin, kirsch, poissons et fromages. Les historiens font remonter l'origine de Lindau aux Romains, qui y avaient fondé le *castrum Tiberii;* au VIIIe siècle, c'était déjà une ville, qui devint ville libre impériale au XIIe siècle; elle était alors surnommée la *Petite Venise*, parce qu'elle est en grande partie bâtie sur pilotis au bord du lac de Constance. En 1803, elle échut à l'Autriche, et en 1806 à la Bavière, à qui elle est restée depuis. Lindau possède un château qui fut pendant longtemps une abbaye de chanoinesses, dont l'abbesse était princesse de l'empire; du haut de cet édifice on jouit d'un magnifique panorama.

LINDBERG, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Halland. On y trouve d'anciens tumuli et des pierres runiques très-curieuses. Elle est située sur une colline qui jadis était couverte de tilleuls, ce qui explique son nom de *Lind-berg* (Montagne de tilleuls). Ce nom a acquis une certaine célébrité dans l'histoire de Suède, par suite de l'incident suivant. Au XVe siècle, l'illustre archevêque de Lund, Birger Gunnari, qui, d'après les lois du Danemark, occupait au conseil la première place après le roi, y fut un jour interpellé par le conseiller Henri Krummedige, qui lui reprocha en termes amers de porter un tilleul dans ses armes, droit qui, selon le conseiller, n'appartenait qu'à sa propre famille. Birger répondit d'abord qu'il existait une très-grande différence entre son tilleul et celui des Krummedige. En effet, le sien avait cinq branches sur chacune desquelles était une rose; ces mêmes branches comptaient en tout dix feuilles; la tige était fixée par une triple racine dans un champ émaillé de sept pierres de couleurs différentes, et au-dessus du tilleul s'étendait l'azur du ciel. Puis Birger ajouta : « Voici maintenant ce que chacun doit savoir : ce tilleul signifie que je suis né dans une paroisse du Halland nommée Lindberg, où mon père n'était qu'un pauvre sacristain. Pour me rappeler sans cesse mon lieu natal et ma modeste origine, j'ai placé cet arbre dans mes armes, de même que le roi Agathocle mangeait dans un vase de terre, en souvenir de son père qui exerçait l'état de potier. Mon tilleul a, en outre, d'autres significations. La triple racine me représente la sainte Trinité, qui est la base de notre bonheur éternel; sa tige unique, l'unité et l'inséparabilité des personnes divines; les cinq branches et les cinq roses, les plaies du Sauveur; les dix feuilles, les dix commandements de Dieu; les sept pierres, les sept péchés capitaux; le ciel, notre patrie future. » Il va sans dire que cette explication intéressante pour l'histoire du blason fut approuvée par le roi et le conseil, et calma les susceptibilités de Krummedige.

LINDBERG (Jacob-Christian), théologien et numismate danois, né à Ripen (Jutland) en 1797. Reçu docteur en 1828, avec des *Mémoires sur les monnaies de Carthage et sur l'inscription grecque-phénicienne de Mélite*, il fit insérer dans le journal théologique de Grunwig et Rudelbach des articles très-hardis qui soulevèrent d'ardentes polémiques. Protestant libéral, M. Lindberg se mit à professer une doctrine historique se rapprochant assez de celle de l'école de Tubingue, et mit au service de ces idées neuves une vaste érudition, une rare puissance de dialectique et une franchise de langage qui lui valut plusieurs procès. Pendant sept ans, de 1833 à 1840, il fit paraître le *Journal ecclésiastique du Nord*, un des documents les plus curieux et les plus sincères que l'on puisse consulter sur les affaires religieuses du Danemark durant cette période. C'est vers cette époque que M. Lindberg commença une traduction danoise de la Bible, dont sept livraisons seulement parurent en l'espace de six années. Il a publié en outre plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Harpe de Sion* (1831); le *Jardin des roses* (1843); *Lettres à Brœnstedt sur quelques médailles cufiques* (Copenhague, 1830); *Grammaire hébraïque* (Copenhague, 1822); *Dictionnaire hébraïque* (Copenhague, 1831), et des mémoires fort remarquables sur les monnaies cufiques dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord* et dans d'autres publications analogues.

LINDBLOM (Jacob-Axel), prélat suédois, né dans la province d'Ostrogothie en 1747, mort à Upsal en 1819. D'abord professeur de belles-lettres et de politique à Upsal, il entra en 1789 dans les ordres et fut promu, grâce à la protection de Gustave III, à l'évêché de Linkœping. Lindblom se distingua comme orateur du clergé à la diète et fit adopter l'acte d'union et de sûreté qui augmentait les prérogatives royales. Peu de temps après, il fut nommé archevêque d'Upsal. C'est lui qui reçut à Elseneur, en 1810, la profession de foi luthérienne du général Bernadotte et qui le sacra à Stockholm en mai 1818. On a de Lindblom un *Dictionnaire latin-suédois* très-estimé. Pendant son séjour à Linkœping, il avait fait paraître un *Journal théologique*, remarquable par son esprit de tolérance religieuse.

LINDE (LA), bourg de France. V. LALINDE.

LINDE ou **LINDESBERG**, ville de Suède, dans la prov. de Nerike ou Nericie, à 200 kilom. de Stockholm. On y trouve d'abondantes mines de fer exploitées sur une grande échelle; 1,000 hab. La paroisse de Linde ou Lindesberg, prise dans son ensemble, compte près de 8,000 hab.

LINDE, rivière de la capitainerie générale de Mozambique, gouvernement de Quilimane. C'est un bras du Zambèze, qui se détache du fleuve un peu au-dessous de Luabo; il se perd dans le canal de Mozambique, après avoir formé, avec un autre bras du Zambèze, une île qui porte son nom. Son cours est d'environ 60 kilom. de l'O. à l'E.

LINDE (Samuel-Théophile), célèbre lexicographe polonais, né à Thorn en 1771, mort en 1847. Il se rendit à l'université de Leipzig, où il gagna la bienveillance du professeur Guillaume Ernesti, qui fit créer pour lui dans cette ville, en 1792, une chaire de langue et de littérature polonaises. Lié avec le poëte Niemcewicz, les comtes Potocki, Kollontaj et Kosciuszko, il conçut, en discourant avec eux dans sa langue maternelle, le projet de la doter d'un grand dictionnaire, auquel il travailla, presque sans interruption, pendant vingt-deux ans. Pour s'y consacrer entièrement, il se démit de sa chaire, passa quelque temps à Varsovie, se rendit ensuite à Vienne et y devint bibliothécaire du comte Ossolinski, qui le chargea de parcourir la Pologne pour recueillir des livres polonais, mission que Linde utilisa en même temps au profit de ses travaux. En 1803, il fut nommé recteur du gymnase de Varsovie et bibliothécaire de cette ville, et commença quatre ans plus tard la publication de son *Dictionnaire de la langue polonaise* (Varsovie, 1807-1814, 6 vol. in-4o; nouvelle édition, 1854-1861). Pendant la révolution de 1831, Linde devint directeur des bibliothèques de Pologne, député de Praga, membre de la diète, et, à l'époque de la réorganisation de l'enseignement public (1833), il fut de nouveau nommé directeur du gymnase de Varsovie et de l'instruction publique dans le gouvernement de Masovie; en 1838, il renonça à tout emploi public. On a encore de lui : *Principes de l'étymologie, appliqués à la langue polonaise* (Varsovie, 1806); les *Statuts de Lithuanie* (Varsovie, 1814); *Esquisse historique des littérateurs des nations slaves* (Varsovie, 1825). Enfin il a traduit en polonais l'*Histoire de la littérature russe* de Gretch, et en allemand les œuvres de plusieurs historiens polonais.

LINDE (Justin-Timothée-Balthazar DE), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Brilon (Westphalie) en 1797. D'abord professeur de droit à Giessen (1823), il remplit ensuite un poste élevé au ministère de l'intérieur à Darmstadt, devint conseiller d'Etat (1833), se fit remarquer, en 1848, par son hostilité contre les idées révolutionnaires et siégea dans les parlements de Francfort et d'Erfurth. En 1850, M. Linde fut nommé représentant du Lichtenstein à la diète germanique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Mémoires sur divers points de procédure allemande* (Bonn, 1823); *Traité des moyens de droit* (Giessen, 1831-1840, 2 vol. in-8o), ouvrage très-estimé; *Manuel de procédure civile* (1828, in-8o); la *Religion, l'Etat, la liberté de conscience et les associations religieuses* (1845, in-8o); *Sur l'éducation religieuse des enfants dans les mariages mixtes* (1847, in-8o), etc.

LINDEBERG (Pierre), historien allemand, né en 1562, mort en 1596. Après avoir parcouru l'Allemagne, l'Italie et les contrées septentrionales de l'Europe, il revint professer les belles-lettres à Rostock, son pays natal, et publia les ouvrages suivants : *Commentarii rerum memorabilium in Europa ab anno* 1586 *ad* 1591 *gestarum* (Hambourg, 1596, in-4o); *Topographica Rostochii urbis descriptio* (Rostock, 1594, in-4o); *Chronicon Rostochiense* (Rostock, 1596, in-4o); *Juvenilium partes III* et quelques poésies latines.

LINDEBLAD (Assar), poëte suédois, né près de Lund en 1800. Il entra dans les ordres en 1823, se fit recevoir maître ès arts (1829), et, après avoir professé l'esthétique à Lund (1831-1836), il devint pasteur à Œfved. Lindeblad s'est fait connaître par des poésies, dont les premières rappellent la manière de Tegner, dont il était un enthousiaste admirateur. Peu à peu il parvint à dégager sa personnalité, et ses dernières poésies sont particulièrement remarquables au point de vue du mouvement de la pensée et de l'éclat du style. Nous citerons de lui : *Cylinda* (1824); les *Nuits du clair de lune* (1825); les *Fleurs du Bleking* (1828); *Chant du jubilé* (1830); *Chant d'adieu* (1838), etc. Lindeblad a publié un recueil de ses poésies (Lund, 1832-1833, 2 vol.).

LINDEBORN (Jean), théologien hollandais, né à Deventer vers 1630, mort à Utrecht en 1696. Il fut nommé curé à Utrecht en 1656. On a de lui des ouvrages assez nombreux, parmi lesquels on cite : l'*Echelle de Jacob, appropriée aux vierges qui servent Dieu dans leur état sans sortir du monde* (Anvers, 1666, in-12, 2e édit.), ouvrage qui contient des instructions à l'usage des filles dévotes qui servaient à cette époque les curés hollandais; *Historia episcopatus Daventriensis* (Cologne, 1670, in-12); *Passio dominica* (Cologne, 1684-1690, 3 vol. in-12).

LINDEBROG (Erpold), historien allemand. V. LINDENBROG.

LINDELBACHER (Michel), philologue allemand de la fin du XVe siècle. Il était corégent à l'université de Tubingue et a laissé l'ouvrage suivant : *Præcepta latinitatis ex diversis oratorum atque poetarum codicibus tractata* (Reutlingen, 1486, in-4o).

LINDEMANN (Christian-Philippe), graveur allemand, né en 1700, mort en 1754. Les renseignements biographiques manquent sur cet artiste; on sait seulement qu'il s'établit successivement en Italie, à Ratisbonne et à Nuremberg, et qu'il s'attacha principalement à la reproduction des maîtres italiens. On cite de lui : *Saint Jean-Baptiste*, d'après le Bernin; *Apollon et Marsyas*, *Endymion*, *Flore et Zéphyre*, d'après Corradini; *Vénus et l'Amour*, d'après Balestra; enfin, deux suites d'allégories et des groupes d'enfants.

LINDEN (Henri-Antoine VAN DER), surnommé **Nerdenus**, littérateur hollandais, né en 1546, mort en 1614. Nommé pasteur dans l'Ost Frise, il vint, par la suite, professer la théologie à l'Académie de Franeker. On a de lui : *Systema theologicum* (Franeker, 1811, in-4o); *Adolescentia seu historia Tobiæ* (Franeker, 1611, in-4o); *Catalogus laborum literariorum* (Franeker, 1611, in-4o).

LINDEN (David VAN DER), littérateur belge, né à Gand vers 1570, mort à Tenremonde vers 1625. Greffier des archives de cette dernière ville, il employa ses loisirs à composer un grand nombre de poésies latines et flamandes, et divers ouvrages dont les principaux sont : *De homine et ejus institutione* (Anvers, 1609, in-4o); *De Teneramunda libri tres* (Anvers, 1612), description historique faite avec beaucoup de soin.

LINDEN (Jean-Antonides VAN DER), médecin et érudit hollandais, petit-fils du précédent, né à Enckuysen en 1609, mort à Leyde en 1664. Reçu docteur à Leyde en 1630, il pratiqua quelques années à Amsterdam, puis fut nommé professeur et bibliothécaire à Franeker en 1639, et enfin professeur de médecine à l'université de Leyde en 1651, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Linden est l'auteur de la première bibliothèque médicale importante qui ait été faite. Ses principaux ouvrages sont : *Universæ medicinæ compendium decens disputationibus propositum* (Franeker, 1630); *Manuductio ad medicinam* (Amsterdam, 1637); *De scriptis medicis libri duo* (Amsterdam, 1637); *Medulla medicinæ* (Franeker, 1642); *Medicina physiologica* (1653); *Selecta medica et ad ea exercitationes batavæ* (Leyde, 1656); *De hemicrania menstrua historia et consilium* (Leyde, 1659); *Meletemata medicinæ hippocraticæ* (Leyde, 1660), etc.

LINDEN (Jean-Ernest VAN DER), jurisconsulte hollandais, mort vers 1830. Tout en exerçant avec succès la profession d'avocat, il publia quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité sur la pratique judiciaire* (Leyde, 1794, 2 vol. in-8o); *Vie de Bonaparte* (1803); *Causes célèbres de justice en Hollande* (1803), etc.

LINDENAU (Bernard-Auguste, baron DE), homme politique et astronome allemand, né à Altenbourg le 11 juin 1780, mort à Pohlhof le 21 mai 1854. Son père, ancien conseiller d'appel à Dresde, lui fit donner une solide instruction, qui s'acheva à l'université de Leipzig, d'où le jeune Lindenau sortit à l'âge de dix-huit ans, avec le grade de docteur et le titre d'assesseur à la chambre d'Altenbourg, sa ville natale. Lindenau était jeune, riche, doué d'un extérieur avantageux et de passions ardentes. Aussi la gravité du magistrat fut-elle chez lui souvent compromise par la scandaleuse légèreté de l'homme de plaisirs. Mais la mort d'une femme qu'il aimait amena une subite conversion dans le caractère du jeune assesseur. Il prit goût pour les sciences exactes, et s'adonna surtout à l'astronomie (1801). La publication d'un mémoire sur les dimensions du sphéroïde terrestre lui valut l'amitié du directeur de l'observatoire de Seeberg, le baron de Zach, qui l'attira auprès de lui, compléta son éducation astronomique, l'employa à la grande opération de la mesure d'un degré du méridien, et lui confia pour trois ans la direction de son observatoire, pendant que lui-même voyageait en France. A son retour, le baron de Zach reprit son poste, mais il le quitta définitivement en 1808, et fut de nouveau remplacé par Lindenau, qui ne cessa de l'occuper, sauf de courtes interruptions, jusqu'en 1817. Après avoir contribué à la triangulation de la Thuringe et de la Franconie, Lindenau entreprit de parcourir une partie de l'Europe. Il visita la Hollande, la France, l'Italie, l'Espagne, et se lia avec les savants les plus renommés de chaque pays. Il rentra dans son observatoire de Seeberg au commencement du mois d'octobre de l'année 1812. Le moment était funeste aux sciences, et Lindenau eut à en souffrir. Deux jours après la bataille de Leipzig, des soldats français, se vengeant de leur défaite sur tout ce qu'ils rencontraient, pillèrent l'observatoire de Seeberg, et l'un d'eux alla même jusqu'à maltraiter

Lindenau, qui avait tenté de protéger son matériel scientifique. Plus heureux qu'Archimède, notre savant ne fut pas égorgé. Il eut même la satisfaction de pouvoir assouvir la rancune que lui avaient inspirée les mauvais traitements dont il avait été l'objet. Apprécié pour ses connaissances topographiques, il obtint d'être admis, en qualité de lieutenant-colonel, dans le corps d'armée que commandait le grand-duc de Saxe Weimar. C'est ainsi qu'il fit la campagne de France et qu'il eût la jouissance d'entrer dans Paris vaincu (31 mars 1814), jugeant d'ailleurs que le saccage de l'observatoire de Seeberg était trop vengé. Il allait accepter le grade de général d'état-major auprès de l'empereur Alexandre lorsque, dans un duel au pistolet, il reçut une blessure dont les suites le retinrent à Paris jusqu'au mois d'août 1814. Il retourna donc, devenu invalide, dans son observatoire de Seeberg, pour y reprendre ses travaux astronomiques, si malencontreusement interrompus, et qu'il devait, cette fois, mélanger d'occupations administratives et politiques. En effet, en même temps que l'Académie des sciences de Paris lui conférait le titre de membre correspondant (1817), il était nommé vice-président de la nouvelle chambre d'Altenbourg; en 1818, il devint vice-recteur de la province; et en 1820, conseiller privé et ministre du duc de Saxe-Gotha, Frédéric IV. Il conserva ce poste, au milieu de complications intérieures délicates, jusqu'en 1826, époque où la couronne ducale passa sur la tête du roi de Saxe, Frédéric-Auguste Ier. Ce prince, ne voulant point se priver des services d'un homme que recommandaient toutes les qualités du savant et de l'administrateur, nomma Lindenau conseiller intime, et le chargea d'être son représentant à la diète de Francfort (1827). Un an après, sous le nouveau roi Antoine Ier, Lindenau fut accrédité comme ministre résident près du roi des Pays-Bas. Il revint bientôt à Dresde, où il fut nommé administrateur des musées et directeur de la chambre de commerce. Son passage aux affaires fut signalé par d'excellentes mesures, qui eurent pour résultat de développer, à un degré jusqu'alors inconnu, la prospérité industrielle et commerciale du pays.

La révolution qui suivit en Saxe les journées de septembre 1830 ramena Lindenau au ministère, où il occupa le poste de l'intérieur. Il profita de l'influence que lui assuraient sa position et sa renommée pour préparer le triomphe des idées libérales, dont il voulait fixer les bases sur deux assises principales : l'égalité des citoyens devant la loi, la limitation de l'autorité monarchique et héréditaire par une charte. Il présidait en même temps la diète d'Altenbourg ; mais fatigué de l'opposition de la noblesse et des taquineries de la diète de Francfort, Lindenau quitta, en 1843, le service de la Saxe et se retira dans son domaine de Pohlhof, près d'Altenbourg. Réveillé par la révolution de 1848, il accepta, en avril de cette année, un siége de député au parlement national de Francfort. Mais avec l'âge et pendant sa retraite le tempérament de Lindenau s'était développé suivant une direction plus pacifique, et la science reprenait le pas sur la politique. Prévoyant, après une session de quatre mois, les luttes auxquelles il serait nécessairement mêlé, Lindenau donna, et pour toujours, sa démission.

Au reste, la pratique des affaires ne l'avait jamais complétement séparé de ses études, et un spirituel biographe a pu dire de lui qu'il suivait toujours, avec un égal intérêt, le cours des astres et celui de la politique. L'énumération de ses œuvres en fait foi. Les principales ont pour titre : *Tables barométriques pour faciliter le calcul du nivellement des mesures de hauteur par le baromètre*, en français (Gotha, 1807-1814) ; *Tabulæ Veneris novæ* (Gotha, 1810) ; *Tabulæ Martis novæ* (Eisenberg, 1811), ouvrage qui fut honoré, en France, du grand prix d'astronomie ; *Histoire de l'astronomie durant la première décade du* XIXe *siècle*, en allemand (Gotha, 1811) ; *Investigatio nova orbitæ a Mercurio circa solem descriptæ* (Gotha, 1813). Le baron de Lindenau, après avoir coopéré aux *Ephémérides géographiques* de Bertuch, continua, après de Zach, la *Correspondance astronomique*, et, de 1816 à 1818, dirigea avec Bohnenberger le *Journal d'astronomie et des sciences qui s'y rattachent*. Il a laissé inachevée une *Vie des astronomes*, et des *Lucubrationes Seebergenses*. Par testament, il a consacré 60,000 thalers (228,000 fr.) à la création d'un musée astronomique à Dresde.

LINDENBERGIE s. f. (lain-dain-bèr-jî — de *Lindenberg*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie.

LINDENBLATT (Jean VAN), historien allemand de la première moitié du XVe siècle. Les détails biographiques manquent absolument sur cet auteur, qui, à ce qu'on suppose, était ecclésiastique à Riesenbourg. Ses *Annales*, qui vont de l'an 1360 à l'an 1417 et dont l'importance est réelle pour l'histoire de la Prusse, ont été éditées par Voigt et Schubert (Kœnigsberg, 1823, in-8o).

LINDENBROG ou **LINDEBROG** (Erpold), en latin **Lindenbrogius**, historien allemand, né à Brême en 1540, mort à Hambourg en 1616. Après avoir été notaire impérial à Hambourg, il entra dans les ordres et devint chanoine de cette ville. Nous citerons de lui : *Histoire de la guerre des Cimbres* (1589, in-4o) ; *Chronica Caroli Magni* (1593) ; *Historica narratio de origine gentis Danorum* (1603).

LINDENBROG (Henri), érudit allemand, fils du précédent, né à Hambourg en 1570, mort en 1642. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur, il se rendit à Paris, s'y livra à des recherches dans les bibliothèques, fut arrêté pour avoir dérobé des ouvrages manuscrits à la bibliothèque Saint-Victor, dut à l'intervention de Dupuy d'être relâché, et devint, en 1610, bibliothécaire à Gottorp. Outre des travaux manuscrits, on lui doit : *J. Sarisberiensis Polycratius* (Leyde, 1595, in-8o) ; *Censorinus, de die natali* (1642).

LINDENBROG (Frédéric), érudit allemand, frère du précédent, né à Hambourg en 1573, mort en 1648. A la suite de voyages en Italie et en France, il se fixa dans sa ville natale, où il fut avocat, puis chanoine. C'était un homme très-versé dans la connaissance des anciens auteurs. Il a donné des éditions avec notes de Valerius Probus, d'Ammien Marcellin, de Stace, de Térence, etc. On lui doit, en outre : *De ludis veterum* (Paris, 1605) ; *Commentatio ad legem unicam : si quis imperatori maledixerit* (1608) ; *Codex legum antiquarum* (1613, in-fol.), collection rare et estimée ; *Variarum quæstionum centuria*, dans la *Bibliotheca græca* de Fabricius.

LINDÉNIE s. f. (lain-dé-nî — de *Linden*, bot. belge). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, formé aux dépens des frelons, et dont l'espèce type est assez commune aux environs de Paris.

LINDENSTOLPE (Jean), médecin suédois, né en 1678, mort en 1724. Reçu docteur à Harderwyk, il compléta ses études par des voyages, puis, de retour dans son pays, il fut attaché comme médecin à la flotte et enfin il exerça son art à Stockholm. Ses principaux ouvrages sont : *Pathologia* (Dorpat, 1691) ; *De natura ingeniorum* (1691) ; *De venenis* (Leyde, 1694).

LINDERN (François-Balthazar), botaniste allemand, né en 1682, mort en 1755. Elève des académies médicales de Strasbourg et d'Iéna, il vint se fixer à Strasbourg pour y exercer la médecine. On lui doit : *Speculum Veneris noviter politum* (Strasbourg, 1732, in-8o) ; *Tournefortius alsaticus cis et transrhenanus* (Strasbourg, 1738, in-8o).

LINDERNIE s. f. (lain-dèr-nî — de *Lindern*, méd. de Strasbourg). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Europe centrale.

LINDESNESS, cap formé par la côte méridionale de la Norvége, à l'entrée occidentale du Skager-Rack, par 57o 58′ de lat. N. et 4o 43′ de long. E.

LINDET (Robert-Thomas), prélat et homme politique français, né à Bernay (Eure) en 1743, mort en 1832. Il était curé à Bernay lorsque le clergé du bailliage d'Evreux le nomma député aux états généraux. Il y vota avec le côté gauche, fut élu évêque constitutionnel de son département, se maria en 1792, le premier parmi les prélats de cette époque, puis passa à la Convention. Lindet se prononça pour la mort du roi, en déclarant qu'il ne pouvait voir des républicains dans ceux qui hésitaient à frapper le tyran, et renonça publiquement à ses fonctions épiscopales (nov. 1793). L'ardeur de ses convictions républicaines lui attira des persécutions après le 9 thermidor. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il en sortit en 1798 et rentra dans la vie privée. Proscrit en 1816, il obtint de rentrer en France après quelques mois d'exil et alla terminer ses jours dans sa ville natale. On lui doit deux brochures in-8o sans date ni lieu d'impression : *Lettre circulaire au clergé du diocèse d'Evreux*, et *Lettre aux religieuses du diocèse d'Evreux*.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), homme d'Etat français, frère du précédent, né à Bernay en 1743, mort à Paris en 1825. Avocat dans sa ville natale au début de la Révolution, il adopta les idées nouvelles, devint en 1790 procureur syndic de son district, fut élu député à l'Assemblée législative, où il vota d'abord avec le parti constitutionnel, puis se rangea parmi les adversaires déclarés de la monarchie. Réélu à la Convention, ce fut lui qui, au nom de la commission des Vingt et un, fit sur les actes de Louis XVI un rapport donnant prise à sa mise en accusation (10 déc. 1792), et il se prononça pour la mort du roi sans appel ni sursis. Au mois de mars de l'année suivante, Robert Lindet proposa d'établir un tribunal révolutionnaire chargé de poursuivre tous les fonctionnaires de l'ancien régime qui s'étaient rendus coupables d'abus ou de prévarications. Appelé à faire partie du comité de Salut public, il s'occupa particulièrement de tout ce qui touchait aux subsistances. Il remplit ensuite dans le Rhône, l'Eure, le Finistère, des missions pour réprimer les partisans des girondins, et, bien qu'adversaire déclaré de ces derniers, il usa de ses pouvoirs avec une grande modération. Après être resté étranger à la terrible lutte qui amena la chute de Robespierre, Lindet ne vit pas sans inquiétude les thermidoriens attaquer Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et plusieurs membres des anciens comités. Dans un très-remarquable discours (22 mars 1795), il prit la défense de ceux qui avaient tenu le pouvoir dans la situation la plus critique et demanda qu'on ne les jugeât point isolément, mais tous à la fois, dans un procès d'ensemble. Ce discours ne fit qu'attirer sur lui la colère des réacteurs. Peu après, il fut dénoncé comme ayant pris part à l'insurrection du 1er prairial et décrété d'accusation comme ayant été membre du comité de Salut public (mai 1795). Compris dans l'amnistie de l'an IV, il fut, au bout de quelques mois (mai 1796), impliqué dans le procès des babouvistes, mais acquitté. Après le 30 prairial 1799, Robert Lindet devint ministre des finances, et il conserva son portefeuille jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire. Il refusa alors de servir l'usurpateur et vécut jusqu'à sa mort dans la retraite. C'était un habile politique, un des membres les plus fins et les moins fougueux du parti jacobin.

LINDHOLMEN, grand et beau domaine de la prov. d'Upland, à 20 kilom. de Stockholm, célèbre dans l'histoire de Suède par la naissance de Gustave Ier Wasa, qui y vint au monde le 12 mai 1490. Le château, bâti par son père sur une haute colline, a été bombardé par les Danois, sous Christian II. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques ruines.

LINDLEY (John), botaniste anglais, né à Catton, près de Norwick, en 1799, mort dans le même lieu en 1865. Fils d'un savant jardinier, il put dès son enfance développer librement son goût pour la botanique, devint, en 1829, professeur de botanique au collége de l'université de Londres et fit en outre des cours au jardin de Chelsea, à la *Royal institution*. Lindley s'est attaché à répandre le goût des sciences qu'il cultivait avec tant de succès, en écrivant, dans un style simple, clair et agréable, des manuels et de nombreux ouvrages pratiques, dont le succès a été très-grand. Il était secrétaire perpétuel de la Société d'horticulture, membre de plusieurs autres sociétés savantes, et il avait reçu de l'université de Munich, en 1833, le diplôme de docteur en philosophie. Nous citerons de lui : *Digitalium monographia* (1821, in-fol.) ; *Collectanea botanica* (1821, in-fol.) ; *Rosarum monographia* (1822, in-8o) ; *Introduction au système naturel de botanique* (1830) ; *Flore fossile de la Grande-Bretagne* (1837, 3 vol. in-8o) ; *Introduction à la botanique systématique et physiologique* (1832), excellent ouvrage sur la structure et la physiologie des plantes ; *Botanique des jeunes filles* (1837, 2 vol.) ; *Flora medica* (1838) ; *Pomologia britannica* (1841, 3 vol. in-8o) ; *Theory of horticulture* (1853) ; le *Règne végétal* (1846, in-8o) avec figures, ouvrage très-estimé.

LINDLEY-MURRAY, littérateur et grammairien anglais. V. MURRAY.

LINDLEYE s. f. (lain-dlé — de *Lindley*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des quillaïées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique. ‖ Syn. de LAPLACÉE, genre de théacées.

LINDNER (Frédéric-Louis), publiciste allemand, né en 1772, mort en 1845. Après avoir étudié la médecine à Iéna, et avoir reçu le grade de docteur, il se jeta à corps perdu dans la littérature politique et fut obligé de résigner la chaire de statistique et de géographie qu'il occupait à Iéna. Au milieu de l'effervescence qui bouleversait l'Allemagne et la jetait toute haineuse sur la France, pour venger vingt ans d'oppression, au milieu des furieux appels aux armes que lançait chaque matin la presse patriotique, des hymnes de Kœrner et de Arndt, Lindner avait eu l'imprudence de soutenir hautement la politique française et de proclamer son admiration pour le génie de Napoléon. Sa démission ne fléchit pas les haines ; il fut accusé d'*avoir entretenu des relations* avec Kotzebue et dut quitter l'Allemagne en 1817. Quelques années plus tard, il rentra dans sa patrie, fonda à Stuttgard la *Tribune*, devint ensuite rédacteur des *Annales politiques* à Munich, et enfin se retira à Stuttgard, à l'écart des luttes politiques. On lui doit : *Papiers secrets* (Stuttgard, 1824) ; *l'Europe et l'Orient* (Stuttgard, 1839) ; la *Scythie et les Scythes d'Hérodote* (Stuttgard, 1841, in-8o). On lui attribue encore un ouvrage intitulé *Manuscrit de l'Allemagne méridionale* (1820).

LINDNER (Frédéric-Guillaume), pédagogue allemand, né à Weida en 1779. Il a été successivement professeur de philosophie (1815), puis de catéchèse et de pédagogie (1825) à Leipzig, où il a pris une part active à l'organisation de l'école urbaine. Pendant plusieurs années, il fut un des chefs de la Société des francs-maçons de Leipzig, dont il finit par se séparer avec éclat. Au point de vue de l'enseignement, il a fait du christianisme la base de toute la pédagogie. Nous nous bornerons à citer de lui : *De finibus et præsidiis artis pedagogicæ secundum principia doctrinæ christianæ* (1825) ; *Mac-Renac* ou *Ce qu'il y a de positif dans la franc-maçonnerie* (Leipzig, 1817).

LINDNER (Guillaume-Bruno), écrivain religieux allemand, né à Leipzig en 1814. Il est fils du précédent. Agrégé à l'université de sa ville natale en 1839, il est devenu, en 1846, professeur de théologie et s'est fait connaître par divers ouvrages, entre autres : *Traité de l'histoire ecclésiastique du christianisme* (Leipzig, 1842-1854, 2 vol.) ; *Contes* (1852, 4 vol.) ; *Marthe et Marie* (1852) ; *Sermons christologiques* (1852), etc.

LINDNER (Othon), philosophe et publiciste allemand, né à Breslau en 1820, mort en 1867. Il étudia avec ardeur dans sa ville natale la philosophie et la musique ; mais la politique prit de bonne heure une place importante dans sa vie. Depuis 1848, où il entra à la rédaction du *Journal de Voss*, jusqu'à sa mort, il exerça une influence prépondérante sur l'opinion publique dans la capitale de la Prusse. Ses articles se distinguaient par leur laconisme, leurs traits mordants et par une remarquable verve satirique. Vers la fin de sa vie, il devint l'adversaire déclaré des prétentions du duc d'Augustenbourg et le champion de l'idée de l'unité de l'Allemagne sous le protectorat de la Prusse. Elève de Kant en philosophie, il devint plus tard un ardent disciple de Schopenhauer, sur lequel il a publié, en collaboration avec Frauenstædt, l'ouvrage suivant : *Arthur Schopenhauer, un mot de défense par Otto Lindner ; Souvenirs, lettres et fragments posthumes par Jules Frauenstædt* (1863). Il a essayé de donner une continuation de l'*Esthétique* du même philosophe dans un morceau remarquable, intitulé : *Sur la contemplation artistique du monde*, et qu'il a joint à son ouvrage *Sur l'harmonie* (1864). Il a, en outre, laissé sur la philosophie musicale différents écrits dignes d'être lus.

LINDOR s. m. (lain-dor). Jeux. Sept de carreau, au nain jaune. ‖ Nom que l'on donne quelquefois au jeu du nain jaune lui-même.

LINDOR, personnage imaginaire, type de l'amoureux espagnol, qui, la guitare à la main, va soupirer sous les fenêtres d'une beauté quelconque. Dans le *Barbier de Séville*, c'est le nom que le comte Almaviva a pris pour séduire Rosine, et voici la romance qu'il chante sous son balcon :

Je suis Lindor, ma naissance est commune ;
Mes vœux sont ceux d'un simple bachelier ;
Que n'ai-je, hélas ! d'un brillant chevalier
A vous offrir le rang et la fortune

ROSINE, *de l'intérieur.*

Tout me dit que Lindor est charmant,
Que je dois l'aimer constamment...

En littérature, on fait de fréquentes allusions à ce nom poétique :

« Le comte était jaloux. Tandis que nous jetions les bases de cette union vraiment bien assortie, Clotilde était encore à Paris... Vous savez, autour des pensions les mieux tenues, le sensible Lindor rôde parfois avec sa guitare... Ces petites filles se croient des demoiselles ! »

PAUL FÉVAL.

LINDOS ou **LINDUS**, ancienne ville de l'île de Rhodes, sur la côte S.-E., où naquirent, dit-on, Aristophane, Cléobule le statuaire, et Charès. Une colonie, partie de cette ville, alla fonder Géla, en Sicile.

LINDPAINTNER (Pierre-Joseph), compositeur allemand, né à Coblentz en 1791, mort à Stuttgard en 1856. Il apprit les éléments de la musique à Augsbourg, où, lors de l'invasion des troupes françaises, son père avait suivi l'électeur de Trèves, à la chapelle duquel il était attaché. Frappé des progrès que faisait Pierre, l'électeur l'adressa, à Munich, au compositeur Winter. Une *Messe* et un *Te Deum* de la composition de Lindpaintner, exécutés en 1811 à Munich, obtinrent un succès dont le bruit parvint jusqu'à son protecteur. Décidé à donner au jeune artiste une éducation musicale complète, l'électeur avait projeté d'envoyer celui-ci en Italie, quand la mort vint arrêter l'exécution de cette bonne pensée. Lindpaintner, dénué de ressources, eut le bonheur d'obtenir la place de chef d'orchestre au théâtre de Munich, et, pourvu alors du pain quotidien, il se mit courageusement à compléter ses études de composition, dont il sentait profondément l'insuffisance. En 1819, la place de maître de chapelle à la cour de Stuttgard lui fut offerte et il l'accepta avec empressement, connaissant les tendances artistiques de son nouveau souverain. Mais hélas ! à Stuttgard comme ailleurs, comme à Paris principalement, les compositeurs étrangers accaparaient toute l'attention du public, de la cour et de la ville. Les nationaux étaient soigneusement tenus à l'écart, et Lindpaintner, si bienveillant pour ses émules, n'eut pas même la satisfaction de voir mettre un de ses opéras en répétition. En 1838, une partition, la *Génoise*, composée pour Vienne, réussit brillamment et rehaussa l'auteur dans l'estime du prince, qui lui demanda quelques ouvrages. Nommé plus tard chef d'orchestre de la Société musicale du Rhin, Lindpaintner fut, en 1855, appelé à Londres pour y diriger les concerts de la Société philharmonique et fit entendre quelques-unes de ses compositions, qui furent accueillies avec une grande faveur. Quelque temps après son retour en Allemagne (1856), le compositeur mourut. Les œuvres de ce musicien s'élèvent à plus de trois cents et embrassent les genres les plus divers, depuis l'opéra et les compositions religieuses jusqu'au simple lied. Outre son *Démophon*, on a de lui, entre autres opéras : *Alexandre à Ephèse* ; le *Jardinier aveugle* ; le *Roi de la montagne* ; le *Vampire*, représenté à Vienne et dont le sujet a été repris, depuis, par Marschner, qui a fait oublier l'opéra de

Lindpaintner; la *Princesse de Cacambo;* la *Reine des astres; Timantes; Sulmona;* les *Filles des roses;* l'*Amazone;* l'*Otage; Jocko,* partition regardée comme un chef-d'œuvre; le *Sacrifice d'Abraham;* la *Génoise; Julie* ou les *Corses,* exécutés sur la plupart des scènes allemandes. Parmi ses oratorios, les plus estimés sont : le *Jeune homme de Naïm,* dont la musique, à défaut d'une grande énergie dramatique, est pleine d'élévation; le *Sacrifice d'Abraham* et *Judas Macchabée,* refait, après Haendel, avec une instrumentation nouvelle qui fut vivement applaudie. Ses *Te Deum,* ses *Messes,* ses *Psaumes* ont largement contribué à répandre son nom. Dans la musique instrumentale, on cite encore de lui : l'ouverture de la tragédie du *Paria,* des concertos, des symphonies et des rondos. Plus que tous ses opéras, une œuvre de petite dimension, un simple *lied,* a donné au nom de Lindpaintner la notoriété en France; nous voulons parler de la magnifique chanson intitulée : *Porte-étendard et ménestrel,* qui égale les plus belles compositions connues en ce genre.

LINDRE (étang de), petit lac de France (Meurthe), dans le canton et près de Dieuze, arrond. de Château-Salins. Cet étang très-profond mesure 3 kilom. de longueur et 671 hectares de superficie. Il est très-poissonneux et déverse ses eaux dans la Seille. La pêche produit en moyenne 60,000 kilogr. de poisson tous les ans.

LINDSAY ou **LYNDSAY** (sir David), poëte écossais, né à Garmylton en 1490, mort vers 1557. Au sortir de l'université, il fut admis à la cour en qualité de page d'honneur de Jacques V (1512), devint par la suite roi d'armes (1530), et fut chargé par le roi de diverses missions, notamment dans les Pays-Bas pour y renouveler un traité de commerce (1531), en France pour y négocier le mariage du roi Jacques avec Madeleine, fille de François Ier, et auprès du roi de Danemark Christian III pour obtenir des vaisseaux destinés à protéger les côtes d'Ecosse (1548). Lindsay joignait à une instruction très-variée du bon sens, une grande connaissance des hommes, et une remarquable indépendance d'esprit. Dans de très-vives satires, il flagella les vices du clergé, son esprit de domination, et dut à ses ouvrages une très-grande popularité. Il écrivait avec verve et facilité; mais il n'avait, dit Ellis, ni le brillant style de Dunbar, ni l'abondante imagination de Gawin Douglas. Chalmers a donné une édition complète de ses *Œuvres* (Edimbourg, 1806, 3 vol. in-8°). On y trouve, outre un ouvrage important intitulé la *Monarchie* (1553), un assez grand nombre de poëmes et de pièces de vers, parmi lesquels nous citerons : le *Rêve* (1528); la *Requête au roi* (1529); la *Complainte du Papingo* (1530); *Satire des trois Etats;* la *Complainte de Basche; Histoire et testament de l'écuyer Meldrum,* etc.

LINDSAY (John), érudit et théologien anglais, né en 1686, mort en 1768. Il fut le dernier ministre de la Société des non-jureurs à Londres, puis devint correcteur à l'imprimerie Bowyer. On lui doit une *Histoire abrégée de la succession royale,* avec des remarques (1720, in-8°), et la traduction de la *Défense de l'Eglise d'Angleterre,* par Mason (1726).

LINDSAY (James), général anglais, né en 1793, mort en 1855. Il prit part à l'expédition de Walcheren (1809), reçut une blessure à Berg-op-Zoom, combattit en Espagne, de 1811 à 1813, et reçut peu de mois avant sa mort le grade de lieutenant général. Lindsay était allé siéger, en 1826, à la Chambre des communes, où il appuya constamment de ses votes la politique conservatrice. — Un de ses fils, Coutts Trotter LINDSAY, né en 1824, prit du service en 1846 et fit partie comme major de la légion franco-italienne en 1855; il est devenu depuis lors député et lieutenant du comté de Fife. Il est auteur de deux tragédies, intitulées *Alfred* et le *Prince Noir.*

LINDSAY (Alexandre-William CRAWFORD, lord), littérateur anglais, né en 1812. Lorsqu'il eut achevé ses études, il visita la plus grande partie de l'Europe et de l'Orient, puis revint dans son pays, où il ne tarda pas à se faire avantageusement connaître par la publication de plusieurs ouvrages. Nous citerons de lui : *Lettres sur l'Egypte, Edom et la terre sainte* (Londres, 1838), livre intéressant, où l'on trouve une agréable peinture des mœurs orientales; *Lettre sur l'évidence et la théorie du christianisme* (Londres, 1841); le *Progrès fondé sur l'antagonisme* (Londres, 1846), considérations sur l'état et l'avenir politique de l'Angleterre; *Esquisse d'une histoire de l'art chrétien* (1847); *Vies des Lindsay* (1849), ouvrage dans lequel l'auteur raconte d'une façon piquante l'histoire de ses ancêtres.

LINDSAY (William-Shaw), homme politique et industriel anglais, né à Ayr (Ecosse) en 1816. Orphelin de très-bonne heure, et obligé à l'âge de quinze ans de se suffire à lui-même, il s'engagea comme mousse et, grâce à son courage et à son intelligence, obtint en 1836 le commandement d'un petit bâtiment qui explorait pour le commerce les mers de l'Inde. Une fois à la tête d'un petit capital, M. Lindsay, renonçant à la navigation, devint agent principal d'une des grandes compagnies houillères de l'Angleterre et épousa, en 1842, la fille du lord prévôt de Glascow. En 1845, il vint se fixer à Londres, y fonda une importante maison de commission et, tout en se livrant avec activité à des spéculations industrielles, il commença à prendre part au mouvement politique en publiant plusieurs brochures sur des sujets d'actualité. Ayant été élu membre de la Chambre des communes à Tyrmouth, il se fit remarquer comme l'un des membres les plus ardents du parti de la réforme, et en 1856 il a pris une attitude très-énergique en face des abus toujours croissants de l'administration. Le bourg de Sunderland le choisit pour député en 1859, et il s'est élevé avec force à cette époque contre l'extension de la marine anglaise. M. Lindsay, aujourd'hui magistrat de Middlesex, possédait, en 1852, vingt-deux bâtiments de premier rang, assurés pour une valeur de 70 millions. Nous citerons parmi ses brochures : *Notre marine marchande et les lois qui la régissent* (1842, in-8°).

LINDSÉE s. f. (lain-dsé — de *Lindsey,* bot. angl.). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales.

LINDSEY, nom d'un des trois districts du comté de Lincoln.

LINDSEY (Robert BERTIE, comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1582, mort en 1642. A sa sortie de l'université de Cambridge, il se mit à voyager, parcourut les Pays-Bas, les colonies espagnoles, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne et, à son retour en Angleterre, fut nommé grand amiral. Désigné, en 1642, comme général en chef de l'armée royale, il eut la tristesse de prévoir, dès le début de la guerre civile, l'inutilité de la lutte et sa fatale issue. La légèreté de Charles Ier, sa présomption, sa facilité à écouter tous les avis remplirent d'amertume le cœur du vaillant soldat, qui déclara hautement qu'il n'avait plus qu'à se faire tuer à la tête d'un régiment; en effet, Lindsey succomba à la bataille d'Edgehill, premier jalon de la longue série de revers et d'infortunes qui ouvrait à Charles Stuart la route de l'échafaud.

LINDSEY (Montagu BERTIE, comte DE), fils du précédent, né en 1608, mort en 1666. L'un des plus dévoués partisans de Charles Ier d'Angleterre, comme son père, il fit le sacrifice de sa vie à la cause des Stuarts, et se tint constamment aux côtés du roi, soit sur les champs de bataille, soit à l'île de Wight pendant la détention momentanée du prince, soit au pied de l'échafaud; il fut, en effet, l'un des quatre gentilshommes qui sollicitèrent le périlleux honneur de rendre les derniers devoirs à la dépouille du monarque décapité. La Restauration méconnut ce dévouement de toutes les heures, et se contenta de lui conférer les titres purement honorifiques de conseiller privé et de chevalier de la Jarretière.

LINDSEY (Théophile), théologien anglais, né à Middlewich (comté de Chester) en 1723, mort à Londres en 1808. Admis au ministère évangélique, il obtint divers bénéfices tant à Londres qu'en province. Il dirigeait la petite paroisse de Catterick (1764) lorsque, frappé des abus de l'Eglise anglicane, il abandonna ses bénéfices et partit pour Londres où, en 1774, il fonda une congrégation d'unitaires, ayant pour base la liturgie rédigée par Clarke, et desservit cette congrégation durant trente années, avec un zèle et une piété au-dessus de tout éloge. Le célèbre docteur Priestley a été l'un des disciples de Lindsey. Nous citerons parmi ses écrits : *Apologie pour résigner la cure de Catterick* (1774, in-4°), avec une *Suite* (1776, in-8°); *Livre de prières, réformé sur le plan du docteur Clarke* (1774, in-8°), avec la liturgie de Clarke; le *Catéchiste* ou *Recherches concernant le seul vrai Dieu et l'objet du culte* (1781, in-8°); *Essai historique sur l'état de la doctrine et du culte des unitaires* (1783, in-8°); *Conversations sur l'idolâtrie chrétienne* (1792, in-8°); *Conversations sur le gouvernement divin* (1802, in-8°); *Sermons* (2 vol. in-8°), publiés après la mort de l'auteur.

LINDUM, nom latin de la ville de LINCOLN.

LINE s. f. (li-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant vingt-cinq espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

LINÉ, ÉE adj. (li-né — rad. *lin*). Bot. Syn. de LINACÉ.

LINÉAIRE adj. (li-né-è-re — du lat. *linea,* ligne). Qui a rapport aux lignes : *Problèmes* LINÉAIRES.

— Qui se fait par des lignes régulières, géométriques : *Dessin* LINÉAIRE. *Perspective* LINÉAIRE. *Le dessin* LINÉAIRE *est un talent inné chez l'homme.* (A. Sée.)

— *Mesures linéaires,* Mesures de longueur, par opposition aux mesures de superficie et de volume.

— Chir. *Fractures linéaires,* Celles qui sont tellement étroites que les fragments sont à peine séparés.

— Hist. nat. Se dit de tout organe étroit et allongé, dont la forme se rapproche de celle d'une ligne : *Antennes* LINÉAIRES. *Feuilles, stipules* LINÉAIRES.

— **Encycl.** L'adjectif *linéaire* est employé en mathématiques dans un grand nombre d'acceptions dérivées : une grandeur *linéaire* est une longueur; on dit d'une expression algébrique qu'elle est *linéaire* par rapport à une lettre, lorsque cette lettre n'y entre que sous forme entière et au premier degré. Les formules de transformation de coordonnées rectilignes sont *linéaires.* L'origine de cette acception se trouve dans la notion d'homogénéité : une longueur ne peut être exprimée que par une formule du premier degré. Les équations du premier degré sont quelquefois dites *linéaires.* On nomme équation différentielle *linéaire* une équation où la fonction et sa différentielle n'entrent qu'au premier degré. Le type d'une opération différentielle *linéaire* du premier ordre est

$$My + N\frac{dy}{dx} + P = 0,$$

M, N et P désignant des fonctions de x seul. Les équations *linéaires* d'ordres supérieurs reçoivent la forme

$$V + Uy + T\frac{dy}{dx} + S\frac{d^2y}{dx^2} + \ldots\ldots + A\frac{dy^m}{dx^m} = 0.$$

LINÉAL, ALE adj. (li-né-al, a-le — du lat. *linea,* ligne). B.-arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau : *Harmonie* LINÉALE.

— Jurispr. Qui est dans l'ordre d'une ligne directe de parenté : *Succession* LINÉALE. *Substitution* LINÉALE.

LINÉAL-AGNATIQUE adj. (li-né-al-agh-na-ti-ke — de *linéal* et de *agnatique*). Jurispr. Qui est dans l'ordre d'une succession provenant des agnats : *Succession* LINÉALE-AGNATIQUE.

LINÉALEMENT adv. (li-né-a-le-man — rad. *linéal*). Relativement aux lignes : *La perspective* LINÉALEMENT *considérée.*

LINÉAMENT s. m. (li-né-a-man — lat. *lineamentum;* de *linea,* ligne). Trait marqué par une ligne : *Les physionomistes prétendent juger du caractère par les* LINÉAMENTS *du visage.* (Acad.) *Dans le type des nations croisées, on peut saisir les* LINÉAMENTS *de la race primitive.* (A. Maury.)

— Par ext. Premier rudiment, ébauche : *On aperçoit dans l'œuf les premiers* LINÉAMENTS *du poulet.* (Acad.) *Les* LINÉAMENTS *d'un discours, d'une œuvre littéraire, sont les premières vues et les principales idées de ce discours, de cette œuvre.* (Buff.)

— Chirom. Ligne de la main.

LINÉATIFOLIÉ, ÉE adj. (li-né-a-ti-fo-li-é — du lat. *lineatus,* rayé; *folium,* feuillé). Bot. Dont les nervures ont la forme de lignes parallèles.

LINÉATILOBÉ, ÉE adj. (li-né-a-ti-lo-bé — du lat. *lineatus,* rayé, et de *lobe*). Dont les feuilles sont partagées en lobes linéaires.

LINÉE s. m. (li-né — du lat. *linea,* ligne). Helminth. Syn. de NÉMERTE, genre de vers intestinaux.

LINÉOLAIRE adj. (li-né-o-lè-re — du lat. *linea,* ligne). Hist. nat. Qui ressemble à une ligne, à un simple trait.

LINÉOLE s. f. (li-né-o-le — du lat. *linea,* ligne). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bouvreuil.

— Entom. Espèce de sauterelle brune, qui a une ligne fauve sur le dos.

LINÉOLÉ, ÉE adj. (li-né-o-lé — du lat. *linea,* ligne). Zool. Marqué de petites lignes colorées.

LINET s. m. (li-nè — rad. *lin*). Comm. Sorte de toile de lin, qui se fabriquait anciennement aux environs d'Abbeville, et que l'on employait pour doublures.

LINETTE s. f. (li-nè-te — rad. *lin*). Comm. Graine de lin.

— Ornith. Nom vulgaire de la linotte.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre trigle.

LING (Pierre-Henri), poëte suédois, né à Ljunga en 1776, mort en 1839. Pour compléter son instruction, il se mit à voyager, et comme il était sans fortune, il mena l'existence la plus aventureuse, souvent même la plus précaire, à travers la Suède, la France et l'Allemagne. Devenu maître d'armes à Lund (1805), puis à l'académie militaire de Karlberg, Ling, frappé des avantages que les anciens trouvaient dans les exercices du gymnase, conçut le projet d'employer la gymnastique à la régénération de l'espèce, et, pour que cette régénération fût à la fois morale et physique, il eut l'idée de joindre aux exercices du corps l'étude de la musique et de la poésie. Quelques années plus tard, il exposa ses théories sur ce sujet dans un ouvrage intitulé *Principes généraux de gymnastique* (Upsal, 1834-1840). Sa méthode, qu'il appliqua à l'institut gymnastique de Stockholm, se répandit bientôt en Suède et à l'étranger, où des établissements du même genre furent fondés. Comme poëte, Ling a composé des drames, un poëme pastoral *Karleken,* et deux remarquables poëmes : *Gylfe Tirfing* (1812); *Asarme* (1816, in-8°), où l'on trouve de grandes beautés poétiques.

LINGA ou **LINGGA**, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel de la Sonde, au N.-E. de Sumatra, dont elle est séparée par un canal de 60 kilom. de largeur, et au S. du détroit de Malacca, sous la ligne équatoriale et par 101° 21′ de longitude E. Elle mesure 125 kilom. de long sur 28 kilom. de large; 15,000 hab., Malais. Chef-lieu, Koualo-Daï. Plusieurs petites îles et des récifs l'entourent, et elle est traversée vers le milieu, de l'O. à l'E., par une chaîne de montagnes où l'on remarque deux pics, de forme pyramidale, que l'on aperçoit de très-loin en mer. La côte S. est basse, généralement marécageuse, et couverte en partie dans les hautes marées; il y croît des broussailles impénétrables. La nature a fait à Linga les dons les plus riches; mais les habitants font peu d'efforts pour la seconder par une culture bien entendue. Cette île abonde en fruits et en sagou; on y recueille beaucoup de poivre et de gomme. L'intérieur en est très-boisé; il y a des bois propres aux constructions navales, d'autres à l'ébénisterie; on y trouve aussi des bois de sandal et d'aloès. Les côtes abondent en excellents poissons et la pêche y est très-active. On exploitait autrefois quelques mines d'étain dans la partie méridionale; l'île contient aussi de l'or en petite quantité, mais on ne le recueille pas. Elle est remarquable comme étant la principale possession des Malais indépendants et sans mélange, et elle est la seule contrée où un sultan de cette nation règne aujourd'hui, sans être soumis à une puissance européenne. Les habitants, parmi lesquels on compte 400 ou 500 Chinois, professent la religion musulmane. Ils sont de taille moyenne et généralement bien faits; leurs traits sont agréables, et un assez grand nombre de femmes peuvent passer pour très-jolies. Plus adonnés à la piraterie qu'à toute autre occupation, les Malais de Linga dirigent leur principale industrie vers la fabrication d'embarcations de différentes grandeurs, de canons, de poudre, de boulets et de balles, de poignards et de lames de sabre estimées. Le commerce n'est pas actif, parce que les navires européens se risquent rarement à aborder dans cette île; il n'y vient que des Chinois, qui apportent du thé, de la porcelaine, de la soie écrue, du papier, des toiles, divers ustensiles en fer, ainsi que du riz, de l'huile et d'autres provisions provenant de Siam et de Java; ils en exportent de la gomme, du poivre, de l'étain, des bois de sandal et de construction, et quelques étoffes de soie.

LINGA-BASSWY s. f. (lain-ga-bass-oui). Prêtresse de Siva.

— **Encycl.** Les *linga-basswys* ou femmes du lingam sont des prêtresses indoues de la secte de Siva. Ces femmes sont spécialement consacrées, sous le nom d'épouses du dieu, au service de Siva. Or, on sait que les prêtres de Siva ont ici-bas le privilége de représenter en tout la divinité dont ils sont les ministres; ils la remplacent auprès des *linga-basswys;* ces femmes portent sur la cuisse l'empreinte du lingam. Les *linga-basswys,* comme les autres femmes dont la profession est analogue à la leur, jouissent dans leur secte d'une sorte de considération.

LINGAM s. m. (lain-gamm — mot sanscrit, dérivé de la racine *lag, lang, lung,* frapper, d'où *langala,* charrue et pénis, persan *langar,* l'ancre qui se fixe en creusant, *lung,* le dard qui blesse, le latin *ligo,* hoyau, l'irlandais *laighe,* bêche, pelle, *laighean,* lance, javeline, *lang,* pique, etc.). Symbole de la création, adoré par les Indiens sous la forme des parties sexuelles de l'homme et de la femme, dans l'état de copulation. ‖ On dit aussi LENGHE.

— **Encycl.** On rencontre cet emblème dans presque toutes les parties de l'Indoustan, quelquefois sur les places publiques; mais le plus ordinairement dans les bosquets et les endroits solitaires. Il est plus particulièrement l'objet de l'adoration des saïvas ou sivaïtes, une des six principales sectes indoues, qui en font une personnification de Siva. Le célèbre temple d'Eléphanta est particulièrement consacré à ce dieu, représenté comme pouvoir reproducteur de la nature. Chaque année, à l'époque de la fête de Siva, les Indous affluent dans ce temple et rendent au *lingam* un culte des plus fervents et des plus démonstratifs.

M. de Grand-Pré, qui voyagea dans l'Inde et au Bengale, en 1789 et 1790, raconte qu'à son retour le bateau apporta un *lingam* ou priape que les canotiers avaient enlevé d'une niche pratiquée dans un temple, où il était exposé à la vénération publique. Les matelots l'avaient pris pour servir de barre au gouvernail. D'où l'on peut inférer les dimensions de cet objet.

Il n'y a rien d'obscène dans le *lingam* aux yeux des Indous : c'est la divinité qui reçoit le plus d'offrandes des femmes, à cause du mépris et de l'humiliation dont est frappée celle qui est atteinte de stérilité. Mais les Européens s'accordent à dire qu'on ne peut rien voir au contraire d'aussi indécent que ces pieuses représentations. Chaque jour les hommes viennent déposer devant l'idole dégoûtante des guirlandes de fleurs jaunes, et les femmes viennent verser dessus de l'eau et du beurre fondu, ou *ghi.* Quelquefois, le *lingam* est entouré d'un petit réservoir plein d'urine.

Ces hommages, si singuliers qu'ils nous paraissent, ne sont autre chose que le culte de la fécondité terrestre et universelle, culte peut-être aussi ancien que l'homme, et que l'on retrouve à l'origine de toutes les religions. Les Grecs, qui avaient les phallophories, c'est-à-dire l'équivalent des fêtes du *lingam* indou, croyaient que cette cérémonie, dans laquelle un phallus était promené en grande pompe par les rues et les champs, leur venait des Egyptiens; ceux-ci, en effet, célébraient, à l'occasion d'Osiris, des fêtes du même caractère. Mais c'est à l'Inde qu'il faut restituer la priorité. Le *lingam* est l'ancêtre du phallus des Egyptiens, comme de ceux des Grecs et des Romains, chez qui la tradition subsista si longtemps qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nous en Italie. Les matrones romaines portaient des colliers de phallus; les Italiennes croient encore que ce simulacre préserve du mauvais œil.

Le *lingam* est une partie essentielle de la théogonie indoue. « Quand les quatorze mondes se furent formés, dit le livre sacré, avec l'axe qui les traverse, et au-dessus le mont Kailaça, alors parut sur le sommet de ce dernier le triangle yoni, et dans l'yoni le *lingam.* Ce *lingam* (ou arbre de vie) avait trois écorces; la première et la plus extérieure était Brahma; celle du milieu Vishnou; la troisième et la plus cachée était Siva. Quand les trois dieux se furent détachés, il ne resta plus dans le triangle que la tige nue, désormais placée sous la garde de Siva. » Telle est une des premières formes du *lingam*; mais quelquefois Siva est autrement représenté : on le voit, comme Brahma, flottant dans un lotus, sur la montagne d'or nommée Kailaça. Là est une plate-forme sur laquelle se trouve une table carrée, enrichie de neuf pierres précieuses, et au milieu le *padma* (ou *lotus*), portant dans son sein le triangle, origine et source de toutes choses. De ce triangle sort le *lingam*, dieu éternel, qui en fait son éternelle demeure.

On consacrait d'ordinaire à Siva d'immenses *lingams* situés au milieu d'un large bassin supporté par une colonne. Ce signe, image de la fécondation complète, représente, dans ce cas, l'union des deux sexes et symbolise la trinité indoue : nouvelle preuve que la plupart des religions sont basées sur l'idée de la génération, étendue symboliquement au cosmos tout entier. Parfois, dans les pagodes consacrées à Siva, des *ex-voto* en forme de *lingam* présentent également l'union des deux sexes. A Sisupatyam, une des portes de la ville est ornée de la statue de Sîta, femme de Rama; six brahmanes entourent cette statue, à genoux, entièrement nus, les yeux fixés sur l'épouse, et paraissent lui faire offrande de leur virilité. L'imagination de la Grèce, quelque féconde qu'elle fût, s'est montrée moins riche que l'imagination indienne dans ces représentations du phallus. Entre Pondichéry et Madras, il existait (peut-être existe-elle encore) une pagode célèbre, où l'on voyait une figure prodigieuse qui, armée d'un *lingam* immense, en entourait comme d'un serpent le corps de plusieurs femmes. C'est ici le cas de rappeler cette sage observation d'un voyageur anglais, lord Macartney, qui dit à ce propos : « Ne jugeons point des coutumes des peuples avec lesquels nous n'avons aucune ressemblance, d'après nos préjugés et nos habitudes; ces figures choquent les Européens; elles inspirent aux Indiens des idées religieuses. »

Ce que les fidèles demandent ordinairement au *lingam*, c'est d'abord une nombreuse postérité, une longue vie et ensuite des richesses; car il est le symbole général de la fécondité universelle. Chaque jour, les dévots au *lingam* (et principalement la secte des sivaïtes) doivent verser du lait sur l'idole; ce lait qui l'a touchée, on le conserve précieusement et on l'administre ensuite aux mourants, pour leur mériter le swarga ou paradis. Les sivaïtes se couvrent la poitrine, le visage et les bras de bouse de vache; ils vivent d'aumônes qu'ils demandent aux passants, en chantant les louanges du dieu auquel ils se sont consacrés. Ils portent, suspendue au col, l'image du *lingam* sacré. Quelques-uns de ces ascètes vont puiser l'eau du Gange à Kacy et la rapportent, dans des vases de terre, à Rama-Eswurim, près du cap Comorin, où se trouve un des temples les plus célèbres de Siva. Là, ils versent l'eau du fleuve sur le *lingam* divin; cette eau, recueillie avec un grand soin, est distribuée aux fidèles qui assistent à la cérémonie, ou bien, conservée par les prêtres, elle sert de sacrement aux Indiens, soit qu'on en répande quelques gouttes sur la tête, soit qu'on en verse dans la bouche des agonisants; car c'est leur croyance religieuse que cette eau a le don de purifier de toute souillure et de rendre les âmes prêtes aux béatitudes célestes. Les mendiants sivaïtes demandent l'aumône aux bords des routes, un *lingam* à la main.

Certains auteurs ont appelé *lingam* le pulléiar, qui est aussi l'image des parties génératrices des deux sexes. C'est une confusion qu'il faut relever. Le pulléiar est employé comme amulette par les fidèles de Siva, de même que, chez les Grecs et les Romains, les colliers de phallus étaient employés pour servir de préservatif contre les malignes influences. On le donne en cadeau de noces aux jeunes mariées, et il porte alors le nom de taly. Ce taly occasionna autrefois un grand trouble dans le monde catholique, et excita entre les capucins et les jésuites une guerre sacrée non moins divertissante que celle du *Lutrin.* En effet, les jésuites, toujours tolérants et habiles quand la tolérance ne nuit pas à leurs intérêts, ne contrariaient point l'usage de cet amulette. Les capucins furent plus rigides, et prohibèrent le taly, qu'ils remplacèrent par une médaille bénite. Les Indiennes, même converties, se refusèrent à ce nouvel usage, et s'autorisèrent contre les capucins de la tolérance des jésuites. Un procès faillit sortir du conflit; mais capucins et jésuites, pour ne pas troubler les affaires de la religion, décidèrent, comme *mezzo termine*, que l'image du taly serait tolérée, à condition qu'une croix fût gravée dessus, pour le sanctifier.

Il est juste d'ajouter que le culte du *lingam*, quelle que soit la ferveur des adeptes, ne se déshonore point par les scènes de débauches et de licences qui signalèrent trop souvent les cultes phalliques dans la Syrie, la Phénicie, la Chaldée et même dans la Grèce, où les dionysiaques atteignaient la dernière limite de l'indécence. La plus grande chasteté, au contraire, est prescrite aux sivaïtes; les désirs mêmes ne leur sont pas permis; si un prêtre officiant était surpris dans un état d'impureté, il serait sévèrement puni. Sonnerat, dans son *Voyage aux Indes et à la Chine*, dit que si le peuple, venant faire ses adorations, s'apercevait que les prêtres éprouvassent le moindre mouvement de la chair, il les regarderait comme infâmes et ne tarderait pas à les lapider.

Cependant, cette chasteté est tout à fait absente des cérémonies d'un dernier culte dont le *lingam* est encore l'objet. Dans la croyance où ils sont que ce simulacre a une grande vertu contre la stérilité des femmes, les Indous ne se contentent pas des dévotions ci-dessus décrites. Les Romains menaient à Priape la jeune épousée et faisaient au dieu des libations; les Indous vont plus loin : il faut que la femme se mette en contact avec un *lingam* consacré à cet effet. Bien plus, dans certaines parties de l'Inde, les jeunes filles viennent faire à l'idole le sacrifice de leur virginité. Duquesne raconte qu'à Goa les jeunes filles, avant de prendre un époux, offrent et donnent dans le temple de Siva les prémices du mariage à une idole de fer qui joue le rôle de sacrificateur. Dans plusieurs autres provinces, c'est le prêtre qui, héritier du privilége, accomplit le rôle dévolu à cette idole. A Calicut, le rajah abandonne au premier des brahmanes, pendant une nuit, la jeune fille qu'il va épouser. A Jaggrenat, une jeune fille est livrée de nuit à un des prêtres du temple.

On rapporte l'origine de l'institution du *lingam* à la légende suivante : Un jour, Siva allait se livrer à l'amour avec son épouse, quand il fut interrompu par un ascète, qui, frappant vainement à la porte du dieu, s'irrita de la voir rester fermée, et se répandit en malédictions et en injures. Siva fit à l'ascète des reproches de son importunité et de sa violence. Celui-ci, tout confus et convaincu de son indiscrétion, demanda que tous ceux qui adoreraient Siva sous la représentation du *lingam* fussent spécialement favorisés par lui. Le dieu lui accorda sa prière. La femme de Siva, c'est-à-dire le symbole de son énergie (car les déesses indiennes ont cette signification), est cette déesse Dourghâ, dont les adorateurs sont exécrés et méprisés dans l'Inde; ajoutons qu'ils le méritent, car ce sont le plus souvent des voleurs et des assassins. Elle a pour surnom l'épithète de Kali, c'est-à-dire la Noire, et figure la destruction; elle est représentée comme une femme noire, ayant quatre bras; d'une main elle tient un cimeterre; de l'autre, une tête de géant qu'elle saisit par les cheveux. Telle est l'épouse terrible du dieu qui féconde et multiplie la vie.

LINGARD s. m. (lin-gar). Techn. Fil de chaîne empesé, dont on se sert pour raccommoder les fils qui viennent à se rompre pendant le travail.

— Pêche. Morue salée sans être ouverte comme la morue ordinaire.

LINGARD (John), célèbre historien anglais, né à Winchester en 1769, mort à Hornby, près de Lancastre, en 1851. Issu d'une famille pauvre qui professait la religion catholique, il excita, grâce à sa précoce intelligence, l'intérêt de l'évêque Talbot, qui l'envoya à ses frais en France faire ses études au collége anglais de Douai. La Révolution ayant éclaté, le collége fut fermé, et Lingard dut songer à retourner en Angleterre. Avant de partir, il voulut visiter Paris; mais Paris était en pleine effervescence, et, dès le premier jour de son arrivée, le séminariste, dénoncé par sa tournure et ses habits, se vit poursuivi par des furieux aux cris de : *A bas le calotin!* et ne dut son salut qu'à la rapidité de sa fuite. Il se hâta de retourner en Angleterre et s'y fit ordonner prêtre. Il revint cependant en France après la signature de la paix d'Amiens, pour y réunir les matériaux nécessaires à l'histoire qu'il préparait, matériaux qu'il ne pouvait trouver qu'à Paris, et que le premier consul mit obligeamment à sa disposition. Revenu dans sa patrie, Lingard se livra avec ardeur à la composition de son livre. Toutefois, avant de le publier, il voulut, pour ainsi dire, tâter l'opinion publique, et inséra, pour son début littéraire, dans le *Newcastle Courant*, une série de lettres qui furent plus tard réunies sous le titre : la *Loyauté catholique vengée.* A ces lettres succédèrent, en réponse à la vive polémique engagée contre l'auteur par l'évêque protestant de Durham, plusieurs pamphlets recueillis sous le titre général de *Traités sur quelques points des principes civils et religieux de l'Eglise catholique.* Ces divers écrits, consacrés à la défense du catholicisme, obtinrent un grand succès auprès des coreligionnaires de l'écrivain. Sûr, sinon de la sympathie entière, au moins de l'attention du public, Lingard fit paraître son premier grand ouvrage : *Histoire et antiquités de l'Eglise anglo-saxonne* (1809, 2 vol. in-8°), préface nette, franche et hardie de sa célèbre *Histoire de l'Angleterre depuis la première invasion des Romains jusqu'à l'année* 1688, qui fut éditée en 1819 (6 vol. in-4°). Nous n'avons point à critiquer, dans cette notice purement biographique, l'esprit de ce vaste travail, qui trouvera à sa place un compte rendu exact et impartial. Contentons-nous de dire que l'œuvre de Lingard obtint un immense succès, affirmé par plus de dix éditions, et qu'il fut traduit dans toutes les langues. Nous pouvons cependant noter, en passant, que les anglicans eux-mêmes rendirent hommage à l'érudition et à l'impartialité de l'auteur, et que Hallam et Macaulay ont déclaré hautement que cet ouvrage est l'un des plus estimables et des plus complets qui existent sur l'histoire de la Grande-Bretagne. Sa publication achevée, Lingard se rendit à Rome, et le pape Léon XII insista vivement pour lui faire accepter le chapeau de cardinal. L'historien déclina cette offre brillante et revint se renfermer dans sa modeste retraite de Hornsby (Lancashire), où il vécut encore quarante ans, veillant toujours aux intérêts des catholiques, faisant le bien, respecté de ceux mêmes qui ne partageaient point son opinion. Outre les œuvres que nous avons citées, Lingard a composé : *Instructions catéchétiques sur les doctrines et le culte de l'Eglise catholique* et une étude publiée dans le tome Ier des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* de l'Institut de France, sous ce titre : *En quelle année Anne Boulen, depuis mariée à Henri VIII, quitta-t-elle la France?*

LINGARELLE s. f. (lain-ga-rè-le). Scapulaire que portaient autrefois les clercs de la cathédrale de Paris, depuis le samedi saint jusqu'au vendredi après Pâques. ‖ On a dit aussi LINGARETTE.

LINGE s. m. (lain-ge — rad. *lin*, parce que *linge* ne s'est dit d'abord que de la toile de lin). Econ. domest. Toile mise en œuvre pour servir à divers usages d'hygiène ou de propreté : *Vieux* LINGE. LINGE *sale. Gros* LINGE. LINGE *fin. Il faut éviter de coucher dans une pièce où serait étendu du* LINGE. (L. Cruveilhier.) ‖ *Linge de corps*, Celui qu'on porte sur soi comme vêtement ou qu'on emploie directement aux usages de propreté, comme les chemises, les mouchoirs, etc. ‖ *Linge de table*, Celui que l'on étale sur la table ou qui sert à la propreté des convives, comme la nappe et les serviettes. ‖ *Linge de lit*, Draps, taies d'oreiller, etc. ‖ *Linge de cuisine* ou *de ménage*, Tabliers, torchons, etc. ‖ *Linge uni*, Toile qui n'est ornée d'aucun dessin. ‖ *Linge ouvré*, Toile ornée de dessins. ‖ *Linge damassé*, Linge à dessins riches et compliqués.

— Vêtement de propreté qu'on porte sous les autres vêtements, comme les chemises de toile ou de flanelle, les bas, etc. : *Changer de* LINGE. *Porter du* LINGE *blanc. La propreté du* LINGE *est la seule distinction que puissent avoir aujourd'hui dans le costume les gens comme il faut.* (Balz.) *Changez de* LINGE *soir et matin et après chaque transpiration trop abondante.* (Raspail.) *Combien de femmes n'ont pas de* LINGE *pour couvrir le nouveau-né, pas de lait pour le nourrir!* (E. Legouvé.)

Damon, ce grand auteur dont la muse fertile
Amusa si longtemps et la cour et la ville,
Mais qui, n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans *linge* et l'hiver sans manteau.
BOILEAU.

— Morceau de toile : *Essuyer avec un* LINGE. *Entourer d'un* LINGE *une blessure.*

— Loc. fam. *Paquet de linge sale*, Personne mal mise et malpropre : *C'est un paquet de* LINGE *sale. N'avoir pas plus de force qu'un* LINGE *mouillé*, *Etre un* LINGE *mouillé*, Etre très-faible de corps ou de caractère. ‖ *Etre blanc comme un linge*, Etre excessivement pâle. ‖ *Laver son linge sale en famille*, Arranger en secret ses affaires, et surtout ses dissensions domestiques, sans mettre le public dans la confidence.

— Liturg. *Linges sacrés*, Pièces de toile employées à l'autel pendant la messe.

— **Encycl.** Econ. domest. Au XIIIe siècle, la quantité de toile de lin nécessaire pour faire une chemise de femme se donnait en échange d'un hectolitre de froment. D'après les prix actuels, la valeur moyenne d'un hectolitre de froment représente la quantité de bonne toile de coton nécessaire pour faire sept chemises de femme; d'où l'on peut conclure qu'il est de nos jours sept fois plus facile qu'il ne l'était au XIIIe siècle d'être suffisamment approvisionné de *linge*. Il est certain, malgré cela, que les riches maisons bourgeoises de notre époque sont moins bien lingées que les maisons médiocres des deux derniers siècles. Mais le peuple a gagné sous ce rapport ce que la bourgeoisie a perdu. Nos mœurs se sont modifiées complétement, sous ce rapport, et nous n'avons plus les mêmes besoins que nos pères : quelques chemises, quelques mouchoirs, quelques draps nous suffisent. La bourgeoisie de province a conservé jusqu'ici l'habitude d'attacher une grande importance à ce qu'une maison soit abondamment fournie de *linge*, habitude louable, qui se perd malheureusement tous les jours. Il est vrai que nos grand'mères ne rougissaient pas de tourner le rouet, et qu'alors il leur semblait peu coûteux de se munir de *linge*. Les ménagères affectionnaient leur *linge* plus que tout autre meuble de la maison.

Il faut dire aussi que le *linge* d'alors était presque inusable, non que la toile de cette époque fût supérieure à la nôtre; mais le blanchissage a changé, et il n'est guère possible aux modernes citadines de s'attacher à des morceaux de toile qui vivront si peu de temps.

Tout *linge*, quel qu'il soit, doit être raccommodé au moindre besoin, sous peine d'une prompte destruction; comme le *linge* qu'on laisse trop longtemps malpropre est sujet à pourrir, il faut le blanchir, ou tout au moins le laver dès qu'il est sale.

On distingue le *linge* de corps : mouchoirs, chemises, caleçons, etc.; le *linge* de table : nappes, serviettes, etc.; le *linge* de lit : draps, taies d'oreiller, etc.; le *linge* de cuisine : tabliers, torchons, etc. Nous allons dire un mot de chacune de ces catégories.

— *Linge de corps.* Dans le langage du commerce, le mot *linge* ne désigne que les tissus de lin et de chanvre; mais, en hygiène, on y ajoute les tissus de coton, et l'on appelle *linge* de corps toute cette partie du vêtement qui, chez les modernes, est appliquée directement sur le corps.

Les anciens ne portaient généralement pas de *linge* sur la peau, ce qui rendait indispensable l'usage fréquent des bains; ils ignoraient complétement, les Grecs du moins, ce que c'est qu'un mouchoir.

La tunique de lin des Grecs était un vêtement porté, non sur la peau, mais sur un premier vêtement. D'après plusieurs écrivains, on aurait commencé sous Auguste à porter des chemises; mais il est avéré qu'au moyen âge l'usage du *linge* de corps était fort peu répandu. Le *linge* a des effets hygiéniques très-marqués.

Avant l'invention du *linge* de corps, le frottement habituel et le contact ordinaire des étoffes de laine avec la peau favorisaient le développement des affections cutanées; les dermatoses sont devenues moins graves et moins fréquentes depuis cette innovation.

On doit changer fréquemment de *linge* de corps et éviter de garder dans le lit le *linge de jour.*

Le fréquent changement de *linge* est, au point de vue sanitaire, un remède nécessaire contre les inconvénients de nos vêtements extérieurs, dont la forme est réglée par la mode bien plus que par la raison. Mais quel *linge est le plus sain?*

Celui de coton nous semble mériter la préférence, dans nos climats tempérés. A quelques égards, la toile de lin paraît présenter une certaine supériorité, elle offre un tissu ferme, uni et d'une grande beauté; mais le coton, mauvais conducteur de la chaleur, conserve au corps une température plus égale, et absorbe mieux la moiteur de la peau.

Les populations de plusieurs de nos départements de l'ouest et du centre, où la culture du lin et du chanvre est très-répandue, n'ont point adopté les tissus de coton pour le *linge* de corps; mais partout ailleurs, principalement dans les villes, le coton l'emporte, non parce qu'il est sain, qualité dont on ne semble se préoccuper que fort peu, mais en raison de son bon marché. On peut lui reprocher d'être moins durable et plus salissant que les deux autres sortes de tissus.

— *Linge de lit.* Le *linge* de lit étant immédiatement en contact avec la peau peut être, à ce point de vue, considéré comme *linge* de corps. Son emploi est indispensable dans tous les pays où l'homme se déshabille pour se coucher. On doit le changer assez souvent, au moins tous les mois en hiver, et deux ou trois fois par mois en été. Dans les pays chauds, les habitants ne se déshabillant qu'incomplétement peuvent se passer de *linge* de lit.

— *Linge de cuisine.* Pour le *linge* de cuisine, on repousse, ou du moins on devrait repousser les tissus de coton, parce qu'ils s'imbibent trop facilement des corps gras, et par conséquent se salissent trop vite; si bien qu'un torchon de coton ne peut servir à essuyer qu'un très-petit nombre d'assiettes.

— *Linge de table.* On connaît à Paris trois espèces de *linge* de table : les services unis à liteaux, les services ouvrés et les services damassés. Les serviettes et les nappes unies et à liteaux ne se voyaient autrefois que dans la classe des petits bourgeois; ce *linge* ne paraissait jamais sur la table des grands ni des riches. Mais depuis que la Révolution a introduit les serviettes à liteaux sur les tables opulentes, on s'est attaché à les faire plus fines, plus blanches, et à les travailler mieux. La Flandre est en possession de fournir les plus belles, et c'est de la réunion de cette province à l'Empire que date la grande vogue de cette espèce de *linge* à Paris. Les serviettes unies sont d'une plus grande solidité que les autres; elles résistent mieux aux fréquentes lessives. Mais en revanche elles conservent toujours une certaine roideur qui les rend peu propres au service que les convives en attendent. Elles gardent très-longtemps leur apprêt, et leur surface, unie et peu spongieuse, les empêche d'absorber les molécules grasses des aliments.

Quant aux nappes unies, elles ne présentent point un coup d'œil agréable et ressemblent trop à des draps. Malgré tout, il y a lieu de croire que la mode des services unis et à liteaux se soutiendra longtemps à Paris, puisque l'économie domestique y trouve son compte, et que la vanité ne s'en offense plus.

Les services ouvrés, en grande vogue avant la Révolution, se divisaient en serviettes à œils-de-perdrix, à petite Venise, quadrillées, en damier, en losanges, à mouches, à grains de froment et à grains d'orge. Ces dernières étaient abandonnées à l'office, comme les plus communes; les autres avaient seules le privilége de se montrer sur la table des maîtres. Très-agréable au coup d'œil, doux au toucher, assez spongieux pour absorber les parties grasses des aliments, ce *linge* réunissait tous les avantages qu'on exige du *linge* de table; malheureusement, sa durée n'égalait pas celle du *linge* uni.

Le *linge* damassé, en petit damier, à bordure fleuragée, en étoiles, en bouquet de roses, en rose, en muguet, etc., n'était guère en usage que dans les festins d'apparat, parce que, d'une part, le blanchissage et le cylindrage en étaient fort chers, et de l'autre, son usage n'avait rien d'agréable et pouvait même passer pour incommode, le *linge* calandré présentant toujours une surface extrêmement unie, et ne remplissant aucune des indications exigées pour le service de table. Ce *linge* était, en général, d'une grande finesse; il offrait des dessins à ramages, en arabesques, même des figures d'hommes et d'animaux. Une nappe représentait quelquefois un grand sujet tout entier.

Le *linge* damassé a presque disparu au commencement de la Révolution.

Nous ne parlons pas des serviettes de coton, dont on fait usage dans quelques maisons de Paris. Ce linge n'a ni coup d'œil ni consistance; il peluche toujours sur les habits de drap, et l'espèce de prurit qu'il excite sur les lèvres et sur la peau est des plus désagréables.

— **Allus. hist. Il faut laver son linge sale en famille,** C'est-à-dire que, parmi les membres d'une même famille, d'une même société, d'un même corps, il peut surgir des difficultés, des divisions, des scandales même, dans le secret desquels il est bon de ne pas mettre le public.

Cette locution, employée pour la première fois par Voltaire, et adressée sous forme de conseil aux encyclopédistes, a reçu une nouvelle consécration en passant par la bouche de Napoléon Ier, qui s'en est servi dans une circonstance demeurée célèbre. Le Corps législatif, dont la voix avait été si longtemps comprimée, venait de donner au gouvernement de l'empereur les premiers signes d'opposition. Napoléon convoqua les députés le 1er janvier 1814, et, les apostrophant avec véhémence : « Que voulez-vous? leur dit-il... Vous emparer du pouvoir? mais qu'en feriez-vous? Qui de vous pourrait l'exercer? Avez-vous oublié la Constituante, la Législative, la Convention? Seriez-vous plus heureux qu'elles? N'iriez-vous pas tous finir à l'échafaud comme les Guadet, les Vergniaud, les Danton? Et d'ailleurs, que faut-il à la France en ce moment? Ce n'est pas une assemblée, ce ne sont pas des orateurs, c'est un général. Y en a-t-il parmi vous? Je cherche vos titres et je ne les trouve pas. Le trône lui-même n'est qu'un assemblage de quatre morceaux de bois doré recouvert de velours. Le trône, c'est un homme, et cet homme, c'est moi, avec ma volonté, mon caractère et ma renommée! C'est moi qui puis sauver la France, et ce n'est pas vous. Vous vous plaignez d'abus commis dans l'administration : dans ce que vous dites, il y a un peu de vrai et beaucoup de faux. M. Raynouard a prétendu que le maréchal Massena avait pris la maison d'un particulier pour y établir son état-major (à Marseille); M. Raynouard en a menti. Le maréchal a occupé temporairement une maison vacante, et en a indemnisé le propriétaire. On ne traite pas ainsi un maréchal chargé d'ans et de gloire. Si vous aviez des plaintes à élever, il fallait attendre une autre occasion, que je vous aurais offerte moi-même; et là, avec quelques-uns de mes conseillers d'Etat, peut-être avec moi-même, vous auriez discuté vos griefs, et j'y aurais pourvu dans ce qu'ils auraient eu de fondé. Mais l'explication aurait eu lieu entre nous, car *c'est en famille*, ce n'est pas en public, *qu'on lave son linge sale.* Loin de là, vous avez voulu me jeter de la boue au visage. Je suis, sachez-le, un homme qu'on tue, mais qu'on n'outrage pas... »

« Lâché par la main royale, Dufresny tomba dans la misère de son poids naturel; il s'y coucha, en bohémien qu'il était, y fit son lit et dormit tranquille. L'insouciance est la grâce d'état des dissipateurs. Ce fut alors qu'il fit le mariage dont ses contemporains ont tant ri. Il épousa sa blanchisseuse, pour acquitter sa note et *laver* désormais *son linge sale en famille.* »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

« Cela vaut neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs soixante-quinze centimes, mon neveu, dit Grandet en ouvrant la porte. Mais, pour vous éviter la peine de vendre cela, je vous en compterai l'argent.

— Je n'osais vous le proposer, répondit Charles; mais il me répugnait de brocanter mes bijoux dans la ville que vous habitez. Il faut *laver son linge sale en famille*, disait Napoléon; je vous remercie donc de votre complaisance. »

HONORÉ DE BALZAC.

« Maintenant expliquons-nous, reprit M. de Loiselay lorsqu'ils furent assis tous deux. Bonaparte disait qu'*il faut laver son linge sale en famille;* en cela, comme en bien d'autres choses, il avait raison. C'est conformément à cette maxime que j'ai voulu avant tout vous tirer de ce salon, où chacun se moque de vous en ce moment. »

CHARLES DE BERNARD.

LINGÉE (Charles-Louis), graveur, né à Paris en 1751, mort vers 1805. On lui doit nombre de gravures à la pointe et au burin, et des estampes, parmi lesquelles on cite les *Vendangeurs* d'après Lautherbourg. — Sa femme, Thérèse-Eléonore EMERY ou HÉMERY, née à Paris en 1753, a gravé, entre autres œuvres : l'*Enlèvement des Sabines* et la *Famille des bonnes gens* d'après Cochin, le portrait de *Le Sueur* d'après Sébastien Bourdon, celui de *Colardeau* d'après Trinquesse, la *Bulle de savon* d'après Gaspard Netscher, quatre *Fêtes* d'après Greuze, etc.

LINGELBACH (Jean), peintre et graveur hollandais, né à Francfort-sur-le-Mein en 1625, mort à Amsterdam en 1687. Lingelbach est un des nombreux artistes sur lesquels on manque de renseignements; le nom de son maître est inconnu, on sait seulement qu'il vint jeune encore à Amsterdam, et qu'il n'avait guère plus de dix-sept ans lorsqu'il traversa Paris pour se rendre à Rome. Il fit un séjour de huit années dans la ville éternelle, dessinant et peignant les monuments antiques, la campagne, les fontaines, les charlatans, les hôtelleries, les marchés, les foires, les scènes populaires, jetant ainsi sur les fonds clairs et gais de ses paysages de nombreuses figures d'hommes et d'animaux. Quand il revint dans son pays d'adoption, la vogue fut aussitôt acquise à ses productions; en effet, à la solidité, à l'exactitude, au profond sentiment du réel des maîtres hollandais, il joignait la légèreté de touche et le frais coloris des Italiens. Ses *Ports de mer* surtout excitaient un enthousiasme mérité. Vers les dernières années de son existence, ne pouvant plus suffire aux commandes, il se fit une manière expéditive, et ses dernières toiles sont considérées comme bien inférieures à ses premières productions.

Lingelbach, dont la prestesse de main était notoire, a peint dans un grand nombre de toiles des paysagistes contemporains les figurines qui les animent, notamment dans celles de Wynants qui, on le sait, mettait à contribution, pour les groupes d'hommes et d'animaux de ses compositions, Ostade, Wouwerman, Jacob van Loo, van Thulden, Adrien van den Velde. Un paysage, exposé au Louvre sous le nom du peintre dont nous traçons la biographie, porte la double signature Wynants et Lingelbach.

Le musée du Louvre possède quatre tableaux de ce maître : le *Marché aux herbes à Rome; Vue d'un port de mer en Italie; Paysans buvant à la porte d'une hôtellerie*, et le *Paysage* que nous avons cité plus haut. Parmi ses plus belles œuvres on signale : à La Haye, un *Port de mer du Levant*, le *Chariot à foin*, *Charles II partant pour l'Angleterre;* au musée de Bruxelles, *Vue de la place du Peuple à Rome;* au musée d'Amsterdam, *Deux ports de mer d'Italie*, la *Halle*, l'*Ecurie*. Enfin, cet artiste a gravé, avec une pointe facile et spirituelle, quelques-uns de ses paysages et plusieurs marines.

LINGEN (COMTÉ DE), ancien petit Etat de l'empire germanique, dans le cercle de Westphalie, avec une superficie de 520 kilom. carrés. Le comté de Lingen faisait primitivement partie du comté de Tecklenbourg, et formait l'apanage des cadets de cette maison. Quand, par suite de leur accession à la ligue de Smalkalde, les comtes de Tecklenbourg furent mis au ban de l'empire et leurs domaines confisqués, Charles-Quint donna le comté de Lingen en fief à Maximilien, comte de Buren. Celui-ci ne laissa qu'une fille mineure (mariée plus tard à Guillaume Ier, prince de Nassau-Orange), dont les tuteurs vendirent de nouveau le comté de Lingen à l'empereur, lequel en gratifia son fils Philippe II, roi d'Espagne. Il continua d'appartenir à l'Espagne jusqu'au jour où Maurice, prince de Nassau-Orange s'en empara de vive force. Les Espagnols le reconquirent en 1605 et le conservèrent jusqu'en 1632, époque à laquelle il fit retour à la maison de Nassau-Orange. A la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, il passa par héritage au roi de Prusse, qui l'incorpora au Tecklenbourg. En 1809, il devint partie intégrante du grand-duché de Berg, et fut réuni à l'empire français en 1810. Il fut restitué à la Prusse en 1814, et celle-ci, en 1815, en céda la partie inférieure au Hanovre.

LINGEN, ville de Prusse, dans la nouvelle province du Hanovre, sur le canal de l'Ems, dans le cercle et à 59 kilom. N. d'Osnabruck; 3000 hab. Gymnase, qui fut université jusqu'en 1820; entrepôt de sel; fabrication de draps, tissus de laine, toiles; commerce actif avec la Hollande. Cette ville, ancien chef-lieu du comté de son nom, fut prise en 1597 par le prince d'Orange, en 1605 par Spinola, qui commandait les Espagnols, et en 1674 par l'évêque de Munster.

LINGENDES (Jean DE), poëte, né à Paris en 1580, mort en la même ville en 1616. On ne sait presque rien des faits et gestes de ce littérateur qui, comme les dates l'indiquent, vécut peu. Doué d'une sérieuse instruction, de manières accomplies, il se lia avec Colletet, d'Urfé, Berthelot, Davity et Mlle de Scudéry, qui parlent de lui, dans leurs œuvres, avec les plus grands éloges. Malgré la bienveillance que lui témoignaient les beaux esprits du temps, en dépit même de sa jeunesse, il mena une existence si studieuse et si modeste qu'il n'est guère connu que par ses œuvres et par l'affection de ses confrères en littérature. Le madrigal qui suit eut un très-grand succès, et beaucoup de personnes le citent encore aujourd'hui sans connaître le nom de son auteur :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle;
La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

La facilité gracieuse, la tendresse, la passion douce constituent les caractères principaux du talent aimable de Lingendes, qui se vantait d'être « le plus amoureux de tous les poëtes. »

Nous citerons encore les deux dernières strophes d'une pièce écrite dans un sentiment tout moderne, que sa longueur seule nous empêche de reproduire :

D'un dépit bien ardent, il faut que je l'avoue,
Je me sens embraser,
Voyant tous les matins encor sur votre joue
L'empreinte d'un baiser.

Lors, voyant loin de vous la honte estre bannie,
Je deviens si jaloux,
Que je voudrois mourir; mais pour vous voir punie
Ne mourir qu'avec vous.

On doit à Jean de Lingendes : des sonnets, une ode à la reine mère de Louis XIII, une *Elégie pour Ovide*, imprimée en tête de la traduction des *Métamorphoses*, par Renouard, pièce imitée du latin de Politien; les *Changements de la bergère Iris, etc.* (1618); une traduction de treize *Epîtres* d'Ovide (1615, réimprimée en 1618 et 1621), etc.

LINGENDES (Claude DE), prédicateur français, cousin du précédent, né à Moulins en 1591, mort en 1660. Il dirigea onze ans le collége de sa ville natale, représenta trois fois, en qualité de député, la compagnie de Jésus à Rome, et enfin devint provincial de France. Il passait pour l'orateur religieux le plus éloquent de son époque. Ses *Sermons*, qu'il composait en latin et prononçait en français, ont paru dans ces deux langues (1661, 3 vol. in-4°; 1666, 2 vol. in-8°). On lui doit, en outre : *Avis pour bien régler sa vie; Votivum monumentum ab urbe Molinensi Delphino oblatum* (in-4°).

LINGENDES (Jean DE), prédicateur et prélat français, parent des précédents, né à Moulins en 1595, mort en 1665. Il se fit une brillante réputation comme orateur sacré. Dans l'oraison funèbre qu'il prononça pour Amédée, duc de Savoie, on trouve la fameuse apostrophe : « Ennemis de la France, vous vivez..., » que Fléchier a transportée dans son oraison funèbre de Turenne. Lingendes, après avoir été précepteur du comte de Moret, fils naturel de Henri IV, devint aumônier de Louis XIII, qui le nomma évêque de Sarlat en 1642, puis évêque de Mâcon en 1650.

LINGER, ÈRE s. f. (lain-jé, è-re — rad. *linge*). Personne qui fait ou vend du linge : *Des boutiques brillantes de marchandes de modes, de bijoutiers, de confiseurs et de* LINGERS, *voilà tout ce qu'on rencontre pendant un quart de lieue.* (G. de Nerval.)

— Adjectiv. : *Marchand* LINGER. *Ouvrière* LINGÈRE.

— s. f. Personne chargée du soin d'une lingerie dans un établissement.

— Entom. Espèce d'insectes aptères, qui se trouve dans les armoires.

LINGERIE s. f. (lain-je-rî — rad. *linge*). Commerce du linge; ouvrage de linge : *Entendre la* LINGERIE. *La* LINGERIE *est en souffrance. La* LINGERIE *de Cholet est renommée.*

— Lieu où l'on met le linge dans une maison particulière ou dans un établissement où vivent ensemble un grand nombre de personnes : *La* LINGERIE *d'un collége.*

— **Encycl.** Le commerce de la *lingerie* comprend les nombreux articles confondus sous la dénomination générale de *linge*, tels que mouchoirs, serviettes, torchons, draps de lit, nappes, rideaux, et ceux qui appartiennent à l'habillement et sont ouvrés et confectionnés pour cet usage, comme, par exemple, les jupons blancs, les cols, les bonnets, les corps de fichus, les camisoles blanches, les chemises d'homme et de femme et les layettes. Mais on entend plus particulièrement par *lingerie* la confection des jupons, camisoles et layettes. Celle des chemises appartient aux chemisiers, et celle des bonnets forme, dans la *lingerie*, une branche spéciale réservée aux modistes.

La *lingerie* constitue donc une industrie divisée en plusieurs branches, et qui a pour objet, non pas la fabrication du linge, c'est-à-dire des toiles blanches, mais la transformation de ce linge en objets d'usage. Cette transformation est parfois des plus simples. Couper la toile suivant une mesure donnée, faire un ourlet aux deux côtés dans le sens de la trame, et c'est tout. Parfois aussi il faut couper le linge en plusieurs pièces, donner à ces coupes l'élégance et les dimensions voulues, les assembler avec goût à l'aide de coutures, de surjets ou de piqûres afin de former l'une des pièces du vêtement. Tout cela présente de sérieuses difficultés et nécessite un long apprentissage.

Le travail du linge est exécuté presque exclusivement, dans toutes ses parties, par des femmes; sauf cependant la coupe des chemises d'homme et les dessins de broderies qui, dans un assez grand nombre de cas, sont laissés à des ouvriers spéciaux attachés aux maisons de *lingerie*. Le travail est presque toujours fait à l'entreprise ou à façon. Une ouvrière se charge de la confection d'un certain nombre d'articles, qui lui sont délivrés soit coupés, soit en pièce. Cette ouvrière devient souvent entrepreneuse; elle embauche des auxiliaires qui viennent exécuter l'ouvrage dans son domicile, transformé en atelier, pour un salaire journalier ou un prix déterminé pour chaque tâche. Il arrive même que l'ouvrière donne du travail au dehors à d'autres ouvrières qui savent faire leur besogne sans guide ni conseils. Dans tous les cas, elle se réserve sur les prix un bénéfice qui souvent atteint 25 pour 100. Ce prélèvement sur le salaire est d'autant plus sensible, que les travaux de femmes sont presque tous rémunérés d'une façon plus que modeste; souvent le salaire journalier de la malheureuse ouvrière est réduit à 1 fr. 10, ou 1 fr. 25. C'est à peu près tout ce que peuvent gagner les ouvrières qui confectionnent les bonnets ordinaires pour femme. Encore faut-il qu'elles déploient, pour en arriver là, une très-grande habileté et une activité merveilleuse. Les chemisières ne gagnent guère plus, et le maximum du salaire pour la plupart des lingères est de 1 fr. 50 à 1 fr. 60. Cependant, celles qui sont employées à la confection de la *lingerie* fine, des vêtements blancs d'enfants en piqué et soutachés, peuvent atteindre un salaire de 2 fr. 50 à 3 fr. par jour, lorsqu'elles y sont réellement habiles et qu'elles travaillent directement pour les maisons de *lingerie.*

LINGETTE s. f. (lain-jè-te — rad. *linge*). Comm. Petite serge qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités de la basse Normandie, principalement à Vire et aux environs. On l'appelait aussi FLAVET. ‖ Nom donné autrefois à des flanelles de qualité généralement inférieure.

LINGG (Hermann-Louis-Othon), poëte allemand, né à Lindau en 1820. Il alla, en 1837, étudier la médecine à Munich; mais il s'y occupa en même temps avec ardeur de continuer les travaux poétiques auxquels il s'était adonné dès sa plus tendre jeunesse, sous l'influence des compositions de G. *Schwab* et de Schiller. Reçu docteur en 1843, il visita différentes universités de l'Allemagne, et fut nommé, en 1846, médecin militaire. Peu auparavant, il avait publié ses premières poésies. A la suite d'une maladie, il renonça, en 1850, à la médecine militaire et vécut dès lors à Munich, où il se consacra tout entier à la poésie. Lingg est un des jeunes poëtes les plus remarquables de l'Allemagne contemporaine. Ses *Poésies* furent éditées pour la première fois par Geibel en 1854. A ce recueil succédèrent les *Walkyries*, poëme dramatique (Munich, 1864); *Catilina*, drame (Munich, 1865), et les *Migrations des peuples*, vaste poëme épique dont la première partie a seule paru jusqu'à ce jour (Stuttgard, 1866). Parmi ses pièces de vers d'une moindre étendue, il faut citer comme des chefs-d'œuvre *Spartacus*, *Lépante* et la *Noire mort*. Dans toutes ses œuvres, Lingg a révélé un génie vraiment original et créateur. Il a choisi de préférence ses sujets dans les aspirations des peuples et dans l'histoire de l'humanité, qu'il a su peindre dans un style aussi noble que pittoresque. Ses pièces dramatiques, dans lesquelles il s'est entièrement affranchi des règles classiques, sont remarquables par leur éclatant lyrisme et par le puissant essor de l'imagination de l'auteur.

LINGLOIS (Pierre-François), jurisconsulte français, né vers 1580, mort en 1629. Après avoir terminé ses études de droit à Dôle, il vint se fixer à Bruxelles pour y exercer la profession d'avocat, et habita cette ville jusqu'à sa mort. On possède de lui : *Decisiones imperatoris Justiniani quæ a secundo libro codicis usque ad nonum diffusæ sunt* (Anvers 1662, in-fol.).

LINGO s. m. (lain-go). Bot. Espèce de liane de Madagascar.

LINGONS, peuple de l'ancienne Gaule, établi dans la partie septentrionale de la Lyonnaise Ire, entre les Eduens au S., les Séquanes à l'E., les Senons à l'O., les Tricasses et les *Catalauni* au N. Leur capitale était *Andomatunum* ou *Lingones*, aujourd'hui Langres. Ce peuple occupait le territoire qui forme actuellement les départements de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et de l'Aube. Des Lingons, émigrés en Italie, étaient venus se fixer vers les bouches du Pô, et occupaient les pays appelés depuis Romagne, Ferrarais et Polésine de Rovigo. Le chef-lieu de cette colonie gauloise était *Spina*.

LINGOT s. m. (lain-go. — Les vieux étymologistes tirent ce mot du latin *lingua*. Génin prétend que le français *lingot* n'est autre que l'anglais *ingot*, même sens, avec agglutination de l'article; et quant à *ingot*, qui se trouve dans les *Contes de Canterbury*, de Chaucer, et que le glossaire de Tyrwhitt interprète par moule à couler les lingots, on l'explique par *in-got*, coulé dedans, de *in*, dans, et *to get*, couler, mettre. Il est vrai que l'anglais actuel ne possède pas le verbe *to get*, dans le sens de couler, fondre, correspondant au hollandais *gieten*, allemand *giessen;* mais il se peut que la vieille langue l'ait possédé, puisque l'anglo-saxon avait *geotan*. Quoi qu'il en soit, il n'est pas sûr que *ingot* soit d'origine anglaise; la composition de ce mot serait assurément singulière, et des dictionnaires anglais prétendent que le mot *ingot* est lui-même venu du français par la suppression de l'article). Morceau de métal ayant la forme qu'il avait en sortant du moule, et qui n'a pas encore été mis en œuvre : LINGOT *d'or*. LINGOT *d'argent*. *L'homme d'esprit qui n'a rien publié est semblable au* LINGOT *dont la valeur n'est pas encore fixée par la marque du prince*. (De Lévis.)

— Chasse. Petit morceau de métal cylindrique dont on se sert quelquefois, au lieu de balles, pour charger son fusil : *Tirer un sanglier avec des* LINGOTS.

— Typogr. Nom donné à des pièces de métal, ordinairement évidées, que l'on emploie pour former les garnitures. V. ce mot.

— Fig. Objet d'une grande valeur : *En étudiant les vertus du peuple, j'y ai trouvé plus d'une fois des* LINGOTS *d'or sur du fumier*. (B. de St-P.) *On prodigue les fleurs de son esprit et de son âme à des gens qui vous payent en jalousie, qui vous vendent la fausse monnaie de leurs phrases contre les* LINGOTS *d'or de votre courage, de vos sacrifices*. (Balz.)

LINGOTIÈRE s. f. (lain-go-tiè-re — rad. *lingot*). Techn. Moule allongé, dans lequel on coule le métal en fusion dont on veut faire un lingot.

— Sorte de moule en fonte, ayant la forme d'un gaufrier, dont on se sert dans les monnaies pour couler le métal en lames. ‖ Vase de fonte que le plombier place au bout d'un moule à toile, pour recevoir le surplus du plomb nécessaire à chaque table.

LINGOTIFORME adj. (lain-go-ti-for-me — de *lingot*, et de *forme*). Qui a la forme d'un lingot.

— Géol. *Coulée lingotiforme*, Coulée qui s'épanche en se moulant au fond d'une dépression de terrain.

LINGOUARD s. m. (lin-gouar). V. LINGUARD.

LINGUAGROSSA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 41 kilom. N.-E. de Catane, sur le versant septentrional de l'Etna, ch.-l. de mandement; 8,076 hab.

LINGUAL, ALE adj. (lin-goual, a-le — du lat. *lingua*, langue). Anat. Qui appartient à la langue, qui a rapport à la langue : *Muscles* LINGUAUX. *Nerf* LINGUAL. *Artère* LINGUALE. ‖ *Os lingual*, Un des noms de l'os hyoïde.

— Gramm. Qui est formé par les différents mouvements et les différentes positions de la langue : *Articulation* LINGUALE. *D, T, L, N sont des consonnes* LINGUALES. ‖ Syn. de DENTALE.

— s. f. Consonne ou articulation linguale : *Les* LINGUALES *se confondent souvent avec les dentales*.

— **Encycl.** Anat. *Muscle lingual*. Le muscle *lingual* supérieur, impair et médian, occupe la face supérieure de la langue. Il est placé au-dessous de la muqueuse. Il s'insère en arrière par trois faisceaux : un médian, qui se fixe au repli muqueux glosso-épiglottique médian, et deux latéraux, qui se fixent aux petites cornes de l'os hyoïde. Le muscle *lingual* inférieur est un faisceau musculaire situé à la face inférieure de la langue, de chaque côté des génio-glosses. Il naît en arrière, par un faisceau principal, sur la petite corne de l'os hyoïde, et par quelques autres fibres venues, soit des fibres antérieures du génio-glosse, soit des fibres antérieures du stylo-glosse. Ce muscle se porte ensuite en haut et en avant vers la pointe de la langue, pour s'insérer à la face profonde de la muqueuse.

— *Nerf lingual*. Ce nerf est formé par une des trois branches internes du nerf maxillaire inférieur, communique, près de son origine, avec le nerf dentaire inférieur par un filet court, et reçoit le filet appelé *corde du tympan*, qui vient du nerf facial; il descend ensuite obliquement en avant, entre le muscle ptérygoïdien interne et la branche de l'os maxillaire inférieur, s'engage entre la glande sous-maxillaire et la membrane muqueuse buccale, passe entre les muscles mylo-hyoïdien et hyo-glosse, et parvient à la partie latérale inférieure de la langue. Il se divise en un grand nombre de filets plissés suivant leur longueur, qui pénètrent le tissu de la langue et montent vers sa face supérieure pour se distribuer à la membrane muqueuse qui la revêt.

— *Artère linguale*. Cette artère naît de l'artère carotide externe, un peu plus haut que l'artère thyroïdienne supérieure, et se porte au-dessus de la grande corne de l'os hyoïde, entre le constricteur moyen du pharynx et l'hyo-glosse. Puis elle se dirige vers la pointe de la langue. Cette artère, dirigée horizontalement en avant et au-dessus de la glande sub*linguale*, fournit beaucoup de rameaux à cet organe, aux muscles de la langue et de la région hyoïdienne supérieure, à la membrane muqueuse de la bouche. Au-dessous de la langue, l'artère *linguale* donne latéralement un grand nombre de rameaux qui se répandent dans le tissu de cet organe et dans sa membrane muqueuse.

LINGUARD ou **LINGOUARD** s. m. (lain-gou-ar). Ichthyol. Nom vulgaire de la LINGUE.

LINGUATULE s. f. (lain-goua-tu-le — dimin. du lat. *lingua*, langue). Helminth. Syn. de PENTASTOME.

LINGUE s. m. (lain-ghe — du lat. *lingua*, langue). Ichthyol. Poisson du genre gade, appelé aussi morue barbue ou longue morue : *Le* LINGUE *a un barbillon suspendu à la mâchoire inférieure*. (V. de Bomare.) ‖ Plusieurs auteurs font ce nom féminin.

— **Encycl.** Le *lingue* est une espèce de gade, vulgairement désignée sous le nom de *morue barbue* ou *longue morue;* il se trouve dans la Méditerranée et l'Océan, et on le prend souvent dans les filets avec l'églefin ou avec la morue commune. Il diffère de celle-ci par sa taille plus grande, sa forme plus allongée, ses écailles plus petites, sa queue arrondie, sa mâchoire supérieure proéminente, l'inférieure munie d'un barbillon, sa nageoire dorsale à rayons plus nombreux, etc. Le *lingue* est d'une extrême voracité; il se jette avidement sur les haims ou hameçons amorcés avec des harengs ou des sardines; on en prend aussi aux filets ou à la seine. Il arrive souvent que les pêcheurs de morue, dans l'Amérique du Nord, ne prennent presque que des *lingues*. Du reste, la chair de ce poisson, quand elle est fraîche, a un goût très-délicat, et, même quand elle a été séchée ou salée, elle est au moins aussi bonne que celle de la morue.

LINGUELLE s. f. (lain-ghè-le — dimin. du lat. *lingua*, langue). Moll. Syn. de DIPHYLLIE.

LINGUET s. m. (lain-ghè). Mar. Pièce de bois ou de fer dont on se sert pour arrêter le cabestan ou le câble-chaîne.

— Comm. Espèce de satin.

— **Encycl.** Le *linguet* de chaîne a pour but de saisir la chaîne de maillon en maillon et d'annuler ainsi le contre-coup du tangage et l'effet toujours dangereux du choc de la tournevire, d'aider à déraper, de permettre d'abandonner le cabestan, les garcettes et la tournevire sans aucune précaution, lorsque la présence de tout l'équipage est nécessaire sur le pont, de mettre en sûreté les hommes qui travaillent à la manœuvre des ancres, d'arrêter la chaîne dans tous les instants et d'en opérer la manœuvre, quel que soit son poids, avec facilité, sûreté, vitesse et précision. Le *linguet* est composé de deux pièces, un chemin de fer sur lequel doit se mouvoir la chaîne, et un marteau destiné à l'arrêter. Le chemin de fer, coulé d'une seule pièce, est placé dans l'écubier. Son milieu est horizontal, ses extrémités sont inclinées pour venir à l'appel de la chaîne. Le marteau est un parallélipipède rectangle tronqué, en fer battu, qui d'un côté s'appuie sur la muraille du vaisseau au-dessus de l'écubier, et de l'autre repose, par sa face supérieure, sur le chemin de fer. On doit l'invention du *linguet* de chaîne au capitaine de vaisseau Béchameil. Il a été perfectionné depuis par MM. Lebras, Prétot, Joffre et Legoff. C'est celui de ce dernier qui est le plus en usage aujourd'hui.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri), l'un des plus célèbres avocats et publicistes du XVIIIe siècle, né à Reims en 1736, mort à Paris le 27 juin 1794. Son père, professeur au collége de Beauvais, perdit sa place et fut exilé, comme janséniste, à trente lieues de Paris. Il se fixa à Reims, y épousa la fille d'un procureur, et devint greffier de l'élection. Le jeune Linguet fut envoyé au collége où son père avait professé et il fit d'excellentes études; en 1751, il obtint les trois premiers prix au concours de l'Université de Paris et, grâce à ce succès, fut choisi comme secrétaire par le prince de Deux-Ponts, qui l'emmena en Pologne. L'esprit sarcastique et atrabilaire dont Linguet donna tant de preuves toute sa vie fut cause de sa première disgrâce; il quitta son protecteur, revint en France, et trouva aussitôt un emploi du même genre auprès du prince de Beauvau, général en chef de l'armée dirigée contre le Portugal. Cette excursion au delà des monts n'eut d'autre résultat pour Linguet que de lui faire apprendre l'espagnol et, comme il avait un goût très-vif pour les choses littéraires, il traduisit un choix des drames de Calderon et de Lope de Vega (Madrid, 1754). De retour à Paris, il résolut d'abord de se consacrer exclusivement aux lettres, publia une *Histoire du siècle d'Alexandre* (1762, in-12), ouvrage plein d'érudition, écrit d'un style net et rapide, puis diverses brochures de circonstance, et essaya de se lier avec les encyclopédistes. Il était certainement digne, par son esprit et son savoir, de figurer parmi eux, et d'Alembert l'accueillit d'abord assez bien; mais ils ne tardèrent pas à se froisser. Linguet voulait être, tout de suite, de l'Académie; d'Alembert refusa de le patronner. Ce refus, trop justifiable de la part du philosophe, car Linguet n'avait encore qu'une réputation naissante, décida de l'avenir de l'ardent polémiste; il se jeta à corps perdu dans l'opposition, et toutes les armes lui semblèrent bonnes pour combattre ces encyclopédistes dont il avait d'abord cherché l'appui. C'était un point de départ fâcheux; il eut sur son avenir, sur son caractère même, qui s'aigrit de plus en plus, l'influence la plus funeste. Il se vit contraint, par le rôle qu'il avait voulu prendre, à dépenser en polémiques acrimonieuses un immense talent d'où auraient pu jaillir des œuvres sérieuses et durables.

Depuis quelque temps, afin d'avoir une profession, il s'était fait inscrire au barreau de Paris et il avait débuté de la façon la plus brillante. Mais au palais, comme dans les cercles littéraires, il ne tarda pas à se faire autant d'ennemis qu'il avait de rivaux; son talent seul le sauvait et lui attirait des causes. Il avait la réputation de perdre rarement celles qui lui étaient confiées; il se vantait même de n'avoir jamais perdu que deux procès, « et encore, disait-il, ai-je bien voulu les perdre. » Ses succès comme avocat ne lui faisaient pas abandonner les lettres. Il publia successivement : le *Fanatisme des philosophes* (1764, in-8o), première attaque contre les encyclopédistes; la *Dîme royale* (1764), réimprimé sous le titre de : l'*Impôt territorial* (1787, in-8o), étude économique judicieuse; *Histoire des révolutions de l'empire romain* (1766, 2 vol. in-12), ouvrage qui souleva contre lui toute la critique du XVIIIe siècle; il y révoque l'autorité de Tacite et y fait l'apologie des Césars les plus décriés. Des recherches plus récentes, celles de Dureau de La Malle entre autres, ont confirmé quelques-unes des assertions de Linguet; mais cela ne suffit pas à faire absoudre le détestable esprit d'opposition aux idées reçues qui lui a dicté cet ouvrage. La même tendance est visible dans sa *Cacomonade* (1766, in-12), parodie de *Candide*, simple plaisanterie sans grande portée, et surtout dans ses *Théories des lois civiles* (1767, 3 vol. in-12), autre ouvrage d'une grande importance, où il fait encore l'apologie du despotisme et de la servitude; puis dans l'*Histoire impartiale des jésuites* (1768, in-8o), traité qui ressemble à une gageure, tant les faits y sont défigurés au profit des jésuites, et qui fut condamné à être brûlé.

Déconcerté par la désapprobation générale qui accueillait tous ses ouvrages, Linguet se consacra presque exclusivement alors à sa profession d'avocat. Il défendit avec énergie le chevalier de La Barre, mais il eut le tort de mettre la même chaleur, dans l'affaire de La Chalotais, pour la défense du duc d'Aiguillon, mis en cause par le parlement de Bretagne. Il mérita cette sanglante épigramme :

Linguet loua jadis et Tibère et Néron,
Calomnia Trajan, Titus et Marc-Aurèle;
Cet infâme aujourd'hui, dans un affreux libelle,
Noircit La Chalotais et blanchit d'Aiguillon.

Linguet gagna le procès du duc. Le parlement, cassé, fut recomposé de membres vendus au chancelier, d'où le nom, qui lui est resté, de parlement Maupeou. La plupart des avocats se retirèrent; Linguet resta, et il dut presque autant à ce qu'il restait seul qu'à son talent reconnu d'être chargé de plaider les plus grandes affaires. Il défendit le comte de Morangiès, accusé d'une escroquerie de cent mille écus, une des causes célèbres les plus curieuses du XVIIIe siècle, et le fit absoudre; puis la comtesse de Béthune. Un pamphlet qu'il écrivit à cette époque contre l'avocat général Vannesson et ses *Réflexions pour la comtesse de Béthune*, où l'illustre Gerbier et la plupart de ses confrères sont odieusement bafoués, décidèrent le conseil de l'ordre à le rayer du tableau (arrêt du 29 mars 1774). Linguet répliqua et se pourvut devant le conseil du roi; mais l'arrêt fut maintenu (4 février 1775). Ses plaidoyers et mémoires judiciaires, parmi lesquels on cite surtout son *Mémoire pour le duc d'Aiguillon* (1770, in-4o), et son *Mémoire pour le comte de Morangiès* (1772, in-4o), ont été réunis sous le titre de *Plaidoyers divers et discours* (7 vol. in-12). L'ensemble de ces écrits et plaidoyers donne une haute idée du talent de Linguet; la dialectique en est puissante, le style toujours soutenu sans enflure, chose rare au barreau de ce siècle; l'enchaînement des faits, présentés dans un ordre lumineux, entraîne et séduit. Linguet est, par ces qualités, un des maîtres du barreau moderne.

Eloigné du palais, s'aliénant de plus en plus ses adversaires par ses violences de langage, par ses protestations injurieuses contre une décision légalement rendue, Linguet rentra dans les lettres. Il se fit l'éditeur d'une feuille périodique qu'il intitula : *Journal de politique et de littérature* (1774-1776), et dans lequel il déversa son trop-plein de haine, d'amertume et de dégoût; cette feuille, consacrée surtout au dénigrement des productions littéraires, philosophiques et économiques de l'époque, a été continuée jusqu'en 1778 par Laharpe, sur un ton plus conciliant. Le *Journal de politique* fut supprimé par ordre du garde des sceaux Miromesnil, et Linguet, craignant pour sa liberté, quitta la France. Passant par Ferney, il visita Voltaire, qui lui fit froide mine, puis gagna la Suisse, passa de là en Hollande, puis en Angleterre, où il reprit la publication de sa feuille sous le titre d'*Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIIIe *siècle* (1777-1792, 179 nos ou 19 vol. in-8o). Cette publication, intéressante à quelques points de vue, fut interrompue par force à diverses époques. D'Angleterre, où il la commença, Linguet la continua à Bruxelles, puis à Paris, où, après la mort de Maurepas, son ennemi, le comte de Vergennes lui donna la permission de revenir. Un de ses numéros, le 116e, fut condamné au feu par le parlement. En 1779, Linguet fut tout à coup arrêté et conduit à la Bastille; il y resta plus de deux ans et il a transmis à la postérité ses impressions sur la célèbre prison d'Etat dans un opuscule souvent réimprimé : *Mémoires sur la Bastille* (Londres, 1783, in-8o). Ces *Mémoires*, lus avec avidité à leur apparition, firent sur le peuple une impression profonde; on les lit encore avec intérêt. Exilé à Rethel, au sortir de la Bastille, Linguet ne s'y croyait pas en sûreté; il avait insulté tant de monde qu'il ne pouvait même soupçonner quel était celui des ministres ou gens en place qui l'avait fait enfermer, et il vivait dans une terreur perpétuelle des espions et des empoisonneurs : une de ses manies était de croire qu'on voulait se défaire de lui par le poison, et les pages les plus amusantes de ces fameux *Mémoires de la Bastille* roulent sur les précautions ingénieuses, les ruses de Mohican qu'il employa pour déjouer des tentatives probablement tout imaginaires. A Rethel, toujours poursuivi des mêmes défiances, il loua une maison pour lui tout seul, et il faisait sa cuisine lui-même, n'achetant les plus simples aliments qu'avec des précautions inouïes. Puis il se décida à employer à son service une brave femme de campagne, qui lui servit de trucheman; on ne communiquait avec lui que par ce singulier intermédiaire. De Rethel il se rendit à Londres, puis revint en Belgique. Ses *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut* (1787, 2 vol. in-8o), pleines d'aperçus économiques justes et ingénieux, frappèrent l'empereur d'Autriche, Joseph, qui l'appela à Vienne, le dota richement et lui accorda des lettres de noblesse. Mais Linguet, toujours paradoxal, ne pouvait renoncer à son esprit d'opposition; il avait fait l'apologie de Néron, et chanté le despotisme et l'arbitraire, pour contrecarrer les encyclopédistes; à la cour de Joseph, il prit très-violemment parti pour les insurgés du Brabant. Ordre lui fut donné de repasser au plus vite la frontière (1791).

La Révolution marchait à grands pas. Linguet eut d'abord l'ambition d'y jouer un rôle; il se présenta à la barre de la Constituante pour élever la voix en faveur des nègres de Saint-Domingue; puis, poussé par ses habitudes invétérées de dénigrement, il ne tarda pas à s'attaquer à ceux en qui résidait dès lors la puissance. Il s'acharna surtout contre Barnave et contre le ministre Bertrand de Molleville. Pendant la Terreur, il se réfugia à la campagne, espérant se faire oublier dans le petit village de Marne, près de Sèvres, mais on l'y arrêta et il fut transféré à Paris. Le 9 messidor an II, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort comme « coupable d'avoir encensé les despotes » et exécuté le jour même. « Telle fut, dit un de ses biographes, M. Gardaz, la fin tragique de cet homme extraordinaire qui réunit à de rares talents un esprit malheureusement trop systématique et un cœur trop disposé à l'oubli des bienfaits. »

Nous n'avons donné, dans le courant de cet article, que les titres des ouvrages principaux de Linguet; nous complétons la liste par l'énumération de ceux qui ont une importance moindre : *Voyage au labyrinthe du jardin du roi* (La Haye 1755); les *Femmes filles* ou les *Maris battus*, parodie en vers de la tragédie d'*Hypermnestre* (1579); *Recueil sur la question de savoir si un juif marié dans sa religion peut se remarier après son baptême, lorsque sa femme juive refuse de le suivre et d'habiter avec lui* (1761); *Prospectus d'un nouveau spectacle de musique* (1762); *Lettre du mandarin Hocit-Ching sur les affaires des jésuites* (1762); *Mémoire sur un objet intéressant pour la province de Picardie;* il s'agit d'un canal et d'un port à établir (1764); *Épître en vers d'un G. de D... à un de ses amis, supplément aux Mémoires d'une fameuse Académie* (1764); *Nécessité d'une réforme dans l'administration de la justice et dans les lois civiles de la France* (1764), premier germe de son grand ouvrage des *Théories civiles; Socrate*, tragédie en cinq actes (Amsterdam, 1764); *Mémoire sur un objet intéressant pour la province d'Artois* (1765); *l'Aveu sincère ou Lettre à une jeune mère sur les dangers que court la jeunesse en se livrant à un goût trop vif pour la littérature* (1768); *Lettre sur la nouvelle traduction de Tacite par M. l'abbé de La Bletterie* (1768); *Théâtre espagnol traduit en français* (1768); *Histoire universelle du* XVIe *siècle* (1769); *Canaux navigables pour la Picardie et toute la France* (1769); *Sur les propriétés et privilèges exclusifs de la librairie* (1774); *Du plus heureux* *gouvernement* ou *Parallèle des constitutions politiques de l'Asie avec celles de l'Europe* (1774); *Théorie du libelle* ou l'*Art de calomnier avec fruit* (1775); *Essai philosophique sur le monarchisme* (1775-1777); *Requête au conseil du roi contre les arrêts du parlement de Paris des* 29 *mars* 1774 *et* 4 *février* 1775 (Genève, 1775); *Réflexions des six corps de la ville de Paris sur la suppression des jurandes* (1776); *Aiguillonana* ou *Anecdotes utiles pour l'histoire de France au* XVIII^e *siècle depuis l'année* 1770 (Londres, 1777); *Discours sur l'utilité et la prééminence de la chirurgie sur la médecine* (1787); *Réflexions sur la lumière* (1787); *Examen des ouvrages de Voltaire considéré comme poëte, comme prosateur et comme philosophe* (1788); la *France plus qu'anglaise* (1788); *Onguent pour la brûlure* ou *Observations sur un réquisitoire contre les Annales de Linguet* (1788); *Legitimité du divorce justifiée par l'Ecriture, les Pères, les conciles* (1789); *Lettre à l'empereur Joseph II sur la révolution du Brabant* (1789); *Point de banqueroutes, plus d'emprunts, et, si l'on veut, bientôt plus de dettes, en réduisant les impôts à un seul* (1789); *Code criminel de Joseph II* ou *Instructions expéditives données aux tribunaux des Pays-Bas en octobre* 1789 (Bruxelles, 1789, in-8°); *Lettre au comité patriotique de Bruxelles* (1789); la *Prophétie vérifiée* ou *Lettre au comte de Vrautmansdorff* (Gand, 1790); *Collection des ouvrages relatifs à la révolution du Brabant* (1791); *Lettres sur la révolution de Belgique.* On a encore *Linguetiana* ou *Recueil des bons mots et des reparties de cet avocat.*

LINGUETÉ, ÉE (lain-ghe-té) part. passé du v. Lingueter : *Planches* LINGUETÉES.

LINGUETER v. a. ou tr. (lain-ghe-té — du lat. *lingua*, langue. Double le *t* devant une voyelle muette : *Je linguette, il linguettera*). Techn. Pratiquer une languette sur la tranche d'une planche, pour l'assembler avec une autre planche qui porte une rainure.

LINGUIFÈRE adj. (lain-gui-fè-re — du lat. *lingua*, langue; *fero*, je porte). Zool. Qui est muni d'une langue ou d'un organe en forme de langue.

LINGUISTE s. m. (lain-gui-ste — du lat. *lingua*, langue). Celui qui a fait une étude spéciale des langues : *Le* LINGUISTE, *opérant sur les particularités les plus délicates de la langue, est obligé de porter une grande sévérité dans la discussion des sources.* (Renan.)

LINGUISTIQUE s. f. (lain-gui-sti-ke — du lat. *lingua*, langue). Science du langage; étude des langues comparées : *Depuis quelques années, la* LINGUISTIQUE *a fait de grands progrès.* (Acad.) *Les âges historiques, auxquels la* LINGUISTIQUE *nous a permis de remonter, diffèrent très-peu des temps modernes, dans les grandes choses morales.* (Michelet.)

— Adj. Qui a rapport à l'étude comparative des langues : *Etudes, travaux, découvertes, recherches* LINGUISTIQUES. *On n'insistera jamais assez sur l'importance capitale de la découverte du sanscrit dans le champ des études ethnologiques et* LINGUISTIQUES. (A. Réville.)

— **Encycl.** Le moyen âge n'eut pas plus que l'antiquité l'idée de la *linguistique*. Le premier ouvrage où l'on trouve quelques données pouvant conduire à l'étude comparée des langues est le *Voyage autour du monde accompli de* 1519 *à* 1522, que rédigea l'Italien Antonio Pigafetta. Ce compagnon de Magellan recueillit les vocabulaires de plusieurs langues parlées par les différents peuples qu'il avait visités, et en donna des spécimens dans son livre; mais sa relation, longtemps enfouie dans la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, ne fut publiée que beaucoup plus tard. Le véritable promoteur de la *linguistique* fut Leibniz, qui recommanda de recueillir de toutes parts un grand nombre de matériaux, afin d'établir ensuite une comparaison utile sur des bases solides. Vers le temps où il donnait ce précepte, les érudits s'appliquaient, avant d'avoir fait des études suffisantes, à démontrer l'existence d'une langue mère de toutes les autres. Le plus grand nombre, suivant le préjugé religieux, voulaient faire dériver de l'hébreu l'ensemble des idiomes; d'autres, conduits par des études spéciales, et entraînés aussi par l'envie de contredire, prétendaient trouver ailleurs la véritable langue mère. On vit tour à tour prôner, dans ce sens, le flamand, le basque, le bas-breton, etc.

La méthode recommandée par Leibniz ayant été définitivement adoptée, les travaux des *linguistes* suivirent une direction plus uniforme et conduisirent à des résultats plus positifs. En 1778, Lorenzo Hervas commença à publier, sous le titre d'*Idée de l'univers*, une encyclopédie en vingt et un volumes, dont le dernier parut en 1787. Cette encyclopédie contenait un vocabulaire polyglotte, dans lequel l'Oraison dominicale était traduite en trois cent sept dialectes, et où soixante trois mots usuels étaient donnés en cent-soixante-quatre langues. A la même époque, Pallas publia un *Vocabulaire comparé* de plus de deux cents langues de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Adelung fit paraître, de 1806 à 1817, sous le titre de : *Mithridates*, un ouvrage où l'Oraison dominicale se trouvait en cinq cents idiomes. En 1817, Volney publia l'*Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques.* Klaproth réunit dans son *Asie polyglotte* (1823) des vocabulaires de diverses langues, dont il analysa et compara les mots et les formes. Balbi, en 1826, donna son *Atlas ethnographique du globe.* Vinrent ensuite la *Grammaire comparative des langues indo-germaniques*, par Bopp (1833-1853), avec les *Observations* d'Eugène Burnouf sur cette grammaire (1833); les *Notions de linguistique*, par Charles Nodier (1834); le *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, par Eichhoff (1836); la *Dissertation sur le kawi*, par G. de Humboldt (1836-1839); l'*Histoire générale avec les systèmes comparés des langues sémitiques*, par M. Renan (1855), etc., etc.

La *linguistique* ou *science du langage* est donc de date très-récente. Les autres sciences, ses sœurs aînées, l'admettent à peine aujourd'hui sur un pied d'égalité. C'est à la vaste érudition et aux savants travaux des Anquetil-Duperron, Champollion, Chézy, Jaubert, Quatremère, Abel Rémusat, Saint-Martin, Sylvestre de Sacy, Eugène Burnouf, Boissonade, Régnier, Reinaud, etc., en France; des Bopp, Eichhorn, Hammer, Humboldt, Klaproth, Schlegel, Tychsen, Adelung, Vater, Lassen, Lepsius, Grimm, Pott, etc., en Allemagne; des Young, Colebrooke, Jones, Marsden, Lee, Morrison, Wilkins, Wilson, Crawfurd, Kennedy, Pritchard, etc., en Angleterre; des Pallas, Fraehn, Schilling, Timkovski, Goulianoff, etc., en Russie; des Münster, Rask, etc., en Danemark; des Castiglioni, Lanzi, Peyron, Balbi, etc., en Italie; des Hamaker, Van der Palm, Siebold, etc., en Hollande; des Pictet, etc., en Suisse; des Duponceau, Schoolcraft, etc., en Amérique, que la *linguistique* doit son développement scientifique et ses plus brillants résultats.

Malgré tant de travaux de premier ordre, force nous est de reconnaître que cette belle science n'est pas entièrement constituée. Les dénominations diverses qu'elle a reçues en Angleterre, en France et en Allemagne, sont si indécises qu'elles ont donné lieu, dans le public, aux idées les plus confuses sur le but réel de cette nouvelle science. Ainsi on l'appelle la *philologie comparée*, l'*étymologie scientifique*, la *phonologie*, la *glossologie*, la *grammaire comparée*, l'*idiomographie*, la *philologie ethnographique* ou simplement l'*ethnographie*, et enfin la *linguistique* ou *science du langage.* « Il est difficile d'établir à qui on doit le nom de philologie comparée; mais, suivant M. Max Müller, on peut dire, en faveur de cette dénomination, que les créateurs de la science du langage furent principalement des humanistes ou des philologues, et que leurs recherches sur la nature et les lois du langage furent fondées sur la comparaison d'autant de faits qu'ils pouvaient en rassembler dans le cercle restreint où s'enfermaient leurs études. La philologie classique ou orientale, qu'elle s'occupe des langues anciennes ou modernes, littéraires ou incultes, est une science historique, et ne traite le langage que comme un instrument. L'hélléniste se sert du grec, l'orientaliste de l'hébreu, du sanscrit ou de toute autre langue, comme d'une clef pour l'intelligence des monuments littéraires que nous a légués l'antiquité, et comme d'une formule magique pour évoquer du tombeau les pensées des grands hommes qui ont honoré des contrées et des siècles différents; par l'étude de ces idiomes et des monuments qu'ils nous ont conservés, le philologue veut mettre l'historien à même de retracer d'une manière définitive la marche sociale, intellectuelle, morale et religieuse de l'humanité. De même, dans l'étude des langues vivantes, nous n'apprenons pas les grammaires et les vocabulaires pour eux-mêmes, mais pour leur utilité pratique; nous nous en servons comme de lettres d'introduction auprès de la meilleure société et de la meilleure littérature des principales nations de l'Europe. Dans la philologie comparée, le cas est tout différent : là, le langage n'est plus considéré comme un moyen, mais comme l'objet même de la recherche scientifique; des patois qui n'ont jamais produit d'œuvre littéraire, les jargons de tribus sauvages, les claquements de langue des Hottentots et les modulations vocales des Indo-Chinois sont aussi importants, et, pour certains problèmes, plus importants que la poésie d'Homère ou la prose de Cicéron. Nous avons à étudier le langage, et non pas les langues; nous voulons savoir ce qu'il est et comment il peut servir d'organe à la pensée; nous voulons en connaître l'origine, la nature et les lois, et c'est en vue d'arriver à cette connaissance que nous réunissons, pour les arranger et les classer, tous les faits du langage qui sont à notre portée. »

Tels sont les termes dans lesquels le savant auteur de la *Science du langage* distingue le rôle de la philologie classique de celui de la philologie comparée, qui forment l'une la première, l'autre la seconde période du développement de la science du linguiste. Sur l'initiative prise par Leibniz, on a réuni des grammaires, des vocabulaires et des spécimens de toutes les langues connues de l'ancien et du nouveau monde, et on a essayé de les grouper par familles. La recherche de la langue primitive, qui longtemps avait été le but de la philologie, a été abandonnée aux esprits routiniers, aux intelligences mystiques, quand, les Anglais s'étant rendus maîtres de l'Inde, le sanscrit, ancienne langue sacrée des Indous, eut attiré l'attention des savants de la Grande-Bretagne. L'histoire de la philologie sanscrite chez les Européens date de la fondation de la Société asiatique à Calcutta en 1784. Ce furent les travaux de Wilkins, de William Jones, de Colebrooke, de Carey, de Forster et d'autres membres de cette illustre compagnie qui ouvrirent à nos savants l'accès de la langue et de la littérature des brahmanes. De prime abord, le sanscrit excita au plus haut point l'intérêt des philologues et il causa une révolution dans la manière de classer les langues. Sir William Jones déclara, après le premier coup d'œil qu'il donna au sanscrit, que, quelle que fût son antiquité, cette langue avait un mécanisme merveilleux; qu'elle était plus parfaite que le grec, plus abondante que le latin, plus polie et plus délicate que ces deux langues, avec lesquelles, d'ailleurs, elle avait une grande affinité. « Aucun philologue, dit-il, ne saurait examiner le sanscrit, le grec et le latin, sans penser qu'ils sont issus d'une source commune, laquelle, peut-être, n'existe plus. Il y a une raison du même genre, quoique moins évidente, pour supposer que le gothique et le celtique ont eu la même origine que le sanscrit. On peut aussi comprendre l'ancien persan dans cette famille. »

Des savants de presque toutes les parties de l'Europe s'associèrent, pour l'étude comparée du sanscrit, aux travaux de la Société asiatique de Calcutta et des autres linguistes de la Grande-Bretagne. On vit créer à Vienne, à Paris, à Rome, à Saint-Pétersbourg, des écoles spéciales de langues orientales. Louis XVIII ajouta au Collége de France une chaire de sanscrit et une chaire de chinois. La Société asiatique de Paris fut fondée sous les auspices du duc d'Orléans, et celle de Londres fut formée à son exemple. Ceux qui étaient accoutumés à regarder le latin et le grec comme des langues primitives ou comme des modifications de l'hébreu ont dû se résigner à voir triompher la doctrine nouvelle qui rattache au sanscrit toutes les langues de l'Europe, sauf deux idiomes d'un domaine géographique peu étendu, le finnois et le basque.

En même temps que le champ de la philologie devenait plus vaste, les bornes de l'ethnographie furent reculées d'une manière prodigieuse. Les vagues traditions des âges antéhistoriques, les données incertaines des écrivains de l'antiquité et les timides conjectures des voyageurs sur l'origine asiatique des peuples européens, reçurent une éclatante confirmation. L'hypothèse de la descendance collatérale des langues, dont auparavant on soupçonnait seulement la réalité, ayant été heureusement vérifiée, à l'aide du sanscrit, sur l'ensemble des groupes européens, on en poursuivit le développement dans le classement de toutes les autres langues connues. On prouva ainsi que toutes les langues du globe peuvent être ramenées à cinq ou six classes, premières et grandes divisions, dont les caractères ont été définis, et sous lesquelles viennent se ranger, par genres ou par espèces, la totalité des idiomes et des dialectes. Le classement des nations fut conduit parallèlement au classement des langues, et le nombre des races crues d'abord primitives ou aborigènes fut réduit dans la même proportion que celui des langues mères ou indépendantes. Guidé par le fil conducteur de l'affinité du langage, on constata que des peuples vivant aujourd'hui dispersés sous les latitudes les plus diverses, et devenus étrangers les uns aux autres par les mœurs, la religion et les institutions politiques, appartenaient pourtant originairement à l'une des grandes races conquérantes ou émigrantes qui, au nombre de quatre ou cinq, avaient, à des époques très-reculées, subjugué ou peuplé paisiblement toutes les contrées de la terre. C'est ainsi que la *linguistique*, venant en aide à l'histoire, a servi à résoudre les questions importantes des origines et des migrations des peuples.

Tel est l'état actuel de la science, tels sont du moins les résultats qu'on lui attribue. Certes, il serait téméraire d'affirmer qu'il n'y a pas quelque engouement dans l'admiration que l'on accorde aux progrès de la *linguistique;* dans cette science, qui reste encore trop conjecturale, beaucoup de rapprochements sont arbitraires, beaucoup de déductions sont forcées, beaucoup d'hypothèses sont hasardées, ou même, disons-le, tout à fait puériles; mais une chose qu'on ne saurait contester aux philologues modernes, c'est la masse prodigieuse des faits qu'ils ont recueillis et qui serviront de base, nous ne pouvons en douter, à une science plus complète et plus certaine.

LINGUISUGE adj. (lain-gui-su-je — du lat. *lingua*, langue; *sugo*, je suce). Entom. Dont la langue est en forme de suçoir.

LINGULAIRE adj. (lain-gu-lère — du lat *lingula*, petite langue). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite langue.

LINGULE s. f. (lain-gu-le — du lat. *lingula*, petite langue). Antiq. rom. Espèce de spatule des aruspices. ‖ Epée romaine longue et étroite.

— Moll. Genre de mollusques brachiopodes à coquille bivalve, comprenant un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles : *Les* LINGULES *sont enfoncées dans le sable des rivages.* (Deshayes.)

— s. f. pl. Famille de mollusques brachiopodes, composée du seul genre lingule.

— **Encycl.** Moll. Les *lingules* sont des mollusques à coquille mince, équivalve, allongée, aplatie, tronquée en avant, et munie au sommet d'un long pédoncule fibreux qui sert à la fixer; la bouche de l'animal présente de chaque côté un long bras ou appendice tentaculaire, qui se roule en spirale pour rentrer dans la coquille. La *lingule anatine* est l'espèce la plus connue; elle est couverte d'un épiderme verdâtre, et ressemble assez par la forme à un bec de canard. Elle vit dans les mers des Moluques et des Philippines. Elle se tient quelquefois fixée aux rochers, mais plus souvent enfoncée dans le sable, surtout dans les endroits qui restent découverts pendant le reflux. On la pêche quelquefois en assez grande abondance pour la vendre sur les marchés, sa chair étant recherchée comme aliment. On connaît encore plusieurs espèces fossiles, surtout dans les terrains secondaires.

LINGULÉ, ÉE adj. (lain-gu-lé — rad. *lingule*). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite langue, d'une languette.

LINIENSTEIN s. m. (li-ni-ain-stain — de l'allem. *linie*, ligne; *stein*, pierre). Minér. Espèce de jaspe où l'on remarque des lignes noires parallèles sur un fond bleuâtre.

LINIER, IÈRE adj. (li-nié — rad. *lin*). Qui a rapport au lin : *L'industrie* LINIÈRE. *A huit kilomètres d'Abbeville se trouve la magnifique usine exploitée sous le nom de Société* LINIÈRE *du Pont-Rémy.* (Courbet-Poulard.)

— s. f. Agric. Terre ensemencée en lin.

LINIÈRE (François PAYOT, chevalier DE), poëte satirique français, né à Senlis en 1628, mort à Paris en 1704. Issu d'une famille de robe, riche et fort considérée, il entra de bonne heure au service militaire, qu'il abandonna promptement. Doué d'un extérieur agréable, d'un esprit fécond en saillies, d'une humeur frondeuse et sarcastique, il se fit beaucoup d'amies parmi les femmes, mais, en compensation, s'attira par ses traits mordants l'inimitié de bon nombre de ses contemporains. La vie irrégulière et le manque de dignité du chevalier ne justifièrent que trop leurs critiques et leur hostilité. Lié avec Boileau et avec M^{me} Deshoulières, il empruntait de l'argent au premier, qui lui ouvrait facilement sa bourse, tout en le vouant publiquement au ridicule dans ses vers, tandis que, de son côté, le débiteur chansonnait son créancier dans les cabarets; la seconde, au contraire, prenait sa défense, et on a dit qu'elle ne fit que suivre les conseils de Linière quand elle se livra à la poésie. Le poëte affichait le mépris de la religion, tout comme Hénault qu'il fréquenta peut-être, et on le surnomma l'**Athée de Senlis**, puis l'**Idiot de Senlis**, quand des excès de tout genre eurent affaibli son intelligence et sa verve. Cependant, Linière prit ouvertement une fois la défense de Nicolas Boileau contre Gille, alors que les deux frères étaient en brouille. Il fit ce quatrain, dont il ne paraît pas que Despréaux lui ait su aucun gré :

Vous demandez pour quelle affaire
Boileau, le rentier, aujourd'huy,
En veut à Despréaux son frère,
C'est qu'il fait des vers mieux que luy.

Le morceau le plus connu de ce rimeur facile, c'est la fameuse épigramme dirigée contre Chapelain :

Nous attendons de Chapelain,
Ce noble et fameux écrivain,
Une incomparable *Pucelle.*
La cabale en dit force bien;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Linière, il faut le reconnaître, avait quelques motifs plausibles d'en vouloir à Chapelain, l'académicien. Un jour qu'il consultait, sur une pièce de vers qu'il venait de composer, l'auteur de la *Pucelle*, celui-ci lui répondit, en d'autres termes, ce que plus tard Voltaire répliqua à certain perruquier rimeur : « Faites des perruques. » Une autre fois, Chapelain, qu'il devait introduire chez une dame, lui fit faux bond et choisit un introducteur plus décent, *Inde iræ!* Chapelain avait encore eu le tort de ne point deviner le talent poétique du chevalier, ou, par jalousie, s'était bien gardé de l'encourager.

Linière attaqua également Conrart par cette bluette :

Conrart, comment as-tu pu faire
Pour acquérir tant de renom?
Toi qui n'as, pauvre secrétaire,
Mis en lumière que ton nom.

Le quatrain suivant nous semble vraiment original, et peut prendre rang parmi les meilleures épigrammes du temps :

Je vois d'illustres cavaliers
Avoir laquais, carrosse et pages;
Mais ils doivent leurs équipages,
Et je ne dois pas mes souliers.

Une cinquième boutade mérite également de trouver place dans cet article :

Un jeune abbé me crut un sot,
Pour n'avoir pas dit un seul mot;
Ce fut une injustice extrême,
Dont tout autre auroit appelé;
Je le crus un grand sot lui-même...
Mais ce fut quand il eut parlé.

L'*Athée de Senlis*, ou plutôt l'*irréligieux*, car il ne faut pas prendre à la lettre les injures que lui adressèrent les catholiques, fut l'ami de Ménage et l'un des chevaliers servants de Claudine. Boileau, d'après Charpentier (*Carpenteriana*), avait prononcé cette phrase : « La meilleure action de Linière, en sa vie, fut d'avoir bu toute l'eau d'un bénitier, parce qu'une de ses maîtresses y avoit trempé le bout du doigt. »

On trouve dans une note des additions aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, une épître inédite de Linière à M^{me} la comtesse de La Suze. Cette pièce, reproduite dans un recueil de M. de Monmerqué, est très-curieuse et motiva une réplique de Pinchesne.

Linière mourut âgé de soixante-seize ans, dans une grande pauvreté et fort décrié parmi les gens d'ordre.

Indépendamment de sa fameuse parodie du *Cid*, dirigée contre Chapelain, parodie attribuée à Boileau et à Furetières, et revendiquée par Charpentier comme appartenant à Linière; indépendamment de ses chansons, épigrammes et autres pièces semées çà et là dans les recueils du temps, on a de lui : *Poésies diverses*, ou *Dialogues en forme de satire, du docteur Métaphraste et du seigneur Albert sur le fait du mariage* (in-12 de 46 pages), sans date ni indication de l'endroit où l'opuscule fut imprimé.

LINIERS-BRÉMONT (don Santiago), aventurier espagnol d'origine française, ancien capitaine général du Rio-de-la-Plata. V. DE-LINIERS.

LINIES s. f. pl. (li-nî). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Linus.

LINIFOLIÉ, ÉE adj. (li-ni-fo-li-é — du lat. *linum*, lin; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles présentent de la ressemblance avec celles du lin.

LINIMENT s. m. (li-ni-man — latin *linimentum;* de *linire*, oindre; de la racine sanscrite *lî*, enduire, coller, conservée dans le russe *l'nu*). Pharm. Médicament onctueux, demi-liquide, dont on se sert pour faire des frictions : LINIMENT *excitant, purgatif, narcotique.*

— Fig. Remède, adoucissement : *Le sentiment d'un devoir accompli est un* LINIMENT *capable d'apaiser toutes les douleurs.* (Munaret.)

— **Encycl.** Les *liniments* sont généralement liquides. Leur véhicule peut être l'eau, le vin, l'alcool, une huile, etc.; les autres composants sont très-variables.

On en fait l'application, soit à l'aide de la main nue ou gantée, soit avec un morceau d'étoffe, qui est le plus souvent de la flanelle. Voici les formules de quelques *liniments* très-employés :

— *Liniment ammoniacal.* Huile d'amandes douces, 90 gr.; ammoniaque liquide à 22°, 10 gr. Mêlez en agitant. (Codex.)

— *Liniment calcaire.* Mélangez parties égales d'eau de chaux et d'huile d'amandes douces. Employé avec succès contre la brûlure. On l'étend sur la brûlure et on recouvre de coton ouaté.

— *Liniment calmant.* Baume tranquille, 100 gr., chloroforme, 50 gr. Mêlez.

— *Liniment excitant.* Baume de Fioravanti, 40 gr.; alcool camphré, 15 gr.; huile d'amandes, 40 gr.; ammoniaque, 5 gr. (Codex.) Employé contre les rhumatismes, la paralysie.

LININE s. f. (li-ni-ne — rad. *lin*). Chim. Substance cristalline qui existe dans le lin.

— **Encycl.** D'après Schroder, la meilleure manière de préparer la *linine* consiste à faire digérer une grande quantité de la plante dans un lait de chaux. On filtre et on neutralise par l'acide chlorhydrique le liquide, qui est jaune. Il se produit un précipité qui reste en suspension dans la liqueur. On agite le tout avec de l'éther, qui dissout la *linine*, on décante la solution éthérée et on la laisse cristalliser. La *linine* ainsi obtenue forme de petits cristaux blancs d'un éclat soyeux. Elle est plus dense que l'eau, dans laquelle elle se dissout peu. L'alcool et l'éther la dissolvent facilement; l'acide acétique et le chloroforme la dissolvent aussi, mais un peu moins. Les solutions aqueuses de *linine* ont fort peu de goût; les solutions alcooliques, au contraire, ont une saveur amère, intense et persistante. La *linine* fond et se décompose lorsqu'on la chauffe. Elle renferme 62,92 pour 100 de carbone, et 4,70 d'hydrogène. Chauffée avec un lait de chaux, elle ne dégage pas d'ammoniaque.

LINISQUE s. m. (li-ni-ske — du gr. *liniskos*, fil). Helminth. Genre d'helminthes, voisin des trichosomes, et dont l'espèce type vit dans la musaraigne carrelet.

LINITAN, la plus orientale des îles Sirangan, dans l'archipel des Philippines, près de l'extrémité S. de l'île de Mindanao, par 5° 25′ de lat. N. et 125° 3′ de long. E. Elle a environ 8 kilom. de longueur. Elle est haute, et la côte septentrionale en est très-escarpée. Elle est en partie cultivée. On en exporte des cocos et de la cire.

LINITION s. f. (li-ni-si-on — lat. *linitio;* de *linire*, oindre). Action d'oindre, d'enduire.

LINK (Henri-Frédéric), naturaliste allemand, né à Hildesheim en 1769, mort à Berlin en 1851. Il professa les sciences naturelles et la botanique à Rostock (1792), à Breslau (1814), et à Berlin (1815), où il devint directeur du Jardin des plantes. Link a publié des ouvrages qui lui ont acquis beaucoup de réputation et qui ont contribué à attirer l'attention des botanistes vers l'anatomie microscopique des végétaux. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *Introduction à la connaissance géologique des minéraux* (1790, in-8°); *Philosophiæ botanicæ novæ prodromus* (1798, in-8°); *Eléments de physique* (1798); *Philosophie naturelle* (1806, in-8°); *Eléments d'anatomie et de physiologie des plantes* (1807); *Flore portugaise* (Berlin, in-fol.); *Nature et philosophie* (1811); *Anatomie des plantes* (1843-1847); l'*Histoire naturelle considérée comme commentaire du monde primitif et de l'antiquité* (Berlin, 1834, 2 vol.), dont le succès fut très-grand; l'*Antiquité et la transition aux temps modernes* (Berlin, 1842), etc.

LINKIE s. f. (lin-kî — de *Link*, sav. allem.) Bot. Syn. de PERSOONIE et de DESFONTAINÉE.

LINKŒPING, ville de Suède, chef-lieu du *län* ou gouvernement de son nom, sur le fleuve de Stanga, à 215 kilom. S.-O. de Stockholm. Evêché; école latine avec bibliothèque et cabinet de médailles. Tanneries, fabrication de toiles. Commerce actif en bois, chanvre et cuirs.

Par son ancienneté et son importance, cette ville est une des plus remarquables du royaume. Elle date du IX^{e} ou du XI^{e} siècle, et porte dans les vieux documents le nom de *Lionga-Kaupung, Liongs-Kopunger*, c'est-à-dire *Place de commerce* et *de justice.* Magnus Ladulas lui octroya les priviléges de cité marchande à la fin du XIII^{e} siècle. Un concile y fut tenu en 1152, sous la présidence du cardinal Nicolas Albanensis, envoyé du pape, concile où, entre autres mesures d'ordre ecclésiastique, fut décidé le prélèvement d'un tribut annuel en faveur de la cour de Rome, sous la dénomination de denier de Saint-Pierre. Les évêques de Linkœping possédaient d'immenses richesses et exerçaient une autorité presque souveraine. Jean Brask, qui en occupait le siége lors de l'avénement de Gustave Wasa, fut un de ses adversaires déclarés, et s'opposa avec l'énergie la plus violente à l'établissement de la Réforme. Voyant la cause du catholicisme irrévocablement perdue, il enleva tous les objets précieux que renfermait sa cathédrale et s'enfuit à l'étranger. De ce moment seulement la ville de Linkœping fut soumise au pouvoir du roi de Suède.

Cette ville a eu à traverser de terribles épreuves; la guerre, l'incendie, la peste l'ont ravagée simultanément ou tour à tour. Ce n'est qu'à partir du règne de Gustave-Adolphe, et surtout du règne de Christine, qu'elle a pu jouir enfin d'une paix constante et développer sa prospérité. Elle compte aujourd'hui plus de 6,000 habitants. Parmi ses bâtiments les plus remarquables, il faut citer la cathédrale, où l'on voit plusieurs tombeaux d'évêques et de nobles personnages; le château, construit en 1470, par l'évêque Henri Tidemanni; le palais épiscopal, la maison de ville, le gymnase ou collége, le théâtre, le nouvel hôtel, la prison cellulaire, etc. Les établissements d'instruction publique y sont nombreux et florissants; la banque d'Ostrogothie y a son comptoir principal.

LINLEY (Thomas), compositeur anglais, né dans le comté de Glocester en 1735, mort à Londres en 1795. Fils d'un charpentier, il s'était décidé à suivre la carrière paternelle, quand un jour la simple audition d'un clavecin éveilla en lui un si irrésistible penchant pour l'art musical qu'il abandonna la charpente et se rendit à Bath pour y étudier l'harmonie et le contre-point, sous la direction de Paradie. En 1775, Linley vint à Londres tenter la fortune avec un opéra : la *Duègne*, qui fut représenté avec succès à Covent-Garden; aussitôt il quitta définitivement Bath, où il avait gagné une assez jolie fortune en organisant des concerts pendant la belle saison, et vint se fixer à Londres. Quelque temps après son arrivée, il acheta une part dans l'entreprise du théâtre de Drury-Lane et se chargea de la direction musicale, qu'il garda pendant quinze ans, à la grande satisfaction du public. Sheridan avait épousé une des filles de Linley.

Des nombreux opéras, drames et ballets dont cet artiste écrivit la musique pour son théâtre, la plupart des titres sont aujourd'hui ignorés. Cependant, on a retenu quelques morceaux : le *Mendiant*, le *Carnaval de Venise* et *Sélime et Azor.* Ces partitions renferment des mélodies originales, empreintes d'une grâce un peu triste qui distingue le chant intime anglais, et plusieurs de ses ballades vivent encore aujourd'hui dans la mémoire du peuple.

LINLEY (Thomas), compositeur anglais, fils aîné du précédent, né en 1756, mort en 1778. Dès la plus tendre enfance, il manifesta de telles dispositions pour l'art musical, qu'à l'âge de huit ans il exécuta en public un concerto de violon. Malheureusement, les espérances qu'avait fait concevoir sa précocité artistique furent brisées par une mort prématurée. Elève de Boyce et de Nardini, il avait déjà composé plusieurs morceaux remarquables : un *Chœur d'esprits* dans la *Tempête*, une *Ode sur les fées et les sorcières de Shakspeare*, et un oratorio, le *Chant de Moïse*, lorsque, dans une partie de plaisir en bateau, il se noya, et lorsqu'il venait à peine d'atteindre sa vingt-deuxième année. Mozart, qui avait connu Linley à Florence pendant un voyage que celui-ci fit en Italie, parle de lui, dans sa correspondance, en termes extrêmement flatteurs.

LINLEY (William), compositeur anglais, frère du précédent, né en 1771, mort en 1835. Sa jeunesse se passa en grande partie dans les bureaux de l'administration des Indes, où il occupa quelques emplois secondaires. De retour à Londres en 1795, il se consacra entièrement à l'art musical, qu'il avait étudié sérieusement sous la direction d'Abel, et fit représenter deux opéras-comiques : la *Lune de miel* et le *Pavillon*. On doit encore à ce musicien quatre recueils de *glees* (chansons), aussi remarquables par le charme de la mélodie que par la distinction de l'accompagnement, et une collection de la musique composée par les meilleurs musiciens de l'Angleterre pour les drames de Shakspeare, sous ce titre : *Shakespear's dramatic songs* (Londres, 1816, 2 vol. in-fol.).

LINLITHGOW, ville d'Ecosse, chef-lieu du comté de même nom, sur le bord d'un petit lac, à 23 kilom. S.-O. d'Edimbourg, avec laquelle elle communique par un canal et un chemin de fer; 5,000 hab. Sa principale industrie consiste dans la fabrication du cuir, mais elle possède aussi des filatures importantes, des fabriques de chaussures et des distilleries de whisky. Cette petite ville, bâtie sur une éminence, était autrefois le séjour favori des rois d'Ecosse. En 1300, Edouard I^{er} y fit construire un château, qui fut pris et démoli quelque temps après par Robert Bruce. Ce château, rebâti sous le règne de David II, brûlé en 1424, puis reconstruit et embelli, devint la retraite des reines douairières. Dans la partie la plus occidentale se voit la chambre dans laquelle Marie Stuart naquit, le 14 décembre 1542. L'intérieur de ce palais, incendié en 1746 par les dragons de Hawley, n'a pas été restauré depuis. Ses ruines attestent son ancienne splendeur. « De tous les palais si magnifiques construits pour servir de résidence royale en Ecosse, Linlithgow est sans comparaison le plus beau, » dit Walter Scott. Les ruines d'une fontaine sculptée occupent le centre de la cour.

L'église, fondée par David I^{er} et rebâtie en 1411 par George Crichton, évêque de Dunkeld, est l'édifice gothique le mieux conservé de l'Ecosse. La Cross-Well, qui s'élève devant l'hôtel de ville, est, dit M. Esquiros, un singulier monument, bâti en 1807 d'après les dessins d'un autre monument construit en 1620. L'eau jaillit en abondance de la bouche d'un grand nombre de figures grotesques.

C'est à Linlithgow que le régent Murray fut assassiné le 23 juin 1570.

LINN (William), littérateur américain, né en 1752, mort à Albany en 1808. Il était ministre de l'Evangile, lorsque, pendant la guerre de l'indépendance, il suivit l'armée nationale en qualité de chapelain. Par la suite, il devint pasteur de l'Eglise hollandaise réformée de New-York. C'était un prédicateur éloquent et distingué, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Discours historiques sur les personnages de l'histoire sacrée* (1791); les *Signes du temps*, livre sur la Révolution française (1794); *Eloge funèbre de Washington* (1800), etc.

LINN (John-Blair), poëte américain, fils du précédent, né en Pensylvanie en 1777, mort en 1804. Il abandonna la jurisprudence pour suivre la carrière ecclésiastique, et devint en 1799 pasteur à Philadelphie. Il consacra tous ses loisirs à des travaux poétiques et théologiques. Nous citerons de lui : *Bourville-Castle*, drame (1797); la *Mort de Washington*, poëme (1800); le *Pouvoir du génie*, poëme en trois chants (1804); *Valérien*, fragment d'un poëme sur les persécutions (1805).

LINNÉ (Charles), en latin **Linnœus**, célèbre naturaliste suédois, né le 12 mai 1707 à Rashult, dans la province de Smaland, mort à Upsal le 10 janvier 1778. Son père, qui exerçait les fonctions de ministre évangélique dans le village de Stenbrohult, près de Rashult, l'avait mis en pension à Vexioe; mais l'enfant faisait souvent l'école buissonnière, et, bien que ses escapades fussent occasionnées par l'amour immodéré de Linné pour les fleurs, et qu'elles dussent, en somme, profiter à la botanique, on n'en mit pas moins l'écolier indiscipliné en apprentissage chez un cordonnier en 1724. Un médecin, nommé Rothman, lui reconnaissant d'heureuses dispositions, s'attacha à lui, lui prêta des livres, entre autres les ouvrages de Tournefort, et enfin le plaça chez Stobœus, professeur d'histoire naturelle à Lund. Peu de temps après, Linné alla étudier à Upsal, où, après avoir subi de dures privations, il eut le bonheur d'être pris en affection par Olaüs Celsius, professeur de théologie et naturaliste habile, qui l'employa pour la composition de son *Hiero botanicon*, et devint non-seulement son protecteur, mais encore son ami. En 1731, Linné avait à peine vingt-quatre ans, Olaüs Radbeck, professeur de botanique à l'université d'Upsal, lui confia la direction du jardin botanique et l'appela à le remplacer dans sa chaire. Un si rapide avancement excita l'envie : Linné dut quitter Upsal; mais, pour le dédommager, l'Académie des sciences de Stockholm lui confia, en 1752, la mission de parcourir la Laponie et la Dalécarlie pour en recueillir les plantes. De retour à Upsal, il se trouva dans une position très-précaire. Ses travaux, fort mal rétribués, lui fournissaient à peine de quoi vivre. Contraint de s'expatrier pour échapper à la gêne, il se rendit successivement en Danemark, à Hambourg, puis en Hollande, où Boerhaave le mit en relation avec un riche propriétaire du nom de Clifford, qui le reçut chez lui et mit son jardin à sa disposition. Linné passa trois années chez cet ami, où il put librement se livrer à l'étude approfondie de la science à laquelle il s'était voué. C'est là qu'il publia ses premiers ouvrages : *Systema naturæ* (Leyde, 1735), *Fundamenta botanica* (Amsterdam, 1736), *Bibliotheca botanica* (Amsterdam, 1736), *Classes plantarum* (Leyde, 1738), *Critica botanica* (Leyde, 1737), qui eurent aussitôt un immense retentissement en Europe. En 1738, il visita l'Angleterre et la France, où il se lia avec Dillon et Bernard de Jussieu. Revenu en Suède, il fut nommé successivement, par la protection du comte de Tessin, médecin de la flotte et professeur de botanique à Stockholm en 1738, médecin du roi et président de l'Académie des sciences en 1739, enfin professeur de botanique à Upsal en 1741. Il occupa cette chaire avec le succès le plus éclatant pendant trente-sept années.

La botanique s'était enrichie d'une masse énorme de documents; mais la science proprement dite n'avait pas encore pris naissance : les caractères connus des diverses plantes n'ayant pas encore été systématiquement comparés, de manière à pouvoir fournir les éléments d'une classification naturelle. Tournefort, qui avait le premier tenté cette classification, était venu à une époque où ce travail n'était pas encore possible; de nouvelles observations devaient, au contraire, y conduire nécessairement à l'heure où Linné débutait dans la carrière. Il n'est aucunement prouvé qu'il ait eu en main la lettre *De charactere plantarum naturali*, du célèbre botaniste et antiquaire allemand Burckhardt à Leibniz; il n'avait certainement eu aucune connaissance des idées de Levaillant, à qui Bernard de Jussieu avait succédé comme démonstrateur au Jardin du roi, à Paris; mais on peut admettre, sans que la gloire du grand naturaliste soit amoindrie par notre hypothèse, que Linné avait entendu plus ou moins vaguement parler de la découverte des organes sexuels des plantes par Burckhardt, des études de Levaillant sur leurs pistils et leurs étamines. La véritable mission des grands hommes, à leurs débuts, consiste peut-être à choisir dans les idées en germe celles qui ont une valeur réelle pour s'en emparer, les développer et en tirer pour la science de nouvelles applications. C'est ce que fit Linné à l'égard des idées déjà préconçues de son temps sur la génération des plantes; il vérifia les faits connus, en élargit le cercle, les enferma dans une seule loi et fit de cette loi la base de sa classification. Voici, en peu de mots, le système de Linné sur la génération des plantes.

La fécondation s'opère lorsque les poussières des étamines s'arrêtent sur le stigmate des pistils, qui, à l'époque fixée, se trouve garni d'un velouté ou humecté d'une liqueur gluante capable de les retenir. Le nombre des étamines, parties mâles des plantes, celui des pistils, parties femelles, les positions qu'elles occupent dans la fleur, lorsqu'elles y coexistent, varient avec les espèces. Dans les plus communes, les deux sexes sont réunis sur une même fleur, qui prend le nom d'hermaphrodite; dans d'autres espèces, ils se trouvent sur la même plante, mais sur des fleurs séparées; enfin, dans quelques-unes, les fleurs mâles et les fleurs femelles appartiennent à des individus différents.

Voici quelques particularités remarquables qu'avait observées Linné. Quelquefois un même individu porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs exclusivement mâles ou femelles; il arrive souvent alors que tantôt les fleurs hermaphrodites, tantôt les fleurs unisexuelles s'étiolent. Lorsque les parties mâles et femelles se trouvent sur une même fleur, on y rencontre souvent des dispositions relatives qui sembleraient devoir s'opposer à la reproduction : ainsi, le pistil peut se trouver plus élevé que le sommet des étamines; mais alors l'anthère des étamines lance avec force la poussière fécondante, qui s'élève jusqu'au pistil, ou bien les pistils se courbent pour se rapprocher des anthères. Lorsque les fleurs sont disposées en grappes ou en épis, outre que les fleurs inférieures peuvent être fécondées par celles qui les dominent, les fleurs penchées vers la terre se relèvent, à l'époque de la fécondation, de manière à se présenter dans une disposition convenable. Dans les espèces où les parties mâles et femelles sont placées sur des fleurs différentes ou sur des individus plus ou moins éloignés les uns des autres, c'est le vent qui, en transportant les poussières abandonnées par les étamines, devient l'agent de la reproduction; c'est quelquefois aussi à l'intervention d'insectes, butinant alternativement sur les fleurs des deux sexes, que se trouve dû l'accomplissement du vœu de la nature.

Linné établit les grandes divisions du règne végétal sur les caractères différents présentés par les étamines; les pistils lui servirent à former les divisions secondaires; le nombre et la forme des semences, la nature de leurs enveloppes, le nombre des pétales, la forme des fleurs, la structure du calice lui donnèrent les genres; enfin, il fonda la distinction en especes sur la manière dont les fleurs sont disposées sur la plante et naissent de ses branches, sur la structure des boutons destinés à former de nouvelles branches, etc. « Ce système, dit Condorcet, fit une révolution dans la botanique; la plupart des écoles de l'Europe s'empressèrent de le suivre et de publier les catalogues de leurs plantes rangées d'après la méthode de Linné. Les merveilleuses découvertes botaniques du Suédois avaient excité un enthousiasme universel. Une foule de jeunes savants accoururent chercher des instructions près de lui et entreprirent de longs voyages pour grossir ses collections de nouvelles richesses recueillies dans toutes les parties du monde. »

Ce système n'a pas duré longtemps sans subir d'importantes modifications, et la classification de Linné n'a laissé que bien peu de traces dans la science moderne; mais son auteur les corrigeait lui-même de son vivant, et cette gloire lui restera toujours, incontestable et incontestée, d'avoir indiqué la vraie méthode en histoire naturelle.

Linné avait observé dans les plantes des indices d'analogies avec les animaux : elles veillent et dorment comme eux; leurs feuilles, mais surtout les anthères des étamines, donnent des signes d'irritabilité; les œufs des animaux et les semences des plantes présentent des rapports encore plus frappants; enfin, la composition des tissus est, sous bien des rapports, presque identique dans les deux règnes. Ces analogies engagèrent Linné à tenter une excursion dans le domaine de la zoologie. Il choisit, pour établir les divisions du règne animal, les caractères distinctifs des parties de l'organisme destinées aux fonctions les plus importantes de la vie : le cerveau, le cœur, les poumons ou branchies, les mamelles, les organes de la nutrition et de la locomotion. Ses travaux zoologiques n'ont pas sans doute obtenu un retentissement aussi grand que ses découvertes en botanique; il n'en a pas moins donné, dans cette curieuse assimilation, une nouvelle et éclatante preuve de l'étendue de son génie. Sa classification des minéraux n'a eu qu'une existence éphémère; mais il convient de remarquer que l'analyse chimique des substances minérales, base essentielle de leur étude, était encore peu avancée de son temps.

Son *Systema naturæ*, qui embrassait les trois règnes, a eu douze éditions en moins de trente ans. Linné étudiait, développait et corrigeait son œuvre à chaque édition : la première, de 1735, se composait seulement de trois feuilles, présentant chacune le tableau synoptique de l'un des règnes; la seconde, donnée en 1740, avait 80 pages; la sixième, qui parut en 1748, en avait 283; la dixième, qu'il publia en 1754, comprenait trois volumes; enfin la douzième, qui est de 1766, en avait quatre.

Le suffrage de toutes les compagnies savantes de l'Europe et l'adoption presque universelle de son système de botanique désignaient suffisamment Linné à l'admiration de ses concitoyens et à la considération de son gouvernement. Le roi de Suède lui conféra l'ordre de l'Etoile polaire, dont aucun homme de lettres n'avait été revêtu avant lui. Quelques années après, il fut créé chevalier. La reine de Suède, sœur du roi de Prusse, lui prodiguait les marques d'estime et de distinction les plus flatteuses, et la plupart des souverains d'Europe lui faisaient envoyer, pour le Muséum d'Upsal, les graines rares recueillies dans leurs jardins.

« Il passait, dit Condorcet, des jours tranquilles, glorieux, occupés au milieu de ses disciples, qui étaient ses amis, jouissant de sa gloire, de la reconnaissance de son pays et de la considération publique, lorsque, au mois d'août 1776, une attaque d'apoplexie, qui devait bientôt le conduire au tombeau, vint subitement détruire ses forces et le priver de ses belles facultés. » Le roi de Suede lui fit élever un monument à côté de celui de Descartes; un de ses disciples lui en a consacré un autre dans l'église d'Edimbourg.

LINNÉ (Charles DE), botaniste suédois, fils du précédent, né en 1741, mort en 1783. A dix-huit ans, il fut nommé démonstrateur de botanique au Jardin royal d'Upsal, et, trois ans après, il était professeur et suppléait son père dans sa chaire; mais la faiblesse de sa santé et une certaine timidité de caractère ne lui permirent point d'aspirer à l'éclat qui environne le nom de son pere. Il se contenta d'être un professeur érudit, consciencieux et modeste, et consacra tous les loisirs que lui laissaient ses devoirs de professeur et le soin du cabinet du roi à la préparation de nouvelles éditions des principales œuvres qui avaient illustré le grand Linné. Sa carrière fut malheureusement trop courte pour qu'il pût réaliser son plan. On doit à Charles de Linné : *Plantarum rariarum horti Upsaliencis decades duæ* (Stockholm, 1762, in-fol.); *Dissertatio illustrans nova graminum genera* (Upsal, 1779, in-4°); *Dissertatio de lavandula* (Upsal, 1780, in-8°); *Methodus muscorum illustrata* (Upsal, 1781, in-4°); *Supplementum plantarum systematis vegetabilium* (Brunswick, 1781, in-8°); *Dissertationes botanicæ* (Erlangen, 1790, in-8°).

LINNÉE s. f. (linn-né — de *Linné*, bot. suédois). Bot. Genre de plantes, de la famille des caprifoliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions boréales.

— **Encycl.** La *linnée boréale* est une petite plante à tige rampante, portant des feuilles presque arrondies, crénelées, persistantes, et des fleurs penchées, blanches, veinées de rouge en dedans, exhalant, le soir surtout, une odeur très-agréable. Elle croît dans les régions septentrionales et montagneuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord; on l'a trouvée quelquefois en France, dans les Vosges et les Cévennes. Cette plante est usitée en médecine comme astringente et diurétique. Ses feuilles, employées en fomentations ou en cataplasmes, produisent de bons effets contre la goutte, les douleurs rhumatismales, la sciatique, etc. Les fleurs sont amères, stimulantes et aromatiques; on en fait, en Suède, une infusion théiforme, qu'on a préconisée contre la consomption pulmonaire. Cette plante est assez jolie, mais on la cultive peu dans les jardins d'agrément.

LINNÉEN, ÉENNE adj. (linn-né-ain, é-è-ne — de *Linné*, natur. suédois). Hist. nat. Qui se rapporte à Linné : *La nomenclature* LINNÉENNE. *Les genres, les noms* LINNÉENS. *Société* LINNÉENNE.

LINNÉISTE adj. (linn-né-i-ste — rad. *Linné*). Qui suit la méthode de Linné : *Auteur* LINNÉISTE.

LINNÉITE s. f. (linn-né-i-té — de *Linné*, bot. suédois). Minér. Sulfure de cobalt.

LINNELL (John-Sen), peintre anglais, né à Londres en 1792. Il prit des leçons de John Varley, et envoya, tout jeune encore, des tableaux aux expositions de l'Académie et de la *British institution*. Doué d'une extrême facilité, Linnell produisit, soit à l'huile, soit à l'aquarelle, un grand nombre de paysages et de miniatures, des scènes de genre, des portraits, et exécuta en même temps des eaux-fortes. Bien qu'il eût un talent réel et une prestesse de brosse tout à fait exceptionnelle, il resta longtemps avant de percer; mais enfin, grâce à ses portraits, dans lesquels il excelle à rendre la ressemblance et l'expression, il réussit à gagner la faveur du public et attira sur lui l'attention. Parmi ses portraits, nous citerons : *Groupe d'enfants* (1825); les peintres *Mulready, Calcott, Colins, Philips; Malthus* (1833); *Waren; Watety* (1838); le publiciste *Th. Carlyle*, son chef-d'œuvre (1844); *Sir Robert Peel* (1839); *Lord Landsdowne* (1840); la fameuse *Dame à la promenade* (1847), si justement vantée par la presse anglaise, etc. Devenu riche, Linnell revint au paysage, dans lequel, à l'exemple d'Hobbema et de Ruysdaël, il s'attacha à être un fidèle interprète de la nature. Parmi ses œuvres en ce genre, exécutées largement et d'une touche légère, nous mentionnerons : les *Pêcheurs*, une de ses œuvres de début; *Effets de matin, de soir et de nuit; Vues du pays de Galles;* le *Chemin sablonneux;* la *Nuit de Windsor;* le *Moulin à vent* et une *Vue de forêt* (1847); le *Commencement du déluge* (1848); le *Retour d'Ulysse* (1849); le *Christ et la Samaritaine* (1850); *Avant l'orage;* le *Passage du ruisseau* (1850); *Sous l'aubépine* (1851); le *Prophète désobéissant* (1854); la *Route dans la forêt; Un chemin dans les montagnes;* la *Récolte de l'orge*, etc., à l'Exposition universelle de 1855; un *Champ de blé*, à l'Exposition de 1867, etc.

LINNICH, ville de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 29 kilom. N.-O. d'Aix-la-Chapelle, sur la Roër; 3,000 hab. Linnich est célèbre surtout par la victoire qu'y remporta, le jour de la Saint-Hubert, en 1444, le duc de Berg sur Egmont, comte de Gueldre, et en mémoire de laquelle il fonda l'ordre de Saint-Hubert. Cette ville fut prise par Dumouriez en 1792, reprise et incendiée par les Autrichiens en 1794. Les Français s'en emparèrent une seconde fois la même année.

LINO (Pietro DI) ou **Perrolino**, peintre italien de l'école de Sienne, qui vivait au XIIe siècle. C'est le plus ancien maître toscan qui ait été cité par les historiens de la peinture; du reste, on ne connaît aucun ouvrage qui puisse lui être attribué avec certitude.

LINOCIER (Geoffroi), naturaliste français, né à Tournon. Il vivait au XVIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était médecin, et qu'il se fixa, en 1584, à la Ferté-sous-Jouarre, où il s'occupa principalement de botanique et de littérature. Nous citerons de lui : les *Sentences illustres des poëtes lyriques, comiques et autres poëtes grecs et latins* (Paris, 1580); *Histoire des plantes* (Paris, 1584), ouvrage curieux; *Histoire des plantes nouvellement trouvées en l'isle de Virginie et autres lieux* (Paris, 1620), etc.

LINOCIÈRE s. f. (li-no-siè-re). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des oléinées, tribu des desoléées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique et l'Asie tropicale.

LINOIS (Charles-Alexandre-Léon DURAND, comte DE), marin français, né en 1761, mort en 1848. A quinze ans, il débutait dans la carrière maritime, parcourait les principales mers du globe et assistait à la guerre d'Amérique. A vingt ans, il était nommé enseigne, puis lieutenant, et enfin obtenait le commandement d'une frégate. Fait prisonnier par les Anglais et mis en liberté après une captivité de dix mois, il revint en France, où l'attendait le grade de capitaine de vaisseau. Au combat du 5 messidor an III, il est de nouveau fait prisonnier; mais, promptement échangé, il prend part à l'expédition de l'Inde, est nommé contre-amiral, et bat les Anglais devant la rade d'Algésiras. Il organisa ensuite d'actives croisières, et, après de nombreux succès, tomba encore entre les mains des Anglais (1806). Cette fois, sa captivité dura huit ans; il ne fut rendu à la liberté qu'en 1814, et, dès son arrivée en France, il reçut de Louis XVIII le titre de gouverneur de la Guadeloupe. A peine était-il arrivé, que, cerné par une escadre anglaise, il fut contraint de capituler et de laisser l'ennemi prendre possession de l'île. Ramené en France par les vainqueurs, il demanda, pour la justification de sa conduite, à être jugé par un conseil de guerre, qui l'acquitta à l'unanimité. Néanmoins, le gouvernement le mit à la retraite et lui donna, comme compensation, le titre de vice-amiral honoraire. En 1831, il avait été promu au grade de grand officier de la Légion d'honneur. Linois a terminé ses jours à Versailles, dans une complète et volontaire obscurité.

LINOLÉATE s. m. (li-no-lé-a-te — de *lin*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide linoléique avec une base.

LINOLÉIQUE adj. (li-no-lé-i-ke — du lat. *linum*, lin; *oleum*, huile). Chim. Se dit d'une variété d'acide oléique que l'on rencontre dans les graines de lin et de pavot.

— **Encycl.** L'acide *linoléique* répond à la formule $C^{16}H^{28}O^{2}$. C'est un acide huileux qui fait partie de l'huile de lin, de l'huile de pavot, et peut-être aussi de quelques autres huiles siccatives.

— I. PRÉPARATION. On saponifie l'huile de pavot ou l'huile de lin, et l'on purifie le savon en le dissolvant à diverses reprises dans l'eau et le précipitant au moyen du sel marin. On le dissout ensuite dans une grande quantité d'eau et on le précipite par le chlorure de calcium. Le sel calcique est recueilli, lavé, comprimé, desséché et mis à digérer avec de l'éther. Ce liquide dissout le linoléate calcique et laisse à l'état insoluble les sels des autres acides gras. En ajoutant de l'acide chlorhydrique aqueux à la solution éthérée, agitant le liquide et laissant ensuite reposer, il se forme deux couches : l'une, inférieure, aqueuse, renferme du chlorure de calcium et de l'acide chlorhydrique; la couche supérieure est une solution éthérée d'acide *linoléique*. On décante cette dernière et on en retire l'éther par la distillation, en opérant à la plus basse température possible et dans un courant d'hydrogène. Il reste un résidu brun foncé d'acide *linoléique* impur. Pour le purifier, on le dissout dans l'alcool et on le précipite par le chlorure de baryum ammoniacal. Le sel de baryum est recueilli, lavé, desséché et purifié par plusieurs cristallisations successives dans l'éther. On met ensuite l'acide en liberté, en agitant la solution éthérée avec de l'acide chlorhydrique, décantant la couche éthérée qui gagne la surface et distillant l'éther. On le dessèche ensuite en l'abandonnant dans le vide sur un vase plein d'acide sulfurique et sur un autre vase rempli de chaux et de sulfate ferreux, pour absorber les dernières traces d'oxygène. Ce mode de préparation appartient à Schüler. On peut, au lieu de séparer les acides solides de l'acide *linoléique*, épuiser par l'éther le sel de plomb au lieu du sel de calcium de ces acides mélangés, et achever ensuite l'opération comme lorsqu'on opère au moyen du sel calcique.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *linoléique* est une huile limpide d'un jaune clair. Sa densité égale 0,9206 à 14°; il a un pouvoir réfringent considérable et une réaction acide. Il supporte une température de 18° sans se solidifier, et présente une saveur d'abord sucrée, puis âcre. Il est plus limpide que l'huile de pavot. L'eau ne le dissout pas, mais l'alcool le dissout et l'éther le dissout mieux encore.

— III. DÉCOMPOSITION. Lorsqu'on abandonne l'acide *linoléique* à l'air pendant dix semaines, il s'épaissit et devient visqueux par suite de l'absorption de deux atomes d'oxygène. Il absorbe d'autant plus d'oxygène qu'il est plus récemment préparé, et finit par ne plus couler du tout, en restant cependant incolore et sans dégager de gaz carbonique. Lorsqu'on plonge un copeau de bois dans cet acide, celui-ci se prend à la surface du bois en un vernis solide. Sur le verre, il s'épaissit sans arriver à une solidification complète. Lorsqu'on expose à l'air les linoléates alcalins finement pulvérisés, ceux-ci absorbent graduellement l'oxygène en devenant jaunes et secs. Ils se dissolvent ensuite dans l'eau, à laquelle ils communiquent une coloration brun-rouge foncé. Cette solution, traitée par l'acide chlorhydrique, laisse déposer une résine grasse et brune analogue à celle qui se produit sous l'influence de l'acide azotique. A la distillation sèche, l'acide *linoléique* fournit, d'après Laurent, d'autres produits que l'acide oléique. Avec l'acide azotique, il se boursoufle considérablement et donne une résine grasse qui renferme de l'acide subérique et de l'acide oxalique, ce dernier dérivé probablement des dernières traces d'éther. Le mélange d'acide azoteux et de nitrate mercureux, qui solidifient l'acide oléique et le transforment en acide éloïdique, n'attaque pas du tout l'acide *linoléique*.

— IV. LINOLÉATES. L'acide *linoléique* est monobasique. Il forme néanmoins des sels acides semblables aux biacétates et résultant de l'union d'une molécule du sel neutre avec une molécule d'acide libre. Les sels neutres sont difficiles à obtenir purs. Généralement ils contiennent trop peu de base, à cause de leur conversion en sels acides. Ils sont blancs, généralement incristallisables, et ils se séparent en flocons de leurs solutions chaudes. Par l'évaporation spontanée, ils donnent une espèce de gelée. Exposés à l'air, ils deviennent colorés et acquièrent une odeur. L'alcool et l'éther les dissolvent.

On a étudié les linoléates de baryum, de calcium, de cuivre au maximum, de plomb, de magnésium, d'argent, de sodium et de zinc. Le sel de soude peut être préparé en dissolvant l'acide dans la soude caustique, et en ajoutant du sel à la liqueur; il se dissout dans l'eau. Les autres sont des précipités que l'on obtient par double décomposition.

LINOMPLE s. m. (li-non-ple — rad. *lin*). Ancien nom du linon : *Les zéphyrs avaient détourné de dessus son sein une partie du* LINOMPLE *qui le couvrait.* (La Fontaine.)

LINON s. m. (li-non — rad. *lin*). Comm. Sorte de batiste, qui ne se distingue de la batiste ordinaire que par une plus grande finesse de fils. ‖ Tissu en fil de lin qui est à jour et qui ressemble à la gaze; on l'appelle aussi LINON À JOUR OU GAZE DE FIL. ‖ *Linon de coton*, Sorte de mousseline empesée qui s'emploie aujourd'hui à la place du linon proprement dit.

LINOPODE s. f. (li-no-po-de — du gr. *linon*, fil; *pous, podos*, pied). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides et de la famille des trombidiens, comprenant une douzaine d'espèces, et réuni par plusieurs auteurs au genre trombidion.

LINOS s. m. (li-noss — du nom du poëte *Linus*, en gr. *Linos*). Antiq. gr. Espèce de chant de deuil ou d'un caractère triste qui fut d'abord une sorte de complainte sur la mort de Linus. ‖ On dit quelquefois LINUS.

— **Encycl.** Le *linos* est un chant que les anciens Grecs faisaient remonter au premier âge de leur poésie. Homère, parmi les épisodes représentés sur le bouclier d'Achille, décrit celui des vendanges et dit qu'un enfant chante alors le *linos* d'une voix délicate et en s'accompagnant de la cithare. Les jeunes hommes et les jeunes filles qui emportent le raisin suivent son char en avançant d'un pas mesuré et en proférant des acclamations retentissantes. D'après un fragment d'Hésiode, conservé par Eustathe, tous les chanteurs et les citharèdes, dans les festins et les chœurs de danse, pleuraient *Linos*, le fils d'Uranie; c'est *Linos* qu'ils appelaient en commençant et en finissant. On désignait donc, dès les temps les plus reculés de la poésie grecque, sous le nom de *linos*, une sorte de chanson plaintive. Chez les Grecs, comme chez tous les peuples primitifs, les chants de deuil, les modulations tristes, semblent être la première expression des idées musicales. Les refrains légers, les airs dansants ne viennent que plus tard. D'autres vieilles mélodies, dérivées du *linos*, l'*ætolinos*, l'*ælinos*, furent toutes inspirées par le même sentiment.

Suivant plusieurs modernes, tous les chants de ce genre se rapportaient au changement des saisons, et ceux qui se rattachaient au nom de *Linos* avaient particulièrement pour objet la fuite du printemps; mais les Grecs personnifiaient tout ce qui les intéressait, et ils appliquèrent à un personnage imaginaire le nom de *Linos*, dont le temps avait effacé la signification primitive. Ils en firent un de leurs demi-dieux, né d'Apollon et d'une Muse. En plus d'un endroit, à Thèbes, à Chalcis, à Argos, on montrait son tombeau. Ce fut, dans la légende mythique, un de ces adolescents d'une beauté merveilleuse, comme Hyacinthe, Glaucus, Adonis, Maneros, que l'on disait tantôt noyés dans les flots de quelque rivière, tantôt dévorés par des chiens furieux ou des bêtes féroces et dont on pleurait la mort au temps de la récolte, quand se faisaient sentir les ardeurs de la saison d'été. Une tradition béotienne le faisait périr de la main d'Apollon lui-même, contre lequel il avait osé soutenir une lutte musicale. D'après une autre tradition conservée chez les Argiens, cet adolescent de race divine avait grandi au milieu des bergers, et était mort déchiré par des chiens, près des brebis qu'il gardait. On rattachait à cette légende une fête des brebis, dans laquelle on assommait un grand nombre de chiens. Elle se célébrait très-probablement au temps de la canicule, dans la période de l'année où régnait Sirius, dont le symbole fut, depuis les temps les plus reculés, chez les Grecs, un chien enragé.

L'opinion des modernes, qui détruit la personnalité de *Linos*, a une grande probabilité. La mort d'un personnage réel ne pouvait causer un intérêt aussi général. C'est la floraison même de l'année, le charme du printemps, tué par l'ardeur du soleil, que l'on pleurait en chantant le *linos* et les chants analogues. L'imagination des temps primitifs, toujours portée à douer l'impersonnel d'une individualité, créa, pour correspondre à un sentiment, un être descendant des dieux; il devint, pour les siècles postérieurs, l'un des plus anciens et des plus habiles aèdes, capable de lutter contre Apollon et enseignant à Hèraclès le jeu de la cithare. V. LINUS.

LINOSA, ancienne *Ægusa*, île de la Méditerranée, entre l'île de Malte et Tunis, par

35° 52′ de lat. N. et 10° 30′ de long. E. Cette île, sur la possession de laquelle les Anglais et les Italiens ne sont pas d'accord, a 12 kilom. de périmètre et présente la forme d'un carré. La végétation y est magnifique, et on y trouve d'excellents pâturages ; on y voit trois cratères.

LINOSTIGMA s. m. (li-no-sti-gma — du gr. *linon*, fil ; *stigma*, stigmate). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des géraniacées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la partie méridionale du Brésil.

LINOSTOLE s. m. (li-no-sto-le — du gr. *linon*, lin ; *stolê*, vêtement). Qui porte des vêtements de lin. ‖ Ce mot plaisant a été créé par Voltaire pour désigner les docteurs de Sorbonne, à cause de leur rabat de lin.

LINOSTOME s. m. (li-no-sto-me — du gr. *linon*, lin ; *stoma*, bouche). Liturg. Linge que l'on plaçait sur l'ouverture du calice pour l'essuyer.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LINOSTROPHON s. m. (li-no-stro-fon). Bot. Un des noms de la marrube.

LINOSYRIDE s. f. (li-no-zi-ri-de — du gr. *linon*, fil ; *oura*, tige). Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont les espèces habitent l'Europe et l'Asie boréale.

LINOT s. m. (li-no). Ornith. Syn. de LINOTTE. ‖ Mâle de la linotte :

Un *linot*, depuis peu, charmé de votre note,
A fait divorce avecque sa linotte.
PELLISSON.

— Fam. Homme étourdi ou dépourvu de jugement : *Qu'est-ce qu'il vient donc nous chanter, ce* LINOT, *que notre sexe est fait pour obéir?* (H. Reyb.)

LINOTOME s. m. (li-no-to-me — du gr. *linon*, lin ; *tomos*, section). Antiq. gr. Charlatan qui, après avoir fait semblant de couper des fils de lin par le milieu, montrait aux spectateurs ces fils encore entiers.

LINOTTE s. f. (li-no-te — rad. *lin*, parce que cet oiseau se trouve fréquemment dans les linières). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fringilles, et comprenant de nombreuses espèces, répandues dans les deux continents : *Les* LINOTTES *font leur principale nourriture de jeunes graines de lin.* (Z. Gerbe.) ‖ On dit aussi LINOT en ce sens, et alors *linotte* devient le nom de la femelle.

— Fam. *Tête de linotte*, Défaut de jugement, grande étourderie ; personne très-étourdie ou dépourvue de jugement : *Elle a une* TÊTE DE LINOTTE. *C'est une vraie* TÊTE DE LINOTTE.

— Pop. *Siffler la linotte*, Boire jusqu'à s'enivrer, par allusion à la soif que gagnent ceux qui sifflent des linottes pour leur apprendre à chanter ‖ Instruire un complice, le dresser. ‖ Etre en prison.

— Anc. jurispr. Espèce de douaire accordé au mari par quelques coutumes locales de l'Artois, sur les héritages de la femme prédécédée.

— **Encycl.** Les *linottes*, confondues autrefois avec les fringilles ou gros-becs, forment aujourd'hui un genre distinct, caractérisé par un bec conique, court et sans aucun renflement, mais surtout par des mœurs toutes particulières. Des espèces actuellement connues, le plus grand nombre appartient à l'ancien continent, notamment à l'Europe. Ce sont des oiseaux sociables, qu'on rencontre presque toujours en troupes plus ou moins nombreuses, surtout lorsqu'ils se trouvent dans une localité qui peut leur fournir une nourriture abondante et qui est appropriée à leurs goûts. En été, les *linottes* se tiennent sur la lisière des bois, dans les halliers, les haies et les buissons ; elles sont alors réunies par familles entières. Vers la fin de cette saison, toutes les familles que nourrit un canton se rassemblent ; elles prennent leur vol toutes en même temps et jettent un petit cri qu'elles répètent de temps en temps en volant. Leur vol, peu élevé, a lieu par saccades et il est soutenu par de fréquents coups d'ailes. En hiver, et surtout pendant les grands froids, elles se tiennent très-serrées et comme pelotonnées les unes contre les autres. Elles descendent à cette époque dans les plaines et les lieux découverts et cultivés. Elles s'abattent toutes ensemble et se posent autant que possible sur la cime du même arbre, en choisissant, le plus souvent dans les bois, ceux dont les feuilles, quoique sèches, ne sont pas encore tombées, comme les chênes, les hêtres, les charmes, etc. ; c'est là qu'elles passent la nuit. Quand elles sont posées à terre, elles progressent au moyen de petits sauts. Leur nourriture consiste en graines de toutes sortes, parmi lesquelles elles préfèrent surtout celles de lin ; de là le nom de *linotte* ; à défaut de graines, elles s'attaquent aux bourgeons des arbres.

Les *linottes*, malgré leur régime granivore, ne commettent que des dégâts insignifiants, et ne peuvent être rangées parmi les animaux réellement nuisibles à l'agriculture. Elles contribuent, au contraire, à égayer les campagnes par leur chant, toujours doux et agréable, surtout chez les mâles, et qui le devient bien davantage au printemps, à l'époque des amours. A ce moment, les *linottes*, jusque-là réunies en troupes, se séparent par couples, pour vaquer aux soins de la reproduction. Elles nichent en plein champ ou dans les vergers, les haies ou les taillis, mais toujours sur les arbustes bas ou touffus, tels que les groseilliers, les noisetiers, les vignes, etc. Leur nid se compose de feuilles, de mousses, de racines entrelacées, et le dedans est garni de laine, de crin et de plumes. La femelle fait deux ou trois pontes par an, chacune de cinq ou six œufs d'un blanc sale, tiquetés de rouge brun au gros bout ; l'incubation dure environ quinze jours. Le mâle ne prend aucune part à la construction du nid ni à l'incubation ; mais il veille sur la femelle avec beaucoup de soin et d'attention, et lui apporte à manger. Quand les petits sont éclos, le père et la mère les nourrissent dans le nid, en leur dégorgeant dans le bec des graines préalablement triturées et en voie de décomposition par suite du séjour qu'elles ont fait dans leur jabot ; ils continuent ainsi jusqu'à ce que les petits soient en état de voler. Les individus provenant de la même nichée restent toujours ensemble.

Les mœurs des *linottes* sont douces et familières ; aussi peut-on les apprivoiser facilement ; elles supportent très-bien la captivité, et l'état de domesticité auquel on les réduit ne paraît pas influer sensiblement sur la durée de leur vie. Aucun oiseau n'est plus doux, plus caresssant, plus aisé à nourrir, plus susceptible d'éducation. Elles semblent avoir une sorte d'attachement pour les personnes auxquelles elles sont le plus habituées. On les nourrit de pain, de mouron, de millet, de graines de lin et de chènevis. On élève les petits comme ceux des serins. Leur chant est assez analogue à celui de ces derniers ; toutefois il est moins varié, moins élevé, moins soutenu, mais aussi moins glapissant. Les jeunes linots imitent aisément le chant des oiseaux qu'ils entendent ; ils ont même assez de facilité pour retenir et siffler un air de serinette, ou pour articuler quelques mots comme le serin. Les *linottes* tenues en cage, nichent et s'accouplent facilement avec les serins ; il en résulte des métis qui héritent de tous les agréments du père et de la mère ; quelques auteurs assurent même que ces métis forment une race féconde.

L'espèce la plus connue de ce genre est la *linotte* des vignes ; sa taille est de $0^{m},14$ de longueur totale ; elle a le front et la poitrine rouges, au printemps ; la gorge blanchâtre, grivelée ; le bec noirâtre ; les rémiges primaires largement bordées de blanc ; les tectrices alaires noires ; les flancs et l'abdomen brun rougeâtre ; le dessus de la tête, le derrière et les côtés du cou d'un brun cendré ; les pieds d'un brun roussâtre. La femelle diffère par l'absence de couleur rouge. Du reste, le plumage de cet oiseau varie suivant les saisons et les localités ; il devient plus ou moins noir ou blanc, brun cendré ou isabelle. La *linotte* des vignes, qui se rencontre jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, est assez commune dans toute l'Europe ; mais on la trouve plus abondamment dans certaines localités du Nord que dans le Midi, où elle n'est souvent que de passage et où elle niche rarement. Son nom spécifique lui vient de ce qu'elle choisit de préférence la vigne pour y établir son nid, bien qu'elle le fasse aussi dans les bois, les buissons, les haies et les charmilles. Elle est souvent si abondante, qu'il n'est pas rare de voir des oiseleurs en prendre des centaines d'un seul coup de filet. La *linotte* des vignes a un chant agréable, doux et filé, une gamme qui lui est propre, une suite de sons soutenus, de cadences et de modulations variées. Le mâle, en captivité, se fait entendre pendant presque toute l'année ; mais lorsqu'il a été soumis jeune à cet état, il ne prend jamais de rouge. De plus, il est quelquefois sujet au mal caduc ou à d'autres maladies ; néanmoins, avec des soins, on peut le conserver pendant dix ans. D'après Buffon, un jeune linot, élevé avec un pinson ou un rossignol adopte facilement leur ramage, et surtout cette partie du chant du pinson qu'on appelle *boute-selle*.

La *linotte* grise est regardée par la plupart des auteurs comme une simple variété de la précédente, caractérisée surtout par l'absence de couleur rouge ; toutefois elle en diffère aussi par ses mœurs ; ainsi, même dans les pays de vignobles, elle niche toujours sur les genêts et autres petits arbustes.

La *linotte* de montagne est très-commune dans les contrées du nord de l'Europe ; elle est de passage en France, où on la trouve pendant l'hiver ; elle est très-rare dans le Midi. Son chant est au moins aussi agréable que celui de la *linotte* des vignes. On peut citer encore la *linotte* cabaret, appelée aussi petite *linotte* ; la *linotte* sizerin, et, parmi les espèces exotiques, la *linotte* naine des Etats-Unis.

LINSANG s. m. (lain-sangh — nom malais de l'animal). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverriens, formé aux dépens des genettes, et dont l'espèce type habite Java.

LINSCHOOTEN (Jean-Hugues VAN), voyageur hollandais, né à Harlem en 1563, mort à Enkhuysen en 1611. Il se rendit en 1579 en Espagne, puis à Lisbonne, entra au service de l'archevêque de Goa, Fonseca, le suivit dans ses missions dans l'Inde, et revint dans son pays après la mort de ce prélat (1589). Quelques années plus tard, en 1594, Linschooten se joignit à une expédition qui, sous les ordres de Barentzen, essaya de se rendre en Chine en cherchant un passage par les mers du Nord. De retour en Hollande, il fut chargé de rendre compte au stathouder de cette tentative et décida le gouvernement à faire partir dans le même but une nouvelle expédition. Nous citerons parmi ses écrits : *Itinéraire, voyage ou navigation aux Indes orientales* (Amsterdam, 1596, in-fol.), intéressante relation de ses voyages avec l'archevêque Fonseca, laquelle a été traduite en français sous le titre de : *Histoire de la navigation de J.-H. Linschooten* (Amsterdam, 1610, in-fol.) ; *Voyage ou navigation au Nord en* 1594 *et* 1595 (1601, in-fol.) ; *Description de la Guinée, du Congo, d'Angola, etc. ; Catéchisme du navigateur*, etc.

LINSCHOOTEN (Adrien VAN), peintre hollandais, né à Delft en 1590, mort vers 1680. Elève de Spanjolet, il commença par mener une existence déréglée ; puis le mariage l'aracha au désordre, et, avec la régularité de la vie, vint la fortune ; il vint alors s'établir à La Haye où ses productions furent recherchées. On lui doit, entre autres toiles remarquables, *Saint Pierre reniant le Christ ;* le *Repentir de saint Pierre ; Un chimiste dans son laboratoire.*

LINSCOTIE s. f. (lain-sko-tî — de *Linscot*, sav. angl.). Bot. Syn. de LIMÉOLE, genre de phytolacées.

LINSELLES, bourg de France (Nord), cant. de Tourcoing, arrond. et à 15 kilom. N. de Lille ; pop. aggl., 1,420 hab. — pop. tot., 4,197 hab. Brasseries ; moulins à blé et à huile ; filatures, fabriques de toiles.

LINSENBAHRT, en latin **Rosinus Lentilius**, médecin allemand. V. LENTILIUS.

LINSOIR s. m. (lain-soir). Constr. Autre orthographe du mot LINÇOIR.

LINT (Hendrich VAN), peintre et graveur belge, né à Anvers ; il vivait entre 1600 et 1650, suivant les uns, et suivant d'autres biographes, ne s'est rendu en Italie que vers 1710. Ses confrères et contemporains de Rome l'avaient surnommé **Il Studio** ; en effet, ses peintures (paysages et intérieurs) sentent l'effort ; cependant ses *Vues des environs de Rome* sont fort estimées. On cite de lui un *Intérieur d'église*, que le Louvre a possédé et que la Prusse a revendiqué en 1815. La plus belle de ses gravures est le *Temple de la Sibylle à Tivoli.*

LINT (Pierre VAN), peintre belge, né à Anvers en 1609, mort dans la même ville. Il partit pour l'Italie à l'âge de dix-sept ans, visita Venise, puis Rome, et y débuta par des portraits qui le posèrent avantageusement dans l'estime des connaisseurs ; aussi obtint-il la décoration de la chapelle de Sainte-Croix, dans l'église de la Madone-del-Popolo, où il peignit l'*Invention* et l'*Exaltation de la croix.* Sur ces entrefaites, le cardinal Ginnasi, évêque d'Ostie, se prit d'une telle sympathie pour Lint et ses compositions, qu'il le retint sept ans près de lui, achetant toutes ses productions moyennant un prix fort élevé. Toutefois, désireux de revoir sa patrie, le peintre rompit avec cette position lucrative et revint à Anvers. Sa réputation s'étant répandue jusqu'en Danemark, Christian IV acquit la plupart de ses ouvrages ; du reste, bien que Lint fût très-laborieux, ses ouvrages sont fort rares, même dans son pays ; on en trouve quelques-uns à Anvers, mais ses chefs-d'œuvre sont, dit-on, dans la cathédrale d'Ostie. En dehors des deux peintures dont nous avons donné plus haut les titres, on cite encore le *Combat du Vice et de la Vertu*, et la *Vierge assise avec l'Enfant Jésus sur ses genoux.*

LINTÉAIRE adj. (lain-té-è-re — du lat. *linteum*, linge). Géom. anc. Se disait de la courbe décrite par une corde lâche, suspendue à deux points fixes, et qu'on appelle aujourd'hui CHAÎNETTE.

LINTEAU s. m. (lain-tô. — Diez rapporte ce mot au latin fictif *limitellus*, diminutif de *limes*, limite). Constr. Pièce mise en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et supporter la maçonnerie : *Le comte me demanda comment nous nous y serions pris pour dresser les impostes sur les* LINTEAUX *du plus petit palais de Carnac.* (Baudelaire.) ‖ Bout de fer que l'on met au haut d'une porte ou d'une grille, pour y placer les tourillons.

— Fortif. Traverse sur laquelle on fixe les pieux d'une palissade, au-dessous de leur pointe supérieure.

LINTÉEN, ÉENNE adj. (lain-té-ain, é-è-ne — du lat. *linteus*, de toile). Antiq. rom. Se disait des livres sibyllins, écrits sur toile.

LINTÉIFORME adj. (lain-té-i-for-me — du lat. *linteum*, linge, et de *forma*, forme). Qui a la forme ou l'aspect d'un morceau de linge.

LINTERNUM, ville de l'Italie ancienne. V. LITERNUM.

LINTH, rivière de la Suisse, formée dans le canton de Glaris de trois ruisseaux qui descendent du versant septentrional des Alpes des Grisons. Elle coule du S. au N., en traversant le canton de Glaris, et porte ses eaux dans le lac de Zurich, après un cours de 52 kilom. Autrefois elle se jetait directement dans le lac de Zurich, et recevait les eaux de la Wallenstadt ; mais, par suite de beaux travaux hydrauliques exécutés de 1807 à 1811, cette rivière se jette aujourd'hui dans le lac de Wallenstadt, dont elle sort par l'extrémité O. pour se rendre au lac de Zurich. Elle est canalisée et navigable sur toute la partie de son cours entre les deux lacs.

LINTHAL ou **LINTH** (vallée de la), vallée de la Suisse, dans le canton de Glaris. Elle débouche à Schwanden, au confluent de la Linth et de la Sernft ; sa direction est du N.-E. au S.-O. Cette vallée est célèbre par la beauté de ses forêts, ses riches pâturages et ses cascades. Le chef-lieu de cette vallée est le village de Linthal, qui renferme une population de 1,600 hab.

LINTHÉE s. f. (lain-té). Comm. Sorte de tissu de soie qui se fabrique en Chine, surtout dans la province de Nankin, et qui fait partie des assortiments d'étoffes à destination du Japon.

LINTHURIE s. f. (lain-tu-rî). Moll. Genre de rhizopodes, formé aux dépens des cristellaires.

LINTON (William), peintre anglais, né à Liverpool vers 1790. Il débuta dans la carrière commerciale, qu'il abandonna bientôt pour se livrer à la peinture de genre. Sa première toile, *Une boutique de menuisier* (1819), n'ayant point réussi, il se voua alors au paysage, fit de nouvelles études, et parcourut successivement l'Angleterre, la Suisse, et le midi de l'Europe. A partir de ce moment, Linton conquit un nom dans l'art anglais contemporain, bien qu'il ait arboré la bannière du classicisme. La sévérité de sa composition, la correction et l'ampleur de son dessin, la sobriété de sa couleur, offrent un vif contraste avec le pointillé minutieux et le coloris brillanté des peintres actuellement en vogue. On cite parmi ses principales œuvres : l'*Italie* (1834) ; *Possitano*, le *Temple de la Fortune*, le *Lac de Lugano* (1838) ; la *Baie de Naples* (1843) ; *Ruines de Pæstum ; Athènes* (1847) ; *Corfe-Castle* (1848) ; le *Temple de Minerve à Rome* (1850) ; *Lancastre* (1852), son chef-d'œuvre ; le *Tibre* (1856), etc.

LINTON (William-James), graveur et écrivain anglais, né à Londres en 1812. Il reçut les leçons de Bonner, devint un graveur sur bois des plus remarquables et s'associa en 1842 avec M. Orrin Smith. Tout en exécutant pour l'*Illustrated London News* un nombre considérable de planches qui ont fait sa réputation, M. Linton s'occupait de politique, se liait avec les réfugiés qui venaient chercher un asile à Londres, et se constituait leur défenseur lorsqu'ils étaient l'objet de mesures vexatoires. Chaud partisan des idées républicaines, il se fit en 1848 l'organe des travailleurs anglais, en félicitant le gouvernement provisoire de Paris d'avoir établi la république et le suffrage universel, fonda en 1851 le *Leader*, organe des principes avancés, et prit en 1855 la direction du *Pen and Pencil.* Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans le *Spectator*, l'*Examiner*, la *Westminster Review*, la *Nation*, où il a donné des pièces de vers, on doit à M. Linton des poëmes, des traductions, une *Vie de Paine*, le démocrate, enfin un ouvrage important en 3 vol., la *République anglaise.* Toutefois, malgré le mérite de M. Linton comme écrivain, c'est surtout à son talent comme graveur qu'il doit sa grande notoriété. Nous citerons particulièrement dans son œuvre artistique les belles illustrations de l'*Histoire de la gravure sur bois*, et sa magnifique série des *Artistes anglais décédés*, que l'*Union des arts*, à Londres, a publiée en 1860. — Sa femme, Mme Elisa LINTON, née en 1822, s'est adonnée avec un certain succès à la littérature, a collaboré à divers journaux, au *Daily News*, au *Morning Chronicle*, au *Household Words*, etc., et a publié plusieurs romans, dont l'un, intitulé *The lake Country* (1864), est illustré de gravures exécutées par son mari.

LINTRUP (Séverin), théologien danois, né à Lintrup en 1675, mort à Copenhague en 1731. Après avoir rempli les fonctions de recteur à l'école de Bergen, il enseigna la théologie et l'éloquence à Copenhague, et devint en 1720 évêque de Viborg. On cite de lui quelques ouvrages de polémique religieuse : *De Polymathia scriptorum sacrorum disp. IV* (1693-1695) ; *De gratia universali* (Bergen, 1702).

LINUCHE s. f. (li-nu-che). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, dont l'espèce type habite les côtes de la Jamaïque.

LINUM s. m. (li-nomm — du gr. *linon*, fil). Nom scientifique du genre lin.

LINUS, musicien et poëte de l'époque antéhistorique. Selon les traditions mythologiques, il était fils d'Apollon et il fut le maître d'Orphée et d'Hercule. Ce dernier, disciple violent et indocile, tua Linus d'un coup de lyre, fatigué qu'il était de la sévérité de son professeur. Un chant primitif, le *linos*, dont il est question dans Homère et dans Hésiode, consacra cette tradition. On attribue à Linus l'invention des *thrênes*, c'est-à-dire des chants plaintifs et même celle des chansons en général. Plus tard, les critiques alexandrins, qui tendaient à ramener les légendes mythologiques à des proportions humaines, transformèrent Linus en poëte théologien et philosophe, en personnage historique; ils lui attribuèrent des ouvrages sur les exploits de Dionysos. Diogène Laërce, dans l'intention de prouver que la philosophie est originaire de la Grèce, dit de Linus qu'il écrivit une *Cosmogonie* et des *Traités sur le cours du soleil et de la lune, sur la génération des animaux et des fruits*. Il est probable que ces compositions n'ont jamais existé. V. LINOS (chant).

LINUS (Francis HALL, plus connu sous le nom de), mathématicien et jésuite anglais, né à Londres en 1595, mort à Liége en 1673. Pendant de longues années il enseigna l'hébreu et les mathématiques à Liége, et publia, entre autres écrits : *De corporum inseparabilitate* (1662); *Explication du gnomon* (1673); *Observations sur la théorie d'Isaac Newton sur la lumière et les couleurs* (1674), dans lesquelles il démontre l'insuffisance des expériences de Newton sur ce sujet.

LINWOOD (miss), artiste anglaise, née à Birmingham en 1755, morte en 1845. Une de ses amies lui ayant envoyé des gravures coloriées, il lui vint à l'idée de les reproduire en assortissant à l'aiguille des fils de diverses couleurs, et, à la suite de longs essais, elle parvint à peindre à l'aiguille, si l'on peut ainsi parler, avec une perfection telle qu'on prenait ses travaux pour des peintures à l'huile. En 1783, elle fut présentée à l'impératrice de Russie, qui l'accueillit de la façon la plus flatteuse, et, en 1808, Talleyrand voulut la présenter lui-même à Napoléon. Miss Linwood ne composa pas moins de cent copies représentant des tableaux de maîtres, entre autres le *Sauveur du monde* d'après Carlo Dolce, regardé comme son chef-d'œuvre. Sa curieuse collection, transportée dans plusieurs villes, puis à Leicester-square, à Londres, fut vendue après sa mort pour une médiocre somme.

LINYPHIDE adj. (li-ni-fi-de — de *linyphie*, et du gr. *eidos*, aspect). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte à la linyphie.

— s. f. pl. Famille d'aranéides, ayant pour type le genre linyphie.

LINYPHIE s. f. (li-ni-fî — du lat. *linyphio*, tisserand). Arachn. Genre d'aranéides, type de la tribu des linyphides, comprenant une quarantaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe : *La* LINYPHIE *montagnarde est très-commune en France.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *linyphies* sont caractérisées surtout par leurs yeux, ainsi disposés : quatre au milieu, formant un trapèze dont le côté postérieur plus large et occupé par deux yeux beaucoup plus gros et plus écartés; les quatre autres groupés par paires, une de chaque côté, et dans une direction oblique. Elles vivent sur les buissons, les genévriers, les pins, ou bien encore sur les fenêtres ou dans les angles des murs. Là elles tissent une toile horizontale, mince, et dont l'étendue varie en raison de la distance des points d'attache; elle est maintenue de niveau par des fils verticaux ou obliques tendus par-dessus et fixés aux objets environnants. L'animal se tient, le ventre en haut, au milieu de la toile. Si quelque insecte vient à passer et à s'embarrasser dans les fils, la *linyphie* se jette sur lui, le perce avec ses mandibules, puis fait un trou à la toile pour faire passer sa proie, qui, déjà morte ou affaiblie, est facilement dévorée.

L'accouplement de ces arachnides présente quelques particularités remarquables. Les mâles diffèrent tellement des femelles qu'on les prendrait pour une autre espèce; ils ont les pattes beaucoup plus grêles et plus allongées, l'abdomen bien plus long, les palpes terminées par un gros bouton qui se sépare en deux quand on le presse, et présente deux pièces écailleuses en forme de valves de coquille, du milieu desquelles on voit sortir d'autres pièces en forme de crochet et un tuyau court et annelé. Ils sont toujours placés, en septembre, sur la même toile que les femelles; celles-ci reçoivent les mâles sans faire, comme chez les épeires et autres genres, aucun mouvement qui puisse leur donner sujet de craindre pour leurs jours. « Les deux sexes, dit H. Lucas, au moment de l'accouplement, sont dans une position renversée, le ventre de l'un vis-à-vis du thorax de l'autre : ils entrelacent leurs palpes, et le mâle introduit le bouton de l'extrémité des siennes dans l'ouverture sexuelle de la femelle, et l'y laisse une ou deux minutes ; puis le retire et recommence le même jeu avec les deux palpes alternativement. Pendant tout ce temps son ventre a un mouvement de vibration. » Ce n'est là toutefois qu'un prélude, une préparation à l'accouplement, une manière d'exciter la femelle et de la disposer à cet acte. Aux approches de la ponte, le ventre de celle-ci grossit beaucoup; elle met ses œufs dans un cocon formé de soie lâche, qu'elle place près de sa toile; ces œufs, d'un rouge jaunâtre, ne sont pas collés entre eux. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces; dont la plupart habitent l'Europe; on peut citer comme types les *linyphies* montagnarde et triangulaire, qui sont communes aux environs de Paris.

LINZ ou **LINTZ**, en latin *Lentia*, ville forte de l'empire d'Autriche, dans la haute Autriche, ch.-l. du cercle de la Mühl, sur la rive droite du Danube, à 154 kilom. O. de Vienne; 30,000 hab. Résidence du gouverneur du cercle, siége d'un évêché, d'une cour d'appel et d'un tribunal de première instance. Lycée et nombreuses écoles de lettres, sciences et arts; institution de sourds-muets, bibliothèque; musée d'histoire naturelle, de médailles et d'antiquités. Fabriques de glaces, draps, casimirs, cotonnades, futaine, cuirs, cartes à jouer; manufacture impériale de tapis, transformée en 1850 en fabrique de cigares; poudrerie; commerce important de produits manufacturés, métaux et céréales. Des bateaux à vapeur mettent Linz en communication quotidienne avec Vienne, Passau et Ratisbonne. C'est un des principaux ports du Danube; cependant la ville offre un aspect triste et mort.

Linz, la *Lentia* des Romains, fut donnée par Charlemagne à l'évêché de Passau. En 1626, elle fut vainement assiégée par les paysans révoltés. Le comte de Herberstorf, le commandant des troupes bavaroises qui l'occupaient, la défendit avec une bravoure digne de tous les éloges, et repoussa les attaques réitérées des paysans. L'armée française s'empara de Linz en 1805 et en 1809, et Napoléon y établit son quartier général. Les fortifications de la ville, commencées en 1803, se composent de 32 forts isolés, communiquant ensemble par un chemin couvert et formant un vaste camp retranché de 16 kilom. de circonférence. Chacune de ces 32 tours isolées a 35 mètres de diamètre et 12m,50 de hauteur. Elles sont entourées de fossés profonds et comprennent trois étages. Le rez-de-chaussée sert de magasin et de poudrière; le premier étage, de logement pour la garnison; le deuxième étage est armé de canons dont les feux se croisent dans toutes les directions. Le point le plus élevé de ce camp est entouré de 5 autres forts et couronné par une église, but de nombreux pèlerinages.

Parmi les édifices de Linz nous signalerons : la Domkirche, bâtie en 1670 et renfermant un bon tableau, l'*Assomption*, d'Antonio Bellucci, et plusieurs tombeaux d'évêques; la Capucinekirche, où se voit le tombeau de Montecuculli, l'adversaire de Turenne et du prince de Condé; le château, ancienne résidence de l'empereur Léopold Ier; le Landhaus, ancien couvent de franciscains, où se tiennent les états de la province; le palais épiscopal; le théâtre; le manége; l'asile des aliénés; le musée, qui renferme d'importantes collections d'histoire naturelle, de médailles et d'antiquités romaines ou nationales, un plan en relief du Salzkammergut, le piano donné à Beethoven par la ville de Paris, de vieilles armes, de curieuses sculptures en bois, etc.; les bibliothèques du Lycæum et des Capucins, etc.

Les environs de Linz sont très-intéressants. On peut y visiter le Calvarienberg, dont les quatorze chapelles sont ornées de sculptures assez curieuses; de charmants jardins, et le Freimberg, tour construite par le duc Maximilien d'Este, et transformée en une sorte de palais gothique. Elle est entourée d'une église et d'un jardin anglais. Du sommet de la tour on découvre un admirable panorama.

LINZ, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 32 kilom. N.-O. de Coblentz, sur le Rhin; 2,580 hab. Fabrique de vitriol et d'acide sulfurique. Commerce de vin, potasse, fer, cuivre, plomb. Aux environs se trouvent de curieuses carrières de basalte.

LINZE s. f. (lain-ze). Infus. Syn. d'OPHRYDIE.

— Zooph. Genre de spongiaires.

LIO, gr. *leios*, lisse. Préfixe qui veut dire *uni*, *lisse*.

LIOCOME adj. (li-o-ko-me — du préf. *lio*, et du gr. *komê*, chevelure). Anthropol. Qui a les cheveux lisses : *Race* LIOCOME. ‖ On dit aussi *LIOTRIQUE*.

LIODE s. f. (li o-de). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, formé aux dépens des notaspides.

LIODEIRE s. f. (li-o-dè-re — du préf. *lio*, et du gr. *deirê*, cou). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des stellions.

LIODERME adj. (li-o-dèr-me — du préf. *lio*, et du gr. *derma*, peau). Zool. Qui a la peau unie.

LIOGÉNYDE s. f. (li-o-jé-ni-de — du préf. *lio*, et du gr. *genus*, menton). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au Chili.

LIOMIN (Georges-Louis), théologien suisse, né en 1724, mort en 1784. Il remplit les fonctions pastorales à Orgemont et à Peri, dans le canton de Neufchâtel, et publia un traité qui a pour titre : *Préservatif contre les opinions erronées qui se répandent au sujet de la durée des peines de la vie à venir* (Heidelberg, 1760, in-12).

LION, LIONNE s. (li-on, o-ne — lat. *leo*, gr. *leôn*, ancien allemand *louwo*, *lewo;* ancien slave *livu*, russe *levu*, polonais-bohémien *lew*, illyrien *lav*, kymrique *llew*, irlandais *leomhan*. Pictet croit à l'origine aryenne de tous ces termes. Il est certain que l'examen de ces noms européens porte à croire à une origine purement aryenne, et non point sémitique, comme on l'admet ordinairement. C'est de l'hébreu *lâbia*, *lbi*, *lbiyâ* que l'on fait généralement dériver le nom européen; mais Pictet remarque qu'il est impossible d'en faire sortir le grec *leôn*, *leontos*, qui a toute la forme d'un participe présent et qui doit se rattacher à quelque racine verbale. Le latin *leo*, *leonis*, vient peut-être du grec; mais les autres formes européennes indiquées plus haut ne paraissent empruntées ni au latin ni au grec; encore moins le lithuanien *lutas*, dont la divergence est très-remarquable. Pictet pense que l'on ne peut recourir, pour expliquer ces formes diverses, qu'à une racine *lu*, développée en *law* devant les suffixes commençant par une voyelle. Or, on trouve en effet, en sanscrit, la racine *lû*, avec le sens de couper, déchirer, détruire). Mamm. Grand mammifère carnassier du genre chat : *Le rugissement du* LION, *fort, sec, âpre, est une harmonie avec les sables embrasés où il se fait entendre.* (Chateaub.) *Les* LIONS *réclament pour leur habitation des contrées spacieuses.* (A. Maury.)

> Le *lion*, terreur des forêts,
> Chargé d'ans et pleurant son antique prouesse,
> Fut enfin attaqué par ses propres sujets
> Devenus forts par sa faiblesse.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Lion marin* ou *Lion de mer*, Espèce de phoque à crinière.

— Fig. Personne d'un grand courage : *C'est un* LION, *un vrai* LION. ‖ Personne violente, furieuse, emportée : *Cette femme est une* LIONNE. *Les jeunes filles, si douces qu'elles soient, deviennent des tigresses et des* LIONNES *dès qu'on touche à leur amour.* (L. Enault.)

> J'ai vu pendant trois jours, j'ai vu, plein de colère,
> Bondir et rebondir le *lion* populaire.
>
> A. BARBIER.

— Fam. Personne qui excite la curiosité publique, qui est universellement recherchée; s'est dit d'abord en Angleterre, par allusion aux lions de la Tour de Londres, qui attiraient un grand nombre de curieux : *C'est le* LION *du jour, de la saison. Camillo Sivori a été le* LION *musical de la saison.* (Th. Gaut.) ‖ Jeune homme riche, d'une élégance bizarre et de mœurs légères : *Il y a beaucoup de* LIONS *qui se font* LIONS *par calcul et par spéculation.* (Balz.) *Un* LION *n'est le successeur ni des marquis de Molière ni des roués de la Régence; il n'est ni bon ni méchant; il rentre dans la catégorie des enfants qui s'amusent à faire les matamores.* (G. Sand.) ‖ Au fém. Femme élégante et de mœurs légères : *A l'hôtel de Rambouillet, on appelait* LIONNES *les jeunes femmes blondes. Rien de nouveau sous le soleil.* (Chateaub.) *Le lion n'a pas engendré la* LIONNE; *la* LIONNE *est due à la fameuse romance d'Alfred de Musset*.

> Avez-vous vu dans Barcelone...
> C'est ma maîtresse et ma LIONNE.
>
> BALZAC.

— *Caverne du lion*, Lieu d'où il est impossible de sortir, difficulté dont on ne peut se tirer, par allusion à une fable de La Fontaine :

> C'est proprement la *caverne du lion :*
> Rien n'en revient...
>
> LA FONTAINE.

— *Battre le chien devant le lion*, Faire à quelqu'un des reproches mérités par quelqu'un à qui on n'ose pas les adresser, afin de lui faire sentir son tort indirectement.

— *Coudre la peau du renard à celle du lion*, Joindre la ruse à la force.

— *Lion au logis, renard dans la plaine*, Se disait autrefois des fanfarons.

— Prov. *A l'ongle on connaît le lion*, Le caractère d'un homme de génie se trahit aux moindres signes, aux plus légers indices. ‖ *Mieux vaut chien vivant que lion mort*, Un homme mort n'a plus aucune espèce d'importance.

— Hist. *Ordre du Lion*, Ordre de chevalerie du XIIe siècle, fondé par Enguerrand II, seigneur de Coucy, en mémoire de l'intrépidité dont son père avait fait preuve en tuant un lion qui désolait la contrée. ‖ *Ordre des chevaliers du Lion et du Singe*, Association mystérieuse établie en Allemagne vers 1780, et qui était une branche du rite maçonnique des Templiers. Elle n'eut qu'une courte existence.

— Mythol. *Lion de Némée*, Lion monstrueux qui désolait l'Argolide, qui fut étouffé par Hercule, et dont ce héros porta toujours la peau depuis. ‖ *Lion cythéronien*, Lion qui désolait le mont Cythéron, et qu'Hercule tua également.

— Blas. Figure de lion, symbole de la vigilance, de la force et de la générosité, et désignant souvent des voyages en Afrique. ‖ *Lion de Saint-Marc*, Lion ailé, symbole de la république de Venise. ‖ *Lion Belgique*, Animal figuré, depuis les croisades, dans les armoiries des diverses provinces des Pays-Bas, et qui a été adopté par le royaume de Belgique. ‖ *Lions léopardés*, Animaux qui figurent, au nombre de trois, dans les armes d'Angleterre, et qui furent introduits en ce pays par Guillaume le Conquérant. ‖ *Lion dragonné*, Animal héraldique, dont la partie antérieure est d'un lion, et la partie postérieure d'un serpent.

— Métrol. *Lions d'or* ou *Deniers d'or fin au lion*, Ancienne monnaie d'or de Flandre, de France, d'Angleterre et de Bourgogne. ‖ *Lion d'argent*, Ancienne monnaie d'argent de Belgique.

— Mar. Pièce de bois qui relie la tête des épontilles de la cale avec le pont. ‖ Pièce de bois sculptée, placée au-dessous du beaupré. ‖ *Fosse aux lions* ou *liens*, Soute aux cordages.

— Comm. Sorte de linge ouvré, fabriqué autrefois dans le Beaujolais.

— Alchim. Soufre et mercure. ‖ *Lion vert*, Mercure philosophal et teinture de vitriol. ‖ *Lion rouge*, Minium. ‖ *Lion ravissant* ou *volant*, Mercure hermétique.

— Astron. Constellation et cinquième signe du zodiaque, que l'on a l'habitude de figurer par un lion : *Le signe du* LION. *Le soleil entre dans le* LION *vers la fin de juillet.* (Acad.)

> Tout l'été, loin de toi, demeurant au village,
> J'y passe obstinément les ardeurs du *Lion*.
>
> BOILEAU.

‖ *Petit Lion*, Constellation boréale, placée entre le Lion et la Grande Ourse.

— Entom. *Lion des fourmis*, Un des noms du fourmi-lion. ‖ *Lion des pucerons*, Nom vulgaire des hémérobes.

— Crust. Espèce de galatée.

— Bot. *Dent-de-lion*, Un des noms du pissenlit.

— **Encycl.** Mamm. Les anciens avaient fait du *lion* le roi des animaux; il est au moins le roi des carnassiers, et si la force brutale, le courage bestial peuvent être pris comme les attributs de la royauté, il ne faut pas hésiter à placer le *lion* à la tête du règne animal. Mais les naturalistes modernes, un peu moins accessibles que les anciens à ces raisons de sentiment, ont fait tout simplement du *lion* un chat d'une taille exceptionnelle et d'une force musculaire qui souffre peu de comparaison. Il est peu d'animaux qui aient attiré l'attention de l'homme autant que le *lion*. La Bible en fait mention à maints endroits, et les Hébreux lui donnaient les noms les plus variés; mais, d'un autre côté, il n'est pas non plus de bête sur la terre qui ait donné lieu à plus de récits fabuleux. Ainsi, on a cru longtemps que le *lion* avait un mépris réel pour les petits animaux; que le chant du coq lui inspirait de la crainte; qu'autant il était féroce envers l'homme, autant il montrait de générosité envers les femmes et les enfants; que, seul de tous les animaux sauvages, il était sensible aux prières.

L'histoire d'Androclès et celle du *lion* de Florence sont trop connues pour que nous les reproduisions ici. Du reste, ces faits imaginaires ne peuvent être introduits dans une histoire naturelle du *lion* sérieusement traitée. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est avisé de nier des contes de ce genre : Aristote avait inutilement protesté contre ces fables absurdes. Cependant, les anciens auraient dû avoir une idée plus exacte des mœurs du *lion*, car l'occasion de les observer ne leur manquait pas. On sait, en effet, qu'il y en avait dans beaucoup de lieux où l'on n'en trouve plus aujourd'hui; qu'il en existait dans une partie de l'Europe orientale, actuellement dépendante de la Turquie. Les *lions* étaient très-communs en Asie et en Afrique, comme le prouve le nombre si considérable de ces animaux que l'on faisait combattre dans le cirque. Sylla, pendant sa préture, fit combattre ensemble cent *lions* mâles qui lui avaient été envoyés par Bocchus, roi de Mauritanie. Pompée en fit paraître six cents, dont trois cent quinze mâles; César, quatre cents. Des faits semblables se renouvelèrent sous les empereurs. Une telle destruction finit par rendre les *lions* assez rares; l'invention des armes à feu vint puissamment en aide aux moyens employés pour en diminuer le nombre, et les *lions* n'ont cessé depuis d'être repoussés de plus en plus dans les déserts.

Les *lions*, comparés aux autres félins, s'en distinguent par des caractères importants : ils sont plus trapus et plus solidement charpentés; ils ont le tronc relativement plus court et l'abdomen plus rentré. La région cervicale de la colonne vertébrale est courte pour favoriser l'action énergique de la tête, qui est mue par des muscles extrêmement volumineux. Leur pelage court, collé contre le corps, est d'une couleur à peu près uniforme; leur face est large; une crinière plus ou moins abondante couvre le cou et les épaules des mâles; à l'extrémité de la queue, dissimulé par une touffe de poils qui termine cet organe, se trouve un ongle corné, déjà observé par Aristote, mais dont beaucoup de naturalistes ont à tort nié l'existence. Leurs yeux sont petits et la pupille ronde. L'appareil musculaire qui fléchit le carpe et les doigts a un prodigieux développement, ce qui ajoute une énorme puissance à la griffe, étendue, en outre, d'une manière fort remarquable par des interosseux très-forts. La crinière, qui donne au mâle un air de singulière majesté, ne prend pas un développement égal chez tous les *lions;* elle varie suivant les contrées. Les différences que présente la crinière ont même servi de base à la distinction de plusieurs espèces.

Le port du *lion* est fier, sa tête haute, son regard imposant et terrible. Les mœurs des *lions* ont été soigneusement étudiées. Le *lion* a ordinairement une existence solitaire et ne vit avec sa femelle que depuis l'époque des amours jusqu'au moment où les petits ont atteint un certain âge. Habituellement, chaque *lion* a son domaine particulier; mais il y a rarement guerre entre voisins pour se disputer les frontières. Assez fréquemment, au contraire, il arrive que plusieurs individus s'unissent pour faire de grandes chasses. Le mâle et la femelle vont, d'ailleurs, ensemble à la recherche d'une proie. Les *lions* ne sont cependant nombreux nulle part; ils consomment tellement qu'une contrée, si féconde fût-elle, ne pourrait suffire à l'entretien d'un grand nombre de ces animaux. Les larges vallées boisées et traversées par des fleuves sont leurs domaines favoris; ils se plaisent moins sur les montagnes. Chaque *lion* se creuse un repaire peu profond à la surface du sol, ce qui le distingue de tous les autres félins. Il se repose dans son repaire un ou deux jours entiers, selon que la contrée est riche ou pauvre en gibier, tranquille ou agitée. Dans les grandes forêts, il conserve longtemps le même repaire et ne le quitte que lorsqu'il a trop épuisé la contrée pour y trouver désormais une nourriture suffisante. Il pousse alors plus loin et cherche au lever du jour un abri dans les fourrés les plus épais. Il est le plus paresseux de tous les félins : il n'aime pas les grandes courses. Il suit volontiers les peuplades nomades dans le Soudan oriental, de quelque côté qu'elles se dirigent. Sa vie est nocturne; pendant le jour, il ne quitte son repaire que lorsqu'on l'y force. Dans le voisinage des lieux habités, le *lion* ne se montre qu'à partir de la troisième heure de la nuit, à la recherche de sa proie. Le rugissement du *lion* est effroyable. Les Arabes lui ont donné le nom de *raad*, c'est-à-dire *tonnerre*. On l'entend à plusieurs kilomètres de distance, et il est souvent fort difficile de savoir la direction d'où partent les cris, car l'animal les pousse vers le sol, qui les propage en tous sens. Dès qu'un *lion* fait entendre sa puissante voix, tous les autres *lions* des alentours se joignent à lui, et les forêts retentissent d'un concert épouvantable. Il est impossible de se faire une idée de la terreur que produit la voix du *lion* sur la plupart des autres animaux. Le voisinage d'un *lion* est une véritable calamité pour un village, car il franchit les clôtures les plus hautes, et toutes les nuits il enlève de grosses pièces de bétail, jusqu'à ce qu'il soit tué ou chassé de la contrée. Il n'est pas difficile pour le choix de sa nourriture, quoiqu'il sache très-bien, quand il a le choix, marquer sa préférence pour telle ou telle proie. Pour chasser dans la forêt, il s'y prend autrement que pour dérober un animal domestique. Il sait que les animaux sauvages le sentent de loin et que la plupart courent assez vite pour lui échapper; aussi emploie-t-il la ruse contre eux. Il se poste aux abords des étangs, des rivières, des sources, où il sait que les animaux viennent se désaltérer à l'entrée de la nuit, et si une antilope, un cerf ou une girafe arrive au bord de l'eau, il s'approche lentement et en silence jusqu'à ce qu'il se trouve à portée, et fond brusquement sur sa proie par un bond prodigieux. Ordinairement l'animal succombe sous la première attaque du *lion;* quelques coups de griffe suffisent pour lui arracher les vertèbres cervicales et le tuer. Mais si par hasard le *lion* manque sa proie, il ne la poursuit jamais; il retourne lentement à l'affût, et y reste jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion se présente. Des observateurs dignes de foi ont constaté qu'un *lion* affamé se bat les flancs avec sa queue et secoue sa crinière. Lorsqu'on aperçoit un *lion* caché dans un buisson, il suffit d'examiner sa queue pour savoir à quoi s'en tenir. Si cet organe est immobile, on peut hardiment passer à côté de l'animal, et même le faire fuir en lui lançant une pierre; car lorsqu'il est repu, il devient paresseux et poltron. Si, au contraire, il agite sa queue, on peut s'attendre à une lutte, qui ne peut guère manquer d'être funeste, si l'on n'est pas bien armé. Le *lion* attaque les plus grands mammifères, les buffles, par exemple; mais il ne sort pas toujours vainqueur de la lutte, quand il attaque le buffle en face. Des voyageurs dignes de foi racontent avoir vu un buffle déjà blessé d'une balle tenir tête pendant plusieurs minutes à trois *lions*. Livingstone a vu un troupeau de buffles tenir tête à plusieurs *lions* en leur présentant les cornes et marchant en troupe serrée. Le *lion* entraîne sa proie aussi loin que possible dans le fourré où il se tient d'ordinaire, pour la dévorer à son aise. On le voit sauter des haies et des fossés de $2^{m},60$ à $3^{m},25$, en tenant un veau de deux ans dans sa gueule. Thompson nous assure que des chasseurs à cheval ont vainement poursuivi pendant trois heures un *lion* qui emportait une génisse. Le *lion* préfère sans contredit les grands animaux aux petits; cependant il ne dédaigne pas ceux-ci lorsqu'ils se présentent sur son passage. En général, le *lion* ne mange que les animaux qu'il vient lui-même de tuer; mais lorsque le besoin le presse, il se contente des cadavres qu'il rencontre. Souvent il retourne le lendemain auprès de l'animal qu'il a tué la veille; mais il lui arrive de ne plus rien trouver, car l'hyène et toutes les espèces du genre chien trouvent très-commode qu'un autre fasse la chasse pour eux, et viennent manger les restes du *lion* dès qu'il s'est éloigné. Souvent les *lions* se disputent entre eux la même proie; des voyageurs anglais affirment avoir vu un *lion* déchirer et manger en partie une *lionne* qu'il venait de tuer, parce qu'elle voulait lui enlever un cerf. L'homme est très-rarement l'objet des attaques du *lion*. Dans le Soudan, où les *lions* sont abondants, il n'y a pour ainsi dire pas d'exemple d'hommes mangés par un *lion*. Les crocodiles y font beaucoup plus de victimes humaines. Il n'en est pas de même, à ce qu'il paraît, dans l'Afrique méridionale; mais on dit que les Cafres en sont eux-mêmes la cause : les cadavres de leurs ennemis, qu'ils abandonnent habituellement dans la forêt, deviennent fréquemment la proie du *lion*, et développent chez lui le goût de la chair humaine, qu'il finit par préférer à toute autre. A partir de ce moment, il devient *mangeur d'hommes*, suivant l'expression des Arabes. Ceux-ci prétendent que ces *lions* anthropophages sautent quelquefois au milieu des feux pour enlever un homme endormi. Les indigènes et les colons sont persuadés que les hommes de couleur sont plus exposés à ces attaques que les blancs. En tout cas, le *lion* n'est pas pour l'homme un bien redoutable ennemi. Il arrive tous les jours, dit Ad. Delegorgne, que les Cafres dénués d'armes à feu traversent avec leurs familles des espaces où circulent ces animaux, et pour ces hommes la présence du *lion* n'est pas un effroi. En toute circonstance, il est dangereux de fuir devant un *lion*, car notre lâcheté l'encourage. Celui qui peut rester tranquille en face du *lion* a rarement à craindre quelque chose de lui; mais ce courage n'est pas donné à tout le monde.

Le *lion* reste longtemps auprès de sa femelle lorsqu'elle allaite ses petits; il va à la chasse pour elle et la protége contre toute attaque. L'époque à laquelle les deux sexes se recherchent varie selon les contrées, car le moment de la parturition répond au printemps de l'endroit. Dix à douze *lions* poursuivent alors la même femelle et se livrent des combats acharnés. Dès que celle-ci a choisi son mâle, les autres s'éloignent et le couple vit fidèlement uni pour un temps assez long, la *lionne* suivant partout le *lion*. Après une gestation de cent huit à cent dix jours, la *lionne* met bas des petits, ordinairement au nombre de deux ou trois. Les lionceaux sont les seuls carnassiers qui naissent les yeux ouverts. Leur taille, à la naissance, est celle d'un chat adulte. La *lionne* témoigne la plus grande tendresse pour ses petits; elle les lèche, les caresse et les défend avec beaucoup de courage. Les lionceaux sont assez maladroits dans les premiers temps de leur vie; ils n'apprennent à marcher que le deuxième mois. Au bout de six mois, la mère les sèvre; déjà à cette époque, ils commencent à suivre leurs parents à la chasse. A la fin de la première année, leur taille égale celle d'un grand chien. Les deux sexes se ressemblent d'abord presque complétement; mais bientôt les différences s'accentuent, les formes des mâles deviennent plus puissantes. Vers le commencement de la troisième année, la crinière apparaît chez le mâle, mais le développement complet n'a lieu que dans la sixième ou la huitième année. On n'est pas d'accord sur l'âge que le *lion* peut atteindre, mais on croit que la moyenne de sa vie est de quarante à cinquante ans.

On croirait difficilement qu'un animal aussi sanguinaire que le *lion* puisse se plier à la captivité et y perdre en quelque sorte son naturel, si des milliers d'exemples n'étaient là pour en témoigner. Le Carthaginois Hannon fut le premier qui dompta un *lion;* il le conduisait à la main dans les rues de Carthage. L'histoire nous représente Cléopâtre couchée sur plusieurs de ces animaux. Le triumvir Antoine se faisait traîner dans un char, avec la comédienne Cythéride, par deux *lions*. De nos jours, on a vu au Jardin des plantes de Paris un *lion* qui s'était pris d'amitié pour un petit chien, qui jouait avec lui et se mettait en fureur quand on agaçait son petit compagnon. Un autre *lion*, qui avait été donné par Gérard, reconnut son maître après trois années d'absence. Avec une bonne nourriture, le *lion* privé de sa liberté peut vivre pendant de longues années. Il lui faut environ quatre kilogrammes de bonne viande par jour. La chair de mauvaise qualité le rend malade, et c'est là une des causes de la mortalité des *lions* dans les ménageries. On a de fréquents exemples de reproduction de *lions* en captivité; mais jusqu'ici presque toujours les lionceaux sont morts à l'époque de la dentition. Le petit nombre de ceux qui ont échappé sont devenus si doux, qu'on a pu les produire sur la scène. On cite un *lion* né en Europe qui figura plusieurs fois dans l'opéra d'*Alexandre et Darius*, au théâtre de Covent-Garden, à Londres. On s'est souvent étonné de l'audace des dompteurs d'animaux qui entrent dans la cage des *lions* et les forcent à leur obéir; mais cette audace était vulgaire chez les anciens et n'a pas cessé de l'être en Orient. A Rome, des Nubiens parcouraient les rues et le Forum, tenant en laisse des couples de *lions*. En Turquie, en Perse et dans le Kaboul, il n'est pas rare de voir ces animaux à l'état domestique, couchés aux portes des palais.

La chair du *lion* est assez agréable et rappelle comme goût celle du veau; les Cafres l'estiment beaucoup. La peau a une assez grande valeur et est employée à faire de beaux tapis. Les différences que l'on a rencontrées dans les *lions* des diverses contrées ont fait admettre plusieurs races. Le *lion* de Barbarie a les oreilles rondes, les yeux de grandeur moyenne, mais vifs et étincelants; la queue longue et terminée par une pointe courte, entourée d'un gros flocon de poils; des membres trapus et d'une force extraordinaire. Un pelage court et lisse, d'une couleur jaune rougeâtre assez vive ou d'un jaune brun, couvre la face, le dos, les flancs, les pieds et la queue. La tête et le cou sont entourés d'une crinière longue et touffue, composée de longs poils tombant par tresses jusque sur les pattes de devant, et se prolongeant jusqu'à moitié du dos et des flancs. Sa longueur totale, de la pointe du museau à l'extrémité de la queue, est de $2^{m},60$, le corps mesurant $1^{m},63$ et la queue $0^{m},49$. Sa hauteur au garrot est d'un peu moins de 1 mètre. Les lionceaux ont à peu près $0^{m},32$ en venant au monde; ils n'ont ni crinière ni flocons de poils à la queue, et sont, au contraire, couverts de poils gris laineux, avec des taches noires à la tête et aux jambes, et de petites bandes transversales noires sur les flancs, sur le dos et sur la queue. Mais, dès la première année, les taches et les bandes disparaissent; à la seconde année, la couleur générale est d'un jaune fauve, et, dans la troisième année, ils commencent à ressembler aux *lions* adultes. La *lionne* ressemble toujours plus ou moins aux lionceaux; son pelage uniforme ou très-peu allongé, à la partie antérieure du corps, la distingue du mâle. Le *lion* de Barbarie ne se rencontre plus qu'en Algérie, dans le Maroc, dans la régence de Tunis et le Fezzan; encore le nombre en a-t-il diminué considérablement depuis quelques années.

Le *lion* du Sénégal se distingue par sa crinière épaisse, à teinte claire. Le *lion* brun du Cap, le plus terrible, est devenu très-rare, ou du moins il est rejeté vers les parties centrales de l'Afrique. Le *lion* jaune du Cap, animal timide, se contente des proies les plus faibles, et, à leur défaut, d'animaux morts abandonnés. Le *lion* de Perse a une crinière épaisse, un pelage isabelle. Cette espèce, devenue très-rare, paraît avoir habité l'ancienne Grèce. Le *lion* du Guzerate se distingue de tous les autres par sa crinière faiblement indiquée, ce qui lui a valu le nom de *lion sans crinière;* sa taille est un peu moindre que celle du *lion* de Barbarie, et sa couleur est d'un jaune roux fauve sur tout le corps. La touffe qui termine la queue est seule blanche. On a révoqué en doute l'existence de cette espèce.

— *Chasse au lion.* Jules Gérard, qu'il n'est plus possible de ne pas citer quand il s'agit de chasse au *lion*, a fait une curieuse statistique de ce que coûtent à notre colonie les ravages de ce terrible animal.

« La durée de l'existence du *lion*, dit-il, est de trente à quarante ans. Il tue ou consomme une valeur annuelle de 6,000 francs en chevaux, mulets, bœufs, chameaux et moutons. En prenant la moyenne de sa vie, qui est de trente-cinq ans, chaque *lion* coûte aux Arabes 200,000 francs. Les trente *lions*, qui se trouvent en ce moment dans la province de Constantine et qui seront remplacés par d'autres venant de la régence de Tunis ou du Maroc, coûtent annuellement 180,000 francs. Dans les contrées où je chasse habituellement, l'Arabe qui paye 5 francs d'impôts à l'État paye 50 francs au *lion*. Les indigènes ont déboisé plus de la moitié de l'Algérie pour éloigner ces animaux nuisibles. L'autorité française, espérant mettre un terme à ces incendies qui menacent les forêts et les bois d'une destruction complète, inflige des amendes aux Arabes qui brûlent. Qu'arrive-t-il de cela? Les Arabes se cotisent pour payer ces amendes et incendient comme par le passé. Il en sera ainsi jusqu'à ce que le gouvernement ait pris des mesures pour protéger les populations d'une manière efficace, comme cela se pratique en France pour les loups, qui sont loin pourtant d'être aussi nuisibles que les *lions*...

» Les Arabes, ayant beaucoup à souffrir des ravages que les *lions* font dans leurs troupeaux, ont dû prendre des mesures pour les protéger. Depuis que l'expérience leur a démontré que le fusil était un moyen de destruction plus dangereux pour l'homme que pour le *lion*, ils opposent la ruse à l'audace de cet animal, qu'une trop grande confiance en sa force fait souvent tomber dans les piéges qui lui sont tendus. Il est vrai que le fusil vient toujours au secours du piége. Mais ce n'est que lorsque le *lion* ne peut plus atteindre ses ennemis qu'ils l'accablent de balles et d'injures. Voici les moyens de destruction qui ne font courir aucun danger à l'homme. Je mettrai la fosse (*zoubia*, chez les Arabes) en première ligne, parce que le plus grand nombre des dépouilles que les indigènes apportent sur nos marchés ont été dérobées ainsi. Le *lion* ne se levant qu'au crépuscule du soir pour chercher sa nourriture, il s'ensuit que, pendant les trois saisons où les nuits sont courtes, les douars établis à huit ou dix lieues des montagnes n'ont rien à craindre de cet animal, qui a l'habitude de rentrer dans son repaire à la pointe du jour. C'est au commencement de l'hiver que les *lions*, dont l'appétit est aiguisé par le froid, font bombance aux dépens de tous. Dans les contrées où cet animal nuisible se trouve ordinairement, les Arabes, trop paresseux pour travailler eux-mêmes, font venir les Kabyles, qui, pour une somme assez modique, creusent une fosse de 10 mètres de profondeur sur une largeur de 4 à 5 mètres, en forme de puits et plus étroite à l'orifice qu'à la base. Cette fosse est toujours creusée sur l'emplacement que le douar doit occuper pendant la saison d'hiver. Les tentes sont dressées en rond-point autour de la fosse, de manière qu'elle se trouve en amont par rapport au centre du douar. L'enceinte ayant été entourée extérieurement d'une haie de 2 ou 3 mètres, formée avec des arbres coupés à cet effet, la fosse se trouve cachée à qui regarde du dehors...

» Le soir venu, les troupeaux sont parqués dans l'enceinte et les gardiens veillent à ce qu'ils se tiennent en amont, aussi près que possible de la fosse. Le *lion*, qui a l'habitude de franchir la haie d'amont en aval pour sa plus grande commodité, arrive près du douar, entend les cris, sent les émanations du troupeau dont il n'est séparé que par quelques mètres; il bondit et tombe en rugissant de colère dans la fosse, où il sera insulté et mutilé, lui, l'emblème du courage et de la force, lui, dont la voix imposante faisait trembler la plaine et la montagne; il mourra misérablement assassiné par des lâches, des femmes et des enfants.

» Aussitôt éveillés par les cris des animaux, les habitants du douar préviennent leurs voisins, qui arrivent en foule, amenant leurs femmes et leurs enfants. Les femmes sont les plus acharnées contre l'animal devenu inoffensif.

» Aussitôt que le jour est venu, les hommes arrivent armés de fusils, et tirent sur lui jusqu'à ce qu'il ne donne plus signe de vie. Lorsqu'on est sûr qu'il est bien mort, on le sort de la fosse à l'aide de cordes. Puis les mères de famille reçoivent chacune un petit morceau du cœur de l'animal, qu'elles font manger à leurs enfants mâles pour les rendre forts et courageux. Elles arrachent tout ce qu'elles peuvent de sa crinière pour en faire des amulettes qui ont la même propriété.

» Après la fosse, continue Jules Gérard, vient l'affût ou *melbeda*, dont la véritable signification est le mot *cachette*.

» Il y en a de deux sortes : l'affût sous terre et l'affût sur un arbre. Pour le premier, on creuse un trou de 1 mètre de profondeur sur 3 ou 4 mètres de largeur; après l'avoir recouvert de troncs d'arbre chargés de grosses pierres, on jette par-dessus toute la terre déblayée, et l'on ménage d'un côté quatre ou cinq créneaux pour les tireurs, et de l'autre une ouverture qui sert de porte et que l'on ferme en dedans par un bloc de rocher. Ces sortes d'affûts sont construits sur le bord d'un sentier habituellement fréquenté par le *lion*. Comme il serait difficile d'ajuster l'animal quand il ne fait que passer, les Arabes ont l'habitude de placer sur le sentier, à une bonne portée, un sanglier tué à cet effet. C'est lorsque le *lion* s'arrête pour flairer l'appât, que les hommes cachés dans l'affût font feu tous à la fois. Il est rare que l'animal reste sur la place; le plus souvent, après avoir reçu plusieurs balles, il bondit dans la direction de l'affût, sur lequel il passe sans se douter que l'ennemi qu'il cherche est là, sous ses pieds; puis, après avoir épuisé ses forces en bonds furieux dans tous les sens, il gagne le premier bois le plus rapproché. Quelquefois, les Arabes qui ont affûté le *lion* font appel à la tribu pour le suivre et le tuer; mais comme dans ce cas il y a presque toujours mort d'homme, le plus souvent ils renoncent à le suivre et le laissent se guérir des blessures qu'il a reçues, ou mourir dans son fort.

» Pour l'affût sur un arbre, on choisit un arbre assez élevé, placé près d'un chemin, et on s'établit dans le milieu.

» Ces deux sortes d'affûts sont ordinairement fixes et servent à plusieurs générations. Il arrive cependant quelquefois que lorsqu'un *lion* a emporté soit un bœuf, soit un cheval, dans le voisinage d'un douar, les Arabes construisent à la hâte un *melbeda* pour tuer l'animal s'il revient la nuit suivante. Le plus souvent, ils en sont pour leurs frais; car le *lion* se met en quête sur un autre point, laissant ses restes, en grand seigneur qu'il est, aux hyènes, aux chacals et aux vautours.

» Il y a, dans la province de Constantine, trois fractions de tribus qui se livrent à la chasse du *lion;* ce sont les Ouled-Meloul, les Ouled-Cessi et les Chegatma.

» Quand l'arrivée d'un *lion* est signalée, soit par l'enlèvement de quelque bétail, soit par ses rugissements, la nouvelle en est portée de douar en douar, ce qui n'empêche pas qu'on se laisse manger la laine sur le dos pendant huit ou dix jours. Ce n'est qu'après que le *lion* a fait éprouver des pertes sensibles et qu'il ne paraît pas disposé à quitter le pays, que l'on prend rendez-vous pour le chasser. Chacun porte un fusil sur l'épaule, un pistolet et un yatagan à la ceinture, et vient prendre place autour du feu.

» Dès que les hommes qui ont détourné l'animal ont fait rapport des connaissances qu'ils ont pu avoir sur son sexe, son âge et son repaire, en le jugeant par le pied, on prend des mesures pour procéder à l'attaque.

» Lorsque les guetteurs ont atteint les postes d'observation qu'ils doivent occuper, le reste de la troupe se met en mouvement, précédé des quêteurs, et gravit les pentes qui doivent le rapprocher du repaire du *lion*.

» Les chasseurs, étant arrivés à une portée de fusil du repaire supposé, le tournent en amont, en observant le plus profond silence et s'arrêtant lorsqu'ils croient le dominer.

Comme le sens de l'ouïe est très-subtil chez le *lion*, il arrive quelquefois qu'il entend les pas des chasseurs ou une pierre qui a roulé, et alors il se lève et marche dans la direction du bruit. Si l'un des guetteurs l'aperçoit, il prend le pan de son burnous dans la main droite et le fait tourner devant lui, ce qui signifie : « Je le vois. » Un des chasseurs sort du groupe, se met aussitôt en rapport avec cet homme, en agitant son burnous de droite à gauche, ce qui veut dire : « Où est-il et que fait-il? » Si le *lion* est immobile, le guetteur ramasse les deux pans de son burnous dans la main, il les élève à la hauteur de sa tête, puis il les laisse tomber et marche quelques pas devant lui, en répétant le même signe. Si le *lion* marche à droite ou à gauche, il marche lui-même dans la direction du *lion*, en agitant son burnous, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche; si enfin l'animal se dirige vers les chasseurs, le guetteur leur fait face et agite violemment son burnous de bas en haut, en criant de toutes ses forces : *Aou likoum!* (prenez garde à vous!). A ce signal, les chasseurs se forment en bataille sur un rang, et, s'ils le peuvent, ils s'adossent à un rocher, de manière à ne pas être tournés. Malheur à celui qui n'aura pas entendu à temps le cri du guetteur et sera resté à quelque distance de ses camarades. Dès que le *lion* l'aperçoit, il bondit vers lui, et, quelle que soit la contenance de cet homme en se voyant charger, soit qu'il tourne les talons pour gagner un arbre ou un rocher, soit qu'il attende de pied ferme et fasse feu à bout portant, de toutes façons, c'est un homme mort, à moins que, par un hasard providentiel, l'animal ne soit tué roide. Quand les chasseurs ont pu se réunir avant l'attaque et s'adosser à un rocher, le *lion* passe majestueusement devant eux, espérant que sa présence portera le trouble dans les rangs, et, dans ce cas, il fond bravement sur la troupe ébranlée, qui est mise en déroute, laissant un ou deux des siens au pouvoir de l'ennemi. Si personne ne bouge et si le *lion* ne voit point d'hésitation parmi les chasseurs, il passe en murmurant de sourdes menaces à vingt ou trente pas des fusils braqués sur lui. C'est là le moment décisif; au commandement de l'un des anciens de la troupe, chacun fait feu de son mieux, et jette son fusil pour s'armer du pistolet ou du yatagan. La vie est si difficile à arracher du corps du *lion* que, quel que soit le nombre des balles qui l'auront touché, il ne mourra pas encore si le cœur ou le cerveau n'a pas été atteint. Cependant, s'il a été renversé par une grêle de balles, avant qu'il ait pu se relever, tous les chasseurs sont sur lui, les uns armés de pistolets, les autres d'armes blanches, tirant, frappant à l'envi les uns des autres, et finissant presque toujours par laisser quelque lambeau de chair dans les griffes de l'animal expirant. Ce qu'il y a de remarquable chez le *lion*, c'est que, plus il est près de mourir, plus il est dangereux. Ainsi, lorsque pendant l'action, mais avant qu'il soit blessé, il peut atteindre un des chasseurs, il se contente de le renverser comme un obstacle, et l'homme, s'il est couvert d'un bon burnous, en est souvent quitte pour quelques coups de griffes sans gravité. A-t-il déjà reçu une ou plusieurs balles, il tue ou déchire celui qu'il a pu saisir, souvent même il le prend dans sa gueule et le porte, en le secouant, jusqu'au moment où il aperçoit d'autres chasseurs sur lesquels il se jette à leur tour. Mais lorsque, grièvement atteint, blessé à mort, il peut s'emparer d'un homme, il l'attire sous lui, en l'étreignant de ses griffes puissantes, et, après avoir placé sous ses yeux la figure du chasseur malheureux, il semble, comme le chat avec la souris, se réjouir de son agonie. Tandis que ses ongles déchirent doucement les chairs de la victime, ses yeux flamboyants sont fixés sur ceux de l'homme qui, fasciné par ce regard, n'ose ni crier ni se plaindre. De temps en temps le *lion* promène son énorme et rude langue sur la face du moribond, puis il fronce ses lèvres à la manière du chat et lui montre ainsi toutes ses dents.

» Cependant les parents ou les amis de l'infortuné chasseur ont fait appel aux plus courageux de la troupe, et ils s'avancent coude à coude, le fusil à l'épaule et le doigt sur la détente, vers le *lion*, qui les regarde venir et les attend. Comme les balles dirigées contre le *lion* pourraient atteindre l'homme, il faut l'approcher assez près pour le tirer à bout portant. C'est ordinairement un parent de la victime qui se dévoue en ce cas et toujours seul, laissant les autres chasseurs à une vingtaine de pas en arrière.

» Si le *lion* est à bout de forces, il broie la tête de l'homme qu'il tient sous lui au moment où il voit le canon du fusil s'abaisser sur son oreille, puis il ferme les yeux pour attendre la mort. Si, au contraire, l'animal peut encore agir, il s'empresse de tuer le chasseur en son pouvoir pour bondir sur le téméraire qui ose venir à son secours.

» Comme on le voit, le rôle de celui qui s'avance pour donner le coup de grâce est des plus périlleux, car, le *lion* se tenant couché sur le corps du chasseur, dans une immobilité complète, il est impossible de juger de son état et de ses intentions; de sorte que, de même qu'on peut l'approcher impunément et lui mettre le bout du canon dans l'oreille, de même on peut, avant d'avoir le temps de faire feu, être terrassé et mis en pièces, malgré les renforts de fusils qui sont à quelques pas de là.

» Ce qui précède est pour le cas assez rare où les chasseurs réunis ont été prévenus de l'arrivée du *lion* par un des hommes qui le guettent. Le plus souvent, l'animal est sur le ventre dans un réduit toujours très-épais, où, s'il remue en entendant du bruit, il échappe à la vue de tout le monde. Il faut alors l'attaquer dans son fort et le prendre d'assaut, comme disent les Arabes. Quelle que soit la hardiesse de ces hommes qui marchent si bravement à la mort, je dois dire que ce n'est qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'ils ne peuvent faire autrement, qu'ils se décident à attaquer le *lion* dans son repaire. Quand ils arrivent sur la lisière du bois où l'animal est rembûché sans que les guetteurs aient pu le voir, ils poussent de grands cris, dans lesquels se mêlent mille injures, qui doivent, selon eux, décider le *lion* à se montrer. S'il fait la sourde oreille, on le provoque plus directement, en faisant siffler quelques balles dans sa direction. Ces manœuvres durent quelquefois plusieurs heures, et, plus elles se prolongent, plus ils hésitent à attaquer. Ils savent par expérience qu'un *lion*, qui reste sourd aux provocations et aux coups de fusil comprend tout ce que cela veut dire; qu'il a déjà été chassé, et que par conséquent il attendra ses ennemis au plus épais du fort pour fondre sur eux. Les Arabes s'agitent et discutent à grand bruit; enfin ils décident que l'on attaquera sur-le-champ et comme on pourra. Chacun se débarrasse de son burnous, qu'il pend à un arbre, de ses souliers, s'il en a, et la troupe entière, vêtue seulement d'une chemise qui descend aux genoux, s'en va gambadant frapper à la brisée; c'est là que le *lion* est rentré. Il faut suivre, sans les perdre un instant, les empreintes de ses pas, afin d'avoir toujours l'ennemi devant soi.

» Comme l'épaisseur du bois est telle que deux hommes ne peuvent marcher de front, c'est presque toujours un jeune écervelé, se trouvant pour la première fois à pareille fête, qui prend la tête de la colonne, quoi qu'on ait pu faire pour l'en empêcher. Lorsque les voies sont tellement fraîches que l'on croirait que l'animal était là quand les chasseurs sont arrivés, on se retire vers la clairière la plus voisine pour se grouper et discuter. Enfin tout le monde s'accorde pour procéder à la formation de deux corps d'attaque.

» Les deux troupes, une fois formées, se rendent ensemble à la bifurcation des voies, où elles se séparent en se promettant un appui réciproque au premier coup de feu. Chacune d'elles suit en silence les pas de l'animal, s'arrêtant de temps en temps pour se rallier et écouter. Après avoir marché quelque temps, la troupe de droite rencontre un arbre dont le tronc est labouré par les griffes du *lion*. Un rugissement terrible a retenti sous bois à quelques pas. « A terre! a répondu » une voix digne de commander une armée; » à terre! enfants, souvenez-vous que vous » êtes des hommes. » Aussitôt la troupe se resserre en se groupant comme elle peut autour de son chef, et attend, le fusil à l'épaule, que le *lion* fasse une trouée dans le fort pour venir à elle. C'est un moment solennel que celui-là! Les chasseurs et le *lion* ne sont séparés que par une distance de quelques pas à peine, et cependant ils ne se voient pas. Le *lion* s'est rasé à la manière du chat, afin de mieux bondir et d'offrir moins de prise aux balles. Les hommes sont assis ou couchés ou à genoux, tellement serrés les uns contre les autres qu'il suffirait d'un burnous pour les couvrir.

» Tout à coup un des chasseurs fait un signe de la main qui veut dire : « Je le vois! » Son voisin suit la direction du doigt et confirme le signe du premier. Tous se pressent et se poussent pour voir à leur tour et faire feu tous ensemble. Malheureusement, il est trop tard : le *lion*, se voyant découvert, est tombé sur la troupe, a broyé la tête de celui-ci, enlevé un œil à celui-là, déchiré l'épaule d'un troisième; puis d'un bond il a disparu sous bois, aussi vite qu'il est venu, sans même donner le temps de brûler une amorce. Alors, ce sont des cris déchirants, c'est un brouhaha à ne plus s'entendre; chacun s'en prend à son voisin de ce qui vient d'arriver, et le malheureux qui a vu le *lion* le premier, s'il n'a été ni tué ni blessé, est accablé d'injures comme s'il avait dit au *lion :* Venez, agissez, voilà l'instant. Cependant la troupe de droite n'a pu sans honte rester plus longtemps éloignée de la chasse et elle arrive en se traînant. On regarde, on compte : un mort et deux blessés; il faut une revanche! On se monte, on s'échauffe, lorsque le *lion*, irrité de tout ce bruit et alléché par le sang qu'il vient de verser, revient en rugissant à travers bois, brisant, renversant tout ce qui lui fait obstacle, et il fond, la tête haute et la gueule béante sur la ligne des chasseurs, qui cette fois ne sont pas surpris et lui envoient trente coups de fusil à bout portant. Le *lion*, criblé de balles, tombe au milieu de la troupe, et saisit de la gueule et des griffes tout ce qui se trouve à sa portée pour mordre et déchirer, jusqu'au moment où il succombera à ses blessures. »

Ce qui distingue la chasse de Jules Gérard de celle des Arabes, c'est qu'il allait seul, sans autre aide qu'un Arabe de confiance, au-devant du redoutable animal. Dans le dernier chapitre de son livre si intéressant, Gérard nous apprend comment il pratiquait cette chasse, en enseignant aux amateurs la bonne manière de chasser. Il y a dans tous ces récits un calme singulier qui donne le frisson :

« Les conditions physiques indispensables à celui qui voudrait tenter la chasse au *lion* sont : la jeunesse, la vigueur du poignet, la solidité du pied, la bonté de l'œil; les qualités morales sont : une volonté de fer et l'amour du bien. Les armes sont : une carabine à deux coups, canons superposés, mariant les balles à trente pas; un pistolet réunissant les mêmes qualités : solidité, précision, pénétration. Les balles de ces deux armes doivent être coniques à pointes d'acier.

» Parcourez les sentiers qui communiquent entre les douars visités par le *lion*. Marchez doucement; faites des haltes fréquentes. Si vous entendez un cri rauque que les Européens attribuent à l'hyène, tandis qu'il est particulier au chacal, portez-vous de ce côté. Ce cri de détresse annonce que le chacal suit ou un *lion*, ou des maraudeurs, ou une hyène. Si c'est un *lion*, vous n'aurez pas de peine à vous en assurer; car celui-ci, vous apercevant de très-loin, viendra vers vous. Dans une contrée boisée, faites-vous mener rapidement par votre guide sur le sentier suivi par la bête qui crie, de manière à lui couper les devants; puis asseyez-vous à côté d'un buisson, en dehors du sentier, et attendez.

» Votre guide doit être couché à quelques pas de vous, couché sous bois; du reste, rapportez-vous-en à lui pour se mettre à l'abri de tout danger. Placé comme vous l'êtes, vous ne pouvez être aperçu par l'animal qui vient, que lorsqu'il sera au bout de votre carabine. Et maintenant, attention. Les *lionnes* et même les jeunes *lions* ont des griffes et des dents qui déchirent et tuent parfaitement. Si c'est un *lion*, la carabine à l'épaule, le doigt sur la détente, attendez-le là, en face de vous, sur le sentier; il s'arrêtera en vous voyant. Le défaut de l'épaule est un beau point de mire, mais il est chanceux. Ajustez entre l'œil et l'oreille si l'animal vous regarde de côté; entre les deux yeux s'il est de face. Feu! il tombera. Attendez une minute sur la défensive, et ne l'approchez que lorsqu'il ne donnera plus signe de vie.

» Jamais, au grand jamais, ne faites feu sur un *lion* de bas en haut : votre première balle serait-elle heureusement placée, il suffirait que l'animal vécût deux secondes pour qu'il fût fait de vous. Ne vous inquiétez pas du nombre de pieds que vous aurez observés; s'il y a des lionceaux qui accusent deux ans au plus, ils arriveront précédant leur mère. Vous les laisserez passer et attaquerez celle-ci. Dans le cas où les lionceaux vous paraîtraient plus jeunes, soyez prudent; la mère n'attendra pas que vous l'attaquiez, elle ou ses enfants; dès qu'elle vous apercevra, elle prendra l'offensive, et ce n'est pas chose facile que de se tirer d'un pareil duel. La *lionne* ne vous attaquera pas franchement; elle s'arrêtera en vous voyant; puis, si vous l'ajustez, elle se couchera. Vous ne verrez plus rien, tant elle se rasera. Au bout d'un instant, elle lèvera la tête; si vous n'avez plus le fusil à l'épaule, elle se lèvera et fera semblant de s'éloigner; mais elle ne partira que si ses lionceaux sont déjà bien loin. Si ceux-ci rôdent près de vous ou sont arrêtés, la *lionne* que vous croirez loin se rapprochera sur le ventre et tombera sur vous à l'improviste...

» Le *lion* vous présentera, lorsqu'il vous verra, toujours le front. Si vous ne l'avez pas tué du premier coup et que, d'un bond, il ait pu vous atteindre, vous tomberez sur le dos, sous son ventre; il vous tiendra enlacé de ses griffes puissantes. Mais vous n'êtes pas mort pour cela. Si votre balle a été heureusement dirigée et n'a pas rencontré d'obstacle qui l'ait fait dévier, vous en serez quitte pour une douzaine de coups de griffes dont vous pourrez guérir, pourvu que la gueule du *lion* n'ait rien touché et que son agonie ne dure pas plus de quelques secondes. Dans tous les cas, souvenez-vous que vous avez un poignard, et si vous ne l'avez pas perdu dans votre chute, frappez vite, fort et dans de bons endroits.

» S'il vous arrive jamais de chercher pendant le jour un *lion* que vous avez blessé pendant la nuit, renoncez-y s'il ne laisse pas assez de sang pour qu'on ne puisse un instant perdre sa trace. Il s'est réfugié dans un massif dont il ne sortira que pour bondir sur celui qui passera là. Suivez donc toujours le sang pas à pas et jetez des pierres en avant pour débusquer l'animal à bonne portée, et avant qu'il puisse arriver jusqu'à vous sans être tiré. S'il pleut, ou que la rosée soit abondante, couvrez les batteries de votre carabine. Enfin souvenez-vous qu'un *lion* tombe rarement sous une seule balle. Ne cherchez jamais votre salut dans la fuite, quand il vous chargera, et, ces conseils aidant, que Dieu et saint Hubert vous aient en leur sainte garde. »

Chez les Hottentots, la chasse au *lion* se fait d'une tout autre manière. « Placés à l'abord d'un précipice, dit Jacques Arago, ils posent à terre un débris de quelque animal en putréfaction, et, dès que le rugissement du *lion* se fait entendre, ils s'accrochent aux anfractuosités d'un rocher à pic, et ils agitent, à l'aide d'une corde ou d'une longue perche, une sorte de mannequin dont ils ne sont éloignés que de trois ou quatre brasses. La bête féroce se précipite sur le mannequin qui semble vouloir lui disputer la proie, et tombe au fond du précipice, où d'autres Cafres apostés l'achèvent un instant après sa chute. »

Dans l'Inde, les chasses au *lion* se font avec un grand appareil. Les chasseurs, au nombre de dix ou quinze, emmènent avec eux une vingtaine d'éléphants, outre ceux qui servent de monture. Ces éléphants battent les taillis et les lieux où le *lion* se tient ordinairement. Dès qu'un éléphant sent l'ennemi, il dresse sa trompe et souffle bruyamment à plusieurs reprises. Aussitôt découvert, le *lion* se précipite vers ses adversaires; plusieurs fuient épouvantés, effarés, sans reconnaître la voix de leur cornac. Mail il suffit qu'un éléphant tienne bon pour que la troupe se rassure bientôt et revienne au combat, tandis que chasseurs et cornacs font pleuvoir sur le carnassier une grêle de balles. Cette chasse n'est guère dangereuse que pour les éléphants, que le *lion* mord ou déchire toujours cruellement; les hommes sont à l'abri tant qu'ils se tiennent sur la monture. Mais s'il arrive à l'un d'eux de se laisser tomber, il est perdu. Le capitaine Mundy, dans ses *Esquisses de l'Inde*, raconte que dans une chasse un jeune chasseur, ayant blessé un *lion* et s'apprêtant à tirer un second coup pour l'achever, fut précipité à terre par un mouvement de son éléphant. Le *lion* s'élance, le saisit entre ses griffes, et c'était fait du malheureux, sans l'intelligence de son éléphant, qui roula sa trompe autour d'un jeune arbre et, ayant étreint le *lion* entre le tronc et la terre, lui rompit les reins. Cet acte d'intelligence sauva la vie au jeune chasseur, qui en fut quitte pour un bras cassé en deux endroits et de profondes blessures et meurtrissures à la poitrine et aux reins.

— Numism. Le *lion* était une monnaie d'or qui fut fabriquée vers 1338 sous le règne de Philippe VI de Valois; elle fut nommée *lion d'or* parce qu'elle portait pour empreinte une figure de *lion*, sous les pieds du roi. Cette monnaie était d'or fin, à la taille de 50 au marc (soit $\frac{244^{\text{gr}},75}{50} = 4^{\text{gr}},895$), et eut cours pour 25 sous, le marc d'or valant alors 58 livres. Elle portait d'un côté l'image du roi en pied, assis sur un trône gothique, ayant un *lion* sous les pieds; de l'autre une croix fleuronnée, cantonnée de quatre lis dans un cercle à quatre lobes et quatre angles en saillie, avec la légende : *XPC vincit, XPC regnat, XPC imperat* (Le Christ triomphe, règne, commande). Ce type était semblable à celui de la *masse d'or* ou *royal duc* du règne de Philippe IV, dit le Bel.

Cette pièce est devenue très-rare; bien que sa valeur intrinsèque ne soit pas supérieure à 16 fr. 80 c., son prix marchand est dans le commerce de 35 à 40 francs, en bon état de conservation.

Avant l'adoption du système monétaire français, la Belgique avait pour monnaies des *lions* d'or et des *lions* d'argent, ainsi nommés parce qu'ils portaient l'empreinte du *lion* des armes de ce pays. Les *lions* d'or étaient au titre de 22 carats 3/4 de grain (919 millièmes), et avaient cours pour 14 florins (25 fr. 51 c.). Ils avaient pour type le *lion* armé soutenant un écu au mot LIBERTAS, avec la légende : DOMINI EST REGNUM. Au revers étaient onze petits écussons aux armes particulières des Provinces-Unies, formant le cercle autour d'un soleil, avec la légende : ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM.

Les *lions* d'argent étaient au titre de 10 deniers 11 grains et demi (873 millièmes), et avaient cours pour 3 florins et demi (6 fr. 38 c.). Ces pièces portaient les mêmes empreintes que les *lions* d'or; elles présentaient en outre sur la tranche la légende : QUID FORTIUS LEONE.

— Astron. Les astronomes ont donné le nom de *Lion* au cinquième signe ou constellation du zodiaque, que le soleil parcourt à peu près du 23 juillet au 23 août. Cette constellation est représentée par le signe ♌, qui a sans doute la prétention de figurer la queue du *lion*. Les poëtes ont feint que Jupiter a placé dans le ciel le *lion* de Némée, dompté par Hercule, et en a fait une constellation. Elle compte 95 étoiles dans le catalogue britannique. Au cœur du *Lion* se trouve la belle étoile *Régulus*, près de laquelle le soleil passe vers le 19 août.

— Blas. Plusieurs peuples ont pris le *lion* pour symbole : les Perses, Venise, la Belgique, etc. Le lion était l'objet d'un culte particulier en Egypte, notamment à Léontopolis. On comprend que c'est à cause de la force et du courage de cet animal, et que partout il fut pris pour l'emblème de la puissance et de la souveraineté. Il figure aussi, comme meuble de l'écu, dans les armoiries d'un grand nombre de familles nobles de tous les pays. Il est représenté rampant et de profil, ne montrant qu'un œil et une oreille; sa langue, qui sort de sa gueule, est recourbée et arrondie à l'extrémité; sa queue levée droite, un peu ondée, a le bout touffu et retourné vers le dos. Tantôt le lion est seul, tantôt il y en a deux dans l'écu; s'il y en a davantage, ils sont nommés lionceaux. Le *lion* est dit : léopardé, lorsqu'il semble marcher, ce qui est l'attitude du léopard, et alors il a la queue tournée sur son dos, et le bout retourné en dehors; couronné, lorsqu'il a sur la tête une couronne, qui est ordinairement en pointe; lampassé et armé de sa langue et de ses griffes, quand elles sont d'un autre émail que son corps; morné, quand il n'a ni dent ni langue; diffamé, quand il n'a point de queue; dragonné, quand la partie inférieure de son corps se termine en queue de dragon; mariné, lorsque cette même partie se termine en queue de poisson; naissant, quand il ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu, sa partie inférieure étant supprimée, ou quand il meut d'une fasce ou du bas de l'écu; issant, lorsqu'il paraît sur un chef, une fasce, ou mouvant de la pointe ou d'un des flancs de l'écu, ne montrant que la tête, le cou, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de sa queue; accroupi, lorsqu'il paraît assis sur le derrière; vilené, quand ses organes sexuels sont d'un émail différent.

Sailli, en Lorraine, porte de gueules au *lion* d'argent, armé, lampassé et couronné d'or. — **Du Halgoet**, en Bretagne : d'azur au *lion* morné d'or. — **D'Avesnes** : d'argent, au *lion* diffamé de sable.— **Bretigny**, en Bourgogne : d'or, au *lion* dragonné de gueules, armé, lampassé et couronné d'argent. — **Imhof**, en Allemagne : de gueules, au lion mariné d'or. — **Varnier** : d'azur, au *lion* naissant d'or, au chef d'argent, chargé de trois croissants de gueules. — **Servient** : d'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu du champ chargé d'un *lion* issant du second. — **Feuillens de Chastenay**, en Bresse : d'argent au lion vilené de gueules.

— Hist. *Ordre du Lion*, Ordre de chevalerie fondé vers 1080 par Enguerrand, seigneur de Couci, à l'occasion d'une chasse pendant laquelle il avait tué un *lion* qui faisait de grands ravages dans une forêt de son domaine. Cet ordre fut de courte durée. La décoration, qui consistait en un médaillon en or représentant un *lion* debout, surmonté d'une couronne, se suspendait au cou avec une chaîne en or. Tous les écrivains sérieux le relèguent au rang des ordres supposés.

— *Ordre de la Lionne*, créé à Naples au milieu des troubles qui agitèrent ce royaume de 1386 à 1390. Ce fut plutôt un signe de ralliement qu'un ordre régulier ou une marque honorifique. Il cessa d'exister dès que les causes d'anarchie disparurent. Ses membres portaient une lionne d'or brodée sur leur manteau.

— *Ordre du Lion du Palatinat*, Ordre de chevalerie, fondé en Bavière le 1er janvier 1768, par l'électeur palatin Charles-Théodore, pour récompenser les services civils et militaires, et supprimé, en 1808, par le gouvernement bavarois.

Il fallait, pour y être admis, appartenir à la noblesse. Le nombre des chevaliers était fixé à vingt-cinq, qui ne formaient qu'une seule classe. Le roi Maximilien-Joseph décida, en 1808, que l'ordre du *Lion* ne serait plus accordé. La croix, en or, à quatre branches et huit pointes pommetées d'or, était émaillée de bleu. Dans les angles étaient des flammes dorées. Le centre était occupé par un médaillon également émaillé de bleu avec un *lion* d'or au centre, surmonté d'une couronne royale. Une bordure blanche portait ce mot : *Merenti.*

— *Ordre du Lion de Holstein-Limbourg*, Ordre de chevalerie institué en 1768, par le prince de Holstein-Limbourg, qui le destina à récompenser tous les genres de services. Il a disparu depuis plus de soixante ans. Néanmoins, de prétendus grands maîtres se sont, jusque dans ces derniers temps, arrogé le droit de le conférer, et il s'est trouvé, même en France, malgré les poursuites de l'autorité, des personnes assez vaniteuses pour persister à en porter les insignes.

— *Ordre du Lion d'or*, Ordre de chevalerie de la Hesse électorale, institué le 14 août 1770 par le landgrave Frédéric II. L'électeur Guillaume en modifia les statuts le 1er janvier 1818. Les membres de l'ordre, qui ne formaient qu'une seule classe et dont le nombre était fixé à quarante et un, furent alors divisés en quatre classes : les grands-croix, les commandeurs de première classe, les commandeurs de deuxième classe, les chevaliers. L'ordre, à la fois civil et militaire, a pour devise *Virtute et fidelitate*, et s'accorde sans avoir égard à la différence de religion. La décoration pour les chevaliers est une croix à quatre branches, avec un médaillon de forme ovale, portant sur un fond bleu un *lion* d'or; au revers, on voit le chiffre *W. K.* surmonté d'une couronne. Le ruban est rouge moiré. Les grands-croix portent cette décoration attachée à un ruban passé en écharpe de droite à gauche. Sur la gauche de la poitrine, ils ont une plaque au milieu de laquelle se trouve le *lion* hessois à raies rouges sur fond bleu. Les commandeurs portent la décoration en sautoir. A la mort d'un des membres de l'ordre, ses parents doivent renvoyer les insignes du défunt au chapitre de l'ordre. La Hesse électorale ayant été incorporée à la Prusse en 1866, l'ordre du *Lion d'or* est par cela même condamné à s'éteindre rapidement.

— *Ordre du Lion de Zæhringen*, Ordre de chevalerie du duché de Bade, institué par le grand-duc Charles-Louis-Frédéric, le 26 décembre 1812, en souvenir des anciens ducs de Zæhringen, dont sa famille descendait, et modifié, en 1840, par le grand-duc Léopold. Cet ordre, qui a pour grand maître le grand-duc régnant, est destiné à récompenser les personnes qui se distinguent par leur mérite, leur talent, ou par les services qu'elles ont rendus à l'Etat. Il comprend quatre classes : les grands-croix, les commandeurs de première classe, les commandeurs de deuxième classe et les chevaliers. Le nombre des membres est illimité. La croix est en or, à quatre branches, dont les intervalles sont remplis par des agrafes d'or. La face de la croix est émaillée en vert, et elle contient au milieu un écusson rond, bordé d'or, où l'on voit les ruines du château des Zæhringen. Le revers est rempli par un *lion* prêt au combat, sur un champ rouge. Le ruban qui soutient la croix est vert bordé d'orange. Les grands-croix le portent en écharpe, les commandeurs autour du cou, et les chevaliers à la boutonnière. Les grands-croix ont une plaque d'argent à huit rayons ayant sur l'écu à champ rouge un *lion* d'or prêt au combat, entouré d'un anneau blanc, avec la devise : *Für Ehre und Wahrheit* (pour l'honneur et la vérité).

— *Ordre du Lion néerlandais*, Ordre de chevalerie du royaume des Pays-Bas. Il a été créé, le 29 septembre 1815, par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, qui l'appela *Lion belgique*, et le destina à récompenser les vertus civiques et les services rendus dans les sciences, les lettres et les arts. Après la séparation de la Belgique et de la Hollande, en 1831, il est devenu la propriété de ce dernier pays, et a pris le nom qu'il porte aujourd'hui. Ses membres forment trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Il existe une quatrième classe d'aspirants ou d'agrégés, qu'on désigne sous le nom de frères. Ce sont des personnes qui ont mérité un témoignage de distinction pour des actions courageuses et utiles à l'humanité. Au lieu de la croix, ils portent une médaille d'argent avec la devise de l'ordre : *Virtus nobilitat* (la vertu ennoblit). Ils jouissent aussi d'une pension de 200 florins, dont la moitié est réversible sur leurs veuves. Le roi est grand maître et fait toutes les nominations. La croix est à quatre branches et à huit pointes pommetées d'or, émaillée de blanc et anglée d'ornements en or. Le médaillon du milieu porte sur un fond d'azur le *lion* des armes des Pays-Bas; sur le revers, l'inscription : *Virtus nobilitat.* La croix est surmontée d'une couronne royale et attachée à un ruban violet avec deux larges raies orange. La plaque des grands-croix reproduit la croix et ses inscriptions. Les grands-croix portent la décoration en écharpe, les commandeurs en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière.

— Mœurs. Chaque époque a tenu à honneur de baptiser d'un nom nouveau les élégants désœuvrés dont les plaisirs faciles, le jeu, les filles, les soupers fins, les courses de chevaux occupent la vie entière, et pour qui un changement de modes est chose plus importante qu'un changement de ministère. Le *lion* florissait vers 1830; il est empaillé dans les vitrines du musée Gavarni; il avait pour aïeux le fashionable et le dandy, qui descendaient du muscadin et de l'incroyable de Thermidor, fils eux-mêmes des roués de la Régence; il a eu pour successeur le gandin, qui apparut vers 1855, et qui bientôt fit place aux cocodès, puis aux crevés. On parle maintenant des gommeux, qui sont l'extrême dégénérescence de la race, espérons-le.

Le *lion*, tel qu'on peut le voir encore dans les romans et les pièces de théâtre de 1830 à 1848, avait quelque chose de plus noble que ses enfants dégénérés; Balzac en a fait de superbes; ses de Marsan, ses Rastignac, ses Maxime de Trailles sont de terribles roués qu'il serait impossible de classer parmi les petits crevés de nos jours. Sans doute Balzac a idéalisé les *lions* de son temps, mais il ne les a pas trop surfaits. « Dans ce temps-là, dit L. Ulbach, le printemps extravaguait, les appétits étaient fous, les désirs étaient sans logique. Aujourd'hui, il a neigé sur la tête de ceux qu'on appelait les *lions*, mais toute la vitalité dont ils avaient le génie s'est réfugiée dans leurs souvenirs. On sent, quand ils parlent, qu'ils étaient forts; on comprend, à les lire, qu'ils étaient séduisants et séduits. Ils aimaient la vie et la vie les aimait. Intrépides au duel, au jeu, au bal, à l'amour, à la guerre, à l'orgie, ils ne reculaient devant rien, et ils communiquaient, par la vibration de leur jeunesse, une espérance à ceux mêmes qui s'épouvantaient de leurs folies. Une génération pareille pouvait tout, excepté la soumission aux choses médiocres; elle haussait le diapason en amour, en politique, en littérature. Ah! la belle vie, mais la rude existence! On était jeune sans honte, on s'amusait sans peur. On répétait le *Lac* de Lamartine, et l'on trinquait avec Musset. On voulait se battre pour la Pologne et l'on inventait le cancan; on allait, tout grisé de musique, de drame, noyer la poésie du rêve dans la poésie de l'orgie. On ne se couchait presque pas, surtout la nuit, et l'on n'avait jamais sommeil. On semblait ne rien lire et on savait tout par cœur; l'on fatiguait son corps, et l'âme infatigable se rajeunissait par d'incessantes illusions! »

Tel est, en effet, le *lion* de Balzac, de Frédéric Soulié, de Méry; tel on le retrouve encore dans les *Mémoires du vicomte d'Aulnis*, de M. d'Alton-Shée, mémoires qui ne sont que des souvenirs personnels. De ce *lion* au gandin la distance est grande; mais il avait déjà de son vivant, dans les gants-jaunes, un sous-genre inquiétant; les gants-jaunes ont servi de transition des *lions* aux gandins et aux crevés.

— Iconogr. Dans les représentations symboliques, le *lion* est l'emblème de la force, du courage, de la puissance souveraine, de la magnanimité, de la clémence et quelquefois de la colère. Les Lacédémoniens érigèrent une statue de *lion* en l'honneur de Léonidas, le héros des Thermopyles.

Comme emblème de la souveraineté, le *lion* est ordinairement représenté appuyant l'une de ses pattes sur un globe; une petite figure de ce genre, en marbre *bigio*, se voit au musée du Vatican; elle est antique; mais sans doute ici le globe ne représente pas la terre, dont la sphéricité n'était pas connue des anciens. La statue colossale en pierre d'un *lion* tenant deux globes sous sa patte a été érigée au point culminant (1,570 mètres au-dessus du niveau de la mer) de la route de Guadarrama, établie en 1749 par Ferdinand VI, pour mettre en communication les deux Castilles.

Les Belges ont érigé à Waterloo, au sommet d'une pyramide de 50 mètres de hauteur, un *lion* colossal en fonte. En 1832, les soldats français, allant au siége d'Anvers, brisèrent les griffes du *lion* de Waterloo; un ordre sévère du maréchal Gérard empêcha qu'il ne fût détruit. Wiertz, le fameux peintre belge, a représenté, sous ce titre : le *Lion de Waterloo*, la victoire du *lion* sur l'aigle, composition moitié allégorique, moitié réaliste, qui a été ainsi décrite dans le catalogue du musée Wiertz : « Le *lion*, fatigué sans doute de sa trop grande placidité, s'arrache de son socle de pierre et bondit dans la plaine. Au lever du soleil, l'aigle déchirait, sur son quartier de roche, une proie volée quelque part pendant la nuit. Le *lion* l'aperçoit, fait un nouveau bond, et l'oiseau piailleur se trouve saisi entre des griffes qui lui brisent les deux ailes en une seconde. Le sol est jonché de plumes, la roche est teinte de sang; l'aigle a beau se débattre, il est broyé. Aux cris de rage poussés par les deux combattants, toutes les patrouilles grises d'oiseaux de nuit, d'oiseaux mouchards, s'envolent à tire-d'aile et sans bruit. Un grand soleil, certainement celui de la liberté, se lève derrière la butte de Waterloo. » A l'intention des Français dont le patriotisme aurait pu s'effaroucher de cette peinture, l'auteur de la description qu'on vient de lire ajoute : « Ne mêlons point les peuples, qui ne demandent qu'à vivre dans la paix et le travail, à toutes ces scènes de ménagerie. Les peuples n'aiment point les aigles, ni les *lions*, ni les léopards; ils ne savent que trop, hélas! quelle chair sert de pâture à toutes ces bêtes féroces. » Voilà une réflexion parfaitement juste et qui peut nous consoler de la fin tragique de l'aigle.

En 1833, dans les fouilles faites à Bavai, on a découvert un groupe en pierre représentant un *lion* ayant la patte droite posée sur un dauphin; quelques archéologues avaient cru d'abord que c'était là un ouvrage antique; mais d'autres ont expliqué que l'emblème rappelait plutôt un avantage remporté par un prince des Pays-Bas sur un dauphin de France. Le roi des animaux figurait dans les armes néerlandaises et aussi dans les armes d'Espagne.

Le *lion* apparaît fréquemment dans les fables du paganisme, dans les récits bibliques et dans la légende chrétienne.

Des *lions* étaient attelés au char de Cybèle. Hippomène et Atalante étant entrés dans un temple de cette déesse, s'y oublièrent à faire l'amour, et, pour punition de leur irrévérence, furent métamorphosés, l'un en *lion*, l'autre en *lionne.* Certains mythologues nous donnent l'explication de cette transformation : ils disent que les deux amoureux furent dévorés par les animaux consacrés à Cybèle. Admète ayant voulu épouser Alceste, fille de Pélias, ne put obtenir cette princesse qu'à la condition qu'il donnerait à Pélias un char traîné par un *lion* et par un sanglier; Apollon, chassé du ciel et réduit à se faire berger chez Admète, enseigna à ce prince les moyens de réduire sous un même joug les deux animaux. Une *lionne* fut la cause involontaire de la mort de Pyrame et de Thisbé. Le *lion* de Némée, qu'Hercule étrangla, est particulièrement célèbre; il mérita d'être placé dans le ciel par Jupiter et devint un des douze signes du zodiaque.

Dans la Bible, nous voyons Samson, l'Hercule hébreu, terrasser un *lion* et le déchirer « comme si c'eût été un chevreau, » et Daniel, dans la fosse aux *lions*, non-seulement demeurer intact, mais exercer une véritable fascination sur ces animaux féroces. A Rome, le *lion* d'Androclès étonna par sa reconnaissance les spectateurs du cirque. Le *lion* de saint Jérôme est un proche parent de celui d'Androclès. Celui qui avec ses griffes aida saint Paul l'Ermite à creuser la tombe de saint Antoine appartient aussi à l'espèce débonnaire. Quant au *lion* de saint Marc, il est tout à fait fantastique : il a des ailes et il comprend l'Evangile; la plus fameuse image que nous en ayons est la figure colossale qui surmonte une des colonnes de granit de la Piazzetta, à Venise, et qui, en 1797, fut transportée à Paris, où on l'érigea sur l'esplanade des Invalides et où elle resta jusqu'en 1815.

Le *lion*, en tant que simple bête féroce, a été souvent représenté par les sculpteurs et par les peintres. Au musée du Vatican, dans la salle des animaux, on remarque, entre autres sculptures antiques, un *Lion attaquant un cheval*, un *Lion dévorant un veau*, un *Lion en marche*, plusieurs *Lions couchés*. Au palais Capponi, à Florence, est un *lion* de porphyre que l'on croit être une sculpture étrusque.

Il y a dans les jardins de Versailles deux groupes en bronze fondus par les Keller et représentant, l'un un *Lion qui terrasse un loup*, par Vanclève, l'autre un *Lion qui combat un sanglier*, par Raon : ces deux morceaux ne manquent ni de vérité ni d'énergie. Nous pourrions citer d'autres sculptures plus ou moins conformes à la réalité, par exemple les études de Mathieu Kessels, qui sont au musée de Bruxelles; mais on peut dire que, à de rares exceptions près, les figures de *lions* sculptées au xviie et au xviiie siècle et pendant les premières années du xixe ont quelque chose de conventionnel. Il était réservé à Barye de revenir à la nature, à la vérité : « Le premier il a osé, chez nous, dit Th. Gautier, décoiffer les *lions* de cette perruque à la Louis XIV dont les statuaires les affublaient, et qui leur prêtait une vague ressemblance avec Racine ou Boileau; il leur a ôté de dessous la griffe cette grosse boule de marbre si ridicule, et les a représentés grommelants, hérissés, incultes, secouant leur crinière échevelée et tenant en arrêt sous leur ongle d'airain un serpent gonflé de poison, ou bien encore tirant de leur poitrine ce rugissement sourd, ce tonnerre caverneux qui arrête l'antilope au bord de la source et fait pâlir l'Arabe du désert sur son cheval aux jambes rapides; il a trouvé la beauté particulière de chacun de ces tyrans de la montagne, de la forêt et de la plaine, dont les formes rivalisent de perfection avec celles de l'homme; et maintenant la fable de La Fontaine n'aurait plus de motif pour dire :

> Si les *lions* savaient sculpter;

les *lions* peuvent s'en rapporter à M. Barye. » A l'exemple de ce maître, divers sculpteurs contemporains ont fait, d'après nature, des figures de *lion* plus ou moins remarquables. Les meilleures sont dues à M. Auguste Caïn, qui a exposé, au Salon de 1864, une magnifique *Lionne du Sahara*, et, au Salon de 1870, un *Lion de Nubie avec sa proie*, et qui a fait les modèles des deux *lions* de bronze du guichet des Tuileries (du côté de la Seine). M. Jacquemart a exposé en 1855 un *Lion dans le désert*, flairant le cadavre d'un voyageur à demi recouvert de sable. On doit à M. Pierre Rouillard plusieurs figures de *lions* exécutées avec talent, celles entre autres qui décorent le vestibule du Tribunal de commerce de la Seine. Fratin a sculpté un *Lion entraînant sa proie* (Salon de 1836); Hippolyte Heizler, une *Lionne et une antilope* (Salon de 1850); Louis Vidal, sculpteur aveugle, un *Lion rugissant* (Salon de 1868).

Adamo Ghisi a gravé, d'après Jules Romain, le *Combat d'un lion et d'un cheval;* Wenceslas Hollar a gravé, d'après Albert Dürer, un *Lion debout* et un *Lion couché.* Rubens a peint, avec beaucoup d'énergie, des *Chasses aux lions* (musées de Munich et de Dresde) et une *Lionne jouant avec ses deux petits* (musée de l'Ermitage). A. Blootelingh et R. Gaywood ont gravé d'après ce maître diverses études de *lions.* Parmi les tableaux de Snyders, nous citerons des *Lions poursuivant un chevreuil* (ancienne galerie Fesch), le *Lion et le rat* (musée de Madrid), un *Lion attaquant un sanglier* (gravé par R. Earlom). Un tableau de Fyt représentant des *Chasseurs surpris par un lion* a fait partie de la célèbre galerie Fesch. Marc de Bye a gravé à l'eau-forte huit études de *lions*, d'après Paul Potter. Une *Chasse aux lions*, peinte par De Troy, ornait autrefois la galerie des chasses à Versailles. De tous les peintres contemporains, Eugène Delacroix est celui qui a le mieux représenté les *lions;* comme Rubens, comme Barye, il a su rendre leur caractère sauvage et indompté, leur allure fière, leur physionomie superbe. Deux de ses meilleurs tableaux en ce genre, un *Lion dans son antre* et un *Lion dévorant une chèvre*, ont paru au Salon de 1848.

— **Allus. hist. Fosse aux lions.** V. DANIEL.

— **Allus. littér. Le lion et le Moucheron,** Titre d'une fable dans laquelle La Fontaine fait ressortir le triomphe de la faiblesse fine et adroite sur la force furieuse et rugissante :

« La polémique de Mme Lamber contre M. Proudhon ne manque pas d'agilité. Elle se plaît à le mettre sans cesse en contradiction avec lui-même. Avec beaucoup de mémoire et de présence d'esprit, elle confronte ce qu'a dit M. Proudhon à telle page de tel livre avec le contraire qu'il dit à telle page de tel autre. C'est de bonne guerre, et ce n'est pas en le harcelant autrement qu'*une fine mouche vint à bout d'un lion.* »

LOUIS RATISBONNE.

— **La griffe du lion,** C'est-à-dire l'individualité, l'empreinte puissante qui caractérise l'œuvre d'un génie supérieur. V. EX UNGUE LEONEM.

— **Parce que je m'appelle lion,** Passage tiré de la fable de La Fontaine intitulée : la *Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le Lion.* V. QUIA NOMINOR LEO.

— **La part du lion,** C'est-à-dire la plus grand part que s'arroge le plus fort. V. QUIA NOMINOR LEO.

— **La peau du lion,** Allusion à une fable de La Fontaine. V. PEAU.

Lion de Flandre (LE), roman historique de Henri Conscience (1838, 2 vol. in-8°). Le romancier flamand a mis en scène, dans ce livre, qui reste une de ses œuvres capitales, un des épisodes les plus glorieux de son pays, la révolte populaire qui chassa, au XIIIe siècle, du sol flamand les armées de Philippe le Bel. Son héros est Robert de Béthune, aussi illustre par son courage que par sa témérité, qui suivit le frère de Louis IX à la conquête du royaume de Naples. Le père du comte de Béthune, Guy de Dampierre, était comte de Flandre, et, quoique vassal du roi de France, il prit parti pour les Anglais dans la querelle d'Edouard Ier et de Philippe. Celui-ci envahit les Flandres, pour tirer vengeance de cette trahison, et Henri Conscience s'est proposé de peindre le soulèvement national qui accueillit l'armée française. Il a fait preuve d'une habileté remarquable en remuant ces masses furieuses. La cloche d'alarme bat à pleine volée : brasseurs, bouchers, tisserands, forgerons, tout ce peuple d'ouvriers et de bourgeois se rue avec rage sur les soldats de Philippe le Bel. Il y a deux chefs surtout qui les conduisent, maître Jean Breydel et maître Pierre de Conynck, l'un audacieux jusqu'à la folie, l'autre prudent, dissimulé et dressé à toutes les ruses de la stratégie. Robert de Béthune est retenu prisonnier en France. « Flandre et lion! » tel est le cri de guerre qui retentit de Gand et de Bruges jusqu'à l'Océan. La fille de Robert, Mathilde, est une apparition charmante qui forme le plus gracieux contraste avec ces scènes de vengeance. Enfin le tableau qui termine le roman atteste beaucoup de puissance et d'art. C'est cette bataille de Courtrai, où toute la noblesse française est venue s'ensevelir dans un fossé de la Flandre, sous les coups des bouchers, des tisserands et des forgerons. La cavalerie féodale croyait avoir bon marché de ces soldats d'un jour; elle se jeta sur eux avec une folle étourderie et rencontra un fossé énorme, dans lequel elle s'abîma. La lutte fut terrible encore au fond de ce gouffre; lutte inutile! C'en était fait de ces cavaliers désarçonnés, entassés pêle-mêle, écrasés sous le poids de leurs armes et de leurs chevaux. Les Flamands n'eurent qu'à frapper à coups d'épée, à coups de pioche, à coups de maillet. Les moines flamands aidaient les ouvriers à cette horrible boucherie; quatre mille éperons d'or furent suspendus dans la cathédrale de Courtrai. Henri Conscience a dissimulé autant que possible l'aspect sauvage de son tableau en arrêtant les yeux du lecteur sur un poétique épisode : au plus fort de la mêlée, un cavalier inconnu avait attiré tous les regards par l'audace de sa bravoure et la splendeur de son équipement. Son casque était d'or, son armure était d'or, un marteau d'or étincelait dans ses mains. Etait-ce saint Georges, invoqué depuis le matin dans toutes les églises de Courtrai? Etait-ce le lion de Flandre, échappé par miracle à sa prison et arrivé tout à coup sur le champ de bataille pour décider la victoire? Robert de Béthune se découvre à ses amis, à sa fille, à son frère, à ses braves champions Breydel et de Conynck, puis, enfonçant ses éperons dans le flanc de son cheval, il va regagner sa prison. Le peuple resta persuadé que saint Georges était descendu du ciel avec son armure éblouissante pour exterminer la cavalerie française. Quant à Philippe le Bel, voyant *qu'il pleuvait des Flamands*, il se hâta de faire la paix.

L'auteur a traité d'une manière large cet épisode national; nous n'y reprendrons, à un point de vue plus élevé, que sa trop grande partialité pour le fanatisme clérical, le pire des fanatismes.

Lion amoureux (LE), nouvelle de Frédéric Soulié (1842). L'auteur de tant de romans en dix volumes et de drames en cinq actes n'a peut-être rien écrit de plus parfait que cette centaine de pages. Son lion est, suivant la phraséologie de l'époque, un jeune et élégant désœuvré, très-ennuyé, pour le quart d'heure, d'avoir à servir de témoin pour le mariage du fils d'un simple commerçant de la rue Saint-Denis, Prosper Gobillat, un filleul de son père. Chez l'honnête plumassier, père de la fiancée, amis et conviés sont prêts depuis longtemps; on n'attend plus que M. le marquis Léonce de Sterny, et il faut voir avec quelles révérences, avec quel respectueux empressement on le reçoit quand il arrive, tout de noir habillé, frisé, pommadé, musqué et ganté de jaune! Lise surtout, la sœur de la mariée, la belle et innocente Lise, fait au lion son plus gracieux accueil. Mais voyez un peu le charme irrésistible de la candeur et de la vertu! Le fier marquis de Sterny, tout à l'heure, envoyait à tous les diables le filleul de son père, le plumassier et toute la sequelle, et le voilà qui, devant les deux yeux d'une petite bourgeoise, oublie le Jockey-Club et le café de Paris! Il s'était bien promis de s'esquiver après la cérémonie de l'église, et le voilà qui cherche un moyen de se faire inviter au dîner de noce et au bal! Tout cela parce que Mlle Lise s'est appuyée sur son bras pour entrer à la mairie, parce qu'elle est montée dans son coupé et qu'elle y a perdu un collier orné d'une plaque portant pour devise : *Ce qu'on veut, on le peut;* parce qu'enfin il l'a vue rougir en allongeant sa petite main fluette et blanche pour reprendre son bijou. L'arrogant marquis s'est senti ému en présence d'une aimable fille bourgeoise aux manières simples, au cœur sincère; il aime Lise, et peut-être bien qu'en y aidant un peu il en serait aimé. *Ce qu'on veut, on le peut,* d'ailleurs : n'est-ce pas la devise de la jeune fille? Mais à quoi peut le mener un tel amour? Au mariage? Y penser seulement est ridicule. Que dirait le Jockey-Club, et le monde des boudoirs, et le monde des salons? A une séduction? Il y regarde à deux fois avant de souiller tant de grâce, de beauté, de jeunesse et d'innocence. Lise non plus ne s'est pas demandé où pourrait la conduire son amour pour Léonce; elle l'aime, Léonce le sait, et cela lui suffit. Malheureusement pour elle, le marquis, voulant à tout prix oublier un amour sans issue possible, se jette à corps perdu dans les plaisirs faciles. Un soir, il est dans une loge d'opéra à côté d'une princesse à la mode. Entre deux bâillements, il regarde la salle, et, dans une loge en face de la sienne, il aperçoit deux yeux flamboyants attachés sur lui; il reconnaît Lise. Le lendemain, Prosper vient chez lui. « Monsieur le marquis, lui dit-il, je viens vous apporter une triste nouvelle et un don funèbre : Lise est morte, et elle m'a chargé de vous apporter le collier qui porte sa devise : *Ce qu'on veut, on le peut.* »

Lion empaillé (LE), comédie en deux actes, en prose, de L. Gozlan (théâtre des Variétés, 1848). Le lion empaillé dont il est question dans la pièce est un ex-brillant officier de dragons, qui fut, en son temps, beau donneur de coups de sabre, grand séducteur de filles, et qui maintenant vit claquemuré, dans un château des environs de Paris, sous la férule d'une servante maîtresse à qui il se donnerait bien garde de désobéir. Pendant une absence d'Annette, de vieux amis du dragon, des filles, Amanda, Sarah, etc., viennent s'amuser chez lui à faire sauter le champagne. L'office et la cave sont mis à sac, les faisans de la volière font connaissance avec la broche. Annette revient tout à coup, au beau milieu de l'orgie; elle avait bien eu soin d'emporter les clefs, mais on a fait sauter les serrures. Pour comble, l'ex-commandant de dragons est tout à fait ivre. Mais l'apparition d'Annette suffit pour le dégriser; pris en flagrant délit, il se rend à discrétion et se tire d'affaire en épousant sa servante.

Triste au fond, mais très-gaie de forme, cette pièce est une cruelle satire du célibat. « Elle rappelle, dit M. Paul de Saint-Victor, la ballade allemande du vieux roi normand qui dort, enchanté par une Nixe, au fond de la mer. Sa chevelure d'or est devenue gris d'argent; les pommettes de ses joues saillissent sous sa peau jaunie; son corps est flétri et cassé. Quelquefois des proues de navires ébranlent sa grotte de cristal; il entend son nom retentir dans un chant de guerre entonné par des voix vaillantes. Ce sont ses compagnons qui passent et qui vont à la conquête, à l'aventure, à la gloire, en se rappelant les exploits du roi disparu. Alors le vieux sire se réveille, il s'agite, il étend ses bras, il veut rompre le charme, aller les rejoindre, mais la fée des eaux se penche sur lui et ferme d'un baiser sa bouche qui crie et qui gronde. Le roi retombe sur son lit d'algues et se rendort. Mais ici ce n'est pas une belle ondine qui berce la léthargie du viveur déchu; c'est une Goton qui le séquestre, et qui, lorsqu'il veut secouer sa torpeur, rabat sur ses deux oreilles son bonnet de coton. » Une ronde chantée dans la pièce est restée populaire : *Drinn, drinn* a fait le tour du monde. Voici la musique et les trois couplets de cette chanson gouailleuse :

1er COUPLET. *Allegro moderato.*

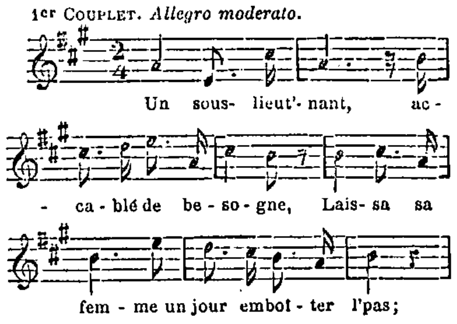
Un sous- lieut'- nant, ac -
- ca - blé de be - so - gne, Lais- sa sa
fem - me un jour embot - ter l'pas;
Ell' par - tit seul', pour le bois de Bou-
- lo - gne, En em - por-tant un dra-

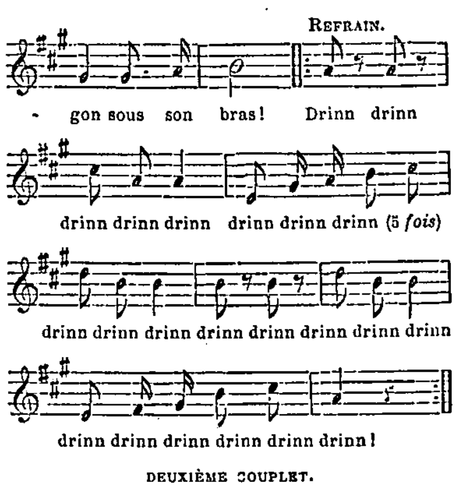
REFRAIN.
- gon sous son bras! Drinn drinn
drinn drinn drinn drinn drinn drinn (5 *fois*)
drinn drinn drinn drinn drinn drinn drinn drinn
drinn drinn drinn drinn drinn drinn!

DEUXIÈME COUPLET.

D'un' tell' confianc' le dragon était digne :
Pendant trois jours, il fut très-empressé;
Y'en a qui dis'nt qu'ils pêchaient à la ligne...
Moi je soutiens qu'ils ont herborisé...
Drinn, drinn, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Le sous-lieut'nant, le désespoir dans l'âme,
Au bois d' Boulogne accourut tout inquiet,
Mais l' malheureux, quand y r'trouva sa femme,
Fut parfait'ment convaincu qu'il était...
Drinn, drinn, etc.

Lionnes pauvres (LES), comédie en cinq actes et en prose, d'Emile Augier et Edouard Foussier (théâtre du Vaudeville, 22 mai 1858). C'est une des œuvres les plus puissantes du théâtre contemporain. De belles scènes, une action d'un intérêt poignant, une plaie sociale mise à vif, un style incisif et nerveux, tout cela réuni assurait à l'œuvre un grand succès, à son apparition.

Les auteurs dramatiques n'avaient guère eu en vue jusque-là que l'adultère simple, ou la prostitution des filles : une observation plus attentive des mœurs de la société parisienne, sous le second Empire, révéla aux auteurs des *Lionnes pauvres* l'adultère vénal, les mœurs des filles entretenues transportées au foyer conjugal. Il y avait là les éléments d'une comédie corsée. Pommeau est un homme de soixante ans, qui s'est marié avec sa pupille, Séraphine. Il est maître clerc d'avoué aux appointements de 8,000 francs, ce qui, ajouté aux 4,000 qu'il gagne à travailler comme un mercenaire en dehors de l'étude, lui constitue un revenu de 12,000 fr. Séraphine est une enfant gâtée à qui il ne sait rien refuser; aussi profite-t-elle de la liberté qui lui est laissée pour se donner un appartement princier et porter les toilettes les plus luxueuses. Il est vrai qu'elle se fait pardonner ses dépenses par son mari en attribuant tous ses achats à des occasions uniques et à des bons marchés exceptionnels. Le brave Pommeau ne trouve rien d'étonnant à cela et ne fait qu'en admirer davantage l'intelligence de sa chère petite Séraphine. Mais Thérèse, en bonne ménagère qu'elle est, ne prend pas le change aussi facilement. Thérèse a été élevée par Pommeau, qui l'a mariée à un jeune avocat, Léon Lecarnier, et tout en dépensant 25,000 ou 30,000 francs dans sa maison, elle vit avec moins de luxe que le ménage Pommeau. D'où cela peut-il venir? Elle va bientôt l'apprendre : c'est son mari qui paye le luxe de Séraphine. L'habileté des auteurs a consisté, l'idée une fois trouvée, à la filer doucement pendant cinq actes, jusqu'à l'explosion du dernier; le drame ainsi concentré entre les membres d'une seule famille, liés par toutes sortes d'attachements réciproques, a quelque chose de plus poignant. Enfin, de chute en chute, Pommeau s'aperçoit que, tout en travaillant comme un nègre, il vit dans un luxe qu'il ne paye pas; il en vient à se demander, étant le mari d'une femme entretenue, si les bottes qu'il porte sont bien à lui. Il quitte son logis, décidé à n'y plus remettre les pieds. A tout prix, il veut trouver le complice de sa femme et le rembourser. Sa première idée est d'aller demander un asile à ses amis Léon et Thérèse. On le reçoit presque froidement. Léon a tout avoué à sa femme, et il est impossible que son toit abrite M. Pommeau. Celui-ci insiste et va pour se jeter dans les bras de Léon. Thérèse, cédant à un mouvement instinctif, s'interpose. « Ah! bandit, c'était toi! » hurle Pommeau en lui jetant à la face une liasse de billets de Banque. Mais il aperçoit près de lui Thérèse en pleurs : « Adieu, lui dit-il, toute expiation est complète où il y a une victime, et je sens là qu'il y en aura une. » Séraphine, abandonnée, ne put plus être, en effet, qu'une femme entretenue.

Cette œuvre hardie fut bien accueillie du public; elle avait été quelque temps arrêtée par la censure, qui reculait devant cette expression parfois cynique des mœurs contemporaines, telles que les avait faites l'Empire, en surexcitant le luxe et l'agiotage.

Lion amoureux (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Fr. Ponsard (Théâtre-Français, 18 janvier 1866). Cette comédie, qui est en même temps la satire des mœurs du Directoire, fait pendant au beau drame de *Charlotte Corday :* en face de l'époque héroïque de la Révolution, le poëte a voulu poser l'époque honteuse.

On est au lendemain de Thermidor; la France est en pleine réaction; ce ne sont plus les hommes qui la mènent, ce sont les femmes, et les salons se rouvrent de toutes parts, pendant que les clubs se ferment. Aux citoyens valeureux, aux patriotes indomptables succèdent les muscadins *aux oreilles de chien;* les *tricoteuses* républicaines ont fait place aux Phrynés de tous étages.

Aux parures on voit les femmes adonnées,
On les voit afficher au théâtre Feydeau
Leur coiffure bouclée où s'enroule un bandeau,
Leurs pieds nus appuyés sur la sandale plate
Que rattache à la jambe un ruban écarlate,
Et leur tunique grecque, et leur corsage ouvert,
A peine retenu sur le bras découvert.
Dieu me garde! Je crois que si ce train-là dure,
Pour voile elles n'auront bientôt qu'une ceinture!

Et si la nation s'attarde encore un peu dans cette vie de luxe et de plaisirs énervants, c'en est fait de la République. Ainsi pense le conventionnel Humbert, un vrai lion, soldat et tribun, qui ne conçoit pas qu'un homme puisse avoir au cœur d'autre amour que celui de la patrie. Aussi gourmande-t-il vertement son jeune compagnon, le général Hoche, qui s'est laissé aller à fréquenter les salons, et particulièrement celui de Mme Tallien, sorte de terrain neutre où se rencontrent députés et généraux, fournisseurs et muscadins, jacobins et émigrés. Mais ce qu'il reproche à son ami, il s'en rend coupable lui-même pour revoir une jolie émigrée, la marquise de Maupas, qui lui donne un rendez-vous chez la Tallien. Le deuxième acte se passe dans le fameux salon de Notre-Dame de Thermidor. « Le mouvement contrasté de ce salon étrange, dit M. Paul de Saint-Victor, espèce d'arche politique où les partis qui se dévoraient la veille se rencontraient sans hurler, a été rendu avec bonheur par M. Ponsard. Il faut savoir gré au poëte d'avoir bafoué et flétri cette misérable jeunesse dorée qui déshonora Thermidor, sbires de boutiques, *bravi* de cafés, dignes d'être commandés par ce vil Fréron, terroriste rouge passé à la Terreur blanche, « le lépreux du crime, » comme Isnard l'appela plus tard. L'histoire ne saurait avoir assez de mépris pour ces *mignons* de bas étage, et leurs représailles d'assommeurs, et leurs exploits de carrefours. « Ils assaillaient les » patriotes, dit Mercier, quand ils se trou- » vaient six contre un. » La réaction, dégradée par eux, prit la forme d'un carnaval effronté; ils lui en donnèrent les mœurs et ils en revêtirent le costume. » Tombé au beau milieu de ce groupe réactionnaire, coudoyé par des coquins enrichis, des aristocrates insolents, le conventionnel Humbert retrouve toute son énergie; il foudroie les muscadins de cette virulente apostrophe qui a presque décidé le succès de la pièce :

Ah! la réaction est ici dans son camp!
Le royalisme y règne et s'y fait provoquant!
Il croit abattre avec ses petites manœuvres
La Révolution, ses hommes et ses œuvres!
Il croit qu'on laissera, par un lâche abandon,
Sur les pieds du Titan grimper le Mirmidon!
Savez-vous, muscadins, vous qui fouettez les femmes,
Ce qu'ont fait l'an dernier ces montagnards infâmes?
Il fallait affronter bien d'autres gens que vous;
L'Europe se ruait tout entière sur nous :
Ils ont fait se dresser, juste au mois où nous sommes,
Quatorze corps d'armée et douze cent mille hommes,
Qui, la pique à la main, en haillons, sans souliers,
Ont repoussé l'assaut de dix rois alliés.
Ces héros, muscadins, bravant les carabines,
Battaient des Prussiens, et non des jacobines;
Ces nobles va-nu-pieds, agioteurs repus,
S'élançaient vers la gloire, et non vers les écus;
Ces Français, émigrés, défendaient la patrie
Par vous et l'étranger assaillie et meurtrie.
Allez! assaillez-nous d'injures! évoquez
Le souvenir d'excès par vous seuls provoqués;
Vous qu'un rugissement faisait rentrer sous terre,
Agacez aujourd'hui le lion débonnaire.
La Convention peut, comme l'ancien Romain,
Sur l'autel attesté posant sa forte main,
Répondre fièrement, alors qu'on l'injurie :
« Je jure que tel jour j'ai sauvé la patrie!

Ce sont de très-beaux vers. Les critiques de théâtre, dans tous les journaux, ont été unanimes à les citer. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que la plupart ont fait suivre cette citation du « *Bien rugi, lion!* » de Shakspeare. Un amateur de rapprochements a compté quatre-vingt-deux fois ce « *Bien rugi, lion!* » répété par tous les échos de la presse parisienne, provinciale et étrangère. Que de beaux esprits s'étaient rencontrés!

Toute l'intrigue de la pièce est basée sur la rigidité du conventionnel Humbert, qu'essaye de fléchir la marquise de Maupas, qui l'aime et dont il est amoureux. Elle lui fait sauver son père, proscrit comme émigré; elle veut même le forcer à sauver un autre émigré, le comte de Vaugris, à qui elle était fiancée et qui, pris à Quiberon, va être fusillé. Le devoir parle plus haut que l'amour chez Humbert, et Vaugris meurt en criant : *Vive le roi!* Le conventionnel et la marquise se marient tout de même au dernier acte, ce qui est une dissonance fâcheuse dans la pièce.

L'action, en somme, est quelque peu languissante; elle repose sur un antagonisme, toujours le même, de caractères et de doctrines; mais de belles scènes, des peintures de mœurs très-étudiées, des tirades un peu convenues d'avance, parfaitement appropriées aux caractères et aux situations, sauvent heureusement cette monotonie. Chaque personnage, le conventionnel et le royaliste, est si bien dans son rôle qu'on pourrait dire lequel des deux est l'interprète des sentiments propres de l'auteur : il n'a voulu donner qu'un tableau de mœurs d'une fidélité irréprochable, et il a réussi. « Dans le *Lion amoureux*, dit M. Saint-René Taillandier, le poëte historien mérite assurément plus d'un éloge ; il a étudié avec calme, avec impartialité, le temps où il a placé son drame ; il s'efforce d'en reproduire les principaux traits suivant les conditions du théâtre. Il a même cherché dans cette étude impartialement curieuse un moyen de dissimuler le défaut d'unité que présentent la conception des caractères et le développement de l'action. Plus il avait besoin de couvrir la lenteur de sa marche, plus il a pris plaisir à orner la partie accessoire de l'ouvrage. Un grand nombre de scènes ingénieuses et de personnages épisodiques sont rassemblés avec art et donnent une image assez vraie de la France de 1795. Ces personnages sont tout à fait exempts de reproche quand l'auteur les tire du sein de la foule anonyme... On n'en peut dire autant des physionomies particulières empruntées à l'histoire... Que dire, par exemple, du général Hoche jouant un rôle de comparse? Est-il représenté avec la grandeur qui lui appartient lorsqu'il traverse la pièce pour donner la réplique à Humbert et favoriser ses amours? C'est une faute contre la poésie que d'attribuer à un tel homme un rôle insignifiant. Le moraliste social est animé des intentions les plus droites, et la pensée conciliante de son œuvre en est la meilleure recommandation. Toutefois, sur ce point encore, il y a des réserves à faire. Rien de mieux sans doute que de rendre une justice impartiale à chacun des personnages ; cela suffit-il pourtant, quand il s'agit de représenter, c'est-à-dire, en définitive, de juger toute une période? L'impartialité de l'auteur, *excellente en soi, excellente surtout* pour qui combine les choses à distance, produit aux dernières scènes du drame une impression équivoque. Nous sommes obligé d'en faire de plus grandes encore au sujet de l'écrivain dramatique. L'action est indécise et souvent languissante ; le style enfin appelle des objections. Clarté, correction, bon sens, parfois *un souffle généreux que soutient l'honnêteté* de la pensée, voilà les mérites de M. Ponsard. Mais il espère trop aisément que l'honnêteté morale de sa pensée suppléera chez lui à l'élégance *soutenue de la forme*. Il y a trop de disparates dans ses vers. Après de fermes élans où se reconnaît l'imitation de Corneille, l'accent baisse tout à coup et la prose apparaît. Il semble que l'auteur ait sous les yeux un programme tracé d'avance et qu'il le transpose d'*un ton avec rime et césure*. Une inspiration librement, spontanément poétique produirait de tout autres résultats. »

Lions-Saint-Paul (RUE DES), située à Paris, dans le quartier Saint-Antoine, et qui a pris son nom du bâtiment et des cours où étaient renfermés les grands et les petits lions du roi. On y faisait combattre ces lions pour son esbattement. Un jour que François Ier s'amusait à regarder un combat de ses lions, une dame, ayant laissé tomber son gant dans l'arène, dit à un de ses soupirants, nommé de Lorges : « Si vous voulez que je croie que vous m'aimez autant que vous me le jurez tous les jours, allez ramasser mon gant là. » De Lorges descend, ramasse sans pâlir le gant au milieu des lions étonnés, qui ne l'attaquent point, remonte, le jette au nez de la dame ; « et onc ne la voulut revoir ni écouter, » dit l'auteur qui raconte cette ridicule façon d'éprouver le cœur d'un vaillant homme. De Thou rapporte que Henri III, effrayé par un songe, fit tuer tous les lions du parc royal. Ce *parc royal* a également laissé son nom à une rue du même quartier.

LION (golfe du), le *Gallicus Sinus* des anciens, improprement appelé quelquefois golfe de Lyon, vaste renfoncement de la Méditerranée, sur la côte S.-O. de la France. Il baigne les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, du Gard, des Bouches-du-Rhône et du Var. Les îles d'Hyères au N.-E. et le cap Creus au S.-O. en marquent l'entrée, large de 232 kilom. ; sa profondeur est de 120 kilom. Les côtes ont un aspect varié ; escarpées à l'O., elles deviennent basses au centre, où l'on remarque plusieurs vastes lagunes, surtout l'étang de Leucate. Les côtes septentrionales, découpées par les embouchures de l'Orb, de l'Hérault et du Rhône, sont également bordées de grandes lagunes. Au N.-E., les côtes s'élèvent, projettent des caps nombreux et sont parsemées de nombreux îlots. Les principaux ports situés sur le golfe du Lion sont ceux de Toulon, Marseille, Cette, Agde et Collioure. Au moyen âge, ce golfe prit le nom qu'il porte aujourd'hui, parce que, fréquemment agité par le mistral ou vent du N.-O., il était redouté des navigateurs.

LION-D'ANGERS (LE), bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Segré, sur la rive droite de l'Oudon ; pop. aggl., 2,140 hab. — pop. tot., 2,861 hab. Exploitation de granit et de pierre de taille ; teintureries, huileries, tanneries. Commerce de chevaux, gros et menu bétail, volaille, grains, vins, cidre, mercerie, engrais. L'église paroissiale a conservé quelques parties de sa construction primitive (IXe siècle) : le portail et le mur extérieur de la façade septentrionale. Près du bourg, au confluent de l'Oudon et de la Mayenne, on voit les débris d'un dolmen, dont la pierre supérieure mesure 4 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur. Aux environs, ruines du château du Mas.

LION-SUR-MER, village et commune de France (Calvados), cant. de Douvres, arrond. et à 14 kilom. de Caen, à peu de distance de la mer ; 1,056 hab. Petit établissement de bains de mer. La *tour romane de l'église est* fort élevée et percée dans ses quatre faces de trois étages d'arcades cintrées. Le château est en grande partie de la Renaissance. On remarque surtout le pavillon à toits pyramidaux et à tourelles en encorbellement ; c'est un corps de logis élégant et d'un bel aspect.

LION (George-Francis), voyageur anglais. V. LYON.

LIONARDO (Francesco DI), plus connu sous le nom de **Francesco Galigai**, mathématicien italien du XVIe siècle. Il est auteur d'un *Traité d'arithmétique*, publié à Florence en 1521, qui offre encore un certain intérêt pour l'histoire des mathématiques et que l'on peut consulter comme document scientifique.

LIONCEAU s. m. (li-on-sô — dimin. de *lion*). Jeune lion : *Les* LIONCEAUX *ont une livrée et des couleurs qui leur sont particulières.* (Lacép.).

— Blas. Nom donné aux lions des armoiries, quand il y en a plus de trois sur l'écu : *Berthet de Puydigon, en Bourbonnais : d'azur, à trois* LIONCEAUX *d'or.*

LIONDENT s. m. (li-on-dan — de *lion* et de *dent*). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, voisin des pissenlits.

— **Encycl.** Les *liondents* ressemblent beaucoup aux pissenlits, avec lesquels on les confondait autrefois ; ils en diffèrent par les écailles de l'involucre dressées et par les aigrettes sessiles. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, dont plusieurs sont très-communes en France. Les *liondents hispide* et *automnal* sont vivaces et fleurissent à l'automne ; on les trouve dans les prés et les pâturages, surtout dans les sols argileux. Le *liondent saxatile* croît dans les lieux incultes et pierreux et fleurit en été. Comme ces plantes s'étalent beaucoup et arrêtent la végétation des graminées, que d'ailleurs les bestiaux les broutent seulement quand ils sont pressés par la faim, elles nuisent beaucoup aux pâturages, et le cultivateur intelligent doit chercher à s'en délivrer. Le meilleur moyen pour cela est de labourer le sol et d'y semer des plantes annuelles ou de le soumettre à un bon assolement.

LIONIE s. f. (li-o-nî). Bot. Syn. de SCUTÈRE. V. LYONIE.

LIONNE s. f. V. LION.

LIONNE (famille DE), noble et antique maison du Dauphiné, dont les premiers seigneurs figurent avec éclat dans les guerres nationales contre les Anglais, et dont les descendants occupent une place honorable dans l'histoire de France comme hommes de guerre, magistrats ou diplomates.

Les plus connus sont :

LIONNE (Artus DE), géomètre français, né à Gap en 1583, mort à Paris en 1665. Il était conseiller au parlement de Grenoble ; puis, ayant perdu en 1612 sa femme Isabeau de Servien, qu'il aimait tendrement, il entra dans les ordres et devint évêque de Gap. De Lionne a fourni des documents sur les évêques de Gap aux frères de Sainte-Marthe pour la *Gallia christiana*, documents qu'il intitula : *Rolle des évesques de Gap desquels nous avons pu avoir quelque mémoire.* On lui doit aussi : *Curvilinæorum amœnior contemplatio* (Lugduni, 1654, in-4o) ; *Oraison funèbre sur le trespas du révérendissime père en Dieu messire François de Sales, évesque et prince de Genève, prononcée aux sœurs de la Visitation de Saincte-Marie de Grenoble, le* 9 *janvier* 1623, *etc.* (Grenoble, 1623, in-8o).

LIONNE (Hugues DE), marquis DE FRESNES et DE BERNY, homme d'Etat français, né à Grenoble en 1611, mort en 1671. Son oncle maternel, le contrôleur général des finances Abel de Servien, le prit pour commis dès qu'il eut atteint l'âge de dix-huit ans. Mazarin se l'associa lors des négociations de la paix de Munster, le nomma conseiller d'Etat (1643), secrétaire de la régente (1646), prévôt des ordres du roi (1653), et l'envoya (1654) en ambassade extraordinaire à Rome pour soutenir l'élection du pape Alexandre VII, mission dans laquelle il obtint un plein succès. Deux ans après, Lionne reçut de Louis XIV des pouvoirs illimités pour traiter avec l'Espagne, et réussit sur tous les points, sauf sur celui du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, qui ne devait être obtenu qu'en 1659, par la paix des Pyrénées, à laquelle il prit la plus grande part. Lionne avait depuis 1659 le rang de ministre d'Etat, lorsque Mazarin en mourant le désigna à Louis XIV comme le seul homme capable de le remplacer aux affaires étrangères (1661), ce qui eut lieu. Dès le début de son administration, il fit preuve d'une fermeté à laquelle la politique cauteleuse du cardinal avait peu accoutumé les esprits, et il montra, pendant les dix années qu'il passa au pouvoir, les qualités d'un diplomate éminent, d'un homme d'Etat consommé. Aussi Saint-Simon n'hésite-t-il point à appeler Lionne le plus grand ministre du règne de Louis XIV. A la suite de l'insulte faite à Rome par la garde corse à notre ambassadeur, le duc de Créqui (1662), il força le pape à renvoyer les Corses et à destituer son ministre, le cardinal Chigi. Par ses négociations avec l'Espagne, les Pays-Bas et le Portugal, il prépara le succès des premières guerres de Louis XIV, celle de dévolution et celle de Hollande, conclut les traités de paix de Bréda (1667), d'Aix-la-Chapelle (1668), et amena à l'intérieur, en 1669, la paix des jansénistes. Le dernier acte éclatant de ce ministre est le rachat de Dunkerque aux Anglais, pour une somme de 5 millions. Lionne était d'un caractère naturellement indolent et s'adonnait avec passion aux plaisirs. Grand joueur, grand dissipateur, fort désintéressé, il ne se refusait rien, même aux dépens de sa santé. Très-paresseux d'ordinaire, il était infatigable, dit l'abbé Choisy, et passait à travailler les jours et les nuits, quand la nécessité y était, n'attendant aucun secours de ses commis, tirant tout de lui-même, écrivant de sa main ou dictant toutes les dépêches, donnant peu d'heures de la journée aux affaires de l'Etat, et croyant regagner par sa vivacité le temps que ses passions lui faisaient perdre. La scandaleuse conduite de sa femme et de sa fille, la marquise de Cœuvres, fut pour lui une cause de chagrin profond, qui empoisonna les dernières années de sa vie. On lui doit *Mémoires au roi, interceptés en* 1667 *par ceux de la garnison de Lille* (1668, in-12), ouvrage intéressant et instructif, bien qu'écrit d'un style diffus, et qui a été réédité sous divers titres.

LIONNE (Artus DE), prélat et missionnaire français, fils du précédent, né à Rome en 1655, mort à Paris en 1713. D'abord chevalier de Malte, il se décida subitement à embrasser la carrière ecclésiastique, et fut pourvu de l'abbaye de Fécamp. Mais, poussé par son zèle religieux, il résigna son abbaye, s'engagea dans les missions d'Orient, fut évêque de Rosalie et vicaire apostolique de la province de Su-Chuen (Chine), et enfin prit une part active à la grande polémique qui s'éleva vers la fin du XVIIe siècle au sujet des cérémonies superstitieuses introduites dans le Céleste-Empire. Revenu à Rome en 1703, il fut dépêché à Paris par les supérieurs généraux des Missions, et succomba bientôt à la maladie qu'il avait contractée par suite d'excessives fatigues pendant ses pérégrinations à l'étranger.

On lui doit les écrits qui suivent : *Relation de ce qui s'est passé à la Chine en* 1697, 1698 *et* 1699, *à l'occasion d'un établissement que M. l'abbé de Lionne a fait à Nien-Tcheou, ville de la province de Tche-Kiang* (Liége, 1700, in-12) ; *Lettre de M. l'abbé de Lionne... à M. Charmot, directeur du séminaire des Missions étrangères, à Paris, etc.* (1700, in-12) ; *Lettre à Mme de Lionne, sur le libelle des jésuites, contre M. l'évêque de Rosalie, son fils* (Rome, 10 févier 1720, in-12) ; *Lettre de Mme de Lionne aux jésuites, à Paris, ce* 23 *avril* 1701, plusieurs fois réimprimée ; *Lettre à MM. des Missions étrangères sur ce qu'ils ont écrit à Mme de Lionne* (1701, in-12) ; l'*Apotheosi Melchiorrica fatto curioso advenuto in recanati nell' ottobre del* 1700 *colla giunta d'una riposta alla lettera di madama de Lionne* (in-12). On a un portrait de ce prélat missionnaire.

LIONNÉ, ÉE adj. (li-o-né — rad. *lion*). Blas. Se dit du léopard, quand, au lieu d'être passant, ce qui est sa position ordinaire, il est rampant comme le lion : *De La Vallière : Coupé de gueules et d'or, au léopard* LIONNÉ *d'argent sur gueules, couronné d'or, et de sable sur or.*

LIONNERIE s. m. (li-o-ne-rî — rad. *lion*). Habitudes du dandy, du lion : *En* 1834, *Amédée était le seul qui portât des sous-pieds à Besançon. Ceci vous explique déjà la* LIONNERIE *du jeune monsieur de Soular.* (Balz.)

LIONNESSE s. f. (li-o-nè-se — rad. *lion*). Femelle du lion : *Vous êtes couché comme un lion et comme une* LIONNESSE *qui s'éveillera.* (Pasc.) ‖ Inus.

LIONNOIS (Jean-Joseph BOUVIER, abbé), écrivain français, né à Nancy en 1730, mort en 1806. Il fonda dans sa ville natale, en 1761, une maison d'éducation qui eut bientôt un grand nombre d'élèves, écrivit pour ses élèves des traités élémentaires, et s'attacha à leur apprendre la chronologie, l'histoire, la géographie au moyen de *tableaux* de sa composition qu'il publia à Nancy (1766, in-fol.). Après la suppression de l'ordre des jésuites, il reçut la direction du nouveau collége établi à Nancy. Nous citerons de lui : *Cours des études*, recueil de petits traités (1764, in-4o) ; *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy* (1804-1811, 3 vol. in-8o) ; *Traité de la mythologie* (1767) ; *Principes du blason*, etc.

LIOPELTIDE s. f. (li-o-pèl-ti-de — du préf. *lio*, et du gr. *peltê*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LIOPHIDE s. f. (li-o-fi-de — du préf. *lio*, et du gr. *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LIOPHLÉE s. m. (li-o-flé — du préf. *lio*, et du gr. *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant dix espèces qui habitent l'Europe.

LIOPHOLIDE s. f. (li-o-fo-li-de — du préf. *lio*, et du gr. *pholis*, écaille). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens.

LIOPHYLLE adj. (li-o-fi-le — du préf. *lio*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles lisses.

LIOPTÈRE s. m. (li-o-ptè-re — du préf. *lio*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce type se trouve dans les eaux douces de toute l'Europe.

LIORAN ou **PUY MASSABIAU**, montagne de France (Cantal), séparée du Plomb-du-Cantal par le col des Sagnes, et d'une altitude de 1,420 mètres. Elle est considérée par les géologues comme le centre du grand cratère de soulèvement dans la haute Auvergne à l'époque plutonienne. Cette montagne, qui a la forme d'un cône elliptique évasé, est couverte de belles forêts et traversée dans un tunnel de 1,386 mètres par la route de Bordeaux à Lyon.

LIORHYNQUE s. m. (li-o-rain-ke — du préf. *lio*, et du gr. *rugchos*, bec). Helminth. Genre de vers nématoïdes, comprenant plusieurs espèces qui vivent en parasites dans le blaireau, le renard, le phoque, l'anguille et autres animaux.

LIOSALFAR (les), génies ou *alfes* lumineux de la mythologie scandinave, opposés aux *myrkalfar*, génies ou *alfes* des ténèbres.

LIOSOME s. m. (li-o-so-me — du préf. *lio*, et du gr. *sôma*, corps). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des scinques.

— Zooph. Genre d'échinodermes, de la famille des holothurides, dont l'espèce type vit dans les mers de l'Océanie.

LIOSPERME adj. (li-o-spèr-me — du préf. *lio*, et du gr. *sperma*, semence). Bot. Qui a des graines lisses.

LIOSTEIRE s. f. (li-o-stè-re — du préf. *lio*, et du gr. *steira*, carène). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LIOSTRAQUE s. m. (li-o-stra-ke — du préf. *lio*, et du gr. *ostrakon*, écaille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui habitent Madagascar.

LIOTARD (Jean-Etienne), peintre et graveur suisse, surnommé **le Peintre turc**, né à Genève en 1702, mort en la même ville en 1790. Avant de se livrer à la peinture, il avait débuté dans le commerce, puis il rompit brusquement avec le négoce, se mit à dessiner avec ardeur, et peignit la miniature et l'émail. Il acquit même une telle habileté dans ce dernier genre, que Petitot lui ayant donné un jour l'un de ses émaux à copier ne sut plus distinguer la copie de l'original. En 1725, Liotard vint à Paris, puis suivit presque aussitôt en Italie le marquis de Puisieux, visita Naples et Rome. Enfin, poussé par son esprit aventureux, il se rendit à Constantinople, et y séjourna pendant quatre ans, reproduisant les usages et copiant les habillements des habitants. De Turquie il passa en Autriche, où son costume oriental fit sensation, reçut un accueil distingué de François Ier, dont il fit le portrait, et vint ensuite à Paris pour y peindre toute la famille royale. Il parcourut également l'Angleterre et la Hollande, se maria à Amsterdam, et enfin revint se fixer définitivement à Genève. On cite parmi ses principales peintures : les portraits du *Maréchal de Saxe*, du lieutenant de police *Hérault*, de la *Princesse de Galles*, de l'*Empereur Joseph II*, de *Marie-Thérèse*, de l'archiduchesse *Marie d'Autriche*. Il a laissé quelques eaux-fortes, dont les plus importantes sont : le *Portrait du peintre* ; *Hérault* ; une *Dame franque de Péra recevant une visite* ; une *Dame franque de Galata, accompagnée de son esclave* ; le *Chat malade*.

LIOTARD (Jean-Michel), graveur suisse, frère jumeau du précédent, né à Genève en 1702, mort dans cette même ville vers 1760. Il étudia la gravure sous la direction de Benoît Audran, et se fit connaître honorablement à Paris. Plus tard, le consul anglais à Venise, amateur des plus distingués, le manda en Italie, et lui fit copier les cartons de Cignani et sept tableaux de Sébastien Ricci. Ses principales œuvres sont : la *Bergère laborieuse* et le *Château de cartes*, de F. Boucher ; les *Comédiens*, la *Conversation*, les *Deux cousins*, le *Sommeil dangereux*, de Watteau ; *Opus Seb. Ricci absolutissimum* (Venise, 1743, gr. in-fol.) ; *Monochromata VII Car. Cignani* (Venise, 1743, in-fol.).

LIOTARD (Pierre), botaniste français, né à Saint-Etienne-de-Cussey, près de Grenoble, en 1729, mort à Grenoble en 1796. C'était un paysan sans instruction, qui servit dans l'armée, fit les campagnes de Port-Mahon (1756) et de Corse (1764), puis revint dans son pays après avoir reçu une grave blessure (1765). Employé alors par un de ses oncles, qui était herboriste, il se prit de passion pour la botanique, connut bientôt toutes les plantes du Dauphiné et des Alpes, et devint le cicerone des naturalistes qui venaient visiter ces montagnes. C'est ainsi qu'il entra en relation avec Guettard, Faujas de Saint-Fond, Villars, Desfontaines, etc., et, en 1768, avec J.-J. Rousseau, qui lui demanda de lui apprendre à connaître les plantes. Le célèbre philosophe se lia avec Liotard au point d'entretenir une correspondance avec lui. En 1783, Liotard fut appelé à diriger un jardin botanique qui venait d'être créé à Grenoble, et reçut, en 1794, de la Convention une gratification de 1,500 francs.

LIOTHÉ s. m. (li-o-té — du préf. *lio*, et du gr. *thea*, aspect). Entom. Genre d'insectes épizoïques, comprenant une vingtaine d'espèces qui vivent en parasites sur les oiseaux : *Lorsqu'on touche à des oiseaux nouvellement morts, on attrape aisément des* LIOTHÉS. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *liothés* vivent en parasites dans les plumes des oiseaux; ils courent aussi avec une grande agilité sur le corps de ces animaux, mais ils l'abandonnent dès qu'il commence à se refroidir après la mort. Il arrive très-souvent que les chasseurs sont incommodés par ces parasites; il en est de même des naturalistes préparateurs qui, dans leurs laboratoires, touchent à des oiseaux morts récemment. Les *liothés* courent promptement sur les mains, s'insinuent dans les vêtements, gagnent bientôt tout le corps et même la tête, où ils occasionnent des démangeaisons assez vives. Toutefois, comme ils ne se trouvent pas dans le milieu qui leur convient, ils meurent naturellement après un temps assez court, et dans tous les cas il est facile de s'en débarrasser. Ces insectes, peu connus, ne présentent pas de métamorphoses bien distinctes; la larve a les habitudes et la vivacité des adultes.

LIOTHÉIDE adj. (li-o-té-i-de — de *liothé*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au liothé.

— s. m. pl. Famille d'insectes épizoïques, comprenant les genres liothé, gyrope, colpocéphale, ménopon, physostome, etc.

LIOTRIQUE adj. (li-o-tri-ke — du préf. *lio*, et du gr. *thrix*, cheveu). Anthropol. Qui a les cheveux lisses : *Les races* LIOTRIQUES. ‖ On dit aussi LIOCOME.

LIOUBE s. m. (li-ou-be). Mar. Entaille angulеuse que l'on fait dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois, dans le but d'y placer l'extrémité d'une autre pièce. ‖ On dit aussi GUEULE-DE-LOUP.

LIOUBÉ, ÉE (li-ou-bé) part. passé du v. Liouber : *Bois* LIOUBÉ.

LIOUBER v. a. ou tr. (li-ou-bé — rad. *lioube*). Mar. Faire une lioube dans : LIOUBER *une pièce de bois.*

LIOUDI s. m. (liou-di). Gramm. Douzième lettre de l'alphabet slave, qui correspond à notre L.

LIOUVILLE (Félix-Sylvestre-Jean-Baptiste), avocat français, né à Toul en 1803, mort à Paris en 1860. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur en droit à Paris, il travailla pendant cinq ans chez un avoué pour se rompre à la pratique des affaires, puis se fit inscrire au tableau des avocats de la cour d'appel en 1829. Grâce à sa science du droit, à son habileté de juriste, à son éloquence entraînante, il conquit rapidement un rang distingué au barreau de Paris, plaida principalement dans des affaires civiles, et acquit une telle notoriété qu'en 1856 il fut élu bâtonnier de son ordre. Deux ans plus tard, Liouville, connu par son attachement aux idées démocratiques, se porta candidat au Corps législatif dans la 3e circonscription de la Seine, mais il échoua. Il était dans toute la force de son talent lorsqu'il mourut. On a de lui : *Devoirs, honneurs, jouissances, avantages de la profession d'avocat* (1857, in-8°); *Profession d'avocat :* la *Plaidoirie* (1858, in-4°); le *Stage* (1858, in-4°).

LIOUVILLE (Joseph), mathématicien français, frère du précédent, né à Saint-Omer le 24 mars 1806. Admis à l'École polytechnique en 1825, il s'y fit remarquer par son aptitude pour les sciences mathématiques, passa aux ponts et chaussées, se fit recevoir ingénieur, et choisit la carrière de l'enseignement (1831). Nommé professeur d'abord à l'École polytechnique, et six ans plus tard au Collége de France, décoré de la Légion d'honneur en avril 1833, il fut, en 1839, admis à l'Académie des sciences (section d'astronomie), en remplacement de Lalande; il est, de plus, membre du Bureau des longitudes (1862). M. Liouville, dont les opinions étaient déjà connues bien avant la révolution de Février 1848, fut, lors des élections de l'Assemblée constituante, nommé représentant (le second sur onze) par 96,067 suffrages dans le département de la Meurthe. Il vota avec le centre gauche modéré et ne fut pas réélu à la Législative.

Comme mathématicien, il a édité les *Œuvres mathématiques* d'Evariste Galois, la *Géométrie* de Monge, les *Leçons* de Navier, etc., a fondé, en 1836, le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, plus connu sous le nom de *Journal de Liouville*, qui a remplacé les *Annales* de Gergonne. Il a fourni, en outre, aux divers recueils mathématiques existants de nombreux *Mémoires* et *Notes*, ayant généralement pour objet de rechercher et d'exposer des méthodes plus simples, en vue de résoudre certains problèmes transcendants d'analyse algébrique et de mécanique céleste. Tels sont : *Note relative au calcul des perturbations des planètes; Mémoire sur un nouvel usage des fonctions elliptiques dans les problèmes de mécanique céleste; Mémoire sur l'intégration de l'équation*

$$\frac{du}{dt} = \frac{d^3u}{dx^3};$$

Mémoire sur la théorie des équations différentielles linéaires et sur le développement des fonctions en séries, etc., etc.

Depuis nombre d'années, M. Liouville est membre de toutes les commissions chargées de décerner les prix d'astronomie et de mathématiques.

LIOZ s. m. (li-oz — mot portug.). Comm. Espèce de marbre portugais, compacte, blanc ou légèrement teinté de rose : *Le* LIOZ *est très-souvent employé pour la statuaire et pour les monuments funéraires.*

LIPALITE s. f. (li-pa-li-te). Minér. Variété de silex.

LIPANGUE s. m. (li-pan-ghe). Ornith. Section du genre gobe-mouches.

LIPARE s. m. (li-pa-re — du gr. *liparos*, gras). Mamm. Syn. de KOALA, genre de mammifères didelphiens de l'Australie.

— Entom. Syn. de MOLYTE.

LIPARÉEN, ÉENNE s. et adj. (li-pa-ré-ain, é-è-ne). Géogr. Habitant des îles Lipari; qui appartient à ces îles ou à leurs habitants : *Les* LIPARÉENS. *Les* mœurs LIPARÉENNES. ‖ On dit aussi LIPARIOTE.

— Mythol. Surnom de Vulcain.

LIPARÈTHRE s. m. (li-pa-rè-tre — du gr. *liparos*, gras, *êtron*, ventre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant cinq espèces qui habitent l'Australie.

LIPARI (îles), groupe d'îles situé dans la Méditerranée, à 45 kil. N. de la Sicile, entre 38° 20′ et 58° 50′ de latit. N., et 10° 50′ et 11° 55′ de longit. E., parages du détroit de Messine.

Ce groupe, qui fait face à Milazzo (Abruzzes), se compose de 17 îles ou îlots; les principales sont : Lipari (autrefois Lipara), Vulcano (Hiera), Ustini (Ostæodes), Stromboli (Strongyle), Salini (Didyme), Panaria, Feliculi (Phœnicusa) et Alicuri (Ericusa). Le groupe compte au total 25,600 hab. et a pour ch.-l. Lipari, dans l'île de ce nom. Les anciens lui donnaient le nom d'îles Eoliennes ou Vulcaniennes. Il a été produit par une éruption volcanique dont les traces subsistent encore; quelques-uns de ses cratères sont encore en activité.

L'île de Lipari, la plus grande et la plus fertile de toutes, possède un volcan, maintenant éteint, qui du temps d'Aristote, car le grand philosophe en a parlé, était en pleine éruption et que les navigateurs regardaient, suivant ses expressions, comme un phare inextinguible. Ce rôle a maintenant passé au Stromboli, volcan d'une île voisine, dont les éruptions sont permanentes et continues. Ainsi le feu souterrain s'est perpétué, dans ces parages, depuis des milliers d'années. V. STROMBOLI.

Ce phénomène avait poussé les anciens à faire des îles Lipari le séjour favori de Vulcain. Ils les appelaient la terre vulcanienne, ainsi qu'en témoigne Virgile :

Vulcani domus et vulcania nomine tellus,

et le nom de Vulcano, resté à l'une d'elles, atteste encore la perpétuité de cette tradition. Le poëte place également à Lipari l'antre des cyclopes, soit qu'il veuille leur faire forger le bouclier céleste d'Enée, soit qu'ils fabriquent les foudres de Jupiter :

Insula Sicanium juxta latus Æoliamque
Erigitur Liparen, fumantibus ardua saxis,
Quam subter specus et Cyclopum exesa caminis
Antra Ætnæa tonant, validique incudibus ictus
Auditi referunt gemitum, striduntque cavernis
Stricturæ chalybum, et fornacibus ignis anhelat.
(*Æn.*, l. VIII.)

Un autre phénomène les avait induits à en faire également le séjour d'Eole. D'un côté, les habitants prétendent qu'en examinant les directions de la fumée des volcans ils peuvent prédire trois jours à l'avance le vent qui soufflera; d'un autre côté, ces îles sont pleines de caveaux où les vents s'engouffrent et résonnent avec un fracas épouvantable. Aussi est-ce dans les îles Lipari, domaine d'Eole, qu'Homère et Virgile placent ces fameuses outres dont le dieu des vents est le dispensateur souverain.

La matière dont est composé le groupe des îles Lipari démontre qu'elles n'ont pas apparu toutes en même temps à la surface de la mer. On n'a cependant de données historiques certaines que pour l'une d'elles, Vulcano, qui jaillit du sein des eaux vers les premiers temps de la république romaine. Ce phénomène est relaté par Pline, Eusèbe et quelques autres historiens. Au XVe siècle eut lieu une nouvelle éruption; le 5 février 1444, une violente commotion ébranla toute la Sicile. La mer était bouillante dans tous les parages de l'île Lipari, le feu et la fumée soulevaient les vagues; on vit apparaître des rochers là où il y avait autrefois une eau profonde; les détroits, les bas-fonds se trouvèrent comblés, d'autres issues furent ouvertes et la physionomie générale du groupe se transforma. Fazella, chroniqueur du siècle suivant, a décrit d'une manière intéressante cet événement géologique.

L'île de Lipari est la plus ancienne du groupe, en même temps que la principale. Elle est, après Vulcano, la plus rapprochée de la côte septentrionale de la Sicile, et mesure 8 kilom. du N. au S., 6 kilom. de l'E. à l'O.; sa superficie est de 18 kilom. carrés, sa population de 20,000 hab. Elle est hérissée de montagnes volcaniques, dont la plus élevée est le mont Sant'Angelo, qui a la forme d'un cône tronqué et se termine par un cratère éteint. Au nord du mont Sant'Angelo est le cratère della Castagna, couvert de cendres et de pierres ponces; au sud est le mont della Guardia, amas de laves vitrifiées parmi lesquelles on trouve de l'obsidienne. Le sol de l'île est fertile, à l'exception de quelques parties extraordinairement ravinées. On y récolte des olives, des oranges, des amandes, du maïs, des citrons, d'excellentes figues et un vin de liqueur, le malvoisie; ce cépage y a été introduit depuis longtemps.

La ville de Lipari, qui compte à elle seule la presque totalité des habitants de l'île, est bâtie sur un rocher escarpé que la mer entoure, et défendue par un fort. Le commerce y est important et favorisé par un port dont l'ancrage est sûr. Les environs sont bien cultivés et couverts de jardins. Lipari, dépendant aujourd'hui du royaume d'Italie, est le chef-lieu de l'archipel de ce nom et le siége d'un évêché. Le fameux corsaire Barberousse l'emporta d'assaut en 1544, malgré l'importance de ses fortifications, qu'il fit raser; il emmena la plupart des habitants en esclavage. Charles-Quint fit reconstruire la ville, qui avait beaucoup souffert et qui fut détruite une seconde fois par le tremblement de terre de 1783.

Le commerce est le même dans le groupe d'îles qu'au chef-lieu : huiles, céréales, fruits excellents, vins exquis. Les raisins secs, appelés dans le commerce raisins de Corinthe, sont récoltés en grande partie dans ces îles. Le poisson séché donne également lieu à un grand mouvement d'exportation; les matières volcaniques, soufre, nitre, alun, borax, sont naturellement abondantes. Les habitants, presque tous jardiniers, laboureurs ou marins, vivent généralement dans une aisance qui fait un profond contraste avec la misère de la population italienne des Abruzzes, leur voisine.

C'est la vigne qui est la principale richesse des îles Lipari. Les ceps sont généralement tenus à la hauteur de deux ou trois pieds. On forme, avec des pieux et des roseaux, de petites treilles, où les tiges sont entrelacées et couvrent un espace de terrain qui reste inculte. On cultive aussi la vigne en petits espaliers parallèles, ce qui permet de semer du blé dans les intervalles. Le plant le plus répandu est le malvoisie, qui produit le vin du même nom. Les vins communs, dont les habitants font leur boisson ordinaire, sont spiritueux, agréables et de bonne garde. On est dans l'usage d'écraser le raisin dans la vigne même, aussitôt qu'il est cueilli, et d'en placer le jus dans des outres goudronnées qui servent à le porter au cellier. Cette opération communique au vin un goût de goudron assez désagréable, mais qui se dissipe promptement, si l'on a soin de transvaser immédiatement le moût. La récolte des vins est si abondante à Lipari, que l'on en exporte chaque année près de 3,000 barriques, bien qu'on fabrique aussi beaucoup d'eau-de-vie.

Les raisins secs forment, en outre, une branche importante du commerce. Il en est de deux espèces, l'une appelée *passola* et l'autre *passolina* ou raisins de Corinthe. Ces derniers ont des grains plus petits. On prépare annuellement environ 20,000 barils de ces raisins.

LIPARIDE adj. (li-pa-ri-de — rad. *liparis*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la liparis.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre liparis.

LIPARIE s. f. (li-pa-rî — du gr. *liparos*, brillant). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

LIPARINI (Ludovico), peintre italien, né à Bologne en 1800, mort à Venise en 1856. Reçu de bonne heure pensionnaire à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, il visita, pour compléter ses études, Venise, Rome, Parme et les autres villes dans lesquelles brillent les chefs-d'œuvre des maîtres. Son œuvre de début fut une *Erigone*, peinte en 1827 à Venise et qui fut très-remarquée; aussi, encouragé par le succès, se consacra-t-il dès lors entièrement à la peinture, et il réussit principalement dans l'histoire et le portrait. Parmi les principales œuvres de cet artiste, qui tient le premier rang dans l'école italienne contemporaine, on cite : le *Serment des Horaces;* la *Mort de Rotharis;* le *Serment de Byron sur la tombe du nouveau Léonidas;* les *Derniers moments de Marino Faliero;* de nombreux épisodes des guerres modernes, et enfin le portrait de *Pie VII*, toiles d'une grande importance qui sont disséminées dans les musées et les collections particulières de sa patrie.

LIPARIOTE s. et adj. (li-pa-ri-o-te). V. LIPARÉEN.

LIPARIS s. m. (li-pa-riss — du gr. *liparos*, gras). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, formé aux dépens des cycloptères, et dont l'espèce type vit sur nos côtes.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des liparides, comprenant une dizaine d'espèces : *Les* LIPARIS *sont répandues dans toute l'Europe.* (Jussieu.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant plusieurs espèces terrestres ou épiphytes, qui croissent surtout aux Indes orientales, plus rarement en Europe.

— **Encycl.** Entom. Les *liparis*, confondues autrefois avec les *bombyx*, sont des insectes à corps grêle chez les mâles et très-gras dans les femelles, à ailes bien développées, ordinairement blanches, ainsi que le corps, à demi inclinées dans le repos, à antennes assez longues et pectinées. On en connaît une dizaine d'espèces, répandues dans toute l'Europe et surtout en France. La *liparis queue d'or*, vulgairement *cul-brun*, est un papillon d'un blanc pur, d'environ 0m,04 d'envergure; ses ailes sont marquées en arrière de quelques petits points noirs et bordées antérieurement par une ligne brune; l'extrémité de l'abdomen présente un bouquet de poils d'un brun fauve. La chenille est longue de 0m,04, velue, brune avec une rangée de taches blanches de chaque côté, et deux taches orangées sur le dos. La chrysalide est noirâtre. Cette espèce est la plus commune de tous les papillons d'Europe.

La femelle dépose ses œufs, qui sont nombreux et d'un rose nacré, sur les branches des arbres fruitiers ou forestiers; elle les recouvre avec des poils de son abdomen qu'elle arrache à l'aide d'une pince formée par deux lames et située près de l'anus. Ces œufs éclosent vers le milieu de l'été; les jeunes chenilles qui en sortent vivent en société sous une toile blanche qu'elles filent en commun et qui leur sert d'abri pour passer l'hiver. Si alors on n'a pas la précaution d'enlever leurs nids, elles causent, au printemps suivant, de vraies dévastations, en dévorant les premiers bourgeons des arbres, qui par suite restent sans feuilles une grande partie de l'été. En automne, elles rongent en compagnie les extrémités des branches, qui alors se dessèchent, et meurent le plus souvent en hiver. Cette chenille est l'ennemi le plus dangereux de nos jardins et de nos vergers. Dans le courant de juin, elle file, entre les feuilles ou dans les bifurcations des branches, une coque molle, grisâtre, dans laquelle elle se métamorphose en chrysalide. Le papillon éclôt au mois de juillet, et vers la fin de ce mois la femelle se met à pondre.

Cette espèce est tellement abondante, que sa chenille est vulgairement nommée *la commune;* elle est en effet la plus répandue, soit parce qu'elle est réellement plus robuste que les autres, soit que sa manière de vivre et les poils qui la couvrent la mettent plus à l'abri des intempéries et des attaques de ses ennemis, tels que les oiseaux insectivores, les carabes, les ichneumons, etc. « Dès que les arbres fruitiers, dit M. Boisduval, commencent à fleurir ou à avoir quelques feuilles, ces chenilles sortent de leur retraite et dévorent tout ce qui se trouve dans le voisinage de leur habitaton. Aussitôt que la nuit approche ou s'il vient à pleuvoir, elles se retirent sous leur tente. Quand il n'y a plus à manger, elles s'établissent sur une nouvelle branche et y dressent en peu de temps une nouvelle tente. Après la dernière mue, elles quittent leur demeure pour n'y jamais rentrer, et elles se répandent sur toutes les branches de l'arbre. » *Les poils dont nous* avons parlé se détachent aisément, pénètrent dans la peau des mains ou du visage et causent des démangeaisons souvent suivies d'inflammation; de là la réputation de venimeuse qu'on a faite à cette chenille, mais qui est exagérée.

Elle n'en est pas moins le fléau de l'agriculture, surtout aux environs des villes et des villages; en dépouillant les arbres de leurs feuilles, elle nuit, non-seulement à la production des fruits, mais encore à la végétation même du sujet; les arbres isolés, surtout plantés le long des routes, sont bien plus exposés à ses ravages que ceux qui sont disposés en massifs. Les pluies froides qui arrivent au moment des mues en détruisent un grand nombre; souvent même elles ont, avant d'avoir atteint leur complet développement, dévoré toutes les feuilles qui se trouvent à leur portée, et elles meurent de faim. Néanmoins, le cultivateur ne doit rien négliger pour détruire ces insectes dangereux.

Le meilleur moyen pour cela est l'échenillage; mais pour que cette opération réussisse, il faut la pratiquer au mois de décembre, lorsque les arbres n'ont plus de feuilles; si l'on attend au printemps pour enlever les nids, il arrive souvent que les hôtes ont déménagé pour aller s'établir plus loin. En outre, les paquets d'œufs peuvent être assez facilement découverts et écrasés pendant les mois de juin et d'août. On parvient encore, avec un peu d'attention, à découvrir et à tuer les chrysalides, qui sont réunies plusieurs ensemble dans les feuilles recoquillées. Dans les jardins, il faut visiter les haies et les buissons; l'oubli de quelques-uns de ces nids suffirait pour occasionner de nouveaux dégâts les années suivantes. Enfin, on peut, comme moyen accessoire, faire la chasse au papillon dès qu'il apparaît, car il ne faut pas attendre qu'il se soit accouplé; il a le vol lourd, mais ne voltige guère que la nuit; dans le jour, on le trouve collé contre le tronc des arbres sur lesquels ont vécu les chenilles.

La *liparis* cul-doré ressemble beaucoup à la précédente; toutefois, elle est d'un blanc plus pur et plus brillant; les poils qui terminent l'abdomen sont d'un beau jaune, et non d'un brun fauve. Les œufs sont jaunâtres. La chenille a, de plus que la précédente, deux lignes longitudinales d'un rouge vif, qui se dilatent en croissant sur le quatrième anneau, lequel, ainsi que le suivant, est un peu relevé en une bosse charnue. Cette chenille a une grande prédilection pour les aubépines et les rosiers; mais elle est bien moins répandue dans les jardins fruitiers que celle du cul-brun, elle habite surtout les bois, où elle dévaste les prunelliers et les charmes.

La *liparis* du saule a $0^{m},05$ à $0^{m},06$ d'envergure; elle est entièrement d'un blanc satiné, avec les pattes annelées de noir et de blanc. La chenille est noire, couverte de poils fauves, avec une série de taches blanches, accompagnée de deux rangées de taches fauves sur le dos. Elle vit sur les saules et sur les peupliers, ordinairement en si grand nombre, qu'elle les dépouille entièrement de leurs feuilles. Ces chenilles éclosent à la fin d'avril, et, dès qu'elles sont nées, elles se dispersent sur les branches. Vers le milieu de l'été, elles se filent une coque entre les feuilles qu'elles lient avec des fils de soie, ou dans les gerçures des écorces, ou même à terre, d'après quelques auteurs. Dans l'intérieur de ces coques, elles se métamorphosent en chrysalides noires, munies de petits faisceaux de poils jaunes. Cette métamorphose a lieu vers le milieu de l'été. Le papillon paraît en juin ou juillet et en septembre; la première génération provient d'individus qui ont passé l'hiver à l'état d'œuf. Ce papillon a le vol lourd, et, contrairement à ses congénères, il vole le jour comme la nuit; aussi est-il facile à prendre et à tuer. C'est même un moyen de destruction qu'on ne doit pas négliger, car ce papillon est un très-bon appât pour la pêche à la ligne des gros-poissons de rivière, surtout des barbeaux. L'accouplement se fait bientôt après, et la femelle dépose, sur le tronc des peupliers et des saules, des monceaux d'œufs, qu'elle recouvre d'un enduit écumeux blanc et luisant, sous lequel ils passent l'hiver. Il est facile de les enlever dans cette saison à l'aide d'un grattoir. On peut encore, outre l'échenillage, rechercher les chrysalides enveloppées dans les feuilles, les faire tomber en secouant les branches, ou bien les écraser avec un tampon de paille entouré de toile et placé au bout d'une perche. Enfin, on a conseillé d'allumer, de distance en distance, des feux où les papillons viennent se brûler; mais ce moyen est peu efficace.

La *liparis* disparate, ainsi nommée à cause des grandes-différences qui existent entre les deux sexes, est plus connue sous le nom vulgaire de *zigzag*. Le mâle a le corps assez grêle, les ailes antérieures d'un gris brunâtre, avec quatre bandes transversales en zigzag, et les ailes postérieures d'un brun sombre. La femelle, beaucoup plus grande, a le corps très-gros, blanc jaunâtre en avant, gris brunâtre en arrière, terminé par un faisceau de poils formant une sorte de paquet de bourre roussâtre; ses ailes sont d'un fond blanc, tirant un peu sur le gris jaunâtre, avec le même dessin en zigzag que chez le mâle. La chenille est d'un brun noirâtre, finement réticulé et vermiculé de gris jaunâtre, avec des tubercules bleus sur les premiers anneaux, ferrugineux sur les derniers; la tête est relativement très-grosse et porte une tache jaunâtre triangulaire. La chrysalide est d'un brun noirâtre, munie de poils roussâtres, et l'anus se termine par une pointe large, munie de petits crochets; elle est à peine renfermée dans un réseau de soie fort léger.

Le papillon mâle vole souvent, dans le jour, à la recherche de la femelle, qui est lourde et reste constamment appliquée sur l'écorce des arbres. Après l'accouplement, elle dépose sur le tronc même ses œufs, par paquets, recouverts d'une sorte d'étoupe soyeuse brunâtre, qui les protége pendant l'hiver. La chenille naît au mois de mai et subit quatre mues. Elle vit sur presque tous les arbres, et cause assez souvent des dégâts aux arbres fruitiers ou forestiers; il n'est pas rare de voir les massifs qui en sont infestés entièrement dépouillés de feuilles dans le cours de l'été. L'insecte parfait éclôt à la fin de juillet ou au commencement d'août. Tout ce que nous avons dit des espèces précédentes, quant aux mœurs ou aux moyens de destruction, peut s'appliquer à celle-ci. De plus, le carabe sycophante et les ichneumons sont pour elle des ennemis redoutables.

LIPAROCÈLE s. f. (li-pa-ro-sè-le — du gr. *liparos*, gras; *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur graisseuse du scrotum.

LIPAROÏDE s. m. (li-pa-ro-i-de — du gr. *liparos*, gras; *eidos*, apparence). Pharm. Nom donné à certaines préparations pharmaceutiques, magistrales ou officinales externes, de consistance molle, dont les éléments principaux sont la cire et l'huile, auxquelles on ajoute des substances diverses, comme blanc de baleine, eaux distillées odorantes, extraits, sels, poudres, etc. : *Les* LIPAROÏDES *sont généralement désignés sous le nom de cérats.*

LIPAROÏDÉ adj. (li-pa-ro-i-dé — rad. *liparoïde*). Pharm. Qui résulte du mélange d'un liparoïde avec une autre substance.

— s. m. Mélange d'un liparoïde avec une autre substance : *Un* LIPAROÏDÉ.

LIPAROLÉ s. m. (li-pa-ro-lé — du gr. *liparos*, gras). Pharm. Médicament externe de consistance molle, composé de graisses chargées de différents principes médicamenteux.

LIPAROLIQUE adj. (li-pa-ro-li-ke — rad. *liparolé*). Pharm. Qui tient des mélanges adipeux artificiels.

LIPAROSQUIRRHE s. m. (li-pa-ro-ski-re — du gr. *liparos*, gras, et de *squirrhe*). Pathol. Tumeur dure et graisseuse.

LIPAROTRICHIE s. f. (li-pa-ro-tri-kî — du gr. *liparos*, gras; *thrix*, cheveu). Didact. Etat des cheveux, quand ils sont naturellement gras.

LIPATE s. m. (li-pa-te). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide lipique avec une base.

LIPENIUS (Martin), écrivain allemand, né à Goritz (Brandebourg) en 1630, mort en 1692. Reçu maître ès arts à Wittemberg en 1653, il se rendit à Halle, où il devint corecteur du collége de cette ville, puis fut recteur à Stettin (1672) et à Lubeck (1676). On lui doit de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Biga problematum physicorum de iridis ante diluvium existentia et sermonis in brutis carentia* (1656); *Programmata stetinensia*, recueil de 27 biographies; *Integra strenarum civilium historia* (1670); *Bibliotheca realis theologica* (1685, 2 vol. in-fol.); *Bibliotheca juridica* (1679, in-fol.); *Bibliotheca medica* (1679, in-fol.); *Bibliotheca philosophica* (1682, 2 vol. in-fol.).

LIPER v. n. ou intr. (li-pé). Crier comme le milan. ‖ Inus.

LIPETZK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 143 kilom. de Tambov, sur la rive droite du Voronej; 6,000 hab. Usines à fer; sources minérales et bains.

LIPEURE s. m. (li-peu-re — du gr. *lipouros*, sans queue). Entom. Genre d'insectes épizoïques, comprenant une douzaine d'espèces qui vivent en parasites sur les oiseaux : *Le* LIPEURE *changeant vit en parasite sur la cigogne ordinaire.* (H. Lucas.)

LIPIN s. m. (li-pain). Moll. Coquille du genre fuseau, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

LIPINSKI (Charles), célèbre violoniste polonais, né à Radzyn (Pologne) en 1790. Il étudia d'abord le violoncelle, qu'il abandonna pour le violon, sur lequel il chercha surtout à produire le maximum de sonorité possible, préoccupation qui fut presque uniquement le travail de toute sa vie. Nommé, en 1812, chef d'orchestre au théâtre de Lemberg, il quitta, au bout de deux ans, son poste directorial afin de se rendre à Vienne pour entendre Louis Spohr, qui venait d'arriver en cette ville. Après s'être approprié les procédés mécaniques de ce maître, Lipinski revint à Lemberg, y composa ses premières œuvres, et enfin se décida à voyager pour faire connaître ses ouvrages et son nom. Le bruit des triomphes de Paganini étant venu jusqu'à lui, l'artiste polonais se rendit pédestrement en Italie pour juger l'illustre virtuose, donnant des concerts le long de sa route, et enfin rencontra à Plaisance le violoniste génois, qui accueillit Lipinski avec cordialité et lui proposa de jouer, dans ses concerts, des symphonies concertantes. Lipinski accepta la proposition de Paganini, et on prétend que, dans cette lutte, l'artiste polonais ne se montra point inférieur à son éminent rival. De retour en Allemagne, Lipinski se rendit à Saint-Pétersbourg; puis, au moment du couronnement de l'empereur Nicolas à Varsovie, gagna cette dernière ville, y rencontra encore Paganini, et ne craignit point d'y donner un concert pendant que le maître du violon accaparait toute l'attention des musiciens et du public. On prétend même que Lipinski contre-balança, auprès de la masse des auditeurs, l'effet produit par l'archet fantastique de Paganini. En 1835, Lipinski vint à Paris. Accueilli assez froidement, il partit presque aussitôt pour Vienne, où l'attendaient de magnifiques ovations. Après un second voyage en Russie, le violoniste se fixa à Dresde, et reçut le titre de maître des concerts de la cour de Saxe et de directeur de la chapelle royale. Ce virtuose, qui brillait surtout par l'ampleur extraordinaire du son et l'attaque hardie des traits, a publié environ vingt-cinq œuvres de violon, tant concertos que fantaisies, caprices et variations, et un recueil intéressant des chants populaires de la Galicie.

LIPIQUE adj. (li-pi-ke). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oléique.

— **Encycl.** L'acide *lipique* a pour formule $C^{10}H^{6}O^{8},2HO$. C'est une substance cristalline, soluble dans l'eau, qui fond à 145°. Pour le préparer, on traite l'acide oléique par l'acide azotique sous l'influence de l'ébullition; l'acide pimélique se produit d'abord, on le retire de la liqueur, puis on évapore et on reprend le résidu par l'éther.

LIPKI s. m. (li-pki). Hist. Déserteur polonais. ‖ Turc ou Tartare établi en Pologne; Polonais qui allait s'établir en Turquie.

LIPMAN (***), savant allemand qui vivait à la fin du XIVe siècle. Tout ce qu'on sait de sa biographie, c'est qu'il était originaire de Mulhouse, qu'il appartenait à la secte juive et qu'il avait été nommé rabbin par ses coreligionnaires. On possède de lui un ouvrage composé en 1399, intitulé *Nitsachon* (*Victoire*), dirigé à la fois contre les chrétiens et les sadducéens, et publié à Nuremberg (1644, in-4°).

LIPOCARPHE s. f. (li-po-kar-fe — du gr. *lipos*, brillant; *karphê*, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des hypolytrées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales.

LIPOCHÈTE s. f. (li-po-kè-te — du gr. *lipos*, brillant; *chaitê*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces croissent au Mexique et aux îles Sandwich.

LIPODERME adj. (li-po-dèr-me — du gr. *leipô*, je laisse; *derma*, peau). Hist. nat. Qui manque de peau sur une partie du corps.

LIPOGRAMMATIQUE adj. (li-po-gramm-ma-ti-ke — rad. *lipogramme*). Littér. Qui est de la nature des lipogrammes : *Poëme* LIPOGRAMMATIQUE.

LIPOGRAMMATISTE s. m. (li-po-gramm-ma-ti-ste — rad. *lipogramme*). Littér. Auteur d'un lipogramme : *Le* LIPOGRAMMATISTE *Triphiodore, d'Alexandrie, eut jadis la patience d'employer ou plutôt de perdre son temps à composer une Odyssée dont il exclut la lettre S.* (Ragon.)

LIPOGRAMME s. m. (li-po-gra-me — du gr. *leipô*, je laisse; *gramma*, lettre). Littér. Ouvrage dans lequel on s'est imposé l'obligation de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

— **Encycl.** Ce jeu d'esprit est très-ancien; on en fait remonter l'origine au poëte grec Lasos (VIe siècle av. J.-C.); il composa un hymne où manquait le sigma. Pindare, à son imitation, fit une ode où manquait le ζ. Au IIIe siècle de l'ère chrétienne, Nestor de Laranda composa une *Iliade* en vingt-quatre chants; l'α manquait au premier, le β au second et ainsi de suite : on commençait à renchérir sur les inventeurs du genre. Deux siècles plus tard, Triphiodore composa une *Odyssée* sur le même plan, et au VIe siècle Gordianus Fulgentius écrivit un traité en prose latine, où il suivit cette bizarre méthode : comme l'alphabet latin n'avait que vingt-trois lettres, son traité n'eut que vingt-trois chapitres.

On trouve assez souvent reproduit dans le cours du moyen âge ce difficile et puéril amusement. Parmi les modernes, ce sont les Italiens qui s'y sont le plus exercés. De tous les ouvrages qu'ils ont produits en ce genre, le plus heureux est un poëme d'Orazio Fidele, intitulé l'*R banni par la puissance d'amour* (l'*R sbandito sopra la potenza d'amore*) [Turin, 1633]. Il comprend 1,600 vers, et la lettre *r* ne s'y trouve pas une seule fois. En Allemagne, le recueil de Burmann, intitulé : *Poésies sans la lettre R* (*Gedichte ohne Buchstaben R*) [Berlin, 1788], est composé sur le même plan.

Cet amusement est aujourd'hui passé de mode. Cependant Jacques Arago s'est plu à composer un opuscule, *Voyage autour du monde*, d'où il a banni la lettre *A*; encore a-t-il usé parfois d'un subterfuge pour arriver à son but. Assez souvent il remplace la lettre proscrite par un tiret; il écrit : « Je déb—rque —u H—vre. » Les anciens étaient plus sévères.

LIPOÏDE adj. (li-po-i-de — du gr. *lipos*, graisse; *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble à la graisse : *Substance* LIPOÏDE.

LIPOMATEUX, EUSE adj. (li-po-ma-teu, eu-ze — rad. *lipome*). Pathol. Qui est de la nature des lipomes : *Tumeur* LIPOMATEUSE.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. *lipoô*, je rends gras; de *lipos*, graisse, qui se rapporte à la racine sanscrite *lip*, être gras, onctueux, graisser, oindre, d'où aussi le sanscrit *lêpa*, mortier, substance molle, onctueuse, l'ancien slave *liepiti*, coller, lithuanien *lipti*, coller, le kymrique *llipan*, doux, lisse, poli, etc.). Méd. Tumeur provenant d'une hypertrophie locale du tissu adipeux.

— **Encycl.** Dans ces tumeurs, les vésicules ordinaires du tissu adipeux sont plus grosses qu'à l'état normal, et atteignent ou même dépassent un dixième à un dixième et demi de millimètre de diamètre. Ces tumeurs ressemblent, pour les caractères et pour la texture, au tissu adipeux. Quelquefois cependant cette texture est modifiée par la présence d'acides gras cristallisés, par l'hypertrophie des fibres lamineuses de la tumeur, par la formation d'une certaine quantité de matière amorphe qui se dépose entre les vésicules. On y trouve aussi des gouttes d'huile, des corps fusiformes, fibro-plastiques, etc.

On reconnaît les *lipomes* à la sensation de fluctuation qu'ils déterminent lorsqu'on les soumet à la pression. Pour ce qui est du traitement, il consiste le plus souvent dans l'ablation.

LIPOMÉRIE s. f. (li-po-mé-rî — du gr. *leipô*, je laisse; *meros*, partie). Térat. Absence d'une partie du corps.

LIPONA (comtesse DE), nom que prit la femme de l'ex-roi Murat, après la fin tragique de ce dernier, et qui est l'anagramme de *Napoli* (Naples).

LIPONYX s. m. (li-po-niks — du gr. *leipô*, je laisse; *onux*, ongle). Ornith. Syn. de CRYPTONYX ou ROUCOUL.

LIPOPSYCHIE s. f. (li-po-psi-kî — du gr. *leipô*, je laisse; *psuchê*, âme). Pathol. Evanouissement subit. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** V. SYNCOPE.

LIPOSTOME s. m. (li-po-sto-me — du gr. *leipô*, je manque; *stoma*, bouche). Arachn. Faux genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, fondé sur des larves de trombidion, et réuni aujourd'hui à ce dernier genre.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des hédyotidées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

LIPOTHYMIE s. f. (li-po-ti-mî — du gr. *leipô*, je laisse; *thumos*, âme). Pathol. Etat dans lequel tous les mouvements du corps sont suspendus, la circulation et la respiration ralenties, mais la mémoire et la sensibilité parfaitement conservées.

— **Encycl.** V. SYNCOPE.

LIPOTRICHE s. f. (li-po-tri-che — du gr. *leipô*, je laisse; *thrix*, *trichos*, poil). Bot. Syn. de LIPOCHÈTE, genre de composées.

LIPOWSKI (comte Ernest DE), officier français, d'origine polonaise, né à Strasbourg en 1843. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1862, il en sortit en 1864 avec le grade de sous-lieutenant, passa en Algérie, devint lieutenant en 1867, et il venait d'être nommé capitaine de chasseurs à pied lorsqu'éclata, en juillet 1870, la guerre entre la France et la Prusse. Appelé à Paris, il fut chargé d'organiser un bataillon de francs-tireurs, placés sous les ordres supérieurs de M. Arronsohn, qu'il remplaça quelque temps après. M. Lipowski quitta Paris avec ses francs-tireurs, appelés à faire le service d'éclaireurs pour l'armée de la Loire, et ne tarda pas à se signaler par ses traits d'audace. Avec 200 hommes déterminés, il surprit à Ablis, pendant la nuit, deux escadrons du 16e hussards et deux compagnies d'infanterie bavaroise, mit hors de combat la moitié de cette troupe et fit une centaine de prisonniers, les premiers que l'on vit à Tours. Il venait d'être promu pour ce fait lieutenant-colonel (18 septembre), lorsqu'il se rendit avec 600 francs-tireurs parisiens à Châteaudun, dont il devint commandant de place. Le 18 octobre 1870, la 22e division prussienne, forte de 12,000 hommes et de 24 pièces de canon, vint attaquer cette ville ouverte. A la tête de 1,200 hommes, francs-tireurs et gardes nationaux, M. Lipowski défendit avec acharnement pendant douze heures, de barricade en barricade, l'héroïque cité qui, ravagée par les obus, tomba enfin au pouvoir de l'ennemi. Dans cette affaire, dont le retentissement fut énorme, les Prussiens avaient perdu plus de 1,800 soldats, tandis que Lipowski n'avait pas eu plus de 250 hommes hors de combat. Il rejoignit alors l'armée de la Loire, devint commandant des avant-postes du 16e corps d'armée, fut promu colonel le 18 novembre, et donna de nouvelles preuves d'intrépidité à la bataille de Coulmiers, au combat de Saint-Péravy, à Varize et pendant la retraite de la 2e armée de la Loire. Le 14 janvier, notamment, avec les francs-tireurs de Paris, il soutint une lutte héroïque contre des forces quatre fois supérieures. Au moment de l'armistice, il venait d'être nommé général de brigade. La commission de révision des grades ne voulut pas conserver à ce jeune et brillant officier la position qu'il avait acquise dans l'armée et, en avril 1872, il passa au service de la Russie avec le grade de général de brigade.

LIPPA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Temès, à 51 kilom. N.-E. de Temeswar, sur la rive gauche du Maros; 7,000 hab. Carrières d'excellente argile à poterie et de beau grès à paver et à bâtir. Récolte de vins, fruits, maïs. Ancien château fort.

LIPPE s. f. (li-pe — du germanique : anglo-saxon *lippa*, lèvre, ancien haut allemand *leps*, allemand *lippe*, du même radical que le latin *labrum*, lèvre, et le lithuanien *lupa*, savoir : la racine sanscrite *lap*, énoncer, parler, ou la racine qui se trouve dans le grec *laptein*, lécher, et le latin *lambere*). Fam. Lèvre, et particulièrement Grosse lèvre pendante ou fort avancée :

Puissiez-vous, comme un chien barbet,
Etriller ce vilain Philippe,
Ave sa grosse et grande *lippe!*
(*Henriade travestie.*)

— *Faire sa lippe, faire la lippe, faire une grosse, une vilaine lippe*, Faire la moue, bouder.

— Techn. Nom donné par les serruriers aux parties qui, dans les ornements relevés, sont plus renversées que les autres parties.

LIPPE (LA), la *Luppia* des Romains, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source près de Lippspring, dans la principauté de Lippe-Detmold, coule à l'O., entre dans la province prussienne de Westphalie, baigne Lippstadt, Hamm, Dorsten, et se jette dans le Rhin à Wesel, après un cours de 166 kilom. Sous le premier Empire français, cette rivière donna son nom à un département français, compris entre ceux de l'Yssel-Supérieur et des Bouches-de-l'Yssel au N., des Bouches-du-Rhin et de La Roer à l'O., de l'Ems-Supérieur à l'E., et la Confédération du Rhin au S. Ce département, qui avait pour chef-lieu Munster, avait été formé de l'évêché de Munster et de parties des principautés de Gueldre et de Clèves.

LIPPE ou **LIPPE-DETMOLD**, principauté souveraine de l'Allemagne du Nord, bornée à l'E. par la principauté prussienne de Hesse et par la principauté de Waldeck, et de tous les autres côtés par les provinces prussiennes de Westphalie et de Hanovre. Superficie, y compris quelques enclaves situées en Westphalie, 110,000 hectares; 117,000 hab. Capitale, Detmold. Cette principauté est adossée à l'O. et au S.-O. à la chaîne du Teutoburgerwald, dont les ramifications sillonnent sa partie occidentale. Elle est arrosée par la Lippe et la Werra. Le sol, médiocrement fertile, est très-boisé; grande production chevaline; industrie linière très-active. Cette principauté, qui faisait partie de l'ancienne Confédération germanique, est entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Les seigneurs de Lippe ont une origine très-ancienne. Au XII^e siècle, ils étaient déjà très-considérés. Le premier que l'on trouve cité dans les chroniques est Bernard de Lippe, en 1129. Son fils, Bernard II, fut un ardent et fidèle partisan de Henri le Lion. Bernard VIII, mort en 1563, prit le titre de comte. Son fils, Simon VI, partagea en 1613 le pays entre ses trois fils, qui formèrent ainsi trois lignes, dont l'une règne actuellement dans la principauté de Lippe-Detmold; les deux autres sont Lippe-Brake et Schaumbourg-Lippe. La ligne de Brake s'étant éteinte en 1705, ses possessions furent partagées entre les deux autres. Simon-Henri-Adolphe, de la ligne principale de Lippe, fut créé prince de l'empire par l'empereur Charles VI en 1720. A la suite de son accession à la Confédération du Rhin en 1807, Lippe devint principauté souveraine. Mais cette souveraineté est devenue purement nominale depuis l'agrandissement de la Prusse et la formation de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

LIPPE-SCHAUMBOURG (PRINCIPAUTÉ DE). V. SCHAUMBOURG.

LIPPE-SCHAUMBOURG (Frédéric-Guillaume-Ernest, comte DE), général allemand. V. SCHAUMBOURG.

LIPPÉE s. f. (li-pé — rad. *lippe*). Fam. Ce qu'on prend avec la lippe, bouchée : *En trois bonnes* LIPPÉES.

— Repas de gourmand :

> Rien d'assuré, point de franche *lippée!*
> Tout à la pointe de l'épée.
>
> LA FONTAINE.

— Par ext. Bonne aubaine : *Mais voici bien une autre* LIPPÉE *de millions, une rafle décuple.* (Fourdes.)

> Ce fut en cet état, les doigts de sang souillés,
> Qu'au bruit de ce duel trois sergents éveillés,
> Tout gonflés de l'espoir d'une bonne *lippée*,
> Me découvrirent seul et la main à l'épée.
>
> CORNEILLE.

— *Courir la lippée*, Chercher les repas qui ne coûtent rien.

LIPPERT (Philippe-Daniel), antiquaire allemand, né à Misnie en 1702, mort en 1785. D'abord apprenti vitrier, il s'appliqua avec ardeur à l'étude du dessin, apprit en même temps les langues classiques, puis fut attaché, comme peintre, à une fabrique de porcelaine. En 1730, il alla se fixer à Dresde, où il donna des leçons de dessin et devint, par la suite, maître de dessin des pages de la cour (1739) et professeur d'archéologie à l'Académie (1764). Etant parvenu à recueillir les empreintes des plus belles pierres gravées qui se trouvent dans les divers cabinets de l'Europe, il en fit des copies moulées avec du talc et de la colle de poisson, et mit en vente son intéressante collection d'empreintes. Lippert a publié une description de 2,000 gemmes, ainsi reproduites, sous le titre de *Dactyliothèque* ou *Collection de deux mille empreintes de pierres gravées antiques* (Leipzig, 1767, in-4°), avec un *Supplément* (1776, in-4°). C'est un ouvrage extrêmement remarquable.

LIPPI s. m. ou **LIPPIE** s. f. (li-pi). Bot. Espèce de gattilier.

LIPPI (Lippo), dit **Lippo de Florence**, peintre italien de l'école florentine, né en 1354, mort en 1415. On n'a aucun renseignement sur son existence, et malheureusement pas un seul des nombreux ouvrages qu'il a exécutés à Florence, à Arezzo, à Pise, à Bologne, n'est parvenu jusqu'à nous. Nous sommes contraints de nous en référer, pour juger du talent de l'artiste, aux appréciations des historiens italiens Vasari et Baldinucci. Le premier avance que Lippo Lippi brilla surtout par l'invention; le second va plus loin, en affirmant que, le premier d'entre les Florentins, Lippi posa hardiment et librement ses personnages, donna de l'expression à ses figures, mit de l'unité et du mouvement dans ses tableaux et de la clarté dans ses compositions. Au dire de Baldinucci, Lippi ne se serait point contenté d'être un peintre éminent; il aurait aussi pratiqué avec succès l'art du mosaïste, et serait l'auteur de la mosaïque qui décore le baptistère de Florence. Lippi aurait encore, suivant l'opinion de ses contemporains, agrandi les horizons de l'art, si une mort prématurée ne fût venue interrompre brusquement sa brillante carrière. Dans un procès civil, emporté par son caractère irascible, il injuria son adversaire, qui l'attendit un soir au passage et le poignarda.

LIPPI (Filippo), dit **Fra Filippo del Carmine**, célèbre peintre italien, né à Florence en 1412, mort à Spolète en 1469. Elevé dans le couvent del Carmine, à Florence, il y apprit la peinture et, tout jeune encore, il y peignit des morceaux qui révélaient un grand talent en germe : un *Saint Jean-Baptiste*, un *Pape confirmant la règle des carmélites*, un *Saint Martial*. Fatigué de la vie religieuse, Lippi, qui joignait à une imagination ardente un esprit aventureux, jeta un jour le froc aux orties et s'enfuit de son couvent. Il s'était réfugié à Ancône lorsque, pendant une promenade en mer, il fut pris par un corsaire et conduit en Afrique, où on le vendit comme esclave; mais, grâce à ses talents artistiques, il gagna la faveur de son maître en faisant son portrait, recouvra la liberté au bout de quelque temps, et revint alors en Italie. Après avoir exécuté quelques tableaux à Naples (1436), puis dans diverses autres villes du midi de l'Italie, il se rendit à Padoue, puis à Florence (1438), où il trouva un protecteur dans Cosme l'Ancien. Les religieuses du couvent de Prato lui ayant commandé un tableau, la *Nativité de Jésus-Christ*, qu'on voit aujourd'hui au Louvre, Lippi aperçut un jour, en travaillant dans l'église du couvent, une jeune novice, Lucrezia Buti, dont la beauté lui inspira une vive passion. Il obtint de la supérieure qu'elle posât pour la figure de la Vierge, eut ainsi l'occasion de lui parler, lui fit partager son amour et l'enleva. Cet enlèvement fit grand bruit. Poursuivis par le père, les deux amants parvinrent à s'échapper, et Lucrezia eut un fils, Filippo Lippi, qui devait être aussi un peintre célèbre. « Après avoir parcouru toute l'Italie, traînant Lucrezia à sa suite, dit M. E. Breton, Lippi l'abandonna au moment où le pape, pour faire cesser le scandale, venait d'accorder les dispenses nécessaires pour leur mariage, et la pauvre délaissée dut rentrer dans son couvent. Enfin, juste punition de son inconstance, Filippo Lippi mourut empoisonné à Spolète, à l'âge de cinquante-sept ans, par les parents d'une dame qui l'honorait encore de ses faveurs. »

Lippi avait déjà acquis une grande réputation par des tableaux et des fresques, notamment par sa magnifique *Madone assise sur un trône avec l'Enfant Jésus et deux anges*, lorsque, vers 1458 ou 1460, il entreprit la décoration du chœur de la cathédrale de Prato, travail gigantesque et splendide que Michel-Ange ne pouvait se lasser d'admirer, et qui fut achevé vers 1464 seulement. Cette vaste composition se divise en deux grandes parties : dans la première, à droite, se déroulent les trois ou quatre principaux épisodes de la *Vie de saint Etienne :* sa *Discussion chez les Docteurs*, sa *Lapidation* et ses *Funérailles*. La seconde, à gauche, représente : une *Nativité*, la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, le *Baptême de Jésus-Christ*, la *Décollation de saint Jean*, le *Repas d'Hérode*. Plus grandes que nature, les figures de ces fresques, bien qu'elles soient traitées au point de vue décoratif, n'en sont pas moins modelées avec le plus grand soin et drapées de ces plis austères et grandioses que Michel-Ange reproduisit depuis avec tant de bonheur. Il venait d'achever à peine ces chefs-d'œuvre immortels, quand il fut appelé à Spolète pour peindre l'abside de la cathédrale. Lippi se mit au travail avec cette ardeur qui ne l'avait jamais abandonné. Il ébaucha rapidement les quatre fresques tout entières, et venait d'en achever deux lorsqu'il mourut empoisonné.

Les tableaux de Lippi ne sont pas moins remarquables que ses fresques; on y trouve au même degré la science du dessin, la variété de la composition, la beauté et l'expression des têtes, la vigueur de la touche, la fraîcheur du coloris. Les *Deux saints abbés adorant Jésus*, qui se trouvent au musée du Louvre, ne sont pas inférieurs à la *Nativité*. Les physionomies, très-cherchées comme type, sont pleines de caractère, d'une puissante originalité. La couleur en est charmante, très-solide, comme dans les fresques, mais plus fine et plus brillante. Le *Christ parmi les docteurs*, que l'on voit à Rome, la *Madone* et la *Vierge aux saints*, du musée de Florence, l'*Annonciation*, la *Sainte Monique*, etc., dans la même ville, l'*Adoration des mages*, du palais Orlandini, les superbes portraits de la galerie Capponi, les *Trois Madones*, du musée de Berlin, l'*Annonciation*, de la pinacothèque de Munich, etc., sont de belles peintures, qui assignent à Lippi un rang très-élevé parmi les maîtres de l'art.

Vasari l'a dit avec raison : « Lippi fut si grand que personne de son temps ne fut plus grand que lui; que bien peu, dans le nôtre, l'ont surpassé, et Michel-Ange l'a non-seulement célébré, mais imité en beaucoup de choses. » Son œuvre gravé, dont la bibliothèque Richelieu possède un magnifique exemplaire, fera survivre son nom, quels que soient les artistes et les chefs-d'œuvre que l'avenir puisse révéler.

LIPPI (Filippo), dit **il Filippino**, peintre italien, fils du précédent, né à Prato en 1460, mort à Florence en 1505. Il fut d'abord élève de Fra Diamante, un ami de son père, qui dirigea longtemps ses études, puis il entra dans l'atelier de Botticello, qu'il suivit, vers 1474, à Rome, et dont il fut, nous dit Vasari, le collaborateur autant que le disciple. A cette époque, il étudia avec ardeur les productions de l'antique, au point de vue surtout de l'ornementation, et dut à cette étude l'art exquis avec lequel il devait exécuter des ornements capricieux, de délicieuses arabesques, appelés par les Italiens *grotteschi*. En 1484, il fut chargé d'achever, à l'église del Carmine de Florence, des fresques commencées par Masalino, et exécuta seul *Saint Pierre et saint Paul conduits devant le proconsul*. Le cardinal Carafa appela ensuite Lippi à Rome, et lui fit peindre dans la chapelle de sa famille, à l'église della Minerva, plusieurs traits de la vie de saint Thomas. Une de ces fresques, *Saint Thomas défendant l'Eglise contre les hérétiques*, est une œuvre extrêmement remarquable et passe à bon droit pour le chef-d'œuvre de Lippi. De retour à Florence en 1487, Filippo exécuta, jusqu'à l'époque de sa mort, de nombreuses œuvres qu'il décora de grotteschi et de brillants accessoires, notamment des fresques dans la chapelle Saint-Jean, à Sainte-Marie-Nouvelle, parmi lesquelles on cite particulièrement celles qui représentent *Saint Jean ressuscitant Drusiana, Saint Jean plongé dans l'eau bouillante*, l'*Elévation en croix de saint Philippe*.

Cet artiste, dont la vie avait été aussi calme et aussi pure que celle de son père avait été dissolue et agitée, fut enlevé à l'art dans toute la force du talent. Il compte dans son œuvre plusieurs tableaux qui ne le cèdent en rien à ses fresques sous le rapport de l'exécution, et dont la valeur comme fini est peut-être encore plus grande. Ainsi les *Trois Madones*, du musée de Berlin, sont trois figures charmantes, pleines de détails exquis. La *Mort de Lucrèce* et la *Sainte Famille*, du palais Pitti, l'*Adoration des mages*, de la galerie publique de Florence, la *Descente de croix*, de l'Académie des beaux-arts de cette ville, le *Christ apparaissant à la Vierge*, de Munich, le *Christ sur la croix*, du musée de Berlin, sont de remarquables morceaux, montrant d'incontestables qualités. L'architecture et l'ornementation, si fréquemment introduites par l'artiste dans ses ouvrages, sont toujours d'un style admirable, et l'on n'en saurait trop louer la poésie et l'arrangement.

Inférieur à son père au point de vue de la composition et de l'expression, il le surpassa par l'exactitude du costume, par le charme et le fini des accessoires; ce fut, en somme, un artiste d'un très-grand talent.

LIPPI (Annibale), architecte romain qui vivait dans le XVI^e siècle. C'est sur les dessins de Lippi que fut construit, sur le monte Pincio, le palais acquis par Léon XI, palais qui prit le nom de villa Médicis, et dans lequel est aujourd'hui l'Académie de France à Rome.

LIPPI (Giacomo), dit **Giacomo** ou **Giacomone da Budrio**, ou bien **Giacomo della Lippa**, peintre italien de l'école bolonaise, né à Budrio (Etat de Bologne), qui vivait à la fin du XVI^e siècle. Elève de Louis Carrache, il peignit indifféremment tous les genres, et cette aptitude explique la vogue dont il jouit auprès de ses contemporains. On lui attribue les fresques de l'église de l'Annunziata de Bologne, représentant l'*Histoire de la Vierge*, et quelques fresques de l'église Saint-Philippe de Forli.

LIPPI (Lorenzo), peinte et poëte italien, né à Florence en 1606, mort en 1664. Il s'occupa d'abord de littérature, puis étudia la peinture sous Matteo Rosselli, et se distingua par la correction de son dessin, la vigueur de son coloris et la précision de sa touche; mais ses compositions manquent d'idéal. En 1646, il épousa la fille du sculpteur Susini, et se rendit peu après en Bavière, auprès de la princesse Claude, qui l'admit dans son intimité et à qui il plut infiniment par son esprit brillant et facétieux. Cette princesse étant morte, Lippi retourna à Florence, qu'il ne quitta plus. Doué d'une remarquable intelligence, d'un esprit plein d'originalité, il avait adopté pour principe : « Ecrire comme on parle; peindre comme on voit, » maxime toute réaliste, à laquelle il resta fidèle, tant dans ses vers que dans ses peintures. *Il Malmantile racquistato*, petit poëme qu'il publia à Florence en 1688, est une sorte de mosaïque des mœurs et du dialecte particulier de cette ville; mais telle est, en dépit du réalisme dont nous avons parlé, l'élégance de style de cette composition que l'Académie de la Crusca l'a mise au nombre des livres classiques de la langue italienne. On cite parmi les principales toiles de Lippi, qu'il signait de l'anagramme **Perlon Zipoli** : la *Samaritaine*, qu'on voit à Vienne, le *Martyre de saint Jacques*, le *Triomphe de David*, le *Christ en croix*, le portrait de l'auteur à Florence.

LIPPIA s. f. (li-pi-a — de *Lippi*, nom propre). Bot. Genre de plantes, de la famille des verbénacées, type de la tribu des lippiées, formé aux dépens des verveines, et comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales, surtout en Amérique.

LIPPIÉ, ÉE adj. (li-pi-é — rad. *lippia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lippia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre lippia.

LIPPISTE s. m. (li-pis-te). Moll. Coquille transparente et vitrée, peu connue, et rapportée tour à tour aux argonautes, aux limacines et aux ricinules.

LIPPITUDE s. f. (li-pi-tu-de — lat. *lippitudo;* de *lippire*, avoir la chassie). Pathol. Chassie, humeur épaisse, visqueuse, qui coule quelquefois des yeux : La LIPPITUDE *n'est autre chose qu'une ordure blanche qui sort des yeux et quelquefois tient les paupières jointes ensemble* (A. Paré.) Vieux en ce sens. ‖ Etat des yeux chassieux.

LIPPO DALMASIO, peintre italien. V. DALMASIO.

LIPPOMANI (Aloisio), prélat italien, né à Venise vers 1500, mort à Rome en 1559. Sa vaste érudition et sa remarquable aptitude pour les affaires lui acquirent une grande réputation. Lippomani fut successivement évêque de Modon, de Vérone, de Bergame, président du concile de Trente sous Jules II, ambassadeur en Portugal, en Allemagne, en Pologne (1556), et secrétaire de Paul IV. Ce prélat a laissé des ouvrages estimés, notamment : *Catena in Genesin* (1546, in-fol.); *Catena in Exodum* (1550, in-fol.); *Historiæ de vitis sanctorum* (Rome, 1551, 1560, 8 vol. in-4°); *Espositione sopra il simbolo apostolico* (1554, in-8°).

LIPPSTADT, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 36 kilom. N.-E. d'Arensberg, sur la Lippe; 6,000 hab. Commerce considérable de blé, eau-de-vie, cuirs. On y remarque l'église Sainte-Marie, surmontée de trois tours, avec un chœur bien décoré. Cette ville, qui date du commencement du XVI^e siècle, appartenait naguère moitié à la Prusse, moitié à la principauté de Lippe. En 1851, un traité l'a complétement cédée à la Prusse.

LIPPU, UE adj. (li-pu, û — rad. *lippe*). Qui a une grosse lèvre inférieure, qui a de grosses lèvres : *Une femme* LIPPUE. *Une bouche* LIPPUE. ‖ Qui est fort gros et saillant, en parlant des lèvres : *Le bonhomme, doué d'une bouche sensuelle, à lèvres* LIPPUES, *montrait en souriant des dents blanches dignes d'un requin.* (Balz.)

— Substantiv. Personne lippue : *Une grosse* LIPPUE. *Les* LIPPUS *sont généralement sensuels.*

LIPRANDI (Paul-Petrowitch), général russe, né en 1796. Il débuta dans la carrière des armes pendant la campagne de 1812, se conduisit brillamment lors de la prise de Varsovie en 1830, et fut nommé lieutenant général en 1848. Mis à la tête d'un corps d'armée chargé d'opérer en Valachie au début de la guerre de Crimée en 1854, il bloqua Kalafat, puis, après la bataille de l'Alma, il passa en Crimée, où il ne tarda pas à se faire remarquer comme un des plus habiles généraux russes. Il enleva les retranchements de l'armée turque, garda les hauteurs de la Tschernaïa pour prendre au besoin l'armée alliée par le flanc, commanda l'aile gauche de l'armée à la bataille de Traktir, fit éprouver des pertes cruelles à la cavalerie anglaise et défendit les défilés de Balbeck jusqu'à la paix. Liprandi commandait le premier corps d'armée en Pologne lorsqu'eut lieu l'insurrection de mars 1861, et ce ne fut qu'avec répugnance qu'il prit part à la sanglante répression du soulèvement. Depuis lors, il a été chargé d'une mission à Constantinople, puis il a pris sa retraite.

LIPS (Jean-Henri), graveur et dessinateur suisse, né en 1758, mort en 1817. Il étudiait à Zurich la chirurgie, quand il se lia avec Lavater, qui l'engagea vivement à cultiver le dessin. Lips suivit ce conseil, prit des leçons de Schellenberg, et dessina pour Lavater, qui l'employa pendant plus de vingt années, les profils et les têtes des *Esquisses de physiognomonie*, dont la publication rendit son nom populaire. En même temps, il travaillait la gravure au burin et la peinture à l'huile. Après la mort du savant qui lui avait révélé sa vraie vocation, Lips se rendit en Italie pour perfectionner son talent, visita Rome, puis revint en Allemagne et fut nommé, grâce à la protection de Gœthe, directeur de l'académie de dessin de Weimar, poste qu'il résigna, en raison de l'altération de sa santé, pour se fixer définitivement à Zurich. Dans l'œuvre considérable de Lips, œuvre qui comprend environ 1,500 planches gravées par lui, on cite principalement : la *Vierge avec l'Enfant Jésus*, d'après Raphaël; l'*Adoration des bergers*, d'après Carrache; le *Martyre de saint Sébastien*, d'après Van Dyck; les *Bacchanales*, d'après le Poussin; la *Cuisinière*, d'après Gérard Dow, et enfin trois compositions originales : le *Soir*, la *Nuit*, les *Heures du jour*.

LIPSCOMB (William), littérateur anglais, né en 1754, mort en 1842. D'abord gouverneur du duc de Cleveland, il devint ensuite recteur de Welbury. Outre un grand nombre d'écrits en vers et en prose, insérés dans le *Gentleman's Magazine*, on a de lui : *Poésies sur divers sujets* (Londres, 1784, in-4°); *Poëme sur l'inoculation* (1793, in-8°); *Contes de Canterbury*, de Chaucer, mis en langage moderne (1795).

LIPSCOMB (George), médecin et archéologue anglais, né à Quainton vers 1773, mort en 1847. Il s'établit à Londres, où il devint en 1792 chirurgien à l'hôpital Saint-Barthélemy, fut nommé, en 1798, commandant d'une compagnie de volontaires du Warwick, puis visita une partie de l'Angleterre pour en étudier les antiquités. De retour à Londres, il partagea son temps entre la pratique de son art et la composition d'ouvrages littéraires, archéologiques et scientifiques. En même temps, il envoyait un grand nombre d'articles à divers recueils périodiques, notamment au *Literary Panorama*, au *Gentleman's Magazine* et au *National Adviser*. Nous citerons de lui : *Essai sur la nature et le traitement des fièvres putrides* (1799); *Traité de l'asthme* (1800); *Défense de l'inoculation de la petite vérole* (1803); *Histoire de la race canine* (1807); *Observations sur la contagion et sur la question des maladies épidemiques par rapport aux quarantaines* (1819), etc. On lui doit encore des romans : le *Frère Grey* (1810); les *Temps modernes;* la *Mère capricieuse*, etc., et des ouvrages destinés à faire connaître l'histoire locale de diverses parties de l'Angleterre : *Voyage d'un touriste dans le Cornwall; Voyage dans le pays de Galles; Topographie du comté de Kant; Description de Matlock, de Bath; Description du Buckinghamshire* (1831 et suiv.), ouvrage remarquable qui occupa les dernières années de la vie de Lipscomb, et dont le dernier volume n'a pas été publié.

LIPSE (Martin), érudit belge, né à Bruxelles, mort en 1555. Chanoine de Saint-Augustin et supérieur d'un couvent de religieuses, il s'occupa particulièrement de littérature sacrée et fut en relation avec les érudits les plus distingués de son temps. Il a publié : *Symmachi epistolæ* (1549, in-8°); *J. Custodis grammatica* (in-8°); *Chromatii homiliæ* (in-8°).

LIPSE (Joest ou Juste), en latin **Justus Lipsius**, célèbre philologue et humaniste belge, petit neveu du précédent, né à Isca (Brabant) le 18 octobre 1547, mort à Louvain le 24 mars 1606. Il fit ses études à Bruxelles, à Ath, puis à Cologne, où il suivit les cours supérieurs du collége des Jésuites. Comme il semblait déjà disposé à entrer dans cette compagnie, ses parents le rappelèrent et l'envoyèrent faire son droit à Louvain. Mais il préféra suivre la carrière des lettres, et, dès l'âge de dix-neuf ans, il envoyait et dédiait au cardinal Granvelle, dont il se conciliait par là les bonnes grâces, trois livres de corrections et variantes, *Variarum lectionum libri III*, qui furent publiés trois ans plus tard (Anvers, 1569, in-8°). Granvelle le prit pour secrétaire et l'emmena en 1567 à Rome, où il suivit les leçons du célèbre Muret. Assidu aux bibliothèques, il collationna un grand nombre de manuscrits, étudia les monuments publics et, grâce à une mémoire prodigieuse, put bientôt rivaliser avec son maître. De retour à Louvain, après deux ans d'absence, il passa une année dans la dissipation et les plaisirs, puis il entreprit un voyage en Allemagne. En traversant la Franche-Comté, il trouve à Dôle de joyeux compagnons qui fêtaient la réception au doctorat de Victor Giselin, se joint à eux et, à la suite de cette fête, se voit arrêté par une maladie qui le met au bord du tombeau. Nous le trouvons plus sérieux à Vienne, où il se lie avec Busbesk, Craton, Sambuc, Pighius et d'autres savants illustres. Comme il regagnait Louvain, il apprit en route les troubles qui agitaient sa patrie, et accepta une chaire de professeur d'histoire et d'éloquence à Iéna, où il séjourna deux ans (1572-1574), et où il prit part, comme il le fit toute sa vie, aux discussions religieuses, défendant à outrance les idées luthériennes. Soit qu'il fût fatigué de ces controverses sans fin, soit parce que ses collègues jaloux lui avaient refusé la place de doyen à laquelle il avait droit, il donna sa démission, passa à Cologne et s'y maria. A cette époque, il manifestait déjà le désir de se retirer dans sa ville natale, mais il changea de résolution et s'établit à Louvain, qu'il quitta bientôt pour accepter une chaire d'histoire à l'université de Leyde (1579). C'est à ce moment qu'il abandonna la confession d'Augsbourg pour la religion réformée. En 1589, il publia six livres de *Considérations politiques* (*Politicorum libri VI*), dans lesquels il prêchait la nécessité d'une religion unique et exclusive et la répression des sectaires par le fer et le feu. On pouvait considérer cette publication comme une avance faite au parti catholique. En effet, depuis plusieurs années déjà, Lipse était en relation avec les jésuites, et méditait d'entrer dans le giron de l'Eglise catholique. Sa théorie sur la persécution souleva la population hollandaise, et fut combattue avec énergie par Cornhert, ce qui amena une réplique de Lipse, intitulée : *Sur la religion unique* (*De una religione adversus dialogistam liber*, Leyde, 1590, in-8°), où, pour pallier les conséquences de son système, il allégua que les paroles terribles qu'on lui reprochait, *ure et seca*, étaient une simple métaphore empruntée à la médecine pour désigner un remède urgent et actif. Voyant tous les esprits irrités, et sentant s'échapper l'autorité que lui avait acquise la science, il résolut de quitter la Hollande. Sous prétexte de maladie, il se rendit à Spa, d'où il envoya sa démission aux curateurs de l'université de Leyde. Vainement le sénat de cette ville, les états généraux de Hollande insistèrent et lui firent les offres les plus brillantes; Lipse persista dans son refus; et, en 1591, il fit publiquement acte d'adhésion à la religion catholique.

Lipse vit alors les rois, les princes de l'Europe lui offrir à l'envi une chaire dans leurs Etats; Henri IV, entre autres, s'efforça de l'attirer à Paris. Malgré la modicité des émoluments attachés aux fonctions de professeur d'histoire, Lipse choisit la ville de Louvain (1594). Comme professeur, il y eut autant de succès qu'à Leyde, y reçut le titre d'historiographe de Philippe II d'Espagne, et celui de conseiller d'Etat de l'archiduc Albert. C'est alors qu'il rédigea deux curieux ouvrages, *Virgo hallensis* (Anvers, 1604, in-8°), et *Virgo sichemensis* (Anvers, 1605, in-8°), dans lesquels, au jugement des catholiques eux-mêmes, il préconisa l'adoration des images miraculeuses, en adoptant « les traditions les plus incertaines et les fables les plus puériles. »

Par ce que nous venons de dire sur sa vie, on peut voir que Lipse avait un esprit mobile et changeant. Dans les relations personnelles, il n'avait rien de bien imposant, mais son caractère n'était pas désagréable et il se faisait aimer de ses élèves. La maladie de foie dont il mourut lui donnait des accès de mélancolie, et explique sa préférence marquée pour la philosophie des stoïciens. Très-impressionnable, il avait aussi été vivement frappé des troubles et des désordres dont sa patrie était le théâtre. Tout cela, joint à une jeunesse quelquefois agitée, nous donne la clef de cette austérité qu'il déploya tout à coup dans ses écrits philosophiques, de ce besoin de repos qui lui fit désirer ardemment de rentrer sous la discipline régulière de l'Eglise. Il avait de singuliers goûts et de violentes antipathies. Il détestait la musique; en revanche il aimait beaucoup les chiens et en possédait trois : *Mopse*, *Mopsule* et *Saphir*, qui sont devenus des chiens célèbres. Le troisième était son favori : il lui adressait des vers latins, lui faisait boire du vin, et le nourrissait si bien, que l'heureux animal finit par en avoir la goutte. Une autre passion plus explicable était celle des fleurs, du jardinage, qu'il a célébré dans son livre *Sur la constance*, comme un précieux remède à la mélancolie. Sa fleur favorite était la tulipe. Rubens, dans son fameux tableau des quatre philosophes, reproduit souvent par la gravure, a placé derrière Juste Lipse des tulipes, et à ses pieds l'illustre Saphir.

Comme savant, il était inférieur à Casaubon et à Scaliger, avec lesquels on a voulu le mettre sur la même ligne. Son savoir était moins vaste, son goût moins sûr. Il avait fait surtout une étude approfondie de la littérature et des antiquités romaines et, dans ce champ, il a rendu les plus grands services; ainsi ses recherches sur la *milice romaine*, sur les *bibliothèques*, les *amphithéâtres*, les *gladiateurs*, donnent sur beaucoup de points des résultats définitifs. Pour la critique et l'interprétation des textes, il a fait preuve de beaucoup de sagacité; outre une quantité de corrections, de notes et de dissertations spéciales, qui sont réunies dans le premier volume de ses *Œuvres*, il a donné de savantes éditions d'auteurs, surtout de Velleius Paterculus et de Sénèque; mais son chef-d'œuvre en ce genre est son *Tacite;* Lipse possédait cet auteur par cœur, et Creuzer dit de son édition : « Ici tout est admirable : corrections du texte, notes, tables généalogiques et historiques, et jusqu'à ce jour on les réimprime textuellement dans les grandes collections. » Du vivant même de l'auteur, il fut imprimé dix fois (Anvers, 1574-1607, in-8°). On lui doit aussi des notes sur Martial, sur Florus, sur Suétone, sur Catulle, Tibulle et Properce, des additions aux *Inscriptions antiques* de Smétius. Quant à l'antiquité grecque, il la mettait fort au-dessous de l'antiquité romaine, sans doute parce qu'il ne savait pas bien le grec. Sous ce rapport, on peut même dire qu'il aurait exercé une influence pernicieuse à Leyde, si Scaliger, son successeur, n'eût pas apporté des idées plus saines et compensé le mal que J. Lipse avait fait. Il n'avait aucun goût pour l'art et la poésie; aussi ne pouvait-il comprendre la supériorité du génie grec. On peut donc dire que si, dans quelques branches, Lipse a été un critique habile, un érudit de premier ordre, il n'a point été grand humaniste. Il y a toujours en lui quelque chose de sec et d'aride. Son style latin lui-même s'en est ressenti. Son premier ouvrage, écrit après une étude sérieuse de Cicéron, est le meilleur comme forme. Plus tard, il s'est gâté la main en se pénétrant de Tacite et de Sénèque; sa prose est devenue fatigante; sa phrase hachée met l'esprit à la torture. On lui a joué un fort mauvais tour en publiant ses poésies latines sous le titre de *Musæ errantes* (Anvers, 1610), dont l'éditeur n'a peut-être pas saisi toute l'ironie. ce sont bien véritablement des erreurs. Lipse avait donc assez mauvaise grâce à se moquer de certains littérateurs de son temps, et surtout des poëtes lauréats, dans une *Satire Ménippée* (*Somnium*) qui figure dans le premier volume de ses œuvres. Nous avons déjà dit quelques mots de ses ouvrages philosophiques. Son *Introduction à la philosophie stoïcienne*, en trois livres, et ses trois livres sur la *Philosophie stoïcienne* (*Œuvres*, t. IV) sont instructifs. On vante surtout les deux livres *Sur la constance*, sous forme de dialogues, qui sont écrits sous l'impression des malheurs dont la Belgique était affligée (traduction française par de La Grange, Paris, 1741, in-12). Les écrits politiques et religieux ont déjà été mentionnés, sauf son *Traité sur la croix, ses différentes formes, et sur le crucifiement* (*De cruce libri III*). Quant à sa correspondance, qui était fort étendue et qui présente un vif intérêt, elle a été publiée dans ses *Œuvres*, puis par Burmann dans le *Sylloge epistolarum*, t. Ier et II; enfin un choix de ses lettres a paru traduit en français par Ant. Brun (Lyon, 1650, in-12). Comme on peut s'y attendre, les écrivains catholiques exaltent outre mesure la science et la vertu de Lipse, tandis qu'il est, de la part des historiens protestants, l'objet de violentes attaques. En dehors des considérations religieuses, on lui a reproché d'avoir commis des plagiats; mais, outre qu'il a écrit sur tant de sujets divers, son excellente mémoire a pu en effet lui jouer quelquefois de mauvais tours, et il a reproduit sans s'en douter des choses qu'il avait pu lire ailleurs. Muret, entre autres, était fort indisposé contre son ancien élève. On ne peut pas accuser Lipse d'avoir été de mauvaise foi ni d'avoir rien écrit contre sa conscience. Son caractère inconsistant et ses fréquents accès de mélancolie peuvent expliquer et ses changements fréquents de religion et l'étrangeté de ses principes politiques. Il faut reconnaître qu'il a travaillé toute sa vie avec une ardeur infatigable et que ses travaux ont eu un résultat avantageux pour la science. Scaliger le jugeait en général avec assez de sevérité; mais il l'a caractérisé d'un mot dans une lettre latine, où il dit : « C'est un gentil personnage *et qui valde juvit litteras* » (et qui a été d'un grand secours à l'étude des lettres). Ses œuvres ont été publiées deux fois, sous le titre de *Justi Lipsii opera omnia* (Anvers, 1637, 6 vol. in-fol., et Wesel, 1675, 4 vol.). Quoi qu'en dise le titre, ces deux recueils sont incomplets. Il y manque des traités sur les *magistrats romains*, sur l'*ancienne écriture romaine*, sur la *numismatique*, *De re nummaria*, dont le manuscrit est à Besançon. Sur sa vie et ses œuvres on peut consulter : Reiffenberg, *De vita J. Lipsii* (Bruxelles, 1823, in-4°); *Vie de J. Lipse*, par un anonyme (Bruxelles, 1838, in-32); Nisard, le *Triumvirat littéraire au* XVIe *siècle* (Paris, 1852, in-8°); enfin les *Mémoires de Nicéron*, qui énumèrent cinquante et un ouvrages.

LIPSIA, nom latin de LEIPZIG.

LIPSIUS (Charles-Henri-Adalbert), philologue allemand, né en 1805 à Grosshennersdorf (basse Lusace), mort en 1861. Il se fit recevoir, en 1827, agrégé de l'université de Leipzig, et devint la même année corecteur du gymnase de Géra. En 1832, il revint à Leipzig et fut professeur à l'école de Saint-Thomas, dont il devint plus tard corecteur puis recteur. Lipsius s'est acquis comme pédagogue une grande renommée, même hors de la Saxe. Parmi ses travaux philologiques, ceux qui traitent de la grécité biblique tiennent, sans contredit, le premier rang. Il les a consignés en partie dans les recueils littéraires contemporains, et en partie dans ses *Recherches grammaticales sur la grécité biblique* (Leipzig, 1863, 1re partie).

LIPSIUS (Richard-Adalbert), théologien allemand, fils du précédent, né en 1830 à Géra. Reçu en 1855 agrégé à l'université de Leipzig, puis en 1858 docteur en théologie à celle d'Iéna, il devint successivement professeur extraordinaire à Leipzig (1859), professeur ordinaire à la Faculté de théologie évangélique de Vienne (1861), et membre du conseil de l'instruction publique en Autriche (1863). De mai à juillet 1864, Lipsius prit part, en qualité de député de la Faculté, au premier synode général autrichien, qui établit la constitution libérale actuellement en vigueur dans l'Eglise protestante. En 1865, il fut appelé à la chaire de théologie de l'université de Kiel. Dans ses leçons, il a abordé toutes les branches de la théologie systématique, de l'histoire dogmatique, de l'exégèse et de la critique de l'Ancien Testament. On a de lui : la *Doctrine paulinienne de la justification* (Leipzig, 1853); *De Clementis Romani Epistola ad Corinthios priore* (Leipzig, 1855), ouvrage dans lequel il étudie, au point de vue purement historique, le christianisme primitif, sans se laisser arrêter par aucun préjugé dogmatique; *Sur les rapports du texte des trois lettres syriaques de saint Ignace, pour servir aux éditions futures des œuvres de ce saint* (Leipzig, 1859); le *Gnosticisme* (Leipzig, 1860); *Matériaux pour la critique des sources d'Epiphanius* (Leipzig, 1865), etc. On lui doit encore un grand nombre de *Mémoires* et de dissertations critiques insérés dans divers journaux et recueils.

LIPSIUS (Jean-Guillaume-Constantin), architecte allemand, frère du précédent, né à Leipzig en 1832. Il commença à l'académie de Dresde ses études artistiques, qu'il alla compléter à Berlin, à Vienne et à Paris. Comme architecte, il s'est classé parmi les partisans de la Renaissance, et s'est acquis une réputation distinguée par les édifices qu'il a élevés et des travaux décoratifs qu'il a exécutés à Leipzig et dans d'autres villes de l'Allemagne.

LIPSKI (André), historien polonais qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. On sait seulement de lui qu'il fut évêque de Cracovie et grand chancelier de Pologne, et qu'il a publié : *De rebus gestis Sigismundi III* (Rome, 1605, in-4°); *Decus quæstionum publicarum* (Posen, 1626, in-4°); *Observationes practicæ* (Posen, 1619, in-4°).

LIPTAU, comitat de Hongrie, dans la lieutenance de Presbourg, borné au N. par le comitat d'Arva et la Gallicie, à l'E. par le comitat de Zips, au S. par ceux de Gomor et de Sohl, à l'O. par celui de Thurocz. Ce comitat forme une large vallée sillonnée de montagnes. Les Carpathes l'entourent et le traversent. Il est arrosé par le Waag, la Grau, la Galnitz et le Hernad. Le climat est rude et peu favorable à l'agriculture; en revanche les pâturages y sont excellents, mais les bestiaux sont de race médiocre. On y trouve de l'or, de l'argent, du soufre, du cobalt, du plomb et de l'antimoine. Commerce de beurre et de fromage. La superficie de ce comitat est évaluée à 2,332 kilom. carrés, et la population à 93,000 hab. Ch.-l., Szent-Miklos.

LIPURE s. m. (li-pu-re — du gr. *leipô*, je laisse; *oura*, queue). Mamm. Genre de mammifères didelphiens ou marsupiaux.

— s. f. Mamm. Genre de pachydermes, formé aux dépens des damans.

— Entom. Genre d'insectes thysanoures, de la famille des podurelles, formé aux dépens des podures, et comprenant trois espèces qui habitent le nord de l'Europe : *La* LIPURE *marcheuse.*

— **Encycl.** Entom. Les *lipures* sont caractérisées par quatre antennes inégales; des yeux nombreux, mais peu visibles, placés sur les côtés de la tête; un corps divisé en neuf segments inégaux, à écailles non apparentes; des pattes courtes, dépourvues d'appendice propre au saut; le dernier article de l'abdomen muni de deux crochets. Ce genre comprend trois ou quatre espèces qui habitent le nord de l'Europe. La plus connue est la *lipure marcheuse*, qu'on trouve assez souvent aux environs de Paris. Cette espèce, qu'on peut regarder comme le type du genre, habite les endroits un peu humides; elle se tient sur la terre végétale, sous les végétaux de petite taille ou sous les pierres. Lorsqu'on l'inquiète, elle ne saute pas, comme les podures, mais elle se roule en boule, en rapprochant de sa tête l'extrémité de son abdomen, à la façon des cloportes, et laisse voir ses deux crochets terminaux, comme si elle voulait se défendre.

LIPYLE s. m. (li-pi-le — du gr. *lipos*, gras; *ulê*, matière). Chim. Radical hypothétique, représenté par la formule C^3H^2O.

LIPYRIE s. f. (li-pi-rî — du gr. *leipô*, je laisse; *pur*, fièvre). Pathol. anc. Fièvre caractérisée par un sentiment de grande chaleur intérieure, sans élévation de température à l'extérieur.

LIQUATÉ, ÉE (li-koua-té) part. passé du v. Liquater : *Métal* LIQUATÉ.

LIQUATER v. a. ou tr. (li-koua-té — du lat. *liquare*, fondre). Métall. Soumettre à l'opération de la liquation : LIQUATER *un minerai*.

LIQUATION s. f. (li-koua-sion — du lat. *liquatio*, fonte; de *liquare*, fondre). Métall. Traitement d'un minerai consistant à former d'abord un alliage de plomb, qu'on décompose ensuite par la coupellation ou par le grillage. ‖ Isolement qui se produit dans les métaux qui composent un alliage, lorsqu'on soumet cet alliage en fusion à un refroidissement lent. ‖ *Pièces de liquation*, Gâteaux de cuivre allié au plomb.

— **Encycl.** Métall. Lorsque les alliages métalliques ont été fondus et qu'ils se refroidissent lentement, les métaux se séparent les uns des autres, surtout si leurs températures de solidification sont très-différentes. Ils se solidifient successivement, en se superposant dans un ordre indiqué par leurs densités. C'est ce phénomène de séparation qui a été appelé *liquation*. Il a une importance industrielle énorme, tant à cause des opérations métallurgiques pour lesquelles on l'utilise qu'en raison des difficultés parfois invincibles qu'il amène dans certaines fabrications. Prenons quelques exemples.

La *liquation* a été fort heureusement utilisée pour extraire des cuivres argentifères l'argent qu'ils renferment. Lorsqu'on chauffe, en effet, un alliage à équivalents égaux de plomb et de cuivre, en n'élevant que peu à peu la température, il se sépare un alliage très-fusible, composé de 12 équivalents de plomb pour 1 de cuivre, tandis qu'il reste un alliage solide, peu fusible, composé de 12 équivalents de cuivre pour 1 de plomb. On profite des propriétés remarquables de ces deux combinaisons pour atteindre le but dont nous avons parlé : on mélange le cuivre argentifère à une quantité convenable de plomb; par l'action de la chaleur, l'alliage fusible, riche en plomb, s'écoule en dissolvant et en entraînant l'argent, que l'on isole ensuite par *coupellation*.

Au contraire, la *liquation* est un obstacle des plus graves à la fabrication des alliages métalliques homogènes. Cette difficulté est surtout remarquable pour les alliages de cuivre et d'étain, c'est-à-dire les bronzes. Lorsqu'on maintient du bronze en fusion, il ne tarde pas à se séparer en deux portions, l'une plus dense, très-riche en cuivre, qui tombe au fond du creuset, l'autre plus légère, très-riche en étain, et qui monte à la surface. Au moment du refroidissement, cette séparation s'opère d'une façon plus complète, et pour peu que la pièce que l'on veut couler ait de grandes dimensions, elle présente entre ses diverses parties des différences de composition extrêmement marquées. Cet inconvénient est très-grave dans une foule de cas, parmi lesquels nous citerons la fabrication des canons : si une pièce est formée d'alliages de duretés différentes, lorsqu'elle a servi quelque temps, le frottement des projectiles déforme l'âme en certains endroits moins durs et produit ce que l'on appelle des logements ou des sifflets; l'arme ne tarde pas à être hors d'usage, ne possédant plus aucune justesse; elle peut même manquer de solidité et donner lieu à des accidents. On ne connaît aucun moyen d'empêcher la *liquation*, pour arriver à couler des pièces tout à fait homogènes; toutefois, on a indiqué diverses méthodes opératoires qui diminuent un peu les inconvénients de ce phénomène, mais elles sont presque spéciales à chaque fabrication.

LIQUÉFACTION s. f. (li-kué-fa-ksi-on ou li-ké-fa-ksi-on — lat. *liquefactio;* de *liquefacere*, liquéfier). Passage d'un corps à l'état liquide : *La masse centrale du globe est constamment dans un état de* LIQUÉFACTION *produite par la chaleur.* (L. Figuier.) *La pluie provient de la* LIQUÉFACTION *des nuages.* (F. Pillon.)

— Ascét. Etat du cœur qui se fond, pour ainsi dire, par la ferveur de la dévotion :

> Tout ce qui coule au cœur de doux saisissements,
> De *liquéfactions*, d'épanouissements....
>
> CORNEILLE.

— **Encycl.** Appliquée aux corps solides, la *liquéfaction* porte plus communément le nom de *fusion;* appliquée aux vapeurs, elle s'appelle *condensation*. Il a été traité du phénomène à ces deux mots. Nous parlerons ici surtout de la *liquéfaction* des gaz.

La *liquéfaction* des solides, ou fusion, a pour cause soit la chaleur, soit la dissolution.

La *liquéfaction* des gaz et des vapeurs a pour causes le refroidissement ou la compression.

A l'égard des vapeurs, il n'y a aucune difficulté. Un simple refroidissement suffit pour les amener à l'état liquide. Tout le monde a vu des carafes remplies d'eau fraîche se couvrir de rosée en quelques instants : cette rosée provient de la *liquéfaction* par refroidissement de la couche de vapeur aqueuse qui touche au verre de la carafe.

La plupart des gaz offrent à la *liquéfaction* plus de résistance que les vapeurs. Il faut tantôt les refroidir, tantôt les comprimer, et souvent associer les deux moyens. Le premier gaz qu'on ait liquéfié est le gaz ammoniac. Van Marum, en le comprimant dans une éprouvette, le vit se transformer en liquide. Monge et Clouet ont liquéfié l'acide sulfureux en abaissant sa température à — 10°. Davy et Faraday, en 1823, ont liquéfié un grand nombre de gaz, entre autres le chlore, par un procédé très-simple, qui est encore fréquemment employé. Ils prenaient un tube recourbé en forme d'U. A l'une des extrémités, ils enfermaient les substances qui, chauffées et mélangées, devaient produire le gaz. Le tube étant parfaitement fermé, ils plongeaient l'extrémité vide dans un mélange réfrigérant. Forcé par le refroidissement et par l'effet de sa propre tension à se condenser, le gaz produit se convertissait en liquide, à moins pourtant que le tube n'éclatât, ou que l'action chimique ne s'arrêtât.

Le bris des vases dans lesquels s'effectue la *liquéfaction* a été longtemps, en effet, le principal obstacle au succès de l'opération, à cause des dangers qui en résultaient. On n'a pas oublié, dans les laboratoires, l'accident qui signala, en 1835, les débuts de l'application de l'appareil Thilorier, fonctionnant pour liquéfier, puis solidifier l'acide carbonique : c'était à l'École de pharmacie; le vase se rompit sous la tension du gaz et les éclats emportèrent les deux jambes de l'infortuné préparateur, M. Hervy. L'effort des constructeurs se porta donc sur les moyens de consolider les récipients dont les parois ont à supporter des pressions qui peuvent aller jusqu'à 150 atmosphères. L'appareil de Thilorier a été perfectionné par M. Deleuil, puis par MM. Mareska et Donny. Il est fondé sur le principe qu'appliquèrent Davy et Faraday. Comme il ne peut servir que pour l'acide carbonique, Pouillet imagina un autre appareil dans lequel les gaz sont foulés par une pompe, mais qui ne donne que de très-petites quantités de liquide. C'est alors que M. Dumas, voulant obtenir à l'état liquide une grande quantité de protoxyde d'azote, donna à Bianchi des indications d'après lesquelles celui-ci construisit l'appareil suivant, qui a l'avantage de pouvoir être appliqué à tous les gaz.

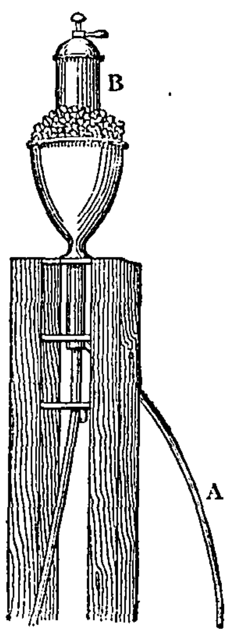

Le gaz bien desséché arrive par le tube A dans un corps de pompe. Là, un piston, dont la tige est mue par une manivelle, pousse le gaz dans un réservoir B, qui plonge dans un seau rempli de glace. Comme certains gaz liquéfiés attaquent le fer, l'intérieur du réservoir B est formé d'une enveloppe de cuivre, laquelle est entourée et soutenue par une seconde enveloppe de fer, capable de supporter des pressions de 600 à 700 atmosphères. Au fond du réservoir est une soupape; elle est soulevée par le gaz qui entre; puis elle retombe par l'effet d'un ressort, et s'oppose à la sortie du liquide formé. Enfin, au sommet du même réservoir, on voit un bouchon à vis, qui ferme un orifice par lequel on retire le liquide.

La plupart des gaz ont pu être liquéfiés avec cet appareil. En général, les gaz liquéfiés sont incolores et très-fluides; le chlore et l'oxyde de chlore seuls donnent des liquides colorés. Ils ne se mêlent point à l'eau, et se dissolvent dans l'alcool et dans l'éther. « Quand on les enferme dans des vases, ils ne s'y conservent qu'à la faveur d'une pression énergique, et c'est une portion de leur masse maintenue à l'état gazeux qui comprime la partie devenue liquide. Aussitôt que l'on ouvre le vase, le gaz s'échappe très-bruyamment, et le liquide, ramené tout à coup à la pression atmosphérique, commence et continue à bouillir activement. Bientôt sa température baisse jusqu'à atteindre une limite fixe pour chacun d'eux, et qui est, par exemple, égale à — 57° pour l'acide sulfureux, et à — 88° pour le protoxyde d'azote. A mesure que le liquide se refroidit, son ébullition se ralentit; elle devient régulière et se continue indéfiniment aussitôt que le liquide est arrivé à la température limite, qui est celle de son ébullition. Ces phénomènes se conçoivent aisément, car ils sont identiques avec ceux que nous offrent les liquides ordinaires placés dans les mêmes conditions. » (Jamin.)

On devine aisément que les plus grandes précautions doivent accompagner la manipulation de liquides dont l'évaporation est capable de produire de tels abaissements de température. « L'oxyde d'azote, ajoute l'auteur que nous venons de citer, arrive, par exemple, à — 88°. A ce moment, il est fort dangereux de tenir à la main les vases qui le contiennent, car ils refroidissent instantanément les organes, congèlent le sang, et les tissus se désorganisent ensuite avec une sensation de cuisson tout à fait pareille à celle qui résulte d'une brûlure. Si l'on verse peu à peu de l'eau dans le vase, elle s'y congèle aussitôt; le mercure lui-même y prend l'état solide et affecte ensuite toutes les propriétés d'un métal malléable analogue au plomb. On a donc ainsi un moyen de déterminer des abaissements de température extrêmement considérables. »

En mêlant de l'acide carbonique solidifié avec de l'éther, Faraday a obtenu un réfrigérant dont la température est de — 79°; il s'en est servi en 1845 pour liquéfier d'autres gaz jusque-là rebelles. Il plaçait le mélange d'éther et d'acide carbonique solidifié sous la cloche d'une machine pneumatique. A mesure que le vide se faisait, l'acide s'evaporait, et conséquemment perdait de la chaleur. Il obtint de cette manière un froid qui alla jusqu'à — 110°. Alors il plongeait un réservoir très-solide au milieu de cet énergique réfrigérant, le tout maintenu dans le vide ou dans l'air raréfié, et, à l'aide d'une pompe foulante, il comprimait les gaz dans ce réservoir, jusqu'à 50 atmosphères. Il put ainsi liquéfier tous les gaz, excepté cinq, savoir : l'oxygène, l'azote, l'hydrogène, l'oxyde de carbone et le bioxyde d'azote. Il est à remarquer que ces gaz sont précisément ceux qui entrent, eux ou leurs éléments, dans la constitution des êtres organisés. « Ce n'est pas à dire que ces gaz ne puissent se réduire à l'état liquide; il ne faut en conclure qu'une seule chose, c'est que, tout énergiques qu'ils ont été, les moyens d'action étaient encore insuffisants pour ces substances; et, comme tous les autres gaz ont pu se liquéfier, c'est une loi générale, que des exceptions peu nombreuses, et qui s'expliquent, ne suffisent pas à infirmer. »

La compression nécessaire pour obtenir la *liquéfaction* des gaz varie avec la température : plus celle-ci est basse, moins il faut de pression pour obtenir le même résultat. Tandis, par exemple, qu'à la température de — 1°, il faut des pressions énormes, il suffit, dans bien des cas, d'une seule atmosphère, lorsque la température arrive à — 75°. S'il existe quelque part un monde où la température normale soit de 80 à 100° au-dessous de zéro, on voit que le *nombre des gaz différents doit y* être fort petit, et que la plupart des corps qui nous sont connus comme gazeux doivent, dans ce monde, être liquides, comme l'eau chez nous.

LIQUÉFIABLE adj. (li-ké-fi-a-ble — rad. *liquéfier*). Qui peut être liquéfié : *La fonte est* LIQUÉFIABLE *à* 1,200°. (Chevreul).

LIQUÉFIANT, ANTE adj. (li-ké-fi-an, an-te — rad. *liquéfier*). Qui est propre à produire la liquéfaction : *Chaleur* LIQUÉFIANTE.

LIQUÉFIÉ, ÉE (li-ké-fi-é) part. passé du v. Liquéfier : *Nos aliments solides ont tous besoin d'être* LIQUÉFIÉS *avant d'être absorbés.* (F. Pillon.)

LIQUÉFIER v. a. ou tr. (li-ké-fi-é — lat. *liquefacere;* de *liquere*, être liquide, et de *facere*, faire; prend deux *i* de suite à la première et à la deuxième pers. de l'imp. de l'indicat. et du prés. du subjonct. : *Nous liquéfiions, que vous liquéfiiez*). Rendre liquide : *La chimie est parvenue à* LIQUÉFIER, *par la voie sèche, la matière des montagnes primitives, qui sont toutes composées de gneiss, de granit, etc.* (G. Cuvier).

Se liquéfier v. pr. Devenir liquide : *La cire* SE LIQUÉFIE *par la chaleur.* (Acad.)

— Ascét. Se dit du cœur qui est complétement absorbé dans l'amour divin.

LIQUENTIA, nom latin de la rivière de LIVENZA.

LIQUET s. f. (li-kè). Hortic. Très-petite espèce de poire, dite aussi POIRE DE LA VALLÉE.

LIQUEUR s. f. (li-keur — lat. *liquor;* de *liquere*, être clair, qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *laks* ou *lauc*, voir paraître). Substance liquide : *Les beaux jours de notre vie sont ceux de notre jeunesse, comme les premières* LIQUEURS *qui sortent d'un vaisseau sont les plus pures.* (La Mothe Le Vayer.)

> C'est toi, divin café dont l'aimable *liqueur*,
> Sans altérer la tête, épanouit le cœur.
>
> DELILLE.

— Boisson obtenue par la distillation; boisson dont l'eau-de-vie ou l'alcool fait la base : LIQUEUR *spiritueuse.* LIQUEUR *forte.* LIQUEUR *douce. L'amour est comme les* LIQUEURS *spiritueuses; moins il s'exhale, plus il acquiert de force.* (Duclos.) *C'est l'alcool affaibli qui donne l'eau-de-vie, base de toutes les* LIQUEURS. (A. Rion.) *L'abus des* LIQUEURS *fortes fait chaque année* 50,000 *victimes en Angleterre.* (L. Cruveilhier.)

— Alcool qui se trouve dans le vin et qui lui donne de la force : *Ce vin a beaucoup de* LIQUEUR. ‖ Douceur du vin : *Ce vin a trop de* LIQUEUR, *manque de* LIQUEUR.

— *Vins de liqueur*, Vins doux et capiteux, qu'on boit à l'entremets et au dessert.

— *Liqueurs fraîches*, Boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, etc.

— Poétiq. *La liqueur bachique*, Le vin.

— Techn. Eau de son avec laquelle les teinturiers préparent les étoffes destinées à la teinture.

— Pharm. Nom donné à un grand nombre de préparations liquides. ‖ *Liqueur arsenicale de Fowler*, Préparation qui contient de l'acide arsénieux étendu de carbonate de potasse. ‖ *Liqueur de cailloux* ou *Verre soluble*, Composé de 1 partie de silice et de 3 parties de potasse, soluble dans l'eau, obtenu en faisant bouillir des cailloux dans une solution de potasse, et qui est employé dans les pansements chirurgicaux. ‖ *Liqueur de Gowland*, Mélange de deutochlorure de mercure, de sel ammoniac et de lait d'amandes amères, employé à l'extérieur contre le prurigo. ‖ *Liqueur iodo-tannique*, Mélange d'iode et de tannin dans les proportions de 1 à 9, étendu de 100 parties d'eau, réduites au dixième par évaporation. ‖ *Liqueur des Hollandais*, Chlorure d'hydrogène bicarboné liquide, employé en topique contre les douleurs névralgiques et rhumatismales. ‖ *Liqueur de Labarraque*, Dissolution de 200 parties de carbonate de soude et de 100 de chlorure de chaux dans 4,500 d'eau, qu'on emploie dans le pansement des plaies. ‖ *Liqueur mercurielle normale*, Mélange d'eau distillée, de blanc d'œuf, de sel marin, de sel ammoniac et de sublimé corrosif. ‖ *Liqueur minérale anodine d'Hoffmann*, Mélange à poids égaux d'alcool et d'éther sulfurique, employé dans les mêmes cas et aux mêmes doses que l'éther sulfurique. ‖ *Liqueur minérale anodine nitreuse*, Liquide fortement coloré en jaune, très-éthéré et préparé par le mélange de 2 parties d'alcool à 36° avec une partie d'acide azotique à 33°. ‖ *Liqueur de Pearson*, Arséniate de soude dissous dans de l'eau distillée, que l'on emploie comme la liqueur arsenicale de Fowler. ‖ *Liqueur de Van-Swieten*, Liqueur formée de 1 gramme de deutochlorure de mercure, que l'on fait dissoudre dans 100 grammes d'alcool, à quoi l'on ajoute 900 grammes d'eau distillée. ‖ *Liqueur de Villate*, Dissolution de sous-acétate de plomb, de sulfate de zinc et de sulfate de cuivre, qu'on emploie surtout en médecine vétérinaire.

— Chim. *Liqueur de Cadet*, Liquide que l'on obtient en distillant un mélange de parties égales d'acide arsénieux et d'acétate de potasse anhydre. ‖ *Liqueur d'épreuve*, Liquide qui sert à mesurer la force décolorante d'une substance chlorée, pour en conclure la quantité de chlore qu'elle contient. ‖ *Liqueur fumante de Boyle*, Sulfhydrate d'ammoniaque liquide. ‖ *Liqueur fumante de Libavius*, Chlorure d'étain liquide. ‖ *Liqueur de Monro*, Dissolution de 4 gr. d'acide azotique fumant dans 800 grammes d'alcool à 22°, qu'on a employée pour la conservation des pièces anatomiques. ‖ *Liqueur des savonniers*, Solution de soude caustique employée dans la fabrication du savon. ‖ *Liqueurs titrées* ou *normales*, Nom donné à des solutions liquides contenant en solution des sels, acides ou oxydes, ou toute autre substance de nature soit minérale, soit organique, en proportion déterminée.

— Physiol. *Liqueur de l'amnios*, Liquide dans lequel le fœtus est complétement immergé. ‖ *Liqueur du sang*, Partie liquide du sang, composée de sérum et de fibrine.

— **Encycl.** Les anciens ne connaissaient pas les *liqueurs*, l'art de distiller n'ayant été découvert qu'au moyen âge; ils les remplaçaient par des vins fermentés, dont quelques-uns se rapprochaient de nos *liqueurs*. Le falerne vieux, mêlé avec du miel, était si enivrant que les femmes avaient défense d'en boire. A l'imitation des anciens, nos ancêtres se composaient une *liqueur* avec du moût de vin, dans lequel ils faisaient infuser des baies de lentisque ou du bois tendre de cet arbuste. Les vins artificiels, faits, soit avec des lentisques, soit avec d'autres herbes aromatiques, appelés par Grégoire de Tours *vina odoramentis immixta*, furent leurs seules *liqueurs*, longtemps même après la découverte de l'eau-de-vie. Parmi ces vins-*liqueurs*, il faut citer le vin cuit, composé de moût qu'on faisait réduire sur le feu au tiers ou à la moitié. Les capitulaires de Charlemagne en parlent sous le nom de *vinum coctum*, et les provinces méridionales l'appelaient *sabe*, du mot latin *sapa*, qui avait chez les Romains la même signification (v. Pline, *Histoire naturelle*, XIV, 11). Les vins artificiels, qui ne consistaient que dans des infusions de plantes aromatiques ou médicinales, telles qu'absinthe, myrte, aloès, anis, hysope, romarin, etc., étaient appelés *vins herbés*, et on les employait souvent comme remèdes. C'est avec du vin d'absinthe au miel que Frédégonde empoisonna le seigneur qui lui reprochait le meurtre de Prétextat. Les plus célèbres de ces vins étaient ceux dans lesquels, outre le miel, il entrait des épices et des aromates d'Asie, et auxquels on donnait le nom de piments. Les poëtes du XIIIe siècle n'en parlent qu'avec transport et comme d'une chose délicieuse; aucun festin n'eût été complet si on ne les y avait vus figurer, et le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, ordonna que, dans les couvents, on ne servirait de cette *liqueur* voluptueuse qu'aux jours de grande fête seulement. L'hydromel et l'hypocras rentraient dans cette catégorie de boissons fermentées et presque alcooliques; mais ce n'étaient pas des *liqueurs*, et nous ne faisons que les mentionner. Enfin, il y avait certaines *liqueurs composées* uniquement des sucs de fruits, et qui portaient le titre de vins. Tels étaient les vins de cerises, de groseilles, de framboises, de grenades et autres. Le vin fait avec des mûres s'appelait *moré;* il est souvent cité par nos poëtes du XIIIe siècle.

Les *liqueurs* véritables, étant dérivées de l'eau-de-vie de vin, ne commencèrent à paraître que longtemps après que la distillation du vin eut été reconnue possible, probablement vers le XIVe siècle (v. EAU-DE-VIE); il fallut bien des années avant que ces préparations sortissent du domaine des alchimistes, et les religieux, qui employaient la distillation à la confection de baumes et de panacées, paraissent avoir les premiers trouvé certaines *liqueurs*. Montaigne, dans la curieuse relation qu'il a laissée de son voyage en Italie, parle des jésuites de Vicence, qui fabriquaient des eaux de senteur et des *liqueurs* médicinales, et de ceux de Vérone, qui distillaient et vendaient des *liqueurs*, entre autres une eau de marc fort estimée. Nous consacrons plus loin un paragraphe spécial aux *liqueurs* monastiques.

Les alchimistes s'attachèrent de bonne heure aux préparations alcooliques, qui devinrent la panacée universelle; au lieu de faire infuser des épices dans du vin, on les fit infuser dans de l'eau-de-vie, système encore suivi de nos jours. La première de toutes les *liqueurs*, celle qui les engendra toutes et que nous connaissons encore aujourd'hui, c'est l'eau d'or, dont parle Arnaud de Villeneuve; primitivement, ce ne fut que de l'eau-de-vie dans laquelle on fit macérer des herbes aromatiques et des épices, pour lui donner du goût et de la couleur; bientôt on y ajouta quelques parcelles d'or. Dans l'opinion du moyen âge, ce métal passait, en effet, pour un remède contre tous les maux. Beaucoup de gens s'appliquèrent à dissoudre l'or et à le rendre potable : on mit de l'or dans les boissons, dans les bains, dans les aliments, dans les pilules, et la pharmacopée de cette époque abonde en élixirs d'or, teintûres d'or, gouttes d'or, etc. Pour flatter le goût du public, on mit quelques parcelles du métal précieux dans l'eau d'or, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'eau-de-vie de Dantzig. Catherine de Médicis apporta en France toutes les recherches et toutes les superfluités de la voluptueuse Italie; elle contribua à augmenter singulièrement le nombre des *liqueurs* nouvelles et à populariser leur usage. Sully, en 1604, examinant quels sont les objets de luxe qui coûtent le plus aux Français, compte dans ce nombre les festins et les *liqueurs* Parmi toutes celles que la mode accrédita, il en faut citer deux : le *populo* et le *rossolis*. Le populo était fait avec de l'esprit-de-vin, de l'eau, du sucre, du musc, de l'ambre, de l'essence d'anis et de l'essence de cannelle. Le second tirait son nom du *rossolis*, qu'on faisait entrer dans sa composition, avec de l'angélique, de la coriandre, du fenouil, de l'anis et du citron. Louis XIV aimait beaucoup cette *liqueur;* on en composa une qui porta son nom : c'est ce qui a fait dire, à tort, que les *liqueurs* avaient été inventées pour ranimer la vieillesse de ce roi; on voit qu'elles existaient bien avant lui. Parmi les autres *liqueurs* qui devinrent successivement à la mode, il faut citer : l'eau clairette, qui se faisait en laissant infuser dans une chopine d'eau-de-vie trois onces de cannelle, à laquelle on ajoutait du sucre et de l'eau de rose, qui joua un si grand rôle dans les préparations gastronomiques de nos pères; les *liqueurs* de Montpellier, qui jouirent longtemps d'une grande réputation; les *liqueurs* de Lorraine, dont la plus connue était le parfait amour, fait avec de l'eau de cédrat teinte en rouge; les ratafias de tous genres, dont celui de cassis jouit encore aujourd'hui d'une vogue incontestable. Le débit des ratafias prit une extension considérable; au siècle dernier, un industriel, qui avait gagné une fortune considérable en vendant du ratafia de Neuilly, se fit construire une maison sur laquelle il mit cette inscription : *Ex liquido solidum*. Les *liqueurs* étrangères firent peu à peu irruption chez nous; nos colonies, qui avaient commencé à nous acheter nos eaux-de-vie, nous envoyèrent leurs propres produits. C'est ainsi que l'on vit successivement apparaître le rhum, produit par la canne à sucre; les *liqueurs* de la veuve Anfoux, dont la meilleure était une eau de cannelle très-propre à réparer les forces épuisées; l'eau des Barbades, qui coûtait un louis d'or la bouteille au siècle dernier; l'huile de Vénus, du médecin Sigogne, qui le premier s'avisa de convertir le sucre en huile par la cuisson; le marasquin, eau-de-vie particulière produite par les cerises de Dalmatie; au milieu du siècle dernier, la vente de cette *liqueur* était devenue si importante que le sénat de Venise se l'était réservée; le scubac des Irlandais, décoction d'orge avec une infusion de safran, du sucre et de l'esprit-de-vin; l'eau cordiale de Coladon, médecin de Genève, confectionnée avec l'huile essentielle d'écorce de citrons, et que son prix trop élevé empêcha de devenir populaire; la *liqueur* d'Hendaye, relevée par un léger parfum de fenouil, excellente de tous points, et qui, de nos jours encore, maintient son ancienne et solide réputation : finesse exquise, goût délicat, telles sont les qualités pour ainsi dire fondamentales de ce produit de notre frontière d'Espagne, dont on a vanté surtout les propriétés hygiéniques et qui doit être classé au premier rang parmi les *liqueurs* de table, grâce aux perfectionnements que lui ont fait subir MM. Barbier. La *liqueur* d'Hendaye, désignée souvent sous le nom d'*eau-de-vie d'Hendaye*, se présente à la consommation sous trois couleurs différentes : blanche, jaune et verte. Dans la *blanche*, la puissance alcoolique est faible; elle est moyenne dans la *jaune* et forte dans la *verte*.

Les découvertes de l'industrie, les besoins sans cesse croissants du confortable et du luxe, enfin l'augmentation considérable de la culture de la vigne dans notre pays, ont contribué à populariser le goût des *liqueurs* et à en accroître indéfiniment le nombre. Sans doute, il y a toujours les *liqueurs* mères, qui sont la base des autres; ce sont les *liqueurs* franches, telles que le cognac, qui est la première de toutes; le rhum, le curaçao, le kirsch, la chartreuse. Autour de ces *liqueurs* de fondation, franches de goût et de parfum, viennent s'en grouper une infinité d'autres, qui ne varient souvent que par la couleur et la quantité d'huile essentielle qui les parfume. Leur principale originalité est dans le nom et dans l'étiquette, art dans lequel les liquoristes excellent bien plus que dans celui de la distillation. A l'Exposition de Lyon de 1872, deux salles entières étaient exclusivement consacrées aux vins et aux *liqueurs*. Le dénombrement de cette formidable armée ferait reculer un Homère.

Signalons une tendance heureuse qui se produit aujourd'hui dans la fabrication de nos *liqueurs*, dont quelques-unes du moins méritent réellement l'épithète de stomachiques et de salutaires. M. Mariani, un chimiste distingué, a fait une *liqueur* de table au quinquina, où le principe actif du quinquina est mélangé dans des doses assez faibles pour ne pas donner trop d'amertume à la *liqueur* et assez fortes pourtant pour exercer sur l'organisme une action tonique et bienfaisante. Il a imaginé également un élixir à la coca du Pérou. La coca est une plante que les Indiens de l'Amérique centrale mâchent sans cesse dans leurs longues et pénibles courses, et qui suffit à rendre la vigueur à leurs muscles épuisés. Ce genre de tonique, qui commence à prendre faveur chez nous, n'a aucun goût désagréable. C'est un retour à cet usage des *liqueurs* médicinales, si répandu au moyen âge, et vers lequel la pharmacie et la distillerie devraient de plus en plus incliner. N'oublions pas de citer en ce genre la *liqueur Raspail*, dont le débit a atteint des proportions assez considérables.

L'abus des *liqueurs* fortes a ses dangers, qui produisent chaque jour de si déplorables résultats. Le docteur Magnan, médecin à l'hospice Sainte-Anne, a poursuivi pendant plus de douze ans une série d'études sur l'alcoolisme et l'absinthisme; ces études, couronnées par l'Académie de médecine et par l'Institut, ont prouvé les ravages épouvantables faits par l'alcool et surtout par l'absinthe dans notre organisme. Aucun des prétextes donnés par ceux qui s'adonnent à cette boisson n'ont leur raison d'être : les uns prennent des *liqueurs* pour se réchauffer, et ils arrivent à un résultat entièrement opposé : l'alcool ne se digère pas comme les autres aliments; il passe dans le sang et doit être ensuite éliminé : on sait qu'il provoque un refroidissement subit; aussi celui qui est en état d'ivresse est-il bien plus sensible au froid que tout autre, et de là vient que les ivrognes sont si souvent frappés de pleurésie et de fluxion de poitrine. Ceux qui prennent des *liqueurs* comme digestifs se trompent également : si, d'une part, la *liqueur* va stimuler la muqueuse de l'estomac, bien souvent aussi elle l'irrite, et, loin de favoriser le travail de la digestion, elle l'entrave au contraire. Ceux enfin qui lui demandent des forces ressemblent à ceux qui useraient tous les jours d'un remède énergique et violent. Au soldat prêt à combattre, on donne une double ration d'eau-de-vie, à cause de la surexcitation nerveuse qui lui est nécessaire; mais quel est l'organisme qui pourrait résister à cet effort violent souvent répété? Certainement, l'abus seul est à proscrire, et, de temps à autre, quelques gouttes d'une *liqueur* bonne et non frelatée peuvent être salutaires. Mais ce n'est pas ainsi qu'on en use, et le résultat de ces déplorables habitudes, c'est le nombre sans cesse croissant des cas d'aliénation mentale, car c'est là que mène inévitablement l'abus des *liqueurs* fortes. MM. Magnan et Bouchereau ont fait le relevé de tous les aliénés du département de la Seine pendant les années 1870 et 1871. Si jamais perturbations mentales purent être attribuées aux événements, c'est bien dans cette période, qui vit successivement le siége et la Commune; eh bien! parmi tous les aliénés, et le nombre en fut considérable, la plupart l'étaient devenus par suite d'excès alcooliques. On s'étonnera moins de ce résultat lorsqu'on saura qu'à Paris il n'y a pas moins de 25,000 débitants de liquides, cafés, restaurants et marchands de vin; ces derniers sont à eux seuls plus de 15,000. Tous les moyens proposés pour combattre cette funeste habitude sont restés inefficaces; l'élévation des droits sur l'alcool et sur l'absinthe, en 1872, n'a eu pour résultat que d'augmenter la fraude et de nuire encore à la qualité des marchandises, de plus en plus frelatées par le commerce. D'ailleurs, cette prohibition est inefficace. En Angleterre, les alcools payent un droit énorme de 1,498 francs par hectolitre, près de 15 francs par litre, ce qui n'empêche pas l'ivresse d'y atteindre des proportions inconnues chez nous. Les autres peuples ne sont pas à l'abri de semblables reproches : dans certaines occasions, les Irlandais boivent des *liqueurs* fortes jusqu'à tomber morts sur la place, et les dames en l'honneur desquelles ont lieu ces singuliers tournois se montrent très-fières d'inspirer une semblable passion. Chez les Américains, ce vice a fait tant de ravages qu'on voit chez eux des centaines d'hôpitaux destinés uniquement à la guérison physique et morale de l'ivrognerie. Il n'est pas de peuple qui ne tire une *liqueur* fermentée de quelques-unes des productions de son sol : les Arabes ont l'arack; les Chinois, l'eau-de-vie de riz; les Indiens de l'Amérique centrale, le chicho, moitié bière, moitié alcool, et qui se fait d'une façon assez originale. Le soir, pendant la veillée, les habitants d'un même village se réunissent autour d'un gros tas de maïs; ils en prennent une poignée dans leur bouche, le mâchent pendant un certain temps et le rejettent dans un plat mis devant eux : c'est ce maïs ainsi mâché qu'on fait fermenter et qui sert à fabriquer le chicho. Tout le monde connaît la passion des nègres et des peaux-rouges pour l'eau-de-vie, qu'ils appellent *l'eau de feu;* pour satisfaire cette passion, ils vendent leurs enfants et se vendent eux-mêmes. De l'avis de tous les voyageurs, ce goût des *liqueurs* fortes est une des principales causes qui tendent à faire disparaître les tribus indigènes du nord de l'Amérique et de l'Australie. On a essayé de bien des systèmes pour s'opposer à ce goût chaque jour croissant, et qui devient un vrai danger pour notre civilisation, puisque le nombre des ivrognes et des aliénés augmente sans cesse (en Russie, il a plus que doublé en quelques années); tous sont demeurés inefficaces, depuis les prohibitions fiscales jusqu'aux sociétés de tempérance. Le seul remède, c'est l'instruction; la conviction peut seule être assez forte pour s'opposer à la passion. Défendez l'alcool à l'ivrogne, il ne vous écoutera pas; il sacrifiera sa dernière harde pour satisfaire ce qui, chez lui, est devenu un besoin; démontrez-lui clair comme le jour que se livrer à la boisson n'est pas moins dangereux pour lui que de se jeter par la fenêtre ou de tordre le cou à son enfant, et alors il hésitera et parviendra à s'abstenir. Dans une ancienne pièce, le maître de Jocrisse écrit sur son vin le mot *poison*, pour que son domestique ne le boive pas : c'est ce que nous devrions faire pour les *liqueurs* fortes, avec cette différence qu'il n'y a rien de feint dans cette appellation et qu'il faut en convaincre ceux à qui nous voulons en inspirer l'éloignement.

— Econ. domest. Les *liqueurs* de table contiennent une assez forte proportion d'alcool, et sont obtenues, soit par fermentation, soit par simple mélange de l'alcool avec le sucre et la substance aromatique et sapide. Elles existent en quantité considérable, et les fabricants ont dû être souvent embarrassés pour leur donner une dénomination nouvelle. Aussi voit-on des *liqueurs* portant les noms les plus étranges. On a le parfait amour, la coquette flatteuse, la crème de nymphe, et l'on a aussi la crème de cocu, et même une *liqueur* qui porte le nom bizarre d'urine d'éléphant. Ce nom lui vient de ce que, dans la préparation de la *liqueur*, on fait entrer du benjoin, et que d'ailleurs, des urines de certains animaux, tels que le cheval, l'éléphant, on peut retirer des quantités quelquefois assez considérables d'acide benzoïque, par suite d'une altération organique, celle de l'acide hippurique.

Pour la préparation des *liqueurs*, on devra mettre un grand soin dans le choix des matières premières. On préférera à tout alcool l'alcool de vin, ou, si l'on opère avec de l'eau-de-vie, l'eau-de-vie de vin. Les *liqueurs* de table sont connues sous les noms différents de ratafias, de baumes, d'huiles, de crèmes, d'élixirs. Les différences entre ces diverses sortes de *liqueurs* sont assez difficiles à établir. Néanmoins, on donne généralement le nom de ratafias à des *liqueurs* qui ont puisé leur principe aromatique et sapide dans la pulpe ou dans les noyaux de certains fruits : telles sont les *liqueurs* préparées avec les noyaux et les fruits du cerisier et de l'abricotier. Sous le nom d'huiles et de crèmes, on désigne plus particulièrement celles qui sont remarquables par leur viscosité, qu'elles doivent tout simplement à une plus forte proportion de sucre. Habituellement, les crèmes renferment moins d'alcool que les huiles. Ce sont les ratafias qui constituent presque à eux seuls les *liqueurs* de table.

Il y a trois manières différentes de préparer les *liqueurs :* 1° par simple macération dans l'eau-de-vie; 2° par distillation, avec ou sans macération; 3° enfin, par simple mélange de l'alcool avec le sucre et la substance aromatique et sapide. Pour préparer les *liqueurs* par simple macération, on se contente de mettre les substances aromatiques en contact avec l'eau-de-vie pendant trente ou quarante jours au moins; au bout de ce temps, on décante, et l'on ajoute au macéré une quantité suffisante de sucre. C'est ainsi que l'on prépare ordinairement le cassis et l'huile d'ananas, *liqueurs* des plus agréables. Pour cette dernière, on prend 50 grammes d'ananas râpé, qu'on met macérer dans 150 grammes d'alcool; au bout de quinze à vingt jours de contact, on décante, on filtre et l'on ajoute 600 grammes de sirop de sucre. La *liqueur* de brou de noix, d'un usage si répandu, et dont la réputation est légitime, se prépare d'une manière analogue; on prend les noix aussitôt qu'elles sont formées, c'est-à-dire quand l'amande est encore à l'état mucilagineux, on broie grossièrement le fruit tout entier, et l'on fait macérer dans de l'eau-de-vie ou de l'alcool, en ayant soin d'ajouter du sucre.

Pour préparer les *liqueurs* par distillation sans macération, on met la substance aromatique au fond du bain-marie d'un alambic, on verse une quantité suffisante d'alcool et l'on soumet à la distillation. Les produits des différentes époques de l'opération devront être bien mêlés, car l'on sait que leur richesse en essence n'est pas constante. Dans certains cas, l'alcoolat ou la *liqueur* distillée remplace tout simplement le macéré. Il faut remarquer que la distillation devrait être toujours employée pour la préparation des *liqueurs*. Elle donne un produit bien supérieur, soit pour le goût, soit pour la saveur. La distillation devra être employée toutes les fois que la substance soumise à l'opération ne doit donner à la *liqueur* que son essence et que l'on n'y veut point faire entrer son principe extractif. La *liqueur* ou ratafia d'absinthe rentre dans ce second cas; on la prépare de la manière suivante : on prend

Alcool d'absinthe	1,720 gr.
Sucre	1,250
Eau de fleurs d'oranger.	135
Eau commune	1,250

On fait fondre le sucre dans l'eau, on ajoute l'eau de fleurs d'oranger, puis un blanc d'œuf que l'on a soin de bien diviser dans le liquide. Enfin, on ajoute l'alcoolat, on chauffe doucement au bain-marie, de manière à coaguler l'albumine, on retire du feu et l'on filtre. Mais avant de faire usage de cette *liqueur*, il faut la laisser vieillir. Cette remarque se rapporte non-seulement à celle-ci, mais à toutes en général; ainsi, d'après les praticiens, il ne faut boire le ratafia de brou de noix que deux ans après sa préparation. L'absinthe du commerce n'a rien de commun avec celle dont nous venons de donner la formule : elle est fabriquée avec des plantes aromatiques, additionnée d'acide sulfurique et colorée avec du jus d'épinards.

L'absinthe de Bordeaux se prépare également par distillation; car la base de cette *liqueur* est un alcoolat composé de fenouil, anis étoilé, coriandre.

Avant la distillation on fait quelquefois intervenir la macération. C'est ce qui arrive pour le ratafia de café, dont la formule est la suivante :

Café	100
Eau-de-vie	623

On fait macérer pendant sept ou huit jours, et l'on distille au bain-marie; on ajoute un sirop très-clair, fait avec 250 grammes de sucre dans 400 grammes d'eau. Cette *liqueur*, tout en possédant l'arome, n'a point l'amertume du café. Le rossolis se prépare d'une façon analogue. On fait macérer :

Roses	250 gr.
Fleurs d'oranger	125
Cannelle de Ceylan	8
Girofle	30

dans 10 litres d'alcool, et l'on ajoute 4,500 gr. de sirop de sucre après avoir extrait l'alcoolat par distillation. Enfin le dernier procédé consiste à prendre le suc même des fruits et à le mêler à l'alcool et au sucre. Le ratafia de coing se prépare de cette façon; on prend :

Suc de coing	300
Alcool à 35°	150
Sucre	125
Amandes pilées	1,50
Cannelle	1,20
Macis	0,04
Girofle	0,13

On fait macérer quinze jours, et on filtre avec le plus grand soin. Comme on a pu le voir, tous ces procédés sont longs et demandent assez souvent des appareils que l'on n'a pas toujours sous la main. Aussi, a-t-on dû chercher un moyen de préparer immédiatement et sans le secours d'appareils des *liqueurs* de table. Ce mode de préparation serait donc à ajouter aux autres. Il donne ce que l'on appelle des *illico*. Mais ces illico sont loin de valoir les *liqueurs* préparées d'après les règles ci-dessus énoncées. Toujours elles consistent en une solution d'essence aromatique dans de l'alcool convenablement étendu et édulcoré; on a imité par ce moyen presque toutes les huiles, crèmes, ratafias, autrefois préparés par distillation. Nous donnerons comme exemple de la préparation de ces *liqueurs* celle du parfait amour. On prend 4 kilogrammes de sucre que l'on fait fondre; on y ajoute 2 kilogr. 500 d'alcool, dans 2 kilogr. 750 d'eau, quand le sucre est complétement fondu, puis 36 grammes d'essence de girofle, 12 grammes d'essence de macis et 4 grammes d'essence de citron, et on colore la *liqueur* en rose. Quelques industriels ont même inventé des essences ou simples ou composées pour la préparation immédiate de toutes *liqueurs*, celles mêmes dont les formules sont les plus compliquées. Ces essences se trouvent dans le commerce sous le nom de parfums concentrés.

Outre ces *liqueurs* d'agrément, dites de table, il en existe encore d'autres que l'on désigne sous le nom de *liqueurs* rafraîchissantes. Ce sont plus particulièrement les limonades, les boissons faites avec de l'eau, du sirop de groseilles ou du sirop d'orgeat, d'oranges, etc. Par analogie, on donne le nom de vins de *liqueur* à des vins riches en principes sucrés et en alcool.

Voici la liste des principaux :

France : muscat de Rivesaltes, vin de paille de Colmar, vin de l'Ermitage, les premiers choix de Frontignan et de Lunel, le vin de Grenache, les premiers choix de Montbazillac, le vin de paille d'Argentat, les muscats rouges et blancs de Roquevaire, de La Ciotat, les vins du cap Corse.

Parmi les vins de *liqueur* étrangers, quelques-uns de première qualité ne sont presque pas dans le commerce; les souverains étrangers les gardent, soit pour eux, soit pour faire des présents. Les plus renommés sont ceux de Tokay, de Constance, de La Commanderie (île de Chypre), le lacryma-christi, la malvoisie de Madère, le tinto d'Alicante, les muscats rouges et blancs de Syracuse, les muscats rouges et blancs de Schiraz.

Après ces premiers crus extra, on peut citer :

Autriche : les vins de Taregal, de Mada, de Zombor, de Szadany, de Tolesva, et les vins de *liqueur* de Transylvanie, d'Istrie, de Dalmatie et de Vénétie.

Italie : muscat rouge et aleatico de Toscane, les vins muscats de Canelli, les naxo, giro, tinto et les malvoisies de l'île de Sardaigne, le vermut et l'aleatico de l'île d'Elbe, les vins muscats du Vésuve, le malvoisie des îles Lipari, le vino santo de Castiglione, le vin aromatique de Chiavenna, les vins blancs d'Albano, les muscats de Montefiascone, d'Orvieto et de Farnèse.

Espagne : Tinto d'Alicante, tintilla de Xérès, les muscats blancs de Malaga, le grenache d'Aragon, le malvoisie de l'île Majorque, les vins muscats de Setuval et de Carcavellos.

Turquie : les vins de Chypre, de Candie, de Samos, de Ténédos et de Smyrne.

Grèce : les malvoisies de la Morée, de Santorin, des îles Ioniennes.

Russie : les vins de *liqueur* de Koos et de Sudach, en Crimée.

Mexique : les vins de *liqueur* de Passo del Nocte, de Paras, de San-Luiz de la Paz et de Zelaya.

Disons maintenant quelques mots des *liqueurs* monastiques, qui sont si fort en vogue aujourd'hui.

Depuis qu'il y eut des moines, il semble qu'ils se soient adonnés à la spécialité des *liqueurs*. On ne passe pas devant une boutique de liquoriste sans avoir l'œil tiré par une kyrielle de flacons de formes diverses, décorés d'étiquettes portant ces titres : *liqueur* des chartreux, *liqueur* des bénédictins, *liqueur* des carmes, *liqueur* des trappistes, *liqueur* des pères de Garaison, *liqueur* du P. Kermann, etc., etc. Le public en est inondé. Quant à leurs propriétés, toutes les mêmes : apéritives, digestives, antiapoplectiques, antispasmodiques, anticholériques, toniques, fébrifuges, etc., etc. ; la litanie en est longue et pourrait aller de Paris jusqu'à Rome.

L'élément actif et bienfaisant de l'une est récolté sur les cimes alpestres ; l'autre se trouve sur les versants pyrénéens, ou sur les falaises atlantiques, ou dans les sombres forêts du Nord (voir les prospectus), ou chez les droguistes-herboristes en gros... Mais toutes assurément tirent de Cognac ou de Montpellier le véhicule des principes qu'elles contiennent.

Dès les premiers siècles du moyen âge, les érudits des couvents travaillaient avec acharnement à débrouiller la question du *grand œuvre*. Le *grand œuvre*, la *quinte essence*, l'*élixir de longue vie*, étaient choses identiques sous trois dénominations. Leurs travaux portaient principalement sur l'étude des vinages, des essences, des esprits, des alcools et des distillations. Les plantes qu'ils employaient de préférence étaient le romarin, l'arnica, le sureau, la camomille, le mélilot, la rose, la bourrache, la mélisse, la bistorte, l'iris, etc. Au XIIIe siècle, Arnaud de Villeneuve, célèbre médecin possédé aussi de la manie du grand œuvre, formula la question de la quintessence, ou élixir de longue vie, en ces termes, qui passèrent à l'état de dogme pour tous les moines chercheurs qui suivirent : « Le secret seroit de trouver des substances si homogènes à notre nature qu'elles la puissent augmenter sans l'enflammer, l'entretenir sans la diminuer... notre vie étant de perdre toujours jusqu'à ce que nous ayions tout perdu. » Le résultat des longs et patients travaux des moines alchimistes fut quelques élixirs et *liqueurs* dont la composition se transmettait de génération en génération dans les couvents et monastères. Ces *liqueurs* n'étaient dans l'origine qu'un produit pharmaceutique; ce n'est que depuis un petit nombre d'années qu'elles se sont converties en *liqueurs* de table. Notre siècle est marqué au coin du positivisme ; aussi n'est-ce plus pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand soulagement des malades que les moines travaillent, mais uniquement pour le lucre. Les chartreux de l'Isère ont donné à leur industrie un développement prodigieux. Ils réalisent chaque année d'énormes bénéfices, dont une partie va combler le déficit toujours croissant du trésor du pape, sous la dénomination de « denier de saint Pierre. »

A côté de la *chartreuse*, il faut citer la *bénédictine*, *l'élixir de longue vie de Sept-Fonds*, qui se fabrique, dit-on, dans un couvent de trappistes de l'Allier, et la *trappistine*, due aux bons pères de l'abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs). On prétend que la chartreuse et la trappistine sont seules fabriquées par des religieux, que les autres sont des œuvres laïques. Il n'y aurait rien d'étonnant.

Les procédés de fabrication employés dans les couvents sont aujourd'hui connus, et le *Manuel du distillateur-liquoriste*, de Roret, met ces secrets à la portée de tout le monde. Cependant nous devons rendre cette justice à la chartreuse : elle est toujours, jusqu'à présent, la première des *liqueurs*. Il n'y a guère que la bénédictine qui puisse l'égaler, malgré son prix inférieur. Mais la bénédictine, fabriquée par un industriel de Fécamp, n'a rien à voir dans le denier de saint Pierre, ce qui justifie la préférence dont on l'honore. Et cependant elle porte les quatre lettres cabalistiques : A. M. D. G., *Ad majorem Dei gloriam*.

Un professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie a publié, il y a deux ans, la formule de la *liqueur* de la Grande-Chartreuse, que le public se figure être fabriquée avec des plantes des Alpes dauphinoises. Voici cette formule :

Essence de mélisse citronnée	2 gr.
Essence d'hysope	2
Essence d'angélique	10
Essence de menthe anglaise	20
Essence de muscade	2
Essence de girofle	2
Alcool plus ou moins rectifié	2 lit.
Sucre en quantité suffisante.	

On colore cette *liqueur* en jaune ou en vert. (V. aussi le *Distillateur-liquoriste* de Roret.)

La *liqueur* des moines bénédictins de l'abbaye de Fécamp, ou bénédictine, a jusqu'à ce jour échappé à l'analyse, parce qu'elle ne se compose pas avec des essences, et que ce sont bien des plantes, croissant pour la plupart sur les falaises normandes, qui servent à sa fabrication.

Dans le commerce et administrativement parlant, ceux qui débitent les *liqueurs* ne peuvent s'installer ni faire leur commerce sans une autorisation préalable, et ils doivent se conformer à un certain nombre de lois que presque tout le monde connaît et qu'il est inutile d'énumérer ici. Dans les villes où sont établis des bureaux d'octroi, les *liqueurs* sont soumises aux mêmes droits que l'alcool.

— Matière médicale. *Liqueur arsenicale de Fowler*. Cette préparation, préconisée par Fowler qui lui a donné son nom, est surtout employée pour le traitement des dartres rebelles. On fait boire chaque jour au malade quatre à six gouttes de la *liqueur* dans un verre de liquide approprié. Cette *liqueur* n'est qu'un mélange d'acide arsénieux et de carbonate de potasse. Les proportions varient un peu suivant que l'on suit les prescriptions de la pharmacopée anglaise ou celles du Codex. D'après le Codex, il faut prendre : 4 gr. 90 centigr. d'acide arsénieux, une quantité égale de carbonate de potasse, 500 gr. d'eau distillée et 16 gr. d'alcool de mélisse composé. On met dans une capsule de porcelaine le carbonate de potasse et l'acide arsénieux, tous deux pulvérisés ; on les dissout dans les 500 gr. d'eau distillée et l'on porte le mélange à l'ébullition. Après dissolution complète, il faut laisser refroidir la *liqueur* et y ajouter ensuite l'alcoolat de mélisse. On filtre, puis on ajoute de l'eau distillée en quantité suffisante pour compléter les 500 gr. On a alors une *liqueur* qui contient un centième de son poids d'acide arsénieux. Suivant la pharmacopée de Londres, cette préparation doit contenir un peu moins d'acide arsénieux : un cent-vingtième de son poids. La préparation généralement employée en France ne renferme qu'un cent-quarante-quatrième de son poids d'acide arsénieux. On ajoute ordinairement 8 gr. d'alcoolat de lavande avant l'eau distillée.

— *Liqueur de Van Swieten.* C'est Gérard Van Swieten, le disciple de Boerhaave et le médecin de Marie-Thérèse, qui le premier préconisa l'emploi de cette *liqueur* contre les maladies vénériennes, principalement contre la syphilis. Les malades soumis au traitement de Van Swieten prenaient le matin et le soir une cuillerée à bouche de cette *liqueur*, et immédiatement après boire une décoction chaude, adoucissante et relâchante, représentant un volume d'environ un quart de litre de liquide.

Après des controverses et des discussions sans nombre, le traitement de Van Swieten a prévalu, et depuis plus de cent ans les médecins de tout pays traitent les maladies syphilitiques d'après la médication interne de ce savant. Cependant le Codex pharmaceutique a quelque peu modifié la composition du médicament. Ainsi, voici sa formule : dissoudre 90 centigr. de sublimé corrosif (bichlorure de mercure) dans 96 gr. d'alcool et ajouter 928 gr. d'eau distillée ; avec cette composition, la *liqueur* contient un millième de son poids de bichlorure de mercure. D'autres pharmacopées lui donnent une teneur de 1 cent-cinquante-deuxième de son poids en sublimé. Pour préparer suivant cette formule, on dissout 40 centigr. de sublimé dans 32 gr. d'alcool et on ajoute à la *liqueur* 480 gr. d'eau distillée, pour atteindre le poids nécessaire.

— Chim. *Liqueur fumante de Libavius.* C'est ici un des produits dont la science moderne doit la connaissance aux alchimistes. Pour obtenir ce composé, Libavius distillait un mélange de bichlorure de mercure et de grenaille d'étain. La *liqueur* fumante étant un bichlorure d'étain, on comprend par quelle réaction elle prenait naissance. Lemery, dans son *Cours de chymie* (1690), dit : « Beurre d'étain ou *liqueur* fumante. Si, par curiosité, on veut faire distiller un mélange de 1 partie d'étain et de 3 parties de sublimé corrosif, tous deux en poudre, dans une cornue, de la même manière que le beurre d'antimoine, on aura le beurre d'étain, qui est une *liqueur* épaisse assez extraordinaire, en ce qu'elle fume toujours. » Aujourd'hui, ce procédé n'est plus guère employé. Les méthodes varient d'ailleurs suivant que l'on veut obtenir le bichlorure d'étain anhydre ou hydraté. Dans le dernier cas, on emploie avec avantage les eaux mères provenant de la préparation du protochlorure d'étain. Pour préparer ce dernier corps, on attaque l'étain métallique par l'acide chlorhydrique, on évapore et on laisse cristalliser; les eaux mères tiennent en suspension une quantité notable de protochlorure. On comprend que, si dans ces eaux mères on fait passer un courant de chlore, il se formera du bichlorure d'étain, que l'on pourra isoler par cristallisation. Un autre moyen consisterait à attaquer le métal par l'eau régale. Le bichlorure se forme alors directement et on peut le recueillir comme dans le cas précédent. Mais le procédé est tout autre quand on veut recueillir le bichlorure d'étain anhydre, qui est proprement la *liqueur* fumante de Libavius. Outre le procédé des alchimistes, on emploie l'action directe du chlore sur l'étain. Si, dans un flacon rempli de chlore, on laisse tomber de minces feuilles d'étain, le métal s'enflamme aussitôt, et, en présence d'un excès de chlore libre, se convertit en bichlorure. C'est sur ce fait que repose la préparation du chlorure stannique anhydre. On place de l'étain dans une petite cornue munie d'un récipient; à l'aide d'un appareil de dégagement. on fait arriver dans cette cornue un courant de chlore sec; on chauffe légèrement, et la *liqueur* fumante de Libavius distille dans le récipient, sous la forme d'un liquide huileux et jaunâtre. Cette couleur jaune est due à un excès de chlore entraîné pendant la distillation; pour en débarrasser le bichlorure, il suffit de le distiller sur du mercure métallique. Le liquide ainsi préparé est incolore, transparent; sa densité est 2,28 et celle de sa vapeur 9,2 ; il bout à 120° ; sa formule en équivalents est $SnCl^2$. Suivant la théorie atomique au contraire, il est représenté par $SnCl^4$. Si on l'abandonne pendant longtemps au contact de l'air, il s'hydrate peu à peu et finit par se solidifier.

Le bichlorure d'étain est très-avide d'eau. Si l'on vient à verser dans du bichlorure anhydre une petite quantité d'eau, on entend un sifflement tout à fait analogue à celui que produirait un fer rouge plongé dans l'eau. En même temps, la température s'élève d'une façon notable. Ces deux faits sont l'indice d'une combinaison entre l'eau et la *liqueur* fumante. Cette combinaison existe en effet; car, au bout de quelque temps, il se dépose au sein du liquide de beaux cristaux dont la formule est $SnCl^2 + 5aq$. Ils renferment donc 1 équivalent de *liqueur* fumante de Libavius pour 5 équivalents d'eau. On voit que ces cristaux ne sont autre chose que du chlore stannique hydraté. On peut aussi les obtenir en traitant directement l'étain par l'eau régale, ou bien, comme nous l'avons indiqué plus haut, en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution de protochlorure d'étain et en concentrant la *liqueur*. Dissous dans l'eau, ces cristaux donnent une solution incolore. Quand on met de l'étain métallique en contact avec du bichlorure d'étain, le métal se dissout et transforme le bichlorure en protochlorure. Les propriétés spécifiques des chlorures stanné et stannique sont du reste bien tranchées et ne permettent pas la moindre confusion. Le bichlorure n'a ni la propriété désoxygénante ni la propriété déchlorurante du protochlorure d'étain. Cela explique pourquoi on ne peut pas l'employer pour précipiter l'or des dissolutions où il se trouve, au lieu que le protochlorure est employé dans ce cas.

Suivant M. Girardin, la *liqueur* fumante de Libavius dissoudrait à peu près les mêmes corps, mais en plus petite proportion, que le sulfure de carbone. Ainsi, le caoutchouc, la gutta-percha, le soufre, le phosphore, etc., seraient dissous par le bichlorure d'étain.

Le bichlorure d'étain a une grande tendance à former des composés doubles. M. Lewy l'a combiné en proportions définies avec les chlorures de potasse, de soude et d'ammoniaque. Le même résultat a pu être obtenu avec les chlorures terreux de calcium, de strontium et de baryum. Les produits ainsi obtenus ne sont pas de simples mélanges; ils sont combinés en proportions définies et présentent une forme cristalline parfaitement caractérisée. Mais ce n'est pas seulement avec des chlorures minéraux qu'on a ce bichlorure ; certaines substances organiques, l'alcool, l'esprit de bois, etc., ont donné avec lui des combinaisons définies qui cristallisaient.

Le bichlorure d'étain est souvent employé comme mordant, pour la teinture en écarlate. Ce qui, dans ce cas, le fait préférer aux autres mordants, c'est qu'il rehausse l'éclat de certaines couleurs rouges.

L'analyse du bichlorure d'étain anhydre montre qu'il renferme : 45,38 pour 100 d'étain et 54,62 de chlore. Ce corps a, comme le peroxyde, toutes les propriétés d'un acide; aussi certains auteurs, M. Hœfer, entre autre, ont-ils proposé de l'appeler acide chlorostannique.

— Pharm. *Liqueur des Hollandais.* C'est un chlorure d'hydrogène bicarboné, qui se produit quand on mélange à volumes égaux le chlore et l'hydrogène bicarboné, encore appelé *gaz oléfiant*. La *liqueur* des Hollandais porte ce nom, parce qu'elle a été découverte par une société de chimistes de ce pays. C'est un liquide incolore, d'une odeur agréable. Il est quelquefois jaunâtre. Sa saveur est sucrée et aromatique. Sa densité est de 1,28 à 0°. La température de son ébullition est de 84°,5. La densité de sa vapeur est de 3,45. Sa composition est représentée par la formule

$$C^4H^4Cl^2.$$

Mais si l'on vient à considérer la manière dont ce corps se comporte avec une solution alcoolique de potasse, on écrira sa formule

$$C^4H^3Cl.HCl.$$

Ce qui est à remarquer, c'est que la solution aqueuse de potasse n'a point d'action sur la *liqueur* des Hollandais; mais si l'on vient à distiller un mélange de *liqueur* des Hollandais et une dissolution alcoolique de potasse, il passe à la distillation un liquide particulier excessivement volatil, puisque sa température d'ébullition est au-dessous de 0°, d'une odeur vive, pénétrante, alliacée, dont la composition correspondrait à la formule

$$C^4H^3Cl.$$

C'est de l'hydrogène bicarboné monochloré. Ce phénomène de substitution du chlore à l'hydrogène se retrouve fréquemment en chimie. Le résidu de la distillation est du chlorure de potassium. On pourra donc considérer la *liqueur* des Hollandais comme résultant d'une combinaison de l'équivalent d'acide chlorhydrique avec un équivalent d'hydrogène bicarboné monochloré, et, par conséquent, lui donner pour formule la suivante :

$$C^4H^3Cl.HCl.$$

LIQUIDAMBAR s. m. (li-ki-dan-bar — de *liquide* et de *ambre*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des balsamifluées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord.

— Chim. Matière résineuse qui découle du liquidambar.

— **Encycl.** Le genre *liquidambar* est assez voisin de celui des platanes. Il constitue, à lui seul, la famille des balsamifluées. On en connaît trois espèces : le *liquidambar* oriental, le *liquidambar* commun, qui fournit le baume *liquidambar*, et le *liquidambar* altimpie, arbre magnifique que l'on rencontre en Océanie et dont une variété, le *rassa-malah*, présente, à Java, des types gigantesques. Comme les précédents, il fournit une résine.

— Pharm. Le baume *liquidambar* se trouve dans le commerce sous deux états différents : le *liquidambar* liquide, qui a l'apparence de la térébenthine liquide et limpide, et le *liquidambar* mou ou blanc, qui ressemble à la poix de Bourgogne. Le *liquidambar* liquide s'obtient en pratiquant des incisions au tronc de l'arbre et recevant immédiatement dans des fioles le suc qui s'en écoule. Au fond des vases se dépose une petite quantité de baume blanc, que l'on sépare par décantation. Ce produit est huileux, jaune, doué d'une odeur de styrax assez agréable et d'une saveur âcre et aromatique. Il cède à la potasse et à la chaux un acide particulier qu'il renferme à l'état de liberté et que l'acide chlorhydrique précipite de ses solutions dans les alcalis. Il est en partie soluble dans l'alcool. Le *liquidambar* mou ou blanc n'est autre chose que le précédent en partie séché à l'air. Il est mou, opaque, blanchâtre. Il contient, comme le *liquidambar* liquide, un acide qui vient parfois s'effleurir à sa surface; c'est probablement de l'acide benzoïque. Sa saveur est assez amère, surtout lorsqu'il est vieux. Comme le styrax, les baumes *liquidambar* sont des excitants presque exclusivement réservés pour l'usage externe. Ils sont, du reste, assez peu usités.

LIQUIDATEUR s. m. (li-qui-da-teur — rad. *liquider*). Celui qui est chargé d'une liquidation : *Le* LIQUIDATEUR *d'une faillite.*

— S'emploie aussi adjectiv. : *Commissaire* LIQUIDATEUR.

— On a quelquefois employé le féminin *liquidatrice*.

LIQUIDATION s. f. (li-ki-da-si-on — rad. *liquider*). Action de liquider : LIQUIDATION *de dépens, d'intérêts, de compte.* LIQUIDATION *de fruits.* LIQUIDATION *d'une succession.* LIQUIDATION *d'une société de commerce.* LIQUIDATION *d'une communauté. Une* LIQUIDATION *générale est le préliminaire obligé de toute révolution.* (Proudh.)

— Fig. Ensemble d'arrangements que l'on prend pour établir une situation embarrassée : *Toute révolution est une* LIQUIDATION.

— Comm. Règlement que le bailleur et le preneur font à l'époque fixée pour la livraison des titres dans un marché ferme.

— Techn. Action de cuire la pâte du savon.

— **Encycl.** Jurispr. Le mot *liquidation* s'applique à des opérations multiples et relatives à des affaires assez nombreuses. On doit signaler d'abord la *liquidation* de succession, qui a pour objet de déterminer l'actif et le passif d'une succession, et de fixer les droits des parties intéressées; le code civil traite de ces matières aux chapitres SUCCESSION et PARTAGE. On doit citer également la *liquidation* de la communauté ayant existé entre époux, c'est-à-dire la détermination des droits de l'époux survivant et des héritiers de l'époux défunt sur l'actif de la communauté. Il y a lieu, en outre, à une *liquidation* de reprises, lorsqu'une femme est séparée ou veuve, dans le cas de renonciation à la communauté; ce mot s'applique, en outre, à la fixation de la quotité des reprises des époux; au compte des fruits perçus, lorsqu'il y a lieu à leur restitution. On entend par *liquidation* de dépens, la détermination des frais et dépens occasionnés par une contestation, une instance quelconque, avec indication de la partie qui doit les payer. Certains actes, les mutations par décès, donnent lieu au payement de certains droits au Trésor; l'opération par laquelle on établit le montant de ces droits s'appelle *liquidation* des droits d'enregistrement, d'hypothèque, etc. Dans le cas où une société se dissout ou est dissoute, on procède à la *liquidation* tant de son actif que de son passif; cette opération comprend à la fois le règlement respectif des associés envers la masse sociale et le partage de la société.

Lorsqu'il s'agit de *liquidation* de succession, de reprises, de communauté, lorsque les parties ont dépassé l'âge de vingt et un ans et peuvent s'accorder, on procède à une *liquidation* amiable; et l'on adopte quelque forme que ce soit pour la réaliser. Si, au contraire, l'une des parties est mineure ou si des parties majeures ne peuvent s'accorder, l'opération, ainsi que celle du partage qui en est presque toujours la conséquence, se fait en justice d'après les formes prescrites par les articles 966 et suivants du code de procédure. Dans ce cas, le juge-commissaire renvoie les parties devant le notaire dont elles conviennent, ou qui, en cas de dissentiment, est nommé par le tribunal (code de procédure, article 976).

La marche à suivre dans les *liquidations* varie suivant l'objet de la *liquidation*. Généralement, on commence dans l'acte même à exposer les faits qui ont précédé et nécessité la *liquidation;* cet exposé est nécessaire pour déterminer la situation même de l'affaire et les intérêts des parties en cause; lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une *liquidation* de communauté, on doit rendre compte : du contrat de mariage des époux; des successions qui leur sont échues et des legs et donations qui leur ont été faits; de l'aliénation des biens personnels; des remplois; du remboursement des rentes et créances appartenant en propre à l'un ou à l'autre des époux; des dépenses faites des deniers de la communauté pour réparer, augmenter ou seulement embellir les immeubles personnels; de l'établissement des enfants, de la dissolution de la communauté par décès ou par séparation. Dans la *liquidation* d'une succession, on expose préliminairement les donations et les legs faits par le défunt; s'il y a eu un exécuteur testamentaire, on fait connaître les résultats de son administration, l'arrêté de son compte, etc. Soit qu'il s'agisse d'une communauté ou d'une succession, on énonce l'inventaire, l'administration des biens depuis le décès ou la dissolution de la communauté, et l'on fait connaître les expertises des immeubles. Les opérations de *liquidation* peuvent donner lieu à des difficultés soit purement matérielles, soit tenant à la solution d'un point de droit; celles-ci doivent être soumises à l'appréciation des tribunaux, les autres doivent être résolues par le notaire chargé de la *liquidation*, sauf réformation par les tribunaux, lors de l'homologation. Les jugements qui statuent sur les difficultés de la *liquidation* ne sont pas susceptibles d'opposition de la part des parties qui n'ont pas comparu soit devant le notaire, soit seulement devant le tribunal. Il suffit que ces parties aient été régulièrement appelées pour que ces jugements soient à leur égard réputés contradictoires. Une *liquidation* homologuée par des jugements et arrêts qui ont acquis l'autorité de la chose jugée ne peut pas être attaquée, dans les termes de l'article 541 du code de procédure, pour erreur de droit. Cette disposition de la loi s'applique seulement aux erreurs matérielles qu'elle désigne.

— Bourse. La *liquidation* consiste, pour l'acheteur, à vendre avec bénéfice ou perte les valeurs dont il est acquéreur, ou à en prendre livraison; pour le vendeur, à livrer les valeurs qu'il s'est engagé à fournir, soit par une remise de titres, soit, si le marché n'est pas sérieux, ce qui est le plus ordinaire, en rachetant au meilleur cours et à ses risques et périls une nature et une quantité de valeurs égales à celles qu'il a vendues. Dans ce dernier cas, la *liquidation* se réduit, pour le vendeur et pour l'acheteur, à l'encaissement ou au payement d'une différence. Il arrive souvent que les deux contractants se mettent mutuellement dans l'embarras, le vendeur en faisant livraison, l'acheteur en exigeant la remise des titres. Si le vendeur n'a pas les titres ou si l'acheteur n'a pas l'argent, ils peuvent, pour éviter l'exécution, se procurer l'un ou l'autre au moyen de l'opération nommée report. A la Bourse de Paris, la *liquidation* a lieu au commencement de chaque mois, pour toutes les opérations faites pendant le mois précédent. Elle dure cinq jours. Le premier jour, on liquide les négociations sur les rentes françaises. Le second jour, on liquide les opérations sur les fonds publics étrangers et les valeurs industrielles. Le troisième jour, les agents de change font le règlement des comptes et se mettent d'accord sur les titres à livrer ou les différences à payer. Enfin, le quatrième jour et le cinquième, ils effectuent les livraisons et les payements. Il est d'usage que les agents établissent un bordereau particulier pour chaque opération au comptant, mais ils n'en font qu'un pour toutes les opérations à terme d'un même client. Ce bordereau collectif s'appelle compte de *liquidation*, et l'on donne le nom de *solde* à la différence du total des sommes produites par les ventes et du total des sommes produites par les achats. Ce solde est dit *créditeur*, si les ventes ont plus produit que les achats, et *débiteur* si elles ont moins produit. Dans ce dernier cas, le client est tenu, sous peine de perdre son crédit, de payer la différence à son agent dans un délai déterminé.

LIQUIDE adj. (li-ki-de — lat. *liquidus;* de *liquere*, être clair). Se dit des corps dont les molécules sont incomplétement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients : *Corps* LIQUIDES. *Le mercure est le seul métal* LIQUIDE *à la température ordinaire. Les premières eaux qui vinrent tomber à l'état* LIQUIDE, *sur le globe refroidi, ne tardèrent pas à être de nouveau réduites en vapeurs.* (L. Figuier.)

— *Fig.* Qui est net, débarrassé de toute hypothèque, de toute créance : *Bien clair et* LIQUIDE. *Argent sec et* LIQUIDE. *Dette* LIQUIDE *et certaine.*

> Quarante mille écus d'argent sec et *liquide*,
> De la succession voilà le plus solide.
>
> REGNARD.

— *Confitures liquides*, Confitures conservées dans du sirop.

— Poétiq. *Le liquide empire*, *la plaine liquide*, La mer :

> Cependant sur le dos de la *plaine liquide*
> S'élève à gros bouillons une montagne humide.
>
> RACINE.

‖ *Le liquide élément*, L'eau.

— *Consonnes liquides*, ou substantiv. *Liquides*, Consonnes qui sont susceptibles de se combiner avec d'autres consonnes, pour former une consonne double, savoir *l* et *r*. La plupart des grammairiens comptent *m* et *n* parmi les consonnes liquides; mais alors il devient impossible de donner une définition un peu nette de cette dénomination.

— s. m. Substance liquide : *Les* LIQUIDES *ont plus d'action sur les autres corps que les solides.* (Acad.) *L'eau zinguée neutralise les* LIQUIDES *mercurialisés.* (Raspail.)

— Boisson : *Le commerce des* LIQUIDES. *L'alcool est le monarque des* LIQUIDES. (Br.-Savarin.)

— Aliment liquide : *Ne vivre que de* LIQUIDES.

— Admin. milit. *Service des liquides* ou simplement *Liquides*, Administration chargée de distribuer les liquides aux soldats, et des équipages qui transportent ces liquides : *Il est employé dans les* LIQUIDES. *On l'a mis dans les* LIQUIDES.

— Méd. *Liquides organiques*, Nom que l'on donne quelquefois aux parties liquides qui circulent dans l'économie et qu'on désigne plus communément sous le nom d'HUMEURS.

— **Syn. Liquide, fluide.** V. FLUIDE.

— **Encycl.** Phys. On a donné le nom d'état *liquide* à celui des trois états des corps dont l'eau est le type. Tous les corps de la nature sont susceptibles, comme on le sait, de prendre successivement l'état solide, l'état *liquide* et l'état gazeux. Si quelques corps paraissent faire exception, s'il existe des gaz que l'on n'a pas pu liquéfier jusqu'à ce jour, c'est uniquement parce que nous manquons de moyens de réfrigération ou de compression asesz puissants.

Pour transformer les corps solides en corps *liquides* on les chauffe, à moins qu'on ne les dissolve au moyen d'un autre corps déjà liquide. De même, on transforme les corps *liquides* en corps gazeux en les chauffant ou, ce qui conduit au même résultat, en diminuant la pression qu'ils supportent. Pour faire retourner les corps de l'état gazeux à l'état *liquide* et à l'état solide, on emploie les moyens inverses des précédents. On refroidit ou l'on comprime les gaz pour les liquéfier; on refroidit les *liquides* pour les solidifier.

On sait que, toutes les fois qu'un corps passe de l'état solide à l'état *liquide* ou de l'état *liquide* à l'état gazeux, il absorbe pour ce travail, et en dehors de toute élévation de température, une certaine quantité de chaleur qui cesse d'être sensible au thermomètre, qui devient latente, et que, lors du passage inverse, c'est-à-dire lors de la solidification du solide, une quantité de chaleur devient libre, exactement égale à celle qui était devenue latente pendant la liquéfaction. Que se passe-t-il pendant ces phénomènes? La théorie mécanique de la chaleur nous l'indique. Nous savons aujourd'hui que les forces ne sont point des entités distinctes et que les effets lumineux, électriques, calorifiques, que l'on avait attribués à autant de forces, d'entités distinctes, ne sont, en effet, que des formes diverses de mouvement. Nous savons aussi que le mouvement ondulatoire qui produit la chaleur, la lumière, l'électricité peut se transformer en mouvement mécanique. Nous savons, enfin, qu'entre un travail mécanique donné et une quantité de chaleur qui lui correspond, il y a relation telle que, si une quantité de chaleur A disparaît pendant qu'un travail s'effectue, la même quantité de chaleur A reparaîtra lorsque le travail sera détruit.

Or, outre les travaux que nous voyons et que nous apprécions grossièrement, il existe aussi des travaux intérieurs, des travaux qui se passent entre les molécules, et ces travaux, tout comme ceux que produisent nos machines, absorbent de la chaleur pour se faire et en dégagent en se défaisant. Les changements d'état sont de ce nombre. Vous avez un corps solide, vous le chauffez; ses molécules s'écarteront sous l'influence de la chaleur et deviendront de plus en plus indépendantes l'une de l'autre, et il arrivera un moment où le corps sera fondu. Cet écartement des molécules est un travail et, comme tel, il consomme une certaine quantité de force vive. Si vous venez maintenant à placer le corps ainsi liquéfié dans des conditions telles que ses molécules se rapprochent, le travail effectué se détruit, le corps revient à l'état solide; mais, en même temps, la chaleur qui avait été absorbée se dégage.

L'action que la chaleur exerce sur les corps consiste donc à en éloigner les molécules; c'est une véritable action répulsive et il est naturel par suite que, en soustrayant du calorique aux corps, en les refroidissant, on en rapproche les molécules, de manière à les ramener de l'état gazeux à l'état *liquide* et de l'état *liquide* à l'état solide.

Etant donnée cette idée d'une force répulsive, c'est-à-dire d'une action exercée par le calorique et qui tend à écarter sans cesse les molécules des corps, on conçoit admirablement la liquéfaction des gaz et la fusion des solides.

La cohésion, ou force attractive des molécules, n'a d'effet qu'à une distance insensible. On ne connaît qu'une seule expérience où il soit question d'une distance appréciable, c'est celle de Musschenbroeck. Quant à la force répulsive, elle paraît agir à toutes les distances. Fait-on tomber une goutte d'eau sur une plaque brûlante et place-t-on une bougie d'un côté de la plaque, on peut de l'autre côté apercevoir la flamme entre la plaque et la goutte d'eau. Il est vrai de dire qu'ici il se forme de la vapeur qui s'interpose entre la plaque et l'eau et tient ce *liquide* soulevé. D'une manière générale, on peut admettre que les forces moléculaires s'exercent seulement à des distances infiniment petites.

On a conclu de là que, à mesure que la distance augmente, l'intensité des forces moléculaires diminue, sans que l'on connaisse jusqu'à ce jour les lois de cette diminution. On peut montrer cependant que, dans les solides, la force répulsive décroît plus rapidement que la force attractive. En effet, quand on comprime un solide de façon à en rapprocher les molécules, la force répulsive l'emporte, comme le démontre l'effort que font ces molécules pour s'écarter de nouveau. Si, au contraire, on étire le corps, la force attractive domine; car les molécules tendent alors à se rapprocher. La force répulsive étant moins grande dans l'état d'équilibre que quand les molécules sont plus rapprochées, et devenant moins grande encore quand les molécules s'éloignent, il faut nécessairement en conclure que cette force décroît plus vite que la force attractive à mesure que la distance des molécules augmente. S'il en était autrement, si ces deux forces variaient dans le même rapport, l'équilibre persisterait dans toutes les conditions et l'élasticité cesserait d'être une propriété générale des corps.

Si l'on voulait représenter par deux courbes les variations d'intensité de la force attractive et de la force répulsive, en rapport avec la distance des molécules, on n'aurait jusqu'à présent aucune donnée précise pour y arriver. Toutefois, de ce que ces courbes représenteraient des forces sensibles seulement pour les très-petites distances, on pourrait conclure qu'elles iraient très-rapidement en se rapprochant de la ligne des abscisses du côté de laquelle elles tourneraient leur convexité. Ces deux courbes seraient d'ailleurs différentes.

Cela posé, considérons un point solide. Pour que l'équilibre puisse exister, il faut de toute nécessité que les deux courbes se croisent en un point M, par exemple, et de plus, si nous désignons la courbe des forces répulsives par les lettres rmr' et la courbe des forces attractives par les lettres ama', il faut que la courbe des répulsions rmr' soit au-dessus de celle des attractions ama', au-dessus du point M, pour passer en dessous d'elle au-dessous de ce point. Si maintenant on rapproche les molécules, la nouvelle distance correspondra sur la courbe à un point plus élevé que le point M, c'est-à-dire à un point où la courbe répulsive l'emporte sur la courbe attractive, et alors, dès que l'on cessera la pression, les molécules prendront leur position première. Si, au contraire, on éloigne les molécules, la distance plus grande correspondra sur la courbe répulsive à un point situé au-dessous du point M, c'est-à-dire à un point tel, que la force attractive l'emportera sur la force répulsive, de manière qu'ici encore et par des raisons inverses le corps reviendra à son volume primitif. Si l'on chauffe le corps, la valeur de la force répulsive croîtra pour chaque distance des molécules et la courbe s'éloignera de la ligne des abscisses. Conformément à cet éloignement, le point M où les deux courbes se croisent se trouvera situé plus bas, ce qui revient à dire que, même pour une plus grande distance des molécules, la force répulsive pourra faire équilibre à la force attractive. Et comme cette distance, correspondant au nouveau point M, est la distance pour laquelle l'équilibre existe, il est évident que le volume total du corps aura augmenté.

On constate que la résistance qu'un corps solide oppose à la compression et à la traction est d'autant plus faible que la température est plus élevée. On en déduit mathématiquement que les tangentes des deux courbes au point d'intersection font entre elles un angle de plus en plus petit à mesure que ce point s'éloigne de la ligne des ordonnées; car alors les distances entre les deux lignes deviendront de plus en plus petites. Il faut aussi que, pour une même augmentation des ordonnées de la courbe des répulsions, le point de rencontre s'éloigne d'autant plus de la ligne des ordonnées que celles-ci sont plus grandes, afin de représenter cette loi fournie par l'expérience, que la dilatation d'un corps solide, pour une même élévation de température, est d'autant plus grande que la température initiale est plus élevée.

Il résulte des considérations qui précèdent que la courbe des attractions étant coupée par celle des répulsions sous un angle de plus en plus aigu, cette dernière doit nécessairement finir par lui devenir tangente en un point quelconque M lorsque la température est suffisamment élevée, de sorte que, à la distance qui correspond au point de tangence, les molécules sont en équilibre. Mais, tandis que cet équilibre est stable pour les déplacements qui rapprochent les molécules, il est instable pour ceux qui les éloignent. En effet, ici les deux courbes ne se croisant plus, mais étant seulement tangentes l'une à l'autre, il en résulte que la courbe des répulsions, au lieu de tomber au-dessous de celle des attractions après avoir dépassé le point de rencontre où les deux forces sont égales, lui redevient supérieure en s'éloignant. Cet état d'équilibre a quelque chose d'analogue à celui d'un ellipsoïde posé sur un plan par l'extrémité de l'axe moyen. Les circonstances qui se présentent ici correspondent à l'état *liquide*. Les *liquides* sont, en effet, compressibles et reviennent à leur premier volume lorsqu'on cesse de les comprimer. Mais on ne peut pas les dilater. Nous verrons même qu'ils ne peuvent exister que sous l'influence d'une pression extérieure sans laquelle ils se réduiraient en vapeurs, ce qui revient à dire que, sans une pression extérieure qui retient leurs molécules, celles-ci s'écarteraient pour prendre l'état gazeux. C'est ce qu'exprime, en effet, l'état d'équilibre instable qui se présente pour les déplacements de molécules tendant à les écarter. Enfin, si l'on augmente encore la quantité de chaleur que contient le corps, la courbe des répulsions s'élève pour ne plus rencontrer celle des attractions; et les molécules, désormais libres de tous liens, et animées par l'effet du calorique d'un mouvement plus ou moins considérable, tendent toujours à s'écarter, ce qui correspond à l'état gazeux. Ce n'est donc que dans ce dernier état que l'équilibre entre les attractions et les répulsions cesse d'exister.

Pour rendre compte de la mobilité des molécules dans l'état fluide (*liquide* et gazeux), on admet généralement que, si dans les solides elles sont assez rapprochées pour que leur forme ait une influence marquée sur leur état d'équilibre, dans l'état fluide, qui n'est atteint qu'après une dilatation préalable, elles sont à des distances telles que cette influence n'est plus sensible, l'état d'équilibre ne dépendant plus alors de l'orientation des molécules, mais simplement de leurs distances. Cependant, il faut le dire, dans les *liquides* on remarque encore une certaine influence de la position relative des molécules, comme le démontre leur viscosité, qui diminue à mesure qu'on les chauffe. Abandonnés à eux-mêmes sans aucun corps solide dont ils puissent emprunter la forme, les corps fluides prennent la forme sphérique, et si alors on les fait tourner ils s'aplatissent aux pôles. Cette propriété a servi à expliquer, hypothétiquement il est vrai, mais d'une manière très-probable, comment le soleil et les planètes ont pris naissance et comment la terre présente deux pôles aplatis.

LIQUIDÉ, ÉE (li-ki-dé) part. passé du v. Liquider. Réglé; rendu net et liquide : *Compte* LIQUIDÉ. *Succession* LIQUIDÉE.

— Qui a réglé ses affaires, perçu ses créances et payé ses dettes : *Débiteur* LIQUIDÉ. *Négociant* LIQUIDÉ.

LIQUIDEMENT adv. (li-ki-de-man — rad. *liquide*). D'une manière claire, liquide : *Exposer* LIQUIDEMENT *la question.* ‖ Vieux mot.

LIQUIDER v. a. ou tr. (li-ki-dé — rad. *liquide*). Régler, déterminer en calculant l'actif et le passif : LIQUIDER *les dépens, les intérêts, ses dettes, une succession.* ‖ Réaliser en percevant les créances et payant les dettes : LIQUIDER *sa fortune.*

— Absol. Faire une liquidation : LIQUIDER *n'est pas faire faillite.* (Balz.)

Se liquider v. pr. Etre liquidé : *Toutes les associations fondées sur l'injustice* SE LIQUIDENT *par la banqueroute.* (Ed. About.)

— Eteindre ses dettes : SE LIQUIDER *avec quelqu'un.*

LIQUIDITÉ s. f. (li-ki-di-té — rad. *liquide*). Qualité de ce qui est liquide : LIQUIDITÉ *de l'eau, du sang.*

— **Fig.** Etat d'un bien liquide, exempt de tout ce qui en diminuerait la valeur ou la rendrait incertaine : *La* LIQUIDITÉ *des revenus du rentier est un puissant attrait pour quiconque veut placer sans risques son argent.*

LIQUIRITIA s. m. (li-kui-ri-si-a). Bot. Syn. de GLYCYRRHIZA, nom scientifique du genre réglisse.

LIQUOREUX, EUSE adj. (li-ko-reu, eu-ze — du lat. *liquor*, liqueur). Qui ressemble à de la liqueur : *Vin* LIQUOREUX. *Boisson* LIQUOREUSE.

— Qui résulte de l'abus des liqueurs : *Vapeurs* LIQUOREUSES. *Une voix stridente et* LIQUOREUSE *avait crié entre deux morceaux le nom de celle à qui la sérénade était donnée.* (Balz.) ‖ Inus.

LIQUORISTE s. (li-ko-ri-ste — du lat. *liquor*, liqueur). Personne qui vend ou fabrique des liqueurs : *On donne le nom de* LIQUORISTES *à ceux qui revendent les liqueurs en détail.* (P. Vinçart.)

— Adjectiv. : *Marchand* LIQUORISTE.

LIRCÉE s. m. (lir-sé). Crust. Genre de crustacés isopodes, qui paraît appartenir à la tribu des asellotes, et dont l'espèce type, peu connue, vit dans les eaux douces des États-Unis.

LIRE v. a. ou tr. (li-re — lat. *legere*, du gr. *legein*, cueillir et lire. *Je lis, je lisais, je lus, je lirai, que je lise, que je lusse, lisant, lu, lue*). Connaître et savoir assembler les lettres de : *Un enfant peut* LIRE *le latin dès qu'il connaît ses lettres; il ne* LIT *le français qu'après un long travail.* LIRE *de l'anglais, ce n'est rien; le parler, voilà la difficulté.*

— Enoncer à haute voix ou parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé : LIRE *un rapport à la tribune.* LIRE *son journal. En Angleterre, il est interdit de* LIRE *un discours; il faut l'improviser.* (Mme de Staël.) *Il n'est donné qu'à ceux dont le caractère est froid, de voir l'histoire de leur temps telle que la postérité la* LIRA. (Lévis.) *Il est impossible de devenir très-instruit, si on ne* LIT *que ce qui plaît.* (J. Joubert.) *Je me connais en gasconnades, je* LIS *vingt journaux tous les jours.* (Ed. Laboulaye.)

— Prendre connaissance de ce qu'un livre contient :

Un livre vous déplaît; qui vous force à le *lire?*
BOILEAU.

— Lire les ouvrages de : *On ne* LIT *plus guère les poëtes. Il faut écouter les orateurs, et non les* LIRE. (Cormenin.)

On *lit* peu ces auteurs nés pour vous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.
BOILEAU.

— Expliquer à des auditeurs, dans une leçon publique : *Le professeur* LIRA *cette année les poëtes allemands.* ‖ Traduire comme leçon : *Quel auteur vous* LIT*-on dans votre classe?* (Acad.) *Quel auteur* LISEZ*-vous dans votre classe?* (Acad.) ‖ Ces sens ont vieilli.

— Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère : LIRE *l'hébreu, le grec, l'anglais, l'allemand.*

— Fig. Pénétrer, interpréter, découvrir, deviner : *Il n'appartient qu'aux femmes de faire* LIRE *dans un seul mot tout un sentiment.* (La Bruy.) *L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux muscles du visage une contraction qui fait* LIRE *le caractère sur la figure.* (De Ségur.)

D'où vient ce noir chagrin que je *lis* dans tes yeux?
BOILEAU.

— Adopter une certaine leçon, une certaine version pour : *On* LIT *de trois manières différentes ce passage de Sénèque.*

— Absol. : *Savoir* LIRE. *Apprendre à* LIRE. *Heureux ceux qui aiment à* LIRE! (Fén.) LISEZ *la plume à la main.* (Fleury.) *Laissez* LIRE *et laissez douter : ces deux amusements ne feront jamais de mal.* (Volt.) *Qu'attendre pour un peuple de la liberté de la presse, si ce peuple ne sait pas* LIRE? (A. Esquiros.) *Les gens qui savent* LIRE *et qui* LISENT *sont peu commodes à gouverner.* (Guéroult.)

— *Ne savoir pas lire*, Etre excessivement ignorant : *Nous recevons aujourd'hui l'évêque de Limoges, qui* NE SAIT PAS LIRE, *et Batteux, qui ne sait pas écrire; mais en revanche nous avons un directeur qui sait lire et écrire, qui s'en pique du moins.* (D'Alemb.)

— *Lire des yeux*, Lire sans prononcer les mots.

— *Lire du doigt*, Lire très-rapidement et superficiellement.

— *Ouvrage qu'on ne peut lire*, Ouvrage ennuyeux, mal écrit ou licencieux.

— *Se laisser lire*, Se dit d'un ouvrage qu'on lit sans fatigue, sans ennui.

— *Lisez*, Mot qui, dans les *errata*, indique la correction à faire : *Vénus*, LISEZ : *venus.*

— Mus. Parcourir des yeux en énonçant intérieurement les valeurs des notes et des signes : LIRE *une partition est un effort d'esprit qui tient du prodige.*

— Techn. *Lire un dessin*, Percer dans un ordre convenable la quantité de cartons nécessaires pour produire en tissu les dispositions de ce dessin.

— Typogr. *Lire sur le plomb*, Lire, sur l'œil des caractères, les mots qu'ils forment.

Se lire v. pr. Etre ou pouvoir être lu : *Ce journal* SE LIT *partout. Cette prière* SE LIT *à la messe. Les anciens qui ont écrit sur l'agriculture ne peuvent guère* SE LIRE *sans commentaire.* (Caffarelli.)

— Lire l'un à l'autre : *Nous* NOUS LISIONS *toutes les lettres que nous recevions.* ‖ Etre deviné : *Votre embarras* SE LIT *sur votre visage. Si vous n'y prenez garde, votre secret* SE LIRA *sur votre front.* (Th. de St-Germain.)

— **Allus. littér. Prends et lis** (*tolle et lege*), Mots que saint Augustin crut entendre un jour dans son jardin, et qui décidèrent de sa conversion. V. TOLLE ET LEGE.

LIRE s. f. (li-re — ital. *lira*, lire). Métrol. Monnaie d'Italie, dont la valeur varie selon les localités, et qui se divise toujours en 20 sous. ‖ Monnaie actuelle d'Italie, équivalant au franc.

LIRÉ, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Champtoceaux, arrond. et à 41 kilom. de Cholet, sur la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 464 hab. — pop. tot., 2,281 hab. Fours à chaux; briqueteries; commerce de bestiaux.

LIRELLE s. f. (li-rè-le). Bot. Réceptacle des corps reproducteurs dans les lichens.

LIRELLEUX, EUSE adj. (li-rèl-leu, eu-ze — rad. *lirelle*). Bot. Qui a de petits sillons linéaires.

LIRELLI (Salvador), géographe italien, né à Agnona (Milanais) en 1751, mort à Turin en 1811. Il entra dans les ordres, mais s'occupa à peu près exclusivement d'études astronomiques et géographiques, alla habiter Turin et devint directeur de l'observatoire de cette ville (1791), qu'il enrichit de nombreux instruments, puis reçut le titre de géographe du roi. C'est à ce titre qu'il fut chargé de dresser la carte topographique de la Sardaigne. On lui doit : *Carte de la basse Hongrie, de l'Esclavonie, etc.*, en 29 feuillets (Turin, 1789); *Carte de la Crimée; Carte des deux hémisphères* (1790); *Dictionnaire géographique* (Turin, 2 vol. in-8o), etc.

LIRELLIFORME adj. (li-rèl-li-for-me — de *lirelle* et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une lirelle.

LIRER (Thomas), chroniqueur allemand, né à Rankweil. Il vivait au XIIe siècle, et composa dans le vieux dialecte germanique une chronique de la Souabe qui va de la fondation de Rome à l'an 1133, et qui a été continuée par un auteur anonyme jusqu'à 1462. Elle a été publiée sous le titre de *Chronik von alten Geschicthen* (Ulm, in-fol.) et plusieurs fois rééditée depuis le XVe siècle.

LIREUX (Auguste), littérateur et journaliste français, né à Rouen en 1810, mort à Bougival en 1870. Jeune encore, Lireux fonda dans sa ville natale un petit journal ayant pour titre : l'*Indiscret*. Cette feuille satirique, rédigée avec beaucoup d'esprit, eut un certain succès. Plusieurs fois son rédacteur en chef fut appelé et se rendit sur le terrain à la suite de polémiques personnelles où ses adversaires étaient peu ménagés. Trouvant le cercle dans lequel il agissait trop étroit, et peut-être aussi contraint de quitter sa ville natale, où il s'était fait beaucoup d'ennemis par la verdeur de ses critiques, Lireux se rendit en 1841 à Paris et fut un des principaux fondateurs et collaborateurs du journal la *Patrie*, qui était alors un journal d'opposition assez avancée. Quelque temps après, il devint directeur de l'Odéon, essaya d'y faire revivre l'ancien répertoire et la tragédie, et fit représenter notamment la *Lucrèce* de Ponsard, dont le succès fut des plus vifs (1843). On raconte que Lireux surveillait avec une attention spéciale la mise en scène des œuvres classiques, n'acceptant pour leur interprétation que des artistes de choix, et qu'il revoyait, corrigeait même les pièces qu'on lui envoyait pour être jouées sur son théâtre. Malgré son habileté et son zèle, sa direction fut des plus malheureuses au point de vue pécuniaire, et il la quitta en 1845, après avoir déposé son bilan. Il revint alors à la littérature, fit de la critique de théâtre et collabora successivement au *Courrier français*, au *Charivari*, à la *Revue et gazette des théâtres*, au *Messager des théâtres*, à la *Séance*, etc. Après la révolution de 1848, il fit avec un grand succès dans le *Charivari* la séance comique, compte rendu des débats de l'Assemblée. Dans ce bulletin, il poursuivit le docteur Véron de si cruelles railleries que celui-ci, pour s'y soustraire, offrit à Lireux le feuilleton dramatique du *Constitutionnel*, à 1,000 francs par mois. Celui-ci s'empressa d'accepter. A la même époque, il collabora à la *Revue comique*, feuille satirique illustrée, dans laquelle il cribla de traits mordants Louis Bonaparte, et, en 1850, il rédigea l'*Assemblée nationale comique*, feuille du même genre, illustrée par Cham. Lors du coup d'État du 2 décembre 1851, il fut arrêté dans sa maison et faillit être fusillé. Sauvé par quelques amis qui intervinrent et apaisèrent les soldats, Lireux fut condamné par une commission mixte à huit années de déportation à Lambessa; mais plusieurs notabilités littéraires et politiques avec lesquelles il était en relation obtinrent que les huit années de forteresse fussent converties en exil perpétuel, et les mêmes personnes firent si bien que cet exil ne dura que trois mois. Revenu en France, Lireux ne fit plus de politique; il se lança dans les affaires financières, s'associa avec Solar et fut un des directeurs du *Journal des chemins de fer* fondé par Mirès. Plus tard, il entra à la *Semaine financière*, et finit par se retirer à Bougival, où, devenu riche, il passa obscurément les dernières années de sa vie.

LIREY, village et commune de France (Aube), canton de Bouilly, arrond. et à 19 kilom. S. de Troyes; 235 hab. Ce village fut, au XIVe et au XVe siècle, un lieu célèbre de pèlerinage où l'on venait visiter le saint suaire.

LIRI s. m. (li-ri). Moll. Coquille peu connue, qu'on a rapportée tour à tour aux patelles, aux cabochons, etc.

LIRIA, autrefois *Edeta*, *Laurona*, ville d'Espagne, province et à 30 kilom. N.-O. de Valence, sur la rive gauche du Rio-Turia; 9,575 hab. Fabriques de savon, cuirs, poterie, toiles, tuiles; moulins à huile; distilleries d'eau-de-vie. Carrières de marbre. La ville de Liria est mal bâtie; ses rues sont étroites et tortueuses; on y remarque la place de la Constitution, où se trouve l'église paroissiale; plusieurs vestiges d'antiquités romaines. Cette ville, antique capitale des *Edetani*, portait le nom d'*Edeta*, avant l'arrivée des Romains, qui lui donnèrent le nom de *Laurona;* elle fut brûlée par Sartorius. Plus tard, elle passa aux Goths, ensuite aux Maures, auxquels elle fut enlevée en 1252 par Jacques le Conquérant, roi d'Aragon. Elle fut érigée en duché par Philippe V, en faveur du maréchal de Berwick.

LIRIANTHE s. m. (li-ri-an-te — du gr. *leirion*, lis; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de MAGNOLIA OU MAGNOLIER.

LIRIDE s. m. (li-ri-de). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRIE s. f. (li-rî — rad. *liri*). Moll. Genre de mollusques fondé sur le liri, et qui paraît devoir être réuni aux siphonaires.

LIRINUM s. m. (li-ri-nomm — du gr. *leirion*, lis). Antiq. Parfum de lis dont se servaient les anciens.

LIRIODENDRINE s. f. (li-ri-o-dain-dri-ne — du gr. *leirion*, lis; *dendron*, arbre). Chim. Substance amère et balsamique, extraite de l'écorce du tulipier.

— **Encycl.** La *liriodendrine* appartient à la série des corps organiques neutres encore mal connus et mal étudiés. C'est une substance incolore, cristalline, d'une saveur amère, qui entre en fusion à 35o, se dissout très-bien dans l'alcool et l'éther et très-peu dans l'eau. Les acides sulfurique et chlorhydrique la décomposent. La *liriodendrine* se trouve dans la souche du liriodendron tulipifera de la Virginie.

LIRIODENDRON s. m. (li-ri-o-dain-dronn — du gr. *leirion*, lis; *dendron*, arbre). Bot. Nom scientifique du genre TULIPIER.

LIRIOÏDÉ, ÉE adj. (li-ri-o-i-dé — du gr. *leirion*, lis; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un lis.

— s. f. pl. Onzième classe de la méthode de Brongniart.

LIRIOPE s. m. (li-ri-o-pe). Crust. Genre de crustacés amphipodes.

— s. f. Acal. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant deux espèces qui vivent dans la Méditerranée.

LIRIOPSIS s. m. (li-ri-o-psiss — du gr. *leirion*, lis; *opsis*, aspect). Bot. Syn. de MAGNOLIA OU MAGNOLIER.

LIRIOS (Bonaventure), peintre espagnol qui vivait à Madrid vers 1682. Il apprit les éléments de son art en Espagne, et alla ensuite perfectionner ses études à Rome, dans l'atelier de Luca Giordano, auquel il emprunta sa facilité parfois excessive. On doit à Lirios les fresques de batailles qu'on voit à Madrid, dans le palais des ducs de Bejar.

LIRIOZOÉ s. f. (li-ri-o-zo-é — du gr. *leirion*, lis; *zoon*, animal). Zooph. Syn. de TULIPAIRE.

LIRIS, rivière de l'Italie ancienne, dans le Latium. C'est le GARIGLIANO des modernes.

LIRIS (Léonard DE), astronome et récollet français, né à Eymoutiers (Périgord). Il vivait au XVIIe siècle. Après avoir fait partie des missions du Canada, il devint gardien du couvent de Saint-Amant-en-Limousin. Le Père de Liris prétendait avoir trouvé le moyen de déterminer les longitudes en se servant d'un globe, qu'il appelait *globe hauturier*, et il eut à ce sujet une virulente controverse avec J.-B. Morin. Nous citerons de lui : le *Secret de la théorie des longitudes* (Paris, 1647); *Ephémérides maritimes* (Paris, 1655, in-fol.).

LIROCONITE ou **LIROKONITE** s. f. (li-ro-ko-ni-te). Minér. Arséniate de cuivre naturel, contenant de l'hydrate d'alumine, et qui est le cuivre arséniaté en octaèdres obtus du langage vulgaire.

— **Encycl.** La *liroconite* se distingue, à première vue, des autres arséniates cupriques, par sa belle couleur bleu céleste, ayant quelquefois une tendance au bleu verdâtre. Elle en diffère encore, sous le rapport de la composition, en ce qu'elle renferme beaucoup plus d'eau et une assez forte proportion d'alumine. Ce minéral cristallise en octaèdres aplatis, à base triangulaire, et assez courts pour présenter l'apparence d'octaèdres à base carrée. La base est regardée généralement comme étant droite ou perpendiculaire à l'axe; cependant, il existe quelques doutes à cet égard. On peut considérer les octaèdres comme des prismes rhombiques de 119o 45', terminés par un biseau de 71o 59', parallèle à la grande diagonale. » La dureté de la *liroconite* est de 3, et sa densité de 2,964. Au chalumeau, elle verdit d'abord, puis devient brune. Sur le charbon, elle fond lentement et donne un globule rouge très-cassant. Cette substance se trouve, avec plusieurs autres arséniates cupriques, à Herrengrund, en Hongrie, à Ullersreuth, dans le Voigtland, et dans les mines du pays de Cornouailles, en Angleterre. D'après Damour, qui a analysé des échantillons de cette dernière provenance, la *liroconite* contient 22,40 d'acide arsénique; 37,40 d'oxyde de cuivre; 10,09 d'alumine; 3,24 d'acide phosphorique; et 25,44 d'eau.

LIRON s. m. (li-ron). Mamm. Nom vulgaire du lérot dans quelques provinces. ‖ Espèce de marmotte des Alpes.

LIRON (dom Jean), érudit français, né à Chartres en 1665, mort au Mans en 1749. Admis à vingt et un ans dans l'ordre des bénédictins, il habita successivement Paris, l'abbaye de Marmoutier et Le Mans (1686), où il devint bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent. Liron consacra sa vie tout entière à l'étude et fut un des érudits les plus remarquables de son temps. Nous citerons de lui : *Apologie pour les Armoricains et pour les Églises des Gaules* (1708, in-8o); *Dissertation sur les temps de l'établissement des Juifs en France* (1708, in-8o); les *Aménités de la critique* ou *Dissertations et remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité ecclésiastique et profane* (1717, 2 vol. in-12); *Singularités historiques et littéraires* (1734-1740, 4 vol. in-12), recueil fort remarquable, qu'on peut consulter avec fruit encore aujourd'hui.

LIROU (Jean-François ESPIC, chevalier DE), poëte et compositeur français, né à Béziers en 1741, mort à Paris en 1806. Il devint capitaine de mousquetaires et gouverneur de Tournon. Tous ses loisirs, il les consacra à la poésie et à la musique, et Choron, à qui il donna des leçons d'harmonie, prétend que nul homme ne parlait avec plus de précision et de clarté que lui sur la musique. Un morceau militaire, la *Marche des mousquetaires*, qu'il composa en 1767, plut beaucoup à Louis XV et fut joué longtemps par la musique des régiments. Lirou a composé les librettos de *Diane et Endymion* (1784), dont Pacini écrivit la musique; de *Jason* (1794); de *Théogène et Chariclée*, et *Explication du système de l'harmonie* (Paris, 1785, in-8o).

LIRUTI (Jean-Joseph), antiquaire hollandais, né à Villafreda (Frioul) vers 1710, mort en 1780. Grâce à sa grande fortune, il forma une des plus riches collections de médailles et de curiosités de l'Europe. Liruti fit une étude approfondie de l'antiquité et de la littérature de son pays, et publia entre autres ouvrages : *De servis medii ævi in Foro Julii* (1752, in-8o); *Notizie delle vite ed opere scritte da litterati del Friuli* (1760-1780, 3 vol. in-4o), livre plein de recherches et fort curieux; *Notizie delle cose del Friuli* (1776-1777, 5 vol. in-8o).

LIS s. m. (liss. — L'Académie veut qu'on prononce *fleur de li* et *empire des lis;* cet usage bizarre n'est pas assez solidement établi pour qu'on ne soit pas autorisé à prononcer dans tous les cas de la même manière — lat. *lilium*, du gr. *leirion*, même sens). Bot. Genre de plantes bulbeuses, type de la famille des liliacées, comprenant une quarantaine d'espèces : *Le* LIS *blanc réussit sans peine en pleine terre dans les jardins.* (P. Duchartre.) ‖ Se dit particulièrement du lis blanc : *Qui ne connaît la belle fleur du* LIS, *dont les boutons blanchissent et se développent dans les derniers jours de juin?* (Desmarest.)

Aux cimetières noirs les ifs sont destinés,
Les beaux *lis* odorants pour les jardins sont nés.
BRIZEUX.

‖ *Lis asphodèle*, Nom vulgaire des hémérocalles et de la crinole d'Amérique. ‖ *Lis de mai*, Muguet commun. ‖ *Lis de Mathiole*, Pancrais maritime. ‖ *Lis de Perse*, Fritillaire de Perse. ‖ *Lis de Saint-Bruno*, Phalangère faux lis. ‖ *Lis de Saint-Jacques*, Amaryllis superbe. ‖ *Lis de Saint-Jean*, Glaïeul commun. ‖ *Lis des Incas*, Alstrœmère lichtu. ‖ *Lis des marais*, Nom vulgaire de quelques espèces d'iris. ‖ *Lis des teinturiers*, Gaude et lysimaque commune. ‖ *Lis de Surate*, Ketmie de Surate. ‖ *Lis des vallées*, Muguet commun. ‖ *Lis d'étang*, Nymphéa blanc. ‖ *Lis du Japon*, Amaryllis de Guernesey et uvaire du Japon. ‖ *Lis du Mexique*, Amaryllis belladone. ‖ *Lis épineux*, Catesbée épineuse. ‖ *Lis jacinthe*, Scille jacinthe. ‖ *Lis narcisse*, Amaryllis atamasco et pancrais maritime. ‖ *Lis orangé*, Hémérocalle fauve. ‖ *Lis turc*, Ixie de la Chine. ‖ *Lis vermeil*, Hémérocalle. ‖ *Lis vert*, Colchique d'automne.

— Fleur du lis blanc : *La blancheur du* LIS. *Blanc comme un* LIS. *Le* LIS *est le symbole de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté.* (Acad.) *Rien n'égale la blancheur des* LIS. (Fén.)

— Extrême blancheur : *Les* LIS *du teint.*

— *De lis*, Parfaitement blanc : *Un teint* DE LIS, DE LIS *et de rose.* ‖ Se dit de même du sein, du cou :

Leurs blonds cheveux flottaient autour d'un sein de *lis*.
LEBRUN.

— *Les Lis, Le royaume des Lis*, L'ancien royaume de France, parce que les lis figuraient dans les armoiries de ses princes :

A moi le royaume des *Lis*.
C. DELAVIGNE.

— *Siéger, être assis sur les fleurs de lis*, Exercer une charge de magistrature, surtout dans une cour supérieure, par allusion aux fleurs de lis dont étaient couverts les siéges des magistrats.

— *Fleur de lis*, Marque que le bourreau imprimait avec un fer rouge sur l'épaule de certains condamnés, et qui figurait plusieurs fleurs de lis.

— Prov. *Les lis ne filent point*, Le trône de France ne peut être occupé par une femme. ‖ Ce proverbe est emprunté à l'Evangile, où il a un tout autre sens. Jésus s'en étant servi pour inspirer à ses disciples une absolue confiance en la Providence, par l'exemple du lis, qui « ne travaille ni ne file, et cependant est mieux vêtu que Salomon dans toute sa gloire. »

— Hist. *Notre-Dame-du-Lis*, Ordre militaire fondé en 1048, par Garcias IV, roi de Navarre. ‖ *Ordre du Lis*, Ordre de chevalerie fondé en 1546. V. FLEUR DE LIS. ‖ *Ordre du Lis*, Ordre honorifique créé par Louis XVIII. V. FLEUR DE LIS. ‖ *Chevaliers du Lis*, Chevaliers, au nombre de 300, institués par Paul III, pour la défense du patrimoine de Saint-Pierre.

— Blas. *Fleur de lis*, Pièce qui figurait sur l'écu de France et dans un grand nombre d'armoiries, mais dont la véritable nature est restée inconnue. ‖ *Lis au pied noueux*, Fleur de lis qui est terminée par une espèce de base. ‖ *Lis naturel* ou *de jardin*, Lis représenté au naturel. ‖ *Lis au pied coupé*, Celui qui n'a point de tige. ‖ *Lis renversé*, Meuble de l'écu représentant une sorte de cloche fendue par le bas.

— Art milit. Sorte de palissade autrefois en usage.

— Mar. Bord de la laize d'une toile à voiles, appelé aussi LIZERET.

— Pêche. Sorte de filet.

— Techn. Chacune des grosses dents de l'extrémité du peigne de tisserand.

— Métrol. *Lis d'or*, Monnaie fabriquée sous Louis XIV, ayant une valeur nominale de 7 livres. ‖ *Lis d'argent*, Monnaie fabriquée sous Louis XIV, et dont la valeur nominale était de 20 sous.

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal, qui porte aussi le nom de Mouche.

— Zooph. Espèce d'encrine.

— **Encycl.** Bot. Les *lis* sont des plantes à bulbe écailleuse, à tige droite, simple, portant des feuilles alternes et lancéolées, et terminée par une ou plusieurs grandes et belles fleurs. Le périanthe, coloré et pétaloïde est partagé en six divisions régulières, alternant sur deux rangs ; les étamines sont également au nombre de six ; le pistil se compose d'un ovaire libre, trigone, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate épais et trilobé. Le fruit est une capsule à trois angles mousses, à trois loges renfermant chacune de nombreuses graines, munies d'une aile large. Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe. La plupart sont de très-belles plantes, et à ce titre elles sont cultivées comme végétaux d'ornement. Plusieurs ont une célébrité ; l'une d'entre elles surtout est connue et appréciée de toute antiquité.

Le *lis blanc* atteint la hauteur de 1 mètre ; ses fleurs, d'un blanc pur dans le type, sont quelquefois marquées extérieurement de lignes rouges ; une autre variété a des feuilles panachées. On regarde cette espèce comme originaire du Levant ; elle paraît être spontanée aussi en Morée, en Sardaigne, peut-être même en Suisse et dans le Jura, où elle est tout au moins naturalisée. On la trouve du reste cultivée dans tous les jardins, dont elle fait un des plus beaux ornements. Peu de plantes ont une histoire aussi intéressante que celle-ci ; car elle est également chère à l'horticulture, qui en enrichit les parterres ; à la médecine, qui l'administre à l'intérieur ou à l'extérieur ; à la littérature et à la poésie, qui en ont fait de tout temps l'emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale ; à l'art héraldique, qui l'a fait fréquemment figurer dans les armoiries ; à l'histoire et à la légende, où elle joue un certain rôle, etc.

Le *lis* est fréquemment mentionné dans la Bible. « Mon amie, dit le *Cantique des cantiques*, est entre les jeunes filles comme le *lis* au milieu des épines. » Le nom de *Suzanne*, porté par plusieurs femmes de l'Ancien et du Nouveau Testament, vient d'un mot hébreu qui signifie *lis*. « Considerez, dit Jésus, les *lis* des champs ; ils ne travaillent ni ne filent ; cependant, je vous le dis, Salomon dans toute sa gloire n'était pas vêtu comme l'un d'eux. » Les Grecs, peuple éminemment poétique, faisaient naître le *lis* du lait de Junon ; alors qu'elle repoussait Hercule enfant, que Jupiter voulait lui faire nourrir, deux gouttes de lait tombèrent de son sein ; l'une produisit le *lis*, l'autre forma la voie lactée. Une aussi belle fleur ne pouvait avoir une origine ordinaire. Suivant une autre légende, Vénus métamorphosa en *lis* une jeune fille qui avait osé lui disputer le prix de la beauté. On l'appelait souvent *rose de Junon*, et on la consacrait à cette déesse.

Le *lis* n'était pas moins célèbre chez les Latins ; Virgile fait offrir par les nymphes au bel Alexis des *lis* à pleines corbeilles. Le *lis*, dit Pline, approche de la noblesse de la rose. Alciat prétend que la beauté céleste était représentée ayant la moitié de la tête cachée dans les nues, tenant un *lis* d'une main, et de l'autre un compas et une boule. Suivant le même auteur, la beauté est encore représentée avec une guirlande de *lis* et de violettes : pureté et modestie, tels doivent être, en effet, ses attributs. Que d'images gracieuses le *lis* n'a-t-il pas inspirées à la poésie !

Au moyen âge, nous trouvons cette fleur entourée du même culte ; on connaît la gracieuse allégorie par laquelle Bernardin de Saint-Pierre raconte la métamorphose, opérée par Cérès, du jeune Loys en *lis*, qui devait ainsi devenir en quelque sorte la fleur nationale de la France. On a cru, en effet, pendant longtemps, et beaucoup croient encore aujourd'hui, que le *lis* dont nous parlons est la fleur qui figure sur les armes de la France ; on sait maintenant qu'il faut voir dans les prétendus *lis* de ce blason une tout autre fleur, peut-être l'iris des marais, si même ils ne représentent pas simplement des fers de lance. Quoi qu'il en soit, le *lis*, qui paraît avoir été recherché au retour des croisades, ne pouvait manquer de figurer souvent dans les légendes du moyen âge. Blanche de Castille avait fondé aux environs de Melun la célèbre abbaye de *Notre-Dame-du-Lis*. Saint Louis avait pris pour devise une marguerite et des *lis*, par allusion au nom de la reine, sa femme, et aux armes de France ; il portait une bague représentant en émail et en relief une guirlande de *lis* et de marguerites, avec ces mots : *Hors cet annel, pourrions-nous trouver amour?*

On dit aussi que Garcias IV, roi de Navarre, atteint d'une maladie grave, fut guéri par une image miraculeuse trouvée dans le calice d'un *lis;* c'est en mémoire de cette grâce que fut fondé l'ordre de *Notre-Dame-du-Lis*. Voici encore un trait raconté par Bayle : « Charles-Quint, dans sa retraite, planta un *lis* à la fin d'août 1558 ; il mourut le 21 septembre suivant. Au moment de sa mort, cet oignon de *lis* jeta tout à coup une tige de deux coudées, avec une merveilleuse fleur aussi épanouie, aussi odoriférante que ces fleurs le sont en Espagne dans la saison ordinaire. On coupa cette fleur et on la mit sur le grand autel de l'église. »

Aujourd'hui encore, en certains pays, notamment dans les Pyrénées, d'après T. de Berneaud, on porte à l'église, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, de gros bouquets de *lis* pour les faire bénir ; puis on en fait des bouquets plus petits et disposés en croix, qu'on attache au haut de la principale porte extérieure de chaque maison, où ils restent jusqu'à l'année suivante à pareil jour. Cette fleur sert fréquemment à orner les autels.

Le *lis*, avons-nous dit, se voit très-souvent dans nos jardins, qu'il embellit, tant par sa taille et son port élégant que par l'ampleur et la blancheur éclatante de ses fleurs. « Il brille surtout, dit Bosc, dans les grands parterres, entouré des richesses d'une savante architecture. Il produit des effets imposants dans les jardins paysagers ; mais partout il faut le ménager si on ne veut pas affaiblir les jouissances qu'il procure, parce que son aspect est monotone, et qu'il finit par fatiguer. Sous ce rapport seul il cède à la rose, à laquelle on l'oppose si souvent en poésie ; car on peut multiplier cette dernière outre mesure sans que jamais l'œil s'en plaigne. Il fleurit en été. » Pour un autre motif, on doit éviter de multiplier le *lis* dans des jardins étroits et clos de murs, à plus forte raison de le renfermer, surtout la nuit, dans les appartements ; car son odeur, toute suave qu'elle est, devient dangereuse quand elle se trouve trop condensée. Ses émanations produisent, chez les personnes délicates, des maux de tête, des vertiges, des syncopes et des accidents encore plus graves ; la mort même a été quelquefois la suite de cette imprudence.

Le *lis*, bien que déchu aujourd'hui de son ancienne réputation, joue encore un certain rôle dans la matière médicale, qui en utilise les diverses parties. Les bulbes sont employées fraîches ; on peut les récolter à toutes les époques de l'année ; mais en hiver et au printemps, avant le développement de la tige ou hampe florale, elles sont plus âcres et plus actives. Ces bulbes renferment deux principes essentiels : une huile volatile âcre, irritante, un peu caustique, employée comme rubéfiant, par l'application de la bulbe crue ; une matière mucilagineuse abondante, employée comme calmante et dépurative ; dans ce cas, on fait subir à la pulpe une coction sous la cendre ou une ébullition dans l'eau, qui volatilisent et font disparaître le principe âcre et irritant. Cette bulbe ne s'emploie qu'à l'extérieur. Autrefois on la broyait avec de l'huile de noix pour l'appliquer sur les engelures. Aujourd'hui encore on l'emploie, bouillie dans l'eau ou dans le lait, comme émollient, maturatif, suppuratif et calmant. C'est surtout dans les campagnes qu'on l'applique, comme remède populaire, sur les tumeurs inflammatoires ou phlegmoneuses, les plaies et les ulcères accompagnés d'irritation, les furoncles, les anthrax et surtout les panaris.

On fait sécher les fleurs du *lis*, et on les trouve en cet état, chez les herboristes, sous forme de lamelles minces, fragiles, légères, blanc jaunâtre, insipides et inodores. En faisant macérer dans une huile douce ces fleurs fraîches ou sèches, on obtient l'huile de *lis*, usitée en liniment pour panser les plaies et les brûlures, les gerçures des seins et les inflammations du conduit de l'oreille ; à l'intérieur, on l'a administrée, comme calmante et laxative, contre le météorisme, le cancer de l'utérus, les douleurs rhumatismales ; enfin, on en mettait dans les lavements ; mais cette huile n'a pas plus d'action que l'huile simple. L'eau distillée de ces fleurs servait de véhicule aux potions calmantes et antispasmodiques ; à l'intérieur, elle était préconisée contre l'asthme, la toux et les affections nerveuses ; elle est à peu près inusitée aujourd'hui. Les anthères du *lis*, en poudre ou en infusion dans l'eau, ont été vantées, comme anodines et emménagogues, contre l'aménorrhée et l'épilepsie. En résumé, la médecine ne voit aujourd'hui dans l'emploi du *lis* qu'un moyen calmant, adoucissant, capable de modérer localement les douleurs et les irritations inflammatoires.

Parlons maintenant de son emploi industriel. L'arome des fleurs du *lis*, qui se perd d'ailleurs par la dessiccation, rappelle ceux de la jacinthe et de la tubéreuse ; aussi est-il fort recherché par les parfumeurs. Malheureusement il se dissipe et se détruit par la distillation ; le seul moyen de l'isoler est l'enfleurage, qui consiste à exprimer ces fleurs entre des flanelles imprégnées d'huile d'olive, et mieux d'huile de ben. Dans ces derniers temps, Millon a indiqué un nouveau procédé, consistant à faire macérer les fleurs fraîches dans du sulfure de carbone et à laisser évaporer ce liquide ; l'arome du *lis* reste pour résidu. Les anthères renferment un pollen abondant, riche en matière colorante jaune ; on s'en sert dans les campagnes pour colorer le beurre, ainsi que pour redonner au lait la teinte jaunâtre qui lui est naturelle, et qui passe au bleuâtre quand on l'a sophistiqué avec de l'eau. « L'eau odorante que l'on retire des fleurs du *lis* à la chaleur du bain-marie, dit V. de Bomare, est d'usage pour embellir la peau, relever le teint tendre et délicat des jeunes filles et leur enlever les taches du visage, surtout si on y mêle un peu de sel de tartre. »

Le *lis* martagon a une tige de 1 mètre, portant des feuilles verticillées, et terminée par des fleurs pendantes, à divisions roulées en dehors en forme de turban. Ces fleurs, dont l'odeur est peu agréable, sont, suivant les variétés, rougeâtres ou purpurines en dedans, avec quelques taches noires ou grisâtres, ou bien à fond blanc piqueté de noir. Cette belle espèce est très-commune dans l'Europe centrale, et croît même jusqu'en Sibérie. La fable raconte qu'Apollon, ayant tué involontairement d'un coup de disque le jeune Hyacinthe, le changea en une fleur qui porta son nom ; or on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'hyacinthe des anciens n'est pas la plante appelée de nos jours *hyacinthe* ou *jacinthe*, mais bien le *lis* martagon. D'après Pallas, les Baskirs, qui habitent entre le Volga et l'Oural, font une abondante récolte des bulbes de ce *lis;* on les mange crues, ou on les fait sécher pour faire de la bouillie en hiver. Les bulbes cuites de la plupart des *lis* sont alimentaires.

Le *lis* du Kamtchatka atteint tout au plus 0^{m},50 de hauteur ; ses fleurs solitaires, campanulées, sont d'un rouge foncé. Il croît en Sibérie et dans l'Amérique boréale. Les pauvres habitants du Kamtchatka mangent ses bulbes, qu'ils appellent *saranne* ou *séranne;* ils en font ordinairement du gruau.

Parmi les autres espèces, on remarque : le *lis* superbe, appelé aussi *martagon du Canada*, dont la tige droite et violacée dépasse quelquefois 2 mètres, et porte des fleurs renversées, de moyenne grandeur, d'un bel orangé rougeâtre pointillé de pourpre brun, réunies au nombre de trente à quarante en une magnifique panicule pyramidale ; le *lis* tigré, de la Chine, à fleurs rouge minium pointillées de noir et de pourpre foncé ; le *lis* pompon ou turban, qui croît en Sibérie et en Orient, et dont les fleurs sont d'un beau rouge ponceau ; le *lis* des Pyrénées, assez semblable au précédent, mais dont les fleurs sont jaunâtres ; le *lis* de Philadelphie, à fleurs d'un rouge orangé ; le *lis* bulbifère, remarquable par ses fleurs rouge orangé, mais surtout par les bulbilles qui se montrent à l'aisselle de ses feuilles ; le *lis* orangé ou safrané, qu'on croit être originaire d'Italie ; le *lis* gigantesque, du Népaul, dont les fleurs ont 0^{m},20 de longueur ; le *lis* à feuilles lancéolées, du Japon, à fleurs blanc rosé, lavées de pourpre ou de carmin ; et enfin le magnifique *lis* doré, du même pays, dont les fleurs dépassent par leur dimension toutes celles du même genre.

La culture des *lis* ne présente pas, en général, de grandes difficultés ; ces plantes préfèrent en général une terre légère, meuble, un peu sèche ou bien drainée ; la terre de bruyère convient à la plupart des espèces. Il leur faut aussi de l'ombre et de la fraîcheur en été. On les propage par graines, mais surtout par bulbilles ou caïeux, qui fleurissent ordinairement la seconde année après leur transplantation. Les oignons doivent être relevés de terre tous les trois ou quatre ans.

— Métrol. Les *lis* d'or et ceux d'argent furent fabriqués en France sous le règne de Louis XIV en vertu de l'ordonnance de décembre 1655 ; ils circulèrent peu, ayant été décriés, ceux d'argent dès le mois d'avril de l'année suivante, ceux d'or par une déclaration du 28 mars 1679.

Les *lis* d'or étaient au titre de 23 carats 1/4 (969 millièmes), du poids de 3 deniers 3 grains et demi (4^{gr},010), et avaient cours pour 7 livres. Ils représentaient l'effigie du roi ou une croix fleurdelisée et couronnée à chaque extrémité : au revers était l'écu de France aux fleurs de *lis*, couronné et soutenu par deux anges à genoux, avec la légende : DOMINE ELEGISTI LILIVM TIBI, et le millésime.

Les *lis* d'argent étaient à 11 deniers 12 grains de fin (958 millièmes), pesant 6 deniers 5 grains (7^{gr},904) : ils avaient cours pour 20 sous, les demi-*lis* pour 10 sous, les quarts de *lis* pour 5 sous ; ces espèces étaient à un titre plus élevé que toutes les autres monnaies. Elles portaient l'effigie couronnée du roi d'un côté et de l'autre une croix formée de huit L couronnés, cantonnés de quatre fleurs de *lis* avec la même légende que les *lis* d'or, et le millésime. Ces monnaies sont rares, celles d'argent surtout ; elles manquent dans beaucoup de collections qui passent pour riches et complètes. Le prix marchand d'un *lis* d'or bien conservé est de 30 francs environ.

— Blas. *Fleur de lis.* Nous avons donné au mot FLEUR une très-longue liste des familles, villes, établissements civils et religieux, corporations qui portent des *fleurs de lis* dans leurs armes.

LIS (Charles-Auguste), compositeur belge, né en 1784, mort en 1845. Musicien distingué, bien qu'employé au ministère des finances de Bruxelles, il a composé plusieurs romances qui ont obtenu un grand succès, entre autres la mélodie portant pour titre : *Portrait charmant, portrait de mon amie!* qui a illustré, presque immortalisé son nom. Indépendamment de cette composition hors ligne, on cite de lui : le *Vieillard et la jeune fille*, le *Pêcheur*, *Adieu pour toujours!* les *Serments*, l'*Oratoire*. Lis a, en outre, composé un *Album* dédié à la reine des Belges, des motets, des morceaux de piano et des chansonnettes comiques, notamment l'air du *Roi d'Yvetot* de Béranger.

LIS (Charles DU), jurisconsulte et écrivain français. V. DU LIS.

LISAGE s. m. (li-za-je — rad. *lire*). Techn. Analyse d'un dessin pour tissu mis en carte, pour procéder au perçage des cartons. ‖ Métier servant à faire cette analyse. ‖ Perçage des cartons. ‖ Action de liser les draps.

LISAILLEUR, EUSE s. (li-za-lleur ; *ll* mll. — rad. *lire*). Personne qui lit beaucoup, mais sans discernement et sans profit.

LISANT, ANTE adj. (li-san — rad. *lire*). Qui lit : *Nous avons un public* LISANT, *parlant et écrivant : quand aurons-nous un public pensant?* (C^{esse} de Blessington.)

LISARD s. m. (li-zar). Comm. Sorte de toile des Indes.

Lisbeth, opéra-comique en trois actes, paroles de Favières, musique de Grétry, représenté aux Italiens le 10 janvier 1797. La jolie nouvelle de Florian intitulée *Claudine* a fourni le sujet du livret ; mais l'auteur a renchéri sur le caractère pastoral du roman suisse, et l'a gâté en faisant intervenir Gessner, qui déclame des tirades philosophiques à l'usage des âmes sensibles. Le succès de *Lisbeth* ne s'est pas soutenu, malgré une romance charmante, et la partition n'en a pas été gravée.

Lisbeth, opéra-comique en deux actes, musique de Félix Mendelssohn, représenté au Théâtre-Lyrique le 9 juin 1865, d'après la traduction faite sur le livret allemand par M. Jules Barbier. Le titre de la partition allemande est *Die ruckkehr aus der fremde* (le *Retour d'un voyage à l'étranger*). Mendelssohn a composé cet ouvrage à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mariage de ses parents. Il fut exécuté pour la première fois en public au théâtre du Grand-Opéra de Berlin en 1851. Rien de remarquable dans toute cette partition, si ce n'est quelques couplets empreints d'une douce rêverie, et, au commencement du second acte, une courte symphonie exprimant successivement le sommeil et le lever de l'aurore. Ici, le compositeur a été bien inspiré ; l'harmonie en est douce et suave. Quant au sujet, il est d'une naïveté par trop allemande, et ne supporte pas l'analyse.

LISBOA (Francesco-Marcos DE), historien portugais, né à Lisbonne en 1511, mort en 1591. Admis dans l'ordre des franciscains et nommé historiographe, il visita, pour recueillir des documents, l'Espagne, l'Italie, la France, jouit de la faveur du roi dom Sébastien et devint évêque de Porto en 1581. On le regarde comme un des écrivains classiques de son pays. Il a laissé un ouvrage important : *Chronica da ordem dos Frades minores do Sao Francisco* (Lisbonne, 1556-1570-1660, 3 vol. in-fol.).

LISBONNE, en portugais *Lisboa*, appelée d'abord *Olissipo*, puis *Felicitas Julia* par les Romains, capitale du Portugal et ch.-l. de la prov. d'Estramadure, sur la rive droite du Tage, large en cet endroit de 9 kilom., et à 28 kilom. de son embouchure dans l'Atlantique, à 1,820 kilom. S.-O. de Paris, par 38° 42′ de lat. N., et 11° 28′ de long. O; 280,000 hab., presque tous catholiques. Résidence du roi et de la cour; siége du gouvernement, des cortès, du tribunal suprême, de la cour d'Estramadure et du patriarche-archevêque de Lisbonne. Académie des sciences; académie des beaux-arts; écoles royales de construction navale, d'artillerie et de génie, de chirurgie, de dessin et d'architecture civile, de navigation (avec observatoire); écoles de sculpture, de musique sacrée, de commerce, des chartes; riches archives; bibliothèque nationale (185,000 volumes); jardin botanique; institut agricole, institut industriel; hôtel des monnaies; collection de médailles; école normale agronomique; six théâtres, deux arènes pour les combats de taureaux. Parmi les établissements de bienfaisance, il faut signaler surtout l'hospice pour les orphelins et les enfants trouvés, qui reçoit 2,500 enfants par an; l'hôpital de San-José, un des plus grandioses qui existent, pouvant recevoir 1,200 malades; les hôpitaux Caldas-de-Rainha, Saint-Lazare, Estrelinnha; l'hôpital militaire; l'hospice des aliénés, le dépôt de mendicité, etc. Lisbonne possède une imprimerie royale, une fonderie de caractères; une fabrique royale d'armes à feu, de canons, de poudre. On y trouve aussi plusieurs fabriques d'armes blanches, de calicots, d'orfévrerie, de bijouterie, d'articles de fer, de ferblanterie, de poterie; savon, soude, bougies; des chapelleries et des papeteries. Le nombre des machines à vapeur dans les établissements industriels est de 68. Il y a aussi des chantiers de construction de navires. Lisbonne fait un commerce très-actif, basé sur l'exportation des produits du sol et des manufactures. La valeur totale des importations et des exportations s'élève annuellement à 65 millions de francs.

« Lisbonne, dit M. Germond de Lavigne, est bâtie en amphithéâtre sur plusieurs collines qui bordent les bords du Tage. Son développement le long de la baie présente une étendue de 10 à 12 kilom., sur une largeur beaucoup moindre. De presque tous les points de la ville un merveilleux panorama se déroule devant les regards. On admire cette rade qui a 12 kilom. de largeur en certains endroits, cette multitude de vaisseaux portant pavillon de toutes les nations, ces coteaux ravissants, couverts de la plus riche végétation. Si l'on a vu Gênes, Venise ou Naples, on peut comparer Lisbonne avec elles. Comme ces cités historiques, la capitale du Portugal offre aux regards surpris l'aspect d'une ville orientale. » Les vieilles tours « et les castels qui s'élèvent sur les deux rives, de vastes édifices, les anciens couvents, les palais, les églises avec leurs coupoles, des milliers de maisons et une foule de villas, en partie revêtues de plaques de faïence, avec le cadre magique de la riche végétation des hauteurs environnantes, tout cet ensemble radieux de lumière impose et charme par un aspect que l'on a comparé à celui de Constantinople. » (Ch. Vogel.) Lisbonne manque d'habitants; car l'herbe pousse dans les rues, au centre même de la ville. Les plus belles rues de Lisbonne sont celles *do Ouro* (de l'Or), *do Prata* (de l'Argent), *d'Augusta*, *do Chiado*, rendez-vous du monde élégant. Parmi les nombreuses places de la ville, la plus remarquable est la *Praça do Commercio*, que l'on nomme aussi *Terreiro do Paço*. Sa surface est de 112,000 mètres. Au centre s'élève la statue colossale en bronze de José Ier. Un de ses côtés est baigné par le Tage; les trois autres sont bordés de somptueux édifices, tels que la Bourse, la Douane, les ministères de l'intérieur, des travaux publics, des affaires étrangères, des finances et de la marine; tribunal de cassation. Entre les rues *do Ouro* et celle *do Prata* s'élève un immense arc triomphal d'une grande beauté, commencé en 1843 et terminé en 1873; ce monument est orné de superbes statues représentant toutes les gloires portugaises et ses hommes les plus éminents. La place *do Rocio*, ou de dom Pedro, sur laquelle s'élève la statue de dom Pedro IV, est remarquable par les monuments qui l'entourent. Un magnifique aqueduc alimente la ville d'excellente eau potable. Cet aqueduc, de 1,800 mètres de longueur, perce les montagnes, franchit la vallée d'Alcantara, aux portes de Lisbonne, sur trente-cinq arches, et aboutit à un immense réservoir d'où l'eau s'échappe par des canaux ramifiés qui la conduisent dans les quartiers les plus retirés. Ce gigantesque travail a été exécuté de 1713 à 1732 et a coûté 80 millions. Sa solidité est telle que, lors du tremblement de terre, une seule pierre se détacha de l'arche principale. La rade de Lisbonne est considérée comme un des plus beaux mouillages de l'Europe. Les forts San-Juliaô et Bugio en défendent l'entrée. Il existe deux passes, l'une au S., l'autre au N.; cette dernière, voisine du fort San-Juliaô, se nomme Petite Passe, et il y reste 2 à 3 mètres d'eau à marée basse; celle du S. a environ 16 mètres de profondeur à marée basse; c'est celle qu'on nomme la Grande Passe. Le seul danger que présente l'entrée du port est la force du courant qui, à marée descendante, est évaluée à 15 kilom. à l'heure; cette vitesse se trouve encore considérablement augmentée à la suite de pluies abondantes. Aussi est-il d'usage de prendre des pilotes pour entrer dans le Tage. En 1865, le mouvement du port de Lisbonne a été, entrée et sortie réunies, de 2,973 navires jaugeant ensemble 245,728 tonneaux. Le commerce de Lisbonne est favorisé par plusieurs établissements de crédit : la Banque royale de Portugal, la Banque Lusitane, la Banque d'outre-mer, la Banque Alliance, le Crédit foncier, dont le gouverneur est le marquis d'Avila et de Bolama, son principal fondateur; une société commerciale, trois compagnies d'assurances maritimes et plusieurs maisons de banque particulières. Les gouvernements étrangers sont presque tous représentés par des ministres ou des chargés d'affaires dans la capitale du Portugal.

Lisbonne renferme de nombreuses curiosités; nous allons décrire les principales.

La cathédrale, nommée la *Se*, ou basilique de Santa-Maria, fut en grande partie détruite par le tremblement de terre de 1755, qui épargna cependant la façade principale, les deux chapelles qui sont à l'entrée du chœur et les chapelles de l'abside. Les parties anciennes appartiennent au style gothique. Certaines parties de l'église sont revêtues de plaques de porcelaine avec peintures religieuses. Cette église a été une mosquée des Maures et elle en conserve de nombreux vestiges. Aux environs de la cathédrale se voient des restes du vieux Lisbonne, tels que ruines de vieux palais et vestiges de fortifications mauresques. L'église de San-Roque, dont l'extérieur n'a aucune valeur architecturale, est décoré à l'intérieur avec une richesse incroyable. On y remarque surtout la chapelle royale de Saint-Jean-Baptiste. « Le fond et les deux faces latérales sont couverts, dit M. Olivier Merson, d'admirables tableaux exécutés à Rome, en mosaïque, par les artistes les plus renommés. Ces mosaïques représentent : l'*Annonciation*, d'après Guido Reni; la *Pentecôte*, d'après Raphaël; le *Baptême du Christ*, d'après Michel-Ange. Le pavé offre également une belle mosaïque, au milieu de laquelle se trouve un globe terrestre. Les marches de l'autel sont en porphyre et en granit d'Egypte; l'autel en améthyste, en lapis-lazuli et en argent massif; les colonnes en lapis et en cornaline. Le reste de la chapelle est, en son entier, recouvert d'albâtre, de rouge antique, de marbre de Rome, etc. » L'église des carmélites, dite du Sacré-Cœur de Jésus, le monument le plus somptueux qui ait été bâti dans le Lisbonne moderne, a été construite de 1779 à 1789 sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, et a coûté, dit-on, 30 millions de francs. Le dôme, les deux tours et la façade sont de marbre blanc. A l'intérieur, revêtu de marbres rares et précieux, on remarque le tombeau de doña Maria Ire, fondatrice de l'église et du monastère, et celui du confesseur de la reine. L'église Saint-Antoine frappe par son architecture à la fois sévère et gracieuse. Le couvent *das Necessidades* est devenu un château royal, remarquable surtout par l'agrément de ses jardins et l'abondance de ses eaux. Il renferme une riche collection de vases, d'armes, de vieux meubles, d'orfévrerie, de porcelaine, de tableaux anciens, et une précieuse bibliothèque composée d'éditions rares et d'un grand nombre de manuscrits fort curieux. Le palais *d'Ajuda*, résidence du roi de Portugal, couronne un splendide amphithéâtre, d'où l'on domine la rade. Sa masse offre un aspect imposant. Le jardin botanique d'Ajuda renferme un grand nombre de plantes rares. On y conserve un morceau de cuivre natif qui pèse 1,308 kilogrammes.

Mentionnons encore : les théâtres de San-Carlos, de Doña-Maria, de *Trindade*, de *Gimnasio*, de *Variedades*, de *Rua dos Condes*, *Principe Real;* deux cirques pour les exercices équestres et les combats de taureaux, et plusieurs promenades publiques, notamment le *Passeio Publico*, le *Passeio da Estrella* et le *Passeio San Pedro d'Alcantara*.

Suivant une tradition vulgaire, Lisbonne aurait été fondée par Ulysse, qui lui aurait donné le nom d'*Ulissipo ;* il est probable qu'elle a été élevée par des Phéniciens. Quand les Romains eurent expulsé les Carthaginois d'Espagne, *Ulissipo* ou *Olissipo* devint colonie romaine, puis ville municipale et fut désignée sous le nom de *Felicitas Julia.* Elle eut peu d'importance sous l'administration romaine et pendant la domination des Wisigoths; *Augusta Emerita* (Merida) était alors la capitale de la Lusitanie. Mais quand cette dernière place eut été conquise par les Maures en 716, Lisbonne reçut de grands accroissements. Elle fut prise aussi dans le même siècle, et devint la capitale d'un petit royaume mauresque qui avait peu d'étendue. Les Normands y débarquèrent en 843, et, au xe siècle, elle fut prise et rasée par Ordogno III, roi de Léon. Mais peu de temps après les Maures la relevèrent. Elle leur fut enlevée, en 1092, par Sanche, roi de Léon, et, au commencement du xiie siècle, par don Henrique. Mais les infidèles l'enlevèrent à ce dernier, et en demeurèrent en possession jusqu'au 25 octobre 1147, jour où, à la suite d'un siége qui avait duré quatre mois, elle tomba, grâce au secours des croisés français, anglais, allemands et flamands, aux mains d'Alphonse Ier, qui en fit de nouveau une ville chrétienne. L'année suivante, on y établit le siége de l'évêché de l'archidiocèse de Merida, qui y avait été fondé dès le ve siècle, et qu'on érigea en archevêché en 1390, puis en patriarcat en 1716. Dès lors cette ville prit de rapides accroissements; Denis, prince libéral et savant, y fonda une université (1279), qui fut dans la suite transférée à Coïmbre. Henri de Transtamare l'assiégea en 1372. Quelque temps après, Jean le Bâtard, fils naturel de Pierre le Cruel, y soutint un nouveau siége. A cette époque, les rois résidaient à Lisbonne, mais les principales autorités n'y siégeaient pas. Cet état de choses fut modifié en 1422; le siége du gouvernement y fut alors transféré, et le port devint le centre des expéditions maritimes dont les découvertes rendirent le nom du Portugal si célèbre. Lisbonne était la plus importante ville de commerce de l'Europe, et, en quelque sorte, le plus grand marché du monde; mais sa prospérité déclina rapidement quand elle eut été prise (1580) par le duc d'Albe, qui y maintint l'échafaud en permanence; ce ne fut qu'en 1640 que les Portugais parvinrent à chasser les Espagnols. « Lisbonne, dit M. Germond de Lavigne, faisait l'admiration des étrangers, autant par sa position hors ligne que par la beauté de ses monuments, lorsque le trop célèbre tremblement de terre de 1755 la ruina de fond en comble. Le 1er novembre, à neuf heures du matin, on ressentit la première secousse. Des déchirements souterrains se firent entendre; les temples et les maisons s'écroulèrent; six secondes suffirent pour anéantir les monuments et près de 40,000 individus. Le nombre des personnes écrasées dans les maisons et dans les rues ne fut pas comparable à celui des gens ensevelis dans les églises. Comme c'était un jour de grande fête et à l'heure de la messe, elles étaient toutes pleines... Le roi et la famille royale étaient à Belem, à une lieue de Lisbonne. Environ deux heures après le choc, le feu se manifesta en trois endroits différents de la ville; il était occasionné par les foyers des cuisines que le bouleversement avait rapprochés des matières combustibles de toute espèce. Tous les éléments semblaient conjurés. Le flot monta subitement de 40 pieds plus haut qu'on ne l'avait jamais observé et entraîna dans l'abîme des milliers de malheureux qui s'étaient avancés sur les quais, en fuyant leurs maisons ébranlées. » En 1807, Lisbonne reçut une garnison française; mais les Anglais délivrèrent cette ville l'année suivante et la protégèrent contre les Français par de formidables lignes de fortifications, dites lignes de Lisbonne ou lignes de Torres-Vedras. Ces fameuses lignes, établies de 1809 à 1810 par Wellington, s'étendaient à travers les monts Cintra jusqu'au Tage, sur une longueur de 38 kilom. On tira parti de l'escarpement des rochers; on tailla à pic les hauteurs qu'il eût été possible de gravir et on les flanqua de solides ouvrages; la première ligne en comptait 32 et la seconde 65. Le 10 octobre 1810, Masséna, avec une armée de 78,000 hommes, dut reculer devant ces redoutables retranchements. Depuis 1815, Lisbonne, en sa qualité de capitale du royaume, a été le théâtre des luttes incessantes des partis, de même que de plusieurs révolutions, qui ont fâcheusement influé sur son bien-être et sa prospérité commerciale.

Parmi les hommes célèbres qui sont nés à Lisbonne, nous citerons : l'illustre Camoëns, le poëte Manoel et Jérôme Lobo, auteur d'une *Histoire* estimée *de l'Ethiopie*.

Le faubourg de Belem possède de beaux jardins ornés de deux magnifiques statues venues de Rome. On y remarque aussi la Ménagerie royale, les écuries, les serres et surtout la fameuse tour de Belem, fondée par le roi dom Joao II. Cette tour présente un massif carré s'élevant sur une terre-plein fortifié et casematé, qui s'avance dans le Tage. Le style général de cette belle construction est gothique pur; les angles sont flanqués de tourelles en poivrière, et les fenêtres à balcon sont d'un charmant effet. En arrière de la tour se trouve le monastère des Hiéronymites de Belem, dont la fondation remonte à Vasco de Gama. La porte latérale de la basilique est un chef-d'œuvre de richesse gothique tout enrichi de fleurons et orné de statues. L'extérieur de l'église est en pierre blanche et rougeâtre. L'aspect intérieur est splendide; c'est du mauresque pur. Dans la tribune des orgues sont les stalles des moines, toutes sculptées avec cet esprit, ce dévergondage bizarre qui caractérise les œuvres de ce genre. Les murs de l'ancien réfectoire des moines sont encore recouverts de vieilles faïences en camaïeu.

Lisbonne (TRAITÉ DE), conclu en 1668 entre l'Espagne et le Portugal, et par lequel fut reconnue l'indépendance de ce dernier pays. A la suite de la fameuse conjuration de 1640, tramée à Lisbonne par le duc de Bragance, parent des anciens rois de Portugal, le peuple s'insurgea de toutes parts et proclama roi ce prince, sous le nom de Jean IV. La résistance opiniâtre des Portugais, soutenus d'ailleurs par les ennemis de l'Espagne, rendit inutiles tous les efforts de cette puissance pour rétablir son autorité. Elle eut même à subir plusieurs défaites sanglantes sous le règne d'Alphonse VI, successeur de Jean IV. Alphonse ayant été forcé d'abdiquer, ce fut le régent dom Pedro qui eut la gloire de terminer la guerre avec l'Espagne, grâce à la médiation de l'Angleterre. Au reste, il faut reconnaître que jamais la fière monarchie de Charles-Quint et de Philippe II n'avait eu un gouvernement plus débile et plus méprisable. Le comte de Sandwich, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, et le comte de Southwal, ambassadeur de la même puissance à Lisbonne, agirent tous les deux dans le sens d'une réconciliation, et le premier arriva à Lisbonne avec des pouvoirs de sa cour et de celle de Madrid pour la négociation. Le régent opposa une résistance apparente; mais les instances des cortès et du juge du peuple (*juiz do povo*), magistrat jouissant d'une grande autorité à Madrid, décidèrent enfin dom Pedro, et la paix fut signée à Lisbonne le 13 février 1668. L'Espagne ne reconnaissait pas formellement l'indépendance du Portugal; mais le traité l'établissait de fait. On convint de se rendre de part et d'autre tout ce qu'on s'était enlevé pendant la guerre; mais la ville de Ceuta restait entre les mains des Espagnols; triste compensation à la perte d'une grande et riche province. La décadence de l'Espagne allait marcher à grands pas; son rôle brillant était fini en Europe.

Lisbonne (LE DÉSASTRE DE), poëme de Voltaire (1756). Le fameux tremblement de terre de 1755, qui avait englouti presque totalement Lisbonne, Tétouan et Méquinez, est l'objet de ce poëme, qui est moins descriptif que philosophique. Voltaire, bien loin de vouloir faire une épopée, ne vit dans ce désastre qu'une occasion pour lui de réfuter le système des optimistes, dont il s'occupait à cette époque, et qui, un peu plus tard, lui inspira *Candide*. A la fameuse maxime : « Tout est bien, » que Pope venait de développer avec talent dans l'*Essai sur l'homme*, il oppose avec force les misères de la condition humaine, les dangers dont la nature menace notre faiblesse, les rigueurs terribles, injustes que la divinité paraît exercer contre les mortels. Il veut détruire cette opinion ridicule, que le mal de quelques-uns, de chacun, sert au bien-être de tous, au bien universel. « Si, lorsque Lisbonne, Méquinez, Tétouan et tant d'autres villes furent englouties avec un si grand nombre de leurs habitants, des philosophes avaient crié aux malheureux qui sortaient à peine des ruines : « Tout est bien : les héri- » tiers des morts augmenteront leur fortune; » les maçons regagneront de l'argent à re- » bâtir des maisons; les bêtes se nourriront » des cadavres enterrés dans les débris, c'est » l'effet nécessaire des causes nécessaires; » votre mal particulier n'est rien, vous con- » tribuez au bien général, » un tel discours eût été sans doute aussi cruel que le tremblement de terre a été funeste. » Ce sont d'excellents arguments philosophiques; mais l'argumentation n'est pas de la poésie, loin de là. Le poëme de Voltaire offre des morceaux écrits avec chaleur, des vers heureux et faciles, et voilà tout; il pourrait servir de modèle aux amplifications académiques.

Le *Désastre de Lisbonne* fut parodié dans un factum sans esprit : *Poëme sur le tremblement de terre de Constantinople, par un garçon perruquier*, et réfuté dans une éloquente lettre de J.-J. Rousseau. Le philosophe de Genève mit tout son talent à prouver que la mort est un bien pour le plus grand nombre, qu'elle délivre les malheureux de leur misère, etc. Nous aimons encore mieux le pessimisme de Voltaire.

LISBONNE (Maxime), révolutionnaire, né à Paris en 1839. A seize ans, il entra comme novice dans la marine, prit part à la guerre de Crimée, puis s'engagea dans les chasseurs à pied, qu'il quitta pour passer dans le 1er régiment de zouaves. Après avoir fait les campagnes d'Italie et de Syrie, Lisbonne fut envoyé pour inconduite dans une compagnie de discipline, et gracié quelques mois plus tard pour s'être signalé par un trait de courage, lors de l'incendie de l'hôpital d'Orléansville. Libéré du service en 1864, il revint à Paris et devint, en 1865, directeur du petit théâtre des Folies-Saint-Antoine, où il fit de mauvaises affaires, et qu'il quitta en 1868. Lisbonne était depuis 1869 courtier d'assurances de la compagnie l'*Alliance des familles*, lorsque la guerre de 1870 éclata. Nommé alors capitaine du 24e bataillon de la garde nationale, il devint ensuite lieutenant dans une compagnie de marche et fit peu parler de lui pendant le siége. Après la signature des préliminaires de paix, il devint membre du Comité central de la garde nationale, qui se mit à la tête du mouvement du 18 mars 1871, et en signa la proclamation. Le 21, il s'empara de la caserne des Minimes, adressa, le 22, une proclamation aux militaires sous les drapeaux pour les engager à se ranger du côté du peuple, et fut nommé colonel le 2 avril. Lisbonne se fit remarquer par son courage en combattant sous les ordres d'Eudes à Issy, et, sous ceux de La Cécilia, défendit Vaugirard avec les francs-tireurs, du 18 au 20 mai; puis, forcé de se replier devant la marche envahissante de l'armée, il rejoignit Régère à la mairie du Panthéon, organisa les barricades des rues Vavin et Notre-Dame-des-Champs, passa ensuite dans le XIe arrondissement, et tomba frappé d'une balle en défendant la barricade du Château-d'Eau. Transporté à l'hôpital, il y fut reconnu, fut arrêté et traduit, après sa guérison, devant le 3e conseil de guerre siégeant à Versailles, sous l'inculpation de dévastation, de pillage, de participation aux incendies de la rue Vavin, etc. Condamné à la peine de mort le 5 décembre 1871, il obtint la cassation du jugement qui le frappait, et passa devant le 5e conseil de guerre, qui le condamna également à mort le 5 juin 1872; mais, le 18 septembre de la même année, sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

LISBONNIN, INE s. et adj. (li-sbo-nain, i-ne). Géogr. Habitant de Lisbonne; qui a rapport à Lisbonne ou à ses habitants : *Les* LISBONNINS. *La population* LISBONNINE.

— s. f. Monnaie d'or qui se fabriquait autrefois en Portugal, où elle avait cours pour 4,800 reis (35 fr. 20 c.).

LISBURN, ville d'Irlande, comté d'Antrim, sur le Lagan, à 12 kilom. S.-O. de Belfast; 6,000 hab. Siége de l'évêché de Down et Conor. Manufactures de damas, mousselines, toiles; teintureries. Commerce de toiles. C'est une des plus jolies villes, des mieux bâties et des plus propres de l'Irlande. Lisburn fut fondée sous Jacques Ier; la révocation de l'édit de Nantes y fit émigrer une foule de protestants français. Le château, brûlé en 1707, n'a jamais été reconstruit. L'église contient deux monuments, érigés l'un à la mémoire du lieutenant Dobbs, tué sur les côtes d'Irlande, l'autre élevé en l'honneur de Jeremy Taylor, illustre écrivain né à Cambridge, où son père exerçait la profession de barbier.

LISCEWSKA (Anna-Rosine), femme peintre polonaise, née en 1716, morte en 1783. Elle s'attacha au genre cultivé par son père, Georges Liscewski, et exécuta une grande quantité de portraits au pastel et à l'huile, dont le mérite valut à leur auteur son admission à l'Académie des beaux-arts de Dresde. Haid et Gerique ont gravé quelques-unes de ses productions. — Sa sœur, Julie LISCEWSKA, née en 1724, morte en 1794, a exécuté des portraits et des scènes familières. — Une autre sœur des précédentes, Aimée-Dorothée LISCEWSKA, née en 1728, morte en 1782, reçut de son père les premières leçons de peinture, puis vint achever à Paris son éducation artistique, et fut reçue membre de l'Académie en 1767. En quittant la France, elle se rendit à Berlin et y fit le portrait de Frédéric II, qui la nomma peintre de la cour de Prusse. Le musée du Louvre possède un tableau de cette artiste : *Un homme tenant un verre de vin et éclairé par une bougie.*

LISCEWSKI (Georges), peintre polonais, né en 1674, mort en 1746. Il s'est fait un nom dans le portrait et les scènes de genre. Toutefois, ses ouvrages ayant été disséminés dans son pays, aucun biographe ne cite une œuvre particulière de cet artiste. — Son fils, Georges-Frédéric-Reinhold LISCEWSKI, né en 1725, mort en 1794, peignit une assez grande quantité de portraits à Dresde et à Berlin, et devint peintre de la cour de Mecklembourg-Schwerin.

Lischen et Fritzchen, opérette en un acte, paroles de M. Paul Dubois, musique de M. Offenbach; représentée au théâtre des Bouffes-Parisiens le 5 janvier 1864. Cette petite pièce a obtenu le succès le plus franc. Fritzchen, pauvre domestique alsacien, estropie si outrageusement le français, que son maître l'a mis à la porte. Au moment où il exhale sa douleur en plaintes comiques, il rencontre Lischen, jeune marchande de petits balais. Tous deux parlent un idiome si extravagant, qu'ils s'en effarouchent mutuellement; mais, entre compatriotes, la paix est bientôt faite, et un temps de valse les a aussitôt réconciliés. Le duo qu'ils chantent sur les paroles : *Je suis Alsacienne, je suis Alsacien*, est d'une mélodie agréable. Fritzchen a des vues sur Lischen; mais ils s'aperçoivent tout à coup qu'ils sont frère et sœur, ce qui les oblige à se séparer. Heureusement que Lischen a en sa possession une certaine lettre qu'elle n'a jamais pu lire. Fritzchen, plus lettré, y découvre qu'ils ne sont que cousin et cousine. Ils se livrent naturellement à une gaieté folle à laquelle le public s'associe de bonne grâce. L'ouverture a de la gentillesse; l'air de la marchande de balais, la fable : le *Rat de ville et le Rat des champs*, dite par Lischen en langue franco-allemande, sont, avec le duo, les morceaux les plus amusants de cette opérette. C'est à Ems qu'elle a été jouée pour la première fois.

LISCOV ou **LISCOW** (Chrétien-Louis), écrivain satirique allemand, né à Wittenburg (Mecklembourg) en 1701, mort en 1760. Après avoir donné des leçons particulières et visité la France et l'Angleterre, il devint secrétaire de la légation prussienne à Mayence (1740), secrétaire du comte de Brühl, ministre du roi de Saxe (1741) et conseiller d'administration (1745). Doué d'un esprit mordant et satirique, il se fit de nombreux ennemis par ses épigrammes acérées, se vit impliqué, bien qu'innocent, dans un procès intenté à un financier, et condamné, par des juges qui voulaient plaire à ses ennemis, à six mois de prison (1749). Sa peine lui ayant été remise, il se retira dans une propriété près d'Eilenbourg et y mourut. Ses *Satires*, dont le style est correct et qui emportent la pièce, ont été d'abord publiées séparément, puis réunies (Hambourg, 1739, in-8°).

LISE s. f. (li-ze). Sable mouvant des bords de la mer.

LISÉ, ÉE (li-zé) part. passé du v. Liser : *Draps* LISÉS.

LISEBETTEN (Pierre VAN), graveur flamand, né dans les Pays-Bas vers 1610. Les renseignements manquent sur cet artiste, qui a pourtant acquis dans l'art une certaine notoriété. On n'a point de détails sur ses débuts, on ignore même quel fut son maître; on sait seulement qu'il habita longtemps Anvers, et qu'il a consacré son burin principalement à la reproduction des œuvres des maîtres italiens, Véronèse, les deux Palma, Titien, Gian Bellini, Paris Bordone, etc.

LISER v. a. ou tr. (li-zé — rad. *lisière*). Techn. Tirer par les lisières un drap qu'on foule, pour détruire les faux plis et examiner si le drap rentre également en laize.

LISÉRAGE s. m. (li-zé-ra-je — rad. *liséré*). Techn. Ouvrage fait avec un fil d'or, d'argent, de soie ou de laine, dont on entoure un dessin de broderie.

LISÉRÉ, ÉE (li-zé-ré) part. passé du v. Lisérer. Qui est bordé d'un liséré : *Ruban jaune* LISÉRÉ *de bleu.*

— Par ext. Qui a un bord coloré : *Les toits de Saint-Marc apparaissaient* LISÉRÉS *de larges bandes de soleil.* (R. de Beauv.)

— s. m. Ruban très-étroit, dont on se sert pour border les vêtements : LISÉRÉ *d'or, d'argent, de soie.*

— Raie étroite bordant une étoffe, un ruban, et dont la couleur diffère de celle du fond : *Ruban blanc à* LISÉRÉ *rose.*

— Par ext. Bord coloré : *Ses ongles incultes se bordèrent parfois d'un* LISÉRÉ *de velours noir.* (Balz.)

— Bot. Un des noms vulgaires du petit liseron des champs.

LISÉRER v. a. ou tr. (li-zé-ré — rad. *lisière.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je lisère, qu'ils lisèrent*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je liséverai, il lisérerait*). Border d'un liséré ou d'un lisérage : LISÉRER *une jupe.* LISÉRER *un dessin de broderie.*

— Rem. Pour ce mot et pour ses dérivés, nous avons dû suivre l'orthographe adoptée par l'Académie; mais un usage à peu près général veut qu'on prononce *liserer, liseré* et *liserage.*

LISERET s. m. (li-ze-rè). Bot. Nom vulgaire du liseron des champs.

LISEROLLE s. f. (li-ze-ro-le — dimin. de *liseron*). Bot. Nom vulgaire des évolvulus, genre de convolvulacées.

LISERON s. m. (li-ze-ron — dim. de *lis*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des convolvulacées et de la tribu des convolvulées, comprenant plus de cent vingt espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *Le* LISERON *tricolore porte dans les jardins le nom de belle-de-jour.* (P. Duchartre.) *Le* LISERON *à grandes fleurs est vivace et croît à la Martinique; ses fleurs sont en entonnoir, blanches comme la neige, d'une odeur agréable, et plus grandes que dans aucune autre espèce connue.* (Desmarest.) *On a cru longtemps que c'était la racine de la belle-de-nuit qui fournissait le jalap; mais on sait maintenant que ce médicament purgatif provient d'une espèce de* LISERON. (Richard.) ‖ *Liseron maritime*, Nom vulgaire de la soldanelle. ‖ *Liseron épineux*, Nom vulgaire d'une espèce de smilax.

— **Encycl**. Les *liserons*, fréquemment désignés sous le nom vulgaire de volubilis, sont des plantes herbacées ou frutescentes, à tiges et à rameaux souvent volubiles et grimpants, portant des feuilles alternes, simples, et de jolies fleurs campanulées, auxquelles succèdent des capsules à deux loges. L'espèce la plus commune est le *liseron* des champs ou liset, plante volubile à fleurs blanches ou rosées, très-abondante dans nos campagnes. Cette plante est employée en médecine; elle est inodore dans toutes ses parties; ses feuilles et ses fleurs ont une saveur amère très-faible. On récolte ses feuilles en été, pour les faire sécher; quant aux racines, on les arrache à la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver, époque où elles sont plus actives; ces racines, traitées par l'alcool, donnent un extrait résineux âcre et purgatif, analogue au jalap et à la scammonée. Le suc laiteux de cette plante possède les mêmes propriétés, et, de plus, il est fébrifuge. Les feuilles, broyées et appliquées sur les furoncles, sont réputées dans les campagnes comme maturatives et vulnéraires. Tous les bestiaux broutent le *liseron;* les bœufs et les chevaux surtout l'aiment beaucoup.

Mais si cette plante n'est pas dépourvue d'une certaine utilité, elle passe à bon droit pour être très-nuisible en agriculture. Ses tiges s'entortillent autour des céréales et autres plantes cultivées, et étouffent les semis tardifs. Ce *liseron* fait le désespoir des jardiniers, qui ne savent comment le détruire dans les allées et les plates-bandes. « Ses racines, dit Bosc, sont si profondément enterrées, qu'on ne peut en trouver le bout, et elles sont si vivaces, que chaque morceau qu'on en coupe en labourant suffit pour donner naissance à un nouveau pied. On a proposé de le faire périr en épuisant ses racines par le retranchement des tiges; mais ce remède est insuffisant. Il est facile de s'en débarrasser, dans la grande culture, par un système d'assolement régulier. Les prairies artificielles, surtout la luzerne, qui pousse bien avant le *liseron*, l'étouffent. »

Une espèce bien plus intéressante, au point de vue de son utilité, est le *liseron* à balais. Cet arbrisseau, avant d'être en fleur, a le port et l'aspect d'un genêt. Sa racine pivotante acquiert jusqu'à 0m,50 de tour vers le collet; sous une écorce épaisse et raboteuse se trouve la partie ligneuse, qui est jaunâtre, très-dure et marquée de stries rayonnantes. La tige, ligneuse à la base, monte droite jusqu'à la hauteur de 2 mètres; elle est couverte de longs rameaux grêles, portant des feuilles alternes et linéaires, et des fleurs blanches en dedans, légèrement rosées en dehors sur les plis de la corolle. Cet arbrisseau croît aux îles Canaries, dans les lieux escarpés, les ravins et les sols les plus ingrats. Mais l'espèce paraît en diminuer tous les jours; elle a presque totalement disparu des différentes stations où on la trouvait autrefois brillante de vigueur. « Les buissons épars que l'on voit encore parfois, dit T. de Berneaud, ne doivent leur existence qu'à l'éloignement où ils sont des habitations et aux circonstances de localité qui les mettent hors de l'atteinte des spéculateurs. A Ténériffe, l'on n'en rencontre plus que dans certains sites de la côte du Sud, sur les bords basaltiques, escarpés du ravin profond de la Laguna et dans les creux remplis de terre végétale. »

La partie centrale de la racine de ce *liseron*, qui est plus foncée et plus onctueuse que le reste, et que les habitants de Ténériffe appellent *palo vivo* (bois vif), exhale une odeur de rose très-prononcée. On extrait de cette partie une huile essentielle fort estimée. Les racines fournissent à elles seules tout le *bois rose* ou *bois de Rhodes* employé dans la marqueterie, et dont l'exploitation a été jadis très-lucrative pour les pays où ce végétal croissait en abondance. Il paraîtrait néanmoins, d'après plusieurs auteurs, que le *liseron* fleuri ou thyrsoïde et le *liseron* des Canaries produisent aussi un bois analogue. Quoi qu'il en soit, la disparition progressive du *liseron* à balais a fait songer à propager cette espèce, qui peut croître sur le penchant des coteaux et dans tous les terrains rocailleux et frais. On pense même que le climat de la Provence ne lui serait pas contraire.

Parmi les autres espèces de ce genre, on remarque le *liseron* tricolore, vulgairement nommé *belle-de-jour*, et très-recherché dans les jardins d'agrément pour la beauté de ses fleurs, et le *liseron* satiné, à feuilles couvertes d'un duvet soyeux argenté. On a rangé aussi parmi les *liserons* un grand nombre d'espèces qui appartiennent pour la plupart à d'autres genres. V. IPOMÉE, JALAP, BATATE, SCAMMONÉE, TURBITH, MÉCHOACAN, CALYSTÉGIE, etc.

LISET s. m. (li-zè). Bot. Nom vulgaire du liseron des champs et du liseron des haies.

— Entom. Syn. de LISETTE.

LISETTE s. f. (li-zè-te). Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes qui rongent les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers : *La* LISETTE *s'attache surtout aux feuilles du pêcher, et, pour s'en débarrasser, on doit secouer l'arbre et l'écraser par terre.* (Raspail.)

— Bot. Nom vulgaire du liseron des champs.

— Econ. domest. Petit couteau d'enfant, à lame peu tranchante.

LISETTE, nom ordinaire de la soubrette de comédie, intrigante, menteuse et complice de Frontin. V. TURCARET.

LISETTE, personnage créé par les chansonniers et les poëtes. Chaulieu, L'Atteignant et beaucoup d'autres joyeux compères avaient chanté une Lisette. Béranger, se conformant à la tradition, en a fait le type de la grisette parisienne, de ces femmes aux amours faciles, vives, gaies, légères, insoucieuses de l'avenir, et qui ont pris la devise de la fille du régent : *Courte et bonne.* Elle égaye un grand nombre de ses chansons; voici un des plus charmants couplets où apparaît Lisette :

Lisette ici doit surtout apparaître,
Vive, jolie, avec un frais chapeau :
Déjà sa main à l'étroite fenêtre
Suspend son châle en guise de rideau.
Sa robe aussi va parer ma couchette;
Respecte, Amour, ses plis longs et flottants.
J'ai su depuis qui payait sa toilette.
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

Mais ce dernier vers ne reste pas longtemps la maxime de l'inconstante Lisette :

Quoi! Lisette, est-ce vous?
Vous en riche toilette?
Vous avec des bijoux?
Vous avec une aigrette?
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette;
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Lisette, opéra-comique en deux actes, paroles de Thomas Sauvage, musique de M. Eugène Ortolan; représenté à Paris sur le Théâtre-Lyrique le 10 avril 1855. Le canevas de cette pièce n'a pas une grande consistance. Il s'agit d'une comtesse hollandaise qui aime assez les aventures, et que sa camériste, Lisette, tire d'embarras, prête qu'elle est à endosser ses robes et sa responsabilité. Germain, son amoureux, trouve même que Lisette pousse trop loin la complaisance, et, de dépit, il se fait soldat. Devenu officier sous le nom de M. de Fouville, et faisant le service de la tranchée pendant le siége de Berg-op-Zoom, il pense qu'il fera la conquête d'une comtesse qui habite le château voisin. C'est toujours notre comtesse hollandaise, et encore Lisette qui recevra à sa place la déclaration. On devine le dénoûment. Cette partition fut accueillie avec faveur et l'on y remarqua une bonne entente des effets scéniques, une instrumentation traitée avec goût, et les qualités qui résultent d'une éducation littéraire et distinguée. M. Eugène Ortolan est fils du savant professeur à la Faculté de droit de Paris, élève de Berton et Halévy, et lauréat de l'Institut (2e grand prix de composition musicale). L'opéra de *Lisette* offre des chœurs bien rhythmés, et, entre autres jolis morceaux, l'air de baryton du premier acte et la romance du deuxième : *Lisette, croyez-moi, cause ce trouble extrême.* Le sentiment musical y est vrai, quoique les situations dramatiques soient fausses. Nous pensons que le talent de M. Ortolan est trop civilisé pour s'exercer avec succès dans des paysanneries qui ne sont pas sorties de la palette de Boucher ni de la plume de Florian.

Lisette de Béranger (LA), paroles et musique de Frédéric Bérat. Voici un petit poëme éminemment français, et qui n'a pas de pendant dans les langues étrangères. Bérat a été poëte, c'est-à-dire créateur, le jour où sortit complète de son cerveau cette adorable figurine de Lisette. Refondre dans un moule si chaste l'égrillarde Egérie à laquelle Béranger a consacré ses chansons les plus court vêtues, c'était réellement une idée hardie. Bérat a réussi dans sa conception, et, de plus, il a eu ce rare bonheur de rencontrer une interprète qui idéalisât encore son personnage, Mlle Déjazet. Ce que devient ce petit tableau de genre sur les lèvres de cette incomparable artiste, la France entière le sait. Rachel déclamant la *Marseillaise* et Déjazet détaillant la chanson de Bérat, telles sont les deux plus hautes expressions de l'art du comédien français.

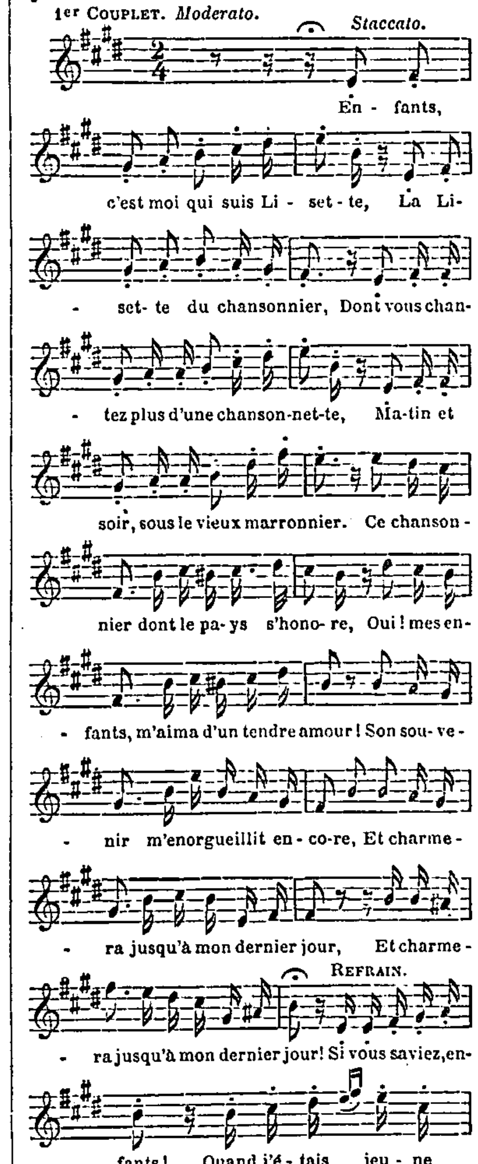
1er COUPLET. Moderato.
Staccato.
En - fants,
c'est moi qui suis Li - set - te, La Li-
- set- te du chansonnier, Dont vous chan-
- tez plus d'une chanson-net-te, Ma-tin et
soir, sous le vieux marronnier. Ce chanson -
nier dont le pa- ys s'hono- re, Oui ! mes en-
- fants, m'aima d'un tendre amour ! Son sou- ve -
- nir m'enorgueillit en - co-re, Et charme -
- ra jusqu'à mon dernier jour, Et charme -
REFRAIN.
- ra jusqu'à mon dernier jour! Si vous saviez, en-
- fants! Quand j'é - tais jeu - ne
fil - le, Com- me j'é - tais gen -
- til - le, Je par - le de long -
temps! Teint frais, re- gard qui

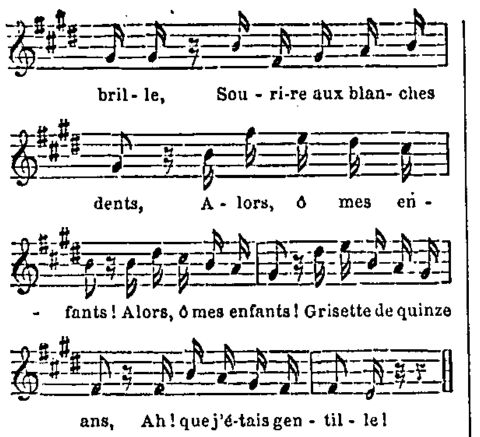
bril - le, Sou - ri-re aux blan- ches
dents, A - lors, ô mes en -
- fants ! Alors, ô mes enfants ! Grisette de quinze
ans, Ah ! que j'é-tais gen - til - le !

DEUXIÈME COUPLET.

Vous parlerai-je de sa gloire?
Son nom des rois causait l'effroi!
Dans ses chansons on trouve son histoire;
Le monde, enfants, la connaît mieux que moi.
Ce que je sais, moi, c'est qu'il fut sincère,
Bon, généreux, ange consolateur.
Oui, c'est assez de bonheur sur la terre
Qu'un peu d'amour d'un aussi noble cœur! (*bis*)
Si vous saviez, enfants, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Lui, qui d'un beau ciel et d'ombrage
Avait besoin pour ses chansons,
Fidèle au peuple, il vengea ses outrages,
Et respira l'air impur des prisons.
Des insensés qu'aveuglait leur puissance
Avaient juré d'étouffer ses accents;
Mais, dans les fers, son luth chantait la France,
La liberté, Lisette et le printemps! (*bis*)
Si vous saviez, enfants, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Un jour, enfants, dans ce village
Un marchand d'images passant
Me proposa (Dieu l'envoyait, je gage!)
De Béranger le portrait ressemblant.
J'aurais donné jusqu'à mes tourterelles!...
Ses traits chéris, je les vois tous les jours!
Hier encore, de pervenches nouvelles,
De frais lilas j'ai fleuri mes amours! (*bis*)
Si vous saviez, enfants, etc.

LISEUR, EUSE s. (li-zeur, eu-ze — rad. *lire*). Personne qui aime à lire, qui lit beaucoup : *Grand* LISEUR. *Grande* LISEUSE. *Crébillon, paisible, solitaire et paresseux,* LISEUR *de romans, était l'homme le plus doux du monde.* (Villem.)

— Orateur qui lit ses discours : *Un* LISEUR *dont la voix n'est pas éclatante est complétement inintelligible.* (Cormen.).

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés, lit les dessins qu'on doit imiter sur les étoffes.

— s. f. Sorte de petit couteau à papier muni d'un crochet, qui sert à marquer la page où l'on a suspendu la lecture d'un livre.

— Adjectiv. : *Le peuple* LISEUR *et politique, celui-là est incrédule.* (L. Veuillot.)

LISFRANC DE SAINT-MARTIN (Jacques), célèbre chirurgien français, né à Saint-Paul-en-Jarret (Loire) le 12 avril 1790, mort à Paris le 16 mai 1847. Elevé par son père, médecin habile, il prit de bonne heure, sous la direction de ce maître habile, l'habitude de ne rien dire, de ne rien faire, de ne rien écrire qu'après un examen réfléchi. En même temps, Lisfranc père voulut initier son fils à son art, et il se fit assister par lui dans les cas les plus remarquables de sa pratique.

Ainsi préparé pour la science, Lisfranc se rendit à Lyon, y suivit les cours de rhétorique et de philosophie, et reçut même de Fourier des leçons de mathématiques. Au sortir du lycée, il commença ses études médicales, au lit du malade, à l'hôpital, sous les yeux de Viricel. Quelque temps après, il partit pour Paris et vint se joindre à la foule des auditeurs qui entouraient Dupuytren. L'élève attira l'attention du maître; ils se lièrent d'amitié. Plus tard ils devaient se jeter réciproquement l'insulte à la face, spectacle attristant sur lequel il nous répugne d'insister.

Après avoir servi dans les hôpitaux de Paris en qualité d'élève externe et interne, et reçu le titre de docteur (1812), Lisfranc songeait à se fixer à Paris lorsque les nécessités de la guerre le firent entrer dans le service des armées. De retour en France après la campagne de Saxe, il fut nommé médecin de première classe à l'hôpital militaire de Metz. Là, il fut atteint du typhus, et n'échappa à la mort que grâce aux soins empressés de ses amis. Après la Restauration, il devint successivement agrégé de la Faculté de médecine (1823), puis second chirurgien, et enfin chirurgien en chef de la Pitié (1824). C'est là que, livré à ses propres forces, professeur et praticien, Lisfranc dirigea pendant vingt-cinq ans une clinique où se pressait une foule d'élèves, attirés par la sûreté de son diagnostic, par son habileté opératoire et par ses éloquentes leçons, riches de maximes originales et fécondes qu'il tirait chaque jour de son expérience.

Aucun praticien de notre époque, depuis Dupuytren, n'a eu un nom plus connu et une clientèle plus productive que Lisfranc. Si, d'autre part, sa méthode a donné lieu à de nombreuses controverses, personne n'a contesté sa supériorité comme chirurgien opérateur. Pendant que le sang coulait, sous les cris de douleur et les invectives du patient, il restait calme, maître de lui-même et maître du péril. Vers la fin de ses jours, il en était arrivé à n'opérer que fort peu et comme à son corps défendant. Le nom de Lisfranc est inscrit dans le livre d'or de la médecine, à côté des grands noms des Dubois, des Portal, des Larrey, des Dupuytren, des Jobert de Lamballe et des Velpeau.

Au milieu de ses incessants travaux pratiques, il sut trouver le temps nécessaire pour écrire un grand nombre de mémoires, parmi lesquels on remarque surtout ceux qu'il publia en 1823 : *Sur une nouvelle méthode de pratiquer la taille chez la femme* (*Revue médicale*); *Sur des méthodes et procédés nouveaux pour pratiquer l'amputation dans les articulations scapulo-humérale et coxo-fémorale, et sur les amputations partielles du pied* (*Archives générales de médecine*); *Sur l'application du stéthoscope, ou diagnostic des fractures; Sur l'emploi du chlorure d'oxyde de calcium et de sodium dans le traitement des ulcères simples; Sur les amputations pratiquées sur les tissus lardacés et non squirrheux; Sur la fistule lacrymale guérie sans opération* (*Revue médicale*, 1826); *Sur les tumeurs blanches des articulations; Sur le squirrhe* (*Archives générales de médecine*, 1827); *Sur les règles générales des désarticulations; Sur la résection de la veine contre les ulcères variqueux rebelles; Sur le traitement des abcès, la fluctuation et les engorgements qui environnent les kystes purulents* (*Revue médicale*, 1827); *Sur les cancers superficiels qu'on croyait profonds* (*Fascicules de l'Académie de médecine*, 1833); *Sur la compression employée pour réduire les indurations* (*Journal de médecine et de chirurgie*); *Sur une nouvelle méthode de traitement des maladies de l'utérus; Sur un moyen nouveau de consolider les cicatrices* (*Gazette médicale*); *Nouvelles vues d'anatomie pathologique sur le cancer, considérations pratiques qui en découlent* (*Comptes rendus des séances de l'Académie de médecine*, 1833). Enfin, Lisfranc publia son fameux *Traité de clinique chirurgicale de la Pitié* (1843-1846, 4 vol. in-8°).

LISIANTHE s. m. (li-zi-an-te). Bot. V. LISYANTHE.

LISIAS s. m. (li-zi-ass). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides ou des chrysomèles, comprenant deux espèces qui habitent la Colombie.

LISIBILITÉ s. f. (li-zi-bi-li-té — rad. *lire*). Qualité de ce qui est lisible, aisé à lire : *La correction et la* LISIBILITÉ *des écritures est exigée par la loi pour les minutes de tous les jugements.*

LISIBLE adj. (li-zi-ble — rad. *lire*). Que l'on peut lire : *Ecriture* LISIBLE. *Caractères* LISIBLES.

— Qui peut être lu; qu'on peut lire sans fatigue ou sans ennui : *Un pareil roman n'est pas* LISIBLE. *Rarement un discours improvisé est un discours* LISIBLE.

LISIBLEMENT adv. (li-zi-ble-man — rad. *lisible*). D'une manière lisible : *Ecrire* LISIBLEMENT.

LISIER s. m. (li-zié). Agric. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, que l'on recueille dans des fosses couvertes.

LISIÈRE s. f. (li-ziè-re — Diez croit que *lisière* est pour *listière*, de *liste*, bande, bordure). Bord longitudinal d'une pièce d'étoffe, qui est d'un autre tissu et souvent d'une autre couleur que le reste de la pièce : *La* LISIÈRE *d'une pièce de drap. Des chaussons de* LISIÈRE.

— Bande d'étoffe ou cordon que l'on attache sur les robes des petits enfants, pour les soutenir quand ils commencent à marcher : *Tenir un enfant par la* LISIÈRE. *Mener un enfant à la* LISIÈRE. *Marcher sans* LISIÈRES. *N'avoir plus besoin de* LISIÈRES. *Emile n'aura ni bourrelet ni* LISIÈRES. (J.-J. Rouss.) ‖ Secours étranger dont on a besoin pour se diriger : *Laissez à la liberté le temps de grandir, et elle n'aura plus besoin de langes, ni de* LISIÈRES, *ni de bourrelet.* (E. de Gir.)

— Par ext. Bord, extrémité, frontière : *La* LISIÈRE *d'un bois.*

— Anc. littér. *Rime de lisière*, Rime de la fin des vers, par opposition aux rimes du milieu, qui existaient dans les vers léonins.

— Min. Nom des petites couches, le plus souvent formées d'argile grasse, qui séparent une couche, un gîte, un filon de la roche encaissante.

— Adj. *Vaches lisières*, Dans le système de Guenon, Vaches laitières marquées depuis la mamelle jusqu'à la vulve d'un écusson en forme de bande étroite.

LISIEUX, en latin *Lexovii*, ville de France (Calvados), chef-lieu d'arrondissement et de deux cantons, à 46 kilom. E. de Caen, sur la Touques; pop. aggl. 12,152 hab. — pop. tot. 12,520 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 123 communes et 69,046 hab. Tribunaux de première instance et de commerce; deux justices de paix. Collége communal; bibliothèque publique; musée de peinture. Lisieux est avant tout une ville manufacturière; l'arrondissement possède près de 300 établissements industriels. La fabrication des toiles cretonnes et des draps constitue l'industrie la plus importante de la ville. La fabrique de toiles de M. Fournet est une des plus considérables de toute la Normandie. Les filatures de coton et les tanneries acquièrent de jour en jour plus d'importance et occupent un nombre considérable d'ouvriers.

Lisieux occupe le fond d'une charmante vallée que baignent les eaux de l'Orbiquet et de la Touques. Quelques rues ont conservé leur physionomie du moyen âge, mais la ville s'est en grande partie modernisée, surtout aux abords de la gare du chemin de fer de Paris à Cherbourg et du beau boulevard planté d'arbres qui se prolonge sur la route de Pont-l'Evêque.

Ancienne capitale de la tribu des Lexoviens, Lisieux fut détruite par les barbares au IVe ou au Ve siècle, et remplacée par une ville nouvelle (*Lexove*) qui devint le siége d'un évêché. L'évêque fut investi de l'autorité temporelle, comme comte de la ville. Vers 1055, il s'y tint un premier concile dans lequel fut déposé l'archevêque de Rouen, Mauger. En 1135, Geoffroy Plantagenet fit le siége de Lisieux; la guerre dura six ans, et « telle fut l'horreur de la famine enfantée par cette longue lutte, qu'on vendit publiquement de la chair humaine dans le Lieuvin. (*Villes de France.*) » C'est dans la cathédrale de Lisieux que fut célébré, en 1162, le mariage de Henri II et d'Eléonore de Guyenne. Prise par Philippe-Auguste, en 1204, la ville jouit d'une paix non interrompue jusqu'à la guerre de Cent ans.

Les protestants s'emparèrent de Lisieux en 1562, mais, grâce à la fermeté de l'évêque Jean Le Hennuyer, la ville ne fut point souillée par les horreurs du massacre de la Saint-Barthélemy. Lisieux prit plus tard parti pour la Ligue, mais elle dut se rendre, après un jour de siége, au sire de Fervacques, qui commandait pour Henri IV. Le concordat supprima l'évêché de Lisieux. Patrie de Marescot, médecin de Henri IV, de Martin, inventeur du fusil à vent, de l'astronome Jean Lefebvre et de l'avocat Elie de Beaumont.

Les édifices de Lisieux les plus dignes d'attention sont l'ancienne cathédrale, l'église Saint-Jacques et l'ancien palais épiscopal.

L'ancienne cathédrale, monument historique, commencée en 1022, incendiée en 1136, reconstruite de 1141 à 1182, souvent restaurée et modifiée depuis, se compose d'une longue nef avec bas-côtés et chapelles, d'un vaste transsept flanqué à chaque bras d'un collatéral, et d'un chœur avec déambulatoire, autour duquel rayonnent plusieurs chapelles. La façade principale, précédée d'un parvis, se distingue par sa sévérité; elle offre une charmante fenêtre à meneaux fleuris, deux belles tours et un élégant fronton, dont le couronnement porte un ange sonnant de la trompette. L'entrée du transsept méridional offre une belle décoration, composée d'arcatures à ogive obtuse portées par d'élégantes colonnettes et couronnées par des pyramides octogonales aux pans couverts d'écailles.

« La nef, dit M. de Caumont, composée de huit travées et construite d'un seul jet, se fait remarquer par l'harmonie des proportions, la pureté des lignes et l'unité de style. Elle est soutenue par des colonnes monocylindriques à bases garnies d'agrafes ou empattements, et séparée du chœur par un transsept à dimensions majestueuses. Ce transsept est couronné par une grosse tour en lanterne, et doublé d'une espèce de nef transversale. Les collatéraux font le tour de l'édifice. L'étage supérieur de la nef, le chœur et les transsepts sont percés par des fenêtres sans divisions. Le jour arrive, en outre, par les chapelles qui s'ouvrent dans les collatéraux de la nef, et qui, greffées sur les flancs de l'édifice, au XIVe et au XVe siècle, sont éclairées par de vastes fenêtres. L'église Saint-Pierre est une cathédrale de la seconde moitié du XIIe siècle, rendue plus austère encore par les derniers reflets du style roman. »

Les principales curiosités de l'intérieur sont : des stalles de la fin du XIIIe siècle; un bel autel moderne, dans le style fleuri du XIIe siècle; six grands tableaux représentant des scènes de la vie de saint Pierre et de saint Paul; de charmantes piscines ouvragées; un beau confessionnal dans le style Louis XIII; un vitrail du XIIIe siècle; deux magnifiques tombeaux décorés de statuettes et de bustes en haut-relief; la chapelle de la Vierge, bâtie par l'évêque Cauchon, un des juges de Jeanne Darc, complétement pavée de pierres tombales et décorée de charmantes boiseries.

L'église Saint-Jacques, bâtie à la fin du XVe siècle, n'offre aucun intérêt à l'extérieur. « L'intérieur, dit M. de Caumont, est léger et élégant. Trois nefs, de longueur égale, composent, avec des chapelles placées à droite et à gauche, cette église assez vaste, qui n'a pas de transsept. Le vaisseau est soutenu par deux rangs de colonnes monocylindriques, et sans autres chapiteaux que la pénétration des nervures des voûtes. De jolies verrières contribuent à l'embellissement de cet édifice. Signalons : la chapelle de la Vierge, ornée de jolies peintures à fresque; des vitraux modernes; trois magnifiques verrières de la Renaissance; les stalles provenant de l'abbaye de Val-Richer; les boiseries de l'orgue; un curieux tableau de 1681, représentant : *Comment les reliques de M. saint Ursin furent apportées par miracle à Lisieux, en l'an* 1055. »

L'ancien palais épiscopal est un beau monument du XVIIe et du XVIIIe siècle. On y remarque : la salle dorée, qui a conservé un plafond à caissons, décoré de peintures polychromes et en camaïeu, d'un tableau de Jacques Stella, la *Découverte du feu*, d'une belle cheminée en bois et d'une splendide tapisserie en cuir de Russie; l'ancienne chambre rouge, renfermant deux beaux tableaux : *Jupiter allaité par la chèvre Amalthée* et le *Duc de Bourgogne;* un escalier monumental et une curieuse grille en fer forgé, aux chiffres des Matignon.

Les autres curiosités de Lisieux sont : l'église Saint-Désir, construite sous Louis XV et offrant un beau portail; des restes de fortifications, notamment des fragments de tours du XVIe siècle; plusieurs maisons en bois du XVe et du XVIe siècle, ornées extérieurement de charmantes sculptures; le musée, dont les tableaux les plus importants sont de Boullongne, de Carrache, de Dubufe, d'Hippolyte Flandrin, de Téniers, de Hesse, de Coignard, etc.; la bibliothèque, qui renferme 10,000 volumes; la chapelle de l'hospice, qui conserve les habits sacerdotaux dont se servit Thomas Becket pendant son séjour à Lisieux; le jardin public, planté d'arbres et précédé d'une terrasse d'où l'on découvre une vue admirable sur la vallée de la Touques; l'hôtel de ville, jolie construction en briques du XVIIIe siècle; un joli petit château moderne, en briques; une fontaine monumentale, etc. On a découvert en 1846, près de la ville, un cimetière gallo-romain, renfermant des urnes cinéraires en terre et en verre, des cendres et des ossements calcinés, des médailles et d'autres objets.

On peut visiter, à 2 kilom. au S. de la ville, les Pavements, construction bizarre du XVIe siècle, servant en même temps de maison de ferme. On y remarque d'énormes poutres décorées de têtes fantastiques.

Lisieux (COLLÉGE DE). L'évêque de Lisieux, Gui d'Harcourt, fonda, en 1336, à Paris, rue des Prêtres-Saint-Séverin, ce collége, qui devait contenir 24 élèves. Au XVe siècle, on le transféra rue Saint-Etienne-des-Grès, et, en 1764, dans les bâtiments du collége de Dormans.

LISKEARD, ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 22 kilom. S.-O. de Launceston, 17 kilom. E. de Bodmin; 5,307 hab. Draperie; fabriques de couvertures et de serges; tanneries. Commerce considérable de cuirs. Dans les environs, on exploite de riches mines d'étain, de plomb et de cuivre. Liskeard, ville ancienne, irrégulièrement bâtie, partie sur une hauteur rocheuse, partie dans la vallée, possède une jolie église anglo-saxonne, dédiée à Saint-Martin. L'emplacement de l'ancien château fort, qui avait donné son nom à la ville, a été transformé en une promenade publique, au centre de laquelle s'élève l'école de grammaire. Les environs de Liskeard sont très-intéressants à plusieurs points de vue. Nous signalerons surtout : l'église de Saint-Keyne; la source de Saint-Keyne's Well, recouverte d'une voûte sur laquelle croissent de grands arbres, et dont les eaux possèdent, dit-on, une propriété merveilleuse. « Le mari ou la femme, dit M. A. Esquiros, qui a la bonne fortune d'en boire le premier ou la première acquiert la supériorité dans le ménage. » Cette croyance a fourni au poëte Southey le sujet d'une ballade, qui se termine ainsi : « Aussitôt que fut accomplie la cérémonie du mariage, je me hâtai de sortir de l'église et laissai ma femme sous le porche; mais, par ma foi, elle avait été plus habile que moi, car elle avait apporté une bouteille dans l'église. » On trouve aussi, près de Liskeard : Saint-Cleer, dont la source se trouve près des ruines d'un ancien baptistère; des mines de cuivre; de curieuses pierres druidiques et un bizarre entassement de blocs tubulaires de granit posés les uns sur les autres, à la manière de fromages, ce qui leur a fait donner le nom de *cheese* (fromage).

LISKENNE (François-Charles), littérateur français, né à Nantes en 1795. Il servit à la fin de l'Empire, devint officier et donna sa démission au retour des Bourbons. A partir de cette époque, M. Liskenne collabora à divers journaux de l'opposition et publia, entre autres ouvrages : *Lettres à Palmyre sur l'astronomie* (1824, in-4°); *Résumé de l'histoire des jésuites* (1825, in-8°); *Histoire de Louis XI* (1830, 2 vol.); *Bibliothèque historique et militaire* (1839-1857, 7 vol. in-8°), en collaboration avec M. Sauvan; *Crécy, Poitiers, Azincourt et Waterloo* (1855, in-8°), parallèles historiques, etc. — Son frère, Louis LISKENNE, né à Nantes en 1799, a rempli les fonctions d'inspecteur de la salubrité à Paris. Il a travaillé à la *Bibliothèque latine-française de Panckoucke*, et publié divers ouvrages classiques grecs ou latins, avec des traductions et des notes.

LISLE, ville de France (Tarn), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. de Gaillac, sur les bords du Tarn; pop. aggl. 1,731 hab. — pop. tot. 4,625 hab. Briqueteries; récolte et commerce important de vins et de grains. On y remarque une assez belle place ornée d'une fontaine, un pont en fil de fer sur le Tarn, et l'église paroissiale, construite au xvie siècle.

L'ISLE. V. ISLE, ILE et LILLE.

LISLE (Paulin DE), théologien français, mort en 1698. Cloîtré pendant plus de vingt-cinq ans chez les religieux de Saint-Vannes, il se décida subitement à entrer à la Trappe, où il termina ses jours. On a publié de lui un volume intitulé : *Idée d'un vrai religieux* (Châlons, 1723, in-12).

LISLE (William), philologue anglais, mort en 1763. Après avoir étudié à Cambridge, il occupa une chaire à l'université de cette ville et donna sa démission quand un petit héritage qu'il recueillit lui eut procuré l'aisance. Une fois libre, il se mit à étudier avec opiniâtreté la langue saxonne, et traduisit en anglais un ouvrage important intitulé : *A saxon treatise concerning the Old and New Testament* (Londres, 1623, in-4o). Lisle a également traduit un poëme de Salluste du Bartas et publié un autre poëme : *The fair Æthiopian* (1631, in-4o).

LISLE (Claude DE), historien et géographe français. V. DELISLE.

LISLE (Guillaume DE), géographe français. V. DELISLE.

LISLE (Simon-Claude DE), historien français. V. DELISLE.

LISLE (Joseph-Nicolas DE), astronome français. V. DELISLE.

L'ISLE-ADAM (Philippe VILLIERS DE), grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. V. VILLIERS.

LISLE DE SALES (Jean-Baptiste-Isoard DE), littérateur français. V. DELISLE DE SALES.

LISLE DE LA CROYÈRE (Louis DE), astronome français. V. DELISLE.

LISLET-GEOFFROY (Jean-Baptiste), géographe français, né à l'île Bourbon le 23 août 1755, mort à l'île Maurice le 8 février 1836. Sa mère, négresse de Guinée, était petite-fille de Touca Niama, roi de Galam, qui fut pris dans une guerre et massacré avec tous les mâles de sa famille. Elle fut vendue et envoyée à l'île de France en 1730. M. Geoffroy lui rendit la liberté et l'emmena avec lui à Bourbon; il adopta ensuite l'enfant qu'elle lui avait donné.

Lislet entra au service à l'âge de quinze ans dans l'arme du génie. Il apprit les mathématiques et l'astronomie avec le chevalier de Tromelin, ancien contre-amiral, sous les ordres de qui il travaillait à la restauration du port, fut nommé en 1780 dessinateur dans le corps du génie, puis en 1786 membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, section de géographie.

Il contribua beaucoup, en 1794, à préserver notre colonie des soulèvements qui désolaient Saint-Domingue à la même époque, service qui fut récompensé par le titre de capitaine du génie. A la prise de l'île par les Anglais, il fut chargé de la remise de la place en qualité de chef de la commission du génie; et son âge ne lui permettant pas, d'après les termes de la capitulation, de revendiquer son titre de Français, il se soumit au nouveau gouvernement dont, au reste, il reçut différentes marques d'estime.

Lislet est le premier mulâtre qui ait été honoré des distinctions académiques. Ses titres consistent en différents travaux météorologiques, géologiques et géographiques. On lui doit une carte de la baie de Sainte-Luce, de Madagascar et de ses environs (la relation de son séjour dans cette île se trouve dans les *Annales des voyages* de Malte-Brun); une carte des îles de France et de la Réunion, publiée par ordre du ministre de la marine en 1794; une carte des Seychelles; différentes notes scientifiques insérées dans les almanachs de l'île de France; enfin un recueil d'observations thermométriques, barométriques et hygrométriques poursuivies pendant cinquante ans. Sa carte de l'île de France a été gravée et publiée en Angleterre.

LISMANIN (François), théologien socinien grec, né à Corfou dans les premières années du xvie siècle, mort à Kœnigsberg vers 1563. D'abord cordelier et docteur en théologie, il fut, vers 1546, choisi pour confesseur et prédicateur par la reine de Pologne, Bonne Sforce. S'étant lié avec Jean Tricessius, qui professait la Réforme en Pologne, il fut si vivement frappé par les idées nouvelles, qu'à dater de cette époque il pencha de plus en plus vers le protestantisme. Le roi Sigismond-Auguste, voulant dresser un nouveau plan d'organisation ecclésiastique pour la Pologne, s'adressa à Lismanin et le chargea des changements qu'il méditait. Dans le but de recueillir tous les documents nécessaires à l'accomplissement d'un travail aussi important, Lismanin visita l'Allemagne, la France, l'Italie; mais il commit l'imprudence de se marier à Genève, et perdit, par ce fait, les bonnes grâces du souverain. Cependant, rentré en faveur à force de démarches et de sollicitations, il retourna en Pologne, où il favorisa les progrès des sociniens et s'efforça de ramener la paix parmi les diverses fractions du protestantisme. Obligé de quitter la Pologne, il se rendit à Kœnigsberg, où il se jeta dans un puits dans un accès de fièvre chaude. On a de lui : *Litteræ ad generosum dominum Stanislam, Joannem Karninscium, etc.*, dans l'*Historia Reformationis Poloniæ; Brevis explicatio doctrinæ de sanctissima Trinitate* (1565, in-8o).

LISME s. m. (li-sme — ar. *lazim*, impôt). Hist. Tribut que les Européens établis sur la côte de Barbarie payaient aux autorités du pays pour avoir le droit de pêcher le corail.

LISMORE, ville d'Irlande, dans le comté et à 48 kilom. O. de Waterford, près du Blackwater; 3,100 hab. Pêche du saumon; peu de commerce malgré un canal creusé jusqu'au point où le Blackwater devient navigable. Lismore, bâtie au sommet d'une éminence escarpée qui domine le cours de la rivière, autrefois siége d'un évêché fondé au viie siècle et réuni, en 1363, à celui de Waterford, possède une belle église flanquée d'une tour carrée, que couronne une flèche octogonale et légère; un des plus beaux châteaux d'Irlande, fondé par le roi Jean et récemment restauré. Dans ces dernières années, la ville a été embellie par le duc de Devonshire. Lismore est la patrie du philosophe Boyle et du poëte Congrève.

LISMORE, île d'Ecosse, une des Hébrides méridionales dans l'océan Atlantique; elle fait partie du comté d'Argyle et se trouve à l'entrée du golfe de Linnhe. Elle mesure 16 kilom. de longueur sur 3 kilom. de largeur. Le sol, assez fertile, est accidenté à l'E. par les coteaux d'Appin, à l'O. par les montagnes de Morven. Cette île appartenait autrefois aux évêques d'Argyle et des îles, qui s'appelaient souvent *episcopi lismorenses*. On voit encore près de la côte occidentale les débris de leur palais d'Auchindown. L'île renferme deux ou trois villages, dont la population totale s'élève à 1,473 hab.

LISNYAI (Paul), historien hongrois qui vivait au xviie siècle. Il voyagea en Allemagne et dans les Pays-Bas, puis enseigna les belles-lettres à Debreczin. Ses principaux ouvrages sont : *Professionum scholasticarum partes III* (Debreczin, 1683-1690, 3 vol. in-4o); *Khronicaia* (Debreczin, 1692), histoire comprenant les annales de la Hongrie de 268 à 1464; *Origo gentium et regnorum postdiluvianorum* (Debreczin, 1693).

LISOIR s. m. (li-zoir). Techn. Pièce de bois transversale sur laquelle portent les ressorts auxquels on suspend une voiture. ‖ Pièce qui porte les brancards. ‖ Bâti de charpente employé pour l'apprêt de certaines étoffes.

— Artill. Pièce d'un affût fixe qui réunit les deux côtés du grand châssis et reçoit la cheville ouvrière. ‖ *Lisoir directeur*, Bâti qui remplace le grand châssis, quand on veut diminuer la hauteur de la pièce.

LISOLA (François-Paul, baron DE), diplomate et publiciste autrichien, né à Salins en 1613, mort en 1675. Il était avocat à Besançon lorsqu'il dut s'enfuir de cette ville pour s'être fait nommer membre du conseil par des moyens illicites. Etant entré au service de l'empereur d'Autriche, il fut chargé par ce prince de missions diplomatiques en Angleterre, en Pologne, en Espagne, en Portugal, prit une part active à la paix d'Aix-la-Chapelle (1668), et s'attacha constamment à abaisser la puissance de la France. Dans ce but, il écrivit plusieurs ouvrages, entre autres : *Bouclier d'Etat et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle* (1667, in-12); *Politique du temps* ou le *Conseil fidèle sur les mouvements de la France* (Charleville, 1671); la *Sauce au verjus* (Cologne, 1674), écrit mordant, plein de verve et d'esprit, contre l'ambassadeur français Verjus; *Dénoûment des intrigues du temps* (1672), etc. Lisola était un diplomate d'une habileté consommée et un publiciste d'un rare talent.

LISOR s. m. (li-zor). Moll. Coquille bivalve du genre mactre, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

LISORS, village et commune de France (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arrond. et à 15 kilom. des Andelys, sur le Fouillebroc et le ruisseau de Sainte-Catherine; 470 hab. Moulins à blé; fours à chaux. Sur le territoire de Lisors se trouvait, au fond d'un vallon boisé, un amas d'eau provenant de plusieurs sources, *mortuum mare*, dans le voisinage duquel s'éleva la célèbre abbaye de Mortemer, fondée, en 1134, par Alexandre Prieur de Beaumont, près d'Etrepagny, et du consentement du roi Henri. Cette abbaye reçut des donations considérables et de nombreuses faveurs de Henri Ier d'Angleterre, du roi Etienne; de Hugues, archevêque de Rouen; de la reine Mathilde, qui commença l'église abbatiale, continuée par Henri II; de Froger, archidiacre de Derby, en Angleterre, puis évêque de Séez, en Normandie; d'Enguerrand de Vascœil, des seigneurs de Bec-Crespin. Il ne reste plus de ce monastère que des ruines pittoresques. Son histoire a été publiée par les auteurs du *Gallia christiana*, et Toussaint Duplessis en a donné une traduction.

LISPE s. m. (li-spe — du gr. *lispos*, usé). Moll. Genre de mollusques, qui doit être réuni aux vermets.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes d'Europe : *La* LISPE *est commune en France.* (C. d'Orbigny.)

LISPIN s. m. (li-spain — du gr. *lispos*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant sept espèces, presque toutes américaines.

LISPUND s. m. (li-spond). Métrol. Poids d'Allemagne, valant environ 7 kilogrammes.

LISQUE s. f. (li-ske). Pêche. Filet à larges mailles.

LISSA s. f. (li-sa — du gr. *lissos*, lisse). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, et dont l'espèce type habite l'Allemagne.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, dont l'espèce type habite la Méditerranée : *La* LISSA *goutteuse*.

LISSA, île de l'empire d'Autriche, dans l'Adriatique, près de la côte de Dalmatie, à l'O. de l'île de Sesina, comprise dans le cercle de Spalatro, par 43° 10′ de latit. N. et 13° 51′ de longit. E. Elle mesure 15 kilom. de l'E. à l'O. et 9 kilom. du N. au S. Superficie, 128 kilom. carrés; 5,600 hab. Ch.-l., Lissa, avec un bon port sur la côte N.-E. et une population de 2,700 hab. Le sol, quoique montagneux, est fertile en vins, olives, amandes et figues. Pêche abondante de sardines sur les côtes. Dans l'antiquité, cette île fut assez puissante pour fournir aux Romains, dans leurs guerres contre Philippe, un secours de vingt vaisseaux armés. En 229 av. J.-C., bloquée par Ceuta, reine d'Illyrie, elle fut à son tour secourue par les Romains, qui, plus tard, la soumirent à leur domination. En 1807, elle fut prise par les Anglais, qui en furent chassés, en 1810, par les Français, après une bataille navale opiniâtre. Le 18 juillet 1866, elle fut attaquée et prise par les Italiens, mais ce succès leur devint funeste, car, peu de jours après, commandés par l'amiral Persano, ils perdirent contre les Autrichiens la bataille navale qui se livra près des côtes de cette île.

Lissa (BATAILLE NAVALE DE). Dans le courant de la guerre qui s'est terminée, en 1866, par l'affranchissement complet de l'Italie, grâce à la puissante médiation de la France, l'Italie a vu deux fois la fortune trahir les nobles efforts de son patriotisme. Après l'échec de Custozza, d'où l'honneur, le courage et l'intrépidité de ses soldats sortirent du moins sains et saufs, sa jeune marine se sentit la généreuse ambition de venger l'affront que venait d'essuyer l'armée de terre, et elle alla mouiller dans les eaux de Lissa, comptant bien y rencontrer la flotte autrichienne et la combattre. Elle se composait de 11 navires cuirassés : l'*Affondatore*, le *Re d'Italia*, etc., 2 frégates, 1 corvette, 3 canonnières de 2 pièces de canon chacune, 5 avisos et quelques petits navires chargés de porter des dépêches. Toute la flotte était commandée par l'amiral Persano et se divisait en trois escadres : la première, sous les ordres directs de Persano, comptait 8 navires cuirassés et d'autres bâtiments à vapeur; la seconde, avec le vice-amiral Albini pour commandant, se composait de 6 frégates à hélice; la troisième, obéissant au contre-amiral Vacca, présentait 3 navires cuirassés. La flotte autrichienne se composait de 22 navires, dont 7 cuirassés, 1 vaisseau à hélice de 90 canons, le *Kaiser*, 4 frégates à hélice, 4 canonnières, 1 corvette et d'autres plus petits navires. Le pavillon italien et le pavillon autrichien avaient été arborés sur tous les navires des deux flottes respectives.

Dès qu'elles furent à portée de canon, la bataille s'engagea avec une extrême vivacité : deux ennemis implacables se trouvaient en présence, tous deux également résolus à vaincre. Dès le début de l'action, le navire cuirassé *Re d'Italia*, heurté violemment par deux frégates également cuirassées de la flotte autrichienne, reçut des avaries irréparables et ne tarda pas à couler bas. L'amiral Persano et son fils passèrent en ce moment sur l'*Affondatore;* mais l'amiral italien commit la faute de ne pas instruire immédiatement ses capitaines de ce changement, de sorte que, ne recevant plus de signaux du côté d'où ils les attendaient, ils se trouvèrent sans direction et ne commandèrent plus que des manœuvres indécises et sans ensemble, tandis que la flotte autrichienne, obéissant à une impulsion vigoureuse, concentrait habilement tous ses coups. La flotte italienne n'en fit pas moins des prodiges de valeur, et elle aurait évidemment remporté la victoire s'il y avait eu unité de commandement. Le navire cuirassé *Re di Portogallo* se fit surtout remarquer par l'audace et l'habileté de ses manœuvres, et il coula bas deux navires ennemis. Il était déjà depuis quelque temps aux prises avec le *Kaiser*, lorsque, par une bordée lâchée à 2 mètres de distance, il coula bas ce navire, sur lequel se trouvaient 1,200 hommes d'équipage, dont 500 Tyroliens.

Le feu, qui avait commencé à dix heures et demie du matin (19 juillet 1866), ne cessa qu'à quatre heures et demie du soir. La flotte italienne se retira à Ancône, mais les navires autrichiens avaient été si maltraités, qu'ils n'essayèrent même pas de la poursuivre et qu'ils abandonnèrent eux-mêmes les eaux de Lissa.

Bien qu'aucun parti ne puisse s'attribuer la victoire, il est certain que les Italiens se sont retirés les premiers du champ de bataille, ce qui, dans tous les temps, a toujours passé pour une défaite. L'amiral Persano fut mis en jugement après la bataille de Lissa, et condamné à la perte de son grade, ainsi qu'aux frais du procès, comme coupable de négligence et d'impéritie. V. PERSANO.

LISSA, en polonais *Lezno*, ville de Prusse, prov. et à 64 kilom. S.-O. de Posen; 9,635 hab., dont la moitié juifs. Gymnase, synagogue. Fabrication de draps, lainages, cuirs, cire, chapeaux. On y remarque un beau château qui a appartenu à la famille Leczinska, et qui a été acheté, en 1788, par le prince Sulkowski. Cette ville, patrie de Stanislas Leczinski, fut ruinée par les Russes en 1707.

LISSA ou **LEUTHEN**, village de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 7 kilom. O. de Breslau; 500 hab. Près du village, sur le Schmiedeberg, on a élevé, en 1854, une colonne commémorative de la victoire remportée par Frédéric II sur les Autrichiens, le 5 décembre 1757.

Lissa (BATAILLE DE), gagnée par le grand Frédéric sur les Autrichiens, le 5 décembre 1757, appelée aussi bataille de Leuthen par plusieurs historiens.

Quand on étudie les résultats prodigieux obtenus par ce caractère indomptable, cette volonté de fer, ce génie, en un mot, qui s'appelle Frédéric II, on reste confondu d'étonnement, de respect et d'admiration, car lui, du moins, n'a jamais combattu que pour l'indépendance et la grandeur de son pays, et si l'histoire a parfois à lui reprocher les tortuosités de sa politique, il a son excuse toute naturelle dans les sentiments implacables de ses ennemis, qui ne se piquaient ni de loyauté ni de générosité, et qui se réunissaient vaillamment cinq ou six pour accabler un seul homme et se partager ses dépouilles.

Même après la brillante victoire de Rosbach, Frédéric se trouvait dans une situation désespérée, car plusieurs armées le menaçaient à la fois, et il n'en avait pas plus tôt fini avec l'une qu'il lui fallait courir sur une autre, et toujours avec des forces bien inférieures. Après la leçon infligée à l'imbécile duc de Soubise, le roi de Prusse se tourna de nouveau contre les Autrichiens, les ennemis les plus acharnés à sa ruine. Ils avaient envahi la Silésie au mois de novembre (1757), pris Schweidnitz, battu le prince de Bévern à Breslau, et s'étaient emparés de cette ville. La Silésie paraissait perdue; de toute l'armée prussienne il ne restait que quelques débris qui purent à peine rejoindre le roi, abattus, découragés de cette lutte sans cesse renaissante et dont ils ne prévoyaient pas le terme. Rien n'arrêta Frédéric; il marcha sur les Autrichiens. A la nouvelle de son approche, le prince Charles de Lorraine et le maréchal Daun quittèrent leur excellente position près de Breslau pour marcher à sa rencontre. Ils le trouvèrent campé près de Lissa ou de Leuthen. On venait de lui amener un de ses grenadiers qui avait déserté deux jours auparavant. « Pourquoi m'as-tu quitté? lui demanda le roi. — Ma foi, Sire, répond le soldat, qui était Français, vos affaires vont trop mal. — Eh bien, répliqua gaiement Frédéric, battons-nous encore aujourd'hui; si je suis vaincu, je te promets que nous déserterons ensemble. » Heureusement pour le roi, l'événement le dispensa de tenir sa promesse.

La position du roi de Prusse n'en était pas moins une des plus critiques dont l'histoire fasse mention; avec 33,000 hommes seulement, il allait en affronter 90,000. Avant d'engager l'action, il assembla ses généraux, leur donna ses ordres, les anima du feu de son courage, et fit passer dans leurs âmes une confiance qui, hélas! n'était peut-être pas dans la sienne. Mais, supérieur à toutes les incertitudes, à toutes les vaines terreurs, il ne montra qu'un visage riant, une physionomie assurée. Les soldats, enflammés par leurs officiers, se sentent invincibles sous un tel chef, et ne demandent plus qu'à marcher au combat.

Frédéric ébranle son armée, impatiente d'en venir aux mains; ses hussards surprennant le lieutenant général saxon, comte de Nostitz, posté en avant près de Borna, le font prisonnier, occupent les hauteurs qui bordent le camp autrichien, et lui dérobent ainsi les mouvements de l'armée prussienne. En voyant son avant-garde repoussée, le prince Charles croit sa droite menacée et la renforce au moyen de ses réserves, tandis que Frédéric prolonge son erreur en continuant à marcher sur cette droite, à couvert des hauteurs. Tout à coup il paraît sur la gauche; alors le prince Charles se hâte de faire appuyer cette aile par le corps de Nadasti, placé en troisième ligne. Aussitôt l'avant-garde prussienne, composée de Wurtembergeois, établie dans un petit bois en avant de Sagschutz, tandis que la ligne continue à se porter sur la droite du prince Charles, gagne les hauteurs qui s'élèvent sur la gauche. L'intrépide Ziethen, qui commande la cavalerie prussienne sur ce point, surmonte tous les obstacles qui se présentent, et, soutenu par l'infanterie, parvient à culbuter les Autrichiens.

Frédéric, qui a enfin établi sa ligne de bataille, fait alors disposer sur son front une batterie de pièces de gros calibre qui prennent l'armée autrichienne en écharpe d'une aile à l'autre et y causent d'affreux ravages. Cette redoutable batterie avance graduellement sur la gauche, à mesure que les Prussiens gagnent du terrain sur l'ennemi, qu'ils continuent à attaquer en se portant toujours sur la droite. Forcés, dans une situation si grave, de changer leur ordre de bataille, les généraux autrichiens opèrent une conversion centrale, de manière que leur droite avance à mesure que leur gauche se replie, et ils se reforment sur une hauteur, derrière un ruisseau. Mais rien ne peut désormais arrêter l'élan de la gauche prussienne, qui atteint le village de Leuthen en même temps que le centre. Là les Autrichiens opposent une opiniâtre résistance et repoussent plusieurs attaques meurtrières; mais enfin les bataillons des gardes les enfoncent et les mettent en déroute. Alors le lieutenant général Driesen charge impétueusement l'ennemi avec la cavalerie de la gauche, tandis que les dragons de Bareith, abordant la cavalerie autrichienne par le flanc droit, la culbutent, puis se précipitent sur l'infanterie, qui résistait encore derrière le village de Leuthen, et complètent ainsi la victoire. Bientôt toute l'armée autrichienne est en pleine fuite, laissant sur le champ de bataille 6,500 tués ou blessés, 134 pièces de canon et 21,500 prisonniers, sans compter 6,000 déserteurs, qui, aussitôt après la bataille, passèrent dans les rangs prussiens. Les pertes du vainqueur ne s'élevèrent pas à 3,000 hommes. Frédéric passa la nuit à Lissa, au lieu même où le prince Charles avait eu son quartier général. Là, il dit un de ces mots dont l'ironie mordante achève l'humiliation d'un ennemi. Comme on lui rapportait les propos insultants que les Autrichiens avaient tenus sur sa personne et sa petite armée, il répondit en riant, de son air moqueur : « Je leur pardonne toutes les sottises qu'ils ont pu dire, en faveur de celle qu'ils viennent de faire. » César n'eût peut-être pas aussi bien dit.

Jamais plus glorieuse journée que celle de Lissa n'avait brillé pour la Prusse; elle couronnait dignement la plus belle campagne de Frédéric, et une des plus étonnantes qu'offre l'histoire. Laissons à un juge compétent le soin de l'apprécier.

« La bataille de Leuthen, dit Napoléon, est un chef-d'œuvre de mouvements, de manœuvres et de résolution; seule, elle suffirait pour immortaliser Frédéric et lui donner rang parmi les plus grands généraux. Il attaque une armée plus forte que la sienne, et victorieuse, avec une armée composée en partie de troupes qui viennent d'être battues, et remporte une victoire complète sans l'acheter par une grande perte, disproportionnée avec le résultat. »

LISSAGARAY (Prosper-Olivier), journaliste français, né à Auch en 1839. Après avoir fait un voyage en Amérique, il vint à Paris, où il fonda, en 1864, les conférences de la rue de la Paix, dont le succès fut très-grand, puis la *Revue des cours littéraires*. Au commencement de 1868, M. Lissagaray alla créer, dans sa ville natale, l'*Avenir du Gers*, destiné à combattre l'Empire et les candidatures officielles. A la suite d'une vive polémique avec M. Paul Granier de Cassagnac, son parent, il eut avec lui, le 29 août 1868, un duel acharné, dans lequel il fit preuve du plus brillant courage, et reçut un coup d'épée en pleine poitrine. A peine guéri de sa blessure, il reprit la plume, fut condamné à l'amende et à la prison pour la vivacité de ses attaques contre l'Empire, et, après avoir fait une inutile campagne pour faire triompher les candidats de l'opposition aux élections de mai 1869, il quitta Auch et revint à Paris, où il entra à la rédaction de la *Réforme*. Il prit une part active aux réunions électorales préparatoires pour les élections du 26 novembre 1869, soutint les candidatures de Rochefort et de Ledru-Rollin, fut condamné, ce même mois, à vingt jours de prison et 500 francs d'amende, pour excitation à la haine du gouvernement, et subit pour le même motif, le 7 mai 1870, une nouvelle condamnation à six mois de prison et à 1,000 francs d'amende, pour un article dans le *Courrier du Midi*, dont il était un des rédacteurs. Après la chute de l'Empire, M. Lissagaray fut nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur (6 septembre 1870), quitta peu après Paris, devint, à la fin du même mois, commissaire de la défense dans les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, et fut adjoint au général Demay, chargé de former un camp à Toulouse (12 novembre), non à titre de général de division, comme on l'a si souvent répété à tort, mais simplement en qualité de commissaire de guerre à l'armée du Sud-Ouest. Il s'occupa, avec M. Georges Perin, d'organiser, d'équiper et de nourrir les hommes du camp au moyen de marchés faits par adjudication ou par une commission composée de commerçants, et demanda que son traitement fût réduit à 6,000 francs. A la nouvelle du bombardement de Paris, il donna sa démission et demanda au ministre de la guerre d'être envoyé au feu. Le 15 janvier, il fut nommé chef d'escadron d'état-major à l'armée de Chanzy. De retour à Paris lors du mouvement communaliste du 18 mars 1871, il fonda, le 4 avril, le journal l'*Action*, et dans le premier numéro il demanda « la suspension, sans phrases, de tous les journaux hostiles à la Commune, Paris étant en état de siége réel. » Le 17 mai, il fit paraître le *Tribun du peuple*, qu'il publia jusqu'au 24 mai, jour où l'armée de Versailles était déjà maîtresse de la moitié de la capitale. Etant parvenu à gagner Londres, M. Lissagaray y donna des leçons et fit des conférences. En janvier 1873, il provoqua, mais inutilement, en duel, un des rédacteurs les plus violents du *Figaro*, M. de Pont-Jest, qui était allé assister aux obsèques du triste héros de Sedan. Dans une lettre du 11 février 1873, M. Lissagaray s'est attaché à relever des assertions erronées sur sa mission au camp de Toulouse, assertions émises par M. de Rességuier dans un rapport sur l'administration de M. Duportal dans la Haute-Garonne. Outre ses articles de journaux de Paris, on lui doit : *Alfred de Musset devant la jeunesse* (1864, in-8°), et *Huit jours de mai* (Londres, 1871), sur les derniers événements de la Commune.

LISSAGE s. m. (li-sa-je — rad. *lisser*). Techn. Action de lisser, de rendre uni ou poli : *Le* LISSAGE *de la poudre.* ‖ Action de disposer les lisses d'un métier à tisser dans l'ordre réclamé par le genre d'étoffe qu'on veut confectionner. ‖ Nom que l'on donne au repassage du linge dans le midi de la France.

— Mar. Etablissement des lisses d'un bâtiment en construction. ‖ Ensemble des lisses qui garnissent la membrure d'un navire.

— **Encycl.** *Lissage de la poudre.* Cette opération, qui ne sert en apparence qu'à donner un certain lustre aux grains de poudre, a des avantages réels qui seront expliqués dans la suite de cet article.

Lorsqu'on a grené la galette, les grains de poudre présentent des aspérités qui ne disparaissent entièrement ni par l'égalisage, ni par le séchage, ni par l'époussetage. Il résulte de cet état de choses que le plus léger frottement suffit pour détacher du grain des quantités relativement considérables de matières qui tombent en poussière. Les effets balistiques de la poudre étant sensiblement réduits par l'interposition de la poussière entre les grains, on serait dans la nécessité d'opérer un tamisage toutes les fois qu'on aurait à employer une poudre quelconque; mais un léger *lissage*, lors de la fabrication, fait disparaître cet inconvénient. Le *lissage* est adopté en France depuis 1847. « Non-seulement le *lissage* enlève les aspérités des grains, mais encore il durcit leur surface, leur donne un poli et un lustre brillant; cependant il ne faut pas qu'il soit trop prolongé, parce qu'alors le grain deviendrait moins facile à enflammer et ne resterait plus homogène, surtout si on le lissait fortement lorsqu'il contient encore beaucoup d'humidité : l'évaporation qui a lieu par suite de la chaleur qui se développe pendant l'opération entraîne, au bout de quelque temps, une certaine quantité de salpêtre qui s'effleurit à la surface du grain. Si, avant de sécher la poudre ainsi lissée, on ne la fait pas essorer lentement, elle prend alors une teinte grisâtre et perd son lustre par suite de l'efflorescence du salpêtre; lorsqu'on lisse trop longtemps, il peut arriver que la température de la poudre s'élève assez pour ramollir le soufre qui s'étend et recouvre la surface; on s'en aperçoit à l'éclat brillant des grains et à leur adhérence entre eux. « (Général Piobert, *Traité d'artillerie théorique et pratique.*)

Le *lissage* s'opère généralement dans des tonnes dites *tonnes à lisser*, tournant autour de leur axe; leurs dimensions sont, en général :

Diamètre intérieur. . .	$0^{m},50$
Longueur.	5^{m}
ou	
Diamètre intérieur. . .	$1^{m},20$
Longueur.	3^{m}

On a remarqué que les poudres se lissaient mieux dans les tonnes de petit diamètre.

« Pour introduire la poudre dans les tonnes, on se sert d'une trémie dont la partie inférieure entre dans une ouverture carrée pratiquée sur le bouge des tonnes. On bouche cette ouverture en la couvrant d'une toile et en faisant entrer dans la feuillure un tampon de bois, qui y presse cette toile de manière à ne pas permettre à la poudre, et même au poussier, de s'échapper dans le mouvement. Pour bien fixer ce tampon, on relève les bords de la toile, et l'on pose par-dessus le tout une corde que l'on attache à quatre chevilles de bois à tête, fixées sur la tonne aux quatre coins du tampon, en croisant diagonalement la corde sur ce tampon et en la serrant fortement. » (Botta et Riffault, *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon*). La rotation des tonnes doit être lente; la durée de cette rotation varie de huit à douze heures, suivant la température de l'atmosphère. L'opération est généralement terminée lorsque la poudre a acquis un lustre mat.

Pour retirer la poudre des tonnes, on enlève les deux tampons, et l'on continue à faire tourner lentement; la poudre sort et tombe dans des caisses longues placées dessous et garnies de toiles.

« Le *lissage* de la poudre augmente considérablement la densité gravimétrique en émoussant les aspérités qui empêchent les grains de se rapprocher, ou les éloignent les uns des autres; alors l'influence de la grosseur des grains devient beaucoup plus prononcée. » (Général Piobert, *Traité d'artillerie théorique et pratique.*)

« Le *lissage* de la poudre présente des dangers, parce qu'il s'y forme une grande quantité de poussière, qui, s'attachant en partie aux parois de la tonne sous la forme d'une croûte solide, a déjà maintes fois occasionné une inflammation et des accidents. » (Andreas Rutzky et Otto.)

LISSANTHE s. m. (li-san-te — du gr. *lissos*, lisse; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des épacridées, tribu des styphéliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et dans l'île de Van-Diémen.

LISSAUCHÈNE s. m. (li-sô-kè-ne — du gr. *lissos*, lisse; *auchên*, nuque). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, comprenant deux espèces qui habitent les Indes orientales.

LISSE adj. (li-se — du germanique : ancien haut allemand *lise*, doux; allemand moderne *leise*, du même radical que le grec *lissos*, lisse, poli, qui vient peut-être de la racine sanscrite *li*, oindre, graisser, enduire, d'où l'acception de chose douce au toucher). Uni et poli : *Surface* LISSE. *Ecorce* LISSE. *L'écureuil grimpe en un instant sur un hêtre dont l'écorce est fort* LISSE. (Buff.)

— Archit. *Colonne lisse*, Colonne dont le fût n'a ni cannelures ni ornements.

— Entom. *Yeux lisses*, Points bombés et luisants, qui figurent des yeux, et qui sont placés à la partie supérieure de la tête des insectes.

— s. m. Techn. Egalité d'une surface polie : *Le* LISSE *du marbre lui donne une apparence humide.*

LISSE s. f. (li-se — rad. *lisser*). Techn. Cylindre de verre ou de bois dur et poli avec lequel les corroyeurs polissent les cuirs, plus particulièrement les cuirs dits lissés. ‖ Roulette de bois très-dur, montée sur un manche, qui sert au même usage que l'instrument qui précède, mais dont l'emploi est presque exclusivement réservé aux maroquiniers.

— Erpét. Couleuvre brune tachetée de roux.

LISSE s. f. (li-se — altérat. du mot *lice*, enceinte de tournoi). Mar. Préceinte ou renfort : LISSE *de plat-bord.* LISSE *de couronnement.* ‖ Ceinture de bois qui soutient provisoirement les couples, pendant la construction du navire. ‖ Grand clou en usage dans la construction des vaisseaux. ‖ *Fausse lisse*, Lisse provisoire placée, pendant la construction, entre la quille et la lisse qui passe à l'extrémité des varangues.

— P. et chauss. Pièce de bois qui est placée horizontalement sur les poteaux montants d'un garde-fou. ‖ Pièce de bois clouée sur les poteaux d'une barrière pour les maintenir.

LISSE s. f. (li-se — du lat. *licium*, trame). Techn. Nom donné à des pièces du métier à tisser qu'on manœuvre avec des pédales, et qui font ouvrir la chaîne pour y introduire le fil de la trame. ‖ Fils employés dans la fabrication du ruban et qui sont soutenus par un liceron. ‖ Bâton dont les cordiers se servent pour faire de la sangle. ‖ Appareil composé de fils verticaux attachés par leurs extrémités à des lames de bois et munis au milieu de leur hauteur d'œillets dans lesquels passent les fils de la chaîne qu'ils sont destinés à faire monter et descendre : *La honte est comme la* LISSE *du tisserand : s'en rompt-il un fil, elle est toute défaite.* (C. de Bergerac.) ‖ *Haute lisse*, Lisse disposée dans un plan vertical. ‖ *Tapisseries de haute lisse*, Tapisseries fabriquées avec la haute lisse. ‖ *Basse lisse*, Lisse disposée dans un plan horizontal. ‖ *Tapisseries de basse lisse*, Celles qu'on fabrique avec la basse lisse. ‖ *Lisse à crochet* ou *Lisse simple*, Celle qui est formée de mailles simples. ‖ *Lisse à coulisse*, Celle qui est formée de mailles doubles. ‖ *Lisse à étage*, Lisse qui a un côté des mailles plus long que l'autre. ‖ *Lisse à culotte* ou *lisse anglaise*, Lisse qui n'est formée que de mailles inférieures, et n'a, par conséquent, qu'un seul liceron. ‖ *Lisse de levée*, Celle qui ne peut exécuter que des mouvements ascendants. ‖ *Lisse de rabat*, Celle qui ne peut exécuter que des mouvements descendants. ‖ *Lisse à grande coulisse* ou *à lève-et-baisse*, Celle qui peut exécuter indistinctement des mouvements ascendants et des mouvemennts descendants. ‖ *Lisse à jour* ou *Lisse figurée*, Celle qui a les mailles inégalement réparties, suivant une disposition quelconque.

— Comm. Ficelle servant à lier les paquets de marchandises.

— Manége. Bande de poils blancs se prolongeant sur le chanfrein de certains chevaux.

LISSÉ, ÉE (li-sé) part. passé du v. Lisser. Rendu lisse : *Papier* LISSÉ. *Cheveux* LISSÉS.

— Techn. *Amandes lissées*, Amandes dépouillées de leur peau et recouvertes de sucre.

— s. m. Etat, qualité de ce qui est lisse : *Le* LISSÉ *d'une étoffe.*

— Techn. Degré de cuisson du sirop de sucre permettant de le tirer entre les doigts en forme de fil. ‖ *Grand lissé*, Etat du sucre qui fournit un fil fort. ‖ *Petit lissé*, Etat du sucre qui fournit un fil faible : *Cuire du sucre au* GRAND LISSÉ, *au* PETIT LISSÉ.

LISSEAU s. m. (li-sô). Techn. Peloton de fil ou de ficelle.

LISSER v. a. ou tr. (li-sé — rad. *lisse*). Rendre lisse : LISSER *du linge, de la dentelle, du papier, des bas.* LISSER *de la bougie.* LISSER *de la poudre. Les cheveux d'un individu bien portant sécrètent d'eux-mêmes la graisse nécessaire pour les* LISSER. (Maquel.)

— Mar. Garnir de ses lisses : LISSER *un navire.*

— Techn. *Lisser des amandes*, Les couvrir d'une couche de sucre.

Se lisser v. pr. Etre lissé : *Matière qui* SE LISSE *facilement.*

— Lisser ses cheveux ou son poil, *Un chat met presque à* SE LISSER *le même soin qu'une femme.*

LISSERON s. m. (li-se-ron). Diminutif de LISSE.

LISSETTE s. f. (li-sè-te — rad. *lisse*). Techn. Outil dont le raquetier se sert pour lisser son ouvrage. ‖ Chacune des ficelles attachées cinq par cinq aux fourches du métier, pour lever les fils de la chaîne. ‖ Lisse dont les mailles sont subdivisées.

LISSEUR, EUSE (li-seur, eu-ze — rad. *lisser*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui lisse certains ouvrages : LISSEUR *d'étoffes.* LISSEUSE *de papier.* LISSEUR *de dragées.* ‖ Ouvrier, ouvrière qui fait les lisses, dans un atelier de tissage. ‖ On écrit aussi LICEUR.

— Adjectiv. Qui lisse ou sert à lisser : *Ouvrier* LISSEUR. *Cylindre* LISSEUR.

LISSIER s. m. (li-sié — rad. *lisse*). Techn. Ouvrier qui fait les lisses du métier à tisser. ‖ On écrit aussi LICIER.

LISSOCHILE s. f. (li-so-ki-le — du gr. *lissos*, lisse; *cheilos*, lèvre). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Afrique.

LISSODE s. m. (li-so-de — du gr. *lissos*, lisse). Entom. Syn. de LISSOME, genre d'insectes coléoptères.

LISSODÈME s. f. (li-so-dè-me). Entom. Syn. de LISSA, genre d'insectes diptères.

LISSOGÈNE s. m. (li-so-jè-ne — du gr. *lissos*, lisse; *geneion*, menton). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite la Guinée.

LISSOIR s. m. (li-soir — rad. *lisser*). Techn. Instrument qui sert à lisser le linge, le papier, les cartes, le carton. ‖ Outil dont fait usage le corroyeur pour donner le dernier lustre aux cuirs. ‖ Tonneau dans lequel on lisse la poudre. ‖ Atelier où on lisse la poudre. ‖ Salle d'une papeterie où travaillent les lisseurs et les lisseuses. ‖ Perche servant à remuer et brasser la laine. On dit aussi LISSOIRE en ce sens.

— *Peigne lissoir*, Peigne servant à lisser les cheveux.

LISSOIR (dom Théodore), écrivain religieux français, né en 1720, mort en 1782. Entré chez les bénédictins de Saint-Vannes, il devint successivement professeur de théologie, prieur de Saint-Pierre de Châlons, puis de Saint-Urbain, et enfin se retira au monastère de Saint-Vincent de Metz. On possède de lui : *Table géographique du martyrologe romain* (Paris, 1776, in-12).

LISSOIR (Remacle), théologien et publiciste français, frère du précédent, né à Bouillon en 1730, mort à Paris en 1806. Entré dans l'ordre des prémontrés en 1749, il devint professeur de théologie, prieur, puis abbé du monastère de la Valdieu (1766), et député aux assemblées provinciales de Sedan et de Metz. Sous la Révolution, Remacle prêta serment à la constitution (1791), fut nommé curé à Charleville, puis jeté en prison, se rendit à Paris lorsqu'il eut recouvré la liberté, devint rédacteur du *Journal de Paris*, refusa d'accepter un évêché à Saint-Domingue et remplit les fonctions d'aumônier adjoint à l'hôtel des Invalides. C'était un chaud partisan de l'Eglise gallicane. Outre des brochures, on lui doit : *De l'état de l'Eglise, de la puissance légitime du souverain pontife* (2 vol. in-12); *Nouveau Bréviaire* (Nancy, 4 vol. in-8°).

LISSOIRE s. f. (li-soi-re — rad. *lissoir*). Techn. Perche employée à remuer et brasser la laine. ‖ On dit aussi *lissoir*.

LISSOME s. m. (li-so-me — du gr. *lissos*, lisse; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides ou taupins, comprenant une quarantaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe.

LISSONOTE s. m. (li-so-no-te — du gr. *lissos*, lisse; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant quinze espèces, toutes américaines.

LISSOPTÈRE s. m. (li-so-ptè-re — du gr. *lissos*, lisse; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite les îles Falkland.

LISSORHINE s. m. (li-so-ri-ne — du gr. *lissos*, lisse; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la côte de Guinée.

LISSOTARSE s. m. (li-so-tar-se — du gr. *lissos*, lisse, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type vit en France.

LISSOTRITON s. m. (li-so-tri-ton — du gr. *lissos*, lisse, et *triton*). Erpét. Genre de batraciens urodèles, formé aux dépens des salamandres.

LISSURE s. f. (li-su-re — rad. *lisser*). Techn. Action de lisser : *La* LISSURE *des papiers se faisait autrefois à la main.*

LISSUS, ancienne ville d'Illyrie. V. ALESSIO.

LIST (Frédéric), économiste allemand, né en 1789, mort en 1846. Sa famille le destinait à l'état de mégissier, qu'exerçait son père; mais il fut facile de constater bien vite l'inaptitude du jeune homme pour ce métier, et l'on se décida à en faire un employé. List remplit honorablement diverses fonctions administratives; puis, lorsque le ministre du Wurtemberg, M. Wangenheim, créa à Tubingue une Faculté des sciences, il fut appelé à la chaire d'économie politique. Quelque temps après, il fonda un journal libéral appelé l'*Ami du peuple souabe*. Le ministre Wangenheim ayant été obligé de donner sa démission, à la suite d'un changement de cabinet, List fut enveloppé dans la disgrâce de son protecteur; son journal fut supprimé et il se démit de son professorat. Nommé, à la fin de 1820, représentant de la ville de Reutlingen à la Chambre wurtembergeoise, il se fit, deux ans après, exclure de l'assemblée et condamner à dix ans de reclusion pour avoir fait autographier une pétition dans laquelle étaient signalés de nombreux vices de l'administration. List avait déjà conçu depuis longtemps la grande idée du *Zollverein* (association douanière). Cette innovation sociale, cette création d'une sorte de fraternité commerciale, effrayait les vieux partis rétrogrades, qui frappèrent dans List le libéral et le progressiste ennemi. En 1824, comptant sur la clémence du roi de Wurtemberg, il rentra dans son pays; mais il fut aussitôt jeté en prison et ne recouvra la liberté que sous la condition formelle d'émigrer en Amérique. Il partit et se fixa en Pensylvanie. Son essai de colonisation près d'Harrisbourg n'ayant pas réussi, il accepta la rédaction d'une petite feuille allemande, et publia sur la liberté commerciale une série de lettres qui attirèrent l'attention des hommes d'Etat américains. Sur ces entrefaites, il eut le bonheur de découvrir un gisement d'anthracite dont il acquit la propriété, et aussitôt, grâce à son activité, se construisirent deux nouvelles villes, Tamaqua et Port-Clinton. Cependant, tout en surveillant le chemin de fer pensylvanien qui s'établissait sous ses auspices, il songeait toujours à l'Allemagne, et adressait à M. Joseph de Baader des lettres qui sollicitaient énergiquement la construction de voies ferrées, et qui furent publiées dans la *Gazette d'Augsbourg*. Vers cette époque, le président Jackson le chargea d'une mission près du gouvernement français. List vint à Paris, et là, comme il l'avait fait en Amérique, plaida incessamment, soit par la parole, soit à l'aide de la plume, en faveur de la création des chemins de fer. Retourné en 1831 en Pensylvanie pour y régler ses affaires, il revint à Leipzig en 1833, avec le titre de consul des Etats-Unis, et dépensa, à partir de ce moment, une activité prodigieuse pour faire comprendre, tant aux gouvernements qu'aux peuples, l'utilité de modifier les moyens de communication et l'avantage des voies ferrées. L'indifférence qui accueillit ses efforts ne put le décourager : il fonda le *Journal des chemins de fer*, pour frapper plus fréquemment et plus vigoureusement. Tout à coup, le gouvernement autrichien interdit à son journal l'entrée dans l'empire, et List apprend en même temps que la crise financière de l'Amérique l'a ruiné. Il revient à Paris pour se reposer et pour chercher à liquider les restes de sa fortune aux Etats-Unis, puis reprend la route d'Augsbourg, où il fonde le *Zollvereinsblatt* (*Journal du Zollverein*), qui acquit en peu de temps une grande autorité. Toutefois, cet ardent patriote commençait à se fatiguer : sa santé était détruite, il n'avait plus pour vivre que sa plume. Afin d'éloigner les tristes idées que pouvait lui suggérer l'incertitude de son avenir, il entreprit de fréquents voyages. On le vit en Belgique fixer les bases d'un traité de commerce entre cet Etat et l'Association allemande, parcourir ensuite l'Allemagne et la Hongrie pour y propager ses idées, et enfin tenter à Londres une alliance commerciale entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'insuccès de cette démarche l'affecta péniblement, et, sous prétexte d'aller vivre pendant quelque temps sous un climat favorable à sa santé, il prit la route du Tyrol. Peu de jours après son départ, on apprit qu'il s'était tué d'un coup de pistolet près de Kufstein.

Les principaux ouvrages de ce savant économiste sont : *Esquisse d'un nouveau système d'économie politique* (Philadelphie, 1827); *Sur un réseau de chemins de fer à construire en Saxe* (Leipzig, 1833); *Système national d'économie politique* (Stuttgard, 1841). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Stuttgard (1850, 3 vol. in-8°).

LISTA Y ARAGON (Alberto), écrivain et mathématicien espagnol, né à Séville en 1775, mort en 1848. Telles étaient ses dispositions pour les mathématiques, qu'il put commencer à les enseigner à treize ans; puis, tout en cultivant les sciences, il apprit la philosophie, la théologie, et s'occupa même de théâtre et de poésie. Professeur de mathématiques au collége naval de San-Telmo, à Séville, à vingt ans, il fut ensuite chargé d'enseigner l'éloquence et la poésie dans la même ville. Lors de l'invasion française, il se prononça d'abord contre Napoléon, collabora à la *Semaine patriotique*, puis se rallia au pouvoir du roi Joseph et se compromit au point qu'il dut quitter Séville en même temps que les Français, en 1813. De retour en Espagne (1817), il fonda une excellente revue critique, *El Censor* (1820), créa ensuite à Madrid un collége libre, dont le succès fut très-grand, se vit en butte alors aux tracasseries du clergé, et, pour y échapper, il alla habiter Bayonne, où il publia un journal. Après avoir visité Londres et Paris, Lista revint en 1833 en Espagne et fut chargé de diriger le journal officiel, la *Gaceta de Madrid*. Comme il avait reçu les ordres, Ferdinand VII lui proposa l'évêché d'Astorga; mais il refusa ce poste, préférant occuper une chaire de mathématiques transcendantes à Madrid. Vivement préoccupé d'améliorer l'enseignement, Lista contribua à fonder l'Athenæum de Madrid, dirigea ensuite le collége de Saint-Philippe de Néri à Cadix, et passa les dernières années de sa vie dans sa ville natale. Mathématicien remarquable, il a publié un *Traité de mathématiques pures et appliquées*, qui est devenu classique. Ecrivain d'un talent supérieur, il a composé des poésies et des ouvrages critiques très-estimés. Nous citerons de lui : *Poésies* (Madrid, 1822); *Leçons de littérature espagnole* (Madrid, 1839); *Essais littéraires et critiques* (1844, 2 vol.); *Morceaux choisis des meilleurs écrivains espagnols, en prose et en vers*, etc. Ses compositions poétiques sont également remarquables par l'élégance de la versification, le charme de l'expression, la vivacité et la richesse du coloris, la délicatesse du sentiment et la pureté du goût.

LISTE s. f. (li-ste. — Ce mot se rapporte au germanique : ancien haut allemand *lista*, bande, bordure, frange; anglo-saxon *list*, *listan*, scandinave *listi*, allemand moderne *leiste*, *liste*, bordure, lisière, liteau; anglais *list*, lisière, liste, rôle; probablement de la racine sanscrite *las*, couper, rompre. En basse latinité, *lista* signifiait bord, bordure, frange, bande, bandelette, bande de parchemin sur laquelle on inscrivait plusieurs choses les unes au-dessous des autres, liste, rôle. Le mot a conservé la signification de bande dans toutes les langues romanes). Catalogue, nomenclature de personnes ou de choses : *La* LISTE *des jurés. La* LISTE *des blessés. La* LISTE *des numéros gagnants. Si l'on faisait une* LISTE *des princes qui ont augmenté les possessions de la France, Bonaparte n'y figurerait pas.* (Chateaub.)

— *Grossir la liste de*, S'ajouter au nombre de : *Un homme timide est destiné à* GROSSIR LA LISTE DES *malheureux.*

— *Liste civile*, Ensemble des allocations d'argent et affectations d'immeubles ou de meubles que la loi ou la constitution attribue au souverain. ‖ Administration du revenu de la couronne : *Les employés de la* LISTE CIVILE. ‖ Fam. Allocation, appointements : *Si l'employé meurt, le surnuméraire hérite de* 1,200 *livres d'appointements; ces* 1,200 *livres d'appointements, c'est sa* LISTE CIVILE *à lui.* (Alex. Dum.)

— Hist. rom. *Liste de proscription*, Nomenclature des personnes proscrites : *Les* LISTES DE PROSCRIPTION *grossissaient sans cesse par le zèle des dénonciateurs.*

— Manége. Bande blanche sur le front et le chanfrein d'un cheval.

— **Syn. Liste, catalogue, dénombrement.** V. CATALOGUE.

— **Encycl.** *Liste civile.* L'expression *liste civile* est empruntée à l'Angleterre, où elle sert à désigner un fonds affecté à des dépenses civiles, parmi lesquelles figurent les dépenses de la maison du roi. Elle avait commencé à y être en usage depuis la révolution de 1688. Le Parlement était alors chargé de pourvoir à la défense du royaume au moyen de subsides annuels, et avait attribué au roi une allocation qui mettait à sa charge, outre les dépenses de la maison royale, une *liste d'offices civils*, tels que les traitements des juges, des membres du conseil de la couronne, du corps diplomatique, etc. Le Parlement avait, dans ce but, alloué au roi des propriétés domaniales et une dotation en numéraire. Plus tard, dit Dalloz dans son *Répertoire de jurisprudence*, le budget a compris les dépenses civiles et militaires, et la *liste civile* n'a été autre chose que la dotation du roi.

En France, l'organisation de l'ancienne monarchie rendait impossible l'existence d'une *liste civile*. A cette époque, le domaine de l'Etat se confondait avec celui du roi ou de la royauté. Les biens du roi, ainsi que sa personne elle-même, s'identifiaient avec la nation, de telle manière qu'il n'existait qu'une seule caisse, dans laquelle le souverain pouvait puiser à son gré, et, le plus souvent, les dilapidations de la cour furent les seules causes d'embarras du Trésor.

Un décret de l'Assemblée constituante du 9 juin 1790 régla la *liste civile* de Louis XVI, d'une manière confuse il est vrai, et établit une distinction fondamentale entre le domaine de l'Etat et celui du roi. Il devint alors nécessaire de créer une dotation de la couronne. A cet effet, le 26 mai 1791, l'Assemblée constituante rendit le décret suivant :

« Art. 1er. Il sera payé par le Trésor public une somme de 25 millions pour la dépense du roi et de sa maison.

» Art. 2. Cette somme sera versée chaque année entre les mains de la personne que le roi aura commise à cet effet, en douze payements égaux, qui se feront de mois en mois, sans que lesdits payements puissent, sous aucun prétexte, être anticipés ni retardés.

» Art. 3. Au moyen du payement annuel de la somme de 25 millions, il est déclaré que, en aucun temps et pour quelque cause que ce soit, la nation ne sera tenue au payement d'aucune dette contractée par le roi en son nom; pareillement, les rois ne seront tenus, en aucun cas, des dettes ni des engagements de leurs prédécesseurs.

» Art. 4. Le roi aura la jouissance des maisons, parcs et domaines énoncés dans le décret qui suit. V. plus bas.

» Art. 5. La dépense du garde-meuble sera entièrement à la charge de la *liste civile;* en conséquence, tous les meubles du garde-meuble resteront à la disposition du roi.

» Art. 6. Il sera dressé un inventaire des diamants appelés *de la couronne*, perles, pierreries, tableaux, pierres gravées et autres monuments des arts et des sciences, dont un double sera déposé aux archives de la nation, l'Assemblée se réservant de statuer, de concert avec le roi, sur le lieu où lesdits monuments seront déposés à l'avenir; et néanmoins les pierres gravées et autres pièces antiques seront, dès à présent, remises au cabinet des médailles.

» Art. 9. Le douaire de la reine est fixé à 4 millions, qui lui seront, le cas arrivant, payés en France, en douze payements égaux de mois en mois. »

Ce jour-là, d'Audouin écrivait dans le *Journal universel* : « *Liste civile* est chez nous un mot nouveau qui désigne *salaire du roi*. Le mot eût été choquant pour ces vils sycophantes accoutumés à ramper au pied du trône; nous n'osons encore appeler les choses par leur nom, et tel satrape imbécile se croit honoré de toucher tous les ans une partie de la *liste civile*, qui croirait la France perdue et la monarchie détruite si on lui disait que son maître est un homme à appointements. »

D'après le décret du 26 mai 1791, auquel renvoie l'article 4, le Louvre et les Tuileries étaient destinés à l'habitation du roi, à la réunion de tous les monuments des sciences et des arts, et aux principaux établissements de l'instruction publique. Le roi avait en outre les maisons, bâtiments, emplacements, terres, prés, corps de ferme, bois et forêts comprenant les grands et petits parcs de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cloud, ainsi que les objets de même nature dépendant des domaines de Rambouillet, Compiègne et Fontainebleau; les bâtiments et fonds de terre dépendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres, les bâtiments et dépendances de la manufacture de la Savonnerie et de celle des Gobelins; la jouissance des domaines réservés par les dispositions qui précèdent; enfin celle du château de Pau avec son parc, « comme un hommage rendu par la nation à la mémoire de Henri IV. »

L'Assemblée législative, par décret du 10 août 1792, supprima la *liste civile*, qui disparut ainsi en même temps que la royauté.

Elle fut ensuite rétablie avec le gouvernement monarchique par l'article 15 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII. « La *liste civile*, y est-il dit, reste réglée ainsi qu'elle l'a été par les articles 1er et 4 du décret du 26 mai 1791. »

En conséquence, un autre sénatus-consulte, du 30 janvier 1810, régla l'administration des biens dépendant de la *liste civile*, tout en augmentant les propriétés mobilières et immobilières composant la dotation de la couronne.

La jurisprudence varia de nouveau à cet égard, et les chartes de 1814 et de 1830 déclarèrent que la *liste civile* serait désormais fixée par les Chambres à l'avénement de chaque règne. Depuis Louis XVI, le souverain a toujours reçu 25 millions de francs par an, et cette allocation n'a été réduite que sous le règne de Louis-Philippe; elle était alors de 12 millions.

Les 25 millions ont figuré de nouveau, de 1852 à 1870, au budget de l'Etat, et des dotations furent en outre attribuées aux princes et princesses de la famille impériale.

A l'article DOTATION, nous avons parlé de la dotation immobilière et mobilière afférente à la couronne, et des sommes données à titre d'apanage ou de dotation aux membres de la famille du prince régnant. Nous y renvoyons le lecteur. Disons toutefois que tous les biens, meubles et immeubles, affectés à la dotation de la couronne, appartenaient à l'Etat et étaient inaliénables et imprescriptibles. Il suit de ce principe que la *liste civile* pouvait toujours revendiquer un objet de la dotation, un tableau ayant appartenu à un musée, par exemple, alors même que le possesseur l'avait acheté de bonne foi dans une vente publique. L'entretien et les réparations de toute nature des biens immeubles et des biens meubles de la couronne étaient à la charge de la *liste civile*.

De 1852 au 4 septembre 1870, la *liste civile* a été administrée par le ministre de la maison de l'empereur, mis à la tête de l'administration générale de tous les revenus. Les actions judiciaires auxquelles la *liste civile* pouvait donner lieu n'ont jamais été exercées ni par ni contre le chef de l'Etat, mais bien par ou contre l'administrateur de la *liste civile*. Les règles de la compétence, soit judiciaire, soit administrative, s'appliquaient aux affaires de la *liste civile*. Quant aux jugements rendus contre la *liste civile*, ils n'étaient jamais exécutoires sur les biens de la dotation mobilière ou immobilière. Ces biens, étant inaliénables, devaient rester tout entiers consacrés à la destination pour laquelle avait été instituée la *liste civile*. Les créanciers n'avaient de recours que sur les biens du domaine privé, si le prince en avait un.

Sous le dernier Empire, la *liste civile* était fixée à 25 millions; mais ce chiffre était accru en moyenne de 10 millions par les revenus des domaines de la couronne. En 1866, par exemple, les recettes de la *liste civile* se sont élevées à 38,248,172 fr. 60 c.

Pour édifier le lecteur sur ce sujet, nous allons reproduire, d'après une remarquable étude publiée dans la *République française*, au mois de février 1873, le tableau suivant.

Etat récapitulatif de la liste civile de 1853 à 1869.

I. — DÉPENSES IMPUTABLES À L'EMPEREUR.

§ 1er. *Dépenses directes.*

	fr.	c.
Cassette.	105,801,529	24
Mariage.	704,862	65
Naissance, baptême du prince impérial.	880,688	92
Voyages et réceptions de princes.	10,567,586	14

§ 2. *Dépenses pour la famille impériale.*

Testament de Napoléon Ier.	364,000	»
Allocations, dotations, etc. .	58,795,285	»

§ 3. *Dépenses de la maison civile et militaire.*

Ministre et ministère de la maison.	7,735,178	68
Grand aumônier	3,737,203	69
Grand maréchal	70,572,809	17
Grand-chambellan	12,207,787	12
Grand écuyer.	30,335,653	09
Grand veneur.	9,318,366	84
Grand maître des cérémonies.	2,009,995	46
Grand maître de la maison de l'impératrice.	5,861,354	89
Maison du prince impérial. .	1,264,573	26
Cent-Gardes.	9,100,048	94
Habillement d'officiers subalternes de la garde. . .	1,447,700	»
Cautionnements militaires. .	483,532	85
Campagne d'Italie.	991,028	82

§ 4. *Allocations, pensions, dons et secours.*

. . . .	48,739,280	27
Encouragements aux arts, sciences, lettres.	2,566,941	53
Prix de courses de chevaux.	6,474,636	27

§ 5. *Dépenses facultatives.*

Mobilier de la couronne. . .	20,874,729	67
Bibliothèques des palais. . .	2,003,615	07
Etablissements agricoles. . .	5,599,554	63
Imprévues et diverses. . . .	8,422,601	35

II. — CHARGES DE LA LISTE CIVILE.

Musées impériaux.	11,226,602	74
Manufactures impériales. . .	14,057,355	95
Bâtiments de la couronne. .	53,594,671	17
Parcs et jardins.	9,924,402	»
Domaines.	10,440,342	59
Forêts.	27,968,577	16
Service des eaux.	3,757,736	03
Trésor de la couronne. . . .	3,097,569	90
Opéra.	28,472,884	11

Totaux :

I. — DÉPENSES IMPUTABLES À NAPOLÉON III.

	fr.	c.
§ 1er.	117,954,666	95
§ 2.	59,159,285	»
§ 3.	155,065,233	81
§ 4.	57,780,848	07
§ 5.	36,900,500	70
	426,860,534	53
II. — CHARGES. . . .	162,540,141	65
	589,400,676	18

C'est donc, en tenant compte des dépenses de 1870, une somme d'environ 600 millions que nous a coûté la *liste civile* de Napoléon III. Les dépenses directement imputables à l'empereur, et dont il a été l'unique raison d'être, s'élèvent à l'extrême minimum de 450 millions de francs (la nourriture de plus de 20,000 hommes pendant vingt ans). C'est peu de chose sans doute à ajouter aux emprunts de l'Etat et de la ville de Paris, aux dépenses excessives et trompeuses de la guerre et de la marine, enfin aux nombreux mil iards dont le Mexique et l'Allemagne ont chargé notre passif. Mais ce n'en est pas moins, à notre sens, la condamnation sans appel de tout régime monarchique. Il n'y a pas de monarchie sans *liste civile*, sans parasitisme.

Nous terminerons cet article en donnant en chiffres ronds le montant de la *liste civile* des souverains des Etats suivants :

	fr.
Russie	42,500,000
Turquie	33,300,000
Autriche	19,000,000
Italie	16,800,000
Espagne, avant la proclamation de la république en février 1873	13,000,000
Angleterre	11,700,000
Prusse	11,700,000
Bavière	6,200,000
Suède et Norvége	4,500,000
Portugal	3,800,000
Saxe	2,500,000
Danemark	2,400,000
Brésil	2,400,000
Belgique	4,200,000
Wurtemberg	2,000,000
Hollande	1,600,000
Grand-duché de Bade	1,400,000
Grèce	1,300,000

En regard de ces chiffres, il est instructif d'indiquer le traitement des chefs du pouvoir exécutif des Etats républicains. La république des Etats-Unis, qui compte près de 40 millions d'habitants, alloue à son président une somme annuelle de 125,000 francs, plus les gages de quelques domestiques, les frais d'ameublement, d'éclairage, de réparation de la Maison-Blanche (palais présidentiel), qui sont votés annuellement. En Suisse, le president de la Confédération touche 13,500 francs. En France, sous le Consulat, Napoléon Bonaparte, consul à vie, reçut 500,000 francs par an. La constitution de 1848 donna au président de la république un traitement de 600,000 francs, et une loi lui attribua, quelque temps après, un supplément de 600,000 francs, pour frais de représentation. Enfin, en 1871, le traitement du président de la république a été fixé à 600,000 francs, plus 162,400 francs pour frais de maison.

LISTEAU s. m. (li-stô). Forme qu'on donne quelquefois au mot LISTEL.

LISTEL s. m. (li-stel — rad. *liste*, qui a signifié bande). Architect. Petite moulure carrée et unie, qui en surmonte ou en accompagne une autre plus grande, ou qui sert à figurer des cannelures. ‖ Moulure plate que l'on place au-dessous de l'échine du chapiteau dorique grec.

— Artill. Petite moulure d'une pièce d'artillerie.

— Mar. Petite lisse ou morceau de lisse. ‖ Morceau de bois servant à combler un creux dans un mât ou une vergue. ‖ Nom donné à des morceaux de bois qui servent à la réparation des mâts et des vergues. ‖ Suite de tringles posées à l'intérieur d'un bâtiment en construction, à la hauteur où l'on doit placer les baux.

— Monn. Cercle qui règne autour de la circonférence des monnaies, entre le bord extérieur de la pièce et le grènetis : *Le* LISTEL *est plus élevé que le corps de la pièce de monnaie, afin de protéger la gravure intérieure contre les atteintes du frottement résultant de la circulation. Pour faciliter l'exhaussement du* LISTEL, *on a soin de relever préalablement à la frappe les rebords du flan, à l'aide de la machine à cordonner.*

— Techn. Baguette que les menuisiers emploient à former des encadrements ou des rebords, à couvrir des joints.

— Rem. Le *Dictionnaire de l'Académie* indique LISTEAUX pour le pluriel de ce mot.

LISTER (Martin), naturaliste anglais, médecin, né en 1638, mort en 1712. Il avait étudié la médecine à Oxford et s'était fixé à Londres pour pratiquer son art. Au retour d'un voyage en France, où il avait suivi le comte de Portland, ambassadeur d'Angleterre, il fut nommé médecin ordinaire de la reine Anne. Ce savant a laissé, sur la conchyliologie, des ouvrages encore très-estimés aujourd'hui. Les principaux sont : *Historia sive synopsis conchyliorum* (1685, 2 vol. in-fol., avec 1,000 planches); *Conchyliorum bivalvium exercitatio anatomica* (1696, in-4°); *Historiæ animalium Angliæ tres tractatus* (Londres, 1672, in-8°); *De cochleis* (Londres, 1694, in-8°); *Cochlearum et limacum exercitatio anatomica* (Londres, 1695, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi un livre intitulé : *Journey to Paris in the year* 1698 (Londres, 1699).

LISTER (Joseph-Jackson), savant anglais, né à Londres vers la fin du siècle dernier. Bien qu'exerçant la profession de négociant, il consacra de bonne heure ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle et s'occupa surtout d'observations faites à l'aide du microscope, ainsi que du perfectionnement de cet instrument. Ce fut d'après ses indications que les opticiens de Londres construisirent, pour la première fois, en 1827, des microscopes composés, exempts des défauts qui en rendaient l'usage incommode. En 1834, Lister publia, dans les *Philosophical Transactions*, un mémoire *Sur la structure et les fonctions des polypes et des ascidies tubulaires et cellulaires*. Dans ce mémoire, il décrivait non-seulement une nouvelle espèce, mais encore un nouveau genre de mollusques ascidiens, genre auquel le savant Wiegmann donna, en l'honneur de l'auteur de la découverte, le nom de *Perophora Listri*. Depuis 1832, Lister est membre de la Société royale de Londres.

LISTER (Thomas-Henri), littérateur anglais, né en 1801, mort en 1842. Sa fortune lui permit de s'adonner sans entraves à son goût pour les lettres. Il publia plusieurs romans, parmi lesquels nous citerons : *Gramby* (1826) et *Herbert Lacy*, une tragédie historique intitulée *Epicharis*, qui fut représentée en 1829 à Drury-Lane, et un ouvrage historique, la *Vie et l'administration d'Edouard, premier comte de Clarendon* (1838, 3 vol. in-8°).

LISTÈRE s. f. (li-stè-re — de *Lister'* natur. angl.) Moll. Genre de mollusques à coquilles bivalves, formé aux dépens des cames, et qui doit être désigné sous le nom de *trigonelle*.

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'hémisphère nord.

LISTIA s. m. (li-sti-a). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LISTON s. m. (li-ston — rad. *liste*). Blas. Petite bande en forme de ruban qu'on mêle ordinairement avec les ornements de l'écu et sur laquelle on place quelquefois la devise.

— Mar. Bande de bois recouvrant le bord de la première rangée des feuilles qui servent à former la doublure d'un vaisseau.

LISTON (John), comédien anglais, né en 1777, mort à Londres en 1846. Il fut d'abord précepteur, et, comme il avait un goût prononcé pour le théâtre, il employa le temps dont il pouvait disposer à jouer au bénéfice d'individus qui obtenaient du lord grand chambellan la permission de donner des représentations au théâtre de Haymarket. Ayant été bien accueilli du public, il se détermina à suivre la carrière théâtrale, obtint un engagement à Dublin, s'essaya avec peu de succès dans les rôles tragiques, puis se tourna vers la comédie et y réussit complétement. Il joua avec distinction les *pères nobles* et les *paysans* à Newcastle et autres villes comprises dans l'exploitation de la troupe de Stephen Kemble, déployant sans efforts cette force d'originalité et de gaieté communicative que l'on vantait avec enthousiasme partout où il paraissait. Charles Kemble, voyageant dans le Nord, vit ce comédien, et, vivement frappé de son talent, le recommanda de suite à Colman, qui le fit débuter à Londres en 1805. Le succès de Liston ayant été complet, cet artiste fut engagé à la fin de la même année à Covent-Garden. Accueilli avec transport, il resta à ce théâtre jusqu'en 1823. A cette époque, Liston, ayant eu quelques difficultés avec les directeurs, passa au théâtre de Drury-Lane, où il continua à se faire applaudir. La nature avait contribué autant que l'étude et l'observation à l'effet général de son jeu. Sa physionomie était grotesque et originale. A peine entrait-il en scène qu'il était accueilli par un rire universel excité par sa vue seule et auquel il était impossible de résister. Dans quelques-uns de ses rôles de bas comique, qui lui convenaient si bien, il y avait dans toute sa personne un mélange de balourdise, de simplicité, de niaiserie véritablement extraordinaire. En 1827, Liston vint jouer à l'Odéon, à Paris, avec une troupe d'acteurs anglais et produisit un grand effet dans le rôle de M. Acres, des *Rivaux*, comédie de Sheridan. Peu de temps après, ce remarquable comédien se retira du théâtre en pleine possession de tout son talent.

LISTON (Robert), chirurgien anglais, né en 1794, mort en 1848. Il vint se fixer en 1817 à Londres, où, tout en exerçant son art, il fit avec un grand succès des cours d'anatomie et de chirurgie. Infatigable travailleur, praticien éminent, Liston devint un des premiers chirurgiens de l'Angleterre. Devenu professeur de chirurgie à Edimbourg, il s'attacha à apporter d'importantes améliorations dans l'hôpital de cette ville; puis retourna en 1834 à Londres, où il fut chirurgien à l'hôpital du Nord, professeur de clinique chirurgicale et administrateur du collége royal de chirurgie. Liston s'attacha à simplifier l'art opératoire et montra dans ses écrits la netteté et la précision qui étaient le caractère dominant de son enseignement. Outre des *Mémoires* et des *Leçons*, insérés dans la *Lancette* et autres recueils scientifiques, on lui doit : *Principes de chirurgie* (1833), dont le succès fut très-grand.

LISTOWEL, bourg et paroisse d'Irlande, dans le comté de Kerry, à 24 kilom. N.-E. de Tralee, sur la Feale; 2,558 hab. On y remarque une jolie église, une belle chapelle et les ruines d'un château.

LISTRODÈRE s. m. (li-stro-dè-re — du gr. *listron*, batte; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant plus de cinquante espèces qui toutes vivent en Amérique.

LISTRONYX s. m. (li-stro-nikss — du gr. *listron*, batte; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui habitent les régions australes de l'Amérique.

LISTROPTÈRE s. m. (li-stro-ptè-re — du gr. *listron*, batte; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

LISTROSCÉLIDE s. f. (li-stro-sé-li-de — du gr. *listron*, batte; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens ou sauterelles, tribu des gryllacrites, dont l'espèce type habite les Moluques.

LISTWOER, une des deux vierges qui, dans la mythologie scandinave, sont les compagnes de la déesse infernale Hela. L'autre s'appelle Bigwor.

Lisuarte de Grèce, roman de chevalerie espagnol, attribué à Feliciano de Silva (Séville, 1525, in-4°). Il forme la septième partie de la longue série des *Amadis* et se place après *Don Florisando*, qui en est la sixième. Cependant *Lisuarte* est la continuation, non de ce dernier, mais du précédent, les *Exploits d'Esplandian;* il reprend le fil de l'histoire juste à l'endroit coupé. Cette œuvre imite de trop près les précédentes; elle est longue et manque de proportions. L'intérêt n'est pas concentré comme dans l'*Amadis*, où tous le cèdent en vertu, en valeur au héros principal. Dans *Lisuarte de Grèce*, l'attention est partagée entre le héros et son oncle Perion, comme lui cavalier parfait, combattant intrépide, amoureux galant et miroir de toutes les vertus. C'est trop de deux à la fois dans le même livre. Nous empruntons à M. de Gayangos, l'excellent critique espagnol, un bref résumé de cet ouvrage. Le roman commence avec la résolution qu'a prise Perion d'aller en Angleterre pour se faire armer chevalier par le puissant roi Cildadan. De nombreux chevaliers l'accompagnent, mais il ne peut donner suite à son dessein. La jeune Alquifa, envoyée par la fee Urgande, l'embarque dans un esquif conduit par des singes qui le transportent à Trébizonde. Là, il est armé chevalier par l'empereur et devient amoureux de sa fille, la belle Gricileria. Cependant Lisuarte de Grèce et un grand nombre de chevaliers courent le monde à sa recherche, tuent des géants, délivrent des princesses enchaînées, livrent des combats fabuleux ; mais ils n'arrivent à Trébizonde que lorsque Perion en est déjà parti. Là, Lisuarte tombe amoureux d'Onolaria, sœur de Gricileria. Puis il quitte Trébizonde et parcourt l'Europe en quête d'aventures. Il rencontre Perion, sans le reconnaître, en rase campagne, et se bat avec lui ; les deux vaillants y vont de si bon cœur que tous deux restent horriblement blessés sur le terrain. Enfin, fatigué de la géographie asiatique, l'auteur ramène son héros à Carthagène, en Espagne. Bien que l'action ait lieu désormais dans un pays réel, les exploits du héros n'en sont pas moins hyperboliques et hors de toute vraisemblance. Le roman se termine par le récit des couches d'Onolaria, qui met au monde un enfant appelé Amadis de Grèce. Ce héros, prédestiné aussi à bien des aventures, aussitôt après sa naissance tombe entre les mains de corsaires noirs.

Lisuarte de Grèce a été traduit en français, au temps de la vogue des *Amadis*, par Nicolas d'Herberay, sieur des Essarts (1548, in-fol.).

LISVINUS COMITATUS, nom latin du pays de LIEUVIN au moyen âge.

LISYANTHE, LISIANTHE ou **LYSIANTHE** s. m. (li-zi-an-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, comprenant plusieurs espèces qui toutes habitent l'Amérique.

LISZT (Franz), célèbre pianiste et compositeur hongrois, né à Reiding (Hongrie) le 22 octobre 1811. Son père, régisseur du prince Esterhazy et amateur distingué, lui enseigna les éléments de l'art musical. A six ans, l'enfant commençait l'étude du piano et se produisait trois ans après en public à Œdenbourg. Peu après, le jeune virtuose, accompagné de son père, se rendit à Presbourg, où il eut la bonne fortune de rencontrer deux zélés protecteurs, les comtes Amaden et Zopary, qui lui constituèrent une pension de 600 florins pendant six ans, pour l'aider à compléter son éducation. Conduit à Vienne, Liszt perfectionna son talent d'exécution sous la direction de Ch. Czerny et reçut de Salieri des leçons d'harmonie et de composition. Après un séjour de dix-huit mois à Vienne, le pianiste vint à Paris et se présenta au Conservatoire, dont sa qualité d'étranger lui fit fermer les portes. Mais Liszt n'était pas homme à reculer devant un obstacle. Dès son arrivée, il se fit entendre dans plusieurs concerts donnés à l'Opéra et devint à la mode parmi les grandes familles du faubourg Saint-Germain. Les adulations et les excessives caresses de ses aristocratiques patronnesses développèrent chez lui cette imperturbable confiance en lui-même qui est un des côtés faibles de sa grande nature artistique. En 1824, Liszt se rendit à Londres, où il retrouva ses triomphes des salons parisiens, puis revint à Paris, les oreilles fatiguées de cette prophétie : « Tu seras Mozart! » prophétie dont il crut la réalisation prochaine. La direction de l'Opéra s'empressa de lui confier un libretto, *Don Sanche* ou le *Château de l'amour*; et le compositeur en herbe écrivit sa partition avec une rapidité qui témoignait de sa confiance en son génie. L'œuvre, représentée le 17 octobre 1825, fit un éclatant fiasco. Liszt regagna alors l'Angleterre pour chercher de plus faciles succès. De retour en France, il perdit son père à Boulogne et se trouva, à l'âge de dix-sept ans, seul, sans appui, sans conseils et déjà chargé d'une réputation bien lourde à porter. L'artiste se mit au travail, se cloîtra et pendant plusieurs années rompit ses doigts à toutes les difficultés du piano, de manière à déchiffrer à première vue les traits les plus difficiles. A ce moment, une grave maladie, suivie d'une longue convalescence, le jeta dans le mysticisme religieux, dont l'influence devait plus tard l'arracher au monde. Ce premier accès ne fut heureusement pas de longue durée. Liszt reparut plus triomphant que jamais, et, le 17 avril 1835, se fit entendre dans une séance de la société des concerts du Conservatoire. Son succès fut immense et l'opinion des artistes le plaça définitivement au rang des plus célèbres pianistes. Après de longues excursions en Allemagne, en Italie, en Russie, en Espagne et en Portugal, partout comblé d'ovations sans précédent, l'artiste revint en Allemagne pour organiser à Bonn le festival en l'honneur de l'inauguration de la statue de Beethoven, et il fit entendre une cantate de sa composition, écrite pour cette cérémonie. On peut lire, dans les *Soirées de l'orchestre*, de Berlioz, ce qu'il en coûta à Liszt de peines, de tourments, d'abnégation, d'habileté, de sacrifices pécuniaires pour mener à bonne fin cette gigantesque entreprise. Les souverains allemands s'étaient cotisés pour payer la statue; Liszt prit entièrement à sa charge personnelle tous les frais occasionnés par la fête et se ruina. En 1849, l'illustre pianiste se rendit à Weimar, où il reçut le titre de maître de la chapelle du grand-duc. A partir de ce moment, Liszt s'attacha à faire de Weimar la ville la plus importante de l'Allemagne, au point de vue musical, et se voua corps et âme à la propagation des œuvres et du système musical de Richard Wagner, dont le *Lohengrin* fut représenté à Weimar pour la première fois. Alors aussi se forma la fameuse trinité Liszt-Wagner-Schumann, tant discutée, tant bafouée par les petits journaux, mais qui mérite le respect dû à trois esprits de premier ordre luttant seuls en désespérés, en vaincus du moment, contre le monde musical entier.

Tout en conservant ses fonctions à Weimar, Liszt fit de fréquents voyages à Rome et en France. En 1861, le bruit courut qu'il allait épouser la princesse Wittgenstein, et il s'en fallut de peu, en effet, que ce projet d'union ne devînt un fait accompli. Vers la même époque, le duc de Saxe-Weimar nomma Liszt son chambellan, pour l'attacher plus complétement à sa cour; mais ce moyen lui réussit peu. Pendant un séjour qu'il fit à Rome en 1864, le célèbre artiste sentit se réveiller avec une extrême intensité les sentiments religieux qui s'étaient emparés de lui dans sa jeunesse, et, poussé par son imagination sans contre-poids, il se décida tout à coup à entrer dans les ordres. Le 25 avril 1865, il fut tonsuré dans la chapelle du Vatican par son ami, l'archevêque Hohenlohe. Depuis lors, l'abbé Liszt n'a pas renoncé à la musique, mais n'a plus écrit que de la musique d'église. On l'a vu organiser des concerts au profit d'œuvres catholiques, notamment à Ratisbonne (1869), et faire exécuter des œuvres de sa composition, entre autres une messe à Saint-Eustache, où il dirigea lui-même l'orchestre en costume ecclésiastique (1866).

Le compositeur Liszt a eu deux filles, dont l'une, morte depuis plusieurs années, épousa M. Emile Ollivier, et dont l'autre est devenue la femme du compositeur Wagner. Il a été nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1861.

Comme pianiste, le talent de Liszt n'a jamais été contesté. Vigueur, énergie, domination du clavier, intuition des styles, netteté, toutes les qualités transcendantes du virtuose sont réunies dans son jeu. Il n'a jamais rencontré, il ne rencontrera vraisemblablement point de rival en exécution, pas plus que Paganini n'a trouvé d'émules. Toutefois, la grâce et le charme lui font souvent défaut « dans les auditions publiques, » car, entre le Liszt des concerts et le Liszt de l'intimité, le pianiste merveilleux qui sait rendre les plus sublimes adagios de Beethoven comme ne les chanterait aucune voix humaine, il y a une distance immense. Parmi les critiques qu'il s'est attirées, il en est deux qui sont pleinement justifiées : d'abord, la difficulté de sa musique, qui fait reculer d'effroi les plus habiles pianistes, et son goût excessif pour les tours de force; en second lieu, ses poses théâtrales et ses excentricités d'un goût souvent contestable. La mise en scène a été son grand faible, surtout lors de ses débuts. « Voyez-le, disait Scudo, faire son entrée dans un concert public; d'abord il jette ses gants au garçon de salle, puis s'assied avec fracas. Il promène son regard dominateur sur son nombreux auditoire, le fixe tour à tour sur chacune de ses dévotes qu'il tient immobiles sous sa prunelle ardente, comme un vautour fascine de timides colombes. Enfin il pose ses mains sur le clavier, et, tout en roulant son tonnerre et en lançant sa foudre, il possède assez de sang-froid pour voir et pour entendre ce qui se fait autour de lui. De plus, quand il ne joue pas, il parle, il gesticule, il bat la mesure, il arpente la scène, il accapare l'attention d'une manière quelconque. Quand il joue, pieds, mains, front, yeux, cheveux même se mettent de la partie, et de toute cette agitation corporelle il résulte un effet des plus disgracieux pour l'auditeur sérieux, rebelle aux effluves magnétiques que projette sans relâche l'artiste soi-disant inspiré. »

Comme compositeur, on ne peut contester à Liszt la grandeur de la conception. Sa cantate pour l'inauguration de la statue de Beethoven à Bonn et surtout son *Prométhée* ont été exaltés par les journaux de musique allemands. Ses œuvres de piano révèlent un compositeur de premier ordre, principalement ses transcriptions, qui, abstraction faite de quelques bizarreries, sont toutes d'incomparables chefs-d'œuvre. Citons, parmi ses productions les plus remarquables : *Mazeppa;* le recueil intitulé *Consolations*, petites pages mélodiques dont la première soupire un chant divin ; la paraphrase des *Patineurs*, ballet du *Prophète;* la transcription des mélodies de *Schubert*, surtout l'*Ave Maria;* la réduction au piano de l'ouverture du *Roi Lear*, de Berlioz, et de la *Esmeralda*, de M^{lle} Louise Bertin, et les *Soirées musicales*, de Rossini.

Les autres compositions de Liszt les plus communément citées sont : la *Symphonie révolutionnaire*, composée en 1830, qui n'a jamais été publiée; ses fantaisies sur les *Huguenots*, *Robert*, la *Juive*, *Lucia de Lammermoor*, sur la *Clochette*, de Paganini ; un *Rondeau* sur un thème espagnol ; *Grande valse de Bravoure; Méditations; Festklänge; Heroïde funèbre; Hungaria;* le *Tasse; Orphée; Prométhée*, poëmes symphoniques; enfin, des *Préludes*, des *Messes* à grand orchestre, etc. Parmi les écrits de cet artiste, auquel la plume est presque aussi familière que le clavier, on a surtout remarqué sa *Polémique sur Thalberg*, sa *Lettre à M^{me} Sand*, la série intitulée *De la situation des artistes*, publiées dans la *Gazette musicale;* sa brochure sur le *Tannhauser* et le *Lohengrin* (1854)); *Notice sur Frédéric Chopin* (1852) ; *Des Bohémiens et de leur musique* (1859).

LIT s. m. (li — lat. *lectus*, lit; gr. *lektron*, de *legomai*, poser, étendre, mettre, et aussi *lechos*, *lochos*, racine *lech*. Ces noms font partie d'un groupe assez considérable de termes qui servent à désigner le lit dans les langues européennes : ancien slave et russe *loje*, polonais *loze*, bohémien *loze*, irlandais *leacht*, de *luighim*, être étendu, couché; gothique *ligrs*, anglo-saxon *leger*, scandinave *leg*, ancien allemand *legar*, de *ligar*, être étendu, où le *g* répond au *ch* grec de *lochos*, etc. Pictet compare le sanscrit *langâ*, sommeil, dont il rapproche aussi l'irlandais *long*, lit. L'irlandais *long* désigne aussi une demeure, une maison, et le Dhâtup donne une racine *lag*, *lang*, *lung*, demeurer, habiter, sens très-rapproché de reposer et qui rendrait bien compte des diverses accceptions ci-dessus. Or cette racine, non encore bien constatée, retrouve les deux formes *lang* et *lag* dans l'ancien slave *lehsti*, au présent *legu*, avec la nasale, être couché. Comparez le polonais *ladz*, *legnac*, couver ; *lagnanie*, *lazenie*, action de couver, etc., et *lejati*, être étendu, d'où *loje*, lit. Et ceci conduit Pictet à rattacher à cette racine tout le groupe européen des noms du lit que nous donnions plus haut). Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou se reposer : *Dresser*, *monter un* LIT. *Le devant*, *le chevet*, *les pieds*, *le dos*, *la ruelle du* LIT. *Se mettre*, *se tenir*, *être au* LIT. *Se lever*, *sortir du* LIT. *Sauter du* LIT. *Descendre du* LIT. *Se jeter sur son* LIT, *hors de son* LIT, *à bas de son* LIT. *Un* LIT *nous vit naître et nous voit mourir*. (X. de Maistre.) *Il est généralement nuisible de se mettre au* LIT *après le repas*. (L. Cruveilhier.)

Sors de ce *lit* oiseux qui te tient attaché.
BOILEAU.

— Partie fixe du lit, sorte de charpente qui supporte les divers objets sur lesquels on se couche : LIT *de noyer*, *d'acajou*. LIT *de fer*. *Monter*, *démonter un* LIT. *Brûler jusqu'au bois de son* LIT.

— Rideaux, draperies qui garnissent le lit : LIT *d'été*. LIT *d'hiver*. LIT *de percale*, *de damas*, *d'indienne*.

— Paillasse, matelas, lit de plume ou autres objets élastiques sur lesquels on se couche : *Bon* LIT. LIT *mollet*. LIT *dur*.

. . . En ce moment voulez-vous m'obliger?
Sans faire de façon, venez chez moi loger :
Vous trouverez bon feu, bon *lit* et bonne table,
Bon visage surtout, compagnie agréable.
ETIENNE.

Dans mon réduit, où l'on voit l'indigence
Sans m'éveiller assise à mon chevet,
Grâce aux amours bercé par l'espérance,
D'un *lit* plus doux je rêve le duvet.
BÉRANGER.

— Par ext. Objet sur lequel on se couche comme sur un lit : LIT *de gazon*, *de fougère*, *de verdure*. *Un* LIT *de planches*. *Avoir pour* LIT *la terre nue*.

— Mariage, union conjugale : *Enfant du premier*, *du second* LIT. *Enfants de deux* LITS.

— Couche stratifiée de matière ou d'objets quelconques : LIT *de terre*. LIT *d'argile*. LIT *de sable*. LIT *de pierre*. LIT *de moellon*. LIT *de mortier*. LIT *de fumier*. LIT *de terreau*. LIT *de paille*. *Disposer un plat sur un* LIT *d'oignons*. *On stratifie les chiffons découpés par* LITS *alternatifs avec le fumier; on a ainsi un bon engrais*. (Math. de Dombasle.) *On met stratifier les glands* LIT *par* LIT *dans du sable ou de la terre sèche*. (De Morogues.)

— Canal dans lequel coule un cours d'eau : LIT *d'une rivière*, *d'un fleuve*. *Rivière qui sort de son* LIT. *Les grands fleuves ont ordinairement un* LIT *profond et des bords escarpés qui leur donnent un aspect sauvage*. (J. de Maistre.) *La Reuss tonne dans son lit vertical*, *matelassé de pierres*. (Châteaub.) ‖ Fond sur lequel repose une grande masse d'eau : *Le* LIT *de la mer*, *de l'Océan*. *Les secousses des révolutions se transmettent comme les tremblements de terre sous le* LIT *de l'Océan*. (Ledru-Rollin.)

Mer terrible, en ton *lit* quelle main te resserre?
L. RACINE.

— Fig. Place morale, lieu métaphorique de l'action : *Ce sont les doctrines qui creusent le* LIT *où les passions coulent*. (Lamenn.) *Le principe de la liberté du commerce se fera son* LIT *dans la législation de tous les peuples civilisés*. (Michel Chevalier.) *Laissez toutes les libertés creuser leur* LIT. (E. de Gir.)

— *Lit en housse*, Lit entouré d'une garniture suspendue.

— *Lit d'ange* ou *Lit à la duchesse*, Lit sans quenouilles ni piliers, et dont les rideaux étaient retroussés.

— *Lit en bateau* ou *en gondole*, Celui dont les deux extrémités ont une forme évasée qu'on a comparée à celle d'une barque.

— *Lit en tombeau*, Lit tout carré.

— *Lit double* ou *Lits jumeaux*, Lit dont on peut faire deux lits à volonté.

— *Lit de grandeur*, Lit où l'on peut coucher deux.

— *Lit de repos*, Petit lit très-bas, sur lequel on se repose pendant le jour :

Sur un *lit de repos* la belle était couchée,
La tête sur sa main nonchalamment penchée.
LA SABLIÈRE.

‖ Fam. Lieu de complète inaction : *Bien des gens considèrent les hautes fonctions publiques comme des* LITS DE REPOS. *Le fauteuil académique est un* LIT DE REPOS *où le bel esprit sommeille*. (Fontenelle.)

— *Lit de parade*, Lit destiné plutôt à orner une chambre qu'à servir de coucher. ‖ Lit sur lequel on expose les grands personnages avant leur inhumation.

— *Lit nuptial*, Lit où couchent les nouveaux mariés, la première nuit de leurs noces.

— *Lit génial*, Nom donné par les anciens au lit nuptial, parce qu'il était consacré aux génies.

— *Lit mécanique*, Lit au moyen duquel on peut changer les linges des malades et des blessés sans leur faire éprouver de secousse.

— *Lit orthopédique*, Lit renfermant un mécanisme propre à redresser les personnes contrefaites.

— *Lit de sangle*, Lit composé de sangles ou d'un morceau de coutil que l'on attache à deux pièces de bois soutenues par des pieds qui se croisent.

— *Lit de camp*, Petit lit dont le bois se démonte facilement, ce qui en facilite le transport. ‖ Espèce de couchette, formée de planches inclinées, qui sert de lit aux soldats, dans un corps de garde.

— *Lit de misère*, *de travail*, Lit préparé pour l'accouchement.

— *Lit de douleur*, Lit sur lequel est couchée une personne malade et souffrante.

— *Lit de veille*, Lit dressé dans la chambre d'un malade pour le veiller.

— *Lit funèbre*, Lit sur lequel on plaçait autrefois le cadavre avant de le porter au bûcher.

— *Lit de mort* ou *Lit de la mort*, Lit sur lequel on est près d'expirer : *C'est près du* LIT *d'un moribond que la religion est sûre de remporter des victoires complètes sur la raison humaine*. (D'Holbach.)

— *Lit de plume*, Toile remplie de plume, dont on garnit un lit :

Dors sur le *lit de plume* où le destin te berce,
Et ne fais pas appel à la fortune adverse.
PONSARD.

Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée,
S'élève un *lit de plume* à grands frais amassée.
BOILEAU.

— *Lit de table*, Lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger.

— *Lit de Procuste*, Règle trop mesquine, limites trop étroites que l'on assigne à l'activité de quelqu'un; se dit par allusion au lit sur lequel Procuste, brigand athénien, étendait, dit-on, les voyageurs : quand ils étaient trop petits, il les tiraillait pour qu'ils atteignissent la longueur, et, quand ils étaient trop grands, il les mutilait : *Scribe mit bravement ses vers sur le* LIT DE PROCUSTE. (Vitet.)

— *Faire le lit*, *faire son lit*, Le préparer pour qu'on puisse s'y coucher.

— *Faire lit à part*, *faire deux lits*, Coucher séparément, en parlant d'un mari et d'une femme. ‖ *Ne faire qu'un lit*, Coucher dans le même lit, en parlant du mari et de la femme.

— *Se mettre au lit*, Se déshabiller et se coucher : *Nous arrivâmes comme le maître du logis allait* SE METTRE AU LIT. (M^{me} de Sév.) ‖ S'aliter pour cause de maladie : *Le duc*, *revenu à Paris las de fêtes*, *de repas et de faire le jeune homme*, *tomba tout d'un coup et* SE MIT AU LIT. (Michelet.)

— *Garder le lit*, *ne pas quitter le lit*, Rester au lit par suite de maladie : *Depuis que je ne vous ai écrit*, *j'ai* GARDÉ LE LIT *presque toujours*. (Volt.)

— *Prendre une personne au sortir du lit*, *au saut du lit*, Lui faire une visite au moment de son lever.

— *Aller du lit à la table et de la table au lit*, Ne faire que manger et dormir.

— *Mourir dans son lit*, Mourir d'une mort naturelle, et non de mort violente ou par accident.

— *Fonder un lit dans un hôpital*, Constituer la somme nécessaire pour entretenir perpétuellement un lit dans un hôpital.

— Prov. *Comme on fait son lit*, *on se couche*, On ne peut jouir que des résultats de sa prévoyance, on n'a que ce qu'on s'est préparé à soi-même.

— *Le lit est une bonne chose; si l'on n'y dort*, *on y repose*, Le lit est utile à la santé de ceux mêmes qui n'y peuvent dormir. ‖ *Le lit est l'écharpe de la jambe*, Un bras blessé se met en écharpe, une jambe blessée exige qu'on garde le lit.

— Anc. jurispr. *Lit entier*, Le mari et la femme. ‖ *Frères*, *sœurs de lit entier*, Enfants nés du même père et de la même mère. ‖ *Frères*, *sœurs de demi-lit*, Enfants qui sont nés du même père ou de la même mère seulement. ‖ *S'obliger de lit entier*, Contracter une obligation avec sa femme. ‖ *Lit brisé*, Mariage dissous.

— Anc. cout. *Lits et passerées*, Privilége des habitants du pays de Comminges, qui pouvaient, même en temps de guerre, commercer librement avec l'Espagne sur une partie de la frontière.

— Hist. *Lit de justice*, Trône sur lequel le roi s'asseyait quand il tenait une séance solennelle au parlement de Paris : *Le roi étant dans son* LIT DE JUSTICE, *séant en son* LIT DE JUSTICE. ‖ Séance même : *Tenir un* LIT DE JUSTICE. *Malgré les* LITS DE JUSTICE *et les bastilles*, *la souveraineté du peuple a prévalu contre la prérogative royale*. (Proudh.) *Qu'est-ce qu'un* LIT DE JUSTICE? *demanda-t-on devant Fontenelle*. — *C'est un lit où la justice dort*, *répondit-il*.

— Art mil. *Lit de pont*, Plancher ou fascinage sur lequel on traverse un cours d'eau.

— Mar. Empreinte laissée par un bâtiment échoué dans la vase : *On y mouille par trois*, *quatre et cinq brasses d'eau sur un fond de vase très-molle*, *où les plus gros navires s'échouent et font leur* LIT *sans souffrir aucun dommage*. (Bougainville.) ‖ *Lit de marée*, Courant provoqué dans un chenal par le flot ou le jusant : *Jusque-là nous avions eu à lutter dans ce canal contre des* LITS DE MARÉE *plus forts que ceux du Four ou du Raz de Brest*. (La Pérouse.) ‖ *Lit du vent*, Direction dans laquelle il souffle : *On vit le bâtiment glisser au centre de cette baie large et profonde*, *ses voiles bien bordées*, *gouvernant au plus près et pour ainsi dire dans le* LIT DU VENT. (Defauconpret.)

— Constr. Chacune des faces par lesquelles se touchent les pierres de taille dans une construction.

— Mines. Dessus et dessous d'un banc de pierre, d'une assise.

— Véner. *Au lit*, *au lit*, *chiens*, Cris employés par les veneurs pour faire quêter les chiens, lorsqu'on veut lancer un lièvre.

— **Syn. Se mettre au lit, s'aliter.** V. ALITER (S').

— **Encycl.** Un *lit* de feuilles sèches ou de bruyères fut probablement la première couche de l'homme, mais il ne dut pas tarder à chercher quelque chose de mieux; des toisons étendues par terre, sous la tente de peau, lui offrirent bientôt une couche plus moelleuse et cette expérience lui rendit sensibles les propriétés salutaires de la laine.

De cet usage et de cette connaissance à l'idée de tondre les peaux et d'en faire des amas pour s'y reposer, il n'y avait qu'un pas, et le pas fut fait surtout dans les climats où, le sol étant humide, on sentit la nécessité de former un plancher isolé de la terre pour s'y étendre pendant le sommeil. Quatre pieux fichés dans le sol et portant une claie de branches entrelacées, voilà le premier *lit* créé par l'industrie humaine : un tas de laine tondue enfermé entre deux peaux nouées ou cousues en forme d'outre, voilà le premier matelas.

Puis l'industrie se développe avec les besoins; les plantes textiles servent à faire du fil, avec le fil on fait des tissus; le *lit* primitif se modifie et se change en une toile tendue sur un fort châssis et recouverte d'un matelas, grossier encore. Ces perfectionnements, qui nous semblent si élémentaires, ne furent adoptés que bien tard, et seulement par les tribus qui émigrèrent vers le Nord. Les Orientaux les connaissent à peine même aujourd'hui. De là l'étonnement des voyageurs en Turquie, en Perse, et même dans certaines contrées de la Russie et de la Pologne : les chambres à coucher ont des meubles somptueux, de moelleux tapis, des glaces de Venise, mais point de lit. P. Mérimée a raconté la stupeur qu'il éprouva lorsque, passant la nuit dans un des plus opulents châteaux de la Pologne, on lui apporta, à l'heure du coucher, une robe de chambre et une paire de pantoufles et qu'il ne vit trace de *lit* nulle part. Les Orientaux couchent volontiers sur une simple natte de paille, roulés dans un manteau ; les voluptueux se permettent un ou deux coussins.

Sous le ciel du Nord, à mesure que l'homme se civilisa, l'inclémence même des saisons le força de recourir à des *lits* moins primitifs ; le luxe bientôt s'en mêla et trouva des raffinements. Les Romains des premiers temps de la République n'avaient pour *lits*, comme les Spartiates, que des nattes de paille. Pendant l'ère des conquêtes, quand on se fut enrichi de dépouilles, le *lit* devint un meuble important ; on en fit en bois d'ébène, de cèdre, de citronnier ; on les enrichit d'incrustations et de sculptures. Notons toutefois que le *lit* des Romains ne ressemblait guère qu'à nos *lits* de repos ou chaises longues. Il était entouré de trois côtés seulement, au pied, à la tête et dans le fond ; le devant était ouvert. Le meuble était élevé de façon qu'on y montait par des gradins.

Le *lit* nuptial, ou *lectus genialis*, était tendu dans la salle située à l'entrée de la maison et décorée des portraits des ancêtres de l'époux. Ce lit était entouré du plus grand respect et demeurait en son premier état tout le temps que vivait l'épouse. Quand le mari, soit après un veuvage, soit après un divorce, se remariait, il devait faire tendre un nouveau *lit*, et c'eût été presque un sacrilége de faire servir pour la nouvelle épouse le *lit* qui avait reçu l'ancienne. C'est pourquoi Cicéron traite de crime atroce l'action de la mère de Cluentius qui, devenue éperdument éprise de son gendre, l'épousa et fit tendre le même *lit* nuptial qu'elle avait dressé deux ans auparavant pour sa propre fille et dont elle la chassait.

Les riches possédaient seuls ces sortes de *lits*. On a retrouvé, à Pompéi, dans la plupart des chambres à coucher, un appareil bien plus primitif : c'est un bloc de maçonnerie, de 6 pieds de long sur un peu plus d'un mètre de large ; couvert de draperies et de coussins, cet appareil pouvait, à la rigueur, servir de *lit*, et on ne peut en expliquer autrement l'usage, car ces chambres sont si étroites qu'il n'y aurait pas eu place pour un autre *lit*. Les cellules des maisons de prostitution, fort nombreuses à Herculanum, sont toutes garnies d'un *lit* de cette sorte. Les anciens d'ailleurs affectionnaient ces sortes de meubles immobiles; on se rappelle que, dans l'*Odyssée*, Ulysse, parlant de la chambre à coucher de Pénélope, dit qu'il a fabriqué le *lit* lui-même, à l'aide de l'équerre et du compas, dans le tronc d'un olivier, sans arracher l'arbre et en lui laissant ses profondes racines.

Les Romains, outre des *lits* pour le sommeil, avaient aussi des *lits* de table. Avant la seconde guerre punique, ils mangeaient assis, ou plutôt couchés sur des bancs de bois, à l'exemple des Crétois et des Lacédémoniens. Les femmes et les jeunes gens qui n'avaient pas encore pris la robe virile devaient rester vraisemblablement assis. Jusque-là ces bancs dressés autour des tables pouvaient être considérés comme des siéges. Mais Scipion l'Africain, à son retour de Carthage, en rapporta de petits *lits* fort bas en bois commun, rembourrés de paille ou de foin, et recouverts de peaux de chèvre ou de mouton, qui, selon la coutume asiatique, servaient aux Carthaginois pendant les repas. On les nomma *punicani*, ou africains, à cause de leur origine. Les personnes riches ou aisées de Rome voulurent s'en procurer et durent en faire fabriquer. Un tourneur ou menuisier, nommé Archias, imita ceux qu'avait rapportés Scipion, mais il les fit plus élégants. Ce *lit*, transformé un peu avant le siècle d'Auguste, devint un divan à trois côtés, d'où son nom de *triclinaris* et celui de *triclinium* donné à la salle à manger. Il était recouvert de courtines de riches étoffes et enrichi de plaques de métal précieux; il y en eut même dont certaines parties étaient en or massif; on y ajouta des coussins de laine de Milet ou de plume. Enfin on tendait autour un dais où la richesse des étoffes variait suivant la fortune du maître. Chaque côté du *lit* pouvait contenir quatre personnes, ce qui pouvait faire une longueur d'environ $7^{m},60$ de notre mesure par côté, et permettait d'être douze à une même table. Comme un espace était réservé autour de ces *lits* pour permettre aux clients de venir pendant le repas s'entretenir avec leur patron, parce qu'à Rome on ne cessait point, même pendant les repas, de s'occuper des affaires, il s'ensuit que le triclinium devait avoir au moins 12 mètres carrés. Les trois côtés du *lit* de table n'étaient pas occupés indifféremment : celui du milieu était réservé pour les hôtes du rang le plus élevé, puis venait celui de gauche, et enfin celui de droite, au bout duquel se plaçait l'amphitryon afin de pouvoir donner plus facilement des ordres et veiller au service. Ces *lits* devinrent de plus en plus somptueux, et l'usage d'avoir des *lits* les plus riches possible se propagea à ce point, que Pline reproche aux laboureurs les dépenses qu'ils faisaient sous Néron pour leurs *lits* de table.

Les barbares, vainqueurs des Romains, qui empruntèrent tant de coutumes à la civilisation qu'ils allaient remplacer, ne firent point usage de ces sortes de *lits;* leurs mœurs, rudes, guerrières, ne le permettaient pas. Ils remplacèrent ces *lits* par des siéges tout à fait primitifs, et leur literie elle-même fut aussi rudimentaire que possible. Mais à mesure que le clan se changea en fief, que le donjon s'éleva, demeure féodale et refuge des vassaux d'abord, plus tard forteresse contre eux, à mesure que le champ des conquêtes se restreignit, que le seigneur se fixa dans son domaine, que le vassal y fut attaché, que la commune se forma, le mobilier se transforma, et la literie comme le reste. Dans les campagnes, pour le serf, elle fut à peu près ce qu'elle pouvait être pour un esclave : un amas de paille, de foin ou de feuilles sèches, agencé plus ou moins bien suivant l'industrie du malheureux attaché à la glèbe. Une sorte d'armoire était réservée dans le mur; une claie ou des planches posées sur le sol formaient dans ce grand placard un fond qu'on recouvrait de paille, de foin ou de feuilles, et c'était là-dessus que couchaient le père, la mère et quelquefois toute la famille. L'usage de ces *lits-armoires* s'est conservé longtemps dans les campagnes de certaines provinces de la France, malgré leur insalubrité, et aujourd'hui encore ils ne doivent pas être complétement disparus. Le *lit* du bourgeois était un peu moins sommaire et ressemblait assez à celui des fermiers de la Suède, dont l'Exposition universelle de 1867 nous a présenté des spécimens; la literie se composait des éléments essentiels, une paillasse, un ou deux matelas, et une couverture de laine. Dans la demeure féodale, plus tard chez les riches bourgeois, lè *lit* prenait la forme monumentale qu'affectait tout le mobilier et qui indiquait une destination sinon éternelle, du moins d'une durée considérable. Des meubles de ce genre, construits depuis quatre ou cinq cents ans, échappés à la destruction par hasard, sont encore d'une grande solidité, et ont en outre une valeur artistique considérable. Le *lit* dans les demeures seigneuriales devint une chambre dans la chambre à coucher : taillé en plein bois, sculpté, orné de moulures à forte saillie, il fut surmonté d'un ample dais, entouré de rideaux en tapisserie supportés par des colonnes droites ou torses. A la fin du moyen âge et sous la Renaissance, il y eut même des *lits* où les colonnes furent remplacées par des figures sculptées dans le bois, comme on en peut voir un exemple au musée de Cluny.

Vers 1500, c'est-à-dire à la Renaissance, le *lit* perdit de son aspect monumental et sévère pour devenir plus élégant, plus léger, mais aussi plus riche; construit jusque-là en chêne et quelquefois en noyer, il fut façonné dans l'érable, le palissandre, le citronnier et l'ébène, avec des incrustations de ces différents bois, de nacre et de pierres précieuses telles que le lapis-lazuli. Les pieds sont minces, un peu hauts, cannelés, assez semblables à ceux des siéges Louis XVI; le devant, orné de moulures fines et d'arabesques incrustées, n'a guère plus de $0^{m},20$ de hauteur; le dossier des pieds, léger, à angles équarris ou à montants torses, est à jour, et celui de la tête, plein, encadré par une moulure formant fronton, est décoré d'incrustations. Sous Louis XIV, le *lit* reprit un aspect monumental, mais s'alourdit en se chargeant de l'ornementation de ce temps; sous la Régence et sous Louis XV, on en revint au *lit* romain mais dans le style rocaille, ce qui lui enlevait toute ressemblance avec le modèle; comme lui, cependant, il est entouré par un dossier sur trois côtés, mais ces dossiers sont rembourrés comme un canapé et recouverts de riches damas, avec encadrement dans le goût de l'époque. L'ancien dais, qui avait subi des modifications diverses sous la Renaissance, fut complétement transformé sous Louis XIV : l'entablement se changea en ciel de *lit*, d'un profil décoratif, mais un peu lourd; un grand lambrequin garni de franges, de glands, de nœuds et de cordons en passementerie y est attaché; des rideaux de velours ou de damas doublé forment encore alcôve, mais sont bien plus une décoration de tenture que le complément obligé du *lit*, comme dans les styles précédents. Déjà la dentelle fabriquée dans les Flandres avait servi de garniture à la literie; la création de la fabrique d'Alençon, instituée par Colbert, mit cette garniture à la mode; aussi la voit-on employée pour bordure de couvre-pied. Sous Louis XV, les rideaux blancs et de perse, ou de velours clair à bandes et de soierie damassée, garnissent le *lit*, attachés aux ciels rocaille, ornés de plumes comme la coiffure des peaux-rouges. Sous Louis XVI, l'alcôve fait souvent partie de la menuiserie; les tentures restent à peu près les mêmes, quant aux étoffes, que dans le règne précédent, mais le mobilier change de forme et le *lit* avec lui. Ce dernier devient plus simple et un peu plus sévère, tout en conservant son élégance; c'est un mélange du modèle romain et du modèle de la Renaissance, avec guirlandes légères, cannelures et petites rosaces pour ornementation. La Révolution de 1789 devait avoir sur cette partie de l'ameublement l'influence qu'elle a eue sur toutes les industries et sur toutes les productions. La transformation économique qu'elle opéra et les entraves de toute sorte dont elle affranchit l'industrie firent que, en peu de temps, le sort des habitants de la campagne s'améliora. Il y eut dès lors des meubles fabriqués en grand nombre sur un unique modèle, dans les conditions les plus propres à obtenir le bon marché. La révolution opérée en Amérique, coïncidant avec le développement de l'industrie, amena sur les marchés européens une grande quantité de toiles de coton qui, dans les ménages pauvres ou simplement aisés, remplaça avantageusement la toile de fil, d'un prix beaucoup plus élevé et dont l'achat exigeait une forte dépense, quand il s'agissait de grandes pièces telles que des draps de *lit*, des enveloppes de matelas, etc.; des couvertures de coton purent même tenir lieu de couvertures de laine pour les classes pauvres.

Les *lits*, fabriqués d'abord en noyer, le furent ensuite en acajou, pour l'usage de la bourgeoisie et des classes aisées, quand l'exploitation des forêts américaines permit l'envoi de ce bois par grandes cargaisons et à des prix modérés. Enfin, depuis trente ans environ, la literie s'est entièrement transformée, à l'exception des matelas, qui sont restés ce qu'ils furent presque toujours, sauf pourtant les modifications apportées dans la fabrication des toiles qui les enveloppent et dans la préparation des laines.

L'industrie du fer, en se développant et en donnant des produits à bon marché, fit songer à remplacer le bois par ce métal dans la fabrication des *lits*. On fit des *lits* en fer à bas prix, *solides*, *relativement légers* et aussi peu embarrassants que possible. Ils étaient conçus de telle sorte que toutes les parties pouvaient se replier l'une sur l'autre et tenir *ainsi dans un petit* espace. *On utilisa cette* combinaison pour les *lits-canapés*. Dans certains *lits* en fer, le fond sanglé fut remplacé par des bandes minces de métal formant canevas *à larges carreaux, ce qui présentait* les mêmes avantages de souplesse et en même temps plus de solidité. On songea aussi à remplacer *la paillasse*, *dont les inconvénients* étaient sérieux et nombreux, par le sommier, qui offre plus de commodité et une propreté plus *grande*. *Des fils de fer*, *tordus en spirale* formant ressort, sont attachés à des barres du fond, soutiennent les matelas et s'affaissent dans une certaine mesure lorsqu'on se couche dessus. Pour tenir lieu des matelas de laine, ceux-ci coûtant un prix toujours élevé, on fait aujourd'hui des matelas en varech ou en filaments de joncs particuliers, connus sous le nom de crin végétal, comme on en faisait autrefois avec des feuilles de fougère.

Le lit moderne n'est remarquable à aucun point de vue; presque toujours plaqué, avec des moulures rapportées et faites à la mécanique, il a un profil lourd, arrondi, effacé, quoique les modèles de ces dernières années soient de beaucoup préférables à ceux de la première moitié de ce siècle. Le mobilier en chêne étant devenu de mode, on a fabriqué des *lits imitant* ceux du xiv^{e} et du xv^{e} siècle; mais ce ne sont là que des imitations; les *lits* un peu luxueux sont faits en palissandre, *en thuya*, en bois de rose. Les *lits* en fer, en général fabriqués pour les ménages modestes, sont d'une grande simplicité; pourtant l'industrie *italienne* en *produit* qui, malgré cette simplicité, ont un aspect coquet, élégant et même confortable. Enfin, en France, on en fabrique depuis quelques années en fer forgé ou plutôt imitant le fer forgé, qui ont un aspect *riche*, *original*, *et qui sont par là* supérieurs à la plupart des *lits* en bois.

— Econom. domest. et Hygiène. Un *lit* garni se compose d'ordinaire d'un sommier et de deux matelas, d'un traversin et d'oreillers; quelques personnes y ajoutent un *lit* de plume placé entre les deux matelas. L'usage du *lit* de plume ainsi placé n'est pas malsain; mais il est contraire à tous les principes hygiéniques de coucher directement sur la plume. L'édredon lui-même doit être proscrit autant que possible, c'est-à-dire réservé pour les froids extrêmes. Les oreillers en crin sont plus sains que les oreillers en plume, d'après les mêmes principes : la plume a, en effet, pour vertu et pour inconvénient de concentrer la chaleur et de perdre difficilement l'humidité dont elle est imprégnée par le souffle et les exhalaisons cutanées. La paire de draps, une ou deux couvertures de laine ou de coton, suivant la saison, et un couvre-pied ouaté sont les accessoires obligés du *lit* garni.

L'usage des sommiers élastiques, remplaçant l'antique paillasse, est sain et commode; les matelas, pour être salubres, doivent contenir deux parties de laine cardée et une partie de crin; l'inclinaison du coucher, de la tête aux pieds, doit être faible mais suffisamment marquée; enfin il convient que le plan général soit plutôt dur que mou. Pour les enfants et les adolescents, un sommier de crin et un matelas sont le meilleur coucher en hiver; en été, le sommier de crin, seul, est plus hygiénique.

Il est de la plus grande importance que le *lit* soit défait chaque matin après le lever, et que les matelas soit largement aérés avant d'être remis en place. Il faut enlever du *lit* l'édredon dès qu'on en est sorti, et ne le reprendre qu'au moment de se coucher. Le *lit* conserve toujours une humidité malsaine provenant de la transpiration du corps; l'édredon dont a l'habitude de le recouvrir pendant le jour, sous prétexte d'ornementation, s'oppose à l'évaporation de cette humidité, et le *lit* devient ainsi un nid à fièvres et à rhumatismes. Pendant le jour, le gaz et les vapeurs éliminés par le corps traversent nos vêtements et se disséminent dans l'atmosphère ambiante; la nuit, la majeure partie de la vaporisation qui se produit imprègne les matelas et les couvertures. Mais, au lieu d'exposer les matelas à l'air, on les remue à peine; au lieu de secouer violemment draps et couvertures, on les replace sans qu'ils aient perdu leur humidité, et l'on recouvre le tout d'un édredon qui s'oppose au départ du moindre atome de cette buée doublement malsaine.

Si, dans l'état de santé, la mauvaise condition hygiénique du *lit* arrive à procurer des malaises, des douleurs, des maladies, quels ravages ne produira-t-elle pas dans les circonstances où des maladies graves sont tout à fait déclarées! Le médecin recommande bien d'aérer le plus possible la chambre du malade, mais il se préoccupe rarement de la salubrité du *lit*. La plupart des rechutes et des transmissions de maladies n'ont d'autre cause que le mauvais état de la literie. Il est donc indispensable au malade qui entre en convalescence et qui veut hâter son rétablissement de changer ou de faire assainir complétement sa literie.

— Admin. *Lits militaires*. Les *lits* militaires forment dans l'administration de l'armée un service à part dont nous dirons quelques mots.

Ce service, qui comprend aussi l'ameublement des officiers et des employés d'administration, est exécuté, sous la surveillance des intendants et sous-intendants, par des entrepreneurs avec lesquels l'Etat passe des traités. La description des meubles et effets à fournir et à entretenir en bon état est annexée aux traités, dans des devis spéciaux.

L'entretien consiste : dans le rebattage des matelas et des traversins; dans le blanchissage des draps de *lit* et des serviettes; dans le renouvellement de la paille des paillasses et des sacs à paille.

Le rebattage des matelas a lieu : tous les ans, pour les fournitures d'officier; tous les dix-huit mois, pour les fournitures de soldat; tous les ans, pour les fournitures d'infirmerie.

Les draps de *lit* sont changés, savoir : ceux des fournitures d'officier, du 1er mai au 30 septembre, tous les quinze jours; du 1er octobre au 30 avril, tous les vingt jours; ceux des fournitures de soldat, du 1er mai au 30 septembre, tous les vingt jours; du 1er octobre au 30 avril, tous les trente jours; ceux des fournitures et des demi-fournitures d'infirmerie, aux mêmes époques que ceux de soldat, et en outre à chaque mutation, même plus souvent, si le sous-intendant militaire l'ordonne, à la demande de l'officier de santé.

L'échange des serviettes se fait toutes les semaines. Le renouvellement de la paille s'opère en entier : tous les six mois, pour les fournitures d'officier, de soldat et d'infirmerie; tous les quatre mois, pour les demi-fournitures. L'entrepreneur a la vieille paille, à la condition de la faire enlever à ses frais dans les vingt-quatre heures.

Les manutentions accidentelles ont pour objet : le peinturage des couchettes et des châlits en fer; le remplacement, avant terme, d'effets en service; l'échange, également avant terme, des draps de *lit;* le nettoyage, le lavage et le foulonnage des couvertures et des couvre-pieds; les réparations à faire sur place.

Les couchettes et les châlits en fer sont repeints, sans époque fixe, toutes les fois que le sous-intendant le prescrit.

Les effets que l'on remplace sont ceux qui sont classés hors de service ou classés à réparer, ou ceux qui, affectés aux infirmeries, ne peuvent être remis en service qu'après avoir été désinfectés.

Les couvertures sont battues, foulonnées, les couvre-pieds battus, nettoyés et lavés, les toiles à paillasse, à matelas et à traversin, lavées, toutes les fois que la nécessité en est reconnue par le sous-intendant militaire.

Les effets sont distribués sur des états d'effectif certifiés par le chef de corps et visés par le sous-intendant militaire, et indiquant l'espèce et le nombre des effets à recevoir; le fonctionnaire de l'intendance y appose l'ordre de distribution; la partie prenante y donne son récépissé. Les distributions ont lieu par compagnie, au magasin, en présence de l'officier de casernement, qui prend livraison pour le compte du corps, et de l'officier de semaine pour le compte de sa compagnie. Les effets sont vérifiés contradictoirement. En cas de contestation, on suspend la distribution, et on a recours à l'intervention du sous-intendant militaire, qui prononce. Une fois les effets enlevés, aucune réclamation ne peut plus être admise.

En cas de diminution d'effectif ou de départ, les effets de literie sont réintégrés au magasin des *lits* militaires; le sous-intendant militaire en informe le préposé en lui adressant un état indiquant l'espèce et le nombre des effets à réintégrer. Les réintégrations ont lieu en présence du préposé, de l'officier de casernement et du capitaine de la compagnie; en cas de départ précipité, le chef de corps délègue un officier pour procéder au versement, régler et solder le compte des dégradations.

Les réintégrations sont inscrites par les officiers de casernement au bas des récépissés qu'ils ont délivrés sur les états de demande; la date de ces réintégrations est mentionnée exactement et en toutes lettres. Les réintégrations par suite d'échange ne donnent lieu à aucune inscription. (Louis, *Dictionnaire de commandement et d'administration.*)

Les corps et détachements sont responsables vis-à-vis de l'entreprise des dégradations provenant de leur fait, mais non des dégradations provenant de l'usure naturelle ou du mauvais entretien des effets, ni des pertes et dégradations provenant de force majeure.

— Mœurs. Pour les diverses coutumes dont le *lit* nuptial ou autre est l'objet, v. COUCHER DE LA MARIÉE, COUCHER DU ROI, etc.

— Hist. et Législ. *Lit de justice.* Avant que les assemblées de la nation se tinssent dans l'intérieur d'un palais, elles avaient lieu en pleine campagne et le roi y siégeait sur un trône d'or. Depuis, on substitua à ce trône d'or un dais et des coussins, et comme dans l'ancien langage un siége couvert d'un dais se nommait *lit*, on a appelé *lit de justice* le siége sur lequel s'asseyait le roi au parlement; on y plaçait cinq coussins : le roi était assis sur l'un, un autre lui tenait lieu de dossier, deux autres servaient pour appuyer les bras et soutenir les coudes du monarque, et le cinquième était placé sous ses pieds. Charles V renouvela cette partie du mobilier de la couronne, qui servit jusqu'à Louis XII; celui-ci, à son tour, la fit refaire à neuf, et son *lit* de justice servit à tous ses successeurs.

La tenue d'un *lit* de justice était un des actes les plus graves, les plus importants et les plus solennels des rois de France; il avait pour but de statuer sur des affaires concernant universellement l'Etat; Charles VI en tint un pour publier et autoriser une ordonnance établissant qu'il n'y aurait plus de régent pendant la minorité des rois; François I^{er} en tint un autre pour statuer sur le chiffre de sa rançon et sur la liberté des princes ses fils, restés en Espagne.

Quelquefois, cependant, après leur entrée à Paris, les rois de France venaient en leur parlement pour honorer et recommander la justice et pour assister à un plaidoyer. Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV tinrent des *lits* de justice de ce genre.

Le *lit* de justice ne se tenait habituellement qu'au parlement, et, quand il plaisait au roi de le tenir ailleurs, il assemblait le parlement dans la ville où il voulait tenir le *lit*. Ce qui le fit parfois transférer à Montargis, à Vendôme, à Pontoise, etc.

Quand le roi tenait son *lit* de justice, les officiers du parlement étaient en robe rouge, les présidents portaient leur manteau et le greffier l'épitoge. Les hauts siéges étaient occupés par les princes du sang, les pairs et autres seigneurs à qui il plaisait au roi de donner ce rang. A ses pieds étaient couchés sur des degrés le grand et le premier chambellan et le prévôt de Paris. Le chancelier de France, les présidents et conseillers au parlement étaient au dedans du parquet, sur les bas siéges; les huissiers de la chambre se tenaient à genoux dans le parquet devant le roi, tenant chacun une verge à la main; au dedans de ce parquet étaient des bancs pour les archevêques, évêques, ambassadeurs, chevaliers de l'ordre et autres seigneurs qui n'avaient pas le droit de monter aux hauts siéges.

S'il y avait conseil et qu'il fallût opiner, nul n'entrait après le roi que ceux qui avaient voix.

Quand le roi venait en son parlement uniquement pour honorer la justice, les officiers du parlement n'étaient vêtus que de robes noires à l'ordinaire; s'il y avait conseil, le roi s'asseyait dans une chaire de parade qui était au dedans du parquet, les chanceliers et présidents au banc qui se trouvait au-dessous des hauts siéges des gens d'église, et les cardinaux et pairs ecclésiastiques aux bas siéges à l'opposite du côté des chambres des enquêtes, et les conseillers au banc placé devant le roi et au banc placé autour du parquet. S'il y avait plaidoyer, le roi s'asseyait en son haut siége ayant à sa gauche le chancelier, les présidents, cardinaux et pairs ecclésiastiques; à sa droite, les princes du sang, les pairs laïques, le connétable, les gouverneurs des provinces et autres grands seigneurs.

Quand le parlement se fut attribué une haute puissance politique, les *lits* de justice changèrent d'objet, et le souverain n'y parut guère que pour faire fléchir l'autorité des magistrats, en vertu de la maxime célèbre : *Adveniente principe, cessat magistratus.* Ainsi, quand le parlement refusait d'enregistrer un édit royal, le roi, entouré des princes du sang, des pairs, et dans tout l'appareil de la puissance, tenait un *lit* de justice au sein du parlement et forçait l'enregistrement. Il s'en tenait aussi pour juger un pair, créer de nouvelles charges, déclarer la majorité d'un roi, etc.

— Allus. hist. **Et moi, suis-je sur un lit de roses?** Réponse amère de l'empereur du Mexique, Guatimozin, qui, étendu sur des charbons ardents par ordre de Fernand Cortez, entendait son ministre, soumis au même supplice, pousser des plaintes et des gémissements. V. GUATIMOZIN.

S'emploie pour faire entendre à quelqu'un qu'il n'est pas le seul à supporter les ennuis, les fatigues, la responsabilité d'une commune entreprise.

Lit (MON), paroles de Fr. de Courcy, musique de Clapisson. Elle est vraiment jolie, cette chansonnette. Les paroles en sont fraîches, gaies, parfois rêveuses, tendres; et les couplets ont une tournure poétique très-heureuse. D'autre part, la mélodie est charmante. Il y a dans les notes, extérieurement plaisantes, une mélancolie attendrissante, l'ironie douloureuse du poëte qui rit de ses blessures et de sa misère. Cette composition méritait à tous égards la vogue qui l'a accueillie; et elle reste, encore aujourd'hui, une des plus jolies chansons de genre qui existent.

1er COUPLET. *Allegro.*

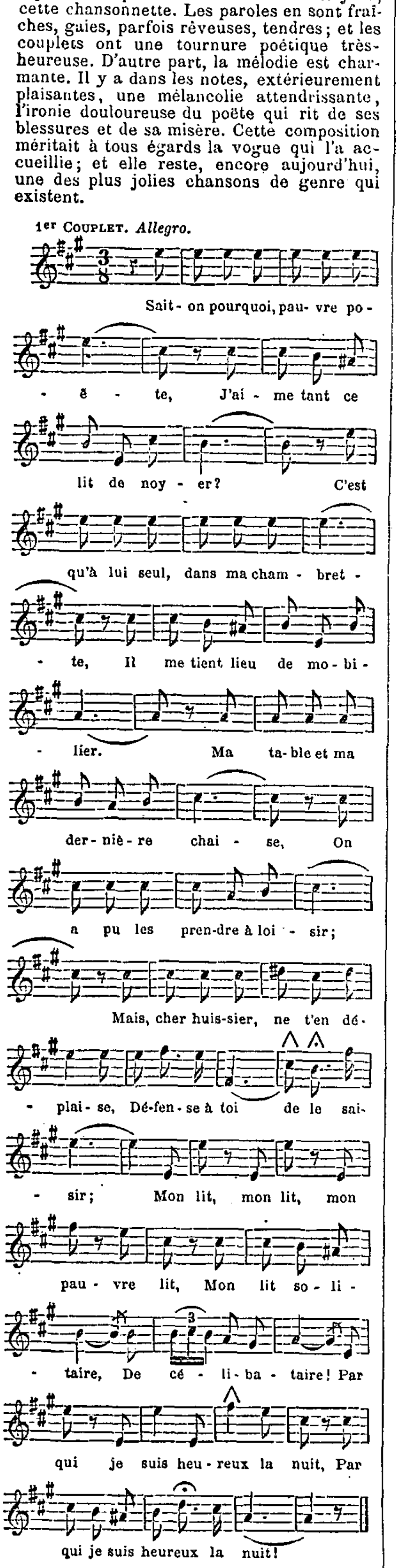
Sait- on pourquoi, pau- vre po-
- ë - te, J'ai - me tant ce
lit de noy - er? C'est
qu'à lui seul, dans ma cham - bret -
- te, Il me tient lieu de mo - bi -
- lier. Ma ta- ble et ma
der - niè - re chai - se, On
a pu les pren-dre à loi - sir;
Mais, cher huis-sier, ne t'en dé-
- plai - se, Dé-fen - se à toi de le sai-
- sir; Mon lit, mon lit, mon
pau - vre lit, Mon lit so - li -
- taire, De cé - li - ba - taire! Par
qui je suis heu - reux la nuit, Par
qui je suis heureux la nuit!

DEUXIÈME COUPLET.

Le vent à l'entour de ma chambre
A beau faire sa grosse voix;
Sous mes rideaux, même en décembre,
Je me ris du marchand de bois.
Oh! quand il neige, ou quand il gèle,
Quand sur le toit, mon seul plafond,
J'entends la pluie ou bien la grêle,
Alors comme tu semblés bon!
Mon lit, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Là, d'une main je prends un livre,
L'autre au besoin tient l'éteignoir;
De vers, de prose je m'enivre...
Ensuite je me dis bonsoir!
Et quand le jour qui vient à luire
Surprend mon âme qui rêvait,
A mon réveil, pour me sourire,
Le soleil dore ton chevet,
Mon lit, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Durant le jour je perds courage;
Plus de repos, de liberté!
A chaque pas, je n'envisage
Qu'une triste réalité.
Avec toi, de riants mensonges
Bercent mon cœur émerveillé;
Et pour faire suite à mes songes
J'ai mes rêves tout éveillé,
Mon lit, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Si l'amitié plaint mes alarmes,
Toi, tu me consoles bien mieux!
Le soir, pour arrêter mes larmes,
Doucement tu fermes mes yeux.
Pour la douleur, le meilleur hôte,
Le seul abri, c'est le sommeil!
Et si je médite une faute,
La nuit, tu me portes conseil,
Mon lit, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Vers un but, vers une espérance,
Lorsque j'ai couru vainement,
Je m'endors avec confiance...
Le bien vient, dit-on, en dormant.
La fortune, je l'imagine,
Viendra me prendre entre deux draps!
En attendant mieux, qui dort dîne...
Et je te dois plus d'un repas,
Mon lit! etc.

SEPTIÈME COUPLET.

L'hymen parfois est ma chimère;
Oui... mais, dans le troisième ciel,
La lune rousse, d'ordinaire,
Succède à la lune de miel.
Après quelques mois de ménage,
Rêveur et fronçant le sourcil,
Plus d'un mari, les jours d'orage,
Se dit tout bas : où donc est-il;
Mon lit? etc.

LITA s. f. (li-ta — du gr. *litos*, petit). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes, comprenant plus de quatre-vingts espèces, toutes européennes et de très-petite taille.

LITAGE s. m. (li-ta-je). Techn. Action de liter les étoffes.

LI-TAÏ-PÉ, par abréviation **LI-PÉ**, poëte chinois, né en 703, mort en 763, surnommé par ses compatriotes **le Grand Poëte**. Il vivait à l'époque où florissait la dynastie des Tang, le grand siècle littéraire de la Chine. Familier de l'empereur, jouissant, dans l'immense empire, d'une réputation incontestée, Li-Taï-Pé, sûr de l'impunité, s'adonnait sans vergogne à l'ivrognerie. Les rimeurs de cette époque jouissaient, paraît-il, de larges immunités, et leurs concessions aux faiblesses humaines ne les rabaissaient point aux yeux du public, puisque les huit poëtes assermentés de la cour se faisaient appeler les huit sages de la Bouteille, confrérie bachique dont Li-Pé s'honorait d'être le président. L'étiquette de la cour fatigua, dit-on, ce Rabelais chinois qui aimait l'indépendance et les coudées franches; il se mit à parcourir l'empire au hasard, vivant d'une vie nomade, errant en rapsode, souvent obligé de partager l'existence aventureuse des peuplades de la montagne, mais chantant toujours à pleine gorge et libre de sa parole comme de ses actions. Un grand seigneur, enthousiaste de ses vers, parvint à l'arrêter au passage et à le fixer plusieurs années dans ses domaines. Tout à coup, le poëte se trouve, à son insu, compromis dans un complot politique tramé par son hôte; mis en jugement, Li-Taï-Pé est condamné à mort. Il était évident qu'on ne pouvait sans danger exécuter la sentence, le peuple entier se fût soulevé pour réclamer la grâce de son poëte favori. On se contenta de l'exiler, puis on le gracia, et enfin on le rappela à la cour. A son retour, étant ivre suivant son habitude, il voulut se tenir en équilibre sur un des côtés de la barque qui le transportait, tomba dans l'eau et se noya.

Les poésies de Li-Taï-Pé ont été traduites en français par M. d'Hervey Saint-Denys sous le titre de *Poésies du siècle des Tang*.

LITAKOU, nom de deux villes de l'Afrique méridionale, dans la Cafrerie intérieure, chez les Betjouanas. L'une se nomme *Vieux-Litakou*, par 27° 6′ de lat. S. et 22° 15′ de long. E.; 4,000 hab; l'autre, *Nouveau-Litakou*, est située à 15 kilom. N.-O. de la première; 6,000 hab.

LITANA SYLVA, forêt de l'Italie ancienne, dans la Gaule cispadane, sur les confins de la Ligurie et de l'Étrurie, non loin de *Forum Cornelii* (aujourd'hui Imola). Cette forêt est célèbre par deux victoires des Gaulois sur les Romains, en 215 avant J.-C. et en 193.

LITANIES s. f. pl. et quelquefois **LITANIE** s. f. (li-ta-nî — latin *litaniæ*, grec *litaneia*, prière, de *litê*, même sens. Pictet rapporte ce mot à la racine sanscrite *labh*, obtenir, d'où *labhasa*, demandeur, solliciteur, persan *labîdan*, prier, *lâb*, *lâbah*, prière, et voici comment il explique cette dérivation qui paraît étrange au premier abord. Selon lui, au désidératif de la racine *labh*, *lips*, vouloir obtenir, désirer, se lie le grec *liptomai*, éolien *lissomai*, demander, désirer, prier, supplier, contracté en *litomai*, d'où *litê*, prière. On peut aussi rapporter à la même racine le latin *litare*, faire un sacrifice, une offrande). Liturg. Prière formée d'une longue suite de courtes invocations; se dit surtout dans l'Eglise catholique d'une prière alternée, dans laquelle on énumère soit les noms d'un grand nombre de saints, soit les vertus ou les actes d'un saint personnage, en ajoutant chaque fois une invocation : *Les* LITANIES *des saints. Les* LITANIES *de la Vierge. Chanter les* LITANIES. ‖ A signifié procession. ‖ Ancien nom du Kyrie. ‖ Ancien nom des Rogations. ‖ *Grande litanie*, Fête de saint Marc, à cause de la procession générale qui se fait ce jour-là.

— Fam. Enumération longue et ennuyeuse : *Il nous a fait une longue* LITANIE *de ses prouesses, de ses plaintes, de ses chagrins.* (Acad.) *Quelle* LITANIE *on pourrait écrire sur les corruptions essayées ou accomplies dans la région de la presse!* (L. Ulbach.)

— *Mettre quelqu'un dans ses litanies*, Concevoir de l'affection pour lui, ou, ironiquement, Lui souhaiter du mal.

— *C'est toujours la même litanie*, C'est toujours la même répétition ennuyeuse.

— **Encycl.** Presque tous les peuples ont eu leurs *litanies*, c'est-à-dire des espèces de formules, préparées à l'avance, que l'on répétait à heure fixe et principalement dans les temples. Il paraît cependant que dans les premiers temps de la loi de Moïse aucune *litanie* et même aucune prière de vive voix n'accompagnait les sacrifices chez les Hébreux. Ce fut Esdras qui ordonna deux prières, l'une le soir et l'autre le matin pour les jours ordinaires, trois pour le jour du sabbat, et qui composa dix-huit bénédictions ou *litanies*, que tout Israélite devait apprendre et dire chaque jour. Depuis cette époque, les prières et *litanies* se multiplièrent chez les Juifs. On trouve quelques échantillons des *litanies* juives dans le grand recueil du Talmud.

Les autres peuples de l'antiquité ne pouvaient manquer d'avoir aussi leurs *litanies*; mais tous n'étaient pas également enclins au formalisme religieux. Chez les Grecs, par exemple, ce peuple d'une si vive imagination, les prières n'étaient presque jamais faites à l'avance et chacun en entrant dans les temples faisait au dieu la prière qui lui convenait. Il y avait pourtant des formules consacrées, dont nous pouvons aujourd'hui retrouver la trace dans les hymnes orphiques, que les prêtres devaient connaître exactement. Leurs *litanies* étaient courtes; en voici un exemple : dans les sacrifices, au moment où le prêtre se préparait à immoler la victime, le héraut criait régulièrement à haute voix : « Qui est là? — Beaucoup de gens honnêtes, » répondait la foule, et le prêtre commençait à réciter les formules en invitant le peuple à se joindre à lui. « *Euchometha!* (Prions!) » disait-il : c'est l'*Oremus* du culte catholique. Suivaient quelques phrases sacramentelles, souvent accompagnées de quelque demande particulière. On connaît, sinon les formules mêmes de certaines prières, au moins le sens des principales. Nous ne parlons ici que de celles qui avaient quelque analogie avec nos *litanies* modernes, ou plutôt de celles que les Grecs eux-mêmes appelaient *litaneia* (supplications). Ainsi les Athéniens, dans leurs supplications publiques, priaient pour la prospérité d'Athènes et celle des habitants de Chio, et, dans la fête des Panathénées, les *litanies* étaient toujours faites au nom des Athéniens et des habitants de Platée.

Pour trouver des prières qui répondent véritablement à nos *litanies* modernes, il faut passer des Grecs aux Romains. Jamais peuple ne fut plus formaliste que celui-là : toutes les prières étaient fixées à l'avance et il n'y fallait pas changer un mot. Aussi nous est-il parvenu un assez grand nombre de ces formules; voici par exemple celle du Fécial que rapporte Tite-Live (I, 32) : « *Audi, Jupiter, et tu, Jane Quirine, diique omnes cœlestes vosque terrestres vosque inferni, audite.* » Quand on invoquait tous les grands dieux, il fallait les nommer dans un certain ordre, comme on le fait dans les *litanies* de la Vierge et des saints chez les catholiques. Les *Indigitamenta* étaient non-seulement, comme on l'a dit, une liste officielle des divinités, mais encore un recueil des plus anciennes *litanies* dans lesquelles les séries et les noms des dieux se suivent d'après des principes liturgiques d'une nature toute spéciale. Le fond de ces prières n'était guère autre chose que la juxtaposition des noms des divinités; les dieux n'y étaient pas seuls invoqués; une foule de *numina*, c'est-à-dire de génies, de saints, étaient aussi sollicités. Ces *litanies* étaient fort nombreuses. Il y en avait pour chaque cérémonie, pour chaque jour de l'année, pour chaque heure du jour, pour chaque circonstance de la vie, pour chaque occupation de la journée. On trouve toute une série d'invocations pour les dieux qui président à la grossesse, aux couches et aux premiers jours du nouveau-né. Ce sont Janus Consivius, Liber et Libera, Fluonia, Alomena, Nona et Decima, Partula, Lucina, Vilumnus et Sentinus, Candelifera, les deux Carmentes, Prosa, Postverta, Egérie, Numérie, Natio, les Nixi dii, Opis, Deus Vagitanus, Dea Levana, Cunina, Rumina, Nundina, Potina, Educa, Cuba, Ossipago, Divus Statanus, Fabulinus, Farinus, Locutius, etc.... Nous n'en finirions pas si nous voulions donner une liste complète de ces divinités subalternes.

A l'origine, le mot *litanie*, chez les chrétiens, signifia simplement une prière ou une supplication. Depuis, il a désigné surtout certaines prières publiques, accompagnées de jeûne, d'abstinence et de processions, qui sont encore en usage aujourd'hui dans l'Église catholique. Elles ont pour but d'apaiser la colère de Dieu, de détourner quelque fléau dont on se croit menacé ou d'obtenir quelque bienfait extraordinaire. Cette antique coutume fut empruntée comme tant d'autres au paganisme; les *litanies* chrétiennes ont été une pure imitation de celles des Grecs et surtout des Romains.

A sa naissance, l'Eglise chrétienne trouva donc cette formule d'invocation en usage, et, vers l'an 470, saint Mamert, évêque de Vienne, à l'occasion des tremblements de terre, des incendies et des autres fléaux dont son diocèse était affligé, institua les processions des Rogations, dans lesquelles on chante particulièrement les *litanies* de la sainte Vierge et des saints. Ces processions furent nommées les grandes *litanies* et devinrent bientôt un usage général dans toutes les Gaules.

L'an 590, à l'occasion d'une peste qui ravageait la ville de Rome, saint Grégoire, pape, indiqua une *litanie* ou procession à sept bandes qui devaient marcher au point du jour le mercredi suivant, et sortir de diverses églises pour se rendre toutes à Sainte-Marie-Majeure. La première troupe était composée du clergé; la seconde, des abbés avec leurs moines; la troisième, des abbesses avec leurs religieuses; la quatrième, des enfants; la cinquième, des hommes laïques; la sixième, des veuves; la septième, des femmes mariées. On croit que de cette procession générale est venue celle qui se fait le jour de Saint-Marc.

Elle fut aussi appelée à Rome la grande *litanie*, à cause de sa grande solennité; mais elle n'avait été mise en usage dans les églises des Gaules que longtemps après, et le nom de grandes *litanies* est demeuré aux prières des Rogations. Saint Charles Borromée montra un grand zèle à rétablir dans l'église de Milan ces différentes *litanies*. Dans plusieurs églises, les *litanies* des Rogations et de saint Marc étaient accompagnées d'abstinence et de jeûne; aujourd'hui l'on se borne à l'abstinence, parce que ce n'est pas la coutume de jeûner dans le temps pascal.

Les courtes prières dont les *litanies* sont composées ont été faites afin que le clergé et le peuple pussent prier plus commodément sans interrompre la marche des processions. Dans les *Notes du Père Ménard* sur le *Sacramentaire de saint Grégoire*, on trouve la formule des *litanies* qui se chantaient dans les églises des Gaules au IXe et au Xe siècle; il les a tirées d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Corbie.

Les *litanies* catholiques les plus connues sont les *Litanies des saints*, celles de la *Sainte Vierge*, celles du *Saint nom de Jésus* et du *Sacré cœur de Jésus*. Elles débutent toutes quatre par *Kyrie eleison*, *Christe eleison*, *Christe audi nos*, *Christe exaudi nos*. Puis viennent des invocations au *Père céleste*, au *Fils, rédempteur du monde*, à l'*Esprit-Saint*, à la *Sainte Trinité*, avec le refrain *Miserere nobis*.

Les *Litanies des saints* continuent par des invocations aux principaux saints, en commençant par sainte Marie, mère de Dieu, Vierge des vierges, et par les anges saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël. Dans toute cette série, le refrain est *ora pro nobis*. Il est remplacé dans la série suivante par le refrain *libera nos, Domine*, délivrez-nous, Seigneur. Dans une dernière série, le refrain est *te rogamus, audi nos*, nous vous en supplions, écoutez-nous. Les *litanies* se terminent par l'invocation à l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.*

Les *Litanies de la sainte Vierge* présentent, dans un langage souvent figuré et bizarre, la suite des attributs et des mérites de la Vierge, avec le refrain *ora pro nobis* : *Mère sans tache, Vierge clémente, Miroir de justice, Vase spirituel, Rose mystique, Tour de David, Tour d'ivoire, Maison d'or, Arc d'alliance, Porte du ciel, Étoile du matin*, etc...., priez pour nous. Cette supplication se termine aussi par l'*Agnus Dei*.

Les *Litanies du saint nom de Jésus* et *du sacré cœur de Jésus* se composent d'énumérations du même genre, avec le refrain *miserere nobis*, ayez pitié de nous.

On trouve aussi, dans les livres à l'usage des fidèles, les *Litanies du saint Enfant Jésus*, où l'on remarque des passages que le goût approuvera difficilement : *Saint Enfant, qui marchiez dans la voie, étant dans la gloire; Saint Enfant, qui étant le Verbe, demeurez dans le silence*, etc.

Citons enfin les *Litanies pour la bonne mort*, composées par une demoiselle protestante convertie à la religion catholique.

On donnait jadis divers noms aux *litanies*, selon la manière dont elles étaient chantées et la partie de l'office à laquelle elles se rapportaient. C'est ainsi que des trois que l'on chantait à l'église Saint-Paul, de Lyon, le samedi saint, la première était appelée *litania ad ascensum fontis*, la seconde *ad incensum fontis*, et la troisième *ad introitum* (sous-entendu *ecclesiæ* ou *chori*). Dans les églises de Laon et de Saint-Julien du Mans, il y avait ce qu'on appelait *litania septena*, *litania quina*, et *litania terna*. Le jour du samedi saint, la première était entonnée en chœur à la suite du chant des prophéties et des traits; elle recevait le nom de *septena*, parce que le nom de chaque saint y était sept fois répété. On entonnait la seconde en allant aux fonts, et l'on y répétait cinq fois le nom de chaque saint, d'où le nom de *quina* qu'elle avait reçu. Enfin, en retournant au chœur, on chantait la troisième *litanie*, dans laquelle le nom de chaque saint était répété seulement trois fois, ce qui fait qu'on la nommait *terna*. A la première *litanie*, il y avait *Sancta Maria;* à la seconde, *Sancta Dei genitrix*, et à la troisième, *Sancta Virgo virginum*. Selon les usages auxquels elles étaient employées dans diverses localités, les *litanies* étaient encore nommées tantôt *litanies ad directum* ou *in directum*, tantôt *litanies majeures*, tantôt *grandes litanies*.

— *Litanies du sabbat*, invocations étranges qui se chantaient au sabbat les mercredis et les vendredis.

Voici ces *litanies*, telles qu'elles nous ont été conservées dans les premiers livres écrits sur les sorciers :

Lucifer : *miserere nobis.*
Belzébuth : *miserere nobis.*
Leviathan : *miserere nobis.*
Belzébuth, prince des séraphins : *ora pro nobis.*
Balbérith, prince des chérubins : *ora pro nobis.*
Astaroth, prince des trônes : *ora pro nobis.*
Rosier, prince des dominations : *ora pro nobis.*
Carreau, prince des puissances : *ora pro nobis.*
Bélias, prince des vertus : *ora pro nobis.*
Perrier, prince des principautés : *ora pro nobis.*
Olivier, prince des archanges : *ora pro nobis.*
Junier, prince des anges : *ora pro nobis.*
Sarcueil : *ora pro nobis.*
Fume-Bouche : *ora pro nobis.*
Pierre-de-Feu : *ora pro nobis.*
Carniveau : *ora pro nobis.*
Terrier : *ora pro nobis.*
Coutellier : *ora pro nobis.*
Candelier : *ora pro nobis.*
Béhémoth : *ora pro nobis.*
Oilette : *ora pro nobis.*
Belphégor : *ora pro nobis.*
Sabathan : *ora pro nobis.*
Garandier : *ora pro nobis.*
Dolers : *ora pro nobis.*
Pierre-Fort : *ora pro nobis.*
Axaphat : *ora pro nobis.*
Prisier : *ora pro nobis.*
Kakos : *ora pro nobis.*
Lucesme : *ora pro nobis.*

LITANOBRIGA, nom ancien de la ville de PONT-SAINT-MAXENCE.

LITCHFIELD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, à 33 kilom. N.-O. de Newhaven, dans une contrée élevée et délicieuse; 6,000 hab. Clouterie, horlogerie; établissements d'instruction publique en réputation. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, à 15 kilom. S.-O. d'Augusta; 2,603 hab.

LITCHI s. m. (li-tchi — nom chinois). Bot. Syn. de NÉPHÉLION, genre d'arbres. ‖ Arbrisseau du genre euphoria.

— **Encycl.** Les *litchis* sont des arbres à feuilles alternes, paripennées, à fleurs petites, disposées en panicules lâches, axillaires ou terminales; le fruit est un drupe globuleux, renfermant un noyau dur. Ce genre, qui appartient aux régions chaudes de l'ancien continent, comprend deux espèces principales : le *litchi* proprement dit ou *ponceau*, et le *litchi longanier* ou *longan*. Le *litchi* est un arbre qui atteint la hauteur de 12 à 15 mètres au plus, mais qui, dans les cultures, ne dépasse pas ordinairement la moitié de cette dimension; ses rameaux, étalés, portent des feuilles d'un beau vert brillant; à ses fleurs blanches succèdent des fruits rouge ponceau, du volume d'une pomme ordinaire, renfermant, sous une peau chagrinée et comme tuberculée, une pulpe molle, aqueuse, fondante, d'un parfum exquis, approchant de celui de la fraise, et d'un goût qu'on peut comparer à celui des meilleurs raisins muscats. Cet arbre croît dans la Chine méridionale, au Tonkin et en Cochinchine. Il a été naturalisé à l'île Maurice et à la Guyane; peut-être pourrait-il croître en Algérie et même dans les localités les plus abritées du midi de la France; mais, sous le climat de Paris, il exige la serre chaude, où il fleurit assez souvent. Ses fruits sont très-estimés; les Chinois les font sécher au four pour en faire l'objet d'un commerce d'exportation assez important. Le longan atteint une plus grande taille que le *litchi;* ses fruits, jaunâtres, sont plus petits et moins délicats; ils ont un goût vineux. On cultive aux Moluques une troisième espèce, appelée *ramboutan-aké*, dont le fruit est aussi bon que celui du *litchi;* son amande a un goût de noisette et fournit une huile très-estimée.

LITE s. f. (li-te — du gr. *litos*, petit). Entom. Genre de tinéites d'Europe.

— **Encycl.** Entom. Les *lites*, comme l'indique leur nom, sont de très-petits papillons, caractérisés surtout par des palpes très-redressées, à dernier article nu et subulé, et par des ailes étroites, prolongées en pointe et longuement frangées. Ces petits lépidoptères appartiennent au groupe des tinéites, qui a été découvert dans ces dernières années, et forment une centaine d'espèces, répandues dans toutes les parties de l'Europe. On a partagé ces espèces en deux catégories, qui se distinguent par la couleur de leurs ailes, les unes étant à ailes plus ou moins sombres et à dessins confus, les autres étant à ailes noires tachetées de blanc ou blanches tachetées de noir. Parmi celles qui composent la première catégorie, un assez grand nombre sont communes aux environs de Paris. Telle est la *lite écrite*, trouvée pour la première fois dans les jardins de Vaugirard. Cette espèce a 0^{m},014 d'envergure; ses ailes antérieures sont d'un gris blanchâtre, avec des atomes, des lignes et des taches noirâtres; ses ailes postérieures sont d'un gris cendré uniforme. Telle est aussi la *lite tannée*, qui a 0^{m},025 d'envergure; les ailes antérieures, d'un gris assez clair, sont parsemées d'atomes et de traits longitudinaux d'une couleur plus foncée; les ailes postérieures sont d'un gris cendré luisant. On cite encore la *lite du bouleau*, dont les ailes antérieures sont d'un gris roussâtre luisant et saupoudrées de blanc, et dont les ailes postérieures sont d'un gris perle remarquable par son éclat. La seconde catégorie a pour son espèce type la *lite blanchâtre*, dont les ailes antérieures sont noirâtres, avec une large ceinture blanche, et dont les ailes postérieures sont uniformément d'une couleur noire peu foncée. Cette *lite* habite la Pologne et l'Allemagne. Les chenilles, de colorations variées, vivent et se transforment entre des feuilles roulées; quelques-unes font leur habitation et se métamorphosent dans les bois pourris et dans les champignons; d'autres quittent les retraites dans lesquelles elles ont vécu pour former leurs coques dans la mousse, à la surface du sol,

LITÉ, ÉE (li-té) part. passé du v. Liter. Rangé par lit : *Harengs* LITÉS.

LITEAU s. m. (li-tô — rad. *liste*, qui a signifié *bande*). Comm. Nom des raies colorées qui traversent la toile d'une lisière à l'autre : *Serviettes à* LITEAUX. ‖ Toile rayée de bleu et de blanc, qu'on fabrique en Allemagne.

— Techn. Tringle de bois, destinée à porter une tablette ou à servir d'appui à une cloison. ‖ Tringle de bois qui soutient le fond d'un soufflet.

— Chasse. Lieu où se repose le loup pendant le jour.

LITÉE s. f. (li-té — rad. *lit*). Réunion d'animaux dans un même repaire.

— Portée d'une femelle.

LITER v. a. ou tr. (li-té — rad. *lit*). Disposer par lits superposés : LITER *la choucroute*. LITER *des harengs, des morues.*

— Techn. Couvrir la lisière du drap avant de le teindre, afin d'empêcher la couleur de prendre sur l'endroit ainsi préservé.

LITERIE s. f. (li-te-rî — rad. *lit*). Ensemble des objets qui composent un lit : *Marchand, magasin de* LITERIE.

— **Encycl.** V. LIT.

LITERNUM ou **LINTERNUM**, ville de l'Italie ancienne, dans la Campanie, près de l'embouchure du Liris. C'est là que mourut et fut enterré Scipion l'Africain.

LITES s. f. pl. (li-te — gr. *litai*, même sens). Mythol. gr. Prières personnifiées.

LITEUR, EUSE (li-teur, eu-ze — rad. *liter*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui lite les draps.

LITHACTINIE s. f. (li-ta-kti-nî — du gr. *lithos*, pierre, et de *actinie*). Zooph. Genre de polypes charnus, à disque calcaire, dont l'espèce type habite les côtes de la Nouvelle-Irlande : *La* LITHACTINIE *paraît avoir beaucoup de rapports avec les cyclolithes et les fongies.* (Dujardin.)

LITHAGOGIE s. f. (li-ta-go-jî — du gr. *lithos*, pierre; *agô*, je chasse). Méd. Action de guérir la pierre.

LITHAGOGUE adj. (li-ta-go-ghe — du gr. *lithos*, pierre; *agô*, je chasse). Méd. Qui est réputé propre à expulser les calculs de la vessie : *Médicaments* LITHAGOGUES.

— s. m. Médicament lithagogue : *Employer les* LITHAGOGUES.

LITHAGROSTIDE s. f. (li-ta-gro-sti-de — du gr. *lithos*, pierre, et de *agrostide*). Bot. Syn. de COÏX ou LARMILLE, genre de graminées.

LITHAIRE, village et commune de France (Manche), arrond. et à 29 kilom. de Coutances; 1,134 hab. L'église, qui date de la fin du XI^{e} siècle ou du commencement du XII^{e}, a malheureusement perdu en partie son caractère primitif. A l'intérieur, on remarque la cuve baptismale, œuvre du moyen âge, mesurant une circonférence de 2^{m},40 sur 0^{m},45 de hauteur, une belle statue, dite de *saint Jean le Fort*, et un bas-relief énigmatique, représentant des enfants emmaillottés. Lithaire possède, en outre, les ruines d'un château fort, jadis considérable, et qui couronne une éminence. Philippe-Auguste fit abattre le mur septentrional de ce château, dont il ne reste plus aujourd'hui que des débris, qui ont roulé jusqu'au pied de la colline, très-ardue de ce côté. Le mur méridional, épais de 4 mètres, est au contraire encore debout; il est percé d'ouvertures à plein cintre, servant jadis de portes, qui indiquent à n'en pas douter, par leur forme, une époque de beaucoup postérieure à la domination romaine. En outre, près de celle de ces portes qui est le plus au levant, il existait jadis, dans l'épaisseur du mur, un espace voûté, où les sentinelles, tout en demeurant à couvert, pouvaient observer les abords du château.

LITHAM s. m. (li-tamm — mot arabe). Cout. Voile dont les peuples musulmans se couvrent la face.

— **Encycl.** D'après M. Lane, dans son *Traité sur les mœurs des Egyptiens modernes*, le *litham* consisterait en une pièce d'étoffe, avec laquelle les Arabes se voileraient la partie inférieure de la figure. Le *litham* est spécialement le voile porté par les hommes, et ordinairement par les Bédouins, qu'il sert à protéger contre l'ardeur du soleil et la fraîcheur pernicieuse des nuits du désert; aussi trouve-t-on souvent dans les historiens arabes le mot de *moulattham* (couvert d'un *litham*) employé comme expression générique s'appliquant aux Arabes du désert. Ce terme répond assez exactement à celui des Romains : *Gallia togata, Gallia prætextata.* « C'était surtout, dit M. Et. Quatremère dans ses *Notes sur divers sujets orientaux*, dans les déserts situés à l'occident de l'Afrique que se trouvaient des tribus entières qui avaient l'habitude de couvrir leur visage d'un mouchoir, avec lequel les yeux seuls étaient à découvert. » A présent encore, certaines populations africaines, telles que les Touaregs, les Tibbos, ont conservé l'habitude de se couvrir la face d'un voile. Aujourd'hui, le mot *litham* est employé, particulièrement en Egypte, à désigner le voile porté par les femmes. Le *litham* antique devait être de couleur noire, à en juger par le costume des Touaregs et par ces vers d'un ancien poëte arabe, Abou-Lala : « Dans un jour où le soleil présentait l'image d'une jeune fille, sur le visage de laquelle une poussière noire étendait un *litham.* »

LITHANTHRAX s. m. (li-tan-trax — du gr. *lithos*, pierre; *anthrax*, charbon). Minér. Espèce de charbon bitumineux.

LITHARGE s. f. (li-tar-je — du gr. *lithos*, pierre; *arguros*, argent). Chim. Protoxyde de plomb cristallisé. ‖ *Litharge d'or*, Celle dont la teinte est jaune. ‖ *Litharge d'argent*, Celle dont la teinte est blanche. ‖ *Litharge fraîche*, Litharge fondue sous forme de stalactites. ‖ *Litharge marchande*, Litharge sous forme de petites écailles isolées.

— **Encycl.** Le plomb forme avec l'oxygène deux combinaisons : le protoxyde PbO, et le bioxyde PbO^2; la première prend le nom de massicot lorsqu'elle se présente à l'état amorphe et pulvérulent, et celui de *litharge* lorsqu'elle est cristallisée. La *litharge* n'est donc que du massicot cristallisé; elle se présente sous forme de petites lames de couleurs variées. On peut l'obtenir blanche, jaune, rose ou rouge, suivant les circonstances qui accompagnent sa production.

La *litharge* est une base énergique, qui sature les acides les plus forts, tels que l'acide sulfurique et l'acide azotique. Cependant, vis-à-vis des bases puissantes, elle joue le rôle d'acide. Ses dissolutions dans les alcalis doivent être considérées comme des dissolutions salines. On a obtenu à l'état cristallisé la combinaison du protoxyde de plomb avec la chaux.

La *litharge* est un peu soluble dans l'eau pure, à laquelle elle communique une saveur sucrée et la propriété de ramener au bleu, comme le ferait la potasse, un papier de tournesol préalablement rougi. Avec la silice, la *litharge* forme une combinaison très-fusible, nommée silicate de plomb. C'est à la formation de ce silicate de plomb qu'est due l'usure rapide des creusets en terre dans lesquels on maintient de la *litharge* en fusion.

On obtient très-facilement la *litharge* en soumettant à la calcination du carbonate ou de l'azotate de plomb; mais, dans l'industrie, on procède d'une façon bien moins coûteuse : on oxyde directement le plomb métallique sous l'action de l'air, et l'on obtient ainsi du massicot, qui, par la fusion, fournit de la *litharge*. Il ne faut pas pousser trop loin cette oxydation, sans quoi l'on obtiendrait du minium, lequel est une combinaison du protoxyde et du bioxyde de plomb.

La coupellation du plomb argentifère produit de notables quantités de *litharge*. La métallurgie de l'argent, en Europe, se fait surtout sur des galènes (sulfure de plomb) et sur des minerais de cuivre argentifère. Ces minerais sont traités séparément pour cuivre et pour plomb; le plomb et le cuivre qu'ils fournissent contiennent tout l'argent renfermé dans les minerais. On les fond ensemble, et ils donnent un alliage de cuivre, de plomb et d'argent, qu'on moule en forme de disques. Ces disques sont soumis à une température inférieure à celle de la fusion du cuivre. Pendant cette opération, le plomb se sépare de l'alliage par liquation, mais il emporte avec lui tout l'argent contenu dans l'alliage. Il reste alors à séparer l'argent du plomb argentifère, et, pour cela, on le soumet à la coupellation. Le principe de la coupellation est le suivant : Quand on fond un alliage de plomb et d'argent, et qu'on projette sur l'alliage en fusion un courant d'air, le plomb seul s'oxyde et l'argent reste intact; l'oxyde de plomb formé (c'est, dans ce cas, de la *litharge*) fond et coule en dehors du four. La *litharge* ainsi produite doit sa belle couleur rouge à la production d'une petite quantité de minium.

C'est avec la *litharge* et différents acides que l'industrie fabrique les sels de plomb qu'elle emploie. Les usages de la *litharge* sont assez importants. La peinture s'en sert pour la préparation d'une très-belle couleur jaune, connue sous les noms de jaune minéral, jaune de Cassel, de Paris ou de Vérone. Cette couleur se compose de chlorure et d'oxyde de plomb, obtenus en fondant ensemble de la *litharge* et du sel ammoniac. La *litharge* entre aussi dans la composition de quelques verres; mais on lui préfère le minium. Les potiers l'emploient pour donner aux couvertes de leurs poteries une couleur de bronze. Les pharmaciens s'en servent pour préparer des emplâtres. Elle augmente aussi la propriété siccative des huiles. Enfin la *litharge* est employée pour falsifier, nous pourrions dire pour empoisonner, les vins rouges, en saturant l'acide acétique qu'ils contiennent. Cette addition criminelle donne aux vins une saveur sucrée. L'absorption ne manque pas de produire de douloureuses coliques, semblables à celles qu'éprouvent souvent les peintres, et qu'on désigne sous le nom de *coliques de plomb*. Elle amène des paralysies incurables. Il est facile de s'assurer de l'addition de *litharge* dans le vin; pour cela, on décolore ce vin en le faisant filtrer sur du charbon, puis on verse dans le vin décoloré une solution d'hydrogène sulfuré, et la présence de la *litharge* se traduit par un précipité noir de sulfure de plomb.

LITHARGÉ, ÉE adj. (li-tar-gé — rad. *litharge*). Chim. Ancienne forme du mot LITHARGYRÉ.

LITHARGYRÉ, ÉE adj. (li-tar-ji-ré — rad. *litharge*). Chim. Qui contient de la litharge, qui est altéré par la litharge : *Vin* LITHARGYRÉ.

LITHÉOSPORE s. m. (li-té-o-spo-re — du gr. *lithos*, pierre; *poros*, conduit). Minér. Variété de baryte sulfatée.

LITHÉRÉTEUR s. m. (li-té-ré-teur — du gr. *lithos*, pierre; *erethizô*, je stimule). Chir. Instrument à l'aide duquel on extrait par aspiration les graviers et débris de pierre contenus dans la vessie.

— **Encycl.** Cet instrument a été inventé par Cornay. Le *lithéréteur* se compose : 1^{o} d'une sonde élastique dont les yeux larges sont munis d'anneaux pour s'opposer à l'effet de la ventouse; 2^{o} d'un ballon de verre à deux tubulures, dont l'une s'adapte au pavillon de la sonde, tandis qu'à l'autre s'adapte un tube pneumatique. Voici comment fonctionne l'instrument : la sonde est introduite dans la vessie, et son pavillon adapté au ballon; ce ballon contient un peu plus d'eau tiède que n'en peut recevoir la vessie. On insuffle avec la bouche par le tube pneumatique; l'air, pressant sur l'eau, l'oblige à passer dans la vessie, et l'injection est faite. On aspire alors, et les débris de pierre, suivant le courant, vont, même d'une certaine distance, gagner les yeux de la sonde, et sortent avec l'injection.

LITHÉSIEN adj. m. (li-té-ziain — du gr. *lithos*, pierre). Myth. gr. Surnom d'Apollon, dont la statue était élevée sur une pierre, à Mélia ou Mélée.

LITHGOW (William), voyageur écossais, mort en 1640. Après avoir parcouru à pied une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, il revenait en Angleterre quand il fut arrêté à Malaga comme espion et comme hérétique, mis à la torture et condamné à mort par l'inquisition. Son innocence ayant été établie, il fut relâché et revint à Londres; mais son corps était dans un si pitoyable état qu'on ne put le présenter au roi Jacques I^{er} que couché sur un lit de plume. Le roi fit soigner Lithgow à ses frais et l'autorisa à réclamer de l'ambassadeur d'Espagne la restitution des objets qu'on lui avait enlevés à Malaga, plus une indemnité de 25,000 livres. L'ambassadeur promit de faire droit aux réclamations; puis il oublia ou éluda, et il allait quitter l'Angleterre sans avoir tenu sa promesse quand, allant prendre congé du souverain anglais, il rencontra dans l'appartement royal Lithgow, qui l'interpella hardiment devant toute la cour. La querelle s'envenima à ce point que les deux adversaires en vinrent publiquement aux mains. En dépit des éloges que donnèrent les assistants à son audace, le malheureux Lithgow fut condamné à une détention de neuf mois. A partir de ce moment, on ne possède plus aucun document sur son existence. Il a publié : *Voyages faits par terre, pendant neuf ans, d'Ecosse en Europe, Asie et Afrique* (Londres, 1614, in-4^{o}), et une *Relation du siége de Bréda* (1637).

LITHI s. m. (li-ti — nom chilien). Bot. Arbre du Chili : *Le bois du* LITHI *est blanc et tendre.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *lithi* est un gros arbre, à suc laiteux verdâtre, à feuilles alternes, lisses et d'un vert gai; ses fleurs et ses fruits sont peu connus. Cet arbre croît au Chili. Son bois est blanc et tendre quand on le coupe vert; mais, en séchant, il devient rouge et si dur qu'il est difficile de le mettre en œuvre : on s'en sert cependant pour la construction; et, quand il a trempé dans l'eau, il devient comme incorruptible. On prétend que l'ombre du feuillage du *lithi* fait enfler prodigieusement tout le corps de ceux qui se reposent sous cet arbre, et que le suc qui en découle ou que ses branches donnent, quand on les coupe, produit le même effet sur les endroits de la peau où il tombe. On guérit l'enflure avec la décoction des feuilles du *maiten* ou du lierre terrestre pilé avec du sel. Il est probable que ces effets sont au moins exagérés.

LITHIASE s. f. (li-ti-a-ze — du gr. *lithos*, pierre). Pathol. Formation de la pierre dans les voies urinaires. ‖ On dit aussi LITHIASIE. ‖ Tumeur dure au bord des paupières.

LITHIASIQUE adj. (li-ti-a-zi-ke — du gr. *lithos*, pierre). Chim. Se disait autrefois de l'acide urique et de certains sels.

LITHIATE s. m. (li-ti-a-te — du gr. *lithos*, pierre). Chim. Ancien nom des urates.

LITHINE s. f. (li-ti-ne — rad. *lithium*). Chim. Oxyde de lithium.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant deux espèces qui vivent à Madagascar.

LITHIQUE adj. (li-ti-ke — du gr. *lithos*, pierre). Chim. S'est dit de l'acide aujourd'hui appelé acide urique.

LITHIUM s. m. (li-ti-omm — du gr. *lithos*, Chim. Métal qui fait la base de la lithine.

— **Encycl.** Ce métal, découvert par Arfwedson en 1817, a pour équivalent 80,33. On le désigne par le symbole Li. Il est solide à la température ordinaire; il possède l'éclat de l'argent et le conserve dans l'air sec; dans l'air humide, il se ternit peu à peu. Il est plus dur que le potassium et le sodium. C'est le plus léger de tous les métaux : sa densité est de 0,5936. Il fond à 180°; à cette température comme à la température ordinaire il n'est pas attaqué par l'oxygène sec. A une température élevée, il s'enflamme et brûle avec une flamme blanche due à de la vapeur de *lithium*.

Le soufre attaque ce métal au-dessous de son point de fusion et donne avec lui un sulfure soluble dans l'eau. Le phosphore donne un composé brun qui se décompose au contact de l'eau, en dégageant de l'hydrogène phosphoré. Le *lithium* attaque fortement l'or, le platine et l'argent; il décompose l'eau à la température ordinaire.

Davy a isolé le premier le *lithium* en décomposant le chlorure de *lithium* pur par l'action de la pile. Ce métal ne forme avec l'oxygène qu'un seul oxyde, l'oxyde de *lithium* ou lithine, qui entre dans la composition d'un petit nombre de minéraux : le pétalithe, le triphane, la tourmaline apyre, le mica lépidolithe, ainsi que dans certaines eaux minérales de la Bohême.

L'oxyde de *lithium* ($LiO + HO$) est blanc, fortement caustique; il se combine facilement avec l'acide carbonique de l'air. Il attaque les métaux en présence desquels on le fond. Pour le séparer des substances auxquelles il se trouve uni dans les minerais, on broie ces derniers et on les calcine dans un creuset de platine; le résidu est ensuite traité par l'acide chlorhydrique, et la liqueur est saturée avec le carbonate d'ammoniaque, puis on décompose par la baryte le sulfate de lithine qui reste.

La lithine forme la base de plusieurs sels : le sulfate, le nitrate, le borate et le carbonate de lithine. Ils sont généralement blancs, mous, d'une saveur caustique. Leur composition n'a pas encore été parfaitement étudiée.

On extrait principalement la lithine de la lépidolithe, minéral très-abondant en Bohême, où il forme des montagnes entières. Les sels de lithine chauffés au chalumeau communiquent à la flamme extérieure une belle teinte rouge caractéristique. Ils colorent en rouge la flamme de l'alcool. Au spectromètre, le *lithium* est caractérisé par deux raies, l'une jaune et très-faible, l'autre rouge et très-brillante. 9 millionièmes de milligramme évaporés dans la flamme suffisent pour faire apparaître ces raies très-nettement.

LITHIZONTE s. m. (li-ti-zon-te — du gr. *lithizô*, je me pétrifie). Ancien nom de l'escarboucle des Indes.

LITHOBATE s. m. (li-to-ba-te — du gr. *lithos*, pierre; *bateô*, je marche). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des grenouilles.

LITHOBIBLION s. m. (li-to-bi-bli-on — du gr. *lithos*, pierre; *biblion*, livre). Minér. Empreinte de feuille fossile : *On trouve des* LITHOBIBLIONS *dans une foule de localités.* (Léman.)

LITHOBIE s. m. (li-to-bî — du gr. *lithos*, pierre; *bioô*, je vis). Myriap. Genre de myriapodes cholipodes, formé aux dépens des scolopendres, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Amérique.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

— **Encycl.** Les *lithobies* ressemblent beaucoup aux scolopendres, avec lesquelles on les confondait autrefois. Ces myriapodes se rencontrent dans toute l'Europe, sous les pierres, dans les endroits obscurs des jardins, ainsi que dans les bois, sous les mousses et les feuilles mortes. L'espèce la plus commune est le *lithobie fourchu*, elle est d'un rouge ferrugineux ou d'un brun noirâtre; sa longueur totale ne dépasse pas $0^{m},03$; ses antennes, longues et velues, se composent de plus de quarante articles; les segments de son corps sont alternativement plus grands et plus petits. Dans le jeune âge, les *lithobies* sont de couleur blanche et comme étiolés, parce qu'ils vivent dans les lieux obscurs; c'est seulement quelques jours après avoir pris toutes leurs pattes qu'ils commencent à devenir roux. Le *lithobie fourchu* est répandu dans presque toute l'Europe.

LITHOBOLIE s. f. (li-to-bo-lî — du gr. *lithos*, pierre; *bolê*, jet). Antiq. gr. Supplice de la lapidation.

— s. f. pl. Fête grecque qu'on célébrait en l'honneur de deux jeunes filles crétoises, lapidées dans une émeute par le peuple.

LITHOCALAME s. m. (li-to-ka-la-me — du gr. *lithos*, pierre; *kalamos*, roseau). Tige de roseau fossile.

LITHOCARPE s. m. (li-to-kar-pe — du gr. *lithos*, pierre; *karpos*, fruit). Fruit pétrifié.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des cupulifères, dont l'espèce type croît à Java.

LITHOCHARE s. m. (li-to-ka-re — du gr. *lithos*, pierre; *chairo*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant une trentaine d'espèces, dont plus du tiers se trouve en Europe et le reste en Amérique.

LITHOCHROMATOGRAPHIE s. f. (li-to-kro-ma-to-gra-fî — du gr. *lithos*, pierre; *chrôma*, couleur; *graphô*, j'écris). Techn. Impression en couleur sur pierre.

LITHOCHROMATOGRAPHIQUE adj. (li-to-kro-ma-to-gra-fi-ke — rad. *lithochromatographie*). Techn. Qui a rapport à la lithochromatographie : *Procédés* LITHOCHROMATOGRAPHIQUES.

LITHOCHROMIE s. f. (li-to-kro-mî — du gr. *lithos*, pierre; *chrôma*, couleur). Procédé par lequel on imite la peinture à l'huile, à l'aide de lithographies peintes à l'envers et collées sur toile.

— Tableau exécuté par ce procédé : *Chaque panneau est suroré d'une* LITHOCHROMIE *encadrée dans des cadres surchargés de festons en pâte qui simulent nos belles sculptures en bois.* (Balz.)

— **Encycl.** On fabrique les *lithochromies* en imbibant d'un vernis gras, qui le rend transparent, le papier d'une lithographie au crayon noir; étendant ensuite derrière le dessin, et de manière à obtenir des effets convenables, des couleurs à l'huile en couches épaisses et aussi régulières que possible, puis collant l'estampe sur une toile à tableau et vernissant de nouveau. La face extérieure étant formée par le papier transparent est ainsi parfaitement unie. On arrive par ce procédé à imiter grossièrement la peinture à l'huile.

LITOCHROMIQUE adj. (li-to-kro-mi-ke — du gr. *lithos*, pierre; *chrôma*, couleur). Techn. Qui a rapport à la lithochromie : *Procédé* LITHOCHROMIQUE.

LITHOCHROMISTE s. m. (li-to-kro-mi-ste — rad. *lithochromie*). Imprimeur en lithochromie.

LITHOCHROMOGRAPHIE s. f. (li-to-kro-mo-gra-fî — du gr. *lithos*, pierre; *chrôma*, couleur; *graphô*, j'écris). Techn. Impression en couleur sur pierre. V. CHROMOLITHOGRAPHIE.

LITHOCHROMOGRAPHIQUE adj. (li-to-kro-mo-gra-fi-ke — rad. *litochromographie*). Techn. Qui a rapport à la lithochromographie : *Estampe* LITHOCHROMOGRAPHIQUE. ‖ On dit mieux CHROMOLITHOGRAPHIQUE.

LITHOCHRYSOGRAPHIE s. f. (li-to-kri-zo-gra-fî — du gr. *lithos*, pierre; *chrusos*, or; *graphô*, j'écris). Techn. Impression sur pierre en or et en couleur.

LITHOCHRYSOGRAPHIQUE adj. (li-to-kri-zo-gra-fi-ke — rad. *lithochrysographie*). Techn. Qui a rapport à la lithochrysographie : *Estampes* LITHOCHRYSOGRAPHIQUES.

LITHOCLASTE s. m. (li-to-kla-ste — du gr. *lithos*, pierre; *clastês*, qui rompt). Chir. Instrument dont on se sert pour broyer la pierre dans la vessie.

LITHOCLASTIE s. f. (li-to-kla-stî — rad. *lithoclaste*). Chir. Opération par laquelle on brise la pierre dans la vessie.

LITHOCLASTIQUE adj. (li-to-kla-sti-ke — rad. *lithoclastie*). Chir. Qui a rapport à la lithoclastie : *Procédé* LITHOCLASTIQUE.

LITHOCOLLE s. f. (li-to-ko-le — du gr. *lithos*, pierre, et de *colle*). Techn. Ciment dont se servent les lapidaires pour assujettir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHODE s. m. (li-to-de — du gr. *lithodês*, pierreux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

— s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, formé aux dépens des crabes, et comprenant trois espèces qui habitent les mers boréales et australes : *La* LITHODE *arctique.*

LITHODENDRON s. m. (li-to-dain-dron — du gr. *lithos*, pierre; *dendron*, arbre). Zooph. Genre de polypiers pierreux, formé aux dépens des caryophyllies et des oculines, et comprenant un grand nombre d'espèces fossiles. ‖ On dit aussi LITHODENDRE.

LITHODERME s. m. (li-to-dèr-me — du gr. *lithos*, pierre; *derma*, peau). Echin. Genre d'échinodermes apodes, assez analogue aux holothuries, et dont l'espèce type habite la mer des Indes.

LITHODIALYSE s. f. (li-to-di-a-li-ze — du gr. *lithos*, pierre; *dialusis*, dissolution). Méd. Traitement ayant pour but de dissoudre la pierre dans la vessie.

— Chir. Opération qui a pour but de réduire les calculs en fragments assez petits pour qu'ils puissent être expulsés par l'urètre.

LITHODOME s. m. (li-to-do-me — du gr. *lithos*, pierre; *dômos*, habitation). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des moules, et comprenant les espèces qui vivent dans les pierres qu'elles perforent. V. MODIOLE.

LITHODRASSIQUE adj. (li-to-dra-si-ke — du gr. *lithos*, pierre; *drassô*, je saisis). Chir. Qui sert à saisir les calculs : *Appareil* LITHODRASSIQUE. ‖ Qui sert à opérer la lithotritie par égrugement.

LITHODYTE s. f. (li-to-di-te — du gr. *lithos*, pierre; *dutês*, qui navigue). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des rainettes.

LITHOÉCIEN, IENNE adj. (li-to-é-siain, iè-ne — du gr. *lithos*, pierre; *oikos*, habitation). Qui croît sur les pierres.

LITHOFELLIQUE adj. (li-to-fèl-li-ke — du gr. *lithos*, pierre, et du lat. *fel*, fiel). Chim. Se dit d'un acide extrait des bézoards orientaux. ‖ On dit aussi LITHOFELLINIQUE.

LITHOGÈNE adj. (li-to-jè-ne — du gr. *lithos*, pierre; *gennaô*, j'engendre). Qui donne naissance à des pierres.

— Qui devient dur comme la pierre : *Ciment* LITHOGÈNE.

— Zooph. Qui se pétrifie : *Zoophyte* LITHOGÈNE.

LITHOGÉNÉSIE s. f. (li-to-jé-né-sî — du gr. *lithos*, pierre; *genesis*, naissance). Minér. Recherche des lois d'après lesquelles se sont formées les pierres.

LITHOGÉOGNOSIE s. f. (li-to-jé-ogh-nô-zî — du gr. *lithos*, pierre; *gnôsis*, connaissance). Minér. Connaissance des pierres.

LITHOGLYPHE s. m. (li-to-gli-fe — du gr. *lithos*, pierre; *gluphô*, je grave). Graveur sur pierre.

LITOGLYPHIE s. f. (li-tho-gli-fî — du gr. *lithos*, pierre; *gluphô*, je grave). Art de graver sur pierre.

LITHOGLYPHIQUE adj. (li-to-gli-fi-ke — rad. *lithoglyphie*). Qui a rapport à la lithoglyphie : *Instruments* LITHOGLYPHIQUES.

— s. f. Art de graver sur pierre, lithoglyphie.

LITHOGLYPHITE s. f. (li-to-gli-fi-te — rad. *lithoglyphe*). Minér. Pierre sur laquelle sont empreintes des figures qui semblent avoir été gravées.

LITHOGRAPHE s. m. (li-to-gra-fe — du gr. *lithos*, pierre; *graphô*, j'écris). Celui qui pratique la lithographie.

— Adjectiv. : *Imprimeur* LITHOGRAPHE.

LITHOGRAPHIE s. f. (li-to-gra-fî — rad. *lithographe*). Art de dessiner sur pierre et de prendre des empreintes des dessins au moyen de la presse. ‖ Feuille, estampe imprimée par ce procédé : *Belle* LITHOGRAPHIE. *Collection de* LITHOGRAPHIES.

— Atelier d'un lithographe : *Etablir une* LITHOGRAPHIE.

— Industrie de la lithographie : *La* LITHOGRAPHIE *va mal.*

— A signifié Traité sur les pierres : LITHOGRAPHIE *suédoise de Bromelli.*

— **Encycl.** Ce genre d'impression, inventé au commencement de ce siècle, a remplacé, en plusieurs cas avec avantage, tant à cause de la célérité que du bon marché de son exécution, la taille-douce, la gravure sur bois et la typographie elle-même. Elle est d'une grande utilité surtout pour les impressions en couleur qui exigent la rapidité dans l'exécution jointe à la modicité du prix.

La *lithographie* fut découverte, vers 1796, par le Bavarois Senefelder. C'était un assez médiocre auteur dramatique, dont les éditeurs repoussaient les productions, et qui, voulant se passer d'eux, rêvait de suppléer à l'impression typographique par la gravure. Ses essais sur cuivre achevèrent de le ruiner; il essaya alors de se servir d'une pierre commune en Bavière et qui ne se trouve que là, la pierre de Solenhofen, une pierre lisse, susceptible d'un beau poli et facilement attaquable par les acides. Il poursuivait ses recherches de ce côté, sans grand succès, lorsque le hasard le servit. Il a raconté lui-même qu'ayant à écrire une note de sa blanchisseuse, et ne trouvant pas de papier sous la main, il l'écrivit sur une pierre qu'il était en train de polir, avec une encre chimique de sa composition, qui était un mélange de cire, de savon, de gomme laque et de noir de fumée. En passant ensuite de l'eau-forte sur les caractères pour voir ce qui adviendrait, il s'aperçut que la pierre baissait de niveau sur tous les points, hors ceux que l'encre avait touchés, et que l'on obtenait ainsi l'écriture en relief. Ce fut le commencement de l'invention; il perfectionna peu à peu ses procédés, et l'ensemble des manipulations lithographiques était complétement trouvé par lui en 1799. Ses voyages à Munich, à Vienne, à Londres et à Paris répandirent très-rapidement la connaissance de l'art nouveau; toutefois, il ne divulguait ses secrets qu'à peu de personnes, et il fallut les deviner ou reconstituer une à une toute la série de ses expériences. Pendant longtemps, il n'avait cherché à obtenir qu'une impression lithographique des caractères; il montra même à Paris, lithographié de cette sorte, l'ouvrage qui avait été la cause première de ses recherches. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que sa découverte était bien plus merveilleuse encore, appliquée au dessin, et c'est à cette application que tendirent tous les efforts des artistes français.

De l'Allemagne, où elle arriva dès son commencement à un haut degré de prospérité, la *lithographie* fut introduite avec succès à Rome et à Londres dans le courant de l'année 1807. Vers la même époque, M. André Offenbach l'apporta en France; mais ses essais furent si peu satisfaisants que le gouvernement français lui refusa toute espèce d'encouragement.

C'est alors que M. de Lasteyrie, prévoyant toute l'importance que la *lithographie* pouvait avoir dans les arts du dessin, se rendit en Allemagne, s'engagea comme simple ouvrier lithographe, et dépensa des sommes considérables pour connaître les secrets de cet art. En 1814, il vint fonder en France un établissement lithographique qui produisit plusieurs compositions remarquables et servit d'école et de modèle à tous ceux qui s'établirent ensuite.

En 1818, le gouvernement français prodigua à la *lithographie* beaucoup d'encouragement. Elle prit alors un développement immense. Artistes, amateurs, gens du monde accueillirent cet art nouveau comme une merveille. Les Tuileries eurent leur presse lithographique. La duchesse de Berry, avant 1830, le duc d'Orléans, sous le règne de Louis-Philippe, aimaient beaucoup à dessiner sur pierre.

Parmi les hommes qui ont le plus concouru, en France, au perfectionnement et à la vulgarisation de la *lithographie*, il faut citer, après M. de Lasteyrie, Engelman, de Mulhouse; Marcel de Serres, Raucourt, Vilain, Legros d'Anizy et Lemercier, dont l'établissement, fondé par lui rue de Seine, est connu de tout le monde.

Dès l'apparition de cet art nouveau, les plus grands artistes français, Girodet, Carle et Horace Vernet, Prudhon, Géricault, s'y adonnèrent avec un vif plaisir et lui donnèrent l'empreinte de leurs talents si variés. Spirituelle et légère avec Carle Vernet, vaporeuse avec Prudhon, rude et presque féroce avec Géricault, la *lithographie* se plia merveilleusement à tous les caprices de la touche et eut tout de suite une vogue considérable. « Bien qu'un Allemand l'ait inventée, dit M. Ch. Blanc, la *lithographie* est un art français, français par les qualités qu'il exige et qui sont nôtres. Tout ce qu'il faut, nous le possédons : l'observation prompte, la facilité, l'esprit, l'habitude d'un langage preste et vif qui, de peur d'ennuyer, s'abstient de tout dire, enfin une manière superficielle d'exprimer des choses quelquefois profondes... Au début de la *lithographie* s'est révélé un artiste qui en a deviné la vraie destination, un artiste de génie, Charlet. Le premier il emploie ce genre de gravure cursive à improviser l'expression des sentiments populaires, il inaugure le journalisme de l'art. Par elle, Charlet sait nous montrer, quelquefois grotesques, mais toujours intéressants, les « anciens du Camp de la lune, » les grognards qui s'attardent au cabaret pour oublier les hontes de l'invasion, l'intrépide Lefèvre qui traverse l'estampe comme un ouragan, le conscrit qui est aujourd'hui ridicule et qui demain sera un brave, le gamin qui veut emboîter le pas des tambours, et les hussards qui guettent la poule du fermier après s'être battus à outrance pour défendre la ferme. L'avantage de la *lithographie*, c'est de se prêter mieux peut-être que tout autre procédé, et avec plus de souplesse, à mettre en lumière le génie, le caractère et le tempérament de chaque maître, par la raison qu'elle ne demande l'intervention d'aucune main étrangère. Que Prudhon y touche un moment, et aussitôt une exquise douceur succède aux touches franches de Charlet, aux rudesses de Géricault. Le crayon caresse la pierre et s'y attendrit. Si Ingres, à son tour, dessine sur la pierre une odalisque, il y met l'empreinte du style. Son crayon, conduit par une volonté émue et contenue tout ensemble, précise non la volupté des chairs, mais la volupté des formes, et il les modèle discrètement, d'un grain serré, ferme et pur.

» La *lithographie* est donc susceptible de prendre les physionomies les plus diverses. Elle a sous la main de Bonnington la consistance et les glacis d'une peinture profonde; sous la main de Gigoux, elle est vivante dans ses beaux portraits de Gérard, d'Eug. Delacroix et des frères Johannot, qui semblent formulés dans un rayon de soleil; elle est corsée, empâtée et comme pétrie avec de la lumière dans les estampes de Decamps; elle est d'une pâleur austère et solennelle dans la sainte frise de Flandrin. Seule aussi elle peut rendre les fantômes passionnés qui traversent l'imagination d'Eug. Delacroix, quand il commente le *Faust* de Gœthe, l'*Hamlet* de Shakspeare. »

A côté de ces maîtres, qui n'ont fait de la *lithographie* qu'accidentellement, il convient de citer les éminents dessinateurs contemporains, Pigal, Gavarni, Grandville, Daumier, C.-J. Traviès, Gill, Grévin qui, bien plus encore que Charlet, ont fait du journalisme à l'aide de la *lithographie*. Le *Charivari*, le *Journal amusant*, l'*Eclipse* ont dû surtout leur succès politique et littéraire à ces pages spirituelles, signées de noms aimés du public, et dans lesquelles se traduisent en croquis finement touchés, en caricatures goguenardes, l'événement du jour, le profil des contemporains célèbres ou la satire des mœurs actuelles.

A l'apparition de la *lithographie*, les artistes graveurs craignirent d'être ruinés par sa redoutable concurrence. L'expérience a prouvé combien ces craintes étaient peu fondées.

La force, la précision et la netteté seront toujours le privilége du burin; mais il y a des sujets, tels que les effets de neige, brouillards épais, nuages vaporeux, contours de perspectives aériennes, où la *lithographie* peut lutter avantageusement avec la gravure. C'est donc avec raison qu'on a mis la *lithographie* au nombre des plus belles inventions modernes. Par ce nouveau procédé d'impression, on a surmonté des difficultés que le burin n'avait jamais pu vaincre, obtenu des effets artistiques jusqu'alors inconnus. L'extrême bon marché de son exécution a grandement favorisé la vulgarisation des connaissances utiles et concouru à la diffusion des chefs-d'œuvre des grands maîtres.

— Techn. Il y a dans la *lithographie* deux parties distinctes : l'une artistique, l'autre mécanique ou industrielle. Le dessin au crayon sur la pierre forme la partie artistique, qui est la principale.

On choisit une pierre de bonne qualité et bien grenée ; on garnit ses bords de bandes de papier fixées avec de la colle à bouche; une planchette en bois empêche le frottement des mains et l'écrasement des traits du crayon, qui feraient tache ; on attaque la pierre avec fermeté sans se laisser influencer par le ton jaunâtre du fond qui adoucit les effets, tandis qu'à l'impression ils paraissent souvent durs et tremblants.

Pour l'exécution, il n'y a aucune règle à établir : l'artiste n'a que son goût et son génie pour guides. L'expérience lui apprendra à ne pas travailler dans une chambre à température trop élevée pour ne pas chauffer la pierre et amollir les crayons; ce qui produit des tons graisseux et empâtés.

Pour quelques touches vigoureuses, dans les tons noirs vifs, on peut employer la plume ou l'encre liquide; faire éclater de vives lumières, par quelques coups de grattoir ou de pointe acérée sur des masses noires.

La pierre une fois acidulée ne peut plus être retouchée.

L'imprimeur lithographe qui reproduit le dessin du maître ne fait qu'exécuter la partie mécanique ou industrielle. Il doit posséder certaines connaissances du dessin et sentir, en artiste, l'harmonie des effets. Quelques notions de physique et de chimie lui seront d'un grand secours.

Tout le succès de l'impression dépend de la manière de fixer le crayon sur la pierre. La force de l'acide à employer varie selon la qualité de la pierre, le numéro du crayon, le degré de la température et le genre du dessin.

Le travail à la plume sur pierre se fait exactement comme sur le papier. Il exige de la part du dessinateur une attention soutenue et une extrême propreté. Les retouches sont à peu près impossibles. L'encre trop grasse ne coule pas également; trop maigre, elle tend à s'étendre, et ne pourrait résister à l'acidulation et aux lavages répétés.

Il nous reste à faire connaître les principes théoriques sur lesquels repose la méthode lithographique d'impression.

La pierre que l'on emploie en *lithographie* est une pierre calcaire d'un grain fin, qui renferme environ 97 pour 100 de carbonate de chaux, avec de petites quantités de silice, d'alumine et d'oxyde de fer. On trouve ces pierres en grande quantité sur les bords du Danube, près de Pappenheim. Les plus belles qualités se tirent de la carrière de Solenhofen. Elles ressemblent par leur aspect aux lias blanc jaunâtre de Bath. Elles doivent être exemptes de veines, de fibres et de taches, être assez dures pour n'être que difficilement rayées par une pointe d'acier et présenter, lorsqu'on en détache des parcelles, une fracture conchoïdale. Pour rendre ces pierres propres à la *lithographie*, il faut polir, autant que possible, la surface en la frottant avec de l'eau et du sable finement tamisé.

On écrit sur ces pierres avec un crayon connu sous le nom de *crayon lithographique*, qui est composé de savon, de cire et de suif, mêlés avec une quantité de noir de fumée suffisante pour lui communiquer une teinte noire. Lorsqu'on trace des traits sur la pierre avec ce composé gras et savonneux, il paraît se produire une double décomposition entre l'oléate et le stéarate de sodium du savon et le carbonate calcique de la pierre, double décomposition qui donne naissance à de l'oléate et à du stéarate calcique et à du carbonate de sodium. Les savons de chaux ainsi produits sont insolubles dans l'eau et les huiles fixes ou volatiles. Lorsque le dessin est terminé, on prépare la pierre pour l'impression par un procédé qui n'est autre qu'une gravure à l'eau-forte. Ce procédé consiste à répandre sur la pierre un mélange de gomme arabique et d'acide azotique étendu, ce qui recouvre les portions non touchées par la graisse d'un composé insoluble de gomme et de chaux. L'action chimique qui se produit dans ce temps de l'opération est quelque peu obscure. Il est cependant probable que l'acide azotique dissout la partie superficielle du calcaire, et que le sel calcique ainsi formé donne avec la gomme un gummate ou un métagummate calcique insoluble. Une chose est certaine, c'est que la gomme se fixe très-fortement sur la pierre et ne peut plus en être séparée même par des lavages à l'eau répétés. L'acide azotique agit aussi sur les traces du savon : il s'empare des alcalis que ces traces renferment et met en liberté les acides stéarique et oléique.

La pierre étant ainsi préparée, on la lave à l'eau, afin de dissoudre l'excès de gomme et les azotates de calcium et de sodium, puis avec l'essence de térébenthine pour enlever l'excès de graisse que le dessin renferme et rendre celui-ci à peu près invisible. Les savons de chaux formés par l'action de la pierre sur les savons alcalins sont toutefois insolubles dans l'essence de térébenthine et restent inattaqués. Si on lave de nouveau la pierre à l'eau, et qu'on passe le dessin au rouleau imprégné d'encre lithographique (cette encre est composée d'huile de lin et de noir de fumée), celle-ci adhère aux parties de la surface où se trouve le savon calcaire, tandis qu'elle n'adhère pas aux autres parties de la pierre sur lesquelles la gomme et l'acide azotique ont agi, par la raison que les acides gras de l'huile de lin sont incapables de décomposer la combinaison de gomme et de chaux dont ces parties de la pierre sont recouvertes et parce que toute adhésion mécanique est empêchée par un filet d'eau qui recouvre la surface. Le dessin apparaît alors de nouveau aussi distinct qu'au début, et on peut facilement le transporter sur du papier, en plaçant le papier sur la pierre et soumettant celle-ci à l'action d'une forte presse.

Cette description, que nous venons de faire de l'impression lithographique, montre que celle-ci se fonde sur une série de réactions chimiques. On suppose cependant communément que les substances grasses du crayon adhèrent simplement ou sont absorbées par la surface poreuse du calcaire; que les parties ainsi pénétrées prennent facilement l'encre grasse et que l'adhésion de l'encre sur les autres parties est empêchée par une légère couche d'eau. Mais si cette explication était exacte, une plaque d'albâtre ou de pierre siliceuse, pourvu qu'elle fût poreuse, ou plus généralement, une pierre quelconque, à la fois poreuse et capable de recevoir une surface granuleuse, devrait pouvoir servir pour la *lithographie* tout aussi bien que le calcaire. Or, on sait que le carbonate de calcium est la seule espèce de pierre qui puisse remplir ce but. En outre, la théorie mécanique de la *lithographie* n'explique pas cette action de la gomme qui paraît être un des principaux éléments du procédé.

Toute espèce de pierre calcaire à structure grenue peut être employée pour la *lithographie*. Le marbre donne des impressions lorsqu'on le traite comme nous venons de le dire, mais sa structure cristalline l'empêche d'acquérir le grain voulu. La préférence accordée aux pierres de Solenhofen et des localités voisines est due à leur structure serrée et à ce fait qu'on les trouve en morceaux de l'épaisseur voulue séparés par des divisions régulières, ce qui rend leur extraction très-aisée. Il deviendrait extrêmement coûteux, en effet, de se servir de pierres que l'on serait obligé de lier pour leur donner le volume voulu.

Nous entrerons maintenant dans quelques détails sur les diverses méthodes employées pour écrire et pour dessiner sur la pierre pour la rendre propre à l'impression.

— *Crayons lithographiques*. On les fabrique sur une pierre à laquelle on a communiqué une structure grenue en en frottant la surface avec un crayon solide formé de graisse d'acide oléique et d'acide stéarique. Comme il a été dit plus haut, ce crayon peut être plus ou moins dur ou plus ou moins mou, selon qu'on se propose de le tailler en pointe ou de s'en servir par l'intermédiaire d'une estompe en peau. On peut aussi l'appliquer sur la pierre au moyen d'une brosse, après l'avoir dissous dans de l'essence de térébenthine ou dans l'alcool.

— *Encre lithographique*. Cette encre est une modification du crayon, qui coule plus facilement et que l'on emploie soit au moyen d'une plume d'acier fine, soit au moyen d'une brosse recouverte de sable fin qui trace des lignes capillaires. On peut aussi dissoudre l'encre dans des liquides divers de manière à pouvoir l'appliquer, avec de larges brosses, lorsqu'il s'agit de faire des dessins moins délicats. On peut enfin passer le crayon ou l'encre sur toute la surface de la pierre, de manière à rendre celle-ci attractive dans toutes ses parties. On dessine alors en enlevant l'encre avec une pointe d'acier pour produire des lignes blanches ou avec une lame plate pour produire des dégradations de teinte. Dans ce dernier cas, on imprime en blanc sur un fond noir.

— *Gravure sur pierre*. La pierre, une fois polie, est traitée par le mélange de gomme et d'acide azotique qui la rend non attractive aux corps gras ; puis, quand elle est sèche, on trace des lignes sur cette préparation avec une aiguille dure ou avec une pointe de diamant, de manière à enlever sur ces points la préparation et à mettre la pierre à nu. On insinue ensuite un corps gras quelconque dans les entailles pour les rendre capables de prendre l'encre et l'on essuie bien pour enlever le corps gras sur les autres parties. On ajoute quelquefois une matière colorante au mélange de gomme et d'acide azotique que l'on répand sur la pierre, afin que le graveur puisse mieux juger de l'effet, et lorsque le dernier est sec, on passe dessus l'encre liquide ou le crayon, ce qui rend toute la portion non recouverte de la préparation gommeuse attractive à l'encre lithographique.

Ces divers exemples montrent par quelles différentes méthodes la matière grasse et la gomme peuvent être combinées au calcaire et quelles variations on peut faire subir au procédé lithographique. C'est à ces avantages que la découverte de Senefelder doit sa grande application soit dans les arts, soit pour les usages du commerce.

— *Encre liquide permanente pour autographie*. Cette encre est composée de 5 parties de savon, 8 de mastic, 10 de shellac, 1 de résine, 1 de noir de fumée et 3 de carbonate de sodium rendu caustique et dissous dans 4 d'eau. On dissout le tout dans 16 parties d'eau, on ajoute un peu plus d'eau, si c'est nécessaire, pour rendre l'encre plus fluide. Avec cette encre, on écrit comme à l'ordinaire sur un papier préparé et on transporte ensuite l'écriture sur la pierre.

— *Chromolithographie*. V. ce mot.

— *Zincographie*. Les matières grasses agissent sur le zinc et sur quelques métaux facilement oxydables à peu près de la même manière que sur la pierre lithographique, c'est-à-dire forment avec ces métaux des sels insolubles dans l'eau. On peut dessiner sur une plaque de zinc avec le même crayon ou la même encre dont on se sert pour écrire sur la pierre, et on réussit à rendre non attractive la surface restante du métal par un procédé analogue, à cela près que l'on mêle ici l'acide azotique et la gomme avec une solution concentrée de noix de galle. Lorsque la plaque a été recouverte pendant suffisamment longtemps de cette solution, les parties extérieures au dessin perdent leur éclat métallique, prennent une coloration brune, et sont alors incapables d'être mouillées par l'encre à imprimer. On imprime alors exactement de la même manière qu'avec les pierres.

D'autres métaux que le zinc donnent aussi des résultats semblables d'une manière plus ou moins distincte ; mais, jusqu'à ce jour, on n'en a trouvé aucun qui fût aussi bien adapté aux usages de la *lithographie* que les pierres calcaires de Solenhofen.

— *Lithotypographie*. Ce n'est qu'un report, du genre de ceux dont nous parlons plus haut. Ce procédé, dont la première idée est due à M. Paul Dupont, imprimeur, et à son frère M. Auguste Dupont, consiste à reporter sur pierre une impression typographique et à imprimer ce report à l'aide de la presse lithographique. La *lithotypographie* s'applique avec avantage à la reproduction des livres anciens et des vieilles estampes. On décalque sur pierre, à l'aide d'une préparation chimique particulière, les gravures ou les pages dont on veut obtenir de nouvelles épreuves. On emploie, pour cette opération, une bonne encre à vignettes et du papier de Chine encollé et légèrement ramolli, au moyen desquels le décalque s'opère avec facilité. Ce procédé a assurément un grand avenir, et lorsqu'il sera tout à fait passé dans la pratique, ce qui commence déjà à avoir lieu, il rendra de grands services à la science ; grâce à lui, on a pu renouveler des éditions rares ; on pourra aussi doter nos bibliothèques publiques ou particulières d'ouvrages qui n'existent que dans quelques-unes ou compléter des exemplaires auxquels il manque quelques feuilles.

Cette alliance de l'art de Gutenberg et de celui d'Aloys Senefelder a reçu aujourd'hui sa consécration. Les plus importantes maisons de *lithographie* de Paris font un fréquent usage du procédé inventé par MM. Dupont, et, en découpant de bonnes épreuves typographiques de vignettes, il leur est possible d'obtenir un nombre de dessins variés qu'aucun dessinateur lithographe ne pourrait faire avec autant de régularité et de fini.

La *lithotypographie* sert surtout à la reproduction exacte des vieux manuscrits et des anciennes écritures : elle en donne un *fac-simile* parfait.

Voici, d'après M. Paul Dupont, la liste de quelques vieux ouvrages publiés ou complétés par le procédé lithotypographique : *Rerum gallicarum et francicarum scriptores, tomus decimus tertius*, par dom Bouquet (Paris, veuve Desaint, 1786, gr. in-fol.), *Histoire de l'incomparable administration de Romieu le Grand*, par Michel Baudier (Jean Camusat, 1635); il ne subsistait plus qu'un seul exemplaire de cet ouvrage; *Estat de l'Eglise du Périgord, depuis le christianisme*, par le R. P. Dvpvy, récollet (Périgueux, Pierre et Jean Daloy, 1629, in-8°), reproduit sur l'exemplaire existant à la bibliothèque de Périgueux, retrouvé après bien des recherches.

Un des autres avantages de la *lithotypographie*, c'est que le tirage s'opère sans foulage, et que le satinage est ainsi rendu inutile.

LITHOGRAPHIÉ, ÉE (li-to-gra-fi-é) part. passé du v. Lithographier. Exécuté par le moyen de la lithographie : *Portrait* LITHOGRAPHIÉ.

LITHOGRAPHIER v. a. ou tr. (li-to-gra-fi-é — rad. *lithographie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous lithographiions, que vous lithographiiez*). Exécuter ou reproduire au moyen de la lithographie : LITHOGRAPHIER *un portrait*. LITHOGRAPHIER *un tableau*.

— Absol. : *M. Célestin Nanteuil* LITHOGRAPHIE *aussi bien qu'il dessine*. (Th. Gaut.)

LITHOGRAPHIQUE adj. (li-to-gra-fi-ke — rad. *lithographie*). Qui a rapport à la lithographie, est employé en lithographie : *L'imprimerie* LITHOGRAPHIQUE. *Pierre* LITHOGRAPHIQUE. *Encre* LITHOGRAPHIQUE. *Les pierres* LITHOGRAPHIQUES *sont fournies par un calcaire compacte, à grains fins et serrés, qui se trouve dans les terrains jurassiques*. (A. Maury.)

LITHOÏDE adj. (li-to-i-de — du gr. *lithos*, pierre; *eidos*, aspect). Minér. Qui a l'apparence de la pierre : *Substance* LITHOÏDE.

LITHOÏQUE adj. (li-to-i-ke — du gr. *lithos*, pierre). Qui ressemble à la pierre : *Ciment* LITHOÏQUE.

LITHOLABE s. m. (li-to-la-be — du gr, *lithos*, pierre; *lambanô*, je saisis). Chir. Instrument destiné à saisir les calculs dans la vessie, et à les fixer pendant qu'on les soumet au broiement. ‖ Une des trois pièces de l'appareil de Civiale, qui est une pince à trois branches.

— **Encycl.** Cet instrument présente, dans presque toute son étendue, un tube en acier, plus long de 4 à 5 pouces que la canule extérieure. Sa partie vésicale est terminée par trois branches, aplaties, élastiques, s'écartant d'elles-mêmes, lorsqu'on les pousse en avant, hors de la canule extérieure, garnies d'aspérités à leur surface interne et recourbées en forme de crochet à leur extrémité libre. Ces branches doivent être de longueur un peu inégale, afin que leurs crochets s'emboîtent, lorsqu'on les ferme, au bout de l'instrument, figurant une sorte de tête dont on masque les irrégularités au moyen d'un peu de suif. Le bout extérieur du *litholabe* est garni d'un pas de vis sur lequel on monte une rondelle qui lui sert de poignée et qui contient une boîte à cuir. La portion de la tige qui dépasse cette canule est marquée par une échelle graduée, qui fait connaître de combien on fait saillir les branches dans la vessie pendant l'opération. On conçoit qu'il devient facile, par ce moyen, de reconnaître presque rigoureusement le volume des calculs saisis par l'instrument. L'échelle graduée du *litholabe* correspondant à la branche la plus longue qui le termine du côté de la vessie, on a un moyen assuré de se rendre toujours compte de sa situation dans cet organe. Il est à remarquer que les *litholabes* peuvent, au lieu de trois branches, n'en avoir que deux, comme les pinces connues sous le nom de *pinces de Hunter*, de même qu'elles peuvent en avoir quatre ou un plus grand nombre ; mais si deux branches suffisent quelquefois, dans la plupart des cas il est indispensable qu'il y en ait trois.

LITHOLOGIE s. f. (li-to-lo-jî — du gr. *lithos*, pierre; *logos*, discours). Minér. Traité des différentes sortes de pierres.

— *Lithologie humaine*, Traité des calculs et concrétions qui se forment dans le corps humain.

LITHOLOGIQUE adj. (li-to-lo-ji-ke — rad. *lithologie*). Minér. Qui a rapport à la lithologie : *Il n'y avait pas un échantillon de la collection* LITHOLOGIQUE *que je n'eusse pu désigner par son nom*. (G. Sand.)

LITHOLOGUE s. m. (li-to-lo-ghe — rad. *lithologie*). Minér. Celui qui s'occupe de lithologie.

LITHOMANCIE s. f. (li-to-man-sî — du gr. *lithos*, pierre; *manteia*, divination). Antiq. Divination qui se faisait au moyen de certaines pierres précieuses que l'on poussait l'une contre l'autre, et dont le son était censé faire connaître la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, IENNE adj. (li-to-man-siain, iè-ne — rad. *lithomancie*). Antiq. Qui a rapport à la lithomancie.

— Substantiv. Personne qui pratiquait la lithomancie.

LITHOMÈTRE s. m. (li-to-mè-tre — du gr. *lithos*, pierre; *metron*, mesure). Chir. Instrument propre à mesurer la pierre.

LITHOMORPHITE s. f. (li-to-mor-fi-te — du gr. *lithos*, pierre; *morphê*, forme). Minér. Pierre configurée.

LITHOMYÉLIE s. f. (li-to-mi-é-lî — du gr. *lithos*, pierre; *muelos*, moelle). Chir. Opération au moyen de laquelle on broie la pierre dans la vessie.

LITHONAÈTE s. f. (li-to-na-è-te — du gr. *lithos*, pierre; *naiô*, j'habite). Moll. Genre de cirripèdes.

LITHONOME s. f. (li-to-no-me — du gr. *lithos*, pierre; *nomos*, demeure). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites ou des chrysomèles, comprenant deux espèces qui habitent la péninsule ibérique : *Les* LITHONOMES *sont aptères.* (Chevrolat.)

LITHONTRIBON s. m. (li-ton-tri-bon — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Méd. Poudre considérée autrefois comme propre à dissoudre la pierre dans la vessie : *Le* LITHONTRIBON *était fourni par la herniole ou turquette.* (Léman.)

LITHONTRIPSIE s. f. (li-ton-tri-psî — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Chir. Opération par laquelle on broie la pierre dans la vessie. ‖ On dit plus ordinairement LITHOTRITIE.

LITHONTRIPTEUR s. m. (li-ton-tri-pteur — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Chir. Instrument propre à broyer la pierre dans la vessie. ‖ On dit ordinairement LITHOTRITEUR.

LITHONTRIPTIQUE adj. (li-ton-tri-pti-ke — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Méd. Qui est considéré comme propre à dissoudre la pierre dans la vessie.

— s. m. Médicament auquel on attribue cette propriété.

LITHOPE s. m. (li-to-pe — du gr. *lithos*, pierre; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite la Bolivie.

LITHOPHAGE adj. (li-to-fa-je — du gr. *lithos*, pierre; *phagô*, je mange). Moll. Qui mange la pierre, qui s'en nourrit.

— Qui mange ou ronge les pierres : *Espèce, animal* LITHOPHAGE. *Au delà de la jonction du Nil Blanc et du Nil Bleu, le sol est formé d'un calcaire renfermant une grande quantité de détritus de plantes marines, formant une roche poreuse et friable, percée de coquilles* LITHOPHAGES. (Malte-Brun.)

— s. m. Moll. Syn. de LITHODOME, genre de mollusques.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales à coquille bivalve, renfermant les genres qui ont la propriété de creuser les pierres pour s'y loger, tels que les saxicaves, les pétricoles et les vénérupes.

— **Encycl.** On désigne souvent, sous le nom de *lithophages*, tous les mollusques qui possèdent la propriété de creuser, dans les roches plus ou moins dures des bords de la mer, des cavités dans lesquelles ils se logent. En un sens plus restreint, on applique ce terme à une famille particulière de ces mollusques, qui comprend les genres pétricole, saxicave et vénérupe. On ignore encore par quels moyens ces animaux peuvent percer des pierres souvent très-dures, et les opinions des savants ont beaucoup varié sur l'explication de ce curieux phénomène.

Réaumur et La Faille ont prétendu que les *lithophages* ne pouvaient percer que des pierres molles et en état de formation; on sait aujourd'hui que leur puissance perforante s'étend jusqu'aux pierres les plus dures, telles que les calcaires secondaires et même les laves, bien qu'ils n'attaquent souvent que les argiles. « Certains observateurs, dit le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, ont pensé que c'était par un mouvement de rotation longtemps répété que les *lithophages* parvenaient à user la pierre dans laquelle on les rencontre; mais à cette assertion des objections bien naturelles se présentent : chez certains de ces animaux, le test, tout à fait lisse, est de beaucoup moins dur que la roche elle-même, et chez d'autres, où sa densité pourrait être supérieure, comme chez les pholades, dont la coquille est garnie antérieurement d'aspérités plus ou moins fortes, les dimensions de la loge sont telles qu'aucun mouvement ne peut être supposé à l'animal qui la remplit. Aussi cette opinion a-t-elle été rejetée par le plus grand nombre des savants. »

Fleuriau de Bellevue remarqua que les pholades étaient entourées d'une humeur noirâtre, assez épaisse, remplissant la cavité qui les renferme; que d'ailleurs les *lithophages* sont généralement phosphorescents, et se rencontrent presque toujours dans les pierres calcaires. Il crut pouvoir en conclure l'existence d'une sécrétion corrosive qui serait un acide phosphoreux, et qui, ramollissant, dissolvant la pierre, permettrait ensuite à l'animal de rejeter aisément au dehors, à l'aide de son pied, les parties désunies de celle-ci; mais comment un liquide qui corrode la pierre serait-il sans action sur les tissus organiques? Or, les rupellaires, qui sont *lithophages*, ont souvent les parties calcaires de leur test plus ou moins altérées, mais non la matière animale. Le même savant pensait que le pied du mollusque était l'organe sécréteur; on peut objecter à ceci que cet organe, très-développé en effet chez les pholades, n'est que rudimentaire chez les modioles, tandis que chez les saxicaves il peut à peine passer à travers l'ouverture étroite du manteau.

Blainville, ayant reconnu que l'humeur sécrétée par les patelles n'était nullement acide, a été conduit à penser que la prétendue corrosion de la pierre pourrait bien être le résultat d'une pure macération, d'un simple ramollissement produit par la sécrétion continuelle de cette humeur; mais cette explication, satisfaisante à la rigueur pour les calcaires peu compactes, tels que la craie, ne saurait s'appliquer aux calcaires jurassiques ou autres, dont la dureté est bien connue, encore moins aux laves, s'il est vrai qu'on ait en effet trouvé des pholades dans ces roches volcaniques. Le champ reste donc largement ouvert aux investigations; tout est à découvrir, quant à l'organe sécréteur et à la nature du liquide sécrété; il y a aussi à tenir compte des propriétés physiques et chimiques des pierres perforées.

LITHOPHANIE s. f. (li-to-fa-nî — du gr. *lithos*, pierre; *phainô*, je brille). Procédé par lequel on produit, à l'aide de dessins ombrants, l'apparence de la transparence dans la porcelaine.

LITHOPHILE adj. (li-to-fi-le — du gr. *lithos*, pierre; *philos*, ami). Bot. Qui croît sur les rochers : *Plante* LITHOPHILE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des diapériales, dont l'espèce type habite l'Europe.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, dont l'espèce type croît aux Antilles, sur les rochers.

— s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides, formée aux dépens des drasses, et comprenant des espèces qui se cachent derrière les pierres.

LITHOPHONE s. m. (li-to-fo-ne — du gr. *lithos*, pierre; *phônê*, son). Mus. Instrument de musique qui se compose de pétrifications d'os et d'écorce d'arbre, lesquelles rendent, avec un timbre de son tout particulier, une échelle chromatique d'une octave et demie : *Les* LITHOPHONES *ou pierres chantantes ont été découvertes par M. Borda, près de Périgueux, vers le milieu de l'année* 1860.

LITHOPHOSPHORE s. m. (li-to-fo-sfo-re — du gr. *lithos*, pierre; *phôsphoros*, lumineux). Minér. Baryte sulfatée radiée de Bologne, plus connue sous les noms de PIERRE PHOSPHORIQUE OU PIERRE DE BOLOGNE.

LITHOPHOTOGRAPHIE s. f. (li-to-fo-to-gra-fî — du gr. *lithos*, pierre, et de *photographie*). Procédé de gravure héliographique, au moyen duquel on produit sur pierre lithographique des images photographiques propres à être multipliées par les méthodes ordinaires de la lithographie.

— **Encycl.** V. PHOTOGRAPHIE.

LITHOPHOTOGRAPHIQUE adj. (li-to-fo-to-gra-fi-ke — rad. *lithophotographie*). Qui concerne la lithophotographie : *Procédés* LITHOPHOTOGRAPHIQUES.

LITHOPHYLLE s. f. (li-to-fi-le — du gr. *lithos*, pierre; *phullon*, feuille). Minér. Feuille de végétal fossile.

LITHOPHYTE s. m. (li-to-fi-te — du gr. *lithos*, pierre; *phuton*, plante). Zooph. Polypier qui ressemble à la fois aux pierres par sa consistance, et aux plantes par sa forme.

— s. m. pl. Famille de polypiers à polypes corticaux, portés sur un axe intérieur pierreux, rameux et fixé par sa base. Elle renferme les genres isis, madrépore et millépore.

LITHOPLATOMIE s. f. (li-to-pla-to-mî — du gr. *lithos*, pierre; *platus*, large; *tomê*, coupe). Chir. Dilatation de l'urètre pour faciliter l'extraction des calculs vésicaux.

LITHOPRIONE s. f. (li-to-pri-o-ne — du gr. *lithos*, pierre; *priô*, je scie). Chir. Instrument au moyen duquel on scie la pierre dans la vessie.

LITHOPRIONIE s. f. (li-to-pri-o-nî — du gr. *lithos*, pierre; *priô*, je scie). Chir. Opération proposée, mais non pratiquée, qui consisterait à scier les calculs dans la vessie.

LITHORHINEUR s. m. (li-to-ri-neur — du gr. *lithos*, pierre; *rhineô*, je lime). Chir. Instrument au moyen duquel on use les calculs dans la vessie, en les égrugeant de la circonférence vers le centre.

LITHOSANTHE s. m. (li-to-zan-te — du gr. *lithos*, pierre; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, dont les espèces croissent à Java.

LITHOSCOPE s. m. (li-to-sko-pe — du gr. *lithos*, pierre; *skopeô*, j'examine). Chir. Instrument à l'aide duquel on reconnaît la présence et les dimensions de la pierre dans la vessie.

LITHOSIDE adj. (li-to-zi-de — rad. *lithosie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lithosie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre lithosie.

LITHOSIE s. f. (li-to-zî — du gr. *lithos*, pierre). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des lithosides, comprenant une vingtaine d'espèces, toutes européennes.

— **Encycl.** Les *lithosies* sont caractérisées par des antennes sétacées; une trompe allongée, des palpes recourbées, écartées; l'abdomen long; les ailes supérieures étroites et longues, les ailes inférieures larges, les unes et les autres couchées et se moulant sur le corps, pendant le repos. Les chenilles, de couleurs variées, cylindriques, tuberculeuses, un peu velues, vivent à nu sur les lichens; quelques-unes passent l'hiver et n'opèrent leur métamorphose qu'au printemps de l'année suivante. Les chrysalides sont courtes, ramassées, luisantes, renfermées dans des coques légères, entremêlées de poils des chenilles, et placées, soit dans les fentes des écorces, soit dans la mousse ou à la surface du sol. Le papillon se tient, pendant le jour, appliqué contre les branches des arbres ou les tiges des plantes. Ce genre, voisin des callimorphes, comprend une vingtaine d'espèces européennes.

LITHOSPERME adj. (li-to-spèr-me — du gr. *lithos*, pierre; *sperma*, semence). Bot. Dont les graines sont dures et pierreuses.

— s. m. Nom scientifique du grémil ou herbe aux perles, plante dont les semences sont contenues dans une écorce d'une grande dureté.

LITHOSTÉRÉOTYPIE s. f. (li-to-sté-ré-o-ti-pî — du gr. *lithos*, pierre, et de *stéréotypie*). Procédé de gravure chimique sur pierre.

— **Encycl.** Après avoir transporté ou dessiné directement un sujet sur pierre lithographique, on recouvre le tout d'acide azotique faible qui creuse les parties non garanties par l'encre ou le crayon. On obtient ainsi une espèce de moule, que l'on cliche à la manière ordinaire, et l'on imprime le cliché à la presse typographique. La *lithostéréotypie* s'appelle aussi *tissiérographie*, du nom du lithographe parisien Tissier, son inventeur (1841).

LITHOSTÉRÉOTYPIQUE adj. (li-to-sté-ré-o-ti-pi-ke — rad. *lithostéréotypie*). Qui a rapport à la lithostéréotypie : *Procédé* LITHOSTÉRÉOTYPIQUE.

LITHOSTRITION s. m. (li-to-stri-ti-on). Zooph. Syn. de COLUMNAIRE.

LITHOSTROTE s. m. (li-to-stro-te — du gr. *lithos*, pierre; *strôtos*, pavé). Antiq. Pavé de marqueterie ou de mosaïque. ‖ On dit aussi LITHOSTROTOS.

— Hist. ecclés. Lieu où Pilate rendait la justice, d'après l'Evangile.

— **Encycl.** V. MOSAÏQUE.

LITHOTHLIBIE s. f. (li-to-tli-bî — du gr. *lithos*, pierre; *thlibein*, écraser). Chir. Méthode qui consiste à écraser un calcul friable entre un doigt porté par le rectum ou le vagin jusqu'au bas-fond de la vessie, qu'il soutient, et un cathéter introduit dans la vessie.

LITHOTOME s. m. (li-to-to-me — du gr. *lithos*, pierre; *tomê*, section). Chir. Instrument au moyen duquel on fait une ouverture à la vessie pour extraire la pierre :

Sur la bonté d'un *lithotome*,
Trois fameux suppôts de saint Côme
Sont aux prises depuis vingt mois.
(*Improvisateur français.*)

LITHOTOMIE s. f. (li-to-to-mî — du gr. *lithos*, pierre; *tomê*, section). Chir. Opération au moyen de laquelle on extrait la pierre de la vessie, en faisant une incision dans cet organe.

— **Encycl.** V. TAILLE.

LITHOTOMIQUE adj. (li-to-to-mi-ke — rad. *lithotome*). Chir. Qui a rapport à la lithotomie : *Méthode* LITHOTOMIQUE.

LITHOTOMISTE s. m. (li-to-to-mi-ste — rad. *lithotome*). Chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRÉSIE s. f. (li-to-tré-zî — du gr. *lithos*, pierre; *trêsis*, action de trouer). Chir. Action de perforer les calculs vésicaux à l'aide d'un foret mis en mouvement par un archet.

LITHOTRIBE s. m. (li-to-tri-be — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Chir. Instrument à l'aide duquel on broie la pierre dans la vessie.

LITHOTRIPSIE s. f. (li-to-tri-psî — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Chir. Broiement de la pierre dans la vessie.

LITHOTRIPTIQUE adj. (li-to-tri-pti-ke — du gr. *lithos*, pierre; *tribô*, je broie). Chir. Qui a rapport à la lithotripsie : *Appareil* LITHOTRIPTIQUE.

LITHOTRITEUR s. m. (li-to-tri-teur — du gr. *lithos*, pierre, et du lat. *tero*, je broie). Chir. Instrument au moyen duquel on broie la pierre dans la vessie.

— Adjectiv. : *Appareil* LITHOTRITEUR.

LITHOTRITIE s. f. (li-to-tri-sî — du gr. *lithos*, pierre, et du lat. *tero*, je broie). Chir. Opération par laquelle les calculs urinaires sont saisis et pulvérisés dans la vessie.

— **Encycl.** L'idée de cette opération est fort ancienne; quelques écrivains la font remonter à Celse, et attribuent à ce médecin l'écrasement par la percussion; mais c'est à tort; il faut arriver au XIIe siècle pour trouver positivement exprimée, chez les arabistes, l'idée de la *lithotritie*. Albucasis en fait mention; et, dans un autre ouvrage arabe intitulé : la *Fleur de pensée sur les pierres précieuses*, on trouve le passage suivant : « Un précieux avantage du diamant dont parle Aristote, et que l'expérience confirme, c'est son usage dans les affections calculeuses. Quand un malade est atteint d'une pierre, soit dans la vessie, soit dans l'urètre, on prend un petit diamant qu'on fixe à l'extrémité d'une petite tige métallique de cuivre ou d'argent; on l'introduit dans l'organe qui contient la pierre, et on la réduit par un frottement répété. » Un médecin arabe, connu sous le nom d'Ebn-al-Harrar, dans un ouvrage sur les maladies calculeuses, rapporte avoir employé ce moyen sur un domestique affecté d'un calcul urinaire très-volumineux : « Cet homme, dit-il, ne voulut pas se soumettre à l'opération de la *lithotomie;* j'employai donc les autres moyens indiqués, j'écrasai la pierre par le frottement, et je la réduisis à un assez petit volume pour qu'elle pût être expulsée avec les urines. » En 1580, Sanctorius, qui avait imaginé d'extraire les petits calculs de la vessie au moyen d'une pince à trois branches, proposait également, s'il faut en croire Haller, de les perforer avec un petit stylet, quand leur volume ne permettait pas de les extraire en entier.

Un moine de Cîteaux, affecté d'une pierre dont Hoin père, de Dijon, avait été sur le point de l'opérer, aurait imaginé d'introduire dans sa vessie une sonde creuse et flexible, dans laquelle il faisait glisser une longue tige d'acier droite, de forme ronde, et terminée inférieurement par un petit biseau qu'il poussait jusqu'au calcul : alors, avec un marteau d'acier, il frappait à petits coups secs et brusques sur le bout extérieur de la tige, qui ne manquait guère de détacher quelques parcelles, quelques éclats, que les urines entraînaient au dehors, et dont il avait, en moins d'un an, rempli une petite boîte qu'il montrait aux curieux. Une autre observation a été publiée par le docteur Scott. Il s'agit d'un colonel nommé Martin, qui, ayant la pierre, construisit un gros stylet d'acier qu'il courba en forme de mandrin, et sur la convexité duquel était pratiquée une lime bien trempée. Il était essentiel, pour les progrès futurs de la *lithotritie*, de prouver un fait avancé par plusieurs chirurgiens et anatomistes, parmi lesquels on doit citer Lieutaud, qu'on peut sonder avec un instrument droit. En 1813, Gruithuisen démontra par l'expérimentation et par l'anatomie que cette espèce de cathétérisme n'est rien moins que difficile. De plus, il insista sur la grande dilatabilité de l'urètre, où il put introduire des sondes droites de 0m,008 et plus de diamètre. De là à l'invention d'un procédé régulier de *lithotritie*, il n'y avait qu'un pas. Voici celui que le même médecin bavarois décrit dans son mémoire : « Une grosse sonde droite étant introduite dans la vessie, on y fait passer une vrille en fer de lance ou une espèce de couronne de trépan, dont la tige sera contenue dans un second tube qui, destiné à être passé à travers la grosse sonde, la remplira exactement. L'intérieur du petit tube sera assez large pour laisser passer, sur les parties latérales de la tige qu'il renferme, les deux extrémités d'un fil de métal, lequel sort par deux ouvertures pratiquées en devant, sur les côtés du petit tube, pour aller former une anse au devant du perforateur. C'est dans cette anse métallique que devra être saisie la pierre; on l'attire alors contre la grosse sonde, et on la fixe contre la vrille, qui est mise en mouvement au moyen d'un archet, à la manière des horlogers quand ils percent le laiton. » Gruithuisen n'a pas eu l'occasion de mettre en pratique ce procédé difficile et dangereux. Néanmoins, son travail est remarquable.

C'est aux docteurs Civiale et Leroy d'Etiolles qu'appartiennent les premiers instruments réellement pratiques de *lithotritie*. Les premières observations de *lithotritie* pratiquée sur l'homme vivant sont dues à Civiale, et les succès dont il rendit témoins les commissions de l'Académie des sciences contribuèrent beaucoup à faire prendre un rang définitif à la *lithotritie* parmi les opérations chirurgicales. Il faut toutefois faire remarquer que les instruments droits ne furent imaginés qu'après la publication d'un travail fort remarquable d'Amussat sur la structure de l'urètre. Les premières publications de Civiale et de Leroy d'Etiolles n'eurent lieu qu'en 1824. C'est à partir de ce moment que la *lithotritie* a fait les plus grands progrès.

Le professeur Velpeau a résumé l'état actuel de la science. Il rapporte tous les procédés à deux méthodes : la méthode rectiligne et la méthode curviligne. Les différents procédés de méthode rectiligne sont rangés par Velpeau sous les quatre chefs suivants : la perforation, qui consiste à percer le calcul dans plusieurs sens, afin de le réduire en morceaux que l'on broie et que l'on extrait; l'évidement, par lequel on creuse au centre du calcul une cavité qui le convertit en une espèce de poche que l'on brise ensuite; le broiement concentrique qui a pour but de pulvériser de dehors en dedans; l'écrasement, qui casse et écrase la pierre.

La perforation est le premier procédé que l'on ait employé sur le vivant. Les instruments qu'il réclame se composent de trois parties principales : une large canule ou chemise de 0m,005 à 0m,010 de diamètre, et de 0m,20 à 0m,30 de longueur; une pince ou litholabe, destinée à saisir et maintenir le calcul; un foret, soit cylindrique et à triple ou quadruple pointe, soit à tête et en forme de trépan. Il faut, en outre, plusieurs objets accessoires, tels que manivelles, anneaux, chevalets, tour en l'air et étaux. La chemise est destinée à protéger le canal de l'urètre, et doit surtout être résistante à son extrémité vésicale. Le litholabe ou pince a été décrit en son lieu.

Le lithotriteur est une verge d'acier, dont l'extrémité vésicale est destinée à agir sur la pierre. C'était d'abord une espèce de foret, plus long que le litholabe, dans lequel il jouait aisément, et portant une tête armée de dents. L'autre extrémité se terminait en pointe et portait un échelle graduée. On y adaptait, à l'aide d'une clef, une poulie brisée, destinée à borner l'introduction dans le litholabe, à lui imprimer des mouvements de rotation et à servir de point d'appui dans certaines manœuvres. Leroy d'Etiolles a substitué au perforateur des forets à fraise, des lances à développement; il s'est aussi servi d'une verge cylindrique renfermant une fraise à double lame, qui peut s'en échapper, quand on la pousse, par deux fenêtres placées près de l'extrémité du foret. Heurteloup employait un foret à tête cylindrique, fenêtré d'un côté et qui lui servait d'abord de perce-pierre, pour obtenir une excavation de $0^{m},020$ à $0^{m},025$. Quand il voulait ensuite excaver, réduire le calcul en coque, il poussait, par le moyen d'une tige centrale, la base d'une virgule dentée, contenue dans la tête du foret, et qui en dépassait aussitôt la circonférence, en s'échappant par la fenêtre latérale. Heurteloup avait aussi imaginé un évideur à forceps pour les calculs volumineux. Amussat avait inventé un foret fondé sur le principe de ceux de Leroy d'Etiolles.

Le broiement concentrique avait pour but de réduire le calcul en poudre en agissant de sa surface vers son centre avec un foret cylindrique, garni de deux virgules à développement latéral, susceptibles de s'écarter à volonté et de former avec la tige une sorte de feuille de trèfle. Ce procédé, imaginé par Meirieu, avait été adopté par Récamier et Tanchou, qui apportèrent quelques modifications à l'appareil primitif. Tanchou a même pu, à l'aide de son appareil, broyer un calcul d'un certain volume, en une seule séance.

L'écrasement était employé, dès 1822, par Amussat. Civiale avait aussi imaginé une pince à deux mors, susceptibles de glisser l'un sur l'autre, et d'écraser les petites pierres par un mouvement de va-et-vient. « Rigal et Colombat ont successivement modifié ces instruments; mais ce qui a surtout fixé l'attention des praticiens, c'est la pince de Heurteloup, désignée par ce chirurgien sous le nom de brise-coque. Rigaud construisit en 1829 une autre pince sur les mêmes principes.

L'appréciation du professeur Velpeau, relativement à ces divers procédés, est qu'aucun d'eux ne mérite une préférence absolue. La perforation d'une pierre de $0^{m},01$ à $0^{m},02$ se combine avantageusement avec l'écrasement. S'il s'agit d'un calcul plus volumineux, le grugeoir de Heurteloup devient préférable. Quand la pierre dépasse $0^{m},03$, il faut opérer successivement la perforation, puis l'évidement et enfin l'écrasement.

Tous ces procédés appartiennent à la méthode rectiligne. Déjà le colonel Martin avait porté, à travers une sonde courbe, le mandrin denté qu'il avait employé à la destruction du calcul, lorsque Elgerson fit connaître, après la publication des travaux de Gruithuisen, un instrument courbe, s'ouvrant en deux parties pour saisir la pierre, sur la surface de laquelle agissait une râpe par un mouvement alternatif. Le premier instrument de Leroy d'Etiolles, qu'il avait nommé *lithoprione*, était courbe. Comme chez un certain nombre de calculeux les lithotribes droits ne pouvaient franchir le col de la vessie, il fallait avoir recours à la forme courbe; de là les pinces à forets flexibles de Leroy d'Etiolles et de Pravaz. Pour transmettre le mouvement de rotation dans la courbure, le premier se servait d'une tige flexible ou contournée en spirale; le second, d'une chaîne articulée à la Vaucanson. La manœuvre de ces forets était difficile et lente. En 1825, Weiss présenta un instrument courbe et formé de deux pièces, glissant à coulisse l'une sur l'autre. Entre les mors est cachée une petite scie destinée à diviser la pierre par un mouvement de va-et-vient. Enfin Jacobson inventa son ingénieux instrument, qui est l'application de la puissance de l'écrasement par la vis et l'écrou. C'est en 1829 que parut ce brise-pierre articulé. Cet instrument se compose d'une canule extérieure, d'une tige cylindrique en acier qui la remplit exactement et la prolonge de $0^{m},08$ à $0^{m},09$ du côté de la vessie; tige formée par deux moitiés articulées par leur sommet, placées l'une en dessus, l'autre en dessous, de telle sorte que l'inférieure, étant poussée en avant, s'écarte de la supérieure, qui est fixe et forme, au moyen de deux ou trois brisures en charnière, une anse capable d'embrasser un calcul ayant de $0^{m},01$ à $0^{m},015$. Une vis de rappel existe à l'extrémité de la tige et permet de la ramener dans sa position primitive. On l'introduit fermée dans la vessie; en poussant ensuite sur son extrémité externe, sa moitié inférieure s'écarte peu à peu. Il se fait un vide entre elle et l'autre moitié, vide qu'on agrandit à volonté et dont on connaît l'étendue par des chiffres placés en dehors de l'écrou. Le calcul s'engage dans ce vide ou anse; quand il est exactement saisi, on agit sur la vis de rappel, comme pour l'isoler et fermer l'instrument par ce rapprochement des deux branches. La fracture de l'instrument est possible, mais les articulations permettraient d'en retirer les fragments sans danger. Le brise-pierre de Jacobson, qui a fait disparaître la nécessité des instruments droits, a été successivement perfectionné par Dupuytren, Leroy d'Etiolles, Ségalas et Pasquier.

Le dernier et le plus important perfectionnement qui ait été apporté à la *lithotritie* est l'invention du percuteur du docteur Heurteloup. Cet instrument se compose de deux pièces principales : l'une de ces pièces est partagée par une coulisse longitudinale, dans laquelle glisse la seconde branche. Courbes vers leur extrémité, ces branches, lorsqu'elles s'écartent, laissent entre elles un intervalle dans lequel on engage la pierre, qui s'écrase sous la pression des mors. Pour produire cette rupture, Heurteloup, après avoir assujetti l'instrument, en fixant dans un étau la branche double ou branche femelle, frappait avec un marteau sur le bout de la branche simple ou branche mâle, qui transmettait le choc à la pierre. « La percussion, dit Leroy d'Etiolles, est le moyen de destruction de la pierre le plus rapide que nous possédions jusqu'à ce jour : elle détermine un ébranlement dans ses molécules qui fait qu'elles se désunissent après plusieurs coups de marteau, sans que la force des coups ait augmenté; c'est, comme le dit Heurteloup, une sorte de démolition. Beaucoup de pierres qui résistent à la pression par la vis et l'écrou, qui détermineraient la rupture de l'instrument avant de céder à cette force, sont mises en poudre par l'action du marteau; aussi la percussion est-elle indispensable pour la destruction de certains calculs; mais, pour qu'elle soit faite convenablement, il faut que l'instrument soit maintenu avec le plus de fixité possible. »

Ce percuteur a été modifié et perfectionné par Civiale et Leroy d'Etiolles dans le but de lui donner la faculté d'écraser les calculs par la pression, et de faire succéder l'un à l'autre ces deux moyens de destruction.

Tel sont les moyens de la *lithotritie;* mais il faut les employer avec le plus grand discernement. Civiale a soigneusement distingué et décrit les diverses circonstances qui doivent guider le praticien.

— 1° *Cas simples. Première série.* Sujets d'une bonne constitution; pierre solitaire ayant au plus $0^{m},01$ de diamètre, ou plusieurs petits calculs sans lésions organiques ni dérangement notable de la santé. Ces cas sont très-favorables à la *lithotritie*, dont les manœuvres sont faciles et peu douloureuses.

Deuxième série. Adultes ou vieillards d'une bonne constitution; pierre solitaire ayant au moins $0^{m},015$ de diamètre et une dureté moyenne, ou plusieurs calculs, mais sans lésions organiques et sans dérangement notable de la santé. Les calculeux qu'on rencontre le plus fréquemment dans la pratique présentent ces conditions, qui sont en général favorables à la *lithotritie*. Mais, lorsque la destruction de la pierre exige un certain nombre de séances, il faut tenir compte de tous les modificateurs de la sensibilité et surtout de l'état moral du malade.

Troisième série. Adultes ou vieillards; santé générale bonne, point de lésions organiques apparentes, plusieurs calculs volumineux dans la vessie, ou pierre solitaire du diamètre de $0^{m},02$ environ. La difficulté, dans ce cas, provient du volume et du nombre des calculs; car on ne parvient à détruire des pierres volumineuses ou en nombre considérable que par des opérations longues, d'autant plus pénibles et douloureuses que le corps étranger est plus gros. Lorsque les pierres sont volumineuses, le système de la percussion rend de grands services.

— 2° *Cas compliqués. Première série.* Calculs avec épaississement des parois de la vessie et diminution de sa capacité. L'hypertrophie des parois de la vessie ne constitue pas une contre-indication absolue à l'application de la *lithotritie;* mais lorsqu'elle est considérable et qu'elle coïncide avec une diminution notable de capacité, et surtout avec des lésions profondes de la surface interne, elle doit être évitée. Dans ces cas, les manœuvres de la *lithotritie* aggraveraient les accidents.

Deuxième série. Calculs avec atonie des parois de la vessie et augmentation de sa capacité. Civiale a résumé cette grave question de la manière suivante : « La *lithotritie* est presque toujours applicable avec certitude de succès, quand l'atonie des parois vésicales ne date pas d'une époque reculée, que la vessie se débarrasse encore d'une partie de l'urine, que la phlogose a peu d'intensité, et que, d'ailleurs, la destruction de la pierre ne doit pas exiger un long traitement. L'amélioration obtenue par un traitement préparatoire, indispensable en pareil cas, l'absence de tout accident immédiat après la première séance, le retour et la régularité de l'émission naturelle de l'urine, sont autant de circonstances qui font augurer favorablement de l'opération. Les circonstances contraires doivent engager le praticien à renoncer au broiement et à choisir d'autres moyens. Dans tous les cas, il faut procéder avec beaucoup de réserve, faire des séances très-courtes, les éloigner les unes des autres, suivre pas à pas la marche du traitement, vider la vessie aussi souvent que le malade en sent le besoin, aller même au-devant de ce besoin, et faire des injections dans ce viscère. C'est la régularité et la promptitude des soins qui assurent le succès. »

Troisième série. Calculs avec engorgement de la prostate. La tuméfaction partielle ou totale de la prostate constitue une des plus fréquentes complications de l'affection calculeuse; sa gravité tient surtout à ce qu'elle produit une déviation dans la portion d'urètre qu'embrasse cette glande.

La forme aplatie du calcul n'est plus une condition défavorable à la *lithotritie* depuis l'invention de l'instrument d'Heurteloup. La dureté excessive de la pierre, au contraire, entraîne une lenteur de traitement qui oblige souvent de renoncer à la *lithotritie*, surtout lorsque le calcul est volumineux et que le sujet est irritable. Les corps venus du dehors qui peuvent servir de noyau aux calculs sont quelquefois faciles à écraser, broyer ou morceler, et n'apportent point d'obstacle à l'emploi de la *lithotritie*. Civiale a opéré avec succès des pierres contenant des pois, des haricots, des brins de paille, des morceaux de bois. Une aiguille, une épingle, un fragment de baguette de fusil, un cure-oreille métallique ou d'autres corps de même nature peuvent servir encore de noyau au calcul à extraire. On a ordinairement des renseignements à cet égard fournis par le malade, qui déterminent le choix des moyens à employer; si l'on en manque, l'opération marche comme dans les cas ordinaires, tant que l'action des instruments porte sur la substance calcaire. Reste ensuite à faire l'extraction du noyau, ce qui n'est pas toujours possible. Dans les cas ordinaires, les calculs occupent les bas-fonds de la vessie; mais, par suite d'états spéciaux de cet organe, ils peuvent subir des déplacements. Civiale a indiqué la formation d'une poche ou d'excavations derrière le col de la vessie entre la prostate et le rectum par les effets mêmes du séjour de la pierre, que les contractions vésicales poussent continuellement vers ce point. Cet état apporte des obstacles à l'emploi de la *lithotritie* et peut même la rendre impossible.

L'enkystement des calculs est assez fréquent. Malgré les difficultés qu'il apporte dans le manuel opératoire, il est cependant loin d'exclure constamment la *lithotritie*. Civiale rapporte plusieurs cas où l'opération a été pratiquée avec tout le succès désirable.

Les observations de Leroy d'Etiolles, de Civiale et de Ségalas ont démontré que la *lithotritie* est possible chez les jeunes enfants; mais leur indocilité et l'arrêt facile des fragments dans le canal de l'urètre font souvent préférer la taille, qui est, d'ailleurs, peu redoutable chez eux. Le peu de longueur de l'urètre et sa grande dilatabilité, chez les femmes, rendent l'opération de la *lithotritie* très-facile; mais ces circonstances mêmes font que, chez elles, la présence des calculs urinaires est très-rare.

Heurteloup dit que l'embonpoint est plutôt favorable que contraire à la *lithotritie*. Quant à l'état de santé de l'individu qui va être soumis à la *lithotritie*, nous ferons remarquer, ajoute ce chirurgien, que s'il était atteint de toux, de céphalalgie, d'irritation gastro-intestinale, de cystite, de néphrite, etc., il faudrait rechercher si cette affection est étrangère à la présence du calcul, ou si elle est déterminée par le corps étranger lui-même; car, dans le premier cas, il faudrait guérir cette maladie avant de procéder à l'opération, qui ne pourrait qu'aggraver la position du malade, tandis que, dans le second cas, l'opération enlève la cause de la maladie et peut en amener la guérison.

En général, l'application de la *lithotritie* demande une preparation spéciale. Le traitement médical proprement dit se réduit presque à rien. Quant au traitement local, on se contente d'apaiser l'irritation de l'urètre si elle est très-vive, en prescrivant l'usage des bougies. La durée de ce traitement préparatoire varie suivant l'état du sujet, et aussi selon les difficultés présumées de l'opération. Si la pierre peut être détruite en une ou deux séances, dit Civiale, la préparation est rarement nécessaire. On recommande de faire quelques injections dans la vessie, pour en diminuer l'irritabilité.

Différentes espèces de lits mécaniques plus ou moins compliqués avaient d'abord été proposés par Heurteloup, Tanchou, Rigal, etc. Aujourd'hui, on a renoncé à ces appareils, ainsi qu'aux étaux fixes qui pouvaient occasionner des accidents plus ou moins graves dans les mouvements inconsidérés et involontaires des malades pendant l'opération. Dans la majorité des cas, le sujet sera couché à la renverse, sur le bord d'un lit étroit, de hauteur commode, le sacrum élevé par un coussin un peu dur, les pieds appuyés sur des tabourets, la tête médiocrement fléchie sur la poitrine. Dans cette position, la paroi postérieure de la vessie, devenant inférieure, permet au calcul de s'éloigner davantage de l'urètre et de se présenter pour ainsi dire de lui-même au litholabe. « Une fois le malade placé, dit le professeur Bégin, une injection d'eau tiède ou de décoction mucilagineuse doit constamment être poussée dans la vessie, à travers une sonde ordinaire, de manière à dilater médiocrement cet organe. On s'arrête lorsque la distension devient douloureuse, et que l'hypogastre commence à se soulever. Jamais on ne doit opérer à sec. A la sonde est ensuite substitué l'instrument destructeur. »

Malgaigne décrit ainsi le manuel opératoire de la perforation : « L'instrument doit être exactement fermé, huilé, et son bec formé par la réunion des branches du litholabe enduit de suif, afin de représenter une olive mousse et arrondie. L'introduction se fait d'après le procédé décrit pour le cathétérisme rectiligne. Le chirurgien se place entre les cuisses du malade, et son premier soin doit être de chercher la pierre. Pour cela, il promène le bec de son instrument, toujours fermé, dans tous les sens, de manière à ne pas laisser un point du plancher vésical qui n'ait été touché. Pour ouvrir les branches, l'opérateur prend de la main droite l'extrémité du litholabe qu'il tient immobile, et avec la main gauche ramène à lui la canule externe comme s'il voulait la retirer de l'urètre. Le litholabe ainsi déployé ne fait aucun mouvement en avant et ne fait courir aucun risque à la vessie. On saisit alors le calcul, manœuvre qui exige beaucoup de soin et de ménagement. Un mouvement transversal peu étendu à droite, puis à gauche, apprendra si la pierre est dans l'intérieur du litholabe, plus près de l'une de ses branches que de l'autre, ou dans le centre. Le calcul étant placé entre les branches, on reprend l'extrémité libre du litholabe, qu'on soulève un peu de la main droite, afin que ses branches ne cessent pas d'appuyer contre le bas-fond de la vessie, et avec la main gauche on repousse sur elles la canule externe, ce qui tend à les fermer. Avant de les serrer exactement l'une sur l'autre, il faut faire exécuter au lithotriteur des mouvements de va-et-vient, pour s'assurer que la pierre est bien saisie, et que l'instrument jouera sur elle avec facilité. Alors on pousse la canule externe le plus avant possible sur le litholabe, et on le fixe en rapport invariable avec la vis de pression. On fixe ensuite l'appareil de support, on dispose autour de la poulie la corde de l'archet, puis on fait agir celui-ci. » La forme et la dureté des pierres peuvent apporter quelque changement dans la manœuvre. La durée de chaque séance varie suivant les sensations qu'éprouve le sujet et l'état présumé des organes, mais sans dépasser dix minutes. Aussitôt après, le reste de l'injection et les urines que le malade est d'ordinaire pressé de rendre entraînent presque toujours des fragments et une plus ou moins grande quantité de poussière. L'opéré est mis dans un bain, et, suivant les effets ressentis, on recommence au bout de deux, de trois, de quatre ou de cinq jours.

Si l'on opère par percussion, le malade étant placé comme il a été dit, on introduit l'instrument fermé dans la vessie, et, dès que l'on a constaté la présence de la pierre, on ouvre le litholabe afin de la saisir. Cela fait, on procède à la division. On fixe l'instrument à l'aide d'un des supports indiqués, ou mieux avec la main gauche; de l'autre main, armée d'un petit marteau, on frappe sur la tête du litholabe à coups secs et rapides, d'une force en rapport avec la résistance du calcul, sans être assez grande cependant pour fausser la pince. Si la pression à la main paraît devoir suffire, le chirurgien, tenant fortement l'instrument, presse avec la paume de la main sur le bouton ou la plaque. Pour l'écrasement à l'aide de vis, la main droite fait tourner l'écrou ou le volant, après avoir fixé ou maintenu l'instrument comme il a été dit. Il en est de même de l'emploi du pignon. Une fois le calcul rompu ou échappé, ses fragments sont repris et brisés de la même façon. On peut en écraser ainsi jusqu'à douze ou quinze dans une même séance, si tout se passe bien, si le malade souffre peu, et que cela ne dure pas plus de dix à douze minutes. Si le calcul paraît très-dur, il serait imprudent d'insister. On le lâche pour le reprendre autrement; on le frappe de nouveau à coups secs et brusques. Ici, la percussion a un avantage réel sur la pression. Avant de retirer l'instrument, on le ferme complétement en évitant de pincer la vessie ou le fond de l'urètre entre ses branches. Si des graviers ou des fragments restent attachés entre les mors du litholabe on les fait tomber par des mouvements de frottement et de légères secousses. Ces précautions sont importantes, afin que la pince embarrassée de corps anguleux n'irrite ni n'écorche l'urètre en sortant, ou que, rendue ainsi trop volumineuse, elle ne soit pas arrêtée, soit à la portion membraneuse, soit dans la fosse naviculaire du canal.

Le malade qui vient d'être opéré urine aussitôt qu'on a retiré l'instrument; dans le le bain, il urine encore. La sortie du liquide, ordinairement teint de sang, cause quelquefois une vive cuisson; il contient la partie la plus fine du détritus ou les fragments les moins volumineux, dont l'expulsion est, en général, peu douloureuse. La sensation désagréable que produit l'émission des premières urines diminue à mesure qu'on s'éloigne du moment de l'opération. Après le bain, quelques malades se couchent; d'autres restent debout, et continuent même de vaquer à leurs occupations. On devra cependant prendre un peu de repos, et suivre un régime doux. Lorsque la guérison est complète, toute espèce de douleur disparaît au bout de deux ou trois jours; mais lorsque, passé ce temps, le malade continue d'uriner fréquemment et avec une sensation douloureuse, il est à peu près certain que la vessie contient encore un reste de pierre; on est alors obligé de faire une nouvelle séance, et même quelquefois plusieurs; mais elles sont bien moins pénibles pour l'opéré. « Rien de plus rare, dit Civiale, après la pratique de la *lithotritie*, que d'observer des accidents dans les cas favorables. S'il en survient, ils sont si légers, qu'à peine y doit-on faire attention, car ils cessent d'eux-mêmes. On n'observe pas de convalescence; dès que le dernier fragment de la pierre est sorti, le malade se trouve dans un état de santé parfaite.

Quand il y a rétention d'urine. il devient nécessaire d'extraire artificiellement le détritus. On y parvient au moyen des instruments imaginés par Civiale, Leroy d'Etiolles et Heurteloup. Des injections faites ensuite à travers une sonde munie de grands yeux et un mandrin articulé, achèvent de nettoyer la vessie, incapable de se débarrasser d'elle-même. Les dents qui terminent le mandrin articulé servent à couper et à pulvériser les fragments engagés en travers dans les yeux de la sonde.

Les accidents de la *lithotritie* sont de deux sortes : ceux qui tiennent à l'opération elle-même, tels que fracture des instruments, pincement, arrachement et perforation de la vessie, déchirure de l'urètre et du col de la vessie, lésions de la prostate, et ceux qui peuvent survenir en dehors des conditions de l'opération, savoir : l'urétrite et l'écoulement urétral, l'orchite, le spasme de l'urètre, l'exhalation de sang et l'irritation des parois vésicales, les douleurs et les accès de fièvre, le dérangement des fonctions digestives. Ces différents accidents devront être traités suivant leur nature, sans avoir égard à la cause qui les a produits.

La *lithotritie* a aujourd'hui fait ses preuves, et, sans partager l'enthousiasme de certains chirurgiens, qui prétendent que cette opération fait échapper les malades à tous les dangers si graves de la taille, on peut dire qu'elle est préférable dans beaucoup de cas. Son emploi est généralement adopté, sauf dans quelques circonstances où le volume et la dureté de la pierre obligent de recourir à la cystotomie.

— Art vétér. Les calculs vésicaux constituent, chez nos espèces domestiques, une maladie. D'autre part, les calculs du cheval peuvent, dans la généralité des cas, être facilement extraits de la cavité qui les renferme par une simple incision pratiquée sur le canal de l'urètre, au niveau et un peu au-dessus de son contour ischiatique. Mais lorsque les calculs vésicaux sont d'un volume tel, qu'ils ne sauraient franchir le détroit du col de la vessie, il y a avantage à recourir à l'opération de la *lithotritie*. « L'opération de la *lithotritie*, dit M. Bouley, appliquée au cheval, ne peut pas être, comme sur l'homme, une opération complétement exsangue. La longueur considérable du canal urétral, et surtout sa très-forte courbure à la région ischiatique, courbure que le prolongement du fourreau en avant empêche d'effacer, s'opposent complétement à ce que l'instrument lithotriteur puisse être introduit dans la vessie par l'orifice urétral. Il est donc indispensable de pratiquer préalablement l'urétrotomie en son lieu ordinaire, comme on le fait pour faire pénétrer les tenettes dans la vessie. Cette opération prélimaire se fait, l'animal debout; ensuite ce dernier est abattu sur un lit de paille, soumis à une éthérisation complète et fixé en position dorsale. On introduit alors l'instrument lithotriteur par l'ouverture faite à la bulbe urétrale. Dès qu'il est dans la vessie, l'opérateur saisit le calcul entre les branches de l'instrument, et en opère le broiement en abaissant un levier moteur qui se trouve sur l'une des branches du lithotriteur. L'opérateur recommence la manœuvre sur chaque fragment, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment petits pour passer facilement par le col de la vessie. On facilite la sortie de ces fragments par un courant d'eau tiède entretenu dans la vessie, au moyen de plusieurs seringues successives. »

LITHOTRITIÉ, ÉE (li-to-tri-si-é) part. passé du v. Lithotritier. Qui a été opéré au moyen de la lithotritie : *Malade* LITHOTRITIÉ.

LITHOTRITIER v. a. ou tr. (li-to-tri-si-é — rad. *lithotritie*. Prend deux *i* aux deux prem. pers. pluriel de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lithotritiions, que vous lithotritiiez*). Chir. Opérer par la lithotritie.

LITHOTRITIQUE adj. (li-to-tri-ti-ke — rad. *lithotritie*). Chir. Qui a rapport à la lithotritie.

LITHOTYPOGRAPHIE s. f. (li-to-ti-po-gra-fi — du gr. *lithos*, pierre, et de *lithographie*). Techn. Art de reproduire une planche imprimée avec les caractères typographiques ordinaires.

— **Encycl.** V. LITHOGRAPHIE.

LITHOXYLE s. m. (li-to-ksi-le — du gr. *lithos*, pierre; *xulon*, bois). Minér. Bois pétrifié : *Les* LITHOXYLES *offrent toutes les couleurs propres au silex commun, à l'agate et au pecstein.* (Léman.)

LITHOXYLON s. m. (li-to-ksi-lon — du gr. *lithos*, pierre; *xulon*, bois). Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Taïti.

LITHOZOAIRE adj. (li-to-zo-è-re — du gr. *lithos*, pierre; *zôon*, animal). Zooph. Qui se compose d'une masse gélatineuse encroûtant des supports pierreux.

— s. m. pl. Ordre de la classe des protozoaires.

LITHRÉE s. f. (li-tré — de *llithi*, nom chilien de l'espèce principale). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des térébinthacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie et au Chili.

LITHUANIE, ancien grand-duché et province de Pologne, borné au N. par la Courlande, à l'E. par la Russie, au S. par la Pologne, à l'O. par la Prusse. Superficie, 85,605 kilom. carr.; pop. slave, environ 1,000,000 hab. — pop. tot., 5,265,000 hab.; capitale Grodno, puis Wilna.

— *Géographie physique. Productions.* Le sol de la Lithuanie est plat et sablonneux; on y rencontre de superbes forêts, parmi lesquelles on signale celle de Bialowicza, que traversent de nombreux troupeaux de bisons, les seuls qu'on retrouve encore en Europe. Les cours d'eau principaux qui arrosent cette contrée sont la Duna, la Dniéper, le Niémen, le Pripet et le Bougi. On cultive le blé, le lin et le chanvre dans certaines parties de la province; mais la vente des peaux de loup et d'ours, l'élevage du bétail, constituent à peu près tout le commerce lithuanien. On rencontre cependant quelques distilleries d'eau-de-vie, des tanneries et des forges.

— *Histoire.* La Lithuanie était habitée par les Lettes ou Lettons. Le territoire occupé par ces peuplades était beaucoup plus vaste que ce qui constitua plus tard le grand-duché de Lithuanie. Il s'étendait jusqu'à la Baltique. La Lithuanie fut soumise aux grands-ducs de Russie, à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui doit être très-voisine du x^e siècle. Profitant des dissensions intestines, ils recouvrèrent leur liberté et conquirent même, sous la conduite de leur chef Erdivil, une partie importante du territoire de leurs anciens maîtres (1170). Le successeur d'Erdivil, Kiernus, ne laissa qu'une fille, Porsa, mariée à Liwiboud Desprungowrez, qui affermit les conquêtes de ses prédécesseurs et mourut vers 1230. Ringold, qui lui succéda, agrandit encore le domaine lithuanien, poussa jusqu'à la Dwina et prit possession de Polock. En 1234, il lutta avec succès contre les chevaliers porte-glaive. Des dissensions intestines troublèrent les règnes de tous les successeurs de Ringold : Mendog (1238), Troynat (1264), Volstinik (1267), Svintorog (1270), Ghiermond (1275), Gilikin (1278), Romund (1279), Trahe (1280). Ce dernier fut assassiné par Doïnnant en 1280. Narimund, son fils, sortit du cloître où il s'était enfermé quelques années avant la mort de son père, et provoqua en combat singulier l'assassin Doïnnant, qu'il tua. Comme les Lithuaniens manifestaient l'intention de lui confier le pouvoir, il les invita à prendre le plus brave d'entre eux et rentra dans son monastère. Troyden fut d'abord élu en 1282; mais il régna peu et, la même année, il fut remplacé par Wyten, un simple maréchal de Trabes. Ce nouveau chef, dont les descendants devaient régner plusieurs siècles, non sans gloire, commença contre les Moscovites un lutte acharnée. En 1300, Giedemine succédait à Wyten et entreprenait une longue série de guerres avec les Polonais et les chevaliers de l'ordre Teutonique. Il leur reprit la Samogitie, s'empara de Kief, ancienne capitale des Russes. Il fonda la ville de Wilna et en fit sa capitale en 1320. Sous son administration, la Lithuanie prit un grand développement. Giedemine mourut dans une guerre contre les chevaliers de l'ordre Teutonique. Ce prince, avant de mourir, avait partagé son royaume entre ses sept fils. L'un d'eux, Jawant, fut nommé grand-duc suzerain; mais son frère Olgierd, ayant fait preuve d'une plus grande aptitude au métier des armes, fut ensuite appelé à le remplacer. Olgierd et ses frères dévastèrent le pays occupé par les chevaliers Teutoniques, puis envahirent la Polodie qu'occupaient alors les Tartares; puis après une longue guerre avec Casimir de Pologne, conclurent, en 1366, un traité par lequel toute la Podlachie restait annexée à la Lithuanie. Enfin, en 1368, il s'empara de Moscou et la livra au pillage. Il mourut peu de temps après, laissant un empire qui se composait des palatinats de Wilna et de Traki, de la Podlésie, des Russies Noire et Blanche, de la Samogitie, de la Podlachie, de la Kiovie, de la Severie, d'une partie de la Pologne et de la Volhynie. Quatre ans après fut signée une convention connue sous le nom de *Pacta conventa*, aux termes de laquelle la Pologne et la Lithuanie étaient réunies en un seul royaume. Vithold, cousin germain de Jagellon, se révolta contre lui et s'empara du gouvernement de la Lithuanie. A la mort de Vithold, Boleslas fut nommé duc de Lithuanie. Il se révolta plusieurs fois contre le roi de Pologne, son suzerain. En 1440, Casimir, son successeur, ayant été élu roi de Pologne quelque temps après la bataille de Warna (1444), perdue contre les Turcs par les Polonais et les Lithuaniens réunis, les deux pays furent réunis de nouveau sous le commandement d'un même chef. En 1492, Alexandre, second fils de Casimir, lui succéda dans le grand-duché de Lithuanie. Son frère aîné monta sur le trône de Pologne; mais, à sa mort, les deux pays furent de nouveau réunis. La Lithuanie eut à supporter une invasion des Turcs et les attaques incessantes du grand-duc de Moscovie, Ivan III Vassilievitch. En 1561, la Livonie se mit sous la protection du roi de Pologne et fut incorporée à la Lithuanie. En 1569, une diète tenue à Lublin décida qu'à l'avenir les deux pays n'en formeraient plus qu'un seul et seraient gouvernés par un seul roi élu en commun.

A cette date, l'histoire de la Lithuanie se confond avec celle de la Pologne. Lors du premier démembrement du royaume de Pologne, en 1774, la Lithuanie échut en grande partie à la Russie. Les traités de 1793 et de 1795 réglèrent un nouveau partage entres les puissances qui avaient procédé au démembrement de la Pologne. La Russie reçut alors la Lithuanie presque entière. Depuis lors, les Lithuaniens ont aidé, dans la mesure de leur force, la Pologne dans les vaines tentatives faites par elle pour reconquérir son indépendance. La Russie possède aujourd'hui tout ce qui constituait autrefois la Lithuanie, à l'exception du district de Gumbinnen (315 lieues carrées), qui appartient à la Prusse. Dans les divisions officielles du territoire russe, le mot de Lithuanie n'existe pas; l'ancien territoire lithuanien forme les cinq gouvernements de Grodno, Vitebsk, Wilna, Mohilew et Minsk.

— *Langue.* La branche *lithuanienne* est sans doute une des plus anciennes de la famille slave. Elle comprend trois dialectes : le *lithuanien* propre, parlé à l'est : le valaco-*lithuanien* ou samogitien, au nord; le prusso-*lithuanien* dans la Pologne prussienne. En général, le *lithuanien* est tout à fait primitif dans la formation et dans la flexion des substantifs. Il ne distingue pas les troisièmes personnes du singulier, du duel et du pluriel.

Il faut d'ailleurs se garder de considérer le *lithuanien* comme un mélange du slave et du germanique, bien qu'il y ait des rapprochements très-frappants à faire entre le germanique et le celto-slave, non-seulement pour les racines communes des mots, mais aussi pour la coïncidence de certaines formations grammaticales, par exemple dans l'adjonction d'un affixe pronominal à la fin des adjectifs.

Le *lithuanien* possède dans sa déclinaison les sept cas et le duel, ce qui est un des signes caractéristiques des langues indo-germaniques. Les cas de la déclinaison *lithuanienne* sont même quelquefois indentiques avec ceux du sanscrit. Le *lithuanien* joue évidemment, vis-à-vis des langues celto-slaves, le même rôle que le gothique vis-à-vis des langues indo-germaniques. Il reste, parmi les idiomes actuels de l'Est, comme la langue la plus antique, de même que l'islandais, fils du gothique, parmi les idiomes de l'Ouest. Du reste, malgré l'isolement politique du peuple *lithuanien*, son idiome n'a pu se conserver tout à fait pur; le verbe y est moins riche que le substantif; la réduplication, l'augment et la transformation de la voyelle radicale n'existent plus du tout; la flexion y a également subi des changements particuliers. Dans ses participes et dans d'autres formes, il a gardé beaucoup de son indépendance primitive. Le passif s'exprime avec le verbe auxiliaire *être*. A côté du passif et de l'actif, il existe une voix moyenne ou réflexe formée par la suffixion et par la préfixion de *s* et *si*, pronom personnel dont on se sert, comme dans les autres idiomes slaves, pour toutes les personnes.

Le *lithuanien* n'a pas de littérature proprement dite : un recueil de *daïnos* ou chants populaires (1818), un poëme d'assez longue haleine en vers hexamètres sur les saisons, par Donaleitis, une traduction de la Bible (1580) et d'autres traductions d'ouvrages religieux composent presque tout ce mince bagage. Cette langue belle et riche cessera bientôt d'exister. Mielcke, dans son *Dictionnaire allemand-lithuanien* (1800), disait : « En Prusse, elle n'est plus en usage, chez les campagnards, que dans les cantons de la province orientale, Mémel, Tilsitt, Ragnit, Labiau et Insterbourg. L'ancienne population *lithuanienne* est très-compacte autour de Mémel et le long de la frontière prusso-russe, vers l'est; en parcourant une vingtaine de villages, on n'y rencontre qu'un ou deux colons allemands. En tout, le nombre des *Lithuaniens* appartenant au royaume de Prusse est de 200,000. » Schafasik a fixé, en 1842, à 1,438,000 leur total en Russie et en Prusse, dont 156,000 en Prusse et 1,282,000 en Russie; d'où il nous est permis de conclure que, dans un espace de quarante-deux ans seulement, le nombre de *Lithuaniens* prussiens a diminué d'un quart. Les vieillards *lithuaniens* se plaignent vivement de l'abandon que font les jeunes gens de l'idiome national. Il arrivera, sous peu d'années, à la langue *lithuanienne* ce qui est déjà arrivé à sa sœur, celle des anciens Prussiens ou Borusses, habitants primitifs de la rive baltique entre la Vistule et la Mémel : elle fera place à la langue des conquérants.

Les travaux sur la langue *lithuanienne* sont assez nombreux; nous citerons : de Klein, *Grammatica lithuanica* (Kœnigsberg, 1633, in-8°), et *Compendium lithuanico-germanicum* (1673); de Szyrwid, *Dictionnaire polonais-latin-lithuanien* (Wilna, 1677, in-8°); de F.-W. Haack, *Vocabularium lithuanico-germanicum* (Halle, 1730, in-8°); de Mielcke, *Grammaire lithuanienne* et *Dictionnaire lithuanien et allemand* (1800); de Pott, *De barusso-lithuanico* (Halle, 1837, in-8°), etc.

LITHUANIEN, IENNE s. et adj. (li-tu-a-ni-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de la Lithuanie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* LITHUANIENS. *La population* LITHUANIENNE.

— s. m. Langue parlée en Lithuanie.

— **Encycl.** *Langue lithuanienne.* V. LITHUANIE.

LITHURGE s. m. (li-tur-je — du gr. *lithourgos*, qui perce la pierre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, de la famille des abeilles, tribu des osmies, qui habite l'Europe et le nord de l'Afrique : *Les* LITHURGES *sont peu nombreux en espèces.* (Blanchard.)

LITIER s. m. (li-ti-é). Techn. V. LAITIER.

LITIÈRE s. f. (li-tiè-re — lat. *lectica*; de *lectus*, lit.) Sorte de voiture ou de chaise, portée sur deux brancards par deux ou plusieurs bêtes de somme : *Voici venir la* LITIÈRE *royale; ses rideaux s'écartent, et il en sort un nabot velu, tortu, biscornu, aux jambes en spirale, aux yeux en zigzag, au nez en trompette.* (P. de St-Victor.)

— Antiq. rom. Espèce de lit porté par des hommes ou par des bêtes de somme : LITIÈRE *découverte.* LITIÈRE *fermée avec des rideaux.* LITIÈRE *à portière.*

> . . . . Lucile, le premier,
> Vengea l'humble vertu de la richesse altière
> Et l'honnête homme à pied du faquin en *litière*.
> BOILEAU.

— Agric. Couche de paille ou d'autres matières végétales, qu'on étend dans les écuries sous les animaux domestiques : *C'est plutôt avec excès qu'avec économie qu'on doit faire la* LITIÈRE *dans une exploitation rurale bien conduite.* (Bosc.) *Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la* LITIÈRE; *les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait mal parler.* (Mol.) *Le parcage offre le moyen d'utiliser immédiatement les excréments des animaux sans employer de* LITIÈRE. (Matth. de Dombasle.)

> Cette *litière* est vieille; allez vite aux greniers,
> Je veux voir désormais vos bêtes mieux soignées.
> LA FONTAINE.

‖ Résidus de la nourriture des vers à soie. ‖ *Litière sautée*, Litière des étables dont on a enlevé le crottin, en la remuant avec une fourche.

— Matière sur laquelle l'homme ou les animaux peuvent se reposer : *Nous nous reposâmes sur une* LITIÈRE *de lycopodes, et ce lit fut trouvé bien doux.* (H. Berthoud.) *Les manuscrits grecs et les missels byzantins servirent de* LITIÈRE, *faute de paille, aux chevaux de l'armée impériale.* (V. Hugo.)

— Tout ce qui recouvre le sol :

> . . . . Une *litière*
> D'ossements tapissait le vaste bestiaire.
> V. HUGO.

— *Animal sur la litière*, Animal malade ou estropié, qui ne peut sortir de l'écurie ou de l'étable.

— *Etre sur la litière*, Etre retenu au lit par maladie, ou être mis hors d'état d'agir par suite de son grand âge ou de ses grandes fatigues : *Il n'a plus la force de travailler, le voilà maintenant sur la* LITIÈRE. (Acad.) *Tous ses gens sont sur la* LITIÈRE. (Acad.) ‖ *Faire litière d'une chose*, La prodiguer, ou n'en faire aucun cas, par suite de sa grande abondance : *Il ne tient point compte de l'argent, il en fait* LITIÈRE. (Acad.) *Les Saxons n'avaient nulle crainte de la douleur, nul souci de la vie; ils en faisaient* LITIÈRE *aussitôt que leur idée les prenait.* (H. Taine.)

— **Encycl.** Mœurs. La *litière* dont firent usage les Grecs, les Romains et nos aïeux de l'ère moderne n'était, en somme, qu'une chaise à porteurs, assez vaste pour qu'on pût y tenir couché. A Rome, douze robustes Syriens, aux torses nus, portaient ainsi au bain, au cirque ou à la promenade l'indolente patricienne, plongée dans de moelleux coussins et voilée par des rideaux de laine ou de soie. Avant l'invention des carrosses, la *litière* en tenait lieu, soit pour la promenade, soit pour le voyage. Les Grecs avaient emprunté aux satrapes d'Orient ce luxueux véhicule; à Rome, on ne commença à en voir que du temps des Gracques. Il en est parlé pour la première fois dans un fragment de discours de Caïus Gracchus, cité par Aulu-Gelle. De ce passage on peut conclure qu'elle vint directement d'Asie en Italie, et qu'à cette époque les habitants du Latium connaissaient à peine l'existence d'une autre sorte de *litière* que la *litière* funèbre. On voit aussi dans le même discours que la *litière* dont il y est parlé était couverte, et que les citoyens se demandaient si elle portait un homme vivant ou un corps mort. Du temps de l'empire, les rideaux ne parurent plus une protection suffisante; on ferma les *litières* avec des miroirs, *latis specularibus*, dit Juvénal.

Dans les derniers temps de la république, les *litières* paraissent avoir été d'un usage commun, surtout en voyage. Clodius était en *litière*, lorsqu'il fut tué par Milon; c'est de sa *litière* que Cicéron offrit la gorge aux poignards des soldats d'Octave. Il paraît toutefois que, dans Rome même, c'était une sorte de privilége que d'aller en *litière*. D'après Suétone, César ne le permit qu'à quelques personnes de haut rang. Sous le règne de Claude, ce privilége était encore une grande distinction, accordée par l'empereur à ses seuls favoris. Domitien restreignit de même l'usage des *litières;* ses ordonnances eurent peu d'effet, puisqu'on vit se former des compagnies publiques pour l'exploitation des *litières* (*corpus lecticariorum*); elles avaient leur siége dans la région transtibérine; on y allait prendre une *litière* pour un temps convenu.

La *litière* romaine était d'une forme oblongue; la personne qu'on y portait s'y trouvait, comme chez les Grecs et les Asiatiques, couchée sur un lit, et la tête relevée par un coussin, de telle sorte qu'on pouvait même y écrire à son aise. On poussa fort loin la recherche pour la commodité et la mollesse de ce lit. Les porteurs étaient au moins au nombre de deux; le plus souvent ils étaient au nombre de quatre, de six, de huit, ou de douze, comme on le voit dans Martial. Ils soulevaient la *litière*, ou sur l'épaule, par des bras de levier qui s'allongeaient à chaque extrémité, ou à la main, à l'aide de supports attachés aux flancs de la caisse; dans ce dernier cas, la *litière* restait bien plus près du sol. Quand on s'arrêtait, elle reposait sur quatre pieds, généralement en bois. On choisissait d'ordinaire pour esclaves porteurs des hommes forts, bien faits et de belle mine, parmi lesquels les dames romaines choisissaient parfois leurs amants. Un coureur, appelé *anteambulo*, précédait la *litière* et faisait faire place à grands cris, à travers la foule. Il n'y avait jamais qu'une personne dans une *litière*.

Les *litières* funèbres étaient à Rome d'un usage ancien; pour les pauvres, c'étaient de simples civières, *sandapilæ*, sur lesquelles les croque-morts du temps, des esclaves marqués au front, portaient les cadavres au bûcher :

Quatuor inscripti portabant vile cadaver,

dit Martial; dans cette épigramme, il fait ramasser un ivrogne par les croque-morts qui, jetant le cadavre au coin d'une borne, changent de fardeau et reconduisent notre homme à domicile comme un paquet :

Permutatur onus, stipataque tollitur alte
Grandis in angusta sarcina sandapila.

Mais les patriciens, soucieux des distinctions jusque dans la mort, étaient portés au bûcher sur de magnifiques *litières* où le cadavre restait exposé quelque temps. Elles variaient, pour la beauté et la richesse des ornements, selon le rang et la fortune du défunt. La *litière* sur laquelle fut porté au bûcher le corps d'Auguste était d'ivoire et d'or, et couverte de somptueuses draperies de pourpre frangées d'or. On a trouvé sur plusieurs monuments des *litières* funèbres représentées. Celle qui est gravée sur la tombe de M. Antonius Antius Lupus est ornée de plusieurs figures rangées symétriquement : une tête d'enfant et une tête d'homme, deux têtes de taureau parées pour le sacrifice, deux génies portant une guirlande. On voit se profiler au-dessus de la *litière* le corps du défunt enveloppé.

L'usage des *litières* se prolongea assez longtemps en France, au moyen âge et jusque dans l'époque moderne. Les femmes et les malades s'en servaient spécialement. Dans les cérémonies publiques, les princesses paraissaient en *litière;* on accordait aussi ce privilége aux chevaliers blessés dans les tournois. Au mariage du duc Charles de Bourgogne avec la sœur du roi d'Angleterre, le bâtard de Bourgogne, blessé dans un tournoi, figura aux cortéges et cérémonies en *litière* couverte de drap d'or cramoisi « vestu, dit Olivier de La Marche, d'une moult riche robe d'orfévrerie. Ses archers marchoient autour de sa *litière*, et ses chevaliers et gentilshommes autour de lui... En cette ordonnance se fit amener jusques à un hourd qu'il avoit fait faire à ce propos au bout de la lice, sur lequel hourd fut sa *litière* posée et fut soudainement close et baillée. » La *litière* du cardinal de Richelieu, malade, portée par vingt-quatre soldats qui se relayaient et devant laquelle on ouvrait passage en pratiquant des brèches dans les murailles des villes, est célèbre dans l'histoire.

— Agric. La *litière* qu'on étend sur l'aire des étables, des écuries ou des bergeries a un double but : 1° permettre aux animaux de se coucher plus commodément; 2° absorber la plus grande proportion possible des déjections de ces animaux, et augmenter, si elle possède déjà par elle-même des principes fertilisants, la masse des matières destinées à accroître la richesse du sol. Le choix de la *litière* employée ne saurait donc être indifférent. Il faut qu'elle concoure elle-même à augmenter l'énergie des fumiers, et de plus qu'elle ait une puissance absorbante assez considérable pour s'emparer d'une partie notable des excréments liquides ou solides. Elle ne doit être ni trop faible ni trop abondante.

La substance la plus fréquemment employée comme *litière* est la paille, parce qu'elle se trouve presque partout en grande abondance, et que la nature de son tissu spongieux ou lacuneux la rend très-propre à absorber les déjections. Toutefois, les pailles des diverses espèces de céréales ou d'autres plantes cultivées présentent quelques différences, soit dans la composition chimique, soit dans le pouvoir absorbant. Sous ce dernier rapport, les pailles des graminées sont préférables, tandis que sous l'autre elles sont inférieures. Sprengel, ayant analysé douze sortes de pailles, les range comme il suit, d'après leur richesse en principes fertilisants : colza, vesce, sarrasin, fève, lentille, millet, pois, orge, froment, seigle, maïs, avoine. Si l'on tient compte seulement de la richesse en azote, voici, d'après MM. Boussingault et Payen, comment on peut les ranger : pois, lentille, millet, froment (ancienne), sarrasin, avoine, froment (récente), orge, seigle. La même infériorité se remarque, en général, pour les pailles des céréales, sous le rapport de la richesse en sels à base de potasse, de soude et de chaux, ou de la quantité d'humus ou d'acide ulmique et d'ammoniaque qu'elles fournissent en se décomposant. Les pailles des céréales contiennent surtout beaucoup de silice; elles constituent plutôt un amendement qu'un engrais proprement dit. Toutefois, la paille d'avoine est riche en potasse, et celle du sarrasin en magnésie. Enfin, il est à peine besoin de faire observer que les pailles peu absorbantes, comme celles du colza, des fèves ou du sarrasin, conviennent surtout aux vacheries ou aux étables, et doivent rester plus longtemps sous les pieds des animaux.

Dans les contrées pauvres, comme dans les années où il y a disette de paille, on emploie souvent pour *litière* les feuilles des arbres forestiers. Plus azotées que les pailles, d'ailleurs riches en tannin, elles absorbent difficilement les urines, et résistent longtemps à la décomposition. Ici encore on peut noter dè profondes différences entre les diverses espèces d'arbres; toutefois, comme leurs qualités sont ordinairement en raison inverse, il y a une sorte de compensation. Les feuilles les plus souvent employées sont celles des chênes, hêtres, châtaigniers, noyers, peupliers, robiniers, saules, poiriers, arbres résineux, etc. Il va sans dire qu'on ne doit pas enlever les feuilles dans les forêts, dont elles forment l'engrais naturel. Mais on peut avec avantage recueillir celles qui, tombant dans les chemins creux, les ravins, les vallées, etc., seraient complétement perdues pour la sylviculture. On ramasse aussi, à l'automne, les feuilles qui tombent sur les champs ou sur les prairies, dans les pays entrecoupés de haies vives et de grands arbres; quelquefois cependant on attend à l'hiver ou au commencement du printemps. Les feuilles ne conviennent qu'aux étables et aux vacheries.

La fougère est une bonne *litière*, riche en sels de potasse; mais il faut la faucher verte, en juillet ou août, la laisser sur le sol jusqu'à ce qu'elle soit sèche, puis la conserver en meule. La bruyère offre encore de grandes ressources dans les pays où elle est abondante, et où le plus souvent la pénurie des fourrages oblige d'employer une partie de la paille à la nourriture des animaux. Il faut la faucher jeune; elle est d'ailleurs lente à se décomposer. Les genêts sont excellents comme *litière;* mais ils ont l'inconvénient de mal absorber les urines; mêmes observations du reste que pour la bruyère. On peut encore en dire autant de l'ajonc. Dans les localités marécageuses, on emploie les végétaux aquatiques, notamment les roseaux, traités comme la fougère. La mousse, qui abonde dans les lieux humides, est une *litière* absorbante et se décomposant vite. Le buis est encore fréquemment usité dans certains pays; mais, comme ses feuilles et surtout ses rameaux sont très-fermes et résistants, on est dans l'usage de les étendre dans les cours ou dans les chemins, pour les faire broyer par les pieds des animaux et les roues des véhicules. Cette observation s'applique, en général, à toutes les substances ligneuses et compactes, qui deviennent ainsi plus absorbantes et plus faciles à décomposer.

La tourbe, très-avantageuse à certains égards, a l'inconvénient d'être acide; mais cette acidité disparaît en grande partie par la fermentation, et cesse d'être appréciable, lorsque la tourbe, retirée de dessous les animaux, est mélangée avec un peu de chaux. Il en est de même du tan et de la sciure de bois, qu'on peut employer avec grand succès, si l'on a soin de les recouvrir de chaux, de marne ou de cendre, puis d'une couche de paille. Dans certaines contrées, on utilise la terre engazonnée sèche; cet usage, très-répandu dans le Morbihan, y a donné naissance à une pratique appelée *étrépage des landes*. Enfin, le sable et les terres légères sont souvent employés comme *litière* dans les contrées où l'on a l'habitude de laisser le fumier séjourner sous les pieds des animaux pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois; mais on doit autant que possible rejeter les terres compactes. En général, on répand chaque jour une certaine quantité de sable ou de terre, que l'on recouvre d'une légère couche de paille, de feuilles ou de mousse. Ajoutons que les substances terreuses absorbent les matières putrescibles, neutralisent leurs émanations et réalisent ainsi une condition hygiénique très-importante. Les terres provenant du curage des fossés, des mares, des abreuvoirs, etc., ne sauraient être trop recherchées. A leur défaut, on peut utiliser la terre prise sur les champs et qui y revient ensuite, convertie en un excellent terreau. Enfin, la craie, la marne, l'argile, etc., dans les localités où on peut se les procurer facilement, en abondance et à bas prix, peuvent rendre à cet égard des services signalés. En un mot, on emploie comme *litière*, suivant les pays, toutes les matières sèches, légères, poreuses, qui peuvent facilement se mélanger avec les excréments du bétail.

Mais il ne suffit pas d'avoir des matières convenables, il faut encore les employer convenablement; la formation et l'aménagement des *litières* destinées à être converties en fumier comportent certaines règles, que l'on n'observe pas toujours. Dans une exploitation rurale bien dirigée, on ne doit pas chercher à faire des économies mal entendues; il ne faut pas non plus exagérer à cet égard. Mais, en général, l'abondance de la *litière* est commandée, tant par l'hygiène et le bien-être des animaux que par la nécessité d'obtenir de copieux engrais. « Comme ce sont, dit Bosc, les excréments des animaux qui font la bonté des fumiers, on doit disposer la *litière* de manière qu'il s'en perde le moins possible; ainsi on en mettra davantage sous leurs pieds de derrière que sous leurs pieds de devant, et on n'en mettra point du tout sous le râtelier et dans les passages. Cette disposition est de plus commandée par la manière de se coucher des animaux, qui, dans ce cas, s'appuient beaucoup plus sur leurs parties postérieures. Cette observation ne s'applique pas cependant aux moutons et aux cochons, puisqu'ils restent libres dans les bergeries ou sous les toits, et qu'ils se couchent où ils veulent. Pour eux il faut couvrir le sol de *litière*. »

Quand on veut faire, suivant l'expression usitée, de la *litière* neuve, on commence par répandre la paille également, à l'aide d'une fourche, sur toute la partie qui doit en être couverte; puis on relève et on renforce le bord extérieur, qui doit avoir au moins 0m,15 d'épaisseur. Pour voir des *litières* bien faites, il faut entrer, à Paris, dans les écuries des chevaux de luxe; sans doute on ne peut, à la campagne, atteindre la même perfection; mais il faut du moins chercher à en approcher autant que possible. Il est des lieux où l'on enlève tous les jours la partie de la *litière* salie par les excréments ou mouillée par les urines des animaux. D'autres fois, on la laisse jusqu'à ce qu'elle soit entièrement imprégnée. D'autres fois enfin, on ajoute de temps en temps un peu de *litière* nouvelle, et l'on n'enlève la masse qu'à des intervalles plus ou moins longs.

LITIGANT, ANTE adj. (li-ti-gan, an-te — du lat. *litigare*, plaider). Qui est en procès : *Il y a plusieurs parties* LITIGANTES *dans cette affaire.* (Acad.) ‖ Vieux mot.

LITIGE s. m. (li-ti-je — latin *litigium;* de *litigare*, être en procès, mot composé de *lis*, *litis*, procès, et *agere*, mener, pousser. Corssen rapproche *lis*, anciennement *stlis*, de l'allemand *streit*, combat, débat, sans doute de la racine sanscrite *star*, étendre par terre). Jurispr. Contestation en justice : *Plus on légifère, plus il surgit de* LITIGES. (Proudh.)

— Par ext. Contestation d'un genre quelconque : *Cet événement peut occasionner un* LITIGE. (Acad.)

— Anc. cout. *Droit de litige,* Droit possédé par le roi, en Normandie, de nommer aux bénéfices quand le patronage était contesté.

LITIGIEUX, EUSE adj. (li-ti-ji-eu, eu-ze — rad. *litige*). Qui est ou qui peut être la cause d'un litige : *Droit* LITIGIEUX. *Affaire* LITIGIEUSE. *Point, cas* LITIGIEUX. *On peut dire que tous les traités, jusqu'en* 1648, *ont reposé sur ce motif unique que la victoire tranchait la question* LITIGIEUSE *en faveur du plus fort.* (Proudh.)

— Qui aime les contestations, les litiges : *Esprit* LITIGIEUX. *Humeur* LITIGIEUSE.

..... Si jamais quelque ardeur bilieuse
Allumait dans ton cœur l'humeur *litigieuse*,
Consulte-moi d'abord.....

BOILEAU.

LITIOPE s. m. (li-ti-o-pe — du gr. *litos*, petit; *pous*, pied). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant trois espèces.

— **Encycl.** La coquille des *litiopes* ressemble, par ses formes générales, à un très-petit buccin, dont l'ouverture serait à peine échancrée à la base; mais l'organisation et les mœurs de l'animal présentent des particularités assez curieuses. Il rampe sur un pied allongé, étroit, bifurqué en arrière, et ployé en avant en une sorte de gouttière. Ce mollusque, qui vit dans les mers, se suspend à un fil préalablement attaché à la plante sur laquelle il vit habituellement; ce fil est transparent et d'une telle ténuité, qu'il échappe presque à la vue; mais il est beaucoup plus tenace que son aspect ne le ferait supposer; il offre, en effet, une résistance suffisante pour soutenir l'animal dans l'eau et lui servir à regagner l'endroit d'où il s'est laissé tomber; il peut atteindre près de 0m,20 de longueur. Quand le *litiope* éprouve une secousse ou craint quelque danger, il abandonne la feuille sur laquelle il se tenait, et tombe doucement; comme en rampant, il a laissé sa mucosité attachée derrière lui, on dirait qu'il continue à la sécréter dans sa chute; mais, en réalité, elle sort d'un petit crypte muqueux situé à l'arrière du pied, comme chez plusieurs limaces. « Lorsque l'animal, dit M. Deshayes, suppose le danger passé, il saisit son fil muqueux par le milieu du pied; l'extrémité antérieure de cet organe se reploie en canal cylindrique, de manière à forcer le fil à se présenter toujours sur le milieu du pied, et, à mesure que l'animal remonte, la portion du fil muqueux devenue inutile se place en tortillons irréguliers dans la bifurcation de l'extrémité postérieure du pied; l'animal rampe assez rapidement sur son fil muqueux, et bientôt il a regagné la plante. » Ce phénomène rappelle ce qui se passe chez certaines chenilles.

LITISPENDANCE s. f. (li-ti-span-dan-se — du lat. *lis, litis,* procès; *pendere,* être pendant). Jurispr. État d'un procès qui est pendant. ‖ *Exception de litispendance*, Demande par laquelle la partie assignée devant un nouveau tribunal pour un même objet réclame son renvoi devant le premier tribunal saisi de la connaissance de la contestation.

— **Encycl.** Aux termes de l'article 671 du code de procédure, s'il a été formé précédemment, en un autre tribunal, une demande pour le même objet, ou si la contestation est connexe à une cause déjà pendante en un autre tribunal, le défendeur assigné pour la deuxième fois a le droit d'invoquer l'exception de *litispendance*, c'est-à-dire de requérir le renvoi de le seconde cause devant les juges déjà saisis.

La loi a établi cette disposition afin d'empêcher que, sur la même contestation entre les parties, il puisse intervenir deux décisions contraires; car, dit Boitard « il n'y aurait pas seulement, comme dans le cas de l'article 153, par exemple, inconvénient moral dans l'opposition des deux sentences, mais inconvénient physique, matériel, puisque ces deux sentences étant rendues, non-seulement dans une affaire pareille, mais entre les deux mêmes parties, on ne saurait laquelle des deux exécuter. » En outre, cette disposition a aussi pour but d'épargner aux parties des frais inutiles.

Pour qu'il y ait exception de *litispendance*, il est nécessaire : 1° qu'il y ait deux demandes en instance. On entend ici par demande un ajournement, une assignation à comparaître devant un tribunal. Mais une simple citation en conciliation, une demande reconventionnelle faite par le défendeur devant la justice de paix, une simple opposition à une contrainte sans assignation, ne peuvent constituer la *litispendance;* mais il n'est pas nécessaire que la contestation soit en cause, et il suffit que le tribunal ait été saisi pour que le second tribunal prononce le renvoi.

2° Que les deux demandes aient été introduites devant deux tribunaux différents. Il ne saurait donc y avoir lieu à renvoi, mais seulement à jonction, si elles étaient formées devant le même tribunal.

3° Que les deux autorités soient de même ordre. Ainsi l'article 171 du code de procédure ne pourrait recevoir son application dans le cas où une affaire déjà pendante devant l'autorité administrative serait portée devant les tribunaux civils, les attributions de ces deux juridictions étant distinctes.

4° Qu'il y ait entre les parties identité de qualités et d'intérêts. On ne pourrait donc opposer l'exception de *litispendance* à une partie civile qui, après avoir formé, en son nom personnel, devant un tribunal, une demande en dommages-intérêts, reprend, en qualité d'héritière d'une autre partie civile, la demande en dommages-intérêts que celle-ci avait également formée devant un autre tribunal, et cela, bien que ces deux demandes soient fondées sur la même cause.

5° Que les demandes soient relatives au même objet et fondées sur la même cause.

LITOCÈRE s. m. (li-to-sè-re — du gr. *litos*, mince; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribes, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent aux Indes orientales.

LITOLFF (Henri), célèbre pianiste et compositeur français, né à Londres en 1818, d'un père français, fait prisonnier pendant la guerre d'Espagne, puis interné à Londres, et d'une mère anglaise. Il était âgé de douze ans quand il commença l'étude du piano sous la direction d'un maître obscur, et, deux années après, son talent avait déjà pris un tel développement, que Moschelès, après l'avoir entendu, voulut le compter au nombre de ses élèves. Devenu, à dix-huit ans, amoureux d'une jeune fille dont les parents lui refusèrent la main, l'artiste enleva celle qu'il aimait, l'épousa et se réfugia en France. Ne pouvant, par suite de sa profonde détresse, habiter Paris, il alla s'établir à Melun, où son talent, sa jeunesse, son dénûment intéressèrent quelques personnes qui lui procurèrent des élèves. Pendant les trois années qu'il resta à Melun, il travailla avec acharnement à perfectionner son talent, et acquit dans la retraite cette exécution chaleureuse, originale et passionnée qui caractérise si éminemment son jeu. Ayant perdu sa femme et ses enfants, Litolff vint à Paris en 1839, et s'y fit entendre avec succès dans quelques concerts. Peu après il se rendit en Belgique, où il reçut des leçons de Fétis, et composa son premier *concerto symphonie*, puis il se fit entendre successivement à Leipzig (1844), à

Prague, à Dresde, à Berlin. Dans cette dernière ville surtout, son ouverture de *Catherine Howard* lui valut une brillante ovation. Devenu alors célèbre, il retourna en Angleterre (1846); mais la famille de sa femme lui intenta une action en dommages et intérêts, et le fit condamner à lui payer une somme considérable. Après quelques jours de détention, Litolff parvint à s'échapper et se sauva en Hollande. De là, il gagna l'Allemagne, fut retenu pendant une année entière à Brunswick par une crise hypocondriaque, et enfin épousa, en cette ville, vers 1850, la veuve de Meyer, éditeur de musique. C'est alors qu'il eut l'idée de faire une révolution dans la librairie musicale, en la rendant accessible à tous par un bon marché jusque-là inconnu. Les éditions Litolff ont été à la musique ce que les volumes à 1 franc ont été à la librairie. La plupart des œuvres classiques des maîtres allemands ont paru dans ce format, qui est moins grand que celui de la musique ordinaire, mais aussi qui coûte bien meilleur marché. Au bout de trois ans, Litolff quitta tout à coup sa maison de commerce, se rendit en Hollande, puis à Bruxelles, et y fut atteint d'une affection de poitrine qui le força à s'aliter. Sa femme vint le chercher, et le ramena convalescent à Brunswick. Mais, à peine rétabli, Litolff prend une seconde fois la fuite, se rend à Gotha, séjourne quelque temps à Bruxelles, et enfin arrive à Paris en 1858, pour y faire consacrer sa renommée. Il y donnait une série de brillants concerts, lorsque sa femme forma une demande en divorce. L'artiste s'empressa d'y acquiescer, et la séparation fut prononcée. En 1860, à la suite d'un grand concert qu'il avait organisé à Wiesbaden, il épousa en troisièmes noces M^lle^ de La Rochefoucauld, fille du comte Wilfrid de La Rochefoucauld. En 1869, il a essayé d'organiser à Paris une société de concerts de l'Opéra, mais il dut bientôt renoncer à son entreprise.

M. Litolff appartient à l'école pittoresque des Wagner, des Liszt et des Schumann. Il cherche l'effet, le trouve souvent et n'en abuse pas trop. « Si comme exécutant il ne possède pas les qualités de Rubinstein, dit Scudo, il se fait remarquer par des aptitudes plus hautes et plus rares. Il possède le don créateur, une imagination vive et colorée, et la science des effets, dont il n'use qu'avec discrétion. Il y a de la clarté dans le plan de ses morceaux, de la ténacité plus que de l'abondance dans le développement de ses idées, qui sont parfois excessivement remarquables. A tout prendre, et sans atténuer les reproches que lui adressent ses contradicteurs, M. Litolff est une physionomie d'artiste peu commune. » A l'exemple de Liszt, il a le tort, lorsqu'il joue du piano en public, de chercher des attitudes et des poses d'un goût douteux. En outre, son jeu manque de correction. Comme compositeur, il a l'imagination, l'inspiration, la poésie, la forme; sa mélodie est toujours originale et très-souvent distinguée. Mais il manque d'ordre et de clarté dans la disposition de ses plans, et ne sait point s'arrêter à temps. Ses études pour piano, surtout l'*Etude en forme de valse*, sont exquises; dans les *Six mélodies*, éditées chez Richault, le *Paon* et la *Violette* nous semblent des chefs-d'œuvre. Ses ouvertures de *Robespierre* et des *Girondins* n'ont jamais été exécutées en France, mais elles ont eu un grand succès en Allemagne et en Belgique. Dans un concert donné à Paris en 1858, M. Litolff a fait exécuter une ouverture, le *Chant des Guelfes*, remarquable par la couleur de l'instrumentation, les sonorités lumineuses et l'heureux effet produit par la péroraison. Citons encore ses *concertos*, ses *symphonies ; Ruth et Booz*, scène biblique (1869). Enfin on lui doit quelques opéras : *Nahel*, opéra en trois actes, représenté à Bade en 1863; la *Boîte de Pandore; Héloïse et Abailard*, joué aux Folies-Dramatiques en 1872.

LITOMÈRE s. m. (li-to-mè-re — du gr. *litos*, mince; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Brésil.

LITOPE s. m. (li-to-pe — du gr. *litos*, mince; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant six espèces qui vivent pour la plupart au Cap de Bonne-Espérance.

LITORHYNQUE s. m. (li-to-rain-ke — du gr. *litos*, petit; *rugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des bombyliens, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

LITORIE s. f. (li-to-rî). Erpét. Genre de batraciens anoures, voisin des rainettes, et dont l'espèce type vit aux environs de la Nouvelle-Orléans.

LITORNE s. f. (li-tor-ne — du gr. *litos*, petit; *ornis*, oiseau). Ornith. Oiseau du genre merle.

— **Encycl.** La *litorne*, appelée aussi *calandrotte*, *cancoine*, *columbasse*, présente à peu près la taille et la forme du merle commun; mais son plumage a des couleurs claires et variées. Elle habite surtout le nord de l'Europe, où elle niche; aux approches du froid, elle émigre vers les régions méridionales. Elle s'enfonce peu dans les forêts, et préfère les friches et les terres humides. Dans le Midi, on la voit souvent voler par troupes nombreuses, au milieu des oliviers et dans les buissons. Elle se nourrit de différentes baies, surtout de celles des aliziers et des genévriers; ces dernières sont pour elle une ressource durant l'hiver; mais sa chair en contracte une saveur amère et peu agréable; cette chair, d'ailleurs assez sèche, souvent dure, est peu estimée. La *litorne* vole en poussant fréquemment un cri, qui s'exprime par *quo-cha-cha*. On peut la conserver en volière; elle s'apprivoise facilement.

LITOSONYQUE s. f. (li-to-so-ni-que — du gr. *litos*, petit; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites ou des chrysomèles, comprenant deux espèces qui habitent le Brésil.

LITOTE s. f. (li-to-te — du gr. *litotês*, petitesse, ténuité, de *litos*, petit, le même que le sanscrit *listas*, *laiças*, réduit, moindre; gothique *leitils*, petit; allemand *litzel*, anglais *little*, lithuanien *lêsas*, gaélique *lughe*, kymrique *llai*, de la racine sanscrite *liç*, diminuer, délaisser). Rhét. Figure par laquelle on se sert d'une expression qui affaiblit la pensée, afin de faire entendre plus qu'on ne dit : *La* LITOTE *est le contraire de l'hyperbole; elle dit moins pour faire entendre plus.* (A. Didier.)

La *litote* affaiblit la pensée;
Elle prend un adroit et modeste détour,
Et se cache à dessein pour mieux paraître au jour.
Fr. de Neufchateau.

— **Encycl.** La *litote* exprime le moins pour donner l'idée du plus; c'est une finesse de rhéteur, et elle fait l'ornement de ces discours où les sous-entendus et les allusions dominent. Le plus souvent, elle sert à masquer la modestie, vraie ou simulée. Que d'auteurs, dans les préfaces, disent comme le Corydon de Virgile : *Nec sum adeo deformis*, « Je ne suis pas un monstre de laideur, » pour faire entendre que, au contraire, ils sont très-beaux et très-bien faits!

Les poëtes ont quelquefois délicatement usé de cette figure. Le fameux : « Va, je ne te hais point, » de Chimène à Rodrigue, en est un exemple; Chimène ne pouvait mieux faire entendre un amour qu'elle n'osait même pas avouer. Dans la prose, la *litote* n'est ordinairement qu'une simple tournure destinée à varier le style; deux négations en font tous les frais. Au lieu de dire : « Il y a du bon dans Rabelais, » on dit : « Rabelais n'est pas un auteur méprisable. » Cette façon de parler affaiblit la pensée; aussi les anciens lui donnaient-ils le nom d'*exténuation :* c'est le contraire de l'hyperbole.

LITOTHÉCIEN, IENNE adj. (li-to-té-si-ain, iè-ne — du gr. *litos*, petit; *thêkê*, étui). Bot. Se dit de champignons membraneux tombant en gelée.

— s. m. pl. Famille de champignons gymnocarpes.

LITRE s. m. (li-tre — du gr. *litron*). Métrol. Unité des mesures de capacité adoptée par les auteurs du système métrique, soit pour les liquides, soit pour les matières sèches, et contenant 1 décimètre cube : *L'œuf de l'épiornis contient neuf* LITRES. (Toussenel.)

— Bouteille contenant un litre : *Remplir ce* LITRE *d'eau. Casser un* LITRE.

— Contenu du litre : *Un* LITRE *d'eau. Un* LITRE *de vin. Un* LITRE *de châtaignes.*

— Pop. Litre de vin : *Il boit son* LITRE *à chaque repas. Qui paye un* LITRE?

— **Encycl.** Métrol. L'unité des mesures de capacité, à laquelle on a donné le nom de *litre*, consiste dans un cube dont le côté est égal à la dixième partie du mètre; pour cette raison, on a coutume de définir le litre, en disant qu'il est l'équivalent en capacité du décimètre cube.

Voici le tableau des multiples et des sous-multiples du *litre :*

MULTIPLES.

Kilolitre = 1,000 *litres*, ou 1 mètre cube.

Hectolitre = 100 *litres*, ou $\frac{1}{10}$ de mètre cube.

Décalitre = 10 *litres*, ou $\frac{1}{100}$ de mètre cube.

SOUS-MULTIPLES.

Décilitre = $\frac{1}{10}$ de *litre.*

Centilitre = $\frac{1}{100}$ de *litre.*

Millilitre = $\frac{1}{1,000}$ de *litre.*

Le myrialitre n'est pas usité; le millilitre l'est peu.

L'ancienne et populaire mesure du boisseau valait 13 *litres.*

La forme cubique n'étant pas d'un usage commode, on a donné aux mesures de capacité la forme de cylindres. Pour les matières sèches et pour le lait, la hauteur du cylindre doit être égale à son diamètre; pour les autres liquides, la hauteur du cylindre doit être le double du diamètre. Il faut donc savoir déterminer la hauteur et le diamètre du cylindre satisfaisant à la règle prescrite, à l'égard des diverses mesures de capacité. Supposons qu'il s'agisse du *litre* à mesurer le lait, et appelons D son diamètre et H sa hauteur :

Rayon de la base = $\frac{1}{2}$ D.

Surface de la base = $\pi\left(\frac{D}{2}\right) = \frac{1}{4}\pi D^2$.

Volume du cylindre = $\frac{1}{4}\pi D^2 \times H$, ou, puisque $H = D$, $= \frac{1}{4}\pi D^3$. Ce volume représente la capacité de 1 décimètre cube. Donc

$$\frac{1}{4}\pi D^3 = 0^{mc},001;$$

d'où

$$D \text{ et } H = 0^{m},1084.$$

Pour les mesures cylindriques dans lesquelles la hauteur doit être le double du diamètre, il suffit de remplacer H par 2D dans la formule du volume, ce qui donne $\frac{1}{2}\pi D^3$, et d'égaler cette valeur au nombre de mètres cubes que la mesure représente.

LITRE s. f. (li-tre — lat. *listra*, bande d'étoffe longue et étroite). Liturg. Bande noire qu'on tend au dedans et au dehors d'une église, aux obsèques d'un prince, d'un grand, d'un dignitaire, et qui porte les armoiries du défunt.

— Féod. *Droit de litre* ou *de ceinture funèbre*, Celui que le seigneur avait de faire peindre une bande noire sur toutes les murailles, tant intérieures qu'extérieures, de l'église où ses aïeux étaient enterrés, et qu'il entrecoupait de ses armoiries.

LITRON s. m. (li-tron — du bas lat. *litra*, mesure pour les liquides). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, contenant 36 pouces cubes.

— Contenu d'un litron : *Je vous appelais donc, généreux trésor des fèves, pour vous prier de m'octroyer un de ces bons* LITRONS *de fèves que vous portez pendues à votre bâton.* (Ch. Nod.)

LITSÉA s. m. (li-tsé-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des daphnidiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

— Syn. de TÉTRANTHÈRE, genre de laurinées.

LITTA (Lorenzo), cardinal italien, né à Milan en 1756, mort en 1820. Il était frère du duc Antoine Litta, né en 1748, mort en 1836, qui avait été nommé par le gouvernement français grand chambellan du royaume d'Italie. Lorenzo entra dans les ordres, devint successivement protonotaire apostolique, commissaire aux frontières de Toscane, archevêque de Thèbes *in partibus* (1793), nonce en Pologne, puis en Russie, où, faisant preuve d'autant d'habileté que de prudence, il obtint le maintien de six diocèses catholiques, et retourna en Italie, où il assista au conclave qui élut Pie VII. Ce pontife, dont il gagna la faveur, le nomma trésorier général (1800), cardinal prêtre (1801), et préfet de la congrégation de l'Index. En 1810, ayant refusé d'aller assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, il fut exilé par ordre de l'empereur et l'on confisqua ses biens. En 1813, il put rejoindre le pape à Fontainebleau, puis retourna en Italie, et devint préfet de la Propagande et évêque de la Sabine. On lui doit : *Lettres diverses et intéressantes sur les quatre articles dits du clergé de France* (Paris, 1809, in-8°).

LITTA (Pompée), historien italien, né à Milan en 1781, mort en 1852. Il appartenait par son père, le comte Charles, à la famille des ducs Litta. Après avoir achevé ses études à Milan, à Sienne et à Venise, il entra très-jeune comme surnuméraire au ministère de l'intérieur de la République italienne, et fut nommé ensuite secrétaire adjoint près la consulte d'Etat; mais il ne tarda pas à quitter les emplois civils pour prendre du service dans la cavalerie. C'est pendant un long repos imposé par les suites d'une chute de cheval dans laquelle il s'était démis une épaule, que le jeune Litta commença, en 1804, les premières recherches relatives au grand ouvrage qui fut l'occupation de sa vie entière : l'*Histoire des familles célèbres de l'Italie* (*Storia delle famiglie celebri d'Italia*). Il commença cette grande et belle publication en faisant imprimer à Milan, en 1819, l'histoire de la famille *Attendolo Sforza.* Depuis cette époque jusqu'en 1852, il publia l'histoire de cent treize familles. Interrompue par la mort de l'auteur, cette précieuse série de monographies a été complétée par les soins de M. Odorici, qui a publié les manuscrits que l'auteur n'avait pas eu le temps de faire paraître; ce sont les histoires des familles *Malaspina*, *Saluces*, *Moroni*, *Ordelaffi*, *Gambara*, *Gherardesca*. Cet ouvrage est remarquable par un esprit de sincérité et d'indépendance qui en fait un guide sûr et consciencieux. Tout en travaillant à cette importante publication, Litta publia en 1821 la *Vie de Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme*, écrite par Affò, et à laquelle il ajouta une préface; en 1833, il réimprima la *Vie de Jean de Médicis, dit des Bandes noires*, de J.-J. Rossi, évêque de Pavie. En 1848, Pompeo Litta fut nommé membre du gouvernement provisoire de la Lombardie et colonel de la garde nationale de Milan. Au milieu de la désorganisation générale qui accompagna l'arrivée des Autrichiens sous les murs de Milan, le 4 août 1848, deux membres du gouvernement étaient restés à leur poste, Pompeo Litta et l'abbé Anelli; ces citoyens, auxquels se joignit César Cantù, publièrent une protestation contre la capitulation signée par Charles-Albert, et lorsque tout espoir fut perdu, ils organisèrent l'émigration en masse de tous les hommes en état de porter les armes. Après avoir séjourné en Piémont, Litta rentra dans sa patrie, déjà atteint de la maladie lente qui devait l'emporter, et qui l'enleva à sa villa de Limido, près de Côme.

LITTARA (Vincenzo), érudit italien, né en 1550, mort en 1602. Il embrassa la carrière ecclésiastique, professa avec succès les lettres et l'éloquence, et publia les ouvrages suivants : *Trattato degli accenti e delle lettere* (Palerme, 1572); *Antidoti contra il lib. IV di Vito Chiappisio* (Venise, 1584); *Comenti al Donato* (Girgenti, in-4°); *Carmina* (Palerme, in-4°); *De Rebus notinis liber* (Palerme, 1583, in-8°).

LITTER v. a. ou tr. (li-té). Techn. Rouler la lisière d'un drap sur elle-même.

LITTÉRAIRE adj. (li-té-rè-re — lat. *litterarius;* de *litteræ*, belles-lettres). Qui appartient aux lettres, aux belles-lettres : *Critique* LITTÉRAIRE. *Ouvrage* LITTÉRAIRE. *Travaux* LITTÉRAIRES. *Les beautés* LITTÉRAIRES *n'ont pas besoin d'être vues longtemps pour être senties.* (D'Alemb.) *La vanité* LITTÉRAIRE *est la pire de toutes les vanités.* (Chateaub.) *Un des titres* LITTÉRAIRES *du maréchal de Villars, à nos yeux, c'est assurément son amitié déclarée pour Voltaire.* (Ste-Beuve.) *L'art de louer est une des plus rares épreuves du talent* LITTÉRAIRE. (Ste-Beuve.) *Plus un livre rend les sentiments visibles, plus il est* LITTÉRAIRE. (H. Taine.) *Les luttes de la conscience et l'analyse des idées les plus hautes sont du ressort de l'art* LITTÉRAIRE. (G. Sand.)

— Qui a la pureté de style demandée par ceux qui se connaissent en littérature : *La forme de ce livre n'est pas assez* LITTÉRAIRE.

— Qui s'occupe de littérature : *La femme* LITTÉRAIRE *n'est d'aucun sexe; elle n'est ni bas bleu, ni femme de lettres, ni poëte.* (F. Guichardet.) *Les femmes* LITTÉRAIRES *sont un des fléaux de l'époque.* (M^me^ E. de Gir.)

— *Siècle, époque littéraire*, Siècle, époque où les belles-lettres ont brillé : *Les quatre grands siècles* LITTÉRAIRES *sont ceux de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV. Les siècles* LITTÉRAIRES *et scientifiques ont toujours marqué des époques florissantes dans les fastes des nations.* (Dupin.)

— *Monde littéraire*, Ensemble de ceux qui cultivent les lettres : *Ouvrage destiné à faire sensation dans le* MONDE LITTÉRAIRE. *Il y a dans le* MONDE LITTÉRAIRE *des cirons qui grattent l'épiderme des bons ouvrages pour y faire naître des ampoules.* (Linguet.)

— *Société littéraire*, Société d'hommes de lettres.

— *Soirées, matinées littéraires*, Soirées, matinées où des personnes sont réunies pour écouter des lectures ou s'occuper de littérature.

— *Propriété littéraire*, Droit de propriété que possède un auteur sur les ouvrages qu'il a composés.

LITTÉRAIREMENT adv. (li-té-rè-re-man — rad. *littéraire*). Au point de vue littéraire : LITTÉRAIREMENT *parlant, cet ouvrage n'est digne d'aucune estime.* (Acad.) *Je suis,* LITTÉRAIREMENT *parlant, un homme très-secondaire.* (Balz.)

LITTÉRAL, ALE adj. (li-té-ral, a-le — du lat. *littera*, lettre). Conforme à la lettre, au sens direct et rigoureux des mots : *Commentaires* LITTÉRAUX. *Traduction* LITTÉRALE. *La version* LITTÉRALE *est ce qu'il y a de mieux pour faire connaître un auteur tel que Milton.* (Chateaub.) *La traduction* LITTÉRALE *est non-seulement insuffisante, mais souvent nuisible.* (Peyrat.)

— D'une exactitude servile : *Une imitation* LITTÉRALE *de la nature ne peut convenir qu'à la caricature et aux parades.* (Boissonade.)

— Algèbre. *Grandeurs littérales*, Grandeurs exprimées par des lettres.

— Philol. Se dit d'une langue littéraire, telle qu'elle existe dans les écrivains anciens, par opposition à la même langue parlée aujourd'hui par le peuple, comme cela a lieu pour le grec et l'arabe : *Le grec* LITTÉRAL *est fort différent du grec vulgaire ou moderne.* (Acad.) *De graves inductions amènent à regarder l'arabe vulgaire comme antérieur, dans l'usage, à l'arabe* LITTÉRAL. (Renan.)

LITTÉRALEMENT adv. (li-té-ra-le-man — rad. *littéral*). A la lettre : *Traduire, expliquer* LITTÉRALEMENT. *Passage pris* LITTÉRALEMENT.

LITTÉRALISME s. m. (li-té-ra-li-sme — du lat. *littera*, lettre). Interprétation, explication trop littérale : *Le* LITTÉRALISME *biblique fait de la mer une chose créée de Dieu en une fois.* (Michelet.)

LITTÉRALITÉ s. f. (li-té-ra-li-té — rad. *littéral*). Caractère de ce qui est littéral : *Il n'est pas facile, dans une traduction, de concilier la* LITTÉRALITÉ *avec l'élégance.* (Acad.) *La* LITTÉRALITÉ *est aussi un esclavage, et l'esclavage de l'esprit et souvent de la raison.* (De Bonald.)

LITTÉRATEUR s. m. (li-té-ra-teur — du lat. *littera*, lettre). Celui qui est versé dans la littérature, ou qui en fait son occupation habituelle : *Il peut arriver qu'un* LITTÉRATEUR *soit grand poëte, grand historien, écrivain merveilleux, et que l'affaire des beaux-arts soit lettres closes pour lui.* (Th. Leclercq.)

— Adjectiv. : *Vous avez affaire à forte partie; M. de L. est* LITTÉRATEUR *jusqu'au bout des ongles.* (Th. Leclercq.)

LITTÉRATRICE s. f. (li-té-ra-tri-ce — rad. *littera*, lettre). Femme de lettres. ‖ Peu usité.

LITTÉRATURE s. f. (li-té-ra-tu-re — lat. *litteratura;* de *litteratus*, lettré). Connaissance des belles-lettres; science de l'écrivain : *Cours de* LITTÉRATURE. *Etude de la* LITTÉRATURE. *Se vouer à la* LITTÉRATURE. *Il n'y a en* LITTÉRATURE *que les monuments qui comptent.* (Dussault.) *Les gens de goût sont les hauts justiciers de la* LITTÉRATURE. (Rivarol.) *La* LITTÉRATURE *se rattache à tout, embrasse tout; tout y rentre et rayonne d'elle.* (Lemercier.) *Les femmes bien élevées ont, en général, le goût faux en* LITTÉRATURE. (Mme E. de Gir.) *La* LITTÉRATURE *résume dans quelques-uns l'esprit de tous; la science restitue à tous l'esprit de quelques-uns.* (E. de Gir.) *En* LITTÉRATURE, *le plus sûr moyen d'avoir raison, c'est d'être mort.* (V. Hugo.) ‖ Connaissance de tout ce qui concerne la théorie littéraire, ainsi que des ouvrages qui en sont l'application : *Avoir une vaste et profonde* LITTÉRATURE. *N'avoir point de* LITTÉRATURE. *Avoir beaucoup de* LITTÉRATURE. *Avoir une* LITTÉRATURE *variée. Chapelain avait une* LITTÉRATURE *immense.* (Volt.) *Dangeau avait de la* LITTÉRATURE; *il rimait en homme du monde.* (Ste-Beuve.)

— Ensemble des productions des écrivains d'une nation, d'un pays, d'une époque : *Le caractère national influe sur la* LITTÉRATURE. (Mme de Staël.) *La* LITTÉRATURE *française a fait plus pour la gloire du pays que les conquêtes de nos guerriers.* (Kératry.) *A son début, la* LITTÉRATURE *anglaise du moyen âge fut défigurée par la* LITTÉRATURE *romane.* (Chateaub.) *L'existence des langues classiques est une loi universelle dans l'histoire des* LITTÉRATURES. (Renan.) *La* LITTÉRATURE *des peuples commence par les fables et finit par les romans.* (J. Joub.) *La* LITTÉRATURE *d'une langue est une fille qui fait l'éducation de sa mère.* (A. Fée.) *La* LITTÉRATURE *exprime exactement l'état intellectuel et moral d'une société.* (Latena.) *Les* LITTÉRATURES *immorales n'appartiennent qu'aux pays sans liberté.* (E. Laboulaye.) *Paris, grâce à la supériorité de sa conversation et de sa* LITTÉRATURE, *est et sera toujours le salon de l'Europe.* (H. Beyle.) *Chaque* LITTÉRATURE *s'empreint plus ou moins profondément du ciel, des mœurs et de l'histoire du peuple, dont elle est l'expression; il y a donc autant de* LITTÉRATURES *diverses qu'il y a de sociétés différentes. David, Homère, Virgile, le Tasse, Milton et Corneille, ces hommes dont chacun représente une poésie et une nation, n'ont de commun entre eux que le génie.* (V. Hugo.)

— Carrière des lettres, profession de l'homme de lettres : *La* LITTÉRATURE, *une belle branche... pour se pendre.* (Barrière.)

— Ensemble des littérateurs d'un pays ou d'une époque : *Quand Lamothe osa mutiler l'*Iliade, *toute la* LITTÉRATURE *se souleva contre lui.* (Boissonade.)

— **Syn. Littérature, érudition, savoir,** etc. V. ÉRUDITION.

— **Encycl.** La *littérature* est aussi vaste que la pensée humaine; c'est la manifestation intellectuelle de l'humanité. Le chemin que nous aurions à parcourir pour la suivre pas à pas, dans sa naissance et dans ses développements, serait donc vaste à effrayer; mais notre tâche se trouve abrégée puisque nous consacrons à l'histoire de chaque *littérature* une page spéciale. Nous ne jetterons ici qu'un regard d'ensemble.

Les lettres et les beaux-arts sont les manifestations les plus hautes de la pensée. Certes, les inventions utiles sont loin d'être à dédaigner, et les magnifiques conceptions auxquelles elles ont progressivement conduit sont de nature à provoquer la plus légitime admiration; mais elles sont empreintes d'un esprit de nécessité qui suffit à les rendre inférieures. Quelques esprits sérieux ont vu, au contraire, en cela la condamnation des lettres et ont déclaré que, puisqu'elles ne sont pas aussi pratiquement utiles, elles devaient être reléguées au rang des amusements. Ils oublient que la *littérature*, dans ses manifestations multiples, poésie, drame, histoire, éloquence, fut la première éducatrice des peuples, qu'elle a d'abord eu pour base l'étude, et pour but l'exposition lumineuse de ces faits naturels sur lesquels est fondée la science moderne. Faites le compte de ce que la science doit à un littérateur comme Aristote!

Mais nous ne voulons pas faire une dissertation sur l'excellence des lettres; volontiers dirions-nous avec Malherbe qu'un bon poëte n'est pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de boules, si nous n'avions à parler que des faiseurs de sonnets et des rimeurs de madrigaux. Parce que la *littérature* en est réduite, à certaines époques néfastes, à n'être que l'amusement des oisifs et le passe-temps des esprits ingénieux, il ne faut pas perdre de vue sa longue et glorieuse histoire. Elle apparaît la première dans l'enfance des sociétés, dès que l'homme sait coordonner ses idées et possède le moyen de les transmettre. Elle fixe d'abord, dans un langage incorrect et grossier, les faits mémorables, transmet les noms des héros, des pasteurs de peuples ou des dompteurs de monstres; puis, s'enhardissant, dépeint les grands spectacles de la nature, chante les guerres et adresse des hymnes aux dieux. Quand elle a produit ainsi une certaine masse d'œuvres remarquables, l'examen même de ces inspirations directes crée une autre source de *littérature*, la critique, qui juge et compare entre elles les productions des âges précédents. On peut donc, jusqu'à un certain point, reconnaître le degré de civilisation d'un peuple par l'état de sa *littérature*. De Bonald disait dans ce sens que la *littérature* est l'image de la société, et Mme de Staël a voulu en faire l'échelle des progrès accomplis. Comme simple aperçu, le mot de Bonald est juste; mais on ne saurait l'ériger en principe et en tirer des déductions rigoureuses. Ce n'est pas la *littérature* seule qui marque le rang d'un peuple et ses progrès dans la civilisation; c'est l'ensemble de ses connaissances, de ses institutions et de ses mœurs, dont la *littérature* n'est qu'une expression partielle. Elle suppose un peuple déjà civilisé et peut, dans certains cas, marquer les degrés de cette civilisation; c'est tout ce que l'on peut en induire.

Partout où l'homme, grâce à son génie et à son activité, sut se dégager de l'étreinte de la nécessité qui le courbe sur la glèbe et le force à faire produire son pain au sol, partout où il sut se créer un peu de loisir, la *littérature* a fleuri aussitôt, et elle est, en cela, la marque la plus infaillible de la civilisation. Bien des générations succombent à la peine avant que quelques privilégiés, jouissant du travail acquis, puissent se livrer aux spéculations intellectuelles. Les nègres, qui, en fin de compte, habitent leur pays depuis autant de milliers d'années que nous habitons le nôtre, n'ont pas encore su créer, au profit des plus intelligents d'entre eux, ce loisir nécessaire. Il faut, en effet, avant de songer à écrire, assurer sa vie, bâtir sa maison, être certain des récoltes, et le nègre n'en est pas encore là! Ce n'est pas un médiocre sujet d'étonnement que cette inégalité des races, non pas au point de vue des facultés cérébrales, qui sont les mêmes, car le nègre mis en contact avec nos civilisations se les assimile et devient apte rapidement aux travaux littéraires, mais au point de vue de cet esprit de solidarité et d'épargne qui a fait la force des races européennes, et que les peuples restés enfants ne sont pas encore arrivés à comprendre.

Entre toutes, la race aryenne, grâce peut-être à des circonstances spéciales et, plus probablement, à son opiniâtreté invincible, se dégagea de bonne heure des langes de l'homme primitif. Du plus loin qu'on puisse l'apercevoir dans l'histoire, elle est en possession d'une *littérature*. Si la chronologie biblique était vraie, les Aryens en auraient été pourvus dès le berceau, puisque la *littérature* indoue remonte bien à 4,000 ans avant l'ère chrétienne; mais comme la science moderne assigne à l'homme au moins cent cinquante mille ans d'existence, les Aryens, si intelligents qu'ils fussent, ont donc végété, à la manière des nègres, durant de longues révolutions de siècles. Cette solution est bien plus conforme à tout ce que l'on sait, par expérience et par induction, des progrès lents de l'humanité. L'Inde fut, deux mille ans avant notre ère, le plus éblouissant foyer littéraire du monde; mais sa *littérature*, tout entière entre les mains des prêtres, est purement théocratique; sa langue même, le sanscrit, était une langue morte. Hymnes védiques et gigantesques épopées, mystérieuses et inextricables comme des forêts, toute cette *littérature* est mystique et poétique. L'Egypte et la Perse eurent sans doute vers la même époque de grandes *littératures;* mais les monuments en sont perdus. Une autre race, les Sémites, ou plutôt une tribu de Sémites, composée de pillards et d'esclaves fugitifs livrés aux vices les plus monstrueux, mais douée de cette ténacité qui fait les grands peuples, après s'être enfin fixée dans le pays de Judée, montrait bientôt qu'elle était douée au plus haut point du génie littéraire et laissait des œuvres impérissables. Les prêtres hébreux, par la rédaction d'un code théocratique implacable et d'une histoire du monde imaginaire, mais pleine de grandeur en même temps que de contradictions et de niaiseries; les prophètes, par une suite d'élucubrations incohérentes où l'inspiration côtoie de près la folie, donnaient l'idée d'une poésie aussi grandiose que celle de l'Inde, et empreinte des caractères propres à cette race indomptable et perverse. A l'extrême Orient, les Chinois avaient aussi une *littérature* et peut-être des livres, tandis que toutes les autres nations éclairées étaient réduites à confier à la mémoire seule leurs lois et leurs poëmes.

Les *littératures* indoue et hébraïque sont admirables, mais excessives et désordonnées; la *littérature* grecque est la première qui réalise ces conditions d'ordre, de proportion, d'harmonie, dans lesquelles nous faisons consister la beauté. Elle fut florissante du IXe siècle au IIIe siècle avant notre ère, et se poursuivit, en décadence, mais virile encore, jusqu'au IVe siècle après J.-C. Basée, sans le savoir, sur les immenses conceptions poétiques et mythologiques de l'Inde, elle sut se rendre plus accessible et plus humaine, et produisit dans tous les genres, épopée, hymne, ode, drame, comédie, histoire, éloquence, des modèles qui ont à peine été égalés. La Grèce, petite confédération de petites républiques réunies à grand'peine dans le danger contre un ennemi commun, et toujours prêtes à se déchirer entre elles, fut pendant cinq siècles le seul foyer littéraire du monde entier, car tout l'Orient restait immobile à l'un de ses côtés, et, à l'autre, l'Occident était en pleine barbarie. D'Athènes et de Corinthe, ce foyer lumineux se transporta à Rome; mais ce furent des rhéteurs et des grammairiens grecs qui initièrent les vainqueurs aux premières connaissances de l'art, et la *littérature* romaine, tout excellente qu'elle est en certains points, n'offre guère, dans les principaux genres, qu'un reflet de celle des Grecs.

L'empire romain s'écroulant, on put croire que le flambeau allait s'éteindre; les théologiens et les Pères de l'Eglise naissante ranimèrent les lettres grecques, qui agonisaient à Alexandrie entre les mains des sophistes et des faiseurs de vers. Ce ne fut qu'un éclair (IVe siècle), et les invasions couvrirent de ténèbres tout le monde connu. Les lettres se réfugièrent çà et là, au fond des cloîtres; la langue latine, mêlée aux idiomes du Nord et devenue barbare, servit pourtant à conserver quelques chroniques et de faibles inspirations de poésie et d'éloquence. L'Espagne, qui avait fourni à Rome ses derniers poëtes, conserva plus que toute autre nation les précieuses traditions littéraires, et, sous la clémente domination des Goths, vit fleurir au VIIIe siècle une sorte de rénovation latine. Une renaissance véritable n'était possible que lorsque les idiomes nouveaux, nés du mélange de tant de langues et de tant de peuples, commenceraient à acquérir quelque fixité. L'érudition superficielle des derniers siècles plaçait cette renaissance en Italie, au XVe siècle; nous la revendiquons pour le midi de la France, au XIIe. Nos troubadours furent les maîtres de Dante, le premier grand nom littéraire de l'Italie, maîtres hautement avoués et proclamés par lui-même. Ceux dans les œuvres desquels un si grand génie puisa ses inspirations, et dont la langue atteignait une perfection qu'il jugeait inimitable, doivent reprendre leur rang dans l'histoire des lettres.

« La vieille langue du XIIe siècle et du XIIIe siècle était une belle langue, dit M. Littré dans son magnifique discours de réception à l'Académie. Quoi! dira-t-on, et la rouille de la barbarie? Vaine parole née d'un préjugé injustifié. Toutes les langues romanes sont filles du latin, et c'est une grande origine; eh bien! les deux langues de la France, le vieux français et le vieux provençal, sont celles qui, grammaticalement, tiennent de plus près à la langue mère. Vous voyez qu'il ne peut être question ni de rouille ni de barbarie et que, bien loin de là, nous avons dans notre idiome des vieux temps un type marqué au coin d'une parenté plus étroite et d'une analogie plus visible. N'en disons donc pas de mal, car si les hommes qui le parlèrent pouvaient prendre la parole, ils nous reprocheraient à juste titre d'avoir troublé la pureté de leur grammaire, défait des constructions savantes et sacrifié de ce grand héritage plus que n'exigeait la rénovation incessante et nécessaire des idées et des mots... Tout le monde connaît ce que fut l'influence de notre *littérature* du temps de nos grands-pères, je veux dire des générations si voisines qui vécurent sous Louis XV et Louis XVI; mais peu connaissent ce qu'elle fut du temps d'aïeux plus lointains, des Français qui vécurent sous Louis le Gros, Philippe-Auguste et saint Louis. Il n'est point de contrée européenne où ne parvînt la renommée des œuvres qui apparurent alors. On les traduisit, on les imita, et les types qui furent créés par l'imagination reçurent partout le meilleur accueil. » Il suffit de rappeler que de cette époque datent les grandes épopées chevaleresques françaises, les cycles de Charlemagne et de la Table ronde, pour appuyer l'assertion de M. Littré. Marquons donc notre XIIe et notre XIIIe siècle au rang des grandes époques littéraires.

La Renaissance italienne a cependant eu quelque chose de plus, en ce qu'elle a produit des œuvres qui ont duré; la langue de Dante, de Pétrarque et de Boccace est restée la langue italienne, tandis que la langue des cycles chevaleresques n'est plus la langue française. Mais, des hauteurs où l'avaient placée ces grands génies, la *littérature* italienne tomba dans les improvisations faciles, les concetti, et ne se releva que plus tard, sous l'influence française.

Le vieil honneur chevaleresque et le culte des femmes chez les Espagnols, la magnificence et la grandeur orientale chez les Maures, devaient, par la réunion de ces deux peuples, donner à la *littérature* espagnole une physionomie spéciale. C'est, en effet, celle qu'elle posséda, tant qu'elle s'inspira des traditions nationales; elle la perdit lorsque, sous prétexte de goût et de convenance, ses écrivains prirent pour modèles Racine et Boileau.

Chez nous, au XVIe siècle, la *littérature* nationale, celle qui était le produit de nos mœurs, de nos institutions, de notre passé, de la fusion des peuples qui formèrent le peuple français, périt aussi. On abandonna la langue de Montaigne, de Montluc et de Rabelais pour l'imitation littérale du grec; ce fut l'école de Ronsard et de la pléiade. Revenu de ces excentricités, on francisa les Grecs : ce fut l'école classique du XVIIe siècle. Le XVIIIe siècle, s'il fut émancipé en philosophie, se traîna en *littérature* à la remorque du siècle précédent. Ce n'est que de nos jours qu'on a retrouvé une originalité plus grande, soit par le retour aux vieilles traditions, en reprenant la langue de Villon et de Rabelais, soit en s'inspirant des *littératures* étrangères.

La *littérature* anglaise a subi moins de péripéties, car elle ne date que du XVe siècle, avec Chaucer; elle ne compte véritablement parmi celles de l'Europe qu'à partir de Shakspeare et, depuis, elle n'a produit que deux incontestables grands poëtes, Milton et Byron. Il lui suffit, à un point de vue général, de pouvoir réclamer le plus grand poëte dramatique de tous les temps, et d'avoir produit, dans un genre secondaire, le roman, les plus fines peintures de la vie réelle.

La *littérature* allemande a eu plus d'expansion, mais moins d'originalité; elle est aussi ancienne que la nôtre, car elle possède d'immenses épopées contemporaines de nos chansons de geste; mais son développement réel appartient au XVIIIe siècle.

A côté de ces cinq grandes *littératures* européennes : romane, italienne, espagnole, française et allemande, les autres sont nouvelles dans l'histoire; il n'y a de *littératures* russe, danoise, hongroise, polonaise, valaque, que depuis un temps relativement très-rapproché; toutes les *littératures*, suivant l'affinité des races, ont procédé des cinq premières, ou directement des lettres gréco-latines.

Depuis l'ère moderne, les *littératures* se sont d'ailleurs tellement entées les unes sur les autres qu'il n'est presque pas possible, à partir des derniers siècles, de distinguer, comme dans l'antiquité, quel est le foyer lumineux auquel les autres nations empruntent leur lumière. Sans doute on peut remarquer que l'Italie est un éclatant foyer littéraire au XVe et au XVIe siècle, que l'Angleterre et la France rayonnent simultanément aussi au XVIe siècle, chaque nation restant livrée à son génie propre; mais au commencement du XVIIe siècle, nous empruntons notre théâtre à l'Espagne, nos madrigaux à l'Italie; à la fin du même siècle, c'est au contraire l'Italie et l'Espagne qui s'imprègnent du goût français au point que leurs *littératures* en sont stérilisées. Au XVIIIe siècle, nos littérateurs s'engouent de l'Angleterre, en transportent chez nous la philosophie, puis le théâtre, avec quelque scrupule, il est vrai, et la Russie, qui commence à se civiliser, produit une *littérature* non pas slave, mais toute française. Dans ce siècle-ci, le principe des nationalités, qui domine en politique, a son contre-coup dans les *littératures* et les particularise; chaque peuple a essayé, ou essaye encore d'avoir une *littérature* nationale, en s'inspirant des vieux maîtres, en rajeunissant des poëmes oubliés, en dramatisant de vieilles chroniques, en ressuscitant un vocabulaire mort depuis longtemps; mais, quel que soit l'effort tenté en ce sens, le cosmopolitisme nous envahit, dans les lettres comme dans les mœurs. Il suffit de voir ce qui se passe en France; nous avons deux grands poëtes anglais, un lakiste, Lamartine, un byronien, Alfred de Musset; un pur Castillan du temps de Calderon, Victor Hugo; toute une école s'inspire de la sentimentalité allemande; une autre, dédaigneuse du présent, ressuscite Théocrite, Longus, et va jusque dans l'Inde chercher ses sources d'inspiration. Cependant une *littérature* est d'autant plus belle et d'autant plus forte qu'elle garde mieux l'empreinte du génie national et qu'elle s'inspire moins des nations voisines. L'échange entre les *littératures* produit un affaiblissement dans les créations. La critique et l'érudition y gagnent, il est vrai, et le champ des connaissances s'étend, mais aux dépens de l'originalité propre. « La critique littéraire est le dernier produit d'une longue expérience, » disait Longin. Elle n'apparaît, en effet, qu'au déclin des *littératures*, comme pour constater l'état civil des vivants et pour relever les morts; aussi est-elle devenue de nos jours un genre littéraire important.

Nous n'avons voulu donner ici qu'un aperçu rapide du développement des *littératures;* ce que ce résumé a de trop bref trouvera son correctif dans l'analyse que nous donnons ci-après des œuvres les plus remarquables d'histoire littéraire.

Nous diviserons sous trois chefs la nombreuse série des ouvrages qui ont la *littérature* pour objet : 1o les ouvrages de *littérature* générale et les cours de *littérature* dans toutes les langues; 2o ceux qui traitent des *littératures* particulières ou d'une époque spéciale de l'une d'elles; 3o les cours de *littérature* dramatique. Toutefois, avant de procéder à cette revue, nous allons dire quelques mots de la *littérature* en musique.

— Mus. La *littérature* musicale, dont la fortune a été rapide, est un rameau sorti récemment du vieux tronc des lettres françaises, et c'est en grande partie à l'esprit de critique et de synthèse qui, dans l'histoire, distinguera le XIXe siècle de ceux qui l'ont précédé, que l'on doit et sa naissance et l'étonnante promptitude de ses développements. La musique acquérant en France chaque année une nouvelle force d'expansion, il était tout naturel qu'on cherchât à pénétrer les mystères qui enveloppaient son histoire ; qu'on s'ingéniât à découvrir les différentes phases de ses progrès matériels, de ses transformations, de ses développements successifs; qu'on voulût connaître les grands hommes qui l'avaient illustrée et portée à son plus haut point de perfection; que l'on tâchât enfin d'établir les bases d'une critique rationnelle. Quelques hommes dévoués, artistes ou amateurs, comprirent ce besoin pressant, et se mirent en devoir de vulgariser la musique par la voie de la *littérature*. Leurs écrits, peu nombreux d'abord et peu répandus, acquirent bientôt une certaine autorité; de nouveaux travailleurs vinrent alors se joindre à eux, et le nombre de ces écrits augmenta incessamment, de façon à former un répertoire assez vaste pour qu'il devienne utile de le signaler spécialement au public.

La *littérature* musicale n'a surgi que depuis peu de l'ensemble des grands travaux intellectuels opérés en France; non qu'on ne s'en soit occupé depuis longtemps déjà, mais parce que les premiers essais tentés dans cet ordre d'idées l'avaient été par des hommes inaptes pour la plupart, malgré leurs facultés générales, à traiter des matières aussi spéciales. Au dernier siècle, sans parler de quelques tentatives antérieures, une foule d'écrivains, parmi lesquels des hommes de génie, avaient porté leurs vues de ce côté. En dehors de Rousseau, que ces questions passionnaient jusqu'à la fureur, et qui, en musique comme en différentes matières, a dit d'excellentes choses et des choses absurdes, on peut citer sous ce rapport Saint-Evremond, le président de Brosses; Gresset : *Discours sur l'harmonie;* l'abbé de Voisenon : *Opuscules sur la guerre des coins;* le financier de La Borde : *Essai sur la musique;* Diderot, Ginguené, d'Alembert, l'abbé Mably; Raguenet : *Parallèle des Italiens et des Français, en ce qui regarde la musique et les opéras;* Lecerf de La Viéville : *Comparaison de la musique italienne et de la musique française;* Duret de Moinville : *Histoire de l'Académie royale de musique;* Mathon de La Cour, Grimm, Travenol, Luneau de Boisjermain, Framery, Marmontel; Rémond de Saint-Mard : *Réflexions sur l'opéra;* Suard, l'abbé Arnaud, Cazotte, le baron d'Holbach, Laharpe et beaucoup d'autres encore. Quelques faits particuliers, tels, par exemple, que l'arrivée des bouffons italiens à Paris en 1752, ou la guerre devenue célèbre des gluckistes et des piccinnistes, soulevèrent à eux seuls une multitude d'écrits de tout genre, en prose ou en vers, brochures, pamphlets, dont la musique faisait exclusivement les frais; mais la plupart de ces opuscules, fort précieux d'ailleurs pour l'histoire de l'art musical au XVIIIe siècle, ne contenaient que divagations pures, par la raison simple que ceux qui les avaient conçus, ne s'étant point donné la peine d'étudier préalablement le sujet qu'ils voulaient traiter, s'ébaudissaient à tort et à travers et parlaient pour ne rien dire. Or, si l'on doit tenir pour juste qu'un dilettante éclairé puisse émettre une opinion raisonnée sur une œuvre musicale quelconque, il n'en reste pas moins vrai qu'en matière de critique historique, philosophique et analytique, les hommes du métier doivent avoir le pas. La musique s'écarte très-sensiblement des autres branches de l'art, en ce sens que, procédant en même temps de l'inspiration et de la science, elle s'adresse tout à la fois à la raison et à l'imagination, à l'intelligence et à la sensibilité. On comprend donc qu'elle réclame une initiation toute particulière, et que le premier venu ne saurait être apte à en juger. Voilà pourquoi, bien que les disputes musicales du dernier siècle aient été vives, violentes et prolongées, elles n'ont point abouti, et pourquoi la critique spéciale n'existait réellement point alors : l'éducation première manquait, et, partant, la solidité dans la discussion.

Aujourd'hui, il n'en est plus absolument de même, et si la critique musicale est encore confiée dans certains journaux à des hommes de lettres absolument ignorants des matières qu'ils sont appelés à traiter, et qui n'en parlent qu'avec plus d'aplomb, d'autres, doués d'un vrai talent et possesseurs d'une réelle autorité, entretiennent périodiquement le public de ces matières délicates et difficiles à bien connaître pour qui n'en a pas fait l'objet spécial de ses études. Mais en dehors de ce qui se fait dans les journaux, un grand mouvement s'est opéré depuis un demi-siècle, et chaque jour il se publie sur la musique des travaux très-sérieux.

Ce mouvement a été provoqué par deux hommes qui se partagent la gloire et l'honneur d'avoir fondé en France la véritable littérature musicale : Castil-Blaze et M. Fétis. C'est à eux, à leur vigoureuse initiative, à leurs travaux nombreux et divers, à leur labeur incessant, que nous devons l'attention que le public insouciant a fini par porter aux matières musicales, l'intérêt qu'il y a pris insensiblement et presque sans s'en apercevoir. Bien que ces deux écrivains soient fort loin d'être à l'abri de tout reproche, il n'en est pas moins vrai que l'art et les artistes leur doivent être reconnaissants de leurs efforts, de la noblesse du but qu'ils se sont proposé, aussi bien que des résultats qu'ils ont su atteindre.

On doit à Castil-Blaze plusieurs ouvrages précieux à des titres divers, et fort inégaux quant au mérite. Les deux premiers : *De l'opéra en France* et le *Dictionnaire de musique*, sont excellents à presque tous les points de vue. Les autres, la *Danse et les ballets*, la *Chapelle-musique des rois de France*, *Molière musicien*, l'*Académie impériale de musique*, le *Théâtre-Italien*, l'*Art des vers lyriques*, sont de beaucoup inférieurs aux précédents; on y trouve cependant nombre de renseignements qu'il serait inutile de rechercher ailleurs. Quant à M. Fétis, il faut citer ses *Curiosités musicales*, sa *Musique mise à la portée de tout le monde*, et surtout l'ouvrage colossal intitulé : *Biographie universelle des musiciens* et *Bibliographie générale de la musique*. Trop peu soucieux de l'exactitude historique, M. Fétis, qui ne s'est pas donné la peine de corriger dans la seconde édition de cet ouvrage la dixième partie des erreurs contenues dans la première, a mérité les sévères et nombreuses critiques dont il s'est vu l'objet; mais il n'en est pas moins vrai qu'on doit lui savoir gré du travail livré par lui au public, travail qui servira utilement de point de départ et de point d'appui à celui ou à ceux qui se sentiront le courage nécessaire pour entreprendre de le reconstruire un jour.

A la suite de Castil-Blaze et de M. Fétis, un petit bataillon de travailleurs sérieux et assidus entrèrent en lice et commencèrent à se livrer à des études littéraires et historiques, dont la musique était l'unique objet. Parmi ceux il faut citer Perne, Adrien de La Fage, Choron, Bottée de Toulmon, Anders, Mainzer, d'Artigue, Stendhal, qui ont publié des travaux intéressants et parfois fort étendus. Au nombre des historiens proprement dits, il nous faut mentionner M. de Coussemaker, si connu pour ses excellents ouvrages sur l'harmonie au moyen âge; M. Théodore Nisard et ses études sur le chant grégorien; M. A.-J.-H. Vincent, de l'Institut, auteur de travaux très-solides sur la musique grecque; MM. F. Danjou et Stephen Morelot, qui ont fait en commun des recherches très-ardues sur la musique et le chant religieux; M. Félix Clément, qui a publié deux ouvrages importants, une *Histoire de la musique religieuse* et les *Musiciens célèbres;* M. Labat et ses *Etudes philosophiques et morales sur l'histoire de la musique;* M. Elwart, à qui l'on doit une *Histoire de la Société des concerts* et une *Histoire des concerts populaires;* M. Lassabathie et son excellente *Histoire du Conservatoire;* MM. Er. Thoinan, Malliot, Ch. Loisot, Gustave Bertrand, Georges Kastner, A. Thurner, Amédée Méreaux, Escudier frères, Ch. Soullier, Beaulieu, l'abbé Jouve, etc., etc.

Parmi les biographes, il faut signaler Halévy et ses élégantes notices lues à l'Institut; Adolphe Adam, qui en a publié de charmantes dans le *Constitutionnel;* Quatremère de Quincy et Raoul Rochette, qui ont fait comme Halévy, mais avec un talent moins délicat; MM. Henri Blaze : *Meyerbeer*, les *Musiciens contemporains;* Ernouf : *Beethoven*, *Schumann*, *Mendelssohn*, *Meyerbeer;* Azevedo : *Rossini*, *Félicien David;* Arthur Pougin : *Bellini*, *F. Halévy écrivain*, *Wallace*, *Meyerbeer*, etc.; Er. Thoinan, de Gasperini, B. Jouvin, Léon Kreutzer, F. de Villars, Denne-Baron, Camille Selden, l'abbé Goschler, Albert Sowinski, Edmond Neukomm, etc., etc. Dans la critique, il nous faut au moins nommer Scudo, Delécluze, Franck-Marie, Gustave Héquet, Edouard Monnais. MM. Hector Berlioz, Ernest Reyer, Albert de Lasalle, Johannès Weber, Maurice Bourges, Th. de Lajarte, Maurice Cristal, Paul Bernard, Oscar Comettant, Albert Vizentini, Armand Gouzien, Fr. Schwab, G. Bénédict, etc.

On voit que, si elle a tardé à se produire en France, la *littérature* musicale est en train de prendre sa revanche, car elle se fait remarquer depuis vingt ans, non-seulement par le nombre, mais aussi par la valeur, la variété et la solidité de ses produits. Elle est bien loin cependant d'être chez nous ce qu'elle est en Allemagne, où, chacun étant musicien, tout le monde est apte à discourir sur les choses de l'art. Aussi il faut voir les merveilleux travaux qui ont vu le jour de l'autre côté du Rhin sur les grands musiciens nationaux : Beethoven, Mozart, Haydn, Mendelssohn, Weber, Gluck, etc. Si nous n'en sommes pas là, néanmoins nous sommes supérieurs sous ce rapport à tous les autres pays, principalement à l'Italie, où les études littéraires relatives à la musique sont absolument nulles, et où l'on peut dire qu'elles n'existent point. Cela peut nous donner courage, d'autant que chez nous la voie est ouverte, et que nous y marchons résolûment.

I. — LITTÉRATURE GÉNÉRALE.

Littérature (COURS DE), de Laharpe. V. LYCÉE.

Littérature (ÉLÉMENTS DE), par Marmontel (1784). L'art d'écrire et l'étude approfondie des divers genres de composition sont l'objet spécial de cet ouvrage, qui n'est, à proprement parler, qu'un cours de rhétorique. Marmontel y travailla pendant trente années; l'ordre alphabétique adopté par lui nuit malheureusement à l'enchaînement des idées. « C'est dans les *Eléments de littérature*, dit M. de Barante, que Marmontel s'est montré avec le plus d'avantage. Les rhétoriques qu'on avait faites jusqu'alors avaient presque toujours porté sur les formes extérieures de l'éloquence et de la poésie, les avaient considérées comme des arts, et avaient recherché et indiqué des procédés, pour ainsi dire mécaniques, qui aidaient à les pratiquer. En général, les rhéteurs n'avaient guère songé à descendre plus avant; ils n'avaient pas songé à chercher la liaison des divers mouvements du langage avec les mouvements correspondants de l'âme, et avec toutes les circonstances où se trouvent celui qui parle et celui à qui l'on parle. Fénelon, dans les *Dialogues* et les *Lettres sur l'éloquence*, Montesquieu, dans l'*Essai sur le goût*, avaient indiqué cette route nouvelle; ils s'étaient occupés du sentiment auquel on doit les arts de l'imagination, et non point des détails de leur pratique. L'abbé Dubos, dans les *Réflexions sur la poésie et la peinture*, avait suivi de même cette marche. Ce fut aussi celle de Marmontel; il analysa avec discernement et finesse le genre de sentiment qui caractérise les différentes formes dont se revêtent les productions de l'esprit. Il rechercha les causes qui peuvent influer sur ce sentiment et le modifier; il ne s'attacha pas à des règles qui sont impuissantes à faire naître le talent; il enseigna à sentir, à admirer les œuvres d'imagination, et non point à les comparer froidement avec le modèle prescrit par la rhétorique pour les juger d'après leur conformité plus ou moins exacte avec ce modèle. Tandis que les anciennes rhétoriques, au milieu de leur marche et de leur langage technique, n'apportaient à l'esprit aucune espèce de plaisir, Marmontel sut retracer dans son style les vives impressions que font en nous les jouissances littéraires. Lire et admirer est, en effet, un sentiment; comme les autres, il peut être fidèlement représenté. »

Littérature (LETTRES SUR LA), par Lessing (1800), publication périodique dans laquelle, sous le voile de l'anonyme, Lessing et Nicolaï se livraient à la critique de tout ce qui paraissait en Allemagne et à l'étranger. Les dix-neuf premières lettres, à l'exception de la sixième, sont de Lessing. C'est un ouvrage utile à consulter.

Littérature (DE LA) **considérée dans ses rapports avec les institutions sociales**, par Mme de Staël (1800). L'auteur de ces considérations, se proposant la démonstration d'une grande vérité philosophique, la perfectibilité de l'espèce humaine, en voit la preuve dans le progrès incessant des lettres, qui ne sont que le reflet de chaque âge. Mme de Staël passe en revue les plus belles productions de l'esprit humain, depuis Homère jusqu'au commencement du XIXe siècle, les ouvrages d'imagination et les écrits philosophiques, et elle essaye l'application de sa théorie. La philosophie des Grecs est au-dessous de celle des Romains, leurs imitateurs, et la philosophie moderne a sur celle des Romains la supériorité que deux mille ans de méditations de plus doivent assurer au génie de l'homme. Eminents par le goût simple et pur des beaux-arts, les Grecs ont à peine dressé l'échafaudage de l'édifice élevé d'âge en âge à la raison humaine. Une méthode, l'art de résumer, manquait aux philosophes de la Grèce; Aristote est le seul qui ait mis l'esprit d'observation à la place de l'esprit de système.

Malheureusement, l'auteur trébuche dès qu'il aborde le vrai sujet de sa dissertation, puisque, en littérature, il lui faudrait prouver que la tragédie de Racine est supérieure à celle de Sophoche, et la *Henriade* meilleure que l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Les lettres, poésie, éloquence, histoire, ont atteint du premier coup en Grèce une hauteur qu'elles n'ont pas dépassée. Ce n'est donc pas en opposant une à une des œuvres individuelles de divers temps, c'est en comparant entre elles les époques au point de vue de l'universalité des connaissances qu'on pourrait soutenir la thèse de Mme de Staël. On trouve, néanmoins, des aperçus ingénieux, des jugements justes, dans cette revue rapide d'une trentaine de siècles littéraires.

Littérature (COURS DE), par Frédéric Schlegel (1812). Dans un cadre assez étroit, l'auteur réunit des aperçus du premier ordre; il excelle dans l'art des rapprochements, et les parties les plus négligées ordinairement sont celles qu'il fait connaître le mieux. L'influence des littératures les unes sur les autres est constatée avec un rare talent, et nulle part ailleurs on n'apprend à mieux connaître les chants du Nord, la vieille poésie allemande, ou bien encore les troubadours du Midi. Frédéric Schlegel penche visiblement en faveur du moyen âge, et, à ce point de vue, son *Cours de littérature*, que Mme de Staël contribua surtout à faire connaître, doit être considéré comme le plus puissant initiateur du romantisme.

Littérature générale (COURS ANALYTIQUE DE), professé à l'Athénée de Paris par Népomucène Lemercier (1817, 3 vol. in-8°). C'est un ouvrage fait avec soin, avec patience, et qu'on lit avec intérêt. Dans l'introduction de son livre, l'auteur présente des vues générales sur l'importance d'une analyse exacte dans tous les genres de la littérature; il s'occupe donc, en premier lieu, de l'origine des belles-lettres, de leurs moyens ou procédés, de leur fin. Il établit que la littérature a, comme les sciences, ses classifications, ses genres, ses espèces, ayant chacun ses divisions, ses subdivisions, et que l'ensemble des qualités et des conditions qui les constituent en est la synthèse. Fidèle à ce point de vue, M. Lemercier a adopté, non pas la classification par ordre alphabétique, comme Marmontel, mais la division par genres. Il s'est efforcé de délimiter chacun d'eux, d'en marquer l'origine, le caractère et le perfectionnement; de distinguer les espèces qui en dérivent et de les ranger à leur suite; de classer ensuite ceux des genres primitifs qui ne peuvent rentrer dans aucun autre, etc. Cette méthode critique est nette, claire, mais il est à peine possible de suivre la filiation des esprits, filiation que l'ordre historique ou chronologique met seul sous les yeux. Le premier volume du cours est consacré à la tragédie, que l'auteur poursuit dans toutes ses transformations, depuis Eschyle; le second est consacré à la comédie, étudiée au même point de vue; le troisième s'occupe de l'épopée héroïque et badine, de la poésie-lyrique et des divers genres inférieurs.

Littérature et philosophie mêlées, par Victor Hugo (1834, 2 vol. in-8°). Simple recueil d'articles déjà publiés, cet ouvrage n'a pas l'importance des autres œuvres du grand poëte; il est curieux cependant en ce qu'il permet de suivre la marche de ses idées en littérature et en politique. Les premières pages sont d'un vendéen, les suivantes d'un bonapartiste, les dernières d'un républicain. Comme forme, on trouve d'abord du classique pur, des imitations de J.-B. Rousseau; puis, peu à peu, le vieux moule se brise et un style tout neuf apparaît. L'auteur avait dix-sept ans lorsqu'il signait les premiers articles du recueil, et trente-deux lorsqu'il publiait les derniers. Dans l'intervalle, il avait écrit les *Odes et ballades*, les *Orientales* et *Notre-Dame de Paris*, ce qui explique la transformation.

La préface dont V. Hugo a fait précéder ses deux volumes, en 1834, est sévère, trop sévère même; il appelle l'indulgence sur des convictions de jeunesse et s'en moque spirituellement. Ces ardeurs d'un jeune enthousiaste ont pour nous des charmes, et nous les lisons avec autant de plaisir que des pages d'autobiographie. Elles sont plus vraies et plus sincères que celles qu'écrivent d'ordinaire, sur leur jeunesse, les hommes célèbres lorsqu'ils sont arrivés à l'âge mûr.

Dans le *Journal des opinions et des lectures d'un jeune jacobite de* 1829, qui compose le premier tiers du volume, V. Hugo se montre tel qu'il était au sortir des écoles; le novateur de l'avenir en est encore aux idées les plus rétrogrades en littérature et en politique; sa poésie est aussi pauvre que sa critique; de petits vers badins, dans le goût de Dorat, et, en prose, des déclamations furibondes contre la Révolution sont ses thèmes ordinaires. Cependant, il faut noter une page excellente sur les *Méditations* de Lamartine, qui venaient de paraître, et une autre, non moins bonne, sur André Chénier; tout en étant, par impuissance juvénile, un royaliste voltairien, V. Hugo pressentait la poésie nouvelle, dont il allait bientôt être le grand prêtre, et il la saluait au passage, dans ses précurseurs. Le *Journal d'un révolutionnaire de* 1830 donne la contre-partie du *Journal d'un jacobite*. En écrivant ces pages, Hugo avait déjà derrière lui la préface de *Cromwell* et les beaux drames de *Marion Delorme* et de *Hernani;* c'est toute une transfiguration. Il était revenu du classique et écrivait : « Les autres peuples disent Homère, Dante, Shakspeare; nous disons Boileau! » En politique, il était bien loin de la Vendée; il disait : « La république, qui n'est pas encore mûre, mais qui aura l'Europe dans un siècle, c'est la société souveraine de la société; se protégeant, garde nationale; se jugeant, jury; s'administrant, commune; se gouvernant, collége électoral. » Un ingénieux article sur Voltaire et de magnifiques pages sur Mirabeau sont la conclusion de cette seconde partie. V. Hugo n'écrirait certainement plus aujourd'hui ce qu'il écrivait alors sur Voltaire et l'*Encyclopédie*, « ouvrage, dit-il, où des hommes qui avaient voulu prouver leur force ne prouvèrent que leur faiblesse; » mais le portrait de Mirabeau reste un des plus beaux morceaux qui soient sortis de cette plume puissante et maîtresse d'elle-même.

V. Hugo a fait précéder de ces lignes la dernière édition de la *Littérature et philosophie mêlées:*

« S'il est vrai que Murat aurait pu montrer avec quelque orgueil, à côté de son sceptre de roi, son fouet de postillon et dire : « Je » suis parti de là! » c'est avec un orgueil plus légitime, certes, et avec une conscience plus satisfaite qu'on peut montrer ses odes royalistes d'enfant et d'adolescent à côté des poëmes et des livres démocratiques de l'homme fait; cette fierté est permise, nous le pensons, surtout lorsque, l'ascension faite on a trouvé au sommet de l'échelle de lumière la proscription et qu'on peut dater cette préface de l'exil. » (Jersey, juillet 1853.)

Littérature (LETTRES SUR LA), par Alfred de Musset (1838). Ces *Lettres*, signées Dupuis et Cotonet, parurent dans la *Revue des Deux-Mondes.* Elles firent presque scandale, lorsqu'on y vit la rupture d'Alfred de Musset avec les chefs du romantisme; en somme, elles sont ingénieuses et spirituelles, mais elles marquent le déclin littéraire de leur auteur. Dupuis et Cotonet, deux amusants bourgeois de La Ferté-sous-Jouarre, entendent prononcer les noms de *romantique* et d'*humanitaire.* « Qu'est-ce qu'un humanitaire ? Qu'est-ce qu'un romantique ? » Ils interrogent tour à tour le sous-préfet, qui a lu les *Vêpres siciliennes;* M. Ducoudray, le magistrat, qui a fait cadeau à Mme Ducoudray des *Méditations*, bien reliées; et Mme Gavart, classique entêtée, qui brûla un jour ses marabouts en défendant l'abbé Delille. Les explications qu'on leur donne n'expliquent rien. Les deux amis consultent donc l'oracle de Delphes; ils soumettent le cas à la *Revue des Deux-Mondes.* Bientôt ils ont appris qu'il y a un romantisme ne parlant que de pittoresque, de poésie-paysage, d'art ogival; puis un autre, ennemi des trois unités, et qui criait : « Shakspeare fait voyager les gens de Rome à Londres et d'Athènes à Alexandrie en un quart d'heure; ses héros vivent dix ou vingt ans dans un entr'acte; ses héroïnes, anges de vertu pendant toute une scène, n'ont qu'à passer dans la coulisse pour reparaître mariées, adultères, veuves et grand'mères. Voilà le romantique. Sophocle, au contraire, fait asseoir Œdipe sur un rocher dès le commencement de la tragédie; tous les personnages viennent le trouver l'un après l'autre. Le chœur est là; et si quelque chose cloche, s'il y a un geste obscur, il l'explique; ce qui s'est passé, il le raconte; ce qui se passe, il le commente; ce qui va se passer, il le prédit : bref, il est dans la tragédie grecque ce qu'est une note de M. Aimé Martin au bas d'une page de Molière. Voilà le classique. » Un troisième personnage disait : « Regardez-moi, je suis le drame, c'est-à-dire un prêtre respectable, vêtu de blanc et de noir, riant d'un œil et pleurant de l'autre; agitant d'une main un poignard et de l'autre une marotte. C'est moi qui, après des siècles, ai marié le comique et le tragique, séparés jusqu'ici par une incompatibilité d'humeur, et le romantisme est l'enfant nouveau-né de cette union. » Tout cela est, sans contredit, très-spirituel. Faites juger le *Discours de la méthode*, de Descartes, par un marchand de fromages, et la *Mécanique céleste*, de Laplace, par un bonnetier de la rue Saint-Denis, ils trouveront à dire des choses très-divertissantes, et les ignorants applaudiront. C'est le suffrage qu'ambitionnait sans doute Alfred de Musset; il l'a obtenu. Il a dépensé dans ces *Lettres* beaucoup de verve; mais il en avait mis bien davantage dans les *Contes d'Espagne et d'Italie.*

Littérature et de morale (ESSAIS DE), par M. Saint-Marc Girardin (1845, 2 vol. in-8°). Les sujets les plus variés se succèdent dans ces deux volumes. Si l'on met à part un *Eloge de Bossuet*, couronné en 1827 par l'Académie française, le discours de réception de l'auteur (sur Campenon), auquel V. Hugo répondit, ainsi que des extraits des leçons d'ouverture de la Sorbonne, ces *Essais* ne sont guère que des articles de journaux, la plupart publiés dans le *Journal des Débats*, de 1824 à 1844. Dans un travail bien déduit, l'auteur expose l'état du théâtre à la fin du XVIIIe siècle, apprécie Beaumarchais, Collin d'Harleville et Fabre d'Eglantine, exhume une spirituelle comédie politique, la *Cour plénière*, dirigée contre le parlement Maupeou par le président Duveyrier, et complète ce tableau piquant par des considérations sur la comédie historique (Aristophane, Lemercier et autres). Parmi les portraits littéraires et politiques, on trouve ceux de La Fayette, de Washington, de P.-L. Courier, de Silvio Pellico, de Lacretelle, de Napoléon, du prétendant Charles-Edouard, de Perse. Parmi les essais se rattachant à l'histoire religieuse, on remarque les fragments sur les *Confessions* de saint Augustin, sur la Thébaïde et sur saint Antoine, les *Homélies* de saint Chrysostome sur la *Genèse*, les liturgies, les livres apocryphes des premiers siècles de l'Eglise; et parmi les mélanges de morale, des fragments sur le mariage, la profession d'homme de lettres, etc. Les *Lettres sur les Etats-Unis*, du prince Achille Murat, lui ont inspiré une intéressante étude de mœurs. L'auteur traite ensuite de quelques sujets d'histoire politique : l'unité de l'Europe, la guerre d'Espagne de 1823, les vicissitudes de Florence, la chûte des Abbassides, les journaux chez les Romains. Quelques études littéraires fort courtes et peu importantes, forment l'arrière-garde de ces *Essais.*

La succession bizarre des titres que nous venons d'énumérer montre assez quelle est la confusion de l'ouvrage. Dans tous ces petits traités, l'auteur, qui était un assez fin critique avant d'être l'homme politique que nous connaissons, montre un esprit prompt, railleur, agréable parfois; mais il ne dédaigne pas assez le lieu commun. Ses aperçus sont plus justes que nouveaux, et l'élémentaire bon sens est son domaine, bien plus que la force et l'originalité de la pensée. Ces choses-là sont lettres closes pour M. Saint-Marc Girardin.

Littérature (COURS DE), par M. Géruzez (1849, in-8°). Destiné à la jeunesse des écoles et spécialement aux futurs bacheliers, ce petit ouvrage n'est qu'un manuel; il a toute sa valeur dans la rapidité des vues d'ensemble. Deux parties distinctes le composent : la première est consacrée à la poésie et à la rhétorique; la seconde offre l'abrégé de l'histoire des littératures grecque, romaine et française. La première partie, où chaque genre est étudié à part, suivi dans ses développements et accompagné des règles, a donc pour complément la seconde, où l'on retrouve les mêmes noms et les mêmes œuvres des grands auteurs, étudiés cette fois d'après la filiation chronologique. Ce plan est très-satisfaisant. Utile aux jeunes gens, comme préparation aux examens littéraires, il peut encore servir plus tard, lorsqu'on veut embrasser d'un coup d'œil le développement des trois grandes littératures, au point de vue classique. La longue série d'œuvres remarquables dont elles se composent est énumérée avec ordre; quelques lignes d'appréciations, une date, une concordance établie entre deux auteurs suffisent pour aider la mémoire dans ce classement difficile.

Les dernières éditions offrent des traces de suppressions puériles exigées par l'Université; M. Géruzez avait trop laissé voir qu'il apprécie les efforts tentés, dans la poésie et dans le style, par les écoles modernes. De par le conseil supérieur de l'instruction publique, défense lui a été faite de laisser soupçonner qu'il y avait des poëtes dramatiques depuis Collin d'Harleville, et des lyriques depuis J.-B. Rousseau.

Littératures anciennes et modernes (TABLEAU SYNOPTIQUE DES), par A. Timoni (1856, 2 vol. in-16). Si ce tableau était bien fait, l'ouvrage serait d'une utilité incomparable. L'auteur a suivi la division par genres, c'est-à-dire qu'il étudie l'histoire depuis Hérodote jusqu'à Robertson, et l'épopée depuis le *Ramayana* jusqu'à la *Henriade*, en passant par tous les anneaux intermédiaires. Ce que ce plan a de défectueux, au point de vue de la reconstitution, rendue ainsi impossible, d'une littérature dans son ensemble, l'auteur le rachète par la variété de ses recherches. Il ne s'est pas contenté du tableau des littératures anciennes, additionnées d'une ou deux littératures modernes, il a voulu les suivre toutes : sanscrite, grecque, hébraïque, latine, gallique, slave, française, italienne, espagnole, portugaise, allemande, anglaise, polonaise, russe, hollandaise, danoise, etc.; on y trouve même des extraits d'auteurs chinois, péruviens, persans, valaques, turcs, etc. Ce plan, pour être rempli, demandait la plus vaste érudition, et nous craignons fort que l'auteur n'ait entrepris au delà de ses forces. Nous n'avons pu, avouons-le à notre confusion, vérifier l'exactitude de ses traductions arabes, chinoises ou même valaques, mais il y a dans ses citations d'auteurs espagnols d'abominables contre-sens. Voyez, p. 114, t. II, comment M. Timoni traduit la belle ode de Luis de Léon, la *Prophétie du Tage;* c'est à faire dresser les cheveux. De plus, il nous donne comme une élégie russe de Ghniéditsch la *Jeune Tarentine* d'André Chénier.

Littérature (COURS FAMILIER DE), par Lamartine (1856 et années suivantes, in-8°). Cette dernière œuvre du grand poëte, entreprise pour faire face à des besoins financiers que la France n'avait pas su lui épargner, s'est ressentie de la hâte à laquelle obéissait l'écrivain; en bien des points l'improvisation remplace l'étude, l'intuition supplée aux recherches; mais l'improvisation et l'intuition sont des qualités tellement personnelles à Lamartine, il sait en tirer de si merveilleux résultats qu'à peine a-t-on lieu de le regretter. Toujours créateur et personnel, le poëte a moins fait une œuvre de critique qu'une œuvre d'art; envisagée de si haut, la critique, en effet, change de nom et devient création.

Nulle méthode n'a présidé au choix des matières ou à leur classement. Ce *Cours de littérature*, causerie familière d'un homme qui a vécu avec tous les modèles, mais qui les a plutôt devinés qu'approfondis, n'a rien de didactique, pas même la forme. Il se compose d'études séparées, embrassant les sujets les plus divers, transportant l'esprit des civilisations les plus éloignées à l'époque contemporaine, et passant des épopées indoues à l'analyse des *Contes d'Espagne et d'Italie.* Quelques erreurs, quelques omissions n'enlèvent rien à ce monument improvisé par un homme d'un grand talent, qui devine et traduit en voyant, là même où les recherches de l'érudition lui font défaut. Sujets littéraires, religieux, historiques; civilisations, systèmes philosophiques; la nature et les arts, toutes les créations, toutes les formes de la pensée et de la matière semblent être du domaine de l'écrivain, dont la parole large et magnifique interprète tour à tour Homère et Shakspeare, Dante et Milton, Colomb et Gutenberg, Fénelon et Bossuet, Raphaël et David, Pergolèse et Mozart, le monde et l'humanité.

Vue ainsi de haut, la critique a ses inconvénients; en voulant caractériser d'un mot ou d'une phrase toute une époque, tout un personnage, on risque quelquefois d'être injuste. Mais Lamartine a souvent le mot heureux, quand un parti pris ne l'aveugle pas à l'avance. Ainsi il y a du vrai dans sa définition de Lamennais : « un agitateur de style, » et dans celle de Sainte-Beuve : « un entomologiste qui étudie les grands hommes à la loupe; » Michelet est appelé le « Shakspeare de l'histoire; » Bossuet, la « personnification de la prose brusque, » et Fénelon, celle « de la prose molle. » Si Lamartine s'en était tenu à ces aperçus vagues, il aurait encouru le reproche, que lui adressa Gustave Planche, de viser plutôt à faire des mots sonores qu'à dire des choses utiles; mais les considérations élevées dont il accompagne ces définitions, trop rapides pour être complètes, rachètent bien ce défaut léger. Le poëte a des aperçus soudains qui illuminent la discussion; au rebours de l'investigation patiente qui, par l'analyse du détail, arrive peu à peu à formuler un jugement d'ensemble, c'est de la vue d'ensemble que Lamartine éclaire successivement toutes les parties de l'homme ou de l'œuvre qu'il étudie. Aussi ce *Cours de littérature* n'est-il fructueux que pour l'esprit déjà imbu de connaissances préalables, et pouvant rectifier de lui-même ce que produit de défectueux la rapidité du coup d'œil de l'auteur.

A la suite de ces ouvrages, nous nous contenterons de mentionner le *Tableau de la littérature ancienne et moderne, étrangère et nationale*, de l'abbé de La Porte (1777, 4 vol. in-12), ouvrage judicieux, mais passé de mode; le *Tableau historique des littératures anciennes et modernes*, de Camille Turles (1827, gr. in-32); les *Leçons de littérature comparée*, de J.-C. Génin (1841, in-8°); les *Etudes de littératures comparées*, de Philarète Chasles (1840 et ann. suiv., 12 vol. in-8°), excellente suite d'ouvrages; la plupart des études qui la composent ont leur compte rendu spécial dans le *Grand Dictionnaire.*

II. — LITTÉRATURES PARTICULIÈRES.

Littérature grecque (HISTOIRE DE LA), par Schœll (1825, 8 vol. in-8°). La première édition de cet excellent ouvrage parut en 1813 (2 vol. in-8°); un des volumes était consacré à la littérature grecque proprement dite, et l'autre à la littérature sacrée. L'ouvrage obtint un grand et légitime succès. Schœll, y travaillant sans cesse, lui donna plus de développements, et il devint ce qu'il est aujourd'hui, le plus vaste monument élevé à la gloire des lettres grecques. Le volume consacré à la littérature des Evangiles et des Pères de l'Eglise manque à l'ouvrage en huit volumes. Mais rien n'empêche de le considérer comme un neuvième tome, et nous imiterons en cela les bibliographes et les traducteurs. Voici le plan suivi par l'auteur : établir une classification raisonnée des livres grecs, exposer sommairement l'histoire des auteurs, faire connaître le genre de leurs ouvrages, apprécier le mérite de chacun, chercher l'influence que l'esprit de la nation grecque a eue sur ces productions, discuter les points critiques, littéraires et historiques restés douteux, réunir enfin la bibliographie à la partie historique, mais en la laissant séparée de la narration. Ce plan a été parfaitement rempli. L'auteur divise en six périodes l'histoire de la littérature grecque : la première comprend les temps fabuleux et finit avec la prise de Troie (XIIIe siècle av. J.-C.). La seconde s'étend depuis l'année 1270 avant notre ère jusqu'à l'archontat de Solon, en 594 : les poëmes d'Hésiode et d'Homère se trouvent dans cette série. La troisième période s'arrête à l'avénement d'Alexandre (335 avant J.-C.); c'est l'âge d'or de la littérature grecque : poëtes, historiens, philosophes, orateurs forment l'immortel cortége de Périclès. La quatrième finit à la conquête de la Grèce par les Romains (146 av. J.-C); l'Egypte devient le foyer des lettres grecques; Alexandrie, le nouveau centre de la civilisation, fait pâlir Athènes. Mais l'érudition tient la place du génie : la liberté pouvait seule enfanter les chefs-d'œuvre vainement attendus. Il est vrai que les sciences mathématiques et expérimentales prennent un essor prodigieux. Dans la cinquième période, qui s'étend jusqu'à l'avénement de Constantin (306), la littérature grecque s'éclipse devant celle des Romains, laquelle s'éteint presque avec Trajan. Dans la sixième période, dont le terme est la prise de Constantinople par Mahomet II (1453), quelques signes de vie signalent à peine l'existence d'une littérature agonisante.

La méthode qu'il a suivie amène dans le cadre de son *Histoire* des sujets qui n'appartiennent pas à ce que nous appelons en France littérature; mais en Allemagne et en Angleterre on étend la signification de ce mot. C'est pourquoi l'auteur parle des ouvrages de géographie, de médecine, de jurisprudence, etc., ouvrages qui méritent, en effet, une mention ou une étude. Dans le dernier livre, il fait un historique d'un très-haut intérêt. Il montre comment la littérature grecque a été connue en Occident.

Le volume complémentaire, traitant de la littérature sacrée et ecclésiastique, introduit le lecteur dans un autre monde moral. Il est ici question des livres, authentiques ou apocryphes, de l'Ancien et du Nouveau Testament, originairement écrits en grec. Au sujet des Evangiles et des évangélistes, Schœll établit une controverse dans laquelle M. Renan a trouvé une érudition toute faite pour la thèse de son introduction à la *Vie de Jésus.*

L'ouvrage de Schœll, qui a mis à profit tous les travaux de la philologie allemande, est d'une grande valeur et d'une utilité fréquente. La partie bibliographique contient d'excellentes indications, bien que l'auteur lui-même y ait relevé quelques inexactitudes.

Littérature grecque (HISTOIRE DE LA), par Ottfried Müller (en allemand, 1840, 2 vol. in-8°; traduction française par M. Hillebrand, 1866, 2 vol. in-8°). Ottfried Müller avait formé le projet de donner une histoire complète de cette littérature, de laquelle toutes les littératures modernes sont sorties. La mort ne lui a permis de réaliser que la moitié de son dessein, et il s'est arrêté à l'époque d'Alexandre le Grand. C'est un Anglais, M. Donaldson, qui l'a continuée en 1858. La pensée dominante d'Ottfried Müller est que la civilisation grecque, dans toutes ses parties, est absolument originale, née spontanément du sol, et qu'elle ne doit rien à l'Orient, à l'Inde. Ce point de vue, que Müller partageait avec Wolf, Niebuhr et Boeckh contre Creuzer, Voss et Lobeck, a été reconnu entièrement faux; les études sanscrites ont prouvé que tout, en Grèce, civilisation, mœurs, mythologie, langue, était enté sur l'Inde, et que les Grecs s'étaient bornés à une assimilation parfaite. Il en résulte que Ottfried Müller a dépensé la plus grande partie de son talent à essayer de couler à fond ce qui était la vérité, et que la loi du développement hellénique, but principal de son ouvrage, ne peut être formulée qu'en dehors de lui. Les temps primitifs, Orphée, Hésiode, Homère même, qui sont éclairés d'un jour si vif par les Védas, sont restés lettres closes pour lui, par suite de son aveuglement voulu. Mais toute la période classique est traitée de main de maître avec une remarquable solidité. Les tragiques surtout sont étudiés à un point de vue tout nouveau, au point de vue psychologique, en tenant moins compte de la beauté de la forme que des sentiments qui devaient animer, dans chaque circonstance, et le personnage qui parle, et le poëte qui le fait parler. Le sentiment de l'antique n'a jamais été aussi vivement rendu.

« Ce qui frappe le plus dans cet ouvrage, a dit le traducteur, M. Hillebrand, c'est d'y voir réunies des qualités presque opposées et qui trop souvent s'excluent. Un enthousiasme qui se communique et un sentiment poétique des plus délicats animent les investigations les plus arides en apparence, et s'allient naturellement au procédé le plus sévèrement méthodique que l'on puisse désirer. Les études de détail ne font jamais perdre de vue la portée de l'ensemble, et les idées générales, loin d'être étouffées par la masse et la minutie des recherches spéciales, leur communiquent, parce qu'on les sent toujours présentes, une vie supérieure. »

La traduction française, donnée par M. Hillebrand, est précédée d'une longue étude sur Ottfried Müller et l'école historique de la philologie allemande. Cette introduction est fort instructive; elle embrasse tout le mouvement de la philologie allemande depuis cinquante ans, et contient une foule de détails peu connus en France. La traduction est une translation respectueuse du texte original. Des notes complémentaires et un *Index* enrichissent ce travail, qui a fait passer dans notre langue une œuvre véritablement célèbre en Allemagne, en Angleterre et en Italie. La traduction anglaise, publiée en 1840, avant l'ouvrage original, ne le reproduit pas fidèlement; la traduction italienne, de M. Ferraï (Florence, 1858), jouit d'une grande estime.

Littérature grecque (HISTOIRE DE LA), par Alexis Pierron (1850, in-18). Sous la forme d'un simple résumé, cet ouvrage donne plus qu'il ne promet; les vues d'ensemble, quoique rapides, permettent de pénétrer dans les détails principaux. Se contentant d'énumérer et d'apprécier d'un mot les auteurs de second ordre, M. Pierron a pu donner plus de place aux illustres génies de la race hellénique. Chaque grand nom, chaque genre, chaque période est l'objet d'une étude attentive. Son livre finit avec Proclus et l'école d'Athènes, dernier rayon des lettres grecques profanes. M. Pierron laisse de côté les Pères de l'Eglise, « parce que, dit-il, ils ont, surtout ceux du IVe siècle, le droit de revendiquer une place considérable, et que ce serait leur manquer de respect de les faire figurer dans un appendice à l'histoire de la littérature profane. » Ce n'est donc que cette dernière qu'il a entendu traiter, et l'ordre qu'il a suivi est l'ordre chronologique. Il a gardé une juste proportion entre les hommes de génie et le menu peuple des hommes de talent; il s'est efforcé de recueillir les reliques de quelques poëtes mutilés par le temps; mais ce qui, à nos yeux, fait le principal mérite de son ouvrage, c'est qu'il procède moins par dissertations que par citations. Elles sont nombreuses et généralement bien choisies. Les appréciations sont justes et modérées et dénotent une indépendance que l'on aime à constater chez un universitaire. Par exemple, l'empereur Julien est, chez lui, replacé dans son véritable jour de guerrier illustre, d'écrivain de génie et de véritable sage, au lieu d'être relégué dans l'ombre avec le surnom flétrissant d'apostat. C'est une réhabilitation courageuse et équitable.

Pour les origines du génie grec, M. Alexis Pierron a suivi trop fidèlement Ottfried Müller, qui l'a égaré; on lui a même reproché de n'avoir fait qu'une réduction de l'œuvre allemande. M. Pierron s'en est défendu avec raison. Il a fait une œuvre qui lui appartient en propre, tant pour le plan que pour les développements, et il ne pouvait lui être interdit de profiter, pour un travail de cette nature, des grands ouvrages de ses devanciers.

Littérature ancienne (MÉMOIRES DE), par M. Egger (1862, in-8o). C'est surtout de littérature grecque que l'auteur s'occupe dans ce recueil, composé d'études diverses, remarquables par leur érudition. M. Egger est un chercheur, et ce sont les coins ignorés qu'il aime à mettre en lumière. La liste des chapitres donnera une idée suffisante de la valeur du livre : 1o Aperçu général de la littérature grecque; 2o Du nouvel esprit de la critique en matière de littérature grecque; 3o Conclusions sur les poëmes homériques; 4o Aristarque; 5o Des traductions d'Homère; 6o Des livres attribués à Homère; 7o De la philosophie et des poëtes gnomiques; 8o Des origines de la prose dans la littérature grecque; 9o Introduction à l'étude des historiens grecs; 10o Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat; 11o Sur la collection des fragments des orateurs romains, avec quelques observations sur les fragments des orateurs attiques; 12o Aperçu de critique sur le théâtre grec; 13o Esquisse d'une introduction à l'histoire de la littérature grecque durant le siècle d'Auguste; 14o Examen des fables de Babrius.

Littérature romaine (HISTOIRE DE LA), par Schœll (1815, 4 vol. in-8o). Ce grand ouvrage est le pendant de la *Littérature grecque*, du même auteur, et reste un des monuments philologiques et historiques les plus remarquables du siècle. Tout en suivant un ordre méthodique rigoureux, Schœll a intercalé dans son ouvrage une masse de dissertations précieuses sur tous les points de détail sujets à contestation et éclairé les faits les plus obscurs avec le soin méticuleux qu'apporte à ces sortes d'investigations l'école historique allemande. L'ouvrage est divisé en six périodes, que Schœll, assez puérilement, assimile aux âges de l'humanité : l'âge d'or, l'âge d'argent, l'âge de fer, etc. La première comprend l'histoire de la littérature latine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de la seconde guerre punique, 841 av. J.-C., en tout un espace de cinq cent treize années. Malheureusement, l'absence de documents ne permet pas d'étudier sérieusement cette longue période. On n'en a conservé, en effet, que quelques phrases se rattachant à des poëmes épiques, des inscriptions et d'assez nombreux fragments de la loi des Douze-Tables. La seconde période va jusqu'à la mort de Sylla, 78 av. J.-C. Schœll trouve ici de nombreux sujets d'étude; c'est là que la satire apparaît avec Lucilius, le poëme épique régulier avec Ennius, utilisé par Virgile. Plaute et Térence écrivent leurs comédies, Fabius Pictor son histoire; Caton l'Ancien, les deux Gracques, Licinius Crassus et Marc-Antoine prononcent des discours restés célèbres parmi les contemporains de Cicéron. C'est aussi à cette époque que la philosophie fait, avec Pythagore, son entrée en Italie. La troisième période n'embrasse qu'un seul siècle; mais c'est le siècle d'Auguste, l'âge d'or de la littérature romaine. C'est incontestablement la partie la plus remarquable de son œuvre. Nulle part les grands écrivains latins n'ont été mieux appréciés. Les chapitres consacrés à Cicéron et Virgile dénotent une profonde connaissance de l'antiquité, et en outre une puissance de style qui s'élève, à de certains moments, jusqu'à l'éloquence. Schœll appelle âge d'argent la quatrième époque, qui s'étend depuis la mort d'Auguste jusqu'au règne d'Adrien, de 14 ans ap. J.-C. jusqu'en l'année 117. Elle commence avec Perse, Juvénal et Sénèque, et finit avec Pline, Quintilien et Tacite. La cinquième période part de l'année 117 et va jusqu'à la fin de la littérature latine.

Schœll a fait précéder chacune des cinq périodes de son *Histoire abrégée de la littérature latine* d'une introduction, ou plutôt de dissertations historiques qui servent à relier entre elles les différentes parties de son livre. La première formerait à elle seule un ouvrage des plus importants. Elle traite de l'origine de la population de l'Italie et de l'origine de la langue latine, menant de front une question géographique et une question philologique, qui se compliquent et s'éclairent réciproquement. Il élucide de même la période assez obscure qui marque la fin des lettres latines, dans une curieuse dissertation sur les dignités des empires d'Orient et d'Occident au Ve siècle; c'est un tableau complet de la civilisation à la fois romaine et barbare de cette époque.

Littérature romaine (HISTOIRE DE LA), par M. Alexis Pierron (1852, in-18). Comme le précédent, ce livre est le corollaire du *Précis de littérature grecque*, du même auteur; il est fait sur le même plan et dans le même but. M. Pierron a pu s'étendre un peu davantage, la littérature latine n'ayant guère que sept siècles d'existence, contre les quinze siècles de la littérature grecque; il a de même réservé toutes les lettres sacrées. L'idée dominante du livre est que, sans la littérature grecque, il n'y aurait point eu de littérature latine, et elle est bien développée. M. Pierron en donne pour preuve cinq siècles entiers, les cinq premiers siècles de Rome, au travers desquels il est impossible de rien apercevoir qui mérite le titre d'œuvre littéraire, ni de relever un nom, un seul nom de poëte ou de prosateur. L'éloquence elle-même, en dépit des institutions qui semblaient la provoquer à grandir, reste dans les langes jusqu'au moment où les hommes d'Etat romains commencent à lire Eschine et Démosthène.

M. Pierron « a dépouillé, dit-il, autant qu'il était en lui, toute prétention littéraire et toute pédanterie, cherchant, non pas à se faire admirer, mais à faire admirer avec lui les chefs-d'œuvre de la langue latine. » Il a fait, en somme, un excellent résumé, un livre qui peut servir de guide sûr dans l'étude des origines et des développements de cette littérature; mais c'est dans d'autres ouvrages, dans celui de Schœll, par exemple, qu'il faut les suivre, pour en avoir l'idée complète.

Littérature du midi de l'Europe, par Sismondi (1812, 4 vol. in-8o). Un cours public, professé à Genève en 1811, sur la littérature des peuples méridionaux, a donné matière à cet excellent livre, qui ouvrit des horizons nouveaux sur une période littéraire presque ignorée et poussa les érudits à l'étude des langues romanes.

Les littératures provençale, italienne, espagnole, portugaise, issues de la grande souche latine, se sont développées sous des conditions différentes; elles ont des ressemblances de forme et des particularités caractéristiques; elles ont une originalité propre et des éléments d'emprunt. En soumettant à des analyses habiles les monuments de cette culture poétique, qui marquent des phrases successives du moyen âge, Sismondi a considéré chacune des littératures méridionales dans ses rapports avec l'histoire politique et religieuse de la nation qui l'a produite.

Sismondi reconnaît comme classiques, c'est-à-dire comme dignes d'examen et de critique, toutes les littératures, au rebours des érudits de l'Empire, qui ne reconnaissaient ce titre qu'aux littératures grecque et romaine, et des poëtes qui s'exténuaient à copier des formes usées. C'est aux sources mêmes du vieux français, à notre ancienne littérature nationale tombée en discrédit, qu'il essayait, dans ce livre, de nous ramener, ainsi qu'à l'étude des littératures sœurs de la nôtre.

Frappé de l'épuisement dans lequel se mourait la littérature française du XVIIIe siècle, il veut démontrer aux poëtes et aux critiques que l'étude des littératures étrangères offre des ressources nouvelles aux hommes de talent; et il importe de remarquer que les productions littéraires du nord et du midi de l'Europe étaient pour la plupart ignorées, et quelques autres mal appréciées. Il ne veut pas seulement qu'on cherche dans les littératures étrangères des matériaux et des inspirations, mais encore qu'on y puise des principes et des règles. Il veut, avant tout, que chaque peuple écrive et pense d'après lui-même.

Excellent dans son but et dans son ensemble, l'ouvrage de Sismondi pèche par quelques erreurs, dues surtout au peu d'avancement des sciences philologiques, au moment où il l'entreprit. Deux chapitres, le VIIe et le VIIIe, sont consacrés au roman wallon ou à la langue d'oïl. Ces chapitres, qui nous intéressent plus directement comme se rapportant à l'origine de notre langue, sont ceux qui ont été le moins épargnés par la critique moderne. Une analyse plus profonde de la langue et de l'épopée des trouvères a démontré, dans l'une et dans l'autre, l'existence d'éléments celtiques, dont Sismondi niait la présence. Les chapitres bien plus importants où il traite de Dante, de Pétrarque et de la poésie provençale restent à peu près inattaquables.

Littérature française avant le XIIe siècle (HISTOIRE DE LA), par J.-J. Ampère. V. FRANCE (*Histoire littéraire de la*).

Littérature française au moyen âge (TABLEAU DE LA), par Villemain (1840, 2 vol. in-18), un des principaux ouvrages du célèbre critique. Reprenant la thèse de Sismondi, mais sous une forme littéraire beaucoup plus élevée, Villemain a limité son sujet aux peuples de l'Europe latine; toutefois, aux trois contrées que la civilisation romaine a particulièrement pénétrées, la France, l'Italie et l'Espagne, il a réuni l'Angleterre, dont l'idiome est mixte comme le génie. L'Europe chrétienne, l'Europe littéraire du moyen âge renfermait d'autres peuples ayant déjà une poésie populaire, l'Allemagne et la Scandinavie. Mais l'auteur avoue, sur ce point, l'insuffisance de son érudition, et avec une modestie bien spirituelle : « J'ai jeté, dit-il, la moitié de mon sujet parce que je n'y entendais rien; j'abandonne toute la partie germanique, non que je ne l'admire, non que je n'aperçoive de loin, avec une vue confuse et faible, tout ce qu'il y aurait de grand et d'instructif dans les vieux monuments de ce génie du Nord, qui florissait dans l'Islande républicaine, au milieu du monde barbare, qui, sous le nom de *gothique*, traversa tout le midi de l'Europe, et, sur sa terre natale, montra tant de vigueur indigène. Mais enfin je sais tout cela trop peu et trop mal; je ne puis en parler. » Il ne s'occupe pas non plus du moyen âge latin, non par insuffisance d'érudition, assurément, mais parce que c'était le sujet du cours professé en même temps par Ampère, qui s'est attaché à découvrir dans les monuments primitifs de cet âge les indices de l'esprit français. Son but était d'étudier la formation du génie moderne, de réunir sous un point de vue comparé les premiers développements de la civilisation renaissante dans une partie de l'Europe, en montrant leur unité et leur diversité.

La naissance de la langue romane ou langue intermédiaire de l'Europe, la généalogie des idiomes issus de la souche latine, les nouvelles littératures qui surgissent de ce chaos en fermentation, tout ce nouveau monde intellectuel, vivifié par le christianisme et animé par l'influence de la civilisation arabe, en deçà comme au delà de la Loire, en Angleterre, en Espagne, en Italie, voilà le spectacle, l'enseignement que présente ce bel ouvrage. L'auteur s'occupe avec sagacité des troubadours, des trouvères, des chroniqueurs, des romans de chevalerie; l'Espagne, le Portugal, l'Italie apportent leurs contingents d'informations et de rapprochements. Villemain trace un léger sillon; il indique la voie aux études approfondies; l'horizon intellectuel se trouve agrandi.

Les chapitres les plus intéressants sont consacrés à la poésie des troubadours, à l'influence de Dante et des immenses travaux de la poésie italienne, à l'histoire de la littérature espagnole depuis le romancero du *Cid*, aux vieux drames français, mystères et sotties; dans toutes ces études si variées, Villemain fait preuve de l'érudition la plus sûre, touche à mille sujets et présente une foule de considérations, d'aperçus, de réflexions, qui conservent leur ton d'originalité après les travaux des Sismondi, des Raynouard, des Fauriel.

Littérature française au XVIe siècle (TABLEAU DE LA), par M. Philarète Chasles (1829, in-8o). Composé d'abord pour le concours académique de 1828, cet ouvrage partagea le prix avec celui de M. Saint-Marc Girardin, dont nous parlons ci-après; mais M. Philarète Chasles ne le livra au public que considérablement augmenté et remanié. L'histoire littéraire du XVIe siècle est difficile à faire, parce qu'elle est liée plus qu'aucune autre à l'histoire politique et religieuse et au grand mouvement de la Renaissance italienne. Les lettres, les sciences et les arts s'éveillent au bruit des armes et des disputes religieuses. La Grèce expirante lègue à l'Europe ses précieux manuscrits; nos armes ouvrent à la curiosité de nos grossiers ancêtres les portes de cette Italie qui, derrière le rempart de ses monts, avait su profiter de nos folies superstitieuses et guerrières. Elle s'offre à eux brillante et civilisée déjà, avec ses monuments majestueux et ses ruines plus majestueuses encore, sa vieille littérature latine et sa poésie moderne. A côté des calmes études poétiques et des labeurs de l'érudition, il faut que l'historien donne place à la littérature passionnée des pamphlets, des prêches, des mémoires, des controverses. Chaque nom l'attire dans cette mêlée, où se coudoient Ronsard, Marot, Régnier, Malherbe, Montluc, Brantôme, de Thou, Pasquier, Rabelais, Montaigne et Amyot. Il faut parler des écoles et de leurs chefs, signaler leur génie et leurs erreurs, et rattacher sans cesse aux progrès des lettres les passions politiques et religieuses qui en étaient l'âme. C'est ce qu'a fait M. Ph. Chasles. Il raconte moins qu'il ne peint. Il est court et donne à sa pensée de la précision et du relief. Une partie excellente est celle qui traite de l'art dramatique et des prédicateurs burlesques de l'époque, véritables tribuns en chaire. Les progrès de la science grammaticale, les utiles veilles de ces hommes modestes, qui travaillaient incessamment sur des particules et des accents, les vicissitudes de la prononciation, la mort et la naissance d'un grand nombre de mots, tiennent aussi une place assez large dans l'ouvrage. Les recherches de M. Chasles, à cet égard, sont à la fois savantes et ingénieuses. Son ouvrage ne le cède guère en mérite qu'au *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, de Sainte-Beuve.

Littérature française au XVIe siècle (TABLEAU DE LA), par M. Saint-Marc Girardin (1862, in-8o). « Depuis 1828, dit l'auteur avec une feinte bonhomie, mes amis m'ont souvent conseillé de publier cet ouvrage. Je leur répondais que je voulais, avant de le publier, le refaire. J'ai gardé cette résolution pendant trente-trois ans, sans l'accomplir, et je commence à douter, du temps qui me reste. Je publie donc l'ouvrage tel qu'il a été écrit en 1828, et j'y joins quelques études sur le même sujet, c'est-à-dire sur l'histoire littéraire du XVIe siècle. Mais j'ai la vanité de croire que tout cela ne vaut pas l'ouvrage que je voulais faire, et qui me paraît d'autant meilleur que je l'ai toujours imaginé et jamais fait. » On ne peut guère mieux excuser la faiblesse de cette amplification académique; rien n'y vibre, rien ne pourrait faire penser que l'on a affaire à l'une des périodes les plus pleines et les plus étonnantes de notre histoire littéraire. Ce *Tableau* comprend six divisions méthodiques : Politique et Religion, — Histoire, — Morale, — Philosophie, — Poésie, — Style. Dans ces six chapitres fort courts, l'auteur a la prétention d'exposer le mouvement des lettres, la marche des idées et le progrès de la langue durant ce fécond XVIe siècle. « Ne vous avisez point, dit Ch. Labitte, d'y chercher une étude minutieuse et savante : l'auteur se garde de pénétrer; il court sur son sujet, il l'effleure avec grâce. Les recherches lui ont peu coûté; il a pu trouver dans les dictionnaires historiques et dans les mélanges littéraires la petite somme de notions superficielles, de détails biographiques et de jugements sommaires qu'il s'est contenté de mettre en œuvre. La phrase est claire, correcte, académique, et c'est le seul mérite du livre. » Des quelques fragments ajoutés au volume, trois se rapportent au XVIe siècle; dans un autre l'auteur étudie littérairement le poëme de *Berthe aux grants piés*.

Littérature de l'Europe pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles (INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE LA), par Hallam. Ce livre, qui a paru en anglais (1837-1839, 4 vol. in-8o), a eu une quatrième édition en 1848. Comme les autres travaux de Henri Hallam, il se recommande non-seulement par la disposition même des matières qu'il traite, mais encore par son exactitude. L'auteur y fait preuve d'une certaine impartialité. En réalité, l'*Introduction à l'histoire de la littérature de l'Europe* est un vaste tableau, assez substantiel, mais où les détails ne pouvaient trouver place.

Littérature (MÉMOIRES SUR LA), de Palissot (1771, in-8o). J. Chénier regarde ce livre comme une production hors ligne, mais ce n'est qu'un ouvrage très-superficiel. Il faut se défier surtout de la partie qui regarde les contemporains de l'auteur. Palissot y rend guerre pour guerre; il se venge d'attaques personnelles par un oubli complet de plusieurs écrivains aussi connus que ceux qu'il apprécie. Bien plus, il a substitué la satire à l'éloge, d'une édition à l'autre, au gré de ses rancunes privées; il ne témoigne d'impartialité que dans la partie consacrée aux morts, encore fait-il preuve d'injustice à l'égard de Regnard. Palissot affecte de priver ce poëte comique du premier rang à la suite de Molière; il laisse cette place vacante, sans doute parce qu'il y prétend lui-même. C'est peut-être aussi sous l'influence de ce sentiment ambitieux qu'il s'occupe avec complaisance des auteurs qui ont cultivé le théâtre. En général, il émet de bonnes réflexions sur l'art dramatique, quoiqu'il ait peu d'idées neuves. Ses appréciations critiques sur Corneille, Racine, Molière, Boileau, sont judicieuses. On voit aussi, par quelques chapitres, qu'il savait payer aux philosophes ses contemporains un certain tribut d'admiration. Nul n'a rendu plus d'hommages au laborieux, modeste et vertueux Bayle; nul n'a plus vanté Montesquieu et J.-J. Rousseau; nul enfin n'a loué de meilleure foi Fréret, Duclos, Dumarsais, Condillac. L'ancienne critique excellait dans l'analyse des détails, mais elle manquait de cet esprit généralisateur, de cette étendue de compréhension qui a fait de l'histoire littéraire, entre les mains de la nouvelle école, une branche de la philosophie de l'histoire.

Littérature française pendant le XVIIIe siècle (TABLEAU DE LA), par M. de Barante (1809, in-8o). Quoique écrit à un point de vue parfois réactionnaire, hostile aux grandes choses de la Révolution, cet ouvrage a du mérite; il est surtout remarquable par la finesse des analyses. Le temps n'a fait que ratifier le jugement que Mme de Staël en a porté à l'époque où il parut. « Dans l'ouvrage que nous annonçons, dit-elle, la littérature du XVIIIe siècle est considérée à un point de vue général; plusieurs auteurs y sont jugés avec une sagacité profonde : mais c'est surtout la question principale qui y est approfondie dans tous les sens. Cette question consiste à savoir s'il faut accuser les écrivains du XVIIIe siècle des excès qu'on reproche à la Révolution, ou si leurs tendances étaient bonnes et leurs intentions pures. L'auteur cherche à prouver que leurs erreurs étaient le résultat des circonstances politiques dans lesquelles ils se sont trouvés, de ce relâchement de principes sociaux, préparé par la vieillesse de Louis XIV, la corruption du régent et l'insouciance de Louis XV. Mais il croit voir un sincère amour du bien dans le désir général qu'éprouvaient alors les hommes éclairés d'accomplir ce bien par les lumières.... On aime à rencontrer dans les opinions et dans le caractère des jeunes écrivains un mélange heureux d'austérité dans les principes et d'indulgence pour les hommes; mais ce qui domine avant tout dans ce discours, c'est l'esprit français, l'amour de la patrie.

Composé originairement pour un concours académique (1808), le *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle* n'a pas obtenu de prix; il fut publié l'année suivante, anonyme, et successivement augmenté par l'auteur. Il en a été fait, en 1847, une septième édition.

Littérature au XVIIIe siècle (TABLEAU DE LA), par M. Villemain (1838, 4 vol. in-8o). Ce livre reproduit les éloquentes leçons faites à la Sorbonne de 1827 à 1829. Le sujet de ce *Tableau* n'avait été traité que dans une certaine mesure par MM. de Barante, Jay et V. Fabre. M. Villemain, s'instituant juge et historien dans des conditions d'indépendance morale qui ne s'étaient pas présentées jusqu'alors, eut à faire la part du bien et du mal, du blâme et de l'éloge; il dut aussi réagir contre le mépris des productions étrangères et contre l'oubli de l'antiquité. En introduisant le lecteur sur la scène bruyante qu'il va parcourir d'un pas rapide, il commence par caractériser d'une manière générale le XVIIe et le XVIIIe siècle. Ces deux cycles de la pensée moderne s'expliquent l'un par l'autre. Dans le premier, c'est l'autorité souveraine, et en littérature, en philosophie, la force contenue, le respect des croyances et des traditions. Dans le second, qui continue le précédent, sur plusieurs points, négation passionnée, en morale surtout. Bayle est l'ancêtre direct du XVIIIe siècle. Le mouvement de cette révolution intellectuelle se termine par une révolution sociale; il commence par le doute méthodique. Fontenelle, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Buffon, Diderot, d'Alembert, tels sont les grands noms que le XVIIIe siècle peut opposer aux gloires intellectuelles du siècle de Louis XIV. M. Villemain étudie les causes, la portée de cette bataille tumultueuse, les systèmes, les œuvres, les mœurs, les hommes; il passe tantôt en Angleterre, tantôt en Italie; il compare le génie étranger au génie français; il va des philosophes aux historiens, et des poëtes aux orateurs. Il s'arrête, avec Mirabeau, au seuil de la Révolution française, qui donne un dénoûment et un sens à l'histoire du XVIIIe siècle et à l'histoire de France. M. Villemain, qui constate les faits en historien et qui les juge en moraliste et en critique, formule une conclusion favorable sur l'œuvre et le rôle du siècle de Voltaire.

« Chacun, dans cette lecture, dit M. Sainte-Beuve, peut apprécier la marche du critique, le procédé savant des tableaux, la nouveauté expressive des figures, cette théorie éparse, dissimulée, qui est à la fois nulle part et partout, se retrouvant de préférence dans des faits vivants, dans des rapprochements inattendus, et comme en action; cette lumière enfin distribuée par une multitude d'aperçus et pénétrant tout ce qu'elle touche... L'originalité de M. Villemain dans sa critique professée, ce qui lui constitue une grande place inconnue avant lui et impossible depuis à tout autre, c'est de n'avoir pas été un critique de détail, d'application textuelle de quatre ou cinq principes de goût à l'examen des chefs-d'œuvre, un simple praticien éclairé, comme Laharpe l'a été à merveille dans les belles parties de son cours; c'est de n'avoir pas été non plus un historien littéraire, à proprement parler, et dans ce vaste pays mal défriché, dont on ne connaissait bien alors que quelques grandes capitales et leurs alentours, de ne s'être pas choisi un sujet circonscrit, tel ou tel siècle antérieur... M. Villemain, nourri de l'histoire, de l'antiquité et des littératures modernes, de plus en plus attentif à n'asseoir son jugement des œuvres que dans une étude approfondie de l'époque et de la vie de l'auteur, et en cela si différent des critiques précédents qui s'en tiennent à un portrait général au plus, et à des jugements de goût et de diction, ne diffère pas moins des autres appliqués et ingénieux savants; sa manière est libre en effet, littéraire, oratoire, non asservie à l'investigation minutieuse et à la série des faits, plus à la merci de l'émotion et de l'éloquence. L'histoire, chez lui, prête sa lumière à l'imagination, le précepte se fond dans la peinture. »

Littérature française depuis ses origines jusqu'en 1789, par M. Géruzez (Paris, 1852, in-8°). C'est un des meilleurs livres de l'auteur. Un des grands mérites de cet ouvrage, c'est d'être complet et proportionné. Depuis les origines de la langue elle-même jusqu'au terme que l'historien s'est marqué, on trouverait difficilement, soit une grave lacune, soit un hors-d'œuvre. L'auteur s'est proposé d'éclairer successivement toutes les époques, de montrer l'origine de tous les genres, leurs phases, leurs progrès, de mettre en relief toutes les figures intéressantes et toutes les œuvres qui ont eu quelque influence. Il ne dédaigne pas les époques barbares, retrace le mouvement intellectuel du moyen âge, et rattache le développement de la poésie au mouvement social. Les temps modernes et le XVIIe siècle ont ses préférences, mais un grand esprit d'équité règne dans toute cette *Histoire de la littérature française.*

Eloigné de l'admiration exclusive et hautaine de M. Nisard pour les grands génies, de son mépris affecté pour les oubliés, il étudie, comprend et fait valoir les écrivains de deuxième ou de troisième ordre, et plus d'une fois trouve dans leurs écrits, sans craindre d'amoindrir Corneille, Molière ou Massillon, l'occasion de restituer à des auteurs trop pauvres pour être ainsi volés des mots, des traits, des passages entiers que l'erreur populaire semblait avoir démarqués à tout jamais.

M. Géruzez a essayé de continuer son travail par une *Histoire de la littérature pendant la Révolution* (1859). L'entreprise était utile et éminemment intéressante; mais nous ne croyons pas que le tempérament littéraire de M. Géruzez suffise à une pareille tâche. Pour juger des orateurs, des poëtes, des publicistes comme Mirabeau, Barnave, Saint-Just, Chénier, Camille Desmoulins, figures sévères dans lesquelles le côté littéraire n'est qu'un aspect secondaire du génie politique, il faudrait plus de souffle, plus de passion que n'en possède M. Géruzez. L'*Histoire littéraire de la Révolution* ne saurait être l'œuvre d'un érudit sage, correct et froid.

Littérature française de 1789 à 1810 (TABLEAU HISTORIQUE DE L'ÉTAT ET DES PROGRÈS DE LA), par Marie-Joseph Chénier (1810, in-8°). Ce travail avait été commandé par Napoléon à l'Académie française; Chénier en fut chargé par ses collègues, et il écrivit à cette occasion le plus remarquable de ses ouvrages.

Nul littérateur n'était mieux préparé par ses goûts de bibliophile, par ses vastes lectures et par la merveilleuse promptitude de sa mémoire, à remplir la tâche imposée. Nul aussi, en raison de ses inimitiés politiques et de ses ressentiments d'auteur et de poëte, outragé et calomnié jusqu'à l'infamie par ceux dont il devait se constituer le juge, ne pouvait entreprendre le travail demandé avec plus de répugnance. S'armant de courage et de générosité, Chénier imposa silence à ses rancunes et fit taire la haine. Son *Tableau* est un exposé méthodique; il comprend les douze sections suivantes : Grammaire, Art de penser, Analyse de l'entendement; — Morale, Politique et Législation; — Rhétorique et Critique littéraire; — Art oratoire; — Histoire; — Romans; — Poésie épique, traductions et imitations; — Poésie didactique; — Poésie lyrique; — Tragédie; — Comédie; — Drame. Un appendice, qui est un rapport à part sur le meilleur ouvrage de littérature digne du grand prix, présente une critique judicieuse du *Lycée*, de Laharpe.

L'historien critique, prenant les choses de haut, trace un aperçu rapide des progrès faits jusqu'à lui en chaque genre, puis il passe à l'appréciation, en général sommaire, des ouvrages classés dans ce groupe. Par littérature, Chénier entend toutes les productions écrites de la pensée, celles du moins que le goût et le style caractérisent. Pauvre en œuvres de premier ordre, la littérature de la Révolution et de l'Empire est extrêmement riche en œuvres estimables.

« L'auteur, dit M. Théry, pour éviter de trop longs développements, tombe quelquefois dans l'excès contraire, et fait passer sous nos yeux avec une extrême rapidité des tableaux qui laissent des impressions trop fugitives. Mais peut-être était-ce là une condition nécessaire du sujet qu'il avait choisi. Le nombre des ouvrages, souvent le genre de ces ouvrages même, qui, au défaut d'un examen spécial et approfondi, ne voulaient qu'être indiqués, de peur qu'on ne prît la mesure de l'analyse pour la mesure de leur mérite, déterminèrent la marche qu'il crut devoir adopter. Il en résulte que, par un singulier contraste, le *Tableau de la littérature* paraît substantiel dans la forme, parce que Chénier y conserve toujours ce sérieux, cette énergie, et, pour le dire encore, cette solennité qu'il a portés dans ses poésies, tandis que le fond de l'ouvrage est assez superficiel. Un éloge qu'il faut s'empresser de donner à l'auteur, parce qu'il avait besoin pour le mériter de s'affranchir de beaucoup de préjugés, et de contredire même beaucoup de jugements que lui avaient inspirés auparavant ses injustes dégoûts, c'est qu'il fait preuve, dans son examen des auteurs contemporains, d'une assez grande impartialité. »

S'il manque à l'ouvrage de Chénier la largeur de vues de l'esthétique allemande, on ne peut du moins lui contester la justesse des aperçus, un goût sûr, de vastes connaissances, la maturité du talent. « C'est la plume d'un mourant, dit Ch. Labitte, qui a tracé le *Tableau :* cette plume pourtant ne tremble point, elle n'est, devant la mort, que plus ferme et plus sûre d'elle-même... Ici, Chénier atteint du premier coup dans la prose ces mêmes qualités élégantes et fermes qu'il avait laborieusement conquises dans ses vers. » Le *Tableau de la littérature*, qui assure à Chénier un rang distingué parmi les critiques et les prosateurs, fut désavoué par l'Académie française en 1816, comme n'exprimant que les idées de l'auteur!

Littérature française sous la Restauration (HISTOIRE DE LA), par M. Alfred Nettement (Paris, 1852). L'auteur a parfaitement compris son sujet; de plus, les qualités d'écrivain ne lui font pas défaut. Il semblerait donc que, dans des conditions si favorables, il a dû produire une œuvre excellente; eh bien, non, tant s'en faut, et en voici la raison. M. Nettement ne s'est pas contenté d'introduire la politique dans la littérature, comme son sujet le comportait, il a eu le tort de la prendre exclusivement pour guide dans ses appréciations. Une histoire littéraire doit être impartiale; M. Nettement a fait de la sienne une œuvre de passion et de parti, et par conséquent une œuvre souverainement injuste. S'il ne dit pas ouvertement :

> Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

on voit trop qu'il n'est pas éloigné de le penser. En présence des deux courants d'opinion agissant en sens inverse, l'un remontant impétueusement vers un passé lointain, l'autre pressé de se précipiter vers l'avenir comme vers une terre promise, M. Nettement a cédé docilement à l'impulsion du premier. Le beau mouvement de curiosité savante, de critique et de poésie, qui ranima l'esprit français, cause presque de la peine à M. Nettement, parce qu'il y découvre de nombreuses traces d'esprit révolutionnaire et de progrès démocratique. Aussi se montre-t-il injuste envers les chefs de ce mouvement, Courier, Béranger, Victor Hugo, Benjamin Constant, Mérimée, Jouffroy, Rémusat, Vitet, Sainte-Beuve, Duvergier de Hauranne, Ampère, Damiron et Dubois, dont il restreint la gloire ou même qu'il passe sous silence. La seule excuse qu'on puisse invoquer en sa faveur, c'est qu'aveuglé par l'esprit de système et de parti il est de bonne foi dans les erreurs qu'il commet.

M. Nettement, deux ans après, fit paraître une *Histoire de la littérature française sous la royauté de Juillet.* Conçue dans le même esprit que l'ouvrage précédent, elle est susceptible des mêmes appréciations.

Littérature française contemporaine (Paris, 1839-1855, 8 vol. in-8°), ouvrage commencé par Quérard, continué par MM. Maury, Louandre et Bourquelot (Paris, 1839-1844). Au second volume, Quérard, s'étant vu dans l'impossiblité de remplir les engagements contractés avec son éditeur, fut dépossédé de son entreprise et, de plus, condamné à des dommages-intérêts.

Il faut bien reconnaître que l'ouvrage de Quérard a de graves et nombreux défauts, notamment la poursuite exagérée des détails oiseux, des anecdotes qui n'ont que le mérite stérile d'être piquantes, et même pas toujours. Il n'en est pas moins vrai que dans l'ouvrage de Quérard les renseignements utiles se trouvent, bien que noyés dans trop de fadaises. L'erudition de l'auteur ne saurait être contestée; son goût et sa critique seulement laissent à désirer. Le travail de ses continuateurs est, à cet égard, plus sage et plus mesuré. Quérard, il est vrai, n'était pas tenu de reconnaître la supériorité de ses rivaux; mais il devait se dispenser d'écrire contre eux un pamphlet de mauvais goût, intitulé *Omissions et bévues, etc.* (1848, in-8°). La justesse de certaines critiques ne saurait en justifier l'amertume, surtout si le lecteur peut les attribuer au dépit d'un amour-propre froissé.

Littérature française depuis ses origines jusqu'en 1830 (HISTOIRE DE LA), par M. Demogeot (Paris, 1853). « Pour bien comprendre l'histoire de la nation française, dit Heeren, il est essentiel de la considérer comme issue de la race celtique. C'est ainsi seulement qu'on peut s'expliquer son caractère si différent de celui des Allemands, caractère qui, malgré les divers mélanges qu'eut à subir la nation celtique, est demeuré tel encore chez les Français que nous le trouvons dessiné dans César. » M. Demogeot applique cette remarque à l'histoire de notre littérature et établit directement sa filiation à partir des Celtes qui, d'après Diodore de Sicile, aiment une chose presque autant que bien combattre, c'est *finement parler.* « Entre la société antique qui se meurt avec l'empire romain, dit-il, et le monde moderne qui se constitue au moyen âge, il y a six siècles de laborieuse préparation, pendant lesquels toutes les forces vivantes qui doivent produire une civilisation nouvelle s'agitent en désordre et comme dans un vaste chaos. Cette époque, stérile en apparence, n'en renferme pas moins les germes féconds de l'avenir. Nous devons donc reconnaître et saisir dans leur manifestation littéraire ces influences diverses dont la combinaison nous a faits ce que nous sommes. Les principales sont les traditions de la Grèce et de Rome, les enseignements du christianisme et les mœurs apportées par l'invasion germanique. Mais sous ces courants étrangers, qui s'uniront bientôt en un grand fleuve, est le sol même qui se creuse pour les contenir, je veux dire la race primitive, antérieure à la double conquête romaine et germanique, à la double civilisation hellénique et chrétienne et dont le caractère persévérera sous tant de modifications diverses. » Parti de ce point de vue, il est facile de prévoir que M. Demogeot soignera le côté de l'érudition de préférence au côté critique. Les premiers siècles de notre littérature sont, en effet, pour lui une mine de découvertes inépuisable et, ce riche filon rencontré, on comprend qu'il n'en abandonnera l'exploitation que lorsqu'il pensera qu'il ne reste plus rien de bon à extraire. De là un énorme défaut dans la composition de son ouvrage, le manque de proportion. Le moyen âge en remplit plus de la moitié, et lorsque nous avons parcouru quatre cents pages pour arriver au siècle de Louis XIV, nous avons droit d'être surpris de passer en deux cent soixante pages seulement la revue des écrivains français de Corneille à Alexandre Dumas. Nous aurions préféré moins de détails sur le *Cycle français* du XIe siècle et les poésies carlovingiennes et des appréciations plus solides sur l'époque contemporaine. On serait tenté de croire que M. Demogeot avait d'abord commencé une étude sur les premiers temps de notre littérature jusqu'au XVIe siècle, puis que, son travail à peu près terminé, il lui a pris fantaisie de le pousser jusqu'à nos jours. Le plan de l'édifice étant changé, les pièces de raccord ne sont plus en rapport avec les fondements et le premier étage; à l'architecture massive ont succédé de légères colonnades. Ce vice de construction est d'autant plus fâcheux que c'est la partie la plus intéressante qui a été sacrifiée, et que, si l'ouvrage de M. Demogeot peut faire le charme des érudits, il ne remplit pas son but et ne saurait passer pour un cours de littérature à l'usage du public. Néanmoins, disons-le vite pour ne pas être injuste, c'est le mérite de la première partie de son livre qui nous autorise à être sévère envers la seconde; c'est le voisinage qui écrase cette dernière; si elle eût paru seule, peut-être ne lui aurions-nous distribué que des éloges. Elle se recommande, en effet, par de grandes qualités, de la conscience, de la justice et de la justesse, une grande indépendance de jugement et une sorte de libéralisme littéraire assez rare dans un membre de l'Université. Le style même se rapprocherait assez de la grande école, si M. Demogeot n'avait trop souvent essayé de fondre avec les siens les jugements de ses devanciers les plus autorisés, ce qui ôte l'unité à sa diction et fait de certains passages une sorte de mosaïque plutôt qu'une œuvre personnelle. Nous l'en blâmons d'autant plus que, là où il est entièrement lui-même, il se produit avec bien plus d'avantage. Ainsi nous aimons à le voir ne pas sacrifier le XIXe siècle au XVIIe, comme il est de tradition classique de le faire, et reconnaître que c'est une époque littéraire remarquable que celle qui a produit les Victor Hugo, les Lamartine, les Musset et les Béranger pour la poésie; les Michelet, les Quinet, les Mignet, les Augustin Thierry et les Thiers pour l'histoire, sans parler de bon nombre d'illustrations non moins distinguées dans tous les genres, dans les sciences, par exemple les Cuvier et les Arago.

Littérature française (HISTOIRE DE LA), par M. D. Nisard (Paris, 1844, 4 vol. in-8°). A proprement parler, le livre de M. Nisard n'est pas une histoire, c'est une suite d'études critiques sur les œuvres principales de notre littérature.

M. Nisard oublie volontairement toutes les œuvres de second ordre; il s'arrête de parti pris au siècle de Pascal, de Boileau, de Bossuet; ou s'il entre dans le siècle de Voltaire, de Montesquieu, de Rousseau, il dissimule mal son dédain pour cette littérature dégénérée. Nous n'avons pas besoin de dire combien nous trouvons outré ce mépris des écrivains du dernier siècle. La poésie classique était morte alors, mais la prose française n'a guère connu de plus beau temps.

De plus, M. Nisard semble n'avoir point connu, ou du moins a négligé d'indiquer les sources de notre littérature. Après l'influence latine et l'influence grecque, nous avons subi tour à tour l'influence italienne, l'influence espagnole, l'influence anglaise; aujourd'hui, on ressent l'influence allemande, et quelque peu l'influence orientale. Ces faits n'ont pas frappé M. Nisard.

Enfin, autre défaut non moins sérieux, M. Nisard ne reconnaît que les talents qui ont reçu une sorte de consécration officielle. Nous n'ignorons pas ce qu'il y a d'outré dans la manie qui sévit en ce moment de refaire les réputations; d'exhumer les écrivains justement oubliés; de ressusciter les morts qui sont fort bien dans la fosse; mais le parti pris de M. Nisard est plus dangereux encore. Défenseur assermenté de la tradition, il ne donne une place qu'aux hommes de génie et n'enregistre ques les œuvres durables, c'est-à-dire consacrées par une admiration légendaire.

Il fait de la critique conservatrice, comme il l'appelle lui-même. C'est une très-grave erreur : la littérature vit de liberté, et non de règles et de traditions, et si le mot n'était trop fort, nous trouverions M. Nisard outrecuidant d'avoir voulu soumettre la république des lettres à la dictature du sabre.

Cela dit, il ne nous en coûte rien de reconnaître que M. Nisard est un juge fort compétent quand il s'enferme dans le cercle d'études qu'il a voulu se tracer à lui-même. Il comprend bien, cela n'est pas douteux, ses auteurs favoris. Son étude d'*Athalie* est un modèle d'interprétation esthétique. Et puis, par une contradiction heureuse, l'auteur, en arrivant au terme de sa carrière, se croit obligé de rendre justice à quelques-uns de ses contemporains. Ses jugements élogieux contredisent toutes les doctrines du livre. Les principes sont méconnus par le législateur, mais en paraissent d'autant plus sincères. Nous le remercions d'avoir affiché sans honte son admiration pour A. de Musset et George Sand, et nous louons sincèrement l'effort que l'auteur a dû faire pour ouvrir à ces profanes le saint des saints.

Littérature indépendante (LA), par M. Victor Fournel (1862, in-18). L'auteur range dans la littérature indépendante les écrivains qui se sont dérobés au grand courant classique du XVIIe siècle, ceux qui n'ont pas subi l'influence officielle et triomphante, la discipline, la correction, l'unité imposées par Malherbe et Boileau d'un côté, de l'autre par Richelieu et Louis XIV. Le terme ainsi entendu s'applique donc non-seulement à des auteurs d'un ordre secondaire, comme Saint-Amant, Cyrano de Bergerac, Scarron, Dassoucy, mais même à des talents de premier ordre comme Saint-Simon.

Le chapitre le plus intéressant et le plus curieux est consacré à la bohème littéraire du XVIIe siècle. On y voit un trio de figures littéraires aussi semblables dans leur diversité que diverses dans leur ressemblance. C'est d'abord Théophile de Viau, le poëte *libertin*, le philosophe de cabaret; Saint-Amant, le boute-en-train des *rouges trognes* et des *francs buveurs, l'Homère* du melon, du petit-salé et de la *crevaille;* enfin l'épicurien Chapelle, *bon fainéant du Marais.*

On voit que M. V. Fournel a repris la plupart des noms qui figurent dans la galerie de

Grotesques de Théophile Gautier. Mais son cadre est plus large ; ni Saint-Simon ni Chapelle ne pouvaient figurer comme grotesques, et ils comptent parmi les indépendants. Partout où il se rencontre avec Gautier, M. Fournel a moins de verve et de caprice, mais son livre offre un tableau plus complet des irréguliers du grand siècle.

Littérature française (ESSAI SUR LA), par M. J.-J. Weiss. Ce livre, publié en 1865, se compose d'études, d'articles de journaux, que l'auteur a réunis ensemble, ce qui indique assez qu'ils ne se rattachent l'un à l'autre par aucun lien qui en forme une œuvre complète, à quelque point de vue que ce soit. C'est une série de tableaux qui ne manquent pas de couleur, mais où il ne faudrait pas rechercher le cachet, l'originalité dont sont généralement empreintes les compositions mûries par de longues et fortes méditations.

Littérature ancienne et étrangère (ÉTUDES DE), par M. Villemain (1846, in-8°). Ce volume est un recueil de notices séparées ; il contient de savantes études sur Hérodote, Lucrèce, Cicéron, Plutarque, Lucain, Tibère ; une dissertation sur la corruption des lettres romaines ; un essai sur les romans grecs ; des notices sur Shakspeare, Milton, Pope, Wicherley, Young, Byron. L'auteur y fait preuve de sa finesse ordinaire et du sens critique le plus exercé. « Dans son opuscule sur la *Corruption des lettres romaines*, M. Villemain, dit Littré, recherchant la cause, l'attribue au progrès du despotisme et à l'abaissement des esprits par l'esclavage. En effet, le regard est immédiatement frappé par cet énorme pouvoir que la conquête du monde et la concentration de l'autorité avaient remis à une seule main. Pourtant, malgré l'apparence, c'est à quelque chose de plus profond qu'il faut demander l'explication. Si dans l'empire des Césars quelque grand intérêt intellectuel ou moral avait ému les hommes, le despotisme n'aurait pu empêcher que cet intérêt se fît jour, communiquant l'impulsion et la vie à la pensée commune. » M. Villemain a, en effet, corrigé ce que cet aperçu avait d'inexact dans son *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle.*

Littérature française à l'étranger (HISTOIRE DE LA), depuis le commencement du XVIIe siècle, par Sayous (Paris, 1853), titre qu'il faut expliquer, ce qui est un grand défaut pour un titre. M. Sayous nous laisse croire que son livre traite de l'influence de notre littérature à l'étranger. Point ; il n'en est rien. La matière du livre est tout autre. « C'est l'histoire des Français qui ont écrit à l'étranger et sous l'influence des mœurs étrangères, en y joignant l'histoire des étrangers qui ont écrit dans la langue française, soit chez eux, soit en France. »

Le sujet, ainsi défini, est fort intéressant et fort curieux. Mais, entre la conception et l'exécution, il y a un abîme que M. Sayous n'a pas franchi. Il n'a pas su montrer, comme il l'annonçait dans sa préface, l'influence de la France sur l'étranger et réciproquement. Il n'a pas indiqué d'une manière satisfaisante ce que la Savoie nous a apporté par l'intermédiaire de saint François de Sales, de Vaugelas et de Saint-Réal, tous les trois Savoyards de naissance. Il y avait là une large part à faire aux influences de race et d'éducation. Ailleurs, l'auteur leur a trop sacrifié au contraire. Est-il vrai, par exemple, que ce soient les habitudes anglaises qui aient donné à Saint-Evremond, vers la fin de sa carrière, une pensée plus ferme et plus sérieuse ? La Hollande a-t-elle transformé Bayle aussi complétement que le suppose M. Sayous ? La tâche que s'était imposée l'historien était difficile : c'est son excuse.

Il en a une autre : si son livre est parfois paradoxal, il est toujours intéressant et, tranchons le mot, amusant. On ne s'ennuie jamais en le lisant. Il a su donner une forme vive et pittoresque à ses analyses qui se suivent sans se ressembler. C'est une galerie de portraits et non une série de biographies. L'historien est peintre. Peut-être peut-on lui reprocher d'embellir ses modèles, surtout quand ces modèles sont protestants : car M. Sayous ne dissimule pas assez sa sympathie pour ses coreligionnaires. Mais son protestantisme n'a rien de farouche et d'exclusif. Sa foi est le fruit du libre examen, c'est dire assez qu'elle est tolérante et large. La modération, l'équité des critiques font le principal mérite et le principal charme du livre. « On y apprend beaucoup, a dit M. de Sacy, et quand on l'a fini on éprouve pour M. Sayous ce qu'il dit avoir lui-même éprouvé pour Bayle : on aime l'écrivain qui sait si bien faire aimer les lettres. » (Sacy, *Variétés littéraires.*)

Mentionnons encore :

Littérature et voyages, par Ampère (1834, 2 vol. in-8°). Recueil d'articles originairement parus dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Littérature française, du XVIe siècle jusqu'à nos jours (HISTOIRE DE LA)), par M. Godefroy (1860, 2 vol. in-8°). Ouvrage écrit à un point de vue trop clérical.

Littérature depuis Homère jusqu'à l'école romantique (ÉTUDE SUR LA), par M. Artaud 1863, in-8°). Recueil de notices intéressantes ; les meilleures sont celles qui concernent l'antiquité ; le chapitre intitulé *Histoire de la langue française* mérite aussi d'être noté.

Littérature anglaise (HISTOIRE DE LA), par M. Mézières (1834, 2 vol. in-8°). D'intéressantes analyses d'œuvres se succèdent dans un ordre logique, mais l'ouvrage est loin d'être complet ; les jugements portés par l'auteur manquent d'originalité.

Littérature anglaise (ESSAI SUR LA), par Chateaubriand (Paris, 1836, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage n'est ni une histoire complète ni un examen systématique des lettres en Angleterre ; ce n'est qu'un recueil de morceaux semés de citations et de réflexions, mal reliés ensemble et d'une valeur fort inégale. Shakspeare et Milton y sont appréciés de main de maître, avec leurs qualités et leurs défauts. L'auteur profite de ses remarques sur l'absence de goût, si regrettable dans la poésie anglaise, pour rendre hommage à la perfection de nos maîtres classiques, si vivement attaqués alors par l'école romantique. Il réclame en faveur de l'idéal contre le réalisme et rappelle que si le génie enfante, c'est le goût, ce bon sens du génie, qui conserve. Il admet qu'on élargisse le domaine de l'art pour y introduire le drame, mais il nous invite à creuser davantage l'âme humaine pour y découvrir de nouvelles sources d'émotion, au lieu de chercher à frapper les sens, à glorifier la matière par une poétique brutale tirée de théories immorales.

L'essai sur la littérature anglaise n'est que l'introduction de la traduction du *Paradis perdu* de Milton. Cet essai est écrit avec assez de précision, mais il est trop incomplet pour être tenu en grande estime, surtout depuis le remarquable travail publié par M. Taine sur la littérature anglaise.

Dans ses *Portraits littéraires*, Gustave Planche a jugé avec une inflexible rigueur l'œuvre de Chateaubriand ; M. Villemain a usé d'une indulgence plus courtoise. « Dans une histoire littéraire ainsi faite, dit-il, faite de souvenir, par occasion, par accident, on ne peut espérer beaucoup d'exactitude et d'unité. C'est assez, si, avec l'éclat du talent, elle offre des généralités intéressantes, quelques vues nouvelles, et quelques points approfondis, à côté des omissions et des lacunes inévitables dans un travail trop rapide et trop vaste.

Littérature anglaise (HISTOIRE DE LA), par Henri Taine (1864, 4 vol. in-8°). Cette œuvre puissante n'est pas un de ces livres qu'on lit seulement pour apprendre le sujet traité et pour jouir de quelques pages bien écrites, c'est une véritable philosophie en action qui renouvelle la substance de l'esprit et laisse après soi une manière particulière de regarder les choses. On y trouve une connaissance merveilleusement précise du sujet, une érudition immense, une imagination vive, largement sympathique, une dialectique serrée, un style dont la trame simple et forte se recouvre des couleurs les plus vives et des arabesques les plus délicates. Aux yeux de l'auteur, cet ouvrage est moins une histoire particulière, un ensemble de biographies que l'épreuve répétée d'une nouvelle méthode historique, exposée dans l'introduction de l'œuvre. M. Taine se propose de faire passer l'histoire au rang de science positive. Dans ce but, il ne se contente pas d'étudier les hommes d'une époque historique avec leur physionomie ondoyante et diverse. Il va plus avant. « Il y a, dit-il, un système dans les sentiments et dans les idées humaines, et ce système a pour premier moteur certains traits généraux, certains caractères d'esprit et de cœur, communs aux hommes d'une race, d'un siècle et d'un pays. De même qu'en minéralogie les cristaux, si divers qu'ils soient, dérivent de formes corporelles simples, de même en histoire les civilisations, si diverses qu'elles soient, dérivent de quelques formes spirituelles simples. » M. Taine a très-nettement marqué les points qui suffisent pour déterminer cette sorte de configuration d'un personnage et d'une nation. Lorsqu'il étudie un personnage, il commence par étudier les trois grandes causes qui ont exercé une influence capitale sur sa conduite, ses habitudes, son esprit : la race, le milieu, le moment. Selon lui, l'homme n'est pas seulement l'artisan des événements, il est aussi l'ouvrage des événements ; son esprit n'est pas une table rase, mais une table qui porte déjà des empreintes. Presque partout en histoire, à côté des influences de la race et du milieu, on voit une tendance régnante qui impose en partie aux choses naissantes leur tour et leur direction. Enfin, à ces trois grandes causes, viennent se joindre d'autres causes qui marquent également leur empreinte sur la physionomie morale et intellectuelle, soit d'un individu, soit d'une nation : la religion, l'art, la philosophie, l'Etat, la famille, les industries, éléments qui constituent dans la méthode de M. Taine ce qu'il appelle la loi des dépendances mutuelles. Au point de vue de cette méthode, l'histoire devient le récit de la végétation humaine, et l'objet de l'historien est à chaque époque un problème d'anatomie et de physiologie morales.

L'*Histoire de la littérature anglaise* de M. Taine est un ouvrage extrêmement remarquable. « C'est, dit M. Emile Montégut, le plus vaste et le plus complet travail qui ait encore paru parmi nous sur ce fertile et amusant sujet de la littérature anglaise. Il semble que la matière devrait être épuisée, et cependant la riche mine a été encore à peine explorée. Tout compte fait, que reste-t-il de tout ce qui a été écrit sur la littérature anglaise ? Quelques leçons éloquentes de M. Villemain, les nombreuses esquisses si brillantes et si vivantes écrites au hasard du caprice et de l'occasion, cette souveraine maîtresse des *reviewers* et des journalistes, par M. Philarète Chasles, et çà et là quelques essais dus à des talents divers que leurs études ont exceptionnellement conduits à fouiller telle ou telle province de cette littérature... Le lecteur trouvera pour la première fois, dans le livre de M. Taine, un tableau général exact et complet de cette littérature. Pour la première fois, il fera connaissance avec des œuvres et des hommes qui jusqu'à présent n'avaient représenté pour lui que des noms et des titres, ou dont on lui avait incomplétement expliqué la valeur... Le livre de M. Taine va, nous l'espérons, contribuer à dissiper cette ignorance et fixer l'opinion du public sur toutes ces matières encore confuses et mal élucidées. Le lecteur entendra prononcer cette fois avec la sympathie, le respect et l'admiration qu'ils méritent, une foule de noms qui, probablement, ne s'alliaient dans son imagination à aucun sentiment poétique nettement défini, et qui ne réveillaient en lui d'autre souvenir que celui des nomenclatures arides contenues dans des abrégés d'histoire littéraire... La décision du jugement, tel est le premier mérite de cette œuvre remarquable. Le second est un sentiment exact et vrai de la littérature qu'elle expose. M. Taine ne vous laisse pas maître de jouir à votre gré des beautés qu'il vous présente, il veut que vous en jouissiez d'une manière conforme de tout point à la sienne. Il ne vous introduit pas dans ses sujets, il vous y pousse par les épaules, et, au moment où vous commenciez à entrer en contemplation devant le spectacle qu'il vous montrait et où vous ne demandiez qu'à prolonger la rêverie, il vous tire par le bras avec une incroyable force de muscles et vous entraîne vers un autre spectacle tout différent du premier, qu'il vous force d'admirer séance tenante, tandis que vous êtes encore tout ému de votre précédente admiration et mal éveillé de votre précédente rêverie. Il paye sa décision et sa fermeté d'intelligence par l'excès de l'esprit systématique, la violence du trait, l'abus de la force et la monotonie du procédé. Une certaine dureté brillante distingue son talent, et il semble parfois, en tournant ses pages, qu'on remue de minces feuillets métalliques dont on voit le reflet et dont on entend le bruissement sonore. Une certaine prolixité concise le distingue aussi ; il torture sa pensée jusqu'à ce qu'il l'ait présentée sous vingt images différentes. »

Cette histoire, proposée à l'Académie française pour un prix de 20,000 francs, fut éliminée, à la suite de vives attaques dirigées par M. Dupanloup contre l'auteur, comme entachée de doctrines matérialistes et panthéistes.

Littérature allemande (HISTOIRE DE LA), par Julian Schmidt (1853, in-8°). Ce livre, qui a fait époque à cause de l'élégance et de la force du style, de la profondeur des aperçus, et surtout des jugements passionnés et souvent empreints de partialité que l'auteur émettait sur les écrivains les plus importants, a été fort attaqué. On a reproché avec quelque raison à Julian Schmidt de n'être qu'un critique et pas autre chose, et en conséquence de n'avoir pas pour ce qui est seulement beau, entre autres pour la poésie, l'admiration et l'intelligence nécessaires. Ses jugements sur Gutzkow, sur Heine et même sur Gœthe, sont d'une dureté qui ne s'explique que par le sentiment strictement moral qui les dicte, sentiment qui ne semble pas être celui qui doit présider au jugement des œuvres littéraires. Julian Schmidt est un doctrinaire qui n'a que trop souvent torturé, au nom de ses doctrines, les auteurs qui ne les partageaient pas. Il a écrit aussi une *Histoire de la littérature française*, en deux volumes, qui n'est pas sans mérite quoique écrite trop exclusivement au point de vue allemand.

Littérature poétique des Allemands (HISTOIRE DE LA), par Gervinus (1835-1855, 5 vol. in-8°). Il n'y a pas de peuple qui possède autant d'histoires littéraires, d'abrégés, de manuels sur toutes les époques que les Allemands. Le livre de Gervinus fut pourtant, à son apparition, jugé comme une chose nouvelle. Au lieu de prendre la littérature dans ses faits, dans l'analyse de ses productions, de ranger par ordre chronologique les œuvres littéraires, de les accompagner de critiques, d'études sur la vie de leurs auteurs, et quelquefois sur l'époque où elles avaient paru, Gervinus entreprit d'étudier les lois de formation et de développement de chaque genre.

Le premier il donna, à un point de vue élevé et philosophique, l'exposé complet de l'histoire littéraire allemande et l'appela *nationale.* Au lieu d'un simple compendium à l'usage des écoles, le livre de Gervinus était la véritable philosophie de l'histoire appliquée aux événements littéraires et au développement intellectuel du peuple. Il a été ainsi, dans la critique littéraire, le continuateur de Lessing et de Herder, et a su appliquer leurs procédés à la partie historique de la littérature, que ces auteurs n'avaient traitée qu'accidentellement dans leurs écrits. On lui a reproché de fonder ses jugements littéraires sur la morale plutôt que sur l'esthétique, ce qui l'a rendu souvent trop sévère à l'égard des auteurs de la Restauration et de la poésie moderne. Néanmoins on reconnaît dans son œuvre une tendance libérale très-prononcée qui l'anime d'un bout à l'autre, et en relie, d'une manière logique et conséquente, les parties les plus diverses. Il a répandu un attrait singulier sur le tableau du XIVe et du XVe siècle. Cette littérature démocratique, où le peuple remplace les maîtres, et que représente le groupe original de Thomas Murner, d'Ulrich de Hutten et de Hans Sachs, forme un des meilleurs épisodes de son œuvre. Le mérite essentiel de l'ouvrage de Gervinus, avec l'abondance des documents et la fécondité des vues, c'est l'ampleur et la netteté du plan. L'auteur a distribué ses matériaux avec beaucoup d'art dans l'ensemble. Le reproche qu'on pourrait adresser à ce livre, c'est qu'il est difficile à lire ; ses phrases manquent de clarté et de simplicité. Connaissant à fond son sujet, il va en avant sans se soucier si ceux qui le lisent ont fait les mêmes études que lui et peuvent le comprendre.

Littérature espagnole (HISTOIRE DE LA), par Bouterweck. V. ESPAGNOLE (*Histoire de la littérature*).

Littérature espagnole (HISTOIRE DE LA), par Ticknor. V. ESPAGNOLE (*Histoire de la littérature*).

Littérature italienne (HISTOIRE DE LA), par Tiraboschi. V. ITALIENNE (*Histoire de la littérature*).

III. — LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Littérature dramatique (COURS DE), par A.-W. de Schlegel (1809-1814, 3 vol.). Cet ouvrage, qui fait autorité pour tous les jugements qui n'intéressent pas la scène française, est la rédaction des quinze leçons que fit Schlegel à Vienne en 1808. La traduction de Mme Necker de Saussure parut en 1809-1814 (3 vol.) ; l'ouvrage original avait été imprimé sous ce titre : *Leçons d'art dramatique et de littérature* (1809-1811).

Ce *Cours* embrasse tout ce qui s'est produit de plus remarquable au théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours ; ce n'est point une nomenclature stérile des travaux des divers auteurs. L'esprit de chaque littérature y est saisi avec l'imagination d'un poëte.

On ne peut contester à l'ouvrage de Schlegel un mérite assez rare en tout temps, même chez les écrivains qui marquent par le style, le savoir et l'esprit. Son *Cours* brille par une foule d'idées profondes, originales, créatrices. Replacer la théorie de l'art sur son vrai terrain, lui assigner ses limites naturelles, exposer et défendre les divers procédés, les diverses formes qui ont dû correspondre à différents degrés de civilisation, apporter dans l'histoire littéraire ce feu sacré qui inspire l'enthousiasme pour les grands génies et leurs œuvres, savamment analysées, tel est le travail qu'a entrepris et exécuté le critique allemand. Traiter ainsi la critique, c'est faire à son tour œuvre de génie.

Schlegel est surtout excellent lorsqu'il apprécie le théâtre grec, celui de Shakspeare et celui de Calderon. On peut le consulter encore sur Métastase et Alfieri. C'est dans ces appréciations que Schlegel justifie le mot de Mme de Staël : « Il n'a point d'égal dans l'art d'inspirer de l'enthousiasme pour les grands génies qu'il admire. » Il est à regretter que le théâtre français soit en général fort mal jugé ; mais Schlegel est évidemment sous l'influence de la passion. C'est la dictature de Napoléon qu'il s'agit d'attaquer dans la dictature du théâtre français, et ce qui le prouve, c'est que le ton et la nature de sa critique changent à l'instant. Le professeur qui tout à l'heure combattait avec autant d'éloquence que de raison cette vieille critique négative, exclusivement acharnée aux défauts, analyse Racine à peu près comme Laharpe aurait analysé Shakspeare. Il ne voit dans le théâtre français rien autre chose que l'imitation du théâtre grec, et, après avoir prouvé combien cette imitation est loin d'être exacte, il en conclut tout simplement que la copie est mauvaise et inférieure à l'original, au lieu d'en conclure qu'elle est autre, et que cette différence constitue sa véritable originalité.

« ... Schlegel, dit Henri Heine, n'a jamais pu comprendre que la poésie du passé. Celle du temps présent lui échappe. Tout ce qui est vie moderne lui semble excessivement prosaïque, et il n'a pu concevoir la poésie de la France, ce sol maternel de la société et de la poésie modernes. »

Littérature dramatique (COURS DE) ou *Recueil, par ordre de matières, des feuilletons de Geoffroy* (Paris, 1819, 6 vol. in-8°). Cette collection, assez mal faite, comprend ce que le critique a écrit pendant quinze années sur le théâtre et l'art dramatique. Loué d'abord par les critiques de son école, puis bafoué par ses ennemis, l'Aristarque des *Débats* n'a été jugé que de nos jours. Dans ses articles de feuilleton, Geoffroy s'est contenté trop souvent d'égayer la malignité du public, et a négligé d'être impartial. Cependant on ne peut lui refuser une pénétration d'esprit qui lui fait saisir sur-le-champ les beautés et les défauts d'un ouvrage, une imagination vive, un goût pur et sain, un jugement solide et une profonde connaissance des anciens modèles. Au compte rendu de la représentation des pièces de théâtre, cadre assez borné et passablement uniforme, le feuilletoniste ramène toutes les questions, toutes les discussions à l'ordre du jour. Sa lutte a deux objets en vue : d'un côté, il combat pour certains principes sociaux; de l'autre, il s'escrime pour ou contre des intérêts de coulisses et des princes de théâtre. Loin d'éviter les personnalités, il les recherche. Il revient chaque fois dans la lice armé de nouveaux arguments, de nouveaux sarcasmes; on l'accuse même d'utiliser sa plume à la façon de l'Arétin. « Malgré ses défauts et même ses vices, dit M. Sainte-Beuve, Geoffroy était un critique d'une valeur réelle, d'une grande force de sens, d'une fermeté un peu lourde, mais qui frappait bien quand elle tombait juste; d'une solidité de jugement remarquable, quand la passion ou le calcul ne venait pas à la traverse... Il eut assez de flexibilité pour changer sa manière (celle de l'*Année littéraire*). On sentait bien que sa légèreté n'était pas toujours naturelle, et que le poignet était pesant; pourtant il sut animer et féconder ce genre de critique, en y introduisant les questions à l'ordre du jour, et en y mêlant à tout propos une polémique qui flattait alors les passions... Ses articles, relus aujourd'hui, ont fort perdu. Les gens du métier, cependant, en font cas toujours, et y trouvent encore d'utiles remarques. Mais leur vogue, dans le temps, fut prodigieuse. »

Nous ne pouvons, toutefois, nous dispenser de dire qu'en soutenant dans le *Journal des Débats*, alors appelé *Journal de l'Empire*, une guerre implacable contre Voltaire en particulier, et le XVIIIe siècle en général, Geoffroy flattait et servait sans courage, ou du moins sans dignité, la politique de l'empereur.

Littérature dramatique (COURS DE), par M. Saint-Marc Girardin (1843 et suiv., 4 vol.). La principale partie de cet ouvrage est celle qui traite de l'*usage des passions dans le drame*. L'auteur disserte sur les plus grandes questions de l'art dramatique, au point de vue des passions, qui sont les ressorts du drame; il les expose par ordre historique, et cause sur un ton familier, renonçant en cela à l'exemple périlleux que son maître lui avait donné. Ce *Cours* est une revue capricieuse; on y étudie chacune des affections de l'âme humaine séparément dans les expressions diverses qu'elle a reçues des écrivains anciens et modernes. On y compare ces différentes peintures, pour tirer du rapprochement, souvent arbitraire, une leçon de goût ou de conduite, au besoin un arrêt ironique. Chateaubriand avait procédé de la même façon dans son *Génie du christianisme*, en considérant les sentiments principaux du cœur humain, les caractères de père, de mère, d'époux et d'épouse, au point de vue de l'expression chez les anciens et chez les modernes. Une telle façon de procéder, toute comparative, offre de la variété. Le critique passe de *Sémiramis* à *Lucrèce Borgia*, et sait retrouver dans deux drames si différents une donnée identique; il compare de même le *Roi Lear* au *Père Goriot*, puisque l'affection paternelle fait le fond des deux ouvrages, si dissemblables aussi. « Cette méthode, dit M. Sainte-Beuve, n'est pas assez simple, assez suivie; elle fait trop de chemin en peu de temps; comme le théâtre des romantiques, elle a ses perpétuels changements à vue... Les choses qu'il dit sont fines, le plus souvent judicieuses, mais elles arrivent souvent d'une manière scintillante. Lui qui sait si bien indiquer les défauts de la cuirasse d'autrui, voilà le sien. Il a des commencements de chapitres parfaits de ton, de tenue, de sévérité, d'une haute critique; puis il descend ou plutôt il s'élance, il saute à des points de vue tout opposés... Il y a dans un seul de ses chapitres prodigieusement d'idées, de vues, d'observations, bien plus sans doute que dans le même nombre de pages de Quintilien et de Longin; mais il y a aussi du bel esprit. »

C'est cet ouvrage, incomplet dans son ensemble, dont l'objet même est discutable et qui ne peut en tout cas être bien utile à un auteur dramatique, qui a fait la réputation de M. Saint-Marc Girardin. Quelques parties brillantes ont pu faire assez d'illusion pour lui assurer une certain succès.

Littérature dramatique (HISTOIRE DE LA), par Jules Janin (Paris, 1853). Le titre est quelque peu trompeur; l'ouvrage n'offre qu'un recueil de feuilletons. M. Jules Janin a choisi, parmi les nombreux comptes rendus qu'il a faits des pièces, des livres et des événements de son époque, tous ceux qui se rapportaient au théâtre. Il les a revus sommairement, et les volumes se sont ajoutés aux volumes. M. de Sacy en a très-spirituellement exprimé le caractère artistique et non scientifique, littéraire et non historique. « Si vous voulez savoir, dit-il, en quelle année de la fondation de Rome est né le vieux Plaute, et en quelle année il est mort, ce n'est pas à M. Jules Janin que je vous renverrai. M. Jules Janin l'aurait appris dix fois, qu'il serait encore très-capable de se tromper. Le ciel ne l'a pas fait pour travailler à l'*Art de vérifier les dates*. Vous trouverez assez d'ennuyeux pédants qui vous donneront là-dessus tous les renseignements possibles, quand même l'histoire ne leur en fournirait pas de très-sûrs. Mais voulez-vous un portrait plein de feu et de vie du vieux comique romain, M. Jules Janin est votre homme. Lisez son ouvrage; et s'il vous reste ensuite quelques scrupules sur la fidélité des détails, vous avez Plaute lui-même. M. Jules Janin vous aura donné envie de le lire, grand mérite, but suprême de la critique : inspirer l'envie de lire et de relire ces maîtres. »

Mais la critique du théâtre ancien est la moindre partie de l'ouvrage de M. J. Janin; son livre vaut surtout par l'appréciation des pièces modernes; on y retrouve toutes les impressions, toutes les émotions, toutes les passions de l'auteur; on sent l'homme. Quelle différence entre ce livre et le *Cours de littérature dramatique* de Geoffroy! La méthode semble la même. Analyse des pièces contemporaines, tel est le fond commun des deux ouvrages. Mais J. Janin remplace la monotonie, la froideur et le fiel de son prédécesseur par la bonne humeur et la fantaisie.

LITTÉRATURIER s. m. (li-té-ra-tu-rié — rad. *littérature*). Fam. Mauvais écrivain : *Monte, monte, habitant des mansardes : tu ne t'attends pas à ce qui t'attend! Monte, monte, petit* LITTÉRATURIER, *ton insomnie nous vengera de la nôtre.* (A. Delvau.) *Le littérateur est effacé par le* LITTÉRATURIER. (Ed. Texier.)

LITTÉRÉ, ÉE adj. (li-té-ré — du lat. *littera*, lettre). Hist. nat. Qui est marqué de traits figurant des lettres : *La Vénus* LITTÉRÉE.

LITTERINI (Agostino), peintre italien de l'école vénitienne, né à Venise en 1642. Il fut élève de Pietro della Vecchia, et on cite, parmi ses œuvres les plus remarquables, le *Saint Joseph* et le *Saint Jean de la Croix* qu'il peignit pour l'église Saint-Jérôme de Vicence. — Son fils, Bartolommeo LITTERINI, né en 1669, travailla dans l'atelier de son père, puis s'attacha avec opiniâtreté à l'étude des œuvres du Titien, et parvint à dérober à ce grand peintre quelques-uns des secrets de sa magnifique palette. On cite, parmi ses ouvrages, *Saint Paternien; Saint Laurent Giustiniani célébrant la messe;* les *Noces de Cana* et la *Multiplication des pains.*

LITTÉROMANIE s. f. (li-té-ro-ma-nî — du lat. *littera*, lettre, et du gr. *mania*, folie). Manie d'écrire : *Il se livra tout entier à la* LITTÉROMANIE. (Mercier.) ‖ Inusité.

LITTLE (William), historien anglais, né en 1136. Il est connu aussi sous le nom de **Guilhelmus Naubrigensis**. On lui doit une *Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion de Guillaume le Conquérant,* ouvrage exact et estimé.

LITTLE-HAMPTON, petite ville d'Angleterre, comté de Sussex, à 10 kilom. E. de Chichester, sur les côtes de la Manche; 2,300 hab. Petite place de bains, dans une position solitaire, près de l'embouchure de l'Arun.

LITTLE-ROCK ou **ARKOPOLIS**, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Arkansas, sur l'Arkansas, à 1,720 kilom. O.-S.-O. de Washington, 500 kilom. N.-E. de la Nouvelle-Orléans; par 34°40′ lat. N. et 92°12′ long. O.; 3,000 hab. Siége de la cour suprême de l'Etat. Evêché catholique depuis 1843. Fondée en 1819.

LITTLETON ou **LYTTLETON** (Francis), jurisconsulte anglais, né dans le comté de Worcester, mort en 1481. Successivement juge de la cour du palais, avocat du roi (1455) et shérif de son comté sous Henri VI, il devint membre de la cour des plaids communs en 1466 et reçut d'Edouard IV l'ordre du Bain. Par son savoir, Littleton acquit une grande réputation et on l'enterra dans la cathédrale de Worcester, où on lui éleva un tombeau en marbre blanc avec sa statue. Son traité sur les *Mouvances des fiefs* (*tenures*) sert encore aujourd'hui de base à la législation anglaise sur la propriété, et il obtint un tel succès qu'on le réimprima vingt-quatre fois en moins d'un siècle. La première édition parut en langue française en 1481. Houard a donné, avec des observations historiques et critiques, la substance de cet important ouvrage, sous ce titre : *Anciennes lois des Français, conservées dans les coutumes anglaises* (Rouen, 1779, 2 vol. in-4°).

LITTLETON (Edward, baron DE MONSLOW), homme d'Etat anglais, né en 1589, mort en 1645. il débuta au barreau et il acquit en peu de temps une telle réputation qu'il fut nommé membre du Parlement, où il se fit remarquer parmi les membres de l'opposition. Chargé de diriger les poursuites intentées contre le duc de Buckingham après la mort de Jacques Ier, il sut, dans cette circonstance délicate, se ménager les suffrages du peuple et de la cour. Dès ce moment, son avancement fut rapide. Successivement assesseur à Londres, premier lecteur d'Innes-Temple, sollicito général, président de la cour des plaids communs, il fut, en 1640, nommé lord garde du grand sceau, pair d'Angleterre et baron de Monslow. Dans cet emploi si difficile de garde du sceau, il sut se conserver l'estime de tous les partis; mais comme il concourut, l'année suivante, par ses votes, à la levée d'une armée et à l'armement de la milice, mesures hostiles à la cause royale, le roi lui intima l'ordre de remettre le sceau. Littleton se soumit immédiatement. Charles Ier lui sut gré de cette obéissance; et, bien qu'il conservât toujours quelques doutes sur l'attachement de Littleton à sa cause, il ne l'en nomma pas moins membre du conseil privé et colonel d'un régiment de cavalerie. En dépit des insinuations du parti royaliste, Littleton est représenté par les contemporains comme un savant magistrat, très-honorable et fort dévoué à la cause royale. On lui doit : *Rapports judiciaires* (Londres, 1683, in-fol.); *Plaidoyers* et *Discours* (Londres, 1642, in-4°).

LITTLETON (Adam), érudit anglais, né dans le Shropshire en 1627, mort en 1694. Il fut chapelain de Charles II, pasteur à Chelsea, et reçut le titre de docteur en théologie. C'était un homme d'une vaste instruction, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Pastor metricus* (Londres, 1658); *Elementa religionis* (Londres, 1658); *Dictionnaire latin, grec, hébreu et anglais* (1678), ouvrage estimé et souvent réédité; *Sermons* (1680, in-fol.), etc.

LITTLETON (Edward), poëte anglais, mort en 1734. Il embrassa la carrière de l'enseignement et débuta au collége d'Eton; puis des amis lui firent obtenir un bénéfice dans le comté d'Oxford, et enfin il devint chapelain ordinaire du roi George II. On lui doit plusieurs pièces de vers, dont la plus connue est intitulée l'*Araignée* (*On a spider*), et des *Sermons* (1746, 2 vol. in-8°).

LITTORAL, ALE adj. (litt-to-ral — lat. *littoralis;* de *littus*, rivage). Qui appartient aux bords de la mer : *Partie* LITTORALE *d'un pays. Montagnes* LITTORALES *maritimes. Les contrées* LITTORALES *s'étendant à l'est de la mer ont des marées beaucoup plus fortes que celles qui s'étendent à l'Ouest.* (A. Maury.)

— Hist. nat. Qui habite ou qui vit sur les bords de la mer, des fleuves, des rivières, des lacs : *Insectes, oiseaux* LITTORAUX. *Plantes* LITTORALES. *La plupart des poissons sont* LITTORAUX *et n'aiment que certains rivages.* (Michelet.)

— s. m. Etendue de pays qui borde une mer : *Le* LITTORAL *de la France. Le* LITTORAL *de la Baltique, de l'Adriatique.*

— Moll. Nom vulgaire d'un colimaçon.

— s. m. pl. Ornith. Syn. de LIMICOLES, famille d'oiseaux.

— s. f. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de chenille qui ravage les arbres fruitiers.

— s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères, vivant habituellement dans le voisinage de l'eau.

LITTORAL HONGROIS, nom d'une ancienne dépendance de la Hongrie. V. HONGROIS (littoral).

LITTORELLE s. f. (litt-to-rè-le — rad. *littoral*). Bot. Genre de plantes, de la famille des plantaginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au bord des eaux, dans le centre et le nord de l'Europe.

LITTORINE s. f. (litt-to-ri-ne — du lat. *littus*, rivage). Moll. Genre de mollusques gastéropodes marins, comprenant une centaine d'espèces vivantes ou fossiles : *Nous avons vu pendant toute l'année des* LITTORINES *sur les rochers.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Ce genre se distingue par une coquille généralement ovoïde ou presque globuleuse; l'animal rampe sur un pied court et arrondi, auquel est attaché un opercule corné, qui peut fermer complétement l'ouverture de la coquille. Ce sont des mollusques marins dont la manière de vivre est toute spéciale. Rarement on les trouve dans l'eau; le plus souvent les *littorines* sont fixées contre les rochers, au-dessus du niveau du liquide, et sont mouillées seulement par les vagues qui viennent battre les côtes. « Elles supportent ainsi, dit M. Deshayes, sans presque se déranger, toutes les influences des saisons, recevant alternativement les eaux torrentielles de l'automne et du printemps, les vagues de la mer pendant les tempêtes, et l'ardeur du soleil dans une saison où les roches peuvent à peine être saisies par la mer. » Les *littorines* habitent tous les rivages et présentent soixante-dix ou quatre-vingts espèces. Les unes sont d'assez grande taille; d'autres, plus petites, sont fort connues sur nos côtes sous les noms de *vignots*, *vigneaux* ou *guignettes*. La *littorine* commune, qui est une de ces dernières, est alimentaire, mais peu délicate. Les grandes espèces fournissent une fort belle nacre, employée pour les ouvrages de marqueterie. Quelques-unes ont reçu des noms sous lesquels les marchands les distinguent; telles sont : la nacre ou burgau; la veuve perlée, dont les tubercules externes ressemblent assez à des perles; la bouche d'or, dont la nacre est d'un beau jaune doré; le bouton d'argent, d'une teinte blanchâtre; le perroquet, etc.

Les espèces fossiles de *littorines* sont également assez nombreuses et se trouvent dans un grand nombre de terrains. On en trouve quelques-unes dans les terrains siluriens, dévoniens et carbonifères. Le nombre des espèces devient considérable à l'époque triasique, moindre dans les terrains jurassique et crétacé, et très-grand dans les terrains tertiaires.

LITTRE (Alexis), médecin et anatomiste français, né à Cordes, près d'Albi, en 1658, mort à Paris en 1725. Il termina ses études médicales à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1691. Passionné pour l'anatomie, il ouvrit des cours particuliers de cette science, qui attirèrent les élèves en affluence considérable. Littre était membre de l'Académie des sciences, et c'est dans les bulletins de cette société que se trouvent consignés tous ses travaux. Voici les titres des principaux : *Observation sur une nouvelle espèce de hernie; Description de l'urètre de l'homme; Observation sur un fœtus humain monstrueux; Sur les ovaires et les trompes d'une femme, et sur un fœtus trouvé dans l'un des ovaires; Sur la circulation du sang dans le fœtus* (1701); *Sur deux pierres trouvées dans la vessie d'un garçon de vingt ans; Sur un fœtus humain trouvé dans la trompe gauche de la matrice; Sur un fœtus humain tiré du ventre de sa mère par le fondement* (1702); *Sur une hydropisie particulière* (1703); *Sur la matrice d'une fille de deux mois* (1705); *Sur la glande pituitaire de l'homme; Sur un anévrisme; Sur une hydropisie de poitrine* (1707); *Sur la gonorrhée* (1711); *Sur l'emphysème; Sur la tympanite; Sur des vaisseaux particuliers observés dans des corps morts de pertes de sang* (1714); *Sur les lavements nourrissants; Sur un fœtus monstrueux qui n'a qu'un œil* (1717); *S'il y a du danger de donner par le nez des bouillons ou tout autre liquide* (1719); *Sur les règles des femmes; De la dissolution des pierres de la vessie dans les eaux communes* (1720).

LITTRÉ (Maximilien-Paul-Emile), philosophe, philologue et homme politique, né à Paris le 1er février 1801. Au sortir du collége, où de brillants succès l'avaient mis en évidence, il se fit élève en médecine et devint interne des hôpitaux. Mais poussé par son goût pour les lettres, il renonça bientôt à la pratique de l'art médical, pour faire une étude approfondie du grec et apprendre l'arabe, le sanscrit, ainsi que divers autres idiomes. Doué d'un esprit investigateur et sagace, travailleur infatigable, M. Littré s'attaqua dès ce moment au domaine presque tout entier de la science. Il avait fondé depuis deux ans, avec MM. Bouillaud, Andral, etc., le *Journal hebdomadaire de médecine*, lorsque éclata la révolution de juillet 1830. M. Littré, qui dès cette époque appartenait au parti démocratique, fit partie des combattants qui renversèrent le trône de Charles X, et entra, quelque temps après, à la rédaction du *National*, dont il fut jusqu'en 1851 un des collaborateurs les plus distingués. Toutefois, la politique ne lui fit point oublier ses travaux d'érudit et de savant. En 1837, il fonda avec Dezeimeris un nouveau journal médical, l'*Expérience*, et commença, en 1839, la publication de son édition et de sa belle traduction des *Œuvres d'Hippocrate* (1839-1861, 10 vol. in-8°), qui lui valut d'être nommé, cette même année, membre de l'Académie des inscriptions. Après la mort de Fauviel (1844), cette compagnie savante le désigna pour faire partie de la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*. Il fut un des principaux auteurs des tomes XXI, XXII et XXIII, et commença alors ses longues et profondes recherches sur l'histoire de notre langue.

A cette époque, M. Littré était entré en relation avec Auguste Comte, le créateur de la philosophie positive, et était devenu l'un de ses plus fervents adeptes. Son esprit net, épris d'exactitude, avait été séduit par le caractère scientifique de cette doctrine philosophique et sociale, à laquelle nous consacrons un article à son rang. Aussi, n'en dirons-nous ici que quelques mots, uniquement pour montrer ce qu'il y a d'exagération passionnée dans les violentes attaques dont M. Littré a été l'objet au sujet de ses idées philosophiques. D'après l'école positive, l'histoire du développement de l'esprit humain présente trois phases essentielles, qui correspondent à trois phases successives de la civilisation. « Dans la première, qui est la phase théologique, dit lui-même M. Littré, l'explication des choses est rattachée à des personnalités qui sont la cause des existences, des phénomènes et des événements. Dans la seconde, qui constitue la phase métaphysique, quand la critique a commencé à ébranler les notions spontanées ou théologiques, une classe d'entités intervient dans le système et élimine çà et là et de plus en plus les êtres divins dont l'agence était admise en tout phénomène. Dans la troisième, qui est la phase positive, on renonce à la recherche de l'absolu, c'est-à-dire des causes premières et des causes finales, désormais reconnues inaccessibles et bonnes seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain, et l'on s'applique uniquement à la recherche des lois et des conditions. » Ainsi la philosophie positive renonce à la recherche de l'absolu, quelque forme qu'il prenne soit par rapport à l'origine des choses, soit par rapport à leur fin et à leur but, parce qu'elle est convaincue que toute recherche en ce sens est inutile. Elle ne nie pas les grands problèmes métaphysiques qui, de tout temps, ont préoccupé l'esprit humain; elle se borne à les éliminer du domaine scientifique; elle n'affirme pas, comme on l'a répété, le matérialisme, elle dit avec M. Littré : « Dans les sciences positives, on ne connaît aucune propriété sans matière, non point parce que, *a priori*, on a l'idée préconçue qu'il n'existe aucune substance spirituelle indépendante, mais parce que, *a posteriori*, on n'a jamais rencontré la gravitation sans corps pesant, la chaleur sans corps chaud, l'électricité sans corps électrique, l'affinité sans substance de combinaison, la vie, la sensibilité, la pensée, sans être vivant, sentant et pensant. » Que ces doctrines aient paru discutables au point de vue philosophique et social, c'est une question que nous n'avons pas à examiner ici ; ce qui est hors de tout conteste, c'est que, employées dans les sciences de raisonnement et d'observation, dans l'histoire politique et littéraire, elles ont donné d'excellents résultats, et que M. Littré lui-même les a appliquées avec le plus grand succès à ses études sur la langue française.

M. Littré resta longtemps le disciple de Comte, et pendant cette période, comme il nous l'a appris lui-même, il lui arriva fréquemment d'émettre, sous son inspiration directe, des doctrines qu'on lui a vivement reprochées, et que d'ailleurs il a abandonnées depuis. Lorsque Comte se jeta dans les idées mystiques, voulut ajouter à ses doctrines un appareil théurgique, M. Littré se sépara de lui, et, depuis la mort du maître, il est resté le chef de l'école positive qui n'a pas suivi ce qu'on a appelé les déviations doctrinales de Comte devenu vieux.

Lors de la révolution de février 1848, M. Littré devint membre du conseil municipal de Paris; mais, dès la fin de la même année, il revint entièrement à ses travaux. En 1854, il fut attaché à la rédaction du *Journal des savants*, où il a donné un grand nombre d'articles, et fonda, en 1857, la *Revue de philosophie positive*, qu'il n'a cessé de diriger depuis cette époque. En 1863, il commença la publication de son œuvre capitale, de son *Dictionnaire de la langue française* (2 vol., gr. in-4o), terminé neuf ans plus tard, en décembre 1872. Nous avons parlé de ce vaste et savant travail, de ce beau monument philologique, à la page 16 de la préface du *Grand Dictionnaire*. Cette même année 1863, M. Littré se porta candidat à l'Académie française; mais un virulent pamphlet, dans lequel le fougueux évêque Dupanloup dénonçait ses doctrines comme immorales et impies, l'empêcha d'être élu. Tout en s'occupant sans relâche de la publication de son *Dictionnaire*, l'infatigable savant donnait dans la *Revue de la philosophie positive* de nombreuses et remarquables études, dont l'une surtout, intitulée *Des origines organiques de la morale* (janvier 1870), eut un grand retentissement, et lui attira de nouvelles attaques. Peu après, Mme Comte ayant intenté un procès aux exécuteurs testamentaires de son mari, dans le but de les empêcher de publier les dernières œuvres d'Auguste Comte, comme étant indignes de lui, M. Littré se rangea du côté de la veuve, et soutint vivement la légitimité de sa demande. Lorsque les armées allemandes marchèrent sur Paris en septembre 1870, M. Littré, presque septuagénaire, dut, sur les instances de ses amis, se retirer en province. Il se rendit à Bordeaux, et M. Gambetta, ayant réorganisé l'Ecole polytechnique dans cette ville, l'appela à y occuper une chaire d'histoire et de géographie (7 janvier 1871).

Nommé, le 8 février 1871, député de la Seine à l'Assemblée nationale, par 87,686 voix, M. Littré alla siéger sur les bancs de la gauche, parmi les républicains. Il vota pour les préliminaires de paix, pour la dissolution des gardes nationales, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour le retour de l'Assemblée à Paris, etc., et soutint constamment de ses votes la politique de M. Thiers. Dépourvu de tout talent oratoire, il n'a pris part à aucune discussion de la Chambre, mais il a fréquemment émis son opinion sur les questions à l'ordre du jour dans des articles publiés, soit dans la *Revue positive*, soit dans divers journaux, et inspirés par un esprit de modération extrême. Nous citerons notamment ceux qu'il a fait paraître sur le renouvellement partiel de l'Assemblée, dont il s'est déclaré partisan (novembre 1871); sur la politique à suivre dans notre position de vaincus (mars 1872), sur la situation de la France en 1872 (août 1872), sur les rapports de l'Assemblée avec le suffrage universel (janv. 1873), sur l'apprentissage et le moyen de fonder la République, seul gouvernement possible (mai 1873), etc. Un souffle puissant anime ces pages. Le criminel Empire du 2 décembre, avec ses hontes et ses défaites, y est traîné au pilori de l'histoire, avec une mâle et patriotique indignation.

Le 15 octobre 1871, M. Littré fut élu membre du conseil général de la Seine pour le canton de Saint-Denis, puis vice-président de ce conseil. Le 30 décembre de la même année, malgré tous les efforts de M. Dupanloup, l'Académie française se décida enfin à l'admettre dans son sein, et le nomma en remplacement de Villemain. Le bouillant évêque d'Orléans en conçut une telle irritation qu'il donna aussitôt avec un grand éclat sa démission d'académicien. Dans son discours de réception (5 juin 1873), M. Littré s'abstint de toute controverse philosophique pour ne parler que de littérature, et fit un remarquable panégyrique de la langue française au XIIe siècle. Moins bien inspiré, l'obscur M. de Champagny, chargé de lui répondre, assuma la tâche présomptueuse de sermonner son illustre confrère, et adressa au maître de la philosophie positive une homélie que M. Dupanloup n'eût certes pas désavouée.

M. Littre est un des hommes les plus instruits de notre temps, un des plus dignes représentants de la liberté, de la science et de l'indépendance de la raison humaine, un linguiste de premier ordre. « C'est, dit Sainte-Beuve, un homme de science, de méthode, de comparaison, de raison, de vigueur et même de rigueur, nourri du pain des forts en tout genre, du suc généreux des doctrines, tout ressort et tout nerf. » M. Scherer a dit de son côté : « M. Littré a écrit des pages excellentes, sans avoir jamais cherché à écrire une page. On sent que les finesses de la langue académique, que les élégances cherchées et pompeuses ne sont pas son fait. Sa critique n'a pas le vol léger; elle pénètre plus qu'elle ne voyage, elle va très-avant dans l'intimité des choses. »

Outre les travaux précités, on doit à ce savant : le *Choléra oriental* (1832, in-8o); la traduction de la *Vie de Jésus*, par le docteur Strauss (Paris, 1839-1840. 2 vol. in-8o) ; *De la Philosophie positive* (Paris, 1845, in-8o); la *Poésie homérique et l'ancienne poésie française*, ingénieuse et savante étude, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1847), où l'on trouve la traduction du premier livre de l'*Iliade* en français du XIIIe siècle; *Histoire naturelle de Pline* (1848, 2 vol. in-8o), traduite pour la collection des classiques latins de Nisard; *Application de la philosophie positive au gouvernement des sociétés, et en particulier à la crise actuelle* (1849, in-8o); *Conservation, politique et positivisme* (1852, in-12); *Sur la mort de M. Auguste Comte* (1857, in-8o); *Paroles de philosophie positive* (1859, in-8o), résumé de la doctrine positiviste; *Histoire de la langue française* (1862, 2 vol. in-8o), recueil d'articles sur l'ancien langage; *Auguste Comte et la philosophie positive* (1863, in-8o); *Médecine et médecins* (1872, in-8o) ; la *Science au point de vue philosophique* (1873, in-8o), etc. Enfin on lui doit une édition des *Œuvres complètes d'Armand Carrel* (1857), et une édition refondue du *Dictionnaire de médecine de Nysten*, en collaboration avec M. Robin. C'est dans ce dictionnaire que se trouve cette définition scientifique de l'homme, qui a été l'objet de tant de ridicules clameurs et de grotesques indignations.

LITTROW (Joseph-Jean DE), mathématicien et astronome bohémien, né à Bischof-Teinitz en 1781, mort en 1840. Il étudia le droit, la théologie, la médecine, servit pendant quelque temps en Autriche, puis reprit ses travaux; fut chargé d'une éducation particulière, et employa ses loisirs à acquérir des connaissances scientifiques approfondies. Successivement professeur d'astronomie à Cracovie (1807), à Kasan (1810), membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, codirecteur de l'observatoire de Bude, en Hongrie, il fut mis en 1819 à la tête de l'observatoire de Vienne, qu'il réorganisa complétement, et contribua à amener dans cette ville la fondation d'une Académie des sciences. Littrow était membre des principales sociétés savantes de l'Europe, et correspondant de l'Institut de France. C'était un très-remarquable savant et un éminent professeur. Ce fut d'après ses idées théoriques que Plössl a exécuté ses télescopes dialytiques en usage dans plusieurs observatoires de l'Europe. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Astronomie théorique et pratique* (Vienne, 1821-1827, 3 vol.) ; *Calendographie* (Vienne, 1828); *Méthode pour calculer les rentes viagères* (Vienne, 1829) ; *Dioptrique* (Vienne, 1830); les *Merveilles du ciel* (Stuttgard, 1834-1837, 3 vol.), résumé d'astronomie estimé ; les *Etoiles doubles* (Vienne, 1835), etc.

LITTROW (Karl-Louis DE), savant allemand, fils du précédent, né à Kasan en 1811. D'abord adjoint à son père comme sous-directeur de l'observatoire de Vienne, il devint directeur de cet établissement en 1842. Il s'est fait connaître par de remarquables travaux sur la révolution de Vénus et les éclipses, a représenté l'Autriche au congrès de trigonométrie en 1847, et a pris part, en 1850, à la création d'écoles d'instruction professionnelle supérieure. On lui doit de nombreux articles, insérés dans le *Dictionnaire physique* de Gehler, et dans les *Annales de l'observatoire de Vienne*, dont il est le directeur.

LITTRY, bourg et commune de France (Calvados), cant. de Balleroy, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Bayeux ; pop. aggl., 488 hab. — pop. tot., 2,139 hab. Littry doit son importance à des mines de houille, découvertes en 1740, et se composant de deux bassins. L'un de ces bassins a la forme d'un ellipsoïde, « dont le grand diamètre, dit M. Ad. Joanne, est d'environ 1,000 mèt., et le petit de 760 mèt. Cette exploitation offre plusieurs puits. Une machine à feu, placée en 1798 sur le plus profond, épuise les eaux des travaux; sur un autre fut établie, l'année suivante, la première machine à vapeur qui ait été employée en France pour extraire de la houille. » Le second bassin houiller n'a guère que 60 mèt. de largeur moyenne. La houille s'y exploite par plusieurs puits. Les mines de Littry occupent actuellement de 500 à 600 ouvriers. On évalue à 35,000 quintaux métriques la quantité moyenne exploitée par an.

Le chœur de l'église de Littry a une grande valeur architecturale; il date du XIIe siècle. Dans le cimetière s'élève un monument érigé en l'honneur de M. Noël, ancien directeur de l'exploitation houillère.

LITUACÉ, ÉE adj. (li-tu-a-sé — rad. *lituole*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lituole. ‖ On dit aussi LITUOLACÉ.

— s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre lituole.

LITUITE s. f. (li-tu-i-te — du lat. *lituus*, crosse). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, à coquille cloisonnée et enroulée en crosse, comprenant plusieurs espèces, toutes fossiles : *Les* LITUITES *sont des coquilles très-singulières.* (Deshayes.)

LITUOLACÉ, ÉE adj. (li-tu-o-la-sé). Moll. Syn. de LITUACÉ.

LITUOLE s. f. (li-tu-o-le — du lat. *lituus*, crosse). Moll. Genre de mollusques rhizopodes, à coquille enroulée en crosse : *Les* LITUOLES *se rapprochent plus des nautiles que des spirules.* (Deshayes.)

LITUOLÉ, ÉE adj. (li-tu-o-lé). Moll. Syn. de LITUACÉ.

LITUOLITE s. f. (li-tu-o-li-te — du lat. *lituus*, crosse et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Genre de coquilles univalves fossiles.

LITURÉ, ÉE adj. (li-tu-ré — du lat. *litura*, rature). Entom. Se dit de traits ressemblant à des ratures, dont sont marqués certains insectes.

LITURGE s. m. (li-tur-je — du gr. *lêitos*, public; *ergon*, ouvrage). Antiq. gr. Titre des trois cents plus riches citoyens d'Athènes, chargés de subvenir, chacun à son tour ou plusieurs ensemble, à toutes les charges extraordinaires de l'Etat.

LITURGIE s. f. (li-tur-jî — du gr. *leitourgia*, service public ; de *lêitos*, public, *ergon*, œuvre). Nature et ordre des cérémonies et des prières dont se compose le service divin : LITURGIE *catholique*. LITURGIE *grecque, anglicane*. LITURGIE *latine*. *Les manuscrits coptes et syriaques nous rendent dans sa beauté première une part de l'ancienne* LITURGIE. (Laboulaye.)

— **Encycl.** Hist. relig. A proprement parler, la *liturgie* n'est autre chose que le culte rendu publiquement à la Divinité. La *liturgie* hébraïque était fort compliquée; le *Lévitique* et le *Deutéronome* en exposent longuement toutes les parties, et le peuple d'Israël était tenu d'en observer jusqu'aux plus minimes prescriptions. Jésus-Christ abolit, il est vrai, le formalisme mosaïque par cette parole : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. » Mais il laissa aussi certaines formules à ses disciples; telle fut l'*Oraison dominicale ;* et, selon la tradition catholique, il envoya, après son ascension, le Saint-Esprit à ses apôtres pour leur enseigner toute vérité et leur faire comprendre tout ce que leur Maître leur avait dit. « Ils ont, dit Bergier, exactement suivi ses intentions en réglant le culte divin; saint Paul disait aux Corinthiens qu'il avait reçu du Seigneur tout ce qu'il leur affirmait touchant la consécration de l'eucharistie. » C'est donc à la tradition apostolique qu'il faut rapporter tout le fond des cérémonies qui accompagnent la célébration des mystères, et ce fut dès les premiers temps que s'établirent à la fois la *liturgie* psalmodique et la *liturgie* eucharistique, celle des chants et celle de la messe. Déjà, dans l'Apocalypse, nous trouvons le tableau d'une *liturgie* pompeuse. Saint Jean rapporte une vision qu'il eut le dimanche, jour auquel les fidèles s'assemblaient pour célébrer les saints mystères. L'apôtre peint, en effet, une assemblée à laquelle préside un pontife vénérable, assis sur un trône et environné de vingt-quatre vieillards ou prêtres. Nous y voyons des habits sacerdotaux, des couronnes, des instruments du culte, un autel, des chandeliers, des encensoirs, etc. Il y est parlé d'hymnes, de cantiques, d'une source d'eau qui donne la vie. Devant le trône et au milieu des prêtres est l'agneau qui doit être immolé; sous l'autel sont les martyrs, qui demandent que leur sang soit vengé. On sait que l'usage de l'Eglise primitive a été d'offrir les mystères sur les tombeaux et sur les reliques des martyrs. Un ange présente à Dieu de l'encens, et il est dit que c'est l'emblème des prières des saints et des fidèles.

Au commencement, le culte chrétien fut emprunté presque entièrement à la synagogue; le président de la communauté priait au nom de tous; il lisait un fragment de l'Ecriture qu'il expliquait, et on chantait des hymnes. Mais, dans tout ce culte, rien n'était réglé d'avance; tout était laissé à l'arbitraire de l'officiant. Quand l'Eglise triomphante eut perdu avec la persécution un de ses plus puissants stimulants, on songea à gagner en uniformité ce qu'on avait perdu en ferveur religieuse, et on voulut que le service divin se célébrât partout de la même manière. On dressa des lectionnaires, c'est-à-dire des recueils de fragments de l'Ecriture; on composa des hymnologues, on prescrivit des rituels. Aux libres inspirations de la foi individuelle on substitua des formulaires obligatoires de prières. La réunion de ces lectionnaires, de ces rituels, de ces hymnologues, composa ce qu'on appelle la *liturgie*, qui fut déjà, comme on le voit, l'œuvre d'une époque de décadence. Depuis longtemps déjà les chrétiens avaient adopté l'usage de réciter les psaumes de David avant la célébration du sacrifice. Tous les jours, en public ou en particulier, ils se livraient à la psalmodie, et, dès le IVe siècle, cet usage était tellement ancré, en Occident comme en Orient, qu'au lieu des anciens chants d'amour païens les laboureurs conduisaient la charrue en chantant les psaumes. Ce ne fut, au reste, qu'à partir du IVe siècle, à la paix de l'Eglise, que la *liturgie* put se développer et prendre un caractère pompeux. La consécration des basiliques fut l'occasion de belles cérémonies fixées par le pape saint Sylvestre. Jusqu'à cette époque, les chantres seuls récitaient les psaumes durant l'office. L'Eglise d'Antioche, la première, fit psalmodier les fidèles aux offices. En Occident, saint Ambroise introduisit cet usage dans l'Eglise de Milan.

La *liturgie* qui se présente aux recherches, dans l'Orient, sous les apparences de la plus haute antiquité est celle qu'on appelle habituellement la *liturgie des apôtres*. On l'attribue au pape saint Clément. Elle tomba en désuétude au IVe siècle. On cite ensuite la *liturgie* dite de saint Jacques, spéciale aux Eglises d'Antioche et de Jérusalem et qui fut modifiée successivement par saint Basile et par saint Jean Chrysostome. Une autre *liturgie* est attribuée à saint Cyrille de Jérusalem. Les Eglises orientales possèdent une foule de *liturgies*. Les jacobites n'en ont pas moins de vingt-huit. Aux *liturgies* jacobites il faut joindre celles qu'on attribue à saint Grégoire de Nysse, à saint Jean l'Evangéliste, à saint Pierre second, etc. Les Orientaux possèdent encore la *liturgie* de saint Jean patriarche, celle de Grégoire et celle de Philoxène, évêque d'Hiéropolis; les Ethiopiens ou Abyssins, les nestoriens, les melchites, les maronites ont des *liturgies* spéciales. Les Arméniens de la Cilicie se servaient autrefois de la *liturgie* de saint Marutas, métropolite de Tagritha. En Occcident, la plus ancienne *liturgie* eut, dit-on, saint Pierre pour auteur : c'est la *liturgie* romaine, actuellement dominante dans toute l'Eglise latine; mais elle a été profondément modifiée depuis l'apôtre, en passant par les sacramentaires dits de Léon, de Gélase et de Grégoire. Il se forma dans l'Occident beaucoup de *liturgies*, parmi lesquelles il faut citer la gothique ou gallicane, que les uns attribuent à saint Hilaire, évêque de Poitiers, d'autres à Musans, prêtre de Marseille, d'autres enfin à Sidoine Apollinaire. Ses éditions sont le *Missel gothique*, de Mabillon, le *Missel des Francs* et le *Missel gallican ancien*. Cette *liturgie* paraît avoir passé en Angleterre.

Jusqu'au XVIIe siècle, on s'était fort peu occupé de ces *liturgies ;* mais lorsque les apologistes protestants voulurent démontrer que les sectes des chrétiens orientaux, séparés de l'Eglise romaine depuis douze cents ans, avaient la même croyance qu'eux sur l'eucharistie, sur l'invocation des saints, sur la prière pour les morts, etc., les théologiens catholiques se mirent à examiner les monuments de la foi de toutes ces sectes, et particulièrement leur *liturgie*, afin de les faire tourner au bénéfice de leur cause. C'est ce qu'ont fait les auteurs de la *Perpétuité de la foi*, puis l'abbé Renaudot dans sa *Collection des liturgies orientales*. En 1680, le cardinal Thomasius a publié à Rome les anciens sacramentaires de l'Eglise romaine, d'où D. Mabillon a tiré, en 1685, la *Liturgie gallicane*, qu'il a fait imprimer après l'avoir confrontée avec un manuscrit du VIe siècle et avec deux autres missels anciens. Déjà le P. Ménard avait publié, en 1640, le sacramentaire de saint Grégoire, et l'on a réimprime depuis peu le missel mozarabique. Le Pere Le Brun a rassemblé toutes ces *liturgies*, et celles que l'abbé Renaudot n'avait pas pu se procurer; il les a comparées entre elles et avec celles des protestants; il ne nous manque plus rien pour juger de ces divers monuments avec connaissance de cause. Après l'aperçu général que nous venons d'en donner, nous traiterons donc : 1o de l'antiquité et de l'autorité des *liturgies* en général; 2o des *liturgies* des Coptes ou chrétiens d'Egypte, auxquelles on doit rapporter celles des Abyssins ou chrétiens d'Ethiopie; 3o des *liturgies* syriaques, suivies tant par les Syriens catholiques, nommés maronites, que par les jacobites eutychiens; 4o de celles des nestoriens et des Arméniens; 5o des *liturgies* grecques; 6o de celles des Latins, suivies par les Eglises de Rome, de Milan, des Gaules et de l'Espagne.

— I. *De l'antiquité et de l'autorité des liturgies.* Un écrivain catholique, le Père Le Brun, a très-bien prouvé qu'aucune *liturgie* n'a été mise par écrit avant le Ve siècle, excepté celle qui se trouve dans les constitutions apostoliques, laquelle ne peut remonter moins haut que l'an 390. Les *liturgies* qui portent les noms de saint Marc, de saint Jacques, de saint Pierre, etc., sont donc des pièces apocryphes et sans autorité. Cependant toute la *liturgie* n'a pas été improvisée au Ve siècle : elle avait été partiellement formée et conservée oralement par les évêques et par ceux qu'ils élevaient au sacerdoce. C'était un mystère que l'on voulait cacher aux païens, mais que les pasteurs se confiaient mutuellement, et ils se transmettaient de mémoire les prières et les cérémonies.

Les Pères de l'Eglise nous font remarquer cette instruction traditionnelle; leur fidélité à garder ce dépôt est attestée par la conformité qui s'est trouvée, pour le fond, entre les *liturgies* des différentes Eglises du monde, lorsqu'elles ont été mises par écrit. Le style des prières est souvent différent, le sens est partout le même, et il y a peu de variété dans l'ordre des cérémonies. Dans toutes on retrouve les mêmes parties, la lecture des Ecritures, de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'instruction dont elle était suivie, l'oblation des dons sacrés faite par le prêtre, la préface ou exhortation, le *Sanctus*, la prière pour les vivants et pour les morts, la consécration faite par les paroles de Jésus-Christ, l'invocation sur les dons sacrés, l'adoration et la fraction de l'hostie, le baiser de paix, l'Oraison dominicale, la communion, l'acte de grâces, la bénédiction du prêtre : telle est la marche à peu près uniforme des *liturgies*, tant en Orient qu'en Occident.

Plusieurs sectes, en se séparant de l'Eglise catholique, ont conservé la *liturgie* telle qu'elle était avant leur schisme, sans y toucher. Nestorius est le premier qui ait agi ainsi. C'est sans doute une des raisons qui firent sentir le nécessité d'écrire les *liturgies*. Depuis ce moment, il ne fut plus possible de les altérer sans exciter la réclamation des fidèles, puisqu'elles étaient alors en langue vulgaire.

On a ajouté, selon les besoins du moment, à ces *liturgies* quelques termes destinés à professer nettement la foi de l'Eglise contre les hérétiques, comme le mot *consubstantiel*, après le concile de Nicée, et le titre de *mère de Dieu* donné à Marie après le concile d'Ephèse. L'autorité des *liturgies* est pour les catholiques différente de celle de tout autre écrit, quel que soit le nom qu'elles portent; c'est moins pour eux l'ouvrage de tel auteur que le monument de la croyance et de la pratique d'une Eglise entière; elles ont donc pour eux non-seulement l'autorité d'un saint personnage, mais la sanction publique d'une société nombreuse de pasteurs et de fidèles qui s'en est constamment servie. La *liturgie* insérée dans les constitutions apostoliques n'est presque d'aucune autorité, quoiqu'elle ait été écrite la première, parce qu'on ne connaît aucune Eglise qui s'en soit servie.

— II. *Des liturgies coptes*. La tradition catholique prétend que l'Eglise d'Alexandrie, en Egypte, fut fondée par saint Marc; que cet évangéliste y établit une forme de *liturgie*, et que cette forme s'y serait conservée, comme ailleurs, par tradition jusqu'au ve siècle. Quoi qu'il en soit, ce fut à cette époque que saint Cyrille d'Alexandrie rédigea et mit par écrit, pour être lue, la *liturgie* de son Eglise. Il l'écrivit en grec, langue qui était alors parlée en Egypte; de là, cette *liturgie* a été nommée indifféremment *liturgie* de saint Marc et *liturgie* de saint Cyrille. Mais comme une bonne partie du peuple de l'Egypte n'entendait pas le grec et ne parlait que la langue copte, il paraît qu'au ve siècle l'usage était déjà établi dans ce royaume de célébrer l'office divin en copte aussi bien qu'en grec, et que la *liturgie* grecque de saint Cyrille fut aussi écrite en copte pour l'usage des naturels du pays.

Lorsque Dioscore, son successeur, partisan d'Eutychès et condamné par le concile de Chalcédoine, en 451, se sépara de l'Eglise catholique, il entraîna dans son schisme la plus grande partie des Egyptiens indigènes. Ces schismatiques continuèrent à célébrer le service divin en copte, pendant que les Grecs d'Egypte, attachés à la foi catholique et au concile de Chalcédoine, conservèrent de leur côté l'usage du grec. Cette diversité a duré pendant deux cents ans, jusque vers l'an 660, temps auquel les mahométans se rendirent maîtres de l'Egypte. Alors les Grecs d'Egypte, fidèles aux empereurs de Constantinople, furent opprimés; les Coptes schismatiques, qui avaient favorisé la conquête des mahométans, obtinrent d'eux l'exercice libre de leur religion et l'ont conservé jusqu'à nos jours.

Ils ont trois *liturgies :* l'une, qu'ils nomment de saint Cyrille, est la même, pour le fond, que celle dont nous venons de parler; la seconde est celle de saint Basile; la troisième de saint Grégoire de Nazianze, surnommé le Théologien. Dans ces deux dernières, les Coptes eutychiens ou jacobites ont placé avant la communion une confession de foi conforme à leurs doctrines; mais ils n'ont pas touché à celle de saint Cyrille, nommée aussi de saint Marc. L'abbé Renaudot l'a traduite du copte, et de plus l'a confrontée avec le texte grec, duquel elle est originairement tirée. Les théologiens catholiques pensent que c'est la *liturgie* qui était en usage dans l'Eglise d'Alexandrie au ve siècle, avant le schisme de Dioscore. Les protestants la croient apocryphe. Les Abyssins ou chrétiens d'Ethiopie ont adhéré au schisme des patriarches d'Alexandrie et ils y persévèrent. Outre les trois *liturgies* dont nous venons de parler, ils en ont encore neuf autres; mais le fond et le plan sont les mêmes; toutes ont été traduites en éthiopien, et, à la réserve de l'eutychianisme, qui se trouve professé dans plusieurs, toutes paraissent à Bergier ne renfermer rien de contraire à la foi catholique.

— III. *Liturgie des Syriens*. Après la condamnation d'Eutychès au concile de Chalcédoine, on vit en Syrie à peu près la même chose qu'en Egypte : Eutychès y trouva un grand nombre de partisans, qui conservèrent la *liturgie* communément appelée *liturgie* de saint Jacques, parce qu'on la suivait à Jérusalem, de même que dans toutes les Eglises syriennes du patriarcat d'Antioche. Bergier estime qu'on ne peut pas douter de l'antiquité de cette *liturgie*, lorsqu'on la confronte avec la cinquième catéchèse mystagogique de saint Cyrille de Jérusalem. Probablement, elle fut écrite en grec au ve siècle, puisque dans le syriaque on a conservé plusieurs termes grecs. On y ajouta *consubstantiel*, adopté par le concile de Nicée, et Marie y est nommée *mère de Dieu*, comme l'avait ordonné le concile d'Ephèse.

L'an 692, les Pères du concile *in trullo* la citèrent sous le nom de saint Jacques, pour réfuter l'erreur des Arméniens, qui ne mettaient point d'eau dans le calice. Par la suite, lorsque les patriarches de Constantinople eurent assez de crédit pour faire supprimer dans l'étendue de leur juridiction toutes les *liturgies*, à l'exception de celles de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, ils tolérèrent que, dans les Eglises de Syrie, on se servît de celle de saint Jacques, au moins le jour de sa fête.

— IV. *De la liturgie des nestoriens et de celle des Arméniens*. Lorsque Nestorius eut été condamné par le concile d'Ephèse, l'an 431, ses partisans se répandirent dans la Mésopotamie et dans la Perse, y formèrent un grand nombre d'Eglises et continuèrent de se servir de la *liturgie* syriaque, qu'ils ont portée dans toutes les contrées où ils se sont établis, même dans les Indes, à la côte du Malabar, où ils subsistent encore sous le nom de chrétiens de saint Thomas. Leur missel contient trois *liturgies :* la première intitulée des Apôtres, la seconde de Théodore l'interprète, la troisième de Nestorius. L'abbé Renaudot, qui les a traduites, fait remarquer que la première est l'ancienne *liturgie* des Eglises de Syrie, avant Nestorius, qu'elle est comme le canon universel auquel les deux autres renvoient.

Quant aux Arméniens, ils furent entraînés, l'an 525, dans la doctrine d'Eutychès par Jacob Baradée ou Zanzale, d'où est venu le nom de jacobites, et ils se séparèrent de l'Eglise catholique. Ils reçurent d'abord la *liturgie* grecque de saint Basile, de même que les moines arméniens se rangèrent sous sa règle. Les seuls changements qu'ils y apportèrent après leur schisme consistèrent à adopter l'addition que Pierre Le Foulon avait faite au *Trisagion* en 463 et à cesser de mettre de l'eau dans le calice. Le Père Lebrun a publié cette *liturgie* dans le cinquième volume de son ouvrage, avec de nombreuses remarques. On y voit la présence réelle, la transsubstantiation, l'élévation et l'adoration de l'hostie, l'invocation des saints, la prière pour les morts.

— V. *Liturgies grecques*. Les deux principales *liturgies* dont se servent les Grecs soumis au patriarcat de Constantinople sont celle de saint Basile et celle de saint Jean Chrysostome. On ne doute pas que saint Basile ne soit auteur et rédacteur de la première; pour la seconde, elle n'a été attribuée à saint Jean Chrysostome que 300 ans après sa mort. Il paraît que c'est l'ancienne *liturgie* de l'Eglise de Constantinople, qui fut nommée *liturgie* des apôtres jusqu'au vie siècle. Celle-ci sert toute l'année et contient tout l'ordre de la messe; l'autre, dont les prières sont plus longues, n'a lieu qu'à certains jours marqués. Il y en a une troisième que l'on nomme messe des présanctifiés, parce que l'on n'y consacre point et que l'on se sert des espèces consacrées le dimanche précédent. Les prières de cette messe paraissent être moins anciennes que celles des précédentes.

Le Père Le Brun a rapporté les prières et l'ordre des cérémonies de saint Jean Chrysostome. Cette *liturgie* est suivie dans toutes les Eglises grecques de l'empire ottoman qui dépendent du patriarcat de Constantinople et dans celles de Pologne et de Russie. Quant aux Grecs qui ont des Eglises en Italie, ils y ont fait quelques changements. Les patriarches de Constantinople sont même venus à bout de la faire adopter dans les patriarcats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie par les chrétiens melchites qui, dans le ve siècle, se préservèrent de l'erreur des eutychiens. Quoique dans tous ces pays l'on n'entende plus le grec, on y suit cependant la *liturgie* grecque; mais, à cause du petit nombre de ceux qui sont capables de la lire, on est souvent obligé de célébrer en langue arabe.

— VI. *Des liturgies de l'Occident*. L'Eglise latine ne connaît que quatre *liturgies* anciennes, qui sont celle de Rome, celle de Milan, celle des Gaules et celle d'Espagne. On n'a jamais douté à Rome que la *liturgie* de cette Eglise ne vînt par tradition de saint Pierre. Toutefois, il ne faut pas la confondre avec la *liturgie* de saint Pierre, qui n'est connue que depuis deux cents ans; celle-ci n'est qu'un mélange des *liturgies* grecques avec celle de Rome; elle n'a été à l'usage d'aucune Eglise.

On ne connaît point de *liturgie* latine écrite avant le sacramentaire que dressa le pape Gélase vers l'an 496. Le cardinal Thomasius le fit imprimer à Rome en 1680, sous le titre de *Liber sacramentorum romanæ Ecclesiæ*. Ce savant cardinal pense que saint Léon y avait eu beaucoup de part, mais que le fond est des premiers siècles. Environ cent ans après Gélase, saint Grégoire le Grand y retrancha quelques parties, en changea d'autres, y ajouta peu de chose. Le canon de la messe, qui se trouve à la page 196 de Thomasius, est le même que celui dont nous nous servons encore; il ne renferme aucun des saints postérieurs au ive siècle, preuve de son antiquité. C'est ce que nous appelons la *liturgie* romaine ou grégorienne, et c'est la plus courte de toutes; elle est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus longuement. L'exactitude avec laquelle on la suit depuis plus de douze cents ans doit faire présumer qu'on ne l'observait pas moins scrupuleusement avant qu'elle fût écrite.

Après celle de Rome, la plus ancienne *liturgie* d'Occident est celle de Milan, connue sous le nom d'ambrosienne. S'il fallait en croire Jean Visconti, saint Barnabé, que les Milanais vénèrent comme leur apôtre, aurait disposé l'ordre de la messe; saint Mioclès, évêque de la même Eglise, aurait réglé la psalmodie, et enfin saint Ambroise aurait complété et perfectionné cet ensemble. Trois saints auraient donc, chacun pour leur part, contribué à l'exécution de ce travail. Mais les preuves manquant à ces affirmations; il est probable que l'origine des formes du culte divin, dans l'Eglise de Milan, se confond avec l'origine même du christianisme. Le nom d'ambrosienne attribué de tout temps à la *liturgie* de Milan prouve seulement qu'un aussi grand docteur que saint Ambroise a dû, ainsi que les plus illustres évêques de l'antiquité, travailler à la correction de la *liturgie* de son Eglise.

Au reste, une preuve frappante de l'attachement des Eglises à leur ancienne *liturgie* est la fermeté avec laquelle celle de Milan a conservé la sienne, malgré les tentatives que l'on a faites en différents temps pour y introduire celle de Rome. Les Milanais, qui croient en être redevables à saint Ambroise, lequel avait, en effet, composé des hymnes et des prières pour l'office divin, n'y ont jamais voulu renoncer. Le Père Le Brun a comparé la messe ambrosienne à la messe romaine ou grégorienne; il y a des différences légères entre le canon de l'une et celui de l'autre, mais il n'y en a point dans la doctrine.

La messe gallicane, qui a été en usage dans les Eglises des Gaules jusqu'en l'an 758, a beaucoup plus de ressemblance avec les *liturgies* orientales qu'avec l'ordre romain. On pense, avec assez de probabilité, que cela est venu de ce que les premiers évêques qui ont prêché la foi dans les Gaules, comme saint Pothin de Lyon, saint Trophyme d'Arles, saint Saturnin de Toulouse, etc., étaient Orientaux. Ils ont établi sans doute dans les Eglises qu'ils ont fondées une *liturgie* semblable à celle à laquelle ils étaient accoutumés. On y trouve les mêmes expressions et les mêmes cérémonies, par conséquent la même doctrine que dans toutes les autres *liturgies* dont nous avons parlé jusqu'à présent.

Cette conformité est encore plus sensible par l'examen de la messe gothique ou mozarabique, qui était en usage en Espagne au ve siècle et dans les siècles suivants et qui est, au fond, la même que la messe gallicane. Le Père Leslés, qui a fait réimprimer à Rome, en 1755, le missel mozarabique, prétend que c'est le mozarabique qui a servi de modèle au gallican; mais il ne paraît pas avoir eu connaissance des raisons par lesquelles le Père le Brun a prouvé le contraire, du moins il ne les réfute pas. Le Père Le Brun a montré que, pendant les premiers siècles, l'ordre romain fut suivi en Espagne; au ve, les Goths s'y établirent. Or, avant de tomber dans l'arianisme, les Goths avaient reçu de l'Orient et surtout de Constantinople la foi chrétienne, par conséquent la *liturgie* grecque. Martin, archevêque de Prague, Jean, évêque de Girone, saint Léandre, archevêque de Séville, qui tous contribuèrent à la conversion des Goths sur la fin du vie siècle, avaient été instruits dans l'Orient. Ils étaient donc portés à conserver la *liturgie* gothique, qui en était venue et qui se trouvait conforme à la *liturgie* gallicane suivie dans la Gaule Narbonnaise, où les Goths dominaient aussi bien qu'en Espagne.

De là s'ensuit que saint Léandre et saint Isidore de Séville, son frère, en dressant la *liturgie* d'Espagne, n'ont point touché au fond qui existait avant eux; ils n'ont fait qu'ajouter des prières, des collectes, des préfaces relatives aux évangiles et aux différents jours de l'année; mais le sens des prières, les rites essentiels, l'oblation, la consécration, l'adoration de l'eucharistie, la communion, etc., sont les mêmes; les conséquences qui en résultent ne sont pas différentes.

Cette *liturgie* gothique a été conservée en Espagne par les chrétiens qui s'y maintinrent après l'invasion des Maures ou des Arabes jusqu'en l'an 1080, et c'est ce mélange des chrétiens avec les Maures qui fit nommer les premiers mozarabes. Il a fallu que les papes travaillassent pendant plus de trente ans consécutifs pour établir en Espagne l'usage de la *liturgie* romaine. Depuis quelques années, la *liturgie* romaine s'est imposée même aux gallicans; l'ultramontanisme, devenu tout-puissant, est parvenu à supprimer la plus antique et la plus belle des *liturgies* gallicanes, celle de Lyon. Ce fut M. de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, qui accomplit cette révolution, malgré les réclamations de tous les prêtres de son diocèse. Au mois de février 1872, l'archevêque de Paris Guibert chargea trois commissions de préparer les mesures nécessaires pour le retour à la *liturgie* romaine dans son diocèse, et le rituel romain sera très-prochainement suivi dans toutes les paroisses.

On peut encore ajouter aux *liturgies* occidentales la *liturgie* monastique ou bénédictine, suivie par les moines de la règle de saint Benoît, et la *liturgie* slavonne, en usage parmi les Dalmates et les Illyriens, qui suivent le rite latin. Chez les protestants, la *liturgie* n'a réellement d'importance que parmi les anglicans et parmi les luthériens, dont le culte a gardé quelque chose de la tradition catholique. Les anglicans appellent *liturgie* l'ordre des prières et des cérémonies de leur culte, dressé sous Edouard VI et changé sous Elisabeth. Les puritains firent supprimer ou à peu près la *liturgie*. Charles II la rétablit et la fit remanier, puis étendre à tout le royaume. La plupart des réformes ont plus ou moins effacé la *liturgie* en lui ôtant la signification sacramentelle. Aujourd'hui, il y en a qui, dans un intérêt de parti, essayent de la transformer en confession de foi; mais cette tentative est trop opposée à l'esprit du protestantisme pour avoir quelque chance de réussir d'une manière durable. Déjà certaines sectes y ont à peu près renoncé; elles ont maintenu les éléments du culte apostolique, la lecture, l'explication de l'Ecriture, la prière et le chant, et elles ont laissé tout le reste à l'inspiration individuelle. C'est un progrès qui ne peut manquer de s'étendre.

LITURGIQUE adj. (li-tur-ji-ke — rad. *liturgie*). Qui a rapport à la liturgie : *Ouvrage* LITURGIQUE.

— *Langue liturgique*, Langue adoptée pour les prières d'une secte religieuse : *Le latin est la* LANGUE LITURGIQUE *des catholiques romains*. ‖ Ancien slave, qui est encore en usage pour le culte et pour les livres d'église, en Russie et dans les Provinces danubiennes.

— **Encycl.** *Livres liturgiques*. On nomme ainsi les ouvrages qui traitent des cérémonies, prières, etc., d'un culte, en un mot de tout ce qui a rapport à la liturgie de ce culte.

Les principaux livres *liturgiques* dans la religion catholique sont : le sacramentaire, le missel, l'évangéliaire, le lectionnaire, le bénédictionnaire, l'antiphonaire. Le sacramentaire renferme les prières de la liturgie proprement dite et de l'administration des sacrements. C'est tout à la fois, dit l'abbé Bertrand, un pontifical, un rituel, un missel, dans lequel ne se trouvent ni l'introït, ni les offertoires, ni les antiennes de la communion, mais uniquement ce qui était récité par le célébrant. C'est ce que les Grecs nomment l'*Euchologion*. Saint Gélase et saint Grégoire le Grand sont les deux principaux auteurs du sacramentaire romain. Le missel est le livre de messe à l'usage des évêques et des prêtres; il contient les différentes messes de l'année. Par extension, on appelle aussi missel le même livre traduit pour les fidèles. Plusieurs diocèses et ordres ont un missel particulier. L'évangéliaire est le livre qui contient les évangiles que le diacre doit réciter à haute voix pendant l'office divin. L'Eglise professe un grand respect pour ce livre. On le porte accompagné de flambeaux, on l'encense, et même dans les jours solennels on le donne à baiser au clergé et aux plus notables des fidèles. Les évangéliaires sont de deux sortes: les uns présentent le texte suivi et complet des Evangiles, et des notes marginales ou des tables qui indiquent les passages qui doivent être lus à la messe; les autres sont découpés selon l'ordre des passages qui doivent être lus dans chaque messe. Le lectionnaire contient les épîtres et les leçons destinées à être lues à la messe. On l'a appelé aussi *Apostolus*, parce que la plus grande partie des épîtres sont de saint Paul. Quelquefois les lectionnaires contiennent, en outre, les leçons tirées des prophètes et les évangiles. Mais il y a aussi des épistolaires ne contenant que les épîtres, et des lectionnaires ne contenant que les leçons. Le bénédictionnaire contient les bénédictions à l'usage des évêques et des prêtres. C'est après l'Oraison dominicale et à la fin de la messe que l'on bénit les fidèles. L'antiphonaire contient les introït, les antiennes (*antiphones*), les répons et autres parties de l'office qui sont chantées par le chœur. On l'appelait autrefois *cantatorium* et *graduale*. Saint Grégoire le Grand est l'auteur de l'antiphonaire romain. Sa méthode de chant et son antiphonaire furent adoptés dans plusieurs pays de l'Occident.

Le plus récent ouvrage de liturgie, et l'un des plus complets, a pour titre : *Instructions sur la liturgie*, par M. Noël, vicaire général du diocèse de Rodez. Une analyse rapide de ce recueil vaudra mieux que des observations générales, pour donner une idée des objets de la liturgie et de ce que sont les livres qui en traitent. Il s'occupe, dans la première partie, de la liturgie en général, des objets et des personnes *liturgiques*, de l'importance et de la nécessité des cérémonies, du chant et de la musique *liturgiques*, des cloches et de leur langue, des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, du mobilier des églises. La deuxième et la troisième partie traitent du sacrifice de la messe, c'est-à-dire de l'acte *liturgique* par excellence. L'explication des prières et des cérémonies de la messe, soit haute, soit basse, et de leurs significations mystérieuses n'a pas demandé à l'auteur moins de quarante-sept instructions. Dans la quatrième partie, consacrée à l'exposition de l'office divin, il a insisté principalement sur les vêpres et les complies, c'est-à-dire sur ce qui regarde, plus que le reste, tous les fidèles. La cinquième et dernière partie est relative à l'ordination et à la consécration des ministres de la liturgie, à la profession religieuse, à la visite épiscopale, aux sacramentaux, aux bénédictions et processions, enfin aux offices funèbres. Elle se termine par un appendice sur les cimetières. Ainsi se trouve embrassé tout l'ensemble des matières *liturgiques.*

LITURGISTE s. m. (li-tur-ji-ste — rad. *liturgie*). Auteur d'un ouvrage de liturgie; savant qui a fait une étude spéciale de cette matière : *Pierre le Chantre était un des plus savants* LITURGISTES. (Acad.)

LITUUS s. m. (li-tu-uss — mot lat.). Espèce de clairon recourbé à l'usage de la cavalerie romaine. ‖ Bâton recourbé que portaient les augures, pour déterminer les diverses régions célestes, et qui avait la forme du clairon de cavalerie : *La crosse des évêques est imitée des* LITUUS *des augures. Les augures se servaient toujours du* LITUUS *dans leurs divinations solennelles.* (A. de Gasparin.)

— Moll. Nom scientifique du genre CYCLOSTOME.

— **Encycl.** Dans l'antiquité latine, ce mot qui, selon Müller, venait de l'étrusque, avait deux sens. Le premier, et sans doute le plus ancien, était celui de bâton augural. Ce bâton était formé d'un bois sans nœud, comme le dit Tite-Live : *baculum sine nodo.* Il avait environ 0m,45 de longueur, était légèrement recourbé par le haut en forme de volute. C'est avec le *lituus* que l'augure divisait les régions du ciel, qui étaient au nombre de seize dans la divination étrusque, et de quatre chez les Romains. On trouve fréquemment représenté, sur les monuments de l'antiquité, le *lituus* augural.

On appelait aussi *lituus* une sorte de trompette militaire, qui devait très-probablement son nom à sa ressemblance avec le bâton des augures. Il était effectivement un peu recourbé à son extrémité inférieure, et terminé par un pavillon médiocrement évasé. Le *lituus* était d'airain; il avait un son très-perçant.

LITYERSE s. m. (li-ti-èr-se — gr. *lituersês*, du nom d'un des fils du roi Midas). Antiq. Chanson des moissonneurs, qui était surtout en usage en Phrygie.

LITYERSES, roi de Célènes, en Phrygie. Il était, d'après la mythologie grecque, fils de Midas. C'était le plus habile et le plus fort moissonneur qu'il y eût. Lorsqu'un voyageur traversait ses Etats, il le forçait à moissonner avec lui, et, s'il n'achevait pas une tâche égale à la sienne, il lui tranchait la tête d'un coup de faux. Daphnis, à la recherche de sa maîtresse, s'était rendu auprès de Lityerses et, soumis à l'épreuve dont nous venons de parler, il allait succomber lorsque Hercule arriva inopinément et tua le roi de Célènes. Sosithée avait composé sur ce sujet une tragédie dont il ne nous reste que vingt-quatre vers.

LIU-CHIN, génie chinois qui préside au tonnerre, comme le Jupiter des Grecs. On le représente sous une forme monstrueuse, qui tient à la fois de celle de l'homme et de celle de l'aigle.

LIUNG, paroisse de Suède, située dans un lieu des plus pittoresques de la province de Bohus. Les forêts et les montagnes, la mer et les îles, les champs et les jolies habitations rurales s'y déroulent tour à tour, dans un gracieux et vivant panorama. On y trouve des antiquités en très-grand nombre : tumuli, pierres runiques, grottes et fontaines sacrées, etc., qui exercent encore aujourd'hui sur l'esprit des habitants un mystérieux prestige. Ils croient entendre de temps en temps des voix étranges résonner dans l'intérieur des rochers. Une des grottes antiques, située au fond d'un bois, leur servait jadis de retraite, pendant les troubles de guerre; ils s'y réfugiaient avec leurs objets les plus précieux. Des légendes de tout genre se racontent dans le pays. On y a découvert et exploité autrefois une mine d'argent.

LIURE s. f. (li-u-re — rad. *lier*). Techn. Câble dont on se sert pour lier ou maintenir les fardeaux sur une charrette. ‖ Lien d'un écheveau, pour les tissus chinés.

— Mar. Tours de corde servant à lier plusieurs objets ensemble. ‖ *Fausse liure*, Une des liures, la deuxième à partir du haut, faites sur le beaupré d'un grand bâtiment.

— Navig. Pièces de bois courbes par un bout, dont on fait usage pour élever les bords d'un bâteau foncet : *La barque semble éclater dans toutes ses* LIURES *et craquer dans sa longueur.* (X. Saintine.)

LIUS s. m. (li-uss — du gr. *leios*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant une quarantaine d'espèces, toutes américaines.

LIUSDAL, paroisse de Suède, dans la prov. de Helsingie et le gouvernement de Gefleborg; environ 4,000 hab. Cette paroisse, très-riche en légendes et traditions populaires, est une de celles du pays qui ont conservé le plus fidèlement les mœurs et usages antiques. Les noces y donnent lieu à des fêtes qui durent souvent dix jours entiers, et pendant lesquelles il se fait une consommation effrayante de nourriture et de boisson. Du reste, les habitants de Liusdal font habituellement cinq copieux repas par jour. Ils sont, en général, confortablement logés, et leur costume présente, pour les hommes comme pour les femmes, des particularités curieuses. Les jeunes filles vont tête nue et se peignent les cheveux avec le plus grand soin; elles ne portent le bonnet qu'après le mariage.

LIUSNE-ELF, fleuve de Suède, qui prend sa source dans un lac de la grande vallée d'Herjeâdalen et qui, après avoir reçu dans son cours une foule de petits affluents, se jette dans le golfe de Botnie. Pendant la saison des neiges, lorsque le temps s'adoucit, ce fleuve grossit tout à coup et devient d'une violence effrayante; puis, avec la même soudaineté, il diminue et se calme. Il traîne dans ses eaux une sorte de matière grasse qui fume les prairies situées sur ses bords et leur communique une étonnante force de végétation.

LIUVA Ier, roi des Wisigoths, mort en 572. Elu (567) par les grands de la nation après la mort d'Athanagilde, il établit sa résidence à Narbonne, pour préserver le midi de la Gaule des invasions des Francs. Les Wisigoths d'Espagne se révoltèrent, et il envoya contre eux son frère Léovigilde, qui dompta les rebelles, et auquel il donna (569) toute la partie de son royaume située au delà des Pyrénées. Quoique arien, Liuva fut plein de tolérance envers les catholiques et les protégea dans l'exercice de leur culte. A sa mort, Léovigilde réunit les deux monarchies.

LIUVA II, roi des Wisigoths, fils de Récarède et petit-fils de Léovigilde, né en 581, mort en 603, après deux ans de règne. Appelé au trône en 601, il promettait un souverain doué des plus heureuses qualités, lorsqu'une révolte fomentée par Wistéric le prit au dépourvu et sans défense. Fait prisonnier, il fut égorgé par les rebelles.

LIVA s. m. (li-va — d'un mot turc signifiant étendard). Gouvernement militaire de Turquie, commandé par un pacha à deux queues.

LIVADIE, la *Lébadée* des anciens, ville de Grèce, dans la Hellade orientale, ch.-l. du diocèse de Béotie, sur la petite rivière de son nom, à 90 kilom. N.-O. d'Athènes; 10,000 hab. Cette ville est assez grande, mais mal bâtie. On y voit encore aujourd'hui l'antre de Trophonius, si célèbre dans l'antiquité.

LIVADIE, nom sous lequel les Turcs désignaient la partie de la Grèce située au N. de l'isthme de Corinthe et qui faisait partie du pachalik des Iles.

LIVADIE, petite rivière de Grèce, l'ancienne *Hercyna*, formée de deux ruisseaux auxquels les anciens Grecs donnaient les noms de Léthé et de Mnémosyne. Elle se perd dans le lac Topolias, après un cours de 24 kilom.

LIVARDE s. f. (li-var-de). Mar. Perche avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât : *Voile à* LIVARDE. ‖ Corde d'étoupe servant à frotter un cordage qu'on vient de commettre.

LIVAROT s. m. (li-va-ro). Fromage fabriqué dans le bourg de Livarot, dans le département du Calvados.

— **Encycl.** Le gros fromage de Livarot est quelquefois comparé au fromage de Hollande, et, de fait, la fabrication normande et la fabrication hollandaise ne diffèrent pas essentiellement entre elles. Du reste, le *livarot* est un fromage de qualité médiocre, bien qu'il s'en fasse une prodigieuse consommation.

LIVAROT, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Lisieux, près de la rive droite de la Vie; pop. aggl., 1,276 hab. — pop. tot., 1,557 hab. Débris d'un château fort qui fut occupé au XIVe siècle par Charles le Mauvais. Chapelle de la Pipardière, contenant des boiseries remarquables. Autour du bourg s'étendent de magnifiques prairies, à travers lesquelles serpente la Vie, et dont les herbes donnent aux fromages de Livarot la saveur particulière qui les distingue. La fabrication de ces fromages est très-importante.

LIVE s. m. (li-ve). Langue de la branche finnoise, anciennement parlée par les Lives, population primitive de la Livonie : *Le* LIVE *est bien près de devenir une langue morte; car il n'est plus parlé aujourd'hui que par une petite peuplade des environs de Salis.* (Eug. Clément.)

LIVÈCHE s. f. (li-vè-che — du lat. *levisticum*, qui est dans Végèce, et que Diez regarde comme une altération de *ligusticum*, proprement la plante ligurienne). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des angélicées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Europe, dans l'Asie centrale et l'Amérique boréale.

— **Encycl.** La *livèche*, appelée aussi *ache de montagne* ou *sermontaine*, est une grande plante vivace, à racine épaisse, charnue et rameuse. La tige, qui atteint quelquefois la hauteur de 2 mètres, est arrondie, fistuleuse, noueuse, et porte des feuilles alternes, deux fois pennées, à folioles grandes, rhomboïdales, dentées, d'un vert foncé; ses fleurs jaunes sont groupées en ombelles terminales. Cette plante croît dans les régions montagneuses des contrées méridionales; on la trouve surtout dans les prés ombragés. Sa racine a une odeur qui rappelle celle du céleri; sa saveur est âcre et aromatique. Elle sécrète souvent un suc gommo-résineux; elle renferme aussi une huile essentielle très-odorante. Ses propriétés sont celles des ombellifères en général, et surtout de l'angélique et de l'impératoire. Elle excite les voies digestives, et on lui a attribué la propriété de stimuler aussi l'utérus. On l'a employée contre l'hystérie asthénique, l'aménorrhée, la chlorose; on l'administrait, en poudre ou macérée dans du vin, comme emménagogue. Aujourd'hui on regarde ces propriétés comme problématiques, et la racine de *livèche* est peu usitée en pharmacie. A l'époque de la Renaissance, on faisait, contre les engelures, des lotions avec la décoction de *livèche* et de raves. Les paysans emploient contre la gale une sorte de pulpe faite de la plante fraîche pilée avec du sel et du vinaigre. On a prétendu aussi que cette plante, mélangée avec les fourrages, guérissait la toux des bestiaux. Les fruits de la *livèche* ont une saveur amère et une odeur qui rappellent celles de la térébenthine; ils sont riches en huile essentielle, stimulent les voies digestives, et on leur attribue aussi des propriétés carminatives.

LIVENNE, petite rivière de France. Elle prend sa source dans le départ. de la Charente-Inférieure, près de Montlieu, coule à l'O., passe à Chepniers, Corrignac, entre dans le départ. de la Gironde, reçoit divers cours d'eau de peu d'importance, et se jette dans la Gironde en face des îles de Pauillac, après un cours de 50 kilom.

LIVENZA, autrefois *Liquentia*, rivière du royaume d'Italie. Elle prend sa source dans la province d'Udine, près de Polcenigo, et se jette par plusieurs bras dans l'Adriatique, près de Santa-Margarita, après un cours extrêmement tortueux de 75 kilom. Cette rivière, quoique rapide, est navigable depuis Tremeacque, pour des bateaux de 40 tonneaux.

LIVERANI (François), prélat italien, né à Castel-Bolognese en 1823. Filleul de Pie IX, il fut élevé à l'Académie des nobles ecclésiastiques de Rome, entra dans les ordres et devint successivement chanoine, prélat domestique, auditeur de rote et protonotaire apostolique. Théologien distingué, M. Liverani s'est fait connaître par quelques ouvrages sur l'histoire ecclésiastique; mais il doit surtout sa grande notoriété à ses opinions sur le pouvoir temporel du pape et sur la cour de Rome. Au commencement de 1861, il prit, dans une lettre rendue publique, la défense du Père Passaglia, attaqué avec violence par les ultra-cléricaux et les jésuites; il accusa hardiment l'entourage du pape d'intrigues, d'immoralité, et rejeta sur ce qu'il appelait une race de vipères la responsabilité de tous les actes qui tendaient à discréditer le saint-siége. Un ouvrage qu'il publia peu après, la *Papauté*, *l'Empire et le royaume d'Italie* (Florence, 1861), eut en Italie et dans le monde catholique le plus grand retentissement. A la suite de cette publication, dans laquelle il devoilait une quantité d'abus, condamnait le pouvoir temporel et demandait au pape de se réconcilier avec le roi d'Italie, Liverani fut rayé du nombre des prélats domestiques, des protonotaires, des chanoines de Sainte-Marie-Majeure, et cité à se rendre à Rome pour se rétracter. Le prélat, ayant vainement demandé à être jugé selon les formes des lois canoniques, ne crut point prudent de faire le voyage de Rome. Il alla habiter chez un de ses amis, près du lac de Bracciano, et publia peu après *Douze ans de vol* (1862), ouvrage dans lequel il dévoile l'administration du cardinal Antonelli. Depuis lors, il a vécu dans la retraite.

LIVERATI (Giovanni), compositeur italien, né à Bologne en 1772. Elève, pour la composition, de l'abbé Mattei, il écrivit, à l'âge de dix-sept ans, des psaumes, puis fit représenter en 1790 un petit opéra en un acte : les *Divertissements à la campagne*, que suivirent deux messes et un oratorio. Le métier de compositeur ne lui donnant que de maigres profits, Liverati songea à utiliser son talent comme chanteur. Engagé en 1792, en qualité de premier ténor, au théâtre italien de Barcelone, ensuite au théâtre de Madrid, il vit sa réputation s'étendre en dehors de la Péninsule, et fut chargé par le roi de Prusse de diriger l'Opéra de Potsdam. Nommé en 1800 directeur du théâtre de Prague, puis appelé en 1804 à Trieste, et de là à Vienne, Liverati vint s'établir dans cette dernière ville, où son opéra *Il Maestro fanatico* avait eu un très-grand succès, et noua des relations avec Haydn, Beethoven, Kozeluch et Salieri. Le style de ce dernier maître fut le modèle que Liverati s'efforça de reproduire dans ses partitions. Après un long séjour à Vienne, l'artiste se rendit à Londres en 1814, et y reçut le titre de compositeur du King's-theatre. Trois ans après, il retourna en Italie, où il a terminé sa vie dans l'obscurité.

On connaît de ce compositeur estimable, mais sans individualité tranchée, quatorze opéras, trois grandes cantates, deux oratorios, des ariettes avec accompagnement de piano, et des duos pour deux soprani.

LIVERDUN s. m. (li-ver-dun — nom d'une localité). Vitic. Espèce de raisin du département de Meurthe-et-Moselle.

LIVERDUN, bourg et commune de France (Meurthe-et-Moselle), canton de Domèvre-en-Haye, arrond. et à 20 kilom. N. de Toul, sur le revers d'une colline que baigne la Moselle, et près du canal de la Marne au Rhin; 1,139 hab. Liverdun, situé sur une côte escarpée et presque entièrement entourée de forêts, existait déjà du temps des Romains, et formait sous les rois d'Austrasie une place importante, comprise dans le domaine de l'évêché de Toul. L'église, bâtie au XIIIe siècle, renferme le tombeau de saint Eucaire, premier apôtre de cette contrée Le saint est représenté coiffé de la mitre, revêtu des habits pontificaux et couché sur une pierre, au-dessus de laquelle on lit une longue inscription en lettres gothiques. L'église contient, en outre, de curieuses stalles et une belle sculpture de la Renaissance, conservée dans la sacristie. Nous signalerons aussi à Liverdun : les débris d'un château détruit au XVe siècle; la maison du gouverneur; le presbytère, dont le portail est orné d'une foule d'enjolivements, et un calvaire du XIIIe siècle, nommé Croix de saint Eucaire. Nulle part, les travaux du canal de la Marne au Rhin n'ont pris un développement plus considérable que sur le territoire de la commune de Liverdun. Le souterrain de Liverdun, auquel on arrive des deux côtés par des tranchées d'une profondeur effrayante, a 500 mètres de longueur. Au sortir du souterrain, le canal traverse la Moselle sur un pont en pierre de 175 mètres de longueur, composé de douze arches en plein cintre.

LIVERNON, bourg de France (Lot), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Figeac; pop. aggl., 274 hab.; — pop. tot., 793 hab. Aux environs, exploitation de pierre de taille et d'albâtre. Au hameau de Cessac, on voit un monument druidique appelé Pierre-Martine : c'est une pierre de 7 mètres de longueur sur 3m,50 d'épaisseur.

LIVERPOOL, ville maritime d'Angleterre, le premier port et le plus grand centre commercial de la Grande-Bretagne et du monde entier, après Londres, dans le comté de Lancastre, à 50 kilom. O. de Manchester, à 290 kilom. N.-O. de Londres, sur la rive droite de la Mersey, à 7 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans la mer d'Irlande, par 52° 23′ de latit. N., et 50° 17′ de longit. O.; 5,000 hab. en 1700, 75,000 en 1800, 205,000 en 1831, 376,000 en 1861; et, si l'on y comprend les localités les plus voisines sur un rayon de 4 kilom. (la banlieue), la population s'élevait dès lors à 600,000 hab. Institut royal de belles-lettres et de sciences appliquées; lycée, athénée, chacun avec une bibliothèque considérable; sociétés philosophique, médicale, d'histoire naturelle; jardin botanique, le plus riche de la Grande-Bretagne; musée d'antiquités égyptiennes. Bains de mer très-fréquentés. Presque tous les pays civilisés entretiennent des consulats dans cette ville. La branche la plus vaste de l'industrie propre à Liverpool est la construction des navires; celle-ci comprend, outre les chantiers, les ateliers pour la construction des machines à vapeur et autres, les fonderies de fer et de cuivre, les forges pour chaînes et ancres, et les corderies. On trouve aussi à Liverpool de grandes raffineries de sucre et de sel, les savonneries les plus importantes du Royaume-Uni; des amidonneries, des brasseries, des manufactures de tabac, des filatures de coton, des fabriques de poterie, de vitriol, de verrerie, d'horlogerie.

Liverpool, reliée à la ville de Manchester par un chemin de fer, sert de port à ce grand centre manufacturier; son rayon commercial à l'intérieur ne s'étend pas seulement sur le riche et industrieux comté de Lancastre, mais bien au delà, jusqu'à Birmingham, sur un pays peuplé de plus de 5 millions d'âmes, sillonné de canaux et de chemins de fer, et comprenant Leeds, Sheffield, Bradford, Preston, Bolton et Nottingham. La majeure partie des produits des usines de toutes ces villes s'exporte par la voie de Liverpool, qui de son côté se charge de leur approvisionnement et envoie notamment à Manchester tous les ans plus de 200,000 tonneaux de coton brut. On voit, d'après cela, que le commerce de cette ville est surtout un commerce de transit et de commission. Baines croit pouvoir évaluer à plus de 100 millions de livres sterling (2 milliards et demi de francs) le chiffre annuel des opérations commerciales de cette ville. La valeur seule des produits du territoire et de l'industrie britannique exportés par la voie de Liverpool s'est élevée en 1861 à 1,379,000,000 de francs, près de la moitié de toute l'exportation du Royaume-Uni. Les principaux produits exportés sont : les cotonnades, les lainages, les tissus de lin, les soieries, les fils de coton, la laine brute, les fers et fontes, le savon, la houille, la bière, le beurre, la quincaillerie et la coutellerie, les machines à vapeur et autres, les cuirs tannés, la papeterie, la sellerie, le sel, les spiritueux, etc. Les importations atteignent, de leur côté, à Liverpool, une valeur totale de 40 à 50 millions de livres sterling. Elles ont principalement pour objet le coton brut, le sucre, le café, le thé, le riz, le tabac, le salpêtre, la potasse, le soufre, l'huile d'olive, l'huile de palme, le cacao, le chanvre, les bois de teinture, le sagou, les viandes et les poissons salés, la laine, les bois de construction, etc. Le vaste mouvement commercial de Liverpool se répartit entre toutes les parties du monde, et l'on peut assurer qu'aucun pays n'échappe à l'activité mercantile de cette place. Il est à peu près inutile d'ajouter que ce prodigieux trafic est facilité par de riches et nombreux établissements de crédit; peu de cités ont donné naissance à un aussi grand nombre d'associations. Presque toutes se rapportent plus ou moins directement au commerce maritime et contribuent à lui donner une puissante impulsion. Des services réguliers de paquebots à vapeur mettent Liverpool en communication avec tous les ports de quelque importance de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, de l'Europe, des deux Amériques, des Indes orientales, de la Chine; des canaux et des chemins de fer la relient à toutes les grandes villes manufacturières de l'intérieur.

Le port de Liverpool est une magnifique création artificielle. La Mersey, devant cette ville, n'a pas moins de 1 kilom. de largeur, à la haute mer. Au-dessus et au-dessous de cette ville, le fleuve s'élargit encore, présentant à la navigation un superbe bassin, relié par des canaux à l'intérieur de l'Angleterre tout entière. La hauteur des eaux, à l'embouchure du fleuve, est de 10 mètres, et l'on trouve encore 6 mètres d'eau par les marées les plus basses. Toutes les passes, à l'entrée du port, sont marquées par des bouées numérotées, qui indiquent aux navires les directions qu'ils doivent suivre pour remonter le fleuve. De plus, depuis l'île d'Anglesey jusqu'au phare Rock, à l'embouchure de la Mersey, il existe une ligne de feux, les uns fixes, les autres flottants; une ligne télégraphique est établie sur ce même parcours. Rien donc n'a été négligé pour assurer la navigation vers le port de Liverpool.

— *Histoire.* « Une tradition, dit M. A. Esquiros, veut qu'on ait tiré le nom de Liverpool d'un oiseau appelé *liver* ou *lever*, que l'on croit avoir fréquenté les marais qui existaient jadis dans les terrains bas où s'élèvent maintenant les quartiers populeux de cette cité florissante. Un château y fut, dit-on, fondé par Roger de Poitiers; ce château fut démoli en 1659. Pendant les guerres civiles, Liverpool tint vingt-quatre jours contre l'armée du prince Rupert; mais la ville ayant été prise après une héroïque résistance, la garnison et les habitants furent passés au fil de l'épée. Les ravages de la peste et de la famine suivirent de près les violences du glaive. La ville, néanmoins, fut bientôt reprise par le colonel Birch et continua de se montrer fidèle à la cause populaire. Liverpool était alors un port insignifiant. Lors du siége de Calais en 1388, elle n'avait fourni à la flotte anglaise qu'une petite barque montée par 6 hommes. Vers 1699, sa population n'était encore que de 5,100 âmes. Dix ans après, un acte fut présenté au parlement pour la construction du premier dock qui fût formé à Liverpool. Ce vieux dock fut comblé en 1826, et sur son emplacement s'élevèrent les magnifiques constructions appelées *Revenue-Buildings*. Pendant près d'un demi-siècle, deux bassins remplis d'eau et une forme sèche pour réparer les navires suffirent au commerce de Liverpool. Un troisième dock fut construit peu après l'avénement au trône de George III, pour l'usage des navires qui faisaient le commerce en Afrique et dans les Indes occidentales. Ces vaisseaux portaient sur les côtes de l'Afrique les marchandises du Yorkshire et de Manchester; ils y recevaient des esclaves noirs, qu'ils transportaient dans les plantations du nouveau monde, puis revenaient en Angleterre chargés de rhum et de sucre. En 1764, plus de la moitié de la traite des nègres était faite par les marchands de Liverpool. Cet indigne trafic fut heureusement aboli; mais l'importation du coton, du tabac, de l'huile et des céréales ouvrit bientôt pour Liverpool une nouvelle source de négoce plus honorable et plus légitime, qui ne donna point lieu de regretter le commerce de la chair humaine. Le coton surtout a créé la grandeur et l'importance de Liverpool, qui, à ce point de vue, peut être considéré comme le port de Manchester. »

Les docks de Liverpool, la grande merveille de la ville, couvrent une superficie de 5 milles. Les principaux sont : le Collingwood, qui mesure 500 mètres de longueur sur 160 mètres de largeur; Clarence-Dock; Prince's-Dock, occupé surtout par les navires américains; Canning-Dock; Albert-Dock, inauguré par le prince Albert; Herculanum-Dock, etc. Les docks, au nombre de vingt et un, sont bordés de quais, qui s'étendent sur une longueur de 15 milles et peuvent recevoir 1,500 navires.

Liverpool est le grand rendez-vous des émigrants; on a construit près des docks une grande maison pour les loger.

L'hôtel des douanes est un monument de style ionique, très-admiré pour l'élégance et la pureté de son architecture; la grande salle, au centre de l'édifice, mesure 45 mètres de longueur, 21 mètres de largeur et 14 mètres de hauteur; le dôme attire l'attention de très-loin. Cet hôtel, qui occupe l'emplacement d'un ancien dock creusé en 1699, renferme les bureaux de la poste et plusieurs autres branches de l'administration publique. Dans l'hôtel de ville, construction de 1795, se voit un magnifique escalier, sur lequel s'élève la statue colossale de George Canning, et que couronne une belle statue représentant la Grande-Bretagne; on y remarque aussi des appartements splendidement décorés. La bourse occupe trois côtés d'un carré dont l'hôtel de ville forme le quatrième; au centre est un monument en bronze, érigé en l'honneur de Nelson. L'Institution Collegiale a été bâtie en 1843, dans le style Tudor, sur les dessins de H. Elmes. C'est un des meilleurs édifices de l'Angleterre, dit M. Esquiros; il contient quarante-huit appartements, une galerie de sculpture, un laboratoire, une belle salle pour les cours publics, et s'étend sur une longueur de 100 mètres. Cette institution embrasse trois écoles de jour pour les enfants des trois classes de la société, et, le soir, une école pour les adultes. Saint-George's Hall est un monument d'une apparence majestueuse, avec de belles rangées de colonnes corinthiennes. L'édifice mesure 200 mètres de longueur. Deux grandes salles servent à tenir les assises; le reste a été approprié aux meetings, aux concerts, etc. Le Saylor's-Home est un bel édifice de style italien, bâti en 1850 par John Cunningham; le prince Albert en posa la première pierre en juillet 1846. L'édifice contient une grande salle de réunion, un cabinet de lecture, une bibliothèque, etc. Le cimetière de Saint-James, ancienne carrière de pierres rouges, consiste principalement en catacombes; un des mausolées est orné de la statue de Huskisson, par Gibson. Nous signalerons encore : l'Athenæum et le Lycæum, deux clubs qui représentent les deux grands partis politiques de Liverpool; le New-Music-Hall, bâti en 1849; un amphithéâtre; le théâtre Adelphi; la salle de concerts; les jardins botaniques; le jardin zoologique; les églises Saint-Nicolas et Saint-Pierre; le Mechanic's-Institution, excellente école pour les ouvriers; le Royal-Institution-School, fondé par Roscoe, possédant une galerie de sculptures et de moulures en plâtre et un musée; l'école des aveugles, la plus ancienne de toute l'Angleterre; une belle bibliothèque gratuite, avec un muséum; une école des Enfants-Bleus; une grande maison des pauvres; un asile pour les aliénés; un vaste hôpital; des bains publics, les premiers de ce genre établis en Angleterre, etc.

LIVERPOOL, ville de l'Amérique anglaise (Nouvelle-Ecosse), à 100 kilom. S.-O. d'Halifax, sur la rive droite et à l'embouchure de la rivière de son nom, qui vient du lac Rossignol et se perd sur la côte méridionale de la péninsule, dans une baie à l'entrée de laquelle est l'île Coffin; cette baie forme un port commode et sûr, même pour de gros navires.

LIVERPOOL, rivière de la Nouvelle-Hollande, dans la terre d'Arnheim, où elle prend sa source; elle se jette dans la mer des Moluques, par 12° de latit. S., et 131° 55′ de longit. E. Elle a 5 kilom. de large à son embouchure, qui est obstruée par quelques rochers.

LIVERPOOL, ville de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale, comté de Cumberland, à 25 kilom. O. de Sidney, sur la rive gauche du George-River; 5,000 hab.

LIVERPOOL (Charles JENKINSON, baron HAWKESBURY et premier comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1727, mort en 1808. Il se fit remarquer, dès 1761, comme orateur à la Chambre des communes, et devint successivement secrétaire de la Trésorerie (1763), vice-trésorier d'Irlande, maître de la Monnaie (1776), secrétaire de la guerre (1778), président du bureau de commerce (1784); puis il entra à la Chambre des lords en 1786. Lord Liverpool était un des favoris de George III, dont il soutenait la politique personnelle, et c'est dans ce dévouement absolu au roi que réside le secret de la fortune de cet homme politique. On a de lui, entre autres ouvrages : *Discours sur l'établissement d'une force nationale et constitutionnelle en Angleterre* (1756); *Discours sur la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard des nations neutres pendant la guerre actuelle* (1758); *Collection des traités depuis* 1648 *jusqu'à* 1783 (1785, 3 vol. in-8°); *Traité des monnaies du royaume* (1805, in-4°).

LIVERPOOL (Robert BANKS-JENKINSON, comte DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1770, mort en 1828. Au sortir de l'université d'Oxford, il vint visiter la France, assista aux principales scènes du commencement de la Révolution, et revint en Angleterre avec la ferme résolution de combattre de toutes ses forces cette fermentation de liberté qui, disait-il, « allait s'étendre sur l'Europe comme un incendie. » Le tableau effrayant qu'il traça des désordres de Paris lui valut la sympathie de Pitt, qui se chargea de son avancement politique. Nommé représentant du bourg de Rye, il vint, en 1791, siéger à la Chambre des communes et s'y posa, dès son premier discours, en orateur distingué et en administrateur consommé, mais aussi en implacable adversaire de toute amélioration gouvernementale et surtout de la Révolution française. Lorsque Pitt quitta les affaires en 1801, Liverpool entra dans le ministère Addington comme secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Lui, l'homme de la guerre, l'homme de l'opposition quand même à la suprématie française, sembla donner un éclatant démenti à ses principes en signant le traité d'Amiens. Nullement, le rusé diplomate pliait devant l'unanimité de l'opinion en faveur de la paix; mais il avait prévu la rupture prochaine et même il décida cette rupture, en refusant de remettre Malte à la France, au mépris du traité du 28 mars 1802. Le ministère Addington tomba et Pitt revint aux affaires, suivi de Liverpool, qui prit le portefeuille de l'intérieur et conserva son poste après la mort du grand homme d'Etat qui lui avait ouvert la carrière politique. Nommé, en 1812, lord de la Trésorerie, Liverpool vit se réaliser le triomphe de son système lors du traité de Paris en 1815. Mais sa politique n'eut pas à l'intérieur le même succès qu'à l'extérieur. La crise financière pesait lourdement sur le peuple anglais, et le gouvernement ne cessait de prélever des impôts. Des troubles sérieux éclatèrent dans les districts manufacturiers, et il fallut employer la force armée pour comprimer la révolte des ouvriers à Manchester. Malgré ces tristes événements, malgré les progrès du parti libéral qui réclamait l'émancipation des catholiques, la liberté du commerce et la réforme électorale; en dépit de la mort de George III et des sinistres commerciaux de 1825 et 1826, Liverpool restait chef de l'administration, quand une attaque d'apoplexie vint porter une grave atteinte à ses facultés mentales. Canning lui succéda comme premier lord trésorier. Deux ans après, l'ennemi acharné de la France descendait au tombeau, laissant le souvenir d'une politique inflexible et d'un patriotisme excessif, cher au cœur des Anglais.

LIVERPOOLIEN, IENNE adj. (li-vèr-pou-liain, iè-ne). Géogr. Habitant de Liverpool; qui a rapport à Liverpool ou à ses habitants : *Les* LIVERPOOLIENS. *L'industrie* LIVERPOOLIENNE.

LIVERTAD, un des départements de la république du Pérou. V. LIBERTAD.

LIVET s. m. (li-vè). Jeux. Celui qui joue le dernier, au billard.

— Mar. Intersection d'un pont de navire avec la coque.

LIVET (Charles-Louis), littérateur français, né à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire) en 1828. Il débuta comme professeur libre à Nantes, où il publia ses premiers écrits dans les *Annales de la Société académique*, le *Bulletin de l'Association bretonne* et la *Revue bretonne*. En 1855, il vint se fixer à Paris pour s'occuper de travaux littéraires. L'*Athenæum français* et le *Journal général de l'instruction publique* reçurent ses premiers articles. Il publia en même temps dans la *Bibliothèque elzévirienne* des éditions des œuvres du poëte Saint-Amant et du *Dictionnaire des Précieuses*, de Saumaise, avec des commentaires qui le firent connaître comme érudit. C'est alors qu'il fut attaché à la rédaction du *Moniteur universel* et qu'il donna à plusieurs journaux et revues des articles de critique et d'histoire littéraire et administrative.

Ses principaux ouvrages sont : *Précieux et Précieuses, caractères et mœurs littéraires du* XVIIe *siècle* (1859, in-8°); la *Grammaire française et les grammairiens au* XVIe *siècle* (1859, in-8°); *Cospeau, sa vie et ses ouvrages* (1854, in-12); une édition, avec notes et introduction, de l'*Histoire de l'Académie française* par Pellisson et d'Olivet. C'est à ces ouvrages qu'il a dû les récompenses de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Livet a fait de nombreux travaux sur les langues du midi, italien, espagnol, portugais. Chargé d'une mission à Lisbonne, il en a rapporté l'inventaire de tous les documents relatifs à l'histoire de France conservés aux archives de l'Etat.

Le 1er mai 1870, M. Livet a été nommé inspecteur général de l'enseignement technique et des écoles d'arts et métiers, fonctions auxquelles l'avaient préparé dix années passées dans l'administration et ses études sur l'organisation et les besoins de l'enseignement professionnel. — Son frère, Eugène LIVET, a fondé et dirigé à Nantes une institution d'enseignement technique, qui peut être considérée comme un modèle : aux études théoriques nécessaires pour l'admission aux emplois dans le commerce, le notariat, les grandes administrations publiques (postes, télégraphe, etc.), il a joint des études pratiques appuyées sur le dessin et les mathématiques et il a ouvert des ateliers de menuiserie, de tour, d'ajustage, de forge, de modelage, où se font d'excellents apprentissages.

Il n'existe en France, en dehors des écoles d'arts et métiers, aucune école organisée sur le même plan et pouvant rendre les mêmes services.

LIVIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Cette famille fut illustrée avant Auguste par huit consulats, deux censures, trois triomphes, une dictature et un *magisterium equitum*. Le premier Livius dont on trouve le nom dans l'histoire portait le surnom de *Dexter*; un autre fut consul en 452; un troisième fut deux fois consul en 535 et 547, et reçut la qualification de *Salinator*, parce qu'il avait créé l'impôt sur le sel. Un autre surnom fut celui de *Drusus*, qui fut donné à M. Livius Æmilianus, pour le récompenser de sa victoire sur Drusus, chef gaulois. De lui descendirent les deux célèbres tribuns du peuple, M. Livius Drusus, père et fils, le premier honoré du titre de *Patronus senatus*, l'autre assassiné par les patriciens. Ce dernier avait une sœur et un frère. Sa sœur, Livie, devint par ses deux mariages la mère de Caton d'Utique, et de cette Servilie qui donna le jour à Brutus, le meurtrier de César. Le frère adopta un jeune homme appartenant à la famille Claudia, qui prit le nom de L. Livius Drusus Claudianus, et se tua après la bataille de Philippes, si fatale à la liberté. Sa fille fut Livia Drusilla, mère de Tibère et ensuite femme d'Auguste.

LIVIDE adj. (li-vi-de — lat. *lividus*, de *livere*, être blême, dont on ne connaît point l'étymologie). Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir : *Teint* LIVIDE. *Couleur* LIVIDE. *Des taches* LIVIDES. *Avez-vous jamais remarqué cette couleur mate*, LIVIDE *et verdâtre qu'on appelle un teint d'envieuse?* (Mme E. de Gir.)

La sombre Jalousie, au teint pâle et *livide*.
VOLTAIRE.

— s. m. Couleur livide : *Ce peintre rend bien le* LIVIDE *des chairs.*

— Syn. **Livide, blafard, blême**, etc. V. BLAFARD.

LIVIDITÉ s. f. (li-vi-di-té — rad. *livide*). Etat de ce qui est livide, couleur livide : LIVIDITÉ *du teint, de la peau. Quoique d'une* LIVIDITÉ *effrayante, la face du jésuite rayonna d'orgueil et d'audace.* (E. Sue.)

LIVIE s. f. (li-vî). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des aphidiens, tribu des psyllides, dont l'espèce type se trouve en Europe : *La* LIVIE *des joncs vit et dépose ses œufs dans les fleurs des joncs.* (Blanchard.)

— Encycl. La *livie* des joncs, rangée autrefois parmi les psylles, est un très-petit insecte, dont la longueur ne dépasse guère 0m,002; tout son corps est rougeâtre, lisse à la vue simple, mais finement pointillé quand on le regarde à la loupe; les antennes sont rouge vif à la base, noires au sommet, et les pattes courtes et blanchâtres. Cet insecte, comme son nom l'indique, vit sur les joncs. La femelle pond ses œufs dans l'ovaire de ces plantes; elle y produit, soit en faisant extravaser la sève, soit en sécrétant un liquide caustique, des excroissances qui ressemblent à de fausses galles. Ces insectes, essentiellement sauteurs, vivent à l'état de larve dans l'intérieur de ces excroissances, et laissent suinter une liqueur qui, en se desséchant, donne un résidu d'aspect farineux. Les larves et les nymphes ont des mouvements très-lents, et semblent se plaire parmi leurs déjections. On trouve cet insecte aux environs de Paris.

LIVIE (Livia Drusilla), femme de l'empereur Auguste et mère de l'empereur Tibère, née le 28 septembre 56 av. J.-C., morte en 29 ap. J.-C. Issue de la famille Claudia, elle entra par adoption dans la famille Livia, dont le nom lui resta. Son père s'étant tué de désespoir après le désastre de Philippes, si fatal à la liberté, elle dut fuir avec son mari, Tiberius Néron, et son fils nouveau-né, qui devait être Tibère, les fureurs des triumvirs (au 40 av. J.-C.). Elle se réfugia en Grèce, d'où elle revint à Rome quand la paix eut été signée avec Pompée. Octave, alors tout-puissant, vit la femme de Tibérius, s'en éprit et l'épousa, après avoir exigé le divorce des deux époux, bien que Julie fût alors enceinte de six mois. Le fils auquel elle donna le jour trois mois après fut renvoyé par Auguste auprès de Tiberius Néron, mais élevé plus tard aux plus hautes dignités de l'Etat. Au reste, il mourut de très-bonne heure, laissant se concentrer sur Tibère toutes les espérances ambitieuses de Livie.

Livie a été très-diversement jugée. C'est qu'il y eut en elle deux femmes bien distinctes. Belle, gracieuse, aimable, spirituelle, complaisante, Livie, avec un admirable bon sens pratique, s'abstenait, malgré son immense influence sur l'esprit de son époux, de prendre aucune part directe aux affaires de l'Etat. Son intervention, toujours détournée et mesurée, n'eut jamais pour but que des questions d'humanité. On lui attribua universellement cet adoucissement des mœurs d'Octave, si inattendu, et qui étonne encore les historiens. Profondément attachée à Auguste, ou feignant de l'être, elle supportait cependant avec une admirable patience les infidélités de son époux, les favorisait même sans s'y montrer indifférente, affectait d'y attacher une raison politique et savait faire admirer ce dur sacrifice fait aux intérêts de l'Etat.

Mais à côté de l'impératrice, dont la conduite est véritablement admirable de sagesse et de modération, si l'on étudie la mère ambitieuse, on se fait de Livie une tout autre idée. Livie, dès les commencements de son union avec Auguste, paraît n'avoir eu qu'un but, qu'elle poursuivit avec une persévérance infatigable : substituer ses propres enfants à ceux de son mari dans l'héritage paternel. Elle avait décidé que Tibère serait empereur. Comme compétiteurs de son fils, elle trouva successivement sur sa route Marcellus, neveu d'Auguste, Agrippa, petit-fils du même prince, et les trois fils d'Agrippa et de Julie. Marcellus mourut, Agrippa mourut, et des trois fils de Julie, l'un succomba en Asie d'une blessure *qui n'avait* paru offrir aucun danger, un autre à Marseille, d'une maladie jugée très-légère, le troisième dans l'île de Planasie, où Auguste l'avait relégué et où il était venu, en se cachant de Julie, pleurer une fois avec lui. Auguste lui-même expira à Nôle après avoir adopté Tibère, et les historiens ne sont pas unanimes à reconnaître que sa mort ait été naturelle. Certes, on hésite à voir un crime dans chacun de ces trépas; mais on ne saurait guère attribuer au hasard cette série d'accidents qui servirent si bien les projets de Julie.

Cette femme jouit pendant seize ans du succès de ses intrigues; mais son bonheur fut loin d'être sans mélange. Elle avait compté dominer Tibère, qui lui devait tout; Tibère résista avec énergie à ses prétentions, et affecta même d'éloigner d'elle les honneurs dont on l'avait accablée sous le règne précédent. On assure que ses dissensions perpétuelles avec sa mère furent la cause principale qui le poussa à se retirer dans cette île de Caprée, si célèbre par ses débauches. Julie jouit dès lors dans Rome d'une sorte d'indépendance et d'autorité, fruit tardif, mais assuré de sa prévoyance, de son habileté, de sa sagesse, et sans doute aussi de ses crimes. Elle mourut paisiblement à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

LIVIE ou **LIVILLE**, princesse romaine, sœur de Germanicus. Elle vivait dans la première moitié du Ier siècle de notre ère, et elle épousa son cousin Drusus, fils et héritier de Tibère. Séjan, à cette époque, était parvenu à un point d'autorité voisin de la toute-puissance et aspirait à l'empire. Il s'efforça de séduire Liville et y parvint. Ils conjurèrent ensemble la mort de Drusus et lui administrèrent un poison lent dont il mourut en l'an 23. Peu de temps après, Séjan demanda à Tibère la main de Liville. Cette démarche inconsidérée inspira des soupçons au vieil empereur, et son ministre fut dès lors condamné dans son esprit. Il n'attendit pour s'en défaire qu'une raison ou un prétexte. Après la mort de Séjan (31), Tibère connut la véritable cause de la mort de son fils. Il n'envoya pas cependant Livie à la mort, s'il faut en croire certains historiens d'après lesquels cette femme aurait été enfermée dans un cachot par sa mère Antonia, et y serait morte de faim.

LIVIE ORESTILLE, seconde femme de Caligula. Elle vivait dans la première moitié du Ier siècle de notre ère. Le jour même des noces de Livie avec Calpurnius Pison, Caligula enleva la jeune mariée à son époux, suivant Suétone. Caligula se serait écrié, en entrant dans la salle du festin et voyant Pison auprès de son épouse! « Ne serrez pas ma femme de si près. » Et sur-le-champ il l'aurait emmenée de force. Le lendemain, un décret de l'empereur apprit au monde qu'il s'était marié à l'imitation de Romulus et d'Auguste, qui tous deux avaient épousé des femmes mariées. Peu de temps après, il divorça, apprit que Livie était rentrée dans la maison de Pison et bannit l'un et l'autre, mais dans des lieux séparés.

LIVIEN, IENNE adj. (li-vi-ain, i-è-ne — rad. *Livie*). Antiq. rom. Qui appartient à Livie, femme d'Auguste.

— Paléogr. *Papier livien*, Papier égyptien inférieur au papier Auguste pour la finesse, mais supérieur pour la force.

LIVILLE (Julie), fille de Germanicus et d'Agrippine, née en 17 av. J.-C., morte en 41. Mariée dès l'âge de seize ans à Marcus Vinucius, elle fut, quatre ans après, débauchée par son frère Caligula et presque aussitôt livrée par lui à la lubricité des compagnons de ses orgies. Impliquée dans une conspiration contre son frère, elle fut reléguée par lui dans l'île Ponce, à l'entrée du golfe de Gaëte. Claude la rappela en 41; mais Messaline, jalouse de l'influence que la jeune femme avait prise sur l'esprit de l'empereur imbécile, la fit exiler pour *cause d'adultère* et assassiner bientôt après par un de ses sicaires. Parmi les nombreux amants de Liville, on a compté Sénèque le Philosophe, et l'on prétend même que c'est à ses relations avec cette princesse débauchée qu'il faut attribuer l'exil de Sénèque dans l'île de Corse.

LIVIN (saint), originaire d'Irlande, mort en 656. Comme saint Colomban, Livin est à la fois un apôtre et un poëte, un rapsode chrétien. Il appartient à cette classe de savants ecclésiastiques qui, au VIIe siècle, font de l'Irlande la nation littéraire par excellence. Missionnaire libre, Livin parcourait les campagnes, enseignant aux populations sauvages les préceptes de la religion chrétienne et les lettres. Quand il eut catéchisé l'Irlande, il résolut de passer dans la Gaule Belgique pour y exercer son saint ministère. Ayant traversé la mer, il séjourna quelque temps au monastère de saint Baron ou Bavon (v. BAVON), puis commença ses excursions à travers les contrées voisines, dont les barbares peuplades le mirent à mort. Quelques fragments fort remarquables des œuvres poétiques de saint Livin ont été publiés par Usher dans ses *Epist. Hibern. Sylloge*. L'Eglise honore ce saint le 12 novembre.

LIVIN-MENUS, peintre florentin d'origine hollandaise, né en 1630, mort en 1691. Ses parents ayant émigré d'Amsterdam à Rome, il entra dans l'atelier de Pierre de Cortone, qu'il abandonna pour s'engager dans les troupes du duc de Savoie. Après trois années de service, il revint à la peinture, se fixa à Milan, et se fit rapidement un nom célèbre. On lui confia, à l'envi, la décoration des palais, et les amateurs se disputèrent ses œuvres. Parmi ses compositions les plus importantes, on cite la coupole de l'église *Della Pace* à Florence, et un *Sacrifice d'Abraham* qui figure dans la galerie Médicis.

LIVINGSTON (John), théologien écossais, né en 1603, mort à Rotterdam en 1672. Ses études achevées au collége de Glascow, il fut chargé en 1628 de la paroisse d'Ancrum, et suspendu de ses fonctions à deux reprises par l'évêque de Down. Livingston figura parmi les sectaires qui présentèrent le *Covenant* au roi Charles II. Banni du royaume pour avoir refusé de prêter le serment de fidélité, il se retira en Hollande et devint pasteur de la congrégation écossaise de Rotterdam. On a de lui : *Lettres écrites de Leith en 1663 à ses paroissiens à Ancrum; Caractères mémorables de la Providence divine;* une traduction latine inédite de l'*Ancien Testament*.

LIVINGSTON (William), publiciste américain, né à Albany en 1723, mort en 1790. D'abord avocat, il rédigea ensuite plusieurs journaux politiques, entre autres le *New-York Gazette*, et prit une part active à l'émancipation des Etats-Unis. En 1776, il succéda à Franklin comme gouverneur du New-Jersey, et siégea à la convention de 1787, où ses lumières rendirent de très-grands services. On lui doit : un poëme intitulé *Solitude philosophique;* un recueil de critique littéraire *The independent Reflector; Revue des opérations militaires dans l'Amérique du Nord depuis le commencement des hostilités avec la France* (Londres, 1757).

LIVINGSTON (Robert), diplomate et homme d'Etat américain, parent du précédent, né à New-York en 1746, mort en 1813. Il venait d'embrasser la carrière du barreau quand éclata la révolution américaine; et la chaleur qu'il déploya pour la cause nationale le fit élire membre du congrès des colonies et choisir pour l'un des rédacteurs de la déclaration d'indépendance. Nommé secrétaire des affaires étrangères, puis chancelier de l'Etat, il vint en 1801 à Paris pour y négocier avec le premier consul l'acquisition de la Louisiane. Protecteur zélé de l'agriculture et de l'industrie, Livingston aida de sa bourse et de son crédit Fulton, dans l'avenir duquel il avait foi, sans pouvoir cependant parvenir à populariser sa découverte. On lui doit : *Examen du gouvernement d'Angleterre comparé aux institutions des Etats-Unis*, traduit en français, avec des notes de Dupont de Nemours, de Condorcet et de Gallois (1789, in-8o).

LIVINGSTON (Edouard), jurisconsulte et homme d'Etat américain, frère du précédent, né à Clermont (New-York) en 1764, mort en 1836. Comme son frère, il embrassa la carrière juridique et se fit recevoir avocat à New-York; puis, nommé membre du congrès américain, il siégea dans les rangs du parti démocratique. Nommé maire de New-York en 1801, il alla en 1803 s'établir à la Nouvelle-Orléans, où il se fit une brillante réputation comme avocat, et prit une part active à la défense de la ville contre les Anglais en 1814 et 1815. Appelé à la législature de la Louisiane, il devint en 1829 membre du sénat des Etats-Unis, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en 1831, et fut envoyé à Paris, deux ans après, avec le titre de ministre plénipotentiaire, pour la négociation délicate de l'indemnité des 25 millions réclamés à la France par les Etats-Unis pour les problématiques dommages dont ils avaient souffert pendant les guerres de l'Empire. A son retour en Amérique, ce grand jurisconsulte fut enlevé par une mort prématurée à l'estime de ses concitoyens et à l'admiration des lettrés. Il venait d'être nommé associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques de France. Indépendamment du grand ouvrage qui l'a fait placer au nombre des légistes les plus éminents du monde entier, *Système des lois pénales pour l'Etat de la Louisiane* (Philadelphie, 1833), traduit en français par M. Ouvezac, on doit à Livingston un code de procédure et un travail de coordination des anciennes lois civiles pour le même pays, et enfin la révision de la loi municipale de cette contrée.

Voici le jugement qu'a porté M. Mignet sur ce savant jurisconsulte.

« Malgré les imperfections inséparables d'une aussi grande œuvre, la législation pénale de Livingston présente un vaste et superbe ensemble. Ses quatre codes se tiennent et se complètent. Ils sont comme une voûte dont chaque pierre formerait la clef. Si l'une était enlevée, toutes crouleraient. Il l'a dit lui-même avec le juste sentiment du mérite de son livre, et il ajoute : « Cet ouvrage, » poursuivi pendant plusieurs années avec » une attention qui ne s'est jamais ralentie, » avec une déférence respectueuse pour les » opinions des autres, et une observation ri» goureuse des résultats pratiques, me laisse » la conviction bien satisfaisante d'avoir pris » toutes les précautions possibles pour me ga» rantir de la présomption de moi-même, de » n'avoir négligé aucun des moyens qui pou» vaient m'être suggérés par le sentiment » profond de son importance, et le désir reli» gieux d'augmenter le bonheur des indivi» dus, en établissant les vrais principes de la » justice publique. » En effet, Livingston, pourvoyant en général à la défense de la société avec le sentiment de la justice, procédant à la poursuite du crime avec le respect du droit, recherchant la preuve des faits avec le goût de la vérité et le besoin de la certitude, et punissant les coupables avec le désir de leur réforme, a composé un livre qui se recommande à l'attention des philosophes comme un beau système d'idées, et à l'usage des peuples comme un vaste code de règles. »

LIVINGSTONE (David), écrivain et voyageur anglais, né à Blantyre (Ecosse) en 1813. Il est le fils d'un négociant en thé. A l'âge de dix ans, il fut placé dans une filature de coton pour apprendre le commerce. Là, tout en se livrant au travail manuel, il s'adonna avec une infatigable ardeur à l'étude du latin, qu'il apprit presque seul, se familiarisa avec les auteurs classiques, et alla, à dix-neuf ans, à Glascow, où il apprit le grec, la théologie et la médecine. La lecture de la *Philosophie de la religion et de la vie future*, par Th. Dick, lui avait donné alors l'idée de se faire missionnaire et de se rendre en Chine. Mais comme il tenait à rester indépendant, à ne recevoir d'ordres de personne, il résolut de se faire médecin missionnaire. Dans ce but, il prit le titre de docteur en médecine et en chirurgie, et, ayant appris qu'aucun esprit de secte ne régnait dans la société des missions de Londres, il consentit, sur les instances de ses amis, à s'y faire admettre. Livingstone se disposait à aller catéchiser les Chinois lorsque, la guerre ayant éclaté entre ce pays et l'Angleterre, il dut renoncer à ce projet. Il résolut de se rendre dans l'Afrique australe, et, dans ce but, il quitta Londres en 1840. Arrivé au Cap, il commença par apprendre les différents idiomes en usage dans l'intérieur de l'Afrique, puis se rendit vers 1843 dans la vallée du Mabotsa, où il établit le siége de son établissement religieux, se mit à convertir les indigènes au protestantisme, se fixa en 1845 à Colobeng, épousa la fille d'un autre missionnaire, le révérend Maffat, avec laquelle il vécut plusieurs années au milieu des tribus sauvages des Béchuanas, instruisant leurs enfants, leur lisant la Bible, s'accommodant de cette existence primitive, et partageant les travaux et les fatigues de ces laborieuses peuplades.

Au commencement du mois de juin de l'année 1849, Livingstone, accompagné de MM. Murray et Oswell et de sa femme, partit pour sa première excursion vers le centre de l'Afrique, excursion qui amena la découverte du lac N'Gami. Dans ce voyage, comme dans tous ses voyages ultérieurs, Livingstone ne se proposait pas, selon ses expressions, « de regarder des sauvages et de s'en faire contempler; » ce qu'il s'attacha à faire, c'est à « étudier le climat, les maladies locales, les productions du sol, le caractère des indigènes et leurs rapports avec le reste des hommes. » Explorateur sérieux, homme d'énergie et de savoir, possédant la langue des indigènes, ayant dans ses bagages des instruments de mathématiques, connaissant l'usage de tous les appareils scientifiques qui font connaître la latitude et la longitude d'un pays, son altitude, sa météorologie, pouvant dresser la carte de la contrée, objet de ses explorations, Livingstone possédait toutes les conditions nécessaires pour faire tourner au profit de la science géographique, de l'anthropologie et de la linguistique, son ardent désir de connaître.

L'année suivante, il commença une seconde expédition qu'interrompit une épidémie qui se déclara parmi les animaux employés au service de la caravane; mais, en 1851, il s'avança jusqu'au territoire des Cololos, à Lynianti, où le chef Sébitouané le reçut avec bonté, découvrit une magnifique et fertile contrée, occupée par des populations paisibles et industrieuses, et poussa une reconnaissance jusqu'au fleuve Zambèze, qui se jette dans le canal de Mozambique. De retour au Cap en 1852, il y organisa son troisième voyage, qui eut encore une issue plus heureuse. Après avoir envoyé sa famille en Angleterre, il partit le 8 juin 1852, et, après des fatigues et des dangers inouïs, il arriva à l'établissement portugais de Saint-Paul-de-Loanda, situé sur la côte occidentale de l'Afrique (1854). Là il fut arrêté par une longue et douloureuse maladie, qui ne l'empêcha pas cependant de se remettre en marche pour traverser l'Afrique dans toute sa largeur, en retournant vers le Sud. Après de longues et périlleuses marches, en suivant le cours du Zambèze, il atteignit cette fois la côte orientale et arriva enfin, en mai 1856, à Quilimané. Peu après, il s'embarqua pour l'île Maurice et revint en Angleterre, après une absence de seize ans, le 22 décembre 1856.

Livingstone reçut alors deux médailles d'honneur des Sociétés de géographie de Londres et de Paris, et publia le résultat de ses voyages et de ses observations dans un important ouvrage intitulé : *Voyages et recherches d'un missionnaire dans l'Afrique méridionale* (Londres, 1857). Cet ouvrage capital, qui jette un jour tout nouveau sur la géographie de l'Afrique, a été traduit en français par Mme H. Loreau.

En 1858, Livingstone, dont le nom était devenu célèbre, retourna en Afrique avec son frère et le docteur Kirk, et se livra à une nouvelle exploration du Zambèze sur le navire la *Perle*, qui remonta le fleuve jusqu'aux gorges de Kebrabasa. En attendant qu'il eût un bâtiment ayant moins de tirant d'eau, Livingstone explora la Chiré, le lac Nyassa, se rendit à Lynianti, visita la haute Chiré (1861-1863), et y fut rejoint par sa femme, qui mourut peu après (août 1862).

En juillet 1864, Livingstone revint en Angleterre, où il publia sa *Relation de l'exploration du Zambèze et de ses affluents* (Londres, 1865), traduite en français par Mme Loreau (1866, in-8o) et repartit en 1865 pour l'Afrique. En 1866, il remonta la Rovouma pour atteindre le lac Tanganyka et la ligne de partage des eaux. En mars 1867, le bruit de la mort de Livingstone arriva à Londres; mais une expédition envoyée pour explorer le Nyassa, sur la rive duquel on prétendait qu'il avait été tué, constata que la nouvelle était fausse. Pendant ce temps, l'intrépide voyageur explorait le lac Tanganyka, le pays de Cozembe, et parvenait en 1869, entre les 10e et 12e degrés de latitude sud, dans une région de grands lacs, qui devaient être les véritables sources du Nil. Cette même année, l'Académie des sciences de Paris le nommait membre correspondant. Bientôt la nouvelle de sa mort courut encore une fois; mais des lettres écrites de Zanzibar par le Dr Kirk (30 avril 1871) apprirent que Livingstone venait de visiter Ujiji et Mamyena. A cette époque, l'Américain Stanley se mit à la tête d'une expédition pour retrouver Livingstone et le rencontra en novembre 1871 dans un village situé sur la rive orientale du lac Tanganyka. Livingstone lui remit cinq lettres, qui ont été publiées au mois d'août 1872, avec le journal de son voyage adressé à son fils aîné, Thomas Livingstone. Dans ces lettres, le célèbre voyageur annonçait qu'il avait exploré, entre le 10e et le 12e parallèle, le point de partage des eaux qui couraient d'un côté vers le Congo, de l'autre vers le Nil, et qu'il croyait, sans en avoir toutefois la preuve certaine, que deux des grandes rivières à l'ouest du plateau se déversent au nord dans le Nil. Depuis que M. Stanley a quitté Livingstone, ce dernier a continué avec son infatigable ardeur, au milieu de difficultés et de souffrances de tout genre, sa grande œuvre d'exploration vers les sources du Lualaba et dans la région nord du lac Tanganyka, et il estimait à cette époque qu'il lui faudrait deux ou trois ans pour accomplir cette tâche.

Livingstone (GUY), roman anglais de Lawrence, publié en 1858. Ce livre, paru d'abord sans nom d'auteur, passe en Angleterre pour un des chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine. Guy Livingstone, le héros, est le type de l'individualité aristocratique en Angleterre, si pleine de morgue et de hauteur. Le tempérament chez lui domine la volonté, et, sans être méchant, il commet le mal par excès de rigueur, comme ces athlètes dont les doigts musculeux brisent ce qu'ils voulaient seulement soulever. De force herculéenne, orgueilleux et sensuel, voilà l'homme en trois mots. Presque à son entrée dans la vie, Guy Livingstone est aimé par Flora Bellasys, détestable sirène qui prend son plaisir à faire couler les larmes de ses adorateurs, et par Constance Brandon, un ange de bonté. Le nœud du roman est cette double intrigue de Guy, devenu officier de cuirassiers, et la lutte entre ces deux femmes qui se disputent son cœur, l'une sans se savoir une rivale, l'autre sachant qu'elle doit combattre et n'hésitant pas à se servir d'armes déloyales. En effet, à la suite d'une scène de tentation admirablement amenée, Flora a l'adresse de se faire surprendre les lèvres collées à celles de Guy, par miss Brandon. L'apparition de sa fiancée est un coup de foudre pour notre héros, mais son orgueil l'empêche de demander pardon lorsque Constance lui annonce qu'entre eux tout est rompu. Le sentiment de ses torts l'exaspère et le précipite dans une suite de désordres. Cependant, telle est la force de l'attachement qu'il a su leur inspirer, qu'aucune des deux rivales ne renonce à lui. Flora le suit sur le continent, et miss Brandon espère toujours que ses prières le ramèneront. Vaincue par la passion, elle lui écrit une première lettre interceptée par Flora. Dans une seconde, qui lui parvient, elle lui annonce qu'elle va mourir et le conjure de venir recevoir ses derniers adieux. Dans cette dernière entrevue, pleine d'un pathétique exalté et dont le caractère principal est une grande élévation morale, Guy promet à sa victime de devenir meilleur et lui jure, fût-il provoqué par son frère Cyril, de ne point se battre avec lui. La secousse morale détermine chez lui une congestion au cerveau, et, lorsqu'il se relève, Constance est morte. Dans un dernier entretien, Guy, accablé de remords, rompt avec Flora et part pour l'Italie. Là, dans une chasse à courre, son cheval se renverse sur lui et lui brise la colonne vertébrale. Son agonie se prolonge durant quelques jours. A son lit de mort, il demande à voir Cyril Brandon, qui se rend près de lui, et qui, emporté par la colère, la haine et le désespoir d'avoir perdu sa sœur, lui jette son gant à la face. Mais les bras de cet Hercule, dont les membres inférieurs sont paralysés, ont conservé leur vigueur; il saisit Cyril d'une main, de l'autre prend une soucoupe d'argent qu'il plie entre deux doigts, afin de lui apprendre à quoi il s'est exposé, puis il lui demande pardon pour la seconde fois, et quelques instants après il expire.

LIVISTONA s. m. (li-vi-sto-na — de *Livistone*, bot. angl.). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des coryphinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale et en Australie.

LIVIUS (Titus), historien romain. V. Tite-Live.

LIVIUS ANDRONICUS, poëte latin. V. Andronicus.

LIVIUS SALINATOR (M.), consul romain (219 et 207 av. J.-C.). Dans son premier consulat, il s'était distingué en Illyrie; dans le second, il avait pour collègue un ennemi personnel, Néron, et néanmoins tous deux oublièrent leurs inimitiés et se réunirent pour vaincre Asdrubal. Livius avait reçu le surnom ironique de Salinator, parce qu'il avait établi un impôt sur le sel pendant son consulat.

LIVIZZANI (Giovanni-Battista), peintre et poëte italien de la première moitié du xviie siècle. On le range parmi les artistes de l'école modenaise, et ses œuvres dénotent un certain talent de second ordre; mais il est plus connu par ses poésies, dont les plus remarquables sont : *Il Zimbello o l'Italia schernita* (Saint-Marin, 1641); l'*Applauso poetico al divo Luigi il Giusto* (Venise, in-8°).

LIVNO, ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, à 20 kilom. N.-O. de Douvno; 4,000 hab. Cette ville est ceinte d'une muraille flanquée de tours, bordée à l'O. par un ravin profond qui tient lieu de fossé, et dans lequel coule la Bistritza, que l'on traverse sur un beau pont.

LIVNY, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 130 kilom. S.-O. d'Orel, sur la Sosna; 6,000 hab. Ville ancienne et commerçante. Marchés importants pour les grains et les chevaux.

LIVON s. m. (li-von). Passage ouvert à l'écoulement des eaux en excès dans une digue destinée à maintenir le niveau d'un cours à une certaine hauteur.

— Moll. Nom vulgaire d'une belle coquille du genre troque.

LIVON ou **LÉON Ier**, roi d'Arménie, de la dynastie des Rhoupéniens, mort en 1141, petit-fils de Rhoupen ou Rupin qui rétablit le royaume d'Arménie après la mort de Kakig II, le dernier roi de la race des Pagratides. Fait traîtreusement prisonnier par Bohémond II, roi d'Antioche, il ne recouvra sa liberté qu'en payant une forte rançon, et, pour se venger de son ravisseur, il appela à son aide les Turcs, qui défirent et tuèrent Bohémond. Tombé une seconde fois en captivité entre les mains des Francs d'Antioche, puis délivré par Jean Comnène, il erra dans les solitudes du Taurus, fut pris par les Grecs et conduit à Constantinople. On le traita d'abord avec douceur, mais une tentative d'évasion le fit condamner à une prison perpétuelle.

LIVON II, roi arménien qui régna de 1185 à 1219. Il prit part à la croisade entreprise par Barberousse. Une querelle s'étant élevée entre lui et Bohémond, prince d'Antioche, pour la délimitation de leurs Etats, Livon échappa à un piége que lui avait tendu Bohémond pour s'emparer de sa personne et fit, au contraire, prisonnier le traître, qu'il emmena en Arménie, et auquel il ne rendit la liberté qu'après la conclusion d'un traité avantageux pour son royaume. Après la mort de Bohemond, Livon eut encore des démêlés avec la principauté d'Antioche, dont il s'empara en 1203. Les dernières années de sa vie furent attristées par une longue querelle contre les Templiers, qui le firent excommunier.

LIVON III, roi d'Arménie, qui régna de 1269 à 1288. Fait prisonnier par les Turcs d'Egypte, il séjourna trois ans dans leur pays; puis, remis en liberté, il s'unit aux Tartares pour détruire, avec leur concours, la puissance des Sarrasins, et répara dans son royaume les désastres causés par l'ennemi. Une nouvelle invasion des Turcs en 1274 jeta encore l'alarme dans ses Etats. Livon, poursuivi avec acharnement, dut se réfugier dans les montagnes. Echappé à la mort, il fit alliance avec le sultan de Perse pour combattre les Turcs, qu'il vainquit dans plusieurs rencontres. Les armées alliées avaient pénétré jusqu'à Emèse, quand une défaite les contraignit à suspendre leur marche victorieuse. Livon ramena les débris de ses troupes et se hâta de mettre son empire en état de défense contre les mameluks, qui, affaiblis par leurs précédents échecs, le laissèrent achever en paix son règne.

LIVON IV, roi d'Arménie qui régna de 1305 à 1308. Il chassa les Sarrasins de son royaume; mais les ennemis reprirent l'offensive, et leurs fréquentes incursions contraignirent Livon d'invoquer le secours des Tartares, après avoir inutilement imploré l'assistance des princes chrétiens. L'empereur mogol Algiaptu Khodabendeh envoya en Arménie l'un de ses généraux pour repousser les musulmans. Les causes de la mort de Livon IV n'ont point été nettement déterminées. Certains historiens prétendent qu'il fut mis à mort par les ordres de l'empereur mogol, irrité du retard que le roi arménien avait mis à venir le recevoir, quand il se rendit en Arménie en 1308; d'autres rejettent la culpabilité de cette mort sur le général tartare Bilanghou; d'autres enfin prétendent que le monarque fut assassiné par des schismatiques exaspérés de la réunion de l'Eglise d'Arménie à l'Eglise romaine.

LIVON V, roi d'Arménie qui régna de 1320 à 1342. La préoccupation de mettre son royaume à l'abri des interminables invasions des Sarrasins remplit entièrement son règne. Il fatiguait de ses incessantes ambassades les princes chrétiens, qui se contentèrent de lui promettre leur appui et lui envoyèrent quelquefois cependant de faibles secours en hommes. Une victoire remportée sur ses ennemis dans la plaine de Layasso avait fait espérer à Livon un peu de repos. Les musulmans revinrent, au contraire, à la charge avec plus d'acharnement. Nouvelles supplications adressées aux rois d'Europe; enfin Philippe de Valois décida le pape Jean XXII à prêcher une croisade en faveur de Livon V. Les rois de France, de Bohême, de Navarre et d'Aragon prirent la croix; mais la mort de Jean XXII mit fin au projet. Abandonné par les princes d'Occident, Livon désespéra de la lutte. A la première invasion des Sarrasins, il s'enfuit dans les montagnes, et ses sujets l'assassinèrent à son retour.

LIVON VI ou **LIONNET**, dernier roi d'Arménie, issu de la famille de Lusignan, élu en 1365, mort à Paris en 1393. Vers 1371, les Sarrasins envahirent l'Arménie, brûlèrent Sis, capitale du royaume, et battirent le roi, qui s'enfuit dans les montagnes. On le crut mort, et sa femme Marie allait épouser Othon, duc de Brunswick, lorsque Livon reparut à Tarse. Il entama avec le sultan de nouvelles négociations que l'Egyptien, sûr du triomphe, refusa avec hauteur. La guerre continua; assiégé dans Saban pendant neuf mois, l'Arménien se rendit à discrétion. Enfermé avec sa famille à Jérusalem, puis au Caire, il fut mis en liberté, grâce à l'intervention de Juan Ier, roi de Castille, passa en Europe, et se réfugia à la cour de Charles VI, roi de France, qui lui assigna pour demeure Saint-Ouen, près de Saint-Denis, avec une pension de 12,000 livres. Dès ce moment, Livon s'efforça d'intéresser à sa cause les princes chrétiens et sollicita le rétablissement de son royaume. Aucun d'eux ne voulut se charger d'une entreprise aussi chimérique, mais tous ceux auxquels il s'adressa le comblèrent de présents et lui accordèrent des pensions; de sorte que le roi déchu fut plus riche dans son exil qu'il ne l'eût été sur le trône.

LIVONÈCE s. m. (li-vo-nè-se). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cymothoés, comprenant cinq ou six espèces qui vivent dans les mers de l'Inde ou de l'Amérique : *Le* livonèce *de Redmann habite la mer des Antilles.* (H. Lucas.)

LIVONIE, en letton *Widremne*, en allemand *Livland* ou *Liefland*, en russe *Lifliandia* et en polonais *Inflanty*, province baltique de la Russie d'Europe, située entre 56° 34′ et 59° 3′ de lat. N., et 21° et 25 16′ de long. E. Elle a pour bornes : au N., l'Esthonie; à l'E., le lac Péipous et le gouvernement de Pskow; au S., celui de Witebsk et la Courlande; à l'O., le golfe de Livonie ou de Riga, où se trouvent la grande île d'Œsel et quelques autres plus petites, qui font aussi partie du gouvernement de Livonie. Superficie, sans les îles, 6,840 kilom. carrés; 1,091,685 hab. Chef-lieu, Riga.

— *Constitution physique. Productions.* La surface de la Livonie est unie, légèrement ondulée et entrecoupée de collines qui ne s'élèvent guère au-dessus de 40 mètres. Le point le plus élevé de toute la province est le Mesenberg, près de Wenden, qui ne dépasse pas 360 mètres. La Livonie est couverte de vastes forêts, de lacs, de rivières, de marais et de bruyères. Les forêts renferment des pins, des sapins, des hêtres et des aunes, qui fournissent en abondance du bois à brûler. Le sol du littoral, qui est bordé d'écueils, est très-sablonneux. Dans l'intérieur, on rencontre fréquemment le sable, l'argile, la marne, des terres marécageuses, mais aussi un grand nombre de régions fertiles. Au S., surtout sur les bords de la Duna, le paysage est des plus pittoresques. C'est dans l'O. que l'on trouve le plus de forêts et de marais.

La mer Baltique forme la grande baie de Riga entre l'île d'Œsel et le continent. Parmi les lacs, qui sont au nombre de 1,120, les plus considérables sont le Peipous, qu'un canal réunit au lac de Pskow au S.-E., et le lac Werzierwe ou Wirziœrw, situé au centre de la province, et relié au Peipous par le Grand Embach. Le fleuve principal est la Duna, qui sert de frontière entre la Livonie et la Courlande, jusqu'à ce qu'elle atteigne Kirchholm, où elle change de direction pour aller se jeter dans le golfe de Riga à Dunamunde. Elle reçoit à droite l'Ewest et l'Oger, et à gauche le Treider-Aa. Les autres cours d'eau moins importants sont : le Boulden-Aa, qui prend sa source dans le cercle de Wenden; le Salis, qui sert de déversoir au lac Burtnek; la Pernau, qui se jette près de la ville de son nom dans le golfe de Riga; le Petit Embach, qui s'écoule dans le lac Werzierwe, d'où il sort ensuite, sous le nom de Grand Embach, pour aller se jeter dans le lac Peipous. On compte encore 300 autres rivières ou torrents peu considérables. Le climat est peu agréable, car la température est froide et humide jusqu'à la fin de mai; il fait, en revanche, une chaleur excessive pendant les trois mois que dure l'été, et il éclate alors de fréquents orages. Le mois de septembre a quelquefois de belles journées, quoiqu'il gèle alors presque toutes les nuits. Les principales occupations des habitants sont l'agriculture et la distillation des esprits. Des méthodes perfectionnées s'introduisent tous les jours, et la Livonie est plus avancée sous ce rapport que la Courlande et l'Esthonie, ses voisines. Elle produit du seigle, de l'orge, de l'avoine, du lin et du chanvre. En fait de fruits, il n'y vient guère que des pommes, des cerises et des prunes, et encore en petite quantité. On trouve de bons chevaux dans les propriétés des nobles, mais ceux des paysans sont de petite taille et n'ont pas grande valeur. Les moutons sont également de petite taille et donnent une laine noire et grossière. Les chèvres, les porcs et la volaille ne sont guère élevés que chez les nobles, les bourgeois et les membres du clergé. Les animaux sauvages sont l'ours, le loup, le loup-cervier, le renard, le castor, la loutre, la martre, le blaireau et l'écureuil. Dans les îles et sur le littoral, on pêche des veaux marins, et le poisson de toute espèce s'y trouve en grande abondance. Il n'y a de manufactures de quelque importance qu'à Riga. Dans la plupart des maisons, on fabrique, pour l'usage de la famille, de grossières étoffes de lin. Les principaux objets de l'exportation sont les céréales, le chanvre, le lin et la laine. L'importation comprend le sel, le fer, le plomb, la houille, les produits coloniaux, le vin, les objets manufacturés et les articles de luxe. Lors de la fonte des neiges au printemps et après les pluies d'automne, des barques, chargées des produits de l'intérieur de la Livonie, descendent la Duna jusqu'à Riga, où arrivent aux mêmes époques des trains de bois de construction; en hiver, les grains et le lin sont transportés en traîneaux vers le même point. Dans cette ville, il se tient chaque année de grandes foires, et elle est visitée annuellement par 1,300 à 1,400 vaisseaux étrangers. V. Riga.

— *Ethnographie.* La population de la Livonie se compose de Lettes, de Lives ou Livoniens, d'Esthoniens, d'Allemands, de Suédois, et d'un petit nombre de Russes et de juifs. La grande majorité de la population est luthérienne; les Russes appartiennent à la confession grecque; on trouve aussi quelques catholiques romains et quelques catholiques grecs. Les paysans étaient primitivement serfs; mais le servage a été aboli en 1818. Les juifs sont, en général, aubergistes ou cordonniers; les Russes sont jardiniers, mécaniciens et commerçants. Les Lettes et les Esthoniens, qui font, par moitié à peu près égale, un total de plus de 800,000 âmes, forment la grande masse des cultivateurs. Les Esthoniens de la Livonie ont les mêmes mœurs que leurs compatriotes d'Esthonie. Les Lettes, qui habitent le S.-O. de la province, sont doués d'une grande intelligence naturelle; mais ils sont timides, attachés au sol, sans énergie et totalement dénués de l'esprit commercial, qui est si remarquable chez les Russes. Telle est la dextérité du Lette, qu'il fabrique lui-même tout ce dont il a besoin : sa maison, sa bière, ses habits. Du bois de ses hêtres, il tire ses meubles, ses remèdes, ses drogues à teindre, son charbon, sa charrue, ses bouteilles et jusqu'à sa boisson, s'il est trop pauvre pour boire de la bière ou de l'hydromel. Mais, malgré toute son industrie naturelle, il n'en reste pas moins dans un état réel d'infériorité vis-à-vis des Russes et des Suédois. Ces derniers forment la grande majorité de la noblesse, de la bourgeoisie et du clergé.

— *Histoire.* La Livonie fut signalée pour la première fois à l'attention du monde européen vers le milieu du xiie siècle, par un bâtiment marchand brêmois qu'une tempête jeta sur ses côtes, tandis qu'il se dirigeait vers Visby. Depuis, l'appât du commerce y attira des trafiquants qui y construisirent des forts pour se défendre contre les indigènes. Bientôt des villes s'y élevèrent, Riga, entre autres, qui date de 1200. Les colons allemands s'étant multipliés voulurent contraindre les indigènes à embrasser leur religion et à reconnaître leur autorité. Les Lettes résistèrent, assassinant les missionnaires et dévastant les lieux sacrés. Une croisade fut alors prêchée contre eux. L'évêque Albert fonda en 1201, avec l'assentiment du pape Innocent III, l'ordre des chevaliers du Christ, appelés plus tard chevaliers porte-glaive, auxquels il concéda en toute souveraineté le tiers des pays à conquérir. D'autres croisés vinrent se joindre à eux. La guerre fut conduite de part et d'autre avec une extrême cruauté; mais la supériorité militaire des chevaliers finit par leur donner la victoire, et les indigènes durent se soumettre au joug de la croix. Ils furent, en outre, réduits à payer tribut aux chevaliers. Des révoltes presque incessantes obligèrent les chevaliers porte-glaive à s'allier avec ceux de l'ordre Teutonique (1238), et même à se fondre avec ceux-ci sous le nom commun de seigneurs de la croix, Riga devint alors le siége d'un archevêché, et la Livonie fut gouvernée par le grand maître des porte-glaive, sous la haute suzeraineté de l'ordre Teutonique. Un siècle plus tard (1347), la Courlande fut conquise et l'Esthonie achetée par le roi de Danemark Atterdag, qui détacha ainsi ces provinces de la Livonie. En 1521, les Russes s'étant jetés sur la Livonie, le grand maître Walther de Plettenberg les repoussa, puis se rendit indépendant de l'ordre Teutonique, devint prince de l'empire germanique, et favorisa de tout son pouvoir l'introduction de la Réforme dans le pays. Le czar Ivan II reconnut, en 1570, le prince danois Magnus pour roi de Livonie; mais ce n'était là de sa part qu'un prétexte pour intervenir dans les affaires de cette province et la soumettre à sa domination. Le grand maître Gotthard Kettler déjoua ces projets ambitieux, en cédant le pays en fief à la Pologne; mais, par le traité d'Oliva en 1660, la Pologne l'abandonna, de son côté, à la Suède qui, à la paix de Nystadt, en 1721, fut obligée de la laisser aux mains de la Russie. Depuis cette époque, la Livonie n'a jamais cessé de faire partie de l'empire des czars.

LIVONIE (golfe de). V. Riga (golfe de).

LIVONIEN, IENNE s. et adj. (li-vo-niain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Livonie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* Livoniens. *La population* livonienne.

LIVONNIÈRE (Claude Pocquet de), jurisconsulte français, né à Angers en 1652, mort en 1726. Il interrompit ses études de droit pour suivre pendant quelque temps la carrière des armes, puis revint à la jurisprudence, devint avocat à Paris, et retourna, en 1680, dans sa ville natale, où il fut conseiller au présidial, professeur de droit (1689), recteur de l'université, directeur et secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres. Livonnière était un des juristes les plus instruits de son temps. Outre des ouvrages manuscrits, on a de lui : *Coutume du païs et duché d'Anjou* (Paris, 1725, 2 vol. in-fol.), livre très-estimé; *Traité des fiefs* (Paris, 1729); *Traité du droit français* (Paris, 1730), en collaboration avec son fils Gabriel.

LIVONNIÈRE (Claude-Gabriel Pocquet de), jurisconsulte et littérateur français, fils du précédent, né à Angers en 1684, mort en 1762. Reçu docteur en droit et avocat au parlement de Paris en 1706, il retourna ensuite dans sa ville natale, où il suppléa son père comme professeur de droit, de 1711 à 1720, époque où il devint professeur en titre. C'était un homme d'une érudition extrêmement variée et un travailleur infatigable, que consultaient avec profit les hommes les plus instruits du temps. Il a publié le *Recueil des priviléges de l'université d'Angers* (1736, in-4°) et composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, entre autres : *Histoire des illustres d'Anjou de l'un et de l'autre sexe* (2 tomes in-fol.); *Histoire abrégée des évêques d'Angers*, qui a été publiée avec des suppressions dans l'*Almanach de l'Anjou* (1759 et suiv.); *Traité des personnes, des choses et bénéfices ecclésiastiques* (in-fol.). — Son frère, Jean-André Pocquet de Livonnière, fut conseiller au présidial d'Angers, et laissa quelques ouvrages manuscrits.

LIVORNO-VERCELLESE, ville du royaume d'Italie, prov. et à 25 kilom. S.-O. de Verceil, ch.-l. de mandement; 5,562 hab.

LIVOT s. m. (li-vo). Ornith. Nom vulgaire de la buse.

LIVOURNE, en latin *Liburnicus Portus*, en italien *Livorno*, ville maritime du royaume d'Italie, ch.-l. de la province et du district de son nom, de trois mandements et de deux circonscriptions électorales, sur la Méditerranée, à 129 kilom. O. de Florence, à 20 kilom. S.-E. de Pise, par 43° 32′ de latit. N., et 7° 57′ de longit. E.; 96,471 hab. Evêché suffragant de l'archevêché de Pise; siége d'un gouverneur civil et militaire; tribunaux de 1re instance et de commerce; port militaire; école latine avec bibliothèque publique; écoles de marine, d'artillerie et d'architecture; consulats de France, d'Angleterre, de Russie, etc. Industrie active : tanneries renommées, savonneries, fabriques de pointes de Paris, de blanc de céruse, de bouchons; pêche et taille des coraux; fruits confits, soieries, papiers, cordages, armes, tabac. Quoique Livourne ait de beaux dépôts de bois, la construction navale s'est beaucoup ralentie sur ses chantiers depuis 1857. Le principal commerce de Livourne, la plus importante place commerçante du royaume d'Italie après Gênes, se fait avec la Méditerranée, les échelles du Levant et de la mer Noire, et avec les ports britanniques. Dans ces dernières années, la valeur totale des importations s'est élevée, d'après les *Annales du commerce extérieur*, à 162,730,000 francs, et celle des exportations à 73,600,000. Les importations ont principalement pour objet les céréales, les denrées coloniales, les fils et tissus de toutes sortes; et les exportations, les huiles et graisses, la potasse, l'acide borique et le tartre, etc. En outre, Livourne importe et réexporte : légumes secs, huile, fromage, riz, morue, poivre, thé, vins, alcools, tabac, cigares, laine, lin, bois de teinture, graines de lin et de lupin, plomb, fer, acier, fer-blanc, zinc, étain, soufre, salpêtre, houille, chiffons, etc. L'exportation des bœufs, cochons et poulets, de Livourne pour Malte, la Corse, l'Italie, est considérable. Cet immense mouvement commercial est favorisé non-seulement par un port excellent, mais encore par des voies de communication de toutes sortes qui relient Livourne aux autres villes d'Italie; c'est ainsi que cette ville communique avec Florence, Pise, Empoli et Sienne par une voie ferrée et par de bonnes routes de poste ; avec Pise par un canal de navigation, etc. De plus, on trouve dans cette ville maritime de nombreux établissements de crédit, tels que la banque de Livourne, quatre compagnies d'assurances maritimes, des sociétés immobilières, etc. L'ancien port de Livourne, petit, mal abrité et même impraticable pour les gros navires qui venaient y chercher un mouillage, attendu que tout navire tirant 2 mètres d'eau courait risque d'y échouer, a été remplacé par un nouveau, construit par un ingénieur français, M. Poirel. On a choisi pour l'emplacement de ce port, en avant de l'ancien port extérieur ou de la darse, la petite rade dans laquelle on a élevé une jetée en demi-lune, pour la fermer du côté du large et la garantir du vent du S.-O., qui souffle sur cette côte presque sans intermittence. Une seconde jetée a complété l'œuvre du côté nord. Le nouveau port, bien plus profond que l'ancien, offre un mouillage aux navires tirant jusqu'à 7 mètres d'eau. La rade, très-spacieuse, est éclairée par un phare à feu tournant de 93 mètres de hauteur, bâti sur un rocher.

Livourne occupe l'emplacement d'un ancien port romain que Cicéron désigne sous le nom de *Labronis*, mais dont il ne reste aucune trace. En 1392, cette ville n'était autre chose qu'un village ouvert de tous côtés ; ce village fut alors entouré de murailles par la république pisane. C'est ainsi que Pise travaillait elle-même à se créer une rivale qui devait un jour l'éclipser entièrement. C'est, en effet, depuis la décadence de Pise et la destruction de son port, que Livourne, prenant une face nouvelle, est devenue une cité opulente. Elle doit sa prospérité actuelle aux Médicis, qui la fortifièrent et lui accordèrent tant de priviléges, qu'ils y attirèrent les négociants de toutes les nations. Aussi Montesquieu appelle-t-il Livourne le chef-d'œuvre des Médicis. En 1742, elle eut beaucoup à souffrir des tremblements de terre, et, en 1804, la fièvre jaune y exerça de grands ravages.

Les principales curiosités de Livourne sont : la statue en marbre de Ferdinand Ier, par Giovanni dell' Opera, reposant sur un beau piédestal aux angles duquel sont enchaînés quatre esclaves en bronze, par Pietro Tacca ; l'église du Dôme, ornée de peintures par Ligozzi, l'Empoli et Cigoli ; l'église de la Madonna, renfermant des tableaux de Mat. Rosselli et de Volterrano ; la synagogue, une des plus riches de l'Europe ; la chapelle et le cimetière des Anglais ; le cimetière hollandais, semblable à un jardin botanique ; et l'aqueduc, qui amène dans la ville une source d'eau éloignée de 12 milles et provenant des montagnes de Colognole. Dans les environs de la ville s'élève le *Montenero*, sommité couronnée par l'église Notre-Dame, que décorent des marbres précieux, et dont les versants sont couverts de délicieuses maisons de campagne.

LIVOURNIN, INE s. et adj. (li-vour-nain, i-ne). Géogr. Habitant de Livourne ; qui appartient à Livourne ou à ses habitants : *Les* LIVOURNINS. *La population* LIVOURNINE. ‖ On dit aussi LIVOURNAIS, AISE, LIVOURNIEN, IENNE et LIVOURNOIS, OISE.

— s. f. Ancienne monnaie d'argent du duché de Toscane, qui valait 5 fr. 45.

LIVOY (le Père Timothée DE), littérateur et barnabite français, né à Pithiviers en 1715, mort en 1777. Il professa les humanités et se livra à des travaux littéraires, plus remarquables par l'érudition que par l'élégance du style. Nous citerons de lui : *Dictionnaire des synonymes français* (Paris, 1767, in-8°), ouvrage utile que Beauzée a réédité et corrigé (1788), et plusieurs traductions d'ouvrages, entre autres : *Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne*, de Denina (1767) ; *Traité du bonheur public*, de Muratori (1772, 2 vol.).

LIVRABLE adj. (li-vra-ble — rad. *livrer*). Qui peut ou qui doit être livré : *Marchandise* LIVRABLE *immédiatement.*

— s. m. Comm. Ce qui est livrable actuellement : *Le* LIVRABLE *et le disponible.*

LIVRADAIS (le), petit pays de l'ancienne France, dans la basse Auvergne, compris aujourd'hui dans le département du Puy-de-Dôme. Le lieu principal était Ambert.

LIVRADE (SAINTE-), bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Villeneuve-sur-Lot, sur la rive gauche du Lot ; pop. aggl., 1,334 hab. — pop. tot., 2,864 hab. Commerce de prunes. On y voit une belle église romane du XIIIe siècle, avec des arceaux et des chapiteaux sculptés.

LIVRAGA, bourg du royaume d'Italie, prov. de Milan, district et à 12 kilom. S.-E. de Lodi ; 2,574 hab.

LIVRAISON s. f. (li-vrè-son — rad. *livrer*). Action de livrer une marchandise vendue : *Faire* LIVRAISON. *Recevoir* LIVRAISON. *Prendre, offrir, refuser* LIVRAISON.

— Bourse. Action de remettre les titres et valeurs : LIVRAISON *des titres.*

— Librairie. Chaque partie d'un ouvrage qu'on livre par cahier, par numéro, par fascicule, par feuille, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres.

— **Encycl.** Librairie. Les livraisons paraissent d'ordinaire périodiquement. Le nombre des pages en est plus ou moins considérable, selon la volonté de l'éditeur, qui cherche, en ce point, à se conformer surtout aux dispositions les mieux faites pour la commodité de l'acheteur. La publication par livraisons a l'inconvénient de rompre, pour la première lecture, l'intérêt et la suite de l'œuvre ; mais elle offre l'avantage de mettre à la portée des fortunes médiocres les ouvrages les plus coûteux. Ce mode précieux de répandre dans toutes les classes du public des livres qui, publiés autrement, resteraient dans les bibliothèques de l'Etat ou des villes, ou des riches particuliers, convient principalement aux ouvrages dont les parties se séparent facilement, comme les dictionnaires et les revues. C'est le mode qui a été usité par M. Littré pour son *Dictionnaire de la langue française*, et que nous employons nous-même pour le *Grand Dictionnaire du* XIXe *siècle.*

Bien d'autres ouvrages, des histoires, des romans, se publient par livraisons. D'ordinaire, on les enrichit d'illustrations, afin de mieux frapper l'attention et d'attirer la curiosité. Quelques-uns de ces livres, illustrés par des artistes d'un vrai mérite, comme Charlet, Grandville, Tony Johannot, Daumier, Gavarni, Gustave Doré, etc., forment de remarquables éditions. Beaucoup d'autres, au contraire, par l'incorrection des dessins, la mauvaise qualité des gravures et la médiocrité de tout le reste, ont été justement rangés parmi les éditions négligées ou de mauvais goût. Celles-ci même n'ont pas été inutiles à la propagation des habitudes de lecture et de l'amour des lettres. Les livraisons à 25 centimes, dont la vogue fut si grande il y a quelques années, ont contribué à amener le succès des journaux à 10 centimes et à 5 centimes, qui se sont répandus de toutes parts.

LIVRANCIER s. m. (li-vran-sié — rad. *livrer*). Celui qui livre une marchandise après l'avoir vendue. ‖ Celui qui livre une fourniture.

LIVRE s. m. (li-vre — lat. *liber*, proprement la pellicule entre le bois et l'écorce, pellicule qui aurait donné son nom au livre, parce qu'on s'en servait autrefois pour écrire). Assemblage de plusieurs feuillets imprimés ou manuscrits, cousus ensemble pour former un volume : LIVRE *manuscrit.* LIVRE *imprimé.* LIVRE *stéréotypé.* LIVRE *broché, relié, doré sur tranche. Marge, feuillets, pages, couverture d'un* LIVRE. *Le journal tend à supprimer le* LIVRE. (C. Dollfus.)

— Ouvrage écrit en un ou plusieurs volumes : LIVRE *plein d'érudition.* LIVRE *instructif.* LIVRE *dangereux.* LIVRE *anonyme, pseudonyme, apocryphe.* LIVRE *revu, corrigé et augmenté par l'auteur.* LIVRE *de théologie, de droit, de jurisprudence, de médecine, d'architecture. Mettre un* LIVRE *au jour. Publier, faire paraître un* LIVRE. *Lire, feuilleter, parcourir un* LIVRE. *Le juge doit avoir le* LIVRE *de la loi à la main, et son esprit dans le cœur.* (F. Bacon.) *Les meilleurs* LIVRES *sont ceux que chaque lecteur croit qu'il aurait pu faire.* (Pasc.) *En finissant un bon* LIVRE, *il semble que l'on quitte un ami.* (Volt.) *Ce n'est pas assez d'une moitié de la vie pour faire un bon* LIVRE *et de l'autre moitié pour le corriger.* (J.-J. Rouss.) *Le meilleur* LIVRE *n'avise point un fou.* (Mirab.) *Un* LIVRE *qui renferme des vérités utiles ne périt pas.* (Dumarsais.) *Un beau* LIVRE *est une victoire remportée tous les jours par la langue française sur tous les pays.* (Balz.) *Un* LIVRE *unique qu'on lit et qu'on relit, qu'on rumine et digère, développe souvent mieux qu'une vaste lecture indigeste.* (Michelet.) *On voit des écrivains qui vous composent et vous débitent des* LIVRES *à la douzaine, comme si c'étaient des beignets.* (Damas-Hinard.) *L'auteur est dans le* LIVRE *comme Dieu est dans l'homme.* (F. Pyat.) *Il y a plaisir avec les* LIVRES, *quand on n'en fait point, et avec des amis tant qu'on n'a que faire d'eux.* (Ste-Beuve.) *On condamne un* LIVRE *sur un mot ; malheur à ce* LIVRE, *si ce mot est écrit à la première page au lieu d'être imprimé à la dernière.* (E. de Gir.)

Un *livre* qu'on soutient est un *livre* qui tombe.
RIVAROL.

C'est peu d'être agréable et charmant dans un *livre*,
Il faut savoir encore et converser et vivre.
BOILEAU.

Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais *livre*,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour [vivre.
MOLIÈRE.

— Subdivision de certains ouvrages : *Ouvrage en douze* LIVRES. *Le cinquième* LIVRE *du poëme* De la nature *est la peinture épique des progrès de l'esprit humain.* (H. Rigault.)

— *Mauvais livre*, Livre dangereux pour les mœurs. ‖ Livre mal écrit.

— *Livres élémentaires*, Livres destinés à l'instruction primaire ou à l'enseignement des éléments.

— *Livres classiques*, Ouvrages littéraires dont l'approbation universelle a consacré le mérite, et qui font autorité : *On appelle* LIVRES CLASSIQUES *les livres qui font la gloire de chaque nation particulière, et qui composent ensemble la bibliothèque du genre humain.* (Rivarol.) ‖ Ouvrages spécialement destinés à être enseignés dans les classes.

— *Livres de fonds*, Livres dont un libraire est l'éditeur.

— *Livres d'assortiment*, Livres qu'un libraire se procure chez d'autres libraires pour les revendre.

— *Livres de bibliothèque*, Ouvrages d'une grande étendue, que l'on consulte plutôt qu'on ne lit.

— *Livres d'église*, Livres dont se sert le clergé pour célébrer l'office.

— *Livres de prières*, Livres à l'usage des fidèles, pour suivre les prières que l'on récite ou que l'on chante à l'église.

— *Livres de dévotion*, Livres dont on fait usage pour divers exercices de dévotion, en dehors des prières et des offices ordinaires.

— *Livre des métiers*, Recueil des coutumes relatives aux diverses corporations établies dans un pays : *Le* LIVRE DES MÉTIERS *d'Estienne Boileau.*

— Fig. Objet qui instruit, qui sert d'enseignement : *Le grand* LIVRE *de la nature. La conscience est le meilleur* LIVRE *de morale que nous ayons.* (Pascal.) *L'univers et les réflexions sont le premier* LIVRE *des vrais philosophes.* (D'Alemb.) *Il est un* LIVRE *ouvert à tous les yeux, c'est celui de la nature.* (J.-J. Rouss.) *La nature a toujours été l'un des* LIVRES *que le philosophe a consultés.* (Paul Janet.)

Le monde est un beau *livre* où peu savent bien lire.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Livre du destin*, Livre métaphorique, sur lequel on suppose écrits tous les événements à venir : *Cela était écrit dans le* LIVRE DU DESTIN. *Remercions la sagesse de Dieu d'avoir fermé aux hommes le* LIVRE DU DESTIN. (Thiers.)

Au *livre des destins* tous les jours sont comptés.
VOLTAIRE.

— *Livre en feuilles*, Feuilles imprimées d'un livre qui n'est encore ni broché ni relié.

— *Commencer, achever un livre*, En commencer, en achever la lecture.

— *Parler comme un livre*, Parler avec facilité et pureté : *Comme vous débitez ! Il semble que vous ayez appris cela par cœur, et vous* PARLEZ *tout* COMME UN LIVRE. (Mol.)

— *N'avoir jamais mis le nez dans un livre*, Etre fort ignorant, n'avoir pas étudié.

— *Dévorer un livre*, Le lire avec avidité.

— *Sécher, pâlir sur les livres*, Lire avec une grande assiduité :

Va maigrir, si tu veux, et *sécher sur un livre.*
J.-B. ROUSSEAU.

— *Etre écrit sur le livre rouge, être sur le livre rouge*, Etre marqué, noté pour une ou plusieurs fautes que l'on a commises.

— *Après cela, il faut fermer le livre*, Il n'y a plus rien à répondre, plus rien à dire.

— *J'y brûlerai mes livres*, Je ferai tout pour réussir.

— Anc. prov. *Gardez-vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre*, Une personne qui n'a fait que d'un seul livre l'objet de ses études est extrêmement ferme sur les disputes qu'elle entreprend ; pour s'instruire, il faut lire peu de livres et les étudier soigneusement. ‖ *Un gros livre est un grand mal*, Un ouvrage volumineux est souvent ennuyeux.

— *A livre ouvert*, Sans préparation : *Lire la musique, chanter, accompagner* À LIVRE OUVERT. *Ouais ! je ne croyais pas que ma fille fût si habile que de chanter ainsi* À LIVRE OUVERT. (Mol.) ‖ A la première lecture : *Traduire un auteur* À LIVRE OUVERT.

— *A l'ouverture du livre*, En ouvrant le livre : *Je suis tombé,* À L'OUVERTURE DU LIVRE, *sur le passage dont j'avais besoin.* (Acad.)

— Hist. *Garde des livres*, Officier chargé de la garde des titres de la chambre des comptes. ‖ *Livre d'or*, Registre officiel où étaient inscrits, en lettres d'or, les noms des familles patriciennes de plusieurs villes d'Italie, et, depuis le règne de Louis XVIII, les noms des pairs de France : *Le* LIVRE D'OR *d'Italie fut brûlé par les Français en* 1797. ‖ *Livre de velours*, Livre d'or des Russes, registre où sont inscrits les titres authentiques des familles nobles. ‖ *Livre rouge*, Livre dans lequel Louis XV et Louis XVI avaient écrit leurs dépenses particulières, ainsi nommé de ce qu'il était relié en maroquin rouge : *Les dépenses de Louis XV étaient inscrites sur les dix premiers feuillets du* LIVRE ROUGE ; *celles de Louis XVI, dans les trente-deux suivants ; le reste était en blanc ; chaque article était écrit ordinairement de la main du contrôleur général et parafé par le roi ; la Convention fit imprimer le* LIVRE ROUGE ; *le total des dépenses particulières de Louis XVI, depuis le* 19 *mai* 1774 *jusqu'au* 16 *août* 1789, *s'élevait à deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent seize livres dix sous un denier.*

— Antiq. *Livres sibyllins*, Livres contenant les oracles des sibylles sur les destinées de l'empire romain. ‖ *Livres de lin* ou *lintéens*, Tablettes couvertes d'une toile, enduite de cire, sur lesquelles étaient écrites les annales de la république et les oracles des sibylles. ‖ *Livres rituels*, Livres qui enseignaient les rites usités pour la consécration des villes, des temples, des autels, des camps, etc. ‖ *Livre des armées* ou *exercituel*, Livre contenant tous les augures qui concernaient une armée. ‖ *Livres fulguraux*, Livres toscans qui enseignaient l'art de prendre les augures par la foudre. ‖ *Livre fatal*, Livre prophétique des Etrusques.

— Politiq. *Livre bleu*, Livre à couverture bleue, dans lequel sont réunis les documents relatifs aux affaires étrangères de France. ‖ *Livre jaune*, Celui qui est relatif aux affaires intérieures.

— Hist. relig. *Livres saints, livres sacrés, livres canoniques*, Livres de l'Ecriture sainte adoptés par toute l'Eglise : *L'histoire de l'interprétation des* LIVRES SAINTS *serait l'histoire de la démence humaine.* (St-Martin.) ‖ *Livres sacrés*, Ecrits religieux regardés comme inspirés : *Les* LIVRES SACRÉS *des grands peuples sont le dépôt de leur théologie ; c'est la littérature de leur âme.* (Lamart.) ‖ *Livres historiques*, Livres de la Bible contenant le récit d'événements historiques. ‖ *Livres prophétiques*, Livres de la Bible contenant des prophéties. ‖ *Livres sapientiaux*, Livres de la Bible renfermant surtout des instructions morales. ‖ *Livres célestes*, Nom donné par le Coran à des livres descendus du ciel et remis entre les mains des prophètes, savoir : le Coran, le Pentateuque, l'Evangile et le Psautier. ‖ *Peuples du livre*, Nom que donne le Coran aux juifs, aux chrétiens et aux sabéens, dont la religion est fondée sur des livres sacrés. ‖ *Etre écrit dans le livre de vie, des élus*, Etre prédestiné au bonheur éternel : *Les grandes actions* SONT ÉCRITES *pour l'éternité* DANS LE LIVRE DE VIE. (Fléch.)

— Liturg. *Livre de paix*, Livre qu'on donne à baiser à la messe. ‖ *Livre de musique*, Nom donné, dans l'Eglise grecque, aux livres contenant les prières ou les paroles qui se chantent.

— Archéol. *Livres éléphantins*, Livres formés de tablettes d'ivoire, ou, suivant d'autres, d'intestins d'éléphant.

— Jeux. *Livre de cartes* ou simplement *Livre*, Nom donné anciennement, à certains jeux, surtout au pharaon et à la bassette, à la réunion des cartes formant le jeu des pontes : *On y était occupé d'un pharaon ; douze tristes pontes tenaient en main un petit* LIVRE DE CARTES, *registre connu de leurs infortunes.* (Volt.)

— Administr. milit. Nom donné aux différents cahiers de compte en usage dans les régiments : LIVRE *de compagnie, de police, de punition, d'ordre, de détail, etc.*

— Comm. Chacun des registres sur lesquels le commerçant inscrit ses opérations : LIVRES *de compte.* LIVRES *de commerce.* LIVRE *de caisse.* LIVRE *de magasin.* LIVRE *de marchandises.* LIVRE *de copies de lettres.* LIVRE *d'acceptations.* LIVRE *d'échéances. Ecrire, mettre quelque chose sur son* LIVRE. ‖ *Grand livre, Livre d'extrait, Livre de raison*, Grand registre où tous les comptes du commerçant sont détaillés par doit et avoir.

— Fin. *Grand-livre*, Catalogue explicatif de tous les créanciers de l'Etat.

— *Tenue des livres*, Art de tenir les livres, d'y inscrire les opérations de commerce.

— Magie. *Livre noir*, Livre traitant de sorcellerie, de nécromancie.

— Mus. Livraison : LIVRE *de duos de violon.* ‖ *Chant sur le livre*, Plain-chant ou contre-point à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur la partie unique qu'ils ont sous les yeux.

— Mar. *Livre de loch*, Livre où l'on inscrit, avec les mesures fournies par le loch, les divers accidents atmosphériques de la navigation et les manœuvres qu'on a exécutées. ‖ *Livre de bord*, Registre servant à enregistrer les marchandises et les passagers qui sont à bord d'un vaisseau. ‖ *Livre de signaux*, Ouvrage contenant l'explication des signaux que l'on peut faire en mer.

— Turf. *Faire un livre*, Parier contre tous les chevaux.

— **Encycl.** Bibliogr. La matière ordinaire sur laquelle les anciens écrivaient leurs *livres* était le papyrus, enveloppe membraneuse d'une espèce de roseau. De là vint, chez les Latins, le mot *liber*, qui signifie écorce intérieure, qui est resté en botanique avec sa forme latine, et dont nous avons fait *livre.* Chez les Grecs, le *livre* se nommait *biblos*, mot qui signifiait également écorce de papyrus. On écrivait néanmoins assez fréquemment sur d'autres substances : sur la peau de mouton préparée ou parchemin, sur du cuir, sur de l'ivoire, sur des feuilles très-minces de plomb, sur des toiles de lin, etc. Pour faire les brouillons, on se servait principalement de tablettes enduites de cire, sur lesquelles on traçait les lettres avec un poinçon ou un stylet, et dont on effaçait les caractères avec la partie plane du même instrument. C'est aussi avec un poinçon que l'on gravait les lettres sur les feuilles de plomb. Pour le papyrus et le parchemin, on usait d'ordinaire d'encre noire ou encore d'encre rouge, bleue, verte, jaune et même d'encre d'or et d'argent. Des esclaves ou des affranchis lettrés recopiaient le manuscrit de l'auteur, et le mettaient ainsi en état de paraître à un nombre plus ou moins grand d'exemplaires.

Les *livres* se présentaient sous deux formes : en rouleaux ou en feuillets carrés. Ceux qui étaient en rouleaux portaient le nom de volumes (*volvere*, enrouler), parce qu'ils étaient roulés sur eux-mêmes. Plusieurs peintures d'Herculanum représentent des volumes entre les mains de personnes qui les lisent. Quand le volume se déroule de gauche à droite, dans le sens de la largeur sont tracées de petites colonnes perpendiculaires représentant les colonnes de nos *livres*. On déroulait les volumes, petit à petit, de la main droite, et à mesure qu'on avançait dans la lecture on enroulait de nouveau avec la gauche du côté opposé. Pour les manuscrits qui se déroulaient perpendiculairement, on écrivait dans toute la largeur, ce qui était sans inconvénient, le papier le plus large n'ayant que 24 doigts (0m,45).

Quand les différentes feuilles qui composaient le *livre* avaient été collées les unes à la suite des autres, on fixait à l'extrémité de la dernière feuille une petite verge, d'ordinaire en os ou en ivoire, autour de laquelle s'enroulait le volume; les Romains la nommaient *umbilicus* (nombril), parce qu'elle était placée au centre du volume comme le nombril est au milieu du corps humain. On cite des volumes qui renfermaient jusqu'à cent dix colonnes d'écriture, et dont la longueur allait jusqu'à 20 mètres; mais, en général, ils étaient bien moins considérables, et beaucoup d'entre eux n'excédaient pas la grosseur d'une petite baguette. Ils étaient généralement loin de contenir autant de matière que nos *livres* ordinaires. La plupart ne renfermaient pas un ouvrage entier, mais un seul *livre* d'un ouvrage. Ainsi les *Métamorphoses* d'Ovide formaient quinze volumes, dont chacun contenait un chant de ce poëme. Chacun de ces chants ne va pas au delà de 70 pages in-8o. Les volumes étaient renfermés dans une enveloppe en peau ou en parchemin, jaune ou pourpre, que l'on serrait avec des rubans. De l'extrémité supérieure de cet étui sortait une petite bande de parchemin ou de papyrus, sur laquelle était écrit le titre de l'ouvrage. Dans les bibliothèques, les volumes étaient disposés horizontalement sur des rayons, et présentaient en avant leurs tranches que, pour cette raison, l'on nommait fronts (*frontes*). On plaçait souvent les volumes qui composaient un même ouvrage dans un coffret appelé *scrinium*.

Les *livres* carrés, nommés par les Latins *codices*, ne furent usités que longtemps après les volumes; il n'en existait pas encore au temps de Cicéron dans les bibliothèques de de Rome, et Martial en parle comme d'une nouveauté, faisant remarquer l'avantage qu'il y a à trouver réuni en un seul *livre* un ouvrage formant un nombre considérable de rouleaux. Ainsi les quinze volumes des *Métamorphoses* d'Ovide étaient contenus dans un seul *codex*. Dans cette sorte de *livre*, les feuillets étaient ordinairement écrits des deux côtés, ce qui n'arrivait presque jamais pour les rouleaux. Les pages, divisées en deux ou trois colonnes, étaient, comme chez nous, entourées de marges. Elles ne portaient pas de numéros. L'enveloppe des *livres* carrés était un morceau d'étoffe ou un étui en bois garni de fermoirs en cuir.

Dès le IVe siècle, le mot *liber* désigna en même temps les volumes et les *livres* carrés. Au moyen âge, on abandonna les *livres* en rouleaux pour les *livres* carrés. Le prix des ouvrages, écrits tous à la main et souvent enrichis de dorures ou d'enluminures, était alors très-considérable. Selon l'*Histoire littéraire de la France*, un in-folio valait, au XIIIe siècle, 400 à 500 francs de notre monnaie. A la fin du XIVe siècle, une copie du *Roman de la Rose* se vendit, à Paris, 833 fr.

Avant la découverte de Gutenberg, on grava sur planches de bois fixes des *livres* d'images, avec le texte à côté ou au-dessous, ou quelquefois sortant de la bouche des personnages. Ces *livres* n'étaient imprimés que d'un seul côté du papier, et les feuillets se trouvaient ordinairement collés dos à dos les uns aux autres. Au milieu de chaque page, une lettre de l'alphabet, en gros caractère gothique, indiquait la pagination. L'un des plus connus de ces *livres* d'images, très-recherchés des curieux, représentait les figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il est désigné souvent par le nom de *Bible des pauvres*, parce qu'il était destiné au peuple. Chacun des quarante feuillets dont il se compose est imprimé d'un seul côté, et contient deux figures en haut, deux figures en bas, trois sujets historiques au milieu, avec diverses inscriptions. Ces *livres* furent mis au jour dans la première moitié du XVe siècle. On imprima ensuite, toujours avec planches de bois fixes, le *livre* de grammaire connu sous le nom de *Donat*.

Après l'invention des caractères mobiles, le prix des *livres* tomba rapidement. L'évêque d'Alesia écrivait à ce propos au pape Paul II, qui avait introduit l'imprimerie à Rome : « N'est-ce pas une grande gloire pour Votre Sainteté d'avoir procuré aux plus pauvres la facilité de se former une bibliothèque à peu de frais, et d'acheter, pour 20 écus, des volumes corrects, qu'antérieurement on pouvait à peine obtenir pour 100 écus, quoiqu'ils fussent remplis de fautes de copistes? Maintenant, on peut acheter un volume moins cher que ne coûtait autrefois sa reliure. » On voit effectivement, par un inventaire fait à Paris en 1523, et que M. Ludovic Lalanne a publié dans ses *Curiosités bibliographiques*, qu'il était possible à cette époque de se procurer à peu de frais des *livres* classiques. Nous donnons ci-dessous quelques articles de cet inventaire :

Aulu-Gelle.	6	sols tournois.
Cicéron, *De officiis*. . .	12	—
Cicéron, *Rhétorique*. .	6	—
César, *Commentaires*. .	6	—
Tite-Live, 3 vol. . . .	17	—
Pline, 2 vol.	16	—
Salluste, impression d'Alde.	2	—
Sénèque, 1 vol.	20	—
Tacite.	6	—
Thucydide.	6	—

Le sol tournois valait environ 0 fr. 05

Le goût des *livres* paraît s'être développé d'abord en Egypte. Le roi Osymandias, antérieur à Sésostris, établit une bibliothèque sur la porte de laquelle étaient inscrits ces mots : *Trésor des remèdes de l'âme.* A Athènes, le premier qui ait réuni des *livres* en bibliothèque publique paraît être Pisistrate. On cite, parmi ceux qui eurent de belles collections particulières, Euripide et Aristote. Mais on sait que la plus riche collection de *livres* dans l'antiquité fut la bibliothèque d'Alexandrie, qui compta jusqu'à 700,000 volumes. Les *livres*, comme la littérature, ne furent en honneur que très-tard à Rome. Paul-Emile fut le premier qui y introduisit une collection de *livres*, après la défaite de Persée, en 160 avant J.-C. Vinrent ensuite les collections de Sylla et de Lucullus, puis les bibliothèques publiques fondées par Asinius Pollion et par Auguste. Le nombre des bibliothèques s'accrut successivement sous les empereurs, et au IVe siècle Rome en renfermait vingt-neuf. De riches particuliers se donnèrent aussi, vers la même époque, le luxe des *livres*. Ce fut une mode et une manie contre laquelle Sénèque s'est élevé.

Il y avait alors, comme il y en eut dans la suite, et encore de nos jours, des propriétaires de riches collections de *livres*, qui, empêchés par leur ignorance de faire usage de ces trésors, les gardaient cependant avec un soin jaloux. C'est à un de ceux-là que Lucien s'adresse dans sa satire contre l'ignorance : « Tu n'as jamais prêté un *livre* à personne, et tu ressembles au chien qui, couché dans l'écurie, empêche le cheval de toucher à l'orge, dont lui-même ne peut pas se nourrir. »

Au moyen âge, il n'y eut guère de collections de *livres* que dans les monastères et dans les écoles épiscopales; mais, avec l'imprimerie, le goût des *livres* ne tarda pas à se répandre, et l'on vit bientôt dans tous les pays se former des collections particulières et des bibliothèques publiques.

S'il est intéressant de savoir à quelles époques s'est développé le goût des *livres* et celui des bibliothèques, il n'est pas moins curieux de connaître l'histoire de leur dispersion et de leur destruction. Le plus ancien fait connu relativement à la destruction des *livres* remonte à Nabonassar, roi de Babylone, qui, dans le VIIIe siècle avant J.-C., fit anéantir toutes les histoires des rois ses prédécesseurs. Plusieurs des bibliothèques de Rome et de Constantinople furent détruites par des incendies. Une grande partie de celle d'Alexandrie périt par les flammes lorsque César s'empara de cette ville. Le reste fut presque entièrement anéanti en 390, lorsque le temple de Sérapis fut renversé, à la suite de la lutte sanglante qui s'engagea entre les païens et les chrétiens. Il restait donc bien peu de *livres* à Alexandrie lors de l'invasion des Arabes, et si le calife Omar en ordonna la destruction, suivant une opinion populaire fort contestable, son ordre ne put atteindre qu'un petit nombre de volumes.

Les païens, à chaque nouvelle persécution, brûlaient les *livres* des chrétiens; les chrétiens, à leur tour, lorsqu'ils triomphèrent, firent de grandes exécutions des *livres* de l'antiquité païenne. Les barbares, dans leurs invasions, anéantirent en grand nombre les collections littéraires existant dans les villes qu'ils pillaient. « Les Romains, dit Vigneul-Marville, ont brûlé les *livres* des juifs, des chrétiens et des païens, et les chrétiens ont brûlé les *livres* des païens et des juifs. La plupart des *livres* d'Origène et des anciens hérétiques ont été brûlés par les chrétiens. Le cardinal Ximénès, à la prise de Grenade, fit jeter au feu 5,000 Alcorans. Les puritains, en Angleterre, au commencement de la Réforme prétendue, brûlèrent une infinité de monastères et d'anciens monuments de la véritable religion. Un évêque anglais mit le feu aux archives de son église, et Cromwell, dans les derniers temps, brûla la bibliothèque d'Oxford, qui était une des plus curieuses de l'Europe. Les mites font la guerre aux *livres*, la moisissure en est la peste, mais le feu les dévore et les anéantit pour toujours. C'est le plus cruel ennemi, et après lequel il n'y a point de retour. » Les querelles religieuses du moyen âge et du XVe siècle furent aussi fatales aux *livres*, de même que les guerres civiles et les guerres de pays à pays. L'inquisition en anéantit un grand nombre, avec cette circonstance aggravante qu'elle brûlait aussi ceux qui les avaient écrits.

Une autre cause de la destruction des *livres* a été l'ignorance. Boccace a raconté que, se trouvant dans la Pouille, il alla visiter le monastère du Mont-Cassin et demanda à voir la bibliothèque, dont il avait entendu vanter la richesse. Il trouva le local sans clef ni porte; l'herbe poussait aux fenêtres; les *livres* étaient couverts d'une épaisse poussière. Il examina quelques ouvrages et trouva qu'il y manquait un assez grand nombre de pages, qu'à d'autres on avait coupé les marges, que presque tous étaient mutilés de diverses manières. Ayant demandé à un moine la cause de telles mutilations, celui-ci lui répondit que parfois des moines, voulant gagner 2 ou 5 sous, raclaient un cahier de plusieurs pages et en faisaient de petits psautiers, qu'ils vendaient aux enfants; pour les marges, ils en faisaient de petits *livres* qu'ils vendaient aux femmes. Les moines, qui passent pour avoir conservé les *livres* de l'antiquité païenne, n'ont pas toujours joué le beau rôle de propagateurs des lumières.

Le *Bulletin du bibliophile* de mars 1835 raconte, au sujet de l'ignorance des possesseurs de *livres* précieux, une anecdote qui mérite d'être citée : « En 1735, les récollets d'Anvers, passant en revue leur bibliothèque, jugèrent à propos d'y faire une réforme, et de la débarrasser d'environ 1,500 vieux *livres*, tant imprimés que manuscrits, qu'ils regardèrent comme vrais bouquins, vieilleries de nulle valeur. On les déposa d'abord dans la chambre du jardinier, et, au bout de quelques mois, le Père gardien décida dans sa sagesse qu'on donnerait tout ce fatras audit jardinier, en reconnaissance et gratification de ses bons services. Celui-ci, mieux avisé que les bons Pères, va trouver M. Vanderberg, amateur et homme de lettres, et lui propose de lui céder toute cette « bouquinaille. » M. Vanderberg, après y avoir jeté un coup d'œil, en offre 1 ducat par quintal; le marché est bientôt conclu, et M. Vanderberg enlève les *livres*. Peu après il reçoit la visite de M. Stock, bibliomane anglais, et lui fait voir son acquisition. M. Stock lui donne à l'instant 14,000 francs des manuscrits seuls. Quels furent la surprise et les regrets des Pères récollets à cette nouvelle! Ils sentirent qu'il n'y avait pas moyen d'en revenir; mais, tout confus qu'ils étaient de leur ignorance, ils allèrent humblement solliciter une indemnité de M. Vanderberg, qui leur donna 1,200 francs. »

Les productions des mauvais auteurs ont péri le plus souvent par le dédain du public; de tout temps, les feuillets de ces ouvrages ont servi à envelopper le poivre et la chandelle. Mais, comme l'a remarqué Schœll dans son *Histoire de la littérature grecque*, le hasard, qui nous a conservé des débris des littératures anciennes, s'est montré fort capricieux. Des écrivains tels que Tacite, Tite-Live, Polybe ne nous sont parvenus que mutilés; d'autres, par exemple Pindare, Eschyle, Sophocle, ne nous sont connus que par une petite partie de leurs œuvres. Beaucoup de *livres* apocryphes ont été mêlés aux *livres* authentiques. Néanmoins, il nous reste plus de 1,600 ouvrages de l'antiquité grecque ou latine.

La plupart de ces *livres*, longtemps perdus par suite de l'ignorance et de l'incurie des siècles barbares et du moyen âge, ont été retrouvés depuis la Renaissance par des explorateurs sagaces et érudits. Ainsi Cassiodore n'a mentionné dans ses ouvrages que vingt auteurs profanes. Un siècle plus tard, c'est-à-dire au VIIe siècle, Isidore de Séville n'en citait que trente. Les siècles suivants ne paraissent pas avoir été beaucoup plus riches. De temps en temps, toutefois, on voit reparaître le nom d'un auteur ancien, qui jusque-là semblait entièrement oublié. Aujourd'hui, les mines où l'on a pu rechercher les ouvrages des auteurs grecs et romains sont à peu près épuisées : il n'y a guère à espérer que des découvertes fragmentaires. Quant aux *livres* dignes d'estime que nous possédons, soit anciens, soit modernes, nous n'avons pas à craindre pour eux la destruction ou la disparition, à moins d'un cataclysme improbable. Grâce à l'imprimerie, les *livres* ne périront qu'avec la race humaine. Réédités à des intervalles plus ou moins longs, suivant l'intérêt des libraires et le goût des lecteurs, ils ont devant eux une durée à laquelle on ne saurait assigner de limites.

V. d'autres détails aux mots BIBLIOTHÈQUE, INCUNABLE.

— *Livres imprimés en couleur*. Les *livres* imprimés à l'encre rouge et à l'encre noire ont été en usage pendant deux siècles en France, et le sont encore aujourd'hui, par exception, pour quelques publications de luxe; mais nous ne voulons parler ici que des *livres* imprimés tout entiers en lettres de couleur. Les premiers parurent vers le milieu du XVIIIe siècle. Il faut citer, parmi ces curiosités bibliographiques, quelques-unes des mille bluettes de l'original Caraccioli : le *Livre à la mode à verte-feuille, de l'imprimerie du printemps, au Perroquet, l'année nouvelle* (s. d., in-12), tiré à l'encre verte; le *Livre à la mode, nouvelle édition, marquetée, polie et vernissée, en Europe, chez les libraires* (1759, in-12); le *Livre des quatre couleurs, aux quatre Eléments, de l'imprimerie des Quatre-Saisons, l'an* 4444, imprimé en rouge, en bleu, en orange et en violet. Les couleurs seules de ces *livres* leur donnent un certain prix aux yeux des curieux.

— Administr. *Prêt des livres*. L'usage s'est généralement établi dans les bibliothèques publiques de faire le prêt des *livres* aux personnes qui, par leur situation, inspirent la confiance, et à celles dont les travaux font regarder ce prêt comme utile aux progrès des lettres et des sciences. Cet usage, qui a sans doute son bon côté, offre aussi ses inconvénients, que les bibliothécaires peuvent constater par la disparition de *livres* plus ou moins précieux. Quoi qu'il en soit, les tentatives faites à diverses reprises et dans diverses villes pour le supprimer n'ont abouti qu'à des règlements toujours transgressés.

Au temps où les *livres* étaient rares, le prêt des *livres* offrait de très-grandes difficultés. Quelques traits détachés de l'histoire bibliographique montreront comment on en usa sur ce point autrefois. Au Ve siècle, on voit Isidore de Péluse se plaindre de ce que les possesseurs de *livres* ne voulaient pas les prêter; il les compare aux accapareurs de froment, et appelle sur eux la malédiction céleste. A l'époque de saint Louis, on ne se communiquait les *livres* qu'avec d'infinies précautions. « Loup de Ferrière, dit M. Lalanne, s'adressant au métropolitain de Tours pour obtenir un commentaire de Boëce sur les *Topiques* de Cicéron, prie le prélat de ne point le nommer, mais de dire que ce *livre* était demandé par un de ses voisins. Dans la deuxième épître du savant abbé, on voit qu'il refusa de confier au porteur d'une dépêche un *livre* qui lui avait été demandé, parce que ce messager était à pied, et non à cheval. » A l'abbaye de Fleury, le prêt des *livres*, même lorsqu'ils ne devaient point sortir de la maison, était soumis à des garanties bien plus efficaces que dans nos bibliothèques. Le sacristain ou le bibliothécaire devait, non-seulement inscrire l'emprunt, mais encore exiger de l'emprunteur un gage qui n'était remis qu'au moment où le *livre* était restitué. Il en fut de même dans la plupart des monastères. Celui de Saint-Bernard, à Paris, avait écrit dans ses statuts : « Que personne, de quelque état ou grade qu'il soit, n'ose emporter, pour lui ou pour un autre, dans le collége ou ailleurs, un *livre* hors de la bibliothèque, à moins que ce ne soit pour cause de réparation : il serait puni des peines les plus graves. Nous interdisons le vin au proviseur et au sous-prieur tant qu'un *livre* sera sorti de la bibliothèque sans bonne raison. » Avec de pareilles menaces, le danger n'existait plus.

Pendant longtemps le gage fut une condition *sine qua non* du prêt des *livres*; les plus hauts personnages ne pouvaient s'en affranchir. Louis XI ayant voulu emprunter à la Faculté de médecine de Paris un manuscrit de Rasès, célèbre médecin arabe du Xe siècle, reçut la réponse suivante : « Nostre souverain seigneur, tant et si très-humblement que plus pouvons, nous nous recommandons à vostre bonne grâce, et vous plaise sçavoir, nostre souverain seigneur, que le président, messire Jean de La Driesche, nous a dit que lui avez rescrit qu'il vous envoyast *Totum continens Rasis* pour faire escrire; et, pour ce qu'il n'en a point, sçachant que nous en avons un, nous a requis que luy voulussions bailler. Sire, combien que toujours avons gardé très-précieusement ledit *livre*, car c'est le plus beau et plus singulier thrésor de nostre Faculté, et n'en trouve point guères de tel; néanmoins que de tout nostre cœur désirons vous complaire et accomplir ce qui vous est agréable, comme tenus sommes, avons délivré audit président ledit *livre* pour le faire escrire, moyennant certains gages de vaisselle d'argent et autres cautions qu'il nous a baillés en seureté de le nous rendre, ainsi que selon les statuts de nostre Faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurez aux saintes Evangiles de Dieu garder et observer, ne autrement ne le pourrions avoir pour nos propres affaires. Priant Dieu, sire, etc. Ce 29 novembre 1471. » Plus bas il est dit que le gage qui devait être fourni à la Faculté a été fixé à douze marcs d'argent et vingt sterlings, et qu'en outre Malingre s'est constitué caution pour 100 écus d'or.

On ne peut se dissimuler que, de nos jours, les *livres* prêtés courraient moins de risques si les administrations des bibliothèques exigeaient de ceux à qui elles les prêtent des gages suffisants. Il serait fort désirable aussi que la règle fût strictement maintenue de ne jamais laisser sortir d'une bibliothèque un *livre* qui n'y est pas en double exemplaire.

— Jurispr. *Livres de commerce.* La loi oblige les commerçants à tenir une comptabilité qui doit fidèlement réfléchir tout le mouvement et toute la suite de leurs opérations et de leurs affaires. Les *livres* de commerce, a-t-on dit, sont la conscience du négociant. Eux seuls, en effet, peuvent lui permettre, en tout temps et en toute occasion, de se rendre compte de sa situation et de l'état de ses rapports avec ses correspondants et sa clientèle. La loi n'en prescrit rigoureusement que trois, à savoir le *livre* journal, le *livre* de copies de lettres et le *livre* des inventaires.

Aux termes de l'art. 8 du Code de commerce, « tout commerçant est tenu d'avoir un *livre* journal qui présente, jour par jour, ses dettes actives et passives, les opérations de son commerce, ses négociations, acceptations ou endossements d'effets, et généralement tout ce qu'il reçoit et paye, à quelque titre que ce soit; et qui énonce mois par mois les sommes employées à la dépense de sa maison. » Le deuxième paragraphe du même article dispose, en outre, que le négociant est tenu « de mettre en liasse les lettres missives qu'il reçoit, et de copier sur un registre celles qu'il envoie. » La nécessité de cette disposition n'a pas besoin d'être démontrée: un très-grand nombre de transactions commerciales se traitent et se concluent par la correspondance; les originaux des lettres reçues et le registre des copies des lettres expédiées (copies qui peuvent toujours être confrontées à l'original par la partie à laquelle on les oppose) fournissent la preuve des affaires ainsi traitées par voie de correspondance.

L'art. 9 du Code de commerce dispose enfin que tout commerçant « est tenu de faire, tous les ans, sous seing privé, un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers, et de ses dettes actives et passives, et de le copier, année par année, sur un registre spécial à ce destiné. »

La loi n'a édicté directement aucune pénalité contre le commerçant qui se dispense de tenir des *livres* ou qui les tient d'une manière irrégulière et incomplète; mais cette infraction aux devoirs professionnels se trouve atteinte par une sanction qui n'est pas moins très-effective, bien qu'elle ne soit qu'indirecte. Ainsi d'abord le négociant qui n'a pas de *livres*, ou qui n'a tenu que des *livres* informes, se trouve privé par là même de l'un des moyens les plus péremptoires de prouver en justice soit sa créance, soit sa libération, en cas de contestation survenue à la suite de quelque opération de son commerce. En outre, le défaut de tenue de *livres* qui, de soi, n'est pas à la vérité un délit qualifié, devient dans certaines circonstances l'élément constitutif d'un délit légal. Ainsi la faillite, lorsqu'elle se complique de la circonstance d'absence ou de mauvaise tenue des *livres*, peut donner lieu à une prévention de banqueroute simple, passible de peines correctionnelles (art. 586, 6°, Code de commerce).

La loi a pourvu à l'intégrité matérielle des *livres* de commerce, et à leur préservation de tout remaniement et de toute altération opérés après coup. Aux termes de l'art. 10 du Code de commerce le *livre* journal et le *livre* des inventaires doivent être parafés et visés une fois chaque année, par un juge du tribunal de commerce, ou par le maire ou l'adjoint au maire, dans les localités où ne réside pas un tribunal de commerce. Cette formalité a pour but de prévenir la substitution aux véritables *livres* de *livres* improvisés pour les besoins de la circonstance, et aussi l'intercalation dans les vrais *livres* de feuillets apocryphes. La loi s'est défiée à bon droit des ratures et renvois qui pourraient favoriser les altérations; c'est pourquoi le même article 10 dispose que les *livres* de commerce doivent être tenus par ordre de dates, sans blancs, lacunes ni transports en marge. Si une erreur est commise dans une énonciation portée sur ces *livres*, il n'y a donc pas lieu à la redresser au moyen d'une rature et d'un renvoi à la marge: la rectification doit être opérée au moyen d'une mention spéciale portée au registre sous la date du jour où l'erreur a été reconnue.

Voilà pour ce qui concerne les garanties de la régularité extérieure et matérielle des *livres* de commerce. Quant à la fidélité, quant à l'exactitude intrinsèque des énonciations qui s'y trouvent contenues, il y est pourvu par un autre ordre de dispositions et de sanctions pénales. Toute mention substantiellement fausse, frauduleusement portée sur les *livres* d'un négociant, aussi bien que toute altération matérielle et frauduleuse de ces mêmes *livres*, constitue le crime de faux en écriture de commerce ou de banque, crime puni des travaux forcés à temps par l'article 147 du Code pénal.

Les *livres* tenus en conformité des dispositions qui viennent d'être analysées peuvent faire foi en justice entre commerçants, aux termes des articles 12 et 13 du Code de commerce. Ils peuvent faire foi : la loi ne dit pas qu'ils feront foi nécessairement, comme fait foi un acte authentique, un acte du ministère d'un notaire, par exemple. Les écritures conservent toujours un caractère privé, et les juges consulaires ne sont point strictement liés par les énonciations qu'elles contiennent; ils gardent un pouvoir absolu d'appréciation, quelles que soient la correction et la régularité extérieure de la comptabilité qui leur est produite; mais, en l'absence de toute présomption de fraude, les *livres* d'une partie, dont le contrôle est toujours possible par la production de la comptabilité de la partie adverse, font foi sans difficulté entre commerçants.

Relativement aux non-commerçants, on rentre sous l'empire des principes de droit commun et de la règle que nul ne peut se créer à lui-même un titre. Les *livres* des commerçants ne font donc point, par eux-mêmes, foi des livraisons qui y sont mentionnées à l'égard des clients non commerçants (art. 1329 du Code civil). Toutefois, toute créance n'est point déniée à ces écritures, même à l'encontre des débiteurs non negociants. Il résulte du rapprochement des art. 1329 et 1367 du Code civil que, dans le cas de contestations de cette nature, le juge pourrait déférer le serment supplétoire au commerçant demandeur, et, moyennant la prestation de ce serment, tenir la demande pour suffisamment justifiée.

Aux termes de l'art. 15 du Code de commerce, la communication des *livres* en justice ne peut être ordonnée que dans certaines causes, nommément déterminées par la loi, à savoir : en matière de succession, de liquidation de communauté ou de société, et en cas de faillite. Il ne fallait pas, sans d'impérieux motifs, qu'on pût livrer à la publicité d'un débat judiciaire le secret de la situation d'un négociant et compromettre témérairement son crédit. Toutefois l'article 16 permet d'ordonner, dans toute espèce de contestations, la simple présentation des *livres* de commerce, pour en extraire les énonciations exclusivement relatives aux différends qu'il s'agit de vider.

Outre les trois sortes de *livres* dont nous venons de parler, et qui doivent être conservés pendant dix ans, il en existe encore d'autres qui ne sont point prescrits par la loi, et dont l'emploi, bien que facultatif, est néanmoins à peu près indispensable lorsqu'on veut avoir une comptabilité bien tenue. Le nombre de ces derniers *livres*, dits auxiliaires, varie selon la nature des opérations et le genre d'affaires de chaque négociant. Les principaux sont le grand *livre*, appelé autrefois *livre* de raison, le *livre* de caisse, le brouillard, appelé aussi main-courante ou mémorial, le *livre* des comptes courants, le *livre* des échéances, le *livre* des effets à payer et à recevoir ou rescontre, le magasinier, etc.

Le *livre* de commerce qu'on désigne sous le nom de grand *livre* sert à inscrire les noms des personnes avec lesquelles un commerçant est en cours d'opérations ou de fournitures; on y présente en colonnes opposées et parallèles ce dont il est débiteur et créditeur envers chacune de ces personnes. Ordinairement, il est tenu par ordre alphabétique.

Le *livre* de caisse sert à inscrire toutes les recettes et toutes les dépenses en numéraire.

Le brouillard est le registre sur lequel on écrit le détail des opérations au fur et à mesure qu'on les conclut, pour les mettre ensuite au net sur le journal et les autres *livres*. Il est disposé comme le *livre* journal et, sur une petite colonne en marge, on met le numéro de la page du journal et du grand *livre*.

Le *livre* des comptes courants sert à indiquer l'état de ce qu'on doit aux correspondants ou de ce qui est dû par eux.

Le *livre* des échéances indique jour par jour les payements ou les recettes à faire.

Le *livre* des effets à payer et à recevoir sert à inscrire la date de l'échéance de ces effets.

Le magasinier constate la date de l'entrée et de la sortie des marchandises.

— *Livres d'église*. D'après un principe admis par tous les auteurs et consacré par la jurisprudence, les évêques ont sur les *livres* qu'ils composent pour l'instruction religieuse de leur diocèse les mêmes droits que possède tout auteur sur les productions de son intelligence. C'est le droit commun; mais les évêques ont, en outre, un droit de surveillance et d'approbation sur tous les *livres* d'église édités dans leur diocèse. « Les *livres* d'église, dit l'art. 1er du décret du 7 germinal an XIII, les heures et prières ne peuvent être imprimés ou réimprimés que d'après la permission donnée par les évêques diocésains, laquelle permission doit être textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire. L'article 2 ajoute : « Les imprimeurs et les libraires qui feraient imprimer, réimprimer des *livres* d'église, heures ou prières sans avoir obtenu cette permission, doivent être poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793. »

Toutefois la jurisprudence n'a jamais été fixée d'une manière bien positive, relativement à ce droit conféré aux évêques, et la doctrine de la cour de cassation a varié sur ce point. Ainsi, d'après un arrêt du 23 juillet 1830, ce droit est assimilé à un véritable droit de propriété, et l'imprimeur qui a reçu d'un évêque l'autorisation d'imprimer un *livre* d'église peut poursuivre comme contrefacteur tout individu qui a réimprimé cet ouvrage sans sa permission spéciale. Le 28 mai 1836, la même cour rendait un arrêt tout à fait contraire à ce principe.

Sous l'ancien régime, la concession faite aux évêques n'avait pas un caractère de propriété, mais était faite à titre de censure dévolue aux gardiens de la foi; du reste, l'impression se faisait sous l'autorité du roi.

En 1801 fut publié le Concordat. L'art. 39 de ses dispositions organiques porte : « Il n'y aura qu'un catéchisme et une liturgie pour tous les catholiques de France; » disposition qui n'est pas nouvelle, et qui correspond à ce principe de l'ancien droit public, qu'aucun changement à la liturgie ne pouvait avoir lieu sans l'intervention du gouvernement.

En 1806, le catéchisme est promulgué par un décret du gouvernement; il est soumis d'abord à l'autorité ecclésiastique pour le dogme seulement, mais, comme autrefois, imprimé et publié par décret de l'autorité civile; le mandement de l'évêque n'est qu'une espèce d'*exequatur* que chacun donne pour son diocèse. Dans le Concordat se trouve aussi cet article : « Art. 14. Les archevêques veilleront au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses dépendant de leur métropole. » Une conséquence de cet article était sans doute le droit de surveillance sur les *livres* d'église dans l'intérêt des fidèles. Ce droit fut organisé par le décret du 7 germinal an XIII. Mais quels doivent être les effets de cette législation? A-t-elle attribué aux évêques la propriété des *livres* d'église, c'est-à-dire tous les droits d'auteur? Il serait difficile de faire sortir du texte cette interprétation. Il a été interprété contre la propriété des évêques par tous les gouvernements, depuis le consulat jusqu'au second Empire, y compris la Restauration. Mais, en 1842, la cour d'appel de Paris a jugé que les autorisations délivrées par les évêques sont spéciales et ne sauraient profiter qu'aux imprimeurs qui les ont personnellement obtenues; qu'en outre, bien que les évêques ne puissent pas être réputés propriétaires absolus des *livres* d'église qu'ils n'ont pas composés, ils ont, pour s'opposer à l'impression de ces *livres*, à quelque époque qu'elle ait lieu, les mêmes droits que la loi de 1793 accorde aux auteurs ou propriétaires des ouvrages pour s'opposer à la publication de ces ouvrages faite au mépris de leurs droits. Voilà le droit qu'on a laissé prendre aux évêques; habile sera qui pourra le leur arracher.

— Fin. *Grand-livre de la dette publique*. Sur la proposition de Gambon, le 24 août 1793, la Convention décréta la création d'un grand-*livre* de la dette publique, sur lequel ont été inscrites au ministère des finances, depuis cette époque, toutes les rentes nominatives dues par l'État, sous le titre de dette consolidée ou inscrite, avec les transferts constatant chaque mutation. Ce grand-*livre* dut être fait en deux exemplaires, dont l'un reste au ministère des finances, dont l'autre est déposé aux archives, et, pour éviter les conséquences d'une perte des deux exemplaires, soit par suite d'incendie, soit par lacération, il fut décidé que chaque créancier aurait droit à un extrait constatant l'existence de sa créance. L'exemplaire du ministère des finances a été sauvé lors de l'incendie de cet édifice le 24 mai 1871.

Le grand-*livre* se divise en trois parties : le grand-*livre* de la dette proprement dite, le grand-*livre* de la dette viagère ou des pensions et le grand-*livre* des dotations.

Le grand-*livre* de la dette fondée ou consolidée est le titre fondamental de toutes les rentes inscrites au profit des créanciers de l'État. Il se compose de plusieurs volumes, dont le nombre est déterminé par les besoins du service. En vertu de l'ordonnance du 31 mai 1838, toutes les rentes inscrites au grand-*livre* y sont enregistrées par noms de créanciers. Il ne peut être fait aucune inscription sur le grand-*livre* pour une somme au-dessous de 10 francs. Aucune inscription ne peut y être effectuée, pour transfert et mutations, sans le concours de deux agents comptables assujettis à un cautionnement et justifiables de la cour des comptes, et sans que l'agent comptable des transferts et mutations ait admis, sous sa responsabilité, les titres de la partie, et que celui du grand-*livre* ait procédé à la nouvelle immatricule. Il est délivré à chaque créancier un extrait de l'inscription au grand-*livre*.

Le grand-*livre* de la dette publique viagère est le titre fondamental de tous les créanciers viagers de l'État. Les rentes viagères sont enregistrées sur un grand-*livre* composé de plusieurs volumes; elles sont divisées en quatre séries ou classes, selon le nombre des têtes sur lesquelles les rentes reposent. Chaque créancier y est crédité de la rente viagère dont il est propriétaire (loi du 23 floréal an II, art. 41, 42 et 46).

Il est délivré aux propriétaires des rentes viagères inscrites sur le grand-*livre* un extrait d'inscription signé par l'agent comptable des mutations et des transferts par celui du grand-*livre* et par le directeur de la dette inscrite (règlement min. du 9 octobre 1832). Cet extrait doit, pour former titre valable sur le Trésor, être revêtu du visa du contrôle (loi du 24 avril 1833).

Une ordonnance du 14 avril 1819 a autorisé les receveurs généraux à inscrire sur un petit grand-*livre* les rentiers de leur département, à qui ce mode d'inscription paraîtrait plus commode, et ces rentes prennent le nom de rentes départementales.

Ces livres auxiliaires du grand-*livre* du Trésor sont tenus par chaque receveur général dans la forme d'un modèle donné. Les trésoriers payeurs généraux y consignent, au compte ouvert à chaque propriétaire d'inscription départementale, les inscriptions, transferts et mutations qui ont lieu dans les rentes énoncées aux certificats.

— Mus. On dit chanter, jouer *à livre ouvert*, *à l'ouverture du livre*, *à première vue*, d'un musicien qui lit et exécute couramment un morceau de musique qu'on lui met devant les yeux et qu'il ne connaît pas. « Chanter ou jouer *à livre ouvert*, dit J.-J. Rousseau, c'est exécuter toute musique qu'on vous présente en jetant les yeux dessus. Tous les musiciens se piquent de lire *à livre ouvert;* mais il y en a peu qui, dans cette exécution, prennent bien l'esprit de l'ouvrage, et qui, s'ils ne font des fautes sur la note, ne fassent pas du moins des contre-sens dans l'expression. »

Ce qui était vrai du temps de Rousseau, à une époque où les exécutants étaient mal instruits et malhabiles, ne l'est plus aujourd'hui que l'éducation musicale a fait d'immenses progrès. Tous nos musiciens sont capables maintenant de lire *à livre ouvert*, et si leur exécution est alors moins bonne qu'elle ne le serait pour un morceau longuement étudié, ce qui est naturel et immanquable, elle n'en est pas moins très-correcte, aussi bien au point de vue du sentiment qu'au point de vue purement technique. Aujourd'hui, du reste, cette expression *lire à livre ouvert* a un peu vieilli et est tombée en désuétude; elle a été remplacée par le mot *déchiffrer*.

— Hist. *Livre d'or*. Le *Livre d'or* était, dans plusieurs villes d'Italie, un registre officiel où se trouvaient inscrits en *lettres d'or* les noms des plus illustres familles. Il y en avait à Gênes, à Milan, à Bologne, à Florence; mais le plus célèbre était le *Livre d'or* de Venise, créé à la suite de la révolution aristocratique de 1297, et qui devint dès lors dans cette république la source unique du patriciat et du pouvoir. C'est le doge Gradenigo qui le fonda, pour assurer aux familles nobles le droit exclusif d'élection et d'éligibilité à toutes les magistratures.

Le *Livre d'or* divisait la noblesse vénitienne en quatre catégories. La première comprenait ceux dont la noblesse était antérieure à l'institution des doges; la deuxième se composait des noms des magistrats qui étaient en fonction à l'époque de l'établissement du *Livre d'or* et de tous les citoyens qui avaient exercé des charges publiques pendant les quatre années précédentes; la troisième renfermait ceux qui, à l'époque de la guerre contre les Turcs, avaient acheté la noblesse à prix d'argent; dans la quatrième enfin, on rangeait les membres étrangers à qui la république accordait le titre de nobles. On y comptait la plupart des maisons papales et princières d'Italie, plusieurs familles françaises, telles que les Richelieu, les La Rochefoucauld et, en première ligne, les Bourbons.

En 1796, le sénat vénitien, ayant appris que Masséna marchait sur Vérone, se hâta d'enjoindre à Monsieur, depuis Louis XVIII, de sortir de la république. Ce prince habitait Vérone. Il demanda que le *Livre d'or* lui fût apporté pour rayer le nom de sa famille.

Ce *livre* fameux fut détruit, ainsi que celui de Gênes, dans les guerres d'Italie, en 1797. Il n'en existe plus que des copies.

— *Livre rouge*. C'était le registre des pensions de l'ancienne cour, le répertoire des mendicités et des rapines de l'aristocratie. C'était un *livre* secret; le comité des pensions de l'Assemblée constituante en avait exigé communication de Necker et le publia (1er avril 1790). Une partie des scandales de l'ancien régime se trouva ainsi divulguée.

Ce *livre* fameux était un registre composé de cent vingt-deux feuillets, relié en maroquin rouge; on avait employé pour le former du papier de Hollande de la célèbre fabrique de Blauw, dont la devise (ironie du hasard!) empreinte dans le papier était : *Pro patria et libertate.*

Les dix premières feuilles renfermaient des dépenses relatives au règne de Louis XV, et dont on s'abstint de prendre connaissance, à la prière de Louis XVI, par déférence pour son aïeul; les trente-deux autres appartiennent au règne de ce dernier prince. Le total des sommes ainsi gaspillées, du 19 mai 1774 au 16 août 1789, s'élevait à 227,985,517 livres. La partie de ces dépenses qui fixa le plus l'attention du public fut celle des secours extraordinaires accordés par le roi à ses frères. Sous le ministère seul de Calonne, Monsieur, comte de Provence (depuis Louis XVIII), avait touché 13,884,211 livres, et le comte d'Artois 14,550,000 livres, ce qui formait un total de 28,364,211 livres.

Un travail très-curieux de Calonne en faveur du comte d'Artois, présenté à Louis XVI le 28 septembre 1783, prouvait que, outre la somme précédente, ce prince avait touché pour ses dettes 7,500,000 livres, ce qui portait les sommes qu'il avait puisées dans le trésor public à 22,050,000 livres, indépendamment des rentes viagères de 1 million par an.

Dans ce mémoire, on porte les dettes du prince à 14,600,000 livres, non compris des rentes viagères de 908,700 livres. Pour faire face à cette dette, le ministre proposait au roi de payer 4 millions en 1784, et les 11,700,000 liv. restantes en sept payements de 1,600,000 livres, d'année en année, hors le dernier, de 1,200,000 livres. Total : 15 millions. Le motif que Calonne présentait au roi pour l'engager à payer ces énormes dissipations était *l'importance d'assurer la tranquillité du prince* et la promesse qu'il faisait de ne plus contracter de dettes.

Les chapitres des dons et gratifications, pensions et traitements, et surtout celui des acquisitions et échanges, présentent une suite de gaspillages et d'escroqueries aussi honteux pour les ministres qui en étaient les complices que pour les vils courtisans qui en profitaient.

Ainsi, on voit un don de 1,200,000 livres fait à un particulier en récompense de ses *services*. Si l'on cherche quel était cet homme que l'on récompensait si magnifiquement, on trouve que ses titres se bornaient à être le mari de Mme de Polignac!

Après les princes, d'ailleurs, on était bien assuré de trouver les Polignac à la tête des déprédateurs de la fortune publique. Cette famille était gorgée et n'avait d'autres droits que l'intimité suspecte qui existait entre la comtesse de Polignac et la reine. On ne sait que trop tout ce qui se répétait à la cour même et parmi les plus hauts personnages sur la position de cette favorite auprès de Marie-Antoinette. Mais l'histoire ne saurait se prostituer dans la recherche de ces honteux mystères.

C'est encore sur ce *Livre* qu'était portée la dépense de 300,000 livres qu'il en coûtait à la France pour que le gouvernement pût trahir la foi publique en violant le secret des lettres.

En parcourant les feuillets de ce registre honteux, on y vit ce qu'étaient en réalité cette noblesse, ces grandes familles si orgueilleuses : des *mendiants,* des parasites, la main toujours ouverte pour recevoir, toujours tendue pour demander. On le savait déjà ; mais on en eut la preuve matérielle sous les yeux, et l'on connut la véritable cause du déficit et de la misère publique, et de quelle manière les finances nationales étaient administrées.

On vit que les Noailles écumaient annuellement près de 2 millions, qu'une foule de gens de cour touchaient des pensions de 50,000, de 100,000 et de 150,000 livres; qu'un ancien ministre (Ségur), gorgé lui-même de près de 100,000 livres par an, avait en outre fait pensionner onze personnes de sa famille et demandait encore, en 1787, un duché héréditaire et de nouvelles pensions et largesses; que quatre pensions avaient été successivement accordées au marquis d'Autichamp, *pour les services de feu son père;* que telle princesse ou telle femme de cour était pensionnée *pour son accouchement* ou *pour sa table,* ou pour tout autre motif aussi sérieux; l'avocat général Joly de Fleury était gratifié pour s'être démis de sa place en faveur de son fils; Vergennes, *pour son retour de Suède;* d'autres pour payer leurs dettes ou pour acheter une charge, etc. On emplirait un volume de la simple énumération de ces folles prodigalités. Il va sans dire qu'on trouvait sur ces listes les anciennes prostituées de Louis XV et les complaisants de ses débauches.

Il ne faut pas oublier que ce *Livre rouge* ne présentait qu'une faible partie des gaspillages de la cour, que c'était seulement celui des finances, et que chaque ministère avait le sien. Il semblait que sous ce régime les dépenses secrètes fussent la règle; elles tenaient du moins une place énorme dans le système financier.

La publication du *Livre des décisions* montra en outre que les *ordonnances au comptant* s'étaient élevées à 100 millions en moyenne chaque année, de 1779 à 1787.

Ces ordonnances de comptant avaient été originairement adoptées pour faire acquitter par le trésor royal des dépenses dont il ne fournissait pas les détails ni les quittances à la Chambre des comptes. L'objet primitif de cette manière de procéder était de ne pas donner de publicité à des dépenses qui, par leur nature, paraissaient devoir demeurer secrètes, telles que plusieurs de celles des affaires étrangères. Cette forme, qui donnait beaucoup de simplicité et de rapidité à la comptabilité, fut étendue dans la suite à plusieurs objets sur lesquels le secret n'était pas regardé comme nécessaire, mais qui auraient pu susciter des délais ou des obstacles de la part de la Chambre des comptes. En réalité, c'était encore un moyen de déprédations sans contrôle possible.

La divulgation de tous ces scandales porta un coup terrible à l'aristocratie et au parti de la cour. L'honnête Loustalot (dans le journal les *Révolutions de Paris*) déclara la contre-révolution impossible après la publication du *Livre rouge*, et demanda simplement qu'on le fît lire aux prônes, dans les assemblées publiques et dans les casernes. Camille Desmoulins et tous les journalistes patriotes en portèrent le retentissement dans l'Europe entière.

« Ce livre immonde, dit M. Michelet, sale à chaque page des ordures de l'aristocratie, des faiblesses criminelles de la royauté, montra si l'on avait tort de fermer l'égout par où s'en allait la vie de la France... Beau *livre*, avec tout cela ! il enfonça la Révolution dans le cœur des hommes. »

Le *Livre rouge* ne fut d'abord pas publié intégralement, mais sous forme de dépouillement. Certains articles et beaucoup de détails furent omis par le comité des pensions, sans doute par ménagement pour les familles. Il en a été fait des éditions plus ou moins complètes imprimées à l'encre rouge. Les journaux du temps en ont aussi publié beaucoup de fragments. Enfin il a été publié des myriades de brochures sur ce sujet.

— Hist. relig. *Livres sacrés de la Chine.* V. KING.

— Allus. littér. Le livre tuera l'édifice, Corollaire de la formule *Ceci a tué cela,* placée par M. Victor Hugo dans la bouche de Claude Frollo, un des personnages de *Notre-Dame de Paris. Le livre tuera l'édifice* signifie que la pensée jetée sur le papier, qui se multiplie et s'envole à travers le monde, tuera la pensée qui s'immobilise sur la pierre des vieilles cathédrales. *Le livre tuera l'édifice* revient à dire l'*Imprimerie tuera l'architecture.* V., d'ailleurs, CECI A TUÉ CELA, dans ce Dictionnaire.

Livres d'Abraham. Nom sous lequel on désigne communément des livres apocryphes attribués à Abraham par les traditions rabbiniques. Il ne nous est parvenu qu'un seul de ces *Livres*, qui étaient, paraît-il, assez nombreux. Ils ont été, de la part des rabbins, l'objet d'une multitude de très-longs commentaires.

Livre de la voie et de la vertu, en chinois *Tao-te-King*, ouvrage du philosophe Lao-tseu, qui y expose ses doctrines. La doctrine de Lao-tseu est, sans aucun doute, d'origine indienne, et c'est en vain qu'on lui chercherait des antécédents à la Chine, bien que quelques légendes locales la fassent remonter à l'empereur fabuleux Hoang-ti. La doctrine de Lao-tseu est une sorte de panthéisme idéaliste, qu'on a comparé avec raison au système de l'identité absolue de Schelling. On y pourrait même trouver des ressemblances avec l'hégélianisme. « La Raison (*Tao*), dit-il, est le Bien, le non-être, relativement à l'*être;* mais elle est aussi l'*être*, relativement au non-être. » La Raison suprême est donc contradictoire à elle-même; mais cette contradiction s'efface dans une identité qui s'opère par la transformation de la dualité, ainsi posée en une trinité qui revient à l'unité. Un commentateur de Lao-tseu dit positivement: « Le principe qui opère des transformations, c'est l'esprit divin. »

Lao-tseu n'est pas toujours clair. Ainsi, sa Raison suprême, sa Raison primordiale, est à la fois la *grande voie* de l'univers dans laquelle « marchent et circulent tous les êtres, et la cause, le premier principe du mouvement universel. » D'ailleurs, cette *cause* est innommable, et s'il lui donne un nom, ce n'est que pour la nécessité de l'exposition. « Mais, dit-il, le nom qui peut être nommé n'est pas le nom éternel et immuable; ce n'est que lorsque le Tao eut commencé à se diviser et à revêtir des formes corporelles qu'il eut un nom. » Le Tao c'est la grande unité, qui est l'origine et la fin de tous les êtres; mais cette unité, contenant à la fois le monde visible et invisible, le spirituel et le matériel, le distinct et l'indistinct, le limité et l'illimité, se subdivise en une trinité logique, en une triade. Mais ni la triade ni l'unité ne sont une vraie triade ni une vraie unité, puisque la triade nie l'unité, qui à son tour nie la triade. C'est le dogme de la trinité compliqué de l'obscurité des commentaires. Notre théologie transcendantale peut seule nous donner une idée de l'argutie chinoise, pour saisir sous la diversité des modes et des attributs l'insaisissable unité de la substance. Voici les conclusions mystiques du système : le monde matériel, contingent, phénoménal, est un monde imparfait; l'homme, mode inférieur et passager du grand être primordial, doit s'évertuer à sortir du monde matériel pour rentrer dans sa cause spirituelle, nécessaire, illimitée, indistincte. Il faut que l'homme s'efforce de parvenir au dernier degré de l'incorporéité pour atteindre l'immobilité absolue. Chacun des êtres corporels que nous voyons apparaître et se succéder les uns aux autres retourne à son principe et rentre dans l'immobilité absolue. L'homme éclairé est celui qui sait qu'il deviendra éternel et immuable, et qui, dès cette vie, s'efforce de participer à la nature divine en s'identifiant avec le Tao ou la Raison suprême.

Le *Tao-te-King* a été traduit complétement par M. G. Pauthier; mais le premier fascicule de cette traduction a seul paru. Quelques années après, M. S. Julien a recommencé le même travail; mais il faut dire que l'illustre professeur, peu versé dans les choses de la philosophie, a mal compris son auteur. Ceux qui voudront se faire une idée de la doctrine de Lao-tseu consulteront avec plus de fruit l'esquisse de philosophie chinoise de M. G. Pauthier et le mémoire ajouté par le même auteur à sa traduction des *Essais de philosophie indoue*, par Colebrooke.

Livre des mystères, ouvrage attribué à Jamblique, et où se trouvent exposées les opinions mystiques de l'école d'Alexandrie et les théogonies des Chaldéens et des Egyptiens. Plusieurs supposent que le *Livre des mystères* n'est pas de Jamblique lui-même, mais de quelqu'un de ses disciples. Le texte, réédité plusieurs fois, a été traduit en latin au XVe siècle par Marsile Ficin. Le livre de Jamblique est un cours complet de théurgie et de mysticisme. Il y est traité de questions métaphysiques et psychologiques concernant les dieux, l'homme, l'âme, etc. Les dogmes des Assyriens et des Egyptiens, qui sont supposés en être l'objet, n'en sont en réalité que le prétexte. Jamblique commence par dire que les Egyptiens attribuaient l'invention de toutes choses à Hermès, et c'est pour cela que tous leurs livres étaient dédiés à Hermès. L'antiquité mystérieuse de l'Egypte avait depuis longtemps attiré les philosophes. Pythagore, Platon, Démocrite, Eudoxe et beaucoup d'autres étaient venus s'instruire auprès des prêtres égyptiens. Jamblique s'appliqua surtout à découvrir le sens mystique des mythes. Tout son livre est basé sur cette idée, exposée dès le début : « Avant que l'homme puisse faire usage de la raison, la notion des dieux se trouve en lui innée naturellement... Nous ne pouvons atteindre l'unité elle-même, sinon par l'unité de l'intelligence qui dépasse les propriétés de l'âme et de l'esprit. » La classification des dieux se reproduit dans l'humanité : « Nos âmes sont *hiérarchisées* d'après les genres mêmes des choses divines. » L'homme peut invoquer les dieux, et, invoqués, ils apparaissent, mais ils se présentent sous différentes formes. Jamblique traite ensuite des songes, et cherche à expliquer mystiquement la raison de tous les cultes dont on honore les dieux. L'exposition des théogonies chaldéenne et égyptienne n'occupe réellement que deux chapitres : tout le reste de l'ouvrage est purement une spéculation mystique, qui n'est pas dépourvue de grandeur ni d'intérêt.

Livres Carolins (LES), ouvrage composé par l'école ou académie palatine de Charlemagne (787; publié au XVIe siècle). Attribué sans aucun fondement à Alcuin, qui était alors en Angleterre, cet ouvrage fut écrit par l'ordre et sous l'inspiration de Charlemagne. Il est dirigé contre les conclusions du concile de Nicée sur la question des images. L'empereur d'Occident a voulu s'interposer entre les iconoclastes et leurs adversaires; mais il penche visiblement en faveur des premiers. Charlemagne se donne positivement pour l'auteur de ce traité, et dit l'avoir entrepris avec l'aide de quelques prélats de son royaume. En effet, le début est une admonestation hautaine : l'empereur d'Occident tance vivement celui d'Orient qui, en écrivant au pape, se donnait pour le représentant, presque l'égal de la Divinité. Après avoir protesté contre cette arrogance de la chancellerie byzantine, l'auteur combat certaines applications que les Orientaux avaient faites de divers passages de l'Ecriture au culte des images. Charlemagne ne proscrit point les images; il consent à leur admission dans les églises, mais leur seule destination doit être de rappeler les histoires sacrées qu'elles retracent, et d'instruire par les yeux le vulgaire trop grossier pour bien comprendre la parole divine. « Qu'elle est misérable, s'écrie-t-il, la mémoire de ceux qui, pour penser au Christ qui ne doit jamais cesser d'être présent au cœur des justes, ont besoin de la contemplation d'une image; qui ne peuvent posséder la présence du Christ s'ils ne voient sa figure peinte sur la muraille ou représentée de quelque autre manière! De la part de ces hommes, on peut craindre que si, dans une maladie, ils perdaient la vue, ou si, par un accident, ils étaient privés de toute image, ils oublieraient entièrement le Christ, qu'ils devraient avoir sans cesse devant les yeux... Pour nous, chrétiens, nous ne devons pas chercher la vérité dans des tableaux et des figures, nous qui contemplons d'un regard sans voile la majesté de Dieu, qui nous élevons de clartés en clartés jusqu'à lui; nous qui, au moyen de l'espérance, de la foi, de l'amour, arrivons jusqu'à la vérité par le Christ, qui est la vérité même. » Les rédacteurs lettrés de ce traité reprochent à leurs adversaires, non pas seulement leurs hérésies, mais leurs solécismes. En énumérant les sujets traités par la peinture, ils montrent une connaissance très-étendue de la mythologie antique.

Livre de jostice et de plet (LE), ouvrage du XIIIe siècle. Ce livre est important au point de vue philologique et au point de vue juridique. Il avait été remarqué par nos philologues français, témoin Ducange, La Curne de Sainte-Palaye et Capperonier, qui l'ont souvent mis à contribution. Cet ouvrage, resté longtemps manuscrit, fut publié pour la première fois en 1850, par M. Rapetti, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale. Cette édition est suivie d'un glossaire des mots hors d'usage, par M. Chabaille. Elle fait partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.* Le caractère original du *Livre de jostice et de plet*, c'est d'être un commencement, humble et confus il est vrai, de combinaison entre la coutume et le droit romain qui a abouti au code civil.

Les vingt livres qui forment le *Livre de jostice et de plet* présentent une série d'extraits des pandectes, des décrétales et du droit coutumier. Le droit romain y est l'élément dominant; vient ensuite le droit canonique, et le droit coutumier occupe le dernier rang. Bien qu'on ignore la date de cet ouvrage, on peut placer son apparition de l'an 1260 à l'an 1270. Quant au but du livre, il se pourrait bien qu'il fût un cahier de notes d'un étudiant de cette époque, l'absence de plan bien tracé autorisant cette supposition. Le paragraphe suivant, tiré du chapitre intitulé : *De esposailles et mariage*, donnera une idée du style juridique de l'époque : « Si le consentement de mariage vient entre home et feme, par parole de prisent, et li home dit issi : « Je te prens à feme ; » et la feme dit : « Je te prens à seignor ; » ou s'ils dient autres parolles qui vaillent consentement de prisent, li un ne se pot marier aillors. Et se l'un d'aus le fet, et se marie à une autre feme, et la f..., tot ne vaut rien, ainz sera le premier mariage refet... Un jeune vallet esposa une feme par futur, et se aforça de f... la; mès il ne pot; empris il se maria à une autre par prisent. L'en demende s'il doit retorner à la première? L'en dit que non, com le premier mariage ne avet pas esté verai, car li effort de f... la première ne fut pas mené à fin. »

Livre d'Apollonius (LE) [*El Libre de Apolonio*], poëme espagnol du XIIIe siècle, un des plus purs joyaux de la vieille poésie espagnole, joyau anonyme malheureusement. La forme de ce poëme, son rhythme (la strophe de quatre vers monorimes, comme toute l'œuvre de Berceo et celle de l'archiprêtre de Hita) permettent d'en fixer la date à la seconde moitié du XIIIe siècle. Il est évidemment postérieur au *Poëme du Cid*, qui, tout grandiose qu'il est, n'offre aucune trace du souci littéraire et n'est pas même rimé; mais c'est tout ce qu'on peut dire. Les critiques espagnols, à tort suivant nous, le rapportent à l'auteur, anonyme aussi, de *Marie l'Egyptienne* (*Maria Egipciaca*), œuvre qui a dû être écrite vers la même époque. Les formes du style sont les mêmes; on y constate les mêmes expressions romanes et latines, on peut y étudier le passage du roman et du provençal au castillan, mais là s'arrête la ressemblance. Autant le poëme de *Marie l'Egyptienne* dénote un moine tout entier aux pieuses croyances, aux traditions légendaires, aux pratiques peu éclairées de la religion d'alors, un homme enfermé dans un cloître, et n'ayant pas d'autre horizon, autant le *Livre d'Apollonius* dénote un poëte ayant vécu dans les cours, connaissant les mœurs espagnoles, la vie des chevaliers, leurs joutes, leurs tournois, versé en outre dans l'antiquité latine et grecque et en tirant ses inspirations. La méprise est impossible.

Comme fable, comme invention, le *Livre d'Apollonius* semble ouvrir la voie à ces interminables romans de chevalerie qui fleurirent au XIVe et au XVe siècle, mais il a infiniment plus de grâce et de poésie. Nulle longueur, dans cette longue suite d'aventures, nulle trace de faiblesse ou de défaillance; le style est aussi plein, aussi nourri à la dernière strophe qu'à la première. Sanchez, qui le premier a édité ce *Livre* dans son *Tesoro de poesias anteriores al siglo* XV, a rendu un véritable service aux lettres en le tirant de la poussière des manuscrits.

Le roman de ce poëme a de l'intérêt, chose rare, et une certaine unité. Le poëte annonce dès les premiers vers qu'il chantera le bon roi Apollonius et sa courtoisie, comment il perdit sa femme et sa fille bien-aimée, comment il les retrouva; il dit qu'il veut

Componer un romance de nueva maestria,
Del buen rey Apolonio y de su cortesia.....
Como perdio la fija y la muger captal,
Como las cobro ambas, cà les fue muy leyal.

Il ne s'est pas écarté de ce plan. La scène s'ouvre par une énigme que propose Antiochus, roi de Syrie, aux prétendants à la main de sa fille. Comme le Sphinx, il dévore ceux qui ne devinent pas, et bon nombre de princes ont eu la tête coupée, ont reçu des coups de couteau dans la poitrine pour avoir manqué de perspicacité. L'énigme était celle-ci :

La verdura del ramo es como la raiz,
De carne de mi madre engruesso mi serviz.

Le bon Apollonius, roi de Tyr, se présente et devine. L'énigme énonçait des relations incestueuses entre le père et la fille, motif honteux qui l'empêchait de la marier. Antiochus, furieux de voir son secret surpris, veut faire tuer Apollonius; celui-ci s'échappe et ne se trouvant même plus en sécurité dans ses Etats, où Antiochus envoie un de ses lieutenants, équipe un vaisseau, y entasse ses richesses et fuit à l'aventure sur les mers. A Pentapolini, il fait naufrage et se trouve réduit à une telle misère qu'un pêcheur le recueille; mais là, le roi Archistrates, un jour qu'il allait jouer aux cannes (*cañas*, un jeu espagnol) sur le bord de la mer, est surpris de son adresse et l'emmène chez lui. Apollonius n'est pas adroit seulement au jeu de cannes et à la paume, il sait chanter les vers, jouer des instruments; le roi le donne comme précepteur à sa fille, la belle Luciana, qui devient éperdument amoureuse de lui. Sa qualité de roi de Tyr est découverte; il se marie avec Luciana, et le roi équipe un navire pour le transporter dans ses Etats. Pendant la traversée, Luciana, en mettant au jour une fille, tombe dans un état si voisin de la mort que les médecins la jugent morte. On l'ensevelit et son corps est jeté à la mer dans un cercueil; le cercueil surnage, aborde à Ephèse, où un docteur, voulant embaumer le cadavre, aperçoit chez Luciana des signes visibles de vie. Sauvée de la mort, Luciana, sans nouvelles de son époux, s'enferme dans un monastère; quant à Apollonius, tout entier au deuil de sa femme, il se retire dans un désert, faisant le vœu de laisser croître treize ans ses cheveux, ses ongles et sa barbe, et confie l'éducation de sa fille à des serviteurs.

Les aventures de cette fille, Tarsiana, dépassent en intérêt celles de son père. Ceux qui l'ont en garde sont : une vieille gouvernante, Lycoridès; Estrangilo, un domestique, et sa femme Dionysia. Lycoridès meurt après avoir révélé à Tarsiana, alors âgée de quinze ou seize ans, le secret de sa naissance. Les deux survivants conçoivent l'idée de s'approprier les grandes richesses laissées à sa fille par Apollonius et payent un assassin qui surprend Tarsiana près de la tombe de sa gouvernante et a déjà le fer levé pour la massacrer. La prière de celle-ci est touchante : « Seigneur, dit-elle, toi qui tiens le soleil en ta puissance, toi qui fais croître et décroître la lune, secours-moi, par terre ou par mer. Je suis sur une terre étrangère, élevée loin de mes parents; ma mère est morte, de mon père je n'ai aucune nouvelle; moi, qui n'ai point mérité le mal, je vais être maltraitée. Seigneur, si tu le souffres, je serai mal payée de ma vertu. Seigneur, si tu veux pratiquer la justice, si je ne mérite pas ce sort par ma vie irréprochable, tiens quelque conseil pour me secourir, afin que ce traître ne puisse me tuer. » Cette prière est exaucée; des corsaires, débarquant sur la plage, arrivent juste à point pour sauver Tarsiana, mais ils l'emmènent à Mytilène et la vendent sur le marché aux esclaves. Là elle est achetée par un personnage qui joue un certain rôle dans la comédie antique, le *leno*, que l'auteur espagnol traduit par *señor de soldaderas*, et qui la prostitue. Mais Tarsiana, chaque fois qu'un homme, séduit par sa beauté, entre dans sa cellule, sait si bien agir par ses larmes et par ses prières qu'elle se conserve chaste et vierge dans ce lieu infâme. Il y a, si nous ne nous trompons, une histoire semblable dans la légende des saints. Cependant, afin d'être plus certaine d'échapper à ces obsessions, elle obtient de son maître de faire un nouveau métier, celui de chanteuse (*juglaresa*, jongleuse). Cet épisode, emprunté comme bien d'autres aux mœurs castillanes, est touchant. « Le jour suivant, dit le poëte, de bonne heure, la jeune fille se leva, richement habillée; elle prit une viole, bonne et bien accordée, et vint sur le marché chanter pour son salaire. Elle commença par quelques vers, accompagnés de sons si doux qu'ils faisaient grand plaisir, tant ils étaient naturels. Les hommes s'arrêtaient sous les auvents, sur la place, autour des bancs. Quand elle eut bien joué de sa viole, quand elle eut assez chanté au gré de la foule, elle commença à réciter une romance bien rimée, de sa propre invention et racontant ses malheurs. Elle fit bien entendre à la foule qui elle était, et ce jour-là elle rapporta plus de 100 marcs de loyer! » Pendant que Tarsiana chante sur la place, à Mytilène, son père, sorti de sa retraite, avec une barbe si longue qu'il est obligé de la natter (*barba trensada*), est revenu à Tyr pour voir sa fille. Les serviteurs infidèles lui disent qu'elle est morte et lui montrent son mausolée, un tombeau de marbre, « blanc comme une chemise, » dit le naïf poëte. Apollonius, tout en proie au plus sombre chagrin, s'embarque et court les mers. Rien ne le distrait, rien ne l'effraye, ni les tempêtes, ni les naufrages. Les vents le poussent à Mytilène, et Antinagoras, un des principaux de la ville, lui propose de lui amener la *juglaresa*, dont toute la ville raffole, pour chasser un instant sa douleur; il y consent, sans sortir de son morne silence. Le père et la fille sont en présence l'un de l'autre, sans se connaître; pour un poëte du XIIIe siècle l'invention est jolie, la situation bien amenée. Tarsiana chante et joue sans pouvoir amener un sourire sur les lèvres d'Apollonius; elle lui propose des énigmes, il y répond, mais il reste accablé, et comme elle s'éloigne en pleurant, elle laisse échapper quelques mots qui trahissent son origine et la font reconnaître de son père. La scène est fort belle et très-dramatique. « A peine a-t-elle parlé, que le roi saute du lit, disant : « Dieu me » sauve, tu es la vertu véritable! » Il la prend dans ses bras avec une grande joie, disant : « C'est pour toi que je mourais, je n'ai plus » de douleur maintenant. Fille, jamais si beau » jour ne s'est levé pour moi, jamais je n'a» vais cru voir ce jour ni te serrer dans mes » bras. J'ai eu pour toi bien de la peine, au» jourd'hui je n'ai que de la joie et j'en re» mercierai Dieu éternellement. » Puis il se mit à crier : « Allons, mes vassaux, Apollo» nius est guéri, frappez des mains! chantez! » à bas les habits de deuil! Qu'on selle les » chevaux, qu'on dresse les cibles (*tablados*, » jeu espagnol), il s'agit de les percer à coups » de lance. Pensez quelle fête je vais don» ner, moi qui retrouve ma fille après l'avoir » crue perdue! »

La fin est semblable à un conte de fée. Tarsiana se marie à Antinagoras, qui l'aime, et Apollonius leur abandonne son royaume de Tyr. Auparavant, il a retrouvé sa femme, Luciana, réfugiée dans ce monastère que, par une alliance singulière du paganisme et du catholicisme, le poëte appelle le couvent de Diane. Toutes ces inventions, sobrement racontées, en un style poétique et à peine vieilli, tant l'auteur a su trouver de tournures fraîches et naïves, ont un grand charme.

Livre du chevalier et de l'écuyer (LE), ouvrage composé en espagnol par don Juan Manuel (XIVe siècle). Il l'envoya à son frère l'archevêque pour qu'il le traduisît en latin, car l'auteur accordait peu de valeur à la langue espagnole, rude encore, et qu'il contribua beaucoup à former. Ce traité a pour cadre l'histoire d'un jeune homme qui, encouragé par l'heureuse condition de son pays, sous un roi qui réunit souvent les cortès et donne à ses peuples de bonnes lois, se décide à entrer dans les carrières publiques. Dans ce but, il se rend à l'assemblée des cortès, où il a le désir de se faire armer chevalier. Un vieux gentilhomme qu'il rencontre en chemin le conduit dans son ermitage, lui explique les devoirs du chevalier et le prépare ainsi à devenir digne des hautes fonctions auxquelles il aspire. A ces entretiens le jeune homme trouve un tel charme, qu'il ne se sépare plus du vieillard et profite de sa sagesse jusqu'à sa mort.. Alors seulement le jeune chevalier rentre dans son pays, où il passe le reste de sa vie dans la sagesse et les honneurs.

Cette fable n'a d'autre but que de lier les unes aux autres des instructions sur les obligations morales des hommes et sur les différentes branches des connaissances humaines.

Livre de l'infant (LE), en espagnol *El libro del infante*, du prince Juan Manuel (XIVe siècle). Cet ouvrage est une suite de conseils sur la morale et la religion, que l'auteur adressait à son fils Ferdinand, destiné par sa naissance à occuper une haute position dans l'Etat et alors âgé seulement de deux ans. « Comme je ne sais quand s'achèvera ce livre, nous dit Manuel, je lui ai donné le nom de *Livre sans fin*, ce qui veut dire livre sans achèvement. » L'ouvrage se compose de 26 chapitres, commençant tous par ces paroles : « *Fyo D. Fernando* (Fernand, mon fils). » La profession d'écrivain n'était pas très-honorée dans ce temps-là et le prince don Manuel, qui passa sa vie à écrire, trouva bon nombre de détracteurs. Il leur répond en ces termes dans le dernier chapitre de ce livre : « Je sais que certaines personnes me critiquent parce que je fais des livres; je vous déclare que pour cela je ne cesserai pas... Puisque dans les livres que je compose il y a avantage et vérité, et non dommage, je ne veux par conséquent pas cesser, malgré le dire de certaines gens. »

Cet ouvrage a été publié par Gonzalo Argote de Molina. Il en a été fait deux éditions, l'une à Séville en 1575, et l'autre à Madrid en 1642.

Livre de toutes choses (LE), œuvre satirique du grand écrivain espagnol Quevedo (Madrid, 1631). *El Libro de todas las cosas y otras muchas mas* rappelle par son titre le fameux traité de Pic de La Mirandole, *De omni re scibili et quibusdam aliis;* au fond, ce n'est qu'une bouffonnerie à la Rabelais, où la raison et le bon sens se cachent sous les plus grandes extravagances apparentes. C'est un recueil, fort court, de préceptes et de recettes plaisantes, qui, à première vue, sembleraient indignes de ce grand esprit, si une lecture plus attentive n'en faisait apercevoir le sens profond, le véritable enseignement. « Ce livre, dit un excellent critique espagnol, M. Guerra y Orbe, est un des plus profonds, par l'intention et la philosophie, que, sous le masque du burlesque et en manière de passe-temps, ait tracés la plume merveilleuse de cet écrivain moralisateur et politique; il y montre l'universelle clarté de son talent et combien il était supérieur aux futilités de son siècle. Railler les superstitions du vulgaire, fomentées par les mensonges des chiromanciens, physionomistes, astrologues et sorciers, enlever de l'éducation publique les restes de la rudesse des Goths, extirper les erreurs qui obstruaient les sciences utiles, démasquer les abus introduits dans l'administration de la justice, les vices particuliers à certaines professions, l'arrogance et la vanité des faux savants, véritables charlatans, et purifier enfin cette limpide langue espagnole des nouveautés périlleuses et de ce noir gongorisme qui la frappe de mort, voilà ce que, tout en raillant, se proposait Quevedo. Pour la forme, ce livre n'est qu'un jeu; au fond, c'est une œuvre importante et d'un grand prix. »

Il serait difficile, sans citations, de donner une idée de ce travail bizarre. Il commence par une table de recettes, où il donne les moyens de se rendre invisible, de faire courir toutes les femmes après soi, de n'avoir jamais de douleurs de dents, de ne jamais devenir vieux ni chauve, d'avoir une position élevée dans l'Etat, de se guérir vite des maladies, etc. A chaque fois, recette infaillible, dit-il. En effet, pour se rendre invisible, il suffit d'être un misérable, vos amis ne voudront pas plus vous voir que le diable; pour que les femmes courent après vous, il suffit de leur voler quelque chose; pour ne pas devenir vieux ou chauve, il faut mourir jeune; pour avoir une haute position, il faut se faire pendre; pour guérir vite de ses maladies, il faut appeler le médecin quand on est en bonne santé et lui payer ses visites; autrement, en lui donnant de l'argent quand on est malade, comment voulez-vous qu'il vous rende une santé qui ne lui rapporte rien et vous ôte une infirmité qui le fait vivre? La divination par chiromancie, physionomie et astronomie est tout aussi spirituellement traitée; l'auteur examine avec un grand sérieux les augures, ceux qui sont bons et ceux qui sont mauvais. « Si tu vas acheter quelque chose et que tu ne retrouves plus ta bourse, mauvais augure; le marché ne te réussira pas. Si, partant pour te battre, ton épée tombe à terre, il vaut mieux que ce soit elle que ton nez, mais si, en te battant, tu tombes et te casses la tête, mauvais augure pour ta santé, bon augure pour le chirurgien et l'alguazil. » Ses railleries sur la physionomie et les pronostics à en tirer sont bien mordantes; cependant elles s'attaquent à une science qui a quelques fondements, mais ce que Quevedo voulait combattre, c'étaient les bourdes des charlatans; la science véritable n'en reçoit pas moins là quelques éclaboussures. C'est un des chapitres les plus plaisants. Dans un autre, plus long encore, Quevedo enseigne le moyen d'apprendre toutes les sciences en un jour; la science des langues est facile d'abord, on n'a qu'à les parler devant ceux qui ne les connaissent pas, et le tour est fait; d'ailleurs, un seul mot résume toute langue. Sachez : *Chi va piano va lontano*, vous savez l'italien; dites : *Monsieur*, *madame*, vous savez le français, etc.; cela rappelle la science de Figaro qui, avec *goddam*, tenait la clef de toute la langue anglaise. Le *Livre* est terminé par une charge à fond de train sur le gongorisme et la préciosité de langage des écrivains de son temps. De pareils ouvrages, légers, curieux, amusants, brefs, rendent de véritables services dans des temps livrés encore à toutes sortes de pratiques superstitieuses, comme celui où écrivait Quevedo. La postérité lui a rendu justice; un grand nombre des phrases brèves et mordantes du *Livre de toutes choses* sont passées en proverbes.

Livre des chants (LE), en espagnol *El Libro de los cantares*, recueil de poésies publiées à Madrid vers 1858.

Antoine de Latour a finement apprécié le *Livre des chants :* « Trueba écrit pour le peuple, et son ambition serait de l'amener peu à peu à désapprendre les vulgaires chansons qui lui sont souvent trop familières. Mais comment? En lui en apprenant d'autres, animées de sentiments purs, vrais, nobles, généreux. Et pour mieux enseigner ses chansons au peuple, l'ingénieux poëte a l'air d'abord de lui emprunter les siennes. Il lui prend ses refrains, sauf à les rattacher à autre chose. Son oreille est-elle frappée d'un mot touchant, d'une utile maxime, d'un proverbe, resserrés dans un vers ou deux, et exprimés d'une manière vive et pittoresque, ce mot, cette maxime, ce proverbe, ce refrain, enfin, se détachant de la chanson triviale, s'emparent du rêveur qui passe, se développent dans son imagination et deviennent une courte histoire, un spirituel dialogue, une fraîche idylle, une tendre élégie, un chant d'amour à la fois pur et passionné, un pieux élan vers la Vierge, le cadre d'un souvenir doucement ému. »

On a plus d'une fois comparé Antonio de Trueba à Fernand Caballero; ce rapport est frappant. L'un et l'autre excellent dans la peinture des types et des mœurs populaires; l'un et l'autre se complaisent à faire dialoguer les enfants et les gens du peuple; tous deux se servent d'expressions simples, familières; tous deux enfin rencontrent les mêmes expressions pour exprimer les mêmes pensées.

Livre (HISTOIRE DU) **en France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789**, par Edmond Werdet (Paris, 1861). Cet ouvrage est, pour ainsi dire, classique pour tout ce qui regarde la librairie, les libraires et les livres. La première partie, qui forme cinq volumes, est consacrée aux livres manuscrits, à la découverte de l'imprimerie par Gutenberg, à l'introduction de l'imprimerie à Paris. La seconde partie, intitulée *Transformation du livre de* 1470 *à* 1789, contient l'histoire de la librairie sous chaque roi; c'est un tableau de la lutte que la pensée eut à soutenir pour obtenir le droit de se manifester librement.

La troisième partie, intitulée : *Etudes bibliographiques sur les imprimeurs et les libraires les plus célèbres de Paris*, se divise en deux séries distinctes : les Estienne, de 1502 à 1664; les Didot, de 1500 à 1789. Autour de ces grands noms viennent se grouper une foule d'autres, qui ont contribué aussi à ce grand mouvement de la librairie, mais qui ont une individualité moins éclatante.

La quatrième partie est intitulée : *Propagation, marche et progrès de l'imprimerie et de la librairie dans les provinces, de* 1470 *à* 1700. Un chapitre très-curieux termine cette quatrième partie; il a trait aux imprimeries particulières, aux imprimeries de fantaisie et aux imprimeries clandestines. Les imprimeries particulières et de fantaisie furent nombreuses; la plupart des couvents en possédaient; quelques grands seigneurs du siècle dernier également, entre autres Horace Walpole, qui faisait sortir de ses presses des madrigaux en l'honneur des dames qui venaient le visiter. Quant aux imprimeries clandestines, on sait le rôle qu'elles jouèrent sous Louis XIV et sous Louis XV, les pamphlets dont elles inondèrent la ville et la cour, et le tourment qu'elles causèrent aux lieutenants de police.

Une cinquième partie termine le grand travail sur la librairie; elle est intitulée : la *Librairie française, son passé, son présent, son avenir*, avec des notices biographiques sur les libraires et éditeurs les plus connus de 1789 à 1860. Quoique inférieure aux précédentes, cette dernière partie renferme quelques documents curieux sur la librairie moderne, et certaines vues de l'auteur sont à prendre en considération. Un des passages les plus remarquables est celui qui a trait à l'association des libraires en Allemagne et à la grande foire de librairie qui se tient chaque année à Leipzig le 29 septembre.

Livre sacré (LE) **et les Mythes de l'antiquité américaine**, *avec les livres héroïques et historiques des Quichés, ouvrage original des indigènes de Guatemala, texte quiché et traduction française en regard, accompagné de notes philologiques et d'un commentaire sur la mythologie et les migrations des peuples anciens de l'Amérique, composé sur des documents originaux et inédits*, par l'abbé Brasseur de Bourbourg (Paris, 1861, in-8°). Depuis la découverte de l'Amérique, un grand nombre de documents relatifs à l'histoire des nations de ce continent, rédigés soit en langue indigène soit en espagnol, ont trouvé place dans les archives et les bibliothèques publiques ou privées de l'Europe; quelques-uns ont été publiés ou traduits dans les langues européennes; mais avant la publication du *Livre sacré* aucun des ouvrages originaux échappés à la destruction n'avait été reproduit par la presse. Le *Livre sacré* est le fruit des études et des observations du savant abbé Brasseur de Bourbourg; c'est pendant qu'il a vécu parmi les Quichés et ensuite parmi les Mams, en 1860, qu'il l'a en grande partie traduit et commenté. Voici la notice qu'il en a donnée en tête de sa traduction :

« Le *Livre sacré* est divisé en quatre parties distinctes : les deux premières sont les plus intéressantes, car elles contiennent une transcription à peu près littérale du *Popol-Vute*, qui paraît avoir été l'original du *Teo-Amoxtli* ou livre divin des Toltèques, si célèbre dans les traditions mexicaines. Les deux dernières, quoique contenant un grand nombre de traditions relatives à des époques fort anciennes, présentent plutôt dans leur ensemble un recueil d'annales historiques qui ont pour objet la nation quichée, maîtresse, au temps de la conquête, de la plus grande partie de la république actuelle de Guatemala. Les noms inscrits dans les listes des dynasties royales de cette contrée, d'accord avec ceux qu'on trouve dans plusieurs autres documents originaux, contre-signés par le conquérant don Pedro de Alvaredo, par les évêques Las-Casas et Marroquin, etc., témoignent qu'il a dû être rédigé dans son état actuel, dix ou quinze ans environ après l'établissement du gouvernement espagnol. Dans le préambule qui précède son recueil, l'auteur dit lui-même : « Ceci, nous l'écrirons depuis qu'on a promul» gué la parole de Dieu et en dedans du chris» tianisme, et nous le produirons, parce qu'on » ne voit plus le *Livre national*, où l'on voyait » clairement qu'on était venu de l'autre côté » de la mer. » Ces mots indiquent suffisamment le rang de l'annaliste, qu'on suppose avoir été un prince de la famille royale déchue, les classes élevées ayant eu seules dans ces contrées le privilége de l'instruction. Inspiré, ainsi que furent au Mexique et au Pérou d'autres nobles américains, du désir de soustraire au fanatisme aveugle des conquérants les monuments de l'histoire de son pays, il apprit à se servir de l'écriture européenne et transcrivit ce livre curieux, qui, sans cela, eût été perdu pour la postérité.... Outre l'intérêt philologique que ne saurait manquer d'inspirer un ouvrage écrit en entier dans une des langues indigènes de l'Amérique, facile à entendre, élégante, sonore et riche dans ses expressions comme dans ses formes grammaticales, encore en usage avec ses dialectes parmi des populations qu'on peut évaluer à plus de 600,000 âmes, ce livre offre aussi l'avantage d'expliquer une foule de dogmes et de rites dépendant de l'ancienne religion mexicaine, restés jusqu'ici à peu près inexplicables. Quant à la partie cosmogonique, par laquelle le livre commence, elle est d'autant plus curieuse qu'elle s'éloigne davantage des idées reçues, et en particulier des conséquences que les premiers religieux espagnols tirèrent des peintures relatives à la femme-serpent et au déluge. Sans compter les étranges détails de cette Genèse américaine, qu'on voit figurés dans la plupart des documents reproduits par ordre de lord Kingsborough et qu'on rencontre également dans la collection de M. Aubin, en outre encore du caractère particulier des choses et du langage, celui-ci porte en lui les preuves d'une authenticité d'autant plus remarquable que les mêmes détails se retrouvent, ainsi que les personnages désignés sous les mêmes dénominations, dans plusieurs manuscrits tout à fait distincts; nous citerons, entre autres, le *Codex Chimalpopoca*, écrit dans la langue nahuatl, et considéré comme un des plus complets et des plus véridiques de l'ancienne histoire mexicaine. On les retrouve avec des variantes dans sept autres documents, dont nous possédons des copies ou les originaux en quiché, en cakchiquel, en tzutohil ou en espagnol, transcrits à des époques diverses par ordre du gouvernement colonial et déposés aux archives nationales, tous se complétant les uns par les autres et remplissant d'une manière plus ou moins complète les lacunes qu'on y trouve. Le père Francisco Ximenez, de l'ordre de Saint-Dominique, découvrit ce document, dans les dernières années du XVIIe siècle, au bourg de Santo-Thomas-Chichicastenango, dont il était alors curé; la longue pratique qu'il avait de la langue, des mœurs et des usages des indigènes de Guatemala lui en fit aussitôt comprendre l'importance. Ximenez, imbu des préjugés de son temps, crut voir, comme il le dit lui-même dans ses *Scolies*, un agent diabolique qui aurait travesti à dessein, dans la cosmogonie quichée, le récit des livres saints. Dans les noms symboliques donnés au Créateur et au Formateur, il reconnaissait la main du démon obscurcissant à sa manière les vérités révélées, afin d'accommoder plus aisément le mensonge et l'idolâtrie à l'usage des pauvres Indiens. C'était, du reste, une idée reçue à cette époque, et on la trouve exprimée dans tous les ouvrages contemporains, que les rites et les formes religieuses du Mexique, auxquels on trouve tant de ressemblance parfois avec les rites de l'Eglise catholique, ne pouvaient être que des contrefaçons sacriléges de l'esprit de ténèbres pour empêcher les indigènes d'ouvrir les yeux à la véritable religion. Ce livre devenait donc plus que jamais un livre scellé entre ses mains. Malgré la connaissance rare qu'il avait de la langue quichée, il lui fut impossible d'en rendre la traduction, je ne dirai pas seulement compréhensible, mais même supportable ; tout y est vague et obscur, et, en bien des endroits, ce sont des versets entiers qu'il passe sous silence ou qu'il abrége en quelques mots, dans l'impossibilité où il était, d'après ce système, d'en faire même une traduction littérale... »

Livre de cuisine (LE), par Jules Gouffé, officier de bouche du Jockey-Club de Paris (Paris, 1870, in-8o). La cuisine ne se plaindra pas qu'on lui refuse les honneurs dus à son rang ; la voilà qui a pris place parmi les ouvrages de luxe, et Grimod de La Reynière eût tressailli d'aise en voyant ce beau volume illustré de 25 chromolithographies et de 161 vignettes sur bois, consacré uniquement aux progrès et à la conservation de l'art culinaire. Le livre se divise en deux parties bien distinctes : la *Petite cuisine*, c'est-à-dire la cuisine bourgeoise, celle qui sert chaque jour dans les ménages ; puis la *Grande cuisine*, celle des jours d'apparat, des festins recherchés et des mets d'un prix élevé. Cette disposition, qui ne met pas la recette des bisques, des essences, des suprêmes pêle-mêle avec celle des haricots de mouton, des sautés de lapin et des blanquettes, est des plus rationnelles : chacun y trouve ce qu'il veut, et sait où aller le chercher. L'utilité pratique de cet ouvrage est encore augmentée par les considérations préliminaires, les préceptes et les principes élémentaires qui lui servent de préface, et qui sont comme la base fondamentale de toute cuisine petite ou grande. Les sujets traités dans ces préliminaires sont les suivants : 1o une définition exacte de tous les termes de cuisine ; 2o des préceptes sur l'installation et la tenue de la cuisine ; 3o une liste complète de tous les ustensiles de cuisine ; 4o des conseils sur les approvisionnements et sur les procédés de cuisson ; 5o des explications minutieuses sur les épices et aromates, et sur leur préparation ; 6o des indications détaillées sur le service de la table et de la cuisine. Celui qui, après de tels enseignements, donnés montre et balance en main pour plus de précision, ne deviendra pas excellent cuisinier y mettra certes de la mauvaise volonté. Cet ouvrage est fait par un homme du métier, qui y a consigné le résultat de longues années d'étude et d'expérience. Si pour les contemporains il est d'une grande utilité pratique, il sera d'une grande valeur historique pour ceux qui viendront après nous. Il leur donnera une idée très-complète de la cuisine, de la table, des mets usités, des menus de grande et de petite cuisine, et du luxe du service pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Ceux qui le liront seront séduits par la bonne foi de l'auteur, qui avant tout est croyant et convaincu. Elisée ne reçut pas avec plus de respect le manteau d'Elie que Gouffé n'a reçu le tablier de Carême ; s'il ne prononce pas le mot de sacerdoce en parlant de son art, il l'a bien souvent sur la langue ; et une seule chose manque au bonheur de cet artiste, c'est de ne pouvoir dire comme Carême son maître : « Lorsque je travaillais avec Talleyrand !... » M. Gouffé a publié également le *Livre des conserves* (1869, in-8o), destiné aux conserves de poisson et de viande, aux pâtés, aux bonbons et aux vins frelatés. On lui doit aussi le *Livre de pâtisserie* (1873, in-8o), contenant dix planches chromolithographiques et un grand nombre de gravures sur bois. Cet ouvrage, qui est un traité complet de pâtisserie, se divise en deux parties : les préparations, telles que détrempes, entrées, crêmes, biscuits, sauces pour grosses pièces et entremets ; la seconde est consacrée aux grosses pièces montées et aux entremets détachés. Un petit traité de géométrie... culinaire accompagne cet ouvrage, qui eût autrefois fait les délices des visitandines de Nevers.

Livre d'Enoch, prophéties que quelques érudits croient antérieures à la *Bible*. V. ENOCH.

Livres sacrés de l'Orient. V. ORIENT.

Livres enchaînés. V. CATENATI LIBRI.

Livre de la reine Blanche (LE), titre donné quelquefois au *Conseil* de Pierre Desfontaines, le plus ancien et le plus important traité de jurisprudence nationale que nous possédions. V. CONSEIL.

Livre des métiers, recueil des règlements des anciennes corporations d'arts et métiers de Paris, rédigé sous saint Louis, par Boilesve (Etienne). V. MÉTIER.

Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V (LE), par Christine de Pisan. V. FAITS ET BONNES MŒURS...

Livre des marchands (LE), pamphlet de Régnier de La Planche. V. MARCHAND.

Livre des trois vérités (LE), par Charron. V. VÉRITÉ.

Livre des sentences, par P. Lombard. V. SENTENCES (livre des).

Livre des orateurs, par Cormenin. V. ORATEUR.

Livre des chants (LE), recueil de poésies allemandes par H. Heine. V. CHANTS (livre des).

Livre du peuple (LE), par Lamennais. V. PEUPLE.

Livre du nouveau monde moral, par Robert Owen. V. MONDE MORAL.

Livre des médiums (LE), par Allan Kardec. V. SPIRITE et SPIRITISME.

Livre de l'ermite (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Planard et Duport, musique de Carafa, représenté à l'Opéra-Comique le 13 août 1831. La scène se passe en Portugal. Dom Pascal Mascarille n'est autre qu'un simple secrétaire de grand seigneur, qui s'est affublé un jour des habits et du titre de son maître pour faire ses fredaines. Sa ruse a été découverte et il va être pendu. Un ermite, jadis homme de qualité, maintenant retiré du monde, touché de l'infortune du pauvre diable, lui fait don de ses titres de noblesse pour faciliter son évasion et son embarquement pour le Brésil. Pascal, transformé en duc d'Albateros, s'enrichit en Amérique, et, croyant que son escapade a été oubliée, revient en Portugal. L'ermite est mort, mais il a laissé entre les mains de Mazetto un livre sur lequel toutes les circonstances de sa vie sont écrites. Une autre intrigue commence alors, et c'est là le défaut de la pièce, jusque-là assez bien imaginée ; Pascal est devenu propriétaire des biens considérables d'une famille Médilla, dont les rejetons ont péri dans un naufrage : deux jeunes filles, Inès et Antonia, vont épouser, l'une un jeune pêcheur, l'autre un étranger. Pascal reconnaît dans cet étranger son propre fils et s'oppose à une mésalliance. Mais Inès et Antonia se trouvent être les héritières de la famille Médilla. La crainte de se voir dépouillé de sa fortune et un codicille du livre de l'ermite déterminent le duc d'Albateros à consentir au double mariage. On a reconnu unanimement que la musique était charmante, parfaitement écrite, remplie de mélodie, instrumentée avec une habileté consommée ; mais le mauvais œil n'a pas cessé d'exercer sa maligne influence sur M. Carafa, même à l'égard de son chef-d'œuvre, de *Masaniello*. L'ouvrage a été joué par Féréol, Chollet, Boulard, Mme Pradher et Mlle Prévost.

LIVRE s. f. (li-vre — lat. *libra*, qu'on fait venir du gr. *litra*, malgré la difficulté d'expliquer le changement du *t* en *b*). Métrol. Unité de poids, variable suivant les temps et les pays : *Le battant de la grosse cloche de Paris pèse mille trois cents* LIVRES. (Trév.) *Les tortues franches pèsent près de huit cents* LIVRES. (Lacép.) ‖ Nom que le peuple de Paris donne abusivement à un poids d'un demi-kilogramme. ‖ Unité de mesure des marais salants, comprenant vingt aires et leurs dépendances.

— Prov. *Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre*, Se dit aux personnes qui dépassent la mesure, qui vont au delà de ce qui est nécessaire.

— Arboric. *Poire de livre*, Grosse variété de poire, appelée aussi POIRE DE CATILLARD.

— Techn. *Demi-livre allongée*, Petit clou à tête plate, servant à fixer une tapisserie sur un châssis. ‖ Petit clou de même forme dont se servent les treillageurs.

— Monnaie. Ancienne monnaie de compte, représentant la valeur d'une livre d'or ou d'argent. ‖ Monnaie réelle, dont la valeur a varié suivant les temps et les lieux : LIVRE *d'or*. LIVRE *d'argent*. LIVRE *parisis*. LIVRE *de Flandre*. LIVRE *tournois*.

Cent francs au denier cinq, combien font-ils ? — Vingt
[*livres.*
BOILEAU.

‖ Nom donné abusivement au franc, quand on parle de revenus : *Jouir de vingt mille* LIVRES *de rente*.

— *Au sou, au marc la livre*, A proportion de la mise de chacun : *Venir, partager, payer* AU MARC LA LIVRE. ‖ On dit aussi AU MARC LE FRANC.

— Loc. fam. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*, Dissiper son bien en entreprises ruineuses.

— Droit cout. *Livre de témoins*, Réunion de soixante-douze témoins : *Il fallait une* LIVRE *de témoins pour condamner un évêque.* ‖ *Livre d'années*, Espace de soixante-douze ans. ‖ *Livre de terre*, Terre produisant un revenu d'une livre.

— Comm. *Livre de longueur*, Echeveau de laine cardée, pour chaîne ou pour trame, qui renferme une longueur de fil de 3,600 mètres.

— **Encycl.** *Livre poids.* La *livre* romaine était d'abord de 10 onces ; mais elle fut bientôt portée à 12 et n'a pas varié depuis. Les opinions ne s'accordent pas généralement sur le rapport de cette *livre* avec la *livre* de France, poids de marc ; mais on la compare assez communément à 10 onces 4 gros (321gr,238 de notre système actuel).

C'est la *livre* romaine qui fut en usage en France jusqu'à l'établissement du poids de marc par Charlemagne. L'unité principale resta toujours la *livre*, mais on avait trouvé plus commode, dans le commerce des métaux, de ne prendre pour base que la moitié de la *livre*, qu'on appelait marc. Cette *livre*, imposée par Charlemagne à tous les pays qui lui étaient soumis, s'appela *livre poids du roi ;* elle fut aussi surnommée *livre poids de marc.* Il y avait en différents lieux de la France des poids particuliers dont les noms et les subdivisions étaient les mêmes que ceux du poids de marc, mais dont la valeur était différente. Ainsi la *livre* de Lyon ne pesait que 14 onces ; les 100 *livres* de Lyon faisaient 86 *livres* de Paris. Outre cette *livre*, il y en avait à Lyon une autre qui pesait 15 onces, et, par conséquent, 1 once de moins que la *livre* de Paris ; on s'en servait pour les soies. A Toulouse et dans le haut Languedoc, la *livre* dont on faisait usage ne pesait que 13 onces et demie ou environ, poids de Paris ; 100 *livres* de Toulouse faisaient 84 *livres* 3/4 de Paris. A Marseille et dans toute la Provence, la *livre* n'était que de 13 onces environ, poids de Paris ; de sorte que 100 *livres* de Marseille faisaient à Paris 81 *livres*. A Rouen, la *livre*, dite du poids de vicomté, était un peu plus forte que celle de Paris ; elle pesait environ 16 onces et demie ; les 100 *livres* de Rouen en faisaient 104 de Paris.

Le rapport de l'ancienne *livre*, poids de marc, avec le gramme, base du système actuel, est 489,505846. Pour faciliter l'introduction de la pratique des nouvelles mesures, dans les temps où les deux systèmes étaient simultanément en usage, c'est-à-dire pendant les trente-neuf premières années du XIXe siècle, on avait adopté la *livre* de 500 grammes ou demi-kilogramme, dite *livre métrique.* On se sert encore, dans le langage usuel, parmi les petits commerçants, du mot *livre* pour exprimer le demi-kilogramme.

La *livre* est aussi ou a été l'unité pondérale adoptée dans plusieurs pays étrangers ; nous donnons ci-après l'énumération de ces poids, ainsi que leur rapport avec ceux du système français.

— *Angleterre.* La *livre* légale de commerce est la *livre avoir du poids*, qui est égale au poids de la dixième partie d'un gallon d'eau distillée. Elle vaut 453gr,540.

Pour peser l'or, l'argent, les monnaies, les bijoux, les perles, la soie, le pain, les grains et les médicaments, pour noter les poids dans les analyses chimiques, pour déterminer la densité alcoolique des spiritueux et pour comparer les différents poids entre eux, on emploie la *livre troy*, qui ne vaut que 373gr,200. *Livre* troy s'écrit en abrégé *lb.*

— *Australie.* On emploie les mêmes poids que ceux qui sont usités en Angleterre.

— *Autriche.* La *livre* de commerce vaut 560gr,100 ; la *livre* de pharmacie 420gr,009.

— *Bade* (grand-duché de). La *livre* légale, depuis 1810, est égale à notre demi-kilogramme, et vaut, par conséquent, 500 grammes. Dans la pharmacie, on emploie la *livre* de Nuremberg, usitée en Bavière.

— *Bavière.* La *livre* de commerce, de 560 grammes, est seule légale depuis 1811. L'ancienne *livre* forte pour le commerce en gros pesait 491gr,200 ; l'ancienne *livre* légère pour le commerce de détail ne valait que 472gr,700. La *livre* de douane était de 500 grammes. Il y avait aussi des poids particuliers à la ville de Nuremberg, dont l'unité était la *livre*, qui valait 510gr,2117. La *livre* pour peser l'or et l'argent était de 477gr,138. L'ancienne *livre* de Nuremberg, poids de pharmacie en usage dans presque toute l'Allemagne, était primitivement de 357gr,850 ; elle a été fixée, depuis 1811, à 360 grammes.

— *Belgique.* Le système métrique français, avec ses dénominations, est obligatoire dans l'étendue de ce royaume. Nous donnons ici les poids qui ne sont pas encore tout à fait tombés en désuétude. L'ancienne *livre* d'Anvers valait 470gr,1724 ; celle dite de commerce ou de mercier, 467gr,670 ; celle de Bruxelles poids de marc, pour peser l'or et l'argent, 492gr,160.

— *Brême.* Depuis le 1er juillet 1858, les villes de Brême et de Hambourg, le Hanovre, le Brunswick, le Schaumbourg-Lippe et l'Oldenbourg ont mis en vigueur un poids commun dont la base est la *livre* valant 800 grammes. Antérieurement au 1er juillet 1858, la *livre* valait 498gr,2506.

— *Brésil.* La *livre* brésilienne peut être considérée comme ayant la même valeur que l'ancienne *livre* portugaise ; cependant le stéréomètre de la douane de Rio-de-Janeiro (1838-1839) lui donne une valeur un peu moindre de 458gr,750.

— *Chili.* Un décret du 29 janvier 1848 a prescrit l'adoption du système métrique français ; antérieurement on employait la *livre* de Castille.

— *Confédération argentine.* La *livre* en usage à Buenos-Ayres pèse 459gr,370.

— *Danemark.* L'unité de poids de Copenhague est la *livre*, qui a des valeurs différentes suivant les usages auxquels elle sert. La *livre* de commerce équivaut à 499gr,70.

— *Deux-Siciles.* Avant l'annexion de cet Etat au nouveau royaume d'Italie, l'unité de poids pour les matières précieuses était la *livre*, qui valait 320gr,760.

— *Espagne.* Un décret du 19 juillet 1849 a sanctionné une loi par laquelle les cortès prescrivaient l'adoption du système métrique français dans tous les pays de la domination espagnole. Les nouvelles mesures ont été appliquées à partir du 1er janvier 1860. Antérieurement à cette date, l'unité pondérale était la *livre* de Castille, qui valait 460gr,500. La *livre* employée dans la pharmacie valait 345gr,370. Chaque province avait d'ailleurs son système particulier.

— *Etats pontificaux.* L'usage du système métrique français y fut décrété en 1848. Antérieurement on se servait d'une *livre* qui valait 339gr,0728.

— *Etats-Unis d'Amérique.* Les poids en usage sont les mêmes qu'en Angleterre.

— *Francfort-sur-le-Mein.* La *livre* légère ou poids d'argent est celle de Prusse. La *livre* de farine équivaut à 480gr,870 ; la *livre* de poisson, à 511gr,560 ; la *livre* de viande et de beurre, à 482gr,330 ; la *livre* de pharmacie est celle de Nuremberg. V. BAVIÈRE.

— *Haïti.* L'unité pondérale est l'ancienne *livre* française.

— *Hambourg.* Antérieurement au 1er juillet 1858, on se servait de la *livre* de commerce de 484gr,400.

Depuis le 1er juillet 1858, on se sert à Hambourg de la *livre* métrique de 500 grammes.

— *Hanovre.* Le Hanovre ayant adhéré à la convention du 7 novembre 1856, la *livre* de 500 grammes fut en vigueur dans l'étendue de ce royaume, qui aujourd'hui n'est plus qu'une province prussienne.

— *Havane.* L'unité de poids est la *livre* de Castille. V. ESPAGNE.

— *Hesse.* La *livre* est celle de Carlsruhe, de 500 grammes.

— *Hesse électorale.* Dans le commerce de détail, on se sert de la *livre* légère, dite de Cologne (v. PRUSSE). Dans le commerce de gros et la vente d'un certain nombre de substances alimentaires, on se sert de la *livre* lourde valant 484gr,2425.

— *Hollande.* Depuis 1816, le système décimal français des poids et mesures a été introduit dans ce royaume, mais sous des dénominations différentes. L'unité est le pond ou *livre*, correspondant à notre kilogramme. La *livre* de pharmacie vaut 375 grammes. Avant 1816, on se servait de la *livre* de commerce et de la *livre* troy, valant, la première 494gr,085, et la seconde 492gr,160.

L'ancienne *livre* d'Anvers, usitée pour le mercure, la cochenille, la soie, le fil, etc., était de 470gr,200. L'ancienne *livre* de pharmacie valait 369gr,120.

— *Lombardie.* Avant l'annexion de ce royaume à l'Italie, le système métrique français était en vigueur depuis 1803 ; mais l'usage des anciens poids n'avait pas été abandonné. La petite *livre* valait 326gr,800 ; la grosse *livre*, 762gr,500.

— *Malte.* La *livre*, poids de commerce, est de 791gr,500 ; la *livre* pour peser l'or et l'argent est de 316gr,600.

— *Maroc.* La *livre* vaut, dans le nord, 500 grammes, et dans le sud 837 grammes.

— *Mecklembourg - Schwerin.* Depuis le 1er juin 1861, la *livre* en usage dans ce duché est égale au demi-kilogramme français. L'ancienne *livre* de commerce était égale à celle de Lubeck et valait 484gr,600. On se servait rarement d'une autre *livre*, appelée poids de ville ou de balance, qui valait 500gr,600. Le poids de pharmacie est la *livre* de Nuremberg, usitée en Bavière.

— *Mexique.* Un décret du 15 mars 1857, rendu obligatoire à partir du 1er janvier 1860, a prescrit l'adoption du système métrique français dans toute l'étendue de la république. Antérieurement à cette date, l'unité pondérale était la *livre* de Castille.

— *Norvége.* La *livre*, qui se divise comme la *livre* danoise, vaut 498gr,400. La *livre* de pharmacie, qui est l'ancienne *livre* de Nuremberg, vaut 357gr,850.

— *Nouvelle-Grenade.* Depuis le 1er janvier 1854, le système décimal français est en vigueur dans cette république. L'ancienne *livre* valait 460 grammes.

— *Nuremberg.* V. BAVIÈRE.

— *Paraguay.* La *livre* est de 496gr,630.

— *Parme.* Avant l'annexion du grand-duché au royaume d'Italie, la *livre* était de 326gr,400.

— *Pérou.* La *livre* est la même qu'en Espagne.

— *Piémont.* Avant la formation du nouveau royaume d'Italie, on se servait en Piémont de deux sortes de poids : la *livre* légère, qui équivalait à 317 grammes, et la *livre* lourde, valant 349 grammes.

— *Pologne.* Les poids et mesures russes sont obligatoires depuis 1849 ; on fait cependant encore usage de la *livre* de 405gr,504 ; l'ancienne *livre* de Pologne valait 405gr,900.

L'ancienne *livre* de Varsovie ne pesait que 378gr,850. La *livre* médicinale est de 358gr,510.

— *Portugal.* L'adoption du système métrique français, dans toute l'étendue de ce royaume, a été décrétée au mois de décembre 1852. Dans l'ancien système de poids, la *livre* valait 459 grammes. La *livre* de pharmacie était de 344gr,250.

— *Prusse.* La *livre* légale de Prusse, ou pfund, vaut, depuis 1816, 467gr,711. On emploie encore l'ancienne *livre* de Dantzig, qui est de 435gr,500, et celle de Kœnigsberg, qui vaut 381gr,138.

— *Russie.* L'unité de poids est la *livre*, dont la valeur a été fixée à 409^{gr},5174. La *livre* d'artillerie est de 489^{gr},108. La *livre* médicinale vaut 358^{gr},3226. On se sert aussi de la *livre* de Nuremberg, dont la valeur est sensiblement la même.

— *Saint-Domingue.* La *livre* vaut 454 grammes.

— *Sardaigne.* Avant la formation du nouveau royaume d'Italie, le système métrique français était en vigueur dans les Etats sardes depuis le 1er janvier 1846. Antérieurement à cette date, l'unité pondérale était la *livre* de 368^{gr},8445. La *livre* de pharmacie ne valait que 307^{gr},370.

— *Saxe.* Depuis le 1er novembre 1858, l'unité pondérale est la *livre* douanière de 500 grammes. L'ancienne *livre*, poids de commerce, usitée avant 1858, valait 467^{gr},500. On se servait aussi de la *livre* médicinale de Nuremberg.

— *Suède.* L'unité de poids est la *livre* de commerce ordinaire, appelée aussi poids de balance ou de victuailles, valant 425^{gr},0588. Le poids médicinal est la *livre* de Nuremberg, définie à l'article BAVIÈRE ci-dessus.

— *Suisse.* L'Assemblée fédérale a adopté, le 23 décembre 1851, comme unité de poids la *livre* métrique française de 500 grammes. La nouvelle *livre* de pharmacie est égale à 375 grammes. Avant l'adoption du nouveau système, il était fait usage dans certains cantons d'un système de poids dont l'unité était également la *livre*, mais n'avait pas partout une valeur uniforme.

— *Toscane.* Avant la réunion de ce grand-duché à l'Italie et l'adoption du système décimal français en vigueur dans ce nouveau royaume, on se servait de la *livre* de Florence, du poids de 339^{gr},550.

— *Tripoli.* La *livre* équivaut à 479^{gr},600.

— *Tunis.* La *livre* pour les légumes vaut 639^{gr},450; la *livre* pour la viande, les fruits, l'huile, etc., vaut 568^{gr},450; la *livre* pour les métaux, y compris l'or et l'argent, vaut 506^{gr},900.

— *Uruguay.* Les poids usités à Montevideo sont ceux de Madrid.

— *Venezuela.* Les poids sont également ceux d'Espagne.

— *Venise.* Avant la réunion de Venise au nouveau royaume d'Italie, on se servait déjà de la *livre* neuve italienne, qui était égale à notre kilogramme. On employait aussi la *livre* légère, qui valait 301^{gr},300, et la *livre* lourde, 447^{gr},050.

— *Wurtemberg.* Depuis le 1er janvier 1860, on emploie dans ce royaume la *livre* métrique française de 500 grammes. Autrefois, la *livre* légère valait 467^{gr},728; la *livre* médicinale était celle de Nuremberg.

— *Zollverein.* Afin de faciliter la perception des droits de douane, l'union allemande a substitué aux poids locaux usités dans les divers Etats de la confédération germanique formant le Zollverein une unité de poids portant le nom de *livre*, et égale à la *livre* métrique française de 500 grammes.

— *Livre monnaie.* Cette monnaie de compte fut créée pour les besoins du commerce et adoptée par un grand nombre de nations. Elle tire son nom de la *livre* poids, à cause du rapport que les premières monnaies eurent avec le système de poids usités. A Rome, Servius Tullius, sixième roi des Romains, après avoir changé la forme grossière des as de Numa, leur substitua des pièces rondes de même poids, qu'on appela as d'airain ou *livres.* Ces pièces étaient marquées d'une lettre indicative du poids et de la valeur. On les subdivisa ensuite en autant de parties qu'il y avait d'onces à la *livre.* Lorsque la richesse des Romains se fut accrue et qu'on fabriqua des monnaies d'argent, puis d'or, la taille de ces monnaies fut établie d'après le poids de la *livre* romaine. Les premiers sous d'or, qui datent de Constantin, furent fabriqués d'or très-pur, à la taille de 72 à la *livre.* La *livre* d'or pouvait valoir alors 9 francs de notre monnaie. Les rois de France des deux premières races firent fabriquer, à l'imitation des Romains, des sous d'or et des deniers d'argent. Les premiers étaient à la taille de 72 à la *livre* romaine et valaient 40 deniers. La *livre* d'or pouvait valoir alors 12 francs de notre monnaie. Le denier d'argent était à la taille de 288 à la *livre;* la *livre* d'argent fin valait environ 1 franc. C'est cette *livre* qui a servi de base à la *livre* de compte, dont on commença à se servir du temps de Charlemagne. Pépin le Bref ordonna de tailler 22 sous dans la *livre* de poids d'argent. Ce métal étant devenu plus abondant en France à la suite des conquêtes de Charlemagne, ce monarque fit faire des sous d'argent plus pesants, et l'on n'en tailla plus que 20 dans une *livre* d'argent, c'est-à-dire qu'alors 20 sous pesaient une *livre* de 12 onces. Depuis ce temps, on s'est servi en France du mot *livre* quand on a voulu exprimer une somme de 20 sous.

La *livre* de Charlemagne conserva sa valeur intrinsèque jusqu'à la fin du règne de Louis VI; mais peu à peu les rois, cédant aux nécessités des temps, chargèrent les sous d'alliage ou en diminuèrent le poids, si bien qu'insensiblement le sou, qui était à peu près autrefois de la valeur d'un écu d'argent, devint une pièce de cuivre, et la *livre*, qui était le signe représentatif de 12 onces d'argent, ne fut plus en France que l'équivalent de 20 de ces sous de cuivre. La *livre* de compte fut appelée *livre* tournois, pour la distinguer de la *livre* de poids et des autres monnaies qu'on appela aussi du nom de *livre.* Il y avait aussi la *livre* parisis, qui, comme la *livre* tournois, se composait de 20 sous; mais le sou parisis valant 15 deniers tournois, au lieu de 12, la *livre* parisis valait 25 sous tournois, ce qui donnait à la *livre* parisis une valeur d'un quart supérieure à celle de la *livre* tournois. Le mot parisis se disait par opposition à tournois, parce que la monnaie valait un quart de plus à Paris qu'à Tours. L'ordonnance du mois d'avril 1667 ayant aboli l'usage de la *livre* parisis, la *livre* tournois demeura la seule monnaie de compte en France, jusqu'à l'adoption du système monétaire actuel.

La *livre* de compte française, usitée antérieurement à la loi du 18 germinal an III, représentait 0 fr. 98765 de notre système monétaire actuel; elle se divisait en 12 sous et le sou en 12 deniers.

Il y eut aussi une monnaie réelle d'argent qui porta le nom de *livre;* elle fut frappée en exécution de l'édit de décembre 1719, pour la Compagnie des Indes. Mais, dès le mois de septembre 1720, il fut ordonné que ces espèces seraient refondues. Ces pièces sont rares aujourd'hui et ont une valeur marchande bien supérieure à leur valeur réelle, qui n'est que de 80 centimes. Une *livre* d'argent, suivant son état de conservation, vaut, dans le commerce des monnaies anciennes, de 3 à 5 francs.

La *livre* est employée comme monnaie de compte en plusieurs pays.

— *Angleterre.* On compte par *livres* sterling. La *livre* sterling vaut 25 fr. 25.

— *Australie.* On compte à Sydney comme à Londres, en *livres* sterling. Autrefois, on comptait en *livres* courantes d'Australie, dont 6 valaient 5 *livres* sterling de la métropole.

— *Canada.* On compte en *livres* courantes de Canada. Cette *livre* vaut 22 fr. 70. On avait aussi à Québec une *livre* de 0 fr. 94.

— *Espagne.* Antérieurement à 1848, on employait dans les écritures de commerce plusieurs espèces de monnaies de compte, dont quelques-unes avaient la *livre* pour unité. A Madrid, on se servait de la *livre* d'Aragon, qui valait 5 fr. 07. A Alicante, on faisait usage de la *livre* de Valence ou piastre, valant 4 fr. 06. A Barcelone et dans toute la Catalogne, on compte par *livre* de 2 fr. 8731. En Navarre, on employait autrefois une *livre* valant 0 fr. 8450.

— *Hollande.* Antérieurement à 1816, le commerce comptait par *livres* de gros, valant 12 fr. 70. Depuis 1816, on compte en Hollande par florins de 100 cents.

— *Italie.* En 1863 le système français a été rendu obligatoire dans toute l'Italie. On sait que la *livre* ou *lira* d'Italie n'est autre que notre franc.

— *Lombardie.* Avant l'annexion de cette province au nouveau royaume d'Italie, on se servait de plusieurs sortes de *livres* ou *lire*, qui étaient des monnaies réelles : 1^{o} la *livre* du duché de Milan, qui valait 0 fr. 76; 2^{o} la *livre* autrichienne, qui valait 0 fr. 87; 3^{o} la *livre* italienne, valant 1 franc.

— *Piémont.* Antérieurement à la formation du royaume d'Italie, on comptait en *livres* dont la valeur a varié; la *livre* dite hors banque valait, au commencement de ce siècle, 0 fr. 83333; la valeur de la *livre* neuve a varié entre 1 fr. 97 et 0 fr. 82.

— *Sardaigne.* Dans l'île de Sardaigne, on comptait, longtemps avant l'annexion au royaume d'Italie, par *livres* sardes, valant 1 fr. 92. Depuis 1801, la *livre* sarde vaut 1 franc.

— *Suisse.* On comptait, avant l'adoption du système métrique, en francs valant 1 fr. 5025, et en livres valant 1 fr. 48.

— *Toscane.* Avant l'annexion au royaume d'Italie, la seule monnaie légale de compte et de change admise depuis 1837 était la *livre* florentine ou toscane, monnaie de compte ayant une valeur de 0 fr. 84.

— *Venise.* Anciennement on s'est servi dans les comptes de la *livre* vénitienne, valant 0 fr. 51; puis de la *livre* autrichienne correspondant à 0 fr. 87. Il y avait aussi dans la circulation des pièces d'argent d'une *livre*, qui valaient le tiers du florin d'Autriche, soit 0 fr. 823.

LIVRÉ, ÉE (li-vré) part. passé du v. Livrer. Mis entre les mains de quelqu'un : *Criminel* LIVRÉ *à la justice. Place forte* LIVRÉE *à l'ennemi. Le Pérou, couvert de cadavres et de ruines, est* LIVRÉ *par Pizarre à l'insatiable ambition de ses maîtres.* (M.-Br.)

— Laissé, abandonné : *Ville* LIVRÉE *au pillage. Etre* LIVRÉ *à ses réflexions. Des draperies* LIVRÉES *aux vents. Une barque* LIVRÉE *à la fureur des flots. Les affaires humaines ne sont point* LIVRÉES *au hasard.* (Pouillet.) ‖ Occupé, absorbé tout entier : *Des jeunes gens* LIVRÉS *aux plaisirs. Etre* LIVRÉ *à de sérieuses occupations.*

— Engagé, en parlant d'un combat, d'une bataille, d'une action : *Une bataille* LIVRÉE *sur un terrain défavorable.*

LIVRÉE s. f. (li-vré — du part. passé *livré*, parce qu'à l'origine la *livrée* était un vêtement donné, *livré*). Nom donné anciennement à des capes distribuées par les rois de France à leurs courtisans la veille de Noël, et qui, plus tard, furent remplacées par une somme d'argent, à laquelle on donna le même nom.

— Vêtements que portent les domestiques en tenue, et dont la couleur et les ornements servent de marque de distinction à la famille de leurs maîtres : *L'ouvrier le plus mal vêtu sourit avec dédain à l'aspect d'une* LIVRÉE. (De Théis.) *La* LIVRÉE *a sauvé plus d'un maître de l'affront d'être pris pour son valet.* (Petit-Senn.) *La blouse est plus noble que la* LIVRÉE. (M^{me} E. de Gir.)

— Habits que portent habituellement les personnes d'une même classe : *J'aimerais mieux la* LIVRÉE *de l'artisan que la* LIVRÉE *du courtisan.* (E. Sue.)

— Ensemble des domestiques d'une maison qui portent la même livrée : *Venez quelquefois dîner avec ma* LIVRÉE. (Volt.)

Lorsque d'un fiel brûlant son âme est enivrée,
C'est un maître qui gronde et qui bat sa *livrée.*
De Piis.

‖ Classe des domestiques du sexe masculin : *La* LIVRÉE *se mutina. La* LIVRÉE *sort du peuple; elle lui reste attachée.* (Balz.)

— Etat de domestique en livrée : *Sosie, de la* LIVRÉE, *a passé, par une petite recette, à une sous-ferme.* (La Bruy.)

— Fig. Marques distinctives auxquelles on peut reconnaître certaines conditions : *Porter la* LIVRÉE *de la misère, du travail.*

— Poétiq. Couleurs distinctives d'un objet : *Dès que les arbres auront remis leur* LIVRÉE *verte, nous allons à cet ermitage des Délices qui mérite son nom.* (Volt.)

— *Livrée de la noce, livrée de la mariée*, Rubans de couleur que, dans les noces de village, on fait porter à un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles.

— *Porter la livrée*, Faire le métier de domestique en livrée. ‖ *Porter la livrée de quelqu'un*, Etre à son service, et fig., Etre à sa dévotion, se laisser entièrement gouverner par lui.

— Féod. Echarpe que les chevaliers portaient quand ils se présentaient aux carrousels et aux tournois, et qui était de la couleur affectionnée par la dame de leurs pensées.

— Anc. cout. *Livrée de Noël, livrée de l'Assomption*, Habits de livrée que les seigneurs faisaient renouveler d'ordinaire à ces deux époques.

— Théâtre. *Rôles à livrée* ou simplement *Livrée*, Nom donné anciennement à certains rôles de valets. ‖ *Grande livrée*, Rôles de valets ayant une grande étendue. ‖ *Petite livrée*, Rôles de valets d'une moindre étendue.

— Comm. Galon pour la livrée des domestiques : *Acheter un mètre de* LIVRÉE. ‖ Fil de soie dont la couleur est toujours la même, et auquel les marchands attachent le petit carton où est inscrit le numéro d'une pièce d'étoffe.

— Zool. Pelage ou plumage que les animaux ont à leur naissance, et qu'ils perdent par la mue : *Ce changement de couleur, après le premier âge, est assez général dans la nature et s'étend jusqu'aux quadrupèdes qui portent alors ce qu'on appelle la* LIVRÉE *et qui perdent cette* LIVRÉE *à leur première mue.* (Buff.)

— Entom. Chenille du bombyx neustrien.

— Moll. Nom vulgaire de quelques espèces d'hélices, et plus particulièrement de l'hélice némorale. V. HÉLICE.

— **Encycl.** Hist. Nos rois de la seconde race donnèrent le nom de *livrée* à des vêtements uniformes et de grand prix qu'ils distribuaient aux seigneurs de la cour et à leurs grands officiers. Plus tard, au lieu d'habits, les officiers de la maison du roi reçurent, selon leur rang, une somme d'argent, désignée aussi sous le nom de *livrée.* Cet usage se conserva jusqu'en 1789. Des valets de cour, le mot a passé, sans un grand effort, aux valets de maison. « Les rois, les princes et les seigneurs, dit M. de Laborde, étaient entourés de leurs adhérents, auxquels ils donnaient, non pas des appointements fixes, mais une part dans les avantages et gratifications qui leur revenaient comme droits féodaux ou comme droits de guerre, et cela s'appelait des livraisons; ils leur donnaient en outre des vêtements qui avaient une certaine uniformité par la couleur et plus encore par les devises et les ornements de la manche. Ces vêtements se distribuaient à certaines époques de l'année; les livraisons s'en faisaient régulièrement, depuis les princes du sang jusqu'aux plus infimes serviteurs; on les appelait des robes de *livrée*, des draps de *livrée*, des chaperons de *livrée.* » Ces robes de *livrée* étaient toutes pareilles; de là l'expression : *Il est des robes du roi, de tel seigneur*, expression encore usuelle en Italie. Ce fut dans une distribution de ce genre que saint Louis obligea beaucoup de seigneurs à se croiser avec lui. Les robes furent livrées dans l'obscurité, et, lorsque parut le jour, tous se trouvèrent avoir la croix cousue à l'épaule, et ils n'osèrent pas se dépouiller de ce signe sacré.

Dans les anciens tournois, les chevaliers se paraient de la *livrée* de leurs dames; c'était une écharpe de la couleur qu'elles affectionnaient. Quand on abandonna les cottes d'armes pour se vêtir d'habits blasonnés et se coiffer d'un chapel bordé de galon d'or ou d'argent, les *livrées* prirent à peu près la forme actuelle. Les serviteurs furent astreints à porter sur leurs vêtements le blason de leur maître. Sous Louis XIII, cet usage n'existait plus; mais les gentilshommes, désireux qu'on pût toujours connaître le nombre de gens qui formaient leur suite, choisirent les couleurs qui entraient dans la composition de leurs armoiries pour les appliquer aux vêtements de leurs laquais. Sous le règne de Louis XIV, on commença à régulariser la disposition de ces couleurs. La Révolution supprima naturellement les *livrées*, signe de servitude; Napoléon s'empressa de les faire revivre. Sous l'Empire et la Restauration, les *livrées* furent concédées par le souverain. Le roi Louis-Philippe, en réservant pour les gens de sa maison la couleur rouge, laissa le champ libre à tous ceux qui voulurent imaginer des blasons de fantaisie et des *livrées* de caprice; c'était la bonne voie pour les tuer sous le ridicule.

Les héraldistes ont assigné des règles à la *livrée.* La couleur la plus importante est celle de la veste et du gilet; la règle veut donc que le gilet soit de la même couleur que celle du champ de l'écu, en employant le blanc pour l'argent et le jaune pour l'or. La culotte, seconde pièce de la *livrée*, doit être de la couleur de la pièce principale qui est figurée sur le blason; l'habit ou la redingote doit être, autant que possible, de même couleur que la culotte ou au moins de couleur approchante. Les boutons doivent être d'or ou de cuivre doré pour les écus dont le champ est de métal, et d'argent ou argentés pour ceux dont le champ est d'émail ou de fourrures, etc. Les vêtements peuvent être bordés de galon aux armes de la maison; mais le seul galon de métal qui soit soumis aux règles héraldiques est celui qui entoure le chapeau ou la casquette; il suit la règle des boutons. Sa largeur est proportionnée à l'étendue de la partie non couverte du champ de l'écu.

Il est bien entendu que le droit de *livrée*, si jalousé autrefois, n'existe plus aujourd'hui, et chacun est absolument libre d'habiller ses domestiques, au besoin de s'habiller lui-même de telles couleurs et avec autant et d'aussi larges galons qu'il lui plaît. La *livrée* est en grand honneur chez les dames du demi-monde assez richement subventionnées pour entretenir des laquais.

— Zool. On appelle *livrée*, en zoologie, la disposition des couleurs qui caractérise le jeune âge de certaines espèces de mammifères ou d'oiseaux, et permet de le distinguer de l'état adulte. Le pelage présente alors des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées et d'une teinte différente de celle du fond. Beaucoup de jeunes mammifères présentent, pour un temps limité, une disposition de couleurs qui, chez d'autres espèces du même genre, persiste pendant toute la vie. C'est ainsi que l'axis porte toujours des taches blanches qui, chez d'autres cerfs, ne se voient que dans le jeune âge. Ainsi, au lieu de dire que les espèces à pelage constant n'ont pas de *livrée*, il serait plus exact de dire qu'elles la conservent toute la vie. On appelle aussi *livrée* la disposition des couleurs chez les adultes; mais le mot *robe* est mieux employé dans ce cas.

— Entom. La *livrée* est le nom vulgaire sous lequel on désigne le bombyx neustrien, et surtout sa chenille. Ce papillon, qui a environ 0^{m},04 d'envergure, a le corps brunâtre, les ailes d'un jaune plus ou moins fauve, avec deux lignes plus foncées sur les antérieures, et entourées d'une frange blanche. Son nom spécifique pourrait faire croire qu'il est propre à la Normandie; mais il n'est malheureusement que trop commun dans toute l'Europe. Il paraît vers le commencement de juillet et s'accouple peu de temps après. La femelle dépose ses œufs autour des petites branches d'arbres, sur une couche d'enduit brunâtre; ces œufs sont rangés en anneaux juxtaposés, et il en résulte des *bracelets* ou *bagues*, comme on les nomme vulgairement, qui ont quelquefois plus de 0^{m},03 de largeur. Ils résistent aux froids les plus intenses de nos hivers, et sont tellement adhérents à l'écorce qu'on ne peut les détacher qu'avec une lame de couteau.

La chenille éclôt au printemps, au moment de l'évolution des bourgeons. Elle est noirâtre et munie de poils roux clair-semés; sa tête est d'un bleu cendré; une raie blanche s'étend tout le long du dos, et de chaque côté on voit trois bandes d'un roux fauve, séparées entre elles par des bandes noires ou bleues; cette variété de couleurs, et surtout leur disposition, ont valu à cette chenille le nom de *livrée.* Les chenilles envahissent tous les arbres fruitiers et un grand nombre d'arbres forestiers, tels que les chênes, les hêtres, les ormes, etc. Jusqu'à l'âge adulte, elles vivent en sociétés nombreuses, sous une légère tente de soie qu'elles filent en commun. Après la dernière mue, elles se dispersent chacune de son côté. En juin, elles se chrysalident, entre les feuilles ou sur les murs, dans une coque molle, ovale, blanche, saupoudrée de poussière jaune.

Les chenilles *livrées* se montrent souvent en quantités considérables; on aura une idée de leur prodigieuse multiplication si l'on se rappelle que chaque femelle peut pondre jusqu'à 350 œufs. Toutes, il est vrai, n'arrivent pas à leur entier développement; elles sont fort exposées à ressentir l'impression des vicissitudes atmosphériques, et souvent, à la suite des temps brumeux, on voit la plupart d'entre elles périr par la dyssenterie. D'un autre côté, les oiseaux insectivores et les insectes carnassiers en détruisent beaucoup. Néanmoins, le nombre de celles qui restent est assez grand pour que leurs dégâts se traduisent souvent en pertes considérables pour l'agriculture. Il faut dire aussi que, comme la plupart des insectes phytophages, leur voracité est telle qu'elles ont bientôt dévoré toute la nourriture qui se trouve à leur portée, et alors la majeure partie meurt de faim. Toutes ces causes réunies font que rarement on a à s'en plaindre plus de deux années de suite.

Toutefois, on ne saurait se reposer entièrement sur ces causes naturelles, et on a dû chercher les moyens de prévenir, ou tout au moins d'atténuer leurs ravages. Comme elles se réunissent dans les crevasses des arbres et sous les grosses branches, on peut, surtout par les temps froids et pluvieux, en tuer plusieurs à la fois, en les écrasant avec un tampon placé au bout d'une perche. Il ne faut pas attendre la troisième mue, car alors elles seraient dispersées. Ce serait peine perdue aussi que de rechercher la chenille pendant l'hiver, puisque les œufs n'éclosent qu'au printemps. C'est surtout pendant les premiers jours de mai qu'il faut se livrer à cette chasse; on peut alors enlever et détruire des nichées entières, qui se tiennent pendant le jour à l'abri sous une petite tente de soie.

Un moyen assez ingénieux consiste à suspendre à l'arbre un sac ouvert et rempli de fourmis fauves; en entourant le bas de l'arbre d'un cercle de goudron, on force les fourmis à rester dessus, et alors elles se répandent sur l'arbre et dévorent les chenilles; mais ce moyen n'est praticable qu'en petit, dans les jardins. On peut essayer les aspersions et les lavages avec des eaux de savon ou de plâtre, des lessives alcalines, etc.

Pendant les mois de juin et de juillet, on peut aussi détruire les cocons. On empêche les œufs d'éclore en les enduisant d'une forte couche d'huile de lin recuite, qui ne sèche presque pas. Quelques jardiniers, lors de la taille, suppriment toutes les bagues qu'ils rencontrent, et empêchent ainsi l'éclosion de familles entières.

Nous avons dit que les coques de cette espèce étaient couvertes d'une poudre jaune citron. « Les dames, dit à ce sujet Réaumur, ont imaginé dans ces derniers temps de se servir d'une poudre couleur de rose. Si la poudre jaune citron de nos *livrées* pouvait leur paraître propre à donner une couleur plus agréable à leurs cheveux, ces coques seraient bientôt tirées de l'obscurité où elles sont ensevelies. » Il y a près d'un siècle que V. de Bomare, citant ces paroles, les accompagnait de la réflexion suivante : « Si M. de Réaumur vivait encore, il verrait avec plaisir une partie de ses vœux remplis : nos dames prennent aujourd'hui du goût pour la poudre rousse. » Ne dirait-on pas que cette dernière observation est écrite de nos jours ?

— Moll. On confond, sous le nom vulgaire de *livrée*, plusieurs espèces d'hélices, dont les noms scientifiques sont : *helix nemoralis, sylvatica, hortensis*, etc. Ces espèces, très-voisines, au point que certains auteurs les réunissent en une seule, ont pour caractère commun un fond rose ou jaune, rarement blanc, marqué de bandes brunes parallèles, qui suivent les tours de spire; ces bandes varient en nombre de 1 à 6; tantôt elles sont entièrement distinctes, tantôt réunies par deux, par trois, ou toutes ensemble; il en résulte un nombre assez considérable de variétés, que les conchyliologistes ont évalué à 200 environ. Bien que d'une saveur peu délicate, les *livrées* sont quelquefois utilisées comme aliment. Leurs coquilles sont recherchées surtout pour les collections; ce sont certainement les plus belles de nos coquilles terrestres.

— Théâtre. On appelait autrefois *rôles à livrée*, ou simplement *livrée*, certains rôles alors fort nombreux de l'emploi des comiques, qui prenaient cette dénomination tant du costume que du caractère du personnage. Ces rôles ne sauraient être confondus avec ceux des *valets* proprement dits ; car si, parmi ceux-ci, il y avait des rôles à livrée, il y avait aussi des rôles à costume, entre autres les Scapin, les Mascarille, les Gros-René, etc., etc., dont le vêtement est devenu classique et qui n'a aucun rapport avec la livrée.

Les rôles dont nous parlons se divisaient en deux emplois selon leur importance. On avait la grande *livrée*, qui s'appelait aussi grande casaque, qui comprenait des rôles très-considérables tels que Pasquin, du *Dissipateur*, Hector, du *Joueur*, Labranche, de *Crispin rival de son maître*, Sganarelle, du *Festin de Pierre*, etc., etc. Figaro lui-même, malgré son costume spécial et traditionnel, était considéré par les comédiens comme faisant partie de la grande *livrée*. En un mot, la grande *livrée* formait la partie la plus importante de l'emploi des premiers comiques.

Par contre, la petite *livrée* faisait partie de l'emploi des seconds comiques, et on l'appelait aussi quelquefois petite casaque. Dans les rôles de la petite *livrée*, on comprenait L'Olive, de la *Fausse Agnès;* La Flèche, de l'*Avare;* Covielle, du *Bourgeois Gentilhomme;* le Marquis, du *Joueur*, et généralement toute la catégorie des Crispins, à l'exception de celui du *Légataire universel*, qui rentrait dans l'emploi des premiers comiques, et par conséquent de la grande *livrée*.

Mais ce n'est pas seulement à la Comédie-Française qu'on trouvait l'emploi de la grande *livrée*, ce qui n'est pas étonnant si l'on songe qu'au XVIIIe siècle le drame n'était pas né encore, qu'on ne sacrifiait pas tout au vaudeville dans les théâtres secondaires, et que la comédie trouvait place ailleurs que sur notre première scène. La plupart des comédies charmantes et mouvementées de Dumaniant ont été créées aux Variétés-Amusantes, scène de troisième ordre, où l'on trouvait néanmoins d'excellents acteurs. Quoi qu'il en soit, on trouvait dans les théâtres de genre des comiques extrêmement remarquables, qui tenaient l'emploi de la grande *livrée* d'une façon on ne peut plus distinguée. Parmi ceux qui ont fait preuve, à ces théâtres et dans cet emploi, d'un talent très-réel, nous citerons des comédiens renommés alors, tels que Bourdais, Talon, Fusil, etc. C'est, croyons-nous, le premier de ces artistes qui a créé le rôle principal des *Intrigants*, de Dumaniant, celui de Frontin dans *Guerre ouverte*, du même auteur, et plusieurs autres tout aussi importants. Malheureusement pour ces excellents artistes, on n'avait guère de chance à cette époque d'arriver au Théâtre-Français en passant par ceux des boulevards. Sans quoi, quelques-uns d'entre eux, et particulièrement Bourdais, y eussent certainement trouvé une place légitime et qu'ils auraient occupée d'une façon brillante.

LIVRÉE s. f. (li-vré — rad. *livre*). Ancienne mesure agraire, évaluée sur la quantité de terre qu'il faut pour produire une livre de rente.

LIVRER v. a. ou tr. (li-vré — du lat. *liberare*, délivrer. La transition du sens latin au sens français est très-naturelle : *liberare* signifie délivrer, rendre libre, d'où laisser partir, abandonner, livrer. Il est, du reste, très-remarquable que le français *délivrer* a précisément gardé le sens du latin *liberare*, et s'est éloigné complétement de celui de *deliberare*, qui a fourni *délibérer*). Mettre entre les mains de quelqu'un : LIVRER *des marchandises*. LIVRER *un ouvrage qu'on a fait*.

De mes parents la sévère rigueur
Me commanda de bien garder ma vigne;
Je l'*ai livrée* au maître de mon cœur;
Le vendangeur en était assez digne.
VOLTAIRE.

— Mettre au pouvoir de quelqu'un, en parlant des personnes : LIVRER *un coupable à la justice*.

— Abandonner en vertu d'une convention ou par trahison : LIVRER *la ville aux assiégeants*. LIVRER *un poste à l'ennemi*.

— Abandonner, en ne retenant pas : LIVRER *les voiles au vent*. LIVRER *une barque à la fureur des flots*. LIVRER *un radeau au courant*.

Ne *livrons* plus ma voile
Au vent qui la déchire.
V. HUGO.

‖ Abandonner, en ne gênant pas, en laissant libre : LIVRER *la jeunesse à ses passions. On s'occupe trop des enfants, on ne les* LIVRE *pas assez à eux-mêmes.* (Mme E. de Gir.)

— Abandonner par vengeance : LIVRER *une ville au pillage, à la fureur du soldat.* LIVRER *un pays à l'invasion est le plus grand et le plus irrémissible des crimes.* (Chateaub.)

— Laisser échapper, laisser se manifester librement : LIVRER *ses secrets à un indiscret.* LIVRER *son âme à la douleur, à l'espérance.* LIVRER *son cœur aux passions.*

— *Livrer quelqu'un pieds et poings liés*, Le mettre dans l'impuissance absolue de résister aux volontés de quelqu'un.

— *Livrer au supplice*, Mettre à mort : LIVRER AU SUPPLICE *un criminel*.

— *Livrer passage*, Laisser passer; servir de passage : *Ouvrir la porte pour* LIVRER PASSAGE *aux voitures. Le pylore* LIVRE PASSAGE *aux aliments quand ils sont devenus chyme.* (J. Macé.)

— *Livrer à l'impression*, Donner à imprimer : LIVRER *son manuscrit* À L'IMPRESSION.

— *Livrer bataille, livrer une bataille, un combat, un assaut*, Engager une bataille, un combat, un assaut : *Pour* LIVRER BATAILLE, *il était nécessaire de convenir d'un plan.* (Thiers.) ‖ *Livrer des assauts*, Lutter contre des obstacles : *Au milieu des* ASSAUTS *que nous* LIVRENT *les passions, la raison nous adresse toujours quelques conseils.* (Latena.)

— *Je vous en livre autant*, Je suis dans le même cas : *J'ai peur! — Là-dessus*, JE VOUS EN LIVRE AUTANT. (Scribe).

— Prov. *Tel vend qui ne livre pas*, On s'engage quelquefois à faire plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut.

— Chasse. *Livrer le cerf aux chiens*, Lancer les chiens après le cerf.

— Jeux. *Livrer chance*, Amener, au jeu de dés, un nombre de points qui détermine la chance de l'adversaire.

Se livrer v. pr. Etre livré : *La bataille* SE LIVRA *le lendemain*.

— S'abandonner : SE LIVRER *à la joie, à la douleur, au désespoir, à ses passions, aux plaisirs, à l'étude. N'espérez plus de franchise ni de candeur d'un homme qui* S'EST LIVRÉ *à la cour.* (La Bruy.) *La vérité ne* SE LIVRE *qu'à l'opiniâtreté et à la patience.* (Guizot.)

Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne.
RACINE.

Que celui-là *se livre* à des plaintes amères,
Qui s'agenouille et prie au tombeau d'un ami.
A. DE MUSSET.

— Se remettre soi-même entre les mains de quelqu'un : *Le voleur n'attendit pas d'être pris, il vint* SE LIVRER.

— S'abandonner avec confiance ; laisser pénétrer ses pensées secrètes : *La poésie et les femmes ne* SE LIVRENT *nues qu'à leurs amants* (Balz.) *Connaissez les hommes, éprouvez-les peu à peu et ne* VOUS LIVREZ *à aucun.* (Fén.) ‖ Accorder les dernières faveurs, en parlant d'une femme : *Toute femme qui* SE LIVRE *à un homme court le risque de concevoir un enfant.* (E. de Gir.)

— Bourse. Remplir ses engagements : *Un acheteur* SE LIVRE, *quand il reçoit, moyennant payement, les valeurs qu'il a achetées; et un vendeur, quand il remet les valeurs qu'il a vendues.*

LIVRET s. m. (li-vrè — dimin. de *livre*). Petit livre : *Il vient de publier, non pas un livre, mais un* LIVRET *de quarante pages.*

— Catalogue explicatif des objets qui composent une collection : *Le* LIVRET *de l'Exposition des beaux-arts.*

— Petit livre que les autorités civiles délivraient aux ouvriers et aux domestiques, et sur lequel on écrivait l'époque de leur entrée et de leur sortie de chez chacun de leurs patrons ou maîtres, ainsi que toutes les indications propres à établir leur identité. ‖ Petit livre que les caisses d'épargne délivrent à chacun de leurs déposants, pour y inscrire chacun des dépôts et des remboursements.

— Administr. Registre en usage dans l'armée : LIVRET *d'armement, de revue, d'ordinaire.* ‖ Petit livre individuel, contenant l'état de la masse de chaque soldat et divers autres renseignements, depuis son entrée au corps jusqu'à sa libération.

— Art dram. Poëme d'une œuvre de musique dramatique : *Il faut espérer que toutes ces platitudes émaillées de fautes grammaticales et prosodiques, qu'on appelle des* LIVRETS, *ont fait leur temps.* (Th. Gautier.)

— Arithm. Table contenant tous les produits des neuf premiers nombres. ‖ On l'appelle plus ordinairement aujourd'hui *table de multiplication.*

— Jeux. Ensemble des treize cartes données à chacun des pontes à la bassette et au pharaon.

— Techn. Petit livre destiné à recevoir l'or en feuilles entre chacun de ses feuillets. ‖ Paquet de bronze jaune ou d'or en coquilles.

— Anat. Nom vulgaire des plis du feuillet, un des estomacs des ruminants.

— Bot. Nom vulgaire du liber.

— **Encycl.** Législ. Le *livret* de l'ouvrier a pour point de départ la coutume des congés d'acquit destinés autrefois, sous le régime des corporations, à retenir les compagnons et apprentis dans les limites étroites de professions strictement définies et séparées. L'usage des congés d'acquit fut généralisé par lettres patentes du 12 septembre 1749, parce que, y lisait-on, « nombre d'ouvriers de différentes fabriques et manufactures de notre royaume quittent les fabricants et entrepreneurs qui les employaient, sans avoir pris d'eux un congé par écrit, sans avoir achevé les ouvrages qu'ils ont commencés, et sans leur avoir le plus ordinairement rendu les avances qui leur ont été faites dans leurs besoins à compte du salaire. »

Par son édit de 1776, Turgot se montra plus libéral, et, en établissant le *livret*, il posa en principe la réciprocité d'obligations entre l'ouvrier et le maître.

La Révolution française abolit les jurandes et les maîtrises. Pendant les années qui suivirent, l'industrie fut exercée en France avec la liberté la plus absolue. Les relations de maître à ouvrier ne furent réglées que par les principes ordinaires de la loi des contrats. Mais lorsque vint la réaction réglementaire qui signala le commencement de ce siècle, on appela désordre cet état de choses et on s'empressa d'en sortir. Les anciennes corporations avaient rattaché violemment les unes aux autres les diverses personnes employées dans chaque industrie; la création des *livrets* eut pour objet principal de mettre les ouvriers et les fabricants qui les emploient sous la main de la police. On essaya même d'assujettir à l'obligation du *livret* les ouvriers employés aux travaux agricoles. Le pouvoir législatif s'y est toujours refusé, par ce motif que, pour ce qui concerne les journaliers qui vont de ferme en ferme, leurs travaux sont trop variés, trop mobiles, de trop courte durée pour comporter un *livret*.

Aux termes d'un arrêté du 2 décembre 1803, tout ouvrier employé en qualité de garçon ou de compagnon devait être pourvu d'un *livret*, coté et parafé à chaque page, savoir : à Paris, Lyon et Marseille, par un commissaire de police; dans les autres villes, par le maire ou l'un de ses adjoints. Le premier feuillet devait porter le sceau de la municipalité et contenir, indépendamment des indications que nous avons énumérées en définissant le *livret*, la désignation de la profession exercée par l'ouvrier et le nom du maître chez lequel il travaillait.

Lorsque l'ouvrier se déplaçait, il était tenu de faire viser son *livret* par le maire ou l'adjoint de la commune qu'il quittait, et de faire indiquer le lieu où il se proposait de se rendre. Faute d'être muni d'un *livret* ainsi visé, l'ouvrier était considéré comme un vagabond et en conséquence puni d'un emprisonnement de trois à six mois. Il était, de plus, condamné à la surveillance de la police pendant une période de temps variant de cinq ans à dix ans.

Une ordonnance de police du 30 décembre 1834 ajouta à ces dispositions générales un article spécial à Paris et qui était ainsi conçu : « Tout manufacturier, fabricant, entrepreneur ou toute autre personne est tenue, avant de recevoir un ouvrier ou un garçon, de se faire remettre son *livret*, d'y inscrire le jour de son entrée et de le faire viser dans les vingt-quatre heures par le commissaire de police de son quartier. » Si, comme le fait observer le *Dictionnaire d'économie politique*, une telle disposition était suivie à la lettre dans une ville où les engagements d'ouvriers sont aussi mobiles qu'à Paris, la plupart des fabricants feraient aux commissaires de police de bien fréquentes visites, et celles des ouvriers obligés de faire viser leurs *livrets* à la sortie ne le seraient pas moins.

On le voit, l'arrêté du 2 décembre 1803 et l'ordonnance de police du 30 décembre 1834 ne s'appliquaient qu'aux ouvriers travaillant en qualité de compagnons ou de garçons dans les manufactures. On songea à astreindre à l'obligation du *livret* tous les ouvriers des deux sexes attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, minières, carrières, chantiers, ateliers et autres établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou plusieurs patrons. On voulut consacrer la règle établie par la jurisprudence, et le décret du 30 avril 1855 fut rendu dans ce but.

D'après ce décret, les ouvriers de l'un et de l'autre sexe attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, minières, carrières, chantiers, ateliers et autres établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou plusieurs patrons, furent tenus de se munir d'un *livret*.

Les chefs ou directeurs des établissements précités ne purent employer un ouvrier soumis à l'obligation du *livret* s'il n'avait régulièrement accompli cette formalité. Aucun ouvrier soumis à l'obligation du *livret* n'était inscrit sur les listes électorales pour la formation des conseils de prud'hommes, s'il n'était pourvu d'un *livret*. Les *livrets* étaient délivrés par les maires. A Paris et dans le ressort de la préfecture de police, cette délivrance avait lieu par les soins du préfet. A Lyon et dans les communes où le préfet du Rhône remplit les fonctions que lui attribue la loi du 19 juin 1851, c'est ce magistrat qui délivrait les *livrets*. Le *livret* était en papier blanc, coté et parafé par les fonctionnaires que nous venons de nommer. Il était revêtu de leur sceau. Il énonçait : 1o les nom et prénoms de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement et sa profession ; 2o si l'ouvrier travaillait habituellement pour plusieurs patrons ou s'il était attaché à un seul établissement ; 3o dans le dernier cas, le nom et la demeure du chef d'établissement chez lequel il travaillait ou chez lequel il avait travaillé en dernier lieu ; 4o les pièces, s'il en produisait, sur lesquelles le *livret* était délivré. Le *livret* rempli ou hors d'état de servir était remplacé par un nouveau *livret* sur lequel étaient reportés : 1o la date et le lieu de la délivrance de l'ancien *livret;* 2o le nom et la demeure du chef d'établissement chez lequel l'ouvrier travaillait ou avait travaillé en dernier lieu ; 3o le montant des avances dont l'ouvrier restait débiteur. L'ouvrier qui avait perdu son *livret* pouvait en obtenir un nouveau, sur lequel étaient portées les trois indications que nous avons énumérées plus haut.

Pour un ouvrier attaché à un établissement, le chef d'établissement devait, au moment de l'entrée de l'ouvrier, inscrire sur son *livret* la date de cette entrée. Si, au contraire, l'ouvrier travaillait pour plusieurs patrons, chacun d'eux inscrivait sur le *livret* le jour où il confiait du travail à l'ouvrier. Les uns et les autres indiquaient sur le *livret* le montant des avances faites aux ouvriers, lesquelles, d'après la loi du 14 mai 1851, ne pouvaient excéder 30 francs.

Le contrôle des *livrets* avait lieu : 1o au moyen d'un registre spécial tenu dans chaque commune et sur lequel étaient relatés au moment de leur délivrance les *livrets* et les visas de voyage ; 2o au moyen d'un registre que les chefs d'établissement devaient tenir, conformément aux articles 4 et 5 de la loi du 22 juin 1854. Enfin, un autre moyen de contrôle était l'obligation pour l'ouvrier de représenter son *livret* à toute réquisition des agents de l'autorité. Le *livret* pouvait tenir lieu de passe-port à l'intérieur. Il devait être spécialement visé à cet effet. Le visa du départ indiquait toujours une destination fixe et n'avait de valeur que pour cette destination. Le *livret* ne pouvait être visé si l'ouvrier n'avait pas obtenu de ses patrons l'acquit de ses engagements, s'il avait interrompu l'exercice de sa profession ou s'il s'était écoulé plus d'un an depuis le certificat de sortie inscrit audit *livret*. Les contraventions aux dispositions qui précèdent étaient poursuivies par le tribunal de simple police et punies d'une amende de 1 à 15 francs, sans préjudice des dommages et intérêts s'il y avait lieu. Il pouvait, de plus, être prononcé, suivant les circonstances, un emprisonnement d'un à cinq jours. Tout individu coupable d'avoir fabriqué un faux *livret*, ou falsifié un *livret* originairement véritable, ou fait sciemment usage d'un *livret* faux ou falsifié, était puni des peines portées en l'article 153 du code pénal. Tout ouvrier coupable de s'être fait délivrer un *livret* soit sous un faux nom, soit au moyen de fausses déclarations ou de faux certificats, ou d'avoir fait usage d'un *livret* ne lui appartenant pas, était puni d'un emprisonnement de trois mois à un an.

Telle était la théorie des *livrets* et, il est facile de s'en convaincre par la lecture des dispositions législatives qui précèdent, si le prétexte était de rendre plus exacte l'exécution des engagements de travail pris entre un maître et un ouvrier et d'assurer le payement des avances, le but véritable était de placer sous la main et sous l'autorité directe de la police toute une classe de citoyens dont les habitudes nomades rendaient la surveillance difficile. Le *livret*, tel qu'on entendait l'exiger, n'était qu'une mesure vexatoire, gratuitement infligée à des gens honnêtes et laborieux, car ceux-là seuls remplissaient consciencieusement les formalités qui leur étaient prescrites. Les autres trouvaient toujours le moyen de les éluder. Quant aux dettes par suite d'avances, outre qu'elles étaient rares, comment faire conserver à un ouvrier le *livret* sur lequel elles se trouvaient inscrites? Il s'en débarrassait d'une façon quelconque parce que, à ses yeux, l'inscription d'une dette, même acquittée, sur son *livret*, était une mauvaise note, une diffamation qui suivait ses pas.

En outre, dans la pratique, les *livrets* ont donné lieu à un abus fort grave; ils ont servi, aux époques de coalitions et de troubles industriels, à noter certains ouvriers de telle façon qu'ils ne pussent plus trouver d'ouvrage nulle part. Cet abus, qui tendait à aggraver la législation déjà si sévère sur les *livrets*, a frappé le *livret* lui-même d'impopularité.

En résumé, le *livret* n'a pas rempli les intentions pour lesquelles il avait été établi. Les mœurs et la nature même des choses, plus fortes que les lois, l'ont rendu inutile soit pour l'exécution des engagements, soit pour le payement des dettes. D'un autre côté, sans opposer aux mauvais ouvriers un frein efficace, il pouvait gêner les ouvriers laborieux. Des réclamations en demandaient depuis longtemps l'abolition lorsque, le 25 avril 1869, le Corps législatif vota la suppression du *livret* obligatoire.

— Administr. mil. Chaque soldat, à son arrivée au corps, reçoit un *livret* individuel, signé par le major. Ce *livret* contient les nom, prénoms et âge de l'homme, avec l'indication du lieu de sa naissance, son ancienne profession, son domicile, son signalement, la désignation du corps et de la compagnie auxquels il appartient. Ce *livret* contient aussi la nomenclature réglementaire des effets de petit équipement, l'inscription de toutes les recettes et dépenses, la masse individuelle, les principales dispositions de la législation militaire, en un mot les principales dispositions de toutes les lois, de tous les règlements dont le soldat doit constamment avoir le texte sous les yeux.

Dans les corps à cheval, le *livret* contient, en outre, l'inscription du nom, du numéro matricule et du signalement du cheval affecté au cavalier, ainsi que celle des numéros et millésimes empreints sur les effets de harnachement dont le soldat se trouve détenteur.

Le soldat qui passe d'un corps dans un autre reçoit un nouveau *livret;* mais l'ancien ne peut lui être retiré, car le *livret* est la propriété de l'homme. C'est en présence du soldat que se font toutes les inscriptions sur le *livret*. C'est le capitaine de la compagnie ou de l'escadron qui arrête et signe sur les *livrets* des hommes présents les comptes courants de leur masse individuelle, et cela au premier jour de chaque trimestre, ou lorsqu'ils entrent en position d'absence, ou lorsqu'ils changent de compagnie ou d'escadron.

LIVRET-POLICE s. m. Livret contenant un police d'assurance.

LIVRIER s. m. (li-vri-é — rad. *livre*). Par dénigr. Faiseur de livres, mauvais écrivain : *J'ai fait des livres, il est vrai, mais jamais je ne fus un* LIVRIER. (J.-J. Rouss.) *Mercier s'intitulait le plus grand* LIVRIER *de France.*

— Adj. Qui appartient aux mauvais écrivains : *Il est un style* LIVRIER *qui sent le papier et non le monde, les auteurs et non le fond des choses.* (J. Joubert.)

LIVRON, petite ville de France (Drôme), canton de Loriol, arrond. et à 19 kilom. S. de Valence, près de la rive droite de la Drôme et de son confluent avec le Rhône; pop. aggl. 1,620 hab. — pop. tot. 4,265 hab. Moulinage de soies, moulins à farine, tanneries, fours à chaux, scieries de marbre. Commerce de transit; embranchement du chemin de fer de Paris à Marseille sur Privas. Livron, autrefois ville forte, subit un siége de sept mois sous Henri III, dont l'armée, forte de 18,000 hommes, fut obligée de se retirer devant l'énergique résistance des protestants. « Le roi ne remporta, dit Sully, que la honte de voir et d'entendre les femmes et les enfants l'insulter du haut des murs et accabler Catherine de Médicis, sa mère, des traits les plus satiriques et les plus offensants. » L'ancien château fort est en ruine.

LIVRY, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Gonesse, arrond. et à 42 kilom. S.-E. de Pontoise, près de la forêt de Bondy; pop. aggl. 1,580 hab. — pop. tot. 2,918 hab. Carrière de plâtre. Nombreuses villas. L'abbaye de Livry, aujourd'hui détruite, avait été fondée en 1200. M^me^ de Sévigné y a écrit un grand nombre de ses lettres. En 1128, Livry possédait un château fort, que Louis le Gros vint assiéger avec des forces considérables. Le roi ne put s'en emparer qu'après plusieurs assauts et il y fut blessé, ce qui l'irrita grandement; aussi ne fit-il aucun quartier aux assiégés et rasa-t-il complétement la forteresse. Il la fit ou la laissa reconstruire bientôt après.

LIVRY (Charles, marquis DE), auteur dramatique français, né en 1802, mort à Enghien en 1867. Officier de la garde royale, il consacra ses loisirs à l'art dramatique et prit bientôt rang parmi les vaudevillistes en renom. Voici la liste de ses principaux vaudevilles, tous écrits en collaboration avec de Leuven, Rochefort, Masson, etc. : les *Osages pour rire*, en un acte (Variétés, 1827); l'*Ecole de natation*, en un acte (Variétés, 1828); le *Tir au pistolet*, en deux tableaux (Vaudeville, 1829); l'*Audience du juge de paix*, en un acte (Variétés, 1829); *Madame Grégoire*, ou le *Cabaret de la Pomme-de-Pin*, en deux actes (Vaudeville, 1830); les *Ventes à l'enchère*, en un acte (Variétés 1829); le *Château de monsieur le baron*, ou la *Troupe ambulante*, en un acte (Variétés, 1828); le *Coup de pistolet*, en un acte (Variétés, 1828); la *Barrière du Combat*, ou le *Théâtre des animaux*, en deux actes (Variétés, 1829); *Rabelais*, ou le *Curé de Meudon*, en un acte (Palais-Royal, 1831); *Scaramouche*, en un acte (Palais-Royal, 1831); le *Bateau de blanchisseuses*, en un acte (Palais-Royal, 1832); la *Fille de Dominique*, en un acte (Palais-Royal, 1833), pièce qui obtint un grand succès, et dans laquelle Déjazet créa avec une rare perfection le rôle multiple de Catherine Biancolelli; un *Bal de domestiques*, en un acte (Palais-Royal, 1834); la *Salamandre*, en quatre actes (Palais-Royal, 1834); *Mademoiselle Dangeville*, en un acte (Palais-Royal, 1838), etc.

Charles de Livry avait de la verve, de l'originalité et un véritable talent pour la facture du couplet.

LIVRY (Emma EMAROT, dite Emma), danseuse française, née à Paris en 1842, morte à Neuilly en 1863. Elle était fille d'une danseuse estimée, M^lle^ Emarot, qui resta modestement au second rang, mais qui s'y fit remarquer. Après cinq années d'études chorégraphiques, et âgée à peine de seize ans, elle débuta sur la scène de l'Opéra par le rôle de la Sylphide, dans le ballet de ce nom, le 20 septembre 1858. Son extrême jeunesse, son talent et les grâces décentes qu'elle montra dans ce rôle, qui est un des plus beaux et en même temps un des plus difficiles du répertoire, lui conquirent tout de suite les sympathies du public. On acclama en elle une illustration nationale de la danse française, depuis si longtemps éclipsée par les talents étrangers, et sa venue fut saluée comme un événement par les *dilettanti* enthousiastes, qui virent dans M^lle^ Emma Livry une ravissante résurrection de M^lle^ Taglioni. Cette célèbre artiste, dont elle suivait la grande tradition, accourut tout exprès de Venise à Paris, pour voir, applaudir et encourager la jeune fille devenue son émule en un jour, et qui, disait-on, restaurait la grande école de danse. Taglioni lui donna sans réserve son suffrage; en la quittant pour retourner dans sa retraite, elle lui laissa son portrait, et écrivit au bas ces simples mots : « Faites-moi oublier, ne m'oubliez pas. » Peut-être Emma Livry eût-elle, en effet, fait oublier quelque jour son illustre devancière, car sa renommée allait grandissant, et un nouveau et éclatant triomphe l'attendait dans la *Muette*, lorsque le 15 novembre 1862, à la répétition générale de cette pièce, le feu prit à ses vêtements de gaze et la jeta palpitante et affreusement atteinte sur le lit de souffrance où elle devait succomber, après un horrible martyre qui dura huit mois. La mort d'Emma Livry causa une douloureuse sensation dans le monde des artistes et des amateurs.

Une foule énorme se pressa à ses obsèques, dont les frais furent soldés par le ministère d'Etat. Un secours de 40,000 fr. et une rente annuelle de 6,000 fr. furent en outre alloués à sa mère. Emma Livry n'a, dans le cours de sa trop fugitive carrière, pu créer que deux rôles, celui de la bacchante, dans *Herculanum* (1859), et celui de Farfalla, dans le *Papillon*. Sa danse se distinguait surtout par une legereté idéale, réglee par la plus classique correction. Mise avec raison au premier rang comme danseuse, elle laissait parfois à désirer comme mime. Néanmoins, il est incontestable qu'elle possédait toutes les qualités qui font la grande artiste; elle pouvait se passer du tour de force et ramenait la danse à sa simplicité, à la gracieuse et parfaite élégance de notre école française, qui a fait en M^lle^ Emma Livry une perte peut-être irréparable.

LIWARC'H-HENN, barde et prince anglais, né dans les forêts de l'Argœd vers 480, mort vers 580, à l'âge de cent ans. Après avoir visité les cours des rois bretons d'Angleterre, il se rendit à celle de son parent Urien, prince de Cumberland, assista à la bataille de Lindisfranc, où ce dernier trouva la mort, combattit ensuite les Saxons avec le roi de Powys, vit périr ses vingt-quatre fils et alla terminer sa vie dans une solitude, près du monastère de Lanvor. On a de lui des poëmes historiques et gnomiques, au nombre de douze. Les premiers roulent sur des événements accomplis de 501 à 580; les seconds se composent de sentences sous forme d'axiomes.

LIXA ou **LIXUS**, ancienne ville de l'Afrique septentrionale, dans la Mauritanie Tingitane, sur la côte N.-O., près de l'embouchure du Lixus. Elle fut fondée par les Phéniciens; c'est aujourd'hui la ville de Larache.

LIXE s. m. (li-kse). Entom. Syn. de LIXUS.

LIXIVIATION s. f. (li-ksi-vi-a-si-on — du lat. *lixivium*, lessive). Chim. Lavage des cendres ou autres matières, pour en extraire les sels alcalins qui s'y dissolvent.

— Techn. Opération par laquelle on épuise les principes solubles d'une substance, au moyen d'un liquide qui les dissout.

— **Encycl.** Techn. La *lixiviation* s'opère par la filtration d'un liquide dissolvant à travers la matière, ordinairement réduite en poudre et disposée en couche plus ou moins épaisse.

La *lixiviation* s'opère avec un liquide froid ou chaud. Quand on veut extraire tout ce qu'une matière contient de parties solubles, on emploie un liquide chaud; si l'on agit sur un mélange dont on ne veut dissoudre que certains principes plus solubles, il faut se servir d'un liquide froid qui puisse attaquer les uns sans agir sur les autres.

Pour lessiver une substance, on la réduit en poudre grossière et on la met sur une claie, dans un baquet ou dans des vases spécialement destinés à cette opération, et qui sont percés d'un trou à leur partie la plus basse. On met devant l'ouverture quelques fragments un peu gros de la substance ou un bouchon de paille. On verse de l'eau à la surface, et, à mesure qu'elle pénètre ou qu'elle s'écoule, on la remplace par de l'eau nouvelle. Quelquefois, on ferme d'abord l'ouverture inférieure, et on laisse l'eau et la substance en contact pendant un certain temps avant de rendre l'écoulement libre. Cette manière d'opérer est utile quand les principes que l'on veut dissoudre ont beaucoup de cohésion et ne cèdent que lentement à la propriété dissolvante de l'eau.

On emploie la *lixiviation* dans l'industrie pour enlever à des cendres les sels alcalins qu'elles contiennent et qui doivent servir à la préparation du salpêtre, de la soude artificielle, de l'alun, du sulfate de fer, etc. Elle sert, en pharmacie, à la fabrication des extraits, des teintures, des vins médicinaux, etc.

Comme exemple d'opération industrielle, nous décrirons la méthode suivie dans les fabriques de soude artificielle. On la pratique dans une série de sept ou huit cuves métalliques disposées en gradins dans le voisinage les unes des autres, de telle sorte que le liquide de la cuve supérieure peut s'écouler dans la seconde, puis de celle-ci dans la troisième et ainsi de suite, au moyen de tubes de fonte partant du fond de chaque vase et aboutissant à la partie supérieure du vase suivant. On plonge dans la cuve inférieure, pleine d'eau froide, un panier de tôle dont le fond est percé de trous et que l'on a rempli de soude brute, en ayant soin de le maintenir à la partie supérieure de l'eau. Le sulfure et l'oxysulfure de calcium, ainsi que le charbon et les autres substances insolubles que renferme le produit, restent dans le panier, pendant que le carbonate de soude se dissout dans le liquide, qui devient plus deuse et gagne le fond du vase. Au bout d'un certain temps, au moyen de cordages et de poulies convenablement disposés, on fait passer le panier de la première cuve dans la deuxième, puis dans la troisième et ainsi de suite jusqu'à la dernière, de laquelle il sort enfin complétement épuisé. Dès qu'on l'a retiré du premier vase, on le remplace dans celui-ci par un deuxième panier semblable, auquel on fait suivre le même trajet, puis par un troisième, de telle sorte que l'eau se charge de plus en plus de carbonate de soude. Lorsque la solution de la première cuve est saturée, on la recueille et on la laisse s'écouler par des tuyaux placés à cet effet dans des chaudières évaporatoires, en même temps qu'on fait arriver dans la cuve supérieure une quantité d'eau égale à celle que l'on recueille en bas; par la disposition même de l'appareil, les solutions passent alors d'une cuve dans l'autre, et vont se concentrant de plus en plus. Dans une fabrication suivie, on peut régler à peu près l'écoulement des liquides de telle manière que l'eau arrive constamment à la partie supérieure de l'appareil, tandis que le liquide saturé de sel s'échappe par la partie inférieure.

Dans l'opération du déplacement, qui est une vraie *lixiviation*, on dispose en colonne verticale, dans un tube cylindrique ou dans un cône, la substance pulvérisée; on verse à la partie supérieure le dissolvant; la première partie du liquide, en pénétrant dans la masse, se charge des matières solubles de la couche solide superficielle, puis, déplacée par une autre portion de liquide, pénètre dans la seconde couche, puis dans la troisième, et, lorsqu'elle parvient jusqu'à la dernière, est tout à fait saturée, après avoir acquis une densité de plus en plus grande. La *lixiviation* est une opération qui a de grandes imperfections; elle n'en rend pas moins de sérieux services, dans les cas surtout où les matières solubles sont en très-petite proportion par rapport à la masse. Depuis un certain nombre d'années, ce mode opératoire est fort usité pour la préparation de divers produits chimiques et d'un grand nombre de médicaments.

Lorsqu'on opère avec des liquides volatils, tels que l'alcool et l'éther, on doit faire usage d'appareils fermés, pour éviter les déperditions de dissolvant. Dans les cas de ce genre, la *lixiviation* a même sur tous les autres procédés d'extraction un grand avantage : elle permet de recueillir la presque totalité du liquide employé. Si, par exemple, on épuise une substance à l'aide de l'éther, qui est d'un prix élevé, dès que celui-ci ne dissout plus rien, on verse, à la partie supérieure, de l'alcool ou de l'eau; ces liquides chassent devant eux la portion d'éther interposée entre les particules solides et viennent prendre sa place, de manière qu'avec l'eau surtout, qui ne se mélange pas avec l'éther en toutes proportions, on peut recueillir, à l'état de solution éthérée et presque sans perte, tout l'éther dont on s'est servi.

Il arrive parfois qu'il y a intérêt à ne produire que des solutions saturées; c'est ce qui se présente dans la fabrication de la soude, où l'on a bénéfice à évaporer le moins d'eau possible, cette évaporation entraînant une dépense considérable de combustible; c'est ce qui se présente encore dans la fabrication des extraits pharmaceutiques ou des extraits de bois de teinture. Dans ces cas, on imite la disposition usitée pour la soude, c'est-à-dire qu'on fait servir dans un deuxième appareil à déplacement le liquide non saturé qui s'échappe d'un premier, puis dans un troisième, jusqu'à ce qu'il soit tout à fait saturé. Mais il arrive parfois que la partie la plus active d'un médicament ou un principe tinctorial quelconque sont insolubles dans l'eau pure, et ne peuvent s'y trouver dissous qu'à la faveur d'autres principes; on conçoit, dès lors, qu'il est indispensable de faire passer les liqueurs saturées en apparence au travers de nouvelles quantités de substance. Toutefois, la *lixiviation* est presque toujours inférieure à la décoction, lorsqu'on a à traiter ces matières exceptionnelles.

La préparation de l'infusion de café, telle qu'on la pratique d'ordinaire dans des appareils à déplacement spéciaux, est une véritable *lixiviation*, et peut servir d'exemple aux personnes sous les yeux desquelles une opération industrielle de ce genre n'a jamais été faite.

LIXIVIEL, ELLE adj. (li-ksi-vi-èl, è-le — du lat. *lixivium*, lessive). Anc. chim. Qui est obtenu par la lixiviation : *Sel* LIXIVIEL.

LIXURI, ville des îles Ioniennes, dans l'île de Céphalonie, à 6 kilom. N.-O. d'Argostoli, sur la côte occidentale du golfe d'Argostoli; 6,000 hab. C'est la ville la plus importante de Céphalonie, siége d'archevêché catholique. Bon port, construction de navires; principal entrepôt du commerce de l'île.

LIXUS s. m. (li-ksuss). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, comprenant près de deux cents espèces, réparties dans les diverses régions du globe, et dont plusieurs habitent la France : *Les* LIXUS *ont l'épiderme excessivement dur.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *lixus* ont le corps allongé et plus ou moins fusiforme, les élytres divergents à l'extrémité, les tarses armés de crochets très-grands et très-forts. Le corps, toujours noirâtre, est couvert d'une sorte de poussière farineuse, formée de très-petites écailles grises ou jaunâtres qui s'attachent aux doigts quand on les saisit; les élytres sont finement granulés et pointillés. Ces insectes se trouvent habituellement sur les fleurs des composées, quelquefois aussi dans les prairies ou au bord des chemins; ils volent assez bien, mais marchent lentement. Ce genre comprend environ deux cents espèces, répandues dans les diverses contrées du globe. La plus connue est le *lixus paraplecticus*, ainsi nommé, d'après Linné, parce que les chevaux, en mangeant la larve avec la plante dans l'intérieur de laquelle elle se nourrit, contractent la maladie appelée *paraplégie*.

On doit à Degéer des observations détaillées sur les mœurs et les métamorphoses de cet insecte. La larve vit dans l'intérieur de la partie submergée des tiges de la phellandrie aquatique; elle y est solitaire et se tient la tête en haut. Quand elle a acquis tout son accroissement, elle a environ $0^m,015$ de longueur; elle est alors d'un blanc de lait, avec la tête brune et armée de mandibules fortes et pointues. Les mamelons rudimentaires que présentent de chaque côté les premiers segments ne peuvent servir à la progression, qui s'opère au moyen de la contraction et de la dilatation des anneaux de l'abdomen, munis d'aspérités et assez éloignés entre eux; la larve a alors le corps renversé, le ventre en haut.

« Cette larve, dit A. Percheron, opère sa métamorphose vers le mois de juillet; la nymphe se tient dans la même position que la larve, la tête en haut; elle peut opérer beaucoup de mouvements, et, à cet effet, ses segments et son abdomen sont munis de couronnes d'épines. Lorsque le moment de la transformation arrive, elle se lève un peu au-dessus du niveau de l'eau, fait à la tige une ouverture ovale qui lui servira plus tard de passage. Cette dernière partie de l'observation de Degéer ne me paraît pas bien sûre; en effet, la pellicule qui enveloppe tous les organes de la nymphe peut-elle lui permettre cette opération, et n'est-ce pas plutôt la larve qui pourvoit, avant sa transformation en nymphe, à la sortie de l'insecte parfait? » On peut citer encore le *lixus filiforme*, commun aux environs de Paris, où il vit sur la bardane; le *lixus rétréci*, qui habite le midi de la France; les *lixus élégant* et *pulvérulent*, répandus surtout en Allemagne, et le *lixus tigré*, qui vit aux environs de Lyon.

LIXUS, ancienne ville d'Afrique. V. Lixa.

LIZARD, île du grand Océan équinoxial, sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Galles méridionale, à environ 32 kilom. N.-E. du cap Flattery; latit. S., 14° 40'; longit. E., 143°.3'. Elle est couverte de rochers et déserte.

LIZARD (cap), le *Dumnonium promontorium* des anciens, cap d'Angleterre, sur la côte du comté de Cornouailles au S.-O., à 40 kilom. S.-E. du cap Land's End, sur la Manche, par 49° 57' de latit. N. et 7° 31' de longit. O. C'est le point le plus méridional de la Grande-Bretagne.

LIZARDE s. f. (li-zar-de). Comm. Toile fabriquée au Caire.

LIZARIQUE adj. (li-za-ri-ke — rad. *alizari*). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans l'alizari ou extrait de garance.

LIZE s. f. V. lise.

LIZÉ, ÉE (li-zé) part. passé du v. Lizer. Etendu en tirant par les lisières : *Drap* lizé.

LIZÉE s. f. (li-sé). Agric. Sorte d'engrais liquide, en usage en Suisse : *On répand parfois le purin ou la* lizée *sur les luzernières pour leur faire produire plus de fourrage.* (Math. de Dombasle.) ‖ On dit aussi lizier s. m.

LIZER v. a. ou tr. (li-zé — rad. *lisière*). Technol. Etendre une pièce de drap en la tirant par les lisières, dans le but d'effacer les faux plis.

LIZET (Pierre), magistrat français, né à Vieillemur (Cantal) en 1482, mort en 1554. D'abord avocat au parlement de Paris, il devint ensuite conseiller (1515), avocat général (1517) et premier président du parlement (1529). Il s'attira la haine des Guises en prétendant avoir le droit d'opiner assis et couvert en présence du cardinal de Lorraine, et bien que, par une pitoyable lâcheté, selon l'expression de de Thou, il eût consenti à se jeter aux pieds du cardinal, il ne fut pas moins contraint à se démettre de sa charge (1550). Il obtint alors l'abbaye de Saint-Victor, où il reçut la prêtrise en 1553. Ce magistrat s'était rendu ridicule par sa loquacité, et odieux par le zèle fanatique avec lequel il poursuivait les protestants. De Bèze l'a accablé de piquants sarcasmes dans ses *Epistolæ obscurorum virorum*. On doit à Lizet des traités sur diverses matières, écrits d'un style ampoulé et publiés en 1552 (2 vol. in-4°), ainsi qu'un ouvrage posthume : *Manière de procéder dans les causes criminelles et civiles.*

LIZIER (SAINT-), bourg de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 3 kilom. N.-O. de Saint-Girons, sur la rive droite du Salat; pop. aggl., 702 hab. — pop. tot., 1,293 hab. Papeteries; moulins à farine et à huile; scierie hydraulique de marbre. Ce bourg, ancienne capitale des Consoranni, eut des évêques qui portèrent jusqu'à la fin du XIIe siècle le titre d'évêques d'Austria. On y voit encore plusieurs édifices qui attestent son ancienne splendeur. L'église paroissiale, jadis cathédrale, date en partie de l'époque romane. Le clocher est couronné de créneaux comme la tour d'une forteresse. « Le mur extérieur du sanctuaire, dit M. Ad. Joanne, est formé de plusieurs grandes pierres très-bien travaillées, dont les unes sont cannelées, les autres ornées de feuilles d'acanthe; les pierres de la corniche du sanctuaire, représentant des groupes symboliques, sont aussi des débris d'édifices gallo-romans. » A l'intérieur de l'édifice se voient de curieuses peintures sur bois. A côté de l'ancienne cathédrale s'élève un magnifique cloître du XIIe siècle, qui offre des colonnettes en marbre, des chapiteaux en pierre finement sculptés et quelques restes de peintures. On remarque aussi à Saint-Lizier : la façade de l'ancien évêché, flanquée de trois tours semi-circulaires; le donjon de l'ancien château; une partie de l'enceinte des fortifications primitives; des débris d'aqueducs; le pont du Salat, qui paraît antérieur au XVe siècle; une vieille tour carrée et, enfin, la chapelle du Marsan qui a remplacé un temple de Mars.

LIZY, bourg de France. V. Lisy.

LIZY-SUR-OURCQ, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Meaux, au confluent de l'Ourcq et de la Marne; pop. aggl., 1,308 hab. — pop. tot., 1,486 hab. Moulins à farine et à huile; filature de laine; carrière de pierres de taille. Commerce de grains et de farine. On y voyait autrefois un château, bâti du temps de François Ier; il a été remplacé par trois moulins et une belle villa qui a conservé le nom de château.

LIZZARO (Guido), sculpteur et fondeur italien, qui vivait à Padoue vers 1516, année pendant laquelle il exécuta pour le baptistère de cette ville son célèbre bas-relief en bronze représentant la *Décollation de saint Jean-Baptiste.*

LJUNGBERGER (Gustave), graveur suédois, né en 1734, mort en 1787. Il eut pour premier maître Fehrman, avec lequel il fit un contrat qui donne une idée singulière des mœurs du temps. Par ce contrat, Ljungberger s'engagea à demeurer au service de Fehrman pendant cinq ans, faisant tout dans la maison et mangeant à la table des domestiques; puis, pendant trois autres années, à aider le maître dans ses travaux d'art, mangeant alors à sa table et dispensé de tout service de domesticité. En 1769, il entreprit, aux frais de l'Etat, un voyage en France et en Italie, puis, à son retour, fut nommé graveur de la couronne, professeur, chevalier de l'ordre de Wasa, membre de l'académie de peinture de Stockholm et d'autres académies artistiques étrangères. La plupart des médailles qui ont été gravées en Suède, de 1768 à 1787, sont de Ljungberger.

LLAGUNE s. m. (lla-gu-ne; *ll* mll.). Bot. Espèce d'euphorbe du Pérou.

LLAGUNOA s. m. (lla-gu-no-a; *ll* mll. — de *Llaguno*, sav. espagn.). Genre d'arbres, de la famille des sapindacées, tribu des dodonéées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

LLAMA s. m. (lla-ma; *ll* mll.). Nom du lama dans l'Amérique du Sud.

LLAMAS (Francisco), peintre espagnol, qui vivait à Madrid en 1700. Il était élève de Luca Giordano, auquel il emprunta sa prestesse de pinceau, sans pouvoir toutefois acquérir le charme de son coloris. Ses principales compositions se trouvent à l'Escurial, dont il a peint les plafonds à fresque, et comprennent entre autres les sujets suivants : la *Trinité*, la *Création du monde*, les *Docteurs de l'Eglise*, les *Philosophes de l'antiquité*, les *Sciences*, les *Eléments*, les *Vertus et les Vices*. Llamas a également décoré l'ermitage de Notre-Dame-del-Prado et la cathédrale d'Avila. Cet artiste laisse à désirer pour la correction du dessin, mais on ne saurait refuser à ses œuvres l'ampleur et la force.

LLAMPILLAS, littérateur espagnol. V. Lampillas.

LLANDAF, village et paroisse d'Angleterre, dans le comté de Glamorgan, à 3 kilom. N.-O. de Cardiff, sur la Taff; 1,250 hab. Autrefois, siége d'un évêché érigé à la fin du ve siècle. Le seul objet digne d'intérêt dans ce village est l'ancienne cathédrale, commencée par l'évêque Urbain en 1120, et achevée vers la fin du XIIe siècle. La porte du S. est normande; la façade O. est un beau spécimen du style ogival. La tour carrée est chargée d'une grande profusion de sculptures. L'intérieur offre des monuments curieux, avec des effigies d'abbés mitrés et de guerriers en cotte de mailles.

LLANDEILO-FAWR ou **LLANDILOVOUR**, ville d'Angleterre, comté et à 24 kilom N.-E. de Carmarthen, sur la Towy et le chemin de fer de Llanelly; 1,970 hab. Manufactures de flanelles, tanneries; riches houillères aux environs. Tout près de cette petite ville, à Grongar-Hill, Edouard Ier remporta une victoire sur les Gallois, qui tentaient leur dernier effort pour conserver leur indépendance.

LLANDIGAI, ville d'Angleterre, comté et à 4 kilom. de Carnarvon, sur l'Ogwen; 3,070 hab. Vaste carrière d'ardoise. L'église renferme un beau monument érigé à la mémoire de lord et de lady Penrynn. Beau château moderne, *Penrynn-Castle*, bâti dans le style saxon.

LLANELLY, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 24 kilom. S.-E. de Carmarthen, sur la Furry, estuaire de la Langhor; 5,708 hab. Le commerce de Llanelly s'accroît tous les jours, grâce à son port, à ses docks, à ses chemins de fer, à ses usines de fer, à ses fonderies de cuivre et aux mines de charbon de terre qui abondent dans ses environs.

LLANERO s. m. (lla-ne-ro; *ll* mll. — rad. *llano*). Métis de créole et d'Indien qui habite les llanos : *Les occupations des* llaneros *se bornent à la garde de nombreux troupeaux ou à la chasse de chevaux sauvages et de bêtes fauves.* (Famin.)

— **Encycl.** Métis de créoles et d'Indiens, race à demi sauvage qui ressemble aux Tartares des steppes asiatiques, les *llaneros* vivent de la chasse des taureaux et des chevaux sauvages dans les plaines immenses de la Colombie. Quand éclatèrent les guerres de l'indépendance, ils rendirent de grands services; ils composaient presque exclusivement les armées de Bolivar, et, dans cette guerre sans merci, les Espagnols redoutaient leur indomptable courage, mêlé, il faut le dire, de la cruauté froide et farouche des peuples barbares.

LLANES, ville d'Espagne, province et à 108 kilom. E. d'Oviedo, sur le golfe de Gascogne; petit port de commerce; 2,461 hab. Chantier pour la construction des petits navires. Commerce de cabotage peu important. On y remarque l'église paroissiale, au style gothique; le palais des comtes de la Vega et une jolie promenade.

LLANGOLLEN, ville d'Angleterre, dans le comté de Denbigh, à 32 kilom. S.-O. de Chester, sur la Dee; 5,000 hab. Fabriques de flanelles et de cotons. « C'est, dit M. A. Esquiros, le rendez-vous favori des touristes. Son *pont*, regardé depuis longtemps comme une des sept merveilles de la principauté de Galles, fut érigé vers le milieu du XIVe siècle. Il se compose de quatre arches ogivales, étroites et irrégulières. La rivière Dee roule, en cet endroit, ses eaux sur un lit de rochers, et la situation de ce pont antique, bien plus encore que son architecture, contribue à lui imprimer un caractère extrêmement poétique. En face du pont, les collines, qui s'élèvent à plus de 300 mèt. de hauteur, sont couronnées par les ruines de *Castell Dinas Bran*, ou château du Corbeau. Ces ruines sont les restes d'une ancienne forteresse, assise sur la pointe conique de cette éminence. Le style de l'architecture indique une origine bretonne; mais la date de la fondation et le nom du fondateur sont plongés dans l'oubli. Ces restes, qui consistent en quelques fragments de murailles déchirées, ont un caractère de désolation et de mélancolie. Tout ce que l'on sait de l'histoire de cet édifice, c'est que, vers 1390, ce château était la résidence de la belle Myfanwy Féchan, qui descendait de la famille Tudor Trevor.

Au N. de Llangollen, dans la vallée de la Croix, s'élèvent les magnifiques ruines d'une abbaye, fondée au XIIIe siècle, et le pilier d'*Eliseg*, colonne ronde assise sur un piédestal carré, et qui paraît avoir été érigée à la mémoire d'Eliseg, père de Brochmail, prince de Powys.

LLANIDLOES, ville d'Angleterre, comté et à 30 kilom. S.-O. de Montgomery, au confluent des rivières Clywedog et Severn; 2,847 hab. Mines de plomb; filatures de laine et fabrication d'étoffes diverses. L'église est remarquable par son plafond de chêne, délicatement sculpté. Dans les environs s'étend le lac de Lynn-Rhyr, qui abonde en brochets, perches et anguilles.

LLANO s. m. (lla-no; *ll* mll. — de l'espagnol *llano*, plaine). Nom donné, dans l'Amérique du Sud, à de vastes plaines couvertes de grandes herbes : *La planimétrie du sol des* llanos *n'est interrompue que par de faibles inégalités.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Les *llanos* sont de vastes savanes de l'Amérique du Sud, dans les républiques de la Nouvelle-Grenade et de Venezuela, le long du Guaviare, du Meta, et du bas Orénoque; 9 millions de mètres carrés. Elles sont couvertes de pâturages et s'étendent au-dessus de plaines basses et marécageuses jusqu'aux montagnes. Sans être très-élevées, elles ne sont jamais envahies par les eaux des fleuves qui les traversent. On a cru longtemps à l'existence d'une grande chaîne de hauteurs au centre des *llanos*, et de ces montagnes imaginaires les géographes faisaient descendre les fleuves de l'Amérique méridionale. Il est prouvé aujourd'hui qu'il existe au milieu des *llanos* un grand plateau qui donne naissance à plus de 40 rivières coulant dans différentes directions. Ce ne sont d'abord que de petits ruisseaux, qui vont grossissant rapidement sans le secours d'aucun affluent. Les unes descendent vers la mer des Antilles et le golfe de Pavia, et les autres vont se jeter dans l'Orénoque et dans l'immense delta qu'il forme à son embouchure. A ce grand plateau, appelé Mesa de Guanipa, qui s'élève au centre des *llanos*, s'adossent d'autres plateaux dont les espaces intermédiaires sont parcourus par des rivières.

La surface des *llanos* offre en général un sol arénacé que recouvrent de hautes herbes. « Dans la saison de l'hivernage, dit M. Codazzi, les pluies s'infiltrent à travers ce sol sablonneux jusqu'à la couche argileuse qui les arrête. Ainsi concentrée, la masse d'eau se fait jour par les talus latéraux et filtre de toutes parts le long de leurs bords. Des ruisseaux se forment et suivent la ligne de pente par les espaces resserrés que les plateaux laissent entre eux. Les thalwegs qu'ils parcourent, à la base des talus, leur fournissent sans cesse un nouvel aliment par la filtration continuelle des eaux qui les minent. Ce sont autant de sources invisibles qu'ils rencontrent, une sorte de crue incessante et progressive qui bientôt les convertit en rivières, pour les répandre dans différentes directions. »

Les *llanos* nourrissent, comme les pampas de Buenos-Ayres, des milliers de troupeaux errants. Les habitants de cette contrée, les llaneros, ont des mœurs assez originales. Leurs habitations (*hatos*) sont situées à de longs intervalles, quelquefois à des vingtaines de lieues de distance les unes des autres. Leur existence se borne à la garde des troupeaux de chevaux et de bestiaux qui peuplent les pâturages de cette fertile savane. Ils vivent isolés dans une sorte de barbarie, bien qu'ils se glorifient tous de descendre des premiers colons espagnols. Leurs notions religieuses se bornent à des traditions qui remontent à l'époque où leurs ancêtres vivaient parmi les hommes civilisés ou à l'enseignement fortuit de quelque rare missionnaire. Les llaneros appartiennent du reste à une race vigoureuse; leurs vêtements et leur langage se rapprochent plus de ceux des Indiens que de ceux des Espagnols.

LLANO Y PERSI (Manuel), littérateur espagnol, né à Torrijos (province de Tolède) en 1826. Il a été l'un des fondateurs de la société des auteurs dramatiques, de celle du lycée de Madrid et de l'institut espagnol, et pendant plusieurs années il a rédigé le journal politique la *Iberia*. Nous citerons de lui : *Il ne faut pas plaisanter avec l'amour*, comédie; le *Grand prix*, en collaboration avec Calvo Asencio et La Rosa; *Un hidalgo aragonais; Garcias de Parades*, drame; *Un vœu et une vengeance*, avec Gaétan Suricalday; *Régner et puis mourir*, avec le même; un recueil de *Poésies* qui, pour la plupart, avaient déjà paru dans différents recueils.

LLANOS DE VALDEZ (Don Sébastien), peintre espagnol, qui vivait à Séville vers 1660. Elève de Francisco Herrera le Vieux, qui n'avait aucune sympathie pour son talent, il ne se laissa point décourager par la rebutante sévérité de son maître, et traça patiemment son sillon dans l'art. Un duel qu'il eut avec Alonzo Cano, son condisciple, duel dans lequel il fut grièvement blessé, faillit interrompre brusquement sa carrière. Heureusement, il échappa à la mort, reprit ses travaux et acquit une grande célébrité comme professeur. C'est à lui principalement qu'on doit la fondation, à Séville, d'une académie de peinture, qu'il présida après Murillo et Juan de Valdès Léal. Parmi ses principaux ouvrages, on cite, au collége de Saint-Thomas de Séville, une *Vierge entourée d'anges et de saints*, et une *Madeleine* aux Récollets de Madrid. Ses tableaux de genre sont très-nombreux et il est peu de musées en Espagne qui ne renferment quelques-unes de ses compositions. Le style de Llanos de Valdez est lourd et maniéré; mais son coloris est remarquable et son dessin correct.

LLANQUIHUÉ (province de), province du Chili, créée en 1861. Elle comprend la côte du Pacifique depuis le Rio-Bueno au N. jusqu'au canal de Chacao, qui la sépare de l'île de Chiloé au S.; elle est bornée au S. par cette île et le golfe d'Ancud, à l'E. par la Cordillère, au N. par la province de Valdivia. On y voit plusieurs volcans, le Puyeguié, l'Osorno, le Calbuco, et des lagunes intérieures, surtout celle de Llanquihué, qui s'écoule à l'Océan par le Maullin. Elle est divisée en trois départements : Llanquihué, Osorno, Caralmapu. Le premier formait, avant 1861, une colonie agricole peuplée de 10,000 hab., la plupart Allemands; les deux autres dépendaient des provinces de Valdivia et de Chiloé. Le chef-lieu est Port-Montt, au fond du golfe d'Ancud.

LLANRWST, ville d'Angleterre, comté et à 26 kilom. O. de Denbigh, sur la Conway, et entourée de paysages magnifiques; 3,601 hab. Marchés aux grains très-importants. L'église, bel édifice du XVe siècle, contient plusieurs monuments curieux. Dans les environs s'élève le somptueux manoir de lord Willoughby d'Eresby, qui renferme quelques reliques historiques, notamment le fauteuil qui servit au couronnement de George II. Près de là est une cataracte appelée *Rhayadr-y-Park-Mawr*, dont la chute mesure environ 30 mètres.

LLANTA (Jacques-François-Gaudérique), lithographe français, né à Perpignan en 1807, mort en 1865. Elève de Gros, il passa aussi quelques années à l'Ecole des beaux-arts dans l'espoir d'obtenir le grand prix de peinture. Mais son imagination impatiente ne put se résoudre à terminer ses études. Il eut hâte de se produire, et, dès 1825, il s'adonna complétement à la lithographie. Doué d'une extrême facilité de travail, il se mit à exécuter pour les livres et les recueils illustrés un grand nombre de lithographies et acquit en peu de temps une assez grande popularité. Si son œuvre se bornait à ces productions hâtives, Llanta tiendrait peu de place dans les arts; mais de 1830 à 1845 il exposa plusieurs lithographies extrêmement remarquables et véritablement artistiques, notamment : la *Déclaration de la Chambre des députés au duc d'Orléans*, d'après Heim (1835); une *Vierge* et la *Religion chrétienne*, d'après Signol (1839); la *Mère du Sauveur*, de Raphaël; le *Bon Pasteur*, de Ziegler; le *Portrait du régent*, de Santerre; celui du *Baron Desnoyers*, d'après Dubuffe; le *Vicomte de Caux*, pair de France; *Tamburini*, *Santini* et d'autres célébrités de l'époque augmentèrent la notoriété de M. Llanta, qui, un instant, ne compta point de rivaux. Toutefois, il revint bientôt à ses travaux faciles, à la lithographie dite de commerce, et son talent se ressentit de cette rapidité mécanique, de l'abus des procédés, et frisa de près le poncif.

LLAVÉE s. f. (lla-vé; *ll* mll.). Bot. Genre de fougères d'Amérique.

LLERENA, autrefois *Regiana*, ville d'Espagne, province et à 102 kilom. S.-E. de Badajoz, au pied de la Sierra de San-Miguel; 6,000 hab. Fabrication de draps communs, eaux-de-vie, chapeaux, huile; moulins à blé. Mine d'argent aux environs. On pense que c'est la Regiana de l'*Itinéraire* d'Antonin. Elle fut saccagée par les Français en 1810. Cette petite ville est encore entourée de remparts et presque entièrement isolée, au milieu d'une jolie plaine très-cultivée et très-productive.

LLITHI s. m. (lli-ti; *ll* mll. — mot chilien). Bot. Section du genre lithrée, comprenant les espèces qui croissent au Chili.

LLOBREGAT, le *Rubricatus* des anciens, fleuve d'Espagne qui prend sa source dans la province de Girone, au versant méridional des Pyrénées, à 3 kilom. de la ville de Junquera, coule au S., puis au S.-E., et se jette dans la Méditerranée au S.-O. de Barcelone, après un cours de 150 kilom.

LLOÏDIE s. f. (lo-i-dî). Bot. Syn. de LLOYDIA.

LLORENS (Christophe), peintre espagnol qui vivait à Valence vers 1597. Il était élève de Vicente Juanes et essaya de fusionner le style espagnol et le style italien dans ses tableaux, dont on admire le brillant coloris et le dessin soigné. Ses deux plus belles peintures, *Saint Sébastien* et *Sainte Marie-Madeleine*, se voient au couvent de Saint-Michel de los Reyes, près de Valence.

LLORENTE (Félix), peintre espagnol, né en 1712, mort en 1787. Élève d'Evariste Munoz, cet artiste a touché avec succès à tous les genres : histoire, paysage, portrait, etc., et c'est à lui que l'inquisition confia la censure des œuvres artistiques publiées en Espagne. On doit à Llorente la décoration des églises de Saint-Augustin et de San-Juan del Mercado, à Valence; c'est dans le musée de cette ville que se trouve son tableau réputé le meilleur, *Télémaque dans l'île de Calypso*.

LLORENTE (Juan-Antonio), littérateur et historien espagnol, né en 1756, mort en 1823. Sa philosophie terminée au collége de Tarragone, il reçut, à quatorze ans, la tonsure cléricale, suivit des cours de logique chez les religieux de la Merci et étudia le droit romain et le droit canonique à l'université de Saragosse. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, puis nommé avocat au conseil suprême de Castille, il vint se fixer à Madrid avec le titre de vicaire général de l'évêque de Calahorra, et consacra ses heures de repos à la composition de quelques pièces dramatiques sans valeur ni portée. Vers 1784, le doute se glissa dans son esprit et la robe ecclésiastique devint un pesant fardeau pour ses épaules; c'est précisément à cette époque que l'inquisition lui confia le commissariat du tribunal de Logroño. Successivement secrétaire général du saint office, chanoine de Calahorra, censeur, il fut obligé, à la suite de petites intrigues de cour, de quitter Madrid, et profita de cet exil momentané pour dresser un plan consciencieux des réformes à introduire dans la constitution de l'inquisition et dans la procédure de ce terrible tribunal. Le ministre libéral Jovellanos approuvait le projet et l'eût fait adopter si sa chute soudaine n'eût ajourné pour longtemps toute idée d'amélioration. On poursuivit les partisans du ministre déchu, et Llorente fut destitué de ses fonctions de secrétaire du saint office et disgracié pendant plusieurs années. Il venait d'être rappelé à Madrid quand l'armée française envahit l'Espagne. Il embrassa avec ardeur le parti du nouveau souverain, dans lequel il voyait le libérateur de son pays; aussi fut-il appelé au conseil d'Etat par le roi Joseph, et, à l'abolition de l'inquisition, en 1809, il reçut le dépôt des archives de cette sombre institution, pour en écrire la sanglante histoire. Llorente fut investi, en outre, de plusieurs missions importantes : comme directeur des biens nationaux, il administra les propriétés confisquées sur les révoltés, recueillit les mobiliers des couvents fermés et, sous le titre de commissaire général de la sainte-croisade, devint le dispensateur des aumônes royales. Le temps des revers approchait; quand les Français durent reculer devant les patriotes victorieux, Llorente suivit le roi vaincu et vint se fixer à Paris, où il apprit son bannissement, la confiscation de ses biens, la suppression de ses revenus et de ses dignités ecclésiastiques. Sans ressources, sans espoir de rentrer dans sa patrie, il chercha dans les lettres un moyen d'existence et fit paraître son premier ouvrage : *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne* (Paris, 1814, 3 vol. in-8°). Cette publication obtint un succès d'actualité, aussi édita-t-il trois ans plus tard sa fameuse *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne depuis son établissement par Ferdinand V jusqu'au règne de Ferdinand VII* (Paris, 1817, 4 vol. in-8°). La réussite de l'œuvre fut immense, mais ce triomphe devait coûter cher à Llorente. La cour de France rivalisait, on le sait, de bigotisme étroit et d'intolérance avec la cour d'Espagne; les dévots du parti royaliste firent retirer à l'historien le droit de confesser et de célébrer la messe; l'Université même lui interdit les leçons d'espagnol dans les maisons particulières, et après l'apparition des *Portraits politiques des papes*, il reçut l'ordre de quitter Paris sous trois jours et la France sans délai. Peu de jours après son arrivée à Madrid, Llorente succomba aux fatigues de la route.

Parmi les nombreux ouvrages de cet écrivain, nous citerons : *Collection des lois promulguées en Espagne par les rois goths* (Madrid, 1791); *Collection de divers documents diplomatiques* (Madrid, 1809, in-4°); *Opinion de l'Espagne sur l'inquisition* (1812, in-8°); *Discours sur l'opinion nationale de l'Espagne concernant la guerre avec la France* (Valence, 1812, in-4°); *Monuments historiques concernant les deux pragmatiques sanctions de France* (Paris, 1818, in-8°); *Projet d'une constitution religieuse considérée comme faisant partie de la constitution civile d'une nation libre et indépendante* (Paris, 1820, in-8°); *Observations critiques sur le roman de* Gil Blas (Paris, 1822, in-8°). Llorente a, en outre, collaboré à la *Revue encyclopédique* et à plusieurs autres journaux.

LLORENTE (Bernard GERMAN Y), peintre espagnol. V. GERMAN Y LLORENTE.

LLORET, en latin *Loryma*, ville d'Espagne, province et à 42 kilom. S. de Girone, sur la Méditerranée; 3,680 hab. Navigation, pêcheries, salaison d'anchois; fabrication de blondes et de bouchons de liége. Chantier de constructions navales.

LLOYD s. m. (lo-idd — nom propre). Nom donné à diverses compagnies de navigation et d'assurances maritimes : *Le* LLOYD *anglais*. *Le* LLOYD *autrichien*. *Le* LLOYD *russe*.

— **Encycl.** Comm. et navig. Sous ce nom, on désigne diverses associations et compagnies qui s'occupent des opérations de transport, des armements, des assurances maritimes et qui rendent d'importants services à la navigation, au commerce, à l'industrie de tous les pays maritimes.

1° *Lloyd britannique.* — Au commencement du XVIIIe siècle, il existait à Londres, dans Lombard-street, à proximité de la Bourse, une sorte de café, tenu par un nommé Lloyd, et qui servait de lieu de réunion aux marchands de la Cité, armateurs, affréteurs, courtiers et assureurs de navire. En 1727, ces gens d'affaires se constituèrent en une sorte de société, dont le siége fut transféré plus tard dans l'édifice de la Bourse, où elle siége encore aujourd'hui, et ils donnèrent à leur société le nom de *Lloyd*, qui a été donné depuis à des établissements analogues sur le continent.

Les armateurs, les assureurs, les négociants, les capitalistes à Londres s'assemblent dans les salles du *Lloyd*, où ils trouvent chaque jour des renseignements sur le mouvement général de la navigation et sur les sinistres arrivés en mer. Des listes et avis, encadrés sur les murs du vestibule, ainsi qu'un bulletin maritime du jour, signalent tous les départs et toutes les arrivées des navires nationaux ou étrangers, et de plus les naufrages, échouages, collisions, avaries, rencontres et sauvetages. Le *Livre noir* ou registre des pertes, que chacun consulte tour à tour, indique les derniers naufrages, les dernières nouvelles annoncées par le télégraphe durant la nuit. Dès le jour même, ces diverses informations sont publiées dans une feuille quotidienne, *Lloyd's List*, gazette maritime très-ancienne, datant au moins de l'année 1745. Des instruments automoteurs, baromètre et anémomètre, tracent au crayon sur les murs les vicissitudes de l'atmosphère et la marche des orages. Grâce à ces renseignements multiples, recueillis jour par jour et transmis de tous les points du globe, les accidents de mer, comme disent les Anglais, « envoient leur ombre devant eux. » La grande affaire de ces gens intéressés aux opérations maritimes et commerciales n'est pas seulement de connaître les pertes éprouvées : il leur importe plus encore de conjurer les désastres futurs, d'atténuer les malheurs imminents. Ces négociants et ces capitalistes s'appliquent donc à se protéger mutuellement contre les dangers que courent incessamment les navires et les marchandises.

Diviser entre le plus grand nombre possible d'assureurs et de réassureurs l'*alea* des assurances et le chiffre des pertes; baser les calculs et les combinaisons sur les données les plus exactes et les plus diverses; rendre tous les intérêts maritimes solidaires; associer les efforts et les ressources de la communauté; favoriser les armements et les expéditions; maintenir à son plus haut niveau la prospérité du négoce international, sujet à tant de crises, tels sont les avantages que le *Lloyd* procure à la marine marchande et au commerce de la Grande-Bretagne. Le *Lloyd* est tout à la fois : 1° un centre de renseignements maritimes et commerciaux, ayant pour but de donner à la navigation encouragement et sécurité; 2° un marché d'assurances maritimes; 3° un établissement de crédit maritime.

Le *Lloyd* n'a ni privilége ni garanties de l'Etat; il n'agit point sous l'impulsion d'un directeur responsable ou d'un conseil d'administration; il n'opère point pour le compte d'une société anonyme, se composant d'un nombre déterminé d'actionnaires. Point d'unité d'action, point de subvention, point de dépendance légale. Solidarité des intérêts, liberté entière de chacun, agissant à ses risques et périls, telles sont la règle et la pratique.

Les membres de l'association (*underwriters*) n'admettent dans leur corporation que des personnes dont l'honorabilité et l'intégrité ont pour garanties six signatures données par des membres de la compagnie; de plus, ils imposent au récipiendaire le versement d'un fort cautionnement.

Un comité de douze membres gère les affaires intérieures de l'association, sous la présidence d'un *chairman*. Le personnel actif, dirigé par le secrétaire du *Lloyd*, se compose de commis, de messagers et d'employés inférieurs; mais le *Lloyd* a des agents dans toutes les parties du monde, partout où il y a un port accessible aux navires; ces agents, négociants ou consuls, que leur position met en mesure d'être toujours bien informés, transmettent sans retard par le télégraphe les nouvelles reçues et contrôlées par eux ou leurs correspondants.

Dans l'enceinte de l'établissement, le spéculateur prudent ou l'homme studieux peut compléter son instruction ou obtenir des renseignements plus détaillés que ceux inscrits dans les dépêches du jour. Une galerie de grandes et belles cartes marines, une bibliothèque d'atlas de premier choix et une salle de lecture dont les tables sont couvertes de journaux, de gazettes maritimes et de lettres de commerce, offrent toutes les ressources possibles d'étude et d'examen.

Les dépenses annuelles de l'établissement s'élèvent au chiffre de 250,000 francs; ses revenus, produit de souscriptions fixes et de dons éventuels, laissent toujours un excédant disponible, que le comité dirigeant consacre à des œuvres utiles ou philanthropiques.

Cette organisation, si simple au fond, a des ramifications dans tout le négoce britannique : des compagnies puissantes se rattachent au *Lloyd*. On peut se faire une idée de la somme de services que cette institution rend à la marine quand on songe que la statistique constate 60 naufrages en moyenne par semaine, soit environ 3,000 par an. En 1870, la multiplicité des sinistres maritimes a été si formidable, que les plus solides fortunes du *Lloyd* en ont été comme ébranlées.

2° *Lloyd autrichien* ou *Lloyd de Trieste.* — Cette association, fondée à Trieste en 1833, et réorganisée en 1836, au capital de 2 millions 600,000 francs, est à la fois une société d'assurances maritimes et une grande compagnie de navigation à vapeur. Elle reçoit des subventions du gouvernement autrichien. Ses services maritimes s'étendent de l'Adriatique dans la Méditerranée et dans les eaux du Levant; en 1870, ses lignes de paquebots se sont ouvert une route jusque dans l'Inde, par le canal de Suez. Aux termes d'une convention passée avec les chemins de fer autrichiens et russes, la compagnie doit expédier deux steamers par mois à Bombay et à Calcutta. Au 31 décembre 1869, le *Lloyd* possédait une flotte de 63 steamers, d'une valeur totale de 34,309,000 francs. Dans le courant de cet exercice, il avait réalisé un bénéfice de 1,307,000 francs.

L'administration du *Lloyd*, qui occupe à Trieste le Tergesteum, un des plus beaux édifices de la ville, se compose de trois départements, ayant chacun son directeur, sous la présidence générale d'un conseil des délégués. Chaque année, une assemblée générale des actionnaires vote les mesures à prendre et procède aux nouvelles élections. Le premier de ces départements (assurances) a les mêmes attributions et tient les mêmes registres que le *Lloyd* britannique; le deuxième département, créé en 1836, a dans son ressort la navigation; le troisième, fondé en 1850, est chargé de la publicité et des publications du *Lloyd* : livres, cartes et dessins.

3° *Lloyd de l'Allemagne septentrionale.* — Cette société, formée par une réunion de négociants de Brême, fut constituée en 1857, au capital de 3 millions de thalers. Outre la navigation du Weser et autres fleuves, elle entreprend la navigation à vapeur transatlantique, et elle joint les assurances maritimes à l'industrie des transports. Elle a des agences à Hambourg, Amsterdam, Rotterdam et Marseille. Ses lignes de steamers vont de Brême à New-York et aux Antilles, en touchant à Southampton. Elle ne reçoit pas de subventions.

4° *Lloyd russe*, ou *Société de commerce et de navigation.* — Cette compagnie a été instituée en 1856 à Odessa, avec le patronage et l'appui du gouvernement russe, au capital de 36 millions de francs. Le gouvernement est actionnaire pour 2 millions de roubles, et accorde une subvention annuelle de 64,000 roubles, outre certaines concessions et indemnités. Les étrangers sont exclus de la société. A la suite de la guerre de Crimée, le gouvernement lui a cédé ses paquebots pour leur valeur estimative. La compagnie a le transport des malles et des voyageurs; elle possède un nombreux matériel à vapeur. On trouve ses agences dans toutes les principales Echelles du Levant. D'Odessa, point de départ, les lignes desservies par ses steamers rayonnent dans la mer Noire, la mer d'Azof, l'Adriatique et la Méditerranée, et une ligne de création récente s'étend, par le canal de Suez, jusqu'à Bombay.

D'autres compagnies, soit d'assurances maritimes, soit de navigation régulière, portant le nom de *Lloyd*, sont établies à Stettin, à Amsterdam, à Boston, à Liverpool, à Bordeaux, au Havre, à Cette, à Marseille et ailleurs.

LLOYD, île de l'archipel du Nouveau-Shetland méridional, dans l'Atlantique austral, près et à l'O. de l'île Levingston, par 62° 50′ de lat. S. et 63° 50′ de long. O.

LLOYD (David), biographe anglais, né dans le comté de Merioneth en 1625, mort en 1691. Il s'adonna à l'enseignement et remplit diverses fonctions ecclésiastiques. Lloyd aimait la société des grands et s'attachait à transmettre à la postérité leurs moindres actions, ce qui lui a valu de nombreuses critiques. Quoi qu'il en soit, ses ouvrages abondent en particularités curieuses et intéressantes dont les historiens ont tiré parti. Nous citerons de lui : la *Politique moderne achevée* (Londres, 1660, in-8°); *Portrait du roi Charles II* (1660); l'*Ombre de la comtesse de Bridgewater* (1663); les *Hommes d'Etat et les favorites en Angleterre depuis la Réforme* (Londres, 1665, in-8°); *Vies des personnes qui eurent à souffrir, à cause de leur attachement à la cause royale, pendant la révolution* (1668, in-fol.), etc.

LLOYD (Guillaume), prélat anglais, né à Tilehurst (comté de Berks) en 1627, mort à Hartlebury en 1717. Il obtint successivement des bénéfices à Saint-Paul de Londres et à Salisbury, puis l'archidiaconat de Merioneth et, en 1676, le siége épiscopal d'Exeter. Nommé, en 1680, évêque de Saint-Asaph, il fut emprisonné quelques années après pour avoir résisté à l'ordre du roi qui enjoignait de distribuer à toutes les églises la déclaration relative à la liberté de conscience. Plus tard, il devint grand aumônier du roi Guillaume. Enfin, en 1699, il passa du siége de Lichtfield et Coventry à celui de Worcester. Les dernières années de sa vie furent tristes : il tomba dans une sorte d'imbécillité dont il ne sortait que pour prononcer des prédictions insensées. On a de lui : *Considérations sur les véritables moyens de détruire le papisme dans ce royaume* (1677); *Histoire du gouvernement de l'Eglise, tel qu'il existait dans la Grande-Bretagne et l'Irlande au moment où la religion chrétienne y fut introduite* (Londres, 1684, in-8°); *Abrégé chronologique de la vie de Pythagore* (Londres, 1699, in-8°); *Recherches sur divers points d'histoire et de chronologie; Series chronologica Olympiadum, Isthmiadum, Nemeadum* (Oxford, 1700, in-fol.), ouvrage publié par ses fils.

LLOYD (Nicolas), érudit anglais, né à Holton (comté de Flint) en 1633, mort en 1680. C'était un pasteur protestant qui composa un ouvrage pendant longtemps fort estimé : *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum* (Oxford, 1670, in-fol.).

LLOYD (Robert), poëte anglais, né à Londres en 1733, mort en 1763. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la poésie, s'adonna à l'enseignement, puis se lança dans la vie littéraire et mena une existence des plus désordonnées. Jeté en prison pour dettes, il se vit abandonné par tous ses compagnons de plaisir et mourut à trente ans, peu après avoir recouvré la liberté. Lloyd manquait d'originalité et son style était dépourvu d'élégance; mais il avait de la verve, de l'esprit et une grande facilité. Il collabora à diverses revues, commença à se faire connaître par son poëme intitulé l'*Acteur* (1760), fit jouer au théâtre de Drury-Lane les *Larmes et le triomphe du Parnasse* (1760); l'*Arcadie* ou la *Noce du berger* (1762); composa une tragédie, la *Mort d'Adam*; un opéra-comique, les *Amants capricieux* (1763), et des poésies diverses. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à Londres (1774, 2 vol.).

LLOYD (Henri Humphrey-Evans), aventurier et tacticien anglais, né en 1729, mort en 1783. Il reçut une éducation distinguée et étudia surtout les mathématiques, les principales langues de l'Europe et tout ce qui se rattache à l'art militaire. Son but était d'embrasser la carrière des armes; mais, comme il était sans fortune, et que la vénalité des charges présentait un insurmontable obstacle à son avancement, il passa, dès l'âge de dix-sept ans, dans les Pays-Bas, assista à la bataille de Fontenoy, puis visita les diverses cours d'Allemagne, chargé, dit-on, par le gouvernement anglais de missions secrètes. Devenu aide de camp du général autrichien de Lascy, il prit part à la guerre de Sept ans, pendant laquelle il gagna les grades de capitaine et de lieutenant-colonel. Contraint, par suite de son caractère hautain, de donner sa démission, il entra au service de la Prusse, négocia le mariage de la sœur du roi George III avec le duc de Brunswick; et, lorsque les hostilités éclatèrent entre la Russie et la Turquie, il s'enrôla dans l'armée russe, fut nommé général major, et se distingua au siége de Silistrie (1774). Lloyd allait être investi du commandement d'une armée dirigée contre la Suède, lorsque la paix fut signée avec cette puissance. Il quitta alors tout à coup la Russie, et se mit à parcourir l'Italie, l'Espagne, le Portugal, revint ensuite séjourner quelque temps en Angleterre, et se retira aux environs de Huy, dans les Pays-Bas. Aussitôt que la nouvelle de sa mort parvint à Londres, le gouvernement anglais envoya des émissaires qui enlevèrent de la maison mortuaire les papiers et les manuscrits. Les principaux ouvrages de Lloyd sont : *Introduction à l'histoire de la guerre en Allemagne en* 1756 (Bruxelles, 1784, in-4°), traduit par le marquis de Mesmon; *Mémoires politiques et militaires* (Bruxelles, 1801, in-8o); *De la philosophie de la guerre* (Paris, 1790, in-18); *Traité de la composition des armées anciennes et modernes* (Paris, 1801, in-8o); *Mémoire politique et militaire sur l'invasion de la Grande-Bretagne* (Londres, 1798).

LLOYD (Annibal-Evans), littérateur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1771, mort en 1847. Pour compléter son instruction, il se mit à voyager, apprit l'italien et l'allemand, habita longtemps Hambourg, où il se maria, puis revint en Angleterre. Lloyd collabora à la *Literary Gazette*, publia une bonne *Grammaire allemande*, un *Dictionnaire anglais-allemand*, des *Vies de l'empereur Alexandre et de George IV*, et fit paraître un certain nombre de traductions d'ouvrages allemands, notamment la *Messiade* de Klopstock, dont il était l'ami, l'*Histoire politique de l'Angleterre* de Raumer, etc.

LLOYD (David), écrivain anglais, né dans le comté de Radnor en 1752, mort en 1838. D'abord instituteur, puis prêtre (1779), il remplit diverses fonctions pastorales et employa ses loisirs à cultiver la musique, la poésie et la mécanique. Lloyd passa beaucoup de temps à la vaine recherche du mouvement perpétuel. Ses principaux ouvrages sont : le *Voyage de la vie* (1792), poëme en neuf chants; *Caractéristique de l'homme* (1812); *Horæ theologicæ* ou *Suite d'essais* (1823), etc.

LLOYD (Barthélemy), physicien et mathématicien irlandais, né à Dublin vers 1768, mort en 1838. Il entra dans les ordres, mais s'adonna exclusivement à l'enseignement, devint professeur de philosophie naturelle à Dublin, proviseur du collége de la Trinité, où il réorganisa les études, président de la Société géologique, et prit part à la fondation de l'Association britannique pour l'avancement des sciences. On lui doit un *Traité de statique et de mécanique* qui, pendant longtemps, a été fort estimé.

LLOYDIA s. m. (lo-i-di-a — de *Lloyd*, bot. angl.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des tulipées, dont l'espèce type croît dans les régions montagneuses de l'Europe. ‖ Syn. de PRENTZIA, genre de composées.

LLOYD'S-BAY, baie sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale, entre les caps Weymouth et Direction, par 12o 50′ de lat. S. et 141o de long. E. Elle a environ 24 kilom. de longueur et 12 de largeur.

LLUCHMAYOR, ville d'Espagne, dans l'île de Majorque, province et à 21 kilom. S.-E. de Palma; 8,000 hab. Les rues en sont régulières et les maisons assez bien bâties. Elle a un couvent et des fabriques de toiles, d'étoffes de laine grossières, de chapeaux et d'eau-de-vie. Foire le jour de Saint-Michel et les trois dimanches suivants, très-renommée pour le commerce de bestiaux. Près de cette ville est le mont Randa, très-élevé et isolé, sur lequel est un collége qui dépend de l'université de Palma; c'est sur ce mont que s'était fixé Raymond Lulle, surnommé le Docteur illuminé; il en partit pour aller prêcher la foi catholique en Barbarie, où il fut lapidé. Jacques III, roi de Majorque, y perdit la vie dans une bataille (1349).

LLWYD (Humphrey), antiquaire anglais, dont on écrit aussi le nom **Lhuyd, Llhwyd, Lhoyd, Lloyd**, né à Denbigh (pays de Galles), mort vers 1570. Tout en exerçant la médecine, il s'adonna avec passion à des recherches archéologiques, réunit un grand nombre de livres curieux et utiles et devint un des plus savants antiquaires de son temps. Nous citerons de lui : *Commentarioli britannicæ descriptionis fragmentum* (1572); *De Mona druidum insula; Histoire de Cambrie* (1584, in-4o), etc.

LLWYD ou **LHUYD** (Edouard), antiquaire anglais, né vers 1670, mort en 1709. Il fut conservateur du musée d'Ashmole et publia, outre des mémoires, *Lithophylacii britannici iconographia* (Oxford, 1699, in-8o); *Archæologia britannica* (Oxford, 1707, in-fol.), important ouvrage dont le premier volume seul a paru.

LLYWARCH AB LLYWELIN, célèbre barde gallois, qui vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. On lui attribue le poëme connu sous le nom d'*Avallenau*, description de la fameuse île féerique d'Avalon, la terre enchantée de la mythologie bardique, ainsi que le *Hoianau*, épopée rappelant, par le sujet et le style, l'*Avallenau*. Le dernier des deux poëmes était vulgairement désigné sous le nom de *Chant des cochons;* car, quelque peu flatteuse que soit l'épithète, il n'en est pas moins établi que, dans le pays de Galles, on donnait aux bardes le qualificatif de cochons, sans qu'on ait pu, malgré les recherches des antiquaires, des linguistes et des commentateurs, découvrir l'origine de ce rapprochement, au moins bizarre, entre le porc et les rimeurs.

LLYWELLIN Ier, prince de Galles, né vers 980, mort en 1021. Devenu, après des luttes sanglantes, maître du pays de Galles entier, il se fit respecter de Canut le Grand et s'occupa de pacifier et de civiliser ses Etats. Il fut assassiné par deux princes de la famille souveraine des Galles du nord.

LLYWELLIN II, prince de Galles, né vers 1170, mort vers 1242. Sa vie ne fut qu'une guerre continuelle et, pendant cinquante ans environ de règne, il eut toujours les armes à la main. Dès l'âge de vingt-quatre ans, il vainquit son oncle David, qui avait usurpé la partie septentrionale du pays de Galles; puis ce furent ses vassaux qu'il dut rappeler à l'obéissance; enfin il se vit contraint de repousser les attaques de Jean sans Terre, dont il avait pourtant épousé la fille. Vers 1228, Llywellin fut attaqué par Henri III d'Angleterre. La lutte subit diverses vicissitudes et aucun résultat décisif ne se dégagea de cet antagonisme sans cesse renaissant. Toutefois, se sentant gagner par la vieillesse et désireux de terminer ses jours dans le repos, le prince de Galles offrit hommage et foi au roi d'Angleterre vers 1237.

LLYWELLIN III, dit **le Grand**, prince de Galles, né vers 1224, mort en 1282. Dès son avénement au trône, en 1246, il eut d'abord à combattre deux prétendants, puis à lutter contre son propre frère Owen ou Swen, qu'il avait associé à son autorité, et enfin contre les Anglais et les Irlandais. Vaincu par ces derniers, il fut contraint de se réfugier dans les montagnes de Snowdon. La paix fut conclue à de très-dures conditions : le prince gallois dut payer les frais de la guerre et abandonner au roi Edouard Ier une partie de son territoire. Les Gallois, exaspérés par les continuelles vexations des Anglais, se révoltèrent, et Llywellin, qui sentait de jour en jour peser plus lourdement sur lui le joug de son vainqueur, se mit à la tête de ses peuplades. Les premières hostilités furent favorables aux insurgés et quelques avantages qu'ils remportèrent enflammèrent encore leur ardeur. Mais Llywellin fut tué par trahison, et les Gallois succombèrent, malgré le courage du frère de Llywellin, David, qui avait pris le commandement des vaillants patriotes.

LO s. m. (lo). Comm. Gaze de la Chine.

— Mus. Instrument de musique en usage dans les armées chinoises.

— **Encycl.** Mus. Le *lo* est une sorte de gros tambour de basque en cuivre, qu'on frappe avec un marteau de bois, et qui s'emploie soit pour transmettre les ordres d'un chef dans les manœuvres et évolutions militaires, soit pour désigner les veilles de la nuit; un autre instrument, le kin-*lo*, qui a la même forme et qui sert aux mêmes usages, est double de grosseur et de poids. Le son de ces deux instruments a quelque chose de bizarre et de particulier. Il impressionne vivement les soldats.

LÔ (SAINT-), ville de France (Manche), chef-lieu de département et de canton, sur la rive droite de la Vire, à 287 kilomètres O. de Paris, par 49o 6′ de latit. N. et 3o 25′ de longit. O.; pop. aggl., 8,088 hab. — pop. tot., 9,287 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 117 communes et 88,950 hab. Petit séminaire, école normale d'instituteurs, bibliothèque publique, musée d'histoire naturelle et d'antiquités. Tribunaux de première instance et de commerce, justice de paix. « Sept à huit rues tortueuses, dit M. Augustin Chevalier (*Villes de France*), bordées de maisons de pauvre apparence, y serpentent çà et là sur une pente rapide. Cependant l'aspect de la ville, vue de loin, sur la haute esplanade où se groupent la préfecture, le nouvel hôtel de ville et la cathédrale. est d'une pittoresque originalité. Une bordure de fraîches et verdoyantes collines encadre ce tableau d'un caractère tout normand. On trouve aux environs de superbes promenades; le Champ de Mars est lui-même une place assez belle et bien plantée. » L'industrie est représentée à Saint-Lô par des fabriques de draps, de finettes, de basins, de calicots, de rubans de fil, de coutellerie fine, etc.

La fondation de Saint-Lô remonte à l'époque gallo-romaine, mais ce n'était qu'un bourg sans importance. Son nom lui vient de saint Lô ou Laut, qui y accomplit de nombreux miracles. Saint-Lô fut prise et pillée par les Normands en 889, malgré les fortifications dont Charlemagne l'avait fait entourer. Les fortifications détruites furent relevées par l'évêque de Coutances, ce qui n'empêcha pas Geoffroy Plantagenet de s'en emparer en 1141. Prise et pillée au XIVe siècle par Edouard III, roi d'Angleterre, la ville ne devint définitivement française qu'après la victoire de Formigny, en 1449. Les protestants prirent Saint-Lô en 1567; chassés de la ville par Matignon, ils revinrent à la charge avec succès, et, jusqu'en 1574, Saint-Lô appartint un jour à un parti et le lendemain à l'autre. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants furent exposés à de cruelles persécutions. « On eut à déplorer surtout, dit M. Augustin Chevalier, l'indigne traitement infligé aux deux sœurs Louise et Madeleine Pesé, qui, arrêtées en chemin et menées aux juges de Saint-Lô, s'y virent condamnées à faire amende honorable, en chemise, à genoux, la torche au poing, conduites par le bourreau; à demander pardon à Dieu, au roi, à la justice, disant que par opiniâtreté elles avaient voulu professer une prétendue religion défendue par les déclarations de Sa Majesté. Après quoi elles furent rasées et enfermées pour toujours, chacune dans une prison séparée, sans espérance de se revoir jamais. » Les fortifications de Saint-Lô furent détruites en 1811, par ordre de Napoléon; une tour seule est restée debout. Patrie du cardinal Du Perron, de M. Le Verrier et de M. Octave Feuillet.

L'édifice le plus remarquable de Saint-Lô est l'église Notre-Dame, ancienne cathédrale, classée parmi les monuments historiques; elle date en grande partie du XIVe siècle. L'extérieur offre une chaire en pierre sculptée, dont la destination a exercé la sagacité des antiquaires. L'intérieur se compose d'une nef, de deux bas-côtés et de chapelles. Il contient des débris de verrières magnifiques, et la Vierge du pilier, objet d'une grande vénération.

Nous signalerons en outre l'église Sainte-Croix, rebâtie en 1860 dans le style roman; les bâtiments de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix, affectés à un dépôt d'étalons, l'un des plus considérables de toute la Normandie; les halles; la place du Champ-de-Mars, etc.

« L'hôtel de ville, construit, dit M. Ad. Joanne (*Normandie*), sur les dessins de M. Doisnard, architecte, dans le style de l'Hôtel de Ville de Paris, est le plus remarquable de tous les monuments modernes de Saint-Lô. Dans le vestibule de cet édifice se voit le fameux piédestal connu sous le nom de marbre de Torigny, rappelant les assemblées tenues dans les Gaules sous la domination romaine, et surmonté actuellement d'un buste de M. Le Verrier, par Pradier, vis-à-vis d'un buste de M. Vieillard. Ce monument archéologique, d'un grand intérêt, a été conservé par M. Clément, ancien maire de Saint-Lô. »

Le musée renferme, outre une collection intéressante des principales parties des trois règnes de la nature, quelques bons tableaux; une belle statue provenant de l'abbaye de Blanche-Lande; plusieurs objets d'un grand intérêt archéologique, notamment un sarcophage gallo-romain découvert à Lieusaint en 1859. « Il est couvert, dit M. de Caumont, d'une dalle en deux morceaux, offrant une arête prismatique, et à la tête de ce sarcophage on avait placé la moitié d'une base de colonne retournée. Sur le bord de ce demi-cylindre on lit : *Sunnovira.* »

LOAISEL DE TREOGATE (Joseph-Marie), littérateur français, né au château de Beauvel (basse Bretagne) en 1752, mort en 1812. Il servit sous Louis XVI dans les gendarmes du roi, cultiva en même temps les lettres et fit partie des littérateurs à qui la Convention accorda des secours en 1795. Loaisel était doué d'une rare fécondité, et son style se ressent de la facilité avec laquelle il composait. Outre des morceaux en vers et en prose insérés dans le *Mercure* et autres recueils, on lui doit des romans, des nouvelles, des pièces de théâtre, etc. Nous citerons de lui : *Valmore* (1776); *Florello* (1776, 2 vol.); les *Soirées de mélancolie*, recueil de contes (1777); la *Comtesse d'Aligre* (1778); *Dolbreuse Valrose* (1799); l'*Amour arrange tout* (1788), comédie; la *Bizarrerie de la fortune* (1793), comédie en cinq actes; le *Combat des Thermopyles* (1795), drame; la *Forêt périlleuse* (1797), mélodrame; *Héloïse et Abailard* (1803, 3 vol. in-12), etc.

LOAM s. m. (lôm — mot anglais, du même primitif que l'allemand *lehm*, latin *limus*, etc.). Terre arable qui tient le milieu entre les sols sablonneux et les sols argileux : *Les* LOAMS *sont très-estimés, parce qu'ils sont propres à toutes sortes de cultures.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les terres argileuses et les terres sableuses passent des unes aux autres en se mélangeant entre elles en toutes proportions, et cela souvent par nuances si peu sensibles qu'il devient fort difficile de les distinguer. Toutefois, quand le sable domine d'une manière notable, on s'en aperçoit sans peine, car ces terres sont alors plus rudes au toucher, plus adhérentes, et deviennent moins boueuses par la pluie que les terres franches. C'est pour ces sortes de sols qu'on a emprunté à la langue anglaise le nom de *loam*. Les terres de cette nature se trouvent en général sur les rives de quelques grands cours d'eau, ou dans certaines vallées renommées pour leur fécondité; on les rencontre fréquemment dans les jardins et les potagers établis dans l'intérieur ou aux environs des grandes villes. Les *loams* se couvrent naturellement d'une abondante végétation; le trèfle rampant, les graminées de bonne qualité y dominent. « Ce sont sans contredit, disent MM. Girardin et Du Breuil, les terres les plus fertiles et les plus faciles à cultiver. Tous les engrais leur conviennent; elles n'exigent pas des marnages et des chaulages coûteux pour être portées à leur maximum de produit. » Les *loams* les plus riches se trouvent surtout dans les alluvions récentes, sujettes aux inondations périodiques. Les rives du Nil, de la Loire, de la Seine, de la Meuse et bien d'autres encore, ainsi que toutes les îles submersibles, se placent sous ce rapport au premier rang; c'est là qu'on remarque la plus grande fertilité. Cette richesse est due à la couche, souvent très-épaisse, d'un limon onctueux, doux au toucher, argilo-calcaire et chargé de matières organiques. On désigne souvent le *loam* sous le nom de *loess*. V. ce mot.

LOAMMEUX, EUSE adj. (lômm-meu, eu-ze rad. *loam*). Agric. Qui est de la nature des loams : *Les sols* LOAMMEUX *sont en général les plus favorables à la culture; ils sont les plus flexibles de tous et admettent la culture d'un très-grand nombre de plantes.* (A. de Roville.)

LOANDA, île des côtes d'Afrique, dans l'océan Atlantique, sur les côtes de la Guinée inférieure, royaume d'Angola, en face de San-Paolo d'Assumpção de Loanda, par 8o 50′ de lat. S. Elle mesure 30 kilom. de longueur sur 2 de largeur. Le canal qui la sépare du continent forme une bonne rade. Sol plat et bas; en creusant dans le sable on trouve facilement et rapidement de l'eau potable. L'air y est salubre. Elle ne produit pas de grains, mais elle nourrit un grand nombre de chèvres et de moutons. On y trouve sept à huit villages et de nombreuses maisons de campagne des habitants de San-Paolo. Le port Ferdinand s'élève à l'extrémité méridionale.

LOANDA ou **SAN-PAOLO D'ASSUMPÇÂO DE LOANDA**, ville forte de la Guinée inférieure, sur la côte d'Angola, par 8o 55′ de lat. S. et 12o 2′ de long. E.; 6,000 hab. Evêché; ch.-l. des établissements portugais de ce pays, résidence d'un capitaine général et lieu d'exil du Portugal. On y voit des maisons de pierre, plusieurs églises et de nombreux couvents; elle est très-bien fortifiée, possède un port et fait un commerce assez important; malheureusement l'exploitation des esclaves en a formé pendant longtemps l'article principal. Les habitants les plus riches ont d'assez belles maisons de campagne sur les rives du Zenza, du Denda et du Coanza.

LOANGEOIS, OISE s. (lo-an-joi, oi-ze). Géogr. Habitant du Loango; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LOANGO, dite aussi *Boualis* ou *Banza-Loango*, capitale du royaume du même nom, dans la Guinée inférieure, à 2 kilom. de l'Atlantique, sur lequel elle a un port dans la baie de Loango, par 4o 30′ de lat. S. et 10o 11′ de long. E.; 15,800 hab. Résidence du roi de Loango. Cette ville a environ 4,500 mètres de circuit, et est au milieu d'un bois de palmiers, dans un territoire fertile et abondant en eau excellente; mais le climat y est malsain. On peut s'y procurer des provisions, des étoffes, de l'ivoire, des bois de teinture, etc. L'entrée de la baie de Loango est un peu dangereuse à cause d'une chaîne de rochers de couleur rougeâtre qui s'avance jusqu'au milieu. Le royaume de Loango, qui s'étend entre le Mayamba au N. et le Congo au S., depuis le cap Lopez-Gonzalvo jusqu'au Zaïre, a environ 340 kilom. sur 300, et 600,000 hab. L'hiver s'y fait sentir en mai, juin et juillet; les pluies sont rares, mais des rosées abondantes y suppléent pour la végétation. Le sol est argileux et très-fertile, malheureusement les habitants ne savent pas en tirer parti; leurs femmes sont chargées de la culture et se donnent peu de peine. Le pays est en grande partie couvert de hautes herbes, auxquelles les naturels mettent quelquefois le feu. Les productions principales sont le maïs, le manioc, les patates et le sucre. Les arbres les plus remarquables sont le mapou, d'une grosseur énorme, le cocotier et le palmier, dont les naturels retirent leur liqueur favorite. Parmi les animaux sauvages, on remarque l'hyène, l'ours, le chat-tigre, le singe, la gazelle et le lièvre. Les habitants résident généralement dans des villages situés au milieu de bois de palmiers et de cocotiers; leurs cabanes sont de paille ou de jonc, couvertes de feuilles de palmier. Ce pays est divisé entre plusieurs chefs, qui se font souvent la guerre; mais le roi qui réside à Loango, la capitale, est le suzerain de tous les autres; il étend même sa domination sur les pays de Mayamba et de Setté. Cette subordination n'assujettit guère les chefs inférieurs qu'à un hommage et à un tribut payé principalement en femmes. La royauté est élective à Loango; elle est héréditaire dans les Etats subalternes : dans ces derniers, c'est ordinairement l'aîné des neveux du roi qui est son héritier présomptif. Le roi a un pouvoir absolu sur ses sujets; cependant une partie de l'autorité judiciaire est exercée par les cabals ou assemblées de chaque village. Une coutume défend sévèrement au roi l'usage des objets qui ne sont pas indigènes. Le roi de Loango a été plus puissant qu'il ne l'est aujourd'hui; il faisait autrefois, sur la côte, un commerce considérable d'esclaves. « Le royaume de Loango, dit Oldendorp, renferme, chose très-curieuse, des juifs noirs vivant épars dans le pays; ils sont méprisés des nègres, qui dédaignent même de manger avec eux. Ils s'occupent de commerce et célèbrent le sabbat si rigoureusement qu'ils n'y parlent même pas. Ils ont un cimetière particulier et très-éloigné des habitations. Les tombeaux sont construits en maçonnerie et ornés d'inscriptions hébraïques dont la singularité excite le rire des nègres, qui n'y voient que des serpents, des lézards et autres reptiles. » Quelques auteurs les regardent comme des descendants des juifs portugais qui, après avoir quitté leur patrie, n'ont plus craint de professer publiquement la religion de leurs pères.

LOANO, ville du royaume d'Italie, province de Gênes, district et à 8 kilom. N. d'Albenga, sur le golfe de Gênes, ch.-l. de mandement; 3,258 hab. Victoire du général Schérer sur les Autrichiens, le 23 novembre 1795.

Loano (BATAILLE DE). Depuis 1792, les Français et les Austro-Sardes s'étaient livré de combats journaliers, sans qu'un des deux partis, néanmoins, eût obtenu une supériorité décidée. Notre armée, trop faible pour prendre l'offensive, n'avait pu que garder ses positions sur les Alpes, jusqu'à ce que l'arrivée des bataillons des Pyrénées, commandés par Augereau, lui permît de prendre enfin une attitude plus vigoureuse. Le général Kellermann fut alors remplacé dans le commandement en chef de l'armée d'Italie par le général Schérer, que ses succès à la bataille de l'Ourthe et en Catalogne avaient fait connaître avantageusement. Schérer reçut du Directoire l'ordre d'attaquer; placé sur un terrain difficile, qu'il ne connaissait pas, il eut le bon esprit de se laisser diriger par Masséna, le plus habile de ses généraux divisionnaires et celui qui était le plus familiarisé avec la guerre de montagnes. L'armée austro-sarde, forte de 45,000 hommes, occupait une ligne de positions redoutables, reliées les unes aux autres par des retranchements. La gauche, appuyée à la mer à Loano, occupait Pinale et Brescia avec de l'artillerie, de manière à couper nos communications avec Gênes; son centre tenait le sommet des montagnes; la droite, formée exclusivement de troupes piémontaises, que commandait Colli, gardait les places de Ceva, Mondovi et Coni, sur le revers des Alpes, protégeant ainsi les portes du Piémont contre la gauche de l'armée française. Notre ligne de défense s'étendait depuis le rocher de Borghetto, baigné par la Méditerranée, jusque sur la cime des montagnes parallèles aux monts de la Planette et Saint-Bernard. Deux divisions, formant le centre, occupaient Zucarello et Castel-Vecchio, s'étendant jusqu'aux défilés du Tanaro; ces troupes étaient commandées par Augereau, qui avait ordre de pousser la gauche des ennemis dans le bassin de Loano. Une troisième division, aux ordres du général Sérurier, avait mission de contenir le Piémontais Colli, placé sur le revers opposé des Alpes, tandis que Masséna, filant rapidement le long des crêtes, devait tourner le bassin de Loano et y enfermer la gauche autrichienne.

Le général Derwins, qui commandait l'armée austro-sarde, avait fait quelques démonstrations sur notre ligne de Borghetto, pendant les mois d'août et de septembre (1795); mais la saison avancée l'avait fait renoncer à toute attaque décisive; d'ailleurs, il était malade et il avait dû confier son commandement au général Wallis. Les ennemis ne s'attendaient donc à la reprise des hostilités qu'au printemps suivant, et la plupart des officiers, retirés à Gênes ou dans les environs, ne songeaient qu'à se livrer aux plaisirs de l'hiver. Tout à coup, dans la matinée du 2 frimaire (23 novembre 1795), le canon français retentit aux oreilles des Autrichiens surpris; les officiers vinrent en toute hâte se mettre à la tête de leurs troupes, éveillées par cette brusque attaque. Augereau marcha aussitôt sur les ennemis, résolûment, mais sans précipitation, comme il en avait reçu l'ordre. Il fut arrêté par le brave général Roccavina, qui, placé sur un mamelon au milieu du bassin de Loano, se laissa froidement envelopper par la division Augereau, refusant toujours de se rendre. Quand il se vit enfermé dans un cercle de feu, il se précipita tête baissée sur la ligne qui le serrait de plus près, et rejoignit l'armée autrichienne en passant sur le corps d'une de nos brigades.

Masséna s'était mis en mouvement de son côté, après avoir harangué ses soldats, qu'excitaient eux-mêmes par leurs gestes, leurs paroles et leur attitude intrépide, les généraux Laharpe, Charlet, Cervoni, Saint-Hilaire, Joubert, Mercier, Chabran et Bizanet. La ligne ennemie qui tenait les positions occupées par la droite était commandée par le général autrichien d'Argenteau. Masséna, qui avait rédigé le plan d'attaque et qui s'en était réservé la partie la plus brillante, mais aussi celle qui exigeait le plus d'audace et de rapidité d'exécution, franchit les crêtes de l'Apennin, surprit d'Argenteau, jeta parmi ses troupes un inexprimable désordre, et le chassa de toutes ses positions. Le soir, il alla camper sur les hauteurs de Mélogno, qui formaient amphithéâtre autour du bassin de Loano, et en fermaient les derrières. De son côté, Sérurier, combinant habilement ses attaques, avait réussi à tenir en échec Colli et toute la droite des ennemis. Le 23 novembre au soir, l'armée française campa sur les positions qu'elle avait conquises, prête à se rejeter en avant au premier commandement.

Le lendemain, dès le matin, Masséna fit attaquer le poste de San-Peiero-del-Monte, qui dominait toute la droite des alliés, et celui d'une redoute établie à Castelare. Dès que ce dernier point fut forcé, cette aile se trouva entièrement à découvert, et Masséna se vit en présence des retranchements de Saint-Pantaléon, qui couvraient toute la portion de l'armée ennemie établie à Loano. En même temps Schérer, ayant sous ses ordres immédiats les généraux Augereau, Victor et Banel, attaquait les postes situés en avant de Loano. Les chaloupes canonnières, armées de pièces de gros calibre, rasant la côte, battaient toutes les positions de l'extrême gauche de l'armée ennemie. Cette aile soutint d'abord vaillamment le commencement de la lutte; mais lorsque les colonnes conduites par Masséna parurent sur la droite des Autrichiens et menacèrent de leur intercepter les communications avec le corps d'armée de Colli, Loano fut évacué. Pendant ce temps-là, le général Sérurier pressait de plus en plus le général piémontais, afin de l'isoler complétement de ses alliés, ce qui était le but principal des généraux français, but qui fut complétement atteint, et qui annihila le rôle du général Colli dans cette journée célèbre.

L'armée autrichienne, désorganisée de toutes parts, et se voyant isolée de tous ses points d'appui, battit alors en retraite par un temps épouvantable et des chemins affreux. L'armée française, lancée à sa poursuite, aurait rendu son désastre complet si un ouragan de vent et de neige n'eût arrêté son impétuosité. Les ennemis n'en perdirent pas moins 5,000 prisonniers, plusieurs milliers de morts, 40 canons et d'immenses magasins. D'ailleurs, cette victoire releva le prestige de nos armées, entoura le Directoire d'une considération dont il devait éprouver un impérieux besoin, consolida son autorité, et servit de brillant prélude à l'immortelle campagne que Bonaparte, déjà connu de cette vaillante armée, allait entreprendre l'année suivante contre les mêmes ennemis.

LOARE, bourg d'Espagne. V. LOBARRA.

LOARTE (Gaspar DE), jésuite et théologien espagnol, mort à Valence en 1578. Il dirigea des colléges à Rome et composa entre autres traités : *Exercitium vitæ christianæ* (1569, in-8°), traduit en français; *De afflictorum consolatione* (1575), souvent réédité; *Instructio sacerdotum et confessariorum* (1602).

LOASA s. m. (lo-a-za). Bot. Genre de plantes grimpantes, type de la famille des loasées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili et au Pérou.

— **Encycl.** Les *loasas* sont des plantes herbacées, grimpantes, couvertes de poils brûlants comme deux de l'ortie. Plusieurs se font remarquer par la beauté de leurs fleurs. Nous citerons, entre autres, le *loasa orangé*, plante vivace dans son pays natal et dans nos serres, mais cultivée en plein air comme annuelle. Ses fleurs, grandes et de forme assez singulière, sont d'un rouge orangé brique plus ou moins intense; elles sont très-abondantes et se succèdent pendant longtemps. Cette plante réussit beaucoup mieux quand elle est palissée contre un mur exposé au nord ou au levant. On la multiplie aisément de graines semées sur couche ou en pépinière.

LOASÉ, ÉE adj. (lo-a-zé — rad. *loasa*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au loasa. ‖ On dit aussi LOASACÉ.

— s f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre loasa.

— **Encycl.** La famille des *loasées* se compose de plantes herbacées, souvent grimpantes, à rameaux dichotomes, ordinairement hérissés, dans toutes leurs parties vertes, de poils roides, piquants et urticants. Les feuilles sont alternes ou opposées, simples ou découpées en lobes palmés. Les fleurs, solitaires ou groupées en petit nombre sur des pédoncules axillaires, terminaux ou opposés aux feuilles, souvent munies de deux bractées opposées, sont généralement très-élégantes, blanches ou jaunes, plus rarement rouges. Elles présentent un calice à tube adhérent et anguleux, à limbe divisé en quatre ou cinq segments, ordinairement persistants; une corolle composée de pétales en nombre égal à celui des divisions du calice, et alternant avec celles-ci; des étamines nombreuses et disposées sur trois verticilles, les extérieures souvent pétaloïdes, les intérieures souvent rudimentaires et stériles; un ovaire adhérent, à une seule loge multiovulée, à trois, quatre ou cinq placentas pariétaux, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate indivis ou à trois ou quatre lobes. Le fruit est une capsule adhérente, couronnée par le calice persistant, se séparant à la maturité en trois à cinq valves, et renfermant de nombreuses graines à test lâche et à embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les onagrariées et les cactées, renferme les genres loasa, cajophore, blumenbachie, acrolasie, mentzélie, bartonie, klaprothie, sclérothrix et grammatocarpe, auxquels plusieurs auteurs ajoutent le genre cévallie ou pétalanthère. Les *loasées* croissent toutes en Amérique, surtout dans la partie de la zone tropicale qui borde l'océan Pacifique. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Les racines de quelques espèces possèdent des propriétés purgatives.

LOAYSA (Garcias DE), cardinal espagnol, né vers 1479, mort à Madrid en 1546. Entré dans l'ordre des dominicains, il commença par occuper une chaire de théologie au collége de Saint-Grégoire à Valladolid, puis devint successivement recteur de ce même collége, provincial d'Espagne, supérieur général de son ordre, confesseur de l'empereur Charles-Quint, et évêque d'Osma. Admis plus tard au conseil privé, et ensuite président du conseil des Indes, Loaysa opina le premier dans le conseil tenu après la bataille de Pavie, et fut d'avis qu'on renvoyât François Ier sans rançon ni condition. Cette opinion, contraire à la pensée de Charles-Quint, n'aliéna point au prélat la sympathie de l'empereur, car lorsque Loaysa accompagna Charles-Quint à Bologne pour le couronnement de ce prince, celui-ci obtint de Clément VII pour son protégé le chapeau de cardinal, et, depuis cette époque, la faveur royale ne cessa d'accumuler sur la tête du dominicain les titres et les honneurs. Nommé archevêque de Séville, grand inquisiteur, président du conseil royal des Indes et de la croisade, Loaysa termina ses jours environné du respect général, et fut inhumé dans l'église qu'il avait fait construire à Talavera.

LOBAIRE adj. (lo-bè-re — rad. *lobe*). Hist. nat. Qui est divisé en lobes, qui appartient aux lobes : *Organe* LOBAIRE. *La forme* LOBAIRE *d'un organe.*

— s. f. Moll. Syn. de DORIDIE, genre de mollusques.

LOBARIE s. f. (lo-ba-rî — rad. *lobe*). Bot. Genre de lichen.

LOBATCHEVSKY (Nicolas-Ivanovitch), mathématicien russe, né en 1793, mort en 1856. Il professa les mathématiques à l'université de Kasan, dont il devint recteur, et perdit la vue vers la fin de sa vie. On lui doit de nombreux mémoires, insérés dans des recueils scientifiques. Nous citerons de lui : *Géométrie imaginaire* (Berlin, 1835); *Application de la géométrie imaginaire à quelques intégrales* (1836); *Théorie des parallèles* (1840), etc.

LOBAU, ville du royaume de Saxe, cercle et à 16 kilom. S.-E. de Budissin, sur la rive gauche de la rivière de son nom; 4,100 hab. Collége, bibliothèque municipale. Fabriques de draps, toiles, fils de coton, cuirs; teintureries, bonneterie. Commerce de transit très-actif. On y remarque un bel hôtel de ville dans lequel, pendant cinq siècles, de 1310 à 1814, se sont réunis les députés des six villes de la Lusace. Sur le *Lobauberg*, qui domine la ville, on a construit, en 1854, une tour byzantine en fer, de 27 mètres de hauteur, appelée tour Frédéric-Auguste. Un escalier tournant de cent dix-neuf marches conduit sur la plate-forme, d'où l'on jouit d'un beau panorama. ‖ Ville de Prusse, province de la Prusse proprement dite, régence et à 57 kilom. S.-E. de Marienwerder; 2,800 hab. Brasseries, distilleries. Commerce de toiles et de lin. Beau château.

LOBAU, île de l'empire d'Autriche, sur le Danube, dans la basse Autriche, à 10 kilom. S.-E. de Vienne. Cette île est devenue célèbre par le passage, en 1809, de l'armée française, qui l'occupa et la fortifia. Elle porta pendant quelque temps le nom d'île Napoléon. A la bataille de Gross-Aspern et d'Essling, le général Georges Mouton sauva une partie de l'armée française restée sur l'île de Lobau. Ce glorieux fait d'armes lui valut le titre de comte de Lobau.

LOBAU (Georges MOUTON, comte DE), maréchal de France, né à Phalsbourg (Meurthe) en 1770, mort à Paris en 1838. Il partit comme volontaire en 1792, fit ses premières campagnes aux armées du Nord, puis passa à l'armée d'Italie, y conquit le grade de chef de bataillon et devint aide de camp de Joubert, qui fut tué à ses côtés à Novi. Renfermé dans Gênes avec Masséna, il fut gravement blessé dans une sortie. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il ne dut la vie qu'au dévouement d'un ami. De retour en France, après la capitulation de Gênes, Mouton suivit Bonaparte au camp de Boulogne, et, lorsque ce dernier substitua l'empire à la république, il devint son aide de camp et général de brigade. Dès ce moment, le général dont Napoléon disait : « C'est un lion sous la peau d'un mouton » prit part à toutes les guerres de l'Empire. Dans la campagne de Prusse, il se signale par sa bravoure à Iéna, à Friedland, et est nommé général de division. En Espagne, il prend à la baïonnette Medina et Burgos. Pendant la guerre d'Autriche en 1809, il détermine le gain de la bataille d'Essling, et les services qu'il rend à l'armée, lors de son séjour dans l'île de Lobau, lui valent le titre de comte de Lobau. Appelé à faire la campagne de Russie, on prétend que, après la prise de Smolensk, il dit au despote qui avait jeté la France dans cette folle entreprise : « Voilà une belle tête de cantonnement! » Un signe d'impatience répondit à ce sage conseil. Lors des premiers désastres, enfermé à Dantzig, après la bataille de Leipzig, Lobau se vit contraint de capituler, et fut, au mépris des lois de la guerre, emmené captif en Hongrie, où on le retint jusqu'à l'abdication de Napoléon. Quand ce dernier revint de l'île d'Elbe, Lobau reçut le commandement du 5e corps de l'armée du Nord, et à Waterloo il fit des prodiges de valeur. Tombé aux mains de l'ennemi au moment où il essayait de rallier les débris de l'armée, il fut fait prisonnier, conduit en Angleterre, puis compris dans la liste de proscription du 24 juillet. Il n'obtint qu'en 1818 l'autorisation de rentrer en France et fut mis aussitôt en non-activité. On semblait avoir oublié son nom, lorsqu'en 1826 les électeurs de la Meurthe l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il siégea sur les bancs de l'opposition libérale. En 1830, il fit partie de la commission municipale qui remit le pouvoir au duc d'Orléans, et le nouveau roi le nomma commandant général de la garde nationale de Paris, après la démission de La Fayette. La légende et la caricature ont immortalisé le moyen qu'il employa, de concert avec M. Gabriel Delessert, pour réprimer une émeute bonapartiste qui, depuis quelques jours, se renouvelait chaque soir sur la place Vendôme. Il fit jouer les pompes à incendie. Les quolibets, les calembours, les dessins tombèrent dru comme grêle sur le canonnier humide; mais assurément on doit savoir gré au maréchal de cette inoffensive plaisanterie. Si l'eau a coulé avec excès, le sang ne s'y est point mêlé. Nommé maréchal de France en 1831, pair de France en 1833, Lobau termina paisiblement sa carrière.

LOBB (Théophile), médecin anglais, né en 1678, mort à Londres en 1763. Il exerça la médecine à Londres et acquit beaucoup de réputation comme praticien et comme savant. Ses principaux ouvrages sont : *Traités de la petite vérole* (Londres, 1731); *Méthode rationnelle pour guérir les fièvres* (1734, in-8°), ouvrage dans lequel il déclare préférer l'emploi des vomitifs à celui du quinquina ou de la saignée; *Traité pratique sur les maladies douloureuses* (1739); *Traité sur le moyen de dissoudre la pierre et de guérir de la pierre et de la goutte par les aliments* (1739), traduit en français; *Lettres sur la peste et autres maladies contagieuses* (1745).

LOBBES, en latin *Labieni Castra*, ville de Belgique, dans la prov. de Hainaut, arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Charleroi, sur la Sambre; 3,000 hab. Raffineries de sel, clouterie, briqueterie, blanchisserie; fabrique de chicorée; exploitation de pierre à bâtir. Le 24 mai 1794, les Français y remportèrent sur les Autrichiens un succès qui fut le prélude de la victoire de Fleurus. De la célèbre abbaye de Lobbes, fondée au VIIe siècle, détruite en 954, puis reconstruite avec une grande magnificence, il ne subsiste plus que les communs, bâtis au XVIIIe siècle. L'église paroissiale est curieuse à visiter, à cause du caractère roman de son architecture.

LOBE s. m. (lo-be — gr. *lobos*, du même radical que *lepos*, *lopos*, écaille, c'est-à-dire du verbe *lepô*, peler). Anat. Partie d'un organe formant une division bien distincte et plus ou moins arrondie : *Les* LOBES *du foie. Le* LOBE *de l'oreille. Les* LOBES *du cerveau.* ‖ *Lobes du cerveau*, Nom impropre donné par quelques auteurs aux hémisphères du cerveau.

— Bot. Division profonde et généralement arrondie des organes foliacés ou floraux. ‖ Syn. peu usité de COTYLÉDON ou FEUILLE SÉMINALE.

LOBE (Jean-Chrétien), compositeur allemand et écrivain musical, né à Weimar en 1797. Ses précoces dispositions lui valurent la bienveillance de la grande-duchesse de Weimar, qui le fit élever à ses frais. Attaché, en qualité de flûtiste, à l'orchestre du théâtre de la cour, Lobe se livra en même temps à des études littéraires et apprit seul la composition, au moyen de traités d'harmonie. S'étant rendu à Berlin en 1820, il se lia avec des artistes distingués, qui lui donnèrent de bons conseils et l'encouragèrent dans ses essais de composition; puis il revint à Weimar, où il composa les paroles et la musique d'un opéra en 2 actes, *Witikind*, qui eut un succès assez médiocre (1821). Cinq partitions suivirent cet ouvrage : la *Cage* (1830); le *Flibustier* (1830); la *Princesse de Grenade* (1833); le *Domino rose* (1837); le *Roi et le Fermier* (1844), son meilleur opéra. Toutes se font remarquer par l'originalité des idées, une instrumentation piquante et le sentiment des grands effets harmoniques. Cependant, peu encouragé par son entourage, timide à l'excès et doutant de ses forces, Lobe renonça à la composition et se fixa à Leipzig (1846), où l'éditeur Breitkopf le chargea de la rédaction de la *Gazette musicale*, qui cessa de paraître deux ans plus tard. Indépendamment de ses ouvrages dramatiques, Lobe a composé plusieurs pièces instrumentales fort remarquables. Comme écrivain didactique, on cite de lui : la *Science du développement des thèmes dans la composition*; le *Catéchisme de musique* (1859); la *Doctrine de la composition musicale* (1850-1860), son œuvre théorique la plus importante; *Souvenirs d'un musicien* (1859); *Lettres sur la musique* (1860); *Feuilles volantes musicales*, série d'articles critiques, etc.

LOBÉ, ÉE adj. (lo-bé — rad. *lobe*). Hist. nat. Qui est divisé en lobes : *Organe* LOBÉ.

— Ornith. *Doigts lobés*, Doigts qui, chacun isolément, sont entourés d'une membrane s'élargissant à mesure qu'elle s'approche de l'extrémité, sans avoir sur ses bords ni fissures ni découpures.

LOBECK (David), théologien allemand, né près de Hambourg en 1560, mort à Rostock en 1603. Dans cette ville, il remplissait les fonctions ecclésiastiques et professait la théologie. On a de lui : *Disputationes theologicæ pro confessione Aug. Vindel* (Rostock, 1594, in-4°); *Disputationes theologicæ XXX complectentes orthodoxam doctrinam* (Rostock, 1599); *Synopsis doctrinæ de æterna prædestinatione* (Rostock, 1601, in-4°); *Disputationes XVI in symbolum apostolicum* (Rostock, 1604, in-4°).

LOBECK (Chrétien-Auguste), philologue allemand du plus grand mérite, né à Naumbourg, en Prusse, le 5 juin 1781, mort à Kœnigsberg le 25 août 1860. Il étudia à Iéna et à Leipzig la théologie et la philologie, subit même les épreuves d'usage pour devenir prédicateur, mais il se décida pour l'enseignement et fut reçu *privat-docent* à l'université de Wittemberg en 1802. En 1807, il devint recteur au lycée de la même ville, position à laquelle il renonça, après un court exercice, pour se livrer à des travaux d'érudition. En 1814, comme les Prussiens assiégeaient la ville, il se retira sur une hauteur voisine avec quelques collègues, et c'est là qu'il reçut, peu avant la bataille de Leipzig, sa nomination de professeur d'éloquence à Kœnigsberg. D'un caractère très-paisible et sans ambition, il vécut heureux dans cette petite université et refusa les nombreuses invitations qui lui furent adressées par les nations voisines. Tous les élèves de Lobeck, et, en général, tous les savants allemands ont témoigné pour lui d'une vénération et d'une estime profondes. Bien qu'il ait été associé étranger de l'Académie des inscriptions, peu de personnes en France se font une idée de son mérite réel ; car, en lisant le titre de ses ouvrages, on imagine plutôt un pédant qu'un homme de cœur et d'esprit, tel qu'était bien véritablement Lobeck. Non-seulement il s'est toujours montré franchement libéral en politique, en religion et en science, mais il a exprimé son opinion dans des brochures et des discours humoristiques, qu'il substitua fort habilement aux pompeuses déclamations académiques que sa position l'obligeait en quelque sorte à prononcer deux fois par an. Au lieu d'ennuyer ses collègues et les étudiants par de pédantesques dissertations, il esquissait avec une grande légèreté de touche, qui n'excluait point la profondeur et la justesse des idées, quelqu'une des questions du jour. On vante surtout le discours latin : *Quid sit homo*, plein de hardiesses politiques et religieuses, puis les *Philologues de cour*, la *Mythologie de Protée* « envisagé comme prototype des individus qui savent s'accommoder aux circonstances. » Si sa parole empruntait parfois son charme à la plaisanterie, à l'ironie, il savait aussi, quand les circonstances l'exigeaient, parler haut et ferme. Il comprenait les besoins de notre siècle; il activait les progrès des sciences naturelles, et on le voyait également s'opposer avec chaleur aux tentatives faites en Russie par le parti féodal, qui voulait supprimer la philologie, ou du moins en confier l'enseignement à des ecclésiastiques. Lobeck s'est rendu célèbre par quelques travaux qui attestent une érudition presque effrayante. Guillaume de Humboldt disait qu'il était impossible de réunir plus de profondeur dans les recherches à plus de perfection de style. Son édition de l'*Ajax* de Sophocle est un chef-d'œuvre qui a été réimprimé souvent. On ne saurait trouver un commentaire plus nourri. Celle du *Phrynichus, Ecloga* (1820) a été le point de départ d'une série de travaux sur la grammaire grecque, parmi lesquels nous citerons : *Paralipomena grammaticæ græcæ* (1837) ; *Pathologiæ sermonis græci prolegomena* (1843); *Rhematikon* (1846) ; *Pathologia linguæ græcæ* (t. I, 1853). Tous ces ouvrages contiennent des découvertes très-importantes sur plusieurs points de grammaire et de lexicologie. Lobeck a donné aussi une édition revue de la *Grammaire* de Buttmann (1839) ; mais son principal titre de gloire est l'*Aglaophamus, seu de theologicæ mysticæ Græcorum causis* (1829, 2 vol.), recherches sur les mystères chez les Grecs et sur les poëmes orphiques. Il s'y élève avec autant de vigueur que d'esprit contre les théories de Creuzer sur le symbolisme en mythologie. Une notice sur la vie de Lobeck par Lehr's a été publiée dans le *Nouveau musée suisse* (en allemand, année 1861, p. 49-74).

LOBEIRA (Vasco DE), écrivain portugais. V. LOVEIRA.

LOBEJUN, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 31 kilom. N. de Mersebourg; 2,600 hab. Exploitation de houille et de salpêtre.

LOBEL (Matthias DE), en latin **Lobelius**, botaniste français, né à Lille en 1538, mort en 1616. Reçu docteur à Montpellier, il visita la Suisse, le nord de l'Italie, l'Allemagne, puis exerça son art à Anvers, devint médecin de Guillaume d'Orange, passa ensuite en Angleterre, où Jacques I^{er} se l'attacha en qualité de botaniste, et mourut dans ce pays, après avoir fait un voyage en Allemagne. Lobel s'occupa de physiologie végétale, sépara les monocotylédones des dicotylédones, en ne réunissant toutefois que les végétaux dont l'analogie se présente facilement, et releva des erreurs commises dans la synonymie des plantes par les commentateurs de Dioscoride. Un genre des campanulacées a reçu, en l'honneur de Lobel, le nom de *Lobelia*. Nous citerons de lui : *Stirpium adversaria nova* (Londres, 1570); *Plantarum seu stirpium historia* (Anvers, 1576) ; *Icones stirpium* (Anvers, 1581) ; *Stirpium illustrationes* (1655).

LOBÉLIA s. m. (lo-bé-lia — de *Lobel*, nom pr.). Bot. V. LOBÉLIE.

LOBÉLIACÉ, ÉE adj. (lo-bé-li-a-sé — rad. *lobélie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lobélie.

— s. m. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lobélie.

— **Encycl.** Les *lobéliacées* sont des plantes herbacées ou frutescentes, à suc laiteux, à feuilles alternes, simples, entières, dentées ou lobées. Les fleurs, quelquefois solitaires à l'aisselle des feuilles, plus souvent réunies en grappes ou en épis axillaires ou terminaux, présentent un calice adhérent, à cinq lobes; une corolle monopétale, persistante, à cinq divisions alternant avec celles du calice, souvent groupées en deux lèvres; cinq étamines, à filets libres ou soudés; un ovaire adhérent à une ou deux loges multiovulées, à placentation pariétale ou axile, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate ordinairement bilobé. Le fruit est une capsule contenant des graines à embryon entouré d'un albumen charnu. Les principaux genres sont : lobélie, tupa, isolobe, siphocampyle, isotome, laurentie, délissée, pratie, cyanée, rollandie, clintonie, lysipomie, etc.

LOBÉLIE s. f. (lo-bé-lî — de *Lobel*, nom pr.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des lobéliacées, tribu des lobéliées, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe : *Le suc de la* LOBÉLIE *cardinale est âcre et vénéneux*. (P. Duchartre.) ‖ On dit aussi LOBÉLIA s. m.

— **Encycl.** Les *lobélies* sont des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes ; à feuilles alternes; leurs fleurs, de couleurs très-diverses, bleues, blanches, violettes, rouges, etc., offrent un calice à cinq divisions; une corolle à tube droit cylindrique ou en entonnoir, à deux lèvres, dont la supérieure est ordinairement plus courte et dressée; cinq étamines monadelphes; un ovaire tantôt adhérent et infère, tantôt à moitié libre et demi-supère, tantôt enfin presque entièrement libre et supère. Les espèces, au nombre d'environ deux cents, qui constituent ce beau genre, sont répandues dans toutes les contrées du globe et se plaisent dans tous les climats, quoique la majeure partie préfère les régions chaudes. Quelques-unes présentent de l'intérêt, soit comme plantes d'ornement, soit pour leurs propriétés médicales.

Toutes les *lobélies* renferment un suc propre laiteux, âcre, caustique et même vénéneux. La plus dangereuse, sous ce rapport, est la *lobélie à longues fleurs* de la Jamaïque, dont la tige monte au plus à $0^{m},32$, et dont les fleurs blanches ont le tube long de $0^{m},10$. On l'approche rarement, puisque, dit-on, il suffit qu'une très-petite quantité de son suc touche la peau pour y déterminer aussitôt des phlyctènes et des plaies d'une guérison difficile. La *lobélie brûlante* est cultivée pour ses belles fleurs bleues. Elle croît aux environs de Paris, dans le centre de la France, en Espagne, en Angleterre, dans les lieux humides et marécageux. Ses fleurs bleues, marquées à la gorge de deux taches blanchâtres, sont presque sessiles et réunies en grappe terminale ; elle est annuelle. Son suc est très-dangereux, d'où son nom.

La *lobélie brillante*, cultivée dans nos serres, est originaire de l'Amérique du Sud. Les fleurs sont d'un rouge écarlate, réunies en grappes terminales; elles se développent à l'aisselle des bractées foliacées. Cette espèce est vivace. On la multiplie aisément, soit de graines, soit surtout de boutures qu'on fait au printemps, ou d'éclats qu'on détache en automne. Dans les serres on cultive encore : 1^{o} la *lobélie glabre*, venue de Surinam ; ses grandes et belles fleurs, qui tranchent si vivement sur le vert tendre de son feuillage, lui donnent l'aspect le plus magnifique ; 2^{o} la *lobélie de Brandt*, que l'on croit originaire des Canaries; elle monte à 1 mètre de hauteur ; elle est garnie dans toute sa longueur de feuilles nombreuses, linéaires, lancéolées, et de fleurs rouges qui sortent des aisselles des feuilles supérieures.

La *lobélie cardinale* est la plus cultivée. Elle est couverte de duvet ; sa tige est simple, droite, haute d'environ 1 mètre ; ses feuilles, ovales, sont aiguës à leurs deux extrémités ; ses fleurs sont grandes, d'un rouge écarlate, disposées en grappes terminales. Elles paraissent souvent unilatérales par l'effet de la lumière, qui attire les fleurs d'un côté. Cette espèce est vivace ; elle abonde dans les lieux humides des Etats-Unis, dans la Virginie surtout. Elle se plaît en France en pleine terre, où elle s'épanouit de juillet à novembre. On la multiplie facilement, soit par graines, soit par boutures ou par éclats. Elle réclame une terre fraîche et légère. Le suc de cette espèce est, paraît-il, employé comme vermifuge dans l'Amérique du Nord. On en a obtenu une hybride remarquable, la *lobélie* de Miller.

Une espèce que l'on trouve dans nos marais du nord aussi bien que dans ceux du midi, la *lobélie* de Dortmann, forme sur l'eau des touffes arrondies, au-dessus desquelles s'élève une tige de $0^{m},40$, portant huit à dix fleurs blanches, teintes de pourpre, pendantes et disposées en grappes lâches; elle n'est pas à dédaigner pour l'ornement des pièces d'eau.

La *lobélie laurentia* produit de beaux effets, par ses petites fleurs bleues; elle fleurit en juillet.

La *lobélie syphilitique*, originaire des forêts septentrionales de l'Amérique, s'élève environ à $0^{m},50$; ses feuilles sont aiguës, irrégulièrement denticulées; ses fleurs sont bleues et violacées sur le tube, rarement blanches, réunies en grappe terminale. Cette *lobélie* est vivace. On la cultive en Europe; pour que sa culture réussisse, il faut placer la plante à une exposition méridionale, le long des eaux. Elle est lactescente dans toutes ses parties et répand, lorsqu'on la froisse entre les mains, une odeur vireuse. Depuis longtemps les habitants du Canada se servent de sa racine pour guérir la syphilis ; et ce médicament, dont le secret fut acheté et répandu en Europe vers l'an 1756, a été prôné par Kalm et Linné en Suède, par Havermann en Allemagne, et par Dupau en France. Mais ce sont surtout les médecins américains qui ont accordé une grande confiance aux propriétés spécifiques de cette racine, confiance qui ne nous semble pas appuyée sur des faits assez nombreux et assez décisifs. Souvent on a fait prendre la décoction de *lobélie* avec le mercure, et peut-être a-t-on attribué à la première des effets qui étaient dus à ce dernier médicament, dont la vertu antisyphilitique, quoi qu'on en dise, est incontestable. Administrée à petites doses, cette décoction excite la transpiration cutanée ; à plus forte dose elle occasionne des déjections alvines et même détermine quelquefois le vomissement. Néanmoins ce dernier effet n'a pas toujours lieu; on l'a vainement donnée à des chats, sur lesquels elle n'a rien produit de semblable.

La racine sèche de *lobélie syphilitique*, telle qu'on l'apporte du nord de l'Amérique, est grosse comme une plume à écrire, et souvent comme le petit doigt, d'une teinte grise cendrée, marquée de stries longitudinales et transversales qui lui donnent un aspect ridé, que l'on a comparé à la peau d'un lézard. Sa cassure est jaune, comme feuilletée, offrant beaucoup de cavités rayonnant du centre à la circonférence. La saveur est d'abord légèrement sucrée, puis un peu âcre, et son odeur faiblement aromatique. On emploie cette racine en décoction à la dose de 15 à 30 grammes pour 1 litre d'eau. L'analyse de cette racine a donné à Boissel : de la glucose ; une matière demi-fluide, âcre, la lobéline, que l'on dit être une amine ; du malate acide de chaux et de potasse ; des traces d'un principe amer très-fugace ; quelques sels inertes et du ligneux.

LOBÉLIÉ, ÉE adj. (lo-bé-li-é — rad. *lobélie*). Bot Qui ressemble à une lobélie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lobéliacées, ayant pour type le genre lobélie.

LOBÉLINE s. f. (lo-bé-li-ne — rad. *lobélie*). Chim. Alcaloïde qui, suivant MM. Bastick et Procter, existe dans la lobélie enflée : *La* LOBÉLINE *est un liquide huileux, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et susceptible de donner, avec divers acides minéraux, des sels cristallisables ; c'est un poison narcotique violent.*

LOBENSTEIN, ville d'Allemagne, ci-devant capitale du petit Etat de Reuss-Lobenstein, actuellement comprise dans la principauté de Reuss-Ebersdorf, sur une montagne de forme conique, dont la Lemnitz et la Kosel baignent le pied ; 4,000 hab. Fabrication de draps, cuirs, toiles, alun, vitriol, bière renommée. Commerce de laine et de fil de fer. On y voit le château princier, avec parc et jardins, et un vieux château.

LOBERA (Athanase DE), historien espagnol, mort en 1605. Il appartenait à l'ordre des bernardins de Cîteaux, et fut nommé, par Philippe II, historiographe royal. On lui doit : *Histoire de la ville de Léon* (Valladolid, 1596, in-4^{o}) ; *Lettre sur l'histoire au roi Philippe II* (Madrid, 1601, in-fol.) ; *Vie du bienheureux frère Benito de Salamanque ; Chronologie des rois d'Espagne* (Madrid, 1602).

LOBERA D'AVILA (Louis), médecin espagnol, qui vivait au XVI^{e} siècle. Il fut médecin de Charles V, qui le conserva près de lui dans tous ses voyages et dans ses campagnes. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : le *Régime de la santé, de la stérilité des hommes et des femmes* (Valladolid, 1551) ; *Des quatre maladies des courtisans, la goutte, la sciatique, la pierre et le mal de bubons* (1544, in-fol.) ; *Guide de santé* (1542, in-fol.) ; *De morbo gallico* (1560, in-fol.).

LOBÉTORE s. m. (lo-bé-to-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

LOBIER s. m. (lo-bié). Bot. Espèce de champignon du genre bolet.

LOBIFÈRE adj. (lo-bi-fè-re — de *lobe*, et du lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est muni d'un ou plusieurs lobes.

LOBILABRE s. m. (lo-bi-la-bre — de *lobe*, et de *labre*). Helminth. Genre d'helminthes aquatiques, dont l'espèce type vit dans des tubes formés de grains de sable sur la face externe des valves des huîtres, dans la Manche.

LOBIN (Julien-Léopold), peintre français, né à Loches en 1815, mort à Tours en 1864. Après avoir fait ses études à Tours, il envoya en 1841, au Salon de Paris, une *Sainte Geneviève* d'une exécution consciencieuse, mais qui avait le tort de ne point accuser l'individualité de l'auteur. Deux ou trois autres tableaux, également insignifiants, suivirent ce début ; mais, en 1846, le *François I^{er} visitant l'atelier de Benvenuto Cellini* eut les honneurs de la critique. Les figures, d'un dessin soigneusement étudié, sont suffisantes ; elles ont des qualités de ton. En somme, cette œuvre, rapprochée de la *Sainte Geneviève*, affirmait un véritable progrès. Aussi l'auteur en fut-il récompensé par une 3^{e} médaille. Ce succès valut à l'artiste des commandes importantes, entre autres plusieurs portraits qui furent exposés à Paris, et parmi lesquels on remarque surtout celui de *Mgr Guibert*, archevêque de Tours (1859), et celui de *Mgr Lacroix* (1862), protonotaire apostolique de la cour de Rome. Un peu avant cette époque, Lobin semblait avoir perdu les illusions qu'il avait caressées sur son avenir comme peintre d'histoire, et il avait entrepris la peinture sur vitraux. D'heureux résultats obtenus promptement avaient relevé son courage, et il avait fondé à Tours une manufacture. En 1863, il envoya au Salon de Paris plusieurs spécimens très-intéressants, malgré les quelques défauts qu'on leur pouvait reprocher, simples défauts d'inexpérience, du reste. Citons : le *Christ aux enfants ;* le *Martyre de saint Léger, évêque d'Autun ;* l'*Adoration des Mages*, et le *Mariage de la Vierge*. Une 3^{e} médaille bien méritée avait récompensé les efforts de ce courageux travailleur, et il était en droit d'espérer les sourires de la gloire et de la fortune, quand la mort, quelques mois après, interrompit une carrière si bien commencée.

LOBINEAU (Gui-Alexis), historien et bénédictin français, né à Rennes en 1666, mort en 1727. Dès l'âge de dix-sept ans, il embrassa la vie religieuse et consacra toute son existence à l'étude de l'histoire. C'était un laborieux érudit, très-versé dans la connaissance des langues classiques et des usages de l'antiquité, mais manquant parfois de sagacité critique et écrivant d'un style simple et clair, mais sec et froid. Au sujet de son *Histoire de Bretagne*, il eut de longues controverses avec plusieurs savants, notamment avec dom Liron, les abbés de Vertot et du Moulinet, et il ne s'en tira pas à son avantage. Dom Liron montra que Lobineau s'était trompé sur l'époque où le christianisme fut prêché en Bretagne, et Vertot prouva victorieusement que la Bretagne relevait de la couronne de France dès les premiers temps de la monarchie, contrairement au dire de l'historien, qui prétendait que les ducs de Bretagne étaient indépendants. Les principaux ouvrages de Lobineau sont : *Histoire de Bretagne* (Paris, 1707, 2 vol. in-fol.) ; *Histoire des deux conquêtes de l'Espagne par les Maures* (1708) ; *Histoire des saints de la province de Bretagne* (1723, 2 vol.) ; *Histoire de la ville de Paris* (1725, 5 vol. in-fol.), etc.

LOBIOLE s. f. (lo-bi-ole — dimin. de *lobe*). Bot. Petite pièce qu'on remarque sur certains lichens, et dont la forme approche de celle d'une feuille.

LOBIPÈDE adj. (lo-bi-pè-de — du lat. *lobus*, lobe ; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds lobés.

— s. m. Ornith. Syn. de PHALAROPE, ou section de ce genre d'oiseaux, érigée par quelques auteurs en type générique particulier. ‖ s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, caractérisée surtout par des pieds lobés.

— Erpét. Division des rainettes, genre de batraciens.

LOBIVANELLE s. m. (lo-bi-va-nè-le — du lat. *lobus*, lobe ; *vanellus*, vanneau). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadridées, formé aux dépens des vanneaux.

LOBJOY (François), homme politique et écrivain français, né à Brancourt en 1743, mort en 1807. Professeur et membre de l'Université de Paris au moment où éclata la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, fut nommé dans l'Aisne député au Corps législatif (1791), puis devint maire de Colligis, près de Laon, membre du conseil des Anciens, et enfin du Corps législatif, qu'il présida en 1802. Outre des articles dans le *Journal des Débats* et des brochures intitulées : *Opinions sur la diplomatie ; Sur l'instruction publique*, etc., on lui doit une *Histoire ancienne*, restée manuscrite.

LOBKASSER (Ambroise), poëte allemand, né en Saxe en 1515, mort en 1585. Il remplit jusqu'en 1580 les fonctions de chancelier de Misnie, et fit plusieurs voyages dans l'intérêt du protestantisme, dont il était un adepte zélé. Lobkasser est principalement connu par sa curieuse *Traduction des Psaumes de David* (Leipzig, 1573, in-8^{o}), faite sur la traduction de Clément Marot avec une telle exactitude, même quant au nombre des mots, qu'on put, sans aucun changement, appliquer au travail de Lobkasser la musique que C. Goudimel avait écrite pour l'œuvre de Marot. On lui doit aussi : *Sommaires de tous les chapitres de la Bible, mis en rimes allemandes* (Leipzig, 1584, in-8^{o}).

LOBKOWITZ, nom d'une antique famille bohême, qui commença à figurer dès le IX^{e} siècle dans l'histoire, et qui tire son nom du château de Lobkowitz, dans le cercle de Kauzirm. Elle se partage actuellement en deux branches : la branche aînée, qui a pour chef actuel le prince Ferdinand DE LOBKOWITZ, grand trésorier héréditaire de Bohême, né en 1797, et la branche cadette, représentée par le prince Georges-Chrétien DE LOBKOWITZ, né en 1835. Cette famille se distingua, jusqu'à la bataille de la Montagne-Blanche, par l'ardeur qu'elle mit à défendre l'antique constitution et l'indépendance de la Bohême ; depuis cette époque, elle a fait preuve d'un attachement et d'un dévouement inaltérable à la dynastie des Hapsbourg. Ceux de ses membres qui ont joué un rôle dans l'histoire politique ou littéraire de leur pays sont les suivants :

LOBKOWITZ (Bohuslaw), né en 1462, mort en 1510. Ce fut un des hommes les plus savants de son époque, et il exerça une influence considérable sur le développement de la littérature tchèque. Un choix de ses œuvres, qui renferme des odes, des élégies et des lettres, a été publié par Winaricky (Prague, 1832). Cornova a édité sous ce titre : le *Grand Bohémien Bohuslaw Lobkowitz* (Prague, 1808), une étude intéressante sur la vie et les travaux de cet écrivain.

LOBKOWITZ (Venceslas-Eusèbe, prince DE), homme d'Etat bohémien, mort en 1677. Il est surtout connu dans l'histoire par le rôle influent qu'il joua comme ministre sous le règne de l'empereur Léopold. Quoique son prédécesseur immédiat, le prince d'Auersperg, eût été forcé de quitter le ministère en 1668, uniquement parce qu'il était soupçonné d'intelligence avec la France, Lobkowitz, pendant toute la durée de son administration, ne cacha nullement ses sympathies pour la politique de Louis XIV, et surtout son éloignement contre toute lutte sérieuse avec la France, éloignement inspiré par la conscience qu'il avait de la faiblesse de l'empereur et de l'isolement dans lequel se trouvait l'empire vis-à-vis de ses auxiliaires naturels. Sa franchise inconsidérée et son esprit caustique lui firent à la cour un grand nombre d'ennemis, parmi lesquels se plaçait au premier rang l'impératrice, et l'on profita de son refus obstiné de se mêler à la guerre que Louis XIV faisait aux Hollandais, pour le représenter aux yeux de l'empereur comme un traître à la solde de la France. Il fut exilé, en 1774, dans sa propriété de Randnitz, où il résida jusqu'à sa mort.

LOBKOWITZ (Georges-Chrétien), général allemand, né en 1702, mort en 1753. Il fut nommé, à un âge peu avancé, gouverneur général de la Transylvanie, et remporta plusieurs victoires sur les Turcs. Moins heureux au début de la guerre de la succession d'Autriche, où il eut le commandement général des troupes de la haute Autriche et de la Bohême, il ne tarda pas à prendre sa revanche à Braunau, et repoussa les Français au delà de la Moldau. A la bataille de Sorr, pendant la seconde guerre de Silésie, voyant le découragement s'emparer des impériaux, il se précipita au-devant des fuyards et tua de sa propre main trois d'entre eux. Quelque temps avant sa mort, il reçut un commandement en Italie, chassa les Espagnols de Rimini, puis revint en Allemagne et continua de servir son pays jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

LOBKOWITZ (Auguste-Antoine-Joseph, prince DE), né en 1729, mort en 1803. Il fit ses études à Rome, puis embrassa la carrière militaire, et se distingua dans la guerre de Sept ans. Nommé ensuite ambassadeur en Espagne, il résigna ces fonctions au bout de cinq ans pour revenir vivre au milieu de sa famille, entouré de savants et d'artistes, qu'il aimait et protégeait délicatement.

LOBKOWITZ (Antoine-Isidore, prince DE), fils du précédent, né en 1755, mort en 1819. Comme son père, il encourageait les sciences et les arts, et vivait au milieu d'une petite cour littéraire ; mais quand survint l'invasion française de 1809, le prince prit bravement les armes. Il leva dans sa principauté un bataillon de landwehr, se mit à la tête de ses soldats, marcha à la frontière, et combattit vaillamment jusqu'à la conclusion de la paix en 1815. La guerre terminée, il revint dans ses foyers reprendre ses pacifiques occupations, et termina son existence estimé de ses subordonnés, aimé des savants et des artistes auxquels il avait témoigné une constante sympathie.

LOBKOWITZ (Auguste LONGIN, prince DE), homme d'Etat allemand, né en 1797, mort en 1842. Entré dans la carrière administrative sous les auspices du comte Kolowrat, il remplit successivement différents emplois civils en Bohême, et y montra des talents qui le firent appeler au gouvernement du royaume de Gallicie. Par son autorité à la fois douce et ferme, il se concilia l'estime et la reconnaissance des habitants de cette province, surtout à l'époque de l'invasion du choléra et de la guerre de Pologne ; mais l'humanité et la bienveillance avec laquelle il traita les insurgés qui s'étaient réfugiés en Gallicie éveillèrent les craintes de la diplomatie russe, et le firent rappeler de son gouvernement en 1832. On l'attacha alors pour quelque temps à la chambre aulique, et il devint ensuite président de la division spéciale des monnaies et des mines, créée au ministère des finances. Il introduisit de nombreuses améliorations dans cette branche de l'administration, notamment dans l'exploitation des mines et dans les procédés de monnayage, et c'est à lui que la nouvelle Monnaie de Vienne doit l'état florissant dans lequel elle se trouve depuis cette époque.

LOBKOWITZ (Jean DE), prélat espagnol. V. CARAMUEL.

LOBLOLLY s. m. (lo-blo-li). Bot. Nom vulgaire, aux Etats-Unis, du pin téda.

LOB-NOOR, divivion politique de l'empire chinois. V. THIAN-SCHAN-NAN-LOU.

LOBO (Alvaro), historien et écrivain ecclésiastique portugais, né en 1551, mort en 1608. Entré dans l'ordre des jésuites, il obtint quelque temps un grand succès comme prédicant ; puis il professa les humanités dans différents établissements scolaires, et devint recteur du collége de Porto. On possède de lui : la traduction en portugais du *Martyrologe romain* (Coïmbre, 1591, in-8°) ; *Martyrologe des saints du Portugal* (1681, in-4°) ; *Histoire de la compagnie* (des jésuites) *de la province de Portugal, en XII livres.*

LOBO (Jérôme), jésuite et missionnaire portugais, né à Lisbonne vers 1595, mort en 1678. Destiné aux missions de l'extrême Orient, il s'embarqua pour les Indes, séjourna à Cochin et à Goa, et fit en Abyssinie un voyage dont il a publié la relation sous le titre de *Historia de Æthiopia* (1559, in-fol.). Il en existe plusieurs traductions françaises ; la plus estimée est celle de Legrand, éditée sous ce titre : *Voyage historique d'Abyssinie, traduit du portugais* (Paris, 1728, gr. in-4°).

LOBO (Francisco-Rodriguez), célèbre poëte portugais, né à Leira vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1630. Il passa la plus grande partie de sa vie dans ses terres, se bornant à faire d'assez fréquents voyages à Lisbonne. Ce fut pendant un de ces voyages qu'il se noya dans le Tage. Lobo était un écrivain de premier ordre, dont le style élégant et gracieux faisait l'admiration de Cervantes. Nous citerons de lui : *Romances* (Coïmbre, 1596), œuvre de jeunesse ; *A Primavera* (Lisbonne, 1604, in-4°), poëme ; *Pastor peregrino* (1608, in-40) ; *Eclogæ pastoris*, recueil de vers qui fondèrent sa réputation ; *O Condestabre de Portugal* (Lisbonne, 1610), poëme épique ; *O Desengano* (1614) ; *Corte na Aldea* ou *Noites de Inverno* (Lisbonne, 1619), pastorale en vers et en prose, regardée comme son chef-d'œuvre.

LOBO (Gerardo), poëte espagnol, mort vers 1688. Il débuta dans la carrière des armes, et son talent pour la poésie le fit remarquer de Philippe IV, qui le nomma gentilhomme de la chambre. Lobo fit partie de cette société de beaux esprits, tels que Calderon, Molina, etc., qui aidaient le roi d'Espagne à oublier les soucis et le poids de la couronne et entretenaient ses goûts littéraires. On a prétendu que ce rimeur avait tellement contracté l'habitude de parler en vers, qu'il avait oublié la prose. Il n'a laissé que de petites pièces, *odes*, *sonnets*, *dixains*, *redondilles* (strophes de quatre ou cinq vers de huit syllabes), éparses dans les *Cancioneros* du XVIIe siècle.

LOBODÈRE s. m. (lo-bo-dè-re — du gr. *lobos*, lobe ; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides ou taupins, dont l'espèce type vit au Brésil.

— Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

LOBODONTE s. m. (lo-bo-don-te — du gr. *lobos*, lobe ; *odous*, *odontos*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce unique est originaire du Cap de Bonne-Espérance.

LOBOÏTE s. f. (lo-bo-i-te). Minér. Variété d'idocrase.

LOBOLOBO s. m. (lo-bo-lo-bo). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de conovia, commune aux environs de Rio-Janeiro.

LOBOPHORE s. f. (lo-bo-fo-re — du gr. *lobos*, lobe ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des forficuliens, réuni par la plupart des auteurs au genre forficule. ‖ Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, comprenant six espèces qui presque toutes habitent la France.

— Echin. Genre d'échinides, formé aux dépens des scutelles.

— **Encycl.** Entom. Les *lobophores* sont assez voisines des larenties, dont elles diffèrent par leurs palpes plus courtes ; leurs ailes antérieures sont allongées et traversées par un grand nombre de lignes ondulées et parallèles ; les postérieures sont courtes et arrondies, et celles des mâles ont à la base, du côté interne, un lobe plus ou moins grand, ayant l'aspect d'une troisième aile rudimentaire, d'où le nom du genre. Les chenilles sont lisses, à tête plate, échancrée, bifide dans sa partie antérieure, et présentent deux pointes anales qui forment une sorte de petite queue fourchue ; elles vivent sur les peupliers et les saules. Les chrysalides sont contenues, non dans des coques, mais dans un tissu léger, et enterrées dans le sol, où elles passent l'hiver. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, dont quatre sont répandues dans presque toute l'Europe.

LOBOPHYLLIE s. f. (lo-bo-fil-lî — du gr. *lobos*, lobe ; *phullon*, feuille). Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des caryophyllies, et comprenant plusieurs espèces qui habitent les mers de l'Inde : *On rapporte au genre* LOBOPHYLLIE *plusieurs polypiers fossiles des terrains jurassiques.* (Dujardin.)

LOBOPODE s. m. (lo-bo-po-de — du gr. *lobos*, lobe ; *pous, podos*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des cistélides, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique.

LOBOPS s. m. (lo-bops — du gr. *lòbos*, lobe ; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Brésil.

LOBORHYNQUE s. m. (lo-bo-rain-ke — du gr. *lobos*, lobe ; *rugchos*, bec). Entom. Syn. d'OTIORHYNQUE.

LOBOS, île de l'Atlantique austral, près de l'Etat de Buenos-Ayres, au N.-E. de l'embouchure de la Plata, par 35° 2′ de latit. S., et 57° 2′ de long. O. Elle est petite et entourée de récifs dangereux. Elle est très-fréquentée par l'espèce de phoques appelés *lobos* (loups), ce qui lui a fait donner ce nom. ‖ Ilot de l'archipel des Canaries, près et au N.-E. de Fortaventure. Latit. N., 28° 45′ ; longit. O., 16° 10′. ‖ Ile du Mexique, dans le golfe de Californie, sur la côte de l'Etat de Sinaloa, par 27° 20′ de latit. N. et 113° 27′ de longit. E., entre l'embouchure du Hiaqui et celle du Mayo.

LOBOS DE A FUERO, petit groupe d'îles du grand Océan équinoxial, près de la côte du Pérou, ancienne intendance de Truxillo. Latit. S., 70° 0′ ; longit. O., 83° 20′. Ces îles étaient restées absolument désertes jusqu'en 1845 ; mais depuis lors on y va à la recherche du guano. En 1850, les Américains, alléchés par les bénéfices considérables qu'on retirait déjà de l'extraction du guano, essayèrent de créer des établissements fixes aux îles Lobos, qu'ils affectèrent de considérer comme une terre appartenant au premier occupant. Mais le Pérou réclama énergiquement contre cette prétention, et, après de longues négociations, les Etats-Unis, sous l'administration du président Fillmore, reconnurent de la manière la plus explicite la souveraineté du Pérou sur les îles Lobos et sur les autres îles voisines de la côte où se trouve le guano.

LOBOSITZ ou **LÖWOSITZ**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 5 kilom. O. de Leitmeritz, au confluent de l'Elbe et de la Modelbach ; 1,960 hab. Récolte et commerce de vins, grains, fruits ; navigation active. Elle fut le théâtre d'une victoire de Frédéric II sur les Autrichiens commandés par le général Brown, le 1er octobre 1756.

LOBO-SOROPITA (Fernando-Rodriguez), écrivain portugais qui vivait au XVIe siècle. Il avait étudié la jurisprudence et il débuta à Lisbonne comme avocat ; mais il dépouilla promptement la robe du légiste pour se livrer exclusivement à la composition de ses poëmes comiques. Ses compositions sont très-gaies et en même temps remplies de renseignements fort intéressants ; on cite surtout : les *Amants de Lisbonne ;* le *Désastre des amants ;* l'*Allocution sur les barbes ; Joyeux discours sur les coutumes du temps.* Lobo-Soropita a commenté Camoens et écrit un prologue aux *Rimas.*

LOBOSTÉMON s. m. (lo-bo-sté-mon — du ga. *lobos*, lobe ; *stemôn*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LOBOSTOME s. m. (lo-bo-sto-me — du gr. *lobos*, lobe ; *stoma*, bouche). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères.

— Helminth. Genre d'helminthes, formé aux dépens des douves ou fascioles.

LOBOTE s. m. (lo-bo-te — du gr. *lobos*, lobe ; *ous, ôtos*, oreille). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes : *Le* LOBOTE *de Surinam.*

LOBOTRACHÈLE s. m. (lo-bo-tra-kè-le — du gr. *lobos*, lobe ; *trachelos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart vivent en Afrique et quelques-unes en Asie.

LOBSENS, ville de Prusse, province de Posen, régence et à 45 kilom. N.-O. de Bromberg, sur la Lobsonka ; 2,517 hab. Près de là on trouve la ci-devant abbaye de Gurka.

LOBSTEIN (Jean-Frédéric), chirurgien et anatomiste français, né à Lampertheim, près de Strasbourg, en 1736, mort en 1784. Après avoir passé son doctorat (1760), il visita les principales écoles de médecine de la Hollande et de la France, fit à Strasbourg des cours de chirurgie et d'anatomie, et devint démonstrateur d'anatomie (1764), puis professeur en titre (1768) dans la même ville, qu'il ne quitta plus. Chirurgien habile, il se distingua surtout dans les opérations de la pierre et de la cataracte, et se montra aussi patient dans ses recherches que scrupuleux dans l'exposition de ses découvertes. C'était un homme d'un caractère difficile et dur, qui ne pouvait souffrir la contradiction. On trouve le résultat de ses travaux et l'exposé de ses opinions dans de nombreuses thèses soutenues sous sa présidence. Nous citerons de lui : *Dissertatio de nervo spinali* (1760, in-4°) ; *De probatissima extrahendi calculum methodo* (1759) ; *De hernia congenita* (1771), etc.

LOBSTEIN (Jean-Frédéric), anatomiste français, neveu du précédent, né à Giessen en 1777, mort à Strasbourg en 1835. D'abord élève en chirurgie à l'armée du Rhin (1793), il se fixa en 1798 à Strasbourg, où il devint chef des travaux anatomiques (1799), docteur (1803), professeur et médecin en chef à l'école d'accouchement, enfin professeur d'anatomie pathologique à la Faculté (1819). Lobstein était membre correspondant de l'Académie de médecine et de plusieurs sociétés savantes de l'Europe. Ses principaux écrits sont : *Essai sur la nutrition du fœtus* (1802, in-4°) ; *Plan raisonné d'un cours de médecine légale* (1814) ; *Recherches sur le phosphore* (1815, in-8°) ; *Traité d'anatomie pathologique* (1829-1833, 4 vol. in-8°), son meilleur ouvrage ; *Essai d'une nouvelle théorie des maladies* (1835, in-8°).

LOBULAIRE adj. (lo-bu-lè-re — rad. *lobule*). Hist. nat. Qui a la forme d'un lobule ; qui est partagé en lobules ; qui appartient à un lobule : *Organe* LOBULAIRE. *Forme* LOBULAIRE.

— s. f. Polyp. Genre de polypiers, formé aux dépens des alcyons.

— Syn. de KŒNIGA.

LOBULE s. m. (lo-bu-le — lat. *lobulus*, dimin. de *lobus*, lobe). Hist. nat. Petit lobe.

— Anat. Nom donné aux lobes du cerveau par ceux qui réservent le nom de lobe aux hémisphères cérébraux.

— Bot. Nom donné au plus petit des deux cotylédons, dans les embryons où ces deux organes sont très-inégaux.

LOBULÉ, ÉE adj. (lo-bu-lé — rad. *lobule*). Hist. nat. Qui a des lobules ; qui est divisé en lobules : *Organe* LOBULÉ.

LOBULEUX, EUSE adj. (lo-bu-leu, eu-ze — rad. *lobule*). Hist. nat. Qui est divisé en lobules ; qui a de nombreux lobules.

LOBULISATION s. f. (lo-bu-li-za-si-on — rad. *lobule*). Physiol. Transformation en lobule ou en organe lobulé.

LOCAL, ALE adj. (lo-kal, a-le — lat. *localis ;* de *locus*, lieu). Qui appartient à un lieu : *Coutume* LOCALE. *Circonstance* LOCALE. *Autorités* LOCALES. *Administration* LOCALE. *La diversité des physionomies* LOCALES, *dans le sein d'une même race, est toujours en proportion de l'activité qui s'y est développée.* (Renan.) *La tyrannie* LOCALE *est la pire de toutes.* (Guizot.) *En tout pays, mettez-vous peu à peu aux habitudes* LOCALES *pour le boire et le manger.* (Raspail.) *L'erreur est* LOCALE *et diverse, tandis que la vérité est universelle et une.* (E. de Gir.)

— *Mémoire locale*, Mémoire qui retient surtout la disposition et l'état des lieux, la situation des choses.

— Méd. Qui ne s'étend qu'à une partie circonscrite du corps : *Maladie* LOCALE. *Douleur* LOCALE. *Affection* LOCALE. ‖ *Médicaments locaux*, Ceux qui agissent sur une partie circonscrite du corps.

— Peint. *Couleur locale*, Couleur propre à chaque objet.

— Littér. Observation des mœurs, des usages, des idées, des formes du langage et des autres circonstances dont l'ensemble contribue à transporter le lecteur ou le spectateur au temps et au lieu où sont supposés se passer les faits dont il s'agit.

— Gramm. *Adverbe local*, Adverbe qui désigne le lieu. ‖ On dit plus ordinairement ADVERBE DE LIEU.

— Mathém. *Problème local*, Problème qui se résout par un lieu géométrique.

— s. m. Lieu, emplacement considéré principalement par rapport à sa disposition et à son état : *Vaste, beau* LOCAL. *Un* LOCAL *inoccupé. La science a accompli de véritables prodiges pour assainir les* LOCAUX *insalubres.* (J. Simon.)

LOCALEMENT adv. (lo-ka-le-man — rad. *local*). D'une manière locale : *Une substance appliquée* LOCALEMENT *agit parfois sur toute l'économie.*

LOCALISABLE adj. (lo-ka-li-sa-ble — rad. *localiser*). Qui peut être localisé : *La vie fait le fond, les propriétés ne sont que des modes, et bien que toutes* LOCALISABLES, *bien que toutes séparables les unes des autres, elles ne sont pourtant que la vie même.* (Flourens.)

LOCALISATION s. f. (lo-ka-li-za-si-on — rad. *localiser*). Action de rendre local ; d'assigner un lieu : *La* LOCALISATION *de l'âme a vivement préoccupé la philosophie scolastique. La sensibilité est si bien une propriété spéciale, une fonction propre, une propriété ayant sa* LOCALISATION, *ses bornes, qu'elle manque aux deux organes les plus élevés du système nerveux.* (Flourens.)

— Pathol. Production naturelle ou artificielle, en un lieu déterminé du corps, d'une lésion consécutive à un état général morbide : *La* LOCALISATION *des accidents syphilitiques.*

LOCALISÉ, ÉE (lo-ka-li-zé) part. passé du v. Localiser. Dont on a déterminé le lieu : *Les facultés* LOCALISÉES *dans des parties déterminées du cerveau.*

LOCALISER v. a. ou tr. (lo-ka-li-zé — rad. *local*). Fixer ou limiter dans un lieu déterminé : *L'un des plus grands vices du régime féodal était de* LOCALISER *la souveraineté.* (Guizot.)

— Déterminer, marquer la place de : *On a essayé inutilement de* LOCALISER *les instincts et les aptitudes ; tous les caractères et tous les talents appartiennent à toutes les nations.*

Se localiser v. pr. Etre localisé : *Les corps* SE LOCALISENT *par le temps et l'espace; mais il n'en est pas de même de l'esprit. Le mal est plus facile à attaquer quand il s'est* LOCALISÉ.

LOCALISME s. m. (lo-ka-li-sme — rad. *local*). Etat de ce qui est local : *Déplacer le* LOCALISME *des productions.* (Proudh.)

LOCALITÉ s. f. (lo-ka-li-té — rad. *local*). Endroit, contrée, pays considéré dans ce qu'il a de spécial : *Une* LOCALITÉ *peu connue. Les coutumes diffèrent suivant les* LOCALITÉS. *Le premier effet de la centralisation est de faire disparaître, dans les diverses* LOCALITÉS *d'un pays, toute espèce de caractère.* (Proudh.)

— Philos. Qualité d'un corps en tant qu'il occupe un lieu déterminé : *L'impénétrabilité est une conséquence de la* LOCALITÉ.

— Peint. Ton local : *Une grande armoire occupe le fond du tableau, dont la* LOCALITÉ *nous a paru un peu trop rougeâtre.* (Th. Gaut.) ‖ Néol.

LOCANA, ville du royaume d'Italie, prov. de Turin, district et à 40 kilom. S.-O. d'Ivrée, sur la rive gauche de l'Orca; 5,161 hab. Fabrication d'ouvrages en laiton.

LOCANDA s. f. (lo-kan-da — du lat. *locare*, louer). Maison garnie ou auberge, en Italie : *On me servit un dîner qu'on avait été chercher à la* LOCANDA *voisine.* (Th. Gaut.)

LOCANDI s. m. (lo-kan-di). Bot. Syn. de SIMADÈRE.

LOÇAPÂLA, gardien du monde, dans la mythologie indienne. On confond quelquefois les locapâlas avec les dieux qui président aux points cardinaux. Mais il faut les distinguer. Les loçapâlas sont proprement les divinités chargées par Brahma de créer le monde sous sa direction et de veiller chacune sur les êtres d'espèces différentes soumis à leur autorité.

LOCAR s. m. (lo-kar). Bot. Nom vulgaire du froment monocoque, dit aussi LOCULAR et PETITE ÉPEAUTRE.

— adjectiv.: *Blé* LOCAR.

LOCARIUS s. m. (lo-ka-ri-uss — mot lat.; de *locare*, louer). Antiq. rom. Spectateur qui venait de bonne heure au spectacle pour y occuper une bonne place et la louer à quelque personne arrivée en retard.

LOCARNO, en allemand *Luggarus*, ville de Suisse, un des trois ch.-l. du canton du Tessin, avec un port sur la côte septentrionale du lac Majeur, à 15 kilom. S.-O. de Bellinzona, 18 kilom. N.-O. de Lugano; 2,700 hab. Siége du gouvernement cantonal. Evêché. Riche culture de la vigne et des arbres à fruit. Foires à bétail très-importantes. Port de navigation et de commerce actif. Cette ville s'élève en amphithéâtre sur les bords du lac et au milieu d'une riche végétation; cependant les marais voisins en rendent le séjour malsain. L'aspect de Locarno est tout italien. On y remarque une vaste place publique bien ombragée, le palais du gouvernement, le vieux château et l'église de la Madona-del-Sasso (Madone du Rocher), enrichie de dorures, de fresques attribuées à Luni, et but de nombreux pèlerinages. Cette église couronne une hauteur d'où l'on découvre une vue magnifique.

LOCATAIRE s. (lo-ka-tè-re — lat. *locatarius*, celui qui loue ses services; de *locare*, louer). Personne qui tient à loyer une maison, un bâtiment, un terrain servant à l'industrie ou à l'agrément : *Le* LOCATAIRE *d'un hôtel, d'un appartement, d'une chambre, d'un hangar, d'un jardin. Donner congé à tous ses* LOCATAIRES.

— *Principal locataire*, Celui qui prend à loyer une maison entière pour la sous-louer en totalité ou par parties.

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Giacopo), peintre-italien de l'école vénitienne, né à Vérone en 1580, mort en 1618. Il eut pour maître l'Albane et le Guide. Parmi ses ouvrages, qui joignent l'éclat du coloris à la correction du dessin, on cite les deux tableaux de l'église San-Fermo-Maggiore, à Vérone.

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Giovanni-Battista), sculpteur véronais, fils du précédent, qui vivait vers 1620. On connaît de lui deux statues, la *Foi* et l'*Espérance*, placées dans la cathédrale de Vérone, et une *Résurrection du Christ*, bas-relief exécuté pour l'église de Saint-Pierre de Vicence, œuvres qui donnent une idée médiocre du talent de leur auteur.

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Luigi), médecin italien, mort en 1637. Il a donné son nom à une préparation encore usitée dans les dispensaires, le *baume de Lucatel.* Il a laissé l'ouvrage suivant : *Theatrum arcanorum chymicorum* (Milan 1648, in-8o).

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Pietro), peintre italien de l'école romaine, né vers 1630. On est indécis sur le nom de son maître : les uns le nomment Cirro Ferri, d'autres avancent qu'il travailla sous la direction de Pierre de Cortone. Quoi qu'il en soit, les peintures de Locatelli qui existent à Rome, à l'église Saint-Augustin et au palais Colonna, témoignent d'une grande habileté de main et d'un coloris aussi savant que vigoureux. On admire également, à Sienne, deux tableaux de sa main : un *Saint Galgano* et une *Assomption.*

LOCATELLI ou **LUCATELLI** (Andrea), peintre italien de l'école romaine, né à Rome vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1741. On le croit élève de Paola Anesi, et il a excellé dans le paysage; mais il est sans rival pour les scènes familières, que les Italiens nomment *bambocciate.* Le musée du Louvre possède de cet artiste quelques toiles fort remarquables.

LOCATELLI (Pierre), célèbre violoniste italien, né à Bergame en 1693, mort à Amsterdam en 1764. Il est extraordinaire que la vie d'un virtuose auquel ses ouvrages ont fait une si brillante réputation soit presque entièrement ignorée. Et en effet, tout ce qu'on sait de cet artiste, c'est que ses parents l'envoyèrent à Rome étudier le violon près de Corelli; que, ses études musicales terminées, il fit de longs et fréquents voyages, quoiqu'on ne trouve aucune trace de son passage dans les grandes villes européennes, et qu'enfin il arriva en Hollande et se fixa à Amsterdam. Artiste original et hardi, Locatelli a été le prédécesseur de Paganini, et n'a pas plus formé d'élèves que le violoniste génois. Les contemporains de l'artiste bergamasque n'ont pas rendu justice à ses compositions, qui devançaient de beaucoup son siècle. Il faut, du reste, constater que ces œuvres étaient hérissées de traits et de difficultés inaccessibles aux violonistes d'alors. Ses caprices *énigmatiques* ont semblé des casse-bras à ses malheureux rivaux, qui se sont vengés de l'infériorité de leur mécanisme en mettant sur le même rang que ces diaboliques productions ses *sonates* et ses *concertos*, qui abondent en idées fraîches et gracieuses et en chants tous rayonnants de charme et de jeunesse.

Les compositions pour violon de Locatelli sont divisées en dix œuvres. Le troisième est intitulé l'*Arte del violino;* le neuvième a pour titre l'*Arte di nuova modulazione;* le dixième, qui est le plus remarquable, porte pour titre *Contrasto armonico.*

LOCATEUR, EUSE s. (lo-ka-teur, eu-ze — du lat. *locare*, louer). Néol: Propriétaire qui donne à bail.

— Antiq. rom. Entrepreneur qui, moyennant une somme déterminée, se chargeait de fournir à ceux qui voulaient donner des jeux une troupe d'acteurs, ainsi que les costumes et tous les accessoires nécessaires.

LOCATI (Antonin), dit **Frère Humbert** en religion, historien et dominicain italien, né en 1503, mort en 1587. Successivement inquisiteur à Pavie et à Plaisance, commissaire général de l'inquisition à Rome, confesseur de Pie V et évêque de Bagnarea (1568), il se retira en 1581 dans un couvent de son ordre, où il termina sa vie. Il a composé dans un latin élégant : *De Placentiæ urbis origine et successu narratio* (Crémone, 1564, in-4o), histoire de Plaisance, remplie de fables; *Opus quod judiciale inquisitorum dicitur* (Rome, 1570, in-4o); *Italia travagliata* (Venise, 1596, in-4o).

LOCATIF, IVE adj. (lo-ka-tif, i-ve — du lat. *locatus*, loué). Qui concerne le locataire ou la location.

— *Réparations locatives*, Réparations qui sont à la charge du locataire, d'après la loi ou l'usage des lieux : *Les fermiers sont toujours chargés des* RÉPARATIONS LOCATIVES *dans les bâtiments qu'ils occupent.* (Math. de Dombasle.)

— *Valeur locative*, Revenu que peut rapporter un immeuble donné en location.

— *Risques locatifs*, Responsabilité encourue par le locataire pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à l'immeuble qu'il occupe.

— *Prix locatif*, Prix payé pour la location.

— s. m. Gramm. *Cas locatif*, Cas de la déclinaison sanscrite et de quelques autres langues indo-européennes, qui indique le lieu.

— **Encycl.** Linguist. Quelques langues indo-européennes, outre les six cas du latin et du grec, ont deux cas d'une nature particulière appelés l'un *instrumental* et l'autre *locatif.* Comme son nom l'indique suffisamment, le *locatif* exprime les relations de *lieu.* « Dans toutes les langues aryennes, dit M. Max Müller, il y a eu primitivement un cas marquant le lieu et que les grammairiens ont appelé le *locatif.* En sanscrit tout substantif a son *locatif*, aussi bien que son génitif, son datif et son accusatif. Ainsi *cœur* se dit en sanscrit *hrid*; dans le *cœur* se dit *hridi.* » Ce cas est particulier au sanscrit, au zend et au lithuanien.

Au singulier, il a *i* pour caractère en sanscrit et en zend; de même en grec, où il a pris l'emploi du datif, sans pourtant perdre la signification *locative.* Nous avons par exemple, en cette dernière langue, *Dodôni*, *Marathoni*, *Salamini*, *agró*(*i*), avec un *iota* souscrit, *oikoi*, *chamai*, à Dodone, à Marathon, à Salamine, à la campagne, à la maison, à terre.

L'*i* du *locatif* sanscrit, quand le thème finit par *a*, se combine avec lui et forme *ê;* il en est de même en zend; mais à côté de *ê*, on trouve aussi *ôi*, de sorte que le *locatif* zend se rapproche beaucoup de certains datifs grecs comme *oikoi*, *moi* et *soi*, où l'*i* n'a pas été souscrit et remplacé par l'élargissement de la voyelle radicale.

Dans la langue lithuanienne, qui dispose d'un véritable *locatif*, les thèmes en *a* s'accordent, à ce cas, d'une façon remarquable avec le sanscrit et le zend; ils contractent en *e* cet *a* combiné avec l'*i locatif*, qui d'ailleurs ne se montre nulle part dans sa pureté; on a, par conséquent, du thème *dewa* le *locatif dewe*, en Dieu, qui répond au sanscrit *dêvê* et au zend *duivê.* Il est vrai qu'en lithuanien l'*e* du *locatif* des thèmes en *a* est bref; mais cela n'empêche pas Bopp d'y voir originairement une diphthongue, car les diphthongues, une fois qu'elles sont contractées en un seul son, deviennent sujettes à l'abréviation. Une autre preuve que l'*e* lithuanien a dû primitivement être long, c'est qu'en slave, dans la classe de mots correspondante, il y a au *locatif* un *ê;* le lette a supprimé l'*i* du *locatif* et pour le remplacer a allongé l'*a* qui précède; exemple *ratâ*, dans la roue, qu'on peut comparer au lithuanien *ratê*, même sens, et au sanscrit *ratê*, dans le char.

Les thèmes masculins en *i* et en *u*, et à volonté les thèmes féminins ainsi terminés, ont en sanscrit au *locatif* une désinence irrégulière; ils prennent à ce cas la terminaison *âu*, devant laquelle *i* et *u* tombent. Au lieu du *locatif*, le zend emploie ordinairement pour les thèmes en *u* la terminaison du génitif *ô*, et pour les thèmes en *i* la désinence du génitif *ôis.*

Les pronoms sanscrits de la troisième personne ont *in* au lieu de *i* au *locatif;* mais ce *n* ne s'étend pas aux deux premières personnes, et il manque également à la troisième personne en zend.

Les thèmes féminins terminés par une voyelle longue ont en sanscrit une désinence particulière de *locatif*, à savoir *âm.* Les thèmes féminins en *i* et en *u* brefs peuvent prendre la même terminaison; les thèmes féminins monosyllabiques en *î* et en *û* long ont également part aux deux désinences et peuvent prendre *âm* ou *i* : *bhiy-âm* ou *bhiy-i*, dans la peur; le zend et le lithuanien ont perdu la nasale de la désinence *âm;* pour les thèmes féminins en *o*, ce dernier termine le *locatif* en *ôj-ie*, forme qui répond au sanscrit *ây-âm*, *aswô-je*, exactement le sanscrit *asvâyâm.* Si le thème est terminé en *i*, à cet *i* qui s'allonge en *y* vient encore s'associer la semi-voyelle *j*, exemple : *awyj-e*, qu'on peut comparer au sanscrit *avy-âm* de *avi*, brebis.

Comme la plupart des thèmes lithuaniens en *i* sont du féminin, il est possible que cette circonstance ait influé sur les masculins qui font également au *locatif*, *ijé*; exemple : *gentijé*, dans le parent. Ce qui est plus étonnant, c'est que les thèmes lithuaniens en *u*, qui sont tous du masculin, ont part à la terminaison *jé* : *sunu-je*, de *sunu.*

Nous avons vu plus haut que le génitif en zend peut se substituer à l'emploi du *locatif*; Bopp constate le fait opposé en latin, où le génitif est remplacé par le *locatif.* Fr. Rosen a reconnu le premier un ancien *locatif* dans le génitif des deux premières déclinaisons : l'accord des désinences latines avec les désinences sanscrites ne laisse aucun doute sur ce point; ce qui vient encore à l'appui de cette identité, c'est que le génitif n'a en latin la signification locative que dans les deux premières déclinaisons (*Romæ*, *Corinthi*, *humi*), et seulement au singulier. On dira, par exemple, *ruri* et non *ruris.* Une autre preuve est fournie par la comparaison de l'osque et de l'ombrien; ces deux dialectes ne donnent jamais le sens *locatif* à leur génitif, qui a conservé partout sa désinence propre. On trouve dans ces deux langues, ou au moins en ombrien, un véritable *locatif* distinct du génitif.

En osque, nous avons, pour exprimer le *locatif* dans la première déclinaison, une forme *ai* qui est semblable à la désinence du datif, et dans la deuxième une forme *ei* distincte du datif, lequel se termine en *ui.* En voici des exemples : *esai viai mefiai*, in ea via media; *muinikei terrei*, in terra communi. Dans la diphthongue *ei*, l'*e* représente la voyelle finale du thème.

En ombrien, le datif combiné avec les prépositions *mem*, *men*, *me*, et même quelquefois le datif seul, exprime la relation locative.

On peut se demander quelle est l'origine de cet *i* qui caractérise généralement le *locatif* dans les langues indo-européennes et qui indique la permanence dans l'espace et dans le temps; cet *i* bref est une racine démonstrative, et selon toute probabilité la racine même qui a donné en latin la préposition *in.* Le *locatif* sanscrit *hridi*, par exemple, représente donc un ancien mot composé signifiant *cœur dedans.* Si cette racine a échappé aux grammairiens indiens, il ne faut pas s'en étonner, car ils ont méconnu de même la vraie forme de toutes les racines pronominales.

Au duel, le *locatif* a la même désinence que le génitif en sanscrit, en zend et en ancien slave : *ôs*, en sanscrit, *ô* en zend, *u* en ancien slave.

En sanscrit, le caractère du *locatif* pluriel est *su;* en zend *su* et *hu.* Toutefois la forme la plus ordinaire en cette dernière langue est *sva*, *hva*, ce qui nous conduit à une syllabe sanscrite *sva*, qui, selon toute apparence, est la forme primitive de la terminaison. En grec, la terminaison du datif *si* répond au *locatif* sanscrit; Bopp regarde l'*i* comme l'affaiblissement de l'*a* de la forme complète *sva.*

Les thèmes en *a* ajoutent à cette voyelle, au *locatif* pluriel, un *i*; de *a* + *i* se forme *ê*, auquel correspond le grec *oi*, exemple : *ippoi-si*, et par la suppression de l'*i*, *ippoi-s*, sanscrit *asvê-su*, zend *aspaî-sva.* Mais en grec l'*i* s'est étendu aux thèmes en *â* et en *ê*, au lieu qu'en sanscrit et en zend l'*â* reste pur : *asvâ-su*, *hisvâhva.* A ces formes correspondent le mieux les *locatifs* de noms de ville, comme *Plataiâsin*, *Olumpiasi*, *Athênêsi.*

Dans les anciens datifs éoliens et doriens, comme *teuchessi*, *oressi*, le premier *s* appartient au thème. Dans les formes comme *kunessi*, *nekuessi*, *gunaikessi*, *pantessi*, selon Bopp et Aufrecht, *ssi* est pour *sfi*, et l'*e* est une voyelle de liaison.

Le lithuanien a, au *locatif* pluriel, les désinences *sa*, *su* ou *se*, ou plus souvent comme le lette un simple *s.* Schleicher regarde *su* comme la forme primitive, et fait observer que les plus anciens manuscrits ont ordinairement *su*, les autres *sa* ou *se.* Cependant Bopp croit que *sa* est la forme primitive et que l'*a* qui y est contenu est identique avec l'*a* de la désinence *sva.*

LOCATION s. f. (lo-ka-si-on — lat. *locatio*; de *locare*, louer). Action par laquelle on donne ou on prend à loyer : *La* LOCATION *d'un immeuble.* ‖ Prix payé par celui qui tient à loyer : *Payer sa* LOCATION.

— Théâtre. Action de louer des loges de spectacle : *Bureau des* LOCATIONS. ‖ Bureau où se font les locations : *Prendre un billet à la* LOCATION.

— Argot. *Vol à la location*, Genre d'escroquerie consistant à visiter les appartements à louer, et à profiter de cette visite pour faire main basse sur tout ce qui peut être facilement emporté.

— Jurisp. V. BAIL, CONGÉ, SOUS-LOCATION.

LOCATIS s. m. (lo-ka-tî — du lat. *locare*, louer). Fam. Mauvais cheval de louage : *Prendre un* LOCATIS.

LOCATO, chroniqueur italien. V. LOCATI.

LOCATURE s. f. (lo-ka-tu-re — du lat. *locare*, louer). Espèce de maison coloniale agricole, donnée à ferme, et dont on peut devenir propriétaire au moyen d'une faible annuité : *Il serait à souhaiter que de petites* LOCATURES *fussent répandues isolément et dispersées sur toutes les parties du sol français qui manquent de bras pour devenir productives.* (Morogues.)

LOCCENIUS (Johannes), jurisconsulte suédois, né à Itzehoë (Holstein) en 1597, mort à Stockholm en 1677. Après avoir étudié la philosophie, le droit et les belles-lettres à Hambourg, Helmstædt, Rostock et Leyde, où il se fit recevoir docteur, Loccenius commença par étudier l'histoire de Suède au double point de vue des mœurs et de la législation. Dès ses premières publications, l'attention se fixa sur le jeune docteur. Gustave-Adolphe, les ayant lues, lui offrit, en 1625, une chaire d'histoire et de philosophie à l'université d'Upsal. Loccenius, alors âgé de vingt-six ans, s'empressa d'accepter et publia successivement ses traités sur le droit maritime, sur la législation suédoise, sur les origines de son pays. Christine l'appela à Stockholm, et lui donna les fonctions de bibliothécaire et d'historiographe, véritables sinécures qui permirent à Loccenius de continuer plus facilement ses importants travaux, en lui ouvrant les archives du royaume, et en mettant à sa disposition les sources authentiques de l'histoire de Suède. En 1672, Charles XI le mit à la tête d'une commission chargée de recueillir, de coordonner tous les documents se rattachant à l'histoire politique, militaire et sociale du pays et de les fondre dans un grand ouvrage, lequel eût été l'histoire officielle de la nation. La mort surprit Loccenius au milieu de cette importante entreprise. Toutefois divers fragments en furent publiés pendant sa vie et après sa mort. D'une rare modestie, Loccenius refusa d'accepter des lettres de noblesse; elles furent conférées à son fils aîné, qui joignit à son nom celui de Figeskion. Ses publications les plus importantes sont : *De jure maritimo et navali* (Holmiæ, 1651, in-8o); *Fasciculus scriptorum de jure nautico et maritimo, cum præfatione Heineccii* (Hallæ, 1740, in-4o), recueil de divers traités de Loccenius, de Stypman et de Kuricke; *Synopsis juris publici suecani* (Gothob, 1668, in-8o); *Synopsis juris privati ad statum et leges Sueciæ accommodata* (Gothob, 1673, in-8o); *Lexicon juris Sueo-Gothici* (1674, in-4o); *Sueciæ regni leges provinciales, prout quondam a Carolo IX publicatæ sunt, et civiles, ut a Gustavo-Adolpho publicatæ sunt* (Lund, 1676, in-8o); *Sueciæ regni jus maritimum latine donatum* (1674, in-8o).

LOCCUM, bourg de Prusse, province de Hanovre, dans la principauté de Kalenberg, à 42 kilom. S.-O. de Hanovre; 1,609 hab. Abbaye luthérienne avec séminaire de prédicateurs, école de théologie et bibliothèque. On y remarque une belle église du XIIIe siècle.

LOCELLE s. f. (lo-sè-le — lat. *locellus*; de *locus*, lieu). Petite loge.

— Bot. Cavité de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées.

LOCH s. m. (lok — angl. *log*, même sens). Mar. Instrument dont se servent les marins, pour mesurer la vitesse du sillage d'un navire : *Jeter le* LOCH. ‖ *Bateau de loch*, Pièce de bois triangulaire, qui est la pièce principale du loch. ‖ *Ligne du loch*, Cordelette qui tient au loch et au navire, et qui se déroule à mesure que celui-ci s'avance. ‖ *Table de loch*, Ardoise ou tableau où l'on inscrit les observations qui accompagnent l'usage du loch.

— **Encycl.** Cet appareil comprend le bateau de *loch*, morceau de bois ayant la forme d'un triangle isocèle, et la ligne de *loch*, menu cordage attaché par trois branches, une pour chacun des angles du triangle, au bateau de *loch*, et enroulé à l'autre bout sur le tour de *loch*, petit dévidoir horizontal. Le triangle isocèle, le bateau de *loch*, a 0m,20 ou 0m,22 de hauteur; sa base est chargée de plomb, de manière qu'il entre dans l'eau jusqu'au sommet, pour qu'il ne donne au vent aucune prise et oppose à l'eau le plus de résistance possible. Les trois branches de la ligne sont réunies à 0m,10 ou 0m,12 du bateau; l'une d'elles, destinée à maintenir cette pièce dans une position verticale, est disposée de manière à s'en détacher facilement, au premier effort que l'on fait pour ramener à bord l'appareil, qui revient alors à plat sur la surface de l'eau. La ligne est divisée en nœuds ayant entre eux une distance de 47 pieds et demi, et en demi-nœuds, séparés par des intervalles de 23 pieds 9 pouces. Chaque nœud est la cent-vingtième partie du tiers d'une lieue marine. On mesure la durée de l'expérience au moyen d'un sablier qui donne une durée de trente secondes. La quantité dont la ligne s'est déroulée dans cet espace de temps fixe donne sans peine la vitesse du navire.

Tout ce que nous venons de dire repose sur cette hypothèse que le bateau de *loch* est immobile au milieu des flots. Or la ligne entraîne toujours le bateau de *loch*. Il est donc parfaitement évident que le *loch* dont on se sert encore journellement est un instrument imparfait. On a essayé bien des fois de le perfectionner. Ainsi, pour augmenter la stabilité du bateau de *loch*, M. Bouguer a conseillé de remplacer le plomb, placé à la base du triangle isocèle, par un corps attaché à 50 ou 60 pieds, qu'il appelle le *plongeur*. Il croit aussi qu'on ferait bien de donner au bateau de *loch* la forme d'un cône. Toutes ces innovations, d'ailleurs insuffisantes, n'ont pas fait abandonner le *loch* primitif. Nous devons cependant, avant de terminer cet article, dire quelques mots du *loch* de M. Pécoul ou *loch sondeur*. Voici la description qu'en donne M. Figuier : « Le *loch sondeur* de M. Pécoul consiste en une bouée de cuivre qui peut supporter un poids en plomb de 3 kilogrammes. Cette bouée métallique a la forme d'une pyramide triangulaire. Au sommet de cette pyramide est adaptée une poulie, sur laquelle passe la corde du *loch*, munie d'un plomb à son extrémité. Un ressort est adapté à cette poulie et presse sur la corde; celle-ci glisse sans difficulté tant qu'elle est sollicitée par le poids du plomb; mais elle est arrêtée par le ressort, dès que, le plomb ayant touché le fond de la mer, la bouée vient à s'incliner sur l'eau. En fixant la corde du *loch* à la poulie, M. Pécoul a obtenu un *loch* qui, maintenu par un poids plongé assez profondément, doit être, d'après M. Laboulaye, moins impressionnable par les courants que le *loch* actuel, et, par suite, fournir des indications moins défectueuses que l'appareil plus simple dont la marine fait depuis si longtemps usage. On comprend d'ailleurs qu'en laissant filer la corde du *loch* ainsi modifié on peut sonder en marchant sans carguer toutes les voiles, opération qui ne saurait être répétée souvent, et qui cependant, dans l'état actuel, est nécessaire pour connaître la profondeur de l'eau et éviter des échouements sous les mers difficiles. »

On a fait grand bruit, dans ces dernières années, d'un *loch* électrique à hélice, dont MM. de Kératry et Aufonso se disputaient l'invention; l'usage n'en a pu être encore généralisé.

LOCH (James), économiste et homme politique anglais, né en 1780, mort en 1855. Il étudia le droit, fut admis, en 1801, au barreau écossais, puis, peu après, au barreau anglais, et fut pendant plusieurs années administrateur des biens du comte de Dudley, du comte d'Ellesmere et du duc de Sutherland. Les améliorations qu'il fit sur les propriétés de ce dernier en Ecosse furent introduites à l'époque où l'émigration des Highlanders était à son plus haut point; elles furent l'objet de plusieurs attaques de la part des économistes de l'époque, auxquels Loch répondit par plusieurs publications dans lesquelles il prouvait que le départ de fermiers réduits à la misère et sans moyens de cultiver la terre était un bienfait réel. Il publia aussi un ouvrage estimé, intitulé : *Description statistique et historique du comté de Sutherland*. Membre du conseil de l'université de Londres, il fit en outre partie du parlement de 1829 à 1852, et y siégea dans les rangs du parti libéral.

LOCHABER, contrée de l'Ecosse, dans la partie S.-O. du comté d'Inverness. Le sol du Lochaber est aride et montagneux; il ne produit guère que des pâturages qui nourrissent quelques troupeaux de gros et menu bétail. C'est dans cette contrée que s'élève le Ben-Nevis.

LOCHAGE s. m. (lo-cha-je — rad. *loche*). Techn. Opération du raffinage du sucre, qui consiste à retourner les pains après chaque terrage ou chaque égouttage, pour examiner s'ils sont suffisamment blanchis ou égouttés.

LOCHAGUE s. m. (lo-cha-ghe — gr. *lochagos;* de *lochas*, corps de troupes, et de *agô*, je conduis). Antiq. gr. Chef qui commandait un lochos.

LOCHE s. f. (lo-che. — Chevallet rapporte le nom de ce poisson au celtique : armoricain *loutek*, loche, proprement vorace, qui vient de *louka*, avaler, dévorer; gaélique *lyngu*, peut-être de la racine sanscrite *lug*, *lung*, frapper, fendre, déchirer). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des cyprinoïdes, comprenant trois espèces, qui vivent dans les eaux douces de l'Europe : *Les* LOCHES *sont abondantes dans nos ruisseaux.* (Jussieu.) *La* LOCHE *fraye en avril, parmi les herbes.* (V. de Bomare.) ‖ *Loche de mer*, Nom vulgaire du gobie aphie : *La* LOCHE DE MER *ressemble beaucoup au goujon de mer.* (V. de Bomare.)

— Moll. Nom vulgaire de la limace dans les campagnes.

— **Encycl.** Les *loches* sont des poissons à corps allongé, couvert d'écailles très-petites, à peine visibles; à lèvres épaisses, entourées de barbillons charnus; à dents pharyngiennes nombreuses, disposées sur un seul rang de chaque côté. L'ouverture des ouïes ne s'étend que jusqu'à la nageoire pectorale. Ces poissons présentent aussi, dans leur organisation, quelques particularités remarquables. Leur vessie natatoire est logée dans une capsule osseuse formée aux dépens de la première vertèbre. D'un autre côté, les branchies ne paraissent pas chez eux pouvoir suffire pour la respiration, qui s'accomplit en partie par le canal intestinal. En effet, les *loches*, quand elles viennent à la surface de l'eau, absorbent par la bouche une certaine quantité d'air, qui est expulsé, après avoir été converti en acide carbonique, par l'orifice anal. Enfin, ces poissons ont la curieuse faculté d'émettre un bruit, une sorte de sifflement, dont on n'a pas encore donné d'explication satisfaisante. Ce genre renferme trois espèces, qui toutes habitent nos eaux douces.

La *loche* franche, appelée aussi, suivant les localités, barbotte, moustache, dormille, linotte, lanceron, grundel, etc., atteint tout au plus la longueur de 0m,15. Son corps est allongé, presque cylindrique, un peu comprimé à l'arrière sur les côtés; sa peau est molle, plus ou moins muqueuse, gris brun ou gris verdâtre, parsemée de taches d'un brun noir, très-variables dans leur forme et leur disposition; les écailles, très-minces, ne sont visibles qu'à l'aide d'une forte loupe. La tête de ce poisson est massive et obtuse à l'extrémité; sa bouche est accompagnée de six barbillons, dont il se sert pour fouiller dans la vase et saisir les insectes et les vers dont il se nourrit.

La *loche* franche est commune dans toutes les eaux douces de la France et de la plus grande partie de l'Europe. « Cette espèce, dit M. Blanchard, se plaît particulièrement dans les ruisseaux; on la trouve aussi dans les grandes rivières et dans les lacs, mais alors elle se tient près des rivages où les eaux sont peu profondes. Très-craintive, elle se réfugie constamment sous les pierres ou entre les rochers. Ce poisson, dont les œufs sont très-petits, est d'une remarquable fécondité. » La *loche* fraye pendant les mois de mars et d'avril, et comme alors elle se montre plus aisément que d'ordinaire, les pêcheurs en prennent à la nasse des quantités souvent considérables. Sa chair est grasse, délicate, et constitue un mets fort recherché; dans certains pays, on parque ces poissons dans des canaux, des fossés ou des viviers, et souvent même on les engraisse avec du sang caillé.

On peut encore les conserver longtemps en vie, en les renfermant dans une sorte de boîte percée de trous, que l'on place dans le courant d'une rivière. Quand on veut les naturaliser dans un cours d'eau, on commence par y pratiquer une fosse dans un endroit qui ait un fond de cailloux, ou qui reçoive l'eau d'une source; à une certaine distance des parois, on établit des claies ou des planches percées, et on remplit de fumier les intervalles; on ferme le trou avec une planche, à laquelle on laisse deux ouvertures, pour l'entrée et la sortie de l'eau; mais, pour empêcher l'introduction des corps étrangers nuisibles et surtout des animaux malfaisants, on revêt ces deux ouvertures d'une grille ou d'une plaque de métal percée de trous. « On place dans le fond de la fosse, dit A. Guichenot, des cailloux, afin de faciliter la ponte et la fécondation des œufs; les *loches* qu'on y introduit se nourrissent des sucs du fumier et des vers qui s'y engendrent. Elles multiplient parfois à un si haut degré dans leur demeure artificielle, qu'on est obligé de construire trois fosses, une pour le frai, une seconde pour l'alevin ou les jeunes *loches*, une troisième pour celles qui sont parvenues à leur développement ordinaire. »

On assure que la *loche* périt presque aussitôt après qu'on l'a retirée de l'eau, et même qu'elle ne vit pas longtemps quand on la place dans un vase dont le liquide est à l'état de repos absolu; aussi recommande-t-on d'agiter de temps en temps l'eau dans laquelle on la conserve, surtout si l'on doit la transporter un peu loin. Sa chair est excellente vers la fin de l'automne et surtout au printemps; les pêcheurs prétendent qu'elle a bien meilleur goût quand on a fait mourir l'animal dans le lait ou dans le vin. Ses formes dodues ont donné lieu à l'expression proverbiale : gras comme une *loche*. « C'est, dit M. Blanchard, le petit poisson que des amateurs se plaisent à entretenir dans des vases ou des bocaux de cristal, pour le plaisir d'épier ses mouvements gracieux et agiles, de voir son corps si bien tacheté, si agréablement moucheté, si finement pointillé, miroitant de reflets dorés lorsque la lumière joue à sa surface, ou encore, de posséder un baromètre vivant. »

La *loche* passe en effet, dans l'opinion populaire, pour prédire les variations atmosphériques. Ceci demande quelques explications. En temps ordinaire, la *loche* se tient dans la profondeur des eaux, aux endroits pierreux, soit pour échapper ainsi aux poursuites des pêcheurs ou des poissons voraces, contre lesquelles sa petite taille la laisse sans défense, soit pour barboter dans le sable ou la vase et y chercher sa pâture; on la voit souvent comme collée contre le gravier. Mais dans les temps chauds et orageux, elle monte jusqu'à fleur d'eau pour y happer au passage les insectes ailés, qui en ce moment volent, comme on sait, en rasant la surface des eaux; il y a là un instinct qui se retrouve chez d'autres poissons, peut-être même une lueur d'intelligence. C'est ainsi que la *loche*, en s'élevant à la surface du liquide, peut annoncer l'orage. C'est alors aussi que ce poisson devient plus facilement la capture des pêcheurs, qui le prennent avec le carrelet, la louve ou la nasse. Quand les *loches* sont abondantes, on peut les faire mariner, et les expédier ainsi à une grande distance. C'est un des poissons qu'on pêche le plus souvent dans les environs de Paris, où on l'appelle *leu;* les *loches* pêchées dans la Seine ou dans ses affluents ont en général un goût très-délicat. L'excellente qualité de ce poisson fait qu'on a cherché à l'introduire dans certains pays; c'est ainsi que, sous le règne de Frédéric Ier, cette espèce a été apportée d'Allemagne en Suède.

La *loche* de rivière se distingue de la précédente par sa forme générale aplatie en forme de ruban et assez élégante, par sa coloration plus variée, ses barbillons moins développés, sa taille un peu plus grande, mais ne dépassant jamais 0m,20, et surtout par une double épine mobile engagée dans une petite fissure de la peau, en arrière de la narine, exactement au-dessous de l'œil. Cette épine, entièrement cachée dans cette fissure comme dans une gouttière quand l'animal est calme, se relève quand il est inquiété; mais on se demande si cette arme délicate peut lui être d'un grand secours. La *loche* de rivière, appelée aussi chatouille, moutelle, etc., se trouve surtout dans les eaux courantes; elle est répandue dans une grande partie de la France et de l'Europe occidentale; mais elle est beaucoup moins commune que la *loche* franche, à laquelle elle ressemble par les mœurs et la manière de vivre, qui du reste ont besoin d'être mieux étudiées. Sa chair est moins estimée pour la table; elle est d'ailleurs peu abondante, coriace et fort désagréable à manger à cause des fines arêtes dont elle est remplie. Malgré l'arme dont nous venons de parler, cette *loche* devient souvent la proie des perches, des brochets et des oiseaux aquatiques; mais elle se défend mieux contre les pêcheurs. Elle a aussi la vie plus dure. Quand on la prend, elle fait entendre une sorte de bruissement analogue à celui des balistes, des trigles et des cottes. Ses mouvements gracieux font qu'on la recherche plus encore que la précédente pour peupler, avec les cyprins dorés, les petits aquariums d'appartement. En Allemagne, son habitude de se tenir entre les pierres lui a fait donner le nom vulgaire de *steinbeiser* (qui mord les pierres), tandis que la forme rubanée de son corps lui a valu le nom scientifique de *tænia*.

La *loche* d'étang, appelée aussi misgurne, dépasse de beaucoup par la taille les deux espèces précédentes; elle atteint jusqu'à 0m,35 de longueur. Sa couleur est d'un brun verdâtre ou jaunâtre sur la tête et le dos, plus pâle sur les côtés, qui présentent deux larges bandes noirâtres longitudinales et presque contiguës. La bouche est munie de barbillons; les nageoires dorsales sont peu développées relativement à la longueur du corps, ce qui contribue à donner à ce poisson une forme qui rappelle celle de l'anguille. Cette *loche* est assez rare en France; elle habite les étangs de l'Alsace et de la Lorraine; il ne paraît pas qu'on l'ait trouvée jusqu'à ce jour dans le Centre ou dans le Midi. C'est surtout en Allemagne qu'elle est commune. Partout on la voit rechercher la vase, d'où le nom scientifique *cobitis fossilis;* elle en avale même, sans doute pour s'assimiler les matières organiques qu'elle renferme.

La *loche* d'étang fraye en avril et mai. Elle a la vie très-dure, et résiste longtemps sous la glace, quand les étangs sont gelés. On la trouve souvent dans la vase des étangs dont on vient de faire écouler l'eau, ou qui sont naturellement desséchés; elle se cache alors dans des trous qu'elle s'est creusés et où elle peut subsister pendant un temps plus ou moins long. Cette particularité a fait croire aux anciens qu'elle s'engendrait dans la terre, et ne se rendait dans les étangs que lorsqu'elle était atteinte et entraînée par les inondations. Elle est aussi sensible que la *loche* franche aux variations atmosphériques, et peut également servir de baromètre naturel. On peut la conserver pendant plus d'un an dans un vase garni de terre grasse dans le fond, si l'on a soin de changer fréquemment l'eau et la terre; par les temps orageux, même vingt-quatre heures avant la tempête, on la voit remonter et s'agiter vivement.

La misgurne se nourrit de vers, d'insectes et de très-petits poissons; sa fécondité est prodigieuse; aussi multiplie-t-elle beaucoup. Elle a néanmoins bien des ennemis à redouter. Les écrevisses la saisissent avec leurs pinces, et la pressent assez fortement pour lui donner la mort; les perches et les brochets lui font une guerre acharnée; les grenouilles mêmes l'attaquent quand elle est jeune et de petite taille. Enfin, les pêcheurs la poursuivent, mais la prennent rarement à l'hameçon, auquel elle ne se détermine pas facilement à mordre; on la pêche avec des nasses garnies d'herbe, avec des filets, et particulièrement avec la truble. Elle est loin cependant d'être estimée pour la table, parce que sa chair est molle, imprégnée d'un goût de marécage, et enduite d'une matière visqueuse, qu'on peut à la vérité lui enlever, en plongeant ce poisson dans un vase d'eau salée; là il se remue, se contourne, se tourmente, se purifie en quelque sorte; on le lave ensuite dans l'eau douce.

C'est surtout chez cette espèce qu'Ehrmann a constaté la propriété d'avaler sans cesse de l'air, qui, traversant le canal intestinal, est rendu ensuite par l'anus à l'état d'acide carbonique. La matière visqueuse dont la *loche* d'étang est couverte influe beaucoup sur ses couleurs. « Elle en détermine, dit A. Guichenot, plusieurs nuances, suivant qu'elle est plus ou moins abondante, elle en fait varier quelques tons; et comme les différentes eaux peuvent, suivant leur pureté ou leur mélange avec des matières étrangères, agir diversement sur cette matière visqueuse, en dissoudre ou en emporter plus ou moins, en diminuer la quantité et l'influence, les couleurs varient suivant la nature des eaux. »

LOCHÉ, ÉE (lo-ché) part. passé du v. Locher. Secoué : *Pain de sucre* LOCHÉ.

LOCHÉMIE s. f. (lo-ché-mî — du gr. *lochmê*, forêt, bois épais). Bot. Syn. de RIEDLÉE.

LOCHER v. n. ou intr. (lo-ché. — M. Bochart dérive ce mot de *loche*, parce que ce petit poisson est extrêmement vif et se remue continuellement, d'où l'acception, selon lui, de remuer, branler. C'est plus que hasardé. Diez propose le moyen haut allemand *lücke*, branlant. Scheler, prenant le mot du Hainaut *harlocher*, ébranler fortement, y voit l'allemand *haar*, cheveu, et *locke*, boucle de cheveux, de sorte que ce mot désignerait au propre le flottement des cheveux. Enfin, Chevallet propose le celtique : armoricain *luska*, branler, remuer, écossais *luaisg*, gaélique *llwygaw*, irlandais *luasgaim*, peut-être de la racine sanscrite *lagh*, mouvoir. Nous croyons, quant à nous, que l'étymologie est beaucoup moins loin qu'on n'a été la chercher, et que *locher*, *hlocher* est le même que *clocher*, qu'on tire assez généralement du latin *claudicare*, boiter, clocher. Le sens, presque identique au propre, est exactement le même au figuré : *Il y a toujours quelque fer qui loche, Il y a toujours quelque chose qui cloche*, sont des locutions absolument synonymes). Branler, en parlant d'un fer à cheval : *Votre jument a un fer qui* LOCHE.

— Loc. fam. *Avoir toujours quelque fer qui loche*, Avoir de petites incommodités habituelles :

Une fille *toujours a quelque fer qui loche.*
REGNARD.

‖ *Il y a quelque fer qui loche*, Il y a quelque chose qui ne va pas, il y a quelque obstacle, quelque inconvénient.

— v. a. ou tr. Techn. *Locher les formes à sucre*, Les secouer pour détacher les pains de leurs parois, sans les en faire sortir.

— Agric. *Locher un arbre*, Le secouer pour en faire tomber le fruit. ‖ Se dit en Normandie.

LOCHER (Jacques), surnommé **Philomusus**, littérateur allemand, né en 1470, mort en 1528. Après avoir enseigné la poésie et la rhétorique dans diverses villes d'Allemagne, il occupa une chaire à Fribourg puis à Ingolstadt, où il se fixa jusqu'à la fin de ses jours. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Ludicrum drama* (1491); *Carmen de diluvio Romæ effuso* (1492); *Spectaculum more tragico effigiatum* (1497); *Judicium Paridis* (1501); *Carmen augurale* (1493); *Prosarium cœlestis curiæ* (Nuremberg, 1512); *Heroïcum carmen de sancta Katherina* (Bâle, 1496, in-4°); *Papyrothea* (Augsbourg, 1517, in-4°); *Theologica emphasis* (Bâle, 1496, in-4°); *Tragœdia de Thurcis et Suldano* (Strasbourg, 1497, in-4°) et une traduction latine du poëme moral de Phocylide.

LOCHER (Jean-Joseph), écrivain allemand, né en 1711, mort vers 1780. Après avoir exercé longtemps à Vienne la profession d'avocat, il remplit à l'université de cette ville l'office de procureur de la nation saxonne. On lui doit : *Speculum academicum Viennense* (Vienne, 1773, in-8°).

LOCHÉRIE s. f. (lo-ché-rî). Bot. Syn. de VERBÉSINE, genre de composées.

LOCHES, en latin *Castrum Lucæ*, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur l'Indre, à 41 kilom S.-E. de Tours; pop. aggl., 3,238 hab. — pop. tot., 4,964 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 68 communes et 62,989 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix; collége communal, bibliothèque publique. Fabrication de toile et grosse draperie, filatures de laine, papeteries. Commerce de bestiaux, de vins et de bois.

« Loches, dit M. Joanne, est une des villes les plus pittoresques et les plus intéressantes de l'intérieur de la France. Bâtie sur la rive gauche de l'Indre, dans une large vallée où la rivière se divise en plusieurs bras, et réunie par une longue ligne de ponts et de maisons à la ville de Beaulieu, elle s'est groupée autour d'un rocher que couronnent sa collégiale, le donjon de son ancienne forteresse et les tourelles de son château. Au-dessus de l'amphithéâtre que forment ses maisons et les murailles de sa triple enceinte, se dressent de distance en distance les toits aigus et les clochetons de ses portes fortifiées. De longs faubourgs environnent la ville. Celui de Saint-Jacques se compose d'habitations en partie creusées dans le tuf. »

Loches possède plusieurs monuments très-remarquables, dont nous donnons ici une courte description.

Le château, monument historique, s'élève sur un plateau qui domine le cours de l'Indre et qu'entourent des murailles, des tours et des fossés, la plupart creusés dans le roc. Le donjon, que M. de Caumont fait remonter au XIIe siècle, se compose de deux tours dont la plus petite a conservé des peintures à fresque. Ce donjon a été converti en prison, et la grande tour sert de préau aux détenus. Les murs du donjon ont 2m,66 d'épaisseur. A l'angle N.-O. de la forteresse est assise sur le roc une tour ronde, bâtie par Louis XI, et dans les fondations de laquelle se trouve une salle voûtée, où furent jadis enfermés, dans des cages de fer, la Balue, Commines et d'autres célèbres personnages. Le jour et l'air n'y pénètrent que par d'étroites meurtrières. D'autres cachots, dans lesquels on descend par un escalier de quatre-vingt-dix-huit marches, se trouvent dans les fondations d'une autre tour ou donjon dont il ne reste que des débris.

L'ancien palais royal, construit par Charles VII et par Louis XII, sert aujourd'hui de sous-préfecture. Dans un petit caveau se voit le tombeau d'Agnès Sorel, qui mourut à Jumiéges. Ce tombeau, en marbre blanc, est une œuvre remarquable de la Renaissance. Les autres parties les plus intéressantes du palais royal sont : l'oratoire d'Anne de Bretagne, beau spécimen de l'architecture gothique; la tour, qui renferme la salle des gardes, et la toiture, où se montrent de tous côtés les cordelières et les hermines d'Anne de Bretagne.

La collégiale de Saint-Ours date de la fin du Xe siècle et du XIIe. Le portique offre de curieuses sculptures. « L'église proprement dite, dit M. Joanne, est composée d'une seule nef divisée en quatre travées; sur les deux travées extrêmes s'élèvent des clochers; mais sur les deux travées intermédiaires, au lieu de voûtes ou de coupoles, ce sont deux pyramides creuses, d'un grand effet, qui couvrent la nef. Un autel rustique en marbre blanc sert de bénitier. » On remarque aussi à l'intérieur de la collégiale : les culs-de-lampe des colonnes de l'entrée du chœur, des vitraux modernes, la statuette de Notre-Dame-du-Beau-Tertre, qui attire de nombreux pèlerins, et, dans le trésor, une prétendue ceinture de la Vierge apportée de Constantinople au IXe siècle.

Nous signalerons en outre : la tour Saint-Antoine, ancien beffroi de la ville, construite au XVIe siècle; l'hôtel de ville, bâti de 1520 à 1535; le palais de justice, bel édifice moderne; la chancellerie, construction du règne de François Ier, avec de curieux bas-reliefs sur la façade; une belle terrasse plantée d'arbres; le château de Sansac, situé entre Loches et Beaulieu. Aux environs, se trouvent les ruines de l'ancienne chartreuse et de la chapelle du Liget, ainsi que les vestiges d'un camp retranché.

LOCHET s. m. (lo-chè). Agric. Nom du louchet en Picardie.

LOCHETAGE s. m. (lo-che-ta-je — rad. *lochet*). Agric. Labourage au lochet ou louchet.

LOCHETÉ, ÉE (lo-che-té) part. passé du v. Locheter. Labouré au lochet : *Terre* LOCHETÉE.

LOCHETER v. a. ou tr. (lo-che-té — rad. *lochet*). Agric. Labourer au lochet : LOCHETER *une terre.*

Se locheter v. pr. Etre locheté : *Cette plate-bande doit* SE LOCHETER *aujourd'hui.*

LOCHIAL, ALE adj. (lo-chi-al, a-le — rad. *lochies*). Médec. Qui a rapport aux lochies : *Ecoulements* LOCHIAUX.

LOCHIES s. f. pl. (lo-chî — gr. *locheia;* de *lochos*, femme en couche, le même que *lechô*, de *lechos*, lit, le même que le latin *lectus*). Méd. Evacuation séreuse et sanguinolente des femmes, après l'accouchement, appelée vulgairement *vidanges.*

— **Encycl.** Desormeaux décrit très-exactement l'ordre dans lequel apparaissent les *lochies :* immédiatement après la délivrance et l'issue du flot de sang qui l'accompagne, tout écoulement de sang est suspendu, probablement parce que le sang qui transsude de la surface de l'utérus s'accumule dans la cavité de cet organe; mais bientôt du sang pur commence à couler. Au bout de douze à quinze heures, ce sang perd de sa consistance, sa couleur devient moins foncée, et, après quelque temps, il ne s'écoule plus que de la sérosité sanguinolente. La fièvre de lait survient quarante-huit heures environ après l'accouchement. L'écoulement des *lochies* est alors complétement suspendu; chez certaines femmes, il est seulement diminué. Lorsque la fièvre de lait est terminée, les *lochies* reparaissent, mais alors elles sont d'un blanc jaunâtre et plus ou moins épaisses. Elles continuent ainsi pendant quinze jours, trois semaines ou un mois; chez quelques femmes qui n'allaitent pas, elles ne cessent qu'à l'époque où les règles reparaissent, ce qui a lieu de six semaines à deux mois après l'accouchement, et ce qu'on appelle le retour des couches.

Les *lochies* ont été distinguées, d'après la couleur, en sanguinolentes, séreuses, laiteuses puriformes ou purulentes. A mesure que l'utérus revient sur lui-même, les parois se dégorgent par degrés des fluides dont elles étaient imbibées. Ces fluides se portent vers sa cavité, et il s'établit une véritable irritation suppuratoire, dont le produit, combiné avec les mucosités de l'organe, constitue en grande partie les *lochies* blanches ou purulentes.

Les *lochies* ont une odeur *sui generis*, désignée sous le nom d'odeur des couches. Cette odeur est plus ou moins forte suivant les individus, et suivant aussi les soins de propreté. Quelquefois les *lochies* deviennent fétides. Cette circonstance, quand elle n'est pas due à la malpropreté, est toujours un signe fâcheux. Il annonce le plus souvent que des caillots ou quelque autre substance se putréfient dans l'utérus. Lorsque l'écoulement a une couleur de café et une odeur cadavéreuse, il indique presque toujours une inflammation de la matrice ou du vagin, qui s'est terminée par gangrène. Lorsque la femme est atteinte d'un cancer de la matrice, les *lochies* ressemblent à de la lavure de chair et ont une odeur très-nauséabonde. Dans tous les cas, il faut pratiquer plusieurs fois par jour des injections aromatiques, telles qu'une infusion de fleurs de sureau et de camomille. L'abondance des *lochies* est très-variable. Très-fort dans les premiers jours, l'écoulement diminue de plus en plus après la fièvre de lait. Leur quantité est, pour l'ordinaire, en proportion avec celle de l'évacuation menstruelle. Elles sont en général plus copieuses chez les femmes qui ont eu plusieurs enfants ou qui font usage d'un régime trop nourrissant ou échauffant, et chez celles qui n'allaitent pas. Les *lochies* sanguinolentes se prolongent parfois bien au delà du terme ordinaire; elles reparaissent quelquefois à différents intervalles, ce qui tient le plus souvent à quelque écart de régime, et en particulier à ce que les femmes se sont levées trop tôt. Le meilleur moyen à employer est de leur faire garder le lit. Au bout de quelque temps, les *lochies* ne coulent plus continuellement : on observe d'abord des intervalles de plusieurs heures, puis d'un jour, et ensuite de deux. Enfin, l'allaitement diminue la durée et la quantité des *lochies.* Certaines femmes n'en ont que quelques heures; quelques-unes n'en ont pas du tout. Velpeau cite une dame, observée par Bruckmann, chez qui elles furent remplacées par une hématémèse ou vomissement de sang.

LOCHIORRHAGIE s. f. (lo-ki-o-ra-ji — du gr. *locheia*, lochies; *rhêgnumi*, je fais irruption). Pathol. Ecoulement trop abondant des lochies.

LOCHIORRHAGIQUE adj. (lo-ki-o-ra-ji-ke — rad. *lochiorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la lochiorrhagie : *Ecoulement* LOCHIORRHAGIQUE.

LOCHIORRHÉE s. f. (lo-ki-o-ré — du gr. *locheia*, lochies; *rheô*, je coule). Médec. Ecoulement des lochies.

LOCHIORRHÉIQUE adj. (lo-ki-o-ré-i-ke — rad. *lochiorrhée*). Médec. Qui a rapport à la lochiorrhée : *Ecoulement* LOCHIORRHEIQUE.

LOCHLIN, région souvent décrite dans les poëmes d'Ossian, et où se sont accomplis, en grande partie, les exploits qui y sont célébrés. Le nom de Lochlin signifie proprement un pays plein de lacs et d'autres cours d'eau; et, d'après les descriptions qui en sont faites, jointes à d'autres circonstances, il y a lieu de penser qu'il doit être cherché sur la côte occidentale de la Scandinavie. Le savant danois Fine Maynusen place Lochlin dans les environs de Bergen, en Norvége; le savant suédois Holmberg opine, au contraire, pour la province de Bohus, en Suède, et le place dans l'antique Alfheim, attendu, selon lui, que beaucoup de localités y répondent, par le nom et la situation, à l'idée qu'Ossian donne de Lochlin. Il fait remarquer en outre que, dans la mémoire des habitants de Bohus, une foule de récits légendaires se conservent encore, touchant les rapports de leurs ancêtres avec les Ecossais, récits confirmés par plusieurs anciens monuments, et semblables, quant au fond du sujet, à ceux des poëmes ossianiques.

LOCHMIAS s. m. (lo-kmi-ass). Ornith. Syn. de PICERTHIE.

LOCHNER (Jacques-Jérôme), littérateur allemand, né en 1649, mort en 1700. Il professa dans plusieurs universités allemandes, embrassa ensuite la carrière ecclésiastique et devint, vers les dernières années de son existence, surintendant des affaires religieuses à Brême. On lui doit : *De dubitatione cartesiana* (Rostock, 1674, in-4°); *Semicenturia thesium miscellanearum philosophicarum* (Rostock, 1675, in-4°); *Dodecas quæstionum philologicarum* (Rostock, 1676, in-4°); *Rosemonde* ou la *Vengeresse vengée*, poëme en vers latins (Rostock, 1676). — Son fils, également appelé Jacques-Jérôme LOCHNER, né en 1683, mort en 1764, professa d'abord l'histoire à Rostock, puis devint recteur des écoles de Brême. On lui doit : *Observationum anglicarum delectus* (Rostock, 1714); *De proprietate dictionis sacræ exercit. III* (Brême, 1733).

LOCHNER (Michel-Frédéric), médecin et naturaliste allemand, né à Furth, près de Nuremberg, en 1662, mort en 1720. Pour compléter son instruction, il visita les principales universités de l'Europe, puis se fixa à Nuremberg, où il devint médecin de l'hôpital municipal (1712). C'était un habile praticien et un remarquable savant, qui fut surnommé l'**Esculape de Nuremberg.** Lochner était membre de l'Académie des curieux de la nature. Ses principaux écrits sont : *Papaver ex omni antiquitate erutum* (1713); *Nerium, seu rhododaphne* (1716); *De ananasu* (1716); *Heptas dissertationum variarum* (1717, in-4°).

LOCHNÈRE s. f. (lok-nè-re — de *Lochner*, bot. allem.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des pluméries, formé aux dépens des pervenches, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales des deux continents.

LOCHON (Michel VAN), graveur français d'origine hollandaise, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il était établi à Paris et joignait à sa profession le commerce des estampes. On lui doit plusieurs séries de gravures portant pour titre : *David profugus;* le *Petit Jésus dans un jardin;* la *Vierge couronnée;* le *Miroir des princes; Mœurs et costumes de femmes de diverses nations; Fondateurs et réformateurs des ordres religieux; Peintures sacrées de la Bible*, de Girard. Parmi ses œuvres détachées, on cite une *Sainte famille*, d'après Van Dyck, et *Jésus mis au tombeau*, d'après Raphaël.

LOCHON (René), graveur français, né vers 1636 ou 1640. On sait seulement qu'il était élève de J.-B. Corneille, et qu'il exerçait son art à Paris. Ses principales œuvres sont : la *Vierge et l'Enfant Jésus endormi*, d'après le Guide; la *Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean*, d'après Coypel; *Un magistrat*, d'après Philippe de Champaigne; *Claude de Chevreuse*, d'après Jacques d'Egmont.

LOCHOS s. m. (lo-koss — mot gr.). Antiq. gr. Subdivision de la phalange grecque, comprenant de huit à vingt-quatre hommes.

LOCHWINNOCH, bourg d'Ecosse, comté de Renfrew, sur la Calder, à 12 kilom. S.-O. de Paesley; 4,500 hab. Importantes filatures de coton.

LOCK (Matthew), compositeur anglais, né vers 1630, mort en 1677. Elève d'Edward Gibbons, il entra comme chantre à l'église d'Exeter, et composa la musique exécutée pour l'entrée solennelle de Charles II après la Restauration; aussi fut-il nommé, par ce prince, compositeur ordinaire de la chambre. Plus tard, il devint organiste de la reine Catherine. Lock, qui jouissait parmi ses contemporains d'une grande réputation, opéra une sorte de révolution musicale : dans une de ses messes, il écrivit sur la prière qui suit chacun des dix commandements une mélopée différente; on le regarde même comme l'inventeur de la musique dramatique en Angleterre, et on lui doit la publication des règles de l'accompagnement pratique. Ses principaux ouvrages sont : *Little concert of III parts for viols and violins* (Londres, 1567); *Hymns and anthems* (Londres, 1666); *Macbeth*, partition sur le drame de Shakspeare (Londres, 1672); la *Tempête* (Londres, 1673); la *Psyché*, de Quinault, mise en musique en collaboration avec Draghi. Lock est également auteur des traités didactiques suivants : *Modern church music preaccused* (Londres, 1666, in-4°); *Observation upon an Essay to the advancement of music* (Londres, 1672, in-8°); *Melothesia* (Londres, 1673, in-4°).

LOCKA s. m. (lo-ka). Mamm. Un des noms du renne, dans quelques endroits de la Laponie.

LOCKE (John), philosophe anglais, né à Wrington, dans le comté de Bristol, en 1632, mort à Oates (Essex) le 28 octobre 1704. Son père avait le grade de capitaine dans les troupes du Parlement pendant la révolution d'Angleterre. Ruiné par les événements, il n'en voulut pas moins donner à son fils une éducation solide et austère, qui imprima à son esprit ce caractère grave et sérieux dont sa vie entière fut l'exemple. Au sortir des mains de son père, Locke alla continuer ses études au collége de Westminster et ensuite à l'université d'Oxford. C'est là que la lecture des œuvres de Descartes décida de sa vocation. Locke tourna de bonne heure ses regards du côté des sciences physiques. Si son tempérament l'avait permis, il se fût adonné à la médecine, pour laquelle il avait une prédilection particulière. Mais sa santé le força de n'en étudier que le côté théorique, qu'il possédait d'ailleurs parfaitement. Locke en était là de ses études quand, une faveur ministérielle lui ayant valu un emploi de secrétaire d'un agent diplomatique envoyé en Allemagne par le gouvernement anglais, il saisit avec empressement l'occasion de s'instruire par un voyage sur le continent. Il revint au bout d'un an reprendre ses études interrompues à l'université d'Oxford, où il s'occupa surtout de la physique. Une circonstance fortuite l'ayant bientôt mis en contact avec lord Ashley, homme d'Etat que son mérite devait faire comte de Shaftesbury et grand chancelier d'Angleterre, Locke eut la bonne fortune de plaire au futur ministre, qui se l'attacha et lui fit obtenir (1672) la charge de secrétaire de la présentation aux bénéfices ecclésiastiques. En 1673, un deuxième emploi dans les bureaux du *board of trade* (ministère du commerce) accrut son revenu; mais il ne conserva pas cet emploi, et partagea en 1674 la disgrâce de son protecteur. Ce dernier ayant été chercher auprès la de Faculté de Montpellier le soulagement d'une santé ruinée, Locke l'y suivit, puis vint à Paris, qu'il ne tarda pas à quitter pour se rendre en Hollande. Il y demeura jusqu'à l'avénement de Guillaume III d'Orange au trône d'Angleterre. Charles II et Jacques II le considéraient comme hostile à la dynastie des Stuarts et lui firent tout le mal qu'ils purent. Les choses allèrent au point que Locke fut même dépouillé de son titre de *fellow* de l'université d'Oxford. A son retour, on lui offrit une brillante carrière diplomatique à parcourir, mais il avait d'autres soucis que celui d'être diplomate, et il refusa. Comme il était pauvre, il accepta un modeste emploi dans la bureaucratie centrale. Cet emploi ne lui valait que 200 livres (5,000 fr.), mais cela suffisait à Locke et d'ailleurs c'était une véritable sinécure. Le futur auteur de l'*Essai sur l'entendement humain* vécut ainsi plusieurs années à Londres, dans une condition modeste, et pourtant recherché des grands et admis dans les cercles aristocratiques de la métropole, où il avait des amis puissants, entre autres le comte de Pembroke, président du conseil du roi et que Locke avait connu sur le continent. Cependant, sa santé de plus en plus délabrée le forçait d'aller passer l'hiver à la campagne. Le chevalier Masham possédait à Oates, à 20 milles de Londres, une maison où Locke recevait une cordiale hospitalité. Il finit par ne plus la quitter. On lui avait ménagé en 1695 une nouvelle sinécure à la commission du commerce et des colonies, à laquelle était attaché un traitement de 1,000 livres (25,000 fr.); mais il s'en démit au bout de cinq ans, malgré les instances du roi Guillaume, qui voulait autoriser Locke à s'abstenir entièrement de participer aux travaux de la commission. Son corps s'était rapidement affaibli et son esprit avait malheureusement souffert de l'affaiblissement de ses organes. Il vit néanmoins approcher la mort avec une grande fermeté d'âme.

Quoique philosophe de premier ordre, Locke n'attachait pas une importance exagérée à la philosophie spéculative; il suffit, pour s'en convaincre, de voir de quel ton dégagé il présentait au lecteur son *Essai sur l'entendement humain :* « Voici, cher lecteur, dit-il, ce qui a fait le divertissement de quelques heures de loisir, que je n'étais pas d'humeur à employer à autre chose. Si cet ouvrage a le bonheur d'occuper de la même manière quelque petite partie d'un temps où vous serez bien aise de vous relâcher de vos affaires plus importantes, et que vous preniez seulement la moitié autant de plaisir à le lire que j'en ai eu à le composer, vous n'aurez pas, je crois, plus de regret de votre argent que je n'en ai eu de ma peine. N'allez pas prendre ceci pour un éloge de mon livre, ni vous figurer que, puisque j'ai pris du plaisir à le faire, je l'admire à présent qu'il est fait. » Cette manière humoristique de se présenter s'explique par le but qu'il se propose. Il a envie d'être lu par ceux qui sont étrangers aux études abstraites. Sa façon de procéder a une allure populaire, qui a moins pour origine le tempérament de l'auteur que le désir de se mettre à la portée des intelligences moyennes. Aussi a-t-il moins de souci de la vérité en elle-même que de l'utilité qu'il y a de la faire connaître. Il espère que l'habitude de penser, une fois contractée, mettra le lecteur à même de pénétrer plus avant et d'entendre quelque chose au langage austère d'une science si aride dans la forme. « Chaque pas, dit-il, que l'esprit fait dans la connaissance est une espèce de découverte qui est non-seulement nouvelle, mais aussi la plus parfaite, du moins pour le présent; car l'entendement, semblable à l'œil, ne jugeant des objets que par sa propre vue, ne peut que prendre plaisir aux découvertes qu'il fait, moins inquiet pour ce qui lui est échappé, parce qu'il ignore ce que c'est. Ainsi quiconque, ayant formé le dessein de ne pas vivre d'aumônes, je veux dire de ne pas se reposer nonchalamment sur des opinions empruntées au hasard, met ses propres pensées en œuvre pour trouver et embrasser la vérité, goûtera du contentement dans cette chasse, quoi que ce soit qu'il rencontre. » Le bon sens pratique était chez Locke une qualité éminente, et lors même qu'on n'adopte pas ses idées, il n'est que juste de constater la pureté d'intention et la parfaite bonne foi de ses investigations métaphysiques.

Nous n'avons pas à nous arrêter ici au développement de la doctrine de Locke sur l'origine des idées, que nous avons analysée avec son principal ouvrage, l'*Essai sur l'entendement humain* (Londres, 1690, in-fol.) (v. ENTENDEMENT). Il ne nous reste qu'à énumérer les autres écrits de l'illustre philosophe : *Lettre sur la tolérance* (1689); *Traité sur le gouvernement civil* (1690); *De l'éducation des enfants* (1693); le *Christianisme raisonnable* (1695). Dans sa *Lettre sur la tolérance*, adressée à Philippe van Limborch, théologien hollandais de la communion des remontrants, Locke soutient qu'il n'y a personne qui puisse croire que ce soit par charité, amour et bienveillance, qu'un homme fait expirer au milieu des tourments son semblable, dont il souhaite ardemment le salut; que si les infidèles devaient être convertis par la force, il était beaucoup plus facile à Jésus-Christ d'en venir à bout avec les légions célestes qu'à aucun fils de l'Eglise avec tous ses dragons; que Dieu n'a pas commis le soin des âmes au magistrat civil plutôt qu'à toute autre personne, et qu'il ne paraît pas qu'il ait jamais autorisé aucun homme à forcer les autres à recevoir sa religion, etc. La tolérance de Locke, comme celle de Rousseau, ne s'étend pas aux athées. « Ceux qui nient l'existence de Dieu, dit-il, ne doivent pas être tolérés, attendu que les promesses, les contrats, les serments et la bonne foi, qui sont les principaux liens de la société civile, ne sauraient engager un athée à tenir sa parole, et que, si l'on bannit du monde la croyance en Dieu, on ne peut qu'y introduire aussitôt le désordre et une confusion générale. » Dans le *Traité du gouvernement civil*, écrit en réponse aux partisans du roi exilé qui appelaient le gouvernement du prince d'Orange une usurpation, Locke enseigne que la légitimité repose sur la volonté nationale; que le peuple a toujours le droit de se délivrer de ses chefs, s'ils forment des desseins contre ses libertés et ses propriétés. Tandis que Rousseau, dans le *Contrat social*, sacrifie l'individu à l'Etat et fait naître de l'établissement de la société le droit et le devoir, le philosophe anglais professe que l'homme s'appartient, qu'il n'entre dans la société que pour mettre sous l'égide des lois sa personne, sa liberté, ses biens; que l'état de nature n'est point l'état de licence; que l'homme, en passant de l'état de nature à l'état social, n'éprouve aucun changement dans ses droits, et qu'il ne fait qu'appeler la puissance publique à les protéger. Dans le *Traité de l'éducation des enfants*, Locke se montre moins éloquent, mais aussi moins paradoxal et plus pratique que Rousseau dans l'*Emile;* un certain nombre d'idées sont d'ailleurs communes aux deux philosophes, par exemple celle de faire apprendre une profession manuelle à l'élève. Dans le *Christianisme raisonnable*, Locke s'efforce de prouver que le christianisme, tel qu'il est représenté dans l'Ecriture sainte, n'offre rien de contraire à la raison. Cet ouvrage, qui fit accuser son auteur de socinianisme, paraît avoir eu pour but d'opérer la réunion des sectes dissidentes, en produisant comme l'essence du christianisme les principes qui leur étaient communs.

Locke (ANALYSE DE LA PHILOSOPHIE DE), par J. Turbiglio (Turin, 1867). Dans cet ouvrage, l'auteur s'efforce de découvrir comment la philosophie de Locke s'est formée dans l'esprit du philosophe. D'après lui, elle se trouve en germe dans ce principe : « Tout ce qui est dans l'esprit est senti, compris et connu par l'esprit. » Locke, voulant déterminer le domaine de la connaissance, a dû rechercher premièrement l'origine des idées, et la question de la connaissance a été résolue dans celle de son origine. Ces deux solutions sont contenues dans le premier principe, duquel il résulte que pour comprendre il faut sentir, et que nous ne comprenons que ce que nous sentons; que les idées nous viennent par la réflexion ou par la sensation, mais que la réflexion est elle-même produite par la sensation; qu'il n'y a point d'idées innées, mais que toutes naissent de l'expérience; que la pensée est un acte de l'esprit et que les idées sont le moyen par lequel l'esprit pense; que les idées simples sont de pures apparences; que l'âme est passive dans la formation des idées, qui ne peuvent être ni étendues, ni perfectionnées par la connaissance; que l'esprit humain s'élève toujours du particulier au général par l'induction, d'où suit l'inutilité des principes généraux et des syllogismes; qu'il y a une connaissance intuitive, une connaissance démonstrative et une connaissance sensible, ces deux dernières reposant sur la première, qui est la source de la certitude; que les idées composées, soit complexes, soit abstraites, sont des collections d'idées simples, et enfin que l'idée de Dieu est produite en nous par une puissance qui est un attribut de la substance divine; mais ignorant la nature de cette substance, ce que nous pouvons connaître de Dieu ne nous est donné que par l'expérience.

LOCKER (Edouard Hawke), publiciste anglais, né en 1777, mort en 1849. Il était le fils de l'amiral Locker, dont Nelson se glorifiait d'avoir été l'élève ; il fit ses études à Eton et obtint, en 1795, un emploi au ministère de la marine. En 1800, il passa dans les Indes, comme secrétaire particulier de lord Exmouth, et, jusqu'à la paix de 1814, remplit ces fonctions ainsi que différentes missions confidentielles. En 1814, il visita Napoléon à l'île d'Elbe et publia plus tard une intéressante relation de son entrevue avec l'ex-empereur. Il fut nommé, en 1819, secrétaire de l'hôpital de Greenwich. Frappé du manque d'ouvrages adaptés à l'esprit de la classe ouvrière, il conçut avec Ch. Knight, éditeur de l'*English Cyclopædia*, le dessein de publier différents traités populaires dont le premier fut le *Simple Anglais* (*The plain Englishman*). Telle fut l'origine de cette série de publications populaires, qui jouissent d'une si grande vogue de l'autre côté du détroit et auxquelles ont collaboré les écrivains contemporains les plus distingués. Nommé plus tard commissaire civil résidant de l'hôpital de Greenwich, il introduisit dans cet établissement une foule d'importantes améliorations, et fonda dans la même ville une galerie navale qui est aujourd'hui l'une des plus remarquables de l'Angleterre. On a encore de lui des *Leçons sur la Bible et la liturgie*, qui ont eu plusieurs éditions.

LOCKEREN, ville de Belgique. V. LOKEREN.

LOCKES (Wybrand), célèbre nain hollandais, né à Jelst en 1730. Il était le septième enfant d'un pauvre pêcheur, et il donna, dès sa plus tendre jeunesse, des marques d'un goût prononcé pour la mécanique. Aussi le plaça-t-on en apprentissage chez un habile horloger d'Amsterdam, près duquel il demeura quatre ans. Puis il alla s'établir horloger à Rotterdam, et se maria dans cette ville avec une jeune femme fort jolie et de taille ordinaire, dont il eut plusieurs enfants grands et bien constitués. Il finit cependant par se lasser d'un métier qui ne lui rapportait que des bénéfices modiques, et, poussé par la cupidité, il résolut de parcourir l'Europe et de se faire voir pour de l'argent. En 1790, il parut sur plusieurs théâtres de l'Angleterre. Il était fort agile et doué d'une grande force musculaire. Sous le rapport du caractère, il était morose et tourmenté par un amour-propre souvent ridicule. Après quelques années de voyage, il revint dans son pays natal, avec une récolte d'argent suffisante pour vivre dans l'aisance avec sa famille. On ignore la date de sa mort.

LOCKHART (John-Gibson), littérateur anglais, gendre de Walter Scott, né à Cambusnethen, en Ecosse, en 1794, mort en 1854. Au sortir de l'université d'Oxford, il se rendit en Allemagne pour s'initier à la langue et à la littérature de ce pays, puis revint en Ecosse, exerça avec succès la profession d'avocat à Edimbourg et se livra en même temps à des travaux littéraires qui finirent par l'absorber tout entier. Devenu rédacteur du *Blackwood Edinburg Magazine*, il y publia des ballades espagnoles, des articles de critique et fit, en 1818, la connaissance de Walter Scott, dont il épousa la fille aînée en 1820. Lockhart alla habiter alors le cottage de Chiefswood, près d'Abbotsford, où demeurait son beau-père, et y passa les plus heureuses années de sa vie, partageant son temps entre les affections de famille et la composition de romans et de travaux littéraires. En 1826, il alla s'établir à Londres pour remplacer Gifford comme directeur de la *Quarterly Review* et contribua à placer ce recueil au nombre des plus remarquables de la Grande-Bretagne. Après la mort de son illustre beau-père, Lockhart écrivit sa biographie, qu'il publia sous le titre de *Vie de Walter Scott* (1837-1839, 7 vol.). En 1843, il reçut de Robert Peel la charge de trésorier du duché de Cornouailles, qui rapportait 15,000 fr. de revenu. Mais, vers cette époque, Lockhart, qui avait déjà perdu sa femme (1837), eut la douleur de voir mourir successivement ses enfants à l'exception d'une fille. Cruellement atteint par des coups si douloureux, il abandonna la direction de la *Quarterly Review* en 1853, fit un voyage à Rome et mourut peu après son retour. Lockhart avait un savoir étendu, un goût sûr, un esprit juste et pénétrant et il excellait à juger les œuvres littéraires. Comme romancier, il montra de l'imagination, de la vigueur et de l'originalité dans le style, mais s'attacha trop souvent à représenter des tableaux exagérés ou peu attrayants. Nous citerons de lui : *Adam Blair* (1822); *Reginald Dalton* (1823); *Matthew Wald* (1824), et surtout *Valerius* (1821, 3 vol.), tableau animé et fidèle de la société romaine sous le règne de Trajan. Sa *Vie de Robert Burns*, (1828) et sa biographie de *Walter Scott* (1838) méritent aussi d'être mentionnées.

LOCKHARTIE s. f. (lo-kar-tî — de *Lockhart*, sav. allem.). Bot. Syn. de FERNANDÉZIE.

LOCKISME s. m. (lo-ki-sme). Philos. Système de Locke.

LOCKISTE s. m. (lo-ki-ste). Partisan du système de Locke.

LOCKMAN (John), littérateur anglais, né en 1698, mort en 1771. Il entra en relation avec Pope et les écrivains contemporains. On lui doit, entre autres œuvres, *Rosalinda*, *David's Lamentations* et des traductions de plusieurs auteurs français.

LOCKMAN, écrivain et fabuliste arabe. V. LOKMAN.

LOCKPORT, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 31 kilom. N.-E. de Buffalo, sur le canal de l'Hudson au lac Erié ; 15,000 hab. Industrie et commerce très-florissants. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Illinois, sur la rivière des Plaines et le canal de Michigan, à 40 kilom. S.-O. de Chicago; 3,107 hab. Carrières de pierres de taille. Usines et manufactures. Commerce actif.

LOCKROY (Joseph-Philippe SIMON, dit), auteur dramatique et comédien français, né à Turin en 1803. Il reçut une excellente éducation et montra de bonne heure une remarquable aptitude pour la littérature. S'étant fait comédien, Lockroy débuta à l'Odéon en 1827, par le rôle de Lorédan dans les *Vêpres siciliennes*, de Casimir Delavigne. Le nouveau venu avait du feu, un physique intelligent et une diction correcte ; aussi reçut-il un accueil des plus bienveillants. Peu après il suivit Harel, de l'Odéon, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, et mit son talent si chaleureux et si distingué au service des jeunes écrivains qui essayaient alors de régénérer le théâtre. Plus tard, M. Lockroy entra à la Comédie-Française, dont il devint un des meilleurs acteurs, et il renonça complétement au théâtre en avril 1840, au moment où il était arrivé à l'apogée de son talent de comédien. M. Lockroy ne s'est pas borné à être un excellent acteur; c'est aussi un écrivain dramatique d'un réel mérite. Soit seul, soit en collaboration avec Scribe, Anicet Bourgeois, Arnould, Cogniard, Bourgeois, Cormon, Métespès, etc., il a écrit un grand nombre de drames, de comédies, de vaudevilles, de livrets d'opéra, etc., où l'on trouve de l'imagination et une parfaite entente des moyens scéniques. Nous citerons de lui : la *Marraine*, vaudeville en un acte (Gymnase, 1827) ; *Catherine II*, comédie en trois actes et en prose (Odéon, 1831), pièce qui eut un succès littéraire ; *Un duel sous le cardinal de Richelieu*, drame en trois actes (Vaudeville, 1832), que le public accueillit avec faveur ; le *Mariage corse*, comédie en un acte (1832); *Perrinet-Leclerc* ou *Paris en* 1418, drame historique en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1832), pièce dans laquelle l'auteur joua le principal rôle ; les *Jours gras sous Charles IX*, drame historique en trois actes (Vaudeville, 1832) ; *C'est encore du bonheur* ou le *Prédestiné*, vaudeville en trois actes (Vaudeville, 1833), où Arnal joua le rôle principal; l'*Impératrice et la juive*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1834); *Karl* ou le *Châtiment*, drame en 4 actes (Porte-Saint-Martin, 1835); le *Frère de Piron*, comédie-vaudeville en un acte (Vaudeville, 1836); la *Vieillesse d'un grand roi*, drame en trois actes (Comédie-Française, 1837) ; le *Bon garçon*, opéra-comique en un acte, musique d'Eugène Prévost (Opéra-Comique, 1837) ; *Marie Rémond*, drame-vaudeville en trois actes (Vaudeville, 1839) ; *Passé minuit*, vaudeville en un acte (Vaudeville, 1839), petit chef-d'œuvre dans le genre comique ; les *Trois épiciers*, vaudeville en trois actes (Variétés, 1840), qui eut un grand succès; le *Chevalier du guet*, comédie en deux actes (Variétés, 1840); Lafont aida à la vogue de cette pièce, digne de la Comédie-Française ; *Charlot*, vaudeville en trois actes (Variétés, 1840); le *Maître d'école*, vaudeville en un acte (Variétés, 1841); l'*Extase*, comédie en trois actes (Vaudeville, 1843); *Deux compagnons du tour de France*, vaudeville en deux actes, qui eut du succès (Variétés, 1845); *Irène* ou le *Magnétisme*, comédie-vaudeville en deux actes (Gymnase, 1847); la *Jeunesse dorée*, drame en cinq actes (Ambigu, 1849) ; *Bonsoir monsieur Pantalon*, opéra-bouffon en un acte, musique de Grisar (Opéra-Comique, 1851) ; la *Croix de Marie*, opéra-comique en trois actes, musique de Aimé Maillart (Opéra-Comique, 1852) ; la *Conscience*, drame en cinq actes, avec Alexandre Dumas (Odéon, 1854), pièce dont le succès fut très-grand ; le *Chien du Jardinier*, opéra-comique en un acte, musique de Grisar (Opéra-Comique, 1855) ; les *Dragons de Villars*, opéra-comique en trois actes, musique d'Aimé Maillart (Théâtre-Lyrique, 1856); la *Reine Topaze*, opéra-comique en trois actes, musique de Victor Massé (Théâtre-Lyrique, 1856); la *Fée Carabosse*, opéra-comique en trois actes, musique de Victor Massé (Théâtre-Lyrique, 1859) ; *Ondine*, opéra-comique en trois actes (Théâtre-Lyrique, 1863), etc.

LOCKROY (Edouard SIMON, dit), journaliste et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1840. Peu après avoir terminé ses études, il se rendit en Italie et fit avec les volontaires de Garibaldi la fameuse expédition de Sicile (1860). De retour en France, il devint, à la fin de cette même année, secrétaire de M. Renan, qu'il accompagna dans son voyage d'exploration archéologique en Judée et en Phénicie. Revenu à Paris, il débuta dans le journalisme, s'y fit aussitôt remarquer par sa verve mordante et spirituelle et devint un des collaborateurs les plus brillants du *Figaro*. Très-attaché aux idées républicaines, il se mit bientôt à faire, dans cette feuille, à côté de Rochefort, la guerre aux hommes et aux choses de l'Empire, et devint un des rédacteurs du *Diable à quatre*, pamphlet hebdomadaire. En 1869, il passa à la rédaction du *Rappel*, où sa polémique devint encore plus vive et plus ardente. Un de ses articles lui attira même une condamnation à quatre mois de prison et à 3,000 francs d'amende. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Lockroy fut élu chef d'un bataillon de la garde nationale de Paris (le bataillon de l'Octroi), qui fut licencié après l'armistice. Quelques jours après, le 8 février 1871, les électeurs de la Seine l'envoyaient siéger à l'Assemblée nationale, où il vota contre les préliminaires de paix et pour la déchéance de l'Empire (1er mars). Lorsque éclata à Paris le mouvement du 18 mars, M. Lockroy, qui se trouvait dans cette ville, fit partie des républicains qui travaillèrent à maintenir l'ordre et à empêcher la guerre civile d'éclater. Il signa la proclamation des députés de la Seine et des maires de Paris, qui, au nom de la république, demandaient le maintien de l'ordre et consentaient aux élections municipales fixées au 26 mars. Le 2 avril, lorsque commença l'horrible guerre civile qui devait se prolonger deux mois, M. Lockroy donna, en même temps que M. Floquet, sa démission de représentant de Paris. « Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que nous pouvions pour conjurer la guerre civile en face des Prussiens encore armés sur notre sol, écrivaient les deux députés au président de l'Assemblée de Versailles. Puisque, malgré nos efforts passés, malgré ceux que nous tentions encore pour arriver à une conciliation, la bataille est engagée, nous, représentants de Paris, croyons que notre place n'est plus à Versailles. » M. Lockroy devint alors un des fondateurs de la Ligue républicaine des droits de Paris, qui fit un suprême effort pour arrêter l'effusion du sang. Voyant que toute tentative en ce sens était désormais inutile, il quitta Paris le 15 avril, fut arrêté sur la route de Vanves par un peloton de cavalerie et conduit à Versailles, puis à Chartres, où il resta emprisonné jusqu'au mois de juin suivant. Rendu alors à la liberté sans jugement, il fut élu, le 23 juillet, membre du conseil municipal de Paris dans le XIe arrondissement, contribua peu après à la fondation d'un journal hebdomadaire, la *Municipalité*, ayant pour but de relier entre eux tous les conseils municipaux de France, et signa l'exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, lequel concluait à la levée de l'état de siége et à la proclamation de l'amnistie. En mai 1872, il devint rédacteur en chef du *Peuple souverain*, et il fut poursuivi le mois suivant pour un article intitulé *Mort aux traîtres*, mais se vit acquitté par le jury, et eut alors avec M. Paul Granier de Cassagnac (1er juin) un duel qui eut du retentissement et pour lequel il fut condamné, avec son adversaire, à huit jours de prison en juillet 1872. Un article, intitulé la *Libération du territoire*, lui valut une nouvelle poursuite, et le jury, cette fois plus sévère, le condamna, le 27 mars 1873, à un mois de prison et 500 francs d'amende. Deux jours plus tard, il proposa au conseil municipal de Paris de voter 50,000 francs pour envoyer des ouvriers à Vienne. Le 27 avril suivant, il se porta condidat de la démocratie radicale dans les Bouches-du-Rhône et fut élu député par 57,000 voix. La mort de son oncle, l'ingénieur Jullien, l'a rendu possesseur d'une fortune considérable. Outre ses articles de journaux, on lui doit : *A bas le progrès* (1870, in-18) ; les *Aigles du Capitole* (1870, in-18) ; l'*Honnête homme*, comédie ; la *Commune et l'Assemblée* (1871, in-8o), etc.

LOCLE (LE), ville de Suisse, canton et à 15 kilom. N.-O. de Neufchâtel, dans la vallée de même nom ; 8,600 hab. Cette ville, reconstruite depuis les incendies de 1833 et de 1849, est renommée pour sa fabrication d'horlogerie et de dentelles. La première montre y fut faite en 1680 par Daniel Richard. Elle possède de nombreuses écoles, un institut philanthropique et un hôpital pour les pauvres.

LOCMAN s. m. (lo-kman — de l'allemand *lothsmann*, composé de deux radicaux dont le premier est *loth*, plomb, plomb de sonde, sonde, et l'autre *mann*, homme, l'homme au plomb, l'homme à la sonde). Mar. Syn. de LAMANEUR.

LOCMARIA (Noël-Marie-Victor DU PARC, comte DE), écrivain français, né vers 1792. Il était lieutenant-colonel d'infanterie lorsque, Charles X ayant été chassé de France en 1830, il crut devoir donner sa démission. Depuis lors, il consacra ses loisirs aux lettres et fit paraître, entre autres écrits : *De l'état militaire en France* (1831, in-8o) ; les *Guerillas* (1834, 2 vol. in-8o), roman ; *Souvenirs des voyages du duc de Bordeaux* (1846, 2 vol. in-8o); *Histoire du règne de Louis XIV* (1853, 2 vol. in-8o), ouvrage dépourvu de critique et purement apologétique ; *Marie-Thérèse de Hongrie* (1861) ; la *Chapelle Bertrand* (1863), etc.

LOCMARIAQUER, bourg de France (Morbihan), canton d'Auray, arrond. et à 65 kilom. S.-E. de Lorient, avec un petit port de refuge sur le golfe du Morbihan ; pop. aggl., 720 hab. — pop. tot., 2,103 hab. Commerce d'huîtres. Le port est protégé par une jetée que l'on attribue aux Celtes ou aux Romains. L'église, qui date en partie du XIIe siècle, offre de grandes arcades en plein cintre, soutenues par des colonnes dont les chapiteaux présentent des oves, des fleurs, des entrelacs et des têtes d'animaux.

Les restes de monuments celtiques et romains que possède cette localité ont fait supposer que le bourg actuel recouvrait l'emplacement de l'ancienne ville de *Dariorigum*. Le sol est partout jonché de briques et de poteries en terre rouge vernie ; on y découvre fréquemment des médailles et des statuettes.

Les environs de Locmariaquer sont couverts de monuments antiques, parmi lesquels nous signalerons : les ruines d'un cirque romain ; le tumulus de *Mané-Lud ;* le dolmen appelé *Table de la Fée*, composé de neuf supports disposés en cercle et précédé d'une allée que forment douze pierres verticales ; le dolmen dit *Montagne de la Fée*, couronnant un tumulus d'où l'on découvre Belle-Isle, Houat, Quiberon et une partie de l'archipel du Morbihan ; le magnifique dolmen connu sous la double dénomination de *Table de César* et de *Table des Marchands ;* le menhir dit *Pierre de la Fée*, le plus grand des menhirs connus ; enfin le monument appelé les *Pierres plates* et portant des dessins symboliques ; c'est une allée couverte, de 21 mètres de longueur et de 1 mètre de hauteur.

LOCMINÉ, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de canton, arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Pontivy ; pop. aggl., 1,382 hab. — pop. tot., 1,710 hab. Commerce de fer en barre, pelleteries, vins. L'église, du style ogival, est surmontée d'une tour carrée avec flèche polygonale. La chapelle Saint-Colomban possède de beaux vitraux représentant des scènes de la vie de ce saint. On lit dans les litanies de saint Colomban, placées au-dessous de sa statue, les deux strophes qui suivent et dont le rapprochement est peu flatteur pour les habitants de Locminé :

Saint Colomban, patron de Locminé, priez pour nous !
Saint Colomban, secours des imbéciles, priez pour nous !

LOCO adv. (lo-ko — mot tiré de l'ital. qui signifie *lieu, à la place*). Mus. Se met après un passage qui doit être exécuté à l'octave haute ou basse, et signifie qu'il faut reprendre les notes qui suivent comme elles sont écrites, sans transposition.

LOCOAL-MENDON, bourg et commune de France (Morbihan), canton de Belz, arrond. et à 25 kilom. de Lorient, près de la baie d'Etel ; pop. aggl., 339 hab. — pop. tot., 2,000 hab.

LOCOBATTEUSE s. f. (lo-ko-ba-teu-ze — du lat. *loco*, sur place, et de *batteuse*). Agric. Batteuse à vapeur.

LOCO CITATO (lo-ko-si-ta-to), mots latins employés souvent dans les citations et qui signifient *à l'endroit cité* précédemment.

LOCOFOCOS (littéral. *au lieu de feu*), nom des allumettes chimiques aux Etats-Unis, donné par sobriquet aux démocrates radicaux, parce que les lampes s'étant éteintes dans un de leurs clubs, ils les rallumèrent avec des allumettes de ce genre.

LOCOL s. m. (lo-kol). Entom. Abeille des Philippines, dont le miel est acide et la cire noirâtre.

LOCOMOBILE adj. (lo-ko-mo-bi-le — du lat. *locus*, lieu ; *mobilis*, mobile). Mécan. Qui est construit de façon à pouvoir changer de place : *Machine* LOCOMOBILE.

— s. f. Machine à vapeur montée sur des roues, qu'on peut facilement transporter aux endroits où son service peut être utile, et qui n'exige pas d'installation proprement dite : *La* LOCOMOBILE *est une petite machine à feu destinée à être transportée sur les lieux où elle doit fonctionner c'est-à-dire d'un champ et d'un village à l'autre.* (L. Reybaud.)

— **Encycl.** Les *locomobiles*, dont l'emploi tend à se répandre de plus en plus, en raison des nombreuses applications que l'on peut en faire, rendent des services très-importants dans les travaux de toute nature : dans les travaux agricoles, elles font mouvoir les machines à battre le blé, les hache-paille, les concasseurs, les coupe-racines, les pressoirs, etc., et, dans certains cas, les moissonneuses, les charrues, les machines à drainer, etc. ; l'industrie et les travaux publics en tirent un très-grand profit dans les élévations d'eau, les constructions, les épuisements, les scieries fixes ou portatives, les papeteries, les fabrications de brique et de tuyaux de drainage, la construction des tunnels, l'exploitation des bois, le lavage et l'extraction des minerais, les forges, les moulins à blé, la fabrication du mortier, le battage des pilotis, etc. C'est à l'application de ce genre de moteur que l'on doit les grands progrès qui ont été réalisés dans toutes les industries et exploitations, comme économie de main-d'œuvre et de temps. Le système de construction adopté pour les *locomobiles* varie avec les constructeurs ; généralement le cylindre à vapeur est placé horizontalement soit sur le côté, soit au-dessus, soit au-dessous de la chaudière, qui est toujours tubulaire, à foyer intérieur et quelquefois à retour de flammes. Dans quelques machines, le cylindre est vertical, renfermé dans la boîte à fumée ou dans la boîte à feu. Parmi les *locomobiles* les plus estimées, on peut citer celles de MM. Rouffet, Calla, Flaud, Duvoir, Albaret, Lotz, Nepveu et Cie, Perignon, Thomas et Laurens, Bréval Gache, Gargan, Cail et Cie, etc. Nous donnons ci-après la description des machines construites par ces derniers constructeurs ; elles se distinguent par l'application d'un réchauffeur placé sous la chaudière et par leur aspect de solidité et de régularité.

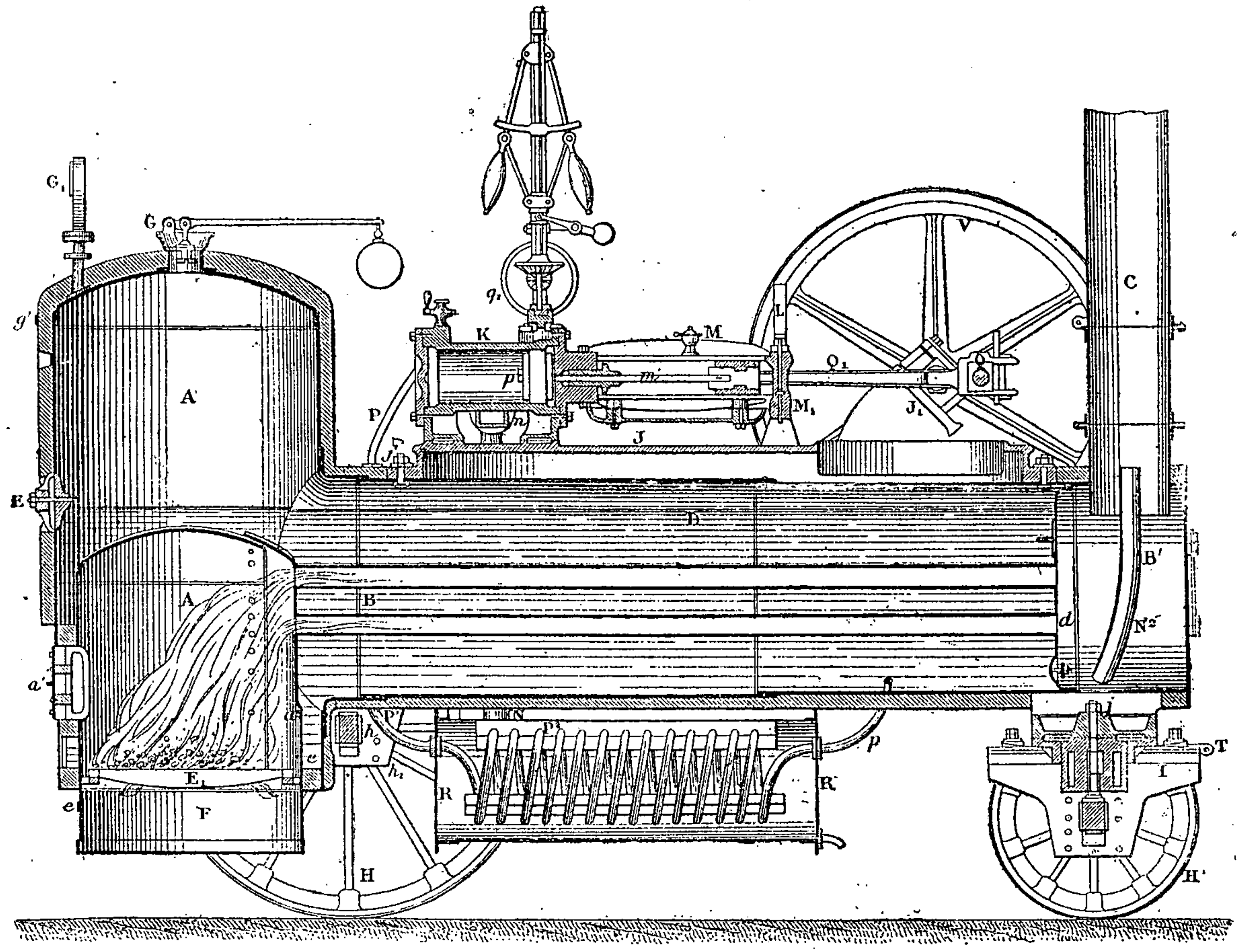

La figure ci-dessus, qui représente une coupe de la *locomobile* de MM. Cail et Cie, fait voir la disposition du foyer ; la boîte à feu A est disposée au centre d'une enveloppe A' ; la plaque tubulaire *a* reçoit les tubes B, qui conduisent les produits de la combustion dans la boîte à fumée B', d'où ils s'échappent par la cheminée C. La boîte à feu est munie d'une porte *a'* et est reliée à son enveloppe au moyen d'un cadre en fer *e*, fermant la capacité réservée à l'eau. Le dessous de la grille E est fermé par un cendrier F ; muni d'une porte sur le devant afin qu'on puisse l'ouvrir pour activer le tirage. La boîte à feu porte à sa base un robinet de vidange pour vider au besoin complétement la chaudière, et une fermeture autoclave pour en opérer le nettoyage. Le corps cylindrique D joint la boîte à feu extérieure à la boîte à fumée, dont la plaque tubulaire *d* vient se fixer à son extrémité. La boîte à fumée B' est fermée par une porte en tôle s'ouvrant latéralement sur charnières. Le devant de la boîte à feu extérieure est muni d'un trou d'homme E, d'un niveau d'eau et de trois robinets de jauge convenablement étagés pour permettre de reconnaître le niveau de l'eau. Le sommet sphérique de cette partie du générateur porte les soupapes de sûreté G et le manomètre indicateur de pression G_1. La cheminée C est divisée en tronçons qui permettent de les replier l'un sur l'autre quand on veut transporter la machine.

Sur le corps cylindrique horizontal de la chaudière est fixée une forte plaque en fonte J supportant tous les organes qui constituent le moteur ; sur cette plaque fondue avec les deux paliers J_1 qui reçoivent l'arbre coudé Q. est d'abord attaché le cylindre à vapeur K, muni de sa boîte, dans laquelle se meut le tiroir de distribution commandé par un excentrique calé sur l'arbre et dont la tige glisse dans un guide qui lui assure un mouvement horizontal parfaitement rectiligne. Un tiroir à détente, mobile sur la table du tiroir proprement dit et commandé par un second excentrique calé à côté du premier sur l'arbre Q, est réglé à la main à l'aide d'un petit volant, au moyen duquel on modifie les positions relatives des deux tiroirs par rapport aux lumières de distribution. Le presse-étoupe du cylindre à vapeur, par lequel passe la tige du piston, supporte les extrémités des deux glissières M, qui servent de guide à la tête de la tige du piston *m'* ; ces glissières sont soutenues à leur autre extrémité par une arcade M_1, venue de fonte avec la plaque J, et à la partie supérieure de laquelle est fixé le croissant L, destiné à recevoir la cheminée, quand on transporte la machine. La vapeur, après avoir fait son effet sur le piston, s'échappe par un conduit qui débouche dans le réchauffeur cylindrique R, où elle circule autour du serpentin et s'échappe par un tuyau dans la cheminée d'appel pour activer le tirage du foyer. L'eau condensée dans le cylindre à vapeur est envoyée dans le réchauffeur au moyen de deux petits robinets purgeurs. La pompe alimentaire est fixée contre le cylindre à vapeur du côté opposé à la boîte de distribution ; son piston, mû par une tige attachée directement à la tige du piston à vapeur, aspire l'eau froide par un conduit spécial et la refoule par le tuyau P dans le serpentin P' renfermé dans le réchauffeur, pour l'introduire dans la chaudière par le conduit p_1. L'eau se trouve, comme on le voit, chauffée dans le serpentin par la vapeur qui s'échappe du cylindre. Le piston, dans son mouvement alternatif de va-et-vient, fait mouvoir, au moyen de la bielle à fourche Q_1, l'arbre moteur Q, sur lequel sont montées, outre les excentriques de la distribution, deux poulies formant volant V, et une petite poulie à gorge qui commande le régulateur à boules par l'intermédiaire d'une autre poulie Q_1.

Tout cet ensemble, qui constitue la machine proprement dite, est monté sur quatre roues. Les deux grandes H tournent librement aux deux extrémités d'un arbre carré en fer *h*, engagé dans de petites plaques de garde fixées à la chaudière. Les petites roues H_1 font partie d'un avant-train mobile I, composé d'un boulon central *j* et de deux plateaux en fonte ajustés l'un au-dessus de l'autre. Le boulon I_1, fixé à cet avant-train, permet d'y attacher les flèches de l'attelage, avec lequel on peut diriger la *locomobile* dans toutes les directions. Tout le système est suspendu par des ressorts qui s'abaissent ou se redressent selon que la charge est plus ou moins grande ; à cet effet, les ressorts sont fixés à leurs extrémités par des bielles de suspension attachées au bâti et, par conséquent, qui suivent ses mouvements, et en leur milieu par un étrier central qui s'appuie sur l'essieu des roues ; ce dernier point étant invariable, il s'ensuit naturellement une flexion positive ou négative, selon que la charge est plus ou moins grande. Cette *locomobile* résume à elle seule tous les perfectionnements que l'on a apportés à la construction de ce genre de machines, dont la force varie de 2 chevaux à 25 chevaux-vapeur. Le poids des *locomobiles*, qui change naturellement avec le système, est environ, la machine vide : pour 2 chevaux, de 900 kilogrammes ; pour 3 et 4 chevaux, de 1,900 kilogrammes ; pour 6 chevaux, de 2,300 kilogrammes ; pour 7 et 8 chevaux, de 2,500 kilogrammes ; pour 9 et 10 chevaux, 3,000 kilogrammes, et pour 25 chevaux, 14,500 kilogrammes ; ces résultats permettent de constater que le poids moyen de ces machines peut varier pour 2 à 25 chevaux entre 450 et 580 kilogrammes par cheval. Au moyen de ces poids, on peut déterminer le nombre de chevaux qu'il faudrait atteler à une *locomobile* pour la transporter d'un lieu à un autre. Sachant que, sur une route en bon état d'entretien,

la résistance est de $\frac{1}{30}$ de la charge traînée, on a en *terrain horizontal :*

$$\frac{X}{30} = 70 \text{ kilogrammes};$$

X charge brute traînée, et 70 kilogrammes traction moyenne d'un cheval travaillant 10 heures par jour et parcourant 3,960 mètres par heure ; et en *terrain incliné :*

$$\frac{X}{30} \pm X \sin\alpha \pm Q \sin\alpha = 70 \text{ kilogrammes};$$

α, angle que fait le *plan incliné* avec l'horizon ;

Q, poids du cheval ;

$X \sin\alpha$ et $Q \sin\alpha$ composantes, parallèles au plan incliné, de la charge traînée et du poids du cheval ; elles sont positives ou négatives, suivant qu'on monte ou qu'on descend.

On recherche le nombre de chevaux nécessaire pour remorquer une *locomobile* de 4 chevaux en terrain horizontal et dans les conditions énoncées ci-dessus; on trouve, le poids de la *locomobile* étant de 1,900 kilogrammes, qu'un cheval serait suffisant, puisqu'il n'aurait besoin que de produire un effort de 63 kilogrammes à la vitesse de 1^{m},10 par seconde. Pour une machine de 25 chevaux, pesant 14,500 kilogrammes, il faudrait de 6 à 7 chevaux en terrain horizontal; mais ces machines ne se transportent que rarement, pour mieux dire jamais; car il n'y a pas dans les travaux agricoles et dans les constructions d'engins à mettre en mouvement qui demandent cette force; le plus souvent, ces *locomobiles* sont faites pour être à poste fixe.

Le prix de ces machines varie : pour 4 chevaux, de 4,300 francs à 4,500 francs; pour 6 chevaux, de 5,500 francs à 6,000 francs; pour 9 chevaux, de 8,000 francs à 8,500 francs; pour 12 chevaux, de 9,800 francs à 10,500 fr.; et pour 15 chevaux, de 11,000 francs à 12,000 francs.

LOCOMOBILITÉ s. f. (lo-ko-mo-bi-li-té — rad. *locomobile*). Nature, caractère de ce qui est locomobile : *Le rajah admirait la* LOCOMOBILITÉ *des Européens.* (V. Jacquemont.) *Le végétal, fixé sur le sol, a plus de difficulté pour s'acclimater à d'autres contrées et pour se nourrir d'aliments divers, que n'en a le moindre insecte destiné, par sa* LOCOMOBILITÉ, *à parcourir différents pays.* (Sorbier.)

LOCOMOTEUR, TRICE adj. (lo-ko-moteur, tri-se — du lat. *locus*, lieu; *motus*, mû). Hist. nat. Qui sert à la locomotion : *Muscle* LOCOMOTEUR. *La plupart des plantes sont privées de la faculté* LOCOMOTRICE. (Virey.)

— Mécan. Qui opère la locomotion : *Appareil* LOCOMOTEUR.

LOCOMOTIF, IVE adj. (lo-ko-mo-tiff, i-ve — rad. *locomoteur*). Qui a rapport à la locomotion.

— Philos. *Faculté locomotive*, Faculté de changer de place à volonté : *Notre volonté est notre* FACULTÉ LOCOMOTIVE *guidée par l'intelligence.* (L. Pinel.)

— Mécan. *Machine locomotive*, Machine à vapeur, dont on se sert sur les chemins de fer pour la traction des vagons sur les rails. V. LOCOMOTIVE s. f.

LOCOMOTILE adj. (lo-ko-mo-ti-le — du lat. *locus*, lieu; *motus*, mû). Qui permet de se mouvoir : *La faculté* LOCOMOTILE *volontaire caractérise la vie animale.* (Cabanis.)

LOCOMOTILITÉ s. f. (lo-ko-mo-ti-li-té — rad. *locomotile*). Faculté de se mouvoir : *Tous les êtres doués d'une volonté paraissent posséder la* LOCOMOTILITÉ.

LOCOMOTION s. f. (lo-ko-mo-si-on — du lat. *locus*, lieu; *motio*, action de mouvoir). Action ou faculté de se mouvoir d'un lieu à un autre : *La* LOCOMOTION *est une faculté commune à presque tous les animaux.* (Acad.) *L'organisation anatomique de ses membres dénote une* LOCOMOTION *lourde, lente et difficile.* (L. Figuier.) *La* LOCOMOTION *aérienne est la première condition de la réalisation de l'unité et de la fraternité des peuples.* (Toussenel.) *C'est un symptôme singulier que ce besoin de* LOCOMOTION *rapide qui s'empare à la fois de tous les peuples.* (Th. Gaut.) *Tant que la richesse fut immobile, l'homme, rattaché par elle à la terre, et comme enraciné, n'avait guère plus de* LOCOMOTION *que la glèbe sur laquelle il rampait.* (Michelet.)

— **Encycl.** Les plus étendus et les plus importants des mouvements organiques sont les mouvements de *locomotion*. La *locomotion* est une des facultés les plus utiles à l'individu. Elle lui a été donnée dans un but de conservation, de même que la sensibilité, dont elle est le complément indispensable. L'une de ces facultés exécute ce que l'autre perçoit et ordonne. La sensibilité donne à l'animal la notion des corps dont il doit faire usage ou qu'il doit repousser; elle lui fait distinguer les agents qui peuvent lui être utiles de ceux qui peuvent lui être nuisibles; la *locomotion* recueille ces suggestions, ces commandements et opère comme il convient pour les besoins de l'individu, qui se ramènent toujours à la conservation de l'espèce.

Les muscles sont les agents actifs des mouvements et les os en sont les agents passifs. Ceux-ci, articulés entre eux de plusieurs manières, changent de position les uns par rapport aux autres, lorsqu'ils sont mus par la contraction musculaire, et permettent ainsi à tout l'organisme de se déplacer; car, en mouvant les leviers osseux sur lesquels ils s'insèrent, les muscles meuvent en même temps toutes les parties qui, groupées autour des leviers, constituent, avec l'os lui-même, les résistances que doit vaincre la puissance contractile.

Les mouvements de *locomotion* sont soumis à un grand nombre d'influences extérieures qui se rattachent à la pesanteur atmosphérique. Tous les corps plongés dans l'atmosphère supportent le poids d'une colonne d'air qui a pour hauteur la hauteur de l'atmosphère et pour base la surface du corps. Les animaux supportent donc un poids considérable, qui joue un rôle important dans l'acte de la *locomotion*. Lorsque l'homme s'élève dans l'air en gravissant à pied de très-hautes montagnes, il lui semble que ses membres, et en particulier ses membres inférieurs, deviennent de plus en plus lourds; c'est que la pression atmosphérique n'étant plus suffisante pour maintenir la tête du fémur appliquée contre la cavité cotyloïde, l'action musculaire intervient pour maintenir le membre dans ses rapports articulaires. Quand l'air devient lourd, il se produit un effet inverse : les membres semblent légers et les mouvements paraissent exiger un moindre déploiement de force. Dans de pareilles circonstances, non-seulement la pression atmosphérique tient les surfaces articulaires appliquées les unes contre les autres, mais, en outre, le corps, plongé dans un milieu plus dense et perdant en poids le poids du volume d'air qu'il déplace, devient relativemant plus léger.

L'appareil au moyen duquel s'exécute la *locomotion* dans la série animale offre de grandes différences, selon qu'on l'examine au haut ou au bas de l'échelle. Chez les animaux inférieurs, l'animalité se manifestant sous sa forme la plus simple, celle de corps homogènes dans toutes leurs parties sans distinction d'organe exclusivement propre à telle ou telle fonction, la *locomotion* n'a pas d'appareil distinct; elle est dévolue à la masse totale de l'individu. Les hydres, les infusoires et d'autres animaux inférieurs nous en offrent des exemples.

A mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale, la sensibilité réfléchie devenant plus étendue, la *locomotion* devient plus active et se localise dans un appareil particulier formé d'organes distincts et d'appendices de plus en plus libres. Ainsi, dans la classe des vers, dans celle des mollusques, etc., la plupart des espèces offrent un appareil locomoteur uniquement composé de l'élément musculaire et de son moteur indispensable, l'élément nerveux; mais, dans la classe des insectes et dans celle des vertébrés, à ces deux éléments vient s'en joindre un troisième, constitué par des pièces solides dont l'ensemble affecte la forme même du corps.

La position de l'appareil locomoteur varie aussi beaucoup dans la série animale. Chez les articulés, les organes de *locomotion* sont situés dans la peau, dont ils dépendent, tandis que, chez les vertébrés, ils sont enveloppés par des muscles. De cette disposition résulte une grande différence dans les mouvements. Dans le premier cas, les parties passives de l'appareil locomoteur étant à l'extérieur et formant par leur réunion une sorte d'étui dans lequel se trouvent renfermés les éléments actifs ou musculaires, ces parties ne peuvent donner lieu qu'à des mouvements bornés; dans le second, au contraire, les leviers étant intérieurs et les puissances se fixant sur eux dans tous les points et sur toutes les faces, les mouvements deviennent plus étendus, plus variés et plus actifs.

Quant à la partie active de l'appareil locomoteur, elle est tellement rudimentaire chez les animaux inférieurs, que son existence a été niée. Ce n'est qu'en remontant l'échelle de la série animale qu'on la voit se grouper en fascicules et prendre la forme de muscle.

LOCOMOTIVE s. f. (lo-ko-mo-ti-ve — rad. *locomotif*). Voiture à vapeur destinée à remorquer d'autres voitures dans lesquelles on transporte des voyageurs ou des marchandises : *La* LOCOMOTIVE *n'est qu'une des formes de la machine à feu; il y en a deux autres, la locomobile et la machine fixe.* (L. Reybaud.) *Ce qui mène et entraîne le monde, ce ne sont pas les* LOCOMOTIVES, *ce sont les idées.* (V. Hugo.)

— Fig. Ce qui se meut, ce qui agit avec beaucoup d'énergie et de rapidité : *La presse est l'immense et sainte* LOCOMOTIVE *du progrès.* (V. Hugo.) *A tous ces moyens, il faut joindre le grand véhicule de l'enseignement universel, la presse, le journal, véritable* LOCOMOTIVE *de la civilisation moderne.* (Ed. Laboulaye.)

— **Encycl.** Une *locomotive* est une machine à vapeur accompagnée de sa chaudière, de son foyer et de sa cheminée, montés sur un châssis porté par des roues, qui lui servent tout à la fois de support et d'appareil de propulsion.

Ces machines, dans lesquelles l'action de la vapeur est substituée à celle des animaux de trait, ne prennent le nom de *locomotives* que lorsqu'elles doivent rouler sur des rails; celles qui circulent sur des routes ordinaires sont plus généralement appelées voitures à vapeur. Les essais de voitures à vapeur remontent au milieu du XVIII^{e} siècle; tandis que ceux des *locomotives* ne datent que du commencement du siècle actuel. Le docteur anglais Robisson fut le premier qui, en 1759, eut l'idée d'employer la vapeur pour mettre en mouvement les roues des véhicules; mais ce fut l'ingénieur français Cugnot qui, dix ans plus tard, en 1769, fit les premiers essais au moyen d'un chariot mis en mouvement par une machine à vapeur composée de deux cylindres à simple effet; cette machine se voit encore aujourd'hui au Conservatoire des arts et métiers de Paris. La difficulté que l'on eut à trouver un moyen pour la diriger fit abandonner les expériences. Ce ne fut qu'en 1804 qu'Olivier Evans, reprenant tout ce qui avait été étudié jusqu'alors, fit fonctionner une voiture à vapeur dans les rues de Philadelphie (Etats-Unis). A cette époque, les nombreuses difficultés que rencontrèrent MM. Trewithick et Vivian, pour l'application de la vapeur à la locomotion sur les routes ordinaires, leur firent faire des essais de remorquage sur le chemin de fer de Merthyr-Tydwill, dans le pays de Galles. La machine de ces constructeurs remorquait 10 tonnes de poids utile avec la vitesse de 8 kilomètres, sans renouveler l'eau de la chaudière. Le défaut d'adhérence des roues sur la surface polie des rails, que l'on croyait à cette époque presque impossible à obtenir, fit imaginer, en 1811, les machines de Blenkinsop, dans lesquelles une roue dentée venait s'engrener avec un rail en crémaillère; les autres roues n'avaient d'autre fonction que de supporter l'appareil. Ces machines, qui fonctionnèrent pendant assez longtemps pour le service des mines de houille, furent modifiées en 1812 par MM. William et Edward Chapman, qui substituèrent à la crémaillère une chaîne sans fin placée au milieu de la voie; les essais entrepris n'eurent pas de suite. Sur quelques chemins de fer, on remplaça les crémaillères et les chaînes par des béquilles, qui prenaient leur appui sur le sol, et qui fonctionnaient comme les jambes d'un cheval; ce système, dû à Bunton, ne put être essayé avec suite à cause d'un accident arrivé à la chaudière. En 1813, M. Blackett fit faire un grand pas à la locomotion en prouvant et en déterminant par des expériences que l'adhérence était suffisante pour permettre aux machines de se mouvoir sur les chemins de fer sensiblement de niveau ou d'une faible inclinaison. En 1814 commence à se faire apprécier George Stephenson, qui devait plus tard, aidé par son fils Robert, contribuer si puissamment aux progrès de la locomotion; à cette époque, il construisit une machine dans laquelle il utilisa l'adhérence de toutes les roues en les reliant au moyen de roues dentées et d'une chaîne sans fin. La chaudière était suspendue au moyen de petits pistons, que le liquide et la vapeur venaient presser de haut en bas; plus tard, l'essieu intermédiaire, que ce célèbre constructeur avait ajouté pour pouvoir communiquer le mouvement aux deux extrêmes, fut supprimé, et la chaîne sans fin fut remplacée par une bielle d'accouplement extérieur. Dans toutes ces machines, dont la dernière présentait ce qui avait été fait de mieux jusqu'alors, les cylindres étaient placés verticalement sur la chaudière, donnaient le mouvement au moyen d'une combinaison de leviers, et agissaient sur chacun des essieux. En 1825, Hacworth disposa les cylindres latéralement à la chaudière, en les faisant agir tous les deux sur le même essieu, et en conservant la bielle d'accouplement. A cette amélioration vint s'ajouter en 1829 l'application de la chaudière tubulaire, avec tirage au moyen d'un jet de vapeur dans la cheminée, due à M. Séguin aîné, alors directeur du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne. Cette application, qui eut lieu pour la première fois sur une *locomotive* que l'on fit fonctionner au concours institué par la compagnie de Liverpool à Manchester, permit de produire une quantité de vapeur beaucoup plus considérable qu'avec les anciennes chaudières d'Olivier Evans, et opéra une révolution dans l'industrie des chemins de fer. On put alors traîner de lourdes charges et obtenir de grandes vitesses. Depuis 1829, les *locomotives* n'ont fait de progrès que dans leurs détails d'exécution et leur disposition; elles ont augmenté en puissance, ce qui tient aux besoins de remorquer de plus grandes charges et à la nécessité de vaincre de plus grandes résistances, de remonter les fortes rampes et de circuler dans les courbes de très-petit rayon. Pour retracer, depuis l'application de la chaudière tubulaire, l'histoire de la *locomotive*, il faudrait suivre pas à pas les améliorations que chaque ingénieur et chaque constructeur ont apportées à ces machines, et décrire en entier chacun des systèmes de *locomotive* qui circulent sur le globe, et dont le nombre se compte par milliers; mais, après avoir sommairement rappelé les phases par lesquelles a passé la *locomotive*, nous nous contenterons de décrire le plus clairement possible les parties constituantes d'une machine de cette espèce, ainsi que les fonctions que doit remplir chacune des pièces.

Les *locomotives* se classent de quatre manières différentes : 1^{o} suivant la nature de leur service; 2^{o} suivant la position des cylindres; 3^{o} d'après le nombre de roues; 4^{o} d'après la position de ces dernières. D'après la nature de leur service, les *locomotives* sont dites : à voyageurs, lorsqu'elles sont affectées exclusivement au transport des voyageurs; à marchandises, quand elles sont disposées à remorquer de très-fortes charges; mixtes, lorsqu'elles font à la fois le service des deux précédentes; machines-tenders, quand elles portent leur eau et leur coke; fortes-rampes, lorsque, par leurs dispositions et leur construction spéciale, elles sont destinées à gravir des rampes très-prononcées. Les *locomotives* à voyageurs marchent avec des vitesses de 40 à 50 kilomètres à l'heure, en remorquant 14 à 15 voitures sur des rampes de 0^{m},005; à une vitesse de 80 à 100 kilomètres, elles ne traînent que 7 à 8 voitures. En général, toutes les roues sont indépendantes les unes des autres, et le diamètre des roues motrices varie entre 1^{m},68 et 2^{m},35. Celles-ci ont été placées tantôt entre les roues porteuses, tantôt à l'arrière, soit avant, soit après le foyer; la figure ci-dessous donne la disposition des roues des machines Crampton, qui sont celles que l'on emploie le plus généralement pour les grandes vitesses.

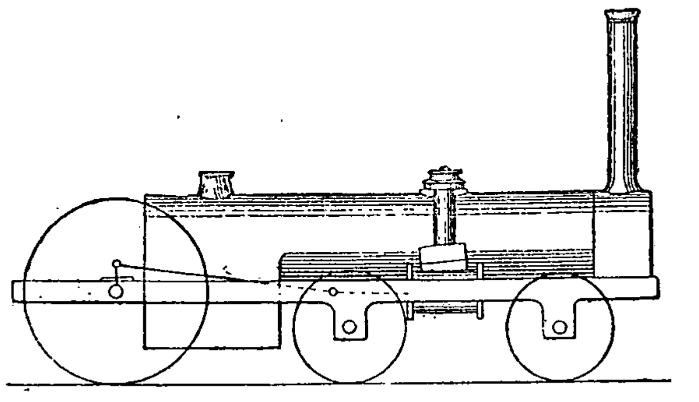

Fi.g 1.

Les *locomotives* à marchandises marchent avec des vitesses comprises entre 20 et 30 kilomètres à l'heure; elles remorquent 40 wagons de 10,000 kilogrammes, soit 40 tonnes; les roues, qui sont toutes de même diamètre, ont de 1^{m},20 à 1^{m},50, et sont accouplées au moyen de bielles d'accouplement; les roues motrices sont généralement placées au milieu; la figure 2 indique les dispositions essentielles des roues de l'appareil d'une machine à marchandises du chemin de fer de Rouen au Havre.

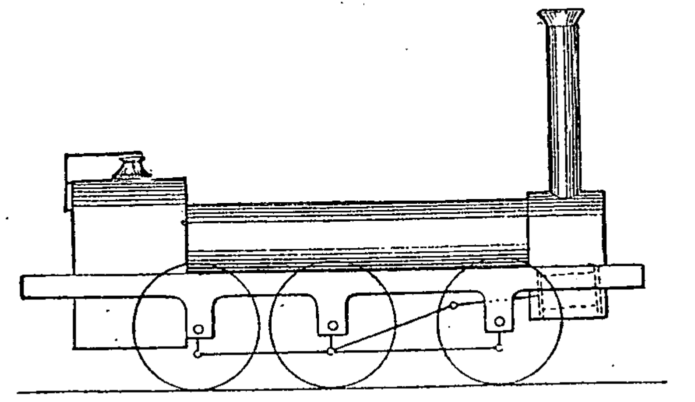

Fig. 2.

Les *locomotives* mixtes ont des vitesses de 35 à 40 kilomètres; elles remorquent 20 voitures ou wagons à marchandises. Sur les six roues qui supportent l'appareil, quatre ont le même diamètre, soit 1^{m},50 à 1^{m},60, et sont accouplées entre elles; parmi celles-ci se trouvent les roues motrices, qui occupent le milieu de la machine. Ces roues sont placées à l'avant ou à l'arrière, suivant le système de construction. La figure ci-dessous indique les dispositions des machines mixtes du chemin de fer d'Orléans, avec roues accouplées à l'arrière.

Les *machines-tenders* servent pour faire le service des voyageurs dans les chemins de banlieue; les roues motrices sont généralement indépendantes; mais, dans quelques-unes de ces *locomotives*, on a accouplé quatre roues, et quelquefois les six roues. On construit des machines de ce genre qui sont assez puissantes pour remorquer vingt-quatre voitures à voyageurs avec impériales, complétement chargées. La figure ci-dessous fait voir d'une manière succincte la disposition d'une machine-tender du chemin de Saint-Germain.

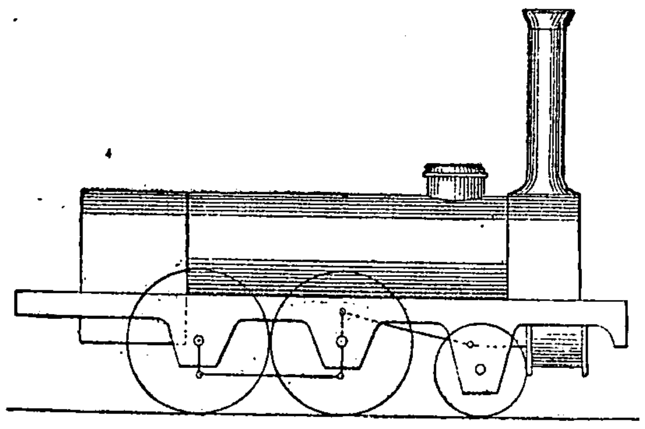

Fig. 3.

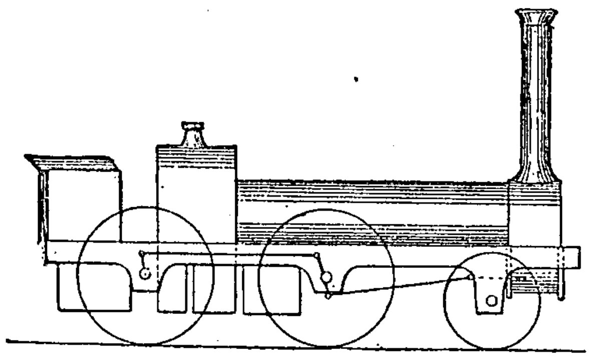

Fig. 4.

Les *locomotives* dites *fortes-rampes* sont des machines-tenders d'une puissance beaucoup plus grande, dans lesquelles on cherche à utiliser toute l'adhérence de la machine sur les rails; elles ne sont qu'une particularité des dernières; toutefois, elles n'ont pas, comme celles-ci, des roues de dimensions variables; ces pièces, au nombre de huit, ont $1^m,065$ de diamètre et sont accouplées toutes entre elles. Le chemin de fer du Nord français a construit de ces machines qui ont quatre cylindres, deux à l'avant, deux à l'arrière; ces *locomotives*, qui traînent des convois très-lourds, ont une grande stabilité; mais elles fatiguent beaucoup la voie.

Par rapport à la disposition des cylindres, les machines se divisent en *locomotives* à cylindres intérieurs et en *locomotives* à cylindres extérieurs; selon que les cylindres sont placés entre deux roues d'un même essieu, ou qu'ils sont fixés en dehors du bâti et en surplomb à l'extérieur de la voie. Le premier mode offre plus de stabilité et donne un mouvement plus régulier aux *locomotives;* toutefois, la difficulté de la construction des essieux coudés, dans le premier cas, fait préférer le second mode, qui met bien en vue du mécanicien tout le mouvement de la machine, et par suite lui permet de vérifier comment chaque pièce fonctionne pendant la marche. En général, les machines sont à deux cylindres, horizontaux ou inclinés; mais on en a construit à trois et à quatre cylindres, pour utiliser toute l'adhérence sur les rails. Dans ces derniers temps, on vient de faire des essais pour la traversée du mont Cenis, par-dessus le tunnel, d'une *locomotive* de la classe des fortes-rampes, composée de quatre cylindres, savoir : deux qui font mouvoir les roues porteuses, et deux autres qui donnent le mouvement à des roues horizontales s'appuyant sur un rail central.

Dans le principe, les *locomotives* étaient à quatre roues, comprises entre la boîte à feu et la boîte à fumée. Le peu de stabilité que présentaient ces machines a fait adopter le nombre de six roues, qui, depuis quelques années, a été porté, pour les locomotives à marchandises sur les chemins à fortes rampes, à huit, dix et même douze; telles sont les machines Engerth, employées sur le chemin du Sœmmering, qui peuvent remorquer des charges de 500 tonnes.

En général, dans toutes les *locomotives*, les roues motrices sont placées vers le milieu de la chaudière; dans les machines à voyageurs, on les a portées quelquefois en arrière du foyer, en conservant, devant et au milieu, des roues d'un plus petit diamètre; dans les machines mixtes, les roues de même diamètre sont en avant ou en arrière, et la petite roue est en arrière ou en avant. Dans le premier cas, elle peut être placée devant le foyer, et par suite mettre ce dernier en porte-à-faux, ou bien derrière celui-ci, de façon qu'il se trouve entre la petite roue et la roue motrice. Dans les machines à marchandises, on a essayé de porter la roue motrice tout à fait à l'arrière pour obtenir une grande longueur de bielle. Les petits tenders qu'on laisse aux machines-tenders sont en porte-à-faux ou montés sur une paire de roues, accouplée ou non accouplée avec les autres.

Une *locomotive*, quel qu'en soit le système de construction, se compose de trois parties principales : 1° l'appareil de vaporisation, ou la chaudière; 2° l'appareil moteur ou le mécanisme; 3° le véhicule, ou le châssis et les supports. La chaudière se compose essentiellement d'un foyer intérieur A, de tubes à air chaud B, d'une enveloppe extérieure C, d'une boîte à fumée D, et de la cheminée E. Chacune de ces parties en comprend d'autres accessoires, qui sont, pour le foyer : la grille F, qui porte le combustible; la porte G, qui sert à l'introduction; la plaque tubulaire H; le ciel I et les armatures J, qui le soutiennent. Le foyer intérieur prend encore le nom de boîte à feu; c'est une caisse en cuivre rouge, de forme parallélipipédique. Pour la chaudière proprement dite : la boîte à feu extérieure K; le corps cylindrique C, et le dôme de prise de vapeur L. Les boîtes à feu extérieure et intérieure sont reliées entre elles par une série d'entretoises. Le dôme de prise de vapeur est placé, tantôt sur le corps cylindrique de la chaudière, tantôt au-dessus du foyer; quelques constructeurs établissent à la fois deux dômes de prise de vapeur. Pour les tubes de fumée : les bagues ou viroles en acier qui servent à les fixer aux plaques tubulaires de la boîte à feu et de la boîte à fumée. Pour la boîte à fumée : la porte M, par laquelle on visite les parties de l'appareil qu'elle renferme, et on nettoie les tubes qui aboutissent à la plaque tubulaire N; un registre, placé généralement sur le côté, et que le mécanicien manœuvre pendant la marche pour régler le tirage. Les plaques tubulaires du foyer et de la boîte à fumée sont reliées par les tubes qui forment entretoises; et à la partie supérieure, celle de la boîte à fumée est entretoisée par des tirants en fer, qui vont s'attacher à la face postérieure de la boîte à feu extérieure. Enfin, pour la cheminée : le capuchon, espèce de disque en tôle, au moyen duquel on peut fermer la cheminée pour détruire le tirage pendant que la machine est en stationnement. Les pièces accessoires de la chaudière sont : le cendrier, placé immédiatement sous la grille, et dont le but est d'arrêter les escarbilles et les morceaux de coke incandescents qui passent entre les barreaux; les registres, qui, placés sur la boîte à fumée servent à modérer le tirage en laissant entrer l'air dans cette partie de l'appareil; les soupapes de sûreté O, qui donnent issue à la vapeur en excès; ces soupapes, au nombre de deux, sont chargées par l'intermédiaire d'un levier au moyen de balances, dont les ressorts ont une tension que l'on peut régler à volonté; un manomètre, pour mesurer la tension de la vapeur; cet instrument, d'abord à air libre et à piston, fut remplacé avec succès par les manomètres métalliques de MM. Bourdon et Desbordes; on le place à l'arrière de la machine, sur la boîte à feu extérieure, à proximité du mécanicien; l'indicateur de niveau d'eau, qui permet de vérifier à chaque instant le niveau de l'eau dans la chaudière; le sifflet d'alarme, placé sur la partie postérieure de la chaudière, à proximité du mécanicien, qui s'en sert pour annoncer l'arrivée du train, donner le signal d'avertissement pour la mise en marche, faire desserrer les freins, etc.; le trou d'homme, servant à la visite des parties intérieures de la chaudière; les robinets de vidange, placés à la partie inférieure de la boîte à feu extérieure, pour vider la chaudière; les robinets réchauffeurs, qui permettent de renvoyer dans le tender l'excès de vapeur formé pendant le stationnement, pour réchauffer l'eau d'alimentation. Outre ces accessoires, appartenant directement à l'appareil de vaporisation, la chaudière contient : un tuyau de prise de vapeur P, placé dans le dôme de vapeur ou dans l'espace compris entre le corps cylindrique et le niveau de l'eau, et appelé chambre de vapeur; ce tuyau, qui conduit la vapeur aux cylindres, lui donne accès par de petites fentes rectangulaires percées à sa partie supérieure, afin de diminuer autant que possible l'entraînement de l'eau par la vapeur; le régulateur Q, qui sert à ouvrir ou à fermer le passage de la vapeur de la chaudière aux cylindres; on le place, tantôt à l'origine du tuyau de prise de vapeur, tantôt sur son parcours; cet appareil se compose d'un tiroir, que l'on fait glisser sur des ouvertures qui forment l'orifice du tuyau de prise de vapeur, ou d'un disque à plusieurs ailes, qui prend un mouvement de rotation, pour ouvrir et découvrir les orifices percés sur un plateau circulaire. Le tuyau de prise de vapeur se continue à l'intérieur ou à l'extérieur de la boîte à fumée jusqu'au cylindre qu'il dessert; il prend alors le nom de tuyau d'arrivée de vapeur; les tuyaux d'échappement R, par lesquels s'échappe la vapeur sortant de chaque cylindre après qu'elle a produit son effet sur le piston, sont placés dans l'intérieur de la boîte à fumée, au sommet de laquelle ils se réunissent en un seul, qui se rétrécit à son orifice pour former une tuyère, avec laquelle on peut rendre la section variable. Cette tuyère, composée de vulves mobiles, sert à imprimer au tirage une grande énergie; son resserrement, qui ne doit avoir lieu qu'autant qu'il est nécessaire de maintenir la vapeur à une tension convenable. augmente la vitesse du jet de vapeur dans la cheminée, et par suite, produit un tirage forcé, en activant l'appel d'air sous la grille. Avant de passer à la description du mécanisme, il est nécessaire de rappeler le mode d'alimentation de ces machines, qui participe à la fois de la chaudière, en ce qu'il fournit l'eau à vaporiser, et du mécanisme, en ce qu'il emprunte à celui-ci son mouvement, à moins que l'on ne fasse usage de l'appareil récent connu sous le nom d'injecteur Giffard. L'appareil d'alimentation se compose de deux pompes alimentaires correspondant chacune à l'un des cylindres; elles sont, suivant le cas, à grande course et commandées directement par les tiges de piston, ou à petite course et commandées par les excentriques de la distribution. Ces pompes aspirent l'eau du tender et la refoulent dans la chaudière en un point aussi éloigné que possible du foyer. Elles sont munies d'un robinet d'épreuve, auquel est adaptée une longue tringle dont la poignée est à la portée du mécanicien, et qui sert à vérifier si la pompe fonctionne utilement, ce que l'on reconnaît à l'émission

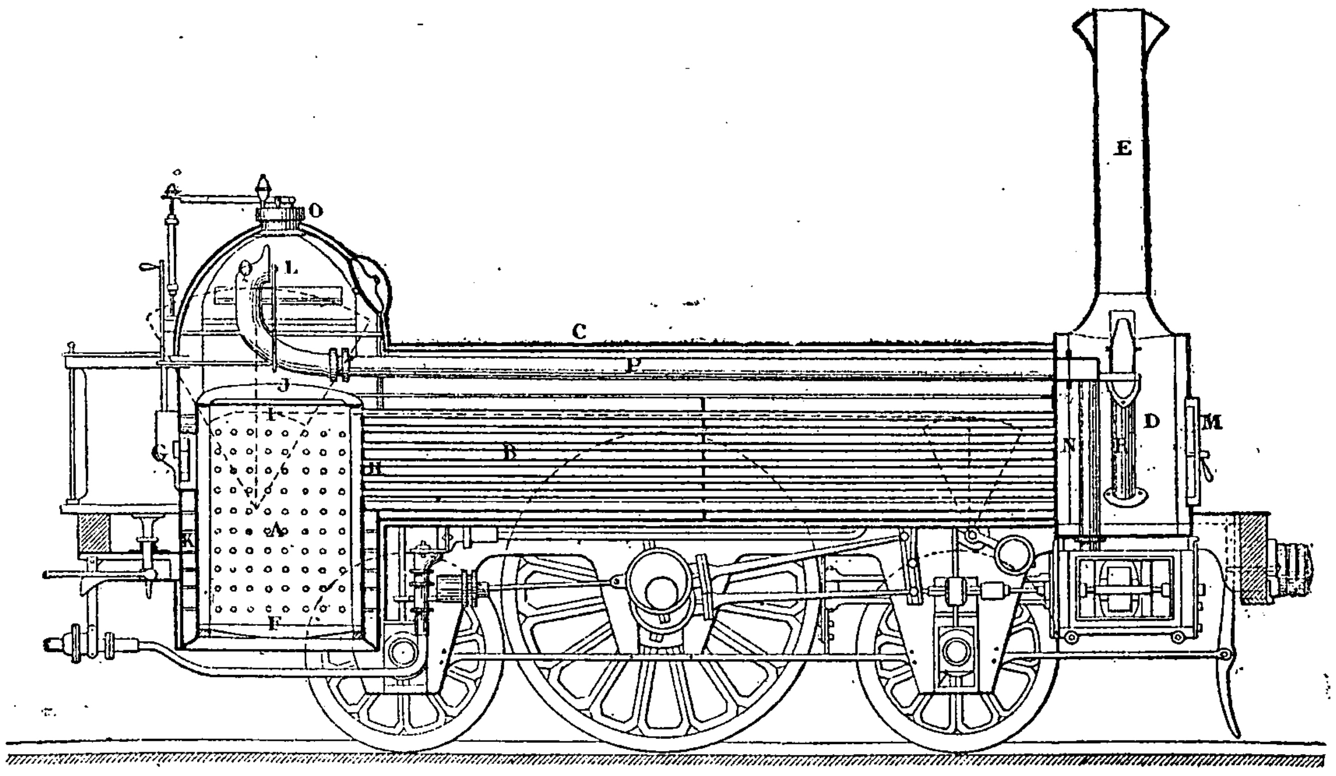

Fig. 5.

saccadée d'un jet d'eau froide ou à la température du réservoir placé sur le tender.

L'appareil moteur, ou mécanisme, se compose des cylindres dans lesquels se meuvent des pistons, sous l'action de la vapeur que laissent arriver des conduits, qui correspondent aux lumières d'introduction et d'émission de la boîte à tiroir. Entre ces deux lumières d'admission est placée la lumière d'échappement, qui se trouve constamment recouverte par le tiroir et qui communique avec le tuyau d'échappement. Les cylindres sont fermés par des plateaux mobiles à volonté, l'un à l'arrière, qui laisse passer la tige du piston, l'autre à l'avant, qui permet la visite et l'enlèvement de cet organe. Ces pièces principales sont généralement placées au delà du corps cylindrique de la chaudière, dans la boîte à fumée, au-dessous ou à côté de cette capacité; cependant, dans les *locomotives* Crampton, les cylindres sont fixés de part et d'autre du corps cylindrique entre les roues d'avant et celles du milieu. La tige du piston, après avoir traversé le presse-étoupe du fond du cylindre, va s'attacher à une coquille ou crosse, qui glisse entre des guides métalliques, appelés glissières, et destinés à maintenir la tige du piston dans sa direction rectiligne et à résister à la poussée oblique de la manivelle. Cette coquille est prise entre les fourches de la bielle motrice, dont l'extrémité ou la grosse tête va se fixer sur le manneton de la manivelle, calée sur l'essieu moteur, dans les machines à cylindres extérieurs, ou embrasser le tourillon de l'arbre coudé, dans les machines à cylindres intérieurs.

Les cylindres sont munis de diverses pièces accessoires : les robinets purgeurs, qui servent à enlever l'eau de condensation qui s'y accumule pendant le stationnement et l'eau entraînée pendant la marche; les robinets graisseurs, à simple ou à double boisseau, à capacité intermédiaire; les premiers permettent le graissage en stationnement, et les seconds pendant la marche; les enveloppes de feutre et de bois, que l'on applique toujours chaque fois que les cylindres ne sont pas renfermés dans la boîte à fumée. Le tiroir qui frotte sur la plaque des lumières ou du cylindre est enfermé dans une boîte, dont le couvercle peut se démonter à volonté; la tige qui commande ce tiroir passe dans un presse-étoupe et se raccorde, quand la transmission du mouvement des excentriques aux tiroirs est directe, avec une pièce qui la prolonge et la met en rapport avec la coulisse de distribution; cette pièce est guidée par des supports reliés au châssis ou à la chaudière, et porte le nom de guide de la tige de tiroir. L'extrémité de ce guide porte le coulisseau qui travaille dans la coulisse. Dans les anciennes machines, le mouvement des excentriques n'était pas transmis directement aux tiroirs, la tige passait à son extrémité dans un support qui lui servait de guide, et était sollicitée par une bielle à deux branches, qui elle-même était commandée par le levier supérieur de l'arbre de distribution; le levier inférieur portait le bouton sur lequel venaient s'appliquer les pieds de biche des barres d'excentriques, auxquels on a substitué la coulisse de Stephenson. Dans quelques machines, on a remplacé avec avantage le guide de la tige du tiroir par une bielle de suspension attachée à la chaudière, qui porte le coulisseau, et qui est liée avec la tige du tiroir par une bielle mobile autour de ses deux boulons d'attache. Les extrémités de la coulisse sont attachées aux barres d'excentriques, dont les poulies sont calées sur l'essieu moteur. La coulisse, relevée ou abaissée avec les barres d'excentriques au moyen d'un système de bielle et de levier, connu sous le nom d'appareil de changement de marche, met la tige du tiroir alternativement en rapport avec l'excentrique de la marche en avant et celui de la marche en arrière. Cet appareil de changement de marche se compose : d'un levier de changement de marche, placé à la portée du mécanicien, et qui commande tout le système en le faisant mouvoir sur un secteur denté; ce levier, articulé en un point de sa longueur, est attaché à son extrémité inférieure à une barre de relevage qui transmet son action aux autres pièces par l'intermédiaire d'un levier fixé sur l'arbre de relevage; celui-ci porte, en outre, plusieurs leviers, qui agissent sur les barres d'excentriques au moyen de bielles de suspension, et dont l'une porte un contre-poids destiné à équilibrer le système lorsque ces différentes pièces ne sont pas disposées de manière que leurs propres poids se contre-balancent.

Le véhicule se compose de deux brancards ou longerons en fer posé de champ, ou en bois armé de tôle; de deux traverses extrêmes, qui servent à l'attache, l'une d'avant, au crochet de traction, et l'autre d'arrière, à la barre d'attelage et aux chaînes de sûreté qui relient le tender à la machine. Cette partie, qui constitue principalement le châssis, porte une plate-forme qui règne tout autour de la machine ou à l'arrière seulement; en cet endroit, elle est surmontée d'un garde-corps, pour la sûreté du mécanicien et du chauffeur. Ce châssis est porté sur des roues réunies deux à deux dans le sens transversal par un essieu en fer forgé, qui porte extérieurement, si le châssis est extérieur, ou intérieurement, s'il est intérieur, des collets sur lesquels reposent les coussinets enfermés dans les boîtes à graisse. Le corps cylindrique est relié au châssis par des supports transversaux, épousant sa forme et placés de distance en distance. Tout cet appareil, chaudière, mécanisme et châssis, est supporté par l'intermédiaire de ressorts en acier, attachés aux longerons et appuyés sur la partie supérieure des boîtes à graisse. La traverse d'avant porte des tampons de choc composés de matières élastiques, ainsi que le fanal de nuit; la traverse d'arrière est munie de tampons en bois, qui maintiennent l'écartement du tender.

Après avoir décrit les parties principales des machines *locomotives*, nous allons essayer d'en faire comprendre la marche, et de faire saisir le plus clairement possible les fonctions de chacune des pièces. A cet effet, nous admettrons que le foyer est chargé et en feu, que la chaudière est en ébullition et qu'elle fournit la vapeur à la tension nécessaire pour pouvoir se mettre en marche. Le mécanicien, placé à l'arrière, manœuvre le levier de changement de marche L, pour le mettre sur le secteur P, au cran de la détente qu'il veut obtenir pour la marche en avant ou la marche en arrière; supposons la première dans la figure ci-dessous :

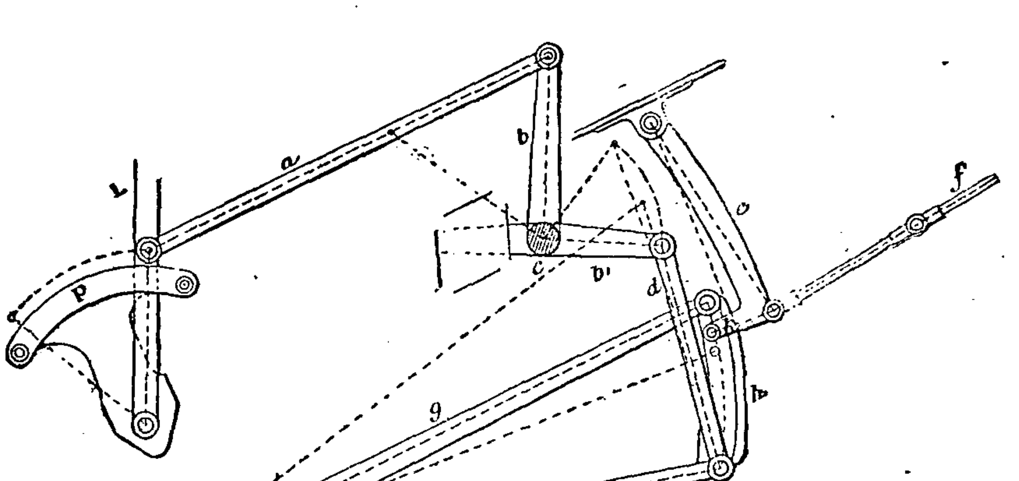

Fig. 6.

Cette manœuvre du levier en avant fait reculer la barre de relevage *a* et décrire un arc aux leviers *b*,*b'*, de l'arbre de relevage *c*; le levier *b*, en s'abaissant, agit sur la bielle de suspension *d*, qui s'incline et s'abaisse en même temps d'une certaine quantité, et par suite transmet le même mouvement aux barres d'excentriques *g*,*g'*, et à la coulisse *h*, dans laquelle le coulisseau *k*, maintenu à une hauteur invariable par la bielle de suspension *e*, change de position, et par suite avance dans le sens du mouvement, en repoussant le tiroir *f*, placé alors pour la marche en avant. Ce résultat obtenu plus vite qu'on ne le raconte, le mécanicien ouvre le régulateur pour donner passage à la vapeur et la laisser se rendre, par le tuyau d'arrivée dans la boîte à tiroir, où le tiroir la distribue, par la lumière d'admission dans l'intérieur du cylindre sur le piston duquel elle presse pour le faire marcher en avant. La tige du piston étant tirée, dans ce sens, la crosse glisse dans les glissières, entraîne la bielle motrice, qui fait tourner la manivelle, et par suite l'essieu moteur. Celui-ci étant calé avec les roues, ces dernières sont sollicitées à suivre le même mouvement, et elles avancent en roulant et en glissant sur les rails; les autres roues sont alors entraînées par les plaques de garde du châssis. Les excentriques, calés sur l'essieu moteur, prennent alternativement leur mouvement, et font découvrir ou fermer tantôt la lumière d'admission, tantôt celle d'émission. Lorsque la vapeur introduite dans le cylindre a fait son effet, et que le tiroir a découvert l'autre lumière, la première se met en communication avec l'échappement, et la vapeur, après avoir traversé ce conduit avec une certaine vitesse, s'échappe par la cheminée, en activant le tirage. Le mouvement se continue de même pendant toute la marche. L'avantage que présente la coulisse et le levier de changement, c'est la facilité avec laquelle on peut, même pendant la marche, changer la détente; à cet effet, il suffit de ramener le levier à un cran plus élevé ou plus bas, compris entre celui du stationnement et celui de la détente limite.

Les conditions générales d'une machine *locomotive* sont la puissance et la légèreté; mais il faut encore qu'elle puisse traîner à grande vitesse de lourds convois de voyageurs avec toute la sécurité, l'économie et la régularité désirables. Le poids des machines est limité, dans les réductions qu'il faut lui faire subir, par la nécessité de satisfaire à certaines conditions essentielles; une *locomotive* ne peut avoir une grande puissance de traction et une grande vitesse qu'à la condition d'avoir une grande surface de chauffe, et par suite une lourde chaudière, des cylindres d'une grande dimension, dans lesquels la vapeur puisse agir par détente, des supports très-solides, etc. Celles dans lesquelles on sacrifie la vitesse à la puissance de traction, doivent avoir une grande adhérence pour éviter le glissement sur les rails. L'adhérence dépend principalement du poids de la machine, ou du moins de la pression supportée par les rails sous les roues motrices, et de l'état de l'atmosphère; cependant, il ne faut pas croire qu'il soit nécessaire, pour empêcher le glissement, que les machines aient les poids fabuleux qu'on a été amené à leur donner pour procurer plus de puissance à l'appareil de vaporisation; au contraire, tous les efforts des ingénieurs et des constructeurs tendent à réduire ce poids à sa plus simple expression, en cherchant à produire l'adhérence par des moyens artificiels; ainsi, nous voyons de nos jours apparaître l'application de l'électricité pour augmenter l'adhérence des machines légères, ou bien l'addition d'un rail central sur lequel circulent des roues horizontales pressées par des ressorts et mises en mouvement par des cylindres indépendants de ceux des roues verticales; ce dernier système, essayé pour gravir des rampes très-fortes, telles que celles que l'on rencontre sur la route du mont Cenis, permet d'espérer qu'avec des machines beaucoup plus légères que celles qu'on emploie sur les chemins de fer à faibles rampes, on pourra traverser les montagnes d'une façon plus économique qu'avec les tunnels; et que les dépenses affectées aux chemins vicinaux et départementaux pourront être réduites dans un certain rapport, les rails n'ayant plus besoin, comme pour les machines lourdes, d'avoir des poids de 35 à 37 kilogrammes par mètre courant. Pour qu'une *locomotive* puisse traîner un convoi d'un poids donné, il faut qu'il y ait équilibre dynamique entre l'adhérence au pourtour des roues motrices, et la force moyenne transmise par les pistons tangentiellement aux manivelles, non compris la portion de force absorbée par le service des pompes et les différentes résistances passives de la machine, sans quoi les roues motrices tourneraient sur place. Le frottement d'adhérence peut être évalué à 1/3 sur des rails secs, à 1/10 sur des rails humides et glissants; on peut adopter pour le calcul des machines le coefficient de 1/6 ou 0,166 du poids total que supportent les roues motrices ou l'ensemble des roues, si elles sont couplées. Dans la pratique, il convient que ce poids ne dépasse pas 10,000 kilogrammes pour deux roues motrices; mais dans les puissantes machines nouvelles, on va jusqu'à 12,000 kilogrammes. La puissance des *locomotives* se traduit en vitesse, si l'on donne aux roues motrices de grands diamètres, et en puissance de traction ou de remorquage des lourds convois, si l'on donne, au contraire, aux roues motrices de petits diamètres. La puissance des *locomotives*, calculée d'après la résistance totale du convoi et l'espace parcouru dans une seconde, varie entre 200 et 300 chevaux; ces mêmes machines, fonctionnant dans les conditions habituelles des machines fixes, ne seraient que de la force de 25 à 30 chevaux.

Les *locomotives* sont à haute pression et à détente fixe ou variable; dans les anciennes machines, la pression absolue de la vapeur dans la chaudière était généralement de 4 à 4,5 atmosphères; mais, dans les nouvelles, on l'a portée successivement à 5, 6, 7 et 8 atmosphères, et quelques ingénieurs anglais paraissent même disposés à aller au delà. L'utilité de la haute pression se manifeste particulièrement avec l'emploi de la coulisse Stephenson, pour détendre la vapeur jusqu'aux derniers crans du secteur; en effet, les orifices des lumières n'étant plus découverts que d'une très-petite quantité, la tension de la vapeur s'abaisse pendant l'admission de près de la moitié; ainsi, 7 atmosphères de tension dans la chaudière descendent à 3 ou 4 atmosphères de pression absolue dans les cylindres. Des expériences de MM. Gouin et Le Châtelier, sur une machine à détente fixe, il résulte, qu'à la vitesse de 45 kilomètres à l'heure, le régulateur étant complétement ouvert, la tension est à peu près de 15 pour 100 moins élevée dans les cylindres que dans la chaudière. D'autres expériences générales ont permis de constater que le régulateur étant ouvert à la section moyenne de $0^{mq},50$, la tension dans le cylindre s'abaissait alors aux 0,75 de celle de la chaudière. M. Bertera a obtenu, pour une machine à marchandises du système Polonceau, où la vapeur se détendait pendant les 0,23 de la course du piston, et marchant avec une vitesse de 25 kilom. 2 :

	Par centim. carré.	
Pression absolue dans la chaudière	5 kil.	98
Pression absolue dans la boîte à tiroir.	5	23
Pression dans le cylindre pendant l'admission.	3	37
Pression moyenne sur le piston. . .	2	36
Pression moyenne derrière le piston.	1	59
Pression effective moyenne sur le piston.	0	77

Ce qui donne 0,56 pour le rapport des pressions dans le cylindre et la chaudière.

La consommation du combustible varie d'une machine à l'autre, avec la charge des trains et le système de grille employé. Des expériences faites sur le chemin d'Orléans par M. Bertera ont donné, pour les machines à voyageurs, et par kilomètre parcouru, 5 kilogr. 02 de coke brûlé; pour les machines à marchandises, 6 kilogr. 96, soit 7 kilogrammes. Avec les grilles anciennes horizontales, les machines Crampton consommaient en coke 8 kilogr. 06, et avec les grilles inclinées à gradins du système Chobrzynski, elles n'ont brûlé que 7 kilogr. 06 de coke par kilomètre. Cette consommation est encore très-variable avec la nature du combustible; ainsi, il y a des machines qui consomment jusqu'à 15 kilogrammes de coke. Toutefois, on compte généralement sur une moyenne de 7 kilogrammes. La consommation d'eau, par kilomètre, pour des machines à voyageurs, est environ de 46 kilogr. 10, et pour les machines à marchandises de 71 kilogr. 47. D'après les expériences de M. Bertera, la quantité d'eau dépensée dans le premier cas est de 9 kilogr. 17 par kilogramme de coke; et dans le second, de 10 kilogr. 05. Si l'on compare ces résultats à la production de vapeur par kilogramme de coke dans les machines fixes, on trouve que, dans les *locomotives*, la quantité d'eau entraînée ou condensée dans les cylindres est environ de 42 à 52 pour 100.

Les machines *locomotives* n'ont jamais une stabilité absolue; elle sont soumises à différents mouvements oscillatoires, linéaires, angulaires ou de rotation; on distingue : le mouvement de lacet, ou d'oscillation autour d'un axe vertical, passant par le centre de gravité de la machine, ou autour d'un axe qui lui serait parallèle; le mouvement de galop ou d'oscillation autour d'un axe horizontale, transversal à l'axe de la voie sur laquelle circule la machine, ou perpendiculaire à son plan de symétrie; le mouvement de roulis ou d'oscillation autour d'un axe parallèle à l'axe longitudinal de la machine, ou à l'axe de la voie; le mouvement de tangage ou d'oscillation longitudinale d'avant en arrière. Les causes de ces mouvements, qui se combinent entre eux et avec celui de translation de la machine, sont dues au mode de construction et d'entretien de la voie, ainsi qu'à celui de la *locomotive*, à l'inertie des pièces du mécanisme et aux pressions intérieures produites par la vapeur. On est parvenu à atténuer ces mouvements et à les diminuer en donnant une forme bombée aux rails, en modifiant l'écartement des essieux, en répartissant mieux les poids qu'ils ont à supporter, en améliorant la construction des ressorts de suspension et en appliquant aux roues motrices des contre-poids qui, par leur inertie, produisent des actions contraires à celles des pièces du mécanisme.

Le parcours des *locomotives,* sans autre temps de repos que les arrêts aux stations, est de 150 à 200 et même 230 kilomètres. Le parcours annuel des machines à voyageurs ordinaires et mixtes est de 24,000 à 25,000 kilomètres; celui des machines à marchandises est de 28,000 à 30,000 kilomètres, et celui des *locomotives* Crampton varie entre 46,000 et 52,000. La limite de parcours qu'une machine *locomotive* puisse atteindre, avant qu'il soit nécessaire de la remplacer ou de la reconstruire à neuf, paraît être supérieure à 300,000 kilomètres; il en est même qui, ayant toutes leurs principales pièces originaires, ont parcouru 462,000 kilomètres.

Le poids des machines *locomotives* varie avec la puissance de traction à produire et les accidents du profil en long de la voie : pour les machines à voyageurs vides, il est compris entre 14,800 kilogr. et 25,000 kilogr.; et pleines avec $0^m,10$ d'eau sur le foyer, entre 17 tonnes et 28 tonnes 500. Les machines Crampton pèsent 24,600 kilogr. vides, et 27,200 kilogr. en ordre de marche; le poids des *locomotives* mixtes est de 22 tonnes vides, et de 25 tonnes 400 kilogr. pleines; celui des machines à marchandises vides est compris entre 26 tonnes 500 et 27 tonnes 400, et pleines, entre 30 et 32 tonnes. Les machines Engerth, machine et tender réunis, pèsent : vides, de 45 à 46 tonnes; pleines, de 55 à 62 tonnes 800 kilogr. Les machines mixtes pèsent : vides, 36 tonnes, et pleines 47 tonnes. Les machines-tenders pour le service des gares pèsent : vides, 22 tonnes, et avec un approvisionnement d'eau et de coke, 26 tonnes 800 kilogr.

Le prix des machines *locomotives* varie avec leur poids; celui du kilogramme est compris entre 2 fr. et 2 fr. 10. Nous extrayons du *Traité élémentaire des chemins de fer*, de M. Perdonnet, les prix suivants des *locomotives :*

	fr.
Locomotive à voyageurs système Stephenson	42,000
Locomotive à 4 roues acouplées.	45,000
Locomotive à marchandises (du poids de 24 tonnes	48,000
Locomotive Crampton	55,000
Locomotive à marchandises très-puissante, avec tender, modèle du Sœmmering.	95,000
Locomotive à marchandises, modèle Engerth	107,000
Locomotive-tender pour le service des gares.	35,000

Les frais de traction, par kilomètre, varient, pour une *locomotive*, de 80 centimes à 1 fr. 05. Sur le chemin de fer du Nord, en France, ces frais ont été de 0 fr. 656 pour les machines à voyageurs; 0 fr. 82 pour les petites *locomotives* à marchandises qui, sur des rampes de $0^m,005$, remorquent 21 wagons chargés de 10 tonnes; 0 fr. 98 pour les *locomotives* moyennes remorquant 30 wagons, et 1 fr. 193 pour les machines Engerth, à quatre paires de roues accouplées, qui traînent 45 wagons. Ces dépenses comprennent : le personnel et les frais de régie, qui y entrent pour les $\frac{225}{1000}$; le combustible pour les $\frac{4}{10}$; l'huile, la graisse, le suif, les chiffons, l'eau et l'éclairage pour les $\frac{625}{10000}$, et l'entretien des machines et tenders pour les $\frac{3125}{10000}$; mais ils ne renferment pas l'intérêt du capital dépensé pour l'achat du matériel, la construction des bâtiments de toutes sortes, l'entretien, les impositions, l'outillage, etc.

Parmi tous les systèmes de machines *locomotives* qui ont été créés depuis l'application de la vapeur à la traction sur les voies ferrées, on distingue celles de Stephenson, de Sharp-Roberts, de Crampton et le type américain, auquel tous les types anglais, français et allemands peuvent se rattacher. Au nombre des machines nouvelles qui ont déjà rendu de grands services, il faut classer celles du type Engerth, construites pour monter les rampes du Sœmmering. Les *locomotives* de Stephenson ont la chaudière longue, les trois essieux placés entre les boîtes à feu et à fumée; le châssis intérieur et les cylindres extérieurs, pour celles à voyageurs, et intérieurs pour celles à marchandises. On a modifié ces machines en portant l'essieu à l'arrière de la boîte à feu, pour augmenter la stabilité et donner plus de longueur à la bielle motrice.

Les *locomotives* Sharp-Roberts ont la roue d'avant et la roue motrice placées entre les boîtes à fumée et à feu; une roue à l'arrière de cette dernière et le châssis extérieur; elles avaient d'abord les tiroirs horizontaux et placés au-dessus des cylindres, ce qui nécessitait une transmission compliquée; on les a modifiées en plaçant les tiroirs verticalement comme ceux de la machine Stephenson, et en augmentant la longueur de la chaudière.

Les *locomotives* Crampton ont les grandes roues à l'arrière, le centre de gravité très-peu élevé, les essieux extrêmes très-écartés, un foyer de grande dimension et le mécanisme et les cylindres à l'intérieur des roues. Elles présentent une grande stabilité, une grande puissance, et sont dans d'excellentes conditions pour marcher à de grandes vitesses.

Les *locomotives* américaines, employées aux Etats-Unis et sur certains chemins de fer allemands, où les courbes ont de très-faibles rayons, sont à six ou huit roues. Dans celles à six roues, l'essieu moteur est placé à l'avant ou à l'arrière de la boîte à feu : il supporte la partie postérieure du châssis; quant aux deux autres essieux, ils font partie d'un petit chariot spécial, qui supporte la partie antérieure de la machine et qui peut tourner autour d'une cheville ouvrière. Les machines à huit roues ne diffèrent des précédentes qu'en ce que le foyer est compris entre deux essieux, dont les roues sont accouplées.

La *locomotive* Engerth, employée au Sœmmering, se compose d'une machine proprement dite et d'un tender, avec lequel elle est unie invariablement. Elle porte sur dix roues, dont six sont accouplées, placées sous la chaudière, formant le train de la machine, et quatre autre accouplées aussi forment le train du tender; l'essieu d'avant de ce train est situé en avant du foyer et porte une roue d'engrenage qui engrène avec une roue intermédiaire, qui elle-même reçoit le mouvement d'un autre engrenage monté sur l'essieu d'arrière du train de la machine; de cette façon les deux roues se commandent et les deux trains peuvent tourner indépendamment l'un de l'autre dans le plan horizontal. Cette machine a été modifiée en supprimant les engrenages, en portant à douze le nombre des roues et en augmentant leur diamètre pour obtenir plus de vitesse. On désigne le plus souvent les *locomotives* par le nom du constructeur qui les a établies ou qui y a apporté quelques améliorations; ainsi on dit : les *locomotives* de Bury, de Stephenson, de Sharp-Roberts, de Crampton, de Buddicom, de Polonceau, d'Engerth, de Cockerill, de Cail et C^e^, de Gouin, du Creusot, de Blavier et Larpent, de Graffenstaden, de MacConnel de Meyer, de Kessler, de Tourasse, de Verpilleux, d'Arnoux, de Fell, etc.

Dans la pratique des chemins de fer, on désigne les systèmes de *locomotives* par le nom des lignes sur lesquelles elles circulent; ainsi on dit : *locomotives* de Lyon, d'Orléans, du Nord, de l'Ouest, du Midi, du Great-Western, etc.

Nous ne pouvons, avant de terminer, nous abstenir de dire quelques mots sur le matériel articulé que M. Arnoux emploie sur le chemin de Sceaux, dont les courbes sont très-prononcées et descendent jusqu'à 25 mètres de rayon. Les machines dont cet ingénieur fait usage sont à essieux convergents; elles sont portées par quatre roues conjuguées de même diamètre, très-rapprochées et presque en contact, fixées sur des essieux parallèles, et par des roues porteuses placées à l'avant et à l'arrière, qui ont la mission de diriger la machine au moyen de galets directeurs. Chacune des roues conjuguées est montée sur un essieu distinct, qui rend indépendantes les roues d'un même essieu, de telle sorte que le mouvement de celles de droite est indépendant de celles de gauche. Cette *locomotive*, qui résume les derniers perfectionnements que M. Arnoux ait apportés à son système ingénieux, a un poids considérable et une faible surface de chauffe; de plus, elle ne permet pas d'utiliser la totalité de l'adhérence et, par suite, de développer une grande puissance pour remorquer les convois lourds que traînent les machines mixtes.

La durée ordinaire d'une *locomotive* est de quatorze ans; on admet qu'elle parcourt en moyenne 28,000 kilomètres par an, ce qui fait dans le cours de son existence 392,000 kilomètres, ou environ dix fois le tour de la terre. La consommation de coke est en moyenne de 12 kilogr. par kilomètre, soit 8 kilogr. pour les machines à voyageurs, et 18 kilogr. pour celles qui remorquent les convois de marchandises. Dans toute son existence, une *locomotive* aura dévoré environ 4,704,000 kilogr. de coke. Une fois sa carrière de 14 ans accomplie, elle est mise au rebut; dépecée et ses organes refondus fournissent un nouveau monstre, qui recommence les travaux de celui d'où il est sorti.

Pour compléter ces renseignements généraux sur les *locomotives*, on peut consulter les ouvrages spéciaux qui ont été écrits sur cette matière, tels que ceux de M. de Pembour, *Théorie complète des machines locomotives;* de M. Le Chatelier, *Chemins de fer d'Allemagne* (1855); *Etudes sur la stabilité des machines locomotives en mouvement;* de M. Perdonnet, *Traité des chemins de fer;* de MM. Le Chatelier, E. Flachat, J. Petiet et C. Polonceau, *Guide du mécanicien constructeur et du conducteur de machines locomotives;* de MM. Resal, Couche et Yvon-Villarceau, *Stabilité des machines locomotives*, etc., et les expériences de MM. Gouin et Le Chatelier, Bertera, Gooch et Brunel, etc. V. MACHINE.

LOCOMOTIVITÉ (lo-ko-mo-ti-vi-té — du lat. *locus*, lieu; *motus*, mû). Physiol. Faculté de mouvoir son corps ou une partie de son corps.

LOCOROTONDO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 51 kilom. S.-E. de Bari, chef-lieu de mandement; 5,763 hab.

LOCQUE s. m. (lo-ke). Sorte de louchet agricole, dont on a fait quelquefois une arme de guerre, au moyen âge.

LOCQUES (Nicolas DE), chimiste français qui vivait au XVII^e^ siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était médecin spagirique du roi. Il publia, sous le titre de *Rudiments de la philosophie naturelle* (Paris 1665, in-8°), un ouvrage curieux et devenu extrêmement rare, où l'on trouve, près de rêveries alchimiques, de bonnes observations.

LOCQUET s. m. (lo-kè). Comm. Autre forme du mot LOQUET, sorte de laine.

LOCRE ou **LOCRUS**, fils de Phéaso, roi des Phéasiens et frère d'Alcinoüs. Il laissa le royaume à ce dernier après la mort de son père, se rendit en Italie et y épousa Laurina, fille du roi Latinus. Locre fut tué par mégarde par Hercule, lorsque Latinus voulut enlever à ce dernier, qui traversait le pays, les bœufs de Géryon. Hercule fit faire de magnifiques funérailles à Locre, et construisit une ville qui prit le nom du mort.

LOCRÉ (Jean-Guillaume), baron DE BOISSY, célèbre jurisconsulte français, né à Leipzig en 1758, de parents français, mort à Mantes en 1840. La part considérable qu'il prit aux travaux du conseil d'Etat et à l'élaboration de nos codes, ses importantes publications sur les séances des commissions législatives et du conseil ont placé son nom à côté de ceux de Treilhard, de Merlin, de Cambacérès.

Locré vint de bonne heure à Paris, où son père voulait fonder une grande fabrique de porcelaine, dont les produits devaient rivaliser avec la magnifique porcelaine qui fait la gloire et la richesse de la Saxe. Il commença, sous la direction de son père, homme fort instruit, l'étude du droit, et se fit inscrire comme avocat au parlement de Paris en 1787. Lorsque la Révolution éclata, il se prononça avec chaleur pour les idées nouvelles, et accepta, en 1791, les fonctions de juge de paix de la section de Bondy. Quand eurent lieu les événements du 20 juin 1792, Locré crut devoir se rendre aux Tuileries, pour commencer une information contre les auteurs de l'insurrection. Poursuivi par les patriotes, Locré dut se réfugier en province; il se retira à Joigny (Yonne). Deux ans après, comptant sur l'oubli, il revint à Paris. La loi du 18 germinal an II ordonnait un classement raisonné et logique des lois nouvelles. C'était un premier essai de code. Cambacérès connaissait la profonde érudition et la haute intelligence de Locré. Chargé de former la commission de classement, il demanda que Locré lui fût adjoint, et la commission fut composée de Cambacérès, de Merlin et de Locré. En 1795, Combacérès fit nommer Locré secrétaire rédacteur du conseil des Anciens. C'est dans ces fonctions que Locré réunit les nombreux matériaux qui devaient lui servir plus tard à édifier son grand ouvrage : l'*Esprit des codes*. En 1800, il entra comme secrétaire général au conseil d'Etat, et conserva ces hautes fonctions jusqu'à la seconde Restauration. A cette époque, convaincu d'avoir signé la déclaration du 24 mars 1815 contre la royauté bourbonienne, Locré fut mis à la retraite. Il se fit inscrire peu après au barreau de Paris, et termina alors les grandes publications dont il amassait depuis longtemps les matériaux. Locré consacra entièrement les dernières années de son existence à la rédaction de ses ouvrages, fournissant ainsi à notre histoire législative et à la science du droit les plus utiles et les plus précieux documents. Ses publications les plus remarquables sont : *Manuel de la liberté de la presse*, ou *Analyse des discussions législatives sur les trois lois relatives à la presse et aux journaux, précédé d'un discours sur l'état de la presse en France avant les lois actuelles* (Paris, 1820, 1 vol. in-12); la *Législation civile, commerciale et criminelle de la France*, ou *Commentaire et complément des codes français, tirés des procès-verbaux, etc., des commissions, Tribunat, Corps législatif, etc., etc.* (Paris, 1826-1832, 31 vol. in-8°), important ouvrage qui se divise ainsi : *Code civil* (16 vol.), *Code de procédure civile* (3 vol.), *Code de commerce* (4 vol.), *Discussion du projet de code criminel* (1 vol.), *Code d'instruction criminelle et code pénal* (7 vol.); *Procès-verbaux du conseil d'Etat, contenant la discussion du code civil* (Paris, 1805, 5 vol. in-4°); *Esprit du code civil, tiré de la discussion au conseil d'Etat* (Paris, 1805 et suiv., 5 vol. in-4° ou 6 vol. in-8°); *Esprit du code de procédure civile* (Paris, 1816, 5 vol. in-8°); *Esprit du code de commerce* (Paris, 1809 et années suivantes, 10 vol. in-8°; 2^e^ édition, 1829, 4 vol. in-8°); *Du conseil d'Etat, de sa composition, de ses attributions, de son organisation intérieure, de sa marche et des caractères de ses actes* (Paris, 1810, in-8°), l'ouvrage le plus complet sur cette haute magistrature si utile et si peu connue.

LOCRES, en latin *Locri Epizephirii*, ville de l'Italie ancienne, dans la Grande-Grèce, sur la côte S.-E. du Brutium, au N.-E. de Rhegium et au S. de l'embouchure de la Sagra. Cette ville, fondée par une colonie de Locriens, eut pour législateur Zaleucus et fut la patrie de Timée. Elle fut soumise par Denys l'Ancien, puis tomba au pouvoir des Romains, qui la châtièrent de son alliance avec Annibal (205 av. J.-C.). C'est aujourd'hui *Gerace*, dans la Calabre Ultérieure I^re^.

Les ruines de la ville de Locres attestent qu'elle était considérable; située au milieu d'un golfe, dans une position aussi belle qu'avantageuse, elle devint une des plus opulentes cités du Brutium. Près de la ville, les Locriens avaient élevé un temple à Proserpine, temple très-riche et très-vénéré, que Pyrrhus dépouilla de ses richesses, quand il fut obligé de quitter l'Italie. Il y avait aussi à Locres un temple de Vénus, dont Denys de Syracuse fit le théâtre de ses débauches, lorsque, chassé de la Sicile, il trouva un asile chez les Locriens du Brutium, et, pour prix de leur hospitalité, s'empara de leur ville. Fleminius aussi, un lieutenant de Scipion, pilla le temple de Proserpine, lors des guerres puniques. La ville actuelle de Gerace a été bâtie au IX^e^ siècle sur les ruines de Locres, ou plutôt avec les matériaux provenant des ruines, car la situation a été un peu déplacée. Gerace s'élève sur un pic presque inaccessible, ses habitants ayant voulu se dérober autant que possible aux brusques descentes des pirates sarrasins. L'église principale est décorée de colonnes antiques, provenant des temples de Locres; leur variété atteste un assez grand nombre de monuments dépouillés; la crypte, appelée *il Sotto-Corpo*, est assez belle. On récolte à Garace un vin de liqueur excellent.

D'Anville, dans sa carte d'Italie, a placé les ruines de Locres près du cap Bruzzano, l'ancien cap Zephyrium, probablement pour se conformer aux données des anciens auteurs qui appelaient *Locri Epizephyrii* les Locriens de la Grande-Grèce. Mais au cap Bruzzano ne se trouve aucune trace de ruines; ce sont des rives désertes et solitaires; les premiers vestiges se rencontrent beaucoup plus bas, et commencent à la tour de Pagliapoli.

LOCRIDE, en latin *Locris*, nom d'une contrée de la Grèce ancienne, séparée en deux parties par la Phocide : la *Locride orientale*, sur la mer Egée; la *Locride occidentale*, sur le golfe de Corinthe. La première s'étendait le long de la mer Egée, depuis les Thermopyles jusqu'à la Béotie, dont la séparaient les monts Opontiens. Elle était habitée par les Locriens Epicnémides, dont les villes principales étaient Thronion, Cnémides, Scarphia, Nicée, et par les Locriens Opontiens, ainsi appelés d'Oponte, leur capitale. La Locride occidentale, située sur la côte du golfe de Corinthe, s'étendait depuis le promontoire Anthirium jusqu'au golfe de Crissa, entre la Phocide et l'Etolie. Ses habitants étaient les Locriens Ozoles; elle portait aussi le nom de *Locride Ozolienne* ou *Puante*. Quelques auteurs pensent que cette qualification de *puante* lui avait été donnée parce que les habitants portaient pour vêtements des peaux de mouton non tannées, et par conséquent puantes. Les villes les plus importantes de la Locride occidentale étaient Amphissa et Naupacte, aujourd'hui Salone et Lépante.

D'après les traditions mythologiques de la Locride, ce pays fut originairement peuplé par la tribu pélasgique des Léléges, qui, à l'invasion hellénique, reçut des chefs de race éolienne, et prit de l'un d'eux, Locrus, le nom de Locriens. Lors de la formation du conseil des Amphictyons, les Locriens furent compris dans les douze nations qui formaient le conseil général de la Grèce. L'histoire nous apprend que les Locriens eurent des rois, au nombre desquels fut Ajax, fils d'Oïlée, un des héros d'Homère, ce brutal Locrien qui viola Cassandre, fille de Priam, dans le temple même de Pallas. La déesse irritée le poursuivit sur mer, submergea ses vaisseaux et le frappa lui-même de la foudre :

Ipsa, Jovis rapidum jaculata e nubibus ignem,
Disjecitque rates, evertitque æquora ventis.
(*Enéide*, liv. I, 46).

« Pendant les guerres médiques, la Locride subit les invasions de Darius et de Xerxès; mais ses habitants défendirent avec Athenes et Sparte l'indépendance de la Grèce (481 av. J.-C.). Au temps de la guerre du Péloponèse, une partie des Locriens embrassa le parti des Lacédémoniens, tandis que les autres se déclarèrent pour Athènes. Sparte victorieuse chassa les Locriens de Naupacte et les força de se réfugier en Sicile et dans la Cyrénaïque (403). Quarante ans plus tard éclata la guerre sacrée contre les Phocidiens. Les Locriens qui y prirent part éprouvèrent de nombreux désastres; Thronion, Amphissa furent prises et en partie détruites. Enfin, Philippe, roi de Macédoine, intervint sous prétexte de punir les Phocidiens, et occupa la Locride. En 338, à la suite d'une seconde guerre sacrée, les Locriens d'Amphissa perdirent leur indépendance. A partir de cette époque, la Locride, plus ou moins directement sujette de la Macédoine, ne recouvra une liberté illusoire que pour subir la domination de la confédération éolienne, jusqu'à ce qu'en 148 elle fut, avec toute la Grèce, réduite en province romaine. » (*Dictionnaire de la conversation.*)

LOCRIEN, IENNE s. et adj. (lo-kri-ain, iè-ne). Géogr. Ancien habitant de Locres ou de la Locride; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* LOCRIENS. *La population* LOCRIENNE.

— Mus. *Mode locrien*, Un des modes de la musique grecque.

LOCRONAN s. m. (lo-kro-nan — nom d'une ville de Bretagne). Comm. Nom donné autrefois à une sorte de toile à voiles, toute de chanvre, qui se fabriquait dans plusieurs localités de la Bretagne.

LOCRONAN, bourg et commune de France (Finistère), arrond. et canton de Châteaulin; 850 hab. Locronan doit son nom à saint Ronan, solitaire du VIe siècle, et son origine à un prieuré de bénédictins dépendants de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. L'église de Locronan, depuis longtemps classée parmi les monuments historiques, appartient au XVe siècle. Une galerie à jour garnit extérieurement les combles. La grosse tour occidentale est précédée par un porche élevé sur plusieurs marches. A l'intérieur de l'église on remarque, dans la nef principale, une chaire du XVIIe siècle, dont les sculptures représentent les diverses scènes de la légende de saint Ronan.

La longueur des trois nefs de l'église de Locronan est de 43 mètres dans œuvre, et la largeur de l'édifice s'accroît à partir des dernières travées du collatéral sud, par l'adjonction d'un quatrième bas-côté, formé par une chapelle fondée, en 1530, par Renée de France, fille de Louis XII. Elle renferme le tombeau de saint Ronan. Ce tombeau consiste en une table massive sur laquelle est étendue la statue du saint. Deux anges veillent à ses côtés; six autres anges, adossés à des pilastres, supportent la table funèbre.

LOCTUDY, bourg et commune de France (Finistère), arrond. de Quimper, canton de Pont-l'Abbé; 1,865 hab. L'église de Loctudy, classée au nombre des monuments historiques, est sans contredit un des plus précieux échantillons de l'architecture religieuse en France. Sa construction date de 1187, et est attribuée aux templiers. L'édifice mesure 37 mètres de longueur sur une largeur de 12 mètres.

LOCULAIRE adj. (lo-ku-lè-re — du lat. *loculus*, petit endroit). Bot. Qui est partagé en plusieurs loges. ‖ Qui est renfermé dans des alvéoles : *Fruit* LOCULAIRE.

LOCULAMENTUM s. m. (lo-ku-la-main-tomm — mot latin dérivé de *locus*, lieu). Antiq. rom. Etui servant à renfermer un volume ou un rouleau de papyrus.

LOCULAR s. m. (lo-ku-lar). Agric. Nom vulgaire de l'épeautre.

— Adjectiv. : *Blé* LOCULAR.

LOCULATEUR s. m. (lo-cu-la-teur). Ornith. Espèce de gralle.

LOCULE s. f. (lo-ku-le — du lat. *loculus*, petit lieu). Hist. nat. Petite loge.

LOCULÉ, ÉE adj. (lo-ku-lé — rad. *locule*). Bot. Divisé à l'intérieur en plusieurs locules ou petites loges : *Ovaire* LOCULÉ.

LOCULEUX, EUSE adj. (lo-cu-leu, eu-ze — rad. *locule*). Bot. Qui est creux et divisé en plusieurs locules ou petites loges.

LOCULICIDE adj. (lo-cu-li-si-de — du lat. *loculus*, petit lieu; *cædo*, je coupe). Bot. Qui s'ouvre par le milieu de chacune de ses loges : *Fruits* LOCULICIDES.

LOCUSTA s. f. (lo-kus-ta — mot lat.). Hist. nat. Nom scientifique des sauterelles.

LOCUSTAIRE s. m. (lo-cu-stè-re — rad. *locusta*). Entom. Syn. de LOCUSTIEN.

LOCUSTE s. f. (lo-kus-te — du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Nom scientifique des sauterelles.

— Crust. Nom employé par quelques auteurs anciens pour désigner les langoustes.

— Bot. Ensemble des fleurs des graminées contenues dans une glume ou balle calicinale.

LOCUSTE, célèbre empoisonneuse romaine, morte en l'an 68. Condamnée à mort dès le règne de Claude, elle fut, selon Tacite, graciée sur la demande d'Agrippine, à cause des services que cette princesse en attendait. L'histoire ne nous a pas conservé le récit de tous ses crimes; mais nous savons qu'elle fut chargée de préparer le plat de champignons à l'aide duquel Claude fut empoisonné. Un poison qu'elle avait préparé pour Britannicus étant demeuré sans résultat, Suétone rapporte que Néron, furieux, fit venir devant lui l'empoisonneuse et la battit cruellement. Plus heureuse dans une nouvelle tentative, elle administra à Britannicus un poison foudroyant. Néron, satisfait du résultat, fit distribuer des terres à sa complice, lui donna un logement dans son palais pour l'avoir toujours sous sa main, et la chargea de former des disciples. Mais, sous le règne de Galba, une réaction se fit contre les meurtriers à gages employés par Néron, et Locuste ne fut pas oubliée; elle fut mise à mort.

LOCUSTELLE s. f. (lo-cu-stè-le — dimin. du lat. *locusta*, sauterelle). Ornith. Genre de passereaux de la famille des fauvettes. ‖ Nom particulier d'une espèce de ce genre : *Le chant de la* LOCUSTELLE *ressemble à celui de la cigale*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** La *locustelle*, appelée aussi *fauvette tachetée, alouette de buisson*, ne dépasse guère plus de 0m,15 de longueur totale; son plumage est d'un brun jaunâtre tacheté de noirâtre en dessus, blanc jaunâtre varié de taches brunâtres en dessous. On observe peu de différences dans la livrée des deux sexes. On trouve cet oiseau en Angleterre et dans plusieurs provinces de l'Europe centrale; il arrive dans le Midi au printemps et repart à l'automne. Le chant du mâle est des plus bizarres et ne ressemble nullement à celui d'aucune espèce de fauvettes; c'est un bruissement continuel, clair, aigu; on ne croirait jamais qu'il appartient à un oiseau, mais bien plutôt à une cigale; la syllabe *sr*, *sr*, *sr*, indéfiniment répétées, est celle que l'on entend le plus distinctement; ces sons semblent venir du côté opposé à celui où est l'oiseau.

LOCUSTIDE adj. (lo-ku-sti-de). Entom. Syn. de LOCUSTIEN.

LOCUSTIEN, IENNE adj. (lo-ku-stiain, iè-ne — du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la sauterelle.

— s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre sauterelle : *Nous divisons les* LOCUSTIENS *en cinq groupes*. (Blanchard.)

— **Encycl.** Cette famille d'orthoptères est caractérisée par de longues antennes sétacées; les palpes internes et les mâchoires très-larges; les palpes maxillaires de cinq, et les labiales de trois articles; la languette quadrifide, avec les divisions internes grêles; un organe musical situé à la base des élytres chez les mâles; une tarière longue, robuste et comprimée chez les femelles, qui s'en servent pour introduire leurs œufs en terre, et placée à l'extrémité de l'abdomen, qui porte, en outre, dans les deux sexes, une paire d'appendices articulés; les pattes postérieures à cuisses longues et renflées, propres au saut; les tarses composés de quatre articles. Cette famille a pour type le genre locuste ou sauterelle proprement dit, et comprend, en outre, tous ceux qui ont été formés à ses dépens. Elle se divise en cinq tribus : prochilites, ptérochrozites, locustites, bradypérites et gryllacrites. Pour l'organisation et les mœurs de ces insectes, V. SAUTERELLE.

LOCUSTIN, INE adj. (lo-ku-stain, i-ne). Entom. Syn. de LOCUSTIEN.

LOCUSTITE adj. (lo-ku-sti-te — du lat. *locusta*, sauterelle). Entom. Qui ressemble à une sauterelle.

— s. f. pl. Tribu de la famille des locustiens, ayant pour type le genre sauterelle.

LOCUTION s. f. (lo-ku-si-on — lat. *locutio*; de *loquor*, je parle). Gramm. Façon de parler par similitude : LOCUTION *nouvelle. Mauvaise* LOCUTION. LOCUTION *basse, impropre, elliptique, surannée.* LOCUTION *proverbiale, familière. De nouveaux procédés se créent tous les jours et exigent concurremment de nouveaux termes et de nouvelles* LOCUTIONS. (E. Littré.) ‖ Réunion de mots invariable, formant une expression qui équivaut à un seul mot : LOCUTION *adverbiale, prépositive, conjonctive, interjective.*

— **Encycl.** Gramm. Suivant qu'il remplace un adverbe, une préposition, une conjonction ou une interjection, l'ensemble des mots qui remplissent ces fonctions prend le nom de *locution adverbiale, locution prépositive, locution conjonctive* et *locution interjective.* A contre-cœur, à contre-temps, à demi, à peu près, à présent, à regret, au-dessous, au-dessus, pour ainsi dire, sens dessus dessous, tout à fait, etc., sont des *locutions* adverbiales; à cause de, à côté de, afin de, au-dessous de, au-dessus de, à la faveur de, à force de, au lieu de, au prix de, au travers de, auprès de, autour de, de peur de, en dépit de, en face de, faute de, grâce à, hors de, jusqu'à, le long de, loin de, près de, proche de, quant à, sont des *locutions* prépositives; les groupes suivants : afin que, ainsi que, à mesure que, avant que, de même que, de peur que, dès que, jusqu'à ce que, parce que, par conséquent, pendant que, pourvu que, tandis que, sont des *locutions* conjonctives; eh bien! grand Dieu! juste ciel! ma foi, tout beau, des *locutions* interjectives.

On donne le nom de *locution vicieuse* à toute manière de parler qui n'est pas conforme aux règles de la grammaire, et même à celles de l'usage. Les traités spéciaux donnent la liste de ces *locutions;* on en trouvera notamment la nomenclature très-détaillée aux pages 195 et suiv. de la *Grammaire supérieure* de M. Pierre Larousse.

LOD, ville habitée par les descendants de Benjamin, lors du retour de la grande captivité. C'est la même qui, dans les livres apocryphes de l'Ancien Testament et dans les Evangiles, porte le nom de *Ludda.* Elle était située sur la route qui mène de Césarée à Jérusalem, à une distance d'une journée de marche environ de cette dernière cité. Dans la dernière guerre des Juifs, le général romain Cestius réduisit Lod en cendres (Josèphe, *Guerres des Juifs*, II, XIX, 1). Reconstruite, elle devint plus tard le siége d'une école juive assez célèbre. Le nom que lui donnaient les païens était *Diospolis* (la ville de Jupiter). Aujourd'hui, l'emplacement de cette ville antique est marqué par l'existence d'un petit village en ruine, qui est situé au milieu d'une plaine assez fertile, et qu'ont retrouvé plusieurs voyageurs modernes.

LODALIKE s. f. (lo-da-li-ke). Minér. Variété de feldspath.

LODDE s. m. (lo-de). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmonidés, formé aux dépens des saumons, et dont l'espèce type habite les mers du Nord : *Le* LODDE *est employé comme appât pour la pêche de la morue dans l'archipel de Lofoden.*

LODDI s. m. (lo-di). Bot. Espèce de palmier : *Une partie de la nuit se passa à savourer le vin qui coule du palmier* LODDI. (X. Saintine.)

LODDIGÉSIE s. f. (lo-di-jé-zi — de *Loddiges*, natur. angl.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

Lode (BATAILLE DE), célèbre dans l'histoire de Suède par les circonstances qui l'accompagnèrent et qui lui donnent un caractère véritablement légendaire. Clas Tott, général suédois, maître de Réval en Esthonie, apprenant que les Russes exerçaient d'affreux ravages dans le pays d'alentour, résolut de les en chasser, et sortit à la tête de ses troupes. Il n'avait en tout que 700 Suédois et quelques centaines de cavaliers livoniens, tandis que les Russes ne comptaient pas moins de 16,000 hommes. Il rencontra l'ennemi près du village de Lode, et donna aussitôt l'ordre à ses Livoniens de l'attaquer; ceux-ci le firent avec succès; mais, ayant remarqué l'énorme supériorité des forces russes, ils perdirent courage et se débandèrent, répandant partout le bruit que les troupes de Tott avaient été battues. Les Suédois, au contraire, tinrent bon, et, déployant une énergie extraordinaire, ils mirent les Russes en déroute, leur tuèrent 7,000 hommes et leur prirent plus de 1,000 traîneaux chargés du butin qu'ils avaient pillé dans le pays. La bataille de Lode eut lieu le 23 janvier 1573.

LODÉ, ÉE adj. (lo-dé). S'emploie, dans quelques provinces, dans le sens de mouillé : *Foin* LODÉ.

LODÉ (Jean), littérateur français, né près de Nantes, mort vers 1535. Il quitta la Bretagne, que ravageaient les troupes du roi de France (1488), pour aller se fixer à Orléans, où il dirigea, jusqu'en 1513, une maison d'éducation. On lui doit : le *Guidon des enfants* (1513), traduction du poëme de Philelphe, intitulé : *De l'éducation; Cinquante-huit préceptes sur l'estat du mariage* (1535), traduits de Plutarque, et des dialogues latins en vers hexamètres.

LODELINSART, bourg et commune de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 4 kilom. N. de Charleroi, sur la route de cette ville à Bruxelles; 2,839 hab. Verreries, clouteries, houille. La société des charbonnages de Lodelinsart fait partie de la nouvelle société anonyme des charbonnages de Charleroi. Beau château moderne.

LODER (Justus-Christian VON), anatomiste et chirurgien russe, né à Riga en 1753, mort en 1831. Il fit ses études médicales à Gœttingue, où il fut reçu docteur en 1777. Appelé aux chaires d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement à la Faculté d'Iéna, Loder fut nommé en 1803, par le roi de Prusse, conseiller intime et professeur ordinaire d'anatomie à Halle. Après la prise de cette ville par les Français en 1806, il alla à Kœnigsberg, où l'attendait le titre de premier médecin du roi. La grande réputation dont il jouissait l'ayant fait mander en Russie, il fut, dès son arrivée dans ce pays, investi des fonctions de conseiller d'État, de premier médecin de l'empereur et de directeur général du service des hôpitaux militaires. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe, et il a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Descriptio anatomica baseos cranii humani* (Gœttingue, 1777); *Programma quo pulmonum docimasia in dubium vocatur; Observatio tumoris scirrhosi in basi cranii aperiti* (Iéna, 1779); *De vaginæ uteri procidentia* (1781); *Arteriarum varietates nonnullæ* (1781); *De musculosa uteri structura* (1781); *Observatio herniæ diaphragmatis* (1784); *Lithotomiæ lecattianæ emendatæ descriptio* (1785); *De succi gastrici chirurgico usu* (1787); *Historiæ amputationum feliciter institutarum* (1789); *Cancri labii inferioris feliciter extirpati historia* (1794); *De curatione externa post cataractæ extractionem* (1797); *Descriptio calculi urinarii singularis* (1799); *Arteriolarum corneæ descriptio* (1801); *Prima myologiæ elementa* (Iéna, 1802); *Elementa anatomiæ corporis humani* (Moscou, 1823); *Journal de chirurgie*, publié et fondé par lui (1797-1806, 4 vol. in-8o). Ce journal contient un assez grand nombre d'articles de Loder.

LODESAN, ANE s. et adj. (lo-de-zan, a-ne). Géogr. Habitant de Lodi; qui appartient à Lodi ou à ses habitants : *Les* LODESANS. *La population* LODESANE.

— s. m. Territoire dont Lodi est le chef-lieu.

LODÈVE, en latin *Luteva*, *Forum Neronis Arecomicum*, ville de France (Hérault), ch.-l. d'arrond. et de cant., au pied des Cévennes et au confluent de l'Ergue et de la Souloudres, à 50 kilom. N.-O. de Montpellier; pop. aggl., 8,791 hab. — pop. tot., 9,464 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 73 communes et 54,538 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix, collége communal. Importantes manufactures de draps pour l'habillement des troupes; carderies, filatures, tanneries, fonderie de fer; fabriques de chandelles, savon; commerce de bois, vins, eaux-de-vie, matières tinctoriales; importations des laines des départements voisins et du Maroc; exportation de draps pour l'Italie et les échelles du Levant. Lodève est pittoresquement située; l'air en est pur, les environs agréables, mais elle est mal bâtie et mal percée. L'édifice le plus important est l'ancienne cathédrale, qui fut consacrée par saint Fulcrand, évêque, en 975, et que l'on a rebâtie au XIIIe siècle. L'intérieur du monument a été considérablement modifié à la fin du XVIe siècle. Les tourelles à mâchecoulis qui défendent la façade principale, et une tour carrée à trois étages, font ressembler cette église à une forteresse du moyen âge. Dans le chœur se voit le tombeau de l'évêque Plantaviti, exécuté dans la première moitié du XVIIe siècle par un artiste venu d'Italie. Ce mausolée est supporté par des lions en marbre blanc et surmonté de la statue de l'évêque. Nous signalerons en outre, dans la ville : le cloître en ruine qui s'étend au S. du chœur de la cathédrale; l'ancien palais épiscopal, transformé en tribunal et en hôtel de ville; une belle promenade publique; la tour qui domine le boulevard des Récollets, et deux beaux ponts sur l'Ergue et la Souloudres. Dans les environs de Lodève se trouve l'ancien monastère de Saint-Michel de Grammont, fondé au XIIe siècle. « L'église, ogivale et convertie en un grenier à fourrages, dit M. Ad. Joanne, est surmontée d'un clocher terminé par un dôme élégant, à huit pans, avec pyramidions. Le cloître se compose de quatre galeries romanes, à plein cintre. Les chapiteaux des colonnes sont tantôt nus, tantôt ornés de sculptures à peine accusées. Nous signalerons aussi : la salle capitulaire, voûtée en berceau; une belle salle ogivale, nommée la chambre de l'évêque; une ancienne cheminée; le corridor qui longe les cellules; enfin, une petite construction ogivale, appelée la sacristie, et décorée de vitraux. » Près du couvent se voient quatre dolmens. Des sépultures, des vases lacrymatoires, des débris de poteries et de mosaïques ont été découverts sur le versant du mont Grézac, dans le faubourg des Carmes et sur un plateau de l'Escaudorgue.

Cette ville, qui, d'après la *Table* de Peutinger, s'élève sur l'emplacement de la *Luteva* des Romains, fut autrefois le siége d'un évêché fondé vers 415, et l'un des plus anciens de France. L'évêque, qui, au XVIIIe siècle, prenait encore le titre de comte de Montbrun, était seigneur temporel et spirituel de la ville, et avait la haute et basse justice et la suzeraineté sur tout son diocèse. De la domination des Romains, cette ville passa sous celle des Goths, qui la ravagèrent; elle fut réunie à la couronne par Pépin en 759. Elle fut prise, en 1253, par les albigeois, qui y commirent toutes sortes d'excès.

LODGE (Thomas), médecin et poëte anglais, né vers 1555, mort en 1625. Il termina ses études médicales à Avignon, puis exerça son art à Cambridge et à Londres, où il se fit une clientèle considérable. Pendant ses rares loisirs, il s'adonnait à des travaux littéraires. Nous citerons de lui, outre une satire intitulée : *Catharos Diogenes;* les *Maux de la guerre civile* (1594), tragédie; le *Miroir de Londres et de l'Angleterre* (1598), ouvrage composé avec R. Green; des traductions des *Œuvres de Josèphe* (1602, in-fol.), de *Sénèque* (1614, in-fol.).

LODGE (William), graveur anglais, né en 1649, mort en 1689. Il fit ses études à l'université de Cambridge et commença l'étude du droit; mais les deux goûts prédominants de son esprit, les voyages et les arts, le détournèrent de la carrière juridique. Il suivit l'ambassadeur d'Angleterre à Venise, et se lia dans cette ville avec le peintre italien Jacques Barri, dont il traduisit l'ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque en Italie.* A son retour dans sa patrie, il se mit à explorer l'Angleterre, et reproduisit les plus beaux points de vue de cette contrée. Parmi ses œuvres, on cite principalement sa traduction de Barri, publiée sous ce titre : *The painter's voyage of Italy* (Londres, 1679, in-8o); des vues d'Angleterre, d'Italie et du midi de la France; l'*Orgie des moines* (très-rare); enfin le portrait d'*Olivier Cromwell accompagné d'un page.*

LODGE (Edmond), écrivain anglais, né à Londres en 1756, mort en 1839. Il donna sa démission de cornette de dragons pour s'adonner à ses goûts littéraires, devint poursuivant d'armes (1782), puis héraut (1822), membre du collége héraldique, et employa tous ses loisirs à l'étude de l'histoire et des antiquités. Nous citerons de lui : *Illustrations de l'histoire de la Grande-Bretagne* (1791, 3 vol. in-4o); *Portraits des personnages illustres de la Grande-Bretagne* (1821-1834, 4 vol. in-fol.), avec 240 portraits, ouvrage remarquable par l'élégance du style, la justesse des appréciations et la parfaite connaissance des hommes.

LODHIANA, **LOUDIANAH** ou **LUDHEANA**, ville forte de l'Indoustan anglais (Pendjab), sur un bras du Setledge, à 200 kilom. N.-O. de Delhi, à 50 de Sirhind; par 30° 50′ de lat. N., et par 73° 28′ de longit. E.; 50,000 hab. Fabriques de cachemires. Elle est dans une plaine sablonneuse, exposée, en été, à des vents brûlants, mais où il fait assez froid en hiver; elle a été presque détruite par les Seikhs en 1846.

LODI, ville du royaume d'Italie, prov. et à 31 kilom. S.-E. de Milan, ch.-l. du district ou circonscription (*circondario*) de son nom, sur la rive droite de l'Adda, par 45° 18′ de latit. N., et 7° 9′ de longit. E.; 19,562 hab. La circonscription ou arrondissement de Lodi comprend 8 prétures, 112 communes et 167,222 hab. Sa superficie est de 746 kilom. carrés (statistique officielle de 1867). Siége d'un évêché suffragant de Milan; deux gymnases, lycée, bibliothèque. Tribunal de 1re instance. Filatures de soie, fabriques de faïence et de toiles de lin. C'est sur le territoire fertile de Lodi que se fabrique principalement le fromage improprement appelé *parmesan*, et le fromage plus délicat nommé *stracchino*. La fausse dénomination de parmesan a été donnée au premier parce que, en effet, les Parmesans et les habitants de Plaisance furent les premiers qui introduisirent ce fromage dans le commerce d'exportation. Il n'est pas une seule bicoque sur tout le territoire du Lodésan où l'on ne fabrique de cette sorte de fromage, et c'est pour cette raison qu'on y voit d'immenses prairies et d'innombrables troupeaux de vaches. Lodi fait, en outre, un commerce important de riz, de lin, de blé, de vins ordinaires. Cette ville est agréablement située sur une petite élévation, près de la rive droite de l'Adda, dont le lit est fort large, et qu'on traverse sur un beau pont de bois; elle est ceinte d'une muraille percée de quatre portes; les rues en sont régulières et larges, et les maisons bien bâties. On y voit une vaste place entourée de portiques, plusieurs belles églises, entre autres l'*Incoronata*, dont Bramante fut l'architecte; les palais Merlini, Barni, Vescovite et autres. Le château, construit au XVe siècle par Barnabo Visconti, a été converti par l'empereur Joseph II en belles casernes, qui peuvent contenir 1,000 cavaliers et 1,600 fantassins. Dans la cour de l'hôpital, on voit réunies plusieurs pierres romaines fort anciennes. Le pont jeté sur l'Adda a acquis une célébrité historique par la fameuse bataille qui s'y livra en 1796, et qui a conservé le nom de bataille du Pont-de-Lodi. Lodi a été le berceau de plusieurs hommes illustres, parmi lesquels nous citerons le vieil historien Morena, les poëtes Maphée, Vigius et Lencene, le peintre Calixte Piazza, élève remarquable du Titien.

Lodi, fondée en 1158, est quelquefois désignée sous le nom latin de *Laus Pompeia*, qui appartient en propre à une autre Lodi appelée la Vieille (*Lodi Vecchio*), et distante d'environ 5 kilom. Cette dernière, presque ruinée par les interminables guerres que les Romains eurent à soutenir dans ces contrées contre les Gaulois, fut rebâtie par Pompée (Strabon); mais elle fut de nouveau détruite dans les guerres successives qu'elle eut à soutenir contre Milan. C'est à l'empereur Frédéric Ier qu'est due la fondation de la ville qui existe aujourd'hui. Dans le moyen âge, Lodi fut successivement gouvernée par les Fissiroghi, les Vistarini et les Vignati; mais les Visconti de Milan finirent par s'en emparer. En 1416, elle passa sous la domination espagnole, puis enfin sous celle de l'Autriche. Prise par les Français en 1796, elle fit partie de la République cisalpine, retomba sous le joug autrichien jusqu'en 1859, et depuis cette époque elle fait partie du nouveau royaume d'Italie.

En 1101, l'antipape Victor tint dans cette ville, en présence de l'empereur Frédéric, qui s'était prononcé en sa faveur, un concile auquel assistèrent un grand nombre d'évêques, d'abbés, de prieurs, etc. On y confirma l'élection de Victor; on y lut des lettres des rois de Danemark, de Norvége et de Hongrie, de six archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbés, même de l'ordre de Cîteaux, qui tous reconnaissaient Victor pour pape, et promettaient de ratifier tout ce qu'il ordonnerait en ce concile. On y excommunia les évêques de Plaisance et de Brescia; on déposa l'évêque de Bologne et on suspendit celui de Padoue; on priva de la communion l'archevêque de Milan, Hubert, tous prélats attachés au pape Alexandre.

Lodi (PASSAGE DU PONT DE). Lorsque Bonaparte arriva à l'armée d'Italie, il se trouva à la tête de 30,000 vaillants soldats, mais démoralisés, sans pain, sans vêtements, sans souliers, réduits à une guerre timidement défensive, tandis qu'ils ne demandaient qu'à marcher en avant. Ils allaient trouver dans un jeune général de vingt-sept ans toutes les audaces, tout le génie, toute l'activité que réclamaient leurs aspirations généreuses. Bonaparte, à son arrivée, se vit en face de 90,000 coalisés, Autrichiens et Piémontais. Il commença par se porter, avec la masse de ses forces, au centre de l'armée ennemie, commandée par le général d'Argenteau, le culbuta à Montenotte, puis pénétra dans le Piémont, afin d'anéantir l'armée sarde, aux ordres de Colli, et formant la gauche de l'armée coalisée, dont Beaulieu commandait la droite. A Millesimo, il sépara définitivement les Autrichiens des Piémontais, écrasa ces derniers à Mondovi, et força la cour de Turin, épouvantée, à conclure l'armistice de Cherasco, qui livrait à Bonaparte les trois places de Coni, de Tortone et d'Alexandrie, qui assuraient complétement les derrières de l'armée française. Bonaparte, après en avoir fini avec les Piémontais, se rabattit avec la rapidité de la foudre sur Beaulieu, traversa le Pô à Plaisance, écrasa la division autrichienne de Liptai à Pizzighitone, en lui faisant 2,000 prisonniers, et résolut de tourner Beaulieu, de lui couper sa retraite en le prévenant au passage des fleuves, et de le forcer ainsi à mettre bas les armes; mais l'opération n'était pas facile: après avoir traversé le Pô et tourné le Tessin, il lui restait à franchir l'Adda, l'Oglio, le Mincio, l'Adige, et quantité d'autres fleuves qui descendent des Alpes. Bonaparte eut d'abord à passer l'Adda, ce qu'il aurait pu faire sans difficulté à Pizzighitone, si les débris de la division Liptai ne s'étaient jetés dans cette place. En conséquence, il se hâta de remonter le cours du fleuve pour arriver au pont de Lodi avant Beaulieu. Mais le général autrichien y était bien avant lui, avec 12,000 fantassins et 4,000 cavaliers, et il devait être rejoint prochainement par deux divisions, qui, après avoir fait un détour sur Milan, revenaient sur l'Adda pour le traverser à Cassano, fort au-dessus de Lodi. Bonaparte comprit aussitôt la nécessité de forcer le passage avant l'arrivée de ces deux divisions, et il prit ses mesures avec la rapidité qui a, depuis, caractérisé tant d'opérations extraordinaires. Le 9 mai (1796), il se trouvait devant Lodi, où il pénétra malgré une vive résistance des Autrichiens, qui se retirèrent alors par le pont et allèrent se réunir au gros de l'armée, établie sur l'autre rive. C'est sur ce pont qu'il fallait passer, en sortant de Lodi, pour franchir l'Adda. Toute l'armée française s'était mise à l'abri du feu derrière les murs de Lodi, attendant ce qu'ordonnerait son général. Bonaparte sort de la ville, parcourt tous les bords du fleuve au milieu d'une grêle de balles et de mitraille, arrête froidement son plan au milieu du feu, et rentre dans Lodi pour le faire exécuter. Mais laissons ici la parole à Bonaparte lui-même.

« Je pensais que le passage du Pô serait l'opération la plus audacieuse de la campagne, comme la bataille de Millesimo l'action la plus vive; mais j'ai à vous rendre compte de la bataille de Lodi. Mon quartier général arriva à Casal le 11 mai (1796), à trois heures du matin; à neuf heures, notre avant-garde rencontra les ennemis défendant les approches de Lodi. J'ordonnai aussitôt à toute la cavalerie de monter à cheval avec quatre pièces d'artillerie légère. Les divisions des généraux Augereau et Masséna se mirent aussitôt en marche. L'avant-garde, pendant ce temps, culbuta tous les postes ennemis et s'empara d'une pièce de canon. Nous entrâmes dans Lodi, poursuivant les ennemis, qui déjà avaient passé l'Adda sur le pont. Beaulieu, avec toute son armée, était rangé en bataille; trente pièces de canon de position défendaient le passage du pont. Je fis placer toute mon artillerie en batterie; la canonnade fut très-vive pendant plusieurs heures. Dès l'instant que l'armée fut arrivée, elle se forma en colonne serrée, le second bataillon en tête, et suivi par tous les bataillons de grenadiers au pas de charge et aux cris de *Vive la République!* On se présenta sur le pont; l'ennemi fit un feu terrible; la tête de la colonne paraissait même hésiter. Un moment d'hésitation eût tout perdu; les généraux Berthier, Masséna, Cervoni, Dallemagne, le chef de brigade Lannes et le chef de bataillon Dupat le sentirent, se précipitèrent à la tête, et décidèrent le sort, encore balancé. Cette redoutable colonne renversa tout ce qui s'opposa à elle; toute l'artillerie fut sur-le-champ enlevée, l'ordre de bataille de Beaulieu rompu, et elle sema de tous côtés l'épouvante, la fuite et la mort. Dans un clin d'œil l'armée ennemie fut éparpillée. Les généraux Rusca, Augereau, Bayrand passèrent dès l'arrivée de leurs divisions, et achevèrent de décider la victoire. La cavalerie passa l'Adda à un gué; ce gué s'étant trouvé extrêmement mauvais, elle éprouva beaucoup de retard, ce qui l'empêcha de donner. La cavalerie ennemie essaya, pour protéger la retraite de l'infanterie, de charger nos troupes; mais elle ne les trouva pas faciles à épouvanter. La nuit survint; l'extrême fatigue des troupes, dont plusieurs avaient fait, dans la journée, plus de dix lieues, ne permit pas de s'acharner à leur poursuite. Les Autrichiens perdirent 20 pièces de canon, 2,000 à 3,000 hommes morts, blessés et prisonniers. Si j'étais tenu de nommer tous les militaires qui se sont distingués dans cette journée extraordinaire, je serais obligé de nommer tous les carabiniers et grenadiers de l'avant-garde, et presque tous les officiers de l'état-major; mais je ne dois pas oublier l'intrépide Berthier, qui a été, dans cette journée, canonnier, cavalier et grenadier. Le chef de brigade Sugny, commandant l'artillerie, s'est très-bien conduit. Beaulieu fuit avec les débris de son armée; il traverse dans ce moment les États de Venise, dont plusieurs villes lui ont fermé leurs portes. Quoique, depuis le commencement de la campagne, nous ayons eu des affaires très-chaudes, et qu'il ait fallu que l'armée de la République payât souvent d'audace, aucune, cependant, n'approche du terrible passage du pont de Lodi. Si nous n'avons perdu que peu de monde, nous le devons à la promptitude de l'exécution et à l'effet subit qu'ont produit sur l'armée ennemie la masse et les feux redoutables de cette invincible colonne. »

Le Milanais fut le prix de ce glorieux combat, qui exalta au plus haut point le courage de nos soldats et porta au comble leur dévouement pour le général Bonaparte. Le soir même de la bataille, les plus anciens, réunis au bivouac, baptisèrent leur général d'un nom qui devait passer à la postérité. Trouvant plaisamment, après déjà tant et de si brillants succès, qu'il était bien jeune pour commander en chef, ils imaginèrent de lui faire remonter tous les degrés de la hiérarchie militaire, pensant, avec raison, qu'il arriverait encore assez tôt au dernier échelon, et ils le nommèrent *caporal* d'une seule voix, titre sous lequel il devait rester immortel dans le cœur de ses soldats.

LODI (Ermenegildo), peintre italien, né à Crémone, où il vivait vers 1616. On le croit élève de Giovanni-Battista Trotti, surnommé *Malosso*. Les biographes des peintres italiens qui citent le nom de Lodi avancent qu'il était souvent impossible de distinguer ses peintures d'avec celles de son maître; et l'on sait que le Malosso était un rival sérieux d'Augustin Carrache.

LODIANA, ville forte de l'Indoustan anglais, dans le Pendjab. V. LODHIANA.

LODIBERT (Jean-Antoine-Bonaventure), médecin et chimiste français, né à Crest (Drôme) en 1772, mort à Paris en 1840. A l'âge de vingt ans, il entra au service en qualité d'élève pharmacien, et n'abandonna la carrière militaire qu'en 1835, avec le grade de pharmacien principal, après quarante-trois ans de service actif. Successivement attaché à l'armée du Nord comme élève et comme sous-aide; aux armées réunies du Nord et de Sambre-et-Meuse; à l'armée d'outre-Rhin, à l'armée de Batavie; aux hôpitaux militaires de Wesel, d'Utrecht et de Strasbourg, comme pharmacien-major; au 3e corps de la grande armée pendant la désastreuse campagne de Russie, comme pharmacien principal; à l'hôpital d'instruction de Lille, comme pharmacien en chef et premier professeur; à l'armée du Nord en 1815, comme pharmacien en chef, il fut, sous la Restauration, pharmacien en chef, d'abord de l'hôpital du Val-de-Grâce, puis de l'hospice de la Garde, et le gouvernement de Juillet le maintint dans ces dernières fonctions, jusqu'au jour où il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite. C'est durant cette seconde période de sa vie active que Lodibert publia la plupart des intéressants travaux que la science lui doit, et notamment ses *Dissertations sur l'emploi de l'eau chlorurée comme moyen d'assainissement des salles d'hôpitaux; Sur l'application à la médecine des vapeurs d'eau, de soufre et de cinabre;* les *Notes relatives à la culture de l'asperge et au produit alcoolique du suc des baies; à l'existence, dans le girofle des Moluques, d'une matière cristalline qu'on ne retrouve plus dans le girofle de Cayenne.* Jusqu'à ce moment, si l'on excepte la part qu'il prit, conjointement avec Thenard et plusieurs officiers de la marine et du génie, à l'examen des eaux auxquelles on attribuait les fièvres meurtrières des troupes campées près de Walcheren, en Zélande, ses nombreuses occupations ne lui avaient pas permis d'entreprendre des recherches peu compatibles avec l'activité des camps. Les courts instants de loisir que lui laissait la consciencieuse pratique de ses devoirs, il les employait soit à la lecture des auteurs anciens, soit à celle des ouvrages les plus estimés de physique, de chimie, d'histoire naturelle, et aussi à l'étude des langues étrangères, dont plusieurs lui étaient devenues familières. A sa mort, Lodibert était membre de la Société de pharmacie, de la Société Linnéenne de Paris et de l'Académie de Leyde.

LODICULAIRE s. f. (lo-di-ku-lè-re — rad. *lodicule*). Bot. Syn. d'HÉMARTHRIE, genre de graminées.

LODICULE s. f. (lo-di-ku-le — lat. *lodicula*, dimin. de *lodix*, couverture). Bot. Écaille intérieure de la fleur des graminées.

LODI VECCHIO, bourg du royaume d'Italie, province de Milan, district et à 5 kilom. O. de Lodi, bâti sur les ruines de la ville romaine de *Laus Pompeia;* 4,299 hab. Ruines romaines.

LODJER s. m. (lo-djèr). Mar. Sorte de bateau russe qui sert au transport entre la Russie et la Norvége, lors des échanges pratiqués pendant la pêche de la morue.

LODKA s. m. (lod-ka). Gros bateau de cabotage.

LODOÏCÉE s. m. (lo-do-i-sé). Bot. Genre de palmiers, dont l'espèce type, qui croît aux îles Seychelles, est connue sous le nom vulgaire de *cocotier des Maldives*.

— **Encycl.** Le *lodoïcée* des Seychelles, la seule espèce du genre connue jusqu'à ce jour, est un grand arbre, à tige droite, cylindrique, régulière, qui peut atteindre environ 30 mètres de hauteur; sa partie extérieure est très-dure, et porte les nombreuses empreintes ou cicatrices laissées par la chute successive des feuilles; l'intérieur est rempli de faisceaux fibro-vasculaires qui se séparent très-facilement. Le sommet de cette tige est couronné par une touffe de feuilles, ovales, très-divisées au pourtour, plissées et ouvertes en éventail, atteignant jusqu'à 7 mètres de longueur sur une largeur moitié moindre, portées sur des pétioles d'une longueur presque égale, élargis et membraneux à leur base. Les fleurs sont dioïques et disposées en chatons, ou mieux en régimes, dont la longueur dépasse souvent 1 mètre; elles présentent un périanthe à six divisions colorées alternant sur deux rangs. Les fleurs mâles sont très-nombreuses, jaunâtres, accompagnées de larges écailles étroitement imbriquées; elles renferment un grand nombre d'étamines, à filets soudés à la base. Les fleurs femelles ont des folioles très-épaisses, qui persistent, s'accroissent et finissent par acquérir près de 0m,02 de diamètre; l'ovaire, qui est à peu près de la forme et du volume d'une petite poire, est divisé en trois loges et surmonté d'un stigmate trilobé. Un petit nombre seulement de ces ovaires arrive à maturité, ordinairement cinq ou six par régime.

Le fruit est un drupe ovoïde ou arrondi, qui atteint la longueur de 0m,50, et le poids de 10 à 12 kilogrammes; il met une année à mûrir, et ne tombe souvent qu'au bout de la troisième; sa base est entourée par le périanthe persistant et accru. Son péricarpe rappelle pour la couleur et la consistance, mais sous des dimensions énormes, le brou de la noix. A l'origine, il renferme plusieurs noyaux; mais le plus souvent un seul se développe et prend une forme singulière; il se termine par deux grands lobes arrondis; on peut, pour s'en faire une idée, se figurer deux cocos ordinaires juxtaposés et soudés seulement dans la moitié supérieure de leur longueur. Avant la maturité, il renferme jusqu'à trois litres d'un liquide laiteux, agréable à boire quand il est frais, mais qui rancit et se gâte promptement; plus tard, ce lait passe à l'état de substance gélatineuse, blanche, ferme, transparente, très-bonne à manger, mais prompte aussi à s'aigrir. A la maturité complète, l'intérieur du noyau est entièrement rempli par une amande blanche, cornée et tellement dure qu'on peut à peine l'entamer avec un instrument tranchant. Ordinairement on trouve vingt à trente de ces fruits mûrs sur un seul arbre.

La *lodoïcée* croît dans l'archipel des Seychelles et habite surtout le voisinage de la mer. Ses énormes fruits sont souvent emportés par les flots à des distances considérables; on les a trouvés pour la première fois sur la côte des Maldives; de là le nom vulgaire de *coco des Maldives*. Comme on ne connaissait ni leur origine ni l'arbre qui les produit, on les regarda d'abord comme provenant d'un arbre sous-marin; on leur attribua des propriétés médicales merveilleuses. Sa coque, disait-on, résistait à l'action des poisons; aussi les nababs de l'Inde achetaient-ils ces fruits au poids de l'or, pour en faire des coupes, dans lesquelles les substances les plus vénéneuses perdaient, à ce qu'on croyait, toutes leurs propriétés délétères.

L'amande passait pour posséder toutes les vertus de la thériaque. Tant qu'elle était à l'état gélatineux, on la croyait propre à ranimer les forces épuisées par les plaisirs de l'amour. Aussi les souverains des Maldives s'étaient-ils attribué la propriété exclusive de ces fruits; ils les vendaient à des prix exorbitants, et en envoyaient aux monarques d'Asie, comme le don le plus précieux qu'ils pussent leur faire. On raconte qu'un empereur d'Allemagne, affaibli par des débauches, et voulant plaire à une de ses maîtresses, offrit pour l'un de ces fruits la somme de 4,000 florins d'or (80,000 fr.). Lorsque cette brillante réputation fut tombée, le *coco des Maldives* ou *coco de mer* n'en resta pas moins un objet de curiosité fort recherché; mais, comme le fait naïvement observer V. de Bomare, le prix en a bien baissé aujourd'hui.

Dans le pays natal de ce beau palmier, toutes ses parties reçoivent une destination utile. La tige, fendue et dépouillée des fibres intérieures, sert à faire des conduites d'eau et des palissades autour des jardins et des habitations. Les feuilles, qui sont très-fortes, très-consistantes et très-durables, sont avantageusement employées pour couvrir et entourer les cases. On assure qu'une centaine de ces feuilles suffit pour construire une habitation commode, la couvrir, l'entourer, faire les portes, les fenêtres et les cloisons des chambres; c'est ainsi que sont établies les habitations dans l'île Praslin. Avec les fibres, on tisse de fins chapeaux de dames, des éventails et des ouvrages délicats. Le duvet attaché aux feuilles est employé, en guise d'ouate, pour garnir les matelas et les oreillers. Quant aux noyaux ou cocos, ils servent à faire des vases de formes et d'usages divers; vidés et percés au sommet, il peuvent contenir jusqu'à huit litres de liquide; sciés en deux, ils donnent des tasses et des plats susceptibles du poli le plus brillant. Le *lodoïcée* a été naturalisé dans l'Inde et à l'île Maurice.

Lodoïska, comédie héroïque en trois actes, paroles de Fillette-Loreaux, musique de Cherubini; représentée au théâtre Feydeau le 18 juillet 1791. Cet ouvrage remarquable fut accueilli avec enthousiasme par les connaisseurs. La musique dramatique entrait en France dans une nouvelle voie. Les effets de l'harmonie et de l'orchestration venaient fortifier ceux de la mélodie. Ce que Gluck avait imaginé incidemment en vue de l'expression passionnée; ce que, d'autre part, Mozart avait constamment pratiqué dans ses opéras allemands ou italiens, Cherubini l'érigeait en *principe*, et, par la constance et la perfection de ses beaux travaux, fondait une école savante, consciencieuse, distinguée et favorable au développement de l'imagination des musiciens. Il est de toute évidence qu'en écrivant les opéras de *Démophoon* et de *Lodoïska*, Cherubini a ouvert la voie à Méhul, à Lesueur, à Spontini. Les lecteurs qui ne connaissent pas le livret de *Lodoïska* peuvent s'en faire une idée en réunissant les principaux épisodes de *Richard Cœur de Lion* et de *Fidelio* (voir ces articles). Quant à la musique, il est bien regrettable qu'aucun directeur de théâtre ne songe à la faire entendre de nouveau. Les morceaux de la partition de *Lodoïska* ne sauraient être exécutés dans les salons, en raison de leur forme toute symphonique. On ne peut se rendre compte de leur haute valeur que par une étude approfondie et à laquelle les musiciens seuls peuvent se livrer. Néanmoins, l'ouverture a été souvent jouée dans les concerts. On trouve dans tout l'ouvrage un style noble et soutenu, des masses admirables et profondes, des modulations riches et variées qui l'empêchent de vieillir. Après plus de soixante-dix ans, *Lodoïska* offre assurément moins de rides que n'en ont la plupart de ses filles.

Nous donnons ci-dessous les deux morceaux les plus goûtés de cette agréable partition : l'air de Lodoïska, et la vive et brillante polonaise, *Souvent près d'elle*.

PERDRE MA BELLE.

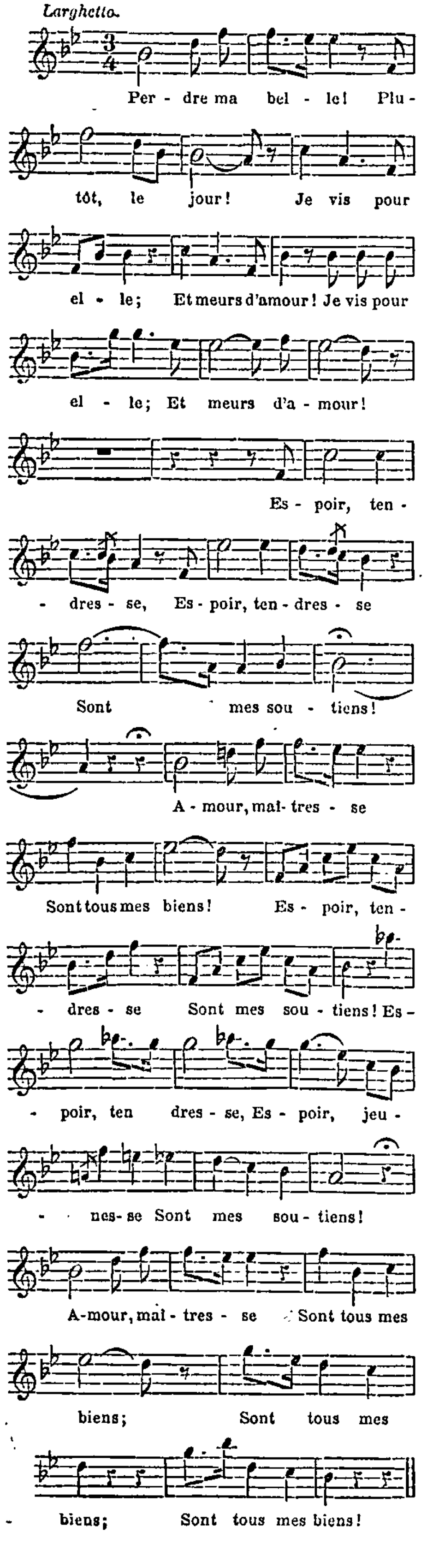
Larghetto.
Per - dre ma bel - le! Plu -
tôt, le jour! Je vis pour
el - le; Et meurs d'amour! Je vis pour
el - le; Et meurs d'a - mour!
Es - poir, ten -
- dres - se, Es - poir, ten - dres - se
Sont mes sou - tiens!
A - mour, mal - tres - se
Sont tous mes biens! Es - poir, ten -
- dres - se Sont mes sou - tiens! Es -
- poir, ten dres - se, Es - poir, jeu -
- nes - se Sont mes sou - tiens!
A-mour, mal - tres - se Sont tous mes
biens; Sont tous mes
biens; Sont tous mes biens!

SOUVENT PRÈS D'ELLE.

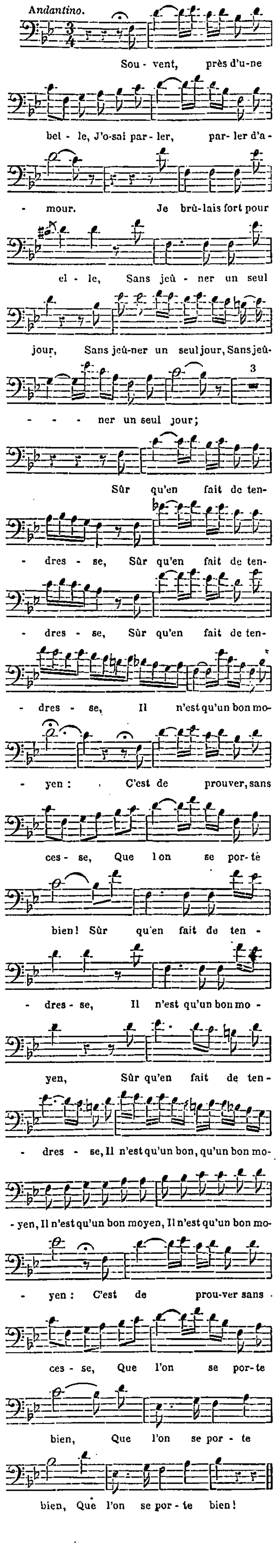
Andantino.
Sou - vent, près d'u-ne
bel - le, J'o-sai par - ler, par - ler d'a -
- mour. Je brû-lais fort pour
el - le, Sans jeû - ner un seul
jour, Sans jeû-ner un seul jour, Sans jeû-
3
- - - ner un seul jour;
Sûr qu'en fait de ten-
- dres - se, Sûr qu'en fait de ten-
- dres - se, Sûr qu'en fait de ten-
- dres - se, Il n'est qu'un bon mo-
- yen : C'est de prouver, sans
ces - se, Que l'on se por - te
bien! Sûr qu'en fait de ten -
- dres - se, Il n'est qu'un bon mo -
yen, Sûr qu'en fait de ten-
- dres - se, Il n'est qu'un bon, qu'un bon mo-
- yen, Il n'est qu'un bon moyen, Il n'est qu'un bon mo-
- yen : C'est de prou-ver sans
ces - se, Que l'on se por - te
bien, Que l'on se por - te
bien, Que l'on se por - te bien!

Lodoïska ou les Tartares, comédie en trois actes, en prose, paroles de Dejaure, musique de Kreutzer; représentée aux Italiens le 1er août 1791. Le sujet de la pièce est le même que celui du poëme de Fillette-Loreaux; loin d'être une comédie, la pièce de *Lodoïska* est un drame sombre et lugubre : l'action se passe sur les frontières de la Pologne, dans un pays exposé aux incursions des Tartares. Dans la première scène, on voit passer sur le théâtre de jeunes captives emmenées par un parti de ces barbares commandé par Titsikan. Celui-ci se propose de faire le siége d'un château dont on aperçoit les tours. Le comte de Lowinski, suivi de son fidèle écuyer Albert, est à la recherche de sa maîtresse Lodoïska, fille de Lupanski. Plutôt que d'accorder la main de sa fille au comte qui a aidé Poniatowski à monter sur le trône de Pologne, le vieillard l'a fait sortir de Varsovie et l'a confiée à son ami Boleslas. Celui-ci, abusant des droits de l'hospitalité et épris des charmes de Lodoïska, veut la contraindre à l'épouser; ne pouvant triompher de sa résistance, sa passion se change en fureur et il enferme la malheureuse fille dans une tour, espérant ébranler sa constance par les ennuis d'une étroite captivité. Au moment où le comte et Albert arrivent près du château de Boleslas, Titsikan les attaque; mais il est désarmé et ne doit la vie qu'à la générosité de Lowinski. Après cet incident, qui doit avoir plus tard son influence sur le dénoûment, le comte, en examinant le château, voit tomber à ses pieds une tuile à laquelle un billet a été attaché. Il reconnaît l'écriture de sa maîtresse, qui a employé ce moyen pour obtenir quelque secours du dehors. Lowinski se décide à entrer dans le château. Il demande l'hospitalité, que Boleslas lui accorde toutefois avec défiance. Au second acte, Lodoïska, sur la terrasse d'une tour, respire l'air du matin et se plaint de sa destinée. Cette scène est touchante, et elle a été bien traitée par le musicien; la captive déplore la mort de son amant, que Boleslas lui a fait annoncer. Le comte, caché, l'entend et ne peut se découvrir; Boleslas surprend ses hôtes, les traite d'espions et n'accorde la vie à Lowinski qu'à la condition qu'il confirmera de sa propre bouche à Lodoïska la nouvelle de la mort du comte. Cette perfidie amène l'entrevue et la reconnaissance des deux amants en présence même de Boleslas. Mais avant qu'ils aient eu le temps de se concerter, le vieux Lupanski arrive et vient chercher sa fille; il voit avec le plus grand étonnement Lowinski au château, et apprend avec indignation la conduite de celui qu'il croyait son ami. Il déclare que ni l'un ni l'autre ne peut prétendre à épouser Lodoïska, et il se dispose à emmener celle-ci, lorsque Boleslas enflammé de fureur s'oppose à leur départ et les retient tous prisonniers. Sur ces entrefaites, on accourt annoncer qu'une troupe de Tartares entoure le château. On en prépare la défense. Au point de vue dramatique, il y a là un très-beau motif de finale. On ne baisse pas le rideau pendant l'entr'acte. Des troupes d'hommes armés passent et repassent sur la scène. Les Tartares s'emparent du château; Boleslas en fait sauter la plus grande partie et se précipite lui-même dans les flammes. Titsikan délivre les prisonniers, et Lupanski consent à l'union de Lodoïska avec le comte Lowinski. La partition est l'œuvre la plus remarquable de Kreutzer. Les combinaisons harmoniques ne sont pas très-fécondes. Le compositeur a trop souvent recours à l'emploi de l'accord de septième diminuée; mais l'expression est forte et juste, et on sent qu'il a la volonté de toujours peindre les situations. Une introduction tient lieu d'ouverture. Le chœur des jeunes captives, qui se détache sur une marche tartare, a du caractère. Nous signalerons l'air de Lowinski (haute-contre) : *Lodoïska, ma tendre amie*, et l'air de Titsikan (basse) : *Comme moi, jadis Alexandre*. Les chœurs offrent des longueurs insupportables et complétement inutiles; cette longueur n'est rachetée par aucun développement harmonique intéressant. Le deuxième acte est le mieux traité. Le récitatif de Lodoïska : *Comme l'air est tranquille et frais!* est bien accompagné par l'orchestre, et la romance : *La douce clarté de l'auroré*, est un morceau inspiré. Le duo entre Boleslas et sa captive est lourd et peu concertant. Le grand finale : *Il faut à nos vœux consentir*, est le morceau capital de l'ouvrage. Il a de la chaleur et de belles qualités scéniques. Dans le troisième acte, nous signalerons la marche tartare, et les couplets en *si* mineur de Titsikan : *Pour votre général vainqueur*. L'opéra de *Lodoïska* pourrait être l'objet d'une reprise intéressante.

LODOLI (Carlo CONTI DE), antiquaire et architecte italien, né à Venise en 1690. Entré dans l'ordre des franciscains, il établit dans sa ville natale une école patricienne, d'où sont sortis nombre d'élèves distingués. Lodoli, qui avait amassé une collection des plus remarquables de morceaux d'architecture, dessin, peinture et gravure, détruits par un incendie, a composé un livre intitulé : *Éléments de l'architecture lodolienne* (Rome, 1786, in-4°), dans lequel il avance que l'art architectural est encore (de son temps) en enfance, et que les édifices tant vantés des Grecs et des Romains pèchent par l'absence de sens pratique et l'irrégularité.

LODOMIRIE (pour *Wladimirie*), ancien pays de la Pologne, dans la partie occidentale, ainsi nommé de Wladimir le Grand, duc de Kiev, qui en fit la conquête en 998. Un des descendants de ce prince, Roman Mstislavitch, s'étant emparé de Halicz (d'où est dérivé le nom de Galicie), donna à ses Etats le nom de royaume de Galicie et Lodomirie (1198). En 1340, Casimir, roi de Pologne, réunit la Lodomirie à ses Etats. Après le premier partage de la Pologne, l'empereur d'Autriche prit le titre de roi de Galicie et de Lodomirie.

LODOSA, ville d'Espagne, province et à 45 kilom. S.-O. de Pampelune, sur la rive gauche de l'Ebre; 3,237 hab. Fabrication d'eaux-de-vie et de savon. Commerce de vins, chanvre, huile, grains. Les rues de cette petite ville sont larges, propres et bien construites; on y voit une belle église paroissiale, quelques restes de constructions romaines et des sources thermales. Lodosa compte un grand nombre d'habitations creusées dans le roc et qu'on attribue aux Maures. La campagne qui s'étend entre cette ville et l'Ebre est très-fertile et très-bien cultivée.

LODOVICI (Domenico), poëte italien, né en 1676, mort en 1745. Ses humanités terminées, il entra chez les jésuites, professa la poésie et l'éloquence, et devint enfin recteur du collége de Naples. Ses poésies latines, composées d'odes, d'épîtres et de pièces religieuses, ont été publiées sous ce titre : *D. Ludovici carmina et inscriptiones* (Naples, 1746, 2 vol. in-4°).

LODS s. m. pl. (lô — bas lat. *laudes;* de *laudare*, louer. Quelques-uns le font venir du germaniq. *laod*, charge, et c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans des titres anciens). Jurispr. anc. *Lods et ventes*, Droit de mutation dû au seigneur pour la vente d'un bien dans sa censive : *Faire payer les* LODS ET VENTES. *Remettre à quelqu'un les droits de* LODS ET VENTES.

— A signifié Autorisation : *Ils y entrèrent sans son* LODS *et sans son gré.* (Chroniq. de St-Denis.)

LOËBELL (Jean-Guillaume), historien allemand, né à Berlin en 1786, mort à Bonn en 1863. Après avoir donné des leçons particulières, il professa successivement l'histoire à l'école de Breslau, à l'école des Cadets de Berlin et à l'université de Bonn (1829). En 1852, il reçut le titre de conseiller intime. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont très-importants. Nous citerons son remaniement et sa continuation de l'*Histoire du monde*, de Becker (Berlin, 1836-1838, 14 vol.); *Lettres d'un voyageur* (Berlin, 1837); *Grégoire de Tours et son temps* (1839); *Histoire du monde dans ses traits principaux et son développement général* (1846); *Principes d'une méthode pour l'enseignement de l'histoire* (1847).

LOEBEN (Otto-Henri, comte DE), littérateur allemand, né à Dresde en 1786, mort en 1825. Il fit, en qualité de volontaire, la guerre contre la France en 1814, puis alla habiter Dresde, s'adonna à la culture des lettres et devint un des plus chauds adeptes de l'école romantique. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Guido* (1808); *Poésies* (1810); *Arkadion* (1811-1812, 2 vol.); l'*Honneur du chevalier et le service des dames* (1819); *Aventures de Clotaire* (1821); *Récits* (1822, 2 vol.).

LOEBENSTEIN-LOEBEL, médecin allemand, mort à Iéna en 1819. Il était professeur d'anatomie à l'université d'Iéna, et il a laissé plusieurs ouvrages fort estimés, parmi lesquels on cite : *Traité sur l'usage et les effets des vins dans les maladies dangereuses et mortelles et sur la falsification de cette boisson* (Strasbourg et Paris, 1817, in-8°); *Tableau de la séméiologie de l'œil à l'usage des médecins* (Strasbourg et Paris, 1818, in-8°).

LOEFFA ou **LOFA** ou **LOFNA**, déesse inférieure de la mythologie scandinave. Odin et Frigga lui ont permis de réconcilier les amoureux qui se querellent et de faire rentrer la paix dans les ménages désunis.

LŒFLING (Pierre), botaniste suédois, né à Tollforsbruch en 1729, mort en 1756. Élève de Linné, qui lui reconnut un génie extraordinaire et le fit entrer au service du roi d'Espagne, il étudia, tant dans ce pays qu'en Portugal, plus de 1,400 plantes, puis passa en Amérique, où il fut enlevé par une mort prématurée. Son *Voyage en Espagne* a été publié en suédois (1758) par Linné, qui a donné à une petite plante de la famille des caryophyllées le nom de *Lœflingia*. On a encore de Lœfling : *Gemmæ arborum* (Upsal, 1749), inséré par Gilbert, en 1785, dans une édition du *Systema plantarum* de Linné.

LŒFLINGIE s. f. (leu-flain-jî — de *Lœfling*, bot. suédois). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des polycarpées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la région méditerranéenne et l'Amérique boréale.

LŒHN (Anna), actrice et femme auteur allemande, née à Nixdorf (Saxe) en 1830. Elle reçut une forte éducation, composa, dès l'âge de seize ans, un drame intitulé : *Ulysse en Ogyrie;* puis, entraînée par la vocation dramatique, elle donna avec succès des représentations sur les théâtres de Leipzig, de Dresde, d'Oldenbourg. On lui doit, outre une traduction des *Mémoires d'Alfieri*, deux volumes de vers : *Poésies* (Leipzig, 1856, 2e édit.); *Giovanna* (1854); *Iduna*, drame (1854), etc.

LŒHR (Jean-André-Chrétien), écrivain allemand, né en 1764, mort en 1823. Issu d'une famille pauvre, il étudia la médecine à l'université de Halle; puis, trouvant les études médicales trop chères pour ses minces ressources, il suivit les cours de théologie. Les biographes rapportent que le malheureux Lœhr faillit mourir de faim et de froid pendant l'hiver de 1781 à 1782, et que sa santé, ébranlée par les privations de toute nature qu'il eut à supporter pendant ce rigoureux hiver, ne se rétablit jamais entièrement. Successivement maître attaché à la maison des orphelins de Halle, professeur de clavecin, astreint, en un mot, à quantité de minimes emplois, il parvint à obtenir une place de prédicateur dans un des faubourgs de Mersebourg. A partir de ce moment, Lœhr, voyant son pain assuré, se mit au travail, et ce travail, sans être d'un ordre bien élevé, dénote un cœur peu commun et une âme aimante. Il écrivit des contes pour les enfants, et plusieurs de ses ouvrages ont eu de nombreuses éditions; quelques-uns même ont été traduits en français. Malheureusement, les œuvres charmantes du chanoine Schmidt ont fait oublier les compositions de Lœhr, oubli injuste, provenant uniquement de l'engouement du public pour la nouveauté, et contre lequel doivent réagir les juges impartiaux.

Lœhr eut une fin tourmentée. De misérables querelles, soulevées par le surintendant de Mersebourg, troublèrent les derniers temps de son existence, et les sept années qui précédèrent sa mort ne furent, pour ainsi dire, qu'une agonie anticipée. On cite, parmi ses nombreux ouvrages : *Petites histoires et récits pour les enfants* (Leipzig, 1799, in-8o); *Petits récits pour les enfants* (Francfort-sur-le-Mein, 1800); *Causeries pour les enfants* (Francfort, 1800); *Histoires pour le cœur et l'esprit de l'enfance* (Leipzig, 1822); *Livre du chat et de la caille, par le docteur Martin* (Leipzig, 1824); *Description des pays et des peuples de la terre* (Halle, 1808, in-4o); des opuscules sur l'horticulture et sur la vigne; enfin Lœhr a fourni des articles à un grand nombre de journaux.

LŒHR (Egide-Valentin-Jean-Félix-Népomucène-Ferdinand DE), jurisconsulte allemand, né à Wetzlar en 1784, mort en 1851. Il professa le droit dans sa ville natale, où il fut conseiller de justice, puis à l'université de Gessen (1813), et devint un des plus brillants représentants de cette école historique allemande qui a jeté tant d'éclat; ses recherches et ses travaux ont rendu son nom populaire dans les écoles d'outre-Rhin et ont été le point de départ de ceux de Savigny. Nous citerons de lui : *Théorie de la culpabilité* (1806); *Examen des constitutions des empereurs depuis Constantin Ier jusqu'à Justinien III, se rattachant au droit privé* (1811 et 1812), ouvrage d'une remarquable érudition, et de nombreux mémoires insérés dans le *Magasin de droit* et dans les *Archives de la pratique civile.*

LŒILLARD D'AVRIGNY, littérateur et poëte français. V. AVRIGNY.

LŒMIPODES s. m. pl. (lé-mi-po-de). Crust. V. LÉMODIPODES.

LŒMOBOTHRION s. m. (lé-mo-bo-tri-on). Entom. Genre d'insectes épizoïques, vivant pour la plupart sur les oiseaux de proie : *Les* LŒMOBOTHRIONS *n'ont fourni qu'un petit nombre d'espèces, en général de grande taille.* (H. Lucas.)

LŒMODIPODES s. m. pl. (lé-mo-di-po-de). Crust. V. LÉMODIPODES.

LŒMOGRAPHIE s. f. (lé-mo-gra-fî — du gr. *loimos*, contagion; *graphô*, j'écris). Description des maladies contagieuses ou d'une maladie contagieuse.

LŒMOLOGIE s. f. (lé-mo-lo-jî — du gr. *loimos*, contagion; *logos*, discours). Etude sur les maladies contagieuses ou sur une maladie contagieuse.

LOENNROT (Elias), écrivain et philologue suédois, né à Sammati, près d'Helsingford, en 1802. Il est le fils d'un pauvre tailleur de village. A peine âgé de dix-huit ans, il entra comme élève chez un pharmacien et s'y prépara aux examens universitaires. Entré en 1822 à l'université d'Abo, il y obtint, dix ans plus tard, le grade de docteur en médecine, fut presque aussitôt nommé docteur du cercle de Cajana, et obtint en 1853 une chaire de langue et de littérature finnoise à Helsingford. Depuis, M. Loennrot a beaucoup voyagé en Finlande, pour réunir les poésies et les légendes populaires de ce pays et continuer l'œuvre de restauration de la littérature finnoise, entreprise déjà par Topelius. Le premier ouvrage du savant professeur, *Kalevala* (Helsingford, 1835), comprend trente-deux pièces, composées à des époques diverses et formant une sorte d'épopée, dont le héros est Waïnamoïnen, le dieu de la poésie finnoise. Il a été traduit en français par M. Léouzon-Leduc en 1845.

M. Loennrot fit paraître ensuite *Kanteletar* ou le *Chant de la harpe* (Helsingford, 1841, 3 vol.), recueil qui contient six cent cinquante-deux ballades ou légendes; puis une collection de sept mille *Proverbes finnois* (1842) et une *Collection d'énigmes familières* de la Finlande et de l'Esthonie (1844-1852). M. Loennrot a patiemment recueilli ces matériaux dans de nombreux et pénibles voyages entrepris aux frais de la Société littéraire d'Helsingford. Quelques-uns de ses mémoires ont été rédigés en langue finnoise, innovation qui a trouvé déjà plusieurs imitateurs. Enfin, il a été l'un des fondateurs de la Société littéraire finnoise, établie à Viborg, et, grâce à lui, ont été imprimés de nombreux ouvrages se rapportant à la littérature ou à l'histoire de la nationalité finlandaise.

Parmi les ouvrages de M. Loennrot, nous mentionnerons encore : un *Dictionnaire manuel de conversation suédois-finnois-allemand* (Helsingford, 1847); la *Médecine occulte des Finnois* (Abo, 1832); *De Waïnamoïnene priscorum Fennorum nomine* (Abo, 1827); *De la langue des Tschoudes du Nord* (Helsingford, 1853), etc. M. Loennrot a collaboré aussi, de 1836 à 1840, au journal populaire mensuel intitulé *Mehilæinen*, à la revue *Suomi* et enfin aux *Mémoires de l'Académie des sciences de Finlande*, dont il est président depuis 1854. Ce savant philologue est membre associé de plusieurs Académies étrangères.

LŒRI s. m. (lè-ri). Ornith. Perruche à bandeau noir.

LŒRRACH, ville du grand-duché de Bade. V. LORRACH.

LŒSCHER (Gaspard), théologien allemand, né à Werda en 1636, mort à Wittemberg en 1718. Après avoir fait ses études à l'université de Leipzig, il fut surintendant à Zwickau et professeur de théologie à Wittemberg, où il eut des disputes continuelles avec les piétistes. On a de lui : *De Engastrimythis* (1663); *De Eunuchis* (1666); *Tractatus de latrociniis pontificiorum in concilia, canones, patres et alios scriptores publicos commissis* (Leipzig, 1674, in-4o); *Harmonia theologica* (1685); *Lutherus antipietista* (1716), etc.

LŒSCHER (Valentin-Ernest), théologien allemand, fils du précédent, né à Sondershausen en 1672, mort à Dresde en 1749. Lorsqu'il eut été promu au saint ministère, il voyagea pour achever son instruction, et fut successivement pasteur à Jüterbock, surintendant à Delitsch, professeur de théologie à Wittemberg et surintendant à Dresde en 1709. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De usu nummorum veterum in theologiæ studio* (Iéna, 1694-1695, 3 part. in-8o); *Bibliotheca purpurata, sive de scriptis principum, præsertim germanorum* (Iéna, 1698, in-4o); *Racemationes de linguæ babylonicæ, medicæ, phrygicæ aliorum deperditorum orientalium idiomatum reliquiis* (Iéna, 1698, in-4o); *Vieux et neuf*, tiré du *Trésor des sciences théologiques*, revue mensuelle commencée en 1701, disparue en 1762; la *Théologie mystique orthodoxe* (Francfort et Leipzig, 1702, in-8o); *Ion, sive originum Græciæ restauratarum libri duo* (Leipzig, 1705, in-8o); *Prænotiones theologicæ* (Wittemberg, 1708); *Initia academica quibus programma et oratio inauguralis, etc., continentur* (Wittemberg, 1708, in-8o); *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de la Réforme évangélique* (Leipzig, 1720); *Remarques sur l'histoire ecclésiastique* (Wittemberg, 1727-1728, 4 vol. in-8o), etc.

LŒSCHER (Martin-Gotthelf), médecin allemand, frère du précédent, mort en 1735. Il enseigna avec succès la médecine et l'histoire naturelle à Wittemberg et laissa des ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Observationes physicæ selectiores* (1717); *Specimen anthropologiæ experimentalis* (1722); *Physica experimentalis compendiosa* (1717), etc.

LOESEKE (Jean-Louis-Lebrecht), médecin allemand, né en 1724, mort en 1775. Il exerça son art à Berlin, où il termina sa vie et publia, entre autres ouvrages : *Observationes anatomico-chirurgico-medicæ novæ* (Berlin, 1754); *Sémiotique* (1768); *Pathologie* (1775, in-8o).

LOESEL (Jean), botaniste et médecin allemand, né à Brandebourg en 1607, mort en 1655. Après avoir visité les principales contrées de l'Europe, il se fit recevoir docteur en médecine et devint professeur d'anatomie et de botanique à Kœnigsberg. Outre divers ouvrages de médecine aujourd'hui oubliés, on lui doit : *Plantarum rariorum sponte nascentium in Borussia catalogus* (Kœnigsberg, 1654, in-4o) et *Flora classica seu plantæ in regno Prussiæ sponte nascentes* (Kœnigsberg, 1703, in-4o), publiée par Gottsched.

LŒSÉLIE s. f. (leu-zé-lî — de *Lœsel*, bot. pruss.). Bot. Genre de plantes, de la famille des polémoniacées, dont l'espèce type est originaire du Mexique. ‖ On dit aussi LŒSELLE.

LŒSŒ, île du Danemark, dans le Cattégat, appartenant à la province du Jutland. Elle a environ 16 kilom. carrés de superficie et 55 kilom. de tour. Sa population s'élève à 2,600 habitants, dispersés dans l'intérieur de l'île, sans former de ville ni même de village un peu compacte. Le nord est complétement désert, à cause des sables mouvants, qui y rendent toute construction impraticable. L'agriculture y est insignifiante; les habitants vivent de la navigation, de la pêche, du pilotage et aussi des services qu'ils rendent dans les naufrages, très-fréquents sur ses côtes. L'île de Lœsœ joue un certain rôle dans l'histoire des guerres maritimes du Danemark. Pendant la guerre avec l'Angleterre, de 1807 à 1814, les habitants formèrent une sorte de milice côtière de 190 hommes, qui empêcha l'ennemi, déjà maître d'Anhalt, d'aborder sur ces rivages.

LOESS s. m. (leuss — de l'allem. *loess*, même sign.). Agric. Sorte de dépôt limoneux jaunâtre : *Les coquilles fossiles enfouies dans le* LOESS *sont toutes d'espèces récentes.* (Th. Virlet d'Aoust.)

— **Encycl.** Le *loess* est un dépôt limoneux jaunâtre, sur lequel on a émis des opinions très-diverses, mais dont l'origine récente paraît aujourd'hui bien démontrée. Il s'étend dans diverses parties de la vallée du Rhin, et s'élève quelquefois à une centaine de mètres au-dessus du niveau du fleuve. Ce dépôt est ordinairement formé par une matière calcarifère, pulvérulente; partant il contient des coquilles terrestres et fluviatiles décolorées, mais en général bien conservées, et appartenant à des espèces qui vivent encore aujourd'hui en Europe, et même pour la plupart dans la vallée du Rhin. On y a rencontré aussi des ossements de mammifères, appartenant surtout à des espèces actuellement éteintes. Enfin, on y a découvert, aux environs de Lahr, dans le duché de Bade, des ossements humains, mais tellement usés et brisés qu'ils semblaient avoir été roulés par les eaux.

Le *loess*, dont l'âge est beaucoup plus récent qu'on ne l'avait supposé d'abord, repose, tantôt sur les dépôts de cailloux roulés, de gravier et de sable, tantôt sur les formations tertiaires et secondaires. Il varie un peu de composition et d'aspect, suivant les localités, et ses caractères tiennent en grande partie à la nature des roches et des terrains les plus voisins, ce qui semblerait démontrer qu'il s'est formé de sédiments provenant surtout de la désagrégation des roches traversées par le fleuve ou par ses affluents. Il atteint jusqu'à 20 mètres d'épaisseur; quelquefois il forme des espèces d'amas; d'autres fois, il présente des strates ou couches marneuses compactes.

Lyell a fait, sur ces dépôts sédimentaires, des observations nombreuses et suivies, qui l'ont conduit aux conclusions suivantes : 1o les *loess* sont de la même nature minérale que le sédiment jaune calcaire qui est encore aujourd'hui charrié par les eaux du Rhin; 2o les coquilles fossiles enfouies dans les *loess* sont toutes des espèces récentes, consistant partie en coquilles terrestres, partie en coquilles d'eau douce; 3o le nombre des individus appartenant aux espèces terrestres prédomine ordinairement beaucoup sur celui des espèces fluviatiles, ce qui ne paraît pas être le cas pour les coquilles modernes que le Rhin roule aujourd'hui dans ses flots; 4o quoique les *loess* à l'état de pureté ne paraissent pas stratifiés, ils doivent avoir été formés graduellement, car les coquilles qui s'y rencontrent sont nombreuses, presque toutes entières, et les couches de *loess* coquillier alternent quelquefois avec des couches de gravier ou de matière volcanique; 5o quelque éruption volcanique doit avoir eu lieu pendant et après le dépôt des *loess;* 6o enfin, de grands changements doivent s'être opérés dans la géographie physique du bassin du Rhin, depuis que quelques *loess* se sont déposés, et par conséquent à une époque géologique comparativement moderne, et quand les mollusques actuels vivaient déjà.

En effet, le dépôt du sédiment ne pouvant guère s'opérer que dans des eaux tranquilles, on est autorisé à admettre l'existence d'un ou plusieurs lacs temporaires, qui se sont écoulés lorsque les barrières qui retenaient les eaux ont disparu. Il serait toutefois difficile de déterminer leur emplacement, car on ne connaît pas encore très-bien la limite supérieure d'altitude que les *loess* peuvent atteindre. Quoi qu'il en soit, l'agriculture n'a pas manqué d'utiliser les *loess*, appelés aussi quelquefois *loam*. Ce dépôt, d'une extrême fertilité, perméable, facile à travailler, donne, quand il est bien cultivé, d'abondantes récoltes.

LŒSSNITZ, ville du royaume de Saxe, cercle et à 28 kilom. S.-E. de Chemnitz, sur une petite rivière du même nom; 4,200 hab. Fabrication de coton, lainages; sel ammoniac.

LOEVE-VEIMARS (François-Adolphe, baron), littérateur et historien, né à Paris en 1801, mort dans la même ville en 1854. Il appartenait à une famille israélite allemande, qui abandonna la France lors du retour des Bourbons (1814), et se fixa à Hambourg. Là, Loeve-Veimars entra comme commis dans une maison de commerce; mais il la quitta bientôt, embrassa le christianisme, revint à Paris, et profita de sa parfaite connaissance des langues du Nord pour se faire une place dans la littérature. Accueilli au *Figaro*, à la *Revue encyclopédique*, à la *Revue de Paris*, fondée en 1829 par M. Véron, Loeve-Veimars s'attacha à faire connaître les écrivains allemands, publia des nouvelles et écrivit des articles qui furent très-remarqués. En 1830, il entra à la rédaction du *Temps*, où il fit la critique des théâtres avec une verve mordante qui se souciait peu des ménagements. Attaché à la *Revue des Deux-Mondes* dès sa fondation, Loeve-Veimars y publia jusqu'en 1840 un grand nombre d'articles critiques, littéraires, politiques, et de piquantes études sur les hommes d'Etat du temps : Villèle, Benjamin Constant, Casimir Périer, Sebastiani, Guizot, Thiers, etc. En 1835, Véron lui fournit l'argent nécessaire pour qu'il pût devenir l'associé de Duponchel, nommé directeur de l'Opéra; mais, peu après, il consentit à se désintéresser de l'entreprise moyennant une somme de 100,000 fr. M. Thiers, dont Loeve-Veimars avait acquis les bonnes grâces, fit obtenir à l'écrivain le titre de baron et une mission en Russie. Nommé en 1841 consul général à Bagdad, il resta dans cette ville jusqu'en 1848, et s'y fit remarquer, lors de l'invasion du choléra en 1847. Révoqué après la révolution de Février, il fut appelé ensuite au poste de consul général à Caracas et de chargé d'affaires dans le Venezuela. Il venait d'être nommé consul général à Lima, pendant un voyage qu'il fit à Paris, lorsqu'il mourut. « Loeve-Veimars, dit dans ses *Mémoires* le docteur Véron, était un homme de beaucoup d'esprit, qui, dans ses articles de journaux, aimait assez à revenir aux vives attaques littéraires ou politiques du XVIIIe siècle. » Il avait de l'esprit et de la facilité, mais ses appréciations sur les hommes politiques manquent de sérieux et de profondeur. Il avait la passion du luxe, de l'éclat, des élégances mondaines, et était toujours bien ganté, bien frisé et parfumé. « Il ne croyait, dit Jules Janin, qu'à la jeunesse, à la beauté, au vice éclatant, au paradoxe, au luxe, à l'esprit, aux mensonges de la vie. »

Loeve-Veimars a beaucoup écrit. Nous citerons de lui : *De l'inévitabilité d'une guerre prochaine avec l'Angleterre, présentée comme conséquence de la guerre d'Espagne* (Paris, 1823, in-8o); *Précis de l'histoire des tribunaux secrets dans le nord de l'Allemagne* (Paris, 1824, in-8o); *Chronologie universelle* (Paris, 1825, in-12); *Histoire des littératures anciennes* (Paris, 1825, in-12); *Résumé de l'histoire de la littérature française* (Paris, 1826, in-18); *Résumé de l'histoire de la littérature allemande* (Paris, 1826, in-12); *Scènes contemporaines et scènes historiques laissées par Mme la vicomtesse de Chamilly* (Paris, 1827-1830, 2 vol. in-8o); le *Népenthès*, contes, nouvelles et critiques (Paris, 1833, 2 vol. in-8o), recueil qui eut un grand succès. Parmi ses nombreuses études dans la *Revue des Deux-Mondes*, nous citerons ses *Lettres sur les hommes d'Etat de la France*, qu'il donna comme traduites du *Westend-Review*, recueil purement imaginaire. Il donna l'article intitulé l'HÔTEL CARNAVALET au livre des *Cent-et-un* et donna sous son nom les *Manteaux* (1822, 2 vol. in-8o), ouvrage qui n'était pas de lui. Enfin on lui doit de nombreuses traductions, entre autres : *Mélanges littéraires, politiques et moraux inédits*, de Wieland (Paris, 1824, in-8o); *Ballades, légendes et chants populaires de l'Angleterre et de l'Ecosse* (Paris, 1825, in-8o); *Oberon* ou *Huon de Bordeaux*, de Wieland (Paris, 1825, in-32); *Romans historiques*, de Vandervelde (Paris, 1826, 16 vol. in-12); la *Princesse Christine*, les *Soirées d'Aarau* et *Véronique*, de Zschokke (Paris, 1828 et suiv., 10 vol. in-12); *Claire Hébert*, le *Serf* ou la *Pologne au* XIe *siècle* et *Stanislas Poniatowski*, du comte Bronikowski (Paris, 1828-1830, 4 vol. in-18); *Contes suisses*, de Henri Zschokke (Paris, 1828, 4 vol. in-18); *Contes fantastiques* et *Contes nocturnes*, de Hoffmann (Paris, 1829-1830).

LOEWE (Jean-François), médecin allemand, né à Erbsfeld, mort vers 1740. Professeur de médecine à Prague, comte palatin, médecin de l'empereur, membre de l'Académie des curieux de la nature (1717), Loewe a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Tractatus de variolis et morbillis* (Nuremberg, 1699, in-4o); *Universa medicina* (Nuremberg, 1724, 3 vol. in-4o); *Theatrum medico-juridicum* (Nuremberg, 1725).

LOEWE (Jean-Charles-Chrétien), agronome allemand, mort en 1807. Après avoir, pendant plusieurs années, géré les propriétés de plusieurs seigneurs silésiens, il devint commissaire perpétuel des domaines royaux (1804) et conseiller des finances. On lui doit plusieurs ouvrages, qui attestent des connaissances solides, notamment : *Mélanges d'économie et de finances* (1788-1789, 2 vol. in-8o); *Tableau des écrits relatifs à la haute Silésie* (1791). Il a publié, en outre, un *Magasin* sur les sciences économiques et camérales (1794-1800) et des *Annales d'économie rurale* (1801-1802).

LOEWE (Louis), acteur allemand, né à Rinteln en 1795. Il s'est distingué sur les principales scènes de l'Allemagne comme tragédien et comme acteur comique. Les rôles dans lesquels il a obtenu le plus de succès sont *Hamlet* et *Macbeth*. M. Loewe, qui a été le professeur des principaux acteurs contemporains de l'Allemagne, occupe depuis plusieurs années le poste de régisseur au Théâtre-Impérial de Vienne.

LOEWE (Jeanne-Sophie), célèbre cantatrice allemande, nièce du précédent, née à Oldenbourg en 1815, morte à Pesth en 1866. Envoyée à Vienne par son père, elle reçut des leçons du professeur Ciccimara, débuta avec éclat en 1832, puis visita les principales villes d'Allemagne. En 1841, Sophie Loewe se rendit à Paris, où elle se fit entendre, mais avec peu de succès, dans un concert. Malgré sa voix superbe et sa fière beauté, la jeune cantatrice ne put réussir à obtenir un engagement à l'Opéra et quitta Paris blessée au cœur. En 1844, elle se rendit en Italie et chanta sur les scènes de Milan, de Turin, de Venise, de Gênes, de Naples et autres villes importantes. On prétend que cette artiste, douée d'une admirable voix, d'un profond sentiment dramatique, et, de plus, aussi fantasque que belle, inspira à Donizetti une passion malheureuse qui contribua à l'affaiblissement mental du célèbre compositeur. Dans une de ses chroniques, Jules Lecomte a comparé l'organe, la physionomie et les impérieux vouloirs de Sophie Loewe à ceux de Sophie Cruvelli, aujourd'hui Mme la baronne Vigier. En 1840, Sophie Loewe, devenue princesse de Lichtenstein, renonça au théâtre. — Sa sœur, Lilla LOEWE, a tenu avec distinction, à Vienne et sur les principales scènes de l'Allemagne, l'emploi de jeune première, et a quitté le théâtre dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, pour épouser le baron de Küster.

LOEWE (Francis-Louis-Feodor), comédien et poëte allemand, frère de la précédente, né à Cassel en 1816. Il s'est produit sur les principales scènes allemandes, dans les rôles de *Leicester*, du *marquis de Posa*, du *Tasse*, d'*Hamlet*, et a déployé, dans l'interprétation de ces personnages, une science de diction, une majesté de geste et d'attitude qui ont fait de lui un des acteurs les plus admirés de l'Allemagne contemporaine. M. Loewe a publié des poésies lyriques fort estimées, sous ces titres : les *Chansons de Francfort* et *Sonnets vénitiens*. Ces poésies ont été réunies en un recueil à Francfort (1855).

LOEWE (Jean-Charles-Godefroid), compositeur allemand, né à Löbejün, près de Halle, en 1796, mort en 1869. Son père lui apprit les premiers éléments de l'art musical, puis il devint enfant de chœur et, tout jeune encore, il composa plusieurs morceaux religieux qui attestaient une précoce intelligence musicale. Vers 1817, il alla suivre les cours de philosophie et de théologie de l'université de Halle, où il donna pour vivre des leçons de musique. Deux ans plus tard, à Dresde, il fit la connaissance de Weber, puis se lia à Weimar avec Hummel, et à Iéna avec Gœthe. Ces grands artistes décidèrent Loewe à publier les plus importantes parmi ses premières compositions; le succès qu'elles obtinrent lui valut l'emploi de directeur de la musique à l'église Saint-Jacques, au gymnase et au séminaire des Instituteurs de Stettin, postes qu'il occupa jusqu'à sa mort. Parmi les publications musicales de Loewe, nous citerons : *Leçons de chant, théorie et pratique pour les gymnases, les séminaires et les écoles* (Stettin, 1826) ; des opéras inédits : la *Chaumière des Alpes*, *Rodolphe* ou le *Prince allemand*, les *Trois souhaits*, *Malek-Adel*, les *Taquineries*, le *Conte en rêve*, etc.; des oratorios : la *Destruction de Jérusalem*, le *Serpent d'airain*, *Gutenberg*, les *Apôtres de Philippe*, son chef-d'œuvre ; enfin, des chants composés sur des ballades des poëtes les plus illustres, Gœthe, Uhland, Kœrner, Byron, parmi lesquels nous citerons : le *Roi des Aunes*, le *Noël de Sainte-Walpurge*, la *Nonne de la Sprée*, la *Caverne des amants*, la *Revue fantastique*, la *Fiancée de Corinthe*, la *Maison sainte*, *Mazeppa*, etc. Loewe a publié, en outre, un très-grand nombre de symphonies, d'ouvertures et un recueil de cantates et de motets.

LŒWENBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, ch.-l. du cercle de son nom, dans la régence et à 37 kilom. S.-O. de Liegnitz, sur la Bober; 4,800 hab. Fabrication de draps, autrefois très-importante, mais bien déchue depuis la guerre de Trente ans. Carrières de grès. On y remarque une belle église catholique, construite en 1248, restaurée et ornée de deux tours en 1767. Dans l'hôtel de ville, on conserve le portrait en grandeur naturelle du roi Wladislas. Sur la place du Ring, on voit une maison qui fut habitée en 1813 par Napoléon Ier, et dans laquelle il apprit l'accession de l'Autriche à la Sainte-Alliance.

LŒWENDAHL (U.-F.-Woldemar DE), homme de guerre allemand. V. LOWENDAHL.

LŒWENHAUPT, nom de deux généraux suédois. V. LEWENHAUPT.

LŒWENHIELM (Charles-Gustave, comte DE), homme d'État suédois, mort en 1768. Il faisait partie du sénat suédois et dirigeait le parti des *Bonnets* (v. BONNET), dont le triomphe, à la diète de 1765, fit confier à son chef le ministère des affaires étrangères. Lœwenhielm savait concilier le goût des lettres et des arts avec la politique; l'Académie des sciences de Stockholm le comptait au nombre de ses membres les plus zélés, et l'institut de Gœttingue, avec lequel il entretint une longue correspondance, l'avait nommé associé étranger.

LŒWENHIELM (Gustave-Charles-Frédéric, comte DE), diplomate suédois, né à Stockholm en 1771, mort en 1856. Il fit ses études à Strasbourg, entra, à son retour en Suède, dans les dragons de la garde, et prit part à la guerre engagée en Finlande contre les Russes. Il venait d'être nommé capitaine des gardes, quand il vit assassiner Gustave III à ses côtés. Successivement chef des gardes du corps du roi Charles XIII, général, gentilhomme de la chambre du roi, premier adjudant, général en chef de la cavalerie, il fut fait prisonnier en Finlande par les Russes, en 1808. Après l'élection de Bernadotte, il se démit de ses fonctions et alla vivre dans la retraite; puis il se rallia à la cause du nouveau monarque, qui le chargea d'une mission près de l'empereur Alexandre, pour obtenir la cession de la Norvége, par le Danemark, à la Suède. Le succès de sa négociation le fit envoyer au congrès de Vienne comme ministre extraordinaire; en 1817, il fut nommé ministre de Suède près la cour d'Autriche, et passa avec le même titre, en 1818, à Paris, où il résida pendant trente-huit ans. Possesseur d'une grande fortune, le comte de Lœwenhielm l'employait à secourir les malheureux et à protéger les arts, notamment la peinture et la littérature dramatique, et, à ces qualités du cœur et de l'esprit, il joignait le plus haut sentiment de la dignité. Il est le seul qui, en 1830, parmi tous les agents diplomatiques étrangers, ait émis l'avis de suivre Charles X détrôné.

LŒWENHIELM (Charles-Axel, comte DE), général et diplomate suédois, frère du précédent, né en 1772. Il servit d'abord dans les gardes et parvint au grade de lieutenant général; puis, chargé d'une mission en Russie, en 1812, il signa la convention d'Abo, et alla ensuite représenter la Suède au congrès de Châtillon et au congrès de Vienne. En 1816, il reprit le poste de ministre de Suède à Saint-Pétersbourg, demanda son rappel, et fut, à son retour, nommé président de l'administration de la guerre, puis conseiller du roi. On lui doit de nombreuses améliorations au régime des prisons, l'introduction du système pénitentiaire et l'établissement des banques hypothécaires provinciales. M. de Lœwenhielm a écrit un ouvrage important sur les banques hypothécaires et des traités spéciaux sur l'administration.

LŒWENHOECK (Antoine VAN), naturaliste hollandais. V. LEUWENHOEK.

LŒWENKLAU (Jean), en latin **Leunclavius**, historien et érudit allemand, né à Almesbeuren (Westphalie) en 1533, mort à Vienne en 1593. Il passa plusieurs années en Livonie, visita ensuite plusieurs contrées de l'Europe, puis se rendit à Constantinople avec l'ambassadeur Lichteinstein, en 1582. Après avoir appris la langue turque et parcouru l'empire ottoman, Lœwenklau se fixa à Vienne et traduisit du grec avec une remarquable exactitude, dans un latin élégant, un assez grand nombre d'ouvrages. Nous citerons de lui : *Xenophontis Opera latine* (Bâle, 1571, 3 vol. in-fol.) ; *Sancti Gregorii Nazianzeni Opera latine* (Bâle, 1571, 3 vol. in-fol.); *C. Manassis annales* (Bâle, 1573) ; *Interpretatio variorum opusculorum græcorum Patrum* (Bâle, 1575) ; *LX librorum Basilikôn synopsis* (1575, in-fol.) ; *Zozomi historia*, *historiæ Procopii, Agathiæ, Jornandis* (1579, in-fol.); *Annales sultanorum othmanidorum a Joanne Gaudier* (Francfort, 1588, in-4°), traduit du turc avec une continuation qui s'étend de 1550 à 1588; *Historiæ musulmanicæ libri XVIII* (Francfort, 1595, in-fol.); *Juris græco-romani tomi duo* (1596, 2 vol. in-fol.), etc.

LŒWENŒRN (Paul DE), marin et hydrographe danois, né à Copenhague en 1751, mort en 1826. Il était lieutenant de vaisseau lorsque, la guerre de l'indépendance américaine ayant éclaté, il résolut d'y prendre part et se fit admettre, dans ce but, dans la marine française. Quelques savants mémoires qu'il écrivit pendant les loisirs de ses campagnes de mer lui valurent d'être nommé membre de l'Académie de marine. De retour dans son pays (1781), Lœwenœrn fut mis à la tête d'une expédition scientifique, puis devint capitaine de frégate et directeur du Dépôt des cartes marines. En 1786, il reçut la mission d'aller explorer la côte orientale du Groenland, où l'on supposait que se trouvait l'ancienne Osterbygd ; mais il ne put aborder cette côte et dut se borner à déterminer avec exactitude des positions importantes. A son retour, il fit dresser par des officiers de marine les cartes hydrographiques des côtes méridionales et occidentales de la Norvége, puis la carte générale de la partie septentrionale de la mer du Nord, établit à Copenhague un bureau des longitudes, et reçut en récompense de ses services le grade de contre-amiral. Membre de la Société royale danoise, il était, en outre, membre correspondant de l'Institut et de plusieurs autres sociétés savantes. Nous citerons parmi ses écrits : *Relation d'un voyage fait par ordre du roi de Danemark en* 1782 *et* 1783 (1785) ; *Instruction pour la carte d'une partie de la côte occidentale de l'Islande* (1788-1822, in-4°); *Description des cartes des côtes de Norvége* (1801-1806); *Routier du Cattégat* (1810, in-4°); *Routier de la mer du Nord* (1815); *Planisphère des étoiles de l'hémisphère boréal* (1822, in-fol.), etc.

LŒWENSTEIN, ville du Wurtemberg, dans le cercle du Neckar, bailliage et à 10 kilom. S.-E. de Weinsberg; 2,000 hab. Sources alcalines et bains. Ruines d'un ancien château, berceau des anciens comtes de Lœwenstein. Cette ville est le chef-lieu d'un comté médiatisé, qui, au moyen âge, avait ses seigneurs particuliers. Louis, le dernier des seigneurs de cette famille, vendit le comté, en 1441, à Philippe, électeur palatin, qui le céda à Louis, fils naturel de l'électeur palatin Frédéric Ier. Ce Louis, comte de Lœwenstein, est l'auteur de la maison de ce nom, perpétuée jusqu'à nos jours. Il fut élevé à la dignité de comte de l'empire par l'empereur Maximilien Ier. Louis II, le petit-fils du Louis qui précède, acquit les comtés de Wertheim et de Rochefort, et prit le titre de Lœwenstein-Wertheim. Il laissa deux fils, auteurs de deux branches qui existent encore. Christophe-Louis, l'aîné, mort en 1618, forma celle de Lœwenstein-Virnebourg, aujourd'hui Lœwenstein-Freudenberg, qui se bifurqua, en 1721, en deux rameaux, élevés tous deux à la dignité de prince, et dont l'un s'est éteint en 1852. Jean-Théodore, fils cadet de Louis II, forma la branche de Lœwenstein-Rochefort, aujourd'hui Lœwenstein-Rosenberg. Cette branche fut élevée à la dignité de prince de l'empire en 1711, en la personne du comte Maximilien-Charles. Les deux branches ont eu voix délibérative au collége des comtes de Franconie jusqu'en 1806, époque de leur médiatisation.

LŒWENSTEIN-WERTHEIM-ROCHEFORT (Constantin, prince DE), publiciste allemand, né en 1802, mort en 1838. Il s'est fait connaître en publiant, à partir de 1831, un grand nombre d'écrits politiques, dans lesquels il se fait l'ardent défenseur du prétendu droit divin des princes et combat l'établissement du régime constitutionnel et représentatif. Nous nous bornerons à citer : *A quelles conditions pourraient subsister les constitutions provinciales dans la Confédération germanique* (1833); *Matériaux pour servir à la philosophie du droit* (1836).

LŒVENSTERN (Isidore, chevalier), archéologue allemand, né à Vienne (Autriche) en 1807, mort à Constantinople en 1856. A la suite d'un long voyage en Amérique, il se rendit à Paris, où il fut nommé membre du comité central de la Société de géographie, se familiarisa avec plusieurs langues de l'Europe et de l'Orient, puis s'attacha d'une façon toute particulière à déchiffrer les inscriptions cunéiformes. Ses principaux ouvrages sont : les *Etats-Unis et la Havane, souvenirs d'un voyageur* (Paris, 1842, in-8°) ; le *Mexique* (Paris, 1843) ; *Essai de déchiffrement de l'écriture assyrienne pour servir à l'explication du monument de Khorsabad* (Paris, 1845) ; *Exposé des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis* (Paris, 1847); *Remarques sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis* (Paris, 1850).

LOF s. m. (loff — mot germanique : anglo-saxon *lof, lofe*, vent, de *lyft*, air). Mar. Côté du navire frappé par le vent. ‖ *Aller au lof*, *Virer au lof*, Aller au plus près du vent, c'est-à-dire dans la direction même du vent. ‖ *Virer lof pour lof*, Virer vent arrière, de façon à présenter au vent le côté qui lui était opposé.

— Par ext. Coin inférieur d'une basse voile orientée obliquement à la quille : *Grand* LOF ou LOF *de grande voile*. LOF *de misaine*. ‖ *Lever les lofs*, Carguer les points des basses voiles : *Maintenant*, LÈVE LES LOFS. (E. Sue.) ‖ *Lof!* Commandement au timonier d'amener le navire au vent.

— Fam. *Revenir du lof*, Mettre de l'eau dans son vin, modérer son langage ou ses prétentions.

LOFER v. n. ou intr. (lo-fé — rad. *lof*). Mar. Venir au lof, manœuvrer pour naviguer au plus près du vent : *Puis, s'apercevant que les voiles fasiaient un peu :* « LOFE, LOFE *donc*, » *dit-il au timonier en le poussant avec sa brutalité ordinaire*. (E. Sue.)

LOFFICIAL (Louis-Prosper), homme politique français, né en 1747, mort en 1815. Lieutenant général au bailliage de Vouvant à l'époque où la Révolution éclata, il fut élu député aux états généraux en 1789, se fit peu remarquer à l'Assemblée constituante, puis siégea à la Convention, où il vota contre la mort du roi. Ayant entendu dire dans la salle, au moment de l'appel nominal, qu'il ne manquait qu'une voix pour sauver les jours de Louis XVI, il alla en toute hâte chercher son collègue Duchâtel, qui, retenu au lit par une maladie grave, vint dans l'Assemblée en robe de chambre et la tête enveloppée de flanelle. Après le 9 thermidor, il prit chaudement la défense des Vendéens et des Bretons, et dénonça les représentants et les généraux qui avaient exercé contre eux des actes illégaux pendant la Terreur. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, il accepta ensuite les fonctions de conseiller à la cour d'appel d'Angers, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

LOFFITH, fleuve du Zanguebar, dans le pays de Zanzibar. Il débouche dans l'océan Indien, au S. de l'île de Zanzibar, par 6° 45′ de lat. S. On n'en connaît point la source, qui doit être fort reculée dans l'intérieur, si, comme on le prétend, ce fleuve peut être remonté en bateau l'espace de vingt-cinq journées.

LOFNA, déesse des Goths qui présidait à la réconciliation des époux.

LOFODEN (îles), groupe d'îles de l'océan Glacial arctique, sur la côte septentrionale de la Norvége, dont il est séparé par un bras de mer appelé *Westfjord* (golfe occidental), entre 67° et 69° de lat. N. Cet archipel est composé de sept îles principales, de quelques petites et d'un grand nombre d'îlots et de récifs qui, avec les courants voisins, rendent la navigation fort dangereuse dans ces parages. L'île formant l'extrémité méridionale du groupe se nomme *Rœst;* puis viennent *Barœe*, *Moskenœs*, *Flagstad* et les deux grandes îles d'*Ostvaage* et de *Westvaage;* cette dernière a 70 kilom. de circuit, présente les pics les plus élevés et est une des plus fertiles. Plus loin au N., on rencontre les trois grandes îles d'*Hindœen*, *Langœen* et *Andœen*, que l'on met aussi au nombre des îles Lofoden. Entre les îles *Moskœe* et *Moskenœs* se trouve le gouffre fameux du Maëlstrom. Toutes les îles de ce archipel sont couvertes de rochers et de montagnes, dont quelques pics inaccessibles se cachent sous un manteau de neige éternelle; les vallées sont riantes dans la belle saison, mais dénuées d'arbres; on y voit quelques arbustes, de belles prairies et des champs cultivés où l'on récolte un peu de chanvre, de blé et de pommes de terre.

Le climat rigoureux et le sol ingrat de ces îles en éloigneraient toute population, si sur les côtes on ne faisait une pêche très-abondante, dont les produits sont la base de la nourriture et de la richesse des habitants au nombre d'environ 3,500. Le centre de cette pêche, qui en retour de ses fatigues et de ses dangers offre des bénéfices certains et inépuisables, est surtout dans les eaux des îles Waage, où se réunissent plus de la moitié des pêcheurs qui viennent de la côte septentrionale de Norvége. Les poissons que l'on prend surtout sont les *skreys*, espèce de grosses morues, les harengs et les saumons; on y prend aussi beaucoup d'huîtres et de homards. Au temps de la pêche, ces îles sont visitées par environ 15,000 pêcheurs, qui y prennent plus de 15 millions de morues et une grande quantité de frai.

LOFŒ, île de Suède, à 10 kilom. de Stockholm. L'église, une des plus anciennes du royaume, renferme les tombeaux de plusieurs grands personnages. C'est dans l'île de Lofœ qu'est situé le magnifique château royal de Drotlingholm.

LOFRASSO (Antonio DE), poëte espagnol, né à Alghieri (Sardaigne). Il vivait au XVIe siècle et est connu par un ouvrage intitulé : *Los diez libros de fortuna d'amor y la sabrosa historia de don Floricio y de la pastora Argustina* (Barcelone, 1573, in-8°). Cervantes, qui traite assez mal Lofrasso dans son *Voyage au Parnasse*, met dans la bouche de don Quichotte un éloge vraisemblablement ironique de *Los diez libros*.

LOFTUS (Dudley), orientaliste anglais, né près de Dublin en 1618, mort en 1695. Il avait pris le diplôme de docteur en droit à Oxford lorsque, la guerre civile ayant éclaté à son retour à Dublin, il se déclara pour le roi et défendit le château de Rathfarnam. A l'époque de la restauration des Stuarts, il entra dans la magistrature. Loftus possédait un grand nombre de langues et était un philologue distingué; mais c'était un homme du caractère le plus bizarre, ce qui le faisait ressembler parfois à un fou. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Introductio in totam Aristotelis philosophiam* (1657) ; *Reductio litium de libero arbitrio* (1670); le *Premier mariage de Catherine Fitzgerald* (1677); *Exposition de Dionysius Syrus sur saint Marc* (1676); *Praxis cultus divini juxta ritus primævorum christianorum* (1693), etc.

LOG s. m. (logh). Antiq. Mesure de capacité usitée chez les Hébreux, pour les liquides et les grains : *Le* LOG *était la soixante-douzième partie du bath et de l'épha, et valait* 251 *millilitres; à la suite de la réforme philétérienne, sous les Ptolémées, il valut* 486 *millilitres*.

LOGAŒDIQUE adj. (lo-ga-é-di-ke — gr. *logaoidikos;* de *logos*, discours, prose, et de *aoidê*, chant). Anc. métriq. Se disait de certains vers considérés comme se rapprochant de la prose.

— **Encycl.** On appliquait le terme générique de *logaœdique* aux genres de vers suivants : 1° le vers anapestique monomètre hypercatalectique, composé de deux anapestes plus une syllabe; 2° le vers anapestique dimètre, dont le quatrième pied était un ïambe ou un pyrrhique; 3° le vers anapestique trimètre, augmenté d'un bacchius; 4° le vers archébulique, appelé aussi anapestique trimètre catalectique; 5° des vers tragiques qui n'ont été classés ni scandés de la même façon par les anciens auteurs de métriques, et qui sont regardés, en général, comme composés d'un ïambe, d'un anapeste, d'un autre ïambe, puis d'un bacchius ou d'un amphibraque.

LOGAN (Josias), marin anglais du XVIIe siècle, qui fit partie d'une des plus anciennes expéditions commerciales dirigées vers les contrées les plus lointaines de la Russie septentrionale. Il a laissé de son voyage une relation publiée par Samuel Purchas, sous ce titre : *The voyage of master Josias Logan to Petchora and his winthering there.*

LOGAN (James), homme d'Etat et législateur américain, né à Surgan (Ecosse) en 1674, mort en 1751. Parent, par les femmes, de William Penn, dont il partagea les idées religieuses, il suivit ce dernier à la Nouvelle-Angleterre, et le remplaça comme agent dès que Penn fut contraint de revenir en Europe. La confiance que lui avait témoignée l'illustre quaker excita la jalousie des colons; de là mille tracasseries iniques qui forcèrent

Logan à venir en Angleterre demander justice à Penn. De retour en Pensylvanie, avec la confirmation de ses pouvoirs et l'approbation de sa conduite, Logan parvint, à force de talent, de dévouement et de patience, à conquérir une véritable influence. Il contribua au développement du commerce, se consacra au règlement des contestations, et enfin fut nommé grand juge (*chief-justice*), fonction qu'il remplit à l'entière satisfaction des justiciables jusqu'à la fin de ses jours. En mourant, il laissa à la ville de Philadelphie sa bibliothèque, qui forma le premier fonds d'un établissement littéraire public, appelé *Loganium library*, et situé sur une place portant également le nom du fondateur. Les *Mémoires* de James Logan ont été publiés à Londres en 1851.

LOGAN (John), poëte anglais, né à Soutra, près d'Edimbourg, en 1743, mort à Londres en 1788. Tout en étudiant la théologie, il s'adonna à la poésie, édita, en 1770, les œuvres du poëte Bruce, en y ajoutant quelques pièces de lui, et devint, en 1773, pasteur presbytérien à Leith, où il se fit remarquer par son éloquence. Peu après, Logan fut chargé par l'assemblée générale d'Ecosse de la révision des hymnes et chants de l'Eglise, et il fit paraître ce travail en 1781. Depuis deux ans, à cette époque, il faisait avec succès un cours de philosophie et d'histoire à Edimbourg. S'étant attiré la haine des dévots en composant des pièces mondaines, il dut quitter Edimbourg et se rendit, en 1783, à Londres, où il travailla à un journal. On lui doit : *Eléments de la philosophie de l'histoire* (Edimbourg, 1781); *Essai sur le gouvernement, les mœurs et l'esprit de l'Asie* (1781); *Poëmes* (1781), recueil de poésies élégiaques et lyriques, où l'on trouve de l'elégance, de la simplicité et de la vigueur; *Runamède*, tragédie (1783); *Sermons*, publiés après sa mort (1790-1793, 2 vol. in-8°).

LOGANIACÉ, ÉE adj. (lo-ga-ni-a-sé — rad. *loganie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la loganie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre loganie.

— **Encycl.** La famille des *loganiacées* comprend des arbres, des arbrisseaux et des herbes, à feuilles opposées, simples, munies de stipules. Les fleurs, tantôt solitaires à l'aisselle des feuilles, tantôt groupées en panicules ou en corymbes axillaires ou terminaux, présentent un calice à quatre ou cinq sépales libres ou soudés; une corolle de quatre ou cinq pétales; quatre ou cinq étamines, rarement une seule; un ovaire libre, à deux ou quatre loges uniovulées ou pluriovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate indivis ou bilobé. Le fruit est une capsule ou une baie, renfermant des graines à embryon entouré d'un albumen charnu ou cartilagineux. Cette famille comprend les genres loganie, géniostome, ustérie, gelsémion, fagrée, gœrtnère, strychnos, ignatie, gardnérie, labordie, spigélie, antonie, etc. Les *loganiacées* habitent surtout les régions tropicales.

LOGANIE s. f. (lo-ga-nî). Bot. Genre de plantes, type de la famille des loganiacées, tribu des loganiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LOGANIÉ, ÉE adj. (lo-ga-ni-é — rad. *loganie*). Bot. Qui ressemble au genre loganie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des loganiacées, ayant pour type le genre loganie.

LOGARITHME s. m. (lo-ga-ri-tme — du gr. *logos*, raison, rapport; *arithmos*, nombre). Mathém. Terme d'une progression par quotient commençant par 1, qui correspond par son rang à un terme d'une progression par différence commençant par 0 : *Table de* LOGARITHMES. *Les* LOGARITHMES *népériens. Rendre une expression calculable par* LOGARITHMES. ‖ *Logarithmes logistiques*, Ceux dans lesquels le nombre 3600 a pour logarithme 0, ce qui est commode pour les calculs astronomiques, à cause de la division du cercle en 360 degrés.

— **Encycl.** Les *logarithmes* des nombres sont les exposants des puissances auxquelles il faudrait élever un nombre constant, qui prend le nom de base du système de *logarithmes*, pour retrouver ces nombres; ou bien ce sont les termes d'une progression par différence, commençant par 0, qui correspondent aux nombres écrits dans une progression par quotient, commençant par 1. Le terme de la progression par quotient qui correspond à 1 dans la progression par différence est la base du système de *logarithmes* formés par ces progressions. Les deux définitions s'équivalent; car si, dans l'équation

$$a^x = y,$$

où a est la base du système, y le nombre et x le *logarithme*, on fait varier x en progression par différence, y variera en progression par quotient. En effet, si

$$a^r = q,$$

en élevant les deux membres au carré, au cube, etc., on en déduit

$$a^{2r} = q^2, \quad a^{3r} = q^3, \quad \text{etc.};$$

et en multipliant chaque membre de l'équation $a^x = y$ par celles qu'on vient de former, il en résulte

$$a^{x+r} = qy, \quad a^{x+2r} = q^2y,$$
$$a^{x+3r} = q^3y, \quad \text{etc.}$$

Au reste, $x = 0$ correspond bien à $y = 1$, puisque $a^0 = 1$.

La théorie des *logarithmes* est fondée sur cette remarque, que si l'on prend deux progressions, l'une par quotient

$$\frac{1}{(1+\alpha)^2} : \frac{1}{1+\alpha} : 1 : (1+\alpha) : (1+\alpha)^2 : \ldots..$$

et l'autre par différence

$$-2\beta \,.\, \beta \,.\, 0 \,.\, \beta \,.\, 2\beta \ldots..,$$

écrites de telle manière que les termes 1 et 0 se correspondent, que l'on multiplie entre eux deux termes $(1+\alpha)^n$ et $(1+\alpha)^p$ de la progression par quotient, ce qui donnera $(1+\alpha)^{n+p}$, et que l'on ajoute ensemble les termes correspondants $n\beta$ et $p\beta$ de la progression par différence, ce qui donnera $(n+p)\beta$, le produit $(1+\alpha)^{n+p}$ et la somme $(n+p)\beta$, qui se trouveront respectivement dans les deux progressions, y occuperont le même rang, de sorte que la somme sera le *logarithme* du produit.

Il résulte de là que, pour obtenir le produit de deux nombres écrits dans la progression par quotient, on pourrait prendre les termes correspondants de la progression par différence, en faire la somme, et prendre pour le produit cherché le terme correspondant de la progression par quotient. Une multiplication se trouverait ainsi remplacée par une addition; l'opération inverse de la multiplication, c'est-à-dire la division, se remplacerait par l'opération inverse de l'addition, c'est-à-dire par la soustraction; l'élévation d'un nombre à une puissance, qui n'est qu'une multiplication de plusieurs facteurs égaux entre eux, se ramènerait à une addition de nombres égaux entre eux, c'est-à-dire à une multiplication, et l'extraction d'une racine à une division.

Les théorèmes compris dans ce qu'on vient de dire se déduisent de la manière la plus simple de l'équation fondamentale

$$a^{\log N} = N.$$

En effet,

$$a^{\log A} = A \quad \text{et} \quad a^{\log B} = B;$$

en multipliant ces deux équations membre à membre, on trouve (V. EXPOSANTS)

$$a^{\log A + \log B} = A.B;$$

c'est-à-dire le *logarithme* d'un produit est la somme des *logarithmes* de ses facteurs.

En divisant les mêmes équations l'une par l'autre, on en tire

$$a^{\log A - \log B} = \frac{A}{B};$$

c'est-à-dire le *logarithme* d'un quotient est la différence des *logarithmes* du dividende et du diviseur.

En élevant à la puissance m les deux membres de l'équation

$$a^{\log A} = A,$$

il vient

$$a^{m \log A} = A^m;$$

c'est-à-dire le *logarithme* de la puissance m d'un nombre est le produit par m du *logarithme* de ce nombre. Comme m peut être fractionnaire, la même équation comporte ce nouvel énoncé : le *logarithme* de la racine p d'un nombre, c'est-à-dire de la puissance $\frac{1}{p}$ de ce nombre, est le quotient par p du *logarithme* de ce nombre.

Pour faire passer dans la pratique l'usage des procédés de calcul indiqués dans ce qui précède, il suffirait de construire une table à deux colonnes, contenant, dans l'une, les termes d'une progression par quotient, très-peu rapide, commençant à 1 et allant très-loin; dans l'autre, les termes correspondants d'une progression par différence, commençant à 0. Si les nombres sur lesquels on aurait à opérer se trouvaient précisément dans la table, les calculs se feraient exactement; dans le cas contraire, en substituant aux nombres sur lesquels on devrait opérer, les termes de la progression par quotient qui en différeraient le moins, on obtiendrait le résultat cherché avec d'autant plus d'approximation que les termes de la progression par quotient varieraient plus lentement, c'est-à-dire que la table serait plus près d'être complète ou de contenir tous les nombres.

— *Logarithmes vulgaires.* Le *logarithme* de la base étant 1, et ceux de son carré, de son cube, etc., étant 2, 3, ..., les multiplications ou divisions par les puissances de la base se réduisent à l'addition ou à la soustraction des exposants de ces puissances au *logarithme* du nombre à multiplier ou à diviser. Il en résulte que la base de *logarithmes* la plus convenable à adopter est toujours la base même du système de numération dont on se sert.

Comme notre système de numération est décimal, le système de *logarithmes* le plus commode sera aussi celui qui aura pour base 10, ou qui sera défini soit par l'équation

$$10^{\log N} = N,$$

soit par le système des progressions

$$\begin{array}{l} 1 : 10 : 100 : \ldots.. \\ 0 \,.\, 1 \,.\, 2 \quad \ldots.. \end{array}$$

La partie entière d'un *logarithme* en est la caractéristique : elle est 0 lorsque le nombre est compris entre 1 et 10, 1 lorsqu'il est compris entre 10 et 100, etc.; elle représente le nombre moins un des chiffres de la partie entière du nombre. Lorsque le nombre est moindre que 1, son *logarithme* est négatif; mais habituellement on le note sous la forme d'une différence entre une partie décimale positive et une partie entière négative, trop forte en valeur absolue. Cette partie entière, qui est encore la caractéristique, est -1 lorsque le nombre est compris entre 1 et $\frac{1}{10}$, parce que le *logarithme* doit être compris entre 0 et -1; elle est -2 lorsque le nombre est compris entre $\frac{1}{10}$ et $\frac{1}{100}$, etc.; en général, elle est marquée par le rang décimal du premier chiffre du nombre. On peut, au reste, réunir les deux énoncés en un seul et dire : la caractéristique du *logarithme* d'un nombre est fournie, en nombre et en signe, par la différence des rangs de l'unité et du premier chiffre de ce nombre, différence comptée positivement de droite à gauche, et négativement de gauche à droite.

Tous les *logarithmes* inscrits dans une même table doivent être calculés avec la même approximation, puisqu'ils sont surtout destinés à être ajoutés entre eux. S'ils étaient donnés avec des nombres différents de figures, l'erreur commise dans chaque somme qu'on aurait à en faire serait de l'ordre de la plus grande des erreurs commises dans les parties; par conséquent, la plus grande exactitude des uns perdrait son importance propre par l'inexactitude des autres.

Les tables dont on se sert le plus ordinairement sont les tables de Callet, qui sont à sept décimales. M. Dupuis en a récemment publié d'autres chez M. Hachette. Les tables de Callet contiennent les *logarithmes* des nombres entiers de 1 à 108,000; elles suffisent pour faire connaître les *logarithmes* des nombres plus grands que 108,000 avec la même approximation d'une unité décimale du septième ordre; du reste, la seule partie utile de ces tables est celle qui comprend les nombres de 10,800 à 108,000. Dans cet intervalle, où l'on peut toujours ramener un nombre quelconque en le multipliant ou en le divisant par une puissance convenable de 10, la différence entre deux *logarithmes* consécutifs est toujours assez faible pour que l'interpolation donne un résultat exact à $\frac{1}{10^7}$ près. Cette interpolation se fait en supposant que l'accroissement du *logarithme* doive être proportionnel à l'accroissement du nombre : la table donnant l'accroissement du *logarithme* pour un accroissement d'une unité dans le nombre, on en déduit l'accroissement correspondant à une différence quelconque, par la proportion

$$\Delta : 1 :: d : x,$$

dans laquelle Δ est la différence entre les *logarithmes* des nombres entiers consécutifs, compris entre 10,800 et 108,000, entre lesquels a été ramené le nombre proposé, et d l'excès du nombre proposé sur le plus petit de ces deux nombres.

La limite 108,000 est en rapport avec le nombre 7 des décimales que l'on donne à tous les *logarithmes* de la table. Si l'on voulait former une table à 8 ou à 9 décimales, il faudrait y comprendre à peu près tous les nombres de six ou de sept chiffres, ce qui lui attribuerait une étendue égale à peu près à 10 ou à 100 fois celle des tables usuelles, ce qui dépasse les bornes du possible. Toutefois, on pourrait construire une table à huit décimales en adoptant une autre disposition d'ailleurs plus rationnelle. Remarquons d'abord que l'approximation absolue des *logarithmes* devant rester constante, d'après ce qui a été dit plus haut, l'approximation relative doit rester constante dans les nombres : en effet, si les *logarithmes* sont calculés à $\frac{1}{10^8}$ près, c'est-à-dire si un *logarithme* peut être en erreur de $\frac{1}{10^8}$, le nombre correspondant, fourni par les tables, pourra devoir être multiplié par $10^{\frac{1}{10^8}}$; or, soient

$$10^{\frac{1}{10^8}} = 1 + \alpha$$

et N le nombre approché, le nombre vrai sera compris entre N et $N(1+\alpha)$; l'erreur absolue de ce nombre sera donc $N\alpha$, et son erreur relative sera le rapport constant α.

Ainsi c'est un vice évident que de faire croître les nombres en progression par différence dans la table. Cette disposition est contraire à tous les principes, sans présenter le moindre avantage.

Il eût été beaucoup mieux d'insérer dans la table des moyens par quotient, compris entre 1 et 10, et en assez grand nombre pour que l'interpolation pût donner avec l'approximation voulue les *logarithmes* de tous les nombres.

Si l'on voulait, par exemple, former une table à huit décimales, on pourrait adopter, pour raison de la progression par différence, deux millioniêmes, c'est-à-dire n'inscrire que 1 sur 200 des moyens par quotient. En établissant des pages de 100 lignes à 10 colonnes, on aurait une table de 500 pages parfaitement portative. Les *logarithmes* seraient donnés par le numéro de la page et le rang du moyen dans chaque colonne. Les différences tabulaires porteraient sur les moyens, puisque les *logarithmes* seraient considérés comme exacts. On calculerait les moyens consécutifs avec assez de chiffres pour que la différence tabulaire fût toujours assez approchée.

On pourrait même former une table à neuf décimales en n'y insérant que les moyens compris entre 1 et 2, ce qui, à la vérité, obligerait à ramener tous les nombres entre ces limites et, par conséquent, à effectuer directement les multiplications ou divisions par 5 qui deviendraient nécessaires. Les multiplications par 5 revenant à des divisions par 2, et les divisions par 5 à des multiplications par 2, la complication ne serait pas énorme. Quelle qu'elle soit, au reste, il faudra bien s'y résoudre d'ici à peu de temps; car les nombres physiques, en astronomie, par exemple, commencent à avoir plus de six chiffres exacts.

— *Logarithmes népériens.* La première idée des *logarithmes* se trouve indiquée dans le traité *De numero arenæ*, d'Archimède. Toutefois, c'est à Neper, baron écossais, qu'on en doit la théorie, publiée en 1644 sous le titre de *Mirifici logarithmorum canonis descriptio.* Le système de *logarithmes* qu'avait préconisé Neper est celui dont la base est le nombre donné par la série

$$e = 1 + \frac{1}{1} + \frac{1}{1.2} + \frac{1}{1.2.3} + \ldots,$$

et dont la valeur approximative est

$$e = 2{,}718281828;$$

C'est le système le plus commode à employer dans les transformations algébriques. On peut le concevoir comme défini par deux progressions par quotient et par différence, dont les termes infiniment voisins de 1 et de 0 auraient crû de quantités égales, c'est-à-dire par les progressions

$$\begin{array}{l} 1 : 1+\alpha : (1+\alpha)^2 \ldots.. \\ 0 \,.\, \alpha \,.\, 2\alpha \quad \ldots.., \end{array}$$

dans lesquelles α serait infiniment petit. Les deux définitions s'équivalent; en effet, si l'on dérive la fonction y définie par l'équation

$$y = a^x,$$

on trouve

$$\Delta y = a^{x+\Delta x} - a^x = a^x\left(a^{\Delta x} - 1\right);$$

ou en posant

$$a^{\Delta x} - 1 = \frac{1}{m},$$

d'où

$$\Delta x = \log_a\left(1 + \frac{1}{m}\right),$$

$$\frac{\Delta y}{\Delta x} = a^x \frac{1}{m \log_a\left(1+\frac{1}{m}\right)} = \frac{a^x}{\log_a\left(1+\frac{1}{m}\right)^m},$$

et par suite

$$\frac{dy}{dx} = a^x \times \text{limite de } \frac{1}{\log_a\left(1+\frac{1}{m}\right)^m},$$

m devant croître indéfiniment. Or, la limite de $\left(1+\frac{1}{m}\right)^m$ pour $m = \infty$ est la série e; l'équation précédente peut donc s'écrire

$$\frac{dy}{dx} = \frac{a^x}{\log_a e}.$$

Cela posé, si l'on supposait $a = e$, $\frac{dy}{dx}$ se réduirait à

$$\frac{dy}{dx} = e^x$$

et prendrait la valeur 1 pour $x = 0$. Cela signifie que, dans le système de *logarithmes* dont la base est e, les accroissements infiniment petits du nombre et du *logarithme*, à partir de 1 et de 0, commencent par être égaux.

Un système de *logarithmes* différent du système népérien peut être conçu comme défini par deux progressions :

$$\begin{array}{l} 1 : (1+\alpha) : (1+\alpha)^2 : \ldots.., \\ 0 \,.\, M\alpha \,.\, 2M\alpha \quad \ldots.., \end{array}$$

α étant encore infiniment petit. Le rapport M des accroissements naissant du *logarithme* et du nombre prend le nom de *module* (v. ce mot) du système; il peut servir à définir ce système. On voit que, pour passer du système népérien à un autre, il suffit de multiplier les *logarithmes* calculés dans le premier système par le module du second.

Le module du système des *logarithmes* vulgaires est

$$0{,}434294481,$$

à peu près.

— *Calcul des logarithmes népériens.* La première dérivée de $\log_e (1+x)$ est $\frac{1}{1+x}$ (V. DÉRIVÉE), ou

$$1-x+x^2-x^3+x^4-\ldots\ldots$$

En intégrant, on trouve

$$\log_e (1+x) = \mathrm{L}(1+x)$$
$$= x-\frac{x^2}{2}+\frac{x^3}{3}-\frac{x^4}{4}+\ldots\ldots,$$

développement que l'on peut aussi obtenir par le théorème de Taylor. Cette série n'est convergente que dans les limites $x=-1$ et $x=+1$; elle converge d'ailleurs assez peu rapidement. Pour en obtenir une plus commode, on remplace d'abord x par $-x$, ce qui donne

$$\mathrm{L}(1-x) = -x-\frac{x^2}{2}-\frac{x^3}{3}-\frac{x^4}{4}-\ldots;$$

en retranchant les deux équations membre à membre, il vient alors

$$\mathrm{L}(1+x)-\mathrm{L}(1-x) = \mathrm{L}\frac{1+x}{1-x}$$
$$= 2\left(x+\frac{x^3}{3}+\frac{x^5}{5}+\ldots\right).$$

Si maintenant on pose

$$\frac{1+x}{1-x}=\frac{\mathrm{N}+1}{\mathrm{N}},$$

d'où

$$x=\frac{1}{2\mathrm{N}+1},$$

il vient, en substituant,

$$\mathrm{L}\frac{\mathrm{N}+1}{\mathrm{N}} = \mathrm{L}(\mathrm{N}+1)-\mathrm{L}\,\mathrm{N} = 2\left[\frac{1}{2\mathrm{N}+1}+\frac{1}{3(2\mathrm{N}+1)^3}+\frac{1}{5(2\mathrm{N}+1)^5}+\ldots\right]$$

ou

$$\mathrm{L}(\mathrm{N}+1) = \mathrm{LN}$$
$$+2\left[\frac{1}{2\mathrm{N}+1}+\frac{1}{3(2\mathrm{N}+1)^3}+\ldots\ldots\right].$$

Cette formule, très-convergente, dès que N est un peu grand, sert à passer du *logarithme* de N à celui de N + 1, et, par conséquent, à calculer successivement les *logarithmes* népériens de tous les nombres entiers. Ces *logarithmes* étant obtenus, on en déduit ensuite ceux d'un autre système quelconque en les multipliant par le module de ce système.

— *Evaluation de l'erreur commise dans l'interpolation qu'exige l'usage des tables.* Si, dans la formule qui donne $\mathrm{L}\frac{1+x}{1-x}$, on pose

$$\frac{1+x}{1-x}=\frac{\mathrm{N}+h}{\mathrm{N}},$$

d'où

$$x=\frac{h}{2\mathrm{N}+h},$$

il vient, en substituant,

$$\mathrm{L}(\mathrm{N}+h) = \mathrm{LN}$$
$$+2\left[\frac{h}{2\mathrm{N}+h}+\frac{h^3}{3(2\mathrm{N}+h)^3}+\ldots\right],$$

et en multipliant les deux membres par le module M du système des *logarithmes* vulgaires

$$\log(\mathrm{N}+h) = \log \mathrm{N}$$
$$+2\mathrm{M}\left[\frac{h}{2\mathrm{N}+h}+\frac{h^3}{3(2\mathrm{N}+h)^3}+\ldots\right];$$

d'un autre côté, on tire de la même manière d'une des équations précédentes

$$\log(\mathrm{N}+1) = \log \mathrm{N}$$
$$+2\mathrm{M}\left[\frac{1}{2\mathrm{N}+1}+\frac{1}{3(2\mathrm{N}+1)^3}+\ldots\right].$$

La quantité à ajouter à log N pour avoir log (N + *h*) est donc

$$2\mathrm{M}\left[\frac{h}{2\mathrm{N}+h}+\frac{h^3}{3(2\mathrm{N}+h)^3}+\ldots\right],$$

tandis que celle qu'on y ajoute, en faisant l'interpolation, est

$$h[\log(\mathrm{N}+1)-\log \mathrm{N}]$$

ou

$$2\mathrm{M}\left[\frac{h}{2\mathrm{N}+1}+\frac{h}{3(2\mathrm{N}+1)^3}+\ldots\right],$$

la différence, qui est l'erreur commise, peut être considérée comme se réduisant à

$$2\mathrm{M}\left(\frac{h}{2\mathrm{N}+h}-\frac{h}{2\mathrm{N}+1}\right)$$

ou

$$2\mathrm{M}\frac{h(1-h)}{(2\mathrm{N}+1)^2},$$

lorsque N est plus grand que 10,000. Or, le maximum de cette erreur correspond à $h=\frac{1}{2}$ et est exprimé par

$$\frac{\mathrm{M}}{2}\frac{1}{(2\mathrm{N}+1)^2}.$$

Si N = 10,000, cette quantité est moindre que

$$0{,}22.\frac{1}{400000000},$$

ou à peu près

$$\frac{1}{2000000000};$$

elle ne peut donc pas influer sur le septième chiffre décimal du *logarithme* cherché.

Nous avons admis dans ce qui précède que la limite vers laquelle tend l'expression $\left(1+\frac{1}{m}\right)^m$, lorsque *m* tend vers l'infini, limite qui est la base *e* du système des *logarithmes* népériens, se confond avec la valeur de la série convergente

$$1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1.2}+\frac{1}{1.2.3}+\ldots$$

Le théorème sur lequel on s'appuie pour calculer par approximation la valeur de *e* s'établit de la manière suivante :

Supposons d'abord *m* entier et positif, le développement par la formule du binôme donnera dans ce cas

$$e=\lim\left[1+m\frac{1}{m}+\frac{m(m-1)}{1.2}\frac{1}{m^2}+\frac{m(m-1)(m-2)}{1.2.3}\frac{1}{m^3}+\ldots\right],$$

ou

$$e=\lim\left[1+\frac{1}{1}+\frac{1-\frac{1}{m}}{1.2}+\frac{\left(1-\frac{1}{m}\right)\left(1-\frac{2}{m}\right)}{1.2.3}+\ldots\right],$$

ou, en faisant *m* infini,

$$e=1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1.2}+\frac{1}{1.2.3}+\frac{1}{1.2.3.4}+\ldots$$

La limite resterait évidemment la même si l'on faisait croître *m* par valeurs fractionnaires; car la fonction $\left(1+\frac{1}{x}\right)^x$ est continue.

Enfin, pour avoir la limite vers laquelle tendrait la même expression lorsque *m* croîtrait indéfiniment, par valeurs négatives, il suffira de transformations bien simples :

$$\left(1-\frac{1}{m}\right)^{-\frac{1}{m}} = \left(\frac{1}{1-\frac{1}{m}}\right)^m$$
$$=\left(\frac{m}{m-1}\right)^m=\left(1+\frac{1}{m-1}\right)^m$$
$$=\left(1+\frac{1}{m-1}\right)^{m-1}\times\left(1+\frac{1}{m-1}\right).$$

Or

$$\left(1+\frac{m-1}{1}\right)^{m-1}$$

tend vers la série

$$1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1.2}+\ldots,$$

et quant à

$$1+\frac{1}{m-1},$$

il tend vers 1. L'expression proposée a donc toujours pour valeur celle de la série.

Le nombre *e* est compris entre 2 et 3; car la suite

$$\frac{1}{1.2}+\frac{1}{1.2.3}+\ldots$$

donne une somme moindre que la progression par quotient

$$\frac{1}{2}+\frac{1}{2^2}+\frac{1}{2^3}+\ldots,$$

dont la valeur est 1.

Le nombre *e* est incommensurable en effet, supposons qu'il pût être exprimé par une fraction $\frac{p}{q}$, on aurait donc

$$\frac{p}{q}=1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1.2}+\frac{1}{1.2.3}+\ldots;$$

mais, en multipliant les deux membres par 1. 2. 3.... *q*, et faisant passer dans le premier la partie entière du second, on en conclurait que la partie restante dans le second membre

$$\frac{1}{q+1}+\frac{1}{(q+1)(q+2)}+\ldots$$

devrait être un nombre entier; or elle est évidemment moindre que 1.

— *Logarithmes des nombres négatifs et imaginaires.* Nous n'avons jusqu'ici donné d'autre définition du *logarithme* d'un nombre que celle qui se tire de la considération de la fonction inverse, supposée connue. Pour nous, jusqu'ici $y=\log_a x$ signifie $x=a^y$; si l'on attribue à y toutes les valeurs réelles de $-\infty$ à $+\infty$, x prend des valeurs réelles correspondantes bien définies; inversement, à ces valeurs de x correspondent celles de y qui les ont fournies, et ces valeurs de y sont les *logarithmes* des valeurs de x. Cette manière indirecte de définir une fonction par son inverse ne présente aucun inconvénient lorsque la fonction inverse est bien définie; mais la fonction exponentielle ne l'est effectivement que pour les valeurs réelles de l'exposant; aussi la conception des *logarithmes* des nombres négatifs, et à plus forte raison celle des *logarithmes* des nombres imaginaires, a-t-elle été entourée d'abord de difficultés considérables. On sait que la question même de savoir si le *logarithme* d'un nombre négatif est réel ou imaginaire a donné lieu à une longue discussion entre Euler et d'Alembert. Euler a provisoirement tranché la question pour le cas où l'exposant serait imaginaire, en proposant de prendre dans tous les cas pour valeur de la fonction e^x, celle que lui attribuerait la série toujours convergente

$$1+\frac{x}{1}+\frac{x^2}{1.2}+\frac{x^3}{1.2.3}+\frac{x^4}{1.2.3.4}+\ldots,$$

dont on avait démontré l'identité avec e^x lorsque x était réel. L'équation $y=e^x$ ne devait plus dès lors avoir d'autre sens que

$$y=1+\frac{x}{1}+\frac{x^2}{1.2}+\frac{x^3}{1.2.3}+\ldots$$

Cette équation liait x à y et x était le *logarithme* de y.

Les idées d'Euler furent adoptées, comme cela devait être; toute discussion cessa en effet. Cependant un pas important restait à faire; en effet, toute fonction quelconque doit toujours, pour devenir utile, être définie de deux manières, physiquement et analytiquement. C'est à cette condition seulement qu'elle pourra être employée à formuler les lois des phénomènes, but constant de l'analyse. Si une fonction n'est connue que d'une façon abstraite, l'analyste pourra bien s'en servir lorsqu'elle se présentera d'elle-même à la suite de transformations de calcul; mais le géomètre ne pourra pas l'apercevoir dans les relations sur lesquelles il méditera; il ne pourra pas s'en servir pour traduire ces relations. La définition du *logarithme* d'un nombre imaginaire, telle qu'elle ressort de l'idée d'Euler, est évidemment imparfaite sous ce rapport : les bases de la théorie des fonctions exponentielles et logarithmiques, comme celles de la théorie des fonctions circulaires, doivent donc être renversées aujourd'hui. La définition complète de ces fonctions résultera dorénavant de la considération des intégrales définies, qui aujourd'hui peuvent être nettement conçues pour toutes les valeurs réelles ou imaginaires de la variable.

Le *logarithme* népérien de x est la somme des éléments de l'intégrale

$$\int_1^x \frac{dx}{x};$$

de même l'arc dont le sinus est x est la somme des éléments de l'intégrale

$$\int_0^x \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}.$$

Ces intégrales sont complétement définies au point de vue abstrait dès que l'on connaît la suite des valeurs par lesquelles la variable x a passé de l'une à l'autre de ses valeurs limites, et, d'un autre côté, elles représentent les aires de courbes bien définies.

Si x est positif,

$$\int_1^x \frac{dx}{x}$$

est l'aire du segment de l'hyperbole $xy=1$ compris entre la courbe, l'axe des x et les deux ordonnées menées aux distances 1 et x de l'origine.

Si x est négatif,

$$\int_1^x \frac{dx}{x}$$

se compose de l'aire du segment de la même hyperbole compris entre la courbe, l'axe des x, l'ordonnée menée à la distance 1 de l'origine et une ordonnée menée à une distance positive a, qui reste arbitraire, de l'aire imaginaire prise positivement ou négativement de la demi-ellipse, conjuguée de l'hyperbole, qui la touche aux points $x=a$, $x=-a$, enfin de l'aire du segment de la même hyperbole compris entre la courbe, l'axe des x et les deux ordonnées menées aux distances négatives $-a$ et x de l'origine.

Enfin, si x est imaginaire,

$$\int_1^x \frac{dx}{x}$$

se compose de l'aire du segment de l'hyperbole compris entre la courbe, l'axe des x, l'ordonnée menée à la distance 1 de l'origine et celle du point de contact de la branche droite de l'hyperbole avec sa conjuguée elliptique à laquelle appartient le point $[x, y]$, plus de l'aire du segment de cette conjuguée elliptique compris entre le point où elle touche l'hyperbole et le point $[x, y]$.

Dans chaque cas, l'intégrale peut être augmentée ou diminuée d'un multiple quelconque de l'aire intérieure, affectée du signe $\sqrt{-1}$, de l'une quelconque des conjuguées de l'hyperbole. L'ordre de ce multiple dépend de la marche qu'a suivie x pour aller de l'une de ses valeurs limites à l'autre.

Le cercle conjugué de l'hyperbole $xy-1$ a pour rayon $\sqrt{2}$; l'aire de ce cercle est donc 2π : c'est l'aire d'une quelconque des ellipses conjuguées de la même hyperbole; la quantité qu'on peut ajouter au *logarithme* d'un nombre quelconque, réel ou imaginaire, est donc

$$2k\pi\sqrt{-1},$$

k désignant un nombre entier.

Dans cette nouvelle théorie, c'est la fonction $y=\mathrm{L}.x$ qui se trouve définie directement; la fonction exponentielle $x=e^y$ l'est par suite indirectement. Si d'ailleurs on veut retrouver la définition d'Euler, rien ne sera plus facile. En effet, l'équation

$$y=\int_1^x \frac{dx}{x}$$

donne

$$\frac{dy}{dx}=\frac{1}{x}, \quad \text{d'où} \quad \frac{dx}{dy}=x;$$

en dérivant de nouveau par rapport à y, il vient

$$\frac{d^2x}{dy^2}=\frac{dx}{dy}=x, \quad \frac{d^3x}{dy^3}=\frac{dx}{dy}=x, \quad \text{etc.}$$

D'ailleurs comme $y=0$ et $x=1$ se correspondent, il en résulte que les valeurs de

$$x, \quad \frac{dx}{dy}, \quad \frac{d^2x}{dy^2}, \quad \text{etc.},$$

se réduisent à 1 pour $y=0$ et que, par conséquent, d'après la formule de Maclaurin,

$$x=1+\frac{y}{1}+\frac{y^2}{1.2}+\frac{y^3}{1.2.3}+\ldots$$

— *Logarithmes considérés dans leurs relations avec les fonctions circulaires.* Si dans l'équation

$$e^x=1+\frac{x}{1}+\frac{x^2}{1.2}+\frac{x^4}{1.2.3.4}+\ldots$$

on remplace x par $x\sqrt{-1}$, il vient

$$e^{x\sqrt{-1}}=1-\frac{x^2}{1.2}+\frac{x^4}{1.2.3.4}$$
$$-\frac{x^6}{1.2.3.4.5.6}+\ldots$$
$$+\sqrt{-1}\left(\frac{x}{1}-\frac{x_2}{1.2.3}+\frac{x^5}{1.2.3.4.5}-\ldots\right);$$

or

$$1-\frac{x^2}{1.2.}+\frac{x^4}{1.2.3.4}-\ldots=\cos x$$

et

$$\frac{x}{1}-\frac{x^3}{1.2.3}+\frac{x^5}{1.2.3.4.5}-\ldots=\sin x;$$

donc

$$e^{x\sqrt{-1}}=\cos x+\sqrt{-1}\sin x.$$

En changeant x en $-x$, cette équation donne

$$e^{-x\sqrt{-1}}=\cos x-\sqrt{-1}\sin x.$$

Les deux équations ensemble donnent

$$\sin x=\frac{e^{x\sqrt{-1}}-e^{-x\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$$

et

$$\cos x=\frac{e^{x\sqrt{-1}}+e^{-x\sqrt{-1}}}{2}.$$

Si l'on fait

$$x=2k\pi,$$

il vient

$$e^{2k\pi\sqrt{-1}}=1;$$

par conséquent,

$$\mathrm{L}.1=2k\pi\sqrt{-1};$$

si l'on fait

$$x=(2k+1)\pi,$$

il en résulte

$$e^{(2k+1)\pi\sqrt{-1}}=-1;$$

c'est-à-dire que

$$\mathrm{L}(-1)=(2k+1)\pi\sqrt{-1}.$$

On avait déjà trouvé directement ces résultats que l'on peut formuler d'une autre manière : si x désigne un nombre positif et que $\log_e x$ désigne son *logarithme* népérien arithmétique, Lx étant réservé pour désigner le *logarithme* algébrique,

$$\mathrm{L}x=\log_e x+2k\pi\sqrt{-1}$$

et

$$\mathrm{L}(-x)=\log_e x+(2k+1)\pi\sqrt{-1}.$$

on tire des équations

$$e^{x\sqrt{-1}}=\cos x+\sqrt{-1}\sin x$$

et

$$e^{-x\sqrt{-1}}=\cos x-\sqrt{-1}\sin x,$$
$$e^{2x\sqrt{-1}}=\frac{\cos x+\sqrt{-1}\sin x}{\cos x-\sqrt{-1}\sin x}$$
$$=\frac{1+\sqrt{-1}\operatorname{tang} x}{1-\sqrt{-1}\operatorname{tang} x}.$$

Si l'on fait

$$\frac{1+\sqrt{-1}\ \mathrm{tang}\ x}{1-\sqrt{-1}\ \mathrm{tang}\ x}=\mathrm{N},$$

il en résulte

$$\mathrm{tang}\ x=\frac{1}{\sqrt{-1}}\,\frac{\mathrm{N}-1}{\mathrm{N}+1},$$

c'est-à-dire

$$x=\mathrm{arc\ tang}\left(\frac{1-\mathrm{N}}{1+\mathrm{N}}\sqrt{-1}\right);$$

d'un autre, côté l'équation

$$e^{2x\sqrt{-1}}=\mathrm{N}$$

donne

$$2x\sqrt{-1}=\mathrm{LN};$$

par conséquent

$$\mathrm{LN}=2\sqrt{-1}\ \mathrm{arc\ tang}\left(\frac{1-\mathrm{N}}{1+\mathrm{N}}\sqrt{-1}\right).$$

— *Logarithmes logistiques.* Ces *logarithmes* ont pour caractéristique — 1, lorsque le nombre est plus grand que 3600; 0, lorsque ce nombre est plus petit que 3600 et plus grand que 360; 1, 2, 3, ..., lorsque le nombre est plus petit que 360. Ainsi :

1° Le *logarithme logistique* de 5200 sera égal à la différence des *logarithmes* de 3600 et de 5200; on a

$$\begin{array}{r} +\log 3600-\log 5200=\bar{1},8402992\\ \log 3600=3,5563025\\ \log 5200=\underline{3,7160033}\\ \bar{1},8402992.\end{array}$$

2° Le *logarithme logistique* de 580 est égal à la différence des *logarithmes* de 3600 et de 5880; on a

$$\begin{array}{r} \log 3600=3,5563025\\ \log\ \ 580=\underline{2,7634280}\\ 0,7928745\end{array}$$

d'où : $+\log 3600-\log 580=0,7928745$.

3° Le *logarithme logistique* de 220 est égal à la différence des *logarithmes* de 3600 et de 220; on a

$$\begin{array}{r} \log 3600=3,5563025\\ \log\ \ 220=\underline{2,3424227}\\ 1,2138798\end{array}$$

d'où : $\log 3600-\log 220=1,2138798$.

Les *logarithmes logistiques* sont employés fréquemment en astronomie pour calculer promptement le quatrième terme d'une proportion, ou pour trouver la partie proportionnelle en minutes et en secondes, lorsque le premier terme est 60 minutes. Pour cet usage, on a créé des tables, dont les premières sont dues à Gardiner, qui les a données jusqu'à 80 minutes; elles ont été poussées par M. Saigey jusqu'à 88 minutes; on les trouve toutes dans le recueil des tables de Callet, publié par M. Firmin Didot. D'après ce qui précède, le *logarithme logistique* d'un nombre de secondes est l'excès du *logarithme* 3600″ secondes sur le *logarithme* de ce nombre de secondes. Par exemple, pour trouver le *logarithme logistique* de 10 minutes 50 secondes ou 650 secondes, on ôte le *logarithme* de 650″ ou 2,8129134 de celui de 3,600″ ou 3,5563025, et l'on a pour le *logarithme logistique* de

$$10'\,50''=0,7433891.$$

La caractéristique des *logarithmes logistiques* au-dessus de 60′ est —1; celle de ceux qui sont au-dessous de 60′ jusqu'à 6′ est 0; et au-dessous de 6′ la caractéristique est positive et égale à 1, 2, 3 .... ; de là il suit que le *logarithme logistique* de 6′ ou 360″ est 0,000000, ainsi que celui de 60′ ou 3600″. On fait quelquefois usage des *logarithmes logistiques* dans les calculs trigonométriques, lorsque deux des termes sont des sinus ou tangentes de petits arcs, parce qu'on prend les sinus pour les arcs; mais il est plus naturel et plus commode d'y employer les sinus mêmes ou les tangentes de ces petits arcs, surtout aujourd'hui que l'on possède des tables donnant les sinus et les tangentes pour chaque seconde des cinq premiers degrés.

LOGARITHMIQUE adj. (lo-ga-ri-tmi-ke — rad. *logarithme*). Mathém. Qui a rapport aux logarithmes : *Tables* LOGARITHMIQUES. *Calcul* LOGARITHMIQUE. *Courbe, spirale* LOGARITHMIQUE. ‖ *Echelle logarithmique, Règle logarithmique, Baguette logarithmique,* Instruments qui remplacent jusqu'à un certain point les tables de logarithmes, et donnent approximativement, à l'aide de mesures de longueur, les résultats que les tables fournissent d'une façon plus laborieuse.

— s. f. Nom donné à une courbe particulière.

— **Encycl.** On donne le nom de *logarithmique* à la courbe représentée en coordonnées polaires par l'équation

$$\rho=ae^{m\theta}$$

dans laquelle a est une constante linéaire, e est la base du système des logarithmes népériens, et m une constante numérique. ρ et θ sont les coordonnées d'un point de la courbe. Cette courbe est une spirale asymptote à l'origine dont elle se rapproche sans cesse lorsque θ décroît. L'équation donne

$$\frac{d\rho}{d\theta}=mae^{m\theta}=m\rho;$$

par conséquent, l'angle que fait la tangente à la courbe avec le rayon vecteur a pour tangente

$$\mathrm{tang}\ \varphi=\frac{\rho}{\left(\frac{d\rho}{d\theta}\right)}=\frac{1}{m}.$$

Cet angle est donc constant. Ainsi, *dans la spirale logarithmique, la tangente fait un angle constant avec le rayon vecteur mené au point de contact.*

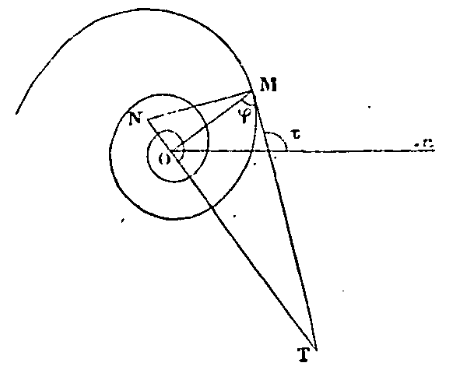

La sous-tangente OT comprise, sur la perpendiculaire au rayon vecteur, entre l'origine et la tangente, a pour valeur ρ tang φ ou $\frac{\rho}{m}$ ou $\frac{1}{m}ae^{m\theta}$; d'ailleurs, si l'on désigne par θ' l'angle de oT avec l'axe polaire, $\theta=\theta'+\frac{\pi}{2}$; par conséquent, l'équation du lieu des points T est

$$\rho'=\frac{1}{m}ae^{m\left(\theta'+\frac{\pi}{2}\right)}.$$

Si l'on reporte l'axe polaire en arrière d'un angle α, cette équation devient

$$\rho'=\frac{1}{m}ae^{m\left(\theta'+\frac{\pi}{2}-\alpha\right)};$$

or, en déterminant α par la condition

$$\frac{1}{m}e^{m\left(\frac{\pi}{2}-\alpha\right)}=1,$$

qui donne

$$m\left(\frac{\pi}{2}-\alpha\right)=\mathrm{L}m,\ \text{ou}\ \alpha=\frac{\pi}{2}-\frac{\mathrm{L}.m}{m},$$

on retrouverait pour équation du lieu des points T l'équation même de la *logarithmique* primitive. Ainsi, *l'extrémité de la sous-tangente à la logarithmique décrit une logarithmique égale à la première, mais placée différemment.*

La formule du rayon de courbure à une courbe représentée en coordonnées polaires est

$$\mathrm{R}=\frac{ds}{d\tau},$$

dans laquelle s est l'arc de la courbe, compté à partir d'une origine quelconque, et τ l'angle de la tangente à la courbe avec l'axe polaire. D'un autre côté,

$$ds=\sqrt{d\rho^2+\rho^2d\theta^2},$$

et, dans le cas de la spirale *logarithmique*, comme $\tau=\theta+\varphi$, $d\tau=d\theta$. Le rayon de courbure de cette courbe sera donc donné par la formule

$$\mathrm{R}=\frac{ds}{d\tau}=\sqrt{\left(\frac{d\rho}{d\theta}\right)^2+\rho^2}=ae^{m\theta}\sqrt{1+m^2}$$
$$=\rho\sqrt{1+m^2}.$$

Ce résultat reçoit une traduction remarquable : si l'on mène la normale du point M et qu'on la termine au point N où elle rencontre la perpendiculaire au rayon vecteur, l'angle OMN sera le complément de φ, et aura par conséquent pour tangente m; MN sera donc précisément $\rho\sqrt{1+m^2}$. Ainsi, *dans la spirale logarithmique, le centre de courbure est l'extrémité de la sous-normale.*

L'équation du lieu des points N est

$$\rho''=m\rho=mae^{m\theta}=mae^{m\left(\theta''-\frac{\pi}{2}\right)}.$$

La développée de la spirale logarithmique est donc une autre spirale logarithmique égale à la proposée, mais placée différemment.

LOGARITHMOTECHNIE s. f. (lo-ga-ri-tmo-tè-knî — de *logarithme*, et du gr. *technê*, art). Art de dresser des tables de logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIQUE adj. (lo-ga-ri-tmo-tè-kni-ke — rad. *logarithmotechnie*). Didact. Qui a rapport à la logarithmotechnie : *Etudes* LOGARITHMOTECHNIQUES.

LOGATE ou **LOGATHE** s. f. (lo-ga-te). Art culin. Usité seulement dans l'expression *Gigot à la logate*, Gigot lardé, battu et cuit à petit feu.

LOGAU (Frédéric, baron DE), poëte allemand, né à Nassebrockut en 1604, mort à Liegnitz en 1655. Sa vie est peu connue; on sait seulement qu'il remplit les fonctions de conseiller de chancellerie dans la principauté de Liegnitz, et que, par conséquent, il avait fait des études de droit. On apprend aussi par ses poésies qu'il avait été marié deux fois et qu'il était père de plusieurs enfants. Depuis 1645, il fit partie de l'ordre du Palmier, la plus importante des sociétés académiques de l'Allemagne, une de ces nombreuses associations pour le pefectionnement de la langue et de la littérature que vit naître le commencement du XVIIe siècle.

Il passe à bon droit pour le meilleur auteur d'épigrammes que les Allemands aient possédé, et il a été, dans ce genre, d'une fécondité étonnante. En 1638, il avait publié déjà cent épigrammes; mais sa collection principale parut à Breslau en 1654, et elle porte pour titre : *Trois milliers d'épigrammes allemandes,* par Salomon de Golaw; mais, en réalité, elle compte cinq cent cinquante-trois pièces au delà des trois mille et six poëmes plus considérables.

Pour Logau, le nom d'épigramme a un sens plus large que celui que nous lui donnons généralement. Il s'applique également à des sentences, des aphorismes de deux, de quatre vers et plus, qui souvent n'ont rien de mordant ni de personnel. Cependant, à côté de vérités générales, de proverbes en vers, on rencontre beaucoup de pièces dirigées contre l'esprit de l'époque, contre la corruption des mœurs et la manie de copier les modes étrangères. Logau appartenait à cette secte patriotique qui déplorait l'abaissement de l'Allemagne après la guerre de Trente ans. Ses épigrammes relèvent tous les défauts des institutions; elles signalent les causes de la misère et de la décadence, et il n'a pas craint de compromettre sa position en attaquant les princes et les courtisans. Il rappelle aux premiers qu'ils ne sont que les serviteurs des peuples. Il met en rimes la célèbre sentence de Tibère, qu'il faut tondre les moutons, mais qu'il ne faut pas les écorcher. Il sait souvent trouver le mot de la situation. La *Nature a horreur du vide* est le titre d'une épigramme que nous n'essayerons pas de rendre en vers, et dont voici le sens : « Celui qui dit qu'il n'y a pas de vide n'a pas la vue assez longue pour voir au fond de nos bourses. » La pièce suivante, à l'adresse des courtisans, a peut-être plus de trait encore : « Si tu veux être bien en cour, apprends seulement à dire *ia* (oui); il est très-utile pour le courtisan de connaître plusieurs langues; mais la plus utile de toutes, c'est celle des ânes. » Sous une forme légère et agréable, il renferme toujours quelque réflexion profonde et sérieuse, et l'on ne peut lui contester un don d'observation très-remarquable.

LOGE s. f. (lo-je — du bas latin *laubia, lobia, lobium,* qui se rapporte au germanique : ancien haut allemand *lauba, laubja;* allemand moderne *laube,* feuillée. Certaines cabanes étaient ainsi nommées parce qu'elles étaient construites en feuillage. La dérivation du latin *locare,* auquel on est tenté de songer au premier abord, serait fausse). Petite hutte, petite cabane : *Julie y a fait faire une* LOGE, *où l'on va se chauffer quand il fait froid.* (J.-J. Rouss.) ‖ Petit logement de suisse ou de portier dans une maison : *La* LOGE *du concierge.*

. . . . Je ne suis qu'un portier;
Mais souvent à la *loge* on rit plus qu'au premier.
C. D'HARLEVILLE.

— Petit couvert, ordinairement en planche, que l'on dresse pour un chien de garde, à l'endroit où il doit faire son service : *Enchaîner un bouledogue dans sa* LOGE. ‖ Réduit réservé, dans une ménagerie ou dans un cirque antique, à un animal dangereux : *La* LOGE *du tigre, du lion. Une panthère échappée de sa* LOGE. *Un horrible rugissement, auquel répondirent les cris de la foule, annonça l'arrivée du tigre, car on venait d'ouvrir sa* LOGE. (A. Guiraud.)

— Cellule de malade, dans une maison de fous : *Mon Dieu qu'il y a de fous dans le monde! Il me semble que je vois quelquefois les* LOGES *et les barreaux de ceux qui me parlent, et je ne doute pas qu'ils ne voient les miens.* (Mme de Sév.) *Il n'y a pas de cachot comparable aux cellules, aux* LOGES *dans lesquelles étaient renfermés les aliénés.* (Lélut.)

— Fr.-maçonn. Local où des francs-maçons tiennent leur assemblée : *Aller à la* LOGE. ‖ Francs-maçons appartenant à une même société, se réunissant dans un même local : *La* LOGE *la* Justice *vient d'élire son vénérable.* ‖ Assemblée de francs-maçons : *Tenir une* LOGE. *Entrer en* LOGE. *Mesure décidée en* LOGE.

— Hist. Pendant le moyen âge, Fraction d'une confrérie ou association de constructeurs : *Chaque* LOGE *était comme une école d'architecture, ayant ses traditions, ses procédés d'exécution, qu'elle tenait soigneusement secrets.*

— Comm. Comptoir, établissement européen, en Asie ou en Afrique. Vieux en ce sens. ‖ A Marseille, Nom que l'on donnait naguère à la Bourse, et aujourd'hui encore à l'hôtel de ville, où la Bourse se tenait autrefois. ‖ A Lyon, Chacune des parties de la Bourse où se réunissent les personnes qui exercent une même industrie ou qui font un même commerce : *La* LOGE *du change. La* LOGE *des marchands.*

— Architect. Galerie extérieure élevée au-dessus du sol et formée de colonnes supportant des plates-bandes appareillées ou de arcades : *Les* LOGES *du Vatican sont un véris table musée et l'un des plus précieux de l'univers entier.* ‖ *Loge pontificale,* Galerie du Vatican d'où le pape donne sa bénédiction au peuple.

— B.-arts. Cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent, pour y travailler à l'ouvrage proposé pour le concours : *Entrer en* LOGE.

— Mus. Partie d'un buffet d'orgues qui contient les soufflets.

— Théâtre. Lieu où les acteurs et les actrices s'habillent : *Une* LOGE *d'actrice n'est pas ce qu'un vain peuple pense, un boudoir élégant, coquet, voluptueux, où les Jeux, les Ris et les Amours ont élu domicile : une* LOGE, *c'est un simple cabinet de toilette, consacré à des mystères qui ne gagnent rien à être vus et connus.* (Ch. de Boigne.) ‖ Petit cabinet séparé par des cloisons des cabinets voisins, rangé avec d'autres en étages superposés, et où se placent les spectateurs pour assister au spectacle : *Louer une* LOGE *à l'Opéra. Retenir une* LOGE *aux Français.* LOGE *impériale. Premières* LOGES. LOGES *d'avant-scène.* LOGES *du cintre. Une ouvreuse de* LOGES. ‖ *Loge découverte,* Loge dont les cloisons sont à hauteur d'appui. ‖ *Loge grillée,* Loge qu'on peut fermer à volonté par un treillis, de façon à suivre le spectacle sans être vu des spectateurs. ‖ *Demi-loge, tiers de loge, quart de loge,* Loge qu'on a louée en commun avec une, deux, trois autres personnes : *Avoir un* QUART DE LOGE *au Vaudeville.* ‖ *Jour de loge,* Jour où l'on peut jouir d'une loge que l'on a louée avec d'autres : *C'est mon* JOUR DE LOGE, *et je ne veux pas le perdre.* ‖ *Coupon de loge* ou simplement *Loge,* Billet donnant droit à une place dans une loge : *Vendre son* COUPON DE LOGE. *Tiens, voici une* LOGE *pour le Vaudeville.* (Balz.) ‖ Spectateurs qui occupent les loges : LOGES *et parterre, tout sifflait à l'unisson.* ‖ Fam. *Etre aux premières loges,* Etre très-bien placé, être en très-bonne situation pour suivre quelque chose : *Depuis trente-six six ans,* JE SUIS AUX PREMIÈRES LOGES *pour voir passer les hommes et les événements.* (Brill.-Sav.)

— Bot. Chacune des cavités de l'anthère, de l'ovaire et du péricarpe, qui renferment les graines ou pepins de certains fruits : *Fruit à deux, à trois, à quatre* LOGES *séparées.* ‖ *Demi-loge,* Intervalle entre deux cloisons incomplètes de l'ovaire : *Les* DEMI-LOGES *du pavot.*

— **Encycl.** Archit. La *loge* diffère du portique en ce que sa longueur est bornée, et qu'elle ne peut être établie comme lui au rez-de-chaussée; tout ce qu'elle a de commun avec lui, c'est la disposition de sa construction, qui la tient ouverte aux intempéries. L'Italie a toujours affectionné ces galeries ouvertes au grand air et à tous les vents, soit pour y traiter les affaires publiques, soit pour y prendre le frais, le soir. En France, les architectes n'ont guère construit de *loges* que dans les provinces méridionales, où elles semblent avoir une certaine utilité; dans le nord, où la température est généralement peu élevée, on a toujours préféré les pièces fermées à ces constructions livrées à tous les vents. La *loge* pontificale à Rome est une arcade placée au frontispice de Saint-Pierre, et d'où le pape donne la bénédiction *urbi et orbi.* Les *loges* de Raphaël au Vatican sont des galeries ouvertes qui donnent sur la cour de ce palais. En France, dans le voisinage des places, des marchés, on établissait parfois des *loges* très-peu surélevées au-dessus du sol; elles servaient de parloir ou de bourse aux marchands; c'était là qu'ils traitaient les affaires et qu'ils faisaient la hausse ainsi que la baisse. Dans les monuments et dans les édifices particuliers on construisit aussi quelquefois des *loges* portées en encorbellement sur des consoles ou des corbeaux; ces ouvrages étaient des espèces de balcons formant auvent au-dessus des portes d'entrée plutôt que des *loges* proprement dites. A Dijon, à Metz, à Verdun et dans les villes du Rhin, cette disposition était assez fréquemment employée. La Renaissance italienne, en influant sur l'architecture française, amena dans les édifices l'apparition de quelques *loges;* mais on n'en fit point qui fussent ouvertes sur trois côtés, comme en Italie; on ferma les deux extrémités, et on ne laissa ouverte que la façade, que l'on décora parfois avec une très-grande richesse d'ornements et de sculpture. La fontaine des Innocents, que l'on a déplacée et remaniée dans ces dernières années, était une *loge* à l'italienne, placée au coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. Elle fut construite en cet endroit par l'architecte Pierre Lescot et par Jean Goujon le sculpteur. En 1785, on la déposa pièce à pièce, et on la replaça simplement comme fontaine, au milieu de l'ancien marché des Innocents. Ce monument, dont les charmantes sculptures ont été conservées avec soin, a déjà subi deux transformations, qui ont anéanti plus ou moins le caractère que lui avaient donné ses deux auteurs; il y a lieu d'espérer pour la science archéologique que cette fois cette ancienne *loge* est à sa place définitive, et que nos descendants pourront à leur tour encore admirer le chef-d'œuvre de Jean Goujon. De nos jours, parmi les *loges* construites, on peut citer celle du nouvel Opéra de Paris, dont la décoration, d'une richesse outrée, fait ressembler cette partie du monument à une devanture peinte de toutes sortes de couleurs. Les marbres y sont tellement mélangés et les teintes en sont tellement foncées que, malgré l'or et les sculptures dont ils sont ornés, cette *loge* ne ressort pas sur son ombre portée, et ne produit pas l'effet que l'on devait s'attendre à trouver dans une construction aussi grandiose. Moins de marbre et moins d'or aurait donné plus de relief à cette partie importante de l'édifice.

— **Fr.-maçonn.** A Paris, toutes les *loges* du Grand Orient tiennent leurs séances dans l'hôtel du Grand Orient, rue Cadet; celles du Suprême Conseil du rite écossais se réunissent dans la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau.

La *loge* est, à proprement parler, l'atelier où travaillent les maçons des trois premiers grades, apprentis, compagnons et maîtres. Son nom est la traduction littérale du mot anglais *lodge*, qui lui-même est le synonyme du mot allemand *bauhütte*. Ces expressions ont le sens du mot français *loge*, employé pour désigner un abri provisoire et construit de matériaux légers. En effet, les premières *loges* ou réunions maçonniques ont été tenues par les corporations de maçons qui ont bâti les cathédrales du moyen âge, et elles avaient lieu dans les demeures temporaires qu'ils élevaient pour leurs compagnies sur le lieu même de leurs travaux. Lorsque l'importance de l'édifice appelait pour de longues années des compagnies nombreuses, dirigées par des architectes renommés, la réputation de cette *loge* lui acquérait une suprématie naturelle sur toutes les réunions analogues du même pays; de là naquirent les *grandes loges*, qui exerçaient une juridiction sur les *loges* ordinaires d'une contrée. Il y eut ainsi, en Allemagne, quatre grandes *loges*, Strasbourg, Cologne, Berne et Vienne. La plus influente paraît avoir été celle de Strasbourg, regardée comme la plus ancienne; c'est devant le *maître du dôme de l'église de Strasbourg* que l'on appelait des décisions rendues par les autres grandes *loges;* c'est à Strasbourg que les maçons constructeurs allemands changèrent leur nom de frères de Saint-Jean pour s'appeler francs-maçons (1440).

Considérée comme local, la *loge* doit réunir plusieurs conditions, dont la première est d'abriter les travaux maçonniques contre la curiosité des *profanes*. La portion du local maçonnique destinée aux travaux s'appelle plus spécialement le temple. Ce temple est un carré long; la porte, située au milieu d'un des petits côtés, est considérée comme orientée à l'ouest; à droite de la porte est une colonne nommée la *colonne B;* à gauche est la *colonne J*. Par conséquent, la colonne B est au midi de la *loge* ou du temple, la colonne J au nord. Ces colonnes portent les noms de celles que fondit Hiram pour le temple de Jerusalem, JAKIN et BOOZ, mots sacrés des grades d'apprenti et de compagnon. L'orient, situé en face de la porte, est la place d'honneur; le *vénérable* (président de la *loge*) y siége, assis devant un bureau qui porte le nom d'*autel*. Il a à sa droite l'image du soleil et à sa gauche l'image de la lune. L'orient est élevé de trois marches au-dessus du plancher du reste de la salle. Il est occupé non-seulement par le vénérable, mais par l'*orateur* et le *secrétaire*, assis chacun devant un bureau, et par les maçons auxquels leurs titres, leurs grades ou des convenances particulières donnent droit à cet honneur. Les membres de la *loge* sont assis, sur un ou plusieurs rangs, le long des grands côtés du carré, qui prennent le nom de colonne B et colonne J. Les apprentis siégent sur la colonne J, les compagnons sur la colonne B, les maîtres sur les deux colonnes indistinctement. Près des deux colonnes qui donnent leur nom aux côtés *nord* et *sud* du temple sont les *surveillants*, le premier surveillant à la colonne B ou colonne du midi, et le second à la colonne J ou colonne du nord. Ils sont, comme le vénérable, assis devant un bureau; comme lui, ils ont un maillet, qui leur sert à répeter ses signaux; ils commandent et surveillent les frères rangés sur chaque côté du temple, ce que l'on exprime maçonniquement en disant que *chaque surveillant est à la tête de sa colonne*. La voûte du temple, représentant le ciel, est peinte en bleu et parsemée d'étoiles; dix colonnes à intervalles égaux et les deux colonnes J et B la soutiennent. Elles symbolisent les douze mois de l'année et les douze heures du jour et de la nuit. Les panneaux, dans l'intervalle de ces colonnes, sont décorés d'attributs maçonniques, groupés suivant le goût de l'*architecte* qui a présidé aux travaux de décoration. La porte est à deux battants, et gardée par un frère *couvreur*, l'épée à la main.

Les *officiers dignitaires* d'une *loge* sont : un *vénérable* (président); un premier et un second *surveillant* (assesseurs); un *orateur*, remplissant à peu près les fonctions du ministère public dans les tribunaux, avec conclusions obligatoires sur toutes questions; un *secrétaire*, chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des *tenues* (réunions); un *grand expert*, chargé de diriger les initiations et les cérémonies maçonniques; un *trésorier;* un *hospitalier*, chargé de la gestion de la caisse de bienfaisance, de la distribution des secours en nature, des visites aux malades, etc.; un *maître des cérémonies;* un *maître des banquets;* un *garde des sceaux archiviste;* un *architecte;* un *couvreur*, gardien du temple pendant les travaux.

Les travaux commencent lorsque tous les frères sont entrés dans le temple, dont les portes sont alors fermées et ne s'ouvrent plus que sur l'ordre du vénérable.

Voici l'ouverture des travaux au rite français :

Le vénérable frappe un coup de maillet, répété par le premier, puis par le deuxième surveillant, et dit : « Frère premier surveillant, quel est le premier devoir d'un surveillant en *loge?* » — R. « C'est de s'assurer si les travaux sont à couvert. »

« Frère second surveillant, assurez-vous si les travaux sont à couvert. »

Le second surveillant répète l'ordre au frère couvreur, et, après avoir reçu la réponse affirmative de celui-ci, il la reporte au vénérable.

« Quel est le second devoir d'un surveillant en *loge?* » — R. « C'est de s'assurer si tous les frères présents sont membres de la *loge* et décorés de leurs insignes. »

« Veuillez vous en assurer, frères surveillants, chacun sur votre colonne. Debout et à l'ordre, mes frères. »

Tous les maçons, qui étaient assis, se lèvent, se mettent *à l'ordre d'apprenti*, c'est-à-dire placent leur main droite sur la poitrine en formant l'équerre; les surveillants inspectent leurs colonnes; puis, le deuxième surveillant dit au premier : « Tous les frères de la colonne du nord sont membres de la *loge* et décorés de leurs insignes. » — « Tous les frères des deux colonnes sont membres de la *loge* et décorés de leurs insignes, » dit à son tour le premier surveillant au vénérable. — « Il en est de même à l'orient, » reprend le vénérable.

« Frère premier surveillant, à quelle heure les maçons ouvrent-ils leurs travaux? » — R. « A midi, vénérable. »

« Quelle heure est-il, frère second surveillant? » — R. « Midi, vénérable. »

« Puisqu'il est midi, et que c'est l'heure d'ouvrir nos travaux, aidez-moi, frères surveillants, à ouvrir les travaux d'apprenti dans cette respectable *loge* par les signes et mystères accoutumés. A moi, mes frères, par le signe et la batterie. »

Tous les maçons font le signe et tirent la batterie d'apprenti, et le vénérable s'assied en déclarant les travaux ouverts. Il donne ensuite la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal, ou, maçonniquement, de la *planche tracée des derniers travaux*, c'est-à-dire de la dernière réunion. Il provoque les observations sur le procès-verbal, et demande à l'orateur ses conclusions sur l'adoption de la planche tracée. Si l'orateur conclut à l'adoption, la planche est adoptée par le signe et la batterie, et l'on s'occupe des travaux du jour. Le secrétaire prend des notes pour *tracer l'esquisse*, qui est lue à la fin de la tenue et sanctionnée par la *loge* après les conclusions de l'orateur.

S'il y a des maçons étrangers à la *loge* qui veulent assister aux travaux, ils ne sont introduits dans le temple qu'après la lecture et l'adoption de la planche tracée. Le vénérable envoie vers les *visiteurs* le grand expert, qui les *tuile*, c'est-à-dire leur demande les mots, signes et attouchements au moyen desquels les maçons se reconnaissent, se fait remettre leur diplôme, leur fait reproduire la signature *ne varietur* apposée sur ce titre, et retourne vers le vénérable lui porter les diplômes et lui rendre compte de sa mission. Quand les visiteurs ont ainsi justifié de leur droit d'assister aux travaux de la *loge*, le maître des cérémonies va les trouver dans la salle d'attente, et il les introduit en *loge*. Le vénérable leur adresse quelques paroles fraternelles, et fait tirer à la *loge* une batterie en réjouissance de cette visite. Les visiteurs remercient de la même manière, et le vénérable les fait placer à l'orient, à sa droite et à sa gauche. Ils prennent part à toutes les discussions comme les autres frères; mais ils ne peuvent voter que sur les scrutins d'initiation.

Lorsque les travaux à l'ordre du jour sont épuisés, et que personne ne demande plus la parole « ni dans l'intérêt général de l'ordre ni dans celui de la *loge* de N... en particulier, » le vénérable fait circuler le *tronc de bienfaisance* et le *sac des propositions*. Chaque frère dépose son offrande dans le premier et remet dans le second les propositions qu'il croit devoir soumettre à la *loge*. Le vénérable annonce le contenu du tronc de bienfaisance, donne lecture des propositions qui ont été faites, et fait lire par le secrétaire l'esquisse des travaux du jour. Puis il ferme les travaux par un cérémonial analogue à celui de l'ouverture.

Ces formules surannées d'ouverture et de fermeture des travaux sont conservées par respect pour la tradition du dernier siècle, sans que personne se méprenne sur leur inutilité. Elles ont été l'occasion de fréquents sarcasmes contre la maçonnerie, qu'on a prétendu résider uniquement dans ces stériles cérémonies. Aux mots FRANC-MAÇONNERIE et GRAND ORIENT, nous avons indiqué le but et la portée de cette société, plus célèbre que connue, et l'on a pu voir que les *loges* accomplissent souvent d'importants travaux. D'ailleurs, ces formes sont à peu près identiques sur toute la surface du globe, et il serait difficile aujourd'hui de les remplacer par d'autres qui fussent aussi universellement acceptées.

La ville où est établie une *loge* s'appelle maçonniquement un *orient*, et chaque *loge* porte un titre distinctif : la *Libre pensée*, la *Paix*, l'*Union*, *Travail et progrès*, *Tolérance*, *Enfants d'Hiram*, etc. On dit : *la respectable loge la Constance*, *à l'orient de Laval*, pour indiquer la société maçonnique siégeant en cette ville.

Indépendamment du temple, où s'accomplissent les travaux maçonniques, le local de la *loge* comprend une salle de récréation, qui est souvent un cercle fréquenté par les maçons seuls; un secrétariat; un logement pour le concierge de la *loge*, dit *frère servant*, et initié obligatoirement au grade d'apprenti; un autre temple pour les réunions particulières des maçons pourvus de hauts grades V. CHAPITRE, etc.

— *Grande loge*. On appelle ainsi, dans divers pays, le pouvoir central qui régit un ensemble de *loges* maçonniques, et qu'ailleurs on appelle Grand Orient. La plus ancienne et la plus célèbre des *grandes loges* est celle de Londres, dont l'origine, comme chef de la corporation des *free-masons* (maçons jouissant de certains priviléges), est inconnue. Nous avons exposé, au mot FRANC-MAÇONNERIE, le rôle joué par la *grande loge* de Londres lors de la transformation de la corporation architectonique en association philosophique.

On appelle *grande loge provinciale* un centre secondaire administrant les *loges* d'une province sous l'autorité d'une *grande loge* ou d'un Grand Orient. Ce système est surtout appliqué par la *grande loge* d'Angleterre, qui compte soixante-trois *grandes loges* provinciales relevant d'elle. Au début de la propagation de la maçonnerie sur le continent européen, la *grande loge* de Londres constitua presque dans toutes les contrees de l'Europe des *grandes loges* provinciales dépendant de sa juridiction, et qui plus tard s'émancipèrent et devinrent des pouvoirs maçonniques nationaux.

En France, le Grand Orient a constitué peu de *loges* provinciales, craignant de voir lui échapper l'unité administrative qu'il a eu tant de peine à réaliser au milieu de ses luttes avec les pouvoirs rivaux. La dernière *grande loge* provinciale française a été celle de Lyon, qui a subsisté jusqu'à la Restauration. Elle avait été créée par la *grande loge* de France vers 1760.

— *Grande loge de France*. Premier pouvoir maçonnique régulier qui a régi la maçonnerie en France; son origine est obscure, et ne se rattache pas à une constitution de *grande loge* provinciale émanée de la *grande loge* de Londres. Les *loges* françaises, dont plusieurs avaient été constituées directement par la *grande loge* de Londres, paraissent s'être réunies vers 1743 pour former la *grande loge anglaise de France*, complétement indépendante malgré cette épithete, qui signifiait seulement qu'elle suivait le rite des trois grades usités en Angleterre, en opposition avec la maçonnerie prétendue écossaise (v. ÉCOSSISME). Le premier acte qui révèle l'existence de cette *grande loge* est l'élection faite en 1743, par seize maîtres de *loge* de Paris et par leurs premiers et seconds surveillants, du comte de Clermont (Louis de Bourbon) en qualité de grand maître. D'après l'auteur anglais Anderson, elle suivait exactement les principes de la maçonnerie anglaise.

En 1756, elle quitta le titre d'*anglaise*, qui était invoqué contre elle comme une marque de vassalité et d'infériorité par les innovateurs écossais, contre lesquels elle luttait déjà pour revendiquer l'exercice exclusif du droit de constituer des *loges*.

Le comte de Clermont ne s'occupa pas de ses fonctions de grand maître, et abandonna le soin de l'administration au banquier Baur, sous le nom de député du grand maître, et au maître à danser Lacorne, sous le nom de substitut particulier. Le banquier ayant imité la négligence du comte, la *grande loge* se trouva en réalité administrée par Lacorne, qui était un homme sans consistance, peu propre à cette mission délicate; car, si un certain nombre de *loges* s'étaient écartées du but de l'institution pour devenir des réunions de plaisir chez les restaurateurs de Paris, beaucoup d'autres continuaient à travailler sérieusement et à recruter un personnel distingué, composé en partie de gentilshommes.

La dissension éclata entre ces éléments de nature si différente; le comte de Clermont, se réveillant un instant de son indifférence, conféra au F. Chaillon de Jonville les fonctions de substitut général et éloigna Lacorne. Un rapprochement momentané eut lieu entre les deux partis, et les élections de 1762 opérèrent une transaction entre les ambitions respectives de ces deux factions. Cependant la lutte recommença aux élections de 1765, où l'élément aristocratique l'emporta et ressaisit le gouvernement de la *grande loge*. Mais ce triomphe ne leur fut pas profitable, car la lutte avait attiré l'attention de la police ombrageuse de Louis XV, qui avait ordonné de poursuivre les assemblées maçonniques, et, en 1767, la *grande loge* reçut la défense de s'assembler. Elle resta ainsi en sommeil jusqu'en 1771, malgré quelques efforts individuels tentés pour la reprise des travaux, et quand elle se rassemble de nouveau, à la suite de la mort du comte de Clermont, son histoire se rattache si intimement à celle du *Grand Orient de France*, que c'est dans l'article consacré à ce dernier que nous en donnerons les derniers événements.

— *Loge d'adoption*. Est-il vrai que les Français soient plus galants que les autres peuples? C'est au moins l'opinion de l'immense majorité de nos concitoyens, et la création, essentiellement française, des *loges d'adoption* peut être donnée comme un argument à l'appui de cette opinion. La franc-maçonnerie véritable excluait les femmes; la franc-maçonnerie d'adoption, qui est à la première ce que la magie blanche est à la magie noire, permit, au XVIII^e siècle, d'introduire dans les *loges* l'élément féminin. Il y eut alors deux sortes de sociétés androgynes, que l'on a trop souvent confondues dans les attaques dont la maçonnerie a été l'objet. Des sociétés de plaisir, pour parler par euphémisme, se modelèrent sur les initiations maçonniques, alors fort à la mode, et qui avaient tout l'attrait de la nouveauté et du mystère. Dans l'ordre des *Félicitaires*, les sœurs, pilotées par les frères, faisaient voile vers l'*île de la Félicité*. L'équipage se composait de mousses, de patrons, de chefs d'escadre, de vice-amiraux et d'un amiral. Dans le serment d'initiation, le récipiendaire mâle jurait « de ne jamais entreprendre de mouillage dans un port où se trouverait à l'ancre un des vaisseaux de l'ordre. » Si c'était une femme, elle s'engageait « à ne pas recevoir de vaisseau etranger dans son port, tant qu'un vaisseau de l'ordre y serait à l'ancre. » A cet ordre, fondé en 1743, succéda celui des *Chevaliers et chevalières de l'Ancre*, en 1745; puis vinrent les ordres de la *Coignée*, de la *Centaine*, de la *Fidélité*, qui se rapprochaient davantage des formes maçonniques. En 1778, le duc d'Orléans était le grand maître d'un ordre des *Chevaliers et des nymphes de la Rose*, qui n'avait rien de commun avec l'institution des rosières, et dont les mysteres se célébraient dans les bosquets de Cythère. Vers la même époque, la maçonnerie égyptienne de Cagliostro exploita aussi l'attrait des réunions d'hommes et de femmes, avec les formes d'une maçonnerie à la fois mystique, thaumaturgique et fort érotique. Mais tout cela n'est pas la maçonnerie d'adoption, inaugurée en France vers 1760, et acceptée officiellement par le Grand Orient en 1774.

D'après le rituel, la *loge d'adoption* est dirigée par un grand maître (le vénérable de la *loge* où se tient la réunion) et une grande maîtresse, un orateur en habit de capucin, un frère inspecteur et une sœur inspectrice, un frère et une sœur dépositaires, et une sœur introductrice; tous ces personnages portent en sautoir un ruban bleu moiré, auquel est suspendue une truelle d'or. Le grand maître, les sœurs inspectrice et dépositaire ont un maillet pour donner les signaux. Tous les autres frères et sœurs portent un tablier et des gants blancs.

Le temple est divisé, par des rideaux, en trois pièces : deux petites, à droite et à gauche de la porte; la troisieme, plus grande, à l'orient, où se tient l'assemblée, est tendue de rouge. Cette dernière pièce représente les quatre parties de la terre; l'orient de la *loge* s'appelle l'Asie; le grand maître et la grande maîtresse y siégent sous un dais; l'entrée de la salle s'appelle l'Europe; l'Afrique est à droite et l'Amérique à gauche. Devant le grand maître et la grande maîtresse sont un autel et huit statues ou tableaux, représentant la Sagesse, la Prudence, la Force, la Tempérance, l'Honneur, la Charité, la Justice et la Vérité. La salle est éclairée par cinq lampes parfumées, posées sur des trépieds. Les frères et les sœurs forment un double rang à droite et à gauche du *climat* d'Asie, les sœurs placées devant les frères. La sœur inspectrice et la sœur dépositaire occupent la place des surveillants en *loge*. Un tapis étendu au milieu de la salle représente les quatre parties du monde, symbolisées par quatre figures peintes.

La récipiendaire est introduite dans l'une des parties de la *loge* par les frères et sœurs qui l'ont présentée à l'initiation. Là, elle ne voit qu'une salle tendue de noir, éclairée par une lampe sépulcrale, et une table couverte d'un tapis noir, où est placée une tête de mort; elle y est laissée seule quelques instants; puis l'orateur vient l'y trouver, accompagné de la sœur conductrice, lui bande les yeux et lui fait *un discours sur la vertu et la charité*. Ensuite, il la mène à la porte de la *loge*, après lui avoir lié les mains avec une chaîne. On fait faire à la récipiendaire plusieurs fois le tour de la *loge*, et pendant ce temps, les sœurs, changeant de place avec les frères, se cachent derrière eux. On ôte le bandeau qui couvrait les yeux de la récipiendaire; elle se trouve saisie en se voyant seule de son sexe au milieu d'une réunion d'hommes, et le grand maître lui adresse quelques mots sur le danger de la curiosité. Il termine par un petit compliment, et, chacun reprenant sa place, il fait prêter à la nouvelle apprentie maçonne une obligation conçue en ces termes : « En présence du grand architecte de l'univers (qui est Dieu) et devant cette auguste assemblée, je promets et jure solennellement de garder et retenir fidèlement dans mon cœur tous les secrets des maçons et de la maçonnerie qui vont m'être confiés, sous les peines d'être déshonorée et méprisée, et, de plus, d'être frappée du glaive de l'ange exterminateur; mais, pour m'en garantir, puisse une portion de l'esprit divin descendre dans mon âme, pour me faire parvenir au plus haut degré de la vertu. Dieu me soit en aide! Ainsi soit-il. » Le vénérable la reçoit apprentie maçonne, en lui communiquant les signe, attouchement et mot du grade, et en lui donnant le baiser de paix; puis il lui met le tablier, en lui disant : « Permettez-moi de vous décorer de ce tablier; les rois, les princes et les plus illustres princesses se sont fait et se feront toujours un honneur de le porter, comme étant le symbole de la vertu. » Il lui donne une paire de gants blancs : « La couleur de ces gants, ma chère sœur, vous apprend que la candeur et la vérité sont inséparables du caractère d'une vraie maçonne. Prenez place parmi nous, et daignez prêter une oreille attentive à l'instruction que nous allons faire en votre faveur. » L'orateur prend la parole, et rappelle à la nouvelle sœur que la maçonnerie, si souvent calomniée, est l'*école de la décence et de la vertu;* que, désormais, elle doit faire tous ses efforts pour éclairer toutes ses actions du flambeau de la sagesse, etc., etc. Une quête au profit des pauvres termine la cérémonie.

Dans l'initiation au grade de compagnonne maçonne, la *loge* représente le jardin d'Eden, avec l'arbre fatal, sans oublier la pomme. La récipiendaire renouvelle la désobéissance de notre mère Eve. Le vénérable lui reproche doucement cette faute, et en tire le sujet d'une exhortation à l'indulgence et au pardon. Il lui fait prêter une obligation ou serment du même genre que celui que l'on vient de lire, lui passe sur la bouche, par cinq fois, une petite truelle d'or trempée dans une pâte de farine et d'eau, lui donne les signe, mot et attouchement du grade, et lui remet une jarretière, *emblème d'une amitié parfaite* (honni soit qui mal y pense!).

Il y a encore une initiation aux grades de maîtresse maçonne et de parfaite maçonne; mais nous pensons que nos lecteurs sont suffisamment édifiés par la courte analyse que nous venons de leur donner. D'ailleurs, ces réceptions n'étaient que des prétextes pour motiver dans les *loges* la présence de dames appartenant aux familles de maçons, et le véritable objectif de la *loge d'adoption* consistait toujours dans le bal, le concert ou le banquet qui la suivait.

Aujourd'hui, les *loges d'adoption* n'existent plus; mais les francs-maçons invitent à certaines fêtes les dames qui ne craignent pas de braver les censures de l'Eglise en passant une agréable soirée avec leurs maris, leurs fils et leurs frères, ni même d'assister à un baptême maçonnique. Elles emportent ordinairement de ces fêtes une idée très-favorable à la franc-maçonnerie.

Mais, au siècle dernier, une partie des dames de la cour de Louis XVI fréquentait les *loges d'adoption*. Nous citerons : la duchesse de Bourbon, grande maîtresse de ces *loges;* la duchesse de Chartres, la princesse de Lamballe, la comtesse de Brienne, la princesse de Polignac, la marquise d'Havrincourt, Mme de Genlis, la comtesse de Choiseul, etc. Ces réunions furent également en vogue sous le premier Empire, fort empressé à copier l'ancien régime. La sœur Joséphine assista, à Strasbourg, à la réception d'une de ses dames d'honneur. La baronne Dietrich remplissait les fonctions de grande maîtresse dans cette cérémonie.

— *Loge de table.* V. BANQUET MAÇONNIQUE.

— Théâtre. Nos salles de spectacle sont divisées, dans le sens de la hauteur, en un certain nombre de galeries. Quelques-unes de ces galeries sont simplement garnies d'un, de deux ou de trois rangs de fauteuils dans lesquels viennent prendre place les spectateurs. Les autres, fractionnées en espaces plus ou moins resserrés et séparés par des cloisons, forment des espèces de boîtes ou *loges* contenant deux, trois, quatre, cinq, six ou huit places, et où les occupants, à l'abri de toute espèce d'importunité, assistent au spectacle en quelque sorte comme chez eux. « Une femme de bonne compagnie, dit l'auteur du *Dictionnaire théâtral*, ne va au spectacle qu'en *loge;* il y en a de plusieurs espèces : les *loges* grillées, pour les personnes qui veulent voir le spectacle sans être vues; les *loges* découvertes, pour celles qui veulent être vues; les *loges* du cintre, pour celles qui ne veulent ni l'un ni l'autre. Louer des *loges*, c'est le privilége de l'aristocratie dorée. Les plébéiens vont au parterre et aux galeries; les patriciens, pour n'être pas gênés dans leurs habitudes paresseuses, ou pour n'être pas confondus avec des gens *qui ne sont pas d'eux*, louent des *loges;* ils acquièrent ainsi l'avantage d'arriver tard au spectacle, d'avertir de leur présence par le tapage qu'ils font en y entrant, et d'être apostrophés par le public, quand le bruit qu'ils affectent de grossir par le remuement des siéges et le fracas des portes trouble ses tranquilles plaisirs. La location d'une *loge* ajoute, au prix de chaque place renfermée dans son enceinte, le quart de ce prix. Ce surcroît de valeur numérique est la compensation du petit avantage dont nous venons de détailler les agréments. »

La situation, l'aménagement des *loges* ne sont pas les mêmes dans chaque théâtre, non plus que dans les différentes parties de chaque théâtre. Elles sont d'ailleurs de nature diverse selon la position qu'elles occupent. Il y a les *loges* d'avant-scène, qui sont situées généralement sur la scène même, au-dessus de la rampe et devant le rideau d'avant-scène, ou tout au moins immédiatement en dehors de la rampe. Ces places sont extrêmement mauvaises, parce que de ces *loges* on ne peut embrasser l'ensemble du théâtre, et qu'on ne voit que ce qui se passe du côté opposé; c'est pourtant, d'ordinaire, à l'avant-scène de gauche qu'est placée la *loge* du souverain; de toute façon, les *loges* d'avant-scène, où les occupants se trouvent en vue d'une façon exceptionnelle, sont recherchées par les gens qui posent et qui veulent faire du genre. Les *loges* de baignoires sont celles qui contournent le parterre et qui sont masquées par la première galerie, dont l'ombre les met dans une obscurité presque complète; celles-ci sont recherchées, au contraire, par ceux qui tiennent à n'être pas vus, qui aiment la tranquillité et la solitude. Il y a ensuite les *loges* de premier, de deuxième, de troisième, et parfois de quatrième rang, qui prennent le nom de premières, deuxièmes, troisièmes et quatrièmes *loges*. Dans les grands théâtres, surtout à l'Opéra et aux Italiens, où les premières et secondes *loges* sont généralement louées à l'année par des abonnés, celles-ci sont très-luxueuses, capitonnées de haut en bas, garnies de siéges confortables et élégants, et ornées de glaces superbes; de plus, chacune d'elles possède, en arrière, soit un salon plus ou moins spacieux, soit un véritable petit appartement destiné aux douceurs de l'entr'acte et que leurs occupants font souvent meubler par leurs soins.

Pour donner une idée de l'importance des *loges* dans certaines salles de spectacle, nous allons énumérer celles qui existent dans la salle du Grand Opéra de la rue Le Peletier. Rez-de-chaussée : dix *loges* de quatre places, six *loges* de cinq places, deux *loges* de huit places; premières *loges* du foyer et du balcon : quatre de trois places, trente et une de six places, deux de dix places (plus les trois *loges* nos 1, 2 et 3, qui formaient la *loge* impériale); deuxièmes *loges:* trente-neuf de six places, et deux de huit places; troisièmes *loges :* six de quatre places, six de cinq places, vingt-sept de six places, deux de sept places, deux de huit places; quatrièmes *loges :* quatre de quatre places, seize de six places, quatre de huit places; cinquièmes *loges* : neuf de quatre places. En tout (sans compter les trois *loges* que nous avons mises à part), cent soixante-douze *loges* constituant un ensemble de mille places, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la salle.

On appelle aussi *loge* l'endroit affecté à chaque acteur pour procéder à sa toilette et à ses changements de costume. « Dans les théâtres royaux, disait en 1826 l'auteur anonyme du *Manuel des coulisses*, ce sont des appartements complets; au Vaudeville, au Gymnase, aux Variétés, ce sont des appartements de garçon; à la Porte-Saint-Martin, ce sont des chambres de domestique; et à la Gaîté on dirait des niches construites pour le chien de Montargis. Dans les villes secondaires, on s'habille dans les caves; et dans les petites villes, il n'est pas rare de voir Zaïre mettre sa tunique sur le théâtre, et le Cid mettre son *vêtement nécessaire* dans le trou du souffleur. »

Ces petits détails sont encore vrais en partie. Cependant, le luxe a envahi aujourd'hui jusqu'aux *loges* des artistes; mais un luxe artistique, intelligent et de bon goût. A la Comédie-Française et à l'Opéra, les *loges* des premiers sujets sont de véritables appartements complets, meublés avec un soin extrême, et ornés de tableaux, de gravures, de dessins, d'objets d'art qui en font de véritables merveilles. Généralement (l'exception ne concerne guère que les artistes chargés des emplois les plus modestes, et qui s'habillent parfois deux ou trois ensemble), chaque artiste a sa *loge* séparée, dont il est en quelque sorte le propriétaire et le seul maître.

— Bot. Lorsqu'on coupe transversalement un ovaire suffisamment développé, on constate aisément que son intérieur présente tantôt une, tantôt plusieurs cavités séparées entre elles par des cloisons; ce sont ces cavités qui constituent les *loges* de l'ovaire; on dit alors que celui-ci est *uni, bi, tri, quadri, quinti, multiloculaire*, suivant que l'on compte une, deux, trois, quatre, cinq ou un plus grand nombre de *loges*. Sans ouvrir l'ovaire, on peut constater, dans presque tous les cas, le nombre des *loges* par celui des stigmates ou des divisions du stigmate, qui est, en général, identique. Quelquefois les *loges* sont divisées en *logettes* ou en *fausses loges*, par des cloisons incomplètes. Généralement juxtaposées, les *loges* sont quelquefois superposées. En général, elles persistent en même nombre dans le fruit. Ce sont les *loges* qui renferment les ovules et les graines.

Loge invisible (LA), roman par Jean-Paul Richter (1792, 2 vol.). Le héros de ce roman est un enfant élevé dans une grotte, d'où il sort comme s'il passait de la terre au ciel, en admirant d'autant plus la splendeur d'une nature dont il n'avait pas même soupçonné l'existence. Cette donnée fournit à l'auteur l'occasion de déployer toute son imagination et en même temps toute la grâce et la tendresse de son âme impressionnable. Ce roman, entrecoupé de saillies et de nombreuses digressions et dont l'action principale est nulle, se rattache à deux autres fragments qui retracent sous les couleurs mystiques les menées souterraines des illuminés et des francs-maçons du XVIIIe siècle. Malgré la richesse d'idées, d'images et de sentiments qui abondent dans les écrits de Jean-Paul, sa manière d'écrire est si étrange, si irrégulière, si peu correcte, qu'il faut un certain courage pour déchiffrer ses ouvrages.

Loge d'Opéra (LA), comédie en un acte, en prose, par M. Jules Lecomte; représentée sur le Théâtre-Français le 12 juin 1863. Il s'agit dans cette ravissante bluette d'une veuve, jeune, riche et jolie, que sa tante tient absolument à faire remarier. Le soir même, il lui a été enjoint de se rendre à l'Opéra, et là, par sa présence dans une loge avec un de ses prétendants les plus empressés, de marquer sa préférence; mais la jeune femme se garde bien d'obéir. Son indépendance lui est chère; elle l'avait aliénée une première fois; aujourd'hui qu'elle l'a recouvrée, elle la garde. C'est dit; elle ne sortira pas de toute la soirée. Mais un ami vient précisément lui offrir une loge pour l'Opéra; il la prie, la supplie, et elle finit par céder. Au moment où elle vient de congédier son visiteur, afin de pouvoir procéder à sa toilette, arrive Anatole, un brave et digne garçon, qui entre chez Mme de Liria sans même s'annoncer, car il n'y a nul inconvénient pour une femme à le recevoir, fût-elle dans le *simple appareil.....* que l'on sait. Anatole est aveugle. Mme de Liria continue donc sa toilette sans se préoccuper autrement de la présence d'un homme dans sa chambre, et comme elle a pour ce pauvre aveugle une grande affection, elle entame avec lui une conversation des plus amicales. Peu à peu même, l'entretien devient sentimental, des paroles tendres s'échangent, et Mme de Liria se laisse aller d'autant plus facilement à l'émotion qui la gagne qu'elle n'a pas à surmonter l'embarras naturel qu'éprouve une femme sous le regard d'un homme à qui elle laisse deviner ses secrets sentiments : nous l'avons dit, Anatole est aveugle..... Mais voilà que tout à coup il s'élance vers la jeune femme, les yeux démesurément ouverts, et tout en contemplant ses charmes, il lui raconte qu'un savant docteur allemand l'a guéri de sa cécité. On conçoit le trouble de Mme de Liria; mais Anatole ne lui laisse pas le temps de se reconnaître; il lui avoue son amour, et lui demande à genoux de l'accompagner à l'Opéra, en signe de consentement à leur prochain mariage. La gentille veuve y consent, ne fût-ce que pour contenter sa tante et n'avoir pas à rougir toute sa vie devant Anatole de lui avoir laissé pénétrer les secrets de sa toilette. Rien n'est plus coquet, plus gracieux et plus spirituel que ce petit acte. On y trouve certains détails si charmants, certains traits d'une si délicieuse finesse qu'on les croirait volontiers signés d'Alfred de Musset.

Loges (LES). En mourant, Bramante laissa inachevée la cour de Saint-Damase au Vatican (1514). Le pape Léon X chargea alors Raphaël de continuer les travaux d'architecture, dont il porta l'élévation à trois étages, présentant des galeries ou *loges* ouvertes d'un côté, et d'orner ces *loges* de peintures. La construction terminée, le grand artiste commença les travaux décoratifs et les fit exécuter d'après ses dessins et sous ses yeux, d'abord dans la *loge* du second étage, si célèbre depuis sous le nom de *Galerie des loges* et la seule qu'une mort prématurée lui ait permis de décorer. Au moment où ce travail lui fut confié « on venait de découvrir, dit Quatremère de Quincy, l'intérieur des Thermes de Titus. Il ne faut pas douter que les peintures d'ornement dont étaient couvertes toutes les salles de ce vaste édifice ne lui aient inspiré l'idée d'en appliquer le goût aux galeries qu'il avait peut-être établies à cet effet dans la cour du Vatican, et dont la disposition lui est des plus favorables. Chaque arcade formant, dans la continuité de ces portiques, un petit plafond particulier, offre aux légèretés de l'arabesque des espaces multipliés et de peu d'étendue. » Comme Raphaël était alors occupé de peindre la troisième chambre du Vatican, il chargea ses meilleurs élèves, habitués à travailler en commun, d'exécuter à fresque, d'après ses cartons, une série de peintures qui, elles-mêmes, sont connues sous le nom de *Loges*. L'épaisseur des piliers, ainsi que la surface des trumeaux et la partie correspondante sur le mur du fond, tout est couvert par ces élégantes peintures; la voûte de chaque travée offre quatre tableaux, dans lesquels cet habile maître a représenté plusieurs sujets de l'histoire sainte, depuis les premiers temps de la Genèse jusqu'à la Cène de Jésus-Christ avec ses apôtres. Les figures ont deux pieds de proportion, et les tableaux environ six pieds sur quatre. Cette suite de cinquante-deux tableaux, que l'on a souvent désignée sous le nom de *Bible de Raphaël*, comprend : la *Création de la terre;* la *Lumière séparée des ténèbres;* la *Création du firmament;* la *Création des animaux;* la *Création de l'homme et de la femme;* le *Fruit défendu; Adam et Eve chassés du paradis terrestre; Caïn et Abel;* la *Construction de l'arche;* le *Déluge;* la *Sortie de l'arche;* le *Sacrifice de Noé; Melchisédech bénissant Abraham;* la *Vision d'Abraham; Abraham et les trois anges; Destruction de Sodome; Promesses faites à Isaac; Isaac et Rébecca chez Abimélech; Jacob surprenant la bénédiction de son père; Regrets d'Esaü;* l'*Echelle de Jacob; Jacob, Rachel et Lia; Reproches de Jacob à Laban; Jacob retourne chez son père; Songe de Joseph; Joseph vendu par ses frères; Joseph et la femme de Putiphar; Joseph explique le songe de Pharaon; Moïse sauvé des eaux;* le *Buisson ardent;* le *Passage de la mer Rouge;* le *Frappement du rocher;* les *Tables de la Loi;* le *Veau d'or;* la *Colonne de nuée; Moïse apporte les nouvelles tables de la Loi; Josué passe le Jourdain; Destruction de Jéricho; Josué arrête le soleil; Partage de la terre de Chanaan, Samuel sacre David; David vainqueur de Goliath; David portant les trophées à Jérusalem; Bethsabée; Sacre de Salomon; Jugement de Salomon; Construction du temple de Jérusalem;* la *Reine de Saba;* l'*Adoration des bergers;* l'*Adoration des mages; Baptême de Jésus-Christ;* la *Cène*. Les artistes qui travaillèrent aux *loges* furent Jean d'Udine, qui exécuta de délicieuses arabesques, Jules Romain, Pierino del Vaga, Il Fattore, Pellegrino de Modène, Polydore de Caravage, etc. Mais le choix des sujets appartient à Raphaël, qui en surveilla l'exécution. Deux ou trois tableaux cependant lui appartiennent en propre et de tous points : le deuxième, le troisième et peut-être aussi le cinquième; ce sont les plus beaux et les plus célèbres de toute la série. « Son Père éternel, dit M. Viardot, aussi beau que peut l'être un vieillard habillé d'une robe violette en étoffe du temps, a, dans ses petites proportions, toute la grandeur qu'on admire dans les figures gigantesques de Michel-Ange. Ce vieillard, toujours jeune, qui débrouille le chaos, qui attache au ciel d'une main le soleil, de l'autre la lune, semble remplir le monde. » On croit aussi généralement que le dernier tableau, la *Cène*, savamment exécuté et vigoureusement peint, appartient encore en entier à Raphaël. Enfin les meilleures compositions, après celles du maître, sont, au dire des critiques : les *Trois anges devant Abraham*, la *Destruction de Sodome*, *Jacob et Rachel*, par Pellegrino de Modène, qui, dans la beauté et l'expression des figures, ne reste point au-dessous de son maître; puis les quatre compositions consacrées à *Joseph*, la *Construction de l'arche* et le *Moïse sauvé des eaux*, par Jules Romain. « Quant au *Jugement de Salomon*, dit M. Viardot, il me paraît bien inférieur au chef-d'œuvre de Poussin, qui ne lui a rien emprunté pourtant, même dans l'énergique pantomime des mères, et qui me semble aussi avoir vaincu Jules Romain dans le sujet du *Déluge*. » Cet admirable commentaire de la Bible a été reproduit, en 1607, par Sixte Badolochi et Jean Lanfranc; en 1638, par Nicolas Chapron. Montagnani en fit faire une suite par divers graveurs, et la publia à Rome, en 1790. M. de Meulemester, habile graveur, élève de Bervic, a passé douze années à Rome pour faire avec tout le soin possible des dessins d'une grande exactitude, qu'il a ensuite gravés lui-même avec un talent remarquable. On a souvent copié les *Loges;* les plus remarquables copies sont celles des frères Balze.

Quelques-uns des cartons des *Loges* sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont de simples lavis rehaussés de blanc. Les peintures des *Loges* étaient depuis trois siècles exposées à toutes les intempéries lorsque, en 1814, Murat, alors roi de Naples, les fit couvrir de vitrages pour assurer leur conservation.

Loges (LES). On désigne sous ce nom un emplacement assez vaste, occupé aujourd'hui par une pelouse verdoyante et situé au centre de la forêt de Saint-Germain, devant la maison d'éducation, succursale de Saint-Denis, dite Maison des Loges. C'est sur cette pelouse qu'a lieu chaque année la *Fête des Loges*, jadis si célèbre et encore aujourd'hui une des plus courues des environs de Paris. De nombreux souvenirs historiques se rattachent à cette localité. Les Loges doivent leur nom aux cabanes de bûcherons qui, à l'origine, s'étendaient sur leur emplacement. Plus tard, ces cabanes disparurent et firent place à une résidence royale et à une chapelle qu'y construisirent les premiers Capétiens. Palais et chapelle furent détruits en 1346 par les Anglais. Il n'en resta que des ruines, lesquelles, réparées tant bien que mal, servirent dès lors aux audiences de la maîtrise et gruerie de Saint-Germain-en-Laye. La petite église, dédiée à saint Fiacre, n'était plus guère qu'un souvenir quand, sous Louis XIII, un gentilhomme nommé René Puissant demanda au roi la permission de se retirer aux Loges et d'y vivre en ermite. Louis XIII fit droit à sa requête par brevet du 12 juillet 1615, et l'ancien soudard ne tarda pas à acquérir dans les environs un grand renom de sainteté. Louis XIII, roi chasseur comme on sait, ne manquait jamais de visiter l'ermite dans ses excursions, et un pèlerinage se forma rapidement aux Loges. En peu de temps les Loges acquirent aux yeux des fidèles une importance dont un ordre religieux songea à tirer parti. Les augustins déchaussés entrèrent en accommodement avec l'ermite et avec le chapelain des Loges : René Puissant leur céda sa retraite; le chapelain consentit à leur laisser célébrer les offices, à la condition qu'il toucherait une part du casuel et jouirait d'une chambre dans les bâtiments du couvent *dont le projet était* déjà *formé*. Ces arrangements ayant été ratifiés par Louis XIII (1626), les augustins prirent sans retard possession du local, et, ne le trouvant pas suffisant, *commencèrent par y élever provisoirement* deux maisons de bois; puis, enrichis rapidement par des aumônes considérables, ils ne tardèrent pas à jeter bas leurs baraques provisoires. Un événement inattendu vint encore assurer la prospérité de la communauté naissante. Anne d'Autriche, heureuse d'avoir un fils, consentit à faire élever à ses frais une église et un monastère (1644). Sous un aussi puissant patronage, le monastère des Loges acquit en peu de temps une célébrité et une importance spéciales. C'est en 1652 que se place la véritable fondation de la fête des Loges; voici à quelle occasion : à la demande des habitants de Saint-Germain et avec l'assentiment de l'archevêque de Paris, le pape Innocent X, relevant aux Loges le culte légendaire de saint Fiacre, y institua le 9 janvier la confrérie de ce saint; alors commença un double pèlerinage. Les uns se rendaient aux Loges pour y chercher les indulgences accordées à quiconque visiterait la chapelle de Saint-Fiacre le 5 août, jour de la fête de saint Etienne, premier martyr; les autres s'y rendaient de préférence le jour de la fête du patron des jardiniers, et, ce jour-là, le curé de Saint-Germain, à la tête de son clergé, s'y rendait en procession solennelle. C'était le *30 août, c'est-à-dire* dans la saison où l'on recherche l'ombre et la fraîcheur des bois. La procession devint, comme à Longchamps, une occasion de *promenade*; *après les offices*, on s'asseyait sur l'herbe. Des violons se hasardèrent à jouer, on dansa; des colporteurs y étalèrent leurs *marchandises, on acheta*. La fête champêtre fit presque oublier la fête religieuse. La distance de Paris suffisait alors pour qu'il n'y eût point excès dans la foule. Les jeunes seigneurs, les galants, les muguets, les belles filles venaient s'égayer à ce rendez-vous de la mode, dont Moreau nous a laissé un vif croquis dans une de ses estampes. Etalages de bouquetières, théâtres en plein vent, tentes bariolées, acheteurs, badauds, grandes dames en partie fine, c'était une mêlée pittoresque où cependant le tapis de gazon n'était pas trop foulé, où les toilettes n'étaient pas trop froissées; la fumée des rôts n'était pas non plus assez épaisse pour voiler le dôme verdoyant. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Toutefois, la fête des Loges, qui se célèbre pendant trois jours à partir du 1er septembre, est encore l'une des plus agréables parmi celles des environs de Paris. Mais le chemin de fer y amène une cohue aussi bruyante que mêlée, bien faite pour effrayer et chasser les gens paisibles. Le couvent avait été, pendant la Révolution, remplacé par une fabrique de poudre à canon. En 1811, le gouvernement impérial fit l'acquisition des bâtiments et dépendances de l'ancien couvent des Loges, pour en faire un établissement dans lequel de jeunes orphelines, filles de légionnaires, seraient élevées gratuitement. La nouvelle institution fut placée sous la surveillance de l'administration de la Légion d'honneur et desservie par une nouvelle congrégation de religieuses, connue sous le nom de congrégation de la Mère de Dieu. Supprimée le 19 juillet 1814, rétablie le 27 septembre de la meme année, la Maison des Loges fut alors revêtue du titre de succursale de la Maison de Saint-Denis. Le second Empire lui a maintenu sa destination, qu'elle conserve encore.

LOGÉ, ÉE (lo-jé) part. passé du v. Loger. Qui a son logement : *Etre* LOGÉ *au quatrième étage. Etre très-mal* LOGÉ. *Je suis* LOGÉE *à l'hôtel de Carnavalet.* (Mme de Sév.) *Il y a des gens qui sont mal* LOGÉS, *mal couchés, mal habillés et plus mal nourris.* (La Bruy.) *Les Orientaux sont tous* LOGÉS *et meublés simplement.* (J.-J. Rouss.) *La fourmi vous rirait au nez, si vous pouviez lui faire entendre qu'il y a des rois mieux* LOGÉS *qu'elle en leurs palais.* (G. Sand.)

— Par ext. Enfoncé, introduit : *Une balle* LOGÉE *en pleine poitrine.* ‖ Arrêté par accident en un lieu de difficile accès : *Une paume* LOGÉE *dans les branches d'un arbre.* ‖ Placé : *Des livres* LOGÉS *au grenier. Des marchandises* LOGÉES *dans les caves.*

— Fam. Qui est dans une certaine situation peu agréable : *Me voilà bien* LOGÉ. *Voilà où j'en suis* LOGÉ. *Il en est* LOGÉ *là.*

— Fig. Qui est dans une certaine disposition d'esprit :

Il a l'âme *logée* en trop paisible assiette,
Pour qu'un brimborion comme moi l'inquiète.
E. AUGIER.

— Loc. fam. *Etre logé aux quatre vents*, Habiter un logement mal clos, où le vent pénètre. ‖ *Etre logé à la même enseigne*, Se trouver dans la même situation.

— Art milit. Etabli en force : *Un bataillon* LOGÉ *sur la contrescarpe des remparts ennemis.*

LOGEABLE adj. (lo-ja-ble — rad. *loger*). Où l'on peut se loger sans trop d'incommodité : *Une maison qui n'est pas* LOGEABLE. *Un appartement à peine* LOGEABLE. *La maison était très-*LOGEABLE *: au-devant, un jardin en terrasse, une vigne au-dessus, un verger au-dessous; vis-à-vis, un petit bois de châtaigniers.* (J.-J. Rouss.)

— Rem. Cet adjectif n'a pas le sens que devrait lui donner sa forme; il devrait signifier *Qui peut être logé*, et l'on devrait dire : *Une famille qui n'est pas* LOGEABLE; mais ce sens naturel du mot est inusité.

LOGEMENT s. m. (lo-je-man — rad. *loger*). Lieu où l'on loge habituellement, où l'on habite : *Chercher un* LOGEMENT. *Petit* LOGEMENT *à louer.* LOGEMENT *fraîchement décoré.* LOGEMENT *de garçon. Recherchez les* LOGEMENTS *visités par le soleil.* (A. Rion.) *L'insalubrité des* LOGEMENTS *entre pour un chiffre énorme dans la mortalité qui frappe les classes ouvrières.* (L. Cruveilhier.) ‖ Appartement où l'on s'établit provisoirement : *Prendre* LOGEMENT *dans un hôtel.* ‖ *Logement garni* ou *meublé*, Logement qu'on loue avec son ameublement.

— Par anal. Lieu préparé pour l'habitation des animaux : *Les pigeons ne se tiennent dans le* LOGEMENT *qu'on leur offre, qu'autant qu'ils y trouvent toutes les aisances nécessaires à la vie.* (Buff.)

— Hist. Lieux où logeaient le roi et sa suite, lorsqu'ils étaient en voyage : *Préparer le* LOGEMENT. *Les maréchaux des logis marquaient à la craie les* LOGEMENTS. ‖ *Faire les logements*, Dresser la liste des personnes de la suite du roi à qui le maréchal des logis devait procurer des logements. ‖ *Envoyer aux logements*, Envoyer son propre domestique avec le maréchal des logis, pour reconnaître le logement assigné par celui-ci.

— Administr. milit. Logis assigné chez les particuliers pour des soldats logés en ville : *Donner des* LOGEMENTS *aux soldats. Distribuer les* LOGEMENTS. ‖ Obligation de loger des soldats dans son domicile : *Etre dispensé du* LOGEMENT. *Etre sujet au* LOGEMENT. ‖ Troupe de soldats dépêchés en avant pour préparer le logement : *Partir avec le* LOGEMENT. *Escorter le* LOGEMENT. ‖ *Billet de logement*, Billet délivré par l'autorité municipale à chaque soldat, pour lui assigner un logement chez les particuliers.

— Art milit. Retranchement que, dans l'attaque des places, l'assaillant forme sur un ouvrage dont il s'est emparé, afin de se maintenir dans cet ouvrage et de pouvoir continuer ses travaux en avant : *Prendre un* LOGEMENT *dans un fort démoli. On ne croit pas que la place dure longtemps après ce* LOGEMENT. (Mme de Sév.)

— Artill. Dépression du métal d'une bouche à feu, dans la partie inférieure de l'âme, à l'endroit même du projectile, à cause de la pression qu'exercent les gaz sur le projectile, ou vide entre la pièce et le projectile.

— Mar. Chambre de bord : *Les* LOGEMENTS *des officiers, des passagers. Le* LOGEMENT *du capitaine.*

— **Syn. Logement, logis.** Le *logement* est relatif à la personne qui l'occupe; le *logis* n'est relatif qu'au lieu même et à sa destination. Quand le *logis* est vaste, plusieurs personnes peuvent y trouver leur *logement*. On dira le *logement*, et non le *logis* du concierge. Le *logement*, comme le *logis*, peut être spacieux, sain, commode; mais le premier veut dire le lieu où une seule famille, une seule personne loge; le second désigne la construction même ou la chambre pouvant loger plusieurs personnes, soit dans le même temps, soit successivement.

— **Encycl.** Hygiène. *Logements insalubres.* La plupart des habitations particulières des classes ouvrières ont toujours offert de nombreuses causes d'insalubrité, qui depuis longtemps ont éveillé l'attention des autorités municipales, des économistes et des philanthropes. Après la révolution de 1848, on fit de nombreuses enquêtes sur la situation des ouvriers. Il faut lire les rapports de MM. Villermé, Blanqui, Frégier, Lestiboudois, Kolb-Bernard, Ebrington, Henri Roberts et Grainger, pour se faire une idée des conditions épouvantables dans lesquelles vivait et vit trop souvent encore une grande partie de notre population ouvrière.

Au point de vue de l'habitation, cette population peut être divisée en trois catégories : 1° les ouvriers manufacturiers, qui résident dans les grands centres ou aux environs; 2° les ouvriers sédentaires, occupant un *logement* qu'ils louent et qu'ils garnissent d'un mobilier; 3° enfin les ouvriers nomades, qui habitent des garnis loués à la nuit.

Les habitations de la première catégorie sont généralement assez satisfaisantes au point de vue hygiénique, surtout dans le Midi, où, il est vrai, les grandes manufactures sont rares; il en est de même dans le Nord et dans l'Est, en dehors des villes; mais si l'on pénètre dans les grands centres, comme Paris, Lyon, Lille, Rouen, Reims, Amiens, on ne trouve que trop souvent les plus affreux tableaux de la misère. Les ouvriers vivent fréquemment dans des *logements* non aérés, parfois dans des caves humides, au milieu de véritables foyers pestilentiels et dans des conditions hygiéniques désastreuses. Ceux qui logent dans des garnis, à la nuit, ne sont pas mieux partagés. « Un tiers seulement, disait le rapport du conseil général de salubrité en 1848, un tiers seulement est dans des conditions à peu près hygiéniques; le reste est dans l'état le plus affreux. 40,000 hommes et 6,000 femmes logent, à Paris, dans des maisons meublées, qui sont pour la plupart de vieilles masures humides, peu aérées, mal tenues, renfermant des chambres contenant huit ou dix lits pressés les uns contre les autres, et où plusieurs personnes couchent encore dans le même lit. »

Les plaintes soulevées par un tel état de choses devinrent telles que, en 1849, l'Assemblée législative, sur l'initiative de M. de Melun, vota la loi du 13 avril 1850, qui s'occupa de l'assainissement des *logements* insalubres. D'après cette loi, les conseils municipaux peuvent nommer des commissions chargées de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des *logements* et dépendances insalubles, mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier et l'usager. La commission nommée visitera les lieux signalés comme insalubres, c'est-à-dire qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants, indiquera les causes d'insalubrité, les moyens d'y remédier, et désignera les *logements* qui *ne sont pas susceptibles d'amélioration*. Si les causes d'insalubrité sont dépendantes du fait du propriétaire ou de l'usufruitier, l'autorité municipale lui ordonnera d'exécuter dans un délai déterminé les travaux jugés nécessaires. En cas d'inexécution de ces travaux, et si le *logement* continue à être occupé par un tiers, le propriétaire ou l'usufruitier sera passible d'une amende de 16 à 100 francs. Si les travaux ne sont pas exécutés dans l'année, l'amende sera égale à la valeur des travaux, ou pourra même être portée au double. Si le *logement* n'est pas susceptible d'assainissement, défense sera faite au propriétaire de le louer, sous peine d'une amende de 16 à 100 francs, ou, en cas de récidive, d'une amende égale au double de la valeur locative du *logement* interdit. Lorsque l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune pourra acquérir la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux.

Un décret du 22 janvier 1852 affecta 10 millions à l'amélioration des *logements* d'ouvriers, et une partie de cette somme fut accordée à diverses compagnies de Marseille, de Mulhouse, de Paris, qui firent construire des cités ouvrières.

— Administr. milit. Lorsque les troupes sont en mouvement à travers la France, elles sont appelées à vivre par étapes, et logées chez l'habitant; c'est là principalement ce qui constitue le *logement* militaire.

Aux termes des lois des 10 juillet 1791 et 23 mai 1792, la prestation du *logement* militaire est due sans indemnité ou moyennant indemnité, suivant différents cas.

Il est fourni sans indemnité, et comme charge communale : 1° à tous les militaires en route, munis de feuille de route leur attribuant cette prestation; 2° à tous les militaires en station par insuffisance justifiée des ressources de l'administration en bâtiments ou en effets de couchage; mais il y a des limites de temps après lesquelles le droit à l'indemnité est acquis.

La charge du *logement* est supportée par tous les habitants sans distinction de personne; elle frappe aussi bien le locataire que le propriétaire, français ou étranger.

Chaque habitant doit la supporter à son tour. La loi n'excepte de cette obligation que : 1° les veuves, les filles non mariées, les détenteurs de caisses publiques; 2° les membres des cultes salariés et autres reconnus (pour ces deux catégories, il doit être fourni ailleurs que dans le domicile un *logement* équivalent); 3° les militaires n'ayant pas de maison dans la localité, et n'occupant pas un *logement* excédant la fixation de celui qui est attribué à leur grade.

Les généraux de division informent les préfets des mouvements de troupes; les sous-intendants requièrent les maires de loger les troupes au jour fixé d'après l'effectif annoncé; les avis sont d'ailleurs donnés en temps utile sur la ligne parcourue.

C'est sur la présentation de la feuille de route que les troupes et les isolés sont logés.

Un officier, dans la marche du corps, précède la troupe; il donne au maire les indications nécessaires pour qu'elle soit, autant que possible, établie dans l'ordre de bataille, la cavalerie près de ses chevaux. Il reçoit par paquets les billets de *logement*, et les distribue individuellement à l'arrivée de la troupe.

Les officiers ont droit à une chambre, au feu et à l'éclairage; dans le cas de station, après trois jours ils sont logés à leurs frais.

Les soldats ont droit à un lit pour deux; les adjudants et sergents-majors ou maréchaux des logis chefs, à un lit seul. Après deux jours, les soldats en station n'ont plus droit au feu ni à la chandelle.

La chambre et le lit de l'habitant ne peuvent jamais être exigés.

Le refus constaté de loger un militaire constitue une contravention qui donne lieu à une amende et à des dommages-intérêts; par contre, les dégâts causés par la troupe sont évalués et payés soit de gré à gré, soit sur mandats délivrés d'office par les sous-intendants militaires; ils doivent seulement faire l'objet de réclamations produites avant le départ de la troupe, ou au moins dans les vingt-quatre heures.

Le *logement* fourni par l'habitant aux troupes en station donne droit au payement d'indemnités fixées par la loi.

Dans la plupart des villes, les habitants tendent à se débarrasser de la charge du *logement*, en envoyant à prix d'argent les militaires chez les logeurs et aubergistes. Quelques-unes, avec l'approbation des autorités, ont établi des casernes dites *de passage*, où les militaires en route, isolés ou en corps sont logés au moyen d'une prime ou d'un abonnement payé par les habitants à un entrepreneur agréé par la municipalité.

A Rome et à Byzance, les fonctionnaires désignés pour s'occuper de loger les soldats s'appelaient *menseurs*, *métateurs*, *comtes du logement*. La direction de ce service, dans l'ancienne France, dépendit du grand sénéchal, puis du connétable, du grand maître des arbalétriers, du grand prévôt et des commissaires à la conduite. De notre temps, le soin des *logements* appartient aux officiers de l'intendance, aux maréchaux des logis, aux fourriers, et même aux autorités civiles. En Angleterre, le service des *logements* entre dans les attributions d'un haut fonctionnaire, appelé *quartier-maître général*.

Logement gratis (*Locanda gratis*), opéra italien en un acte, livret arrangé d'après une comédie du comte Giraud, musique de M. Giulio Alary; représenté au Théâtre-Italien le 10 février 1867. C'est un petit opéra-bouffe sur une histoire de voleurs, aussi invraisemblable que peu intéressante. La musique est d'un tour agréable et facile. L'ouverture, deux duos, une scène de poltronnerie et une valse chantée ont fait plaisir. Chanté par Zucchini, Mlles Castri et Zeiss.

LOGER v. n. ou intr. (lo-jé — rad. *loge*. Prend un *e* muet après le *g*, devant *a* et *o* : *Je logeai*, *nous logeons*). Habiter, faire sa demeure habituelle : LOGER *dans un garni.* LOGER *au cinquième étage. Puisque vous* LOGEZ *chez un médecin, ce n'est pas merveille que vous soyez malade.* (Volt.)

Je *loge* au quatrième étage;
C'est là que finit l'escalier.
DÉSAUGIERS.

‖ Prendre un logement provisoire : *Aller* LOGER *à l'hôtel.* LOGER *chez un ami.*

— Par ext. Etre, se trouver, exister, se rencontrer : *Voilà une idée qui ne saurait* LOGER *dans ma tête. La débauche et l'amour ne sauraient* LOGER *ensemble.* (J.-J. Rousseau.) *Le chagrin et l'argent comptant ne doivent point* LOGER *en même maison.* (Dancourt.)

Son miroir lui disait : Prenez vite un mari;
Je ne sais quel désir le lui disait aussi :
Le désir peut *loger* chez une précieuse.
LA FONTAINE.

En fait d'amour laissons la qualité :
Sous les cotillons des grisettes
Peut *loger* autant de beauté
Que sous les jupes des coquettes.
LA FONTAINE.

— *Loger à la belle étoile*, N'avoir pas de logement, passer la nuit dehors : *Dans les pays chauds, bien des gens* LOGENT À LA BELLE ÉTOILE *pendant une partie de l'été.*

— v. a. ou tr. Donner un logement, une retraite, une habitation permanente ou passagère à : LOGER *un ami dans sa maison.* LOGER *sa famille dans une mansarde. Où allez-vous me* LOGER?

— Administr. milit. Donner, distribuer des logements à : LOGER *les troupes en ville. La Fayette eut beaucoup de peine à* LOGER *ses gardes nationaux; mouillés, recrus, ils cherchent à se sécher, à manger.* (Michelet.) ‖ Recevoir des gens de guerre, en vertu des règlements militaires sur les logements : *Depuis mon voyage à Madrid, je suis exempt de* LOGER *des gens de guerre.* (Beaumarch.)

— Par anal. Etablir dans les lieux préparés à dessein, en parlant des animaux : *Il faut des bâtiments élevés, garnis en dedans de nombreuses cellules, pour attirer, retenir et* LOGER *les pigeons.* (Buff.)

— Par ext. Caser, placer : LOGER *ses meubles sous un hangar. Ne pouvoir* LOGER *tous ses livres. Lorsqu'on n'opère pas tout de suite le battage, on* LOGE *les gerbes dans des granges.* (Math. de Dombasle.)

Un pince-maille avait tant amassé
Qu'il ne savait où *loger* sa finance.
LA FONTAINE.

— Introduire dans le corps, faire pénétrer violemment, en parlant d'un projectile : LOGER *une balle*, LOGER *du plomb dans la tête de quelqu'un.* LOGER *sa balle dans la cible.* LOGER *des boulets dans la muraille d'un navire.*

— Lancer dans un lieu de difficile accès : *Cet enfant* A LOGÉ *sa balle sur les toits.*

— Assigner la position de : *Sganarelle* LOGEAIT *le cœur à droite. La portion centrale de l'encéphale, où quelques savants* LOGENT *l'âme, est proportionnellement plus volumineuse chez la femme que chez l'homme.* (Toussenel.)

— Fig. Recéler, contenir, avoir en soi ou avec soi : *L'âme* LOGE *la philosophie.* (Montaigne.)

Fausse gloire, fausse grandeur
Logent partout le faux honneur.
PANARD.

— *Loger le diable dans sa bourse*, N'y rien loger du tout, n'avoir point d'argent.

Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource,
Et *logeant le diable en sa bourse*,
C'est-à-dire n'y *logeant rien*.....
LA FONTAINE.

— Absol. Offrir des logements pour de l'argent aux personnes qui n'ont pas de logement à elles, ou qui sont loin de chez elles : *On ne* LOGE *pas dans cet hôtel.* LOGE-*t-on ici?*

— *Ici, on loge à pied et à cheval*, Inscription que portent certaines auberges, pour indiquer qu'il y a des écuries pour les chevaux aussi bien que des logements pour les personnes.

Se loger v. pr. Prendre un logement, s'établir pour habiter : SE LOGER *au quatrième.*

Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni feu ni lieu,
Je *me loge* où je puis et comme il plaît à Dieu.
BOILEAU.

‖ Trouver, se procurer un logement : SE LOGER *à grands frais. On a peine à* SE LOGER *à Paris, bien que les logements n'y manquent pas. En province, et surtout dans les petites villes, où chacun possède sa maison, il est assez difficile de* SE LOGER. (Balz.)

— Se préparer, se construire une habitation : *Il* S'EST *superbement* LOGÉ *pour cinquante mille francs.*

— Par anal. S'établir pour demeurer, en parlant d'un animal : *Le lapin* SE LOGE *dans un terrier, le lièvre dans un gîte.*

— Par ext. Pénétrer, en parlant d'un projectile : *La balle* S'ÉTAIT LOGÉE *entre les muscles de la cuisse.* ‖ S'égarer, être lancé par mégarde dans un lieu de difficile accès : *Ce chapeau, emporté par le vent*, S'EST LOGÉ *au milieu des branches.*

— Fig. S'établir, se fixer, prendre pied : *Quelque soin que j'aie pris d'écarter cette idée, je vois qu'elle* SE LOGE *dans beaucoup de têtes.* (Volt.) ‖ Se trouver, se rencontrer : *Où va* SE LOGER *la vanité de métier?* (Scribe.) *La cruauté* SE LOGE *de préférence dans les têtes vides.* (E. de Gir.)

— Art mil. S'établir de vive force : SE LOGER *dans les bastions de l'ennemi.*

LOGES (Marie BRUNEAU DES), femme célèbre. V. DESLOGES.

LOGETTE s. f. (lo-jè-te — dimin. de *loge*). Petite loge, petite habitation ou petit logement d'une seule pièce isolée : *Jehan frappa dans ses mains. Bédiable! voilà une magnifique occasion de voir la fameuse* LOGETTE *aux sorcelleries.* (V. Hugo.)

— Petite loge de théâtre : *Je montais dans un fiacre, et j'allais me blottir dans ma* LOGETTE *du théâtre.* (G. Sand.)

— Mar. *Logette d'habitacle*, Espace compris sous le rebord de la dunette, où l'officier de quart se tient à l'abri de la pluie : *Lorsque l'amiral parut sur la dunette, le pilote s'éloigna après l'avoir respectueusement salué, et alla s'établir dans la* LOGETTE DE L'HABITACLE. (E. Sue.)

— Bot. Petite loge d'une anthère de synanthérée.

LOGEUR, EUSE s. (lo-jeur, eu-ze — rad. *loger*). Personne qui tient des logements garnis : LOGEUR *en garni.* LOGEUR *à la nuit.*

— **Encycl.** Administ. V. AUBERGISTE.

LOGFIA s. m. (logh-fi-a — anagramme du lat. *filago*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des gnaphaliées, formé aux dépens du genre filago, et dont l'espèce type croît en France.

LOGGAN (David), graveur anglais, né à Dantzig en 1630, mort en 1693. On le croit élève de Crispin de Sass et de Hondius. Il vint en Angleterre, fut chargé de dessiner les bâtiments des universités d'Oxford et de Cambridge, et perdit la vue, dit-on, à reproduire les détails de la chapelle du collége du roi. On cite de lui : *Charles II;* le *Voyageur Chardin; Thomas Muller;* le *Duc de Montmouth; Lord Stafford; Habitus academicorum Oxoniæ; Oxonia illustrata; Cantabrigia illustrata.*

LOGHMAN, LAGHMAN ou **LOUGHMAN**, prov. de l'Afghanistan, entre celles de Caboul à l'O., de Djelalabad au S. et à l'E., et de l'Indoustan-Keho au N.; 900,000 hab.; villes principales : Dir, Batchaour. Le Caboul et le Kameh, qui appartiennent au bassin du Sind, en sont les principales rivières. Le climat, très-chaud dans les plaines et les vallées, est extrêmement froid sur les montagnes, dont plusieurs sont couvertes de neiges perpétuelles. Il y a dans cette province plusieurs parties agréables et fertiles; on vante surtout la beauté de la vallée du Haut-Souât. Les forêts sont peuplées de hêtres, de chênes, de noisetiers, d'oliviers sauvages; le froment, l'orge, le riz, le maïs, le tabac et le coton sont les principales productions des plaines. Il y a de gras pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux de bœufs et de buffles. Des tigres, des léopards, des loups, des ours et des hyènes se rencontrent dans les forêts.

LOGHOUSE s. f. (lo-gaou-ze — de l'angl. *log*, bûche, tronc d'arbre; *house*, maison). Sorte de cabane ou de logement provisoire en écorce d'arbre, sans fenêtre, que se construisaient les colons dans les Etats-Unis : *D'autres colons remplacèrent les* LOGHOUSES *par des maisons en planches.* (M.-Brun.)

LOGIAIRE s. m. (lo-ji-è-re — rad. *loger*). Employé qui, au moyen âge, était chargé de percevoir les droits d'entrée dans les ports.

LOGICIEN, IENNE s. (lo-ji-si-ain, i-è-ne — rad. *logique*). Personne qui connaît la logique ou qui s'occupe de logique : *Les* LOGICIENS *distinguent l'association des idées de leur synthèse.* (Proudh.) *Jamais il ne fut peut-être un esprit plus sage, plus méthodique, un* LOGICIEN *plus exact que Locke.* (Volt.) ‖ Personne qui raisonne avec une grande justesse : *Le* LOGICIEN, *dans Rousseau, n'abandonne jamais l'écrivain.* (V. Cousin.) *Vous vous montrez bon* LOGICIEN, *parce que vous ne syllogisez plus.* (Proudh.) ‖ Personne qui raisonne pour convaincre : *Les* LOGICIENS *de la parole, qu'il ne faut pas confondre avec les* LOGICIENS *de la presse, doivent être plutôt abondants que concis, plutôt pressés que serrés.* (Cormen.)

— Enseignem. Elève de la classe de logique : *Les* LOGICIENS *passent l'examen du baccalauréat à la fin de leur année.*

— Antiq. Nom donné à des médecins qui voulaient arriver à la connaissance des maladies, à l'aide du seul raisonnement : *Ménécrate, médecin du temps de Tibère, a été l'un des plus célèbres* LOGICIENS.

— Adjectiv. Qui raisonne avec justesse : *Vous n'êtes guère* LOGICIEN. *Le peuple français est le plus* LOGICIEN *de tous les peuples.* (Proudh.)

LOGIER (Jean-Bernard), musicien allemand d'origine française, né en 1780, mort en 1846. Il est l'inventeur du *chiroplaste*, instrument adapté au piano et à l'orgue, et qui servait à assujettir les mains dans la position qu'elles doivent occuper pour jouer avec sûreté et précision. Cette découverte, aujourd'hui tombée dans un juste oubli, jouit vers 1815 d'une vogue extraordinaire, et donna naissance à une polémique qui partagea toute l'Europe musicale. L'auteur gagna une belle fortune à l'exploitation de son système d'éducation des mains, et ce fut le seul côté utile de son invention. On lui doit, entre autres ouvrages : *Nouveau système d'enseignement musical* ou *Traité de composition* (Paris, 1827, in-4°).

LOGIES s. f. pl. (lo-jî). Cout. anc. Droit perçu annuellement par le roi sur chaque prévôté du Poitou.

LOGIQUE adj. (lo-ji-ke — gr. *logikos;* de *logos*, discours, raison). Philos. Déduit selon les formes légitimes du raisonnement : *Argumentation* LOGIQUE. *Conclusion* LOGIQUE. *La construction du français est* LOGIQUE, *diatonique.* (Castil-Blaze.) *Toutes les fois que les grammairiens ont essayé, de dessein prémédité, de réformer une langue, ils n'ont réussi qu'à la rendre lourde, sans expression et souvent moins* LOGIQUE *que le plus humble patois.* (Renan.) ‖ Dérivé de la raison ou établi par la raison. ‖ Dans la philosophie allemande, Suggéré par la raison pure.

— Par ext. Qui raisonne avec justesse : *Un esprit* LOGIQUE. *L'esprit français est* LOGIQUE *de sa nature; il se trompe rarement sur le fond des choses.* (T. Delord.)

— Par ext. Naturel, fondé sur la nature ou la vérité des choses : *Conséquence* LOGIQUE. *Ordre* LOGIQUE. *Le fatalisme est la conséquence* LOGIQUE *de toute doctrine anthropomorphique ou panthéiste.* (Colins.)

— Gramm. *Analyse logique*, Celle qui étudie la nature des propositions, en distingue les parties essentielles et s'attache à spécifier le rôle que jouent les mots dans l'expression de la pensée.

— s. f. Philos. Science du raisonnement, qui expose la voie suivie par l'esprit dans la production du syllogisme : *Règles de la* LOGIQUE. *Traité de* LOGIQUE. *Apprendre, étudier la* LOGIQUE. *Suivre un cours de* LOGIQUE. *La* LOGIQUE *nous apprend l'usage que nous devons faire de notre raison dans la recherche de la vérité.* (Volt.) *La* LOGIQUE *ne peut rien quand elle sort de sa sphère.* (B. Const.) *La* LOGIQUE *que l'on enseigne dans nos écoles est à peine l'ombre d'une science raisonnable.* (Lamenn.) *Le principe de toute* LOGIQUE *est de ne pas disputer des principes.* (V. Cousin.) *Le commerçant est convaincu que la* LOGIQUE *est l'art de prouver à volonté le vrai et le faux.* (Proudh.) *Il y a une science des sciences : c'est cette science qu'on appelle* LOGIQUE. (Henri Taine.)

— Dans le système des platoniciens, *Logique absolue* ou *apodictique*, Partie de la logique qui a rapport aux idées et procure la certitude. ‖ *Logique imparfaite* ou *enthymématique*, Celle qui n'a rapport qu'aux objets individuels. ‖ *Logique probable* ou *épichérématique*, Celle qui a rapport aux notions intermédiaires entre les sensations et les idées.

— Par ext. Sens droit, justesse de raisonnement, suite et liaison dans les idées : *Avoir beaucoup de* LOGIQUE. *Manquer complétement de* LOGIQUE. *J.-J. Rousseau a l'éloquence vraie de la* LOGIQUE *et de la passion.* (V. Cousin.) *Qu'importe d'avoir contre soi la calomnie lorsqu'on a pour soi la* LOGIQUE? *La calomnie passe, la* LOGIQUE *reste.* (E. de Gir.)

— Par anal. Manière de raisonner particulière à quelqu'un; liaison de ses idées : *Une singulière* LOGIQUE. *Chercher dans un bienfait un motif intéressé, c'est la* LOGIQUE *des ingrats.* (Acad.) *Du triomphe de la* LOGIQUE *populaire il n'y a rien à craindre.* (E de Gir.) ‖ Manière dont certaines idées, certains faits, certains sentiments sont liés entre eux, dépendent ou découlent l'un de l'autre : *La* LOGIQUE *des faits est irrésistible. La* LOGIQUE *des passions est plus impitoyable que celle de la raison. L'initiation spontanée est la vraie* LOGIQUE *de la nature.* (V. Cousin.) *La passion a sa* LOGIQUE, *plus serrée, plus entraînante encore que le raisonnement.* (Cormen.) *Inflexible dans sa* LOGIQUE, *la guerre ne faut pas, dans l'application, à ses propres maximes.* (Proudh.) *La* LOGIQUE *des hommes peut plier; la* LOGIQUE *des choses ne plie pas.* (E. de Gir.)

— Loc. fam. *Avoir oublié sa logique*, Raisonner avec peu de justesse : *Mon ami, vous* AVEZ OUBLIÉ VOTRE LOGIQUE. ‖ *Donner des leçons de logique à quelqu'un*, Redresser les faux raisonnements auxquels il se livre : *Ah! là, si je* DONNAIS *encore* DES LEÇONS DE LOGIQUE *à ma jolie cousine, comme je me moquerais d'elle!* (Stendhal.)

— Philol. Traité de logique : *La* LOGIQUE *de Port-Royal.*

— Enseignem. Classe qui couronnait naguère les études universitaires et qui avait remplacé la philosophie : *Les élèves de* LOGIQUE. *La classe de* LOGIQUE.

— **Syn. Logique, dialectique.** V. DIALECTIQUE.

— **Encycl.** La première question qu'il y ait à se poser, au sujet de la *logique*, est celle de savoir si elle est une science ou un art. Cette question de la nature de la *logique* a été discutée par la philosophie tout entière : les stoïciens, les épicuriens l'ont agitée avec l'Académie pendant près de deux siècles, comme un problème capital, et, en effet, il en est peu de plus graves; car il n'y a pas de plus grand intérêt pour l'homme que de trouver la vérité : existe-t-il un art de la trouver et la *logique* est-elle cet art? L'esprit humain est-il capable de certitude, et par quels procédés peut-il y parvenir? L'ensemble de ces moyens, s'ils existent, ayant reçu le nom de *logique*, la *logique* sera un art, un art supposant une science, bien entendu, c'est-à-dire la connaissance de ses principes et de ses procédés. En faire à la fois une science et un art, c'est en faire un art. Si la *logique* est une pure science, elle se bornera à la connaissance des faits, à la constatation de ce qui est, elle ne fera que décrire la marche naturelle, d'ailleurs légitime ou non, de l'entendement humain; si elle est un art, elle devra, en outre, enseigner à faire, elle devra montrer ce qu'il faut faire, régler la pratique, diriger la marche de l'entendement.

La *logique*, selon nous, n'est que la science du raisonnement. L'*Organon* d'Aristote est une savante étude des voies que suit l'esprit dans la recherche du vrai, mais il n'a pu conduire directement à la découverte d'aucune vérité. Nous disons directement, à cause de la pénétration qu'acquiert nécessairement l'âme en réfléchissant sur elle-même, ce qui la conduit d'une façon indirecte à la découverte du vrai. En un mot, pour faire comprendre notre pensée par une comparaison qui nous frappe, la *logique* est la physiologie du raisonnement; et, pas plus que la physiologie n'enseigne au cœur la manière de battre, aux poumons l'art de respirer, la *logique* n'apprend à l'esprit l'art de raisonner. Ce n'est une raison ni pour mépriser la physiologie ni pour dédaigner la *logique*.

La *logique* est donc une science, science sérieuse, science éminemment intéressante, puisqu'elle a pour objet le raisonnement, base nécessaire de toutes les autres sciences.

Le raisonnement, quel qu'il soit, se compose de propositions, et les propositions de termes, d'où quatre parties dans la *logique :* théorie des termes ou catégories; théorie des propositions; théorie générale du raisonnement; théorie de la démonstration. Tels sont les quatre premiers livres de l'*Organon* d'Aristote, sous ces titres : les *Catégories*, l'*Hermeneia*, les *Premiers analytiques* et les *Derniers analytiques;* tels sont aussi les quatre livres de la *Logique de Port-Royal : Concevoir, Juger, Raisonner, Ordonner.* C'est la division naturelle et nécessaire de la *logique*.

La *logique* est une science purement rationnelle, et c'est ce qui explique qu'il ait pu être donné à un seul homme de la construire tout entière, de la fondre comme d'un seul jet. Sans doute, c'est l'œuvre d'une incomparable puissance intellectuelle, et c'est un éternel honneur pour Aristote d'avoir ainsi lui seul créé tout d'une pièce une science de raison; mais encore fallait-il que la nature même de cette science rendît possible un tel miracle d'intelligence, et qu'elle pût se passer de cette accumulation de faits et d'observations nécessaire à tant d'autres sciences et qui demande le concours des siècles.

Mais une science rationnelle ne peut être que formelle. La raison, isolée de l'expérience, qui fournit à la connaissance sa matière, ne démontre pas : elle constate seulement les formes nécessaires que doit prendre la démonstration. La *logique* donne comme les cadres où doivent entrer les matériaux de la connaissance humaine, sans avoir à s'enquérir de la nature ni même de l'existence réelle d'aucun d'eux; aussi a-t-elle été quelquefois définie « la science des lois formelles de la pensée. »

Nous savons bien qu'un grand nombre de philosophes ont voulu faire sortir la *logique* du rôle purement théorique que nous lui assignons; mais il convient de l'y faire rentrer, pour ne pas confondre tout. Il est un art qui mène au vrai, mais cet art ne porte pas le nom de *logique*, il s'appelle la *méthode.* Quand, le joug du péripatétisme brisé, les novateurs du XV^e, du XVI^e et du XVII^e siècle, les Ramus, les Bacon, les Descartes, prétendirent remplacer l'ancienne *logique* par une nouvelle, ils se trompèrent, car ils ne substituèrent pas une *logique* à une *logique* : ils délaissèrent la *logique*, science spéculative, pour instituer la méthode, qui est un art pratique.

Nous avons dit qu'Aristote était le fondateur de la *logique;* de nos jours, on lui conteste ce mérite, et l'on a dit que la *logique* avait été fondée dans l'Inde, par Gotama, dont le *Nyâya* tient, chez les Indiens, à peu près la même place que chez nous l'*Organon* d'Aristote. Les religions les plus diverses, les écoles les plus opposées, les sectes les plus ennemies se sont réunies dans l'étude commune d'un ouvrage qui, durant plus de vingt siècles, a pu instruire tour à tour ou tout ensemble brahmanes et bouddhistes, peuples du nord et peuples du midi de la presqu'île, vaincus et vainqueurs. Mais le *Nyâya* est parfaitement indépendant de l'*Organon*. Aristote et Gotama ne se doivent rien l'un à l'autre; si parfois ils rencontrent les mêmes lois du raisonnement, c'est que ces lois ne sont pas une création personnelle, mais un fait nécessaire.

Aristote, à la fin de l'*Organon*, se vante de n'avoir pas eu de modèles ni de prédécesseurs, et il en a le droit. Platon, par sa *Dialectique*, lui avait, jusqu'à un certain point, ouvert la voie; mais cette dialectique répond moins à la science qu'à l'art de la *logique*, c'est-à-dire à la méthode.

Des six traités, réunis par les commentateurs grecs sous le nom d'*Organon*, les quatre premiers appartiennent à la *logique* pure; les deux derniers appartiendraient plutôt à la méthode, ou, si l'on veut, à l'art de la discussion. Aristote s'élève, comme par degrés, des catégories à la proposition, de la proposition au syllogisme, du syllogisme à cette forme parfaite du raisonnement, qui est la démonstration; après quoi, de la science ainsi constituée, il descend aux applications. Il n'a rien laissé à ajouter à cette science, dont il est le créateur.

Les disciples d'Aristote continuèrent la tradition du maître; et même, de son école, l'étude de la *logique* passa bientôt dans les écoles rivales. Les stoïciens surtout la cultivèrent avec ardeur. Ils divisaient la philosophie en trois parties : la *logique*, la physique, la morale, donnant la première place à la *logique*, bien que ce soit à la morale qu'ils aient dû leur principale gloire. Comme ils voulaient faire de la *logique* un instrument de vérité pour le sage, ils durent y comprendre toute une psychologie et toute une méthode. Les épicuriens changèrent le nom de *logique* contre celui de *canonique*, et cherchèrent moins à la compléter qu'à la réduire ou à la détruire. Mais enfin la *logique*, telle qu'Aristote l'avait faite, resta seule maîtresse du terrain, et, dès le règne des Ptolémées, commença, pour ne plus cesser désormais, le goût des études sur l'*Organon*.

La philosophie latine ne compte pas un logicien proprement dit. Bien que la *logique* d'Aristote fût devenue aussi, chez les Romains, un élément nécessaire des études, elle ne suscita parmi eux qu'un petit nombre d'abréviateurs, d'ailleurs peu intelligents. Une traduction de l'*Organon*, par Boëce, accompagnée de commentaires peu clairs et peu précis, fut très-utile au moyen âge.

L'école d'Alexandrie, plongée dans son mysticisme, eut peu de loisir à accorder à la *logique*. Cependant elle ne la négligea pas complétement, et un disciple de Plotin, Porphyre, mit aux *Catégories* d'Aristote une préface exacte et élégante, que la postérité ne sépara plus de l'ouvrage même.

L'autorité de l'*Organon* alla croissant, et devint prépondérante au moyen âge. La grande question qu'agita surtout le moyen âge, celle du nominalisme et du réalisme, sans appartenir précisément à la *logique*, la requérait; car il était impossible de traiter un peu profondément de la nature métaphysique des universaux sans traiter aussi des mots qui les exprimaient. Abailard essaya d'inaugurer une dialectique qui ne fût plus seulement l'analyse scientifique des formes de la raison, mais encore une vraie méthode. La connaissance des travaux des Arabes vint augmenter l'empire de la *logique* et d'Aristote; la doctrine aristotélique en arriva à partager avec l'Eglise romaine le souverain pouvoir : l'*Organon* régna sur les intelligences comme l'Evangile sur les âmes. Il garda cette haute position jusqu'aux temps de Ramus et de Bacon. Quand se fit la réaction contre le moyen âge, on crut que c'était à l'*Organon* qu'il fallait s'attaquer. Ramus, le premier, en eut l'audace, qu'il paya de sa vie. Bacon tenta de remplacer le syllogisme par l'induction. La *logique* d'Aristote n'ignore pas l'induction, dont elle donne même la théorie fort exacte et fort claire. La réforme, bien autrement profonde, de Descartes put seule faire oublier l'*Organon*. Descartes n'exposa pas la science, mais l'art du raisonnement, sous le nom de *méthode*. Cette méthode, qui contenait un art de parvenir à la vérité, non une *logique*, fit néanmoins oublier la *logique;* on ne la remplaça pas, on la délaissa. Aristote en souffrit dans l'opinion publique; une première réaction se fit contre lui, et il faut arriver à Kant et à Hegel pour trouver enfin une juste appréciation de son œuvre.

Tous deux ont reconnu que sa *logique* est une science faite, définitivement acquise, immuable. Kant n'a donc pas essayé de la refaire; mais il a cru donner, dans sa *Critique de la raison pure*, une méthode à l'intelligence. Hegel appliqua bien à la science nouvelle qu'il essaya de créer le nom de *logique;* mais sa *logique* n'a guère de commun avec celle d'Aristote que le nom; c'est, en réalité, une ontologie.

Nous nous sommes soigneusement appliqués, dans cet article, à distinguer de la *logique* la méthode, qui en est l'appendice obligé, mais qui sera étudiée à part. (V. MÉTHODE.) Nous n'étudierons pas non plus ici le mécanisme du raisonnement, qui sera traité spécialement au mot SYLLOGISME.

Logique (LA), ouvrage d'Aristote. V. ORGANON.

Logique d'Aristote (ANALYSE DE LA), ouvrage de Th. Reid, publié pour la première fois dans la troisième partie des *Esquisses* de lord Kames (1773), traduit en français, par Jouffroy, dans les œuvres de Th. Reid (1836). C'est une tentative qui s'est trompée de date. Si, au temps de Bacon ou de Descartes, le célèbre philosophe écossais avait dirigé cette attaque en règle contre l'auteur de l'*Organon*, il eût pu produire un certain effet, grâce à la réaction qui se dessina alors contre la scolastique, et dont Aristote fut le bouc émissaire. A la fin du dernier siècle, on commençait déjà à raisonner plus froidement ces questions; on s'apercevait enfin qu'Aristote, dans ses traités de logique, n'avait eu en vue que de donner du mécanisme du raisonnement une analyse aussi exacte que complète et profonde; qu'il ne pouvait être responsable de l'abus qu'on avait fait de ses œuvres et de son nom. On ne soutenait déjà plus, comme au temps de Bacon, qu'Aristote avait ignoré ou proscrit la méthode expérimentale, et l'on n'était plus tenté d'accorder à Bacon l'honneur d'avoir découvert l'induction, ni même à Descartes celui d'avoir imaginé la méthode. Th. Reid pousse la prévention jusqu'à imaginer qu'Aristote a bien pu inventer lui-même les vers barbares qui ont si longtemps été récités dans nos écoles :

Barbara celarent....

Il est vrai qu'Aristote ignorait le latin; mais Th. Reid croit qu'il *a pu* imaginer des formes grecques analogues, et qu'un sophiste latin *a pu* les remplacer par des mots de sa langue. On a peu d'exemples d'une supposition aussi gratuite.

Le philosophe écossais termine par une conclusion assez inattendue : il recommande l'enseignement de la logique, oubliant sans doute qu'il n'y a et ne peut y avoir qu'une logique, celle qu'Aristote a exposée. On ne nous accusera pas, sur cette déclaration, de rétablir Aristote sur un piédestal dont on a eu raison de le renverser, parce qu'on avait eu tort de l'y placer; mais la logique n'est qu'un ensemble de lois qu'Aristote a toutes connues et toutes exposées. Seulement, pour ne pas tomber dans l'erreur de nos devanciers, il importe de ne pas oublier que la logique est une science, et non pas un art.

Logique de Port-Royal ou **Art de penser**, ouvrage composé par Arnauld et Nicole, membres de la société de Port-Royal, pour l'éducation du jeune duc de Chevreuse. Cet ouvrage parut en 1662, après avoir quelque temps circulé manuscrit. Il se divise en quatre parties; la première traite des idées, la seconde du jugement et de la proposition qui l'exprime, la troisième du raisonnement et de ses règles, la quatrième de la méthode. Dans la première partie, les idées sont considérées sous cinq points de vue différents : 1° selon leur nature et leur origine; 2° selon la principale différence des objets qu'elles représentent; 3° selon leur simplicité ou leur composition; 4° selon leur étendue ou leur restriction, leur universalité, leur particularité et leur singularité; 5° selon leur clarté et leur obscurité, leur distinction et leur confusion. Une idée n'est pas seulement ce que notre imagination nous représente, mais tout ce que notre esprit conçoit. Toutes nos idées ne viennent pas des sens; il y en a d'innées, par exemple l'idée de Dieu. La substance, le mode, la substance modifiée forment les trois catégories des idées au point de vue de l'objet. Par l'abstraction, nous décomposons les idées concrètes; par l'abstraction, les idées singulières deviennent communes, et de communes plus communes et enfin générales. Dans une idée, il faut distinguer la *compréhension* et l'*extension*. L'extension d'une idée est le nombre plus ou moins grand d'individus auxquels elle convient. La compréhension est l'ensemble des attributs qu'elle renferme en elle-même. Une idée est obscure quand nous y mettons ce que nous n'avons pas perçu. L'unique remède de l'obscurité et de la confusion de nos idées est de nous défaire des préjugés de notre enfance et de ne rien croire de ce qui est du ressort de notre raison par ce que nous avons jugé autrefois, mais par ce que nous en jugeons maintenant. La confusion des idées est souvent produite par l'imperfection des systèmes de signes qui nous servent à les exprimer. On y remédie par les définitions de mots.

Dans la seconde partie, les auteurs traitent successivement des mots par rapport aux propositions, de la nature de la proposition et de ses espèces, des propriétés des propositions, de l'interprétation des propositions, des définitions de choses et des conversions des propositions. Une proposition renferme trois termes essentiels, le sujet, le verbe et l'attribut. Toute proposition est d'une part *affirmative* ou *négative*, de l'autre *singulière*, *particulière* ou *universelle*. Toute définition de chose doit être *universelle*, c'est-à-dire contenir tout le défini; *propre*, c'est-à-dire convenir seulement au défini; *claire*, c'est-à-dire donner une idée plus claire et plus distincte de la chose.

Dans la troisième partie, qui a pour objet le raisonnement, se trouvent exposées d'abord les espèces, les règles et les formes du syllogisme, puis les diverses manières de mal raisonner, tant dans les sciences que dans la vie civile. Il y a au moins trois termes et trois propositions dans un raisonnement. Le premier et le dernier terme sont les *extrêmes;* le second, qui unit les deux autres, est le *moyen* terme. Les deux premières propositions sont les *prémisses*, et la dernière, qui naît des deux premières, est la *conclusion*. On peut ramener les règles du syllogisme aux suivantes : 1° le moyen ne peut être pris deux fois particulièrement, mais il doit être pris au moins une fois universellement; 2° les termes de la conclusion ne peuvent point être pris plus universellement dans la conclusion que dans les prémisses; 3° on ne peut rien conclure de deux propositions négatives; 4° on ne peut trouver une conclusion négative par deux propositions affirmatives; 5° la conclusion suit toujours la plus faible partie, c'est-à-dire que, s'il y a une des deux propositions qui soit négative, elle doit être négative, et s'il y en a une particulière, elle doit être particulière; 6° de deux propositions particulières, il ne s'ensuit rien. Du reste, il ne faut pas accorder une trop grande importance à ces règles; on doit plutôt examiner la solidité d'un raisonnement par la lumière naturelle, par le bon sens, que par les formes. Les causes morales des faux jugements des hommes sont au nombre de cinq : l'amour-propre, c'est-à-dire l'amour de soi et des siens, la jalousie et l'envie, l'esprit de dispute, l'excès de complaisance, enfin l'engagement préalable formé volontairement ou involontairement de soutenir une opinion.

La quatrième partie, qui a pour objet la méthode, est exclusivement attribuée à Arnauld. L'auteur y montre que nous sommes plus assurés de ce que nous connaissons par l'esprit que de ce que nous connaissons par les sens, que les choses devraient être rangées en trois classes : celles qui sont connues avec certitude, celles que l'on peut espérer de connaître avec cette même certitude, celles que nous ne pouvons connaître; enfin que, dans la méthode, il faut distinguer l'*analyse*, qui est la méthode pour découvrir la vérité, et la *synthèse*, qui est la méthode pour la faire entendre aux autres quand on l'a trouvée. « Tout le suc du *Discours de la Méthode*, dit M. Bouillier, est, pour ainsi dire, exprimé dans la *Logique de Port-Royal*, et partout l'esprit de Descartes y est present... La *Logique de Port-Royal* tout entière est un commentaire, une application, une défense de la maxime de l'évidence, à laquelle Arnauld et Nicole, comme Descartes, ramènent toute certitude... Plus on relit cet ouvrage, plus on admire tout ce qu'il renferme de solide instruction, de sagesse pratique, de règles de bon sens et de conduite de l'esprit non-seulement dans la science, mais dans la morale et dans la pratique ordinaire de la vie. »

Logique, ouvrage de Condillac (1780, in-8°). Ce travail est un des plus originaux de ceux de Condillac; ce n'est pas une longue nomenclature de définitions, d'axiomes et de principes, comme la plupart des traités de logique, c'est une patiente et ingénieuse étude d'observation et d'analyse faite d'après la nature. En voici l'analyse raisonnée...

C'est la nature elle-même qui nous donne les premières leçons de l'art de penser; c'est elle qui nous enseigne l'analyse et nous apprend par cette méthode à expliquer l'origine et la génération, soit des idées, soit des facultés de l'âme. La faculté de sentir est la première des facultés de l'âme. Nous la saurons régler quand nous saurons régler nos sens. C'est la nature, c'est-à-dire ce sont nos facultés déterminées par nos besoins, qui commence à nous instruire. Un premier coup d'œil ne donne point d'idée des choses qu'on voit; pour s'en former des idées, il les faut observer l'une après l'autre. Et, pour les concevoir telles qu'elles sont, il faut que l'ordre successif dans lequel on les observe les rassemble dans l'ordre simultané qui est entre elles. Par ce moyen, l'esprit peut embrasser une grande quantité d'idées, parce qu'en observant ainsi il décompose les choses pour les recomposer. Cette décomposition et recomposition est ce qu'on nomme *analyse*. L'analyse de la pensée se fait de la même manière que celle des objets sensibles.

Les sensations, considérées comme représentant les objets sensibles, sont proprement ce qu'on nomme *idées*. C'est l'analyse seule qui donne des idées exactes ou de vraies connaissances. Cette méthode est connue de tout le monde. C'est par elle que les esprits justes sont formés. Les idées naissent successivement les unes des autres. En classant les idées, on forme des genres et des espèces. Les idées individuelles deviennent tout à coup générales. Les idées générales se subdivisent en différentes espèces. Nos idées forment un système conforme au système de nos besoins. Nous ignorons l'essence des corps; les idées représentatives ne nous donnent que les qualités purement extérieures des choses. Mais ces idées, quelque nombreuses qu'elles soient, se font toutes avec la même méthode, et cette méthode est l'analyse.

C'est aussi l'analyse qui nous fait connaître notre esprit. On trouve dans la faculté de sentir, quand on y applique l'analyse, toutes les facultés de l'âme. L'âme reçoit une sensation : aussitôt l'attention s'éveille, et l'attention n'est ainsi qu'une sensation transformée; de l'attention appliquée à deux sensations différentes, naît la comparaison; on ne peut comparer sans se prononcer immédiatement sur la convenance ou la disconvenance des sujets comparés : voilà l'origine du jugement.

Nous venons de voir comment l'analyse nous fait connaître le monde extérieur et le monde de l'esprit; il nous reste à voir, et c'est là la partie la plus importante de la *Logique*, comment procède l'analyse, c'est-à-dire quels en sont les moyens et les effets.

« En thèse générale, dit Condillac, l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite. En effet, l'art de raisonner se réduit à l'analyse, et les langues sont les seules méthodes analytiques vraiment parfaites. Les hommes commencent à parler le langage d'action aussitôt qu'ils sentent, et ils le parlent alors sans avoir le projet de communiquer leurs pensées. Ils ne forment le projet de parler pour se faire entendre que lorsqu'ils ont remarqué qu'on les a entendus; mais, dans les commencements, ils ne projettent rien encore, parce qu'ils n'ont rien observé. Tout alors est donc confus pour eux dans leur langage; et ils n'y démêleront rien tant qu'ils n'auront pas appris à faire l'analyse de leurs pensées. Mais, quoique tout soit confus dans leur langage, il renferme cependant tout ce qu'ils sentent; il renferme tout ce qu'ils y démêleront lorsqu'ils sauront faire l'analyse de leurs pensées, c'est-à-dire des désirs, des craintes, des jugements, des raisonnements, en un mot, toutes les opérations dont l'âme est capable. Car enfin, si tout cela n'y était pas, l'analyse ne l'y saurait trouver. Voyons comment ces hommes apprendront de la nature à faire l'analyse de toutes ces choses. Ils ont besoin de se donner des secours; donc chacun d'eux a besoin de se faire entendre et de s'entendre lui-même. D'abord ils obéissent à la nature, et sans projet ils disent à la fois tout ce qu'ils sentent, parce qu'il est naturel à leur action de le dire ainsi. Cependant celui qui écoute des yeux n'entendra pas, s'il ne décompose pas cette action pour en observer, l'un après l'autre, tous les mouvements. Mais il lui est naturel de la décomposer, et, par conséquent, il la décompose avant d'en avoir formé le projet. Car, s'il en voit à la fois tous les mouvements, il ne regarde au premier coup d'œil que ceux qui le frappent davantage; au second, il en regarde d'autres; au troisième, d'autres encore. Il les observe donc successivement, et l'analyse est faite. »

Les langues font donc nos connaissances; mais en revanche elles font aussi nos erreurs et nos préjugés, car l'usage a détruit parfois en elles cette harmonie régulière qui était le symbole même de la réalité. Aussi, il serait faux de croire que les langues des sciences sont les langues les mieux faites. Les premières langues vulgaires ont été les plus propres au raisonnement. Ce sont surtout les philosophes qui ont mis le désordre dans le langage. L'art de raisonner ne se réduit à une langue bien faite que parce que l'ordre dans nos idées n'est lui-même que la subordination qui existe entre les noms donnés aux genres et aux espèces; et puisque nous n'avons de nouvelles idées que parce que nous formons de nouvelles classes, il est évident que nous ne déterminerons les idées qu'autant que nous déterminerons les classes mêmes. Alors nous raisonnerons bien, parce que l'analogie nous conduira dans nos jugements comme dans l'intelligence des mots. C'est donc l'analyse qui fait les langues; c'est donc elle qui crée les sciences et les arts; c'est donc d'après elle qu'il faut chercher la vérité, et non d'après l'imagination.

Les abus du langage sont nombreux, parce que les mots ont été souvent détournés de leur signification primitive. Il peut sembler au premier abord que le meilleur moyen de combattre ces abus et de remédier à ces inconvénients serait de définir les mots. Mais remarquons-le, les définitions se bornent à montrer les choses, et l'on ne sait pas ce qu'on veut dire quand on les donne pour principes. De plus, il est rare qu'on fasse de bonnes définitions, c'est-à-dire des définitions de choses; le plus souvent on se borne à définir les mots, et, loin de diminuer et de faire disparaître l'arbitraire, on l'augmente et on l'enracine. Les définitions sont inutiles, puisque c'est à l'analyse à déterminer nos idées. La synthèse (et toute définition est une synthèse) est une méthode ténébreuse.

Il résulte des considérations précédentes que toutes les sciences seraient exactes si elles parlaient toutes une langue fort simple. En effet, l'évidence d'un raisonnement consiste uniquement dans l'identité qui se montre d'un jugement à l'autre. Aussi les sciences peu exactes sont celles dont les langues sont mal faites. L'algèbre, la plus exacte de toutes les sciences, n'est à proprement parler qu'une langue.

Maintenant que nous avons étudié le raisonnement en lui-même, cherchons en quoi consiste l'artifice de tout raisonnement. D'abord, toute question à résoudre suppose des données où les connues et les inconnues sont mêlées. Si les données ne renferment pas toutes les connues nécessaires pour découvrir la vérité, le problème est insoluble. Il faut ensuite dégager les inconnues des connues; et c'est là, à proprement parler, la solution du problème. L'artifice du raisonnement est le même dans toutes les sciences. Ainsi, en algèbre, les équations $x - 1 = y + 1$ et $x + 1 = 2y - 2$ passent par différentes modifications pour devenir $y = 5$ et $x = 7$; de même la sensation passe également par différentes transformations pour devenir l'entendement. L'artifice du raisonnement est donc le même dans toutes les sciences. Comme, en mathématiques, on établit la question en la transformant en équation, dans les autres sciences on l'établit en la traduisant dans l'expression la plus simple; et quand la question est établie, le raisonnement qui la résout n'est encore lui-même qu'une suite de traductions, où une proposition qui traduit celle qui la précède est traduite par celle qui la suit. C'est ainsi que l'évidence passe avec l'identité depuis l'énoncé de la question jusqu'à la conclusion du raisonnement.

Condillac termine ce remarquable traité, où la précision et l'élégance du langage s'unissent à la finesse et à l'originalité de la pensée, par un curieux chapitre sur les différents degrés de certitude. A défaut de l'évidence de raison, la meilleure de toutes, nous avons, dit-il, l'évidence de fait et l'évidence de sentiment. L'évidence de raison démontre l'existence des corps, parce qu'elle nous apprend qu'il y a des qualités absolues. Il est rare qu'on arrive tout à coup à l'évidence; dans toutes les sciences et dans tous les arts on a commencé par une espèce de tâtonnement. D'après des vérités connues, on en soupçonne dont on ne s'assure pas encore. Ces soupçons sont fondés sur des circonstances qui indiquent moins le vrai que le vraisemblable; mais ils nous mettent souvent dans le chemin des découvertes, parce qu'ils nous apprennent ce que nous avons à observer. C'est là ce qu'on entend par conjecturer. Il faut donc distinguer dans l'analogie différents degrés, suivant qu'elle est fondée sur des rapports de ressemblance, ou sur des rapports des causes aux effets ou des effets aux causes.

Consulter une remarquable étude de M. Robert sur la *Logique de Condillac* (Paris, 1868).

Logique, ouvrage de Hegel (1812-1816, 3 vol. in-8°). Il ne faut pas se laisser tromper par le titre : la *Logique* de Hegel n'est pas proprement une logique, c'est plutôt une œuvre purement métaphysique. Nous ne pouvons prétendre donner en quelques pages une analyse complète et raisonnée de cet important travail. C'est d'ailleurs une de ces œuvres d'un caractère géométrique dont les parties sont tellement liées entre elles qu'elles se refusent à toute analyse, qu'elles tombent en poussière aussitôt qu'on veut les disséquer membre à membre, articulation à articulation. Nous nous contenterons d'exposer avec quelques détails le point de vue fondamental et les aperçus les plus originaux de ce travail, une des plus belles et des plus originales conceptions de l'esprit humain. Nous pouvons le dire sans parti pris d'aucune espèce, et indépendamment de l'opinion que nous avons pu nous former du fond de la doctrine.

L'ancienne logique, telle qu'Aristote l'a fondée, ne se propose qu'une chose : nous apprendre à analyser les opérations de l'esprit dans l'acte du raisonnement. Elle n'a pas à s'inquiéter d'ordonner les éléments de la pensée, d'en rechercher et d'en définir la valeur. Se contentant d'une suprématie purement formelle que lui donne le raisonnement qui fait son objet propre et dont nulle autre science ne peut se passer, elle ne se préoccupe nullement de ses rapports avec les autres sciences. En un mot, elle est une science purement subjective. La réforme hégélienne consiste à faire de la logique la science de l'absolu. Comment? Laissons la parole à M. Vérà, le savant interprète de Hegel : « S'il y a, dit-il, une science absolue, c'est bien la logique qui est cette science. Car toutes les sciences la présupposent, tandis qu'elle n'en présuppose aucune. Toutes les sciences emploient les notions et les procédés logiques, et il n'en est aucune qui puisse atteindre son objet et élaborer ses matériaux sans leur concours. Or, il serait irrationnel et illogique d'admettre que la logique, qui constitue l'instrument universel de la connaissance, n'eût pas de rapport objectif, un rapport de nature, avec les êtres que l'on connaît par son concours. Et en concevant ainsi la logique, non-seulement nous lui enlevons le caractère essentiel qui constitue la science, mais nous admettons implicitement qu'il y a deux logiques : une logique infinie et une logique finie, une logique éternelle et absolue, suivant laquelle les choses sont faites et ordonnées et pensées, et une logique accidentelle, relative, et comme inventée pour nos facultés et pour notre usage. Mais il est évident qu'il ne saurait y avoir qu'une seule logique, et que cette logique ne doit pas seulement être une logique absolue, mais former un élément intégrant de l'être absolu. Car si nous admettons que la logique est une science absolue, et qu'elle ne constitue pas en même temps une partie de l'absolu, nous admettons qu'il y a quelque chose d'absolu qui n'appartient pas à l'absolu. Si, d'un autre côté, nous admettons deux logiques, l'une absolue et l'autre relative, nous soulèverons des difficultés plus insolubles encore. Il faut donc admettre qu'il y a une seule logique, qui est, par cela même, l'absolue logique ou le *logos* absolu, suivant laquelle les choses sont rationnellement et absolument faites et pensées, et qu'ainsi tout ce qui est ou qui peut être, tout ce qui se meut dans le ciel ou vit sur la terre, tout est soumis à des lois logiques. Ainsi considérée, la logique devient métaphysique, et ainsi cesse cette distinction, arbitraire aux yeux de Hegel, de la raison et du raisonnement, de la vérité logique et de la vérité métaphysique. »

Il n'y a donc qu'une seule logique, une logique absolue. Il faut maintenant déterminer l'objet et les caractères essentiels de cette logique, en analyser les divers éléments et montrer quel rôle elle joue dans la science et dans l'ensemble des choses. Les anciens, et après eux les modernes jusqu'à Hegel, ont considéré la logique comme la science de la forme et de la méthode purement subjectives. La nouvelle logique absolue démontre par une méthode absolue, qui est fondée sur la nature même des choses éternelles et absolues. Or, ce qui nous apparaît comme l'être le plus réel, comme le principe de toute réalité, c'est l'idée. Mais s'il est vrai que l'essence des choses réside dans l'idée, la vraie, l'absolue méthode sera celle qui connaît les choses selon les idées ; par conséquent, cette méthode est absolue au même titre que les idées. Cette méthode absolue est systématique par nature. Tout, dans l'univers, est un système ; l'univers est le système général des choses ; chaque partie de l'univers, chaque être pris en particulier est un système partiel dans le système total ; l'ordre, la proportion, l'harmonie règnent partout dans le monde, et qui dit ordre et harmonie dit système. Là où il n'y a pas de système, il n'y a pas de connaissance ; le désordre dans le monde amènerait la folie dans l'esprit humain. Mais la logique absolue devant retrouver le fond absolu des choses, et ce fond n'étant lui-même rien autre chose qu'harmonie et système, il s'ensuit nécessairement que la logique est systématique par essence.

La logique absolue doit-elle être exclusivement la science de la forme absolue ? Hegel ne le croit pas. Par cela même qu'elle est la forme de la science absolue, la logique doit avoir un contenu adéquat à son objet, c'est-à-dire absolu comme elle-même. Ainsi, par exemple, quand on dit : « Dieu est, » on veut dire : « Dieu n'est ni ne peut être de telle ou telle façon ; mais il est nécessairement ce qu'il est. » La nécessité indivisible est le contenu de l'idée de Dieu. Donc le contenu est inséparable de la forme. Cette forme et ce contenu étant absolus, la logique, qui est nécessairement la science universelle, pénètre toutes les sciences et s'y reproduit avec sa forme et son contenu. Par conséquent, saisir les idées pures et absolues, les saisir par la pensée pure et absolue comme elles, voilà l'objet de la logique. A ce propos, essayons de résoudre une difficulté très-grande du système hégélien ; déterminons, s'il se peut, un point fort obscur de cette doctrine qui, mal compris le plus souvent, a fait donner à Hegel le nom de *sophiste*. La maxime fondamentale de sa doctrine est celle-ci : *L'être est identique au non-être*. Prise à la lettre, cette maxime est absurde, et elle donne beau jeu aux adversaires de l'hégélianisme, qui, se hâtant de triompher, s'écrient : « Ainsi, pour Hegel, l'être, c'est le néant ; les ténèbres sont la lumière ; la nécessité, c'est la liberté ; le bien, c'est le mal ; l'infini, c'est le fini ; le positif, c'est le négatif ; $y - y = 2y$, etc. » (Père Gratry, *Logique et sophistique contemporaine*.) Un système aussi grand, aussi fécond que le système hégélien ne saurait débuter par une absurdité aussi manifeste. L'être est identique au non-être ! C'est, aux termes près, la maxime idéaliste de l'école d'Elée. Hegel ne veut pas dire que l'être concret, déterminé, soit égal au néant. Voici sa pensée. Supposez par l'entendement l'être antérieur à toute détermination, à toute limitation, à toute manifestation, l'être possible, mais non réalisé, qui sera ceci ou cela, mais qui n'est encore ni l'un ni l'autre. Que pourrez-vous affirmer de cet être indéterminé ? Rien absolument. Mais, d'autre part, que pouvez-vous affirmer du néant ? Rien non plus. Par conséquent, l'être indéterminé est identique au néant, puisque vous ne pouvez également rien affirmer ni de l'un ni de l'autre. Ainsi, cette formule, qui semble contradictoire à un esprit superficiel, n'est rien moins que la suprême abstraction de la pensée. Ainsi, l'être, tout en étant dans le futur, n'est pas, et le non-être, tout en n'étant pas actuellement, est en puissance, est possible. La notion d'être et la notion de non-être sont inséparables ; elles s'opposent l'une à l'autre pour se combiner dans le devenir, ce devenir qui est le développement, la manifestation sensible de l'être et du non-être. « Ces deux moments abstraits et vides, où leur contenu identique se trouve encore à l'état de rapport, se détruisent en passant l'un dans l'autre. Leur contenu n'est rien autre chose que leur identité ; ce sont eux qui achèvent l'évolution de l'essence dans la sphère de l'apparence. La manifestation de la force pose l'existence de l'élément interne de l'essence, et cette position s'accomplit par l'intermédiaire de ces deux moments abstraits. Mais cet état de médiation disparaît, ce qui amène un état immédiat où l'élément interne et l'élément externe de l'essence sont identiques en soi et par soi, et leur différence n'est plus qu'un moment que la notion a traversé. Cette identité est la réalité concrète. »

Nous voyons comment l'idée passe, dans la réalité concrète, de la logique dans la nature. Mais est-ce à dire pour cela qu'il y ait scission dans l'idée, que l'idée soit autre dans la logique, autre dans la nature ? Distinguons : l'idée dans la logique est l'idée possible ; c'est la puissance. L'idée dans la nature est l'idée réalisée. Dans la logique, c'est-à-dire dans la sphère de l'universel et de l'absolu, l'idée n'a pas conscience d'elle-même, elle n'est pas encore l'idée de l'idée, la pensée de la pensée, comme le disait Aristote ; elle n'arrive à cette conscience qu'en passant dans la nature. Ce passage de la logique dans la nature est un progrès, loin d'être une déchéance, ainsi que l'ont voulu certains critiques. Il y a progrès, car l'idée passe de la sphère abstraite et immobile dans le domaine de la réalité et du mouvement. C'est à peu près l'idée qu'avait exprimée, longtemps avant Hegel, Aristote dans sa *Physique*. Pour lui, l'être réellement digne de ce nom est l'être qui a passé du domaine indéterminé, abstrait de la matière, de la puissance, dans le domaine concret et déterminé de la réalité, de l'acte, de la forme. Ce passage s'opère par le mouvement. De même, pour Hegel, l'idée, en entrant dans la réalité extérieure, cesse d'être une unité abstraite ; son unité ne se brise pas ; mais elle s'extériorise et devient manifeste. Cette opposition de la pensée abstraite et de la pensée concrète nous prouve d'une manière éclatante l'excellence incomparable de la pensée.

Telle est en résumé la *Logique* de Hegel, si souvent attaquée, mais peu connue. La *Logique* de Hegel a été traduite en français par M. Véra (Paris, 1859, 2 vol.).

Nous l'avons dit au début de cet article, l'analyse complète et raisonnée d'une œuvre aussi profonde que la *Logique* de Hegel est chose à peu près impossible. Nous avons dû nous borner à exposer avec quelques détails le point de vue fondamental et les aperçus les plus originaux de ce vaste travail. Nous croyons aider à l'intelligence de son système par le tableau suivant, où sont classées les idées développées dans la *Logique*.

- *Logique*.
  - Science de l'ÊTRE. . .
    - Qualité. . .
      - 1er moment. Etre. . . . . . .
        - Thèse. Etre pur.
        - Antithèse. Néant pur.
        - Synthèse. Devenir.
      - 2e moment. Existence. . . .
        - Thèse. Existence en tant que réelle (affirmation).
        - Antithèse. Existence s'opposant à une autre (négation).
        - Synthèse. Existence limitée (limitation).
      - 3e moment. Etre pour soi. .
        - Thèse. Etre un.
        - Antithèse. Etre multiple.
        - Synthèse. Etre total.
    - Qantité. . .
      - Thèse. Quantité pure.
      - Antithèse. Nombre.
      - Synthèse. Degré.
    - Mesure. . .
      - Thèse. Mesure spécifique.
      - Antithèse. Mesure réelle.
      - Synthèse. Devenir de l'essence.
  - Science de l'ESSENCE .
    - 1er moment : De l'*essence* (comme réflexion ou comme fondement de l'existence) . . . .
      - Thèse. Réflexion pure.
      - Antithèse. Diversité.
      - Synthèse. Existence.
    - 2e moment : De la *phénoménalité* . . . .
      - Thèse. Existence de la chose.
      - Antithèse. Phénomène.
      - Synthèse. Rapport . . . .
        - 1. Du tout avec les parties.
        - 2. De la chose avec ses manifestations.
        - 3. De la puissance à l'acte.
    - 3e moment : De la *réalite*. . . . .
      - Thèse. Possibilité.
      - Antithèse. Contingence.
      - Synthèse. Nécessité.
  - Science de la NOTION.
    - 1o Subjectivité ou *Notion subjective* . . . .
      - Thèse. Notion. . . . .
        - Universelle.
        - Particulière.
        - Individuelle.
      - Jugement . . . .
        - Existenciel ou de qualité . . . .
          - Positif.
          - Négatif.
          - Indéfini ou limitatif.
        - De réflexion ou de quantité. . . . . .
          - Individuelle.
          - Particulière.
          - Universelle.
        - Nécessaire ou de relation. . . . . . .
          - Catégorique.
          - Hypothétique.
          - Disjonctif.
        - De notion ou de moralité. . . . . . .
          - Assertorique.
          - Problématique.
          - Démonstratif ou apolitique.
      - Raisonnement.
    - 2o Objectivité ou *Notion objective* . . . . .
      - Mécanisme.
      - Chimisme.
      - Téléologie.
    - 3o Idée ou *Sujet-objet* . . . .
      - Thèse. Vie. . . . .
        - Individu vivant.
        - Processus de la vie.
        - Espèce.
      - Antithèse. Connaissance. . . . .
        - Thèse. Bien final posé comme essentiel.
        - Antithèse. Bien final posé comme possible.
        - Synthèse. Devoir.
      - Synthèse. Idée absolue. . . . . .
        - Thèse. Origine.
        - Antithèse. Progrès.
        - Synthèse. Fin.

Logique, ouvrage de Destutt de Tracy (Paris, 1825, 2 vol.). Ce traité forme la troisième section des *Eléments d'idéologie*. Dans un discours préliminaire, l'auteur trace l'histoire de la science du raisonnement depuis Aristote jusqu'à Condillac. Il fait connaître les services rendus à la science par Bacon, Hobbes, Descartes, les solitaires de Port-Royal, Locke, le Père Buffier et Condillac ; il signale en même temps et explique leurs erreurs.

Dans son deuxième chapitre il recherche s'il existe pour nous une vérité et une erreur. Il s'attache à établir une certitude entière et inébranlable, savoir : celle de notre existence et de nos perceptions, qui sont des modes de notre existence ; nos perceptions sont pour nous ce qu'il y a de plus réel et de plus assuré, tandis que toutes les opinions sur les êtres extérieurs sont sujettes à erreur. Passant de là aux causes de ces erreurs, il prouve qu'en définitive il n'y en a pas d'autres que nos souvenirs.

Dans le septième chapitre, l'auteur tire des faits qu'il a établis la conséquence suivante : « L'être animé, quel qu'il soit, sent et juge, ce qui est encore sentir ; on peut ajouter qu'il raisonne et déduit, ce qui est encore juger, et par conséquent sentir : c'est là toute l'histoire du mécanisme de notre intelligence. » Cette vérité conduit Destutt de Tracy à examiner les moyens de bien raisonner, et il en vient à ce point fondamental, que les formes n'y font rien, que, par conséquent, tout l'art syllogistique est d'une utilité presque nulle, et que toute la science du raisonnement ne demande jamais que de considérer attentivement ce dont on parle et de le représenter correctement.

Dans le huitième chapitre, l'auteur répond aux objections.

Dans le neuvième, il résume les trois parties qui composent la science logique, et trace le programme de toutes celles qui doivent la suivre. De là une véritable division encyclopédique des sciences, division qui, procédant toujours du plus certain au moins certain, du moins abstrait à ce qui l'est le plus, est une classification ou une histoire des facultés et des opérations de l'intelligence. Cette division, qui n'est pas la plus commode dans la pratique, comprend trois catégories.

Le second volume de la *Logique* n'est qu'un appendice du premier. Il comprend d'abord, comme pièces justificatives : un sommaire raisonné de l'*Instauratio magna* ou *Grande rénovation*, par Bacon ; la traduction de la *Logique* de Hobbes, première traduction française de cet ouvrage ; un supplément à la première section des *Eléments d'idéologie ;* des principes logiques, ou recueils de faits relatifs à l'intelligence humaine; enfin, quelques pièces et observations relatives à l'instruction publique.

Logique, ouvrage posthume de Bossuet, publié en 1828 (Paris, 1 vol. in-8°). On savait que Bossuet avait composé une *Logique* pour l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV. Le titre est mentionné dans un privilége accordé en 1709 à l'évêque de Troyes, pour imprimer divers manuscrits de Bossuet. Nous ignorons pourquoi l'évêque de Troyes négligea de publier la *Logique*. Tel qu'on le possède maintenant, ce traité de Bossuet est divisé en trois livres. Dans le premier, l'auteur établit d'abord qu'il y a deux puissances dans l'âme, l'entendement et la volonté, et deux opérations correspondantes, entendre et vouloir. Entendre se rapporte au vrai, et vouloir au bien. La conduite de l'homme dépend tout entière du gouvernement de ces deux facultés. De ces prémisses on peut conclure qu'il existe deux sciences, l'une menant à la vérité et l'autre à la vertu.

La science de la vérité est la logique; celle de la vertu est la morale ou éthique. La logique a donc pour objet de diriger l'homme dans la recherche de la vérité, et la morale de lui indiquer le chemin de la vertu. D'un côté comme de l'autre il y a des règles ou préceptes à suivre.

Bossuet définit la logique : « Une science pratique par laquelle nous apprenons ce qu'il faut savoir pour être capable d'entendre la vérité. »

Ces principes posés, il démontre qu'entendre, c'est connaître le vrai et le faux et discerner l'un d'avec l'autre. Par les sens, l'âme reçoit certaines impressions qui s'appellent sensations; par l'imagination, elle reçoit simplement et conserve ce qui lui est apporté par les sens; par l'entendement, elle juge de tout et connaît ce qu'il faut penser tant des objets que des sensations. Elle fait quelque chose de plus : elle s'élève au-dessus des sens et entend certains objets où les sens ne trouvent aucune prise, par exemple Dieu, elle-même, les autres âmes semblables à elle, et certaines vérités universelles. On entend la vérité par le moyen des idées. La logique a pour objet les idées intellectuelles.

L'auteur traite ensuite des termes, de leur liaison avec les idées, des trois opérations de l'entendement, « une qui conçoit simplement les idées; une qui les assemble ou les désunit en affirmant ou niant l'une de l'autre; une qui, ne voyant pas d'abord un fondement suffisant pour affirmer ou nier, examine s'il se peut trouver en raisonnant. » L'esprit, par le raisonnement, va du certain au douteux, du plus clair au moins clair. Le but est de rendre clair ce qui ne l'était pas auparavant. Le plus simple raisonnement, le syllogisme, est composé de trois propositions et de trois termes. Ici Bossuet expose la méthode scolastique du syllogisme.

D'après lui, une vérité peut être prouvée ou par des raisons tirées de l'intérieur de la chose, ou par des raisons tirées du dehors. Si je prouve qu'un homme en a tué un autre parce qu'il en a eu la volonté et le pouvoir, c'est une raison tirée de l'intérieur de la chose et de la propre disposition de celui qui a fait l'action. Mais si je prouve, parce que deux témoins l'ont vu, qu'il a fait ce meurtre, il est clair que c'est une raison tirée du dehors. Toutefois le raisonnement, pour être bon, doit être suivi du consentement de l'esprit. Ce consentement, c'est le jugement affirmatif ou négatif.

Bossuet s'occupe ensuite, et très-longuement, des lieux communs. En somme, nous ne croyons pas que sa gloire ait gagné beaucoup à la publication de ce livre, qui ne nous paraît offrir rien de bien nouveau ni de bien profond.

Logique déductive et inductive (SYSTÈME DE), exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique, ouvrage philosophique de John Stuart Mill, publié en Angleterre en 1843, traduit dans notre langue sur la 6e édition, en 1866, par Louis Poisse. Ce traité de logique est, sans contredit, le plus grand effort qui ait jamais été fait pour tout expliquer par l'expérience dans les opérations compliquées du raisonnement. L'auteur commence par déterminer l'objet, la matière de la science logique. Cet objet, c'est la proposition. La réponse à toute question possible doit se résoudre en une proposition ou assertion. Toute vérité et toute erreur gît dans une proposition. Toute proposition ne fait que lier ou séparer un sujet et un attribut, c'est-à-dire un nom et un autre nom. Toute proposition se constitue par la réunion de deux noms. Il s'ensuit qu'il faut d'abord connaître la valeur des noms pour connaître la valeur des propositions, et que la science de la logique s'ouvre naturellement par la théorie du nom. Que désignons-nous par un nom? On distingue les noms de substances et les noms de qualités; mais, en réalité, les uns et les autres sont des noms de phénomènes et de rapports, et ne sont pas autre chose. Nous ne connaissons d'un corps que les sensations qu'il excite en nous; nous le déterminons par l'espèce, le nombre et l'ordre de ces sensations; nous ne savons rien de sa nature intime, ou s'il en a une. Il en est de même pour l'esprit. Nous pouvons bien admettre qu'il y a en nous une âme, un moi, un sujet ou « récipient » des sensations et de nos autres façons d'être; mais nous n'en connaissons rien. « Tout ce que nous apercevons en nous-mêmes, dit Stuart Mill, c'est une certaine trame d'états intérieurs, une série d'impressions, sensations, pensées, émotions et volontés. » Ainsi, nous ne savons de l'esprit et de la matière que des états et des changements; nous ne composons l'un et l'autre que de données isolées et transitoires : une chose n'est pour nous qu'un amas de phénomènes. Ce sont là les seuls éléments de notre science; partant, tout l'effort de notre science sera d'ajouter des faits l'un à l'autre, ou de lier un fait à un fait.

Toute la logique repose sur deux théories : la théorie de la définition et celle de la preuve. Les logiciens idéalistes font dériver les différentes propriétés par lesquelles se manifeste un objet de la nature intime ou essence de cet objet. Par suite, ils attachent une extrême importance à la définition, c'est-à-dire à la proposition qui est supposée exprimer cette essence. Pour Stuart Mill, les définitions ou propositions concernant l'essence (*essentiel propositions*) sont purement verbales; elles ne sont pas instructives. Elles expriment deux fois la même chose sous deux termes différents; d'abord par un mot abréviatif, ensuite par une locution développée. Au lieu de dire que les propositions qui concernent l'essence sont importantes, et que les propositions qui concernent les qualités sont accessoires, il faut dire que les propositions qui concernent l'essence sont accessoires, et que les propositions qui concernent les qualités sont importantes. S'il y a des définitions, comme celles de la géométrie, qui semblent capables d'engendrer de longues suites de vérités neuves, c'est qu'outre l'explication d'un mot elles contiennent l'affirmation d'une chose. La définition du triangle contient deux propositions parfaitement distinctes. L'une dit « qu'il peut y avoir une figure terminée par trois lignes droites; » l'autre dit « qu'une telle figure s'appelle un triangle. » La première n'est pas une définition le moins du monde; la seconde est une définition verbale. La première est susceptible de vérité ou d'erreur et peut être la base d'un raisonnement suivi; la seconde n'est susceptible que d'un caractère, la conformité à l'usage ordinaire du langage, et ne peut être examinée que sous ce rapport.

De la théorie de la définition passons à celle de la preuve. Qu'est-ce qu'une preuve? Selon les logiciens, c'est un syllogisme. Et qu'est-ce qu'un syllogisme? C'est un groupe de trois propositions, comme celui-ci : Tous les hommes sont mortels; le prince Albert est un homme; donc le prince Albert est mortel. Voilà le type auquel se ramène toute preuve complète. Or, selon les logiciens, qu'y a-t-il dans cette preuve? Qu'y a-t-il dans tout syllogisme? Une proposition générale concernant tous les hommes, qui aboutit à une proposition particulière concernant un certain homme, parce que la seconde est contenue dans la première. Du général on passe au particulier, parce que le particulier est contenu dans le général. Ainsi, toute la marche de l'esprit humain dans le raisonnement, d'après l'enseignement classique des logiciens, consiste à reconnaître dans les individus ce qu'il a connu de la classe, à affirmer en détail ce qu'il a établi pour l'ensemble. S'il en va de la sorte, remarque Stuart Mill, le raisonnement n'est pas instructif; l'esprit humain n'y avance réellement pas. Quand j'ai affirmé que tous les hommes sont mortels, j'ai affirmé par cela même que le prince Albert est mortel. En parlant de la classe entière, c'est-à-dire de tous les individus, j'ai parlé de chaque individu, et notamment du prince Albert, qui est l'un d'eux. Je ne dis donc rien de nouveau maintenant que je le nomme. Ma conclusion ne m'apprend rien; elle n'ajoute rien à ma connaissance positive; elle ne fait que mettre sous une autre forme une connaissance que j'avais déjà. Elle n'est point fructueuse, elle est purement verbale. La théorie classique du syllogisme réduit le raisonnement à des substitutions de mots. Il faut aller au delà.

L'erreur des logiciens de l'école est de voir dans la proposition générale la base et la preuve de la proposition particulière. La proposition générale n'est qu'un mémento, une sorte de registre abréviatif où j'ai consigné le fruit de mes expériences. Vous pouvez considérer ce mémento comme un livre de notes où vous vous reportez quand vous voulez rafraîchir votre mémoire; mais ce n'est point du livre que vous tirez votre science : vous la tirez des objets que vous avez vus. Mon mémento n'a de valeur que pour les expériences qu'il rappelle. Ma proposition n'a de valeur que par les faits particuliers qu'elle résume. « La mortalité de Jean, Thomas et compagnie, dit Mill, est, après tout, la seule preuve que nous possédions de la mortalité du prince Albert... La vraie raison qui nous fait croire que le prince Albert mourra, c'est que ses ancêtres et nos ancêtres, et toutes les autres personnes qui leur étaient contemporaines, sont morts. » Ces faits sont les vraies prémisses du raisonnement. La proposition générale n'ajoute pas un iota à la preuve. Les enfants, les ignorants, les animaux savent que le soleil se lèvera, que l'eau les noiera, que le feu les brûlera, sans recourir à l'intermédiaire de cette proposition. Ils raisonnent (et au fond il en est de même de nous tous), non du général au particulier, mais du particulier au particulier. La proposition générale n'est pas autre chose qu'une formule commémorative de cas particuliers observés. La conclusion n'est pas tirée *de* cette formule; mais *selon* cette formule (*not from the formula, but according to the formula*). Si nous avions une mémoire assez ample et la faculté de maintenir l'ordre dans une grosse masse de détails, nous pourrions raisonner sans employer une seule proposition générale.

A l'origine et à la source des preuves sont les axiomes. L'arithmétique, la géométrie et la mécanique nous en offrent un certain nombre. En voici un par lequel s'ouvre la géométrie : « Deux lignes droites ne peuvent enclore un espace. » Que les axiomes soient des propositions instructives, c'est ce qui n'est point contestable, puisque des sciences entières, les sciences mathématiques, sont des suites de leur vérité. Mais d'où viennent ces propositions instructives d'une évidence universellement reconnue? Les logiciens idéalistes les proclament nécessaires et se refusent à les faire venir de l'expérience. Stuart Mill soutient qu'en dépit de l'apparence c'est à l'expérience qu'il faut les rapporter comme les propositions dites contingentes. Seulement, ici l'imagination achève l'œuvre du sens, l'expérience est en quelque sorte universalisée par la contemplation mentale, par la vue intérieure. Sans doute, vous pouvez découvrir, sans employer vos yeux, et par une pure contemplation mentale, que deux lignes ne sauraient enclore un espace; mais cette contemplation n'est que l'expérience déplacée. Les lignes imaginaires remplacent ici les lignes réelles; vous reportez les lignes en vous-même, au lieu de les reporter sur le papier; votre imagination fait le même office qu'un tableau; vous vous fiez à l'une comme vous vous fiez à l'autre, et l'expérience imaginaire vaut l'expérience sensible, car, en fait de figures et de lignes, l'imagination reproduit exactement la sensation. C'est précisément parce que l'imagination, pour ces sortes de faits, reproduit exactement la sensation et ne la contredit jamais, que le contraire des axiomes mathématiques est inconcevable, que les axiomes mathématiques sont nécessaires.

Nous arrivons à ce qui est considéré comme le chef-d'œuvre de Stuart Mill, à sa théorie de l'induction. Qu'est-ce que l'induction? C'est l'opération « qui découvre et prouve des propositions générales. C'est le procédé par lequel nous concluons que ce qui est vrai de certains individus d'une classe est vrai de toute la classe, ou que ce qui est vrai en certains temps sera vrai en tout temps, les circonstances étant pareilles. » Comment l'induction passe-t-elle du présent à l'avenir, du fait actuel au fait inféré? Par la notion de cause, qui est la racine cachée de toute cette théorie. C'est la notion de cause qui est le principe de l'induction, et non, comme on le répète, la croyance à l'uniformité de la nature; car cette croyance est le résultat de l'induction, bien loin d'en être le principe. Au fond, l'expérience ne présuppose rien hors d'elle-même. Vous refuseriez de croire un voyageur qui vous dirait qu'il y a des hommes dont la tête est au-dessous des épaules. Vous ne refuseriez pas de croire un voyageur qui vous dirait qu'il y a des cygnes noirs. Et cependant votre expérience de la chose est la même dans les deux cas; vous n'avez jamais vu que des cygnes blancs, comme vous n'avez jamais vu que des hommes ayant la tête au-dessus des épaules. D'où vient donc que le second témoignage vous paraît plus croyable que le premier? « Apparemment parce qu'il y a moins de constance dans la couleur des animaux que dans la structure générale de leurs parties anatomiques. Mais comment savez-vous cela? Evidemment, par l'expérience. Il est donc vrai que nous avons besoin de l'expérience pour nous apprendre à quel degré, dans quelles sortes de cas nous pouvons nous fier à l'expérience. L'expérience doit être consultée pour apprendre d'elle dans quelles circonstances les arguments qu'on tire d'elle sont solides. »

La notion de cause que suppose l'induction, dont l'induction a besoin, est, selon Stuart Mill, purement expérimentale : « Nous apprenons, dit-il, par l'expérience qu'il y a dans la nature un ordre de succession invariable, et que chaque fait y est toujours précédé par un autre fait. Nous appelons cause l'*antécédent invariable*, effet le *conséquent invariable*. » On fait grand bruit du mot nécessaire. La notion de cause, dit-on, enferme la notion de nécessité. Cette nécessité n'est pas autre chose que l'*inconditionnalité*. Cela veut dire que le conséquent, pour se produire à la suite de l'antécédent, ne requiert pas d'autre condition que l'antécédent. Succéder sans condition, voilà toute la notion d'effet et de cause. Il n'y en a pas d'autre. Les philosophes se méprennent lorsqu'ils distinguent la causalité volitive de la causalité naturelle. « Notre volonté produit nos actions corporelles, comme le froid produit la glace, ou comme une étincelle produit une explosion de poudre à canon. » Ainsi, la loi de la causalité a le caractère d'un fait. Elle dérive de l'expérience et a les mêmes limites que l'expérience. Cette loi est valable (l'expérience nous l'apprend) pour notre système planétaire, pour le groupe d'étoiles dont notre soleil fait partie. Mais il se peut (l'expérience étant muette à cet égard) qu'il y ait d'autres mondes où les phénomènes se succèdent au hasard, et où la causalité n'ait plus d'empire.

Dégager les liaisons causales que présente la nature, c'est-à-dire déterminer les phénomènes qui *forment des couples sans exception ni condition*, tel est l'objet de l'induction. Elle comprend quatre méthodes : celle des concordances, celle des différences, celle des résidus et celle des variations concomitantes. La règle fondamentale de la méthode des concordances est que, « si deux ou plusieurs cas du phénomène en question n'ont qu'une circonstance commune, cette circonstance en est la cause ou l'effet. » La règle de la méthode des différences est que, « si un cas où le phénomène se rencontre et un cas où il ne se rencontre pas ont toutes les circonstances communes, sauf une, le phénomène a cette circonstance pour cause ou pour effet. » La règle de la méthode des résidus est que, « si l'on retranche d'un phénomène la partie qui est l'effet de certains antécédents, le résidu du phénomène est l'effet des antécédents qui restent. » La règle de la méthode des variations concomitantes est que, « si un phénomène varie d'une façon quelconque toutes les fois qu'un autre phénomène varie d'une certaine façon, le premier est une cause ou un effet direct ou indirect du second. »

Les méthodes d'induction que nous venons de formuler ne suffisent pas pour donner la clef de la nature : il faut y joindre la méthode de déduction. Pour découvrir les causes des mouvements des planètes, nous recherchons par des inductions simples les lois de deux causes, l'une qui est la force d'impulsion primitive dirigée selon la tangente, l'autre qui est la force accélératrice attractive. De ces lois induites nous déduisons par le calcul le mouvement d'un corps qui serait soumis à leurs sollicitations combinées, et, vérifiant que les mouvements planétaires observés coïncident exactement avec les mouvements prévus, nous concluons que les deux forces en question sont effectivement les causes des mouvements planétaires. Voilà la méthode de déduction. « C'est à cette méthode, dit Mill, que l'esprit humain doit ses plus grands triomphes. Nous lui devons toutes les théories qui ont réuni des phénomènes vastes et compliqués sous quelques lois simples. »

Tel est, en substance, le *Système de logique* de Stuart Mill. Nous devons dire que, si la partie de l'ouvrage où sont analysées les méthodes inductive et déductive, et qui traite de leurs applications, est l'objet d'une admiration générale et sans réserve, de sérieuses et fortes critiques ont été adressées, en Angleterre et en France, aux vues caractéristiques du philosophe sur ce qu'on peut appeler la *métaphysique* du raisonnement, notamment à la théorie des axiomes et à celle de la causalité.

Logique objective (ESSAI DE), par M. J. Tissot (Paris, 1868, in-8°). La logique, telle qu'on l'entend d'ordinaire, a cela de particulier qu'elle n'a pas d'objet dans la réalité. Il faut distinguer dans une science la matière et la forme : la matière, c'est l'objet de cette science; la forme, c'est l'ensemble de procédés que la science emploie pour connaître son objet. Ces procédés peuvent eux-mêmes être l'objet d'une science générale, qui est la logique ou la science des procédés scientifiques.

La logique, telle que nous venons de la définir, peut recevoir le nom de logique subjective. Une logique objective est celle qui considère la connaissance non plus seulement en elle-même, comme fait la logique formelle, mais aussi dans les objets auxquels elle s'applique, qui recherche et examine la légitimité de cette connaissance; en un mot, c'est la critique transportée de l'esprit lui-même aux objets de la science.

Cette logique objective, Kant l'avait introduite dans sa *Critique de la raison pure;* mais, comme chacun le sait, il était arrivé à un résultat négatif; pour lui, nos objets actuels de connaissance ne sont que des phénomènes que nous lions suivant les lois de notre esprit; quant aux choses en soi, aux noumènes, notre entendement, soumis fatalement à la loi du temps, ne saurait les atteindre. M. Tissot, effrayé des conséquences de ce scepticisme matériel, qui ne laisse intacte que la forme logique de nos connaissances, a repris l'œuvre de Kant. Nul, à coup sûr, n'en était plus capable que lui, qui, en sa qualité de traducteur, s'est familiarisé avec l'œuvre du grand critique allemand; mais nous craignons bien que la tentative généreuse de M. Tissot n'ait été stérile. Les antinomies kantiennes se dressent toujours devant ceux qui prétendent prouver l'objectivité des choses en soi; personne ne les a encore renversées. Kant donne bien à la fin de la *Critique de la raison pure* un moyen de les résoudre; mais il faudrait changer les conditions auxquelles est soumis notre entendement, et comme ces conditions nous sont imposées par notre nature, la chose est impossible.

Logique du Père Gratry. V. DIEU (la connaissance de).

LOGIQUEMENT adv. (lo-ji-ke-man — rad. *logique*). D'une manière logique, raisonnable : *Raisonner* LOGIQUEMENT. ‖ Au point de vue de la logique : *L'homme est* LOGIQUEMENT *et psychologiquement libre.* (Mesnard.) ‖ Comme conséquence rationnelle : *Une petite* *fille affectueuse doit être* LOGIQUEMENT *bienveillante.* (Mme Monmarson.) *La liberté est* LOGIQUEMENT *le corollaire de l'égalité.* (Lamenn.) *On ne peut plus compter sur rien : aujourd'hui n'amène plus* LOGIQUEMENT *demain.* (V. Hugo.)

LOGIS s. m. (lo-ji — rad. *loger*). Maison, logement, habitation : *Un beau* LOGIS. *Changer de* LOGIS. *L'atrium était la portion la plus significative du* LOGIS *des anciens.* (Ed. Texier). ‖ Habitation, logement, maison de la personne qui est le sujet du verbe : *Je reste au* LOGIS. *Rentrez au* LOGIS. *Ils vont rentrer au* LOGIS. *Je suis de retour dans un moment; que l'on ait bien soin du* LOGIS, *et que tout aille comme il faut.* (Mol.)

Il lui fallut à jeun retourner au *logis*,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.
LA FONTAINE.

— Par ext. Logement que l'on occupe en passant; hôtellerie : *Aux enseignes des hôtelleries on met ordinairement : « Bon* LOGIS *à pied et à cheval. »* (Acad.)

— Fam. Cerveau considéré comme siége de l'intelligence; cœur considéré comme siége des sentiments et des passions : *Les vices en nous sont des hôtes qui deviennent les maîtres du* LOGIS *avec les années.* (Ste-Beuve.)

— *Folle du logis*, Imagination, ainsi appelée à cause de ses caprices : *Puisque l'imagination est la* FOLLE DU LOGIS, *le jugement devrait toujours en être le mentor.* (Descuret.)

— *Logis inhabité*, Cerveau vide, intelligence perdue. ‖ On dit dans le même sens : *Il n'y a plus personne au logis.* La même locution signifie que la personne dont on parle a perdu connaissance.

— *Logis du roi*, Nom qu'on donnait par plaisanterie à la prison, parce qu'on y est logé aux frais du trésor public.

— *Aller marquer les logis*, Prendre les devants sur sa compagnie. Se dit par allusion aux anciennes fonctions de maréchal des logis du roi.

— Archit. *Corps de logis*, Partie principale d'un corps de bâtiment, par opposition aux ailes et pavillons : *La maison se compose d'un* CORPS DE LOGIS *flanqué de deux pavillons.* ‖ Habitation isolée et compacte par la forme, sans division extérieure : *La maison est tout bonnement un petit* CORPS DE LOGIS.

— Art milit. *Maréchal des logis*, Sous-officier de cavalerie, ainsi appelé parce qu'il est généralement chargé de pourvoir au logement de la compagnie : *Le grade de* MARÉCHAL DES LOGIS *répond à celui de sergent dans l'infanterie.* (Acad.) ‖ On nommait ainsi autrefois un officier chargé de devancer le roi ou la reine en voyage, pour choisir les logements qu'ils devaient occuper avec leur suite : *Grand* MARÉCHAL DES LOGIS *chez le roi. Premier* MARÉCHAL DES LOGIS *chez la reine.*

— Mar. *Logis du roi*, Hôtel qui faisait anciennement partie d'un arsenal, et où se traitaient toutes les affaires relatives à l'administration de la marine.

— Techn. Dans les verreries, Ouverture pratiquée au niveau du siége de chaque pot, et traversant la paroi du jour et son revêtement.

— **Syn. Logis, logement.** V. LOGEMENT.

— **Logis, habitation, maison.** V. HABITATION.

LOGISTE s. m. (lo-ji-ste — gr. *logistos*, même sens; de *logos*, discours). Ant. gr. Chacun des dix magistrats établis à Athènes pour faire des rapports sur l'administration des comptables, à la fin de leur gestion : *Les euthynes étaient les assesseurs des* LOGISTES.

— Antiq. rom. Intendant romain dans les villes soumises à la domination de Rome. ‖ Contrôleur d'une nature quelconque.

— B.-arts. Jeune artiste admis à entrer en loge pour concourir au grand prix.

LOGISTIQUE adj. (lo-ji-sti-ke — du gr. *logos*, discours). Mathém. Logarithmique. Vieux en ce sens. ‖ Se dit des logarithmes dans lesquels le nombre 3,600 a pour logarithme 0 : *Logarithmes* LOGISTIQUES.

— s. m. Membre d'une secte médicale ancienne, qui joignait la théorie à l'observation. ‖ On dit aussi DOGMATIQUE.

— s. f. Mathém. Ancien nom de la partie de l'algèbre qui traite des quatre règles. ‖ *Logistique spécieuse*, Algèbre logarithmique. ‖ Vieille loc.

— Art mil. Partie spéculative de la stratégie ou science des armes. ‖ Peu usité.

LOGODIARRHÉE s. f. (lo-go-di-a-ré — du gr. *logos*, discours, et de *diarrhée*). Mot burlesque par lequel on a désigné un flux de paroles vides de sens, et la facilité à prononcer de semblables paroles, à parler beaucoup sans rien dire : *J'ai la* LOGODIARRHÉE, *et je barbouille inutilement du papier, pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi.* (Volt.) ‖ On a dit aussi LOGORRHÉE.

LOGOGRAPHE s. m. (lo-go-gra-fe — du gr. *logos*, discours, prose; *graphô*, j'écris). Antiq. gr. Nom donné aux anciens écrivains en prose.

— Hist. Sous Arcadius, Officier chargé de tenir les livres de compte et les registres publics. ‖ Plus tard, mais toujours dans le Bas-Empire, Contrôleur ou intendant. ‖ Copiste, calligraphe, aux XIIIe et XIVe siècles. S'est dit quelquefois pour sténographe. ‖ *Loge du logographe*, Place ménagée pour les sténographes de l'Assemblée législative, derrière le fauteuil du président : *Au 10 août, Louis XVI et sa famille furent placés dans la* LOGE DU LOGOGRAPHE.

— Philol. Auteur d'un glossaire.

— **Encycl.** Antiq. Les *logographes* furent les historiens primitifs de la Grèce, qui les premiers essayèrent d'écrire en prose d'une façon suivie le récit des événements véridiques, en les dégageant des fantaisies créées par les poëtes. Ils ne furent toutefois que des collecteurs de traditions et de légendes; le plus souvent, ils substituèrent des fables nouvelles aux fables qu'ils répudiaient. Le grand service qu'ils rendirent fut de façonner la langue à la narration, de préparer le style historique. Ils se servirent tous du dialecte ionien, bien qu'ils ne fussent pas tous nés en Ionie.

Le plus ancien *logographe* connu fut Cadmus de Milet, qui écrivit l'histoire de la fondation de sa ville natale, ou plutôt réunit les traditions fabuleuses répandues sur les origines de Milet. Il vécut au VIe siècle av. J.-C., ainsi qu'Acusilaüs d'Argos, qui prit son style pour modèle. Un autre citoyen de Milet, Hécatée, qui joua un rôle dans la révolte des Ioniens contre Darius en 503, rédigea les généalogies de quelques familles illustres, en y mêlant le récit d'actions mémorables et merveilleuses, dont il tâcha de réduire les proportions au naturel et au vraisemblable. Phérécyde de Syros suivit la méthode d'Hécatée; il dressa des généalogies athéniennes, descendant sans interruption d'Ajax à Miltiade, et y rattacha des récits où prenaient place les personnages dont il s'occupait. Charon de Lampsaque, contemporain des guerres médiques comme Phérécyde, écrivit des descriptions de la Perse, de la Libye, de l'Ethiopie, et rédigea une chronique des événements de la guerre de Darius et de Xerxès contre les Grecs. Enfin, Hellanicus de Mytilène donna aussi des chroniques, des généalogies, des descriptions ethnographiques.

Aucun de ces écrivains, non plus que les autres *logographes* moins célèbres, tels que Denys de Milet et Xanthus de Sardes, ne mérite à proprement parler le nom d'historien; mais tous, par leurs ouvrages plus ou moins légendaires, plus ou moins conformes à la vérité, préparèrent la venue de l'histoire. Ils furent les précurseurs d'Hérodote, comme les aèdes avaient été les précurseurs d'Homère.

— Hist. *Loge du logographe.* Au 10 août 1792, lorsque Louis XVI se réfugia avec sa famille dans le sein de l'Assemblée législative, il se présenta cette difficulté, que la Constitution interdisait toute délibération en présence du souverain. On finit par l'installer dans cet étroit réduit, dont le nom est resté célèbre, grâce à cette circonstance fortuite qui fit de ce local le dernier abri de la royauté. Cette *loge*, située derrière le fauteuil de la présidence, était affectée aux rédacteurs du journal le *Logotachygraphe* (plus souvent nommé *Logographe*, forme qui a prévalu). C'est là que Louis XVI, entouré de sa famille et de quelques serviteurs fidèles, au bruit du canon et de la fusillade qui ébranlaient son palais et renversaient son trône, assista en spectateur à cette formidable séance de dix-huit heures qui se termina par le décret de suspension du pouvoir exécutif. Il en sortit le 11 août, à quatre heures du matin, et fut confiné provisoirement dans une cellule de l'ancien couvent des Feuillants, attenant à la salle du Manége, et qui était occupé par les bureaux de l'Assemblée. Bientôt la tour du Temple allait s'ouvrir pour lui.

LOGOGRAPHIE s. f. (lo-go-gra-fî — rad. *logographe*). Moyen d'écrire aussi vite que la parole, à l'aide de scribes qui écrivent à tour de rôle.

— Gramm. Selon Beauzée, Partie de l'orthographe qui concerne la manière d'écrire les mots, avec les variations que leur fait subir le rôle qu'ils jouent dans le discours : *Le signe orthographique du pluriel, celui du féminin, les désinences des mots variables sont du ressort de la* LOGOGRAPHIE.

— **Encycl.** La *logographie* fut en usage en France dans l'Assemblée nationale jusqu'au 10 août 1792. Elle ne comportait pas de signes abréviatifs, et demandait douze à quatorze *employés remplissant les fonctions* des sténographes que l'on désigne sous le nom de *rouleurs* dans le service sténographique de nos Assemblées contemporaines. Les rouleurs, ainsi nommés parce qu'ils se relèvent tour à tour selon un système de roulement, écrivent sous la parole durant une minute ou deux, après quoi ils sont remplacés pour recommencer quelques minutes plus tard. Les employés de la *logographie* restaient à leur poste durant toute la séance. Le premier, ayant devant lui une feuille de papier qui portait le no 1, prenait les premiers mots et les écrivait en entier dans le compartiment de la feuille portant aussi le no 1. Sur un signe qu'il faisait, son voisin, ayant la feuille no 2, prenait à son tour quelques mots et les écrivait dans le compartiment no 1. Il faisait ensuite signe au troisième qui agissait de même; et ainsi jusqu'au dernier. Puis le premier recommençait, et portait les paroles qu'il prenait cette seconde fois dans le compartiment no 2 de sa feuille. Chacun des autres à son tour passait au compartiment no 2. Puis venait le no 3, et de même jusqu'à la fin de la séance. Les paroles, ainsi séparées, étaient remises au *logographe* en chef, qui veillait à ce qu'elles fussent exactement réunies, en suivant l'ordre des compartiments, et qui envoyait le tout à l'impression. Cette manière de procéder était ingénieuse, mais présentait de grandes difficultés et des causes d'erreur nombreuses. On y renonça après l'avoir mise en œuvre pendant deux années. La *logographie* fut alors remplacée par la sténographie.

LOGOGRAPHIQUE adj. (lo-go-gra-fi-ke — rad. *logographie*). Qui a rapport à la logographie : *Procédés* LOGOGRAPHIQUES.

LOGOGRIPHE s. m. (lo-go-gri-fe — du gr. *logos*, discours; *griphos*, filet, proprement *discours captieux*). Littér. Sorte d'énigme dans laquelle on compose, avec les lettres d'un mot, divers autres mots qu'il faut deviner, aussi bien que le mot principal : *Les* LOGOGRIPHES *ne valent pas la peine qu'on prend à les deviner.* (Acad.)

Pour trouver les muses fidèles,
Il n'est pas de titre plus sûr
Qu'un *logogriphe* bien obscur.
FERLUS.

— Fig. Chose ou discours inintelligible : *Il fait toujours des* LOGOGRIPHES *en parlant. C'est pour moi un* LOGOGRIPHE *que toute cette intrigue. Ces pièces sont de vrais* LOGOGRIPHES *à la lecture.* (Nisard.) ‖ Personne dont on ne peut s'expliquer la conduite ou les discours : *Vous êtes pour moi un* LOGOGRIPHE; *j'en tiens tous les rapports, toutes les lettres, et je n'en puis composer le mot.* (Mme du Deffant.)

— **Encycl.** Le *logogriphe* n'est qu'une énigme en vers; seulement il propose à deviner non une chose, mais un mot; il diffère de la charade en ce qu'il ne se contente pas de diviser le mot en plusieurs parties offrant chacune un sens particulier; il recherche tous les sens que l'on peut trouver en combinant autrement les lettres du mot, en en supprimant quelques-unes, etc. Ainsi, dans le mot *orange*, la charade voit *or*, puis *ange*, puis le tout : *orange;* le *logogriphe* voit *or*, *oran*, *orge*, *ange*, *organe;* dans *cocarde : cor*, *or*, *carde*, *Coré*, *acre*, *arc*, *Jeanne Darc*, *rade*, *roc*, *accord* et *corde*. C'est bien plus joli comme complication; il faut tout un poëme pour exposer les différents sens du mot ainsi disséqué, et l'auteur triomphe; mais bien peu de gens peuvent deviner.

Le *logogriphe* était certainement connu des Grecs et des Romains. Apulée avait écrit un *Liber ludicrorum et gryphorum*, qui est perdu; c'est bien dommage. Mais nous possédons un *logogriphe* de Cicéron; il écrit à un de ses amis :

Legendo metulas *imitabere cancros.*

« En lisant le mot *metulas*, fais comme les écrevisses. » *Metulas*, lu à rebours, donne : *Salutem.*

Les *logogriphes* latins que l'on cite ordinairement ont été composés à l'époque moderne. Le P. Porée excellait dans ce genre d'amusement. En voici quelques-uns :

Si quid dat pars prima mei, pars altera rodit.

Le mot est : *Do-mus.*

Nil erimus totas si vis existere partes;
Omnia, scinde caput, lector amice, sumus.

Le mot est : *S-omnia.*

On voit que, suivant ce procédé ancien qui consiste à retrancher une lettre à un mot pour lui donner un nouveau sens, V. Hugo fait commettre un *logogriphe* à Gennaro dans *Lucrèce Borgia*, lorsque l'aventurier enlève à la pointe de son poignard la lettre B, et ne laisse à l'inscription du palais ducal que le mot ORGIA.

Le vrai *logogriphe*, tel qu'il fleurit surtout dans la littérature des confiseurs, est plus compliqué. En voici quelques-uns :

Rien n'est plus vieux, rien n'est si beau que moi.
Des lettres de mon nom efface la troisième :
Vieux ou jeune, je suis d'une laideur extrême.
Retranche la seconde : à chaque instant chez toi
J'augmente en dépit de toi-même.
Ton embarras me fait pitié.
Tu ne m'as jamais vu, tu ne peux me connaître;
Mais reconnais au moins ma première moitié :
Tu l'as vu mourir et renaître.

Le mot est *ange* qui, par le retranchement de la troisième lettre, devient *âne;* par le retranchement de la seconde, *âge;* et dont la première moitié prise à part donne *an.*

Je suis fort triste avec ma tête,
Et souvent fort gai sans ma tête.
Je te détruis avec ma tête,
Et je te nourris sans ma tête,
On me fait tous les jours sans tête,
Et qu'une fois avec ma tête.

Les mots sont : *Trépas* et *Repas.*

Le *Mercure de France* commença à en proposer à ses lecteurs, en 1727, et continua ensuite périodiquement. Il en donna fréquemment qui étaient renfermés dans un seul vers. Ainsi :

Je brille avec six pieds, avec cinq je te couvre.

Le mot est *étoile* qui, par le retranchement d'une lettre, devient *toile.*

Par quatre pieds j'entends et par trois je réponds.

Le mot est *ouïe*, composé de quatre lettres, et qui réduit à trois lettres devient *oui.*

Par cinq pieds l'on se quitte et par quatre on m'adore.

Le mot est : *Adieu.*

En 1758, le *Mercure* publia sur le *logogriphe* une sorte de traité, où ce petit genre de jeu littéraire était étudié en détail dans ses règles et dans les agréments qu'il peut présenter. On attribua cet écrit anonyme à La Condamine.

LOGOGRIPHIQUE adj. (lo-go-gri-fi-ke — rad. *logogriphe*). Qui tient du logogriphe; énigmatique, embrouillé, obscur : *Style* LOGOGRIPHIQUE.

LOGOMACHIE s. f. (lo-go-ma-chî — du gr. *logos*, discours; *machê*, combat). Querelle, dispute de mots : *Plus d'un économiste a contribué à jeter la science dans une déplorable* LOGOMACHIE. (Rossi.) ‖ Objet fondé sur une dispute de mots : *Le socialisme est une* LOGOMACHIE. (Proudh.)

LOGOMACHIQUE adj. (lo-go-ma-chi-ke — rad. *logomachie*). Qui tient de la logomachie : *Discours* LOGOMACHIQUE. *Style* LOGOMACHIQUE. *Partout où la théorie est* LOGOMACHIQUE, *la pratique est nécessairement anarchique.* (Collins.)

LOGOPHANIE s. f. (lo-go-fa-nî — du gr. *logos*, verbe; *phainô*, je montre). Théol. Incarnation de la seconde personne divine. ‖ Peu usité.

LOGOPHILE adj. (lo-go-fi-le — du gr. *logos*, discours; *philos*, ami). Qui aime à parler, loquace, bavard. ‖ Peu usité.

LOGORRHÉE s. f. (lo-go-ré — du gr. *logos*, discours; *rheô*, je coule). Fam. Flux de vaines paroles. ‖ On dit aussi LOGODIARRHÉE.

LOGOS s. m. (lo-goss — mot gr. qui veut dire *verbe*, *parole*). Philos. Dans le système des platoniciens, Dieu considéré comme la source des idées éternelles et le prototype de tous les êtres : *Dieu avait l'idée du monde avant de le former, c'était son* LOGOS; *donc le monde était la production du* LOGOS. (Volt.)

— Théol. A été quelquefois employé pour désigner le Verbe de Dieu, seconde personne de la trinité.

— **Encycl. Théol.** V. VERBE.

LOGOTACHYGRAPHE s. m. (lo-go-ta-ki-gra-fe — du gr. *logos*, discours; *tachus*, rapide; *graphô*, j'écris). S'est dit pour sténographe : *On appelait ce réduit, qu'une grille en fer séparait de la salle, la loge du* LOGOTACHYGRAPHE. (*L. Blanc.*)

LOGOTACHYGRAPHIE s. f. (lo-go-ta-ki-gra-fî — rad. *logotachygraphe*). S'est dit pour STÉNOGRAPHIE.

LOGOTECHNIE s. f. (lo-go-tè-knî — du gr. *logos*, discours; *technê*, art). Science des mots, connaissance de leur étymologie, de leur valeur, de leurs acceptions diverses. ‖ Peu usité.

LOGOTHÈTE s. m. (lo-go-tê-te — gr. *logothetês*, de *logos*, discours, et de *tithêmi*, je place). Hist. Contrôleur des comptes à la cour de Constantinople. ‖ Intendant, surintendant, chancelier : LOGOTHÈTE *général ou du trésor.* LOGOTHÈTE *des postes.* LOGOTHÈTE *des affaires privées.*

— Hist. ecclés. Chacun des officiers que certains évêques avaient institués pour tenir registre exact des actions des martyrs. ‖ Chancelier de l'Eglise grecque. ‖ *Grand logothète*, Grand dignitaire qui recevait le serment de l'empereur de Constantinople, dans l'église des Blaquernes. Il fut institué par Andronic le Vieux.

LOGOTROPE s. m. (lo-go-tro-pe — du gr. *logos*, discours; *trepô*, je tourne). Philos. Syllogisme dont la conclusion, fondée sur une hypothèse, est elle-même hypothétique.

LOGOTYPE s. m. (lo-go-ti-pe — du gr. *logos*, discours, et de *type*). Typogr. Procédé de composition consistant à assembler non des lettres isolées, mais plusieurs lettres ou même des mots fondus en un seul caractère.

LOGOUN, contrée de l'Afrique centrale, dans la Nigritie, au S. du lac Tchad, au S.-E. du Bournou et à l'O. du Baghermé; capitale, Kernoke. Ce pays, arrosé par le Chary, jouit d'un climat plus sain et possède un sol plus fertile que les autres pays traversés par la même rivière. Les arachides, les mangues et les oignons y abondent, de même que le beurre, le miel et le lait. Les arbres y sont plus grands qu'au Bournou : les plus nombreux sont les acacias, et les plus remarquables les courbarils à fleurs rouges et le koka ou kokawha. Les Logouniens, surtout les femmes, sont bien mieux faits et ont plus d'intelligence que les Bournouais; ils sont aussi plus laborieux, mais leurs mœurs sont on ne peut plus corrompues. Il n'est guère de maison qui n'ait un métier grossier : les hommes y fabriquent des toiles de coton fort belles et d'un tissu très-serré; les femmes préparent le coton, lui donnent, au moyen de leur incomparable indigo, la couleur bleu foncé que ces peuples aiment tant. L'idiome qu'on parle dans le Logoun est un mélange d'arabe et de baghermien. Les Arabes Chouâa approvisionnent abondamment ce pays de jeunes bœufs, de lait et de graisse : ces denrées se payent en tobés (sorte d'étoffe) et en bandes de toile de coton bleu. Il y a aussi une monnaie métallique, qui consiste en plaques minces de fer, dont on fait des paquets de dix à douze, suivant le poids ; dix de ces paquets valent une piastre; mais le cours de cette monnaie éprouve des fluctuations au gré du sultan.

LOGRES s. m. pl. (lo-gre — du lat. *lucrum*, gain, suivant Collet). Jurispr. anc. Partie des biens assurée par contrat de mariage à l'époux survivant. ‖ *Don de logres*, Présent offert par l'époux à la mariée.

LOGROÑO, la *Juliobriga* des Romains, appelée *Lucronium* en latin moderne, ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de son nom, sur la rive droite de l'Ebre, à 352 kilom. N.-E. de Madrid, 132 kilom. E. de Burgos; 10,000 hab. Résidence des autorités civiles et militaires de la province, séminaire, collége. Fabrication d'eaux-de-vie; cuirs, toiles de lin et de chanvre ; chapeaux, chandelles, cartes à jouer ; chaises et canapés; papier. La ville, entourée d'une plaine fertile, offre des rues alignées, se coupant à angles droits, mais d'une propreté douteuse. L'église *Santa-Maria de Palacio* passe pour avoir été érigée par ordre de Constantin, et porte le titre d'église impériale. A défaut de dates précises, on peut constater qu'elle remonte à plus de 1,000 ans. La flèche, haute de 60 mètres, est d'une grande hardiesse et d'un grand mérite architectural. Nous signalerons, en outre : le séminaire, ancien couvent de jésuites; la maison de Miséricorde, l'hôpital, la maison des Enfants trouvés, l'église de Santiago, dans laquelle fut fondé, dit-on, l'ordre de chevalerie de Santiago ; la place de la *Redonda*, entourée de belles maisons; la place *del Corso*, qui servait jadis aux courses de taureaux ; le cirque, qui peut contenir 14,000 spectateurs ; la *puerta del Carmen*, la promenade *de las Delicias*, et un pont de douze arches, dont on fait remonter la construction à la fin du XIe siècle.

Dans les environs de Logroño se trouve *Varea*, triste reste de l'ancienne cité de Varia, siége autrefois de la puissance romaine sur les bords de l'Ebre.

Logroño eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la Péninsule, en 1808; les Français s'en emparèrent le 18 avril 1823. En 1838, Espartero y établit son quartier général, et, en 1845, le général christino Zurbano y fut fusillé. ‖ La province de Logroño, division administrative du royaume espagnol, est formée de la partie N.-E. de l'ancienne Vieille-Castille, entre les provinces d'Alava et de Navarre au N., la province de Burgos à l'O., celle de Saria au S., et celle d'Aragon à l'E. Sa longueur du N.-O. au S.-E. est de 133 kilom., et sa largeur moyenne du N.-E. au S.-O. de 44 kilom. Elle renferme 158,930 hab., répartis entre 6 villes, 178 bourgs et 107 villages ou hameaux, qui forment ensemble 285 communes ou *pueblos*. Le sol, montagneux à l'O. et au S., est très-fertile et protégé par ces montagnes contre l'influence dangereuse des vents du midi. C'est dans cette province que se trouve le beau canton de Rioja, renommé par sa fertilité et sa richesse.

LOGROÑO, ville du Chili, district de Melipila, à 48 kilom. S.-O. de Santiago, sur la rive droite de Mapocha. Elle a été fondée en 1742. ‖ Ville ruinée de la république de l'Equateur, à 80 kilom. E.-S.-E. de Cuença, sur la rive gauche du Paute. Elle a été détruite par les Indiens Xibaras.

LOGROSAN, bourg d'Espagne, prov. et à 97 kilom. E. de Caceres, dans une vallée étroite de la sierra de Guadalupe, au pied du versant S. des montagnes de Pollarès. Ch.-l. de juridiction civile ; 3,740 hab. Fabrication d'étoffes communes ; commerce de grains et de bétail. Aux environs, gisements considérables de phosphate de chaux qu'on exploite en quantités prodigieuses et qui s'exporte vers la France et vers l'Angleterre, pour l'amendement et la fertilisation des terres. Cette extraction constitue une véritable richesse pour les habitants.

LOGROSCINO (Nicolo), compositeur italien, né à Naples vers 1700, mort en 1763. Musicien bouffe des plus distingués, il l'emportait, dans le genre gai, sur Léo, Pergolèse et Hasse, par sa verve, sa finesse, sa bonhomie, et les effets qu'il tirait des trios et des *finali* dont on lui doit l'invention. Surnommé par ses compatriotes **le Dieu de l'opéra bouffe**, il trôna sans rival sur la scène napolitaine et sur les principaux théâtres de l'Italie, jusqu'à l'arrivée de Piccinni qui, avec la nouvelle combinaison des *morceaux d'ensemble*, écrasa le chant peu compliqué du vieux maître. S'inclinant devant le soleil levant, Logroscino renonça au théâtre et accepta une place de professeur de contre-point au conservatoire *dei Figlinoli dispersi*, à Palerme. Les partitions les plus remarquables de ce compositeur sont : dans le genre sérieux, *Giunio Bruto*, et, dans le bouffe, *il Governatore*, *il Vecchio marito*, *Tanto bene tanto male*.

LOGUDORO, contrée de l'île de Sardaigne, et l'une de ses quatre anciennes provinces, comprise actuellement dans celle de Sassari.

LOGUÉ, ÉE (lo ghé) part. passé du v. Loguer : *Formes* LOGUÉES.

LOGUER v. a. ou tr. (lo-ghé). Techn. Frotter à l'intérieur avec un linge mouillé en parlant des formes à sucre.

LOGUES s. m. pl. (lo-ghe). Cout. anc. *Droit de logues*, Droit que le sous-cellérier de l'abbaye de Déot, en Berry, prélevait sur certaines dîmes de son couvent.

LOGUETTE s. f. (lo-ghè-te). Mar. Allonge que l'on ajoute à un câble, à un cordage, pour le tirage des bateaux.

LOGUIS s. m. (lo-ghi). Comm. Verroterie employée dans le commerce avec les nègres d'Afrique.

LOGUIVY-PLOUGRAS, bourg et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arrond. et à 30 kilom. de Lannion; pop. aggl., 276 hab. — pop. tot., 3,425 hab. Minoteries; moulins à papier et à foulon.

LOHÆRAD, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Stockholm et le diocèse d'Upsal; 900 hab. On y trouve un grand nombre d'antiquités : des pierres runiques, des tumuli, des pierres funéraires, et, près du lac de Falken, les ruines d'un ancien château de Viking, un pirate scandinave, et celles d'une muraille qui faisait jadis partie d'une forteresse. Les habitants ont conservé en partie l'ancien costume traditionnel de leur pays; ils aiment leurs aises, et passent à se récréer les soirées d'automne et d'hiver. Ils sont d'humeur douce et joviale; mais ce qui paraît étrange dans une paroisse d'un diocèse aussi éclairé que celui d'Upsal, c'est la superstition qui y règne. Pendant l'été de 1846, le bruit courut et agita tout le pays que le diable s'était introduit dans une maison où il devait s'emparer d'un grand coupable. Le curé eut à souffrir beaucoup d'ennuis à cette occasion. On y fit aussi circuler une lettre soi-disant envoyée du ciel, lettre qui, dans un style fort différent de celui de l'Evangile, dénonçait la ville d'Œrebro comme la plus dépravée de la chrétienté, et ajoutait que, sans les prières et les soupirs des pauvres, en punition des crimes épouvantables des hommes, la terre serait demeurée sèche et stérile pendant dix ans; et que, si l'on ne se convertit pas, la fin du monde arrivera au bout de trente ans. Cette lettre trouva dans la paroisse de Lohærad beaucoup de gens crédules et leur arracha des larmes abondantes. Du reste, ces lettres dites célestes se rencontrent encore dans d'autres localités de la Suède. En 1677, un paysan nommé Thure Mausson trouva, dit-on, un papier bleu couvert de lettres d'or suspendu dans l'air. Il le prit et l'apporta au commandant de Bohus, qui en fit faire une copie, conservée aujourd'hui à Linkjœping.

Lobar-kra-Lat, fameux pilier de bronze, vénéré dans l'Inde entière à cause de la légende qui s'y rattache. Ce pilier se trouve dans la cour du Bhoot-Khannah, mosquée ruinée, située sur la colline où s'élevait jadis l'ancien Delhi, à une quinzaine de kilomètres de la ville nouvelle. Le souverain qui fit couler ce long cylindre ordonna de l'enfoncer dans le sol jusqu'à ce qu'il reposât sur la tête du serpent qui supporte le monde; et les prêtres lui promirent que sa famille régnerait aussi longtemps que ce pilier resterait en place. Prithi-Raj, dernier roi indou, voulut, dit-on, s'assurer s'il reposait véritablement sur la tête du serpent; il le fit déterrer, et l'on trouva qu'une portion du sang et de la chair du reptile adhérait à son extrémité. Le charme fut ainsi rompu, et l'on attribua à ce manque de foi la chute de cette famille. Les Indous croient encore aujourd'hui que ce pilier ne peut être enlevé ni renversé, et, à l'appui de cette croyance, ils citent la vaine tentative de Nadir-Shah, qui essaya de le détruire par le canon. On remarque, en effet, à la hauteur de 3 mètres environ, l'impression en creux produite par un boulet.

LOHARRA ou **LOARE**, la *Calaguris Fibularensis* des anciens, bourg d'Espagne, prov. d'Huesca, à 61 kilom. N.-E. de Saragosse, et 27 kilom. N. d'Hescar; 1,107 hab. Ce bourg, place forte sous la domination des Maures, fut pris sur les infidèles, en 1092, par Sancho Ramirez. On y voit encore les ruines de son ancien château fort.

LOHÉAC (André DE MONTFORT DE LAVAL DE), maréchal de France, né en 1411, mort en 1486. A douze ans, il se fit armer chevalier, tomba, en 1428, entre les mains des Anglais, recouvra la liberté après avoir payé une rançon, assista à la défense d'Orléans, à l'affaire de Patay, et fut nommé amiral (1437), puis maréchal de France (1439). Après avoir brillamment combattu les Anglais dans le midi et le nord de la France, de 1440 à 1450, et ramené la Guyenne sous l'autorité royale, il devint lieutenant général du gouvernement de Paris, gouverneur et lieutenant général de Picardie, poste dont il se démit en 1475. En 1472, il avait repoussé Charles le Téméraire, qui avait tenté de prendre Beauvais d'assaut.

LOHEIA, ville d'Arabie, dans l'Yemen, ch.-l. du district de son nom, sur le golfe Arabique, à 290 kilom. N.-O. de Moka, dans un terrain bas, quelquefois inondé par la mer, par 15° 42′ de lat. N. et 39° 43′ de long. E. ; 6,000 hab. C'est le port le plus septentrional qui soit sous la domination de l'iman de l'Yemen. Il n'est pas sûr, et même les navires un peu forts sont obligés de jeter l'ancre à une assez grande distance. Loheia, résidence d'un gouverneur, est défendue du côté de terre par douze tours placées à deux cent quarante pas l'une de l'autre. La plupart des maisons sont en bois et en torchis; les autres sont en pierre. Les bâtiments les plus remarquables sont : la mosquée, qui renferme le tombeau du scheik Salei, fondateur et patron de cette ville; la demeure du gouverneur, la douane et les grands magasins où l'on entrepose les cafés apportés des contrées d'alentour ; le café est le principal commerce de cette ville, et, quoique moins bon que celui qu'on apporte à Beit-el-Fakit, il est assez recherché au Caire, parce qu'il est à meilleur marché.

Lohengrin, poëme allemand du moyen âge, attribué à Wolfranz d'Eschenbach (XIIIe siècle). Il forme la dernière partie d'une trilogie : *Parceval*, *Titurel*, *Lohengrin;* mais il est probable que les deux premiers poëmes seulement sont du célèbre minnesinger. Il est écrit en strophes de dix vers et a pour objet un épisode du cycle du Saint-Graal, mêlé aux légendes concernant le chevalier du Cygne.

Le duc de Brabant étant mort sans autre héritier qu'une jeune fille, Els ou Elsam, celle-ci se voit sur le point d'épouser par force un de ses vassaux, Fritz de Telramund, qui convoite ses immenses domaines. Un combat judiciaire, en présence de l'empereur Henri, doit décider de son sort, et aucun champion n'ose se présenter pour elle lorsque arrive Lohengrin, dans une nacelle que remorque un cygne. Lohengrin, vainqueur de Fritz, épouse Elsam, mais à la condition que celle-ci ne lui demandera jamais qui il est. L'indiscrète ayant un jour manqué à la convention, Lohengrin s'en retourne dans sa nacelle au cygne, et Elsam meurt de douleur. Une seconde partie raconte la vie de Henri l'Oiseleur.

Ce poëme fut pour la première fois imprimé et traduit par Gœrres (Heidelberg, 1813), et l'on put en admirer l'élévation poétique et l'intérêt du récit. Dans une introduction savante, Gœrres discuta longuement les différents auteurs auxquels on a attribué cette composition, mais il ne s'arrêta à aucun d'entre eux et fut forcé d'avouer qu'on ne pouvait conclure. La date aussi à laquelle remontait le poëme lui fournit le sujet d'une longue dissertation.

Lohengrin, en tant que personnage légendaire, a été l'objet de bien d'autres poëmes; les minnesingers ont poursuivi ses aventures à travers tous les pays du monde et l'ont fait enfin mourir en Lyzaborie (le Luxembourg), dont une partie prit de lui le nom de Lohorringie (Lorraine). Il nous suffit d'avoir parlé de la plus importante de ces compositions avant de mentionner l'opéra de Richard Wagner, qui a rendu à cette vieille légende quelque nouveauté.

Lohengrin, opéra romantique de Richard Wagner, représenté pour la première fois à Weimar dans le mois de septembre 1850. Franz Listz conduisit l'orchestre, et à cette occasion reçut des artistes l'hommage d'un bâton de mesure en argent. Le prélude de *Lohengrin* a été exécuté assez souvent à Paris pour qu'on puisse apprécier la manière du fameux agitateur allemand. Malgré l'enthousiasme de la colonie germanique, les auditeurs de cette symphonie, trop développée pour mériter le nom de prélude, n'ont pu y voir autre chose qu'une suite d'effets acoustiques, un *crescendo* habilement ménagé, un trémolo persistant sur la chanterelle et aboutissant à une rentrée sonore des instruments de cuivre, et cela sans l'ombre d'une idée. Le chœur des fiançailles mérite d'être signalé. Le reste de la partition nous a paru long, confus, affublé d'une harmonie très-tourmentée, enfin, et surtout, ennuyeux.

MARCHE DES FIANCÉS.

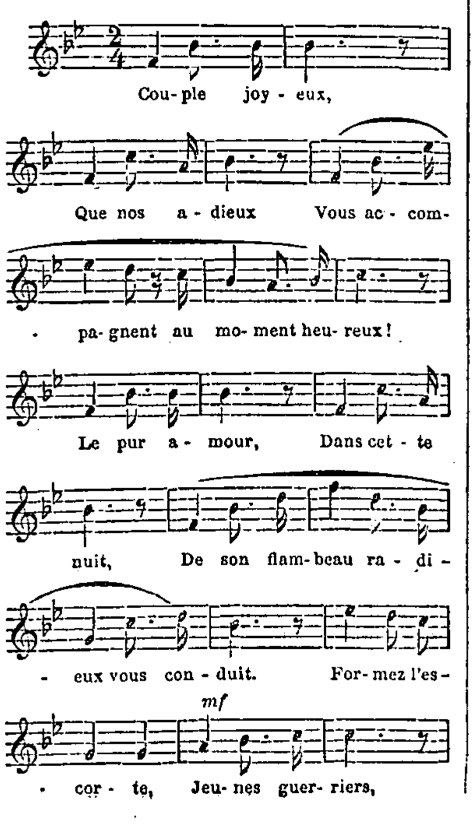
Cou- ple joy - eux,
Que nos a - dieux Vous ac - com-
pa- gnent au mo- ment heu- reux!
Le pur a - mour, Dans cet - te
nuit, De son flam- beau ra - di -
- eux vous con - duit. For- mez l'es-
mf
- cor - te, Jeu- nes guer- riers,

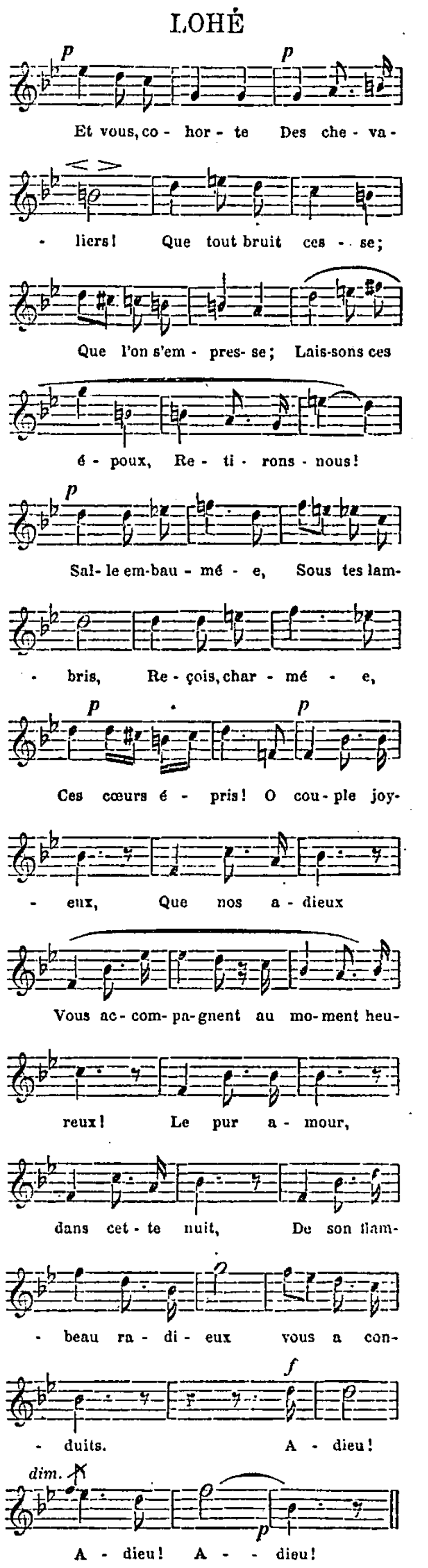
p
p
Et vous, co - hor - te Des che - va-
- liers! Que tout bruit ces - - se;
Que l'on s'em - pres- se; Lais-sons ces
é - poux, Re - ti - rons - nous!
p
Sal- le em-bau - mé - e, Sous tes lam-
- bris, Re - çois, char - mé - e,
p
p
Ces cœurs é - pris! O cou- ple joy-
- eux, Que nos a - dieux
Vous ac- com- pa- gnent au mo- ment heu-
reux! Le pur a - mour,
dans cet - te nuit, De son flam-
- beau ra - di - eux vous a con-
f
- duits. A - dieu!
dim.
p
A - dieu! A - - dieu!

LOHENSTEIN (Daniel-Gaspard DE), littérateur allemand, né en Silésie en 1635, mort à Breslau en 1683. Il étudia la jurisprudence, visita divers pays, puis devint conseiller de régence du prince d'Œls, conseiller impérial et premier syndic de Breslau. Très-versé dans la connaissance des langues étrangères, Lohenstein aimait avec passion les lettres. Il résolut de régénérer la prose allemande et de faire régner dans la poésie l'imagination trop négligée par Opitz et son école; mais, manquant de goût, il prit pour modèles, non les grands écrivains étrangers, mais Sénèque et Marini, adopta un genre de style métaphorique à l'excès, ampoulé, plein de concetti, et devint le chef d'une école littéraire qui ne fit qu'arrêter les progrès de la langue allemande. On lui doit des tragédies : *Agrippine* (1665, in-8°); *Epicharis* (1665); *Cléopâtre* (1661); *Ibrahim sultan* (1673); *Sophonisbe* (1680), dans lesquelles il ne sait pas dégager nettement le caractère particulier des personnages qu'il met en scène; des recueils de poésies : *Fleurs* (1680); *Roses* (1680); *Pensées religieuses* (1680); *Hyacinthes* (1680); *Pleurs* (1680). Ces divers recueils ont été réunis avec les tragédies de Lohenstein sous le titre de *Poésies tristes et gaies* (1680-1689, in-8°). Citons enfin de lui un roman héroïque : *Arminius et Thusnelda*, publié après sa mort (Leipzig, 1689-1690, 2 vol.).

Lohérains (CHANSON DES). Quatre grands poëmes du XIIe et du XIIIe siècle forment cette importante série de notre cycle chevaleresque : *Hervis de Metz*, *Garin le Loherain*, *Girbert* et *Anséis*. Les trois premiers seuls ont de l'importance, et nous avons consacré à chacun d'eux une analyse spéciale, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

LOHITE s. f. (lo-i-te). Entom. Syn. de MACROCHEIRE, genre d'insectes coléoptères.

LOHMANN (Jeanne-Frédérique), romancière allemande, née en 1749, morte en 1811. Elle a publié nombre de pièces de théâtre, des poésies et des romans intimes et chevaleresques, parmi lesquels on cite : *Clara de Walburg* (Leipzig, 1776, 2 vol. in-8°); *Dorothea Cappel; Poésies et notices* (Dessau, 1793); *Claudine Lahn* (Leipzig, 1802, 2 vol. in-8°). — Sa fille, Emilie-Frédérique-Sophie LOHMANN, née en 1784, morte en 1830, tient une place honorable parmi les écrivains de l'Allemagne contemporaine. On lui doit, entre autres œuvres : *Stéphanie*, nouvelle; *Histoire de deux femmes de la maison de Blankenau* (Magdebourg, 1810); *Nouvelles* (Magdebourg, 1818, 2 vol.); *Nouvelles nouvelles* (Magdebourg, 1822); *Nouvelles inédites* (1832). Sophie Lohmann a montré dans ses écrits une sensibilité délicate et pleine de grâce, ainsi qu'un grand talent pour peindre les caractères féminins et les émotions de la jeunesse.

LOHNER (Tobie), théologien allemand, né dans le diocèse de Saltzbourg en 1619, mort vers 1680. Il entra chez les Jésuites et devint professeur de philosophie et de théologie au collége de Lucerne, d'où il fut appelé à celui de Dillingen. On a de lui : *Ecole universelle de la science céleste* (Lucerne, 1666, in-12); *Myrothecion spirituale* (Lucerne, 1669, in-12); *Instructiones practicæ, etc., cum compendio rituali* (Dillingen, 1670-1678, 11 vol. in-12); *Instructissima bibliotheca manualis cancionatoria* (Dillingen, 1681, 4 vol. in-fol.); *Bibliothèque ecclésiastique* (Munich, 1684, 6 vol in-4°).

LO-HOEI, ville de Chine, prov. de Kouang-toung, dans l'île de Hai-nam, à 120 kilom. S. de Khioung-tchéou; 80,000 hab.

LOHONG s. m. (lo-on — mot arabe). Ornith. Un des noms de l'outarde huppée d'Arabie.

LOHR, ville de Bavière, cercle de basse Franconie, ch.-l. du district de son nom, sur le Mein et au pied du Spessart, à 33 kilom. E. d'Aschaffenbourg; 3,762 hab. Fabrication de papier, huile, plâtre; construction de bateaux; moulins à foulon.

LOHRASP, roi de Perse, arrière-petit-fils de Kaï-Kobad et le 4e de la dynastie des Kaïaniens. Il vivait au ve siècle av. J.-C. Plusieurs historiens confondent ce prince avec le Cambyse des Grecs, et les événements de son règne appartiennent bien plus à la légende qu'à l'histoire. On dit qu'il succéda vers 500 avant notre ère à Kaï-Khosrou, et les Arabes donnent à son règne une durée fabuleuse d'environ cent vingt ans. Après avoir conquis une partie de l'Orient, il envoya un de ses généraux, Gudarz, s'emparer de Jérusalem et de la Judée, où celui-ci fit un grand nombre de prisonniers qu'il conduisit en Perse. Par la suite le fils de Lohrasp, l'ambitieux Kischtap, tenta de soulever le peuple pour s'emparer du trône, puis s'enfuit chez les Turcs, épousa la fille de leur roi et se signala par toutes sortes d'exploits. En apprenant les hauts faits du jeune héros, Lohrasp ne douta point que ce ne dût être son fils, qu'il croyait mort, lui envoya une ambassade et partagea son trône avec lui. D'après une autre tradition, il dut quitter le trône devant une invasion des Turcs, conduits par son fils, et fut tué à Balkh, sa capitale, par ordre d'un chef ennemi.

LOI s. f. (loi — lat. *lex*. Pour expliquer ce mot latin, les uns le rattachent à *ligare*, lier, les autres à *legere*, lire, comme signifiant la chose dite, promulguée. On regarde comme également difficile le changement de l'*i* en *e* dans le premier cas et l'allongement de l'*e* dans le second). Règle obligatoire ou nécessaire : *La* LOI *de tous, c'est la liberté, qui finit où commence la liberté d'autrui.* (V. Hugo.) *La justice est à elle-même sa propre* LOI. (Proudh.) *La* LOI *de l'homme, c'est la justice, l'amour, la vérité.* (Ch. Dollfus.)

Le devoir le plus saint, la *loi* la plus chérie
Est d'oublier la loi pour sauver la patrie.

VOLTAIRE.

— Acte de l'autorité souveraine, qui règle, d'une manière obligatoire et permanente, la conduite et les droits des citoyens : *Etablir, porter, promulguer une* LOI. *Obéir aux* LOIS. *Les* LOIS *ne suffisent pas pour mettre les faibles à couvert de l'injustice et de l'oppression.* (Fléch.) *Il ne faut pas faire par les* LOIS *ce qu'on peut faire par les mœurs.* (Montesq.) *La sévérité dans les* LOIS *est humanité pour le peuple.* (Vauven.) *On sait que les bonnes* LOIS *sont rares, mais que leur exécution l'est encore davantage.* (Volt.) *En tout état de cause, un peuple est toujours le maître de changer ses* LOIS. (J.-J. Rouss.) *Partout les plus forts ont fait les* LOIS *et ont accablé les faibles.* (Turgot.) *Il y a mille moyens d'être très-mauvais homme sans blesser aucune* LOI. (Mme de Staël.) *Les mœurs ne sont jamais que le résultat des* LOIS, *comme les* LOIS *deviennent le résultat des mœurs.* (De Bonald.) *Nul homme ne peut être lié que par les* LOIS *auxquelles il a concouru.* (B. Constant.) *Les habits gênent un peu les mouvements du corps; mais ils le protégent contre les accidents du dehors : les* LOIS *gênent les passions, mais elles défendent l'honneur, la vie et les fortunes.* (Rivarol.) *Les bonnes* LOIS *ne sont que la conscience écrite.* (Chateaub.) *Les hommes font les* LOIS, *les femmes font les mœurs.* (De Ségur.) *Jamais une* LOI *ne se fait; elle se promulgue.* (Ballanche.) *Presque toujours, c'est par la* LOI *qu'on persécute et qu'on tyrannise.* (Lamenn.) *Les* LOIS *se prêtent à tout, quand le pouvoir en use avec habileté.* (Lamenn.) *Les* LOIS *sont l'expression des rapports publics entre les membres d'une même société, ou la règle des actions publiques.* (Lamenn.) *Les bonnes* LOIS *ne dispensent pas le gouvernement de la bonne conduite.* (Guizot.) *Les* LOIS *se découvrent, mais elles ne se font pas.* (Ch. Bailly.)

Depuis qu'il est des *lois*, l'homme, pour ses péchés,
Se condamne à plaider la moitié de sa vie.

LA FONTAINE.

Toujours devant des *lois* de mort et d'épouvante
Les peuples étonnés se sont courbés plus bas.

LEMIERRE.

Les *lois!* raison sublime, et morale pratique,
D'intérêts opposés balance politique,
Accord né des besoins, qui, par eux cimenté,
Des volontés de tous fait une volonté.

CHAMFORT.

— Ensemble des actes de l'autorité qui règlent les devoirs et les droits des citoyens : *Respecter la* LOI. *Violer la* LOI. *La* LOI *doit être comme la mort, qui n'épargne personne.* (Montesq.) *La* LOI *est l'expression de la volonté générale.* (J.-J. Rouss.) *La* LOI *n'atteint la licence qu'en frappant la liberté.* (Royer-Collard.) *La morale va au-devant de l'action : la* LOI *l'attend.* (Chateaub.) *Presque tous les crimes que la* LOI *punit naissent de la faim.* (Lamenn.) *On pensait autrefois que la justice ne devait pas naître de la* LOI, *mais la* LOI *de la justice.* (J. Joubert.) *Un gouvernement n'est bon que par la* LOI; *on l'ébranle par l'arbitraire.* (Dupin.) *L'office de la* LOI *est de commander et de défendre, de permettre et de punir.* (Dupin.) *La* LOI *doit être la justice écrite, comme le gouvernement est la force concentrée.* (Lévis.) *Du moment qu'il faut à l'autorité un autre porte-respect que la* LOI, *la démocratie n'est pas possible.* (Vacherot.) *La* LOI *est le premier principe de l'ordre social.* (Vacherot.)

Du glaive de la *loi*, justice, arme tes mains.

A. BARBIER.

La *loi* dans tout Etat doit être universelle : [elle.
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant

VOLTAIRE.

— Légalité, justice, envisagée au point de vue de la loi :

Renfermé dans la *loi*, j'y reste. — Moi de même.

C. DELAVIGNE.

— Pouvoir, autorité gouvernementale : *Ranger les peuples sous sa* LOI. *Soumettre l'univers à ses* LOIS. *Vivre sous les* LOIS *d'un bon prince.* ‖ Obligation particulière à certains états ou conditions :

On joint malaisément sous les *lois* conjugales
Ceux dont les qualités se trouvent inégales.

MONTFLEURY.

‖ Volonté absolue ou arbitraire : *Etre sous les* LOIS *de quelqu'un. Subir, recevoir la* LOI *de quelqu'un.*

On dirait que le ciel est soumis à sa *loi*.

BOILEAU.

Loin d'être aux *lois* d'un homme en esclave asservie,
Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie.

MOLIÈRE.

‖ Se dit particulièrement des volontés et des caprices d'une femme aimée :

Oui, sous vos seules *lois* je fais gloire de vivre.

C. D'HARLEVILLE.

‖ Ordre arbitraire ou absolu : *Dicter, faire la* LOI *à quelqu'un. Imposer une* LOI *à quelqu'un.*

Prends un siége, Cinna, prends, et sur toute chose
Observe exactement la *loi* que je t'impose.

P. CORNEILLE.

‖ Règle de conduite qu'on s'est imposée à soi-même : *Ma* LOI *est de ne déplaire à personne.*

Ma *loi* fondamentale est de vivre tranquille.

VOLTAIRE.

Ma parole est ma *loi;* je veux que l'on s'y fie.

DESTOUCHES.

— Règle ou condition nécessaire dérivant de la nature des choses ou de leurs relations : *Les* LOIS *de la matière. Les* LOIS *de l'attraction. Les* LOIS *de Kepler. Les* LOIS *physiques, mathématiques, astronomiques. Tous les êtres ont leurs* LOIS : *la Divinité a ses* LOIS, *le monde matériel a ses* LOIS, *les intelligences supérieures à l'homme ont leurs* LOIS, *les bêtes ont leurs* LOIS, *l'homme a ses* LOIS. (Montesq.) *La mer a des limites et des* LOIS. (Buff.) *Les volontés des hommes sont sujettes aux mêmes* LOIS *que tous les corps dans la nature.* (Dumarsais.) *La connaissance des rapports vrais des êtres, révélée ou transmise par l'autorité, s'appelle* LOI. (De Bonald.) *Le temps change tout, et l'on ne peut pas plus se soustraire à ses* LOIS *qu'à ses ravages.* (Chateaub.) *Les* LOIS *générales du monde social sont harmoniques.* (Bastiat.) *Les êtres privés d'intelligence obéissent fatalement à leurs* LOIS. (Lamenn.) *Tout, dans l'économie animale, est soumis à des* LOIS *fixes.* (Flourens.) *L'histoire est un recueil d'expériences dans lesquelles on peut étudier la* LOI *de la pensée humaine.* (V. Cousin.) *La* LOI *des grands nombres est la* LOI *des faits qui n'en reconnaissent point d'autres.* (Renouvier.) *Le mouvement d'une lampe révèle à Galilée la* LOI *de l'isochronisme du pendule.* (Quinet.) *La liberté est la* LOI *de l'homme comme le mouvement est la* LOI *de la terre.* (E. de Gir.) *La liberté, c'est la faculté laissée à l'homme de se développer selon les* LOIS *de sa nature.* (L. Blanc.) *De même qu'elle est la* LOI *du monde, l'égalité est la* LOI *du genre humain.* (Proudh.) *Il y a des* LOIS *dans l'esprit humain, même pour la génération des chimères.* (C. Dollfus.) *Le progrès est la* LOI *générale de l'univers.* (E. Pelletan.) *Dans le monde végétal et dans le monde animal, tout nous donne l'exemple d'une* LOI *d'association, de sympathie et d'amour.* (X. Marmier.)

La terre ne sait pas la *loi* qui la féconde.

LAMARTINE.

‖ Règle, principe qu'il faut suivre dans la pratique d'un art ou d'une science : *Les* LOIS *du langage. Les* LOIS *de l'art de peindre. Les* LOIS *du théâtre. L'anatomie du paysage a des* LOIS *moins visibles que l'anatomie du corps humain, mais tout aussi rigoureuses.* (Th. Gaut.)

Boileau jadis a su, d'une imposante voix,
Dicter de l'art des vers les rigoureuses *lois*.

DELILLE.

La grammaire, du verbe et du nominatif,
Comme de l'adjectif avec le substantif,
Nous enseigne les *lois*. . . .

MOLIÈRE.

— Fig. Obligation morale, exercice nécessaire ou convenable de certaines vertus : *Les* LOIS *de l'honneur. Les* LOIS *de la décence. Les* LOIS *de l'amitié. Les* LOIS *du devoir.*

Des *lois* que nous suivons la première est l'hon-
[neur.

VOLTAIRE.

De la simple candeur il faut suivre la *loi*.

DÉSAUGIERS.

— *Loi draconienne*, Loi extrêmement sévère, comme celles de Dracon.

— *Loi naturelle* ou *de nature, Loi morale*, Règles de conduite fondées sur la nature même de l'homme et de la société : *Malheur à toute loi écrite qui n'est pas un fidèle écho de la* LOI MORALE ! (J. Simon.) *Une loi qui ne dérive pas de la* LOI NATURELLE, *par une conséquence nécessaire, est une loi tyrannique.* (J. Simon.)

Il se faut entr'aider, c'est la *loi de nature*.

LA FONTAINE.

‖ *Lois de la nature, Loi naturelle*, Règles constantes auxquelles sont soumis tous les êtres, et qui font que les mêmes phénomènes se reproduisent toujours dans des circonstances identiques : *La mort est une* LOI DE LA NATURE. *Le miracle est une dérogation aux* LOIS DE LA NATURE. *Les hommes naissent, vivent et meurent toujours d'après les mêmes* LOIS DE LA NATURE. (Machiavel.) *Le hasard n'est que l'ignorance des* LOIS NATURELLES. (Leibnitz.) *Ce n'est que sur les* LOIS DE LA NATURE *qu'on peut établir celles des sociétés humaines.* (B. de St-P.) *Tout ce qui viole la* LOI DE LA NATURE *n'est pas la vérité.* (A. Martin.)

— *Loi positive*, Loi écrite, rédigée, formulée par les hommes.

— *Loi divine, Loi de Dieu*, Ensemble des préceptes émanés de la volonté de Dieu et manifestés par une révélation : *Il est une* LOI DIVINE *aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.* (J. de Maistre.) *Les* LOIS DE DIEU *sont le code le plus parfait de la justice naturelle.* (Chateaub.) *La* LOI DE DIEU *est une loi d'amour.* (Lamenn.) *L'égalité est une* LOI DIVINE, *une loi antérieure à toutes les lois, et dont toutes les lois doivent dériver.* (P. Leroux.)

— *Loi humaine*, Règle de conduite fondée sur la volonté des hommes qui ont une autorité effective sur leurs semblables : *La* LOI HUMAINE *regarde principalement l'action, mais la loi divine ne regarde que l'intention.* (J. Simon.)

— *Lois religieuses, Lois ecclésiastiques*, Celles qui règlent les devoirs des hommes relativement au culte : *La* LOI RELIGIEUSE *ne doit pas avoir de sanction sur la terre.*

— *Lois de l'Etat*, Celles qui sont portées par l'autorité temporelle : *Les* LOIS DE L'ETAT *sont injustes lorsqu'elles sont arbitraires.*

— *Loi prohibitive*, Loi qui défend de faire quelque chose, dans certains cas qu'elle détermine : *La loi sur la chasse est une* LOI PROHIBITIVE.

— *Loi politique*, Celle qui a pour but la conservation de l'Etat et de sa constitution : *Les* LOIS POLITIQUES *naissent chez les hommes avant les lois civiles.* (Chateaub.) *Le christianisme renferme les trois grandes lois de l'univers : la loi divine, la loi morale, la* LOI POLITIQUE. (Chateaub.)

— *Loi fondamentale* ou *constitutionnelle*, Celle qui règle en principe et d'une manière générale l'étendue des droits et des devoirs mutuels du gouvernement et des citoyens.

— *Loi organique*, Celle qui précise les prescriptions, prohibitions, définitions établies par une loi plus générale, et particulièrement par la loi constitutionnelle.

— *Loi des nations*, Celle qui règle les droits et les devoirs mutuels des Etats.

— *Loi de la guerre*, Ensemble des règles dont certains peuples se sont imposé l'observation dans leur manière de se faire la guerre.

— *Loi martiale*, Loi qui permet ou prescrit l'usage de la force armée dans certains cas exceptionnels.

— *Loi d'exception*, Celle qui consacre une dérogation momentanée à la loi constitutionnelle : *Une* LOI D'EXCEPTION *introduite dans une constitution libre est toujours une loi dangereuse.* (Chateaub.) *Quand une société a recours aux* LOIS D'EXCEPTION, *elle accuse une faiblesse et compromet la cause qu'elle veut servir.* (J. Favre.)

— *Loi municipale*, Loi relative à l'administration des communes.

— *Loi civile*, Celle qui règle les droits et les devoirs mutuels des citoyens.

— *Loi criminelle*, Celle qui a pour but la détermination et la répression des crimes.

— *Loi pénale*, Celle qui détermine les peines à appliquer à certains crimes et délits prévus : *La* LOI PÉNALE *qui n'est pas justifiée par les mœurs n'est qu'une calomnie contre la société.* (Devaux.)

— *Loi du talion*, Celle qui règle pour le coupable une peine égale au mal qu'il a commis ou qu'il a voulu commettre : *Œil pour œil, dent pour dent, disait la loi juive; c'est la* LOI DU TALION.

— *Loi fiscale*, Celle qui règle la perception des impôts et des contributions de toute nature.

— *Loi bursale*, Loi relative aux moyens de procurer de l'argent à l'Etat, dans un besoin exceptionnel.

— *Loi somptuaire*, Loi qui réglait les dépenses de luxe pour les diverses classes de citoyens, et avait pour but de mettre un frein aux dépenses exagérées de cette nature.

— *Loi agraire*, Loi réglant le partage des biens par égale part entre les citoyens. Cette dénomination a été empruntée à une loi romaine, qui était loin d'être aussi radicale.

— *Loi annonaire*, Loi romaine qui réglait le prix des vivres, en certains cas, pour l'empêcher de s'élever outre mesure.

— *Loi de Lynch*, Justice sommaire que le peuple des Etats-Unis applique dans certains cas à certains criminels.

— *Homme de loi*, Homme qui fait profession de connaître, d'expliquer ou d'appliquer la loi : *Les avocats, avoués, magistrats et autres* HOMMES DE LOI. ‖ Officier ministériel auprès d'un tribunal.

— *Avoir force de loi*, Obliger comme une loi, produire les effets de la loi : *La coutume* A FORCE DE LOI.

— *Force est restée à la loi*, La loi a fini par triompher des résistances, par être appliquée.

— *Passé en loi*, Qui a pris la force d'une loi : *Coutume* PASSÉE EN LOI.

— *Faire la loi, Donner, Dicter la loi*, Imposer sa volonté ou ses caprices : *Ce n'est pas vous qui* FEREZ LA LOI ICI. ‖ *Faire loi*, Etre obligatoire comme une loi : *Votre volonté ne* FAIT PAS LOI. *L'usage* FAIT LOI *même contre la loi.* ‖ *Se faire une loi de*, S'imposer comme obligatoire : *Il* S'EST FAIT UNE LOI *de se lever avant le jour.*

Oui, de lui plaire en tout je *me fais une loi*.

DESTOUCHES.

— *N'avoir pas de loi*, N'avoir aucun principe de justice :

Ils savent ajuster leur zèle avec leurs vices,
Sont prompts, vindicatifs, *sans loi*, pleins d'artifice.

MOLIÈRE.

‖ *N'avoir ni foi ni loi*, N'avoir aucun principe de religion ou de justice : *C'est un homme* SANS FOI NI LOI.

Qui n'estime Cotin n'estime point son roi
Et *n'a*, selon Cotin, ni Dieu, *ni foi, ni loi*.

BOILEAU.

— *C'est la loi et les prophètes*, C'est une vérité tout à fait incontestable : *Ce que je vous dis là*, C'EST LA LOI ET LES PROPHÈTES.

— Prov. *Nécessité n'a pas de loi*, Dans un besoin ou un péril extrême, l'homme se soustrait à toutes les obligations ordinaires. ‖ *Si veut le roi, si veut la loi*, Ancien adage d'après lequel la vraie loi, c'était, en France, la volonté du roi.

— Philos. *Lois rationnelles*, Conditions nécessaires dans lesquelles s'accomplissent les fonctions intellectuelles.

— Jurispr. anc. *Officier de loi*, Officier de justice. ‖ *Main de loi*, Main de justice. ‖ *Amende de loi*, Peine pécuniaire imposée par une loi; amende. ‖ *Œuvre de loi*, Œuvre de justice, et particulièrement transport de fiefs, cens et autres droits, fait par-devant un officier de justice. ‖ *Ville de loi*, Ville qui avait sa justice, c'est-à-dire ses lois et ses juges particuliers. Se disait aussi des villes manufacturières pourvues d'apprentissages et maîtrises. ‖ *Passer par la loi, Venir à la loi*, Faire serment en justice qu'on a payé certains droits dus pour un héritage que l'on détenait. ‖ *Etre en loi*, Etre entre les mains de la justice, en parlant d'un prisonnier. ‖ *Loi romaine*, Ensemble des lois qui ont régi l'empire romain à ses diverses époques : *La* LOI ROMAINE *est consignée tout entière dans les Pandectes et le code de Justinien.* ‖ *Loi mentale*, Loi établie par Jean Ier de Portugal, et qui réglait que toute donation faite par le roi ferait retour à la couronne, à la mort du donataire. ‖ *Loi de créance*, Enquête qui établissait la réalité d'un droit ou d'un fait. ‖ *Loi de crédence*, Déposition de témoins qui exprimaient une opinion personnelle, et non une certitude acquise. ‖ *Loi apparissant, apparaissant* ou *plénière*, Moyen extérieur de connaître la vérité, soit par une enquête, soit par l'emploi des épreuves connues sous le nom de jugement de Dieu. ‖ *Clameur de loi apparissant*, Revendication qu'on faisait d'un héritage possédé depuis plus de quarante ans par un tiers. ‖ *Loi salique*, Recueil des coutumes des Francs Saliens. ‖ *Loi écrite*, Nom donné au droit romain, au commencement de la troisième race. ‖ *Lois du royaume*, Lois immuables et que le souverain ne pouvait modifier, comme celles qui étaient relatives à la conservation du domaine de la couronne. ‖ *Lois ordinaires*, Celles que le roi pouvait modifier à son gré. ‖ *Loi subalterne*, Juridiction inférieure, en Belgique. ‖ *Loi vilaine*, Loi qui concernait les gens de la campagne. ‖ *Loi probable et monstrable*, Décision qui était fondée sur le serment d'une ou de plusieurs personnes. ‖ *Loi de bataille*, Ancienne loi sur le duel. ‖ *Loi de grands six sols*, *Loi de petits six sols*, Droits variables que payaient ceux qui violaient les formes de la justice. ‖ *Loi outrée*, Enquête en matière possessoire ou intéressant un mineur. C'était aussi une loi sur le duel particulière à la Normandie. ‖ *Loi du vicomte de la ville*, Droit et usance du vicomte. ‖ *Loi apparente*, En Normandie, Lettres royaux obtenues par un particulier pour recouvrer un héritage. ‖ *Loi portative*, Dans le Cambrésis et le Hainaut, Compagnie de juges qui pouvaient exploiter hors du territoire de leur seigneur. ‖ *Lois de ville jurée*, Magistrats possédant une juridiction.

— Anc. cout. *Loi d'août*, Droit de publier le ban de la moisson ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de tout autre, pendant le mois d'août.

— Mythol. Fille de Jupiter et de Thémis.

— Hist. relig. *Loi ancienne*, *Loi de Moïse*, *Loi écrite* ou simplement *Loi*, Loi religieuse et civile que Dieu donna aux Juifs sur le Sinaï, par l'intermédiaire de Moïse : *La* LOI MOSAÏQUE *prononçait la peine de mort contre toute tentative pour changer le culte établi.* (Renan.) *Les auteurs du Nouveau Testament ne citent jamais que la version grecque de la* LOI *et des prophètes.* (Renan.) ‖ *Loi de Jésus-Christ*, *Loi chrétienne*, *Loi évangélique*, *Loi de grâce*, *Nouvelle loi*, Ensemble des préceptes contenus dans l'Evangile : *La* LOI CHRÉTIENNE *fait que les hommes intuitifs ne sont plus nécessaires.* (Ballanche.) ‖ *Loi de Mahomet*, Ensemble des préceptes contenus dans le Coran.

— Hist. politiq. *Loi d'amour*, Expression malheureuse dont le ministre Peyronnet se servit pour qualifier devant la Chambre des députés la loi destructive de la liberté de la presse, que le gouvernement de la Restauration présenta en 1827.

— Antiq. *Loi de Diomède*, Précaution que l'on prend de faire marcher les autres devant soi, dans des occasions périlleuses, ainsi que fit Ulysse à l'égard de Diomède, lorsqu'ils revenaient ensemble d'enlever le Palladium : *Imposer la* LOI DE DIOMÈDE *à son compagnon.*

— Dr. canon. *Loi diocésaine*, Taxe perçue autrefois par les évêques sur les ecclésiastiques de leur diocèse.

— Hist. littér. *Lois d'amour*, Sorte de code en vers, dans lequel les cours d'amour puisaient leurs décisions.

— Jeux. *Lois du plein*, *Lois du coin*, Conditions à observer pour faire son plein, pour prendre un coin, au trictrac.

— Monn. Ancienne expression monétaire usitée pour désigner le titre, le fin ou la bonté intérieure des espèces. C'est de ce mot qu'est dérivé *aloi*, qui a été formé de la locution *à la loi.*

— Syn. Loi, décret. V. DÉCRET.

— **Encycl.** Philos. La notion de *loi* est une notion subjective, abstraite et positive : subjective, parce qu'elle réside tout entière dans l'esprit ; abstraite, parce qu'elle provient de la synthèse d'un grand nombre de faits généralisés ; positive, parce que sa réalité est aussi incontestable que celle de ces faits. Dans le monde, il y a des phénomènes et des propriétés dont l'enchevêtrement inextricable donne naissance à tous les faits naturels. Ces phénomenes ne sont pas autre chose que les propriétés en action, agissant sur notre cerveau pour y déterminer les représentations sensibles. Il y a un ordre dans la succession et dans la juxtaposition des propriétés diverses qui engendrent les phénomènes ; c'est cet ordre qui est la *loi*. La *loi* est une synthèse des phénomènes, puisqu'elle marque les conditions abstraites, universelles et éternelles de leur apparition et de leurs manifestations.

Ces trois mots déterminent les caractères inhérents à toute *loi*. La *loi* est une formule abstraite, nous l'avons déjà dit. Elle est, de plus, universelle, parce qu'elle est la même pour tous les cas et en tous les lieux ; éternelle, car elle ne varie sous aucune influence ni dans aucun temps. Sa fixité est égale à sa généralité.

La *loi* est la forme suprême des généralisations phénoménales, le substantiel résumé des faits que la science enregistre. La science n'est d'ailleurs pas faite dès que les *lois* sont connues : il faut encore faire sur les *lois* le même travail qu'on a fait sur les phénomènes et les transformer en idées, de même qu'on a transformé les phénomenes en *lois*.

Chaque science a ses *lois* distinctes, et dans chaque science elles sont la synthèse des phénomenes coordonnés logiquement. En mathématiques, en physique, en chimie, en biologie, les *lois* particulières sont connues depuis plus ou moins longtemps ; en sociologie, elles ne le sont encore qu'à demi. La *loi* substitue dans les sciences la méthode à l'empirisme, la rationalité à la fantaisie, la rigueur au désordre.

Une science n'est fondée que du jour où elle est en possession de ses *lois* fondamentales ; elle n'est organisée que du jour où elle a découvert les idées qui résument ces *lois* et en sont la dernière expression, c'est-à-dire la plus compréhensive et la plus lumineuse.

Formuler les *lois* est l'opération la plus difficile de l'esprit humain, parce que c'est l'opération la moins spontanée et la plus périlleuse. Si les savants ne mettaient pas plus de circonspection ni plus de réserve que les politiques dans la promulgation des *lois*, la science ne serait qu'un tissu d'erreurs et de mensonges. Heureusement, ils ne procèdent qu'à pas lents et qu'à la lumière d'une expérience cent fois contrôlée, pour émettre les *vérités générales de la nature, les lois* maîtresses de l'accomplissement des phénomènes. Quand les *lois* sont faites, on arrive aisément aux idées ; mais c'est malaisément qu'on aperçoit les *lois* quand les phénomènes n'ont pas été étudiés avec rigueur, poursuivis avec sagacité, contrôlés par mille épreuves et contre-épreuves.

— Jurispr. Tout le monde connaît la définition que Montesquieu a donnée de la *loi :* « Les *lois* sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » *Omnis definitio periculosa*, a-t-on dit bien des fois, et la formule donnée par l'illustre publiciste est loin de faire mentir ce vieil adage. Cette formule est, en effet, très-sérieusement discutable à plus d'un point de vue. On peut d'abord lui adresser le reproche de ne point dégager, de ne point mettre en évidence l'idée du législateur de qui les *lois* émanent. La formule de Montesquieu a donné lieu à une autre critique plus grave encore : cette définition, vu le caractère d'absolue nécessité qu'elle suppose aux lois, ne peut guère convenir qu'à celles qui régissent le monde physique et les êtres destitués de liberté. Les *lois* de cet ordre, en effet, sont fatales, inviolables, et elles portent en elles-mêmes leur moyen coercitif et leur sanction. Au contraire, les *lois* qui régissent les sociétés ou les individus, les seules dont le publiciste et le jurisconsulte aient à s'occuper, sont proposées à des agents intelligents et libres. Elles ne sont point nécessaires dans le sens fatal du mot, elles sont obligatoires, c'est-à-dire qu'elles créent pour le citoyen le devoir de les observer tout en lui laissant le choix des déterminations et la liberté de fait de les violer.

Reconnaissons, au reste, que rien n'offre peut-être plus de difficulté que de formuler en pareille matière une définition absolument irréprochable.

Nous n'entreprendrons pas ici l'histoire de la *loi*, que nous avons faite longuement au mot DROIT. Bornons-nous à quelques observations générales. On a dit qu'aucune société ne saurait exister sans *lois ;* on a eu raison de le dire, car la *loi* est précisément le lien qui réunit et retient ensemble les hommes associés dans un but commun. Mais s'il est vrai d'affirmer qu'aucune association humaine n'a pu exister sans *lois*, on peut assurer sans crainte de se tromper qu'une multitude de sociétés ont existé sans code, c'est-à-dire sans une série coordonnée de règles concises, visant à être complète. La *loi* est humaine ; mais le code est romain. Les *lois* de Manou, de Moïse, de Confucius, de Lycurgue, de Solon, de Mahomet sont des recueils de prescriptions plus ou moins bien coordonnées et agencées, mais des recueils trop incomplets pour se substituer, comme le code romain et la plupart des codes modernes, à l'arbitraire juridique, et pour poser en règle qu'aucun tribunal ne pourra absoudre, condamner, juger qu'en vertu d'un texte de *loi*.

On ne saurait contester l'extrême utilité de ces recueils qui, tout imparfaits qu'ils sont, ont l'avantage de soustraire l'homme à la tyrannie de son semblable, et assurent ou préparent sa liberté. Mais à quelle autorité appartient le droit de formuler et d'imposer les *lois?* Le mode de formation de la *loi* varie essentiellement avec les diverses constitutions politiques des peuples, et elle a suivi, dans l'histoire de chaque nation, les vicissitudes du droit public du pays. Nous ne parlerons pas des coutumes, qui tiennent lieu de *loi* sans doute, mais qui sont des *lois* traditionnelles et immémoriales, ne se rattachant au souvenir précis d'aucun législateur et d'aucune promulgation. Nous ne parlerons que des *lois* promulguées, et nous indiquerons en traits rapides les principales phases du droit, quant à leur mode de formation et aux différents pouvoirs dont elles ont successivement émané.

Il existait dans la république romaine plusieurs pouvoirs légiférants. Il y avait d'abord les comices par centuries, ou assemblées générales du peuple, composées des citoyens de tous les ordres, au sein desquelles étaient délibérées et votées les *lois* proprement dites. Il y avait, en outre et parallèlement, les comices plébéiens par tribus, où la plèbe rendait des plébiscites sur la motion ou l'initiative de ses tribuns. Les plébiscites, qui n'avaient formé d'abord qu'un droit propre au plébéien, acquirent par la suite force de *loi* et eurent la même autorité que les règlements sortis du vote des comices par centuries. Enfin, les magistrats de l'ordre judiciaire, les préteurs rendaient aussi des édits généraux sur les matières de leur juridiction, édits qui, à quelques différences près plus fictives que réelles, étaient de véritables *lois*. Sous l'empire, il n'y eut plus de comices législatifs ; tout au plus resta-t-il un fantôme des anciens comices électoraux votant passivement et invariablement pour les candidats de César. Le pouvoir législatif proprement dit fut exercé, sous les premiers empereurs, par le sénat, corps passif et avili, toujours prêt à convertir en sénatus-consultes les volontés et les plus éphémères caprices du prince. Les Césars ne tardèrent pas à s'affranchir de cette dernière hypocrisie et légiférèrent seuls, se passant du concours bénévole du sénat. Les légistes firent accepter cet axiome insolent qui fait de la *loi* l'expression de la volonté du plus fort : *Quidquid principi placuerit legis habet vigorem.*

En France, les états généraux n'ont jamais eu qu'une ombre de pouvoir législatif. L'adage du droit romain : *Quidquid principi placuerit legis habet vigorem*, fut appliqué de bonne heure chez nous et francisé dans ce dicton plus brutal encore : « Si veut le roi, si veut la loi. » Les parlements, toutefois, ayant fini par hériter des anciens droits de discussion et de contrôle des états de la nation, on nomma ces cours de justice les états au petit pied. Les parlements enregistraient les ordonnances et les édits du roi, qui ne devenaient exécutoires que par cet enregistrement. Ces grandes compagnies judiciaires entendaient bien que ce n'était point là une pure formalité passivement accomplie par les magistrats, et que la haute fonction d'enregistrer les édits comportait le droit et le devoir de délibérer et, par conséquent, le droit de refuser l'enregistrement. C'était à merveille sous les minorités royales, quand le pouvoir était aux mains d'une femme. Mais, dès que le jeune roi était émancipé, et quand, par exemple, il s'appelait Louis XIV, les parlements devaient se ranger à l'obéissance. A toutes les époques, d'ailleurs, les lettres de jussion et les lits de justice finissaient par avoir raison de ces tentatives d'indépendance. Toutefois, en dehors des remontrances et des refus d'enregistrement, les parlements pouvaient rendre des arrêts réglementaires, qui statuaient d'une manière générale et pour l'avenir et qui étaient à ce point de vue des *lois* véritables.

Depuis 1789, le pouvoir de faire des *lois* n'a pas cessé d'être exercé en France par les représentants élus de la nation, avec le concours et la participation du chef de l'Etat, quand le gouvernement a été monarchique. La mesure dans laquelle le chef du gouvernement participe, avec les assemblées électives, à la formation des *lois* a varié avec les constitutions et les chartes qui se sont succédé depuis 1789. Dans l'économie de la première constitution de 1791, la royauté avait conservé une assez large part dans les travaux de la législature. La discussion et le vote des *lois* appartenaient à l'Assemblée nationale, mais le roi avait concurremment avec elle le droit d'initiative ou de proposition. Le roi avait, en outre, le droit de sanction ; la *loi*, quoique délibérée et votée par l'Assemblée, restait en quelque sorte inachevée jusqu'à ce qu'elle eût reçu la sanction royale. Le chef de l'Etat pouvait refuser cette sanction ; c'était ce que l'on appelait le *veto*, qui avait pour effet de mettre en quelque sorte arrêt sur la *loi*, laquelle devait être remise en délibération devant une autre législature.

Dans la constitution consulaire de l'an VIII, le pouvoir exécutif se tailla une part léonine. Il n'y eut de place dans ce nouveau code du droit public que pour le commandement et l'exécution passive. La parole fut confisquée ; le Corps législatif vota les lois silencieusement, sans les discuter et sans pouvoir les modifier par un amendement quelconque. Le droit d'initiative, d'ailleurs, fut retiré à l'Assemblée élective et exercé exclusivement par le premier consul d'abord, puis par l'empereur.

La charte de 1814 revint au système de la sanction royale. Dans cette nouvelle phase de notre droit public, cette sanction reparut encore comme un élément complémentaire de la *loi*, distinct juridiquement de l'acte de la promulgation, quoique d'ordinaire les deux actes fussent accomplis le même jour. L'initiative des *lois* fut dévolue exclusivement au pouvoir royal, sauf toutefois un droit d'initiative indirect et par voie de requête ou de supplication accordé aux Chambres.

La plus importante modification apportée par la charte de 1830 à notre droit public, et spécialement à l'économie du pouvoir législatif, consista dans le droit d'initiative rendu aux Chambres et exercé par elles concurremment avec le pouvoir royal. La constitution de 1852, calquée sur celle du premier Empire, retira de nouveau au Corps législatif l'initiative des projets et propositions de *lois* pour l'attribuer exclusivement au chef de l'Etat. En 1869, un sénatus-consulte rendit au Corps législatif, concurremment avec l'empereur, l'initiative des *lois*. Elle fut depuis partagée entre l'Assemblée et le gouvernement de la République.

Après le vote, le chef de l'Etat n'a plus à agir comme pouvoir légiférant, mais simplement comme pouvoir exécutif ; c'est ce qu'il fait en rendant la *loi* exécutoire par sa promulgation, par sa publication au Bulletin des *lois*. V. BULLETIN.

« La *loi*, dit l'article 2 du code civil, ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a pas d'effet rétroactif. C'est là un des caractères généraux, essentiels, auxquels le législateur n'a dérogé que dans des temps de violence et de passion.

Nous venons de faire connaître les règles qui président à la formation des *lois*, ainsi que les vicissitudes et les fluctuations de notre droit public en cette matière ; nous allons dire un mot de ce qui concerne l'abrogation ou l'abolition des *lois*.

Abolir une *loi* existante, c'est essentiellement légiférer. Faire des *lois*, en effet, n'est guère autre chose qu'abroger ou modifier, c'est-à-dire, abroger partiellement le droit antérieur. Le pouvoir d'abolir les *lois* ne peut donc appartenir qu'au pouvoir législatif lui-même, tel qu'il est organisé et aménagé dans la constitutions de chaque pays et de chaque époque. Une question intéressante en cette matière est celle de savoir si une *loi* promulguée peut être abrogée par une coutume contraire qui s'établit, devient générale et se perpétue durant un laps de temps considérable. Disons tout de suite que la plupart de nos jurisconsultes enseignent que la coutume, quelque générale et persistante qu'on la suppose, est impuissante à abroger la *loi* ou, en d'autres termes, que toutes nos *lois* édictées depuis 1789 ne peuvent plus périr par le seul effet de l'inapplication ou de la désuétude. La coutume a été définitivement dépouillée, avec juste raison, du rôle législatif qui pouvait lui convenir dans une société mal définie, peu cohérente, mais qu'elle ne saurait usurper, sans les plus graves inconvénients, dans l'état mieux réglé et avec les institutions plus précises qui ont succédé à l'ancien ordre de choses.

Les jurisconsultes divisent les *lois* en impératives, c'est-à-dire prescrivant certains actes ; prohibitives ou imposant l'abstention de certains faits ; permissives, qui attribuent aux particuliers des droits ou des facultés juridiques dont il leur est libre d'user ou de ne pas user.

Une division plus importante est celle des *lois* qui ne concernent que les intérêts privés et des *lois* qui intéressent l'ordre public ou les bonnes mœurs. Les particuliers ont la faculté de déroger par leurs conventions aux *lois* de pur intérêt privé ; ils peuvent, par exemple, modifier, en les aggravant ou en les atténuant, les servitudes de mitoyenneté ou autres servitudes de voisinage réglées par le code civil ; il ne leur est pas permis de déroger par des pactes individuels aux *lois* intéressant l'ordre public ou les bonnes mœurs. Le législateur n'a point déterminé toutefois quelles sont ces *lois* de morale publique que les conventions des parties ne peuvent modifier. Ce sont là des questions de sentiment et de conscience abandonnées à l'appréciation du juge, et offrant, par conséquent, le plus grave de tous les dangers, l'arbitraire dans l'administration de la justice. Tant que la *loi* restera vague et indéterminée sur ce point et sur d'autres beaucoup trop nombreux, les citoyens seront dans cette situation fausse que leur fait, vis-à-vis de la justice du pays, l'ignorance de ce que la *loi* défend. La *loi*, même juste, est une contrainte ; les cas non prévus et non punis par la *loi* forment la réserve de la liberté ; il serait donc essentiel que la justice ne pût envahir cet asile sacré, à la faveur des interprétations et des extensions qu'on lui permet de faire de certaines *lois* mal définies.

Voyez, pour compléter cet article, AGRAIRE (loi), BRÉVIAIRE D'ALARIC, CAPITULAIRES, DROIT, TABLES (lois des Douze), ÉTABLISSEMENTS DE SAINT-LOUIS, SALIQUE (loi), SOMPTUAIRES (lois), GOMBETTE (loi), etc.

— Législ. rom. *Loi Oppia.* V. OPPIA.

— *Lois Julia.* V. JULIA.

— *Loi Pappia Poppæa.* V. PAPPIA POPPÆA.

— *Loi Regia.* V. REGIA.

— *Loi Voconia.* V. VOCONIA.

— Législ. étrang. *Loi commune*, en anglais *common law*, droit coutumier en usage en Angleterre.

Dans leur signification la plus générale, les mots *loi commune* désignent une *loi* qui est en vigueur dans toute l'étendue d'un pays, et s'emploient par opposition aux mots *loi particulière*. C'est dans ce sens qu'ils sont usités chez la plupart des peuples civilisés ; mais il n'en est pas de même en Angleterre, où la *loi* commune comprend plusieurs *lois* particulières, qui ne sont observées que dans certains districts. On désigne donc, dans la jurisprudence anglaise, sous le nom de *loi* commune, ce corps de coutumes, de règles et de maximes qui ont acquis force de *loi* par suite d'un long usage. Aussi la *loi* commune a-t-elle été appelée, dans les premières périodes de l'histoire légale de l'Angleterre, *lex et consuetudo Angliæ*, tandis qu'aujourd'hui on ne se sert plus de ces termes que pour désigner la *lex non scripta*, par opposition aux *leges scriptæ* ou statuts.

Indépendamment des coutumes et des usages, dont l'origine particulière est inconnue, la *loi* commune s'est formée vraisemblablement de statuts ou règlements rendus à une époque antérieure à celle où ont été recueillies les traditions légales ; comme, par exemple, les commencements du règne de Richard Ier, et qui, bien que considérés par l'histoire comme des actes du Parlement, n'ont pas force de *loi*, mais tirent leur caractère obligatoire d'un usage immémorial, consacré par les décisions des tribunaux. Dans les temps anciens le système des règlements qui formaient la *loi* commune devait être complétement traditionnel. A mesure que la civilisation avança, on rappela les décisions des cours supérieurs de justice, et ce furent ces décisions qui, passées en coutumes et en règlements, formèrent la *loi* commune, de même que, dans la *loi* civile, les décisions judiciaires rendues par les empereurs durent servir de guide dans tous les cas analogues qui se présenteraient à l'avenir. De savants écrivains se sont livrés à une foule de recherches et d'hypothèses sur l'origine de la *loi* commune anglaise, bien que sir Matthew Hale déclare que cette origine « est aussi difficile à découvrir que les sources du Nil. » On peut cependant affirmer, avec vraisemblance, que les coutumes qui y furent introduites dans les anciens temps ne dérivaient pas d'une source commune, et qu'elles y pénétrèrent à des époques différentes, à la suite des vicissitudes politiques par lesquelles passa successivement l'Angleterre; ainsi les unes viendraient des Saxons, les autres des Danois, d'autres, enfin, des Normands. Il est aussi à peu près évident, à cause de l'adoption d'un grand nombre de termes de la législation romaine et de prescriptions des *lois* romaines, que beaucoup des règles et des maximes de la *loi* commune dérivent du droit civil. C'est incontestablement de cette source que provient, en majeure partie, le droit commercial anglais. L'ensemble de la *loi* sur le témoignage, qui aujourd'hui forme peut-être la portion la plus importante de la jurisprudence pratique en Angleterre, s'est maintenu dans la *loi* commune jusqu'à l'époque de la république. Mais l'exemple peut-être le plus remarquable de la flexibilité de la *loi* commune et de sa facilité à se plier aux circonstances se présente dans l'histoire du jugement par le jury, que l'on peut retracer en suivant toutes ses gradations, depuis le genre le plus simple de jury, dans lequel les jurés n'étaient autres que les témoins cités pour déclarer la vérité au juge, jusqu'au système actuel. L'altération que la *loi* commune a subie par suite de ces additions et de ces retranchements est telle que l'on ne peut vraiment dire qu'elle soit aujourd'hui le même corps de *lois* qu'il y a six cents ans. Un éminent jurisconsulte anglais, Hale, soutient cependant qu'elle a conservé toute son identité, en se basant sur ce que ses modifications n'ont été que partielles et successives, tandis que le système général a toujours été le même.

— *Loi royale*, *loi* par laquelle fut constituée la monarchie absolue héréditaire en Danemark et en Norvége, et qui fut rendue le 14 novembre 1665. Cette *loi* mettait à la merci du souverain les biens et jusqu'à la vie des sujets, le constituait chef suprême de la religion, et lui conférait la libre disposition des emplois, le droit de paix et de guerre, etc. En retour de ces priviléges monstrueux, le roi n'est tenu qu'à respecter la confession d'Augsbourg, à laquelle il doit appartenir, et à n'introduire aucune modification dans l'ordre de succession au trône.

— Hist. *Loi martiale*. V. MARTIAL.

— *Lois de septembre* 1835. V. SEPTEMBRE.

— Iconogr. Les anciens avaient personnifié la Loi (*Lex*), et la disaient fille de Jupiter et de Thémis. D'ordinaire elle a été représentée par les artistes sous les traits d'une femme majestueuse, assise sur un tribunal, la tête ceinte d'un diadème, un sceptre à la main et appuyant son autre main sur un livre de jurisprudence ou *codex*, ou sur des tablettes qui portent inscrites des sentences.

Drolling avait peint pour une des salles de l'ancien conseil d'Etat, au Louvre (aujourd'hui une des salles des dessins), un plafond qui représentait la *Loi descendant sur la terre et y repandant ses bienfaits*. Des figures de la *Loi*, peintes par M. Ch. Landelle pour la salle d'attente du conseil d'Etat (quai d'Orsay), et par M. Henri Lehmann pour le prétoire de la cour d'assises, au Palais de justice, ont été brûlées en 1871. Ce dernier monument renferme, dans la salle des pas perdus, une très-belle figure de la *Loi*, sculptée en haut relief par Armand Toussaint. Cet artiste avait exposé, au Salon de 1850, une autre statue en pierre de la *Loi*. Une statue du même genre, par Elias Robert, décore la façade du tribunal de commerce de la Seine.

— Sciences nat. La découverte successive des *lois* d'un même ensemble de phénomènes est l'objet de la partie analytique de la science qui en traite; ce n'est pas lorsque ces *lois* ont été établies que peut prendre naissance la partie synthétique de cette science. En mathématiques, l'analyse se réduit pour ainsi dire à rien; elle n'a eu pour objet que la coordination des axiomes ou vérités élémentaires indécomposables, qu'il sera le plus avantageux de prendre pour principes de la science. Aussi l'ensemble entier des mathématiques proprement dites et de la géométrie ne présente-t-il pas l'exemple d'une seule formule ayant reçu le nom de *loi*. Le fait de la correspondance entre les changements de signes des mesures des grandeurs géométriques et les changements de sens de ces mêmes grandeurs, ce fait dont la notion est restée pendant longtemps purement intuitive, aurait bien pu donner lieu à l'imposition d'une *loi*; ce fait constitue en effet, pour la plupart des mathématiciens, une véritable *loi* naturelle, un principe expérimental indémontrable; mais il n'en est rien en réalité.

Les *lois* naturelles sont de deux sortes et bien différentes quant à l'étendue des difficultés que présente leur découverte. Les unes établissent des relations directes entre un seul agent et l'effet qu'il produit. Ce sont les plus simples; elles ne peuvent avoir d'autre origine que l'expérience; elle résultent habituellement de l'examen d'une table à simple entrée ou à deux colonnes seulement, contenant d'une part les mesures de l'énergie de la cause, de l'autre celles des effets produits. Telles sont, en mécanique, les *lois* de la pesanteur ou plus généralement les *lois* du mouvement d'un point matériel soumis à l'action d'une force constante, *lois* que l'on essaye à tort aujourd'hui de démontrer en prenant pour base la *loi* plus compliquée de la composition des mouvements qui, tout au contraire, n'a pu être fondée que sur l'observation de phénomènes divers dont celui du mouvement des graves est le plus simple; en astronomie, les *lois* de Kepler; en physique, les *lois* de Mariotte et de Gay-Lussac, les *lois* qui unissent les nombres de vibrations des cordes et des verges à leurs longueurs; les *lois* de la réflexion de la lumière, de la chaleur et du son; les *lois* de la réfraction et de la double réfraction, la *loi* de l'électrolyse de Faraday, etc.; en chimie, la *loi* des combinaisons définies ou des équivalents, la *loi* des volumes, etc.; en biologie, la *loi* de la subordination des caractères, de Cuvier; en sociologie, les *lois* du travail et de l'échange.

Les autres *lois*, qu'on pourrait appeler les *lois* du second degré, sont celles suivant lesquelles deux ou plusieurs effets de même nature, produits par des causes diverses, se composent pour former l'effet total lorsque les causes correspondantes sont simultanément en action. Ces *lois*, beaucoup plus difficiles à découvrir que celles du premier genre, par cela même qu'elles résumeraient les résultats qui pourraient être contenus dans des tables à plusieurs entrées, résultent bien plus rarement d'expériences directes; ce sont habituellement le fruit de longues et profondes méditations du génie. On leur donne souvent le nom de principes, afin d'en mieux caractériser l'importance. Ce sont de lumineuses hypothèses, dont l'exactitude s'affirme de plus en plus par les conséquences vraies qu'on en tire, bien plutôt que des propositions établies sur des expériences directes. Tels sont, en mécanique, le principe de l'inertie, duquel le problème général de la mécanique reçoit une définition nette, par la suppression des croyances aux agents occultes ou surnaturels; le principe de l'égalité entre l'action et la réaction, au moyen duquel on a pu ramener le problème du mouvement d'un système à celui du mouvement d'un point matériel isolé et libre; le principe de la composition des mouvements, qui permet de ramener le problème complexe du mouvement d'un point matériel libre soumis à l'action simultanée de plusieurs forces variables, à celui du mouvement d'un point soumis, à partir du repos, à l'action d'une seule force constante de direction et d'intensité; en astronomie, le principe de la gravitation universelle; en optique, le principe des interférences ou l'hypothèse des ondulations; en chimie, le principe de la théorie atomique; en histoire naturelle, les principes, encore imparfaits, sur lesquels reposent les différentes méthodes de classification; en sociologie, le principe du progrès continu.

— Chim. On entend par *lois* chimiques l'ensemble des principes qui forment la base même de la science et qui permettent de prévoir ce qui arrivera lorsque des corps composés de natures diverses seront mis en présence dans des conditions telles qu'ils puissent réagir chimiquement les uns sur les autres.

Les *lois* chimiques sont en bien moins grand nombre que les *lois* physiques, si on les considère dans leur ensemble; mais si, comme il convient de le faire, on compare, sous le rapport de leurs richesses en principes, la chimie à une même branche de la physique, l'acoustique, l'optique, la théorie de la chaleur ou l'électromagnétisme, on trouvera, au contraire, que les *lois* chimiques rigoureusement établies sont en bien plus grand nombre que les *lois* relatives à une même branche de la physique.

Les *lois* chimiques présentent d'ailleurs des caractères extrêmement remarquables: elles sont toujours simples; elles s'appliquent à tous les corps, et les circonstances accessoires, qui ont tant d'importance en physique, n'en altèrent pas les manifestations; enfin leur degré de certitude est peut-être plus grand que celui d'aucune autre *loi* naturelle. D'ailleurs elles se rapportent toutes à un même grand fait qui résume tous les faits particuliers de la chimie. C'est pourquoi nous avons cru devoir les réunir ici toutes dans un même cadre. Voici ces *lois*, connues sous les noms des hommes qui les ont les premiers énoncées.

— *Loi de Wenzell.* Cette *loi* ne comprend qu'un cas particulier de la théorie des proportions définies. Wenzell, chimiste allemand du siècle dernier, l'a donnée en 1777.

On sait que, pour neutraliser un poids donné d'un acide, il faut employer une quantité invariable d'une base. Ainsi, pour neutraliser exactement 100 grammes d'acide sulfurique, il faut employer 156^{gr},1 d'oxyde de baryum. Si maintenant on veut neutraliser ces 100 grammes d'acide sulfurique par d'autres bases, il faudra employer d'autres quantités variables suivant les différentes bases, mais invariables pour chacune d'elles.

Ainsi, pour neutraliser 100 grammes d'acide sulfurique, il sera nécessaire d'employer 96^{gr},1 de potasse anhydre, 63^{gr},2 de soude, 57^{gr},1 d'oxyde de calcium; 81^{gr},1 de bioxyde de cuivre.

D'autre part, si on essaye de neutraliser 100 grammes d'acide nitrique concentré par ces différentes bases, il deviendra nécessaire d'employer des quantités diverses de chacune d'elles.

Ainsi, pour obtenir de l'azotate de baryte neutre, il faudra employer 121^{gr},4 d'oxyde de baryum; pour l'azotate de potasse, 74^{gr},7 de potasse; pour l'azotate de soude, il faudra 49^{gr},2; quant aux azotates de chaux et de cuivre, ils nécessiteront, le premier, 44^{gr},4 de chaux, et le second, 63^{gr},1 de bioxyde de cuivre. Rapprochons ces nombres les uns des autres:

156 grammes de baryte neutralisent 100 gr. d'acide sulfurique.

121 grammes de la même substance neutralisent 100 grammes d'acide azotique.

D'un autre côté:

96^{gr},1 de potasse neutralisent 100 grammes d'acide sulfurique.

74^{gr},7 de potasse neutralisent 100 grammes d'acide azotique.

Nous voyons que la quantité de baryte nécessaire pour saturer 100 grammes d'acide sulfurique est à la quantité de potasse nécessaire pour saturer le même poids d'acide dans le même rapport que les poids de baryte et de potasse nécessaires pour saturer 100 grammes d'acide nitrique concentré. C'est ce fait que nous pouvons exprimer par l'équation très-simple:

$$\frac{156.1}{96,1} = \frac{121,4}{74,7}.$$

Nous verrons de même que les quantités des autre bases sont entre elles dans des rapports semblables. Nous aurons ainsi:

$$\frac{96,1}{63,2} = \frac{74,7}{49,2}, \quad \frac{96,1}{57,1} = \frac{74,7}{44,4}, \text{ etc.}$$

Ce que l'on peut exprimer commme l'a fait Wenzell en disant:

Les quantités respectives de plusieurs bases qui saturent une même quantité d'acide sont proportionnelles aux quantités des mêmes bases qui saturent un poids donné d'un autre acide.

— *Loi de Richter.* Pour les sels formés par un même acide, il existe un rapport constant entre la quantité d'acide et la quantité d'oxygène de la base.

— *Loi de Berzélius.* Pour les oxysels, la quantité d'oxygène de la base et celle de l'acide sont toujours dans un rapport simple.

Principe général: les corps se combinent entre eux en proportions définies.

— *Loi de Dalton* ou *des proportions multiples.* Lorsque deux corps se combinent en plusieurs proportions, le poids de l'un d'eux restant le même, les quantités pondérales du second sont entre elles dans des proportions simples.

— *Lois de Berthollet.* Ces *lois*, destinées à rappeler l'action des bases, des acides et des sels eux-mêmes sur les dissolutions salines, servent à prévoir, dans certains cas, les réactions qui se produisent. Elles sont d'une tout autre nature que les précédentes; elles n'ont plus une grande importance théorique, mais elles rendent de grands services dans les recherches nouvelles, en permettant de disposer presque à coup sûr les expériences.

Pour plus de clarté, les *lois* de Berthollet ont été réparties en trois classes. La première de ces catégories renferme les *lois* qui régissent l'action des acides sur les sels. La seconde traite de l'action des bases sur les sels et la troisième de l'action des sels sur les sels.

Etudions d'abord chacune de ces grandes divisions et nous présenterons ensuite quelques observations relatives à chacune d'elles.

1o *Action des acides sur les sels.* Berthollet a étudié la décomposition des sels par les acides à un point de vue tout à fait général, et de cette étude il a conclu deux *lois* générales:

1re *Loi. Un sel est toujours décomposé par un acide plus fixe que celui qu'il contient.* Les exemples abondent; pour ne citer que les plus communs, nous rappellerons la décomposition des carbonates par les acides chlorhydrique, sulfurique ou azotique. La préparation industrielle de l'acide azotique n'est elle-même qu'une application de cette *loi*. Le procédé consiste en effet à décomposer l'azotate de potasse par l'acide sulfurique; ce dernier étant plus fixe que l'autre, l'acide azotique sera mis en liberté, en vertu de la réaction suivante:

$$KO, AzO^5 + 2(SO^3HO) = \left.\begin{matrix}KO\\HO\end{matrix}\right\} 2SO^3 + AzO^5HO.$$

Enfin l'azotate de potasse peut encore être décomposé par l'acide silicique. Cet acide paraît être un acide très-faible; mais comme il est entièrement fixe, il peut, sous l'influence de la chaleur, déplacer des acides plus énergiques, mais moins fixes que lui, comme l'acide sulfurique, l'acide azotique. C'est même par ce procédé que certains alchimistes se procuraient de l'eau-forte ou de l'huile de vitriol.

2me *Loi. Un sel est décomposé par un acide qui peut former avec sa base un composé insoluble ou moins soluble que le composé existant.* Parmi les principaux exemples nous citerons l'action de l'acide sulfurique sur un sel soluble quelconque de baryte; soit:

$$BaOAzO^5 + SO^3HO = BaO\,SO^3 + AzO^5HO.$$

Le sulfate de baryte formé est complétement insoluble; il se précipite au fond du vase tandis que l'acide azotique est mis en liberté. Un second exemple nous sera fourni par l'action de l'acide chlorhydrique sur les sels d'argent. Aussitôt après que ce réactif a été introduit, il se forme dans la dissolution un précipité blanc, caillebotté, noircissant promptement à l'air; c'est du chlorure d'argent:

$$AgO\,AzO^5 + HCl = AgCl + HO\,AzO^5.$$

L'influence de l'insolubilité du sel qui va se former est très-considérable; car si on réalise une expérience dans laquelle le nouveau composé puisse se dissoudre, on ne voit pas de décomposition. Si l'on prend, par exemple, la dissolution suffisamment étendue d'un sel quelconque de chaux et que l'on y ajoute goutte à goutte de l'acide sulfurique, on ne voit point se former le précipité de sulfate de chaux, car ce sel est très-sensiblement soluble dans l'eau; mais si on ajoute de l'alcool à la dissolution, le précipité apparaît immédiatement, car le sulfate de chaux est insoluble dans l'alcool. M. Pelouze a signalé dans ce sens un fait des plus intéressants; c'est le déplacement de l'acide acétique par l'acide carbonique. L'acide carbonique en présence de l'eau est toujours déplacé par l'acide acétique. Mais si l'on prend une dissolution alcoolique d'acétate de potasse et qu'on y fasse passer un courant d'acide carbonique, il se dépose du carbonate de potasse insoluble dans l'alcool et l'acide acétique est mis en liberté.

Cette loi présente en chimie une application des plus fréquentes et des plus utiles. C'est la préparation des acides solubles dans l'eau, mais que l'on ne peut volatiliser sans décomposition. Dans ce genre on peut citer les acides chlorique, perchlorique, hyposulfurique, etc.

3me *Loi. Un sel est décomposé par un acide quand l'acide mis en liberté est peu ou n'est point soluble, tandis que l'acide expulsant forme avec la base un composé soluble.*

Comme exemple, nous citerons la décomposition du silicate de potasse par l'acide sulfurique. L'acide silicique mis en liberté est en effet insoluble, tandis que le sulfate de potasse se dissout aisément; au premier abord il paraît y avoir contradiction flagrante entre ce fait et celui cité comme dernier exemple de la première *loi*. Un examen un peu attentif démontre qu'il n'en est rien; si sous l'influence d'une forte chaleur la silice déplace l'acide sulfurique, c'est à cause de sa fixité. Mais si à une température moins élevée l'acide sulfurique déplace à son tour l'acide silicique, cela tient uniquement à l'insolubilité de ce dernier acide. Il n'y a donc point contradiction entre ces deux faits; ils ne servent qu'à faire ressortir encore davantage l'influence des conditions physiques sur les phénomènes chimiques. Comme exemple on peut encore citer la préparation de l'acide borique; ce dernier acide s'obtient en effet en versant de l'acide chlorhydrique dans une dissolution chaude et concentrée de borate de soude. L'acide borique étant peu soluble dans l'eau à la température ordinaire se sépare en lamelles cristallines par le refroidissement.

2o *Action des bases sur les sels.* Berthollet ici encore a établi trois grandes *lois* générales.

1re *Loi. Il y a décomposition du sel toutes les fois que la base ajoutée est plus fixe que la base du composé.*

En chimie minérale, nous n'avons à citer qu'un seul exemple de cette loi, c'est la décomposition des sels ammoniacaux par un oxyde fixe quelconque, la chaux, la potasse, la soude, l'oxyde de plomb, etc. Mais en chimie organique il n'en est pas de même, car on connaît aujourd'hui un très-grand nombre de bases organiques volatiles qui se préparent de la même façon que l'ammoniaque. Aussi dans cette partie de la science les applications de la *loi* de Berthollet seront-elles nombreuses et fréquentes.

2me *Loi. Une base décompose un sel dont la base est insoluble dans les conditions de l'expérience.* Comme exemple, nous citerons la préparation d'un grand nombre d'oxydes hydratés insolubles. La préparation du sesquioxyde de fer, au moyen d'un sel de fer au maximum et de l'ammoniaque ou de la potasse. Nous pourrons encore citer la préparation du protoxyde de plomb avec l'azotate de plomb et l'ammoniaque:

$$PbOAzO^5 + AzH^4O = AzH^4O\,AzO^5 + PbO.$$

Toutefois, il est certaines circonstances dans lesquelles le précipité est masqué pour ainsi dire par la base *elle-même*; aussi dans ces expériences le choix de la base soluble employée à précipiter l'oxyde insoluble n'est-il pas indifférent. Plusieurs oxydes métalliques sont, en effet, solubles soit dans la soude, soit dans l'ammoniaque. L'oxyde de cuivre est très-facilement dissous dans l'ammoniaque. La potasse et la soude dissolvent l'alumine et l'oxyde de plomb. Pour vérifier la *loi*, il faudra donc employer l'ammoniaque pour précipiter l'alumine et l'oxyde de plomb, tandis qu'on aura recours à la potasse pour précipiter l'oxyde de cuivre. Nous trouvons encore ici à noter une de ces contradictions apparentes que nous relevions plus haut. Nous voyons en effet l'oxyde de plomb tour à tour chassant l'ammoniaque et chassé par elle. Mais, dans le premier cas, il agit uniquement comme oxyde fixe, tandis que dans le deuxième la cause de son élimination est son insolubilité.

3me *Loi. Un sel est décomposé par une base, lorsque la base expulsante peut former avec l'acide un composé insoluble.*

Deux exemples industriels nous sont fournis par les préparations de la potasse et de la soude. Pour obtenir ces bases on ajoute, en effet, à la dissolution de leurs carbonates une certaine quantité de chaux. Cette base enlève l'acide carbonique pour former du carbonate de chaux insoluble, tandis que la potasse ou la soude caustique restent en dissolution. De la même sorte on obtiendrait la potasse en ajoutant de l'eau de baryte à une dissolution de sulfate de potasse. Le sulfate de baryte étant insoluble se précipiterait, laissant l'alcali en dissolution.

Il y a encore une dernière observation qui est due à Gay-Lussac. Ce chimiste a observé que les sels étaient décomposés toutes les fois que la base expulsante saturait mieux les acides que la base expulsée. Si l'on ajoute, par exemple, de l'oxyde d'argent à une dissolution d'azotate de cuivre, au bout de quelque temps on ne trouvera en dissolution que l'azotate d'argent, tandis que l'oxyde de cuivre aura été précipité. L'oxyde de cuivre, base très-faible, a donc été chassé par l'oxyde d'argent, base plus énergique. Cette propriété a même été utilisée pour la préparation des dissolutions pures d'azotate d'argent au moyen de l'alliage monétaire. On prend une certaine portion de la liqueur, que l'on précipite par la potasse. On ajoute ce précipité impur à l'autre partie de la dissolution qui bientôt ne contient plus que de l'azotate d'argent.

3o *Action des sels sur les sels.* Cette action peut s'exercer de deux manières, suivant que l'on opère par voie sèche ou par voie humide. Chacun de ces deux cas a fourni à Berthollet une *loi* générale.

1re *Loi* (voie sèche). Il y a double décomposition de deux sels quand, par l'échange mutuel de leurs acides et de leurs bases, ils peuvent former un composé plus volatil que ceux déjà existants.

On peut citer comme exemple de cette *loi* la préparation du carbonate d'ammoniaque obtenue par l'action du carbonate de chaux sur le sulfate d'ammoniaque, le carbonate étant plus volatil que le sulfate :

$$\mathrm{AzH^4OSO^3 + CaO\,CO^2}$$
$$\mathrm{= AzH^4\,OCO^2 + SO^3CaO.}$$

On prépare également le chlorhydrate d'ammoniaque par la double décomposition du sel marin et du sulfate d'ammoniaque. C'est encore une application de cette *loi*, que la préparation des chlorures de mercure.

Dans la préparation du carbonate d'ammoniaque, il se produit la réaction inverse de celle qui aurait lieu si l'on versait du carbonate d'ammoniaque dans du sulfate de chaux; mais dans le premier cas, la réaction est déterminée par la volatilité, tandis que dans le second l'insolubilité est la cause première. Quand deux sels exposés à l'action de la chaleur ne peuvent donner un composé volatil, il y a cependant quelquefois une double décomposition, mais alors c'est qu'il peut se former un composé plus fusible. Tel est le cas, par exemple, où on vient à chauffer du chlorure de calcium et du sulfate de baryte. Le chlorure de baryum étant plus fusible tend à se former et c'est ce qui se produit. Quelquefois les sels se combinent entre eux sous l'influence de la chaleur. M. Berthier a obtenu par voie de fusion un grand nombre de sels doubles dont quelques-uns sont cristallisés et analogues aux espèces minérales déja connues.

2me *Loi* (voie humide). Quand on mêle deux dissolutions salines, elles se décomposent quand elles peuvent former un composé insoluble. Si, dans une dissolution de chromate de potasse, on verse de l'acétate de plomb, il se forme immédiatement un abondant précipité de chromate de plomb insoluble. On a même conclu de ces faits une méthode générale de préparation pour les sels insolubles, chromates, carbonates, phosphates, sulfates, oxalates, etc. L'insolubilité n'est, du reste, pas nécessaire pour déterminer la précipitation. Il suffit que le nouveau sel formé soit moins soluble que les deux sels coexistants. Si, par exemple, on chauffe un mélange d'azotate de soude et de chlorure de potassium, à l'ébullition il se dépose du chlorure de sodium, tandis que l'azotate de potasse reste en dissolution; car le sel marin, ayant une solubilité à peu près constante à toutes les températures, devient bientôt le moins soluble des quatre sels qui peuvent se former. En s'appuyant sur la solubilité des différents sels à diverses températures, on peut donc transformer des sels solubles en d'autres sels solubles plus utiles. Une application importante de ce principe est celle que M. Bolard a imaginée pour le traitement des eaux mères des marais salants.

— *Observations générales.* Que se passe-t-il quand on vient à mélanger deux dissolutions telles que, d'après les lois de Berthollet, la volatilité ou l'insolubilité ne puissent intervenir comme agents? Y a-t-il un simple mélange ou bien une double décomposition? La question vaut la peine d'être examinée. On admet que, dans ce cas, il y a une double décomposition, mais partielle, de telle sorte que, si l'on emploie deux sels, on en retrouvera quatre dans la dissolution. Si, par exemple, on mélange une dissolution de sulfate de fer et une dissolution d'acétate de soude, la liqueur prend immédiatement la teinte brune caractéristique de l'acétate de fer; ce sel existe bien réellement dans la dissolution, car on peut en précipiter le fer par l'hydrogène sulfuré, chose qui n'aurait pas lieu dans une dissolution de sulfate de fer. Nous sommes donc forcés d'admettre dans la dissolution l'existence de quatre sels : acétate de fer, acétate de soude, sulfate de fer et sulfate de soude.

Dans une série d'expériences, fort intéressantes, M. Malaguti a démontré la réalité de ces partages, et il a pu déterminer ce qu'il appelle le *coefficient de décomposition*, c'est-à-dire la proportion de sels primitifs décomposés. Si, par exemple, on dissout dans la moindre quantité d'eau possible un équivalent d'azotate de strontiane et un équivalent d'acétate de potasse, et qu'après avoir laissé reposer le mélange pendant plusieurs heures, on le verse dans un grand excès d'alcool éthéré, on obtient un dépôt formé par les azotates des deux bases, tandis que dans le liquide on trouve les acétates. L'analyse démontre que le partage a été inégal; ainsi on trouve : un tiers d'équivalent d'acétate de potasse; deux tiers d'équivalent d'azotate de potasse; un tiers d'équivalent d'azotate de strontiane et deux tiers d'équivalent d'acétate de la même base. Ce qui veut dire que le coefficient de décomposition des deux sels est 33, puisqu'on entend par coefficient la quantité atomique de sels qui se décomposent. M. Malaguti a pu ainsi déterminer le coefficient de décomposition d'un grand nombre de couples salins. D'après l'examen de ces coefficients, on peut dire que toutes les fois qu'il existe une grande différence d'énergie chimique entre acide et acide, ou entre base et base, le partage est extrêmement inégal. Ainsi dans le couple où se trouvent la potasse et le zinc, la potasse et le plomb, de l'acide acétique et de l'acide sulfurique ou azotique, le coefficient de décomposition le plus bas, un, s'élève presque aux deux tiers de l'équivalent des sels employés. Dans les couples où figurent des acides et des bases ayant une énergie à peu près égale, le coefficient de décomposition est généralement élevé quand l'acide puissant est combiné avec la base faible et réciproquement.

De ces faits on peut conclure, comme règle générale, que deux sels différents échangent *partiellement* leurs éléments. La formation des nouveaux sels sera considérable si chacun des sels employés renferme un principe énergique; elle sera faible si au début les sels primitifs contiennent déjà les acides les plus puissants unis aux bases les plus énergiques (Malaguti).

— *Action des sels solubles sur les sels insolubles; expériences de Dulong.* Les sels insolubles peuvent réagir sur les sels solubles; le fait est incontestable. On peut le démontrer par plusieurs expériences. Si l'on vient à chauffer légèrement une dissolution de nitrate d'argent avec du phosphate de chaux des os (dépouillé de tout le carbonate qu'il peut contenir), le phosphate blanc se transforme rapidement en phosphate jaune d'argent

$$\mathrm{(3AgOPhO^5)}.$$

Deux sels insolubles peuvent même réagir l'un sur l'autre, comme l'a démontré M. Malaguti. Si l'on mêle du sulfure de zinc et du chlorure d'argent, on a deux corps insolubles et blancs. On chauffe dans l'eau ces précipités récemment produits, et rapidement ils se transforment en chlorure de zinc soluble et en sulfure d'argent noir. Enfin, c'est ici que viennent naturellement se placer les célèbres expériences de Dulong sur les carbonates alcalins. Ce chimiste a reconnu et formulé la *loi* suivante :

Les carbonates solubles décomposent par voie humide ou par voie sèche tous les sels insolubles dont l'oxyde peut former avec l'acide carbonique un sel insoluble.

Tous les carbonates sont insolubles, sauf les carbonates alcalins (potasse, soude, ammoniaque, lithium, etc.). Si l'on emploie, par exemple, du carbonate de soude à la désagrégation d'un sel insoluble, le sulfate de baryte, à la fin de l'opération on aura du carbonate de baryte et du sulfate de soude soluble dans l'eau.

L'expérience a démontré que, pour décomposer complétement un sel insoluble, il faut employer un grand excès de carbonate alcalin et maintenir à l'ébullition pendant plusieurs heures. La méthode de Dulong ayant l'avantage de rendre solubles et attaquables par les acides des corps auxquels ils résistaient, on a pu en tirer un grand parti dans l'analyse minérale. Mais on a modifié le procédé; au lieu d'employer le carbonate en dissolution, ce qui, exigeait un temps excessivement long, on prend du carbonate de potasse ou de soude pulvérisé finement. Le poids du carbonate doit être égal à environ quatre fois celui du sel à désagréger. Le tout est placé dans un creuset de platine et soumis à une température assez élevée. On laisse pendant quelque temps en fusion, puis on reprend par l'eau qui enlève tous les sels solubles et laisse les carbonates insolubles, mais attaquables par les acides. On peut représenter d'une manière générale cette réaction par la formule suivante, M étant un métal, A un acide :

$$\mathrm{NaO\,CO^2 + MO.A. = \underset{\text{Sel soluble de soude.}}{NaO.A} + \underset{\text{Carbonate insoluble.}}{CO^2MO}}$$

C'est grâce à ce procédé que l'on a pu analyser, pendant longtemps, les silicates alcalins naturels. Pendant de longues années, on n'a même pas connu d'autre procédé; aujourd'hui, on se sert également de l'acide fluorhydrique, du carbonate de baryte, du carbonate de chaux, etc.

— *Lois de Gay-Lussac.* Si l'on examine la composition en poids d'un corps composé quelconque, on reconnaît qu'un certain poids de ce composé contient toujours la même quantité des corps constituants. Ainsi, par exemple, dans le protoxyde d'argent nous trouvons toujours 108 d'argent pour 8 d'oxygène; dans l'acide azotique, 14 d'azote pour 40 d'oxygène, etc. Proust a le premier bien mis en évidence ce fait général, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *lois* des proportions définies. Mais, au point de vue des conséquences à tirer de ces rapports, les chiffres ainsi obtenus ne présentent pas ce caractère de simplicité que nous sommes accoutumés de voir dans les phénomènes naturels. Frappé de cette circonstance, Gay-Lussac entreprit, de 1805 à 1808, une série d'expériences sur le même sujet.

Au lieu de considérer les rapports pondéraux des corps composants, le savant chimiste français examina les relations de volume que pouvaient présenter les éléments primitifs. Il fut frappé de la simplicité des résultats obtenus, et, grâce à de nombreuses expériences, il put arriver à formuler deux *lois* générales de la plus haute importance. Les travaux entrepris dans cette voie, depuis Gay-Lussac, n'ont fait que confirmer ces deux *lois*, qui sont même devenues la base la plus positive et la plus certaine de la théorie atomique, à laquelle la chimie moderne et surtout la chimie organique doivent de si belles et si importantes découvertes. Nous allons formuler ces deux *lois*, en indiquer la vérification expérimentale et en tirer quelques conclusions d'une haute importance.

1re *Loi.* Les volumes de deux gaz qui se combinent, mesurés aux mêmes conditions de température et de pression, sont entre eux dans un rapport simple. Comme exemple, nous citerons parmi les plus frappants : l'acide chlorhydrique, formé de 1 volume de chlore et 1 volume d'hydrogène; l'ammoniaque, formée par la combinaison de 1 volume d'azote et 3 volumes d'hydrogène; l'hydrogène sulfuré, contenant 1 volume de vapeur de soufre et 2 volumes d'hydrogène.

On peut très-facilement vérifier cette *loi* par l'expérience. On prend une cuve de grès pleine de mercure; sur cette cuve, on renverse une éprouvette graduée, à parois épaisses, remplie du même métal. A la partie supérieure de l'éprouvette, il y a une petite tige de fer terminée en boule à ses deux extrémités. Latéralement et un peu au-dessous est placée une autre petite tige métallique, dont la boule extérieure communique avec une chaînette de fer plongeant dans le mercure de la cuve. L'appareil étant ainsi disposé, on introduit dans l'eudiomètre plein de mercure 2 volumes d'hydrogène. Le gaz prend la place d'une quantité équivalente (en volume) de métal. On introduit ensuite 1 volume de gaz oxygène. Si l'on vient alors à approcher de la tige supérieure un gâteau de résine électrisé, ou le bouton d'une bouteille de Leyde, le courant passera d'une tige à l'autre en produisant une étincelle qui traversera ainsi le mélange gazeux. Au même instant, une vive lueur se produit dans tout l'espace occupé par le mélange. La combinaison des deux gaz s'est effectuée, et, comme il arrive fréquemment dans ce cas, elle s'est produite avec un dégagement de chaleur et de lumière. En même temps, les deux gaz ont disparu; il ne reste plus que de l'eau qui se condense sous forme de petites gouttelettes. Les deux gaz hydrogène et oxygène se sont donc combinés dans le rapport simple de 2 à 1.

Que si, au lieu d'hydrogène et d'oxygène, nous prenons 1 volume d'hydrogène et 3 volumes d'azote, et que nous fassions passer l'étincelle, il ne restera plus dans l'eudiomètre que de l'ammoniaque formée par l'hydrogène et l'azote combinés dans le rapport de 3 à 1. L'hydrogène et le chlore (1 volume de chacun), l'azote et l'oxygène (2 volumes du premier, 1 volume du dernier) nous donneraient des résultats analogues. Ainsi se trouve vérifiée la première *loi* de Gay-Lussac.

2e *Loi.* Le volume d'un gaz composé, ou de la vapeur d'un corps composé, présente un rapport simple avec le volume des gaz ou de la vapeur des corps composants; ces volumes étant mesurés aux mêmes conditions de température et de pression.

Comme exemples, il suffit de rappeler que : 1 volume d'hydrogène et 1 de chlore forment 2 volumes d'acide chlorhydrique; 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène donnent 2 volumes d'eau; 2 volumes de chlore et 1 volume d'oxygène se combinent en produisant 1 volume d'acide hypochloreux. La vérification expérimentale est des plus simples.

Reprenons l'expérience où nous l'avions laissée. Les 2 volumes d'hydrogène et le volume d'oxygène ont formé un liquide, de l'eau. Si nous entourons l'eudiomètre d'un manchon contenant de l'huile chauffée à 120°, la température sera suffisante pour réduire cette eau en vapeur. Une fois les corrections nécessaires effectuées, nous voyons que l'eau occupe deux volumes; elle occupe donc le même espace que l'hydrogène employé.

Nous pourrions vérifier ainsi tous les autres faits, et nous arriverions toujours à trouver un rapport simple entre le volume ou le gaz produit et ceux de ses éléments.

Une observation se présente naturellement ici. Par les exemples indiqués plus haut, on peut voir que si la combinaison a lieu entre des volumes égaux de gaz, le gaz composé occupe un volume égal à celui des deux autres. C'est ce que prouvent l'acide chlorhydrique, l'acide iodhydrique, l'acide bromhydrique, etc. Au contraire, nous voyons qu'il y a condensation quand les gaz combinés occupent des volumes inégaux.

Quand les volumes des gaz composants sont dans le rapport de 1 à 2, la contraction est généralement égale au tiers du volume total. Ainsi 2 volumes d'hydrogène et 1 d'oxygène en se combinant se contractent d'un tiers et donnent 2 volumes de vapeur d'eau. Quand les volumes présentent le rapport de 1 à 3, la contraction est égale à la moitié du volume total. C'est ce que nous constatons quand 1 volume d'azote se combine à 3 volumes d'hydrogène pour former 2 volumes de gaz ammoniac.

Gay-Lussac ne s'est pas borné au simple énoncé de ces deux *lois*; il a conclu des faits précédents que les densités d'un gaz ou d'une vapeur composés sont dans un rapport simple avec les densités des gaz ou des vapeurs composants, quand ils sont soumis à la même température et à la même pression.

Prenons comme exemple l'acide chlorhydrique; soit d sa densité; appelons D celle de l'hydrogène et D′ celle du chlore. On sait que la densité d'un gaz est le rapport du poids d'un certain volume de ce gaz au poids du même volume d'air ramené aux mêmes conditions de température et de pression. Dès lors le poids de l'acide chlorhydrique est égal à sa densité multipliée par le poids d'un volume d'air égal à celui de l'acide. Soit p le poids d'un litre d'air; un litre d'acide chlorhydrique pèsera donc dp; un litre d'hydrogène pèsera pD, et le poids d'un litre de chlore sera pD′.

Ces deux derniers gaz en se combinant donneront 2 litres d'acide chlorhydrique d'après la *loi* de Gay-Lussac; nous aurons donc :

$$p\mathrm{D} + p\mathrm{D}' = 2pd,$$

d'où nous tirons

$$\frac{p\mathrm{D} + p\mathrm{D}'}{2p} = d,$$

ou plus simplement

$$\frac{\mathrm{D} + \mathrm{D}'}{2} = d,$$

ce que nous pouvons exprimer en langage ordinaire en disant que la densité de l'acide chlorhydrique est égale à la moyenne des densités des deux gaz hydrogène et chlore.

On conclurait aisément d'un raisonnement analogue que la densité de l'ammoniaque est égale à la moyenne des densités de ses composants. Il en serait de même pour tous les gaz de composition connue. Ce fait présente une assez grande importance, car souvent on déduit la densité de vapeur d'un composé de celles des composants. Le plus souvent cette détermination se fait par l'expérience, qui vient alors contrôler les résultats du calcul.

Les *lois* de Gay-Lussac, avons-nous dit, ont une portée immense et ont ajouté un grand développement à la théorie atomique. Mais pour cela, laissons la parole à l'un des maîtres de la science, M. Würtz. « Si les proportions pondérales définies, dit-il, représentent, d'après Dalton, les poids relatifs de leurs atomes, il est naturel de penser que les proportions volumétriques définies et simples, suivant lesquelles les gaz se combinent d'après Gay-Lussac, représentent les volumes qu'occupent les atomes. Sous le même volume, les gaz renfermeraient donc le même nombre d'atomes. Ampère l'a dit le premier, s'appuyant sur cette considération importante que les gaz se compriment ou se dilatent à peu de chose près de la même manière lorsqu'on les soumet aux mêmes variations de température et de pression. Dans de certaines limites cette proposition est encore vraie aujourd'hui; elle s'applique, en effet, à un grand nombre de gaz simples. Mais si des volumes égaux de gaz (mesurés, bien entendu, dans des conditions identiques de température et de pression) renferment le même nombre d'atomes, il est clair que les poids de ces volumes égaux doivent repré senter les poids des atomes. En d'autres termes, les poids atomiques des gaz simples doivent être proportionnels aux densités. » (Würtz, *Chimie moderne.*)

Les densités des gaz sont rapportées à celle de l'air; pour les ramener à celle de l'hydrogène, il suffit de multiplier les densités des gaz rapportées à celle de l'air par

$$\frac{1}{0,0693} = 14,44$$

qui est le rapport de la densité de l'air à celle de l'hydrogène. Avec la densité de l'hydrogène pour unité, nous voyons que les densités et les poids atomiques sont représentés à peu près par les mêmes nombres. Quelques exemples le prouveront.

	Densité par rapport à H.	Poids atomique.
Hydrogène.	1	1
Oxygène.	15,9	16
Azote.	14,0	14
Chlore	32	32

De plus, pour tous les corps simples pris à l'état de gaz ou de vapeur, on constate sinon l'égalité, au moins un rapport simple entre les densités rapportées à l'hydrogène et les poids atomiques. (Gay-Lussac.)

— Phys. *Loi de Mariotte* V. GAZ.

— Astron. *Loi de Kepler*. V. PLANÈTE.

— *Loi de Bode*. V. PLANÈTE.

— Théol. La *loi* est en opposition avec la grâce, le judaïsme en antagonisme déclaré avec la *loi* nouvelle. Toutefois, les premiers chrétiens ne soupçonnèrent pas cette opposition, et l'Eglise ne parut pas vouloir s'y arrêter lorsqu'elle adopta les livres sacrés des Juifs et leur porta la même vénération qu'aux écrits des apôtres. Saint Paul le premier avait osé affirmer que la *loi*, au lieu de donner la paix à l'âme, lui apporte le trouble et la mène à la condamnation. D'après saint Paul, la *loi* n'a pas été donnée pour produire la justice, mais pour faire abonder le péché, pour convaincre l'homme de son impuissance et de sa corruption et le forcer à demander grâce au pied de la croix. La *loi* donne à l'homme conscience de son péché en lui révélant la volonté divine; puis, par cet inexplicable attrait qu'exerce sur notre nature le fruit défendu, chaque commandement devient pour nous une invitation à l'enfreindre et une occasion de péché. La *loi* fait sentir à l'homme l'esclavage qui pèse sur lui et son impuissance à s'en délivrer. En face de la *loi*, une lutte douloureuse s'établit au fond de notre conscience, qui approuve la *loi* et nous ordonne de l'accomplir, tandis que la puissance de la chair, plus forte que notre volonté, nous assujettit à son empire. De là cette contradiction vivante qui dévore l'homme et le désespère.

Telle est la théorie de saint Paul sur la *loi*, théorie que les protestants acceptent avec empressement. Pour les protestants, la *loi* a sa vertu propre comme l'Evangile; l'une nous fait connaître le péché, l'autre nous procure la grâce. En général, les anciens théologiens de la Réforme reconnaissaient la distinction établie par Paul entre la *loi* et l'Evangile; seulement les uns entendaient par la *loi* la partie morale de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est-à-dire la partie pratique du christianisme, tandis que les autres ne désignaient sous ce nom que la seule législation de Moïse. Cette confusion des mots donna lieu à des malentendus, d'où sortit la controverse antinomistique. Ce fut Jean Agricola qui la souleva vers le milieu du XVI^e siècle. Mélanchthon avait recommandé aux pasteurs évangéliques de commencer par prêcher la *loi*, afin d'inspirer aux pécheurs une crainte salutaire et de les amener par la terreur à confesser leurs péchés et à s'en repentir; puis, quand ils seraient ainsi humiliés, ce serait le moment de les relever de leur découragement et de calmer leurs angoisses en leur donnant l'assurance contenue dans l'Evangile que la grâce de Dieu, s'ils la demandent sincèrement, peut leur être donnée par le Christ. Agricola repoussa cette méthode avec beaucoup d'énergie et la signala même comme une déviation du christianisme. Il soutint que la religion chrétienne n'a rien à faire avec la *loi*, qui ne concerne que les magistrats civils; que, par conséquent, il n'appartient ni à la *loi* ni au Décalogue de prêcher la repentance, mais seulement à l'Evangile, qui nous raconte la passion et la mort du Fils de Dieu. Les orthodoxes, à leur tour, se récrièrent contre les prétentions d'Agricola et qualifièrent d'erreur pernicieuse une opinion qui, à tout prendre, semble ne reposer que sur une équivoque.

D'ordinaire les mystiques ont fait très-peu de cas de la *loi*. Parmi les théologiens modernes, on s'accorde à ne lui reconnaître qu'une valeur temporaire et transitoire, et surtout on la considère comme spécialement appropriée aux besoins du peuple juif, auquel elle avait été donnée.

— **Allus. littér. Des lois et non du sang,** Hémistiche resté célèbre de *Caïus Gracchus*, tragédie de Marie-Joseph Chénier, représentée au Théâtre de la République le 9 février 1792. Le poëte l'a placé dans la bouche du tribun du peuple Caïus Gracchus, à la fin de la deuxième scène du deuxième acte :

. . . . Arrêtez : malheur à l'homicide!
Le sang retombera sur sa tête perfide.
Des lois et non du sang : ne souillez point vos mains.
Romains, vous oseriez égorger des Romains!
Ah! du sénat plutôt périssons les victimes;
Gardons l'humanité, laissons-lui tous les crimes.

Ce cri : *Des lois et non du sang!* parut une sorte d'épigramme violente à certains auditeurs, tout au moins sembla-t-il inopportun. Des protestations s'élevèrent de toutes parts et le poëte fut accusé de modérantisme. Le parti de la réaction l'exploita à son profit, et le républicain Chénier put voir qu'on en faisait une parole de ralliement propre à jeter la terreur dans les âmes timides. On s'est plu à raconter que le conventionnel Albitte osa seul s'élever contre le public qui applaudissait avec transport, et que, jetant comme un forcené sa carte de représentant dans le parterre, il aurait riposté de sa place : *Du sang et non des lois* à cette parole : *Des lois et non du sang!* C'est là, ainsi que nous l'avons déjà dit à notre article GRACCHUS, une pure légende. Albitte, à ces mots *Du sang et non des lois*, que certains spectateurs semblaient trop prompts à interpréter au profit de leurs opinions personnelles, se leva des secondes loges où il était assis et ajouta : *Le sang des criminels!* En cela, il ne disait rien de plus, lui, le représentant du peuple, que ce que disent chaque jour dans l'enceinte des tribunaux les magistrats parlant au nom de la vindicte publique en un pays où la peine de mort n'a point été rayée encore de nos codes criminels; mais la passion n'a d'yeux pour voir et d'oreilles pour entendre que ce qui lui plaît. Encore moins Albitte jeta-t-il sa carte de représentant dans la salle, ce qui eût été l'acte d'un fou. De la tragédie de Chénier, ces mots *Des lois et non du sang* ont seuls survécu. On les a cités fréquemment dans le langage politique, soit à la tribune, soit dans le journal. Chénier en a fait l'épigraphe de sa pièce imprimée.

Loi (LA), opuscule médical d'Hippocrate. L'auteur a surtout pour but de sauvegarder la dignité de la profession de médecin, d'en faire une profession à part, inaccessible au vulgaire; il poursuit avec âpreté les ignorants et les charlatans. « La médecine, dit-il, est de tous les arts le plus relevé; mais à cause de l'ignorance de ceux qui l'exercent et du peu de discernement de ceux qui jugent les médecins à la légère, elle est déjà rabaissée au-dessous de tous les autres. Voici, ce me semble, le principal motif de ce préjugé : c'est que la médecine est la seule profession dont le mauvais exercice n'est puni dans les villes que par l'ignominie; mais l'ignorance ne blesse pas les gens qui en sont pétris; car de pareilles gens ressemblent exactement aux figurants qu'on introduit dans les tragédies : comme ceux-ci ont le maintien, l'habit et le masque d'un acteur, mais ne sont pas des acteurs, de même il est beaucoup de médecins de nom et fort peu par les actes. »

Lois (LES), traité politique de Platon, faisant suite à sa *République*. Il est divisé en douze livres. L'illustre philosophe s'écarte en quelques points de l'idéal inaccessible qu'il s'était proposé dans son premier ouvrage; par exemple, il ne parle plus de la communauté des femmes ni de la communauté territoriale; il ne projette plus une régénération complète et se contente d'indiquer des réformes. Mais il maintient la violation de la liberté de conscience, en punissant l'incrédulité religieuse et, comme tous les anciens, soutient la nécessité de l'esclavage. Les douze livres des *Lois* peuvent se diviser en deux parties : les quatre premiers servent d'introduction; l'auteur y expose les principes généraux des lois, l'esprit qui doit y régner, la méthode qui doit présider à toutes les recherches que nécessite leur établissement. L'ouvrage véritable commence au cinquième livre et comprend, avec l'ordonnance extérieure de l'Etat et la répartition de la population, son organisation intérieure, c'est-à-dire, en premier lieu, la constitution politique et la composition du gouvernement; en second lieu, la législation proprement dite avec le nombreux cortége de ses lois de toute espèce. Au neuvième livre, les lois sont établies sur leurs bases nécessaires et rattachées à un code pénal qui occupe les trois derniers livres et embrasse tous les grands délits politiques, civils, religieux, commerciaux et militaires.

Un des points de ressemblance du traité des *Lois* avec les institutions européennes, c'est que Platon y divise en classes les citoyens d'après leur fortune; il semble présager ainsi le règne du cens. Dans la *République*, c'étaient la naissance et la vertu qui servaient de base. Platon donne pour raison que la fortune étant le plus souvent le produit du travail, il y a lieu d'en tenir compte dans la constitution des sociétés. « Il serait facile, dit un des éditeurs de ce traité, M. H. Trianon, de signaler d'autres rapprochements non moins curieux. Par exemple : trois degrés de juridiction assez semblables à nos tribunaux de paix, de première instance et d'appel; les citoyens admis à participer aux jugements en matière criminelle et même en matière civile, c'est-à-dire le jury; une distinction entre les délits volontaires et involontaires, prémédités et non prémédités; les fautes paternelles ne retombant pas sur les enfants; le meurtre d'un esclave, sans cause valable, puni comme le meurtre d'un citoyen.» M. Cousin a relevé quelques autres analogies entre notre législation et celle de Platon.

Lois (PROSOPOPÉE DES), dans le *Criton*, célèbre passage d'un des plus célèbres dialogues de Platon. Socrate est en prison : le jour fatal approche et un de ses amis, Criton, le presse de se dérober par la fuite à une injuste condamnation. « Non, répond Socrate, je ne le veux, ni ne le dois. » Et il prouve que cette fuite serait un contre-sens dans sa vie, et une faiblesse inutile à soixante-onze ans; enfin, une violation coupable de la loi de son pays, qui ordonnait que tout jugement rendu fût exécuté. C'est alors qu'il suppose, dans une admirable mouvement d'éloquence, plein de grandeur sans déclamation, que les lois d'Athènes se présentent à lui au moment où il va quitter sa prison et l'apostrophent en ces termes :

« Socrate, que vas-tu faire? L'action que tu prépares ne tend-elle pas à renverser, autant qu'il est en toi, et nous et l'Etat tout entier? car quel Etat peut subsister quand les jugements rendus n'ont plus de force et sont foulés aux pieds par les particuliers?... N'est-ce pas à nous que tu dois la vie? N'est-ce pas sous nos auspices que ton père prit pour femme celle qui t'a donné le jour?... »

Et elles continuèrent à lui prouver qu'il a tout reçu des lois, et qu'il leur doit le respect et l'obéissance; car il a signé, pour ainsi dire, ce qu'on appelle aujourd'hui le pacte social. Il était libre de quitter Athènes si les lois de cette ville ne lui plaisaient pas. Il y est resté : c'est qu'il voulait jouir de leur bénéfice. D'ailleurs, qu'a-t-il à gagner à fuir? Ne serait-il pas plus coupable que qui que ce soit, s'il agissait avec une si honteuse lâcheté, lui qui parle sans cesse de vertu, de devoir, de justice? Quel contraste entre sa conduite et sa doctrine! Il se ferait tort à lui-même, il enlèverait à son enseignement toute sa valeur, par cette fuite indigne.

« O Socrate, ajoutent les *Lois* dans la péroraison de leur admirable harangue, si tu fuis, tu nous auras pour ennemies pendant ta vie, et quand tu descendras chez les morts, nos sœurs, les *Lois* des enfers, ne te feront pas un bon accueil, car elles sauront que tu as voulu nous détruire. Ah! que Criton n'ait pas sur toi plus de pouvoir que nous, et ne préfère pas ses conseils aux nôtres! »

Telle est cette magnifique prosopopée des lois, imaginée, sans doute, par Platon, mais bien digne pourtant du génie de Socrate, et tout à fait accommodée au ton à la fois simple et élevé des conversations dernières que ce sage eut avec ses amis dans sa prison.

Lois (LES), traité philosophique de Cicéron (composé l'an 701 de Rome). Comme Platon, Cicéron voulut ajouter un traité des *Lois* à son traité *De la République*. Trois livres à peu près intacts et quelques fragments des autres sont tout ce qui nous reste de cet ouvrage. Cicéron y développe surtout l'esprit des lois romaines, comme devant être prises pour modèles; il a adopté, comme Platon, la forme du dialogue. Il y figure lui-même avec son frère Quintus et Atticus, leur ami commun; les interlocuteurs discutent, un peu au hasard, divers points de philosophie et de jurisprudence. « Il y a de fort belles choses et d'un ordre très-élevé, dit M. Pierron, dans le premier livre, où Cicéron établit les fondements du droit et de la loi, et où il donne son opinion sur cette question du souverain bien, tant débattue par les anciens philosophes. Le premier et le second livre débutent par un préambule charmant, qui rappelle, sans trop de désavantage, les pages analogues dans Platon. » Lactance, saint Augustin et Macrobe nous ont conservé des extraits précis, qui constatent que cet ouvrage comprenait au moins cinq livres. On suppose qu'il en contenait six, dont le premier traitait du droit naturel, le second du droit de la religion et des pontifes, le troisième de la distribution du pouvoir, le quatrième du droit politique, le cinquième du droit criminel et des jugements, le sixième du droit civil.

Dans son ensemble, ce traité est remarquable, en politique, par l'idée que l'auteur y développe de la pondération des pouvoirs. Quoiqu'il penche à donner l'autorité au sénat et aux chevaliers, Cicéron ne pousse pas à l'extrême les prétentions du parti aristocratique, soit par modération, soit par ce désir de popularité qui le travailla toute sa vie. Il défend de temps à autre les droits de la démocratie, tels qu'on les comprenait à Rome. Du reste, l'insuffisance de certaines parties capitales et le manque de développement font supposer que ce traité n'était qu'une ébauche.

Loi agraire (LA), discours politiques de Cicéron, prononcés la première année de son consulat (an de Rome 690). Ces discours sont au nombre de trois; nous ne possédons que des fragments du premier; le second est un des chefs-d'œuvre oratoires de Cicéron. P. Servilius Rullus, tribun du peuple, avait fait adopter, l'année précédente, une loi agraire qui était la terreur du sénat et des patriciens. Le principe en était excellent et à peine discutable; mais, pour l'application, le tribun avait proposé des mesures dictatoriales et arbitraires. Cicéron saisit habilement ce défaut. Rullus voulait que l'on suspendît l'action des lois, que l'on nommât des décemvirs chargés de vérifier la situation des possesseurs de terres, d'opérer une répartition nouvelle, de faire rendre des comptes aux généraux, d'établir des colonies, etc. Les décemvirs devaient être exonérés de tout contrôle de la part des patriciens. C'était trop demander à la fois. Dans son premier discours, prononcé devant le sénat, Cicéron s'engagea à obtenir le retrait de cette loi. Dans le second, prononcé devant le peuple, il attaqua directement Rullus. Tout en paraissant se montrer favorable à la loi agraire, sans quoi il ne lui eût pas été possible de continuer, il en attaqua toute l'économie et la démolit pièce à pièce. Rollin, dans son *Traité des études*, a fort admiré, au point de vue oratoire, la suite d'idées et d'arguments que ce discours présente. C'était, en effet, chose difficile de forcer le peuple à subir une critique aussi implacable d'une loi qui lui était chère, et de l'y forcer tout doucement, en ayant l'air d'entrer dans ses vues. Devant ce peuple amoureux de la légalité, Cicéron n'eut qu'à faire ressortir le caractère dictatorial des mesures proposées, et à laisser soupçonner, gratuitement peut-être, que c'était non dans l'intérêt du peuple, mais dans son intérêt personnel, pour s'enrichir lui et ses créatures, que Rullus avait mis en avant sa loi agraire. Il est vrai que Rullus avait eu hâte de se faire nommer l'un des décemvirs. Cicéron sut tirer parti de cette imprudence : « Qui a porté la loi? dit-il; Rullus. Qui a empêché une grande partie du peuple de donner ses suffrages? Rullus. Qui a présidé aux comices? Rullus. Qui a convoqué les tribus qu'il voulait, les ayant tirées au sort sans surveillance? Rullus. Qui a nommé les décemvirs à son idée? Le même Rullus. Qui a-t-il nommé le premier? Encore Rullus. Certes, il aurait peine à faire approuver tout ceci à ses propres esclaves, bien loin de vous le faire approuver à vous, les maîtres de toutes les nations. » Et c'est ainsi que tantôt s'indignant, tantôt plaisantant, Cicéron fit perdre de vue au peuple l'utilité de la loi, en lui mettant sous les yeux quelques illégalités et en provoquant ses défiances sur des points qui ne touchaient qu'à l'application des mesures proposées. La loi fut rejetée, après un troisième discours qui résuma les deux autres.

Loi pontificale, en latin *Dictatus papæ*, ouvrage qui est une sorte d'exposé du droit des papes. Les doctrines et les tendances de l'Eglise romaine y sont résumées en vingt-sept sentences, qu'il est bon de connaître. Quelle est l'origine de ces sentences? Les uns, et à leur tête l'annaliste ultramontain Baronius (t. XVII), soutiennent qu'elles furent rédigées par Grégoire VII lui-même et adoptées par le concile qu'il réunit à Rome en 1076; les autres prétendent que le *Dictatus papæ* est un extrait fait par quelqu'un des siens, un choix de propositions fondamentales prises dans ses lettres et dans ses discours. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable; mais on ne peut nullement admettre que ces sentences soient l'œuvre d'une époque postérieure, elles sont vraiment écrites sous la dictée du pape, du plus énergique et du plus ambitieux des papes. Les voici : « Le pontife romain est seul avec raison appelé pontife universel, car seul il a le pouvoir de déposer les évêques et de les réconcilier avec l'Eglise. Dans les conciles, son légat est au-dessus de tous les évêques, et quand même il serait d'un rang inférieur, il peut prononcer contre eux la sentence de déposition. Ceux que le pape a excommuniés, nous ne devons pas même demeurer dans la même maison. Le pape seul a la faculté de faire de nouvelles lois suivant l'exigence du moment, de grouper les hommes d'une façon nouvelle, de faire d'un chapitre une abbaye, de partager en deux un diocèse trop riche, de réunir ensemble des diocèses trop pauvres. *Lui seul dispose des insignes de la royauté*. A lui seul les princes sont tenus de baiser les pieds. Le nom de pape est unique dans le monde; personne que lui ne peut le porter dans l'Eglise. *Il peut* déposer les *empereurs*, changer la résidence d'un évêque, et prendre au sujet d'une Eglise toutes les mesures disciplinaires qu'il lui plaira. Aucun concile ne porte le titre d'œcuménique sans son ordre. Les canons n'existent pas sans son autorité; *sa sentence ne peut être révoquée par nul autre que par lui*. Il est élevé au-dessus de toute juridiction. Aucun tribunal n'oserait condamner quiconque en appelle au siége apostolique. Les causes importantes de toutes les Eglises doivent être remises à la décision de Rome. *L'Eglise romaine ne s'est jamais trompée*, et jamais, *au dire de l'Ecriture, elle ne se trompera. Tout pape ordonné suivant les règles est indubitablement placé au rang des saints par les mérites de saint Pierre*. D'après l'ordre, et avec l'autorisation des papes, un inférieur peut accuser son supérieur. Sans l'intervention d'un synode, le pape peut rétablir ou déposer les évêques. *Quiconque ne s'accorde* pas avec l'*Eglise romaine n'est pas catholique. Le pape a l'autorité de délier les sujets de leur serment de fidélité envers les mauvais princes.* » Dans aucun monument, on ne voit s'affirmer plus nettement les prétentions de Rome à l'*infaillibilité*, à l'*autorité* absolue et sans contrôle, sur le spirituel et sur le temporel, sur l'*Eglise* et l'*Etat*. Le *Dictatus papæ* nous donne l'expression franche et sans déguisement des tendances théocratiques du XI^e siècle. L'Eglise de Rome, qui n'a rien oublié, tient en réserve toutes ces armes rouillées, pour essayer d'en faire usage toutes les fois que les doctrines ultramontaines paraissent en faveur. Il y a là matière pour toute une série de *syllabus*. Tout pape ordonné suivant les règles est indubitablement saint. Donc, anathème aux historiens trop consciencieux d'Alexandre VI. Le pape a l'autorité de *délier les sujets du serment de fidélité envers les mauvais princes*. Donc, gare aux souverains indociles à la voix de Rome. *Quiconque* ne *s'accorde pas avec l'Eglise romaine n'est pas catholique*. Baissez la tête, catholiques libéraux.

Loi naturelle (LA), poëme philosophique de Voltaire (1751). Exposer la morale dont la raison révèle les principes à tous les hommes, dont ils trouvent la sanction au fond de leur cœur, et à laquelle le remords les avertit d'obéir; montrer que cette loi générale est la seule qu'un Dieu, Père commun des hommes, ait pu leur donner, puisqu'elle est la seule qui soit la même pour tous : tel est l'objet du poëme de la *Loi naturelle*, qui offre les mêmes qualités de style que les *Discours sur l'homme*.

Ce poëme, que l'on regarde comme l'un des meilleurs de Voltaire, fut composé chez la margrave de Baireuth, sœur du roi de Prusse. Il comprend un exorde, quatre parties et une sorte de prière ou d'invocation qui se termine ainsi :

O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce,
Entends les derniers mots que ma bouche prononce.
Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi;
Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi;
Je vois sans m'alarmer l'éternité paraître,
Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître,
Qu'un Dieu qui sur mes jours versa tant de bienfaits,
Quand mes jours sont éteints, me tourmente à jamais.

Ces vers, qui nous semblent si religieux, furent visés dans l'arrêt du parlement (23 janvier 1759), qui condamna le poëme de la *Loi naturelle* à être brûlé par la main du bourreau.

Lois politiques de la France (THÉORIE DES), par Mlle de Lézardière (1791, 2 vol. in-8o). C'est un des plus savants ouvrages qui soient sortis de la main d'une femme; cette particularité lui a même valu d'être analysé et commenté avec enthousiasme. L'étude des anciens monuments de notre histoire et de notre jurisprudence y est fort remarquable, mais entachée d'un parti pris qui a conduit l'auteur à des conclusions erronées. Augustin Thierry, si compétent en ces matières, a réfuté en ces termes la théorie fondamentale de Mlle de Lézardière, tout en admirant l'érudition de l'auteur : « Dans cet ouvrage, dont le plan, à ce qu'on présume, fut suggéré par Bréquigny, tout semble subordonné à l'idée de faire un livre où les textes originaux parlent pour l'auteur, et qui soit, en quelque sorte, la voix des monuments eux-mêmes; intention louable, mais sujette à de grands mécomptes, et qui donna lieu ici au mode le plus étrange de composition littéraire. Chaque volume est divisé en trois sections qui doivent être lues, non pas successivement, mais collatéralement, qui se répondent article par article. La première, appelée *discours*, expose, sous une forme dogmatique, l'esprit de chaque époque et les lois que l'auteur y a découvertes ou cru découvrir; la seconde, appelée *sommaire des preuves*, rapporte les documents législatifs et historiques; la troisième contient, sous le nom de *preuves*, des fragments de textes latins accompagnés d'une version française. L'auteur et ses savants amis croyaient à la vertu d'un pareil cadre pour exclure toute hypothèse et n'admettre rien que de vrai; mais c'était de leur part une illusion. Le pur témoignage des monuments historiques ne peut sortir que de ces monuments pris dans leur ensemble et dans leur intégrité; dès qu'il y a choix et coupure, c'est l'homme qui parle, et des textes compilés disent, avant tout, ce que le compilateur a voulu dire. La vanité de ce grand appareil de sincérité historique se montre à nu dès l'épigraphe du livre, composée de mots pris çà et là dans le prologue de la loi salique : « La nation des Francs, illustre..., forte » sous les armes..., profonde en conseil...; car » cette nation est celle qui, brave et forte, se» coua de sa tête le dur joug des Romains... » Dans ce peu de lignes, élaguées avec intention, il y a tout un système en germe ou en puissance, comme disent les métaphysiciens.

» Le fond de ce système n'est pas difficile à pénétrer; il consiste à voir chez la nation des Francs, avec l'énergie guerrière, l'instinct politique et une prudence capables de lui donner, en Gaule, l'empire moral en même temps que la domination matérielle; à faire de la lutte acharnée entre les Francs et les Romains une guerre de principe, où la liberté germanique et le despotisme impérial sont aux prises, et où la liberté triomphe. C'est là, en effet, le point de départ, la base première de la *Théorie des lois politiques* de la monarchie française. Dans le système de Mlle de Lézardière, la conquête devient, sinon en intention, du moins par le fait, une délivrance pour les Gaulois, et cette nouvelle théorie, construite à grands frais d'érudition, de raisonnements et de preuves, nous ramène, par une voie toute savante et toute philosophique, à l'hypothèse puérile du vieux François Hotman. » Augustin Thierry consacre ensuite une dizaine de pages à réfuter ce point de vue très-faux, et qu'on ne peut faire admettre qu'en altérant les textes; il démontre, au contraire, que c'est aux Gallo-Romains, opprimés par les Francs, mais retranchés derrière leurs lois, leurs mœurs et les immunités municipales, que la France dut sa pénible émancipation, quoi que pussent entreprendre contre eux les conquérants. Résumant la théorie de Mlle de Lézardière : « C'est, dit-il, le plus bel alignement d'institutions qu'on puisse voir, c'est quelque chose d'artistement conçu, de savamment balancé, de parfaitement homogène. Quand les textes manquent à l'auteur, ou refusent de lui fournir les preuves de cette constitution imaginaire, de prétendues coutumes germaniques, trouvées ou devinées par une induction plus ou moins arbitraire, sont les sources où elle va puiser. C'est par des règles émanées de ces coutumes qu'elle supplée au silence des documents originaux ou qu'elle les interprète à sa guise. »

Loi agraire (ENQUÊTE SUR LA), traité célèbre écrit par Jovellanos au nom de la Société d'économie politique de Madrid. En 1795, Charles III avait demandé à cette Société un rapport sur les moyens de supprimer les obstacles qui s'opposaient à la prospérité du pays, et surtout de favoriser l'agriculture. L'expédient proposé était une sorte de loi agraire : de là le titre du travail de Jovellanos qui fut chargé de composer le rapport; mais on verra que ce projet n'avait rien de commun avec les partages de terres qui recevaient le même nom chez les Romains. Le traité de l'éminent économiste est un exposé complet de la situation de l'Espagne au dernier siècle, sous le triple point de vue de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Jovellanos recherche les causes de la décadence, de la misère, du dépeuplement de son pays; il les découvre avec une grande sagacité; il met le doigt sur la plaie, sur les plaies pourrait-on dire, car elles étaient et sont encore nombreuses, et, chose plus rare et qui prouve la grande justesse de son esprit, il ne met à nu le mal que pour indiquer immédiatement le remède, un remède efficace. On trouva sans doute que le tableau était trop vrai; la Société ne permit l'impression du rapport qu'en retranchant certaines parties, en adoucissant quelques teintes; il ne fut imprimé dans son entier qu'en 1820. Intéressante au plus haut point pour les Espagnols, la lecture de ce beau travail est aussi très-instructive pour les étrangers; on y apprend des choses assez curieuses sur la situation économique de nos voisins.

Jovellanos démontre d'abord que ce qui a tué l'agriculture en Espagne, c'est la grande propriété. Cet état de choses remonte aux Romains; Pline et Columelle se plaignaient déjà des mauvais effets de la grande culture : « *Latifundia*, dit le premier, *perdidere Italiam jam vero et provincias*. Sous la monarchie wisigothe, sous la domination arabe, l'agriculture fut forcément délaissée dans un pays ravagé par les guerres, et l'Espagne, au lendemain de la prise de Grenade par Ferdinand et Isabelle, après l'unification du royaume, se trouvait encore à ce point de vue dans un état lamentable. » Après cet exposé, Jovellanos recherche les obstacles que rencontre l'agriculture en Espagne, et il en trouve de trois sortes : obstacles politiques, obstacles moraux, obstacles physiques; car, dit-il, ces obstacles proviennent ou des lois, ou des coutumes, ou du climat et de la nature du sol. Les premiers, les obstales politiques, sont les plus nombreux, et c'est sur eux qu'il appuie davantage, puisqu'il dépend du roi de les faire disparaître. Il énumère les lois inutiles, les lois dangereuses, et remarque judicieusement que ceux qui font les lois concernant l'agriculture ne sont pas les économistes, que cela regarderait, mais les jurisconsultes qui n'y entendent rien. Ainsi, la législation entretient en friche la moitié de l'Espagne : terrains communaux, biens de mainmorte, majorats; la friche, c'est le désert, et le pays se dépeuple. L'Andalousie est presque tout entière en friche. Jovellanos réclame donc la mise en vente, d'abord, de tous les terrains communaux, contre argent comptant, ou l'aliénation de ces terrains par bail emphytéotique ou au moyen d'une rente perpétuelle. Les communes ne seraient pas dépossédées puisqu'elles toucheraient l'argent ou le revenu. La désamortisation des biens du clergé doit suivre l'aliénation des terres communales; et, pour couronnement, il veut l'abolition des majorats, qui morcellera les grandes propriétés. L'Espagne lutte encore, à l'heure qu'il est, contre ces deux difficultés fondamentales. Jovellanos réclame aussi pour le petit propriétaire le droit de s'enclore; qui croirait qu'en Espagne, à la fin du dernier siècle, pareille prohibition existât? C'était un reste de la domination arabe, ce peuple pasteur ayant besoin de grandes prairies pour ses troupeaux. Il demande par suite qu'on lève la tolérance dont jouissent les bergers nomades (*ganaderos trashumantes*) qui parcourent l'Espagne, à la tête de leurs troupeaux, ravageant toutes les cultures avec impunité. Voilà quelles étaient les mœurs de l'Espagne il y a trois quarts de siècle, et elles n'ont pas beaucoup changé. Enfin, dit Jovellanos, l'allégement des impôts relatifs à l'agriculture, l'aide donnée à la circulation des produits compléteront les bons effets de ces diverses mesures.

Il est plus bref, mais non moins énergique, dans l'exposition des deux autres classes d'obstacles, les obstacles provenant soit des coutumes, soit du climat et de la nature du sol. Pour les premiers, qui consistent dans la mauvaise direction des cultures, dans la routine, il ne voit qu'un remède, et c'est le bon, l'instruction donnée au peuple des campagnes. Pour les seconds, un système d'irrigation remédiera à la sécheresse partielle de l'Espagne; la création de routes, le développement de la marine et la construction de nouveaux ports de commerce doubleront les produits en en facilitant l'écoulement. Cette dernière partie est toute théorique; ce sont là de ces progrès qu'un décret royal ne réalise pas en un jour.

« En résumé, l'*Informe sobre la Ley agraria*, dit un écrivain espagnol, peut être regardé comme un modèle, aussi bien par la clarté et par la simplicité élégante du style que par la profondeur des idées; aussi bien par l'habileté à découvrir et à présenter le mal que par le discernement à en signaler le remède. Sur ce dernier point, on peut ne pas être toujours du même avis que Jovellanos, mais personne ne lui refusera le tribut de respect que méritent des opinions sincèrement professées, vigoureusement exposées, appuyées d'un faisceau de remarques et d'observations qu'il n'est pas donné de rassembler sans de longues études, sans une vaste capacité, sans l'élévation des vues et de la pensée. » Tel est le sentiment de M. Candido Nocedal, l'éditeur des œuvres de Jovellanos, dans la *Bibliothèque Rivadeneyra* (Madrid, 1858-1859, in-4o). Les réserves que formule M. Nocedal ne sembleront pas étonnantes à ceux qui savent que Jovellanos était un des esprits les plus indépendants de l'Espagne, dans le dernier siècle, et que dans ce traité il a fait ressortir avec une grande force et une grande puissance de logique les maux que les corporations monastiques et l'extrême développement du clergé ont occasionnés à l'agriculture de son pays.

Lois naturelles (ESSAI ANALYTIQUE SUR LES), par M. de Bonald (1800, in-8o). La première édition fut publiée sous le nom du *citoyen* Séverin. Ecrit au moment où la société française subissait la reconstitution du Consulat, cet essai laisse percer toute la joie de l'auteur en voyant en ruines l'édifice de la Révolution; il entonne le chant du triomphe : « Comme la question posée par Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers états?* annonçait qu'une révolution allait commencer; celle que je traite : *Qu'est-ce que le pouvoir et le ministre?* annonce qu'une révolution va finir. »

De Bonald examine sur quelles bases il faut replacer la société pour que le gouvernement soit conforme aux lois naturelles : « Il y a, dit-il, trois personnes sociales dans un pays civilisé : ce sont, le pouvoir, le ministre et le sujet. Dans la société domestique, on les appelle le père, la mère et les enfants; dans la société religieuse, Dieu, les prêtres et les fidèles; dans la société politique, le roi ou le chef suprême, les nobles ou les fonctionnaires, les féaux ou le peuple. Qu'on change les noms si l'on veut, on ne peut pas changer la chose en elle-même. »

Conformément à cette donnée, il veut dans tout Etat un souverain, des ministres qui soient comme des émanations du maître, ce que les prêtres sont à Dieu; puis, tout au bas, de très-humbles et très-fidèles sujets. Etendant le sens du mot ministre, il fait la noblesse tout entière dépositaire de l'émanation du pouvoir royal, et reconstitue ainsi la société : le roi, les nobles, le peuple. Ce n'est pas bien nouveau, mais c'est catégorique.

Le livre se compose, outre le *Discours préliminaire*, de six chapitres : Considérations générales sur l'état présent et futur de la société; Du pouvoir suprême ou de la souveraineté; Du pouvoir subordonné appelé proprement *pouvoir*; Des lois; Des ministres et de leurs fonctions; De l'état variable de la société ou du système des individus, et d'une Dissertation finale en forme d'épilogue.

L'auteur est le premier qui, dans une œuvre publiée en France avec le projet avoué d'exercer de l'influence sur les décisions du gouvernement, ait osé attaquer en face le mouvement fameux dont était issue la société nouvelle. L'audace de M. de Bonald est aussi incroyable que la violence de son style. Voici comment il débute : « Il s'est élevé de nos jours au milieu de l'Europe chrétienne, au sein même de la civilisation, un Etat indépendant, qui de l'athéisme a fait sa religion, et de l'anarchie son gouvernement. Armé contre la société, cet Etat monstrueux a présenté tous les caractères d'une société, son souverain a été un esprit prodigieux d'erreur et de mensonge, sa loi fondamentale, la haine de tout ordre; il a eu pour sujets tous les hommes tourmentés de passions haineuses et cupides; pour pouvoir et pour ministres, des êtres profondément corrompus ou misérablement séduits, qui sous des dénominations ou des noms à jamais fameux, unis par les mêmes serments et plus encore par les mêmes forfaits, ont commandé cette terrible *action* avec tous les moyens du génie, l'ont exécutée avec le dévouement aveugle du fanatisme. »

L'impuissance effective de M. de Bonald contre le nouvel état de choses né de la Révolution l'exaspère. Il appelle le régime révolutionnaire un régime infernal. La France lui paraît *enivrée d'un vin de prostitution*. Les sentiments qu'elle éprouve contre les vieilles institutions sont l'effet d'une fièvre chaude et menacent de l'état sauvage l'univers civilisé. Et il conseille au premier consul de détruire tous ces gouvernements *populaciers* que les armées de la République avaient installés à nos frontières. On trouverait aujourd'hui peu de profit à relire ce lourd pamphlet, si ce n'est pour connaître à fond un des plus puissants, mais aussi l'un des plus excentriques polémistes de la France.

Lois pénales (TRAITÉ DES), par M. Pastoret (1802). Dans cet ouvrage, les principes de Montesquieu et de Beccaria sont présentés sous des points de vue qui les étendent et mettent en relief les lumières de l'auteur; néanmoins, cette production est encore plus intéressante sous l'aspect littéraire et philosophique. Dans les quatre premières parties, l'auteur examine successivement les principes généraux de la législation pénale, les diverses natures de peines, leurs rapports entre elles, enfin la proportion qui doit exister entre les châtiments et les délits. Sur ce dernier point, il veut une équivalence si exactement mesurée, qu'il n'admet point le droit de grâce, ce corrélatif naturel du droit de punition, que Montesquieu regardait comme inhérent aux monarchies tempérées. Mais si M. Pastoret combat sur ce point l'autorité de Montesquieu, au moins veut-il des lois douces. Attentif à la garantie des accusés, il rejette les témoins nécessaires et ce que les criminalistes appellent si improprement la preuve conjecturale; il croit que l'évidence absolue peut seule prouver le délit et motiver la condamnation. Par une conséquence rigoureuse du principe qu'il pose, l'unanimité des juges lui paraît indispensable pour prononcer la peine capitale; il va plus loin, il exige presque cette unanimité pour prononcer une peine quelconque. Après avoir analysé les opinions des plus célèbres philosophes relativement à la peine de mort, il fait observer que Léopold l'avait abolie en Toscane, sans qu'il en résultât d'inconvénients. Il pense qu'elle excède les droits de la société, qu'elle est même contraire à ses intérêts, et, se rangeant à l'avis de Beccaria, il appuie de considérations nouvelles cette opinion combattue fortement par J.-J. Rousseau et par Mably. En supposant néanmoins que la peine de mort doive être encore regardée comme la seule suffisante pour les grands crimes, toute recherche dans les supplices est, aux yeux de l'auteur, indigne des nations civilisées. M. Pastoret développe des idées non moins judicieuses sur quelques peines infamantes, et trouve, par exemple, une contradiction inexcusable entre une peine temporaire et une marque éternelle d'infamie. La vraie justice, et par conséquent l'humanité, tel est partout l'esprit de cet ouvrage, riche de connaissances, fort en dialectique, embelli par une diction noble et ferme. L'Académie lui décerna un prix lors de son apparition, et s'honora en honorant l'auteur. L'opinion publique et celle des jurisconsultes compétents a ratifié ce jugement. Gloire à l'auteur qui a, des premiers chez nous, protesté contre la peine de mort, ce dernier argument sauvage des nations civilisées.

Lois au point de vue chrétien (PHILOSOPHIE DES), par l'abbé Bautain (1860 et 1863). L'auteur s'est proposé d'examiner de quel esprit s'animent les lois politiques et civiles quand elles se formulent sous l'influence des principes du christianisme. Pour arriver à connaître la règle primordiale des actions humaines dans son origine, dans sa nature et dans sa fin, il appelle à son secours la philosophie, mais il invoque surtout la théologie, et la théologie, introduite dans un livre de spéculation ou de discussion, brouille tout et fausse tout. Le Droit, qui est par excellence un fait positif, ne peut admettre à son origine une science chimérique. M. Bautain se trompe donc, quand il définit la loi comme Suarès : le rapport naturel entre deux termes, rapport spécial du *supérieur à l'inférieur*. Montesquieu avait donné une définition plus juste et plus complète. M. Bautain, qui sent l'insuffisance de sa formule, la corrige par des distinctions subtiles. De théologien qu'il est, avant tout, l'auteur devient souvent casuiste; il reconnaît tant d'exceptions à un principe, que ce principe cesse alors d'être une règle. Il avance certaines maximes contestables : l'esclavage (confondu avec la domesticité et le devoir du citoyen) est permis, bien qu'il ne soit pas avantageux; la promesse faite peut être méconnue, si son accomplissement entraîne des difficultés dans la pratique; la restitution d'un dépôt peut être éludée, en raison des dispositions vicieuses qu'on présume chez l'individu. Quelle morale! L'utilité de la foi aux mystères, à l'incarnation du Verbe, à l'eucharistie, aux sacrements, à la grâce, en matière de législation politique et civile, reste donc encore à démontrer.

Lois civiles dans leur ordre naturel (LES), ouvrage du célèbre jurisconsulte Domat. V. DOMAT.

Lois (ESPRIT DES), célèbre ouvrage de Montesquieu. V. ESPRIT.

Loi naturelle (LA), de Volney. V. CATÉCHISME DU CITOYEN FRANÇAIS.

Loi salique (LA), comédie en trois actes, de Scribe (théâtre du Gymnase, janvier 1846). Une donnée scabreuse, habilement exposée et dénouée, voilà ce qui fit le succès éphémère de cette pièce qui reste, sinon parmi les meilleures, du moins parmi les plus adroites de

Scribe. La scène se passe en Danemark; le roi vient de mourir laissant pour unique héritier le prince Christian. Une intrigante, la grande duchesse d'Œdenbourg, tante du jeune prince, convoite le trône pour sa fille et rallie autour d'elle bon nombre d'adhérents; mais la loi salique? En attendant, les conjurés décident la mort de Christian : il sera frappé par un marin, amant d'une jolie bouquetière avec laquelle le jeune prince prend, en apparence, beaucoup trop de familiarité. Christian n'a, contre tant d'ennemis, que deux fidèles : Marguerite, la bouquetière, et le capitaine des gardes, Eric de Holstein. Le jour où il doit être proclamé roi, il ouvre une lettre mystérieuse laissée pour lui par son père, et il apprend, ô merveille! qu'il est du sexe féminin. Christian a seize ans et ne s'est encore aperçu de rien : « O statues des jardins de Copenhague, dit Th. Gautier, ô tableaux des musées danois, étiez-vous donc si couverts de feuilles de vigne et si pudiquement voilés que vous n'ayez pu dissiper sa naïve erreur? » La bouquetière est mise dans la confidence.

Pour essayer son nouveau sexe, le prince, ou plutôt la princesse, prie Marguerite de lui prêter son costume un instant : Marguerite se fait la femme de chambre de cette vierge improvisée, non sans exprimer en riant ses doutes sur la réalité de la métamorphose. Mais tandis que Christian, devenu Christine, se mire et s'admire, arrive le séduisant capitaine des gardes. Christine ne peut résister au plaisir de mystifier son ami; elle se fait passer pour une sœur naturelle de Christian, sœur que le prince refuse de reconnaître. Eric, en galant chevalier, tombe à ses pieds, et lui adresse une déclaration brûlante; heureusement, le retour de Marguerite vient sauver l'honneur du trône. Mais la bouquetière a appris par son amant, le jaloux marin, tout le secret de la conspiration organisée par la duchesse. Pour y parer, le faux Christian feint d'entrer dans les vues de l'ambitieuse et lui conseille de faire abroger la loi salique; il se montre, à cette condition, tout prêt à abdiquer. La duchesse tombe dans le piége, fait abolir la loi salique, et alors le jeune prince déclare son sexe véritable. Les Danois l'acclament, charmés sans doute de posséder à leur tête une souveraine si ingénieuse. Quant au capitaine des gardes, il devient le prince époux, et le marin épouse la bouquetière. La pièce est adroitement tissue; mais elle repose sur des invraisemblances trop fortes.

Loi du cœur (LA), comédie en trois actes et en prose, de M. Léon Laya (Théâtre-Français, 6 mars 1862). La thèse morale posée et résolue dans cette pièce n'est pas excessivement dramatique. Un fils, pour obéir à sa conscience, à la loi du cœur, doit-il asile à son père ruiné? Voilà tout l'émouvant problème mis en question durant ces trois actes. Un brave officier a marié son fils à la fille d'un riche capitaliste; il se trouve ruiné par un incendie; son fils veut le recueillir; le beau-père s'y oppose, au nom des enfants du jeune ménage. Il en fait même une affaire juridique et démontre, le code en main, qu'il a raison. La lutte entre le beau-père et le gendre constitue la seule péripétie de la pièce. Il a un ami d'enfance qui, tombé dans la misère, a été recueilli par son fils; mais hébergé, nourri et habillé comme un mendiant, le pauvre homme reçoit plus d'humiliations que de bienfaits. Le sévère capitaliste, jusque-là si rigide, s'emporte contre ce fils dénaturé et s'aperçoit alors que c'est ce rôle-là qu'il voulait imposer à son gendre.

Une thèse morale peut certainement servir de pivot à une comédie, mais à condition qu'elle amène des situations neuves ou fortes, imprévues au moins, qu'elle subisse des péripéties émouvantes. Il n'y a rien de cela dans la thèse choisie par M. Léon Laya; les scènes se succèdent, bien liées et bien déduites, mais sans une ombre d'intérêt, d'émotion. On y trouve seulement assez bien exposée la théorie des assurances sur la vie; mais va-t-on au théâtre pour apprendre cela?

LOILLARD s. m. (lo-llar; *ll* mll.). V. LOLLARD.

LOÏMIQUE adj. (lo-i-mi-ke — du gr. *loïmos*, peste). Pathol. Pestilentiel.

LOÏMOGRAPHE, LOÏMOGRAPHIE, LOÏMOLOGIE, LOÏMOLOGUE, fausse orthographe des mots LŒMOGRAPHE, LŒMOGRAPHIE, LŒMOLOGIE, LŒMOLOGUE.

LOÏMOPYRE s. f. (lo-i-mo-pi-re — du gr. *loïmos*, peste; *puros*, fièvre). Pathol. Fièvre pestilentielle.

LOIN adv. (loin — lat. *longe*, même sens). A une grande distance : *Etre* LOIN. *Aller* LOIN. *Demeurer* LOIN. *Lancer* LOIN. *Une arme qui porte* LOIN. *Un son qui s'entend très-*LOIN.

Pourquoi tenter si *loin* des courses inutiles?

RACINE.

— Quant à la distance, au point de vue de la distance : *Je demeure à deux lieues* LOIN. *C'est une belle conversation que celle que l'on fait de deux cents lieues* LOIN. (Sév.) *On fait toujours mal ses affaires de cent trente lieues* LOIN. (Volt.)

— En dehors des choses présentes, de ce qu'on a à sa disposition, sous sa main : *On va chercher quelquefois bien* LOIN *ce que l'on a chez soi.* (Volt.) ‖ En dehors de ce qui est naturel et facile : *Vous cherchez trop* LOIN *le mot de cette énigme.*

— A une époque éloignée : *Remonter bien* LOIN *dans l'histoire. Dans vingt ans, c'est bien* LOIN.

— Fig. A un point avancé ou excessif; à un degré élevé : *Porter* LOIN *ses prétentions, ses espérances. Pousser trop* LOIN *ses conclusions. Pousser très-*LOIN *l'étude des langues.*

Un droit porté trop *loin* devient une injustice.

VOLTAIRE.

— *Aller loin*, Se rendre dans un lieu éloigné : *On* IRAIT *bien* LOIN *sans rencontrer un homme aussi précieux.* ‖ Vivre longtemps encore : *Il est trop malade pour* ALLER LOIN. ‖ Conserver longtemps encore sa position ou sa fortune : *Le ministère n'*IRA *pas* LOIN. *Avec l'argent que vous avez vous pouvez* ALLER LOIN. ‖ Persévérer, se conserver longtemps : *Ma fortune n'*IRA *pas* LOIN. *On ne saurait croire combien une petite santé, bien conduite, peut* ALLER LOIN. (Reveillé-Parise.) ‖ Progresser, prospérer, obtenir de grands succès : *Voilà un jeune homme qui* IRA LOIN. *Les premières comédies de Corneille sont sèches, languissantes, et ne laissaient pas espérer qu'il dût ensuite* ALLER *si* LOIN. (La Bruy.) *On ne* VA *jamais si* LOIN *que quand on ne sait où l'on* VA. (Beauchêne.)

On *va* bien *loin*, guidé par une étoile amie.

HÉG. MOREAU.

‖ Atteindre à un certain degré, à une certaine intensité; pousser jusqu'à des limites reculées : *L'esprit de singularité, s'il pouvait ne pas* ALLER *trop* LOIN, *approcherait fort de la droite raison.* (La Bruy.) *L'orgueil des hommes* VA *souvent plus* LOIN *que la sensibilité des femmes.* (Custine.)

— *Mener loin*, Conduire jusqu'à un lieu éloigné : MENER LOIN *des enfants à la promenade.* ‖ Durer longtemps entre les mains de : *Nos provisions ne peuvent nous* MENER LOIN. *Le reste de mon ducat ne me* MENA *pas bien* LOIN. (Le Sage.) ‖ Amener à des vues ou à des actes fort différents des vues que l'on avait, des actes qu'on se proposait : *Avec un brin d'intrigue, on* MÈNE *les hommes bien* LOIN. (Beaumarch.) ‖ Pousser à une situation tendue, dangereuse ou risquée : *Les belles paroles d'un galant peuvent* MENER LOIN *une ingénue. C'est bien scabreux les consolations, ça peut* MENER LOIN, *très-*LOIN. (Th. Leclercq.)

Un pas hors du devoir peut nous *mener* bien *loin.*

CORNEILLE.

— *Rejeter loin*, Repousser avec vivacité : *Il* REJETA *bien* LOIN *ces propositions.*

— *Voir loin*, Avoir la vue longue, voir à une grande distance : *Les oiseaux voient généralement très-*LOIN. ‖ Avoir une grande perspicacité ou une grande étendue de vue : *Il est beaucoup d'esprits qui voient clair, il en est peu qui* VOIENT LOIN. *Bonaparte* VOYAIT *aussi* LOIN *que la connaissance du mal peut s'étendre.* (Mme de Staël.)

— Fam. *Ne pas voir plus loin que son nez*, Avoir la vue très-courte : *Il est si myope! il* NE VOIT PAS PLUS LOIN QUE SON NEZ. ‖ Avoir l'esprit très-borné, manquer tout à fait de perspicacité :

Celui-ci n'y *voyait pas plus loin que son nez;*
L'autre était passé maître en fait de tromperie.

LA FONTAINE.

— *Il y a loin de*, Il y a une grande distance de : IL Y A LOIN DE *Paris à Pétersbourg.* IL Y A LOIN D'*ici chez moi.* ‖ Il y a un grand intervalle ou une grande différence entre : IL Y A LOIN DE *la place qu'il occupe à celle où il aspire.* IL Y A LOIN DE *ce que vous dites à ce que d'autres ont avancé.* IL Y A *souvent très-*LOIN *du mal qu'on dit d'un ouvrage à celui qu'on en pense.* (Beaumarch.)

— *Il ne la portera pas bien loin*, Il sera bientôt châtié de ce qu'il a fait, de ce qu'il m'a fait.

— Prov. *Pas à pas on va loin, Qui va doucement va loin*, Un progrès lent et continu peut mener loin. Les Italiens disent : *Chi va piano va sano, chi va sano va lontano*, Qui va doucement va sagement, qui va sagement va longtemps. ‖ *Si vous menez un âne loin, et même à La Mecque, il n'en reviendra jamais qu'un âne*, Rien ne peut donner de l'esprit à ceux qui n'en ont point. C'est un proverbe turc.

— s. m. Ce qui est loin, ce qui est à une grande distance ou à une époque éloignée. Usité seulement dans quelques expressions adverbiales ou conjonctives dans lesquelles l'analyse découvre un véritable substantif : *Au* LOIN. *Du plus* LOIN *que.*

— Loc. adv. *De loin*, D'une grande distance : *Partir* DE LOIN. *Venir* DE LOIN. *Appeler* DE LOIN. *Regarder* DE LOIN. *Les Parthes combattaient* DE LOIN. (Montesq.) *Il n'y a que* DE LOIN *qu'un caractère semble complet.* (Mme de Staël.)

Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière,
Et regarde *de loin*, assis sur la barrière.

BOILEAU.

— D'un temps, d'une époque éloignée : *Vous me parlez là* DE *bien* LOIN; *c'est tout au plus s'il m'en souvient. L'on peut dire des vieillards qu'ils ont la mémoire longue, ou, comme dit le peuple, qu'ils se souviennent* DE LOIN. (Joubert.) ‖ Longtemps à l'avance :

Leur gloire *de si loin* n'éblouit point mes yeux.

RACINE.

Le souper se prépare et s'annonce *de loin.*

BERCHOUX.

— *Voir de loin*, Distinguer les objets à une grande distance : *Les presbytes ne* VOIENT *bien que* DE LOIN. ‖ Présumer longtemps à l'avance ce qui doit arriver; avoir beaucoup de perspicacité : *Les fins politiques sont ceux qui* VOIENT DE LOIN.

— *Voir venir de loin*, Voir à une grande distance quelqu'un ou quelque chose qui s'approche : VOIR VENIR DE LOIN *un train de chemin de fer.* ‖ Pénétrer, longtemps avant l'exécution, les intentions cachées de quelqu'un : *Vous allez me demander de l'argent; je vous* VOIS VENIR DE LOIN.

— *Revenir de loin*, Revenir après s'être beaucoup éloigné : *J'avais oublié ma bourse, il m'a fallu* REVENIR *de très-*LOIN. ‖ Se tirer d'une grave maladie, d'un grand péril ou d'une fâcheuse situation : *Il était à l'agonie et le voilà sur pied; il* EST REVENU DE LOIN. *Il s'était ruiné et il est dix fois millionnaire, cela s'appelle* REVENIR DE LOIN.

On *revient de* plus *loin* que les bornes du monde,
De plus *loin* que l'enfer, *de* plus *loin* que la mort.

C. DELAVIGNE.

— *Etre parents de loin*, Etre parents à un degré éloigné : *C'est votre parent? — Oh!* PARENT DE LOIN. (Mariv.) ‖ *Ne connaître quelqu'un de près ni de loin*, Ne pas le connaître du tout, et aussi n'avoir aucune espèce de relation avec lui : *Je ne le* CONNAIS NI DE PRÈS NI DE LOIN.

— *De loin à loin, de loin en loin, loin à loin*, A de grandes distances plusieurs fois répétées : *Des maisons éparses* DE LOIN À LOIN. *Des bornes plantées* DE LOIN EN LOIN. *Peu à peu le désert s'étend, on ne voit plus que* DE LOIN À LOIN *des masures en ruine.* (Chateaub.) ‖ A des intervalles de temps éloignés et répétés : *Venir de* LOIN EN LOIN *à Paris. J'allai plusieurs fois de* LOIN À LOIN *examiner l'état des choses.* (J.-J. Rouss.) *Nous avions toujours continué de nous écrire de* LOIN À LOIN. (D'Olivet.)

— *Plus loin*, A une plus grande distance : *Je lance une balle* PLUS LOIN *que vous.* ‖ Dans un lieu plus éloigné : *Il demeure à deux lieues* PLUS LOIN *que moi. Sa campagne est bien* PLUS LOIN. ‖ Dans une autre partie qui vient après celle-ci : *Le fait sera raconté* PLUS LOIN. ‖ A une époque plus éloignée : *Ce voyage est renvoyé à six mois et peut-être* PLUS LOIN.

— *Au loin*, A une grande distance, dans un lieu éloigné : *Voyager* AU LOIN. *Voir* AU LOIN. *Chercher fortune* AU LOIN.

La nue aux larges flancs s'étend *au loin* sur l'onde.

LAMARTINE.

‖ Dans une époque éloignée : *J'attends un héritage, mais je le vois* AU LOIN *à l'horizon.*

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*, Celui qui vient d'un pays lointain peut, sans être démenti, raconter des choses fausses et absurdes.

— Loc. prépos. *Loin de*, A une grande distance de : LOIN DE *Paris.* LOIN DE *tout pays habité.* LOIN DE *sa maison.* LOIN DE *ses parents. Etre* LOIN *l'un* DE *l'autre. Jamais l'hirondelle ne s'établit* LOIN DE *l'homme.* (Buff.)

Souffrez que *loin des* Grecs, et même *loin de* vous,
J'aille cacher mon fils. . . .

RACINE.

‖ A l'écart de : *C'est pour servir les hommes et n'en être point offensé, que je vis* LOIN D'*eux.* (B. de St-P.) ‖ Dans un caractère différent, une nature différente : *L'amour, chez la femme, n'est pas bien* LOIN DE *la haine.* (Michelet.) *L'oisiveté indolente est aussi* LOIN DU *repos que l'oisiveté remuante l'est du travail.* (Collet.)

Combien tout ce qu'on dit est *loin de* ce qu'on pense!

RACINE.

‖ Dans une voie différente : *S'engager* LOIN DES *sentiers battus par les écrivains vulgaires.*

. . . . La main du Seigneur,
Loin du sentier banal où la foule se rue
Sur quelque illusion,
Laboure le génie avec cette charrue
Qu'on nomme passion.

V. HUGO.

‖ A un degré moins avancé que : *Etre* LOIN DE *la perfection. Je suis encore bien* LOIN DE *vous au jeu des échecs.* ‖ Dans des dispositions, dans des intentions fort éloignées de : *Je suis* LOIN DE *vouloir vous reprendre. Je suis* LOIN DE *m'enorgueillir du succès passager de quelques représentations.* (Volt.)

. . . . *Loin de* vouloir éviter sa colère,
La plus soudaine mort me sera la plus chère.

RACINE.

‖ Au lieu de, tout au contraire : *Bien* LOIN DE *vous servir, il cherche à vous nuire. La dissimulation est un effort de la raison, bien* LOIN D'*être un vice de la nature.* (Vauven.) ‖ Hors de :

Nous sommes *loin de* nous à toute heure entraînés.

RACINE.

— *Loin de là*, Tant s'en faut : *Nous ne sommes pas iconoclastes,* LOIN DE LÀ, *nous trouvons qu'il n'y a pas assez d'idoles.* (Th. Gaut.)

— *Etre loin de son compte*, Se tromper de beaucoup dans ses calculs ou dans son raisonnement : *Vous espérez cent mille francs, mais vous* ÊTES *bien* LOIN DE VOTRE COMPTE. ‖ *Etre loin de compte*, Ne pas être d'accord, à beaucoup près : *Vous me demandez de l'argent, et je crois que vous m'en devez; nous sommes* LOIN DE COMPTE.

— Ellipt. *Loin de*, Ecartons, éloignons de : LOIN DE *nous l'envie jalouse!* LOIN DE *nous les héros sans humanité.* (Boss.) LOIN DE *nous les terreurs paniques, qui n'ont pas le sens commun.* (J.-J. Rouss.)

Loin de moi ces pédants gagés
Et ces enfileurs de dactyles,
Coiffés de phrases imbéciles
Et de classiques préjugés.

GRESSET.

‖ Ecartez-vous, éloignez-vous de :

Loin d'ici, profane vulgaire.

J.-B. ROUSSEAU.

‖ Il est quelquefois élégant de supprimer la préposition *de* et le complément qu'elle précède :

Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
Garde, dans ses excès, un ordre didactique.

BOILEAU.

— *Non loin de*, A peu de distance de, près de : NON LOIN DES *bords du fleuve. Il habite* NON LOIN *d'ici.*

Non loin de ce rivage, un bois sombre et tranquille
Sous des ombrages frais présente un doux asile.

VOLTAIRE.

— Prov. *Loin des yeux, loin du cœur*, On oublie aisément les personnes que l'on aime, lorsqu'elles sont absentes :

. . . . Au retour, peut-être, un sourire moqueur
Et brutal vous dira : *Loin des yeux, loin du cœur.*

C. DELAVIGNE.

‖ *Près de l'église, loin de Dieu*, Se dit de quelqu'un qui loge près de l'église et qui n'est guère dévot. ‖ *Etre comme le bénitier, près de la porte et loin du cœur*, Etre mal vu, haï, mal reçu chez quelqu'un. C'est un mauvais calembour sur les mots *cœur* et *chœur*.

— Loc. conjonct. *Loin que*, Au lieu que, tout au contraire que : LOIN QU'*il songe à acquitter ses dettes, il cherche à en contracter de nouvelles. Rien de plus matériel que la théogonie antique :* LOIN QU'*elle ait songé, comme le christianisme, à diviser l'esprit du corps, elle donne forme et visage à tout, même aux essences, même aux intelligences.* (V. Hugo.)

— *Du plus loin que, d'aussi loin que*, De la plus grande distance que : D'AUSSI LOIN QU'*il put m'entendre, je lui criai de prendre garde à lui.* DU PLUS LOIN QU'*il me vit, il me fit signe de le joindre.*

Lui-même, *d'aussi loin qu*'il nous vit apparaître,
Adorez, a-t-il dit, l'ordre de votre maître.

RACINE.

‖ Du temps le plus éloigné que : D'AUSSI LOIN, DU PLUS LOIN QU'*il me souvienne.*

— **Allus. littér. Tu n'iras pas plus loin** (en latin, *Nec amplius ibis*), Cette parole, qui exprime d'une manière si énergique la puissance du Créateur, se trouve dans le livre de *Job.*

Job est raillé par sa femme, renié par ses amis, accablé de tous les maux à la fois. Quelques mots de doute sur la justice de Dieu s'échappent des lèvres du patriarche si cruellement éprouvé. Tout à coup, du milieu d'un tourbillon, la voix du Très-Haut éclate sur celui qui prétend mesurer sa puissance et discuter sa justice :

« Où étais-tu quand je posai les fondements de la terre? dis-le moi, si tu le sais. Où étais-tu quand les anges du ciel saluèrent en chœur les astres nouveaux que j'attachai au firmament? Où étais-tu quand j'enfermai dans ses barrières la mer sortie frémissante du sein maternel, et que je lui dis : *Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin.* »

« On n'arrête pas une révolution commencée; on ne lui dit pas : *Tu n'iras pas plus loin;* le mouvement, une fois imprimé, suit fatalement son cours; toute chose tentée pour entraver sa marche vient, au contraire, l'accélérer. »

ACHILLE DE VAULABELLE.

« M. de Boroze n'engageait jamais ces soi-disant gastronomes qui ne sont que des gloutons, dont le ventre est un abîme, et qui mangent partout, et de tout. Il trouvait à souhait, parmi ses amis, des convives aimables qui, savourant avec une attention vraiment philosophique, et donnant à cette étude tout le temps qu'elle exige, n'oubliaient jamais qu'il est un instant où la raison fait entendre à l'appétit ces divines paroles : *Tu n'iras pas plus loin!* »

BRILLAT-SAVARIN.

« Lorsque Octave eut bien tendrement caressé cette main qu'on ne lui disputait plus, il leva la tête pour obtenir une faveur nouvelle; car un amant n'est jamais comme la mer, à laquelle il a été dit : *Tu n'iras pas plus loin!* Cette fois Mme de Bergenheim ne détourna pas les yeux. »

CHARLES DE BERNARD.

« De ce jour, le chemin de fer est le maître; il vous emporte avec lui, vous, vos douanes, vos prohibitions surannées, vos registres vermoulus, et bien hardi sera le gendarme qui osera dire au chemin de fer : *Tu n'iras pas plus loin.* »

CUVILLIER-FLEURY.

Loin d'elle, paroles françaises de Larmande, musique de Beethoven. Impossible d'imaginer rien de plus charmant que cette mélodie. L'auteur des sublimes et impérissables symphonies que tout le monde connaît est habituellement à l'étroit dans les lieds qu'il tente, comme par délassement, en dehors des cordes grandioses que fait vibrer son génie; mais ici, la passion, le sentiment abondent. La pensée est largement conçue et largement exprimée; la musique chante et pleure, et il est fâcheux que nous ne connaissions pas davantage les quelques productions de Beethoven, très-réussies en ce genre, qui courent les rues en Allemagne. En France, nous individualisons un auteur dans une œuvre et nous mettons de côté tout ce qu'il a pu produire de beau dans un autre genre. Pour les Français, Beethoven n'a fait que de la musique dite classique; cependant que de charmantes choses de lui, qu'ils ne soupçonnent même pas.

1re STROPHE. *Moderato.*

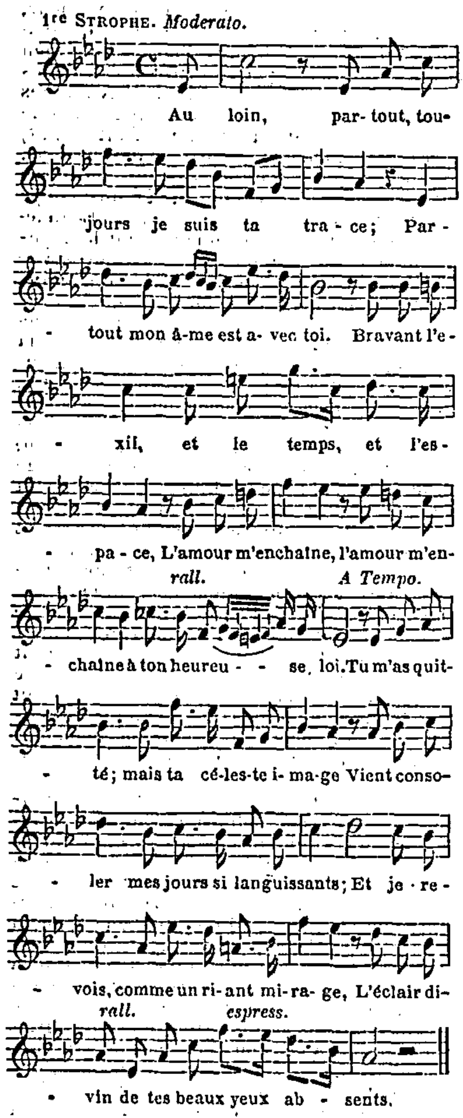
Au loin, par- tout, tou-
jours je suis ta tra - ce; Par -
tout mon â-me est a- vec toi. Bravant l'e -
xil, et le temps, et l'es -
pa - ce, L'amour m'enchaîne, l'amour m'en-
rall.
A Tempo.
chaîne à ton heureu - - se loi. Tu m'as quit-
té; mais ta cé-les-te i- ma-ge Vient conso-
ler mes jours si languissants; Et je re -
vois, comme un ri- ant mi-ra- ge, L'éclair di-
rall.
espress.
vin de tes beaux yeux ab - sents.

DEUXIÈME STROPHE.

De toi, de toi la brise voyageuse
Me parle avec un frais soupir;
Et dans l'azur, l'étoile radieuse
En traits de flamme (*bis*) écrit ton souvenir!
Au fond des bois où je te cherche encore,
Triste et rêveur, lorsque la nuit descend,
Tu m'apparais, fantôme que j'adore,
Tu me souris, ô mon bel ange absent!

TROISIÈME STROPHE.

Reviens! C'est là mon vœu, mon espérance;
Reviens! C'est mon plus cher désir!
Au seul penser de ta douce présence,
Je sens déjà (*bis*) mon cœur s'épanouir.
Auprès de toi, quel souffle pur m'enivre?
Tout me ravit, tout est resplendissant!
Bel ange aimé, reviens! fais-moi revivre!
Rends-moi mon cœur et mon bonheur absent!

LOING (le), rivière de France. Elle prend sa source au hameau du Loing, dans le canton de Saint-Sauveur (Yonne), arrond. d'Auxerre, coule au N.-O., baigne Saint-Sauveur, Saint-Fargeau, Bléneau, entre à Dommain dans le département du Loiret et rencontre le canal de Briare, qu'elle alimente en partie, et qu'elle longe jusqu'à son embouchure dans la Seine, passe à Châtillon, à Montargis, entre pres de Nangis dans le département de Seine-et-Marne, arrose Nemours et Moret, et se jette dans la Seine, à 8 kilom. au-dessous de cette ville, après un cours de 160 kilom. Le Loing reçoit plusieurs petits affluents, entre autres le Bourdon à Saint-Fargeau, le Puiseaux, le Fusain, le Bez, etc. Le Loing était autrefois navigable depuis Montargis jusqu'à son embouchure; mais sa navigation, entravée par la multitude des barrages d'usines, fut remplacée en 1820 par celle du canal qui a pris son nom. ‖ Autre rivière de France (Vendée), qui prend sa source à Saint-Maurice-le-Girard, à 5 kilom. de la Châtaigneraye, arrose Bazoge et Pareds, et se jette dans le Graud-Lay pres de Saint-Philibert-du-Pont-Charault, après un cours de 36 kilom.

Loing (CANAL DU), voie navigable de France, dans les départements du Loiret et de Seine-et-Marne. Il commence à Montargis, au pont du Loing, où finit le canal de Briare, reçoit à Buges le canal d'Orléans, suit la vallée du Loing jusqu'à son embouchure dans la Seine à Saint-Mammès. Son développement total est de 57 kilom., présentant une pente de 30m,19, rachetée par vingt-deux écluses. Le tirant d'eau est de 1 mètre à 1m,50. La charge moyenne des bateaux est de 70 tonnes. Le mouvement de la navigation en 1861 a été de 163,000; mais ce mouvement était plus considérable avant l'établissement du chemin de fer d'Orléans. Ce canal, construit par le duc d'Orléans en 1719, revint en 1792 à l'Etat, qui le vendit à une compagnie pour 180 actions de 10,000 francs chacune. Rendu en 1814 à la famille d'Orléans, il a de nouveau fait retour à l'Etat en 1852.

LOINTAIN, AINE adj. (loin-tain, è-ne — rad. *loin*). Qui est loin, qui se trouve à une grande distance : *Pays* LOINTAIN. *Climat* LOINTAIN. *Peuple* LOINTAIN. *Mers* LOINTAINES. *L'ambition des possessions* LOINTAINES *était une vieille ambition française.* (Thiers.)

... Le berger connaît, par d'assurés présages,
Quand il doit éviter les *lointains* pâturages.
DELILLE.

— Par ext. Qui appartient, qui se rapporte à un temps éloigné : *Une époque* LOINTAINE. *Des souvenirs* LOINTAINS. *La musique souvent réveille de* LOINTAINS *échos endormis dans notre âme.* (Mme la Csse de Blessington.)

Il est amer et doux, pendant les nuits d'hiver,
D'écouter, près du feu qui palpite et qui fume,
Les souvenirs *lointains* lentement s'élever.
BAUDELAIRE.

— Fig. Indirect, qui n'est que dans un rapport éloigné avec certains objets : *Une connaissance acquise, un résultat d'un ordre intellectuel, est souvent la cause indirecte et* LOINTAINE *du salut de la société.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Lieu éloigné, grande distance : *Voir des objets dans le* LOINTAIN. *Ce n'est que dans un* LOINTAIN *immense que l'art se laisse apercevoir.* (A. Martin.)

Dans le *lointain* obscur l'espace resserré
De plus près se déploie et s'étend par degré.
THOMAS.

‖ Effet de paysage produit par l'éloignement de certaines parties : *Le goût des points de vue et des* LOINTAINS *vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas.* (J.-J. Rouss.)

— Temps éloigné : *J'aperçois mon enfance dans un* LOINTAIN *qui va s'effaçant de plus en plus. Le repos où j'aspire ne m'apparaît que dans un vague* LOINTAIN.

Nous savons qu'il naîtra dans le *lointain* des âges
Des dominateurs durs, escortés de faux sages,
Qui troubleront l'esprit de chaque nation,
En donnant un faux sens à ma rédemption.
A. DE VIGNY.

— Fig. Eloignement, Etat de ce qu'on n'a pas sous les yeux, de ce qu'on ne fréquente pas : *La cour paraît dans le* LOINTAIN *comme un faisceau de fleurs.* (Mme de Maintenon). ‖ Etat d'un objet dont on prévoit de loin l'arrivée : *La mort ne se montre à nous que comme un* LOINTAIN *excessivement vague. A chaque pas dans la vie, mille* LOINTAINS *divers, mille futuritions s'ouvrent devant nous.* (Chateaub.)

— B.-arts. Fond de tableau ou de dessin figurant des objets très-éloignés : *Ce peintre fait ses* LOINTAINS *trop lourds. Les* LOINTAINS *vaporeux semblent accuser la présence de l'air. En quelques touches, le peintre fait deviner les* LOINTAINS, *indique les espaces intermédiaires, et accuse les premiers plans avec force et relief.* (Th. Gaut.)

LOINTAINETÉ s. f. (loin-tè-ne-té — rad. *lointain*). Situation de ce qui est lointain, éloigné : *Les montagnes paraissent bleues à cause de leur* LOINTAINETÉ.

LOIR s. m. (loir — latin *glis, gliris*, mot que Pictet compare au sanscrit *giri, girikâ*, souris, de la racine *gar*, dévorer, s'appuyant sur ce que cette racine devient *gl* dans le latin *glutio, gula;* le thème primitif de *glis* serait alors *gilis* pour *giris*. Le hongrois *eger*, souris, finlandais *hyri*, *hiiri*, carélien *hiri* sont probablement différents; mais il est possible que le provençal *gâri*, qui désigne le rat, et pour lequel on ne connaît aucune autre origine, se rapporte à un mot celtique provenant du même radical que le latin *glis*). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *Le* LOIR *demeure dans les forêts, et semble fuir nos habitations.* (Buff.) *Les* LOIRS *s'accouplent vers la fin du printemps.* (V. de Bomare.)

Le *loir* six mois entiers s'endort d'un lourd repos.
DELILLE.

— *Loir volant*, Nom vulgaire du polatouche ou écureuil volant, et de quelques espèces de chauves-souris.

— Fam. *Dormir comme un loir*, Dormir longtemps et profondément. Se dit par allusion aux mœurs du loir, qui dort durant tout l'hiver : *Il restait à l'antichambre le soir*, ENDORMI COMME UN LOIR. (Balz.)

— **Encycl.** Les *loirs* sont des rongeurs de petite taille, à pelage soyeux d'un brun clair, à formes assez sveltes, et rappelant un peu l'aspect général des écureuils et des rats. Mais ils diffèrent de tous les animaux de la famille des muséides par leur système dentaire. Le nombre total des dents est de vingt, à savoir, une incisive et quatre molaires de chaque côté de chaque mâchoire. La couronne de ces molaires est divisée par des lignes transversales et rentrantes d'émail, sans que l'émail qui les entoure fasse aucun repli dans leur intérieur. Il est aussi à noter que ce sont les seuls rongeurs qui manquent de cæcum. Ils ont le poil doux et épais, la queue velue et même touffue, le museau court et fin, la tête large et le regard vif. Tous les doigts, à l'exception du pouce de devant, qui est à l'état rudimentaire, sont armés d'ongles aigus et comprimés pour grimper sur les arbres. Ce sont des rongeurs nocturnes, qui passent la journée dans leur retraite, et ne cherchent leur nourriture qu'au crépuscule. Ils habitent, en général, les forêts où ils vivent de faînes, de châtaignes, de noisettes et de fruits sauvages; ils mangent les œufs, et on dit même qu'ils dévorent les jeunes oiseaux. Quelques-uns se rencontrent dans les vergers et détruisent un grand nombre de fruits. Ils se font un nid de mousse dans le tronc des arbres creux, dans les fentes des rochers ou des murs, sur les appuis des fenêtres, etc., et ils recherchent de préférence pour leur habitation les lieux secs. Ils boivent peu, dit-on, et descendent rarement à terre. Ils semblent essentiellement destinés à grimper, et on peut les voir parfois, dans les chaudes soirées d'été, courir avec une grande facilité le long des murs des vergers, tandis qu'ils semblent moins à l'aise sur le sol. Ces animaux sont courageux, et lorsqu'ils sont attaqués ils défendent leur vie jusqu'à la dernière extrémité; mais plusieurs petits carnassiers en détruisent beaucoup. C'est vers le printemps que les sexes se recherchent, et les femelles font leurs petits pendant l'été; chaque portée est habituellement composée de quatre ou cinq petits, qui croissent très-vite et peuvent se reporduire l'année suivante. Ces animaux éprouvent un engourdissement hivernal. A l'approche de l'hiver, ils font dans leurs retraites des provisions de fruits pour servir à leur nourriture jusqu'au moment de l'engourdissement, qui a lieu lorsque la température s'abaisse à environ 7 degrés au-dessus de zéro. Cet état de torpeur dure autant que la cause qui le produit et cesse avec le froid. Quelques degrés de chaleur au-dessus du terme que nous venons d'indiquer suffisent pour ranimer ces animaux. Alors les *loirs* consomment une partie des provisons qu'ils ont réunies. Quand ils sentent le froid, ils se roulent en boule, et c'est ainsi qu'on les trouve en hiver dans les creux d'arbre, etc. Malgré cet état de torpeur, la sensibilité existe toujours, ainsi que plusieurs observateurs l'ont remarqué. Les *loirs* s'apprivoisent facilement lorsqu'ils sont pris jeunes. On connaît aujourd'hui huit ou dix espèces de *loirs*, et elles se trouvent répandues dans les contrées tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Les plus connus sont le *loir* commun, le lérot, le muscardin. Le *loir* commun (*myoxus glis*) est de la grosseur du rat. Il est gris brun cendré en dessus et blanchâtre en dessous, avec du brun plus foncé autour de l'œil. Sa queue bien fournie est un peu fourchue au bout, et assez semblable à celle de l'écureuil.

Le *loir* devient nuisible à l'époque de la maturité des fruits. C'est lui, surtout, qui est l'ennemi de nos pêches et de nos abricots; mais il paraît dédaigner nos cerises et nos prunes, excepté toutefois les reines-claude qui viennent en espalier contre les murs. Autrefois, les Romains élevaient soigneusement des *loirs* pour les manger, et Varron nous apprend qu'on les multipliait en garennes comme des lapins. Apicius, un gourmet qui s'y entendait, en faisait des ragoûts délicieux; nous croyons même qu'il les accommodait lui-même, comme Brillat-Savarin faisait de la *fondue*, son mets favori; toutefois, il paraît que les censeurs romains n'étaient pas de cet avis, ils trouvaient que la chair du *loir* était indigeste; mais on sait que leur métier était de tout censurer.

Winckelmann a prouvé que les anciens nourrissaient et engraissaient les *loirs*, comme aujourd'hui on engraisse les volailles les plus délicates. On a trouvé à Herculanum des sortes de vases en terre cuite, d'environ 21 pouces de hauteur et 18 de diamètre. A l'intérieur se trouvaient de petits bassins demi-ronds, disposés tout autour, et qui étaient destinés à recevoir la nourriture de ces animaux enfermés dans ces sortes de tonneaux, et privés de toute lumière; ils étaient engraissés de châtaignes, de glands et de noix. Aujourd'hui, on recherche principalement le *loir* pour sa fourrure. On fabrique également avec leur poil de petits pinceaux dont on se sert pour la gouache, le lavis et l'aquarelle.

LOIR, en latin *Lædus, Lidericus*, rivière de France. Elle sort de la lande de Saint-Emant (Eure-et-Loir), depuis que les étangs de Cernay ont été desséchés, baigne Illiers, Bonneval, Châteaudun, Cloyes, entre dans le département de Loir-et-Cher, passe à Marcé, à Fréteval, à Vendôme, forme la limite entre les départements de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, entre dans celui de la Sarthe, arrose La Chartre, passe au S. du Château-du-Loir, arrose La Flèche, entre au confluent de l'Arglande dans le département de Maine-et-Loire, baigne Durtal et Leiches, et se jette à Briolay dans la Sarthe, après un cours de 310 kilom.; navigable depuis le Château-du-Loir, au-dessus de La Flèche, sur un parcours de 114 kilom., au moyen de trente-neuf écluses. Le Loir reçoit à gauche la Conie, le Long et la Meaulne; à droite, le Theronne, l'Ozane et la Braye.

LOIR-ET-CHER, division administrative de la région centrale de la France, formée du Blaisois, du Vendômois et d'une grande partie de la Sologne, qui dépendaient du ci-devant Orléanais. Ce département doit son nom aux deux rivières du Loir et du Cher, qui le traversent, le premier dans sa partie septentrionale, du N. à l'O., et le second dans sa partie méridionale, de l'E. à l'O., sur une longueur de 60 kilom.; il est compris entre les départements d'Eure-et-Loir, au N.; du Loiret, au N.-E.; du Cher, au S.-E.; de l'Indre, au S.; d'Indre-et-Loire, au S.-O, et celui de la Sarthe, au N.-O. Sa plus grande longueur, du N.-E. au S.-E., est de 130 kilom., et sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., de 110 kilom. environ. Superficie, 635,092 hectares, dont 398,105 hectares en terres labourables, 120,935 en bois, forêts, étangs, terres incultes, chemins, etc., 28,413 en prairies naturelles, et 225,592 en vignes, plus 788 en autres cultures arborescentes. Au point de vue administratif, le département de Loir-et-Cher est divisé en trois arrondissements : Blois, chef-lieu; Romorantin et Vendôme; il comprend 24 cantons, 297 communes et 268,801 habitants; il forme le diocèse de Blois; la 3e subdivision de la 18e division militaire; il ressortit à la cour d'appel d'Orléans, à l'académie de Paris, et fait partie de la 19e conservation des forêts.

Le département de Loir-et-Cher appartient tout entier au climat séquanien. La quantité de pluie qui tombe annuellement à Blois est de 0m,700. Le Loir-et-Cher se compose en grande partie de deux plateaux très-étendus, dont l'un, d'une fertilité prodigieuse, est le prolongement de la Beauce, et l'autre porte le nom de Sologne. Le relief topographique offre peu d'accidents de terrain; ce sont de grandes plaines que séparent çà et là des collines peu élevées. L'arrondissement de Romorantin offre un sol sablonneux et peu fertile, couvert de landes, d'étangs et de marais. Il fait partie de la Sologne. Le département de Loir-et-Cher produit, année moyenne, 1,351,000 hectolitres de froment d'hiver, 9,000 de froment de printemps, 238,000 de méteil, 440,000 de seigle, 208,000 d'orge, 1,477,000 d'avoine, 212,000 de sarrasin, 820,000 de pommes de terre, 6,000 de haricots frais, 19,000 de haricots secs, 6,000 de pois frais, 2,000 de pois secs, 6,000 de colza; 52,000 quintaux de betteraves à sucre, 268,000 tonnes de filasse de chanvre, 1,000 tonnes de filasse de lin, 759,000 hectolitres de vin. Depuis quelques années on s'est beaucoup occupé d'améliorer la partie sablonneuse et improductive de ce département. « Déjà, dit M. Joanne, treize routes agricoles y ont été créées, 150,000 mètres cubes de marne transportés, et il est question de prolonger jusqu'à la Loire le canal de la Sauldre, au moyen de la canalisation du Beuvron, et de construire un chemin de fer agricole de la Loire au Cher, de Gien à Monthou, se reliant à celui de Tours à Vierzon. » La vallée de la Loire, située au centre du département, est l'une des plus riches et des plus belles de la France. Ce ne sont, en effet, que plaines admirablement cultivées, vastes et belles prairies, coteaux couverts de vignes et de magnifiques forêts.

Le plus élevé des points culminants du département n'atteint que 256 mètres. Les rivières les plus importantes sont : la Loire, le Cher, le Loir, la Braye, la Sauldre, le Beuvron, le Cosson, la Cisse, la Bièvre, la Bonneheure et la Brême. Le canal du Berry traverse l'extrémité sud du département. Le climat est doux et tempéré; les vents dominants sont ceux de l'ouest. Au nombre des produits minéraux, nous signalerons : le minerai de fer, les pierres de taille blanches, l'albâtre, l'argile, le silex pyromaque et la pierre à chaux. Les productions agricoles sont riches et variées, surtout dans les arrondissements de Blois et de Vendôme. Ce dernier comprend la plaine de la Beauce, surnommée le *grenier de la France*, à cause de sa prodigieuse fertilité. La culture la plus importante est celle des grains; vient ensuite celle de la vigne. Les vignobles du Loir-et-Cher occupent 25,592 hectares, et produisent, année ordinaire, 980 hectolitres de vin. Les crus les plus estimés sont ceux de la côte de Grouëts, de Chambon, de la côte du Cher, de la côte de Neels de Marbline, de Trôo, etc. On trouve dans le département de belles forêts de chênes, de charmes, de châtaigniers, dont les principales sont : celles de Blois, de Russy, de Boulogne, de Marchenoir, de Bruadan, de Fréteval, de Chaumont, de Montrichard, de Vendôme et de Gâtines. Les chevaux percherons sont d'excellents chevaux de trait. Les bêtes à laine de la Sologne sont recherchées pour la délicatesse de leur chair et la finesse de leur toison.

Les principales branches de l'industrie manufacturière du Loir-et-Cher sont la fabrication de toiles, de serges, de draps, de couvertures de coton, de bonnets de laine, de gants de peau et de sucre de betterave; les distilleries d'eaux-de-vie, les vinaigreries, les verreries, les faïenceries, les poteries, les tuileries, les tanneries, les papeteries, etc. Les mines de fer exploitées produisent, année ordinaire, 26,680 quintaux métriques de minerai, et occupent un petit nombre d'ouvriers. On exploite aussi des carrières de pierre de taille et d'albâtre. Le commerce a principalement pour objet les grains, les vins, les eaux-de-vie, les draps, les bas, les gants de laine et de peau, les bestiaux, les cuirs, le bois, le merrain, le chanvre, la toile, les volailles, la cire, etc.

LOIR (Nicolas-Pierre), peintre français, né à Paris en 1624, mort en 1679. Elève de Vouet de Bourdon, il chercha à s'assimiler le faire de Poussin, et parvint même à copier, avec une exactitude sans pareille, les tableaux de ce maître, sans cependant que sa personnalité s'en affaiblît. Il fit le voyage de Rome en 1647, y séjourna deux ans, puis revint à Paris et fut admis à l'Académie de peinture, dont il devint successivement professeur et recteur adjoint. On doit à Loir une partie des peintures des Tuileries et les fresques des hôtels ou maisons de plaisance de plusieurs grands seigneurs, entre autres du marquis de La Ferté-Senneterre et de M. de Guénegaud. Ses principales œuvres sont : *Sainte Thérèse*, *Saint Paul devant le proconsul Sergius*, le *Mariage mystique de sainte Catherine*, *Cléobis et Biton tirant le char de leur mère*, sa composition la plus populaire, et son tableau de réception à l'Académie : les *Progrès de la peinture et de la sculpture sous le règne de Louis XIV*. Loir a peint aussi des portraits et a pratiqué la gravure ; parmi ses estampes, on cite : une *Descente de croix*, l'*Enfant Jésus*, *Apollon et Daphné*, le *Jugement de Pâris*.

LOIR (Alexis), graveur français, frère du précédent, né à Paris en 1640, mort en 1713. Il apprit le dessin sous la direction de son frère et fit, dit-on, le voyage de Rome. A son retour à Paris, il s'adonna à la gravure et fut admis à l'Académie. On cite de lui : le *Massacre des innocents* et la *Chute des anges*, d'après Lebrun ; la *Descente de croix*, la *Présentation au temple* et l'*Adoration des mages*, d'après Jouvenet ; *Moïse sauvé des eaux*, d'après Poussin ; l'*Education de Marie de Médicis*, d'après Rubens ; la *Vierge contemplant le Christ mort*, d'après Mignard ; *Madeleine en prière*, *Vénus et Adonis*, d'après N. Loir.

LOIRE, en latin *Liger*, le plus long fleuve de France et celui dont le bassin est le plus vaste. Il naît au pied du Gerbier-des-Joncs, près du village de Sainte-Eulalie (Ardèche), entre dans le département de la Haute-Loire, puis dans celui de la Loire, où le canal du Forez lui emprunte 5 mètres cubes d'eau, traverse la vaste plaine du Forez, et, au sortir de gorges profondes et pittoresques, reçoit la Renaison et passe près de Roanne, où se trouve le point de départ du canal latéral. Le fleuve coule ensuite pendant 26 kilom. dans le département de Saône-et-Loire, forme la limite de ce département et de celui de l'Allier, entre dans le département de la Nièvre, forme la limite entre ce département et celui du Cher, pénètre dans les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, où il tombe dans l'Océan entre Saint-Nazaire et Saint-Brevin, après un cours de 1,008 kilom. « Malgré ce développement, dit M. Ad. Joanne, la Loire n'est pas un fleuve constant, mais plutôt un torrent capricieux, qui roule une masse énorme d'eau en hiver, mais est presque à sec en été. Ses débordements sont terribles et s'élèvent souvent à la hauteur d'un désastre national, comme en 1856 (les débordements de 1866 ont exercé aussi de terribles ravages), où ils ont menacé Tours, Saumur et Nantes dans leur existence, emporté La Chapelle-sur-Loire, semé de sables inféconds les belles plaines de la Touraine et de l'Anjou et toute la vallée de Beaufort, où le fleuve s'était creusé un nouveau lit, dont les eaux allèrent s'engouffrer dans les ardoisières d'Angers. Pour se préserver, les habitants riverains ont construit à grands frais des digues qui n'ont d'autre résultat que d'empêcher le colmatage des terres, d'exhausser le lit du fleuve et de rendre les débordements plus terribles, sans compter que les digues crèvent souvent et ouvrent alors une issue aux eaux furieuses. V. INONDATION.

» Le débit du fleuve, dans les hautes eaux, est de 4,000 mètres cubes d'eau par seconde à Roanne et de 10,000 à Ancenis. En été, il n'est que de 7 mètres cubes à Roanne et de 30 à Orléans, plus de dix fois moins que le Rhône à l'étiage à Lyon. Aussi, pendant cette saison, la Loire n'offre à l'œil que d'immenses bancs de sable parcourus par des filets d'eau peu profonds, où les bateaux du plus faible tonnage ne trouvent pas assez de fond. Ces bancs de sable n'ont plus d'importance au-dessus de Nantes depuis que la navigation a à peu près cessé par suite de la concurrence du chemin de fer ; mais au-dessous de cette ville, dont le port est en relation avec les pays d'outre-mer, ils causent à la navigation un préjudice qui finira par enlever à Nantes le rang de cité maritime au profit de Saint-Nazaire, port situé à l'embouchure et récemment pourvu d'un bassin de refuge d'une surface de 106,000 mètres carrés. Les principaux de ces bancs, ceux de Chésine, de Chantenay, de la Queue-des-Plombs et de Belle-Isle n'ont que $0^m,80$ à marée basse et $4^m,25$ à marée haute. Enfin, l'entrée des navires est très-dangereuse à cause de la multiplicité des hauts-fonds, des récifs et de l'exposition aux vents du large ; dans les gros temps, les navires sont parfois obligés de remonter au N. jusqu'à Quiberon pour trouver un refuge. La Loire est flottable en trains depuis Retournac (Haute-Loire) jusqu'à la Noirie (Loire), sur une longueur de 48 kilom., et navigable de la Noirie à la mer, sur un parcours de 835,394 mètres, dont 53,000 pour la navigation maritime, de Nantes à Saint-Nazaire ; mais les navires ne peuvent remonter à Nantes dans la marée de vive eau qu'avec un tirant d'eau de $3^m,50$. »

La Loire baigne de nombreuses localités, parmi lesquelles nous signalerons les plus importantes. Ces localités sont : Sainte-Eulalie, dans l'Ardèche ; La Voulte, Chamalières, Retournac, Confolens, Aurec, dans la Haute-Loire ; Saint-Rambert, Andrezieux, Roanne, dans la Loire ; Digoin, dans Saône-et-Loire ; Decize, Nevers, La Charité, Pouilly, Cosne, dans la Nièvre ; Ousson, Châtillon-sur-Loire, Briare, Châteauneuf, Orléans, Beaugency, dans le Loiret ; Amboise, Vouvray, Tours, Langeais, dans l'Indre-et-Loire ; Saumur, les Ponts-de-Cé, Chalonnes, Ingrandes, Saint-Florent-le-Vieil, Varades, Ancenis, Oudon, Champtoceaux, dans le Maine-et-Loire ; Nantes et Saint-Nazaire, dans la Loire-Inférieure.

Ses affluents les plus importants sont : la Vernasson, le Gago, le Veyradeyre, la Méjeanne, la Borne, la Sumène, l'Arzo, la Donchaîne, le Bouson, le Furens, la Mare, la Coise, la Thoranche, la Loise, le Lignon, la Renaison, le Rhins, l'Arcono, l'Arrouse, l'Ouzance, le Blandeau, le Pin, la Lodde, le Roudon, la Bèbre, le Vezon, la Sommé, la Cressonne, l'Aron, le canal du Nivernais, l'Abron, la Colâtre, la Nièvre, l'Allier, l'Aubois, la Voumoise, le Nouain, la Vrille, la Nord-Yèvre, le canal d'Orléans, le Loiret, la Mosse, la Cisse, le Cher, l'Indre, la Vienne, le Thouet, la Maine, le Layon, la Rome, l'Evre, la Divatte, l'Erdre, la Sèvre-Nantaise et l'Acheneau.

La Loire partage la France en deux parties presque égales, fait communiquer l'Océan et la Méditerranée et facilite les opérations commerciales d'un grand nombre de villes. Son vaste bassin (1,165 kilom.) est circonscrit à l'E. par les montagnes du Charolais et une partie des Cévennes, au S. par la Margeride, le Cantal et le mont Dore, au S.-O. par les hauteurs de Gâtines, et au N. par les collines qui forment le plateau de la Beauce et vont se rattacher à la chaîne armorique.

Loire (BRIGANDS DE), nom donné par les royalistes aux soldats de l'armée française qui, après Waterloo, se retira derrière la Loire. V. BRIGANDS DE LA LOIRE.

Loire (ARMÉE DE LA). On donne ce nom à l'armée qui, pendant la guerre de 1870 contre la Prusse, fut improvisée par le gouvernement de la Défense nationale dans le double but de s'opposer à l'envahissement du centre de la France et de débloquer Paris. A la suite de la bataille de Loigny et pendant la retraite sur Orléans, cette armée fut coupée en deux : l'une devint l'armée de l'Est, sous Bourbaki ; l'autre, la seconde armée de la Loire, sous Chanzy. Nous allons esquisser en traits rapides l'histoire de cette première et de cette deuxième armée de la Loire.

— *Première armée de la Loire.* Nous avons dit au mot GUERRE l'état déplorable où se trouva la France au lendemain de Sedan, ayant toutes ses armées prisonnières ou bloquées. Le premier soin du gouvernement de la Défense nationale fut de créer une armée. La besogne n'était pas facile, puisque, littéralement, on manquait de tout ; non-seulement les documents et le personnel faisaient défaut, mais les objets de première nécessité n'existaient pas. Ainsi, on ne trouva pas une seule carte d'état-major ; toutes étaient restées à Paris, ainsi que les cartons du ministère de la guerre. La veuve d'un officier prêta un album qui était en sa possession, et, grâce à l'autographie et à la photographie, on tira des cartes qui servirent tant bien que mal, mais qui ne pouvaient lutter avec les excellentes cartes des officiers allemands. Pour hâter la formation et l'équipement de l'armée de la Loire, on prit les mesures suivantes. On mobilisa tous les hommes valides de vingt à quarante ans, aussi bien les hommes mariés que les célibataires ; pour leur instruction, on forma onze camps, situés à Saint-Omer, Cherbourg, La Rochelle, Les Alpines, Nevers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Toulouse, Montpellier, Sathonay (Lyon) et Conlie (Sarthe). Les quatre premiers étaient camps stratégiques en même temps que camps d'instruction ; ils devaient être fortifiés et pouvaient contenir 250,000 hommes ; leur voisinage de la mer assurait le service des subsistances. Pour se procurer rapidement de l'artillerie, on rendit un décret qui prescrivait à chaque département de mettre sur pied à ses frais, et dans le délai de deux mois, autant de batteries qu'il comportait de fois cent mille âmes. Restait la difficulté des cadres, car sans officiers, et sans bons officiers, point d'armée possible. D'une part, tous les officiers étaient ou prisonniers ou enfermés à Metz ; d'autre part, on ne pouvait multiplier les grades sans mesure, ce qui eût grevé le budget indéfiniment. On eut recours à l'expédient imaginé par l'Amérique lors de la guerre de sécession : les lois de l'avancement furent suspendues, les officiers choisis un peu partout ; mais ces grades n'étaient confiés que pour la durée de la guerre, ce qui permettait de conserver leur rang à ceux qui auraient montré de la capacité et du mérite, et de replacer les autres dans leur premier état.

Grâce à ces efforts héroïques, auxquels les étrangers eux-mêmes, Rustow notamment, ont rendu justice, en moins de trois mois, on put mettre sur pied 600,000 hommes et 1,400 pièces de canon. Mais, à son origine, l'armée de la Loire, réunie précipitamment pour opposer une digue à l'envahissement de la France centrale, fut loin de présenter un effectif aussi imposant. Elle se composa d'un noyau de 30 à 40,000 hommes qu'on avait fait venir d'Algérie, et qui furent mis sous les ordres du général de La Motte-Rouge. Ce général essaya vainement de s'opposer à la marche de Von der Tann, qui s'avançait sur Orléans ; les brillants combats de Toury et d'Artenay ne purent retarder leur marche que d'un moment. Après avoir résisté énergiquement sur la route de Chevilly, à Boulay et aux Ormes, La Motte-Rouge, voyant les Allemands déboucher en grand nombre, ordonna à ses troupes de passer sur la rive gauche de la Loire et de se retirer en Sologne. Après une défense aussi héroïque qu'inutile, Orléans fut pris, non sans avoir été bombardé, quoique étant une ville ouverte, et cela contre tous les usages de la guerre. Retranché dans le camp très-bien fortifié et très-heureusement situé de Salbris, le général d'Aurelle de Paladines, qui avait succédé à La Motte-Rouge dans le commandement de l'armée de la Loire, put à la fois imposer à l'ennemi par sa ferme contenance et arrêter sa marche sur Tours, s'occuper de la discipline et de la réorganisation de cette armée à peine formée. Le 15^e corps compta bientôt 60,000 hommes venus de tous les points de la France ; un 16^e corps de 35,000 hommes fut également créé ; il prit position entre Blois et Vendôme, occupa la forêt de Marchenoir et parvint à couvrir la ville de Tours. On s'occupa alors d'agir efficacement. Des deux plans proposés, ou de se jeter dans l'Est ou de marcher à la délivrance de Paris, on préféra ce dernier, avec d'autant plus de raison qu'une dépêche de Jules Favre annonçait pour le 6 novembre une sortie de l'armée assiégée. La marche sur Paris fut aussitôt décidée : le plan était de placer entre deux feux, au moyen d'un mouvement tournant, l'armée bavaroise qui occupait Orléans. Une partie du 15^e corps et le 16^e tout entier, commandés par d'Aurelle en personne, formaient le principal corps d'attaque, et la manœuvre tournante devait être faite par le général Martin des Pallières, à la tête de 25,000 hommes. Au moment de se mettre en route, le général d'Aurelles fut pris d'une de ces hésitations qui ont fait si vivement incriminer sa conduite, et qui ont paralysé dans leur germe tous les efforts de cette armée de la Loire, à ce moment pleine de courage et d'enthousiasme. Le bruit de la capitulation de Metz, qui venait de se répandre, contribua à ralentir sa marche, tandis qu'il aurait dû, au contraire, la presser. Ce ne fut qu'après dix jours de stationnement, et sous la pression des ordres répétés venus de Tours, qu'il se décida à pousser en avant. Le 7 novembre, premier jour d'entrée en campagne, fut signalé par le combat de Vallières, qui fut heureux pour nos armes ; l'entrain et le courage dont avaient fait preuve ces troupes non encore habituées au feu, portèrent dans tous les rangs la confiance et l'enthousiasme. Le surlendemain 9 marqua notre premier grand succès depuis le commencement de la guerre ; nous voulons parler de la bataille de Coulmiers ; elle eut pour résultat de forcer les Allemands à abandonner Orléans, à battre en retraite sur Artenay, en laissant en nos mains plus de 2,000 prisonniers, sans compter les blessés. Si le général Reyau avait exécuté les ordres qu'il avait reçus, il faisait prisonnier le corps entier de Tann. Quoique imparfait, ce succès remplit d'espoir la France entière et alla inquiéter les Allemands à Versailles ; si le mouvement en avant avait été poussé avec vigueur, le siége de Paris était levé, la chose est certaine aujourd'hui ; aussi une lourde responsabilité pèse sur le général d'Aurelle, qui ne s'est qu'imparfaitement défendu dans son livre la *Première armée de la Loire*. Au lieu de marcher en avant, il voulait évacuer Orléans et retourner à Salbris. Devant les observations réitérées qui lui furent faites, il s'amusa à fortifier Orléans et à établir à sa porte un camp retranché solidement fortifié. C'était une double faute que de vouloir s'établir dans une ville ouverte, en ayant la Loire derrière soi, et surtout de perdre ainsi un temps précieux qui eût dû être employé à poursuivre l'ennemi, l'épée dans les reins, avant l'arrivée des 200,000 hommes du prince Frédéric-Charles. Ces jours d'inaction furent employés à garnir de munitions et de canons de marine ce camp qui devait si vite tomber entre les mains de l'ennemi, puis à former trois nouveaux corps, les 18^e, 19^e et 20^e. Par cette adjonction, la première armée de la Loire arrivait à compter 200,000 hommes et 500 bouches à feu.

Pendant ce temps, les armées allemandes, arrivées en hâte de Metz, exécutaient en liberté leurs évolutions ; bientôt on s'aperçut qu'elles menaçaient Le Mans, Blois et Tours, et que leur intention était de tourner l'armée de la Loire. L'armée formée sous les ordres de Fiéreck, puis de Jaurès, n'étant pas encore assez aguerrie pour défendre du pillage les riches provinces du Mans, on résolut de porter l'armée de la Loire vers Pithiviers, mouvement qui devait faire diversion en attirant l'ennemi de ce côté, et accentuer la marche en avant sur Paris, qui restait toujours l'objectif de toutes les opérations. Le 24 novembre, les 18^e et 20^e corps commencèrent le mouvement, et forcèrent l'ennemi d'évacuer Montargis et de se retirer sur Beaune-la-Rolande et sur Pithiviers. Une série d'engagements heureux eut lieu à Ladon, Maizières, Juranville, Beaune-la-Rolande. Ce dernier point fut le principal théâtre du combat et laissa son nom à la journée. Le 18^e corps y déploya une si grande vigueur, que les Allemands se virent obligés de l'évacuer. Le prince Frédéric-Charles vint bien le faire reprendre par des troupes fraîches venues de Pithiviers ; mais les avantages remportés par nos troupes étaient tels que le prince évacua cette position pendant la nuit, après avoir incendié les principales maisons. Si la division des Paillières se fût lancée sur Pithiviers, elle l'eût occupé et eût ainsi coupé la retraite aux Allemands venant de Beaune-la-Rolande. C'est alors qu'on reçut la dépêche de Trochu, annonçant la grande sortie de Paris. Cette dépêche, partie le 24, n'arriva que le 30, au moment même où l'action s'engageait à Paris. L'heure de la bataille décisive, celle qui devait décider du sort de la campagne, était venue. Voici le plan qui fut adopté : quatre corps, les 15^e, 16^e, 18^e et 20^e, ensemble 160,000 à 170,000 hommes, formaient le corps de l'armée expéditionnaire. Le 17^e devait rester à Orléans pour garder la position, soutenu au besoin par le 21^e, qui venait de se former sous l'amiral Jaurès ; le 16^e devait attaquer Pithiviers par la plaine, le 15^e le prendre par un autre côté ; enfin, les 18^e et 20^e devaient marcher sur Beaune-la-Rolande, et au besoin se porter également sur Pithiviers. Les opérations commencèrent le 1^{er} décembre, jour où eut lieu le brillant combat de Villepion, dont l'honneur revenait tout entier au 2^e corps. Ce soir, nos troupes couchèrent sur leurs positions, et le sort de la journée avait été favorable à nos armes : ce n'était que le prélude de la grande bataille du lendemain. Le 2 décembre, la bataille commença dès le matin. Tous les efforts des deux armées se concentrèrent autour de Loigny et du château de Goury. Loigny, pris et repris plusieurs fois, resta définitivement aux Allemands, qui en devinrent possesseurs par la mort du général de Sonis, qui s'en était emparé une dernière fois, et qui fut, ainsi que son héroïque division, écrasé par les obus prussiens. Du côté de Pourpry, l'engagement avait été également très-vif et très-meurtrier. En apprenant le résultat définitif de la journée, le général d'Aurelle jugea indispensable de se retirer sur Orléans. La retraite ne fut pas sans périls ; trois jours de luttes succédèrent à ces deux journées de batailles ; plusieurs combats très-vifs eurent lieu, notamment à l'Encome, à Patay et à Boulay. Les conséquences de la journée de Loigny et de la retraite qui la suivit furent graves : Orléans, qu'on renonça à défendre, et avec raison, fut de nouveau occupé par les Allemands, qui s'emparèrent de l'immense matériel accumulé dans le camp retranché qu'on avait si inconsidérément fortifié. D'un autre côté, les communications du général de Chanzy avec le quartier général se trouvaient interrompues ; l'ennemi avait atteint son but : il avait coupé en deux l'armée de la Loire ; Chanzy ne pouvant se replier sur Orléans, déjà occupé en partie par les Prussiens, alla occuper une ligne s'étendant de Lorges à Beaugency, appuyant sa gauche à la forêt de Marchenoir et sa droite à la Loire. Il établit son quartier général à Josnes et s'occupa de la réorganisation de son armée. Cette première armée de la Loire, si brillante un moment, et sur laquelle on fondait de si grandes espérances, n'existait plus : les 18^e et 20^e corps se dirigeaient sur Gien et Argent ; le 15^e était envoyé au camp de Salbris, les 16^e et 19^e devaient continuer leur retraite sur Beaugency et sur Blois. De ces deux parties ainsi séparées par le prince Frédéric-Charles, l'une allait devenir l'armée de l'Est, sous les ordres de Bourbaki ; l'autre, la seconde armée de la Loire, sous le commandement du général Chanzy. Parmi les nombreuses causes qui amenèrent cet insuccès de la première armée de la Loire, il faut mettre en première ligne les hésitations et l'incapacité de d'Aurelle de Paladines, excellent officier pour former des recrues et maintenir la discipline dans un camp, mais n'ayant aucune des qualités requises pour commander en chef une armée aussi nombreuse, surtout dans des circonstances aussi difficiles. A la journée de Loigny, notamment, la ligne de bataille était tellement étendue, que les 18^e et 20^e corps n'y prirent aucune part : leur coopération eût pu être, au dernier moment, des plus efficaces et décider de la victoire en notre faveur. Il faut ajouter, pour être juste, que la déroute qui suivit la bataille de Loigny est due à l'absurdité du plan de marche sur Pithiviers et sur Fontainebleau, plan venu de Tours et conçu contre toutes les règles de la stratégie militaire.

— *Deuxième armée de la Loire.* Le général de Chanzy, nommé par le ministre de la guerre commandant de la deuxième armée de la Loire, qui se composait des 16e, 17e et 21e corps, se hâta d'en réunir les éléments en partie dispersés. Mais le prince Frédéric-Charles ne lui en laissa pas le temps et se mit à le poursuivre dans l'intention d'anéantir ce qui restait de troupes françaises. La poursuite ne commença que le 7 décembre; les Allemands avaient, eux aussi, à réparer des pertes éprouvées, soit à la bataille de Loigny, soit devant Orléans, que le camp fortifié avait permis de défendre durant un jour et demi. Le 7 décembre, nos troupes se retirèrent devant les troupes allemandes, faisant bonne contenance et défendant partout leurs positions; mais le 8 l'attaque fut plus sérieuse; elle s'engagea sur toute la ligne, et il y eut une véritable bataille à Villorceau. Gambetta, ministre de la guerre, était arrivé le 9 au quartier général; la situation fut exposée et discutée. Les troupes pouvaient tenir encore, mais elles étaient presque à bout de forces; il fallut se résigner à la retraite sur le Loir. Pendant ce temps, le prince Frédéric-Charles envoyait 20,000 hommes sur la rive gauche de la Loire, leur donnant pour mission de s'emparer du pont de Blois, de traverser la Loire et de tourner la forêt de Marchenoir. Les habitants de Blois avaient fait sauter le pont; malgré les menaces de bombardement, ils refusèrent de le rétablir; les Allemands ne furent pas plus heureux à Amboise, et se retirèrent en lançant quelques obus. La seconde armée de la Loire venait d'être sauvée d'un désastre inévitable, et si l'ennemi avait pu la tourner, c'en était fait d'elle. Le 11 décembre, la retraite sur le Loir commença, sans que l'ennemi, qui n'avait rien pénétré des projets de Chanzy, s'en aperçût. Ce n'est que vers le milieu du jour qu'il commença une poursuite qui ne fut pas bien vive ce jour-là. Le 12, même succession de petits engagements sur divers points, et enfin, le 13, on arriva à Vendôme, où l'armée prit ses quartiers, espérant pouvoir s'y reposer quelque temps des fatigues qu'elle supportait depuis quinze jours. Mais, le 14 au matin, des colonnes se montrèrent sur le front du 21e corps, et vinrent attaquer Fréteval; autour de ce point, un combat acharné eut lieu, qui fut suivi, le lendemain, de la grande bataille de Vendôme, livrée par les Allemands pour s'emparer de cette ville. Nos troupes résistèrent avec énergie à toutes ces attaques; mais on voyait chez elles les traces d'une lassitude telle, qu'il n'était pas permis d'attendre de leur part une grande vigueur si la lutte devait recommencer avec le jour, comme la chose paraissait probable. Tous les chefs de corps furent d'avis que la position de Vendôme n'était plus tenable, qu'il fallait chercher une autre base d'opération. La retraite commença donc pendant la nuit, et les brouillards du matin dérobèrent notre marche aux Allemands, qui furent quelques heures sans oser entrer à Vendôme, n'étant pas sûrs que nous l'eussions entièrement abandonné. Dès lors, l'armée de la Loire ne trouva plus d'obstacles sérieux dans sa retraite; ses derrières et ses flancs furent encore inquiétés par quelques colonnes d'éclaireurs et de uhlans, mais il n'y eut que quelques escarmouches et point de combats sérieux. Le 17, l'armée couchait à Epuisay; le 18, à Ardenay, et le 19 elle était au Mans. Depuis le 7, elle avait rétrogradé chaque jour, se battant sans relâche, faisant face à un ennemi victorieux, supérieur en nombre, en discipline et en approvisionnement. Cette retraite, qui sera mise à côté des retraites les plus célèbres, ne fait pas moins d'honneur à l'habileté de Chanzy, qui la conduisit, qu'à la patience et au courage de ces hommes qui voyaient, pour la plupart, le feu pour la première fois, et qui supportèrent héroïquement des fatigues et des privations rendues plus excessives encore par la température exceptionnellement rigoureuse de cet hiver.

Une fois à son quartier général, Chanzy s'occupa activement de réorganiser l'armée; des hommes venus de divers côtés portèrent bientôt son effectif à 130,000 hommes, qui disposaient de 350 bouches à feu. Il voulut alors se porter sur Chartres et tâcher de débloquer ou de ravitailler Paris; les événements vinrent lui montrer qu'il devait songer, non à attaquer, mais à se défendre. Des colonnes mobiles, échelonnées sous les ordres du général Ferry Pisani pour inquiéter la marche de l'ennemi et surveiller ses mouvements, l'avaient rendu plus circonspect et lui avaient fait éprouver des pertes sérieuses dans les combats acharnés de Courtalin, de Saint-Quentin, de Belair, de Courtiras, de Danzé, de Varennes, de Lancé, de Villechauve. Mais bientôt ces colonnes se sentirent repoussées par le flot sans cesse croissant des armées ennemies; le 7 janvier, les avant-postes français dans les environs de Vendôme avaient été obligés de reculer; le lendemain, la colonne établie à Château-Renaud fut violemment pressée; en même temps, un engagement avait lieu près du Theil, à la suite duquel le général Rousseau s'était replié. C'était l'armée du prince Frédéric-Charles qui avançait, forte de 180,000 hommes de troupes fraîches, pour terrasser cette armée qui, depuis plus d'un mois, se dérobait si habilement à sa poursuite. Tout faisait présager une attaque générale. Elle commença dans la journée du 10 janvier; l'ennemi avançait sur deux colonnes commandées par le prince Frédéric-Charles et par le duc de Mecklembourg, tandis que des troupes lancées le long du Loir manœuvraient pour séparer du reste de l'armée les généraux Jouffroy, de Curtin et Cléret. L'action dura jusqu'à la nuit close et fut des plus vives à Montfort, à Champagne, à Parigné-l'Evêque, à Jupille et à Changé. Rien n'était terminé et tout annonçait la grande bataille, qui s'engagea le lendemain sur toute la ligne. A six heures du soir, nous restions maîtres de toutes nos positions; notre seul échec sérieux, l'évacuation momentanée du plateau d'Anvours, avait été brillamment réparé; si nos pertes étaient sérieuses, celles de l'ennemi étaient plus considérables encore. En somme, la position se trouvait excellente, et on pouvait espérer de la conserver le lendemain, lorsqu'un incident inattendu vint tout changer. Une colonne ennemie, faisant un retour offensif, alors que la bataille était terminée, vient attaquer l'importante position de la Tuilerie; les mobiles bretons qui la gardaient sont saisis d'une terreur panique. Non-seulement ils se retirent, mais ils jettent leurs armes, s'enfuient effarés, semant dans la ville l'alarme et la terreur et entraînant la débandade et le désordre sur le passage. Une confusion inexprimable en résulte, et la retraite devient une nécessité. Mais elle ne peut s'opérer sans encombre, et on est obligé d'abandonner à l'ennemi nombre de malades et de prisonniers qui n'avaient pu sortir de la ville. Les ponts, imparfaitement détruits, livrèrent passage à des colonnes prussiennes qui poursuivirent notre armée, se retirant dans un désarroi indescriptible; les 16e et 17e corps surtout étaient complétement désorganisés, et, sans la fermeté du général Jaures, commandant le 21e corps, la retraite pouvait devenir un véritable désastre. Les combats de Sillé-le-Guillaume et de Saint-Jean-sur-Erve mirent fin à la poursuite des Prussiens et permirent à l'armée de se mettre à l'abri derrière la Mayenne, qu'elle traversa le 19 janvier. C'est en cet endroit, et en voie de réorganisation, que l'armistice la trouva et que la conclusion de la paix vint terminer son rôle.

Telle est l'histoire en abrégé de ces deux armées de la Loire, qui, pendant quelques mois, semblèrent appelées à sauver la France, auxquelles ne manqua ni le courage, ni l'héroïsme, et avec lesquelles un général habile eût pu accomplir de grandes choses. Après Sedan, le sort de la campagne ne pouvait être changé, mais un général audacieux, entreprenant eût débloqué Paris et rendu les conditions de la paix plus acceptables. Ceux qui jugent tout au point de vue du succès et de l'utilité pratique auront en médiocre estime ces efforts qui, pour eux, n'ont abouti qu'à prolonger la guerre et à augmenter le chiffre de la rançon. Mais pour ceux qui ont souci avant tout de l'honneur national, ils remercieront l'armée de la Loire de l'avoir sauvé, et de s'être montrée plus grande encore par ses revers qu'elle ne l'eût été par ses victoires. La France capitulant le lendemain de Sedan, s'annihilait comme l'Autriche au lendemain de Sadowa; au contraire, avec cette folie héroïque de la résistance, pour emprunter l'expression de notre plus implacable ennemi, elle a montré qu'elle était encore une grande nation. Voici ce que dit à propos de l'armée de la Loire un homme qui n'est pas suspect de partialité à notre égard, le colonel Rustow, dont la *Guerre des frontières du Rhin* est un des meilleurs ouvrages que nous ayons à ce sujet : « Les Français n'obtinrent pas dans leurs nouvelles organisations les résultats que pouvaient exiger d'eux les gens qui n'aiment pas à étudier les chiffres et les circonstances véritables. Mais celui qui se livre à cette étude, aurait-il eu la plus haute opinion du patriotisme et de la vitalité des Français, conviendra que les républicains français ont dépassé de beaucoup son attente dans leurs nouvelles organisations. Malgré ces grands résultats, certains savants et journalistes allemands auront peut-être encore l'audace de parler des Français comme d'un peuple dégénéré; mais nous avons du moins la conviction que les soldats allemands n'en parleront pas de la même façon. »

Parmi les ouvrages qui contiennent le plus de détails sur les deux armées de la Loire, nous citerons : la *Première armée de la Loire*, par le général d'Aurelle de Paladines (Paris, 1871, in 8°); la *Deuxième armée de la Loire*, par le général de Chanzy (Paris, 1871, in-8°); *Orléans*, par le général Martin des Pallières (Paris, 1872, in-8°); la *Guerre des frontières du Rhin*, par Rustow (Paris, 1871, in-8°); la *Guerre en province*, par Freycinet (Paris, 1872, in-8°); *Opérations des armées allemandes, depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre*, d'après les documents officiels du grand quartier général, par Blume, major au grand état-major prussien, traduit de l'allemand, par E. Costa de Serda (Paris, 1872, in-8°); *Histoire de la guerre de* 1870-1871, par Adrien Desprez (Paris, 1872, in-8°), etc.

Loire (CANAL LATÉRAL À LA), voie navigable de France, qui commence sur la rive gauche de la Loire, vis-à-vis de Digoin, et fait suite au canal de Roanne à Digoin. Il a pour but de suppléer à l'insuffisance de la navigation du fleuve. Il suit la rive gauche de la Loire, reçoit le canal du Centre, qui a traversé la Loire sur un pont-aqueduc, franchit plusieurs petits cours d'eau, quitte le département de l'Allier pour entrer dans celui de la Nièvre, traverse l'Allier au Guétin, sur un superbe pont-aqueduc, entre dans le département du Cher, passe au pied de Sancerre, entre dans le département du Loiret, traverse la Loire à Ousson, au-dessous de Châtillon, et se joint au canal de Briare. Le développement total du canal latéral est de 197,015 mètres, sans compter les deux petits embranchements de Saint-Thibault et de Fourchambault; sa pente est de 105 mètres, rachetée par 42 écluses; le tirant d'eau normal, de 1^{m},60, et la charge moyenne des bateaux, de 50 tonneaux. Ce canal, commencé en 1832, fut terminé en 1838, et il a coûté près de 30 millions. Il présente de beaux travaux d'art.

LOIRE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France centrale, formée de l'ancien Forez, d'une partie du Lyonnais et du Beaujolais; ce département tire son nom de la Loire, qui le traverse du sud au nord. Ses limites sont : au N., le département de Saône-et-Loire; à l'E., ceux du Rhône et de l'Isère; au S., ceux de la Haute-Loire et de l'Ardèche; et à l'O., ceux de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Superficie, 475,962 hectares, dont la moitié à peu près (250,830 hect.) en terres labourables, 83,664 en prairies naturelles, 12,664 en vignes, 31,867 en pâturages, landes et bruyères et 96,366 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, etc. Il est divisé en trois arrondissements : Saint-Etienne, chef-lieu; Roanne et Montbrison; 30 cantons, et 328 communes; il contient une population de 550,611 hab. Le département de la Loire, démembré en 1793 de l'ancien département de *Rhône-et-Loire* forme la 2e subdivision de la 8e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Lyon, à l'académie de Lyon, et à la 7e conservation des forêts.

Ce département est situé sur les confins du plateau central de la France. Toute sa partie S. se compose de granits et de roches cristallines micacées; l'élément calcaire domine dans la partie N. Il appartient presque en totalité au bassin de la Loire, sauf une petite partie au S., qui se rattache à celui du Rhône. A l'E., se dresse une chaîne de montagnes, prolongement des Cévennes, qui se dirige au N. et se rattache aux montagnes de la Bourgogne. La chaîne qui domine à l'O. se détache des monts d'Auvergne et se dirige du S. au N.-O. « A l'E., dit M. Ad. Joanne, se trouve la montagne dite de la Madeleine, et à l'O., celles de Belmont et de Saint-Germain-la-Montagne, qui s'élèvent à 650 mètres. Autour de ces montagnes, de première formation, se groupent des collines cultivées, qui, par leur inclinaison, semblent former les gradins d'un amphithéâtre. A l'O., sur le penchant des coteaux ou dans la plaine, sont des villages, des bourgs, des châteaux; à l'E., des ruines féodales, des ravins, des rocs élevés qui servent de parois à la Loire. Au N. s'étend la belle plaine de Roanne, ombragée d'arbres et parsemée de villages, de châteaux et d'usines; au S., le riche bassin de Saint-Etienne, dominé au N. par la chaîne du Pila, qui, partant des Cévennes, va se terminer brusquement près de Givors, à la jonction du Gier et du Rhône. La direction générale de cette chaîne est S.-S.-E., N.-N.E.; elle sépare dans son prolongement S. les affluents de la Loire de ceux du Rhône. C'est un vaste et sombre massif, couvert de forêts et de pâturages, dont la base a 24 kilom. d'étendue du N. au S., et 16 kilom. de l'O. à l'E. Le point culminant a 1,434 mètres. Parfois ce pic se couronne d'un nuage ou d'un brouillard que les paysans appellent le *Chapeau du Pila.* D'où ce dicton local :

Quand Pila prend son chapeau,
Prends ton manteau. »

Parmi les points culminants nous désignerons la Madeleine, 1,092 mètres; la Pierre-sur-Autre, 1,640 mètres; la montagne des Charmettes, 1,443 mètres; la Grande-Pierre-Basanne, 1,399 mètres; le Bessat, 1,245 mètres, et la Tarentaise, 1,107 mètres.

La Loire parcourt ce département sur une longueur de 123 kilom. Le Rhône le côtoie sur une longueur de 11 kilom. Les autres cours d'eau importants qui l'arrosent sont : le Gier, le Furens, la Semène, la Dunerette, l'Ondaine, la Coise, l'Auzieu, la Thoranche, la Loise, le Rhins, le Sornin, la Bonson, la Mare, le Lignon, l'Aix, la Renaison et la Tessonne. En outre, de nombreuses sources jaillissent sur les pentes du mont Pila; il est question de les recueillir et de les verser dans le Furens. Les canaux de Roanne à Digoin et de la Grand'Croix à Givors traversent en partie le département. Le voisinage des montagnes rend la température sujette à de nombreuses variations; les vents dominants sont ceux du nord, du nord-ouest, du sud et du sud-ouest.

On trouve dans le département de la Loire des mines d'anthracite et de houille, des granits, des schistes primordiaux, des quartz, des filons de baryte sulfatée et de plomb, des carrières de pierre de taille, des filons de galène, d'antimoine, de cuivre, de pyrite de fer et d'or, des carrières de marbre, de grès et de porphyre, des carrières de marbre, de grès et de porphyre, des carrières de plâtre et de l'argile jaune. Les plaines de Roanne et de Montbrison produisent en abondance du blé et des vins estimés, mais, dans l'arrondissement de Saint-Etienne, la production est loin de suffire à la consommation. Dans ce département, les cultivateurs exploitent soit par eux-mêmes, soit par des métayers à moitié fruit qui portent le nom de *grangers*, soit enfin par des fermiers qui payent une redevance en argent. Ces derniers sont encore peu nombreux. La moyenne culture domine; mais, en général, le cultivateur est dans la gêne. La moitié des terres environ est cultivée en céréales; le reste est consacré à des cultures diverses ou laissé en jachère. Malgré les efforts de quelques grands propriétaires et des sociétés d'agriculture, peu de progrès ont été réalisés. Il n'y a là rien d'étonnant, vu le peu d'aisance qui règne chez les cultivateurs et le défaut complet d'une instruction agricole quelconque. L'araire Dombasle est fréquemment employé et il rend de grands services. L'ancien araire est encore presque exclusivement en usage dans les parties montagneuses. On a cherché à le supplanter, mais sans succès; et, en effet, il a ici sa raison d'être; au lieu de vouloir le supprimer, il vaudrait mieux, à ce qu'il semble, tenter de l'améliorer, tout en lui conservant ses qualités de bas prix et de maniement facile qui le rendent cher aux cultivateurs. Quelques herses perfectionnées, entre autres celle de Valcour, sont d'un usage assez général. Il y a des machines à battre, mais chez quelques grands propriétaires seulement; la majeure partie de la population exécute le battage au fléau. Les herses à cheval, les semoirs, les défonceuses sont connus, mais à peine employés. Parmi les productions agricoles du département, le froment et le seigle occupent la plus large place. Le premier donne annuellement une moyenne de 136,000 hectolitres et le second plus de 630,000. L'avoine est aussi un produit fort important. On en récolte chaque année près de 175,000 hectolitres. La pomme de terre donne de 1 million à 1,200,000 hectolitres. Les coteaux présentent un assez grand nombre de petits vignobles. Les prairies artificielles commencent à être en faveur; cependant elles n'occupent encore qu'un espace assez restreint. La production de la soie n'a pas pris de grands développements; la récolte annuelle est évaluée à près de 30,000 kilogrammes, mais elle reste souvent au-dessous de ce chiffre. La culture et l'aménagement des étangs ont eu de tout temps, dans le département de la Loire, un développement considérable. Aujourd'hui la superficie de ces masses d'eau est de près de 4,000 hectares. Autrefois on convertissait accidentellement en étangs des terres de médiocre valeur ou épuisées. Dans un assez grand nombre de points, cette pratique a été abandonnée; ainsi l'étang Le Comte, d'une étendue de 120 hectares, est aujourd'hui mis à sec. On trouve encore nombre d'étangs d'une étendue de 4 à 5 hectares. Ceux du Roi, de Lavernay, de Savigneux ont une superficie qui varie de 20 à 50 hectares. L'aménagement des étangs a pour règle générale de faire alterner la culture ou *assec* et l'*évolage* ou immersion. Parfois cette alternance a lieu d'année en année, parfois de trois ans en trois ans ou même davantage. Cette dernière méthode est le plus souvent appliquée aux terres argileuses qui présentent plus de difficulté pour le défrichement. Pour empoissonner les étangs on emploie, en proportions diverses suivant la nature des fonds, les carpes et les tanches auxquelles on mêle quelques brochets. 200 à 250 carpes par hectare paraissent être une quantité suffisante. Sur les terres fortes on ajoute 100 à 125 tanches et 70 à 80 sur les fonds légers et sablonneux. On met, en outre, environ 20 litres de ces jeunes carpes qu'on nomme *feuilles* en pisciculture. Ces feuilles doivent servir de nourriture aux brochets; ce qui reste l'année d'après constitue la carpe d'empoissonnage, connue sous le nom de *nourrain*. Dans le département de la Loire, les frais de construction d'un étang sont nécessairement variables, eu égard à la diversité des conditions dans lesquelles est placé le pays où il se trouve; cependant on peut à la rigueur établir que ces frais ne s'élèvent pas en, général, à moins de 300 francs, ni à plus de 400 francs par hectare. Le revenu net est de près de 30 francs par hectare. La culture en étangs est donc assez profitable; malheureusement elle est d'une insalubrité telle que, dans la vallée de Bussy et à Sainte-Foy-Saint-Sulpice, où elle est très-répandue, la mortalité s'élève au double de la moyenne ordinaire. Aussi des mesures ont-elles dû être prises en vue de supprimer ceux des étangs qui étaient les plus dangereux pour la santé publique. Tout porte à croire du reste que la plupart des étangs ne tarderont pas à disparaître. La création du canal du Forez, qui prend les eaux de la Loire pour les déverser au loin dans les terres les plus arides, permettra bientôt de transformer en belles prairies le sol des étangs qui existent encore.

La Loire est avant tout un département industriel, et, sous ce rapport, il est l'un des plus importants de France. Les principales branches de son industrie sont : la fabrication des rubans qui occupe plus de 60,000 ouvriers à Saint-Etienne et à Saint-Chamond, la fabrication du velours, des peluches, des cotonnades ; la manufacture d'armes de Saint-Etienne, la quincaillerie, la coutellerie, la clouterie, la verrerie, la fabrication des machines à vapeur, les broderies à la main, au métier, au crochet, la construction des bateaux, etc. Le commerce s'exerce surtout sur la houille, le fer, les rubans, le velours, les peluches, la soie, les verres, les vins, etc. Les établissements les plus importants pour la fonte du fer et de l'acier sont ceux de Saint-Etienne, de Saint-Chamond, de la Grand'Croix, de Terre-Noire, de l'Horme, de Valbenoite, etc. Le département est un des plus riches en mines de houille. Les houillères, qui occupent une superficie de 284 kilom. carrés, produisent annuellement 25,242,976 quintaux métriques de houille. Les mines de fer produisent environ 394,199 quintaux métriques de fer marchand, 59,454 quintaux métriques de fonte. D'importantes carrières de grès pour les constructions et les meules à aiguiser sont exploitées à Firminy, à Saint-Etienne, à Saint-Chamond, etc.

LOIRE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), division administrative de la région centrale de la France ; formée de l'ancien Velay, de quelques parties de l'Auvergne, du Forez et du Gévaudan. Ce département tire son nom de sa situation sur le cours supérieur de la Loire, qui le traverse du S.-E. au N.-E., sur une étendue de 75 kilom. Situé tout entier dans le bassin de la Loire, il a pour limites au N. les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire ; à l'E., ceux de la Loire et de l'Ardèche ; au S., ceux de l'Ardèche et de la Lozère ; et à l'O., ceux de la Lozère et du Cantal. Superficie, 496,225 hectares, dont 228,539 en terres labourables, 91,451 en prairies naturelles, 5,629 en vignes, 57,745 en pâturages, landes et bruyères, et 112,597 en bois, forêts, cours d'eau, terres incultes, etc. Ce département comprend : 3 arrondissements : Le Puy, chef-lieu ; Brioude et Yssingeaux ; 28 cantons, 262 communes et 308,732 hab. Il forme le diocèse du Puy, suffragant de Bourges ; la 2e subdivision de la 20e division militaire ; il ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'académie de Clermont, à la 28e conservation des forêts.

Ce département offre partout des sites sauvages et pittoresques, des montagnes élevées et volcaniques, des rochers de basalte et de nombreuses vallées qu'arrosent des rivières, des ruisseaux ou des torrents. « C'est, dit M. Ad. Joanne (*Dictionnaire des communes de France*), un grand bassin aux flancs déchirés et aux sommets hérissés de ruines féodales ; il est circonscrit à l'E. par les montagnes du Mézenc et du Mégal, au S. et à l'O. par celles du Vivarais et de la Margeride, et traversé par une chaîne secondaire qui, partant des montagnes du Vivarais, court du S. au N. sous le nom de montagnes du Forez, et partage le département en deux vallées latérales de longueur inégale, celle de la Loire à l'E., et celle de l'Allier à l'O. La région des montagnes, stérile et froide, est couverte de forêts et de vastes pâturages où l'on élève de nombreux troupeaux. Les coteaux offrent des châtaigneraies et quelques vignes. La région des vallées, au contraire, se distingue par sa fertilité et la douceur de son climat. La vallée de Langeac a été nommée la *Corbeille de fleurs*, à cause de ses produits nombreux et variés. Parmi les points culminants du département de la Haute-Loire nous signalerons : le Mézenc, 1,776 mètres ; le mont Mégal, 1,437 mètres ; la montagne de la Marine, 1,390 mètres, et la montagne de Tartas, 1,345 mètres. La Loire, l'Allier, le Gazeille, le Lignon, la Somme, la Borne, la Dolaison, l'Arzon, l'Ance, le Riou-Pazouliou, l'Aussonne, la Gagne, la Semène et la Méjeanne sont les principales rivières qui arrosent le département de la Haute-Loire, où se voient aussi deux lacs : celui du Bouchet, cratère d'un ancien volcan, et celui de Saint-Front. Les montagnes sont couvertes de neige pendant une très-grande partie de l'année, ce qui rend le climat très-variable. Les vents dominants sont le nord-ouest, l'ouest et le sud-est. Le sol du département de la Haute-Loire présente des terrains primitifs, volcaniques et sédimentaires. Ces trois sortes de terrains se trouvent souvent mêlés ou confondus dans la même localité ; cependant chacun d'eux semble affecter de préférence l'une des régions administratives du département ; ainsi l'arrondissement du Puy est volcanique, celui d'Yssingeaux primitif, et celui de Brioude sédimentaire. Les terrains de sédiment ne se montrent guère au-dessus de 700 mètres ; on y trouve des marnes calcaires ou gypseuses, des sables marneux, des argiles siliceuses rouges ou blanchâtres, des travertins. Les granits, les gneiss ou micaschistes sont les roches que l'on rencontre dans les terrains primitifs. Les déjections volcaniques apparaissent en cônes d'éruption, en coulées basaltiques ou phonolithiques à toutes les hauteurs. Les alluvions de l'Allier et de la Loire sont des débris de chacun de ces terrains, que les eaux ont entraînés pour les mélanger. L'arrondissement du Puy est plus particulièrement consacré aux céréales ; celui de Brioude à la vigne ; celui d'Yssingeaux aux pâturages. Les principales céréales sont le froment et le seigle. Le rendement moyen du premier est de 11 à 12 hectolitres par hectare ; celui du second est un peu moindre. Le seigle occupe près du tiers du sol labouré ; le froment en prend à peine un treizième. Entre ces deux céréales se place le méteil, qui couvre environ 8,000 hectares. On cultive encore sur une assez large échelle l'avoine, l'orge, les pommes de terre, les fourrages artificiels, les pois, les lentilles, le chanvre. Les pois jaunes et les lentilles sont surtout cultivés dans les environs du Puy, où ils couvrent annuellement environ 2,000 hectares. Le chanvre est très-répandu aux bords de la Loire et de l'Allier. Les seules plantes tuberculeuses, objet d'une culture un peu étendue, sont les pommes de terre et les raves, dont le tiers environ est consommé par le bétail. Le sainfoin et le trèfle sont les seules plantes employées pour former les prairies artificielles. Cependant, depuis quelques années, la vesce, la jarosse, le pois noir, ont acquis une certaine importance comme fourrages artificiels. Les pâturages succèdent aux céréales dans les régions élevées. Les meilleurs sont ceux du Mézenc, à herbe longue, très-riche en principes nutritifs ; ils sont exclusivement consacrés au gros bétail. Les pâturages des hauteurs qui circonscrivent la vallée de l'Allier, beaucoup moins fertiles, sont surtout utilisés pour le parcours des bêtes à laine. Les bois sont situés à des altitudes diverses. Les plus belles forêts d'arbres résineux sont situées dans les cantons de la Chaise-Dieu, d'Allègre, de Champagnac, de Pinols, de Saugues. La vigne est surtout cultivée dans l'arrondissement de Brioude, où elle occupe plus de 4,000 hectares. Elle y est d'un bon rapport. Cet arrondissement exporte chaque année près de 16,000 hectolitres de vin. Dans les autres parties du département, où elle est cultivée quelquefois à de très-grandes hauteurs, ses produits sont très-médiocres ; parfois le raisin ne mûrit pas. La production moyenne est évaluée à 115,000 hectolitres de vin. On trouve dans la Haute-Loire environ 12,000 chevaux, juments ou poulains, 1,500 mules ou mulets, 93,000 à 94,000 bêtes bovines, 310,000 bêtes à laine et de 12,000 à 13,000 porcs. L'élevage du cheval se fait surtout dans l'arrondissement du Puy. Les produits n'ont rien de saillant ; ce sont des animaux de race commune, que l'on tente d'améliorer de nos jours au moyen de croisements dont les résultats ne sauraient encore être définitivement appréciés. L'espèce mulassière, concentrée aussi en majeure partie aux environs du Puy, est plus estimée. Les animaux ne sont pas élevés dans le pays. Parfois aussi on achète de jeunes mules ou mulets venus des départements voisins pour les revendre quelques mois plus tard. L'élève des taureaux et des génisses et l'engraissement des bœufs constituent la principale richesse agricole de la Haute-Loire. « Le montagnard du Mézenc, dit M. B. Chouvon, vend ses élèves à l'âge de dix-huit mois, trois ans au plus. Quelquefois, mais bien rarement, il garde jusqu'à l'âge de cinq ans des bœufs pour son travail. Quelques-uns de ces élèves se répandent dans le pays environnant, mais le grand nombre est acheté par les marchands du Vivarais, du Forez et surtout du Dauphiné. C'est dans les foires de l'Aveyron, et principalement à la Canourgue, que le Mézenc achète les bœufs qu'il veut engraisser. » C'est l'arrondissement du Puy qui tient le premier rang pour l'engraissement et l'élevage de l'espèce bovine. Les animaux appartiennent en grande partie à la race *mézine*, ainsi nommée parce que les pâturages du Mézenc sont le lieu principal de sa production. Cette race fournit des bœufs de travail aux départements du Rhône, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère. Elle donne en même temps des produits pour la boucherie, qui ne sont pas sans importance. La race mézine est de petite taille, mais assez fine, et donne relativement une assez notable quantité de viande. Après l'engraissement, les animaux pèsent en général de 300 à 400 kilogrammes. La quantité de lait donnée journellement par une vache n'est guère que de 2 litres, mais ce lait est d'excellente qualité ; on pourrait tirer de cette race un très-grand parti, surtout pour la boucherie. Elle est en effet très-précoce et prend facilement la graisse. Dans l'arrondissement de Brioude, on trouve un bétail mieux nourri et par conséquent supérieur. Les bœufs de travail appartiennent aux races du mont Dore, de Salers et d'Aubrac, qui se distinguent, comme on sait, par leur grande taille et leur résistance au travail. L'élevage et l'engraissement de l'espèce ovine forment dans la Haute-Loire une partie importante de l'industrie agricole. On y engraisse annuellement plus de 55,000 brebis et près de 120,000 moutons. Le poids moyen est de 27 kilogrammes pour les mâles et de 23 pour les femelles. La Haute-Loire est essentiellement un pays de petite culture, où la moitié environ des paysans sont possesseurs du sol sur lequel ils vivent. Près de la moitié des cotes foncières sont inférieures à 5 francs ; 15,000 ne dépassent pas 20 francs et varient de ce chiffre jusqu'à 5 francs. Sur environ 10,000 métayers ou fermiers, un peu plus d'un quart seulement payent leur fermage en argent ; cinquante-quatre fermes, sur cent, ont moins de 5 hectares ; sept sur cent seulement ont de 20 à 50 hectares. La durée des baux est le plus souvent inférieure à neuf ans. En général, on peut dire que le progrès a fort peu entamé cette partie de notre pays. L'araire Dombasle n'y est pas inconnu, mais il se voit encore en beaucoup d'endroits préférer son indigne concurrent, le vieil araire gallo-romain, que nous retrouvons à chaque pas dans nos départements du centre. On commence à faire quelque usage de la herse. Là se bornent à peu près les progrès accomplis. En divers lieux, on supplée l'araire au moyen d'une bêche en bois ferré ou d'un trident en fer qui pénètre plus facilement dans les sols pierreux ou compactes. Quant aux fumures, elles sont absolument insuffisantes ; les habitants émigrent en assez grand nombre pendant la mauvaise saison et vont chercher ailleurs un travail rémunérateur qui leur permette de subsister eux et leur famille. Aussi, dans le pays, trouve-t-on peu de manouvriers. Hors le temps de la moisson et des vendanges, le salaire des hommes s'élève en moyenne à 65 centimes avec la nourriture, et à 1 fr. 30 sans nourriture ; celui des femmes est de 40 à 45 centimes avec la nourriture, et de 95 centimes à 1 franc sans nourriture. La petite propriété, qui comprend la grande majorité des cultivateurs, sans être très-riche, est néanmoins en bonne voie.

Les produits minéraux de la Haute-Loire, très-nombreux et très-variés, sont : le minerai de fer, le plomb, l'antimoine sulfuré, le cuivre, la houille, le marbre, le granit, le gneiss, le micaschiste, le quartz en roche, l'argile, la marne, le gypse, les pierres meulières, les pierres de taille, le grès blanc, etc.

« La Haute-Loire, dit M. Ad. Joanne, est un département plus industriel qu'agricole. L'industrie rubanière est généralement répandue dans les cantons du Nord ; celle des dentelles dans les cantons du Sud, où elle occupe 70,000 personnes, dont les deux tiers appartiennent au département. Cette dernière industrie produit, année ordinaire, 10 millions de francs. Il y a quelques ateliers au Puy ; mais en général les ouvrières travaillent chez elles et pour elles. Dans les hameaux les plus chétifs, on voit les femmes travaillant à leur carreau, dans la belle saison devant leurs maisons, en hiver dans les maisons d'assemblées. » Les mines de houille de Langeac, qu'un chemin de fer très-avancé doit relier à celles de la Grand'Combe et de Bességes (Gard), occupent près de 700 ouvriers. De nouveaux gisements de houille ont été récemment découverts dans le département. Les mines d'antimoine occupent une vingtaine d'ouvriers. Elles produisent annuellement 840 quintaux métriques, soit une valeur de 16,800 francs.

LOIRE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE LA) division administrative de la région occidentale de la France, formée de la partie méridionale de l'ancienne Bretagne (comté de Nantes). Ce département doit son nom au fleuve de la Loire, qui le traverse de l'E. à l'O. et s'y jette dans l'océan Atlantique à Saint-Nazaire. Ses limites sont, au N. et au N.-E., le département d'Ille-et-Vilaine ; au N.-O., celui du Morbihan ; à l'E. et au S.-E., celui de Maine-et-Loire ; au S., celui de la Vendée, et à l'O. l'océan Atlantique, qui le baigne du N.-O. au S.-O. sur une étendue de 90 kilom. Ses côtes maritimes sont coupées au N. par les baies de Pennebé et de Mesquer, la rade du Croisic, le havre de Pouliguen, et un grand nombre d'autres ; au S., par la baie de Bourgneuf, le havre de Pornic, la rade de la Bernerie et les petites anses du Porteau et du Port-Min. Superficie, 687,457 hect., dont 324,042 hect. en terres labourables, 116,128 en prairies naturelles, 29,583 en vignes, 89,101 en pâturages, landes et bruyères, et 125,971 en bois, forêts, chemins, cours d'eau, etc. La Loire-Inférieure comprend 5 arrond. : Nantes, ch.-l. ; Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf et Savenay ; 45 cant., 215 comm. et 602,506 hab. Ce département forme le diocèse de Nantes, suffragant de Tours, la 1re subdivision de la 15e division militaire ; il ressortit à la cour d'appel de Rennes, à l'académie de Rennes, à la 23e conservation des forêts.

La plus grande longueur du départ., de l'E. à l'O., est de 122 kilom. ; sa plus grande largeur, du N. au S., est de 105 kilom. ; son périmètre, de 562 kilom. Au point de vue géologique, la plus grande partie du département appartient à l'étage supérieur du miocène, qui se compose d'argile, de sables et de graviers. Le sous-sol est imperméable ; aussi la couche arable est-elle d'une médiocre fertilité. Les terrains dits primitifs viennent ensuite par rang d'étendue. Les roches qui les composent, gneiss, schistes micacés, granits, donnent par leur décomposition un sol argilo-siliceux d'une grande fertilité. Au nord du département se trouvent des terrains de transition formés de schistes argileux et ardoisier, de quartzite et de grès, ou bien de grès argileux connu sous le nom de *grauwacke*, de schiste métaphorique. Les terrains de transition donnent une terre arable argilo-siliceuse reposant sur un sous-sol généralement imperméable. Le calcaire existe sur quelques points, sous forme de marne ou de chaux. Dans la partie basse de la Loire, se trouve le vaste bassin tourbeux connu sous le nom de la *Brière-Mottière*. On en tire des quantités énormes de mottes à brûler que des chaloupes transportent incessamment vers Nantes, Vannes, La Rochelle, et même jusqu'à Bordeaux. Le pays est ondulé, surtout dans sa partie N. De Nantes à Pont-Château s'étend une chaîne de collines appelée le *Sillon de Bretagne*, d'où l'on domine le cours inférieur de la Loire. Les bords de la Loire sont couverts de châteaux et de villas, et de nombreuses îles, à l'aspect pittoresque, s'élèvent au milieu du fleuve. Dans le N. du département se trouvent de belles forêts, notamment celles du Gavre, de la Bretèche, de Teillé, de Juigné, de Domenèche, de l'Arche, de Vivreau, d'Ancenis et du Cellier. La hauteur des points culminants varie de 99 à 115 mèt. Les rivières les plus importantes sont : la Loire, le Havre, la Maine, la Sèvre Nantaise, le Tenu, l'Aulxence, la Boulogne, le Don, la Chère, l'Ognon, l'Erdre, la Cosne, la Haute-Perche, le Falleron, la Chézine, le Brivet, la Divate, l'Achenau, le Semnon et l'Isal ou Isard. Le département est en outre traversé par les canaux de Nantes à Brest et de jonction de la Loire à la Vilaine, le canal de la Boulaie, le canal de Cesmes, de Haute-Perche, de Goulaine et de Buzé. Le lac de Grand-Lieu, situé dans le canton de Saint-Philibert, est l'un des plus considérables de France. On trouve aussi dans la Loire-Inférieure de nombreux étangs et de vastes marais, notamment les marais salants de Guérande et de la baie de Bourgneuf. Le climat, quoique sujet à de nombreuses variations, est généralement sain et tempéré ; les tempêtes sont fréquentes à l'époque des équinoxes. Les vents dominants sont ceux de l'ouest, du sud et du sud-ouest.

La Loire-Inférieure possède du minerai de fer, du minerai d'alluvion, du minerai en couche, des gisements de houille et d'anthracite, des filons d'étain, de plomb sulfuré, des pierres à chaux, de la tourbe, etc. L'agriculture a fait depuis quelques années de grands progrès dans le département, par suite du défrichement d'une vaste étendue de landes et de dunes, de la répartition de terres vagues et du desséchement de plusieurs marais. Le froment est la culture par excellence de ce département ; il s'en exporte des quantités considérables. La qualité est excellente. Le poids de l'hectolitre varie de 77 à 80 kilogrammes. Le seigle et le méteil tendent chaque jour à disparaître devant le froment ; le sarrasin résistera davantage, non-seulement parce que son usage est entré dans les habitudes des populations, mais aussi parce que le climat, ainsi que le sol, lui est éminemment favorable. On fait un grand usage des racines et des choux pour la nourriture des animaux. La Loire-Inférieure, bien que située sur la limite de la culture de la vigne, récolte encore annuellement de 730,000 à 740,000 hectolitres de vin. L'oïdium a été fatal aux vins rouges ; mais les vins blancs d'Ancenis, de Vallet, du Loroux, de Clisson, de Gorges jouissent encore d'une grande réputation. Les vergers, les châtaigneraies, les oseraies forment des cultures arborescentes qui occupent une superficie de près de 3,000 hectares. Chaque ferme a un verger, d'où l'on tire un cidre excellent. Le tiers des forêts appartient à l'Etat. Celles qui appartiennent à des particuliers sont généralement exploitées en taillis de douze à dix-huit ans. Grâce au climat plutôt humide que sec de ce département, la croissance des arbres est très-rapide. Les essences forestières les plus répandues sont le châtaignier, le chêne, le hêtre, le charme, l'orme et le bouleau. Les arbres résineux sont encore peu répandus ; cependant le pin sylvestre, le pin maritime, le sapin argenté, l'épicéa réussissent bien. Le nombre des animaux domestiques est ainsi distribué dans la Loire-Inférieure : animaux de l'espèce chevaline, 30,000 ; ânes et mulets, 5,000 à 6,000 ; animaux de l'espèce bovine, 260,000 à 265,000 ; bêtes à laine, 232,000 ; porcs, 78,000 à 80,000. Les chevaux appartiennent pour la plupart à la race bretonne. Ils se subdivisent en chevaux des landes, dont le nombre diminue chaque jour avec les landes elles-mêmes, en chevaux de gros trait et de trot léger. L'espèce bovine a pour type supérieur la race *parthenaise*, justement renommée pour le travail, ainsi que pour la qualité de sa viande. Cette race, très-estimée, et qui tend à se propager, est l'objet d'un commerce de premier ordre dans le département. Presque tous les travaux de la terre se font avec des bœufs. Les vaches sont uniquement destinées à produire du lait et des veaux. Elles donnent en moyenne 4^{lit},60 de lait par jour. On s'occupe assez peu des bêtes à laine ; mais l'élevage des porcs est fort considérable. Dans le nombre de ces animaux que nous avons mentionné plus haut, il ne faut comprendre que ceux qui sont engraissés dans les fermes pour les besoins de la consommation. Mais, en outre, Nantes, Paimbœuf et tous les ports de mer du littoral, où se concentrent les grandes entreprises de salaisons pour la marine, offrent aux éleveurs des débouchés faciles et toujours assurés. Le système de culture généralement suivi est ce qu'on appelle le système semi-pastoral, c'est-à-dire celui dans lequel les terres arables deviennent tour à tour prairies et pâturages, pour être ensuite livrées de nouveau à la charrue. Quant à l'assolement, il varie suivant les localités, mais surtout suivant les connaissances des cultivateurs. Outre les fumiers de ferme, tous les engrais commerciaux sont connus et employés. Le chaulage des terres est aussi général. La chaux est le *plus souvent* mélangée avec des composts formés de débris de toutes sortes, de curures de fossés, de terreaux, de gazons. Les chaulages, ainsi exécutés, ont un effet prodigieux. Aujourd'hui la charrue Dombasle est à peu près la seule employée. La herse Valcour, les tarares, les machines à battre, les buttoirs et même les houes à cheval se rencontrent dans un très-grand nombre d'exploitations. La herse Valcour est devenue d'un usage presque aussi général que la charrue Dombasle, dont elle est comme le complément. L'état général de la propriété est la moyenne et la petite culture. On trouve bien çà et là quelques grandes propriétés, mais leur nombre est relativement très-restreint. En général, les fermes de 5 à 30 hectares dominent. Les unes sont cultivées par les propriétaires eux-mêmes, d'autres par des fermiers ou des métayers. Il est peu de départements aujourd'hui où les institutions agricoles soient en si bonne voie de prospérité que dans la Loire-Inférieure. L'académie de Nantes a une section d'agriculture, et la même ville possède un comice central par les soins duquel des concours s'ouvrent chaque année dans un des chefs-lieux du ressort. Nombre d'autres villes possèdent des comices. Il y a en outre un inspecteur d'agriculture chargé d'un cours d'économie rurale à Nantes, et un vérificateur des engrais professant la chimie agricole à la chaire municipale et à l'école préparatoire des sciences dans la même ville. Enfin, au Grand-Jouan, se trouvent une école d'agriculture et une ferme-école, l'une des plus anciennes de France. L'horticulture n'est pas restée en arrière du mouvement. Une société s'est formée à Nantes et publie chaque année des travaux très-intéressants. Ajoutons que le chef-lieu de la Loire-Inférieure possède un Jardin des plantes auquel celui de Paris pourrait faire de nombreux emprunts.

Mais l'état prospère de l'agriculture dans la Loire-Inférieure est étroitement lié à l'activité commerciale qui distingue ce département. Le port de Saint-Nazaire est un grand centre commercial; Nantes est le marché le plus considérable de l'Ouest. C'est là que se concentrent les produits agricoles de toute nature; c'est là qu'ils s'échangent contre les divers produits étrangers amenés par le commerce. Il en résulte un mouvement très-actif auquel participent, dans une mesure plus ou moins grande, tous les autres centres de population du département. Les foires, très-nombreuses et très-suivies, donnent lieu à un mouvement d'affaires des plus considérables. La viabilité est dans un état excellent. Le total des voies navigables naturelles a un développement d'environ 245 kilomètres. Parmi les voies navigables artificielles, on distingue le canal de Nantes à Brest, grande artère d'une longueur de plus de 370 kilomètres, qui fait communiquer la Loire avec la Vilaine, la Vilaine avec le Blavet, et le Blavet avec l'Aune, en passant par Nort, Bout-de-Bois, Blain, Guéménée, Redon.

On trouve dans ce département des fabriques et filatures de coton, des raffineries de sucre, des tanneries, des fabriques de produits chimiques, des verreries, des poteries, des chantiers de constructions navales, des ateliers de construction de machines à vapeur, des fonderies, plusieurs fabriques importantes où l'on confit la sardine. On peut, suivant M. Ad. Joanne, évaluer à 15 millions de boîtes la fabrication des conserves de sardines, dont l'exportation et la vente ont lieu dans toutes les parties de l'Europe, dans l'Inde, aux Etats-Unis et dans les colonies françaises de l'Amérique et de l'Afrique. On trouve des hauts fourneaux et des forges à la Hunaudière, à Moisdon, à la Prévôtière, etc.; des forges et des fonderies maritimes à Nantes; une usine à laminer le fer à la Basse-Indre; des usines carbonifères, des minières de fer exploitées, des tourbières, etc. La pêche de la sardine emploie près de 2,500 barques. Les graines de toute espèce, les vins, les bois, les draps, les laines, les cuirs, les charbons, les conserves alimentaires, les poissons, les feutres goudronnés et le cuivre pour le doublage des navires constituent les principales branches du commerce de la Loire-Inférieure. Les objets d'importation les plus importants sont : les vins, eaux-de-vie, denrées coloniales, telles que sucre, café, riz, indigo, poivre, cacao, cannelle, coton, huiles, bois de teinture, fer en barres, plomb brut, morues, engrais, sapins du Nord, etc. L'exportation consiste en blés, farines, vins, sucres raffinés, sel, viandes et beurres salés, conserves alimentaires, vinaigre, verrerie, plomb ouvré, tissus de coton et de laine, savon, peaux préparées, etc.

LOIRÉ, bourg et comm. de France, dép. de Maine-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Segré, cant. de Candé; 1,681 hab. Dans ce petit bourg, il se tint en 843 un concile qui promulgua quatre canons. Le premier est contre les transgresseurs publics de la loi de Dieu et contre ceux qui, convaincus de crimes par les tribunaux ecclésiastiques, refuseront d'en subir le jugement; le deuxième contre ceux qui attenteront à la dignité royale et ne donneront point une satisfaction proportionnée à leur crime; le troisième contre ceux qui refuseront d'obéir à la puissance royale; le quatrième contre ceux qui oseront violer ce que le concile a établi pour le maintien de la tranquillité de l'Eglise, de la vigueur sacerdotale et la dignité royale.

LOIRET (le), en latin *Ligerula*, jolie petite rivière de France, dans le département qui lui doit son nom. Elle se forme, à 6 kilom. S.-E. d'Orléans, près de la rive gauche de la Loire, de deux sources dont l'abondance est remarquable. Ces deux sources, séparées par un espace d'environ 30 mètres, jaillissent dans un pli de terrain que couvre le délicieux parc du château de la Source, commune de Saint-Cyr-en-Val. La plus abondante, le *Bouillon*, fournit assez d'eau pour permettre aux barques d'arriver jusqu'à l'orifice; l'autre, appelée l'*Abîme*, quoique moins forte en toute saison, est d'une grande profondeur. Cette rivière, qui coule de l'E. à l'O., n'a qu'un parcours de 12 kilom., depuis sa source jusqu'à Saint-Mesmin, où elle se jette dans la Loire, dont elle grossit considérablement le volume d'eau. Le Loiret, dans ce court trajet, reçoit les eaux du Dhuys, du Lozin et de l'Orchet, fait mouvoir plusieurs usines et moulins, arrose et embellit les nombreuses maisons de campagne qui bordent ses deux rives.

LOIRET (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région centrale de la France, formée d'une partie des anciennes provinces de l'Orléanais et du Berry; elle doit son nom à la petite rivière du Loiret, qui l'arrose sur une étendue de 12 kilom. Ce département a pour limites au N. la rivière d'Essonne et les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; à l'E., le département de l'Yonne; au S. et au S.-E., le Dardé, qui le sépare des départements du Cher et du Loir-et-Cher; à l'O., les départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. Sa plus grande longueur est de 125 kilom. environ; sa plus grande largeur, de 100 kilom.; son périmètre, de 373 kilom., et sa superficie de 677,128 hectares, dont 435,211 en terres labourables, 28,019 en prairies naturelles, 37,854 en vignes, 26,508 en pâturages, landes, bruyères et pâtis, et 149,170 en bois, forêts, étangs, cours d'eau, terres incultes, chemins, etc. Il est divisé en quatre arrondissements : Orléans, chef-lieu; Gien, Pithiviers et Montargis; il comprend 31 cant., 349 comm. et 353,021 hab. Il forme le diocèse d'Orléans, suffragant de Paris, la 7e subdivision de la 1re division militaire; il ressortit à la cour d'appel d'Orléans, à l'académie de Paris et à la 19e conservation des forêts.

L'aspect général du département du Loiret présente un pays élevé, divisé par le coteau d'Orléans en deux grands bassins : celui de la Seine et celui de la Loire. La partie du département comprise dans le bassin de la Seine (317,012 hectares) se compose de la vallée du Loing, de la vallée de l'Essonne et du plateau de la Beauce. Le bassin de la Loire, situé au centre du département, comprend la vallée centrale de la Loire, qui offre de riches vignobles, de belles prairies, des plaines fertiles, de charmants villages et des châteaux pittoresques; les vallées de la Loue, de la Laisse, de la Mauve, de la Nord-Yèvre, de la Théone, du Loiret, du Cosson et de l'Isme. Les points culminants du département atteignent de 160 à 244 mètres. Parmi les nombreuses rivières qui l'arrosent, nous citerons : la Loire, le Loing, le Loiret, l'Essonne, l'Ouanne, le Puiseaux, le Vernisson, le Fuzain, l'Aveyron, la Vézine, l'Isme, la Nord-Yèvre, la Loue, la Laisse, la Mauve, la Théone, le Cosson, le Bez, la Juine. Le département est, en outre, sillonné par les canaux d'Orléans, de Briare, du Loing, le canal latéral à la Loire et le canal latéral entre Combleux et les Ponts-de-Cé. On y trouve plusieurs sources minérales et de nombreux étangs, dont les plus importants sont ceux de Saint-Florent-Villemurlin, de Thou, de Dammarie, de Champoulet, de Chenoy, d'Ouzouer, de Saint-Aignan, de Loury, de Marigny, d'Ambert, de Sennely, de Riou, de Vannes, de Mézières, de Flices, d'Adon, de Hallier, de Flotton, de Chambon, de Caillerie, de Crigny, etc. Il a été créé, en 1855, un étang de 200 hectares pour alimenter le canal de la Sauldre. Le climat est tempéré. Les vents dominants sont le nord, le nord-est, le sud et le sud-ouest.

Au point de vue géologique, la partie Est du département est formée principalement de sables argileux et d'argiles plus ou moins compactes reposant sur un sous-sol crayeux. Au delà de Montargis et de Gien, on rencontre presque partout des calcaires tertiaires, recouverts, depuis la ligne de partage des eaux jusqu'à la Loire, ainsi que sur la rive gauche de ce fleuve, dans la Sologne orléanaise, par des sables argileux. Le calcaire affleure, au contraire, dans le val de la Loire, ainsi que dans la Beauce et la partie occidentale du Gâtinais.

Les produits minéraux consistent en minerai de fer, marbre, pierres à chaux et à plâtre, sable, marne, argile, terre à faïence, à tuile et à brique, tourbe, etc. Les anciennes divisions territoriales englobées dans le département du Loiret subsistent encore dans les usages locaux. Ces divisions étant fondées sur des particularités qui n'ont pas changé de nos jours, nous devons les admettre ici. Sur la rive droite de la Loire, on trouve, au nord du département, la Beauce et le Gâtinais. La vallée de la Loire est désignée simplement sous le nom de Val. Enfin au midi du fleuve s'étend la Sologne. La Beauce est un des pays les plus éminemment propres à la culture des céréales. Les prairies artificielles y sont en grand honneur aujourd'hui et sont d'un grand secours pour la culture. Le Gâtinais est situé à l'est de la Beauce. Dans la partie qui avoisine ce dernier plateau, le sol est très-riche. Ailleurs, les cultures et la fertilité sont très-variées. Le sol est un peu plus accidenté, argilo-sableux et, par conséquent, moins fertile que dans la Beauce. Le Loing et ses affluents y décrivent un réseau hydrographique d'une grande richesse. En beaucoup d'endroits, la vigne prospère, ainsi que les arbres fruitiers. Ailleurs, on cultive de préférence les céréales, ou bien l'on fait marcher toutes les récoltes de front. La Sologne du Loiret, plus connue sous le nom de Sologne orléanaise, est comprise entre la vallée de la Loire et les départements du Cher et de Loir-et-Cher. Naguère encore cette partie, comme toute la Sologne en général, pouvait à peine produire quelques maigres récoltes de seigle, de sarrasin, d'orge et d'avoine; aujourd'hui, grâce à l'introduction des amendements calcaires et des engrais commerciaux, la face du pays a été changée. Le froment et les prairies artificielles sont en grand nombre; des semis de pin maritime ont été faits sur les vieilles terres épuisées et sur les terrains sableux où toute autre culture serait impossible. En même temps, les troupeaux de cette race indigène si chétive ont été remplacés par des animaux plus forts, chez lesquels la culture amène de jour en jour de nouveaux perfectionnements. Les nombreux étangs qui couvrent le sol, source permanente de fièvres pernicieuses pour les habitants, commencent à être desséchés. Le Val de la Loire a peu d'étendue sur la rive droite du fleuve; mais sur la rive gauche il a souvent de 2 à 3 lieues de large. Le sol d'alluvion qui le compose se prête aux plus riches cultures. La vigne, les céréales, les légumes, les prairies artificielles, les arbres fruitiers s'y disputent une place devenue trop étroite. Mais le fleuve, agent premier de cette fertilité, est un ennemi redoutable avec lequel il faut compter. Souvent il rompt les digues qui le contiennent et se répand au loin, transformant cette magnifique vallée en une mer écumante, où il ne laisse après lui que la dévastation et la mort. Les inondations de 1846, 1856 et 1867 sont encore trop près de nous pour que nous en ayons perdu le souvenir. Malgré ce terrible fléau, le Val est une des plus riches contrées que possède notre belle France; il peut partager avec la Touraine et la Limagne d'Auvergne cette prérogative. Les bonnes terres de la Beauce donnent en blé de 20 à 25 hectolitres de froment par hectare. Il en est de même dans le Gâtinais et le Val de la Loire. Dans les terres crayeuses de la Beauce, ainsi que dans l'arrondissement de Gien et la Sologne, le rendement moyen du froment n'est que de 12 à 18 hectolitres par hectare. Les prairies artificielles sont surtout composées de luzerne. On récolte, en outre, des plantes potagères, du chanvre, du lin, du safran, du colza, dont la culture prend chaque jour une nouvelle extension. La culture de la vigne est très-importante. De nouvelles plantations ont lieu tous les ans sur toute la surface du département, excepté en Beauce, où il n'y a ni vignes ni arbres fruitiers. On cultive presque toujours au milieu des vignobles les asperges et les fruits. Les meilleurs crus sont ceux de Beaugency, Saint-Ay, Saint-Jean-de-Braye, qui fournissent des vins de consommation bourgeoise. Les vignes du Gâtinais donnent des produits très-colorés, qui trouvent un écoulement facile sur la place de Paris. Le nombre des animaux domestiques du Loiret peut être évalué : pour l'espèce bovine, à un peu plus de 100,000 têtes; pour l'espèce ovine, à 500,000 ou 600,000, et pour l'espèce chevaline, à une trentaine de mille. On y trouve encore de 30,000 à 40,000 porcs, 4,000 à 5,000 chèvres, 1,200 à 1,500 mules ou mulets, et environ 6,000 ânes ou ânesses. Dans la Beauce et le Val, on n'élève pas de chevaux; le petit nombre de ceux qui s'y trouvent viennent du Berry ou du Perche. Dans l'arrondissement de Gien, où l'élevage est pratiqué, ces animaux appartiennent aux mêmes races. Les races bovines de la Normandie et du Maine peuplent la Beauce et le Val. Dans ces deux contrées, ainsi que dans le Gâtinais, on se livre à l'engraissement des veaux avec beaucoup de succès; ces animaux sont expédiés en grande partie sur Paris. L'espèce ovine de la Beauce et du Val appartient exclusivement à la race mérine; le Gâtinais et la Sologne ne possèdent encore guère que les races communes du Berry et de la Sologne. A Olivet, on fabrique des fromages renommés. Les laines du Val et de la Beauce sont l'objet d'un grand commerce. L'éducation des abeilles y est très-soignée.

Sur beaucoup de points des drainages ont été exécutés. Il y a peu de temps, le nombre des étangs était encore de près de 800, couvrant une superficie d'environ 4,000 hectares. La plus grande partie était située en Sologne et dans l'arrondissement de Montargis. Plusieurs sont maintenant desséchés et un plus grand nombre le seront sous peu. Le département possède aussi quelques forêts, dont les principales sont celles d'Orléans (40,308 hect.) et de Montargis (8,516 hect.). La division de la propriété est très-grande autour des villes. Le Gâtinais tout entier est aussi livré à la petite culture. Il en est de même partout où l'on cultive la vigne. Ce morcellement, au moins dans les limites actuelles, est très-favorable à la culture. Les instruments aratoires sont en général assez bons. Presque toutes les charrues sont à avant-train. Les herses, scarificateurs, extirpateurs et autres instruments analogues sont employés partout. On trouve un grand nombre de machines à battre, les unes à manége, les autres à vapeur; parmi ces dernières, beaucoup sont locomobiles et vont de ferme en ferme battre les grains pour le compte des propriétaires. Le département du Loiret possède une société d'agriculture, une société d'horticulture et quatre comices agricoles d'arrondissement. Le comice d'Orléans a fondé une chaire de chimie agricole et une bibliothèque spéciale très-riche. On compte, en outre, différents cours élémentaires d'agriculture et de comptabilité agricole. En 1848, une ferme-école a été établie à Montberneaume, près de Pithiviers, et subsiste encore. Orléans est un centre de voies ferrées qui met le département en communication avec tous les points de la France et de l'étranger. En résumé, l'état de la viabilité est bon. Cette facilité des débouchés est certainement une des causes de la prospérité croissante de ce département. L'industrie du Loiret est représentée par des fabriques de draps, de faïence, de porcelaine, de couvertures de laines, de serges, de limes, de râpes, de céruse, de chocolat, des filatures de coton, des distilleries, des vinaigreries, des brasseries, des raffineries de sucre, des blanchisseries de cire, des papeteries des tanneries, des poteries, des tuileries, des fours à chaux et à plâtre, des moulins à farine et diverses usines. Une seule mine de fer est exploitée aux environs de Montargis. Fonderie pour la fonte; fabrique d'acier, usine pour la fabrication des pipes; nombreuses carrières de marbre, dont deux exploitées à ciel ouvert; carrières de pierre de taille, également exploitées à ciel ouvert; carrières de craie et d'argile, de pierres à chaux et à plâtre, de sables, de marne. Le commerce s'exerce principalement sur les vins, les eaux-de-vie, les vinaigres, dont la renommée est européenne, les laines en poil et fabriquées, les cuirs, le noir animal, les draps, le bois, le safran, le miel, les plants d'arbres, les bestiaux, quelques plantes potagères, telles que les asperges, les haricots verts, etc. Le mouvement commercial est favorisé par de nombreuses et belles voies de communication. Les canaux font concurrence aux chemins de fer pour le transport d'une grande partie des marchandises. On doit citer particulièrement le canal de Briare, celui du Loing et celui d'Orléans. Ce dernier, qui commence à Combleux et va rejoindre le canal de Loing, un peu au-dessus de Montargis, est surtout destiné aux bateaux venant de la basse Loire à destination de Paris. Le grand fleuve lui-même a été canalisé, afin d'être en tout temps accessible à la navigation. Enfin, le commerce et l'industrie y sont favorisés par des établissements de crédit : succursales de la banque de France, du comptoir d'escompte, banques particulières, etc.

LOIRON, bourg de France (Mayenne), chef-lieu de canton, arrond. et à 13 kilom. O. de Laval; pop. aggl., 300 hab. — pop. tot., 1,102 hab. Nombreux fours à chaux, tuileries, moulins à blé, à huile et à tan, tanneries. Commerce de bestiaux, toiles et fil.

LOIROT s. m. (loi-ro — dimin. de *loir*). Mamm. Nom vulgaire du lérot dans quelques contrées de la France.

LOISEAU (Jean-François), homme politique français, né en 1750, mort en 1822. Aubergiste et maître de poste à Châteauneuf-en-Thimerais quand éclata la Révolution, il se fit remarquer par son civisme ardent, et fut nommé par le département d'Eure-et-Loir membre de la Convention, où il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. En 1795, Loiseau fut un des commissaires chargés par la Convention d'assurer les subsistances de Paris et s'acquitta de sa mission avec un zèle qui lui valut à plusieurs reprises les éloges de l'Assemblée. Quelque temps après, le Directoire le nomma commissaire extraordinaire du département d'Eure-et-Loir, qu'il débarrassa des chauffeurs. Après le 18 brumaire, il rentra dans la vie privée. En 1816, la Restauration l'exila comme régicide; mais on toléra sa rentrée en France et il vécut à Paris dans l'obscurité jusqu'à la fin de ses jours.

LOISEAU (Jean-Simon), jurisconsulte français, né à Frasne (Doubs) en 1776, mort à Paris en 1822. Reçu à Dijon, il alla exercer à Paris la profession d'avocat et devint, en 1807, avocat à la cour de cassation. Peu brillant dans ses plaidoiries, il apportait dans ses discussions la clarté, les arguments solides et un grand savoir comme juriste. Loiseau était extrêmement laborieux. Il a publié avec Bavoux les recueils suivants : *Jurisprudence du code civil* (1803-1814, 22 vol. in-8°); le *Praticien français* (1806-1807, 5 vol. in-8°); *Jurisprudence des cours de cassation et d'appel sur la procédure civile et commerciale* (1808-1809, 3 vol. in-12). Citons, en outre, de lui : *Dictionnaire des arrêts modernes* (1809, 2 vol. in-8°); *Traité des enfants naturels adultérins, incestueux et abandonnés* (1811, in-8°); *Mémoire sur le duel* (1819, in-8°), etc.

LOISEAU (Urbain), jurisconsulte français, né à Pontarlier en 1801, mort à Paris en 1839. Il collabora à la *Jurisprudence des huissiers*, au *Recueil de jurisprudence de Dalloz*, et fit paraître : *Dictionnaire des huissiers*, suivi de formules (1835-1836, in-8°); *Tarif des actes de procédure* (1839-1846), avec Teulet; *Mé-*

mento de l'étudiant en droit (1840). On lui doit, en outre, des éditions annotées des codes.

LOISEAU DE MAULÉON (Alexandre-Jérôme), avocat français. V. LOYSEAU DE MAULÉON.

LOISEL (Antoine), célèbre jurisconsulte, magistrat et écrivain français, né à Beauvais le 16 février 1536, mort à Paris le 28 avril 1617. A treize ans, en 1549, Loisel venait suivre à Paris, au collége de Presle, les cours du célèbre Ramus. Après avoir brillamment terminé ses humanités, le jeune étudiant se rendit à Toulouse, où la parole éloquente, l'érudition profonde et vaste de Cujas produisirent sur lui une impression si vive qu'il l'accompagna successivement à Toulouse, à Cahors, à Bourges, à Paris, à Valence, sans se fatiguer de ces incessantes mutations. Il fut enfin reçu avocat au parlement de Paris. Ses débuts le placèrent immédiatement au premier rang. Tel fut leur éclat, qu'après sa troisième plaidoirie l'avocat général Dumesnil lui offrait la main de sa nièce. Ce magistrat, désireux de s'attacher un jurisconsulte de cette valeur, le fit nommer substitut du procureur général. Mais les positions en vue étaient peu le fait de Loisel, avant tout homme de cabinet et d'étude. Il se plaisait dans les travaux qui demandent le calme et la tranquillité. Il devint successivement conseil de Monsieur, duc d'Alençon, de la reine Catherine de Médicis et du duc d'Anjou. C'est à ce titre qu'il publia un remarquable mémoire au sujet du mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth d'Angleterre. On y retrouve ces principes fermes, cette haute intelligence de la dignité de la France, qui ne pouvait permettre qu'un prince français devînt non pas le roi, mais le mari d'une reine étrangère, un homme destiné seulement à la propagation de la race. En 1581, Loisel accompagna Pierre Pithou (qu'il avait connu aux cours de Cujas et qui restait son ami) au siége de Guyenne, où l'un était procureur général, tandis que l'autre était avocat général. Montaigne, maire de Bordeaux à cette époque, loua vivement Loisel du discours qu'il prononça à l'ouverture de la session dans cette ville. Loisel, redevenu comme Pithou simple avocat, fut chargé des affaires de l'ordre de Malte et de la maison de Longueville. Sauf la réorganisation du parlement à Tours, dont il fut chargé avec Pithou par Henri IV, le reste de sa vie s'écoula dans les travaux ordinaires du palais, et la préparation des remarquables ouvrages qu'il nous a laissés. Désintéressé, infatigable au travail, Loisel fit preuve, dans de périlleuses circonstances, de ce courage simple, sans éclat, sans forfanterie, qui prend sa source, non dans l'amour-propre et le respect humain, mais dans le cœur et dans le sentiment du devoir. Son ancien professeur, Ramus, avait péri pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, l'instituant son légataire universel. Sans souci des dangers qu'il courait, repoussant les conseils de ses plus chers amis, il accomplit courageusement sa mission, disant : « Dieu me voit! »

Parmi ses œuvres, on remarque : *Amnestie* ou *De l'oubliance des maux faits et reçus pendant les troubles* (1595); les *Opuscules*, publiés par Joly (Paris, 1652, in-4o), vaste recueil dans lequel il a résumé plusieurs de ses plaidoyers, ainsi que ceux des avocats les plus remarquables de son temps; les *Institutes coustumières* ou *Manuel de plusieurs règles du droit coustumier et plus ordinaire de la France;* la *Guyenne*, recueil de huit remontrances faites en la chambre de justice de Guyenne, sur le sujet des édits de pacification (Paris, 1605, in-8o), où se trouve l'arrêt du 28 juin 1593, qui confirme la loi salique; *Poésies latines* (1610); *Des droits du roy et de la couronne*, recueilli dans les *Opusculus* (Paris, 1652, in-4o). — Son fils, Charles LOISEL, qui vivait dans la première partie du xviie siècle, a publié : *Trésor de l'histoire générale de notre temps, depuis* 1610 *jusqu'à* 1628 (Paris, 1636, in-8o).

LOISEL (Christophe), ecclésiastique français, né à Argentan, en Normandie, dans la deuxième moitié du xvie siècle. Il est l'auteur d'un livre fort rare aujourd'hui, intitulé : *Maximes des sept sages de la Grèce, en distiques latins et en quatrains français*, pour l'instruction de la jeunesse (Paris, 1614, in-8o).

LOISELEUR (Jean-Auguste-Jules), littérateur français, né à Orléans en 1807. D'abord notaire, il est devenu bibliothécaire de sa ville natale et membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Ce fut lui qui prit l'initiative de l'érection de la statue de Jeanne Darc, par Foyatier, sur la place du Martroi, à Orléans. Outre une comédie intitulée *Léonore*, et jouée au théâtre du Gymnase, outre des articles de critique et d'érudition insérés dans divers journaux et recueils de l'Orléanais et de la Touraine, dans le *Temps*, le *Journal du Loiret*, dans la *Revue contemporaine*, etc., M. Loiseleur a publié : *Résidences royales de la Loire* (1863, in-18); les *Crimes et les peines dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1863, in-18); les *Anciennes institutions de France* (1866); *Problèmes historiques* (1867), etc. Dans ce dernier ouvrage, on trouve une série d'études sur des problèmes historiques dont la solution, longtemps cherchée, ne sera sans doute jamais trouvée complétement; tels sont : le *Masque de fer*, le *Mariage secret de Mazarin et d'Anne d'Autriche*, le crime véritable qui a causé la suppression des Templiers, etc., sujets toujours intéressants, que le bibliothécaire de la ville d'Orléans a traités d'une façon érudite, mais dans un style qui n'a pas assez de relief. Ses procédés d'investigation sont sages et corrects; mais dans de tels sujets il ne suffit pas d'exposer, il faut projeter de vives lueurs. Nous citerons, parmi ses dernières études, qui ont paru dans le *Temps*, celles qui ont trait à la mort d'*Henriette d'Angleterre*, cousine de Louis XIV, aux *Procès de la Chambre ardente*, etc. Mentionnons encore la *Doctrine secrète des templiers* (1872, in-18).

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste), botaniste français, né à Dreux en 1775, mort à Paris en 1849. Passionné pour la botanique, il explora pour étudier les plantes une partie du midi de la France (1803), se fit recevoir docteur à Paris en 1805, et devint, en 1821, membre de l'Institut. Loiseleur s'est particulièrement occupé de l'étude des plantes indigènes qui peuvent servir à remplacer, comme médicaments, les plantes exotiques. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Flora Gallica* (1806-1807, 2 vol. in-12); le *Nouveau Duhamel* ou *Traité des arbres et arbustes que l'on cultive en France en pleine terre* (1812-1819, 7 vol. in-4o ou in-fol.); *Nouveau voyage dans l'empire de Flore* (1817, in-8o); *Manuel des plantes usuelles indigènes* (1819, 2 vol. in-8o); *Herbier général de l'amateur* (1817-1820, 8 vol. in-8o); *Essai sur l'histoire des mûriers et des vers à soie* 1824, in-8o); *Flore générale de la France* (1828, in-8o); *Mûriers et vers à soie* (1832); *Histoire médicale des succédanés de l'ipécacuana, du séné, etc.* (1830); etc.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (Auguste-Louis-Armand), orientaliste français, fils du précédent, né à Paris en 1805, mort en 1840. Il s'adonna à l'étude de l'indoustani sous la direction de Sylvestre de Sacy, et devint en 1832 employé au département des manuscrits à la Bibliothèque royale. Très-habile à copier les manuscrits orientaux, il en a laissé un certain nombre, qu'on a trouvés après sa mort. Il avait été un des collaborateurs de l'*Encyclopédie nouvelle*. Nous citerons de lui : *Manava-Dharma Sastra* ou *Recueil des lois de Manou*, traduit du sanscrit, avec notes (Paris, 1832-1833, 2 vol. in-8o), recueil qui a fait sa réputation comme orientaliste ; *Essai historique sur les contes orientaux et sur les Mille et une Nuits* (Paris, 1838, in-18); une édition des *Mille et une Nuits*, contes traduits par Galland, augmentée de contes et de notes (1838); *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe* (1838); *Amorakocha* ou *Vocabulaire d'Amarasinha*, traduit en français (1838-1845, 2 vol. in-8o).

LOISELEURIE s. f. (loi-ze-leu-rî — de *Loiseleur-Deslongchamps*, natur. fr.). Bot. Section du genre azalée.

LOISELLIEN, IENNE adj. (loi-zèl-li-ain, i-è-ne — du nom de *Loisel*). Qui appartient au jurisconsulte Loisel.

— Philol. *Annales loiselliennes*, Institutes coutumières de Loisel.

LOISET (Alexandre-Benoît), vétérinaire et homme politique français, né à Lille en 1797, mort en 1858. Elève de l'Ecole d'Alfort, il devint, en 1819, vétérinaire du département du Nord, se livra à d'intéressantes recherches sur son art et devint membre de la Société des sciences de Lille. Sa réputation de savant pratique et ses opinions républicaines bien connues lui valurent d'être nommé dans le département du Nord représentant du peuple à l'Assemblée constituante (1848), puis à la Législative, où il vota avec les républicains modérés. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rendit à la vie privée. On lui doit un recueil d'*Observations sur l'art vétérinaire* (Lille, 1840); *De l'affection typhoïde de l'espèce chevaline et de ses rapports avec la fièvre typhoïde de l'homme* (Lille, 1853); *De l'enzootie foudroyante attaquant toutes les espèces herbivores* (1854).

LOISIBLE adj. (loi-zi-ble — rad. *loisir*). Facultatif, permis, qu'il est possible de faire : *Il vous est* LOISIBLE *de sortir.*

Hé bien! allez, sortez, il vous est tout *loisible*.
MOLIÈRE.

— **Syn. Loisible, licite, permis.** V. LICITE.

LOISIR s. m. (loi-zir — On a voulu faire venir ce mot du latin *otium*, le repos, l'*oisir*, par l'agglutination de l'article *loisir;* mais *loisir* est un infinitif très-anciennement usité, qui signifiait être permis, du latin *licere*, être permis, de *linquere*, laisser, de la racine sanscrite *liç*, diminuer, délaisser, conservée dans le grec *liazô*, le gothique *liusa*, l'allemand *lassen*, l'anglais *let*, le lithuanien *liekmi* et le russe *liszain*, même sens). Temps disponible, temps que l'on peut employer à son gré, en dehors de ses occupations nécessaires ou obligatoires : *N'avoir pas une heure de* LOISIR. *Employer utilement ses* LOISIRS. *On devient célèbre parce que l'on a été maître d'un grand* LOISIR, *et l'on perd ce* LOISIR *si précieux parce que l'on est devenu célèbre.* (Fonten.) *Pour le riche ignorant le* LOISIR *est sans repos, le repos sans charme.* (Rivarol.)

L'amour est l'enfant du *loisir*.
CORNEILLE.

L'imagination est fille du *loisir*.
LAMARTINE.

Non, je ne trouve point de fatigue si rude
Que l'ennuyeux *loisir* d'un mortel sans étude.
BOILEAU.

Le travail est toujours le père du plaisir;
Je plains l'homme accablé du poids de son *loisir*.
VOLTAIRE.

Trop de *loisir* aux vertus est contraire;
Qui ne fait rien n'est pas loin de mal faire.
PANARD.

‖ Espace de temps nécessaire pour faire quelque chose : *N'avoir pas le* LOISIR *de se reposer. Je n'ai fait cette lettre plus longue que parce que je n'ai pas eu le* LOISIR *de la faire plus courte.* (Pasc.) *Esclave du travail, l'ouvrier manque de* LOISIRS *pour cultiver son esprit.* (Vacherot.)

— Par ext. Repos, distractions qu'on se donne dans le temps qui n'est pas pris par les occupations nécessaires ou obligées : *De doux* LOISIRS. *Le charme des doux* LOISIRS *est le fruit d'une vie laborieuse.* (J.-J. Rouss.)

Les doigts laborieux rendent l'esprit plus fort,
Tandis que la vertu dans les *loisirs* s'endort.
PONSARD.

Loisir, où donc es-tu? Le matin je t'implore,
Le jour ton charme absent me trouble et me dévore,
Le soir vient; tu n'es pas venu.
SAINTE-BEUVE.

‖ Occupations auxquelles on se livre de son plein gré, pendant le temps qui n'est pas pris par le travail ordinaire : *Le fruit des* LOISIRS *d'un poëte. On trouverait à peine, au moins dans le passé, une œuvre distinguée par le sentiment moral qui soit le fruit des* LOISIRS *d'un homme d'Etat.* (Renan.) *La littérature est le plus beau des* LOISIRS, *mais le plus détestable des métiers.* (St-Marc Girard.)

— *Etre de loisir*, Avoir du loisir, du temps dont on peut disposer à son gré : *Si tu* ÉTAIS DE LOISIR, *je serais bien aise de disputer avec toi.* (D'Ablanc.) ‖ *Homme de loisir*, Homme qui a du loisir : *L'homme de travail, ouvrier, fabricant, regarde généralement le marchand comme un* HOMME DE LOISIR. (Michelet.)

— *Avoir beaucoup de loisir, Avoir du loisir de reste,* Se dit d'une personne qui passe son temps à une chose, qui s'occupe d'une chose où elle ne devrait trouver aucun intérêt : *Il faut que vous* AYEZ DU LOISIR DE RESTE *pour écouter de pareilles balivernes.*

— Poétiq. *Faire un loisir à quelqu'un*, Lui procurer le loisir dont il jouit :

Un roi victorieux *nous a fait ce loisir.*
RACINE.

Un ami des humains *nous a fait ce loisir.*
A. CHÉNIER.

‖ Cette locution hardie est empruntée à la première églogue de Virgile :

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit.

— *N'avoir pas le loisir de respirer, de se moucher, d'être malade*, Etre excessivement occupé. On comprend de reste que cette locution peut être modifiée à l'infini.

— Loc. adv. *A loisir, A son loisir*, A son aise, sans hâte, sans se presser : *Travailler* À LOISIR. *Lire son journal* À LOISIR. *Je lui écrirai* À MON LOISIR. *Tous les vers excellents sont comme des impromptus faits* À LOISIR. (Joubert.)

Travaillez *à loisir*, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piquez point d'une folle vitesse.
BOILEAU.

‖ Longuement, longtemps : *On se repent souvent* À LOISIR *de ce que la passion a fait faire avec précipitation.* (C. de Richelieu.)

On aime vite, hélas! et l'on hait *à loisir*.
ALEX. DUMAS.

— **Syn. Loisir, désoccupation, désœuvrement**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

Loisirs de Mme de Maintenon ou **Conversations de Mme de Maintenon.** V. CONVERSATIONS.

LOISON (Louis-Henri, comte), général français, né à Damvilliers (Lorraine) en 1771, mort en 1816. Sous-lieutenant en 1791, il déploya la plus brillante valeur, devint général de brigade dès 1793, se livra à d'odieuses exactions au couvent d'Orval, sur la frontière du Luxembourg, prit part à Paris à la compression de l'insurrection du 13 vendémiaire, et présida avec modération le conseil de guerre chargé de juger les insurgés. La grande bravoure dont il fit preuve en se battant en Suisse contre les Russes et en enlevant le mont Saint-Gothard lui valut le grade de général de division (1797). Il fit ensuite la campagne d'Italie, comme commandant l'avant-garde, battit le général Laudon, se distingua aux affaires de Pozzole, de Parona, de la Brenta, accrut encore sa réputation à la bataille d'Austerlitz (1805), à la prise d'Almenda en Portugal (1807), reçut le titre de comte en 1808, et fit les campagnes d'Espagne, puis alla prendre part à la guerre contre la Russie. Les troupes ayant été écrasées près de Wilna, pendant une absence de Loison, Napoléon lui fit les plus vifs reproches. Il tomba alors en disgrâce, mais reprit du service pendant les Cent-Jours, et alla, après la bataille de Waterloo, se fixer dans le pays de Liége, où il termina sa vie.

LOISON (Pierre), sculpteur français, né à Mer (Loir-et-Cher) en 1821. Envoyé à Paris, il entra dans l'atelier de David d'Angers, et fit, sous la direction de cet illustre maître, des progrès rapides. M. Loison débuta au Salon de 1845, en exposant *Jésus parmi les docteurs*, bas-relief, une *Psyché*, le buste de *M. Andryane*, celui de *M. Sallandrouze de Lamornaix*, et quelques médaillons semblables à ceux de David, le tout d'une exécution très-soignée. Après avoir exécuté quelques autres bustes, tels que ceux de *M. Alfred Magne*, de *Mme Renet*, du général *Corbineau*, le jeune artiste envoya à l'Exposition de 1843 deux statues, *Héro* et le *Printemps*, qui lui valurent une première médaille, et qui n'étaient pas moins remarquables par la distinction des formes et par l'harmonie des lignes que par la souplesse, le fini du modelé, l'habileté de l'exécution. A ces œuvres charmantes, qui mirent M. Loison en évidence, succédèrent une *Nymphe*, en marbre, et plusieurs bustes (1855); la *Jeune convalescente*, l'*Histoire*, la *Vérité*, *l'Agriculture*, *Condorcet*, pour le nouveau Louvre (1857); *Pénélope* et *Sapho* (1859), statues d'un modelé puissant et sûr, d'un charme peu commun, pour lesquelles l'artiste reçut la croix de la Légion d'honneur. Depuis lors, la carrière de M. Loison n'a présenté qu'une suite de succès. Citons : *Pandore*, pour le ministère d'Etat; *Jeune fille portant un vase*, et le buste de *M. Adolphe Duchalais* (1861); l'*Enfant dans une coquille; Jeune Romain enlevant une Sabine; Jeune fille tenant un rhyton* (1863); *Psyché* et *Phryné* (1865); *Daphnis et Chloé* (1866); l'*Histoire* (1867); la *Victoire après le combat* (1868); *Demoiselle d'honneur de la cour de François Ier* (1869), etc. Citons encore de lui ; *Clovis à la tour Saint-Germain-l'Auxerrois ;* l'*Agriculture distribuant ses couronnes aux enfants de la Beauce et de la Sologne*, bas-relief en pierre, qui décore la halle au blé de Mer; *Vénus* et la *Navigation*, au palais des Tuileries, etc.

La sculpture de M. Loison, jeune et vigoureuse, a quelque chose des morbidesses sensuelles de Pradier, corrigées et maintenues cependant par la tradition plus austère de David d'Angers.

LOISON (Charles), poëte français. V. LOYSON.

LOISY, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arrond. et à 19 kilom. de Louhans, sur un coteau au bas duquel coule la Seille; 1,125 hab. Commerce de bétail, veaux, porcs et moutons. On y voit un joli château construit en 1748. La plaine voisine de Loisy fut, vers l'an 200, le théâtre d'une grande bataille entre l'empereur Septime-Sévère et son compétiteur Albinus. De nombreux tumuli la couvrent aujourd'hui.

LOISY (Pierre DE), dit **le Vieux**, graveur français, de la première moitié du xviie siècle. Il exerçait à Besançon, sa ville natale, la profession d'orfévre, et fut nommé graveur des monnaies. On connaît de lui les œuvres suivantes : *Hérodiade portant la tête de saint Jean-Baptiste;* les portraits de l'*Abbé Chifflet* et du *Comte du Bucquoy; Arcus triumphalis Aureliano imp. a Bisontinis positus.*

LOISY (Jean DE), graveur français, fils du précédent, né à Besançon en 1603. On connaît de lui : la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus;* le *Couronnement de la Vierge*, d'après ses propres dessins; la *Sainte Famille*, d'après une copie de Rubens par Vosterman; 34 planches pour les *Portraits des saintes vertus de la Vierge.*

LOISY (Pierre DE), dit **le Jeune**, graveur français, fils ou neveu du précédent, né à Besançon vers 1630. C'est l'artiste le plus distingué de la dynastie des Loisy, et, en dehors de la gravure des médailles, pour laquelle il avait obtenu un privilége, il s'est appliqué avec soin à la gravure au burin. Ses principales œuvres sont : *Recueil d'emblèmes; Sujets religieux; Portrait de Philippe IV, roi d'Espagne; Etat de l'illustre confrérie de Saint-Georges en la France.*

LOIX, village et commune de France (Charente-Inférieure), dans l'île de Ré, où elle forme une presqu'île, cant. d'Ars-en-Ré, arrond. et à 29 kilom. N.-O. de La Rochelle; 1,288 hab. Petit port de commerce. Marais salants, parcs d'huîtres.

LOIZEROLLES (Jean-Simon AVED DE), né à Paris en 1732, décapité la veille du 9 thermidor an II (26 juillet 1794). La seule illustration de ce personnage, c'est qu'il passe assez généralement pour être monté sur l'échafaud à la place de son fils, par suite d'une erreur monstrueuse du tribunal révolutionnaire, erreur à laquelle lui-même se serait prêté par dévouement paternel. C'est un point historique que nous allons examiner, en nous efforçant de dégager cette affaire des nuages de la fiction, pour la ramener à la simplicité prosaïque de l'histoire.

Sans doute, les belles légendes de la nature de celle-ci sont respectables et touchantes; de plus, elles présentent des thèmes tout faits pour les amplifications morales. Mais si la poésie a des priviléges, la vérité a des droits contre la violation desquels il est toujours permis de protester. Si nous sommes obligés de nous contenter des à peu près de l'histoire ancienne, n'ayant rien de mieux à leur substituer, il ne saurait être interdit de chercher l'histoire vraie d'hier, à travers l'épaisse alluvion de mensonges et d'erreurs sous laquelle elle est déjà presque submergée. C'est d'ailleurs un travail d'autant plus ingrat, que le roman est plus attrayant, plus *littéraire* que la réalité, et qu'on risque fort, quelque consciencieuse réserve qu'on y apporte, d'être parfois confondu avec une école de douteurs systématiques, faiseurs littéraires qui se sont fait une industrie d'un scepticisme facile et vulgaire, non moins éloigné de la saine critique historique que la crédulité banale de leurs devanciers.

Loizerolles était avocat au parlement de Paris et jurisconsulte estimé, quand Maupeou lui proposa, en 1771, la présidence de son fameux parlement. D'après une notice biographique écrite par son fils, il refusa et resta pendant quatre ans livré à l'étude de l'histoire et de la littérature. Il paraît même qu'il aurait publié, sous le voile de l'anonyme, plusieurs articles dans la *Bibliothèque des romans.*

Dans la suite, il devint conseiller d'Etat, lieutenant général honoraire du gouvernement de l'artillerie de France et bailli, premier président du bailliage et chambre royale de l'arsenal. Survint la Révolution.

C'est ici que se place le fait auquel le nom de Loizerolles a dû sa célébrité. Rapportons d'abord la version royaliste. « Loizerolles, dit M. Michaud, fut conduit avec son fils à Saint-Lazare. Le 7 thermidor an II (juillet 1794), deux jours avant la chute de Robespierre, l'huissier du tribunal révolutionnaire vient à cette prison avec une liste de victimes, et il appelle Loizerolles fils. Le jeune homme dormait; son père, n'hésitant pas à faire le sacrifice de sa vie pour le sauver, se présente, est conduit à la Conciergerie, et paraît le lendemain à l'audience. Le greffier, ne voyant qu'une erreur dans le chiffre d'âge, substitue soixante à vingt-deux, change les prénoms et ajoute à l'acte d'accusation les anciennes qualités du père, qui est ainsi conduit à l'échafaud, où il consomme, sans rien dire, son héroïque sacrifice, et son fils est sauvé. »

Ce récit est entièrement démenti par les faits, ou du moins a été arrangé en forme de légende. Loizerolles fut en effet arrêté comme suspect et emprisonné à Saint-Lazare avec sa femme et son fils. Ils y étaient à l'époque des fameuses conspirations des prisons, probablement fictives, du moins en partie, mais pour lesquelles tant de malheureux furent envoyés à la mort. Loizerolles père fut dénoncé par quelques-uns de ces misérables qui faisaient le métier de *moutons*, ou policiers spéciaux des prisons, et il fut compris dans une *fournée* destinée au tribunal révolutionnaire. Le 7 thermidor au soir, ordre fut donné de le transférer à la Conciergerie. Mais il advint que l'huissier chargé d'aller prendre à Saint-Lazare les prénoms, âge et qualités du père, n'ayant point demandé s'il y avait plusieurs Loizerolles, copia maladroitement sur le registre les prénoms, âge et qualités du fils, lesquels se trouvèrent, en conséquence, portés sur l'acte d'accusation qui fut signifié à Loizerolles. Craignant sans doute d'appeler l'attention sur son fils, il garda le silence; mais en cela seul consiste son dévouement paternel; car le reste de l'acte d'accusation le concernait bien lui-même; c'était bien Loizerolles *père* qui avait été dénoncé, c'était bien lui qu'on avait entendu traduire au tribunal comme conspirateur. A l'audience, son identité fut constatée; mais alors on s'aperçut de l'erreur du copiste, et une rectification devint nécessaire. Coffinhal rectifia l'erreur séance tenante et rétablit les prénoms, âge et qualités du véritable accusé. C'est cette correction indispensable qu'on a plus tard voulu présenter comme un faux. Mais la minute du jugement et toutes les pièces portent bien que ce fut le père qu'on accusait et qui fut condamné. Le fils n'était ni dénoncé ni accusé. Il n'y eut donc point substitution de personnes, et le père ne put avoir la noble illusion qu'il mourait pour son fils. Et n'est-il pas de la dernière évidence que, dans le cas d'une grossière erreur, ce vieillard de soixante et un ans n'aurait pu se faire passer pour son propre fils, qui en avait vingt-deux?

C'était si bien le père qu'on avait condamné, que ses biens furent confisqués, suivant la loi. Si c'eût été le fils, on n'aurait pas confisqué les biens du père, à moins de supposer gratuitement une nouvelle erreur ou un nouveau brigandage dont les comités de la Convention se seraient rendus complices.

Cette affaire si simple d'une erreur de copiste est devenue avec le temps un thème auquel chaque écrivain s'est cru le droit d'ajouter des ornements. M. Thiers (t. V, ch. VI) ne se contente pas de faire mourir le père pour le fils, ce qui était la version consacrée par tous les scribes de la réaction, il ajoute encore : « Le fils fut jugé à son tour, et il se trouva qu'il aurait dû ne plus exister; car un individu ayant tous ses noms avait été exécuté : c'était son père. *Il n'en périt pas moins.* »

Et voilà justement comme on écrit l'histoire!

Heureusement Loizerolles fils, guillotiné par M. Thiers, continua à se bien porter pendant de longues années encore et à exploiter fructueusement la fable qui a rendu son nom célèbre. Jamais il n'a été jugé, ni conséquemment condamné. Il a déposé au procès de Fouquier-Tinville, et c'est précisément sa déposition qui a été l'origine de tous les récits relatifs à cette affaire. Plus tard, il a composé un poëme, la *Mort de Loizerolles* ou le *Triomphe de l'amour paternel.* V. plus bas sa biographie.

M. Berriat Saint-Prix (la *Justice révolutionnaire*) a essayé de raviver cette légende de l'amour paternel, mais sans apporter aucun fait nouveau. Il a été combattu victorieusement par M. Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*, t. XI, p. 123, 124, 460; t. XII, p. 620). En outre, un écrivain tout à fait hostile aux hommes de la Révolution, M. Campardon (*Histoire du tribunal révolutionnaire,* t. II, p. 117 et suiv.), après un examen approfondi des dossiers et de toutes les pièces, déclare loyalement que les assertions de Fouquier-Tinville sont exactes. Il a trouvé, notamment aux Archives, la dénonciation des *moutons*, Ch. Jeaubert, Robinet et Leymandi, laquelle dénonciation a motivé la mise en accusation. Cette pièce commence ainsi : « Loizerolles *père* n'a pas cessé de lancer des sarcasmes contre la Convention et les patriotes, qu'il qualifiait d'hommes de sang, etc. »

Loizerolles fils n'a donc jamais été en cause, et conséquemment son père n'a pu mourir pour lui.

Il y aurait encore bien des contradictions et des impossibilités à relever dans le récit convenu de cette affaire; mais nous avons mis nos lecteurs sur la voie, en indiquant les sources, et nous laissons à leur sagacité le soin de conclure, par la nécessité où nous sommes de ne pas gonfler démesurément cet article.

La *Mort de Loizerolles*, poëme en trois chants, par Loizerolles, avec des notes soi-disant historiques, a été publiée en 1813 (in-18) et rééditée en 1828 (in-8°), avec des additions. C'est une œuvre fort plate sous le rapport poétique, et grossièrement fabuleuse au point de vue des faits. Loizerolles fils vivait dès lors de cette mythologie.

LOIZEROLLES (François-Simon AVED DE), avocat et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1772, mort en 1845. Entré dans la vie sous les auspices de la dramatique légende relatée dans l'article précédent, François Loizerolles entreprit d'en tirer tout le parti possible, comme argent d'abord, puis, sous la Restauration, comme spéculation royaliste dirigée contre la Révolution. Sorti de prison après le 9 thermidor, il se laissa facilement guider par de fins et cauteleux légistes comme Réal, et, soutenu par le flot de la réaction qui montait toujours, il commença, pour attendrir l'opinion, par établir que son père lui avait *une seconde fois donné la vie.* Le mot touchant, trouvé par Réal, fit fortune et autorité. Au procès de Fouquier, il débita en larmoyant une fable absurde, à savoir qu'il avait appris le dévouement de son père trois mois plus tard, d'un certain curé de Champigny, qu'il rencontra en passant rue Saint-Antoine; que lui-même, le lendemain de cette révélation, avait lu sa propre condamnation sur une affiche judiciaire, avec son âge et ses prénoms (ce qui laisse supposer que la même erreur, corrigée au tribunal, avait été de nouveau commise sur cette affiche fantastique), etc. Rien de tout cela n'est discutable, et Fouquier n'eut pas de peine à rétablir les faits en quelques mots brefs et décisifs (v. le procès, *Histoire parlementaire*, t. XXXIV et XXXV; v. aussi *Réponse de Fouquier aux différents chefs d'accusation, etc.*)

L'affaire importante pour Loizerolles fils et ses avocats était de faire casser le jugement et d'obtenir la restitution des biens paternels.

Ce résultat fut obtenu. Le 14 pluviôse an III, la Convention, après un rapport de Ch. Pottier, ordonna l'annulation de la confiscation. C'était une concession à laquelle on ne peut qu'applaudir au point de vue de l'humanité et de la philanthropie, mais dont la réaction tira grand parti. Cependant le décret constate bien que c'est le père qui a été condamné : « Le jugement du tribunal révolutionnaire du 8 thermidor est réputé non avenu contre *Jean*-Simon Loizerolles (le fils s'appelait *François*); il n'y a lieu à la confiscation des biens dépendant de la succession. » (*Moniteur*, 17 pluviôse an III.)

Sous l'Empire, Loizerolles débuta dans la carrière des lettres par un poëme en l'honneur du roi de Rome. C'est un opuscule de 31 pages, intitulé : le *Roi de Rome, poëme allégorique imité de la quatrième* Eglogue *de Virgile* (1811, in-8°); il est difficile d'être à la fois plus ampoulé et plus prosaïque. Nous y remarquons ces deux vers :

Du grand Napoléon, modèle de l'histoire,
Tout le règne appartient aux filles de Mémoire;
Des arts le protecteur, des peuples l'Apollon...

Comme inversion réussie, cela rappelle le vers décoché par Th. Gautier à l'un de nos contemporains :

De chemin, mon ami, suis ton petit bonhomme!

Salut, dit-il à Marie-Louise,

Salut, ô toi, l'amour, l'ornement de la terre,
Salut, illustre sang des monarques germains!

Quant au roi de Rome, il lui dit :

Du grand Napoléon intéressante image,
De l'amour des Français viens recevoir l'hommage.

L'inversion était décidément son fort.

De tels vers doivent être cités à deux titres : d'abord pour éviter qu'il en soit fait de pareils, et en second lieu pour flétrir la triste palinodie de l'auteur qui, après de telles adulations, eut l'audace de dire plus tard qu'il avait été forcé de brûler son encens devant Moloch! Deux ans auparavant, Moloch était le *héros tutélaire!*

La *Mort de Loizerolles*, poëme dont il a été question dans la biographie précédente, publié en 1813, est encore bonapartiste; il débute par cette apostrophe :

C'est toi, Napoléon, monarque magnanime,
Qui des volcans ouverts vins refermer l'abîme!

La seconde édition diffère sensiblement de la première, surtout dans les *Notes;* pour le poëme lui-même, Loizerolles a bravement retranché ce qui s'adressait à Napoléon, vers bien inutiles en effet, puisque cette dernière édition s'imprimait en 1828. Un petit poëme, le *Printemps* (1812), complète la série des vers bonapartistes.

Le retour des Bourbons engagea Loizerolles à ajouter une nouvelle corde à sa lyre : il publia la *Captivité de saint Louis II et son martyre.* Ses premières œuvres étaient signées : Loizerolles, professeur; celle-ci est signée : Loizerolles, ancien chevau-léger de la garde, ce qui annonce la conversion du poëte (1814). L'opuscule contient en outre deux élégies, l'une sur les journées du 5 et du 6 octobre, l'autre sur celles du 20 juin et du 10 août. La *Captivité de saint Louis II*, c'est-à-dire du second saint Louis, Louis XVI, renferme des notes où l'auteur prend soin de se fustiger lui-même. « C'est ici le lieu de rappeler, dit-il, que l'infortune dans laquelle gémissent depuis la Révolution tous les gens de lettres dévoués à la cause de leurs princes légitimes ne leur a pas permis d'imiter la noble fierté de Delille, dont la muse, toujours vierge, ne s'est jamais prostituée pour Bonaparte. L'espoir d'arracher ma famille à l'honorable, à la trop cruelle infortune dans laquelle l'a plongée depuis vingt ans la mort sublime de mon père, peut légitimer, aux yeux des gens de bien, l'hommage que m'a pour ainsi dire extorqué un gouvernement sanguinaire que j'exécrais. Ce qui prouve que mon opinion était bien connue de Bonaparte, c'est qu'au moment où il versait à pleines mains ses trésors sur les gens de lettres attachés au char de sa fortune, il n'a jamais répandu sur moi *la moindre faveur*... J'ai offert, avec tous les vrais Français, quelques grains d'encens à *Moloch*, parce que *Moloch* pouvait nous exterminer, et que ses prêtres nous forçaient à brûler ce grain d'encens. Certains compilateurs se vantent, dans leurs écrits, de n'avoir jamais prononcé le nom de Bonaparte; je le crois : n'ayant aucune espèce d'imagination, ils étaient dispensés de toute prudence, etc. »

Son poëme sur la *Naissance du roi de Rome* ne rapporta en effet à Loizerolles que trois volumes reliés en veau, les œuvres de Gresset; le poëte besoigneux dut considérer ce prix d'écolier comme une bien chiche récompense!

François Loizerolles a encore publié : la *Vie et la mort du duc de Berry*, poëme élégiaque (Paris, 1820, in-8° de 52 pages); le *Baptême de S. A. R. M^{gr} Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux* (Paris, 1822, in-8° de 16 pages); l'*Espagne délivrée*, poëme (Paris, 1823, in-8° de 24 pages); les *Funérailles de Louis XVIII à l'abbaye de Saint-Denis* (Paris, 1824, in-8° de 16 pages); le *Sacre et le couronnement de S. M. Charles X*, poëme (Paris, 1825, in-8° de 24 pages).

Ces œuvres n'ont aucune valeur; elles ne sont même pas assez mauvaises pour valoir à leur auteur une place parmi les grotesques. Son plus beau poëme, c'est la légende dont il vécut, la mort de son père.

LOJA ou **LOXA**, ville d'Espagne, province et à 45 kilom. S.-O. de Grenade, près de la rive gauche du Genil, chef-lieu de juridiction civile, dans une profonde et délicieuse vallée resserrée entre deux lignes de montagnes; 15,000 hab. Cette ville est importante par son voisinage du port de Malaga et par son industrie. On y compte 21 fabriques de draps, 3 papeteries, plusieurs fabriques de chocolat, des fabriques de poterie, et une fonderie de fer et de cuivre. Patrie du général Ramon-Maria Narvaez. Loja était autrefois une place forte importante, qui fut prise aux Arabes en 1486. Le cours du Genil, au-dessus et au-dessous de la ville, est très-pittoresque; il roule avec bruit au fond de gorges profondes, et reçoit le Manzanil, qui forme une cascade magnifique. Loja, ville assez mal bâtie, ne se recommande guère que par l'abondance de ses eaux; on y compte, en effet, 14 fontaines publiques et plus de 200 prises d'eau particulières.

LOJA, ville de la république de l'Equateur, à 123 kilom. S. de Cuença, près des Andes, par 4° 0′ 15″ de latit. S., et par 81° 44′ 15′ de longit. O.; 12,000 hab. Le climat y est chaud, mais salubre. Elle est connue pour le grand commerce de quinquina qui s'y fait. Elle a éprouvé de funestes tremblements de terre, qui l'ont fait abandonner d'une portion de ses habitants. ‖ L'ancien département de Loja, au S.-O. de la république, est aujourd'hui compris dans le département d'Assuay. Ce territoire est très-fertile en grains et fruits; mais la principale richesse consiste dans la quantité énorme de bon quinquina qu'on y recueille. Elève considérable de mulets, récolte de cochenille, fabrique de beaux tapis et de diverses étoffes de laine et de coton.

LOJANO, bourg du royaume d'Italie, province et à 24 kilom. S. de Bologne, chef-lieu de mandement; 4,482 hab.

LOJARDIÈRE, voyageur français, né à Bordeaux en 1672, mort vers 1748. Membre d'une famille protestante que la persécution religieuse chassait de France, Lojardière s'embarqua comme mousse sur un bâtiment qui se rendait à Madère. Là, il prit du service à bord d'un navire anglais qui faisait voile pour les Indes. Durant la traversée, il fut abandonné, avec quelques hommes d'équipage, sur la côte d'Afrique. Tous périrent, à l'exception de Lojardière qui, recueilli par les Cafres, fut remis au gouverneur hollandais du Cap. En 1688, il revint en Europe et eut le bonheur de retrouver l'année suivante sa famille à Dessau. Il prit alors du service dans les troupes de l'électeur de Brandebourg et parvint au grade de colonel. Lojardière a publié : *Relation d'un voyage à la côte des Cafres, etc.* (Francfort-sur-l'Oder, 1748, in-8°). Cet ouvrage, dont l'exactitude est le principal mérite, a été de la plus grande utilité pour les géographes.

LOK. Orthographe peu usitée du mot LOOCH.

LO-KAO s. m. (lo-ka-o). Comm. Vert de Chine.

— **Encycl.** Ce mot désigne une matière colorante verte, préparée en Chine et expédiée en Europe sous forme de lames minces, voilées, de $0^{m},001$ à $0^{m},004$ d'épaisseur et de $0^{m},02$ à $0^{m},05$ de côté. Elles sont bleues avec des reflets violacés ou verts, fragiles et difficiles à pulvériser. Le *lo-kao* renferme de 21,5 à 33 pour 100 de cendres composées en grande partie d'oxyde de fer, de chaux et d'alumine, 9,3 d'eau et 61,9 de matière colorante. Il résulte de renseignements pris sur les lieux mêmes de la fabrication que le *lo-kao* exige pour sa préparation le concours de deux plantes : l'une est le *rhammus utilis* ou hong-pi-lou-chou; l'autre le *rhammus chlorophorus* ou pé-pi-lo-chou. M. Persoz considère le *lo-kao* comme une laque calcaire, magnésienne et ferrugineuse, mélangée à du phosphate d'alumine, partiellement soluble dans l'eau. Il donne le nom de cyanine à la matière colorante pure, débarrassée par un traitement convenable des substances minérales qui l'accompagnent. Ce principe est bleu et ne contient pas d'azote.

On a quelquefois confondu avec le *lo-kao* plusieurs matières colorantes vertes usitées en Chine : 1° une plante, le tsaï, qui, mise en fermentation comme l'indigo, donne un vert d'émeraude très-solide; 2° le dinh-xand de Cochinchine; 3° l'indigo vert provenant de l'anil ou *indigofera tinctoria;* 4° le whimei provenant du *sophora japonica.*

LOKAYATIKA s. m. (lo-ka-ia-ti-ka). Philos. ind. Philosophe indou appartenant à une certaine école matérialiste. ‖ On dit plus souvent TCHÂRVAKÂ.

LOKE, le génie du mal, l'Ahriman du Nord, le Satan scandinave. On le compte parmi les ases, quoiqu'il ne soit pas de leur race; il devait le jour au géant Farbauta et à Lauféja. Sa figure était très-belle, mais son cœur plein de méchanceté et son esprit plein de ruse le portaient au mal. Il eut deux femmes : Signie et la géante Angourbode. De la première il eut trois fils : Nare ou Narœ, Narsi et Wale; de la seconde naquirent le serpent Iormoungandour, la terrible Hela et le loup Fenris. Après la mort de Balder, dont Loke fut la cause, et le banquet d'Eger, où il insulta si violemment tous les dieux, les ases résolurent de le punir. Loke, voulant échapper à leur colère, se changea en saumon et se jeta dans l'eau; mais il tomba dans un filet, et, pour en sortir, il dut faire un bond si prodigieux que Thor le saisit par la queue. Loke se débattit en vain, il était pris (c'est en raison de ce fait que les saumons ont, depuis ce temps, la queue si mince). Les dieux le lièrent à trois rochers aigus, dont l'un lui serrait les épaules, l'autre lui écrasait les côtes et le troisième lui pressait les jarrets; on l'avait attaché avec les entrailles de son fils Narœ qui avait été dévoré par son frère Wale, auquel les ases avaient donné la forme d'un loup. Skade, qui avait, au banquet d'Eger, prédit à Loke tous les malheurs qui lui arriveraient, suspendit au-dessus de sa tête un serpent dont le venin lui tombe sans cesse sur le visage. Signie, la fidèle épouse de Loke, est là, recueillant dans un vase les gouttes de poison, et le vidant à mesure qu'il se remplit. Mais chaque fois qu'elle est obligée de s'absenter, le venin dévore les chairs de Loke, qui pousse des hurlements horribles. La terre entière, raconte l'Edda, en est ébranlée, et les tremblements de terre n'ont pas d'autre cause que les douloureux tressaillements du démon. Le mauvais restera dans cette position jusqu'au Ragnarokr, jusqu'à la fin du monde. Alors il devient libre, et les enfants qu'il a eus avec la géante Angourbode recouvrent aussi la liberté. Tous marchent contre les dieux, et tous périssent dans cette dernière et suprême lutte du mal contre le bien. Loke en danois veut dire *flamme* ou *feu.* Nous analyserons au mot MYTHOLOGIE la portée philosophique de ce dieu dans la religion des peuples scandinaves. Bornons-nous ici à constater que Thorlacius proposait de considérer Loke sous un triple point de vue : 1º comme homme, et alors il appartient à la race des géants ; 2º comme dieu physique, et comme tel il est le représentant ou le symbole du feu ; enfin 3º comme dieu mythologique, ayant son rang dans l'Olympe scandinave.

LOKENSY (baie de), située dans l'île Sainte-Marie de Madagascar, en face de Tintingue. Les plus gros vaisseaux peuvent y mouiller ; mais elle est exposée aux vents du N. et du N.-E. On y trouve de l'eau en abondance.

LOKEREN, ville de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Termonde, chef-lieu de canton, sur la Durme ; 19,365 hab. Fabrication de tissus de coton, coutils, toiles fines, toiles à voiles et d'emballage, cordes, dentelles, étoffes de laine, chapeaux, chandelles ; blanchisseries, teintureries, tanneries, raffineries de sel, fonderie de fer. Commerce de grains, lin, chanvre, huiles, graines oléagineuses, toiles, bétail. L'église Saint-Laurent possède trois admirables chefs-d'œuvre. Ce sont : le grand confessionnal, les médaillons des portes du baptistère, et surtout la chaire, sculptée par Théodore Verhaegen en 1719. Les sculptures du confessionnal sont regardées comme l'œuvre des frères Philippe et Jacques Nys, de Tamise.

LOKKEN, village de Norvége, dans le *stift* ou diocèse et à 42 kilom. S. de Trondhjem ; 700 hab. Riche mine de cuivre découverte en 1652 et exploitée depuis 1657. Elle produit annuellement 750 quintaux métriques de cuivre.

LOKMAN ou **LOCKMAN le Sage**, auteur arabe, probablement apocryphe, comme nous le verrons tout à l'heure, auquel on attribue un recueil de fables écrites en arabe et devenues assez populaires même chez nous, grâce aux nombreuses traductions qui en ont été faites. Avant d'examiner ces fables et leur valeur littéraire, donnons quelques détails sur le personnage auquel on les attribue. Notre guide, dans ce rapide aperçu, sera l'excellente introduction placée par M. Derenbourg en tête de son édition des fables de Lokman. Lokman le Sage, *Lokman el-Haleim*, comme l'appellent les Arabes, est un de ces hommes auxquels la tradition populaire prête une grande sagesse et même le don de prophétie. Cependant Lokman, qui figure assez fréquemment dans le Coran, n'y figure pas au titre de prophète. Le commentateur du Coran, Behdhawi, dit positivement que Lokman n'était pas un prophète, mais un sage.

Mahomet paraît invoquer en lui, dit M. Derenbourg, la sagesse humaine qui a aussi sa source en Dieu, et qui, par ses instructions, confirme les préceptes donnés par la religion. D'où vient ce Lokman dans le Coran ? Voici la réponse ingénieuse que M. Derenbourg fait à cette question : Parmi les noms propres que nous lisons dans le *Pentateuque* et qui reparaissent presque tous à leur tour dans le Coran, il nous en manque cependant un, dont l'absence peut nous étonner d'autant plus que son existence, mêlée de fables, se serait prêtée davantage à l'imagination orientale. Dans la Bible elle-même, le personnage dont nous parlons porte un caractère si singulier, que les deux chapitres qui traitent de lui ont été regardés par les rabbins comme une composition à part. Ce personnage est *Balaam*. Quelle est l'idée que cet homme représente dans les livres saints ? C'est, pense M. Derenbourg, la sagesse humaine qui voudrait nier la révélation divine, et qui, malgré elle, est entraînée à la reconnaître et à en confirmer la vérité par son propre témoignage. Partant de ce rapprochement, M. Derenbourg conclut à l'identité des deux personnages Balaam et Lokman ; il appuie cette ingénieuse hypothèse sur des considérations linguistiques extrêmement intéressantes. En effet, le nom arabe de *Lokman* dérive d'une racine arabe *lakima*, avaler ; de même le nom hébreu de *Balaam* dérive d'une racine hébraïque *bala* qui a également le sens d'avaler. Non-seulement les deux noms dérivent d'une racine ayant sensiblement la même signification, mais encore ils sont établis chacun de son côté par des procédés sinon complétement identiques, du moins très-analogues. Ainsi l'hébreu ajoute à la racine la terminaison *am* et l'arabe la terminaison *an* ; cette légère différence consistant seulement dans la nasale se retrouve aussi dans deux autres noms hébreu et arabe correspondants : le père de Moïse, qui s'appelle en hébreu *Amram*, est nommé en arabe *Amran*. Le génie des deux langues, comme le fait fort judicieusement remarquer M. Derenbourg, diffère en général par cette propriété de la langue arabe de prendre le *noun* (*n*) là où l'hébreu a un *mim* (*m*).

Ainsi le mot arabe *Lokman* est la traduction du nom hébreu de *Balaam*, comme le nom d'un autre personnage également célèbre, *Idris*, est celle du nom hébreu *Hénoch*, dont tout le monde connaît au moins de nom les écrits apocryphes ; ces deux mots sont deux impératifs dérivés respectivement de deux racines voulant dire toutes deux apprendre, enseigner.

Une autre circonstance vient encore confirmer la théorie de M. Derenbourg. Chez les commentateurs arabes, Lokman est considéré comme fils de *Baoura*, un des enfants d'*Azar* (*Tarrah*), le fils de la sœur ou de la tante de Job. On reconnaît au premier coup d'œil, dit M. Derenbourg, l'identité entre *Baoura* et *Béor*, père de Balaam dans la Bible. Les autres rapports de parenté mentionnés plus haut concordent aussi en tous points avec les traditions rabbiniques.

Si le nom de Balaam, poursuit M. Derenbourg, celui de son père et de sa parenté sont conformes au nom de Lokman, au nom de son père et à sa parenté, la réputation de Balaam comme sage se retrouve aussi bien établie dans la tradition des Hébreux que celle de Lokman parmi les Arabes. Voici deux passages empruntés au *Bereschit-Rabba* qui suffisent pour prouver la chose : « Balaam, *le plus sage des peuples païens*, n'a cependant pu résister aux exhortations de son ânesse. » Et dans un autre endroit : « Il n'y a pas eu de *philosophe* au monde semblable à Balaam, fils de Béor. »

Il y a plus ; cette identité de Balaam et de Lokman, démontrée pour la première fois par M. Derenbourg, était connue dans les temps anciens. Un passage du livre d'Hénoch, dont nous parlions précisément tout à l'heure, en fait foi. Malheureusement, dans l'édition imprimée de ce livre, une grave erreur typographique a rendu un des noms propres méconnaissable. Voici la traduction exacte de ce passage, avec le maintien de la faute : « Et, dit *Balaam*, le philosophe nommé en arabe *Loknin*. » Ce nom étrange de *Loknin* avait exercé depuis longtemps la patience des savants. L'un d'eux même, de guerre lasse, avait voulu y reconnaître le nom de *Lucain*. M. Derenbourg démontre parfaitement que les deux caractères hébreux représentant l'articulation *ni* sont pour un *mim* (*m*) mal lu, ce qui donne *Lokmn*, et, avec l'intercalation de l'*a* bref, *Lokman*.

Maintenant que nous connaissons Lokman, personne ne songera sérieusement à attribuer la composition d'un recueil de fables arabes à un tel personnage. Nous avons mille preuves pour une. D'abord il n'est fait mention de ce recueil d'apologues dans aucun auteur arabe ou musulman, ancien et moderne. Voilà un fait qui suffirait à lui seul pour renverser les hypothèses incontestables de ceux qui voudraient faire remonter le texte arabe de ces fables jusqu'à l'époque de Moïse. En outre, pour quiconque a la moindre notion de la langue arabe, le style de ces fables appartient incontestablement à une époque tout à fait moderne. Il est certain de plus que ce recueil a été composé par un Arabe chrétien ; l'absence de toute citation du Coran, la nature des invocations à Dieu le prouvent surabondamment. Cette circonstance explique suffisamment le silence gardé par les écrivains musulmans sur ces fables, que leur auteur avait composées sous le pseudonyme de Lokman.

Les fables en question, écrites dans un arabe assez correct, quoique moderne, sont au nombre de quarante et une. Elles sont presque toutes la traduction ou plutôt l'imitation quelquefois heureuse des fables grecques de Syntipas et d'Esope. D'après le compte fait par M. Derenbourg, vingt-sept apologues se retrouvent parmi les fables de Syntipas, et neuf autres répondent à autant de fables d'Esope.

LOLA MONTÈS (Maria-Dolores PORRIS Y MONTES, dite), célèbre aventurière, dont la nationalité est indécise, née, suivant les uns, à Séville en 1818 d'un père espagnol, suivant d'autres en Ecosse, à Montrose, d'un père anglais, et, selon son dire, en 1824 à Limerick, en Irlande, morte à New-York en 1861. Sa mère, jeune créole d'une grande beauté, eut deux maris tous deux officiers, l'un espagnol, l'autre anglais ; de là l'incertitude sur l'état civil de Lola Montès. Cependant, elle fut élevée en Angleterre, d'abord dans la maison de sa mère, puis dans une pension de Bath. Grâce à sa beauté et aux séductions de son esprit, elle y épousa, fort jeune, un officier de l'armée des Indes nommé James, qui l'emmena avec lui dans l'extrême Orient. Mais ce séjour ne pouvait plaire à son esprit avide de briller sur la scène du monde ; elle s'échappa donc sur un vaisseau qui revenait en Europe, et, pendant la traversée, inspira une folle passion à l'un de ses compagnons de voyage, le capitaine Lennox, aide de camp de lord Elphinstone. Lennox devint si éperdument amoureux de Lola que sa famille ne parvint qu'avec peine à mettre obstacle au projet d'hyménée qu'il avait conçu, et vers la réalisation duquel ne cessait de le pousser sa compagne, qui redoutait médiocrement la bigamie. En Angleterre, Lola Montès tombe dans la plus affreuse détresse. Bientôt on la retrouve à Madrid, entretenue successivement par plusieurs grands seigneurs anglais ; puis, descendant peu à peu les degrés de l'échelle du vice, elle roula, dit-on, dans l'abjection la plus complète. Elle partit ensuite pour Bruxelles, où elle fut, paraît-il, honorée de la bienveillance d'un très-haut personnage. On la voit un peu plus tard chanteuse des rues à Varsovie, mais la mauvaise chance allait cesser de la poursuivre. En 1839, on l'engagea comme danseuse sur le théâtre de Varsovie, et, l'année suivante, elle vint en France exhiber son talent de fraîche date sur la scène de la Porte-Saint-Martin. On se rappelle la cause de la rupture de son engagement. Certain soir, la fantaisie la prit de danser sans maillot et elle dut partir pour Berlin, où elle débuta sans succès sur le théâtre royal. Mais son duel à coups de cravache avec un gendarme lui fit bientôt une énorme réputation ; l'anecdote mérite d'être citée. Montée sur un cheval de sang, Lola assistait aux grandes manœuvres exécutées en présence du roi de Prusse et de l'empereur de Russie. Les détonations des bouches à feu effrayèrent son cheval, qui se précipita, sans qu'elle pût le retenir, au milieu de la suite des deux souverains. Aussitôt un gendarme s'élance, menace l'amazone et maltraite sa monture. Lola, prompte comme l'éclair, cravache le gendarme, qui verbalise immédiatement. Le lendemain, un homme de loi présente à la danseuse une assignation judiciaire. Furieuse, elle lui arrache des mains le papier timbré et le met en pièces. Il fut question de l'emprisonner ; mais le coup de cravache ayant été considéré comme une représaille très-excusable, les poursuites furent abandonnées. Cependant Lola Montès quitta Berlin pour revenir à Varsovie, où elle reçut un accueil assez froid et se permit vis-à-vis du public certains gestes assez choquants. Cette fois, elle eut la visite d'un gendarme russe porteur d'un mandat d'amener. Elle le cravacha également et prit la fuite vers la France, en compagnie de M. Franz Liszt, a-t-on dit.

A Paris, Lola Montès reçut un accueil quasi-enthousiaste de la presse parisienne. M. Léon Pillet l'engagea à l'Opéra, où elle fut sifflée outrageusement après avoir jeté au public un de ses cothurnes de satin. Peu de temps après éclatait dans un tripot la fameuse querelle qui devait coûter la vie à Dujarrier, dont elle était la maîtresse. Lola fut mêlée à cette malheureuse affaire, et ce fut devant elle qu'eut lieu la scène de provocation. Par son testament, Dujarrier lui léguait 20,000 francs. Lola Montès partit peu après pour l'Angleterre, où elle séjourna quelques mois ; puis elle se rendit à Munich, accompagnée d'un aventurier nommé A. Papon, le même qui a publié ses *Mémoires* à Genève en 1849, et sur lequel la *Gazette des Tribunaux* du 10 mai 1857 donne de curieux renseignements.

Papon noua la première trame de l'intrigue qui fit tomber le dévot roi Louis dans le piége que lui tendait la danseuse. Le roi de Bavière ayant rencontré Lola, soi-disant par hasard, chez un de ses chambellans, témoigna le désir de la voir danser devant lui un fandango. Les grâces chorégraphiques de Lola lui tournèrent complétement la tête, et la royale faveur ne tarda pas à se déclarer d'une façon éclatante. Cinq jours après la première entrevue, Lola fut officiellement introduite à la cour. « Messieurs, dit le roi, je vous présente ma meilleure amie ! » Le 14 août 1847, une ordonnance royale accordait à la favorite l'indigénat en Bavière ; puis des lettres patentes la nommaient successivement baronne de Rosenthal et comtesse de Lansfeld. En même temps, le roi lui accordait une pension sur l'Etat de 20,000 florins et lui faisait construire à Munich un hôtel splendide. Enfin, le roi Louis exigea que tous les membres de sa famille accueillissent honorablement l'aventurière, et la reine reçut l'injonction de présenter à Lola le cordon de chanoinesse de l'ordre de Thérèse. En présence d'un tel scandale, le chef du ministère, M. Abel, se retira avec tous ses collègues, après avoir adressé au souverain une lettre presque menaçante. Les démissionnaires furent remplacés par un cabinet composé par la nouvelle comtesse elle-même ; mais ce second ministère finit, sous la pression de l'opinion publique, par se tourner aussi contre elle. Bientôt elle ne put se montrer en public sans être poursuivie par des huées ou des sifflets. Cependant son palais regorgeait de courtisans. A la honte de l'aristocratie et des arts, on trouvait aux pieds de la belle impure des princes, des grands seigneurs, des écrivains et des artistes. Mais l'orage grondait au dehors. Il éclata bientôt. Lola avait accordé à une société d'étudiants sa haute protection. Cette société, nommée *Alemania*, était composée de jeunes gens qui voyaient en elle la protectrice des idées libérales et républicaines. Dans la première semaine de février 1848, les *Alemanen* s'étant présentés à un cours de l'université furent accueillis par leurs camarades avec des grognements significatifs.

Le cours dut être suspendu, et, le 6 février, les attaques contre les protégés de Lola recommencent. En vain les professeurs cherchent à ramener le calme. Le prince Wallerstein, ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du portefeuille de l'instruction publique, vient en personne haranguer les émeutiers ; il ne peut empêcher les *Alemanen* d'être encore poursuivis par les autres étudiants au sortir de l'université. Trois jours après, dans une scène plus violente encore, la comtesse a l'audace de traverser la foule, seule, à pied, sans escorte. Reconnue, menacée, en butte à mille outrages, elle cherche en vain un asile. Ce fut alors, dit un biographe, qu'on put voir Sa Majesté le roi de Bavière quitter clandestinement une fête qui se donnait au château, descendre dans la rue au milieu de l'émeute et offrir le bras à sa chère comtesse pour la dérober aux insultes publiques. Le 10, paraît une ordonnance royale qui déclare l'université de Munich fermée pour un an. Cette mesure achève d'exaspérer les esprits : ouvriers et bourgeois se joignent aux étudiants ; l'émeute se change en révolution et toute la municipalité de Munich réclame l'éloignement de la maîtresse du roi. Celui-ci refuse. Mais la Chambre des pairs, effrayée des menaces du peuple, s'empresse d'intervenir et arrache au roi l'ordre de départ de la comtesse de Lansfeld, dont l'hôtel est presque aussitôt saccagé par le peuple. Cependant la favorite ne perdait pas l'espoir de relever sa fortune. Elle rentra quelques heures plus tard à Munich sous un déguisement ; mais elle ne put approcher de son royal amant. Un mois elle erra autour de la ville, attendant vainement son rappel. Sur ces entrefaites, le roi Louis abdiqua (20 mars 1848) et, l'indigénat ayant été retiré à Lola Montès, elle partit pour l'Italie avec Papon et un certain docteur Biedels.

On la voit ensuite à Berne avec un attaché d'ambassade, puis à Londres, où elle joue sur le théâtre de Covent-Garden *Lola Montès* ou la *Comtesse pour une heure.* L'année suivante, Lola épousait M. Head, lieutenant aux gardes de la reine Victoria, possesseur d'une fortune de 15,000 à 16,000 livres sterling de rente. La famille du jeune homme protesta et déposa contre Lola Montès une accusation en bigamie, le capitaine James existant encore. Mistress Head fournit une caution de 1,000 livres sterling et s'enfuit en Espagne avec son second mari, qui la rendit mère de deux beaux enfants ; bientôt la nouvelle de la mort de M. James vint les délivrer de tout souci (1852). Mais Lola Montès ne tarda pas à se séparer de son nouvel époux, qui, l'année suivante, se noya par accident en rade de Lisbonne. Après un nouveau voyage à Londres, où elle se montra encore sur le théâtre, elle partit peu après pour la Nouvelle-Orléans. Un Canadien, nommé Jones, se fit l'entrepreneur de ses succès dramatiques. En 1853, elle fit un voyage en Californie, et à San-Francisco, vers la fin du mois de juillet, elle convola en troisièmes noces avec un journaliste nommé Hull, l'éditeur du journal *The San-Francisco whig.*

Lola Montès revint ensuite en Europe, d'où en 1855 elle partit pour l'Australie. En mai 1856, elle jouait sur le théâtre Victoria à Melbourne, où elle eut un combat singulier avec un journaliste, M. Seekamp, éditeur du *Ballarat Times*, qui l'avait attaquée dans son journal. Dans ce combat, elle eut l'avantage et fut acclamée par les spectateurs à la représentation suivante.

Mais elle ne fut pas aussi heureuse dans une autre scène du même genre. Ayant été engagée pour jouer sur le théâtre de M. Crosby, elle chercha querelle à son directeur, et sans doute elle allait se porter à quelques-uns de ses excès habituels, lorsque apparut Mme Crosby, armée d'une forte cravache. La femme du directeur frappa si fort et si souvent sur la pauvre Lola, que l'arme cinglante fut brisée. Cette scène décida Lola Montès à quitter l'Australie. Vers la fin du mois d'août 1856, elle était en France. Elle s'y lia, a-t-on prétendu, avec un artiste du nom de Mauclerc, et prétendit qu'il était devenu son quatrième mari ; mais une lettre de cet artiste vint démentir ce bruit d'un mariage qui n'a jamais existé que dans le cerveau de l'ex-comtesse. Peu après, elle retourna en Amérique.

Le journal le *Pays* a publié en partie les mémoires de Lola Montès ; mais son autobiographie la plus exacte est dans les conférences qu'elle a faites sur elle-même à Londres et qui ont été éditées. Le *Figaro* en a reproduit, au mois d'octobre 1858, divers extraits.

La célèbre aventurière est morte à New-York ; depuis plusieurs années, elle était presque paralysée et demeurait chez une dame qu'elle avait connue à Londres. Elle a terminé, dit-on, sa vie d'une façon très-exemplaire et très-chrétienne.

LOLI (Lorenzo), peintre et graveur italien de l'école bolonaise, né en 1612, mort en 1691. Il fut l'élève de prédilection du Guide, et la faveur dont il jouissait près du professeur lui valut le surnom de **Lorenzino del signor Guido Reni.** Loli étudia aussi sous la direction de Sirani, et c'est à la reprodution des œuvres de ses deux maîtres qu'il s'est adonné comme graveur. Ses tableaux, sans être dépourvus d'une certaine valeur artistique, n'ont point mérité une nomenclature dans les historiens de la peinture ; mais ses eaux-fortes, qu'il a signées **L. Lollius**, ont souvent été hautement appréciées. Les principales sont : la *Fuite en Egypte*, d'après le Guide ; trois *Bacchanales d'enfants*, d'après ses propres compositions ; *Persée délivrant Andromède* et l'*Assomption de la Vierge*, d'après Sirani.

LOLIACÉ, ÉE adj. (lo-li-a-sé — du lat. *lolium*, ivraie). Bot. Qui ressemble à l'ivraie.

— s. f. pl. Tribu de graminées, qui a pour type le genre ivraie.

LOLIGIDÉ, ÉE adj. (lo-li-ji-dé — du lat. *loligo*, calmar). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au calmar.

— s. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre calmar.

LOLIGO s. m. (lo-li-go — mot lat.). Moll. Nom scientifique latin du genre calmar.

LOLIGOÏDE adj. (lo-li-go-i-de — du lat.

loligo, calmar, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Qui ressemble à un calmar.

— s. m. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre calmar.

LOLIGOPSIDÉ, ÉE adj. (lo-li-go-psi-dé — rad. *loligopsis*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au calmaret.

— s. f. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre calmaret.

LOLIGOPSIS s. m. (lo-li-go-psiss — du lat. *loligo*, calmar, et du gr. *opsis*, aspect). Moll. Nom scientifique du genre calmaret.

LOLIUM s. m. (lo-li-omm — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre ivraie.

LOLL, **LOLLO** ou **LULL**, idole des Francs, adorée dans les champs. On représentait Loll sous les traits d'un jeune homme aux cheveux frisés, tenant une corne d'abondance; une guirlande de pavots entourait son cou.

LOLLAND, île du Danemark. V. LAALAND.

LOLLARD s. m. (lo-lar). Hist. relig. Sectateur de l'hérésiarque allemand Lollard ou Lolhard. ‖ Sectateur de l'hérésiarque anglais Wiclef. ‖ Vaudois de France et d'Angleterre, selon quelques écrivains. ‖ On a dit aussi LOILLARD.

— **Encycl.** Hist. On désigne sous le nom de *lollards* les sectaires qui adoptèrent les doctrines prêchées par Walter Lollard de 1315 à 1322. Après la mort de ce dernier, l'inquisition sévit contre ses 80,000 disciples avec sa férocité habituelle. Suivant l'expression de Trithème, on saisit un grand nombre de *lollards* pour en faire « un grand incendie, » et ces malheureux périrent dans les supplices les plus atroces. Leurs coreligionnaires les honorèrent comme des martyrs, et, malgré la cruauté de la répression, la secte se perpétua en Allemagne et s'étendit même dans les Flandres et en Angleterre. La persécution s'acharna contre les *lollards*, mais elle ne parvint pas à les détruire. En Angleterre, ils se réunirent aux partisans de Wiclef, et préparèrent les esprits au schisme d'Henri VIII; ceux des sectaires qui étaient restés en Bohême furent les précurseurs des hussites.

LOLLARD (Walter), hérésiarque célèbre, né en Angleterre vers la fin du XIIIe siècle, brûlé à Cologne en 1322. Il commença à prêcher sa doctrine en Angleterre vers 1315. Il enseignait que les démons avaient été chassés injustement du ciel par saint Michel et par les autres anges; que les auteurs de cette injustice seraient damnés éternellement, ainsi que les hommes qui croyaient à leur sainteté; il n'admettait pas l'intercession des saints, assurait que les sacrements étaient inutiles, disait hautement que le mariage n'était qu'une prostitution jurée, niait l'efficacité du baptême et prétendait que l'hostie consacrée n'était qu'un dieu imaginaire. En conséquence, il professait le mépris des cérémonies de l'Eglise, de la messe, et se moquait publiquement des prêtres et des évêques. Lollard choisit parmi ses disciples douze hommes qu'il nommait ses apôtres, et se fit par ses prédications un grand nombre d'adhérents en Allemagne et surtout en Bohême. Il avait deux délégués principaux, qu'il nommait ses ministres, qui prétendaient entrer tous les ans dans le paradis, où ils recevaient des prophètes Enoch et Elie le pouvoir de remettre les péchés aux membres de la secte. Ces ministres transmettaient à d'autres personnes ce pouvoir de rémission. Arrêté à Cologne par ordre des inquisiteurs, Lollard fut condamné à être brûlé (1322), et mourut avec le plus grand courage. Il comptait alors en Allemagne 80,000 disciples.

LOLLARDISME s. m. (lo-lar-di-sme — rad. *lollard*). Hist. relig. Doctrine des lollards. ‖ On a dit aussi LOILLARDISME.

LOLLDONG, défilé de l'Indoustan anglais, dans les montagnes qui séparent Delhi du Gorval, entre le Gange et le Koh, à environ 48 kilom. S.-O. de Sirynagor. Il est environné de bois épais. En 1774, l'armée des Rohillahs, défaite par les Anglais, se retira dans ce passage, où elle fut bientôt obligée de capituler.

LOLLI (Antonio), célèbre violoniste italien, né à Bergame en 1733, mort en Sicile en 1802. Il apprit seul les éléments du violon et découvrit toutes les ressources de cet instrument, sans autre guide que son instinct. Aussi son manque de sérieuse éducation musicale lui nuisit-il souvent dans sa carrière artistique. Ses débuts sont restés obscurs; on sait seulement que, vers l'année 1760, il était en Allemagne, et qu'il entra à Stuttgard au service du duc de Wurtemberg. Après un séjour de onze ans à Stuttgard, Lolli se rendit à Saint-Pétersbourg. Son talent lui conquit l'admiration et même, dit-on, les bonnes grâces de l'impératrice Catherine; mais, malgré les faveurs incessantes de la souveraine, l'artiste se fatigua promptement de la résidence impériale, et vint, en 1779, à Paris se produire au concert spirituel, où son talent excita un enthousiasme universel. Toutefois, les connaisseurs lui reprochèrent d'être inégal et journalier; et en effet, comme nous l'avons déjà dit, son éducation musicale imparfaite rendait inévitable cette inégalité et ce manque d'assurance dans son jeu, tantôt net et presque sublime, tantôt lâché et mou. A Londres, où il se rendit en quittant Paris, Lolli excita de frénétiques transports et passa à l'état de demi-dieu. Puis, un beau jour, il disparut de Londres *alla sordina*, et retourna en Italie. Sa vie, dès ce moment, ne fut plus qu'une suite de pérégrinations vulgaires et sans intérêt jusqu'à sa mort, arrivée en 1802.

Les principales qualités de ce violoniste consistaient dans l'attaque hardie des difficultés et une étonnante dextérité de la main gauche. Inhabile à l'*adagio* et aux mouvements lents, il faiblissait dès que se présentait un chant trop longuement développé. Lolli n'a été qu'un météore dans le ciel de l'art. Les compositions gravées de cet artiste se résument en *huit concertos*, *quatre livres de sonates pour piano et violon*, et le recueil dit *Ecole du violon* avec alto et basse.

LOLLIA PAULINA, dame romaine, mise à mort en 49 de notre ère. Elle eut le triste honneur d'être quelques heures impératrice, en devenant la femme de Caligula. Elle était mariée à Caïus Memmius Régulus; l'empereur voulut la posséder, sans la connaître autrement que parce qu'un de ses favoris vantait la beauté de son aïeule. Ordre fut donné à Memmius, qui alors commandait une des armées impériales, de répudier sa femme et de l'amener au palais. Memmius s'exécuta aussitôt, constitua une dot à Lollia et fut présent à la cérémonie des fiançailles (38 de J.-C.). Son caprice satisfait, Caligula la renvoya, avec défense, sous peine de mort, d'avoir commerce avec aucun homme.

Après la mort de Caligula, Lollia devint la maîtresse de Claude. Ses intrigues pour jouir seule de la faveur du maître la firent l'ennemie d'Agrippine qui, ayant réussi enfin à être impératrice, résolut de se défaire de sa rivale. Elle la fit accuser d'avoir consulté des Chaldéens, des magiciens et l'oracle d'Apollon Clarien sur le mariage de Claude; celui-ci déféra l'affaire au sénat, et en présenta lui-même le rapport. Il conclut en disant « qu'il était nécessaire de confisquer et vendre les biens de Lollia et de la condamner à l'exil. » Le sénat obéit; mais Agrippine ne fut point satisfaite de la sentence, et elle fit tuer son ancienne rivale; elle voulut même qu'on lui apportât sa tête, pour être sûre de la bonne exécution de ses ordres.

LOLLIANUS, sophiste grec, né à Ephèse. Il vivait dans le IIe siècle après J.-C., sous Adrien et Antonin le Pieux, eut l'Assyrien Isée pour maître, et fut le premier professeur de sophistique qui ait occupé une chaire à Athènes. Ses leçons avaient pour principal objet l'enseignement de la rhétorique, et il a composé sur ce sujet des ouvrages qui ont été perdus et dont nous ne connaissons que quelques titres : *Art de la rhétorique; Sur les exordes et les narrations oratoires; Principes de rhétorique*. On avait élevé à ce savant deux statues à Athènes, pour rappeler le dévouement dont il avait fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de stratége pendant une famine.

LOLLIANUS (Ulpius-Cornelius), un des trente tyrans qui s'emparèrent de l'empire après la mort de Gallien. V. LÆLIEN.

LOLLINI ou **LOLLINO** (Louis), prélat et érudit italien, né dans l'île de Candie en 1557, mort à Bellune en 1625. Il entra en relation avec les plus remarquables lettrés du temps, forma à grands frais une belle bibliothèque qu'il légua, en 1620, à celle du Vatican, et devint, en 1595, évêque de Bellune. Parmi ses écrits, qui sont très-variés, car ils touchent à l'histoire, à la philologie, à la poésie, à l'éloquence, nous citerons : *De igne, notæ et emendationes in eam libri moralium Aristotelis partem in qua de bona fortuna disputatur* (in-4o); *Episcopalium curarum characteres* (Bellune, 1629); *Epistolæ miscellaneæ* (Bellune, 1642); *Carminum libri IV* (Venise, 1655).

LOLLIO (Albert), littérateur italien, né à Florence en 1508, mort à Ferrare en 1568. Il vint se fixer dans cette dernière ville, étudia les langues anciennes, la philosophie, les mathématiques, cultiva avec succès la poésie, et dut à ses talents oratoires une brillante réputation. Tous les discours qu'il prononça soit dans des circonstances solennelles, soit à l'Académie des *Elevati*, sont remarquables par l'élégance du style, la noblesse des pensées, la vivacité des images. Lollio contribua à la restauration de l'Académie des *Alterati*. Nous citerons de lui : *Invettiva contra il giuoco del tarocco* (1550, in-4o); *Orazione ricetate nell' Academia de signori Elevati* (Florence, 1552, in-4o); *Commedia detta gli Adelfi di Terenzio* (1554); *Due orazioni* (1555); *Orazioni* (1563); *Aretusa*, comédie pastorale (1564), pièce remarquable, dont le succès ne fut dépassé que par celui de l'*Aminta* du Tasse. Cette pièce offre un des premiers exemples de l'introduction de la musique dans les représentations théâtrales en Italie.

LOLLIUS (Marcus), général romain, mort l'an 3 après J.-C. Il commandait en Gaule et avait remporté quelques succès sur les tribus germaniques qui avaient passé le Rhin, quand une défaite terrible qu'il subit, défaite dans laquelle il perdit l'aigle d'une de ses légions, vint renouveler le désastre de Varus. Auguste fut obligé d'accourir en Gaule, pour réparer l'échec des armes romaines. Toutefois, l'empereur ne retira point sa confiance à Lollius et l'envoya en Asie accompagner, comme gouverneur, son petit-fils C. Cæsar. Quelque temps après l'arrivée de Lollius, on découvrit qu'il vendait aux Parthes les plans et les projets des généraux romains. Son crime révélé, Lollius s'empoisonna.

LOLME (Jean-Louis DE), publiciste suisse, né à Genève en 1740, mort en 1806. Il quitta sa ville natale, où il exerçait la profession d'avocat, pour se rendre en Angleterre, passa plusieurs années dans ce pays dans un état des plus précaires, y composa plusieurs ouvrages, pour la plupart en anglais, et, de retour à Genève (1775), il devint membre du conseil des Deux-Cents. Nous citerons de lui : *Parallèle entre le gouvernement anglais et l'ancien gouvernement de Suède* (Londres, 1772, in-8o), en anglais; la *Constitution de l'Angleterre* ou l'*Etat du gouvernement anglais* (Amsterdam, 1771, in-8o), ouvrage fort remarquable, écrit en français, et joignant l'originalité des pensées à la justesse et à la finesse des aperçus; *Histoire des flagellants* (1777); *Essai sur l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre* (1787); *Observations relatives aux taxes sur les fenêtres, les boutiques, etc.* (Londres, 1788).

LOLMO ou **LULMO** (Giovanni-Paolo), peintre italien, de l'école vénitienne, né à Bergame, mort vers 1595. Il fut un des artistes qui protestèrent, par leurs œuvres, contre la décadence de l'art à la fin du XVIe siècle, et on voit, à Santa-Maria-Maggiore de Bergame, un tableau de lui, *Saint Sébastien et saint Roch*, qui rappelle le soin et la sobriété des maîtres du XVe siècle. Le musée de Berlin possède de lui une *Madone*.

LO-LOOZ (Robert DE), tacticien belge, né près de Liége en 1730, mort à Paris en 1786. Il servit dans les armées de la Suède, puis dans celles de la France, prit part aux siéges de Maëstricht, de Berg-op-Zoom, de Mappen, et se fixa ensuite à Paris, où il composa plusieurs ouvrages. Nous citerons de lui : *Recherches sur l'art militaire* (1767, in-8o); les *Militaires au delà du Gange* (1770, 2 vol. in-8o); *Recherches d'antiquités militaires* (1770, in-4o); *Défense du chevalier de Folard contre les nouvelles opinions sur la méthode des anciens dans leurs siéges* (1776); *Recherches sur les influences solaires et lunaires, sur les influences célestes du magnétisme* (1788, in-8o).

LOLOS s. m. (lo-loss). Titre héréditaire des nobles du troisième ordre, à Macassar : *La noblesse de Macassar comprenait trois ordres : les dacus, les carrés et les* LOLOS.

LOLOTIER s. m. (lo-lo-tié). Bot. Nom vulgaire du papayer.

LOM s. m. (lomm). Armes de Fohi, que les Chinois représentent sur les étoffes destinées à l'empereur, et qui consistent en un dragon à cinq ongles.

LOM (Josse VAN), médecin distingué, né à Buren (duché de Gueldre), mort en 1564. Ce médecin, plus connu sous le nom de **Lommius**, fit ses études médicales à Paris, et, dès qu'il fut reçu docteur, alla, sur les conseils de Fernel, dont il avait conquis l'amitié, s'établir à Tournay, où il devint médecin pensionné de la ville en 1557. Vers 1560, il passa à Bruxelles, qu'il n'habita que quatre ans. Les ouvrages de Lom sont moins surchargés que ceux de ses contemporains de toutes ces inutiles et extravagantes théories léguées par le moyen âge au commencement de la Renaissance, et l'observation y occupe une place plus grande; le style en est aussi pur et élégant. Voici les titres de ces écrits : *Commentarii de tuenda sanitate; in primum librum de re medica Celsi* (Louvain, 1558); *Observationum medicinalium libri tres* (Anvers, 1560), ouvrage qui a eu un grand nombre d'éditions et a été traduit en plusieurs langues; *De curandis febribus continuis liber* (Anvers, 1563). Ces divers ouvrages ont été réunis sous le titre de *Opera omnia* (Amsterdam, 1746, 2 vol.).

LOMA s. m. (lo-ma). V. LOME.

LOMA, chaînon des monts de Kong, dans la Guinée supérieure, au N.-E. de la côte de Sierra-Leone, dans le S.-E. du royaume de Soulimana; par 9o 20′ de latit. N. et 12o 10′ de longit. O. Le Djoliba y prend, dit-on, sa source.

LOMAD ou **LOMADH** s. m. (lo-madd). Philol. Lettre de l'alphabet syriaque, correspondant au lamed des Hébreux.

LOMAGNE, en latin *Leomania*, petit pays de l'ancienne France, dans la province de Gascogne (bas Armagnac). Lectoure en était la capitale; Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne, les autres localités principales. La Lomagne est comprise actuellement dans les départements de la Haute-Garonne et du Gers. La Lomagne, à laquelle était attaché le titre de vicomté, était jadis possédée héréditairement par une famille qui remonte au XIe siècle. Cette famille s'est éteinte dans les mâles, vers la fin du XIIIe siècle, en la personne de Vésian, vicomte de Lomagne. Philippe de Lomagne, sœur et héritière de Vésian, porta la vicomté à son mari, Hélie Talleyrand, vicomte de Périgord. Celui-ci la vendit au roi Philippe le Bel, lequel la donna, en 1305, à Arnaud-Garcie de Gout et à Bertrand de Gout, son fils. Ce dernier ne laissa qu'une fille, Régine de Gout, mariée en 1311 à Jean, comte d'Armagnac, qui, à la mort de sa femme, hérita de la vicomté de Lomagne, puis la céda, moyennant une rente, au roi de France. Elle fut alors réunie à la couronne.

LOMAN s. m. (lo-man). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

LOMANDRA s. m. (lo-man-dra — du gr. *lôma*, frange; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Syn. de XEROTES, genre de plantes.

LOMANOTE s. m. (lo-ma-no-te — du gr. *lôma*, frange; *nôtos*, dos). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus, voisin des tritonies.

LOMAPTÈRE s. f. (lo-ma-ptè-re — du gr. *lôma*, frange; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent la Malaisie et l'Australie.

LOMASTOME adj. (lo-ma-sto-me — du gr. *lôma*, rebord; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche est munie d'un rebord saillant.

— s. m. Moll. Section du genre lymnée.

LOMATIE s. f. (lo-ma-tî — du gr. *lomation*, petite frange). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des asiliens, tribu des anthrax, dont l'espèce type habite la France.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et dans l'Amérique du Sud.

LOMATIN adj. m. (lo-ma-tain — du gr. *lôma*, rebord). Zool. Dont les doigts sont bordés d'une membrane sur le côté.

LOMATOCARPE adj. (lo-ma-to-kar-pe — du gr. *lôma*, rebord; *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont entourés d'un rebord.

LOMATOLÉPIS s. m. (lo-ma-to-lé-piss — du gr. *lôma*, frange; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent en Egypte.

LOMATOPHYLLE adj. (lo-ma-to-fi-le — du gr. *lôma*, rebord; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles ont un bord d'une forme ou d'une coloration particulière.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, comprenant des espèces qui croissent à l'île de la Réunion.

LOMAZZO (Jean-Paul), peintre italien, né à Milan en 1538, mort vers 1592. Il eut une grande réputation parmi ses contemporains, non-seulement comme peintre, mais encore comme poëte et comme savant. A l'âge de trente-trois ans, étant devenu aveugle, il se livra entièrement à la littérature, et on lui doit le meilleur et le plus complet *Traité de peinture* (Milan, 1584) qu'on eût encore écrit, et auquel bien des emprunts clandestins ont été faits depuis. Ses principaux tableaux sont : *Melchisédech offrant des prières à Abraham victorieux*; la *Nourriture du carême*, fresque très-intéressante et très-étudiée, dans le réfectoire de Saint-Augustin, à Plaisance; un *Christ au Jardin des Olives*, à Milan; une *Vierge à l'Enfant Jésus* et une *Piété*, au musée de Brera. En fait d'ouvrages littéraires ou didactiques, il a publié : *Idea del tempio della pittura* (Milan, 1591); *Della forma delle muse* (Milan, 1591); *Rime* (1587, in-8o).

LOMBAGIE s. f. (lon-ba-jî — du lat. *lombus*, rein). Pathol. Faiblesse des reins. On dit plus souvent LUMBAGO.

LOMBAGIQUE adj. (lon-ba-ji-ke — rad. *lombagie*). Pathol. Qui a rapport à la lombagie : *Faiblesse* LOMBAGIQUE.

LOMBAGO s. m. V. LUMBAGO.

LOMBAIRE adj. (lon-bè-re — rad. *lombes*). Anat. Qui appartient aux lombes : *Région* LOMBAIRE. *Vertèbres* LOMBAIRES. *Nerfs, muscles* LOMBAIRES. ‖ *Artères lombaires*, Vaisseaux qui naissent des parties latérales de l'aorte.

— Ornith. *Plumes lombaires*, Plumes qui garnissent les lombes des oiseaux.

— s. f. Vertèbre lombaire : *Les* LOMBAIRES.

— **Encycl.** Anat. *Artères lombaires*. Les artères *lombaires* sont au nombre de quatre de chaque côté, quelquefois de trois ou de cinq, et constituent une des branches pariétales de l'aorte abdominale. Elles se dirigent transversalement en dehors, sur le milieu du corps des quatre premières vertèbres *lombaires*, donnent quelques ramuscules aux piliers du diaphragme et aux muscles psoas, et, parvenues à la base des apophyses transverses, se divisent chacune en une branche dorsale ou postérieure et une branche *lombaire* ou antérieure. Les branches postérieures, très-grêles, envoient d'abord un rameau à la moelle et pénètrent ensuite dans la masse charnue du sacro-spinal, où elles se perdent. Les branches antérieures diffèrent les unes des autres : la branche antérieure de la première artère *lombaire* suit le bord inférieur de la deuxième côte et descend ensuite presque verticalement devant le péritoine, pour aller se perdre dans le muscle transverse de l'abdomen. La branche antérieure de la deuxième artère *lombaire* se consume dans le muscle carré des lombes; celle de la troisième artère *lombaire* marche entre les muscles carré des lombes et transverse de l'abdomen et se divise, vers le tiers postérieur de la crête iliaque, en deux rameaux qui descendent en arrière dans les muscles fessiers, où ils se perdent. Enfin la branche antérieure de la quatrième artère *lombair* marche transversalement entre les muscles psoas et carré des lombes, donne plusieurs rameaux au muscle iliaque et va se perdre, comme la précédente, dans les muscles fessiers.

— *Veines lombaires.* Les veines *lombaires*, au nombre de quatre, suivent la même marche que les artères; elles se jettent dans la veine cave et quelquefois en partie dans les veines iliaques primitives.

— *Nerfs lombaires.* Les nerfs *lombaires* sont au nombre de cinq paires, désignées par leur nom numérique, en comptant de haut en bas, et naissent, très-près les uns des autres, du renflement inférieur de la moelle vertébrale par des racines formées de deux faisceaux de filets très-larges qui, enveloppés de névrilème et très-rapprochés les uns des autres, composent une espèce de cordon appelé *queue de cheval* par les anciens. Comme les autres nerfs vertébraux, chaque paire, en sortant du trou de conjugaison, se divise en deux branches, une antérieure, l'autre postérieure.

Première paire lombaire. Sa branche postérieure se porte en arrière entre les apophyses transverses des deux premières vertèbres *lombaires*, perce la masse charnue du sacro-spinal, auquel elle donne quelques rameaux, et se perd dans les téguments de la partie supérieure de la fesse. Sa branche antérieure reçoit un filet des ganglions *lombaires* et un autre de la douzième paire dorsale, envoie un rameau à la branche antérieure de la seconde paire *lombaire* et concourt à former le plexus *lombaire.*

Deuxième paire lombaire. Sa branche postérieure suit le même trajet et offre la même distribution que la branche postérieure de la première paire; sa branche antérieure reçoit un filet des ganglions *lombaires*, communique avec les première et troisième paires et concourt à former le plexus *lombaire.*

Troisième paire lombaire. Sa branche postérieure offre la même disposition que celle des deux paires précédentes; sa branche antérieure s'anastomose avec les deuxième et quatrième paires et les ganglions *lombaires*, et concourt à former le plexus *lombaire.*

Quatrième et cinquième paire lombaire. Leurs branches postérieures sont peu volumineuses et ramifiées dans la masse charnue commune au sacro-*lombaire* et au long dorsal; leurs branches antérieures communiquent entre elles et avec les ganglions *lombaires*; celle de la quatrième paire reçoit une branche de la troisième, et celle de la cinquième termine le plexus *lombaire* et concourt au plexus crural.

— *Plexus lombaire.* Le plexus *lombaire*, de forme très-irrégulière et formé par les branches antérieures des trois premiers nerfs *lombaires* et d'une partie de la quatrième, est situé sur les côtés de la colonne *lombaire*, dans l'épaisseur même du muscle psoas. Les nerfs qui le constituent sont en contact immédiat avec la chair du muscle. C'est aussi à la surface même de ce muscle qu'on voit l'émergence de toutes les branches nerveuses qui proviennent du plexus *lombaire.* Ces branches sont au nombre de sept, dont quatre collatérales et trois terminales : 1° nerf grand abdomino-génital; 2° nerf petit abdomino-génital; 3° nerf fémoro-cutané; 4° nerf génito-crural; 5° nerf lombo-sacré; 6° nerf obturateur; 7° nerf crural.

— *Vertèbres lombaires.* Les vertèbres *lombaires* sont au nombre de cinq et présentent les caractères suivants : le corps est très-volumineux; le diamètre transversal est un peu plus long que l'antéro-postérieur. Les faces supérieure et inférieure sont concaves. Le trou a la forme d'un triangle équilatéral. L'apophyse épineuse est grosse, horizontale, quadrilatère, munie à son sommet d'un tubercule volumineux. Le pédicule est plus rapproché de la face du corps. Les échancrures supérieures sont trois fois plus petites que les inférieures. Les apophyses transverses sont minces, transversales et effilées. Les apophyses articulaires supérieures sont séparées l'une de l'autre par une distance plus considérable que celle qui sépare les deux inférieures. Elles forment une sorte de gouttière dont la concavité regarde en arrière et en dedans, gouttière dans laquelle viennent se placer les apophyses articulaires inférieures, qui sont convexes en sens inverse, c'est-à-dire en avant et en dehors. Les apophyses articulaires supérieures présentent sur leur bord postérieur un tubercule osseux nommé tubercule apophysaire.

La cinquième vertèbre *lombaire* se distingue des autres : 1° par son corps beaucoup plus épais en avant, car sa face inférieure est coupée obliquement de haut en bas et d'arrière en avant pour l'articulation du sacrum; 2° par ses apophyses articulaires inférieures, qui sont le plus souvent séparées l'une de l'autre par un espace plus considérable que celui qui sépare les supérieures; de plus, les facettes articulaires de ces apophyses sont planes et regardent en avant et non pas en dehors.

LOMBARD, ARDE s. et adj. (lon-bar, ar-de. — La plupart des étymologistes tirent le nom des *Lombards*, en bas latin *Longobardi*, de l'allemand *long-bart*, longue barbe, à cause des longues barbes que ces Germains portaient, comme le dit Paul Diacre et plusieurs autres auteurs. Vossius prétend cependant qu'ils ont été ainsi nommés parce qu'ils portaient de longues haches. Et, en effet, *barte*, en allemand, signifie hache. Mais il semble que, dans une chose de cette nature, on doit s'en tenir à l'autorité de Paul Diacre, qui, étant lui-même Lombard, n'a pu ignorer le véritable nom de sa nation, et qui assure positivement que les Lombards sont ainsi appelés parce qu'ils portaient la barbe longue). Habitant de la Lombardie; qui appartient, qui se rapporte à la Lombardie : *Les* LOMBARDS. *Le peuple* LOMBARD.

— Législ. anc. *Code lombard*, Lois des Lombards, rédigées sous Rotharis.

— Jurispr. anc. *Lettres lombardes*, Lettres de chancellerie accordées aux Lombards et aux Italiens qui voulaient trafiquer et tenir banque en France.

— B.-arts. *Ecole lombarde*, Peintres qui se sont distingués en Lombardie, et dont le Corrége fut le principal. ‖ *Seconde école lombarde* ou *Ecole bolonaise*, Ecole de peinture fondée par les Carrache. ‖ *Architecture lombarde*, Nom donné, en Italie, à l'architecture romane.

— s. m. Nom donné anciennement aux marchands, à cause du commerce que faisaient les Italiens, connus en France sous le nom de Lombards. ‖ Usurier, parce que les mêmes Italiens exerçaient fréquemment l'usure. ‖ Trompeur, pour la même raison. ‖ Lâche : *Fuir comme* LOMBARD. ‖ Etablissement autorisé à prêter sur gage, comme les monts-de-piété actuels : *Porter sa montre au* LOMBARD.

— Anc. loc. prov. *Boucon de Lombard*, Mets empoisonné. ‖ *Patience de Lombard*, Patience qui fait supporter les maux sans remède.

— Linguist. Dialecte italien usité en Lombardie : *Parler le* LOMBARD.

— Vitic. Cépage de l'Yonne.

— s. f. Diplom. Syn. de LOMBARDIQUE.

— **Encycl.** Hist. Les *Lombards* s'établirent au Ier siècle de l'ère chrétienne entre l'Elbe et l'Oder. La première mention que l'histoire fasse de ce peuple remonte à l'an 5 de J.-C. En l'an 17, sous les ordres de Marbod, ils allèrent se joindre aux bandes chérusques, et un peu plus tard ils rétablirent comme roi des Chérusques Italicus, exilé. L'histoire est muette ensuite pendant de longues années sur le compte de ce peuple. Après avoir habité diverses contrées de la Germanie, les *Lombards*, vers l'an 548, s'établirent dans la Pannonie et le Norique, qu'ils avaient conquis sous la conduite de leur roi, Audouin. La Theiss les séparait seule des Gépides, peuple entreprenant et hardi avec lequel ils furent bientôt en guerre. Alboin, fils et successeur d'Audouin, s'allia aux Avares, qui l'aidèrent à triompher des Gépides. Alboin tua de sa propre main le roi des Gépides et épousa la belle Rosamonde, fille de son ennemi, trouvée parmi les prisonniers. Les Avares eurent en partage une partie du territoire des Gépides. Dans un banquet solennel, Alboin fit servir aux principaux chefs *lombards* les fruits les plus exquis de la péninsule italique; tous brûlèrent immédiatement du désir de marcher à la conquête du pays où naissaient ces délicieuses productions, et bientôt la nation *lombarde*, hommes, femmes et enfants, accompagnée de 20,000 Saxons, apparut au milieu des plaines de l'Italie. Ce fut une épouvante générale quand on vit ces guerriers vêtus de peaux de bêtes, qui combattaient sans faire quartier et se faisaient des coupes avec le crâne de leurs ennemis. On s'enfuit de toutes parts; un grand nombre des habitants se réfugièrent dans les lagunes de Venise, qui devint dès alors une cité importante. La plupart des villes de l'Italie furent contraintes d'ouvrir leurs portes aux *Lombards.* Les vainqueurs, réunis à Milan, proclamèrent leur chef roi d'Italie en 568. Maître de Pavie, après un siége de trois ans, Alboin en fit sa capitale et le royaume *lombard* fut fondé. Tout le pays conquis fut divisé en duchés attribués aux compagnons d'Alboin. Ravenne resta aux Grecs avec le territoire environnant, qui continua à porter le nom d'exarchat. Mais Alboin, au milieu de son triomphe, devint victime de sa propre férocité. Dans une de ces orgies auxquelles les peuples germains se livraient sans cesse, il avait fait apporter une coupe faite avec le crâne du roi des Gépides et avait eu la barbarie de forcer sa femme, fille de ce malheureux prince, à boire dans cet horrible vase. Celle-ci se vengea en faisant assassiner Alboin par deux soldats qu'elle introduisit auprès de lui pendant son sommeil. Les chefs, réunis à Pavie, lui donnèrent pour successeur Cleph, qui, continuant les exploits d'Alboin, poussa ses conquêtes jusqu'aux portes de Ravenne et de Rome, pendant que ses lieutenants, se jetant sur le territoire français, le ravageaient jusque dans le voisinage du Rhône. Cleph fut assassiné après dix-huit mois de règne. Les principaux chefs *lombards*, négligeant de donner un successeur à Cleph, se taillèrent des principautés ou duchés dans le territoire conquis et confièrent l'administration du pays à trente ducs, dont les plus puissants étaient ceux de Frioul et de Spolète. Pendant près de dix ans, les *Lombards*, poussés par la cupidité, s'emparèrent des domaines royaux et mirent tout à feu et à sang dans la basse Italie. Menacés à la fois par les Byzantins et les Francs, les *Lombards* choisirent pour roi Autharis, qu'ils dotèrent de la moitié de ce qu'ils possédaient. Autharis s'allia avec les Bavarois (*Baïwarii*), établis au N. de ses Etats, et épousa la fille de leur roi, dont l'influence sur les *Lombards* fut des plus salutaires. C'est de cette époque que date en Lombardie la création d'un état politique et régulier. Cependant Autharis cherchait à agrandir ses Etats. Descendant au midi par le territoire de Spolète, il se dirigea sur Bénévent, qu'il érigea en duché, puis s'étant avancé jusqu'à Reggium, il lança son cheval dans les flots et s'écria en frappant de sa lance la colonne rhégine : « Voici la limite de l'empire *lombard.* » Les *Lombards* avaient réussi à éloigner une première fois par des présents Childebert, roi des Francs; mais ce prince, poussé par l'empereur Maurice, revint à la charge contre ces conquérants, et il réussit à se rendre maître de Milan et d'Ancône. C'en était fait de la domination *lombarde* en Italie, si les Grecs se fussent réunis à son armée, comme ils l'avaient promis. Le roi des Francs eut, en outre, à lutter contre les influences pernicieuses du climat, qui décimaient ses troupes, contre la famine et contre les dissensions entre les chefs, et il dut repasser les Alpes après trois mois de courses infructueuses en Italie. Délivré des Francs, Autharis fit rendre gorge aux ducs qui s'étaient enrichis au détriment des domaines royaux et s'appliqua à donner au gouvernement une meilleure forme. En cas de guerre, les ducs furent tenus de prêter assistance au roi, qui ne pouvait les dépouiller de leurs domaines que pour crime de félonie. Le nom du roi fut inscrit sur les monnaies et en tête des actes publics.

A la mort d'Autharis, en 591, les *Lombards* remirent le soin de leur donner un roi à la vertueuse Théodelinde, sa veuve, qui donna sa main à Agilulfe. L'influence de cette princesse sur le caractère de son nouvel époux fut très-salutaire à la nation *lombarde*, qui embrassa le catholicisme, à l'exemple de son souverain. Sous le règne d'Agilulfe, le kan des Avares envahit la Vénétie, livra au pillage Forum Julii et ne se retira qu'après avoir porté dans tout le pays le ravage et la mort. Adaloald, qui succéda en 615 à Agilulfe sous la tutelle de Théodelinde, sa mère, n'eut pas le talent de plaire aux ducs, qui le déposèrent et mirent à sa place, en 625, Ariowald, duc de Turin et son beau-frère. Ariowald fit massacrer les ducs révoltés par un ministre de l'empire grec, qu'il récompensa en lui faisant remise du tribut que payaient aux *Lombards* les exarques de Ravenne. Rotharis, duc de Brescia, qui lui succéda en 636, fit mettre à mort plusieurs ducs dont la puissance lui portait ombrage; puis il enleva aux Grecs toutes les villes qu'ils possédaient encore sur la côte occidentale, depuis Luna, en Toscane, jusqu'à la frontière des Francs. « Mais, dit un historien, le plus beau titre de gloire de Rotharis fut la rédaction et la promulgation du code des lois *lombardes.* Son édit contient près de quatre cents articles. Relevée, agrandie, continuée plus tard par différents rois jusqu'à Didier, cette législation ne survécut pas seulement pendant plusieurs siècles à la ruine du royaume *lombard*, mais devint la base du réveil de l'étude de la jurisprudence au moyen âge, en Allemagne surtout. » Rotharis mourut en 652. Rodoald, son successeur, ne régna qu'un an. Un *Lombard*, dont il avait déshonoré la femme, le tua d'un coup de poignard. Le règne d'Aribert Ier, successeur de Rodoald, n'offre aucun événement intéressant. Ses deux fils, Pertharite et Gondibert, se partagèrent le royaume en 661. Gondibert, ayant formé le dessein de dépouiller son frère, appela à son secours Grimoald, duc de Bénévent, qui le fit assassiner, et, après avoir chassé Pertharite, s'empara du pouvoir suprême. Grimoald mort, Pertharite rentra en Lombardie. Il donna tous ses soins à calmer l'irritation des ducs et à se concilier l'affection de ses sujets, dont il emporta les regrets sincères dans la tombe. Moins habile que Pertharite, Cunibert, son fils, ne sut pas assez ménager les esprits et il ne put pas empêcher les ducs de Bénévent et de Spolète de se rendre indépendants. Luitpert, qui lui succéda l'an 700, fut détrôné peu de temps après son avénement par Ragimbert, duc de Turin, qui eut pour successeur Aribert II. Ansprand, qui lui succéda, ne régna que trois mois. Pendant un règne de trente-deux ans, Luitprand, son fils, porta le royaume *lombard* à l'apogée de sa puissance et de sa prospérité. Il s'appliqua d'abord à étouffer la révolte à l'intérieur et visa ouvertement à soumettre toute l'Italie à sa loi. Mais la politique perfide des papes porta sous son règne un coup terrible à la monarchie *lombarde.* Grégoire II s'allia aux ducs de Gaëte et de Bénévent pour arrêter les progrès de la puissance des *Lombards.* Grégoire III mit également tout en œuvre dans le même but; mais Luitprand, victorieux, pénétra dans le duché romain. Grégoire implora le secours de Charles Martel; mais pendant que les négociations se poursuivaient, la mort frappa le pape et le maire du palais des rois francs. Ratchis, que les ducs donnèrent pour successeur à Luitprand, subit à ce point l'influence du pape Zacharie, que non-seulement il renonça à la guerre de conquête qui avait éclaté de nouveau, mais abdiqua la couronne pour aller prendre le froc à l'abbaye du Mont-Cassin. En 749, Astolphe, frère de Ratchis, fut porté au trône par le suffrage des ducs et reprit aussitôt les projets des anciens rois *lombards* pour la conquête de l'Italie. Il enleva d'abord l'Istrie à l'empire d'Orient (751), s'empara de la Pentapole et mit fin à l'exarchat de Ravenne par la prise de cette ville. Il enjoignit ensuite au sénat et au peuple romain de lui rendre obéissance comme au successeur des exarques. Pépin, cédant aux sollicitations pressantes du pape Etienne II, contraignit Astolphe à s'abstenir de toute conquête ultérieure. Il le força même ensuite à renoncer à diverses villes dont il s'était emparé. Didier, duc de Brescia, choisi par les *Lombards* pour succéder à Astolphe, eut pour concurrent Ratchis, qui était sorti du cloître pour briguer la couronne. Pour se ménager l'appui du pape, il lui fit de magnifiques promesses, qu'il se garda bien de tenir lorsqu'il fut débarrassé de la concurrence de Ratchis. Charlemagne épousa Hermengarde, fille de Didier. Il était à peine monté sur le trône qu'il la répudia et la renvoya à son père. Pour se venger de cet affront, Didier marcha sur Rome, qui avait autorisé cet acte injuste, après avoir associé au trône son fils Adelchis, qui eut le commandement des troupes destinées à garder le passage des Alpes. Charlemagne ayant forcé ces passages, malgré la résistance héroïque d'Adelchis, descendit en vainqueur dans les plaines de l'Italie, où tout céda à ses armes. Adelchis réussit à se réfugier à Constantinople; mais Didier tomba au pouvoir de son redoutable ennemi et alla finir ses jours en France, dans le monastère de Corbie. Ainsi finit le royaume des *Lombards;* il avait duré près de trois siècles.

ROIS LOMBARDS.

Audouin	526
Alboin	561
Cleph	573
Les trente ducs	575
Autharis	584
Agilulfe	591
Adaloald	615
Arcovald	625
Rotharis	636
Rodoald	652
Aribert Ier	653
Gondibert et Pertharite	661
Grimoald	662
Garibald	671
Pertharite (rétabli)	671
Cunibert	686
Luitpert	700
Ragimbert	701
Aribert II	701
Ansprand	712
Luitprand	712
Hildebrand	744
Ratchis	744
Astolphe	749
Didier	756-774

— *Ligue lombarde.* En 1167, les villes guelfes de Bergame, Brescia, Crémone, Mantoue, Vérone et Trévise fondèrent, au monastère de Puntido (entre Milan et Bergame), sous le patronage du pape Alexandre III, une première *ligue lombarde*, qui avait pour but de combattre les prétentions de l'empereur Frédéric Ier Barberousse. La ville de Milan avait été détruite par les gibelins; les confédérés la relevèrent, et elle entra dans la ligue. Bientôt neuf villes s'y adjoignirent, puis cinq autres encore, et, après d'assez longues vicissitudes, l'empereur dut reconnaître, en 1183, l'indépendance des villes *lombardes.* Son petit-fils, Frédéric II, ayant revendiqué la couronne d'Italie, une seconde ligue se forma également contre lui, sous le patronage des papes, en 1226. Battue d'abord par Frédéric, la ligue le vainquit à son tour définitivement, et il dut renoncer, en 1249, au but poursuivi par son ambition.

— Mœurs et Cout. Au moyen âge, on donnait le nom de *lombards* aux commerçants italiens qui vinrent s'établir en France, et surtout à Paris, vers la fin du XIIe siècle. Ils étaient changeurs, banquiers, et le plus grand nombre d'entre eux prêtait sur gages. Leur nom devint bientôt synonyme de celui d'usurier. Une rue de Paris était presque uniquement occupée par leurs comptoirs, et elle a conservé leur nom. Au reste, les rois traitaient cette race méprisée avec presque autant de rigueur que les juifs.

— B.-arts. *Ecole lombarde.* I. PEINTURE. A la différence des écoles florentine, vénitienne et romaine, qui eurent pour siége Florence, Venise et Rome, le souvenir et la gloire de l'*école lombarde* ne s'attachent point à une ville en particulier. L'expression d'*école lombarde* manque de vérité. Aussi Lanzi, dans son *Histoire de la peinture*, parle-t-il des *écoles lombardes* de Mantoue, de Modène, de Parme, de Crémone, de Milan, trop distinctes pour justifier une dénomination unique. Vincenzio Foppa, qui florissait vers 1407, est considéré comme le fondateur de l'ancienne école milanaise. Il avait apporté à Milan la manière sèche et un peu allemande des premiers Vivarini. « Bramante, l'architecte peintre, y introduisit le style de Mantegna. Bramantino, son élève, de retour de Rome, modifia la manière première, et l'école affecta dès lors plus de grâce et d'expression. Ambrogio Borgognone fut son illustre représentant. » Une nouvelle époque commence avec Léonard de Vinci, fondateur proprement dit de l'école de Milan, où il ouvrit, vers la fin du XVe siècle, une académie de dessin et de peinture. C'est à lui principalement, suivant Lanzi, qu'elle doit d'avoir été, parmi toutes les écoles de l'Italie, l'une des plus fidèles observatrices de l'antiquité et du costume. Ce sont ses élèves qui formèrent l'époque la plus florissante de l'époque milanaise. Ils eurent un goût à peu près uniforme. On y trouve le froid Beltraffio, l'austère Cesare da Sesto, qui imita plus tard Raphaël; Marco d'Oggiono, Andrea Salaï, F. Melzi, à qui le maître légua ses livres et ses manuscrits. Le siècle allait à une facilité plus grande et à un moelleux plus parfait. Ce besoin fut amplement satisfait par le suave talent de Bernardino Luini, le Raphaël milanais. On doute qu'il ait été élève de Léonard de Vinci; mais il s'est approprié tellement le style du grand artiste de la Toscane, que l'on hésite pour savoir à qui des deux on doit attribuer plusieurs ouvrages importants. A côté de cette nouvelle école, l'ancienne, sans se confondre avec elle, avait profité des exemples de Léonard de Vinci, et elle compta dans Gaudenzio Ferrari, coloriste riant et animé, contre l'usage des Milanais, un des plus habiles peintres du temps; il fut un des aides de Raphaël, et devint le fondateur d'une nouvelle école milanaise, qui fit vivre son style pendant longtemps; un de ses élèves les plus distingués fut Bernardino Lanino. Mais l'école perdait de son originalité. A la fin du xvie siècle, il ne restait plus de traces du style de Léonard de Vinci ni de celui de G. Ferrari. Les styles étrangers avaient fait des prosélytes. Les Procaccini ouvrent une nouvelle école. Le cardinal Frédéric Borromée fonde une académie des beaux-arts. Le nom de Daniel Crespi, mort en 1630, est le dernier grand nom de l'école milanaise, et, parmi les modernes, celui d'Appiani, mort en 1817.

— II. ARCHITECTURE. Le style improprement nommé *lombard* n'est pas dû aux conquérants sortis des forêts de la Germanie qui envahirent l'Italie au vie siècle. Ignorants et grossiers, ils durent subir la suprématie intellectuelle des vaincus, et s'ils eurent une influence sur l'art, ce fut plutôt pour en précipiter la décadence. Le style d'architecture qui, sous leur domination, régna dans l'Italie du Nord fut le style romain abâtardi. Il existe très-peu de monuments de l'époque *lombarde*, car la plupart des églises de la Lombardie datent du xie et du xiie siècle, et c'est à partir du xie siècle que l'architecture dite *lombarde* se modifie sensiblement, sous l'influence d'un style nouveau, le roman. Les maîtres de Côme sont cités par les lois *lombardes* comme les meilleurs architectes du temps. Jusque vers la fin du xiiie siècle, les monuments élevés en Italie furent exécutés dans le style *lombard* de la seconde époque ou roman. A partir de la fin du xiiie siècle, l'ogive tend à substituer un nouveau style, que les Italiens ont nommé allemand ou gothique. Mais, en Italie, le style ogival trouve des esprits bien moins disposés à accueillir ses tentatives hardies et le fractionnement innombrable de son luxe d'ornementation. Sa tendance perpendiculaire formait un contraste trop brusque avec les lignes solides et horizontales de l'ancienne architecture. Un goût plus pur ne se prêtait que difficilement à ces étonnants mensonges de la pierre, s'effilant en tiges ténues ou se découpant en dentelles, qui sont un des triomphes de l'art ogival. « Aussi, vers la fin du xiiie siècle, dit M. Osten, quand l'art ogival regnait seul en Allemagne, en Angleterre et dans presque toute la France, les monuments italiens construits à cette époque, tout en portant l'empreinte du style nouveau, gardent leur caractère fondamental de juste proportion entre la hauteur et la largeur de l'édifice. Ce n'est pas le roman qui se germanise, mais le gothique qui se fait italien, et il devient, en Italie, une ornementation bien plus qu'un système architectural. Tandis que les façades, les fenêtres, les portails affectent la forme ogivale, l'intérieur des églises conserve souvent l'arc plein cintre, les voûtes d'arête, les colonnes rondes, la corniche régnant autour de l'église, enfin la distribution et les données caractéristiques du style roman. Evidemment, les architectes cédaient à un goût étranger; mais ils ne s'identifiaient pas avec ce style septentrional. Le système de la ligne horizontale, une harmonieuse proportion entre la hauteur et la largeur des édifices, les grandes surfaces planes exprimant les grands espaces, en un mot les formes architectoniques accusant les divisions, restaient pour eux les règles appropriées à leur pays et à leur génie. Deux édifices seuls, en Italie, sont conçus et exécutés dans le style purement gothique, ou, du moins, à peu de chose près; ce sont : l'église supérieure de Saint-François, à Assise, et le dôme de Milan, et tous deux sont attribués à des Allemands. Pour la cathédrale de Milan, l'extérieur et l'intérieur se correspondent, à quelques déviations près des règles rigoureusement ogivales. L'infinité de clochetons, d'aiguilles, de statues qui ornent le dôme en font un édifice unique en Italie. » Quelques édifices encore, le Campo-Santo et la petite église Santa-Maria-della-Spina, à Pise, Sainte-Anastasie et le dôme de Vérone, le dôme d'Arezzo, les dômes de Sienne et d'Orvieto se rattachent au style ogival, mais sont plus ou moins altérés par le génie architectural propre à l'Italie. Vers la fin du xive siècle, les esprits se tournèrent avec ardeur vers l'antiquité classique. Les artistes suivirent les lettrés et les savants dans ce mouvement de restauration. Pendant que les uns recherchaient partout des manuscrits et exhumaient les derniers restes de la littérature antique, les autres se mirent à étudier les débris des monuments encore debout ou enfouis sous le sol. Ce retour vers le passé semblait comme un réveil et une régénération. L'esprit humain se reprenait aux traditions du beau et se dégageait de l'élément barbare qui l'avait envahi. Cette époque s'appela la Renaissance. Brunelleschi éleva le dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, et inaugura un style nouveau d'architecture, le style de la Renaissance; c'était, toutefois, un style nouveau seulement, ce n'était pas un nouveau système. Le plan des monuments resta à peu près ce qu'il était; le revêtement seul fut différent. On n'emprunta à l'architecture romaine que ses proportions, ses profils et ses décorations. A Milan, l'hôpital Majeur porte l'empreinte de cette époque de transition. Le goût de l'ornementation prit un grand développement. Les progrès rapides de la sculpture lui vinrent en aide, et le style de la Renaissance, ainsi que l'avait fait l'art ogival, s'abandonna à cet égard, à Venise en particulier, à un luxe tout oriental. Un architecte, qui devait introniser plus tard à Rome ce style pur, remarquable par sa sagesse et sa sobriété, dont il est un des premiers maîtres, Bramante, encore jeune, n'avait pas encore rejeté la tradition romane. Employé à Milan par Ludovic Sforza, il acheva l'église Sainte-Marie-delle-Grazie, celle de Saint-Satire, le cloître de Saint-Ambroise, le Lazaret, etc. Pendant qu'il protestait contre cette surabondance d'ornementation, elle prenait, à quelque distance de Milan, à la Chartreuse de Pavie, un épanouissement singulier. Terminons ce rapide aperçu en disant que l'architecture civile de la Lombardie est bien inférieure à celle de Vérone et de Gênes.

Lombards à la première croisade (LES), poëme en quinze chants, de T. Grossi, l'œuvre capitale de l'élégant poëte italien (Milan, 1830). Il a repris le sujet de la *Jérusalem délivrée* au point de vue romantique, en restant fidèle à l'exactitude historique et aux mœurs; c'est de cette seule façon que l'épopée du Tasse pouvait être rajeunie. Comme fiction servant de cadre au poëme, Grossi s'est borné à retracer les aventures d'une famille de croisés lombards. Les crimes et le repentir de Pagano, qui se fait ermite, les amours de Giselda sont à peu près tout ce qu'il y a de romanesque dans cette épopée. En rattachant à cette fiction un événement aussi considérable que la première croisade, peut-être Grossi n'a-t-il pas observé cette loi de pondération qui fait le mérite des grandes œuvres littéraires; les faits historiques débordent du cadre et rompent l'unité de l'intérêt.

Malgré ce défaut capital, le poëme des *Lombards* renferme de grandes et nombreuses beautés; le caractère de Pagano, par exemple, et celui de Giselda sont deux conceptions fortes et larges, aussi belles et aussi originales que celles de Byron et de Walter Scott. Au nombre des meilleurs passages, il faut citer celui où Gulfiero, croisé milanais, raconte le motif des armements de la chrétienté à l'ermite Pagano, l'assassin repentant, qui l'a abrité dans sa grotte; la prédication des croisades; la mort de Giselda; la prise de Jérusalem, etc. Depuis l'Arioste, l'Italie n'avait pas entendu des *octaves* aussi harmonieuses.

Lombards à la première croisade (LES) [*I Lombardi alla prima crociata*], opéra italien en quatre actes, livret de Solera, d'après le poëme de Grossi, musique de M. Verdi, représenté à Milan le 11 février 1843, et au Théâtre-Italien, à Paris, le 10 janvier 1863. Le libretto est très-chargé de situations violentes, d'assassinats et de scènes religieuses. La partition offre une déclamation lyrique vigoureuse, et plusieurs beaux morceaux; dans le premier acte, la prière *Salve Maria*, et le quintette large et énergique du finale; dans le second, le chœur des ambassadeurs, la scène de Pagano : *Ma quando un suon terribile*, le chœur des esclaves, le cantabile de Giselda : *Se vano è il pregare;* dans le troisième acte, on remarque le chœur de la procession, le duetto entre Giselda et Oronte, dans lequel M. Verdi a intercalé un andantino suave et accompagné avec une *dolcezza* tout italienne; mais le morceau capital de l'ouvrage est le magnifique trio qui termine cet acte. Le quatrième n'offre rien de saillant, si ce n'est peut-être l'hymne chanté par les croisés. La majeure partie des morceaux de cet ouvrage a été employée par le compositeur dans l'opéra de *Jérusalem*, représenté à l'Opéra français. V. l'article JÉRUSALEM.

Lombards (RUE DES). Cette rue, une des dernières du vieux Paris, est située dans le quartier, naguère encore inextricable, de Saint-Jacques-la-Boucherie. Elle tire son nom des marchands lombards et lucquois venus en France, vers le règne du roi Louis IX, pour exercer le métier lucratif de banquier et changeur, ou, pour mieux dire, de prêteur sur gages. Antérieurement à 1322, elle était appelée rue de la Buffleterie. Pendant les longues années du moyen âge, cette rue fut le vrai centre financier de Paris; c'était là que les seigneurs le mieux en cour venaient négocier des emprunts; mais, à partir du xvie siècle, les banquiers lombards disparurent de la rue qui a gardé leur nom. Un passage de la *Satire Ménippée* nous apprend que les marchands fripiers et les tailleurs les avaient remplacés à cette époque. C'est rue des Lombards que se trouvait la maison dite des *Poids du roi*, où venaient se vérifier les poids des marchands, et où étaient déposés les étalons, poinçons, matrices alors en usage. Cette maison existait encore en 1772. Bientôt une nouvelle industrie surgit tout à coup et s'installa dans la vieille rue : le commerce de confiseur. De 1650 à 1800, ce fut une vogue, et tout Paris vint, à certaines époques, s'approvisionner de dragées et de pralines au *Fidèle berger*. Puis la mode passa encore : la confiserie émigra. Ce fut l'épicerie qui la remplaça, mais non pas seule, et presque en même temps l'herboriste pharmacien apparut. Alors régnèrent le *Pilon d'argent*, la *Barbe d'or*, toutes ces enseignes qui, aujourd'hui encore, n'ont pas varié.

LOMBARD (Pierre), théologien scolastique, connu sous le nom de **Maître des sentences** (*magister sententiarum*), né vers la fin du xie siècle à Lumello, dans les environs de Novarre, en Lombardie, pays auquel il doit son surnom de Lombard, mort en 1164. Sa famille était pauvre; mais les dispositions heureuses qu'il manifesta dès l'enfance lui attirèrent les bonnes grâces d'un protecteur, qui l'envoya étudier à Bologne, d'où il vint en France muni d'une lettre de recommandation de l'évêque de Lucques pour saint Bernard. Admis à l'école de Reims par les soins de l'abbé de Cluny, Lombard y reçut l'instruction qu'on donnait alors, et se rendit ensuite à Paris, devenu le centre des hautes études en Europe. Il aurait été, suivant la tradition, le premier docteur nommé par l'Université de Paris. Il fut ensuite pourvu d'une chaire de théologie qu'en quelques années il parvint à rendre célèbre. Le succès de son enseignement l'avait fait nommer chanoine de Chartres, lorsque, en 1159, Louis le Jeune offrit à son frère, Philippe, l'évêché de Paris. Philippe était un disciple de Pierre Lombard ; il déclina l'offre du roi en faveur de son maître. Celui-ci paraît n'avoir occupé qu'un an le siége de Paris, puisque Maurice de Sully fut nommé évêque de Paris en 1160.

Lombard a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels celui qui seul lui a mérité d'être connu de la postérité a pour titre : *Petri Lombardi, episcopi parisiensis, sententiarum libri quatuor*. Le livre des *Sentences* est une somme de théologie qui a servi de modèle à celle de saint Thomas d'Aquin. Elle est moins étendue. L'auteur n'a pas la même largeur d'esprit ni la même précision que saint Thomas; mais il a fondé la méthode théologique et mis l'ordre dans une science dont le plus grand inconvénient pratique était une confusion sans bornes. Pierre Lombard était un disciple d'Abailard. Il avait appris la métaphysique à la meilleure école qui existât depuis la renaissance des études supérieures. Le clergé de l'époque reporta sur l'élève la défiance ou plutôt l'hostilité qu'il avait témoignée au professeur. Quelques propositions audacieuses et légèrement entachées d'esprit de libre examen suscitèrent à Lombard une foule d'ennemis, parmi lesquels le plus virulent comme le plus éminent est sans contredit Joachim, abbé de Flore, un moine de génie, à qui plusieurs écrivains modernes ont ménagé une réhabilitation tardive.

Indépendamment du livre des *Sentences*, dont l'édition *princeps* est de Nuremberg (1474, 1 vol. in-fol. très-recherché), on a encore de Pierre Lombard : *Glosa in psalterion Davidis* (*Commentaire sur les psaumes de David*) [Nuremberg, 1478, 1 vol. in-fol. rare]; *Commentaire sur la concorde évangélique* (1483, 1 vol. in-fol.), sans lieu d'impression; enfin, *Collectanea in omnes D. Pauli epistolas* (*Commentaire sur les épîtres de saint Paul*) (Paris, 1535, in-fol.). L'auteur a laissé de plus quelques ouvrages manuscrits : une *Glose sur le livre de Job;* des *Sermons pour les dimanches et les fêtes de l'année;* une *Méthode de théologie*, et son *Apologie*, où il se justifie de l'accusation de *nihilisme* que Jean de Cornouailles avait portée contre lui à propos des doctrines prononcées par lui sur la personne humaine de Jésus-Christ, doctrines qui furent condamnées par un concile tenu à Tours.

A consulter entre autres l'*Histoire littéraire d'Italie*, de Tiraboschi (t. III).

LOMBARD (Lambert), en latin **Lambertus Lombardus**, peintre, architecte et érudit flamand, né à Liége en 1506, mort dans la même ville en 1565. Elève de Beer Arnold et de Jean Gossart, il fit sous ces deux maîtres des progrès rapides, puis il se rendit à Middelbourg, où il rencontra Mabuse et prit ses conseils. C'est là aussi qu'il commença ces études de littérature grecque et latine qui développèrent, dans une certaine mesure, son enthousiasme pour l'art grec et romain. Cette passion de l'antique fut d'ailleurs favorisée par les circonstances. L'évêque de Liége, Erard de La Marck, nvoya le peintre en Italie, avec une mission pour le pape. Mais soit qu'il ne fût pas assez courtisan, soit pour tout autre motif, Lambert Lombard ne trouva point à Rome l'accueil qu'il attendait. Il parcourut néanmoins en observateur enthousiaste cette Italie alors si grande. Mais un malheur inattendu le fit revenir à Liége promptement. Erard de La Marck, son ami, venait de mourir (1539). « Malgré la brièveté de son séjour en Italie, dit M. Alfred Michiels, plusieurs qualités de Mantegna, de Baccio Bandinelli et de Michel-Ange avaient passé dans son style; la grâce de Raphaël ne lui avait pas échappé entièrement, et un reflet du Titien illuminait sa couleur. Pour l'art de bâtir, le genre étrusque et l'ordre dorique étaient ceux qu'il préférait. Lampsonius trouve une certaine harmonie entre leurs formes sévères et ses mœurs stoïques, entre la solidité de leurs masses et sa grande taille, sa forte complexion. » En grande faveur auprès des trois évêques qui succédèrent au prince de La Marck et des grands seigneurs du pays, l'artiste, néanmoins, n'était pas riche. Sa nombreuse famille, car il eut deux ou trois femmes et beaucoup d'enfants, en était cause, et aussi sa noble fierté. Il a pourtant beaucoup produit, et, bien que bon nombre de ses tableaux se soient perdus, il en reste encore quelques-uns, ainsi que ses cartons et ses dessins gravés. Le plus remarquable de ses tableaux est celui qui représente *Saint Michel apparaissant dans une gloire à un guerrier endormi*. De l'élégance, de l'ampleur; un grand caractère dans le type des figures, dans le jet des draperies; de la finesse, de la science, de l'étude dans l'exécution, donnent à ce morceau un mérite hors ligne. L'*Armée de Pharaon engloutie par la mer Rouge* est une toile remarquable, bien qu'inférieure à la précédente. M. Waagen croit que la *Résurrection de Lazare*, du musée de Berlin (n° 658), et la *Vierge tenant le Christ endormi* (n° 653) appartiennent à Lambert Lombard, et sont du temps où il était en Italie. Mais M. Michiels, qui ne trouve pas dans ces tableaux les grandes qualités de Lombard, est d'un avis contraire. La *Cène*, du musée de Bruxelles, n'est pas sans défauts, bien qu'elle soit pleine de qualités sérieuses. Mais un riche particulier de cette ville possède une *Pêche miraculeuse* superbe, et quarante dessins splendides, dit-on, car cet amateur cache soigneusement ces trésors, dont on ne sait l'existence et la valeur que par l'indiscrétion de quelques artistes.

Parmi les gravures exécutées, d'après les dessins originaux du maître, par Jérôme Cock, et dont Lambert Lombard a peut-être même retouché les planches, car elles sont toutes datées de 1555, 1557, 1553, etc., il faut citer *Moïse frappant le rocher; Esther devant Assuérus;* la *Cène* (1551); la *Femme adultère*, gravée par Balthasar Bos; la *Descente de croix* (H. Cock, 1556); un *Sauveur en croix* (1557), etc.

Comme architecte, il n'est guère connu que par la maison qu'il habitait près de Liége, et qu'il fit construire d'après ses dessins. Lambert Lombard fut le restaurateur des arts à Liége. Il y apporta le bon goût dans le dessin et la peinture, y fit dominer le style de la Renaissance, et établit dans sa ville natale une école artistique d'où sont sortis plusieurs peintres distingués, entre autres H. Goltzius, F. Floris, G. Key. Pendant ses loisirs, il s'adonnait à la poésie latine, et Van Munder n'hésite point à le ranger parmi les meilleurs poëtes de son temps.

LOMBARD (Nicolas), théologien français, né en 1590, mort en 1646. Entré chez les jésuites, il professa la rhétorique, et se fit, comme prédicateur, une grande réputation. On lui doit : *Commentarium in Nemehiam et Esdram* (Paris, 1643, in-fol.); la *Vraie exaltation de la croix* (Paris, 1637, in-8°); l'*Amour vainqueur des tentations* (Paris, 1637, in-8°); *Miracles de la foi chrétienne* (Paris, 1639, in-12); *De la fréquente communion* (Paris, 1641, in-8°).

LOMBARD (Théodore), poëte français, né à Annonay en 1699, mort vers 1770. Il entra dans l'ordre des jésuites, professa pendant de longues années la rhétorique à Toulouse et s'adonna avec succès à la poésie. Le P. Lombard remporta un grand nombre de prix à l'Académie des jeux Floraux, dont il devint un des mainteneurs, et au concours académique de Paris. On cite particulièrement de lui : la *Peste de Marseille* (1722), poëme; *Méthode courte et facile pour discerner la véritable religion* (1725); les *Combats de saint Augustin*, poëme; *Réflexions sur l'impiété* (1729); *Odes*, publiées dans le *Parnasse chrétien* et dans le *Recueil des jeux Floraux*.

LOMBARD (Jean-Louis), écrivain militaire français, né à Strasbourg en 1723, mort à Auxonne en 1794. Docteur en philosophie à dix-huit ans, avocat à vingt ans, il quitta alors l'Alsace, pour aller compléter à Paris ses connaissances littéraires, juridiques et scientifiques. S'étant ensuite fixé à Metz, il y connut le professeur d'artillerie Robillard, dont il devint le gendre et à qui il succéda comme professeur en 1748. En 1759, Lombard fut appelé à occuper une chaire à l'Ecole d'artillerie d'Auxonne. Lombard compta au nombre de ses élèves le jeune Bonaparte, qui devait être Napoléon Ier, et, frappé de sa précoce intelligence, il dit de lui : « Ce jeune homme ira très-loin. » Ses principaux ouvrages sont : *Table du tir des canons et des obusiers* (Auxonne, 1787); *Instruction sur la manœuvre et le tir du canon de bataille* (1790); *Traité du mouvement des projectiles* (Dijon, 1797, in-8°).

LOMBARD (Claude-Antoine), chirurgien français, né à Dôle en 1741, mort à Paris en

1811. Il devint successivement chirurgien en chef de l'hôpital militaire et de l'hospice civil de Dôle, et chirurgien militaire en chef à l'hôpital militaire de Strasbourg (1792). Là il se livra à l'enseignement avec beaucoup de zèle et s'acquit bientôt par son talent une nombreuse clientèle. Il succomba aux suites d'une attaque d'apoplexie dans les environs de Paris, où il s'était retiré. Membre correspondant de l'Institut et de plusieurs sociétés savantes, Lombard a publié, entre autres ouvrages : *Sur les évacuants dans la cure des plaies récentes, simples ou graves, suivi d'observations raisonnées sur la complication du vice vénérien et scorbutique* (Strasbourg, 1782) ; *Sur l'utilité des évacuants dans la cure des tumeurs, des plaies anciennes et des ulcères* (Strasboug, 1783) ; *Opuscules de chirurgie sur l'utilité et l'abus de la compression, et les propriétés de l'eau froide et chaude dans la cure des maladies chirurgicales* (Strasbourg, 1786) ; *Cours de chirurgie pratique sur les maladies vénériennes* (Strasbourg, 1790, 2 vol. in-8°) ; *Remarques sur les lésions de la tête pour servir à l'instruction des jeunes chirurgiens* (Strasbourg, 1791) ; *Instruction sommaire sur les pansements à l'usage des étudiants en chirurgie des hôpitaux militaires* (Strasbourg, 1797) ; *Clinique chirurgicale relative aux plaies* (Strasbourg, 1797) ; *Sur les fractures du crâne occasionnées par un coup de feu* (Strasbourg, 1796) ; *Clinique des plaies récentes, où la suture est utile, et de celles où elle est abusive* (Strasbourg, 1800) ; *Clinique chirurgicale des plaies faites par armes à feu* (Strasbourg, 1804).

LOMBARD (Charles-Pierre), apiculteur français, né en 1743, mort en 1824. Procureur au parlement de Paris avant la Révolution, il collabora, de 1790 à 1792, aux *Actes des apôtres* et à divers journaux royalistes, fut emprisonné pendant la Terreur, puis se retira à la campagne et s'occupa à peu près exclusivement depuis lors de l'éducation des abeilles. De 1818 à 1823, il fit sur ce sujet des cours publics et gratuits. Nous citerons de lui : *Manuel des propriétaires d'abeilles* (Paris, 1802), souvent réédité ; *Etat de nos connaissances sur les abeilles au commencement du* XIXe *siècle* (Paris, 1805) ; *Mémoire sur la difficulté de blanchir les cires en France* (Paris, 1808).

LOMBARD (Jean-Guillaume), homme d'Etat allemand d'origine française, né à Berlin en 1767, mort à Nice en 1812. Ses talents pour la versification, son excellente éducation, ses manières distinguées attirèrent sur lui l'attention de Frédéric le Grand, qui lui donna un emploi inférieur dans son cabinet particulier. Sous Frédéric-Guillaume II, la faveur de Lombard s'accrut considérablement : il devint secrétaire du cabinet ; puis, sous Frédéric III, après un instant de disgrâce, il se vit nommer conseiller privé chargé de la direction de la politique extérieure. Lombard acquit sur l'esprit du roi un ascendant assez considérable pour entretenir le gouvernement prussien dans des idées pacifiques vis-à-vis de la France révolutionnaire. Mais le parti de la guerre l'ayant emporté en 1806, Lombard fut rendu responsable des défaites que subit la Prusse. Il s'enfuit de Berlin et fut poursuivi par les injures et les malédictions de la populace dans toutes les villes qu'il traversa. On l'emprisonna à Stettin par ordre de la reine ; le roi le fit mettre en liberté. A partir de ce moment, Lombard ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Sa santé, épuisée par les plaisirs, rendit nécessaire un voyage dans le Midi ; il partit donc pour Nice, où la mort le frappa après un court séjour. Lombard a été jugé sévèrement par les historiens, qui n'ont vu en lui qu'un homme frivole, moralement et physiquement énervé, indifférent au mal comme au bien, sans instruction politique, joueur et débauché. On lui attribue l'ouvrage suivant : *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 *et* 1807, *dédié aux Prussiens par un ancien compatriote* (Paris, 1808, in-12).

LOMBARD DE LANGRES (Vincent), littérateur français, né à Langres vers 1765, mort à Paris en 1830. Il se rendit à Paris, où, tout en étant clerc de procureur et capitaine de la basoche, il composa pour le théâtre de la Montansier plusieurs pièces d'une médiocre valeur. Bien que partisan des idées de la Révolution, il jugea prudent de quitter Paris pendant la Terreur, se retira à Villeneuve-sur-Yonne, devint successivement membre de l'administration de la Haute-Marne, juge au tribunal de cassation (1797), envoyé extraordinaire à La Haye (1798-1799) et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 18 brumaire. Depuis lors, il se consacra entièrement à la culture des lettres. Cet homme aimable, spirituel, d'une grande facilité, mais de peu d'instruction et de peu de goût, a composé un grand nombre d'ouvrages divers, parmi lesquels nous citerons : les *Prêtres et les rois* (1793), pièce en trois actes ; le *Banquier* (1794), comédie en vers ; *Ecole des enfants* (Paris, 1795, 3 vol.) ; *Neslie*, poëme (1798) ; le *Journaliste*, comédie en un acte et en vers (1797) ; le *Meunier sans souci*, vaudeville (1798) ; le *Dix-huit brumaire* (1799) ; *Peters* (1805), poëme héroï-comique, suivi de contes en vers ; *Joseph*, poëme burlesque (1807) ; le *Dix-neuvième siècle*, poëme (1810) ; l'*Athée*, drame en cinq actes et en vers (1818) ; les *Souvenirs* (1819) ; *Mémoires d'un sot* (1820) ; *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la Révolution française* (1823, 2 vol.) ; *Décaméron français* (1828, 2 vol.) ; *Mémoires de l'exécuteur des hautes œuvres* (1830), etc. Il a collaboré à l'*Histoire de la Révolution française par deux amis de la vérité* (1792 et suiv., 20 vol. in-8°). Quérard lui attribue plusieurs ouvrages historiques qui ont paru sans nom d'auteur.

LOMBARDELLI (Grégoire), théologien italien, né à Sienne, mort dans la même ville en 1613. Il appartenait à l'ordre des dominicains et remplissait les fonctions de conseiller du saint office. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *Instruzzioni de' confessori* (Sienne, in-12) ; *Summario della disputa a difesa delle sacre stigmate di santa Catarina di Siena* (Sienne, 1601, in-4°). Lombardelli a écrit également la *Vie* d'un grand nombre de saints italiens. — Son frère, Horace LOMBARDELLI, occupa une chaire de rhétorique à Sienne, dans la seconde moitié du XVIe siècle. On lui doit : *Degli punti e degli accenti* (Florence, 1566, in-8°) ; l'*Arte del puntare i scritti* (Sienne, 1585, in-8°) ; *Difesa del zeta* (Florence, 1586, in-8°).

LOMBARDELLI DELLA MARCA (Giovanni-Battista), dit **il Montano**, peintre italien de l'école romaine, né en 1532, mort en 1587. Il étudia la peinture sous la direction de Marco Marcucci de Faenza, puis se rendit à Rome et s'y fit remarquer par une facilité d'exécution poussée à l'excès, dont il abusait pour exécuter à la hâte et insoucieusement les travaux qui lui étaient confiés. On trouve des tableaux et des fresques de cet artiste à Rome et à Pérouse ; mais ses compositions les plus soignées sont à Montenovo, son pays natal.

LOMBARDERIE s. f. (lon-bar-de-rî — rad. *lombard*). Jurispr. anc. Droit que payaient les Lombards ou marchands italiens aux foires de Champagne pour y faire leur commerce.

LOMBARDI (Alfonso CITADELLA, dit), sculpteur italien, né à Ferrare en 1487, mort à Bologne en 1536. On le croit élève de Nicolo de Puglia. Lié avec le Titien, il eut le talent, pendant une séance donnée par Charles-Quint au grand peintre pour un portrait, d'exécuter une esquisse en cire qui plut tellement à l'empereur qu'il en commanda la reproduction en marbre, et paya Lombardi aussi magnifiquement que le Titien lui-même. Les principaux ouvrages de ce sculpteur sont à Bologne, et on cite, entre autres compositions : le *Tombeau du condottiere Ramazzato Ramozotti ;* la *Résurrection du Christ*, bas-relief ; *Saint Barthélemy ; Bustes des douze apôtres*, terres cuites ; un *Hercule* colossal ; les *Funérailles de la Vierge*, bas-relief ; les médaillons de *Charles-Quint*, de l'amiral *André Doria*, d'*Alphonse d'Este*, de *Clément VII*, d'*Hippolyte de Médicis*, du *Bembo*, de l'*Arioste*, etc.

LOMBARDI (Girolamo), dit **Girolamo de Ferrare**, sculpteur et fondeur italien, né à Ferrare vers 1510. Ses maîtres furent Andrea Cantucci et le Sansovino. Lombardi aurait acquis un renom qui l'eût fait l'égal des plus grands sculpteurs de l'école italienne, s'il ne se fût, pour ainsi dire, cloîtré dans la petite ville de Recanati, voisine de Lorette. C'est dans la *Santa-Casa* de cette dernière ville que se trouvent les plus beaux ouvrages de cet artiste : l'*Adoration des mages ;* le *Prophète Ezéchiel ;* les statues de *Zacharie*, *David*, *Amos* et *Malachie ;* les *Candélabres* en bronze de l'autel du saint sacrement, et la *Madone* également en bronze placée au-dessus de la principale porte de l'église.

LOMBARDI (Cristofano), dit **Tofano** et **Lombardino**, architecte et sculpteur italien qui vivait vers 1540. Il a été l'un des architectes de la cathédrale de Milan, et son nom est encore attaché à d'autres travaux d'une grande importance, tels que la façade de Saint-Celse, dans la même ville, la restauration de Saint-Eustarge, la construction du monastère de Sainte-Catherine. On ne cite de lui qu'une seule sculpture, un *Christ à la colonne*, qui se trouve dans la cathédrale de Milan.

LOMBARDI (Carlo), architecte et ingénieur italien, né en 1554, mort en 1620. C'est à Rome qu'il exécuta ses principaux travaux : la *Villa Aldobrandini*, la *Façade de Sainte-Françoise-Romaine*, la *Façade de l'église Sainte-Prisce* et le *Palais Costaguti*. Lombardi a publié un petit traité sur les moyens de prévenir les inondations du Tibre.

LOMBARDI (François), littérateur italien, né à Bari en 1631, mort dans la même ville en 1743, à l'âge de cent douze ans. Il visita Rome et l'Italie, et reçut, en 1702, de ses compatriotes, la mission d'aller prêter, en leur nom, serment de fidélité à Philippe V. On lui doit, entre autres ouvrages : *Compendio cronologico delle vite degli arcivescovi Baresi* (Naples 1694) ; *Notizie storiche della città e vescovi di Molfetta* (1703).

LOMBARDI (Charles), écrivain italien, né à Rimini, mort à Marbourg en 1669. Ayant embrassé le protestantisme, il se rendit en Allemagne et en Hollande, puis se fixa à Marbourg (1653), où il enseigna la médecine, la philosophie et les belles-lettres. Ses principaux ouvrages sont : *Flores politici e florentissimo politicorum campo decerpti* (1657) ; *De divisione motus* (1659) ; *Centuria prima di bellissime moralita* (1660). — Son fils, Jean-Henri LOMBARDI, né à Marbourg en 1668, mort en 1726, fut avocat du fisc, conseiller intime et directeur de la chancellerie à Rothenbourg. Il a publié, entre autres écrits : *Palæstra judiciaria, tam civilis quam criminalis* (1708) ; *Trutina triadis quæstionum controversarum* (1710).

LOMBARDI (Giovanni-Domenico), dit l'**Omino**, peintre italien de l'école florentine, né à Lucques en 1682, mort en 1752. Il apprit les éléments de la peinture sous la direction de Pietro Paolini, puis il étudia les procédés et le style des grands maîtres bolonais et vénitiens. On cite comme œuvres très-remarquables les deux tableaux qu'il fit pour le chœur de l'église des Olivétains à Lucques, représentant *Bernard, le fondateur de l'ordre, secourant les pestiférés*. Vers la fin de sa carrière, il perdit, assure-t-on, toutes ses brillantes qualités, en confectionnant à la hâte des tableaux de pacotille.

LOMBARDI (Jérôme), érudit italien, né en 1707, mort en 1792. Affilié à la compagnie des jésuites, il professa les lettres dans plusieurs colléges de son ordre et termina son existence à la maison professe de Venise, dont il était devenu bibliothécaire. On lui attribue l'ouvrage suivant : *Notizie spettanti al Capitolo di Verona* (Rome, 1752), et la *Vie* de quelques religieuses renommées pour leur sainteté. Il a, en outre, édité plusieurs volumes, entre autres, la *Cultivazione*, de Louis Alamanni (Venise, 1751), et le *Carême*, de Sagromaso (Venise, 1764).

LOMBARDIE s. f. (lon-bar-dî). Anc. comm. Sorte de fourrure : *Quarreaux fourrés de* LOMBARDIE.

LOMBARDIE. Ce nom, pris comme synonyme de royaume des Lombards, désigna, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la plus grande partie de la péninsule italique. Depuis cette époque, il s'applique, mais avec des limites qui ont souvent varié, à cette vaste plaine qui forme l'Italie du Nord et qu'arrosent le Pô et l'Adige. Ainsi circonscrite, la Lombardie est limitée au N. par les cantons suisses du Tessin et des Grisons, le Tyrol ; à l'E. par le lac de Garde et le Mincio, qui la séparent de la Vénétie ; au S. par le Pô ; à l'O. par le Tessin, qui la sépare de l'ancien Piémont. Les villes principales de la Lombardie sont : Milan, Pavie, Crémone, Brescia et Bergame. On évalue sa population, d'après le dernier recensement publié à Florence, à 2,732,000 hab., répartis en neuf provinces : Milan, Côme, Sondrio, Pavie, Lodi-et-Crema, Bergame, Brescia, Crémone et Mantoue. La superficie de cette partie de l'Italie est d'environ 131 myriamètres carrés.

La Lombardie est une immense plaine inclinée du N. au S. Seule, la partie septentrionale est sillonnée par des montagnes, derniers contre-forts des Alpes. Cette contrée est arrosée par de nombreux et importants cours d'eau. Nous signalerons : le Pô, l'Adige, le Tessin, l'Adda, l'Oglio, la Chiese et le Mincio. Les lacs abondent dans la partie septentrionale ; les plus considérables sont : le lac Majeur, le lac de Garde, le lac de Lugano, le lac de Varès et le lac de Côme. Les eaux de ces lacs alimentent de nombreux canaux d'irrigation qui fertilisent le sol. Etudié au point de vue géologique, le sol de la Lombardie présente des calcaires où l'on rencontre du grès rouge, de l'oxyde de fer, du plomb argentifère et du plomb sulfuré. Outre le fer et le plomb, on exploite en Lombardie le cuivre et l'arsenic, le marbre, l'argile avec laquelle on fabrique de la faïence et de la poterie.

Le climat est généralement chaud et sain. Les districts qui avoisinent les Alpes sont exposés à des froids assez rigoureux. On moissonne ordinairement en Lombardie vers la fin de juin et on vendange en octobre. En automne, les pluies sont abondantes. L'air est généralement sain ; cependant les rizières qui couvrent une partie du sol engendrent parfois, en été, des fièvres pernicieuses. La culture du sol forme la branche principale de la fortune publique en Lombardie. Les champs cultivés ont remplacé presque partout les épaisses forêts dont parle Polybe. Les principaux produits du sol sont : le froment, le maïs avec lequel on fait la *polenta*, nourriture presque exclusive de la classe pauvre, le lin et le chanvre, objet d'une grande exportation, le millet, les fèves et surtout le riz. La culture de la vigne laisse beaucoup à désirer, et le vin est d'une qualité médiocre. L'éducation du ver à soie produit annuellement 3 millions de kilogrammes de cocons. Les arbres fruitiers abondent dans les vallées et sur les bords des lacs. Les principaux sont : les oliviers, les amandiers, les châtaigniers et les citronniers. La race bovine fournit de bonne viande et d'excellents fromages, dont les plus renommés sont le parmesan et le *strocchino*. L'éducation de la race ovine laisse à désirer. On engraisse beaucoup de porcs et de volailles. L'éducation des abeilles donne d'excellents résultats. L'industrie manufacturière de cette belle contrée est loin d'avoir atteint le degré de prospérité auquel elle peut prétendre. « Mais, dit un historien, en se rappelant que ce pays fut de tout temps le champ clos où les peuples de l'Occident vidaient leurs querelles, en n'oubliant pas non plus l'état oppressif sous lequel l'Autriche l'a tenu pendant près d'un demi-siècle, et surtout en tenant compte de l'indolence proverbiale des Italiens et de la superbe oisiveté des classes nobles, on comprendra aisément l'infériorité industrielle de la Lombardie. » Nous devons cependant mentionner ici l'orfévrerie de Milan, les armes et la coutellerie de Brescia, les instruments de musique de Crémone, les fleurs artificielles, la poterie fine, la parfumerie, etc. Tous ces objets donnent lieu à un commerce assez considérable, que le nouvel état de ce pays ne pourra que développer, quand l'Italie, revenue enfin des émotions de sa révolution intérieure, reprendra sa marche dans le progrès européen.

Lorsque Charlemagne eut cessé de tenir dans ses mains puissantes les rênes de l'empire immense qu'il avait fondé, son œuvre gigantesque s'écroula de son propre poids. Lorsque la diète de Tibur eut déclaré Charles le Gros déchu de la dignité impériale, la Lombardie se détacha de l'empire pour entrer dans le système féodal. L'archevêque de Milan, les évêques de Pavie, de Vérone se déclarèrent indépendants. Cependant un lien commun, la royauté, existait encore, et, jusqu'au milieu du Xe siècle, la couronne de fer, disputée avec acharnement, fut tour à tour le prix du meurtre et de l'inceste. Dans la fameuse querelle des investitures, la Lombardie prit part à la lutte, et, à la faveur des longues querelles entre le pape et l'empereur, Milan, Pavie, Lodi, Crémone, Mantoue, Parme conquirent successivement leur indépendance et se donnèrent une organisation républicaine. Des ambitions et des intérêts opposés ne tardèrent pas à diviser ces nationalités, et lorsque Fréderic Barberousse franchit les Alpes pour faire respecter l'autorité impériale, la discorde régnait en Lombardie. L'Italie entière se leva comme un seul homme pour défendre sa liberté, et, entre toutes les cités indépendantes, Milan montra le plus d'héroïsme. Elle soutint avec une vaillance digne des plus grands éloges un siége de deux ans contre les troupes de l'empereur ; mais elle dut se rendre, après un suprême effort et l'ennemi la détruisit en partie. La chute de Milan entraîna celle de la plupart des villes de l'Italie, et les podestats remplacèrent partout les magistrats républicains. Cependant les Italiens, puisant des forces dans l'excès même de leur humiliation, firent les plus généreux efforts pour recouvrer leur liberté, que l'on croyait morte et qui n'était que blessée. Milan sortit de ses ruines et le gain de la célèbre victoire de Legnano, dû surtout au courage des Milanais, entraîna l'expulsion des podestats. L'Italie marchait à grands pas vers l'unité politique ; mais la formation de factions nouvelles l'empêcha d'atteindre ce but depuis si longtemps rêvé. Avec Innocent III et Philippe de Souabe commença cette querelle de la papauté et de la maison de Hohenstauffen, qui se prolongea jusqu'à la fin du XIIIe siècle. De tous côtés naquirent des discordes religieuses. Guelfes et gibelins, catharins et patarins transformèrent jusqu'en 1268 l'Italie en un vaste champ de bataille. Le parti aristocratique profita habilement de ces luttes civiles pour imposer peu à peu son autorité aux diverses ligues lombardes. C'est ainsi que les Visconti firent peser leur despotisme sur Milan, les Scala sur Vérone, les d'Este sur Ferrare, les Carrara sur Padoue et les Gonzague sur Mantoue. Les Visconti ne tardèrent pas à réunir sous leur domination la Lombardie tout entière, constituée en duché à leur profit par l'empereur Wenceslas (1395). Sans l'énergique résistance de Venise, ils auraient probablement étendu leur domination sur toute l'Italie. Malgré tous leurs efforts, Jean Galéas et Philippe-Marie ne parvinrent jamais à entamer la république vénitienne. Sous le règne de François Sforza, la Lombardie suivait le mouvement de renaissance artistique et littéraire de l'Italie, lorsque l'ambitieux Ludovic le More appela les Français dans le Milanais, en 1493. L'Italiea ppartint un moment à Charles VIII. Louis XII y guerroya sans fruit de 1498 à 1513. Pendant le longue lutte entre François Ier et Charles-Quint, le Milanais fut le théâtre de plusieurs sanglants combats. A la mort de Charles-Quint, que le traité de Madrid (1526) avait rendu possesseur de la Lombardie, cette contrée passa à la branche espagnole de la maison d'Autriche. La paix d'Utrecht (1713) et plus tard celle d'Aix-la-Chapelle (1748) assurèrent cette conquête à l'Autriche. La Révolution française consacra l'indépendance de la Lombardie. Lorsque le despotisme impérial eut succombé plus tard sous l'effort de la cinquième coalition, la Lombardie fut rendue à l'Autriche par les traités de 1815, et cette contrée constitua avec la Vénétie le royaume Lombard-Vénitien. Ici commence pour ce malheureux pays une longue période d'oppression et de souffrance. « Sous le gouvernement inquisitorial et despotique de l'Autriche, la Lombardie, dit un historien, frémissait et s'agitait. Confalonieri, Pellico, Maroncelli, Pallavicino et bien d'autres allèrent expier sous les plombs de Venise ou dans les forteresses de la Moravie leurs aspirations vers la liberté. La révolution de 1830 eut son contre-coup en Lombardie, et si elle livra à la brutalité autrichienne quelques victimes nouvelles, elle vit se fonder la *Société de la jeune Italie*, organisée par Giuseppe Mazzini. La propagande des idées libérales était active et effective; plusieurs membres du clergé partageaient la nouvelle doctrine, et quand Pie IX monta sur le trône pontifical, le mirage trompeur que ce pontife fit luire aux yeux des amis de la liberté inspira à Charles-Albert le rêve de l'indépendance de l'Italie. Sur ces entrefaites, la monarchie de Juillet disparut, et la deuxième République française fut proclamée. Le vent révolutionnaire passa les monts; Milan chassa les Autrichiens; Venise se déclara en république et la guerre de l'indépendance commença. Triomphante d'abord à Custozza, la liberté italienne fut vaincue à Novare (1849). » Venise succomba le 8 août 1849, malgré les efforts héroïques de Daniel Manin. La Lombardie vit ainsi s'évanouir pour quelque temps encore l'espoir de ressaisir son indépendance. Mais l'habile politique du comte de Cavour ne tarda pas à trouver l'occasion de recommencr la lutte (1859), et le Piémont, aidé de la France, chassa en quelques jours les Autrichiens de la Lombardie, que la paix de Villafranca rendit enfin à la liberté.

LOMBARDINO (Cristofano), architecte et sculpteur milanais. V. LOMBARDI (Cristofano).

LOMBARDIQUE adj. (lon-bar-di-ke). Géogr. Qui appartient aux Lombards ou à la Lombardie. ‖ Peu usité.

— Diplomatiq. *Ecriture lombardique*, Ecriture romaine altérée par les Lombards, et qui a été employée du VII^e au XIII^e siècle, avec des formes très-variées.

— s. f. Ecriture lombardique : LOMBARDIQUE *capitale, massive, bouclée, historiée, tranchée.* ‖ Lettre lombardique : LOMBARDIQUES *en zigzag, à compartiments, à volutes.*

LOMBARDISME s. m. (lon-bar-di-sme — — rad. *lombard*). Littér. ital. Façon de parler propre aux habitants de la Lombardie.

LOMBARDO (Pietro), architecte et sculpteur vénitien, né vers 1445, mort vers 1530. Il construisit le *Tombeau de Dante* à Ravenne, la *Tour de l'horloge* à Venise, l'église de *Santa-Maria-de'-Miracoli*, le palais *Vendramini-Calergi*, et l'un des cloîtres du couvent de Sainte-Justine de Padoue. Parmi ses sculptures, on cite principalement : deux chapiteaux et l'ornementation de la frise et des pilastres à la chapelle du Crucifix de l'église Saint-François de Ravenne, les statues de *Saint Jérôme* et *Saint Paul*, à Saint-Etienne de Venise, et le *Mausolée* de bronze *du cardinal Giovanni Battista Zeno*, à Saint-Marc.

LOMBARDO (Tullio), architecte et sculpreur vénitien, fils du précédent, né vers 1470. On lui doit la construction des églises de Saint-Jean-Chrysostome et de San-Salvator à Venise; deux bas-reliefs à Saint-Antoine de Padoue; les statues d'*Adam* et d'*Eve* au palais Vendramini; le bas-relief des *Apôtres dans le cénacle*, à Saint-Jean-Chrysostome, et les fonts baptismaux de Saint-Martin.

LOMBARDO (Antonio), sculpteur et artiste vénitien, frère du précédent. Il vivait à la fin du XV^e siècle, construisit le collége de la Miséricorde à Venise, décora la chapelle del Santo, dans l'église Saint-Antoine de Padoue, et sculpta, entre autres pièces remarquables, les statues placées sur le maître-autel de l'église Sainte-Justine à Venise, plus le *Saint Thomas* qu'on voit à Saint-Jean-et-Saint-Paul près du tombeau du doge Michel Steno.

LOMBARDO (Sante), sculpteur et architecte italien, neveu des précédents et petit-fils de Pietro Lombardo, dont nous avons donnê la biographie, né à Venise en 1504, mort en 1560. Il construisit à Venise le grand escalier et la façade du collége de Saint-Roch, les palais Vendramini, Gradenigo, et le palais Malipiero dans l'île de Sainte-Marie-Formose. Son mérite comme sculpteur est plus contesté, et on ne cite particulièrement aucune de ses œuvres.

LOMBARDO (Tommasso), sculpteur italien, né à Lugano à la fin du XV^e siècle. Il était élève de Sansovino, et on cite parmi ses compositions les plus remarquables les statues de l'attique de l'ancienne bibliothèque de Saint-Marc de Venise, le *Saint Jérôme* de l'église Saint-Sauveur de la même ville, et enfin la *Madone avec l'Enfant Jésus* et le *Petit saint Jean* qu'on voit à Saint-Sébastien.

LOMBARDO (Antonio), peintre italien de l'école de Parme qui vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. On lui attribue une partie des fresques exécutées dans l'oratoire de Santa-Croce de Parme, et à la voûte de l'église Saint-Hilaire, plus la *Sainte Barbe*, peinte à fresque sur la façade d'une maison du faubourg Saint-Sylvestre.

LOMBARD-VÉNITIEN, IENNE adj. Géogr. Qui appartient à la Lombardie et à la Vénétie. ‖ On dit aussi LOMBARDO-VÉNITIEN.

— Substantiv. Habitant du royaume lombard-vénitien : *Les* LOMBARDS-VÉNITIENS.

LOMBARD-VÉNITIEN (ROYAUME), dénomination donnée, de 1815 à 1866, à la partie italienne de l'empire d'Autriche, composée de la Lombardie et de la Vénétie. Bien qu'après la guerre de 1859 la Lombardie eût cessé de faire partie des possessions autrichiennes, le reste de ce royaume, c'est-à-dire la Vénétie et une partie du Mantouan, ne continua pas moins de porter jusqu'après la bataille de Sadova (1866) le nom de royaume Lombard-Vénitien. Mais, depuis la cession de la Vénétie au royaume d'Italie, le titre de royaume Lombard-Vénitien est tombé dans le domaine de l'histoire. Pour les détails géographiques et historiques, v. LOMBARD, LOMBARDIE, VÉNÉTIE.

LOMBART (Pierre), graveur français, né à Paris en 1612, mort en 1682. Elève de Simon Vouet, il alla s'établir à Londres, où il travailla d'abord pour les libraires, et excella notamment dans le portrait. Ses principales œuvres sont : *Charles I^{er} à cheval*, d'après Van Dyck (après la mort du prince, la tête de Cromwell fut, sur cette gravure, substituée à celle du roi); la série des douze portraits connue sous le nom des *Comtesses de Van Dyck;* un portrait du *Protecteur* suivi d'un page; *Lafond*, gazetier de Hollande; la *Duchesse d'York* et *Samuel Moreland*, d'après Leslie; *Marie de Médicis;* le *Duc de Vendôme;* la *Nativité*, l'*Adoration des bergers* et la *Cène*, d'après Poussin; l'*Archange Michel*, d'après Raphaël; la *Vierge assise sur un trône*, d'après Annibal Carrache; *Madeleine pénitente*, du Titien, et enfin le *Jésus en croix*, d'après Philippe de Champagne.

LOMBERS, village et commune de France (Tarn), canton de Réalmont, arrond. et à 15 kilom. d'Albi, sur un affluent du Dardou; 1,507 hab. C'était au moyen âge une ville qui joua un rôle important lors de la guerre des albigeois, et qui avait été, à une époque fort ancienne, érigée en baronnie. Son château était bâti sur le pic Lombers, et au-dessous, à peu près à 80 mètres, coulait la rivière d'Assou. Une ceinture de terre qui entourait ce château et le séparait de la ville a fait supposer que son nom venait du latin *lumbare, lumbaris.* Le premier baron de Lombers céda, en 1193, son titre et son château à Bernard de Boisseson et à Adélaïde de Boisseson, célèbre par sa beauté. Hugues d'Adhémar succéda aux Boisseson dans la baronnie de Lombers, et mourut en 1208. Un an plus tard éclata la guerre des albigeois, et, en 1210, Simon de Montfort se rendit maître du château. A la mort de Philippe de Montfort en 1256, son oncle, Lambert de Monteil-Adhémar lui succéda, et la baronnie de Lombers resta entre les mains de cette famille jusqu'en 1313, époque où Marguerite de Monteil-Adhémar la fit passer dans celle de son mari, Gui de Comminges. Bouchard VII de Vendôme fut le dernier membre direct de cette maison qui posséda la baronnie; elle échut après lui au mari de sa sœur Catherine de Vendôme, Jean I^{er} de Bourbon, qui mourut en 1437. Eléonore de Bourbon, leur fille, en hérita et l'apporta par mariage à la maison d'Armagnac. En 1519, le parlement réunit définitivement cette baronnie à la couronne. Louis de Lescure était gouverneur de Lombers lorsque cette ville embrassa, malgré lui, le parti du duc de Rohan, qui était huguenot. Elle fut brûlée et rayée du nombre des villes. Les ruines du château furent données en 1668 aux capucins et passèrent ensuite entre les mains de divers propriétaires. En 1176, il se tint à Lombers un concile dans lequel l'hérésie des vaudois, appelés alors les bons hommes, fut jugée et condamnée. Les vaudois y étaient représentés par leurs plus savants docteurs.

LOMBERT (Pierre), littérateur, né à Paris, mort vers 1710. Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, mais se borna à donner des consultations. S'étant lié avec les solitaires de Port-Royal, il s'adonna à l'étude des Pères de l'Eglise et fit des traductions estimées, bien qu'il prête parfois, à l'exemple de d'Ablancourt, ses pensées aux auteurs qu'il traduit. Nous citerons : *Œuvres de saint Cyprien* (1672, 2 vol.); la *Cité de Dieu* de saint Augustin (1675, 2 vol. in-8°); les *Principes de la vie chrétienne* du cardinal Bona (1681), etc.

LOMBES s. m. pl. (lon-be — lat. *lumbi*, même sens). Anat. Région comprise entre la base de la poitrine, le bassin et la région ombilicale, dans la partie postérieure du corps : *Les plaies des* LOMBES *ne sont dangereuses qu'autant qu'elles sont très-profondes, et qu'elles pénètrent dans la cavité abdominale.* (Petit.)

— **Encycl.** Si l'on divise l'abdomen par deux lignes verticales s'étendant de l'épine iliaque antérieure et supérieure jusqu'au rebord cartilagineux des côtes, de chaque côté, et par deux autres lignes horizontales, l'une au niveau de la base de la poitrine, l'autre au niveau de la base du bassin, on partagera ainsi la cavité abdominale en neuf régions. Les deux régions latérales de la partie moyenne portent le nom de *lombes.* Elles sont séparées par la région moyenne, appelée région ombilicale. Au-dessus d'elles se trouvent les hypocondres, au-dessous les flancs. V. ces mots et les mots ABDOMEN, LOMBAIRE.

LOMBEZ, en latin *Lombaria*, ville de France (Gers), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Save, au milieu d'une plaine fertile, à 40 kilom. S.-E. d'Auch; pop. aggl., 999 hab. — pop. tot., 1,678 hab. L'arrondissement comprend 4 cantons, 71 communes et 37,623 hab. Tribunal de première instance, justice de paix; fabrique de cuirs et de liqueurs; commerce de graines, laines, cuirs, bestiaux, mules. Cette petite ville possède une belle église du XIV^e siècle, classée au nombre des monuments historiques; elle est construite en brique et remarquable par la hauteur de sa voûte, ses vitraux et les pierres tombales de quelques évêques. L'hôtel de ville et l'ancien palais épiscopal méritent aussi d'être signalés. Dans ces dernières années on a découvert près de Lombez plusieurs molaires de mastodonte.

LOMBIS s. m. (lon-bi). Grosse coquille de couleur vermeille, employée aux ornements en rocaille.

LOMBLEN, île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, par 8° 20′ de lat. S., et 121° 40′ de long. E.; à l'E. des îles de Sabraon et de Solor, dont elle est séparée par le détroit de Zimanro, et à l'O. de l'île Pantar, dont elle est séparée par le détroit d'Alou. Elle a environ 72 kilom. de longueur sur 24 de largeur, et est habitée par des Malais.

LOMBO-ABDOMINAL, ALE adj. (lon-bo-abdo-mi-nal, a-le — du lat. *lumbus*, rein, et de *abdominal*). Anat. Qui appartient aux reins et à l'abdomen : *Muscle* LOMBO-ABDOMINAL.

— s. m. Muscle lombo-abdominal : *Le* LOMBO-ABDOMINAL.

LOMBO-COSTAL, ALE adj. (lon-bo-ko-stal, a-le — du lat. *lumbus*, rein, et de *costal*). Anat. Qui appartient aux reins et aux côtes : *Muscle* LOMBO-COSTAL.

— s. m. Muscle lombo-costal : *Le* LOMBO-COSTAL.

LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN, IENNE adj. (lon-bo-ko-sto-tra-ké-li-ain, i-è-ne — du lat. *lumbus*, rein; *costa*, côte, et du gr. *trachelê*, cou). Anat. Qui appartient aux reins, aux côtes et au cou : *Muscle* LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN.

— s. m. Muscle lombo-costo-trachélien : *Le* LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN.

LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN, IENNE adj. (lon-bo-dor-so-tra-ké-li-ain, i-è-ne — du lat. *lumbus*, rein; *dorsum*, dos, et du gr. *trachelê*, cou). Qui appartient aux reins, au dos et au cou : *Muscle* LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN.

— s. m. Muscle lombo-dorso-trachélien : *Le* LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN.

LOMBO-HUMÉRAL, ALE adj. (lon-bo-u-mé-ral, a-le — du lat. *lumbus*, rein, et de *huméral*). Anat. Qui appartient aux reins et à l'épaule : *Muscle* LOMBO-HUMÉRAL.

— s. m. Muscle lombo-huméral : *Le* LUMBO HUMÉRAL.

LOMBOK, île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, sous 8° 17′ de lat. S., et 114° 17′ 6″ de long. E.; séparée de Bali, à l'O, par le détroit de son nom, et de Sumbara, à l'E., par le détroit d'Allas; 6,200 kilom. carrés. Les côtes en sont hautes, entourées de rochers et d'un accès difficile. L'intérieur est montagneux; il y a dans le nord-est un volcan dont la hauteur est d'environ 1,350 toises. Cette île est arrosée par plusieurs cours d'eau et bien cultivée; une partie des productions des tropiques y abondent, et les forêts sont remplies de bois propres aux constructions navales. On y élève beaucoup de bestiaux. Les habitants sont actifs et industrieux; ils ont plusieurs coutumes des Indous, particulièrement celle de brûler leurs morts; les veuves se sacrifient sur le bûcher de leurs maris. Ils entretiennent un grand commerce avec les îles voisines et fournissent des rafraîchissements aux navires européens; les articles d'échange dont ils font le plus grand cas sont les armes à feu, les munitions de guerre et les dollars. Cette île est gouvernée par un rajah qui dépend de celui de Karamg-Assim.

LOMBOK, détroit de la Malaisie, archipel de la Sonde, entre l'île de ce nom à l'E., et l'île de Bali à l'O.; son milieu est par 8° 30′ de lat. S., et 113° 20′ de long. E. Il a environ 56 kilom. de longueur du nord au sud, et 12 dans l'endroit le plus étroit. La navigation en est extrêmement dangereuse, à cause de la rapidité du flux et du reflux. A l'extrémité méridionale se trouve l'île de Banditti.

LOMBO-SACRÉ, ÉE adj. (lon-bo-sa-kré — du lat. *lumbus*, rein, et de *sacré*). Anat. Qui appartient aux reins et au sacrum : *Nerf* LOMBO-SACRÉ.

— s. m. Nerf lombo-sacré : *Le* LOMBO-SACRÉ.

LOMBOYÉ, ÉE (lon-bo-ié ou lon-boi-ié) part. passé du v. Lomboyer : *Eaux mères* LOMBOYÉES.

LOMBOYER v. a. ou tr. (lon-bo-ié ou lon-boi-ié — change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je lomboie, nous lomboierons*). Techn. Faire épaissir, en parlant des eaux mères des salines : LOMBOYER *les eaux mères.*

LOMBRES ou **LUMBRES** (Antoine DE), connu sous la qualification de **Président de Lombres**, diplomate français du XVII^e siècle. Il était président de la juridiction du grenier à sel de Montreuil quand il fut mis en rapport avec le duc de Longueville, qui, appréciant son intelligence, le présenta au cardinal de Richelieu, sous lequel de Lombres fit son début dans la carrière diplomatique. Il représenta la France successivement près de l'électeur de Trèves, du prince-évêque de Liége, de l'électeur de Brandebourg, près de la cour de Pologne, et enfin, nommé médiateur au congrès d'Oliva, il parvint à faire signer la paix, malgré l'hostilité des ambassadeurs des autres nationalités, malgré les marques de défiance personnelle dont il fut l'objet. Il séjourna ensuite, en qualité d'ambassadeur, à Varsovie; puis, vers 1664, il disparut soudainement de la scène politique. A partir de ce moment, on ne possède plus aucun renseignement ni sur son existence ni sur sa mort.

LOMBRIC s. m. (lon-brik — latin *lumbricus*, ver de terre, mot qui se rattache probablement à *lubricus*, glissant). Annél. Genre d'animaux articulés, de la famille des chétopodes, dont le corps est cylindrique, annelé, de couleur rouge et qui vit habituellement dans la terre : *Lorsqu'on coupe un* LOMBRIC, *les tronçons redeviennent des vers entiers, au bout de trois à six mois.* (Réaumur.) *D'autres insectes travaillent sous la terre; l'innocent* LOMBRIC, *qui la perce, la remue, prépare à merveille les terres glaises et argileuses qui ont peu d'évaporation.* (Michelet.) *Le* LOMBRIC *peut supporter un jeûne de huit à neuf mois.* (Mérat.) ‖ Espèce d'ascaride analogue au lombric par la forme extérieure, et qui vit dans l'intestin de l'homme et des animaux : *Les* LOMBRICS *vivent ordinairement dans les intestins grêles, et ne descendent que rarement dans les gros intestins.* (J. Cloquet.)

— Erpét. Nom vulgaire de l'orvet, dans quelques localités.

— s. m. pl. Annél. Familles d'annélides, ayant pour type le genre lombric.

— **Encycl.** Annél. Les *lombrics*, vulgairement nommés *vers de terre*, sont des animaux à corps allongé, cylindrique, pointu aux deux extrémités, surtout en avant, composé d'anneaux rétractiles, muni de petites soies calcaires et cornées, disposées par paires sur les deux côtés de chaque anneau, et qui constituent les organes locomoteurs. Leur peau est irisée et très-contractile. Vers le tiers antérieur du corps, on remarque un renflement ou bourrelet plus ou moins saillant, et d'un rouge plus intense que le reste; c'est là que se terminent les organes génitaux. A la partie supérieure se trouvent de chaque côté une série longitudinale de pores, dont la fonction est de sécréter le liquide qui recouvre ordinairement les *lombrics.*

Les organes digestifs de ces vers sont fort simples : la bouche, qui est petite, est formée par deux lèvres, dont la supérieure, très-proéminente, sert à l'animal à creuser les trous dans lesquels il se retire. L'estomac est une sorte de gésier, un simple renflement de l'œsophage, composé de fibres assez résistantes. Le foie est remplacé par un vaisseau qui s'étend en serpentant au-dessous du tube digestif, et qui, d'après Blainville, n'est peut-être qu'une veine mésentérique. L'appareil circulatoire n'est pas puls compliqué, non plus que celui de la respiration. Les *lombrics* sont hermaphrodites, ou plutôt *androgynes*, car un individu ne peut se suffire à lui-même. Ils s'accouplent vers la fin de l'hiver ou au commencement du printemps, et leur réunion dans l'acte copulateur est si intime, qu'il est à peu près impossible de les séparer autrement que par lambeaux. Quant aux fonctions des organes et au développement des œufs, les opinions varient beaucoup; on s'accorde néanmoins à regarder les *lombrics* comme étant ovo-vivipares.

Les *lombrics* ne paraissent pas subir de métamorphose; toutefois, on a trouvé quelquefois dans le sol des sortes de capsules ovoïdes, longues de près de $0^m,2$ et d'un diamètre moitié moindre, d'un tissu serré, élastique, roux jaunâtre, assez transparent pour laisser voir l'animal contenu dans l'intérieur; le petit bout a un prolongement fibreux terminé par de petits filets, qui servent à fixer ces corps à la paroi des trous dans lesquels on les trouve. On ne sait pas encore si ces capsules sont des cocons ou de véritables œufs; elles ne renferment jamais qu'un seul ver, avec une matière pulpeuse jaunâtre qui paraît avoir quelque analogie avec le vitellus. Léon Dufour a pu faire éclore une de ces capsules; il en a vu sortir, par le gros bout, un ver d'environ $0^m,005$ de longueur, d'une consistance plus molle que celle de l'adulte, et offrant un vaisseau dorsal d'un rouge vif.

Le système nerveux consiste en un très-petit ganglion, situé au-dessus de l'œsophage, et une longue suite d'autres ganglions très-nombreux et très-rapprochés, placés au-dessous de l'abdomen en deux séries longitudinales parallèles. Le sens du toucher est le seul qui possède un organe distinct; mais il paraît avoir acquis un grand développement. Si l'on vient à remuer, seulement à l'aide du mouvement du pied, la terre dans laquelle sont renfermés les *lombrics*, ils en sortent aussitôt, quelquefois en grand nombre; c'est même là un des meilleurs moyens de se les procurer; c'est encore le même stratagème que le pluvier emploie dans le même but.

La vie du *lombric* semble être uniformément répandue dans toutes les parties de son corps. Quand on coupe le ver de terre en deux morceaux, les deux parties séparées continuent à vivre et à se mouvoir pendant fort longtemps. On assure même que chaque fragment peut redevenir, en reproduisant ce qui lui manque, un individu complet. « Au bout de quelque temps, dit Deleuze, on voit à l'extrémité du tronçon un petit bouton blanchâtre qui grossit et s'allonge peu à peu;

bientôt on vient à y démêler des anneaux et ensuite des stigmates : cette portion nouvellement produite est extrêmement effilée, et semble un ver naissant enté au bout du tronçon ; enfin elle parvient à égaler ce dernier en grosseur et à le surpasser en longueur. On ne peut plus l'en distinguer que par sa couleur, qui demeure plus faible. »

« Nous avouons, ajoute V. de Bomare, avoir tenté des expériences bien constantes sur la division des vers de terre, sans que leur réintégration ait eu plus de succès. Le petit bouton blanchâtre qu'on voit grossir et s'allonger ne serait-il point l'individu d'un œuf fécondé et qui a éclos? Mais comment pourrait-il se greffer au bout du tronçon, et de la dualité se réduire à l'unité? Le corps du *lombric* serait en son total et en tout temps composé d'un amas immense d'œufs, une sorte d'ovaire universel, un magasin de germes dans l'hypothèse de l'emboîtement, dispersés indistinctement, et qui existeraient jusque dans la plus petite partie de ce vers; en un mot, qui, en devenant animaux parfaits ou parties d'animal, seraient assujettis à vivre, à opérer d'un commun accord et sous une enveloppe commune. »

On a émis des doutes fondés sur la possibilité de la reproduction de la partie antérieure par la postérieure; le cas inverse néanmoins n'a rien d'inadmissible; en effet, la première de ces parties renfermant tous les organes importants, appareil génital, estomac, ganglions nerveux, etc., on comprend qu'elle puisse plus aisément reproduire l'arrière du corps.

Les *lombrics* se trouvent surtout dans les terres argileuses et humides. Pendant l'hiver, ils s'enfoncent dans le sol, souvent à une profondeur assez considérable. Dans les terrains peu résistants, qu'ils recherchent de préférence, ils percent avec leur lèvre supérieure, comme ils le feraient avec une vrille, des trous où ils se glissent facilement, grâce à l'humeur qui lubrifie leur corps. Ces trous ou galeries ont ordinairement deux issues, l'une pour la sortie, l'autre pour l'entrée; cette dernière sert également à l'animal pour rejeter en dehors les matières qu'il a avalées en creusant.

Le *lombric* se nourrit de matières végétales ou animales; il avale aussi de la terre, dont il extrait l'humus ou la substance organique ; le résidu est rejeté et forme ces amas vermiculaires que l'on trouve souvent à l'ouverture des galeries. Au printemps, il sort de terre, surtout par les temps pluvieux, ou la nuit quand il y a beaucoup de rosée; car il périrait infailliblement s'il restait longtemps exposé au soleil ou à la sécheresse; aussi aime-t-il beaucoup l'humidité. Dans certains pays, les habitants des campagnes croient que les *lombrics* tombent avec la pluie. Quoi qu'il en soit, cet animal est une sorte de baromètre naturel, car il prédit jusqu'à un certain point les changements de temps. On croyait aussi autrefois que les galeries dont le sol est criblé étaient percées par de prétendus mâles qui iraient à la recherche de leurs femelles; or, nous avons vu plus haut que ces annélides possédaient les deux sexes.

On a remarqué depuis longtemps que les *lombrics* sont sujets à varier de couleur, suivant la nature de la terre dans laquelle ils vivent, et qu'ils deviennent quelquefois phosphorescents, surtout à l'automne. Si, dans l'ordre général de la nature, ces animaux sont de quelque utilité, en ameublissant le sol où végètent les plantes, ils n'en sont pas moins nuisibles à l'agriculture, notamment dans les jardins et les pépinières; toutefois, comme leurs dégâts, peu considérables, sont compensés, au moins en partie, par l'ameublissement et l'aération qu'ils procurent au sol, on ne s'en préoccupe guère. D'ailleurs, un certain nombre d'animaux, tels que les hérissons, les musaraignes, les taupes, les oiseaux insectivores, quelques insectes, les testacelles, etc., en font une assez grande destruction.

Toutefois, suivant la remarque de Thouin, ils font souvent beaucoup de tort aux semis de toute espèce. En creusant leurs galeries, en venant à la surface déposer leurs excréments, ils détruisent non-seulement les plantules qui se trouvent sur leur passage , mais encore font périr celles qui se trouvent dans le voisinage, en établissant des conduits qui détournent l'eau de sa destination et rendent nul l'effet des arrosements qu'on leur donne. Il est donc très-utile de connaître les moyens de s'en débarrasser. On visite les semis pendant la nuit, à l'aide d'une lanterne, surtout par les temps calmes et humides; si l'on a soin de faire le moins de bruit possible, on prendra beaucoup de *lombrics* à la surface du sol. Quand les semis sont en pots ou en caisses, on peut faire sortir les vers en frappant sur les parois. On arrive au même résultat en répandant sur le sol une forte décoction de brou de noix, de feuilles de chanvre, de noyer ou de tabac. La macération des semences dans une dissolution de sels de cuivre n'est pas sans danger, et l'emploi de l'eau de chaux, fortement préconisé, est à peu près inefficace.

Quand on veut se procurer des *lombrics* en grande quantité, on laboure à la bêche ou à la charrue les sols humides et bien fumés, ou bien on enfonce en divers endroits un gros pieu, qu'on agite en le faisant tourner dans tous les sens; on voit alors les vers sortir en foule. Dans certains pays, notamment dans l'Inde, on mange les *lombrics*, même tout crus. Chez nous, on les donne aux oiseaux de basse-cour, surtout aux canards, qui en sont très-friands.

Autrefois, on les employait beaucoup en médecine. « On en retire, dit V. de Bomare, beaucoup d'huile et de sel volatil. Leur infusion dans du vin blanc est apéritive, sudorifique et diurétique. L'huile dans laquelle on aura fait infuser des vers de terre est admirable, dit-on, pour fortifier les nerfs et les jointures; elle est en usage contre le rachitisme et la paralysie. La poudre de vers de terre, à la dose de 30 ou 40 grains, est très-efficace contre le rhumatisme goutteux. On fait aussi un beignet avec trois ou quatre vers de terre, un œuf et un peu de farine, qu'on donne avec succès dans les fièvres tierces avant le frisson. On se sert, contre le panaris, d'un ver de terre, qu'on lie avec du fil par les deux bouts et qu'on tourne autour du doigt malade. D'autres fois, on écrase ce ver et on l'applique en cataplasme sur le panaris, dont il apaise la douleur et qu'il fait venir en suppuration dans peu de jours. » La médecine moderne a depuis longtemps, et avec juste raison, renoncé à ces remèdes bizarres, qui avaient le double défaut d'être répugnants et sans action aucune.

Aujourd'hui, on n'emploie plus guère les *lombrics* que comme appât, pour la pêche à la ligne. Il importe de les attacher à l'hameçon de telle sorte qu'ils puissent vivre longtemps et même se remuer le plus aisément possible. Ils ont plus d'action si on les a fait macérer dans de la terre mélangée par moitié avec du tourteau de chanvre.

— On a aussi donné le nom de *lombric* à une variété de vers intestinaux. Ces *lombrics* ont un corps cylindroïde, ayant communément de $0^{m},18$ à $0^{m},24$ de longueur, sur $0^{m},002$ à $0^{m}006$ de diamètre. Ils sont lisses, luisants, d'une teinte blanche tirant sur le jaune ou sur le rouge. La demi-transparence de leur corps permet d'apercevoir une partie de leurs viscères et surtout l'œsophage et les organes générateurs. Le corps est très-aminci à ses deux extrémités, surtout à l'extrémité antérieure, qui se termine par trois tubercules formant la bouche ; l'extrémité postérieure se termine en pointe. L'anus est placé tout près de celle-ci, sous forme d'une fente transversale. Dans la femelle on voit, à la réunion du tiers antérieur avec les deux tiers postérieurs, une partie plus rétrécie, sur laquelle existe l'ouverture des organes génitaux. Elle conduit dans un vagin étroit, qui aboutit à un utérus bicorne, se terminant lui-même par des ovaires filiformes embrassant le tube digestif. Chez le mâle, il y a un pénis placé près de l'anus sous la forme d'un petit crochet. Les cordons spermatiques enroulent les organes digestifs. La quantité d'œufs que ces animaux pondent est vraiment prodigieuse. M. Eschricht évalue à plusieurs millions ceux que peut contenir un seul individu. Les *lombrics*, qui de tous les vers intestinaux sont ceux que l'on rencontre le plus souvent chez l'homme, vivent dans l'intestin grêle. Ce n'est qu'accidentellement qu'ils pénètrent dans le gros intestin, l'estomac, l'œsophage, d'où ils ne tardent pas à être expulsés. Les enfants, surtout depuis l'âge de trois ans jusqu'à dix, sont plus exposés aux *lombrics* que les adultes et les vieillards. Les filles y sont plus sujettes que les garçons, et celles qui sont douées d'une constitution molle, lymphatique ou atteintes de scrofule en sont particulièrement affectées. Les climats humides, les aliments de mauvaise qualité, les fruits verts, les légumes aqueux, les farineux, pris en trop grande quantité, paraissent également exercer une grande influence sur la production des ascarides. Toutes ces causes, du reste, ne peuvent être considérées que comme prédisposantes. Quant à la cause vraiment efficiente et prochaine qui favorise plus particulièrement chez tel individu plutôt que chez tel autre la formations des helminthes et à laquelle appartient véritablement la production de ces parasites, elle est encore complétement inconnue.

Les symptômes qui annoncent la présence des ascarides *lombrics* sont, en général, assez obscurs. Parmi les premiers qui se manifestent, on a surtout signalé l'état saburral de la langue, l'abondance de la salive, la perte ou l'augmentation de l'appétit, une sensation de picotement ou de constriction dans le pharynx. Quelquefois le malade a des nausées, des éructations ou des vomissements de matière muqueuse. D'autres fois le ventre est ballonné, plus ou moins dur et douloureux à la pression; les matières fécales, liquides ou solides, sont souvent accompagnées, surtout chez les enfants, de matières glaireuses, quelquefois mêlées de sang, et de couleur d'un vert jaunâtre. Cependant, il faut bien le reconnaître, ces signes, pris isolément ou groupés, ne peuvent jamais former qu'un ensemble de probabilités. Le seul signe caractéristique de la présence des vers est leur expulsion spontanée ou provoquée. Aux symptômes que nous venons d'énumérer s'ajoutent, dans quelques cas, les phénomènes suivants : le corps maigrit, le visage est pâle et plombé, les paupières sont cernées, les yeux ternes. C'est surtout du côté des centres nerveux que s'observent le plus grand nombre de troubles sympathiques, tels que la démangeaison aux narines, à laquelle il ne faut cependant pas attacher trop d'importance, les éternuments, le strabisme, la cécité, la surdité temporaire, les convulsions partielles ou générales, le délire. Dans un certain nombre de cas, les troubles nerveux auraient été portés à ce point de simuler de véritables accès d'hydrophobie, de chorée, d'hystérie, d'épilepsie et même de manie furieuse. On ne saurait accepter tous ces faits avec trop de réserve. L'expulsion accidentelle de quelques helminthes peut coïncider avec une affection des centres nerveux et favoriser la confusion. Il est très-rare d'observer de la fièvre chez les enfants affectés d'ascarides, à moins qu'il n'existe en même temps une inflammation intestinale plus ou moins aiguë.

Lorsque les enfants rendent de temps en temps des vers *lombrics*, il faut, dit Grisolle, prévenir par une hygiène convenable la génération de nouveaux individus : on leur donnera une nourriture plus substantielle ; ils habiteront un lieu sec; ils seront couverts de flanelle et feront usage d'une boisson tonique et d'une eau pure et bien filtrée, car les œufs des *lombrics*, qui, comme nous l'avons dit, peuvent se conserver de longs mois dans les eaux courantes ou stagnantes, restent au-dessus des filtres. Pour détruire les *lombrics* qui existent dans l'intestin grêle, on a conseillé d'administrer une ou plusieurs substances dites anthelminthiques ou vermifuges. On préconise surtout contre les ascarides lombricoïdes le semen-contra en poudre ($0^{gr},60$, à 1 ou 2 grammes), la santoline ($0^{gr},05$ à $0^{gr},30$), la mousse de Corse en gelée ou en poudre (2 à 4 grammes), ou bien en infusion (4 à 16 grammes dans 180 grammes d'eau; ajoutez 32 grammes de sirop de miel). On a aussi conseillé l'armoise, l'absinthe, l'aurone, la tanaisie, la térébenthine, le camphre, le calomel, l'huile de ricin, le jalap, la rhubarbe, la limaille de zinc. (Bremser.) Ces médicaments sont donnés à l'intérieur, mais plusieurs ont aussi été employés à l'extérieur. C'est ainsi qu'on a préparé des bains, des cataplasmes, des lotions avec des infusions de tanaisie ou d'absinthe ; on a aussi employé des liniments camphrés et térébenthinés sur l'abdomen ; mais tout cela est inutile, car l'absorption des vermifuges par la peau est insuffisante et peut-être même nulle. Pour attaquer efficacement les entozoaires, il faut porter directement sur eux la substance toxique.

LOMBRICAIRE s. f. (lon-bri-kè-re — rad. *lombric*). Bot. Genre d'algues marines.

LOMBRICAL, ALE adj. (lon-bri-kal, a-le — rad. *lombric*). Anat. Se dit de plusieurs muscles de la main et du pied, qui ressemblent à des vers. ‖ Pl. LOMBRICAUX.

— **Encycl.** Les muscles *lombricaux* de la main sont de petits muscles vermiformes au nombre de quatre, appelés premier, deuxième, troisième et quatrième, en comptant de dehors en dedans. Ils sont situés devant les muscles interosseux, sur le même plan que les tendons du fléchisseur profond des doigts. En haut, ils s'insèrent sur les tendons du fléchisseur profond, au moment où ils se séparent, après avoir franchi la gouttière du carpe. Cette insertion se fait sur les deux tendons correspondants, excepté pour le premier *lombrical*, qui s'insère sur le bord externe du tendon qui va à l'index. En bas, leur tendon effilé se porte sur le côté externe de l'articulation métacarpo-phalangienne des quatre derniers doigts. Ce tendon est parallèle à celui de l'interosseux qui est situé sur un plan un peu postérieur. Vers le milieu de la première phalange, quelques-unes de ses fibres se portent vers la face dorsale du tendon de l'interosseux et de l'extenseur commun des doigts, tandis que les autres se confondent avec le faisceau longitudinal de l'interosseux et le bord correspondant de l'extenseur commun pour se porter à l'extrémité supérieure de la dernière phalange des quatre derniers doigts. Le troisième *lombrical* présente quelques variétés : on le voit quelquefois se porter sur le côté interne du médius, ou se bifurquer pour donner la moitié de son tendon au médius et la moitié à l'annulaire. Les *lombricaux* sont situés sur le même plan que les tendons du fléchisseur commun des doigts ; ils constituent des languettes rouges, alternant avec les cordons blancs formés par les tendons. Ils sont recouverts par les rameaux des nerfs médian et cubital, par les artères interosseuses palmaires superficielles et par une couche de tissu cellulo-graisseux qui les sépare de l'aponévrose palmaire. Profondément, ils sont en rapport avec les interosseux; les deux premiers recouvrent l'adducteur du pouce. Vers la partie inférieure, ces muscles sont séparés des tendons des interosseux par le ligament transversal qui réunit les articulations métacarpo-phalangiennes des quatre derniers doigts. Ils se réfléchissent sur le bord inférieur de ce ligament comme sur une poulie, puis ils longent le côté externe du doigt. Les recherches récentes du docteur Duchenne, de Boulogne, ont jeté la lumière sur ce point obscur de physiologie. On admet généralement aujourd'hui que les *lombricaux* renforcent les interosseux et qu'ils ont le même usage. Ils sont extenseurs des deux dernières phalanges et fléchisseurs de la première. Cette dernière action ne se manifeste qu'après l'extension complète des dernières phalanges.

Les muscles *lombricaux* du pied sont au nombre de quatre, comme à la main. On les désigne sous les noms de premier, deuxième, etc., en comptant de dedans en dehors. En arrière, ils s'insèrent dans les angles de la bifurcation des tendons du fléchisseur profond des orteils, excepté le premier, qui se fixe sur le bord interne du tendon de ce muscle allant à l'index. En avant, ces languettes charnues se terminent par de petits tendons qui se portent sur le côté interne de l'articulation métatarso-phalangienne correspondante, pour se comporter ensuite comme ceux des doigts, c'est-à-dire qu'ils se confondent avec les tendons interosseux et extenseurs. Ils sont recouverts par le muscle court fléchisseur plantaire; ils recouvrent les abducteurs, les interosseux et l'arcade plantaire. Comme ceux de la main, ils sont fléchisseurs de la première phalange des orteils et extenseurs des deux autres.

LOMBRICIFORME adj. (lon-bri-si-for-me — de *lombric* et de *forme*). Annél. Qui a une forme semblable à celle d'un lombric : *Les lombrinères ont le corps* LOMBRICIFORME. (P. Gervais).

LOMBRICINÉ, ÉE adj. (lon-bri-si-né — du lat. *lombricus*, lombric). Annél. Qui ressemble à un lombric.

— s. m. pl. Famille d'annélides, ayant pour type le genre lombric.

LOMBRICITE s. f. (lon-bri-si-te — rad. *lombric*). Pétrification ayant la forme d'un lombric.

LOMBRICOÏDE adj. (lon-bri-ko-i-de — de *lombric* et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un lombric.

— s. f. Ascaride qu'on trouve fréquemment dans l'intestin de l'homme et surtout des enfants.

LOMBRINÈRE s. f. (lon-bri-nè-re — contr. des mots *lombric* et *néréide*). Annél. Genre d'annélides, de la famille des eunices, comprenant une douzaine d'espèces : *Les* LOMBRINÈRES *ont le corps lombriciforme.* (P. Gervais.)

LOMBRIVE (grotte de). V. USSAT.

LOMDA, déesse scandinave qui présidait à l'harmonie et à la concorde. C'est probablement la même que Loeffa ou Loebna.

LOME s. m. (lo-me — du gr. *lôma*, frange). Ornith. Membrane qui borde de chaque côté les doigts de certains oiseaux. On dit aussi LOMA. ‖ Nom du plongeon à gorge rouge.

LOMÉCHUSE s. f. (lo-mé-ku-ze — du gr. *lôma*, frange; *chusis*, action de répandre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant cinq ou six espèces qui toutes habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *loméchuses* sont caractérisées par des antennes en massue perfoliée ou en fuseau allongé, souvent plus courtes que la tête et le corselet; des palpes terminées en alêne; des jambes dépourvues d'épines. Ces insectes possèdent la propriété de sécréter des gouttelettes par les franges de leurs poils, d'où le nom du genre, et présentent sous ce rapport quelque analogie avec les clavigères. Ils vivent en société avec diverses espèces de fourmis; mais on ignore jusqu'à présent s'ils sont utiles ou nuisibles à ces hyménoptères, dans les nids desquels on les trouve souvent en quantité assez considérable. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, toutes de petite taille, et dont la plupart habitent l'Europe. La *loméchuse* bossue est la plus grande; elle atteint près de $0^{m},01$ de longueur, et a les bords du corselet relevés; sa couleur est d'un brun roussâtre; cette espèce habite le nord de l'Europe.

LOMEIER (Jean), érudit hollandais, né à Zutphen en 1636, mort en 1699. Il remplit des fonctions pastorales, puis devint professeur de belles-lettres à l'Académie de Zutphen. On lui doit, entre autres ouvrages : *De bibliothecis liber singularis* (Zutphen, 1669, in-8^{o}), rempli de faits curieux; *Epimenides, sive de veterum gentilium lustrationibus* (1681, in-4^{o}); *Dierum genialium sive dissertationum philologicarum decades duæ* (Deventer, 1694-1696, 2 vol. in-8^{o}), ouvrage intéressant.

LOMELLINA, nom d'une circonscription territoriale du royaume d'Italie, dans la province de Pavie, à l'O. du Tessin et au N. du Pô; ch.-l., Mortara. Superficie, 1,107 kilom. car. La Lomellina comprend 11 prétures, 54 communes et 132,046 hab. Sol plat, fertile en grains, légumes, vin, châtaignes. Elève de bestiaux.

LOMELLINI, nom d'une des vingt-huit familles nobles de la république de Gênes, dont le nom se trouve mêlé à tous les événements de l'histoire de cette ville. Dans l'espace de quatre siècles, ils ont fourni des doges, des cardinaux, des gouverneurs de province et des savants. Les Lomellini portaient : *Coupé d'argent et de gueules.*

Les principaux membres de cette famille sont :

LOMELLINO (Leonello), gouverneur de la Corse, en même temps que *Aluizzi* Tortorino, en 1370. Rentré à Gênes à la fin de son exercice, il devint un des promoteurs de la société la *Maona*, qui voulait entreprendre, avec ses seules forces, la conquête de l'île. C'était, sur des bases plus restreintes, la première idée de la fameuse Banque de Saint-Georges. Les cinq membres de la *Maona* prirent le nom de gouverneurs et se transportèrent en Corse (1378); mais ils virent bientôt s'évanouir les espérances qu'ils avaient fondées sur leur entreprise et, abandonnant successivement l'île, ils laissèrent Leonello Lomellino seul gouverneur (1380); mais il avait à lutter contre un puissant adversaire, Polino Campocasso, qui le chassa peu à peu de ses positions et le confina dans Bastia, où il l'assiégea. Lomellino se décida alors à rentrer à Gênes (1390) pour demander de nouveaux secours. Sur ces entrefaites, Gênes, désespérant de sortir de l'état continuel de troubles que suscitaient les grandes familles Doria, Spinola, Adorno et Fregoso, avait appelé la France à son secours. Charles VI répondit à cet appel, envoya des commissaires et nomma un gouverneur au nom du roi de France. Leonello, qui, plus que tout autre membre de la *Maona*, avait fait des sacrifices, obtint du marquis de Calville, gouverneur de Gênes (1405), le titre de comte de Corse. Il revint dans l'île avec une troupe levée à ses frais; mais Vincentello d'Istria avait relevé l'étendard de la révolte, et, à l'aide du roi de Sicile, il attaqua le nouveau gouverneur et le força pour la seconde fois à retourner à Gênes, où il mourut.

LOMELLINO (Andrea), frère du précédent, mort en 1419. Gouverneur de Corse en 1404, pendant l'absence de son frère, il lutta, après le départ de celui-ci (1407), contre Vincentello d'Istria et le roi d'Aragon, embrassa le parti de Fregoso et gouverna la Corse au nom d'Abramo Fregoso, qui voulait en faire la conquête en son nom personnel; mais il fut vaincu à Cervione, fait prisonnier et mis à mort.

LOMELLINO (Battista), doge de Gênes en 1533. Pendant les deux années de son dogat, la république fut en paix. Le repos fut toutefois de courte durée; il cessa dès que fut signé le traité de Cambrai, qui rappelait d'Italie toutes les troupes françaises, et lorsqu'éclatèrent les troubles que soulevèrent la mort de Sforza et la succession au duché de Milan. La guerre se ralluma alors entre la France et l'empereur, et l'Italie fut encore le théâtre des hostilités. C'est par les soins de Lomellino que furent revisées les lois de la république, et son œuvre est intitulée : *Rebus domi gestis, claruere Simon, Janotus, Baptista, qui partim legum reipublicæ conditores, partim reformatores exstitere* (Gênes, 1537, in-fol.).

LOMELLINO (Benedetto), prélat italien, né à Gênes en 1517, mort à Rome en 1579. Nommé en 1565 évêque de Vintimile, puis de Sarzano, il reçut, la même année, de Pie IV qui l'avait en grande estime, le chapeau de cardinal-prêtre, au titre de Sainte-Marie *in Aquirio*, puis de Sainte-Sabine. Il devint ensuite légat de la campagne romaine (1572), et légat *a latere* auprès de Philippe II d'Espagne, alors en Flandre (1574). Il a laissé : *Constitutiones et decreta, condita in diocesana synodo Lunen-Sarzanen* (Gènes, 1570, in-4°); *Constitutioni sinodale d'Anagni* (Gênes, 1572).

LOMELLINO (Gregorio), célèbre jurisconsulte italien, issu de la même famille que les précédents. Il est auteur d'un recueil de jurisprudence qui est longtemps resté classique à Gênes sous ce titre : *Alcuni consulti legali di Gregorio.*

LOMENI (Ignace), agronome italien, né à Milan en 1779, mort à Magenta en 1838. Reçu docteur en médecine à l'université de Padoue, il retourna dans sa ville natale; il devint médecin de l'hôpital et publia plusieurs ouvrages estimés, notamment : la *Politique du médecin dans l'exercice de sa profession* (Milan, 1826), traduit de Macoppe; *Traité de la fabrication du vin* (Milan, 1829); *Ecole du magnanier* (Milan, 1832); *Mélanges d'agriculture et d'économie rurale et industrielle* (Milan, 1834-1835), livre rempli d'expériences et d'observations nouvelles; *Notions historiques et instructives sur le mûrier des îles Philippines* (Milan, 1837).

LOMÉNIE (Martial DE), seigneur DE VERSAILLES, tué le 24 août 1572, le jour de la Saint-Barthélemy. Il était greffier du conseil lorsqu'il fut emprisonné comme protestant, et il fut mis à mort après que le comte de Retz lui eût fait signer, dans sa prison, l'acte de vente de Versailles, moyennant un prix infime.

LOMÉNIE (Antoine DE), homme d'Etat français, fils du précédent, né en 1560, mort en 1638. Il était secrétaire des commandements de Henri IV lorsque, au milieu des agitations de la guerre civile, il tomba aux mains des ligueurs qui l'emprisonnèrent à Pontoise. Quand le Béarnais monta sur le trône, il chargea Antoine de Loménie d'une ambassade extraordinaire en Angleterre, et le nomma ensuite secrétaire d'Etat.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Henri-Auguste DE), diplomate, fils du précédent, né à Paris en 1594, mort en 1666. Il conclut, à Londres, le mariage de Henriette de France et du prince de Galles (1624), et dirigea avec sagesse et fermeté le département des affaires étrangères pendant les troubles de la Fronde. Le chancelier Letellier a porté sur lui ce jugement : « Qu'il n'avoit jamais vu un homme plus intelligent dans les affaires, moins ébranlé dans les dangers, moins étonné dans les surprises et plus fertile en expédients pour s'en démêler heureusement. » Lorsque Louis XIV apprit la mort de Brienne, il prononça ces paroles flatteuses : « Je perds aujourd'hui le plus ancien, le plus fidèle et le mieux informé de mes ministres. »

Le comte de Brienne a laissé les ouvrages suivants : *Mémoires contenant les événements les plus remarquables du règne de Louis XIII et ceux du règne de Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal de Mazarin* (Amsterdam, 1717, 3 vol. in-12), publiés dans la *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, de Michaud et Poujoulat; *Observations sur les Mémoires de M. de La Châtre* (Cologne, 1664, in-12), reproduits dans la collection que nous venons de citer.

Après avoir consacré exclusivement quarante années de son existence aux affaires politiques, de Loménie, sans fortune, vendit au roi la collection de manuscrits commencée par son père et terminée par lui. Cette collection, qui figure à la Bibliothèque nationale sous le nom de Fonds de Brienne, comprend 360 vol. in-fol., contenant des traités de paix, négociations, traités d'ambassades, mémoires, etc.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Louis-Henri DE), homme d'Etat et littérateur, fils du précédent, né en 1635, mort en 1698. A dix-sept ans, il parcourut toute l'Europe en amateur des beaux-arts, et rassembla une magnifique galerie de tableaux, dont il a donné une description en vers et en prose. Mis à la tête du département des affaires étrangères (1663), il se démit au bout de quelques mois, pour se faire oratorien. Sa démission avait été forcée. Louis XIV l'exigea, parce qu'il avait *filé la carte* à la propre table de jeu du roi. Une passion fort vive qu'il conçut pour la princesse de Mecklembourg le fit chasser de l'Oratoire, et renfermer, comme fou, à Saint-Lazare, à la prière de ses parents. Ceux-ci, qui jouissaient de ses biens, intriguèrent tellement que c'est au bout de dix-huit ans seulement qu'il fut rendu à la liberté. On lui doit, entre autres œuvres : *Ludovici Henrici Lomenii Briennæ comitis itinerarium* (Paris, 1660, in-12); *De Pinacotheca sua* (Paris, 1662, in-8°); *Recueil de poésies chrétiennes et diverses* (Paris, 1671, 3 vol. in-12); *Mémoires de Loménie, comte de Brienne* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12); *Mémoires inédits* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°).

Loménie de Brienne (MÉMOIRES DU COMTE). C'est de la prison de Saint-Lazare que le comte de Brienne data ces curieux *Mémoires* imprimés en 1720 (2 vol. in-12). Il faut y ajouter les *Mémoires inédits* publiés par F. Barrière (1828, 2 vol. in-8°). Après avoir été secrétaire d'Etat, après avoir eu la confiance de Mazarin, puis celle du jeune Louis XIV, interdit comme dissipateur, emprisonné comme un homme dangereux, il expia sa courte faveur par une captivité de dix-huit ans. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il conserva sa bonne humeur; jamais il ne parle avec aigreur du temps passé, et cet homme que l'on faisait passer pour fou montre au contraire l'esprit le plus fin et la mémoire la plus lucide.

La première partie de ces mémoires, celle qui roule sur le règne de Louis XIII et le gouvernement de Richelieu, est écrite d'après les souvenirs et témoignages du père de l'auteur. Pour tout ce qui se rapporte à l'époque où Brienne fut aux affaires, il semblerait que, sachant ce que les autres devaient écrire, il ait pris à tâche de ne pas parler des faits principaux et de ne relater que des circonstances ignorées. On lui doit d'excellents détails à ajouter à ce que l'on sait des derniers moments de Mazarin, des négociations de Fontarabie, de l'arrestation de Fouquet, du mariage du roi avec l'infante. A propos de la conspiration de Cinq-Mars, il accuse formellement Olivarès d'avoir tout découvert à Richelieu et raconte avec esprit comment Fontrailles, l'agent de Cinq-Mars, le seul qui parvint à sauver sa tête, dînant un jour avec lui, lui parla de cette sanglante tragédie : « L'événement fit voir, continua Fontrailles en me parlant du même ton leste, vif et dégagé, que je ne me trompais pas. Si M. le Grand (*Cinq-Mars*) m'avait cru, il serait en vie, et je boirais ici à sa santé comme je bois à la vôtre (et il y but en effet en ce moment). Vous auriez de la joie sans doute de voir, de connaître un si honnête homme, un seigneur si bien fait, si accompli; je n'y saurais penser sans me sentir ému... Nous ferons mieux d'entamer ce ragoût. Allons, laquais, du vin, et noyons le souci dans nos verres. » Mazarin figure dans cet entretien en homme d'esprit qui a la repartie vive et prompte. Anne d'Autriche y paraît tout autre que dans les mémoires du cardinal de Retz, où elle est jugée avec passion et avec un dénigrement qui semble inspiré par un secret dépit. Deux ou trois anecdotes méritent d'être citées. Condamné par son médecin, Mazarin se tourne vers Brienne et lui dit : « Voyez-vous, mon ami, ce beau tableau du Corrége, et encore cette *Vénus* du Titien, et cet incomparable *Déluge* d'Antoine Carrache, car je sais que vous aimez les tableaux et que vous vous y connaissez fort bien : Ah! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela! » C'est Brienne qui rapporte l'anecdote, d'après laquelle la duchesse de Chevreuse fit venir Richelieu devant la reine, en habit de baladin : « Vêtu d'un pantalon de velours vert, ayant des sonnettes d'argent à ses jarretières, tenant des castagnettes à la main, il dansa une sarabande. » La maligne duchesse lui avait persuadé que c'était le seul moyen pour lui d'entendre sonner l'heure du berger. Le cardinal y alla de son déguisement..., en pure perte. A lire tous ces jolis détails on croirait volontiers que le comte de Brienne fut enfermé non parce qu'il était fou, mais parce qu'il en savait trop long.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Etienne-Charles DE), prélat et homme d'Etat français, né à Paris en 1727, mort en 1794. Il se fit, dans son diocèse de Toulouse qui lui fut donné en 1763, la réputation d'un prélat instruit et d'un habile administrateur. C'est à ses soins que cette province doit le canal qui relie celui de Caraman à la Garonne, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Brienne*. Louis XVI le nomma, en 1787, contrôleur général des finances, à la place de Calonne. Les caisses de l'Etat étaient vides : Loménie lance des édits portant création de nouveaux impôts sur le timbre et les propriétés territoriales; le parlement de Paris refuse de les enregistrer; le ministre l'exile à Troyes, en change l'organisation, puis le rappelle, puis se retire après avoir accédé à la convocation des états généraux demandée par les parlements. Il fut remplacé par Necker le 24 mai 1788, et le peuple de Paris le brûla en effigie. Le roi, qui venait de lui donner l'archevêché de Sens, lui fit encore obtenir le chapeau de cardinal. En 1791, il prêta serment à la constitution civile du clergé, comme évêque de l'Yonne, et se démit du cardinalat. Arrêté en 1793, il fut remis en liberté, à la condition de rester chez lui. On l'arrêta de nouveau au mois de février de l'année suivante; mais il mourut la nuit même qui suivit son incarcération, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat avait été lié avec les philosophes de son temps. Bien que son bagage littéraire fût très-mince, l'Académie lui avait ouvert ses portes en 1770. D'Alembert lui avait aplani les voies, et c'est à cette occasion que Voltaire écrivait à celui-ci : « On dit que vous nous donnez pour confrère l'archevêque de Toulouse, qui passe pour une bête de votre façon, très-bien disciplinée par vous. »

La feuille ultra-royaliste le *Journal de la cour et de la ville* (connue sous le nom du *Petit Gautier*), jouant sur son nom, l'appelait le cardinal l'*Ignominie*, parce qu'il avait prêté serment à la constitution civile du clergé.

On doit à de Loménie les œuvres suivantes : *Oraison funèbre du dauphin* (1766, in-4°), et le *Conciliateur* ou *Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat*, en collaboration avec Turgot (Rome, 1754, in-8°).

LOMÉNIE (Louis-Léonard DE), littérateur français, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) en 1818. Il descend de François de Loménie, qui était, au XVIe siècle, conseiller au présidial de Limoges et avait pour frère Martial de Loménie, dont nous avons parlé plus haut, et qui fut tué lors de la Saint-Barthélemy. Lorsqu'il eut terminé à Avignon de brillantes études, M. Louis de Loménie vint suivre à Paris la carrière des lettres. A vingt-deux ans, il commença à se faire avantageusement connaître en publiant une longue série de biographies, avec portraits, sous ce titre : *Galerie des contemporains illustres par un homme de rien* (Paris, 1840-1847, 10 vol. in-18). Ces études, écrites avec esprit et dans lesquelles l'auteur sait avec beaucoup de tact exciter la curiosité sans avoir recours à des révélations indiscrètes, eurent un succès des plus vifs et firent grand bruit. En 1845, J.-J. Ampère, avec qui il s'était lié, le fit nommer son suppléant à la chaire de littérature du Collége de France; mais, s'il succéda à ce lettré si érudit, on ne pourrait dire qu'il le remplaça, et si ses cours furent très-suivis, ce fut surtout par des femmes. Nommé, quelques années après (1849), répétiteur de littérature à l'Ecole polytechnique, il devint professeur en titre en 1842, et, deux ans plus tard, également titulaire de la chaire du Collége de France, dans laquelle, vers la fin de l'Empire, il se fit suppléer par M. Guillaume Guizot. Le 30 décembre 1871, il a succédé à Mérimée comme membre de l'Académie française. M. de Loménie a publié dans divers journaux des biographies des *Hommes de* 1789, collaboré à la *Revue des Deux-Mondes* et à la *Revue nationale* et fait partie, mais pendant quelques jours seulement en 1861, de la rédaction de la *Presse*. Il a publié avec M. E. Gans une traduction de l'*Histoire du droit de succession en France au moyen âge* (1845). En outre, il a fait paraître : *Beaumarchais et son temps, études sur la société française* (1855, 2 vol. in-8°), travail intéressant; la *Comtesse de Rochefort et ses amis* (1870), étude beaucoup moins réussie; les *Mirabeau* (1870, in-8°). *Lors d'une élection complémentaire* dans la Haute-Vienne (avril 1873), M. de Loménie, qui avait passé jusque-là pour un esprit très-libéral, engagea ses amis à voter en faveur du candidat monarchique et clérical, M. Saint-Marc Girardin fils.

LOMENTACÉ, ÉE adj. (lo-man-ta-sé — du lat. *lomentum*, savon de farine de fève). Bot. Se dit du fruit des légumineuses, quand il est divisé par des cloisons transversales en une série d'articles monospermes.

— s. f. pl. Section de la famille des légumineuses, comprenant les genres qui ont un fruit lomentacé. Ce groupe est peu naturel.

LOMENTAIRE s. f. (lo-man-tè-re — du lat. *lomentum*, savon de farine de fève). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent surtout dans les mers des zones tempérées.

LOMET (Antoine-François), baron DE FOUCAUX, ingénieur français, né à Château-Thierry (Champagne) en 1759, mort à Paris en 1826. Elève des ponts et chaussées, il devint, en 1782, ingénieur à Bordeaux, puis fut successivement adjoint à l'état-major, lieutenant-colonel, aide de camp du général Servan en Espagne, professeur de mécanique et de topographie à l'Ecole des travaux publics, organisée à Paris par Carnot, et professeur de physique et de chimie à l'école centrale de Lot-et-Garonne. Sous Napoléon, Lomet reçut le commandement de Braunau-sur-Inn, puis celui de Jaca en Espagne (1808) et prit sa ratraite en 1810. Il s'est beaucoup occupé d'apporter des perfectionnements à la lithographie, alors dans son enfance. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Mémoire sur les eaux minérales et les établissements thermaux des Pyrénées* (Paris, 1795); *Mémoire sur l'emploi des machines aérostatiques aux reconnaissances militaires* (1802); *Théorie et pratique du nivellement; Traité des machines de théâtre* (in-fol.).

LOMI (Baccio), peintre italien de l'école florentine, né à Pise, et qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il était élève de Taddeo Zuccheri, et il a exécuté dans son pays natal la majeure partie de ses œuvres. Sa composition la plus importante est l'*Assomption* qui décore la salle du chapitre de la cathédrale.

LOMI (Aurelio), peintre italien de l'école florentine, neveu du précédent, né en 1556, mort en 1622. Successivement élève de Baccio Lomi, du Bronzino et du Cigoli, il parvint à se créer une manière personnelle qui l'a placé parmi les bons peintres de second ordre. *C'est à Pise, sa ville natale,* qu'il a exécuté le plus grand nombre de ses ouvrages, bien qu'on rencontre plusieurs de ses peintures à Florence, à Pistoia, à Modène et à Gênes. Dans cette dernière ville, on admire deux de ses compositions les plus estimées par les connaisseurs : *Saint Antoine de Padoue* et le *Jugement dernier*.

LOMI (Orazio) dit **Gentileschi**, peintre italien de l'école florentine, et frère du précédent, né en 1563, mort en 1646. Successivement élève d'Aurelio et de Baccio, puis d'Agostino Tassi, il se fixa quelque temps à Rome, où il décora le Quirinal et le palais Rospigliosi, se mit ensuite à parcourir l'Europe et, vers la fin de ses jours, se retira en Angleterre à la cour de Charles Ier. Van Dyck faisait, dit-on, le plus grand cas du talent de cet artiste, dont les principaux ouvrages sont : *Sainte Cécile* et *Saint Valérien*, au palais Borghèse; *David tuant Goliath*, à Gênes; *Madeleine pénitente* et le *Repos en Egypte*, au musée de Vienne; l'*Assomption* et *Moïse sauvé des eaux*, à Madrid; une *Sainte Famille*, au Louvre.

LOMI (Artemisia) dite **Gentileschi**, femme peintre italienne, fille du précédent, née en 1590, morte en 1642. C'est le Guide qui acheva l'éducation qu'avait commencée le père de cette artiste. Dirigée par un tel maître, elle affirma promptement son talent et acquit une grande réputation. Elle s'était fixée à Naples et s'y était mariée. Mais après la mort de son mari, elle rejoignit son père en Angleterre et termina ses jours dans ce pays. Parmi ses rares tableaux d'histoire, on cite une *Judith coupant la tête d'Holopherne*, au musée de Florence; *Naissance de saint Jean-Baptiste* et *Femme tenant deux pigeons*, à Madrid; une *Sibylle*, à Londres; *Saint Jean-Baptiste endormi*, à Naples; l'*Aurore*, au palais Arrighetti, à Florence. Mais c'est surtout comme portraitiste qu'elle a attaché à son nom une juste célébrité.

LOMIA s. f. (lo-mi-a). Astron. Planète télescopique découverte en 1871.

LOMIE s. f. (lo-mî — du gr. *lôma*, frange). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, de la famille des aptérures, tribu des homoliens, dont l'espèce type habite les mers d'Australie.

LOMM (Josse VAN), en latin **Lommius Jodocus**, médecin hollandais, né à Buren (Gueldre). Il vivait au XVIe siècle, étudia son art à Paris sous le grand Fernel, puis exerça la médecine à Tournay et à Bruxelles où il se fixa vers 1557. Praticien fort remarquable, Lomm fut un écrivain très-distingué et ses savants ouvrages eurent beaucoup de vogue. Nous citerons notamment : *Observationum medicinarum libri III* (Anvers, 1560), trad. en français par Lebreton; *De curandis febribus continuis* (Anvers, 1563). Ses œuvres complètes, *Opera omnia*, ont été publiées à Amsterdam (1745, 2 vol. in-12).

LOMMATZSCH, ville du royaume de Saxe, cercle de Dresde, bailliage et à 10 kilom. N.-O. de Messein; 2,772 hab. Récolte abondante de grains; fabrication de toiles, lainages, poteries et cuirs. Commerce de grains.

LOMME, bourg et comm. de France (Nord), canton d'Haubourdin, arrond. et à 5 kilom. O. de Lille; pop. aggl., 1,166 hab. — pop. tot., 3,870 hab. Blanchisserie de toiles, moulins, filatures de coton et de lin; fabriques de toiles et teintureries. On y voit une église du xv^{e} siècle, renfermant une statue de la Vierge, vénérée sous le nom de Notre-Dame de la Barrière; un ancien manoir des templiers, devenu plus tard une commanderie de l'ordre de Malte.

LOMMELIN (Adrien), graveur français, né à Amiens en 1637. On pense qu'il apprit la gravure à Anvers et qu'il se fixa dans cette ville. Nous citerons, parmi ses œuvres qui brillent autant par la vigueur que par la facilité : le *Sacrifice de Samuel*, l'*Adoration des rois*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Rubens; la *Communion de saint Bonaventure*, les portraits de *Charles I^{er}*, de *Ferdinand d'Autriche*, de *Marguerite Lemon* et de la *Duchesse de Lennox*, d'après Van Dyck.

LOMMIUS (Jodocus), médecin hollandais. V. LOMM.

LOMMOIS (le), en latin *Lomacensis Pagus*, ancien pays de la Belgique, qui correspondait au comté de Namur et à une partie du Hainaut.

LOMNITZ, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 11 kilom. N. de Bisdchow, sur la Popelka; 2,429 hab. On y voit une église ancienne, but d'un pèlerinage fréquenté par les habitants des localités voisines.

LOMOND (BEN-), montagne d'Ecosse, comté de Dumbarton, à 35 kilom. N.-O. de Glascow; altitude, 975 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est le dernier anneau de la chaîne des Grampians, qui traversent les comtés de Perth, de Forfar et d'Aberdeen. Couronné de roches stériles, le Ben-Lomond est enveloppé, dans ses parties moyennes et inférieures, de zones de verdure, parmi lesquelles on distingue les nuances des bruyères, des sapins, des chênes, des mélèzes, des bouleaux. Des troupeaux de moutons et de bétail paissent les pelouses où l'herbe a remplacé les bruyères. « La vue qu'on a du Ben-Lomond, dit M. Mercey, est plus remarquable par son étendue que par sa magnificence. Ces grands bras de mer plombés (l'embouchure du Forth et le golfe de la Clyde), ces montagnes nues et brunes, ces collines déboisées couvertes de bruyères rougeâtres et la sombre végétation des plaines, donnent un aspect un peu triste au paysage, qu'égayent à peine les nombreuses habitations qu'on aperçoit sur le premier plan. »

LOMOND (LOCH-), le plus beau, sans contredit, de tous les nombreux lacs d'Écosse, dans les comtés de Stirling et de Dumbarton. Sa largeur varie ainsi que sa profondeur. Large de plus de 5 milles dans sa partie méridionale, il n'est plus qu'un fleuve assez étroit à son extrémité septentrionale. Sa profondeur varie de 45 à 200 mèt. Ses eaux sont douces; « cependant il éprouve l'influence des marées, dit M. A. Esquiros, et, en 1755, pendant le tremblement de terre de Lisbonne, il fut si violemment agité, que des vagues lancèrent des bateaux à quatre-vingts pas du rivage. » Il offre les paysages les plus variés, de nombreuses et gracieuses baies et renferme trente-sept îles aux aspects les plus divers. Plusieurs belles vallées s'ouvrent ou débouchent sur ses bords.

LOMOND, mécanicien français qui vivait dans la seconde moitié du xviii^{e} siècle. Doué d'un esprit aussi ingénieux qu'inventif, il améliora la machine à filer le coton, exécuta plusieurs mécanismes curieux et inventa la télégraphie électrique. Arthur Young, qui lui rendit visite pendant son voyage en France, le 16 octobre 1787, vit fonctionner les engins télégraphiques inventés par Lomond et il les a décrits dans la relation de son voyage.

LOMONOSOFF (Michel-Vassilievitch), érudit, physicien et poëte russe, né en 1711, mort en 1765. Il était fils d'un pêcheur et il apprit à lire pendant les longues nuits d'hiver. Les *Psaumes* de David firent naître en lui le sens poétique. Aussi, ayant su qu'à Moscou existait un établissement dans lequel on apprenait les langues et l'art de faire des vers, il s'enfuit de la maison paternelle et partit pour la ville où, errant au hasard, tourmenté par le froid et la faim, il fut rencontré par un moine qui le fit admettre à l'école de Zaïkonospask. Quand il eut terminé ses études aux universités de Kief et de Saint-Pétersbourg, il visita l'Allemagne et se lia avec le mathématicien Wolf qui le familiarisa avec la chimie et la minéralogie. Après avoir examiné les mines les plus importantes de cette contrée, il se disposait à retourner dans son pays, lorsque, surpris par des recruteurs prussiens, il fut enrôlé de force et ne parvint qu'après mille dangers à éviter l'honneur de servir sous les ordres du grand Frédéric. Lorsqu'il eut regagné Saint-Pétersbourg, il fut nommé par les membres de l'Académie directeur du cabinet minéralogique et professeur de chimie, en même temps qu'il obtenait le privilége exclusif de monter une fabrique de verrerie de tout genre. Successivement conseiller de collége, directeur du gymnase et de l'université, Lomonosoff acquit le grade de conseiller d'Etat, et mourut environné de l'admiration et du respect de ses contemporains. On l'a surnommé avec raison, **le Père de la littérature russe moderne.** Ses principales œuvres sont : *Histoire de la Russie*, traduction française d'Eidous (Paris, 1768, in-8^{o}); *Grammaire russe; Rhétorique russe; Dissertation sur la chimie, l'électricité, l'astronomie, la physique, etc.;* la *Pétréide*, poëme en deux chants; *Tamiré et Sélim* et *Démophoon*, tragédies; *Epître sur l'utilité du verre; Odes religieuses*, parmi lesquelles on remarque les *Méditations du soir et du matin sur la grandeur de Dieu.*

LOMOV (NIJNI-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 103 kilom. de Pensa, chef-lieu du district de son nom; 7,000 hab. Foires importantes.

LOMPE s. m. (lon-pe — de l'angl. *lump*, bloc, à cause de la lourdeur de ses formes). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des discoboles, formé aux dépens des cycloptères, et dont l'espèce type habite les mers du Nord. ‖ On l'appelle vulgairement GROS-MOLLET.

— **Encycl.** Le *lompe* est un poisson de formes épaisses et singulières, qui lui ont fait donner par les Anglais les noms de *lump* (masse ou bloc) et de *sea-owl* (chouette de mer); il porte aussi sur nos côtes le nom vulgaire de *gros-mollet*. Le *lompe* atteint 0^{m},50 de longueur sur près de 0^{m},60 de tour; sa couleur est mélangée de noirâtre et de rouge clair; celle du ventre est d'un rouge plus vif; il a la gueule assez fendue et l'intérieur armé de dents très-nombreuses et très-petites; sa peau est couverte de tubercules aigus et noirâtres. On dit qu'il se sert de sa nageoire ventrale pour se fixer au fond de l'eau. Ce poisson habite les mers de l'Europe, surtout celles du Nord, où il vit de méduses et autres animaux gélatineux. « Le mâle et la femelle du *lompe*, dit Bonnaterre, marchent toujours ensemble depuis le temps de leur union, et veillent avec une tendre sollicitude à la conservation de leur progéniture. Lorsque la femelle a jeté ses œufs sur les plantes marines ou dans les fissures des rochers, ils ne perdent point de vue ce tendre fruit de leurs amours, et se mettent en sentinelle pour le défendre contre la voracité des autres poissons. Lorsque le mâle s'éloigne pour aller chercher sa nourriture, la femelle prend aussitôt sa place; sa tendresse lui donne même des forces en lui inspirant du courage; l'ennemi le plus terrible ne saurait la mettre en fuite. Si le loup marin, qui est armé de dents redoutables, s'approche du lieu où sa ponte repose, elle s'élance sur lui, le saisit à la tête et ne lâche prise que lorsqu'il est mort. » Ce dernier trait est inexact : le *lompe* n'est pas assez fort pour se défendre contre les squales. La chair de ce poisson est molle, insipide et peu estimée.

LOMTINGUE s. m. (lomm-tain-ghe). Ornith. Espèce de héron de l'Inde.

— **Encycl.** Le *lomtingue* est à peu près de la taille du héron commun. Il a le bec très-fort, et ne se nourrit que de poissons et de reptiles. Une liqueur horriblement fétide suinte de ses narines; sa chair est infecte; cependant les musulmans la mangent. Sur les arbres au sommet desquels il niche, il est peu défiant, parce qu'ils sont pour lui un asile assuré; mais à terre, où il est de bonne prise, il ne se laisse pas approcher. Il se tient généralement le jour en troupes. Le mâle et la femelle ont toujours le même plumage. Celle-ci est peut-être un peu plus grande. Cet oiseau n'émigre pas. Dans le Cachemire, il ne se trouve qu'en un petit nombre de lieux; partout on le respecte sur les arbres qui lui servent de demeure. Les chasseurs de ce pays ne le tirent guère que posé à terre, lorsqu'ils parviennent à l'approcher; d'autres l'attirent dans des filets, en attachant, dans un lieu préparé d'avance convenablement, un de ces oiseaux captifs et aveuglé. Dans ce cas, ils se contentent d'arracher à chaque prisonnier les deux longues plumes de sa huppe et le remettent en liberté. En effet, c'est cet oiseau qui fournit ces plumes si estimées dans l'Inde pour en faire des aigrettes; mais, par un caprice étrange de la mode, ce n'est pas des belles aigrettes blanches qu'il porte sur les flancs qu'on fait usage : ce qu'on recherche en lui, ce sont deux plumes noires, longues et étroites, qu'il porte sur la tête au milieu d'une huppe formée d'autres plumes beaucoup moins longues.

LOMVIE s. m. (lomm-vî — du gr. *lôma*, frange). Ornith. Groupe d'oiseaux palmipèdes, formant une section du genre guillemot, et ayant pour type l'espèce dite GUILLEMOT À CAPUCHON.

LOMZA, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du district de son nom, dans le gouvernement d'Augustow, à 114 kilom. S.-O. de Suwalki; 3,200 hab.

LONAS s. m. (lo-nass). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

LONATE-POZZOLO, bourg du royaume d'Italie, province de Milan, district d'Abbiategrasso, mandement de Cuggiono; 3,037 hab.

LONATO, ville du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. S.-E. de Brescia, près du lac de Garde; 6,739 hab. Filatures et commerce de soie. Bâtie sur le sommet du mont Bella-Rova, Lonato est entourée de murs et défendue par un château. Elle jouit d'une certaine importance pendant le moyen âge, et fut prise par Louis XII en 1509. Le 3 août 1796, cette ville fut le théâtre d'une action glorieuse pour nos armes, et dont nous allons rendre compte.

Lonato (BATAILLE DE). Tandis que Bonaparte était occupé au siége de Mantoue, il apprit tout à coup que Wurmser marchait sur lui à la tête de 60,000 hommes. La situation était critique, la plus terrible peut-être de toutes celles qu'il eut à traverser dans cette immortelle campagne d'Italie. Attendre tranquillement Wurmser devant Mantoue et se mettre ainsi entre deux feux était une folie dont certes le jeune général était incapable; d'un autre côté, courir au-devant de 60,000 ennemis avec 30,000 hommes tout au plus était un parti excessivement dangereux. Heureusement, une faute de Wurmser vint tirer Bonaparte de ses perplexités. Le général autrichien, pour mieux envelopper l'armée française, détacha 20,000 hommes sous Quasdanowich pour prendre la route qui vient déboucher sur Salo, en tournant le lac de Garde; puis il distribua les 40,000 hommes qui lui restaient sur les deux routes qu'il leur fit suivre. La jonction de ces deux corps devait s'opérer à la pointe du lac. Le plan de Bonaparte est aussitôt conçu : il préviendra ses ennemis par la rapidité de sa marche, ira s'établir lui-même à la pointe du lac, et se jettera comme un lion irrité sur le premier des deux corps ennemis qui s'offrira à ses coups. Cette résolution prise avec la netteté et la rapidité qui le caractérisaient si éminemment, il ordonna à Sérurier, qui était devant Mantoue, de brûler ses affûts, d'enclouer ses canons, d'enterrer ses projectiles, de jeter ses poudres à l'eau, puis de se porter vers Valeggio et Peschiera, sur le haut Mincio, afin de s'y concentrer avec Augereau, qui recevait en même temps l'ordre de quitter Legnano. Bonaparte marcha sur Quasdanowich, qui fût très-étonné de se voir attaqué quand il s'attendait à nous surprendre, le repoussa énergiquement, et fit prendre au général Guyeux une position d'où il devait empêcher toute communication de Quasdanowich; puis Bonaparte se retourna contre l'armée autrichienne, qui avait déjà franchi l'Adige et le Mincio. La division Bayalitsch s'avançait sur Lonato; la division Liptai était à Castiglione, d'où elle avait repoussé le général français Valette. Ces deux divisions présentaient un front de 25,000 hommes. Tandis qu'Augereau se lance pour reprendre les hauteurs de Castiglione, Bonaparte, avec la division Masséna, marche sur Lonato, d'où son avant-garde fut d'abord repoussée et perdit même quelques pièces; le général Pigeon resta prisonnier. Bayalitsch, tout fier de ce succès, s'avance avec confiance et étend ses deux ailes autour de la division française, dans le double but d'envelopper Bonaparte et de s'étendre par sa droite pour se mettre en communication avec Quasdanowich, dont le canon retentissait à Salo. Bonaparte se laisse envelopper avec un magnifique sang-froid, les yeux fixés sur le centre de l'ennemi, qui s'était affaibli pour s'étendre. Jetant alors quelques tirailleurs pour contenir l'ennemi sur ses ailes menacées, il réunit en colonne serrée les 18^{e} et 32^{e} demi-brigades d'infanterie, les fait appuyer par un régiment de dragons, et se précipite tête baissée sur le centre des Autrichiens, qu'il enfonce et met en désordre. La division Bayalitsch, coupée en deux par ce mouvement terrible, se disperse en proie à une invincible terreur. Les uns courent en toute hâte vers le Mincio; les autres, rejetés vers Salo, où ils allaient se heurter contre les canons et les baïonnettes du général Guyeux, sont poursuivis sans relâche par Bonaparte, qui veut les écraser entre deux feux. Junot se précipite à leur suite avec son impétuosité ordinaire, à la tête d'un régiment de cavalerie, tue six Autrichiens de sa main, mais finit par tomber lui-même, atteint de plusieurs coups de sabre. La division poursuivie n'en perd pas moins des milliers de prisonniers. Bonaparte, voyant la victoire décidée sur ce point, se porte alors sur sa droite, à Castiglione, où Augereau avait fait des prodiges de bravoure. Quand Bonaparte arriva, il trouva l'ennemi qui fuyait de toutes parts ce champ de bataille ensanglanté (3 août 1796). Les résultats de cette journée célèbre étaient considérables : nous avions pris 20 pièces de canon et fait 3,000 prisonniers à la division qui fuyait vers Salo, tandis qu'à Castiglione Augereau avait fait près de 1,500 prisonniers, tué ou blessé 3,000 hommes aux ennemis. C'était dignement préluder aux opérations qui allaient forcer Wurmser à se renfermer dans Mantoue, après avoir perdu les trois quarts de son armée. Mais l'épisode le plus curieux qui se rattache à la journée de Lonato n'eut lieu que le lendemain de la bataille. Après avoir donné ses ordres dans la prévision d'une rencontre immédiate et décisive avec Wurmser dans les plaines de Castiglione, Bonaparte se trouva à Lonato avec 1,000 hommes tout au plus. Tout à coup, un parlementaire autrichien se présente et le somme de se rendre. Bonaparte ne pouvait en croire ses yeux; il ne comprenait pas comment il se trouvait en présence d'une force ennemie capable de lui imposer cette humiliante condition; mais il se fut bien vite rendu compte de la situation : une colonne de 4,000 hommes, coupée la veille de l'armée autrichienne, avait erré toute la nuit dans les montagnes et cherchait à s'ouvrir une issue sur le Mincio, et, en voyant les forces insuffisantes qui occupaient Lonato, le général qui la commandait avait usé de l'intimidation. Bonaparte reconnut aussitôt qu'il ne pouvait se sauver qu'avec de l'audace et du sang-froid. Il réunit autour de lui tout son état-major, puis se fit amener le parlementaire : « Malheureux ! lui dit Bonaparte, vous ne savez donc pas que vous êtes ici en présence du général en chef, qui a toute l'armée française derrière lui? Votre général aurait-il l'intention de m'insulter? Allez lui dire qu'il a cinq minutes pour se rendre, ou que je fais passer au fil de l'épée toute sa colonne. » Puis Bonaparte ordonne de faire avancer l'artillerie. A la vue du général en chef, de cette figure pâle et sévère, déjà bien connue de l'armée autrichienne, le parlementaire, confus et tremblant, va retrouver son général, qui fait immédiatement déposer les armes à ses soldats.

LONCHAMPS (Pierre CHARPENTIER DE), littérateur français, né à Saint-Maurice, près de La Rochelle, en 1740, mort à Paris en 1812. Il prit le titre d'abbé, devint membre de l'Académie de La Rochelle, puis alla se fixer à Paris, où il suivit la carrière des lettres. On lui doit un assez grand nombre de productions, parmi lesquelles nous citerons : *Malagrida*, tragédie en trois actes (1765, in-12); *Aventures d'un jeune homme, pour servir à l'histoire de l'amour* (1768, in-12); *Mémoires d'une religieuse* (1768, 2 vol. in-12); *Tableau historique des gens de lettres* ou *Abrégé chronologique et critique de l'histoire de la littérature française considérée dans ses diverses révolutions, depuis son origine jusqu'au* xviii^{e} *siècle*, abrégé de l'*Histoire littéraire de la France par les bénédictins* (1767-1770, 6 vol. in-12); la traduction en prose des *Elégies de Properce* (1771, in-8^{o}) et des *Elégies de Tibulle* (1776, in-8^{o}); *Histoire impartiale d'événements militaires et politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du monde* (1785 ou 1786, 3 vol. in-12), etc.

LONCHAMPS (Charles DE), littérateur français, né à l'île de France en 1768, mort à Louviers en 1832. Sa famille l'envoya faire ses études à Rennes. De retour dans son île natale, il devint, par suite de la mort de son père, maître d'une assez belle fortune et se mit à visiter l'Inde. Se trouvant à Chandernagor au moment où arrivait dans cette ville la nouvelle de la Révolution française (1790), il se mit à la tête des patriotes, assiégea dans la citadelle le gouverneur, qui ne voulait pas reconnaître le nouvel état de choses, et le força à quitter le pays. Lonchamps retourna peu après à l'île de France, et de là se rendit à Paris. Arrêté comme suspect peu après son arrivée, il fut relâché au bout de quelques mois et prit alors du service dans l'armée; mais il renonça bientôt à la carrière des armes, se tourna vers la littérature, et écrivit soit seul, soit avec son ami de Jouy, avec Dieulafoy, Saint-Just, etc., un assez grand nombre de vaudevilles, de comédies et de livrets d'opéra. En 1804, Caroline Murat, alors grande-duchesse de Berg, prit Lonchamps pour secrétaire de ses commandements. En 1805, Lonchamps suivit Murat dans la campagne d'Autriche, puis à Naples, où il devint chambellan du nouveau roi et surintendant des théâtres (1809); mais, en 1811, il se démit et se retira à Louviers, dans la famille de sa femme. Lonchamps écrivait avec une grande facilité; il avait de l'imagination, et ses vers ont de la grâce et du naturel. En quittant la cour du roi de Naples, il écrivait :

Adieu donc, stérile étiquette!
Adieu, petite vanité,
Graves riens, noble ennui, toilette
Et grandes fêtes sans gaieté!
Adieu, clef d'or qu'ont au derrière
Mes collègues les chambellans.
Pour vivre enfin à ma manière,
Ma foi, j'ai pris la clef des champs.

Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : l'*Arbitre* (1795); *Emma*, opéra-comique (1798); *Comment faire?* (1799); le *Vaudeville au Caire* (1799); *Dans quel siècle sommes-nous?* (1800); *Ma tante Aurore*, opéra-comique (1803); le *Séducteur amoureux*, comédie en trois actes et en vers, qui eut un grand succès (1803); le *Baiser et la quittance* (1804); le *Duel nocturne* (1805); l'*Ivrogne corrigé* (1806); *Amour et colère* (1815); *A-t-il perdu?* (1819); l'*Egoïsme par régime* (1826), etc. Enfin on lui doit un recueil de *Poésies fugitives*, qui rappellent la manière de Parny et de Bertin (Paris, 1821, 2 vol. in-12).

LONCHÉE s. f. (lon-ché — du gr. *lonchê*, lance). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

LONCHÉRÈS s. m. (lon-ké-rèss). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des échimys et des nélomys.

LONCHITIS s. f. (lon-ki-tiss — du gr. *logchitês*, semblable à une lance). Astr. anc. Comète affectant la forme d'une lance.

— Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales. ‖ On dit aussi LONCHITE.

LONCHOCARPE s. m. (lon-ko-kar-pe — du gr. *lonchê*, lance; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LONCHOPHORE s. m. (lon-ko-fo-re — du gr. *lonchê*, lance; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant cinq espèces, toutes d'Amérique.

— Syn. de PHANÉE, autre genre d'insectes.

LONCHOPHYLLE adj. lon-ko-fi-le — du gr. *lonchê*, lance; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont longues et lancéolées.

LONCHOPTÈRE s. f. (lon-ko-ptè-re — du gr. *lonchê*, lance; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des mouches, comprenant de nombreuses espèces de petite taille, qui vivent dans les lieux aquatiques : *La* LONCHOPTÈRE *jaune est commune dans toute l'Europe.* (C. d'Orbigny.)

LONCHOPTÉRIS s. m. (lon-ko-pté-riss — du gr. *lonchê*, lance; *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères, comprenant trois ou quatre espèces, toutes fossiles, qu'on trouve dans les terrains houillers.

LONCHOSTOME adj. (lon-ko-sto-me — du gr. *lonchê*, lance; *stoma*, bouche). Moll. Dont l'ouverture est lancéolée.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des retziacées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

LONCHURE s. m. (lon-ku-re — du gr. *lonchê*, lance; *oura*, queue). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fringillidées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent surtout l'Inde et les îles voisines : *Le* LONCHURE *cheet s'empare fréquemment, dit-on, des nids du tisserin des Philippines.* (Z. Gerbe.)

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, voisin des ombrines, et comprenant deux espèces.

— **Encycl.** Les *lonchures* sont caractérisés par un bec court, large et robuste; une queue étagée et lancéolée, et des tarses grêles. Comme la plupart des fringillidées, ces oiseaux ont des habitudes sociales; ils se nourrissent d'herbes et de graines. Leurs mœurs sont peu connues. On sait que le *lonchure* cheet construit son nid avec des tiges de graminées; mais on assure aussi qu'il s'empare fréquemment, pour s'y loger, de celui du tisserin des Philippines. Ce genre comprend une dizaine d'espèces qui, pour la plupart, habitent surtout les montagnes des grandes îles de la Sonde. Elles se distinguent surtout par la couleur du croupion, qui est, suivant les espèces, marbré de gris et de brun, blanc, orangé, écarlate, vermiculé de noir, etc. Le *lonchure* leuconote se trouve au Bengale, ainsi que le *lonchure* épervier. Le *lonchure* gris fait exception, au point de vue géographique; il appartient au Sénégal.

LONCLOATH s. m. (lon-klott). Comm. Toile de coton blanche et bleue, de la côte de Coromandel.

LONDA, bourg du royaume d'Italie, prov. et arrond. de Florence, à 14 kilom. N.-E. de Pontassieve; 2,360 hab.

LONDE (Charles), médecin français, né à Caen en 1795, mort à Paris en 1853. Reçu docteur à Paris en 1819, il fut nommé, en 1831, président de la commission envoyée en Pologne pour étudier le choléra, et, en 1832, médecin de l'hôpital de la réserve. Elève de Chaussier, qui l'honora d'une amitié particulière, de Gall, qui le jugea un des rares hommes capables de le comprendre, de Broussais enfin, dont il fut un des admirateurs, mais non un sectaire aveugle, il contracta dans la fréquentation de ces trois hommes célèbres l'habitude du doute, et, partant, un penchant marqué pour la médecine considérée plutôt comme science que comme art. En soutenant sa thèse *Sur les avantages de la gymnastique*, Londe parut disposé à diriger spécialement ses travaux sur l'hygiène. Cette thèse devint effectivement la base de son traité de *Gymnastique médicale* (1821, 1 vol. in-8°), dans lequel il étudia les exercices appliqués aux organes de l'homme sous le triple rapport des lois de la physiologie, de l'hygiène et de la thérapeutique. Ce ne fut que six ans plus tard qu'il fit imprimer ses *Nouveaux éléments d'hygiène* (1827, 2 vol. in-8°), qui eurent quatre éditions. Cet ouvrage est le titre le plus important de son auteur à l'estime des savants. Il offre cet avantage que les immenses matériaux qui le composent ont été classés suivant l'ordre physiologique, le véritable ordre naturel. C'est dans l'intervalle qui s'écoula entre la publication de sa *Gymnastique* et celle de ses *Eléments d'hygiène*, qu'il entra à l'Académie en 1825. Nous lui devons encore un *Mémoire sur les propriétés nutritives et la digestibilité des aliments* (1824); *Sur l'urétrite et ses différentes variétés* (1833). Londe a écrit une foule d'articles dans l'*Encyclopédie méthodique*, le *Journal de médecine*, et dans les *Archives de médecine*, dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*. Enfin il a publié, dans la *Revue des spécialités*, une série d'études sur les maladies mentales.

LONDEAU s. m. (lon-dô). Comm. Sorte de toile de Bretagne.

LONDERIRA, LONDERIRETTE (lon-de-ri-ra, lon-de-ri-rè-te). Sorte de refrain qui revient fréquemment dans les chansons populaires :

Un garçon toujours aimera,
Londerira,
Une provocante fillette,
Londerirette..

***

— s. f. Pop. *Londerirette*, Luronne, jeune femme égrillarde, de mœurs peu sévères : *Une* LONDERIRETTE.

LONDERSEEL (Assur ou Assuérus), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1550. Il ne nous est connu que par ses œuvres. Comme peintre, il a laissé de remarquables paysages; comme graveur, on lui doit des estampes sur bois dont la plus renommée est une *Cène*. Un recueil de ses œuvres a été publié chez Sylvius (Anvers, 1576).

LONDERSEEL (Jans VAN), graveur flamand, né à Bruges vers 1580. On le croit élève de Nicolas de Bruyn. Ses principales œuvres sont : *Une perspective de l'intérieur de l'église de Saint-Jean-de-Latran*, d'après Hendrick Arts; les *Trois vertus théologales*, les *Cinq sens*.

LONDERZEELE, ville de Belgique, province de Brabant, arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Bruxelles; 3,600 hab. Tanneries, brasseries.

LONDÉSIE s. f. (lon-dé-zî — de *Londes*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les bords de la mer Caspienne.

LONDINIEN, IENNE s. et adj. (lon-di-ni-ain, i-è-ne — du lat. *Londinium*, Londres). Syn. de LONDONIEN.

LONDINIÈRES, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N. de Neufchâtel, sur la rive droite de l'Eaulne; pop. aggl., 871 hab. — pop. tot., 1,146 hab. Commerce de bestiaux et de beurre. Des fouilles, exécutées en 1847 près de Londinières, ont amené la découverte d'un cimetière mérovingien et de nombreux débris d'antiquités qui font supposer que ce bourg joua autrefois un rôle important. L'église offre une belle fenêtre à meneaux et un chœur très-digne d'attirer l'attention des archéologues. «Les corps, dit le savant abbé Cochet qui, à plusieurs reprises, a fait des fouilles dans le cimetière gallo-romain de Londinières, étaient dans des fosses alignées nord et sud, tandis qu'eux-mêmes étaient orientés est et ouest. La profondeur des fosses variait de 0m,75 à 2 mètres. Il y avait parfois plusieurs corps superposés ou placés côte à côte. Quelques-unes de ces fosses avaient été nivelées. Les corps étaient souvent enveloppés dans des matières noires qui ressemblaient à du charbon, ou plutôt à du bois consumé par le temps. Les vases étaient en terre et en verre seulement. Toujours ils étaient placés aux pieds des morts.»

LONDINO-DERIA, nom latin de LONDONDERRY.

LONDINUM, nom latin de LONDRES.

LONDON, nom anglais de la ville de LONDRES.

London Magazine (LE), recueil périodique anglais, publié à Londres de 1732 à 1783. Ce recueil fut fondé en 1729, sous le titre de *Monthly Chronicle;* il contenait l'indication et l'analyse des publications nouvelles, livres, pièces de théâtre, sermons, brochures, etc. C'était une concurrence au célèbre *Gentleman's Magazine*, revue littéraire qui existe encore. Acquis par le libraire J. Wilford en 1732, et publié sous le titre de *London Magazine*, il fut exactement calqué sur le patron de son heureux rival : même plan, même format, même distribution des matières. Toutefois il tenta une innovation, dans laquelle il trouva un grand élément de succès; il donna avec étendue les débats du Parlement. Or, à cette époque, les deux Chambres considéraient comme une violation de leurs priviléges toute reproduction de leurs débats. La Chambre des communes menaça les journaux des poursuites les plus rigoureuses. Le *London Magazine* n'en continua pas moins à publier les débats, mais en substituant aux noms des orateurs des noms romains; c'est ainsi que lord Chesterfield devint Menenius Agrippa, le premier Pitt, Julius Florus, et Windham, Furius Camillus. Ce subterfuge n'empêcha pas l'imprimeur d'être traduit devant la Chambre des lords, réprimandé et condamné à l'amende. Plus tard, l'opinion publique imposa au Parlement le contrôle de la publicité. Une longue guerre d'épigrammes et d'injures s'engagea entre les deux *Magazines* rivaux. Malgré de nombreux concurrents qui s'élevaient de toutes parts, le *London Magazine* réussit à s'établir et à fournir une longue carrière; sa publication ne fut discontinuée qu'en 1783. Les plus riches libraires étaient intéressés à son succès; ils ne négligèrent aucune des habiletés du métier, aucune des ressources d'une nombreuse clientèle pour propager le recueil dont ils étaient propriétaires.

LONDON, ville de l'Amérique anglaise (haut Canada), sur le Thames, entre les lacs Erié, Ontario et Huron, à 160 kilom. S.-O. d'York; 12,800 hab. Grand commerce de blé.

LONDON (NEW-), ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Connecticut, à 61 kilom. E. de New-Haven, sur la rive droite et à l'embouchure de la Thames. Elle a une cour de justice, plusieurs églises, une prison et quelques autres édifices publics. Le port est sûr, commode et le meilleur de l'Etat; il est défendu par deux forts. Il y a un phare sur une pointe qui s'avance beaucoup dans la rivière. Le commerce de cette ville est considérable; elle envoie beaucoup de navires à la pêche de la baleine et du veau marin.

LONDONAIS, AISE s. et adj. (lon-do-nè). V. LONDONIEN.

LONDONDERRY, en latin *Londina-Deria*, ville d'Irlande, dans l'Ulster, ch.-l. du comté de son nom, à 240 kilom. N.-O. de Dublin, sur la Foyle, où elle a un petit port, à 6 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans le lac Foyle; 15,200 hab. Evêché catholique et anglican; école classique; bibliothèque publique. Filatures de lin, distilleries, brasseries, tanneries, manufactures de toiles. Commerce important de produits agricoles, surtout avec Liverpool et Glascow. Le port de Londonderry est un des principaux ports d'émigration du Royaume-Uni. Londonderry, située sur une colline élevée à plus de 40 mètres au-dessus de la Foyle, qui en baigne la base, est entourée de murs massifs et grisâtres. Vue de son faubourg de Waterside, qui longe la rive droite de la rivière, elle présente un aspect pittoresque et singulier. Les murailles, les portes et quelques-uns des bastions qui entouraient autrefois la cité sont assez bien conservés.

Londonderry consiste en quatre rues principales, qui s'entrecoupent à angle droit. L'édifice le plus important de la ville est la cathédrale, construite, en 1633, dans le style gothique et renfermant la tombe des docteurs Knox et Hamilton, ainsi que des drapeaux pris, en 1689, sur les assiégeants. Divers quartiers de la ville ont été considérablement embellis. On y remarque, outre la cathédrale, un pont de 325 mètres de longueur jeté sur la Foyle; le monument érigé, en 1828, à la mémoire du révérend George Walker, surmonté d'une statue; la cour de justice (*City Court House*) où se voit un canon célèbre, le *Roaring Meg*, et le palais de l'évêque, bâti en 1761, et dont les murs, hauts de plus de 7 mètres, présentent une circonférence de 547 mètres.

Londonderry eut pour origine un couvent fondé par saint Colomban, en 646, autour duquel se bâtirent successivement un certain nombre de maisons. Cette ville, devenue assez importante, fut occupée pour la première fois par une garnison anglaise en 1566. Deux ans plus tard, l'explosion d'une poudrière l'ayant détruite en partie, les Anglais l'évacuèrent, pour y rentrer de nouveau en 1600. En 1688, elle soutint pendant sept mois un siége mémorable contre toutes les forces de Jacques II. En souvenir de la belle conduite des troupes et des habitants dans cette circonstance, on a conservé à la place qu'ils occupaient plusieurs des canons qui servirent à la défense de la ville pendant le siége.

LONDONDERRY (COMTÉ DE), division administrative de l'Irlande, dans la province d'Ulster. Situé dans la partie septentrionale de l'Irlande, il est baigné au N. par l'Atlantique et a pour limites à l'O. le comté de Donegal, au S. celui de Tyrone et le lac Neagh, et à l'E. le comté d'Antrim. Superficie, 2,100 kilom. carrés, dont la moitié environ est couverte de montagnes et de marais. Les points culminants de ces montagnes sont le Benyevenagh au N., le Sheve Gallion et les monts Carntogher au S.; à l'E., il est arrosé par le Ban et ses affluents, le Mayola et le Clady; à l'O., par la Foyle et ses affluents. Près des deux cinquièmes du comté consistent en plaines et vallées, et sont au total assez fertiles. Mais la région montagneuse est sauvage, infertile, remplie de fondrières marécageuses et impénétrables. On y trouve presque partout du fer, en certains endroits du cuivre, de la houille; mais ces richesses minérales sont encore inexploitées. Les principaux produits agricoles sont l'avoine, les pommes de terre et le lin. On y rencontre quelques forêts, qui ne servent guère qu'à l'embellissement de la contrée. La rareté des pâturages y rend l'élève du bétail insignifiante. L'industrie manufacturière se borne à la fabrication des toiles et de quelques étoffes de laine et de coton.

LONDONDERRY (Charles-William STEWART, marquis DE), général et homme d'Etat anglais, frère de lord Castlereagh, né à Dublin en 1778, mort à Londres en 1854. Il fit la campagne d'Egypte, où il fut blessé, combattit en Portugal sous John Moore, et se distingua en Espagne comme lieutenant de Wellington. Devenu lieutenant général, puis nommé plénipotentiaire au congres de Vienne en 1815, il siégea à la Chambre des lords à partir de l'année suivante, et ne cessa de s'y montrer le champion de l'aristocratie, l'adversaire systématique de toutes les réformes. Possesseur d'une immense fortune, il a fait ouvrir à ses frais le port de Seaham. On a de lui plusieurs ouvrages empreints d'une haine passionnée contre la France. Le principal a pour titre : *Histoire de la guerre de la Péninsule* (1828, 2 vol. in-8°).

LONDONDERRY (Frédéric-William-Robert STEWART, marquis DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Londres en 1805. Il entra lors de sa majorité à la Chambre des communes en 1826, comme député du comté de Down, en Irlande, où il possède des domaines considérables qui ont assuré sa réélection jusqu'en 1852. Toujours fidèle aux principes du torysme et très-opposé au libre échange et au *free trade*, il remplaça, en 1854, son père à la Chambre des lords, où depuis il n'a guère été parlé de lui. Sous lord Wellington, en 1828, il entra au conseil de l'amirauté, et, sous Robert Peel, il occupa l'une des principales charges de la cour. Depuis, il fait partie du conseil privé.

LONDONDERRY (Robert-Henri STEWART, vicomte CASTLEREAGH, marquis DE), homme d'Etat anglais. V. CASTLEREAGH.

LONDONIEN, IENNE s. et adj. (lon-do-ni-ain, i-è-ne — de *London*, nom anglais de Londres). Géogr. Habitant de Londres; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* LONDONIENS. *La population* LONDONIENNE. *Le club est devenu pour le* LONDONIEN *une nécessité impérieuse.* (E. Texier.)

LONDONIO (Francesco), peintre et graveur italien, de l'école milanaise, né en 1723, mort en 1783. Il fut élève de Ferdinando Porta, et se fit une place parmi les premiers artistes de son temps par le charme et la vérité de ses études d'animaux et de ses scènes pastorales qui sont presque toutes renfermées dans les galeries de Milan. Son œuvre de gravure, divisé en sept séries, se compose de soixante-douze pièces.

LONDORP ou **LUNDORP** (Michel-Gaspard), en latin **Lundorpius**, historien allemand, né à Francfort-sur-le-Mein. Il vivait au XVIIe siècle. On ne le connaît que par ses ouvrages, dont les principaux sont : *Acta publica* (1621, 4 vol. in-4°); la *Couronne de laurier autrichienne* (1625-1638, 3 parties, in-fol.), histoire des règnes de Mathias et de Ferdinand II; *Londorpius continuatus et suppletus* (1665, 4 vol. in-fol.), édition augmentée et corrigée des *Acta publica*.

LONDOS (André), général et homme d'Etat grec, né à Vostitza (Morée), mort à Athènes en 1846. Un des premiers, il appela aux armes le peuple grec contre les Turcs, devint un des chefs des insurgés en 1821 et se distingua particulièrement au siége de Patras. Forcé de quitter son pays pour avoir pris part à la rébellion contre Kouduriotis (1824), il revint en Grèce à la suite d'une amnistie, devint député à l'Assemblée nationale, reçut sous le règne d'Othon, en 1843, le portefeuille de la guerre, qu'il échangea, l'année suivante, contre celui de l'intérieur, mais dut quitter quelques mois après le pouvoir. Londos termina sa vie par un suicide.

LONDRE s. f. (lon-dre). Mar. anc. Sorte de galère basse de bord.

— Ornith. Syn. de CALANDRE, section du genre alouette.

LONDRES s. m. (lon-dre). Comm. Sorte de drap qui se fabriquait anciennement en France et en Angleterre, et qui était presque exclusivement destiné à l'exportation en Orient : *Les* LONDRES *étaient ainsi appelés parce qu'ils étaient d'origine anglaise.*

LONDRES, en latin *Augusta Trinobantium*, *Londinum*, en anglais *London* (des deux mots bretons *llyn*, étang, et *dinas*, colline), capitale de la Grande-Bretagne, la ville la plus peuplée et la plus commerçante du globe, chef-lieu du comté de Middlesex, sur les deux rives de la Tamise, à 73 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord et à 24 kilom. en aval du point où la marée cesse de se faire sentir, à 636 kilom. S. d'Edimbourg, à 544 kilom. S.-E. de Dublin, à 362 kilom. N.-O. de Paris, par 51° 30′ de latit. N. et 2° 26′ de longit. O. (mesurée de la cathédrale de Saint-Paul); 864,845 hab. en 1801; 1,009,546 en 1811; 1,225,694 en 1821; 1,471,941 en 1831; 1,873,676 en 1841; 2,362,236 en 1855; 2,500,000 en 1861; 3,251,804 en 1871; 3,356,073 en 1873. Londres, résidence du souverain et des représentants des puissances étrangères, possède toutes les administrations supérieures du Royaume-Uni : siége de la Chambre des lords, de la Chambre des communes, d'un évêché suffragant de Cantorbéry, le premier du royaume. Cours de chancellerie, du Banc du roi (ou de la reine), de l'Echiquier, des Plaids communs, de l'Amirauté; cour centrale criminelle, cour du lord maire, etc. Université fondée en 1836, conférant les grades des Facultés de sciences et de lettres, de droit, de médecine, mais n'enseignant pas; l'enseignement est donné dans le collége de l'Université, dépendance du même établissement. Collége royal fondé en 1828, donnant un enseignement complet; colléges ou écoles latines de Saint-Paul, Christ's-Hospital, Westminster, Merchant-Tailors, Gresham, Charter-House, City-of-London. On y trouve, en outre, un grand nombre d'établissements fondés par souscription, avec amphithéâtres, laboratoires, bibliothèques, 250 écoles ou établissements d'instruction élémentaire fréquentés par 80,000 élèves. Instituts des sourds-muets, des jeunes aveugles; écoles de dessin, de peinture, d'arts et métiers. Nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles nous citerons la Société royale, pour les sciences; la Société Linnéenne, qui possède de magnifiques herbiers; les Sociétés de statistique, de géographie, de zoologie, de botanique, d'horticulture, des antiquaires, de minéralogie, de mathématiques, d'astronomie, etc. Bibliothèques, musées, etc.

— *Situation, aspect général, climat.* Très-heureusement située dans une plaine, sur les deux rives de la Tamise, qui y forme un superbe canal creusé de bassins et couvert de vaisseaux sur un espace de 12 kilom., la capitale de l'Angleterre, avec tous ses faubourgs, occupe une superficie cinq fois aussi considérable que le Paris actuel. Avec les nombreux villages qui prolongent ses quartiers extrêmes, elle ressemble à une province couverte de 400,000 maisons. Le grand nombre de squares et de parcs situés dans l'intérieur de la ville, la largeur des rues et la quantité des terrains vagues qui séparent les faubourgs expliquent cette immense étendue de Londres. La Tamise, dans son cours à travers Londres, décrit deux courbes principales; la largeur de son lit varie considérablement.

« Quoique frappé d'un cachet d'unité, Londres, dit M. A. Esquiros, diffère beaucoup d'un quartier à l'autre; c'est un composé de villes reliées ensemble par les chemins de fer et les fils télégraphiques. Voici en quelques traits le caractère des principaux districts. L'East-End est occupé par les artisans, les ouvriers, les manœuvres, et, dans une de ses parties (*Spitalfields*), par les fileurs de soie. Le Borough contient les grandes fabriques, les brasseries, les tanneries, les savonneries, etc. La Cité comprend cette partie de la ville qui était autrefois entourée par un mur; c'est aujourd'hui le rendez-vous du commerce et des affaires; on y vend beaucoup, on y demeure peu. La plupart des négociants de la Cité vivent dans les nouveaux faubourgs et les environs de Londres. Le West-End est le quartier général de la fashion. De Cavendish-Square à Belgravia, les maisons particulières sont habitées par la richesse ou l'aristocratie, tandis que les magasins étalent toutes les merveilles du luxe. Westminster est le siége du gouvernement. Londres est, ainsi envisagé, une histoire en chair et en os de l'économie des sociétés. On y suit d'un quartier à l'autre les développements de l'industrie, du commerce ou des arts, en un mot, les différents états de la civilisation.

» Londres est la tête d'une société puissante en contrastes, unique dans ses grandeurs et achevée, si l'on peut ainsi dire, jusque dans ses imperfections. Elle frappe moins les yeux qu'elle n'occupe l'esprit. Tout spectacle extérieur est ici la révélation d'un ordre de faits enchaînés par une invincible logique. Quand on a étudié ses richesses, il reste à descendre dans ses misères; quand on a vu ses palais, il reste à pénétrer dans ses égouts. Ce qu'il faut chercher à Londres, c'est la grandeur. Je ne parle point seulement de la grandeur matérielle (316 kilom. carrés de superficie), non, je parle de l'étendue et de la prospérité de son commerce; de ses édifices en petit nombre et souvent assez laids, mais gigantesques; de ses banques et de ses institutions de crédit; de ses comptoirs coloniaux, dont les opérations s'étendent jusqu'au bout du monde; de ses prodigieux travaux publics, entrepris le plus souvent par des sociétés; de ses grands centres d'industrie, où la science se montre d'accord avec les capitaux pour vaincre et conquérir la matière; de son activité qui n'a rien de fébrile, mais qui broie tous les obstacles par la force mécanique d'une volonté toute-puissante; de ses grandes corporations, qui ont leurs droits et leurs priviléges aussi bien déterminés que ceux de la couronne; de ses institutions politiques, d'autant plus stables qu'elles ne gênent personne et qu'elles se prêtent davantage au progrès; enfin de ses magnifiques libertés, qui couvrent à la fois l'individu, les associations et le pays tout entier. On est surtout frappé à Londres de la force extérieure dirigée contre les choses pour accroître la production; mais, sous les muscles de ce grand corps, quelle effrayante puissance morale! » Deux ordres de grands travaux en cours d'exécution, les chemins de fer souterrains et la construction des quais sur la Tamise, changeront considérablement, d'ici à quelques années, la physionomie de la métropole de l'Angleterre.

Sous le rapport politique, Londres, situé dans les trois comtés de Middlesex au N., de Surrey au S., de Kent au S.-E., et prolongeant quelques-unes de ses rues dans le comté d'Essex, se compose de trois cités: la Cité proprement dite, la Cité de Westminster, la Cité de Greenwich, et de cinq bourgs: Marylebone, Finsbury, Towerhamlets, Lambeth, Southwark, et de nombreuses communes de banlieue. La Cité de Londres, presque au centre de la ville, est la partie la plus ancienne et n'en forme qu'une faible partie; car sa superficie n'est que de 28 hectares et sa population de 74,897 hab. (1873). Elle est administrée par un conseil municipal composé d'un lord maire élu annuellement, de 2 shérifs, de 26 aldermen et de 268 common councilmen; à quoi il faut encore ajouter 81 corps de métiers, guildes et corporations. Le lord maire est chef de cette remarquable organisation municipale, et, dans l'étendue de sa juridiction, il est même au-dessus du roi, puisque celui-ci, pas plus que la force armée, ne saurait entrer dans la Cité sans son autorisation préalable. « La Cité, dit un écrivain, est le grand centre commun où vient aboutir la circulation métallique de toutes les nations du globe. Il n'y a pas, dans tout l'empire britannique, de maison de commerce quelque peu importante qui n'ait un comptoir ou tout au moins une agence dans la Cité; et pourtant il n'y a peut-être pas un seul négociant en gros qui l'habite. Cette population si active fournit, en effet, le plus remarquable exemple de l'intelligente combinaison de la vie de campagne et de la vie citadine. De neuf à onze heures du matin, les omnibus, les bateaux à vapeur, les chemins de fer y amènent par milliers les négociants de leurs villas et de leurs résidences de famille, groupées plus particulièrement aux abords des stations de chemins de fer et dont le nombre, la grandeur et la beauté vont sans cesse croissant. Puis, de quatre à six heures, toute cette foule si active, si occupée déserte tout à coup la Cité pour s'en aller vivre de la vie de famille et jouir de la vue de la verdure. Ce flux et ce reflux perpétuel entre la campagne et la ville maintiennent le caractère propre de la Cité, et le bon marché, la rapidité et l'organisation ingénieuse des moyens de communication tendent à lui donner des proportions de plus en plus grandes. » La Cité n'est pas seulement le centre commercial de la ville; c'en est aussi le centre littéraire. Là se publient les grands journaux et se trouvent les plus grandes librairies, les imprimeries les plus importantes de l'Angleterre. On y trouve près de 1,000 libraires et plus de 700 imprimeries.

Londres est traversé par une grande artère centrale qui commence à Norlandtown, à l'O. de la ville, entre dans Londres proprement dit et forme la large rue d'Oxford-Street, longue de près de 2 kilom. et parfaitement droite. Les autres artères les plus « engorgées par les ondes de la circulation, » dit M. Esquiros, sont Cheapside, le Strand, Fleet-Street, Ludgate-Hill et le Pont de Londres. Un rapport du commissaire de police de la Cité, rédigé en 1859, constate qu'en vingt-quatre heures il passa sur London-Bridge: 4,483 fiacres, 4,286 omnibus, 9,245 chariots, 20,430 autres véhicules, 107,074 piétons et 60,836 personnes dans les voitures.

« Le diamètre de Londres, dit M. Améro, est d'environ 9 milles en moyenne, soit de plus de 14 kilom. et demi, soit sept fois la longueur de la rue de Rivoli. Pendant ces dernières années, une zone d'un demi-mille à un mille a été bâtie sur les limites de l'immense ville, et aux 13,000 rues anciennes ont été ajoutées des centaines de rues nouvelles. Les maisons surgissent du sol, non point comme à Paris, çà et là, isolées et si hautes qu'elles ont l'air de tours escaladant le ciel, mais en files longues et régulieres. Toutes ces maisons sont bâties en vue d'être habitées par une seule famille, et il en est peu, même des plus humbles, qui n'aient leur jardin. Ces diverses exigences de la vie anglaise, éléments de cette commode indépendance qu'on appelle le confort, sont la cause de la rapidité d'extension superficielle de Londres. »

Le climat de Londres est plus doux que celui de Paris. Il y fait moins chaud pendant l'été et moins froid pendant l'hiver. « Les pluies sont abondantes et tenaces, dit M. Esquiros. Les brouillards, surtout au mois de novembre, ont une couleur *sui generis*, le plus souvent jaunâtre, et une épaisseur qui obscurcit entièrement la lumière du soleil. On est obligé quelquefois d'allumer en plein jour les becs de gaz. Le ciel reste généralement voilé du mois d'octobre au mois d'avril. Alors la brume se déchire et découvre un horizon bleu qui n'est plus couvert que de temps en temps par les nuages. On a longtemps accusé la fumée de charbon de terre de ternir l'atmosphère de Londres, et certes elle n'est point tout à fait innocente du fait. Une loi force aujourd'hui les cheminées des fabriques à consumer elles-mêmes leur propre fumée. Cette mesure produit sans doute d'heureux résultats; mais il reste beaucoup d'autres causes locales qui continuent à altérer la limpidité de l'air, telles que la fumée que dégorgent les innombrables cheminées des maisons particulières et aussi les vapeurs des anciens marais qui avoisinent la ville. »

— *Edifices religieux.* Londres possède un grand nombre d'églises et de monuments religieux. La cathédrale, dédiée à saint Paul, a été bâtie par Chistophe Wren, sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, et sur l'emplacement d'une église qui fut détruite par un incendie en 1666. Les travaux, commencés en juin 1675, furent terminés en 1710. La forme générale du monument est celle de la croix latine. La façade principale offre un portique composé de douze colonnes d'ordre corinthien, au-dessus duquel s'en élève un autre de huit colonnes d'ordre composite, surmontées d'un fronton dont le bas-relief représente la *Conversion de saint Paul*, par Bird, qui a sculpté aussi les autres statues de la façade. Le portique est flanqué de deux tours sans valeur architecturale. Les colonnes corinthiennes des portiques du transsept sont surmontées des statues des apôtres. Le dôme extérieur est entouré de trente-deux colonnes d'ordre corinthien soutenant une galerie. A l'intérieur de l'édifice, on est frappé de la majesté des voûtes, de la hauteur de la coupole et de la longue suite des arcades. Les fresques de la coupole, peintes par James Thornhill, représentent les *Principaux événements de la vie de saint Paul.* On remarque à l'intérieur de Saint-Paul: l'orgue, qui a 2,133 tuyaux; les stalles du chœur, richement sculptées par Grinling Gibbons; le trône épiscopal; l'autel, soutenu par quatre pilastres cannelés; la chaire, sculptée par Wyatt; les monuments de Napier, par Adams; du docteur Johnson, par Bacon; du marquis de Cornwallis, par Rossi; de Nelson, par Flaxman; de l'évêque Heber, par Chantrey; de John Howard, par Bacon; du général Ross, par Kendrick; du comte Howe, par Flaxman; de lord Collingwood, par Westmacott; de sire Joshua Reynolds, par Flaxman; de lord Melbourne; de lord Rodney, par Rossi; de sir Thomas Picton, par Gahagan, et du comte Saint-Vincent, par Baily.

Un escalier descend à la crypte où reposent les restes des grands hommes dont les monuments ornent la cathédrale.

Le gros bourdon de Saint-Paul pèse 4,103 kilogrammes; les heures sont entendues, dit-on, à 37 kilomètres de distance.

L'abbaye de Westminster (*Westminster abbey*), fondée au VII^{e} siècle, réédifiée au milieu du XII^{e} et agrandie à différentes époques, appartient dans son ensemble au style gothique. Sa forme est une croix latine. Le style des tours ne s'harmonise pas avec celui du reste de l'édifice. La façade du transsept N., la plus belle partie de l'abbaye, se compose de trois étages superposés d'ogives, de colonnettes et de sculptures, surmontées d'un fronton que terminent d'élégants clochetons et dans lequel est inscrite une rosace contenant de magnifiques vitraux. L'intérieur de l'église, remarquable par sa légèreté, est décoré de nombreuses sculptures et de plusieurs centaines de monuments, parmi lesquels nous signalerons ceux de Dryden, par Sheemakers; de Ben Johnson, par Rysbrach; de Milton, par le même; de Thomas Campbell, par Marshall; d'Olivier Goldsmith, par Nollekens; du duc d'Argyle et de Hændel, par Roubillac; du docteur Bell, par Behnes; de Paoli, par Flaxman; du capitaine Montagu, par le même; de l'amiral John Balchen, par Sheemakers; de Warren Hastings, par Bacon; de lord Mansfield, par Flaxman, etc. Quelques chapelles sont dignes d'attention. La plus intéressante est la chapelle Henri VII, éclairée par trente-trois fenêtres, dont la plupart ont perdu leurs magnifiques vitraux. Les murailles sont ornées d'une multitude de charmantes figurines qui représentent des patriarches, des prophètes, des martyrs, des saints de toute espece. Le toit est décoré de voussures et de pendentifs richement sculptés. « C'est dans cette chapelle, dit M. Elisée Reclus, que les chevaliers de l'ordre du Bain tiennent leurs grands conseils. Dans chaque stalle, les armes des chevaliers sont gravées sur une plaque de cuivre; au-dessus sont attachés leurs bannières, leurs casques et leurs épées. » On y remarque les monuments de Marie Stuart; de Marguerite, comtesse de Richmond, par Pierre Torrigiano; du général Monk, par Sheemakers; le caveau qui contient les restes de Charles II, de Guillaume III, de sa femme, la reine Marie, de la reine Anne et de son époux, le prince Georges de Danemark; de Henri VII et de sa femme, par Pierre Torrigiano (nombreuses statues allégoriques); du duc de Montpensier, par Westmacott; de George Villiers, duc de Buckingham; d'Elisabeth (la statue est couchée sous un dais soutenu de chaque côté par six colonnes d'ordre composite), etc. La chapelle de Saint-Bénédict ou des doyens du collége, parce que plusieurs doyens y sont enterrés, offre des restes de sculptures du XIII^{e} et du XIV^{e} siècle, un tombeau en bois et un monument couvert de riches mosaïques, consacré à la mémoire des enfants de Henri III et d'Edouard I^{er}. Dans la chapelle de Saint-Edmond se voit le tombeau en bois de chêne de Guillaume de Valence, très-curieux à cause de ses ornements de cuivre émaillé. La chapelle de Saint-Nicolas renferme le monument élevé par lord Burleigh à la mémoire de sa femme et de sa fille. La chapelle de Saint-Edouard est remarquable par sa frise, composée de quatorze bas-reliefs, et son pavé en mosaïque. On y voit les monuments d'Edouard le Confesseur, de Henri III, d'Anne-Eléonore, femme d'Edouard I^{er}, de Henri V, d'Edouard III, d'Edouard I^{er}. Les autres chapelles contiennent aussi des monuments dont quelques-uns sont intéressants, mais qu'il serait trop long d'énumérer ici. Devant la façade principale de Westminster-Abbey a été érigée une colonne en l'honneur des anciens élèves de l'école de Westminster tombés dans les guerres de Crimée et des Indes.

L'église du Temple, entre Fleet-Street et la Tamise, fut fondée en 1185. « Dans aucune église d'Angleterre, dit M. Cottingham, on ne peut mieux voir la transformation du style normand et du style ogival. » Le monument se compose de deux parties: la rotonde et un vaisseau construit dans le style des églises gothiques. « La coupole, dit M. Elisée Reclus, éclairée par six fenêtres romanes, s'appuie sur six beaux faisceaux de colonnes en marbre noir, ornées de chapiteaux historiés; au-dessus des ogives élancées qui festonnent si gracieusement la base de la coupole se déroule en guirlande une galerie formée de petites arcades romanes entrelacées. Un bas-côté circulaire, éclairé comme la coupole par six fenêtres romanes, entoure la colonnade de la rotonde; le pavé est composé de charmantes mosaïques représentant l'histoire d'Edouard le Confesseur. Sur le pavé de la rotonde, on voit neuf effigies de chevaliers: l'une d'elles représente le comte de Pembroke, auquel Henri II dut, pendant sa minorité, la conservation de son trône, et qui chassa les Français d'Angleterre. Le vaisseau avec ses deux bas-côtés, que séparent de la nef quatre piliers de marbre, semblables à ceux de la rotonde, se prolonge à l'E. de l'édifice; la nef se termine par une fenêtre ogivale à trois compartiments, qui déverse sur le maître-autel un flot de lumière et de couleurs éclatantes. La voûte est d'une richesse excessive; des arabesques s'enroulant autour des nervures et des pendentifs reproduisent le lion et le cheval des templiers, symbole de leur double caractère de moines et de chevaliers; toutes ces peintures s'entremêlent de croix, d'inscriptions latines et du cri de guerre *Beauséan.* Les réparations qui ont donné à l'église du Temple la splendeur qu'elle offre aujourd'hui sont dues aux célèbres architectes Sidney Smirke, Decimus Burton et Nash. »

Parmi les autres églises de Londres, nous citerons: l'église Saint-Sauveur, la plus vaste de la capitale de la Grande-Bretagne après la cathédrale et l'abbaye de Westminster; l'église Saint-Etienne, dont le dôme gracieusement décoré repose sur huit arcades séparées par des colonnes corinthiennes; l'église Saint-Mary-le-Bow; Saint-Bartholomew-the-Great; Saint-Giles-in-the-Fields; Saint-Margaret's-Church (belle fenêtre représentant la *Crucifixion*, peinte du temps de Henri VII par des artistes hollandais), et l'église All-Saints, bâtie en 1850. L'intérieur de cette dernière église est décoré avec magnificence. Le marbre et l'albâtre y ont été prodigués. On y remarque des fresques peintes par M. Dyce, représentant la *Crucifixion* et la *Nativité*, et des vitraux d'une belle couleur.

— *Palais.* Le Parlement, le plus beau et le plus vaste palais de Londres, est consacré à la représentation nationale. Il se compose de deux Chambres: la Chambre des lords et la Chambre des communes. L'ancien palais du Parlement ayant été presque entièrement dévoré par les flammes en 1834, la construction du palais actuel fut commencée en 1837, sous la direction et sur les plans de M. Charles Barry. La façade principale (287 mètres de longueur), qui se deploie sur la rive gauche de la Tamise, est terminée à chacune des extrémités par des ailes en saillie. « La partie de la façade comprise entre les deux ailes se divise, dit M. Elisée Reclus, en trois portions d'égale longueur, séparées l'une de l'autre par des tourelles; les innombrables fenêtres gothiques sont ornées de blasons, d'armoiries, d'arabesques, de sculptures; les niches renferment les statues de tous les souverains anglais depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à la reine Victoria; la balustrade du toit est hérissée de pointes et de petits clochetons. Cette façade se termine à l'angle septentrional par la tour de l'horloge de l'ancien palais. Sa puissante masse, ornée de colonnettes à fleurons, s'élève à 98 mètres de hauteur. Le cadran, resplendissant de dorures ainsi que la fleche bizarre qui le surmonte, a 25 mètres de circonférence. La cloche est de beaucoup la plus grande de l'Angleterre. La partie méridionale du palais, tournée vers le pont de Vauxhall, est dominée à l'angle S.-O. par la tour Victoria, la plus grande tour carrée du monde. Elle a 23 mètres de côté, et sa hauteur est de 104 mètres. Le porche d'honneur, qui donne sur la façade occidentale, est flanqué de statues colossales du lion d'Angleterre, portant l'étendard national et surmonté des représentants symboliques des îles Britanniques: saint George d'Angleterre, saint André d'Ecosse et saint Patrick d'Irlande. Au-dessus, dans une niche entourée d'arabesques et de sculptures, est placée la statue de la reine Victoria. La tour centrale s'élève à 92 mètres.

» La façade occidentale, aussi longue que celle de la rivière, se compose de constructions de différents styles. Le porche occidental de la tour Victoria est celui sous lequel passe la reine quand elle ouvre la session du Parlement. Le vestibule de la tour s'ouvre en face sur le vestiaire de la Reine, salle où les dames d'honneur la revêtent de son manteau royal lors des grandes cérémonies. Une des murailles a été décorée par M. Dyce d'une grande fresque allégorique. » Le porche Normand est ainsi nommé à cause des statues des souverains normands qu'on y a érigées ou qu'on doit y ériger prochainement. La galerie royale est décorée de fresques figurant les *Principales scènes de l'histoire anglaise.* La salle du Prince, décorée avec une grande splendeur, offre des blasons, des bas-reliefs, des arabesques, une belle statue de la reine Victoria, par Gibson, des portraits de rois et de reines peints sur fond d'or. La salle des Lords, éblouissante de dorures, est éclairée par douze grandes fenêtres dont les vitraux représentent les rois et les reines d'Angleterre. On y remarque aussi les siéges des lords disposés en amphithéâtre, le trône de la reine, le fauteuil du prince de Galles, des fresques représentant le *Baptême de saint Ethelbert, Edouard III conférant l'ordre de la Jarretière au prince Noir, Henri, prince de Galles, envoyé en prison* pour avoir osé résister au juge Gascaigne, l'Esprit de justice, l'Esprit de religion et l'Esprit de chevalerie, et les statues des dix-huit barons députés vers Jean sans Terre pour lui faire signer la grande Charte. Dans la salle des Pas-Perdus de la chambre des lords, ornée avec une grande magnificence, on remarque surtout les portes de bronze, le pavé de mosaïque, de marbre et d'émail. La salle d'attente supérieure est décorée de huit fresques : l'*Epreuve de Griselda*, par Cope ; *Cordelia déshéritée par le roi Lear*, de Herbert ; la *Tentation d'Adam et d'Eve*, par Hrosley ; *Sainte Cécile*, par Tenniel ; la *Personnification de la Tamise*, par Armitage ; la *Mort de Marmion*, par le même ; la *Mort de Lara*, par Cope ; enfin, la *Victoire de saint Georges sur le dragon*, par Watts. La chambre des communes est décorée avec beaucoup moins de magnificence que la chambre haute. La nef de Saint-Etienne, située sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de ce nom, est ornée de fresques et de douze statues en marbre. Un bel escalier de pierre monumental, orné de superbes candélabres de bronze et de cuivre, fait communiquer la nef de Saint-Etienne avec la magnifique nef de Westminster-Hall, seul reste de l'ancien édifice inauguré par Guillaume Rufus en 1099. « Le toit, dit M. Ad. Joanne, s'appuie sur une charpente composée de diverses courbes, qui, s'élançant aussi légères que gracieuses de la frise des murs de pierre, vont former à leur jonction une espèce de voûte en ogive. Des sculptures gothiques d'un goût exquis ornent cette remarquable charpente. » C'est à Westminster-Hall que la haute cour de justice condamna Charles Ier à avoir la tête tranchée. Là aussi reçurent leur sentence de mort William Wallace, Thomas Morus, Somers, le comte de Strafford, etc. Sur la place qui sépare Westminster-Abbey de la chambre des lords s'élève une belle statue de Richard Cœur de Lion, par Marochetti.

Le palais du Parlement couvre avec ses dépendances une superficie de 3 hectares et 20 ares.

Le palais de Saint-James, construit par Henri VIII sur l'emplacement d'un hôpital de lépreuses, devint, en 1698, la résidence royale. Dans les commencements du règne de Victoria, la cour l'abandonna pour le palais de Buckingham ; mais c'est encore à Saint-James que la reine reçoit les ambassadeurs. Les constructions de Henri VIII ont presque entièrement disparu. L'extérieur de Saint-James n'a aucune valeur architecturale. On remarque à l'intérieur : les grands appartements décorés avec magnificence ; la salle des gardes dont les panoplies produisent un très-bel effet, et surtout la salle de réception qui l'emporte sur les autres en grandeur et en richesse.

Le palais de Buckingham, résidence de la reine Victoria, fut construit en 1825, sous la direction de Nash, par ordre de George IV. La cour d'honneur est entourée de colonnes d'ordre dorique que décorent des statues. On pénètre d'abord dans un vestibule dont les colonnes sont en marbre blanc de Carrare avec des chapiteaux et des socles dorés. En face, on voit la galerie de sculpture, où sont exposés les bustes et les statues des principaux hommes d'Etat et des membres de la famille royale. Le grand escalier, dont les marches sont des blocs de marbre blanc, est orné de quatre bas-reliefs. Les décorations des salles d'honneur sont d'une grande magnificence. La salle du trône est ornée de tentures de couleur cramoisie et d'une frise en bas-reliefs, de Baily. La galerie de peinture renferme, dit M. Viardot, une des plus exquises collections du monde, petite par le nombre de ses cadres, grande par le goût sévère et judicieux qui les a fait choisir. Rien n'y est douteux ou faible ; tout, authentique et excellent. Nous citerons les œuvres les plus admirées : *Noli me tangere*, l'*Adoration des mages*, le *Charpentier de navire*, le *Bourgmestre Pancras et sa femme*, de Rembrandt ; *Pythagore*, un *Paysage*, *Assomption de la Vierge*, *Saint Georges et le Dragon*, *Pan et Syrinx*, le *Fauconnier*, *Famille d'Olden Barnevelt*, de Rubens ; *Mariage de sainte Catherine*, *Jésus guérissant le paralytique*, *Portrait de la reine Henriette et de Charles Ier*, de Van Dyck ; *Départ pour la chasse*, superbe composition d'Adrien Van der Welde. On remarque aussi dans cette galerie de très-belles toiles de Cuyp, Hobbema, Ruysdaël, Paul Potter, Backuysen, Berghem, Both, Gérard Dov, Karel du Jardin, Maes, Metzu, Miéris, Adrien Ostade, J. Ostade, Schalken, Jean Steen, Teniers, Terburg, Van der Meulen, Van der Neer, Van der Werf, Wouvermans, Weenix, Watteau, Claude, Guaspre, Greuze, Reynolds (*Mort de Didon*), Zoffany, Wilkie, etc. Dans les jardins, qui couvrent une superficie de 16 hectares, se voient une pièce d'eau semée d'îles et le petit pavillon d'été de la reine, orné de huit fresques sur divers sujets des œuvres de Milton.

Le palais de Kensington, édifice en brique sans prétention, construit par le roi Guillaume III, et dans lequel est née la reine Victoria. Le prince Albert y a formé un intéressant petit musée d'objets d'art allemands.

Le palais de Whitehall, qui s'élève sur l'emplacement d'un château construit sous le règne de Henri III, devait être réédifié, après l'incendie de 1619, sur les plans d'Inigo Jones ; mais le célèbre architecte ne put réaliser son projet. C'est à Whitehall que Charles Ier passa les derniers instants de sa vie. L'extérieur de ce palais est sans valeur architecturale. A l'intérieur se voit une grande salle dont le plafond est orné de neuf grandes figures allégoriques de Rubens et de ses élèves. « Le tout, dit M. Waagen, est divisé en neuf compartiments, dont le plus vaste, celui du milieu, représente l'apothéose du roi Jacques Ier. Des deux côtés sont peintes de grandes frises avec des Génies entassant des gerbes et des fruits dans des chariots traînés par des lions, des ours et des béliers. »

Le palais de Marlborough, construit par Christophe Wren et donné par la nation au duc de Marlborough, est orné de fresques de Verrio et de Laguerre. C'est la résidence du prince de Galles.

Le palais de l'Amirauté, où est installé le ministère de la marine, est un vaste édifice en brique, précédé d'une cour et séparé de la rue par un péristyle. Le palais de la Trésorerie forme un ensemble d'architecture assez imposant. Le palais de Somerset, bâti par le protecteur Somerset, et ancienne résidence de la reine Elisabeth et d'Anne de Danemark, a été reconstruit depuis 1775. Ce palais a trois façades ; celle qui donne sur la Tamise est précédée d'une belle terrasse. L'aile orientale est occupée par l'université (*King's college*). Le palais de Lambeth, résidence des archevêques de Cantorbéry, primats de l'Eglise anglicane, se compose de plusieurs corps de bâtiments, construits depuis le milieu du XIIIe siècle. La porte est dominée par deux tours en brique. On remarque surtout à l'intérieur : la salle de la bibliothèque, dont les arcades circulaires sont ornées de pendentifs et de riches sculptures ; la galerie décorée de tableaux, dont un, d'un artiste inconnu, représente *Luther et sa femme ;* la salle des gardes, pièce charmante où se voient d'élégantes nervures en chêne, les portraits de presque tous les archevêques de Cantorbéry ; la chapelle décorée de belles boiseries ; la salle du Pilier, ainsi nommée à cause d'un pilier où l'archevêque Chicheley faisait attacher les hérétiques pour leur administrer la peine du fouet. De vastes jardins s'étendent devant la façade du palais.

Parmi les palais appartenant à des particuliers, nous signalerons : l'hôtel du duc de Buccleugh entouré de beaux jardins ; l'hôtel de Northumberland, dont l'intérieur est décoré avec une grande magnificence et renferme une riche galerie de tableaux.

— *Tour de Londres. Temple-Bar.* La Tour de Londres, le plus ancien et le plus célèbre monument de cette ville, est située à l'extrémité orientale de la Cité, à un demi-mille au-dessous du Pont (*London-Bridge*) et sur un terrain qui autrefois était un cap escarpé commandant la Tamise. « La Tour de Londres est à la fois, dit Stow, une citadelle pour défendre ou commander la Cité, un palais royal pour la réunion des assemblées ou la négociation des traités, une prison d'Etat pour les plus dangereux criminels, un arsenal de guerre au grand complet, le trésor ou l'écrin des bijoux de la couronne, le dépôt général des archives judiciaires du royaume. » Autant de faces différentes du monument, autant d'histoires de la Tour de Londres que nous pourrions faire, ayant chacune leurs enseignements, leurs drames, leurs crimes, leurs terreurs.

La tradition veut que Jules César ait le premier bâti une citadelle sur cet emplacement. Ce qui est certain, c'est que tout ce qui reste aujourd'hui de l'édifice appartient à l'époque normande. La plus ancienne tour, la tour Blanche, fut bâtie par ordre du Conquérant, sur les plans de Gondolphe, le batailleur évêque de Rochester. Après avoir eu pour architecte un évêque, la principale forteresse de l'Angleterre a eu pour gouverneurs, plusieurs siècles durant, des évêques et des archevêques.

Aux premières constructions du Conquérant, Guillaume le Roux et Henri Ier ajoutèrent beaucoup : Guillaume fit bâtir le mur extérieur, et, pour arriver à terminer cet édifice à peu de frais, il avait imaginé de se faire aider de force par les gens de Londres et des comtés voisins. Jean et Henri III travaillèrent encore à fortifier la position. Depuis lors, bien des changements ont été faits à la Tour et s'y font tous les jours ; la partie la plus respectée de l'édifice est celle qu'habitaient les prisonniers ; la plupart des cachots sont aujourd'hui exactement ce qu'ils étaient sous les Tudors.

C'est de la Tamise, et surtout du terrain clos que l'on embrasse le mieux l'ensemble du monument ; cette masse de murailles, de remparts, de tours, dominée par le donjon principal, se détache de la façon la plus imposante du reste des édifices de la Cité et reporte l'esprit au milieu des siècles passés par le contraste puissant de son aspect avec nos habitudes modernes.

Vue de ce point, la Tour a l'apparence d'une masse irrégulière, offrant tous les styles d'architecture : les tourelles et les bastions, les murs et les fossés, les donjons et les chapelles, les casernes et les promenoirs s'y trouvent entassés dans la plus étrange confusion. Il y a, malgré tout, dans cette marqueterie de bâtiments ronds et carrés, un ensemble hardi et pittoresque. Le point central, celui sur lequel s'arrête d'abord le regard, est la vieille tour carrée, bâtie par le Conquérant, construction complétement détachée du reste de l'édifice, et jadis le palais des souverains. Elle renferme des appartements royaux, une chapelle, une salle d'audience d'un assez beau style et une chambre du conseil. La partie basse de la tour sert maintenant de dépôt d'armes et de munitions ; la partie haute est remplie par les archives nationales. Les tourelles, suspendues aux coins de la tour principale, étaient jadis autant de cages réservées aux prisonniers de noble race ; de chacune d'elles, on a une vue magnifique du fleuve et de la Cité. Plus tard, la tour Ronde, placée à l'encoignure du nord-est, fut transformée en observatoire, jusqu'à l'époque où cet établissement scientifique se trouva décidément installé à Greenwich ; elle est maintenant réservée aux archives, ainsi que la tourelle de l'encoignure du sud-ouest. Les tourelles placées aux deux autres angles ne sont plus que ruines. Le toit en terrasse de la tour principale servait de lieu de promenade aux prisonniers.

Après la tour Blanche, le premier point en saillie est le nouvel arsenal. Construit pour réparer les ravages de l'incendie de 1841, cet édifice massif tranche fortement sur l'ensemble du monument, et ne présente, du reste, aucun intérêt. Immédiatement au-dessous s'allonge vers la rivière une ligne irrégulière de murailles aux teintes sombres, çà et là percées de fenêtres ou plutôt de jours à moitié bouchés par de larges barreaux de fer : c'étaient les trous qui donnaient l'air et la lumière à ces fameuses et infâmes prisons d'Etat, si connues dans les vieilles annales criminelles de l'Angleterre sous le nom de tour de Beauchamp, de tour de la Cloche, de tour Sanglante, etc ; ces tours sont au nombre d'une vingtaine.

Les parties les plus anciennes du vaste édifice, dues à l'évêque de Rochester, sont, outre le donjon : la première église de Saint-Pierre, la vieille Barbacane, connue sous le nom de *Tower-Hall*, et qui porte maintenant celui de *Jewel-House ;* ces constructions sont lourdes et massives, mais ne manquent pas d'une certaine puissance. Les parties dues à Henri III sont plus remarquables. Adam de Lamburn fut son maître maçon, mais il fut lui-même son architecte et le suprême directeur des travaux. On lui attribue la porte de l'Eau (*Watergate*), la tour du Berceau (*Cradle-Tower*), la Lanterne, dont il fit sa chambre à coucher et son cabinet particulier, et les murailles d'enceinte. Il enrichit les chambres de fresques et de sculptures, prodigua les ornements dans les chapelles, fit décorer d'une légion de saints la chapelle de Saint-Jean dans la tour Blanche, et fit construire dans la tour de la Salle (*Hall-Tower*) une petite chapelle particulière, qui servit à la dévotion privée de ses successeurs jusqu'à l'époque où Henri VI y périt poignardé devant la croix.

La Tour se composait et se compose encore de deux parties, de deux masses d'édifices bien distinctes : la partie intérieure et la partie extérieure. La première comprenait le donjon, communément appelé la tour Blanche (*White-Tower*), les galeries et les appartements des rois, la monnaie, la chambre aux joyaux (*Jewel-House*), la garde-robe, le jardin de la Reine, l'église de Saint-Pierre, la tour du Constable, la tour de Brique (*Brick-Tower*), la grande salle. Cette partie était défendue par douze tours.

La partie extérieure comprenait des rues et des ruelles qui s'étendaient au bas de l'enceinte, jusqu'au quai, le quai lui-même et les ouvrages défensifs, dont bon nombre de tours destinées à le protéger. L'accès en était permis au peuple.

Le quai et la porte de l'Eau, construits par Henri III, sont au nombre des plus belles choses architecturales de la Tour ; il fallut vaincre des difficultés sans nombre pour les édifier, à cause des crues de la Tamise ; les ouvrages s'éboulèrent plusieurs fois, et des légendes populaires, traduisant le mécontentement de la foule, peu soucieuse de voir s'élever tant de bastilles, sont encore rattachées à ces monuments. C'est par la porte de l'Eau que se dirigeaient vers le lieu d'exécution les condamnés à mort exécutés en dehors de la Tour ; ils étaient menés en barque avec le bourreau, portant la hache.

Une histoire de la Tour de Londres, considérée comme prison d'Etat, renfermerait toute l'histoire de l'Angleterre. Nous nous bornerons à donner ici, d'après un écrivain anglais, M. Dixon, la liste curieuse des principaux personnages qui ont occupé cette prison célèbre depuis le XIIIe siècle, avec la date de leur emprisonnement.

1240. Griffin, prince de Galles, livré au roi Henri III par son propre frère, David, et tué en 1240 dans une tentative d'évasion.

1282. Plus de 600 juifs, accusés, faussement selon toute apparence, d'avoir rogné et altéré les monnaies du royaume. 280 de ces malheureux furent pendus dans Londres seulement.

1324. Lord Mortimer, qui devint le favori de la reine, et fut emprisonné de nouveau en 1330.

1347. David Bruce, roi d'Ecosse ; Charles de Blois, racheté ensuite ; les douze illustres citoyens de Calais, et Jean de Vienne, le gouverneur.

1357. Jean, roi de France, fait prisonnier à Poitiers.

1386. Geoffroy Chaucer, le poëte, après la chute de Richard II. C'est là qu'il composa son poëme du *Testament de l'amour*.

1399. Le roi Richard II.

1415. Le duc Charles d'Orléans et le duc de Bourbon, après la défaite d'Azincourt.

1461. Le roi Henri VI ; délivré en 1471 par Warwick, le faiseur de rois, puis renversé après vingt-quatre heures d'un triomphe qui ne fit que hâter sa mort.

1477. Le duc de Clarence, qui, ayant le choix du supplice, demanda à être noyé dans un tonneau de malvoisie.

1483. Les enfants d'Edouard IV, assassinés par Tyrrel, sur les ordres de leur oncle Richard III.

1489. Le comte de Warwick, le dernier des Plantagenets.

1521. Le duc de Buckingham.

1534. Thomas Moore ; Anne de Boulen, peu après décapitée.

1547. Jane Grey et le duc de Northumberland.

1553. Cranmer-Latimer, qui fut brûlé.

1554. Le duc de Suffolk ; Elisabeth, qui monta sur le trône.

1562. Le comte d'Essex ; le comte de Southampton.

1603. Sir Raleigh.

1606. Gui Fawkes et ses complices.

1641. Le comte de Strafford ; Laud, évêque de Cantorbéry.

1667. Villiers, duc de Buckingham, le bel esprit, le roué, l'écrivain burlesque de la cour. Roger, comte de Castlemaine, coupable d'être le mari d'Arabella Palmer, qui avait plu au roi Charles II, et était devenue sa maîtresse.

1678. Les comtes de Derwentwater, Nithsdale, Wintown, Carnwath, les lords Kenmuir, Widdington et Nairn, tous accusés d'avoir pris hautement parti pour le chevalier de Saint-George.

1717. William Shippen, le franc parleur, l'ami de Pope.

1722. Atterbury, évêque de Rochester, ami de Swift et de Pope.

1760. Le comte Ferrers, pendu pour avoir assassiné son domestique.

1763. John Wilkes.

1820. Arthur Thistlewood et les autres conspirateurs de la rue de Caton. Depuis cette époque, il n'a plus été envoyé de prisonniers à la Tour de Londres.

Toute l'histoire d'Angleterre revit dans les pierres de la sombre forteresse. Elle a été la demeure des anciens rois d'Angleterre, elle a été le témoin de leur élévation, quelquefois de leur chute ; elle fut la prison de quelques-uns, d'autres y trouvèrent la mort. Richard II y renonça à la couronne, Henri VI y fut assassiné ; mais de tous les princes d'Angleterre, Richard, duc de Glocester, est celui qui y a laissé le plus de souvenirs, et les souvenirs les plus sinistres. Le nom seul de la forteresse suffit pour évoquer ce sombre personnage avec sa longue série de crimes.

Des souvenirs plus doux se rattachent à la captivité du prince Charles d'Orléans. Ce dernier y demeura vingt-cinq ans. C'est là qu'il composa ses poésies.

Aujourd'hui, la vieille et triste bastille anglaise n'est plus qu'un musée et un arsenal. On y trouve un énorme approvisionnement d'armes modernes (200,000 équipements complets, fusils, sabres et baïonnettes), et, en outre, une des plus riches collections qui soient au monde d'anciennes armes et d'anciennes armures, d'instruments d'attaque et de défense de toutes les époques, pour gens à pied comme pour gens à cheval ; on y a réuni tous les trophées des guerres nationales de l'Angleterre. Comme dépôt des archives nationales, la Tour offre aussi un grand intérêt : il n'est pas, en effet, sous le soleil, un pays plus riche que l'Angleterre en monuments écrits, pierres judiciaires, matériaux pour l'histoire et le jurisconsulte. Enfin ce qui attire encore un grand nombre de visiteurs à la Tour, c'est le riche dépôt des joyaux de la couronne, joyaux dont l'histoire aussi est dramatique ; la tentative de vol dont ils furent l'objet, de la part du colonel Blood, est une des choses les plus extraordinaires de l'histoire d'Angleterre.

Non loin de la Tour de Londres se trouve Temple-Bar, une des anciennes portes de la Cité, qui fut érigée en 1672 par Ch. Wren. Elle est décorée de quatre statues placées dans des niches, celles de Jacques Ier, d'Elisabeth, de Charles Ier et de Charles II. Les voitures circulent par cette porte. Quand le chef de l'Etat doit entrer solennellement dans la Cité, on ferme la porte de Temple-Bar. « Dans ces jours de grande cérémonie, qui sont aujourd'hui très-rares, dit Esquiros, un héraut sonne de la trompette ; un autre héraut frappe avec le marteau de la porte ; il s'ensuit un pourparler à la fin duquel les portes s'ouvrent toutes grandes. Le lord maire présente alors l'épée de la Cité au souverain, qui la lui rend aussitôt. »

— *Hôtels des services publics. Etablissements d'industrie et de commerce. Prisons.* Le *Guildhall* ou hôtel de ville de la Cité, fondé en 1411, et en partie reconstruit après l'incendie de 1666, se fait remarquer par la bizarrerie de son architecture. La grande salle, où se donnent toutes les fêtes de la Cité, a 47 mètres de longueur, 16 mètres de largeur, 17 mètres de hauteur, et elle peut contenir

6,000 ou 7,000 personnes. C'est là qu'on se rassemble pour les élections des membres du Parlement et des magistrats de la cité. On remarque dans cette salle : une pyramide élevée à la mémoire de lord Chatham ; le monument de William Pitt ; un trophée d'armes, et le buste de Nelson, par Smith ; les statues du lord maire Beckford, d'Edouard VI, de la reine Elisabeth et de Charles Ier, et deux colosses en bois creux, *Gog* et *Magog*, que l'on promenait autrefois dans la ville, lors des processions du lord maire. La salle du Chambellan contient de jolies gravures de Hogarth. Dans la salle du conseil se voient quelques tableaux intéressants, la statue de George III et le buste de Nelson. La biblothèque possède un petit musée historique. « Il n'y a pas de cité dans le monde, dit M. Jules Delpit, qui possède une collection d'archives aussi ancienne et aussi complète que la collection de Guildhall ; elle contient les titres de la nation même. »

Mansion-House, édifice lourd et déplaisant à l'extérieur, a été bâti au milieu du siècle dernier, pour servir de résidence au lord-maire de la cité pendant son année d'exercice. L'intérieur offre des salles décorées avec magnificence, notamment la salle égyptienne, qui a été récemment ornée de plusieurs statues.

L'hôtel des Postes (*Post-Office*), commencé en 1814, terminé en 1829, par sir Robert Smirke et M. Sydney Smirke, est un grand parallélipipède de 119 mètres de longueur. La façade se compose d'un portique central que soutiennent six colonnes ioniques, et de deux ailes terminées à chaque extrémité par quatre colonnes du même style. Suivant M. Elisée Reclus, le nombre des lettres qui passaient chaque jour par l'hôtel des Postes de Londres s'élevait, en 1861, à 375,000.

La Banque d'Angleterre, située dans Threadneedle-street, l'établissement de ce genre le plus considérable du monde, occupe un immense édifice, qui couvre une superficie de 3 hectares. La façade principale a 111 mètres de longueur. Tous les bâtiments sont à l'épreuve de l'incendie. Dans la salle de payement se voient une statue de Guillaume III, par Cheere, et une très-curieuse horloge, qui montre l'heure sur seize cadrans. Depuis 1816, le capital de la Banque est de 14,606,500 livres sterling (365 millions en nombre rond).

La Bourse (*Royal Exchange*), inaugurée en 1844, présente à l'extérieur la forme d'un triangle tronqué. La façade offre un péristyle d'ordre corinthien ; elle est surmontée d'un fronton sur lequel ont été sculptées des figures allégoriques. Au centre de la cour s'élève la statue en marbre de la reine Victoria, par Lough, qui a modelé aussi la statue de Wellington que l'on aperçoit à l'ouest de la façade.

La Bourse des charbons (*Coal-Exchange*), bel édifice bâti de 1847 à 1849, par M. Bunning, est décorée avec beaucoup d'art. L'intérieur offre un vestibule orné de peintures allégoriques, et une belle salle où l'on remarque surtout le parquet, composé de plus de 40,000 morceaux de bois, trois curieuses galeries de fonte, des panneaux de chêne décorés de peintures emblématiques, œuvre de M. Sang.

La Douane (*Custom-House*), dans Lower-Thames-street, est séparée de la Tamise par un large quai. La façade principale est décorée de trois portiques, composés chacun de six colonnes d'ordre ionique. L'édifice est un grand rectangle de 148 mètres de longueur, sur 30 mètres de largeur. Dans la salle du conseil se voient les portraits de George III et de George IV. La grande salle, située au premier étage, est l'une des plus grandes de l'Europe.

L'hôtel des Monnaies (*Mint*), bâti en 1811, sur la place de la Tour, par sir Robert Smirke, est un édifice grec assez élégant. Le portique est formé de six colonnes d'ordre ionique. « Les machines, mues par la vapeur, sont, dit M. Elisée Reclus, les plus parfaites de ce genre qui existent dans le monde. On remarque surtout les laminoirs, qui donnent aux lingots l'épaisseur voulue ; les ciseaux qui les taillent, les balanciers qui servent à frapper les pièces, les balances, d'une extrême délicatesse, où l'on vérifie les poids des monnaies avant de les livrer à la circulation. La plupart des machines sont tellement parfaites qu'on les emploie depuis plus de cinquante ans, et qu'on n'a pas eu encore besoin de les remplacer. Elles peuvent frapper 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.) par vingt-quatre heures. »

L'hôtel des Poissonniers, qui se développe moitié sur Thames-street, moitié en face de la rivière, est un édifice monumental, orné de colonnades. Une statue du maire sir John Walworth orne l'escalier principal. Cet hôtel a les proportions d'un véritable palais.

L'hôtel des Orfèvres, derrière le Post-Office, est décoré avec une grande magnificence. On y remarque surtout : le grand escalier, orné de statues allégoriques, de fresques et de peintures ; la salle du Comité, où se voient des sujets intéressants ; le salon, étincelant de dorures, de cristaux, de glaces, de damas, de velours et de soie ; la grande salle de cérémonie, où est étalée la vaisselle d'or et d'argent (coupe de Benvenuto Cellini). C'est aux bureaux de la compagnie des orfèvres qu'on envoie tous les articles d'orfèvrerie pour les faire essayer.

L'hôtel des Marchands tailleurs, le plus vaste des édifices appartenant aux corporations de Londres, renferme quelques tableaux de prix, notamment *Henri VIII*, par Bordone ; le *duc d'York*, par sir Thomas Lawrence ; le *duc de Wellington*, par Wilkie.

L'hôtel des Barbiers-Chirurgiens possède un tableau de Van Dyck, portrait d'*Inigo Jones*, et un des chefs-d'œuvre de Holbein : *Henri VIII accordant la charte aux barbiers-chirurgiens*.

L'entrée de l'hôtel des Merciers est ornée de riches et élégantes sculptures.

Citons encore *Somerset-House*, édifice d'un style simple et imposant, qui a été érigé en 1780, par W. Chambers, et qui est occupé par diverses administrations de l'Etat.

Au nombre des édifices récemment construits, nous mentionnerons le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'Inde, situés près de l'Amirauté et de la Trésorerie ; ils forment deux côtés d'une grande construction quadrangulaire, dont les deux autres côtés doivent comprendre le ministère de l'intérieur et celui des colonies. Le palais de l'Université, récemment achevé, présente une belle façade dans le style italien, et longue de 80 mètres.

Parmi les prisons et les maisons de détention, nous citerons : *Old-Bailey*, où sont enfermés les condamnés aux peines les plus graves ; *Lower-Halloway*, gigantesque prison cellulaire, située dans Caledonian-road ; le *Penitentiary*, édifice sexangulaire, élevé sur le bord de la Tamise, et où l'on enferme les condamnés à la déportation.

— *Etablissements utiles et de bienfaisance.* Les établissements de ce genre sont très-nombreux à Londres ; nous ne décrirons que les principaux. L'hospice des Enfants-Trouvés renferme de belles salles, décorées de magnifiques œuvres d'art, notamment le portrait du capitaine Coram et la *Marche à Finchley*, par Hogarth ; des toiles de Highmore, Willes, Hayman, Gainsborough, Wilson, Haytley, Wale, etc. ; la chapelle est décorée de beaux vitraux ; l'orgue est un cadeau de Hændel. L'hospice de Bethléem, commencé en 1812, consiste en un grand corps de bâtiment surmonté d'une coupole de 45 mètres de hauteur et flanqué de deux ailes. Les constructions et les jardins de l'établissement couvrent une superficie de plus de 6 hectares. Cet hospice reçoit les aliénés des deux sexes. L'école pour les aveugles indigents est installée dans un grand corps de bâtiment uniforme, dominé au milieu par une tour gothique. L'hospice de Chelsea (Chelsea-Hospital), destiné aux soldats invalides, est un vaste édifice bâti sur les plans de Christophe Wren ; au centre du bâtiment principal a été érigée une statue en bronze de Charles II, par Grinling Gibbons. A l'E. de l'hospice s'élève une caserne monumentale. L'hospice de Greenwich est consacré aux marins de l'Etat devenus incapables du service par l'âge ou par des blessures ; il fut commencé sous Charles II pour servir de palais à la royauté ; mais, vers 1692, après le combat naval de La Hogue, la reine Marie annonça l'intention de le convertir en une institution charitable. Citons enfin le nouvel hospice Saint-Thomas, qui fait face au palais de Westminster et se compose de plusieurs grands corps de bâtiments reliés par des galeries, et l'immense work-house de Hornsey, destiné à recevoir des indigents.

— *Etablissements littéraires, artistiques et scientifiques.* Le collége de l'Université, fondé, en 1827, sur le modèle des universités d'Oxford et de Cambridge, occupe un édifice bâti par l'architecte Wilkins. La façade est ornée d'un portique de douze colonnes d'ordre corinthien, supportant un fronton dont le bas-relief représente les emblèmes de la science et de la littérature. Les ailes comprennent des appartements pour les professeurs, des salles de cours, un laboratoire, des amphithéâtres et un musée d'histoire naturelle. Au centre de l'édifice s'élève une coupole surmontée d'une lanterne. Le collége du Roi (*King's college*) rivalise avec celui de l'Université. L'Ecole de droit se compose d'un grand nombre de constructions sans intérêt, à l'exception de la grande salle, que décore une vaste composition de M. Whaths, imitée de l'*Ecole d'Athènes*, de Raphaël, et représentant les *Grands législateurs depuis Moïse jusqu'à Edouard Ier*.

Le Musée britannique (*British Museum*) contient d'admirables collections d'objets d'art, des galeries ethnographiques, zoologiques, minéralogiques, botaniques, et la bibliothèque nationale. Nous avons consacré à cet immense musée un article à part. V. BRITISH MUSEUM.

La Galerie nationale (*National Gallery*), fondée, en 1824, dans Trafalgar-Square, s'enrichit chaque année d'un grand nombre d'ouvrages précieux. Elle se compose aujourd'hui de près de cinq cents tableaux, dont le choix est vraiment admirable. L'édifice dans lequel la galerie est installée consiste en un portique flanqué de deux ailes et sans valeur architecturale. Dans le vestibule d'entrée se voient la statue de *David Wilkie*, par Joseph ; un buste de *Walter Scott*, par Chantrey, et un bas-relief de *Thétis consolant Achille*, sculpté par Banks. Sur l'escalier qui mène à la galerie, on remarque deux beaux cartons d'Augustin Carrache : *Céphale et l'Aurore* et le *Triomphe de Galatée*. Les anciennes écoles italiennes y sont représentées par un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Christ apparaissant à saint Pierre*, d'Annibal Carrache ; le *Christ mort pleuré par des anges*, du Guerchin ; le *Christ au jardin des Oliviers*, attribué au Corrége ; *Madeleine*, par le Guide ; *Madone et Enfant Jésus*, de Cimabue ; *Bataille de Sant'Egidio*, de Paolo Uccello ; la *Continence de Scipion*, de Jules Romain ; *Saints*, *Baptême du Christ*, de Taddeo Gaddi ; *Sainte famille*, par Botticelli ; *Deux apôtres*, de Giotto ; *Vierge bienheureuse*, de lo Spagna ; *Martyre de saint Sébastien*, de Pollajuolo ; *Sainte famille*, de Filippo Lippi ; *Vierge adorant l'Enfant Jésus*, de Domenico Ghirlandajo ; série de tableaux représentant des sujets religieux, par Andrea Orcagna ; *Adoration des mages*, de Fra Giovanni Angelico ; *Enlèvement d'Hélène*, de Benozzo Gozzoli ; *Adoration des mages*, de Filippino Lippi ; *Sainte famille*, de Lorenzo Costa ; *Sainte famille*, par Mazzolini ; *Christ et Marie-Madeleine*, de Francesco Mantegna ; *Adoration des mages*, de Dosso Dossi ; la *Charité*, par Salviati.

Une des salles de la Galerie nationale est consacrée aux chefs-d'œuvre les plus remarquables des écoles italiennes. Nous citerons : *Résurrection de Lazare*, portraits d'*Hippolyte de Médicis* et de *Giulia Gonzaga*, de Sebastiano del Piombo ; *Enlèvement de Ganymède*, *Vénus et Adonis*, *Bacchus et Ariane*, *Sainte famille*, portrait de l'*Arioste*, de Titien ; *Mercure instruisant Cupidon en présence de Vénus*, *Ecce homo*, *Sainte famille*, de Corrège ; *Saint Jérôme*, de Guido ; *Saint Georges*, par le Tintoret ; *Sainte famille*, d'Andrea del Sarto ; *Christ et les pharisiens*, de Léonard de Vinci ; *Saint Nicolas*, *Enlèvement d'Europe*, *Adoration des mages*, *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, de Paul Véronèse ; portrait de *Jules II*, *Sainte Catherine d'Alexandrie*, *Songe de saint Georges*, de Raphaël ; *Suzanne et les deux vieillards*, de Ludovic Carrache ; *Vision de saint Jérôme*, du Parmesan ; *Glorification de la Vierge*, de Garofalo ; *Herminie chez les bergers*, d'Annibal Carrache ; *Sainte famille*, de Mazzolini ; le *Christ à Emmaüs*, de Caravage ; *Sainte famille* et *Ensevelissement*, de Francia ; *Sainte famille*, triptyque représentant la *Vierge*, *Saint Michel et l'ange Gabriel avec Tobie*, du Pérugin ; portrait du doge *Loredan*, *Sainte famille*, de Giovanni Bellini ; *Christ mort*, de l'Espagnolet ; *Glorification de la Vierge*, d'Andrea Mantegna ; *Nativité*, de Romanino ; *Mariage de sainte Catherine*, de Borgognone ; *Daphnis et Chloé*, de Pâris Bordone ; *Saint Sébastien*, de l'Ortolano.

Parmi les œuvres les plus remarquables des maîtres hollandais et flamands, nous citerons : l'*Enlèvement des Sabines*, la *Paix et la guerre*, la *Conversion de saint Bavon*, la *Plaie des serpents* ; *Château de Stein*, *Apothéose de Guillaume le Taciturne*, le *Jugement de Pâris*, le *Triomphe de Jules César*, de Rubens ; portrait de *Rubens*, *Ambroise fermant à Théodose les portes de la cathédrale de Milan*, portrait de *Gervatius*, de Van Dyck ; *Descente de croix*, la *Femme adultère*, l'*Adoration des bergers*, *Portrait d'un marchand juif*, *Femme qui passe un ruisseau*, *Tobie et l'ange*, *Portrait d'un capucin*, *Rabbin juif*, *Jeune fille*, *Tête de vieillard*, la *Ronde de nuit*, de Rembrandt ; *Paysage*, de Cuyp ; les *Musiciens*, les *Avares*, *Scène de cabaret*, *Joueurs de trictrac*, de David Teniers le Jeune ; portrait de *Gérard Dov*, par lui-même ; *Christ et Vierge*, de Quintin Matsys ; *Paysages*, de Ruysdaël.

L'école allemande est représentée par quelques toiles importantes, notamment par une *Mort de la Vierge*, de Martin Schœn, et une *Tête de vieillard*, attribuée à Albert Durer.

L'école espagnole n'a qu'un petit nombre de tableaux dans la Galerie nationale. Les plus remarquables sont : une *Sainte famille*, une *Tête de paysan*, *Saint Jean et son agneau*, de Murillo ; une *Chasse au sanglier*, de Velazquez ; un *Moine en prière*, de Zurbaran.

Parmi les tableaux de l'école française, nous citerons : les *Noces de Rébecca et de Jacob* et la *Reine de Saba*, de Claude ; l'*Education de Bacchus*, deux *Bacchanales*, *Céphale et l'Aurore*, *Vénus endormie*, la *Peste d'Ashdod*, du Poussin ; un *Paysage*, par Bourdon ; le *Portrait d'une jeune fille*, par Greuze ; le *Château Saint-Ange*, de Vernet. Dans la salle consacrée à l'école française se voient deux beaux tableaux de Turner : *Soleil levant dans les brouillards* et *Fondation de Carthage*.

Devant la Galerie nationale s'étend Trafalgar-square, belle place au sud de laquelle se dresse la colonne de Nelson, haute de 54 mètres. La statue qui termine la colonne a été taillée en granit par le sculpteur Baily. Les bas-reliefs en bronze du piédestal représentent la *Mort de Nelson*, la *Bataille d'Aboukir*, le *Bombardement de Copenhague*, la *Bataille de Saint-Vincent*. La place est ornée en outre des statues du général Havelock, du général Napier, de George IV et de Charles Ier ; cette dernière s'élève à l'endroit où, lors de la restauration des Stuarts, plusieurs républicains célèbres furent décapités.

— *Musée de South-Kensington.* Cet établissement, dont nous avons déjà parlé (v. KENSINGTON), a été fondé dans le but de faire l'éducation artistique du peuple anglais. Il comprend : un musée des matériaux de construction : modèles d'édifices et de ponts, charpentes, planchers, murailles, toits, clochers, voûtes, ornements, peintures murales, vitraux ; un musée des arts décoratifs : vases, émaux, tentures, fauteuils, dais, lits, vaisselle, armures, camées, médailles, dentelles, cheminées, miroirs, glaces, porcelaines, grilles, gravures sur bois ; un musée d'éducation : livres de classe, plans d'école, dessins d'appareils chimiques et physiques, cartes muettes, cartes et coupes géologiques, télescopes, appareils de photographie, collections minéralogiques, préparations anatomiques, papiers de musique, mécanismes divers, pendules ; un musée économique, où sont exposés tous les objets d'origine animale et végétale employés dans l'alimentation ou susceptibles de quelque application industrielle ; une galerie de sculpture anglaise, où tous les sculpteurs du Royaume-Uni sont invités à exposer leurs œuvres, qui ne peuvent y rester ni moins de six mois ni plus de trois ans ; un musée architectural, où se voient des modèles d'édifices anciens et modernes ; une galerie de peinture anglaise, qui se compose de trois collections diverses : le musée Sheepskanks, le musée Ellison et la galerie de Vernon ; un musée de brevets, où des modèles, exposés sur le pourtour et dans le centre de la salle, montrent quels ont été les progrès de toutes les inventions importantes.

— *Galerie du collége de Dulwich.* Presque aussi importante que la Galerie nationale, cette galerie fut fondée en 1614 par un acteur. Elle s'est enrichie de 354 tableaux qui avaient été réunis pour Stanislas, roi de Pologne. On y remarque des toiles de Titien (*Enfant Jésus*), Karl Dujardin, Téniers le Jeune (*Vieillard*, *Vieille femme*), Téniers le Vieux, Paul Potter, Van Dyck (*Descente de croix*), Van Huysum, Rubens (*Groupe de petits amours*, figures merveilleuses de fraîcheur), Jordaens, Sneyders, Wouvermans, Brauwer, Van der Welde, Van Ostade (*Scène d'intérieur*), Rigaud, Joseph Vernet, Gainsborough, Giorgione (*Musiciens*), Léonard de Vinci, Salvator Rosa, Pierre de Cortone (*Saint Laurent*), Murillo (*Enfant Jésus*), Pynacker, Berghem, Hobbema (*Paysage*), Rembrandt (*Songe de Jacob*), Nicolas Poussin, Lebrun, Josué Reynolds, Sébastien Ricci, Paul Véronèse, Carlo Dolci, le Dominiquin (*Vénus cueillant des pommes dans le jardin des Hespérides*), Guide (*Saint Jérôme*), Rubens (*Paysage*, les *Trois Grâces*), Van der Werff (le *Jugement de Pâris*), Ruysdaël, Watteau (*Fête champêtre*; *Vue près de Rome*), Gaspard Poussin, Claude Lorrain (*Jacob chez Laban*), Francesco Mola, Louis et Augustin Carrache, Salvator Mundi, Annibal Carrache, Guerchin, Caravage, Andrea del Sarto, Carlo Maratti, Bronzino, Carlo Cignani, Holbein, etc., etc.

Nous signalerons aussi : la galerie nationale des portraits, qui contient plus de 150 bustes et portraits de souverains ou de personnages illustres de la Grande-Bretagne ; le musée de sir John Soane, légué à la nation anglaise par sir John Soane, son fondateur, renfermant plusieurs tableaux remarquables et de nombreuses œuvres d'art ; le musée des Indes orientales à Whitehall, où sont représentés les arts, la religion, les mœurs, l'industrie, l'histoire naturelle, etc., de cette contrée mystérieuse ; le musée de chirurgie, qui contient près de 25,000 préparations anatomiques et objets d'histoire naturelle ; le musée de géologie pratique, charmant édifice situé dans Jermyn-street et fondé par de La Bèche en 1855 ; on y trouve d'intéressants spécimens des applications de la géologie aux arts industriels.

Pour la description du Palais de cristal, de Hampton-Court, de Kew, etc., voyez CRISTAL (palais de), HAMPTON-COURT, etc.

— *Théâtres. Spectacles divers. Concerts, etc.* Londres possède une trentaine de théâtres. Comme nous consacrons des articles particuliers aux principaux d'entre eux, nous nous bornerons à les énumérer ici rapidement. Outre le célèbre Majesty's theatre ou Opéra italien, incendié en 1868, nous citerons : le théâtre de Covent-Garden, théâtre lyrique consacré à la musique italienne ; Drury-Lane, un des plus anciens théâtres de l'Angleterre ; le théâtre Haymarket, où l'on joue le drame et la comédie ; le Lyceum, inauguré en 1816, une des salles les plus commodes et les plus élégantes de Londres ; le Princess's theatre, où, depuis 1855, on a joué le drame, particulièrement les œuvres de Shakspeare ; le Britannia theatre, dont l'immense salle contient près de 4,000 places, et qui est fréquenté par le peuple ; le théâtre Victoria, théâtre du même genre, situé dans New-Cut ; Astley theatre, fondé en 1767 sur la rive droite de la Tamise, et dont la vaste salle est fréquentée par une foule remuante et bruyante ; le Royal Pavillon theatre, salle pouvant contenir 3,500 spectateurs, et dans laquelle on donne des mélodrames et des ballets ; le Standard theatre, ouvert il y a quelques années, et dans lequel on joue des mélodrames et des vaudevilles ; le théâtre Adelphi, situé dans le Strand, en pleine Cité, remontant à 1806, et donnant des danses, des ballets-pantomimes, des féeries, des parodies burlesques très-goûtées du public anglais ; le théâtre Olympique, situé près du précédent, dans Wych-street, contenant environ 2,000 places et représentant des mélodrames, des pantomimes, des féeries, des ballets ; le Surrey theatre, élevé dans Black-Friars-road en 1779 et reconstruit depuis, l'un des plus confortables théâtres de Londres; on y représente des farces et des mélodrames; le Sadler's Wells theatre, célèbre autrefois par ses naumachies, et consacré à la représentation de drames et de pièces de Shakspeare; le Prince of Wales theatre, situé près de Tottenham-Court-road, et offrant une salle élégante et mignonne, où l'on joue des mélodrames et des vaudevilles; le Garrick theatre, dans Goodman's-fields, donnant principalement le répertoire de Shakspeare. Citons encore : l'Alexandra theatre, situé dans Camden-Town; l'Effingham theatre, dans Whitechapel; Grecian theatre, dans City-road; le New-Royalty theatre; le New-Greenwich theatre; le théâtre du Strand, un des plus importants de la Cité, Saint-James's, où l'on joue ordinairement des pièces françaises, etc.

Outre les théâtres, on trouve à Londres des spectacles très-variés. Nous citerons en premier lieu l'Alhambra, spectacle véritablement curieux, et qui est l'une des choses les plus intéressantes que l'on puisse voir à Londres. L'Alhambra a été créé à l'aide d'un capital de 100,000 livres sterling, soit 2,500,000 francs; situé dans Leicester-square, au centre d'un des quartiers les plus animés et les plus populeux de la grande ville, il emploie plus de 400 personnes, artistes ou employés, parmi lesquels un orchestre composé de 60 musiciens, un corps de ballet comprenant 150 danseuses et environ 25 chanteurs. 4,000 spectateurs entrent chaque soir dans l'Alhambra, et, par un système ingénieux de portes et de sorties, ces 4,000 spectateurs peuvent vider la salle en quelques minutes.

Parmi les salles de concerts mentionnons : Exeter Hall, dans le Strand; Willis's rooms, dans King's-street; Saint-George's Hall, dans Langham-place; Queen's concert rooms, dans Hanover-square; Canterbury Hall; Saint-James Hall, etc. Citons encore le New Horticultural Hall, à Islington, et la galerie de M^{me} Tussaud, composée de figures de cire.

Enfin, on trouve à Londres divers autres lieux d'amusements : les salons de Hanover-square, salons somptueux dans lesquels une société, dite du *Concert de la reine* ou de *Musique ancienne*, donne des concerts très-suivis par la haute fashion anglaise; les jardins de Surrey, où l'on donne des divertissements qui varient chaque saison et qui se composent en général de chant, de musique, danse de corde, ballets, ombres chinoises, panoramas, feux d'artifice; le jardin de Cremorn, qui est un établissement du même genre, ayant de grands rapports de ressemblance avec notre jardin d'Asnières. Enfin, divers endroits connus à Londres sous le nom de *tea gardens* sont des jardins charmants où l'on prend du thé et divers rafraîchissements; ils sont très-fréquentés, particulièrement le dimanche, par la classe moyenne de la société. Nous citerons, parmi les principaux : Bagnigge Wells, Spafields; New Bayswater Tea gardens; Camberwel Grove-house; Canonbury-house, Islington; Chalk Farm, Primrose hill; Copenhagen-house, Pentonville; Saint-Helena gardens, près de Lower road, Deptford; High-Bury Barn; Hornsey Wood house; Hoxton gardens; Kilburn Wells, Edgeware road; Mermaid, Hackney; Montpellier, Walworth, Mount Pleasant, Clapton; New Ranelagh, Milbank, etc., etc.

— *Clubs. Tavernes.* « Les clubs de Londres, dit Esquiros, forment un des traits les plus distinctifs de cette capitale. Ils se rattachent par mille liens à toute l'économie de la vie anglaise. La plupart possèdent des palais magnifiques à l'extérieur et dont l'intérieur est encore plus riche et plus somptueux. Ils n'appartiennent point tous à un même système d'organisation. Trois d'entre eux, Brooks's, White's et Boodle's, sont des propriétés particulières; ils se soutiennent au moyen d'une souscription annuelle que payent les membres du club : on les accuse d'être, plus ou moins, des maisons de jeu. Les autres, d'une origine plus moderne, sont la propriété de tous les individus qui composent le club. Dans la formation de ces derniers, on a généralement consulté la similitude des goûts, des habitudes et des professions. L'Athenæum, fondé en 1824, par des artistes et des écrivains célèbres, a conservé un parfum littéraire et scientifique. Les clubs militaires sont au nombre de quatre : l'United Service, qui embrasse les rangs tout à fait supérieurs de l'armée; le Junitor United Service, qui admet les jeunes officiers; l'Army and Navy, qui confond dans son sein les officiers de l'armée de terre et de l'armée de mer; enfin le club des Gardes de la reine. Les membres du clergé anglican et des universités se rassemblent au club de l'United University et à celui d'Oxford and Cambridge. Les auteurs dramatiques et les acteurs fréquentent plus volontiers le Garrick Club. Les clubs politiques sont, pour les torys le Carlton et le Conservative, pour les libéraux et les whigs le Reform Club. La plupart de ces institutions s'élèvent dans Pall Mall ou dans les rues voisines. Ce sont à la fois pour les membres associés des hôtels, des restaurants, des foyers de conversation, des bibliothèques et des cabinets de lecture. L'entrée des clubs est strictement interdite à tous ceux qui ne sont point de la maison. L'étranger qui a de bonnes lettres de recommandation peut néanmoins y être introduit, dans certains cas, par un des membres du cercle. »

Les tavernes sont excessivement nombreuses à Londres. On y consomme principalement de la bière, du brandy et du gin. Un certain nombre d'entre elles offrent à l'étranger le moyen de passer une soirée amusante. Non contentes d'être un lieu de rafraîchissement et de réunion, elles ont ajouté à leur spécialité des divertissements et des scènes grotesques.

— *Places. Colonnes. Fontaines.* Parmi les nombreuses places de Londres, nous citerons Belgrave-square, Grosvenor-square, Portman-square et Trafalgar-square. Sur cette dernière s'élève la statue de Nelson. Sur plusieurs autres places, on trouve des statues de rois, de reines, d'hommes d'État, mais surtout celle de Wellington. Dans Fish-street-Hill s'élève le Monument. C'est une belle colonne d'ordre dorique, en pierre de Portland, qui a été élevée par l'architecte Ch. Wren, en mémoire du terrible incendie de 1666. Cette colonne, haute de 64 mètres, porte à son sommet une urne d'où s'échappent des flammes de bronze doré. On monte par un escalier intérieur de trois cent quarante-cinq marches jusqu'au haut de la colonne, où se trouve une plate-forme d'où l'on domine la ville et les environs. Sur la face orientale du piédestal, on voit un bas-relief de Cibber, représentant Londres sous la forme d'une femme couchée sur des ruines au milieu des flammes, et sauvée par le Roi, la Liberté, le Génie et la Science. A l'entrée de Saint-James Park se trouve la colonne du duc d'York. Le fût a 41^{m},33, et la statue 4^{m},45.

Les fontaines publiques abondent dans les rues de Londres; la plupart ont une forme élégante. La plus remarquable est celle qui a été érigée, en 1862, à la mémoire de sir Hugh Myddleton, ingénieur qui a construit les ouvrages destinés à approvisionner d'eau la ville de Londres. On y voit la statue de ce personnage, exécutée en marbre blanc de Sicile par le statuaire Thomas. Elle repose sur un piédestal en pierre de Portland. A droite et à gauche se trouvent deux figures d'enfants à genoux et demi-nus, qui tiennent dans la main des cruches penchées.

— *Parcs et Jardins.* Les parcs, que l'on a surnommés les poumons de la ville, sont très-nombreux et magnifiques. Nous signalerons : le parc Saint-James, un des plus charmants et des plus connus (un gracieux étang semé d'îles le partage en deux moitiés); Hyde-Park, traversé par une petite rivière, la Serpentine; Green-Park, où l'on voit un arc de triomphe portant une statue équestre de Wellington; Regent's Park; le parc de Battersea, de création nouvelle; le parc de Victoria, etc. Voici, d'après le registre général, l'étendue en acres des parcs publics de Londres. L'acre égale 40 ares 46 cent. Parc de Saint-James, 58,5 acres; Green-Park, 60,3; Hyde-Park, 386 acres; Kensington Gardens, 245,5 acres; Regent's Park, 406,2 acres; le parc Victoria, 223,8 acres; le parc Southwark, 63 acres; le parc Kensington, 19,7 acres; le parc Battersea, 199,4 acres; le parc de Greenwich, 190,4 acres. Ces dix parcs, représentant ensemble une superficie totale de 1,852,8 acres, sont tous dans la division de la ville désignée plus particulièrement sous le nom de Londres, qui contient 70,080 acres, en y comprenant 2,718 acres de la Tamise.

Au delà de ces limites, mais toujours dans le district servi par la police métropolitaine, se trouvent : le parc de Richmond, avec 2,015,5 acres; les jardins de Kew, etc., avec 322,8 acres; Old Deer Park, avec 357,2 acres; le parc Bushey, 993,9 acres, et le parc de Hampton Court, 576,7 acres. Ces cinq derniers parcs contiennent ensemble 4,266,1 acres, qui, ajoutés à la superficie des dix parcs susmentionnés, forment, tant pour la ville de Londres que pour ses alentours, une superficie totale de 6,118 acres de parcs publics.

Les jardins zoologiques situés dans Regent's Park renferment une riche collection de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, et un magnifique aquarium. La ménagerie a été créée en 1826.

Dans le même parc se trouvent les jardins botaniques, qui s'étendent sur une superficie de 163 hectares, renfermant de vastes serres avec toute sorte de plantes rares, un jardin d'hiver et des plates-formes qui offrent un coup d'œil ravissant.

Les jardins de la société d'horticulture sont consacrés à l'acclimatation des plantes exotiques et à des essais pratiques d'horticulture. Ces jardins se trouvent dans Chiswick et Kensington, et c'est dans le voisinage immédiat de celui-ci qu'on a élevé le monument consacré au prince Albert.

— *Ponts. Tunnels.* Les ponts les plus remarquables de cette ville sont : le pont de Londres, le pont de Southwark, le pont de Waterloo, le pont de Charing-Cross, le pont de Westminster et le pont de Chelsea. Le pont de Londres, qui réunit King-William-street et le Borough, a été construit de 1821 à 1831. Il consiste en cinq arches elliptiques en granit. Sa longueur totale est de 283 mètres et sa plus grande largeur de 28 mètres. C'est de ce pont qu'on peut le mieux jouir du spectacle de la navigation du port. Le pont de Southwark se compose de trois arches en fonte; sa longueur totale est de 216 mètres. Le pont de Waterloo, l'un des plus beaux du monde entier, inauguré en 1817, consiste en neuf arches semi-elliptiques; sa longueur totale, entre les deux culées, est de 404 mètres. Chacune des piles est ornée de deux colonnes d'ordre dorique. Le pont de Charing-Cross porte quatre lignes de rails et deux trottoirs pour les piétons. Il repose sur sept piles. Le pont de Westminster, construction magnifique, se compose de sept arches reposant sur des piles soutenues chacune par deux cent trente-trois pilotis de fer. Le pont suspendu de Chelsea, le plus joli de Londres, repose sur deux piles en fer soutenues par des pilotis et des troncs d'ormeaux enfoncés dans le sol. Deux tourelles élégantes s'élèvent au-dessus des piles. Le pont de Blackfriars, commencé en 1865, terminé en 1869, est long d'environ 300 mètres et large de 24 mètres. Il est en pierre et en fer et formé de cinq arches de fer forgé. Le viaduc d'Holborn, terminé en 1870 et qui a coûté 50 millions, supprime l'espèce de vallée qui se trouve entre le niveau de la rue de Newgate à l'est et celui de la rue de Holborn à l'ouest. Il a 450 mètres de long sur 25 mètres de large, et prend, en passant sur Farringdon, la forme d'un pont de fer à trois arches. Le tunnel foré au-dessous de la Tamise a 366 mètres de longueur. Il consiste en deux passages réunis de distance en distance par des arcades mitoyennes. On descend, de chaque côté, par un grand puits circulaire dont les murailles sont décorées de peintures. Ce tunnel, dû à l'ingénieur Brunel, sert aujourd'hui au chemin de fer souterrain East-London, qui met en communication les quartiers nord et sud de Londres, situés en aval du pont de Londres. Le tunnel de la Tour, ouvrage de l'ingénieur Barlow, part du pied de la Tour de Londres, sur la rive nord de la Tamise, et aboutit à Tooley-street, sur l'autre rive. Il consiste en un tube de fer, long d'environ 400 mètres, et qu'un omnibus pourra parcourir en trois minutes.

— *Marchés.* Les marchés destinés à alimenter cette ville colossale n'ont en général rien de remarquable. Nous nous bornerons à citer le marché de White-cross-street dans la Cité, celui de Holborn; les marchés de nuit de New Cut; le marché aux poissons de Billing's Gate, le marché aux légumes, aux fleurs et aux fruits de Covent-Garden, le marché à la viande de Smithfield, etc.

L'ancien et célèbre marché au bétail de Smithfield, dans la Cité, est remplacé, depuis 1857, par un marché principal (Metropolitan cattle market), établi dans le faubourg d'Islington, au nord de la ville. Ce marché a une superficie d'environ 28 hectares, dont la moitié est réservée au placement des animaux. 7,000 têtes de gros bétail et 30,000 moutons peuvent y trouver place. Il y a, en outre, douze étables pouvant contenir 8,000 moutons, et douze autres pour 3,000 bœufs. Ces étables ne sont pas seulement utiles pour la garde des animaux; elles servent encore à rétablir l'équilibre entre les approvisionnements de deux jours de marché consécutifs.

Le marché se tient le lundi et le jeudi. Le lundi, qui est le jour le plus important, arrivent en moyenne 5,000 têtes de gros bétail et 18,000 moutons, dont la vente se fait en quelques heures.

Il y a à Londres 4,000 sociétés industrielles, qui s'occupent de l'achat et de l'abatage des animaux de boucherie, et de la vente de la viande. Mais les bouchers qui n'achètent que par petites quantités ne font aucune affaire à Islington. Ce sont les bouchers en gros (*carcass butchers*) qui y exercent un monopole à peu près exclusif. Le bétail qu'ils ont tué est vendu par eux, soit directement, soit indirectement sur les marchés à viande, aux bouchers en détail, aux charcutiers et aux fournisseurs d'administrations. Un boucher en gros tue en moyenne, par semaine, de 80 à 100 pièces de gros bétail et de 500 à 600 moutons; quelques-uns en tuent même le double. Les bouchers en détail tuent tout au plus, par semaine, de 8 à 10 bœufs, et achètent ce qui leur est nécessaire en plus aux bouchers en gros. Cependant les fournisseurs de l'armée, des établissements publics, des grands hôtels, des familles riches, etc., que l'on désigne sous le nom de *meat contractors*, sont presque tous bouchers en gros. Il y en a qui sont assez riches pour se charger des fournitures de la viande nécessaire à 30,000 hommes.

A côté du marché d'Islington s'élève un grand abattoir public, mais il n'y a qu'un petit nombre de bouchers qui y fassent tuer les animaux qu'ils achètent. La plupart préfèrent se servir de leurs abattoirs particuliers, ce qui supprime les frais du transport de la viande de l'abattoir principal dans leurs magasins. On trouve à Londres un millier d'abattoirs particuliers. La vente de la viande se faisait exclusivement, il y a quelques années à peine, sur trois marchés, ceux de Newgate, de Leadenhall et de Whitechapel. Mais on trouva ensuite plus commode d'en établir un seul beaucoup plus grand, pour lequel on choisit l'emplacement de l'ancien marché au bétail de Smithfield, et, tout près de là, on établit une station de chemin de fer souterrain qui met Smithfield en communication directe avec Islington. Cependant la vente de la viande se fait toujours, mais sur une moins grande échelle, dans les trois marchés existant antérieurement; mais, de même qu'à Islington, elle n'a pas lieu directement et s'opère par l'intermédiaire de commissionnaires. D'après le rapport publié par le docteur Letheby, directeur de la police de la boucherie à Londres, la consommation de la viande, dans cette ville, s'élève quotidiennement à environ 5,500 quintaux métriques. Le prix de la viande est en moyenne moins élevé à Londres que dans la plupart des autres grandes villes de l'Angleterre, et, en gros, il n'est guère que de 1 franc le kilogramme. Mais dans la vente au détail ce prix subit de nombreuses variations. En dépit des préjugés nationaux des amateurs de rosbif, c'est le bétail étranger, engraissé sur le continent, qui y obtient le plus de débit; et, d'après l'estimation d'hommes compétents, ce bétail entre pour les deux tiers au moins dans le chiffre de la vente; le relevé statistique des importations a, du reste, vérifié cette estimation. Parmi les villes du continent qui envoient le plus d'animaux de boucherie à Londres, il faut citer Rotterdam, Tœnningen (Sleswig-Holstein), Harlingen, Hambourg, Dordrecht et Medemblick (Hollande). Le bétail engraissé sur le continent se vend aussi cher que celui qui est élevé en Angleterre, et les fins gourmets préfèrent à toute autre la chair de celui qui a été nourri dans les gras pâturages du nord de la France.

En résumé, le bétail vendu dans les marchés comprend 240,000 bœufs, 1,525,000 moutons ou agneaux, 30,000 veaux, 8,500 porcs; soit, en tout, 1,803,500 têtes de bétail.

— *Eaux.* Les eaux qui alimentent Londres sont fournies par la Lea, la Tamise et la Rivière-Nouvelle (*New-River*), et distribuées aux habitants par huit compagnies, dont cinq fonctionnent au nord du fleuve et trois au sud. La quantité d'eau distribuée est de 21,500,000 litres par jour. Il est question aujourd'hui d'élever cette quantité à 44 millions de litres et d'abandonner comme source d'approvisionnement la Tamise, qui est peu agréable à boire et qu'on regarde comme peu saine.

Sur la totalité des maisons de Londres, 5 à 6 pour 100 au plus ne sont pas abonnées. La taxe d'abonnement varie de 5 à 7 pour 100 du prix de location des maisons. Il y a des tarifs spéciaux pour les chevaux, les voitures, les bains, les cabinets d'aisances, etc.

Les eaux des compagnies qui alimentent Londres sont assez convenables au point de vue de la composition chimique. Elles marquent 16 à 23 degrés hydrotimétriques.

L'eau du puits de Torrington-square, à Londres, marque 112 degrés.

L'eau des puits artésiens de Londres marque 7°,7.

Par exemple, les eaux de la Tamise sont fortement chargées de matières organiques. Cela a mis les compagnies dans l'obligation de filtrer leurs eaux.

Ces filtres artificiels se composent le plus habituellement de grands bassins imperméables, au fond desquels on dispose des tuyaux de drainage ou de petites galeries en pierre sèche. Une couche de gravier recouvre ces ouvrages et supporte une couche de sable fin. L'eau arrive sur cette masse filtrante, dépose son limon à la surface et dans les premières couches de sable. Elle arrive limpide dans les tuyaux collecteurs placés au fond du bassin. On enlève de temps en temps la couche supérieure du filtre, et on la remplace par du sable neuf. Il faut généralement réunir deux bassins filtrants de cette espèce, pour que le service ne soit pas interrompu pendant les nettoyages.

Ces filtres artificiels opèrent dans un temps qui varie beaucoup d'une rivière à l'autre, mais qui est toujours assez long. Quoi qu'il en soit, ces eaux corrompues, que l'on filtre, ne valent jamais les eaux de sources, naturellement fraîches, claires et limpides, et, en somme, les eaux que l'on boit à Londres sont de très-mauvaise qualité. Elles conservent souvent, même après la filtration, une coloration sensible. Abandonnées à elles-mêmes pendant quelques jours, elles donnent lieu à l'éclosion d'un nombre immense d'animaux microscopiques, et même à des insectes visibles à l'œil nu, ainsi que le constatent les enquêtes de 1852. Leur goût et leur odeur sont sensibles lorsqu'on n'est pas habitué à en faire usage.

A l'époque du choléra, les médecins de Londres recommandaient de les faire bouillir avant de les boire. En effet, l'ébullition anéantit le principe vital dans les germes végétaux et animaux que contient l'eau. Elle coagule certains composés analogues à l'albumine, qui se précipitent par le refroidissement.

— *Egouts. Quais.* Jusque dans ces dernières années, les égouts se déversaient en un grand nombre de points de la Tamise, dans son parcours à travers Londres. Pour remplacer ce mauvais système d'égouts, on a construit deux grands égouts collecteurs, l'un pour les quartiers du nord, l'autre pour les quartiers du sud; l'un qui va se décharger à Barking-Reach, l'autre à Crosness. La construction encore inachevée de ces grands égouts, dont la longueur est de 73 milles, a coûté déjà plus de 100 millions de francs.

L'endiguement de la Tamise au moyen de quais est achevée, du moins pour la partie qu'on avait entreprise. En 1863, on a commencé, sur la rive septentrionale du fleuve, un quai magnifique en granit gris, qui va du pont de Black-Friars à celui de Westminster et a 2,042 mètres de long. On y a ménagé, de distance en distance, des embarcadères pour le service des bateaux à vapeur omnibus. Sous toute la longueur de ce quai se trouve un chemin de fer souterrain. « A l'extrémité orientale du pont de Westminster, dit M. Amero, commence une autre section de quais longue de 1,304 mètres et s'étendant jusqu'au port du Vauxhall; c'est dire qu'elle remonte le courant du fleuve, au lieu de le suivre comme la section construite sur la rive septentrionale. Cette nouvelle section est bâtie sur le même plan et avec les mêmes matériaux que la première, et n'en diffère que par l'absence d'embarcadères. Elle a été ouverte en septembre 1869. »

— *Industrie. Commerce. Docks.* Malgré son importance, l'industrie de Londres, relativement au commerce, n'occupe qu'un rang très-secondaire. Les usines ont en grande partie déserté une ville où le prix élevé de la main-d'œuvre et la valeur *énorme* du sol leur défendaient de lutter avec l'industrie des comtés voisins. On y compte néanmoins un assez grand nombre de fabriques qui, par le chiffre des ouvriers, la force des moteurs mécaniques et la valeur des produits, appartiennent à la grande industrie. En première ligne, il faut placer celles qui ont pour objet l'industrie des vêtements, et particulièrement les étoffes de soieries. Fondées, au XVII^e siècle, par les protestants français chassés de leur pays par la révocation de l'édit de Nantes, les fabriques de soieries de Londres occupent plus de 16,000 ouvriers. Après les soieries, la fabrique de cette ville livre au commerce du monde entier des quantités considérables de crêpes, gazes, tulles, mousselines, dentelles, toiles de fil et de coton, draps imperméables, passementerie, chapellerie, cordonnerie, tissus en fil métallique, papiers peints, poteries d'étain, poteries ordinaires, porcelaines et cristaux. La carrosserie et la sellerie sont au premier rang des industries dont la fabrique de Londres s'enorgueillit à juste titre. Mentionnons encore la construction des navires de plaisance et des bâtiments de commerce, des fabriques de voiles, cordages, chaudières, boussoles, lunettes marines, instruments de mathématiques et de chirurgie; la coutellerie, les fonderies de fer, d'acier et de fonte, les stéréotypies, les imprimeries, l'horlogerie, etc.

Quoique située à 73 kilom. de la mer, Londres jouit, grâce à la Tamise, de tous les avantages d'un port maritime. Aussi le voyageur qui arrive à Londres par la Tamise est-il frapppé de l'imposant spectacle que présente cette file immense de navires ancrés de chaque côté de la rivière, ne laissant entre eux que l'espace nécessaire pour le passage des bâtiments qui se rendent aux docks ou qui vont prendre leur rang dans les rares intervalles laissés libres.

Le marché de Londres est le plus grand de l'univers. Pour donner une idée de son immense mouvement commercial, nous allons donner quelques chiffres sur le mouvement de la navigation de son port.

En 1702, les navires enregistrés à Londres étaient au nombre de 560, jaugeant 84,882 tonneaux. En 1800, ils étaient au nombre de 2,666, jaugeant 568,208 tonneaux, et en 1870 on en comptait 2,911, dépassant 1 million de tonneaux de jauge.

Le nombre et le tonnage des bâtiments entrant des ports étrangers et coloniaux dans le port de Londres était :

En 1796, de 4,176 jaugeant 723,983 tonn.
1836, — 4,396 — 1,050,147 —
1870, — 11,009 — 4,089,366 —
1871, — 11,268 — 4,325,137 —

Le nombre des navires sortis du port de Londres à destination des colonies et de l'étranger était :

En 1861, de 8,449 jaugeant 2,428,306 tonn.
1870, — 7,912 — 2,026,916 —
1871, — 8,369 — 3,323,288 —

Le nombre des caboteurs était :

En 1826, de 20,439 jaugeant 2,441,776 tonn.
1861, — 17,406 — 3,171,076 —
1870, — 12,793 — 2,849,872 —
1871, — 11,763 — 2,667,583 —

La quantité de charbon apportée à Londres par les caboteurs se chiffrait :

En 1832, par 2,139,078 tonneaux.
1862, — 3,442,432 —
1870, — 2,993,710 —

Dans les dernières années, les chemins de fer ont transporté la plus grande partie du charbon envoyé à Londres. C'est ce qui explique la *diminution* que l'on constate pour le cabotage en 1870. On trouve, en effet, que les voies ferrées ont amené à Londres 1,791,932 tonnes de charbon en 1862, et 3,775,297 en 1870.

Les droits de douane perçus à Londres se sont élevés :

En 1710, à 1,268,095 liv. st.
1800, à 6,408,655 —
1870, à 10,017,259 —

Les principales marchandises importées sur le marché de Londres sont : le froment, l'orge, le vin, le thé, le cacao, le coton, les laines, les soies, etc. Les marchandises exportées consistent principalement en cotonnades, mercerie, modes, machines à vapeur, fer en barre et cuivre manufacturé, spiritueux, sucres raffinés, lainages. D'après ces indications, on voit que le commerce de Londres se compose en très-grande partie, à l'entrée, de matières premières; à la sortie, de produits fabriqués. C'est, du reste, le caractère général du commerce de toute l'Angleterre. Les documents officiels ne font connaître que la valeur du commerce d'exportation de Londres, qu'ils portent à 703 millions de francs; mais ces documents ne mentionnant pas le mouvement des espèces ou lingots d'or et d'argent, ni la valeur du commerce d'importation, quelques statisticiens n'ont pas hésité à porter à 4 milliards de francs la valeur totale du commerce annuel de Londres, et ce chiffre ne nous paraît pas exagéré. Ce commerce, sans rival au monde, est favorisé à l'intérieur par un réseau des plus complets de voies ferrées qui toutes sont reliées à la métropole, par de nombreux et larges canaux, par des routes carrossables admirablement entretenues, par une marine marchande parfaitement construite et presque innombrable; par de solides et puissantes institutions de crédit, et enfin par des docks sans rivaux au monde.

C'est surtout en visitant ces derniers qu'on peut se faire une idée du commerce de Londres et de ses relations maritimes avec toutes les parties du monde. Un grand nombre de navires restent ancrés dans la Tamise; mais la plupart vont remiser dans les grands bassins à flot appartenant aux compagnies des docks. « Les richesses entassées dans ces entrepôts du monde sont presque incalculables et se renouvellent sans cesse, dit M. A. Esquiros. On évalue à 1 milliard 250 millions de francs les produits étrangers qui entrent par an dans la ville de Londres. » Les docks sont tous situés à l'E. de la ville. Près de la Tour de Londres s'étendent ceux de Sainte-Catherine, qui occupent une superficie de 5 hectares environ. Les bassins, creusés en 1827, peuvent recevoir à la fois 120 gros navires. Le développement des quais est de 1,400 mètres. Les entrepôts peuvent contenir jusqu'à 130,000 tonnes de marchandises. Les docks de Londres sont situés sur la rive gauche de la Tamise; leur ensemble comprend une superficie de 36 hectares, dont 14 sont occupés par les bassins. Plus de 300 vaisseaux peuvent trouver place à la fois dans les bassins. Les entrepôts peuvent contenir 280,000 tonnes de marchandises. La grande salle de l'entrepôt des tabacs est peut-être la plus vaste du monde. Les docks des Indes occidentales (*West India docks*), les premiers qui aient été construits à Londres (1802), couvrent une superficie de 119 hectares, distribués en bassins et entrepôts. Le bassin du Nord ou dock d'importation a 158 mètres de long sur 152 mètres de large, et peut contenir plus de 200 navires de 300 tonneaux. Le bassin du Sud ou dock d'exportation a 158 mètres sur 123, et peut recevoir près de 200 navires de 300 tonneaux. Les magasins des docks sont tellement vastes que, suivant M. Elisée Reclus, ils ont pu contenir à la fois 148,503 boucauts de sucre, 70,875 barils et 433,648 sacs de café, 35,158 pipes de rhum et de madère, 14,021 billes d'acajou, 21,350 tonnes de bois de campêche, etc. Les docks des Indes orientales (*East India docks*), situés près de l'embouchure de la Tamise, ont été creusés de 1803 à 1806. Le dock d'importation couvre une superficie de 7 hectares 20 ares; le dock d'exportation n'a que 5 hectares 60 ares. Les docks de Victoria, inaugurés en 1855, à Plaistow-Marsh, forment un vaste rectangle et se composent de deux bassins séparés par une écluse. Signalons aussi les docks du Commerce, sur la rive droite de la Tamise, à Rotherhite, et les docks du canal de Surrey, à l'O. des précédents.

L'aspect du mouvement commercial de Londres a surtout quelque chose de grandiose qui laisse dans l'esprit une ineffaçable impression. « Cette ville, dit un économiste moderne, est comme une pompe aspirante d'une puissance indéfinie, qui attire à elle tout ce que le monde entier produit d'échangeable. » Débouché immense, toujours béant, Londres infatigable amoncelle sans relâche dans les caves de ses docks des masses énormes de produits que le commerce vient chercher à toute heure pour les livrer à la consommation. C'est pour Londres que les placers de San-Francisco, de Victoria et de la Colombie sont exploités jour et nuit au prix des plus cruelles privations; c'est pour Londres que l'Australien ou le Zélandais tond ses innombrables troupeaux; c'est pour Londres que le nègre ou le coolie cultive, sous les feux d'un soleildévorant, la canne à sucre ou le cotonnier. C'est pour Londres que la caravane traverse péniblement le désert, allant chercher au loin la poudre d'or et l'ivoire. C'est pour Londres que l'Indou de Cachemire, courbé sur son métier, prépare ces magnifiques tissus que le monde entier se dispute; c'est pour Londres que, chez nous, nos plus beaux fruits et nos pampres mûrissent et que nos fleurs les plus parfumées s'épanouissent au soleil. C'est à Londres que les grandes compagnies financières en voie de formation vont demander tout ou partie de leur fonds social. C'est à Londres que les inventeurs de tous les pays vont chercher des capitalistes. Toutes les mines du monde sont dans les mains des financiers de Londres, et il n'est peut-être pas un seul des grands travaux publics de l'Europe qui se soit fait sans leur concours. Et, malgré ces avances faites à tous les pays, à toutes les causes, à tous les intérêts, Londres conserve encore assez de ressources pour créer à l'intérieur des compagnies de commerce et d'industrie au capital moyen de 1 milliard 500 millions. Ajoutons que Londres est le point du globe d'où l'on rayonne le plus facilement sur le monde entier, et que c'est la ville la plus promptement et la plus sûrement renseignée par ses admirables voies de communication et ses lignes de télégraphie sous-marine.

— *Histoire.* On ne connaît pas l'époque précise de la fondation de Londres. Déjà, sous Néron, cette ville était, d'après Tacite, *copia negociatorum et commeatum maxime celebre* (*Annales*, lib. XIV, cap. XXXIII). Détruite de fond en comble dans l'insurrection des Bretons contre les Romains, elle paraît n'avoir retrouvé son importance qu'après l'établissement des Saxons. Pendant l'heptarchie, on lui donnait différents noms : Caër Lundain, Lundain Ryrig, etc.; dans les fameuses triades galloises elle est appelée Lundain; mais, depuis des siècles, elle est universellement connue sous son appellation actuelle. Du temps des Saxons, d'après Bède le Vénérable, c'était une ville de commerce de premier ordre, qu'administrait un magistrat, dont le titre de *portgrave* ou *portreeve* semble indiquer que l'importance de son trafic maritime était assez grande pour justifier le contrôle d'une autorité spéciale. Un évêché y fut fondé en 604. En 819, Londres devint la capitale du royaume. Néanmoins sa prospérité subit un temps d'arrêt assez considérable, à la suite d'une invasion victorieuse des Danois en 849. Elle ne reprit son essor que vers la fin du IX^e siècle, sous le règne d'Alfred le Grand, qui, pour la protéger contre de nouvelles attaques du Nord, l'entoura de fortifications. Sous la domination danoise, le roi Canut frappa le royaume entier d'une taxe de 72,000 livres, dans l'assiette de laquelle Londres fut compris pour 10,500 livres. Cette proportion indique que, comme richesse et population, Londres était considéré comme représentant le septième, proportion qui s'est conservée jusqu'à nos jours. En 1046, à une assemblée nationale tenue à Oxford pour décider des droits à la couronne des deux prétendants, Ethelred et Harold, tous deux fils de Canut, on voit une députation des pilotes de Londres obtenir la faveur de prendre part à ses délibérations. Guillaume le Conquérant prit cette ville en 1066, confirma et étendit ses priviléges municipaux, et ses successeurs mirent cette capitale à l'abri de la rapacité et des extorsions des barons normands. Sous Richard Cœur de Lion, le nom de maire fut subtitué à celui de bailli qu'avait porté jusque-là le premier magistrat de la ville. Le roi Jean, son successeur, vendit aux habitants de Londres, moyennant une certaine somme, le privilége de trafiquer gratuitement avec les possessions anglaises sur le continent. Ce privilége devait avoir un grand prix pour le commerce de cette ville, qui tirait de la France les vins consommés dans le royaume, et lui expédiait ses laines. Le même souverain lui accorda le droit d'élire elle-même ses shérifs, que la couronne avait nommés jusqu'alors. Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé à la couronne d'Angleterre par les barons révoltés contre Jean sans Terre, fixa sa résidence à Londres; quand la mort de Jean eut changé les dispositions des partis, il y soutint un siége et dut capituler en 1217. Des marchands lombards, chassés de leur pays en 1310, vinrent se réfugier à Londres, où ils donnèrent un puissant élan au commerce. En 1380, l'insurrection de Watt Tyler fut réprimée par le maire, sir William Walworth; celle de John Cade, en 1450, n'eut pas plus de succès. Sous Henri III, Londres eut beaucoup à souffrir dans ses intérêts commerciaux des spoliations et des cruautés de toute nature dont les juifs établis dans ses murs furent victimes.

Comme Londres doit sa grandeur à son commerce, il n'est pas sans intérêt d'insister sur l'histoire de cette ville à ce point de vue. C'est ce que nous allons faire en empruntant ce qui suit au *Nautical Magazine*. « En 1449, Henri VI accorda plusieurs priviléges à John Taverner de Hull pour avoir construit le plus grand navire qui eût été vu jusque-là dans le royaume, et que le roi appela *Grace-Dieu-Carrack*. Entre autres privileges, John Taverner obtint une licence qui portait « autorisation d'exporter la laine, l'étain, les » peaux, les cuirs et autres marchandises des » ports de Londres, Southampton, Hull et » Sandwich en Italie, en payant un droit de » sortie. » Il était convenu qu'il rapporterait en échange de chez les nations étrangères les marchandises qui faisaient le plus défaut en Angleterre. Sous le même règne, une compagnie de Londres expédia pour le Maroc plusieurs navires, dont les cargaisons furent évaluées à 24,000 livres, somme considérable pour cette époque; mais l'expédition fut détruite par les Génois, jaloux de voir l'Angleterre s'immiscer dans leur commerce.

» Au commencement du règne suivant, les marchands de Londres commencèrent à engager d'une façon régulière des relations commerciales avec l'Italie, et bientôt un consulat d'Angleterre fut créé à Florence. Toutefois, d'après sir William Cecil, un marchand de Londres, il n'y avait pas, sous le règne de Henri VIII, plus de quatre navires du commerce sur la Tamise et, à eux quatre, ils ne dépassaient pas 120 tonneaux de jauge. Aussi, sous ce règne, dans le but d'encourager l'art de la construction maritime, fut édicté un acte par lequel le gouvernement s'engageait à payer un droit de 12 shillings par mois aux propriétaires dont les navires seraient utilisés en temps de guerre.

» Ce ne fut que sous le règne de la *bonne reine Bess* (*good queen*) que le commerce de Londres commenca à prendre une véritable extension. Au commencement de son règne, en 1559, elle organisa la perception des droits de douane en limitant à certains lieux le déchargement des marchandises, et environ vers la même époque une douane nouvelle fut construite à l'ouest de la Tour.

» Ce qui fit faire un autre pas considérable au commerce de Londres, ce fut l'établissement, à Spitalfields, pendant le XVI^e siècle, d'un certain nombre de manufacturiers français. Ensuite l'industrie des draps fins fut introduite par les Flamands.

» En 1559, la compagnie des Indes orientales fut créée, et bientôt s'engagea avec l'Est cet immense commerce qui a produit une richesse incalculable. Cette compagnie commença ses opérations avec un capital de 30,000 liv. st., divisé en 101 actions, et elle obtint, le 31 décembre 1660, une charte de privilége pour cinquante années. Au mois de mai suivant, la compagnie faisait sa première expédition, qui se composait de cinq navires jaugeant ensemble 1,330 tonneaux et emportant pour 50,000 liv. st. de marchandises.

» Une association rivale se forma en 1693; mais, en raison des inconvénients qui résultaient de la compétition, une union fut décidée en 1701 et les deux compagnie furent fondues en une seule sous le titre de *Compagnie des marchands anglais faisant le commerce avec les Indes occidentales.*

» A la fin du règne d'Elisabeth, le coton, ce roi des manufactures anglaises, fut introduit, et, bien qu'il n'ait pas entièrement réussi à Londres, on peut dire cependant qu'il a eu sa part dans les succès de la cité qui est comme le cœur du royaume.

» En 1651, le café fit son apparition sur la place, et 20,000 articles d'habillement furent désormais annuellement expédiés en échange pour la Turquie. Le commerce du sucre commença également vers cette époque, et chacun sait que cette branche d'industrie commerciale est une des sources les plus fructueuses de revenus pour le gouvernement. Comme exemple de l'importance qu'a prise le commerce du sucre, nous dirons que la quantité de sucre brut et raffiné et de mélasse importée en Angleterre en 1870 a atteint le chiffre énorme de 692,780 tonneaux, d'une valeur reconnue de 17,524,215 liv. La majeure partie en est apportée des Indes occidentales; et, en supposant qu'un navire fasse annuellement deux voyages et soit d'un tonnage de 500 tonnes en moyenne, ce seul commerce emploie 692 navires. Dans cette même année, le total des droits de douane a été de 3,999,294 liv., dont 1,152,295, c'est-à-dire le tiers, ont été reçus dans le seul port de Londres.

» Nous n'omettrons pas de mentionner ici l'importante modification qui fut apportée en 1660 dans l'administration départementale et dont la bienfaisante influence se fit surtout sentir à Londres : nous voulons parler de l'établissement d'un conseil de commerce pour contrôler le commerce entier du pays (*Council of trade for keeping a control over the whole commerce of the nation*). Ce fut l'origine de la chambre de commerce actuelle.

» Avant cette époque, beaucoup de souverains d'Angleterre, notamment le roi Jean, Henri III, Henri VII et Elisabeth, avaient eu l'habitude d'accorder des chartes d'incorporation et des monopoles qui paralysaient les entreprises. Le conseil établi, rien de semblable ne se renouvela.

» Le fait le plus important après celui que nous venons de signaler dans l'histoire commerciale de la métropole est l'établissement, en 1694, de la Banque d'Angleterre, à l'instigation de l'Ecossais William Paterson. Six années plus tard, la prohibition qui pesait sur l'importation des rubans de Flandre fut levée, et les lainages anglais furent acceptés en échange en Flandre. Ces modifications donnèrent un élan considérable à cette branche de commerce.

» Pendant la première moitié du XVIII^e siècle, le commerce anglais reçut une atteinte sérieuse de la rébellion de 1715 et de la guerre d'Espagne; mais, après la paix d'Aix-la-Chapelle, il refleurit rapidement, et sa prospérité ne se démentit pas jusqu'au moment où éclata la guerre avec l'Amérique, pendant la durée de laquelle il languit de nouveau. Une période de succès suivit et dura jusqu'en 1790; lors de la guerre avec la France, le chiffre des importations tomba de 2 millions de livres sterling au-dessous de celui de la précédente année. Un grand nombre de banqueroutes et de désastres commerciaux résulta de cette crise.

» En 1802, une ère nouvelle s'ouvrit pour le commerce de Londres par suite de la construction des docks, dont les premiers, les docks des Indes occidentales, furent inaugurés le 27 août 1802.

« Le développement considérable que la navigation à vapeur a pris dans ces derniers temps a été une nouvelle source de richesse pour la ville de Londres. En 1829, cinquante steamers seulement faisaient le commerce; ce nombre fut doublé en cinq ans, et maintenant les bateaux de commerce à vapeur forment une véritable légion. »

Londres a eu à subir, à diverses reprises, des fléaux et de terribles désastres. En 1258, une famine extraordinaire la désola; en 1348, la peste noire enleva 50,000 hab.; en 1665, une épidémie fit périr 100,000 personnes; en 1666, un incendie, en cinq jours, consuma 90 églises et 13,200 maisons. Mais les réfugiés hollandais que la guerre avait chassés de leur pays, les protestants français que la révocation de l'édit de Nantes exilait, introduisirent à Londres de nouvelles industries et augmentèrent par là la population et la prospérité de la métropole anglaise. Divers traités ont été conclus à Londres : par celui du 2 janvier 1671, Charles II promettait à Louis XIV de se faire catholique, de réconcilier son royaume avec Rome, de coopérer à la guerre contre la Hollande, et acceptait 200,000 livres pour lutter contre son parlement, et 350,000 pour les frais de la guerre; celui du 13 septembre 1688 assurait à Jacques II l'appui d'une flotte française; celui du 18 juillet 1718, connu sous le nom de *Quadruple alliance*, unissait l'Angleterre et la France contre l'Espagne. C'est encore à Londres que se sont tenues, en 1831, les conférences des cinq grandes puissances européennes relativement à la création du royaume de Belgique, et, en 1867, celles qui ont eu pour résultat la démolition des fortifications de Luxembourg et la neutralisation de cette ville et de son territoire, objet de contestation entre la France et la Prusse.

— *Conciles*. De nombreux conciles ont été tenus à Londres. Nous ne ferons que citer ceux de 948, de 971 et de 1045, qui s'occupèrent de faits insignifiants. En 1075, un concile national se réunit dans l'église Saint-Paul, sous la présidence de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. On y traita de points de discipline, de la vie monacale, de l'enseignement de la jeunesse, du célibat des prêtres, de la prohibition du mariage entre parents, etc. Au concile de 1102, présidé par saint Anselme, on dressa trente canons réglementaires contre la simonie, l'incontinence des clercs, etc. On défendit aux évêques d'exercer les fonctions de magistrats civils, aux abbés de porter les armes. Le vingt-quatrième canon porte qu'on fera couper les cheveux à tous les hommes, de façon qu'une partie des oreilles paraisse et que les yeux soient découverts; le vingt-huitième défend de faire trafic des hommes et de les vendre comme des bêtes. Le concile de 1107 défendit les investitures par la crosse et par l'anneau. Le concile de 1108 décréta que les prêtres qui veulent encore célébrer la messe doivent quitter leurs femmes et ne pourront plus leur parler que hors de leurs maisons et en présence de deux témoins. Au concile tenu en 1127 à Westminster, par Guillaume de Corbeil, archevêque de Cantorbéry, légat du saint-siége, assistèrent un grand nombre d'évêques d'Angleterre et d'Ecosse. On y fit douze canons. Les trois premiers condamnent la simonie; les trois derniers ordonnent de payer exactement la dîme.

En 1138, le légat Albéric convoqua un concile composé de dix-sept évêques. On y fit dix-sept canons. Le treizième défendit aux ecclésiastiques de porter des armes et de s'engager dans la milice. Le quinzième défendit aux religieuses de porter des fourrures de prix, de se servir d'anneaux d'or et de friser leurs cheveux.

En 1175, un concile fut tenu par Richard, archevêque de Cantorbéry, en présence du roi Henri II. On y dressa dix-neuf canons; défense fut faite aux moines et aux clercs de rendre des jugements et d'exercer la charge de prévôt séculier.

Le concile de 1185 décida que le roi devait rester dans son royaume pour y gouverner ses sujets et non aller guerroyer à l'extrême Orient. Le concile de 1200 régla diverses matières de discipline. Dans le concile de 1237, présidé par le cardinal légat Othon, on fit trente et un règlements de discipline; on renouvela les décrets contre les prêtres concubinaires et on détermina l'étendue de la juridiction ecclésiastique. Le concile de 1268 publia cinquante-quatre canons pour rétablir la discipline, réformer les moines et les religieuses, etc. Le concile de 1297 décida que le clergé pourrait aider le roi de ses biens en temps de guerre, malgré la défense du pape. En 1342, deux conciles furent tenus à Londres. Ils réformèrent l'exercice de la juridiction ecclésiastique et portèrent des peines contre ceux qui attaquent l'Eglise ou refusent de payer les dîmes. Le concile de 1382, présidé par l'archevêque de Cantorbéry, Courtenay, condamna les doctrines de Wiclef et de ses disciples. Le concile de 1486, le dernier tenu à Londres, ne fit qu'un règlement insignifiant sur le service mortuaire des évêques.

Londres (TRAITÉ DE), conclu en 1518 entre François Ier et le roi d'Angleterre Henri VIII. Le roi de France s'était réconcilié avec tous ses ennemis, à l'exception d'un seul, le roi d'Angleterre. Mais c'étaient les intrigues de ce dernier qui avaient longtemps fomenté la haine de l'empereur contre nous; c'était son argent qui avait soudoyé nos plus implacables ennemis. De plus, maître de Tournay et de Calais, il demeurait pour la France un perpétuel sujet d'inquiétudes. Sachant que, pour obtenir une paix honorable, il faut être assez fort pour la conquérir, François Ier fit équiper une flotte et exécuter des armements considérables, comme s'il avait eu l'intention de faire la guerre à Henri VIII; mais, en même temps, il envoyait à Londres un habile négociateur, Guillaume Gouffier, plus connu sous le nom d'amiral Bonnivet, personnage plus rompu aux affaires diplomatiques qu'aux opérations militaires. Il avait mission d'employer surtout ses talents à gagner la bienveillance du cardinal Wolsey, le tout-puissant ministre de Henri VIII. François Ier feignit lui-même une haute estime pour les lumières et l'expérience du cardinal, affecta de le consulter au sujet des affaires les plus secrètes et de montrer la plus grande déférence pour ses avis. Comme Wolsey mettait le roi d'Angleterre au courant de ces circonstances, Henri entrevit la possibilité de gouverner par son entremise la cour de France, et ne se sentit que mieux disposé à accueillir les offres du négociateur français.

Moyennant une pension de 12,000 livres qui fut promise au cardinal, Bonnivet aplanit les difficultés qui s'opposaient au succès de sa mission. Il obtint la cession de Tournay, et Henri aurait peut-être même consenti à la restitution de Calais, si le cri de l'opinion publique ne l'avait arrêté. Le 4 octobre 1518, une double convention fut signée à Londres par le cardinal et le négociateur français. D'une part, Tournay, Montagne et Saint-Amand furent cédés à la France moyennant une somme de 600,000 couronnes à 35 sols, que François Ier s'engageait à payer successivement à raison de 500,000 livres par an. D'autre part, il fut convenu que le dauphin français, âgé de sept mois, serait fiancé à Marie, fille de Henri VIII, laquelle n'avait pas plus de deux ans et demi. Elle devait apporter une dot de 333,000 couronnes, et celui des deux souverains qui apporterait des obstacles à la conclusion du mariage devait payer à l'autre un dédit de 500,000 couronnes.

François Ier allait donc se trouver en paix avec tous ses ennemis; mais déjà on pouvait entrevoir à l'horizon le nuage d'où allait sortir la tempête qui éclata si longtemps sur l'Europe, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

Londres (CONFÉRENCE DE). A la fin de l'année 1870, pendant le siége de Paris, une conférence se réunit à Londres. Le traité de Paris, signé à la suite de la prise de Sébastopol, y fut modifié au profit de la Russie, à laquelle fut rendue la libre navigation de la mer Noire.

Londres il y a cent ans, par M. Francis Wey (1859). Sous la forme d'un roman historique, M. Wey a donné dans ce livre une spirituelle biographie d'Hogarth. En rattachant à la vie de l'artiste la peinture de la société au milieu de laquelle il vivait et qui l'inspirait tous les jours, il a pu composer un tableau aussi intéressant que véridique de la vie à Londres au dernier siècle. Un autre artiste presque aussi célèbre, James Tornhill, est le second héros du livre; il aime la fille d'Hogarth et l'épouse. Comme roman, le livre n'est donc qu'une esquisse très-simple de la vie de famille; mais l'étude consacrée à Hogarth est excellente. « Les grandes toiles ou gravures si populaires, dit M. Vapereau, telles que la *Vie du libertin*, l'*Election parlementaire*, l'*Industrie et la paresse*, les *Buveurs de punch*, forment elles-mêmes des événements. Toute la vie politique et domestique de la vieille Angleterre vient se refléter dans l'œuvre immense de William Hogarth. Son atelier se transforme en un observatoire d'où l'on peut étudier à son aise la cour, la ville, la bourgeoisie et le peuple. Toute la société contemporaine passe devant nos yeux, telle que l'a vue et dépeinte le grand artiste satirique. Les traits sont vifs, les couleurs riches et animées, la ressemblance ou la vraisemblance parfaite. La vie et le mouvement font illusion : on ne se défie plus du penchant qui entraîne la satire aux exagérations de la caricature; on croit voir un siècle, un peuple renaître; on vit au milieu de lui; l'on se dit : Voilà la véritable histoire. »

Le point de vue auquel s'est placé M. Wey, comme critique et comme moraliste, ne manque pas d'élévation. Il voit toute la société anglaise et toute la politique de la Grande-Bretagne à travers l'humeur chagrine du caricaturiste. Il montre les défauts et les vices de l'Angleterre, signale les abus et leur donne tout le relief d'une mise en scène dramatique. A propos de dessins d'Hogarth, il montre la pratique des élections à Londres et la corruption qui en est la base; d'autres gravures lui permettent de faire voir comment était jugée, par un artiste indépendant, la politique anglaise en 1763, à l'époque du traité de Versailles. Et pourtant l'auteur reste, avec raison, plein d'admiration pour le génie de l'Angleterre et plein de foi dans les ressources de la liberté contre ses propres excès.

LONDRES (Ansquer DE), jésuite français. V. PONÇOL.

LONDRÈS s. m. (lon-drèss). Comm. Sorte de cigare havanais, qu'on fabriqua d'abord spécialement pour l'Angleterre : *Fumer un* LONDRÈS.

LONDRIN s. m. (lon-drain — de *Londres*, nom de ville). Comm. Sorte de drap qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités de la Provence, du Languedoc et du Dauphiné, et qui était presque entièrement destiné à l'exportation dans le Levant : *Les* LONDRINS *étaient ainsi appelés parce qu'ils avaient été créés en Angleterre*. (W. Maigne.)

LÔNE s. f. (lô-ne — du bas lat. *launa* ou *launia*, cours d'eau, en gaélique *len* ou *lenn*, en grec *lênos*, cuve). Nom donné, dans la vallée du Rhône et dans celle de la Saône, à des masses d'eau stagnantes en communication avec un cours d'eau.

LONG, LONGUE adj. (lon, lon-ghe — lat. *longus*, mot qu'Eichhoff rapproche du gothique *langs* et du sanscrit *lagnas*, adhérent, continu, de la racine *lag*, approcher, adhérer. D'autres comparent l'ancien slave *dlugu*, le polonais *dlugo*, russe *dolgo*, grec *dolichos*, ancien persan *dranga*, zend *daregha*, sanscrit *dirgha*, dont la racine est inconnue. La forme slave, en effet, peut permettre de supposer une forme latine *dlongus*. Curtius et Corssen rattachent *longus* au grec *langazô*, *longazô*, tarder, être long). Qui a une certaine dimension, de l'une à l'autre de ses extrémités : *Un pont* LONG *de* 100 *mètres. Un bâton* LONG *de* 4 *pieds. Avoir une jambe plus* LONGUE *que l'autre. Prendre le chemin le plus* LONG. *La ligne droite est la moins* LONGUE *entre deux points. Les oiseaux sont, en général, les animaux dont le cou est le plus* LONG. (Buff.) ‖ Qui a certaines dimensions dans son sens le plus étendu : *Une table plus* LONGUE *que large, trop* LONGUE *pour sa largeur*. ‖ Qui a des dimensions considérables de l'une à l'autre de ses extrémités : *Un* LONG *habit. Un* LONG *bâton. Une* LONGUE *rue. Une* LONGUE *taille. Un* LONG *nez*.

Un jour, sur ses *longs* pieds, allait je ne sais où
Le héron au *long* bec emmanché d'un *long* cou.
LA FONTAINE.

Fille se coiffe volontiers
D'amoureux à *longue* crinière.
LA FONTAINE.

‖ Qui est d'une stature élevée, en parlant d'une personne : *Une femme* LONGUE, *mince et maigre. Celui qui suivait était un cohéritier aussi mince et aussi* LONG *que le premier était gros et court*. (T. de Saint-Germain.)

— Qui s'étend à une grande distance, en parlant de la vue : *Avoir la vue très-*LONGUE. *Les presbytes ont la vue* LONGUE *et faible*.

— Qui dure un certain temps : *Les jours sont moins* LONGS *en hiver qu'en été*.

Le temps est assez *long* pour quiconque en profite.
VOLTAIRE.

‖ Qui dure longtemps : *Une* LONGUE *vie. Une* LONGUE *journée. Attacher un* LONG *regard sur quelqu'un. Si la vie est courte pour le plaisir, qu'elle est* LONGUE *pour la vertu !* (J.-J. Rouss.) *Les* LONGS *ressouvenirs conviennent aux* LONGS *malheurs*. (Mme de Staël.) *Si l'homme n'a pas un but, sa vie n'est qu'une* LONGUE *mort*. (Boiste.) *Une* LONGUE *habitude fait tout supporter, tout pardonner, hors ce qui avilit*. (De Custine.)

Que la nuit paraît *longue* à la douleur qui veille !
SAURIN.

Le pauvre se console avec les *longs* souhaits.
PONSARD.

‖ Nombreux, en parlant d'intervalles de temps répétés : *Passer de* LONGUES *heures à causer. Vivre de* LONGS *jours. Souhaiter de* LONGUES *années à quelqu'un. Si l'on savait se résigner avec une mâle fermeté au sort, l'homme verrait avec sérénité s'écouler de* LONGUES *années*. (Virey.)

— Etendu, en parlant d'un ouvrage ou d'un morceau écrit ou parlé : *Un* LONG *traité de morale. Un* LONG *sermon. Une* LONGUE *lettre. Je n'ai fait cette lettre plus* LONGUE *que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte*. (Pasc.) *Un étourneau peut apprendre à prononcer de suite des phrases un peu* LONGUES. (Buff.)

Un sonnet sans défaut vaut seul un *long* poëme.
BOILEAU.

Les *longs* ouvrages me font peur.
LA FONTAINE.

‖ Qui manque de concision, en parlant des œuvres de l'esprit : *Un morceau d'une page est quelquefois bien* LONG. *Vous saurez écrire avec clarté et précision, lorsque vous aurez observé ce qui rend le discours* LONG, *pesant et embarrassé*. (Condill.)

— Dont les œuvres ou les discours sont étendus, trop étendus : *Ne soyez jamais* LONG, *si vous voulez être lu. C'est surtout quand il s'agit de choses utiles qu'il faut éviter d'être* LONG. (A. Karr.)

J'évite d'être *long* et je deviens obscur.
BOILEAU.

‖ Qui parle ou agit avec lenteur : *Mon Dieu, que vous êtes* LONG ! *Vous êtes bien* LONG *dans vos affaires. Il est peu de femmes qui ne soient* LONGUES *pour s'habiller*. ‖ Qui progresse avec lenteur : *Ce travail est* LONG *à finir. Les marronniers sont des arbres* LONGS *à pousser*.

— *Habit long*, Soutane et long manteau d'ecclésiastique : *Les prêtres de Rome ne sont presque jamais en* HABIT LONG.

— *Carré long*, Nom impropre du rectangle, figure qui a quatre angles droits comme le carré, mais qui n'a pas ses quatre côtés égaux.

— *Lunette de longue vue*. V. LONGUE-VUE.

— *Longue haleine*, Grande étendue d'un ouvrage, grande durée d'une affaire : *Une œuvre de* LONGUE HALEINE.

— *Long cours*, Grande étendue de chemin, grande distance à parcourir : *Un voyage de* LONG COURS.

— *Avoir les dents longues*, Etre depuis longtemps privé de nourriture.

— *Avoir le bras long, les mains longues*, Avoir beaucoup de pouvoir ou d'influence : *C'est un homme qui* A LE BRAS LONG, *et qui pourra vous aider*.

— *Ne pas la faire longue*, Ne pas vivre longtemps : *Le pauvre homme ne la* FERA PAS LONGUE.

— *Tant que le jour est long*, Tant que dure le jour :

Tant que le jour est *long*, il gronde entre ses dents.
REGNARD.

— *Boire à longs traits*, Boire longtemps sans s'arrêter pour respirer. ‖ Fig. Subir longtemps : BOIRE À LONGS TRAITS *le calice de la douleur*.

— *Faire courte messe et long dîner*, Etre plus gourmand que dévot.

— Prov. *De longues terres, longues nouvelles*, Qui vient de loin peut en dire long. ‖ *Longues paroles font les jours courts*, Les longues conversations font passer le temps rapidement.

— Gramm. Que l'on met longtemps à prononcer : *Voyelle* LONGUE. *Syllabe* LONGUE. *O est* LONG *dans apôtre. Les vers grecs et latins sont des combinaisons de syllabes* LONGUES *et de syllabes brèves*. V. LONGUE.

— Jurispr. et comm. *Long terme*, Long espace de temps qu'on a pour payer : *Accorder de* LONGS TERMES *à ses débiteurs*. ‖ *Bail à long terme*, Bail dont la durée dépasse la limite ordinaire.

— Pratiq. *Assignation à longs jours*, Assignation qui accorde un long délai à la personne assignée.

— Mar. *Capitaine au long cours*, Capitaine reconnu apte à entreprendre les plus longs voyages.

— Techn. Se dit d'une pâte ou matière molle, qui a la faculté de s'étendre beaucoup sous la main, sans se diviser : *Pâte* LONGUE.

— Art culin. *Sauce longue*, Sauce trop claire, trop délayée : *Cette sauce est un peu* LONGUE.

— Anat. Se dit de certaines parties peu épaisses relativement à leur longueur : *Les os* LONGS. *Le muscle* LONG *dorsal. Le muscle* LONG *extenseur du doigt*.

— Econ. rur. *Longues cornes*, Race de moutons anglais à cornes longues et recourbées. ‖ *Longue laine*, Race ovine à laine longue et lisse.

— s. m. Longueur, étendue dans la plus grande dimension : *Une table de* 2 *mètres de* LONG. *Un terrain de* 200 *mètres de* LONG *sur* 150 *de large*.

— *Le long, le plus long*, Le plus long chemin : *Prendre* LE LONG. *Suivre* LE PLUS LONG. *Je prendrai* LE PLUS LONG. (La Font.) ‖ Le moyen le moins rapide : *Dans les affaires,* LE PLUS LONG *est quelquefois le plus court. Tout chemin mène à Rome, c'est vrai; mais il y a des gens qui, pour y aller, s'amusent aux buissons, aux pierres, et prennent* LE PLUS LONG. (Alex. Dum.)

— *Tout de son long* ou *De tout son long*, De façon que tous les membres soient développés : *Il s'est étendu* TOUT DE SON LONG *au milieu de la rue*.

La langue toute rouge et la gueule béante,
Haletant, je l'ai vu de sa croupe géante,
Inondant le velours du trône renversé,
Y vautrer *tout du long* sa fauve majesté.
A. BARBIER.

— *Tout du long de l'aune*, Etourdiment, avec entrain et sans aucune retenue :

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et *tout le long de l'aune*.
MOLIÈRE.

‖ *En donner à quelqu'un tout du long de l'aune, En donner à quelqu'un du long et du large*, Le duper de toutes les manières, ou bien le battre sur tout le corps :

Donnons-en à ce fourbe *et du long et du large*.
MOLIÈRE.

‖ *En dire long*, Entrer dans de longs détails. ‖ *Tirer de long*, S'enfuir rapidement :

La colombe l'entend, part et *tire de long*.
LA FONTAINE.

‖ *En savoir long*, Etre très-instruit : *Voilà un avocat qui* EN SAIT LONG. *J'*EN SAIS LONG *sur votre compte*. ‖ Etre un luron, un rusé : *Voilà une matoise qui* EN SAIT LONG. *Il avait épousé une fille qui* EN SAVAIT LONG. (A. La Font.)

— Techn. Grande auge de salinier, où l'on fait déposer la muire. ‖ *Scieur de long*, Ouvrier qui débite en planches les pièces de bois, en les sciant dans le sens de la longueur.

— Anat. *Long du cou*, L'un des muscles de la colonne vertébrale.

— Adv. Longuement, Avec un objet long : *Être* LONG VÊTU. *Quelques señoras long voilées tiennent contre la joue leur éventail déployé en manière de parasol.* (Th. Gaut.)

— Loc. adv. *En long*, Dans le sens de la longueur : *Se promener* EN LONG. *Mesurer un bassin* EN LONG *et puis en travers.*

— *De long*, Quant à la longueur : *Le vent balançait au-dessus de ma tête des cordons de lierre de vingt pieds* DE LONG. (G. Sand.) ‖ *De long en large*, En long et en large, en tout sens : *Se promener* DE LONG EN LARGE. ‖ *De long en long*, Plusieurs fois dans le sens de la longueur : *Se promener* DE LONG EN LONG. *Le vieux gentilhomme se promenait* DE LONG EN LONG *dans son salon.* (Balz.)

— *De longue main*, Depuis longtemps et avec un soin prévoyant : *Tout cela était préparé* DE LONGUE MAIN. *Mes matériaux étaient dégrossis et rassemblés* DE LONGUE MAIN *par mes précédentes études.* (Chateaub.)

— *Tirer la langue d'un pied de long*, Etre dans une grande misère. Se dit par allusion au chien qui sort une longue langue lorsqu'il est altéré : *Si j'étais de vous autres comédiens, j'aimerais mieux* TIRER LA LANGUE D'UN PIED DE LONG *que de représenter de pareilles sottises.* (Regnard.)

— *Au long, Tout au long, Tout du long*, Longuement, avec étendue, jusqu'au bout : *Raconter* AU LONG *ce qu'on a vu. Écoutez-moi* TOUT DU LONG. *Je vous expliquerai* TOUT AU LONG *comment cela est arrivé. Ce récit est* TOUT AU LONG *dans le livre.*

> Çà, je veux étouffer le courroux qui m'enflamme,
> Et *tout du long* t'ouïr sur ta commission.
>
> MOLIÈRE.

— *A la longue*, Enfin, après beaucoup de temps ou de peine. V. LONGUE.

— Fauconn. *Voler en long*, Voler en ligne droite.

— Véner. *Tirer de long*, Faire suivre les chiens.

— Loc. prép. *Le long de*, Sur le bord de, dans la longueur de : *Courir* LE LONG DE *la rivière.*

> *Le long* d'un clair ruisseau buvait une colombe.
>
> LA FONTAINE.

‖ Dans le sens de la longueur de : *Une fine rosée rejaillit sur le gazon qu'elle vivifie, et ses perles roulantes étincellent en glissant* LE LONG DES *feuilles.* (H. Taine.) ‖ Pendant toute la durée de :

> Je ronflerai mon soûl la grasse matinée,
> Et je m'enivrerai *le long de* la journée.
>
> REGNARD.

— *Tout le long de*, Dans toute l'étendue de : *Il y a des arbres* TOUT LE LONG DE *la route.* ‖ Pendant toute la durée de : *Chanter* TOUT LE LONG DU *jour. Travailler* TOUT LE LONG DE *la semaine.*

— **Encycl.** Anat. *Muscle long du cou.* Ce nom a été donné par les anatomistes à un muscle mince et aplati, qui s'étend de l'atlas aux trois premières vertèbres dorsales. Il se compose de trois ordres de faisceaux : faisceaux supérieurs, qui s'insèrent en haut au tubercule antérieur de l'atlas et à la partie moyenne du corps de l'axis, et se dirigent en bas et en dehors pour s'insérer aux tubercules antérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales ; faisceaux inférieurs, qui s'insèrent en bas à la face inférieure du corps des trois premières vertèbres dorsales et se dirigent en haut et en dehors pour s'insérer aux tubercules antérieurs des apophyses transverses des mêmes vertèbres cervicales ; faisceaux moyens, arciformes, qui réunissent les insertions extrêmes des deux faisceaux précédents. Ce muscle est recouvert par le pharynx, l'artère carotide primitive, la veine jugulaire interne, les nerfs sympathique et pneumogastrique. Il est animé par le plexus cervical profond.

— *Muscle long dorsal.* Ce muscle est constitué par la partie interne et postérieure de ce qu'on appelle la masse commune. Séparé d'abord du muscle sacro-lombaire par un interstice celluleux, il se porte verticalement en haut jusqu'à la première côte, où il se termine. Il s'insère, en bas, à la face antérieure de l'aponévrose lombaire, aux épines sacrées et lombaires ; en haut, il s'insère au sommet des apophyses transverses des vertèbres lombaires, et sur les côtes, au milieu de l'espace qui sépare l'angle de la côte de la tubérosité, aux tubercules apophysaires des vertèbres lombaires et au sommet des apophyses transverses des vertèbres dorsales.

LONG (Thomas), controversiste anglais, né à Exeter en 1621, mort dans cette ville en 1700. Il fut nommé, à la Restauration, ministre à Exeter, place qu'il perdit en 1688, pour avoir refusé de prêter serment de fidélité au prince d'Orange. On possède de lui un certain nombre d'ouvrages qui décèlent une connaissance approfondie de l'antiquité et des Pères de l'Eglise. Nous citerons : *Essai sur l'usage de l'Oraison dominicale dans le culte public* (Londres, 1658, in-8°) ; *Calvinus redivivus* (Londres, 1673, in-8°) ; *Folie de la séparation* (Londres, 1681, in-4°), dirigé contre les séparatistes ; *Histoire des donatistes* (Londres, 1677, in-8°) ; *Défense des premiers chrétiens relativement à l'obéissance à leur prince, contre les calomnies d'un livre intitulé* Vie de Julien l'Apostat (Londres, 1683, in-8°) ; *Histoire de tous les complots papistes et fanatiques contre le gouvernement établi dans l'Eglise et dans l'Etat* (Londres, 1684, in-8°) ; *Vox cleri* (Londres, 1690), etc.

LONG (Roger), littérateur et astronome anglais, né dans le comté de Norfolk en 1680, mort en 1770. Il fut reçu, en 1704, maître ès arts à Cambridge, où il prit, vingt-quatre ans plus tard, le titre de docteur en théologie. En 1729, il devint vice-chancelier de cette université et membre de la Société royale, fut ensuite nommé, en 1751, recteur de Bradwell, dans le comté d'Essex, et résida dans cette ville jusqu'à sa mort. Son principal ouvrage est un *Traité d'astronomie* (1742-1764, 2 vol. in-4°), renfermant d'excellentes descriptions du mouvement apparent du ciel. Il publia en outre, sous le pseudonyme de **Dicaiophilus Cantabrigiensis**, un pamphlet intitulé : *Défense des droits des Eglises et des collèges* (1731) ; une *Vie de Mahomet*, placée en tête de l'*Histoire des Sarrasins*, d'Oakley (1757), et plusieurs poëmes aujourd'hui oubliés. Dans le but de populariser l'étude de l'astronomie, il avait fait construire une vaste sphère creuse, où trente personnes pouvaient s'asseoir commodément et sur la surface intérieure de laquelle étaient peintes les constellations du ciel, telles qu'elles apparaissent à un observateur placé sous une latitude septentrionale.

LONG (Isaac LE), érudit et historien hollandais, qui vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il appartenait à la secte des frères moraves. On lui doit : *Bibliothèque des Bibles flamandes* (Amsterdam, 1732, in-4°), ouvrage curieux ; *Histoire de la Réformation à Amsterdam ; Cabinet des antiquités néerlandaises* (Amsterdam, 1730-1733, 6 vol. in-4°), dont les deux premiers volumes sont de Nideck.

LONG (John), voyageur anglais, qui vivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il vécut longtemps chez les Indiens du Canada, visita ensuite les peuplades d'au delà des grands lacs, puis revint en Angleterre vers 1788. On a publié la relation de ses excursions sous ce titre : *Voyages d'un interprète et commerçant indien décrivant les mœurs et les coutumes des Indiens de l'Amérique septentrionale* (Londres, 1791, in-4°), traduit en français avec ce nouvel intitulé : *Voyages chez les différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale* (Paris, an II [1794], in-8°).

LONG (Edouard), historien et littérateur anglais, né dans le pays de Cornouailles en 1734, mort en 1813. Il alla habiter la Jamaïque, où il avait de grandes propriétés, devint secrétaire du gouvernement, juge de la cour de l'amirauté, puis retourna en Angleterre (1769), où il termina sa vie. On lui doit, entre autres ouvrages : l'*Antigallican* ou l'*Histoire et les aventures de Harry Cobham* (Londres, 1757) ; le *Procès du chien du fermier Carter, accusé de meurtre* (1771) ; *Réflexions sur la cause des nègres* (1772) ; *Histoire de la Jamaïque* (1774, 3 vol. in-4°), ouvrage estimé ; *Lettres sur les colonies* (1775, in-8°), etc.

LONG (George), érudit anglais, né à Poulton (comté de Lancastre) en 1800. A l'âge de vingt-quatre ans, il passa aux Etats-Unis pour professer les langues anciennes à l'université de la Virginie. Rappelé à Londres en 1826, Long fut chargé d'enseigner les lettres grecques à l'université, où il professa ensuite le latin de 1842 à 1846. En 1837 il s'était fait recevoir avocat, sans toutefois suivre la carrière du barreau. En 1846 il ouvrit, à la Société de Middle-Temple, un cours de droit, qu'il continua jusqu'en 1848 ; mais n'ayant point obtenu le succès qu'il espérait, il reprit l'enseignement des lettres en 1849, et fut attaché au collége de Brighton. M. Long a édité, sous le patronage de la Société des connaissances utiles, dont il fait partie, le *Journal d'éducation* (1831-1835) ; l'*Encyclopédie à un penny* (1832-1836, 29 vol. in-4°), un des ouvrages de ce genre les plus populaires ; *Dictionnaire biographique* (1842-1844, 3 vol. in-8°). M. Long a publié, en outre, les *Vies des grands hommes*, traduites de Plutarque (Londres, 1844-1848, 5 vol.) ; la *France et ses révolutions* (Londres, 1850), etc.

LONG (Jacques LE), historien français. V. LELONG.

LONGA, rivière de l'Afrique méridionale (Guinée inférieure), dans le N. du Benguela. Elle sort d'un lac du pays de *Libolo* et se jette dans l'Atlantique, par 11° 50′ de latit. S., après un cours d'environ 320 kilom. à l'O.-S.-O.

LONGAILLES s. m. pl. (lon-ga-lle ; *ll* mll. — rad. *long*). Techn. Douves, pièces qui font la longueur du tonneau, par opposition aux fonçailles, qui en constituent le fond.

LONGANIME adj. (lon-ga-ni-me — lat. *longanimis ;* de *longus*, long, et *animus*, esprit). Qui a de la longanimité, de la patience et de l'indulgence. ‖ Peu usité.

LONGANIMEMENT adv. (lon-ga-ni-me-man — rad. *longanime*). Avec longanimité. ‖ Peu usité.

LONGANIMITÉ s. f. (lon-ga-ni-mi-té — du lat. *longus*, long ; *animus*, esprit). Noble indulgence qui fait endurer patiemment les torts de personnes inférieures en dignité et en pouvoir : *La* LONGANIMITÉ *des princes est la plus difficile et la plus rare de toutes leurs vertus.* ‖ Acte d'une noble patience : *L'homme disputera-t-il à la femme le privilége de la patience et les* LONGANIMITÉS *de l'amour?* (A. Martin.)

— Patiente et courageuse résignation : *Supporter ses maux avec une admirable* LONGANIMITÉ.

LONG-ATOUT s. m. (lon-ka-tou — de *long* et de *atout*). Jeu. Au whist, Dernier atout ou derniers atouts du jeu qui restent en main, tous les autres ayant été joués : *Avoir* LONG-ATOUT.

LONG-BOUCHON s. m. Fam. Vin fin, ainsi dit parce que les vins de ce genre, notamment les vins de Bordeaux, sont souvent bouchés avec des bouchons très-longs.

LONGCHAMP (Henriette DE), femme peintre française, née à Saint-Dizier en 1819. Elle s'est exclusivement adonnée à la peinture des fleurs et des fruits. Au Salon de 1841, où elle débuta, M^{lle} de Longchamp exposa un *Panier de fleurs* et un *Groupe de fruits*, traités habilement et reproduisant cette fraîcheur un peu métallique dont Saint-Jean avait donné l'exemple. L'*Offrande à la Vierge*, qui parut en 1847, lui valut une 3^e médaille, et elle obtint un nouveau succès, en 1848, avec son tableau intitulé la *Croix du chemin*, exécuté d'une brosse intelligente et fine. Le *Camellia*, les *Guirlandes de roses* (1849) et plusieurs morceaux qui parurent à l'Exposition universelle (1855) pâlirent en présence des toiles de Saint-Jean. Par l'exécution, devenue lourde, ces morceaux étaient d'ailleurs, pour la plupart, inférieurs aux précédents tableaux de l'artiste. Depuis cette époque, les peintres de fleurs se sont tellement multipliés, que la notoriété de M^{lle} de Longchamp s'est un peu effacée. Parmi les tableaux à l'huile ou à l'aquarelle qu'elle a exposés depuis cette époque, nous citerons : *Roses blanches* (1857) ; *Camellias* (1859) ; *Groupes de fruits* (1861) ; *Offrande à sainte Geneviève ; Pensées* (1863) ; *Etudes de marguerites* (1864) ; *Groupes de fleurs* (1865) ; *Fruits* (1866) ; *Fleurs* (1869), etc.

LONGCHAMPS s. m. (lon-chan — de *Longchamps*, ancienne abbaye). Promenade que les Parisiens font aux Champs-Elysées et au bois de Boulogne, *pendant la semaine sainte*, et où l'on va surtout pour montrer et voir des toilettes : *Le premier jour de* LONGCHAMPS.

Longchamps, ou plus régulièrement **Longchamp**, car l'orthographe généralement admise est évidemment fautive, ancienne abbaye de religieuses fondée au XIII^e siècle par Isabelle de France, sœur de saint Louis, et démolie lors de la Révolution. Elle était située à l'extrémité S.-O. et dans l'enceinte même du bois de Boulogne, près du village de ce nom, sur la rive droite de la Seine, dans la plaine étroite qui doit à sa configuration le nom de long champ. Dame Isabelle avait écrit à Hémeric, chancelier de l'Université : « Je veux assurer mon salut par quelque pieuse fondation ; le roi Louis IX, mon frère, m'octroie trente mille livres parisis ; dois-je établir un couvent ou un hôpital ? » Le chancelier opta pour qu'on ouvrît un asile à des nonnes de l'ordre de Sainte-Claire. « La Révolution lui a donné tort, dit M. de La Bédollière ; elle eût conservé l'hôpital, elle a démoli le couvent. » En 1260, Isabelle fit bâtir l'église, les dortoirs et le cloître « de l'Humilite de Notre-Dame. » Si l'on en croit Agnès d'Harcourt, qui a écrit sa vie, les trente mille livres furent dépensées. L'année d'ensuite, le 23 juin, les religieuses de la règle de Saint-François prirent possession de l'abbaye en présence de Louis IX et de toute la cour. Le roi accorda de grands biens à ses protégées, qu'il visitait souvent, et on voit que, par son testament du mois de février 1269, ce prince, prêt à s'embarquer pour sa dernière expédition en Palestine, fit un legs de soixante livres à l'abbaye de Notre-Dame, proche de Saint-Cloud. Isabelle finit ses jours à l'abbaye de Longchamps en cette même année 1269. L'origine royale de la maison qu'elle avait fondée valut à celle-ci le patronage des souverains français. Marguerite et Jeanne de Brabant, Blanche de France, Jeanne de Navarre et douze autres princesses y prirent le voile. Philippe le Long y a daté une charte de l'année 1319 ; il y mourut auprès de sa fille Blanche, le 2 janvier 1321, d'une dyssenterie compliquée de fièvre quarte. Pendant qu'il agonisait, l'abbé et les moines de Saint-Denis vinrent processionnellement l'assister, apportant comme remède un morceau de la vraie croix, un saint clou et un bras de saint Simon. L'application de ces pieuses reliques laissa tout juste au roi le temps de tester, et il expira. Nul doute qu'un médicament prescrit par le moins habile des médecins dont Paris regorge aujourd'hui n'eût avantageusement remplacé le saint clou, le bras de saint Simon, voire même la vraie croix tout entière ; mais les temps étaient propices aux miracles et aux superstitions.

Longchamps, qualifié premier monastère des sœurs urbanistes de Sainte-Claire, ne comptait pas moins de quarante religieuses. Son voisinage de Paris, son origine illustre, ses visiteurs non moins illustres, ses nobles habitantes, ses vicissitudes pendant les luttes sanglantes du XV^e et du XVI^e siècle, sa décadence mondaine et sa ruine, tout, jusqu'à la tradition, qui ne nous a conservé de cette retraite vouée à la prière qu'un but de promenade pour le monde élégant, fournirait d'intéressants épisodes à la plume d'un chroniqueur. Qu'il nous suffise de dire que Longchamps, comme tous les autres couvents, passa d'une règle austère au relâchement ; la pureté des mœurs y fit bientôt place à la licence, au désordre le plus effréné. Henri IV y prit une maîtresse, Catherine de Verdun, jeune nonne de vingt-deux ans, à laquelle il donna le prieuré de Saint-Louis de Vernon, et dont le frère, Nicolas de Verdun, devint premier président du parlement de Paris. Cet exemple fut fatal à la moralité de l'abbaye, à en juger par une lettre que saint Vincent de Paul écrivait, le 25 octobre 1652, au cardinal Mazarin : « Il est certain, disait-il, que, depuis deux cents ans, ce monastère a marché vers la ruine totale de la discipline et la dépravation des mœurs. Ses parloirs sont ouverts aux premiers venus, même aux jeunes gens sans parents. Les frères mineurs recteurs approuvent le mal ; les religieuses portent des vêtements immodestes, des montres d'or. Lorsque la guerre les força à se réfugier dans la ville, la plupart se livrèrent à toute espèce de scandale, en se rendant seules et en secret chez ceux qu'elles désiraient voir. » On voit, par ce curieux document, que les relations de l'abbaye avec la capitale étaient fréquentes, et que les Parisiens préludaient par des promenades partielles à la grande cavalcade périodique. Plusieurs circonstances contribuaient à les entraîner vers ces parages. Dès le XV^e siècle, on allait à Boulogne entendre prêcher le carême par les cordeliers et les aumôniers de Longchamps. « En 1429, est-il dit au *Journal de Charles VII*, frère Richard, cordelier, revenu depuis peu de Jérusalem, fit un si beau sermon, que, après le retour des gens de Paris qui y avaient assisté, on vit plus de cent feux à Paris, en lesquels les hommes brûlaient tables, cartes, billes, billards, boules, et les femmes les atours de leur tête, comme *bourreaux, truffes*, pièces de cuir et de baleine, leurs *cornes* et leurs *queues*. » On rapportait, en outre, un grand nombre de miracles opérés par l'invocation de la princesse Isabelle, que le pape Léon X, par sa bulle du 3 janvier 1521, déclara bienheureuse, accordant en même temps aux religieuses de Longchamps le privilége de célébrer en sa mémoire un service le dernier jour d'août de chaque année. Il fallait aussi passer par Longchamps pour gagner le mont Valérien, habité par des ermites, qui, au temps où Mercier rédigeait son *Tableau de Paris* en 1782, attiraient encore un « concours étonnant de peuple et de bourgeois. » Il y avait « fluxion » sur ce point, et l'autorité ecclésiastique se vit souvent dans la nécessité d'employer de sévères mesures de police. « Les évêques de Paris, écrit l'abbé Lebœuf, ont toujours veillé à ce qu'un trop grand concours à Longchamps n'en troublât la retraite. La bulle du pape Grégoire XIII, sur un jubilé, en avait assigné l'église pour une des sept stations. Pierre de Gondi, évêque, mit l'église de Saint-Roch à la place de celle de Longchamps, et, lorsque le pape eut appris ses raisons, il loua sa prudence par un bref que j'ai vu, daté du 10 mars 1584. »

Une fois le premier abus introduit à Longchamps, la porte s'ouvrit toute grande à cette corruption dans les mœurs, déjà si largement répandue dans les hautes classes. Les plaisirs mondains, les enivrements de la vie parisienne s'y révélèrent sous le masque d'une éducation recherchée et sous le prétexte de chants religieux et de musique d'église. Ce fut au commencement du règne de Louis XV que se régularisèrent ces pèlerinages des trois jours de la semaine sainte, déjà fort courus depuis longtemps, et qui amenaient toute la cour et toute la finance à l'abbaye de Longchamps. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit précédemment à notre article BOULOGNE (bois de) sur la promenade de Longchamps. La mode ne tarda pas à l'emporter sur la piété ; le plaisir et la dévotion marchèrent de front, et bientôt ce fut le plaisir qui passa le premier. Les solennités de l'église, de pieuses, devinrent profanes. On s'y rendit comme à ces concerts spirituels qui obtenaient parmi le beau monde une vogue sans pareille. Les saintes filles, formées aux leçons des actrices de l'Opéra, et concurremment avec ces dernières, chantèrent *ténèbres* pendant la semaine sainte avec un succès tel, qu'on accourut chez elles comme au spectacle ; les notes éclatantes de la célèbre M^{lle} Le Maure firent retentir les voûtes de l'église de Longchamps, et l'on vit la grande ville assiéger littéralement la petite abbaye. Ce fut pendant plusieurs années une cohue effroyable. Un jour enfin, la brillante cavalcade, arrivant comme à l'ordinaire le mercredi saint aux portes de Longchamps, trouva l'église fermée par ordre de M. de Beaumont, archevêque de Paris. Les femmes à la mode et les riches oisifs ne se tinrent pas pour battus, le pèlerinage annuel n'en continua pas moins ; à défaut des cantiques de Longchamps, on alla écouter au bois de Boulogne les petits oiseaux jaseurs. Les *impures* triomphèrent. Le but du rendez-vous changea, l'objet de ce bruyant concours de monde resta le même ; désormais la mode régna en souveraine.

Lorsque vint la Révolution, la promenade de Longchamps était célèbre, mais l'abbaye ne l'était plus guère. Le vieux monastère fut vendu, et le marteau des spéculateurs l'abattit sans pitié. On brisa les nombreux tombeaux de l'église, et les cendres de la fondatrice, de Jeanne de Bourgogne, femme de

Philippe le Long, de Jeanne de Navarre, de Jean II, comte de Dreux, se trouvèrent dispersées. Aujourd'hui, le promeneur solitaire chercherait vainement la place où reposèrent ces personnages et tant d'autres issus d'illustres familles. De Longchamps il ne reste plus que le nom.

Parmi les abbesses de Longchamps dont les savants auteurs du *Gallia Christiana* ont donné la liste, nous voyons figurer des filles de grand nom sorties des maisons de Mailly, Brulart de Sillery, Potier-Blancmesnil, de Gèvres, de Pomponne; Georgette Cœur, de la maison du célèbre argentier, et, en 1560, Louise de Cenasme, sœur de Cassandre, femme d'Olivier de Thezan, baron de Mourcayrol, chevalier de Saint-Michel et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances. Jeanne, fille du seigneur Rodulphe de Fregeul, restée veuve à vingt-trois ans, fit profession à Longchamps, y vécut quarante et un ans, et mourut en 1347, après avoir, pendant vingt et un ans, dirigé la communauté. Une particularité singulière, c'est que cette abbesse avait amené avec elle sa sœur, Agnès de Fregeul, et sa fille Marie, qui n'avait que cinq ans : toutes trois prirent l'habit le même jour. Agnès vécut recluse cinquante-trois ans, Marie devint abbesse, et mourut âgée de soixante-neuf ans. Citons encore la marquise de Chauvigny, fille du seigneur de Leuroux et de Blanche de Beaujeu, qui y *prononça* ses vœux à l'âge de six ans. N'est-ce pas là un trait caractéristique de ce *bon vieux temps* tant regretté, mais si peu regrettable, que ces engagements éternels contractés par de pauvres enfants de cinq et six ans, proscrits de leurs nobles familles par la cupidité et l'orgueil ? Qu'on s'étonne après cela si, arrivées à l'état de jeunes filles, ces jolies nonnes de Longchamps voulaient, elles aussi, entrevoir un coin de ce monde bruyant et séduisant d'où, dès leur naissance, on les avait chassées ! Pour quelques-unes chez qui la vocation parlait, combien d'autres versaient des larmes amères sur ces vêtements imposés qui en faisaient des *saintes* malgré elles ! Elles eussent fait de bonnes mères de famille, des épouses dévouées, des femmes utiles; elles ne firent que des pécheresses partageant leur existence déplacée entre la religion commandée et le plaisir défendu.

LONGCHAMPS (Charles et Pierre DE), littérateurs français. V. LONCHAMPS.

LONG-COURRIER s. m. Mar. Navire hollandais pour la navigation au long cours : *Un convoi de* LONGS-COURRIERS *en partance pour l'Inde.*

LONGE s. f. (lon-je — rad. *long*). Lien formé d'une corde ou d'une lanière, avec lequel on attache un cheval, et dont on se sert aussi pour le conduire lorsqu'on ne le monte pas : *Un cheval qui marche sur sa* LONGE, *qui s'embarrasse dans sa* LONGE. *Les chevaux qu'on mène en main font bien des bonds et des escapades, mais c'est à la longueur de leur* LONGE. (Montaigne.)

— Fam. *Marcher sur sa longe*, S'embarrasser dans ses discours ou dans ses actions. ‖ *Traîner sa longe*, Vivre dans un état misérable ou humiliant : *Moi, j'*AI TRAÎNÉ MA LONGE; *moi, j'ai obéi; moi, j'ai pâti.* (Alex. Dumas.)

— Manége. Corde attachée à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir le cheval lorsqu'il trotte sur les cercles. ‖ *Donner dans les longes*, Travailler entre deux piliers.

— Fauconn. Petite lanière que l'on attache à la patte d'un oiseau de proie qui n'est pas assuré sur sa perche. ‖ *Tirer à la longe*, Revenir en volant vers le chasseur.

— Mar. Nom de l'une des embarcations de bord.

— Techn. Partie d'un fouet formée de lanières de cuir tressées, qui s'attache au manche et porte la mèche.

— Art. culin. Moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, prise depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue : LONGE *de veau.* LONGE *de chevreuil.* ‖ Se dit particulièrement et absolument d'une longe de veau : *Manger une* LONGE. *Apprêter une* LONGE.

LONGÉ, ÉE (lon-jé) part. passé du v. Longer : *Une rivière* LONGÉE *dans tout son parcours par un parti de troupes ennemies.*

LONGÉ, ÉE adj. (lon-jé — rad. *longe*). Blas. Se dit d'un oiseau de fauconnerie qui a des longes ou courroies aux pattes : *Mangot de Villarceau : d'azur, à trois éperviers d'or, chaperonnés de gueules,* LONGÉS *et grilletés d'argent.*

LONGEAU, village de France (Haute-Marne), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. S. de Langres, dans une vallée. Pop. aggl., 459 hab. — pop. tot., 467 hab.

LONGEPIERRE (Hilaire-Bernard DE ROQUELEYNE, baron DE), poëte et auteur dramatique français, né à Dijon en 1659, mort à Paris en 1721. Il montra des dispositions si précoces pour la poésie, que Baillet l'a rangé parmi les enfants célèbres. D'après le conseil de son père, il se mit à traduire en vers français les poëtes grecs; mais il ne réussit que médiocrement, et s'attira de nombreuses épigrammes, notamment la suivante, que lui décocha Jean-Baptiste Rousseau ;

Longepierre le translateur,
De l'antiquité zélateur,
Imite les premiers fidèles
Qui combattaient jusqu'au trépas
Pour des vérités immortelles
Qu'eux-mêmes ne comprenaient pas.

Tout en cultivant la poésie, Longepierre devint successivement précepteur du comte de Toulouse et du duc de Chartres, secrétaire des commandements du duc de Berry, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et reçut de la cour une pension de 6,000 livres. Il possédait en outre une belle fortune qui le rendait indépendant. Après avoir beaucoup traduit, il s'essaya dans le genre tragique, et composa trois tragédies en cinq actes : *Médée* (Paris, 1694, in-12), qui n'est pas sans mérite; *Sésostris* (1695), qui n'eut aucun succès et ne fut pas imprimée; *Electre* (Paris, 1730), jouée en 1702, et dans laquelle quelques beaux détails ne rachètent pas la marche traînante de l'action. On doit en outre à Longepierre : les *Odes d'Anacréon et de Sapho*, en vers français (Paris, 1684, in-12); *Idylles de Bion et de Moschus*, en vers français (Paris, 1686, in-12); *Parallèle de Corneille et de Racine* (1686), dans lequel il donne la supériorité au dernier; *Discours sur les anciens* (Paris, 1687, in-12); *Idylles nouvelles* (Paris, 1690, in-12).

LONGER v. a. ou tr. (lon-jé — rad. *long*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Je longeai, nous longeons*). Suivre extérieurement dans sa longueur, marcher, s'avancer le long et sur le bord de : LONGER *la côte.* LONGER *un ruisseau.* LONGER *un bois. Nous* LONGEÂMES *Céphalonie et nous avancions rapidement vers Zante.* (Chateaub.) ‖ Border; s'étendre, se développer le long de : *Un chemin qui* LONGE *une rivière.*

— Mar. *Longer une côte*, Naviguer en suivant cette côte à petite distance. ‖ *Longer un vaisseau*, Suivre de près une route parallèle à la sienne.

— Véner. *Longer la chasse*, Entraîner au loin le gibier.

LONGET (François-Achille), médecin et célèbre physiologiste français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1811, mort à Bordeaux en 1871. Il vint faire à Paris ses études médicales, devint interne des hôpitaux en 1831, docteur en médecine en 1835, et fut successivement membre de l'Académie de médecine depuis 1844, professeur à la Faculté de médecine depuis 1853, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, chirurgien de la maison impériale de la Légion d'honneur. Longet doit être placé au rang des premiers physiologistes du siècle. Dès 1836, il commença ses recherches de physiologie expérimentale, qu'il a poursuivies pendant de longues années en observateur de génie. Ses belles études sur le rôle et la constitution de la moelle épinière relativement à la sensibilité et au mouvement, sur l'action de l'électricité sur le système nerveux, sur l'existence des nerfs mixtes et la classification des nerfs crâniens, sur les lois de l'excitabilité dans les nerfs, sur l'irritabilité directe de la fibre musculaire dépouillée du filet nerveux, etc., ont fait faire de grands progrès à la science. C'est lui qui, le premier, a constaté que le faisceau gris ou intermédiaire du bulbe rachidien est le principe moteur de la respiration (1841). Enfin, on lui doit d'intéressantes recherches sur l'emphysème pulmonaire, sur la voix, sur la composition de la salive, sur les exhalations sanguines des méninges, sur les effets produits sur le système nerveux par l'exhalation de l'éther sulfurique. Il a publié les ouvrages suivants : *Recherches expérimentales sur les conditions nécessaires à l'entretien et à la manifestation de l'irritabilité musculaire, avec application à la pathologie* (1841); *Sur les fonctions de l'épiglotte et les agents de l'occlusion de la glotte dans la déglutition, le vomissement et la rumination* (1841); *Sur les fonctions des muscles et des nerfs du larynx, et sur l'influence du nerf accessoire de Willis dans la phonation* (1841); *Sur les propriétés et les fonctions des faisceaux de la moelle épinière et des racines des nerfs rachidiens* (1843); *Recherches sur la nature des mouvements propres du poumon, et sur une nouvelle cause d'emphysème pulmonaire* (1843); *Traité d'anatomie et de physiologie du système nerveux de l'homme et des animaux vertébrés* (1842, 2 vol. in-8°, avec planches), couronné par l'Institut; *Rapport entre le sens du courant électrique et les contractions musculaires dues à ce courant* (1845, in-8°). Ce mémoire, fait en collaboration avec Matteucci, a pour but de prouver que l'influence du courant électrique diffère totalement quand elle s'exerce sur les nerfs exclusivement moteurs, dont l'action n'est que centrifuge, ou sur les nerfs mixtes, dont l'action est à la fois centrifuge et centripète. Enfin, on lui doit un *Traité de physiologie* (Paris, 1850-1861, 2 vol. in-8°). Longet a fourni en outre de nombreux articles à divers dictionnaires et à divers journaux de médecine.

LONGEVILLE-LEZ-METZ, ancienne commune de France, arrond. et canton de Metz (Moselle), cédée à l'Allemagne en 1871. C'est un village de l'ancienne province des Trois-Evêchés, situé sur la route de Metz à Verdun, à gauche de la Moselle, et au pied du mont Saint-Quentin. Longeville n'est qu'à 4 kilom. de Metz. C'est de ce village que s'est trouvée datée la dépêche annonçant la bataille livrée le 14 août 1870 à Borny. Napoléon III, parti précipitamment de Metz, où il craignait d'être investi, s'arrêta durant toute la journée du 14 au village de Longeville, tandis que l'on se battait à Pange et à Borny. Le 15 au matin, il faillit être enlevé à Longeville même, par une reconnaissance ennemie, et il partit à fond de train dans la direction de Verdun, avec deux ou trois régiments de chasseurs que le maréchal Bazaine dut lui donner pour escorte.

LONGÉVITAL, ALE adj. (lon-jé-vi-tal, a-le — du lat. *longus*, long, et de *vital*). Qui a le caractère de la longévité : *Le mot* LONGÉVITAL *n'existe dans aucun des dictionnaires que j'ai consultés; j'ai dû le créer pour les besoins de ma démonstration.* (Moreau-Christophe.)

LONGÉVITE adj. (lon-jé-vi-te — du lat. *longus*, long; *vita*, vie). Néol. Qui vit longtemps : *Je hasarde le mot* LONGÉVITE, *bien qu'il soit exclu du Dictionnaire de l'Académie, parce qu'il est employé par plusieurs auteurs.* (Moreau-Christophe.)

— Substantiv. Personne qui vit longtemps : *Les* LONGÉVITES *sont plus nombreux dans le nord que dans le midi.*

LONGÉVITÉ s. f. (lon-jé-vi-té — du lat. *longus*, long; *vita*, vie). Longue vie, longue durée de la vie : *La* LONGÉVITÉ *des patriarches. La* LONGÉVITÉ *de la corneille a été remarquée très-anciennement. La* LONGÉVITÉ *des arbres est proportionnelle à la lenteur de leur accroissement. L'unique source de toute* LONGÉVITÉ *ne saurait être que la modération et l'égalité du moral, comme celle du physique.* (Virey.) *Les chances de vie et de* LONGÉVITÉ *sont deux fois plus considérables pour le riche que pour le pauvre.* (L. Cruveilhier.) *Bon régime, brevet de* LONGÉVITÉ *pour qui le suit.* (Descuret.)

— **Encycl.** Autant nous comprenons que le médecin, fidèle à la mission qu'il s'est donnée, se préoccupe de prolonger la vie de ses semblables, autant nous désapprouvons tout individu qui, détourné d'occupations plus utiles par la pensée de la mort, s'inquiète uniquement d'éloigner ce terme fatal, ne pouvant l'éviter, comme si quelques années de plus ajoutées à l'existence devaient, à un degré quelconque, adoucir l'amertume de la dernière heure. Individuellement, la longue durée de la vie n'a aucun intérêt; au point de vue du bien public, elle en a un sérieux, mais ce n'est pas celui que lui prêtent les empiriques qui, de tout temps, ont recherché les moyens de prolonger la vie humaine. Ce qui importe à la société, ce n'est pas de multiplier les impotents qui, arrivés à la décrépitude, traînent sur la terre une existence aussi ennuyeuse qu'inutile, c'est de retarder ce moment fatal où l'homme a perdu, avec le pouvoir de multiplier son espèce, celui de travailler à accroître la fortune publique. Ce qui doit préoccuper le philosophe et le médecin, si philosophe et médecin ont quelque pouvoir en cela, ce n'est pas de faire durer la vie, c'est de conserver la virilité.

Au surplus, la crainte puérile de la mort, le soin excessif de l'éviter sont des moyens très-efficaces pour en hâter l'heure, car la tranquillité d'esprit et la force d'âme sont des conditions tout à fait indispensables de la santé. Si l'on voulait absolument vivre longtemps, il faudrait prendre un parti qui priverait la vie de son plus grand attrait : n'aimer rien et n'aimer personne. Cette indifférence suprême est la garantie la plus assurée contre les accidents cérébraux et autres qui abrègent ou tranchent le plus grand nombre des existences. Mais si la macrobiotique n'a comme art qu'un médiocre intérêt, la *longévité*, c'est-à-dire la durée comparée de la vie, est une question qui offre un grand attrait de curiosité. Examinons-la succinctement dans les deux règnes organiques, en donnant à l'homme une place spéciale et relativement importante.

— *Végétaux.* Parmi les végétaux, ceux dont la structure est la plus simple sont les moins vivaces; tels sont les champignons, les algues (excepté quelques espèces), les plantes fongueuses, qui naissent, se reproduisent et meurent en deux ou trois jours. Les mousses ont une très-courte existence; mais quelques espèces ont la singulière propriété de reverdir et de renaître, après avoir été desséchées pendant vingt ans dans un herbier. Presque toutes les plantes monocotylédones sont annuelles ou bisannuelles; elles sont généralement herbacées et périssent après leur fructification. Les fougères et les palmiers sont plus vivaces, mais leur existence ne dépasse guère l'époque de leur fructification. Parmi les dicotylédones, toutes les espèces herbacées qui ne poussent pas des tiges ligneuses sont annuelles ou bisannuelles. Cependant quelques espèces dont le tissu devient compacte ou demi-ligneux, comme le romarin, l'hysope, les immortelles, les sauges, subsistent plusieurs années. Toutes les plantes contenant des principes résineux, toutes les herbes odorantes qui naissent dans les lieux secs et chauds, toutes celles dont la texture est solide et résistante sont toujours plus ou moins vivaces. Si nous considérons les grands arbres, nous pourrons leur appliquer, relativement à leur texture, les mêmes remarques qu'aux petits végétaux. Ainsi, tous les bois blancs, poreux et légers, comme le saule, le peuplier, l'aune, etc., vivent à peine un demi-siècle; tandis que les bois durs et solides qui croissent lentement, comme le chêne, le buis, le cèdre, l'olivier, l'ébénier, peuvent vivre plusieurs siècles. On connaît le fait de cet oranger qui, semé au commencement du XVe siècle par Eléonore de Castille, est encore un des plus beaux ornements de l'orangerie de Versailles. Les touristes vont admirer dans le parc du comte Cowper, en Angleterre, un grand chêne d'une rare beauté, auquel on attribue l'âge respectable de douze siècles. Des voyageurs dignes de foi nous ont donné la description des cèdres gigantesques de la Californie et de l'Australie, mesurant de 90 à 112 pieds de circonférence, et 350 à 400 pieds de hauteur, qui remonteraient au delà de vingt siècles. Quelques sujets de *sequoia gigantea*, découverts en Amérique, dateraient, d'après les calculs des naturalistes, de 3,000 à 3,500 ans. Un wellingtonia de la Californie, dont le tronc est conservé à Londres, passe pour avoir vécu de trois à quatre mille ans. Adanson, ayant fait couper aux îles du Cap Vert un baobab, y trouva une inscription tracée trois siècles auparavant par des Anglais, et la supputation des couches superposées depuis cette époque lui permit d'évaluer à cinq mille ans la vie de plusieurs de ces géants encore sur pied et dont rien n'annonçait la fin prochaine. Ce fait d'inscriptions ainsi retrouvées n'est pas isolé. Un tronc de hêtre du Muséum de Paris, abattu en 1805, porte dans son épaisseur la date de 1750. Un cyprès situé sur la route de Vera-Cruz à Mexico passe dans le pays pour avoir abrité Fernand Cortez, et les naturalistes, calculant son âge par le diamètre de son tronc, lui donnent de cinq à six mille ans. On sait que les oliviers du jardin de Gethsemani, à Jérusalem, passent pour avoir été les témoins encore debout de la passion de Jésus. Tous ces faits, merveilleux en apparence, deviennent fort simples, si l'on admet cette opinion reçue aujourd'hui qu'un arbre n'est pas un être, mais bien une association d'êtres organisés, vivant, se reproduisant, mourant successivement et se remplaçant indéfiniment, à la manière des polypiers, jusqu'au complet épuisement du sol qui les nourrit.

La grosseur d'une espèce végétale n'est pas nécessairement une preuve de sa grande *longévité*. Le baobab, dont le tronc peut acquérir plus de trente pieds de diamètre, ne doit pas vivre autant que le chêne rouvre, la structure du premier étant beaucoup plus poreuse que celle du second. En résumé, on peut dire que la durée de l'existence des végétaux est d'autant plus grande que leur structure est plus ferme; que les sucs résineux ou aromatiques, en défendant le sujet contre les influences les plus destructives de l'atmosphère, tendent à prolonger sa vie; que la culture, l'abondance de l'engrais, la prompte fructification et la grande fécondité abrégent son existence.

— *Animaux.* Les végétaux ligneux, en général, subsistent beaucoup plus longtemps que les animaux les plus grands et les plus vivaces. La raison en est toute simple : c'est que les végétaux n'ont point de système nerveux ni aucune des passions qui s'y rattachent. Les animaux les plus voisins du règne végétal par leur organisation, comme les zoophytes coralligènes, prolongent indéfiniment leur existence en se reproduisant par couches superposées; mais ceux qui ont une vie propre, comme les polypes d'eau douce, par exemple, ne vivent que l'espace d'un an ou de deux ans. Les insectes à métamorphose complète, comme les coléoptères, les hyménoptères, les diptères, etc., sont presque tous annuels ou bisannuels; leur mort arrive d'ordinaire après la génération. Les crustacés les plus volumineux et les plus vivaces ne dépassent pas une durée de cinq ans. Parmi les mollusques, les grandes espèces ne vivent guère au delà de six ans, et les petites de deux à trois ans. Les poissons vivent longtemps, à cause de la lenteur avec laquelle s'exécutent leurs fonctions organiques, de l'uniformité de température du liquide dans lequel ils vivent, de leur faible sensibilité nerveuse. Bacon cite des anguilles qui ont vécu soixante ans; Buffon, des carpes qui en ont vécu cent cinquante, et qui n'avaient même pas atteint toute leur croissance. Les esturgeons, les squales vivent plusieurs siècles. En 1497, on prit à Kaiserslautern un brochet de 19 pieds, pesant 350 livres; il portait un anneau de cuivre sur lequel était gravée une inscription grecque, annonçant que l'animal avait été mis dans l'étang du château de Lautern par ordre de l'empereur Frédéric II, c'est-à-dire deux cent soixante-sept ans environ auparavant. Les tortues, protégées sans cesse par leur carapace contre l'action des agents extérieurs, vivent près d'un siècle. Les crocodiles, les lézards et tous les reptiles en général, défendus par des écailles et n'ayant qu'une circulation et une respiration imparfaites, doivent vivre fort longtemps. Toutefois les couleuvres, ainsi que les grenouilles et les crapauds, ne vivent guère que cinq ou six ans.

Il semble que les oiseaux, en raison de leur état physiologique, devraient se consumer très-rapidement. Leur circulation et leur respiration sont très-actives; la température de leur corps est de 36 degrés, c'est-à-dire de 4 degrés plus élevée que celle des mammifères; le vol est un effort continuel des muscles; leur jeunesse est très-courte, la passion de l'amour très-vive et le coït très-fréquent. Tout chez eux paraît une cause d'épuisement et de courte existence. Malgré tout, leur vie est remarquablement longue. Le rossignol, l'alouette, le chardonneret vivent jusqu'à vingt ans; le perroquet vit plus de cent ans, l'aigle jusqu'à cent cinquante; il en est de même des vautours, des milans, des corbeaux, des corneilles, des grues, des cigognes. Le cygne vit un siècle et l'oie commune arrive à cinquante ans. Cependant les oiseaux très-lascifs, tels que le coq, le moineau, le faisan, la perdrix, le pigeon, vivent moins longuement.

On a très-peu de renseignements sur la durée de l'existence des mammifères cétacés et amphibies; mais tout porte à croire que la structure de leur corps et la flaccidité de leurs chairs les rapprochent de la complexion très-lymphatique et inerte des poissons. Le dauphin, selon Pline, vit trente ans, et la baleine franche, d'après Buffon, peut atteindre un millier d'années; mais cette opinion paraît peu vraisemblable. Parmi les pachydermes, l'éléphant, le plus grand de tous, est aussi celui qui vit le plus longtemps. On lit dans certains historiens trop portés à admettre des récits populaires qu'Alexandre le Grand, vainqueur de Porus, roi de l'Inde, s'était emparé d'un éléphant, alors dans toute sa force, qui comptait au moins la moitié d'un siècle d'existence, et que 350 ans après il vivait encore. Mais l'observation a démontré que ce quadrupède colossal, quelle que soit sa force, est loin d'atteindre les deux ou trois siècles que lui accordait Aristote. Les cochons et les sangliers arrivent tout au plus à vingt ans. Le cheval et l'âne vivent jusqu'à trente et quarante ans. Le mulet, condamné à la continence par sa nature, peut atteindre jusqu'à quatre-vingts ans. Parmi les ruminants, les chameaux sont ceux qui vivent le plus longtemps; quelques-uns atteignent jusqu'à un siècle d'existence. Il n'en est pas de même du taureau et de la vache : celle-ci ne vit guère que vingt ans, et le taureau, en raison de sa lasciveté, atteint seulement l'âge de quinze ans. Les cerfs, d'une structure plus sèche, vivent de trente à quarante ans. Le daim vit vingt ans, le renne seize seulement, la brebis douze, ainsi que la chèvre. Les rongeurs, comme le rat, le lapin, le lièvre, ne dépassent pas quatre ou cinq ans. Les carnivores, au contraire, ont une existence beaucoup plus longue : ainsi le chat vit de seize à dix-huit ans; le lion de cinquante à soixante; le chien et le loup de vingt à vingt-quatre. L'ours, animal hibernant, paraît vivre très-longtemps.

— *Homme.* « La longueur de la vie humaine, dit Virey, dépend presque toujours de la quantité de vie qu'on a reçue et de celle qu'on dépense; elle est surtout en rapport avec la durée de l'accroissement du corps. Ainsi, plus les périodes seront lentes, plus le cercle de la vie s'étendra. L'expérience a fait connaître que l'homme, plus encore que les autres mammifères, pouvait vivre six à sept fois le temps qu'il mettait à s'accroître jusqu'à la puberté. Comme il devient pubère vers l'âge de seize ans environ, sa vie peut s'étendre jusqu'à cent ans et bien au delà. S'il n'atteint pas souvent ce grand âge, c'est encore plus sa faute que celle de la nature, puisque ses passions, ses excès et les maladies qui en sont la suite abrégent extrêmement ses jours. » Le meilleur moyen d'atteindre une longue existence, c'est donc de s'abstenir de tout ce qui peut ébranler violemment l'organisme. La joie excessive aussi bien que la tristesse, les plaisirs exagérés aussi bien que les souffrances, la bonne chère aussi bien que la misère, abrégent la durée de l'existence.

Parmi les autres causes qui influent sur la durée de la vie, il faut citer en première ligne les conditions atmosphériques. En classant par climats les fais de *longévité* observés, on est arrivé à cette conclusion d'ailleurs prévue que les climats froids sont, à cet égard, mieux partagés que les pays chauds. En France, le classement par départements a donné le premier rang aux Basses-Pyrénées; la Seine vient en quatorzième ligne.

Dans les campagnes et dans les petites villes, où l'existence est moins agitée, moins active et plus sobre que dans les grands centres de population, la *longévité* est en général beaucoup plus grande. La profession est encore une cause qui influe sur la *longévité*. Les maçons, les plâtriers, les tailleurs de pierre, les marbriers, les boulangers, vivant continuellement dans les poussieres, ont une grande tendance à la phthisie; ceux qui travaillent le plomb, le cuivre, le mercure, l'arsenic, les mineurs, les métallurgistes, les chimistes, etc., sont exposés à de véritables empoisonnements. Les médecins eux-mêmes, en raison de leurs fonctions qui les mettent sans cesse en présence de toute espèce de maladies, arrivent rarement à une vieillesse avancée.

Le tableau suivant, dressé par M. Casper, indique le nombre pour 100 de personnes qui atteignent la 70e année, dans un certain nombre de professions :

Ecclésiastiques	42
Agriculteurs	40
Commerçants et manufacturiers	35
Soldats	32
Commis	32
Avocats	29
Artistes	23
Professeurs	27
Médecins	24

Ce tableau est fécond en enseignements; nous nous contenterons d'une remarque : c'est que les deux professions qui occupent la tête et la queue de la liste prouvent les effets déplorables de l'abus des remèdes et de l'abus du travail. Au reste, on remarquera que les ecclésiastiques de M. Casper, qui occupent le premier rang, sont très-vraisemblablement des ministres protestants, et qu'on ne doit pas se hâter d'en tirer une conséquence en faveur du célibat.

Les femmes, en moyenne, arrivent à un âge plus avancé que les hommes; mais ceux-ci, en revanche, paraissent fournir des termes plus extrêmes de *longévité*. Les personnes vivaces se distinguent d'ordinaire par leur corps musculo-fibreux, avec une peau solide ou compacte; elles n'ont ni un gros ventre, ni des formes trop proéminentes, mais une poitrine large dans laquelle les poumons et le cœur jouent à l'aise; leurs membres sont fermes et bien musclés; elles conservent de bonnes et fortes dents, des yeux vifs, des veines grosses, et ont plutôt des chairs maigres et fibreuses que grasses et spongieuses. Une voix mâle, une tête forte, un corps velu et bien proportionné sont encore des signes d'une longue vie. Ces dons de la nature tiennent en grande partie à la constitution des parents. Ceux-ci doivent être sains, ne pas se marier trop tôt ni trop tard et ne pas avoir une trop grande disproportion d'âge. Le père ne doit point apporter dans la couche nuptiale les derniers restes d'un amour éteint à force d'avoir été prodigué. On a ajouté, mais ceci est au moins douteux, que les personnes destinées à une longue vie ont l'épiglotte dans une situation verticale. D'après les observations de M. G. Duncan, les personnes qui n'offrent pas ce signe ne dépasseraient jamais soixante-dix ans.

On doit toujours, si l'on veut vivre longtemps, calculer la dépense de ses forces d'après la quantité que l'on en possède, et non pas chercher par des moyens artificiels, par des excitants ou des élixirs quelconques, à augmenter l'irritabilité et à exagérer l'activité des fonctions vitales, car on abrégerait l'existence au lieu de l'allonger; c'est une lampe qui se consume d'autant plus vite que la mèche est plus volumineuse et qu'elle jette plus d'éclat. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille demeurer dans un repos absolu ou croupir dans l'engourdissement d'une inertie permanente, car l'extrême atonie a des résultats aussi funestes qu'une trop grande activité. Il faut des exercices modérés et réglés sur les préceptes de l'hygiène.

En résumé, les conditions les plus propres à la *longévité* sont : un tempérament sanguin doué d'une gaieté toujours égale et d'affections douces et modérées, sans ambition ni passions violentes; un régime de vie très-régulier, sans le moindre excès, exempt de travaux excessifs, soit du corps, soit de l'esprit; un exercice habituel, en plein air autant que possible, et qui, sans trop fatiguer le corps, stimule et régularise toutes les fonctions physiologiques de l'économie.

On voit que nous devons rester, sur ce sujet, dans les termes d'une hygiène banale. C'est qu'en effet il n'existe aucun moyen direct de prolonger la vie; on ne connaît que quelques précautions à prendre pour ne pas l'abréger. Il ne faut même pas trop vanter, à cet égard, cette sobriété tant célébrée et qui aurait porté bien au delà des bornes normales l'existence de quelques hommes. Il va donc sans dire qu'il ne faut accorder aucune confiance aux moyens empiriques tour à tour préconisés et qui sont véritablement innombrables : or potable, élixirs, transfusion du sang, vernis épidermique, sel de vie et autres niaiseries de même nature.

On s'est demandé bien des fois si l'on ne pourrait pas trouver un moyen de rajeunir les vieillards et de leur rendre la vigueur de la jeunesse. Les bœufs, épuisés par les travaux du labourage et mis au vert dans de grasses prairies, reprennent au bout de quelque temps l'embonpoint et la vigueur du jeune âge. Quelques tempéraments dégradés et ruinés par la syphilis ou toute autre maladie constitutionnelle reprennent, après un traitement régulier et bien suivi, toute leur ardeur primitive et une force vitale tout à fait nouvelle. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi les constitutions usées par la vieillesse ne pourraient-elles pas également être rajeunies? Il suffirait peut-être d'une alimentation douce et humide, composée principalement de chairs jeunes et fraîches, comme l'agneau, le poulet, etc., ou bien encore de laitage et de plantes ou de fruits nouveaux, tels que les asperges, les petits pois, les fraises, les cerises, etc. N'a-t-on pas vu chez des vieillards apparaître une dentition nouvelle, des poils et des cheveux? Leurs yeux reprenaient l'éclat et la vivacité de la jeunesse. Certaines femmes ont revu leurs règles; leurs mamelles flétries se sont gonflées comme à l'époque de la puberté et ont donné du lait; enfin leurs désirs amoureux redevenaient aussi ardents qu'à la fleur de l'âge. Hélas! tous ces faits ne prouvent nullement qu'on puisse remonter le cours des âges, pas plus que la végétation supplémentaire qui se produit parfois en automne n'annonce un retour sérieux et durable de la séve. Sans doute, on voit des hommes d'un certain âge, de cinquante ans, par exemple, qui, après une vie pénible, laborieuse, agitée par toute espèce de passions, se retirant au sein de l'abondance, vivant isolés, sans aucune ambition et contents de leur sort, respirant un air pur, jouissant d'une grande tranquillité d'esprit et de corps, usant d'une nourriture saine et frugale, voient leur organisation tout entière refleurir sous l'influence de cette nouvelle vie. On conçoit aisément les changements qui peuvent avoir lieu dans l'économie à la suite de cette transformation des idées et des actes; mais il y a loin de là au retour de la jeunesse.

Les faits de *longévité* dont l'histoire a gardé le souvenir sont prodigieusement nombreux; mais malheureusement la plupart d'entre eux n'ont pas été suffisamment contrôlés. Nous nous contenterons d'en donner une liste, en laissant au lecteur le soin d'éliminer ceux que l'énormité du chiffre ou une origine suspecte rendent impossibles ou improbables. Une observation relative aux faits les plus anciens, et particulièrement aux faits bibliques, c'est que les années n'ont pas été toujours et partout comptées de la même manière : certains peuples ont compté deux années dans l'année commune, d'autres quatre, d'autres même jusqu'à douze. On conçoit les erreurs énormes qu'il en est résulté. Voici donc, sous toutes ces réserves, une liste de macrobites. D'après la Bible, les personnages dont la vie fut la plus longue sont : Adam, 930 ans; Seth, 912 ans; Enos, 905 ans; Caïnan, 919 ans; Malaléel, 895 ans; Jarad, 962 ans; Enoch, 965 ans; Mathusalem, 969 ans; Lamech, 777 ans; Noé, 950 ans.

Après le déluge, nous trouvons encore les faits suivants de *longévité :* Sem, 600 ans; Arphaxat, 338 ans; Salé, 443 ans; Heber, 464 ans; Phaleg, 239 ans; Reu, 239 ans; Sarug, 230 ans; Nachor, 143 ans; Tharé, 205 ans; Abraham, 275 ans; Sarah, 127 ans; Ismaël, 137 ans; Isaac, 180 ans; Jacob, 147 ans; Joseph, 110 ans; Job, 217 ans; Amram, 137 ans; Moïse, 120 ans; Aaron, 110 ans.

Les historiens profanes nous fournissent aussi un nombre assez grand de vies humaines qui se sont prolongées au delà des limites ordinaires. Nous citerons : Epiménide de Crète, 157 ans; Hippocrate, 104 ans; Orbilius, 100 ans; Euphanon, 100 ans (il enseignait encore); Démonax, 100 ans; Galien, 140 ans (les auteurs sérieux le font vivre 70 ans); Eginius, 200 ans; Démocrite, 104 ans; Solon, Thalès, Pittacus, 100 ans; Ctésibius, 184 ans; Hiéronyme, 104 ans; Sophocle, étranglé par un grain de raisin, 130 ans; Socrate, l'orateur, 106 ans; Gorgias, 108 ans; Asclépiade, mort d'une chute en allant voir un malade, 150 ans; Goese, roi d'Arabie, 115 ans; Tuisco, premier roi des Germains, 173 ans; Daddon, roi d'Illyrie (d'après Pline), 500 ans; un roi du Latium, 600 ans, et son fils, 800 ans (d'après Xénophon); Cyniras, roi de Chypre, 160 ans; Argauhonius, roi d'Espagne, 150 ans, etc.

Pline cite le musicien Xénophile qui, à 130 ans, n'en paraissait avoir que 50. Il raconte aussi que dans l'Inde orientale il existe des peuples qui vivent jusqu'à 400 ans, parce qu'ils ne se nourrissent que de vipères, et que ce reptile possède la propriété d'allonger l'existence attendu qu'il naît vivant et non d'un œuf. Pline cite aussi quelques cas de macrobie parmi les femmes : Terentia, fille de Cicéron, 103 ans; Claudia, qui eut 25 enfants, 115 ans; Galeria et Emboderia, 104 ans; Sammulla, 110 ans; Luceya, une comédienne qui à 100 ans se faisait encore applaudir sur la scène.

Onésicrite, historien d'Alexandre, rapporte que sous la zone torride, dans l'Inde, il se trouve des hommes de 5 coudées (7 pieds et demi) qui vivent 130 ans. Enfin, Suétone et Pline ont relevé d'un recensement de l'Italie, sous Titus, ces cas de *longévité :*

110	ans,	63	hommes.
120	—	4	—
125	—	2	—
130	—	4	—
135	—	4	—
140	—	3	—

La Chine fournit aussi son contingent pour la première période (antérieure au déluge) et pour le commencement de la seconde : Fohi (2952 ans avant notre ère) régna 115 ans; Xinung (2837 avant notre ère), inventeur de l'agriculture et de la médecine, régna 140 ans; Hoanti (2697 avant notre ère) régna 110 ans; Jao (2357 avant notre ère), contemporain du déluge de neuf années, régna 100 ans.

Le roi de Thèbes Apaphus régna 100 ans. Phiops, qui à 6 ans était roi de Memphis, régna aussi 100 ans. Antiochus IV, dit Epiphane, mourut à l'âge de 149 ans. Selon Homère, Nestor, fils de Nelus et de Cloris (184 ans avant notre ère), avait 300 ans lors de la guerre de Troie. D'après Phlégon, la sibylle Erythrée vécut 1,000 ans, et la sibylle de Samos 500 ans.

Dans des temps plus rapprochés, nous trouvons encore à citer : Matathias, un des Macchabées, 146 ans; saint Jean l'Evangéliste, 100 ans; Simon Cléophas, successeur de saint Jacques, deuxième évêque de Jérusalem, crucifié à 120 ans; Narcisse, troisième évêque de Jérusalem, mort à 166 ans; David, évêque d'Angleterre, mort à 170 ans; Osus, évêque de Cordoue, 104 ans; Séverin, évêque de Tongres, sacré à 297 ans, mort à 375 ans; saint Kenigern, 185 ans; saint Paul l'Anachorète, 113 ans; Cronius, compagnon de saint Paul, 125 ans; saint Antoine, 105 ans.

Attila, au ve siècle, mourut à 124 ans d'un excès qu'il fit la première nuit de ses noces. Piast, prince de Pologne, vécut 120 ans.

Un Anglais, né en 1483 et mort en 1651 à l'âge de 169 ans, avait vu régner dix rois. A 101 ans, on lui imposa une pénitence publique pour avoir fait un enfant à une fille. La sage-femme qui accoucha la reine d'Angleterre, femme de Charles Ier, avait 123 ans. Secundi Hongo, consul de Venise à Smyrne, mourut à 115 ans; ecclésiastique démissionnaire, il se maria cinq fois et eut 49 enfants. A 100 ans, les dents de sagesse lui poussèrent; à 110 ans, ses cheveux étaient redevenus noirs; à 112 ans, ce furent ses sourcils et sa barbe qui noircirent.

Le nombre des écrits composés sur les moyens de prolonger la vie est très-considérable; nous citerons : l'*Entretènement de la vie*, par Jehan Goevrot (Paris, 1530, in-8o); *Discours pour conserver la santé*, par Gratarole (Paris, 1577, in-16); le *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*, par La Framboisière (Paris, 1600, in-8o); *Macrobiotique*, par Hufeland (Iéna, 1796, in-8o); *Considérations sur la durée de la vie humaine et les moyens de la conserver*, par de Lapasse (Paris, 1845, broch. in-8o); *De la vieillesse étudiée comme maladie*, par L. Turck (Paris, 1852, in-8o); *De la longévité humaine*, par Flourens (Paris, 1854, in-12); l'*Art de vivre longtemps*, par Noirot (Paris, 1868, in-18); *Un secret pour vivre cent ans*, par Maire (Paris, 1868, broch. in-8o); le *Secret de longue vie* (Londres, 1872, in-8o); la *Longévité humaine* ou l'*Art de conserver la santé et de prolonger la vie*, par Froissac (Paris, 1873, in-8o); le *Secret de longue vie*, par un octogénaire [M. Moreau-Christophe] (Paris, 1873, in-8o).

Longévité humaine (DE LA) **et de la quantité de vie sur le globe,** par P. Flourens (Paris, 1854, in-12). Comme tout l'ensemble de la science médicale, la macrobiotique comprend deux parties distinctes : l'une de pure observation, l'autre essentiellement pratique. Or ces deux parties sont loin de s'être développées parallèlement : la pathologie a atteint de nos jours un degré voisin de la perfection; la thérapeutique ne paraît pas avoir réalisé de grands progrès depuis le temps de Galien; si bien qu'un grand nombre de personnes très-sérieuses se croient autorisées à nier cette branche de la science de guérir. Le même phénomène s'est produit pour la macrobiotique : on a parfaitement défini, grâce surtout au travail de Flourens, les conditions normales de la durée de la vie, les causes qui l'abrégent, mais on connaît beaucoup moins bien les moyens de la prolonger. Flourens, cependant, s'est fait à cet égard quelques généreuses illusions, comme nous le verrons par l'analyse de son livre.

La vie humaine présente quatre termes différents : la durée moyenne, la durée ordinaire, la durée naturelle et la durée anomale. La vie moyenne s'obtient en divisant la somme d'années qu'ont vécu un grand nombre d'individus décédés à tout âge par le nombre même de ces individus. Le chiffre qui l'exprime indique le nombre d'années qu'un nouveau-né a chance de vivre. On entend par vie ordinaire l'espace de temps que parcourent communément les individus échappés aux accidents qui abrégent la vie. Elle se termine à l'âge auquel parviennent ordinairement ceux qui dépassent le commencement de la vieillesse. C'est en quelque sorte la vie moyenne des vieillards. La vie naturelle ou normale représente la durée qui appartiendrait à la vie de l'espèce en vertu de la constitution propre. Elle se termine par l'effet de la vieillesse seule, et les limites entre lesquelles ce terme est marqué traduisent la loi même de la durée de la vie; mais comme ces limites ne seront atteintes que par le petit nombre de ceux qui pourront entièrement se soustraire à l'influence continue des diverses causes troublantes, ce terme ne sera que rarement atteint, et il arrivera que la règle pourra sembler par le fait ne plus être que l'exception. Quant à la vie extraordinaire ou anomale, c'est une déviation de la loi agissant en sens inverse de la déviation produite par les morts prématurées, mais qui ne compense pas celle-ci d'une manière notable. Elle indique la limite extrême et exceptionnelle au delà de laquelle il n'y a plus que l'impossible. C'est par la statistique que l'on connaît la durée moyenne de la vie humaine et que l'on calcule sa durée ordinaire; les faits historiques font connaître la durée anomale. En s'aidant ensuite tour à tour de la statistique et de l'histoire, la physiologie a déterminé la durée normale, la durée naturelle de la vie, principal objet du problème dont Flourens a cherché la solution. Il a conclu : 1o que la durée moyenne de la vie est aujourd'hui en *Europe de trente*-six à quarante ans; 2o que la durée ordinaire est à peu près de soixante-quinze ans; 3o que la durée anomale est au moins d'un siècle et demi;

4° enfin que la durée naturelle n'est guère moindre qu'un siècle. Ce dernier résultat n'est pas nouveau : Haller, Buffon et d'autres physiologistes l'avaient proclamé depuis longtemps, mais sans preuves suffisantes. Il a revêtu le caractère de la certitude par les recherches de Flourens.

Tant qu'on n'a vu dans la vie qu'une opération purement physique et chimique, on a pu croire, sans trop de déraison, qu'il serait possible de déterminer des conditions capables d'en changer la durée. C'est ainsi que Hufeland, après avoir posé divers principes sur la nature de ce phénomène tel qu'il le comprend, en a tiré des règles à observer dans le régime habituel et a pensé constituer de la sorte une science particulière, la *macrobiotique;* mais il y a autre chose dans l'organisme humain que le simple concours des forces qui régissent la matière inerte : il y a de plus cette force mystérieuse dont la nature nous échappe et que, sans la connaître, nous appelons force vitale. On concevrait difficilement que l'homme pût reculer les limites de la vie, lorsqu'il ignore la cause même de ces manifestations. Flourens n'a nullement prétendu prolonger notre durée normale : tout ce qu'il a tenté, c'est de prévenir de nombreuses causes de mort, et partant de conserver la vie de l'individu jusqu'au terme que la nature lui assignait. « On peut lutter contre l'âge aussi bien que contre la maladie, » a dit Cicéron. C'est ce qu'a essayé de faire Flourens, affirmant que plus la médecine, l'hygiène et surtout la physiologie se perfectionneront, plus nous devrons approcher de ce terme, fixé par la nature, auquel le petit nombre seulement a atteint jusqu'à présent. Voilà, selon nous, l'illusion de Flourens, et, malgré sa science profonde, il a été réduit, comme tous ceux qui l'ont précédé ou suivi dans cette voie, à offrir, en fait de moyens de prolonger la vie, des banalités hygiéniques qui traînaient déjà dans les livres des anciens : Sois sobre et gai, ne commets nul excès, etc., etc.

LONGÉVIVE adj. (lon-jé-vi-ve). V. LONGÉVITE.

LONGFELLOW (Henry WADSWORTH), poëte américain, né à Portland (Maine) le 27 février 1807. Il entra à quatorze ans au collége Baudouin, à Brunswick, où il débuta par quelques vers insérés dans la *Gazette littéraire des Etats-Unis.* Après avoir pris ses grades universitaires, il étudia le droit, fit ensuite un voyage en Europe, et, en 1829, revint à Brunswick, où, tout en remplissant les fonctions de professeur de langues modernes à son ancien collége, il consacra ses loisirs à la poésie. En 1835, on lui offrit et il accepta la chaire du célèbre professeur Ticknor, devenue vacante à l'université de Cambridge (Massachusetts). Vers cette époque, il s'embarqua une seconde fois pour l'Europe, parcourut le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Suisse, et revint aux Etats-Unis, ayant étudié avec soin les langues et la littérature de l'Europe septentrionale. Après un troisième voyage, dans le cours duquel il visita l'Angleterre et la France, il résigna ses fonctions de professeur, et vécut depuis dans la retraite. Indépendamment des vers publiés dans la *Gazette des Etats-Unis* et des articles remarquables qu'il écrivit pour la *Revue de l'Amerique du Nord*, il a publié une excellente traduction des *Coplas* de don José Manrique, avec une introduction sur la poésie espagnole (1833, in-8°); *Outre mer* (1835, in-8°); *Hypérion* (Cambridge, 1839; nouvelle édition illustrée, Londres, 1853); *Voix de la nuit* (1840), recueil de poésies; *Ballades et autres poëmes* (1841); l'*Etudiant espagnol*, drame (1842); *Poëme sur l'esclavage* (Cambridge, 1843); *Poëtes en Europe* (Philadelphie, 1845); le *Beffroi de Bruges* (1847); *Evangeline* (1848); *Kavanagh*, nouvelles (1848); le *Bord de la mer et le coin du feu* (1850); la *Légende dorée* (1851); le *Chant d'Hiawatha* (1855), etc. Les autres œuvres du poëte américain ont été réunies dans la *Miniature library* de Bolm (Londres, 2 vol. in-8°). Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en français par M. A. Vermorel, entre autres, et illustrés par Gustave Doré.

Deux poëmes dominent l'œuvre de M. Longfellow : *Evangeline* et *Hiawatha*, poëmes essentiellement nationaux, qui exhalent le parfum des forêts et du sol américains. Ces deux admirables compositions sont analysées à leur titre (v. EVANGELINE et HIAWATHA). Une nouvelle traduction française d'*Evangeline* a été donnée récemment par M. C. Brunel (1872).

« Le public européen, a dit avec raison M. E. Montaigut, est resté froid devant ses *Légendes dorées*, ses *Hyperions*, ses *Etudiants espagnols;* mais toutes les fois qu'il a essayé de chanter la nature américaine, ou d'exprimer les sentiments américains modernes, M. Longfellow a conquis toutes les sympathies. *Hiawatha*, *Evangeline*, *Excelsior*, le *Psaume de la vie*, voilà ses véritables titres littéraires. »

Nous reproduisons ici un jugement général sur l'œuvre de M. Longfellow, jugement dû à la plume de M. Philibert Soupé. Bien qu'il ne traduise pas tout à fait exactement les impressions qu'a éveillées en nous la lecture du poëte américain, et qu'il semble, à notre avis, rapetisser l'écrivain dont s'honore l'Amérique, il est juste dans son ensemble : « Considéré comme poëte original, M. Longfellow ne saurait, à moins d'une hyperbole insoutenable, être rattaché à la grande famille des génies supérieurs; il ne plane point, à la manière de l'aigle, à travers les espaces; il n'a ni ce souffle puissant qui électrise les masses, ni cet *os magna sonaturum* dont parle Horace : ne cherchons pas en lui un disciple d'Homère ou de Sophocle, de Dante ou de Shakspeare, de Corneille ou de Milton. C'est à peine s'il se rapproche de Byron ou de Gœthe; mais Crabbe et Wordsworth, Bürger, Uhland, Manzoni et Pellico, voilà ses véritables frères en intelligence. Une rêverie modérément vague, une mélancolie douce et plaintive, de la sobriété et du choix dans les descriptions, un certain penchant à l'allégorie, une moralité pure et exquise, ce sont là les caractères principaux de cette muse juvénile et virginale, dont le sourire n'a rien de forcé, dont les pleurs n'ont rien d'amer, et qui nous apparaît une palme entre les mains et une auréole au front... Il ne faut pas exiger de lui ce coup d'œil perçant, cette profondeur de pensées, cette ampleur de développements qui caractérisent quelques-uns des rois de l'intelligence; mais on ne peut méconnaître qu'il possède de l'esprit et du goût, surtout de la douceur, de la grâce, un *je ne sais quoi* qui plaît et qui charme, une sensibilité contenue, une imagination qui se modère, de la mesure enfin dans toutes ses qualités... Au lieu de lâcher les rênes à sa fantaisie, de s'élancer, à propos de rien, aux quatre bouts de l'horizon, et d'accoupler ensemble, sous prétexte d'invention, des monstres et des chimères, il se contente de conceptions possibles, de combinaisons raisonnables, de légendes qui aient un fond de vérité ou un air de vraisemblance. Sa rêverie fine et aimable ne dégénère point en une subtilité de mauvais aloi; elle fuit les digressions mystiques, les abstractions quintessenciées et les courses vagabondes à travers les nuages. Dans ses vers, le sentiment est juste, la mélancolie sincère : pas de fausse note, pas d'excès, rien de prétentieux ni de simulé, et nous n'avons pas ici affaire à une de ces veines lacrymatoires qui s'épanchent perpétuellement sur le papier en un flot intarissable d'élégies. »

LONGFORD, ville d'Irlande, chef-lieu du comté de son nom, sur le Camlin, à 7 kilom. de son embouchure dans le Shannon, à 109 kilom. de Dublin; 4,907 hab. Commerce de grains, beurre, cuirs, toiles et fil. Longford avait acquis de bonne heure une grande célébrité à cause d'une abbaye dont fut abbé saint Jean, l'un des disciples de saint Patrick; on y remarque quelques églises et un château qui a été le théâtre de plusieurs événements historiques. ‖ Le comté de Longford, situé au centre de l'Irlande, dans l'ancienne province de Leinster, est borné au N. par les comtés de Leitrim et de Cavan; à l'E. et au S., par celui de Westmeath, et à l'O. par celui de Roscommon. Superficie, 1,067 kilom. carrés; 115,491 hab. Villes principales : Longford, Granard, Ardagh. Il est couvert dans sa partie septentrionale par les monts Cairnelonhugh, riches en fer et en houille, qui, avec quelques lacs et marais, occupent une superficie de plus de 350 kilom. carrés; mais plat partout ailleurs et fertile, à l'exception des terrains marécageux riverains du Shannon, qui sont exposés aux inondations périodiques de ce fleuve. On y récolte de l'avoine en assez grande quantité; mais l'élève du bétail est la branche la plus importante de l'industrie agricole. L'industrie manufacturière consiste uniquement dans la fabrication des toiles.

LONG-GRAIN s. m. Min. Ligne de plus grande pente des ardoises dans la terre : *L'ardoise casse facilement dans le* LONG-GRAIN.

LONGHENA (Baldassare), architecte vénitien, né dans la première moitié du XVIIe siècle. On lui doit, entre autres édifices construits à Venise, le séminaire patriarcal, l'église des Scalzi, les palais Pesaro, Bataggia et Rezzonico, le mausolée du doge Giovanni Pesaro, l'escalier du couvent de Saint-Georges-le-Majeur, et enfin son chef-d'œuvre, l'église de la Salute.

LONGHI ou LUNGHI (Luca), peintre italien, de l'école bolonaise, né en 1507, mort en 1580. On ignore aussi bien le nom de son maître que les principaux événements de son existence; on sait seulement qu'il jouit d'une grande réputation comme portraitiste, spécialité qui ne l'empêcha point d'exécuter de nombreux travaux pour les églises. Ses principales compositions sont à Ravenne, et on cite parmi les plus remarquables : l'*Invention de la croix*, les *Quinze mystères du rosaire*, l'*Adoration des bergers* et les *Noces de Cana*. — Sa fille, Barbara LONGHI, née à Ravenne, est citée par Vasari comme peignant avec beaucoup de grâce. On ne connaît d'elle que la *Guérison miraculeuse de sainte Agathe*, à Ravenne, et deux autres sujets religieux empruntés à la vie de sainte Agnès et de sainte Catherine de Sienne. — Francesco LONGHI, frère de Barbara, mort vers 1610, fut élève de Luca Longhi, son père, qu'il aida dans quelques-uns de ses plus importants travaux. On cite, entre autres compositions de Francesco, qui se trouvent à Ravenne, une *Annonciation* et deux *Madones*.

LONGHI ou LUNGHI (Silla-Giacomo), dit aussi **Silla da Vigiù**, sculpteur italien, né à Vigiù (Milanais) vers 1560, mort à Rome vers 1625. Après avoir achevé ses études à Rome, Longhi fut chargé de la restauration de plusieurs antiques mutilées. Ce travail difficile, qui réclamait une grande science de la forme, du sentiment et du goût, fut exécuté avec tant de bonheur, qu'il valut à l'auteur plusieurs commandes importantes. La première en date est l'*Arche de saint Sylvestre*, qu'on voit encore derrière le maître-autel de la cathédrale de Nonantula. Ce monument porte la date de 1587, et non 1568, ainsi qu'il est écrit dans certaines notices. Les huit bas-reliefs qui l'entourent sont vraiment remarquables. La composition en est savante, simple, pittoresque, tout en attestant l'influence de l'antique. Quelques figures semblent, en effet, détachées de divers bas-reliefs grecs bien connus. Les *Statues d'Aaron, de Paul V, de Clément VIII*, qui suivirent cette composition, étaient habilement exécutées, mais n'ajoutèrent rien à la notoriété que le statuaire s'était déjà acquise. Le *Couronnement de Pie V*, qu'on voit encore à Rome, est un groupe assez pittoresque, arrangé avec goût, et les divers morceaux qui le composent sont liés avec intelligence. Comme dans les morceaux précédents, l'exécution est irréprochable. Pistolesi remarque, avec raison, que ce monument manque de caractère et de grandeur. Mais il ne faut pas oublier que déjà la décadence précipitait l'art italien dans le maniérisme et l'afféterie; et les défauts qu'on observe dans l'œuvre de Longhi sont simplement les défauts de son temps. Le *Mausolée de la famille Caracciolo*, que l'on voit à Naples, porte deux figures couchées, imitées de Michel-Ange avec assez de bonheur. Orlandi cite encore quelques autres morceaux, moins intéressants, et qui d'ailleurs n'existent plus ou sont attribués à d'autres maîtres.

Longhi ne fut certes pas un artiste de premier ordre; mais, à une époque où les maîtres devenaient de plus en plus rares, il se distingua par une science véritable et l'amour des œuvres sérieusement pensées, sérieusement rendues. S'il ne résista point suffisamment à l'influence délétère de son époque, il tenta au moins de lutter; ses efforts pour rester dans la tradition de l'antique, source de toute vérité, de toute grandeur, en sont la preuve évidente. Aussi croyons-nous devoir le placer fort au-dessus des médiocres artistes italiens du XVIIe siècle.

LONGHI (Pietro), peintre italien, né à Venise en 1702, mort en 1762. Ses professeurs furent Balestra et Crespi, et il débuta dans la peinture sérieuse, genre qu'il abandonna rapidement pour s'adonner entièrement à la reproduction des mascarades, des pastorales, des scènes champêtres et des paysages animés par des figures. La vogue s'attacha tellement à ses productions, qu'il avait peine à satisfaire aux nombreuses commandes qui lui étaient adressées. Aussi ses ouvrages se rencontrent-ils fréquemment dans les galeries particulières.

LONGHI (Alessandro ou Alessio), peintre et graveur italien, de l'école vénitienne, né à Venise en 1726, mort vers 1790. Elève de Giuseppe Dogari, il était en grande faveur auprès de la noblesse vénitienne, qui lui commanda de nombreux portraits; mais il est surtout connu par ses gravures à l'eau-forte. Sous le titre de *Vite e ritratti dei famosi pittori veneziani*, il publia, en 1763, une série de portraits des plus grands artistes vénitiens du XVIIIe siècle. On cite encore de lui cinq pièces détachées : la *Philosophie pythagoricienne, Un More battant du tambour, Un charlatan, Gondolier dansant, Mascarade vénitienne.*

LONGHI (Giuseppe), graveur italien, né en 1766, mort en 1831. Malgré la résistance de sa famille, il embrassa résolûment la carrière des beaux-arts, et ses premières productions, le *Génie de la musique*, d'après le Guide, et quelques portraits d'après Rembrandt, firent augurer favorablement de son avenir. Il se mit à étudier sérieusement la gravure et le dessin, et alla achever à Rome son éducation artistique. Appelé en qualité de professeur à l'école de gravure de Milan, il sut gagner par la perfection de son talent la sympathie du premier consul et du prince Eugène; et, dès ce moment, son existence ne fut qu'une suite de triomphes. Aucun graveur moderne n'a joui d'une plus grande considération que Longhi, et certes cette considération n'est pas imméritée; peu d'artistes, en effet, ont laissé des œuvres aussi complètes, aussi achevées. Au dire des connaisseurs, il est inimitable pour le rendu des carnations et son dessin surpasse même celui de Raphaël Morgen. Pour le fini, le moelleux et la transparence, il rivalise avec les maîtres anglais les plus renommés. On cite parmi ses principales productions : la *Vision d'Ezéchiel*, la *Vierge au voile*, le *Mariage de la Vierge*, d'après Raphaël; le *Bon Samaritain*, le *Philosophe*, le *Vieillard à la barbe blanche*, le *Nègre qui rit*, d'après Rembrandt; la *Madeleine au désert*, d'après le Corrége; *Galatée*, d'après l'Albane; la *Vierge du lac*, d'après Léonard de Vinci; le *Jugement dernier*, de Michel-Ange (non terminé). On lui doit aussi quelques ouvrages didactiques : *Arte d'incidere in rame all' acqua forte col bulino e colla punta; Discorsi academici intorno alla pittura* (1807 et 1814); *Vita di Michel-Angelo* (Milan, 1816).

LONGIANO, bourg du royaume d'Italie, province et à 24 kilom. S.-E. de Forli; 3,441 hab.

LONGIBANDE s. m. (lon-ji-ban-de — de *long* et de *bande*). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat.

LONGIBRACTÉTÉ, ÉE adj. (lon-ji-bra-kté-té — du lat. *longus*, long, et de *bractée*). Bot. Qui a de longues bractées.

LONGICARPE adj. (lon-ji-kar-pe — du lat. *longus*, long, et de *carpe*). Zool. Qui a le carpe très-long.

LONGICAUDE adj. (lon-ji-kô-de — du lat. *longus*, long; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue longue.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant les espèces, telles que les faisans, qui ont la queue plus longue que le corps.

LONGICAULE adj. (lon-ji-kô-le — du lat. *longus*, long; *caulis*, tige). Bot. Qui a une longue tige.

LONGICOMPOSÉ, ÉE adj. (lon-ji-kon-po-zé — du lat. *longus*, long, et de *composé*). Bot. Se dit de feuilles composées de forme longue.

LONGICÔNE adj. (lon-ji-kô-ne — du lat. *longus*, long, et de *cône*). Ornith. Qui a le bec en forme de cône allongé.

— s. m. pl. Section du grand genre gros-bec, comprenant les espèces qui ont le bec en forme de cône droit, allongé et aigu, tels que les chardonnerets, les sénégalis et les tarins.

LONGICORNE adj. (lon-ji-kor-ne — de *long* et de *corne*). Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères tétramères, comprenant des genres caractérisés par de très-longues antennes : *Les* LONGICORNES *sont les plus grands, les plus gracieux des coléoptères.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Entom. Les *longicornes* forment une famille d'insectes coléoptères, qu'on range parmi les tétramères, bien qu'ils soient en réalité pentamères. Ils se caractérisent surtout, comme le nom l'indique, par la longueur de leurs antennes, qui atteint ordinairement et quelquefois même dépasse celle du corps. Ces antennes sont filiformes ou sétacées, composées de onze articles au moins, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt en éventail, pectinées ou en scie chez les mâles. La tête est saillante, verticale ou inclinée; les mandibules très-robustes; les mâchoires, au contraire, propres seulement à recevoir des aliments liquides; les palpes en massue. Le corps est ovalaire et plus ou moins allongé; le corselet en forme de trapèze ou rétréci en avant. Les femelles ont l'abdomen terminé par une tarière ou oviducte tubulaire et corné, qui leur sert à introduire leurs œufs dans les fentes du bois où ils doivent éclore. Les tarses ont le dessous de leurs trois premiers articles garnis de brosses.

Ces insectes sont généralement diurnes; toutefois quelques espèces sortent plus volontiers après le coucher du soleil. Ils se trouvent ordinairement, les grandes espèces sur le tronc des arbres, les petites sur les fleurs. Quand on les saisit, ils font entendre une sorte de petit cri plaintif produit par le frottement de la base de l'écusson contre les parois internes du corselet. Les *longicornes* comprennent les plus grands et les plus élégants des coléoptères; leur taille néanmoins varie beaucoup; elle atteint chez quelques espèces près de 0m,15, tandis que chez d'autres elle ne dépasse pas 0m,002. Leurs couleurs sont variées, quelquefois très-vives. Quelques espèces exhalent une odeur suave de rose ou de musc; d'autres sont recherchées comme aliment dans divers pays. Cette famille renferme aujourd'hui près de 5,000 espèces, répandues dans les régions les plus diverses du globe.

Les larves des *longicornes* sont molles, allongées, blanchâtres; leur bouche est armée de mandibules cornées et dentées, capables de percer les bois les plus durs et même le plomb. Toutes vivent aux dépens des végétaux, surtout des végétaux ligneux, ce qui leur a valu le nom de *lignivores* ou *xylophages;* elles habitent l'intérieur des arbres, ou même des plantes herbacées dont la durée est assez longue pour entretenir leur existence. La plupart attaquent surtout les couches du bois, où elles s'enfoncent profondément; quelques-unes rongent seulement l'écorce, d'autres la moelle. On les trouve, soit dans les branches ou les rameaux, soit dans le tronc ou dans les racines, ou même dans les souches laissées dans le sol, qu'elles ont bientôt réduites en poussière. Elles ne laissent en général intacte qu'une couche très-faible, qui les sépare de l'air extérieur, mais sans rejeter les détritus au dehors.

Si la matière est solide, elles remplissent successivement avec ses débris la partie des galeries qu'elles laissent derrière elles dans leur marche; si, au contraire, cette matière est peu compacte, comme la moelle, la partie postérieure de ces galeries reste vide et offre aux larves un refuge en cas d'attaque. « Quelquefois, dit Chevrolat, ces larves vivent solitaires dans les tiges de certaines plantes; mais elles habitent toujours en nombre plus ou moins grand un voisinage rapproché. Leur éloignement réciproque sur le même végétal n'est soumis à aucune règle; ordinairement les distances qui les séparent sont proportionnées à la nourriture nécessaire à chaque individu jusqu'à son accroissement. Cependant cette loi semble quelquefois être mise en oubli, et quand la matière à ronger devient moins abondante, et que les larves, trop nombreuses, traversent des conduits contigus aux leurs, des combats ont lieu, dont la suite est la mort pour l'un des champions. Elles se déciment ainsi jusqu'à ce que leur nombre soit réduit à des proportions convenables. »

La durée de la vie des larves varie d'un à trois ans; on observe, du reste, de très-grandes différences entre les individus d'une même espèce et, qui plus est, d'une même ponte, suivant les circonstances particulières de température, d'alimentation, etc., dans lesquelles chacun d'eux se trouve placé. Ces larves changent plusieurs fois de peau. Au moment de se transformer en nymphes, la plupart agrandissent leur habitation et se creusent une sorte de niche ovoïde, ou bien ferment avec un bouchon serré les deux extrémités de la partie de la galerie qu'elles veulent occuper. Les unes passent de l'écorce dans le bois, les autres font justement l'inverse. Les nymphes se meuvent quand on les inquiète. Au bout de huit à quinze jours, la plupart se transforment en insectes parfaits, qui quittent les trous où ils sont éclos et tâchent d'arriver au jour; mais souvent ils ont à traverser des tissus ou des amas de détritus tellement durcis par la sécheresse, qu'ils s'épuisent en vains efforts pour les percer et meurent dans leur trou. Ceux qui sont éclos trop tard à l'automne ne sortent qu'au printemps. Les espèces nocturnes reviennent seules, pendant le jour, au trou où elles sont nées.

La famille des *longicornes* renferme plus de cinq cents genres, groupés en cinq tribus, savoir : les prioniens, les cérambycins, les nécydales, les lamiaires et les lepturètes. Les principaux genres sont : prione, capricorne, cérambyx, rhagie, spondyle, lamie, saperde, nécydale, lepture, titan, remphan, macrodonte, acrocine, callichrome, aromie, bardiste, sténodonte, trichodère, molorque, callidie, etc. Tous ces insectes causent des dégâts dans les plantations; mais ils ont pour ennemis les oiseaux, qui en détruisent beaucoup.

LONGICOSTÉ, ÉE adj. (lon-ji-ko-sté — du lat. *longus*, long; *costa*, côte). Hist. nat. Qui a de longues côtes.

LONGICOXE adj. (lon-ji-ko-kse — du lat. *longus*, long; *coxa*, cuisse). Zool. Qui a de longues cuisses.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, comprenant les genres émère, émérodème et ploiaire.

LONGICUSPIDÉ, ÉE adj. (lon-ji-ku-spi-dé — du lat. *longus*, long; *cuspis*, pointe). Hist. nat. Qui a de longues pointes.

LONGI-ÉPINEUX, EUSE adj. (lon-ji-é-pineu, eu-ze — du lat. *longus*, long, et de *épineux*). Hist. nat. Qui a de longues épines.

LONGIÈRE s. f. (lon-jiè-re — rad. *long*). Econ. dom. Sorte de nappe très-longue et peu large.

LONGIFLORE adj. (lon-ji-flo-re — du lat. *longus*, long; *flos*, fleur). Bot. Qui a de longues fleurs.

LONGIFOLIÉ, ÉE adj. (lon-ji-fo-li-é — du lat. *longus*, long; *folium*, feuille). Bot. Qui a de longues feuilles.

LONGILABRE adj. (lon-ji-la-bre — du lat. *longus*, long, et de *labre*). Zool. Qui a le labre allongé.

— s. m. pl. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des clubiones, et dont l'espèce type a la lèvre ou le labre très-allongé.

LONGILOBÉ, ÉE adj. (lon-ji-lo-bé — du lat. *longus*, long, et de *lobé*). Hist. nat. Divisé en lobes allongés.

— Bot. Qui a des lobes allongés : *Clématite* LONGILOBÉE.

LONGIMANE adj. (lon-ji-ma-ne — du lat. *longus*, long; *manus*, main). Mamm. Qui a de longues mains.

— Crust. Qui a de longues pinces.

— Entom. Qui a les pattes antérieures plus longues que les autres.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des altes, et caractérisé par des pattes très-allongées.

LONGIMÈTRE s. m. (lon-ji-mè-tre — du lat. *longus*, long, et du gr. *metron*, mesure). Techn. Nom hybride donné à un instrument dont les tailleurs se servent pour prendre des mesures.

LONGIMÉTRIE s. f. (lon-ji-mé-trî — du lat. *longus*, long, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Art de mesurer les distances entre des points qu'on ne peut approcher. ‖ Partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes planes.

LONGIMÉTRIQUE adj. (lon-ji-mé-tri-ke — rad. *longimétrie*). Géom. Qui a rapport à la longimétrie : *Procédés* LONGIMÉTRIQUES.

LONGIN s. m. (lon-jain — rad. *long*). Fam. Homme très-lent. On dit *saint longin* dans le même sens, en faisant allusion au nom d'un saint personnage qui passe pour avoir assisté au supplice de Jésus-Christ : *C'est un* LONGIN, *un* SAINT LONGIN. ‖ On dit aussi LONGIS.

LONGIN (saint), martyr au Iᵉʳ siècle de notre ère. Il commandait, comme centurion, les soldats romains qui, par ordre de Pilate, conduisirent Jésus-Christ jusqu'au lieu du supplice, et ce fut lui qui lui perça le sein d'un coup de lance. D'après le Martyrologe, il se convertit au christianisme après la passion, se retira en Cappadoce, où il se livra à l'œuvre des conversions, et fut condamné à la peine capitale. L'Eglise romaine célèbre sa fête le 16 mars.

LONGIN (Dionysius Cassius), célèbre philosophe et rhéteur grec, né vers l'an 213 de notre ère, mort à Palmyre en 273. Il doit son nom romain au droit de cité que ses ancêtres avaient acquis à Rome; on a cru pouvoir conclure d'un passage obscur de Vopiscus que sa famille était originaire de Syrie. Longin reçut de Phronton, son oncle, une excellente éducation et reconnut à son lit de mort les soins de ce parent en l'instituant son héritier. Dans la préface de la *Vie de Porphyre*, par Plotin, Longin raconte lui-même que, dans son enfance, il accompagna ses parents dans un grand nombre de voyages. Il avait aussi eu l'occasion de nouer des relations avec les hommes les plus considérés du IIIᵉ siècle dans les lettres et la philosophie, Ammonius Saccas, Origène, Plotin et Amelius, et fut même pendant quelque temps au nombre des disciples ou plutôt des auditeurs des deux premiers, qui, toutefois, ne parvinrent pas à lui inspirer de sympathie pour les doctrines dont ils s'étaient faits les promoteurs. Longin avait un esprit trop élevé pour accepter un enseignement de seconde main puisé dans les œuvres de Platon. Il étudia donc Platon sans aucun secours étranger. C'était la meilleure manière de comprendre et de goûter le philosophe grec que les commentateurs de l'école d'Alexandrie travestissaient pour le mettre au niveau de leurs conceptions personnelles. Longin puisa dans le commerce du chef de l'Académie une hauteur intellectuelle et une pureté de langage dont ses ouvrages portent l'indélébile empreinte. Des commentaires qu'il avait rédigés sur plusieurs des dialogues de Platon, on ne possède malheureusement que de rares fragments. En suivant à la lettre la parole du maître, Longin parvint à s'en approprier non-seulement les idées, mais surtout le style et le talent littéraire. Quoique ayant vécu à une époque de décadence, il est, en effet, un des écrivains les plus corrects de la langue grecque et on estime la pureté de son goût autant que celle de son style. Mais sa manière d'étudier et de comprendre Platon l'exposait naturellement à déplaire à ceux qui usaient d'une autre méthode. Longin est un philologue et non un philosophe, disait Plotin. Après avoir reçu les leçons d'Ammonius Saccas et de plusieurs autres professeurs d'Alexandrie, Longin vint à Athènes et y ouvrit une école qui eut tant de succès, que les préoccupations de l'enseignement l'empêchèrent longtemps de se livrer à aucun travail littéraire destiné à la publicité. Le plus distingué d'entre ses élèves était Porphyre, qui ne prit ce nom que plus tard, à l'instigation de Longin, et qui s'appelait alors Malchus. On sait que le nom de Porphyre signifie roi, homme vêtu de pourpre. L'enseignement de Longin était très-varié et prouve que Plotin n'avait peut-être pas tort de le qualifier de philologue. En même temps que la philosophie et la critique, mot par lequel il faut entendre l'histoire de la philosophie, il professait la grammaire et la rhétorique. Son instruction devait être très-étendue, puisque Eunape l'appelle à ce propos « une bibliothèque vivante. » On loue son éloquence et l'habileté de sa critique, éloge mérité, et dont on peut constater la légitimité, puisque l'auteur en a laissé un monument insigne : le *Traité du sublime*. L'autorité de son goût était même telle, qu'elle passa en proverbe et que l'on disait « juger comme Longin, » pour exprimer un jugement bien fondé. On ignore le nombre exact d'années que dura son enseignement public à Athènes, ville dans laquelle il semble avoir composé la plupart de ses ouvrages. Une circonstance restée inconnue le détermina à retourner en Orient. Il voulait, dit-on, faire une visite à des amis qu'il avait à Emèse, où l'appelait, en outre, un règlement d'intérêts personnels. Quoi qu'il en soit, ce fut dans le cours de ce voyage qu'il entra en relation avec Zénobie, reine de Palmyre. C'était le terme de sa carrière de penseur et d'écrivain; un autre avenir s'ouvrait devant lui. Zénobie n'était pas seulement une femme d'un caractère énergique; elle était lettrée, amie des arts et des sciences. Elle fit de Longin son professeur de langue grecque; mais les fonctions préceptorales de celui-ci cessèrent après la mort d'Odénath, le mari de Zénobie; la reine, chargée du gouvernement d'une vaste contrée, n'eut guère de temps à donner aux études de linguistique. Elle utilisa cependant d'une autre manière les talents de Longin : il devint son conseiller intime. Zénobie était à la tête du mouvement de réaction des nations vaincues dont la révolte simultanée faillit effacer de l'histoire le nom romain au IIIᵉ siècle. Longin, Grec d'origine, par conséquent au nombre des vaincus du peuple romain, secondait avec ardeur les tendances de Zénobie à se créer une souveraineté indépendante, et ce fut d'après les inspirations de son conseiller qu'elle écrivit à l'empereur Aurélien la lettre célèbre rapportée par Vopiscus. Quand Aurélien, en 273, se fut emparé de Palmyre, la reine, tombée aux mains de l'empereur, parvint à lui persuader qu'elle était innocente et que ses ministres étaient seuls responsables de sa conduite. Longin paya de sa vie les conseils qu'il avait donnés à sa souveraine; il mourut, dit Zosime, avec un courage digne de Socrate.

Longin fut, sans contredit, le philosophe le plus éminent du IIIᵉ siècle. Porphyre et Plotin sont des écrivains mystiques : ils demandent plus à l'imagination et au sentiment qu'à la raison. C'est la raison qu'interrogeait Longin; et c'est à ce titre qu'il s'élève solitaire au milieu des ruines d'une époque qui fut témoin de l'avilissement des âmes, produit par l'abus de la sophistique. Mais Longin n'était pas seulement un philosophe et un orateur qui, dans le *Traité du sublime*, a su joindre l'exemple au précepte; ses connaissances de linguiste le placent au premier rang des savants anciens. Indépendamment de la langue grecque, qui était sa langue maternelle et qu'il possédait dans la perfection, il connaissait les langues parlées en Syrie ainsi que la langue latine. Il était d'ailleurs aussi recommandable par sa vie privée que distingué par l'élévation de son esprit et la variété de son savoir. Son meilleur élève, Porphyre, le quitta pour se faire le disciple de Plotin; Longin ne lui en sut pas mauvais gré, et quand il eut acquis une haute position à la cour de Palmyre, il l'invita à s'y rendre et dans toutes les circonstances le considéra comme son meilleur ami.

Au point de vue des croyances, on peut considérer Longin comme un libre penseur dans l'acception moderne de ce mot. Né polythéiste, il n'abjura point; cependant il était sympathique aux juifs et aux chrétiens, tolérance qui n'est point rare chez les philosophes et dont on n'use pas d'ordinaire envers eux.

Longin avait écrit un grand nombre d'ouvrages qui ont joui dans l'antiquité d'une estime extraordinaire. On n'en possède plus un seul qui soit entier, pas même le *Traité du sublime*, qui a valu à l'auteur sa réputation actuelle. Les ouvrages dont on a conservé le titre ou quelques fragments sont, en commençant par ses œuvres philosophiques : un *Commentaire sur l'introduction au* Timée *de Platon;* un *Commentaire sur* Phédon; *Sur les principes des choses; Des biens et des maux;* on en possède la préface conservée par Plotin dans la *Vie de Porphyre; De l'instinct; Lettre à Amelius sur la philosophie de Plotin; De la justice dans Platon*, opuscule dirigé contre Amelius; *Des idées*; il y a deux ouvrages de Longin sous ce titre, l'un dirigé contre la théorie de Porphyre sur le même sujet, l'autre contre celle de Plotin; *De l'âme;* Eusèbe en a conservé un fragment; *Odenath;* il n'en a survécu que le titre. Ce doit être un panégyrique d'Odenath, le mari de la reine Zénobie. C'est d'ailleurs le dernier ouvrage de Longin.

Ses œuvres de rhétorique sont : les *Philologues*, ouvrage étendu dont il reste le vingt et unième livre; c'étaient, selon toute apparence, des remarques de critiques sur un grand nombre de sujets; *Sur le* Médias *de Démosthène*, commentaire sur la harangue de Démosthène contre Médias; *Remarques sur Homère; Si Homère était un philosophe; Questions snr Homère*, traité qui contenait deux livres; *Remarques grammaticales sur la manière d'écrire l'histoire; Sur la signification de certains mots dans Homère*, ouvrage qui contenait trois livres; *Dictionnaire des mots attiques; Mots d'Antimaque et d'Héracléon; Sur les mots étrangers; Scholie sur le manuel d'Héphestion*, ouvrage que l'on possède en manuscrit, mais qui n'a pas encore été imprimé; *De la synthèse dans le discours; Manuel de rhétorique; Sur la rhétorique d'Hermogène;* il en existe quelques fragments dans un manuscrit de Vienne.

Le *Traité du sublime* est, d'après l'opinion de Boileau, un chef-d'œuvre de bon sens, d'érudition et d'éloquence; mais on ne sait pas au juste s'il appartient à Longin. Le plus ancien manuscrit qu'on en possède dit qu'il est de Denys ou de Longin. On l'a attribué à Denys d'Halicarnasse non sans quelque vraisemblance. Cecilius, contre qui ce traité est écrit, était contemporain de Denys d'Halicarnasse, et il n'est pas probable que Longin eût pris la peine de réfuter un homme mort depuis deux cents ans; quoi qu'il en soit, c'est au *Traité du sublime* que Longin doit, chez les modernes, sa plus grande réputation.

J. Tolpius et Ruhnken ont publié trois éditions (1778, 1789 et 1806) de tout ce qui reste des œuvres de Longin, à l'exception de quelques fragments de peu d'importance, dont quelques-uns ont été découverts depuis.

Longin (RÉFLEXIONS CRITIQUES SUR), par Boileau (1693). On ne possède pas du tout dans ce livre ce que l'on serait en droit d'attendre d'après le titre, c'est-à-dire une étude critique soit sur Longin, soit sur le principal ouvrage qui lui est attribué, le *Traité du sublime*. Boileau n'a fait qu'une sorte de pamphlet littéraire, dirigé contre Perrault, à propos de la grande querelle des anciens et des modernes.

« A proprement parler, dit M. H. Rigault, les *Réflexions sur Longin* sont un répertoire des bévues de Perrault, au sujet des auteurs de l'antiquité. Boileau n'y aborde aucune question, n'y soutient aucune doctrine; il y relève les contre-sens, les fautes de style et même les fautes d'orthographe. Quelquefois, emporté par la réfutation, il s'avance trop loin : il traite son adversaire d'extravagant pour avoir insinué qu'Homère pourrait bien n'être pas l'auteur de l'*Iliade*, et annoncé qu'on préparait en Allemagne des mémoires sur ce sujet; mais le plus souvent ses critiques sont justes. Ainsi il prouve à Perrault qu'il a lu Elien dans une traduction, sans vérifier le texte, qu'il lui a fait dire le contraire de ce qu'il dit, et que le chien qui reconnaît Ulysse peut avoir vécu vingt ans, puisque celui de Louis XIV en a vécu vingt-deux. Il substitue aux versions infidèles de son adversaire des traductions exactes et élégantes, qui font ressortir ses erreurs et son injustice.

» On a critiqué le style de Boileau dans les *Réflexions sur Longin*. Il est lourd, a-t-on dit, grand défaut dans la polémique. Ce n'est pas la pesanteur que j'y reprendrai : même quand l'expression de Boileau manque de légèreté, sa pensée est assez vive pour aiguillonner l'attention; ce qui m'y paraît regrettable, c'est l'accent dédaigneux, c'est la dureté des termes, *bévue, ignorance, ineptie, ridicule*, que Boileau prodigue en parlant de Perrault... ; mais ce que je regrette le plus, c'est que Boileau se soit borné à démontrer et à châtier l'injustice des critiques de Perrault, et n'ait pas daigné discuter ses idées. Ce n'est pas, assurément, qu'il n'ait vu la portée de quelques-unes. C'est une impertinence de prétendre, comme on l'a fait de nos jours, que Boileau n'était pas de taille à comprendre Perrault. Boileau n'était ni si étroit, ni si attardé qu'on affecte de le croire aujourd'hui. Dans la querelle qui nous occupe, on est surpris de découvrir que le moins exclusif et le plus tolérant, en matière de goût, de Perrault et de Boileau, ce n'est pas Perrault, c'est Boileau. »

LONGINE s. f. (lon-ji-ne. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des mouches, dont l'espèce type habite le Brésil.

LONGINUS (Flavius), administrateur byzantin qui vivait au VIᵉ siècle de notre ère. En 568, il se rendit à Ravenne par ordre de Justin le Jeune, empereur de Constantinople, pour remplacer Narsès dans le gouvernement de l'Italie. Le nouvel exarque ne put s'opposer à l'invasion des Lombards (568); mais il s'empara du trésor de leur roi, que lui livra Rosemonde, veuve de ce prince. Il fut rappelé en 584, et, depuis ce moment, son nom disparaît de l'histoire.

LONGINUS (Cassius), nom de divers personnages romains. V. CASSIUS.

LONGINUS, historien polonais. V. DLUGOSZ.

LONGIPALPE adj. (lon-ji-pal-pe — du lat. *longus*, long, et de *palpe*). Entom. Qui a les palpes longues.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, caractérisée par des palpes maxillaires très-longues.

LONGIPÈDE adj. (lon-ji-pè-de — du lat. *longus*, long; *pes*, pied). Zool. Qui a de longues pattes.

LONGIPÉDONCULÉ, ÉE adj. (lon-ji-pé-donku-lé — du lat. *longus*, long, et de *pédonculé*). Bot. Qui a de longs pédoncules.

LONGIPENNE adj. (lon-ji-pè-ne — du lat. *longus*, long; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes longues.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, renfermant des genres caractérisés par des ailes très-longues et un vol très-puissant, tels que les pétrels, les albatros, les mouettes, les goëlands, etc.

— **Encycl.** Les *longipennes* forment une famille de palmipèdes caractérisée surtout, comme le nom l'indique, par des ailes très-longues. De plus, ils ont le bec non dentelé, crochu ou simplement pointu au bout, et le pouce libre ou nul. Ils présentent encore un larynx inférieur pourvu seulement d'un muscle propre de chaque côté, un gésier musculeux et des cæcums courts. Cette famille comprend les genres pétrel ou procellaire, puffin, pélicanoïde, prion, albatros, mouette, goëland, stercoraire, sterne ou hirondelle de mer, noddi et bec-en-ciseaux. Tous les *longipennes* sont des oiseaux de haute mer, qui, grâce à leurs puissantes ailes et à leur vol étendu, peuvent s'éloigner des plages à de très-grandes distances. Aussi les trouve-t-on répandus à peu près partout; les navigateurs les ont rencontrés sur les plages les plus diverses. Ils sont, en général, très-bons pêcheurs, et se nourrissent surtout de poisson.

LONGIPÉTALE adj. (lon-ji-pé-ta-le — du lat. *longus*, long, et de *pétale*). Bot. Qui a de longs pétales : *Fleur* LONGIPÉTALE. *Corolle* LONGIPÉTALE.

LONGIPÉTIOLÉ, ÉE adj. (lon-ji-pé-ti-o-lé — du lat. *longus*, et de *pétiolé*). Bot. Qui a de longs pétioles : *Fleurs* LONGIPÉTIOLÉES.

LONGIPINNÉ, ÉE adj. (lon-ji-pinn-né —

du lat. *longus*, long; *pinna*, nageoire). Ichthyol. Qui a de longues nageoires : *Holocentre* LONGIPINNÉ. ‖ On dit aussi LONGIPINNE.

LONGIROSTRE adj. (lon-ji-ro-stre — du lat. *longus*, long; *rostrum*, bec, museau). Zool. Qui a le bec ou le museau allongé.

— s. m. Erpét. Section du genre crocodile.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant des genres caractérisés par un bec long et grêle, tels que les ibis, les courlis, les bécasses, les barges, les maubèches, les lobipèdes, etc. ‖ Famille de passereaux, ayant pour type le genre merle.

LONGIS s. m. (lon-ji). V. LONGIN.

— Mar. Chacune des deux barres de bois placées le long des passavants, et qui soutiennent le plancher d'un gaillard à l'autre. ‖ Chacun des listeaux qui forment un rebord aux écoutilles, dans le sens de la longueur du navire.

LONGISCAPE adj. (lon-ji-ska-pe — du lat. *longus*, long; *scapus*, hampe). Bot. Qui a une longue hampe : *Primule* LONGISCAPE.

LONGISÈTE adj. (lon-ji-sè-te — du lat. *longus*, long; *seta*, soie de porc). Hist. nat. Qui a de longues soies.

— Bot. Se dit d'une graminée dont les épillets ont des involucres formés de longs filets. ‖ Se dit des mousses dont les urnes sont portées par de longs pédoncules. ‖ Se dit des légumineuses dont les siliques sont munies de longues soies.

LONGISILIQUEUX, EUSE adj. (lon-ji-si-li-li-keu, eu-ze — du lat. *longus*, long, et de *siliqueux*). Bot. Qui porte de longues siliques.

LONG-ISLAND, île de l'océan Atlantique, sur la côte E. des Etats-Unis, en face de New-York. L'extrémité orientale est par 41° 4′ 30″ de lat. N., et 74° 12′ 5″ de longit. O. Elle est séparée de l'Etat de Connecticut par le golfe de son nom; la partie occidentale, qui touche à l'embouchure de l'Hudson, n'est séparée de New-York que par un canal de 2 kilom. de largeur. Cette île a 200 kilom. de longueur et 32 dans sa plus grande largeur; 110,800 hab. Chef-lieu, Jamaïca. La côte méridionale est plate, sablonneuse et bordée de grandes prairies salées; elle a néanmoins des endroits où les grains, particulièrement le maïs, réussissent très-bien. La côte septentrionale est montagneuse et couverte d'une terre forte, où l'on cultive des grains, du fourrage et des fruits; la partie orientale est très-boisée : New-York s'y approvisionne de bois de chauffage. Blooklyn, Jamaïca et Sag-Harbour en sont les villes principales; cette dernière a le meilleur port. ‖ Ile de la partie S.-E. de la mer d'Hudson, à l'entrée de la baie de James; par 55° 10′ de latit. N. et 81° de longit. O.; 48 kilom. du N.-E. au S.-O. Plusieurs petites îles l'environnent à l'E. et au S. ‖ Ile du détroit d'Hudson, près de la côte septentrionale du Labrador, au N.-O. de la baie d'Ungara, par 61° de latit. N., et 72° 50′ de longit. O. Elle mesure 48 kilom. du N. au S. ‖ Ile de la baie de Fundy, près de la côte occidentale de la Nouvelle-Ecosse, au S.-O. de la baie de Sainte-Marie; par 44° 24′ de latit. N., et 68° 38′ de longit. O. Elle a 16 kilom. de longueur du N.-N.-E. au S.-S.-O., et 2 kilom. de largeur. Un petit lac, qui en occupe le centre, donne naissance à deux rivières qui coulent dans des directions opposées. ‖ Une des îles Lucayes, située par 23° 10′ de lat. N., et 77° 35′ de longit. O.; entre l'île Exuma au N.-O. et les îles Crooked au S.-E; 80 kilom. de longueur sur 8 de largeur. Cette île se nommait *Saometo* dans le langage des indigènes; Colomb l'appella *Isabella*. ‖ Partie des îles Hébrides, qui forme un archipel distinct, et qui est séparée de la côte occidentale d'Ecosse par le détroit de Minch, et de l'île de Skye par le Petit Minch. Les principales de ces îles sont : Lewis, North-Uist, Bembecula et South-Uist.

LONG-ISLAND (golfe de), formé par l'Atlantique, sur la côte des Etats-Unis, entre les Etats de Connecticut et de New-York au N., et l'île de son nom au S. Sa longueur, de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O., est de 144 kilom., et sa plus grande largeur de 32 kilom. L'entrée a environ 12 kilom. de largeur. Au S.-O., il communique avec l'embouchure de l'Hudson par un détroit de 4 kilom. de largeur. La navigation y est sûre et commode.

LONGISPINULEUX, EUSE adj. (lon-ji-spi-nu-leu, eu-ze — du lat. *longus*, long; *spinula*, petite épine). Hist. nat. Muni d'épines longues et grêles.

LONGISTYLE adj. (lon-ji-sti-le — du lat. *longus*, long, et de *style*). Bot. Dont les fleurs ont des styles très-longs.

— Entom. Dont l'abdomen est muni à son extrémité d'un style très-long.

LONGITARSE adj. (lon-ji-tar-se — du lat. *longus*, long, et de *tarse*). Entom. Qui a le tarse long : *Mygale* LONGITARSE.

— s. m. Entom. Syn. de TEINODACTYLE et de THYAMIS, genres d'insectes.

— s. m. pl. Tribu de longirostres, à tarses très-développés.

LONGITRONC adj. (lon-ji-tron — du lat. *longus*, long, et de *tronc*). Zool. Qui a le tronc allongé.

— s. m. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des dolomèdes, et caractérisé par un tronc allongé.

LONGITUDE s. f. (lon-ji-tu-de — lat. *longitudo*; de *longus*, long). Géog. Distance du méridien d'un lieu au premier méridien, mesurée en degrés et divisions de degré sur le parallèle du lieu : LONGITUDE *Est*. LONGITUDE *Ouest*. *Le 45e degré de* LONGITUDE *Ouest*. *Le premier méridien ou 0° de* LONGITUDE *est, en France, le méridien qui passe par l'Observatoire de Paris.*

— Astron. Distance en degrés entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps. ‖ *Longitude héliocentrique*, Point de l'écliptique auquel se rapporterait une planète observée du centre du soleil. ‖ *Longitude géocentrique*, Point de l'écliptique auquel se rapporterait un astre observé du centre de la terre. ‖ *Bureau des longitudes*, Etablissement annexé à l'Observatoire de Paris, et où l'on rédige la *Connaissance des temps* et un *Annuaire*.

— Mar. *Longitude estimée*, Longitude calculée d'après l'évaluation de la marche du navire. ‖ *Longitude observée*, Celle qui est calculée à l'aide d'observations astronomiques : *Des courants très-violents nous occasionnaient chaque jour de grandes différences entre les longitudes estimées et les* LONGITUDES OBSERVÉES. (La Pérouse.)

— **Encycl.** Pendant longtemps on s'est servi du méridien qui passe à l'île de Fer, l'une des Canaries; mais, depuis quelques années, chaque peuple a pris pour premier méridien celui qui passe par son observatoire. La *longitude* d'un lieu est dite *orientale* ou *occidentale*, suivant que, par rapport au premier méridien, ce lieu est situé du côté où le soleil se lève ou du côté où il se couche. Elle se compte de 0° à 180°. Il résulte de là que tous les points situés sur un même méridien et d'un même côté de l'axe terrestre ont la même *longitude*. La *longitude* d'un point d'un astre est l'arc de l'écliptique compris entre le cercle de latitude de cet astre et le point d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. Cette *longitude*, dite astronomique, se compte d'occident en orient, depuis le point équinoxial, où elle est 0°, jusqu'à 360°. La *longitude* d'un point de la terre est immédiatement donnée par la différence des heures que l'on compte en ce point et à l'Observatoire de Paris, par exemple, précisément au même instant. Cette différence, en vertu de la rotation de la terre, correspond, en effet, à un arc de 15 degrés pour une heure de temps moyen, 15 minutes de degré pour une minute de temps, et 15 secondes de degré pour une seconde de temps. La *Connaissance des temps* donne, plusieurs années à l'avance, les heures exactes que l'on comptera à l'Observatoire de Paris au moment même où l'on pourra observer certains phénomènes célestes. Au moyen de ces données, la détermination de la *longitude* d'un lieu revient à trouver l'heure en ce lieu au moment précis du phénomène, et à faire la réduction des temps en arcs; à défaut de la *Connaissance des temps*, il faut avoir un chronomètre réglé sur le premier méridien, et dont on connaisse bien la marche. Les phénomènes célestes qui servent à résoudre le problème des *longitudes* peuvent être une éclipse de lune, une éclipse de satellite, une occultation d'étoile, un fait quelconque d'une durée, sinon instantanée, du moins courte; mais la détermination de la *longitude* à l'aide de ces phénomènes exige des observations délicates, des instruments précis et entraîne des calculs assez pénibles; de plus, ces phénomènes sont généralement trop rares pour être d'une ressource assurée. Heureusement, il existe un grand nombre d'autres méthodes, parmi lesquelles on peut citer celle dite *de Borda*, qui convient à terre comme en mer. Elle revient toujours à comparer les heures comptées dans deux lieux éloignés au même instant, ou, plus exactement, à des instants très-peu différents. Le phénomène instantané ou supposé tel est ici la distance, à un certain instant, des centres de la lune et du soleil, ou de la lune et d'une étoile. L'idée première de cette méthode paraît appartenir à Reineras Gemma, médecin hollandais, mort en 1555. La distance du centre de la lune au soleil et à diverses étoiles est donnée, pour Paris, de trois en trois heures, dans la *Connaissance des temps*. Soient

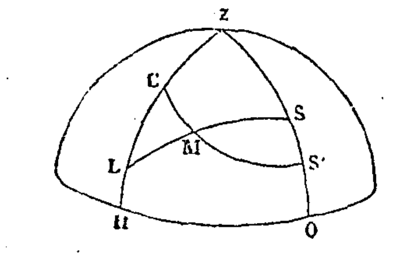

HO l'horizon et Z le zénith; h égal à HL la hauteur apparente de la lune; $h' = OS$ la hauteur apparente du soleil ou de l'étoile au même instant; $H = HL'$ la hauteur vraie de la lune; $H' = OS'$ la hauteur vraie du soleil ou de l'étoile au même instant; H et H′ sont h et h' corrigées de la réfraction, de la parallaxe et de la dépression s'il y a lieu; $D = LS$ la distance apparente des centres des astres au même instant; $\Delta = L'S'$ la distance vraie des centres de ces astres au même instant:

$$ZL = 90^\circ - h;\ ZL' = 90^\circ - H;$$
$$ZS = 90^\circ - h';\ ZS' = 90^\circ - H'.$$

Faisant $h + h' + D = S$, le triangle LZS donne

$$\cos Z = \frac{\cos D - \sin h \sin h'}{\cos h \cos h'};$$

le triangle L′ZS′ donne :

$$\cos Z = \frac{\cos \Delta - \sin H \sin H'}{\cos H \cos H'};$$

d'où

$$\sin \frac{1}{2}\Delta = \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') - \frac{\cos H \cos H'}{\cos h \cos h'} \cos \frac{1}{2} S \cos \left(\frac{1}{2} S - D\right).$$

Pour rendre cette formule propre au calcul logarithmique, Borda fait

$$\frac{\sqrt{\left(\frac{\cos H \cos H' \times \cos \frac{1}{2} S \cos \left(\frac{1}{2} S - D\right)}{\cos h \cos h'}\right)}}{\cos \frac{1}{2}(H + H')} = \sin M;$$

d'où

$$\sin \frac{1}{2}\Delta = \cos \frac{1}{2}(H + H') \cos M.$$

Lorsqu'on a obtenu la distance vraie Δ des centres des astres pour le moment de l'observation, on cherche l'heure vraie de Paris, à l'instant où Δ a lieu, à quoi l'on arrive par une interpolation, et on calcule l'heure vraie du lieu de l'observation pour le même instant, au moyen de son angle horaire α, par la formule

$$\sin \frac{1}{2}\alpha = \sqrt{\frac{\cos \frac{1}{2}(d + H' + l) \sin \frac{1}{2}(d + l - H')}{\sin d \cos l}},$$

dans laquelle d est la distance polaire, H′ la hauteur vraie du centre et l la latitude. La différence des heures, convertie en temps, donne la *longitude*. Les observations qui fournissent les données du calcul des *longitudes* exigent ordinairement deux et même trois observateurs; si l'on ne peut se faire seconder, il faut procéder de la manière suivante : 1° prendre la hauteur du bord inférieur de la lune et immédiatement la hauteur du bord inférieur du soleil, en notant, avec la plus scrupuleuse attention, l'heure de chacune de ces observations données par une montre à secondes; 2° prendre la distance D du bord éclairé de la lune au bord le plus voisin du soleil et noter, d'après la montre, l'heure de l'observation; 3° prendre une seconde hauteur du soleil et immédiatement une seconde hauteur de la lune, en marquant encore l'heure de chaque observation; 4° ramener toutes les observations à ce qu'elles auraient été si on les avait faites au moment où l'on a observé la distance apparente des centres des astres. Si, au lieu de la distance de la lune au soleil, on calcule la *longitude* par la distance de la lune à une étoile, on agit d'une manière analogue; toutefois, l'angle horaire de l'étoile ne donnant pas directement l'heure vraie du lieu au moment de l'observation, on la recherche en retranchant de l'ascension droite de l'étoile celle du soleil, et en ajoutant ou en retranchant à cette différence l'angle horaire de l'astre, suivant que ce dernier a été observé après ou avant son passage au méridien.

— *Bureau des longitudes*. Des faits nouveaux s'étant produits depuis la publication de notre deuxième volume, quelques mots sont nécessaires pour compléter ici ce que nous avons déjà dit au sujet de cet établissement. (V. BUREAU.) La nomination du directeur de l'Observatoire par le gouvernement, en dehors de l'avis du Bureau (1853), avait jeté de grands troubles dans la savante administration. Les dissensions intestines portèrent le plus grand dommage aux travaux des astronomes, et lorsque M. Paul Bert, en 1873, dénonça en pleine tribune l'insuffisance et la faiblesse des publications du Bureau, lorsqu'il réclama énergiquement des réformes nécessaires, on peut dire qu'il se faisait l'écho du sentiment public. Un décret du 13 février 1873, organisant le service des observatoires de l'Etat, a placé l'administration de ces établissements en dehors du Bureau des *longitudes*, et a limité l'action de celui-ci à la rédaction et à la publication de la *Connaissance des temps*. (V. OBSERVATOIRE.) Le Bureau des *longitudes* n'en conserve pas moins une allocation de 110,000 francs, ce que M. Paul Bert avait raison de trouver exorbitant, puisque la publication du *Nautical Almanach*, publication autrement sérieuse, ne coûte à l'Angleterre que le tiers de cette somme.

LONGITUDINAL, ALE adj. (lon-ji-tu-di-nal, a-le — du lat. *longitudo*, longueur). Qui est pris dans la longueur, dans le sens de la longueur : *Coupe* LONGITUDINALE. *Muscles* LONGITUDINAUX. *Les membranes qui composent les vaisseaux sont composées de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres* LONGITUDINALES.

LONGITUDINALEMENT adv. (lon-ji-tu-di-na-le-man — rad. *longitudinal*). Dans le sens de la longueur : *Des troncs d'arbres sciés* LONGITUDINALEMENT.

LONGIUSCULE adj. (lon-ji-u-sku-le — dimin. du lat. *longus*, long). Fam. Un peu long ou un peu trop long : *Une robe* LONGIUSCULE.

LONGIVARIQUEUX, EUSE adj. (lon-ji-va-ri-keu, eu-ze — du lat. *longus*, long, et de *variqueux*). Bot. Qui a de longues varices : *Marginelle* LONGIVARIQUEUSE.

LONG-JOINTÉ, ÉE adj. (lon-join-té — de *long* et de *jointé*). Art vétér. Qui a le paturon trop long : *Cheval* LONG-JOINTÉ. *Jument* LONG-JOINTÉE.

LONGJUMEAU, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Corbeil, dans une jolie vallée, sur l'Yvette; pop. aggl., 2,194 hab. — pop. tot., 2,301 hab. Tanneries, mégisseries, fabrication d'acier poli et de cartonnage fin, éducation d'abeilles. Commerce de grains, farines, vins, fruits, bestiaux, cuirs. Longjumeau remonte à une haute antiquité, mais son origine n'est pas connue. C'est aujourd'hui une petite ville bien bâtie, d'un aspect animé, industrielle et commerçante. Ses foires sont importantes. Le portail de l'église est un beau spécimen de l'architecture gothique.

Longjumeau (PAIX DE), conclue entre les catholiques et les protestants, le 23 mars 1568. Après la bataille de Saint-Denis (10 nov. 1567), dont chaque parti s'attribua l'honneur, les protestants s'éloignèrent de la capitale, qu'ils n'avaient pu réussir à affamer, et se dirigèrent vers la Lorraine, au-devant des secours qu'ils attendaient d'Allemagne. Ils étaient suivis de près par l'armée catholique, qui eût pu leur faire essuyer quelque désastre si ses chefs n'avaient pas été profondément divisés. Condé et Coligny réussirent donc à gagner la Lorraine, où ils furent aussitôt rejoints par Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin, zélé calviniste. Il leur amenait 8,000 cavaliers et 3,000 lansquenets, renfort puissant, qui permit aux réformés de revenir à leur premier dessein, celui de concentrer les hostilités autour de Paris. Ils prirent donc le chemin de l'Ile-de-France, et mirent le siége devant Chartres. Là, un nouveau corps de 5,000 à 6,000 hommes leur arriva du Midi, ce qui portait le total de leurs forces à près de 30,000 combattants. Dès lors ils pouvaient faire face hardiment à l'armée catholique, bien que celle-ci fût encore supérieure en nombre. Le siége de Chartres pouvait amener ou la prise de cette ville, ce qui constituait un immense avantage moral et matériel pour les calvinistes, ou une bataille décisive, qui pouvait les rendre maîtres absolus de la situation. Catherine de Médicis commença à s'effrayer de ces éventualités redoutables, et, bien conseillée en cette circonstance par L'Hospital, dont le cœur généreux saignait à l'aspect de toutes ces calamités, elle consentit à traiter. Ce nouvel édit de paix, signé à Longjumeau, était non-seulement acceptable, mais avantageux pour les calvinistes. Les pourparlers durèrent cependant plus de trois semaines, et les chefs protestants ne consentirent à apposer leurs signatures au bas du traité que lorsqu'ils virent les gentilshommes de leur parti, inquiets pour leurs familles après de si longues absences, menacer de quitter l'armée si la paix n'était pas promptement conclue.

Les clauses du traité maintinrent l'édit d'Amboise, avec abolition de toutes les restrictions dont on l'avait chargé depuis 1563; le libre exercice de leur culte fut octroyé aux réformés « jusqu'à ce qu'il plût à Dieu que tous les sujets du roi fussent réunis en une même religion; » enfin les auxiliaires allemands regagneraient leur pays aux frais du roi. Les protestants exigeaient que de si belles promesses fussent garanties par des places de sûreté; mais, dès qu'ils eurent ouvert la bouche à ce sujet, les négociateurs de Catherine s'écrièrent que de semblables précautions étaient outrageantes pour la parole royale; de sorte qu'ils passèrent outre sur cet article, moitié par respect pour la personne du roi, moitié par esprit de conciliation.

Cette paix de Longjumeau, appelée aussi *petite paix* ou *paix fourrée*, dénomination qui en indique assez la valeur, n'était, en effet, qu'une trêve dissimulée. Néanmoins, comme toutes les demi-mesures, elle mécontenta les deux partis, qui crurent mutuellement avoir été joués par leurs chefs. Les catholiques surtout se montrèrent exaspérés, et Catherine ne put apaiser Rome et l'Espagne que par de secrètes assurances que rien n'était changé dans ses desseins.

Longjumeau (LE POSTILLON DE). V. POSTILLON.

LONG-KEY (NORTH, MIDDLE et SOUTH), trois petites îles de la baie de Honduras, près de la côte de Guatemala, au S.-O. des îles Turnef. La plus septentrionale est par 16° 48′ de latit. N., et 90° 25′ de longit. O.

LONG-KEY ou **ILE DE LA TORTUE**, dans l'archipel des Lucayes, près et au S. de l'île de Crooked, et au N.-O. de l'île Acklin, par 22° 35′ de latit. N., et 76° 50′ de longit. O.; 32 kilom. de longueur.

LONGLAND ou **LANGLAND** (Jean), prélat anglais, né à Henley (comté d'Oxford) en

1473, mort en 1547. Il devint doyen de Salisbury et chanoine de Windsor. Henri VIII, qui l'affectionnait particulièrement, le nomma son confesseur, puis lui donna l'évêché de Lincoln (1520); mais Longland dut regretter cette accumulation de faveurs lorsque le roi l'invita à sanctionner son divorce avec Catherine d'Aragon. Longland céda, après de longues hésitations, et jusqu'à son dernier soupir se reprocha cette faiblesse. Inébranlable dans ses convictions catholiques, il s'opposa toujours et de toutes ses forces au progrès de la Réforme naissante. On a de lui : *Conciones in Psalmos pœnitentiæ coram rege* (Londres, 1521-1522); *Quinque sermones* (Londres, 1528).

LONGLAND ou **LANGELANDE** (Robert), poëte anglais de la fin du XIV^{e} siècle. Il a écrit, vers 1369, les *Visions de Pierre Plowman*, satire contre les vices de son temps, surtout contre ceux du clergé ; cet ouvrage est en vers non rimés, et presque tous les mots d'un même vers commencent par la même lettre. Le vieux langage saxon, dont s'est servi l'auteur, et les obscurités prudentes qui enveloppent ses hardiesses rendent la lecture de ce livre fort difficile à comprendre. Il a été imprimé pour la première fois en 1550. Aux débuts de la Réforme, le personnage fictif de Plowman devint le type populaire de l'ennemi de Rome.

LONG-NEZ s. m. Mamm. Nom vulgaire du NASIQUE, genre de singes.

— Erpét. Nom vulgaire d'un serpent du genre typhlops.

LONGNY, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. E. de Mortagne, dans une petite vallée qui débouche dans celle de l'Huisne; pop. aggl., 1,488 hab. — pop. tot., 2,377 hab. Haut fourneau, tanneries, scierie. Commerce de bois. Ce bourg, dominé par des hauteurs pittoresques et entouré de verdure, possède un beau château du XVII^{e} siècle, composé d'un corps de logis principal et de deux pavillons carrés en saillie. Trois grosses tours flanquent l'une des façades. Cette imposante construction est entourée de larges allées et de belles eaux. L'église, qui date de la Renaissance, offre une haute tour carrée, flanquée d'une tourelle hexagone et décorée de belles statues et de charmantes ogives. On remarque à l'intérieur : quinze petits tableaux représentant la *Vie de la Vierge*, et deux jolis autels en bois sculpté. Une des collines qui dominent Longny porte la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, bel édifice du XVI^{e} siècle, que surmonte une tour carrée et que décorent de remarquables sculptures et de jolis vitraux. Le haut fourneau de Longny occupe 800 ouvriers.

LONGOBARDI, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, arrond. et à 17 kilom. S. de Paola, sur la Méditerranée; 2,153 hab.

LONGOBARDI, nom latin des LOMBARDS.

LONGOBARDI (Nicolas), jésuite italien et supérieur des missions en Chine, né en Sicile en 1565, mort à Pékin en 1655. Il partit en 1596 comme missionnaire, et obtint le plus grand succès. Il possédait à fond la langue chinoise, et a laissé sur Confucius et la Chine divers écrits qui ne sont pas à l'abri du reproche d'inexactitude et de partialité. On cite, parmi ses ouvrages : *Annuæ litteræ e Sinis anni* 1598 (Mayence, 1601, in-8°); *Libellus precum; De anima ejusque potentiis; De Confucio ejusque doctrina tractatus.*

LONGOBUCCO, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 6 kilom. N. de Rossano, dans une vallée profonde; 6,369 hab. Mines de plomb. Elève de chevaux.

LONGOLATUM, nom latin du bourg de LONLAY.

LONGOLIUS (Jean-Daniel), médecin allemand, né à Meissen en 1677, mort en 1740. Il exerça l'art de guérir à Budissin et publia, entre autres ouvrages : *De organica intellectus humani ratione* (Halle, 1709, in-4°); *Judicium medicum* (Budissin, 1717); (*Traité de la vie humaine* (Budissin, 1719); les *Mathématiques dévoilées* (Budissin, 1735).

LONGOLIUS (Paul-Daniel), philologue et érudit allemand, né à Kesselsdorf (Saxe) en 1704, mort en 1779. Il fut pendant quarante-quatre ans recteur du gymnase de Hof. Cet érudit publia plusieurs éditions d'auteurs anciens, un grand nombre de dissertations philologiques, historiques, archéologiques et littéraires et fut un des principaux rédacteurs de l'*Encyclopédie allemande* (Leipzig, 1731-1750, 64 vol. in-fol. avec 4 vol. de supplément). Nous citerons de lui : *Sur la bibliothèque du gymnase de Hof* (1747, in-4°), et *Notitia Hermundurorum* (Nuremberg, 1793, 2 vol. in-8°), recueil de dissertations.

LONGOMONTANUS (Christian), astronome suédois, né dans le Jutland en 1562, mort à Copenhague en 1647. Fils d'un paysan, et comme le philosophe Cléanthe, partageant son temps entre l'étude et le travail manuel, il fut élève de l'illustre Tycho-Brahé, auprès duquel il passa huit années et qu'il aida dans la plupart de ses travaux, surtout pour la confection de son catalogue d'étoiles et pour sa théorie de la lune. De retour dans sa patrie, il obtint la chaire de hautes mathématiques à Copenhague, et la remplit avec distinction jusqu'à sa mort.

Son principal ouvrage est : *Astronomica Danica, vigiliis et opera Christiani Severini Longomontani, elaborata*, etc., qui a eu trois éditions, de 1622 à 1640; il est dédié à Christian IV. La théorie des planètes y est rédigée dans les trois systèmes de Ptolémée, de Copernic et de Tycho-Brahé ; mais Longomontanus se déclare pour Tycho, qu'il abandonne toutefois dans l'explication du mouvement diurne. La théorie géométrique de la lune est refaite d'après les observations de ce maître et conformément à ses idées.

Les découvertes de Kepler ont été peu comprises de Longomontanus qui, supposant qu'on pouvait trouver à peu près l'équivalent d'une courbe quelconque en multipliant les cercles, déclare qu'il ne peut ni ne doit renoncer à cette idée de Copernic, regardée par Tycho comme un axiome, que tous les mouvements célestes s'accomplissent dans des cercles. Il emploie, en effet, quatre cercles pour obtenir la trajectoire de Mars. Toutefois, il ne parle jamais de Kepler, dont il eût pu jalouser la gloire, qu'en des termes toujours très-honorables.

Bailly lui reproche de n'avoir pas su faire un choix entre les quatre systèmes de Ptolémée, de Copernic, de Tycho et de Kepler. Ce reproche ne paraît pas juste, puisque Longomontanus avait son système personnel qui consistait à admettre le mouvement diurne de la terre autour de la ligne de ses pôles, en lui refusant le mouvement de translation, et à faire tourner les planètes autour du soleil. Kepler a été méconnu par bien d'autres géomètres ou astronomes que par Longomontanus; mais, outre qu'il avait publié bien des extravagances avant sa théorie de Mars, son système, encore tout géométrique, n'avait pas été appuyé des preuves qu'en a données Newton.

LONGO-SARDO, la *Tibula* des Romains, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, dans la province et à 90 kilom. N.-E. de Sassari, avec un petit port à l'entrée occidentale du détroit de Bonifacio; 560 hab. L'entrée du port a à peine 150 mètres de largeur et ne peut recevoir que de petits bâtiments.

LONGOTTE s. f. (lon-go-te). Comm. Calicot plus gros et plus lourd que le calicot ordinaire et qui est intermédiaire entre la toile de coton et les tissus destinés à l'impression : *C'est à Rouen que se fabriquent principalement les* LONGOTTES, *et l'Algérie est le pays où elles se consomment le plus.*

LONGOVICUM, nom latin de la ville de LANCASTER.

LONGOVICUS, nom latin de LONGWY.

LONG-PAN s. m. Constr. Long côté d'un comble.

LONGPÉRIER (Henri-Adrien PRÉVOST DE), antiquaire, né à Paris en 1816. De très-bonne heure, il s'adonna à son goût pour la numismatique et l'archéologie, fut attaché, en 1835, en qualité d'employé au Cabinet des mémoires de la bibliothèque du roi, puis devint successivement membre de la Société des antiquaires de France (1837), conservateur adjoint du musée égyptien du Louvre (1847), conservateur en titre (1848), et reçut peu après dans ses attributions la surveillance du musée assyrien, du musée mexicain et de la sculpture antique. En 1854, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit au nombre de ses membres. A la suite de démêlés avec M. de Nieuwerkerke, il donna sa démission de conservateur des musées (1869); mais depuis il a été réintégré dans ses fonctions. M. Longpérier s'est occupé de faire rédiger de nouveaux catalogues contenant les œuvres placées sous sa surveillance. C'est un homme instruit, doué d'une grande sagacité et très-versé dans la langue arabe. Indépendamment d'articles et de mémoires insérés dans le *Recueil des antiquaires de France*, dans la *Revue archéologique*, les *Annales de l'Institut archéologique* et dans deux publications à la fondation desquelles il a pris part, la *Revue de numismatique* et l'*Athenæum français*, on lui doit des catalogues raisonnés de médailles, des mémoires importants sur la *Numismatique des rois sassanides et des rois arsacides* (1840-1854), couronnés par l'Institut; le *Musée Napoléon III, architecture, sculpture, etc.*, (1864-1869 et suiv.)

LONG-PIC s. m. Mar. Position d'un navire qui, en levant une ancre mouillée à l'avant, est arrimé sur cette ancre de façon que le câble est vertical, à pic : *Être à* LONG-PIC.

LONGPONT, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Longjumeau, arrond. et à 17 kilom. de Corbeil, sur la rive gauche de la Remarde; 625 hab. Au IX^{e} siècle, Longpont était un bourg assez considérable dont dépendaient plusieurs villages voisins. Gui de Montlhéry y fonda, en 1061, un monastère qui fut l'origine d'un célèbre prieuré conventuel de l'ordre de Cluny, aujourd'hui en partie détruit. Les bâtiments de ce monastère étaient construits en grès et en brique; ils formaient un carré parfait avec une cour au milieu et un cloître autour. Il ne reste plus actuellement qu'un bâtiment transformé en maison de campagne, et une grande partie de l'église, très-intéressante au point de vue de l'art. Cette église, remarquable surtout par les sculptures de son portail, a été classée parmi les monuments historiques.

LONGPONT, village et commune de France, départ. de l'Aisne, arrond. et à 20 kilom. de Soissons, canton de Villers-Cotterets; 300 hab. On trouve près de ce village les ruines de l'abbaye de Longpont, fondée au commencement du XII^{e} siècle et habitée par des religieux de Cîteaux. Elle acquit en peu de temps des biens immenses. En 1414, elle fut pillée par les Bourguignons et en partie incendiée. Les religieux, qui étaient au nombre de quatre cents peu après la fondation du monastère, n'étaient plus qu'au nombre de vingt-huit, lorsque les huguenots brûlèrent le palais abbatial et pillèrent la belle église bâtie en 1226. Aujourd'hui, l'église et l'abbaye ne sont plus que des ruines.

LONGPRÉ (Alexandre DE), auteur dramatique français, né à Paris le 17 juillet 1795, mort à Chaulnes (Somme) le 5 octobre 1856. Il épousa une actrice distinguée, M^{lle} Brocard, et se mit à écrire pour le théâtre. Il a donné à la Comédie-Française : 1760 ou les *Trois chapeaux* (1830), charmant petit acte, un peu graveleux, mais très-spirituel, qui est resté au répertoire; les *Rendez-vous* (trois actes, 1831), scènes de mœurs de la régence; le *Duelliste* (1832), comédie où l'on trouve, comme dans toutes les pièces de l'auteur, de l'esprit naturel, de l'élégance, mais de grandes invraisemblances, et qui n'eut aucun succès; *Un alibi* (1833, trois actes), plaisanterie assez fine et un peu risquée contre les financiers et les gens de robe du temps de Louis XV; *Une Saint-Hubert* (1838, un acte), joyeux tableau de chasse, pièce dans laquelle M^{lle} Mars était charmante, et qui se distinguait par la finesse du dialogue, la légèreté du sujet, la facilité de la versification; comme dans les autres œuvres de M. de Longpré, écrivain *régence* par excellence le fond en est très-risqué et le but assez peu moral. Cet auteur, qui s'est créé une spécialité et n'a compris la comédie qu'avec la poudre, les manchettes, les talons rouges, les mœurs faciles et le mot grivois, a fait jouer encore à l'Odéon, sous le titre de la *Famille Cochois*, une comédie en cinq actes et en prose (1844) qui eut peu de représentations.

On a aussi de lui plusieurs vaudevilles, parmi lesquels nous citerons les *Boudeurs* (1835), *Trois œufs dans un panier* (1841), etc.

LONGPRÉ (M^{me} DE), née Suzanne BROCARD, actrice française, morte à Chaulnes au mois de mars 1855. Elle avait été engagée à l'Odéon en 1819, et était ensuite passée au Théâtre-Français, dont elle était devenue une des sociétaires les plus distinguées. Admise à la retraite en avril 1840, sa pension annuelle avait été liquidée à la somme de 5,000 francs. Cette excellente comédienne s'était principalement fait remarquer dans le rôle de Zaïre, dans 1760 ou les *Trois chapeaux*, la *Charlotte Corday* de Régnier Destourbet, dans *Un alibi*, dans la *Critique de l'Ecole des femmes*, dans *Athalie* et dans diverses autres pièces de l'ancien et du nouveau répertoire.

LONGRINE s. f. (lon-gri-ne — rad. *long*). Constr. Longue pièce de charpente qui relie toute une série d'autres pièces. ‖ Pièce de bois placée en travers de la voie sous le ballast, et portant les rails à chacune de ses extrémités, dans un chemin de fer.

— Mar. Forte pièce de bois placée dans le sens de la longueur, dans une cale de construction. ‖ Assemblage de charpente en grillage.

— **Encycl.** Les *longrines* forment le plus souvent l'ossature résistante; ce sont elles qui portent, soit sur leur partie supérieure, soit sur leurs côtés, les entretoises, les traverses ou les moises. Dans les ponts en bois en arc, les *longrines* sont les poutres horizontales qui, placées directement au-dessus de l'arc, sont chargées de lui transmettre les efforts par l'intermédiaire des contre-fiches ou moises pendantes; dans ce cas, elles peuvent avoir des dimensions réduites, à cause de la grande quantité d'appuis sur lesquels elles reposent. Dans les ponts droits, on leur donne au contraire une section plus considérable, parce qu'elles sont appelées à supporter à elles seules les charges accidentelles et permanentes, ainsi que les efforts centrifuges produits par le roulement des véhicules. Sur quelques lignes de chemins de fer, les *longrines* ont été employées pour fixer les rails de la voie et pour remplacer les traverses qui sont le plus généralement adoptées pour cet usage. Cette manière d'asseoir la voie, à laquelle on renonce aujourd'hui, était nécessitée par l'emploi des rails de faible hauteur, de moment résistant très-faible, et qui par suite demandaient des traverses très-rapprochées; tels sont ceux dits *de Brunel, de Vignole*, surbaissés, etc. La voie posée sur *longrines* présentait des avantages au point de vue de la flexion des rails, que l'on pouvait admettre comme nulle; mais le manque d'entretoisement rigide, empêchant toute espèce d'écartement des lignes parallèles sous les efforts horizontaux produits par le mouvement de lacet et par la force centrifuge dans les courbes à petit rayon, a fait rejeter ce système, dans lequel la voie prenait un jeu tellement considérable, qu'il y avait à craindre que les bandages ne reposassent plus sur le rail. A ces inconvénients, il faut ajouter celui du changement des rails, pour lequel on était obligé de relever la voie sur une certaine longueur, ainsi que la difficulté d'obtenir par le bourrage une voie exempte de toute inflexion et présentant une surface régulière au roulement des véhicules. Cependant pour les voies à petit écartement, telles que celles de 1 mètre à 1^{m},10, on a conservé, sur quelques lignes de chemins de fer, l'emploi des *longrines*, à cause de la rapidité de la pose et de la faculté que l'on a de pouvoir employer des rails très-légers; ceci dans le but de réduire les frais de premier établissement. Sur les lignes à grand trafic, on ne se sert des *longrines* que pour armer les poutres des ponts d'une ouverture inférieure à 9 mètres, soit pour utiliser les fers du commerce, en les accouplant, soit pour ne pas être amené à fabriquer ces poutres d'une trop grande dimension, et par suite d'un poids très-considérable. Dans les progrès réalisés dans la construction des chemins de fer, les *longrines* entrent en second rang; elles ont succédé à l'emploi des dés en pierre, et elles ont été remplacées par les traverses en bois qui, elles-mêmes, le seront bientôt par celles en fer.

LONG-SCION ou **LONSION** s. m. (lon-si-on — de *long* et de *scion*). Bot. Scion très-allongé, à cause de l'écartement des mérithalles.

LONGSTREET (James), général américain, né dans la Caroline du Sud en 1823. Elève de l'école militaire de West-Point (1838), il en sortit sous-lieutenant d'infanterie, prit, en qualité de lieutenant, une part brillante à la guerre du Mexique en 1847 et entra en 1858 dans le corps des officiers payeurs. Lorsque, en 1861, la guerre civile éclata entre les Etats du Nord et les Etats du Sud de l'Union américaine, Longstreet se prononça pour le parti qui voulait la séparation et le maintien de l'esclavage. Ayant donné sa démission, il passa dans le camp des confédérés, fut nommé par Jefferson Davis brigadier général, se conduisit vaillamment aux batailles de Blackburn's Ford, de Bull's Run, de Manassas, reçut alors le grade de général de division et un commandement sous les ordres de Lee, et acquit bientôt par sa valeur et par ses talents la réputation d'un des meilleurs généraux confédérés. Il se distingua successivement en 1862 pendant la campagne de Chickahominy, dans l'invasion du Maryland, à la bataille d'Hagerstown et d'Antiétan (sept. 1862), fut nommé peu après lieutenant général, assista l'année suivante aux affaires de Chancellors, de Gettysburg, rallia ses troupes à celles de Braxton Bragg et concourut au succès des confédérés à Chickamanga (19 nov. 1863). Quelques mois après, Longstreet était forcé de battre en retraite devant les troupes de Grant et rentrait dans la vie privée par suite de la fin des hostilités. Ses soldats, qui l'aimaient beaucoup, l'avaient surnommé l'**Oncle Pierre**.

LONG-TAN, ville de Corée, province de Tsuen-lo, à 100 kilom. N.-O. de Tsen-tchœu et à 250 kilom. de Han-Yang. ‖ Ville de Corée, prov. de Hoang-haï, près de la côte N.-E. de la mer Jaune, à 88 kilom. O.-N.-O. de Hang-tcheou.

LONGTEMPS adv. (lon-tan — de *long* et de *temps*). Durant un long espace de temps : *Assez* LONGTEMPS. *Trop* LONGTEMPS. *Depuis* LONGTEMPS. *Vivre* LONGTEMPS. *Dormir* LONGTEMPS. *On n'aime point si l'on n'est aimé, du moins on n'aime pas* LONGTEMPS. (J.-J. Rouss.) *L'histoire n'a servi* LONGTEMPS *qu'à tromper l'espèce humaine et à l'avilir.* (B. Constant.) *On ne joue pas* LONGTEMPS *impunément le jeu des batailles.* (Gén. Foy.) *La Révolution a été une revanche, le triomphe et la vengeance d'une majorité* LONGTEMPS *opprimée sur une minorité* LONGTEMPS *maîtresse.* (Guizot.) *Le moyen de faire des amis qu'on puisse garder* LONGTEMPS, *c'est d'être* LONGTEMPS *à les faire.* (Héreau.) *Force armée et liberté respectée ne sauraient vivre* LONGTEMPS *ensemble.* (E. de Gir.)

— Rem. *Longtemps*, ayant d'abord été écrit en deux mots *long temps*, est susceptible encore aujourd'hui d'être modifié par les prépositions qu'il admettait alors : *Pour* LONGTEMPS. *Pendant* LONGTEMPS. *Depuis* LONGTEMPS. *Dès* LONGTEMPS. Ce n'est pas une raison pour considérer ce mot ainsi employé comme un substantif; c'est là un simple gallicisme qui se retrouve d'ailleurs pour d'autres adverbes, comme *beaucoup*, qui est exactement dans le même cas. Toutefois, les écrivains du XVII^{e} siècle employaient *longtemps* comme substantif, ce qui serait aujourd'hui une faute :

> Il faut se regarder soi-même un fort *longtemps*....
>
> MOLIÈRE.

— **Syn. Longtemps, longuement.** *Longtemps* n'a rapport qu'au temps, à la durée; *longuement* est relatif à l'action même dont il s'agit, et il marque que cette action a reçu beaucoup de développement, au point souvent qu'elle a causé de l'ennui aux autres. On peut marcher *longtemps* et non *longuement*, parce que la marche n'est jamais plus ou moins développée; mais on *peut parler longtemps* et parler *longuement* : dans le premier cas, cela veut dire simplement qu'il s'est écoulé un grand nombre d'instants pendant qu'on parlait; dans le second cas, cela signifie qu'on est entré dans beaucoup de détails, ou qu'on a ennuyé ses auditeurs.

LONGUE s. f. (lon-ghe — rad. *long*). Longue durée de temps. Usité seulement dans la loc. adv. *A la longue*, Après un long temps et de longues difficultés, avec le temps, à la fin : *Peu d'esprit avec de la droiture ennuie moins* À LA LONGUE *que beaucoup d'esprit avec des travers.* (La Rochef.) *Ce sont les gens de goût seuls qui gouvernent* À LA LONGUE *l'empire des arts.* (Volt.) *Une vérité solidement établie suffit pour faire crouler* À LA LONGUE *une multitude d'erreurs.* (P. Leroux.) *La haine,* À LA LONGUE, *tue le malheureux qui se plaît à la nourrir.* (J. Casanova.)

— Gramm. Syllabe longue : *Le spondée se compose de deux* LONGUES, *le dactyle d'une* LONGUE *et de deux brèves, l'anapeste de deux brèves et d'une* LONGUE.

— Fam. *Observer les longues et les brèves*, Etre d'une attention minutieuse dans ce qu'on fait.

— Mus. anc. Note carrée avec une queue à droite.

— **Encycl.** Mus. La *longue*, dans l'ancienne notation musicale, était une note carrée accompagnée d'une queue, qui valait quatre mesures binaires ou à deux temps, et conséquemment huit temps. Sa valeur était donc le double de celle de la brève ou ronde. Dans la mesure ternaire, ou à trois temps, elle valait trois brèves. « On nomme aussi *longue*, disait Brossard dans son *Dictionnaire de musique*, toute note : 1° qui tombe dans le premier temps de quelque mesure que ce soit, et dans le troisième de la mesure à quatre temps ; 2° qui est la première des deux notes qui composent un temps; 3° toute note qui vaut deux temps de quelque mesure que ce soit, et à plus forte raison si elle en vaut trois ou quatre ; 4° toute note syncopée ; 5° toute note pointée ; 6° toute note chargée de quelque agrément ; 7° une note seule dans le deuxième temps de la mesure à deux temps, ou dans le second ou quatrième de la mesure à quatre temps, peut aussi passer pour *longue*, pourvu que la suivante descende, parce que pour lors elle est censée chargée de l'agrément qui s'appelle chute. »

L'ancienne notation avait aussi la *longue* double, qui valait deux *longues* et qui était une fois plus large dans sa forme que la *longue* ordinaire.

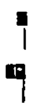

longue,

longue double.

LONGUE, île de l'archipel de la Sonde, près et à l'O. de Billiton, par 2° 50′ de lat. S., et 105° 10′ de long. E.; 32 kilom. de longueur.

LONGUE ou **ROGUE**, la plus septentrionale des îles Querimbes, dans le N.-O. du canal de Mozambique, sur la côte de la capitainerie générale de ce nom, gouvernement du Cabo-del-Gado, en face de Mouloury.

LONGUÉ, ville de France (Maine-et-Loire), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. S. de Baugé, sur la rive gauche du Lathan ; pop. aggl., 1,855 hab. — pop. tot., 4,274 hab. Carrières de pierre de taille ; fours à chaux ; fonderie ; tuileries ; huileries ; tanneries ; commerce de bestiaux et de porcs ; graines, chanvre, fruits, sangsues, bois de charpente. Aux environs sont les vestiges d'une voie romaine ; le château d'Avoir, de construction gothique, avec pavillon flanqué de quatre tours, entouré de fossés ; le château de la Sicotière, où se remarquent les belles ruines d'une chapelle et d'une tour à sept étages.

Longue-Epée le Normand, drame en cinq actes, de Joseph Bouchardy ; représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique le 1er décembre 1837. Au lever du rideau, nous sommes à Constantinople ; Emmanuel Comnène est empereur. Un personnage ambitieux, Andronic, convoite le pouvoir ; il aurait, si l'empereur mourait, la tutelle du jeune prince Alexis. On voit arriver à la cour la comtesse de Montfort, la femme qu'Emmanuel a jadis répudiée, mais qu'il rappelle auprès du trône et qui, en se rendant aux vœux de son époux, s'est fait accompagner par sa nièce à elle, la jeune Agnès. Agnès est aimée par un jeune homme dont le nom, la famille, l'existence sont un mystère pour tout le monde, et qui la poursuit de ses ferventes adorations. Ce dernier se trouve bientôt initié aux intrigues du palais, qui occupent tout le premier acte ; car l'empereur, blessé à la chasse par une flèche empoisonnée, est près d'expirer, et Andronic touche au but qu'il poursuit. En effet, la couronne tombée du front d'Emmanuel passe à Alexis. Conformément aux dernières volontés de son père, le nouvel empereur épousera Agnès ; mais bientôt il tombe lui-même sous les coups de misérables assassins dévoués à Andronic. Alors ce dernier s'empare de l'empire. Il a atteint le but de son ambition. Longue-Epée le Normand n'est autre que le jeune inconnu dont nous avons parlé tout à l'heure. L'usurpateur, reconnaissant en lui d'éminentes qualités, le nomme son premier ministre. Longue-Epée, arrivé à ce degré d'élévation, apprend de la bouche même d'un vieux serviteur le secret de sa naissance ; il est le fils d'Emmanuel Comnène et de la comtesse de Montfort ! Oh ! alors, son rôle change ! Tous ses efforts tendront à arracher sa mère à la mort qu'Andronic lui prépare. Il y parvient bientôt. Mais Andronic a résolu d'épouser Agnès, que Longue-Epée aime toujours. A cette nouvelle, Longue-Epée court au palais ; il provoque le lâche, qui jadis fut la cause de tous ses malheurs, ce même Andronic qui, pour écarter du trône l'obstacle qu'un fils de l'empereur plaçait devant lui, avait tenté de le faire assassiner et n'avait réussi qu'à le priver momentanément des brillants avantages de sa naissance. Ces avantages, Longue-Epée est occupé à les reconquérir et il empêchera bien Andronic de lui voler sa fiancée aujourd'hui comme il a voulu lui voler son trône autrefois. Un combat est sur le point d'avoir lieu lorsque la comtesse de Montfort paraît, suivie de tout le sénat, qui reconnaît publiquement Longue-Epée le Normand pour l'héritier de l'empire. Andronic se frappe de son poignard et jette en mourant sa couronne dans la fosse aux lions. Le patriarche de Constantinople l'offre en vain à Longue-Epée ; Longue-Epée, préférant le bonheur et la simplicité aux pompes de l'empire, s'éloigne avec sa mère et sa fiancée. Ils partent pour la France.

Tel est, autant que peut le montrer une rapide analyse, ce drame trop plein peut-être d'incidents et de faits, mais solidement charpenté. Né entre *Gaspardo le pêcheur* et le *Sonneur de Saint-Paul*, il n'a pas eu la vogue extraordinaire de ces deux autres ouvrages de Bouchardy, mais il a joui d'un succès longtemps soutenu et peut compter parmi les meilleures productions de ce dramaturge, si populaire il y a une trentaine d'années.

LONGUE-ÉPINE s. f. Ichthyol. Poisson des mers intertropicales, qu'on appelle aussi DIODON HOLOCANTHE. ‖ Pl. LONGUES-ÉPINES.

LONGUEIL (Richard-Olivier DE), évêque de Coutances, né vers 1410, mort à Pérouse en 1470. Chargé de reviser le procès de Jeanne Darc, il en constata l'illégalité et l'injustice. Charles VII l'employa avec succès dans diverses négociations et obtint pour lui le chapeau de cardinal. Louis XI mit également à profit les talents diplomatiques de ce prélat. Toutefois, Longueil, ayant échoué dans la réclamation qu'il fit, au nom du roi de France, de l'investiture de la Sicile en faveur du duc d'Anjou, craignit le ressentiment de Louis XI et resta en Italie jusqu'à la fin de ses jours. Il avait été nommé par Pie II évêque de Porto et légat de l'Ombrie.

LONGUEIL (Christophe DE), en latin **Longolius**, savant belge, un des plus célèbres latinistes de son temps, né à Malines en 1490, mort en 1522. Il enseigna le droit à Poitiers (1510), puis se rendit à Paris, où il plaida avec tant d'éclat qu'on le nomma, malgré son extrême jeunesse, conseiller au parlement. Peu après, il quitta cette ville pour visiter l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, et se fixa, en 1518, à Padoue, où il vécut dans l'intimité de Renaud Polus, depuis cardinal. Comme beaucoup d'autres érudits de cette époque, il prit le style de Cicéron pour modèle, et il parvint à l'imiter avec un rare bonheur. Clément Marot et Bembo lui ont composé une épitaphe ; Polus a écrit sa vie. Cet érudit, qui mourut à trente ans, joignait à un remarquable savoir une mémoire prodigieuse. Nous citerons parmi ses écrits : *Perduellionis rei defensiones duæ* (Venise, 1518) ; *Epistolarum libri IV* (Florence, 1524) ; *Ad Lutheranos jam damnatos oratio* (Cologne, 1529).

LONGUEIL (Gilbert DE), en latin **Longolius**, érudit hollandais, né à Utrecht en 1507, mort à Cologne en 1543. Après avoir étudié en Italie les belles-lettres, la philosophie et la médecine, il revint avec le grade de docteur dans son pays et, tout en pratiquant l'art de guérir, il enseigna les belles-lettres à Deventer, à Cologne et à Rostock. Ses principaux ouvrages sont : *Lexicon græco-latinum auctum* (1533, in-8°) ; *Dialogus de avibus et earum nominibus græcis, latinis et germanicis* (1544, in-8°). On lui doit, en outre, de bonnes éditions annotées des *Métamorphoses* d'Ovide, de Plaute, des épîtres de Cicéron, des opuscules de Plutarque, etc.

LONGUEIL (René DE), marquis DE MAISONS, magistrat et homme d'Etat français, né à Saint-Germain-en-Laye, mort à Paris en 1677. Successivement membre et président à mortier du parlement, premier président à la cour des aides, gouverneur du château royal de Saint-Germain (1645), il sut, pendant les troubles de la Fronde, se maintenir fort bien en cour et fut désigné par Mazarin en 1650 pour remplacer d'Emery comme surintendant des finances. Après une gestion d'une année, en un temps où le désordre et l'anarchie étaient à leur comble, Longueil fut remplacé par La Vieuville (1651), nommé ministre d'Etat, et reçut en 1650 le titre de marquis de Maisons. Ce fut dans son domaine de Maisons qu'il fit élever par Mansart un splendide château, dont le banquier Laffitte a été pendant plusieurs années le possesseur.

LONGUEIL (Joseph DE), graveur français, né en 1736, mort en 1792. Elève d'Aliamet suivant les uns, de Lebas suivant les autres, il a laissé, entre autres œuvres remarquables, le *Cabaret flamand* et *Une halte*, d'après Van Ostade ; le *Bon ménage*, d'après Aubry ; les *Modèles*, d'après Leprince ; les *Pêcheurs*, d'après Joseph Vernet ; *Vue des environs de Naples* et *Vue des côtes de Campanie*, d'après Lemettay ; *Deux batailles chinoises*, les vignettes des *Contes de La Fontaine* (édition dite des fermiers généraux) et de la *Henriade*.

LONGUE-LANGUE s. f. Ornith. Nom vulgaire du torcol, à cause de la longueur démesurée de sa langue. ‖ Pl. LONGUES-LANGUES.

LONGUEMAR (Alphonse LE TOURÉ DE), savant et archéologue français, né à Saint-Dizier vers 1800. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il entra dans l'état-major, prit part à la campagne d'Alger en 1830, reçut, en 1831, le grade de capitaine et donna, en 1836, sa démission. Depuis cette époque, M. Longuemar s'est exclusivement occupé d'études archéologiques et géologiques. Outre des articles et des notices insérés dans divers recueils scientifiques, notamment dans l'*Annuaire* de la Société géologique, dont il devint membre en 1843, on lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Etude géologique du terrain de la rive gauche de l'Yonne* (Auxerre, 1843) ; *Chronique du Poitou* (1851) ; *Excursion archéologique sur les bords du Thoué* (1851) ; *Pérégrination d'un touriste sur la limite de trois provinces* (1856) ; *Essai historique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers* (1857) ; *Album historique de Poitiers* (1862) ; *Recherches archéologiques sur l'ancien pays du Poitou* (1863) ; *Epigraphie du haut Poitou* (1864) ; *Géographie populaire du département de la Vienne* (1870, in-12), etc.

LONGUEMARE (GOUYE DE), historien français. V. GOUYE DE LONGUEMARE.

LONGUEMENT adv. (lon-ghe-man — rad. *long*). Longtemps : *Il m'a entretenu* LONGUEMENT. *Les oiseaux en cage et condamnés au célibat peuvent* LONGUEMENT *subsister.* (Virey.)

Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre *longuement*.
(*Commandements de Dieu.*)

‖ Au long, en détail : *Il m'a expliqué* LONGUEMENT *ce que j'avais à faire.*

— **Syn. Longuement, longtemps.** V. LONGTEMPS.

LONGUE-PAUME s. f. Jeu de paume dans lequel l'espace à parcourir par la balle est très-considérable : *Jouer à la* LONGUE-PAUME.

LONGUERESSE s. f. (lon-ghe-rè-se — rad. *long*). Techn. Prisme triangulaire très-allongé, taillé dans une ardoisière pour faciliter l'extraction des ardoises.

LONGUERIE s. f. (lon-ghe-rî — rad. *long*). Lenteur, longueur d'action : *Rien ne mate le Français comme la* LONGUERIE. (Et. Pasq.) ‖ Vieux mot.

LONGUERINE s. f. (lon-ghe-ri-ne). Constr. V. LONGRINE.

LONGUERUE (Louis DUFOUR DE), abbé de Saint-Jean-du-Gard et de Sept-Fontaines, critique et historien français, né à Charleville (Ardennes) en 1652, mort en 1733. Il connaissait la plupart des langues de l'Europe et de l'Orient, et possédait une vaste érudition. On lui doit des ouvrages sur la chronologie, des mélanges de littérature et des dissertations estimées sur des particularités de l'histoire de France. C'était un travailleur infatigable, un esprit alerte et fécond en saillies, irritable et tranchant. Des membres de l'Académie des inscriptions l'ayant engagé à se présenter pour faire partie de leur compagnie : « J'y penserai, leur répondit-il, quand vous aurez quitté votre galimatias. » Un autre jour des moines lui demandèrent le nom de son confesseur. « Je vous le dirai, répondit Longuerue irrité de cette question indiscrète, quand vous m'aurez appris qui était celui de notre père saint Augustin. » Parmi ses nombreux écrits, qui ont été publiés après sa mort, nous citerons : *Traité touchant la transsubstantiation* (1686) ; *Traité des annales* (1712) ; *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne* (1719) ; *Annales Arsacidarum* (1732) ; *Dissertationes de variis epochis et anni forma veterum orientalium* (1751) ; *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France* (1766, 2 vol.) ; *Longueruana* (1754, in-12), recueil de pensées, de discours, etc., publié par N. Desmarets.

LONGUET, ETTE adj. (lon-ghè, è-te — dim. de *long*). Fam. Un peu long, un peu trop long : *Cet habit m'est un peu* LONGUET. ‖ Agréablement allongé : *Une main mignonne et* LONGUETTE. *Ces deux fauvettes étaient* LONGUETTES, *lisses et fraîches.* (G. Sand.)

— Par ext. Qui dure un peu trop longtemps : *La pièce est intéressante, dramatique, mais un peu* LONGUETTE. ‖ Qui parle un peu trop longtemps : *L'orateur a été* LONGUET.

— s. m. Techn. Marteau avec lequel le facteur de pianos enfonce dans la table les petites chevilles qui retiennent les cordes.

— Comm. Sorte de papier.

LONGUET (Charles), journaliste et révolutionnaire français, né à Caen vers 1839. Il vint faire son droit à Paris, collabora à divers journaux, puis fonda les *Ecoles de France* (1864) et, peu après, la *Rive gauche*, feuilles bien plus politiques que littéraires, et très-hostiles au pouvoir. L'une et l'autre furent bientôt supprimées à la suite de condamnations sévères, et M. Longuet alla, en novembre 1865, continuer à Bruxelles la publication de la *Rive gauche*, qui, grâce aux *Propos de Labiénus*, de M. Rogeard, avait acquis une grande notoriété. Depuis lors, M. Longuet assista à de nombreux congrès ouvriers, où il prit la parole et se fit le défenseur des idées socialistes, mais en se prononçant contre le communisme, notamment aux congrès de Liége (1866) et de Bâle. Ses violentes attaques contre l'Empire, au congrès de Liége, lui attirèrent, à son retour en France, une condamnation à la prison, et il fut enfermé à Sainte-Pélagie. En 1867, il collabora à la *Rue*, puis au *Peuple* et, deux ans plus tard, il fut condamné à deux mois de prison pour avoir lancé, au Café du Boulevard Saint-Michel, une carafe sur un sergent de ville. Après la chute de l'Empire, il fut élu chef du 248e bataillon de la garde nationale et fit peu parler de lui pendant le siége. Lors du mouvement qui éclata à Paris le 18 mars 1871, Longuet s'empara du Luxembourg et fit construire des barricades rue Soufflot. Aux élections du 26 mars, il ne fut point élu membre de la Commune ; mais, au commencement du mois d'avril, il succéda à M. Lebeau comme rédacteur en chef du *Journal officiel*. Lors des élections complémentaires du 16 avril, 1,058 électeurs du XVIe arrondissement le nommèrent membre de la Commune. M. Longuet devint membre de la commission de révision des arrêts de la cour martiale, vota contre la création du comité de Salut public, fut remplacé à l'*Officiel* par Vésinier pour avoir inséré dans ce journal les derniers ordres de Rossel, fit partie de la minorité qui se prononça pour la modération et signa le 15 mai la déclaration par laquelle les membres de la minorité protestaient contre les pouvoirs dictatoriaux du comité de Salut public. Lors de l'entrée à Paris de l'armée de Versailles, il parvint à s'échapper et se réfugia en Angleterre. En septembre 1871, il prit part, comme membre de l'Internationale, aux conférences tenues à Londres par le conseil général de la Société et alla assister, au mois de septembre de l'année suivante, au congrès de La Haye. Vers la fin de 1872, il a ouvert à Oxford un cours de langue et de littérature française.

LONGUEUR s. f. (lon-gheur — rad. *long*). Dimension d'une extrémité à l'autre : *La* LONGUEUR *d'un bâton, d'une pièce d'étoffe. La* LONGUEUR *d'une route. Le colibri à gorge carmin a quatre pouces et demi de* LONGUEUR. (Buff.) ‖ La plus grande des deux principales dimensions d'un objet, la plus petite s'appelant largeur : *Un jardin de cent mètres de* LONGUEUR *sur quatre-vingts de largeur. La* LONGUEUR *de ce salon est trop grande pour sa largeur.* ‖ Dimension excessive ou considérable dans un sens : *La* LONGUEUR *des mains passe pour un signe de distinction. La* LONGUEUR *du cou semble être un des attributs de la stupidité.* (Buff.)

— Par ext. Durée : *La* LONGUEUR *du temps. La* LONGUEUR *des jours et des nuits est toujours la même à l'équateur.* ‖ Longue durée : *L'habitude et la* LONGUEUR *du temps sont plus nécessaires au bonheur, et même à l'amour, qu'on ne pense.* (Chateaub.) *La beauté du paysage cache la* LONGUEUR *du chemin.* (V. Hugo.)

Patience et *longueur* de temps
Font plus que force ni que rage.
LA FONTAINE.

— Etendue du discours : *La* LONGUEUR *d'un sermon, d'une pièce de théâtre. Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en* LONGUEUR. (Montesq.)

Je fuis de leur respect l'inutile *longueur*.
RACINE

Souvent trop de *longueur* appauvrit la matière.
BOILEAU

‖ Ce qui est diffus ou superflu : *Eviter les* LONGUEURS. *Supprimer des* LONGUEURS. *Ce sont les* LONGUEURS, *et non pas la* LONGUEUR, *qui nuisent à la précision.* (Grosier.) *Comment trouvez-vous cela? dit quelqu'un à Chamfort, à qui il venait de montrer un distique ; il répondit fort plaisamment : Il y a des* LONGUEURS. (Laharpe.)

— Lenteur d'action : *Les* LONGUEURS *de la justice sont de véritables injustices. Les Français s'ennuient facilement, ils évitent les* LONGUEURS *en toutes choses.* (Mme de Staël.)

Gardons-nous de plaider; on nous pille, on nous gruge,
On nous mine par des *longueurs*.
LA FONTAINE.

— *En longueur*, Dans le sens de la longueur : *Refendre une planche* EN LONGUEUR.

— *Traîner, Tirer en longueur*, Durer longtemps, progresser très-lentement : *Une affaire qui* TRAÎNE EN LONGUEUR. ‖ Faire durer pour gagner du temps : TRAÎNER *une affaire* EN LONGUEUR. TIRER *les choses* EN LONGUEUR.

— *Epée de longueur*, Nom qu'on donnait autrefois à une épée d'attaque et de défense, par opposition à l'épée courte de ville et de cour, qui était une arme de parade.

— *Coup de longueur*, Ruse préparée de longue main ; perfidie :

Deux pendards effrontés, par des *coups de longueur*,
Trament de nos amis la honte et la ruine.
FABRE D'EGLANTINE.

— Turf. Dimension du corps d'un cheval, adoptée pour unité, dans les courses, pour indiquer dans quel rapport se trouvent les chevaux qui arrivent au but : *Gagner d'une* LONGUEUR. *Arriver premier d'une demi-*LON-

GUEUR. *Battre d'une* LONGUEUR, *de deux* LONGUEURS. ‖ *Longueur de tête*, Dimension de la tête d'un cheval, servant aussi d'unité pour les courses.

— Mar. *Longueur de câble*, Distance de 120 brasses : *Nous passâmes à deux* LONGUEURS DE CÂBLE *de l'écueil*.

— Techn. Partie de la chaîne qui se trouve tendue depuis le rouleau ou ensouple de derrière jusqu'au rouleau ou ensouple de devant.

— **Encycl.** Géom. La *longueur* d'une courbe n'est pas plus capable de définition que la durée d'un temps, la chaleur d'un corps, etc. Une infinité de gens confondent définition avec transformation de notion : ils ne s'aperçoivent pas que l'acceptation de leurs prétendues définitions suppose de la part de l'esprit une opération qui constitue une nouvelle difficulté, sans supprimer l'obligation de la conception primitive. Ainsi on prétendra définir la *longueur* d'une courbe en disant que c'est la limite vers laquelle tend un contour polygonal inscrit dans la courbe et dont les côtés diminuent indéfiniment. Personne assurément ne niera cette identité, mais il est clair que le consentement accordé exige : 1° la conception de la longueur de la courbe; 2° celle de la longueur limite du contour polygonal ; 3° le sentiment de l'égalité des deux choses. Autrement, l'acceptation exclusive du nouveau point de vue n'équivaudrait qu'à la suppression de la notion primitive. Lorsque je demande la *longueur* d'un arc de courbe, je sais ce que je veux indépendamment de votre définition; pour calculer la longueur que je cherche, je fais la transformation indiquée dans votre énoncé; mais, le calcul fait, je ne songe plus aux intermédiaires par lesquels j'ai dû passer. Toutes les recherches comportent toujours de la même manière le passage du concret à l'abstrait et le retour de l'abstrait au concret; mais de ce que l'abstrait peut être mis à la place du concret, il n'en résulte pas qu'il puisse lui servir de définition. Dans l'espèce, la *longueur* polygonale n'est introduite que pour abstraire l'idée de *longueur* de l'idée de courbe. La définition complète, si elle avait été possible, aurait dû comprendre les deux idées.

Pour calculer la *longueur* d'un arc de courbe on le considère comme composé d'éléments rectilignes infiniment petits. Si la courbe est rapportée à des axes rectangulaires, l'élément ds est la diagonale du parallélipipède rectangle dont les côtés seraient dx, dy et dz ; par conséquent

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2}$$

et l'arc s lui-même est

$$s = \int\sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2} = \int dz\sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dz}\right)^2 + \left(\frac{dy}{dz}\right)^2}.$$

Si les équations de la courbe sont

$$x = \varphi(z) \quad \text{et} \quad y = \psi(z),$$

la formule de l'arc s devient

$$s = \int dx\sqrt{1 + [\varphi'(z)]^2 + [\psi'(z)]^2};$$

lorsqu'il s'agit d'une courbe plane $y = \varphi(x)$, l'arc s est exprimé par

$$s = \int dz\sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2} = \int dx\sqrt{1 + [\varphi'(x)]^2}.$$

Si la courbe est rapportée à des coordonnées polaires, φ, θ et ρ, ds est la diagonale

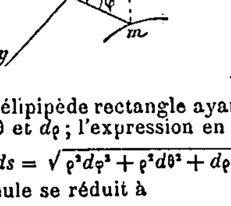

d'un parallélipipède rectangle ayant pour côtés $\rho d\varphi$, $\rho d\theta$ et $d\rho$; l'expression en est donc

$$ds = \sqrt{\rho^2 d\varphi^2 + \rho^2 d\theta^2 + d\rho^2}.$$

Cette formule se réduit à

$$ds = \sqrt{\rho^2 d\theta^2 + d\rho^2}$$

lorsqu'il s'agit d'une courbe plane.

LONGUEVAL (Jacques), écrivain et jésuite français, né près de Péronne en 1680, mort à Paris en 1737. Il professa pendant plusieurs années la littérature et la théologie, et publia, entre autres ouvrages : *Traité du schisme* (Bruxelles, 1718); *Histoire de l'Eglise gallicane* (Paris, 1730-1749, 8 vol. in-8°), à laquelle les Pères Brumoy et Berthier ont ajouté 10 volumes de continuation.

LONGUEVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et 16 kilom. S. de Dieppe, sur la Scie; pop. aggl., 571 hab. — pop. tot., 720 hab. Commerce de bestiaux. Le comté de Longueville fut donné par Charles V à Du Guesclin, en recompense de ses services. Charles VII, également pour récompenser les services et le dévouement de Jean, bâtard d'Orléans, dit le comte de Dunois, fils naturel de Louis, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien, l'en gratifia en 1443. Dunois mourut en 1468, laissant de son second mariage avec Marie, Jeanne d'Harcourt, Jean d'Orléans, mort sans alliance, et François d'Orléans, comte de Longueville et de Dunois, grand chambellan de France, gouverneur du Dauphiné, mort en 1491. Celui-ci avait épousé Agnès de Savoie, dont vinrent : 1° François II d'Orléans, comte de Dunois, etc., grand chambellan de France, connétable héréditaire de Normandie, gouverneur de Guyenne, qui accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, suivit Louis XII au voyage d'Italie en 1502 et commanda l'arrière-garde de l'armée française à la bataille d'Agnadel en 1509. C'est en sa faveur que le comté de Longueville avait été érigé en duché en 1505; il mourut en 1513, ne laissant de Françoise d'Alençon qu'une fille, morte deux ans après lui ; 2° Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, puis cardinal, né en 1484, mort en 1533; et 3° Louis d'Orléans, duc de Longueville après son frère aîné, marié en 1504 à Jeanne de Hochberg, marquise de Rothelin, comtesse de Neufchâtel, en Suisse. De ce mariage sortirent : 1° Claude d'Orléans, duc de Longueville, tué au siége de Pavie en 1524, sans avoir contracté d'alliance; 2° Louis II d'Orléans, grand chambellan de France, mort en 1537, en faveur de qui le comté de Dunois fut érigé en duché-pairie en 1525; il épousa Marie de Lorraine et en eut François III d'Orléans, duc de Longueville et de Dunois, mort sans alliance en 1551; 3° François d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Neufchâtel, qui servit dans les guerres contre l'empereur Charles-Quint et mourut en 1548, laissant de Jacqueline de Rohan, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, à la mort de François III, son cousin. Ce Léonor, né en 1540, mort en 1573, épousa en 1563 Marie de Bourbon. De ce mariage sont issus, entre autres enfants : Henri d'Orléans, né en 1568, mort en 1595 ; François d'Orléans, comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, créé duc de Fronsac en 1608, mort en 1631, n'ayant eu de son mariage avec Anne de Caumont, marquise de Fronsac, qu'un fils, tué au siége de Montpellier en 1622; Catherine d'Orléans, fondatrice des dames carmélites du faubourg Saint-Jacques; Antoinette d'Orléans, dame de Château-Gontier, mariée à Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, fondatrice, pendant son veuvage, de la congrégation du Calvaire à Poitiers. Henri d'Orléans, duc de Longueville, mort en 1595, avait eu de Catherine de Gonzague-Clèves Henri II d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, prince souverain de Neufchâtel et Walengin, qui joua un rôle dans les troubles de la Fronde, épousa en premières noces Louise de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, dont il eut une fille, mariée à Henri II de Savoie, duc de Nemours, et, en secondes noces, Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri II de Bourbon, prince de Condé, la belle duchesse de Longueville, qui fut l'âme et la cheville ouvrière de la Fronde. De ce second mariage vinrent Jean-Louis-Charles d'Orléans, qui se fit prêtre et mourut en 1694 ; Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, tué au passage du Rhin en 1672, au moment où il allait être élu roi de Pologne. Il n'était pas marié. Après la mort des deux frères dont il vient d'être question, le duché de Longueville fit retour à la couronne. Nous compléterons cette notice généalogique en donnant la biographie des principaux membres de cette famille.

LONGUEVILLE (Louis D'ORLÉANS, duc DE), capitaine français, mort en 1516. Il se distingua à Agnadel et à Marignan par son intrépidité, fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Guinegatte (1513) et emmené à Londres. Là, il négocia le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, et amena la conclusion d'un traité de paix. Sa femme, Jeanne de Hochberg, lui apporta en dot la principauté de Neufchâtel (1504).

LONGUEVILLE (Léonor D'ORLÉANS, duc DE), petit-fils du précédent, né en 1540, mort en 1573. Il était gouverneur de Picardie et fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Rendu à la liberté, il prit une part active aux affaires politiques de son temps, et, en 1571, Charles IX lui accorda le titre de prince du sang en raison de ses alliances et de ses services. Il venait de prendre part au premier siége de La Rochelle lorsqu'il mourut.

LONGUEVILLE (Henri Ier D'ORLÉANS, duc DE), fils du précédent, né en 1568, mort en 1595. Gouverneur de Picardie, il battit à Senlis le duc d'Aumale et porta, dans cette occurrence, un tel coup à la Ligue que, suivant l'expression de Brantôme, « elle ne put jamais s'en bien guérir ni oncques remuer. » Après la mort de Henri III, il suivit la fortune du Béarnais, et lui amena sous les murs de Dieppe un renfort qui contraignit le duc de Mayenne à lever le siége. On sait sa vaillante conduite à la journée dite *des Farines* (20 janvier 1591).

LONGUEVILLE (Henri II D'ORLÉANS, duc DE), fils du précédent, né en 1595, mort en 1663. Abstraction faite de sa participation parfois involontaire aux troubles de la Fronde, l'existence de ce politique secondaire, de ce capitaine de troisième ordre, offrirait peu d'intérêt. Mais, si effacé qu'il soit par l'absorbante individualité de sa femme, le *mari* de Mme de Longueville mérite au moins l'honneur d'une notice. Gouverneur de Picardie dès l'âge de dix-huit ans, il prit le parti de Condé et des princes contre le maréchal d'Ancre. En 1617, il épousa Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons, fut en 1619 nommé gouverneur de la Normandie, et, malgré les instigations de sa famille, se tint prudemment à l'écart des complots tramés contre Richelieu. Comme il jouissait d'une certaine réputation de tacticien, il fut chargé d'un commandement en Normandie pour repousser les Espagnols, puis passa en Allemagne, en Piémont, où il remplaça Bouillon, et se distingua dans ces diverses campagnes. En 1642, avant de partir pour l'Italie, il avait épousé en secondes noces Anne de Bourbon, sœur du grand Condé. Appelé à faire partie du conseil de régence, lors de l'avénement de Louis XIV, M. de Longueville s'occupa plus de ses intrigues amoureuses avec Mme de Montbazon que des machinations féminines ourdies autour de Mazarin. Cependant, il accepta une mission au congrès de Munster; mais, se voyant relégué en second rang par Servien, qui avait reçu du cardinal des instructions secrètes, il revint à Paris, et le dépit le poussa à se poser comme l'un des chefs de la première Fronde. Le 18 janvier 1650, il fut, en même temps que les princes de Condé et de Conti, arrêté au Palais-Royal et envoyé à Vincennes, puis au Havre. Mis en liberté après une détention d'une année, il rompit avec les turbulents et se retira dans son gouvernement de Normandie, laissant Mme de Longueville agiter à sa guise le drapelet des mécontents et filer ses tranquilles amours avec Marcillac.

LONGUEVILLE (Anne-Geneviève DE BOURBON-CONDÉ, duchesse DE), célèbre héroïne de la Fronde, femme du précédent, née au donjon de Vincennes, où son père était prisonnier, le 28 août 1619, morte à Paris le 15 avril 1679. Fille de Henri III de Bourbon, premier prince du sang, et de Charlotte de Montmorency, elle fut la sœur aînée du grand Condé et du prince de Conti. C'est une des plus sympathiques figures de femme du XVIIe siècle. Sa naissance et plus encore sa beauté lui assurèrent à la cour, dès qu'elle y parut, les plus brillants succès; elle avait une grâce particulière, faite de nonchalance et de langueur, qui lui gagnait les sympathies à première vue, sans compter un esprit fin et pénétrant dont elle donna des preuves précoces. Elle avait été élevée au couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques et manifestait même quelques velléités claustrales; son père sut la soustraire à l'influence des religieuses, et il la força à paraître malgré elle à un grand bal royal du Louvre (18 février 1635); ses bonnes amies du couvent ne la laissèrent partir qu'à condition qu'elle mettrait un cilice sous la robe de bal; la convention fut sans doute bien vite oubliée.

Dès cet âge, à seize ans, la future duchesse de Longueville était déjà d'une beauté accomplie. Son amoureux posthume, Victor Cousin, qui a recherché avec soin tous les portraits de l'héroïne, a retrouvé un médaillon de Du Coyer, appartenant au duc de Montmorency, et daté de 1634, où la jeune fille est représentée avec toute sa grâce et ses attraits naissants. L'impression qu'elle produisit dans le grand monde et à l'hôtel de Rambouillet, où elle figura assidûment, l'éloigna pour longtemps de l'idée de prendre le voile, qu'elle avait caressée dans son enfance. Elle fut sur le point d'épouser le prince de Joinville, l'héritier des Guises; il mourut en Italie (1639). Un second projet de mariage fut concerté avec le duc de Beaufort; il n'eut pas de suite. Enfin, en 1642, à vingt-trois ans, elle épousa le duc de Longueville, déjà veuf et qui en avait quarante-sept. Rien ne rachetait cette disproportion d'âge chez le duc, qui continuait d'entretenir des relations absolument publiques avec la duchesse de Montbazon. Fort indifférente pour un pareil mari, Mme de Longueville vécut avec la liberté d'une veuve et sembla ainsi encourager les méchants propos. Mme de Montbazon, pour la compromettre, fit circuler des lettres qui lui donnaient pour amant le duc de Coligny; la fausseté de ces lettres fut reconnue; mais le scandale que fit cette affaire, tout en déshonorant la maîtresse du duc de Longueville, n'augmenta guère la considération de sa femme; il en résulta un duel dans lequel Coligny fut tué par le duc de Guise (1643). Coligny était certainement l'amant heureux de la duchesse, et, si les lettres produites étaient fausses, les infidélités de Mme de Longueville étaient très-vraies.

En 1646, M. de Longueville, nommé plénipotentiaire à Munster, appela sa femme près de lui; ce fut pour elle, dans toutes les réunions et dans toutes les fêtes auxquelles donnèrent lieu ces célèbres conférences, l'occasion des plus grands triomphes. Elle fut traitée avec magnificence et on lui rendit des honneurs comme une femme d'ambassadeur n'en avait jamais reçu. On trouvera dans la *Gazette* de 1646, n° 94, le récit détaillé d'une de ces cérémonies d'un autre âge : c'est son entrée dans la ville de Munster. Bientôt lasse de tout cet apparat, regrettant le monde élégant et spirituel auquel elle était habituée, la duchesse revint à Chantilly, puis à Paris, où elle retrouva ses adorateurs ordinaires. A Coligny avait succédé dans son cœur Marcillac, duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes;* c'était même pour la distraire de cet amour naissant que son frère, le grand Condé, avait provoqué le voyage de Munster; mais rien n'y fit. Mme de Longueville était alors dans tout l'éclat de sa beauté et dans sa plus grande fièvre de passion. C'est ici le lieu de placer le portrait qu'en a donné Victor Cousin, d'après les témoignages écrits et les peintures du temps : « Elle était assez grande et d'une taille admirable. L'embonpoint et ses avantages ne lui manquaient pas. Elle possédait ce genre d'attraits qu'on prisait si fort au XVIIe siècle, et qui, avec de belles mains, avait fait la réputation d'Anne d'Autriche. Ses yeux étaient du bleu le plus tendre. Des cheveux, d'un blond cendré de la dernière finesse, descendant en boucles abondantes, ornaient l'ovale gracieux de son visage et inondaient d'admirables épaules, très-découvertes, selon la mode du temps. Voilà le fonds d'une vraie beauté. Ajoutez-y un teint que sa blancheur, sa délicatesse et son éclat tempéré ont fait appeler un teint de perle. Ce teint charmant prenait toutes les nuances des sentiments qui traversaient son âme. Elle avait le parler le plus doux. Ses gestes formaient, avec l'expression de son visage et le son de sa voix, une musique parfaite; ce sont les termes d'un contemporain fort désintéressé, d'un écrivain janséniste, peut-être Nicole; en sorte, dit cet écrivain, que « c'était la plus parfaite actrice du » monde. » Mais le charme qui lui était propre était un abandon plein de grâce, une langueur, comme s'expriment tous les contemporains, qui avait des réveils brillants, quand la passion la saisissait, mais qui, dans l'habitude de la vie, lui donnait un air d'indolence et de nonchalance aristocratique qu'on prenait quelquefois pour de l'ennui, quelquefois pour du dédain. » Cette indolence, la duchesse de Longueville sut très-bien la secouer dès qu'elle imagina de jouer un rôle dans la Fronde. Aux conférences de Munster, elle n'était pas restée tout à fait étrangère à la politique. Sa haine pour Mazarin la poussa à voir dans la Fronde une nouvelle Ligue dont elle serait la duchesse de Montpensier, et elle se mit à la tête de toutes les intrigues du parti parlementaire avec une ardeur qu'on n'aurait jamais pu lui soupçonner.

« La Rochefoucauld, dit V. Cousin, plut sans doute à Mme de Longueville par les agréments de son esprit et de sa personne, surtout par cette auréole de haute chevalerie que lui avait donnée sa conduite envers la reine, et qui devait éblouir une élève de l'hôtel de Rambouillet. Il l'entoura d'hommages intéressés et en apparence les plus passionnés du monde. A mesure qu'il s'insinuait dans son cœur, il y animait habilement ce désir de paraître et de produire de l'effet, assez naturel à une femme. Peu à peu il fit luire à ses yeux un objet nouveau qu'elle n'avait pas encore aperçu, un rôle important à jouer sur la scène des événements qui se préparaient. Il égara ses instincts de fierté et d'indépendance; il transforma sa coquetterie naturelle en ambition politique, ou plutôt il lui inspira sa propre ambition. » Cette action réciproque des deux amants l'un sur l'autre reste douteuse. La duchesse de Longueville fut l'âme de la première Fronde, l'auxiliaire le plus dévoué du coadjuteur; elle rallia au parlement l'un de ses frères, Conti (Condé suivit le parti de la cour), et décida, par la journée des Barricades, la retraite de Mazarin et du jeune roi sur Saint-Germain. Pour encourager la résistance, elle s'installa à l'Hôtel de ville avec la duchesse de Bouillon, et, pendant les trois mois que dura le blocus de la capitale, elle y resta comme gage entre les mains des frondeurs. C'est là que, le 29 janvier 1649, elle donna naissance à un enfant que l'on appela Charles-Paris, et dont on considérait La Rochefoucauld comme le père. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le prévôt des marchands, accompagné des échevins.

A l'Hôtel de ville, les jeux d'esprit se mêlaient aux intrigues, et la duchesse faisait succéder aux discussions littéraires et galantes les négociations relatives à la paix. Elle eut une influence sérieuse sur le traité qui fut signé, entre la cour et la Fronde, le 11 mars 1649.

Son rapprochement avec la reine et Mazarin fut plus apparent que réel. Elle conservait ses rancunes et s'efforça d'aiguillonner celles de Condé, qui ne tarda pas à devenir un adversaire violent du cardinal. Lorsqu'il fut arrêté avec son frère et le duc de Longueville pour être conduit à Vincennes, elle se rendit précipitamment en Normandie, province dont son mari était gouverneur, dans l'espérance de la soulever contre Mazarin ; mais celui-ci l'avait prévenue et avait pris des précautions qui rendirent ses efforts impuissants. Réduite à fuir, elle erra quelque temps sur les côtes au milieu d'aventures qui faillirent lui être fatales; un jour, elle tomba à la mer et ne fut pas sauvée sans peine.

Elle s'embarqua au Havre et gagna la Hollande; de là elle se rendit à Stenay, près de Turenne, qui subit à son tour l'ascendant de ses charmes; pour ses beaux yeux, le rigide soldat, récemment promu maréchal de France, fit un traité secret avec les Espagnols et essaya de soulever son armée; ses troupes l'abandonnèrent. Encore fut-il mal récompensé de sa trahison intentionnelle : la duchesse, qui lui souriait lorsqu'il était question de marcher sur Paris, ne pouvait plus le souffrir dès qu'il lui parlait de son amour. Les princes ayant alors été rendus à la liberté, elle se remit à négocier avec la cour, et il en résulta un rapprochement qui ne devait pas être beaucoup plus sérieux que le premier.

De retour à Paris, elle oublia un moment la politique pour reprendre les occupations beaucoup plus frivoles de sa première jeunesse; c'est l'époque où elle se mit à la tête des champions poétiques du sonnet d'*Uranie* contre celui de *Job;* mais bientôt le prince de Condé ayant de nouveau rompu avec la cour, la duchesse, qui, dans cette dernière partie de la Fronde, montra à son frère un dévouement infatigable, se remit en campagne. Elle se rendit à Bourges, puis à Bordeaux, où la résistance avait pris un caractère plus démocratique que partout ailleurs. Là, elle rencontra des déboires sans nombre. Le peuple était plein de défiance à l'égard des princes; elle eût à lutter constamment pour maintenir son influence et prévenir les violences qui compromettaient la cause de l'insurrection. Son frère, le prince de Conti, l'abandonna, et La Rochefoucauld, qui avait fait jusque-là parade d'un dévouement si chevaleresque, rompit sans retour avec elle. Mazarin, grâce à d'habiles négociations, triomphait enfin de la Fronde, et Condé était réduit à fuir en Espagne.

Blessée dans ses affections, désenchantée des hommes, la duchesse de Longueville résolut de renoncer à la fois à la politique, à l'amour et au monde. Son mari, qui était resté à la cour depuis qu'on l'avait relâché de Vincennes, négocia son pardon; la duchesse ne demandait d'ailleurs que la permission d'aller vivre, dans la retraite, auprès de sa tante, la veuve de Montmorency, supérieure du couvent de la Visitation, à Moulins. Anne d'Autriche la lui accorda gracieusement. M^{me} de Longueville resta peu de temps à Moulins; son mari la réclama et l'emmena dans son gouvernement de Normandie. Mazarin la redoutait toujours, quoiqu'elle vécût de manière à faire oublier tous les orages du temps passé; on en trouve la preuve dans cette parole qu'il adressait à l'ambassadeur d'Espagne plaidant la cause des Condé : « Vous autres Espagnols, vous en parlez à votre aise; vos femmes ne se mêlent que de faire l'amour; mais, en France, ce n'est pas de même, et nous en avons trois qui seraient capables de gouverner ou de bouleverser trois grands royaumes : la duchesse de Longueville, la princesse Palatine et la duchesse de Chevreuse. »

La paix des Pyrénées rouvrit les portes de la France à Condé; sa sœur put reparaître à la cour; mais, quoique à quarante ans elle fût belle encore et pût compter sur des succès, elle se tint à l'écart des fêtes et des plaisirs; elle habitait tantôt Rouen, tantôt Paris, où elle faisait des visites assidues au couvent des Carmélites et semblait chercher à se faire oublier.

En 1663, la mort du duc de Longueville la mit en possession de sa liberté; elle n'en profita que pour se plonger dans une retraite plus complète et se soustraire aux obligations sociales qu'elle avait été obligée de subir du vivant de son mari. Elle passait son temps dans l'hôtel d'Epernon qu'elle venait d'acheter rue Saint-Thomas-du-Louvre, et plus encore dans le logement qu'elle s'était fait bâtir chez les Carmélites. Elle repoussait les avances qui semblaient lui promettre un retour d'influence à la cour. Toutefois, elle ne restait pas inactive et son crédit se fit sentir en plusieurs circonstances graves. C'est par sa médiation que fut conclu, sous le pontificat de Clément IX, l'arrangement qui réconcilia momentanément les jansénistes avec le saint-siége.

Un coup cruel vint alors la frapper. Son fils qui lui était né en 1649, ce brillant duc de Longueville que la haute société traitait en enfant gâté et que la diète de Pologne venait d'appeler au trône de ce pays, fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672. Atteinte d'une profonde douleur, M^{me} de Longueville sentit croître encore son éloignement pour le monde, et s'ensevelit presque complétement aux Carmélites. Elle aimait aussi à se rendre à Port-Royal-des-Champs, parmi ses amis les jansénistes, avec qui elle se plaisait à converser. Lorsque la persécution dispersa les disciples de Saint-Cyran, quelques-uns d'entre eux lui durent d'échapper à la captivité; elle abrita chez elle, sous un déguisement, le grand Arnauld, que toutes les recherches furent impuissantes à trouver.

Après une vie si agitée, M^{me} de Longueville avait enfin le calme. « Pendant vingt-cinq années, dit son éloquent biographe, en Normandie, aux Carmélites et à Port-Royal, elle ne vécut que pour le devoir et le repentir, s'efforçant de mourir à tout ce qui naguère avait rempli sa vie, les soins de sa beauté, les tendresses du cœur, les gracieuses occupations de l'esprit. Mais sous le silice comme dans le monde, aux Carmélites et à Port-Royal comme à l'hôtel de Rambouillet et dans la Fronde, elle garda ce qu'elle ne pouvait jamais perdre, un angélique visage, un esprit charmant dans la plus extrême négligence, avec une certaine hauteur d'âme et de caractère. »

Elle mourut aux Carmélites le 15 avril 1679; son corps fut inhumé dans le cimetière du couvent; son cœur fut porté à Port-Royal.

Longueville (MADAME DE), par Victor Cousin (1853, in-8^{o}), une des œuvres les plus curieuses de l'érudition moderne. Avec une patience et une sagacité singulières, l'illustre éclectique a appliqué à l'étude d'un caractère historique et à celle d'une des périodes les plus embrouillées de notre histoire, la Fronde, les procédés d'investigation savante qu'il avait l'habitude de mettre en œuvre pour éclairer les ténèbres des systèmes philosophiques, et, de ces recherches, il est résulté cet intéressant volume. Epris pour son héroïne d'un amour très-vif, quoique posthume, il n'a rien négligé pour en mettre en lumière tous les mérites; il a lu tous les documents originaux, lettres, mémoires, chroniques, confronté tous les portraits, et il est parvenu à ressusciter une image qui doit être très-ressemblante. Par un artifice singulier, V. Cousin a publié cet ouvrage en trois parties, en laissant longtemps une solution de continuité entre la première et la dernière; de cette façon, il exposait d'abord la jeunesse pure et sans tache de M^{me} de Longueville, puis sa fin pieuse, et il ne s'est décidé que plus tard à relier ces deux extrêmes par l'anneau intermédiaire, c'est-à-dire par les désordres et les fautes qui marquèrent le milieu de sa vie. Encore n'a-t-il traité ce sujet qu'avec des ménagements inouïs.

En même temps que M^{me} de Longueville, tous les personnages de la Fronde sont esquissés avec un soin pareil; les caractères et les événements sont l'objet de délicates analyses. Aussi trouve-t-on dans ce livre, qui pourrait n'être qu'une monographie, un chapitre complet de notre histoire. Cette étude est on ne peut plus consciencieuse dans les grandes lignes; on ne peut reprocher à V. Cousin qu'une partialité, très-excusable d'ailleurs, pour M^{me} de Longueville, et une froideur glaciale pour ses amants; il est évident que le philosophe en voulait, par delà le tombeau, à Coligny, à La Rochefoucauld, de lui avoir enlevé le cœur de la duchesse.

De tous les titres de Cousin à la célébrité, à coup sûr le moins contesté est son talent d'écrivain. Celui qui a su revêtir d'une forme attrayante l'aridité de la philosophie était bien plus à son aise pour traiter avec grâce un sujet gracieux par lui-même, et *Madame de Longueville* restera comme une œuvre accomplie au point de vue du style.

LONGUEVILLE (Charles-Paris d'ORLÉANS, duc DE), fils de la duchesse de Longueville, né à l'Hôtel de ville de Paris en 1640, tué au passage du Rhin en 1672. C'est le fils que la malignité publique attribuait au duc de La Rochefoucauld. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il ne tarda pas à manifester ouvertement son antipathie pour cette carrière et partit comme volontaire dans l'armée du roi. Il se distingua dans les campagnes de 1667 et de 1669 à Candie. L'abbé Choisy parle de ce jeune duc de Longueville comme d'un des plus accomplis gentilshommes de son temps. Il était de haute mine et très-galant; une de ses maîtresses, Madeleine d'Angennes, maréchale de La Ferté, sœur de la comtesse d'Olonne, lui donna un fils, Charles-Louis d'Orléans, connu sous le nom de chevalier de Longueville, légitimé en 1672. Pour rédiger l'acte de légitimation, le parlement ne demanda que le nom du père et ne s'informa même pas de celui de la mère, qui était mariée; la chose fut remarquée, même de ce temps-là. Le duc de Longueville était appelé au trône de Pologne lorsque, la guerre éclatant entre la France et la Hollande, il périt au début des hostilités, au passage du Rhin, victime d'une bravoure inconsidérée, quelque peu fanfaronne, qui faillit amener la perte de l'armée et compromit la vie de Condé lui-même. M^{me} de Sévigné a raconté, dans une admirable lettre, comment la nouvelle de cette mort imprévue fut apportée à la duchesse de Longueville. Son fils naturel, le chevalier, fut également tué à un fait d'armes, au siége de Philippsbourg, en 1683. — Charles-Paris de Longueville avait un frère aîné, Jean-Louis-Charles DE LONGUEVILLE, homme d'une intelligence bornée, dont on fit un moine. On le força de renoncer à son droit d'aînesse, c'est-à-dire à plus de 300,000 livres de rente, en faveur de son frère cadet, et il prit le nom d'abbé d'Orléans. A la mort de Charles-Paris il rentra dans ses droits, mais pour peu de temps. Sa famille le fit enfermer dans un couvent de bénédictins, où il mourut en 1694. Avec lui s'éteignait la postérité du bâtard d'Orléans, le beau Dunois.

Longueville (HÔTEL DE), vieille résidence historique, illustrée par les Luynes, les Chevreuse et les Longueville, qui l'habitèrent successivement. Cet hôtel était situé rue Saint-Thomas-du-Louvre, près des Tuileries. L'agrandissement de la place du Carrousel a exigé sa démolition et la suppression de cette rue tout entière. Bâti au commencement du XVII^{e} siècle par l'architecte Clément Métezeau, pour le marquis de La Vieuville, il passait pour une des plus somptueuses résidences de la capitale. D'après Sauval, le portail était orné de pilastres et de colonnes d'un très-bel effet et d'une ordonnance superbe. Le dedans présentait deux ordres de colonnes qui, par leur disposition, répondaient à la face du logis et donnaient à l'ensemble un aspect magnifique. Les entre-colonnements, hauts et bas, étaient garnis de niches, et les chapiteaux travaillés avec beaucoup de délicatesse.

Le duc de Luynes l'acheta 175,000 livres du marquis de La Vieuville et l'agrandit considérablement (1620). A sa mort, sa veuve le céda au duc de Chevreuse, qui y loga, entre autres nobles hôtes, le brillant duc de Buckingham. La duchesse de Chevreuse le vendit à son tour 400,000 livres au duc de Longueville, mari de la célèbre héroïne de la Fronde, et cet hôtel, désormais appelé l'*hôtel Longueville*, fut le quartier général de l'opposition à Mazarin pendant tout le temps de la Fronde.

Après la mort de la duchesse, il passa aux mains de sa belle-fille, M^{me} de Nemours, son héritière, puis en celles du comte de Soissons. Vers 1749, il fut vendu aux fermiers généraux, qui en firent l'entrepôt des tabacs; à la Révolution, on y installa un bal public. Sous l'Empire, Napoléon l'acheta, et cet édifice fut dès lors la propriété de la liste civile. Il demeura debout jusqu'en 1832, époque à laquelle on livra cette illustre résidence à la pioche des démolisseurs.

LONGUEVILLE (Edme-Paul-Marcellin), philologue, né à Paris en 1785, mort dans la même ville en 1855. Atteint dès l'enfance d'une paralysie qui lui ôta l'usage des jambes, il consacra sa vie tout entière à l'étude et composa des ouvrages destinés à répandre la connaissance de la langue grecque. On lui doit un cours de thèmes grecs (1825); une traduction de la *Grammaire grecque raisonnée* de A. Matthiæ (1831-1836, 3 vol.); *Traité élémentaire d'accentuation grecque* (1845); *Prosodie grecque* (1848); *Traité théorique et pratique de l'accentuation grecque* (1849), etc. Longueville a collaboré activement au *Dictionnaire grec* d'Alexandre et à la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ* de H. Estienne.

LONGUE-VUE s. f. Lunette d'approche, instrument qui amplifie les objets lointains et permet de les distinguer plus nettement : *Depuis le lever du soleil, le commandant, armé d'une excellente* LONGUE-VUE, *se promenait sur le pont en interrogeant tous les points de l'horizon.* (E. Sue.)

LONGUI s. m. (lon-ghi). Comm. Sorte de taffetas à carreaux, que l'on tirait anciennement de l'Inde.

LONGUP s. m. (lon-gup). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de geai.

LONGUS, écrivain grec sur la vie duquel on n'a aucun détail. On pense qu'il vivait vers le milieu du IV^{e} siècle; mais, au reste, comme les auteurs anciens ne parlent pas de lui, on n'est même pas certain que Longus soit son véritable nom. Il est l'auteur du délicieux roman de *Daphnis et Chloé*, pastorale pleine de naïveté, mais à laquelle on peut reprocher un peu de licence. Amyot en a donné une traduction au style inimitable, que P.-L. Courier a revue, corrigée au point de vue de la fidélité et augmentée, grâce à la découverte dans une bibliothèque de Florence, en 1810, d'un fragment précieux, qui manquait dans toutes les éditions antérieures. Les éditions de la pastorale de Longus sont extrêmement nombreuses. La première en date est celle qui parut à Florence (1598, in-4^{o}). Les plus belles et les plus remarquables sont celle d'Amsterdam (1754), de Paris (1776), de Bodoni (Parme, 1786), de Didot (Paris, 1802), avec de belles gravures, de Schœfer (Leipzig, 1803), de Courier (Rome, 1810). Parmi les traductions françaises, celle d'Amyot (Paris, 1559), souvent rééditée, est restée justement célèbre. Nous citerons encore celles de Marcassus (1626), de l'abbé Mulot (1783), de Debure-Saint-Fauxbin (Paris, 1787, in-4^{o}), livre de luxe avec gravures, de Zevort (1855), etc. A l'article DAPHNIS ET CHLOÉ, le *Grand-Dictionnaire* a donné une appréciation de cette célèbre pastorale. Nous y renvoyons le lecteur.

LONGUS (Velius), grammairien latin qui vivait dans le II^{e} ou le III^{e} siècle après J.-C. Il a laissé un commentaire sur l'*Enéide* de Virgile, qui est aujourd'hui perdu, et un traité *De orthographia*, publié dans les *Grammaticæ latinæ auctores antiqui* de Pustch (Hanovre, 1605).

LONGUYON, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu de canton, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Briey, sur la rive gauche de la Crusne; pop. aggl. 1,507 hab. — pop. tot. 1,830 hab. Forges à fer, hauts fourneaux, fours d'affinerie, martinets; les fers de Longuyon et de Lopigneux sont excellents pour la fabrication des armes blanches et des armes à feu; coutellerie, brasseries. Aux environs, ruines pittoresques du château de Mussy.

LONG-VESTU s. m. Métrol. anc. Monnaie d'or de Charles le Bel.

LONGWOOD, plaine de la partie orientale de l'île Sainte-Hélène, célèbre par le séjour qu'y fit Napoléon Bonaparte. Près et à l'O. de cette plaine est le tombeau, aujourd'hui vide, de ce dernier. ‖ V. HÉLÈNE (SAINTE-).

LONGWY, en latin *Longovicus*, ville de France (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu de canton, arrond. et à 42 kilom. N.-O. de Briey, sur la Chiers; pop. aggl. 3,088 hab. — pop. tot. 3,213 hab. Haut fourneau, faïencerie, brasseries, tanneries, fonderie en fonte douce, ateliers de construction de machines. Longwy, place de guerre de deuxième classe, appartenant à la première ligne de défense du côté du Luxembourg, est divisée en ville haute et en ville basse, et bâtie en amphithéâtre sur une hauteur dont la Chiers baigne le pied. Le corps de la place forme un hexagone régulier de 2,338 mètres de périmètre, composé de six bastions et de deux cavaliers. Dans l'intérieur de la ville, on remarque : l'hôtel de ville, construit en 1730; l'église paroissiale, flanquée d'une tour carrée très-élevée, du haut de laquelle on découvre une vue très-étendue. Aux environs de Longwy, on voit les débris du fameux camp romain connu sous le nom de Titelberg.

Longwy fut fondée vers le VII^{e} siècle; elle dépendait au XIII^{e} siècle du duché de Bar, elle devint la capitale d'un duché particulier, fut réunie à la Lorraine, puis cédée à la France en 1678. Louis XIV fit construire les fortifications qu'on y voit aujourd'hui. Cette place fut prise par les Prussiens en 1792, après quelques jours de bombardement, mais elle fut évacuée après la bataille de Valmy. En 1815, 15,000 Prussiens se concentrèrent autour de cette place et s'en emparèrent après un siége désastreux. Longwy fut prise de nouveau par les Prussiens le 25 janvier 1871.

Longwy (PRISES DE). I. La journée du 10 août décida la coalition à pousser la guerre avec activité, et ce furent la Prusse et l'Autriche qui lui servirent d'avant-garde. 138,000 hommes parfaitement organisés et disciplinés marchèrent sur nos frontières du nord; les deux souverains de Prusse et d'Autriche, qui s'étaient rendus à Mayence, avaient formé le projet d'envahir hardiment la France en pénétrant par les Ardennes, et de se porter jusqu'à Paris, ne s'imaginant pas qu'une armée de tailleurs et de savetiers, comme ils appelaient dédaigneusement nos braves volontaires enrôlés au chant de la *Marseillaise*, pussent songer à leur résister. 60,000 Prussiens, tout frémissants encore des traditions de gloire léguées par Frédéric, s'avancèrent par Luxembourg sur Longwy, une de nos plus fortes places du nord, tandis qu'ils étaient appuyés à droite par 20,000 Autrichiens, et à gauche par 26,000 Autrichiens et Hessois. Le 19 août 1792, les Prussiens se montrèrent devant Longwy. La citadelle présentait un hexagone régulier, défendu par cinq ravelins et un ouvrage à corne; la ville comptait dans ses murs 1,800 hommes de garnison, 72 pièces de canon, et renfermait des magasins considérables. Il y avait donc là tous les éléments d'une énergique résistance; mais il y manquait un Boufflers, pour donner l'âme à cette garnison, pour allumer et entretenir dans tous les cœurs le feu sacré du patriotisme. Le commandant de la place était un homme sans caractère, dépourvu même de cet amour-propre de soldat qui tient lieu quelquefois de courage et de talent. Il mollit à la première sommation, et fit trop voir qu'il n'en attendait une seconde que pour sauver les apparences. Dans la nuit du 21 au 22 août, les assiégeants lancèrent quelques obus dans la ville; on leur riposta par un feu si mal dirigé que les Prussiens ne parurent pas même s'en apercevoir. Néanmoins, cette tentative de résistance les contraignit à envoyer chercher quelques mortiers à Luxembourg. Ils jetèrent alors quelques bombes dans Longwy. Deux maisons furent incendiées et le feu prit à un magasin de fourrages. C'en fut assez pour effrayer la population, qui prit une attitude menaçante à l'égard des municipaux, membres du conseil de défense. Le commandant et les officiers cédèrent à la peur et capitulèrent dans la matinée du 23 août.

Un seul des municipaux eut le courage de refuser sa signature à cet acte déshonorant. Il en fut puni par l'incendie de sa maison. Quelques jours après, cet intrépide citoyen fut arrêté par les ennemis, qui se vengèrent de son patriotisme en le condamnant à être pendu. Comme on venait de l'enlever, le clou se détacha et il retomba à terre; il s'élança alors dans la rue, précipita sa course, sortit de la ville et parvint à se réfugier dans les rangs de l'armée française, où il fut tout aussitôt nommé lieutenant.

La reddition de Longwy jeta la consternation dans la capitale; on craignit que la lâcheté ou la trahison ne livrassent toutes nos places du nord et n'ouvrissent le chemin de Paris aux coalisés. Les Prussiens, en effet, bloquèrent aussitôt Thionville et marchèrent sur Verdun, beaucoup moins capable de résister que la place de Longwy. Mais, passé l'enivrement de quelques triomphes faciles que leur avait valus la peur, ils allaient rencontrer les Thermopyles de la France dans les défilés de l'Argonne. Après la bataille de Valmy, ils commencèrent à s'apercevoir qu'il leur faudrait, pour arriver à Paris, plus de temps que ne l'avait promis le manifeste de Brunswick. Tenus en échec par Dumouriez, qui avait arrêté court leur marche offensive, décimés par les maladies, surtout par la dyssenterie, manquant de vivres et menacés de se voir coupés de leurs communications, ils firent taire la voix de l'orgueil pour obéir aux conseils de la prudence, et battirent en retraite, en vertu d'une capitulation secrète conclue avec le général français, mais à la condition de rendre les places que leur avait livrées la trahison. En conséquence, les ennemis durent abandonner Longwy; ils y firent ramener soixante pièces de canon qui avaient été conduites à Luxembourg, et restituèrent 100,000 fr. enlevés aux caisses publiques. Ainsi cette place ne resta que deux mois au pouvoir de l'ennemi.

— II. Lors de l'invasion des armées allemandes en France, en 1870, Longwy fut investi par l'ennemi le 27 août. Les fortifications de la place étaient alors en bon état. Elle avait une garnison de 2,000 hommes, des vivres en abondance, 131 pièces de canon et de nombreux projectiles. Le commandant Massaroli, qui avait fait sortir de la ville les femmes, les enfants et les bouches inutiles, répondit à la sommation faite par l'ennemi de se rendre, qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Du 20 août au 27 décembre, la garnison fit plusieurs sorties heureuses et bien conduites. M. de Bismarck, dans une note menaçante, déclara que les Allemands ne pourraient plus respecter la neutralité du grand-duché de Luxembourg si les Luxembourgeois approvisionnaient Longwy. Le 18 janvier 1871, l'ennemi ouvrit contre la place un feu très-violent, qui se prolongea jusqu'au 24. Malgré ses réponses énergiques aux diverses sommations qui lui avaient été faites, malgré ses vigoureuses proclamations et bien que la résistance pût être prolongée, le lieutenant-colonel Massaroli prit la résolution de capituler, et envoya à l'ennemi le texte de la capitulation rédigé par lui-même. Cette capitulation fut signée le 25, sans que les approvisionnements en vivres et les munitions eussent été détruits. Le 7 mai 1872, le conseil d'enquête des capitulations a prononcé un blâme sévère contre le commandant de cette place.

LONICER (Jean), controversiste et littérateur allemand, né à Artern, comté de Mansfeld, en 1499, mort à Marbourg en 1569. Il manifesta de bonne heure de brillantes dispositions et une ardeur excessive pour l'étude. Ses parents ayant décidé qu'il embrasserait la carrière commerciale, Lonicer s'enfuit de la maison paternelle et se rendit à Eisleben, où il suivit les cours du collége. D'Eisleben, il passa à Erfurt, puis à Wittemberg, et, en 1521, il obtint, dans cette dernière ville, le grade de maître ès arts. Il donna des leçons d'hébreu à Francfort-sur-l'Oder, puis se rendit à Strasbourg, où il travailla dans une imprimerie. En 1527, Lonicer alla à Marbourg enseigner la langue hébraïque et le grec, à la prière du landgrave de Hesse et malgré les offres qui lui furent faites par diveres universités, jalouses de se l'attacher; il resta dans cette ville, honoré par le landgrave, estimé de ses collègues et aimé de tous ceux qui l'approchaient. Mélanchthon et Camerarius lui avaient confié l'achèvement du *Dictionnaire grec et latin*, qu'ils avaient commencé. On a de Lonicer : *Contra Romanistam fratrem Augustinum Alvelden* (Wittemberg, 1520, in-4°) ; *Biblia nova Alveldensis* (Wittemberg, 1520, in-4°); *Homeri opera* (Strasbourg, 1525 et 1542, 2 vol. in-8°); *Divinæ scripturæ veteris novæque omnia græcè* (Strasbourg, 1526, 4 vol. in-8°) ; *Pindari poemata latine* (Bâle, 1528 et 1535, in-4°); *Græcæ grammaticæ methodus* (Bâle, 1536, in-8°) ; *Artis dicendi methodus* (Bâle, 1536, in-8°) ; *Theophylacti enarrationes in Pauli epistolas* (Paris, 1542, in-fol.); *De meteoris* (Francfort, 1548 et 1550, in-8°), etc.

LONICER (Adam), naturaliste allemand, fils du précédent, né à Marbourg en 1528, mort en 1586. Après avoir enseigné les belles-lettres à Francfort et à Freyberg, les mathématiques à Marbourg, il se fit recevoir docteur en médecine (1554), médecin pensionnaire à Francfort, épousa la fille de l'imprimeur Egenolphe, et se chargea de corriger les excellentes éditions qui sortirent des presses de son beau-père. Nous citerons de lui : *Methodus rei herbariæ* (Francfort, 1550); *Botanicon* (Francfort, 1540); *Naturâlis historia* (Francfort, 1551-1555, 2 vol. in-fol.), etc.

LONICER (Philippe), historien allemand, frère du précédent, mort en 1590. Il abandonna l'enseignement pour devenir pasteur à Friedberg, et publia, entre autres ouvrages : *Chronicon Turcorum* (Strasbourg, 1537, in-fol.); *Theatrum historicum* (1604, in-4°), trad. de Hondorff; *Militarium apud Turcas officiorum expositio* (1578); *Insignia Cæsaris, electorum, etc., explicata* (1579, in-4°).

LONICÉRA s. m. (lo-ni-sé-ra — de *Lonicer*, bot. allem.). Bot. Nom scientifique du genre chèvrefeuille.

LONICÉRÉ, ÉE adj. (lo-ni-sé-ré — rad. *lonicera*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au chèvrefeuille.

— s. f. pl. Nom donné par quelques auteurs à la famille des caprifoliacées. ‖ Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre chèvrefeuille.

LONIER s. m. (lo-nié). Moll. Coquille du genre troque, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

LONIGO, ville du royaume d'Italie, province de Vicence, chef-lieu de district, de mandement et de circonscription électorale, à 20 kilom. S.-O. de Vicence, sur la rive gauche du Gua; 7,854 hab. Cette ville, ceinte de murs en mauvais état et entourée de fossés, renferme une abbaye de bénédictins et plusieurs églises.

LONLAI-L'ABBAYE, bourg et commune de France (Orne), canton, arrond. et à 6 kilom. N.-O. de Domfront, sur un affluent de la Varenne; pop. aggl., 551 hab. — pop. tot., 2,960 hab. Lonlai possédait autrefois une abbaye de bénédictins. L'église paroissiale, rebâtie au XVI^e siècle, est le seul reste de cette abbaye, fondée au XI^e siècle. Le portail roman est tout ce qui reste de la construction primitive. A l'intérieur, on remarque quelques chapiteaux et quelques sculptures qui datent aussi de la même époque.

LONLANLA ou **LON LAN LA** (lon-lan-la). Sorte de refrain populaire, qui revient à la fin d'un grand nombre de couplets :

> Eh! *lon lan la*, landerirette,
> Eh! *lon lan la*, landerira.
> Eh! *lon lan la*, gens de village,
> Sous mon vieux chêne il faut danser.
>
> BÉRANGER.

LONLAY (Eugène, marquis DE), poëte et littérateur français, né à Argentan (Orne) en 1815. Il s'est adonné de bonne heure à la poésie et à la culture des lettres. Doué d'une extrême facilité, M. de Lonlay a composé un grand nombre de romances et de poésies lyriques, qu'il a publiées sous forme de petits recueils, dont plusieurs ont été souvent réédités. Nous citerons : *Poésies lyriques*, *Romances et chansons*, *Poésies intimes*, *Mandolines*, *Bluettes*, *Larmes de bonheur*, *Chants de jeunesse*, *Virginité*, *Hymnes et chants religieux*, qui ont valu à l'auteur une lettre de félicitation du pape; *Eloges des femmes*, *Poésies*, recueil complet (1870, in-16), etc. Parmi ses romances, nous citerons : les *Eaux de Bagnoles* (1863); *Premier roman d'une jeune femme* (1863); la *Chasse aux maris* (1864), etc. Enfin il a publié, sous le voile de l'anonyme, des ouvrages qui contrastent d'une façon assez piquante avec ses hymnes. Ce sont : le *Fruit défendu*, *Ce que vierge ne doit lire*, *Il baccio*, les *Amours d'un page*, etc.

LONPOIGNE (Charles-Joseph JACQUEMIN, dit Charles DE), chef d'insurgés belges. V. JACQUEMIN.

LONS-LE-SAUNIER, en latin *Ledo Salinarius*, ville de France, ch.-l. du département du Jura, à 402 kilom. S.-E. de Paris, par 46° 40′ de latit. N., et 3° 13′ de longit. E., sur la Vallière; pop. aggl., 9,427 hab. — pop. tot., 10,701 hab. L'arrondissement comprend 11 cant., 212 comm. et 99,233 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix; collége communal; école normale d'instituteurs; cours normal d'institutrices; bibliothèque publique; musée. Lunetterie, fonderies de cuivre et de fer, tissage de la soie. Commerce de chevaux, bétail, grains, fromages, bois de sapin, boissellerie, sablerie, clouterie.

Fondée par les Gaulois, fortifiée par les Romains, détruite par les barbares, puis reconstruite et agrandie, Lons-le-Saunier, après avoir fait successivement partie du royaume bourguignon, du royaume franc et du duché de Bourgogne, appartint longtemps aux familles de Montmoret et de Chalon. Louis XI s'en empara après la mort de Charles le Téméraire; mais ses troupes en furent chassées par les habitants. Louis XIV n'acquit définitivement Lons-le-Saunier qu'en 1674. Patrie de Rouget de l'Isle, l'immortel auteur de la *Marseillaise*, et du général Lecourbe.

Lons-le-Saunier n'offre aucun monument important. Nous nous bornerons à signaler : l'église Saint-Désiré, qui possède une crypte, des transsepts et des piliers du style roman; la préfecture, établie dans l'ancien couvent des bénédictins; l'église des Cordeliers, ornée de boiseries richement sculptées; la bibliothèque, qui se compose d'environ 15,000 volumes et d'un certain nombre de manuscrits de la fin du XIV^e siècle; le musée, où se voient quelques bons tableaux et des collections diverses d'histoire naturelle ou de curiosités; et la statue du général Lecourbe, par Etex, érigée en 1853 sur la place principale.

Lons-le-Saunier possède des eaux minérales particulièrement efficaces contre les hémorroïdes, les rhumatismes, la goutte, les maladies des yeux et de la peau, etc. Elles sont employées en bains, douches et boisson.

LONTAR s. m. (lon-tar — mot malais). Bot. Genre de palmiers. Syn. de BORASSUS ou RONDIER.

LONTAR ou **LANTAR (POULO-)**, île de la partie septentrionale du détroit de Malacca, sur la côte occidentale de la presqu'île de ce nom, près du royaume de Quedah, à 60 kilom. E.-S.-E. de l'île Djonkseylon; par 70° 40′ de latit. N., et 96° 40′ de longit. E.; 21 kilom. de longueur du N. au S., et 8 kilom. dans sa moyenne largeur. Les habitants sont de mœurs simples et ne s'occupent guère que de la pêche; ils se procurent des Malais tout le riz dont ils ont besoin.

LONTEK s. m. (lon-tèk). Ichthyol. Espèce de poisson qu'on pêche en grande quantité au Croisic. ‖ On écrit aussi LONTÈQUE.

LONZAC (LE), village et comm. de France (Corrèze), canton de Treignac, arrond. et à 35 kilom. N. de Tulle; pop. aggl., 579 hab. — pop. tot., 2,460 hab. La tour de l'église est surmontée d'une belle flèche penchée.

LOO s. m. (lou). Espèce de gong ou de tamtam chinois, formé de grandes plaques de métal sur lesquelles on frappe avec un maillet de bois, pour donner certains signaux.

Loo (CHÂTEAU DU), résidence d'été de la famille royale de Hollande, dans la province de Gueldre, à 24 kilom. N. d'Arnheim.

LOO (VAN), nom d'une famille de peintres français. V. VANLOO.

LOOCH s. m. (lok — de l'arabe *looq*, du verbe *laaka*, lécher, sucer). Pharm. Potion plus consistante que les sirops ordinaires, et que l'on emploie contre les affections des voies aériennes, soit pour faciliter l'expectoration, soit pour calmer les irritations : LOOCH *blanc*. LOOCH *vert*. LOOCH *jaune*. *Les* LOOCHS *se prennent ordinairement par cuillerées.* (Acad.)

— **Encycl.** Le *looch* est un médicament émollient, employé principalement dans les affections aiguës de la poitrine. C'est un mucilage dans lequel on fait entrer soit une émulsion d'amandes douces avec une ou deux amandes amères, soit une huile que l'on tient en suspension par du jaune d'œuf. Les *loochs* sont toujours opaques et ont l'eau pour excipient. Autrefois, on faisait prendre ce médicament à l'aide d'un morceau de réglisse qui en avait été préalablement imprégné; aujourd'hui, on l'administre par cuillerées.

Les *loochs* sont des préparations qui s'altèrent très-vite : pendant les chaleurs de l'été, on ne peut les conserver plus de quelques heures. Nous allons dire quelques mots des principaux *loochs* dont on fait usage. Le *looch* blanc ou *looch* amygdalin, qui se prépare de la manière suivante : amandes douces mondées, 18 grammes; amandes amères, 2 grammes; sucre blanc, 15 grammes; huile d'amandes douces, 15 grammes; gomme adragante, 0^{gr},80; eau de fleurs d'oranger, 10 grammes; eau commune, 125 grammes. On supprime souvent l'huile, qui rend le *looch* plus altérable et moins agréable au goût, et l'on augmente la proportion de gomme et celle du sucre. Pour rendre plus rapide la préparation de ce *looch*, on fait dans certaines pharmacies, avec des amandes et du sucre, une pâte homogène qui se conserve fort longtemps et qu'on n'a plus qu'à délayer dans l'eau pour obtenir l'émulsion. Le *looch* blanc kermétisé n'est que le précédent additionné de kermès minéral. Le *looch* antimonial de Trousseau renferme, au lieu de kermès, de l'antimoine diaphorétique. Le *looch* diacodé ou *looch* calmant est le *looch* blanc additionné de 30 grammes de sirop diacode. Le *looch* amidonné est un mélange bien battu de : blanc d'œuf, 30 grammes; sirop de tolu, 30 grammes; amidon, 8 grammes; cachou, 4 grammes. Il est employé contre les diarrhées rebelles. Le *looch* huileux, appelé aussi *looch* anglais, *looch* pectoral gommeux, se prépare, d'après le codex, avec : huile d'amandes douces, 15 grammes; gomme arabique pulvérisée, 15 grammes; sirop de guimauve, 30 grammes; eau de fleurs d'oranger, 15 grammes; eau commune, 90 grammes. On fait d'abord un mucilage avec la gomme et un peu d'eau; on ajoute ensuite l'huile par petites parties et on délaye enfin avec le reste des liquides. Le *looch* vert ou *looch* aux pistaches se prépare avec : eau commune, 125 grammes; eau de fleurs d'oranger, 8 grammes; teinture de safran, 1 gramme; sirop de violettes, 30 grammes; huile d'amandes, 15 grammes; gomme adragante, 0^{gr},80, et 14 pistaches mondées. Le *looch* solide est une préparation pulvérulente, qu'il suffit de délayer dans l'eau pour avoir une sorte de *looch*. On le prépare en pilant ensemble les substances suivantes, que l'on fait ensuite sécher : amandes douces, 1,000 grammes; amandes amères, 125 grammes; gomme arabique, 2,000 grammes; sucre, 2,000 grammes; eau de fleurs d'oranger, 250 grammes. La poudre qu'on obtient ainsi peut se conserver longtemps sans altération.

LOOCHRISTY, bourg et comm. de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Gand; 3,700 hab. Teinturerie, amidonnerie, tisseranderie. Fabrication de draps; commerce de bestiaux. Le château est un spécimen intéressant de l'architecture au XVI^e siècle.

LOOD s. m. (lôdd). Métrol. Mesure de poids des Pays-Bas, équivalant exactement à un décagramme.

LOOF s. m. (lôf). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs ports de la Baltique, et qui vaut, à Libau, 58^{lit},657; à Riga, 68^{lit},269.

LOOHE s. f. (lou-e). Ornith. Oie des Ostiaks, qui a les ailes et le dos d'un bleu lustré.

LOOK s. m. (louk). Gomme ou plutôt résine.

— **Encycl.** Sous le nom de gomme *look*, Murray, dans son *Apparatus medicaminum*, décrit une substance résineuse apportée du Japon, qui, à première vue, ressemble au succin; elle est assez dure pour ne pouvoir être entamée par l'ongle. Elle est transparente, jaunâtre, à cassure vitreuse et ordinairement conchoïde. Guibourt l'appelle copal tendre de l'Inde. V. COPAL.

LOOKOUT, cap de la Nouvelle-Bretagne, dans la Nouvelle-Galles méridionale, sur la côte S. de la mer d'Hudson, à 128 kilom. O.-N.-O. de Henrietta-Maria; par 55° 26′ de latit. N., et 87° 44′ de longit. O. ‖ Cap des Etats-Unis (Caroline du Nord), à l'extrémité méridionale d'une île longue qui dépend du comté de Carteret, et à 104 kilom. S.-O. du cap Hatteras; par 34° 34′ de latit. N., et 78° 57′ de longit. O. ‖ Cap des Etats-Unis (Columbia), sur le grand Océan, près et au S.-O. de l'embouchure de la Killamonke, à 92 kilom. S. de celle de la Columbia; par 45° 20′ de latit. N.

LOOMIS (Elias), mathématicien américain, né aux Etats-Unis vers 1810. Professeur de mathématiques et de physique d'abord dans l'Ohio, puis à l'université de New-York, il s'est fait connaître par la publication de mémoires importants et de plusieurs ouvrages, pour la plupart devenus classiques aux Etats-Unis. Nous citerons, entre autres : *Eléments d'algèbre* (New-York, in-12); *Eléments de géométrie; Trigonométrie et tables de logarithmes; Eléments de géométrie analytique*, *Introduction à l'astronomie pratique; Progrès récents de l'astronomie* (1850); *Traité d'arithmétique théorique et pratique* (1856), etc.

LOON, village et comm. de France (Nord), canton de Gravelines, arrond. et à 13 kilom. de Dunkerque; pop. aggl., 978 hab. — pop. tot., 2,290 hab. Brasserie, moulins.

LOON-OP-ZAND, ville du royaume de Hollande, province du Brabant septentrional, arrond. et à 27 kilom. N.-E. de Bois-le-Duc; 4,000 hab. Elève de bestiaux; fabrication de toiles.

LOON (Théodore VAN), peintre belge, né à Bruxelles, mort en 1630. Il avait déjà acquis une certaine réputation dans son pays, lorsque le désir de perfectionner son talent le poussa vers l'Italie. A Rome, il rencontra Carlo Maratti, avec lequel il se lia intimement et dont il devint, pour ainsi dire, le disciple en peinture, empruntant à ce maître son dessin vigoureux et pur à la fois, la noblesse de ses physionomies, la grandeur dans la composition. Malheureusement, les ombres des tableaux de l'artiste belge ont, suivant l'expression consacrée, poussé au noir. Rome et Florence possèdent un grand nombre de ses productions; mais ses principales œuvres se trouvent à Malines. On voit chez les béguines de cette ville l'*Adoration des mages* et la *Visitation de la Vierge*. L'église des Jésuites renferme le chef-d'œuvre de Loon : *Saint François-Xavier prosterné devant la Vierge et l'Enfant Jésus*.

LOON (Gérard VAN), antiquaire hollandais, né à Leyde. Il vivait au XVIII^e siècle. On lui doit plusieurs ouvrages estimés sur les monnaies et l'histoire de son pays. Les principaux sont : *Histoire métallique des Pays-Bas* (La Haye, 1723-1731, 4 vol. in-4°), trad. en français; *Introduction à la numismatique de Hedendaag* ou *Dissertation sur l'origine des monnaies* (Amsterdam, 1717, in-8°); *Histoire de la basse Hollande* (1734); *Description de la basse Hollande* (Leyde, 1744); *Preuves historiques que le comté de Hollande a toujours été un fief de l'empire germanique* (Leyde, 1748).

LOOPER s. m. (lou-pre). Métrol. Mesure pour les grains, usitée à Groningue et dans le reste de la Frise.

LOOS, ville de France (Nord), chef-lieu de canton, arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Lille, sur la haute Deule; pop. aggl., 3,607 hab. — pop. tot., 6,333 hab. Fabriques de produits chimiques, filatures de lin et de coton; fours à chaux, moulins à huile, distillerie. Les bâtiments d'une ancienne abbaye, fondée en 1140 par Thierry d'Alsace, servent aujourd'hui de maison centrale de détention.

LOOS (Corneille), connu aussi sous le nom de **Cornelius Callidius Chrysopolitanus**, théologien hollandais, né à Gouda vers 1546, mort à Bruxelles en 1595. Il se fit recevoir docteur en théologie à Mayence et fut nommé chanoine à Gouda, sa patrie, d'où il passa dans l'archevêché de Trèves. Condamné et obligé de se rétracter, pour avoir exprimé sur la magie des idées jugées contraires à l'orthodoxie, il se rendit à Bruxelles, où il se résigna à remplir les modestes fonctions de vicaire de paroisse. Toutefois, ayant osé exprimer une seconde fois son opinion sur les sciences occultes, il fut condamné de nouveau à la rétractation, plus à un emprisonnement assez long. Ces persécutions ne firent que le fortifier dans ses errements; il eût sans doute subi une troisième condamnation plus sévère que les précédentes, si la mort n'était venue le prendre. On a de lui : *De tumultuosa Belgarum rebellione sedanda* (Mayence, 1579-1582, in-8°); *Apologia in orationem Ph. de Marnix, pro archiduce Austriæ Matthia* (Luxembourg, 1579, in-4°); *Illustrium Germaniæ scriptorum catalogus* (Luxembourg, 1581, in-12); *De spiritu vertiginis utriusque Germaniæ, in religionis dissidio* (Luxembourg, 1579-1582, in-8°); *Thuribulum aureum sanctarum precationum* (Luxembourg, 1581, in-12); *Ecclesiæ venatus* (Cologne, 1585, in-12). On doit à Callidius une édition du *Térence chrétien* de C. Schonæus.

LOOS (Onésime-Henri DE), alchimiste français, né à Sedan en 1725, mort à Paris en 1785. Il vint se fixer dans cette dernière ville et passa sa vie à étudier les sciences occultes, à chercher la pierre philosophale. On a de lui un ouvrage intitulé : le *Diadème des* *sages* ou *Démonstration de la nature inférieure*, par Philanthropos, citoyen du monde (Paris, 1781, in-12), et une apologie de Nicolas Flamel, *Flamel vengé*, restée manuscrite, dans laquelle il défend cet alchimiste avec une grande éloquence.

LOOS (Philippe-Werner), érudit, né à Bouxviller (Alsace) en 1754, mort à Paris en 1819. Après avoir habité la Prusse, il vint se fixer à Paris. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans l'*Encyclopédie économique et technologique* de Krunitz, dans le *Journal général de littérature étrangère*, etc., on lui doit : *Histoire des plus anciens solitaires chrétiens de l'Orient* (Leipzig, 1787); *Encyclopédie pour les artistes* (Berlin, 1794-1798, 6 vol.); les onze premiers volumes des *Archives des découvertes et inventions modernes* (Paris, 1809 et suiv.)

LOOSA s. m. (lo-o-za). Bot. Syn. de LOASA.

LOOSE (Henri), poëte allemand, né à Stuttgard en 1810. D'abord vicaire à Walheim, il vint se fixer dans sa ville natale pour y cultiver la poésie. Quand survint la révolution de 1848, il embrassa avec ardeur la cause démocratique, et lorsque le mouvement progressiste eut été écrasé en Allemagne, il se réfugia aux Etats-Unis. On lui doit : la *Harpe d'Heckar*, en collaboration avec Frédéric Richter (Tubingue, 1832, in-12); *Lieder* (Stuttgard, 1835, in-12).

LOOSJES (Adrien), littérateur hollandais, né à Harlem en 1761, mort dans la même ville en 1818. Tout en exerçant la profession de libraire dans sa ville natale, il s'adonna à la littérature et composa beaucoup d'ouvrages en vers et en prose, que le public accueillit favorablement. Nous citerons de lui : la *Bataille de Nieuport* et *Gewaarts et Gyzeslar* (1786), drames; *Amélie de Nassau*, tragédie (1786); des romans : *François de Borsselen* (1790-1791, in-8°); *Charlotte de Bourbon* (1792); *Coucy et Jacqueline* (1793); *Louise de Coligny* (1803); *Histoire de Suzanne Bronkhorst* (1806, 6 vol. in-8°); *Vie de Maurice Lynslager* (1808, 4 vol.); *Histoire de Jean de Goldstein* (1810, 4 vol.). Citons enfin de lui un poëme; la *Dernière campagne de Ruyter; Contemplations des quatre âges de l'homme*, poésies (1798), et des *Poésies inédites*, publiées après sa mort.

LOOT s. m. (lôtt). Métrol. Mesure de poids hollandaise, valant une demi-once ou un 32e de livre.

LOOTS (Corneille), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1774, mort vers 1850. D'abord employé de commerce, puis correcteur d'imprimerie, il consacra ses loisirs à cultiver les lettres et publia : *Excellence de l'homme dans la culture des beaux-arts* (1806, in-8°); *Poésies* (1816-1817, 4 vol. in-8°), etc.

LOO-YE, idole chinoise, adorée à Zuruchaitu, sur la frontière sibérienne, et qui est le plus ancien des dieux chinois.

LOOZ, ville de Belgique, province de Limbourg, arrond. et à 15 kilom. S. de Hasselt, ch.-l. de canton; 1,967 hab. Cette ville, autrefois chef-lieu d'un comté, a eu ses seigneurs particuliers depuis Charlemagne. La première race de ces seigneurs s'est éteinte au commencement du Xe siècle, et le comté de Looz devint un domaine de la maison de Hainaut. Rodolphe, fils cadet de Regnier II, comte de Hainaut, en prit possession vers 912 et le transmit à ses descendants. — Rodolphe de Hainaut, comte de Looz, laissa deux fils; l'aîné, Arnoux, n'eut qu'un fils, également appelé Arnoux, qui ne laissa pas d'enfants de Lutgarde, fille du comte de Gand. — Le cadet, Louis de Hainaut, fut père de Baudry, évêque de Liége, à qui son cousin légua le comté de Looz; d'Arnoux III, à qui Baudry fit la cession du comté dont on l'avait institué héritier et qui mourut sans postérité en 1021; et enfin d'Othon, qui a continué la filiation. Ce dernier, mort vers 1067, eut de Lutgarde, comtesse de Namur, Emmon, comte de Looz, père de Sophie, duchesse de Hongrie; de Gertrude, mariée à Guillaume, fils aîné d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Arnoux IV. Celui-ci eut pour successeur au comté de Looz Arnoux V, son fils aîné, qui de son mariage avec Agnès, fille du duc de Bavière, eut : Louis, dont on va parler, et Jean, auteur de la branche des seigneurs de Coswaren, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. — Louis, comte de Looz et de Reyneck, mort en 1171, fut père de Gérard, marié à Marie, fille de Henri III, comte de Gueldre, et tué au siége d'Acre en 1191. De son mariage sont issus : Louis II, comte de Looz, qui épousa Ide, fille de Thierry VIII, comte de Hollande, et qui mourut sans postérité; Gérard, comte de Reyneck; Henri, chanoine de Liége; Arnoux, seigneur de Zuyltes, marié à Adélaïde, fille du comte de Louvain; Guillaume, tué en Zélande en 1206; Thierry, qui assista avec les croisés à la prise de Constantinople, et Arnoux VI, qui a continué la filiation. Celui-ci épousa Jeanne, héritière du comté de Chiny, et mourut vers 1272, ayant eu, entre autres enfants : Jean, dont on va parler; Louis, comte de Chiny; Gérard, seigneur de Chavancy; Arnoux, prévôt de Cologne, puis évêque de Châlons. — Jean, comte de Looz, mort en 1279, avait épousé en premières noces une fille de Guillaume, comte de Juliers, et en secondes noces Isabelle, dame de Condé. Il fut père, entre autres, d'Arnoux VII, qui lui succéda au comté de Looz, et dont le fils, Louis III, n'eut pas d'enfants de Marguerite de Lorraine, qu'il avait épousée en 1316. Le comté de Looz passa alors par succession dans la famille des comtes de Leinsberg. — Thierry d'Heinsberg, comte de Looz, n'ayant pas eu d'enfants de Cunégonde, fille d'Ebrard, comte de La Mark, institua pour son héritier Godefroy d'Alembroug ou d'Heinsberg. Celui-ci vendit le comté de Looz à Arnoux de Rumigny et à Guillaume du Hamal, lesquels, après quelques contestations, le cédèrent, moyennant indemnité, à l'évêque de Liége. Il a fait partie des domaines de cet évêché jusqu'à la Révolution de 1789.

LOPADUSA, nom ancien de l'île de LAMPÉDOUSE.

LOPATINSKY (Théophylacte), prélat russe, né en Volhynie, mort à Saint-Pétersbourg en 1741. Il devint successivement préfet et recteur de l'Académie de Moscou (1708), archimandrite du monastère de Tchoudovo, évêque de Tver (1721) sous Pierre Ier, dont il s'était acquis la bienveillance, archevêque de la même ville et vice-président du synode sous Catherine Ire. Opposé aux innovations introduites dans l'Eglise russe par les Allemands sous Pierre Ier, il publia pour les combattre, sous Pierre II, la *Pierre de la foi*, ouvrage composé par son ami Javorski, fut arrêté pour ce fait après l'avénement de l'impératrice Anne (1732), et jeté dans un cachot au-dessous de la Néva, d'où il sortit, perclus de ses membres, pour être rétabli sur son siége, lorsque, en 1740, Ivan IV monta sur le trône. Outre des *Sermons* (1722), on lui doit : *Réfutation des erreurs de Raskolniks* (1742); *Miroir de l'âme brûlant de l'amour de Dieu* (1782), etc.

LOPATKA, cap de l'extrémité orientale de l'Asie, terminant la pointe méridionale de la presqu'île du Kamtchatka, par 51° de latitude N., et 154° 25′ de longitude E.

LOPE DE RUEDA, auteur dramatique espagnol, né à Séville en 1500, mort à Cordoue en 1565, qu'on a surnommé avec raison le **Thespis de l'Espagne**. Il exerça d'abord la profession de batteur d'or, puis il se fit écrivain dramatique et acteur, et visita les principales villes de sa patrie dans lesquelles il fit représenter ses pièces, saynètes populaires, rapides et joyeuses, appelées *pasos*. Cervantes, qui dans son enfance l'avait vu jouer, parle avec admiration de ses poésies pastorales, de son talent mimique, et nous donne de curieuses particularités sur la simplicité décorative des représentations. « Au temps de ce célèbre Espagnol, dit-il, tout le matériel d'un directeur de spectacle tenait en un sac de toile, et consistait en quatre vêtements de peaux de mouton blanches, garnies de cuir doré, quatre barbes, quatre perruques et quatre houlettes, un peu plus ou un peu moins. Les comédies étaient des dialogues ou des sortes d'églogues, entre deux ou trois bergers et quelques bergères. On les égayait et les allongeait de deux ou trois intermèdes, où paraissait tantôt une Moresque, tantôt un ruffian, tantôt un niais et tantôt un Basque, personnages que ledit Lope représentait, ainsi que beaucoup d'autres, au naturel et de la meilleure façon qui se puisse imaginer. Il n'y avait en ce temps-là ni machines ni défis entre Mores et chrétiens, à pied ni à cheval. Il n'y avait point de figure qui sortît ou parût sortir du centre de la terre par une trappe du théâtre, que composaient quatre bancs mis en carré avec quatre ou six planches dessus, le tout ne s'élevant guère que de 4 pieds au-dessus du sol. On ne voyait pas davantage descendre du ciel des nuages chargés d'anges ou d'âmes. La décoration du théâtre était une vieille couverture tendue avec deux cordes des deux côtés, formant ce qu'on appelle le vestiaire. Derrière étaient placés les musiciens qui chantaient sans guitares quelque ancienne romance. »

Il avait vu tout cela, l'ami Cervantes, et, à ce qu'il en raconte, on sent combien plaisaient au public tous ces personnages à la langue bien pendue que faisait parler et que représentait si bien le vieux Lope de Rueda, tout ce monde de Moresques, de ruffians, de niais et de Basques. Le vif souvenir en était resté à l'auteur de *Don Quijote*, et il n'a eu garde, lui, génie essentiellement original, fin et populaire à la fois, de se scandaliser de ces peintures pleines de relief et de vie, et de les trouver au-dessous de la dignité d'une bonne plume. Et qu'on ne croie pas d'ailleurs qu'en ce théâtre primitif, villageois ou picaresque, se rencontrassent des choses qui, même de loin, frisassent l'obscénité. Il y a de bien autres indécences et licences dans le théâtre si vanté de Lope de Vega. Rien de plus moral et de mieux observé, au contraire, de plus philosophique en même temps, que certains *pasos* de Lope de Rueda, les *Olives*, par exemple. Jean de Timoneda a publié les œuvres de Lope de Rueda, après sa mort, sous les titres suivants : *Las primeras dos elegantes y graciosas comedias del excel. poeta Lope de Rueda. Estas son :* Eufrosina, Armefina (Valence, 1567, in-8°; réimprimées à Séville en 1576, in-8°); *Dos Comedias : Com. de los* Desengaños; *Com.* Medora; *Dos coloquios pastoriles : Col. de* Camila; *Col. de* Tymbria (Valence, 1567, et Séville, 1576, in-8°); *El Deleitoso*. Ces divers recueils contiennent quatre comédies, deux pastorales, dix *pasos* ou dialogues en prose, et deux dialogues en vers. Le caractère du théâtre de Lope de Rueda est tout à fait primitif, mais c'était la révélation d'un art nouveau.

LOPE DE VEGA CARPIO (Felix), l'un des plus célèbres poëtes de l'Espagne, né à Madrid le 25 novembre 1562, mort dans la même ville le 25 août 1635. Voici avec quels termes pompeux le docteur Juan Perez de Montalban, l'ami et le panégyriste de Lope de Vega, commence la biographie du grand dramaturge : « Felix de Vega et Francisca Fernandez, tous les deux appartenant à la noblesse, furent les heureux père et mère du docteur Frey Lope Felix de Vega Carpio, le prodige de l'univers, la gloire de la nation, le lustre de la patrie, l'oracle de la langue, le centre de la renommée, le point de mire de l'envie, le souci de la fortune, le phénix des siècles, le prince des vers, l'Orphée des sciences, l'Apollon des Muses, l'Horace des poëtes, le Virgile de l'épopée, l'Homère de la poésie héroïque, le Pindare des lyriques, le Sophocle des tragiques et le Térence des comiques. » Nous ne pouvons nous empêcher de sourire de cette pompeuse introduction, et de déclarer même tout d'abord que ce qu'il y a de plus prodigieux chez Lope de Vega, c'est le nombre de ses ouvrages, c'est la fertilité d'imagination qui s'est déployée sur tant de sujets divers, plus encore que les ouvrages eux-mêmes, quelque mérite poétique qu'on trouve dans la plupart d'entre eux.

Lope, dans son épître adressée à une dame lettrée, la *Poetisa Amarillis*, assure que son père quitta la vallée de Corriedo et le sol de Vega, pour suivre à Madrid une Hélène espagnole, et toutefois grecque, c'est-à-dire trompeuse, que sa mère jalouse suivit l'infidèle et qu'on doit sa naissance à leur réconciliation :

Falta dinero alli : la tierra es corta.
Vino mi padre del solar de Vega;
Asi a los pobres la nobleza exhorta.
Siguio le hasta Madrid, de celos ciega
Su amorosa muger, porque el queria
Una española Helena, entonces Griega.
Hicieron amistades, y aquel dia
Fue piedra en mi primero fundamento
La paz de sa celosa fantasia.

Le père de Lope était un peu poëte lui-même. Le fils trouva dans les papiers du père quelques vers qui lui parurent aussi bons que les siens. D'après Montalban, et pour continuer de prendre notre poëte au berceau, Lope de Vega fut baptisé le 6 décembre, dans la paroisse de Saint-Michel. Le biographe enthousiaste affirme que l'on voyait dans les yeux de Lope, dès l'âge de six ans, toutes les comédies qu'il devait composer plus tard; à cinq ans, il lisait le latin aussi bien que l'espagnol, et comme il ne savait pas tenir une plume encore, il partageait son déjeuner avec les grands de sa classe, pour qu'ils écrivissent ce qu'il leur dictait. En deux années, il apprit à fond la grammaire et la rhétorique; à douze ans, il possédait en sus tous les arts d'agrément; il dansait, chantait, tirait l'épée à merveille, parce qu'il savait, c'est toujours Montalban qui parle, que ces trois arts sont indispensables à un bon poëte, comme le dit Horace dans sa neuvième satire, les vers ayant, selon l'auteur romain, une certaine conformité avec les évolutions des pieds dans l'exercice de la danse, les mouvements des mains dans la science de l'escrime et l'intonation de la voix dans l'harmonie de la musique. Lope de Vega nous apprend lui-même qu'il écrivit une comédie entre onze et douze ans.

Lope se voyant devenir un homme, et ayant perdu son père, eut l'envie naturelle aux jeunes gens de voir du pays; il s'adjoignit un sien ami nommé Fernand Manoz, possédé du même désir, et tous les deux, la bourse garnie de ce qu'ils crurent nécessaire à leur voyage, se mirent en route un beau matin, sans avertir personne, comme on fait l'*école buissonnière;* ils se rendirent à pied à Ségovie et ils achetèrent pour quinze ducats un roussin d'assez belle apparence; ils arrivèrent à Astorga, où ils commencèrent à s'apercevoir que le monde était plus grand qu'ils ne l'avaient cru; ils revinrent sur leurs pas, et la monnaie leur ayant manqué à Ségovie, ils s'en allèrent au quartier des orfèvres, l'un pour échanger quelques doublons, l'autre pour vendre une chaîne; l'orfèvre auquel ils s'adressèrent les prit pour de petits Lazarilles de Tormes, il avertit la justice qui mit aussitôt la main sur les deux vagabonds; le juge, reconnaissant tout de suite, heureusement, qu'il n'avait affaire qu'à deux étourdis, les renvoya à Madrid sous la conduite d'un alguazil, avec les doublons et la chaîne. C'était un digne magistrat.

De retour à Madrid, Lope, qui avait continué d'écrire, fit hommage de plusieurs pastorales, et, entre autres, de la pastorale de Jacinto, à l'évêque d'Avila, qui s'intéressa à lui. Il entra alors sous ses auspices à l'université d'Alcala, où il demeura quatre années. Il apprit que le duc d'Albe, le petit-fils du célèbre capitaine, Mécène des jeunes poëtes du temps, était à Madrid; il alla le trouver et lui plut tellement que le duc d'Albe le garda comme secrétaire. Ce fut dans sa maison et pour lui plaire qu'il composa son *Arcadie*, énigme mystérieuse, dit Montalban, où, sous le costume d'humbles pasteurs, le poëte mettait en scène de hauts personnages. Il publia ce poëme en 1598.

C'est pendant son séjour chez le duc d'Albe, aux environs de Madrid, que, venant fréquemment dans cette ville pour les affaires de son patron, il devint amoureux de doña Isabelle d'Urbina, belle sans artifice, spirituelle sans être précieuse, et vertueuse sans affectation, assure Montalban, et, de plus, fille du roi d'armes de la cour.

Il l'épousa et quitta la maison du duc, pour vivre avec elle; mais un événement fâcheux vint détruire tout à coup son bonheur conjugal. Il y avait à Madrid un gentilhomme de peu de fortune, mais d'un certain rang, qui se faisait bien venir dans les sociétés en médisant du tiers et du quart, une sorte de parasite; ce personnage exerça son esprit aux dépens de Lope et de ses compositions : le poëte le sut. Il était prompt à la réplique, ce dont il a donné maintes preuves, et notamment dans sa guerre avec Gongora, qui lui reprochait les dix-neuf tours gravées sur son blason, en ajoutant qu'il fallait beaucoup de vertu pour tant de tours. On ne sait si le gentilhomme avait fait aussi allusion aux dix-neuf tours; mais Lope s'emporta et répondit par des vers satiriques que son adversaire jugea dignes d'être relevés par l'épée et non par la plume. Il envoya un défi à Lope; nous avons constaté que celui-ci possédait une certaine force dans l'art de l'escrime. Il le fit trop voir en blessant son antagoniste si grièvement qu'il le mit en danger de mort. Les duels si fréquents en Espagne, et si communs dans les comédies de Lope, n'en étaient pas moins défendus. Lope se vit obligé de chercher son salut dans la fuite : après quelques semaines de prison, il se retira à Valence, loin de son aimable épouse. Cet exil dura plusieurs années; à son retour, lorsqu'il put reparaître à Madrid, car ces affaires finissaient toujours par s'arranger, il retrouva l'affection inaltérable de sa femme, mais il ne lui fut pas permis de jouir longtemps de sa félicité. Doña Isabelle mourut.

En ce moment se projetait la fameuse descente en Angleterre, qui eut une si triste destinée; on sait ce que devint la flotte nommée l'*Armada*, préparée pour venger Marie Stuart, et que l'amiral Drake et les vents dispersèrent de compagnie. Cette flotte rentra misérablement, et considérablement diminuée, dans les ports de Cadix. Lope était allé s'embarquer à Lisbonne comme soldat pour faire partie de l'expédition à côté d'un frère chéri, alferez (enseigne), qu'il eut la douleur de voir tomber sous une balle hollandaise. Il revint triste, découragé, tout en faisant des vers, et entra en qualité de secrétaire chez le marquis de Malpica d'abord, et puis chez le jeune comte de Lemos.

Les charmes de la belle Juana de Guardio lui firent oublier ses malheurs et les regrets qu'il donnait encore à Isabelle. Son cœur se renflamma. Il épousa doña Juana, et il en eut deux enfants, un fils et une fille. Mais Lope n'était pas né pour être longtemps heureux en famille; il perdit son fils âgé de six ans, et sa femme désespérée ne tarda pas à suivre l'enfant au tombeau.

Arrêtons-nous un instant sur les quelques jours de joie qu'il connut dans ce second mariage. Il a chanté les plaisirs du bonheur domestique en homme qui les comprenait vivement. Sa plume a tracé un tableau charmant de la vie intime; il a revêtu l'existence conjugale des plus attrayantes séductions : « Les tempêtes de l'amour étaient enfin apaisées, dit-il; je n'avais plus à redouter ses fureurs. Chaque matin, avec l'aurore, je voyais s'éveiller à mes côtés l'aimable et gracieux visage de ma douce épouse, sans souci de savoir par quelle porte m'évader. Je voyais, brillantes de l'éclat du lis et de la rose, les joues de mon petit Carlos, qui ravissait l'âme par la gentillesse de son babil enfantin, et je m'oubliais à le voir folâtrer et bondir comme un agneau sur le pré. Chacune des paroles bégayées par cette jeune langue, encore inhabile à s'exprimer, était pour moi comme un oracle et nous nous disputions les lèvres chéries qui l'avaient prononcé. Je m'habillais lentement, je remerciais l'éternelle Providence des biens qu'elle m'avait accordés; ensuite, je me retirais pour aller consulter mes livres et pour écrire. Souvent l'heure du repas arrivée, comme on m'appelait, je répondais avec humeur qu'on me laissât tranquille, tant l'étude est séduisante, tant elle nous captive fortement. Mais, tout perles et tout fleurs, mon petit Carlos paraissait pour m'appeler à son tour. M'illuminant de ses regards et m'entourant de ses bras, il m'entraînait par la main; et moi, l'âme enchantée, je le suivais jusqu'au siége où il m'établissait à côté de sa mère. »

Rien de plus gracieux, rien de plus vrai que cette peinture heureusement reproduite par M. Damas-Hinard, dans son excellente introduction aux chefs-d'œuvre du théâtre espagnol.

Montalban ne dit pas (il se serait bien gardé de révéler les faiblesses de son ami) qu'après la mort de doña Juana, sa seconde femme, quelque chagrin qu'il eût de cette perte, Lope connut encore les délices de la paternité. Montalban passe sous silence des délices qui ne furent pas légitimes, et nous montre son héros entrant immédiatement dans l'ordre de Saint-François. Avant de revêtir l'habit ecclésiastique, Lope de Vega donna encore quelques pensées au monde et céda aux tentations que, d'après son panégyriste, il prenait soin d'éviter. Le poëte, de ses relations avec Maria de Luxan, eut, en 1605, une fille qui mourut religieuse en 1688, et un fils, don Lope Felix, né en 1616 et qui mourut dans un naufrage à l'âge de quinze ans. Moins discret que son biographe, Lope de Vega a parlé plusieurs fois de ce fils, qu'il appelait don Felix de Carpio y Luxan, et auquel il dédia une poésie intitulée *El Verdadero amante*, le *Véritable amant*, et une des premières comédies qu'il ait composées.

Nous emprunterons de nouveau à M. Damas-Hinard une partie de l'épître dédicatoire de Lope de Vega à son fils, mais en faisant remarquer que M. Damas-Hinard s'est trompé en croyant ou en essayant de croire, avec une discrétion digne de Montalban, que ce fils était un enfant de doña Juana. Si Lope avait eu ce fils de sa femme, Montalban l'aurait dit, et il s'exprime, au contraire, d'une façon très-nette sur les deux seuls enfants issus du second mariage du poëte. « Il lui naquit un garçon et une fille, ce qui est le plus grand bonheur qui puisse arriver à des époux, parce que le père chérit la fille, la mère chérit le fils, chacun donnant son affection selon son goût; mais à l'âge de six ans mourut Carlos, le premier né, et il ne resta à Lope que doña Felicia de la Vega, qui vit encore, mariée à Luis de Uztagui. » Il n'est pas question le moins du monde du petit Lope, lequel n'était pas né, ni de sa sœur *Marula*, dont Montalban parle plus tard sans avouer qu'elle est la fille de son ami, quoique Lope ne s'en soit pas caché non plus, puisqu'il lui a adressé plusieurs fois des vers en prenant la qualité de père. M. Damas-Hinard a commis une autre erreur en mettant la pastorale de *Jacinto* à la place du *Verdadero amante*, que Lope dédia à son fils naturel; mais il a traduit fidèlement ce passage de l'épître dédicatoire.

« Si le malheur ou vos dispositions naturelles voulaient que vous fissiez des vers (ce dont Dieu vous préserve), que, du moins, la poésie ne soit pas votre unique occupation... S'il m'est permis de me citer en exemple, alors même que vous vivriez beaucoup d'années, vous rendrez difficilement à votre patrie autant de services que moi; cependant, quelle a été ma récompense? Une maison fort modeste, une table à l'avenant et un petit jardin dont la culture est ma seule distraction... La gloire, dites-vous, me dédommagera!... Ne le croyez point : rappelez-vous cet emblème adopté par un savant de notre temps et consistant en un miroir suspendu à un arbre contre lequel des enfants lancent des pierres, *periculosus splendor*... J'ai écrit neuf cents comédies, douze livres en prose et en vers sur divers sujets, et tant d'autres ouvrages que ce qui est imprimé n'égale pas, tant s'en faut, ce qui est à imprimer encore. Eh bien! Je me suis attiré des ennemis, des jalousies, de la haine, des soucis; j'ai perdu un temps précieux et atteint la vieillesse, *non intellecta senectus*, comme dit Ausone, sans pouvoir vous laisser autre chose que ces avis futiles. Je vous dédie cette comédie, parce que je l'ai écrite à l'âge où vous êtes et pour que vous voyiez bien, quoique cet ouvrage ait été applaudi, quelle fut la faiblesse de mes commencements; à condition que vous ne me prendrez pas pour modèle, car cela vous exposerait à être, comme moi, applaudi de la foule, mais estimé de peu de gens. Dieu vous garde! » Il est probable que Lope de Vega, dont nous ne voulons pas suspecter la bonne foi, ne se trouvait pas, en effet, très-enrichi par les 130 francs qu'il recevait pour chacune de ses pièces, d'autant que l'aumône ouvrait à chaque instant sa bourse; et ses richesses, dont parle Montalban, qui semble en désaccord avec son héros sur ce point, ne lui vinrent sans doute que plus tard et lorsqu'il n'en avait plus besoin que pour continuer de faire du bien aux autres. Il vécut encore quinze ans après cette épître, et sa réputation augmentant sans cesse lui attira les hommages des grands et de la cour. Le duc de Sessa surtout se montra très-généreux pour lui pendant les dernières années de sa vie.

Montalban affirme que l'égalité de son humeur n'était troublée dans le monde que par les personnes qui prenaient du tabac en compagnie, par celles qui teignent leurs cheveux gris, par les hommes qui parlaient mal des femmes, par les prêtres qui croyaient aux gypsies, et enfin par les gens qui, sans avoir l'intention de se marier, demandaient leur âge aux autres. Ces antipathies n'annoncent pas un caractère insociable; elles témoignent d'une gaieté aimable qu'il portait dans toutes ses actions, jusqu'au moment où la dévotion s'empara de lui, et vint lui mettre en main une discipline avec laquelle, assure-t-on, il se fustigeait jusqu'au sang.

Lope, quoique ecclésiastique et familier du saint office, n'en continua pas moins d'écrire des comédies; mais à force d'entendre dire que ses pièces causaient un grand dommage aux mœurs, il ne composa plus bientôt que des comédies saintes, avant de cesser tout à fait ce travail. Sa facilité était extraordinaire; Montalban en raconte un exemple, et le fait d'autant plus volontiers qu'il a joué un rôle dans l'aventure; ils avaient entrepris en collaboration, car la collaboration était connue dès cette époque, une comédie, intitulée : le *Tiers ordre de Saint-François;* à chacun revenait un acte à faire, le troisième à eux deux, les comédies espagnoles ne comptant que trois actes ou plutôt trois journées, pour leur donner leur nom. Chacun fit son acte en un jour; le troisième restait à faire pour le lendemain matin. Montalban se leva à deux heures, et termina sa tâche à dix. Il croyait avoir devancé son ami. Il sortit de sa chambre, et rencontra dans le jardin Lope, occupé à arroser ses fleurs; il s'en alla gaillardement vers lui en se frottant les mains, croyant le prendre en défaut. Mais Lope, qui ne s'était levé qu'à cinq heures, avait eu le temps d'écrire sa moitié d'acte en y ajoutant une épître en cinquante tercets. Cette prodigieuse fécondité faisait dire à Lope qu'une centaine de ses pièces avaient été composées et jouées en vingt-quatre heures. Elles passaient immédiatement de son cabinet sur la scène. Cette unité de vingt-quatre heures était la seule qu'il respectât, quoiqu'il connût celle d'Aristote et que quelquefois il gémît en disant que, lorsqu'il commençait un ouvrage, il mettait sous clef Plaute et Térence, afin de ne pas entendre leurs reproches.

La vie religieuse de Lope fut exemplaire; il avait fait construire dans sa maison un oratoire où il disait la messe; il ne pouvait célébrer le saint sacrifice sans verser des larmes abondantes; il visitait les hôpitaux, délivrait les prisonniers, donnait des secours aux pauvres et remplissait exactement tous les devoirs de sa profession. Il eut le fatal honneur de conduire au bûcher, dans un auto-da-fé, un juif qui, dans un accès de folie, avait arraché une hostie des mains d'un prêtre officiant et l'avait foulée aux pieds. Malgré sa foi, son cœur sensible dut éprouver dans cette circonstance une douloureuse émotion. Il tomba malade, en 1633, au sortir d'une séance où il était allé soutenir une thèse de médecine et de philosophie; on l'emmena chez lui, et mal soigné, selon Montalban, par deux chirurgiens qui ne comprirent rien à sa maladie, il se sentit mourir. Le médecin du roi, qui vint le visiter, lui conseilla de demander les derniers sacrements. Il le fit et expira un dimanche, après avoir donné de grandes marques de contrition, en prononçant les noms de la Vierge et de Jésus. Ses funérailles furent magnifiques, toute la ville suivit son convoi. Il fut universellement regretté.

La considération qui s'attacha à la mémoire de Lope de Vega fut telle, que son nom passa en proverbe comme celui du Cid. Les Espagnols disent encore pour attester la bonté d'une chose : *Es de Lope* (elle est de Lope).

Il faudrait un volume d'analyses pour faire connaître toute la variété des créations de Lope de Vega. Résumons en quelques mots le caractère de son génie. Il est impossible de ne pas reconnaître son immense supériorité sur ses devanciers dans le plan même de ses comédies, tout irrégulières qu'elles nous paraissent, dans le développement de l'action, auquel il fait concourir une foule de personnages secondaires, et dans la prodigieuse vivacité du dialogue; il faut le louer surtout de la grâce qu'il a su répandre sur ses personnages féminins. Il a décrit d'une manière admirable la tendresse et la constance des femmes et leur généreux dévouement; il a observé en général les lois posées par Horace, car il a fait parler le vieillard en vieillard, le jeune homme en jeune homme, le roi en roi, le villageois en villageois, justice qu'il se rendait du reste à lui-même; de plus, il exprime à merveille les sentiments chevaleresques, sentiments que le don Quichotte de Cervantes n'avait pas voulu ébranler dans leur essence morale et qui, débarrassés des folies des Amadis et des Galaor, se continuaient comme une tradition d'honneur et de loyauté. La fécondité de Lope nuisit seule à l'ordonnance de ses pièces et l'empêcha d'atteindre à la puissance d'intérêt que nous trouvons chez nos grands poëtes. Ajoutons que sa liberté était entravée à toute heure par les théologiens, qui ne cessaient de demander l'interdiction de ses pièces comme désastreuses pour les mœurs, et qui obtenaient quelquefois cette interdiction du conseil, ce qui le forçait à se renfermer dans le genre des comédies de saints, les *autos sacramentales;* il n'en était que plus populaire. Ce que M. Victor Hugo a dit d'Eschyle, on peut l'appliquer à Calderon, à Lope de Vega, et à la plupart des poëtes espagnols : « Etre sacerdotal, c'était une haute façon d'être national. »

Lope de Vega, ayant vu que de son vivant on lui attribuait, à cause de sa réputation, une foule de comédies qu'il n'avait point faites, voulut plusieurs fois en citer les titres et le nombre.

Dans son ouvrage intitulé le *Pèlerin en sa patrie*, de 1604 à 1608, il confesse avoir écrit deux cent trente comédies, et il en donne la liste.

En 1609, dans l'*Art de faire des comédies* (*Arte de hacer comedias*), il dit :

Tengo ya escritas
Con una que he acabado esta semana
Quatrocientas ochenta y tres comedias.

(J'ai déjà écrit, en y comprenant une que j'ai achevée cette semaine, quatre cent quatre-vingt-trois comédies.)

Dans l'année 1618, parut la 11e partie de ses comédies, approuvée par lui (ce n'est seulement qu'à partir de la 9e partie que Lope de Vega reconnut comme de lui les comédies insérées dans cette collection), et il y avoue huit cents ouvrages dramatiques.

Dans la 14e partie, en 1620, il élève leur nombre à neuf cents.

Dans la 20e partie, en 1625, il va jusqu'à mille soixante-dix.

Dans l'églogue à Claudio, il arrive à quinze cents.

Ainsi on peut dresser le petit tableau suivant :

1604	230
1609	483
1618	800
1620	900
1625	1,070
1632	1,500

Montalban ajoute que, dans ce nombre de 1,500, il ne faut pas comprendre les *autos sacramentales*, qui s'élevaient bien à quatre cents, et qui dépassaient même ce chiffre.

On peut donc porter au compte de Lope de Vega dix-huit cents pièces de théâtre; on est allé même jusqu'à deux mille deux cents.

D'après un examen approfondi, dû à don Cagetano Alberto de la Barrera y Legrada, auteur du *Catalogo bibliografico y biografico del teatro antiguo español*, 608 pièces restent seulement connues, et voici le tableau qu'il offre à ce sujet :

Comédies de Lope, imprimées dans sa collection spéciale	290
Dans les collections de divers auteurs.	76
Publiées à part et reconnues pour être de lui.	37
Publiées à part et lui appartenant selon toute probabilité	16
Publiées à part et douteuses	47
Inédites, citées dans le *Pèlerin en sa patrie* et connues de tout le monde.	106
Inédites, non citées dans le *Pèlerin*, et conservées en différentes bibliothèques	11
Incertaines, pour diverses raisons	25
Total.	608
Autos, nombre total.	42

Ainsi donc, ajoute le bibliophile, d'après mon calcul et un minutieux résumé de dates et de notices, les pièces de Lope de Vega dont les titres sont connus sont au nombre de six cent huit. Si l'on écarte les cent six que nous ne connaissons que par les listes du *Pèlerin*, et les soixante-trois qui n'ont pas une authenticité certaine, le répertoire actuel de Lope de Vega se réduit à quatre cent trente-neuf comédies.

Nous nous contenterons de donner les titres des principales; un assez grand nombre d'entre elles ont leur analyse dans le *Grand Dictionnaire*. Parmi les comédies, la partie la plus brillante de l'œuvre du grand poëte, nous citerons : la *Jolie laide;* les *Miracles du mépris;* l'*Eau ferrée de Madrid;* les *Fleurs de don Juan;* les *Fous de Valence; Par le pont, Jeanne;* les *Caprices de Belise;* l'*Hameçon de Fenice;* la *Porteuse d'eau;* l'*Argent fait la noblesse;* le *Moulin;* toutes ces comédies sont en vers et en trois actes, ou trois journées; la *Dorothée*, longue comédie en prose, jetée dans un moule tout shakspearien, doit être mise à part. Parmi les drames : l'*Etoile de Séville*, un vrai chef-d'œuvre; le *Prince parfait;* l'*Incendie de Rome;* les *Sept infants de Lara;* le *Dernier Goth d'Espagne;* le *Châtiment sans vengeance*, le plus sombre de tous les drames de Lope; le *Mariage dans la mort;* les *Aventures de Bernard de Carpio;Mudarra le Bâtard*, etc.

En dehors de ses innombrables pièces de théâtre, Lope de Vega a encore composé de grandes épopées : l'*Arcadie;* la *Belle Angélique;* la *Jérusalem conquise*, où il essaye de lutter avec le Tasse; la *Couronne tragique*, où il chante Marie Stuart; *Circé; Andromède*, poëmes médiocres; la *Dragontea*, invective épique, dirigée contre Drack, le destructeur de l'armada et des colonies espagnoles; *San-Isidro*, poëme et *autos* en l'honneur du saint de Madrid; la *Gatomachie,* poëme héroï-comique très-spirituel. Ses autres poésies renferment des pièces lyriques de toutes sortes : romances, sonnets, cantiques; des églogues, des idylles, des épîtres. Il n'est pas un seul genre dans lequel Lope ne se soit exercé, et toujours avec son génie facile et brillant.

La meilleure édition des pièces authentiques de Lope de Vega se trouve dans la belle collection espagnole Rivadeneyra (4 vol. gr. in-8o); il en a été fait un choix judicieux dans la bibliothèque étrangère Dramard-Baudry (in-8o); M. Damas-Hinard a donné une traduction des meilleures comédies (1842, 2 vol. in-18), et enfin M. Ernest Lafont, dans son *Etude sur Lope de Vega* (1859, in-18), en a traduit deux ou trois et analysé sommairement un très-grand nombre.

LOPES (Fernand), chroniqueur portugais, né vers 1380, mort en 1449. D'abord secrétaire du frère du roi dom Henrique, il fut chargé par João Ier de la garde des archives (1418), puis devint garde général des archives du Portugal. Lopes visita alors les bibliothèques du Portugal, et réunit un nombre considérable de matériaux pour écrire les chroniques des rois. Vers la fin de sa vie, il se démit de ses fonctions et fut remplacé, comme archiviste, par Eanez de Azurara. Lopes fut un historien laborieux, exact, doué d'un remarquable esprit critique, et un excellent écrivain. On lui doit : *Cronica del rey dom Pedro Ier* (Lisbonne, 1753, in-4o) et *Cronica do senhor Fernando Novio, rey de Portugal*, publiée dans la *Colleçao de livros ineditos de historia portugueza.*

LOPES (Pedro), poëte latin portugais de la première moitié du xviie siècle. Tout en exerçant l'art médical, il cultiva la poésie avec succès, et il a laissé les ouvrages suivants : *Poesis philosophica de rebus quas physici non naturales vocant* (Coïmbre, 1618, in-4o); *Flosculus medicinæ* (Lisbonne, 1620, in-8o); *Dulcis miscellania diverso poemate* (Malaga, 1637, in-4o); *Epigrammata in laudem Lupi da Vega Carpio.*

LOPES (Francisco), littérateur portugais, né à Lisbonne; il vivait au xviie siècle. Il composa, soit en vers, soit en prose, de nombreux écrits qui eurent du succès de son temps et dont les principaux sont : *Saint Antoine de Lisbonne*, poëme (Lisbonne, 1610); *Faits héroïques et miracles de saint Xavier* (1622, in-fol.); *Honneur de la patrie* (1628); *Gloire du Portugal* (1641); *Passe-temps honnête* (1658-1659, 2 vol.), recueils de poésies.

LOPES DA VEIGA (Antonio), poëte espagnol, d'origine portugaise, né à Lisbonne en 1586, mort à Madrid en 1656. Il habitait cette dernière ville et figurait avec honneur parmi les beaux esprits de la cour. On lui doit, entre autres œuvres : *Lirica poesia* (Madrid, 1620, in-8o); *El perfecto senhor* (Madrid, 1624, in-8o); *Heraclito y Democrito de nuestro siglo* (Madrid, 1641, in-4o).

LOPEZ-GONZALVO, cap de l'Afrique occidentale, sur les côtes de la Guinée et à la limite N. du royaume de Loango; par 0° 36' de lat. S. et 6° 24' de long. E. Il est escarpé et couvert d'arbres, et forme la pointe N.-O. d'une île qui ferme, au S.-O., la baie de Nazareth, et qui n'est séparée du continent que par un canal étroit. De mars à juin, le courant y porte au S., et, durant les autres saisons, au N.

LOPEZ (Yago), peintre espagnol, né à Tolède vers 1465, mort vers 1530. Elève de Antonio del Rincon, il décora la cathédrale de Tolède et le grand théâtre de l'université de Alcala de Henarès; mais, par malheur, le temps a détruit la majeure partie des œuvres de ce maître, un des plus remarquables de son siècle dans le genre gothique.

LOPEZ (Pedro), vétérinaire espagnol du xvie siècle, qui jouissait d'une grande réputation dans son art. On lui doit : *Libro de Albeyteria que tracta del principio y generacion de los cavallos* (Logrono, 1588, in-fol.).

LOPEZ (Juan), prélat et hagiographe espagnol, né à Borja (Aragon) en 1524, mort en 1632. Il entra dans l'ordre des dominicains et dut à sa réputation comme prédicateur d'être nommé, en 1595, évêque de Cortone (Calabre), puis de Monopoli (Pouille). S'étant retiré dans un couvent en 1608, il prolongea ses jours jusqu'à l'âge de cent huit ans. Ses principaux ouvrages sont : *Epitome SS. Patrum* (Rome, 1596, 4 vol. in-fol.), abrégé utile et estimé; *Historia general de Santo-Domingo y de su orden* (Valladolid, 1613-1622, 4 vol. in-fol.).

LOPEZ (Gregorio), écrivain religieux espagnol, né en 1542, mort en 1596. Sa vie offre d'étranges contrastes. On le voit d'abord, dès son enfance, suivre, dans les montagnes de la Navarre, un ermite dont il se fait le disciple dévoué. Puis tout à coup il figure comme page à la cour d'Espagne, et enfin il s'embarque à l'âge de vingt ans pour la Vera-Cruz et va se construire, aux environs de Zacotecas, un ermitage dans lequel il fait pénitence pendant trente ans. On lui doit : *Explicacion del Apocalipse* (Madrid, 1678, in-4o), dont Bossuet faisait, dit-on, grand cas.

LOPEZ (Duarte), voyageur portugais, né à Benavente (Estramadure), vivait dans la seconde moitié du xvie siècle. S'étant rendu au Congo en 1578, il resta neuf ans à Loanda, résidence du roi de ce pays, et fut chargé par ce prince de se rendre à Rome et en Portugal (1587) pour solliciter l'envoi de missionnaires en Afrique. Le pape et le roi de Portugal n'accordèrent aucune attention à ses demandes; Lopez retourna néanmoins au Congo, mais depuis lors on n'entendit plus parler de lui. D'après ses notes, Pigafetta a rédigé un très-intéressant ouvrage intitulé : *Relatione del reame di Congo* (Rome, 1591, in-4o).

LOPEZ (Alonzo), médecin, poëte et critique espagnol, surnommé le **Pinciano**, qui vivait dans la seconde moitié du xvie siècle. Pendant les loisirs que lui laissaient ses devoirs de médecin attaché à la personne de Marie de Castille, fille de Charles-Quint, il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Philosophia antiqua poetica* (Madrid, 1596, in-4o); *El Pelayo*, poëme (Madrid, 1605, in-8o); *Hippocratis prognosticum* (Madrid, 1596, in-4o). Lopez était un médiocre poëte, mais un critique d'un véritable talent.

LOPEZ (Francisco), peintre espagnol, qui vivait à Madrid à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie. Elève de Gaspard Becerra, il a décoré de ses compositions le palais Royal de Madrid, le Prado et le monastère de Monserrate en Catalogne.

LOPEZ (Duarte), compositeur portugais qui vivait au xvie et dans la première moitié du xviie siècle. Elève de Manoel Mendez d'Evova, il acquit, comme musicien, une grande réputation et devint maître de chapelle à la cathédrale de Lisbonne, puis recteur de l'évêché diocésain. Cet artiste vécut plus de cent ans. Parmi ses œuvres musicales, dont le style a de l'analogie avec celui de Benevoli, nous mentionnerons : *Opuscula musica* (1602); *Magnificat* à quatre voix (1605); *Liber processionum et stationum ecclesiæ* (1607); *Messes* à quatre, cinq, six et huit voix (1621, in-fol.), etc.

LOPEZ (Francisco), peintre et graveur espagnol, qui vivait à Madrid vers 1638. Elève de Bartolommeo Carducci, il sut, à force de talent, gagner la sympathie du roi Philippe III, qui lui confia la décoration du Prado. On considère comme le chef-d'œuvre de Lopez un *Saint Antoine* qui se trouve dans l'église de Saint-Martin, à Madrid.

LOPEZ (Grégoire), en religion **Antoine de Sainte-Marie**, missionnaire et franciscain espagnol, né à Valtanas (Estramadure) en 1610, mort à Nankin en 1670. Après avoir enseigné la théologie aux îles Philippines, il se rendit en Chine (1633) pour se consacrer à l'œuvre des missions, parcourut plusieurs provinces où il fonda des églises, eut à subir des persécutions de tout genre, et reçut du pape Innocent X le titre de vicaire apostolique. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Catéchisme chrétien*, en chinois (Canton, 1660); *Expositio Pii V constitutionis adversus eos qui ministros inquisitionis offendunt* (Macao, 1642); *Apologie pour les missionnaires franciscains et dominicains de la Chine* (Madrid, in-fol.); *Commentarii super philosophiam ethnicam Confucii* (Madrid, 1678, in-fol.); *De modo evangelizandi in Sinico imperio* (in-fol.); *Tractatus de cultu Confucii*, en chinois (Shanghaï, 1686).

LOPEZ (Joseph), peintre espagnol, né à Séville vers 1650. Elève de Murillo, il a surtout excellé dans la représentation de la Vierge, dont il a peint l'histoire. On cite aussi de lui un *Saint Philippe*, qui se voit à l'Alcazar de Séville. — Son fils, Christophe Lopez, né à Séville, mort en 1730, professa la peinture à l'académie de sa ville natale et envoya un grand nombre de tableaux dans les Indes. Ses œuvres étaient remarquables par la facilité d'exécution et par la fraîcheur du coloris, ainsi que l'attestent un *Saint Christophe* et une *Cène* de lui, qu'on voit à Séville.

LOPEZ (Gaspard), dit **Gasparo dei Fiori**, peintre de fleurs, né à Naples à la fin du XVIIe siècle, mort en 1732. Il était élève d'Andrea Belvedere, et il visita les principales villes d'Italie, semant au hasard du voyage ses fraîches inspirations. A Venise, à Florence, à Brescia, on trouve de nombreuses compositions qui lui ont suscité des imitateurs; mais aucun de ces rivaux improvisés n'a pu atteindre le charme et l'éclat qui rayonnent dans les peintures de Gasparo dei Fiori.

LOPEZ (Narciso), aventurier politique américain, né à Venezuela en 1799, mort en 1851. Jeune encore, il combattit pour l'Espagne sur le continent américain, et, plus tard, se distingua dans les campagnes de la Navarre, où furent si vivement disputés les droits héréditaires de la reine Isabelle à la couronne d'Espagne. Nommé, après la défaite de don Carlos, gouverneur de Madrid, puis élu sénateur par la ville de Séville, il vit les députés de Cuba, sa patrie d'adoption, expulsés des cortès, et conçut de cette iniquité une telle irritation, qu'il donna sa démission et repartit pour Cuba, où il occupa plusieurs emplois importants. Brave, généreux, prêt à tous les sacrifices dès qu'on lui démontrait une injustice à réparer, il accueillit avec enthousiasme le projet de l'émancipation de l'île de Cuba et accepta la direction de l'entreprise.

La révolution de 1848 venait d'éclater : il jugea l'occasion favorable pour mettre à exécution les plans qu'il avait depuis longtemps conçus. Il se préparait à donner le signal de l'insurrection lorsque, le projet ayant été découvert, il se vit contraint de se réfugier aux Etats-Unis. N'écoutant que son courage, il osa demander à ses hôtes un navire et quelques hommes, pour aller porter aux insurgés les armes qui leur manquaient. Il se flattait que sa seule présence suffirait pour raviver les projets avortés et que la révolution triompherait d'elle-même, sans s'abaisser à mendier le secours de l'étranger. Il s'opposa donc, avec toute la ténacité de son caractère, au dessein qu'avaient formé quelques Cubains d'organiser aux Etats-Unis une grande expédition qui, selon lui, aurait dénaturé le but et l'importance de la cause qui lui était confiée; et il partit une première fois en 1850, à la tête de cinq cents hommes, avec lesquels il s'empara, par surprise, de la petite ville de Cardenas, sur la côte nord de l'île.

Lopez ne se découragea point en voyant ses compatriotes sourds à son appel : il savait bien qu'il fallait marcher vers l'intérieur pour exciter un soulèvement; mais sa petite troupe, voyant arriver les têtes de colonne de l'armée espagnole, refusa de marcher et obligea son chef à se rembarquer pour retourner à la Nouvelle-Orléans. Le 11 août 1851, Lopez renouvela sa tentative en prenant terre, à la tête de quatre cent trente-quatre hommes, près de Bahia-Houda, à 24 lieues à l'ouest de La Havane; il y fut bientôt rejoint par de nombreuses troupes envoyées par terre et par mer à sa poursuite. A la tête d'une poignée de soldats, Lopez tint la campagne pendant quinze jours, et battit les Espagnols en plusieurs rencontres; mais sa bande, épuisée par la faim et la fatigue, fut promptement décimée dans une contrée montagneuse, aride et dépeuplée, et à la fin le chef tomba lui-même, avec six de ses partisans, entre les mains des vainqueurs. Suivant les uns, Lopez aurait été pourchassé et découvert par des chiens, traqué par les Espagnols, comme jadis ils traquaient les Indiens; suivant d'autres, entré dans une habitation pour y demander du pain et un asile momentane, il aurait été traîtreusement saisi pendant son sommeil et livré aux autorités espagnoles. Condamné à la peine de mort, il périt le 1er septembre 1851, du supplice de la garrotte. En présence de l'échafaud, il montra le plus grand courage, et sa fermeté ne se démentit pas un seul instant pendant les apprêts. « Je meurs pour ma chère Cuba ! » s'écria-t-il en présentant son cou à l'exécuteur.

LOPEZ (Joachim-Marie), homme d'Etat espagnol, né à Villena (province d'Alicante) en 1802, mort en 1855. Il étudia le droit à l'université d'Orihuela et y suivit en même temps des cours d'économie politique, de droit naturel et de différentes sciences. Il alla se faire recevoir avocat à Madrid, entra en 1823 dans l'armée de Ballesteros, et, à la chute du régime constitutionnel, se réfugia en France, où il se fixa à Montpellier. Lorsqu'il lui eut été permis de rentrer dans sa patrie, il alla exercer la profession d'avocat à Alicante, et grâce à son talent parvint rapidement à se créer une fortune indépendante. Nommé en 1834 procureur pour Alicante, il vint siéger pour la première fois dans l'assemblée qui devait être le théâtre des triomphes presque continuels de sa longue carrière parlementaire. Orateur d'un rare mérite, il fut successivement appelé aux charges les plus importantes de l'Etat, fit trois fois partie du ministère, deux fois comme président du conseil des ministres et une fois (1843) comme chef du gouvernement provisoire, et devint sénateur du royaume. Les loisirs que lui laissait la politique, il les consacrait au barreau, et plusieurs des brillantes défenses qu'il y prononça sont citées comme de véritables modèles d'éloquence. Ses *Œuvres* ont été publiées après sa mort par son fils (Madrid, 1856-1857). Elles forment sept volumes, dont les trois premiers renferment une préface par Fernand Caballero et les discours parlementaires de Lopez; le quatrième, ses discours du barreau; le cinquième et le sixième, ses productions littéraires, et le septième, sa vie, écrite aussi par Caballero.

LOPEZ (Carlos-Antonio), président de la république du Paraguay, né à l'Assomption en 1803, mort en 1862. Elu consul avec Mariano Alonzo le 12 mars 1841, par un congrès national, il resta bientôt, sous le nom de président, seul maître du pouvoir, et hérita de l'omnipotence du docteur Francia, dont il était le neveu et le successeur. Lopez exerça l'autorité souveraine en homme jaloux de son pouvoir, et en même temps préoccupé de faire cesser le ridicule et dangereux isolement dans lequel son prédécesseur avait tenu le Paraguay, de stimuler les intérêts commerciaux, de nouer des rapports avec les puissances de l'Amérique ou de l'Europe. C'est lui qui signa avec la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, les premiers traités proclamant la liberté de la navigation intérieure, et c'est sous son gouvernement que les premiers navires étrangers ont pu pénétrer jusqu'à l'Assomption. En outre, il créa un trésor public, organisa une armée, fonda des fabriques, établit des écoles d'enseignement primaire. Plus d'une fois il eut maille à partir avec l'Angleterre, les Etats-Unis, le Brésil; mais il échappa toujours habilement aux difficultés qui surgissaient, et repoussa avec énergie les empiétements des Etats voisins. Il avait fini par être accepté comme arbitre ou médiateur dans la guerre qui mettait aux prises, il y a quelques années, la confédération Argentine et la ville de Buenos-Ayres. Sentant sa fin approcher, il usa d'un droit que lui donnait un article de la constitution, en appelant à la vice-présidence de la république son fils, le général don Francisco-Solano Lopez, qui lui succéda.

LOPEZ (François-Solano), président de la république du Paraguay, né à l'Assomption en 1827, mort en 1870, fils du précédent. Son père l'envoya compléter ses études en Europe. De retour en Amérique, après avoir passé un certain temps en France, le jeune François-Solano prit, sous les auspices paternels, une part active aux affaires publiques. Bientôt, malgré sa jeunesse, il fut chargé de servir de médiateur entre Buenos-Ayres et la république Argentine, puis il reçut la mission d'aller ratifier les traités de commerce conclus entre le Paraguay et la France, l'Angleterre, la Sardaigne. Lopez était brigadier général des armées, ministre de la guerre et de la marine lorsque, en 1862, son père mourut, lui déléguant, en vertu d'un article de la constitution, le pouvoir présidentiel pour le temps qu'il devait encore le conserver. Le congrès, réuni à l'Assomption le 18 octobre 1862, confirma ce choix et proclama à l'unanimité Lopez président de la république. En ce moment, le Paraguay vivait en paix avec l'étranger, de sorte que le nouveau chef du pouvoir entrait en fonctions dans les conditions les plus favorables. « Le vœu des représentants, disait-il dans sa première proclamation, vient de m'élever à la première magistrature de la république. Sincèrement dévoué à ma patrie, je me suis chargé de cette mission difficile. Le patriotisme et l'union de tous les habitants du pays me font espérer que la république du Paraguay réalisera un jour l'œuvre de sa régénération politique. » Lopez s'attacha, dès son avénement, à seconder le mouvement progressif du Paraguay. Il donna une grande extension à la culture du coton pendant la guerre civile qui éclata aux Etats-Unis, exempta de tout droit d'importation les outils et machines destinés à l'agriculture et à l'industrie, et consacra d'assez fortes sommes du trésor public à des prêts faits, soit à des nationaux, soit même à des étrangers, pour des entreprises productives et d'utilité générale.

Ce fut au moment même où Lopez s'occupait avec le plus d'ardeur à développer la prospérité de sa patrie qu'éclata, entre le Brésil, la république Argentine, Montevideo, d'une part, et le Paraguay de l'autre, une guerre terrible, qui devait se terminer au bout de cinq ans par la ruine de ce dernier Etat. Joignant à un grand courage un inépuisable esprit de ressources, Lopez n'hésita point à accepter la lutte, malgré la grande infériorité des forces dont il disposait, et, la lutte engagée, il la poursuivit jusqu'au bout avec une héroïque ténacité (1865). S'étant habilement fortifié sur la rive nord du Parana, où il réunit de grands approvisionnements, il prit pour base d'opérations la ville d'Itapua, en ayant soin d'établir des parcs de réserve à Humaïta et à l'Assomption, puis il attendit l'armée coalisée, qui marchait contre lui sous les ordres du général brésilien Porto-Alegre. Pendant toute une année, Lopez lutta contre ce dernier, le plus souvent avec bonheur. Toutefois, forcé de plier devant le nombre, il dut abandonner son camp de Stapira, les batteries qu'il avait établies près du Parana, et aller prendre position près de la forteresse de Humaïta (23 avril 1866). Ce fut là qu'il attendit l'armée argentine, commandée par le général Mitre, et qu'il la battit complétement.

A la suite de ce grave échec des alliés, des négociations de paix furent entamées, mais elles n'aboutirent point et la guerre recommença avec un nouvel acharnement. A la fin de 1867, Lopez parvint à rétablir ses communications entre l'Assomption et Humaïta, dont les batteries coulèrent, au commencement de 1868, des vaisseaux de guerre brésiliens qui tentaient de forcer le passage. A cette époque, la guerre consista surtout en combats d'avant-poste, généralement défavorables aux alliés, et auxquels prit une grande part, à la tête de bataillons d'amazones, une Anglaise, Mme Lynch, qui avait embrassé avec chaleur la cause de Lopez. Vers le milieu de 1868, une nouvelle flotte brésilienne parvint à rompre les barrages et à remonter jusqu'à Humaïta; mais là encore elle dut s'arrêter. Toutefois, les alliés ayant reçu de nombreux renforts, Lopez, à la suite d'une série de combats acharnés dans lesquels il perdit beaucoup de monde, dut abandonner Humaïta et le formidable camp retranché qu'il y avait fait construire, pour se retirer à Tebicuary et à Timbo, où il reconstitua son armée (25 juillet). Mais bientôt après il reprit l'offensive, et, par une marche hardie, il s'avança jusqu'à 40 kilom. au-dessus de l'Assomption, puis s'établit à Villeta, où il attendit les alliés. Malgré la force de sa position, Lopez, encore une fois écrasé par le nombre, dut battre en retraite et se replier derrière les retranchements d'Angostura. A la suite d'une lutte acharnée, qui ne dura pas moins de six jours, le président, malgré d'héroïques efforts, fut de nouveau battu et contraint de fuir en laissant aux alliés seize bouches à feu et mille prisonniers (27 décembre). Du même coup, l'Assomption tomba au pouvoir de ses ennemis.

C'en était fait, pouvait-on croire, de Lopez et de sa fortune. Mais pendant qu'on le disait fuyant aux Etats-Unis, l'intrépide président, loin d'être abattu, ne songeait qu'à prendre sa revanche. Avec une dévorante activité, il réunissait les débris de son armée, appelait de nouveaux contingents, et s'établissait à Piribebuy, dont il avait fait sa capitale provisoire et où il avait conduit le corps diplomatique. Pendant ce temps les alliés, croyant à une victoire définitive, commençaient à se diviser entre eux et un conflit s'élevait entre les généraux argentins et brésiliens. Mais, à la nouvelle de la prochaine entrée en campagne de Lopez, l'empereur du Brésil, dom Pedro, envoya au Paraguay une nouvelle armée, qui délogea Lopez de ses positions, le força de nouveau à fuir (1869), et mit à la tête des forces alliées son gendre, le jeune comte d'Eu, petit-fils de Louis-Philippe. A partir de ce moment, les opérations militaires furent menées avec une extrême vigueur. Le comte d'Eu marcha contre Lopez, qui s'était retranché à Ascura avec sept mille hommes, le battit le 12 août 1869, le poursuivit dans sa fuite, le vainquit une seconde fois en septembre, près de Caraguatry, et écrasa presque complétement alors sa petite armée. En même temps, un gouvernement provisoire établi à l'Assomption mettait Lopez hors la loi et déclarait traître à la patrie quiconque combattrait sous ses ordres.

Bien que sans matériel de guerre et presque sans soldats, bien que dépourvu de ressources pécuniaires, le vaillant fugitif ne renonça point à prolonger sa défense. Il alla s'établir à San-Isodoro, au pied des Cordillères de Coaguaru, et s'y retrancha fortement. Attaqué de nouveau, de nouveau battu et fugitif, il comptait échapper à ses ennemis en pénétrant dans les solitudes de l'Amérique du Sud, lorsque le général Camara l'atteignit et le cerna. Lopez n'hésita point alors à accepter une lutte suprême, dans laquelle son petit corps d'armée fut détruit et fait prisonnier, pendant qu'il trouvait lui-même la mort en combattant (1870). Dans cette lutte héroïque qui durait depuis cinq ans, Lopez avait fait preuve d'une énergie, d'une ténacité et d'une force d'âme qu'on ne saurait trop admirer. C'était un homme brave, intelligent, humain, qui s'était surtout préoccupé de l'avenir commercial de son pays, jusqu'au moment où une guerre dévastatrice vint le ruiner et lui enlever les trois quarts de sa population.

LOPEZ (Bernard), auteur dramatique français, né en 1813. Il reçut une bonne éducation, et débuta au théâtre en faisant représenter à la Gaîté, en 1839, le *Tribut des cent vierges*, drame en cinq actes, écrit en collaboration avec Alboize. Cette pièce, dans laquelle on trouve un intérêt réel et des péripéties habilement graduées, eut un succès très-honorable. Depuis lors, cet écrivain a composé, presque toujours en collaboration, des drames, des comédies et des vaudevilles. Ses principales œuvres sont : la *Pipe cassée*, vaudeville en un acte, avec Rochefort (Variétés, 1842); la *Chasse aux belles filles* ou *Garçon à marier*, vaudeville en quatre actes, avec Laurencin (Variétés, 1843); *Turlurette*, comédie-vaudeville en un acte, avec Laurencin (Vaudeville, 1844); les *Mystères de ma femme*, vaudeville en un acte, avec Laurencin (Vaudeville, 1845); les *Frères Dondaine*, vaudeville en un acte, avec Varin (Vaudeville, 1846); *Regardez, mais ne touchez pas*, comédie en trois journées, avec Th. Gautier (Odéon, 1847), œuvre originale qui obtint du succès; l'*Imagier de Harlem*, drame en cinq actes, avec Méry et Gérard de Nerval (Porte-Saint-Martin, 1851); les *Filles sans dot*, comédie en trois actes, avec A. Lefranc (Odéon, 1852), pièce dont le succès fut complet; le *Sage et le fou*, comédie en trois actes et en vers, avec Méry (Comédie-Française, 1852); *Frère et sœur*, drame, avec Méry (1855); *Paris hors Paris*, avec M. Clairville (1859); *Trottman le touriste*, comédie en un acte, avec Narrey (1860); la *Veillée allemande*, drame (1864); *Roger Bontemps*, opéra-bouffe en deux actes (1868), avec Clairville; la *Rue des Marmousets* (1870), comédie, avec Delacour.

LOPEZ D'AYALA (P.), homme d'Etat, général et historien espagnol. V. Ayala.

LOPEZ-CABALLERO (Andrea), peintre espagnol, d'origine napolitaine, né en 1647. Il était élève de Jose Antolinez, et il se consacra spécialement au portrait. On doit regretter qu'il ait ainsi restreint son talent, car son tableau des *Trois Marie au tombeau du Christ*, qu'on admire à Madrid, fait pressentir à quelle hauteur il se fût élevé s'il eût cultivé la grande peinture.

LOPEZ-CARO (Francisco), peintre espagnol, né à Séville en 1598, mort à Madrid en 1662. Elève de Juan de Las Roelas, il renonça à la peinture historique, professée par son maître, pour se consacrer au portrait, spécialité dans laquelle il se fit, parmi ses contemporains, une grande réputation, aujourd'hui fort amoindrie. — Son fils, Francisco Caro, né à Séville en 1627, mort en 1667, fut son élève, puis reçut les leçons d'Alonzo Cano, à Madrid, et devint un peintre de beaucoup de talent. Il décora, en 1658, la chapelle Saint-Isidore, dans l'église de Saint-André, à Madrid, et exécuta avec talent des tableaux, dont le plus remarquable est le tableau du *Jubilé*, qui se trouve à Ségovie.

LOPEZ DE CASTANHEDA (Fernando), historien portugais. V. Castanheda.

LOPEZ DE LEGAZPI (Miguel), aventurier et navigateur espagnol. V. Legazpi.

LOPEZ DE LERENA (don Pedro), homme d'Etat espagnol, né à Valde-Moro (Nouvelle-Castille) en 1734, mort en 1792. Fils d'un cabaretier, il fut d'abord apprenti forgeron, puis épousa une veuve assez riche, et obtint un emploi à Cuenza. Là, il se lia avec l'avocat Monino qui, devenu plus tard tout-puissant, sous le nom de comte de Florida-Blanca, se souvint de lui, de son intelligence vive, souple et déliée, et le chargea de diverses fonctions importantes. Les services qu'il rendit comme intendant de l'armée de Minorque (1781), puis de l'Andalousie (1783), lui valurent d'être nommé, en 1785, secrétaire d'Etat des finances et ministre de la guerre par intérim. Lopez fit preuve de beaucoup de dureté de caractère. Il poursuivit de ses préventions et de sa haine le banquier Cabarrus, qu'il fit incarcérer en 1790, et le général O'Reilly, dont il obtint l'exil et la destitution (1786). Remplacé à la guerre en 1787, il conserva le ministère des finances, et montra dans ces fonctions de hautes capacités. C'est ainsi qu'il parvint à augmenter les revenus de l'Etat de 25 millions et à combler un déficit annuel de 10 millions. En même temps, il encouragea le commerce, l'industrie, et créa des exploitations minières. Il était gouverneur du conseil des finances, surintendant général des manufactures, et avait été créé comte par Charles IV, lorsque sa santé le força à quitter le ministère des finances quelques mois avant sa mort.

LOPEZ Y PORTARIA (Vicente), peintre espagnol, né en 1772, mort en 1855. Sa vocation pour la peinture s'étant révélée de très-bonne heure, sa famille lui donna pour maître le franciscain Villanueva, après la mort duquel il alla se perfectionner à Madrid, dans l'atelier de Mariano Maella. Sa réputation promptement établie lui valut l'honneur d'être nommé par Charles IV peintre de la couronne, et Ferdinand VII enchérit sur ces faveurs en nommant Lopez premier peintre du roi et professeur des infantes. Quelque temps après, l'artiste recevait la direction générale de l'Académie de San-Fernando. Lopez, tout en se distinguant dans la fresque et la peinture à l'huile, excellait particulièrement dans la détrempe. Parmi ses nombreux ouvrages, disséminés dans les résidences royales, les églises et les cloîtres de Valence et de la Catalogne, on cite : la *Naissance de Saint Vincent Ferrier; Saint Antoine de Padoue;* la *Mère de Dieu priant pour les pauvres;* la *Vierge des orphelins; Saint Rufus devant les fidèles;* les portraits de *Ferdinand VII*, du général *Alava*, du maréchal *Sachet* et de *M*me *Murray.*

LOPEZ VILLALOBOS (Francesco), médecin espagnol de la fin du XVe siècle. C'est lui qui, le premier en Espagne, s'est occupé des maladies vénériennes, dans son livre intitulé : *El sumario de la medicina con un tratado sobre las pestiferas bubas* (Salamanque, 1498, in-fol).

LOPEZ DE ZARATE, poëte espagnol. V. ZARATE.

LOPÉZIE s. f. (lo-pé-zî — de *Lopez*, natur. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, type de la tribu des lopéziées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

LOPÉZIÉ, ÉE adj. (lo-pé-zi-é — rad. *lopézie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lopézie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre lopézie.

LOPHANTHE s. m. (lo-fan-te — du gr. *lophos*, aigrette; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des népétées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Sibérie orientale et l'Amérique boréale. ‖ Syn. de WALTHÉRIE, autre genre de plantes.

LOPHATHÈRE s. m. (lo-fa-tè-re — du gr. *lophos*, aigrette; *athêr*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Amboine.

LOPHE s. f. (lo-fe — du gr. *lophos*, crête). Entom. Section des bembidions, genre d'insectes coléoptères, comprenant six ou sept espèces qui presque toutes habitent l'Europe.

LOPHIDIE s. f. (lo-fi-dî — du gr. *lophidion*, petite crête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant deux espèces qui habitent Sierra-Leonè.

— Bot. Syn. de SCHIZÉE.

LOPHIE s. f. (lo-fî — du gr. *lophos*, aigrette). Ichthyol. Nom scientifique du genre baudroie.

— Bot. Syn. d'ALLOPLECTE, genre de plantes.

— **Encycl.** Ichthyol. Le genre *lophie* comprend les poissons auxquels on a donné le nom de *baudroie;* il nous reste donc à compléter ici les détails succincts que nous avons donnés à ce dernier mot. La *lophie pêcheuse* ou baudroie commune peut atteindre 2 mètres de longueur. Sa tête, épineuse, déprimée et presque circulaire, porte en dessus trois ou quatre longs filets, très-mobiles, qu'on a regardés comme les rayons d'une première dorsale très-avancée; la largeur inusitée de cet organe tient au grand développement de la membrane branchiostége, soutenue par six longs rayons, et qui, au lieu d'être fendue sur les côtés des ouïes, se prolonge pour se contourner et embrasser la base de la nageoire pectorale. La gueule, très-fendue, est armée de dents coniques, longues, aiguës, serrées, dont plusieurs sont mobiles; au-dessus des deux côtés de la mâchoire supérieure se trouvent deux fortes épines; la mâchoire inférieure est fortement proéminente, ce qui fait que la baudroie a toujours la gueule en partie ouverte. Dans le Midi, l'expression *gueule de baudroie* est employée proverbialement pour désigner un gros mangeur.

Ce poisson a la peau nue. Autour des yeux on remarque plusieurs tubercules épineux. Le dos est bleuâtre ou verdâtre, avec une teinte rouge, et parsemé de taches blanches. Le corps est bordé d'appendices charnus. Les nageoires pectorales sont pédicellées ou supportées comme par des bras; Belon les compare à des pieds semblables à ceux de la grenouille, et prétend que la *lophie* s'en sert pour marcher au fond de l'eau. La forme monstrueuse de ce poisson, sa figure hideuse, son regard de côté, sa large gueule concourent à lui donner un aspect repoussant.

La *lophie baudroie* habite les mers de l'Europe et de l'Asie. Elle se cache dans la vase, en laissant paraître au-dessus ses longs rayons; ils lui servent d'appât pour prendre les petits poissons, qu'elle met souvent en réserve dans les cavités profondes de ses ouïes. On croit qu'elle élève aussi au-dessus de la vase les ouvertures de ses narines, placées à l'extrémité d'un tentacule charnu; elle peut ainsi respirer et attendre patiemment sa proie. On soupçonne encore qu'elle devine par l'odorat la présence de ses victimes. Ce poisson est très-vorace; on assure avoir trouvé dans son estomac de grosses anguilles et même de petits squales de la longueur du bras. Les pêcheurs disent qu'il combat et dompte le requin; ce fait est au moins douteux.

La chair de la baudroie est estimée; elle est blanche et assez semblable, pour le goût, à celle de la grenouille. On a peine à comprendre que Rondelet, qui devait bien la connaître, l'ait trouvée molle, de mauvais goût et difficile à digérer. On s'est amusé quelquefois à retirer les entrailles de ce poisson, puis à lui introduire dans le corps une bougie allumée. Dans l'obscurité, on obtient ainsi l'apparence d'un spectre.

La *lophie histrion* ou baudroie tachetée est beaucoup plus petite que la précédente. Sa couleur est d'un rouge brunâtre, présentant des taches noires ondées, éparses sur tout le corps. Sa gueule, ouverte, imite à peu près celle d'un chien. On trouve cette espèce dans l'Océan, parmi les fucus. Quand elle nage, elle étend ses nageoires, en même temps qu'elle enfle son corps, qui prend alors à peu près la forme d'un ballon. Sa chair n'est pas bonne à manger. Une troisième espèce, des mers d'Amérique, porte le nom de *chauve-souris de mer.*

LOPHINE s. f. (lo-fi-ne). Chim. Substance solide, cristalline, sans saveur ni odeur, insoluble dans l'eau et l'alcool, que l'on prépare en distillant l'hydrobenzamide, alcaloïde qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur l'essence d'amande amère.

LOPHIOCÉPHALE s. f. (lo-fi-o-sé-fa-le — du gr. *lophos*, aigrette; *kephalê*, tête). Annél. Genre d'annélides, voisin des lombrics et des naïdes, et dont l'espèce type habite le golfe de Naples.

LOPHIODON s. m. (lo-fi-o-don — du gr. *lophos*, crête; *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères pachydermes, voisin des tapirs, qui ne se trouve plus qu'à l'état fossile : *Les espèces de* LOPHIODON *sont nombreuses.* (Laurillard.)

— **Encycl.** Les *lophiodons* sont très-voisins des tapirs; ils ont, comme eux, six incisives et deux canines à chaque mâchoire, sept molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure; quelques espèces ont un vide assez grand entre la canine et la première molaire. Comme chez les tapirs aussi, les molaires offrent des collines ou crêtes transversales, d'où le nom du genre; mais ces collines sont plus obliques. Tous les autres os connus indiquent des affinités avec les tapirs, les rhinocéros et les hippopotames. Le genre *lophiodon*, aujourd'hui éteint, n'est connu que par des débris fossiles, trouvés dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs. On y a reconnu un assez grand nombre d'espèces, trouvées à Issel (Aude), à Argenton (Indre), à Soissons, aux environs de Montpellier et de Laon, à Provins, à Sansan (Gers), etc.

LOPHIOLE s. m. (lo-fi-o-le — dimin. du gr. *lophos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des hémodoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

LOPHIOLÉPIS s. m. (lo-fi-o-lé-piss — du gr. *lophos*, aigrette; *lepis*, écaille). Bot. Syn. de CIRSE, genre de carduacées.

LOPHION s. m. (lo-fi-on — du gr. *lophos*, crête). Bot. Genre de petits champignons, croissant sur le bois et les feuilles des pins.

LOPHIONOTE adj. (lo-fi-o-no-te — du gr. *lophos*, aigrette; *nôtos*, dos). Ichthyol. Dont la nageoire dorsale est très-allongée.

— s. m. pl. Famille de poissons holobranches, qui offrent le caractère ci-dessus indiqué.

LOPHIRACÉ adj. (lo-fi-ra-sé — rad. *lophire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lophire. ‖ On dit aussi LOPHIRÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, suivant les uns, ou simple tribu de la famille des diptérocarpées, d'après les autres, ayant pour type le genre lophire.

LOPHIRE s. m. (lo-fi-re — du gr. *lophos*, aigrette). Bot. Genre d'arbres, de la famille des diptérocarpées, ou type de celle des lophiracées, suivant les divers auteurs, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale. ‖ Syn. de RHODOMÈLE, genre d'algues marines.

LOPHIUS s. m. (lo-fi-uss — du gr. *lophos*, aigrette). Ichthyol. Nom scientifique du genre baudroie.

LOPHOBRANCHE adj. (lo-fo-bran-che — du gr. *lophos*, aigrette; *bragchia*, branchies). Ichthyol. Qui a les branchies en forme d'aigrette.

— s. m. pl. Ordre de poissons osseux, caractérisé par des branchies en forme d'aigrette, de panache ou de houppe, et comprenant les genres syngnathe, hippocampe, solénostome et pégase.

— **Encycl.** Les *lophobranches* constituent un ordre de poissons osseux, facile à distinguer de tous les autres, en ce que les branchies, au lieu d'avoir, comme à l'ordinaire, la forme de dents de peigne, se divisent en petites houppes arrondies, disposées par paires le long des arcs branchiaux; de là le nom scientifique de ce groupe. En outre, ces branchies sont renfermées sous un grand opercule attaché par une membrane qui ne laisse qu'un petit trou pour la sortie de l'eau, et qui ne montre dans son épaisseur que quelques vestiges de rayons. Ces poissons ont en général des formes bizarres, et tout leur corps est recouvert de plaques osseuses qui, par leur réunion, lui donnent des contours anguleux. Leur bouche est très-étroite; aussi ne peuvent-ils se nourrir que d'animaux de très-petit volume, notamment d'insectes, de vers, de mollusques ou de zoophytes. Cet ordre est le moins nombreux de toute la classe des poissons. Il forme une seule famille, qui comprend les quatre genres syngnathe, hippocampe, solénostome et pégase. Tous ces poissons sont marins et répandus dans les diverses régions du globe. La petitesse de leur taille et l'épaisseur de leur peau réduisent leurs organes intérieurs à de si faibles dimensions, qu'ils n'ont presque pas de chair; aussi aucune espèce n'est-elle employée comme aliment. La bizarrerie de leurs formes les fait seulement rechercher comme objet de curiosité. Les noms scientifiques de la plupart des genres rappellent ces formes étranges. Les pégases ont de grandes nageoires pectorales semblables à des ailes; les hippocampes, un dos recourbé comme l'encolure d'un cheval; les syngnathes, les mâchoires soudées en un museau tubuleux; les solénostomes ont aussi la bouche très-allongée.

LOPHOCÉPHALE s. m. (lo-fo-sé-fa-le — du gr. *lophos*, crête; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, comprenant plusieurs espèces qui vivent aux Indes orientales : *Les* LOPHOCÉPHALES *se font remarquer par leur tête prolongée entre les yeux.* (Blanchard.)

LOPHOCÈRE s. m. (lo-fo-sè-re — du gr. *lophos*, aigrette; *keras*, corne), Ornith. Syn. de PAUXI, genre d'oiseaux gallinacés.

LOPHOCITTE s. f. (lo-fo-si-te — du gr. *lophos*, aigrette; *kitta*, pie). Ornith. Division du genre pie.

LOPHODE s. m. (lo-fo-de — du gr. *lophodês*, porte-aigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Chili.

LOPHODÈRE s. m. (lo-fo-dè-re — du gr. *lophos*, aigrette; *derê*, cou). Entom. Syn. de CYPHORHYNQUE.

LOPHOFÈRE s. m. (lo-fo-fè-re — du gr. *lophos*, aigrette, et du lat. *fero*, je porte). Ornith. Syn. de LOPHOPHORE.

LOPHOLÈNE s. m. (lo-fo-lè-ne — du gr. *lophos*, aigrette; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LOPHOGONE adj. (lo-fo-go-ne — du gr. *lophos*, aigrette; *gônia*, angle). Hist. nat. Qui a des angles découpés en franges : *Euphorbe* LOPHOGONE.

LOPHOME s. f. (lo-fo-me — du gr. *lophos*, crête; *omos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite le nord de l'Afrique.

LOPHONOCÈRE s. m. (lo-fo-no-sè-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

LOPHONOTE s. m. (lo-fo-no-te — du gr. *lophos*, aigrette; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des asiliens, formé aux dépens des asiles, et comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes d'Afrique.

— s. f. Annél. Genre d'annélides sétigères, dont l'espèce type habite le golfe de Naples.

LOPHOPHANE s. m. (lo-fo-fa-ne — du gr. *lophos*, aigrette; *phaneis*, apparent). Ornith. Syn. de MÉSANGE.

LOPHOPHORE s. m. (lo-fo-fo-re — du gr. *lophos*, aigrette; *phoros*, qui porte). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, type de la tribu des lophophorinées, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent les montagnes du nord de l'Indoustan : *Le jardin d'acclimatation du bois de Boulogne s'est enrichi, il y a environ douze ans, d'un couple de* LOPHOPHORES, *les premiers de ces curieux oiseaux qu'on eût vus vivants en France.* (Eug. Clément.) ‖ On dit aussi LOPHOFÈRE.

— **Encycl.** Les *lophophores* ont pour caractères : un bec long, fort, très-courbé, large à sa base, à bords saillants, à mandibule supérieure large, tranchante à son extrémité et dépassant de beaucoup l'inférieure; des narines situées à la base du bec, recouvertes en arrière par une membrane revêtue de plumes; des tarses courts, armés d'un fort éperon; une queue droite, horizontale, arrondie à l'extrémité. Comme les faisans, avec lesquels on les avait confondus d'abord, ils ont un plumage généralement peint des plus riches couleurs, et toute la circonférence de l'œil recouverte d'une peau nue; ils ressemblent aux paons par la belle huppe dont leur tête est ornée. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent les montagnes de l'Indoustan. Elles ne sont pas encore bien déterminées, à cause du petit nombre d'individus qu'on a pu étudier.

Le *lophophore* resplendissant, appelé aussi *impey* ou *oiseau d'or*, et qu'on peut regarder comme le type du genre, est un des plus beaux oiseaux de l'ordre des gallinacés. Sa taille est à peu près celle d'un faisan; il a environ 0m,60 de longueur totale. Son plumage est des plus riches; tout le dessus du corps offre les plus brillantes nuances de vert bronzé à reflets dorés, pourpres et azurés; le dessous est noir à reflets verdâtres. Le mâle a la tête ornée d'un panache élégant, composé de plumes à tige droite et mince, terminée par une sorte de palette allongée et dorée. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et sa parure est bien moins riche; tout son plumage est d'un brun terne, avec des raies et des taches irrégulières fauves et rousses; elle a de plus une raie blanche derrière l'œil, et l'éperon du tarse est remplacé par un tubercule.

Les mœurs du *lophophore*, à l'état sauvage, ne sont pas encore bien connues; on sait seulement qu'il vit dans les lieux solitaires et qu'il est assez farouche. La voix du mâle ressemble un peu à celle du faisan, mais elle est plus sonore. A certaines époques de l'année, le *lophophore* traîne ses ailes, étale sa queue, redresse la tête, fait entendre un gloussement rauque et assez fort, comme le dindon, qu'il imite aussi par les attitudes grotesques qu'il prend en marchant. Il est probable que ses habitudes ordinaires ne diffèrent pas beaucoup de celles des paons et des faisans. On le trouve surtout dans les montagnes de l'Himalaya et du Népaul, d'où on l'apporte souvent à Calcutta comme objet de curiosité. Il supporte les climats tempérés et froids beaucoup mieux que les climats chauds. F. Cuvier avait pensé qu'il serait possible de l'acclimater chez nous, et d'en enrichir nos volières, peut-être même nos basses-cours.

La première tentative d'introduction de ce bel oiseau est due à lady Impey; mais elle n'eut aucun succès. Les oiseaux moururent pendant la traversée de l'Inde en Angleterre. Plus tard, la Société zoologique de Londres parvint à s'en procurer quelques couples, qui ont prospéré et se sont reproduits régulièrement. Le jardin d'acclimatation du bois de Boulogne en possède aussi de beaux spécimens. Le *lophophore* paraît s'accommoder parfaitement de notre climat, et supporte aussi très-bien la captivité.

Une seconde espèce, beaucoup moins connue, est le *lophophore* de Gardner; il est d'un tiers plus petit que le précédent; la couleur dominante de son plumage est un brun de rouille mêlé de lignes noires ondulées et fort étroites. Il habite aussi les montagnes du Népaul.

LOPHOPHORINÉ, ÉE (lo-fo-fo-ri-né — rad. *lophophore*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au lophophore.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidées ou faisans, ayant pour type le genre lophophore.

LOPHOPHYTE s. m. (lo-fo-fi-te — du gr. *lophos*, aigrette; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des balanophorées, type de la tribu des lophophytées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales du Brésil.

LOPHOPHYTÉ, ÉE adj. (lo-fo-fi-té — rad. *lophophyte*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lophophyte.

— s. f. pl. Tribu de la famille des balanophorées, ayant pour type le genre lophophyte.

LOPHOPODE s. m. (lo-fo-po-de — du gr. *lophos*, aigrette; *pous*, *podos*, pied). Zooph. Genre de polypes bryozoaires d'eau douce : *M. Gervais regarde le* LOPHOPODE *comme une plumatelle.* (Dujardin.)

LOPHOPS s. m. (lo-fopss — du gr. *lophos*, crête; *ops*, face). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, dont l'espèce type habite l'Afrique.

LOPHOPTÉRYS s. m. (lo-fo-pté-riss — du gr. *lophos*, aigrette; *pterux*, aile). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des malpighiacées, tribu des notoptérygiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

LOPHOPTÉRYX s. m. (lo-fo-pté-rikss — du gr. *lophos*, aigrette; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des notodontes, et comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Europe centrale.

— **Encycl.** Les *lophoptéryx*, rangés autrefois parmi les notodontes, s'en distinguent par leurs antennes, dentées à l'intérieur chez les mâles et ciselées chez les femelles; les palpes courtes et séparées de la tête; le corselet huppé; les ailes supérieures entourées d'une frange fortement dentée, d'où le nom générique. Les chenilles sont glabres et ont seize pattes; elles vivent pour la plupart sur les arbres fruitiers, et s'enfoncent dans la terre pour se métamorphoser en chrysalides. Ce genre comprend trois ou quatre espèces qui habitent la France et l'Allemagne. Le *lophoptéryx capucin* a près de 0^{m},05 d'envergure; les ailes antérieures d'un jaune brunâtre, avec quelques bandes rouille foncée; les postérieures d'un jaune grisâtre, avec une ligne plus pâle divisant une tache noire. On trouve assez souvent cette espèce aux environs de Paris.

LOPHORINE s. f. (lo-fo-ri-ne) Ornith. Genre voisin des paradisiers, comprenant une seule espèce.

— **Encycl.** Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, généralement mutilée dans les collections. Ses mœurs sont complétement ignorées. On la trouve, dit-on, à Serghile, dans la Nouvelle-Guinée, et à Offack, dans l'île de Waigiou. Forrest est le premier qui ait décrit la *lophorine* sous le nom de *grand oiseau de paradis noir*. Sonnerat a ensuite parlé de la *lophorine* sous le nom d'*oiseau de paradis à gorge violette;* mais les seuls détails véritablement authentiques que nous ayons sur cet oiseau nous ont été donnés par Levaillant et de Vieillot. La *lophorine superbe* est un peu plus mince que le merle de France. Son front est orné de deux petites aigrettes noires, déjetées en dehors et implantées sur le bord supérieur des fosses nasales. Les plumes du devant du cou et de la poitrine sont imbriquées et comme gaufrées; elles brillent de la nuance vert bronzé la plus chatoyante et s'irisent en violet. Les plumes du manteau, étagées et implantées par rang de taille, depuis la nuque jusqu'au bas du cou, s'allongent de manière à former sur le corps une ample échancrure, dont les deux pointes sont longues et écartées. Ce manteau, d'un noir violet splendide, offre l'éclat, le moelleux et la douceur du velours; les plumes qui le forment sont obliquement tronquées à leur sommet. Le dos, le croupion, les ailes, les couvertures de la queue, les pennes sont noirs, avec des reflets violets, qui resplendissent admirablement sous les rayons du soleil. Le bec est, comme celui des autres paradisiers, caché en partie par des touffes de petites plumes sétacées, qui s'avancent sur les narines. Les plumes qui revêtent la tête sont écailleuses; celles du devant du cou s'allongent, de manière à former sur le haut du ventre un amplé chevron scintillant; enfin celles du derrière du cou, du dos, des couvertures alaires sont développées avec un luxe tel, qu'elles peuvent, en se recourbant, envelopper tout le corps dans un manteau de velours liséré d'or. Cet oiseau, si justement qualifié de *superbe*, n'est point encore parvenu en Europe intact. On ignore même quelle peut être la livrée de la femelle et des jeunes mâles. Forster rapporte que les naturels du Serghile portent à Salawat les dépouilles de la *lophorine* superbe desséchées à la fumée, et sans ailes ni pieds.

LOPHORNIS s. m. (lo-for-niss — du gr. *lophos*, aigrette; *ornis*, oiseau). Ornith. Division du genre oiseau-mouche.

LOPHORTYX s. m. (lo-for-tikss — du gr. *lophos*, aigrette; *ortux*, caille). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des cailles et des perdrix.

LOPHORHYNQUE adj. (lo-fo-rain-ke — du gr. *lophos*, aigrette; *rugchos*, bec). Ornith. Qui porte une aigrette sur le bec.

— s. m. Ornith. Section du genre colombe ou pigeon.

LOPHOSCIADIE s. f. (lo-foss-si-a-dî — du gr. *lophos*, aigrette; *skiadion*, ombelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des thapsiées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la mer Noire.

LOPHOSIE s. f. (lo-fo-zî — du gr. *lophos*, aigrette). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, et dont l'espèce type habite l'Allemagne.

LOPHOSPERME s. m. (lo-fo-spèr-me — du gr. *lophos*, aigrette; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des antirrhinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique : *Le* LOPHOSPERME *grimpant.*

— **Encycl.** Les *lophospermes* sont des plantes grimpantes, velues, à feuilles généralement alternes et à fleurs axillaires longuement pédonculées. Le *lophosperme grimpant* est vivace, mais on le cultive en plein air comme annuel. Ses tiges, qui peuvent s'élever à 3 mètres et plus, portent de nombreuses et assez grandes fleurs tubulaires, d'un beau rose, souvent tachées de blanc ou de jaune. On l'emploie pour décorer les treillages et les tonnelles, pour former des guirlandes et des arceaux de feuillage et de fleurs, pour dissimuler les troncs des arbres ou les murailles nues. Il réussit beaucoup mieux quand on le palisse contre un mur exposé au nord ou à l'est.

LOPHOSTACHYDE s. f. (lo-fo-sta-ki-de — du gr. *lophos*, aigrette; *stachus*, épi). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des acanthacées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent au Brésil.

LOPHOSTÉMON s. m. (lo-fo-sté-mon — du gr. *lophos*, aigrette; *stemôn*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des leptospermées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LOPHOSTERNE s. m. (lo-fo-stèr-ne — du gr. *lophos*, crête; *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite Java.

LOPHOSTOME s. m. (lo-fo-sto-me — du gr. *lophos*, crête; *stoma*, bouche). Mamm. Genre de cheiroptères ou chauves-souris, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

LOPHOSTRIX s. m. (lo-fo-strikss — du gr. *lophos*, aigrette; *strix*, chouette). Ornith. Section du genre chouette.

LOPHOTE adj. (lo-fo-te — du gr. *lophos*, aigrette). Ornith. Qui porte une aigrette sur la tête : *Faucon* LOPHOTE.

— s. m. Ornith. Section du grand genre faucon, ayant pour type l'espèce dite *hobereau huppé.*

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des ténioïdes, dont l'espèce type habite la Méditerranée.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant une quinzaine d'espèces qui pour la plupart habitent le Chili.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *lophotes* ont beaucoup d'analogie avec les gymnètres; ils sont caractérisés surtout par une crête tranchante, en triangle à peu près vertical, qui surmonte la tête, et au sommet de laquelle s'articule une longue épine comprimée, arquée, pointue, représentant une véritable corne. Le *lophote de Lacépède* atteint jusqu'à 1^{m},50 de longueur; son corps est fort allongé et finit en pointe; ses mâchoires sont garnies de dents pointues et peu serrées; sa bouche est dirigée vers le haut et ses yeux sont fort grands; la nageoire dorsale s'étend jusqu'à la queue, tandis que l'anale, les pectorales et surtout les ventrales sont fort petites. Ce poisson est une des plus grandes espèces qui habitent la Méditerranée, mais il y est extrêmement rare; aussi ne sait-on rien jusqu'à présent ni de ses mœurs ni de la qualité de sa chair.

LOPHURE s. m. (lo-fu-re — du gr. *lophos*, aigrette; *oura*, queue). Ornith. Syn. d'EUPLOCOME OU HOUPPIFÈRE.

LOPHYRE s. m. (lo-fi-re — du gr. *lophos*, aigrette; *oura*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pigeons, et ayant pour type l'espèce communément appelée *goura.*

— Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des agames, et comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Inde et les îles voisines : *Le* LOPHYRE *sourcilleux.*

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions froides et tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord : *Les* LOPHYRES *se distinguent par leurs antennes.* (Blanchard.)

— Moll. Syn. d'OSCABRION, genre de mollusques marins.

— **Encycl.** Erpét. Les *lophyres*, réunis autrefois aux agames, s'en distinguent par leur dos couvert d'écailles et muni d'une crête sans rayons osseux, et par leur queue aplatie. Les espèces connues sont peu nombreuses; elles habitent l'Inde et les îles voisines. Le *lophyre à casque fourchu* est long de 0^{m},35 au moins, d'un jaune pâle, nuancé de bleu clair et parsemé de tubercules blancs et ronds; il a la tête très-grosse et la crête dorsale très-développée, notamment sur la nuque. Le *lophyre sourcilleux* dépasse un peu la taille du précédent; sa couleur est d'un noir de poix, de teinte variable, plus claire sur la tête et sur les joues; sa crête est peu élevée. On sait peu de chose sur les mœurs de ces reptiles, que les anciens auteurs ont décrits comme des salamandres; on prétend qu'ils font entendre une sorte de cri de ralliement.

— Entom. Les *lophyres* se distinguent des genres voisins par leurs antennes à seize articles, avec deux rangs de prolongements en forme de peigne chez les mâles et en dents de scie chez les femelles; ils ont la tête large, le corps assez épais et court, les mandibules tridentées. Les larves ont seize fausses pattes; elles vivent sur les pins; elles se filent à nu une coque ovalaire, petite, qu'elles attachent aux feuilles de l'arbre. Quand vient le moment de la métamorphose, une partie de la coque se sépare de l'un des deux bouts au moindre effort de l'insecte et lui livre passage. Quelquefois ces coques sont traversées par d'autres feuilles, mais cette disposition ne paraît pas gêner l'insecte dans son évolution. Les *lophyres* habitent l'Europe et l'Amérique du Nord; ils causent quelquefois des ravages considérables dans les massifs de pins ou d'autres arbres résineux.

LOPHYROPE s. m. (lo-fi-ro-pe). Crust. Syn. de COPÉPODE. ‖ On dit aussi LOPHYROPODE.

LOPIN s. m. (lo-pain.— Du Cange indique le bas latin *loppare*, formé de l'anglais *to lop*, retrancher, émonder; Diez et Chevallet tirent *lopin* du germanique : ancien haut allemand *lappa*, morceau, pièce, lambeau; anglo-saxon *lappa*, *læppe;* scandinave *lapp*, *lappi;* ancien allemand *lapa;* allemand *lappen*, probablement du même radical que le latin *limbus*, bordure de vêtement, de la racine sanscrite *lamb*, tomber; *avalamb*, pendre, d'où le sanscrit *lamba*, qui pend; *lambana*, suspension, collier. Les mots germaniques désigneraient ainsi proprement un morceau d'étoffe qui pend, un lambeau). Pop. Morceau d'une chose qu'on a partagée en plusieurs parties : *Où la peau du lion ne peut suffire, il faut y coudre un* LOPIN *de celle du renard.* (Montaigne.) ‖ Morceau de quelque chose qu'on a partagé pour le manger : *Avoir son* LOPIN. *Prendre son* LOPIN.

— Part, portion qui échoit à quelqu'un : *Un bon* LOPIN *de terre. Avoir son* LOPIN *d'une succession.*

Quand un prince sans hoirs et sans mâle dévie,
D'un royaume tombé chacun veut un *lopin.*
RONSARD.

— Pièce différente des autres qui composent avec elle un même tout : *Un habit composé de* LOPINS.

— Fig. Partie qui entre dans la composition d'un tout : *Je veux que ma mort ait part à l'aisance et à la commodité de ma vie; c'en est un grand* LOPIN, *et d'importance.* (Montaigne.) ‖ Partie disparate qui entre dans la composition d'un tout : *Nous sommes tous de* LOPINS *et d'une contexture si informe et si diverse, que chaque pièce, chaque moment, fait son jeu.* (Montaigne.)

— Techn. Masse formée de plusieurs morceaux de fer qu'on a réunis en les chauffant. ‖ Morceau de fer destiné à être façonné en fer à cheval.

LOPIN (Isaac), écrivain et administrateur français qui vivait au XVII^{e} siècle. Il était secrétaire des finances du roi, et il a publié les ouvrages suivants : les *Mines gallicanes* ou *Trésor du royaume de France* (Paris, 1638, in-4^{o}); *Moyen de dresser une milice de cinq mille hommes pour la décharge de toutes les tailles, aides et gabelles, et généralement tous subsides et impôts* (Paris, 1649, in-4^{o}).

LOPRA-CA-TCHOU, rivière du Boutan. Elle prend, dit-on, sa source dans les monts Himalaya, coule vers le S.-E., en recevant le Ni-Tchou, le Sirote et l'Om-Tchou, et va jusqu'aux monts Douléh; plus loin, on n'en connaît plus le cours.

LOPSEN (Corneille-Aurèle), littérateur hollandais de la seconde moitié du XV^{e} siècle. Chanoine régulier du couvent d'Hemsdon, il fut nommé par Maximilien I^{er} poëte lauréat, et eut l'honneur de faire l'éducation d'Erasme. On lui doit : *Diadema imperatorium, seu de officio boni imperatoris* (Leyde, 1566, in-8^{o}).

LOPUS s. m. (lo-puss). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des myrides, réuni par plusieurs auteurs aux phytocores.

LOQUACE adj. (lo-koua-se — lat. *loquax;* de *loqui*, parler, que l'on compare au grec *laskô*, crier, et que l'on ramène avec lui à la racine sanscrite *lagh* ou *lauk*, parler, crier, d'où aussi le gothique *lahian*, allemand *lachen*, russe *likuiu*, même sens. D'autres indiquent la racine sanscrite *lap*, également parler, énoncer). Qui parle beaucoup, bavard, babillard : *Un marchand fort* LOQUACE. *C'était un grand dégingandé, vaniteux,* LOQUACE, *et le plus familier du monde.* (M^{me} de Créquy.) ‖ Qui se traduit en beaucoup de paroles : *L'amour est une passion* LOQUACE *comme toutes les ivresses.*

LOQUACEMENT adv. (lo-koua-se-man — rad. *loquace*). Avec loquacité, d'une manière loquace.

LOQUACITÉ s. f. (lo-koua-si-té — rad. *loquace*). Défaut d'une personne loquace; habitude de parler beaucoup : *Il est naturel à la douleur de se répandre en plaintes; la* LOQUACITÉ *même lui est permise.* (Volt.) *Un défaut plus fatigant encore est cette* LOQUACITÉ *importune qui s'est introduite parmi nous dans le barreau et dans la chaire.* (Marmontel.) *Une dame d'Alais prenait une crise nerveuse quand on voulait s'opposer à sa* LOQUACITÉ *continuelle.* (Barbaste.) *La* LOQUACITÉ *est souvent un symptôme d'un dérangement complet des facultés intellectuelles dans les maladies.* (Brichet.) *La* LOQUACITÉ *des femmes est passée en proverbe; il n'y a de muettes que les femmes mortes, et encore.* (Méry.)

— **Syn. Loquacité, bavardage.** V. BAVARDAGE.

LOQUE s. f. (lo-ke — du germanique : ancien haut allemand *loc*; *lock*, quelque chose qui pend, flocon, touffe, boucle de cheveux; anglo-saxon *lokr*, chose pendante; scandinave *loor*, allemand *locke*, boucle de cheveux). Lambeau d'étoffe usée : *Un vêtement qui tombe en* LOQUES, *qui s'en va en* LOQUES. *Mes chemises tombaient en* LOQUES. (Chateaub.) ‖ Vêtement usé et déchiré : *Il y avait là des tas de* LOQUES *infectés que de vieux juifs vendaient à la criée, jurant par Jéhovah qu'ils sacrifiaient tout bénéfice à l'amour du prochain.* (M^{me} L. Collet.)

— Art milit. anc. Bâton ferré servant d'arme offensive.

— Arboric. Morceau d'étoffe qui sert à palisser les arbres : *Le palissage à la* LOQUE.

— Econ. rur. Maladie des abeilles.

— Bot. Nom vulgaire de la douce-amère et de la carline acaule.

LOQUE (Bertrand DE), écrivain protestant, né à Champsaur au milieu du XVI^{e} siècle. Il remplissait les fonctions de pasteur de l'Eglise réformée à Casteljaloux vers 1597. Turenne le chargea d'une mission pour Genève en 1581 et le fit nommer ministre à Sedan. On a de lui quelques écrits qui eurent de la vogue au temps où la controverse était à la mode : *Traicté de l'Eglise, contenant un vrai discours pour conoistre la vraie Eglise et la discerner d'avec l'Eglise romaine et toutes fausses assemblées* (Genève, 1577, in-8^{o}); les *Principaux abus de la messe* (La Rochelle, 1596, in-16); *Response aux trois discours du jésuite Le Richeome sur le sujet des miracles, des saincts et des images* (La Rochelle, 1600, in-8^{o}).

LOQUÉ, ÉE adj. (lo-ké — rad. *loque*). Pêche. Se dit du hareng mordu, blessé par des chiens de mer ou d'autres animaux marins : *Hareng* LOQUÉ.

LOQUÈLE s. f. (lo-kuè-le — lat. *loquela*, même sens; de *loqui*, parler). Flux de paroles, facilité banale de parler : *Avoir de la* LOQUÈLE. *Bien des gens confondent la* LOQUÈLE *avec l'éloquence; ce n'est pas même la faconde.*

LOQUET s. m. (lo-kè — dimin. de l'ancien français *loc*, qui signifiait serrure, et qui se rapporte au germanique : anglo-saxon *locce*, serrure, fermoir, verrou, fermeture en général; de *lukan*, fermer; scandinave *loka*, *linku*, gothique *luchar*, ancien allemand *lochen*, anglais *to lock*. Le diminutif *loquet* signifia d'abord petite serrure, cadenas, fermoir). Morceau de fer qui sert à fermer une porte, en retombant par son poids ou par la pression d'un ressort qui le ramène après qu'il a été soulevé : *Lever le* LOQUET. *Fermer au* LOQUET. *Le* LOQUET *se soulève, pour ouvrir, soit avec un lien qui traverse la porte, soit avec un levier de fer diversement disposé. On met des* LOQUETS *aux portes sans serrure ou dont la serrure est à pêne dormant.*

La bique, allant remplir sa traînante mamelle,
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferma sa porte au *loquet.*
LA FONTAINE.

— Mar. Barre de fer qui sert à fermer une écoutille.

— Comm. Laine peu estimée qu'on enlève de dessus les cuisses des bêtes à laine.

— Techn. Chacun des pinceaux de soies ou d'autre matière dont on forme une brosse. ‖ *Couteau à loquet*, Couteau qui ne peut se fermer qu'en retirant en arrière le ressort qui le tient ouvert.

— **Encycl.** Le *loquet* des serruriers est une petite barre de fer plat qui se meut en se levant et se baissant par un bout. Cette barre est fixée sur la porte par une vis, autour de laquelle elle exécute son mouvement. Un crampon l'empêche de s'écarter de la porte, tout en lui laissant tout le jeu convenable, et, quand elle est baissée, son extrémité libre entre dans une pièce de fer, nommée mentonnet, qui est plantée, vissée ou clouée sur le chambranle de la porte. On emploie différents moyens pour lever le *loquet*, et c'est de cette circonstance que cet appareil tire les divers noms qu'on lui donne vulgairement, tels que ceux de *loquet à bouton*, *loquet à la capucine*, *loquet à vielle*, etc.

LOQUETÉ, ÉE (lo-ke-té) part. passé du v. Loqueter : *Linge* LOQUETÉ.

— Blas. Découpé, déchiqueté : *Panthère* LOQUETÉE.

LOQUETEAU s. m. (lo-ke-tô — dimin. de *loquet*). Petit loquet qu'on place au haut d'un volet de croisée ou autre, et qu'on ouvre d'ordinaire en tirant un cordon.

LOQUETER v. a. ou tr. (lo-ke-té — rad. *loque;* double le *t* devant une syllabe muette : *Je loquette, tu loquetteras*). Mettre en loques, découper, déchiqueter. ‖ Vieux.

— v. n. ou intr. Agiter un loquet en le faisant tourner, pour indiquer qu'on veut entrer.

LOQUETEUX, EUSE adj. (lo-ke-teu, eu-ze — rad. *loque*). Couvert, vêtu de loques : *Pauvre* LOQUETEUX. ‖ Déchiré, mis en loques : *Habit* LOQUETEUX. ‖ Vieux mot.

LOQUETTE s. f. (lo-kè-te — rad. *loque*). Pop. Petit morceau : *Une* LOQUETTE *de pain, de viande, de morue.*

— Techn. Petit rouleau de laine cardée.

— Bot. Epillet d'une graminée.

LOQUEUX, EUSE adj. (lo-keu, eu-ze — rad. *loque*). Econ. rur. Se dit du miel provenant des abeilles qui ont la maladie appelée loque : *Miel* LOQUEUX.

LOQUIN (Anatole), critique musical français contemporain, plus connu sous le pseudonyme de **Paul Lavigne**. Il était employé des douanes à Bordeaux, lorsqu'il devint un adepte enthousiaste de la méthode musicale Galin-Paris-Chevé. Collaborateur du journal la *Gironde*, dans lequel il rédige le feuilleton musical, M. Loquin a publié, en outre, tantôt sous son nom véritable, tantôt sous le pseudonyme de Lavigne, d'assez nombreux articles au *Progrès*, revue de Bordeaux, et fait paraître les ouvrages suivants : *Notions élémentaires d'harmonie moderne* (Bordeaux, 1862, in-8°); *Examen de la méthode d'enseignement musical de Pierre Galin* (Bordeaux, in-8°); *Essai philosophique sur les principes constitutifs de la tonalité moderne* (Bordeaux, 1864-1866, in-8°).

LOQUIS s. m. (lo-ki). Comm. Petit cylindre de verre rouge employé en verroterie comme moyen d'échange, dans le commerce des Français avec les nègres d'Afrique.

LORA-DEL-RIO, ville d'Espagne, prov. et à 43 kilom. N.-E. de Séville, sur la rive droite du Guadalquivir; 5,000 hab. Fabrication de lainages, cuirs, chapeaux, toiles; moulins; récolte et moulinage de soie. Cette ville, qui s'appelait *Flavia* sous le règne de Vespasien, fut conquise sur les Maures par saint Ferdinand et donnée à l'ordre de Saint-Jean en 1243. Les plaines qui l'entourent sont couvertes de plantations d'oliviers, de mûriers et d'orangers. La montagne de Sete-Fillas, qui domine Lora-del-Rio, porte les ruines d'un vieux château et un sanctuaire dédié à la Vierge. Ce sanctuaire est visité chaque année par une foule de pèlerins. L'image de la Vierge est descendue processionnellement à Lora dans les circonstances calamiteuses. Près de la ville, le chemin de fer de Madrid à Cadix traverse le Guadalquivir sur un très-beau pont de 256 mètres de long.

LORAIN (Prosper), littérateur français, né en 1798, mort à Paris en 1847. Il devint doyen de la Faculté de droit et membre de l'Académie de Dijon. Outre de nombreux articles, insérés dans des journaux catholiques, on lui doit : *Des libertés de l'ancienne France* (1824); *Eloge du peintre Prudhon* (1839), et une *Histoire de l'abbaye de Cluny* (Paris, 1845, in-8°), intéressante étude publiée d'abord dans la *Revue des deux Bourgognes.*

LORAIN (Paul), littérateur et grammairien, né à Paris en 1799, mort en 1861. Elève de l'Ecole normale en 1817, il enseigna la rhétorique dans divers colléges de province, fut suspendu en 1823 par M. de Frayssinous, rentra en 1828 dans l'Université et devint successivement maître de conférences à l'Ecole normale, professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand (1830), professeur suppléant d'éloquence latine à la Faculté des lettres, proviseur du collége Saint-Louis (1837). Après avoir été chef de bureau au ministère de l'instruction publique et recteur de l'Académie de Lyon, il prit sa retraite en 1850. Outre de petits ouvrages de grammaire pour les écoles, on lui doit : *Réfutation de la méthode Jacotot* (1830); *Abrégé du dictionnaire de l'Académie française* (1836, 2 vol. in-8°); *Tableau de l'instruction primaire en France* (1837), etc.

LORAIN (Paul), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1829. Il commença ses études médicales à Lyon, puis vint à Paris, et, tout en étant répétiteur au collége Rollin, il continua sa médecine. Interne en 1855, docteur en 1857, il se fit recevoir agrégé avec une remarquable thèse sur l'albuminurie, remporta le prix Montyon pour un travail sur la fièvre puerpérale, et obtint en 1866 une grande médaille d'or pour le dévouement dont il avait fait preuve à l'hôpital Saint-Antoine pendant l'épidémie cholérique. Dans un ouvrage qu'il publia à cette époque *Sur le choléra*, M. Lorain relate un fait de thérapeutique expérimentale assez curieux pour être rapporté. Le 29 septembre 1866, se trouvant en présence d'un cholérique dont l'état était désespéré, il eut l'idée de lui injecter de l'eau dans la circulation pour solliciter l'activité du cœur. Ayant mis à nu une veine superficielle, il y introduisit un trocart, dont la canule fut laissée en place et fixée dans la veine par une ligature et injecta 400 grammes d'eau, à 40° centigrades, à l'aide d'une pompe en verre, aspirante et foulante, dont les orifices étaient munis de valvules ou de soupapes disposées de façon à ne pas laisser pénétrer l'air dans l'instrument. L'opération fut faite sans difficulté, le pouls battit plus fort, la respiration devint bientôt plus ample, la température du corps s'éleva; le malade recouvra la voix et, peu de jours après, il quittait l'hôpital en pleine convalescence.

A la suite d'un voyage qu'il fit en Allemagne pour y étudier l'organisation de l'enseignement médical, il a organisé, avec M. Marey, un laboratoire de physiologie situé dans la rue de l'Ancienne-Comédie, au lieu même où Molière faisait jouer et jouait lui-même ses pièces.

Parmi les travaux de ce savant docteur, nous citerons : *De la fièvre puerpérale chez la femme, le fœtus et le nouveau-né*, thèse inaugurale (Paris, 1855); *Du régime dans les maladies aiguës* (Paris, 1857); le *Choléra observé à l'hôpital Saint-Antoine, étude de médecine clinique et de physiologie pathologique* (Paris, 1868); *De l'albuminurie* (Paris, 1860); *Conférences historiques sur Jenner et le cow-pox* (Paris, 1866); *Guide du médecin praticien* ou *Résumé général de pathologie interne et de thérapeutique appliquées, par Valleix*, 5^{e} *édition, entièrement refondue et contenant le résumé de tous les travaux récents, par M. P. Lorain* (1866, 5 vol. in-8°); *De la réforme de l'enseignement médical par les laboratoires* (Paris, 1867, in-8°); *Des effets physiologiques des hémorragies* (1870, in-8°); *Etudes de médecine clinique faites avec l'aide de la méthode graphique* (1870, in-8°); *Jenner et la vaccine* (1870, in-8°).

LORAIRE s. m. (lo-rè-re — lat. *lorarius;* de *lorum*, courroie). Antiq. rom. Esclave chargé de châtier ses compagnons à coups de fouet.

LORANTHACÉ, ÉE adj. (lo-ran-ta-sé — rad. *loranthe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au loranthe.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre loranthe.

— **Encycl.** Les *loranthacées* sont des arbrisseaux, la plupart parasites, à tige rameuse, à rameaux dichotomes, articulés, portant des feuilles opposées, simples, entières ou dentées, coriaces, persistantes. Les fleurs, solitaires ou réunies en grappes, en panicules ou en épis axillaires ou terminaux, sont hermaphrodites ou dioïques. Elles présentent un calice à tube adhérent, à limbe entier ou à peine denté, accompagné de deux bractées, ou d'un second calice cupuliforme, qui l'enveloppe quelquefois entièrement; une corolle de quatre à huit pétales, quelquefois soudés; des étamines opposées aux pétales et en nombre égal, quelquefois sessiles; un ovaire infère, ordinairement à une seule loge uniovulée, couronné par un disque épigyne et annulaire, surmonté d'un style long et grêle terminé par un stigmate simple; quelquefois le style manque complétement. Le fruit est généralement une baie charnue, à pulpe épaisse et visqueuse, à laquelle adhère la graine, qui renferme un, deux ou trois embryons cylindriques, entourés d'un albumen charnu.

Les *loranthacées* présentent encore des particularités remarquables dans leur organisation. Dans l'intérieur de la tige et des rameaux, les vaisseaux sont remplacés par de longues cellules ou fibres striées. Presque tous ces végétaux sont parasites; quelques-uns cependant s'enracinent dans le sol. Leurs graines visqueuses ont la propriété de germer dans toutes les directions, là où elles s'attachent.

Cette famille, qui a des affinités avec les caprifoliacées, comprend les genres *loranthe, gui, arcenthobie, misodendron, antidaphné, tupeia, ginalloa.* La plupart des *loranthacées* croissent dans les régions tropicales; toutefois, quelques-unes pénètrent assez avant dans le nord.

LORANTHE s. m. (lo-ran-te — du gr. *lôron*, lanière; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des loranthacées : *Le* LORANTHE *d'Europe croît sur les châtaigniers et sur les chênes.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *loranthes* sont des arbrisseaux rameux et dichotomes, à feuilles opposées ou alternes, épaisses ou coriaces. Les fleurs, solitaires ou diversement groupées, hermaphrodites ou unisexuées, sont ordinairement rouges, quelquefois orangées, jaunes ou vertes. Ces arbrisseaux présentent trois modes de végétation; tantôt ils s'implantent sur les tiges et les branches d'autres végétaux et y vivent en parasites, à la manière du gui; tantôt ils s'accrochent simplement aux écorces, comme fait le lierre; tantôt enfin ils végètent directement dans le sol. Ce genre comprend près de trois cents espèces, qui habitent surtout les régions tropicales. Le *loranthe* d'Europe est le seul qui croisse dans nos climats; il vit en parasite sur les chênes, les châtaigniers, les pommiers, etc. Les *loranthes* possèdent des propriétés analogues à celles du gui; mais ils ne sont d'aucun usage.

LORANTHÉ, ÉE adj. (lo-ran-té). Syn. de LORANTHACÉ.

LORANTHIDÉ, ÉE adj. (lo-ran-ti-dé — de *loranthe*, et du gr. *eidos*, aspect). Syn. de LORANTHACÉ.

LORAUX (Claude-François FILLETTE), auteur dramatique, né à Paris en 1753, mort en 1821. Employé d'abord dans l'administration des droits réunis, Loraux devint ensuite agent pour la perception des droits d'auteur près des théâtres, enfin secrétaire général de la commission des travaux publics. On lui doit un opéra-comique en trois actes et en vers, *Lodoïska*, musique de Cherubini (1793, in-8°), et un opéra en trois actes, *Selica*, qui n'a point été joué.

LORAUX (Michel FILLETTE), littérateur, neveu du précédent, né à Paris en 1779, mort en décembre 1849. Il était inspecteur de la librairie et comptable à l'Odéon. Nous citerons de lui : le *Dîner de famille*, banquet offert à Louis Picard, représenté à l'Odéon (Paris, 1816, in-8°); *Jean Second*, traduction libre en vers; *Une heure d'absence*, comédie en prose (Paris, 1812, in-8°); la *Rivale d'elle-même*, comédie en trois actes et en vers (Paris, 1816, in-8°). — Son frère, François FILLETTE LORAUX, né à Paris en 1780, est l'auteur de deux opéras en un acte : la *Fausse apparence* (1802); la *Romance* (1804), musique de Berton.

LORAX s. m. (lo-raks — du gr. *lôron*, lanière). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens.

LORCA, l'ancienne *Eliocrosa* ou *Ilorcis*, ville d'Espagne, province et à 64 kilom. S.-O. de Murcie, au pied de la sierra del Cano, sur les bords du Guadalantin, qui la divise en deux parties; 48,240 hab. Résidence de l'évêque de Carthagène, collége royal. Fabrication de salpêtre, savon, fil, papier, draps, huile; poteries, teintureries. Commerce très-considérable de laine. La ville, dominée par un château fort, est divisée en deux parties par la rivière Guadalantin. La vieille ville, qui entoure le château, a, comme toutes les cités arabes, des rues tortueuses et des maisons à peine éclairées. La ville moderne, qui s'étend vers la plaine, est d'un aspect riant. A la place Mayor aboutissent cinq rues principales généralement bien bâties. Le plus beau monument de Lorca est la collégiale, dont le portail frappe par l'élégance de son architecture. A l'intérieur, une des chapelles conserve les reliques de san Patricio, patron de la ville.

Au débouché d'une des vallées qui règnent au-dessus de Lorca, existait une puissante digue qui avait 120 mètres de hauteur et s'étendait d'une montagne à l'autre. En 1802, une partie de cette magnifique construction céda devant la pression des eaux, et l'inondation renversa une portion de la ville basse, qui est encore en ruine. Les désastres causés par les eaux dans la campagne furent évalués à plus de 24 millions de réaux.

LORCEFÉ s. f. (lor-se-fé). Argot. Détention, prison : *C'est une honnête fille qui peut attraper cinq ans de* LORCEFÉ *sans s'en douter.* (Balz.)

LORCH, ville du royaume de Wurtemberg, dans le cercle de l'Iaxt, à 35 kilom. S.-O. d'Elwangem, sur le Rems; 2,000 hab. On y voit les ruines d'un ancien couvent de bénédictins, fondé en 1102, et dont l'église renferme les tombeaux de plusieurs membres de la famille de Hohenstauffen. ‖ Bourg de Prusse, province de Hesse, dans le ci-devant duché de Nassau, au confluent de la Wisper et du Rhin, à 3 kilom. N.-O. de Rudesheim; 1,960 hab.

LORCH ou **LORICH** (Melchior), peintre et graveur danois, né en 1527, mort en 1586. On suppose qu'il fit ses premières études à Lubeck. Aussitôt qu'il eut acquis les connaissances nécessaires pour voler de ses propres ailes, il se mit à parcourir l'Europe, visita successivement l'Allemagne, l'Italie, et enfin passa en Turquie, où il fit une grande fortune. Les tableaux de Lorch sont excessivement rares, et c'est à ses gravures principalement qu'il a dû sa célébrité. Les principales pièces de son œuvre sont : *Luther, Albert Dürer*, le *Sultan Soliman*, la *Sibylle de Tibur*, le *Déluge, Collection d'habillements turcs, Figures dessinées à pied et à cheval.*

LORD s. m. (lor. — Ce mot anglais vient, selon le docteur Bosworth, de l'anglo-saxon *hlâf-ord*, composé de *hlâf*, un pain, et *ord, ordes*, origine, cause, auteur, pour signifier l'origine, la cause, l'auteur du pain, celui qui entretient la vie. Toutefois, jusqu'à ce qu'on montre en anglo-saxon d'autres composés où *ord*, origine, prenne le sens d'auteur ou de donneur, Max Müller trouve plus naturel de faire dériver *hlâf-ord* de *hlâf-weard*, proprement gardien du pain. Historiquement, cette idée que le don du pain est un des attributs de la souveraineté se retrouve dans les *panes palatini* ou *gradiles*, les pains qui étaient quotidiennement distribués sur les marches du palais impérial par Constantin le Grand, et même, avant lui, par l'empereur Aurélien. C'est à Dieu, le souverain du monde, que dans l'oraison dominicale les chrétiens demandent le pain quotidien. Les Allemands disent de même *brotherr*, donneur de pain, pour maître, seigneur). Seigneur, titre d'honneur dont on fait précéder, en Angleterre, les noms des hommes nobles d'origine ou anoblis : LORD *Palmerston.* LORD *Derby.* LORD *Russell.* ‖ On donne le même titre à certains dignitaires : LE LORD *chancelier.*

— Membre de la haute Chambre : *La Chambre des* LORDS. *Les* LORDS *ont la faculté de voter par procuration.* (Ledru-Rollin.) *En Angleterre, la cour des* LORDS *est la suprême judicature du pays.* (Ledru-Rollin.)

— *Lord maire*, Premier magistrat et juge des cités de Londres et de Dublin.

— *Lord de l'amirauté*, Haut fonctionnaire de la marine anglaise, qui fait partie de l'amirauté : *Il y a ordinairement sept* LORDS *de l'amirauté.*

— **Encycl.** *Lord maire.* Ce titre est affecté à Londres et à Dublin au chef du corps municipal, dont l'élection a lieu tous les ans, savoir : en ce qui concerne Dublin, par les habitants, et en ce qui concerne Londres, par les seuls habitants des vingt-six *wards* ou quartiers de la Cité. Tout candidat à la charge de *lord maire* de Londres doit appartenir, en qualité de membre libre, à l'une des douze corporations principales de la Cité, avoir rempli les fonctions de shérif et compter parmi les vingt-neuf *aldermen* en charge. L'élection a lieu à Guildhall, nom donné à l'hôtel de ville de Londres, dans la grande salle, qui a 51 mètres de longueur sur $16^{m},33$ de largeur, et $18^{m},66$ d'élévation, et qui peut contenir de six à sept mille personnes. Le jour de la Saint-Michel, les corporations s'y rassemblent sous la présidence des shérifs : tous les aldermen qui ont passé par le shérifat sont successivement proposés à la candidature par ordre d'ancienneté; les deux noms qui réunissent le plus grand nombre de voix sont signalés dans un rapport à la cour des aldermen; celle-ci décide du choix à faire. Sa décision est soumise à l'agrément du chef de l'Etat, mais ce n'est qu'une pure formalité ou à peu près. Le *lord maire* sortant peut être réélu. Le 8 novembre, le nouveau *lord maire* prononce à Guildhall, en présence des citoyens, le serment de bonne et fidèle administration, et le lendemain, les barons de l'Echiquier l'installent à Westminster. Le *lord maire* est dit très-honorable *lord*, et son autorité est égale à celle d'un *lord* lieutenant de comté. A titre de gouverneur civil de Londres, il est le premier juge de toutes les cours et commissions de la Cité, président de l'élection des aldermen, conservateur de la Tamise. Il réside à Mansion-House, au bout du pont de Londres, et reçoit un traitement de 8,000 liv. sterl. Comme insignes de sa charge, il porte constamment au cou une double chaîne d'or ou un riche collier de pierreries; dans les circonstances solennelles, il est vêtu d'une robe de velours cramoisi; son costume ordinaire est, en hiver, une robe de drap écarlate à capuchon de velours, et, en été, une robe de soie bleue doublée de fourrure. Dans les processions où sa présence est officiellement requise, on porte devant lui l'épée et la masse d'armes, soit en or, soit en argent; s'il est à pied, un page soutient la queue de sa robe; s'il va en voiture, c'est dans un carrosse splendide à quatre chevaux. Dans l'intérieur de la Cité, il a droit de préséance sur tous, le souverain excepté. Jadis la personne du *lord maire* était sacrée et inviolable, et l'outrager était un crime puni de mort; il avait, comme le roi, son poëte lauréat et son bouffon. A toutes les époques, son élection s'est faite en grande pompe; le jour où elle a lieu est celui où toutes les familles mangent l'oie traditionnelle, mets favori dont l'usage remonte au temps d'Elisabeth, et qui se sert sur toutes les tables de la Grande-Bretagne à la Saint-Michel, voici à quel propos. Le 29 septembre 1588, Elisabeth, se rendant au fort de Tilbuty, dîna au château de sir Nelvill Umfreville, dans le voisinage du fort. Au nombre des mets substantiels que l'on servit, il se trouva des oies bien grasses, dont la reine mangea avec grand appétit. Elle demanda ensuite un verre de vin de Bourgogne, et but à la destruction de l'invincible armada, qui menaçait en ce moment les côtes de l'Angleterre. A peine la reine posait-elle le verre sur la table, qu'on vint lui annoncer qu'une tempête avait détruit cette flotte formidable. « Qu'on me donne, dit-elle, un autre verre de bourgogne pour m'aider à digérer et les bonnes oies et les bonnes nouvelles. » L'année suivante à pareil jour, Elisabeth, se rappelant le régal qu'on lui avait donné au château de Nelvill et l'agréable nouvelle qu'elle y avait reçue, ordonna qu'on lui servît des oies à son dîner. La cour crut devoir manger des oies le même jour, et le peuple mangea de l'oie à l'exemple des grands. Depuis, la coutume s'est fidèlement conservée. Aussi la Saint-Michel est-elle un jour bien employé à Londres, qui en profite pour plumer ses oies et nommer son premier magistrat, le tout avec la gravité qui distingue les enfants d'Albion.

Lord Ruthwen ou **les Vampires**, roman de Ch. Nodier (1820, 2 vol. in-8°). Ce roman, qui appartient au genre féroce, fait suite au *Vampire* du même auteur, publié peu de temps auparavant sous le nom de lord Byron. Le noble lord avait, en effet, raconté une histoire semblable, dans un salon de Genève, pour effrayer les dames, et Ch. Nodier, qui débutait, jugea bon d'abriter son œuvre de jeune homme sous ce nom glorieux. Le succès fut tel, que l'auteur crut pouvoir l'exploiter pour un nouvel ouvrage. Le même héros fatal et un autre personnage, Aubrey, mort il est vrai, dans l'ouvrage précédent, mais que le romancier ressuscita pour la circonstance, traversent encore ces deux volumes. Lord Ruthwen est un de ces hommes comme on en rêvait de 1820 à 1830; sa présence donne le frisson, tous les malheurs accablent ceux qu'il approche. Mais il est si séduisant, malgré sa froideur, si plein d'une tendresse hautaine et d'un dévouement en apparence complet, qu'on ne s'en méfie pas du tout : c'est un vampire, qui ne choie ses amis et ses maîtresses que pour saisir l'occasion favorable de se repaître de leurs cadavres.

Voici quelle est la trame beaucoup trop fantastique de ce roman. Léonti, jeune gondolier de Venise, séparé depuis longtemps de Bettina, qu'il aime, la retrouve à son retour dans sa patrie, au milieu d'une fête dont toute la joie est troublée par la présence d'un mystérieux étranger. Une Tyrolienne, qui lit dans l'avenir, annonce à la jeune Vénitienne qu'elle sera la proie d'un vampire; mais à peine a-t-elle prononcé ce mot, que le mystérieux étranger, qui n'est autre que lord Ruthwen, lui impose silence. La jeune fille est ramenée chez son père, où son amant et lord Ruthwen l'accompagnent. Ce dernier parvient à séparer de nouveau les deux amants, s'empare de la jeune fille et *disparaît* après s'être repu de son sang. Enflammé du désir de se venger, Léonti se met à la poursuite du vampire, et rencontre un compagnon d'infortune dans Aubrey, également à la poursuite du meurtrier de sa sœur. Unissant leur fureur, ils jurent de tuer le traître. Un jeune Arabe se joint à eux, et chacun raconte à son tour une série d'aventures dont les principaux acteurs sont toujours des vampires ou des victimes de ces spectres. Mais tout à coup Bettina apparaît à Léonti et lui annonce que lord Ruthwen occupe à la cour du duc de Modène un rang distingué, sous le nom de lord Seymour. Abusant de la confiance du prince, il vient d'obtenir la main de sa fille ; au moment de se livrer à lui, la princesse est prévenue du danger qu'elle va courir, mais rien ne peut ouvrir les yeux du duc ; la princesse épouse lord Seymour et expire la nuit de ses noces. Léonti plonge alors son poignard dans le cœur du vampire, Bettina meurt pour la seconde fois, et on assiste aux funérailles de tout ce monde.

Il règne dans tout ce roman une monotonie d'horreur qui finit par ennuyer. L'auteur y fait preuve d'une certaine richesse d'imagination, son style est élégant; mais ce genre, qui faisait alors fureur, n'a plus pour nous grand attrait. Charles Nodier avait promis de donner une suite à *Lord Ruthwen;* il a aussi bien fait de s'en abstenir.

LORD (Percival-B.), médecin et voyageur irlandais, né en 1808, mort en 1840. Reçu docteur à Edimbourg, il se rendit à Londres, où il collabora à divers recueils scientifiques, et publia divers ouvrages. Nommé médecin à Bombay par la compagnie des Indes, il se rendit dans cette ville, apprit le persan, accompagna Burnes dans sa mission au Caboul, visita ensuite la Tartarie, et remplit avec beaucoup de tact une mission diplomatique dans l'Afghanistan. On lui doit deux ouvrages estimés : *Eléments de physiologie populaire,* et *Description de l'Algérie.*

LORDAT (Jacques), médecin français, né à Tournay, près de Tarbes , en 1773, mort en 1862. Admis dans les hôpitaux militaires comme élève en chirurgie en 1793, il put achever ses études médicales à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1797. Le professeur Barthez, dont il avait gagné l'amitié, le fit nommer prosecteur de la Faculté de cette ville, et lui légua ses manuscrits. Lordat devint successivement ensuite professeur de médecine opératoire (1811), d'anatomie et de physiologie (1813), doyen de la Faculté et secrétaire perpétuel de la Société médicale. Par son enseignement et par ses écrits, Lordat s'était placé au rang des représentants les plus distingués de l'école médicale de Montpellier. Ses principaux ouvrages sont : *Réflexions sur la nécessité de la physiologie pour l'étude et l'exercice de la médecine* (1797); *Traité des hémorragies* (1808) ; *Consultations de médecine de P.-J. Barthez* (1810, 2 vol.) ; *Conseil sur la manière d'étudier la physiologie de l'homme* (Montpellier, 1814) ; *Essai sur l'iconologie* (1833, in-8^{o}) ; *De la perpétuité de la médecine* (1836); *Preuve de l'insénescence du sens intime de l'homme* (1845) ; *Rappel des principes doctrinaux de la constitution de l'homme* (1857, in-8^{o}), etc.

LORD AVOCAT s. m. Titre que porte le principal représentant de l'autorité judiciaire en Ecosse.

— **Encycl.** Les fonctions du *lord avocat* se rapprochent de celles de nos procureurs généraux, mais il a une autorité plus étendue que celle de ces derniers. Ce n'est que depuis la fin du xv^{e} siècle que cette charge a été exercée d'une façon régulière et continue. Antérieurement à cette époque, le soin de dresser les actes d'accusation regardait un clerc de la cour, appelé *justice-clerk*, et c'était tantôt le chancelier, tantôt le greffier et tantôt un *avocat* particulier qui était chargé de les soutenir, au nom de la couronne, devant le parlement. Le premier *avocat* permanent connu fut sir John de Ross de Mountgreenan, qui fut célèbre à son époque, à la fois comme homme politique et comme écrivain, et qui est un des poëtes mentionnés par Dunbar. Lorsque la cour de session fut créée (1587), sir Adam Otterburn, qui était alors l'*avocat* du roi, eut non-seulement l'autorisation de plaider devant cette cour, mais encore en fut nommé l'un des juges. C'est à cause de ce supplément de fonctions qui lui était imposé qu'il prit le titre de *lord avocat.* Mais ce ne fut qu'au temps de sir Thomas Hope que cette charge acquit la grande importance politique qu'elle a conservée jusqu'à nos jours, et cette importance vint moins de l'ambition et de l'habileté de ce fameux personnage que de l'éloignement forcé du roi, appelé au trône d'Angleterre. Il est difficile de définir les pouvoirs et les devoirs du *lord avocat;* mais, de toutes ses fonctions, la plus importante correspond à celle du ministère public en France ; et, en cette qualité, il a pour adjoints, outre un avocat général, quatre délégués permanents, qu'il nomme lui-même et qui se retirent avec lui lors du changement de ministère. Ces délégués le secondent à la cour de justice, et sont envoyés par lui dans les districts de cette cour où il y a quelque affaire à poursuivre. Le *lord avocat* a, en outre, un délégué à la cour de l'Echiquier, et un autre délégué ou substitut chargé de le représenter devant le shérif d'Edimbourg et devant les autres cours des comtés.

LORDELOT (Bénigne), moraliste français, né à Dijon en 1639, mort à Paris en 1720. Tout en remplissant dans cette dernière ville les fonctions d'avocat près du grand conseil, il écrivit plusieurs ouvrages, notamment : *Traité de la charité qu'on doit exercer envers les enfants trouvés* (Paris, 1706); *Devoirs de la vie domestique* (1706) ; *Sur les désordres du carnaval* (1711), etc.

LORD-HOWE, groupe d'îles du Grand océan équinoxial, au N.-E. des îles Salomon, par 5° 30′ de lat. S., et 157° de long. E. Il fut découvert en 1791 par le capitaine Hunter, qui, s'en étant tenu à distance, ne put compter distinctement que trente-deux des îles qui le composent. Elles lui parurent toutes bien boisées, et il y distingua quelques cocotiers.

LORD-LIEUTENANCE s. f. Fonction de lord lieutenant.

LORD LIEUTENANT s. m. Officier anglais chargé de l'organisation de la milice d'un comté. ‖ Gouverneur d'Irlande.

— **Encycl.** Ce ne fut qu'au xvi^{e} siècle qu'on créa le titre de *lord lieutenant*, bien qu'il y eût avant cette époque des fonctionnaires chargés de choisir dans les différents comtés les hommes en état de porter les armes, de les former à la discipline militaire, et de forcer ceux qui étaient incapables de servir, mais qui possédaient une fortune indépendante, à fournir des armures pour les autres. C'est en 1545 que le mot de lieutenant est usité pour la première fois dans une commission délivrée au duc de Norfolk, qui y est établi lieutenant du roi et capitaine général de tous les capitaines, vice-capitaines, hommes d'armes, archers et tous autres, appelés ou devant être appelés à servir contre la France, dans les comtés d'Essex, de Suffolk, de Norfolk, de Hertford, etc. Sous le règne d'Elisabeth, Camden parle de ces officiers comme de magistrats extraordinaires, établis seulement aux époques de troubles intérieurs et de guerres avec l'étranger. Le long parlement ne voulut pas reconnaître au roi le droit de délivrer des commissions de *lord lieutenant*, et ce fut là une des causes qui amenèrent la rupture entre Charles I^{er} et ses sujets. Après la restauration, ce droit fut établi d'une manière formelle par un statut de Charles II. Aujourd'hui, il y a par chaque comté un *lord lieutenant*, nommé par le roi, et qui est assisté par des vice-lieutenants temporaires et des lieutenants délégués (*deputy-lieutenant*) permanents. Il est chargé de réunir la milice et de la former au service militaire; il a, en outre, le droit de présenter à la nomination du lord chancelier tous les juges de paix du comté dont il est *lord lieutenant.*

LORDON (Pierre-Jérôme), peintre français, né en 1780, mort en 1838. Il avait embrassé la carrière militaire et venait d'être nommé sous-lieutenant d'artillerie, lorsqu'il donna sa démission pour se livrer à la peinture et entra dans l'atelier de Prudhon. On cite parmi ses œuvres : la *Communion d'Atala*, *Hylas attiré par les nymphes*, *Agar dans le désert*, la *Mort de Sémiramis*, *Henri IV à Libourne après la bataille de Coutras*, plus des dessins pour l'*Odyssée*, *Télémaque*, etc. — Son fils, Jean-Abel LORDON, né à Paris en 1802, s'est également adonné à la peinture. On cite parmi ses tableaux : *Intérieur d'un café turc* et *Attaque de la caserne de Babylone.*

LORDOPS s. m. (lor-dops — du gr. *lordos*, courbe; *ops*, face). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant une vingtaine d'espèces, qui toutes sont originaires du Brésil.

LORDOSE s. f. (lor-dô-ze — du gr. *lordôsis*, courbure). Méd. Courbure anomale particulière de l'épine dorsale. ‖ Incurvation anomale d'un os.

— **Encycl.** La *lordose* est extrêmement rare. Elle consiste ordinairement dans l'exagération de la courbure naturelle de la région lombaire du rachis. La *lordose* qui porte sur la région du rachis correspondant au thorax doit amener de graves modifications dans la forme, la capacité de cette cavité, et nuire ainsi aux organes de la respiration et de la circulation. Dans le cas observé par Delpech, la dépression du sternum, qui avait entraîné en arrière tous les cartilages de prolongement des côtes, était telle, que le cœur était enfermé dans une espèce de berceau formé par les côtes gauches, beaucoup plus arquées qu'à l'ordinaire. La *lordose* ou déviation antérieure porte le plus souvent sur la région lombaire, ce qui infléchit considérablement le bassin en avant, puisque la face antérieure du pubis regarde en bas et que le sacrum et les ischions sont repoussés en arrière. Quand c'est au cou que la *lordose* est observée, la tête est renversée en arrière, elle est enfoncée dans les épaules; enfin le malade a l'attitude de quelqu'un qui regarderait toujours le ciel. Si la déviation porte sur la région dorsale, ce qui frappe surtout, ce sont les désordres du côté des organes pectoraux : dyspnée habituelle, toux, etc. Delpech parle même d'expectoration sanguinolente, avec phénomène d'engorgement des poumons. Aux lombes, sur les limites inférieures de la région dorsale, la déviation antérieure donne à l'individu le galbe d'un sujet affecté d'ascite ou d'une femme enceinte. La cambrure du torse est exagérée ; il y a proéminence du ventre et des fesses ; les épaules sont repoussées en arrière, et la tête, pour rétablir l'équilibre, se porte en avant.

Tantôt la *lordose* s'établit d'une façon lente et progressive; tantôt, mais rarement, la marche est rapide. On voit quelquefois cette difformité s'arrêter à un degré médiocre, et persister toujours ainsi. Dans d'autres cas, la progression est indéfinie.

Le pronostic de la *lordose* a toujours un certain degré de gravité, puisqu'il s'agit ici d'une affection dont la cure complète et radicale peut être considérée comme impossible. Le pronostic serait bien plus grave si l'on n'avait égard qu'à l'état de gêne physique des organes thoraciques et abdominaux et du trouble de leurs fonctions. Toutefois, si des lésions manifestes du poumon, du cœur et des organes abdominaux peuvent être les conséquences de cette difformité du rachis, il est bien reconnu aussi qu'avec cette déviation portée à un haut degré on peut atteindre un âge avancé et même parcourir une longue carrière, exempte jusqu'à la fin des incommodités de la vieillesse.

LORD-RAGLAN s. m. (lor-ra-glan — du nom de *lord Raglan*, général anglais de la guerre de Crimée). Nom que l'on donna, après la guerre de Crimée, à une espèce de pardessus d'homme.

LORE s. m. (lo-re — du lat. *lorum*, courroie). Entom. Pièce de la bouche de certains insectes, qui porte le menton.

— Bot. Filaments de quelques lichens et conferves.

LORÉ, ÉE ou **LORRÉ, ÉE** (lo-ré). Blas. Dont les nageoires sont d'un autre émail que le corps du poisson : *Poisson d'azur*, LORÉ *de gueules.*

LORÉ (Ambroys ou Ambroise de), baron d'Ivry, capitaine français, né au château de Loré (Orne) en 1396, mort en 1446. Il commença sa carrière militaire à la bataille d'Azincourt (1415), combattit ensuite contre les Anglais sous les ordres du connétable d'Armagnac et du duc d'Alençon, prit Beaumont-le-Vicomte en 1419, et fit la guerre dans le Maine de 1422 à 1427. Lorsque Jeanne Darc alla offrir à Charles VII le secours de son épée et de son enthousiasme, Loré l'accompagna à Blois, combattit auprès d'elle en diverses rencontres, fut grièvement blessé au siége de Saint-Célerin, tomba aux mains des Anglais en 1433, fut échangé contre Talbot et contribua à rendre Paris à Charles VII (1436). Nommé alors prévôt de Paris, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, il reçut peu après le titre de « juge et général réformateur sur les malfaiteurs du royaume. » C'était un intrépide capitaine; mais, si l'on en croit le *Journal de Paris*, un pauvre administrateur et un homme aux mœurs corrompues.

LOREDANO, famille patricienne de Venise, qui a fourni plusieurs doges. Quelques membres de cette famille se sont distingués comme littérateurs ou protecteurs des lettres. Les plus remarquables sont les suivants.

LOREDANO (Leonardo), doge de Venise, né en 1438, mort en 1521. Il succéda à Agostino Barbarigo (1501), et c'est sous son règne que s'effectuèrent les guerres occasionnées par la ligue de Cambrai, guerres qui désolèrent l'Italie et mirent Venise à deux doigts de sa perte. L'habileté, la politique consommée de Loredano sauvèrent enfin la cité de Saint-Marc d'une ruine totale, et préservèrent pour un certain temps la république des coups de main des grands Etats de l'Europe. De Loredano date l'établissement des inquisiteurs d'Etat; la souveraineté active passa tout entière à ce tribunal, et les doges ne furent plus chargés que d'une vaine représentation.

LOREDANO (Pietro), doge de Venise, né en 1481, mort en 1570. Il fut nommé à ce poste à l'âge de quatre-vingt-six ans, après la mort de Geronimo Priuli. Son règne, de courte durée, fut troublé par de continuelles dissensions politiques et religieuses avec le pape Pie V, notamment au sujet de la prohibition par Loredano, dans les Etats de Venise, de la fameuse bulle *In cœna Domini*, publiée par le pontife. — Un autre membre de cette famille, François LOREDANO, remplaça comme doge Grimani, le 18 mars 1752, mais mourut deux mois plus tard sans avoir rien fait de notable.

LOREDANO (Jean-François), dit **l'Ancien**, littérateur italien, né à Venise, mort dans la même ville en 1590. Il cultiva avec succès les lettres, et Crescimbeni le place au nombre des meilleurs auteurs dramatiques de son temps. On a de lui sept comédies : *I vani amori*, la *Malandrina*, qu'il publia lui-même, et l'*Incendio*, la *Turca*, *Berenice*, la *Matrigna*, *il Bigonzio*, qui furent éditées assez longtemps après sa mort.

LOREDANO (Jean-François), littérateur italien, né à Venise en 1606, mort à Peschiera en 1651. Membre de la famille qui a produit plusieurs doges, il fit partie du sénat, devint gouverneur du château de Palma-Nuova, provéditeur de Peschiera, et se livra à la culture des lettres. Loredano entra en relation avec les plus remarquables lettrés de l'Italie et fonda l'Académie *degli incogniti.* C'était un homme spirituel, généreux, doué d'une extrême facilité, à qui l'on doit un grand nombre d'écrits réunis pour la plupart en un recueil publié à Venise (1653, 6 vol. in-12). Les principaux sont : *Gli scherzi geniali* (1632), recueil de concetti qui eut un succès énorme, fut souvent réédité et traduit en plusieurs langues; *Bizarrie academische* (Crémone, 1640), recueil de lectures sur des sujets singuliers; *Dianea* (Venise, 1636), recueil de nouvelles galantes que Jean Lavernhe a traduites en français (1642) ; *Glorie degli incogniti* (1647) ; *Istoria de re Lusignani* (1647), traduite en français sous ce titre : *Histoire des rois de Chypre de la maison de Lusignan* (1732); l'*Iliade graciosa* (1654), poëme burlesque; *Novelle amorose* (1656); *Lettere* (1665). Le style de ces divers ouvrages est agréable, mais déparé par un abus souvent ridicule de pointes et de concetti.

LORÉE s. f. (lo-ré — du lat. *lorum*, lanière). Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des himantalies, et dont l'espèce type habite les mers d'Europe.

Loreley, opéra allemand, paroles de M. Molitor, musique de Lachner, représenté au théâtre de la Cour, à Munich, en 1846. Le sujet de la pièce est très-heureux ; il se rattache à une de ces traditions de féerie et de merveilleux fantastique dont les bords du Rhin sont peuplés. Loreley est une nymphe, une sirène du Rhin, qui attire le nocher par ses chants et l'entraîne ainsi à sa perte. La musique a des longueurs; quelques morceaux ont été applaudis; cependant l'ouvrage n'a pas eu beaucoup de succès.

Loreley, poésies allemandes de Wolfgang Müller (1851, in-8^{o}). La pièce qui a donné son titre à ce recueil de légendes est un petit poëme sur la plus jolie des traditions populaires de la vallée du Rhin. Loreley est cette fée fatale aux mariniers que la légende faisait habiter un des caps les plus dangereux. Henri Heine avait déjà chanté cette tradition dans un de ses poëmes les plus célèbres. Les autres ballades et romances du *Recueil* offrent également une suite de petites légendes populaires ; l'auteur n'a fait que glaner après Simrock, qui en avait versifié toutes les traditions épiques.

Loreley, opéra anglais, livret tiré de la pièce allemande, musique de Vincent Wallace, écrit vers 1850. L'ouverture est une symphonie d'un caractère fantastique, conçue dans le style de Weber; exécutée plusieurs fois à Paris dans les concerts populaires de musique classique, elle a obtenu du succès et contribué à faire connaître en France le mérite du compositeur irlandais.

LORENCEZ (Charles-Ferdinand LATRILLE, comte de), général français, né en 1814. Il sortit de l'Ecole de Saint-Cyr, avec le grade de sous-lieutenant, en 1832, prit part à diverses expéditions en Afrique, notamment au siége de Zaatcha, devint chef de bataillon aux zouaves en 1847, lieutenant-colonel en 1850, colonel en 1852, et fit partie de l'expédition de Crimée. Sa conduite à l'attaque de la tour Malakoff lui valut le grade de général de brigade (1855) et, à son retour en France, il reçut divers commandements à l'intérieur. Lorsque le gouvernement français engagea la deplorable guerre avec le Mexique, M. Lorencez fut mis à la tête du petit corps expéditionnaire qu'on envoya dans ce pays au commencement de 1862, et nommé, peu après son arrivée à la Vera-Cruz, général de division (20 mars 1862). Pendant que les négociations se poursuivaient avec Juarès, il s'avança jusqu'à Cordova. Peu après, une rupture définitive éclata avec le Mexique et M. Lorencez marcha avec sa petite armée vers Mexico (19 avril). Il s'empara, le 20, d'Orizaba, puis s'avança vers Puebla, délogea les Mexicains commandés par Zaragoza des positions qu'ils occupaient sur les monts Combrès, entra à Amozoc, mais tenta vainement de s'emparer de Puebla, défendue par une formidable artillerie et par 12,000 combattants (5 mai 1862). Forcé de battre en retraite, il se retira en bon ordre, battit l'ennemi à Aculcingo, le 18, fit sa jonction avec un corps nombreux de cavaliers mexicains que le chef de partisans Marquez amenait à son secours, gagna Oribaza et se fortifia dans cette position, où il attendit sans être inquiété des renforts de France. Le général Forey étant venu prendre le commandement en chef du corps expéditionnaire français, M. Lorencez demanda à revenir en France. Quelque temps après, il fut mis à la tête de la 12^{e} division militaire et reçut, en 1866, le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. A la suite du plébiscite de mai 1870, M. Lorencez écrivit au chef de l'Etat une lettre dans laquelle il « déplorait » et qualifiait de « monstrueux » le vote peu favorable à l'Empire de la garnison de Toulouse. Après la déclaration de guerre à la Prusse (août 1870), il fut appelé à commander la 3^{e} division du 4^{e} corps, placé sous les ordres de Ladmirault, assista aux opérations de l'armée de Metz, qu'il suivit en Allemagne après la honteuse capitulation de Bazaine, et revint en France au mois de mars 1871.

LORENS, théologien français, de l'ordre des frères prêcheurs, mort vers 1285. Les renseignements manquent sur son existence ; on sait seulement qu'il fut choisi pour confesseur par Philippe le Hardi et que, à l'instigation de ce monarque, il composa son livre de la *Somme des vices et des vertus*, imprimé chez Vérard, à Paris, vers 1502.

LORENS (Jacques DU), poëte satirique français. V. DU LORENS.

LORENTÉE s. f. (lo-rain-té). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de PECTIDE et de SANVITALIE, autres genres de plantes.

LORENTSEN (Jean), érudit danois. V. LAURENTZEN.

LORENTZ (Joseph-Adam), médecin français, né à Ribeauvillé (Alsace) en 1734, mort en 1801. Après avoir été attaché comme chirurgien à l'armée de Westphalie, de 1757 à 1763, il fut successivement médecin aux hôpitaux militaires de Neuf-Brisach, de Schlestadt, de Strasbourg, et devint, pendant la Révolution, premier médecin de l'armée du Rhin et directeur de l'école de Strasbourg. On a de lui : *Morbi deterioris notæ Gallorum castra trans Rhenum sita ab anno* 1757 *ad* 1762 *infestantes* (Schelestadt, 1765, in-12).

LORENTZ (Jean-Frédéric), mathématicien allemand, né en 1738, mort en 1807. Ce savant se contenta d'une chaire de mathématiques qu'il occupa, à Magdebourg, pendant cinquante ans. Il a publié, entre autres œuvres : *Sermons sur les œuvres de la nature* (Halle, 1774); *Instruction sur l'histoire universelle* (Halle, 1775, in-8°); la *Botanique* (Leipzig, 1781, in-8°); *Éléments de mathématiques en six livres* (Leipzig, 1785, 2 vol. gr. in-8°); *Premier cours de mathématiques pures* (Helmstædt, 1791, 2 vol. gr. in-8°); *Cours abrégé de mathématiques* (Magdebourg, 1803, in-8°).

LORENZ (Jean-Michel), historien français, né à Strasbourg en 1723, mort en 1801. Il fut successivement professeur d'histoire à l'université de Strasbourg (1753), chanoine (1763), conservateur de la bibliothèque de l'université (1764) et professeur d'éloquence (1784). On lui doit des ouvrages où l'on trouve beaucoup d'érudition et un véritable esprit critique. Les principaux sont : *De successione in illustriora feuda Franciæ, Germaniæ, Italiæ* (1748); *Tabulæ temporum fatorumque orbis terræ usque ad Christum natum* (1770, in-fol.); *Tabulæ temporum fatorumque orbis ab anno Christi* 1-800 (1773, in-fol.); *Summa historiæ gallo-francicæ civilis et sacræ* (1790-1793, 4 vol. in-8°), ouvrage fort remarquable.

LORENZ (Sigismond-Frédéric), érudit et théologien protestant français, frère du précédent, né à Strasbourg en 1727, mort en 1783. Il fit dans cette ville ses études de théologie et se rendit ensuite à Wittemberg, où il prit le grade de maître ès arts. De retour à Strasbourg en 1753, il fut nommé prédicateur au Temple-Neuf, chargé d'un cours de philosophie à l'université en 1756; puis, en 1761, il obtint la chaire de poésie et d'éloquence, en attendant la chaire de théologie, qui lui fut donnée en 1768. On a de lui plusieurs ouvrages en allemand et en latin. Nous citerons : *Predigten* (1771-1775, in-8°), recueil de sermons; *De officio dicendi veritatem* (Arg., 1780, in-8°); *De officio doctoris Ecclesiæ in tuenda librorum symbolicorum auctoritate* (Arg., 1782-1783, in-4°).

LORENZ (Guillaume-Frédéric), littérateur dramatique allemand, né en 1750, mort en 1807. Ses études terminées, il se fit comédien ; puis, las de cette existence vagabonde, il se jeta dans la littérature théâtrale. On lui doit, entre autres œuvres : l'*Ami du théâtre* (Prague, 1774, in-8°); le *Passe-temps dramatique* (Ratisbonne, 1779, in-8°); *Macédoine dramatique* (Francfort, 1785, 2 vol. in-8°); *Mélanges de ma vie* (Munich, 1779, in-8°); *Allerley*, journal littéraire (Schwerin, 1787, in-8°).

LORENZ (Otto-Henri), bibliographe, né à Leipzig (Saxe) en 1831. A l'âge de vingt-quatre ans, il vint à Paris, entra comme employé dans la librairie Reinwald, où il travailla au *Catalogue de la librairie française*, que publie annuellement cette maison, puis il fonda lui-même une librairie et se fit naturaliser Français. On doit à M. Lorenz un ouvrage important et estimé des bibliographes, destiné à faire suite à la *France littéraire* de Quérard; il est intitulé : *Catalogue de la librairie française pendant vingt-cinq ans* [1840-1865] (Paris, 1866 et suiv., 4 vol. in-8° à 2 col.).

Lorenzaccio, drame en cinq actes et en prose, d'Alfred de Musset (1833). Jeté dans le moule des pièces de Shakspeare, avec de nombreux changements de scène et de larges développements épisodiques, ce drame n'a jamais pu être joué, et c'est dommage; c'est l'œuvre la plus vigoureuse d'un charmant esprit. Il met en scène le meurtre d'Alexandre de Médicis par son cousin, ce singulier Brutus florentin, qui simulait non la folie mais la débauche, Lorenzo de Médicis, surnommé Lorenzaccio. Le drame débute par un enlèvement et un meurtre; il se continue par des scènes d'orgie féroce, entrecoupées d'une façon pittoresque par des dialogues de marchands qui causent politique sur le pas de leurs portes, par les lamentations des proscrits que la tyrannie des Médicis a éloignés de Florence, et par les monologues inquiets de Lorenzo, dont le caractère, dessiné avec beaucoup d'art, et le but mystérieux, qu'on entrevoit par instant, ne se développent que peu à peu. En attendant, Lorenzo est le plus fieffé ruffian de la ville, le directeur des plaisirs du duc, le souteneur en titre des filles de joie, un *lendemain d'orgie ambulant*. Lorsqu'il paraît, avec ses yeux plombés, ses mains fluettes et maladives, ses lèvres pâles et déprimées qui ne s'ouvrent que pour l'injure, l'impudeur ou le blasphème, chacun met la main à la garde de son épée, et le mari cache sa femme, et la mère voile les yeux de sa fille. Et cependant Lorenzo n'était pas né pour la vie qu'il mène : « J'aurais pleuré, dit-il, avec la première fille que j'ai séduite, si elle ne s'était mise à rire. » C'est le dégoût qui lui a fait mépriser les hommes. Mais il a juré de prendre sa revanche; il a juré qu'un des tyrans de sa patrie mourrait de sa main, et il y a vingt ans que cette idée fermente dans son cerveau : « J'ai été honnête et pur tout comme un autre, dit-il au vieux Strozzi; j'ai cru à la vertu, à la grandeur humaine, comme un martyr croit à son Dieu. J'ai versé plus de larmes sur la pauvre Italie que Niobé sur ses filles. Mais pour arriver à mon but, pour parvenir à plaire à mon cousin Alexandre, il fallait venir à lui porté par les larmes des familles; pour devenir son ami et acquérir sa confiance, il fallait baiser sur ses lèvres épaisses les restes de ses orgies. J'étais pur comme un lis et cependant je n'ai pas reculé devant cette tâche. » Voilà pourquoi Lorenzo est devenu vicieux, lâche, un objet de honte et d'opprobre, et ce meurtre qu'il médite est tout ce qui reste de sa vertu. Il ne compte pas beaucoup sur l'issue de son entreprise. Il sait que les républicains de Florence ne s'entendent qu'à débiter de grandes périodes aussi ronflantes qu'inoffensives. « N'importe, dit-il, ma vie entière est au bout de ma dague, et que la Providence retourne ou non la tête en m'entendant frapper, je jette la nature humaine à pile ou face sur la tombe d'Alexandre, et dans deux jours les hommes comparaîtront devant le tribunal de ma volonté. » Lorenzo ne s'était pas trompé. Florence est trop avilie pour accueillir la liberté, et, Alexandre frappé à mort, elle se hâte de se donner un nouveau chef dans Cosme de Médicis. Quant au meurtrier du duc, sa tête est mise à prix, et le poignard d'un assassin l'atteint à Venise, où il s'était réfugié.

Cette pièce est pleine de souffle et de vie; elle fait regretter qu'Alfred de Musset n'ait pas écrit, d'une manière plus sobre et plus concentrée, quelque beau drame historique, dans les conditions ordinaires du théâtre. La plupart des scènes, prises isolément, sont touchées de main de maître; leur ensemble offre quelque longueur, mais aucune ne trahit la fatigue ; le style est toujours vif et alerte, le dialogue marqué au coin d'une originalité singulière. Les détails pittoresques abondent dans ce long drame qui fait revivre toute une intéressante période de l'histoire florentine.

LORENZANA (François-Antoine DE), prélat espagnol, né à Léon en 1722, mort à Rome en 1804. Successivement évêque de Palencia (1765), archevêque de Mexico (1766), puis de Tolède (1772), il reçut le chapeau de cardinal en 1789. Pendant la Révolution, il secourut généreusement les prêtres français qui se réfugièrent alors en Espagne, resta de 1797 à 1799 auprès du pape et se démit de son archevêché en 1800, pour se fixer à Rome. Lorenzana a publié : *Historia de Nueva Espana* (Mexico, 1770, in-4°); *Missale gothicum* (Rome, 1804).

LORENZETTI (Ambrogio), dit **Ambrogio di Lorenzo**, peintre italien, né à Sienne vers 1277, mort dans la même ville en 1360. Il reçut des leçons de son père, peintre de mérite, et commença à se faire connaître en exécutant en 1313, dans le palazzo del Publico, des fresques représentant des *Saints prosternés aux pieds du Père éternel* et une *Victoire remportée par les Siennois sur une compagnie de Bretons*. La première de ces fresques est presque entièrement détériorée aujourd'hui. Dans la seconde, on trouve du mouvement et des figures bien exécutées. Il ne reste qu'une *Madone* de tous les travaux qu'il exécuta dans le cloître de Saint-François de Sienne ; mais on possède quelques petits tableaux qui donnent une haute idée du talent de l'artiste. Il s'y montre coloriste, et son dessin énergique est souvent plein de caractère. Nous citerons de lui : *Saint Augustin* et *Saint Antoine, ermite*, une *Madone*, tableaux exécutés vers 1340, et qu'on voit aujourd'hui au musée de Sienne; une *Présentation de Jésus-Christ au temple*, que possède l'Académie de Florence, paraît être à peu près de la même époque; enfin on trouve au musée de Berlin un *Saint Dominique* portant la date de 1352. C'est probablement la dernière œuvre de l'artiste.

LORENZETTI (Pietro), dit **Laurati de Sienne**, peintre italien, frère du précédent, né à Sienne vers 1287, mort à Pise vers 1339. Il débuta à Sienne, où il commença sa réputation en exécutant de nombreuses fresques, entre autres celles du cloître Saint-François, et l'*Histoire de la Vierge*, qui décorait le chœur de la cathédrale d'Arezzo. Mais il ne reste rien de ces premiers travaux, dont Vasari fait un grand éloge, et dans lesquels se trouvait une imitation manifeste du style de Giotto. Le Campo-Santo de Pise possède dans un état de parfaite conservation une immense fresque de Lorenzetti : la *Vie des Pères du désert*, qui donne la mesure exacte de son talent. La science de la composition n'existe pas dans cette vaste scène, où sont alignés, au même plan, des personnages qui semblent fort surpris de se trouver réunis. Toutefois, lorsqu'on les juge isolément, abstraction faite de l'unité de l'ensemble, on est frappé de leur forme puissante, de la beauté des draperies, de la vigueur du ton. Leur plus grand défaut, c'est de manquer d'originalité. Les tableaux de Lorenzetti valent mieux que ses fresques. Parmi les meilleurs, on cite la *Nativité de la Vierge ;* l'*Invention de la croix* (1338); une suite de figures représentant *Saint Barthélemy, Saint Jacques, Saint Thomas, Saint Grégoire*, etc., au musée de Sienne ; la *Madone* et la *Thébaïde*, à la galerie de Florence. Ces tableaux sont exécutés avec une facilité de brosse, une habileté de pratique que ne connut jamais son frère Ambrogio, et qui leur donnent un charme plus grand. La couleur, vigoureuse et chaude, se tient toujours dans les gammes sévères, et les types des figures sont d'un agréable aspect.

LORENZETTI (Sano ou plutôt Ansano di Pietro), peintre italien, qui vivait à Sienne au XV^{e} siècle. Il a décoré le Palais public de cette ville de fresques qui ont été vantées par ses contemporains, et parmi lesquelles on cite principalement : le *Couronnement de la Vierge, Sainte Catherine stigmatisée* et une *Madone*.

LORENZETTO, sculpteur et architecte italien. V. CAMPANAIO.

LORENZI (Battista), sculpteur et graveur italien, né à Florence en 1528, mort dans la même ville en 1593. Elève de Baccio Bandinelli, il s'adonna d'abord exclusivement à la sculpture. Parmi ses premières œuvres, nous citerons les *Saisons*, quatre statues exécutées pour l'ambassadeur de France, et envoyées à Fontainebleau. Par la suite, il fut chargé de sculpter pour le mausolée de Michel-Ange une statue représentant la *Peinture*, et le buste du grand Florentin. Ces sculptures excellentes, où l'artiste a essayé de rappeler la simplicité grandiose, la largeur naïve et savante de l'auteur de *Moïse*, sont, à notre avis, le chef-d'œuvre de Lorenzi. Vers cette époque, il abandonna le ciseau du statuaire pour le burin du graveur, reproduisit le *Jugement dernier*, de Michel-Ange, le *Crucifiement de saint Pierre*, la *Conversion de saint Paul*, du même maître, et publia ces planches presque en même temps. Dessinées d'une pointe ferme, puissante et hardie, modelées largement, avec justesse et précision, ces gravures eurent un légitime succès. La *Descente de croix* de Daniel de Volterre, qu'il reproduisit deux ans plus tard, est une des meilleures gravures qu'on ait faites d'après cette peinture admirable. Le *Massacre des Innocents*, d'après Bandinelli, et le *Triomphe de l'Eglise*, du Caravage, sont des estampes de beaucoup inférieures aux précédentes. Quel que soit le talent de Lorenzi comme graveur, c'est surtout par son talent de statuaire qu'il mérite la notoriété qu'il s'est acquise dans l'histoire de l'art.

LORENZI (Stoldo di Gino), sculpteur italien, né à Settignano vers 1538, mort dans les dernières années du XVI^{e} siècle. Il s'était d'abord destiné à la peinture, mais il abandonna promptement cette branche de l'art pour s'adonner à la sculpture. Ses statues de *Saint Paul*, de *Diane*, de la *Justice* et de la *Religion* obtinrent un tel succès, que Cosme de Médicis lui confia l'exécution de la *Fontaine de Neptune*, au palais Pitti. A Milan, dans l'intérieur de la cathédrale, on voit de lui : l'*Annonciation; Adam et Eve;* les bas-reliefs de l'*Adoration des bergers* et de la *Fuite en Egypte ;* les statues de *Moïse*, d'*Abraham*, de *David* et de *Saint Jean-Baptiste*, et enfin le célèbre *Ange en bronze* qui lui valut la surintendance des travaux du Dôme. — Son frère, Antonio di Gino LORENZI, étudia la statuaire sous Tribolo. On cite, parmi ses œuvres, la statue de *Mathieu Corte*, les *Quatre enfants*, qui ornent la grande fontaine des jardins de Castello, maison de campagne des grands-ducs, et divers groupes d'animaux servant à la décoration des bassins.

LORENZI (Francesco), peintre italien de l'école vénitienne, né en 1719, mort en 1783. Il fut élève de Tiepolo, et ses tableaux à l'huile, entre autres une *Sainte Famille* qu'on trouve à Brescia, quelques-unes de ses fresques qui subsistent encore dans certains palais de Vérone, le font placer parmi les meilleurs artistes italiens du XVIII^{e} siècle.

LORENZI (Bartolommeo), poëte italien, né en 1732, mort en 1822. Il embrassa d'abord la carrière religieuse chez les jésuites; puis, vers la fin de ses jours, il s'adonna entièrement à l'agriculture et aux lettres. Lorenzi, qui était cité comme un improvisateur des plus extraordinaires, a laissé, entre autres œuvres, deux poëmes : la *Montéide* (Vérone, 1811, in-4°, 3^{e} édit.), et *Il pastore* (Vérone, 1820). Une édition de ses œuvres complètes a été publiée en 1828.

LORENZI (Costantino), littérateur italien, né en 1754, mort en 1821. Il était entré dans les ordres, et il occupa une chaire de littérature à Roveredo et à Trente. On lui doit, entre autres œuvres : *De litteratorum hominum amicitia* (Trente, 1798, in-8°); la *Madre, poemetto* (Trente, 1810, in-8°); *Poemetto per la nascita del re di Roma* (Trente, 1811).

LORENZINI (Fra Giovanni-Antonio), peintre et graveur italien, né à Bologne en 1665, mort en 1740. Il était élève de Pasinelli et avait embrassé la carrière ecclésiastique chez les franciscains. Aucun de ses tableaux n'a obtenu l'honneur d'une mention spéciale; mais ses gravures sont renommées, et parmi ses principales œuvres de ce genre on cite : l'*Assomption;* la *Vierge et saint Jean-Baptiste; Saint Roch et la Madeleine; Joseph vendu par ses frères*, d'après Andrea del Sarto; *Jésus-Christ marchant sur la mer*, d'après le Cigoli ; *Saül et David*, d'après le Guerchin ; la *Construction de l'arche de Noé*, d'après le Bassan.

LORENZINI (Lorenzo), mathématicien italien, né à Florence vers 1675, mort en 1720. Il était précepteur de l'un des fils de Cosme III, grand-duc de Toscane, qui, ayant renvoyé en France sa femme, nièce de Louis XIV, avait interdit à ses enfants toute correspondance avec leur mère. Lorenzini, ayant procuré à son élève les moyens d'éluder les ordres de son père, fut arrêté en 1681 et expia cette complicité par une détention de vingt années. Il composa dans son cachot plusieurs ouvrages remarquables sur les coniques et les volumes qu'elles engendrent par révolution. Une partie des mémoires qu'il avait laissés a été publiée par le P. Celestino Rolli sous le titre : *Exercitatio geometrica in qua agitur de dimensione omnium conicarum sectionum, etc.* (Florence, 1721, in-8°). — Son frère, Stefano LORENZINI, fut un médecin distingué et partagea sa disgrâce ainsi que sa captivité. On lui doit sur les torpilles un ouvrage estimé, intitulé : *Osservazioni interno alle torpedini* (Florence, 1678).

LORENZINI (François-Marie), poëte italien, né à Rome en 1680, mort dans cette ville en 1743. Il resta pendant quelque temps comme novice chez les jésuites, qu'il quitta pour suivre la carrière du barreau, puis s'occupa d'une façon toute particulière de poésie et de littérature. Lorenzini entra en relation avec les personnages les plus distingués, entre autres le pape Clément XII et le cardinal Borghèse, qui lui fit une pension, devint membre (1705), puis président (1728) de l'Académie des Arcades, et fonda, sous le nom de colonies arcadiennes, cinq réunions académiques dans lesquelles on jouait les comédies de Plaute et de Térence. Son caractère caustique et tourné vers la satire lui avait attiré d'assez vives inimitiés. Il écrivait avec pureté et élégance, mais son style se distingue surtout par une énergie qui lui valut le surnom de **Michel-Ange des poëtes**. Nous citerons de lui, outre des *Poésies* italiennes et latines insérées dans divers recueils littéraires, des drames sacrés : *Jahel* (1701); *Athalie* (1703); *Sédécias* (1704); *Thamar* (1706); *Marie-Madeleine des Pazzi* (1707); *Bethsabée* (1703), etc.; *Il cardo* (1728); *Dialogues sur les tables anatomiques d'Eustachi*, etc.

LORENZO (SAN-), île du Grand océan équinoxial, sur la côte du Pérou, à 12 kilom. O. de Lima, devant le port de Callao.; lat. S., 12° 3'; long. O., 79° 35'. Elle est habitée par quelques Indiens pêcheurs. ‖ Ile du Mexique, dans le golfe de Californie, près de la côte orientale de la vieille Californie, par 29° 30' de lat. N. et 115° 45' de long. O.

LORENZO (SAN-), bourg de Corse. V. au *Supplément*.

LORENZO (SAN-), rivière du Brésil. V. PORRUDOS.

LORENZO-EN-GROTTE ou **LORENZO-NUOVO**, village des anciens Etats pontificaux, prov. ou délégation de Viterbe, à 8 kilom. S.-E. d'Acquapendente; 1,273 hab. Ce village, situé sur le haut d'une colline, a été bâti par Pie VI, pour recueillir les habitants de San-Lorenzo-Vecchio, où ils étaient décimés par la *mal'aria*. On y jouit d'une belle vue sur le lac Bolsena.

LORENZO-MARQUEZ, fleuve de l'Afrique orientale. On croit qu'il a sa source en Cafrerie, dans le pays de Manica, au Monomotapa, et qu'il coule généralement au S.-E.; il débouche sur la côte occidentale de la baie de Lorenzo-Marquez, sur la limite de la Cafrerie propre et de la capitainerie générale de Mozambique. La navigation en est incommode.

LORENZO-MARQUEZ ou **DELAGOA** ou **LA GOA**, baie formée par l'océan Indien, entre la capitainerie générale de Mozambique et la Cafrerie propre, par 26° de lat. S. et 30° 30' de long. E. Elle a environ 85 kilom. du N. au S. Le Mafumo y vient de l'O.; le Lorenzo-Marquez et l'Espiritu-Santo s'y rendent du N.-O. Les baleines la fréquentent en grand nombre; tous les ans plusieurs navires anglais et américains y viennent à la pêche de ces cétacés. Le pays est fertile et sain. Les indigènes sont renommés pour leur douceur et leur mauvaise foi. Cette baie fut découverte en 1545 par le Portugais Lorenzo Marquez ; ses compatriotes élevèrent un fort sur un fleuve qu'ils appelèrent le Lorenzo-Marquez; mais comme la navigation de ce fleuve offre de grandes difficultés, ils abandonnèrent bientôt la position. Un établissement fondé par les Hollandais fut détruit par des pirates anglais. La compagnie autrichienne des Indes orientales y jeta à son tour les fondements d'un établissement en 1777; mais cette entreprise dut être abandonnée sur les réclamations des Portugais, qui ont aujourd'hui un comptoir à quelques lieues au N. de cette baie. La partie sud fut occupée en 1822 par les Anglais. Les discussions commencèrent dès ce moment entre les deux peuples. En 1868, la république de Transvaal éleva à son tour des prétentions sur le territoire disputé, mais y renonça bientôt en retour de certains avantages offerts par les Portugais. Le litige s'est trouvé ainsi limité entre ce dernier peuple et les Anglais, et a été soumis, en 1873, à l'arbitrage de M. Thiers, alors président de la République française.

LORENZO (DON), peintre florentin qui vivait au commencement du XVe siècle. Il appartenait à l'ordre des camaldules, et il peignit à Florence de nombreuses fresques et des tableaux qui ont été détruits dans les différents siéges que subit cette ville. On regrette surtout une peinture de l'église de la Sainte-Trinité, dans laquelle il avait introduit les portraits d'après nature de Dante et de Pétrarque. Cependant il existe encore à Florence un triptyque de Lorenzo représentant l'*Annonciation*, et au musée de Berlin on trouve une *Annonciation* du même auteur. Comme miniaturiste, **le Camaldule** a joui d'une grande réputation, et on admire, à juste titre, son missel de la bibliothèque Laurentienne.

LORENZO, dit **da Viterbo**, peintre italien de l'école romaine, qui vivait au XVe siècle. On ne possède aucun renseignement biographique sur cet artiste, auteur d'une fresque, le *Mariage de la Vierge*, qu'on voit encore dans la chapelle des Servites à Viterbe et qui donne la plus haute idée du talent de ce peintre.

LORENZO DI BICCI, peintre et architecte italien. V. BICCI.

LOREO, bourg du royaume d'Italie, prov. de Rovigo, district et à 10 kilom. N.-E. d'Adria, sur un canal qui unit l'Adige au Po-di-Levante; 3,541 hab. Commerce assez important de bestiaux, bois à brûler, soie, lin et céréales.

LORET (Jean), gazetier français, né à Carentan dans les premières années du XVIIe siècle, mort à Paris au mois d'avril 1665. On sait peu de chose sur la vie de cet écrivain, en dehors de ce qu'il lui a plu d'en dire lui-même dans sa *Muse historique*, sorte de gazette hebdomadaire en vers plaisants, qui est son seul titre vis-à-vis de la postérité. Un portrait de lui, gravé par Nanteuil et publié de son vivant, porte pour exergue Jean Loret, de Carentan, en basse Normandie; toutefois, les archives de cette petite ville n'ont pu fournir sur sa naissance aucun renseignement. Dans le cours de sa gazette, il s'enorgueillit d'être Normand comme Corneille, qu'il appelle son illustre compatriote.

Sa famille était peu riche; on doit du moins le présumer, car son éducation fut incomplète. Il ne fait nulle difficulté de l'avouer :

Madame l'Université
Ne m'a jamais de rien été.

On ne sait comment il quitta la province pour venir chercher fortune à Paris; peut-être fit-il partie de la suite de quelque grand seigneur normand. Son esprit naturel, son goût pour la poésie, ou plutôt pour la versification, l'entraîna aussitôt. Il publia en 1633, chez Jacques Dugast, un petit recueil de vers : *Poésies naturelles du sieur Loret*, que son grand recueil de la *Muse historique* a fait oublier, mais qui possède déjà les mêmes qualités de laisser-aller, d'abandon et d'enjouement. Il devait alors avoir vingt-cinq ou vingt-six ans. On peut conjecturer que quelques-uns de ses vers, un panégyrique peut-être, adressés à un grand seigneur, en auront fait son protecteur, que celui-ci l'aura aidé de sa bourse et de son crédit. Il est certain, au moins, qu'il se fit bientôt remarquer à Paris par son esprit délié, qu'il fut signalé à Mazarin, qui le gratifia d'une pension de 200 écus sur sa cassette, pension qui lui fut continuée après la mort du cardinal et que Fouquet inscrivit sur les finances du roi. A défaut d'instruction classique, il avait dû étudier les règles de la versification et apprendre la coupe des vers dans Théophile Viaud, dans Scarron, dont l'*Enéide travestie* venait de mettre en grande vogue les vers de huit pieds à rimes plates, rhythme flexible, malgré sa monotonie apparente; ce fut le moule dans lequel Loret jeta toute sa vie ses idées. Vers 1650, Loret fut introduit chez Mlle de Longueville, connue plus tard sous le nom de duchesse de Nemours, et belle-fille de la célèbre duchesse de Longueville. Elle devint sa protectrice, et ce fut ce qui décida de sa destinée. Jeune, belle, opulente, tenant un grand état de maison, elle aimait les gens de lettres, et logea Loret dans son hôtel. En revanche, Loret, c'est lui qui nous l'apprend, lui donna un grand appartement dans son cœur. Pour plaire à la princesse, qui était femme, par conséquent curieuse, aimant à connaître les bruits de la ville et de la cour, il entreprit de faire, pour elle seule et les familiers de son salon, un petit journal ou plutôt une gazette, comme on disait alors, en vers plaisants ou burlesques, lestement tournés, où il racontait à sa manière les faits plus ou moins importants de la semaine. Cette gazette, dont on tira d'abord quelques copies à la main, et qui fut plus tard imprimée à un petit nombre d'exemplaires, devint la *Muse historique*. Pendant quinze années consécutives, sans interruption et avec une persévérance que rien ne fit varier, Loret adressa tous les samedis sa lettre en vers à Mlle de Longueville. Loret était son thuriféraire en titre, et l'on peut détacher maint passage de cette longue collection où la louange va jusqu'à la familiarité. Le bonhomme passa son existence le plus tranquillement du monde, logé, nourri, fêté, choyé dans l'hôtel d'Orléans-Longueville, riche en outre de quelques gratifications que lui valut sa gazette, dès qu'elle fut un peu célèbre. Il était d'un naturel reconnaissant et très-attaché à ses affections; il déplore, dans son journal, une fausse nouvelle donnée de la mort du grand Corneille et ne se sent pas d'aise de la voir démentie; il se montre dévoué à ses bienfaiteurs. Lors de la disgrâce de Fouquet, à qui il avait quelque obligation, il osa plaindre hautement le surintendant, au milieu du silence de tant d'autres, et Colbert supprima d'un trait de plume la petite pension du gazetier. Fouquet montra qu'il était sensible à cette marque d'intérêt de son ancien protégé; quoique accablé par l'immensité de son malheur, il chargea Mlle de Scudéry de déposer une somme de 1,500 livres chez Loret, sans lui dire de quelle part venait ce présent. Selon sa coutume, Loret remercia le généreux inconnu au moyen de sa gazette.

Cependant, quinze années de ce métier de rimeur perpétuel avaient fini par épuiser sa verve et ses forces. Il avait eu, vers la fin de 1663, une première attaque d'apoplexie, dont il ne revint jamais complétement :

Je me sens dans le cœur frappé;
Me voilà sans doute attrapé,

écrivait-il le 20 décembre 1664. Il ne fit plus que décliner depuis; dans les premiers mois de 1665, une sorte d'engourdissement, de paralysie, s'empara de lui, et il arriva ainsi à sa dernière lettre, 18 mars, fatigué, malade et ayant le pressentiment de sa mort prochaine. Il termina pourtant cette lettre par un trait à la Scarron :

Le vingt-cinq mars j'ai fait ces vers,
Souffrant cinq ou six maux divers.

Ce furent ses dernières rimes, et il ne se trouva personne pour relater, dans quelque gazette, le jour précis de sa mort.

Le collection complète de la *Muse historique*, de Loret, est recherchée des amateurs et se vend à des prix élevés (V. MUSE HISTORIQUE). En tête de la grande édition (1638-1665, 3 vol. in-fol.) se trouve un portrait de Loret gravé par Nanteuil. La figure est assez épaisse, mais non sans finesse, une finesse un peu normande. On lit dans sa physionomie de la bonhomie et aussi le penchant à la bonne chère.

On a de Loret, outre sa *Muse historique*, les *Poésies naturelles du sieur Loret* (1633, in-8o), et les *Poésies burlesques, contenant plusieurs épîtres à diverses personnes de la cour, et autres œuvres*, par Jean Loret (Paris, Ant. de Sommaville, 1647). Ces deux volumes sont fort rares.

LORETAN s. m. (lo-re-tan). Chevalier de l'ordre de Notre-Dame-de-Lorette.

LORETO, ville d'Italie. V. LORETTE.

LORETO APRUTINO, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze ultérieure première, district et à 7 kilom. S.-E. de Penne, chef-lieu de mandement; 5,449 hab. Teinturerie de draps, papeterie importante.

LORETTE s. f. (lo-rè-te — de *Notre-Dame-de-Lorette*, église de Paris située dans un quartier où ces femmes sont nombreuses). Jeune femme élégante et de mœurs légères, qui se livre à une vie de plaisirs et d'intrigues amoureuses : *Comme toutes ces femmes qui, du nom de l'église autour de laquelle elles se sont groupées, ont été nommées* LORETTES, *elle demeurait rue Fléchier*. (Balz.) *Les véritables femmes entretenues et celles qu'on nomme* LORETTES *ont d'ordinaire la plus grande envie de se montrer sur le théâtre*. (H. Heine.) *La* LORETTE *n'existe plus, elle a fait son temps; elle est passée de mode, la chamade a battu pour elle dans le quartier*. (Privat d'Anglemont.)

— **Encycl.** Mœurs. C'est un monde disparu, et pour nous presque antédiluvien, que celui où régnait la *lorette*. Nestor Roqueplan baptisa de ce nom les jolies pécheresses qui, vers 1840, se logeaient presque toutes, grâce à une circonstance particulière, derrière l'église de Notre-Dame-de-Lorette. De vastes terrains, aujourd'hui couverts de maisons à quatre ou cinq étages, avaient été longtemps déserts dans le haut du faubourg Montmartre; lorsque l'on commença d'y faire construire, les propriétaires ne furent pas d'abord très-exigeants sur le chapitre des loyers et toute la bohème galante vint y installer ses nids. Nestor Roqueplan, flânant un jour par là, trouva pour les habitantes de ce quartier spécial le joli sobriquet qui fit fortune. « *Lorette*, disait Balzac, est un mot décent, inventé pour exprimer l'état d'une fille d'un état difficile à nommer, et que, dans sa pudeur, l'Académie française a négligé de définir, vu l'âge de ses quarante membres. Quand un nom nouveau répond à un cas social qu'on ne pourrait pas dire sans périphrase, la fortune de ce mot est faite. Aussi le mot *lorette* passa-t-il dans toutes les classes de la société, même dans celles où ne passera jamais une *lorette*. »

Mais si le mot est récent, et si depuis il a déjà passé de mode, la classe de femmes ainsi désignée était ancienne. La *lorette* a succédé aux impures et aux filles d'opéra; on l'appela ensuite camellia, femme du demi-monde, biche, cocotte. Sous toutes ces dénominations, c'est toujours la femme entretenue. La prostitution a trois degrés : la fille publique, la grisette et la femme entretenue. Ces trois catégories sont assez nettement délimitées; pourtant il y a entre elles un courant et des échanges perpétuels. La grisette passe *lorette*, grâce à quelque heureux hasard; la *lorette*, sur son déclin, tombe fille publique : en somme, c'est toujours le même métier de vendeuse d'amour qu'elle exerce, il n'y a que le tarif qui change.

La *lorette*, en sa qualité de grande fascinatrice, a exercé une notable influence sur la littérature; les moralistes ont analysé et expliqué ses mœurs, les dessinateurs ont fait apparaître sa silhouette à toutes les pages de leurs albums. Qu'on feuillette l'album de Gavarni, les *Partageuses*, les *Fourberies des femmes*, le *Carnaval*, les *Lorettes*, on verra quelle place tenait la *lorette* dans les préoccupations du moment, de 1840 à 1850. C'est là qu'elle est étudiée sous toutes les faces, par un esprit éminemment observateur. Mais quoiqu'il la montre le plus souvent dans un déshabillé cynique, Gavarni n'a pu s'empêcher de la faire séduisante. Est-ce un tort? Les moralistes ou prétendus tels font entendre à ce sujet leur grosse voix et trouvent même fort mauvais que l'on baptise d'un nom décent celles qui ne vivent précisément que d'indécence. « Nos pères, dit M. Jouvin, dans leur simplicité, usaient d'un mot extrêmement grossier pour baptiser les créatures qui font marché de leur cœur et de leur corps. Enfance du langage, direz-vous; moi je dis plus justement : raison, bon sens et sage politique. Les vilains mots appliqués aux vilaines choses servent à leur donner un relief repoussant. Le dernier asile de la chasteté, chez la femme, c'est l'oreille. Beaucoup ont glissé insensiblement d'une surprise des sens à la perversité du cœur, des liaisons faciles aux marchés d'amour tarifé et se croient encore relativement honnêtes, parce que leur oreille est respectée, parce que l'hypocrisie de nos mœurs et de notre langage possède une grande variété d'euphémismes pour définir une profession qui enrichit quelques malheureuses et qui, si on l'appelait de son vrai nom, ferait peut-être horreur à toutes. »

Il se pourrait que les moralistes eussent raison. Nous ne traiterons pas ici toutes les questions qui se rattachent aux femmes galantes; nous les avons déjà effleurées en parlant des cocottes, et nous ne voulions que donner en passant un souvenir à la *lorette*. Nadaud a fait sur elle une chanson restée populaire et qui est à elle seule toute une encyclopédie; nous la donnons en entier.

Lorette (LA), par G. Nadaud.

1er COUPLET.

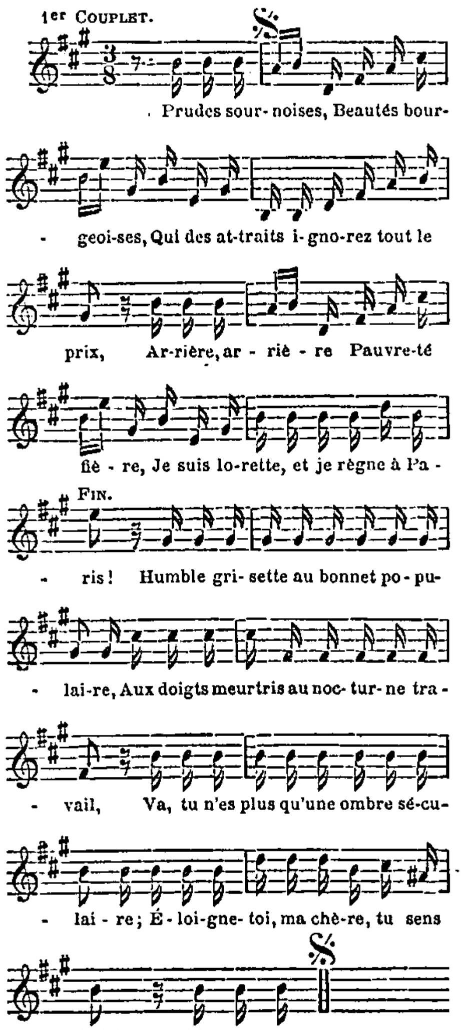
Prudes sour-noises, Beautés bour-
geoi-ses, Qui des at-traits i-gno-rez tout le
prix, Ar-rière, ar - riè - re Pauvre-té
fiè - re, Je suis lo-rette, et je règne à Pa -
FIN.
ris! Humble gri-sette au bonnet po-pu-
lai-re, Aux doigts meurtris au noc-tur-ne tra -
vail, Va, tu n'es plus qu'une ombre sé-cu-
lai - re; É-loi-gne-toi, ma chè-re, tu sens
l'ail! Ma pau-vre

DEUXIÈME COUPLET.

Ma pauvre fille,
De ta famille
Tu crains toujours les reproches grossiers!
Chez moi, ma mère,
Pour se distraire,
Fait la cuisine et vernit les souliers.
Loin de la tourbe immonde et prolétaire,
Je place haut mon palais passager;
Terme nouveau, nouveau propriétaire,
Nouvel amour; en tout j'aime à changer,

TROISIÈME COUPLET.

Oiseau volage,
Sur mon passage,
A chaque fleur j'arrête mes désirs;
Et puis, frivole,
Mon cœur s'envole,
Sous d'autres cieux chercher d'autres plaisirs!
Je ne vis pas des soupirs de la brise,
De l'air du temps, de la manne du ciel;
Non, non, je vis de l'humaine bêtise....
Vous le voyez, mon règne est éternel!

QUATRIÈME COUPLET.

Enfant crédule,
Vieux ridicule,
Gueux ou banquier, payez, payez, mon cher;
L'un, mes toilettes,
L'autre, mes dettes,
Vous, mes dîners, vous, mes chemins de fer.
Chacun de vous, marquant ici sa place,
D'un souvenir a couronné mon char.
Je vois Alfred dans cette armoire à glace;
Ce canapé me représente Oscar.

CINQUIÈME COUPLET.

Voici le cadre
De mon vieux ladre,
Le bracelet de mon petit futur;
La croix bénite
Du bon jésuite,
Le lit d'Octave, et le portrait d'Arthur.
Mon mobilier, c'est ma biographie
Qui doit finir au Mont-de-Piété.
Et chaque objet, incident de ma vie,
Me dit encor le prix qu'il m'a coûté.

SIXIÈME COUPLET.

Jeunes prodigues,
Combien d'intrigues
Pour exciter vos folles vanités!
Que de caresses,
Que de tendresses,
Pour réchauffer vos cœurs, vieux députés!
Mieux que Guizot, de ma diplomatie
Je sais partout étendre les filets,
Sauver le Turc, sans froisser la Russie,
Flatter l'Espagne et conserver l'Anglais.

SEPTIÈME COUPLET.

Etre rieuse,
Et vaporeuse,
Aimer le calme, et puis la maison d'Or;
Etre classique,
Et romantique,
Aimer Ponsard, et sourire à Victor.
Sur le carré d'une antichambre étroite,
Discrètement introduire, le soir,
L'artiste à gauche et le lion à droite,
Quand le banquier attend dans mon boudoir.

HUITIÈME COUPLET.

Voilà ma vie,
Et mon génie;
Je sais partout être aimable à la fois;
Et chacun pense,
En conscience,
Tromper un sot... ils ont raison tous trois!
Dieu, les bons tours, les plaisantes histoires.
Les beaux romans comme on n'en écrit pas!
Je veux un jour rédiger mes mémoires
A la façon d'Alexandre Dumas!...

NEUVIÈME COUPLET.

Les cavalcades,
Les mascarades
Se croiseront sur vélin illustré;
Et puis les bustes
Des fous augustes,
Abd-el-Kader, Pritchard et Pomaré!
Les gais propos, les châteaux en Espagne,
A deux, le soir, au bord du lac d'Enghien...
Puis les soupers ruisselants de champagne,
Et les chansons qui ne respectent rien!...
Je suis coquette,
Je suis lorette,
Reine du jour, reine sans feu ni lieu!
Eh bien j'espère
Quitter la terre,
En mon hôtel... peut-être en l'Hôtel-Dieu!

LORETTE, en italien *Loreto*, ville du royaume d'Italie, province et à 21 kilom. S. d'Ancône, chef-lieu de mandement, à 3 kilom. de l'Adriatique, près de l'embouchure du Musone; 8,328 hab. Evêché. Bâtie sur le sommet d'une colline, près de la mer, environnée de maisons de campagne et de jardins bien entretenus, cette ville ne renferme aucune construction civile remarquable, et sa rue principale n'est composée que de boutiques où l'on vend des chapelets, des médailles, des scapulaires, des fleurs artificielles et autres petits objets de dévotion.

La ville est fortifiée par une muraille à laquelle Sixte V fit ajouter plusieurs bastions. Elle doit en grande partie sa réputation à la magnifique église dite de la *Madone*, au milieu de laquelle est placée la *Santa Casa* ou maisonnette de la Vierge. « Selon les récits des légendaires, dit M. A. J. Du Pays, cette maisonnette, primitivement découverte à Nazareth, avait déjà été, à Nazareth même, recouverte d'un temple. Les Sarrasins ayant détruit ce temple au XIII^e siècle, les anges la transportèrent, dans la nuit du 12 mai 1291, en Dalmatie. Le 9 décembre 1294, elle fut encore transportée à travers les airs et l'Adriatique sur les côtes de l'Italie. Avant de se fixer aux lieux qu'elle occupe aujourd'hui, elle changea plusieurs fois de station dans la forêt qui environnait Lorette, une fois à cause des brigands, une autre à cause de deux frères qui se disputaient le terrain où elle était descendue. » L'église qui la renferme fut commencée en 1464 et achevée en 1513 par Bramante, sous le pontificat de Jules II. La coupole fut ajoutée sous Clément VII, la façade en 1587. Le clocher, remarquable par son élévation, a été bâti d'après les dessins de Vanvitelli. La façade est ornée d'une statue de la Vierge, par Girolamo Lombardo. Les portes en bronze sont ornées de bas-reliefs exécutés par les fils de Giacomo Lombardi, Calcagni, Giacometti, Sebastiani et Tiburzio Vercelli. Ce que ce temple offre de plus merveilleux, c'est le revêtement en marbre qui enveloppe la *Santa Casa*. Ce magnifique ouvrage, exécuté sur le dessin de Bramante, est orné d'une multitude de bas-reliefs dont les principaux représentent : la *Naissance de Marie*, par Andrea Contucci da Monte Sansovino; le *Mariage de Marie*, par Andrea da Sansovino et Raff. da Montelupo; la *Précieuse Annonciation*, par Andrea da Sansovino; la *Visitation*, par fra da San-Gallo; le *Recensement de Bethléem*, par le même; la *Nativité du Christ*, par Andrea da Sansovino; l'*Adoration des Mages*, par le même et Raff. da Montelupo; la *Mort de la sainte Vierge*, par Tribolo; les *Voyages de la Santa Casa*, par Tribolo et fra da San-Gallo. Ce revêtement offre aussi les statues des *Prophètes*, par les frères Lombardi; de *Jérémie*, par Andrea da Sansovino; d'*Ézéchiel*, par Girol. Lombardo; de *Malachie* et de *David*, par le même. La coupole octogone de la chapelle du Trésor est peinte à fresque, par Crist. Roncalli, dit *le Pomeranzio*. Les chapelles de la sacristie sont ornées de mosaïques, d'après les tableaux des grands maîtres, et de fresques et de peintures, par J. Zucchero, Lombardelli, L. Lotto, Pellegr. Tibaldi, Muziano Gasparini. On remarque aussi une *Madone* d'Andrea del Sarto, une *Sainte Famille* attribuée au Corrége, et un très-bel ouvrage en bronze, par Tib. Vercelli et G.-B. Vitali.

La *Santa Casa*, située sous la coupole, est bâtie en brique; elle a 10^m,60 de longueur sur 4^m,36 de largeur, et 6^m,21 de hauteur. Dans une niche est placée la statue de la Vierge, vêtue d'une robe magnifique, couverte d'or et de pierreries; elle est en bois de cèdre, et on prétend qu'elle a été sculptée par saint Luc. Au-dessous est la cheminée de la maison, et, dans une cavité du mur, le plat dans lequel Marie mangeait, et où l'on expose maintenant les objets que l'on veut faire bénir. Le pavé du marbre qui est alentour est usé par les genoux des innombrables pèlerins qui sont venus faire leurs dévotions devant l'autel de la Vierge. « Les pelerins se rassemblent en grandes compagnies, dit M. A.-J. Du Pays, ayant chacune leur bannière et leurs prêtres. Les offrandes de chacun, suivant ses facultes, grossissent incessamment le trésor de Lorette, qu'un grand nombre de souverains ont contribué à enrichir. Le pape Pie VI le dépouilla pour payer aux Français la somme convenue par le traité de Tolentino, en 1797. Cette paix ayant été de courte durée, les Français prirent Lorette en 1798 et transportèrent en France la statue de la Vierge, qui fut mise au cabinet des médailles de la Bibliothèque, au-dessus d'une momie. Elle fut rendue plus tard. Les dons et les *ex-voto* réunis dans les trésors forment un assemblage divers et parfois bizarre; Jules II, à son passage, consacra un boulet dont il fut préservé au siége de La Mirandole. Le roi de Saxe, en 1828, y laissa son habit, sa veste et sa culotte couleur de chair. Juste Lipse y avait consacré sa plume. »

En face de l'église se voit une place ornée d'une belle fontaine et de portiques, et sur laquelle s'élève un magnifique palais dessiné par Bramante et décoré de belles peintures, telles que la *Femme adultère*, par Titien; la *Naissance de Marie*, par Annibal Carrache; la *Cène*, par Simon Vouet; la *Déposition de la Croix*, par Guerchin, etc. La Pharmacie possède une précieuse collection de trois cents vases de faïence, peints d'après les dessins de Raphaël, de Michel-Ange et de Jules Romain.

Lorette (CHEVALIERS DE NOTRE-DAME-DE-), Ordre de chevalerie institué par Sixte-Quint, vers la fin du XVI^e siècle. Cette milice était chargée de garder la ville de Lorette, ainsi que les montagnes de la Romagne et les côtes de la marche d'Ancône, infestées par des brigands et des corsaires.

LORÉYA s. m. (lo-ré-ia — de *Lorey*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

LORGE (Jean-Thomas-Guillaume, baron DE), général français, né à Caen en 1767, mort en 1826. Il avait servi dans les dragons lorsqu'il entra dans un bataillon de volontaires parisiens en 1790. Trois ans plus tard, il était général de brigade à l'armée des Ardennes. Chargé peu après la bataille de Fleurus (1794) de remplacer Moreau blessé, il bloqua Namur, concourut à la prise de Coblentz, puis se distingua à Altenkirchen, au blocus de Mayence (1796), à l'armée du Rhin (1798) et fut promu général de division en 1799. Ce vaillant soldat donna des preuves constantes de son intrépidité en Suisse, sous les ordres de Masséna, en Italie, où il contribua à la victoire de Marengo, en Espagne, où il assista aux affaires de Cacabelos et d'Oporto; enfin pendant la campagne de Russie (1812). En 1815, il fut mis en disponibilité et dix ans plus tard à la retraite. Il avait reçu sous l'Empire le titre de baron.

LORGERIL (Hippolyte-Louis, vicomte DE), littérateur et homme politique français, né à Trébédan (Côtes-du-Nord) en 1811. Au sortir du collége, il parcourut une partie du midi de l'Europe, puis revint dans son pays natal et s'adonna à la poésie. En 1842, M. de Lorgeril devint directeur d'un journal légitimiste, l'*Impartial de Bretagne*, où il publia des articles politiques et littéraires, des poésies, des satires, etc., et se rendit, l'année suivante, à Londres pour présenter au comte de Chambord, dans un hôtel de Belgrave-Square, ses hommages de féal sujet. Quelque temps après son retour en France, il renonça à la politique active, cessa même de se livrer à ses élucubrations poétiques et, bien que nommé, en 1848, membre du conseil général des Côtes-du-Nord, où il n'a cessé de siéger depuis cette époque, il vécut dans une sorte de retraite jusqu'en 1868. Il revint alors à la poésie et publia dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* un certain nombre de poëmes qui en firent le premier lyrique de son village.

Le 8 février 1871, 68,301 électeurs des Côtes-du-Nord l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il alla prendre place à l'extrême droite, parmi les plus ardents défenseurs du trône et de l'autel. M. de Lorgeril ne tarda pas à se faire remarquer et à devenir un des orateurs les plus incohérents de l'Assemblée, sans en excepter M. Jean Brunet lui-même. Après avoir voté pour les préliminaires de paix et demandé la mise en accusation de la délégation de Bordeaux, il se prononça avec enthousiasme pour les prières publiques, votées sur la proposition de M. Cazenove, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la nomination de M. Thiers comme président de la République, contre le retour de l'Assemblée, à Paris, etc. Le 20 janvier 1872, il fit partie des onze députés qui refusèrent un vote de confiance à M. Thiers; le 19 mars, il demanda la suppression de l'Ecole des hautes études et de l'Ecole d'Athenes, en déclarant que « on a suffisamment examiné les monuments de cette petite ville; » le 20 mars, il demanda encore la suppression de l'Ecole normale, composée « probablement » de jeunes gens; le 21 mars, il proposa de remplacer par de simples chargés d'affaires nos ambassadeurs près des grandes puissances, parce que « notre condition est d'autant plus humble que nous sommes en République; » le 18 mai, il obtint de l'Assemblée un vote favorable à l'observation du repos du dimanche par les entrepreneurs de l'État et des départements; le 13 juin, il accusa le président de la République d'avoir professé des « doctrines perverses. » Depuis cette époque, il n'a cessé d'attaquer M. Thiers et sa politique, et s'est constamment associé aux membres de la majorité réactionnaire et monarchique qui, après avoir tenté de le renverser le 30 novembre 1872, sont arrivés à le faire tomber du pouvoir le 24 mai 1873.

Ardent légitimiste, M. de Lorgeril est en même temps un ardent clérical. Il est un des quarante-six députés qui envoyèrent, le 30 avril 1871, au pape une adresse contenant une adhésion formelle au *Syllabus*, comme devant faire autorité aussi bien en matière politique qu'en matière de foi.

Comme orateur, il est un type. Par ses divagations, par ses excentricités, par son langage d'un décousu étourdissant, il a le don de calmer les tempêtes en provoquant dans l'Assemblée une hilarité folle. Sa parole capricieuse titube joyeusement.

En lui le poëte égale l'orateur. Comme lyrique, M. de Lorgeril est à la hauteur de M. Belmontet et de M. Stéphen Liégeard. La légende bretonne, le poëme chrétien, le conte de chevalerie, l'épître familière, tels sont les genres qu'il cultive avec le plus d'amour et dans lesquels il déploie une telle verve que, lorsque douze pieds ne lui suffisent pas, il n'hésite jamais à en mettre treize à la douzaine; c'est ainsi que, dans une de ses pièces, après avoir écrit ce beau vers :

Couché sur la pervenche, on peut croire au bonheur,

il s'écrie, transporté d'indignation :

Quoi! serait-ce... oui c'est... ô honte! on siffle à son
[oreille!

On doit à M. de Lorgeril : *Une étincelle*, recueil de vers; la *Chaumière incendiée; Récits et ballades;* l'*Art de parvenir*, poëme satirique; le *Chant du frère lai* (1870), poëme; *Othon, fragment d'un poëme héroïque* (1870); *Poëmes* (1872), etc.

LORGES. La seigneurie de Lorges-Quintin, en Bretagne, fut érigée en duché en 1691, en faveur de Gui-Aldonce de Durfort, maréchal de France, fils puîné de Gui-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, et d'Elisabeth de La Tour. Gui de Durfort, duc DE LORGES, comte de Quintin, fils du maréchal, épousa en premières noces, en 1702, Geneviève-Thérèse Chamillart, fille du ministre de ce nom, et en secondes noces, en 1720, Marie-Anne-Antoinette de Mesmes, fille aînée du premier président du parlement de Paris. Il eut du premier lit Gui-Michel de Durfort, appelé le duc de Randan, lieutenant général, qui ne laissa qu'une fille, mariée au duc de La Trémoille, et Louis de Durfort, comte DE LORGES, lieutenant général, dont la fille, Adélaïde-Philippine, épousa, en 1762, JEAN-LAURENT DE DURFORT-CIVRAC, fils de Jacques, duc de Durfort-Civrac. Jean Laurent obtint en sa faveur une nouvelle érection de la terre de Lorges en duché héréditaire, par lettres du roi Louis XVI, en 1773. Il fut nommé lieutenant général et créé pair de France, lors de la première Restauration.

LORGES (Louis DE DURFORT-DURAS, chevalier, puis duc DE), général français, frère du duc de Randan, né en 1714, mort vers 1775. Après avoir servi à l'armée d'Italie (1733-1734), à l'armée du Rhin (1735), il suivit en 1741 le maréchal de Noailles à l'armée de Flandre, reçut le grade de brigadier en 1742, se distingua à la bataille de Dettingen, puis à celle de Fontenoy (1745), à la prise de Tournay, et devint maréchal de camp en 1745 et lieutenant général en 1748. Louis de Durfort assista ensuite à un grand nombre de siéges et de batailles, notamment aux affaires d'Hastenbeck, de Rosbach, de Crefeld (1758), au commencement de la guerre de Sept ans, reçut un commandement en Guyenne en 1759 et obtint, cette même année, le titre de duc.

LORGES (Jean-Laurent DE DURFORT-CIVRAC, duc DE), général français, né en 1746, mort en 1826. Nommé en 1770 menin du Dauphin, qui devait régner sous le nom de Louis XVI, il devint quelque temps après colonel du Royal-Piémont et, en 1787, maréchal de camp. En 1789, il se retira en Gascogne, puis passa en Allemagne (1791), se mit en 1792 à la tête d'un corps d'émigrés, accompagna le comte d'Artois à l'île Dieu (1795) et revint en France en 1814. Il fut alors nommé pair et lieutenant général, rejoignit la duchesse d'Angoulême à Bordeaux en 1815 et devint, en 1821, gouverneur du château de Rambouillet.

LORGES (Gui-Aldonce DE DURFORT DE DURAS, duc DE), maréchal de France. V. DURAS.

LORGES (Gui-Michel DE), duc DE DURFORT, puis DE RANDAN, maréchal de France. V. RANDAN.

LORGNA (Antoine-Marie), mathématicien italien, né à Vérone en 1736, mort en 1796. Admis dans le corps du génie, il devint colonel, puis obtint une chaire de mathématiques à l'Ecole militaire de sa ville natale. Depuis lors, non-seulement il s'occupa d'introduire de nouvelles méthodes en algèbre et en géométrie, mais encore il se livra à des travaux multiples dans lesquels il donna la preuve d'une remarquable sagacité. On le vit successivement étudier les questions relatives au desséchement des marais, à l'irrigation des campagnes, aux problèmes de la navigation, expliquer la saveur désagréable des eaux marines, retrouver le principe de la méthode employée pour la peinture à l'encaustique, et faire d'importantes études sur les nitrières artificielles, la mécanique, etc. Ces travaux si multiples lui acquirent une réputation européenne, et, en 1784, l'Académie des sciences de Paris lui accorda un prix pour un travail sur la nature du salpêtre. Lorgna fonda la Société italienne pour l'encouragement des sciences, dont il devint le premier président, et à laquelle il légua 800 livres de rente. Ses principaux ouvrages sont : *Della graduazione de' termometri a mercurio* (Vérone, 1765); *Opuscula mathematica e physica* (Vérone, 1770), recueil d'intéressants mémoires; *Del modo di migliorare l'aria di Mantova* (1771); *Specimen de seriebus convergentibus* (1775, in-fol.); *Saggi di statica e mecanica applicata alle arti* (1782, in-8°); *Principj di geografia astronomica-geometrica* (1789).

LORGNADE s. f. (lor-gna-de; *gn* mll. — rad. *lorgner*). Coup d'œil jeté en lorgnant, œillade à la dérobée :

. . . . De plus il vous supplie
De finir la *lorgnade*, et chercher aujourd'hui,
Avec vos airs pincés, d'autres dupes que lui.
VOLTAIRE.

LORGNE adj. (lor-gne; *gn* mll.). Aveugle : *Je ne suis pas* LORGNE. ‖ Vieux mot.

— Fig. Sot, imbécile : *Il est bien* LORGNE!

— Coup que l'on se donne à la tête contre un obstacle qu'on n'avait pas vu : *Se donner une* LORGNE. *Fracasse n'y pouvait cheminer que tout voûté, car autrement il se fût donné de bonnes* LORGNES *en la tête, contre la voûte.* (Merlin Coccaie.)

LORGNÉ, ÉE (lor-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Lorgner. Regardé en lorgnant, regardé à la dérobée et d'une façon amoureuse : *Une fillette* LORGNÉE *par des amoureux. Comme elles étaient extrêmement jolies, elles étaient, à chaque pas,* LORGNÉES *par la foule des désœuvrés.* (E. Sue.)

— Fig. Convoité : *Un héritage* LORGNÉ *par un neveu.*

LORGNEMENT s. m. (lor-gne-man; *gn* mll. — rad. *lorgner*). Action de lorgner, de regarder à la dérobée.

LORGNER v. a. ou tr. (lor-gné; *gn* mll. — Chevallet, Frisch et Diez tirent ce mot du germanique : allemand *lauern*, *lauren*, regarder du coin de l'œil, lorgner, épier, regarder; scandinave *hlera;* suédois *lura*. Ils appuient cette dérivation sur la forme normande *loriner*, regarder). Regarder de côté, en détournant les yeux sans tourner la tête :

C'est l'affectation qui grasseye en parlant,
Ecoute sans entendre et *lorgne* en regardant.
VOLTAIRE.

‖ Regarder à la dérobée et avec envie : *Les chats* LORGNENT *une souris sans avoir l'air d'y faire attention.* (Balz.)

A l'heure du festin, la troupe réunie
Lorgne du coin de l'œil la table bien garnie.
ANDRIEUX.

‖ Lancer des œillades amoureuses à : *Je m'aperçois que Moncade vous* LORGNE. (Baron.)

— Regarder avec une lorgnette ou avec un lorgnon : *Il est malhonnête de* LORGNER *les dames, même quand elles sont bien aises qu'on les* LORGNE.

— Fig. Convoiter, prétendre secrètement à : LORGNER *une dot.* LORGNER *une place de ministre, un fauteuil à l'Académie.*

Il *lorgna* du voisin le modeste héritage.
ANDRIEUX.

Se lorgner v. pr. Se lancer l'un à l'autre des regards amoureux et dérobés : *Deux amoureux qui* SE LORGNENT.

— **Syn. Lorgner, guigner.** V. GUIGNER.

LORGNERIE s. f. (lor-gne-rî; *gn* mll. — rad. *lorgner*). Fam. Action de lorgner : *Pas tant de* LORGNERIES. *J'en fus pour mes* LORGNERIES *et mes soupirs.* (J.-J. Rouss.) *Les* LORGNERIES *d'un fat ne sont jamais compromettantes.* (Alex. Dum.)

LORGNETTE s. f. (lor-gnè-te; *gn* mll. — rad. *lorgner*). Petite lunette d'approche portative, dont on se sert au spectacle et en général pour observer des objets qui ne sont pas fort éloignés :

. . . . Ce n'est plus le bon air [clair.
D'avoir, comme autrefois, de bons yeux, d'y voir
Tout le monde est aveugle et se sert de *lorgnettes*.
LA CHAUSSÉE.

— *Lorgnette qui grossit les objets*, Penchant à donner aux choses une importance exagérée : *Votre* LORGNETTE GROSSIT *beaucoup* LES OBJETS. (Balz.)

LORGNEUR, EUSE s. (lor-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *lorgner*). Personne qui lorgne souvent, qui aime à lorgner : *Un* LORGNEUR *insupportable.*

LORGNON s. m. (lor-gnon; *gn* mll. — rad. *lorgner*). Lentille montée pour être tenue à la main ou dans l'arcade sourcilière, et dont les myopes ou les presbytes se servent au besoin, lorsqu'ils ne portent pas habituellement de lunettes : *Il incrusta son* LORGNON *d'écaille dans l'arcade sourcilière de son œil droit.* (X. de Montépin.)

Lorgnon de M. Delorme (LE), roman de M^me Émile de Girardin (1831, in-8°). Ce petit ouvrage, écrit d'une main fine, a joui d'une assez grande célébrité dans son temps, pour que nous en disions quelques mots. L'auteur s'est amusé à déduire toutes les conséquences d'un thème ingénieux, mais impossible.

Un jeune fou a rencontré, au fond d'une petite ville de Bohême, un savant fort mystérieux qui lui a fait don d'un lorgnon magique qui rend apparentes sur la figure les pensées les plus secrètes : il fait lire dans les âmes. Ce fut d'abord fête pour notre écervelé. Découvrir une trahison cachée derrière les longs cils d'une belle; pénétrer du premier coup dans l'*æs triplex* de la conscience d'un magistrat, dans l'esprit d'un diplomate; dans la prunelle humble et contristée de l'avare saisir des reflets métalliques, ce devait être un spectacle bien divertissant. Eh bien! non. Ce fou, ce rieur, cet amant des belles équipées devient rêveur et découragé. Il assiste au continuel et lugubre enterrement de ses illusions les plus douces; il voit l'égoïsme ronger, autour de lui, ses plus belles amitiés; il découvre un ver au fond des plus belles fleurs. Cependant, au milieu des observations délicates, le plus souvent justes et toujours spirituelles dont abonde ce livre, l'intrigue se noue : intrigue simple et touchante, dont le dessin peu compliqué laisse place aux arabesques de la fantaisie, mais qui se soutient pourtant, et dont l'intérêt s'accroît malgré les digressions à travers lesquelles l'auteur nous entraîne. Le lorgnon enchanté ne fait pas voir uniquement des vices et des turpitudes, honte et bassesse. S'il met en lumière de bien laids caractères, il permet aussi d'admirer dans tout son éclat de nobles et originales figures.

Le principal attrait du volume est dans ces spirituelles analyses des duplicités de la vie mondaine que l'auteur excellait à faire.

Lorgnon (LE), comédie de Scribe (théâtre du Gymnase, décembre 1833). Scribe a repris la thèse de M^me de Girardin, mais à un autre point de vue. Ce ne sont plus seulement les replis de la conscience que le lorgnon enchanté permet d'apercevoir à son heureux possesseur; c'est aussi la destinée, les événements futurs. Un jeune baron allemand a pour compagnon de voyage un inconnu rencontré par lui dans une ville d'eaux, le comte Albert. Ils passent la nuit dans un hôtel : on attend avec impatience l'arrivée du courrier de Vienne, qui doit annoncer le numéro gagnant d'une loterie dont l'enjeu est un superbe château. Il reste encore quelques billets à placer, et le comte Albert demande négligemment au baron Alcée de Welibach s'il veut devenir possesseur de ce château. « Ma foi non, je suis assez riche, reprend ce dernier. — C'est le numéro 23 qui sortira, » reprend le comte. L'aubergiste, entendant cela, prend le billet indiqué, et la prédiction se réalise, au grand étonnement d'Alcée. « Et maintenant partons, dit le comte; car, étourdi de son bonheur, l'aubergiste s'enivrera avec ses amis. Ils mettront le feu à la maison, qui brûlera avec lui et tout ce qu'elle renferme. » Alcée quitte l'hôtel, et, de retour chez lui, il apprend le désastre prophétisé par le comte. Alcée doit épouser Alix, sœur de Reynolds, un de ses amis; une course est organisée : le jeune fiancé va monter son alezan; mais le comte est là et lui conseille de prendre un autre cheval. Il sait que l'alezan renversera son cavalier, qui aura une côte brisée, ce qui arrive en effet. Alcée demande alors au comte le motif de l'intérêt tout paternel qu'il lui porte. « Vous êtes, répond celui-ci, le seul être honnête et loyal que j'aie rencontré, aussi pouvez-vous compter sur mon amitié et mon dévouement. » Alcée prie le comte de lui confier, pour un jour seulement, le lorgnon qui lui permet de lire dans la pensée et dans le cœur des humains. Il apprend par ce moyen qu'il est trahi de toutes parts. Alix l'épouse par intérêt, ses amis se moquent de lui... Il n'est aimé que d'une seule personne, Mina, la fille de son intendant. Alcée, désolé de ce qu'il voit, s'empresse de renoncer au lorgnon magique et se marie avec Mina.

On voit que Scribe ne s'est pas mis en grands frais d'imagination pour mettre sur la scène le roman de M^{me} E. de Girardin.

LORGUES, ville de France (Var), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Draguignan, près de la rive gauche de l'Argens; pop. aggl., 3,107 hab. — pop. tot., 4,436 hab. Fabrication de draps, toile de chanvre, huile d'olives; moulins à blé, tanneries; distilleries, tuileries; carrières de marbre. On y remarque une belle église moderne, une porte sarrasine bien conservée, et un bel hôtel de ville. Les environs de Lorgues sont très-pittoresques; on y admire surtout la belle cascade de l'Argens, le pont naturel de Saint-Michel-sous-Terre, l'ermitage de Saint-Ferréol et la chapelle de Notre-Dame des Salettes, décorée de peintures à fresque du XVI^{e} siècle.

LORI s. m. (lo-ri). Mamm. Genre de quadrumanes. V. LORIS.

— Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs, formé aux dépens des perroquets : *Les* LORIS *sont des oiseaux charmants par l'élégance de leur forme.* (V. de Bomare.) ‖ *Lori perruche*, Genre d'oiseaux, qui tient à la fois des loris et des perruches.

— **Encycl.** Ornith. Les *loris* forment un genre intermédiaire entre les perroquets et les perruches; le nom qu'on leur donne généralement rappelle leur cri. Le rouge est la couleur dominante de leur plumage. Ils se distinguent, en outre, des perroquets par leur bec plus petit, plus aigu et moins courbé. Ils ont le regard vif, la voix perçante, les mouvements prompts et agiles. Ces oiseaux habitent la Nouvelle-Guinée et les Moluques, d'où ils ont été introduits dans les régions voisines. Ce sont des oiseaux charmants par l'élégance de leurs formes, la beauté de leur plumage, la vivacité de leurs mouvements, leurs manières gaies et mignardes. En général, ils sont très-doux, aimables et caressants. « Mais il faut, dit V. de Bomare, les connaître avant de s'y fier; sous l'air séduisant de la familiarité, quelques-uns cachent une malice qui leur est propre, et mordent cruellement. »

Ils supportent bien la captivité, mais ont peu d'aptitude à apprendre à parler, surtout en Europe; quelques mots mal articulés composent tout leur langage. On les nourrit ordinairement de riz cuit à l'eau et simplement crevé; mais ils aiment les fruits, la pâtisserie et tous les mets bien sucrés. Ils sont très-propres et aiment à se baigner souvent; mais il faut les garantir du froid, qui leur est nuisible. En général, ils sont très-délicats, difficiles à transporter et sujets à des mouvements convulsifs qui les font périr en peu de temps; cette affection paraît due à des vers qui se développent dans les narines des *loris* et dans une tumeur momentanée qu'ils ont sur la tête.

Ce genre renferme plusieurs espèces. L'une des plus connues est le *lori rouge et violet*, ou *lori de Guéby*. Cet oiseau est de la taille de la perruche à collier; son plumage est suffisamment dépeint par son nom spécifique. « Ce *lori* est vif, ajoute Valmont de Bomare; il montait et descendait les bâtons de son juchoir en sautant légèrement et sans s'aider de son bec à la manière des perroquets; il ne parlait pas, mais il poussait un cri aigu et perçant dès qu'il voyait quelque objet qui lui déplaisait; il était très-doux, caressant jusqu'à en être importun, et jusqu'à l'indécence vis-à-vis des femmes, qu'il savait très-bien distinguer; il sautait légèrement sur leur main, la baisait et s'y livrait à des mouvements qu'il se donnait beaucoup plus rarement lorsque des hommes le caressaient. »

Parmi les autres espèces, on remarque le *lori à collier*, qui se trouve dans l'Inde, où il se vend à un prix très-élevé; le *lori élégant*, dont le plumage est agréablement varié; le *lori noira*, une des espèces qu'on nous apporte le plus souvent, etc.

LORIA (Roger DE), célèbre amiral italien, né vers 1250, mort en 1305. La vie entière de Loria ne fut qu'une longue suite de victoires. Il arracha la Sicile aux Français, dont il écrasa plusieurs fois les flottes, et le Languedoc, qu'il vint ravager vers 1286, trembla plusieurs fois au bruit de son nom. Lorsqu'une trêve fut conclue entre Charles II de Naples et Jayme d'Aragon, Loria courut sus aux Ottomans, dans la Méditerranée et sur les côtes de Grèce. Puis, en 1295, à la suite du congrès d'Agnani, il reprit ses hostilités contre les Français. Mais Frédéric, frère du roi d'Aragon, qu'il avait placé lui-même sur le trône de Sicile, ayant trahi lâchement celui qui lui avait donné une couronne, Loria lui jura une haine implacable. Il alla se mettre à la tête de la flotte aragonaise de don Jayme et attaqua la Sicile avec autant d'acharnement qu'il l'avait naguère défendue. Il battit Frédéric à plusieurs reprises; toutefois, l'incapacité des princes français, dont il était devenu l'allié, paralysant l'effet de ses victoires, il se retira à Valence, où il mourut.

LORICAIRE adj. (lo-ri-kè-re — du lat. *lorum*, courroie). Hist. nat. Allongé en forme de courroie. *Eponge* LORICAIRE. *Fucus* LORICAIRE.

— s. f. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent la Guyane et la Colombie ‖ On les appelle aussi CUIRASSÉS.

— Zooph. Syn. de GÉMICELLAIRE, genre de polypiers.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *loricaires* sont caractérisés surtout par les plaques dures et anguleuses qui couvrent entièrement leur tête et leur corps. Ils ont, de plus, la bouche percée sous le museau; les os intermaxillaires munis de dents longues, frêles, flexibles, en crochet; les pharyngiens garnis de nombreuses dents en pavés; les nageoires fortement épineuses. Ce genre comprend une dizaine d'espèces qui se trouvent surtout dans les pays chauds. La plus connue est le *loricaire cuirassé;* ce poisson, long d'environ 0^{m},30 et d'un brun olivâtre clair, habite la Guyane. Le *loricaire porte-soie* atteint la longueur de 0^{m},40; l'extrémité de sa queue est munie d'un filament très-long et très-délié, qui lui a valu son nom spécifique; il habite les rivières de l'Amérique du Sud. Le *loricaire plécostome* ressemble au précédent et vit dans les mêmes pays.

LORICATE adj. (lo-ri-ka-te — lat. *loricatus;* de *lorica*, cuirasse). Antiq. Cuirassé, couvert d'une cuirasse : *Statue* LORICATE.

LORICÈRE s. f. (lo-ri-sè-re — du gr. *lôron*, lanière; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, dont l'espèce type est répandue dans toute l'Europe.

LORICH (Jean), littérateur allemand, né en Franconie, mort en 1569. Il devint secrétaire du prince Guillaume d'Orange, suivit en même temps le métier des armes, prit part à la défense de Francfort (1552), puis passa en France où, sous les ordres de Coligny, il se battit en faveur des protestants. On lui doit, entre autres écrits : *Liber ænigmatum* (Marbourg, 1540, in-8^{o}); *Jobus patientiæ spectaculum* (Marbourg, 1543); *Jesus Sirach elegico carmine redditus* (1540), etc. — Son frère, Reinhard LORICH, fut professeur de rhétorique, puis pasteur en Wettéravie et publia, entre autres ouvrages : *Loci communes de institutione principum* (Francfort, 1538); *Progymnasmata Aphthonii sophistæ cum scholiis* (Francfort, 1546), souvent réédité; *Quæstiones sacræ* (1552), etc. — Un autre frère des précédents, Gerhard LORICH, d'abord pasteur protestant, se convertit au catholicisme et publia, entre autres écrits : *Theses professionis catholicæ* (1541, in-fol.); *Compendium textus et glossematum in omnes libros Testamenti* (1541-1546, 2 vol. in-fol.).

LORICH (Josse), théologien allemand, mort en 1613. Il enseigna la théologie à Fribourg. On possède de lui : *Thesaurus sacræ theologiæ* (Fribourg, 1609, in-fol); *De traditionibus ecclesiasticis et voluntario Dei cultu* (Ingolstadt, 1579); *De vi, natura et scopo Evangelii J.-C.* (Ingolstadt, 1580, in-8^{o}); *Fortalitium christianæ fidei ac religionis* (Fribourg, 1606, in-4^{o}); *Flagellum contra modernos hæreses* (Fribourg, 1608, in-4^{o}); *De pugna spirituali* traduction latine de l'italien, de Castaniza.

LORICH (Melchior), peintre et graveur danois. V. LORCH.

LORICHON (Antoine-Louis-Constant), graveur, né à Paris en 1800. Elève de Forster, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts où, à peine âgé de vingt ans, il remporta le premier grand prix. Pendant son séjour en Italie, il exécuta plusieurs gravures fort remarquables qui furent exposées au palais des Beaux-Arts, Paris. Telles sont : l'*Ecce homo*, à d'après Titien; le *Mariage mystique de sainte Catherine*, d'après Corrége, œuvres traduites avec une grande fidélité, d'un burin savant et léger. De retour à Paris en 1826, M. Lorichon grava des costumes du sacre de Charles X, puis fit de nombreuses gravures pour l'*Iconographie grecque et romaine* et pour l'ouvrage intitulé : l'*Expédition de Morée*. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons un buste de *Mécène*, morceau d'un relief étonnant et qui est comparable aux meilleures productions d'Henriquel-Dupont; le portrait de *Dambray*, d'après Jules Dupré; la *Vierge de Bridge-Water*, la *Vierge du palais Pitti*, la *Bénédiction*, du musée de Naples, trois chefs-d'œuvre de Raphaël que notre graveur exposa, en 1836, avec la *Vierge au rideau*, du musée de Florence. Il n'y a que des éloges à donner à ces épreuves excellentes. Si les autres morceaux de l'œuvre approchaient de cette perfection, l'auteur serait un des premiers graveurs de l'école moderne; mais il n'en est pas ainsi et, depuis ce moment surtout, il s'est produit dans le développement du talent de cet artiste un temps d'arrêt indéfiniment prolongé.

LORICULÉ adj. (lo-ri-ku-lé — du lat. *lorum*, courroie). Hist. nat. Qui se divise en rameaux allongés : *Polypier* LORICULÉ.

LORIDE (Pierre), sieur des Galesnières, jurisconsulte français, avocat au conseil d'Etat et au conseil privé, mort en 1682. Il fut chargé, par le synode de Loudun, de défendre auprès de la cour les intérêts des protestants. Très-versé dans la connaissance des édits portés contre ses coreligionnaires, il rendit à la cause qui lui fut confiée des services très-importants qui, malheureusement, ne furent pas toujours appréciés. Le synode de Loudun lui avait alloué pour cet office une pension annuelle de 3,000 livres, pension qui fut très-irrégulièrement servie et pour le payement de laquelle il fut contraint d'intenter des procès. On a de Pierre Loride : *Response à la lettre de M. de Maupeou sur le sujet des controverses de ce temps* (1641, in-8^{o}); *Sommaire des procès, différends et contestations qui arrivent ordinairement dans l'exécution des édicts de pacification* (Charenton, 1681, in-8^{o}); *Response pour les Eglises prétendues réformées du Poitou au livre du P. Meynier, jésuite, intitulé :* De l'exécution de l'édit de Nantes (1665, in-4^{o}), etc.

LORIDIN, INE adj. (lo-ri-dain, i-ne — rad. *loris*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au loris.

— s. m. pl. Famille de quadrumanes, comprenant les genres loris, nycticebe, etc.

LORIENT, ville de France (Morbihan), chef-lieu d'arrond. et de deux cantons, à 70 kilom. N.-O. de Vannes, à l'embouchure du Scorff et du Blavet dans l'océan Atlantique; pop. aggl., 24,088 hab. — pop. tot., 34,660 hab. L'arrond. comprend 11 cantons, 52 communes et 167,061 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justices de paix, tribunal maritime. Lycée, école d'hydrographie, bibliothèque publique, place de guerre de 2^{e} classe, chef-lieu du 3^{e} arrond. et préfecture maritime; école d'artillerie de marine, observatoire et tour de signaux. Consulats étrangers.

Lorient tient le premier rang en France pour les constructions navales et possède, en outre, un atelier de construction de machines à vapeur, des fonderies, des forges et des presses hydrauliques. Il s'y fait de grands armements pour la pêche. Les importations de son port consistent principalement en matériaux de constructions navales. Le commerce du poisson frais et des sardines à l'huile donne lieu à un mouvement d'affaires de 35 millions de francs dans l'arrondissement de Lorient. Les céréales, les farines, les bestiaux et la mercerie forment aussi les principales branches du commerce d'exportation.

Lorient tire son importance de son port militaire, que forme l'embouchure du Scorff et qui est séparé de la ville par les vastes établissements de l'Arsenal. Cet arsenal se divise en deux enceintes. Dans la première enceinte se voient : une belle porte en granit; la place d'Armes, plantée de tilleuls magnifiques et servant à la fois de promenade et de champ de manœuvres; l'hôtel du préfet maritime, beau pavillon du style Louis XV, etc. Dans la deuxième enceinte se trouvent : le magasin général, les ateliers de la tonnellerie, de la peinture et de la pavillonnerie, l'école des apprentis, qui compte environ cent élèves; les ateliers de la direction du port; la tour des signaux ou de la Découverte, bâtie de 1737 à 1744; l'observatoire de la marine, fondé en 1822; l'atelier des mécanismes, chargé de la confection et du montage des mécanismes creux de toute espèce. Les autres établissements militaires de Lorient qui méritent d'être signalés sont : les bureaux du commissariat général; la direction des travaux hydrauliques; le quai du Péristyle; les beaux et vastes bâtiments de la cour des ventes, remarquables par leurs escaliers et convertis en casernes maritimes; la salle d'armes, qui contient de nombreux trophées, environ 12,000 armes à feu et autant d'armes blanches; l'ancien bagne, occupé par l'artillerie de marine; le parc d'artillerie, qui peut contenir 2,000 bouches à feu du plus gros calibre et 150,000 boulets; le **bassin de radoub**, dit bassin de Clermont-Tonnerre, long de 86 mèt. et large de 22; la cale couverte, qui se fait remarquer par la forme élégante de sa toiture soutenue par seize beaux piliers en granit; les bureaux de l'inspection des travaux, la direction des mouvements du port; la direction des constructions navales; la chapelle; la poulierie; l'école de dessin et l'atelier de sculpture; l'atelier des modèles; la corderie, dans les ateliers de laquelle on remarque surtout la curieuse machine à confectionner les drisses des pavillons, inventée en 1834, et une pirogue du Sénégal formée d'un seul morceau de bois; les bâtiments des subsistances; les ateliers des métaux, comprenant l'atelier d'ajustage, la fonderie, la serrurerie et les forges; la machine à mâter; le bassin n^{o} 2, achevé en 1861 et mesurant 155 mèt. de long sur 29 de large; les ateliers de la chaudronnerie; l'atelier des chaloupes et canots; la grande scierie à vapeur; les chantiers de Caudan, qui embrassent une surface de 157,000 mèt. carrés et comptent neuf cales de construction pour vaisseaux et frégates. « Caudan offre comme port de construction, dit M. J. Hébert (le *Port militaire de Lorient*), de précieux avantages : les nombreuses cales naturelles de ce chantier, placées à fleur du sol et à peu près normalement à la rive, avec de larges intervalles et de vastes terre-pleins en arrière, donnent à cet égard toutes les facilités désirables. Le terrain, peu accidenté sur les rives du Scorff, y facilite l'établissement d'ateliers, et l'Arsenal, du côté de Caudan, est susceptible d'une extension indéfinie. On remarque, en outre, à Caudan des forges et des ateliers pour la construction des bâtiments de fer et trois fosses d'immersion. » Le *port du commerce*, qui s'étend à l'O. de la ville, comprend un vaste bassin à flot long de 500 mètres et large de 63 à 70, et un port d'échouage défendu par une jetée de 600 mètres.

La rade de Lorient est accessible aux vaisseaux du plus fort tonnage et leur offre un sûr abri; elle est défendue par des forts et de nombreuses batteries, et signalée par quatre phares, feux fixes de 4^{e} ordre, établis sur le clocher de Saint-Louis, le coteau de la Perrière et au pied du bastion S. de Port-Louis.

Cette ville, toute militaire, n'a presque rien de curieux en dehors de son port. Nous signalerons cependant l'église Saint-Louis, bâtie au commencement du siècle dernier; la chapelle des Dames de la Retraite, belle imitation du style ogival; l'hôtel de ville; la bibliothèque, riche de 5,000 volumes; le tribunal; le lycée; l'hospice civil; la place Bisson, au centre de laquelle une colonne corinthienne, en granit, porte la statue en bronze de l'enseigne de vaisseau Bisson, représenté au moment où il se fait sauter avec son brick et les pirates grecs qui en avaient envahi le pont; le cimetière, où se voit la tombe du poëte Brizeux, sculptée par Etex; le polygone; le château de Tréfaven; la poudrière et les magasins de l'île Saint-Michel; la place d'Armes; la place Napoléon; les quais; le cours Chazelles, le bois et la pointe de Kéroman, l'une des promenades les plus fréquentées pendant l'été.

Au commencement du XVII^{e} siècle, Lorient n'était qu'un chétif village, qui fut donné, en 1666, à la Compagnie des Indes, dont les armements se faisaient alors au Havre et qui désirait rendre ses relations plus directes avec l'Orient. Les ouvriers que les directeurs de la Compagnie recrutèrent dans les campagnes, certains d'être employés, pendant plusieurs années, à un prix bien plus élevé que celui qu'ils trouvaient ailleurs, vinrent s'établir sur le terrain contigu au mur de clôture de la Compagnie, y construisirent des chaumières et devinrent ainsi, sans s'en douter, les fondateurs d'une des plus jolies villes de France. En 1708, le nouveau village était devenu assez considérable pour qu'il fût nécessaire de l'ériger en paroisse; et comme c'était l'Orient qui lui avait donné naissance, ce fut aussi l'Orient qui lui donna son nom. Pendant longtemps cependant l'aspect peu animé de la nouvelle ville ne témoigna que trop des vicissitudes que traversa la Compagnie. Mais, dans les années suivantes, à la suite de l'apparition de Law, l'entreprise de la Compagnie ayant pris une nouvelle vie, la chétive colonie devint une florissante cité; on s'y installa définitivement; de beaux et nombreux établissements s'y élevèrent, et, en 1738, 18,000 âmes s'y trouvaient rassemblées. Six ans après, la ville était fortifiée. Ces fortifications ne tardèrent pas à lui être utiles; car, en 1746, les Anglais vinrent inutilement l'attaquer.

LORIENTAIS, AISE s. et adj. (lo-ri an-tè, è-ze — rad. *Lorient*). Géogr. Habitant de Lorient. ‖ Qui appartient à Lorient ou à ses habitants : *Les* LORIENTAIS. *Une* LORIENTAISE. *Le commerce* LORIENTAIS.

LORIEUX (Auguste-Julien-Marie), littérateur français, né au Croisic en 1797, mort en 1842. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il entra dans la magistrature et devint substitut à Rennes en 1823. Son indépendance nuisit à son avancement, car il occupait encore les mêmes fonctions en 1830. Il alla exercer alors la profession d'avocat à Nantes, où il devint substitut (1837), puis juge (1840). On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres .

Précis historique des événements de 1832 (Nantes, 1833) ; *Histoire du règne et de la chute de Charles X* (Nantes, 1834) ; *Traité de la prérogative royale en France et en Angleterre* (1840, 2 vol. in-8º); *Excursion dans les Pyrénées* (1840), etc.

LORIFOLIÉ, ÉE adj. (lo-ri-fo-li-é — du lat. *lorum*, courroie; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles allongées en forme de courroie.

LORILLART s. m. (lo-ri-llar; *ll* mll.). Art mil. anc. Sorte de lance ou de javelot usité au moyen âge.

LORIN (Jean), écrivain religieux français, né en 1559, mort en 1634. Entré dans l'ordre des jésuites, il enseigna la théologie et la philosophie à Paris, à Milan et enfin à Rome, où il fut chargé de la censure des livres. On lui doit des *Commentaires* sur divers livres de la Bible et sur la *Logique d'Aristote* (1605-1625, in-4º et in-fol.).

LORIN (Théodore-Quentin), littérateur français, né à Saint-Quentin en 1775, mort à Soissons en 1857. Après avoir étudié le syriaque, l'hébreu et l'arabe, il fut attaché comme sténographe à l'Ecole normale, puis devint le secrétaire de Pougens. Il a publié divers ouvrages, notamment : *Sur les avantages qu'on pourrait tirer de la lecture des anciens écrivains français* (1811); *Epîtres, fables et poésies fugitives* (1839); *Essai sur l'origine des noms de Polichinelle et d'Arlequin* (1844); *Fables* (1850); *Essai sur quelques proverbes contestés et contestables* (1850).

LORINI (Bonainto), ingénieur italien du XVIe siècle, Florentin d'origine, fort vanté par ses contemporains pour son habileté dans la fortification et la défense des places. Venise, le roi de France et le roi d'Espagne utilisèrent, dit-on, ses talents. On lui doit un traité intitulé : *le Fortificazioni* (1597, in-fol.).

LORINSER (Charles-Ignace), médecin allemand, né en 1796, mort en 1853. On possède peu de détails sur l'existence de ce savant; on sait seulement qu'il fit ses études médicales à Berlin et qu'il fut nommé, en 1841, membre du conseil supérieur de santé. On lui doit, entre autres ouvrages : *Encyclopédie de l'art vétérinaire* (Berlin, 1821, in-8º); *Traité des maladies des poumons* (Berlin, 1823, in-8º); *Recherches sur l'épizootie bovine* (Berlin, 1831, in-8º); l'*Entretien de la santé dans les écoles* (Berlin, 1836); la *Peste d'Orient* (Berlin, 1837, in-8º).

LORINSER (François), théologien catholique allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1821. Après avoir complété ses études théologiques à Rome, il prit en 1844, à Munich, le titre de docteur en théologie et devint successivement chapelain, puis curé d'une des principales églises de Breslau et membre du conseil ecclésiastique du prince-évêque de cette ville. Il avait débuté dans la carrière littéraire par un opuscule intitulé : *Développement et progrès de la doctrine de l'Eglise* (Breslau, 1847). Cet écrit attira sur son auteur l'attention du cardinal Diepenbrock, qui l'appela à une place importante dans son grand séminaire. Ce fut là qu'il écrivit ses deux ouvrages les plus remarquables : *Esprit et mission du clergé catholique* (Ratisbonne, 1858), et la *Manière d'administrer le sacrement de la pénitence* (Breslau, 1860). Dans l'intervalle, il traduisit de l'espagnol le *Manuel des éléments de philosophie* (Ratisbonne, 1852-1853, 4 vol.), et les *Fondements de la philosophie* (Ratisbonne, 1855-1856, 4 vol.) de Balmès, dont il avait déjà traduit les *Lettres à un sceptique* (Ratisbonne, 3e édition, 1864). En 1854 et 1855, il fit en Espagne deux voyages, dont il publia la relation dans ses *Esquisses de voyage en Espagne* (Ratisbonne, 1855), et dans ses *Nouvelles esquisses de voyage en Espagne* (Ratisbonne, 1858). Il a montré une connaissance approfondie de la langue et de la littérature espagnoles dans sa traduction, précédée d'une introduction et accompagnée d'un commentaire, des *Comédies religieuses* de Calderon (Ratisbonne, 1856-1866, tomes I à IX). Enfin on lui doit encore un grand recueil de sermons sous ce titre : *Sermons catholiques* (Schaffhouse, 1866 et années suivantes).

LORIOL, bourg de France (Drôme), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Valence, au pied d'une colline, près de la rive gauche de la Drôme; pop. aggl., 2,182 hab. —pop. tot., 3,634 hab. Source ferrugineuse peu connue; nombreuses filatures de soie. On y voit un beau pont de pierre sur la Drôme; l'arche centrale mesure 30 mètres d'ouverture. C'était autrefois une place forte, qui fut souvent prise et reprise par les protestants et les catholiques pendant les guerres du XVIe siècle. Aux environs s'élève la maison de campagne de *Saint-Fond* où mourut, en 1819, le grand naturaliste Faujas.

LORIOT s. m. (lo-ri-o — du lat. *aureolus*, de couleur d'or; de *aurum*, or, ainsi dit de sa couleur. L'article s'est agglutiné avec le substantif, *l'oriot*, *loriot*). Ornith. Genre de passereaux, comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans l'ancien continent et l'Océanie : *Les* LORIOTS *ont quelques rapports avec les merles.* (Z. Gerbe.) *Le* LORIOT *arrive dans nos climats au milieu du printemps.* (V. de Bomare.)

— s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant le seul genre loriot.

— Pathol. *Compère loriot*, Petit bouton qui se développe fréquemment près du bord de la paupière. ‖ On l'appelle aussi ORGEOLET ou ORGELET.

— Techn. Baquet dans lequel le boulanger lave l'écouvillon dont il s'est servi pour nettoyer son four.

— **Encycl.** Ornith. Les *loriots* ont pour caractères principaux : un bec allongé, fort, convexe, comprimé et échancré à l'extrémité; des narines ovales, percées dans une membrane; une queue moyenne, échancrée; des tarses courts, robustes et fortement dentelés. Ils ont beaucoup de rapports avec les merles, dont ils se distinguent par leur bec plus fort, leurs tarses plus courts, leurs ailes plus longues, et surtout par leurs mœurs et leur coloration, qui les rapprochent davantage des carouges, des tisserins et des troupiales. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien continent et de l'Australie; toutes sont remarquables par leurs couleurs franches et agréables. Les *loriots* vivent particulièrement sur la lisière des grands bois et sur les grands arbres plantés au bord des eaux. Ordinairement on les trouve par couples; vers la fin de l'été, ils se réunissent en petites familles pour émigrer. Leur régime est tantôt frugivore, tantôt insectivore, suivant la saison. On connaît assez peu, du reste, les mœurs des espèces exotiques; mais il y a lieu de croire qu'elles ne diffèrent pas beaucoup de celles de l'espèce commune et indigène dont nous allons parler.

Le *loriot d'Europe*, appelé *merle d'or*, *merle jaune*, *grive dorée*, etc., est un des plus beaux oiseaux de nos contrées, tant par l'élégance de ses formes que par l'éclat de ses couleurs. Sa grosseur est à peu près celle du merle; il a environ 0m,25 de longueur totale. Son plumage est partout d'un beau jaune, à l'exception du ventre et du croupion, qui sont plus ou moins teintés de vert, et des ailes, ainsi que de la queue, qui sont noirâtres, tachées de jaune; de chaque côté de la tête, entre le bec et l'œil, est une tache noire. Le bec et l'iris sont rouges; les pieds d'un noir bleuâtre. Mais c'est à l'âge de deux ans que le mâle seulement acquiert sa belle couleur. Quant à la femelle, elle est d'un vert olive jaunâtre en dessus, et d'un blanc sale rayé de brun en dessous.

Le *loriot* habite les régions chaudes de l'ancien continent; il est de passage en Europe où il arrive vers la fin d'avril pour nous quitter en août. Dans quelques pays, on regarde son apparition comme annonçant la fin des gelées. Sans se fixer nulle part, il fréquente surtout les endroits frais et le bord des eaux. Il vit d'abord d'insectes, de larves et de chenilles, plus tard de fruits, et particulièrement de cerises et de figues. Son cri est un sifflement répété deux ou trois fois, qu'on peut exprimer par ces syllabes *o hiou, hiou, hiou;* de là sans doute ses noms latins et français, *oriolus* et *loriot*. Quelquefois aussi il fait entendre un cri guttural, dur et désagréable, qui ressemble plutôt au miaulement d'un chat qu'au cri d'un oiseau. Son cri est plus fréquent, mais a quelque chose de traînant quand le ciel est couvert, sombre ou disposé à la pluie.

Le *loriot* passe la mauvaise saison dans les pays chauds. Chez nous, il semble fuir les pays de montagnes où le froid retarde l'apparition des substances animales ou végétales dont il se nourrit. Il ne reste, d'ailleurs, sous nos climats que le temps nécessaire pour se reproduire; aussi pourrait-on dire qu'il n'y vient que pour cela. Il niche sur les grands arbres, tels que les chênes, les peupliers, etc. Son nid peut être comparé à une coupe qui serait fixée, dans une certaine étendue de ses bords, à la bifurcation d'une branche; c'est un des nids les plus singuliers.

« Il ne le pose pas, dit M. Z. Gerbe, comme font en général les autres oiseaux, à l'enfourchure des branches qui remontent verticalement, mais parmi celles qui divergent horizontalement en tous sens il en choisit une convenablement bifurquée, et c'est à cette bifurcation qu'il attache son nid, dont la charpente ou les fondements consistent en longs brins de paille, de chanvre ou de toute autre matière filamenteuse. Tous ces brins, croisés en divers sens et convenablement fixés aux branches par leurs deux extrémités, sont pour ainsi dire le canevas sur lequel le *loriot* brode son nid; on voit, en effet, que ces longs filaments, qu'on dirait n'avoir été placés là qu'en dernier lieu pour donner plus de solidité à l'ouvrage, sont, au contraire, ceux avec qui d'autres brins plus courts ont des connexions intimes. Ce premier travail, qui sert d'enveloppe antérieure, est encore consolidé intérieurement par une quantité considérable d'autres matières plus ou moins filamenteuses, par de la mousse ou des feuilles sèches, et extérieurement par de la laine, par un tissu de toile d'araignée ou par la matière cotonneuse dont ces insectes enveloppent leurs œufs. Toute la partie interne du nid, qui sert de matelas, est formée par de longues tiges de graminées ou d'autres plantes.

» Ainsi construit, ce nid, dont les bords ne remontent jamais plus haut que les branches entre lesquelles ils viennent s'appuyer, ressemble à un vase suspendu, et l'on remarque que la branche au bout de laquelle il est fixé est toujours assez longue et assez faible pour que le moindre vent la courbe et la fasse balancer. Le plus généralement, ce nid a ses deux bords immédiatement attachés aux branches; mais, d'autres fois, les fils qui le suspendent sont assez longs pour qu'ils en soient totalement détachés. Nous avons eu l'occasion d'en voir un fort curieux dont une jarretière en laine et quelques autres substances filées formaient tout le plancher. »

La femelle du *loriot* pond quatre ou cinq œufs d'un blanc sale, irrégulièrement tachetés, vers leur gros bout, de quelques points d'un brun noirâtre. L'incubation dure vingt et un jours. L'attachement de ces oiseaux pour leurs petits est, dit-on, si grand qu'ils les défendent avec intrépidité, même contre l'homme, assertion qui est au moins un peu exagérée. Ils les conduisent longtemps après qu'ils sont en état de voler. Ils vivent tous ainsi en famille jusqu'au moment du départ.

Le *loriot*, dans les premiers temps de son arrivée chez nous, détruit beaucoup d'insectes, et par là se rend très-utile à l'agriculture; mais il devient nuisible plus tard quand il se met à manger des fruits. Ce régime, vers l'arrière-saison, donne à sa chair un goût fin et délicat; aussi est-ce surtout vers cette époque qu'on lui fait la chasse. On profite ordinairement de la maturité des cerises, fruits dont il est très-friand. On établit sous un arbre, à portée des cerisiers, une cabane de verdure, et là on attend que le *loriot* vienne à la picorée pour le tirer. On peut aussi le chasser aux appeaux et l'attirer à portée de fusil en imitant son chant; mais il faut que cette imitation soit parfaite; sinon cet oiseau, au lieu de se laisser piper, s'enfuit, car il est très-sauvage et très-défiant de son naturel.

Le *loriot* serait un charmant oiseau à mettre en cage ou en volière; malheureusement, il ne supporte pas bien la captivité, est difficile à élever et à nourrir, et l'on a beaucoup de peine à le conserver plus de trois à quatre mois.

LORIOT (Pierre), jurisconsulte français, né à Salins au commencement du XVIe siècle, mort à Grenoble vers 1568. Il enseigna successivement le droit à Bourges (1528-1550), à Leipzig, où il se rendit pour professer plus librement le protestantisme, qu'il venait d'adopter, à Valence (1555) et enfin à Grenoble (1564). C'était un juriste de talent, dont les principaux ouvrages sont : *De gradibus affinitatis commentarius* (1542, in-fol.); *De juris apicibus et de juris arte tractatus XX* (1555, in-fol.); *De debitore et creditore* (1565); *De transactionibus* (1572), etc.

LORIOT (Julien), oratorien et théologien français, né à Laval en 1633, mort à Paris en 1715. Il s'adonna avec succès à la prédication, et publia : la *Fleur des secrets moraux* (Paris, 1700); *Sermons sur les mystères de Notre-Seigneur* (1700, 2 vol.), *Sur les mystères de la Vierge* (1700), *Sur les fêtes des saints* (1700, 2 vol.), *Pour tous les dimanches de l'annéee* (1701), *Sur les épîtres des dimanches* (1713, 2 vol.); *Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne* (1697, 8 vol.); *Vitæ sanctorum Veteris Testamenti* (1704, 2 vol.), etc.

LORIOT (Antoine-Joseph), mécanicien français, né en 1716, mort en 1782. Dès qu'il eut terminé son apprentissage, il s'occupa de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu d'affranchir la France du tribut industriel qu'elle payait à l'étranger. Il commença par fabriquer des fers-blancs d'un prix moindre que ceux de l'Allemagne et d'une qualité supérieure. Mais le privilége de l'exploitation de sa découverte ayant été, à son détriment, accordé à une compagnie, il cessa ses expériences. Il trouva ensuite le moyen d'imiter le caillou d'Egypte et les émaux; puis il inventa un métier à ruban si simple, que la corporation des rubaniers de Lyon, effrayée de la perturbation que ce métier jetait dans la fabrication, obtint l'interdiction de cette machine. En 1753, il présenta à l'Académie des sciences un mécanisme à l'aide duquel un enfant pouvait déplacer un poids de plusieurs milliers. Ensuite il s'appliqua à la fixation du pastel, au perfectionnement de l'étamage des glaces, et construisit en Bretagne des machines pour le service de la marine et l'exploitation des mines. On lui doit encore « une batteuse à grains » qui, mise en mouvement par une seule personne, produisait le travail de douze hommes; des procédés économiques pour le râpage des tabacs et l'irrigation des prairies; une machine hydraulique faisant monter l'eau à la hauteur voulue, et enfin le *mortier Loriot*. En récompense de ces travaux incessants, Louis XV accorda à l'inventeur une pension de 1,000 livres sur sa cassette. On attribue à Loriot plusieurs brochures, entre autres : *Mémoire sur une découverte dans l'art de bâtir* (Paris, 1774, in-8º); *Instruction sur la nouvelle méthode de préparer le mortier* (Paris, 1775, in-8º); l'*Art de fixer la peinture au pastel* (Paris, 1780, in-4º).

LORIPE s. f. (lo-ri-pe — du lat. *lorum*, lanière; *pes*, pied). Moll. Syn. de LORIPÈDE.

LORIPÈDE s. m. (lo-ri-pè-de — du lat. *lorum*, lanière; *pes*, *pedis*, pied). Moll. Genre de mollusques bivalves, qu'on s'accorde aujourd'hui à réunir aux lucines. ‖ On dit aussi LORIPE.

LORIQUE s. f. (lo-ri-ke — du lat. *lorica*, cuirasse, de *lorum*, courroie. La cuirasse était ainsi nommée parce qu'elle était faite de courroies assemblées. Le latin *lorum* vient probablement de la racine sanscrite *lû*, couper, trancher). Bot. Pellicule extérieure des graines, qui est ordinairement lisse et écailleuse.

LORIQUÉ, ÉE adj. (lo-ri-ké — du lat. *lorica*, cuirasse). Zool. Dont le corps est armé de plaques osseuses.

— Entom. Dont le fémur a son disque sillonné de lignes obliques qui se coupent en simulant une cotte de mailles.

— Bot. Qui est couvert d'une lorique : *Graine* LORIQUÉE.

LORIQUET (Jean-Nicolas), célèbre jésuite et écrivain français, né à Epernay en 1767, mort à Paris en 1845. Il reçut le diaconat en 1790, passa l'année suivante en Hollande, où l'archevêque de Malines l'ordonna prêtre, et habita successivement Anvers et La Haye. Arrêté comme émigré en 1796, il subit une détention de dix-huit mois, à la suite de laquelle il se rendit à Reims. Depuis deux ans il y avait fondé une maison d'éducation, lorsque, en 1801, il se fit affilier à l'ordre renaissant des jésuites, désignés alors sous le nom de Pères de la foi ou peccanaristes. Le Père Loriquet fut alors attaché à une école secondaire ouverte à Amiens, et publia un assez grand nombre de livres élémentaires. Cette école ayant été supprimée en 1803, Loriquet se rendit dans le diocèse de Lyon, où le cardinal Fesch le chargea, avec d'autres Pères de la foi, de fonder le petit séminaire de l'Argentière. Napoléon, s'étant aperçu que les peccanaristes n'étaient que des jésuites déguisés et des ennemis de son pouvoir, fit fermer leur établissement. Loriquet devint alors professeur de philosophie au séminaire de Meaux, où il resta jusqu'en 1814. A cette époque, les Pères de la foi reparurent de tous côtés, malgré les lois qui les proscrivaient toujours en tant que jésuites. Après avoir habité pendant quelque temps la maison de la rue des Postes, à Paris, il dirigea ensuite le collége d'Aix, devint un des fondateurs du célèbre établissement d'éducation créé à Saint-Acheul, près d'Amiens; alla professer, en 1815, au petit séminaire de Montmorillon, puis revint à la fin de 1816 à Saint-Acheul, où il prit la direction des études. C'est là qu'il déploya la plus grande activité pour changer le caractère de l'ancienne éducation, et qu'il donna l'essor à sa haine profonde pour les institutions modernes de tout genre. Mais, avec cette souplesse dont son ordre a donné tant de preuves, il sentit qu'il fallait rendre l'éducation attrayante pour gagner les jeunes gens des grandes familles de France, et fit si bien, la Congrégation et M. Frayssinous aidant, que le nombre des élèves du collége de Saint-Acheul s'élevait, en 1820, à plus de huit cents, presque tous appartenant aux plus nobles et aux plus riches familles de France.

En 1828, le gouvernement de Charles X lui-même commença à s'inquiéter des tendances de cette société, de plus en plus inconciliables avec la liberté civile et politique des Français; et comme elle n'existait qu'au mépris des lois et par la tolérance des précédents ministres, on se rappela ces lois si longtemps méconnues. C'était sous le ministère Martignac. M. de Vatimesnil, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, adressa une circulaire aux huit évêques qui avaient confié leurs petits séminaires à la direction des jésuites. Cette circulaire contenait une série de questions sur les principes de l'enseignement professé dans ces écoles, enseignement sur lequel on savait parfaitement à quoi s'en tenir, mais dont le ministre espérait par là obtenir la modification dans un sens plus conforme à l'esprit de la charte. On n'eut garde de répondre à ces questions. Bien plus, s'aidant de la plume du Père Loriquet, l'évêque d'Amiens, M. de Bonbelles, fit au ministre une réponse des plus hautaines, et les sept autres évêques interrogés s'empressèrent de suivre cet exemple. En présence de cette attitude audacieuse, M. de Vatimesnil ne crut pas devoir céder et fit signer, non sans peine, par Charles X, le 18 juin 1828, deux ordonnances qui proscrivirent les jésuites, et Saint-Acheul fut fermé.

Le Père Loriquet se fit alors le porte-voix de la compagnie de Jesus, et écrivit de nombreux factums pour sa défense. En 1830 et 1832, il fit le voyage de Rome, puis il devint successivement supérieur de la maison des jésuites de Paris (1833-1836), vice-supérieur et consulteur de la province (1837), et enfin recteur de la maison de Paris de 1841 à 1843. Il s'éteignit dans la maison de la rue des Postes.

Le Père Loriquet était un des hommes les plus remarquables de son ordre, qui avait tenté, mais sans succès, de le faire agréer comme sous-précepteur du duc de Bordeaux. Très-dur envers ses inférieurs, il montrait à l'égard des membres du haut clergé un dédain insultant. On raconte qu'il chassa du collége d'Aix des élèves parents de l'archevêque, pour avoir déplu à un jésuite, et il refusa de les reprendre malgré toutes les supplications du prélat.

Le Père Loriquet s'est rendu fameux par les nombreux livres qu'il écrivit « à l'usage de la jeunesse, » et dont le plus célèbre est son

Histoire de France A. M. D. G. (*Ad majorem Dei gloriam*), publiée pour la première fois en 1814, et à laquelle nous avons consacré un article particulier (v. FRANCE [histoire de]). Tout ce qui avait été écrit jusque-là pour la jeunesse lui semblant entaché plus ou moins de philosophie, il imagina d'arranger *ad majorem Dei gloriam* tous les livres destinés à l'enseignement, changea les textes et accommoda les faits à sa guise, falsifiant audacieusement la vérité pour la présenter sous un jour favorable aux doctrines de la société. Outre de nombreuses éditions d'auteurs classiques publiées pour la plupart à Lyon, le plus souvent avec traduction en regard, nous citerons de lui : *Dictionnaire classique de la langue française; Grammaire française*, de Lhomond, revue, corrigée et augmentée; *Grammaire latine*, de Lhomond, revue, corrigée et augmentée; *Traité de l'élégance et de la versification latine; Sommaire de la géographie des différents âges* et *Traité abrégé de sphère et d'astronomie; Éléments d'arithmétique* (tous ces ouvrages ont paru pour la première fois avant 1810); *Cours d'histoire classique; Tableau chronologique de l'histoire ancienne et moderne; Histoire sainte; Histoire ecclésiastique abrégée; Histoire ancienne; Histoire romaine; Histoire de France jusqu'à l'année* 1814 (1814; 2e édit., 1816); *Histoire d'Angleterre; Histoire du Bas-Empire; Abrégé de l'histoire générale des voyages*, par Laharpe, avec un extrait des voyages plus récents (1829-1830, 30 vol. in-8o), et autres ouvrages en grand nombre, soumis aux mêmes *épurations* et *corrections*. Enfin on a de lui : *Particularités édifiantes sur quelques étudiants* (1827, in-18); *Annales* (inédites) *du petit séminaire de Saint-Acheul* (3 vol. in-4o); *Manuel du catéchiste* (1832, in-18); *Mes doutes* ou *Séries de questions* (1832, in-32); la *Dévotion à saint Joseph* (1833, in-12); *Problèmes proposés à tous les âges* (1839, in-32), etc.

LORIS s. m. (lo-ri). Mamm. Genre de quadrumanes, de la famille des lémuriens, formé aux dépens des makis, et dont l'espèce type habite l'île de Ceylan : *Le* LORIS *est un animal nocturne.* (E. Desmarest.) *Le* LORIS *est très-remarquable par la coupe de sa figure et par la singularité de sa conformation.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *loris* sont caractérisés par une tête *ronde*; des *oreilles courtes et velues*; des yeux très-grands; un museau arrondi, court et *relevé*; *quatre incisives supérieures*; six inférieures proclives; quatre mamelles provenant de deux glandes mammaires seulement; *des membres très-grêles*; le tibia plus long que le fémur; les tarses postérieurs de *moyenne grandeur*; les pouces des quatre pattes séparés. Ces quadrumanes, qui ont beaucoup de rapports avec les makis, habitent l'île de Ceylan. Ce sont des animaux mélancoliques, silencieux et très-lents dans leurs mouvements. Ils dorment tout le jour, et ne se réveillent que le soir pour aller à la recherche de leurs aliments; ils se nourrissent d'*œufs*, d'*insectes et de fruits*. Ils sont très-doux, et s'apprivoisent aisément; mais leur odeur est désagréable. On les nourrit, en captivité, de pain, de biscuits, d'œufs ou de fruits.

LORISCH (DE), numismate et diplomate suédois, né en 1777, mort à Madrid en 1855. Il remplit divers postes diplomatiques, en dernier lieu en Espagne, s'occupa d'études archéologiques, de numismatique, réunit une riche collection de médailles, et publia un certain nombre d'ouvrages, notamment une *Description des monnaies et médailles celtibériennes* (1852), justement estimée.

LORITI (Henri), écrivain suisse. V. GLAREANUS.

LORK (Josias), érudit et théologien allemand, né à Flensbourg en 1723, mort en 1785. Il était pasteur de l'Église allemande à Copenhague, où il réunit, à ce qu'on assure, une collection de plus de cinq mille éditions différentes de la Bible. Cette riche collection fut achetée par le duc de Wurtemberg, après la mort de son possesseur, et transportée à Stuttgard. Le catalogue en avait été rédigé par Lork lui-même et le professeur Adler. Il parut sous le titre de : *Bibliotheca biblica* (Altona, 1787, in-4o). On a de Lork : *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique du Danemark la plus récente* (Copenhague, 1756, in-8o); *Continuation des notices sur l'état des sciences et des arts en Danemark* (Copenhague, 1758-1769, 4 vol. in-8o); *Histoire de la Bible* (1779-1783, 2 parties, in-8o).

LORMAN s. m. (lor-man). Crust. Nom vulgaire du homard dans le midi de la France.

LORME (Marion DE), célèbre courtisane. V. DELORME.

LORME (Thomas DE), poëte français. V. DELORME.

LORMEAU DE LA CROIX, littérateur français, né à Orléans en 1755, mort en 1776. Il vint à Paris, où il fut enlevé par une mort prématurée. Ses poésies, écrites avec facilité, ont été réunies et publiées sous le titre de *Recueil d'opuscules posthumes* (1787).

LORMERIE s. f. (lor me-rî — du lat. *lorum*, courroie. Etym. douteuse). Techn. Petits ouvrages en fer que fabriquent les cloutiers, les éperonniers et les selliers. ‖ Ancien nom des ouvrages relatifs au harnachement des chevaux, comme selles, *mors*, *éperons*, *etc.*, et du métier de ceux qui fabriquaient ces objets.

LORMES, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-E. de Clamecy, sur une colline au pied de laquelle coulent le Goulat et le Cornillat, dont la réunion forme la rivière d'Auxois; pop. aggl., 1,900 hab. — pop. tot., 3,040 hab. Carrières de granit et de pierre de taille; clouteries, tanneries, mégisseries, fours à chaux. L'église est pittoresquement située sur une butte isolée d'où l'on jouit d'un des plus beaux points de vue du Nivernais, et que couronnent les ruines d'un ancien château fort dont il subsiste des vestiges de fossés, des pans de murs et une tour.

LORMIAN (BAOUR-), poëte et auteur dramatique français. V. BAOUR-LORMIAN.

LORMIER, IÈRE adj. (lor-mié, iè-re — du lat. *lorum*, courroie). Techn. anc. Qui a rapport à la fabrication des harnais. ‖ Qui fabrique des harnais : *Sellier* LORMIER.

— s. m. Ouvrier qui travaillait à la fabrication des harnais.

LORMONT, bourg et commune de France (Gironde), cant. du Carbon-Blanc, arrond. et à 5 kilom. N.-E. de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne; pop. aggl., 2,656 hab. — pop. tot., 2,762 hab. Tuilerie, chantier de construction près du port. On y voit un ancien château des archevêques de Bordeaux.

LORMUSE s. f. (lor-mu-ze). Erpét. Nom vulgaire du lézard gris dans le midi de la France.

LORNSEN (Uwe Jens), homme politique danois, né en 1793, mort en 1838. Il fit ses études de droit à Kiel et à Iéna, puis se fit inscrire avocat à Slesvig, et enfin entra dans les bureaux de l'administration à Copenhague, où il s'éleva au poste de conseiller de chancellerie. Nommé bailli de l'île de Silt, après la révolution de 1830, il voulut faire participer sa patrie au grand mouvement d'émancipation qui agitait l'Europe, et chercha à provoquer une manifestation populaire à la faveur de laquelle on pût réclamer une constitution pour le Slesvig-Holstein. Afin d'éveiller le sentiment national dans le cœur de ses compatriotes, il composa une brochure intitulée : *Das verfussungswerk in Slesvig-Holstein*, qui souleva une certaine effervescence. Aussi, pour prévenir toute manifestation, le gouvernement danois fit-il saisir et emprisonner le chef des libéraux holsteinois. Après un an de détention, Lornsen partit pour Rio-Janeiro, puis revint terminer son existence en Suisse. On lui doit l'ouvrage suivant : *Constitution commune au Danemark et au Slesvig-Holstein* (Iéna, 1841, in-8o).

LOROGLOSSE s. m. (lo-ro-glo-se — du gr. *lôron*, lanière; *glôssa*, langue). Bot. Genre d'orchidées, syn. d'ACÉRAS.

LOROUX (LE), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Nantes; pop. aggl., 1,303 hab. — pop. tot., 4,067 hab. Commerce de bestiaux; récolte et commerce de vin de bonne qualité. Près de Loroux, sur un coteau dont la base est baignée par un étang, on voit les ruines pittoresques d'un vieux château habité jadis par le fameux Landais. Non loin de là, on a découvert récemment quelques ruines romaines et des tombeaux taillés dans la pierre coquillière, qui paraissent remonter à une époque très-reculée.

LORPIDON s. f. (lor-pi-don). Injure que l'on appliquait autrefois aux vieilles femmes : *Vous avez menti*, LORPIDON, *sorcière, cabas enfumé!* (Complém. de l'Acad.)

LORQUIN, ancien bourg de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Sarrebourg, sur la rive gauche de la Sarre-Blanche, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; pop. aggl., 980 hab. — pop. tot., 1,035 hab. Moulins à écorce; tanneries; brasseries; commerce de bois. On y trouve quelques vestiges d'antiquités gallo-romaines et du moyen âge.

LORRACH, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du haut Rhin, ch.-l. du bailliage de son nom, à 46 kilom. S.-O. de Fribourg, près de la frontière de la Suisse; 3,000 hab. Collége. Fabrication d'indiennes, calicots, tissus imprimés. Commerce de tabac, vins, fruits et grains.

LORRAIN, AINE s. et adj. (lo-rain, ai-ne). Géogr. Habitant de la Lorraine; qui appartient à la Lorraine ou à ses habitants : *Le* LORRAIN, *comme l'Alsacien, est généralement bon cavalier.* (A. Hugo.) *La vocation militaire du* LORRAIN *éclate partout.* (Michelet.) *Le patois* LORRAIN *est antérieur à la langue latine, et bien loin de lui avoir fait des emprunts, il l'a enrichie d'un grand nombre de locutions.* (A. Hugo.)

— Loc. prov. *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain*, S'est dit, au temps de la Ligue, des princes de la maison de Guise et de ses habitants, et depuis a été abusivement appliqué à tous les Lorrains.

— s. m. Métrol. anc. Petite monnaie de billon frappée par des princes de la maison de Lorraine.

— Linguist. Patois propre à la Lorraine.

— **Encycl.** Linguist. Le langage rustique de l'ancienne province de la Lorraine appartient à la grande famille des idiomes populaires de la langue d'oïl. On a généralement pris le messin pour type du patois *lorrain;* mais un petit nombre de philologues ont voulu reconnaître ce type dans le patois du Ban-de-la-Roche, idiome exceptionnel, parlé dans un petit coin des montagnes des Vosges. M. Jouve, dans une étude récente, rattache le patois vosgien à une grande tribu qui s'étendait depuis le sud des Vosges dans les vallées de la Moselle et de la Meurthe, de la Meuse et de la Sambre, jusqu'à Namur et à Liége. Ce n'est pas seulement dans les mots, c'est surtout dans l'accent que l'on reconnaît cette parenté étroite. Il est très-facile de prendre, à son langage, un Ardennais pour un *Lorrain*. Le patois vosgien est donc le type du patois *lorrain;* mais il se distingue en autant de variétés dialectiques que de cantons. Toutefois, les nuances que l'on y remarque portent plutôt sur la manière de prononcer les mots que sur le fonds même du langage. Ce patois est plus uniforme dans la partie qu'on appelle la plaine, à l'ouest; dans l'est, au milieu des montagnes et des vallées étroites qu'elles enferment et où l'élément germanique prévaut, les variétés sont très-sensibles, les sources étymologiques sont moins identiques et la prononciation des mêmes mots présente des différences capitales. Deux points de la montagne se distinguent entre tous : Gérardmer, où l'âpreté du dialecte a un caractère singulier qui le rend incompréhensible au dehors du canton, et le Ban-de-la-Roche, où l'aspiration est aussi forte et aussi fréquente qu'à Gérardmer, et où l'on emploie les doubles articulations *dj*, *tj*, *dch*, *tch* à la place du *j*, du *g* doux et du *ch* français. Ces articulations dentales ne sont usitées nulle part ailleurs dans le reste de la Lorraine, pas même dans les cantons les plus voisins du Ban-de-la-Roche. On les trouve cependant au sud-est du département, mais un peu modifiées, au Thillot, sur les confins des dialectes suisses et jurassiens.

En général, les patois vosgiens ont quelque chose de traînant, de lourd, qui les fait reconnaître en tout lieu. Dans la montagne, particulièrement, on trouve un grand nombre de syllabes longues, de finales, pour la prononciation desquelles il faut largement écarter les mâchoires sans beaucoup desserrer les lèvres, ce qui rappelle le mauvais grasseyement de l'Alsace. Au sud, sur le versant de la Saône, le patois prend les teintes du franc-comtois. A l'ouest, où les origines sont plus franchement latines, le langage n'a pas la même rudesse que sur la montagne. Au nord, dans les vallées de la Moselle, il prend les nuances du patois messin; il devient plus doux, plus clair; il a plus de babil, plus de gaieté.

Le patois *lorrain* n'a presque pas de voyelles qui conservent le même son que dans notre langue : les *a* deviennent des *e* ou des *o*, les *u* des *i*, et réciproquement. Si le patois dit *gémé* au lieu de jumeau, *gigier* pour gésier, c'est qu'il se rapproche davantage des mots latins *gemelius* et *gigerium*, et ce n'est pas assurément par caprice ou par hasard. L'*e* muet ne se rencontre guère que dans les *syllabes féminines. Le son u est le plus rare.* La diphthongue *ui* n'existe pas, mais les diphthongues *oua, oué, ouo* sont fréquentes. Les nasales sont généralement évitées. Les sons *an, en*, sont représentés par *au, ô, o* bref, *ou, e, a*. Par exemple, bande fait *baude;* enflure, *aufiesse;* dentelle, *dotelle;* moment, *momot*, etc., etc. La nasale *in* est prononcée dans toute la Lorraine à la façon des *ing* anglais et allemand. *Oin* n'existe que dans le mot *boin*, bon, qui se prononce aussi *boi;* coin se dit *coi;* pointe, *ponôte*, etc.

Les consonnes *r, l, f, c* qui terminent les mots français ne sonnent pas dans les mots patois correspondants. Par exemple : chair se dit *châ;* soir, *sâ;* avril, *avri;* sel, *sau;* bief, *bié*, etc.

Le *r* est souvent retranché ou transporté. Exemple : chambre, *chambe;* encre, *auque;* livre, *live;* coffre, *coffe;* fromage, *fourmage;* ombre, *ôrbe*; premier, *peurmé*, etc.

Dans les consonnes composées avec *l*, cette dernière lettre disparaît souvent ou permute avec *i*, à la façon italienne. Exemple : diable, *diabe;* plus, *pu;* blé, *bié;* blanc, *bianc*. D'autres fois *l* persiste, et la consonne qui le précède disparaît. Exemple : double, *dôle;* diable, *diale;* table, *tauye* et *taule*, etc.

Mais le son le plus caractéristique du patois vosgien, particulièrement dans la montagne, est l'aspiration gutturale qui lui est venue de l'allemand, ou que le celtique a aussi pu lui transmettre. Cette aspiration, que l'on représente par *h* ou par le *ch* allemand, représente *s, g, j, ch* du français et la particule initiale *é* ou *ex*. Par exemple : sœur, *hieu;* six, *hé;* gonfler, *hoffié;* jeter, *htié;* chauffer, *hauffié;* échelle, *haule;* étoile, *htelle;* étable, *htaule;* épi, *hpi;* épaule, *hpaule;* ébouler, *hboula;* asseoir, *ehère;* descendre, *déhande;* plaisir, *piahi;* maison, *mâhon*.

La plupart des mots commençant par *h* admettent un *e* initial. Exemple : *ehtelle*, *ehboula*, etc. *H* remplace aussi *r, s, z* à la fin des mots : cœur, *cœuh;* obtus, *teuh;* riz, *rih*, etc.

Un des caractères distinctifs du patois des environs de Rambervillers, c'est la terminaison *zo* ou *zor*, qui le rapproche de celui de Lunéville. Exemple : *Mâ c'étézo dépovote*, mais c'était d'épouvante. *Zar* est la syllabe primitive; c'est une espèce d'enclitique qu'on place après un verbe, généralement à l'imparfait, pour donner plus de force à l'affirmation

La conjugaison du vosgien est d'une simplicité extrême; elle a plus de rapport avec les langues septentrionales qu'avec le latin. Ainsi, à l'exception du présent de l'indicatif, toutes les personnes du pluriel n'ont d'autre caractère distinctif que le pronom, et les trois personnes du singulier se réduisent à deux. Le substantif et l'adjectif, suivant Oberlin, se comportent souvent à la manière allemande. Ainsi l'on dit, en plaçant l'adjectif avant le substantif : *savaidge jas*, coq sauvage.

La littérature du patois *lorrain* n'est guère riche. Des noëls, des chansons populaires, des contes de veillée, des anecdotes grivoises ou moqueuses, voilà à peu près tout le bagage littéraire de cet idiome. Cependant le dialecte des environs de Metz possède quelques monuments écrits; nous citerons particulièrement : la *Grosse ennvaraye messine* (Metz, 1615, in-8o); le *Dialogue facétieux d'ung gentilhomme françois*, en vers messins (Metz, 1671, in-16); la *Famille ridicule*, comédie messine, par J. Leduchat (Berlin, 1720, in-8o); *Chau Heurlin*, poëme en patois messin (Metz, 1787, in-8o); *Dialogue de Toinette et d'Alizon* (Paris, 1856, in-12); *Histoire véritable de Vernier, maître tripier du Champé* (Metz, 1844, in-8o).

Plusieurs chansons *lorraines* ont aussi été publiées par Oberlin dans son *Essai sur le patois lorrain des environs du Ban-de-la-Roche* (Strasbourg, 1775), et par Fallot dans ses *Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace.*

On peut consulter sur les patois *lorrains* les ouvrages suivants : *Vocabulaire austrasien* (Metz, 1773, in-8o); Cordier, *Vocabulaire des mots patois en usage dans le département de la Meuse* (Paris, 1833, in-8o); Oberlin, *Essai sur le patois lorrain des environs du Ban-de-la-Roche* (Strasbourg, 1775, in-8o); Jouve, *Coup d'œil sur les patois vosgiens* (Epinal, 1864, in-18).

— Econ. rur. *Cheval lorrain.* On assure que le cheval *lorrain* a joui jadis d'une grande réputation; on a même voulu le faire descendre directement de l'arabe. La vérité est que les anciens ducs de Lorraine introduisirent dans le pays des chevaux turcs, tartares, hongrois et transylvains. L'ancien roi de Pologne Stanislas fit de nouvelles importations de sang oriental. Au XVIIe siècle, le cheval *lorrain* était déjà fort dégénéré. En 1766, un dépôt d'étalons fut créé à Rozières, près de Nancy, et peuplé de reproducteurs ayant tous quelques traces de sang oriental. Cette mesure n'eut que de faibles résultats et ne fut pas d'ailleurs longtemps continuée. Malgré leur état de dégradation, les chevaux *lorrains ont toujours été remarquables par* leur énergie, leur sobriété, leur résistance à la fatigue. Ce pauvre animal, à qui l'on prodigue les expressions méprisantes de haretard, haridelle, n'est donc pas dépourvu de mérite. Il a une belle tête fine et pleine d'expression. Chez lui l'encolure est grêle, le dessus assez correct, le dessous rarement déshonoré par d'autres tares que celles qui naissent de l'abus du travail et de l'usure prématurée; mais ses formes anguleuses n'ont aucune distinction, et son corps aplati déplaît à l'œil. Les membres, quoique minces et grêles, sont sains et vigoureux. Les articulations sont courtes, effacées, trop faibles; les jarrets presque toujours coudés et trop près l'un de l'autre. La taille varie de 1m,30 à 1m,50.

LORRAIN (Claude GELÉE, dit Claude), paysagiste illustre, né au château de Chamagne, sur les bords de la Moselle, près de Mirecourt, en 1600, mort à Rome en 1682. L'histoire de l'art a peu de figures plus intéressantes, plus sympathiques que celle de ce maître. D'une famille pauvre et le troisième de cinq enfants, il fut orphelin à l'âge de douze ans, et alla travailler auprès de son frère aîné, graveur, à Fribourg depuis longtemps. Il y avait déjà plus d'un an qu'il burinait ainsi de misérables vignettes pour le commerce, quand un de ses parents, marchand de dentelles, *mercante di merletti*, dit Baldinucci, lui proposa d'aller à Rome avec lui. Grande fut la joie de Claude. Le voilà donc à Rome, cherchant à devenir un habile graveur. Ainsi s'écoulèrent trois ou quatre ans. Mais ce temps l'avait déjà transformé. L'attrait instinctif qui lui faisait passer au Vatican, à la Sixtine, de longues heures devant les chefs-d'œuvre de Michel-Ange et de Raphaël, avait fait jaillir l'étincelle divine de son génie. Il courut à Naples chez Godefroy Walss, le seul artiste dont le nom lui fût connu. Sa belle tête, si grande, si calme et si douce, frappa le maître, qui lui fit bon accueil. Claude Lorrain avait alors dix-huit ans. Après deux ans de séjour dans cet atelier, où l'architecture et la perspective l'avaient absorbé presque exclusivement, il revint à Rome, impatient de voler de ses propres ailes; mais il avait compté sans la pauvreté. Dépourvu de moyens d'existence, il lui fallut se faire, c'est Sandrart qui nous le raconte, le domestique d'Augustin Tasti, un vieux peintre goutteux, fort recherché pour son esprit et qui menait, en grand seigneur, une existence somptueuse. Comme il était accablé de travaux et qu'il n'y pouvait suf fire à cause de son âge et de ses infirmités, il se faisait aider par Claude, et ses tableaux n'en étaient que meilleurs.

En 1625, Claude Lorrain quitta Rome pour revoir son pays. Durant ce voyage, il s'arrêta à Venise; puis, passant par l'Allemagne, il laissa deux superbes études à Munich. Il revit enfin la Moselle et le château de Chamagne. Il se rendit ensuite à Nancy où il connut Claude de Ruet, peintre lorrain alors en vogue. Après avoir travaillé sous sa direction à quelques décorations monumentales, travail qui lui était d'ailleurs fort peu sympathique, il eut la nostalgie de Rome, de ses ruines grandioses, de sa lumière aux rayons d'or. Peu après, en 1627, il put y revenir; le grand Poussin s'y était établi depuis trois ans; il habitait la Trinité-du-Mont, la haute colline d'où l'œil charmé découvre un splendide horizon. C'est là que Claude alla se loger. « Nul doute, dit M. Charles Blanc dans son excellente étude sur Claude Lorrain, que ce voisinage de Poussin n'ait influé puissamment sur la manière de Claude. Si le peintre lorrain avait eu déjà le pressentiment du style, sa pensée néanmoins dut s'agrandir encore, son éducation d'artiste dut s'achever dans la fréquentation d'un homme qui prêtait tant de majesté aux représentations de la nature... Cependant, il faut le dire, le véritable maître du Lorrain, ce fut le soleil. Mais que de patience, combien de travaux, de fatigues et de peines pour entrer en lutte avec un tel modèle! Claude voulait pénétrer plus avant qu'aucun autre dans les mystères les plus secrets de la nature; il voulait surprendre le soleil à toutes les heures du jour, apprendre par cœur, non pas les caprices, mais les harmonies de la lumière. Souvent il se levait avant l'aube et s'en allait en pleine campagne observer les phénomènes de la naissance du jour... Il parcourait ainsi ces lumineux paysages sans crayons, sans boîte à couleurs, car, avant de les peindre avec le pinceau, il les peignait pour ainsi dire du regard. Il épiait dans leurs rapides variations les nuances de la couleur, lorsqu'au matin d'une belle journée le soleil paraît d'abord d'un ton argentin précédé d'une auréole blanche. Cette blancheur se teint en jaune à quelques degrés au-dessus de l'horizon, le jaune un peu plus haut passe à l'orangé, l'orangé devient du vermillon, le vermillon brunit jusqu'au violet..., et, de la sorte, par des nuances délicates, mais d'une richesse merveilleuse,

Le jour pousse la nuit,
Et la nuit sombre
Pousse le jour qui luit
D'une obscure ombre,

comme dit notre vieux poëte Ronsard... »

Sous l'influence salutaire de Nicolas Poussin, Claude Lorrain s'était mis au travail, et bientôt les princes, les prélats et le pape lui-même furent ses admirateurs les plus enthousiastes. Le roi d'Espagne vint aussi, durant un court séjour à Rome, féliciter le maître et lui commander huit paysages et marines, dont quatre ou cinq figurent encore parmi les chefs-d'œuvre du magnifique musée de Madrid. Un si beau génie, une gloire si éclatante émurent profondément ces misérables plagiaires qui sont toujours à l'affût des talents qui se lèvent pour les dépouiller et trafiquer de ces rapines. Claude Lorrain fut tellement volé, avec tant d'audace, qu'il se vit obligé de tenir registre de ses chefs-d'œuvre; d'en indiquer le sujet et le sens en des croquis rapides, avant de se livrer à l'exécution définitive. « Il appela, dit encore M. Charles Blanc, *Livre d'invention* ou *Livre de vérité* cet immortel cahier où venaient se ranger successivement les feuilles volantes de son génie. Ces dessins, qui étaient comme l'aurore de son tableau, sont lavés au bistre d'une main assez lourde parfois dans les figures, mais puissante; quelques traits de plume font pressentir le caractère des feuilles; on y entrevoit la lumière, on y devine, sous l'indication d'une teinte plate, la distribution des masses, la dégradation des plans, les repoussoirs. Rien n'est plus charmant que ces vagues préfaces où s'annonce un tableau resplendissant... Tantôt c'est un bosquet où les Muses s'arrêtent, gracieusement groupées, pour écouter les chants d'Apollon, auprès d'une eau qu'effleurent des cygnes, dans une campagne dont les lointains semblent avoir servi de modèle à l'auteur du *Télémaque* lorsqu'il a écrit : « On » apercevait au loin des collines et des monta» gnes qui se perdaient dans les nues, et dont » la figure bizarre formait un horizon à sou» hait pour le plaisir des yeux. » Tantôt c'est une barque mystérieuse qui glisse sur le fleuve et va disparaître sans bruit entre deux îles plantées de saules... Le duc de Devonshire est l'heureux possesseur de cet album merveilleux, dont les *fac-simile* ont été si adroitement, si artistement gravés par Earlom. » Mais ce moyen ne fut pas complétement efficace, et, pour se préserver des voleurs, Claude fut obligé de fermer sa porte aux inconnus et de ne recevoir que ses amis : Poussin, le cardinal Bentivoglio, le prince Panfili, les cardinaux Médicis, Spada, Giori et Mellino, le connétable Colonna, le Florentin Paolo Falconieri, etc.

Chose bizarre, malgré l'énorme influence de ce puissant génie sur le paysage de son temps, et quoi qu'en disent certains biographes, il ne forma aucun élève; mais ses imitateurs sont innombrables. Pour ne citer même que les plus heureux, depuis les deux Patel jusqu'à Valenciennes, il faudrait nommer presque tous les maîtres français du siècle dernier et toutes les illustrations de l'école anglaise. On a souvent rapproché Nicolas Poussin de Claude Lorrain; c'est à tort. Ces deux génies n'eurent de commun qu'une intuition sublime des grandeurs de la nature. Poussin dans ses paysages est héroïque, tandis que Claude est arcadien, anacréontique, si l'on aime mieux. Ses campagnes sont intimes et suaves, toutes pleines d'amour, d'illusions, de jeunesse. Ses *marines* ont le calme doux qui fait savourer en paix toutes les splendeurs de la lumière. C'est le soir qu'il aime surtout, ces heures émues et comme frissonnantes, où le soleil donne à la terre ses derniers baisers. « Une chose remarquable chez Claude Lorrain, c'est qu'il ne commence à être lui-même qu'à partir du second plan, c'est-à-dire quand il est aux prises avec l'air. Sur le devant, ce sont ordinairement des palais ou des arbres..., et l'on pourrait même lui reprocher la monotonie de ce poncif...; mais il est très-habilement dissimulé par la répartition des vigueurs. »

Le maître illustre a laissé aussi un très-grand nombre d'eaux-fortes et de dessins. Une de ses gravures les plus intéressantes, c'est le *Campo Vaccino*, l'antique Forum. Le plus étonnant de ses dessins est celui qui fait partie du cabinet de la reine d'Angleterre. Il est daté de 1682, de l'année même de sa mort, de sa quatre-vingt-deuxième année, et il représente une scène de l'*Enéide*.

Claude Lorrain avait été inhumé à la Trinité-du-Mont; mais, en 1840, ses restes furent transportés à l'église Saint-Louis-des-Français, dans un monument exécuté par M. Lemoine, et dont le socle porte l'inscription suivante :

LA NATION FRANÇAISE N'OUBLIE PAS SES
ENFANTS CÉLÈBRES,
MÊME LORSQU'ILS SONT MORTS À L'ÉTRANGER.

L'œuvre de Claude Lorrain est considérable; nous ne citerons que les tableaux possédés par le musée du Louvre. Ce sont : *Vue d'un port*, effet de soleil levant peint à Rome; *Vue du Campo Vaccino, à Rome;* la *Fête villageoise*, datée de 1639; *Un port de mer au soleil couchant* (1639); le *Débarquement de Cléopâtre à Tarse*, chef-d'œuvre dont nous avons donné l'analyse spéciale (v. CLÉOPÂTRE); *David sacré roi par Samuel* (1647); *Ulysse remet Chryséis à son père; Vue d'un port de mer*, effet de soleil voilé (1645); autre *Port de mer;* une *Marine;* deux *Paysages;* le *Gué; Entrée d'un port, vue de la mer; Siége de La Rochelle par Louis XIII;* le *Pas de Suse forcé par Louis XIII* (1651). On trouve à Rome dans diverses galeries, principalement au palais Borghèse et au palais Doria, d'admirables toiles du Lorrain; le *Moulin* (au palais Borghèse) jouit surtout d'une grande célébrité.

LORRAIN (Robert LE), sculpteur français. V. LE LORRAIN.

LORRAINE (ROYAUME DE), en latin *Lotharingia*, royaume formé après l'abdication de l'empereur Lothaire (855) en faveur de son deuxième fils, Lothaire II, qui lui donna son nom (*Lotharii regnum*, d'où *Lotharingia*). Cet Etat répondait à peu près à l'ancien royaume d'Austrasie. Il était limité au N.-E. et au N. par le Rhin, depuis Bâle jusqu'à l'embouchure orientale de ce fleuve dans la mer du Nord; au S.-E. par le Jura jusqu'à Bâle; au S. par le Rhône au-dessus de Lyon; à l'O. par la Saône jusqu'au Rhône; au S.-O. par une ligne tirée des sources de l'Escaut à Donchery sur la Meuse, et au N.-O. par la mer du Nord depuis la Vlie jusqu'à l'embouchure de l'Escaut et par l'Escaut jusqu'à l'embouchure de ce fleuve. Il embrassait ainsi le Cambrésis, le Hainaut, le Condros ou pays de Namur, le pays de Mézières, Donchery, Vendresse, le pays de Mouzon, celui de Sloune, le Dormois, le Barrois, l'Ornois, le Bassigny et le Saintois. Toutefois, les pays compris dans les limites que nous venons d'indiquer ne restèrent pas complétement en la possession de Lothaire jusqu'à sa mort; plusieurs parties en furent distraites en faveur de son frère Charles, entre autres les diocèses de Belley et de Tarentaise. Après la mort de Lothaire II (869), son royaume fut partagé entre ses oncles, Charles le Chauve, roi de France, et Louis le Germanique, roi de Germanie. Cependant il est probable que Charles le Chauve ne posséda que nominalement sa portion; car nous voyons qu'à la mort de Louis le Germanique, l'un de ses trois fils, Louis le Jeune, joignit à la France orientale ou Franconie, et à la Saxe que lui avait léguée son père, la Lorraine, accrue de la partie de cette province qui avait été attribuée à Charles le Chauve. Ce fut seulement en 895 qu'Arnoul, devenu seul roi de Germanie, rétablit, en faveur de son fils Zwentibold, le royaume de Lorraine, sous la suzeraineté des rois allemands, afin d'opposer une barrière aux incursions des Normands. Zwentibold ayant été tué par ses sujets, en 900, les Lorrains se donnèrent à Henri IV l'Enfant, roi de Germanie. En 911, ils reconnurent Charles le Simple, qui n'en devint pas plus puissant par cet accroissement d'héritage; car le duc Rainier, qu'il établit dans cette province, s'y rendit indépendant. Mais si Rainier échappa au joug de la France, ses successeurs subirent celui de l'Empire (940). En 954, l'empereur Othon le Grand donna le duché de Lorraine à son frère Brunon, déjà archevêque de Cologne, qui prit alors le titre d'archiduc et partagea la Lorraine en deux duchés : celui de basse Lorraine au N. ou Lothier, et celui de haute Lorraine ou Lorraine Mosellane. Ce partage eut lieu en 959.

Le duché de basse Lorraine ou Lorraine Ripuaire, appelé aussi duché de Lothier, situé entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, borné par la Frise au N., par la Flandre et par le Vermandois à l'O., par la Lorraine Mosellane au S. et par la Saxe à l'E., renfermait le Brabant, le diocèse de Cambrai, les évêchés de Liége et de Cologne et la Gueldre. Ce duché, donné par Othon II, roi de Germanie, à Charles de France, deuxième fils de Louis d'Outre-mer, passa après la mort d'Othon, fils de ce prince (1104), à Godefroy, comte de Verdun. Toutefois, les territoires de Trèves, Metz, Toul et Verdun relevèrent directement de l'Empire, ainsi que plusieurs des comtés des deux provinces. Godefroy, comte de Verdun, transmit le duché de basse Lorraine à son frère, Gothelon. Vint ensuite Godefroy II le Bossu, fils de Gothelon, dont le neveu et l'héritier, Godefroy de Bouillon, partit pour la première croisade. La basse Lorraine échut alors à Henri de Limbourg, puis à Godefroy le Barbu, comte de Louvain (1106), qui fut la tige des ducs de Brabant. V. BRABANT.

Le duché de haute Lorraine ou Lorraine Mosellane, compris entre la basse Lorraine au N., l'Alsace à l'E., la Franche-Comté au S., et la Champagne au S.-O. et à l'O., fut donné, en 959, à Frédéric Ier, comte de Bar, dont la postérité posséda le duché jusqu'en 1033. En 984, Frédéric Ier mourut, laissant ses Etats à son fils Thierry, qui régna sous la tutelle de sa mère Béatrix. A la mort de l'empereur Othon III (1002), Thierry se déclara pour Hermon, duc de Souabe, contre Henri, duc de Bavière. Ce dernier obtint le suffrage des électeurs, et Thierry fut contraint de demander la paix. Frédéric II (1026), son fils et successeur, se ligua avec plusieurs seigneurs pour enlever la couronne d'Allemagne à Conrad II; mais cette entreprise échoua. A sa mort, arrivée en 1033, Goslon Ier, ou Gothelon, duc de la basse Lorraine, ayant été nommé tuteur de ses filles, obtint de l'empereur l'héritage de ses pupilles, et il réunit ainsi les deux Lorraines. En 1043, Gothelon II, son fils, lui succéda dans la Lorraine Mosellane; mais ce prince mourut trois ans après, et alors l'empereur refusa le duché à Godefroy, frère de Gothelon II, pour le donner à Albert, comte d'Alsace. Celui-ci fut assassiné par l'ordre de Godefroy, et l'empereur, pour éviter ces sanglantes querelles, érigea la haute Lorraine en duché héréditaire, qu'il donna (1048) à Gérard d'Alsace, neveu d'Albert. C'est de ce prince que descend la maison de Lorraine, qui occupe aujourd'hui le trône d'Autriche. Gérard mourut empoisonné en 1070. Thierry II, son fils, surnommé le Vaillant, eut d'abord à soutenir une longue guerre contre son frère Gérard. L'empereur y mit fin en érigeant en comté, pour Gérard, la seigneurie de Vaudemont. Thierry prit parti pour l'empereur dans la querelle des investitures; Grégoire VII fulmina contre le duc de Lorraine une sentence d'excommunication, qui fut rétractée lors du départ de la première croisade que commandait Godefroy de Bouillon, parent de Thierry II. Simon Ier, son successeur (1115), fut contraint de défendre ses droits contre l'archevêque de Trèves, qui avait usurpé le titre de duc de Lorraine, et le pape donna gain de cause à Simon Ier. Celui-ci mourut après avoir été vicaire de l'Empire et fait une expédition victorieuse contre Roger, roi de Sicile. Matthieu Ier, son fils, qui lui succéda en 1139, fut excommunié pour avoir empiété sur les domaines des seigneurs partis à la croisade, et ne fut relevé de cette excommunication qu'au bout de trois ans. Il prit part à une guerre en Italie, et transporta la capitale de ses Etats à Nancy, dont il fit sa résidence habituelle. Cet exemple fut suivi par ses successeurs. Simon II, son fils, après un règne de vingt-neuf ans (1176-1205) abdiqua pour se retirer à l'abbaye de Sturtzelbronn, où il mourut sans postérité. Son frère, Ferri Ier, fut reconnu duc de Lorraine, et l'année suivante (1206), il céda ses Etats à son fils, Ferri II. Le règne de ce dernier prince, qui mourut en 1213, fut rempli par une lutte contre son beau-père, Thibaut, comte de Bar, et par la part qu'il prit à la guerre de Frédéric II contre l'empereur Othon IV. Thibaut Ier (1213), son fils, lui succéda, mais ne suivit pas la même politique; il prit le parti d'Othon IV, et il se trouvait dans l'armée impériale qui fut défaite à Bouvines, en 1214. Matthieu II, qui lui succéda en 1220, prit part à tous les événements de son temps et fut l'implacable adversaire de Frédéric II. En 1231, il assista à la diète de Worms et contribua à l'élection de Henri, landgrave de Thuringe. Il réforma l'administration intérieure de son duché, et décida que les actes publics seraient rédigés en langue vulgaire, c'est-à-dire en français dans le pays roman et en allemand dans la Lorraine allemande.

En 1251, Ferri III, né en 1239, mort en 1303, était à peine âgé de douze ans lorsqu'il succéda à son père, sous la tutelle de Catherine de Limbourg, sa mère. Le règne de ce prince fut troublé par des agitations intérieures. Redoutant la révolte de la noblesse, qu'il voulait abaisser, il accorda des priviléges et des immunités à un grand nombre de communes; mais cette conduite ne fit qu'augmenter la sourde agitation qui régnait partout. L'évêque de Metz lui déclara la guerre et Ferri fut vaincu. Enfin, grâce à l'intervention du roi de France et de l'empereur, l'ordre fut rétabli dans le pays. En 1304, son fils, Thibaut II, lui succéda; il eut d'abord une guerre à soutenir contre l'évêque de Metz et le comte de Bar, qu'il vainquit et fit prisonnier, puis il amena des secours à Philippe le Bel, lors de la bataille de Mons-en-Puelle (1304), accompagna ensuite l'empereur Henri VII en Italie, et mourut en 1312. Ferri IV, son successeur (1312), s'étant déclaré contre l'empereur Louis de Bavière, fut fait prisonnier à la bataille de Mulsdorf, en 1322, expia sa défaite par une longue captivité, et mourut en combattant pour la France à la bataille de Cassel (13 août 1328). Son fils, Raoul, lui succéda, sous la tutelle d'Isabelle d'Autriche, sa mère. Il alla d'abord en Espagne combattre les Maures, puis eut à repousser une attaque d'Adémar, évêque de Metz; après ce succès, il se rendit à la cour de France et perdit la vie à la sanglante bataille de Crécy (1346). Sa seconde femme, Marie de Châtillon, dame de Guise, lui apporta en dot, entre autres fiefs, le comté de Guise, qui devint l'apanage des cadets de Lorraine. A sa mort, son fils, Jean Ier, n'était âgé que de quelques mois; il fut néanmoins reconnu sous la régence de Marie de Blois, sa mère. Ce prince fit ses premières armes à la bataille de Poitiers, où il tomba au pouvoir des Anglais. Quelque temps après, ayant recouvré sa liberte, il servit en Bretagne, dans l'armée de Charles de Blois, son parent, et fut encore fait prisonnier à la bataille d'Auray. Plus tard, emporté par son ardeur belliqueuse, il alla au secours des chevaliers teutoniques contre le duc de Lithuanie, et contribua au gain de la bataille d'Hazeland (1365). Il mourut en 1391, laissant la couronne ducale à son fils Charles Ier, qui mérita le surnom de Hardi, pour le courage qu'il montra en combattant pour l'ordre Teutonique. Après avoir apaisé une révolte dans ses Etats, il se rendit à la cour de France et accompagna Charles VI au siége de Bourges (1410). Il prit aussi une part active aux troubles qui agitèrent la France pendant la sanglante lutte des factions d'Orléans et d'Armagnac. A sa mort, le duché passa à Isabelle, sa fille aînée, contrairement à la loi salique, qui réglait l'hérédité de la Lorraine. René Ier (1431), fils de Louis II, duc d'Anjou, qui avait épousé cette princesse, fut reconnu par les états de Lorraine. Mais René eut à défendre ses droits contre les prétentions d'Antoine de Vaudemont, neveu de Charles Ier. On en vint aux mains; René fut vaincu et fait prisonnier, et il ne recouvra sa liberté qu'après une captivité de cinq ans. Sur ces entrefaites, la mort de la reine Jeanne, qui l'avait institué son héritier, lui donna la couronne de Naples. Il partit pour l'Italie, abandonnant la Lorraine aux prétentions de son rival, qui y fit des courses multipliées. En 1453, il céda le duché de Lorraine à son fils aîné, Jean, duc de Calabre, et se retira en Provence, où il mourut en 1480. Jean II, d'un caractère entreprenant et belliqueux, signala sa valeur à Florence, à Gènes, prit part à la ligue du Bien public, mais ne visita la Lorraine que pour y lever des subsides. En 1470, Nicolas, son fils, lui succéda; ce prince dirigea contre Metz une entreprise malheureuse et mourut peu de temps après sans postérité (1473). René II, comte de Vaudemont, qui avait épousé Yolande d'Anjou, fille de René Ier, fut généralement reconnu comme duc de Lorraine; mais Charles le Téméraire, qui désirait joindre la Lorraine à ses vastes Etats, fit enlever René II à Joinville. Louis XI envoya aussitôt une armée sur les frontières de la Lorraine, et René fut relâché. L'année suivante, René se ligua avec le roi de France et l'empereur Frédéric III contre Charles le Téméraire; celui-ci vint assiéger Nancy, qu'il prit le 25 octobre 1475. Mais après les défaites de Granson et de Morat, Charles le Téméraire trouva la mort dans une troisième bataille livrée sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477. René rentra alors en possession de ses Etats. Il mourut en 1508, laissant la couronne ducale à son fils, Antoine le Bon, qui accompagna Louis XII et François Ier dans leurs expéditions d'Italie; il se distingua à Agnadel, à Marignan, etc. Peu après il tailla en pieces, près de Saverne (1525), une formidable armée de paysans anabaptistes qui menaçaient d'envahir ses Etats. Une transaction, passée le 26 août 1542 à Nuremberg, avec le roi Ferdinand et le corps germanique, lui assura la souveraineté libre et indépendante de son duché. Il mourut, en 1544, après avoir su rester neutre dans la lutte entre l'empereur et le roi de France. Son fils, François Ier, ne régna qu'un an et mourut en 1545. Le fils de celui-ci, Charles II, n'avait que trois ans lorsqu'il fut proclamé duc sous la tutelle de Christine de Danemark, sa mère. Mais le roi de France, *Henri II*, craignant que cette princesse, nièce de l'empereur, ne se déclarât pour ce dernier, lui enleva la régence, donna le gouvernement du pays à l'évêque de Metz, et emmena Charles II à sa cour. Charles-

Quint vint inutilement mettre le siége devant Metz, et le traité de Cateau-Cambrésis donna les Trois-Evêchés à la France. Charles II, qui avait épousé en 1558 Claude de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, revint dans ses Etats en 1559, réunit à ses possessions le comté de Bitche, et fonda à Pont-à-Mousson une université qui devint célèbre. Pour venger la mort du duc de Guise, son parent, il entra dans la Ligue et en fut un des principaux chefs. Il ne reconnut Henri IV qu'en 1593, et mourut en 1608, laissant pour successeur son fils Henri II, dit le Bon, qui régna jusqu'en 1624. A sa mort, François II, son frère, ne garda le pouvoir que quelques mois et mourut sans laisser de postérité masculine (1624). Ses Etats appartinrent à Nicole, sa fille, qui avait épousé son neveu Charles III. Celui-ci en fut privé durant la guerre de Trente ans par les Français, contre lesquels il s'était prononcé. Rentré dans ses droits en 1659, il abandonna, par un traité signé trois ans plus tard, la Lorraine à la France, à la seule condition que tous les princes de sa maison seraient mis au rang de princes du sang; mais il fut encore obligé de quitter le pays, et il eut la douleur de le voir dévaster et démembrer. Le titre de duc de Lorraine, qu'il laissa à son neveu Charles IV, ne fut pour celui-ci qu'un titre *in partibus;* jamais il ne rentra dans son duché, ne voulant point souscrire aux humiliantes conditions du traité de 1662. Léopold, son fils, qui lui succéda en 1690, fut remis, dans l'année 1697, en possession de l'héritage de ses pères, que les Français avaient occupé pendant vingt-sept ans. Son fils, François-Étienne ou François III, père de l'empereur Joseph II, lui succéda en 1729; mais la Lorraine, envahie par les Français en 1733, fut cédée en 1736, par le traité de Vienne, à l'ex-roi de Pologne, Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, à la mort duquel elle fut réunie à la France en 1766.

DUCS DE LORRAINE.

Frédéric Ier	959
Thierry.	984
Frédéric II.	1026
Gothelon	1033
Albert.	1046
Gérard	1048
Thierry II.	1070
Simon Ier.	1115
Matthieu Ier.	1139
Simon II	1176
Ferri Ier	1205
Ferri II.	1206
Thibaut Ier.	1213
Matthieu II.	1220
Ferri III.	1251
Thibaut II.	1304
Ferri IV.	1312
Raoul.	1328
Jean Ier.	1346
Charles Ier.	1391
René Ier	1431
Jean II	1453
Nicolas.	1470
René II.	1473
Antoine.	1509
François Ier	1544
Charles II.	1545
Henri	1608
François II.	1624
Charles III	1624
Charles IV	1624
Charles V.	1675
Léopold.	1690
François III.	1729
Stanislas Leczinski	1737-1766.

LORRAINE, ancienne division administrative de la France, au N.-E., formée en 1766, et située entre le Luxembourg et l'électorat de Treves au N., le bas Palatinat et le duché de Deux-Ponts au N.-E., l'Alsace à l'E., la Franche-Comté au S. et la Champage à l'O. Ch.-l., Nancy. Cette province comprenait plusieurs pays annexés à la France à différentes époques : 1o le duché de Lorraine, réuni à la France après la mort de Stanislas Leczinski, en 1766; 2o le Barrois ou duché de Bar, legué à Louis XI par René d'Anjou, en 1481; 3o les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, conquis par Henri II, en 1552, et assurés à la France par le traité de Westphalie (1648); 4o le Luxembourg français, cédé par l'Espagne dans le traité des Pyrénées (1659); 5o la Lorraine allemande, ou pays de la Sarre, cédée par le traité d'Utrecht (1713); 6o le duché de Bouillon, enlevé par Louis XIV à l'évêque de Liége. Tous ces pays, qui constituaient un grand gouvernement dans l'ancienne division de la France, ont formé les quatre départements de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges. Par le traité de Francfort (mai 1871), une partie de la Lorraine a été cédée à la Prusse. Cette partie a été prise dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, dont les débris ont été réunis en un seul département, appelé Meurthe-et-Moselle.

Lorraine à la France (LA RÉUNION DE LA), par M. le comte d'Haussonville (Paris, 1854-1859, 4 vol. in-8o). Dans cet ouvrage, l'auteur a entrepris de raconter l'histoire des négociations qui ont amené la réunion de la Lorraine à la France. M. d'Haussonville n'a rien négligé pour élargir un sujet où l'intérêt local semblait devoir restreindre le terrain et l'occuper tout entier. « Nous avons tâché, dit-il, sans négliger absolument les événements généraux de l'histoire de Lorraine, de mettre surtout en relief les incidents de la lutte qui a précédé l'incorporation de la Lorraine à la France, lutte soutenue avec persévérance contre les rois de France par une race de princes illustres, qui n'ont quitté leurs Etats héréditaires que pour monter sur le trône de l'Autriche. Nous nous sommes principalement appliqué à préciser la série des faits que la prudence des conteurs contemporains a quelquefois préféré taire, ou que leur passion a quelquefois dénaturés. » Tel est le but que s'est proposé l'auteur et qu'il a parfaitement atteint. Il s'est chargé de résumer lui-même son ouvrage en quelques lignes excellentes : « La Lorraine, cédée en 1737 au roi Stanislas, a été définitivement réunie à la France en 1766; mais cette réunion, accomplie par Louis XV, avait été préparée par ses prédécesseurs. Vainqueur de la Ligue, Henri IV s'empressa de donner sa sœur à l'héritier du roi Charles III. Cette alliance rompue par la mort de Catherine, il prit soin d'arranger le mariage du dauphin, encore enfant, avec la fille aînée du duc Henri. Louis XIII, devenu maître de son royaume par la défaite des grands et par la prise de La Rochelle, revendiqua le Barrois faute d'hommage, envahit deux fois la Lorraine et démantela toutes celles des places qu'il ne put retenir. Louis XIV, poussant plus loin la même politique, arracha au duc Charles IV la cession de son duché, s'en empara bientôt après, et, malgré les efforts de l'Europe coalisée, le garda pendant la plus longue partie de son règne. Ainsi tour à tour occupée de vive force, ou momentanément rendue à ses souverains légitimes, la Lorraine n'a jamais cessé d'être, soit le théâtre des entreprises violentes des rois de France, soit l'objet de leurs incessantes négociations, et l'on peut dire que la paix elle-même ne lui a pas été moins funeste que la guerre. » Tel est le début du livre et son analyse succincte; mais, avant d'entrer dans la partie essentielle de son sujet, l'auteur croit nécessaire de consacrer quelques pages au théâtre de la lutte qu'il va raconter. Il résume à grands traits l'histoire des ducs de Lorraine depuis leurs premiers démêlés avec les ducs de Bourgogne jusqu'aux troubles de la Ligue, qui préparent le conflit suprême qui ne se terminera qu'avec l'existence de la Lorraine comme royaume indépendant, lorsqu'elle fut définitivement réunie à la France.

M. d'Haussonville a consulté autant le témoignage des historiens français que celui des chroniqueurs locaux, ainsi que la collection des dépêches des ministres français et de leurs agents en Lorraine, qui forme plus de quatre-vingts volumes in-folio; c'est assez dire qu'il n'a rien négligé pour arriver à la vérité. Il l'a exposée clairement, sobrement, dans un style élégant, que relèvent de temps en temps des traits d'esprit du meilleur aloi; l'histoire de nos provinces, comprise comme l'a entendue M. le comte d'Haussonville, étend singulièrement l'horizon de l'histoire générale, et l'auteur, en reprenant, pour en montrer l'importance, un sujet jusqu'ici abandonné à l'érudition locale, a indiqué à la science historique un terrain où il lui reste encore plus d'une conquête à faire.

LORRAINE (Charles Ier, duc DE), dit **le Hardi**, né en 1365, mort en 1431. Son règne ne fut, pour ainsi dire, qu'une longue guerre. Après avoir pris part à l'expédition dirigée contre Tunis, il alla repousser les Turcs en Hongrie, puis embrassa la cause de Robert, son beau-père, empereur d'Allemagne, et battit les Allemands à Champigneul. A la suite de son refus de comparaître devant le parlement de Paris, sur la citation que lui avaient signifiée les habitants de Neufchâteau, ses sujets, cette ville fut saisie; le parlement condamna Charles de Lorraine au bannissement et déclara sa seigneurie en forfaiture. Grâce à l'appui du duc de Bourgogne, l'arrêt ne reçut pas son exécution. Entré à Paris, en 1416, à la suite de l'armée des Bourguignons, il remplaça Bernard d'Armagnac comme connétable; mais Charles VII le destitua et le relégua à Nancy. Sa fille Isabelle épousa, en 1420, René d'Anjou, roi de Sicile, et lui succéda dans la possession du duché de Lorraine en 1431. V. ISABELLE DE LORRAINE.

LORRAINE (Jean II d'Anjou, duc DE), petit-fils du précédent, né en 1427, mort en 1470. Il était fils d'Isabelle de Lorraine et de René d'Anjou, roi de Sicile, et devint duc de Lorraine en 1453. Après une vaine tentative pour recouvrer le royaume de Naples qui avait été enlevé à sa famille, il entra dans la ligue dite *du Bien public* (1464), puis il se sépara des princes français confédérés et entreprit de conquérir l'Aragon. Il venait de soumettre la Catalogne lorsqu'il succomba à une attaque de fièvre chaude; certains historiens prétendent même qu'il fut empoisonné. — Son fils, Nicolas D'ANJOU, duc DE LORRAINE, né en 1448, mort en 1473, lui succéda. Il se ligua avec le duc Charles de Bourgogne contre Louis XI, et mourut sans laisser d'enfants.

LORRAINE (René II, duc DE), né en 1451, mort en 1508. Il fut l'adversaire heureux de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. René ayant, en même temps que Louis XI et l'empereur Frédéric III, déclaré la guerre au Bourguignon, celui-ci envahit la Lorraine, s'empara de Nancy, et pénétra en Suisse, où il se fit battre à Granson. A la nouvelle de cet échec, René, qui s'était réfugié à Lyon, alla prendre le commandement de l'armée helvétienne et vainquit le Téméraire à Morat. Charles était revenu mettre le siége devant Nancy; René le rejoignit à la tête de ses bandes victorieuses de montagnards, et livra aux Bourguignons cette sanglante bataille dans laquelle Charles trouva la mort.

LORRAINE (Antoine, duc DE), dit **le Bon**, fils du précédent, né en 1489, mort en 1544. Il fit, avec Louis XII et François Ier, les campagnes d'Italie, et se distingua par sa valeur à Agnadel et à Marignan. En 1525, il tailla en pièces les bandes de paysans allemands qui, entraînant avec eux ceux de l'Alsace, avaient envahi la Lorraine. En 1542, il faisait déclarer par la Confédération germanique la souveraineté de Lorraine libre et indépendante. Dans les différends survenus entre François Ier et Charles-Quint, Antoine eut l'habileté de garder la neutralité, dont il ne sortit que pour tenter de réconcilier les deux ennemis.

LORRAINE (Charles II, duc DE), surnommé **le Grand**, né en 1543, mort en 1608. Elevé à la cour de Henri II, il épousa Claude de France, fille de ce roi, après la mort duquel il reprit possession de ses Etats, que celui-ci lui avait enlevés par surprise. A la mort du duc de Guise, il entra dans la ligue contre Henri III, puis fit alliance avec Henri IV quand celui-ci fut monté sur le trône. Ce prince fit beaucoup pour le bonheur de la Lorraine. Il rendit des ordonnances libérales, favorisa l'instruction, en un mot se fit regretter de ses sujets.

LORRAINE (Charles IV, duc DE). V. CHARLES.

LORRAINE (François-Nicolas, duc DE), frère de Charles IV, né en 1609, mort en 1670. Il était cardinal depuis 1627 et évêque de Toul lorsque, son frère Charles IV ayant abdiqué, en 1634, il prit possession des duchés de Bar et de Lorraine, déposa ses habits ecclésiastiques et épousa sa parente, la duchesse Claude; mais, sur ces entrefaites, Richelieu fit investir Lunéville, où se trouvaient les deux époux. François parvint à s'échapper, mais dut quitter la Lorraine, qui fut rendue à Charles IV en 1641, passa en Italie, combattit ensuite en Flandre contre les Espagnols, et protesta en 1662 contre la cession de la Lorraine à Louis XIV.

LORRAINE (Charles V, duc DE), fils du précédent, né en 1643, mort en 1690. Devenu par le décès de son frère seul et légitime héritier de la couronne de Lorraine, il se vit dépouillé de ses droits par la conclusion du traité de Montmartre et la cession faite par Charles IV, son oncle, à Louis XIV (1662). Il vint à Paris pour protester; mais on lui intima l'ordre de quitter le royaume sous quatre jours. Dès lors, il voua une profonde haine à la France. Après avoir sollicité et obtenu de Léopold Ier un régiment, il prit part au passage du Raab, à la bataille de Saint-Gothard, se signala dans la guerre de Hongrie, puis rejoignit les impériaux dans les Flandres et fut blessé à la bataille de Senef. En 1675, il prit le titre de duc de Lorraine, sous lequel il fut reconnu par toutes les puissances européennes, sauf la France. Nommé généralissime des troupes impériales, Charles V s'empara de Philippsbourg. Il espérait reconquérir promptement ses Etats; Créqui refusa tout engagement sérieux, le laissa s'épuiser dans des escarmouches et aux siéges de quelques villes, et réduisit Fribourg à capituler. Rappelé à Vienne, le duc de Lorraine épousa l'archiduchesse Eléonore d'Autriche, reine douairière de Pologne, et fut chargé du gouvernement du Tyrol. La paix de Nimègue vint couper court à toutes ses velléités belliqueuses. Il refusa, il est vrai, de démembrer ses Etats, ainsi que le demandait Louis XIV; mais il consentit à licencier ses soldats lorrains et prit l'engagement de ne plus porter les armes contre la France. Vers cette époque, l'invasion des Turcs en Autriche mit l'Europe chrétienne à deux doigts de sa perte. Le duc de Lorraine se porta à la rencontre des envahisseurs, opéra sa jonction avec Sobieski et prit une part glorieuse à la bataille de Vienne. Fier du succès de ses armes, Léopold voulut recommencer la guerre contre la France; Charles V combattit ce projet de toutes ses forces, mais son opposition ne fut point prise en considération. Mis à la tête des armées autrichiennes en 1689, il prit Mayence et Bonn. L'année suivante, il se préparait à une nouvelle campagne lorsqu'il fut emporté par une courte maladie.

Ce prince, au dire de ses biographes, possédait au plus haut degré les solides qualités qui constituent le capitaine heureux et le profond politique : l'esprit judicieux, la modestie, l'ordre, la prudence et la promptitude de décision. En apprenant sa mort, Louis XIV prononça ces paroles flatteuses pour le caractère du duc de Lorraine. « Je viens de perdre le plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis. »

LORRAINE (Léopold Ier, duc DE), fils aîné du précédent, né en 1679, mort en 1729. Mis par le traité de Ryswyk à la tête d'un Etat affaibli, de places fortes démantelées, il comprit que son salut dépendait d'une alliance avec la France et obtint pour son fils la main d'une princesse de la maison d'Orléans. Au commencement de la guerre de Succession, il fit valoir sa neutralité et ne s'occupa plus que de réparer les nombreux désastres dont avait souffert la Lorraine pendant la longue série de guerres qui avait précédé son avénement à la couronne ducale. La concession de certains priviléges attira les étrangers, les campagnes se repeuplèrent, les droits de servage furent abolis, de larges routes furent construites; l'agriculture et le commerce, fortement encouragés, reprirent faveur. De sages édits, un code appelé le *code Léopold* réprimèrent les abus et assurèrent la sécurité des habitants. On vit le prince instituer des écoles de médecine et de droit, une université, une Académie de peinture, un théâtre; Nancy lui dut son agrandissement et ses embellissements. Aussi fut-il, à sa mort, universellement regretté de ses sujets. Cependant, l'impartialité et la justice nous font un devoir de signaler les quelques mesures maladroites ou dangereuses qui ternissent un peu l'éclat tranquille de ce règne, telles que le bannissement des juifs et des protestants, l'aliénation d'une partie du domaine ducal, l'accroissement de la noblesse et l'altération des monnaies.

A ce prince s'arrête la série des ducs de Lorraine.

Les autres personnages de ce nom qui suivent ne sont que des alliés plus ou moins rapprochés de cette famille, ou lui sont totalement étrangers.

LORRAINE (Charles DE GUISE, cardinal DE), né en 1525, mort en 1574. Dès 1538, il fut élevé à l'archevêché de Reims, sacra Henri II en 1547 et fut créé cardinal par le pape Paul III, le lendemain de cette cérémonie. Ministre et conseiller de François II, il lui fit épouser sa nièce, Marie Stuart. Le cardinal de Lorraine fut l'un des principaux instigateurs des guerres civiles en France, et, bien que doué des qualités les plus brillantes, se livra à des excès et à des abus de pouvoir qui lui ont attiré des reproches sévères de la part de ses contemporains. Ce fut lui qui, le premier, proposa d'établir une ligue contre les protestants, projet que devait réaliser son neveu, Henri de Guise, et il traita toujours les religionnaires avec une cruauté excessive. Sans la courageuse opposition du chancelier de L'Hospital, il eût importé l'inquisition en France. L'histoire, en lui infligeant un juste blâme pour ses actes d'arbitraire, ne doit pas passer sous silence que ce prélat fut savant et éloquent, qu'il protégea généreusement les lettres, qu'il fonda l'université de Reims et s'opposa toujours aux empiétements de la cour de Rome. On a de lui des *Harangues*, des *Lettres* et des *Sermons,* et la Bibliothèque nationale de Paris possède les manuscrits de ses *Dépêches et négociations.*

LORRAINE (Louis Ier DE GUISE, cardinal DE), frère du précédent, né en 1527, mort en 1578. Après une jeunesse assez orageuse, il fut créé cardinal en 1553 et sacra Henri III en 1575. Ce sont les seuls événements marquants de la vie de ce prélat qui, au rapport de L'Etoile, « aimoit fort à rire et à boire et s'entendoit bien en cuisine. » Il avait reçu du peuple, bon juge en pareille matière, le surnom caractéristique de **Cardinal des bouteilles.**

LORRAINE (François DE), capitaine français, grand prieur et général des galères, né en 1534, mort en 1563. Sixième fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, et père de François de Guise, qu'il suivit dans plusieurs expéditions, il fut nommé général des galères de Malte et battit les Turcs devant Rhodes. En 1560, il fut mis à la tête des flottes françaises et chargé d'aller protéger Marie Stuart. Mais son retard à prendre la mer amena la funeste capitulation de Leith. François de Lorraine succomba aux suites d'une fluxion de poitrine quelque temps après la bataille de Dreux.

LORRAINE (Charles DE), prélat français, né près de Saint-Mihiel en 1592, mort à Toulouse en 1621. Il était fils de Henri de Lorraine, marquis de Moy. A dix-huit ans, il obtint d'être nommé évêque de Verdun à la place de son oncle, qui se démit en sa faveur de cet évêché, fut sacré en 1617, renonça alors à la vie dissipée qu'il avait menée jusque-là, et se rendit quelques années après à Rome, où il entra dans l'ordre des jésuites. Charles de Lorraine refusa le chapeau de cardinal et se borna à diriger des maisons professes à Bordeaux et à Toulouse. Il a laissé un *Traité sur la grandeur des devoirs des princes et des dangers auxquels leur condition les expose*, resté manuscrit.

LORRAINE (Charles-Alexandre DE), gouverneur général des Pays-Bas, né en 1712, mort en 1780. Il était fils de Léopold Ier, duc de Lorraine, et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans; se distingua par sa valeur dans les diverses guerres contre les Turcs et les Français, et lutta pendant assez longtemps avec bonheur contre Frédéric II de Prusse. A la suite de la bataille de Lissa, qu'il perdit, Charles de Lorraine abandonna la carrière militaire et se retira dans son gouvernement des Pays-Bas, où son nom est encore populaire aujourd'hui.

LORRAINE (Claude Ier et Claude II), grands veneurs de France. V. AUMALE. V. aussi, pour la biographie d'autres personnages remarquables de cette famille, GUISE, HARCOURT, ISABELLE, LOUISE, reine de France, MARIE, reine d'Ecosse, MAYENNE, etc.

LORRAINE (Jean-Baptiste DE), graveur français, né en 1737, mort en 1795. Il était fils du graveur Augustin de Lorraine, qui lui enseigna l'art de la gravure; c'est le seul renseignement qu'on possède sur son existence. Les principales compositions de cet artiste sont : *Vénus recevant la pomme*, d'après Boucher; *Hommage à l'Amour*, d'après Carle Vanloo; l'*Onde tranquille*, d'après Joseph Vernet; *Vue des côtes de Gênes et vue des côtes de Malte*, d'après le Lorrain.

LORRÉ, ÉE adj. (lor-ré). V. LORÉ.

LORREZ-LE-BOCAGE, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Fontainebleau, sur la rive droite du Lunain; pop. aggl., 515 hab. — pop. tot., 910 hab. Fabrication de tuiles et de plâtre. Beau château du XVIe siècle.

LORRIS, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Montargis, dans une contrée marécageuse et près du ruisseau du Casseau; pop aggl., 1,412 hab. — pop. tot., 2,002 hab. Source minérale froide. Commerce de bois, moutons, laines, abeilles. On y voit une belle église et un hôtel de ville, classés au nombre des monuments historiques, des ruines de vieilles tours, derniers vestiges d'un ancien château royal. Lorris est surtout célèbre par ses *coutumes*, qui passaient pour les plus anciennes du royaume, et qui ont longtemps régi une assez grande partie de la France. Toutefois, la pratique de Lorris paraît être devenue ridicule; car on disait *greffier de Lorris* pour dire un greffier pour rire, un greffier sans besogne. On disait de même que, dans la coutume de Lorris, ce sont les battus qui payent l'amende.

LORRIS (Guillaume DE), poëte français. V. GUILLAUME.

LORRY (Paul-Charles), jurisconsulte, né à Paris en 1719, mort en 1766. Reçu docteur, il devint agrégé, puis professeur à la Faculté de droit de Paris (1751). On doit à ce jurisconsulte de talent : *Essai de dissertation* ou *Essai sur le mariage en sa qualité de contrat et de sacrement* (Paris, 1760); *Mémoire sur le moyen de rendre les études de droit plus utiles* (1764). On lui doit aussi quelques éditions d'ouvrages.

LORRY (Anne-Charles), médecin français, frère du précédent, né à Crosne (Seine-et-Oise) en 1726, mort en 1783. Il vint exercer la médecine à Paris, où il acquit la réputation d'un excellent praticien, et fut appelé à saigner Louis XV dans sa dernière maladie. Malgré sa brillante clientèle, tels étaient son désintéressement et sa générosité, qu'il tomba, vers la fin de sa vie, dans un état voisin de la pauvreté. Ses ouvrages se recommandent autant par l'élégance du style que par leur valeur scientifique, mais ils manquent un peu de méthode. Les principaux sont : *Essai sur les aliments* (Paris, 1757, 2 vol.), son traité le meilleur et le plus connu; *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Montpellier* (1767); *De præcipuis morborum mutationibus et conversionibus tentamen medicum* (1784). On lui doit, en outre, des traductions de divers ouvrages avec des additions, notamment celle de l'*Essai sur la conformité de la médecine ancienne et moderne dans le traitement des maladies aiguës*, de Barker (1768), et le *Tractatus de morbis cutaneis* (Paris, 1777), qu'il traduisit de l'allemand.

LORS adv. (lor — du lat. *hora*, heure, d'où l'on a fait *ore* et *l'ore*, en préposant l'article). En ce temps, à cette époque, en ce moment :

Vous aviez *lors* la panse un peu moins pleine.
LA FONTAINE.

Vœux, serments et regards, transports, ravissements,
Tout par ce couple heureux fut *lors* mis en usage.
LA FONTAINE.

Lors le richard en larmoyant lui dit :
« Je pleure hélas! sur ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith. »
RACINE.

‖ Vieux mot. On se sert aujourd'hui exclusivement du mot ALORS, excepté dans le style marotique.

— Loc. adv. *Dès lors*, Dès ce temps, dès ce moment-là : *Il commença* DÈS LORS *à vivre tranquille.* ‖ Conséquemment : *Il se tut;* DÈS LORS *il fut évident qu'il était coupable.*

— *Depuis lors*, Depuis ce temps, depuis ce moment : *Il ne s'est pas montré* DEPUIS LORS.

. . . . La terre vit naître,
Dans un instant, tous les fléaux divers
Qui *depuis lors* inondent l'univers.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Pour lors*, En ce temps-là, à cette époque, en ce moment, alors : *Thalès s'enfuit en Egypte, où les sciences florissaient* POUR LORS. (Fén.) *Ce qui ne nous paraît pas de conséquence pouvait l'être* POUR LORS. (Montesq.)

— Loc. prép. *Lors de*, A l'époque, au moment de : LORS DE *la prise de Carthage.* LORS DE *la naissance de votre fils aîné.* LORS D'*une révolution, tout paraît changer.* (Boiste.) *Certes, il nous est impossible aujourd'hui de comprendre le charme que le Coran exerça* LORS DE *son apparition.* (Renan.)

— Loc. conjonct. *Lors même que*, Même au moment où, même lorsque; en ce sens, la locution est toujours suivie d'un verbe à l'indicatif : *La fortune nous joue,* LORS MÊME QU'*elle nous est libérale.* (Boss.) *Les capitaines doivent avoir le cœur doux et charitable,* LORS MÊME QUE *leurs mains sont sanglantes.* (Fléch.) *En France, on capitule toujours avec la majorité,* LORS MÊME QU'*on veut la combattre.* (Mme de Staël.) ‖ Quand même, même si; le verbe qui suit se met ici au conditionnel : LORS MÊME QU'*il y consentirait.* LORS MÊME QUE *vous auriez dit vrai.*

— *Dès lors que*, Du moment que, au moment même où :

Dès lors que son démon commence à l'agiter.
BOILEAU.

‖ Puisque, étant advenu que : DÈS LORS QU'*il a refusé, il n'en faut plus parler.*

LORSAY (Eustache), dessinateur et littérateur français, né en 1823, mort à Paris en 1871. Il s'adonna à la peinture, mais se fit principalement connaître comme dessinateur, et collabora, à ce titre, au *Magasin pittoresque*, à l'*Illustration* et à un grand nombre d'autres publications illustrées. Lorsay excellait surtout à dessiner des costumes. Littérateur à ses moments perdus, il fit paraître des articles dans divers journaux et écrivit quelques pièces de théâtre : *Charles XII*, en collaboration avec Taillade; le *Chevalier d'Assas*, etc.

LORSCH, ville du grand-duché de Hesse, prov. du Starkenburg, à 26 kilom. S. de Darmstadt, sur la Weschnitz; 2,800 hab. On y voit les ruines d'une abbaye fondée sous Pépin le Bref par Cancor, un des comtes de l'Oberheingau, rebâtie plus tard, et consacrée le 2 septembre 794, en présence de Charlemagne et de la reine Hildegarde, incendiée en 1090, rebâtie depuis, et donnée, en 1232, à l'archevêque de Mayence. Elle fut une des plus riches abbayes de l'Allemagne, ce qui attira souvent dans ses murs le meurtre et le pillage. Le duc Thassilo de Bavière, déposé par Charlemagne, y finit ses jours.

LORSQUE conjonct. (lor-ske — de *lors* et de *que*). Quand, à l'époque, au moment où : *Le soldat, quelque courageux qu'il soit, se bat mal* LORSQU'*il est à jeun.* (L. Cruveilhier.)

La colère s'enfuit *lorsque* l'amour la chasse.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire.
CORNEILLE.

On peut bien faire une bévue
Lorsque l'on est dans les brouillards.
DÉSAUGIERS.

‖ Dans le cas où : *Il sert peu d'avoir de l'esprit* LORSQU'*on n'a point d'âme.* (Vauven.) LORSQUE *l'esprit mauvais fascine des âmes droites, ce n'est que pour un temps.* (Lamenn.) *Les peuples ne sont libres que* LORSQU'*ils ne sont pas dupes.* (Guizot.) *Tout ce dont la vanité s'empare pour faire montre perd son prix* LORSQU'*elle est seule.* (De Bugny.) *La femme n'est séduite que* LORSQU'*elle veut l'être.* (Le P. Ventura.)

Il n'est pas d'union qui n'ait ses mauvais jours,
Mais *lorsqu'on* s'est aimé l'on s'en souvient toujours.
PONSARD.

— Rem. *Lorsque* s'écrivait autrefois en deux mots, et cette orthographe a persisté dans la locution conjonctive *lors même que.* V. LORS.

— Gramm. Le *e* final de *lorsque* s'élide dans cette conjonction devant *il, elle, on, ils, elles, un, une;* mais il ne s'élide jamais devant un autre mot. Il ne faut donc pas écrire : *Lorsqu'Alexandre eut vaincu Darius*, mais *Lorsque Alexandre*, ce qui n'empêche pas que, dans la prononciation, on ne fasse nullement sentir le *e* final.

LORTA (Jean-François), sculpteur français, né en 1759, mort vers 1820. Les détails manquent sur son existence; on sait seulement qu'il eut pour maître Bridan père, et que sa statue de la *Paix* remporta le prix à un concours artistique national. Parmi ses autres œuvres, on cite : *Hercule au repos;* l'*Unité conduisant le peuple français à la victoire;* le *Peuple français; Diane surprise au bain; Vénus couronnant l'Amour;* l'*Amour endormi;* enfin des bustes d'*Helvétius*, de *Caton*, du *Corrége* et de *Louis XIV.*

LORTET (Pierre), médecin et littérateur français, né à Lyon en 1792, mort à Oullins en 1868. Lorsqu'il eut passé son doctorat à Paris (1819), il retourna dans sa ville natale, où, tout en exerçant son art, il collabora à l'*Indépendant* et au *Précurseur*, organes des idées libérales, devint secrétaire du comité philhellénique, et fit preuve d'un grand dévouement à la cause de l'indépendance de la Grèce. En 1836, Lortet fut nommé administrateur des hôpitaux de Lyon. Elu, après la révolution du 24 février 1848, commandant de la garde nationale de Lyon, il alla, peu après, siéger comme représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, mais ne tarda pas à donner sa démission pour retourner à ses travaux scientifiques. C'est lui qui a fondé à Lyon, en 1854, la Société protectrice des animaux. Outre d'intéressants articles insérés dans la *Revue du Lyonnais*, les *Annales de la Société d'agriculture*, la *Revue germanique*, la *Bibliothèque allemande*, le *Journal de minéralogie d'Heidelberg*, etc., on lui doit des traductions de l'*Essai historique sur les mœurs, la littérature et la nationalité allemandes*, par Jahn (1825); de l'*Idée d'une guerre légitime*, par Fichte (1831), etc.

LORTIC ou **LORTIE** (André), théologien protestant français, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Londres. Nommé, en 1674, pasteur à La Rochelle, il publia, l'année suivante, un livre de controverse qui fut déféré aux tribunaux, parce qu'il n'avait pas été soumis aux magistrats et parce que l'auteur n'avait pas pris le titre de ministre de la R. P. R. Le livre fut supprimé, et injonction fut faite à Lortic et à ses collègues de prendre à l'avenir en tous actes, tant publics que particuliers, la qualité de ministres de la R. P. R., à peine de 1,500 livres d'amende et de punition corporelle. Peu de temps après, Lortic fut obligé de s'enfuir en Angleterre, où il desservit, dit-on, l'Eglise de la Savoie. On a de lui quelques écrits : *Traité de la sainte Cène* (La Rochelle, 1647, in-12); *Discours pratiques concernant la repentance et la nature de la religion chrétienne* (Londres, 1693, 8 vol. in-12), en anglais.

LORTZING (Gustave-Albert), compositeur allemand, né à Berlin en 1803, mort en la même ville en 1851. Il fut admis, dès ses plus jeunes années, à l'école de chant connue sous le nom d'Académie royale, et, à l'âge de neuf ans, quitta cette institution pour suivre ses parents qui, par enthousiasme pour la carrière théâtrale, avaient abandonné le commerce et embrassé la profession incertaine de comédien. Tout en remplissant les rôles d'enfant dans la troupe à laquelle s'étaient joints ses père et mère, Lortzing travaillait assidûment la musique et étudiait la composition dans les traités harmoniques d'Albrechtsberger et autres écrits didactiques. Vers 1819, la voix de l'artiste prit nettement le timbre du ténor, et il fut engagé à Dusseldorf pour tenir l'emploi de ténor comique. Deux ans après, l'organe ayant acquis un grand développement, Lortzing fut engagé en qualité de premier ténor par le directeur des théâtres de Cologne et de Brunswick. En 1824 fut représenté, à Cologne, *Ali de Janina*, son premier opéra, qui réussit brillamment. Neuf ans s'écoulèrent, pendant lesquels Lortzing délaissa la composition pour figurer comme chanteur sur les théâtres de Hambourg, de Cologne et de Manheim. Cette période terminée, l'artiste présenta au public deux petites partitions, le *Polonais et son enfant* et un *Episode de la vie de Mozart.* Ces deux compositions, favorablement accueillies, déterminèrent Lortzing, alors attaché au théâtre de Leipzig, à écrire de nouvelles œuvres. En 1837, il donne à ce théâtre le *Czar et le charpentier*, opéra considéré comme son œuvre capitale, puis, en 1840, *Hans Sachs*, qui mit le sceau à sa réputation. Dans le courant de 1844, Lortzing renonça au théâtre et accepta la place de chef d'orchestre à Leipzig. Le triomphe de sa partition d'*Ondine*, qui fut jouée à Hambourg, le fit appeler à Vienne, au théâtre d'An der Wienn, pour y diriger l'orchestre et y mettre en scène son opéra de l'*Armurier*, représenté en 1846. Des discussions avec le directeur de cette dernière scène lyrique l'amenèrent à donner sa démission, et, après avoir fait représenter en 1849, à Leipzig, les *Ecuyers de Roland*, qui furent applaudis avec enthousiasme, il manifesta l'intention de reprendre à ce théâtre la direction de l'orchestre. Par malheur, cinq années d'absence avaient fait oublier son nom et son talent; un autre artiste fut choisi pour remplir ce poste, et Lortzing conçut un tel chagrin de cette humiliation, qu'il s'éloigna immédiatement de Leipzig et se rendit à Berlin pour y exercer la direction qui venait de lui être si ingratement refusée. Huit mois environ après son arrivée à Berlin, une attaque d'apoplexie emporta le compositeur.

M. Fétis a qualifié Lortzing d'**Adolphe Adam de l'Allemagne.** Le rapprochement n'est pas juste. Comme popularité, l'artiste allemand l'emporte encore peut-être sur le musicien français; mais la musique populaire en Allemagne porte un cachet plus soigné et plus idéal que nos ariettes dites populaires, et les compositions de Lortzing les plus répandues ne sont point entachées de cette trivialité qui dépare l'œuvre d'Adam. S'il est vrai que la pensée musicale du compositeur allemand n'atteint pas toujours la grandeur de l'idée dramatique qui l'a inspirée, si l'originalité, l'individualité manquent parfois dans son œuvre, il faut aussi reconnaître que l'effet scénique y est toujours compris, que la mélodie est abondante sans facilité excessive, et que l'instrumentation est très-suffisamment soignée.

En sus des partitions que nous avons citées dans le cours de cette notice, on doit encore à Lortzing : les *Deux militaires*, le *Trésor de l'Inca*, *Caramo*, *Casanova*, l'*Arquebusier*, le *Grand amiral*, *Regina*, la *Répétition de l'opéra*, partition bouffe, et enfin les airs d'un vaudeville intitulé la *Grisette berlinoise*.

LORULE s. m. (lo-ru-le — dim. du lat. *lorum*, courroie). Bot. Expansion filamenteuse ou rameuse des lichens.

LORUM s. m. (lo-romm — mot lat. qui signifie *courroie*). Ornith. Bande nue ou colorée, qui s'étend, chez certains oiseaux, de la base du bec jusqu'à l'œil.

LORY (Gabriel), peintre et graveur suisse, né en 1760, mort en 1836. On lui doit de nombreuses aquarelles gravées d'après ses dessins originaux, et une grande quantité de paysages. Il avait choisi, comme collaborateur, son fils Georges, dont le nom est inséparablement attaché à celui de son père; et l'œuvre commune est tellement fondue, tellement une, qu'on ne saurait distinguer le travail du père d'avec celui du fils. Parmi leurs principales compositions on remarque : *Vue de Berne; Entrée de la vallée de Chamouni; Vue de Lausanne; Voyages pittoresques dans l'Oberland bernois; Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon; Voyage aux glaciers de Chamouni; Costumes suisses.*

LORYMA, nom latin de LLORET, ville d'Espagne.

LORYOT (François), moraliste et jésuite français, né à Laval en 1571, mort à Angers en 1642. Il professa la philosophie, la théologie, la morale et composa divers ouvrages d'une médiocre valeur. Nous citerons de lui : les *Secrets moraux concernant les passions du cœur humain* (Paris, 1613); *Parallèle de l'amour divin et humain* (Paris, 1620).

LOS s. m. (loss — lat. *laus*, même sens). Gloire; louange :

Tous renonçaient au *los* des belles actions.
LA FONTAINE.

. . . . A payer ce sera
Quand votre *los* et renom cessera.
CL. MAROT.

Tu surpasses l'esprit d'Homère et de Virgile,
Que leurs vers à ton *los* ne peuvent égaler.
RÉGNIER.

‖ Vieux mot.

— Jurispr. anc. Gré, consentement, volonté : *Avoir son* LOS *et choix.*

— Métrol. anc. Mesure pour les liquides, appelée aussi LOT.

LOS (Jean-Christophe), en latin **Losius**, savant allemand, né à Wernigerode en 1659, mort à Hildesheim vers 1710. Il professait la philosophie et les belles-lettres au gymnase d'Hildesheim, dont il devint directeur en 1692. On a de lui : *Epitome chronologiæ et historiæ universa metrica* (Helmstædt, 1684, in-4°); *Apparatus styli liberioris* (Hildesheim, 1690, in-8°); la *Géographie victorieuse* (Hildesheim, 1708) en vers allemands; six comédies, etc.

LOS (Jean-Justin), théologien allemand, fils du précédent, né en 1685, mort vers 1740. Après avoir terminé ses études théologiques, il prit ses grades et se consacra à l'enseignement. Parmi les ouvrages dus à sa plume, on cite : *Biga dissertationum de pomo Aristotelis et de consensu kabbalisticorum cum philosophia dogmatum* (Giessen, 1706, in-4°); *De philosophia Jobi* (Giessen, 1707, in-4°); *De occultatione librorum quorumdam sacrorum per doctores judaïcos olim tentata* (Helmstædt, 1736, in-8°).

LOSADA (Diego), aventurier espagnol conquérant du Venezuela, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1569. Arrivé au nouveau monde avec les premiers envahisseurs, il se mit à la tête de 150 hommes résolus et conquit la vallée de Caracas. Lorsqu'il fut question de partager le territoire des vaincus, ses soldats se révoltèrent contre lui et le dénoncèrent au gouverneur général espagnol qui le destitua et le remplaça par Ponce de Léon. Losada succomba au chagrin que lui causa l'ingratitude de ses compagnons.

LOSADA (Gomez DE), écrivain espagnol, mort vers 1680. Il visita l'Algérie au moment où les chrétiens subissaient les plus atroces persécutions et, à son retour à Madrid, publia la relation très-fidèle et très-intéressante de son voyage sous ce titre : *Escuela de trabajos divididos en quatro libros; Primiera parte, Del cautiverio mas cruel y tirano; Segunda parte, Noticias y govierno de Argel* (Madrid, 1670, in-4°).

LOSANA (Matthieu), naturaliste italien, né à Vigone (Piémont) en 1738, mort en 1833. Il entra dans les ordres, devint docteur et curé, et consacra tous ses loisirs à étudier et à enseigner dans son presbytère l'économie rurale. En même temps, il fit du petit domaine attaché à sa cure une sorte de ferme modèle et expérimentale. Par la suite, de 1800 à 1803, il professa le dogme à l'université de Turin. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Actes de l'Académie des sciences de Turin*, dont il était membre, on lui doit : *Recherches entomologiques* (Turin, 1810); *Delle malattie del grano in herba* (Turin, 1811); *Breviario del fedele* (1816).

LOSANGE s. m. (lo-zan-je. — L'origine de ce mot est controversée. Scaliger croit que les *losanges* ou *lausanges* ont été ainsi appelés par corruption pour *lauranges*, à cause de leur ressemblance avec une feuille de laurier, et quelques-uns admettent cette explication. Le Père Labbé veut que les *losanges* aient été ainsi appelés du gr. *loxos*, oblique. D'autres, voulant compléter cette explication, achèvent de la rendre ridicule, en faisant dériver *losange* du grec *loxos* et du français *angle*. M. Guyet tire *losange* de l'espagnol *losa*, dans la signification de carreau à paver. Cette étymologie paraît acceptable, surtout si l'on considère que les Grecs appelaient les losanges *plinthia*, proprement petites briques à paver. Scheler, d'après Gachet, pense que ce mot n'est pas autre que l'ancien français *losange*, louange, flatterie, qui est une autre forme de louange : jadis les armes des familles étaient encadrées dans des rhombes ; on aura dit que ces armoiries destinées à exalter les seigneurs par des allégories étaient des *losanges* ou louanges ; puis le nom de losange aura passé à l'encadrement même. Cette explication est au moins très-ingénieuse). Géom. Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux et dont les angles ne sont pas droits : *Les diagonales d'un* LOSANGE *se coupent à angles droits.*

— Techn. anc. Verre garnissant un châssis, parce que primitivement les châssis avaient tous la forme d'un losange.

— s. f. Blas. Meuble d'écu moins resserré que la fusée, dont il a la forme, et toujours plein, ce qui le distingue des macles et des rustres.

— Plain-chant. Note en forme de losange, qui vaut la moitié de la carrée.

— Rem. L'Académie fait ce mot du féminin, contre l'usage universel des géomètres ; mais, au mot *rhombe*, elle écrit : *Le* LOSANGE *est un rhombe dont les quatre côtés sont égaux.* C'est par inadvertance sans doute qu'elle lui donne ici le genre masculin, que nous préférons.

— **Encycl.** Blas. « La *losange*, dit Saint-Allais, se trouvant seule, doit avoir en largeur deux parties un tiers des sept de la largeur de l'écu, et en hauteur un huitième de partie de plus, pris sur les deux parties un tiers. Trois *losanges*, soit qu'elles se trouvent posées deux et une, ou accolées en fasce, doivent avoir chacune en largeur deux parties des sept de la largeur de l'écu et une huitième partie de plus des deux parties en hauteur ; par ces proportions, les trois *losanges* accolées en fasce ne touchent point les bords de l'écu. Un plus grand nombre de *losanges* ont des proportions équivalentes à celles ci-dessus expliquées, toujours en diminuant proportionnellement à leur plus grand nombre. » Quelquefois les *losanges* chargent ou accompagnent des pièces honorables ; quelquefois elles sont chargées ou accompagnées.

Voici les noms de quelques familles qui portent des *losanges* dans leurs armes :

L'**Enfermat de La Jacqueminière,** en l'Ile-de-France : d'azur, à trois *losanges* d'or. — **Tudert,** en Poitou : d'or, à deux *losanges* rangées d'azur ; au chef du même, chargé de trois besants du champ. — **Le Maire de Paris Fontaine**, en Picardie : d'argent, à trois *losanges* de gueules. — **Arlatan,** en Provence : d'argent, à cinq *losanges* de gueules en croix. — **Cadoene de Gabriac,** en Gévaudan : de gueules, à sept *losanges* d'or. — **Renaud d'Alleïn,** en Provence : de gueules, à dix *losanges* d'or, accolées quatre, quatre et deux. — **Mages de Saltza,** en Languedoc : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois *losanges* de gueules. — **Saint-Pair de Logerie,** en Normandie : d'argent, à trois *losanges* de gueules, chargées chacune d'un lionceau d'or. — **Gigault de Bellefond,** en Normandie : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant du même et accompagné de trois *losanges* d'argent.

LOSANGÉ, ÉE (lo-zan-jé) part. passé du v. Losanger : *Surface* LOSANGÉE.

— Blas. Se dit de l'écu ou d'un meuble rempli de losanges de deux émaux alternés : *Bertrand, en Berry :* LOSANGÉ *de gueules et d'hermine.*

— Blas. Couvert de losanges ou de pièces losangées : *Craon :* LOSANGÉ *de gueules et d'or.* ‖ Qui a la forme d'une losange : *Écu* LOSANGÉ.

LOSANGER v. a. ou tr. (lo-zan-jé — rad. *losange.* Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je losangeai, nous losangeons).* Diviser en losanges : LOSANGER *une surface.*

LOSANGER ou **LOSENGER** v. a. ou tr. (lo-zan-je — rad. *losenge).* Tromper, duper, abuser. ‖ Flatter. ‖ Vieux mot.

LOSANGIQUE adj. (lo-zan-ji-ke — rad. *losange).* Qui est en forme de losange : *Tuile* LOSANGIQUE.

LOSAR, bourg d'Espagne, province de Cacerès, juridiction et à 6 kilom. S.-E. de Jarandilla ; 2,681 hab. Récolte et commerce de grains, vins, soie. On y voit une belle église gothique.

LOSARCOS ou **LOS ARCOS**, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 60 kilom. S. de Pampelune ; 2,596 hab. Fabrication d'huile, eau-de-vie, draps. Ce bourg est très-ancien ; c'est le *Curnonio* de Ptolémée.

LOSCHGE (Frédéric-Henri), médecin allemand, né à Anspach en 1755, mort en 1840. Professeur de sciences médicales à Erlangen de 1792 jusqu'à sa mort, il se fit connaître avantageusement par des dissertations et par des ouvrages dont les principaux sont : *Description et figures des os du corps humain et de leurs principaux ligaments* (1789, in-fol.) ; *De symetria corporis humani* (1793), etc.

LOSCHI (Bernardino), peintre italien, de l'école de Parme, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1540. On le croit élève, sinon fils, de Jacopo LOSCHI, peintre parmesan, qui vivait de 1460 à 1505, et dont on ne possède aucun ouvrage authentique. Bernardino, disent les biographes italiens, fut employé par Alberto Pio, seigneur de Carpi, à la décoration de son palais, et exécuta les fresques de l'ancienne chapelle du château de cette ville. On connaît de lui deux compositions assez remarquables : un *Saint Roch* sur bois, qui se trouve à Carpi, et une *Madone avec saint Augustin et saint Nicolas*, dans la galerie de Modène.

LOSENKO (Ivan), peintre russe, né vers 1720, mort en 1773. Il vint à Paris pour y perfectionner son éducation artistique, et se rendit ensuite à Rome dans le même but. Membre de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, il fut pendant plusieurs années directeur de cette compagnie. On cite parmi ses meilleures productions : les *Adieux d'Hector et d'Andromaque* et le *Portrait de la princesse Potocka.*

LOSET s. m. (lo-zè). Moll. Coquille qui paraît appartenir au genre fuseau : *Le* LOSET *d'Adanson est une petite coquille subfusiforme.* (Deshayes.)

LOS HERREROS (don Manuel BRETON DE), auteur dramatique et poëte espagnol. V. BRETON DE LOS HERREROS.

LOSME (Jacques), littérateur français. V. MONCHESNAY.

LOSONTZI (Etienne), littérateur hongrois, mort en 1780. Il était lecteur de l'école de Koeres en basse Hongrie (c'est tout ce qu'on sait de son existence) et il a publié : *Melodiæ magister* (Posen, 1754, in-8º) ; *Artis poeticæ subsidium* (Posen, 1769, in-8º) ; *Sacræ historiæ compendium* (Posen, 1771, in-8º).

LOS RIOS (Jean-François DE), érudit et littérateur belge, né à Anvers en 1728, mort à Malines. Il se fit libraire d'abord dans sa ville natale, puis à Lyon (1766), alla se fixer à Malines à l'époque de la Révolution, devint aveugle et passa les dernières années de sa vie dans la misère. On lui doit plusieurs ouvrages où l'on trouve des choses curieuses et bizarres. Citons : *Petite bibliothèque amusante* (Lyon, 1766) ; la *Science de la librairie ; Bibliographie instructive* (1777) ; *Œuvres de Fr. de Los Rios* (1789), qu'il dédia à son cheval. — Sa sœur, Charlotte-Marie de LOS RIOS, née à Anvers en 1726, morte en 1802, se fit institutrice et publia divers ouvrages : *Magasin des petits enfants* (Anvers, 1771) ; *Encyclopédie enfantine* (1780) ; *Abrégé historique des sciences et des beaux-arts* (1789).

LOS RIOS (don Vincente DE), militaire et littérateur espagnol, mort à Madrid en 1789. Il était colonel d'artillerie, membre de la Société des belles-lettres de Séville et de l'Académie d'histoire de Madrid. Outre une *Tactique de l'artillerie*, on a de lui en espagnol : *Discours sur les auteurs illustres par leurs écrits ou leurs inventions en artillerie, qui ont fleuri en Espagne depuis les Rois Catholiques jusqu'à nos jours* (Madrid, 1767, in-8º) ; *Mémoires sur la vie et les ouvrages du poëte Villegas* (1774) ; *Vie de Michel Cervantes et analyse de* Don Quichotte, et une traduction de quelques odes d'Horace.

LOS RIOS (Ange-Fernando DE), jurisconsulte et homme politique espagnol, né à Pesquera, province de Santander, en 1778, mort en 1851. Il commença ses études à Reynosa et alla les terminer à l'université de Valladolid, où il suivit les cours de droit. Reçu avocat en 1806, il retourna à Reynosa pour y exercer sa profession. Il y acquit rapidement une réputation méritée et fut nommé procureur-syndic et alcade de Hijos-Dalgo. L'invasion de l'Espagne par les armées de Bonaparte arracha Los Rios à ses fonctions municipales. Il fut un des premiers à se joindre aux défenseurs de sa patrie, accepta les fonctions de membre adjoint du comité d'armement et, tant qu'on put lutter, il poussa au mouvement insurrectionnel. Voyant l'inutilité de ses efforts, Los Rios partit pour Cadix ; inscrit au tableau du collége des avocats de cette ville, il fut attaché à l'artillerie des volontaires de ligne et, en cette qualité, assista à la bataille de Chiclana. Lorsque l'Espagne fut rendue à son indépendance, Los Rios devint successivement rapporteur des conseils de Castille, auditeur au département de la marine, procureur royal près les mêmes conseils, lieutenant-bailli de Madrid (1820), puis juge dans cette capitale (1823), à la veille de la réaction absolutiste. Ayant désapprouvé un retour à des principes si contraires à ses antécédents, il fut révoqué de ses fonctions. Toutefois, ses lumières étant considérées comme indispensables à la refonte de la législation commerciale, il fut appelé en 1827 dans la commission à laquelle était confiée la rédaction du code de commerce espagnol. Réintégré dans sa charge de juge au tribunal de Madrid, à la mort de Ferdinand VII (1833), il passa peu de temps après à l'audience royale de la même ville et fut appelé à la haute cour de justice en 1841. Elu, peu de temps après l'avénement d'Isabelle, député de la province de Santander, son mandat fut renouvelé jusqu'en 1843, et, durant sa présence aux cortès, il en fut un des membres les plus actifs et il prit une part considérable à la rédaction de la constitution de 1837. Une nouvelle réaction absolutiste ayant eu lieu, Los Rios, membre ardent et désintéressé du parti constitutionnel, résigna ses fonctions de juge de la haute cour et se retira volontairement dans la vie privée, où il mourut trop tôt pour assister à la révolution qui ramena au pouvoir plusieurs des hommes de son parti. Los Rios a pris part à la rédaction de quelques feuilles politiques de son pays, notamment à celle du *Journal du commerce.*

LOS RIOS (Amador-Jose DE), historien espagnol, né à Baena en 1818. Fils d'un sculpteur distingué, il fit ses études à Séville, où il eut pour professeur le célèbre Lista. A un âge peu avancé, il fonda avec son ami, le poëte Juan-Jose Bueno, un journal littéraire intitulé le *Cygne*, et publia, avec le même, un volume de *Poésies* (Séville, 1841). Il fit ensuite paraître une traduction, avec remarques et additions, de la partie de l'*Histoire de la littérature* de Sismondi qui est relative à la littérature espagnole (Séville, 1841-1842, 4 vol.), et une description topographique et artistique de Séville, sous ce titre : *Séville pittoresque* (1844). Quelque temps après, il fut nommé professeur de littérature générale et de littérature espagnole à l'université de Madrid. On cite parmi ses ouvrages depuis cette époque : *Tolède pittoresque* (Madrid, 1845) ; *Étude sur les juifs d'Espagne* (1848) ; une édition des *Œuvres* du marquis de Santillane (1852) ; *Histoire de la ville et de la cour de Madrid* (1861-1864, 4 vol.) ; enfin une *Histoire critique de la littérature espagnole* (1861-1867, tomes I à VII), qui est son principal ouvrage et qui doit former 15 volumes. Il a, en outre, fourni une foule d'articles à différents journaux et recueils périodiques.

LOSS, LOOS, FOROTIMAH, ILES AUX IDOLES, îles de l'océan Atlantique, dans la Guinée supérieure, en face de la pointe Tomba, à 96 kilom. N.-O. de la baie de Sierra-Leone, par 9º 30′ de lat. N., et 16º 10′ de long. O. Elles appartiennent aux Anglais. On en compte sept, dont trois seulement sont habitées. Les principales sont celles de la Factororia et de Tamara. Elles sont élevées et salubres, et ont du bois et de l'eau en abondance, produisent du riz, des bananes, des oranges et des citrons, et nourrissent des bêtes à cornes et des chèvres.

LOSSAN s. m. (lo-san). V. LOSSON.

LOSSE s. m. (lo-se). Techn. Outil de tonnelier, emmanché comme une vrille, formé d'un fer tranchant en demi-cône évidé, et servant à percer des bondes ou autres grands trous circulaires.

— Mar. V. LOUSSEAU.

LOSSE, petite rivière de France (Gers). Elle prend sa source au hameau du Clos-des-Jaulards, près de Sarragazan, sur les confins du département du Gers et de celui des Hautes-Pyrénées, coule directement au N. dans un étroit vallon, baigne Monclar, Montesquiou, Vic-Fezensac, entre dans le département de Lot-et-Garonne, et tombe dans la Gélise, affluent de la Bayse, après un cours de 120 kilom.

LOSSING (Benson), écrivain et dessinateur américain, né à Bickman (Etat de New-York) en 1819. Il s'occupa d'abord de travaux agricoles, puis devint l'associé d'un horloger de Pougkeepsie. Vers 1835, il abandonna le commerce, prit un intérêt dans le principal journal de cette ville, dont il garda la direction jusqu'en 1841, suivit en même temps les cours de l'Ecole académique de dessin de New-York, et apprit la gravure sur bois. Ses connaissances artistiques lui valurent d'être chargé de la direction artistique du *Family Magazine*, de New-York. En 1841, il fit paraître un petit volume intitulé *Histoire abrégée des beaux-arts* (New-York, in-18), lequel fut rapidement épuisé et réimprimé. Cet ouvrage fut suivi de plusieurs autres consacrés spécialement à la révolution américaine : l'*Année 1776* (1846, gr. in-8º) ; *Vie des signataires de la déclaration d'indépendance* (1847, in-12) ; les *Campagnes de la révolution*, description pittoresque des lieux, des hommes et des principales scènes de la révolution (1848-1852 et 1853). Parmi les autres ouvrages de M. Lossing, on peut citer encore : l'*Histoire illustrée des Etats-Unis*, livre scolaire (1857) ; *Nos compatriotes* (1855), avec illustrations. En outre, M. Lossing a donné plusieurs pamphlets politiques et biographiques, et de nombreux articles accompagnés de dessins, au *Harper's Magazine.* Il prépare depuis plusieurs années, dit-on, deux importants ouvrages, une *Histoire pittoresque de la guerre des États-Unis en* 1812, et une *Histoire de la domination française en Amérique.*

LOSSIUS (Lucas), théologien et musicien allemand, né à Wach (Saxe-Weimar) en 1508, mort à Lunebourg en 1582. Il fut nommé recteur de l'école Saint-Jean à Lunebourg, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. On a de lui : *Psalmodia, hoc est cantica sacra veteris Ecclesiæ selecta, cum præfatione Mélanchthonis* (Nuremberg, 1553, in-fol.) ; *Annotationes in Novum Testamentum* (Francfort, 1558, 5 vol. in-8º) ; *Erotemata musicæ practicæ exemplis illustrata* (Nuremberg, 1563, in-8º), souvent réédité ; *Luneburga Saxoniæ* (Francfort, 1566, in-8º).

LOSSNITZ, ville de la Saxe royale. V. LŒSSNITZ.

LOSSOLO, bourg du royaume d'Italie, province de Novare, district et à 30 kilom. N.-O. de Verceil ; 600 hab. Récolte et commerce de grains, riz et soie.

LOSSON s. m. (lo-son). Entom. Nom vulgaire du cosson ou charançon du blé. ‖ On dit aussi LOSSAN.

LOSTWITHIEL, ville d'Angleterre, à 52 kilom. 300 m. de Plymouth, située sur la rivière Fowey et entourée de collines élevées. Lostwithiel possède une église fort intéressante du XIVe siècle, et dont la flèche vient de subir une intelligente restauration. On y remarque également un ancien palais dont une partie est en ruine, et dont la partie conservée intacte, après avoir servi quelque temps de prison, est aujourd'hui occupée par les bureaux de l'administration du duché de Cornouailles, dont le prince de Galles est titulaire, en sa qualité de fils aîné de la reine. A moins de 1 kilom. 600 m. de Lostwithiel se trouvent les ruines de Restormel-Castle (*château de Restormel*), dominant du haut des collines la rivière Fowey. Ce château appartenait autrefois aux comtes de Cornouailles qui y résidaient habituellement : il reçut une garnison du Parlement à l'époque de la guerre civile, mais tomba au pouvoir de Richard Grenville en 1644. « Les ruines du château de Restormel, dit M. Alphonse Esquiros, consistent en une puissante masse circulaire, étroitement serrée et embrassée par de grosses tiges de lierre, sorte de ciment végétal qui retient les pierres croulantes. On entre dans l'intérieur par ce qui a été autrefois une porte, et l'on se trouve au milieu d'un cercle de vieilles murailles, qui n'ont plus aujourd'hui pour toit que la voûte du ciel. L'herbe croît sur la terre jonchée de débris ; le lierre étreint de tous côtés les pans de mur, qui ont jusqu'à trois ou quatre mètres d'épaisseur, et l'œil peut retrouver dans ces décombres la forme d'anciennes tours, de fenêtres, d'escaliers, dont il reste des marches tremblantes, de salles écroulées et même de souterrains. Il y a peu de spectacles plus intéressants que celui de ce château en ruine, vu au coucher du soleil. » Mentionnons en terminant le vieux pont de Lostwithiel, en forme de dos d'âne et aux parapets en zigzags.

LOT s. m. (lo — du germanique : ancien haut allem., *hlôz, hluz*, sort, portion échue par le sort ; gothique *hlauts ;* anglo-saxon *hlot, hlyt, hlet ;* scandinave *hlutz ;* allemand moderne *loos ;* anglais *lot*). Portion qui revient à chaque personne dans un partage : *Faire les* LOTS. *Distribuer les* LOTS. *Tirer les* LOTS *au sort. Etre mécontent de son* LOT.

— Ce que gagne une personne dont le numéro est sorti dans une loterie : *Gagner un* LOT *de 20,000 francs.*

— Fig. Partage, ce qui échoit à chacun par le sort : *A chaque peuple son* LOT : *aux uns la force, aux autres les plaisirs.* (Chateaub.) *Chacun a son* LOT *tout tiré dans sa nature, en venant au monde.* (Lamart.) *Espérer est le* LOT *de tout le genre humain.* (P. Leroux.) *La richesse est le* LOT *fatal des pauvres d'esprit qui, n'ayant pas les moyens de dépenser leur argent, sont forcés de le garder.* (Toussenel.)

Travailler est le *lot* et l'honneur d'un mortel.
VOLTAIRE.

Des gens d'esprit la folie est le *lot.*
J.-B. ROUSSEAU.

Tout change ; changeons donc, puisque c'est notre *lot.*
C. D'HARLEVILLE.

L'étoile est forte, et c'est souvent le *lot*
De la beauté d'épouser un magot.
VOLTAIRE.

— *Gros lot*, Lot principal d'une loterie : *Gagner le* GROS LOT.

Si je gagnais pourtant le *gros lot*, quel bonheur !
C. D'HARLEVILLE.

‖ Fig. Chance exceptionnellement heureuse, avantage extraordinaire : *Le* GROS LOT *d'un bonheur continu n'a été gagné par personne.* (Volt.)

Le bel esprit, au siècle de Marot,
Des dons du ciel passait pour le *gros lot.*
Mme DESHOULIÈRES.

— Comm. Marchandises qui se vendent ensemble en une seule fois : *Acheter un* LOT *de soierie, un* LOT *de bois de charpente.*

— Métrol. anc. Mesure pour les liquides, valant 4 pintes, qui était en usage dans la Picardie, dans l'Artois et en Flandre : *J'ai vu un seigneur qui ne beuvoit guère moins de cinq* LOTS *de vin.* (Montaigne.)

LOT (le), en latin *Oltis*, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de la Lozère, sur les flancs méridionaux de la montagne du Goulet, dans le canton de Blaymard, baigne Blaymard. Bagnols-les-Bains, Chadenet, Mende, Barjac, Chanac, entre dans le département de l'Aveyron, contourne la presqu'île qui porte Saint-Laurent d'Olt, passe à Espalion, Estaing, Entraygues, sépare le département du Lot de celui de l'Aveyron, arrose Capdenac, Carjac, Cahors, entre dans le département de Lot-et-Garonne, baigne Fumel, Villeneuve, Sainte-Livrade, et se jette à Aiguillon dans la Garonne, après un cours extrêmement sinueux de 481 kilom., dans une vallée remarquable pour la fraîcheur et la variété des paysages. Ses principaux affluents sont : à droite, la Coulognes, la Truyère, la Selle ; à gauche, le Dourdon et la Diège. Aux eaux moyennes, le Lot est navigable à la descente seulement, depuis Entraygues jusqu'à Bouquiès (canton de Decazeville [Aveyron]), et de ce point à la remonte comme à la descente jusqu'à l'embouchure de la Garonne. Le développement total de la navigation est de 312 kilom.; 273 kilom. de Bouquiès à la Garonne. La pente de cette dernière partie est de 156 mètres, rachetée par 73 écluses. Le tirant d'eau varie; mais il est en général assez faible, et soumis à des diminutions très-considérables dans les sécheresses.

LOT (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région centrale de la France. Ce département, formé de la plus grande partie de l'ancien Quercy, doit son nom à la rivière du Lot, qui le traverse de l'E. à l'O. sur une étendue de 192 kilom.; il a pour limites au N. le département de la Corrèze; à l'E., ceux du Cantal et de l'Aveyron; au S., celui de Tarn-et-Garonne, et à l'O. ceux de Lot-et-Garonne et de la Dordogne. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 100 kilom.; sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., de 97 kilom. Superficie : 521,173 hectares, dont 237,672 en terres labourables, 24,715 en prairies naturelles, 56,096 en vignes, 60,585 en pâturages, landes, bruyères et pâtis, 107,929 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, etc., et 34,176 en autres cultures arborescentes. Il comprend trois arrondissements : Cahors, chef-lieu; Figeac et Gourdon; 29 cantons, 321 communes et 281,404 hab. Il forme le diocèse de Cahors, suffragant d'Albi; la 4e subdivision de la 12e division militaire; il ressortit à la cour d'appel d'Agen, à l'académie de Toulouse, à la 18e conservation des forêts.

Le département a la forme d'un parallélogramme incliné du S.-O. au N.-E. Le sol est généralement accidenté, surtout dans la région de l'E., où se dressent de hautes montagnes granitiques qui forment trois chaînes principales, et entre lesquelles s'ouvrent des ravins profonds. Les points culminants des montagnes du Lot sont : le pech Migon, 396 mètres: le pech Poujol, 360 mètres; le signal de Carayrac, 413 mètres; le signal de Cazals, 324 mètres; le Pern, 368 mètres; le moulin de Charry, 268 mètres. Au centre du département s'étend un vaste plateau calcaire, sur lequel courent en divers sens quelques chaînes de collines. On y trouve aussi quelques vallées profondes, notamment celles du Lot, de la Dordogne et du Célé. Les flancs des montagnes du Lot recèlent du minerai de fer, de plomb, de zinc; des mines de houille, de nombreuses variétés d'argile; des carrières de marbres variés, de granit, de porphyre, etc. Parmi les nombreuses rivières qui arrosent le département, nous signalerons : le Lot, la Dordogne, la Cère, l'Ouysse, la Bave et le Célé. Le Lot et la Dordogne sont seuls navigables. De toutes parts, sur les flancs des montagnes, jaillissent de nombreuses sources, qui forment de charmantes cascades, et dont quelques-unes sont minérales, notamment celles de Miers, de Gramat, de l'Hôpital, de Rueyres, de Reyrevignes et de Lagarde.

De grandes différences de température se font sentir sur l'étendue de la surface du département. Dans la région de l'E., l'hiver commence en novembre et dure près de cinq mois; le printemps y est neigeux ou pluvieux. L'hiver est de courte durée dans la région du centre, mais le printemps y est très-variable. L'automne est la plus belle saison de ces contrées. Les vents dominants sont celui du N.-O., qui cause de grands dégâts dans les campagnes pendant l'été et l'automne; celui du S.-O., qui amène presque toujours des orages; ceux du S., de l'E. et du S.-E., qui soufflent avec violence en mars et en novembre.

Le département du Lot est *très-fertile* et produit en abondance du froment, du seigle, du maïs, des pommes de terre, des châtaignes, du chanvre, du lin, des légumes et des fruits, surtout des noix. Le blé forme une des principales cultures du département. La vigne et les plantes industrielles occupent ensuite le premier rang. Le maïs est employé, partie à la nourriture de l'homme, partie à celle des animaux, surtout à l'engraissement des porcs et des volailles. La betterave prend chaque jour de l'extension; elle rend beaucoup de services dans l'engraissement des bêtes bovines. La pomme de terre est beaucoup employée, soit pour l'alimentation de l'homme, soit pour l'engraissement des porcs. Les prairies donnent un foin de bonne qualité, mais un grand nombre d'entre elles ne sont pas arrosées. Le sainfoin sert à former des prairies artificielles dans les sols calcaires; le trèfle et la luzerne demandent de meilleurs terrains. Les bois, *composés* en grande partie de chênes et toujours situés sur des terrains assez maigres, ne donnent lieu à aucun mouvement d'exportation. Les *noyers sont* communs partout. Les châtaigniers couvrent les arrondissements de Gourdon et de Figeac. Dans la vallée du Lot, les terres très-divisées sont *exploitées* par des fermiers qui payent de 200 à 400 *francs* de *fermage* pour un hectare, et y cultivent alternativement du tabac et du blé. Le sol d'alluvion de cette vallée est d'une haute fertilité, qu'accroissent tous les jours les fortes fumures exigées par la culture du tabac. On fume à raison de 50,000 kilogrammes de fumier de ferme par hectare tous les deux ans. Le poids de la récolte peut être évalué à près de 1,800,000 kilogrammes en feuilles livrées à la régie, soit près de 1,000 kilogrammes par hectare, d'une valeur moyenne de 950 francs. Environ 5,600 planteurs s'occupent de cette culture; les tabacs du Lot sont de première qualité et servent surtout à la fabrication du tabac à priser. La vigne est cultivée un peu partout, mais principalement aux environs de Cahors, où se trouvent les meilleurs crus. Les vins sont exportés dans les départements voisins, à Bordeaux et à Paris. Pendant longtemps ils n'étaient utilisés que comme vins de coupage pour les vins légers de Bordeaux, mais aujourd'hui ils sont très-estimés comme vins de table. Ils acquièrent beaucoup de qualité en vieillissant. On compte dans le Lot environ 60,000 bêtes bovines, 480,000 moutons ou brebis, 50,000 porcs, 6,000 chevaux, 4,000 ânes, 3,000 mules ou mulets. Les animaux de l'espèce bovine appartiennent à la race garonnaise dans le midi, et à la race de Salers dans le nord du département. Les bêtes ovines sont de race commune. Elles forment de grands troupeaux sur le plateau calcaire connu sous le nom de *Causse*. L'espèce chevaline n'appartient à aucune race particulière. Tous les porcs appartiennent à la race périgourdine, soit pure, soit croisée avec les races anglaises perfectionnées. Les volailles grasses font l'objet d'un commerce important; on distingue surtout des dindes et des oies de l'espèce de Toulouse. Une grande partie de ces volailles est expédiée truffée sur Paris et Bordeaux. Le département fournit des truffes aussi estimées que celles du Périgord. Dans les environs de Gourdon, Salviac et Cahors, on engraisse des bœufs, des *moutons* et des porcs. Sur un grand nombre de points, particulièrement aux environs de Gramat, on fait, avec un mélange de lait de chèvre, de vache et de brebis, des fromages très-estimés. Le poisson est abondant partout. La Dordogne fournit le brochet, le saumon, la truite, l'alose, etc.; le Lot donne la carpe, le barbeau, le chabot. La truite existe dans les moindres ruisseaux. Ce département est essentiellement agricole. Dans les *terres fertiles*, la propriété est très-divisée. Elle l'est beaucoup moins dans les autres, et les fermes d'une cinquantaine d'hectares y sont assez nombreuses. Mais les parties les moins morcelées sont presque toujours *celles* où la culture est le plus arriérée. Le nombre des propriétaires fonciers dépasse 170,000. La majorité des propriétaires *cultivent par eux-mêmes*. Le reste des propriétés est exploité par des fermiers à prix d'argent ou par des métayers. Ces derniers partagent par moitié. Le cheptel appartient au propriétaire. La machinerie agricole est loin d'avoir reçu tous les perfectionnements désirables. La charrue Dombasle est employée dans l'arrondissement de Cahors et dans quelques autres lieux; mais l'ancien araire est encore employé dans la plus grande partie du département. Les autres améliorations consistent dans l'introduction de quelques extirpateurs, rouleaux, houes à cheval et machines à battre à manége. On connaît à peine de *nom* les engrais commerciaux et les composts. Le drainage est presque inconnu; *mais depuis longtemps* on a coutume d'assainir les *terres trop humides* au moyen de fossés d'écoulement qui les traversent ou les *circonscrivent*.

Le Lot est peu favorisé sous le rapport des établissements industriels; on y trouve cependant : de nombreux moulins sur le Lot et la Dordogne, des usines et des forges, des *tanneries*, dix minières de fer exploitées, et quelques mines de houille pour la plupart abandonnées. L'industrie de la briqueterie a seule une assez grande importance. Le commerce d'exportation a pour objet principal les productions agricoles, telles que grains, vins, toiles, tabac, truffes, huiles de noix. Le commerce d'importation consiste surtout en produits manufacturés et en denrées coloniales.

Les vents dominants sont ceux du sud-est, du sud-ouest et de l'ouest. Ce dernier amène généralement la pluie. Les mois où il tombe le plus de pluie sont ceux de mars, d'avril et de mai. La grêle est assez fréquente pendant les orages des mois d'avril, juillet et août. Les arrondissements de Gourdon et de Figeac sont ceux où il tombe la plus grande quantité de neige. L'état des routes est assez satisfaisant; cependant il reste beaucoup à faire sous ce rapport. Une ligne de chemin de fer est depuis quelque temps en exploitation.

LOT-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE), division administrative de la région S.-O. de la France, formée de la plus grande partie de l'Agenois, d'une partie du Bazadais, du Condomois et de la Lomagne, pays compris dans la ci-devant province de Guyenne. Ce département doit son nom à la rivière de la *Garonne*, qui le *traverse* du S.-E. au N.-O., et à celle du Lot, qui vient s'y jeter dans la Garonne, après un parcours de 72 kilom. de l'E. à l'O.; il a pour limites : au N., le département de la Dordogne; à l'E., ceux du Lot et de Tarn-et-Garonne; au S., celui du Gers; au S.-O., celui des Landes, et à l'O. celui de la Gironde. Sa superficie est de 535,396 hectares, dont 291,910 hect. *en terres* labourables, 41,800 en prairies naturelles, 66,792 en vignes, 26,335 en pâturages, *landes, bruyères* et pâtis, 104,245 en bois, *forêts, étangs*, chemins, cours d'eau, etc. Il comprend 4 arrondissements : Agen, chef-lieu; Marmande, Nérac et Villeneuve; 35 cantons, 319 communes et 319,289 hab. Le département de Lot-et-Garonne *forme* le diocèse d'Agen, suffragant de Bordeaux; la 5e subdivision de la 14e *division militaire*; il *ressortit* à la cour d'appel d'Agen, à l'académie de Bordeaux, à la 29e *conservation* des *forêts*.

Ce département ne présente aucune chaîne de montagnes proprement dites; mais on peut s'en représenter la surface comme une haute plaine sillonnée par des vallées et entrecoupée de collines. Du S.-E. au N.-O. court la vallée de la Garonne, l'une des plus belles et des plus fertiles de la France entière; elle s'étend des deux côtés du fleuve sur une superficie de 960 kil. carr. Les collines qui la bordent sont couvertes de vignes et d'arbres fruitiers. La vallée du Lot, qui court de l'E. à l'O., est dominée par des coteaux élevés; sa superficie est de 185 kil. carr.; elle est d'une fertilité remarquable. Au S. se dressent de hautes collines qui se rattachent aux rameaux pyrénéens. Des landes et des marais couvrent la partie S.-O. du département. « Situé sous le plus beau ciel de la France, dit M. Girault de Saint-Fargeau (*Dictionnaire des communes de France*), le départ. de Lot-et-Garonne produit tout ce qui est nécessaire; mais pour avoir une idée juste de la nature du sol, il faut bien se garder de le juger d'après les larges vallées que la Garonne et le Lot présentent aux voyageurs. Sans doute sa surface est variée par de nombreux coteaux, mais il s'en faut qu'ils soient tous riants et fertiles; leur sommet, presque partout dénué de bois, n'offre le plus souvent que des terres médiocres, délayées par les pluies, la plupart stériles et quelquefois incultes. Vers la partie orientale, à peu de distance des bords de la Garonne et du Lot, ces coteaux deviennent arides et ne sont formés que de rocailles calcaires, où l'on voit échouer toutes les ressources de l'agriculture. Dans la partie du ci-devant haut Agenais, le pays change surtout d'aspect et de nature; la terre n'est presque partout dans cette contrée qu'une argile rebelle, fortement colorée par le fer. Enfin, la portion des landes, assez étendue pour former le huitième du département, ne se compose en général que de plaines d'un sable aride, où s'élèvent quelques buttes au lieu de coteaux; de marécages, dont les eaux en s'évaporant empoisonnent l'atmosphère; de pâturages, où languissent des troupeaux aussi faibles que les pasteurs qui les conduisent. »

La Garonne, le Lot, la Bayse, le Gers, la Gélise, l'Avance, le Dropt, la Léde, la Lémance, le Boudouyssou, la Nasse, les deux Auvignons, la Séoune et les deux Tolzats sont les principales rivières qui arrosent le département. Le Lot, la Garonne et la Bayse y sont seules navigables. Les points culminants sont : le moulin de Ferrussac, 264 mèt.; le moulin de Marsac, 244 mèt., et le pech de Fargues, 132 mèt. Le climat est généralement doux et sain, excepté dans la région marécageuse des landes. Le printemps est fort variable; mais l'automne, ordinairement beau, est la saison la plus agréable de l'année. La sécheresse est ordinaire pendant l'été et cause souvent des pertes sensibles aux cultivateurs. Les orages sont aussi très-fréquents et les désastres qu'ils occasionnent les font justement redouter. Les vents d'ouest et de nord-ouest amènent la pluie. Ce département se trouve sur la limite de la région de l'olivier, qui n'y mûrit ses fruits qu'à la faveur d'une bonne exposition. On trouve çà et là quelques petits lacs, mais de peu d'importance; les principaux, ceux de la Lague, de Duvert, de la Tusque, de Mazières sont plutôt des étangs que de véritables lacs. On trouve aussi quelques marais; les plus remarquables, ceux de Castel-Jaloux, de Montesquieu, de Coutures, de Meilhan, sont en voie de desséchement.

Les produits minéraux du département consistent en minerai de fer, sables, calcaires, argiles, faluns, gypses et tourbes. Les produits agricoles sont très-nombreux et très-abondants et l'agriculture est en progrès. Dans les riches vallées fécondées par les alluvions, elle est aussi avancée que sur aucun autre point de la France. Les céréales, les légumes, le chanvre, le colza, le sorgho, le tabac, les prairies naturelles ou artificielles y ont une végétation admirable. Plantée sur les limites de champs en même temps que le saule et le peuplier, la vigne attache à leurs branches ses rameaux chargés de fruits. Les froments verseraient infailliblement, si on n'avait la précaution de les semer très-tard ou de les faire pâturer au commencement du printemps. Le maïs atteint de 2 à 3 mètres de haut et porte une demi-douzaine d'épis sur chaque tige. Malheureusement le grain ne mûrit pas toujours. Le chanvre pousse comme en Limagne. La luzerne donne toujours trois coupes et plus souvent quatre. Les cultivateurs font des primeurs qui vont approvisionner les marchés de Paris et de Bordeaux. Leur bétail, presque exclusivement composé de bêtes bovines, est l'objet de soins assidus. C'est là que l'on trouve, dans toute sa beauté native, la magnifique race garonnaise, qui peuple un si grand nombre des départements de cette région. Dans la plaine de la Garonne, la terre se vend jusqu'à 15,000 fr. l'hectare et quelquefois plus. Elle est extrêmement morcelée, et naturellement les plus petites parcelles se louent fort cher, quand ce n'est pas le propriétaire lui-même qui les cultive. Sur les hauteurs, la richesse du sol diminue, mais les ressources de la culture ne paraissent pas beaucoup amoindries. La vigne seule est un produit qui en vaut plusieurs autres. Là, elle vient à peu près partout et donne des vins excellents. Nous citerons parmi les vins blancs ceux de Clairac *et* de Port-Sainte-Marie; parmi les vins rouges, ceux de Gontaut, de Buzet, de Thézac *et* de Péricard. Ces derniers *ont un moelleux* et *un* parfum qui les fait particulièrement rechercher des gourmets. « Le vignoble de Clairac, dit M. Rendu (*Ampélographie française*), contient d'après le cadastre *200* hectares, *dont* 40 sont spécialement affectés à la fabrication des *vins pourris*, nom sous lequel on désigne les *vins blancs* liquoreux de *cette commune*, confectionnés avec des raisins parvenus à leur *extrême maturité*. Les plus *estimés* se récoltent dans la côte, sur le calcaire et à l'*exposition* du sud. Le vin blanc de Clairac est un joli vin, pourvu de bouquet, de finesse et de séve; il peut être bu à trois ans, mais on ne le *met guère en* bouteilles *avant sept* ans; plus il vieillit, plus il acquiert de qualité. » Marmande, Nérac, *produisent* des vins de chaudière avec lesquels *on fabrique* des armagnacs de première qualité. C'est aussi *dans* cette partie de *Lot-et-Garonne* que se récolte le tonneins, ce roi des tabacs. Près de 4,000 *hectares sont consacrés tous* les ans à cette culture qui donne jusqu'à 5,000 kilogrammes de feuilles par hectare. Sur les coteaux de la rive droite de la Garonne, on trouve le *prunier d'ente*, autrement dit *robe de sergent*, dont les fruits sont si estimés. Au bord du Tolzat, un petit cours d'eau sans importance d'ailleurs, sont des plantations d'orme tortillard qui donnent de très-beaux revenus. On sait que le bois de cet arbre est extrêmement recherché pour les affûts et les chariots de l'artillerie, ainsi que pour le charronnage en général. Dans les landes, on ne rencontre que de vastes espaces incultes ou couverts seulement d'une végétation chétive. Une partie de ces landes est cependant occupée par de belles forêts de chênes-liéges qui *donnent* de *beaux produits*. *Dans* ces mêmes forêts, on récolte des truffes inférieures à celles du Périgord et qui s'en distinguent par une couleur plus claire. Sur tous les autres points de cette région, les habitants sont adonnés à la culture pastorale, comme dans le département des Landes. Les animaux de travail appartiennent presque tous à l'espèce bovine. On ne rencontre de bêtes à laine que dans la région des landes, à cause sans doute du morcellement de la propriété. On élève beaucoup de porcs et on engraisse de nombreuses volailles, surtout aux environs d'Agen, où l'on remarque de nombreux troupeaux d'oies d'une très-belle espèce. Ces oies, engraissées avec du maïs, confites à la graisse et mises en pot, sont fort estimées; leurs plumes et leur *duvet donnent lieu* à *un* commerce assez important. Dans ce département, on connaît peu les engrais commerciaux, mais le système des récoltes vertes enfouies en guise de fumier est général et donne de bons résultats. Les instruments agricoles sont encore peu perfectionnés; cependant l'ancien araire a reçu quelques améliorations. L'instruction agricole est peu répandue dans les masses. Pourtant Agen possède depuis près de cent ans une société scientifique où l'agriculture n'est pas oubliée. En outre, Agen, Nérac, Villeneuve, Marmande ont des comices agricoles. Enfin, dans ces dernières années, l'administration départementale a fondé une pépinière et une école d'arboriculture.

L'industrie de ce département consiste principalement dans la fabrication de tissus de coton, de soie, de laine, de toiles à voile et de toiles de ménage; nombreuses distilleries d'eau-de-vie; fabrication d'instruments aratoires, d'armes et de machines. Hauts fourneaux, forges, fonderies, martinets à cuivre, verreries, tanneries, corderies, nombreux fours à chaux, manufacture nationale des tabacs. On compte dans le département près de 70 fabriques de bouchons, qui occupent 700 ouvriers et livrent annuellement au commerce 130,000 quintaux métriques de bouchons ou de liége façonné. Le commerce a principalement pour objet des farines d'excellente qualité, les eaux-de-vie, les vins, le tabac, les pruneaux, les figues sèches et confites, les oies grasses, le chanvre, le lin, les toiles, les bouchons, le goudron, etc.

LOTA s. m. (lo-ta). Petit vase de cuivre ou de terre, à large base, mais à col étroit, d'un usage universel dans toutes les parties de l'Inde anglaise.

LOTALITE s. f. (lo-ta-li-te). Minér. Variété de diallage de couleur verte, qu'on trouve à Lotala, en Finlande.

LOTÉ, ÉE adj. (lo-té — du lat. *lotus*, lotier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lotier.

— s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre lotier.

LOTEN ou **LOOTEN** (Jacob), peintre hollandais du XVIIe siècle, mort à Londres vers 1685. On ne connaît ni le nom de son maître, ni les commence*ments* de son existence. Il habita, dit-on, fort longtemps l'Angleterre où se trouvent la plupart de ses ouvrages, et cultiva principalement le paysage; ses toiles représentent généralement des sites désolés assombris par un ciel d'orage, des campagnes ravagées. On cite de lui plusieurs *Vues* prises dans les Alpes suisses.

LOTENSCHIOLD (Otto-Chrétien DE), archéologue et jurisconsulte allemand, né à Kiel en 1729, mort en 1761. Il professa, de 1750 jusqu'à sa mort, l'histoire et la jurisprudence à l'université de Tubingue. Parmi ses écrits nous citerons : *De modo probabiliori quo primæ in Americam septentrionalem immigrationes sunt factæ* (1753) ; *De floribus lygiis, regni Galliæ insignibus* (1758) ; *De expugnatione urbis Constantinopoleos per Mahommetam II* (1760), etc.

LOTERIE s. f. (lo-te-rî — rad. *lot*). Sorte de jeu de hasard, dans lequel, un certain nombre de numéros étant distribués, on tire au sort, dans la même série de numéros, un nombre de numéros convenu, et l'on distribue des prix aux détenteurs de numéros sortis : *Prendre des billets de* LOTERIE. *Tirer une* LOTERIE. *Gagner le gros lot à la* LOTERIE. *Un fou qui gagne à la* LOTERIE *s'appuie de son expérience pour vanter ce jeu : le monde est plein de pareils logiciens.* (De Lévis.) *La* LOTERIE *est un piége tendu par la perfidie à la cupidité.* (De Théis.) ‖ Spéculation de ce genre que fait un gouvernement pour se procurer de l'argent, et dont le tirage a lieu à des époques fixes : *La* LOTERIE *royale de France a été supprimée en* 1836. *La* LOTERIE *est un piége tendu au peuple.* (B. Constant.)

— Fig. Chose de hasard : *On se fâche souvent contre les gens de lettres qui se retirent du monde; on veut les forcer d'assister éternellement au tirage d'une* LOTERIE *où ils n'ont point de billets.* (Chamfort.) *Les biens et les maux sont une* LOTERIE, *où chacun sans distinction peut tirer un billet blanc ou noir.* (J. de Maistre.) *Le suffrage universel est à nos yeux une vraie* LOTERIE. (Proudh.) *A un souverain qui comprend la justice succède presque toujours un souverain pervers, ce qui fait de la royauté une* LOTERIE *fatale pour les peuples.* (Mme L. Colet.)

> Ce monde-ci n'est qu'une *loterie*
> De biens, de rangs, de dignités, de droits,
> Brigués sans titre et répartis sans choix.
>
> VOLTAIRE.

— Jeux. Jeu de cartes où l'on tire au sort et où l'on emploie les termes d'extrait, d'ambe, de terne, etc., comme dans les anciennes loteries de l'Etat.

— **Encycl.** La paresse et le désir de s'enrichir sont des passions logiquement incompatibles, en ce sens qu'elles tendent à des résultats diamétralement opposés, mais qui n'appartiennent pas moins à la nature humaine, et se trouvent fréquemment unies chez la même personne. Or la *loterie* est un moyen de s'enrichir sans travail; moyen peu sûr assurément, qui ne réussit presque jamais, mais qui fait un très-grand nombre de dupes, à cause de la possibilité absolue qu'il procure de gagner de l'argent sans se donner aucune peine, possibilité que les gens irréfléchis sont beaucoup trop portés à s'exagérer. *Je peux* gagner; c'est la réponse invariable de tous les partisans de la *loterie* à tous les arguments qu'on leur donne pour les détourner de leur absurde passion. *Je peux !* Depuis quand les actions humaines se règlent-elles sur de simples possibilités, et non sur des probabilités? Le Panthéon *peut* s'affaisser sur votre tête au moment où vous en rasez les murs; pourquoi ne vous détournez-vous pas d'une semelle pour échapper à cette éventualité? Vous *pouvez* trouver un trésor en creusant un trou dans le sol de votre cave; pourquoi ne tentez-vous pas une expérience si facile? Et pourquoi, sur une éventualité beaucoup moins probable, dépensez-vous un franc pour acheter un billet de loterie? Si vous jugez probable que vous gagnerez, prenez ce billet; si vous le croyez simplement possible, abstenez-vous-en, car la probabilité est la règle de la conduite des hommes sages, et la possibilité ne décide que des fous.

Nous pourrions multiplier les arguments; nous pourrions, par des comparaisons nombreuses, montrer l'absurdité de ceux qui mettent leurs espérances sur le tirage d'une *loterie;* nous pourrions, d'autre part, faire ressortir le côté immoral de ces entreprises qui fournissent un appât à la paresse imbécile; mais toutes ces raisons, données déjà depuis longtemps, n'ont ni diminué la passion du jeu ni éclairé les esprits volontairement aveuglés.

Ce mal n'est pas nouveau; des *loteries* organisées existaient au temps des empereurs romains. On a même voulu faire remonter les *loteries* aux Hébreux et aux Egyptiens. Les renseignements sont trop vagues à cet égard pour que nous puissions nous y arrêter. A Rome, à l'issue des spectacles gratuits donnés à l'occasion des saturnales, on jetait au milieu de la foule des tablettes carrées, nommées *apophoreta*, où se trouvait inscrit quelque don de la munificence consulaire ou impériale. Ces dons consistaient en esclaves, en vases précieux, chevaux, etc. Suétone nous apprend que l'empereur Auguste introduisit dans ses festins l'usage de tirer au sort des objets d'un prix inégal; il vendait aussi des tableaux dont il ne montrait que l'envers; de sorte qu'on pouvait gagner, pour le même prix, un chef-d'œuvre ou une simple croûte. Néron imagina une *loterie* au profit du peuple. Les billets, qu'on distribuait par milliers pendant les fêtes célébrées pour l'éternité de l'empire, faisaient gagner des oiseaux rares, des tableaux, des perles, des vaisseaux et même des îles. Domitien gratifia le peuple d'une *loterie* de 300 sesterces, et les sénateurs participaient même à ces libéralités nommées *congiaria*. Les lots destinés aux nobles membres de l'auguste assemblée consistaient en rations de vivres. Héliogabale imita l'exemple de Néron. Les lots de ses *loteries* consistaient en quadriges, en litières, en eunuques, etc. Ce fut Héliogabale qui introduisit la coutume des lots plaisants : à côté de billets portant dix ours, dix livres d'or, dix autruches, il y en avait sur lesquels étaient inscrits dix grillons, dix livres de sable, dix mouches, etc. Les comédiens avaient leur *loterie* particulière sous Héliogabale. L'empereur les traitait très-inégalement : tandis que l'un pouvait emporter mille deniers d'argent, l'autre recevait un chien mort.

Telle était la pratique des empereurs romains au sujet de la *loterie*. Après eux, il nous faut franchir un espace de douze siècles pour retrouver quelques faits relatifs aux *loteries*. Au xve siècle, les marchands vénitiens et génois employaient la *loterie* pour se débarrasser de leurs vieilles marchandises ou pour vendre des objets d'un grand prix qui auraient trouvé difficilement des acquéreurs.

La *loterie* fut introduite en France, en 1533, par les Italiens qui vinrent à la suite de Catherine de Médicis. En 1539, François Ier rendit un édit qui octroyait à un sieur Jean Laurent la permission d'établir autant de *loteries* qu'il voudrait, à charge de payer un droit annuel de 2,000 livres tournois. A cette époque les *loteries* étaient désignées sous le nom vulgaire de *bianques* ou *blanques*. L'édit de François Ier était basé sur ce prétexte qu'il fallait « détourner les nobles, bourgeois et marchands enclins et désirant jeux et esbattements des jeux dissolus, où auscuns consomment tout leur bien et substances. » La vérité est qu'il fallait combler une partie des vides causés par la guerre dans le trésor public. Le prix du billet était de 10 sous 6 deniers. Cette *loterie* avait des succursales en province.

Simon Maïolo, canoniste du xvie siècle, disait : « La *loterie* est une espèce de contrat fréquemment en usage en Europe; il peut être pratiqué publiquement ou en particulier. Dans le premier cas, le consentement du prince est nécessaire; dans le second, il est libre, et ne s'observe qu'entre un certain nombre d'amis et de personnes connues. Un homme, par exemple, a un cheval qu'il estime 50 louis d'or; il le fait voir et propose de le tirer au sort. Pour y parvenir, il partage cette somme en plusieurs parties et fait un pareil nombre de numéros ou de billets qu'il débite à ceux qui en veulent prendre au prix qu'il les aura taxés, et qui composent tous ensemble celui du cheval. Ces billets sont ensuite mêlés et tirés au sort. Le lot du cheval tombe à l'un des contractants, les autres n'ont rien. Il en est de même des bijoux, des livres et des autres effets dont on veut se défaire par cette voie du sort. » Voilà la *loterie* bien définie. C'est vers le temps de Maïolo qu'on place généralement l'invention de la *loterie* telle que nous la concevons. Les uns attribuent cette invention à Lorenzo Tonti, qui vivait au xviie siècle; les autres à Benedetto Gentili; d'autres enfin au batteur d'or Chuynes, qui ouvrit une blanque à Paris en 1656.

Mais en réalité les *loteries* sont antérieures au xvie siècle; cela ne saurait faire aucun doute, puisque déjà en 1514 cette institution avait été l'objet d'une dissertation théologique à l'université de Tubingue et, en 1520, d'une thèse présentée par le vice-chancelier de l'université de Louvain, Jean Briard.

Vers l'an 1600, la *loterie* ne fut plus seulement un jeu pour les particuliers; elle commença à être exploitée par les gouvernements. Elle était devenue la base d'un système de finances régulier en Angleterre et à Venise; elle servait à soudoyer les troupes en temps de guerre; dans d'autres Etats elle fournissait les fonds aux grandes entreprises publiques.

La première *loterie* de bienfaisance fut organisée à Malines, le 13 septembre 1519, « en faveur de la grande confrérie de M. saint Georges et de l'église de Saint-Pierre, pour subvenir aux grandes affaires d'icelle confrérie. » L'autorisation en fut donnée par Charles-Quint. Une autre *loterie* de charité fut tirée à Lille en 1527; elle s'appelait *loterie* de l'église Saint-Etienne. En 1538, autre *loterie* à Bruges. En 156[illegible], nous voyons le prince de Navarre, depuis Henri IV, prendre part à une blanque qui se tirait dans le cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois. En 1566, le comte de Retz proposa de la part du roi, au conseil d'Etat, l'établissement d'une blanque de 4 millions, dont le bénéfice serait employé à prêter aux marchands au denier dix; le conseil d'Etat rejeta la proposition.

En 1572, Louis de Gonzague, duc de Nivernais, fonda une blanque perpétuelle de 1,000 écus, en faveur des soixante jeunes filles les plus pauvres et les plus sages, habitant les villages de Picardie, du Bourbonnais, du Berry, du Nivernais, etc., où il possédait des seigneuries.

La fraude et l'abus se glissèrent de bonne heure dans les blanques de toute espèce; le parlement de Paris, sous Henri IV, porta plusieurs arrêts contre les teneurs de blanques.

En 1608, le parlement fit saisir une *loterie* ouverte dans la ville de Soissons « à la ruine des habitants d'icelle, » dit l'arrêt. L'année suivante les *loteries* furent interdites à Amiens. Les blanques commerciales faisaient une si terrible concurrence aux marchands forains, que les échevins protestèrent, et qu'en diverses circonstances les souverains leur donnèrent gain de cause en empêchant l'établissement de ces spéculations foraines.

Au xviie et même au xvie siècle, la réclame venait en aide aux *loteries :* des prospectus, à défaut d'affiches, étaient répandus à profusion; alors, comme aujourd'hui, on sollicitait le patronage de personnages influents et considérés, on excitait la cupidité publique par l'exposition des lots, etc.

Il n'y eut pas de *loterie* sous Louis XIII; mais on en compta de cinq sortes sous Louis XIV : *loterie* de libéralité, *loterie* de spéculation particulière, *loterie* d'Etat, *loterie* de charité, *loterie* commerciale. Le 4 mai 1685, Louis XIV donna une *loterie* de trois mille billets gratuits aux dames de sa cour. Une autre *loterie* fastueuse fut organisée par le roi dans la même année, à l'occasion du mariage de Mlle de Nantes et du duc de Bourbon. Les nobles et les financiers suivirent l'exemple du roi. Parmi les *loteries* de spéculation particulière il faut citer celle de la duchesse de Bourgogne, au capital de 20,000 pistoles, qui eut lieu en 1700, et fut tirée devant la cour. Le gros lot, de 4,000 louis, fut gagné par un garde du corps. Il y eut aussi des *loteries* de banquet, où les gagnants mangeaient gratis. Les précieuses de l'hôtel Rambouillet mirent leurs néologismes en *loterie*. Chaque billet sortant portait inscrit un des mots baroques admis dans cette réunion, et la personne à qui était échu un de ces billets devait mettre le mot à la mode en le reproduisant dans sa conversation.

La plus importante des *loteries* de spéculation fut celle du Florentin Tonti qui voulut, par ce moyen, reconstruire en pierre le pont de bois qui unissait les galeries du Louvre au faubourg Saint-Germain. Le billet était de 2 louis; il y en avait 50,000, représentant une valeur de 1,200,000 livres. La moitié devait être consacrée aux travaux et l'autre moitié à 1,215 lots, dont un de 30,000 livres; Tonti devait garder 60 lots pour lui. Cette affaire échoua.

Le 11 mai 1700, Louis XIV fit organiser une grande *loterie* dans le but de créer une ressource à l'Etat. Cette *loterie*, au capital de 10 millions, se composait de 440,000 billets à 2 louis. Elle comptait 485 lots en argent et 500,000 livres de rente viagère. Le gros lot consistait en 20,000 livres de rente. « Sa Majesté, était-il dit dans le décret, ayant remarqué l'inclination naturelle de la plupart de ses sujets à mettre de l'argent aux *loteries* particulières, et désirant leur procurer un moyen agréable et commode de se faire un revenu sûr et considérable pour le reste de leur vie, et même d'enrichir leur famille, en donnant au hasard des sommes si légères qu'elles ne pussent leur causer aucune incommodité, a jugé à propos d'établir une *loterie* royale de 10 millions. » Nos banquistes n'ont jamais trouvé mieux en fait de boniment. Cette loterie reçut diverses modifications. En 1704, les billets étaient de 100 livres, et devaient produire 100,000 livres de rente viagère et 100,000 de rente perpétuelle; en 1707, les billets furent réduits à 20 francs.

Les vingt quartiers de Paris furent, en 1701, dotés de pompes à incendie au moyen de *loteries*. Ce fut par une *loterie* que fut érigé l'hôpital général de Paris, en 1658. Beaucoup d'édifices religieux, notamment l'église de Saint-Sulpice, ont eu la même origine.

La province suivit l'exemple de Paris, et les principales villes du royaume organisèrent des *loteries* de bienfaisance ou autres. Les plus importantes furent : celle de Lyon, en 1699, au profit des pauvres, à la suite des guerres du Dauphiné; celle d'Angers, pour la réparation du collége de cette ville; celle d'Amiens, en faveur de l'hôpital général de Saint-Charles.

Sous le règne de Louis XV, les *loteries* furent encore plus nombreuses. En dehors de la *loterie* publique, créée le 21 août 1717, par le régent, pour l'extinction des billets d'Etat, une quantité considérable de *loteries* officielles furent organisées.

Les *loteries* passèrent en Angleterre au commencement du xviie siècle. Jacques Ier, en 1612, ouvrit une *loterie* de 30,000 livres sterling. La plus colossale des *loteries* fut celle de 1692, sous le roi Guillaume, au capital de 30 millions. Joseph Ier, empereur d'Allemagne, avait fondé en 1718, pour créer un hôpital militaire, une *loterie* où les billets coûtaient 4 florins; le gros lot était de 10,000 florins. A la *loterie* de Bruxelles, en 1716, il y avait un gagnant sur quatre. Une *loterie* allemande offrit à gagner une ville tout entière, vingt-neuf villages, un palais immense, 30,000 arpents de bois, 4,000 arpents de terres labourables, deux manufactures; le billet était de 20 francs.

Nous avons réservé à dessein la grande *loterie* française, une des hontes de notre histoire nationale. Le 22 janvier 1741, parut un arrêt du conseil du roi pour la création d'une *loterie* générale, au capital de 10 millions, divisé en 5,135 lots de 1,000 livres à 300,000 livres, à répartir par tirages successifs. Le billet était de 200 livres payables par termes, et vingt-cinq notaires étaient commis, à titre de receveurs, pour opérer les recettes. Les bénéfices, fixés à 12 pour 100, étaient destinés à des œuvres pies. En réalité, cette *loterie* n'était qu'un emprunt déguisé, et il n'eut qu'un demi-succès. La vraie *loterie* nationale, telle qu'elle a fonctionné pendant près de quatre-vingts ans, ne fut définitivement constituée que par un nouvel arrêt du conseil du 31 août 1762. Voici à quelle occasion.

Les finances de l'Etat étaient complétement ruinées. Le contrôleur général, M. de Boulogne, avait épuisé les crédits, les emprunts et les anticipations; M. Duverney était en quête de fonds pour son école militaire et ne savait où les prendre, lorsque se présentèrent, avec un plan de *loterie* à la main, trois aventuriers italiens, dont le plus hardi, Casanova, était devenu fameux pour s'être échappé des plombs de Venise. Le plan reposait sur les combinaisons que peuvent former entre eux tous les nombres, depuis 1 jusqu'à 90. D'une roue contenant ces 90 nombres il devait en être tiré 5, qui seraient les gagnants. Le public était appelé à parier soit pour un seul nombre, soit pour plusieurs à sortir au hasard ou dans un ordre déterminé, ce qui constituait, dans le jargon de cette sorte de jeu, des extraits, des ambes, des ternes, des quaternes et des quines, combinaisons infernales qui dissimulaient habilement, surtout pour les deux derniers termes, l'exiguïté des chances et mettaient en relief au contraire la brillante perspective des résultats. Le plan des Italiens fut adopté, l'arrêt du conseil rendu, et une fort belle instruction à l'appui, signée de M. de Sartines, convia le public à se ruiner au profit des escrocs et des agioteurs impudents. Le premier tirage donna une recette brute de 2 millions et un bénéfice net de 600,000 francs.

Dire quels ravages exerça cette sorte de peste italienne, ce serait ajouter une chronique scandaleuse aux autres scandales de l'époque. Le public ignorant et crédule se rua sur la *loterie* comme sur une source de richesses certaines. La cupidité fut allumée jusqu'au délire. Revenu du riche, épargne du pauvre, tout y passa. Sous le couvert royal, la corruption s'infiltra dans toutes les veines de la nation. Des crieurs publics racolaient les chalands dans un langage absurde et ampoulé, et les chassaient vers les aventureux bureaux de la *loterie*, toujours ouverts, qui étalaient tout un appareil de billets préparés, de roues de fortune, d'inscriptions pompeuses, de rubans entrelacés, prétendue livrée de l'espérance et du bonheur. Ce ne fut pas tout : la mise, qui était au minimum de trois livres, n'était pas accessible à toutes les bourses; il se créa des sortes de sociétés en participation qui la divisèrent jusqu'à 1 denier. L'indigent même put jouer à la *loterie*. La veille du tirage, on ne vivait plus. Toutes les pensées étaient concentrées sur la roue d'où devaient tomber les ternes et les quaternes. Les désespoirs se traduisaient le lendemain par des suicides. Que de vols domestiques, que de ruines, et même que de crimes n'eurent d'autre cause secrète que la *loterie !* Les escrocs ne manquèrent pas, comme de raison, d'exploiter la superstition populaire. On vendait des combinaisons infaillibles. Pour sonder la profondeur de la sottise humaine, il suffirait d'exposer au grand jour les mystères de la *loterie*.

Et cependant il aurait suffi d'un peu de bon sens pour s'apercevoir que la *loterie* royale jouait à coup sûr et ne pouvait promettre à ses clients que des richesses imaginaires. Elle était combinée de telle sorte qu'on pouvait y jouer de sept manières différentes, avec plus ou moins de chances de bénéfices. Nous allons en donner une idée succincte. Dans la première combinaison, qui s'appelait l'extrait simple, la *loterie* payait soixante-quinze fois la mise pour une chance sur quatre-vingt-dix, de telle sorte qu'elle s'attribuait un bénéfice de 16 2/3 pour 100; sur la seconde combinaison (extrait déterminé), elle avait 23 pour 100; sur la troisième (ambe simple), 32 1/2 pour 100; sur la quatrième (ambe déterminé), 36 1/2 pour 100; sur la cinquième (terne), 53 1/5 pour 100; sur la sixième (quaterne), 85 1/3 pour 100, et enfin sur la septième (le quine), la *loterie* prenait 98 pour 100.

Or, comme le calcul abstrait des probabilités demande des études et des réflexions au-dessus de la portée du plus grand nombre, et que d'autre part les quaternes et les quines portaient plus vivement à l'imagination que les simples extraits, il arriva, conformément aux prévisions des escrocs italiens, que les chances ordinaires furent délaissées pour les chances presque impossibles, et qu'une foule d'imbéciles poursuivirent leur vie entière et nourrirent (c'était le mot consacré) un quine imaginaire, qui ne paraissait jamais, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il n'offrait qu'une seule chance sur 43,949,268. Et fût-il sorti que la *loterie* en eût été quitte à bon marché, puisqu'elle ne payait que 15,000 francs ce qui lui en avait rapporté 100,000.

En dépit des malédictions des philosophes et des moralistes, l'institution corruptrice était si bien passée dans les mœurs qu'il devenait presque impossible de l'abolir. Parmi les publicistes qui ont écrit contre la *loterie* les pages les plus éloquentes, nous signalerons Dupont de Nemours, président de son bailliage, dont les cahiers contiennent une sévère critique de la *loterie*, et l'évêque d'Autun, Mgr de Talleyrand-Périgord. L'écrit qu'il publia à ce sujet en 1789 produisit une grande sensation; mais on ne croyait pas alors à la possibilité de priver le trésor public d'un revenu qui pouvait ressembler à un impôt volontaire. Déduction faite de ses frais énormes, des bureaux de recette et de courtage, la *loterie* produisait net environ 9 millions par an.

En 1793, Chaumette, procureur général de la commune de Paris, proposa à la Convention et fit voter l'abolition de la *loterie*; mais elle fut rétablie sur de nouvelles bases le 30 septembre 1799.

Les gouvernements de l'Empire et de la Restauration conservèrent précieusement la source de revenus la plus immorale et la plus corruptrice qu'on ait jamais imaginée. La moyenne des recettes brutes de la *loterie* de l'Etat, dans cette période, s'éleva annuellement, d'après un calcul exact, à la somme de 53,884,000 fr., prélevée en majeure partie sur les sueurs du pauvre. Les bénéfices nets étaient de 14 à 15 millions. En 1827, sous le ministère de Martignac, les Chambres furent saisies pour la première fois d'une proposition de suppression de la *loterie* royale, et pendant neuf années de suite la même proposition se reproduisit sans succès. Enfin, après des débats instructifs, survint la loi du 21 mai 1836, qui interdit toutes les *loteries* à la fois, en laissant toutefois au gouvernement la faculté d'autoriser les *loteries* destinées à des œuvres d'art et de bienfaisance. Des pénalités sévères furent édictées contre les promoteurs et agents de *loteries* clandestines : de deux à six mois d'emprisonnement, une amende de 100 fr. à 1,000 fr., et la confiscation des lots et objets meubles ou immeubles. Il n'a fallu rien moins que cela pour détruire une foule de petites entreprises immorales qui s'étaient substituées à la *loterie* royale. Nos mœurs y ont gagné; mais il est triste d'avoir à ajouter que les jeux de bourse n'y ont pas perdu.

Telle est la législation qui nous régit encore, et pour en dire franchement notre avis, nous n'approuvons pas la latitude laissée aux agents du gouvernement. Toute *loterie*, quel qu'en soit le but, nous paraît funeste et pernicieuse. Jamais le bon usage d'un bien mal acquis n'en a purifié la source. La réprobation publique qui poursuivit la fameuse *loterie* du lingot d'or devrait s'attacher à toutes les œuvres de même nature.

On sait que l'indignation publique qui se manifesta à cette occasion ne suffit pas pour décourager le gouvernement, et l'on se rappelle avec une sorte d'effroi le flot des *loteries* de bienfaisance, ou soi-disant telles, qui furent autorisées par le régime impérial. Le scandale prit de telles proportions que la Chambre, peu suspecte de sévérité à l'égard du pouvoir, en fut elle-même émue, et demanda au gouvernement la promesse de refuser désormais toute autorisation de *loterie*. Cette promesse fut en partie violée, en partie éludée, car quelques *loteries* nouvelles, peu nombreuses il est vrai, furent autorisées, et, d'autre part, les villes purent faire des emprunts avec lots, genre de *loterie* plus immoral encore que les *loteries* de bienfaisance. Enfin, la *loterie* semble définitivement sortie de nos mœurs; et sauf quelques *loteries* peu susceptibles de causer de dangereux entraînements, car elles promettent des messes pour les petits lots et le salut éternel pour remplacer le lingot d'or, sauf ces innocentes *loteries*, disons-nous, nous ne croyons pas qu'il s'en soit annoncé d'autres depuis longtemps. Nous ne citerons que pour mémoire l'idée si originale d'un prédicateur presque célèbre, qui, voulant faire une *loterie* pour le bon motif et ne possédant pas de lot, imagina de se mettre lui-même en *loterie*. On se demande avec perplexité ce que le gagnant ou la gagnante aurait bien pu faire d'un pareil lot, dans un pays qui n'admet pas l'esclavage, quand d'ailleurs le lot lui-même n'était disponible sous aucun rapport, à cause de ses vœux, parmi lesquels figurait avec d'autres celui d'obéissance. Cette *loterie* ingénieuse n'obtint pas l'autorisation légale.

La *loterie* est donc morte en France. D'autres pays sont à cet égard moins favorisés que nous. L'Italie possède encore une *loterie* nationale qui rend 100 millions par an. Dans ce pays classique de la *loterie*, c'est une malédiction populaire que de souhaiter un terne à ses ennemis. L'expérience y a démontré que les lots gagnés deviennent pour le joueur une amorce irrésistible, et qu'en l'entraînant à une perte inévitable les dangereuses faveurs de la *loterie* sont en définitive plus cruelles pour lui que le plus cruel fléau.

L'Europe n'est pas seule affligée de ce cruel fléau; les Chinois, qui sont d'intrépides joueurs, ne pouvaient manquer d'inventer ou d'adopter la *loterie*. Ils ont deux manières de la pratiquer. La première, qu'ils appellent *pak-kop-pin* ou billet du pigeon blanc, consiste en un carré sur lequel sont tracés 80 caractères mystérieux, et les joueurs placent leur argent sur l'un de ces caractères. Les bureaux, fort nombreux, prélèvent une prime de 7 pour 100 sur les lots gagnés. L'autre genre de *loterie* s'appelle le *way-sing* ; il ressemble à nos paris de courses, avec cette différence que les candidats aux grades littéraires y remplacent les chevaux engagés. L'administration prélève 10 pour 100 sur les gains faits par les joueurs.

En tout pays, la manière de tirer une *loterie* est fort importante, au point de vue de la loyauté de l'opération, et même de l'égalité des chances. Après bien des tâtonnements à cet égard, on s'est arrêté chez nous à un procédé qui ne paraît rien laisser à désirer. Le voici : s'il y a, par exemple, 200,000 billets délivrés, on dispose sur un même axe six boîtes cylindriques en métal, présentant sur leur contour des petites portes qu'on puisse à volonté fermer ou ouvrir pour y passer la main. L'axe portant les six boîtes est disposé horizontalement sur un support élevé, et derrière cet axe, faisant face au public, se tiennent six enfants, chacun en face des boîtes. Chacune des cinq boîtes placées à la droite du public contient dix feuilles roulées portant intérieurement les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. La première boîte, à gauche du public, contient seulement deux feuilles roulées portant les numéros 0 et 1. On fait tourner tout le système autour de son axe, et, après un certain nombre de tours, on ouvre toutes les portes, et chacun des enfants extrait de la boîte placée devant lui un des numéros qu'elle contient. La suite des numéros tirés donne le chiffre du numéro gagnant. Le système offrait deux inconvénients : d'une part, si la boîte à gauche avait contenu le chiffre 2, il aurait pu sortir des numéros supérieurs à 200,000, comme 280,772, 223,743, etc., qui n'appartiennent pas à la *loterie;* et d'autre part, ce chiffre 2 n'existant pas, le numéro 200,000, qui appartient à la *loterie*, ne peut pas sortir; on obvie à ce double inconvénient par cette simple convention que le nombre 200,000 sera représenté par 000,000, qui peut sortir en effet, et qui ne représente aucun numéro. On fait autant de tirages qu'il y a de lots à gagner.

Comme bien l'on pense, les anecdotes ne manquent pas à propos de la *loterie;* nous nous contenterons d'en rappeler quelques-unes. Jacques Arago se plaisait à raconter celle-ci : un joueur avait pris un quine à la *loterie*, puis il était parti pour un long voyage. Plusieurs années après il revint, et par miracle retrouva son billet; il n'en fallut pas plus pour le persuader que c'était là un hasard providentiel qui lui indiquait qu'il avait gagné quelque somme considérable. Il se rendit aussitôt au bureau où il avait pris son billet, et demanda communication des registres; on lui répondit qu'il était impossible de le satisfaire. Notre homme, persuadé que l'administration veut éviter de lui payer les millions qu'il a gagnés, fait un procès et revient tout triomphant muni d'un jugement qui lui donne gain de cause. « Me montrerez-vous vos registres? — Non, monsieur, nous irons en appel. » Convaincu plus que jamais de sa bonne fortune, le voyageur s'entête; il va en appel, puis en cassation, paye avocat et avoué, et arrive vainqueur. « Je pense que cette fois vous n'aurez plus rien à objecter. » En effet, on trouve la date du tirage. Et... pas un des numéros n'était sorti. L'histoire oublie de dire si notre joueur fut corrigé.

Un homme qui avait la fureur de la *loterie* était enfoncé dans ses calculs, quand un fiacre le renverse sur le pavé et lui fracture une jambe. Il crie aussitôt : « Arrêtez, arrêtez ce fiacre, je veux mettre son numéro à la loterie. »

C'est sans doute le même qui, assistant un jour à un sermon, entendit un prédicateur fulminer contre la fureur de la *loterie* : « Vous vous imaginez follement, disait le prédicateur, que le Pactole roulera chez vous parce que vous aurez mis sur le numéro tel ou tel. » A peine rentré à la sacristie, il vit venir à lui un brave homme qui lui dit : « Monsieur, vous venez de citer tout à l'heure, dans votre magnifique sermon, quelques numéros qui m'ont échappé, seriez-vous assez bon pour me les rappeler? — Mais, monsieur, cela n'a aucune importance, ce sont les premiers numéros qui m'ont passé par l'esprit. — Je vous demande pardon, Monsieur l'abbé, ces numéros ont pour moi une importance capitale. — Eh! qu'en voulez-vous donc faire? — Je veux mettre à la *loterie* sur ces numéros, qui ne peuvent manquer de sortir. »

Un monsieur qui possédait, outre une fortune honnête, une petite servante accorte, dont il avait plus d'une fois refusé la main, se vit sollicité un matin par ladite servante de lui prêter un écu pour prendre à une *loterie* le numéro 2,222 qu'elle avait rêvé. Il ne crut pas pouvoir refuser. Quelques jours après passant par le bureau de cette *loterie*, il apprit, avec surprise, que le numéro 2,222 avait gagné cinquante mille francs. Il revint ému à la maison, et comme il vit que sa servante, fort tranquille, ne lui parlait de rien, il jugea qu'elle ignorait sa bonne fortune, se garda de la lui apprendre et se hâta de l'épouser. « Et ton billet? demanda-t-il avec empressement en sortant de la mairie. — Mon billet! quel billet? — Ton billet de *loterie*? — Bah! j'ai changé d'avis et me suis acheté un bonnet avec vos trois francs. »

LOTH s. m. (lott). Métrol. Subdivision de l'unité de poids usitée dans diverses parties de l'Allemagne.

LOTH, fils d'Aran et neveu d'Abraham, né en Chaldée, vivait 900 ans environ avant J.-C. Il suivit dans la terre de Chanaan, puis en Egypte, son oncle Abraham, qu'il quitta à son retour en Judée, et se fixa alors avec ses nombreux troupeaux sur les bords du Jourdain, dans la ville de Sodome. Cette ville ayant été attaquée par le roi des Elamites, Loth fut emmené en captivité avec un grand nombre d'habitants ; mais Abraham fondit sur les Elamites et délivra son neveu ainsi que les autres captifs. Par la suite, Dieu, d'après le récit de la Bible, ayant résolu de détruire Sodome et quatre autres villes, dont les habitants étaient livrés à une effroyable corruption, envoya deux anges à Sodome pour engager Loth à sortir de la ville; à la vue des anges, qui avaient la forme de beaux jeunes gens, les Sodomites, poussés par leurs honteuses passions, voulurent exiger que Loth, chez qui ils venaient d'entrer, les livrât à leur lubricité. Loth refusa et offrit sans hésiter de livrer en compensation ses deux filles à la brutalité de la foule; mais son offre ayant été repoussée et lui-même ayant été insulté, les messagers célestes frappèrent les Sodomites d'aveuglement, puis emmenèrent Loth et sa famille, en leur défendant de regarder derrière eux. Ils se réfugièrent à Segor. Alors une pluie de soufre et de feu fondit sur les villes criminelles et les anéantit. Malheureusement la femme de Loth, cédant à une curiosité fatale, se retourna et fut changée aussitôt en une statue de sel.

Loth quitta Segor pour se réfugier sur une montagne dans une caverne avec ses deux filles. Celles-ci enivrèrent alors leur père, eurent l'une après l'autre un commerce incestueux avec lui, et chacune en eut un fils; ce furent Moab et Ammon, chefs des Moabites et des Ammonites.

— Iconogr. La Bible, le livre des livres, le livre sacré par excellence, abonde en anecdotes scandaleuses que les peintres de sujets religieux ont retracées à l'envi et le plus souvent avec l'approbation de notre sainte mère l'Eglise. L'histoire de Loth et de ses filles, une des plus immorales du recueil, a inspiré un grand nombre d'artistes. Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, et plus tard Raphaël, dans les *loges* du Vatican, ont représenté le patriarche fuyant, avec ses filles, Sodome dévorée par le feu du ciel. Le même sujet a été peint par le Bassan (musée de Dresde), Cittadini (même galerie), Paul Véronèse (au Louvre), le Guide (à la National Gallery), Rubens (au Louvre), etc. Mais un sujet plus fréquemment traité par les peintres est celui de Loth enivré par ses filles et se livrant à leurs embrassements. Un tableau du musée de Berlin, qui a été attribué à Raphaël, mais que des connaisseurs émérites ont reconnu être l'œuvre du Flamand Frans Floris, représente cet épisode d'une façon très-voluptueuse : les deux filles demi-nues sont groupées avec Loth au pied d'un arbre; l'une d'elles, assise sur les genoux de son père qui la tient enlacée, présente une coupe à sa sœur qui la remplit. Cette composition, d'un dessin très-élégant, est peinte avec dureté. Elle a été gravée par Preisler et au trait par Réveil et par Landon. Le même sujet a été retracé, plus ou moins crûment, par Francesco Furini (musée de Madrid), L. Giordano (musées de Madrid et de Dresde), le Guerchin (musées du Louvre et de Dresde), Pietro Liberi (gravé par P. Monaco), R. Manetti (gravé par Bern. Capitelli), Migliori (musée de Dresde), Andrea Vaccaro (musée de Madrid), J. Messys (au Belvédère à Vienne), Gérard Honthorst (galerie Doria à Rome), Rubens (gravé par Coelemans), Bart. Spranger (gravé par Jean Muller), Rembrandt (gravé par J.-G. van Vliet, 1631), Arnold de Gueldres (gravé par R. Dunkarton), A. van der Weru (musée de Dresde), Simon Voffet (gravé par Michel Dorigny en 1639), B. Rode (gravé par J.-F. Kauke), F. de Troy (gravé par Lempereur), etc. Des estampes sur le même sujet ont été gravées par Lucas de Leyde (1530), Alaert-Claas, H.-Seb. Beham, J. Binck, Georg Pencz, A. Haelwegh, C. Bos (1550), Is. Beckett, Dietrich (1731), R. Morghen (d'après le Guerchin), J.-G. von Muller (d'après G. Honthorst), Beauvarlet (d'après L. Giordano), etc. L'*Histoire de Loth* a été gravée en quatre pièces sur cuivre par Aldgrever (1555).

Loth et ses filles, tableau de Corot. V. COROT.

— **Allus. hist. La femme de Loth changée en statue de sel.** La désobéissance de la femme de Loth et le châtiment qui en fût la suite sont devenus un texte de plaisanteries inépuisables. Un traitant enrichi dans la gabelle étant embarrassé dans le choix de ses armoiries, un plaisant lui dit : « Faites-y figurer la *femme de Loth.* »

« Le silence durait depuis quelques instants dans le salon de Mme d'Epenoy. La maîtresse du logis jouait du piano sur sa tabatière, et regardait à la dérobée la demoiselle ultra-majeure qui, les yeux baissés, se tenait sur son fauteuil, roide et immobile comme la *femme de Loth* après sa métamorphose. »

CHARLES DE BERNARD.

LOTH (Louis-Bertrand), théologien français, né à la fin du XVIe siècle, mort en 1652. Il appartenait à l'ordre des dominicains, et portait, en 1664, le titre de provincial de la basse Allemagne. A son retour d'un voyage à Rome, où il était allé débattre les intérêts de la congrégation, il fut nommé professeur de théologie à Douai et régent du collége Saint-Thomas de cette ville. A sa mort, il était prieur du couvent des dominicains de Saint-Omer. On possède de lui, entre autres ouvrages : *Directorium conscientiæ F. Joannis de la Cruz* (Douai, 1632, in-8o) ; *Opuscula tripartita* (Douai, 1633, in-12) ; *Summulæ F. Joannis a S. Thoma* (Douai, 1635, in-12) ; *Resolutiones theologicæ* (Douai, 1653, in-fol.).

LOTH (Johann-Carl), dit **Carlo Lotti**, peintre italien de l'école vénitienne, né à Munich en 1632, mort à Venise en 1698. Il fit ses premières études dans l'atelier de Pietro Liberi et, après un court séjour dans cet atelier, il partit pour Rome, où il se mit à copier Michel-Ange. Son enthousiasme pour ce maître lui fit produire trop hâtivement des œuvres mal conçues, où des qualités excellentes se perdaient au milieu de répréhensibles exagérations. Lotti semblait prendre plaisir à outrer les musculatures déjà excessives de son modèle. Le jeune peintre, heureusement, reprit vite possession de son individualité, et suivit avec plus d'intelligence et moins de servilisme les traces de l'immortel génie dont il cherchait à s'approprier la grandeur. La *Mort d'Abel*, qui fait partie maintenant de la galerie de Florence, fut son premier pas dans cette voie nouvelle. Cette composition, largement entendue, pleine d'allure et de *maëstria*, fit grande sensation; son style, qui rappelait la chapelle Sixtine à certains points de vue, fit croire un instant à des admirateurs exaltés que l'art comptait un Michel-Ange de plus; la vogue de Carlo Lotti ne connut plus de bornes. L'empereur Léopold Ier lui fit un pont d'or pour l'attirer à sa cour. L'heureux peintre passa plusieurs années à Vienne, où il eut une existence quasi royale. Citons de cette époque : *Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis*, et *Jacob bénissant les enfants de Joseph*, qui sont restés au musée de cette ville. Ces deux tableaux sont bien supérieurs aux décorations nombreuses que l'artiste a laissées dans les châteaux et les palais de l'Allemagne, dont il visita les principales cours. Au retour de ce voyage, il revint jouir à Venise de l'énorme fortune qu'il devait à ses pinceaux. C'est alors qu'il exécuta le *Martyre de saint Eugène*, pour l'église Santa-Maria-Loberrigo. La *Nativité*, de l'église Saint-Sylvestre, est probablement aussi du même temps; Sainte-Justine de Padoue possède le *Martyre de saint Gérard Sagredo*, ouvrage plus remarquable que le *Martyre de saint Eugène*, dont il paraît être une variante mieux inspirée. Le *Tobie endormi*, de la cathédrale de Vienne, bien que rappelant le *Sommeil d'Adam* de la chapelle Sixtine, est une superbe figure, calme et grande, et d'une rare puissance d'exécution. L'*Ivresse de Loth*, de la galerie Trivulzi à Milan, est inférieure au morceau précédent : la peinture en est indécise et d'un ton bizarre. La pinacothèque de Munich est pleine des œuvres de Lotti; nous signalerons, parmi les meilleures, la *Bénédiction de Jacob*, l'*Archange Gabriel* et *Sara et Agar*.

Tel est à peu près l'œuvre de Carlo Lotti, dont la notoriété a décru à mesure que grandissait l'instinct critique que le dix-neuvième siècle a si puissamment développé. Néanmoins, il faut constater que son importance, quelque diminuée qu'elle soit, est tout à fait incontestable. Lotti ne fut pas sans influence sur ses contemporains; il ralentit la décadence de l'art, en revenant aux enseignements des maîtres de la Renaissance qu'on avait oubliés.

Dans son œuvre gravé, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, toutes les planches ne sont pas irréprochables; mais celles qu'il exécuta lui-même, ou qui furent travaillées sous ses yeux, ont de grandes qualités.

Lothair, roman de M. Benjamin Disraeli (Londres, 1870, 3 vol. in-8o). L'éminent homme d'Etat anglais, en revenant à la littérature après vingt ans, chercha quelle thèse originale, vibrante, il pourrait développer, et trouva digne de son étude le roman religieux. Un de ses compatriotes, le marquis de Bute, surmené par des intrigues cléricales, venait d'abjurer l'anglicanisme pour le catholicisme; il vit dans l'exposition de ces intrigues un sujet intéressant; mais pour conserver quelque sympathie à son héros, il ne l'a pas conduit jusqu'à l'apostasie : il s'est contenté de le mener au bord. Le roman de M. Disraeli est tout contemporain, et c'est l'avant-dernière lutte de l'Italie contre Rome, c'est-à-dire la bataille de Mentana, qui forme le nœud de l'action.

Son héros, Lothair, héritier à dix-neuf ans d'un des plus beaux noms et d'une des plus grandes fortunes de l'Angleterre, se trouve, en quittant l'université, jeté au milieu du monde, qui est demeuré pour lui lettre close jusqu'à ce jour; aussi tout le passionne à la fois : la religion, la politique et la science. Mais il n'en est pas moins sujet aux faiblesses humaines. Au contraire, il a une déplorable facilité à tomber amoureux, et il ne se trouve pas depuis plus de huit jours dans la famille d'un de ses amis d'Oxford, qu'il demande à la maîtresse de la maison la main d'une de ses filles, Corisande, une belle anglicane. Puis, poursuivant sa course à travers le monde, il s'éprend aussi follement d'une non moins adorable catholique, Claire Arundel, qui rencontre aussitôt d'habiles auxiliaires dans les membres du haut clergé romain, avides de conquérir à l'Eglise une aussi riche proie. Si Lothair échappe d'abord à leurs intrigues, il le doit à un troisième amour, aussi subit que les deux autres et qui du théologien timide et naïf fait presque un homme intelligent, presque un héros. La femme qui opère cette transformation « est, dit M. Ed. Scherer, une certaine Théodora, mariée à un colonel américain et qui ne respire que l'affranchissement de l'Italie. Elle est si belle que son profil a figuré pour celui de la Liberté sur les monnaies de la république française en 1849. Elle a une voix si puissante que, chantée par elle, la *Marseillaise* a enflammé des populations. Elle est fort avant dans le garibaldisme et dans les sociétés secrètes. La politique, ou, pour mieux dire, le patriotisme tient trop de place en son âme pour en laisser à des passions plus tendres, ce qui fait qu'elle ne répond guère aux hommages de Lothair. Il est vrai que Lothair lui-même ne cherche pas à se rendre compte du sentiment qui l'attache à la belle Italienne, et que le mari de Théodora, de son côté, n'en éprouve ni étonnement ni inquiétude. Lothair ne dément pas plus ici qu'ailleurs son rôle d'ingénu. Il ne voit pas que Théodora serait bien aise de gagner un homme aussi riche que lui à la cause des peuples, absolument comme Claire Arundel s'est efforcée de l'enrôler au service de l'Eglise. »

Cédant à l'influence toute-puissante de Théodora, Lothair s'engage dans le corps de volontaires qui, après l'évacuation de Rome par les Français en 1867, chercha à s'emparer de cette ville. Les patriotes sont vainqueurs dans un premier engagement; mais Théodora, qui sous des habits d'homme combattait dans leurs rangs, est mortellement blessée. Dans une entrevue suprême avec Lothair, elle lui fait jurer que jamais il ne cédera à l'influence des prêtres de Rome. Quelques jours plus tard, Lothair, blessé à Mentana et laissé pour mort sur le champ de bataille, est recueilli dans une ambulance, où il est reconnu par Claire Arundel, qui est devenue sœur de charité à Rome. Ici recommencent les intrigues des prêtres autour du blessé. « Lorsque Lothaire revient à lui, il se trouve entouré de figures connues : miss Arundel veille à son chevet, Mgr Catesby s'applique à le distraire; le cardinal lui-même n'est pas loin. Du reste, une atmosphère de dévotion. Ce ne sont que chants religieux, images de la Vierge, visites à l'église des jésuites. Peu à peu on en vient aux insinuations : on fait allusion à des circonstances merveilleuses. Lothair a été sauvé par une intervention surnaturelle; le sceau du ciel est désormais sur lui. Le pauvre Lothair ne comprend pas trop d'abord ce qu'on lui veut, et il est déjà tout enveloppé de l'invisible intrigue, lorsqu'un jour il lit dans un journal clérical un fait divers émouvant dont il est le héros. Il y voit avec stupeur qu'il est accouru d'Angleterre à la défense du saint-père et que c'est au service de l'Eglise qu'il est tombé à Mentana. Il allait expirer dans une ambulance, lorsque la sainte Vierge apparut à miss Arundel et l'avertit du danger dans lequel se trouvait un de ses compatriotes. Rien de plus certain que cette apparition de la Vierge, puisqu'on lui a vu une auréole autour de la tête, une rose et un lis à la main. Une commission du saint office a d'ailleurs été nommée pour examiner les faits, et, après avoir entendu plus de vingt témoins, elle a décidé qu'il y avait miracle. » Voilà ce qu'on raconte de lui, et, en effet, il se rappelle que, figurant dans une grande procession, le cierge à la main, sans savoir de quoi il s'agissait, il s'est vu entouré d'une population qui saluait en lui le favori du ciel et qui se pressait sur ses pas pour toucher ses vêtements.

Lothair, indigné du rôle qu'on a voulu lui faire jouer et fortifié par une vision pendant laquelle Théodora lui rappelle sa promesse, réussit à quitter Rome, et, après de nouvelles péripéties, finit par arriver en Angleterre, où il retrouve miss Arundel sur le point de prendre le voile. Il revient alors à Corisande et l'épouse.

Dans cette analyse, nous avons dû, faute d'espace, glisser sur certains personnages, tels que le cardinal Grandison, Mgr Catesby, le P. Coleman et monsignor Berwick, convertisseurs dépêchés à Lothair par la cour de Rome. Toutes ces silhouettes, qui ne font que paraître, sont admirablement vraies; jamais intrigue de sacristie n'a été plus spirituellement mise en scène.

LOTHAIRE Ier, empereur d'Occident, né vers 795, mort en 855. Il était fils aîné de Louis le Débonnaire, qui l'associa à l'empire en 817, lorsqu'il partagea entre ses fils les vastes possessions de Charlemagne. Lothaire fut en même temps reconnu roi d'Austrasie, et trois ans après couronné roi d'Italie (820). Lorsque Louis le Débonnaire voulut, en 829, revenir sur le premier partage afin de pourvoir son plus jeune fils, Charles le Chauve, né depuis, Lothaire excita ses frères à la révolte et se montra toujours le plus ardent à poursuivre la déposition de son père, qui remonta deux fois sur le trône, par suite des divisions de ses fils. A sa mort (840), Lothaire pensa que son titre d'empereur lui donnait sur ses frères une suprématie qu'il voulut les forcer à reconnaître. Ceux-ci se liguèrent et lui livrèrent la sanglante bataille de Fontanet ou de Fontenay, dont le résultat fut le traité de Verdun (843), qui laissa à Lothaire le titre d'empereur, avec l'Italie, la Bourgogne et les provinces de l'est de la France. Se sentant près de sa fin, il abdiqua, partagea son empire entre ses trois fils et se retira dans un couvent des Ardennes, où il termina ses jours.

LOTHAIRE II, roi de Lorraine, fils du précédent, né vers 825, mort en 869. Il avait eu en partage le pays alors appelé Austrasie et nommé depuis lui Lorraine (*Lotharii regnum*). Son règne tout entier fut occupé par les débats que soulevèrent son divorce avec Teutberge, sa première femme, et son mariage avec Walrade. La cour de Rome se prononça contre lui, et les oncles et les frères de Lothaire se servirent de ce divorce, comme prétexte, pour tenter plusieurs fois de le dépouiller de ses Etats. Le roi de Lorraine n'échappa à ce danger qu'en semant constamment la division entre ses ennemis. A sa mort, ses domaines furent partagés entre ses oncles, à l'exclusion de son frère, l'empereur Louis.

LOTHAIRE III, empereur d'Allemagne, né en 1075, mort en 1137. Elu en 1125, il lutta longtemps contre ses compétiteurs Frédéric de Souabe et Conrad de Franconie, dont il triompha, et, pour anéantir définitivement leurs prétentions, nomma à la régence de l'empire, régence qu'il devait exercer pendant l'absence de l'empereur, alors occupé de rendre à Innocent II le trône papal usurpé par Anaclet, Henri le Superbe, son gendre, petit-fils de Welf Ier. Après avoir replacé sur la tête d'Innocent la tiare de saint Pierre, Lothaire vainquit Roger II, roi de Sicile, qui s'était emparé de l'Italie méridionale; puis, le but de son expédition atteint, il reprit le chemin de l'Allemagne, et c'est pendant son retour qu'il fut emporté par une grave maladie.

LOTHAIRE, roi de France, fils de Louis d'Outre-mer, né en 941, associé au trône en 952, mort en 986. Sacré après la mort de son père en 954, il fut pendant tout son règne en lutte avec les seigneurs et eut à combattre sans relâche les sourdes prétentions de Hugues Capet. Pour barrer le chemin du trône à ce prétendant, dont l'obstination l'effrayait et dont il pressentait la force, il s'associa au trône, sur la fin de sa vie, son fils Louis (Louis V le Fainéant). Il mourut à Reims, empoisonné, dit-on, par sa femme.

LOTHAIRE, roi d'Italie, né au commencement du xe siècle, mort en 950. Il était fils de Hugues de Provence, qui l'associa à la royauté en 931. Lorsque Hugues eut été renversé du trône par Béranger, marquis d'Ivrée, Lothaire fut proclamé roi d'Italie, sous la tutelle de Béranger, qui empoisonna le jeune prince dans l'espoir de le remplacer sur le trône.

LOTHARINGIA, nom latin de la LORRAINE.

LOTHIAN, ancienne contrée de l'Ecosse, située sur la rive méridionale du Forth, et formant actuellement les comtés d'Haddington ou East-Lothian, de Linlithgow ou West-Lothian, et d'Edimbourg ou Middle-Lothian. Le titre de marquis de Lothian appartient aujourd'hui à la famille de Kerr.

LOTHIAN (EAST-), comté d'Ecosse. V. HADDINGTON.

LOTHIAN (WEST-), comté d'Ecosse. V. LINLITHGOW.

LOTHIAN (MID-), comté d'Ecosse. V. EDIMBOURG (comté d').

LOTHIAN (William KERR, comte DE), homme politique écossais, mort en 1675. Républicain par conviction et sans aucune ambition personnelle, il devint un des principaux chefs des covenantaires. Il se signala à la prise de Newcastle en 1640, alla offrir au Parlement de combattre avec les patriotes écossais le mouvement des papistes en Irlande, fit quelque temps la guerre dans ce pays, remplit une mission à Paris, et, de retour en Ecosse, il poursuivit à la tête d'un corps de cavalerie les partisans de Montrose. Le Parlement le chargea, en 1646, de faire des propositions d'arrangement à Charles Ier. Ce prince ayant refusé d'entrer en pourparlers, Lothian pensa que le meilleur moyen de terminer la guerre civile était de livrer au Parlement le roi, qui était alors entre les mains de l'armée écossaise. Ce parti fut adopté, et Lothian succéda au comte de Lanark comme secrétaire d'Etat. Lorsque la vie du roi fut menacée, il se rendit à Londres (1648) et demanda sans l'obtenir d'être chargé de la garde du prince dont il avait désiré la chute, mais dont il ne voulait pas la mort. Pendant le reste de son existence, il resta fidèle à ses convictions républicaines.

LOTHIER (DUCHÉ DE). V. LORRAINE et BRABANT.

LOTI, IE (lo-ti) part. passé du v. Lotir. Partagé, mis en lot : *Une succession* LOTIE *entre les héritiers.*

— Fig. Partagé, favorisé : *Enfin voilà mes enfants bien* LOTIS, *bien établis et tous en voie de prospérer.*

LOTICH (Pierre), en latin **Lotichius**, poëte latin moderne, né près de Hanau en 1528, mort en 1560. Lié avec Melanchthon, qu'il accompagna à Magdebourg en 1546, il combattit pour la Réforme sous les drapeaux de l'électeur de Saxe, passa ensuite en Italie et fut victime d'un terrible accident à Bologne. Il but une boisson empoisonnée et contracta une maladie de langueur qui l'emporta après trois années de souffrances. Pendant ses dernières années, il avait occupé la chaire de médecine à l'université d'Heidelberg. On l'appelait le **Prince des poëtes latins modernes**, et ses élégies étaient comparées à celles d'Ovide. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées plusieurs fois, notamment à Amsterdam (1754, 2 vol. in-12).

LOTICH (Jean-Pierre), poëte latin moderne, historiographe allemand, petit-neveu du précédent, né à Kauheim en 1598, mort en 1669. Médecin, professeur, poëte, historiographe de l'empereur d'Allemagne, il a laissé divers ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : *Poemata* (1640), inférieurs à ceux de son grand-oncle; *Gynæcologia* (Rintein, 1630, in-8°); *De casei nequitia* (Francfort, 1643, in-8°); *In Petronii Satyricon commentarii* (Francfort, 1629, in-4°); *Rerum germanicarum historia* (1644, 4 vol. in-fol.), avec plans de villes et de batailles gravés par Shérian.

LOTIER s. m. (lo-tié — du lat. *lotus*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, type de la tribu des lotées, comprenant plus de cinquante espèces qui habitent pour la plupart les régions tempérées de l'ancien continent : *Le* LOTIER *comestible donne des légumes tendres, d'une saveur douce.* (P. Duchartre.) *Les feuilles et les fleurs du* LOTIER *sont d'usage en médecine.* (V. de Bomare.) ‖ Syn. de LOTUS ou de LOTOS. ‖ *Lotier odorant*, Nom vulgaire du mélilot bleu. ‖ *Lotier de Mauritanie*, Nom vulgaire de l'ononide mauritanique. ‖ *Lotier d'Egypte*, Nom vulgaire d'une espèce de nymphéa. ‖ *Lotier des lotophages*, Nom vulgaire d'une espèce de jujubier. ‖ *Lotier blanc, Lotier à feuilles de frêne*, Noms vulgaires de l'azédarach. ‖ *Lotier à quatre feuilles*, Nom vulgaire de l'anthyllis à quatre feuilles. ‖ *Faux lotier*, Nom vulgaire du plaqueminier. ‖ *Lotier aquatique* ou *Faux lotier*, Noms vulgaires de la glinole lotoïde.

— **Encycl.** Les *lotiers* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles ternées et accompagnées de stipules; à fleurs jaunes ou blanches, papilionacées, groupées en ombelles axillaires; le fruit est une gousse cylindrique ou aplatie. Ce genre comprend plus de cinquante espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'ancien continent. On les trouve dans les prés, les champs et les bois. Les unes servent de pâture aux bestiaux; les autres sont recherchées pour l'alimentation de l'homme ou pour l'ornement des jardins.

Le *lotier* corniculé est le plus répandu. C'est une plante vivace, à racine longue, dure et noirâtre; à tiges couchées et rameuses, et à fleurs d'un beau jaune, devenant vertes par la dessiccation. Ce *lotier* est répandu partout, dans les prés et les pâturages humides ou secs, dans les bois, les champs cultivés, les friches; sur les collines, le long des chemins, etc.; on le trouve au nord comme au midi. De cette diversité de stations et d'habitations, il résulte un grand nombre de variétés dans les diverses parties de cette légumineuse, qui se modifient suivant les localités. D'un autre côté, cette plante fournit un excellent pâturage aux moutons, aux vaches, aux chevaux; comme d'ailleurs elle est très-productive et très-rustique, croissant dans tous les sols, ne redoutant ni la sécheresse ni l'humidité, il y aurait avantage à la cultiver comme plante fourragère. C'est ce qu'on a conseillé et même essayé de faire dans certains pays, notamment en Angleterre; malheureusement sa graine est peu abondante et difficile à recueillir; c'est la seule cause qui empêche l'extension de la culture de cette plante, qu'on pourrait du moins propager le long des haies et des buissons, sur la lisière des bois, etc. En médecine, on la regarde comme apéritive, détersive et vulnéraire. Elle est assez élégante pour mériter une petite place dans les jardins paysagers. On a attribué à cette espèce, comme à plusieurs de ses congénères, la propriété d'éloigner les insectes qui attaquent les vêtements; aussi plusieurs personnes en mettent-elles dans leurs garde-robes. Mais cette propriété est au moins fort douteuse.

Le *lotier* comestible est une plante annuelle qui croît dans les lieux incultes, les champs et les prés secs des bords du bassin méditerranéen. Ses gousses, dans leur jeunesse, sont tendres, succulentes, et ont une saveur douce qui rappelle celle des petits pois; on les prépare et on les mange comme ces derniers; dans plusieurs pays, on les vend sur les marchés. Les animaux domestiques, et surtout les cochons, aiment beaucoup cette espèce, qu'on pourrait cultiver comme plante fourragère.

Le *lotier* de Saint-Jacques, originaire des îles du Cap Vert, est un sous-arbrisseau qui peut atteindre la hauteur de 1 mètre; ses feuilles sont glauques, et ses fleurs, jaunes, brunes, noirâtres, mordorées, suivant les variétés, produisent un charmant effet. Cette espèce est recherchée comme plante d'ornement; elle peut croître en pleine terre dans le midi de la France; mais, sous le climat de Paris, elle exige l'orangerie.

Parmi les autres espèces, qui pour la plupart sont classées aujourd'hui dans des genres distincts, on remarque : le *lotier* tétragone, à feuilles fourragères, à gousses alimentaires pour l'homme, et dont les graines torréfiées ont été proposées comme succédané du café; le *lotier* siliqueux, belle plante commune dans les pâturages, mais peu recherchée par les bestiaux; le *lotier* velu, qui passait autrefois pour guérir les hémorroïdes, etc.

LOTIER s. m. (lo-tié — rad. *lot*). Pêche. Pêcheur qui jouit de son lot entier, parce qu'il fournit sa part de filets.

LOTIFORME adj. (lo-ti-for-me — du lat. *lotus*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme du lotus.

LOTION s. f. (lo-si-on — lat. *lotio;* du gr. *louô*, je lave). Action de laver un corps, pour en séparer les matières étrangères qui y adhéraient : *La* LOTION *a pour but de séparer quelques matières étrangères adhérentes à la surface des corps.* (Soubeiran.) ‖ Se dit surtout en pharmacie.

— Méd. Détersion, action de laver des plaies ou quelque partie du corps : *Des* LOTIONS *d'eau fraîche. Des* LOTIONS *d'eau amidonnée. Raspail recommande les* LOTIONS *de la poitrine avec l'esprit-de-vin camphré. Les* LOTIONS *froides tonifient la peau.* (Maquel.) ‖ Liquide employé dans une lotion médicale : LOTION *émolliente.* LOTION *détersive.*

— Relig. mahom. Expiation légale des souillures majeures non substantielles. ‖ *Lotion funéraire*, Action de laver le corps d'un défunt : *La* LOTION FUNÉRAIRE *est d'obligation divine.*

— **Encycl.** Méd. C'est sur la peau et vers les ouvertures des membranes muqueuses qu'on pratique le plus habituellement les *lotions.* L'eau pure, froide, tiède ou chaude, sert à les pratiquer. L'eau chaude est généralement préférable, en ce qu'elle possède à un plus haut degré la faculté de ramollir et de dissoudre les produits de l'exhalation cutanée. Le savon, que l'on y ajoute souvent, accroît encore son action sous ce rapport. Les *lotions* s'accompagnent de frictions plus ou moins énergiques pour nettoyer la peau et en déboucher les pores, et même on peut se servir d'une brosse. Il y a des *lotions* qui sont médicamenteuses; telles sont les *lotions* alcalines, formées avec 100 grammes de borax pour un litre d'eau; les *lotions* antisporiques, formées avec 50 grammes de foie de soufre et un litre d'eau; les *lotions* astringentes, à l'acétate de plomb; les *lotions* créosotées, les *lotions* vinaigrées, etc. Les *lotions* dites émollientes, qui contiennent des mucilages ou des matières grasses, produisent un résultat nuisible, en laissant un enduit visqueux que la chaleur altère bientôt et qui devient irritant. Il convient, dans quelques circonstances, d'employer des *lotions* avec des liquides spiritueux, lorsqu'on veut, par exemple, débarrasser la peau de substances résineuses et, par conséquent, insolubles dans l'eau. Une précaution nécessaire après l'emploi des *lotions*, c'est d'essuyer avec un linge sec les parties qui y ont été soumises; lorsqu'on agit sur des parties saines, une friction plus ou moins active ne peut qu'en compléter l'effet.

LOTIONNÉ, ÉE (lo-si-o-né) part. passé du v. Lotionner : *Partie* LOTIONNÉE. *Plaie* LOTIONNÉE.

LOTIONNER v. a. ou tr. (lo-si-o-né — rad. *lotion*). Méd. Déterger, laver, soumettre à des lotions : LOTIONNER *une plaie, une partie malade.*

LOTIR v. a. ou tr. (lo-tir — rad. *lot*). Diviser en lots, partager entre plusieurs personnes : LOTIR *une succession entre des héritiers.* LOTIR *un fonds entre plusieurs créanciers.* LOTIR *des marchandises entre plusieurs acheteurs.*

— Donner un lot à : LOTIR *quelqu'un de deux bonnes terres et d'une maison.*

— Techn. *Lotir des grains*, Les séparer par différentes grosseurs, pour les moudre à l'aide de meules plus ou moins écartées.

LOTISSAGE s. m. (lo-ti-sa-ge — rad. *lotir*). Techn. Opération qui consiste à trier des minerais pour en soumettre les échantillons à des essais.

— Comm. Action de disposer les fanons en lot, avant de les livrer au commerce.

LOTISSEMENT s. m. (lo-ti-se-man). Comm. Action de lotir, de disposer en lots : *Le* LOTISSEMENT *des marchandises.*

LOTISSEUR s. m. (lo-ti-seur — rad. *lotir*). Cout. anc. Personne chargée de diviser en lots les marchandises : *Les* LOTISSEURS *de cuirs.*

LOTO s. m. (lo-to — rad. *lot*). Jeux. Sorte de jeu, dans lequel les joueurs sont munis chacun d'un carton qui porte un certain nombre de numéros, qu'ils couvrent à mesure que l'on tire d'un sac les numéros correspondants : *Jouer au* LOTO.

> Le *loto*, quoi que l'on en dise,
> Sera fort longtemps en crédit;
> C'est l'excuse de la bêtise
> Et le repos des gens d'esprit.
>
> DE SÉGUR.

‖ Ensemble des objets dont on se sert pour jouer à ce jeu : *Acheter un* LOTO. *Un* LOTO *tout neuf.* ‖ *Loto dauphin*, Sorte de loto plus compliqué que le loto ordinaire.

— **Encycl.** En dépit des mauvais plaisants qui, à l'aide d'un calembour trop poétique, s'efforcent de donner pour étymologie au *loto* la fleur du lotus, symbole du sommeil, le *loto* n'a jamais eu rien à démêler avec cette plante, et dérive tout simplement de la loterie, avec laquelle il a d'ailleurs de complètes affinités. Jeu de hasard par excellence, défiant toute espèce de combinaison, le *loto* n'est, en effet, que le diminutif de l'ancienne *loterie royale* (v. ce mot). Il se joue avec vingt-quatre cartons, portant chacun quinze numéros sur trois rangs; chaque rang présente neuf compartiments horizontaux, quatre colorés, cinq occupés par les numéros. Chaque joueur prend deux, trois, et même quatre cartons. L'un d'eux tire d'un sac les numéros, au nombre de quatre-vingt-dix, et chacun marque au moyen de jetons. Contrairement aux usages de la loterie, la sortie du quine, c'est-à-dire des cinq numéros placés sur le même rang, est obligée pour le gagnant, et l'on tire jusqu'à ce qu'il arrive, au hasard et successivement, les numéros du sac. La poule, formée de toutes les mises des joueurs, constitue le bénéfice du jeu. Ajoutons qu'au *loto*, comme à l'ancienne loterie, l'ambe désigne la sortie de deux chiffres placés sur la même ligne, le terne la sortie de trois chiffres, et le quaterne la sortie de quatre chiffres. Seulement, dans le jeu ordinaire, ni l'ambe, ni le terne, ni même le quaterne ne sont comptés.

Il résulte de cette simplicité du *loto* ordinaire une uniformité qui, il faut l'avouer, arrive aisément à l'ennui complet. Pour parer autant que possible à cet inconvénient, on imagina, au dernier siècle, le *loto dauphin*, qui donne au jeu quelque mouvement. Au *loto dauphin*, on ne se bornait pas à payer le quine; le premier ambe, le premier terne, le premier quaterne obtenu entraînait gain de la part du joueur. Le jeu y gagnait en émotions. C'est, dit-on, Louis XVI en personne qui introduisit ces complications dans le *loto* primitif, afin d'amuser le dauphin, son fils, alors tout enfant; d'où le nom de *loto dauphin*, qui resta au nouveau jeu. Ce jeu eut ses belles soirées, et plus d'une fois les courtisans de Marie-Antoinette, à Trianon comme à Versailles, ne dédaignèrent pas de se disputer, à beaux louis comptants, les ambes, les ternes, les quaternes et les quines. Sous la Restauration, le *loto dauphin*, oublié pendant de longues années, redevint le jeu favori des soirées intimes de M^{me} la duchesse d'Angoulême; entourée d'un petit cercle d'amis fidèles, la fille de Louis XVI se plaisait à retrouver, en s'y amusant, les plus chers souvenirs de son enfance, à se rappeler les rares moments de bonheur qu'elle avait connus. Lorsque, pour la seconde fois, les Bourbons reprirent, en 1830, le chemin de l'exil, le *loto dauphin* fut encore la mélancolique distraction des tristes et longues soirées des proscrits, et peut-être, en cherchant bien au château de Frohsdorff, trouverait-on le jeu de *loto* auquel était restée fidèle, dans ce second exil, M^{me} la duchesse d'Angoulême.

Il existe une troisième combinaison, c'est la *tombola* ou *carton plein*. Le *loto dauphin* activait le jeu en précipitant les coups; la tombola, au contraire, les retarde : pour gagner, dans cette combinaison, il faut avoir rempli les quinze numéros d'un même carton. Le plus souvent, les mises sont doublées ou triplées, et l'on joue avec un seul carton.

Le *loto* a eu ses détracteurs; mais il compte aussi d'illustres partisans. Nous avons nommé Marie-Antoinette, Louis XVI, M^{me} la duchesse d'Angoulême; le comte de Ségur, dans ses *Mémoires*, parle du *loto* à propos du goût prononcé qu'avait pour ce jeu l'impératrice Catherine, la Sémiramis du Nord, comme l'appelait très-spirituellement Voltaire, qui, par ce surnom, disait d'elle tout le bien et le mal. Un jour qu'elle avait quelque ennui, elle parla peu « et nous fit jouer avec elle au *loto*, dit Ségur. Sa Majesté s'aperçut promptement de l'ennui que me causait cet insipide jeu; je m'endormais malgré moi. Elle m'en fit quelques plaisanteries, et, pour me tirer d'embarras, je lui dis ces vers, que j'avais composés à Paris pour M^{me} la maréchale de Luxembourg, femme célèbre par son esprit, et qui montrait une singulière passion pour ce triste amusement :

> Le *loto*, quoi que l'on en dise,
> Sera fort longtemps en crédit;
> C'est l'excuse de la bêtise
> Et le repos des gens d'esprit.
>
> Ce jeu, vraiment philosophique,
> Met tout le monde de niveau.
> L'amour-propre, si despotique,
> Dépose son sceptre au *loto*.
>
> Esprit, bon goût, grâce et saillie
> Seront nuls tant qu'on y joûra.
> Luxembourg, quelle modestie!
> Quoi! vous jouez à ce jeu-là? »

Le *loto* a résisté à toutes les attaques. Encore aujourd'hui, c'est l'honnête récréation des soirées de famille et des jours de pluie à la campagne. Quel jeu remplacerait celui-là pour les enfants et pour les jeunes filles? Chose singulière, bien que jeu de hasard par excellence, le *loto* n'a jamais fait de victimes. C'est de là peut-être que provient sa défaveur auprès de certaines personnes. Défendons donc le *loto verbo et calamo*, de la parole et de la plume. Nous allions oublier de mentionner une plaisanterie innocente qui, dans ce jeu, est de tradition; elle consiste à donner à certains numéros tirés des surnoms comiques, en harmonie, autant que possible, avec la configuration des chiffres : 11, les deux jambes; 22, les deux cocottes; 33, les deux bossus; 51, ville du département de l'Aisne; 69, bout-ci bout-là; 89, les immortels principes, etc.

Paul de Kock ne pouvait manquer de faire figurer le *loto* dans quelques-unes de ses scènes désopilantes. Qui ne se souvient de la fameuse partie où la vieille dame à abat-jour vert ne manque jamais de dire : « Je l'ai, » ou bien : « Je ne l'ai pas, » à chaque numéro tiré? C'est d'une bonne bêtise prise sur le fait. Il y a aussi le joueur chargé du tirage, qui court la poste et met la vieille dame dans un état terrible : « Vous allez trop vite!... Répétez!... C'est indigne! Je suis sûre que j'ai oublié de marquer au moins trois numéros. Je me retire : *il est impossible de jouer sérieusement!* » Jouer sérieusement, tout est là, en effet, au *loto :* l'attention est la première, pour ne pas dire l'unique qualité des joueurs, et la vieille dame à abat-jour vert avait raison. Respectons le *loto*, nous lui devons tous quelques bonnes heures de notre jeunesse. Respectons le *loto*, pour nos enfants!

LOTOÏDE adj. (lo-to-ï-de — du gr. *lotos*, lotus; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au lotus.

LOTOIRE s. m. (lo-toi-re). Moll. Genre non adopté de mollusques, formé aux dépens des tritons.

LOTONONIS s. m. (lo-to-no-niss — du lat. *lotus*, lotier; *ononis*, bugrane). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

LOTOPHAGES, ancien peuple de l'Afrique septentrionale, le long de la Petite-Syrte, ainsi nommé du *lotos*, arbre dont il tirait sa nourriture. On fabriquait avec le fruit du lotos une espèce de vin, qui avait, disait-on, la propriété de faire perdre aux étrangers le souvenir de leur patrie. Une peuplade, que l'on croit descendre des anciens Lotophages, s'est établie, au commencement du XIX^e siècle, dans les montagnes de la régence de Tripoli. Les individus qui la composent creusent leurs demeures dans la terre jusqu'à une profondeur de 20 pieds. De chaque côté de leurs souterrains, ils pratiquent différentes excavations, destinées à servir de greniers. L'entrée de ces étranges habitations est assez haute et d'une pente assez douce pour donner passage à un chameau. Parfois, la famille passe la journée entière renfermée dans sa demeure.

LOTOR s. m. (lo-tor — du lat. *lotor*, laveur). Mamm. Nom scientifique du raton laveur.

LOTOS s. m. (lo-toss). Syn. de LOTUS.

LOTTE s. f. (lo-te. — On a fait venir ce mot du lat. *lutum*, boue, parce que ce poisson vit dans les fonds vaseux; cette étymologie est douteuse). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des gadoïdes, dont une espèce, la lotte de rivière, est très-estimée comme aliment : *Manger de la* LOTTE. *Un plat de foies de* LOTTES. ‖ *Lotte barbotte*, Cobite. ‖ *Grande lotte*, Lingue. ‖ *Lotte vivipare*, Blennie. ‖ *Lotte de Hongrie*, Grand silure commun.

— Prov. *Vends ta cotte pour acheter une lotte*, Se dit pour exprimer l'excellence de ce poisson.

— **Encycl.** Les *lottes* sont des poissons à bouche fort large, avec les mâchoires garnies de plusieurs rangées de dents en cardes, assez semblables à celles des perches, mais un peu plus fortes; le menton est muni d'un long barbillon pendant. La *lotte* commune est un de nos poissons indigènes les plus étranges par son aspect, qui rappelle un peu celui de l'anguille. Son corps allongé, presque cylindrique dans sa partie antérieure, comprimé latéralement en arrière, couvert de très-petites écailles à peine distinctes à la simple vue, est toujours enduit d'une matière visqueuse. Sa couleur, qui varie suivant l'âge et les localités, est en général d'un vert olivâtre clair, avec des taches ou des ondes d'un brun verdâtre foncé. Ces nuances, qui faiblissent avec l'âge, sont plus foncées dans les eaux limoneuses des rivières, plus claires dans les eaux limpides des lacs, surtout au fond. La tête de ce poisson, par sa forme et par la couleur des yeux, a une physionomie étrange, qu'on peut comparer à celle du chat ou de la loutre.

La *lotte* est répandue dans presque tous les cours d'eau de la France et des pays voisins. Elle abonde surtout dans le Léman et les lacs de la Savoie. Ce poisson est très-vorace; il se nourrit surtout de vers, d'insectes, de mollusques, de frai, etc.; mais sa large bouche lui permet d'engloutir aussi des animaux de plus grande taille. Il se tient habituellement au fond de l'eau, se blottit dans les trous ou sous les grosses pierres, et agite son barbillon, qui lui sert d'appât pour attirer et saisir sa proie. Il reste ainsi caché pendant le jour; aussi, assurent les pêcheurs, ne le prend-on guère que la nuit. On le pêche ordinairement à la ligne de fond; on peut aussi le prendre avec des nasses, ou même à la main.

La *lotte* fraye en décembre et en janvier, dans les mêmes eaux que la truite; toutefois, elle ne remonte pas aussi haut dans les cours d'eau. Elle dépose ses œufs, qui sont très-petits, sur le sable ou le gravier, à peu de distance du rivage. Sa fécondité est très-grande, car on assure avoir compté jusqu'à vingt-huit mille œufs dans l'ovaire d'une *lotte*. Mais sans doute une petite partie seulement de ces œufs arrive à l'éclosion; d'un autre côté, ce poisson croît lentement et ne commence, dit-on, à frayer que la quatrième année. Ces deux causes réunies expliquent l'extrême rareté de la *lotte* dans la plupart des cours d'eau. On peut cependant l'introduire facilement dans de nouvelles eaux, car elle est très-rustique, peut vivre à peu près partout, et se transporte facilement, soit immergée, soit même à sec. M. Carbonnier a conservé vivante, pendant plus d'une semaine, une *lotte* prise par hasard dans la Seine, et qui chaque nuit sautait hors du vase où elle était placée.

La taille de ce poisson ne dépasse guère en général 0^m,50; néanmoins on en a pêché qui dépassaient la longueur de 1 mètre et le poids de 12 kilog. Dans un repas offert par la ville de Strasbourg au roi Charles X, on servit une *lotte* du poids de 21 kilog., et qui avait été payée 600 fr. La chair de ce poisson est blanche, fine et de très-bon goût; dans certaines localités, elle est aussi recherchée que celle de la truite. Les *lottes* du Rhin sont les plus estimées. Le foie de la *lotte* est très-volumineux et fort prisé par les gourmets. Dans les pays où elle est abondante, on retire de ce foie, par une cuisson lente, une huile de bonne qualité pour les usages domestiques. Sa vessie natatoire sert, comme celle de l'esturgeon, à préparer la colle de poisson.

LOTTER (Jean-Georges), savant allemand, mort en 1737. Après avoir professé à Leipzig, il alla occuper une chaire à Saint-Pétersbourg, où il termina ses jours. On lui doit, entre autres écrits : *Historia instaurationis templi Hierosolymitani sub Juliano imperatore* (Iéna, 1728, in-8°); *Historia vitæ ac meritorum Conr. Peutingeri* (Leipzig, 1729, in-4°); *De consilio Peutingeri opuscula evulgandi* (Leipzig, 1731, in-4°).

LOTTERI (Angelo-Luigi), mathématicien italien, né dans le Milanais en 1760, mort à Milan en 1839. Il entra dans l'ordre des hiérosolymites et enseigna, de 1787 à 1830, les mathématiques à l'université de Pavie, dont il devint recteur. Ses principaux ouvrages sont : *Principii fondamentali del calcolo differenziale ed integrale* (1788), livre fort estimé; *Trattato delle serie e delle equazioni* (1809), etc.

LOTTI (Cosimo), ingénieur, architecte et peintre italien du XVII^e siècle, né à Florence, mort à Madrid. Il étudia d'abord la peinture sous la direction de Bernardino Poccetti, mais son goût naturel l'entraînait vers la mécanique, et il délaissa le pinceau pour inventer des jeux hydrauliques et des automates ingénieux qui excitèrent la surprise et l'admiration de ses contemporains. On lui doit les figures qui se meuvent par l'eau dans le jardin de Rutolino, et les mascarons de la fameuse grotte de la villa Castello. Sa réputation s'étant répandue jusqu'en Espagne, Philippe IV le manda à sa cour, et le chargea de la construction du théâtre du Buen-Retiro. Nommé ingénieur et architecte du roi, avec des appointements considérables, il se fixa à Madrid, où il termina son existence.

LOTTI (Antonio), compositeur italien, né suivant l'opinion générale à Hanovre vers 1667, mort à Venise en 1740. Les renseignements manquent presque complétement sur l'existence de ce musicien. Par les registres de la chapelle ducale de Saint-Marc, à Venise, on a pu constater qu'en 1687 il était employé en qualité de chantre à cette chapelle; que, cinq ans après, il tenait le second orgue; qu'en 1704 il fut appelé au premier orgue, qu'il toucha pendant trente-deux ans, jusqu'à ce que, en 1736, il fût élu maître de chapelle.

C'est à ses compositions que Lotti doit sa grande et légitime renommée. Ses madrigaux et ses compositions religieuses l'ont posé comme un des plus illustres représentants de cette fameuse école vénitienne qui donna à l'Italie tant d'éminents compositeurs. Le sentiment religieux et la profondeur d'expression, telles sont les plus saillantes qualités de ce maître, qualités qui n'excluent en lui ni la limpidité du style, ni la clarté de l'harmonie. Pour apprécier le talent de Lotti dans tout son entier, il suffit de lire ses madrigaux et sa musique d'église; car ses partitions dramatiques sont, on pourrait le dire sans paradoxe, trop correctes et pèchent par l'absence de passion. Citons, entre autres œuvres essentiellement remarquables, le madrigal à cinq voix *In una siepe ombrosa*, plusieurs *Messes*, un *Miserere* considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'école italienne, le *Laudate pueri* à trois voix, et un *Quartetto pastorale*. L'immense collection de ses compositions sacrées est, en grande partie, renfermée aux archives de l'église Saint-Marc.

Lotti a fait représenter à Venise dix-neuf opéras ou fragments d'opéras, dont le succès n'a pas dépassé la ville des doges; c'est là le côté faible de l'œuvre du grand musicien. De son école de composition sont sortis Alberti, Bassani et Galuppi, son élève de prédilection.

LOTTI (Carlo), peintre italien. V. **LOTH**.

LOTTIA s. m. (lo-ti-a). Moll. Syn. de PATELLOÏDE, genre de mollusques.

LOTTIN (Augustin-Martin), littérateur et imprimeur français, né à Paris en 1726, mort en 1793 dans cette même ville, où il avait été nommé libraire du Dauphin. On lui doit, entre autres publications : *Retour de Saint-Cloud par terre et par mer* (Paris, 1753, in-12); *Almanach historique des ducs de Bourgogne* (Paris, 1752, in-24); *Péroraison d'un discours sur la conduite de Dieu avec les hommes* (Paris, 1757, in-4°); *Almanach de la vieillesse* (Paris, 1761 et 1762, 2 vol. in-24); *Coup d'œil éclairé d'une bibliothèque, à l'usage de tout possesseur de livres* (Paris, 1773, in-8°); *Recueil de chansons faites par un original* (Lotinopolis, 1781, 2 vol. in-8°); *Catalogue des livres imprimés au Louvre depuis son établissement* (Lotinopolis, 1793, in-8°); *Plaintes de la typographie contre certains imprimeurs ignorants*, traduction du latin de Henri Estienne (Lotinopolis, 1785, in-4°); plusieurs articles insérés dans le *Mercure de France* et le *Journal des savants*, de 1756 à 1757.

LOTTIN (Antoine-Prosper), littérateur et libraire français, frère du précédent, mort à Paris en 1812. Il avait fondé à Paris une importante maison de librairie, dont il se défit en 1802 pour embrasser la carrière littéraire. On le trouva assassiné dans sa demeure, sise faubourg Saint-Jacques. Il a publié, entre autres œuvres : *Essai sur la mendicité* (Amsterdam, 1779, in-8°); *Le luxe corrompt les mœurs et détruit les empires* (Amsterdam, 1784, in-8°); *Discussions importantes débattues au parlement d'Angleterre*, traduction de l'anglais (Paris, 1790, 4 vol. in-8°); *Coup d'œil sur les courses de chevaux en Angleterre* (Paris, 1796, in-8°).

LOTTIN (Victor-Charles), navigateur français, né en 1795, mort en 1858. Il prit part, en qualité d'enseigne, au voyage fait autour du monde par l'*Astrolabe*, sous le commandement de Dumont-d'Urville, puis fut attaché comme lieutenant de vaisseau à l'expédition de la *Recherche* en Islande et au Groenland. Pendant ces deux excursions, Lottin leva plusieurs cartes et recueillit une grande quantité d'objets d'histoire naturelle. Il a collaboré à la relation du voyage de l'*Astrolabe* et on lui doit en outre la partie physique du voyage de la *Recherche* (Paris, 1838, 2 vol. in-8°); plus, une *Notice sur les aurores boréales*, insérée dans les *Annales maritimes* (1839).

LOTTIN DE LAVAL (René-Victorien LOTTIN, dit **Victor**), littérateur et voyageur français, né à Laval en 1815. Dès l'âge de dix-huit ans, il débuta dans les lettres, publia des romans, dont il prit pour la plupart les sujets dans les chroniques et les mémoires du moyen âge, et commença en 1835 une longue série de voyages. C'est ainsi qu'il visita successivement l'Italie, la Sicile, l'Illyrie, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Asie occidentale (1844), l'Egypte et le Sinaï (1847). Dans ces voyages, M. Lottin s'attacha à dessiner et à mouler les objets d'art qui lui parurent curieux, et inventa dans ce but un procédé de moulage, auquel il donna le nom de *lottinoplastique*, et qui lui fut acheté par l'Etat. Outre des lettres, des rapports, des articles artistiques, archéologiques et scientifiques, insérés dans divers recueils et journaux, on doit à M. Lottin de Laval : les *Truands* (1832, 3 vol.); *Marie de Médicis* (1834, 2 vol.); *Robert le Magnifique* (1835, 2 vol. in-8°); le *Comte de Nély* (1838, 2 vol.); *Andalousia* ou la *Perle des Andalouses* (1842, 2 vol.); les *Comtes de Montgomery* (1843, 2 vol.); *Un an sur les chemins* (1837, 2 vol.); *Manuel complet de lottinoplastique* (1858); *Voyage dans la péninsule arabique* (1859-1860), etc.

LOTTINI (Fra Giovanni-Angelo), poëte et sculpteur italien, né en 1549, mort en 1629. Il appartenait à l'ordre des Servites, et apprit, sous la direction de Fra Giovanni-Angelo Montorsoli, le dessin et le modelage. Ses principales œuvres sculpturales sont : un *Christ mort*, pour le couvent de l'Annunziata de Florence, et une *Piété* pour la chapelle de Saint-Luc. Parmi ses compositions poétiques et littéraires, on cite un commentaire sur une *canzone* de Pétrarque : *Vergine bella che di sol vestita...*; *Orazione funerale per l'immatura et dannosa morte della serenissima Giovanna d'Austria* (Florence, sans date, in-4°); huit petits poëmes : *Sant' Agnesa, San Lorenzo, etc.* (Florence, 1591 à 1613).

LOTTINOPLASTIQUE s. f. (lo-ti-no-pla-sti-ke — du nom de *Lottin* de Laval, inventeur du procédé). Méthode nouvelle de moulage des bas-reliefs : *M. Lottin de Laval a vulgarisé sa découverte en composant un* Manuel complet de LOTTINOPLASTIQUE, *mis à la portée de tous.* (Eug. Clément.)

LOTTO (Lorenzo), peintre italien, né à Venise de 1487 à 1491, *mort* à *Lorette* vers 1564. Il ne fut pas élève de Léonard de Vinci, comme on l'a généralement avancé; il fit ses premières études à Venise, dans l'atelier de Bellini, qui était alors le chef d'une école brillante; puis, en 1519 et non pas en 1529, comme l'ont écrit tant d'historiens sur la foi de Vasari, il se fit connaître par le *Saint Nicolas des Anges*, peint dans l'une des chapelles de Santa-Maria-del-Carmine de Venise. Ce tableau remarquable fit grande sensation. En sus de sa composition serrée, de son allure austère, de son sentiment profondément religieux, qui rappelaient les enseignements de Léonard de Vinci, il se recommandait encore par les richesses du ton, par les suaves harmonies de la couleur. Les contemporains furent vivement frappés de ce début superbe, et Lorenzo Lotto acquit rapidement une grande réputation. Vivement encouragé par ce premier succès, le peintre tenta de nouveaux efforts dans les travaux qu'il entreprit à cette époque (1521-1523) pour la ville de Bergame. Ainsi la *Vierge et l'Enfant Jésus au milieu de plusieurs saints*, qui se trouve encore dans l'église Saint-Barthélemy, est d'une hardiesse d'exécution qui ne nuit pas cependant à la science de l'arrangement, à la simplicité du sujet, à la magie de la couleur. Le petit *Saint Jean à l'agneau* de l'église Santo-Spirito est un vrai chef-d'œuvre de grâce émue, de naïveté charmante, et c'est en même temps une peinture chaude, vivante, lumineuse, dans ces tons d'or qu'aimait Corrége. A notre avis, Lotto ne fut jamais plus brillant, plus heureux, mieux inspiré qu'en ces deux tableaux. Certes, la *Sainte Catherine* de l'école Carrara est une figure réussie, irréprochable à tous les points de vue, mais elle n'a pas le charme des morceaux précédents; c'est simplement l'œuvre d'un peintre possédant à fond toutes les ressources de son art.

Après un très-long séjour à Bergame, Lorenzo Lotto revint à Venise vers 1535. La première peinture qui ouvre cette seconde phase de sa vie, où son génie devait s'amoindrir peu à peu, est la *Madone* de San-Jacopo-dall' Orio, belle figure où s'affirme un talent véritable, mais pâle, froide, et que n'éclaire déjà plus le feu sacré. Le *Saint Paul* de Santa-Maria-della-Salute, le *Saint Antonin* de Saint-Jean, et quelques autres morceaux moins importants, marquent les degrés d'une décadence dont les peintres d'Ancône et de Lorette sont la dernière expression. Mais, dans les quinze années qui précédèrent son installation à Lorette, il eut encore des éclairs de génie. Ainsi, la *Femme adultère* du Louvre, le *Mariage* du musée de Madrid, le *Mariage de sainte Catherine* de la pinacothèque de Munich, le *Saint Christophe* de Berlin, le *Christ quittant sa mère* et deux ou trois autres morceaux peut-être, rappellent plus ou moins les chefs-d'œuvre de sa jeunesse; on y sent le maître fatigué, malade, mais c'est encore le maître. A quelle perturbation morale attribuer la déchéance de Lotto? Les biographes se taisent sur ce point important. L'un d'eux, néanmoins, nous fait comprendre qu'un grand chagrin l'avait livré à une sorte d'exaltation religieuse, à des visions pendant lesquelles il s'entretenait sans cesse avec la Vierge, et que ces hallucinations le poussèrent à se cloîtrer jusqu'à la fin de ses jours, à Lorette, près de la chapelle miraculeuse de la madone.

Lorenzo Lotto, trop ignoré de nos jours, en France surtout, n'en est pas moins l'un des plus admirables talents du grand siècle; malheureusement, son œuvre ne compte qu'un petit nombre de créations hors ligne; mais elles sont d'une valeur telle, qu'on peut les comparer aux plus beaux monuments de l'histoire de l'art.

LOTUS s. m. (lo-tuss — mot latin dérivé du grec *lôtos*, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *lud*, couvrir, cacher; latin *lateo*, grec *lêtho*, *lanthanô*, parce que ce fruit passait pour faire oublier). Antiq. Fruit du pays des Lotophages, si délicieux, disait-on, qu'il faisait oublier leur patrie aux étrangers.

— Bot. Nom scientifique du genre lotier. ‖ Nom poétique de diverses nymphéacées, et particulièrement Espèce de nénufar bleu d'Egypte, dont la fleur est fréquemment figurée dans les monuments et dans les hiéroglyphes : *L'homme de bien est au milieu du monde corrompu ce qu'est la fleur de* LOTUS *dans un marais fangeux.* (Harm. orientales.)

— Archit. Sorte de cymaise d'un fréquent usage dans les monuments indiens : *Le* LOTUS, *qui est notre cymaise, est très-employé dans les ordres de l'Inde, auxquels il donne un caractère tout particulier.* (Batissier.)

— **Encycl.** Bot. Sous le nom de *lotus* ou *lotos*, les anciens et les modernes ont désigné ou confondu un certain nombre de végétaux fort divers. D'après M. Fée, le *lotus* en arbre, celui qui avait donné son nom aux Lotophages, et dont le fruit était si estimé, était une espèce de jujubier; plusieurs auteurs ont cru, mais sans grandes preuves, que c'était le micocoulier. Les *lotus* ou *lotos* aquatiques appartenaient à diverses espèces des genres nymphéa, nénuphar et nélumbo. Enfin, le *lotus* terrestre ne serait autre que le mélilot officinal ou peut-être le lotier comestible. De nos jours, le mot *lotus* s'applique, comme nom spécifique, à une espèce de plaqueminier, et, comme nom générique, à un groupe de légumineuses dont le nom français est *lotier*.

Le *lotus* des anciens reste à peu près indéterminé; il jouait pourtant un grand rôle dans les mythologies indoue, égyptienne, grecque et bouddhique. Dans les religions de l'Inde, il avait un sens symbolique très-étendu. Bon nombre de divinités naissaient du *lotus* ou étaient personnifiées par lui. Il était en général le symbole de la génération, et il devait l'espèce de culte dont on l'entourait à son origine aquatique : les brahmanes considèrent, en effet, l'eau comme le principe premier de la création, et leurs pressentiments ont été confirmés par les conclusions de la science moderne. C'est pour cela qu'ils représentent les dieux, à leur naissance, mollement bercés dans le calice d'un *lotus*. Dans le Thibet, la Chine orientale, le Népaul et une grande partie de l'Inde, le *lotus* a continué d'être employé dans les cérémonies religieuses; on en orne toujours les pagodes et les statues des dieux.

Cet usage fut aussi fort répandu dans l'Egypte des Pharaons, et l'on peut supposer qu'il y était venu de l'Inde. L'espèce spécialement honorée était le *nelumbium speciosum* ou nélumbo brillant, qui croît dans les lacs et les eaux stagnantes des pays tropicaux. Elle a entièrement disparu de l'Egypte actuelle; les débordements périodiques du Nil et la fréquence des sécheresses l'ont chassée de cette contrée, où elle ne fleurissait jadis, sans doute, qu'à l'aide de très-grands soins. Sa racine est comestible, savoureuse et quelque peu enivrante; les Egyptiens des temps primitifs en faisaient usage : de là le nom de Lotophages que leur donnèrent les Grecs, et les fables qu'ils acceptèrent sur les propriétés du *lotus*, dont la principale était de faire oublier. Comme dans l'Inde, le *lotus* était, en Egypte, un symbole de fécondation et de vie. Horus, l'enfant divin qui personnifie le Soleil levant, est toujours présenté, sur les hiéroglyphes, comme émergeant d'un bouton de *lotus*. Des colliers de fleurs de *lotus* ornent les statues des dieux, des Pharaons; la plupart des reines d'Egypte tiennent à la main une fleur de *lotus;* aussi notre éminent sculpteur Clésinger en a-t-il mis une à la main de sa *Cléopâtre*. Les bouddhistes, comme les Egyptiens, ont emprunté le *lotus* à l'Inde, mais seulement à titre de préjugé; il ne fait pas partie du dogme.

Les poëtes grecs de l'âge héroïque n'eurent que des notions vagues sur le *lotus*. Homère donne la racine du *lotus* comme un mets délicieux. Dans l'*Odyssée*, les compagnons d'Ulysse, abordant le pays des Lotophages, sont à ce point enivrés par la racine du *lotus*, qu'ils prennent la résolution de ne pas se rembarquer, afin de pouvoir en manger à leur aise. Le *lotus* est très-fréquemment représenté sur les monuments et les médailles de la Grèce. Montfaucon, dans son *Antiquité dévoilée*, nous a conservé la figure d'un abraxas, dans lequel Harpocrate, le dieu du silence, est représenté de profil, assis sur une fleur de *lotus*. Le *lotus* blanc d'Hérodote se rencontre encore dans les terres marécageuses des embouchures du Nil; on extrait de ses racines une sorte de fécule.

Le *lotus* a joué un certain rôle chez les poëtes et les écrivains. Les poëtes orientaux en ont surtout abusé. Il a inspiré au poëte persan Nézami une de ces fables gracieuses que pourrait revendiquer le polythéisme grec : « Ce fut, dit-il en parlant de l'ineffable beauté de Joseph, le fils bien-aimé du patriarche Jacob, ce fut un des traits rayonnants partis de son visage qui, pénétrant au fond du Nil, fit sortir du fleuve le *lotus*. » Azz-Eddin, dans son poëme allégorique des *Oiseaux et des fleurs*, prend le *lotus* pour symbole de la constance dans la foi religieuse : « Il imite ces amants fidèles qui sont morts d'amour pour leur divine maîtresse, mais qui ont obtenu l'objet de leurs désirs. » Plusieurs dames illustres, parmi les musulmans, ont cru s'honorer en accolant à leur nom celui de cette fleur, entre autres Niloufar-Khatoun, épouse d'Orkhan, fils d'Othman, et mère du sultan Mouradalgase.

Les écrivains modernes ont suivi la tradition grecque, et n'ont guère vu dans le *lotus* que la plante fabuleuse de l'*Odyssée*, celle dont il suffit de manger pour oublier la patrie. C'est ce à quoi il est fait allusion dans la phrase suivante :

« L'herbe, verte et touffue, est semée de boutons d'or, de mauves sauvages et de marguerites, de vraies marguerites de France. C'est ici le lieu de la fraîcheur et de la paix. Je comprends la fantaisie d'un solitaire qui viendrait s'établir aux bords du Ladon et endormir sa vie au bruit de l'eau, sous les beaux platanes, dans le voisinage des bergers. Nous nous y sommes arrêtés trois ou quatre heures : nous n'avions pas mangé cette *fleur du lotus* qui fait oublier la patrie. »

EDM. ABOUT.

LOTZ (Jean-Frédéric-Eusèbe), publiciste allemand, né à Sonnenfeld en 1768, mort en 1838. Après avoir été avocat dans sa ville natale, il devint procureur du fisc à Hildburghausen, secrétaire consistorial (1797) dans cette ville, conseiller privé de chancellerie et secrétaire des domaines (1804). En 1800, Lotz fut nommé membre du conseil des duchés de Saxe-Cobourg, puis fut commissaire à la conférence des Etats de Thuringe (1814), organisa la principauté de Lichtenberg (1816), rédigea en partie la constitution du duché de Saxe-Cobourg (1821), et devint en 1824 un des ministres de ce petit Etat. Tout en étant opposé aux idées révolutionnaires, Lotz était favorable aux idées progressives et était partisan des principes des économistes modernes. C'était un très-savant jurisconsulte, dont les principaux ouvrages sont : *Notices de jurisprudence et de droit public* (1799); *De l'idée qu'on doit se faire de la police* (1806); *Révision des principes du droit public national* (1811, 4 vol. in-8^{o}); *Manuel du droit public*, ouvrage qui est fort estimé et qui a eu de nombreuses éditions (1820, 3 vol. in-8^{o}).

LOTZE (Rodolphe-Hermann), philosophe et savant allemand, né à Bautzen en 1817. Il se fit recevoir en 1838 docteur en philosophie et en médecine à l'université de Leipzig, où il devint agrégé et professeur adjoint. En 1841, il a été nommé professeur titulaire de philosophie à l'université de Gœttingue. Dans la fameuse querelle entre les spiritualistes et les matérialistes, qui a divisé l'Allemagne philosophique, M. Lotze a vivement pris parti contre ces derniers et contre la méthode expérimentale. Nous citerons parmi ses travaux philosophiques : la *Métaphysique* (Leipzig, 1841); la *Logique* (Leipzig, 1843); l'*Idée du beau* (Gœttingue, 1845) et les *Conditions du beau dans l'art* (Gœttingue, 1847). Ses principaux ouvrages de médecine sont : la *Pathologie et la thérapeutique considérées comme des sciences naturelles mécaniques* (Leipzig, 1842); *Physiologie générale de la vie corporelle* (Gœttingue, 1851); *Psychologie médicale* (Gœttingue, 1852) et le *Matérialisme* (Gœttingue, 1853).

LOUABLE adj. (lou-a-ble — rad. *louer*). Qui mérite d'être loué, qui est digne de louange, en parlant des personnes : *Les plus* LOUABLES *sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de réparer leur égarement.* (Fén.) *Les hommes véritablement* LOUABLES *sont sensibles à l'estime et déconcertés par les louanges.* (Duclos.) ‖ Qui mérite d'être loué, en parlant des actions : *Un empressement* LOUABLE. *Ne louons pas ce qui est loué plus que ce qui est* LOUABLE. (La Bruy.) *Le caractère de l'envie est de s'attaquer aux plus* LOUABLES *actions.* (St-Evrem.) *Il est* LOUABLE *de penser modestement sur soi.* (Mariv.) *La nécessité peut rendre innocente une action douteuse, mais elle ne saurait la rendre* LOUABLE. (J. Joubert.)

— Hist. Titre d'honneur que se donnent entre eux les cantons de la confédération suisse : *Le* LOUABLE *canton de Berne. Le* LOUABLE *canton de Neuchâtel.*

— Méd. Qui a les qualités normales, celles que l'on rencontre chez une personne à l'état de santé ou en voie de guérison : *Du sang* LOUABLE. *Du pus* LOUABLE. *Des déjections* LOUABLES. *Va-t-elle où vous savez? La matière est-elle* LOUABLE? (Mol.)

— s. m. Ce qui est louable : *Il a du bon et du* LOUABLE, *qu'il gâte par l'affectation du grand et du merveilleux.* (La Bruy.)

LOUABLEMENT adv. (lou-a-ble-man — rad. *louable*). D'une manière digne d'éloge : *Agir* LOUABLEMENT. *Se conduire* LOUABLEMENT.

LOUAGE s. m. (lou-a-je — rad. *louer*). Action de louer; cession temporelle, et pour une somme convenue, de l'usage d'une propriété ou d'un objet quelconque : *Donner, prendre à* LOUAGE. *Le* LOUAGE *d'une ferme, d'un pré, d'une maison. Le* LOUAGE *d'une voiture, d'un cheval. Voiture, cheval de* LOUAGE. *On peut assimiler le mercenariat militaire à un* LOUAGE *d'ouvrage.* (Proudh.)

— Prix payé pour un objet loué : *Retirer le* LOUAGE *d'une maison.*

— *Domestique de louage*, Domestique qu'on prend pour un temps convenu, et non pour le fixer auprès de soi.

— Jurispr. *Action de louage*, Action intentée par un propriétaire à son locataire, pour réclamer le prix du loyer ou la restitution de son bien en bon état. ‖ *Contrat de louage*, Contrat réglant les conditions d'une location.

— **Encycl.** Le *louage* peut avoir pour objet une chose mobilière ou immobilière. On peut aussi louer son travail, son industrie, ses services. De là la distinction du *louage* en *louage* des choses et *louage* d'ouvrage, distinction parfaitement rationnelle, résultant de la nature même des choses, et qui, avec raison, a été reproduite par le code civil (art. 1708).

— I. Le *louage* donne lieu à un contrat qui occupe une place très-importante dans les relations du droit privé et qui joue un très-grand rôle dans l'économie sociale. C'est à ce double point de vue que nous l'examinerons d'abord.

Le contrat de *louage* se compose de trois éléments : 1^{o} ce qui fait l'objet du contrat, c'est-à-dire la chose ou l'ouvrage; 2^{o} le prix, et enfin 3^{o} le consentement des parties. En d'autres termes, le *louage* est un contrat synallagmatique, commutatif et consensuel, et il est soumis aux règles générales des conventions. Du reste, les trois éléments que nous venons d'indiquer sont de l'essence de ce contrat; aussi, lorsque l'un d'eux fait défaut, il ne peut plus être question de *louage*. Quant au rôle que le contrat de *louage* joue dans l'ensemble des transactions du droit privé, ce rôle est capital. C'est par ce contrat que le propriétaire qui ne peut ou ne veut tirer parti par lui-même de sa chose se crée un revenu, en en cédant la jouissance temporaire moyennant une redevance. C'est ce contrat aussi qui fait profiter de la force individuelle et de l'industrie d'autrui ceux qui en ont besoin. Par contre, il associe aux jouissances et aux avantages de la propriété ceux qui ne sont pas propriétaires. Sous ce rapport, le *louage* exerce une influence des plus énergiques sur le développement de la richesse sociale, car en mettant la richesse créée, autrement dit le capital, aux mains de ceux qui en sont dépourvus, il empêche cette richesse de se consommer en dépenses improductives, et, en la faisant féconder par le travail, il la conserve et l'augmente incessamment. Du jour où l'homme a pu débattre les conditions de son travail, un immense progrès a été réalisé au sein des sociétés. Le travail cessa dès lors d'être le lot des esclaves et devint la propriété de l'homme libre. Ce fut le contrat de *louage* qui fut la charte de cette propriété nouvelle, qui, bien que la dernière venue, est cependant la plus légitime, et c'est lui qui, encore maintenant, constate, règle et garantit le droit qu'a tout citoyen de disposer de son travail comme il l'entend. Sous ce rapport, chacun jouit de la liberté la plus grande : la loi n'y met qu'une limite, et elle ne défend que la renonciation au droit, l'abdication de la liberté. « On ne peut engager ses services, dit le code civil (art. 1780), qu'à temps ou pour une entreprise déterminée. »

Tel est le contrat de *louage* dans ses caractères généraux et dans le rôle qu'il joue dans l'économie sociale. Il est une sorte de trait d'union entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. C'est lui qui a mis fin à cette vieille iniquité sociale qui distinguait les hommes en maîtres et en esclaves, et à l'antique servitude il a substitué un échange mutuel de services. On a dit que le contrat de *louage* constituait la forme la plus parfaite et par conséquent définitive de l'association des deux éléments de la production : le capital et le travail. Nous ne croyons pas que cela soit exact. Toute association suppose un intérêt commun : or cet intérêt commun n'existe pas dans le *louage*. L'antagonisme le plus complet existe entre les deux parties concluantes, et chacune d'elles cherche par tous les moyens possibles à améliorer sa position, fût-ce au détriment de l'autre. La preuve, c'est que c'est à l'occasion de ce contrat que les plus graves questions sociales de notre époque, celles relatives à la rente du sol et aux salaires, ont été soulevées, et ces questions sont loin d'être résolues. En effet, aucune règle n'existe encore qui permette de déterminer la part afférente aux deux parties contractantes. Nous savons très-bien que les économistes disent le contraire, et qu'ils soutiennent que la rente du propriétaire comme le salaire de l'ouvrier, n'étant au fond que les prix de services rendus, sont, comme tous les prix, soumis à la loi de l'offre et de la demande. Mais cette loi que l'on invoque si souvent, surtout quand on est dans l'impuissance de donner quelque bonne raison, et qui offre un argument si commode quand il s'agit de justifier quelque iniquité sociale, n'est en réalité qu'un expédient. La loi de l'offre et de la demande, qui s'impose sans doute avec la brutalité d'un fait, peut bien trancher les questions, mais à coup sûr elle ne les résout pas. En résumé, le *louage*, qui au regard du passé constitue un immense progrès, n'est qu'une solution provisoire des rapports du capital et du travail, ces deux éléments essentiels de la production.

— II. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on distingue deux sortes de *louages :* le *louage* des choses et le *louage* d'ouvrage et d'industrie. Nous avons parlé du *louage* des choses aux mots BAIL, COLONAT, EMPHYTÉOSE, CHEPTEL, etc.; nous y renvoyons le lecteur.

Le but direct du contrat de *louage* d'ouvrage et d'industrie est la location des services ou des travaux des personnes, travaux ou services que l'une des parties s'oblige à fournir, et que l'autre partie s'oblige à rémunérer au prix et aux conditions convenues. Cette matière comprend trois groupes principaux de contrats, offrant chacun des caractères propres et respectivement régis par des règles spéciales : 1^{o} le *louage* proprement dit des gens de service ou domestiques; 2^{o} le *louage* des voituriers, par terre ou par eau, pour le transport des personnes et des marchandises; 3^{o} les marchés intervenus avec un ouvrier ou un entrepreneur pour l'exécution d'un ouvrage ou la construction d'un bâtiment. Nous avons consacré des articles spéciaux à chacun de ces groupes. V. DOMESTIQUE, TRANSPORT, MARCHÉS DE TRAVAUX.

LOUAGEUR s. m. (lou-a-jeur — rad. *louage*). Celui qui tient des voitures et des chevaux de louage. ‖ On dit aussi LOUAGER.

LOUAIL (Jean-Baptiste), théologien français, né dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle, mort en 1724. Ami de l'abbé de Louvois, bien que janséniste déclaré, il occupa la place de secrétaire près de ce prélat, qui lui fit en outre obtenir le bénéfice du prieuré d'Auray. Louail savait se contenter d'une existence modeste et refusa les offres brillantes que lui firent le cadinal de Noailles et Colbert, évêque de Montpellier, pour l'attacher à leur service. Ennemi déclaré des jésuites, il se signala dans la lutte qu'engagea le clergé régulier contre les tendances politiques de cette ambitieuse congrégation. On doit à

Louail : *Histoire abrégée des jésuites*, en collaboration avec Fouilloux et Mlle de Joncoux (1698) ; *Histoire du cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne* (Nancy, 8 vol. in-12), en collaboration avec Mlle de Joncoux ; *Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question : S'il est permis d'approuver les jésuites pour prêcher et pour confesser* (Amsterdam, 1717, in-12) ; l'*Idée de la religion chrétienne* (Paris, 1823, in-12), en collaboration avec Blondel ; la première partie de l'*Histoire du livre des Réflexions morales* (1723, in-4o) ; les trois dernières parties ont été écrites par l'abbé Cadry.

LOUANDRE (François-César), historien français, né à Abbeville en 1787, mort en 1862. Établi négociant dans sa ville natale, il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire de sa province, et fut nommé, en 1830, archiviste et bibliothécaire d'Abbeville. On lui doit, outre des articles sur l'histoire de sa ville natale : *Biographie d'Abbeville et de ses environs* (Abbeville, 1829, in-8o) ; *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement* (Abbeville, 1834-1835, in-8o) ; *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en* 1789 (Abbeville, 1844, 2 vol. in-8o), ouvrage que l'Académie des inscriptions a mentionné en 1846 ; les *Mayeurs et les maires d'Abbeville de* 1184 *à* 1848 (Abbeville, 1851, in-8o).

LOUANDRE (Charles-Léopold), littérateur français, fils du précédent, né à Abbeville en 1812. Envoyé fort jeune à Paris, il s'était fait recevoir licencié ès lettres et avait collaboré à divers recueils du temps quand il entra, en 1842, à la *Revue des Deux-Mondes*, où il devait rester jusqu'en 1854. Les travaux d'histoire contemporaine, sociale et religieuse qu'il inséra successivement dans ce recueil ne tardèrent pas à le mettre en évidence. On cite, parmi ces travaux : la *Poésie depuis* 1830 (1842) ; *De la production intellectuelle en France depuis quinze ans* (1847) ; *Du mouvement catholique* (1844) ; *Statistique morale de la France* (1851) ; les *Sociétés savantes de Paris et des départements* (1846). Dans ces études littéraires, la fantaisie et l'humour de l'auteur se donnent pleine carrière. Dans les suivantes, il n'est pour ainsi dire qu'historien et archéologue : *Jeanne Darc dans l'histoire et dans la poésie* (1847) ; *De l'histoire du jansénisme* (1847) ; l'*Église et les évêques de Paris* (1851) ; *Mabillon et les bénédictins français* (1847) ; les *Protestants français en Europe* (1853) ; *Savonarole et le radicalisme mystique* (1854) ; *Du travail et des classes laborieuses dans l'ancienne France* (1853) ; *Recherches nouvelles sur le règne de Louis XV* (1857), etc.

Après avoir quitté la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris*, il publia, dans le *Magasin de librairie*, de Charpentier : *De l'alimentation publique sous l'ancienne monarchie*, œuvre étendue et d'une érudition solide, dont il existe un tirage à part (1860) ; puis il publia dans la *Revue nationale*, qui avait succédé au *Magasin de librairie : De la noblesse sous l'ancienne monarchie*, travail recommandable et fort remarqué ; *Des origines de la royauté française*, etc.

En 1855, M. Charles Louandre devint rédacteur en chef du *Journal général de l'instruction publique*, en même temps que du *Journal des instituteurs*. Il a quitté depuis quelque temps la direction du *Journal général de l'instruction publique*.

M. Louandre fait partie du comité des travaux historiques. C'est à la fois un érudit, un écrivain d'un remarquable talent, et ses travaux sont presque tous relatifs à l'histoire littéraire, à l'histoire des institutions et aux sciences archéologiques. Outre ses articles dans les revues précitées, dans la *Revue contemporaine*, l'*Encyclopédie moderne*, *Patria*, etc., M. Louandre a publié : traduction des *Commentaires de César* (1836) ; *Catalogue de la bibliothèque communale d'Abbeville* (1837, 2 vol. in-8o) ; *Essais historiques*, la plupart en collaboration avec M. Ch. Labitte ; *De la sorcellerie* (1 vol. in-8o) ; traduction des *Œuvres de Tacite* (1845, 2 vol. in-18) ; *Mémoires et documents inédits de l'histoire du tiers état* (4 vol.), avec Augustin Thierry ; les *Arts somptuaires* (Paris, 1857, 4 vol. in-4o, avec planches) ; *Dictionnaire de géographie et d'histoire* (1859, in-18) ; *Dictionnaire usuel des sciences* (1862, in-18) ; *Histoire de la littérature française par les monuments* (1864, 2 vol. in-18), etc. Enfin on lui doit des éditions annotées de *Molière, La Fontaine, Racine, Voltaire, Machiavel, Montaigne*, etc.

LOUANGE s. f. (lou-an-je — rad. *louer*). Paroles prononcées, discours tenu pour vanter quelqu'un ou quelque chose, pour en dire du bien : *Mériter, s'attirer des* LOUANGES. *Prodiguer des* LOUANGES. *Combler quelqu'un de* LOUANGES. *Donner des* LOUANGES *à quelqu'un, à la conduite de quelqu'un. Dire quelque chose à la* LOUANGE *de quelqu'un. Faire des* LOUANGES *de quelqu'un. Les* LOUANGES *seraient d'un grand prix, si elles pouvaient nous donner les perfections dont on nous loue.* (Henri IV.) *La* LOUANGE *des belles actions sert d'aiguillon à la vertu.* (D'Alblanc.) *La vanité grossière est avide des plus ridicules* LOUANGES. (Fén.) *Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne fasse avaler, lorsqu'on l'assaisonne en* LOUANGES. (Mol.) *Ce n'est point par modestie qu'on se dérobe aux* LOUANGES, *mais pour être loué deux fois.* (La Rochef.) *Combien de grands hommes, généralement applaudis, ont gâté le concert de leurs* LOUANGES *en y mêlant leur voix !* (Fonten.) *Nous aimons quelquefois jusqu'aux* LOUANGES *que nous ne croyons pas sincères.* (Vauv.) *Les* LOUANGES *exagérées font tort à celui qui les donne, sans relever celui qui les reçoit.* (Volt.) *La* LOUANGE *ne sert qu'à corrompre ceux qui la goûtent.* (J.-J. Rouss.) *Napoléon aimait moins les* LOUANGES *vraies que les flatteries serviles.* (Mme de Staël.) *De toutes les pratiques du monde, la* LOUANGE *est la plus habilement perfide.* (Balz.) *La* LOUANGE *d'un flatteur est plus à craindre que la menace d'un ennemi.* (Petit-Senn.)

Une fausse *louange* est un blâme secret.
CORNEILLE.

La *louange* chatouille et gagne les esprits.
LA FONTAINE.

Le nectar que l'on sert au maître du tonnerre,
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre,
C'est la *louange*, Iris. . . . .
LA FONTAINE.

Une juste *louange* a de quoi nous flatter ;
Mais un esprit bien fait doit prendre
Bien moins de plaisir à l'entendre
Que de peine à la mériter.
PAVILLON.

— Poét. *Chanter, célébrer les louanges de*, Célébrer la gloire, discourir en l'honneur de : CHANTER LES LOUANGES *d'un héros.* CÉLÉBRER LES LOUANGES *de Dieu.* ‖ Vanter, faire l'éloge, dire du bien de : *En* CHANTANT LA LOUANGE *de tous les bons riches, on peut faire monter le rouge de la honte à la face de tous les mauvais.* (Toussenel.)

— **Syn. Louange, applaudissement, éloge.** V. APPLAUDISSEMENT.

LOUANGÉ (lou-an-jé) part. passé du v. Louanger : *Une personne* LOUANGÉE *de tout le monde.*

— Substantiv. Personne louangée : *Le louangeur prête ses éloges avec usure ; il prend pour intérêts les bienfaits et l'affection du* LOUANGÉ. (Boiste.)

LOUANGER v. a. ou tr. (lou-an-jé — rad. *louange*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je louangeai, nous louangeons*). Donner des louanges à, faire l'éloge de : *Tout le monde vous* LOUANGE.

Se louanger v. pr. Se donner des louanges à soi-même : *La vanité ne perd aucune occasion de* SE LOUANGER. (Boiste.)

— Se donner des éloges l'un à l'autre :

Tour à tour, vous et moi, *nous nous louangerons.*
POISSON.

LOUANGEUR, EUSE adj. (lou-an-jeur, eu-ze — rad. *louanger*). Qui aime à louanger, qui louange habituellement :

Nourrice de guerriers, *louangeuse* Erato,
Tu fus le chaste amour de mes jeunes années.
TH. DE BANVILLE.

‖ Qui contient des louanges ; qui a le caractère de la louange : *Paroles* LOUANGEUSES. *Il s'agissait de faire un article* LOUANGEUR *sur cette production.* (E. Guinot.)

En récits *louangeurs* ils ne tarissent pas.
ANCELOT.

— Substantiv. Personne louangeuse : *Un* LOUANGEUR *banal déplaît en cherchant à nous plaire.* (Delille.) *Tous les* LOUANGEURS *sont également disposés à faire une satire.* (Duclos.)

— **Syn. Louangeur, adulateur, flagorneur, flatteur.** V. ADULATEUR.

— **Louangeur, laudatif.** V. LAUDATIF.

LOUARGAT, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), canton de Belle-Isle-en-Terre, arrond. et à 14 kilom. O. de Guingamp ; pop. aggl., 531 hab. — pop. tot., 4,580 hab. Minoteries, tanneries ; fabrication de chaises et meubles communs.

LOUARN (Yves), nom d'un paysan bas-breton qui a été, en 1854, victime d'une déplorable erreur judiciaire. V. BAFFET.

LOUBÉJAC, village et commune de France (Dordogne), canton de Villefranche-de-Belvès, arrond. et à 51 kilom. de Sarlat ; 960 hab. Le château de Sermet, ancien domaine des templiers, a conservé de sa construction primitive une tour très-curieuse et très-élevée. Dans les environs se voient les ruines d'un couvent de bénédictins et la fontaine des Trois-Evêques, qui jaillit dans un admirable vallon entouré de montagnes à pic et d'un couronnement de hautes futaies. Une table de pierre réunissait à certains jours, près de cette fontaine, sur l'extrême limite des trois diocèses d'Agen, de Cahors et de Sarlat, les trois évêques qui pouvaient dîner ensemble sans sortir de leur juridiction.

LOUBENS (Emile), pédagogue et écrivain français, né à Toulouse en 1799. Il vint habiter Paris, où il se livra à l'enseignement, et où il dirigea, pendant plusieurs années, une maison d'éducation. On doit à M. Loubens plusieurs ouvrages destinés à l'instruction de la jeunesse. Nous citerons de lui : *Répertoire des termes principaux employés dans l'histoire naturelle et dans la géographie* (Paris, 1839) ; *Manuel de morale pratique et religieuse à l'usage des écoles* (1841), couronné par la Société pour l'instruction élémentaire ; *Conseils aux écoliers* (1847) ; *Programme d'un cours de morale* (1851) ; *Précis de morale* (1858) ; *Encyclopédie de morale* (1864), etc.

— Son frère, Charles LOUBENS, a été professeur à l'Athénée, a collaboré à la *Revue indépendante*, et a publié, entre autres ouvrages : *Histoire de France dédiée aux enfants.*

LOUBÈRE (Simon DE LA), géomètre français. V. LA LOUBÈRE.

LOUBÈRE (Antoine DE LA), littérateur français. V. LA LOUBÈRE.

LOUBÈS (SAINT-), bourg et commune de France (Gironde), canton du Carbon-Blanc, arrond. et à 12 kilom. de Bordeaux, au-dessus de la vallée de la Dordogne ; pop. aggl., 1,248 hab. — pop. tot., 2,365 hab. Récolte et vente de vins estimés, légumes, fourrages. L'église paroissiale présente quelques détails intéressants d'architecture romane, entre autres une abside curieuse du XIIe siècle et un joli clocher.

LOUBINE s. f. (lou-bi-ne — dimin. de *loup*). Ichthyol. Nom vulgaire du centropome loup et d'une espèce de perche de la Guyane.

— **Encycl.** La *loubine*, appelée aussi lubin ou loup de mer, est un poisson du genre bar, dont la longueur atteint jusqu'à 2 mètres ; sa forme rappelle celle du saumon ou de la truite ; sa couleur est d'un bleu noirâtre sur le dos, d'un blanc argentin sous le ventre, le tout parsemé de points noirs. La gueule, dont l'ouverture est très-grande, a les mâchoires hérissées de petites dents. Ce poisson habite la Méditerranée ; au printemps il remonte les fleuves et se répand dans les étangs ; à l'automne il retourne à la mer. Les noms que lui ont donnés les anciens et les modernes font allusion à sa voracité. Sa chair a été de tout temps fort estimée ; elle est généralement de meilleure qualité quand le poisson a été pris en pleine mer. La partie antérieure est plus prisée, d'où le proverbe : Tête de loup et queue de muge. V., pour plus de détails, BAR.

LOUBNI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 200 kilom. N.-O. de Pultawa, sur la Soula ; 5,600 hab. Jardin botanique et magasins de médicaments de la couronne.

LOUBON (Charles-Joseph-Emile), peintre français, né à Aix en 1809, mort à Marseille en 1863. Elève de Granet, il fut aussi son collaborateur pendant le séjour qu'ils firent ensemble en Italie ; puis il vint à Paris achever son éducation à l'Ecole des beaux-arts. Loubon débuta au Salon de 1833 par la *Communion d'un prisonnier*, tableau qui passa inaperçu. Ce ne fut que sept ans plus tard qu'il exposa de nouveau. *Jésus-Christ et la Samaritaine*, les *Génois à la fontaine* (1840) prouvèrent que l'artiste avait une science véritable de la forme et de la composition, mais peu d'originalité. Peu après, il quitta Paris pour se fixer à Marseille, où il devint directeur de l'école pratique de dessin, et il rendit dans ces fonctions de grands services. Loubon n'en continua pas moins à s'adonner à la peinture. Il composa un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre, des paysages, des portraits, etc., qu'il exposa en province, où ils ont toujours été bien accueillis. Citons, parmi les plus remarquables : *Episode du choléra* (musée de Montpellier) ; le *Col de la Gineste*, *Levée du camp du Midi*, *Muletier du Var*, *Fermière de Soumabre* (Paris, 1855) ; *Souvenir de la campagne de Rome* (1859) ; *Cascarottes portant le poisson sur la route de Saint-Jean-de-Luz à Bayonne* (1861) ; *Après-midi d'automne* (1863).

LOUCCOS, rivière de l'Afrique septentrionale, empire du Maroc, province de Fez. Elle prend sa source dans le Petit Atlas, coule au N.-O., et se jette dans l'Atlantique, près de Larache, à 60 kilom. S. de l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar, après un cours d'environ 400 kilom. Des bâtiments de 150 tonneaux la remontent un peu avec la marée.

LOUCE s. f. (lou-se). V. LOUCHE.

LOUCHAÏS, peuple de l'Indoustan, qui habite une partie du Bengale oriental. La contrée où il réside présente une succession de montagnes, entassées les unes derrière les autres et traversées par de profondes vallées qu'arrosent de rapides rivières. La contrée est salubre et le climat délicieux. Les Louchaïs ont une intelligence remarquable, qui se manifeste par une compréhension prompte et facile ; ils sont de belle race ; leur taille moyenne est, pour les hommes, de 5 pieds 6 pouces anglais, et, pour les femmes, de 5 pieds 4 pouces. Leur teint passe par toutes les nuances du brun. Ils ont le nez épaté, les narines dilatées, les lèvres épaisses, les yeux petits et fendus en amande. Quelques types cependant présentent un nez aquilin et une bouche petite, des lèvres minces. Chez tous, les pommettes sont proéminentes et la barbe rare.

Leur costume consiste en une grossière chemise de coton, laissant passer le bras droit ; cette chemise est maintenue par une courroie à laquelle pend, sur le dos, un sac de peau, nécessaire obligé des Louchaïs. Ils y renferment leurs couteaux, leurs pipes, leur tabac et autres menus objets d'un usage journalier. Ce sac est quelquefois travaillé avec beaucoup de goût. Les hommes portent au cou des colliers d'ambre ou de pierres de couleur et quelquefois une dent de tigre montée en argent, qui sans doute leur sert de talisman. Des plumes brillantes ou une touffe de poils de chèvre passés dans l'oreille constituent leur principale parure. Quelques chefs se couronnent la tête de plumes. Il semble que les femmes dédaignent la parure. Quelques-unes cependant ont des boucles d'oreilles en terre blanche. Tous leurs soins sont donnés à leur coiffure, qu'elles disposent avec un goût exquis. Hommes, femmes et enfants fument constamment. Les Louchaïs s'adonnent avec passion à la chasse. Leurs principales armes sont la lance, le dao ou poignard, les flèches et le fusil à pierre, introduit chez eux depuis une quinzaine d'années. Ils fabriquent eux-mêmes une poudre de qualité inférieure. Ils construisent leurs villages sur des éminences, cultivent le blé, le riz, le poivre, le tabac, s'adonnent à la fabrication des paniers de bambou, etc.

Par leurs razzias fréquentes, les Louchaïs se sont rendus redoutables au Bengale. En 1869, les Anglais envoyèrent contre eux une expédition qui n'eut pas de succès. De novembre 1871 à mars 1872, par ordre de sir Napier, une colonne expéditionnaire pénétra dans la contrée qu'ils habitent et les força à se soumettre.

LOUCHARD, ARDE s. (lou-char, ar-de — rad. *louche*). Fam. Personne qui louche : *Un vieux* LOUCHARD. *Une vilaine* LOUCHARDE.

— Adjectiv. Qui louche : *Elle est jolie, quoique un peu* LOUCHARDE.

— s. m. Minér. Espèce de pierre à bâtir, que l'on exploite dans le département de la Vienne.

LOUCHE s. f. (lou-che. — V. l'étymologie à la partie encyclopédique). Dans le nord de la France, Grande cuiller à long manche, pour servir le potage : *Une* LOUCHE *d'argent.* ‖ Cuiller à pot. ‖ On dit aussi LOUCE et POCHE.

— Agric. Sorte d'écuelle à long manche, servant à répandre sur les terres les engrais liquides. ‖ Bêche, hoyau.

— Techn. Outil de tourneur creux, conique et à bords tranchants, qui sert à agrandir les trous déjà commencés.

— Ichthyol. Poisson du genre labre, qui vit dans les mers d'Europe.

— **Encycl.** Linguist. « *Louche* ou *poche*, lequel faut-il choisir pour exprimer une cuiller à potage ? Ce qu'on voudra, dit Génin. Tous les deux sont bons, tous les deux sont français et se rencontrent dans des textes qui méritent de faire autorité. Il est donc regrettable que l'Académie, en n'admettant ni l'un ni l'autre, ait laissé ou, pour mieux dire, ait créé une lacune dans notre vocabulaire usuel. *Louche*, en bas latin *lochea*, transformation de *cochlear*, était en usage au XVe siècle.

» Le diminutif *louchet* se rencontre, soit au sens de petite cuiller, soit au sens de houlette, parce que la houlette se termine par un ferrement en forme de cuiller.

» Palsgrave, dans sa liste des homonymes, donne *ung louche*, un homme louche, et *une louche*, une cuiller à pot, en vieille langue romane, ajoute-t-il.

» Ainsi *louche* était déjà français en 1297, et l'était encore en 1530. Rabelais même s'en est servi. »

LOUCHE adj. (lou-che — latin *luscus*, borgne, mot qui se rapporte sans doute au même radical que l'ancien allemand *luschen*, *luogen*, regarder, épier). Dont les yeux ne regardent pas dans des directions parallèles : *Si l'un des deux yeux prend plus de force que l'autre, l'enfant deviendra* LOUCHE. (Buffon.) Qui manque de parallélisme, en parlant des yeux ou du regard : *Des yeux* LOUCHES. *Un regard* LOUCHE. *L'inégalité dans les yeux est la cause du regard* LOUCHE. (Buff.) *L'œil* LOUCHE, *inactif, tombe par degrés dans cet état de débilité par défaut d'exercice, que Brown a si bien nommé faiblesse indirecte.* (Richerand.)

— Par ext. Trouble, privé de transparence : *Du vin* LOUCHE. *Une perle* LOUCHE. *Une perle qui a un œil* LOUCHE.

— Fig. Qui n'est pas clair, qui n'est pas net, qui laisse quelque hésitation dans l'esprit : *Une expression* LOUCHE. *Un mot un peu* LOUCHE. *Une explication qui est bien* LOUCHE. ‖ Suspect, équivoque dans l'intention : *Toute cette conduite me paraît bien* LOUCHE. *Tout cela est fort* LOUCHE. ‖ Qui manque de justesse, de rectitude : *La raison de la femme est* LOUCHE *comme les yeux de Vénus.* (Proudh.)

— Prov. *L'envie est louche, a des yeux louches*, Un envieux n'a pas une idée juste des actions d'autrui : *L'*ENVIE, *qui* A DES YEUX LOUCHES *pour voir le bien, a des poumons d'airain pour publier le mal.* (Lemontey.)

Là gît la pâle Envie, *à l'œil* timide et *louche*.
VOLTAIRE.

— Peint. Noirâtre et sans transparence, en parlant d'une peinture sur verre ou sur émail.

— Substantiv. Personne louche : *Les* LOUCHES *ont quelquefois la vue très-longue.*

— s. m. Ce qui est louche, ce qui manque de clarté : *Il y a du* LOUCHE *dans cette expression.* ‖ Ce qui est suspect, ce qui soulève des doutes, des soupçons : *Je vois du* LOUCHE *dans ses démarches.*

— **Syn. Louche, ambigu, amphibologique, équivoque.** V. AMBIGU.

LOUCHEMENT s. m. (lou-che-man — rad. *loucher*). Action de loucher : *Un* LOUCHEMENT *désagréable.* ‖ On dit aussi LOUCHERIE s. f. *Il est une* LOUCHERIE *qui annonce la timidité, une autre la perfidie.* (Boiste.)

LOUCHER v. n. ou intr. (lou-ché — rad. *louche*). Avoir les yeux louches : *Descartes aimait les femmes qui* LOUCHAIENT, *parce qu'il avait été bien soigné dans son enfance par une femme louche.* (Virey.)

LOUCHET s. m. (lou-chè — dimin. de *louche*, cuiller). Agric. Sorte de bêche à fer long et étroit :

Bon villageois à qui, pour toute terre,
Pour tout domaine et pour tous revenus,
Dieu ne donna que les deux bras tous nus
Et son *louchet*...
LA FONTAINE.

— Min. Outil de mineur, semblable au louchet des cultivateurs. ‖ On dit aussi LOCHET.

— Pêche. Sorte de pelle tranchante, dont on se sert pour dépecer la baleine.

— Techn. Grand godet de tôle, qui porte la chaîne sans fin d'une drague.

— **Encycl.** Agric. Le *louchet*, appelé aussi *luchet* ou *hochet*, est une sorte de bêche dont le fer se compose de deux plaques minces, tranchantes et réunies par le bas, écartées par le haut pour permettre l'introduction d'un manche contre lequel elles sont clouées. Ce manche a environ un mètre de longueur; quelquefois on y ajoute un morceau de fer sur lequel l'ouvrier pose le pied pour enfoncer l'outil dans le sol; la pelle a 0m,35 de hauteur sur 0m,25 de largeur. Cet instrument est fréquemment employé dans le bas Languedoc et le comtat d'Avignon; il est usité surtout dans la culture maraîchère.

LOUCHET (Louis), conventionnel montagnard, né dans l'Aveyron, mort en 1815. Député de son département à la Convention nationale, il vota la mort du roi, fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure et la Somme et fit arrêter d'Eprémesnil. Son nom est surtout connu à cause du rôle décisif qu'il joua au 9 thermidor et de la part qu'il eut dans la chute de Robespierre. Dans cette séance mémorable et tragique, on luttait depuis plusieurs heures déjà, on avait décrété diverses mesures importantes, telles que l'arrestation d'Henriot; mais personne ne semblait oser conclure. Du haut de la montagne, Louchet dit alors la parole suprême, demanda le décret d'arrestation, qui fut aussitôt rendu. Il appartenait à la fraction la plus radicale de la montagne, au groupe des Billaud-Varenne, des Collot d'Herbois, etc. Le 19 août suivant, il prononça un long discours pour demander le maintien de la terreur à l'ordre du jour, en s'appuyant de l'autorité du « judicieux et profond Marat. » Il lutta contre la réaction thermidorienne, proposa en 1795 la substitution de la déportation à la peine de mort, accusa, lors des troubles de vendémiaire, le général Menou de favoriser les insurgés royalistes et fit prononcer sa mise en jugement. Après la session conventionnelle, il fut nommé commissaire du Directoire dans la Somme, puis receveur général dans le même département. Il garda cet emploi jusqu'à la Restauration.

LOUCHETÉ s. f. (lou-che-té — rad. *louche*). Défaut des louches, vice du regard produit par le défaut de parallélisme dans les yeux. ‖ Peu usité.

LOUCHETTE s. f. (lou-chè-te — rad. *loucher*). Méd. Appareil destiné à empêcher de loucher.

LOUCHEUR, EUSE s. (lou-cheur, eu-ze — rad. *loucher*). Personne qui louche.

LOUCHON s. m. (lou-chon). Techn. Tronc de sapin sans nœuds, dans le langage des charpentiers.

LOUCOUBÉ, point culminant de l'île de Nossi-Bé, situé à la partie sud de l'île. Sa hauteur est de 453 mètres au-dessus du niveau de la mer, et on l'aperçoit à une distance de 12 à 15 lieues. Ce sommet est couvert de forêts qui dominent tout le côté sud. Des défrichements par le feu ont mis à nu la partie ouest. Une aiguade très-abondante est située près de la pointe Loucoubé, mais elle ne peut être approchée qu'à marée basse.

LOUDÉAC, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 50 kilom. S. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 2,066 hab. — pop. tot., 5,993 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 60 communes et 88,635 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix, centre d'une fabrication très-étendue de toiles, dites de Bretagne. Loudéac était au xe siècle un simple rendez-vous de chasse, appelé Loudiat. En 1591, les ligueurs et les royaux se livrèrent un combat acharné devant ses murs. L'église, bâtie de 1728 à 1759, et surmontée d'un clocher inachevé d'où l'on découvre un vaste horizon, possède un beau maître-autel orné de colonnes et d'anges finement sculptés. Sur le territoire de Loudéac se voient les restes du manoir de la Ville-Audrain, flanqué d'une tour percée de meurtrières; des retranchements de l'époque gallo-romaine; une enceinte fortifiée et une forêt d'une contenance de 2,700 hectares, peuplée de cerfs, de chevreuils, de loups et de renards.

LOUDES, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. du Puy, dans une plaine entre deux petits cours d'eau; pop. aggl., 448 hab. — pop. tot., 1,550 hab. Commerce de bois de construction. Restes d'un château gothique.

LOUDIANAH, ville forte de l'Indoustan. V. LODIANAH.

LOUDON (Jean-Claude), botaniste anglais, né à Cambuslang (Lanarkshire) en 1783, mort en 1843. Il se destina de bonne heure à l'horticulture et se fit connaître, dès 1803, par un livre intitulé : *Observations sur la manière de disposer les squares publics*, que suivit deux ans plus tard un *Traité sur les serres chaudes.* En 1809, il prit la direction d'une ferme dans le comté d'Oxford, mais renonça bientôt à l'agriculture, et, après avoir publié un *Traité sur la culture du froment* (1812), entreprit en Europe un voyage, pendant lequel il visita surtout la Pologne et la Russie. De retour en Angleterre, il se voua exclusivement à l'étude de la botanique, et ses nombreux ouvrages n'ont pas médiocrement contribué à populariser cette science. Nous citerons comme les plus remarquables : *Encyclopédie du jardinage* (1822); le *Compagnon de la serre; Encyclopédie d'agriculture* (1825); *Encyclopédie de plantes* (1829); *Arboretum britannicum* (1838, 8 vol.); *Encyclopédie des arbres et des arbrisseaux* (1842), etc. La publication de son *Arboretum* l'obligea à des dépenses considérables; et ses embarras pécuniaires, joints aux souffrances d'une douloureuse maladie, attristèrent les dix dernières années de sa vie.

LOUDON (Jane WEBB), femme de lettres anglaise, épouse du précédent, née en 1800, morte en 1858. Elle débuta, dans la littérature, en 1827, par un roman fantaisiste, la *Momie*, qui fit grand bruit dans la presse anglaise et souleva une foule de critiques, presque toutes favorables à l'auteur. Dans ce livre, où miss Webb avait placé la scène de son récit dans l'avenir, en l'an 2000, il était question de plusieurs choses, que l'on traitait alors de chimériques, telles que les chemins de fer, le télégraphe électrique, l'éclairage des horloges, les charrues à vapeur, etc. Cette dernière idée attira surtout l'attention de Loudon, et donna lieu, entre lui et miss Webb, à des relations qui se terminèrent par un mariage. Mistress Loudon abandonna alors la carrière littéraire et s'adonna à l'étude de la botanique, où elle acquit bientôt des connaissances assez étendues pour pouvoir aider activement son mari dans ses travaux, et publier elle-même, à l'usage des dames, plusieurs ouvrages qui obtinrent une publicité extraordinaire. Tels sont : la *Botanique des dames* (1842); les *Sillons lumineux de la nature* (1844); l'*Annuaire d'histoire naturelle pour les jeunes personnes* (1844); les *Fleurs sauvages de la Grande-Bretagne* (1846); le *Jardinage des dames* (1851, 8e édit.) et surtout le *Parterre des dames* (1849-1850, 4 vol.), qui se recommande autant par l'ordre remarquable des matières que par les magnifiques illustrations dont il est orné. Le gouvernement anglais faisait à mistress Loudon, depuis la mort de son mari, une pension de 100 livres sterling (2,500 fr.) par an.

LOUDON (Charles), médecin anglais, né vers 1808. Chargé par le gouvernement de visiter les manufactures pour examiner l'état des enfants qu'on y emploie, il fut amené à s'occuper des questions relatives à la classe ouvrière, au paupérisme, à la population, et proposa, en s'appuyant sur un fait physiologique, de remédier à l'excès de fécondité en amenant les mères à allaiter pendant trois ans leurs enfants. M. Loudon a consigné le résultat de ses recherches et de ses études dans un curieux ouvrage, intitulé : *Solution du problème de la population et de la subsistance, soumise à un médecin dans une série de lettres* (1842, 2 vol. in-8o).

LOUDON (Gédéon-Ernest, baron DE), généralissime autrichien. V. LAUDON.

LOUDUN, en latin *Juliodunum*, ville de France (Vienne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 54 kilom. N.-O. de Poitiers, sur une colline dont la petite Maine baigne le pied; pop. aggl., 3,912 hab. — pop. tot., 4,493 hab. L'arrondissement comprend 4 cantons, 57 communes et 34,537 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix. Collége communal; bibliothèque publique Fabrication de passementerie, chandelles, engrais, dentelles, tulles; tanneries, fonderies de suif. Commerce de grains, cire, truffes, chanvre, huiles, farines.

Loudun doit son origine à un château fort bâti sous Hugues Capet, et autour duquel se groupèrent les premières maisons de la ville. Les anciennes fortifications ont disparu, sauf la porte du Martroi, protégée par deux tours rondes. Il ne subsiste du château fort qu'une grosse tour du XIe siècle, dont les murs ont près de 2 mètres d'épaisseur; l'emplacement de ce château est occupé par une belle promenade d'où l'on embrasse un ravissant panorama. L'église Saint-Pierre-du-Marché, qui a compté Urbain Grandier parmi ses curés, offre un beau portail et un clocher de 45 mètres de hauteur. L'église Saint-Jean date du XIe siècle et renferme de curieux chapiteaux historiés. Dans les environs de Loudun, on remarque la chapelle de Preugné, la chapelle et le château de Bois-Rogue; la chapelle de Nouzilly et deux menhirs, dont l'un mesure 2 mètres de hauteur.

LOUDUN (Eugène BALLEYGUIER, dit), littérateur français, né à Loudun (Vienne) en 1818. Après avoir enseigné l'histoire à Châtellerault et s'être fait recevoir licencié en droit à Poitiers, il se rendit, en 1843, à Paris pour y suivre la carrière des lettres. Il débuta dans le *Correspondant*, où il donna des articles de critique, de philosophie et d'histoire, collabora à l'*Ere nouvelle*, dont Lacordaire était un des inspirateurs, devint employé à la bibliothèque de l'Arsenal en 1848, et fut secrétaire particulier de M. de Falloux pendant le temps que cet homme politique occupa le ministère de l'instruction publique. Lorsque M. de Falloux se démit de son portefeuille, M. Loudun fut nommé sous-bibliothécaire à l'Arsenal. Il collabora ensuite à l'*Union* (1856), journal légitimiste, au *Journal général de l'instruction publique* et au *Journal des instituteurs*, dont il rédigea, en 1858, la partie politique. Depuis lors, il a été nommé inspecteur des chemins de fer. Nous citerons de cet écrivain : la *Vendée* (1849); les *Trois races* ou les *Allemands, les Anglais et les Français* (1852, in-8o); les *Derniers orateurs* (1855), esquisses sur les principaux hommes politiques de 1848 à 1852; le *Salon de* 1855 (1855); *Études sur les œuvres de Napoléon III* (1856); les *Victoires de l'Empire* (1859); la *Bretagne, paysages et récits* (1861), etc.

LOUDUNOIS, OISE s. et adj. (lou-du-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Loudun; qui appartient à Loudun ou à ses habitants : *Les* LOUDUNOIS. *Une* LOUDUNOISE. *Coutumes* LOUDUNOISES.

LOUE s. f. (loû — rad. *louer*). Pop. Action de louer, de mettre en location : *La* LOUE *d'une maison.* ‖ Action de louer son travail, de le mettre au service de quelqu'un : *Nous crûmes que véritablement il s'en allait à la* LOUE *comme les autres.* (G. Sand.)

LOUE, rivière de France, dont la source est une des plus belles après celles de la Sorgues et de la Tourre. Elle sort, dans le canton d'Ouhans (Doubs), d'une grotte ouverte dans un rocher de 110 mètres de hauteur perpendiculaire, forme plusieurs belles cascades, baigne Mouthier, Ornans, Châtillon, Château-Chay, traverse la vaste et fertile plaine nommée le Val-d'Amour, entre dans le département du Jura, arrose Chamblay et Ounans, et se jette dans le Doubs, après un cours de 140 kilom. ‖ Autre rivière de France, qui sort de l'étang de Bouneilles, canton de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), traverse une série de petits étangs, baigne Saint-Yrieix, forme pendant quelques kilom. la limite entre le département de la Haute-Vienne et celui de la Dordogne, entre dans ce dernier, arrose Sarlande, Excideuil, Saint-Pantaly, Coulaures, et se jette dans l'Isle, au-dessus du Pont-du-Vet, après un cours de 60 kilom.

LOUÉ, ÉE (lou-é) part. passé du v. Louer. Approuvé, vanté : *Un ministre* LOUÉ *de tout le monde. Une personne* LOUÉE *de ce qu'elle a fait. On ne loue d'ordinaire que pour être* LOUÉ. (La Rochef.) *Nous louons ce qui est* LOUÉ *bien plus que ce qui est louable.* (La Bruy.) *L'éloge de Rousseau demande une raison supérieure : il ne peut être* LOUÉ *que par celui qui saura l'apprécier en bien et en mal.* (Laharpe.) *Ce que les femmes aiment le plus, c'est d'être* LOUÉES *pour des talents qu'elles n'ont pas.* (Beaumarch.) *La femme la mieux* LOUÉE *est celle dont on ne parle pas.* (Mme de Puizieux.) ‖ Remercié : *Dieu doit être* LOUÉ *de tout ce qui nous arrive de bien.*

— *Dieu soit loué!* Sorte d'exclamation par laquelle on témoigne sa satisfaction : DIEU SOIT LOUÉ! *les voilà partis.*

— **Allus. hist. O Athéniens! combien il en coûte pour être loué de vous!** Exclamation d'Alexandre au milieu des dangers de toute espèce qu'il courut dans son expédition contre Porus, et qui atteste l'empire que la supériorité de lumière et de civilisation de la Grèce exerçait jusqu'au fond de l'Asie sur l'âme du conquérant. Dans nos temps modernes, c'est la France, c'est Paris surtout, qui semble avoir hérité de cette magnifique prérogative d'ajouter un dernier éclat à la gloire elle-même.

« Mais c'est surtout entre deux plaisants de profession, quand ils se rencontrent, que la lutte est terrible et impitoyable. C'est quelque chose de comparable à un combat de coqs ou de taureaux, ou à celui de deux cochers de fiacre qui se sont heurtés l'un contre l'autre; il y a sans doute plus de courtoisie, au moins en apparence, mais non moins d'acharnement. Ils se poursuivent le vertige dans les yeux et dans l'esprit, le gosier en feu, la voix éraillée, la langue épaissie, et les auditeurs ont la barbarie de rire, de les applaudir et de les exciter.

» *O Athéniens! que de mal on se donne pour vous plaire!* »

VICTOR FOURNEL.

« Frédéric a besoin d'un bibliothécaire, et Delille est tout propre pour cet emploi. J'ai écrit à Frédéric dans cette idée; je n'ai point encore de réponse, mais sûrement il vous répondra, car il est coquet, il veut vous plaire. Vous avez dans Paris une voix prépondérante, et Alexandre voulait plaire aux Athéniens. Je ne sais si c'est en donnant 1,200 fr. de pension qu'il s'écriait : « *O gens d'Athènes,* » *voyez ce qu'il m'en coûte pour être loué de* » *vous!* »

VOLTAIRE.

LOUÉ, ÉE (lou-é) part. passé du v. Louer. Donner à bail : *Une maison* LOUÉE *à une famille. Une loge de théâtre* LOUÉE *pour la saison.*

LOUÉ, bourg de France (Sarthe), chef-lieu de canton, arrond. et à 30 kilom. O. du Mans, sur la pente d'un coteau de la rive droite de la Vègre; pop. aggl. 1,278 hab. — pop. tot. 1,806 hab. Fabrication de toiles communes, papeteries, ateliers de marbrerie, briqueteries et fours à chaux. Exploitation de marbre. On y remarque le château de Coulaines, construction du xve siècle, avec fossés et pont-levis.

LOUÈCHE, bourg de Suisse, cant. du Valais, dans une situation pittoresque; 1,042 hab. Jadis les diètes du Valais y siégèrent fréquemment. On y remarque encore les ruines de deux châteaux détruits par les Valaisans au xve siècle, deux églises et un hôtel de ville. Sur le territoire de ce bourg se trouve le petit village de Bains-de-Louèche, encaissé au fond d'un vallon sauvage, que dominent : au N.-O., la Gemmi; à l'O., le Lammerhorn et le Daubenhorn; au N., le Plattenhorn, le Rinderhorn et l'Atels; au S.-E., le Mainghorn et le Galmhorn. Les eaux minérales de ce village jouissent d'une réputation européenne et attirent chaque année un grand nombre de malades; elles émergent par environ vingt sources et sont employées en boisson, en douches et surtout en bains. Leur température varie de 36o,9 à 50o,7. Les environs des bains offrent de nombreuses promenades et excursions intéressantes. Le cimetière de Louèche renferme un monument élevé à six chasseurs de chamois emportés, il y a quelques années, par une avalanche.

LOUER v. a. ou tr. (lou-é — lat. *laudare*, même sens. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous louïons, que vous louïez*). Donner des éloges à, vanter le mérite de : *On courrait risque de décourager les enfants si on ne les* LOUAIT *jamais lorsqu'ils font bien.* (Fénel.) *Nous* LOUONS *de bon cœur ceux qui nous admirent.* (La Rochef.) *Un homme dissimulé* LOUE *ouvertement ceux à qui il dresse de secrètes embûches, et il s'afflige avec eux s'il leur arrive quelque disgrâce.* (La Bruy.) *C'est se dégrader que de* LOUER *un homme qu'on méprise.* (J.-J. Rouss.) *Le sage disparaît quand on le cherche pour le* LOUER *ou pour en être loué.* (Cœuilhé.) *On ne* LOUE *jamais bien une femme quand on en* LOUE *deux.* (Mme E. de Gir.)

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous *loue*.
BOILEAU.

Femme qu'on *loue* est toujours indulgente.
CHÉNIER.

On ne peut trop *louer* trois sortes de personnes :
Les dieux, sa maîtresse et son roi.
LA FONTAINE.

‖ Approuver, applaudir à, en parlant des choses : LOUER *les belles actions, c'est encourager à en faire. Nous ne* LOUONS *hautement que ce que nous pouvons critiquer de même.* (Mme de Staël.) *Ne* LOUER *que ce qui est bien, c'est donner du prix à ses éloges.* (Descuret.) *On* LOUE *volontiers dans les autres les qualités qu'on peut avoir soi-même.* (Petit-Senn.) ‖ Célébrer, glorifier : *La chaire est faite pour* LOUER *Dieu et prêcher sa parole, non pour préconiser les hommes.* (P. Lejeune.)

— Remercier : *Je* LOUE *Dieu de m'avoir ouvert les yeux.* LOUONS *la Providence de tout le mal auquel nous échappons.*

— Absol. : *On* LOUE *pour être loué.* (Boss.) *La meilleure façon de* LOUER, *c'est de* LOUER *avec les mains.* (Mol.) *Il y a des reproches qui* LOUENT *et des louanges qui médisent.* (La Rochef.) *C'est le mérite de ceux qui* LOUENT *qui fait le prix des louanges.* (Mlle de L'Espinasse.)

L'art de *louer* commença l'art de plaire.
VOLTAIRE.

Se louer v. pr. Se donner des éloges à soi-même : *Louer la personne qu'on aime est une manière de* SE LOUER. (Lamenn.)

Qui *se loue* irrite l'envie.
MALHERBE.

— Se donner des éloges l'un à l'autre : *Quand deux sots* SE LOUENT, *ils reçoivent l'un et l'autre les éloges qu'ils méritent.*

— *Se louer de*, Se montrer, se déclarer satisfait de : *Je n'ai qu'à* ME LOUER DE *vous.*

De vos soins généreux j'ai lieu de *me louer*.
DELILLE.

— *Il se loue et se remercie*, Il est enchanté de ce qu'il a fait, il est en admiration devant lui-même.

— **Syn. Louer, célébrer, exalter,** etc. V. CÉLÉBRER.

LOUER v. a. ou tr. (lou-é — lat. *locare*, même sens. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous louïons, que vous louïez*). Donner à louage : LOUER *sa maison.* LOUER *sa loge à l'Opéra.* LOUER *son cheval pour un mois.* ‖ Mettre au service d'un autre, moyennant un salaire : LOUER *ses enfants à des industriels. Les paysans étaient libres et* LOUAIENT *leurs bras selon une convention débattue de* *gré à gré.* (Mérimée.) ‖ Donner par état certains objets à louage : LOUER *des voitures.* LOUER *des chaises.* LOUER *des habits. Dans les pays étrangers, tout le monde fait le métier de* LOUER *en garni.* (Balz.)

— Prendre à louage : *Maison à* LOUER. LOUER *un riche appartement.* LOUER *une loge au Vaudeville. Un fantaisiste prétendait qu'il valait mieux* LOUER *un ami à tant par jour, que d'en avoir un gratis.* (H. Castille.) ‖ Prendre à son service pour un salaire convenu : *Aurélie* AVAIT LOUÉ *Geneviève, ma femme, comme esclave lavandière.* (E. Sue.)

— Absol. Donner quelque chose à louage : *Le droit de vendre et de* LOUER *est attaché au droit de propriété.* (Troplong.) ‖ Prendre quelque chose à louage : *Comme on me demandait trop cher, je n'*AI *pas* LOUÉ.

— Loc. fam. *Louer son ventre, Louer son tambourin,* Promettre d'aller prendre un repas chez quelqu'un. ‖ *Avoir des chambres à louer dans sa tête,* Manquer de quelque faculté, être incomplet au point de vue de l'intelligence.

— B.-arts. *Figures à louer,* Dans le langage des peintres, Figures inutiles dans une composition.

Se louer v. pr. Etre loué, pris à louage : *A Paris, des logements infects* SE LOUENT *à des prix exorbitants.*

— Vendre son travail, ses services à un prix convenu : SE LOUER *à la journée. Bien des gens qui* SE LOUENT *sont fâchés qu'on ne puisse se vendre.*

— **Syn. Louer, affermer.** V. AFFERMER.

LOUET (Georges), jurisconsulte français, né à Angers vers 1540, mort en 1608. Il était abbé de Toussaint lorsque Henri IV l'employa aux négociations entamées avec la cour de Rome pour amener l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. Pour le récompenser des services qu'il rendit dans cette occasion, le roi le nomma président aux enquêtes (1600). Il venait d'être appelé au siége épiscopal de Tréguier lorsqu'il mourut. Ses vastes connaissances en droit canonique lui avaient valu le surnom de **Petit pape.** On lui doit un *Commentaire sur les Règles de la chancellerie romaine,* par Dumoulin (Paris, 1656, in-4°), et *Recueil d'arrêts* (1602, in-4°), ouvrage qui a eu un très-grand nombre d'éditions.

LOUET (Alexandre), compositeur français, né à Marseille en 1753, mort à Paris en 1817. Ayant perdu sa fortune pendant la Révolution, il se fit accordeur de pianos, puis passa en Russie où il resta plusieurs années. Outre des sonates pour clavecin, on a de lui : la *Double clef* ou *Colombine commissaire,* opéra joué à la Comédie-Italienne en 1786; *Amélie,* opéra en trois actes, représenté à Feydeau (1797), et *Instructions sur l'accord du pianoforte* (1798).

LOUETTE s. f. (lou-è-te). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette.

LOUEUR, EUSE s. (lou-eur, eu-ze — rad. *louer*). Personne qui donne des éloges, qui aime à les donner, qui en donne mal à propos : *Un* LOUEUR *de profession. Une* LOUEUSE *à gages. Rien n'est plus tuant que ces* LOUEURS *de profession, qui sont toujours préparés à débiter leurs flatteries.* (St-Évrem.)

> . . . Les hommes sont, sur toutes les affaires,
> *Loueurs* impertinents ou censeurs téméraires.
> MOLIÈRE.

> Surtout craignez le poison des *loueurs;*
> Accostez-vous de fidèles critiques.
> J.-B. ROUSSEAU.

LOUEUR, EUSE s. (lou-eur, eu-ze — rad. *louer*). Personne qui fait profession de donner certains objets à louage : *Un* LOUEUR *de voitures. Une* LOUEUSE *de chaises. Un* LOUEUR *de chambres garnies. Il avait cet air bête et crétin que possèdent, dans nos églises, les donneurs d'eau bénite et les* LOUEUSES *de chaises.* (A. Karr.)

LOUFTON s. m. (lou-fton). Fr.-maçonn. Syn. de LOUVETEAU.

LOUFTY-PACHA, grand vizir ottoman. V. LUFTY.

LOUGA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source près du village d'Oudrino, dans le gouvernement et à 60 kilom. N. de Novgorod, coule au S.-O. et se jette dans le golfe de Finlande, à 110 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, après un cours de 260 kilom. Elle est navigable au printemps; on y embarque beaucoup de bois pour le port de Hambourg.

LOUGANSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 379 kilom. E. d'Iékatérinoslaw; 3,700 hab. Ferme modèle du gouvernement pour la culture des plantes territoriales et du tabac d'Amérique. Fonderie de canons et instruments de marine; fabrication de machines à vapeur et de faux. Aux environs, mines de houille.

LOUGE, petite rivière de France (Haute-Garonne). Elle prend sa source dans le canton de Franqueville, coule au N.-O., baigne Boussan, Terrebasse et se jette dans la Garonne à Muret, après un cours de 108 kilom.

LOUGH (John-Graham), sculpteur anglais, né à Greenhead (Northumberland) en 1805. Fils d'un paysan, il cultiva d'abord la terre. Un riche propriétaire du voisinage, frappé de ses dispositions pour la sculpture, lui fournit des modèles, puis l'envoya à Londres. Là, le jeune Lough s'adonna particulièrement à l'étude des chefs-d'œuvre arrachés au Parthénon et commença à exposer à l'Académie royale, en 1826, un bas-relief représentant la *Mort de Turnus.* La statue colossale de *Milon,* exposée par lui l'année suivante, fut acclamée par le public et achetée par le duc de Wellington. Cette œuvre le mit aussitôt en relief, et les plus grands personnages de l'Angleterre, lord Brougham, les ducs de Northumberland et de Sutherland, etc., se disputèrent ses productions. Lough avait exécuté, entre autres morceaux remarquables, un *Samson* et les *Chevaux de Duncan,* lorsqu'il partit, en 1834, pour l'Italie où il resta jusqu'en 1838. Pendant ces quatre années, l'artiste, qui jusqu'alors s'était inspiré des marbres d'Elgin et des œuvres de Canova, s'adonna particulièrement à l'étude des chefs-d'œuvre de la Renaissance. De retour en Angleterre, il mit au jour un grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles nous citerons : l'*Enfant et le dauphin* (1838); le *Jeune Romain vendant des fruits* (1840); *Ophelia;* les *Bacchanales; Bas-relief d'après Homère* (1843); *Hébé chassée de l'Olympe; Iago;* les *Pleureurs,* beau groupe qui appartient à la British Institution (1844); la *Reine Victoria* (1846) sur la place de la Bourse, à Londres; le *Prince Albert* (1847); *Southey; Lord Hastings* (1848), statue colossale érigée à Malte; *Combat de chevaux;* un groupe colossal, *Satan vaincu par l'archange Michel; Ariel, Titania, Puck,* la *Jalousie d'Oberon* (1851); l'*Evêque Broughton* (1855); *Edouard Forbes* (1856), etc. Un riche amateur, M. Ridley, possède de lui de nombreuses œuvres, notamment dix statues représentant des héros de Shakspeare, des bas-reliefs dont les sujets sont tirés de la *Tempête* et de *Macbeth,* des groupes de bronze représentant des scènes prises dans les œuvres du grand poëte anglais, etc. Le palais de Sydenham renferme des copies des principales œuvres de Lough, qui passe pour un des plus grands statuaires de son pays. Cet artiste a un talent incontestable d'exécution; mais il manque d'originalité. Il imite tantôt Canova, tantôt l'antique. Lorsqu'il cherche la grâce, il tombe dans la gentillesse maniérée; lorsqu'il tend vers la grandeur, il tombe dans l'emphase. C'est un habile statuaire; mais ce n'est point, à notre avis, un grand maître comme le croient trop volontiers ses compatriotes.

LOUGHBOROUGH, ville d'Angleterre, comté et à 15 kilom. N.-O. de Leicester, sur la rive gauche de la Soar; 10,800 hab. Bibliothèque publique. Fabrication de cotonnades, dentelles, fil, bonneterie de laine. Exploitation de houille aux environs.

LOUGHBOROUGH (canal de), espèce de bras de mer qui s'enfonce dans la terre de la Nouvelle-Bretagne, au Nouvel-Hanovre, au N. de l'île de Quadra-et-Vancouver. L'entrée est par 50° 25′ de latit. N., et 128° de longit. E. Il a environ 72 kilom. de longueur sur une largeur moyenne de 2 kilom.

LOUGHREA, ville d'Irlande, comté et à 33 kilom. S.-E. de Galway, sur le petit lac de son nom qui verse ses eaux dans la baie de Galway; 4,700 hab. Fabrication de toiles et lainages; tanneries. Commerce d'avoine. Ruines d'un monastère du XIV$^{\text{e}}$ siècle.

LOUGRE s. m. (lou-gre). Mar. Petit bâtiment de guerre fort léger, dont se servent particulièrement les pirates et les contrebandiers.

— **Encycl.** Le *lougre* est un petit bâtiment, le plus souvent armé, et dont les bordages sont à clin, c'est-à-dire se recouvrent les uns les autres de $0^{\text{m}},03$ environ. La mâture de ce navire se compose d'un grand mât, d'un mât de misaine, d'un tapecu, tous les trois inclinés vers l'arrière, et, de plus, d'un beaupré très-court. Ses basses voiles sont à bourcet. Quand le *lougre* est fort, il grée des huniers et parfois des perroquets volants. Le *lougre* a beaucoup de tirant d'eau sur l'arrière.

La fortune de ce petit bâtiment, connu partout, a été faite par les romanciers : tout forban, tout flibustier doit monter un *lougre.* Il file comme un goëland, lorsqu'il se couvre de toile; mais craint-il l'œil du guetteur de mer, ses hautes voiles disparaissent aussitôt; il rase les rochers, avec lesquels il semble se confondre. Sa voilure change suivant l'occasion. De loin, il ressemble à un brick; puis il se déguise tout à coup, ce n'est plus un brick, plus un *lougre* même : c'est un honnête navire, une goëlette légère, un yacht de plaisance. Le *lougre* est le bâtiment le plus capricieux, le plus fin, le plus roué qui vole sur les flots.

Le *lougre* a été importé chez nous par les pirates normands; il a conduit les Danois aux Orcades, en Islande, et jusque sur les bords glacés du Groenland. Maintenant que la piraterie est à peu près morte, le *lougre* a renié son origine; il est devenu l'auxiliaire des vaisseaux de guerre; il sert d'éclaireur dans les flottes, il voltige sur les ailes et annonce l'approche de l'ennemi. Le *lougre* tend néanmoins à disparaître de jour en jour.

LOUHANS, en latin *Lovineum,* ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 57 kilom. N.-E. de Mâcon, au confluent de la Seille et du Solnan; pop. aggl., 3,170 hab. — pop. tot., 3,913 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 81 comm. et 85,897 hab. Tribunaux de 1$^{\text{re}}$ instance et de commerce; justice de paix; collége communal; bibliothèque publique. Moulins, battoirs à écorce, moulin à tan. Fabrication de tiretaine, toiles, machines à battre; tanneries, mégisseries, chapelleries, poteries. Commerce de grains, farine, gibier, volailles grasses recherchées, porcs, bœufs et chevaux; merrains. Entrepôt des marchandises qui passent de Lyon en Suisse. Cette petite ville appartint successivement à la famille de Hochberg, puis à celle d'Orléans qui la conserva jusqu'en 1709. Incendiée par les grandes compagnies en 1370, ravagée par les Armagnacs, puis par les protestants et les ligueurs, elle fut prise deux fois par les armées de Henri IV en 1591. Sous Louis XIII, elle eut aussi à souffrir des horreurs de la guerre, et ne commença à se relever de ses ruines qu'en 1674. L'église est très-curieuse, car elle se compose de deux églises ogivales bâties l'une à côté de l'autre et communiquant entre elles par une ouverture pratiquée dans le mur mitoyen. La tour du clocher est terminée par une belle galerie découpée à jour. L'hôpital renferme de jolies boiseries.

LOUI s. m. (lou-i). Mot qui signifie crocodile dans la langue des Cathayens, et par lequel ils désignent le cinquième de leurs cycles d'années.

LOUICHÉE s. f. (loui-ché — de *Louiche Desfontaines,* bot. fr.) Bot. Syn. de PTÉRANTHE.

LOUIS s. m. (lou-i). Métrol. Monnaie d'or de France, dont la fabrication commença sous Louis XIII, et qui valut d'abord 10, puis 24 livres : *Tel homme veut bien donner cent* LOUIS, *qui ne veut pas être dupé de quinze.* (Beaumarch.)

> J'ai cent mille vertus en *louis* bien comptés.
> BOILEAU.

> Cent beaux *louis* comptant en avance d'hoirie.
> REGNARD.

> Gratis est mort; plus d'amour sans payer,
> En beaux *louis* se content les fleurettes.
> ***

‖ *Double louis,* Pièce d'or valant deux louis ou 48 livres : *On surprit un jour Voltaire comptant ses* DOUBLES LOUIS *d'un air joyeux et disant : Un ami, deux amis, trois amis, etc.* (Noël.)

— Abusiv. Pièce d'or de 20 francs frappée depuis la Révolution.

— **Encycl.** Métrol. La fabrication des premiers *louis* fut ordonnée par Louis XIII en 1640; c'est de ce prince que lui vint son nom de *louis.* L'usage de donner aux monnaies le nom du souverain dont elles portaient l'empreinte ne remonte qu'au règne de Henri II (1547). On le donnait indistinctement aux monnaies d'or et d'argent; mais, à dater du règne de Louis XIII, en 1641, ce nom a été consacré aux seules espèces d'or. Depuis cette époque, l'expression d'*écu,* dont on se servait aussi indistinctement pour les espèces d'or et d'argent, a été réservée aux seules pièces de ce dernier métal.

L'édit du 31 mars 1640 porte que les *louis* d'or seront fabriqués au titre de 22 carats ($0^{\text{gr}},917674$), au remède (à la tolérance) d'un quart de carat ($0^{\text{gr}},010417$), ce qui donnait pour le titre fort $0^{\text{gr}},928094$, et pour le poids faible $0^{\text{gr}},907257$. Ils étaient à la taille de trente-six un quart au marc; le marc étant de $244^{\text{gr}},75$, chaque *louis* devait peser 126 grains ou $6^{\text{gr}},692490$; les espèces avaient cours pour 10 livres; leur valeur intrinsèque serait aujourd'hui de 21 fr. 15. On fit des doubles et des demis en proportion. Il y eut aussi quelques pièces de 4, de 6, de 8 et de 10 *louis;* mais elles n'eurent point cours dans le commerce et ne furent considérées que comme pièces de curiosité. Ces espèces étaient admirablement belles; le coin en avait été gravé par le célèbre J. Warin, et elles furent fabriquées au moulin. Elles avaient pour type, d'un côté, l'effigie du roi, tête laurée, de profil à droite, avec la légende : LVD. XIII D. G. FR. ET NAV. REX, et, au revers, une croix formée de huit L couronnés, cantonnés de quatre lis, avec la lettre monétaire au centre; autour régnait la légende : CHRISTVS REGNAT. VINCIT. IMPERAT. La pièce de 8 *louis* a une valeur marchande de 250 francs; le *louis* de 25 francs et ses multiples, et divisions en proportion.

Sous le règne de Louis XIII, à la date de 1641, furent frappées des pièces d'argent de 60 sous, qu'on appela d'abord *louis d'argent,* mais auxquelles on donna bientôt le nom d'*écu blanc,* afin de ne point les confondre avec leur homonyme d'or. On fabriqua dans le même temps des *louis* de 30, de 15 et de 5 sols, au même type que les *louis* d'or, gravés par Warin. Abot de Bazinghen, dans son *Traité des monnaies* (Paris, 1764), rapporte que les petits *louis* de 5 sous étaient fort recherchés au milieu du XVII$^{\text{e}}$ siècle, pour le commerce dans les Echelles du Levant, et que les Turcs, qui appelèrent ces espèces *timmins,* étaient tellement séduits par la beauté des empreintes qu'ils ne voulaient plus recevoir d'autres monnaies. Des marchands la mode en passa aux femmes, qui en ornèrent leurs coiffures et leurs habits. Profitant de la faveur de ces espèces, les Français qui les exportaient les livrèrent pour 10 sous, réalisant ainsi un bénéfice de 100 pour 100; ces louis furent réduits ensuite à 7 sous 6 deniers, et enfin, en 1670, ils furent entièrement décriés.

Louis XIV continua la fabrication des *louis* d'or semblables à ceux de son prédécesseur, aux mêmes titre, poids et valeur. Pour faciliter le commerce avec le Canada, ce monarque fit fabriquer pour 100,000 livres de *louis* de 15 et de 5 sols en argent, sur lesquels, au lieu de la légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, on mit celle-ci : GLORIAM REGNI TVI DICENT (*ils raconteront la gloire de ton règne*).

Les principaux *louis* de France qui furent successivement mis en circulation depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours sont les suivants :

Louis de 1703, dits aux *insignes,* à l'effigie de Louis XIV, tête vieillie, couronnée de laurier, avec la légende : LVD. XIIII D. G. FR. ET NAV. REX; au revers, huit L couronnés en croix, avec sceptre et main de justice en sautoir, légende : CHRS. REGN. VINC. IMP. Cette pièce a une valeur marchande de 25 à 35 francs; les doubles en proportion.

Des *louis* de 1709, dits *au soleil,* émis au cours de 16 livres 10 sous, au titre de 22 carats ($0^{\text{gr}},917$), représentant l'effigie du roi, et, au revers, quatre L doubles adossés, formant une croix couronnée à chaque extrémité et cantonnée de quatre fleurs de lis; au milieu, un petit soleil, avec la légende : CHRS. REGN., etc.; sur d'autres *louis* anciens, les quatre L sont simples. La valeur réelle de ces pièces est de 25 fr. 25 c. environ; le prix marchand en est, suivant l'état de conservation, de 30 à 38 fr.

Des *louis* de 1715, dits *aux armes,* à la taille de 30 pièces au marc ($8^{\text{gr}},158333$) et au même titre de 917 millièmes, au cours de 15 livres 10 sous, ayant la même valeur intrinsèque que les précédents. Ils avaient pour type l'effigie du roi, et au revers l'écu aux armes de France seulement, couronné et posé sur le sceptre et la main de justice en sautoir.

Des *louis* de 1716, dits *de Noailles,* à la taille de 20 au marc ($12^{\text{gr}},2375$) et au même titre de 917 millièmes, au cours de 30 livres, d'une valeur intrinsèque de 37 fr. 35 c. environ. Ils avaient pour type l'effigie du roi, tête enfantine, et, au revers, quatre écussons aux armes de France et de Navarre, formant une croix couronnée à chaque extrémité et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Des *louis* de 1718, dits *de Malte,* au même titre de 917 millièmes, à la taille de 25 au marc ($9^{\text{gr}},790$), ayant cours pour 36 livres, d'une valeur intrinsèque de 37 fr. 35 c. Ils avaient pour type l'effigie du roi, buste enfantin, cou nu, cheveux frisés, et, au revers, une croix de Malte boutonnée et chargée en cœur de l'écu aux armes de France.

Des *louis* de 1720, dits *aux deux L,* des mêmes poids et titre que les précédents, au cours de 54 livres (édit de septembre 1720), d'une valeur intrinsèque de 30 fr. 35 c., ayant pour type l'effigie du roi, et, au revers, deux L adossés, cantonnés de trois fleurs de lis et surmontés d'une couronne.

Par édit du mois de mars 1720, il fut fabriqué des *louis d'argent,* au titre de 11 deniers de fin ($0^{\text{gr}},916663$), à la taille de 30 au marc ($8^{\text{gr}},158333$), au remède ou tolérance de trois grains pour le titre ($0^{\text{gr}},010416$), lesquels ont eu cours jusqu'au 30 avril suivant pour 60 sous; pendant le mois de mai, pour 55 sous; en juin, pour 50 sous; en juillet, pour 45 sous; en août, pour 40 sous; en septembre, pour 35 sous; en octobre, pour 30 sous; en novembre, pour 25 sous, et ont été réduits définitivement, en décembre, à 20 sous. Ces pièces, à l'effigie du roi Louis XV, buste enfantin, tête laurée, avaient au revers une croix formée de quatre doubles L couronnés, avec la légende des pièces d'or : CHRS. REGN. VINC. IMP. Leur valeur intrinsèque était de 1 fr. 75; leur prix marchand est aujourd'hui de 4 à 5 francs.

Des *louis* d'or de 1723, dits *mirlitons,* au même titre de 917 millièmes, à la taille de 37 pièces et demie au marc ($6^{\text{gr}},526666$), ayant cours pour 27 livres, d'une valeur intrinseque de 27 fr. 10 c.; ces pièces avaient pour empreinte l'effigie du roi, buste juvénile, et, au revers, deux L majuscules, entrelacés de face, couronnés et placés entre deux palmes.

Des *louis* de 1726 et années suivantes, dits *à lunettes,* au même titre de 917 millièmes, à la taille de 30 au marc ($8^{\text{gr}},158333$), ayant cours pour 20 livres, puis pour 24 livres (26 mai 1726), d'une valeur intrinsèque de 25 francs, valant aujourd'hui, dans le commerce des monnaies et antiquités, de 30 à 35 francs. Ces pièces ont pour type l'effigie du roi Louis XV, buste senior, aux cheveux longs, retenus par un bandeau, et, au revers, les deux écussons aux armes de France et de Navarre, de forme ovale, penchés et surmontés d'une couronne.

Des *louis* de 1786 et années postérieures, dits *aux armes,* au titre de 917 millièmes, de 32 au marc ($7^{\text{gr}},648437$), ayant cours pour 24 livres, d'une valeur intrinsèque de 23 fr. 60, valant, prix marchand, de 30 à 35 francs aujourd'hui. Ces pièces ont pour empreinte le buste de Louis XVI, senior, à gauche, cheveux longs, et, au revers, les écussons de France et de Navarre accolés et surmontés d'une couronne, avec la légende : CHRS. REGN. VINC. IMP., qui existe sur les *louis* précédemment décrits.

Des *louis* dits *constitutionnels,* de 1791 et années suivantes, des mêmes titre et poids que les précédents, ayant pour empreinte l'effigie de Louis XVI, roi des Français, et, au revers, le génie de la France debout devant un autel et gravant sur des tables le mot : CONSTITUTION. On lit autour les mots : RÈGNE DE LA LOI. Ces pièces, émises pour 24 livres, valent, dans le commerce des curiosités, de 30 à 35 francs aujourd'hui. Leur valeur réelle est de 23 fr. 60.

A ces *louis* succédèrent, dans les premiers temps de la République française, à partir de 1793, des pièces d'or de 24 livres, aux mêmes titre et poids que les *louis* constitutionnels, représentant le génie de la France, comme ci-dessus, et, au revers, la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne, avec la légende : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Ces pièces ont la même valeur intrinsèque et marchande que les *louis* constitutionnels.

A ces *louis* de 24 livres succédèrent les pièces de 20 francs, dont les premières furent frappées seulement sous le Consulat, avec les doubles de 40 francs; elles prirent, sous l'Empire, le nom de *napoléons* et *doubles napoléons*. Les premières eurent pour empreinte l'effigie de Bonaparte, premier consul, tête nue, et, au revers, dans une couronne d'olivier, la valeur de la pièce, avec la légende RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et le millésime républicain. Plus tard, l'effigie du premier consul fit place à la tête de Napoléon, empereur des Français, et la légende républicaine fut remplacée par celle : EMPIRE FRANÇAIS. Ces pièces étaient au titre de 900 millièmes, du poids de 6^{gr},450.

La pièce de 20 francs reprit, sous la Restauration, son ancien nom de *louis* et le conserva jusqu'en 1840.

— *Malte*. Les *louis* sont une monnaie d'or du poids de 8^{gr},430, au titre de 854 millièmes; ils ont cours dans l'île de Malte pour 24 fr. 105; les doubles *louis* en proportion. Ils ont pour empreinte l'effigie du grand maître, et, au revers, deux petits écussons aux armes de Malte et du grand maître accolés, penchés et surmontés d'une couronne, avec la légende : HOSPITALIS ET S. SEPUL. HIERUSAL.

— *Double louis*. Il y avait en circulation, avant l'adoption du système décimal actuel :

Des doubles *louis* de 1709, dits *au soleil*, représentant l'effigie du roi, et, au revers, quatre L doubles adossés; au milieu, un petit soleil. Ils étaient au titre de 917 millièmes et pesaient 16^{gr},25.

Des doubles *louis* de 1715, dits *aux armes*, du même poids et au même titre que les précédents, ayant pour type l'effigie du roi, et portant au revers l'écu aux armes de France.

Des doubles *louis* de 1716, dits *de Noailles*, au même titre de 917, et pesant 24^{gr},30; ils avaient pour empreintes, d'un côté l'effigie du roi, et de l'autre quatre écussons aux armes de France et de Navarre.

Des doubles *louis* de 1718, dits *de Malte*, au même titre que les précédents, pesant 19^{gr},50, avec l'effigie du roi, et, au revers, une croix de Malte.

Des doubles *louis* de 1720, dits *aux deux L*, mêmes poids et titre que les précédents, à l'effigie du roi, et, au revers, portant deux L.

Des doubles *louis* de 1723, dits *mirlitons*, au titre de 917 millièmes, pesant 12^{gr},95, à l'effigie du roi. Au revers étaient deux L majuscules entrelacés de face, couronnés et placés entre deux palmes.

Des doubles *louis* de 1726, dits *à lunettes*, au même titre de 917 millièmes, pesant 16^{gr},25, ayant pour type l'effigie du roi, et, au revers, les deux écussons aux armes de France et de Navarre, de forme ovale.

Des doubles *louis* de 1785, *aux armes*, au titre de 917 millièmes, pesant 15^{gr},25, représentant l'effigie du roi, et, au revers, les deux écus aux armes de France et de Navarre, accolés et surmontés d'une couronne. On lit autour la légende : CHRS. REGN. VINC. IMP. (*Christus regnat, vincit, imperat*), qui existe également sur toutes les monnaies antérieures indiquées ci-dessus. Ce sont les derniers doubles *louis* qui ont été frappés : il n'a été fabriqué sous la République que des pièces de 24 livres, et, sous l'Empire, des doubles napoléons (impériaux et consulaires).

LOUIS (CANAL), voie navigable d'Allemagne en Bavière. Il joint le Danube au Mein et au Rhin, et, par conséquent, la mer Noire à la mer du Nord. Il commence au Danube, à Kelheim, se confond avec l'Altmül, rendu navigable en amont jusqu'à Dietfurth, passe à Nuremberg, traverse le chemin de fer de Nuremberg à Furth, et ensuite la Pegnitz, passe à Erlangen et débouche dans le Mein à Bamberg. Sa longueur est de 176 kilom; sa largeur est de 18 mètres au niveau d'eau et de 11^{m},33 au fond; sa profondeur varie de 1^{m},66 à 2^{m},33. Sa plus grande élévation est de 210 mètres au-dessus du Mein et de 90 mètres au-dessus du Danube. Sa pente est rachetée par 103 écluses. Il a été creusé en douze ans par ordre du roi Louis I^{er} de Bavière, et a coûté 33 millions de francs.

LOUIS (SAINT-), ancien bourg et commune de France (Haut-Rhin), cant. de Huningue, arrond. et à 29 kilom. de Mulhouse, sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, cédé à l'Allemagne en 1871; 1,635 hab. Brasseries, fabriques de cire à cacheter, vernis, huile épurée. Pendant la Révolution, ce bourg porta le nom de *Bourg-Libre*. ‖ Ancien bourg et commune de France (Moselle), cant. de Bitche, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Sarreguemines, cédé à l'Allemagne; 784 hab. Importante cristallerie, qui date de 1767. C'était la seule en France qui fabriquât des verres et cristaux imitant le malachite et l'hyalite. Forges.

LOUIS (SAINT-), ville des Etats-Unis (Etat de Missouri), à 190 kilom. E. de Jefferson, sur la rive droite du Mississipi. D'après le recensement de 1860, la population de Saint-Louis s'élève à 162,479 hab. En 1810, le chiffre de la population de cette ville ne dépassait pas 46,000 âmes. Cet immense accroissement de population est dû à la rapide extension du commerce et de l'industrie de Saint-Louis et à l'émigration. De nombreux Européens s'y sont fixés dans les quarante dernières années. On sait, en outre, que le surcroît de population des Etats du Nord-Est s'est porté vers la vallée du Mississipi, dans une région dont Saint-Louis forme le centre. « Saint-Louis, dit M. L. Michelant, est aujourd'hui, par sa population, par sa richesse commerciale et manufacturière, la première ville de l'Ouest après Cincinnati, et, lorsque les populations encore clair-semées auront pris pleine possession du territoire ouvert à leur activité, elle sera appelée à prendre rang parmi les plus riches cités commerciales, non-seulement des Etats-Unis, mais du monde entier. Dès à présent, sa position en fait l'*emporium* (pour employer le terme consacré), la métropole et l'entrepôt naturel du bassin du Mississipi. Placée sur la rive droite du Mississipi, en face de l'Etat de l'Illinois, dont le fleuve seul la sépare, et avec lequel un pont en fer la met aujourd'hui en communication directe et facile, Saint-Louis se trouve en quelque sorte au point de concentration des principales voies navigables des Etats-Unis. C'est d'abord le Mississipi, par lequel sa navigation s'étend d'un côté, en amont, jusqu'aux chutes Saint-Antoine, en traversant les contrées voisines des grands lacs, et de l'autre jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Puis vient ensuite le Missouri, qui sort au N.-O. des montagnes Rocheuses, et, après avoir reçu dans son parcours de nombreux et importants cours d'eau, trouve son embouchure sur la rive droite du Mississipi, à 20 milles au-dessus de Saint-Louis, tandis qu'à 196 milles plus bas l'Ohio vient verser ses eaux dans le fleuve par sa rive gauche, en ouvrant ainsi une communication avec les Etats du Centre et de l'Est; enfin, nous citerons encore la rivière Illinois, qui se verse également dans le Mississipi, à sa rive gauche. » Comme complément de ces routes naturelles, Saint-Louis se rattache par des chemins de fer à la région de l'E. et du S.-O.; en même temps, on vient de construire à l'O. un réseau de voies ferrées, notamment la grande ligne du Pacifique, qui aboutit à San-Francisco, et ouvre ainsi, sur une longueur de 2,759 milles, l'un des chemins les plus directs vers l'océan Pacifique. Saint-Louis est ainsi en rapport avec des territoires étendus, dont les richesses agricoles, métallurgiques et minérales viennent s'accumuler dans ce grand entrepôt, d'où elles se répandent ensuite dans les diverses parties des Etats-Unis. Saint-Louis est surtout un centre d'échanges intérieurs; toutefois, elle attire sur son marché un mouvement direct d'importations étrangères. Les principaux articles de ce commerce d'importation sont : les sucres et mélasses, la quincaillerie, la coutellerie, les rails et autres appareils en fer pour voies de chemin de fer; la faïencerie et la cristallerie; l'étain, le fer-blanc, le cuivre, les nouveautés et les merceries; les vins, eaux-de-vie et autres spiritueux; les cigares, les drogueries, les médicaments et autres denrées diverses. Les céréales constituent l'un des principaux articles du commerce intérieur. Viennent ensuite les pommes et les fruits séchés, le beurre, le coton, le chanvre, le café, les fourrages, les clous, le sucre, le plomb, les fromages, le porc fumé, le tabac, etc. Le commerce des pelleteries est l'un des principaux articles d'échange avec l'étranger; il représente une valeur annuelle de 2,500,000 fr. Les principales robes sont fournies par le buffle, l'opossum, le loup des prairies, le daim, le renard, le rat musqué, le chat sauvage, etc. Toutes ces peaux et fourrures sont recueillies, parmi les tribus indiennes, par des expéditions qui remontent le Missouri et ses affluents, et se font par des bâtiments à vapeur. Saint-Louis est aussi l'un des principaux ports pour l'embarquement du gros bétail. On estime à environ 15 millions de têtes par an les envois faits sur les marchés du Sud.

« L'industrie manufacturière, ajoute M. Michelant, fécondée par le développement de la population et des capitaux, a suivi la marche progressive du commerce. D'après un travail statistique publié récemment, le nombre des établissements livrant des produits pour une valeur de 500 dollars et au-dessus s'élevait à 1,308, employant ensemble un capital de 5 millions de dollars et occupant 8,450 ouvriers. La totalité des produits était évaluée à la somme de 15,400,000 dollars. » Parmi les industries les plus considérables, nous signalerons : la charpenterie, les fonderies de fer et de cuivre, la forgerie en fer, cuivre et fers-blancs, les huileries, les corderies, la carrosserie, la cordonnerie, les tanneries, la peinture en bâtiment, les scieries de bois, l'ameublement, la sellerie, la construction de bateaux, les distilleries, les filatures, les manufactures de tabac, les brasseries, etc.

La ville de Saint-Louis est souvent appelée *Mount-City* (cité des Monts), à cause des nombreux monticules de calcaire blanchâtre qui l'environnent. Les rues sont presque toutes larges, percées à angle droit. Celles qui courent parallèlement au fleuve sont désignées d'après des numéros d'ordre, tandis que les artères transversales portent le nom d'une espèce d'arbre indigène. Il est donc très-facile de s'orienter à Saint-Louis, et l'étranger nouvellement débarqué n'y éprouve jamais le même embarras que dans une ville d'Europe. Cependant, un profond ravin, parallèle au Mississipi, coupe la ville en deux parties, et, par ses nombreuses branches latérales, introduit une certaine irrégularité dans les rues qui l'avoisinent.

La ville, fondée en 1764 par les Français, comme comptoir d'échange pour le commerce avec les Indiens, passa en 1803, avec toute la Louisiane, dans la possession des Etats-Unis. Elle est aujourd'hui complétement américaine, et la plupart de ses habitants, d'origine canadienne, ne parlent plus la langue de leurs ancêtres. Les noms mêmes des localités voisines ont été modifiés par la prononciation anglo-saxonne; c'est ainsi que le village de Vide-Poche, où les jeunes gens allaient autrefois gaiement débourser leurs écus dans les guinguettes, s'appelle aujourd'hui *White-Bush* (Buisson-Blanc).

LOUIS (SAINT-), île et ville à l'embouchure du Sénégal, chef-lieu des possessions françaises de la Sénégambie et du Gabon. L'île, située par 16° 0′ 48″ de latit. N. et 18° 53′ 6″ de longit. O., est un banc de sable à 4 lieues environ de l'embouchure du fleuve. Sa longueur, du N. au S., est de 2,300 mètres et sa largeur moyenne de 180 mètres. Sa superficie est d'à peu près 34 hectares. Sa plus grande élévation au-dessus des hautes eaux ne dépasse guère 1 mètre. Elle est d'ailleurs entourée de quais en maçonnerie. L'île ne présente aucune espèce de végétation, et, même au moyen d'engrais, on n'obtient que de maigres essais d'horticulture. L'abord de Saint-Louis, dans le bras E. du fleuve, offre un excellent mouillage, une fois la barre franchie. L'autre bras est obstrué et coule parallèlement à la mer, en formant la pointe de Barbarie, sur laquelle est assis le petit village pêcheur de Guettendar, juste en face de Saint-Louis.

La ville de Saint-Louis, à 13 kilom. de l'océan Atlantique, occupe aujourd'hui presque toute l'île, et sa population est de 20,000 habitants. En 1779, elle en comptait 3,018, et en 1844 à peine 15,000. Les rues sont bien percées et coupées à angle droit, les maisons bien alignées. La ville est défendue par des batteries d'artillerie. Il n'y a dans l'île ni ruisseaux ni fontaines; mais l'eau du fleuve est potable pendant cinq ou six mois de l'année. On remplit alors de cette eau douce des citernes, qui fournissent à l'alimentation pendant le reste de l'année. L'existence des colons est assez triste : retenus toute la journée dans leurs boutiques, ils vendent aux indigènes de la Guinée du tabac, des tafias, de la quincaillerie, des armes, de la poudre, de la verroterie, du sucre, etc. En général, les commerçants mettent à la tête de leurs comptoirs de détail une mulâtresse du pays, que l'on nomme *signare*, et qui vit maritalement avec eux sans qu'aucune sanction légale vienne corroborer cette union. La signare prend le nom de son amant, et ses enfants héritent du nom du père. Cela est tellement passé dans les mœurs que personne n'y prête la moindre attention. D'ailleurs, la prostitution est très-répandue au Sénégal, et toutes les femmes se livrent pour un cadeau en marchandises ou en espèces, mais de préférence en liqueurs fortes. Il est cependant à remarquer que l'on ne pourrait pas obtenir ainsi une jeune fille vierge, à moins de l'épouser à la mode du pays, c'est-à-dire de l'acheter. Je ne parle pas, bien entendu, des signares qui sont libres. Mais toute négresse est esclave, malgré le décret de 1848, et on n'a pas pu empêcher les Sénégambiens de conserver cet état de choses dans leurs mœurs. Dès lors, le mariage devient un achat, et, aux yeux des indigènes, la négresse qu'un Européen achète est sa femme autant que son esclave. Saint-Louis est la résidence du gouverneur de la colonie; sa garnison se compose de spahis sénégalais, d'infanterie de marine et de tirailleurs sénégalais. M. Pinet-Laprade a formé dans ce dernier corps une fanfare composée de musiciens noirs en majorité, et qui produit un grand effet sur les indigènes. Les principaux monuments de Saint-Louis sont : le gouvernement, la caserne, l'église catholique, la mosquée, l'école des frères et celle tenue par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. On voit à Saint-Louis des warffs qui servent à l'embarquement et au débarquement des marchandises. Les navires peuvent accoster presque à quai, et on conçoit la facilité que cet avantage donne aux opérations. Saint-Louis est admirablement placée à l'embouchure du Sénégal, et son commerce a eu autrefois une activité remarquable. Aujourd'hui, il semble que les affaires se portent davantage vers le Sud. Saint-Louis conserve peu du cachet original du pays; c'est une ville entièrement européenne, où il semble qu'on ne puisse rien innover. Bien que les colons y trouvent peu de distraction, ils y ont du moins une société plus nombreuse qu'à Gorée, par exemple. Il faut remarquer que, dans les villes même peu peuplées d'Européens, la ligne de démarcation entre le civil et le militaire reste bien tranchée, et ces deux catégories de citoyens se voient peu. Il en est encore de même à Saint-Louis; mais cette anomalie y est moins frappante, eu égard à la plus grande population. L'administration elle-même forme un troisième groupe, qui tend aussi plutôt à frayer avec l'armée qu'avec les commerçants. Il existe des cercles à Saint-Louis, mais ils sont bien distincts. Saint-Louis réunit pendant l'hivernage les habitants établis sur le fleuve, comme Gorée réunit les traitants de la côte. Elle possède une imprimerie, et c'est dans cette ville que paraît le *Moniteur officiel du Sénégal et dépendances*, journal hebdomadaire.

LOUIS (SAINT-), rivière des Etats-Unis (Etat de Minnesota); cours d'environ 220 kilom. vers le S.-E., après lequel elle tombe dans le lac Supérieur, à l'O. On la considère comme la première partie du fleuve Saint-Laurent.

LOUIS-DU-GOL (SAINT-), bourg et quartier de l'île de la Réunion, à 16 kilom. S.-S.-E. de Saint-Paul, et à 44 kilom. S. de Saint-Denis; 6,000 hab. On y récolte beaucoup de blé et de cannes à sucre, et l'on y fait un commerce assez avantageux de rhum.

LOUIS (saint), prélat français, né en 1274, mort en 1297. Second fils de Charles II, roi de Naples, il avait quatorze ans lorsqu'il fut donné en otage pour racheter la liberté de son père, fait prisonnier par le roi d'Aragon. Rendu à la liberté à vingt ans, Louis, enflammé par une ardente piété, entra dans l'ordre des franciscains et fut nommé en 1296 évêque de Toulouse. Il se fit remarquer par sa bienfaisance et en même temps par les efforts qu'il tenta pour détruire l'hérésie des albigeois. A la suite d'un voyage à Paris et en Europe, il mourut à Brignoles, en Provence, n'ayant que vingt-trois ans. Son ancien précepteur, Jean XXII, le canonisa en 1317 et fixa sa fête au 11 avril.

LOUIS (saint). V. LOUIS IX, roi de France.

LOUIS DE GONZAGUE (saint), jésuite italien, né à Castiglione (Lombardie) en 1568, mort à Rome en 1591. Il était fils de Ferdinand de Gonzague, marquis de Castiglione, issu d'une branche collatérale des ducs de Mantoue. Nourri dans les principes d'une piété ardente par sa mère, dame d'honneur à la cour d'Espagne, il renonça en faveur de son frère au marquisat de Castiglione, dont l'empereur venait de l'investir, quitta la cour de Philippe II, où il était page, et partit pour Rome, où il entra dans la compagnie de Jésus (1587). Il avait alors dix-huit ans. Il mourut quatre ans plus tard d'une fièvre lente qu'il avait gagnée en soignant des malheureux atteints d'une maladie contagieuse. Béatifié en 1621 par Grégoire XV, il fut canonisé en 1726 par Benoît XIII. Il est devenu le patron de la jeunesse, et l'Eglise célèbre sa fête le 21 juin.

LOUIS I^{er}, le Débonnaire, roi de France. V. LOUIS I^{er}, empereur.

LOUIS II, dit **le Bègue**, roi de France, fils de Charles le Chauve, né en 846, mort à Compiègne en 879. Dans sa jeunesse, il se révolta contre son père, puis se réconcilia avec lui et reçut de lui la royauté d'Aquitaine (867). Dix ans après, Charles mourut (877), lui laissant un royaume disloqué par les envahissements des seigneurs. Ce pâle descendant de Charlemagne se fit sacrer à Troyes par le pape Jean VIII, signa d'humiliants traités avec les seigneurs révoltés, régna misérablement pendant deux ans et mourut à Compiègne, ayant préparé, par ses indignes faiblesses, le triomphe de la féodalité.

LOUIS III, roi de France, né vers 863, mort à Saint-Denis en 882. Fils du précédent, il lui succéda en 879, partagea le royaume avec son frère Carloman, et prit la Neustrie avec une partie de l'Austrasie. Attaqués au Nord et au Midi, les deux frères se consumaient en efforts inutiles. Cependant Louis obtint en 881, à Sancourt, sur les Normands de l'Escaut, un faible succès en dépit duquel il se trouva fort heureux de traiter avec ces redoutables pirates, tant la France était descendue bas. Il mourut d'accident l'année suivante, à l'âge de vingt-deux ans. Ce fut sous le règne de ce prince que Boson se fit donner le titre de roi par une assemblée d'évêques, et fonda dans le bassin du Rhône un Etat puissant qui devint le royaume d'Arles ou de Provence.

LOUIS IV, d'Outre-mer, roi de France, fils de Charles le Simple, né en 921, mort en 954. Il avait été élevé en Angleterre, où sa mère, Ogive, l'avait emmené après la déposition du malheureux Charles par les seigneurs. Après la mort de Raoul, à qui les barons avaient donné la couronne, Hugues le Grand, duc de France, et Héribert, comte de Vermandois, dédaignant sans doute le titre de roi, ou ne voulant pas se le céder l'un à l'autre, firent rappeler d'outre-mer le jeune Louis (936). Celui-ci montra plus d'énergie que ne l'attendaient ses puissants tuteurs, et il fit de persévérants efforts pour secouer le joug de ses grands vassaux. Mais la féodalité était déjà trop puissante, et la race carlovingienne était condamnée. Louis passa sa vie à guerroyer assez misérablement contre les seigneurs. En 939, il fit la guerre au roi de Germanie, Othon le Grand, dont il avait épousé la sœur Gerberge, pour joindre la Lorraine à ses Etats; mais il vit ses grands vassaux se joindre à Othon, qu'ils proclamèrent roi des Gaules, et, après avoir échoué dans son entreprise, il dut signer la paix avec son beau-frère. En 944, il voulut retenir à la cour le jeune duc de Normandie, Richard sans Peur, dans l'intention de s'emparer du duché; mais, s'étant rendu à Rouen, il y fut fait prisonnier et livré à l'ambitieux comte de Paris, Hugues le Grand, qui ne lui rendit la liberté qu'en échange du comté de Laon (944). L'empereur d'Allemagne et le pape intervinrent plusieurs fois dans ces guerres civiles. Pour se venger de Hugues, il le fit anathématiser par un concile, obtint des secours d'Othon, reprit Reims et Laon, mais vit ses terres ravagées, ses châteaux incendiés par le comte de Paris, et finit par faire avec lui la paix. Il mourut d'une chute de cheval, laissant le trône à son fils Lothaire.

LOUIS V, **le Fainéant**, dernier roi de France de la race carlovigienne, né en 966, mort en 987. Il succéda à son père Lothaire en 986. Depuis longtemps, la maison ducale de France dominait la maison royale et ne faisait pour ainsi dire que la tolérer sur le trône. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, jugea que le moment était venu de renverser les carlovingiens et d'asseoir sa propre race au sommet de l'édifice féodal. Il ne s'opposa pourtant pas au couronnement de Louis; mais, au bout de quatorze mois d'un règne dont les événements sont peu connus, le jeune prince, qui avait fait preuve de quelque valeur au siége de Reims, mourut, empoisonné, dit-on, à l'instigation du duc de France (987), qui se fit alors proclamer roi par une assemblée de barons et d'évêques réunis à Noyon. En lui commença la dynastie capétienne.

LOUIS VI, dit **le Gros**, roi de France, né vers 1078, mort en 1137. Il fut associé à la royauté par son père Philippe Ier, en 1100, et devint seul roi en 1108. Le domaine royal, à cette époque, se composait seulement de l'Ile-de-France et d'une partie de l'Orléanais; et encore s'en fallait-il de beaucoup que ce petit pays fût entièrement soumis à l'autorité royale. Aussi la vie tout entière de Louis se consuma-t-elle dans des guerres continuelles contre les seigneurs de son étroit domaine, qui infestaient les routes, rançonnaient les voyageurs, et exerçaient leurs brigandages jusqu'aux portes de Paris. Pendant ces luttes contre les barons, Louis s'engageait aussi dans une guerre contre Henri Ier, roi d'Angleterre, à qui il voulait enlever la Normandie. Battu à Brenneville (1119), il signa la paix. Il repoussa ensuite une invasion de l'empereur Henri V, que le roi d'Angleterre avait armé contre la France (1124), donna la Flandre à Guillaume de Cliton (1127), convoqua un concile à Etampes (1130) au sujet de la rivalité des deux papes Innocent II et Anaclet, se prononça pour le premier et vit ses Etats mis en interdit (1134). Ce roi avait montré une grande activité et laissait la royauté beaucoup plus puissante qu'au commencement de son règne. C'est à cette époque qu'éclata dans les villes le mouvement révolutionnaire des communes. Louis n'affranchit pas les communes dans le sens absolu du mot, comme on s'est plu à le répéter; il confirma seulement, par des chartes qu'il faisait chèrement payer, les franchises municipales déjà conquises sur les seigneurs par quelques cités de son domaine; encore fit-il plusieurs fois la guerre à des communes pour leur enlever ces libertés. Cependant il faut reconnaître que l'ensemble de sa politique fut favorable à cette émancipation, par ses luttes contre la féodalité et par la nécessité où il se trouvait de s'appuyer sur le tiers état grandissant. Ce prince eut pour ministre le sage Suger. Ce fut sous son règne qu'on vit paraître pour la première fois l'oriflamme dans les armées royales. De son mariage avec Adélaïde de Savoie, qui, après sa mort, se remaria avec le connétable Matthieu de Montmorency, il avait eu sept fils et une fille. Les deux aînés étaient PHILIPPE, associé à la couronne, mort par accident en 1131, et LOUIS, qui devint roi sous le nom de Louis VII.

LOUIS VII, dit **le Jeune**, surnommé aussi **le Pieux**, roi de France, né en 1119, mort à Paris en 1180. Il succéda à son père, Louis VI, en 1137. Ce long règne est rempli d'événements et peut se diviser en trois périodes : 1º la croisade; 2º la guerre contre les seigneurs; 3º la guerre contre le roi d'Angleterre. Ce fut saint Bernard qui prêcha cette croisade. Louis prit la croix (1146) pour expier le crime qu'il avait commis, pendant sa guerre contre Thibaut, comte de Champagne, en brûlant 1,300 personnes réfugiées dans l'église de Vitry (1143). On sait quelle fut l'issue de cette croisade (1149). Trompé par les Grecs, Louis éprouva des pertes considérables en Asie Mineure, assiégea vainement Antioche et Damas, et fut obligé de revenir en France. Grâce à son ministre Suger, son royaume n'avait pas souffert de son absence. Peu après (1152), il répudia son épouse, Éléonore de Guyenne, qui épousa, la même année, Henri II d'Angleterre et lui apporta en dot le Poitou et la Guyenne. Ce divorce impolitique, qui enlevait de riches provinces à la France, entraîna Louis dans des guerres interminables contre l'Angleterre. Comme son père Louis le Gros, il eut à lutter contre les rébellions continuelles de ses grands vassaux, et il confirma l'affranchissement de plusieurs communes; mais une dévotion outrée le poussa à d'odieuses persécutions contre les hérétiques. Le couronnement de son fils Philippe-Auguste (1179) et l'expulsion des juifs marquèrent les dernières années de sa vie.

LOUIS VIII, dit **Cœur de Lion**, roi de France, fils de Philippe-Auguste, né en 1187, mort en 1226. Il succéda à son père en 1223. Avant son avénement, il avait été proclamé roi d'Angleterre par la noblesse de ce pays, qui combattait Jean sans Terre; mais il ne put se maintenir et revint en France (1217). Il parvint à enlever aux Anglais le Poitou, le Limousin et le Périgord (1224), fit une guerre sanglante aux albigeois, et s'empara d'Avignon après avoir battu Raymond VII. Il mourut pendant une nouvelle croisade contre ces hérétiques, à Montpensier (Auvergne), après un règne de trois ans. On crut à un empoisonnement. Louis VIII avait épousé en 1200 Blanche de Castille, dont il eut onze enfants.

Louis VIII (FAITS ET GESTES DE), chronique en vers du XIIIe siècle, due à Nicolas de Bray, doyen de l'église de ce nom. L'auteur était contemporain des faits qu'il a chantés avec autant d'exactitude que de naïveté; il a dédié son poëme à Guillaume d'Auvergne, évêque de Baris de 1228 à 1248, ce qui permet d'en fixer approximativement la date. Il est à peu près certain que Nicolas de Bray assista aux deux grands faits qui sont surtout l'objet de ses récits : le siége d'Avignon et le sacre de Louis VIII à Reims. L'auteur s'attache moins à narrer les événements qu'à retracer les mœurs, les fêtes, les repas, enfin toute la vie pittoresque de ses contemporains. Par là son livre est très-précieux pour l'histoire de la vie privée au moyen âge. Bien que le seul manuscrit qu'on possède du poëme de Nicolas soit tronqué sur la fin, il est probable que nous en possédons tout ce qu'il y avait de plus important. Le poëme est, du reste, conçu classiquement. Il débute par une invocation à la Muse qui va raconter avec lui les exploits du roi Louis. On y voit figurer les Parques, auxquelles le poëte reproche d'avoir coupé trop tôt la trame de cette vie royale. Apollon est invoqué « pour verser sur l'esprit du poëte la rosée de sa sagesse. » C'est après ces invocations successives, qui indiquent une sorte de renaissance païenne dès le XIIIe siècle, que le poëte dédie son œuvre à l'évêque Guillaume d'Auvergne. Mais bientôt la mythologie païenne cède le pas à la mythologie chrétienne, et toutes deux se confondent bizarrement comme dans l'épopée de Camoens.

Le sacre à Reims est longuement décrit, en témoin oculaire; il en est de même de l'entrée du roi à Paris, du siége d'Avignon et du siége de La Rochelle. Les *Faits et gestes de Louis VIII* ont été traduits par M. Guizot, au tome II de sa *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France.*

LOUIS IX ou **SAINT LOUIS**, roi de France, fils et successeur du précédent, né à Poissy le 25 avril 1215, mort devant Tunis le 25 août 1270. Il n'avait pas douze ans quand il succéda à son père, en novembre 1226. Sa mère, l'énergique Blanche de Castille, prit la régence, malgré l'attitude suspecte et menaçante des grands barons et des seigneurs, se hâta de conduire son fils à Reims pour ajouter le prestige du sacre à ses droits d'héritier, et fit avorter une première tentative de soulèvement en gagnant à sa cause un des plus puissants feudataires, Thibaut, comte de Champagne. Néanmoins, les seigneurs renouèrent leurs trames et se rassemblèrent en force à Corbeil, pour enlever le jeune roi à son passage d'Orléans à Paris. Mais Blanche s'arrêta prudemment à Montlhéry et envoya demander des secours aux Parisiens, qui sortirent en foule et obligèrent les coalisés à battre en retraite (fév. 1227). Les années suivantes, elle eut des luttes sérieuses à soutenir contre Mauclerc, duc de Bretagne, contre le duc de Bourgogne, les barons de Guyenne, de Poitou, etc., comme il a été dit au mot BLANCHE DE CASTILLE, auquel nous renvoyons le lecteur pour les détails relatifs à la reine mère et qui ne peuvent trouver place ici. Il suffira de rappeler que, par sa vigueur, ainsi que par d'adroites négociations, Blanche brisa en partie la ligue de ses puissants ennemis et termina la guerre civile par la trêve de Saint-Aubin-du-Cormier (1231). Ce fut la fin des troubles de la minorité de Louis IX. Cette période orageuse avait encore été marquée par la continuation de l'implacable guerre contre les albigeois, par l'établissement de l'inquisition à Toulouse, par la dissolution et la reconstitution de l'Université de Paris, et par quelques autres événements de moindre importance.

En 1234, Blanche fit épouser au jeune roi Marguerite de Provence; mais le mariage ne fut consommé que plusieurs années après, la jeune princesse n'étant pas encore nubile. Marguerite eut beaucoup à souffrir du caractère impérieux de sa belle-mère, jalouse de toute autre influence que de la sienne, et qui, jusqu'à sa mort, continua à gouverner de fait le royaume et la famille royale. Elle avait élevé son fils dans les sentiments d'une piété ardente, en même temps qu'elle le dressait à une obéissance absolue; la soumission de Louis IX était si entière, que souvent il se cachait pour jouir de la conversation et de la compagnie de sa femme, la reine mère séparant le plus qu'elle le pouvait les deux jeunes gens, dans la crainte de voir diminuer son ascendant.

Peu de temps après son mariage, Louis fit une expédition en Bretagne (la trêve venait d'expirer), et contraignit Mauclerc à renouveler l'hommage féodal, à livrer trois châteaux et à renoncer aux fiefs qu'il possédait hors de son duché (nov. 1234). Une nouvelle trêve conclue avec l'Angleterre et le départ d'un grand nombre de barons pour la terre sainte assurèrent mieux encore la tranquillité du royaume.

Déclaré majeur en 1236, le roi prit en main la conduite des affaires, sans cesser, d'ailleurs, de se soumettre à la haute direction de sa mère. En 1239, il acquit de Baudouin, empereur latin de Constantinople, la couronne d'épines qui passait pour celle qui avait ceint le front de Jésus-Christ et qui faisait partie du trésor de Sainte-Sophie. Baudouin, pressé d'argent, l'avait mise en gage entre les mains d'usuriers vénitiens. Connaissant la passion du roi de France pour les reliques, il lui offrit la couronne en toute propriété, moyennant un prix digne de l'objet. Louis, fort affligé en ce moment de la perte récente d'un *très-saint clou du Seigneur* que l'on conservait à Saint-Denis, consentit avec joie au marché, remboursa les prêteurs et paya grassement Baudouin. Déjà Saint-Denis possédait une « vraie couronne; » désormais on en eut deux à offrir à la vénération des fidèles. Deux ans plus tard, Baudouin, qui se trouvait bien de son brocantage, vendit au même client une portion considérable de la sainte croix, le fer de la lance et l'éponge. Il eût fini sans doute par négocier le fiel et le vinaigre, pour compléter tous les ustensiles de la Passion. Louis IX achetait tout, sans aucun doute et sans hésitation. Pour loger dignement les précieuses reliques, il fit construire l'admirable édifice connu sous le nom de *Sainte-Chapelle*, le seul monument à peu près intact qui nous soit resté du grand architecte Pierre de Montreuil.

En 1241, Louis tint à Saumur une cour plénière, pour armer chevalier son frère Alphonse et l'investir solennellement du Poitou et de la suzeraineté d'Auvergne. C'était la continuation de la lutte de la royauté contre la féodalité. Depuis trente-cinq ans que le Poitou avait été conquis par Philippe-Auguste, aucun traité définitif n'avait réglé la possession française et les anciens droits anglais. Les barons poitevins prêtèrent à contre-cœur le serment féodal, mais bientôt allèrent se rallier au château de Lusignan, autour du comte de La Marche, et préparèrent une prise d'armes avec l'appui de Henri III, roi d'Angleterre. Louis IX arma rapidement, enleva les principales places du Poitou, et, par les victoires de Taillebourg et de Saintes (juillet 1242), brisa complétement la ligue de ses ennemis, du moins réduisit le comte de La Marche et tous les barons à se soumettre humblement; mais, en voulant poursuivre ses succès jusqu'en Aquitaine, contre les Anglais, il vit son armée décimée par les maladies et les privations; lui-même fut assez gravement atteint, et peut-être fut-il heureux de conclure avec Henri III un traité de paix qui, d'ailleurs, était fort avantageux pour la couronne.

Cependant le Midi se souleva de nouveau pour tenter de s'affranchir de la tyrannie sanguinaire des inquisiteurs; mais bientôt Raymond VII, comte de Toulouse, le chef naturel de toutes les révoltes albigeoises, dut faire une nouvelle soumission et se mettre à la disposition du roi de France, qui le traita avec générosité, mais ne garantit point les populations languedociennes de la terreur ecclésiastique. Cette campagne de 1242 avait terminé la lutte contre les grands vassaux. La suzeraineté royale s'étendit dès lors depuis l'Escaut et la Meuse jusqu'au Rhône et aux Pyrénées. En même temps, des changements assez considérables dans la législation vinrent coïncider avec cette évolution politique. C'est ainsi que Louis IX obligea les seigneurs normands et autres à opter entre la France et l'Angleterre, c'est-à-dire à choisir entre les fiefs qu'ils possédaient dans l'un et dans l'autre pays (1243).

Pendant que ces événements s'accomplissaient en Europe, l'Orient était agité. Le contre-coup des invasions mongoles avait rejeté sur la Syrie une foule de barbares asiatiques. Une de ces peuplades errantes, les Kharismiens, avait dévasté Jérusalem, exterminant musulmans et chrétiens. La nouvelle de la ruine des lieux saints produisit un effet terrible sur l'âme de Louis IX. Malade déjà depuis la campagne d'Aquitaine, ce prince tomba dans un état qui fit craindre pour ses jours. Dans le délire de sa maladie, il fit vœu d'aller en terre sainte pour délivrer le tombeau du Christ; cette *prise de croix* était, d'ailleurs, depuis longtemps au fond de son âme et dans sa pensée. Sa santé, qui ne se rétablit que lentement, ne lui permit pas d'exécuter son projet au gré de son impatience et de son enthousiasme religieux. Mais rien ne put l'y faire renoncer, ni les affaires de son royaume, ni celles de l'Europe, ni les représentations de la reine Blanche, de l'évêque de Paris et d'autres personnes judicieuses. Arrivé en quelque sorte à l'état de voyant et d'extatique, Louis ne pouvait s'arrêter à aucune considération politique. Le 28 août 1248, il s'embarqua à Aigues-Mortes et gagna l'île de Chypre, dans l'intention de conquérir d'abord l'Égypte, au lieu de descendre directement en terre sainte. Son long séjour dans cette île, où ses barons n'arrivèrent que successivement, ne fut pas favorable à l'expédition. Les approvisionnements s'épuisèrent, une épidémie décima l'armée, qui enfin s'embarqua le 13 mai 1249 et débarqua devant Damiette, où elle entra après un combat heureux contre les troupes égyptiennes, qui se retirèrent dans la direction du Caire, que les croisés prenaient pour Babylone. Louis IX perdit un temps précieux dans Damiette, troublé d'abord par la crue du Nil, puis en attendant la retraite des eaux. Ce ne fut qu'au mois de novembre qu'il s'ébranla pour marcher sur le Caire. Cette nouvelle période de l'expédition fut signalée par des fautes encore plus grossières, qui amenèrent enfin le désastre de Mansourah. Dans la retraite, le roi fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'en restituant Damiette et en payant une énorme rançon. Au milieu des calamités de toute nature, désastres militaires, épidémie, etc., il avait, d'ailleurs, montré autant de constance que de fermeté, mais, il faut le dire, autant d'imprévoyance que d'incapacité. Sa femme, Marguerite, qui l'avait suivi jusqu'à Damiette et qui était sur le point d'accoucher, montra aussi beaucoup d'énergie; en apprenant les malheurs de l'armée et la captivité de son époux, elle avait fait jurer à un vieux chevalier de sa suite de la tuer si les Sarrasins prenaient la ville et pour la sauver elle-même des outrages de l'ennemi.

Cette déplorable expédition avait dévoré des sommes immenses et moissonné les principales forces militaires de la France. Tel était le résultat le plus clair obtenu par cette politique chêvaleresque et chrétienne qui devait multiplier les miracles.

Louis resta en Palestine quatre années encore après sa délivrance, réparant les places maritimes qui restaient encore aux croisés, intervenant dans les affaires des princes chrétiens, bien moins préoccupé de son royaume que de la reprise aléatoire de Jérusalem. Cette pensée l'obsédait seule, et il eût sacrifié très-pieusement la France à sa réalisation. Il offrit même au roi d'Angleterre de lui rendre la Normandie et le Poitou, à la condition que ce prince viendrait le joindre en Orient avec une armée. Pendant sa longue absence, la reine Blanche avait d'ailleurs administré le royaume avec intelligence et fermeté, et, avec un grand sens politique, elle avait évité de prendre part dans la lutte de l'empire et de la papauté. Elle mourut en décembre 1252. Cet événement décida le roi, sinon à renoncer à ses chimères, du moins à revenir en France. Toutefois, il resta encore plus d'un an en Palestine, et ne fut de retour qu'au printemps de 1254; encore n'entra-t-il à Paris qu'en septembre.

Il s'attacha dès lors à écarter de son royaume toute cause de guerre, en se réconciliant avec ses adversaires, resserra son alliance avec la maison de Champagne par le mariage de sa fille Isabelle avec le jeune Thibaut, conclut avec le roi d'Aragon le traité de Corbeil (11 mai 1258), par lequel il abandonnait la Catalogne et le Roussillon en échange des fiefs que le roi Jayme possédait en France, et enfin poussa l'amour de la concorde jusqu'à l'oubli des intérêts nationaux, en restituant au roi d'Angleterre le Périgord, le Limousin et quelques autres portions de province. Henri III, il est vrai, renonçait à ses prétendus droits (qu'il n'était pas en état de soutenir) sur la Normandie, l'Anjou, la Touraine, etc. Ce traité impolitique et déplorable fut universellement désapprouvé. Louis s'occupa ensuite d'œuvres et de réformes utiles : il fonda plusieurs grands hôpitaux, notamment les Quinze-Vingts, pour trois cents chevaliers aveugles, interdit la prostitution et institua des établissements religieux pour recueillir les filles de mauvaise vie, encouragea les lettres et les arts, protégea l'établissement de la Sorbonne, s'efforça d'interdire les guerres privées, abolit le duel judiciaire dans ses domaines, publia la pragmatique sanction, institua les appels comme d'abus, et enfin, par ses réformes judiciaires, commença une révolution dont il était loin de prévoir les résultats (v. ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS : c'est le nom donné au recueil de ses lois et ordonnances). Ce fut lui aussi qui constitua le parlement; mais il ne se contentait pas d'élaborer les mesures législatives avec ses conseillers et de présider les grandes assises, il croyait de son devoir de rendre quotidiennement la justice en personne à tous ceux qui la demandaient, voulant imiter ainsi les rois et les juges d'Israël. « Lorsque le sire de Nesles, le comte de Soissons et moi et autres des siens amis, raconte Joinville, avions esté le matin à la messe, il falloit que nous allassions ouïr *les plaids de la porte*, puis le bon roi nous demandoit s'il y avoit quelques gens qu'on ne pût dépêcher sans lui. S'il y en avoit, il les envoyoit quérir et les contentoit, et les mettoit en raison et droiture. Maintes fois, après qu'il avoit ouï messe en été, il s'alloit esbattre au bois de *Vincennes*, et *s'asseyoit au pied d'un chêne* (v. CHÊNE) et nous faisoit tous seoir auprès de lui. Ceux qui avoient affaire à lui venoient lui parler, sans qu'aucun huissier ni autre leur donnât empêchement, et il leur demandoit hautement, de sa propre bouche, s'il y avoit nul qui eût partie (procès); et quand il y en avoit aucun, il les expédioit l'un après l'autre. »

Cette simplicité de mœurs, il la portait dans tous ses actes. Doué de toutes les qualités du cœur et pratiquant les vertus privées sans aucun apparat, il était, d'ailleurs, livré aux pratiques de la plus minutieuse dévotion; cette piété toute monacale, exclusive, étroite, était déjà un sujet de critique pour les contemporains; on lui reprochait d'être moins un roi qu'un moine. Ce caractère étant bien connu, il n'y a pas à s'étonner de sa haine contre les hérétiques, de la protection qu'il accorda à l'inquisition et de ses rigueurs excessives contre les juifs, les blasphémateurs, etc. En réalité, il semble s'être regardé moins comme le chef politique d'un grand peuple que comme le soldat de l'Eglise, ou comme un justicier chargé de réprimer les pécheurs et le péché. Toutefois, malgré sa piété ardente, il montra une grande indépendance à l'égard de la cour de Rome. L'appel des sentences ecclésiastiques à la cour du roi, *l'appel comme d'abus*, ainsi que la pragmatique, notamment, ont fourni aux légistes de puissants moyens pour résister à la cour romaine, constituer le gallicanisme et commencer l'affranchissement du pouvoir civil et de la société laïque. Il est assez remarquable que les premiers coups portés à la suprématie ecclésiastique l'aient été par la main d'un saint.

Il faut citer encore de Louis IX la réforme monétaire qu'il accomplit et qui fut fort utile à cette époque, où quatre-vingts seigneurs environ avaient le droit de monnayage et étaient tous autant de faux-monnayeurs; et enfin la réunion en un recueil de toutes les coutumes des métiers, sorte de code industriel et commercial qui fut comme l'origine des libertés bourgeoises, et qui, à cette époque, par les soins du prévôt Étienne Boileau, passa de l'état de coutumes orales à celui de législation écrite.

Cette seconde partie du règne de saint Louis fut une des époques les plus paisibles et les plus prospères qu'eût encore connues notre patrie, et elle contrastait avec l'état de troubles et de guerres où était alors plongée l'Europe. Malheureusement, le pieux monarque n'avait pas cessé de nourrir au fond de son âme le dessein d'une nouvelle croisade. La délivrance des lieux saints lui paraissait un objet d'une bien autre importance que les soins à donner à la direction de son royaume et de son peuple. Les nouvelles désastreuses de l'Orient vinrent raviver en lui cette pensée funeste. En 1270, après de grands préparatifs, il fit son testament, confia la régence du royaume à l'abbé de Saint-Denis et au comte de Ponthieu, et partit pour une nouvelle croisade. Comme dans la première de ces folles et héroïques aventures, il s'embarqua à Aigues-Mortes et alla débarquer sur la côte de Carthage; il s'était déterminé à cet itinéraire assez singulier par des motifs plus ou moins chimériques, et surtout d'après les instances de son frère Charles d'Anjou, roi de Naples, qui avait des projets de conquête sur cette partie de l'Afrique. Les mêmes fautes militaires de la première expédition sè renouvelèrent dans cette courte et fatale campagne. En attendant l'arrivée de son frère, Louis et son armée campèrent dans les restes misérables de l'antique Carthage et aux environs, exposés aux ardeurs meurtrières du climat, harcelés par le roi de Tunis, qui évitait tout engagement sérieux, et bientôt décimés par les maladies épidémiques et par la plus cruelle de toutes, la peste. Le roi lui-même fut atteint et mourut un mois et quelques jours après son arrivée (25 août). Il n'était âgé que de cinquante-six ans et en avait régné quarante-quatre. Charles d'Anjou fit porter comme reliques ses entrailles dans l'abbaye de Montréal, en Sicile; les ossements furent transportés à Saint-Denis. On a cru découvrir le cœur de saint Louis à la Sainte-Chapelle, mais l'authenticité de cette relique est fort douteuse. Voyez, à ce sujet, une note sur les cœurs conservés comme reliques et que nous avons placée à la suite de l'article CŒUR.

La consternation fut grande dans l'armée chrétienne, abattue déjà par tant de souffrances; cependant elle dut rester deux mois encore sur ce funeste rivage avant de pouvoir se rembarquer. Charles d'Anjou y gagna un traité avantageux pour la Sicile qu'il parvint à imposer au roi de Tunis.

Louis IX avait eu de son mariage onze enfants, parmi lesquels Philippe le Hardi, son successeur, Pierre, comte d'Alençon, et Robert, comte de Clermont, souche de la branche de Bourbon.

Louis IX fut canonisé en 1297 par Boniface VIII. Sa vie a été écrite par son ami Joinville, sénéchal de Champagne, et par son confesseur, Guillaume de Nangis; et, parmi les modernes, par Filleau de La Chaise, l'abbé de Choisy, M. de Villeneuve de Trans, etc. Voyez aussi : *Essai sur les institutions de saint Louis*, par Beugnot; *De la féodalité, des institutions de saint Louis et de la législation de ce prince*, par Mignet, etc.

— *Jugements et appréciations.* « Louis IX, a dit Voltaire, paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être; il a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats, sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus loin. »

Voici l'appréciation de M. Henri Martin :

« La gloire de Louis IX, tout enveloppé que Louis se soit trouvé dans la plus fatale erreur de son temps, a survécu à toutes les vicissitudes de l'opinion, à toutes les révolutions politiques et religieuses; les ennemis les plus implacables du passé ont rendu hommage à cette grande figure dans laquelle se résume tout ce qu'il y eut de pur et d'élevé dans le catholicisme du moyen âge. Le nom de saint Louis a protégé ses descendants durant des siècles, et c'est dans son souvenir qu'on doit surtout chercher l'origine de cette religion de la royauté qui a subsisté si longtemps en France, qui a eu, à certains égards, de dangereuses conséquences, mais qui, par la création d'une grande force morale propre à notre nation, à servi puissamment à nous empêcher de retomber sous le joug ultramontain, alors que l'ultramontanisme n'était plus qu'un obstacle à la marche de la civilisation et aux destins de l'humanité. »

M. Mignet a écrit de son côté :

« Ce roi, qui était le plus religieux et le plus juste des hommes, et qui, durant le cours d'une longue vie, ne manqua pas une seule fois à la morale du christianisme suivie dans toute sa rigidité, profita de l'accroissement de sa puissance, du respect et de la confiance sans bornes qu'il inspirait, pour opérer des réformes appropriées au nouvel état social de la France. Il rattacha plus fortement à la couronne les trois classes des ecclésiastiques, des bourgeois et des feudataires, que leur législation indépendante en isolait trop, et il prépara leur réunion prochaine dans les états généraux. Il rendit le clergé national par la *Pragmatique sanction*, qui posa des limites à l'autorité qu'exerçait et aux impôts que levait sur lui la cour de Rome, et qui lui donna le roi pour chef temporel et pour appui. Tout en conservant aux villes la libre élection de leurs magistrats et leur administration intérieure, il les soumit à ses officiers en ce qui concernait la justice et les armes. Il plaça la noblesse féodale dans une dépendance plus étroite de la couronne, en faisant relever ses tribunaux de la juridiction royale, et en modifiant d'une manière grave le régime sous lequel elle vivait... Ce système d'administration, qui rendit amovibles les fonctions que le régime précédent avait rendues héréditaires, et qui fit une magistrature de ce qui était devenu un patrimoine, remplaça peu à peu le système féodal sur le territoire. Ainsi saint Louis créa un nouvel ordre de choses, et c'est de lui que date la monarchie moderne, sous le rapport politique, comme elle date de Philippe-Auguste sous le rapport territorial. Ses institutions et sa sagesse portèrent leurs fruits pendant sa vie même; « car, dit Joinville, le royaume se multiplia tellement » par la bonne droiture qu'on y voyoit ré» gner, que le domaine, censive, rente et » revenu du roi, croissoit tous les ans de » moitié. »

— Iconogr. Une des plus anciennes figures que nous possédions de Louis IX est une statue en bois d'if, exécutée au XIIIe siècle, qui est au musée de Cluny (no 1964). Elle provient de la décoration de l'ancien retable de la Sainte-Chapelle. Les vêtements sont rehaussés de couleurs et le manteau est orné de fleurs de lis d'or. On voit, dans la collection des portraits des rois de France et dans la collection des figures de saints, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris, un grand nombre de gravures relatives à saint Louis. Dans la galerie de Versailles, il y a un portrait équestre de Louis IX, peint en 1844 par M. Emile Signol. Le même musée possède, entre autres toiles historiques relatives à ce monarque : *Louis IX vainqueur à Taillebourg*, par Eugène Delacroix; le *Débarquement de saint Louis en Egypte; Saint Louis recevant à Ptolémaïs les envoyés du Vieux de la montagne; Saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes; Saint Louis médiateur entre le roi d'Angleterre et ses barons*, et la *Mort de saint Louis*, par Rouget; *Saint Louis recevant à Damiette le patriarche de Jérusalem*, par Oscar Gué. Nic.-Aug. Hesse a peint *Saint Louis visitant la Sorbonne;* Sébastien Cornu : *Saint Louis faisant ses adieux à la reine Blanche au moment de partir pour la croisade* (Salon de 1838); Bergeret : *Saint Louis délivrant des prisonniers chrétiens* et *Saint Louis secourant les pestiférés en Egypte;* Lethière : *Saint Louis à Damiette* (gravé au trait par Reveil, dans la *Galerie des arts*, V, pl. 383); Jouvenet : *Saint Louis soignant les blessés sur le champ de bataille de La Massoure* (chapelle du château de Versailles); Ducornet, peintre né sans bras : *Saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes* (Salon de 1831).

La *Mort de saint Louis* a été peinte par Belloc (Salon de 1838); par Glaize fils, pour l'église de Saint-Louis-d'Antin, à Paris (Salon de 1872); par Félix Barrias (église de Saint-Eustache, à Paris). Pour cette dernière église, M. Barrias a exécuté deux autres peintures murales : *Saint Louis faisant la dédicace de la Sainte-Chapelle* et *Saint Louis faisant enterrer les chrétiens massacrés à Sion.* Un tableau de Lesueur, qui est au musée de Munich, représente saint Louis assistant à une messe où l'hostie prend la forme lumineuse de Jésus. J. Mariette a gravé, d'après J.-B. Corneille, la *Communion de saint Louis.* L'*Apothéose de saint Louis* a été peinte par Lagrenée (Salon de 1765), Bodem (Salon de 1827), Hesse (pour la chapelle de l'Ecole militaire), J.-B. Corneille (gravé par Mariette). Sous ce titre : la *Glorification de saint Louis*, M. Cabanel a exécuté une grande composition dont nous donnons ci-après la description.

Un bas-relief de la chapelle de Versailles, par M.-A. Slodt, représente *Saint Louis servant les pauvres.* M. Gaston Guitton a exposé au Salon de 1850 un groupe figurant *Saint Louis consolant un blessé.*

Simon Vouet a peint, pour l'église de Saint-Louis-du-Marais, à Paris, quatre tableaux relatifs à saint Louis. Une peinture de ce maître, représentant *Saint Louis enlevé au ciel par les anges*, appartient au musée de Dresde.

— **Allus. hist. Saint Louis sous le chêne de Vincennes.** V. CHÊNE.

Louis (SAINT) ou la *Couronne reconquise*, poëme héroïque du P. Lemoyne, jésuite (1658). Cette composition a dix-huit chants et vingt mille vers. Laharpe, tout en la critiquant, en a fait encore un trop grand éloge, quoiqu'il lui dénie sa seule véritable qualité, qui est d'être fort amusante. Après la *Magdelaine* du Père Pierre de Saint-Louis et les *Loyales amours* du sieur Scalion de Virbluneaux, qui sont les chefs-d'œuvre du genre, la palme reviendrait sans conteste au Père Lemoyne. La *Pucelle* de Chapelain est certainement moins drôle.

Le Père Lemoyne, dont Pascal s'est tant moqué à propos de son traité de la *Dévotion aisée*, faisait, paraît-il, non moins aisément les vers. Il a dit de lui-même que les perles, l'or et les diamants sortaient de sa plume sans qu'il les comptât. Dans la préface de son *Saint Louis*, il se discute et s'apprécie avec le plus grand sang-froid, persuadé qu'il a fait un chef-d'œuvre. « Quoique je donne ce poëme achevé, dit-il, je ne pense pas le donner parfait. Il y auroit de la présomption à le promettre et de l'imprudence à s'y attendre. La perfection, je dis la consommée et la dernière perfection, n'est pas des ouvrages de cette étendue et de cette force. Un château de cartes se fait en jouant et s'achève en moins d'une heure; le Louvre n'est pas encore achevé, depuis tant d'années qu'il est commencé. Et si nous en croyons les disciples de Vitruve, Fontainebleau ne s'est pas achevé sans beaucoup de fautes. » Le modeste poëte compare son œuvre au Louvre, au palais de Fontainebleau! puis il gourmande Virgile qui a calomnié Didon, et le Tasse qui n'est pas assez sérieux. Pour lui, sans doute, il se croit moral et grave; il n'a réussi qu'à être réjouissant.

Le sujet de son poëme est la conquête de la couronne d'épines que garde le sultan, aidé d'un dragon de papier peint. Comme composition épique, c'est un travail complet. Le Père Lemoyne ayant saisi son sujet *in medias res*, suivant le précepte, quand saint Louis est déjà à Damiette, il fait ingénieusement savoir le commencement de l'aventure à l'aide de tapisseries que l'on montre à des ambassadeurs et qui retracent la vie du roi jusqu'à son débarquement. Le moyen était nouveau et le Père Lemoyne abonde en ce genre d'imagination. Les chants suivants sont consacrés à des récits qui achèvent de mettre le lecteur au courant; puis on assiste à un tournoi, le plus grotesque à imaginer, au bout duquel saint Louis est emmené au ciel par quatre chérubins, ce qui remplace avec avantage la traditionnelle descente aux enfers. Quel innovateur que ce Père Lemoyne! Saint Louis à peine redescendu, l'on tombe dans un long épisode : Archambault, sire de Bourbon, va pourfendre un monstre dans les forêts; le tout entremêlé d'amours de haut goût. Le sultan aime Lisamante, Archambault aime Almazonte; Zahide, Alzir, Meledor, Alfazel opèrent un chassé-croisé d'intrigues. Cependant une grande bataille est livrée, les Français sont vainqueurs, le camp sarrasin est envahi. Saint Louis tue le dragon farouche et remporte la couronne d'épines. *Olim efflorescet!* Auparavant, les héroïnes et les amoureux se sont tous tués dans un malentendu; ils avaient pris des déguisements, de sorte qu'Almazonte tue Alzir, croyant tuer Archambault; Zahide tue Meledor, croyant tuer le sire de Culans, et, pour comble, Alfazel tue Zahide, croyant tuer Lisamante. Telle est la contexture du poëme par lequel le Père Lemoyne croyait faire un grand tort à la *Jérusalem délivrée.*

La niaiserie de la composition n'a d'égale que celle du style. Le Père Lemoyne se flattait que son poëme « répondroit *sans déchet* aux clairons de la gloire; » c'est là son style. Ce travail peut se lire encore, mais le *déchet* est considérable. Les descriptions surtout, — et il y en a des milliers de vers — sont curieuses; il met dix vers à dire que le vent roule des feuilles ou que l'eau coule dans la rivière. Les comparaisons valent leur pesant d'or. Voici une des plus jolies; il a à peindre la surprise « pleine d'horreur » d'un de ses héros :

Ainsi, quand le chasseur trouve, au lieu de la beste
Qu'il poursuit dans un bois, un spectre qui l'arreste,
Immobile et perclus, sans pouls et sans chaleur,
Il perd avec les sens le souffle et la couleur;
Sa voix meurt en sa gorge et son poil se hérisse,
Le froid qui le saisit dans ses veines se glisse,
Son arme entre ses mains paroît en frissonner,
Et le chien qui le suit semble s'en étonner.

Cette arme qui frissonne et l'étonnement du chien ne sont-ils pas de vraies trouvailles? Le Père Lemoyne aime, du reste, à associer la nature à tous ses petits événements; saint Louis n'avance pas le pied sans que le Nil tremble; un pas de plus et il s'enfuit à la mer, par sept bouches à la fois! Le jour se revêt de deuil pour faire cortége à ses morts; le soir, le soleil se couche dans son lit; l'hiver, le printemps se retire dans sa maison. Son triomphe, c'est, dans les batailles, la description des derniers moments d'nn héros. L'âme du mourant va quitter le corps; le Père Lemoyne la voit, il la guette sortir, sous l'apparence d'un souffle; la voici déliée, elle est sur la porte, elle ouvre ses ailes (un souffle qui ouvre ses ailes!); elle est emportée par le vent. Une telle peinture exige chez lui une vingtaine de vers.

Comme couleur locale, ce poëme est précieux par le choix des noms donnés aux héros. Il faut absolument s'intéresser à Siracon, Algofran, Méledin, Mulécasse, Almirondart. Le baroque de telles appellations séduit le Père Lemoyne et amène de temps à autre des tirades comme celle-ci :

Le calife Erafit, encore tout sanglant
De la barbare mort du jeune Aridoglant,
Qu'Arazel destinait à sa fille Orifrale...

Tout cela mérite d'être lu et est plus amusant qu'on ne pense. Un admirateur de ce poëme l'a réduit en huit chants et fait imprimer de nouveau (Besançon, 1816, in-8o). Malgré tout, on n'en connaît guère que ce vers excentrique cité dans tous les cours de littérature :

Déjà dans notre sang ils trempent leur pensée!

Louis IX, tragédie en cinq actes et en vers, d'Ancelot (Théâtre-Français, 5 novembre 1819). Conçue dans toutes les règles, cette pièce est un des derniers modeles de la vieille tragédie classique. Louis IX, Marguerite de Provence et le jeune Philippe, leur fils, le sire de Joinville, Châtillon, Montmorency et une foule d'autres chevaliers chrétiens sont prisonniers d'Almodan, soudan d'Egypte. Châtillon, égaré par le sentiment des maux qu'il souffre et de ceux dont le menace une plus longue captivité, ose reprocher à son roi les malheurs de tant de guerriers; les autres chevaliers s'indignent de l'injustice de ses reproches; laissez, leur dit le saint roi :

Laissez, je lui pardonne; il n'offense que moi.

Cependant les fers de Louis et de ses compagnons d'infortune vont être brisés. Un traité vient d'être signé avec le soudan; mais celui-ci, excité par son vizir Raymond, chrétien apostat, rétracte sa parole. Cette déloyauté exaspère les musulmans eux-mêmes, qui se révoltent contre leur souverain, sous la conduite de Nouradin; les rebelles, auxquels se joignent des chevaliers français, offrent la couronne d'Egypte à saint Louis, qui ne se contente pas de la refuser; il veut combattre pour son ennemi et s'écrie avec beaucoup plus de magnanimité que de vraisemblance :

Non; marchons au soudan que son peuple abandonne;
C'est peu de nos rançons, rendons-lui sa couronne!

La pièce offre quelques scènes dramatiques et des incidents pleins d'intérêt. L'auteur a su enchâsser avec art quelques mots historiques. Ainsi la reine, craignant pour son honneur au milieu de la révolte des musulmans, supplie son écuyer, Joinville, de la tuer plutôt que de la laisser tomber entre leurs mains : « J'y songeais, » répond naïvement l'écuyer. Le style de cette tragédie, sans avoir un grand éclat, est toujours noble et soutenu.

Louis IX en Egypte, tragédie en cinq actes et en vers, de Népomucène Lemercier (Odéon, 4 août 1821). La pièce ne fait guère que reproduire la donnée de celle d'Ancelot, et c'était bien inutile. Louis est tombé, avec ses principaux chevaliers, au pouvoir des infidèles. Chargés de fers, ils sont renfermés dans le camp des Arabes. Louis IX a près de lui son frère et le brave Joinville. Le soudan paraît et demande aux prisonniers français qui d'entre eux est leur roi. Tous seront épargnés s'ils le désignent, tous périront s'ils se taisent. Joinville cherche à égarer sur lui les soupçons du farouche Almodan; mais celui-ci ne prend pas le change, et l'ordre fatal va s'exécuter. Louis IX alors se déclare. Cette scène est pathétique. Mais l'auteur n'est encore qu'à son troisième acte, et les deux premiers ont presque été entièrement remplis par les débats qui divisent la famille du soudan, par ses soupçons contre Zaïme et le jeune Octaïr qui, de simple berger, est parvenu au rang de général. Octaïr est plutôt le héros de l'ouvrage que Louis IX. On le trouve sur le premier plan dans les deux premiers actes; il partage l'intérêt avec Louis dans le troisième, et fixe presque seul l'attention des spectateurs dans les deux derniers. Ce défaut d'unité d'action avait été évité par Ancelot. Lemercier a su toutefois créer des situations plus fortes, et l'âpre indépendance de son style imprime à son dialogue quelque originalité.

Louis IX en Egypte, opéra en trois actes, paroles de Guillard et Andrieux, musique de Lemoyne; représenté à l'Académie royale de musique le 15 juin 1790. La scène principale est celle où Louis IX, près d'être massacré par les assassins envoyés par le soudan, triomphe de leur fureur par sa grandeur d'âme. La musique n'est pas à la hauteur du sujet. On ne peut remarquer, dans la faible partition de Lemoyne, qu'un air : *Je veux réparer leurs malheurs*, et deux romances : l'une : *O ma mère, ma tendre mère*, et l'autre : *Du Français asservi j'ai su briser les chaînes*. Voilà pourtant la musique que le public préférait alors à celle de Sacchini.

Louis (GLORIFICATION DE SAINT), tableau de M. Cabanel; Salon de 1855. Louis, en manteau fleurdelisé, le sceptre en main, est assis sous un dais rouge, de face, et dans l'attitude de l'apothéose. Deux anges se tiennent à ses côtés, soutenant au-dessus de sa tête la couronne d'épines qu'il préférait à celle de roi. L'une de ces figures tient un glaive, l'autre porte la croix et le calice à l'hostie rayonnante; elles symbolisent la religion et la justice. Derrière le dais, des colonnettes gothiques enchâssent des vitraux et rappellent sans doute l'édification de la Sainte-Chapelle. De chaque côté du trône se groupent les personnages qui ont contribué à l'accomplissement des œuvres de ce prince : le sire de Joinville, son naïf historien; Philippe de Beaumanoir, Pierre Fontaine, saint Thomas d'Aquin, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; Geoffroi de Beaulieu, Robert de Sorbon, le sire de Nesle, Etienne Boileau, l'auteur du *Livre des métiers*, dont il déroule le titre écrit sur une pancarte, et enfin un des chevaliers aveugles pour lesquels furent fondés les Quinze-Vingts. Plus bas se placent des ouvriers, le marteau sur l'épaule, des pèlerins avec chapeau, bourdon et coquilles; une femme malade étendue à terre, une veuve entourée de ses enfants chétifs et tristes, une vieille allongeant la main sur une bourse. « L'exécution de ce tableau, dit M. E. About, s'éloigne bien peu de la perfection. Toutes les têtes sont belles, largement étudiées, sans aucun luxe d'archéologie. Les draperies sont originales et ne doivent rien à personne. La couleur sobre et savante se répand avec égalité, sans soubresauts, sans caprices, sans vacarme de tons; elle a cette unité, cet ensemble et surtout cette continuité qui distinguent les grands maîtres de Rome et de Florence. » Ajoutons avec M. T. Gautier que l'ordonnance de ce tableau est très-belle et que l'allégorie s'y mêle à la réalité dans des proportions heureuses. M. Cabanel, sans tomber dans les puérilités de l'imitation gothique, a su conserver le caractère de l'époque : le mélange des costumes militaires, civils et religieux produit des contrastes d'un effet pittoresque. La cuirasse avoisine le froc, et l'étole frôle le surcot. Les têtes sont dessinées avec une fermeté rare, et, si elles ne sont pas des portraits, elles en ont l'air. Ce tableau obtint beaucoup de succès à l'Exposition de 1855.

LOUIS X, surnommé **le Hutin**, roi de France, fils de Philippe le Bel, né en 1289, mort à Vincennes en 1316. Roi de Navarre depuis 1304, il succéda à son père en 1314. Il ne sut pas s'opposer aux réactions féodales, laissa condamner à mort Enguerrand de Marigny, fit étrangler son épouse adultère, la fameuse Marguerite de Bourgogne, afin de pouvoir se remarier. C'était un homme violent et adonné aux plaisirs. Comme il avait de grands besoins d'argent, il vendit aux juifs le droit de rentrer dans le royaume et força les serfs de ses domaines à se racheter à prix d'argent; il va sans dire que ce prétendu affranchissement n'était qu'un impôt forcé à peine voilé par une promesse menteuse. Une vaine expédition contre les Flamands (1315), des impôts onéreux, des ordonnances sur les monnaies, quelques priviléges vendus aux villes, tels furent les principaux actes de ce règne déplorable, qui dura deux ans. Ses ordonnances du 19 mars et du 25 juillet 1315, dans lesquelles il statuait sur le service militaire, les tailles et subventions, le cours des monnaies, la sécurité des personnes, etc., sont restées célèbres sous le nom de *Charte aux Normands*. En 1315, il avait épousé sa cousine Clémence de Hongrie, qui, au moment où il mourut des suites d'un refroidissement, était enceinte et mit au jour un fils. Ce fils, appelé Jean Ier, ne vécut que cinq jours, et ce fut le comte de Poitiers qui devint roi, sous le nom de Philippe V.

LOUIS XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, né à Bourges le 3 juillet 1423, mort au Plessis-lez-Tours le 30 août 1483. Il accompagna son père dans plusieurs expéditions, mais conçut de bonne heure une haine profonde et vivace contre la favorite Agnès Sorel, qu'on l'accusa plus tard d'avoir fait empoisonner. Encore adolescent, il joignait déjà à l'humeur emportée de son âge l'ambition froide et réfléchie de l'âge mûr. « Vive et infatigable intelligence, dit Henri Martin, il ne tenait de son père que la sécheresse d'âme et le goût du libertinage; aussi défiant, aussi dénué de sens moral, moins envieux et plus vindicatif, il avait les vices de la force, comme son père ceux de la faiblesse. »

Dévoré de la soif du pouvoir, il regardait toutes les influences qui gouvernaient Charles VII comme autant d'usurpations sur ses droits d'héritier présomptif. Aussi fut-il mêlé, dès sa première jeunesse, à mille intrigues obscures, jusqu'au moment où il se jeta dans la révolte ouverte. A dix-sept ans, en effet, il se laissa entraîner dans le soulèvement féodal de la *Praguerie* et se mit à la tête d'une partie de la noblesse poitevine. Cette insurrection fut rapidement étouffée par les troupes royales, et le dauphin se trouva fort heureux de faire sa soumission (19 juillet 1440). Néanmoins, dans le but de l'adoucir et de donner un aliment à son ambition précoce, le roi le mit de suite en possession du Dauphiné. En 1443, il reçut le commandement des pays entre la Seine et la Somme. Secondé par Dunois, Saint-Pol et autres capitaines, il marcha sur Dieppe et contraignit les Anglais à en lever le siége. L'année suivante, il alla combattre les Suisses à la sanglante affaire de la Birse, et, rempli d'admiration pour l'héroïsme de ces montagnards, qui se firent tous tuer jusqu'au dernier, il sentit combien la position et le caractère de ce petit peuple pouvaient en faire un allié utile à la France. Aussi, avant de quitter le pays, conclut-il un traité d'alliance avec Berne, Bâle, Lucerne et autres villes. Dans ces diverses campagnes, d'ailleurs, ses bandes de routiers et d'*escorcheurs* portaient partout la dévastation, même dans les pays qu'ils étaient chargés de défendre, sans qu'il voulût ou qu'il pût l'empêcher. C'étaient là, au reste, les mœurs militaires du temps, et l'on sait que ce ne fut qu'en 1445 qu'une armée régulière fut établie.

Cependant, après plusieurs années d'une réconciliation qui avait paru sincère, le roi et son fils retombèrent dans une mésintelligence croissante qui fit surtout de rapides progrès après la mort de la dauphine, Marguerite d'Ecosse, aimable princesse qui mourut à vingt ans. Accusé d'un nouveau complot, le dauphin se retira dans son apanage du Dauphiné (1446). Le père et le fils ne devaient plus se revoir. Depuis cette époque, en effet, Louis demeura étranger à tous les événements importants qui se passèrent en France et n'eut aucune part aux guerres finales de l'indépendance, à l'expulsion des Anglais de la Normandie et de la Guyenne. Il vécut en souverain indépendant au fond de son Dauphiné, instituant un parlement à Grenoble, une université à Valence, faisant de petites guerres à ses voisins, exerçant ses aptitudes administratives et son esprit novateur, et surtout accablant les Dauphinois d'impôts pour payer les nombreux soldats qu'il entretenait. Il ne cessait point, au milieu de toutes ces occupations, d'intriguer contre son père et d'entretenir des intelligences avec tous les mécontents de la cour. Ces manœuvres, les plaintes des Dauphinois, les craintes que lui inspirait ce redoutable fils, dont l'attitude et les armements étaient une menace permanente, déterminèrent Charles VII à marcher en personne avec des troupes, pour obliger le dauphin à revenir à la cour et à congédier les conseillers auxquels on imputait sa conduite; à tort sans doute, car, s'il consultait tout le monde, il n'écoutait guère que lui-même.

Louis protesta de sa soumission filiale, mais finalement il ne céda point. Son caractère était un mélange de duplicité, d'astuce et d'opiniâtreté. Il faut ajouter à ces traits de sa curieuse physionomie, qu'il était dévot jusqu'à la superstition la plus puérile, jusqu'au fétichisme, multipliant les offrandes à tous les saints, aux Notre-Dame de toutes les contrées, les considérant comme autant d'êtres distincts, prenant même le Saint-Sauveur, un des noms du Christ, pour un saint particulier, bien mieux, pour autant de saints particuliers qu'il y avait de lieux de pèlerinage sous cette invocation. C'est ainsi qu'il adressait naïvement des vœux spéciaux à « monsieur » Saint-Sauveur de Redon, en Bretagne, absolument comme il eût envoyé une dépêche au commandant de la ville. Sous tous les autres rapports, c'était l'esprit le plus hardi, le plus net et le plus positif, absolument dénué, d'ailleurs, de tout scrupule et de tout sentiment de moralité, et mêlant avec la bonne foi la plus cynique, si l'on peut s'exprimer ainsi, les actes les plus répréhensibles et même les plus criminels aux momeries d'une piété intéressée et fétichiste.

Dans la conjoncture assez grave où il se trouvait, il se recommanda d'abord à ses saints habituels, puis essaya vainement d'une levée en masse parmi ses vassaux, et enfin, au moment où les troupes royales entraient dans le Dauphiné, quitta précipitamment sa résidence et se retira à la cour de son oncle Philippe, duc de Bourgogne, qui le reçut et le traita magnifiquement (1456). Le duc s'entremit même inutilement pour le faire rentrer en grâce. Charles VII disait à ce sujet : « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait; il nourrit le renard qui mangera ses poules. »

Ce renard, cependant, continua prudemment de séjourner dans les Etats du duc Philippe, en Brabant, et les années s'écoulaient sans amener aucun changement dans cette situation. De laborieuses négociations furent poursuivies; mais Louis refusa constamment de revenir, soit qu'il craignît réellement pour sa sûreté personnelle, soit pour toute autre cause. Il n'ignorait point que depuis longtemps Dammartin et autres favoris du roi poussaient ce prince à déshériter son fils aîné au profit du puîné, le jeune Charles. Après bien des hésitations et des alternatives, Charles VII refusa de bouleverser ainsi les lois fondamentales du royaume. Néanmoins, comme il craignait toujours, et avec quelque raison, les intrigues du dauphin, il finit par tomber dans une espèce de maladie noire, se croyant environné de complots et trahi par les siens. La crainte d'être empoisonné vint s'ajouter à ses terreurs, et il en arriva à refuser toute espèce de nourriture. Il mourut de faim, comme on le sait, le 22 juillet 1461.

Louis XI ne vit pas autre chose dans la mort de son père qu'une succession longtemps attendue, un trône vide. Il ne s'attarda pas à simuler une douleur hypocrite et manda simplement de procéder aux funérailles sans attendre son arrivée. Puis il expédia aux « bonnes villes » l'autorisation de s'assembler librement et de pourvoir elles-mêmes à leur sûreté. Ces précautions contre les gouverneurs et seigneurs, cet appel aux notables, à la bourgeoisie, marquaient assez bien le cachet du règne qui allait s'ouvrir. Louis avait craint des tentatives de rébellion, des complots en faveur de son jeune frère; mais, dans ce premier moment, ses ennemis de la veille ne luttèrent que de servilité pour tâcher de faire oublier le passé. D'Avesne, en Hainaut, il alla directement se faire sacrer à Reims (18 août 1461), accompagné du duc de Bourgogne, qui le conduisit également à Paris. Le puissant *duc d'Occident*, comme on nommait Philippe, éblouit les peuples par sa magnificence, et, suivant l'expression d'un chroniqueur, semblait un empereur, tandis que le roi, de mine vulgaire et de mince équipage, avait l'air du vassal plutôt que du suzerain.

Ce dernier, d'ailleurs, commençait à trouver un peu pesante la protection de son *bel oncle*, et, tout en l'accablant de témoignages de reconnaissance, il laissait percer la gêne que lui causait sa présence. Bientôt, il lui fit ses adieux, sous le prétexte d'aller visiter à Amboise sa mère, Marie d'Anjou. Les deux princes se quittèrent, le roi pour se diriger vers la Loire, le duc pour retourner en Brabant.

La réaction contre les hommes et les choses du règne précédent avait déjà commencé. Louis changea les grands officiers, les baillis, les sénéchaux, donna successivement les hautes charges à ses créatures, enfin autorisa solennellement la révision du procès de Jacques Cœur. En outre, il renouvela en partie le parlement et fit commencer des poursuites contre ses vieux ennemis, Dammartin, Brezé et autres. Tous ses actes, où le bon et le mauvais étaient indifféremment mêlés, annonçaient d'ailleurs une absence complète de toute préoccupation morale. Il faisait telle ou telle chose parce qu'il la jugeait utile à ses intérêts, sans s'arrêter à aucune autre considération. Ainsi, au début de son règne, il poussa le mépris de l'opinion jusqu'à donner les sceaux de la justice à Pierre de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller au parlement de Paris, qui, dans le moment même, était poursuivi pour malversations.

« Peu soucieux de la moralité dans ses choix, a dit M. H. Martin, il préférait les consciences flexibles aux consciences rigides; aussi fut-il souvent trompé et trahi sans pouvoir s'en prendre qu'à lui-même... Il méprisait l'esprit chevaleresque pour ses vertus non moins que pour ses folies, dédaignait profondément les pompes théâtrales dans lesquelles ses pères avaient placé leur majesté. Il se montrait en habit court avec un vieux pourpoint de futaine grise, un feutre râpé et un « méchant chapelet » dans des conférences où les souverains avec lesquels il s'abouchait resplendissaient d'or, de soie, de velours et de pierreries. Ainsi, au retour du sacre, tandis que le duc Philippe éblouissait Paris des magnificences de l'hôtel d'Artois, Louis ne tenait pas à l'hôtel des Tournelles un plus grand état qu'à Genappe (château du Brabant que Philippe avait mis à sa disposition), et n'augmentait pas sa maison de dauphin exilé : il assignait à son argent des emplois plus utiles. L'utile était sa seule règle, et jamais il ne comprit quelle puissance il y a dans le juste. Il préférait en toute chose, parfois même à son détriment, la ligne tortueuse à la ligne droite, la ruse à la force, l'adresse au courage, quoiqu'il eût au besoin cet opiniâtre courage qu'inspire une volonté inébranlable. Il était la réaction incarnée contre le moyen âge, contre sa morale et son idéalité autant que contre ses aberrations, contre ses libertés autant que contre son anarchie. La dévotion même de Louis, seule inconséquence d'un caractère qui eût dû aller à l'incrédulité, n'avait plus rien du fanatisme austère et grandiose d'autrefois; c'était un fétichisme matérialiste qui remontait, par-dessus le moyen âge, à ces temps où les rois barbares mettaient les saints du paradis de compte à demi dans leurs entreprises et dans leur butin. A cette faiblesse près, Louis XI fut le plus illustre disciple de cette politique dont les tyrans italiens contemporains lui donnaient l'exemple, et dont Machiavel devait un peu plus tard donner la théorie en lui laissant son nom... Une différence pourtant sépare Louis de ses maîtres, une différence essentielle. Par les moyens, il est leur pareil; par le but, il est autre. Ces tyrans d'outre les monts n'ont qu'un but personnel, tout au plus un but de famille; lui a un but général. Il est le chef d'une vraie société politique, le chef d'une nation, et il en a conscience; il a un vigoureux instinct d'avenir; il veut laisser œuvre qui dure après lui. Ce mauvais homme n'est point mauvais Français. »

« Le despote Louis XI, dit de son côté Augustin Thierry, n'est pas de la race des tyrans égoïstes, mais de celle des novateurs impitoyables. »

Sans vouloir contredire ces historiens, on peut cependant faire quelques réserves sur les *vues d'avenir* de Louis XI, sur le *but général* qu'il poursuivait, sur son *vigoureux instinct d'avenir*, sur toutes les belles choses enfin que cette école historique ne manque pas de découvrir à toutes les époques et dans tous les événements; thèses et synthèses plus brillantes que solides, que notre cadre ne nous permet pas d'analyser et de discuter. Nous pouvons du moins faire cette observation, que Louis XI, quels qu'aient été les résultats généraux de son règne, n'avait très-certainement pas les grandes vues qu'on lui prête, et qu'il ne songeait simplement qu'à augmenter son pouvoir en abattant autour de lui tout ce qui lui faisait obstacle. Que son œuvre fût utile, il s'en inquiétait peu et ne recherchait que son intérêt; s'il a rendu des services, c'est à son insu; on ne saurait donc lui faire un mérite du résultat, tandis qu'on peut toujours lui reprocher les moyens employés.

En prenant le pouvoir, il avait laissé espérer une diminution des impôts : pour don de joyeux avénement, il mit, au contraire, un nouvel impôt sur les vins, pour être perçu aux portes des villes. Il y eut en divers endroits des soulèvements cruellement réprimés; une foule de malheureux furent décapités, pendus, *essorillés* (oreilles coupées). Cette taxe sur les vins ne suffisait point au roi; il imagina de mettre la main sur les bénéfices ecclésiastiques en s'entendant avec Rome pour abolir la Pragmatique et disposer alors des bénéfices, de compte à demi avec un légat du saint-siége. Mais cette espèce de contre-révolution ecclésiastique ne profita qu'à la cour pontificale, et cet homme de ruse, joué par les renards sacerdotaux, se trouva avoir mécontenté tout son royaume sans aucun profit pour lui-même.

Il réussit mieux dans son entreprise contre le Roussillon, dont il s'assura la possession en accordant un secours au roi d'Aragon. Dans le cours de cette facile expédition, il établit un parlement à Bordeaux et s'attacha les villes de Guyenne et de Gascogne en leur restituant les priviléges dont elles avaient été dépouillées. Dans le même temps, il négociait la remise éventuelle de Calais avec la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, vaincue à Towton avec son époux et son fils, et pour le moment fugitive, pendant que, d'un autre côté, il nouait des intelligences secrètes avec les vainqueurs, Warwick et le parti de la Rose blanche. Toutefois, il échoua dans ses projets pour la reprise de Calais, et même il faillit perdre le Roussillon. Mais il parvint à racheter du duc de Bourgogne les villes de la Somme, Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville, etc. (octobre 1463); affaire capitale qu'il poursuivit avec autant de prudence que de ténacité. L'acquisition du Roussillon, le rachat de la Picardie, c'était un brillant résultat pour le début d'un règne. Louis tourna alors ses efforts contre la Bretagne qui, sous forme de duché et de grand fief, était une sorte de royaume indépendant. Le duc François était d'ailleurs mêlé à toutes les intrigues contre le roi de France, et négociait avec l'Angleterre, avec le comte de Charolais, etc. Louis XI lui signifia la défense de s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, de battre monnaie, de faire des levées d'hommes, en un mot d'exercer les droits régaliens. Le duc feignit de se soumettre; mais il entra de plus en plus dans la coalition féodale contre le roi. Cette coalition grossissait de jour en jour, et bientôt allait éclater en une rébellion armée.

Dans ses luttes continuelles pour s'attribuer les nominations ecclésiastiques et l'octroi des bénéfices, Louis avait tourné contre lui tout le clergé et ses innombrables clients. D'un autre côté, en enlevant leurs emplois aux plus grands personnages pour les donner à des hommes de basse naissance, les seuls dont il aimât à s'entourer; en restreignant les droits de justice et de chasse, en attaquant successivement toutes les prérogatives féodales, il avait suscité des haines ardentes dans tous les rangs de la noblesse. Une ligue formidable se forma contre lui; son propre frère, le duc de Berry, le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, les ducs de Calabre, de Bourbon, de Lorraine, d'Alençon, de Nemours et un grand nombre d'autres seigneurs formèrent la coalition fameuse à laquelle ils donnèrent le nom décevant de *ligue du Bien public* (mars 1465). Dans cette crise suprême et au moment d'être attaqué de tous les côtés à la fois, Louis déploya une activité au niveau du péril; il avait renouvelé sa trêve avec l'Angleterre; il resserra son alliance avec Liége, réclama des secours du duc de Milan, traita avec le roi de Naples, tira quelque argent des Médicis de Florence, fit des efforts pour se réconcilier avec Rome, établit la poste, qui lui assura des communications rapides avec tout le royaume, enfin ne dédaigna pas de faire appel à l'opinion en exposant ses actes et sa conduite dans des lettres justificatives, en convoquant des réunions de notables des villes, etc. Son ennemi le plus redoutable était le fils du duc de Bourgogne, le comte de Charolais (le fameux Charles le Téméraire), qui dominait son père, le vieux Philippe, et agissait déjà comme s'il régnait lui-même. Il était important de dompter la révolte dans le centre avant que ce redoutable auxiliaire fût en mesure de se joindre aux confédérés. La campagne commença heureusement. La plus grande partie du Berry et du Bourbonnais fut réduite en quelques jours. Bourbon, Nemours et d'Armagnac, pressés dans Riom, signèrent un arrangement. Le roi se hâta alors de reprendre la route de Paris; car la grosse armée de Charolais et celle du duc de Bretagne, mollement combattues par le comte du Maine et le comte de Nevers, étaient sur le point de faire leur jonction sous les murs de la capitale. Louis rencontra les Bourguignons à Montlhéry, où fut livrée cette bataille singulière dans laquelle les deux armées finirent par prendre la fuite l'une devant l'autre (16 juillet 1465). Abandonnés d'une grande partie de leur monde, le roi et le comte Charles ne pouvaient plus se faire grand mal et n'avaient guère qu'à rallier les fuyards. Louis rentra le surlendemain dans Paris et se donna comme le vainqueur (il l'était d'ailleurs, ni moins ni plus que son adversaire); il caressa les Parisiens, qui ne l'avaient point secouru et n'étaient sortis que pour piller les fuyards bourguignons; il s'attacha à les gagner en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, et même un peu plus, car les promesses ne lui coûtaient rien. La possession de Paris était à ce moment pour lui de la plus haute importance; car les diverses bandes de la coalition féodale se réunissaient successivement entre la Marne et la Seine, et, malgré leur incohérence et leurs éternelles divisions, pouvaient encore être redoutables. Louis ne se pressait pas de tenter un nouveau combat; il se fiait surtout au temps et à sa dextérité pour dissoudre la ligue. A part quelques escarmouches autour de Paris, le temps se passait en négociations; le rusé monarque gagnait un à un ses ennemis par des traités secrets, accordant avec d'autant plus de facilité tout ce qu'on lui demandait, qu'il était bien décidé à violer sa parole et sa signature dès qu'il le pourrait. Enfin il arrêta à Conflans et signa à Saint-Maur la paix avec les princes, à des conditions désastreuses pour la couronne, donnant la Normandie à son frère, et gorgeant Charolais et les principaux confédérés des dépouilles du royaume (29 octobre). La contre-révolution féodale semblait triompher définitivement. Les princes et les seigneurs se séparèrent pleins de confiance, et Louis XI se prépara en silence à reprendre son œuvre de nivellement et d'absorption.

Pendant qu'il protégeait secrètement les Liégeois révoltés contre la maison de Bourgogne, il s'attachait à fomenter des discordes entre ses ennemis et, par négociations ou par argent, il intriguait de tous les côtés. Au mois de janvier de l'année suivante, il avait déjà repris la Normandie à son frère. En 1468, il assembla les états à Tours et fit annuler les clauses du traité de Conflans et de Saint-Maur. Cependant, Charles le Téméraire avait succédé à son père, et pendant que son cousin de France était occupé au recouvrement de la Normandie, il se préparait à écraser dans le sang la révolte des Liégeois. A ce moment, Louis XI, malgré sa défiance habituelle, alla trouver Charles à Péronne, pour régler avec lui tous ses différends, comptant sur sa finesse et sa supériorité d'esprit. Pendant qu'il était ainsi entre les mains de son ennemi, celui-ci apprit que les Liégeois se confirmaient de plus en plus dans leur révolte, en annonçant hautement leur alliance avec le roi de France. Outré de colère, il retint le roi prisonnier dans le château. Celui-ci paya son imprudence et ses intrigues en signant un traité ignominieux, avec la parfaite indifférence d'un homme que ni la parole ni les écrits n'engagéaient à rien (octobre 1468). Par ce traité, qui renouvelait les conventions de Saint-Maur, il s'était engagé, en outre, à marcher en personne contre Liége, que sa politique même avait soulevée. Il ne recula pas devant cette infamie et marcha en effet à la suite des Bourguignons contre la malheureuse cité, qui, du haut de ses remparts, l'accueillit aux cris de : *Vive la France!* auxquels il répondit, dit-on, par ceux de : *Vive Bourgogne!* Il combattit furieusement contre cette petite France wallonne, qui fut écrasée, brûlée et pillée pour son dévouement à notre pays, pour sa confiance vaillante dans l'alliance et la politique du roi Celui-ci revint déshonoré de cette infâme expédition, mais fort heureux d'être sorti des mains de son ennemi, et si bien disposé à fausser en toute sûreté de conscience sa parole et sa signature, que ce fut peu après qu'il convoqua, comme il est dit ci-dessus, les états qui déclarèrent les traités nuls.

Les Parisiens célébrèrent par un persiflage cette nouvelle aventure de leur souverain, en apprenant à leurs pies et à leurs geais à répéter incessamment : *Péronne! Péronne!* Les archers de la ville n'étaient occupés qu'à tuer du matin au soir des myriades de ces oiseaux insolents et séditieux.

Louis XI, humilié par ces échecs, mais non pas abattu, renoua ses trames de tous côtés. Trahi par le cardinal La Balue et ne pouvant livrer au supplice un prince de l'Eglise, il le fit enfermer dans une cage de fer, dans les cachots d'Onzain, près de Blois, où il le retint dix années.

Les années suivantes furent marquées par une expédition dans le Midi, pour réprimer de nouvelles révoltes d'Armagnac et de Nemours, par une réconciliation plus ou moins sincère entre le duc de Berry et le roi, qui finit par faire accepter à son frère la Guyenne, en échange de la Normandie (qui lui était assurée par les traités), et par divers autres événements de moindre importance, tels que l'institution de l'ordre de Saint-Michel. Bientôt le duc de Berry forma contre le roi une ligue plus formidable que celle du Bien public, et mourut empoisonné au moment le plus favorable pour Louis XI (1472). Charles le Téméraire prit prétexte de cette mort tragique pour envahir la Picardie et la dévaster; mais il vint échouer sous les murs de Beauvais, devant l'héroïsme des habitants et de Jeanne Hachette (1473). Pendant que ses lieutenants refoulaient le duc de Bourgogne, Louis entra en Bretagne et imposa au duc un traité avantageux pour la couronne. Sa situation s'était améliorée au sortir des grandes crises où il avait failli sombrer. Charles le Téméraire, désespérant de vaincre la France, se tourna vers l'Allemagne avec son aveugle impétuosité. Néanmoins, il avait fait contre nous un traité avec le roi d'Angleterre, Edouard IV, qui vint à Calais en 1475 et envoya un héraut à Louis XI pour lui réclamer *son* royaume de France. Celui-ci ne s'émut guère de cette étrange sommation; mais, comme il aimait mieux négocier que combattre, il désarma le monarque anglais par des présents et finit par conclure avec lui le traité de paix de Picquigny. Il conclut ensuite une trêve avec Charles, d'ailleurs occupé à d'autres entreprises. Dans l'intervalle de ces événements, il saisissait toutes les occasions pour se débarrasser de ses ennemis intérieurs; c'est ainsi qu'il s'était déjà défait de Jean d'Armagnac et qu'il livra successivement au supplice Nemours, le connétable de Saint-Pol et autres, qui d'ailleurs l'avaient trahi, comme lui-même les avait tour à tour comblés de biens, abattus et environnés de piéges et de trahisons. Dans ces luttes entre des hommes d'une mauvaise foi égale, il serait difficile d'établir la balance et de prendre un parti. On a rapporté que Louis avait fait placer les enfants de Nemours sous l'échafaud de leur père afin qu'ils fussent arrosés de son sang; mais cet épouvantable épisode n'est rapporté par aucun écrivain contemporain, et tout indique qu'il est entièrement fictif.

La mort de Charles le Téméraire devant Nancy, après ses folles entreprises (1477), avait débarrassé le roi de France de son plus redoutable adversaire. Il put donner carrière à ses convoitises et commencer la confiscation des Etats de la puissante maison de Bourgogne. Charles ne laissait qu'une fille, Marie de Bourgogne; Louis songea un moment à lui faire épouser le dauphin, qui n'avait que huit ans. Mais, pressé d'entrer en possession et de tirer parti des événements, il reprit les villes de la Somme et la Bourgogne proprement dite, qui furent définitivement réunies à la couronne, malgré les efforts de Maximilien d'Autriche, devenu l'époux de Marie, et qui cependant avait remporté sur les troupes royales un succès à Guinegate (7 août 1479). Quelques années plus tard, la mort de Marie livrait à la France l'Artois et quelques autres portions de territoire. Le roi avait également repris la Franche-Comté en 1477. Enfin la soumission de la Provence, l'acquisition, par des combinaisons de testaments, de l'Anjou et du Maine (1480-1481) achevèrent la ruine des grandes maisons féodales. Dans cette dernière partie de son règne, Louis XI avait obtenu les plus brillants résultats, constitué l'unité nationale, ou du moins réuni à la France de vastes et riches provinces qui lui appartenaient de droit et porté des coups mortels à la féodalité. Ce fut là l'œuvre utile de sa vie, et dont l'importance fait presque oublier son despotisme et ses perfidies.

En outre, il est certain que, dans sa guerre contre la haute noblesse, il prenait son point d'appui sur les classes industrielles. Il établit les premières fabriques de soieries, protégea l'imprimerie naissante, et tenta même l'unité de législation et l'unité de poids et mesures. Mais sa popularité intéressée ne l'empêcha nullement de tripler les charges publiques, d'accabler ses peuples de taxes et d'impôts pour subvenir à ses énormes dépenses, à ses entreprises, à ses armements, à sa police universelle, à sa diplomatie corruptrice, etc. La bourgeoisie des villes, sur laquelle il s'appuyait, n'avait que peu d'affection pour lui; et le peuple des campagnes et des cités, qu'il épuisait et comprimait durement, le détestait autant que la noblesse et les grands. Aussi évitait-il le séjour des grandes villes, et surtout de Paris. Confiné dans son château de Plessis-lez-Tours, il y végétait dans la terreur et le soupçon, gardé comme s'il eût été enveloppé d'ennemis et de trahisons, faisant mettre à mort par son prévôt, le fameux Tristan l'Ermite, les passants et les voyageurs qui osaient rôder autour de cet antre redoutable. Sa cruauté, fille de la peur plutôt que de la haine, est assez connue. Il tenait ses prisonniers les plus illustres dans des cages de fer de 8 pieds carrés, chargés de ces chaînes qu'on nommait les *fillettes du roi*. Il était d'ailleurs lui-même le premier de ses captifs, ne communiquant guère avec le dehors que par lettres, entouré seulement de créatures qu'il avait tirées du néant, comme son barbier, Olivier Le Daim. C'est dans cette retraite qu'il passa tristement ses derniers jours et qu'il mourut à la suite de plusieurs attaques d'apoplexie.

Le règne de Louis XI eut pour résultat, comme nous l'avons indiqué plus haut : le recouvrement de la Picardie, depuis les sources de l'Oise jusqu'à Boulogne, de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine, du Barrois, du Roussillon; l'acquisition, du moins à titre provisoire, de l'Artois et de la Franche-Comté. Il avait appuyé la France aux Pyrénées orientales, au Jura, aux Alpes maritimes; abattu la grande et la petite féodalité, enfin favorisé le développement de la bourgeoisie et des forces industrielles et commerciales. On a été trop loin en justifiant les moyens employés; mais il serait injuste et puéril de méconnaître la grandeur des résultats. Louis XI avait épousé en secondes noces Charlotte de Savoie, dont il eut Charles VIII, son successeur; Anne, qui fut mariée au sire de Beaujeu; Jeanne, qui épousa Louis d'Orléans, successeur au trône de France de Charles VIII, sous le nom de Louis XII; enfin trois autres enfants qui moururent jeunes.

Pour terminer l'esquisse de cette remarquable figure, nous allons donner l'appréciation de divers écrivains :

« Quoique brave, dit Sismondi, Louis n'aimait pas la guerre; sa figure était ignoble, ses idées étaient toutes bourgeoises, ses penchants le portaient à la simplicité, et le luxe lui était odieux; il ne s'était point livré à ce libertinage qui avait été le fléau de sa race et avait réduit à l'imbécillité son aïeul, ses oncles, son père lui-même. Il cherchait dans l'esprit toutes ses jouissances. Aucun prince de la maison de France n'avait tant réfléchi sur l'art de régner, n'avait tant étudié la politique, le caractère et les passions des hommes, les moyens de les dominer par leurs vices; aucun ne parlait avec tant d'élégance ou d'adresse, ne maniait mieux la flatterie, ne savait avec plus d'art être caressant ou familier dans le discours, entraînant par sa verve ou persuasif par ses arguments. Mais aussi aucun n'avait moins de respect pour sa parole ou pour la vérité; car si son esprit était supérieur à celui de tous ses prédécesseurs, son cœur n'avait point d'égal en dureté ou en perfidie. Défiant, tourmenté par une curiosité insatiable, il s'exposait à tous les dangers; il sacrifiait son or, son pouvoir, son secret lui-même, pour pénétrer le secret d'autrui. On l'aurait cru étranger à la nation française et à la race royale; il n'avait de sympathie pour aucun de ceux au milieu desquels il était né. Il voulait régner réellement. Il voulait non-seulement forcer à l'obéissance tous les princes entre lesquels la France était partagée, mais encore leur enlever le pouvoir; il voulait détruire ces bandes d'aventuriers qui s'étaient emparées du pouvoir militaire; il voulait punir les confidents, les conseillers de son père, qui l'avaient tenu si longtemps exilé, et ôter aussi tout pouvoir de lui nuire à son jeune frère qu'on avait destiné à le supplanter.

» Louis, pour se défaire des princes, résolut de s'appuyer sur les peuples. Il fut le premier en France à reconnaître l'importance des bourgeois, la puissance de l'industrie et du commerce, les talents, la capacité qu'il pourrait trouver parmi des roturiers. Il fut aussi le premier à flatter le peuple, par sa familiarité et par la bonhomie qu'il affectait dans ses propos avec les dernières classes; par le rétablissement des milices de Paris, par l'inamovibilité qu'il accorda aux juges, par son empressement à assembler les états généraux. Mais il était trop méfiant, trop jaloux de son pouvoir pour ne pas reprendre bientôt d'une main ce qu'il avait donné de l'autre. »

Voici en quels termes Aug. Thierry apprécie le rôle de Louis XI : « Les mêmes forces qui avaient fondé sous le règne de Charles VII le nouvel ordre administratif n'auraient pas su le maintenir intact; elles étaient collectives, et comme telles trop sujettes à varier; l'œuvre de plusieurs avait besoin, pour ne pas déchoir, d'être remise aux mains d'un seul. Ce seul homme, cette personnalité jalouse, active, opiniâtre, se rencontra dans Louis XI. S'il y a dans l'histoire des personnages qui paraissent marqués du sceau d'une mission providentielle, le fils de Charles VII fut un de ceux-là; il semble qu'il ait eu, comme roi, la conviction d'un devoir supérieur pour lui à tous les devoirs humains, d'un but où il devait marcher sans relâche, sans qu'il eût le temps de choisir la voie. Lui qui avait levé contre son père le drapeau des résistances aristocratiques, il se fit le gardien et le fauteur de tout ce que l'aristocratie haïssait; il y appliqua toutes les forces de son être, tout ce qu'il y avait en lui d'intelligence et de passion, de vertus et de vices. Son règne fut un combat de chaque jour pour la cause de l'unité du pouvoir et du nivellement social, combat soutenu à la manière des sauvages, par l'astuce et par la cruauté, sans courtoisie et sans merci. De là vient le mélange d'intérêt et de répugnance qu'excite en nous ce caractère étrangement original. Le despote Louis XI n'est pas de la race des tyrans égoïstes, mais de celle des novateurs impitoyables; avant nos révolutions, il était impossible de le bien comprendre. La condamnation qu'il mérite et dont il restera chargé, c'est le blâme que la conscience humaine inflige à la mémoire de ceux qui ont cru que tous les moyens sont bons pour imposer aux faits le joug des idées. »

M. Paul de Saint-Victor a écrit de son côté : « De tous les rois de France, Louis XI est peut-être celui qu'a le plus maltraité la postérité. Une impopularité diffamante frappe ce roi si essentiellement populaire. Il n'y a pas seulement de la haine, il y a du mépris dans l'image que le peuple a gardée de lui. D'accord avec l'histoire, la fiction le traite en personnage moitié tragique et moitié grotesque. Voyez-le sur la scène et dans les romans : il y paraît presque toujours méchant et lâche, cruel et avare, composé de Tartufe et de Tibère, de Malade imaginaire et de Pathelin. Il y a du vrai et du faux dans cette légende, comme il y a, dans une caricature, de la ressemblance et de la chimère. Qu'il fût lâche, c'est là une calomnie gratuite que l'histoire sérieuse n'a pas répétée... Dans cette lutte contre les grands vassaux, le droit est pour lui, sinon la moralité. Il se battit à armes déloyales contre une armée de félons; il se fit traître contre les traîtres et parjure contre les parjures... Le droit est de son côté dans la guerre admirablement obstinée qu'il soutint contre ces rebelles; la sympathie hésite à s'y ranger. Il luttait contre des traîtres, mais ses trahisons sont plus viles, sa perfidie est plus noire que celle de ses adversaires. »

Louis XI à Péronne, comédie en cinq actes et en prose, de Mély-Janin (Théâtre-Français, 15 février 1827). L'auteur s'est amusé à dramatiser le *Quentin Durward* de Walter Scott. Louis XI, défié, au milieu de son conseil, par le comte de Crèvecœur, ambassadeur du duc de Bourgogne, se rend lui-même à la cour de ce prince, accompagné de quelques chevaliers. A la nouvelle de la mort de Crèvecœur, le duc fait arrêter le roi, qu'il accuse de trahison. Mais Quentin Durward, qui a blessé l'ambassadeur en combat singulier, parvient à s'introduire à la tête de ses soldats, dans la prison où on a conduit Louis XI, et la paix est conclue entre le roi et le duc de Bourgogne. Mély-Janin a pris trop peu de chose à Walter Scott en ne conservant que l'action principale, car ce sont les détails qui rendent piquant l'ouvrage anglais. Il s'est appliqué à décolorer les caractères, à éteindre le dialogue, auquel il a enlevé à peu près tout ce qu'il avait de vif et d'original.

Louis XI, tragédie en cinq actes, par Casimir Delavigne (Théâtre-Français, 11 février 1832). Ecrite pour complaire aux partisans du romantisme, tout en restant fidèle tant bien que mal aux vieux préceptes, cette tragédie est assez remarquable comme œuvre de transition entre les deux écoles. Une première objection se présente ici contre le sujet même. Pour qu'un seul personnage suffise à défrayer cinq actes, il faut que, comme dans les pièces historiques de Shakspeare, il en soit fait une biographie complète, où les vicissitudes d'une vie de héros intéressent par la variété des incidents, à défaut de la péripétie d'une action unique. Tel n'est pas le cas de la tragédie de Casimir Delavigne. L'auteur a eu la prétention de faire connaître Louis XI tout entier en faisant assister le spectateur aux quinze derniers jours de sa vie; l'action unique qui sert au développement du caractère de Louis XI ne suffisant pas, l'auteur a dû rattacher épisodiquement aux scènes capitales où le roi joue le premier rôle toute une action secondaire qui ne se passe qu'en récits. L'historien Commines joue cependant un rôle assez important. C'est lui qui fait l'exposition de la pièce, d'abord en relisant à haute voix une partie de ses *Mémoires*, puis dans une conversation familière avec Coictier. Ces deux hommes, courtisans chacun à leur manière, mais également cupides, également ambitieux, se font de ces demi-confidences qui éclairent l'avenir du drame. Le médecin Coictier tient tête au roi pendant plusieurs scènes, si bien qu'on serait tenté de croire, en voyant les traits effacés de Tristan, d'Olivier et des autres, que Louis XI n'a plus d'autre confident que son médecin. Pour Louis XI malade, c'est possible; mais il est un autre Louis XI autrement intéressant à connaître, et c'est celui-là que l'auteur eût dû s'efforcer de peindre. La plus belle scène de l'ouvrage est, sans contredit, celle de la confession du roi pénitent tombant aux pieds de François de Paule.

« *Louis XI*, dit M. Duviquet, est une tragédie moderne, dans ce sens que le poëte y a introduit des personnages qu'eût repoussés la dignité du cothurne antique. Je n'entends pas parler du prévôt Tristan, puisqu'il a son pendant dans le Narcisse de *Britannicus;* mais je parle du médecin Coictier, si utile cependant à l'action, et qui en est le principal et indispensable régulateur; je parle de ces danses où de malheureux paysans sont condamnés à des démonstrations joyeuses, sous peine de la hart; de cette entrée solennelle du pieux anachorète de la Calabre, au milieu des cantiques des jeunes villageoises, et de l'appareil pompeux des symboles les plus sévères de la religion; je parle du barbier ministre, Olivier Le Daim; de l'épisode un peu hasardé des amourettes du dauphin avec la jeune et innocente Mariè. Tous ces détails sont nouveaux, il faut en convenir, et ils eussent paru, il y a quelques années, incompatibles avec les formes reçues et avec la sévérité de l'ancienne tragédie. »

Louis XI (LA JEUNESSE DE), drame en cinq actes et en vers, de M. Jules Lacroix (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 8 septembre 1859). L'auteur n'a guère fait que jouer avec l'histoire. Le jeune prince, qui plus tard doit s'appeler Louis XI et qui n'est encore que dauphin, se met à la tête d'une rébellion contre son père : il est entré dans la ligue de la Praguerie avec les ducs d'Alençon et de Bourbon, les comtes de Vendôme et de Dunois, les chefs des écorcheurs. La ligue est vaincue et, à la prière de la belle et bonne dauphine Marguerite d'Ecosse, Charles VII rouvre ses bras à son fils; mais il comprend, sous son repentir hypocrite, toute son ingratitude et devine ses perfides projets. Une rencontre romanesque lui fait espérer de les déjouer. Un jeune capitaine, Raoul, qui pendant la guerre a sauvé Marguerite des mains d'une bande d'écorcheurs, lui est présenté. Il reconnaît en lui un frère jumeau du dauphin, qu'il a fait disparaître autrefois. Un astrologue lui avait prédit qu'un de ses enfants le tuerait et il en avait sacrifié un au hasard. Jeanne Darc sauva la victime pour rendre à la monarchie un héros à l'heure des périls et elle révèle à Charles VII, dès la première entrevue, l'existence de ce fils qu'il croyait mort; ce fut ce qu'on appela le secret du roi. Le dauphin essaye de le pénétrer. Il fait subir à Marguerite les plus violents traitements pour qu'elle sache de son père cette mystérieuse intrigue de Raoul; Marguerite résiste. Une audacieuse tentative de Louis XI contre le roi le fait exiler en Dauphiné; et le malheureux Charles VII presse sur son cœur son fils Raoul, son unique espoir. Mais Louis, qui n'est pas parti, surprend lui-même les épanchements paternels; il préviendra le danger dont il se sent menacé : Marguerite succombe empoisonnée. Raoul vient lui dire un dernier adieu. Louis, qui a fait en sorte qu'on les laissât seuls, rentre tout à coup dans la chambre de la mourante et, sous prétexte de venger son honneur outragé, fait poignarder son frère. Il brave ensuite son père qui le menace de le livrer à la justice :

S'ils me trouvent coupable, eh bien! la hache est
Que Votre Majesté fasse tomber la tête [prête :
De son unique enfant, du royal héritier,
Et que Charles sept meure avec moi tout entier.

Le roi, stupéfait de tant d'audace, n'a plus qu'à offrir sa poitrine aux coups du parricide.

Le plus grand défaut de la *Jeunesse de Louis XI* est de donner comme une étude historique des combinaisons de fantaisie où l'histoire tient si peu de place, et de présenter des personnages si connus sous des traits qui ne leur appartiennent pas. Cette conception d'un prince royal mystérieux est une sorte de légende anticipée du Masque de fer; Charles VII est représenté sous des traits trop flatteurs, et le futur Louis XI joint trop d'emportement à trop d'astuce. Mais la pièce se relève au point de vue littéraire. Le style poétique est pur, élégant, soutenu, et en général d'une bonne école.

LOUIS XII, surnommé **le Père du peuple,** roi de France, né à Blois en 1462, mort en 1515. Il était fils de Charles, duc d'Orléans, et de Anne de Clèves, et il se trouva le premier prince du sang à l'avénement de Charles VIII (1483), son cousin, dont il avait, en outre, épousé la sœur Jeanne, un peu malgré lui. Pendant les dernières années de Louis XI, son beau-père, il n'avait été occupé que de ses plaisirs; mais, dès le début du nouveau règne, appelé à la place d'honneur dans le conseil, il disputa la régence à Anne de Beaujeu, ligué avec le duc de Bourbon et le comte de Clermont, fit décider la convocation des états généraux de Tours (1484), mais sans réussir à en faire un instrument de réaction féodale, enfin se jeta avec la plupart des grands feudataires dans cette révolte qu'on a nommée la *guerre folle.* Fait prisonnier en Bretagne, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), il fut conduit à Bourges, où il subit une dure captivité. Gracié, en 1491, par le roi, il fut nommé gouverneur de Normandie, suivit Charles VIII dans l'expédition d'Italie (1494), nourrissant l'arrière-pensée de la conquête du Milanais pour son propre compte, en vertu des droits de son aïeule Valentine Visconti (déjà il possédait de ce chef le comté d'Asti, en Piémont). Resté dans Asti, pendant que le roi marchait à la conquête de Naples, il commença les hostilités contre Ludovic le More (Sforza), duc de Milan, surprit Novare, mais fut bientôt lui-même bloqué dans cette ville par son ennemi. La retraite des Français et la victoire de Fornoue (1495) le dégagèrent de cette situation critique, mais au prix de Novare, qu'il fut obligé de céder. Il rentra en France avec les troupes royales. Trois ans plus tard (avril 1498), la mort de Charles VIII, dont le fils unique était mort à trois ans, le mit en possession de la couronne, comme chef de la branche collatérale de Valois-Orléans, descendue de Louis I^er^, duc d'Orléans, second fils de Charles V.

La transmission de la couronne de France à une autre branche de la maison royale s'opéra sans agitation et sans obstacle. Louis d'Orléans monta sur le trône et prit le nom de Louis XII. Il prévint toute occasion de troubles par une conduite sensée et généreuse, accueillit ses anciens ennemis, oublia noblement ses haines en disant : *Il ne seroit décent et à honneur à un roi de France de venger les querelles d'un duc d'Orléans.* Il manda auprès de lui La Trémoille, qui l'avait fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier, et le confirma dans tous ses offices et pensions. Il montra également beaucoup de bienveillance pour les classes populaires, publia une ordonnance contre les exactions et les violences des gens de guerre, diminua les tailles de 200,000 livres et dispensa Paris et tout le royaume du don de joyeux avénement. Il faut ajouter encore d'utiles réformes dans la justice (œuvre surtout du chancelier Rochefort), l'ordonnance de Blois, qui interdisait les ventes d'offices judiciaires, les épices, etc., et apportait des adoucissements dans la pénalité. Mais, dans ses relations extérieures, le nouveau roi se montra moins sévère et moins scrupuleux, notamment dans son alliance honteuse avec les Borgia, dont il avait besoin pour faire prononcer son divorce avec Jeanne et pour épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Cette importante affaire, conduite par le ministre de Louis XII, Georges d'Amboise, reçut une solution rapide. Après un semblant d'enquête, Alexandre VI accorda, sans motifs plausibles, une bulle de divorce qui fut apportée en France par le trop fameux César Borgia, fils du pape, que le roi créa à cette occasion duc de Valentinois, et auquel il accorda de grosses pensions et une compagnie de cent lances françaises pour ses entreprises en Italie (1499). Le mariage avec Anne assurait d'ailleurs la Bretagne à la France, cette princesse étant l'unique héritière du duché.

Presque aussitôt, Louis entreprit de faire valoir ses prétentions sur le Milanais, entra en campagne et fit la conquête du duché en trois semaines. Ludovic le More tenta de le reconquérir; mais, abandonné par ses Suisses, il dut s'enfuir, fut repris, amené en France et emprisonné dans un cachot de la tour de Loches, où il subit une dure captivité de dix ans, jusqu'à sa mort. Dans cette circonstance, le roi était loin d'avoir oublié les haines du duc d'Orléans. Mais, répétons-le, dans sa politique extérieure il ne montra guère plus de scrupule et de modération que Louis XI. Cependant la soumission du Milanais avait entraîné celle de Gênes, qui se replaça, une fois encore, sous la suzeraineté du roi de France. Après avoir signé, avec Ferdinand le Catholique, le traité inique de Grenade, pour le partage du royaume de Naples, Louis, associé en outre à César Borgia, qui ravageait sous notre drapeau l'Italie centrale, marcha à la conquête projetée, pendant que Gonzalve de Cordoue attaquait Frédéric, roi de Naples, par le midi, en Calabre, dont il s'était fait ouvrir les principales villes en allié et qu'il occupa ensuite en ennemi. Trahi, vendu, le malheureux Frédéric fut facilement dépouillé et fut obligé de livrer par capitulation Naples au roi de France (juillet 1501), qui investit de la vice-royauté Louis d'Armagnac, duc de Nemours. Bientôt la mésintelligence se mit entre les copartageants, à l'occasion des limites, des droits de douanes, etc., et la guerre éclata entre les deux vice-rois. Gonzalve remporta sur nos troupes les victoires de Seminara, de Cerignoles et du Garigliano, malgré les vaillantes prouesses de La Palice, de Bayard, et d'autres capitaines. Les Français durent abandonner Naples et se replier jusqu'à Gaëte (1503). Dans le même temps, la mort d'Alexandre VI vint nous ôter l'appui de l'odieuse alliance avec les Borgia, appui qui n'était d'ailleurs qu'apparent, car ces prétendus alliés étaient d'intelligence avec les Espagnols. De la florissante armée que Louis avait engagée dans cette funeste aventure d'Italie, il ne resta que quelques débris. Une trêve fut signée avec l'Espagne (1504). Au milieu de ces revers, le roi tomba gravement malade et n'en offrit que plus de prise à l'influence d'Anne de Bretagne, qui lui fit signer le traité de Blois (1505), par lequel, en fiançant sa fille Claude à l'enfant qui devait être Charles-Quint, il promettait comme dot la Bretagne, la Bourgogne et le Milanais, comme s'il eût eu à cœur de coopérer à la puissance de la maison d'Autriche, monstre grandissant qui commençait à inquiéter l'Europe. En réalité, c'était l'intérêt de cette ambitieuse maison qu'il avait servi en ruinant et divisant l'Italie. Il poursuivit la même politique insensée en écrasant Gênes, à la suite d'une sédition, et en se faisant le principal promoteur de la ligue contre Venise, qui fermait l'Italie à l'Autriche. En poussant son époux dans cette voie, Anne était guidée par l'ambition d'une alliance impériale pour sa fille. Aimant peu la France, exclusivement Bretonne, elle s'inquiétait peu d'ailleurs de préparer par cette alliance le démembrement du royaume. Toutefois, les états généraux de Tours (1506) cassèrent le traité de Blois, en décernant à Louis son fameux titre de **Père du peuple**; mais la *ligue de Cambrai*, contre les Vénitiens, fut conclue entre la France, le pape Jules II, l'Espagne et l'empereur. En 1509, Louis passa les monts à la tête d'une armée, et alla gagner la bataille d'Agnadel, qui lui ouvrit la plupart des villes de l'Etat vénitien. Il montra une grande cruauté, multipliant les supplices et les exécutions sommaires, quoiqu'il rencontrât peu de résistance. Venise, réduite presque à ses lagunes, montra cependant autant de constance que d'esprit politique; elle abandonna à Jules II les possessions qu'il réclamait. Le belliqueux pontife, qui ne se souciait point d'augmenter la puissance de la France, se tourna contre nous, contribua à entraîner la défection de l'empereur Maximilien et à former enfin contre Louis XII la *Sainte ligue*.

Dans l'intervalle, le cardinal d'Amboise était mort (1510). Il fut le premier de ces cardinaux ministres qui ont joué un si grand rôle dans l'ancienne monarchie. Bon administrateur, mais avide, il avait, en outre, largement contribué aux grandes fautes du règne par son rêve de papauté. Attaqués en Italie par les Vénitiens, le pape, les Suisses, les Espagnols et bientôt par les impériaux, les Français se défendirent vaillamment. Gaston de Foix gagne la sanglante bataille de Ravenne (1512), et périt enseveli dans sa victoire. Néanmoins, malgré quelques succès brillants, nos affaires ne firent qu'empirer, et la perte de Milan, de Gênes, enfin la défaite de Novare (1513) enlevèrent sans retour l'Italie à Louis XII. En France même, les Espagnols conquièrent à nos dépens la Navarre; les Anglais gagnent sur nous, en Artois, la bataille de Guinegate, triste et ridicule déroute qu'on a nommée *Journée des éperons* (1513), et les Suisses assiégent Dijon. Accablé, le roi de France traita avec le pape (Léon X), abandonnant le concile schismatique de Pise, qu'il avait suscité, et reconnaissant le concile de Latran; il signa la trêve d'Orléans avec ses ennemis; enfin, pour resserrer son alliance avec l'Angleterre, il épousa en troisièmes noces Marie, sœur de Henri VIII (Anne de Bretagne venait de mourir). Il avait alors cinquante-deux ans, était maladif et épuisé. Cette union avec une femme de seize ans l'acheva. Il mourut quelques mois après (1^er^ janvier 1515).

Le peuple le regretta sincèrement. Chose rare, il avait en partie mérité son surnom, par sa modération envers ses sujets, son économie relative et par les réformes que nous avons indiquées ci-dessus. « C'était, dit M. Michelet, un bon homme, naturellement honnête, ridicule parfois, indiscret, bavard, colérique; mais il avait du cœur; et la seule manière de le flatter, c'était de lui persuader qu'on voulait le bien des sujets... On le remercia pour trois choses, vraies toutes trois : d'avoir réduit l'impôt, réprimé les pillages des gens de guerre, réformé les juges. »

La France souffrit relativement peu de ses guerres, car pour la ménager il épuisait l'Italie.

Louis XII eut de son mariage avec Anne deux filles, Claude, mariée à François d'Angoulême (depuis François I^er^), et Renée, qui épousa le duc de Ferrare.

« Avec toutes les sottises qu'il fit en Italie, dit Paul de Saint-Victor, Louis XII reste un roi sympathique, enclin à la justice, soucieux de son peuple, économe de ses sous et de ses deniers. Il ressemble à Henri IV, moins la verve prime-sautière; il avait comme lui des mots fins et francs, marqués au bon coin de l'esprit gaulois. Un de ses dictons était : « Bon » roi, roi avare. J'aime mieux être ridicule » aux courtisans que lourd au peuple. » Il disait encore : « La plus laide bête à voir passer, c'est un procureur portant ses sacs. » Parlant des juges âpres à condamner, qui exagèrent le délit pour perdre l'accusé, il les comparait aux savetiers, « qui allongent le » cuir en tirant dessus avec leurs dents. »

» Remarié en troisièmes noces à cinquante-deux ans, usé de goutte et de fatigues, à une sœur de Henri VIII, Anglaise de seize ans, légère et galante, il voulut, selon l'expression de Fleuranges, « faire du gentil compa» gnon avec sa jeune femme. » Aussi, disait-on, rapporte Brantôme, « qu'il avoit pris une » jeune guilledrine qui bientôt le méneroit en » paradis tout droit. » Il en mourut, en effet, après trois mois de mariage, le premier jour de l'an 1515. Avant d'expirer, il dit à sa femme ce mot mélancolique : « Mignonne, je » vous donne ma mort pour vos étrennes. » La « mignonne » accepta ce cadeau funèbre, et, sans prendre le temps de finir son deuil, se remaria avec son amant, le duc de Suffolk. »

— Allus. hist. **Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans,** Allusion à la généreuse réponse de Louis XII dans la circonstance suivante :

Ce prince, petit-fils de cet infortuné duc d'Orléans qui fut assassiné par Jean sans Peur, avait eu une jeunesse orageuse, et il était un des chefs qui commandaient les révoltés à la bataille de Saint-Aubin. En succédant à Charles VIII, qui mourut sans enfants, son premier soin fut de porter la sécurité dans l'esprit de ceux qui croyaient avoir quelque raison de craindre son ressentiment. Excité par des courtisans à se venger de La Trémoille, qui l'avait fait prisonnier à Saint-Aubin, et qui s'était montré inexorable envers tous ses amis, il répondit : *Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.*

Cette belle réponse du roi qui fut surnommé le *Père du peuple* est rappelée dans les circonstances, malheureusement trop rares, où un grand caractère immole à ses instincts généreux le désir de la vengeance.

L'histoire romaine nous offre un trait à peu près analogue. Adrien, ayant eu à se plaindre d'un officier des légions de Syrie avant son élévation à l'empire, lui dit, au moment où il revêtit la pourpre : « Tu es sauvé, me voici empereur! »

« Il était bien naturel, en vérité, que M. Charles Maurice comptât sur quelque reconnaissance de la part du propriétaire; mais, s'il faut en croire le plaignant, *Louis-Philippe ne se souvient pas des services rendus au duc d'Orléans;* non-seulement il n'a point remercié M. Charles Maurice comme il convenait, mais il l'a reçu à la cour plus que cavalièrement. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

« Pour dominer la masse flottante dont il s'agit, il faudrait sans doute certaines concessions, il faudrait une sorte de programme conciliateur, il faudrait, en un mot, appuyer légèrement vers le centre gauche; le puis-je? — Qui vous en empêche? — Le député oubliera-t-il les promesses du candidat? — *Louis XII a bien oublié les injures du duc d'Orléans!* »

CHARLES DE BERNARD.

« Comment me rappeler les dédains d'autrefois, et garder rancune à tant d'esprit et de grâce? pensa maître Guibout, qui, pour s'excuser à ses propres yeux en voyant sa vengeance s'en aller par morceaux à chaque nouveau sourire d'Anastasie, finit par se dire : « Bah! après tout, elle est charmante; j'en » suis amoureux, elle commence à m'aimer, » et je serais un niais de songer à autre chose » qu'à être heureux; et puis, enfin, *ce n'est » pas au roi de France de venger les injures du » duc d'Orléans.* »

CHARLES DE BERNARD.

« Tous ceux qui l'avaient aimée accoururent à elle, et le nouveau député de Frauenbourg ne fut pas le moins empressé. Elle fit bon visage à tout le monde et imita la politique de *Louis XII, qui ne vengeait point les injures du duc d'Orléans.* »

ED. ABOUT.

— Iconogr. Le Louvre possède une demi-figure en albâtre, provenant du château de Gaillon, et qui représente Louis XII portant le collier de l'ordre de Saint-Michel et une cuirasse sur laquelle est ciselée une bataille; la main gauche est appuyée sur le plan en relief d'une ville. Ce portrait fut exécuté en 1508 par le Milanais Lorenzo Demugiano, comme l'indique l'inscription suivante gravée sur le bord de la cuirasse : *Mediolanensis Lavrencivs Demvgiano. Opvs. fecit.* 1508. La tête, qui avait été brisée en 1793, a été refaite par Beauvallet d'après celle de la statue qui surmonte le mausolée du roi à Saint-Denis. Nous décrivons ci-après ce dernier monument. Une reproduction en bronze de l'œuvre de Demugiano se voit dans les galeries de Versailles. Ce même musée possède un portrait de Louis XII, peint par Naigeon, un tableau de *Louis XII remportant la victoire d'Agnadel*, par Jollivet (exposé au Salon de 1837), et une peinture de Jean Gassies intitulée la *Clémence de Louis XII.* Ce dernier ouvrage, qui a figuré au Salon de 1824, représente le roi pardonnant à ceux qui avaient été ses ennemis du vivant de son beau-père, et prononçant cette parole si connue : « Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Dans un plafond d'une des salles du Louvre, Drolling a peint : *Louis XII proclamé Père du peuple aux états généraux tenus à Tours en* 1506. Un très-médiocre tableau de M.-J. Blondel, de l'Institut, représentant la *Mort de Louis XII*, a été exposé au Salon de 1817, et appartient au musée de Toulouse.

M. H.-A. Jacquemart a exécuté en bas-relief, pour l'hôtel de ville de Compiègne, et exposé au Salon de 1869 une très-belle figure équestre en bronze de Louis XII. Le modèle en plâtre d'un bas-relief analogue a été exposé au Salon de 1872 par M. F.-Michel Pascal.

Louis XII et d'Anne de Bretagne (TOMBEAU DE), chef-d'œuvre de Jean Juste, dans l'église de Saint-Denis. Ce magnifique monument, qui a longtemps passé pour avoir été sculpté par le Florentin Paul-Ponce Trebatti, est l'une des plus admirables productions de la sculpture française de l'époque de la Re naissance. Jean Juste, de Tours, à qui François Ier en fit la commande, le commença en 1515, l'exécuta entièrement dans sa ville natale et le mit en place à Saint-Denis en 1531. Un document, extrait des comptes de François Ier et daté du 22 novembre 1531, fournit à ce sujet des renseignements précis.

Le tombeau de Louis XII et de sa femme a la forme d'un édicule percé de quatre arcades sur sa façade principale et de deux sur ses faces latérales. Des statues de saints sont assises sous les arcades, que séparent des pilastres richement sculptés. A l'intérieur de l'édicule, sur le couvercle du sarcophage, le roi et la reine sont représentés nus et en état de mort; au-dessus de la voûte, sur la plateforme du tombeau, ils sont vêtus et agenouillés, adressant à Dieu leurs prières. Le soubassement du mausolée est décoré de bas-reliefs très-fins représentant, entre autres sujets : l'*Entrée de Louis XII à Milan*, le *Passage des montagnes de Gênes* et la *Bataille d'Agnadel*. Tout cet ensemble est traité avec un soin et une habileté vraiment extraordinaires, et montre à quel degré de perfection la sculpture française était déjà parvenue dans le temps même où florissait l'école italienne. « Cette sculpture, dit Emeric David, ne nous offre, il est vrai, ni le grandiose de l'antique, ni la fierté de Michel-Ange, ni l'élégance de Jean Goujon; elle n'a imité personne; originale dans tous ses travaux, elle est le produit du sentiment, de l'étude, du goût, mais elle n'en est que plus admirable. Juste et moelleuse imitation de la nature, précision dans les contours, naïveté dans les mouvements, facile et large développement dans les draperies, tels sont ses caractères. Les figures nues du roi et de la reine, vraies sans petitesse, expressives et nobles, bien mortes, et cependant conservant encore un reste du feu de la vie, ne laissent rien à désirer à celui qui ne cherche, dans les productions de l'art, qu'une touchante imitation du vrai. Si je pouvais comparer la sculpture à la peinture, je dirais : C'est ici le Pérugin, mais le Pérugin déjà embelli, agrandi, animé d'une chaleur nouvelle. » Emeric David ajoute : « Un chef-d'œuvre de cette nature ne peut être que le produit d'une longue succession de travaux et de perfectionnements, et prouve, par conséquent, qu'il existait en France un enseignement, des traditions, des maîtres habiles, longtemps avant que Jean Juste conduisît le ciseau. »

Des moulages des statues agenouillées de Louis XII et d'Anne de Bretagne ont été placés au musée de Versailles.

LOUIS XIII, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, mort à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643. Il n'avait que neuf ans lors de l'assassinat de son père. Marie de Médicis, aidée de Guise, de d'Epernon et des principaux seigneurs, se fit donner la régence en intimidant le parlement (14 mai 1610). Dans le premier moment, elle caressa Sully et les autres serviteurs de Henri, en même temps qu'elle gorgeait les seigneurs et achetait l'adhésion des princes; elle confirma l'édit de Nantes, rassura les protestants, qui d'abord avaient montré de vives alarmes, se conduisit enfin avec autant de prudence que d'habileté. Mais bientôt des déviations marquées à la politique de Henri IV montrèrent assez qu'on entrait dans une autre voie. Concini, sa femme, d'Epernon et autres conseillers s'efforcèrent de faire prévaloir le système des alliances catholiques et travaillèrent à un rapprochement avec l'Autriche et l'Espagne. Le nonce du pape, le jésuite Cotton, devenu le confesseur du jeune roi, et même l'ambassadeur d'Espagne figurèrent parmi les conseillers intimes de la régente. Cet état de choses, de déplorables mesures financières et l'impossibilité de lutter contre les factions de cour déterminèrent Sully à se retirer des affaires (janvier 1611). Le royaume resta livré à une régente étrangère, dominée elle-même par des favoris étrangers, et troublé par les intrigues d'une aristocratie de dignitaires qui ne tendaient à rien moins qu'au rétablissement du régime féodal. La décadence s'étendit jusqu'aux grands établissements industriels formés sous le règne précédent, et qui presque tous furent fermés.

La minorité de Louis XIII fut marquée par des troubles de toute nature, agitations dans les Eglises réformées, luttes d'influence entre les grands, révolte des princes, Condé, Conti et Bouillon, que la régente apaisa par le traité de Sainte-Menehould (15 mars 1614), mais aux dépens de la fortune publique et de l'autorité royale. A la fin de la même année, on assembla les états généraux à Paris. Ce furent les derniers de la monarchie, jusqu'à la Révolution de 1789. Cette assemblée, remarquable sous plus d'un rapport, n'eut cependant aucun résultat immédiat. Louis XIII venait d'être déclaré majeur, par la fiction monarchique qui fixait la majorité des rois à quatorze ans. En réalité, le pouvoir resta à la reine mère et aux Concini. Le petit roi, d'ailleurs, qui, malgré la convention officielle, était encore mineur de par la nature, demeura toute sa vie dans une véritable minorité, et ne sortit de sa longue enfance que pour entrer dans une vieillesse précoce. Telles sont les inévitables misères du système monarchique.

Louis XIII, maladif et mélancolique, insignifiant et nul, nature sèche, incomplète et pauvre, n'avait rien de Henri IV, rien de sa surabondance de vie, de son énergie physique et intellectuelle; il avait la physionomie, le tempérament et les goûts d'un prince italien de la décadence. Tout enfant, on lui donna de petits compagnons qui devinrent des favoris, puis des maîtres. Tel fut de Luynes, habile à dresser des oiseaux et qui donna ce goût puéril à son royal compagnon. Bientôt on ne vit plus au château que volières, fauconniers, etc. Louis se livra aussi passionnément à la musique, ainsi qu'à une foule de petits arts et métiers.

En 1615, on le maria à l'infante Anne d'Autriche, et, par une fiction aussi indécente que puérile, on mit ces deux enfants dans le même lit. Ce fut comme une sorte de *messe blanche*, une cérémonie purement officielle, car le mariage ne fut réellement consommé que plusieurs années après. Ce mariage était, sous le rapport politique, assez caractéristique; c'était l'alliance espagnole.

Cependant les troubles continuaient avec des intermittences qui n'étaient point la paix. A plusieurs reprises, l'autorité royale dut gorger d'or les princes, et surtout Condé, pour en obtenir quelque répit. Concini (devenu maréchal d'Ancre), qui était notoirement l'amant de la reine mère, était en réalité le maître de la France. De Luynes, d'abord favori obscur, puis conseiller officieux du roi, se sentant menacé dans son influence et dans ses espérances de fortune, ne cessa plus de souffler la haine et la terreur dans l'âme du jeune Louis, lui dépeignant Concini comme usurpateur de la puissance royale et comme préparé à tous les crimes. Il finit par en obtenir un ordre d'arrestation, avec commandement de le tuer s'il résistait. Le maréchal fut en effet massacré par quelques coupe-jarrets, au moment où il entrait au Louvre (24 avril 1617). Louis XIII, qui avait pâli au bruit de la lutte, parut alors à une fenêtre pour remercier les meurtriers, et répétant les paroles qu'on lui avait apprises : « Maintenant, dit-il, je suis roi ! »

En réalité, il ne le devait jamais être dans le sens qu'il entendait, et sa destinée était de passer d'une domination à l'autre, sans jamais gouverner ni même penser par lui-même. Après ce guet-apens à l'italienne, l'enfant royal fit quelques fanfaronnades d'autorité, mit des gardes aux portes de l'appartement de sa mère, reçut les félicitations des courtisans, envoya chercher les vieux conseillers de son père, moins Sully toutefois, qu'on se garda bien de ramener sur la scène, et combla de Luynes de pouvoir et de dignités. Ce fut à ce moment qu'on lui donna le surnom de **Juste**, uniquement pour avoir fait tuer un homme sans jugement. Il est vrai que cet homme était méprisé et méritait de l'être. Mais les favoris du jeune roi n'étaient pas moins méprisables.

Les premiers temps du gouvernement de Louis XIII furent assez heureux. La France intervint avec quelque honneur dans les affaires d'Italie, dans les démêlés entre l'Espagne et le duc de Savoie, puis dans ceux de Venise avec l'archiduc Ferdinand. Une assemblée des notables, convoquée à Rouen, accomplit quelques réformes utiles. Cependant, la reine mère, reléguée à Blois, multipliait les intrigues pour ressaisir le pouvoir. Elle s'évada de cette ville et se réfugia à Angoulême sous la protection de d'Epernon. Après divers mouvements, ses partisans furent vaincus au Pont-de-Cé, et elle se trouva heureuse de signer un traité de paix (août 1620).

L'année suivante eut lieu la guerre contre les huguenots. Saumur, Sancerre, Nérac et d'autres villes furent successivement soumises; mais le roi échoua devant Montauban. Dans cette guerre, Louis montra un certain courage physique, qu'on n'eût pas attendu de son manque de virilité. Peu de temps après ces événements, de Luynes, qui avait été nommé connétable, mourut d'une maladie épidémique devant une petite place du Midi. Louis ne garda pas longtemps la réalité du pouvoir, qu'un accident venait de lui rendre. Après une suite d'intrigues de cour dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, plusieurs combinaisons ayant avorté, pendant que se poursuivait avec des chances diverses la guerre contre les protestants du Midi, Richelieu, déjà mêlé précédemment aux grandes affaires et qui s'était momentanément effacé, entra au conseil par l'influence de la reine mère (24 avril 1624), et bientôt devint principal ministre et pour ainsi dire roi de France. A partir de son avénement, l'histoire de France, en effet, devient la sienne propre, et Louis XIII disparaît pour faire place à son puissant serviteur. Tous les actes importants de ce règne se rapportent en réalité au célèbre cardinal, et nous renvoyons le lecteur à l'article qui lui est consacré. On sait qu'il renoua les traditions de la politique de Henri IV, en poursuivant avec persévérance l'affaiblissement de la maison d'Autriche, dont le monstre de puissance menaçait l'indépendance et la sécurité de l'Europe, et qu'à l'intérieur il s'attacha avec non moins d'opiniâtreté à la ruine du parti protestant, œuvre contestable, et à la destruction, au profit du pouvoir royal, des restes du régime féodal, évolution utile et tout à fait dans le sens de la civilisation et du progrès.

Il s'attacha d'abord à ménager l'esprit ombrageux de Louis, à lui faire partager ses idées et ses vues, à se rendre utile enfin en attendant qu'il devînt indispensable. Absolument étranger aux affaires, incapable de les conduire par lui-même, le roi prit facilement la coutume de s'en rapporter à son ministre, qu'il n'aima jamais, mais dont le génie le subjuguait. Le grand épisode de cette période fut la prise de La Rochelle, la place forte des huguenots. Louis y fit son entrée le 1er novembre 1628. Sur le conseil de son ministre, il alla ensuite secourir le duc de Nevers, duc de Mantoue, contre le duc de Savoie, força en personne le Pas de Suse (mars 1629), et successivement vainqueur du duc de Savoie et des Espagnols, imposa aux ennemis de son allié le traité de Querasque (1631). A son retour en France, il eut à combattre une révolte de son frère Gaston d'Orléans et du duc de Montmorency. Ce dernier, vaincu au combat de Castelnaudary, fut condamné à mort et périt sur l'échafaud (octobre 1632).

Au milieu de ces événements, la puissance du cardinal, qui dirigeait tout, fut plus d'une fois compromise par les intrigues de la reine mère et des grands. Louis flottait constamment au souffle de toutes les influences, et plusieurs fois il fut sur le point de sacrifier le ministre auquel il devait l'éclat de son règne et l'affermissement de son pouvoir (v. DUPES [journée des]). Mais quand Richelieu étalait devant lui, lui mettait entre les mains toutes les pièces de ses vastes négociations, les dossiers des grandes et inextricables affaires du royaume, le pauvre roi, sentant son incapacité, baissait la tête et se remettait de lui-même au joug.

La reine mère, qui troublait la France de ses intrigues, avait été forcée de s'enfuir à l'étranger.

Pendant la guerre de Trente ans, Richelieu fit faire au roi une chose grave, le décida à s'allier avec les protestants et Gustave Adolphe contre la maison d'Autriche. La conquête de Nancy et de la Lorraine fut le premier fruit de cette alliance véritablement politique. Des succès en Italie, la réduction du Roussillon et de la Catalogne marquèrent les années suivantes; enfin le recouvrement de la Picardie et de l'Artois sur les Espagnols acheva de donner à ce règne un éclat qui est dû entièrement, répétons-le, à Richelieu; car Louis XIII, par lui-même, ne pouvait rien et n'eut jamais ni politique ni système de gouvernement. Livré à la chasse, aux petites pratiques de la dévotion, aux misères de la vie intérieure, il ne savait que gémir, exhaler son ennui des affaires, et se plaindre de son entourage, de ses favoris, de sa mère, du cardinal, etc. Ce fils du *Vert-galant* était fort chaste, et quelques-uns même ont pensé qu'il était impuissant. Il eut quelques amours platoniques enfantines, avec Mlles de Hautefort, de La Fayette, etc. Il n'aimait point sa femme Anne d'Autriche, et ce ne fut qu'après vingt ans d'union qu'il eut d'elle Louis XIV; et encore ne fut-ce que par un rapprochement fortuit, que quelques-uns même refusèrent de prendre au sérieux. Malgré sa nature féminine, il était fort sec, absolument dénué de sensibilité. Il suffira de rappeler une anecdote très-connue. Quand son ancien favori Cinq-Mars eut été condamné à mort, il tira sa montre à l'heure indiquée pour le supplice et dit froidement : « Je crois que mon cher ami fait à présent une mauvaise mine. »

A la mort de Richelieu (1642), son premier soin fut de s'emparer du palais Cardinal, dont le grand ministre lui avait fait don. Toutefois, il parut vouloir continuer la politique de cet impérieux serviteur qu'il détestait en l'admirant. Il maintint ses créatures et ses parents en place et appela au conseil l'homme que le mourant lui avait recommandé, Mazarin. Lui-même mourut quelques mois après.

« Quels qu'aient été les défauts de ce prince, dit M. Henri Martin, et quoi qu'on pense de son caractère privé, la France lui doit quelque reconnaissance. Il sut sacrifier son orgueil à son devoir envers l'Etat. Il eut la vertu la plus rare chez les hommes médiocres, celle de se résigner à la domination du génie. Les lois humaines l'avaient fait souverain; il comprit que Dieu l'avait créé sujet; roi de hasard, il subit religieusement la loi de la Providence. »

On doit ajouter que le sentiment de son insuffisance, la conscience de son incapacité, l'effroi de tout travail sérieux diminuent un peu le mérite de son abnégation.

Outre les histoires générales, on peut consulter pour l'étude détaillée de ce règne : *Histoire de Louis XIII*, par Malingre (1846, 2 vol. in-8°); *Histoire de la France sous Louis XIII*, par Bazin (1838-1840, 4 vol. in-8°); *Histoire de la mère et du fils*, par Mézeray (1730, in-4°); etc.

— Iconogr. Un tableau de Simon Vouet, qui est au Louvre, représente Louis XIII assis, couronné de laurier, revêtu de son armure et ayant à la main un bâton de commandement; à ses pieds, deux figures de femme symbolisent la France et la Navarre. Dans un tableau qui était autrefois à l'hôtel de Toulouse et qui appartient aujourd'hui au Louvre, Philippe de Champagne a peint Louis XIII en costume de guerre, avec une écharpe blanche et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, ayant la main gauche sur la hanche et s'appuyant de la main droite sur une canne; son casque et ses gantelets sont sur une table recouverte d'un tapis rouge; la Victoire, qui vole et qui tient une palme, lui pose sur la tête une couronne de laurier; dans le fond on aperçoit la ville et la digue de La Rochelle. Des allégories à la gloire de Louis XIII ont été gravées par François Chauveau et par C. Duran. Isidore Briot a gravé d'après Quesnel, en 1610, *Louis XIII debout près de sa mère*. Des portraits équestres du roi ont été gravés par P. Daret et Stefano della Bella (1643), J. van Halbeck, Thomas de Leu, Corn. Bloemaert, Jeremias Falck, etc.; d'autres portraits sont dus aux graveurs Jacob Louis (d'après Rubens), Th. Cockson, F. Bouttats, etc. Ces divers portraits sont du XVIIe siècle. Un buste en marbre de la même époque, qui est au musée de Versailles, nous montre Louis XIII dans sa jeunesse, la tête ceinte d'une couronne de laurier, revêtu d'une cuirasse recouverte d'un manteau. Une statue de bronze de ce prince, par Simon Guillain, appartient au Louvre.

Rude a exécuté, pour le duc de Luynes, une statue de Louis XIII à l'âge de dix-sept ans, qui a été fondue en argent par Richard : le jeune prince, svelte et bien pris dans sa taille élancée, marche, une cravache à la main, comme un heureux petit roi que Richelieu n'a pas encore tourmenté, et qui n'a d'autre souci en tête que ses lévriers ou ses faucons. « Par la simplicité de l'attitude et l'accent légèrement archaïque qui le caractérise, a dit M. Paul Mantz, le *Louis XIII* de Rude rappelle, sans parti pris d'imitation, le *Henri IV enfant* du baron Bosio; c'est une figure bien comprise et bien exécutée : le ton mat de l'argent est doux à l'œil, et les détails du costume, les dentelles et les broderies ont donné lieu à un travail de ciselure d'un goût spirituel et charmant. » Cette statue est, sans contredit, une des plus délicates productions de la sculpture contemporaine. Rude pour l'avoir faite ne demanda que 6,000 fr., alors que les frais de la fonte, indépendamment du prix de la matière, s'élevèrent à 12,000 fr. : le duc de Luynes envoya à l'artiste 10,000 fr. Ce trait honore l'auteur de la commande et l'auteur de la statue.

Diverses planches ont été gravées par J. van der Leeuw pour l'*Histoire de Louis XIII* par Le Vassor. Le *Sacre de Louis XIII* a été gravé par Thomas de Leu (d'après F. Quesnel) et par J. van Halbeck. Elie Du Bois a gravé l'*Entrée de Louis XIII à Paris, le 30 octobre* 1610; Louis Bobrun, l'*Entrée de Louis XIII et de l'infante Anne d'Autriche à Paris, le* 16 *mai* 1616. Ces diverses pièces sont du temps. Le Louvre a un tableau de Claude Lorrain, daté de 1651 et représentant le *Pas de Suse forcé par Louis XIII en* 1629. Une estampe de R. de Hooghe nous montre *Louis XIII recevant Jacques II, roi d'Angleterre, à Saint-Germain-en-Laye*. Abraham Bosse a gravé en seize pièces la vue des arcs de triomphe dressés à Paris lors de l'entrée solennelle du roi, après la réduction de La Rochelle. Au musée de Toulouse est un beau tableau de Philippe de Champagne représentant Louis XIII donnant le collier de l'ordre du Saint-Esprit à un gentilhomme. On voyait autrefois dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Paris deux tableaux très-importants de Porbus le fils, qui représentaient *Louis XIII recevant les hommages du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris*, avant et après sa majorité.

Parmi les peintures récentes relatives à ce monarque, nous citerons : les *Derniers moments de Louis XIII*, par Decaisne (Salon de 1831); *Louis XIII aux eaux de Forges*, par M. Jules Ravel (Salon de 1861); *Louis XIII et Richelieu aux siéges de Perpignan*, par M. Ed. Nieuwenhuys (Salon de 1869); *Louis XIII et Mlle de La Fayette*, par M. P.-E. Maison (Salon de 1869), etc.

Un magnifique groupe de marbre blanc a été sculpté par Coustou l'aîné, pour Notre-Dame de Paris, à l'effet de perpétuer le *Vœu de Louis XIII* offrant son sceptre et sa couronne et plaçant son royaume sous la protection de la Vierge. Sur le même sujet, des tableaux ont été peints par Philippe de Champagne pour la cathédrale de Paris, par Carle Vanloo pour l'église des Petits-Augustins de la même ville, et par Ingres pour la cathédrale de Montauban.

Louis XIII (LE VŒU DE), tableau de Ingres, à Montauban (Salon de 1824). Louis XIII vu de dos, inondant du velours fleurdelisé de son manteau royal le premier plan du tableau, ne montre qu'en profil perdu sa tête pâle et caractéristique. La Vierge, posée sur des nuages, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus; le reste du tableau est rempli par trois générations d'anges. Les petites têtes bouffies qui entourent la Vierge sont des anges du premier âge, sans sexe déterminé, comme il convient. Les deux admirables bambins qui supportent l'inscription appartiennent évidemment au sexe masculin, et les deux anges drapés qui s'envolent à droite et à gauche sont certainement deux femmes. « Avec quelle céleste *smorfia* et quelle dignité protectrice la sainte Vierge accueille l'offre que le roi de France lui fait de son royaume !... Depuis Raphaël aucun peintre n'avait peint une madone si belle, si fière, si chaste, et pourtant si douce. La *Madone de Saint-Sixte*, la *Vierge à la chaise*, la *Vierge au poisson* l'admettraient pour leur sœur, et leurs Enfants Jésus joueraient avec celui qu'elle tient debout sur ses genoux divins. » Le *Vœu de Louis XIII* a été popularisé par la belle gravure de Calamatta.

LOUIS XIV, fils du précédent et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638, mort à Versailles le 1er septembre 1715. Il vint au monde après vingt-trois ans d'un mariage stérile et par suite d'un rapprochement fortuit entre Louis XIII et son épouse. Les circonstances de ce rapprochement ont même fait naître quelques doutes sur la légitimité de l'enfant. Quoi qu'il en soit, sa naissance parut une sorte de miracle, et pour exprimer que c'était Dieu qui l'envoyait, on lui donna le surnom de **Dieudonné**. Le « grand roi » semblait voué à l'emphase dès son berceau.

Il n'avait pas cinq ans lorsqu'il succéda à son père (14 mai 1643), sous la régence d'Anne d'Autriche. Son éducation fut honteusement négligée, et très-certainement par un calcul de Mazarin, qui en réalité était le maître de l'Etat et régnait sous le nom de la reine mère. Sa minorité fut remplie par la continuation des guerres contre l'Autriche, par les victoires de Condé (Rocroy, 1643; Fribourg, 1644; Nordlingen, 1645; Lens, 1648), victoires couronnées par le traité de Westphalie, qui nous donnait l'Alsace; par les luttes du parlement contre la régente et Mazarin, par les troubles sanglants de la Fronde, la révolte de Condé, etc. V. ANNE, CONDÉ, FRONDE, MAZARIN.

Au milieu de cette misérable guerre civile, le jeune prince fut parfois obligé de quitter la capitale avec la cour, et de promener sa royauté nomade à travers le pays, protégé par Turenne et l'armée royale. Une fois même, en 1651, il faillit être surpris à Bléneau par Condé. L'année suivante, il put enfin rentrer dans Paris. Déclaré majeur, il n'en resta pas moins en tutelle sous la main de Mazarin, qui, chassé deux fois de France, se ressaisit deux fois du pouvoir, et en garda la réalité jusqu'à sa mort.

Louis avait eu pour gouverneur le maréchal de Villeroy, et pour précepteur l'abbé Péréfixe de Beaumont, plus tard archevêque de Paris. Mais d'ailleurs il apprit peu de chose, et manqua toujours des éléments de l'instruction la plus ordinaire, bien qu'on lui ait attribué une traduction des *Commentaires* de César. S'il s'instruisit un peu dans la suite, ce fut par le contact, par une culture extérieure, toute en surface, mais fort peu par l'étude. Mazarin l'amusait, l'efféminait de fêtes, de divertissements, de bals, de carrousels; il en faisait un prince de représentation, un danseur intrépide, fait pour briller de sa personne et triompher dans ces somptueux *ballets*, une des perfections du règne et qui sont demeurés si fameux.

Elevé au milieu des femmes de la reine, au centre des intrigues galantes, il se laissa de bonne heure emporter par les ardeurs d'un tempérament précoce. Les mémoires de son valet de chambre, Laporte, laissent supposer qu'on avait tenté de le pousser dans le bourbier des vices les plus hideux pour l'avilir et le dominer. « Les femmes, dit M. Michelet, le sauvèrent de l'effroyable éducation de Mazarin. » Après quelques aventures faciles et vulgaires, il s'attacha assez sérieusement à l'une des nièces de Mazarin, Marie Mancini, et manifesta même la volonté de l'épouser. Anne d'Autriche, quoique asservie au cardinal, sentit cependant son orgueil espagnol se soulever à l'idée de cette *mésalliance*. « Si mon fils, dit-elle, est assez bas pour faire cela, je me mettrai contre lui, avec mon second fils, à la tête de tout le royaume. »

Mazarin, quelles qu'aient été d'abord ses vues secrètes, et en admettant l'hypothèse vraisemblable qu'il ait été un moment ébloui, n'eut plus dès lors qu'à se prononcer contre le mariage et à afficher le désintéressement. On sépara les deux jeunes gens. Ce fut alors que l'ambitieuse jeune fille adressa à son amant les paroles souvent citées : « Vous êtes roi, vous pleurez, et je pars! »

Mais Louis courba la tête et céda (1659).

Peu de temps après fut signée avec l'Espagne la paix des Pyrénées, qui nous laissait les conquêtes de Richelieu, mais presque rien de celles de Mazarin. L'une des clauses était le mariage de l'infante Marie-Thérèse d'Autriche avec le roi de France.

A la mort de Mazarin (9 mars 1661), Louis XIV, qui avait alors un peu moins de vingt-trois ans, annonça à son conseil sa volonté de régner désormais par lui-même et sans premier ministre. Cela étonna fort; depuis un demi-siècle qu'on était accoutumé à voir l'autorité royale exercée par délégation, on se prit à douter qu'un prince de cet âge eût longtemps le courage de sacrifier ses plaisirs aux affaires et à d'arides travaux, de négliger ses ballets et ses chasses pour les labeurs du cabinet. Cependant, cet effort de travail et de volonté qu'on ne le jugeait pas capable de soutenir trois mois, il le soutint pendant cinquante-quatre ans, tant il était jaloux de son autorité personnelle, tant il voulait que la monarchie ce fût lui, et lui seul. Il semble qu'après la domination successive de deux ministres souverains, espèces de maires du palais, il ait voulu relever le prestige de l'individualité royale, amoindrie depuis Henri IV, la replacer au sommet de l'ordre politique et social. On connaît son mot fameux : *l'Etat, c'est moi!* En effet, nul monarque français ne fut plus exclusivement le maître de la nation. Son règne fut l'apogée de la royauté absolue.

Au reste, la machine monarchique étant montée, il n'y a pas à se faire une idée trop effrayante du travail des souverains les plus laborieux. Ce travail est rarement assez accablant pour les empêcher de songer à leurs plaisirs.

Comme dans tous les gouvernements personnels, Louis XIV était d'ailleurs assez facile à conduire quand on flattait son orgueil en lui persuadant qu'il dirigeait tout.

Au moment où il prenait en main le gouvernement de l'Etat, la France, exténuée par les guerres étrangères et la guerre civile, par les exactions de Mazarin, de Fouquet et de leurs agents, les brigandages des soldats et des seigneurs, les exigences du fisc, etc., était dans la plus effroyable misère. On en aura une idée en lisant notamment les documents publiés par M. Feillet dans son *Histoire du paupérisme* à cette époque. Des populations entières mouraient de faim, et l'on trouvait sur les chemins des cadavres la bouche encore pleine d'herbe. Les tableaux navrants donnés par Bois-Guillebert, Vauban et Saint-Simon montrent qu'à la fin du règne cet état de choses ne s'était nullement amélioré, et que même sous beaucoup de rapports il avait empiré. Incontestablement cette circonstance, ainsi que d'autres encore, est de nature à tempérer l'admiration que la plupart des historiens s'efforcent de nous inspirer pour le « grand roi. » Malgré tous les systèmes, si le despotisme et la misère publique sont les conditions indispensables de la grandeur monarchique, il est bien permis, au nom du bon sens et de la critique, d'établir une balance exacte et de faire ses réserves en jugeant une époque.

L'une des premières pensées de Louis XIV fut de briser Fouquet, le surintendant des finances, dont les vols énormes, les dilapidations et le pouvoir monstrueux étaient d'ailleurs un scandale public. L'intérêt de l'Etat n'était pas seul en jeu : le faste inouï déployé par le surintendant, ses tentatives de séduction auprès de Mlle de La Vallière, aimée par le roi, avaient blessé celui-ci dans son orgueil et dans ses sentiments les plus intimes. Il dissimula pendant de longs mois, pour mieux envelopper son ennemi, puis le fit arrêter à Nantes le 5 septembre 1661. Fouquet fut enfoui dans une prison, où il végéta près de vingt années encore. Il avait été condamné au bannissement par une commission : par un renversement de tous les principes d'ordre légal, Louis aggrava la sentence en lui infligeant la prison perpétuelle. Colbert, l'un des principaux instruments de cette mémorable chute, fut appelé au conseil des finances, et dirigea en réalité cette administration, mais avec le simple titre de surintendant, car le roi fut censé dès lors la diriger en personne.

On sait que le célèbre ministre étendit successivement son pouvoir sur toutes les branches de l'administration publique. Dans la période la plus brillante de sa carrière, c'est-à-dire de 1661 à 1672, il accomplit une série de réformes dans les finances, punit les infidélités des officiers comptables et les exactions des traitants, réduisit les rentes, supprima des offices inutiles, répartit les tailles d'une manière plus équitable, créa la Compagnie des Indes, traça des routes, creusa des canaux, fonda des manufactures et tenta une foule de réformes dont le détail ne peut trouver place ici, et dont beaucoup, il faut le dire, sont restées sur le papier. C'est aussi dans le même temps que furent fondées les Académies des inscriptions, des sciences et d'architecture. A cette brillante période se rattache tout le cortége des hommes de génie qui ont illustré les sciences, les arts, les lettres, et fait donner par la postérité au XVIIe siècle le nom de *siècle de Louis XIV*. Il suffira de citer : Corneille, Descartes, Racine, Pascal, La Fontaine, Bossuet, Fénelon, Boileau, Lebrun, Lesueur, Malebranche, Vauban, Puget, Turenne, Cassini, Mabillon, Ducange, Molière, Mme de Sévigné, Nicole, Bourdaloue, La Rochefoucauld, Lenostre, Mansart, Perrault, etc.

C'est là sans doute le côté éclatant du règne; mais il serait excessif de faire plus qu'il ne convient honneur à Louis XIV de cette magnifique efflorescence du génie français et de répéter la boursouflure du poëte :

> Un regard de Louis enfantait des Corneille.

Personne à notre époque, croyons-nous, ne pousse le mysticisme monarchique jusqu'à croire sérieusement qu'il fût donné au *grand roi* de créer, ou même simplement de former, de développer des génies. Ce ne fut même pas un bien grand mérite, à tout prendre, que d'encourager leurs travaux, de leur permettre de graviter autour de l'astre royal. De tels hommes sont la gloire d'un règne et d'une époque, et il n'est pas de monarques, pas de despotes, même parmi les plus ineptes, qui n'aient essayé de confisquer cette gloire à leur profit, de s'envelopper de cette lumière et de se parer de ces rayons. Quoi qu'en disent les idolâtres de l'absolutisme et de ses merveilleux résultats, il n'est vraiment pas possible de s'émerveiller outre mesure si Louis XIV ne traita pas tout à fait Molière en valet, et s'il daigna faire quelques petites pensions aux grands hommes dont la célébrité rejaillissait sur son temps et sur lui. Son intérêt, son orgueil y étaient trop évidemment intéressés pour qu'on lui fasse de cette conduite un titre de gloire et de grandeur.

Les faits de ce règne, le plus long de l'histoire en y comprenant la minorité, sont nombreux et importants; mais notre cadre ne nous permet qu'un résumé des événements les plus considérables.

Colbert, dont l'action s'étendait, comme il est dit plus haut, sur diverses branches d'administration, avait pour principaux coopérateurs : Lionne, aux affaires étrangères; Letellier, à la guerre, et quelques années plus tard le fils de celui-ci, le fameux Louvois (Letellier entrant au conseil comme ministre d'Etat).

L'un des premiers actes de Louis XIV, après la mort de Mazarin, fut de fortifier sous main les Portugais contre l'Espagne, au mépris du traité des Pyrénées, et d'associer à cette œuvre occulte l'Angleterre; malheureuse combinaison qui préparait le protectorat de cette dernière puissance sur le Portugal et lui donnait Tanger, c'est-à-dire le détroit de Gibraltar, ainsi que Bombay dans l'Inde. Presque aussitôt la guerre faillit éclater pour des questions de préséance, d'abord avec l'Angleterre à propos du salut des pavillons en mer, puis avec l'Espagne, dont l'ambassadeur à Londres, Vatteville, voulut prendre le pas sur le nôtre, d'Estrades, et fit maltraiter son escorte et quelques-uns de ses gens. Louis chassa aussitôt de France l'ambassadeur d'Espagne et rappela le sien de Madrid. Sur la menace d'une guerre, Philippe IV céda et donna toutes les satisfactions exigées. En octobre 1662, Louis racheta Dunkerque, moyennant 5 millions, à Charles II, roi d'Angleterre. (Cette ville avait été enlevée à la France au milieu des troubles de la Fronde.) Dans le courant de la même année, des difficultés d'étiquette envenimèrent nos rapports, déjà peu amicaux, avec Rome, où notre ambassadeur, le duc de Créqui, fut attaqué dans son palais par la garde corse du pape, à la suite de rixes particulières. A la nouvelle de ces violences et de ces outrages, Louis XIV fit éclater les réclamations les plus énergiques et menaça la cour de Rome d'une expédition armée. Les négociations se prolongèrent, le saint-siége ne donnant que des réparations insuffisantes. Enfin, en février 1664, le pape (Alexandre VII), voyant qu'aucune puissance catholique ne prenait parti pour lui et que déjà des troupes françaises étaient dans le Modénais, se soumit aux conditions les plus humiliantes : licenciement de la garde corse, érection d'une pyramide commémorative au lieu de l'attentat, etc.

Une expédition contre les Etats barbaresques, terminée par un traité avantageux (1666), des secours donnés à l'Autriche contre les Turcs, quelques petits combats de mer contre les Anglais (pour soutenir la Hollande, notre alliée), un traité offensif conclu avec le Portugal contre l'Espagne (mars 1667) donnèrent à Louis XIV l'occasion de relever notre marine, de se faire des alliés et de se préparer pour de plus grandes entreprises. Son beau-père, Philippe IV, roi d'Espagne, était mort en septembre 1665. Il en profita pour élever des prétentions plus ou moins fondées (du chef de sa femme) sur les Pays-Bas espagnols. Sur ces entrefaites, Anne d'Autriche était morte (20 janvier 1666), après avoir fait de vains efforts pour s'entremettre entre son fils et sa maison. Retardé par divers incidents, Louis entra en campagne en mai 1667, accompagnant en personne l'armée (commandée par Turenne), prit Charleroi, Tournai, Douai, Courtrai, Lille, enfin conquit en trois semaines toute cette Flandre wallonne qui a conservé le nom de *Flandre française;* conquête rendue facile, d'ailleurs, par l'épuisement de l'Espagne. Celle de la Franche-Comté, par Condé, offrit moins de difficulté encore; quinze jours suffirent pour la soumettre presque sans coup férir (février 1668). Mais cette dernière province fut presque aussitôt restituée à l'Espagne par suite de la *triple alliance* (Hollande, Angleterre, Suède), qui amena le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai). Toutefois Louis ne la rendit qu'après avoir noué des intelligences avec une partie des notables et démantelé la plupart des places. Dans le même temps, il faisait fortifier, par Vauban, les villes dont la possession lui était confirmée, Dunkerque, Arras, Lille, etc.

Ces succès enivrèrent l'orgueil du roi, qui depuis longtemps déjà avait pris fastueusement le soleil pour emblème, avec la fameuse légende *Nec pluribus impar* (qui signifie, par à peu près : Il peut suffire à plusieurs mondes). Désormais il va s'abandonner de plus en plus à sa politique personnelle et se jeter dans les aventures. La ruine de la nation républicaine et protestante, la perte de la Hollande devint son idée fixe; idée funeste, mais qu'il n'y avait pas à combattre en lui, car il se croyait très-sincèrement infaillible. Il s'attacha d'abord à dissoudre la triple alliance, poursuivit de longues négociations pour acheter l'alliance du roi d'Angleterre Charles II, avec qui il s'unit par le traité de Douvres (1670), et renouvela ses anciens traités avec l'empereur Léopold.

Enfin, le 6 avril 1672, il déclara la guerre à la Hollande, sous des prétextes dérisoires, et, le 28 du même mois, il partit de Saint-Germain pour aller se mettre à la tête de son armée, pendant que nos flottes sortaient de Brest et de Rochefort pour aller rallier la flotte anglaise. Il alla exécuter à Wesel ce fameux passage du Rhin que les poëtes et les artistes ont illustré, que les flatteurs ont comparé au passage du Granique par Alexandre, mais que Napoléon appelle dédaigneusement *une opération de quatrième ordre*. Dans le fait, ce ne fut qu'une escarmouche à laquelle le roi ne prit aucune part, attendu que *sa grandeur l'attachait au rivage*. Après l'action, on jeta un pont de bateaux sur lequel Louis passa majestueusement avec l'armée, que dirigeaient Condé et Turenne.

La Hollande envahie pouvait difficilement lutter contre des forces aussi supérieures, d'autant plus qu'elle avait à lutter sur mer contre les escadres française et anglaise réunies. En quelques semaines, trois de ses provinces furent conquises, la Gueldre, l'Over-Issel, l'Utrecht. Elle sollicita la paix. Le roi répondit avec la plus grande dureté, inspiré dès lors par son orgueil intraitable et par les conseils impitoyables du terrible Louvois, prétendant imposer des conditions qui n'étaient rien moins que l'anéantissement politique et territorial de la glorieuse république, la ruine de son commerce et le renversement de la constitution protestante. Le contre-coup de ces événements, aussi bien que les intrigues de l'étranger, produisirent en Hollande la contre-révolution qui fit proclamer le prince Guillaume d'Orange stathouder. Celui-ci prit du moins en main la défense nationale. Pendant qu'il luttait sans trop de désavantage, une réaction contre l'ambition de Louis se produisit en Europe. L'empereur, l'Espagne, le Danemark, etc., conclurent la *grande alliance;* Charles II lui-même, contraint par le parlement, restait inactif; d'autre part, la Hollande avait percé ses digues pour défendre le territoire qui lui restait : en présence d'une situation qui devenait de plus en plus menaçante, Louis se résolut à évacuer ses conquêtes, au commencement de 1674, pour se mettre en état de faire face à la coalition et agir contre l'Espagne et la maison d'Autriche. Il se jeta de nouveau sur la Franche-Comté, qu'il reprit en six semaines, et cette fois pour toujours, pendant que Condé triomphait à Senef, que Turenne opérait sur le Rhin et dans le Palatinat, et que Duquesne luttait glorieusement en mer contre les flottes hollandaise et espagnole. La mort de Turenne (1675) n'interrompit pas le cours de nos succès. Deux campagnes brillantes en Flandre mirent le roi en possession de Condé, de Bouchain, de Valenciennes, de Cambrai, de Gand, d'Ypres, de Saint-Omer. Enfin la victoire remportée à Cassel par le duc d'Orléans sur Guillaume d'Orange (1677) et divers autres succès rétablirent glorieusement les affaires de la France. Toutefois la défection de l'Angleterre et divers autres motifs engagèrent Louis à accepter le traité de Nimègue (11 août 1678), par lequel nous restions en possession de la Franche-Comté et d'une partie de la Flandre.

Pendant les années qui suivirent, Colbert essaya de faire face aux embarras financiers, résultat de tant d'entreprises, et de poursuivre le cours de ses réformes, véritable toile de Pénélope qu'il recommençait sans cesse, entravé constamment par les énormes dépenses du roi, les fastueuses constructions de Versailles, de Trianon, de Marly, etc.

Des négociations laborieuses avec l'empire nous avaient mis en possession d'une partie de l'Alsace. Louis profita de la paix pour s'emparer successivement du reste, par une pression continue sur les *chambres de réunion* et le conseil souverain de l'Alsace. Enfin, l'occupation de Strasbourg (1681), ville libre et impériale, compléta ces usurpations nationales, mais suscita contre nous une nouvelle coalition, que l'invasion des Turcs dans l'empire empêcha d'éclater. L'Espagne seule essaya de lutter, et perdit encore quelques places dans les Pays-Bas. Une nouvelle trêve de vingt ans fut signée à Ratisbonne (1684). La Hollande et l'empereur y accédèrent bientôt. L'année précédente avait été marquée par une brillante campagne maritime de Duquesne dans la Méditerranée, contre les pirates barbaresques, par le bombardement d'Alger et par celui de Gênes (accusée de connivence avec les corsaires). Le doge de cette république fut contraint de venir à Versailles solliciter le pardon de Louis XIV, et, interrogé sur ce qu'il y trouvait de plus surprenant, il fit la fameuse réponse : *C'est de m'y voir*.

Louis était alors à l'apogée de sa gloire et de sa puissance. On lui avait décerné le titre de *Grand;* il était vraiment tout l'Etat, comme il l'avait dit; tout ployait devant lui, noblesse, parlement, clergé même. Le tiers état avait perdu ses dernières libertés municipales; l'établissement des intendants dans les provinces, la formation d'une centralisation de plus en plus despotique, le silence et l'obéissance passive imposés à tous les corps, à tous les individus, le culte de la royauté, de la personne royale, élevé à l'état de dogme, complétaient l'absorption de la nation, l'incarnation de tout un *peuple dans* un homme, lequel en était arrivé à un degré d'infatuation dont il y a heureusement peu d'exemples dans l'histoire. Son absolutisme et son orgueil s'étaient manifestés dès le commencement de son règne, dans ces ballets mythologiques où il jouait un rôle sous la figure du soleil, dans cette scène où, au moment de partir pour la chasse, il parut botté et éperonné dans le parlement pour intimer impérieusement ses ordres, et dans cent autres circonstances. Il en arriva à croire qu'il possédait, comme lieutenant de Dieu sur la terre, outre l'infaillibilité, un droit absolu sur la vie, les biens, l'âme et la conscience de ses sujets. Tout ce qui venait de lui lui paraissait avoir un caractère sacré. C'était d'ailleurs la vieille doctrine : *le roi ne peut mal faire.* D'où sa parfaite tranquillité de conscience, malgré sa bigoterie, dans ces liaisons adultères dont il légitima solennellement les fruits (v. LA VALLIÈRE, MONTESPAN, FONTANGES, etc.). Nous ne nous arrêterons pas ici sur ces épisodes de sa vie privée, afin de ne pas étendre démesurément cet article, dont les limites sont étroites déjà pour l'esquisse des actes publics ; il en est un cependant dont nous devons dire quelques mots, si répugnante que soit la matière : c'est l'opération de la fistule dont à cette époque était affligé Louis XIV ; ce fut, en ce temps d'idolâtrie monarchique, une véritable affaire d'Etat, un événement public. Peut-être ne sera-t-on point fâché de trouver ici quelques détails authentiques et peu connus sur cette grosse affaire, qui tint la France en suspens et excita la verve des poëtes et le zèle des courtisans et des académiciens.

Depuis quelque temps déjà, on savait que le demi-dieu de Versailles souffrait d'une fistule à l'anus, triste infirmité qui s'accorde peu avec la majesté olympienne et qui ne devrait frapper que les simples mortels. Louis refusa d'abord de se laisser opérer et laissa majestueusement l'ulcération s'aggraver. Mille officieux proposèrent des remèdes infaillibles. Une grande dame de la cour, Mme de La Daubière, inventa un emplâtre, le fit accepter, et, chose curieuse, présida elle-même à l'application de sa panacée, qui ne fit qu'augmenter les souffrances. D'autres moyens furent encore proposés. Louvois les fit expérimenter à grands frais *in anima vili*, c'est-à-dire sur de pauvres diables affligés de cette dégoûtante affection, fort commune alors. Les eaux de Baréges, de Bourbon, toutes sortes d'onguents, de pommades, d'eaux miraculeuses en réputation dans certains couvents ou préparés par des charlatans laïques furent tour à tour expérimentés, mais sans aucun résultat. Le premier chirurgien du roi, Félix de Tassy, insistait toujours pour l'opération. Bessières, autre chirurgien renommé, se prononça dans le même sens, ainsi que Fagon et tous les autres praticiens qui furent consultés, et qui déclarèrent unanimement qu'aucun remède n'y ferait sans l'opération. Le roi finit par se résigner à livrer sa chair royale aux opérateurs. Mais plusieurs méthodes étaient en présence : la ligature, les caustiques, enfin l'incision. Ce dernier moyen, employé par les anciens, était alors presque entièrement tombé en désuétude, l'opération par l'instrument tranchant paraissant si terrible, qu'on la nommait avec terreur la *grande opération*. C'était celle-là que voulait appliquer Félix de Tassy. Après bien des hésitations, le royal patient y consentit. Les préparatifs furent faits dans le plus grand secret. Au syringotome de Galien, ordinairement employé, Félix substitua un bistouri de son invention, qu'il fit faire exprès, et qui reçut depuis le nom de bistouri à la royale. L'opération eut lieu le 18 novembre 1686, dans la chambre à coucher de Louis XIV, en présence de Mme de Maintenon, de Louvois, du Père de La Chaise et de tous les médecins, chirurgiens et apothicaires du roi. Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails techniques. On les trouvera dans les mémoires du médecin Dionis et dans les *Curiosités historiques* de M. Le Roi, bibliothécaire de Versailles. Louis paraît avoir subi assez courageusement l'opération, que la famille royale et la cour n'apprirent que lorsque tout était terminé. La stupéfaction fut au comble, et les courtisans ne tarirent plus en manifestations d'inquiétude hyperboliques, en témoignages bruyants d'enthousiasme sur le courage du roi, qui s'était dévoué à subir la grande opération pour le bien de ses peuples, etc. Peu s'en fallut qu'on ne lui fît un mérite d'avoir eu une fistule à l'anus. Il faut lire la relation du *Mercure galant*, journal de la cour, si l'on veut voir jusqu'où peut aller le fétichisme de commande et la platitude officielle. Le journal de Dangeau nous a conservé jour par jour l'état du roi après l'opération. Le premier jour il tint son conseil, et le soir il y eut *appartement*. Cependant, soit qu'on se fût trop hâté dans le traitement, soit pour toute autre cause, le quinzième jour, il fallut faire de nouvelles incisions, et Louis XIV ne fut assez bien guéri pour sortir de ses appartements que le 11 janvier 1687, cinquante-quatre jours après la première opération. Félix et les autres médecins et chirurgiens furent récompensés royalement de leurs soins et reçurent près de 600,000 livres, qui représenteraient aujourd'hui au moins 1 million. Cette opération chirurgicale fait époque dans la science, puisque la méthode de l'incision, remise en honneur par Félix, est encore celle qui est le plus généralement suivie. Néanmoins, on put constater dans la santé générale et l'humeur du roi, soit avant, soit après l'opération, une altération sensible qui, chez un monarque aussi absolu, ne put manquer d'avoir quelque influence sur la marche et la direction des affaires. Tout déclina en effet, à partir de la maladie du roi, mais, comme nous l'exposerons plus loin, les causes de la décadence de la monarchie étaient à la fois plus profondes et plus radicales.

Nous ne nous appesantirons pas sur le spectacle scandaleux qu'avaient offert jusqu'alors les mœurs royales. On sait assez que Louis XIV, outre ses maîtresses en titre, ses amours officielles, eut une infinité d'autres liaisons ; qu'il commettait ses adultères en parfaite sécurité de conscience, promenant en public et dans le même carrosse deux de ses maîtresses, à côté de son épouse et de son confesseur.

En 1683, Colbert était mort, exécré du peuple qui ne voyait guère en lui que l'auteur des charges dont il était accablé pour payer la gloire de son roi. Avec lui finit la race des grands ministres. Encore quelques années, et la décadence de la monarchie va commencer.

Le roi était alors sous l'influence de Mme de Maintenon, que d'abord il avait chargée de l'éducation de ses bâtards, et qui bientôt prit sur lui le plus grand empire, quoiqu'elle fût déjà mûre. Il l'épousa secrètement vers 1684 ou 1685 (Marie-Thérèse était morte en 1683). La célèbre marquise avait alors à peu près cinquante ans. On lui a attribué une part considérable à la révocation de l'édit de Nantes, aux *dragonnades*, et à toutes les persécutions contre les réformés. C'est un problème dont on trouvera l'examen à l'article qui lui est consacré. Nous ne nous étendrons pas non plus sur les mesures funestes dont il est ici question, des notices spéciales leur étant consacrées.

Pendant que Louis, avec autant d'ineptie que de cruauté, mutilait la France en expulsant les réformes, la *ligue d'Augsbourg* se formait contre lui. L'empire, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la Suède, etc., y entrèrent successivement. C'était précisément le moment où le roi venait d'être opéré de la fistule qui l'avait fait longtemps souffrir. Il se retrouva dès lors plus en état de faire face à la coalition. La campagne s'ouvrit à l'époque de la révolution anglaise qui mit Guillaume d'Orange sur le trône (1688). Louis envoya une armée en Allemagne, et prépara une expédition pour rétablir Jacques II et les Stuarts sur le trône d'Angleterre. Mais la défaite de Jacques à La Boyne (Irlande, 1690), et le désastre naval de La Hogue, subi par Tourville (1692), affermirent Guillaume dans la possession du trône. La guerre générale continua, mêlée des succès de Catinat en Piémont, de ceux de Luxembourg à Fleurus (1690), à Steinkerque (1692) et à Nerwinde (1693), des avantages remportés sur mer par Jean Bart et Duguay-Trouin, et de revers en Provence et ailleurs ; guerre désastreuse dans ses résultats, qui se prolongea jusqu'à la paix de Ryswick (1697), par laquelle Louis dut restituer toutes les conquêtes récentes et les acquisitions faites depuis la paix de Nimègue, sauf Strasbourg et les domaines d'Alsace. La France avait lutté glorieusement contre l'Europe entière ; mais comme résultat final elle était diminuée et épuisée. Et cependant elle dut bientôt se préparer à de nouveaux sacrifices : la guerre de la *succession d'Espagne* allait éclater, au moment même où le royaume était à l'intérieur déchiré par le soulèvement des camisards.

Le roi d'Espagne Charles II, entouré d'obsessions, avait en mourant institué pour son successeur son petit-neveu Philippe d'Anjou, fils du dauphin de France. Louis accepta ce legs, malgré les périls certains qu'il offrait, et c'est en faisant ses adieux à son petit-fils qu'il aurait prononcé la parole fameuse : *Il n'y a plus de Pyrénées*, dont l'authenticité d'ailleurs n'est pas bien certaine (déc. 1700). Naturellement, l'Europe entière s'arma de nouveau contre nous (v. SUCCESSION D'ESPAGNE [guerre de la]). Une guerre générale contre la France et l'Espagne, et dirigée par ce qu'on a nommé le *triumvirat* de Marlborough, d'Eugène et de Heinsius, éclata sur terre et sur mer et se prolongea jusqu'en 1712, ayant pour principaux épisodes les désastres d'Hochstædt, de Ramillies et de Malplaquet. La victoire du duc de Vendôme à Villaviciosa (1710) relève un peu le prestige de nos armes et assure l'Espagne à Philippe V. Le succès de Denain (1712), remporté par Villars sur les impériaux, amène enfin la conclusion des traités d'Utrecht (1713), de Rastadt et de Bade (1714). La France y perdit plusieurs villes de Flandre, une partie de ses colonies, et s'engagea à combler le port de Dunkerque ; elle put cependant garder les grandes conquêtes territoriales du règne. Mais elle demeura comme anéantie et ne se releva plus jusqu'à la Révolution. La fin du règne de Louis XIV est lamentable ; elle est remplie par des guerres théologiques, par les persécutions contre les jansénistes, par les ridicules disputes sur la bulle *Unigenitus*, celles du quiétisme, enfin par ces mille petits faits qui caractérisent les époques de décadence. Le roi, qui avait perdu successivement son fils le grand dauphin, ses petits-fils le duc de Bourgogne et le duc de Berry, s'éteignit tristement en 1715, laissant sa couronne à son arrière-petit-fils, l'enfant qui fut Louis XV et qui précipita la mort de la monarchie.

Louis XIV avait régné soixante-douze ans. « Ce qui saisit, dit M. Michelet, dans cette fin lamentable de 1715, c'est que non-seulement toute la vieille machine (royauté, clergé et noblesse) s'enfonce et presque disparaît, mais l'ordre, même extérieur, l'administration, vraie gloire de ce règne, n'existe plus à proprement parler. La bureaucratie est paralysée, la comptabilité périt. Le gouvernement effaré ne peut plus même se rendre compte de ses fautes.

» Dans tout ceci éclate le contraste et la lutte de deux choses qu'on aime trop à confondre dans l'idée complexe de la centralisation royale : le *gouvernement personnel* et l'*administration*. C'est justement le premier qui tue l'autre. Colbert, Louvois, malmênés par le roi et minés par la ligue des courtisans et des dévots, meurent à la peine, et avec eux l'ordre même. Au gouvernement personnel ils avaient prêté le beau masque et la couverture secourable d'une certaine régularité administrative qui faisait illusion. Ces commis rois faisaient obstacle au roi, empêchaient ce gouvernement d'apparaître dans sa vérité. Quitte enfin d'eux, la royauté se révéla, fut elle-même. Libre, Louis XIV en donna le vrai type, la forme pure. Il put descendre en pleine majesté ce superbe Niagara de la banqueroute, du plus profond chaos, de l'écrasant naufrage.

» La France ne fut pas sauvée, comme on l'a dit, mais roulée et brisée. Elle enfonça, disparut. Et si elle revint, ce fut en tel état que, jusqu'à la Révolution, le monde entier jura qu'elle n'était jamais revenue. »

Il n'est pas sans intérêt, en face d'un tel règne, qui personnifie au plus haut degré la monarchie absolue et en offre le type le plus complet, d'en examiner, à ce point de vue spécial, les principes et les conséquences, d'en apprécier les résultats et de juger l'arbre par ses fruits. Tout d'abord, il importe de détacher du front du « grand roi » cette auréole de gloire dont les poëtes et les historiens l'ont entouré à l'envi en faisant d'un seul homme, médiocre à bien des points de vue, le centre d'une circonférence immense dont un nombre considérable de grands hommes et de grands faits sont les éclatants rayons. La part énorme que l'on fait à ce prince dans la gloire littéraire du xviie siècle est fort contestable, et la dénomination de *siècle de Louis XIV* donnée à cette époque est elle-même inexacte. C'est Voltaire qui a répandu cette idée, avec toutes les erreurs historiques qui en découlent. Sans doute le grand écrivain était sincère dans son admiration, et ce n'est pas par courtisanerie que dans un livre publié à Berlin, où il était réfugié, il exalte avec tant d'enthousiasme le prédécesseur de Louis XV ; peut-être même n'était-il pas fâché d'opposer le temps passé au présent. Toujours est-il que, grâce à lui, le xviie siècle tout entier est pour bien des gens le siècle du grand roi.

Or, c'est seulement en 1661 que Louis XIV commença à régner par lui-même. Voltaire mentionne parmi les artistes célèbres *du temps de Louis XIV* Lesueur et Poussin ; et le premier était mort six ans avant 1661 ; Poussin mourut, il est vrai, quatre ans après cette date, mais à Rome, où il vivait depuis plusieurs années, loin de l'envie et des cabales qui l'avaient chassé de France. Dans la même liste on rencontre jusqu'à Descartes, mort en Suède onze ans plus tôt ; Pascal, dont les *Provinciales* étaient publiées depuis cinq ans, et qui mourut un an après l'avénement du grand roi ; enfin Corneille, qui depuis longtemps avait écrit tous ses chefs-d'œuvre, mais qui va produire sous ce règne *Agésilas* et *Attila!*

Cela n'empêchera pas Racine d'écrire plus tard, en parlant de Corneille et de Louis XIV : « La France se souviendra avec plaisir que, sous le règne du plus grand de ses rois, a fleuri le plus grand de ses poëtes. »

Et la France, en effet, l'a répété depuis parce qu'un autre grand poëte l'avait dit. Mais la chronologie n'a pas de ces complaisances de courtisan, et voici ce qu'elle nous apprend : le *Cid* est de 1636 ; *Horace* et *Cinna* de 1639 ; *Polyeucte* de 1640 ; *Pompée* de 1641 ; le *Menteur* de 1642, etc. Et Louis XIV, répétons-le n'a régné qu'en 1661.

Molière, La Fontaine, Bossuet étaient à cette époque dans la force de l'âge, et ce n'est pas exagérer que de dire qu'ils s'étaient formés sous le régime précédent. Bossuet avait commencé trois ans auparavant à prêcher ses admirables sermons, et l'on ne voit point qu'il manquât quelque chose à son éloquence et que son génie eût besoin pour fleurir des rayons de l'astre royal.

Molière avait déjà composé six de ses comédies, et si Louis XIV lui montra quelque bienveillance, comme à tous ceux qui le divertissaient, qui lui étaient utiles pour ses fêtes et ses ballets, il serait puéril de s'en extasier et d'attribuer à cette protection dédaigneuse le développement du génie de notre immortel comique. Ce génie, l'a-t-il même jamais apprécié à sa juste valeur ? On en pourrait douter quand on se souvient d'une anecdote qui paraît authentique. Il demandait à Boileau quel était le plus grand écrivain de son règne. L'auteur du *Lutrin* lui nomma Molière. Le roi parut tout surpris : « Je ne le croyais pas, » dit-il. En outre, il paraît prouvé qu'il faisait bien plus grand cas du bouffon Scaramouche que de l'auteur du *Misanthrope*.

Quant à La Fontaine, son insouciance et son goût pour la solitude et la rêverie le tinrent toujours éloigné de la cour et des faveurs.

Boileau, quand il fut présenté pour la première fois à Louis XIV en 1669, avait déjà écrit ses satires littéraires, c'est-à-dire ses meilleurs ouvrages.

Racine, Fénelon et La Bruyère, voilà les grands écrivains qui appartiennent réellement à ce règne. Est-ce à dire pour cela que ceux-là mêmes ont dû leur génie à l'influence du grand roi, et que le régime du pouvoir absolu était nécessaire à leur éclosion ?

A l'aide des *Mémoires* de Saint-Simon, cet observateur si pénétrant, nous allons pouvoir entrer plus intimement encore dans les faiblesses de ce règne, dont la gloire est toute superficielle, et montrer qu'il a dû sa grandeur apparente, non pas à l'excellence des principes sur lesquels reposait le pouvoir, mais bien à un concours de circonstances essentiellement transitoires ; que cette harmonie, cet ensemble moral qui caractérisent les belles années de Louis XIV se sont produits en dehors de lui, et n'ont même pas pu durer la vie d'un homme. En ceci, l'examen d'un tel règne est du plus haut enseignement historique.

On a voulu trouver dans des accidents physiques, ou pour mieux dire pathologiques, personnels au grand roi, les causes de la prospérité et de la décadence de sa monarchie. La fistule qui lui survint, et dont on le débarrassa difficilement, semble en effet marquer l'apogée du règne, jusque-là toujours heureux, toujours *grand*, et, à partir de cette époque, entraîné fatalement à l'abîme, aux désastres ; de là cette division originale créée par Michelet : Louis XIV avant et Louis XIV après la fistule. Mais un examen attentif des faits ne permet pas de voir cette transition brusque d'une période à l'autre ; au contraire, cet examen nous montre le développement, jusque dans ses conséquences extrêmes, fatales, du principe toujours le même qui a guidé Louis XIV d'un bout à l'autre de sa carrière : l'infatuation de lui-même, la certitude de son infaillibilité basée sur le droit divin des rois, et formulée dans le vieil axiome monarchique : le roi ne peut faillir.

Louis XIV était né avec une élévation naturelle dans les sentiments ; elle avait triomphé de la détestable éducation qu'il avait reçue. A la mort de Mazarin, sans doute il voulut gouverner seul, mais d'abord avec un noble empressement pour tout ce qui était grand. Il aimait la France ; il la voulait glorieuse, éclatante de succès et de prospérité. Cette ardeur de jeunesse, cet orgueil qui, rapporté à lui-même, embrassait pourtant son peuple, respire dans les lettres, les ordres, les instructions des premiers temps de son règne.

« Il aimait la gloire, dit Saint-Simon ; il voulait l'ordre et la règle ; il était né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et de sa langue. Le croirait-on ? il était né bon et juste, et Dieu lui avait donné assez pour être un bon roi, et peut-être même un assez grand roi. Tout le mal vint d'ailleurs. »

Le mal vint surtout de cette infatuation du pouvoir absolu dont il offre l'exemple le plus complet et parfois le plus extravagant. D'après la définition qu'il en a faite lui-même, le droit divin confère à celui qui en est investi par sa naissance une mission providentielle ; c'est une sorte de délégation des droits de Dieu sur l'homme.

Voici en effet comment il s'exprime :

« Décidez ; Dieu vous a fait roi, il vous donnera les lumières nécessaires. » (*Instructions au duc d'Anjou.*)

« Il est sans doute de certaines fonctions où, tenant pour ainsi dire la place de Dieu, nous semblons être participants de sa connaissance aussi bien que de son autorité. » (*Instructions pour le Dauphin.*)

« Exerçant ici-bas une fonction toute divine, nous devons tâcher de paraître incapables des agitations qui pourraient la ravaler. » (*Instructions pour le Dauphin.*)

« Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature que ce soit, nous appartient : les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers *et ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples.* » (*Instructions pour le Dauphin.*)

On pourrait multiplier les citations, mais tout Louis XIV est là. Il suffit de suivre, dans la longue carrière du monarque, le développement de ces principes, dont il fait la base de sa vie et de son gouvernement, l'envahissement progressif de cette personnalité tyrannique, absorbante, qui ne veut rien voir en dehors d'elle-même, qui rapporte tout à sa propre initiative, pour se rendre compte de la dissolution, progressive aussi, de la monarchie. On va voir combien le despotisme monarchique, loin d'avoir été favorable à l'éclosion des hommes de génie les a écrasés et annihilés.

« Sa première entrée dans le monde, dit Saint-Simon en parlant de Louis XIV, fut heureuse en esprits distingués. Ses ministres, au dedans et au dehors, étaient alors les plus forts de l'Europe ; ses généraux, les plus grands ; leurs seconds, les meilleurs. Les mouvements dont l'Etat avait été si furieusement agité, depuis la mort de Louis XIII, avaient formé une grande quantité d'hommes qui composaient une cour d'habiles personnages et de courtisans raffinés. « Tant que l'infatuation de la dignité et de la prérogative royale n'eut pas tout absorbé chez Louis XIV, tant qu'il ne voulut que ce qui était raisonnable, réellement grand, avantageux au pays, il aima ces hommes forts et habiles ; il ne redouta pas leurs conseils, conformes à ses propres pensées, il se fit même honneur de leurs talents et de leurs lumières. Mais, à mesure qu'il s'enfonça dans l'idolâtrie de lui-même, ces conseillers lui devinrent importuns. Quand sa passion avait dérangé tous leurs plans, et qu'il lui fallait écouter leurs réflexions, sinon leurs plaintes, il s'irritait. Son orgueil s'offensait aussi de ce qu'on pouvait leur attribuer une part dans ses entreprises. Aussi les hommes d'élite ne tardèrent pas à lui être à charge ; il se félicitait lorsque la mort l'en délivrait et prévenait ainsi leur disgrâce. C'est ce que Saint-Simon nous dévoile fort bien, dans son style incisif : « Il avait été fatigué de la supériorité d'esprit et de mérite de ses anciens ministres, de ses anciens généraux. Il voulait primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet et dans la guerre, comme il dominait partout ailleurs. Il sentait qu'il ne l'avait pu avec ceux dont nous venons de parler ; c'en fut assez pour sentir le soulagement de ne les avoir plus, et se bien garder d'en choisir à leur place qui pussent lui donner la même jalousie. »

On pourrait croire que Saint-Simon exagère, si nous n'avions à ce sujet l'aveu du monarque lui-même : « Il me semble que l'on m'ôte de ma gloire quand sans moi on en peut avoir... Ce ne sont pas les bons conseils ni les bons conseillers qui donnent de la prudence au prince ; c'est la prudence du prince qui seule forme les bons ministres et produit les bons conseils qui lui sont donnés. » (*Instructions pour le Dauphin.*)

« Les fautes que j'ai faites ont été par complaisance et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. » (*Réflexions sur le métier de roi.*)

Quelle ingratitude pour les plus grands ministres qu'ait eus la France !

Ainsi se fortifiait de jour en jour, dans cet homme infatué de lui-même, l'idée étrange et invraisemblable que c'était bien lui qui avait le génie de Colbert, de Louvois et de Vauban, qu'il réformait l'administration et les finances avec les deux premiers, qu'il fortifiait les villes avec le troisième et qu'il gagnait en personne les victoires de Turenne et de Condé. Après ces grands hommes que Louis XIV traite avec un si singulier dédain, « la machine roula encore quelque temps d'impulsion, » dit Saint-Simon ; bientôt les fautes se multiplièrent et la décadence arriva, sans toutefois que le maître ouvrît les yeux et vît qu'elle avait pour cause première son égoïsme. Plus les fautes s'accumulèrent, plus sa haine s'aigrit contre les hommes qui pouvaient le juger. Il n'y eut plus place à Versailles que pour les courtisans béats ayant abdiqué toute intelligence, toute liberté d'esprit. Penser, parler furent deux torts impardonnables à ses yeux ; c'était un commencement de sédition. Racine meurt disgracié pour avoir écrit un mémoire sur l'état du royaume ; Fénelon est exilé vingt ans, bien plus pour le *Télémaque* que pour le quiétisme. Saint-Simon, suspect du délit de voir clair et de juger, passe sa vie à l'écart, attendant à tout moment l'ordre d'exil. Ayant conjecturé, fort juste, que Lille capitulerait avant d'être secourue, il se voit appelé dans le cabinet du monarque et croit l'heure fatale arrivée. « Monsieur, lui dit le roi, vous parlez, vous blâmez ! » Saint-Simon répond que les occasions donnent lieu de parler naturellement quelquefois. « Mais, reprend le roi, vous parlez sur tout, *sur les affaires !...* » Et de quoi aurait-il voulu qu'on parlât en 1709, après Malplaquet ? Le maréchal de Vauban, illustre par sa longue carrière, honoré de toute la France, écrit sur l'impôt un livre, fruit de longues recherches, conçu dans l'intérêt de l'administration comme au point de vue du bien public ; il présente ce livre au roi. « Dès ce moment, dit Saint-Simon, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, l'affection que le roi lui portait jusqu'à croire se couronner en l'élevant, tout disparut à ses yeux ; il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du bien public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne ; il s'en expliqua sans ménagement. Le malheureux maréchal, porté dans tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avait tout fait. Il mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le roi fut insensible jusqu'à ne pas faire semblant qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. »

Tels étaient les agissements de ce roi qui prétendait que les bons monarques font les bons conseillers ; que le succès est l'œuvre propre du maître, et que les revers viennent des fautes des autres. Il en arriva à régner seul, au milieu du silence, du mutisme ; mais cela n'empêcha pas le fleuve de suivre son cours et d'engloutir peu à peu le monarque, ses courtisans et la France elle-même.

Chose plus remarquable encore, il portait le même égoïsme dans la galanterie, qui tient tant de place sous son règne, et jusque dans les affections de famille. Cette longue chronique scandaleuse porte-t-elle la moindre trace d'affection, d'expansion, de tendresse ? En aucune façon. L'orgueil avait desséché, flétri ce cœur hautain, qui n'aimait que lui-même dans les autres. « N'ayez jamais d'attachement pour personne, » conseillait-il à son petit-fils ; et pour lui, toujours il considéra sa propre émotion comme un échec à la majesté royale ; aussi se garda-t-il d'en éprouver. Il perdit successivement frère, fils, femme, sa famille entière, hormis un enfant, et sa vie n'en fut pas même dérangée ; il ne permit pas à la douleur de troubler sa dignité, et le deuil l'importuna, même dans les autres. Nulle part cet égoïsme, cette exagération de personnalité n'est visible comme dans le récit suivant de Saint-Simon. On va voir le monarque à nu. « M^me^ la duchesse de Bourgogne était grosse et fort incommodée. Le roi voulait aller à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle saison, et l'avait déclaré ; il voulait faire ses voyages de Marly en attendant. Sa petite-fille l'amusait fort ; il ne pouvait se passer d'elle, et tant de mouvement ne s'accommodait pas avec son état. M^me^ de Maintenon en était inquiète ; Fagon en glissait doucement son avis. Cela importunait le roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et gâté pour avoir vu voyager ses maîtresses grosses ou à peine relevées de couche, et toujours en grand habit. Les représentations sur les Marly le chicanèrent sans pouvoir les rompre ; il différa seulement à deux reprises celui du lendemain de la Quasimodo, et n'y alla que le mardi de la semaine suivante, malgré tout ce qu'on put dire ou faire pour l'en empêcher ou pour obtenir que la princesse demeurât à Versailles.

» Le samedi suivant, le roi se promenant après sa messe et s'amusant au bassin des carpes, entre le château et la perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse de Leude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le roi ; ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui dire ; il fut au-devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance, on s'arrêta, et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le roi revint vers nous, et jusque près des carpes, sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se permit de parler. A la fin le roi, arrivant tout auprès du bassin, regarda ce qui était là de plus principal, et sans adresser la parole à personne dit, d'un air de dépit, ces paroles : « La duchesse de Bourgogne est blessée. » Voilà M. de La Rochefoucauld à s'exclamer, M. le duc de Bouillon, le duc de Tresmes, le maréchal de Boufflers à répéter à basse note ; puis M. de La Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'était le plus grand malheur du monde, et que, s'étant déjà blessée plusieurs fois, elle n'en aurait peut-être plus. « Eh ! quand cela serait, interrompit le roi » tout d'un coup avec colère, qui jusque-là » n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait ? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils ? et » quand il mourrait, est-ce que le duc de » Berry n'est pas en âge de se marier et d'en » avoir ? et que m'importe qui me succède » des uns ou des autres ? ne sont-ce pas également mes petits-fils ? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci, elle est » blessée puisqu'elle avait à l'être, et je ne » serai plus contrarié dans mes voyages et » dans tout ce que j'ai envie de faire par les » représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et je viendrai » à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » Un silence, à entendre une fourmi marcher, succéda à cette espèce de sortie. On baissait les yeux ; à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait. Jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure.

» Le roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe ; personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes à des gens de bâtiments, qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire ; il ne fut question que de carpes avec eux, tout fut languissant, et le roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout. Tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules. Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours présente. M. de La Rochefoucauld était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort ; le premier écuyer en pâmait d'effroi : j'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière. »

Dans cette page, l'égoïsme revêt un caractère tellement monstrueux qu'il en est effrayant. Chez le grand roi l'exagération de la personnalité avait tué toute intelligence, toute sympathie ; elle supprima de même, à son profit, la religion et la morale. C'est ce qui ressort le plus clairement de cette longue vie passée à ne jamais rien se refuser. Tout ce que Louis XIV a désiré non-seulement pour la gloire du souverain, mais pour la volupté de l'homme, il eût été humilié de n'en pas jouir. De là tant de pompeux scandales, cette gravité dans les moindres fantaisies amoureuses, l'adultère élevé à une dignité solennelle, ces mœurs que l'on pourrait appeler mythologiques au milieu d'une dévotion d'étiquette et de parade. Il trouva toujours des confesseurs accommodants, prêts à traiter en raison d'Etat ses faiblesses, ses débauches, et, jusque dans la chaire, des flatteurs de son orgueil. D'ailleurs ses idées sur la nature divine de ses droits, de son pouvoir repoussaient toute communauté d'asservissement à la religion du vulgaire ; il pensait faire assez pour Dieu en enrichissant ses ministres et en persécutant ceux que les prêtres désignaient à ses rigueurs. De là son penchant à *faire son salut sur le dos des autres*, comme dit Saint-Simon. Il lui fallait toujours avoir une persécution sous la main, afin de contre-balancer ses fautes par son zèle religieux, d'acheter son absolution par des proscriptions ou des supplices ; après la révocation de l'édit de Nantes et la ruine de Port-Royal, le clergé invente la bulle *Unigenitus*, pour qu'il puisse encore persécuter.

Malgré tout, au lit de mort, quoi qu'il ait dit et quoi qu'il ait pensé de son infaillibilité, des lumières d'en haut départies aux rois, Louis XIV se sentit faible et se rejeta sur son ignorance. Ce n'est pas lui qui a décidé, ce n'est pas lui qui a voulu, ce sont les autres ; il ne veut plus accepter la responsabilité de rien. Ecoutons encore Saint-Simon :

« Il appela deux cardinaux, protesta qu'il mourait dans la foi et la soumission de l'Eglise ; puis ajouta, en les regardant, qu'il était fâché de laisser les affaires de l'Eglise en l'état où elles étaient ; qu'il y était parfaitement ignorant ; qu'ils savaient, et qu'il les en attestait, qu'il n'y avait rien fait que ce qu'ils avaient voulu ; que c'était donc à eux à répondre devant Dieu pour lui de tout ce qui s'y était fait de trop ou de trop peu ; qu'il protestait de nouveau qu'il les en chargeait devant Dieu, qu'il en avait la conscience nette, comme un ignorant. »

Voilà ce que devient, en dernière analyse, l'infaillibilité des souverains ; au moment de l'expiation, ils ne trouvent plus assez de ministres responsables sur qui se décharger du poids des revers, des fautes et des crimes.

Quant à la grandeur militaire du règne, à l'éclat qu'il jeta au dehors par ses victoires, ses traités, ses conquêtes, il en faut aussi bien rabattre. Sans doute il serait injuste d'imputer à crime à Louis XIV le désir d'agrandissement de son royaume qui lui mit si souvent les armes à la main ; c'était l'illusion de toutes les dynasties régnantes, le désir de tous les peuples à une époque où la vie publique et commerciale n'était pas encore assez développée pour faire entrevoir la grandeur et la richesse autre part que dans de glorieuses conquêtes. Ce que nous voulons remarquer seulement, c'est la substitution progressive d'une personnalité, celle du roi, aux intérêts ou à la dignité d'un peuple, et les haines ou les rancunes princières invoquées comme *casus belli*.

La guerre de Flandre, qui se termine par le traité d'Aix-la-Chapelle et l'annexion des Flandres à la France (1668), est déclarée en violation flagrante des traités. Mais c'était assez ordinaire. « En se dispensant d'observer les traités, à la rigueur on n'y contrevient pas, parce qu'on ne prend pas à la lettre les paroles d'un traité. » (*Instructions pour le Dauphin.*)

Cette doctrine de Louis XIV, toute choquante qu'elle soit, avait alors l'approbation unanime, et la faveur publique suivit le monarque dans toute cette campagne glorieuse. La seconde guerre, qui se termina par le traité de Nimègue (1672-1678), basée sur une semblable violation, éveilla encore le même enthousiasme ; mais déjà commençait le divorce entre les passions du roi et les intérêts de la France. Les hommes sages déploraient cette nouvelle prise d'armes dans laquelle il était aisé de voir que la France avait été sacrifiée au désir de se venger des gazetiers de Hollande et de punir le prince d'Orange, coupable d'avoir refusé une fille de M^lle^ de La Vallière. Les brillants succès du début de la guerre furent amplement compensés par l'incendie du Palatinat et la mort de Turenne. La troisième guerre, terminée par la paix de Ryswyk, fut plus fatale ; c'est dans cette guerre que commence la faveur donnée exclusivement aux mauvais généraux, résultat ordinaire du pouvoir personnel poussé à ses limites extrêmes ; elle a pour résultat la ruine de la France au dedans et au dehors, son influence amoindrie par une paix honteuse ; Louis XIV est obligé de reconnaître, malgré la légitimité des Stuarts, le prince d'Orange comme roi d'Angleterre. La guerre de la succession d'Espagne, qui clôt la série, montre un oubli encore bien plus complet des intérêts de la France. L'homme qui avait dit « l'Etat c'est moi » sacrifie tous les bénéfices que procurait à l'Etat le partage de 1698 au désir de voir Philippe V régner sur l'Espagne. Bien plus, la prétention de soutenir les armes à la main la légitimité des Stuarts, après avoir signé le traité de Ryswyk, fait tomber sur la France pendant quatorze ans les plus effroyables calamités et la met à deux doigts de sa perte. Qu'importe ? il fallait dégager la parole royale, donnée imprudemment au lit de mort de Jacques II, de reconnaître le prince de Galles !

Ainsi la vanité, l'orgueil, des haines de prince ou l'intérêt personnel, voilà tout ce qu'on trouve au fond de ces immenses guerres dont la France eut tant de peine à se relever. Dans la politique comme dans l'alcôve, dans la religion comme dans la famille, un seul sentiment et le plus méprisable de tous, l'égoïsme, inspire ou domine toutes les résolutions de Louis XIV ; c'est le développement de son infatuation énorme qui constitue l'histoire de son règne, infatuation qui naît tout naturellement dans le milieu glorieux où vit le monarque, puis se fatigue de ces hommes de génie qui semblent lui voler sa gloire, se livre aux incapables, aux flatteurs, aux courtisans, amène avec eux le déclin rapide de la monarchie et s'exaspère en raison même des revers qu'elle a provoqués. On suit, pour ainsi dire, à la trace avec Saint-Simon, et on s'explique, sans avoir recours aux influences pathologiques, l'affaiblissement de l'esprit marchant du même pas que la perversion du sentiment moral chez Louis XIV ; on observe l'effet graduel et inévitable du pouvoir absolu sur l'intelligence et les facultés de celui qui l'exerce. C'est une belle leçon historique, cette longue et solennelle existence, commencée dans une auréole de gloire, au milieu de l'idolâtrie nationale, avec Condé, Turenne, Colbert, achevée dans les revers, les désastres, avec Chamillard, Villeroy, Voisin, et couronnée par les malédictions de tout un peuple accompagnant aux caveaux funèbres de Saint-Denis les dépouilles de celui qui avait été le grand roi.

— Iconogr. Les plus célèbres artistes du temps de Louis XIV se sont naturellement disputé la faveur de reproduire ses traits. Ses images peintes, sculptées et gravées sont excessivement nombreuses ; nous nous contenterons d'en citer quelques-unes.

H. Rigaud a été l'un des portraitistes ordinaires de Louis XIV ; l'image la plus importante et la plus connue qu'il nous a donnée du grand roi est datée de 1701 et se voit au Louvre : elle représente le monarque debout, couvert de son manteau royal et s'appuyant sur son sceptre. Ce tableau a été gravé par P. Drevet en 1712. Il en existe une répétition dans les galeries de Versailles. Ce dernier musée possède plusieurs autres portraits de Louis XIV, par Jean Garnier, Pierre Mignard, H. Testelin (1648), etc. Le tableau de Testelin nous montre le prince à l'âge de dix ans. Celui de Mignard nous le fait voir à cheval et couronné par la Victoire. Au musée de Montpellier est un portrait par Jean Ranc ; à Dijon, un portrait équestre par Van der Meulen. A Versailles encore est un très-beau portrait par Charles Lebrun ; le roi monte sur un cheval blanc, richement vêtu, et tient à la main droite un bâton de commandement ; dans le fond du tableau, on voit des cavaliers qui se dirigent vers une ville incendiée. Gérard Edelinck a gravé de nombreux portraits de Louis XIV, les uns de sa propre composition, les autres d'après Charles Lebrun, J.-B. Corneille, Nanteuil (1679), J. de La Haye, Bonnet, H. Watelé. D'autres portraits ont été gravés par Jean Boulanger (d'après Chauveau), L. Bernard (d'après Poerson), Jean Cotelle le père, Pierre Landry, Robert Nanteuil (1661), François Chauveau, Blootelingh, Phil. Bouttats, Claude Mellan, J.-C. François, Guiseppe Longhi (d'après Bervic), P. Caronni (1817).

Coysevox est le sculpteur qui fut appelé le plus souvent à retracer en marbre ou en bronze l'image du grand roi. Il exécuta notamment : une statue de marbre blanc, qui se voyait autrefois dans la cathédrale de Paris, près du grand autel, et qui représentait le monarque à genoux et priant pour accomplir le vœu fait par son père ; une statue en bronze, qui fut érigée dans la cour intérieure de l'hôtel de ville de Paris, et qui représentait Louis XIV habillé en triomphateur romain et coiffé d'une énorme perruque ; un buste de marbre, qui orne encore aujourd'hui le vestibule de l'escalier de marbre à Versailles ; un bas-relief de marbre, qui est au Louvre, et enfin une statue équestre de 15 pieds de haut, qui fut érigée à Rennes en 1726 et qui a été détruite pendant la Révolution.

Une statue équestre de Louis XIV, modelée par Girardon et fondue en bronze d'un seul jet par les Keller, avait été érigée sur la place Vendôme ; les cartels et les ornements de bronze du piédestal étaient du génie de Coustou le jeune. Ce monument, qui a péri pendant la Révolution, était regardé comme le chef-d'œuvre de Girardon. « La proportion des rapports entre ce trophée et les bornes de la place qu'il décore, l'attitude noble du héros, la fierté du cheval, l'exécution parfaite des accessoires, tout concourt, a dit l'abbé de Fontenai (*Dict. des Artistes*, 1776), à former le coup d'œil le plus imposant et le plus magnifique. » Le modèle de la statue équestre faite par Girardon est au Louvre.

Sur la place des Victoires à Paris, on voyait, avant la Révolution, un monument important dû à Martin van den Bogaert, dit Desjardins : il se composait d'une statue de Louis XIV couronné par la Victoire et foulant aux pieds Cerbère, symbole de la Triple Alliance ; ce groupe en métal doré surmontant un piédestal, flanqué aux angles de quatre statues d'*Es-*

claves et décoré de quatre bas-reliefs représentant : la *Préséance de la France sur l'Espagne en* 1662 ; la *Conquête de la Franche-Comté en* 1668 ; le *Passage du Rhin en* 1672 et la *Paix de Nimègue en* 1678. C'est sur l'emplacement de ce monument triomphal que la Restauration a fait ériger la statue équestre en bronze de Louis XIV, qui s'y voit aujourd'hui, et dont le modèle a été fourni par Bosio.

Une autre statue équestre de Louis XIV, due à Desjardins et érigée à Lyon sur la place Bellecour, fut brisée en 1792 ; elle a été gravée par Benoît Audran, et il en existe un modèle en zinc au musée de Versailles. Deux groupes allégoriques en bronze des frères Coustou, qui ornaient le piédestal de cette statue, ont été épargnés et se voient aujourd'hui dans le vestibule de l'hôtel de ville de Lyon. En 1826, une statue équestre en bronze de Louis XIV, exécutée par le sculpteur Lemot, a été érigée sur la place Bellecour. Une autre statue équestre s'élève au centre de la cour d'honneur du château de Versailles ; la figure du roi est due à L. Petitot ; celle du cheval, qui était destinée dans le principe à une statue de Louis XV qu'on avait l'intention d'ériger au rond-point des Champs-Elysées, a été modelée par Cartellier. Le modèle en bronze de cette statue équestre est au musée de Versailles (nº 2158). Ce musée possède plusieurs bustes de Louis XIV en marbre et en bronze : l'un d'eux est dû au Bernin, un autre à Jean Warin. Citons enfin une statue équestre modelée par De Bay père pour Montpellier, vers 1829 ; un buste colossal exécuté par le même artiste pour la bibliothèque publique de Nantes, et une statue de marbre exposée par Lemaire au Salon de 1840.

Le palais de Versailles est rempli de peintures retraçant les exploits du roi-soleil. Charles Lebrun les a représentés d'une manière allégorique, en 27 tableaux, sur la voûte de la grande galerie. Abraham Bosse a gravé une suite de douze compositions allégoriques relatives aux premiers événements du règne de Louis XIV. Edme Jeanrat a gravé la *Cérémonie du mariage* de ce prince ; J. Boulanger, la *Cavalcade* faite le jour de sa majorité (d'après Chauveau) ; Jean Lepautre, la *Cérémonie du sacre ;* R. de Hooghe, *Louis XIV malade de chagrin* en voyant le peu de succès de ses troupes pour soutenir le prétendant.

Parmi les tableaux des galeries historiques de Versailles, nous citerons : le *Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse*, par Testelin (d'après Ch. Lebrun) ; *Louis XIV recevant le grand Condé* après la bataille de Senef, par C. Dœrr (Salon de 1857) ; l'*Entrée de Louis XIV à Douai*, tableau de l'école de Van der Meulen ; la *Réparation faite à Louis XIV par le doge de Gênes en* 1685, par Cl.-G. Hallé ; l'*Entrée de Louis XIV à Dunkerque*, par Ch. Lebrun ; *Louis XIV visitant la manufacture des Gobelins*, par Pierre de Sève (d'après Lebrun), etc. Divers tableaux de Van der Meulen, représentant les exploits de Louis XIV en Flandre, se voient au Louvre.

Parmi les peintures d'artistes contemporains, nous citerons : *Louis XIV et M*lle *de La Vallière*, par Monvoisin (Salon de 1833) ; le même sujet, par H. Decaisne (Salon de 1850) ; une *Promenade de Louis XIV à Fontainebleau*, par Eug. Desjobert (Salon de 1843) ; *Louis XIV bénissant un de ses petits-enfants*, par Mme Hersent (gravé par Prévost) ; *Louis XIV retenant Molière à déjeuner*, par Gérome (Salon de 1863) ; le même sujet, par H. Vetter (Salon de 1864), etc.

— Allus. hist. Louis XIV entrant botté et éperonné au parlement. V. BOTTÉ.

Louis le Grand (SIÈCLE DE), poëme de Charles Perrault, lu en séance de l'Académie le 27 janvier 1687, publié en 1688 (1 vol. in-12). C'était une déclaration de guerre à l'antiquité, et ce poëme fut un des principaux écrits suscités par la querelle des anciens et des modernes.

Tandis que le poëte portait sur Homère et sur Virgile des jugements excessifs et qu'il exaltait le présent aux dépens du passé, rien n'était plus amusant que de voir l'attitude des partisans des anciens pendant cette lecture. Boileau, blessé moins de l'omission de son nom que de ces vives attaques contre ses auteurs favoris, s'agitait sur son fauteuil d'un air d'impatience et de mauvaise humeur. Racine s'approcha de Perrault en sortant de l'Académie et le complimenta sur cette charmante plaisanterie. Perrault soutint qu'il avait parlé fort sérieusement. « Je pris alors, écrit-il dans ses *Mémoires*, où il a raconté cette fameuse séance, je pris alors la résolution de dire en prose ce que j'avais dit en vers. » De là sont sortis les *Parallèles*.

Quoi qu'il en soit, et des violences de Boileau, et des jugements exagérés de Perrault sur l'antiquité, il y a dans son poëme d'excellentes idées sur le progrès des connaissances humaines et sur la permanence des forces de la nature, idées exprimées en fort bons vers.

Louis le Grand (ORAISON FUNÈBRE DE), par Massillon, prononcée dans la basilique de Saint-Denis le 9 septembre 1715. L'exorde de ce morceau d'éloquence est resté célèbre. En face du cercueil de celui que l'adulation avait surnommé le Grand, l'orateur s'écria : « Dieu seul est grand, mes frères !... et dans ces derniers moments, surtout, où il préside à la mort des rois de la terre ; plus leur gloire et leur puissance ont éclaté, plus, en s'évanouissant alors, elles rendent hommage à sa grandeur suprême : Dieu paraît tout ce qu'il est, et l'homme n'est plus rien de tout ce qu'il croyait être. » On a félicité Massillon du courage qu'il a montré en adressant de dures vérités à la cendre de celui qui avait été perpétuellement flatté pendant sa vie.

Louis XIV (SIÈCLE DE), par Voltaire (1752), ouvrage devenu classique. Voltaire le composa durant son séjour à Berlin près de Frédéric, et c'est un de ses meilleurs titres comme écrivain. Il est loin de réunir les conditions aujourd'hui exigées pour un excellent livre d'histoire ; la méthode suivie par l'auteur est défectueuse, la critique n'est guère rigoureuse et l'historien n'est le plus souvent qu'un panégyriste ; mais les rares qualités du style ont placé ce livre au rang des meilleurs qui aient été écrits dans notre langue. Il se compose d'une suite de chapitres dont les vingt-quatre premiers, qui contiennent la série des faits historiques, sont des modèles de narration élégante et rapide. Les dix chapitres qui suivent sont consacrés aux anecdotes, aux lettres et aux beaux-arts ; ils offrent en appendice une liste des enfants de Louis XIV et le catalogue général des écrivains du siècle ; enfin, les cinq derniers chapitres sont consacrés à l'étude des querelles religieuses. Tous présentent isolément un grand intérêt et attestent l'étendue et la variété des connaissances de l'historien, sa compétence sur bien des points ; mais rien ne les rattache entre eux ; ils se succèdent sans aucun lien. Villemain a très-bien fait ressortir les mérites et les défauts de l'ouvrage : « Le plus beau titre de Voltaire comme historien est, dit-il, le *Siècle de Louis XIV*. Là on ne peut lui reprocher une sorte de partialité moqueuse contre son sujet ; au contraire, son admiration va jusqu'à la complaisance, et, de nos jours, l'histoire philosophique a chicané bien plus sérieusement la gloire de Louis XIV. Mais Voltaire, par l'imagination, les habitudes et le goût, appartenait à cette monarchie dont il a si peu les opinions. Cela fait même l'originalité, et, si on peut le dire, la candeur de son ouvrage. On voit que son cœur est gagné à cette époque de l'éloquence, des beaux vers, des palais superbes et de la société polie. Il n'en voudrait retrancher qu'une seule chose, non pas la guerre, non pas même le pouvoir absolu, mais cet esprit religieux qui était si intimement lié à tout ce qu'il admire. Cet ouvrage de Voltaire est, par l'élégance même de la forme, une image du siècle mémorable dont il offre l'histoire ; on y voudrait seulement plus de grandeur et d'unité. L'historien, qui prend assez souvent le ton d'un contemporain, ne voit pas seulement d'un coup d'œil les faits, les caractères, les mœurs se développer devant lui ; il aime mieux diviser son sujet par groupes distincts de faits homogènes, racontant d'abord et de suite toutes les guerres depuis Rocroy jusqu'à la bataille de Hochstædt, puis les anecdotes, puis le gouvernement intérieur, puis les finances, puis les affaires ecclésiastiques, le jansénisme, les querelles religieuses. Mais les guerres ne se comprennent pas bien sans les finances, et l'un et l'autre sans l'esprit général du gouvernement. Tout dans l'intérieur n'avait-il pas précédé et préparé cette action si libre et si forte de Louis XIV au dehors ? On voudrait voir grandir au milieu de la Fronde ce jeune roi, despote par fierté naturelle et par nécessité. Mais ce n'est qu'au second volume, après toutes les conquêtes et toutes les défaites de Louis XIV, que l'on vous raconte sa visite menaçante au parlement de Paris et ce coup d'Etat qu'il fit si jeune, en habit de chasse et en bottes fortes. Cette révolution dans le gouvernement est classée parmi les anecdotes ! »

Le plan du *Siècle de Louis XIV* est donc éminemment défectueux ; les historiens modernes, qui commencent par le commencement et déduisent les effets des causes, procèdent d'une façon plus logique. Voltaire cependant a remanié vingt fois son ouvrage, il y a travaillé longtemps sans le rendre plus parfait. Nous lui reprocherons plus encore d'avoir raconté les faits au lieu de les analyser ; il accepte, sans le discuter, le pouvoir absolu de Louis XIV ; par un autre préjugé non moins condamnable, il croit que tout ce qui précède le XVIIe siècle était de la pure barbarie ; l'histoire de France ne commence pour lui qu'avec l'hôtel de Rambouillet ; auparavant c'étaient des Goths et des Welches qui régnaient. Il ne voit que l'éclat, l'élégance, et il en est ébloui au point de perdre le sens, de ne pas apercevoir les ombres du tableau. La guerre de Hollande et la guerre d'Espagne, ces deux fautes énormes du grand roi, le trouvent indulgent ; il n'y voit que deux affaires manquées et refuse d'examiner ce qu'elles avaient d'inique. La révocation de l'édit de Nantes l'émeut à juste titre, comme tout ce qui touche à la liberté de conscience ; encore voudrait-on lui trouver le ton plus ferme. Il croit que Louis XIV aurait désavoué ses lieutenants, s'il eût connu les dragonnades ; il a fallu tout un siècle pour qu'un cri de réprobation s'élevât contre le souverain, seul responsable devant l'humanité des excès dont les ordres donnés par lui furent cause. Nous ne retrouvons le génie de Voltaire que dans la forme du livre, dans l'incontestable talent d'exposition qu'il révèle et dans la partie purement littéraire. Là Voltaire était sur son terrain et parlait en maître.

Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV (MÉMOIRES SECRETS SUR LE RÈGNE DE), par Duclos (1790, 2 vol. in-8º). Duclos a écrit ces mémoires en qualité d'historiographe ; tous les documents des archives diplomatiques ou ministérielles furent mis à sa disposition, et il n'en profita que pour y puiser des anecdotes. Le plus souvent, il se contente d'abréger Saint-Simon ; quand il n'a plus Saint-Simon, il abrége Blondel, ancien ministre à Francfort, dont l'ouvrage, resté manuscrit, était entre ses mains.

L'ouvrage commence par un tableau des dernières années de Louis XIV. En rappelant ces souvenirs d'enfance, son récit fait sentir une vive impression personnelle, quelque chose d'analogue aux poignantes émotions que la génération de 1800 a gardées des scènes de 1812 et de 1814. Le déclin du règne de Louis XIV, assiégé par des ennemis victorieux dans la France épuisée d'hommes et menacée d'un démembrement, ressemble fort à la fin du premier Empire. Duclos rend la situation avec vigueur, avec un sentiment patriotique. Une partie très-remarquable de l'ouvrage, et qui appartient en propre à Duclos, c'est le chapitre intéressant et neuf intitulé : *Histoire des causes de la guerre de* 1756. Parfaitement renseigné sur ce sujet par de Bernis, son ami intime, il a écrit ce qu'il y a de plus exact sur cette partie de l'histoire politique du XVIIIe siècle.

Un des amis de Duclos, l'abbé de Vauxelles, avait écrit en marge d'un exemplaire des *Mémoires secrets :* « Duclos était plein, tout à la fois, de probité et de malice ; il était porté à croire qu'un récit malin était vrai, et qu'un récit vrai devait être malin. » L'observation est juste : cette histoire n'est, à vrai dire, qu'une satire perpétuelle, mais une satire spirituelle et presque toujours véridique. Il est en effet des temps dont la simple histoire est une satire. « Duclos historien n'a qu'un procédé, dit M. Sainte-Beuve, il n'est qu'un *abréviateur ;* il l'est avec trait quand il a affaire à l'abbé Le Grand (dans l'*Histoire de Louis XI*) ; il l'est avec un certain goût et avec un adoucissement relatif quand il a affaire à Saint-Simon ; dans l'un et dans l'autre cas, pourtant, il n'a pas toutes les qualités de son office secondaire, et il ne porte au suprême degré ni les soins délicats du narrateur, ni même les scrupules du peintre qui dessine d'après un autre, et de l'écrivain qui observe les tons ; il va au plus gros, au plus pressé, à ce qui lui paraît suffire ; c'est un homme sensé, expéditif et concis, et qui se contente raisonnablement ; il a de la vigueur naturelle et de la fermeté sans profondeur ; nulle part il ne marche seul dans son sujet, et jamais il ne livre avec toutes les forces de sa méditation et de son talent une de ces grandes batailles qui honorent ceux qui les engagent, et qui illustrent ceux qui les gagnent. »

Louis XIV (ESSAI SUR L'ÉTABLISSEMENT MONARCHIQUE DE), etc., par Lémontey (1818). Cet ouvrage, qui devait servir d'introduction à une histoire critique de la France depuis la mort de Louis XIV, est l'une des meilleures études dont le règne de ce prince ait été l'objet ; il est remarquable par la nouveauté des aperçus et par l'originalité du style. Se plaçant à égale distance des préventions de Saint-Simon et du panégyrique de Voltaire, l'historien moderne ne présente que des considérations générales ; mais sa marche s'appuie sur des faits incontestés. L'ouvrage se divise en deux parties. La première a pour objet de montrer comment Louis XIV, achevant l'œuvre de Henri IV et de Richelieu, établit le premier en France une monarchie absolue et illimitée ; la seconde expose les altérations que ce système subit depuis 1683 jusqu'en 1715. Suivant l'auteur, c'est le caractère français qui doit expliquer l'établissement de ce régime et sa décadence. Mélangé de sociabilité, d'inconstance et d'orgueil, le caractère français a une horreur invincible pour toute domination étrangère, l'amour de la guerre, l'ivresse des succès, une aversion générale pour l'économie et les soins de détail, un désir effréné des distinctions, une facilité inimitable à communiquer ses affections. Il semble que le caractère national ait moins influé sur l'œuvre de Louis XIV que ce régime sur le caractère national ; en effet, les Français de la Réforme, de la Ligue, de la publication et de la révocation de l'édit de Nantes ne ressemblent guère aux Français des cours de Henri III, de Louis XIV et du régent. Quoi qu'il en soit, Louis XIV aurait profité des dispositions du caractère national pour donner à la monarchie de nouvelles bases et fonder un pouvoir sans bornes, que la crainte et l'admiration, entretenues par la force et par la splendeur de sa cour, devaient concurremment affermir. Lémontey constate le mouvement régulier imprimé pour la première fois à toutes les fonctions publiques et les progrès sans exemple de l'administration. La politique extérieure de Louis XIV ne reçoit pas autant d'éloges que son administration, et ses entreprises guerrières sont amèrement censurées. Enfin, le système ou l'établissement monarchique de ce prince est défini « une royauté absolue et dispendieuse, sévère pour le peuple, hostile envers l'étranger, appuyée sur l'armée, sur la police, sur la gloire du roi, et tempérée par la justice du monarque, par la sagesse de ses conseils choisis dans les divers ordres de l'Etat, et par le besoin de ménager pour la guerre et pour l'impôt le nombre et la fortune des sujets. »

Mais ce magnifique édifice est à peine achevé qu'il se décompose. Durant la seconde moitié du règne, les causes de décadence agissent de plus en plus.

Lémontey ne méconnaît pas les qualités de Louis XIV. Il dit : « La postérité s'arrêtera involontairement devant ce grand règne, placé sur les routes de l'histoire comme un Hermès à deux faces, dont l'une offre toutes les séductions et l'autre tous les dégoûts du pouvoir absolu. » Une sagacité qui choisit habilement les traits caractéristiques d'une époque, une profondeur de jugement qui démêle les causes et en assigne les effets avec un tact sûr, la droiture des intentions, l'amour de la vérité recommandent cet ouvrage, que distinguent encore un esprit fertile en traits ingénieux, un style net et ferme, un coloris vif et brillant.

Louis XIV (MÉMOIRES DE) **pour l'instruction du Dauphin** (1860, in-8º, 1re édition complète). Ces *Mémoires* portent la trace de trois rédactions successives. La première se composait de feuillets écrits de la main même du roi ; des phrases courtes signalaient au jour le jour les faits ou les observations qu'il se proposait de développer à loisir. Quelques réflexions accompagnent ces brèves annotations. La seconde phase du travail a donné naissance à un *Journal* plus copieux et qui garde avec les feuillets un accord remarquable, en reprenant une à une les indications de ceux-ci. Le roi dictait, et ses secrétaires se contentaient de reproduire sa parole sobre et impérieuse. Les *Mémoires* représentent la dernière phase de la composition ; leur conformité avec le journal, pour les faits et pour les jugements, établit entre les deux rédactions une irrécusable solidarité. Mais le récit est déclamatoire, le style ampoulé. C'est l'œuvre de deux secrétaires, Pellisson et Périgny.

Nulle part l'infatuation du despotisme, la religion de la royauté absolue n'est visible autant que dans ces *Mémoires* du plus personnel de tous les rois. Il écrivait ces réflexions et ces sentences pour servir de guide à son fils lorsqu'à son tour il détiendrait le souverain pouvoir, et il veut d'abord le persuader qu'il est le maître. A la date de l'année 1666, on lit par exemple cet axiome : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user comme sages économes..., etc. » Il y a aussi un curieux morceau sur les favorites et sur les précautions dont un prince doit s'entourer pour n'être pas gouverné par elles. La morale de Louis XIV est loin de condamner ces sortes d'attachements. Il lui suffit qu'un prince, en abandonnant son cœur, demeure maître absolu de son esprit. « Il faut que nous séparions les tendresses d'amant d'avec les résolutions de souverain ; que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler de nos affaires, ni des gens qui nous y servent, et que ce soient deux choses absolument séparées. » Ce qui se résume à dire que, avant d'être homme, il faut que le roi soit roi.

A tout prendre, ce livre, curieux seulement à cause du nom de son auteur, n'est qu'une revue des cas de conscience d'un monarque et des solutions qu'on doit leur appliquer. Louis XIV y fait souvent preuve d'un rare bon sens, à travers l'infatuation royale dont il était possédé. Ainsi quelques brèves sentences sur le clergé, sur sa manie constante d'empiétement, sur la nécessité de restreindre ses manifestations religieuses, sur l'inutilité des moines, seraient aujourd'hui fort peu du goût des légitimistes. Mais ce n'était pas tant au point de vue du bien général qu'en faveur de son propre pouvoir que Louis XIV se montrait si sévère. Disons pourtant que sa fierté fût entrée en révolte s'il eût pu soupçonner que ses successeurs devaient se faire les très-humbles valets d'un pape.

C'est à M. Dreyss que l'on doit une édition critique des *Mémoires de Louis XIV*, et de plus une *Etude* qui forme à elle seule un livre considérable. C'est lui qui a découvert le nom du principal secrétaire du roi, M. de Périgny, président aux enquêtes. On avait, avant son édition, une publication assez suspecte, dans laquelle rien n'aidait à reconnaître la part que Louis XIV y avait prise. Grâce aux patientes recherches de cet érudit, on possède la clef d'un monument historique, clairement et habilement interprété.

Louis XIV (JOURNAL DE LA COUR DE), par le marquis de Dangeau. V. DANGEAU.

Louis XIV et la Régence (MÉMOIRES SUR LE RÈGNE DE), par le duc de Saint-Simon. V. MÉMOIRES.

LOUIS XV, né à Versailles le 15 février 1710, mort le 10 mai 1774. Arrière-petit-fils de Louis XIV et troisième fils de Louis, duc de Bourgogne, second dauphin, et de Marie-Adélaïde de Savoie, il hérita de la couronne à l'âge de cinq ans et demi, le 1er septembre 1715, étant resté, par suite de la mort successive de son grand-père, de son père et de son frère aîné, le seul rejeton mâle de la branche aînée des Bourbons. D'une constitution très-faible, il faillit être emporté lui-même au berceau. La régence fut confiée au duc d'Orléans, prince plus frivole et plus débauché qu'ambitieux, qu'on accusait cependant de s'être défait des autres descendants de Louis XIV par le poison et de chercher à s'emparer de la couronne par un dernier crime. Une sorte de fatalité accréditait ces sinistres rumeurs. Son pupille fut encore atteint d'une maladie grave peu avant sa majorité (1721); mais il se rétablit promptement, à la confusion des calomniateurs de Philippe.

La minorité de Louis XV fut marquée par une réaction contre le gouvernement et la politique de Louis XIV, par quelques essais de réformes, par des désastres financiers, l'alliance anglaise, l'établissement du système de Law, le honteux ministère de Dubois, la *Triple Alliance*, la conspiration de Cellamare, la guerre d'Espagne, les querelles de la bulle *Unigenitus*, etc. V. DUBOIS, RÉGENCE, ORLÉANS.

Le jeune roi avait eu pour précepteur Fleury, évêque de Fréjus (qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé Fleury, le célèbre historien), et pour gouverneur le maréchal de Villeroy. Ce dernier, d'un caractère vantard et impérieux, s'adoucissait pour son élève jusqu'à la plus emphatique servilité. C'est lui qui, lui montrant la foule rassemblée sous les fenêtres du palais, lui dit bassement ces paroles restées fameuses : « Sire, tout ce peuple est à vous. » Fleury, d'une obséquiosité tout ecclésiastique, s'attachait silencieusement le prince par une molle indulgence, un excès de facilité, l'accoutumait à ne point penser par lui-même, endormait en lui toute énergie, écartant tout ce qui eût pu exalter son âme, exciter sa raison ou son imagination paresseuse. Louis XV n'était que trop bien disposé par sa nature à cette éducation toute mécanique. « Rien ne rappelait chez lui, dit M. Henri Martin, son père ni son bisaïeul; par la vulgarité de ses goûts, il tenait plutôt de son aïeul le dauphin, fils de Louis XIV, mais il n'annonçait pas même l'espèce de bonté banale qu'avait eue le dauphin. Enfant, non pas sans intelligence, mais sans charme et sans tendresse, sans gaieté ni ouverture de cœur, il laissait percer, sous quelques apparences de sensibilité nerveuse, le fond d'une nature sèche, timide et dure à la fois. Il n'avait pour affections que des habitudes. »

Le 16 février 1723, Louis, qui avait été sacré à Reims le 25 octobre précédent, fut déclaré majeur. Philippe déposa son titre de régent; mais il conserva la réalité du pouvoir, avec l'indigne Dubois pour principal ministre. Tous deux, comme on le sait, moururent à peu de mois de distance dans le courant de la même année. Le vieux Fleury fit alors désigner pour premier ministre le duc de Bourbon, homme nul, qui se laissait gouverner par une femme intrigante, la marquise de Prie. Cette période fut comme une nouvelle régence, qui même eut son Law dans un ennemi de Law, le financier Pâris-Duverney, lequel, avec ses trois frères, renouvela en sens inverse les mesures violentes et aventureuses par lesquelles le créateur du fameux système avait bouleversé les intérêts économiques.

Cette administration fut cependant marquée par quelques mesures utiles : l'abolition de la coutume d'affermer les prisons; la suppression de l'oligarchie municipale créée par Louis XIV et l'élection rendue aux villes (quelques années plus tard, Fleury rétablit les municipalités héréditaires); l'entreprise du canal de Saint-Quentin; enfin l'interdiction de couper les futaies (précaution contre la dilapidation des forêts de l'Etat).

Mais les ordonnances draconiennes contre les mendiants, la peine de mort édictée contre le vol domestique, la remise en vigueur des lois impitoyables de Louis XIV contre les protestants, de mauvaises mesures sur les monnaies, l'établissement de nouveaux impôts, la disette, etc., portèrent au comble l'impopularité du premier ministre et de ses auxiliaires.

Philippe d'Orléans avait fiancé le jeune roi à la fille de Philippe V, roi d'Espagne. Le duc de Bourbon fit renvoyer l'infante (qui d'ailleurs n'avait que six ans) sans un mot d'excuse, au risque d'allumer la guerre entre les deux cours. Il espérait faire agréer sa propre sœur, M^lle^ de Vermandois; mais n'ayant pu y réussir, il choisit Marie Leczinska, fille de l'ex-roi de Pologne Stanislas (1725). Cette union consacrait les sympathies de la France pour un peuple généreux et infortuné, et, bien que l'on ne pût prévoir alors qu'elle nous donnerait la Lorraine, la nation l'accueillit avec faveur. La reine avait sept ans de plus que son époux, qui la traita pendant plusieurs années avec autant de sécheresse que d'humiliante indifférence.

Cependant, dès son entrée au pouvoir, le duc de Bourbon avait engagé une lutte sourde contre Fleury qui, maître de l'esprit du roi, avait en réalité plus de pouvoir que le premier ministre. En juin 1726, il fit chasser le duc, la de Prie et Duverney, et prit décidément la direction des affaires. Il avait alors 73 ans. Peu de temps après, il parvint à se faire donner le chapeau de cardinal. En plein dix-huitième siècle, suivant la remarque de M. Michelet, le clergé avait reconquis ce qu'il avait eu par deux fois au siècle précédent : *la royauté du prêtre.*

Fleury se hâta de donner satisfaction au clergé (qui avait été menacé précédemment de l'impôt du cinquantième), en faisant proclamer de nouveau la franchise absolue des biens ecclésiastiques, le droit sacré de l'Eglise à ne payer aucune espèce de taxe. Le nouveau ministre s'efforça d'ailleurs d'établir une économie rigoureuse dans l'administration du royaume; mais par son ignorance des matières économiques et financières, par ses concessions énormes aux fermiers généraux, il contribua à fonder les puissantes dynasties financières qui ont dévoré la France pendant un demi-siècle. En somme, son administration peut être caractérisée ainsi : point de réformes, point d'innovations; abandonner autant que possible les choses à leur libre cours; et pour les affaires extérieures, apporter un soin attentif à éviter toute occasion de guerre. Les circonstances, d'ailleurs, le favorisèrent alors bien plus sûrement que ses combinaisons, à peu près nulles. Il se borna à s'enchaîner à la politique anglaise et aux tout-puissants Walpole, qui voulaient à ce moment la paix.

A l'intérieur, ce gouvernement de prêtres, doucereusement implacable, continuait la persécution contre les protestants et les jansénistes. Mais l'affranchissement se préparait. Voltaire grandissait en talent et en autorité, et au-dessus du despotisme de toutes les sectes il allait établir le grand principe humanitaire de la tolérance mutuelle, la liberté philosophique et religieuse.

Cependant le roi, qui a vingt ans, qui déjà est époux et père, est absolument nul dans le gouvernement de l'Etat. Espèce d'idole orientale, en apparence adoré, mais en réalité plus dominé, plus assujetti que le dernier de ses serviteurs, confiné dans l'ombre malsaine de ses appartements, il semble un de ces rois fainéants de la décadence mérovingienne, bien mieux, un de ces princes tondus des révolutions franques. D'ailleurs, c'est une des misères, une des originalités honteuses du règne, qu'on pourrait faire l'histoire du temps, pour ainsi dire, sans parler du roi, qui n'est qu'un brillant accessoire, un rouage de luxe dont le repos ou l'activité ne change rien au jeu de la machine monarchique.

Tristement sec et froid, dépravé dès l'enfance par des habitudes et des fréquentations suspectes, peut-être même par des vices infâmes, il n'avait d'ailleurs nul sentiment, nulle passion chaleureuse et sincère. Il s'était rapproché de la reine, mais sans lui témoigner aucune tendresse. D'Argenson dit librement dans ses mémoires : « Il lui fit sept enfants sans lui dire un mot. »

En 1732 commencèrent ses débordements publics, cette vie de minotaure qui, de plus en plus, donna à sa physionomie un caractère asiatique et purement animal. On lui acheta successivement quelques maîtresses obscures, en même temps qu'il s'accoutumait aux excès de table et de boisson. Enfin, il prit une maîtresse en titre, richement entretenue, M^me^ de Mailly, puis les sœurs de celle-ci, les demoiselles de Nesle, qui sans aucun scrupule partagèrent la couche du roi en exploitant ses vices.

Malgré son désir d'éviter la guerre, Fleury fut cependant entraîné à soutenir les prétentions de Stanislas sur la Pologne (1733-1735). Mais il n'accorda à ce prince que des secours insuffisants. Toutefois, s'il refusa d'aventurer nos armées dans une expédition lointaine pour replacer le beau-père du roi sur le trône, il lui fit donner du moins la souveraineté viagère de la Lorraine, à la suite d'une courte campagne sur le Rhin et en Italie, terminée par le traité de Vienne (3 octobre 1735). Ce traité stipulait le retour de la Lorraine à la France, à la mort de Stanislas; mais cet avantage fut dû surtout à l'énergique persistance de notre ministre des affaires étrangères, Chauvelin. Fleury (on le sait par les pièces récemment publiées) n'eût rien exigé et même eût tout sacrifié pour obtenir la paix. Il nous donna la Lorraine malgré lui, car pendant les négociations il entravait ses propres agents par les trames de sa diplomatie secrète, et se montrait disposé à faire les plus lâches concessions à l'empire, comme l'occupation de la Lorraine par une armée impériale.

En 1741, il se trouva engagé dans la guerre de la succession d'Autriche, guerre folle et injuste. Au mépris de la foi jurée, une armée française pénétra en Bohême pour disputer à Marie-Thérèse la possession de son héritage et soutenir les prétentions de l'électeur de Bavière à la couronne impériale. Les débuts de la campagne furent heureux; mais l'Autriche s'étant renforcée de l'Angleterre et nous ayant, du même coup, isolés de la Prusse, notre alliée, en lui cédant la Silésie, le maréchal de Belle-Isle dut évacuer Prague et se replier en toute hâte (décembre 1742). Le cardinal de Fleury mourut au milieu de ces revers, dus en partie à ses incertitudes; n'ayant pas le courage de résister à l'humeur belliqueuse de la cour, il compromettait le succès des entreprises en marchandant sur les moyens.

Après la mort du cardinal, le roi réitéra la déclaration de gouverner par lui-même, qu'il avait déjà faite à l'avénement même de Fleury. Ces déclarations étaient sans conséquence. Toutefois, il n'y eut plus de premier ministre en titre. Mais Louis XV étant absolument incapable de gouverner, même de régner, il en résulta une sorte d'anarchie gouvernementale, chacun des ministres étant à peu près souverain dans son département et inspirant à l'automate couronné des résolutions contradictoires. C'est ainsi qu'en 1743 Maurepas lui dicta le traité avec Philippe V, connu sous le nom de *pacte de famille,* et par lequel les Bourbons de France et d'Espagne s'engageaient à une indissoluble union. D'un autre côté, sous l'influence de Noailles, d'autres négociations furent entamées avec divers princes protestants allemands, pendant qu'à l'instigation de l'indigne cardinal de Tencin une expédition était dirigée contre l'Angleterre pour y rétablir le prétendant et le parti papiste. Pour augmenter la confusion, il faut ajouter que dans le même temps on traitait avec l'empire et Frédéric II, menant ainsi presque de front un plan protestant, l'alliance avec la Prusse, et un plan catholique, la restauration des Stuarts. L'expédition d'Angleterre, aussi follement dirigée qu'elle était mal conçue, échoua misérablement.

Poussé, dit-on, par une de ses maîtresses, la duchesse de Châteauroux, le roi se mit à la tête de l'armée destinée à continuer dans les Pays-Bas la lutte contre l'Autriche (1744). Cette expédition fut une promenade rapide et brillante au travers des villes ouvertes ou peu défendues; conquête facile, car, sous la menace d'une descente française dans leur île, les Anglais avaient précédemment détaché leurs troupes de l'armée des Pays-Bas.

Une guerre plus sérieuse se présentait sur le Rhin. Mal couverte par Coigny, cette frontière était envahie, et bientôt les Autrichiens s'avançaient en Alsace et en Lorraine. Stanislas en danger s'enfuit de Lunéville. Louis XV se porta de ce côté avec l'armée de Flandre. Mais arrivé à Metz avec ses maîtresses, M^me^ de Châteauroux et sa sœur de Lauraguais, il tomba gravement malade à la suite d'excès de table, aggravés, dit-on, d'un coup de soleil (août 1744). Une fièvre putride se déclara. La France, à cette nouvelle, devint comme éperdue de douleur; la vieille idolâtrie monarchique se réveilla, avivée surtout par la terreur de l'invasion. Il y eut alors une réaction contre les maîtresses, qui reçurent l'ordre de se retirer à cinquante lieues de la cour. Louis se rétablit pourtant, sauvé par un remède violent que lui administra un empirique. La joie du peuple fut aussi violente que l'avait été sa douleur. Un poëte de carrefour, Vadé, le chantre des poissardes, s'avisa de surnommer le roi **Louis le Bien-Aimé**. Le public adopta ce surnom sans trop s'inquiéter de l'origine, qui d'ailleurs était bien digne du sujet.

Après son rétablissement, Louis passa en Alsace. La cour de Vienne avait rappelé son armée pour résister à Frédéric, qui préparait en notre faveur une puissante diversion en Bohême. Noailles et Coigny, très-supérieurs en forces, eussent pu changer cette retraite en désastre; mais ils laissèrent passer l'ennemi, que le roi commit ensuite la faute de ne pas suivre en Allemagne pour le mettre entre Français et Prussiens et chercher ainsi à terminer la guerre par un coup décisif. Sans s'inquiéter de son allié Frédéric, que Marie-Thérèse put accabler, Louis s'en tint à une petite affaire, la prise de Fribourg. Puis il revint, et, libre désormais des terreurs de la mort, il rappela la Châteauroux, qui lui imposa l'exil de ceux qui l'avaient éloignée, mais ne jouit pas longtemps de son triomphe et mourut presque aussitôt. Il restait une cinquième sœur de Nesle, que le duc de Richelieu tenta de pousser comme les autres dans l'alcôve royale, mais qui refusa. Beaucoup de dames de la cour se mirent sur les rangs pour le honteux service; mais ce fut une petite bourgeoise qui triompha, Jeanne Poisson, mariée au neveu d'un fermier général, Lenormant d'Etioles. Après les intrigues les plus laborieuses, elle parvint à se jeter dans les bras du roi. Plutôt gracieuse que belle, elle avait vingt-trois ans, quatre ans de mariage, deux enfants, et fit d'abord peu d'impression. Cette édifiante mère de famille conquit son influence à force d'art,comme elle avait conquis la faveur de se prostituer. Peu de temps après, reconnue officiellement comme maîtresse (c'était comme une fonction d'Etat), l'habile grisette avait un train somptueux et était créée *marquise de Pompadour* (mai 1645).

Bientôt c'est elle qui va gouverner; l'ère des ministres femelles va s'ouvrir.

Cependant la guerre de la succession d'Autriche continuait. Louis partit pour la Flandre, quand, de l'avis des plus judicieux, il eût fallu agir en Allemagne. Mais la guerre était ainsi plus commode, plus à portée de Versailles et promettait des succès plus faciles. Le maréchal de Saxe, qui avait reçu le commandement en chef, quoique hydropique et fort souffrant, livra la bataille de Fontenoy, qui fut gagnée malgré les fautes commises (11 mai 1745). Le roi, à qui revint officiellement l'honneur de la journée, était placé hors du danger, dans un moulin, couvert par les 6,000 hommes de sa maison, par une nombreuse artillerie, avec un pont sur l'Escaut pour se retirer en cas d'échec. Il ne prit aucune part à l'action, et même il paraît qu'il en fut très-fâcheusement impressionné. Les combattants l'appelaient ironiquement entre eux **Louis du Moulin**. Au moment le plus critique, il fallut toute une négociation fort délicate pour en obtenir qu'il se dessaisît de ses canons et des 6,000 hommes qui gardaient sa personne sacrée.

Pendant qu'il revenait triompher à Paris, Maurice complétait sa victoire par la prise de Gand, de Bruges, d'Oudenarde et d'autres villes. Ces succès se rattachaient si peu utilement à l'ensemble de la guerre et servaient si peu Frédéric, qu'il dit : « Autant vaudraient des batailles au bord du Scamandre ou bien la prise de Pékin. »

Cette guerre de la succession d'Autriche, mêlée de succès et de revers, finit par le traité déplorable d'Aix-la-Chapelle, par lequel nous cédions nos conquêtes dans les Pays-Bas pour le douteux avantage de la cession de Parme et de Plaisance à un Bourbon, l'infant don Philippe d'Espagne (18 octobre 1748).

M^me^ de Pompadour, dont nous n'avons pas à retracer ici la vie, au milieu de l'éclat de sa fortune, vit baisser par degrés son ascendant comme maîtresse du roi; mais elle assura sa domination par les ressources de son esprit, par l'art avec lequel elle savait distraire le plus ennuyé des hommes, par ses fêtes, ses spectacles, etc. Elle se transforma en amie nécessaire, en conseillère de tous les instants, en premier ministre de fait. Mais elle affermit bien mieux encore son empire en se faisant la pourvoyeuse des débauches de Louis, dont la dépravation croissante ne s'accordait que trop bien avec les vues de la favorite. Dans l'abjection où il était tombé, il appartenait à qui donnait satisfaction à ses vices. Les débauches ordinaires ne suffisaient plus à ses sens blasés, s'il ne flétrissait l'innocence. Son valet de chambre, le fameux Lebel, alimentait également sa lubricité en achetant, en faisant enlever même des jeunes filles et jusqu'à des enfants, de pauvres créatures de douze ans. Les preuves de ces faits sont partout, jusque dans M^me^ Campan, qui raconte notamment l'histoire d'une demoiselle de Romans, dont le père était chevalier de Saint-Louis, et que ses indignes parents vendirent à douze ou treize ans. Elle devint mère d'un enfant, qui fut l'abbé de Bourbon. Les grands seigneurs, les princes, les fermiers généraux imitaient le roi dans ses viles séductions et ses lâches violences, assurés de l'impunité, pourvu qu'ils recrutassent leurs victimes dans les familles pauvres et sans appui. Ces horreurs ne pouvaient rester longtemps secrètes; le cri des mères les dénonçait assez. Dans les razzias de petits vagabonds qu'on faisait pour le Mississipi, opération déjà si arbitraire et si cruelle, les policiers et les sergents enlevaient pêle-mêle des enfants de bourgeois et d'artisans. C'était devenu un commerce très-lucratif. L'imagination populaire s'exalta et reprit les vieilles histoires de lèpre guérie par des bains de sang, etc. Le **Bien-Aimé** était devenu un objet d'horreur pour le peuple. Il y eut de violentes émeutes à Paris en 1750, à propos d'enlèvement d'enfants. Des archers furent assommés, des gens du peuple tués, d'autres pendus. Dans un de ces mouvements, la foule parla d'aller *brûler Versailles.* La cour tremblait, quoique entourée de forces considérables. On mit des gardes au pont de Sèvres et au défilé de Meudon. Le roi évita désormais de traverser Paris quand il allait à Compiègne; rasant la ville, il passait par la route qu'on a nommée depuis *chemin de la Révolte.*

Louis avait d'abord logé ses obscures maîtresses et ses victimes dans les combles de Versailles, ou dans l'ermitage de M^me^ de Pompadour. Plus tard on chercha un lieu plus discret. Les *petites maisons* étaient à la mode; tous les grands et les riches avaient la leur dans les faubourgs et banlieues; c'étaient des lieux de rendez-vous et de débauche. Le roi en eut une dans l'avenue de Saint-Cloud. Plus tard (1756), il fit acheter dans un coin obscur du quartier du Parc-aux-Cerfs de Versailles (aujourd'hui quartier Saint-Louis, rue Saint-Médéric) une maison fort retirée pour y loger ce qu'un historien appelle sa *ménagerie féminine*. Ce fut ce fameux *Parc-aux-Cerfs* qui devint un immense sérail dans l'imagination populaire. En réalité, les victimes de la lubricité royale n'y purent jamais être en bien grand nombre, mais elles se renouvelaient, elles se succédaient. Louis XV, au milieu de ce troupeau, mêlait aux abjections du libertinage les pratiques de la bigoterie, enseignant à ses instruments de débauche les prières du matin et du soir, les catéchisant, les moralisant, et faisait alterner les instructions religieuses et le chapelet avec les pratiques de sa dégoûtante lubricité. Ce trait ne rappelle-t-il pas les momeries de Henri III ?

Parfois, aux nuits d'hiver, on lui amenait ce pauvre bétail humain dans son palais de Versailles; une fois, entre autres, une malheureuse petite fille qui n'était pas suffisamment endoctrinée et qui faillit mourir d'horreur et d'effroi (février 1756). « Le roi, dit M. Michelet en esquissant cette scène odieuse, le roi avait 47 ans. Ses excès de vin, de mangeaille, lui avaient fait un teint de plomb. La bouche crapuleuse dénonçait plus que le vice, le goût du vil. L'argot des petites canailles, qu'il aimait à parler, il le portait chez ses filles, si *fières*, leur donnant en cette langue des sobriquets étranges (*Loque* ou petit chiffon, *Coche*, etc.). On peut juger par là des égards qu'il avait pour des enfants vendus. Il n'était pas cruel, mais mortellement sec, hautain, impertinent; et il eût cassé ses jouets. C'était un personnage funèbre au fond; il parlait volontiers d'enterrement, et si on lui disait : « Un tel a la jambe cassée, » il se mettait à rire. Sa face était d'un croque-mort. Dans ses portraits d'alors, l'œil gris, terne, vitreux fait peur. C'est d'un animal à sang-froid. Méchant? Non, mais impitoyable. C'est le néant, le vide, un vide insatiable, et par là très-sauvage. Devant ce monsieur blême, l'enfant eut peur, se sentit une proie. Il n'eut nulle bonté, nulle douceur, s'acharna en chasseur à ce pauvre gibier humain... »

Bref, ce fut un viol, et tout le château entendit les cris de l'enfant.

Nous demandons pardon aux lecteurs d'entrer dans de tels détails; mais il n'est pas indifférent de rappeler à des générations oublieuses tous les excès du despotisme.

Et si nous osons plonger plus avant encore dans cet abîme de corruption et de boue, nous rappellerons que tous les contemporains ont cru à des incestes de Louis XV avec telles de ses propres filles, notamment Mme Adélaïde, mère présumée du fameux Narbonne... Mais le dégoût arrête ici notre plume.

Reprenons le récit succinct des faits. En 1749, au milieu de la détresse où se trouvait l'Etat après la guerre, le contrôleur général Machault établit l'impôt du *vingtième* sur le revenu, voulant l'étendre au clergé, auquel il demandait la *déclaration de ses biens*. C'était la corde sensible. Gorgée de richesses, la puissante corporation se souleva tout entière à la seule idée de contribuer au soulagement de la misère universelle. Contribuer aux charges publiques lui semblait le comble de l'horreur; c'eût été, suivant elle, *désobéir à Dieu*. Suivant sa tactique habituelle, elle tenta une diversion en réveillant le fanatisme, en persécutant les protestants et les jansénistes, en reprenant la guerre contre le parlement, en agissant sur l'esprit du roi par tous les moyens, même les moins avouables, en employant enfin toutes les vieilles machines qui lui avaient toujours réussi. Finalement, le clergé gagna son procès et ne paya rien.

En 1756 éclate la guerre de Sept ans, où la France fait cause commune avec ces mêmes Autrichiens qu'elle venait de combattre, et soutient contre la Prusse une lutte que le génie de Frédéric II nous rend funeste. Il faudra les prodiges de nos phalanges de la Révolution et de l'Empire pour effacer la honte de Rosbach (5 novembre 1757). L'Angleterre, habile à saisir notre côté faible, profite de l'occasion pour détruire notre marine et faire main basse sur nos colonies. Le traité de Paris (10 février 1763) lui livre les possessions françaises des petites Antilles, du Canada, du Sénégal et de l'Inde. Cette guerre désastreuse, qui avait épuisé le trésor et coûté plus d'un million d'hommes à la nation, n'avait guère eu pour but que de venger Mme de Pompadour des quolibets de Frédéric II, qui avait donné à la courtisane le sobriquet de *Cotillon II* (la duchesse de Châteauroux était *Cotillon Ier*, de même que la Du Barry fut *Cotillon III*).

Le duc de Choiseul, chef du cabinet (1758), se rendit maître de l'esprit de la favorite à force de prévenances et en fermant les yeux sur ses prodigalités; à ce prix, il put faire quelque bien au milieu de beaucoup de fautes. Il conçut le *Pacte de famille* entre tous les souverains de la maison de Bourbon (1761), alliance qui avait été ébauchée précédemment; amena le roi à expulser les jésuites (1762), et parvint à les faire chasser de l'Espagne, du Portugal, de Naples, et même à obtenir la dissolution de leur ordre par le pape Ganganelli, nommé sous son influence; enfin il acquit la Corse (1767), encouragea les Polonais contre les Russes, rétablit notre marine, soutint les parlements et se montra favorable au progrès des idées nouvelles.

Au milieu de tant de hontes et de désastres, en effet, les idées se développaient avec une puissance qui a fait de ce siècle un des plus grands de notre histoire. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, Buffon et cent autres relevaient par leur génie l'humanité, que la société officielle plongeait dans la boue. Ce mouvement magnifique, entravé, mais irrésistible, ne s'arrêta plus jusqu'à la Révolution, qui fut le complet épanouissement de tout ce que ces grands et fiers esprits avaient semé.

En 1757, le roi, de plus en plus exécré et maudit, fut victime de l'attentat de Damiens, qui le blessa d'un coup de canif (légèrement d'ailleurs), et qui périt dans les supplices les plus affreux.

Mme de Pompadour mourut en 1764. Elle avait en réalité *régné* sur la France (v. POMPADOUR); mais à peine eut-elle les yeux fermés, qu'elle était oubliée déjà. Elle avait dévoré des millions, avili la France autant qu'il était en elle; mais nous devions tomber plus bas encore. L'avénement de la Du Barry combla la mesure de la honte. Les intrigues de *Cotillon III* amenèrent la retraite de Choiseul, et l'avénement de médiocrités aventureuses qui ébranlèrent la monarchie par leur trop d'empressement à vouloir la sauver. Il s'agissait de combler un énorme déficit. Maupeou brisa le parlement, qui refusait d'enregistrer les nouvelles taxes; l'abbé Terray frappa de grands coups sur les financiers et les rentiers. Il y avait là un ensemble de réformes avantageuses au pays; mais la violence des moyens les lui rendit suspectes. On cria à la tyrannie et à la banqueroute. De son côté, le duc d'Aiguillon blessait la dignité nationale par un système de paix à tout prix dont la conséquence la plus honteuse fut l'inique partage de la Pologne (1772). En vieillissant, le roi voyait successivement tout mourir autour de lui : sa fille, l'infante de Parme (1759); son petit-fils, le duc de Bourgogne (1761); Mme de Pompadour, qui lui épargnait l'ennui des affaires; puis le dauphin (1765), le roi Stanislas (1766), la dauphine (1767), enfin la reine (1768). Tant de coups réitérés frappèrent, non son cœur, car il était desséché d'égoïsme, mais son imagination pusillanime. Il devint de plus en plus sombre, ennuyé, superstitieux et débauché; de plus, avare. Il se jeta dans la spéculation. En 1765, le contrôleur des finances Laverdy passa, au nom du roi, une convention avec Malisset et autres spéculateurs, tous grands fonctionnaires publics, dans le but d'emmagasiner les blés dans les bonnes années pour les revendre dans les mauvaises. Louis XV mit des sommes considérables dans cette affaire, dont il s'engraissa avec cent autres vampires, et qui produisit des famines, des émeutes cruellement réprimées. Cette spéculation fameuse a conservé, comme on le sait, le nom légendaire de *pacte de famine*.

La mort de Louis XV fut encore un dernier scandale qu'il légua à sa famille et à la monarchie. Une enfant à peine nubile avait été livrée à l'immonde vieillard; elle portait en elle les germes de la petite vérole et les communiqua à son corrupteur, qui couvait en outre une maladie honteuse dans son sang vicié. Il mourut le 10 mai 1774, aux applaudissements de la France entière, car, suivant une observation de Chesterfield, il avait accumulé sur lui (destinée peu commune) autant de haine que de mépris. Ses restes putréfiés, qui empoisonnaient l'air, furent transportés au grand trot à Saint-Denis, salués par les malédictions de la foule qui bordait le chemin.

Il avait soixante-quatre ans d'âge et cinquante-neuf années de règne.

On peut consulter sur ce long et funeste règne : *Journal* de Barbier; *Précis du siècle de Louis XV*, par Voltaire; *Mémoires du marquis d'Argenson; Histoire philosophique du règne de Louis XV*, par Tocqueville; *Vie privée de Louis XV*, par Mouffle d'Angerville; *Mémoires* de Choiseul, de Mme du Hausset, de Hénault, du duc d'Aiguillon, de Maurepas; *Correspondance* du duc de Richelieu; *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, par Lacretelle; *Histoire de France*, de Sismondi, t. XXVIII et XXIX; de Michelet, t. XVI et XVII; de Henri Martin, t. XV et XVI, etc.

Louis XV (VIE PRIVÉE DE), par Mouffle d'Angerville (Londres, 1788, 4 vol. in-8°), un des livres les plus intéressants et les plus curieux qui nous aient été laissés sur le règne et la personne de Louis XV. Ce livre est une espèce de journal où se trouvent consignés, presque jour par jour, tous les bruits publics et toutes les anecdotes racontées. L'œuvre de Mouffle d'Angerville contribua dans de fortes proportions au scandale dans lequel s'effondra définitivement la vieille monarchie. Bien qu'il n'ait pas signé l'ouvrage, qui parut sans nom d'auteur, on le lui attribue généralement. En 1796, un certain Maton de La Varenne, ayant retouché le livre de Mouffle, le republia sous le titre de *Siècle de Louis XV*. Ce plagiaire prétendit avoir écrit sur les papiers d'Arnoult-Laffrey. Il ne se trouva personne parmi les contemporains pour protester, et le *Siècle de Louis XV* de Maton de La Varenne a joui longtemps d'une certaine célébrité. La *Vie privée de Louis XV* n'est pas seulement un livre très-précieux pour les informations et les renseignements qu'il contient, c'est encore un livre d'un véritable mérite littéraire, composé et écrit avec ordre et clarté. Les anecdotes fort nombreuses qui y sont racontées présentent le cachet de l'authenticité. Nos romanciers n'ignorent point ce livre et l'ont mis souvent à contribution; il ne serait pas difficile de citer des pages entières qui, soigneusement démarquées, comme l'on dit, ont passé tout entières dans des œuvres contemporaines. L'auteur des *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, Touchard-Lafosse, est un de ceux qui ont le plus mis à profit le livre de Mouffle d'Angerville; bien souvent même il n'a fait que le copier.

Chacun des quatre volumes de Mouffle est accompagné de bon nombre de lettres et pièces justificatives qui confirment l'authenticité du texte.

LOUIS XVI (Louis-Auguste), né à Versailles le 23 août 1754, décapité le 21 janvier 1793. Il était le troisième fils du dauphin (fils de Louis XV) et de Marie-Josèphe de Saxe, et il reçut en naissant le titre de duc de Berry. Il fut élevé, comme ses frères puînés, sous la direction du duc de La Vauguyon, dans les principes d'une dévotion fort étroite. Son intelligence était médiocre, son caractère indécis, sa physionomie vulgaire, ses manières brusques et timides à la fois. Nous ne pouvons mieux faire, pour esquisser le portrait de ce malheureux prince, qui devait être le dernier roi de l'ancienne France, que de reproduire les traits suivants, empruntés à quelques-uns de nos principaux historiens. Ces appréciations se rapportent à l'époque où Louis XVI monta sur le trône.

« ..... Un mot de Louis XVI, encore dauphin, avait jeté une sorte de panique parmi les courtisans. Tandis qu'à Paris, par une sanglante épigramme contre son aïeul (Louis XV), on le surnommait Louis **le Désiré**, des seigneurs de la cour lui ayant un jour demandé quel surnom il préférait : « Je veux, répon- » dit-il, qu'on m'appelle Louis **le Sévère.** » On redoutait donc à Versailles un règne dur et sombre. L'expression de brusquerie et de mauvaise humeur, qui était assez habituelle au jeune monarque, fortifiait ces appréhensions. L'éducation qu'il avait reçue de son gouverneur La Vauguyon avait augmenté sa sauvagerie naturelle, dont la cause n'était point dureté, comme on le supposait, mais timidité et répugnance pour les mœurs dont il était témoin. Qui eût examiné plus attentivement cette physionomie, d'où avait disparu la majesté mêlée d'élégance, le grand air bourbonien conservé par Louis XV jusque dans sa dégradation, y eût reconnu, sous une expression vulgaire, un fond de bonté et surtout de grande honnêteté. Ce n'étaient pas les traits qui étaient vulgaires, mais le port, le geste, l'obésité précoce, le maintien gauche et disgracieux, la parole hésitante et embarrassée. Il n'était à son aise qu'au milieu de ses livres, car il était instruit et il aimait fort les sciences naturelles, ou, mieux encore, dans son atelier de serrurerie; s'il avait une passion, c'était le travail manuel; il suivait les préceptes de l'*Emile* par goût, et non par système; la nature lui avait donné les facultés d'un habile et probe artisan; les lois humaines avaient fait de lui le chef d'un empire, pour son malheur et pour celui de son peuple. » (Henri Martin.)

« ..... Cependant, que faisait le roi? Tandis que le comte de Maurepas, son Mentor, cherchait un aliment à des moqueries cyniques et souriait à la lutte établie entre des ministres réformateurs et des courtisans; tandis que les philosophes révolutionnaires allaient à la conquête des esprits, et que, par des voies souterraines mais sûres, les mineurs s'avançaient jusqu'au pied de la monarchie, le roi chassait, il récitait des litanies ou des psaumes; le roi faisait des serrures, heureux quand il avait contenté l'ouvrier Gamain, son maître, dont il redoutait fort la sévérité, ou bien lorsque, perdu dans l'ombre des corridors de Versailles et chargé des instruments de son travail favori, il était parvenu à gagner la chambre aux enclumes sans être aperçu de la reine!

» C'est qu'en effet Louis XVI n'avait rien d'un roi, et le voir suffisait pour le juger. Sa démarche indécise, ses manières lourdes, la mollesse de sa physionomie, sa brusque timidité, tout cela révélait son règne et permettait de lire dans sa destinée. On eût dit qu'afin de mieux encourager les futurs élus de la place publique à porter la main sur lui, Dieu l'avait d'avance dépouillé de tout prestige. En lui transmettant leur autorité, ses aïeux ne lui avaient rien laissé pour la défendre; rien, pas même la domination du regard, pas même l'attitude et le geste du commandement. Dans lui, la dignité contenue de Louis XIV se trouva changée en embarras, et la grâce de Louis XV en bonhomie. On allait avec insulte frapper sa famille dans sa personne; et le type de cette famille, il le reproduisait assez dégénéré pour que le peuple désapprît le respect. Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe; homme, il représentait le dépérissement de sa race...

» Louis XVI était instruit; il possedait, en géographie et en histoire, des connaissances peu communes; il avait un fond de bonté qui résista aux mauvais conseils du rang suprême... Mais quand les rois prennent leur point d'appui autre part que dans la bassesse humaine, il leur est si difficile de se maintenir que Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple; ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes, et de la noblesse par ses vertus, il resta seul : étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'Etat... » (Louis Blanc.)

« ..... Louis XVI n'eut rien de la France, ne la soupçonna même pas. De race, et par sa mère, il était un pur Allemand, de la molle Saxe des Auguste, obèse et alourdie de sang, charnelle et souvent colérique. Mais, à la différence des Auguste, son honnêteté naturelle, sa dévotion, le rendirent régulier dans ses mœurs, dans sa vie domestique. En pleine cour, il était solitaire, ne vivait qu'à la chasse, dans les bois de Versailles, à Compiègne ou à Rambouillet. C'est uniquement pour la chasse, pour conserver ses habitudes, qu'il tint les états généraux à Versailles. S'il n'eût vécu ainsi, il serait devenu énorme, comme les Auguste, un monstre de graisse, comme son père le dauphin, qui dit lui-même, à dix-sept ans, « ne pouvoir traîner la masse » de son corps. » Mais ce violent exercice est comme une sorte d'ivresse. Il lui fit une vie de taureau ou de sanglier. Les jours entiers aux bois, par tous les temps; le soir, un gros repas où il tombait de sommeil, non d'ivresse, quoi qu'on ait dit. Il n'était nullement crapuleux comme Louis XV. Mais c'était un barbare, un homme tout de chair et de sang... Sous ses formes un peu rudes, le fond chez lui était la sensibilité aveugle, il est vrai, et sanguine, qui lui échappait par accès. Morne, muet, dur d'apparence, il n'en avait pas moins quelquefois des torrents de larmes. Quand, coup sur coup, son père, sa mère moururent, il eut ce cri : « Qui m'aimera?... » (Michelet.)

Ses deux frères aînés étant morts en bas âge, le duc de Berry resta, après la mort du dauphin son père (1765), l'héritier présomptif de la couronne. Il avait, comme on le sait, deux autres frères, les comtes de Provence et d'Artois (depuis Louis XVIII et Charles X). Il n'avait pas seize ans révolus quand on le maria avec Marie-Antoinette (16 mai 1770). La jeune fille de Marie-Thérèse n'avait elle-même que quatorze ans. Il y eut à l'occasion de ce mariage des fêtes publiques d'une grande magnificence, qui se terminèrent de la manière la plus tragique, par l'étouffement de plusieurs centaines de personnes, à la suite du feu d'artifice, dans l'encombrement d'une foule immense à laquelle on n'avait pas préparé des débouchés suffisants.

Cet événement funeste eut lieu sur cette même place Louis XV où devait se dresser, vingt-trois ans plus tard, l'échafaud de Louis XVI!

Autre coïncidence plus singulière. Dès sa première jeunesse, ce prince se préoccupait déjà du sort de Charles Ier, dont le nom et la destinée semblaient exercer sur son esprit une fascination lointaine. Il traduisit même de l'anglais l'histoire de ce prince, histoire lugubre dont il devait tant de fois méditer les péripéties au milieu des tempêtes de la Révolution et dans ses insomnies de la tour du Temple.

On sait que le mariage du dauphin de France avait été négocié par Choiseul, dans l'intérêt de l'alliance autrichienne. Les époux (d'ailleurs enfants tous les deux) ne s'aimaient point. Le dauphin, circonvenu par ses tantes et La Vauguyon, ne voyait dans sa jeune compagne qu'un instrument docile de Marie-Thérèse, au moyen duquel l'ambitieuse impératrice espérait peser sur la France. Les lettres de la mère et de la fille, récemment publiées à Vienne, ont prouvé que cette prévention était fondée.

Plus tard, Marie-Antoinette prit un grand ascendant sur son époux, mais sans détruire entièrement ses défiances; on l'a vu par diverses pièces trouvées dans l'armoire de fer.

Ainsi, la rudesse de manières et les dispositions chagrines du dauphin ne purent encore être adoucies par les affections de famille, si puissantes sur les natures simples. Il fut longtemps avant de connaître les satisfactions de la vie privée. Tout entier à quelques études solitaires, et surtout à ses éternelles chasses, il revenait harassé au château, soupait trop abondamment, se fatiguait d'indigestions, se couchait de bonne heure, et souvent même s'endormait pesamment à table, pendant que Marie-Antoinette, nature légère et folle, cherchait à secouer son ennui au milieu des amusements les plus frivoles.

Une circonstance assez étrange contribuait encore à rendre les deux époux comme étrangers l'un à l'autre, c'est que le mariage fut longtemps avant d'être consommé.

Ici, nous touchons à un sujet assez délicat; cependant, nous ne pouvons nous dispenser de l'aborder, ou au moins de l'effleurer le plus sobrement qu'il nous sera possible.

Pendant les premières années du mariage, on s'étonnait fort à la cour et dans le public de la sterilité de cette union. On paraît avoir été longtemps avant d'en soupçonner la cause; sans cela, quelle pluie de chansons et d'epigrammes la verve gauloise, si peu respectueuse, surtout à cette époque, n'eût-elle pas prodiguée!

Plus tard, cependant, il circula des bruits étranges, et l'on parla tout bas d'une infirmité secrète dont le roi était atteint, d'un vice de conformation qui empêchait la consommation du mariage. Quelques-uns allaient même jusqu'à affirmer l'impuissance complète (comme on la soupçonnait chez le comte de Provence).

Ce qui est certain, c'est qu'après sept ans de mariage Marie-Antoinette n'avait pas encore le droit de concevoir l'espérance d'être mère. On savait déjà ce triste détail par Mme Campan; on le connaît mieux aujourd'hui par la correspondance de la reine avec sa mère. La pauvre princesse revient constamment sur cet objet, qui fait à toutes deux leur constante et vive sollicitude.

Certes, la chose serait d'un haut comique et toucherait même à la farce, si l'intérêt dynastique et politique n'était ici en jeu.

Enfin, l'empereur Joseph II vint faire un voyage à Paris en 1777, et il paraît que l'intervention et les conseils de ce prince contribuèrent à amener un changement notable dans cette singularité matrimoniale.

On voit que la comédie se continue jusqu'au bout. A ce propos, Marie-Antoinette écrit à sa mère :

« On croit la comtesse d'Artois encore grosse; c'est un coup d'œil assez désagréable pour moi, après plus de sept ans de mariage. Il y aurait pourtant de l'injustice à en avoir de l'humeur. *Je ne suis pas sans espérance;* mon frère (Joseph II) pourra dire à ma chère maman ce qui en est. Le roi a causé avec lui *sur ce chapitre* avec sincérité et confiance... »

Sans entrer dans plus de détails sur ce sujet scabreux, disons que l'*événement* paraît avoir eu lieu vers le mois d'août de la même année. C'est ce qui ressort des documents que nous avons cités. Ajoutons, comme épilogue à ce curieux fait conjugal, que Louis XVI, déjà gauche et timide, était en outre empêché par un obstacle dont il fut délivré par une petite opération chirurgicale analogue à celle qu'on fait subir à certains enfants mal conformés pour leur délier la langue. (On ne se choquera pas si nous donnons le mot médical : le roi était *bridé*.)

Le procès-verbal original de l'opération existe; il fait partie des riches collections d'un amateur célèbre, M. Feuillet de Conches.

Le 10 mai 1774, la mort de son aïeul investit Louis XVI de la royauté, dont il redoutait sincèrement le poids et l'éclat. Malgré son ignorance des affaires, il débuta assez heureusement. Instruit, par l'examen des papiers secrets de Louis XV, des manœuvres de l'Autriche, il refusa à la reine le rappel de Choiseul, écarta d'Aiguillon, Maupeou et l'abbé Terray, appela au conseil Maurepas, choix peu heureux, qui lui fut inspiré par sa tante, Mme Adélaïde, puis Saint-Germain, Turgot et Malesherbes. Il remit à ses sujets le droit de joyeux avénement, qui coûtait 40 millions aux contribuables, mais dont la moitié était dévorée par la ferme. On remarqua au reste que l'ordonnance, tout en s'abstenant de l'appliquer, consacrait ce prétendu droit, exaction féodale non reconnne par les parlements.

L'homme tout-puissant du nouveau gouvernement fut Maurepas, vieil homme de cour sceptique et léger; mais la haute capacité fut Turgot, déjà célèbre par son intendance du Limousin. Ce n'est pas ici que nous pouvons entrer dans le détail des réformes tentées par ce grand citoyen. Bornons-nous à rappeler qu'après avoir converti le jeune roi à ses plans il fit rendre l'ordonnance établissant la pleine liberté du commerce des grains à l'intérieur, et supprimant tout achat et emmagasinement au compte de l'Etat, ce qui coupait court aux opérations des accapareurs qui avaient fait le fameux *pacte de famine;* ce qui, en outre, devait avoir pour effet d'encourager la culture, d'augmenter les produits, par la certitude donnée au cultivateur de vendre sur tous les points du royaume. Il provoqua en outre, par des primes, l'importation des blés étrangers, frappa la haute finance en supprimant le *banquier du roi*, en cassant les baux usuraires signés par Terray, en refusant les pots-de-vin des fermiers, en supprimant les *croupes* que ces traitants distribuaient aux plus grands personnages pour se créer des appuis et s'assurer l'impunité de leurs vols et de leurs exactions, enfin par une série de mesures qui lui firent naturellement un grand nombre d'ennemis parmi ceux qui s'engraissaient des abus.

Le roi avait rétabli les anciens parlements malgré Turgot; ces corps ne manquèrent point de se prononcer contre les réformes et en faveur des privilèges dont la réforme était urgente.

Le grand ministre n'en poursuivit pas moins son œuvre, cherchant, comme contrôleur des finances, à introduire partout l'économie, la répartition plus équitable des charges publiques, améliorant les lois fiscales, accomplissant d'utiles réformes dans les tailles, les impôts, les octrois, étendant son influence sur des matières étrangères aux finances, créant des chaires, une école de clinique, l'Académie de médecine, le mont-de-piété, une caisse d'escompte, remplaçant la corvée par un impôt, dont les classes privilégiées n'étaient point exemptes, délivrant l'industrie du régime des maîtrises, etc. C'était la Révolution qui commençait. Malesherbes, de son côté, secondait son ami et faisait des efforts pour réformer le système des lettres de cachet, établir la liberté de conscience, abolir la torture, etc.

On a fait honneur à Louis XVI de tous ces progrès ou tentatives de réformes. En réalité, il y donna d'abord son adhésion, mais il n'eut pas même le courage de soutenir les hommes qui cherchaient à les accomplir contre la meute qui les poursuivait. Naturellement, d'ailleurs, comme dévot et comme roi, il était antinovateur, antiphilosophe, attaché aux traditions du passé, aux iniquités de la vieille monarchie; en un mot, s'il consentait à l'adoucissement des abus, il n'en voulait pas la destruction.

D'ailleurs, c'était l'indécision même, et chez lui les variations de la faiblesse et de l'irrésolution ressemblaient souvent aux combinaisons de la fausseté.

« Il n'y a, disait-il, que moi et M. Turgot qui aimions le peuple. »

Et peu de temps après (mai 1776), il le congédiait avec la dureté la plus brutale.

Le roi était « si bon, » comme disait la cour, qu'il n'avait rien à refuser aux privilégiés. Sa « bonté, » en certains cas, était la plaie publique; il ne savait rien refuser à son entourage, ni les pensions énormes qui dévorent la substance du peuple, ni le rétablissement de la corvée et de la torture (qui ne tomba définitivement qu'en 1788), ni le maintien de toutes les iniquités qui étaient l'essence même de l'ancien régime. Tout cela lui était respectable comme choses anciennes, traditionnelles, monarchiques par excellence.

Turgot arrache au roi la promesse de ne plus signer des acquits au comptant; mais l'excellent cœur du monarque ne lui permet pas de refuser à quelque favori de la reine ou à tout autre courtisan des bons qui vont parfois jusqu'à un demi-million.

Malesherbes veut supprimer les lettres de cachet; mais comment résister aux prières des familles nobles qui veulent se débarrasser de quelqu'un de leurs membres? Le roi cède : il est si bon! Les prisons se remplissent de nouveau (1777).

De même, quand les parlements, malgré leur intolérance janséniste, proposèrent de donner l'état civil aux protestants, Louis XVI refusa pour ne pas affliger le clergé.

On pourrait multiplier ces exemples, mais à quoi bon? N'est-il pas assez connu qu'il en va toujours ainsi dans les gouvernements de la faveur et du bon plaisir?

« Louis se croyait très-bon, dit encore M. Michelet; mais c'était la bonté de son père le dauphin, de son aïeul le duc de Bourgogne. Son évangile était les papiers de son père et ceux du dévot Télémaque. Il sortait peu de là. Il voulait être juste, mais pour les injustes. Quand on lui fit supprimer le servage sur ses domaines, il n'osa y toucher sur les domaines des seigneurs, *respectant la propriété* (propriété de chair humaine). Sur un plan de Turgot, qui ne tient compte des ordres et privilèges, il écrit ce mot étonnant : « Mais qu'ont donc fait les grands, les états » de province, les parlements, pour mériter » leur déchéance? » Tellement il était ignorant, ou aveugle plutôt, incapable d'apprendre.

» Là était la difficulté, plus qu'en aucune intrigue. Le réel adversaire du progrès, de l'idée nouvelle, c'était le bon cœur de cet homme qui, tout en admettant certaines nouveautés, n'en couvait pas moins le passé d'une tendresse religieuse, respectait *tous les droits acquis*, et n'y portait atteinte qu'avec regret, remords. L'ennemi véritable, c'était surtout le roi. Il était l'antiquité même. »

Malesherbes, abreuvé de dégoûts, était sorti du ministère quelques jours avant Turgot, et le roi lui avait dit en le quittant un mot qui peint assez bien les embarras que lui causait l'indécision de son caractère : « Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez vous en aller. »

Ce prince, absolument médiocre de caractère et d'esprit, fut donc, comme nous l'avons dit, étranger aux grands essais de réforme de ces deux illustres citoyens. Il ne le fut pas moins aux idées mêmes de son temps, à cet admirable mouvement intellectuel qui, depuis 1750, par l'*Encyclopédie*, par Voltaire, Diderot, les économistes, puis par Rousseau, Mably, Montesquieu, etc., emportait la nation et passionnait jusqu'aux femmes. Non-seulement il n'en fut pas touché, chose rare en ce grand siècle, mais instinctivement, par infirmité de nature aussi bien que par les vices de son éducation jésuitique, il était hostile à ces idées, et il les repoussait pour ainsi dire sans les connaître.

Après le départ de Turgot, les finances, dirigées par de Clugny, tombèrent dans une véritable anarchie; le crédit public s'affaissa, et l'on en fut réduit à chercher des ressources honteuses dans l'établissement de la loterie. Les corvées et les jurandes furent rétablies; tout l'ancien système reprit faveur. Cependant on jugea bientôt nécessaire d'appeler Necker, financier capable, enfoncé dans des systèmes contestables, mais honnête et désintéressé. Il remit un peu d'ordre dans le chaos des finances et accomplit quelques réformes, dont on trouvera le résumé dans l'article consacré à sa biographie.

Toutes les préoccupations s'effacèrent bientôt devant l'agitation passionnée que souleva le grand événement de la révolution d'Amérique. Toute la France fut entraînée, non-seulement, comme on l'a dit, par sa haine contre l'Angleterre, mais par enthousiasme pour les idées nouvelles et pour la liberté. On vit se manifester d'une manière éclatante l'esprit chevaleresque de la nation, ce dévouement pour les peuples opprimés, qu'elle a consacré dans ses lois et dans les faits pendant la Révolution, et qui lui conquit un ascendant irrésistible dans le monde, jusqu'au moment où les violences militaires de l'Empire vinrent changer en haine cet amour des peuples.

La Fayette et une foule d'autres jeunes nobles traversèrent les mers pour aller mettre leur épée au service de la liberté. Beaumarchais, d'un cœur admirable, se jette dans le mouvement, aventure des sommes considérables pour envoyer des secours et des fusils aux *insurgents*, comme on disait alors, éblouit, entraîne les hommes les plus flottants, comme Louis XVI et le ministre Vergennes, obtient un million, et enfin, à force d'obsessions, décide ou contribue largement à décider notre gouvernement à s'allier ouvertement aux Américains (fév. 1778). Le prudent Necker lui-même fut emporté.

L'hésitation était permise, car nos finances étaient dans l'état le plus désastreux. Mais la nation n'hésita pas; les hommes d'Etat furent poussés, entraînés par le sentiment public.

A ce moment, Voltaire et Rousseau mouraient. Mais leurs disciples allaient bientôt faire passer leurs idées dans le domaine des faits.

Cette guerre en faveur de l'indépendance américaine fut très-glorieuse pour la France; mais elle nous ruina, nous endetta de plus d'un milliard. Elle se termina par le traité de Versailles (1783), qui consacra l'indépendance des Etats-Unis et nous fit recouvrer Saint-Pierre, Miquelon et Sainte-Lucie, dans les Antilles, Pondichéry et Chandernagor, dans l'Inde, enleva à l'Angleterre Minorque et la Floride, rendues à l'Espagne, etc.

Nos officiers et nos soldats revinrent d'Amérique enthousiasmés pour la liberté, qu'ils avaient vue dans les faits, bien plus puissants que les livres et les théories. La guerre avait été une sorte de dérivatif extérieur aux sentiments de la France; mais ces sentiments n'en éclateront bientôt qu'avec plus de puissance et d'énergie.

Entravé dans ses réformes, comme l'avait été Turgot, Necker avait été renversé en 1781 par les manœuvres de Vergennes et de Maurepas, ligués avec la cour et tous les privilégiés. Il venait de publier son célèbre *Compte rendu*, première révélation publique (encore incomplète) du mystère des finances, le saint des saints de la vieille monarchie.

Ses successeurs incapables, Joly, d'Ormesson, creusèrent encore le gouffre qu'il avait essayé de combler malgré les énormes dépenses de la guerre. Le *déficit* ne cessa plus de s'accroître, autant à cause de la mauvaise direction des finances que par les largesses insensées faites aux princes, aux courtisans, par les prodigalités de la reine, ses dons énormes à ses créatures et à ses favorites (Lamballe, Polignac), etc.

Incapable d'apprécier les hommes, trop faible d'ailleurs et trop indécis pour soutenir ceux qui lui eussent été le plus utiles, le roi allait de l'un à l'autre, et tombait enfin sur Calonne, ce Figaro qui allait mener si gaiement le convoi de la monarchie. Dans cette crise permanente des finances, le ministre de ce département se trouvait être le plus important personnage de l'Etat. Le système de Calonne était ingénieux; il consistait à dépenser le plus possible, à gorger les grands pour s'en faire des appuis. Des 100 millions qu'il emprunta tout d'abord, il n'en arriva pas 25 au roi; d'Artois, Condé et autres sangsues absorbèrent le reste.

« Tout va aller à la dérive. Où est le roi? Que devient-il? Il était travailleur, sérieux, sous Turgot. A voir aujourd'hui sa torpeur, on le croirait hydrocéphale. La table, la vie conjugale, l'invincible progrès de l'obésité paternelle, semblent paralyser sa grosse tête d'embryon. On lui fait en un an signer en acquits au comptant 136 millions! Pour qui? Je ne le sais. Il ne le sait lui-même. » (Michelet.)

Au milieu de cette débâcle de l'ancien régime, la nation conservait sa vitalité; une société nouvelle se formait. Beaumarchais lançait son terrible *Figaro*, les sciences reprenaient un nouvel éclat avec les Lagrange, les Bailly, les Lalande, les Lavoisier; l'audace de conception et d'entreprise suscitait la navigation aérienne, inspiration aventureuse des Montgolfier; une génération nouvelle avait grandi, qui croyait aux miracles de la science et de la raison, à l'éclosion d'un monde nouveau. La Révolution était pour ainsi dire dans l'air. Tous les grands acteurs qui devaient y figurer étaient déjà debout et frémissants.

Un événement fameux, une tragi-comédie de cour vint activer encore la désaffection pour la famille royale et pour les gens de cour. Nous voulons parler de l'affaire du *Collier*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et à laquelle le *Grand Dictionnaire* a consacré un long article.

Cependant, après avoir épuisé la ressource des emprunts, ne sachant plus que faire et se trouvant en face d'un déficit toujours croissant, Calonne, à bout d'expédients, proposa au roi l'idée (que Mirabeau lui avait suggérée) d'une *Assemblée des notables*, qui eut lieu à Versailles en février 1787.

Naturellement cette assemblée de quelques privilégiés ne produisit absolument rien; elle repoussa les « réformes » proposées par le charlatan Calonne, qui tomba du ministère. Il eut pour successeur Loménie de Brienne, poussé par la reine, qui tira des notables quelques réformes et quelques contributions, et qui fit exiler le parlement pour refus d'enregistrer le nouvel impôt du timbre. Avant de se séparer, le grand corps judiciaire lance un mot gros d'orages : il réclame la convocation des *états généraux*.

Il paraît certain que dans cette déroute gouvernementale la banqueroute fut proposée, discutée, surtout dans le cercle de la reine, pendant que l'agitation causée par l'exil du parlement, par l'idée des états généraux, qui faisait son chemin dans les esprits, par l'état désastreux des affaires publiques, suscitait des troubles fort graves en Bretagne, et surtout en Dauphiné, où la célèbre assemblée de Vizille fut comme le prélude de la Révolution.

Au milieu de toutes ces complications, Brienne tombe; on rappelle Necker (août 1788). En même temps, on se résignait à la convocation des états généraux pour le 1er mai de l'année suivante. Une nouvelle Assemblée des notables montre une fois de plus l'invincible obstination des privilégiés, leur résistance à tout progrès.

Malgré tout, la force de l'opinion était telle qu'elle imposa au roi même et à la reine (avec l'appui de Necker) le doublement des députés du tiers aux états généraux.

L'ouverture de cette mémorable Assemblée eut lieu à Versailles le 5 mai 1789.

On peut marquer à cette date la fin de l'ancien régime. Une ère nouvelle s'ouvrait pour la France et pour le monde.

On comprend que nous n'avons pas à raconter ici ces événements, amplement décrits en de nombreux articles de ce *Dictionnaire*, où le rôle même de Louis XVI est partiellement retracé. V. ASSEMBLÉE, BASTILLE, CONSTITUTION, RÉVOLUTION, CONVENTION, 20 JUIN 1792, 10 AOÛT, etc.

Il ne nous reste qu'à esquisser très-largement les actes principaux de ce malheureux prince, toujours flottant, toujours irrésolu, au cours de ces prodigieux événements, comme il l'avait été dans la première partie de sa carrière.

A demi converti parfois par les partisans les plus modérés des idées nouvelles, mais tiraillé en sens contraires, dominé par ses propres préventions et par l'influence de la reine, qui était le centre de la faction la plus rétrograde, il ne faisait une concession que pour la regretter aussitôt et tâcher de la reprendre par de petites manœuvres, qui passaient facilement pour des trahisons et des parjures.

A peine les états s'étaient-ils assemblés que, devinant les vues du tiers état, il se repentit de lui avoir accordé une représentation double de celle des deux autres ordres. Il s'opposa au vote par tête et en commun, employa l'intimidation; mais le tiers, fort de l'appui du peuple, se déclara *Assemblée nationale* dans la fameuse séance du Jeu de paume (20 juin). Le roi céda bientôt, avec l'arrière-pensée de reprendre l'avantage; tel est le rôle qu'il joua constamment jusqu'au dénoûment fatal; telle est la perpétuelle contradiction dans laquelle il s'agita, se dégradant dans les plus pitoyables duplicités sans pouvoir conjurer sa perte ni celle de la monarchie.

Effrayé de la marche des événements et poussé par la faction, il renvoie Necker, le ministre populaire, et concentre des troupes dans Paris, comme s'il méditait quelque coup d'Etat. A ces mesures, qui annonçaient des projets sinistres, le peuple répondit par la prise de la Bastille (14 juillet 1789). Nouvelles concessions du roi; mais à quelque temps de là, lorsqu'il croit la tourmente calmée, nouvelles agressions de sa part ou tolérées par lui. Les gardes du corps, dans un repas resté fameux, se répandent en manifestations bruyantes en faveur de la cour et en imprécations contre le nouveau régime; les Parisiens se portent sur Versailles (5 et 6 octobre) et ramènent Louis XVI avec eux pour le garder à vue dans la capitale. A chaque péripétie de cette lutte, le monarque perdait une partie de son crédit et de sa puissance, qui passait à l'Assemblée et aux autorités populaires.

En réalité, il ne régnait plus, il assistait effaré aux événements, jouet des circonstances et des hommes, cherchant à de rares intervalles à s'accommoder aux institutions dont la formation successive était pour lui un sujet d'étonnement et de scandale, mais le plus souvent réagissant contre la destinée et méditant des restaurations impossibles par des appels secrets aux armes de l'étranger. C'est dans ces vues coupables qu'il écrivit au roi de Prusse le 3 décembre 1790, et que, jusqu'à la fin de son règne, il prêta la main aux complots de la reine et des émigrés, tout en les désavouant officiellement.

Nous le répétons, les péripéties de ce grand drame appartiennent à l'histoire de la Révolution bien plus qu'à la biographie du roi.

En juin 1791, après diverses combinaisons avortées, il s'enfuit secrètement des Tuileries avec sa famille, dans l'intention de gagner la frontière de l'est, de se mettre sous la protection de Bouillé et de commencer, avec l'appui de l'étranger, une lutte pour recouvrer son autorité.

D'Artois, qu'il désavouait en apparence, s'était, au nom du roi, concerté avec l'empereur, dans l'entrevue de Mantoue, pour combiner l'envahissement de la France par quatre points à la fois : première ébauche de coalition qui échoua.

Arrêté dans sa fuite, à Varennes, et ramené à Paris, Louis XVI se réconcilie avec l'Assemblée (mais non avec l'opinion), en prêtant serment à la Constitution, trop heureux de conserver sa couronne à ce prix.

Va-t-il au moins l'exécuter loyalement, cette Constitution? Non; il y apportera toutes sortes d'entraves; il laissera machiner secrètement par la reine l'invasion de la France par les armées ennemies; il soudoiera des pamphlétaires et des hommes prêts à prendre les armes contre la Révolution; il corrompra des députés : toute cette œuvre sourde fut révélée plus tard par l'ouverture de l'armoire de fer et par des pièces authentiques découvertes depuis.

Pendant que, publiquement et conformément aux décrets, il commandait à ses frères émigrés de rentrer *en France*, secrètement il entretenait une correspondance avec eux pour se plaindre de la « captivité » qu'il subissait, et pour s'associer, quant au fond, à leurs intrigues et à leurs projets; il envoyait Breteuil et Mallet-Dupan en Allemagne pour presser l'intervention; il commettait enfin, de concert avec la reine, une série de trahisons qui ne sont plus contestées et dont les preuves existent partout.

Malgré sa soumission apparente, il était donc très-visiblement le chef de la réaction, le complice des émigrés et de la coalition des rois, le grand obstacle à l'établissement de l'ordre nouveau. Son refus de sanctionner les décrets de l'Assemblée législative contre les émigrés et les prêtres rebelles, le renvoi du ministère patriote qu'on lui avait imposé (Roland, Servan, etc.), provoquèrent le mouvement du 20 juin 1792; enfin sa complicité évidente avec les étrangers qui marchaient sur la France détermina la révolution du 10 août, qui mit fin à la monarchie.

Suspendu par décret, Louis XVI fut enfermé avec sa famille à la tour du Temple, mis en jugement par la Convention nationale (décembre 1792 - janvier 1793) et condamné à la peine de mort (20 janvier). Voyez ci-dessous, JUGEMENT DE LOUIS XVI, les détails du procès avec l'énumération des votes.

Le dernier roi de France, qui n'était plus nommé officiellement que *Louis Capet*, fut décapité le 21 janvier 1793, sur la place de la Révolution (Concorde), non loin de l'endroit où est aujourd'hui l'obélisque.

On trouvera les détails relatifs à son exécution aux articles EDGEWORTH et SANTERRE. Bornons-nous à rappeler qu'il marcha au supplice avec courage, et que sur l'échafaud il protesta de son innocence dans un discours qu'un roulement de tambours, resté fameux, l'empêcha de continuer.

Cette innocence, elle serait difficile à établir, et, quoi qu'on en ait dit, le roi n'était pas couvert par la Constitution, car la fiction de l'inviolabilité n'a plus aucune valeur dès qu'il s'agit d'intelligences avec l'ennemi et de trahisons envers la patrie.

Toutefois, des historiens éminents, passionnés pour la cause de la Révolution, se sont élevés contre ce sanglant sacrifice, et pensent que la détention eût suffi aux nécessités de ces terribles moments.

Quant aux souffrances et aux privations de la famille royale au Temple, rien de plus faux et de plus légendaire. Des pièces officielles, reproduites dans toutes les histoires, établissent que Louis XVI avait au Temple *treize officiers* de bouche et un service encore somptueux.

Louis XVI, comme il est dit plus haut, avait quelque instruction; il connaissait notamment assez de géographie pour dicter les instructions pour l'expédition de La Pérouse. On lui attribue une traduction de Gibbon, publiée sous le nom de son lecteur Leclerc de Sept-Chênes (1777-1795), et des *Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard II*. Enfin, il avait écrit dans sa jeunesse des *Réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de La Vauguyon*, qui ne manquent pas de mérite. On a aussi un *Journal* intime écrit de sa main pendant son règne, et qui n'est composé que de sèches mentions sur ses chasses, ses digestions, ses dépenses, etc. La correspondance publiée sous son nom, en 1802, et réimprimée en 1862, est apocryphe. M. Feuillet de Conches a publié des lettres authentiques de ce prince dans son recueil *Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth*.

Louis XVI (JUGEMENT DE). La Convention nationale, apres les débats du grand procès qu'elle poursuivait en face de l'Europe armée, décréta dans sa séance du 14 janvier 1793, sur la rédaction de Boyer-Fonfrède et après de longues et orageuses discussions, qu'elle se prononcerait par appel nominal sur les trois questions suivantes : 1° *Louis est-il coupable?* 2° *La décision sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?* 3° *Quelle peine Louis a-t-il encourue?*

Le lendemain, elle décréta :

Que chaque membre se placerait à la tribune pour voter;

Que les votes seraient signés par chaque votant;

Que les absents auraient la faculté d'émettre leur vœu après l'appel; que tous les membres pourraient motiver sommairement leurs opinions, et que les motifs en seraient insérés au procès-verbal; enfin que les absents sans cause seraient censurés.

Premier appel nominal. Première question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (15 janvier 1793).

[Pour ne point multiplier les listes de noms, nous ne donnerons, dans le premier et dans le second appel nominal, que le résumé des votes. C'est dans le troisième appel, sur la peine à appliquer, que nous offrirons le tableau complet des députés classés par département.]

L'Assemblée se composait de 749 membres. L'appel constate 8 absents pour cause de maladie et 20 absents par commission de l'Assemblée. 37 députés ont motivé leur opinion; enfin 683 ont répondu *oui*. Ainsi, à la presque unanimité, soit par des votes simples, soit par des votes motivés, la premiere question avait été affirmativement résolue.

Le président proclame, au nom du peuple français, que la Convention nationale déclare *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat.*

Deuxième appel nominal. Deuxième question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (Même jour, 15 janvier.)

Absents pour cause de maladie.	9
Membre qui s'est récusé (*Noël*, des Vosges).	1
Membres qui ont refusé de voter (*Lafon*, Corrèze; *Wandelaincourt*, Haute-Marne; *Morisson*, Vendée; *Lacroix*, Haute-Vienne).	4
Membres qui ont motivé leur opinion (les uns votant l'appel au peuple dans le cas seulement où la Convention prononcerait la peine de mort; les autres à certaines conditions, telles que la présentation à la sanction populaire du décret d'abolition de la monarchie).	11
Absents par commission.	20
Membres qui ont voté pour la ratification.	281
Membres qui ont voté contre.	423
TOTAL.	749

La Convention décrète que *le jugement de Louis Capet ne sera pas soumis à la ratification du peuple.*

Cette mesure de l'appel au peuple, appuyée par une partie de la Gironde et des modérés, était repoussée par les montagnards et leurs adhérents, comme pouvant entraîner la guerre civile, comme une tentative déguisée pour sauver le roi, etc.

Troisième appel nominal. Troisième question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (Séance permanente des 16 et 17 janvier 1793.)

Quelques-uns de ceux qui voulaient sauver le roi, au moins de l'échafaud, avaient proposé que cette décision importante ne fût rendue qu'à la majorité des deux tiers des voix. Lanjuinais avait même demandé les trois quarts.

L'Assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur ce que tous ses décrets devaient être rendus indistinctement à la majorité absolue seulement.

Nous classerons ici les députés par départements, dans l'ordre où ces départements furent appelés. Beaucoup de membres s'étant ralliés à la motion de *Mailhe*, qui figure en tête de cette liste, il suffira d'y renvoyer. Nous donnerons aussi quelques votes motivés auxquels la célébrité s'est attachée. Cet appel fameux commença le 16, à huit heures du soir.

GARONNE (HAUTE-).

Jean Mailhe, la mort. Il demande, si cette opinion passe, que l'Assemblée discute le point de savoir s'il conviendra à l'intérêt public que l'exécution ait lieu sur-le-champ ou qu'elle soit différée. Cette proposition est indépendante de son vote. — *Delmas*, la mort. — *Projean*, la mort. — *Pérès*, la reclusion et l'expulsion à la paix. — *Julien*, la mort. — *Calès*, la mort. — *Estadins*, la reclusion et l'expulsion à la paix. — *Ayral*, la mort. — *Desacy*, la mort. (Il se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de la liste.) — *Rouzet*, la reclusion à temps. — *Druhle*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Mazade*, la reclusion perpétuelle.

GERS.

Laplaigne, la mort. — *Maribon-Montaut*, la mort. — *Deschamps*, la mort. — *Cappin*, la reclusion jusqu'à l'affermissement de la liberté, puis le bannissement. — *Barbeau-Dubarran*, la mort. — *Laguire*, la mort. — *Ichon*, la mort. — *Bousquet*, la mort. — *Moysset*, la reclusion, l'expulsion à la paix.

GIRONDE.

Vergniaud, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de cet appel nominal.) — *Guadet*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de cet appel nominal.) — *Gensonné*, la mort. Il demande que la Convention délibère, après son jugement, sur les mesures de sûreté à prendre en faveur des enfants du condamné et contre sa famille, et qu'afin de prouver qu'elle n'admet point de privilége entre les scélérats elle ordonne des poursuites contre les assassins de septembre. — *Grangeneuve*, la détention. — *Jay Sainte-Foy*, la mort. — *Ducos*, la mort. — *Garraud*, la mort. — *Boyer-Fonfrède*, la mort. — *Duplantier*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de cet appel nominal.) — *Deleyre*, la mort. — *Lacaze*, la reclusion jusqu'à la paix, puis le bannissement. — *Bergoing*, la reclusion.

HÉRAULT.

Cambon, la mort. — *Bonnier*, la mort. — *Curée*, la reclusion et la déportation à la paix. — *Viennet*, la reclusion jusqu'à la paix ou jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République. Le bannissement alors, sous peine de mort. — *Rouyer*, la mort. — *Cambacérès*, les peines prononcées par le code pénal, avec sursis jusqu'à la paix; alors faculté de commuer ces peines; mais leur exécution rigoureuse dans les vingt-quatre heures en cas d'invasion. *Vote motivé* de Cambacérès : « Si Louis eût été conduit devant le tribunal que je présidais, j'aurais ouvert le code pénal et je l'aurais condamné aux peines établies par la loi contre les conspirateurs; mais ici j'ai d'autres devoirs à remplir. L'intérêt de la France a déterminé la Convention à ne pas renvoyer Louis aux juges ordinaires et à ne point assujettir son procès aux formes prescrites. Pourquoi cette distinction? C'est qu'il a paru nécessaire de décider de son sort par un grand acte de justice nationale; c'est que les considérations politiques ont dû prévaloir dans cette cause sur les règles de l'ordre judiciaire; c'est qu'on a reconnu qu'il ne fallait pas s'attacher servilement à l'application de la loi, mais chercher la mesure qui paraissait le plus utile au peuple. La mort de Louis ne nous présenterait aucun de ces avantages; la prolongation de son existence peut, au contraire, nous servir : il y aurait de l'imprudence à se dessaisir d'un otage qui doit contenir les ennemis extérieurs et intérieurs. » — *Brunel*, la reclusion comme mesure de sûreté générale, sauf la déportation suivant les circonstances. — *Fabre*, la mort. — *Castilhon*, la reclusion et le bannissement à la paix.

ILLE-ET-VILAINE.

Lanjuinais, la reclusion, le bannissement à la paix sous peine de mort. *Vote motivé* de Lanjuinais : « Comme homme, je voterais la mort de Louis; mais comme législateur, considérant uniquement le salut de l'Etat et l'intérêt de la liberté, je ne connais pas de meilleur moyen pour les conserver et les défendre contre la tyrannie que l'existence du ci-devant roi. Au reste, j'ai entendu dire qu'il fallait que nous jugeassions cette affaire comme la jugerait le peuple lui-même : or, le peuple n'a pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu. C'est donc d'après le vœu et les droits du peuple, et non d'après l'opinion que voudraient nous faire partager quelques-uns d'entre nous, que je vote pour la reclusion, etc. » — *Defermont*, la reclusion. — *Duval*, la mort. — *Sevestre*, la mort. — *Chaumont*, la mort. — *Lebreton*, la reclusion à perpétuité. — *Dubignon*, la détention jusqu'aux prochaines assemblées primaires, qui pourront confirmer la peine ou la commuer. — *Obelin*, la détention, la déportation après la paix. — *Beaujard*, la mort. — *Maurel*, la détention jusqu'à la paix, puis le bannissement.

INDRE.

Porcher, la détention, le bannissement à la paix. — *Thibaud*, la mort. (Se rallie à la motion Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Pépin*, la détention, la déportation à la paix. — *Boudin*, la détention, la déportation à la paix. — *Lejeune*, la mort. — *Derazey*, la reclusion.

INDRE-ET-LOIRE.

Nioche, la mort. — *Dupont*, la mort. — *Pothier*, la mort. — *Gardien*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Ruelle*, la mort. Il demande que l'Assemblée examine s'il ne serait pas de l'intérêt public de commuer la peine ou d'en suspendre l'exécution. — *Champigny*, la mort. — *Ysabeau*, la mort. — *Bodin*, la reclusion, le bannissement sous peine de mort un an après la paix.

ISÈRE.

Baudran, la mort. — *Genevois*, la mort. — *Servonat*, la reclusion, le bannissement à la paix, sous peine mort. — *Amar*, la mort. — *Prunelle-Lierre*, le bannissement, avec toute sa famille, sous peine de mort. — *Réal*, la détention. — *Boissieu*, la détention, le bannissement à la paix. — *Genissieu*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Charrel*, la mort.

JURA.

Vernier, la détention, le bannissement à la paix. — *Laurençot*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Grenot*, la mort. — *Prost*, la mort. — *Amyon*, la mort. — *Babey*, la détention, le bannissement à la paix. — *Ferroux*, la mort. — *Bonguyod*, la détention perpétuelle.

LANDES.

Dartigoyte, la mort sans délai. — *Lefranc*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Cadroy*, la détention. — *Ducos aîné*, la mort. — *Dizès*, la mort. — *Saurine*, la détention.

LOIR-ET-CHER.

Grégoire (absent par commission). — *Chabot*, la mort. — *Brisson*, la mort. — *Fressine*, la mort. — *Leclerc*, la détention perpétuelle. — *Venaille*, la mort. — *Foussedoire*, la mort.

LOIRE (HAUTE-).

Reynaud, la mort. — *Faure*, la mort, exécution dans le jour. — *Delcker*, la mort. — *Flageas*, la mort. — *Bonnet fils*, la mort. — *Camus* (absent par commission). — *Barthélemy*, la mort.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Meaulle, la mort. — *Lefebvre*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Chaillon*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Mellinet*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Villers*, la mort. — *Fouché*, la mort. — *Jassy*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Coustard*, la reclusion, le bannissement à la paix.

LOIRET.

Gentil, la détention, la déportation à la paix. — *Garran-Coulon*, la reclusion. — *Lepage*, la détention, le bannissement à la paix. — *Pellé*, la détention, la déportation à la paix. — *Lombard-Lachaud*, la mort. — *Guérin*, la détention, l'expulsion à la paix. — *Delagueulle*, la mort. — *Louvet-Couvray*, la mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la constitution. — *Léonard Bourdon*, la mort, l'exécution dans vingt-quatre heures.

LOT.

Laboissière, la mort. (Se rallie à la motion Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Cledel*, la mort. — *Sallèles*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Jean-Bon Saint-André*, la mort. — *Mont-Mayou*, la mort. — *Cavaignac*, la mort. — *Bouygues*, la reclusion. — *Cayla* (absent par maladie). — *Delbrel*, la mort, avec sursis. — *Albouys*, la reclusion, le bannissement à la paix.

LOT-ET-GARONNE.

Vidalot, la mort. — *Laurent*, la reclusion. — *Paganel*, la mort. (Se rallie à la motion Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Claverie*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Laroche*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Boussion*, la mort. — *Guyet-Laprade*, la détention, le bannissement à la paix. — *Cournel*, la mort. — *Noguer*, la reclusion, le bannissement à la paix.

LOZÈRE.

Barrot, la déportation avec sa femme et ses enfants. — *Châteauneuf-Randon*, la mort. — *Servière*, la mort, dans le cas seulement où l'ennemi envahirait le territoire français; jusque-là, la reclusion. — *Monestier*, la mort, sursis jusqu'à la paix. — *Pelet* (absent par commission).

MAINE-ET-LOIRE.

Choudieu, la mort. — *Delaunay* (d'Angers) *aîné*, la mort. — *Deshoulières*, la reclusion, la déportation à la paix. — *La Réveillère-Lépeaux*, la mort. — *Pilastre*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Leclerc*, la mort. — *Dandenac* aîné, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Delaunay jeune*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Pérard*, la mort. — *Dandenac jeune*, la déportation de tous les prisonniers du Temple. — *Lemaignan*, la détention, le bannissement à la paix.

MANCHE.

Gervais-Sauvé, la reclusion, la déportation à la paix. — *Poisson*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Lemoine*, la mort, avec la réserve qu'il y sera sursis jusqu'à ce que toute la race des Bourbons ait quitté le territoire de la République. — *Pinel*, la détention, la déportation à la paix. — *Lecarpentier*, la mort. — *Havin*, la mort. — *Bonnesœur*, la mort, avec sursis. — *Enguerrand*, la détention perpétuelle. — *Bretel*, la détention, le bannissement à la paix. — *Laurence-Villedieu*, la mort, avec sursis. — *Hubert*, la mort.

MARNE.

Prieur, la mort. — *Thuriot*, la mort. — *Charlier*, la mort. — *Lacroix-Constant*, la mort. — *Deville*, la mort. — *Poulain*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Drouet*, la mort. — *Armonville*, la mort. — *Blanc*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Ratellier*, la mort.

MARNE (HAUTE-).

Guyardin, la mort, l'exécution dans les vingt-quatre heures. — *Monnel*, la mort. — *Valdruche*, la mort. — *Chaudron*, la mort. — *Laloy*, la mort. — *Wandeliancourt*, le bannissement.

MAYENNE.

Bissy jeune, la mort; sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient le territoire français. Et dans le cas où elles ne feraient pas cette invasion et où la paix serait assurée, il demande que la Convention ou l'Assemblée qui lui succédera délibère s'il y a lieu alors de commuer la peine. — *Esnue*, la mort. — *Durocher*, la mort. — *Enjubault*, la mort. (Se rallie à la motion de Bissy, même département.) — *Jerveau*, la mort. (Se rallie à la motion de Bissy, même département.) — *Plaichard-Chottière*, la détention, le bannissement à la paix de Louis et de sa famille. — *Villars*, la détention, le bannissement à la paix. — *Lejeune*, la détention perpétuelle.

MEURTHE.

Salles, la détention, le bannissement à la paix. — *Mallarmé*, la mort. — *Levasseur*, la mort. — *Mollevault*, la détention, le bannissement à la paix. — *Bonneval*, la mort. — *Lalande*, le bannissement le plus prompt. — *Michel*, la détention, le bannissement à la paix. — *Zangiacomi fils*, la détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

MEUSE.

Moreau, la détention, le bannissement à la paix. — *Marquis*, la détention, comme otage, responsable sur sa tête des nouvelles invasions que les puissances étrangères pourraient faire sur le territoire de la République; le bannissement au moment où les représentants du peuple croiront pouvoir sans danger executer cette mesure. — *Tocquot*, la détention, le bannissement à la paix. — *Pons* (de Verdun), la mort. — *Roussel*, la détention, le bannissement à la paix. — *Bazoche*, la détention. (Se rallie à la motion de Marquis, même département.) — *Humbert*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Harmand*, le bannissement immédiat.

MORBIHAN.

Lemaillaud, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Lehardy*, la détention, le bannissement après l'acceptation de la Constitution par le peuple. — *Corbel*, la détention, comme otage, sauf les mesures ultérieures. — *Lequinio*, la mort. — *Andrein*, la mort, avec la condition d'examiner s'il est expédient ou non de différer. — *Gillet*, la détention, le bannissement à la paix, avec sa famille. — *Michel*, la détention, la déportation dès que la sûreté publique le permettra. — *Rouault*, la reclusion, l'expulsion à la paix.

MOSELLE.

Merlin (de Thionville), absent par commission. — *Anthoine*, la mort. — *Couturier*, absent par commission. — *Hentz*, la mort. — *Blaux*, la détention, le bannissement à la paix. — *Thirion*, la mort. — *Becker*, la détention perpétuelle. — *Bar*, la mort.

NIÈVRE.

Sautereau, la mort. — *Dameron*, la mort. — *Lefiot*, la mort. — *Guillerault*, la mort. — *Legendre*, la mort. — *Goyre-Laplanche*, la mort dans le plus bref délai. — *Jourdan*, la détention, le bannissement quand les représentants croiront pouvoir appliquer cette mesure sans danger.

NORD.

Merlin (de Douai), la mort. — *Duhem*, la mort. — *Gossuin*, absent par commission. — *Cochet*, la mort. — *Fockedey*, la détention, le bannissement quand le danger de la patrie n'existera plus. — *Lesage-Senault*, la mort, l'exécution dans vingt-quatre heures. — *Carpentier*, la mort. — *Sallengros*, la mort. — *Poultier*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Aoust*, la mort. — *Boyaval*, la mort. — *Briez*, la mort.

OISE.

Coupé, la mort. — *Calon*, la mort. — *Massieu*, la mort. — *Ch. Villette*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Mathieu*, la mort. — *Anacharsis Clootz*, la mort. — *Portiez*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Godefroy*, absent par commission. — *Bezard*, la mort. — *Isoré*, la mort. — *Delamarre*, la reclusion, le bannissement six mois après la paix, en énonçant toutefois que Louis, pour ses crimes, avait mérité la mort. — *Bourdon*, la mort.

ORNE.

Dufriche-Valazé, la mort; sursis jusqu'à ce que l'Assemblée ait prononcé sur le sort de la famille de Louis. — *Lahosdinière*, la mort. — *Plat-Beaupré*, la mort avec sursis. — *Duboë*, la reclusion, le bannissement à la paix; la peine de mort si les puissances étrangères envahissaient le territoire de la République. — *Dugué-Dassi*, la détention, le bannissement à la paix. — *Desgrouas*, la mort. — *Thomas*, la mort, avec sursis. — *Fourmy*, la détention, la déportation à la paix sous peine de mort. — *Julien-Dubois*, la mort. — *Colombel*, la mort.

PARIS.

Robespierre, la mort. Voici les passages les plus saillants de son vote motivé : « ... Je me pique de ne rien comprendre aux distinctions logomachiques imaginées pour éluder la conséquence évidente d'un principe reconnu. Je n'ai jamais su décomposer mon existence politique pour trouver en moi deux qualités disparates, celle de juge et celle d'homme d'État : la première pour déclarer l'accusé coupable, la seconde pour me dispenser d'appliquer la peine. Tout ce que je sais, c'est que nous sommes les représentants du peuple envoyés pour cimenter la liberté publique par la condamnation du tyran, et cela me suffit. Je ne sais pas outrager la raison et la justice en regardant la vie d'un despote comme d'un plus grand prix que celle des simples citoyens.... Je suis inflexible pour les oppresseurs parce que je suis compatissant pour les opprimés... Je ne cherche point non plus, comme plusieurs autres, des motifs de sauver le ci-devant roi dans les menaces ou dans les efforts des despotes de l'Europe, car je les méprise tous... Je sais que le seul moyen de les vaincre, c'est d'élever le caractère français à la hauteur des principes républicains, et d'exercer sur les rois et sur les esclaves des rois l'ascendant des âmes fières et libres sur les âmes serviles et insolentes... Enfin je ne sais point opposer des mots vides de sens et des distinctions inintelligibles à des principes certains et à des obligations impérieuses. Je vote pour la mort. » — *Danton*, la mort. — *Collot d'Herbois*, la mort. — *Manuel*, la détention jusqu'à ce que l'intérêt public permette la déportation. — *Billaud-Varenne*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Camille Desmoulins*, la mort. — *Marat*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Lavicomterie*, la mort. — *Legendre*, la mort. — *Raffron*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Panis*, la mort. — *Sergent*, la mort. — *Robert*, la mort. — *Dussaulx*, le bannissement à la paix. — *Fréron*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Beauvais*, la mort. — *Fabre d'Eglantine*, la mort. — *Asselin*, la mort. — *Robespierre jeune*, la mort. — *David*, la mort. — *Boucher*, la mort. — *Laignelot*, la mort. — *Thomas*, la détention jusqu'à la paix et la mort dans le cas d'envahissement du territoire. — *Egalité*, la mort. *Vote motivé* de Philippe-Egalité : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. » (*Sourde rumeur.*)

PAS-DE-CALAIS.

Carnot, la mort. *Vote motivé* de Carnot : « Dans mon opinion, la justice veut que Louis meure, et la politique le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé; mais je pense que, pour prouver votre attachement aux lois de l'égalité, pour prouver que les ambitieux ne vous effrayent point, vous devez frapper de mort le tyran. Je vote pour la mort. » — *Duquesnoy*, la mort. — *Lebas*, la mort. — *Thomas Payne*, la détention, le bannissement à la paix. — *Personne*, la détention, le bannissement à la paix. — *Guffroy*, la mort. — *Enlart*, la déportation. — *Rollet*, la mort. — *Magniez*, la détention, le bannissement à la paix. — *Daunou*, la détention, la déportation à la paix. — *Varlet*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort.

PUY-DE-DÔME.

Couthon, la mort. — *Gibergues*, la mort. — *Maignet*, la mort. — *Romme*, la mort. — *Soubrany*, la mort — *Bancal*, la détention, comme otage, sous la condition de répondre sur sa tête de l'invasion du territoire par l'ennemi; le bannissement à la paix. — *Girot-Pouzol*, la détention, le bannissement à la paix. — *Rudel*, la mort. — *Blancval*, la mort. — *Monestier*, la mort. — *Dulaure*, la mort. — *Laloue*, la mort.

PYRÉNÉES (HAUTES-).

Barère, la mort. — *Dupont*, la mort, avec sursis. — *Gertoux*, la détention, le bannissement à la paix. — *Picqué*, la mort, avec sursis. — *Féraud*, la mort. — *Lacrampe*, la mort.

PYRÉNÉES (BASSES-).

Sanadon, la détention jusqu'à ce que la République soit reconnue par les puissances de l'Europe; le bannissement alors sous peine de mort. — *Conte*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Pémartin*, la détention, le bannissement à la paix. — *Meillant*, la détention, le bannissement après l'affermissement de la République. — *Caseneuve*, la détention, le bannissement à la paix. — *Neveux*, la détention.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Guitter, la détention, le bannissement à la paix. — *Fabre*, absent par maladie. — *Biroteau*, la mort, avec sursis. — *Montégut*, la mort. — *Cassaniez*, la mort.

RHIN (HAUT-).

Rewbel, absent par commission. — *Ritter*, la mort. — *Laporte*, la mort. — *Johannot*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Pfficger aîné*, la mort. — *Albert aîné*, la détention, le bannissement à la paix. — *Dubois*, la détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

RHIN (BAS-).

Ruhl, absent par commission. — *Laurent*, la mort. — *Bentabole*, la mort. — *Dentzel*, absent par commission. — *Louis*, la mort. — *Ehrman*, absent par maladie. — *Arbogast*, la détention, le bannissement à la paix. — *Christiani*, la détention, le bannissement à la paix. — *Simon*, absent par commission.

RHÔNE-ET-LOIRE.

Chasset, la détention, le bannissement à la paix. — *Dupuis fils*, la mort. — *Vitet*, la détention et le bannissement de la race des Bourbons. — *Duboucher*, la mort. — *Béraud*, la détention, le bannissement à la paix. — *Pressavin*, la mort. — *Patrin*, la détention, le bannissement à la paix. — *Moulin*, la mort, avec sursis. — *Michel*, la détention perpétuelle. — *Forest*, la détention, le banissement à la paix. — *Noël Pointe*, la mort. — *Casset*, la mort. — *Javoque fils*, la mort. — *Lanthénas*, la mort; sursis jusqu'à la paix et l'affermissement de la Constitution. Alors, abolition de la peine de mort, en exceptant Louis, si ses parents et ses prétendus amis envahissent notre territoire. — *Fournier*, la détention, le bannissement à la paix.

SAÔNE (HAUTE-).

Gourdan, la mort. — *Vigneron*, la détention, le bannissement à la paix. — *Siblot*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Chauvier*, la détention, le bannissement à la paix. — *Balivet*, la détention, le bannissement à la paix. — *Dornier*, la mort. — *Bolot*, la mort.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Gelin, la mort. — *Masuyer*, la détention, le bannissement à la paix avec toute sa famille. — *Carra*, la mort. — *Guillermin*, la mort. — *Reverchon*, la mort. — *Guillemardet*, la mort. — *Baudot*, la mort. — *Bertucat*, la détention perpétuelle. — *Mailly*, la mort. — *Moreau*, la mort. — *Mont-Gilbert*, la mort; sursis jusqu'à la paix, moment où le peuple sera consulté; exécution en cas d'invasion.

SARTHE.

Richard, la mort. — *Grimaudière*, la mort. — *Salmon*, la reclusion, l'expulsion à la paix. — *Philippeaux*, la mort; exécution prompte. — *Boutroue*, la mort. — *Levasseur*, la mort. — *Chevalier*, la détention, le bannissement à la paix. — *Froger*, la mort. — *Sieyès*, la mort. (Il est faux que Sieyès ait voté *la mort sans phrase*. Le fameux *sans phrase* ne se trouve ni dans le *Moniteur*, ni dans le procès-verbal, ni dans les *Révolutions de Paris*, tous documents où les différents votes motivés sont donnés d'une manière textuelle et uniforme. Sieyès a toujours nié cette parole cruelle et sarcastique tout à la fois. Arnault se trompe quand il écrit (*Souvenirs d'un sexagénaire*) que le *Moniteur* porte : *Sieyès, la mort* (*sans phrase*), et que l'erreur vint de ce qu'on a pris pour l'appendice du vote ce qui n'était qu'une note du journaliste. Cette ingénieuse explication est un pur roman; il n'y a rien au *Moniteur* ni dans aucun compte rendu du temps. Sieyès, d'ailleurs, ne fut pas le seul qui n'ajouta aucune réflexion à son vote, et les journalistes auraient eu bien souvent à répéter cette mention singulière et d'un français douteux.) — *Letourneur*, la mort.

SEINE-ET-OISE.

Lecointre, la mort. — *Haussmann*, absent par commission. — *Bassal*, la mort. — *Alquier*, la mort; sursis jusqu'à la paix. Les représentants prononceront alors définitivement; mais, en cas d'invasion nouvelle, l'exécution immédiate. — *Gorsas*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Audouin*, la mort. — *Treilhard*, la mort, avec sursis. — *Roi*, la mort, avec sursis. — *Tallien*, la mort. — *Hérault de Séchelles*, absent par commission. — *Mercier*, la détentiou perpétuelle. — *Kersaint*, l'ajournement de la peine à prononcer jusqu'après la guerre; la détention jusque-là. — *Chénier*, la mort. — *Dupuis*, la détention jusqu'à l'affermissement de la Constitution, moment où le peuple prononcera définitivement.

SEINE-INFÉRIEURE.

Albitte, la mort. — *Pocholle*, la mort. — *Hardy*, la détention, le bannissement à la paix. — *Yger*, la détention, le bannissement à la paix. — *Hecquet*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Duval*, la détention, le bannissement à la paix. — *Vincent*, la détention, le bannissement quand la nation le jugera convenable. — *Faure*, la détention pendant la guerre. — *Lefebvre*, la détention, le bannissement à la paix. — *Blutel*, la détention, le bannissement à la paix. — *Bailleul*, la détention. — *Mariette*, la détention, le bannissement à la paix. — *Doublet*, la détention, le bannissement après l'affermissement de la République. — *Ruault*, la détention, le bannissement après l'affermissement de la République. — *Bourgeois*, la détention, le bannissement à la paix. — *Delahaye*, la détention, le bannissement à la paix.

SEINE-ET-MARNE.

Mauduit, la mort. — *Bailly de Juilly*, la détention, le bannissement deux ans après la paix. — *Tellier*, la mort. — *Cordier*, la mort. — *Viquy*, la détention, le bannissement à la paix. — *Geoffroy jenne*, la détention, la déportation à la paix. — *Bernard* (des Sablons), la mort, avec sursis. — *Imbert*, la détention, le bannissement à la paix. — *Opoix*, la détention, la déportation à la paix. — *Defrance*, la détention, le bannissement à la paix. — *Bernier*, la détention jusqu'à l'acceptation de la Constitution, moment où le peuple prononcera.

SÈVRES (DEUX-).

Lecointe-Puyraveau, la mort. — *Jard-Panvilliers*, la détention, le bannissement à la paix. — *Auguis*, la déportation, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Duchastel*, le bannissement. — *Dubreuil-Chambardel*, la mort. — *Lofficial*, la détention, la déportation à la paix. — *Cochon*, la mort.

SOMME.

Saladin, la mort. — *Rivery*, la détention. — *Gantois*, la détention, le bannissement à la paix. — *Devérité*, la détention, le bannissement à la paix. — *Asselin*, la détention, la déportation à la paix. — *Delecloy*, la mort, avec sursis. — *Florent Louvet*, la détention, le bannissement à la paix. — *Dufestel*, la détention, le bannissement à la paix. — *Sillery*, la détention, le bannissement après l'affermissement de la République. — *François*, la mort. — *Hourier*, la mort. — *Martin Saint-Prix*, la détention, le bannissement à la paix. — *André Dumont*, la mort.

TARN.

Lasource, la mort. — *Lacombe Saint-Michel*, la mort. — *Soloniac*, la détention, le bannissement à la paix. — *Campmac*, la mort. — *Marvejouls*, la détention, la déportation à la paix. — *Daubermenil*, absent par maladie. — *Gouzy*, la mort, avec sursis. — *Rochegude*, la détention, le bannissement à la paix. — *Meyer*, la mort.

VAR.

Escudier, la mort. — *Charbonnier*, la mort. — *Ricord*, la mort. — *Isnard*, la mort. — *Despinassy*, la mort. — *Roubaud*, la mort. — *Antiboul*, la détention. — *Barras*, la mort.

VENDÉE.

Goupilleau-Fontenay, la mort, exécution prompte. — *Goupilleau-Montaigu*, la mort. — *Gaudin*, la détention, le bannissement à la paix. — *Maignen*, la mort. — *Fayot*, la mort. — *Morisson*, refuse de voter. — *Musset*, la mort. — *Girard*, la détention, le bannissement à la paix. — *Garos*, la mort.

VIENNE.

Piorry, la mort. — *Ingrand*, la mort. — *Dutrou-Bornier*, la détention, le bannissement à la paix. — *Martineau*, la mort. — *Bion*, la détention, le bannissement à la paix. — *Creuzé-Latouche*, la détention, le bannissement à la paix. — *Thibaudeau*, la mort. — *Creuzé-Pascal*, la détention, le bannissement à la paix.

VIENNE (HAUTE-).

Lacroix, la détention, le bannissement à la paix. — *Lesterpt-Beauvais*, la mort, avec sursis. — *Bordas*, la détention. — *Gay-Vernon*, la mort. — *Faye*, la détention, le bannissement à la paix. — *Rivaud*, la détention, le bannissement à la paix. — *Soulignac*, la détention, le bannissement à la paix.

VOSGES.

Poulain-Grandprey, la mort, avec sursis. — *Hugo*, absent pour cause de maladie. — *Perrin*, la mort. — *Noël*, se récuse. — *Jullien-Souhait*, la mort. Il demande comme législateur que la Convention examine s'il ne serait pas utile de surseoir jusqu'à l'acceptation de la Constitution. Cette proposition est indépendante de son vote comme juge. — *Bresson*, la détention, le bannissement quand la tranquillité publique le permettra. — *Couhey*, la détention, l'exil après trois années de paix, sous peine de mort. — *Balland*, la détention, le bannissement à la paix; la mort néanmoins si le peuple le demande.

YONNE.

Maure aîné, la mort. — *Lepelletier Saint-Fargeau*, la mort. — *Turreau*, la mort. — *Boileau*, la mort. — *Précy*, la mort, avec sursis. — *Bourbotte*, la mort. — *Hérard*, la mort. — *Finot*, la mort. — *Chastelain*, la détention, le bannissement à la paix.

AIN.

Deydier, la mort. — *Gauthier*, la mort. — *Royer*, la détention, le bannissement à la paix. — *Jagot*, absent par commission. — *Mollet*, la détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra. — *Merlinot*, la mort.

AISNE.

Quinette, la mort. — *Jean Debry*, la mort. *Beffroy*, la mort. — *Bouchereau*, la mort, avec sursis. — *Saint-Just*, la mort. — *Belin*, la détention, la mort si les puissances étrangères veulent le remettre sur le trône. — *Petit*, la mort. — *Condorcet*, la peine la plus grave, qui ne soit pas celle de la mort. (*Vote motivé de Condorcet :* « Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'égalité. La peine contre les conspirateurs est la mort; mais cette peine est contre mes principes; je ne la voterai jamais... Je vote pour la peine la plus grave dans le code pénal, et qui ne soit pas la mort. ») — *Fiquet*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Lecarlier*, la mort. — *Loysel*, la mort, avec sursis. — *Dupin jeune*, la peine la plus forte, qui ne soit pas celle de la mort.

ALLIER.

Chevalier, déclare son vœu inadmissible, parce qu'il n'a pu indiquer la peine sans la sanction du peuple, rejetée par un décret. — *Martel*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Petit-Jean*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Forestier*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Beauchamp*, absent par commission. — *Giraud*, la mort, avec sursis comme condition expresse. — *Vidalin*, la mort.

ALPES (HAUTES-).

Barély, la détention, l'exil à la paix. — *Borel*, la détention, le bannissement à la paix. — *Izoard*, la détention. — *Serres*, la détention, le bannissement à la paix. — *Caseneuve*, la détention, le bannissement à la paix.

ALPES (BASSES-).

Verdollin, la détention, le bannissement à la paix. — *Reguis*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Derbez-Latour*, la mort. — *Maisse*, la mort. — *Peyre*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Savornin*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.)

ARDÈCHE.

Boissy d'Anglas, la détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra. — *Saint-Prix*, la mort, avec sursis. — *Gamon*, la mort, avec sursis jusqu'au cas où les ennemis reparaîtraient sur le territoire de la République. — *Saint-Martin*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Garilhe*, la détention, le bannissement à la paix. — *Gleizal*, la mort, avec sursis. — *Coren-Fustier*, la détention, le bannissement à la paix.

ARDENNES.

Blondel, la détention, la mort en cas d'invasion. — *Ferry*, la mort. — *Mennesson*, la mort, avec sursis jusqu'après l'expulsion des Bourbons et jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire. Dans le cas contraire, le bannissement à la paix. — *Dubois-Crancé*, la mort. — *Vermon*, la mort, avec sursis. — *Robert*, la mort. — *Baudin*, la reclusion, la déportation à la paix. — *Thierrier*, la détention perpétuelle.

ARIÉGE.

Vadier, la mort. — *Clauzel*, la mort. —

Champmartin, la mort. — *Espert*, la mort. — *Lakanal*, la mort. — *Gaston*, la mort.

AUBE.

Courtois, la mort. — *Robin*, la mort. — *Perrin*, la détention, le bannissement à la paix. — *Duval*, la détention, le bannissement à la paix. — *Bonnemain*, la détention, le bannissement à la paix. — *Pierret*, la détention, le bannissement à la paix. — *Douge*, la détention, le bannissement à la paix. — *Garnier*, la mort. — *Rabaut-Saint-Etienne*, la détention, le bannissement à la paix.

AUDE.

Azema, la mort. — *Bonnet*, la mort. — *Ramel*, la mort. — *Tournier*, la détention, le bannissement à la paix. — *Marragon*, la mort. — *Periès jeune*, la détention, le bannissement à la paix. — *Morin*, la détention, le bannissement à la paix, sauf les mesures ultérieures, même la peine de mort en cas d'invasion. — *Girard*, la mort.

AVEYRON.

Bô, la mort. — *Saint-Martin Valogne*, la détention, le bannissement à la paix. — *Lobinhès*, la détention, le bannissement à la paix. — *Bernard Saint-Affrique*, la détention. — *Camboulas*, la mort. — *Seconds*, la mort. — *Joseph Lacombe*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Louchet*, la mort dans le plus bref délai. — *Izarn-Valady*, la détention.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Jean Duprat, la mort. — *Rebecqui*, la mort. — *Barbaroux*, la mort. — *Granet*, la mort dans les vingt-quatre heures.— *Durand-Maillane*, la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort. — *Gasparin*, la mort. — *Moyse-Bayle*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Baille*, la mort. — *Rovère*, la mort. — *Duperret*, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Pélissier*, la mort. — *Laurent*, la mort.

CALVADOS.

Fauchet, la détention, le bannissement à la paix. — *Dubois-Dubais*, la mort, avec sursis. — *Lomont*, la détention, la déportation à la paix. — *Henri Larivière*, la détention, l'exil à la paix. — *Bonnet*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Vardon*, la détention, le bannissement à la paix. — *Doulcet* (*Pontécoulant*), la détention, le bannissement à la paix. — *Taveau*, la mort, avec sursis. — *Jouenne*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Dumont*, la détention, le bannissement à la paix. — *Legot*, la détention, le bannissement à la paix. — *Cussy*, la détention, le bannissement à la paix. — *Delleville*, la détention, le bannissement à la paix.

CANTAL.

Thibault, la détention, le bannissement à la paix. — *Milhaud*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Mejansac*, la détention, le bannissement à la paix. — *Lacoste*, la mort dans vingt-quatre heures. — *Carrier*, la mort. — *Joseph Mailhe*, absent par maladie. — *Chabanon*, la détention, le bannissement à la paix. — *Peuvergue*, la détention, le bannissement à la paix.

CHARENTE.

Bellegarde, la mort. — *Guimberteau*, la mort. — *Chazaud*, la mort. — *Chedaneau*, la mort, avec sursis. — *Ribereau*, la mort. — *Devars*, la détention, le bannissement à la paix. — *Brun*, la mort. — *Crevelier*, la mort dans les vingt-quatre heures. — *Maulde*, la détention perpétuelle.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Bernard, la mort. — *Bréard*, la mort. — *Eschasseriaux*, la mort. — *Niou*, la mort. — *Ruamps*, la mort. — *Garnier*, la mort. — *Dechezeaux*, la détention, le bannissement quand la tranquillité publique le permettra.— *Lozeau*, la mort. — *Giraud*, la détention, le bannissement à la paix. — *Vinet*, la mort. — *Dautriche*, la détention jusqu'à la paix, sauf les mesures ultérieures.

CHER.

Alasseux, la détention, le bannissement à la paix. — *Foucher*, la mort. — *Beaucheton*, la détention, le bannissement à la paix. — *Fauvre-Labrunerie*, la mort. — *Dugenne*, la détention, le bannissement à la paix. — *Pelletier*, la mort.

CORRÈZE.

Brival, la mort dans le plus bref délai. — *Borie*, la mort. — *Chambon*, la mort. — *Lidon*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Lanot*, la mort dans les délais de la loi. — *Pénière*, la mort. Il demande pour l'avenir l'abolition de la peine de mort. — *Lafon*, se récuse.

CORSE.

Salicetti, la mort. — *Chiappe*, la détention, la déportation à la paix. — *Casa-Bianca*, la détention. — *Andrei*, la reclusion. — *Bosio*, la détention, le bannissement à la paix. — *Mottedo*, la détention pendant la guerre.

CÔTE-D'OR.

Basire, la mort. — *Guyton-Morveau*, la mort. — *Prieur*, la mort. — *Oudot*, la mort. — *Florent-Guyot*, la mort. — *Lambert*, la détention, le bannissement à la paix. — *Marey jeune*, la détention, l'expulsion quand les despotes coalisés auront reconnu la République. — *Trullard*, la mort. — *Rameau*, le bannissement perpétuel. — *Berlier*, la mort.

CÔTES-DU-NORD.

Couppé, la détention, le bannissement à la paix. — *Champeaux*, la détention pendant la guerre, l'expulsion à la paix, sous peine de mort. — *Gautier jenne*, la détention perpétuelle. — *Guyomard*, la détention, le bannissement à la paix. — *Fleury*, la détention, le bannissement à la paix. — *Girault*, la détention, le bannissement à la paix. — *Loncle*, la mort. — *Gondelin*, la détention, le bannissement à la paix, sauf, en cas d'invasion, à faire tomber sa tête si le peuple le demande.

CREUSE.

Huguet, la mort. (Se rallie à la motion Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Debourges*, s'abstient de voter, ne croyant pas avoir reçu le pouvoir d'être juge. — *Contissons-Dumas*, la reclusion. — *Guyès*, la mort. — *Jaurand*, la détention, le bannissement à la paix. — *Baraillon*, la détention, le bannissement contre tous les Bourbons. — *Texier*, la mort.

DORDOGNE.

Lamarque, la mort. — *Pinet aîné*, la mort. — *Lacoste*, la mort. — *Roux-Fasillac*, la mort. — *Taillefer*, la mort. — *Peyssard*, la mort. — *Cambert*, la mort. — *Allafort*, la mort. — *Meynard*, la détention. — *Bouquier* aîné, la mort.

DOUBS.

Quirot, la reclusion, le bannissement à la paix. — *Michaud*, la mort. — *Seguin*, la détention, le bannissement à la paix. — *Monnot*, la mort. — *Vernery*, la mort. — *Besson*, la mort.

DRÔME.

Julien, la mort. — *Sauteyra*, la mort. — *Gerente*, la détention, la déportation à la paix. — *Marbos*, la détention. — *Boisset*, la mort. — *Calaud-Lasalcette*, la détention, le bannissement à la paix, la mort en cas d'invasion. — *Jacomin*, la mort. — *Fayolle*, la détention, le bannissement à la paix. — *Martinel*, la détention, le bannissement à la paix.

EURE.

Buzot, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Duroy*, la mort; exécution sur-le-champ. — *Lindet*, la mort. — *Richoux*, la détention, le bannissement à la paix. — *Lemaréchal*, la détention, le bannissement à la paix. — *Topsent*, absent par maladie. — *Fouillerot*, la mort. — *Vallée*, la détention jusqu'à la reconnaissance de la République par l'Europe, l'expulsion à la paix; néanmoins, la mort dans le cas où les ennemis pénétreraient sur le territoire. — *Savary*, la détention jusqu'à la paix. — *Dubusc*, la détention, le bannissement quand la sûreté publique l'exigera. — *Robert Lindet*, la mort.

EURE-ET-LOIR.

Lacroix, la mort. — *Brissot*, la mort, avec sursis. — *Pétion*, la mort. (Se rallie à la motion de Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.) — *Giroust*, la reclusion. — *Lesage*, la mort. (Se rallie à la motion Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal). — *Loiseau*, la mort. — *Bourgeois*, absent par maladie. — *Chasles*, la mort. — *Fremenger*, la mort.

FINISTÈRE.

Bohan, la mort. — *Blad*, la mort, avec sursis. — *Guezno*, la mort. — *Marec*, la détention, le bannissement à la paix. — *Queinec*, la détention, le bannissement à la paix. — *Kervélégan*, la détention, le bannissement à la paix. — *Guermeur*, la mort. — *Gommaire*, la détention, le bannissement à la paix.

GARD.

Leyris, la mort. — *Bertezène*, la mort, avec sursis. — *Vouland*, la mort. — *Jac*, la mort, avec sursis. — *Aubry*, la mort, avec sursis. — *Balla*, la détention, le bannissement quand la sûreté publique le permettra. — *Rabaud-Pommier*, la mort, avec sursis. — *Chazal fils*, la mort. (Se rallie à la motion Mailhe. V. le premier nom de l'appel nominal.)

L'appel nominal se termina le 17 à huit heures du soir; il avait duré vingt-quatre heures sans désemparer. Pendant le recensement des votes, on apporte une lettre du chargé d'affaires d'Espagne. (Il s'agissait de propositions pour sauver le roi ou du moins pour obtenir un délai.) Après quelques paroles brèves et hautaines de Danton sur l'*audace d'une puissance qui ne craint pas de prétendre exercer son influence sur les délibérations de la Convention*, après une proposition de Gensonné, qui considère comme injurieuse toute intervention dans les affaires particulières de la République, l'Assemblée passe unanimement à l'ordre du jour en refusant la lecture de la dépêche.

Un député, Duchâtel, malade et la tête enveloppée, vient apporter un nouveau suffrage pour l'indulgence. Il vote pour le bannissement.

Résultat du troisième appel nominal :

L'assemblée est composée de. .		749 membres
Absents par commission.	15	28
Absents par maladie. . .	8	
Non votants.	5	
Nombre restant.		721 membres
La majorité absolue est de. . .		361 membres
Deux ont voté pour les fers (Condorcet et Dupin de l'Aisne).		2 membres
Pour la détention, le bannissement, la reclusion, la mort conditionnelle, etc.		286
Pour la mort avec sursis. . . .		46
Pour la mort.	361	387
Pour la mort, en demandant avec Mailhe une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée; mais *en déclarant leur vote indépendant de cette demande*.	26	
TOTAL.		721 membres

Résumé :

Pour la mort sans condition.	387 membres
Pour la détention, les fers, le bannissement, la mort conditionnelle, etc.	334
Absents et non votants.	28
TOTAL.	749 membres

LE PRÉSIDENT (*avec l'accent de la douleur*) : Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort.

L'Assemblée entend ensuite dans le plus grand silence les dernières réclamations des défenseurs de Louis, rejette l'appel à la nation que ce dernier prétend opposer au jugement, et ajourne au lendemain la discussion sur la question de savoir si l'exécution sera différée, conformément à la proposition de Mailhe.

Cette séance mémorable avait duré trente-six heures. La question du sursis ne fut réglée que dans la nuit du 19 au 20, après d'orageuses délibérations. Voici le résultat du quatrième appel nominal qui eut lieu à ce sujet. Il y eut 690 votants (le reste absent par commission, maladie, non votants, etc.) :

Pour le sursis.	310
Contre le sursis.	380
TOTAL.	690

La Convention rejette le sursis.

[Les parties essentielles des délibérations qui précèdent sont textuellement conformes aux procès-verbaux. On n'a résumé que ce qui aurait grossi démesurément cet article, déjà si long, sans offrir aucun intérêt pour les recherches.]

Louis XVI au Temple (JOURNAL DE LA CAPTIVITÉ DE), connu également sous le nom de *Journal de Cléry*, par J.-B. Cant Hanet Cléry, valet de chambre de Louis XVI (Londres, 1798, in-8°). Le journal de Cléry eut à son apparition une certaine vogue; il fut exploité par les passions réactionnaires, et coopéra beaucoup à la légende du *roi martyr*. Voici quel est le préambule du livre : « J'ai servi pendant cinq mois le roi et son auguste famille dans la tour du Temple, et, malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étaient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événements qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison. En classant ces notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires : je n'en ai ni le talent ni la prétention. Seul témoin continuel des traitements injurieux qu'on a fait souffrir au roi et à sa famille, je puis seul les écrire et en attester l'exacte vérité; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion et sans partialité. Je commencerai donc ce journal à l'époque du 10 août 1792, jour affreux où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur roi dans les fers et précipitèrent la France dans un abîme de malheurs. »

La fidélité est une vertu; nous ne blâmerons donc pas ce serviteur fidèle. Il a vu les événements sous un jour faux, mais il ne lui était pas possible de les voir autrement. Il était témoin de mesures rigoureuses qu'il ne pouvait apprécier, et il ne lui était pas loisible de remonter des effets aux causes. Son injustice pour la Révolution, qu'il ne comprend pas, lui, le serviteur d'un monarque, n'a rien qui nous surprenne; elle ne nous empêche pas de voir que le narrateur n'a jamais inventé ou calomnié, ce que les écrivains royalistes ne se gênaient pas de faire, à cette époque, pour la plus grande gloire de leur parti. Il est partial, et c'était inévitable, mais il n'est pas haineux. Les souffrances de gens qu'il était habitué à vénérer lui paraissent, pour la nation, des crimes inexpiables : son entendement ne va pas au delà.

Ce brave serviteur n'a vu en Louis XVI qu'un homme malheureux et opprimé, tandis que la Révolution, en le frappant, croyait frapper en lui quatorze siècles de tyrannie. Comme homme, on peut plaindre Louis XVI; comme roi, on ne saurait l'absoudre qu'avec la foi d'un aveugle. C'est le cas de Cléry, qui a raconté avec simplicité et d'une manière touchante les épreuves et les malheurs de la famille royale jusqu'à la mort de Louis XVI. Sa relation est exacte et sans prétention.

Louis XVI (RÈGNE DE), par M. J. Droz (1839-1842, 2 vol. in-8°). L'auteur n'a voulu écrire l'histoire de ce règne que « pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française. » Tel est le cadre qu'il s'était tracé à l'avance, et l'on a lieu de le regretter; car, abandonnant Louis XVI à la clôture de l'Assemblée constituante, il s'est ainsi privé d'achever la leçon si dramatique et si terrible que l'histoire lui fournissait. On n'est pas libre d'arrêter l'histoire où l'on veut. Puisque M. Droz reculait devant la seule narration des faits qui ont suivi, que ne nous expliquait-il, du moins, par quelle déplorable série de fautes le roi, la noblesse et le clergé ont précipité une révolution que, suivant M. Droz, ils pouvaient prévenir ou diriger vers le bien commun; comment, au lieu de la modérer, ils l'ont aigrie, irritée et rendue furieuse?

En acceptant l'ouvrage de M. Droz tel qu'il l'a conçu, on doit reconnaître que nul historien n'a mieux compris et expliqué le caractère de Louis XVI, mieux louvoyé entre les deux versions qui en font un traître ou un martyr. M. Droz, tout en rendant justice à ses bons instincts, condamne sa faiblesse et le juge impartialement. Que de ressources, pendant tout son règne, le monarque n'a-t-il pas eues sous la main, ressources qu'il a toutes laissé échapper par l'incertitude éternelle de son esprit. Pour prévenir la Révolution, il a eu Turgot et Malesherbes; il a eu Necker, qui, s'il n'était pas un génie politique, savait du moins réparer le désordre des finances, et qui, pendant son premier ministère, lui fournit les moyens de soutenir et d'achever une guerre glorieuse sans écraser le peuple. Il n'y a pas jusqu'à ce ministre léger et dissipateur, si fatal d'ailleurs à la France, le contrôleur général Calonne, que la justesse naturelle de son esprit n'ait fini par ramener aux idées de réforme, dans lesquelles seules était alors le salut de la monarchie. Louis XVI commençait toutes les réformes par justice et les laissait toutes inachevées par indolence, irritant la passion d'innover sans la satisfaire, faisant entrevoir le bien sans l'opérer, ne touchant d'une main aux abus que pour les rendre insupportables de l'autre. Pour prévenir la Révolution, Louis XVI n'avait su rien faire de Malesherbes, de Turgot, de Necker; pour la diriger, il eut, l'un après l'autre, et non moins inutilement, les premiers constitionnels, Mounier, Malouet, Lally, et, après ceux-ci, Mirabeau, après Mirabeau, Barnave et les Lameth, La Fayette enfin. Rien d'écrasant, pour la cause de Louis XVI, comme cette exposition de son incapacité, qui croît à mesure que les événements, chaque jour aggravés, exigent une intelligence plus active. Même dans le point de vue spécial auquel il a plu à M. Droz de se placer, son livre reste un bon livre; il montre comment s'est perdue irrévocablement, en France, la cause de la royauté.

Louis XVI, par M. de Falloux (1840). Ce livre est moins une histoire qu'une homélie et un pamphlet : homélie, quand il célèbre les vertus du roi martyr; pamphlet, lorsqu'il touche aux grands hommes et aux grandes choses de la Révolution. C'était le début de l'auteur, qui s'est rarement montré plus maladroit dans ses apologies. « Le souvenir de Louis XVI, dit-il, ne reste confié désormais qu'à l'histoire de la Révolution qui l'immola. Cela est-il juste? » Répondant négativement, M. de Falloux se pose en historiographe posthume; il prend Louis XVI à sa naissance et l'accompagne jusqu'à l'échafaud, plus loin même, jusqu'à son exhumation en 1815. Son livre, qui implique la condamnation de la Révolution de 1789 et de ses principes, est un manifeste réactionnaire sous une forme élégiaque. Louis XVI est un agneau sans tache, la Révolution de 1789 un bourreau, un assassin, et tous les malheurs qu'elle a entraînés sont la faute de Voltaire et de Rousseau. Un procès de tendance est fait, à ce sujet, aux philosophes et à l'*Encyclopédie*, procès absolument déplacé; car, si les grands principes de la Révolution ont été posés par les philosophes, la mort de Louis XVI ne fut qu'un accident tout à fait indépendant de ces principes. Nous n'analyserons pas ce livre, dont il nous faudrait réfuter chaque page; notre impartialité nous obligeait seulement à le mentionner.

Louis XVI (JOURNAL DE), publié par M. Nicolardot (Paris, 1873). C'est un cahier de notes intimes peu fait pour relever dans l'estime publique le prestige de ce prince. M. Nicolardot, cet ennemi passionné de Voltaire, ce partisan déclaré de la monarchie et du cléricalisme, en dépit de son culte pour Louis XVI, n'hésite point à avouer qu'il connaissait mal l'orthographe; mais ce n'est point tout. Dans ce journal, écrit régulièrement tous les jours, Louis XVI consigne tout ce qui l'a frappé et intéressé depuis le matin, et rien n'est plus étrange, plus puéril, rien ne donne une plus triste idée de l'homme qui tenait entre ses mains, à une pareille époque, les destinées de la France. « Ce qui le frappe, dit un écrivain, c'est le nombre de révérences qui lui ont été faites à propos de la mort de sa belle-mère Marie-Thérèse; ce qui l'intéresse, c'est le résultat de ses chasses au gros ou au petit gibier. Un soir, — et quelque grave événement s'était peut-être passé dans la journée, — il écrit tristement : « Rien. Pas » chassé. » Tout lui était bon pourtant pour ses coups de fusil. Entre la digestion du déjeuner et l'appétit du dîner, il tuait plus de « deux cents hirondelles, » et il notait cet exploit avant de se mettre au lit pour s'endormir dans la conscience d'une journée bien remplie. C'est le Titus des chasseurs sauvages, et rien de plus.

LOUIS XVII (Louis-Charles DE FRANCE), deuxième fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, né à Versailles le 27 mars 1785, mort à la tour du Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), âgé, conséquemment, de dix ans deux mois et douze jours.

Si nous plaçons la notice de ce malheureux enfant sous ce vocable **Louis XVII**, ce n'est pas, on le pense bien, que nous reconnaissions en droit son règne idéal. C'est uniquement pour nous conformer à un usage qui n'est d'aucune conséquence et pour ne pas faire un vide dans la série bourbonienne des Louis.

Le jeune prince reçut d'abord le titre de duc de Normandie, puis celui de dauphin après la mort de son frère aîné (4 juin 1789). Sa première enfance fut confiée aux soins de Mme de Polignac, puis de Mme de Tourzel. S'il en fallait croire ses biographes les plus enthousiastes, M. de Beauchesne, notamment, il montra, pour ainsi dire dès le berceau, les dispositions les plus extraordinaires et les qualités les plus touchantes et les plus aimables. « Il avait reçu en partage, dit le valet de chambre du roi, Hue, une figure céleste, un esprit précoce, un cœur sensible et le germe des plus grandes qualités. Dans un âge encore tendre, il faisait admirer la grâce et la finesse de ses reparties. » Et le bonhomme cite des exemples qui n'ont rien de particulièrement extraordinaire, et comme on en pourrait relever à peu près chez tous les enfants, si l'on prenait la peine de tenir registre de leurs mots et de leurs saillies. Un jour, notamment, le petit prince sifflait en étudiant sa leçon, et comme la reine l'en réprimandait : « Maman, répondit-il, je répétais ma leçon si mal, que je me sifflais moi-même. » Ceci n'a rien d'invraisemblable. Mais voici qui est tout à fait ridicule : « Un autre jour, ajoute M. Hue, dans le jardin de Bagatelle, emporté par la vivacité, il allait se jeter à travers un buisson de rosiers; je courus à lui. « Monseigneur, lui dis-je en le retenant, » une seule de ces épines peut vous crever » les yeux ou vous déchirer le visage. » Il se retourna, et, me regardant d'un air aussi noble que décidé : « Les chemins épineux, me » dit-il, mènent à la gloire! »

Qu'un enfant de cinq ou six ans fasse une telle réponse, qu'on oserait presque appeler une gasconnade à la Henri IV, cela n'est pas absolument impossible; mais, vraiment, il est permis d'en douter un peu. On en peut dire autant d'une foule d'autres mots à effet, de phrases théâtrales, de traits d'esprit, de réflexions attendrissantes ou profondes que l'on trouve dans M. de Beauchesne, dans l'ouvrage de Hue et dans une foule de compilations qui pullulèrent après le rétablissement des Bourbons. L'histoire du jeune prince est devenue une véritable légende que chacun s'est plu à enrichir, le plus souvent d'après des on dit de nourrices et de serviteurs, dont plusieurs s'étaient fait une industrie fructueuse de leurs *souvenirs*.

Sans nous arrêter à ces détails, qui font ressembler l'histoire au recueil des bollandistes, et qui d'ailleurs n'ont pas d'importance réelle, nous rappellerons que l'enfant, devenu dès lors le dauphin de France, suivit naturellement sa famille à Paris après les journées des 5 et 6 octobre, ainsi que dans la fuite de Varennes. La reine s'en servit volontiers dans les grandes circonstances comme d'une sorte d'égide contre la haine dont elle-même était l'objet, pour toucher le peuple, attendrir les âmes par le spectacle irrésistible de l'innocence malheureuse, enfin pour qu'on ne vît plus en elle que la mère. En octobre, elle le montra au balcon à la foule mugissante. Au retour de Varennes, la présence dans la voiture du pauvre petit innocent ne contribua pas peu à désarmer les colères. Au 20 juin 1792, lors de l'envahissement des Tuileries, elle l'avait auprès d'elle pendant le défilé du peuple, et, sur la demande de quelques femmes, elle le coiffa même d'un bonnet rouge, le mettant ainsi sous la protection de la liberté. L'enfant étouffait de chaleur sous cette lourde coiffure de laine; Santerre la lui enleva. Ces scènes étranges et terribles, dont le petit dauphin s'était un moment amusé, l'avaient néanmoins vivement impressionné. Le lendemain matin, entendant le tambour au dehors, il s'écria, dit-on, avec une frayeur naïve : « Maman, est-ce qu'hier n'est pas encore fini? » Le 14 juillet suivant, on le revêtit d'un petit uniforme de garde national pour l'emmener à la cérémonie de la Fédération, au Champ-de-Mars. Le temps n'était plus où la reine affectait de ne voir cet uniforme qu'avec horreur et indignation. Après la révolution du 10 août, le dauphin fut enfermé au Temple avec sa famille. Il fut installé dans la chambre de sa mère et continua ses études sous la direction de Louis XVI, qui lui donnait des leçons de latin, d'histoire, de géographie, etc. Bientôt la Commune lui rendit, pour son service personnel, son valet de chambre Cléry. Tout ce qu'on a dit des persécutions subies par la famille royale au Temple mériterait un examen attentif et une analyse critique que notre cadre ne nous permet pas de faire ici. M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, a déjà réfuté beaucoup de mensonges et réduit les exagérations à leur juste valeur. En ce qui touche le **Petit Capet**, on a pu d'autant mieux se donner carrière, qu'il existe peu de renseignements authentiques sur sa triste existence à l'intérieur du Temple. L'ouvrage de M. de Beauchesne (v. la notice ci-dessous) peut être considéré comme un roman historique, sans qu'on puisse discerner ce qui prédomine, du roman ou de l'histoire. Les écrivains royalistes ont rapporté mille anecdotes sur les mesures vexatoires dont les prisonniers étaient l'objet de la part des commissaires municipaux; mais, outre que la vérification de la plupart de ces faits est impossible, faute de documents, il faut rappeler que, la Commune étant chargée, sous sa responsabilité, de la garde de la famille royale, il était bien nécessaire qu'elle prît quelques mesures de précaution. Au reste, et ce sont les royalistes eux-mêmes qui l'ont révélé, les intelligences entretenues avec le dehors, les tentatives d'évasion, les correspondances et autres intrigues poursuivies au moyen de municipaux gagnés, sont la meilleure preuve que cette surveillance, dont on accuse la rigueur, était encore bien incomplète et aurait pu se trouver insuffisante.

Après l'exécution de Louis XVI, le dauphin devint le souverain de droit, le roi de France, pour les émigrés et les insurgés vendéens; et la reine multiplia du fond de sa prison, chose fort naturelle d'ailleurs, les intrigues les plus actives. On sait aujourd'hui, par les révélations des acteurs, combien, parmi ces « farouches » commissaires de la Commune, n'étaient que des agents royalistes. A l'article MARIE-ANTOINETTE, nous entrerons dans quelques détails à ce sujet.

Parmi les serviteurs et les surveillants subalternes que la Commune entretenait au Temple se trouvaient les époux Tison, qui furent remplacés au commencement de juillet 1793 par Simon et sa femme, auxquels on remit le petit dauphin, qui dut alors quitter sa mère. Simon était un bonhomme dont on s'est plu à rendre la physionomie horrible, mais sur lequel on sait, en réalité, très-peu de chose. Il était maître cordonnier dans la rue de l'Ecole-de-Médecine (des Cordeliers); il avait été élu membre du conseil général de la Commune. C'était un patriote très-ardent, considéré dans son quartier, comme le prouve son élection. Lui et sa femme avaient, après le 10 août, recueilli et soigné des fédérés marseillais blessés à l'attaque du château. Les artistes, qui sont les plus grands inventeurs de légendes peintes et de fictions, nous l'ont représenté fabriquant des chaussures au Temple, maltraitant le petit Capet à coups de tire-pied, etc. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'exerçait pas son état au Temple et qu'il n'avait pas besoin de l'exercer, recevant comme traitement 500 francs par mois, ce qui était alors une somme beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

Il avait été désigné par la Commune comme *instituteur* du dauphin. Sa candidature avait été appuyée par Robespierre. Quoi qu'on en ait dit, ce n'était pas un homme complétement illettré. Qu'il ait appris à son élève la Déclaration des droits et des chansons patriotiques, que même il lui ait fait porter le deuil de Marat, cela n'a rien d'impossible; mais quant aux mauvais traitements dont il l'aurait accablé, il est vraisemblable qu'ils sont de pure invention, ou tout au moins monstrueusement exagérés. Il ne faut pas se lasser de répéter que les renseignements sérieux à cet égard sont presque nuls. Et quand M. de Beauchesne, par exemple, raconte minutieusement des scènes de brutalité qui se seraient passées entre Simon et le dauphin, sans aucun témoin, quand il entre dans tant de détails, on peut lui demander qui donc a pu lui fournir de tels renseignements, qui a pu si exactement l'instruire des faits, des gestes, des paroles et des moindres incidents.

Au surplus, Simon, que l'on rend communément responsable de la maladie et de la mort du fils de Louis XVI, n'a séjourné que six mois au Temple. Obligé, par la loi sur le cumul, d'opter entre cette fonction, grassement rétribuée, et celle de membre du conseil de la Commune, qui était gratuite, il choisit cette dernière, ce qui annonce au moins du désintéressement. Il quitta le Temple le 19 janvier 1794. On sait qu'il périt sur l'échafaud après le 9 thermidor suivant (27 juillet), avec un grand nombre d'autres membres de la municipalité. V. SIMON.

Louis XVII vécut donc encore dans sa prison dix-huit mois après le départ de Simon et près d'une année après son exécution. Qu'on remarque aussi que l'enfant n'était pas malade quand les époux Simon partirent.

Certes, le sort d'un enfant accoutumé à toutes les recherches du luxe, et plongé tout à coup dans une prison, séparé de ses parents, mis sous une discipline étrangère, ce sort est lamentable. Mais à cette époque, c'est-à-dire sous la Terreur, ce régime était moins dur qu'il le devint plus tard. Le petit captif avait un grand jardin pour courir, jouer aux quilles, au palet; il avait une salle de billard, où il s'amusait souvent, des jouets nombreux, un bon régime alimentaire, etc. Et parmi les officiers municipaux, journellement et tour à tour de garde, il s'en rencontrait qui lui étaient sympathiques, ou qui du moins étaient d'honnêtes pères de famille, et qui occupaient les loisirs de leur ennuyeux service à lui procurer des distractions. Parmi les comptes de sa dépense, aux Archives, on trouve une quittance de 300 livres d'un horloger pour réparation d'un oiseau automate dont il s'amusait. Un enfant pour qui on faisait de telles dépenses pour réparation d'un simple jouet n'était pas traité aussi durement qu'on l'a dit, du moins à cette époque, au temps de Simon.

Après le départ de ce dernier, il n'eut plus de gardien spécial jusqu'au 29 juillet 1794, époque où on lui donna le nommé Laurent. Le régime aussi fut resserré. Le logement du prisonnier fut restreint à une pièce; il ne communiqua plus avec sa sœur Marie-Thérèse; et même il paraît, suivant l'assertion de cette dernière, qu'on l'empêcha dès lors de descendre au jardin et de se promener sur la plate-forme de la tour. Cette claustration produisit ses inévitables effets. L'enfant dépérit peu à peu. Réduit au régime cellulaire, à la solitude, privé de jeu et de distraction, laissé, par incurie ou stupide insouciance, dans la malpropreté, il se consuma rapidement. En février 1795, une commission de la Commune vint le visiter, fit appeler un chirurgien, et constata qu'il avait des tumeurs à toutes les jointures. Il passait alors toutes ses journées assis ou couché sur son lit, jouant machinalement avec des cartes et autres jouets épars autour de lui. Cette situation excita autant de pitié que d'indignation; une commission de députés vint également vérifier l'état des choses, et des mesures furent ordonnées pour le faire cesser. Le 6 mai, le célèbre chirurgien Desault fut chargé de donner ses soins à l'ex-dauphin, auquel on ne pouvait plus arracher une parole, et qui mourut, comme on l'a vu plus haut, le 8 juin suivant. Par une fatalité étrange, Desault lui-même était mort à la fin de mai, et l'on avait dû le remplacer par Pelletan, chirurgien non moins célèbre. Toutes ces circonstances contribuèrent à faire naître des bruits d'empoisonnement. Mais l'autopsie, soigneusement faite, donna l'assurance que le malheureux enfant avait succombé à une affection scrofuleuse existant depuis longtemps, mais aggravée par le marasme et la claustration.

Il reste encore beaucoup de personnes convaincues que l'enfant mort au Temple n'était pas Louis XVII, mais un petit malade par lequel on l'avait remplacé. Quant au vrai dauphin, on l'aurait fait évader. Nous examinerons ce problème, qu'on n'a pas cessé d'agiter, dans l'article qu'on trouvera plus bas et qui est consacré aux *faux Louis XVII*. On y trouvera aussi divers détails que nous n'avons pas donnés ici, pour éviter des répétitions.

Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, par M. A. de Beauchesne (Paris, 1853, 2 vol. in-12; 2e édit., 1867, in-8o, précédé d'une lettre de M. Dupanloup). Ce livre mérite peu l'attention de la critique et la confiance des lecteurs. C'est, en effet, un roman plus ou moins historique, et qui a juste autant d'autorité que ceux de M. Alexandre Dumas, toutefois avec moins d'intérêt et d'agrément. On pourrait même dire que, sauf les faits généraux et quelques détails, le récit a un caractère légendaire qui est bien de nature à fatiguer les plus robustes croyants. Cette histoire, ainsi embellie, dramatisée, dénaturée, semble un fragment détaché du recueil des bollandistes, un épisode de la *Vie des saints*.

Pour les choses essentielles, l'auteur a puisé dans les mémoires de Hue, de Cléry, de Turgy, de la duchesse d'Angoulême, ainsi que dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par Eckard (Paris, 1817), intéressant résumé des sources précédentes. Aux larges emprunts faits à ces ouvrages, qui déjà demandent à être consultés avec infiniment de précaution, à cause de leur caractère exclusif et partial, M. de Beauchesne a ajouté une foule de détails, les uns recueillis de la bouche de quelques vieillards, le plus grand nombre puisés on ne sait à quelle source. Des renseignements de cette nature, dont il est impossible de contrôler l'origine et la valeur, ne peuvent avoir aucune autorité, il est à peine nécessaire d'en faire l'observation, et à bien plus forte raison quand, d'autre part, on constate avec certitude que la plupart sont de pures fictions. En effet, non content de mettre sur les lèvres du pauvre enfant une foule de paroles tantôt très-touchantes, tantôt très-philosophiques, quelquefois même d'une profondeur étonnante, M. de Beauchesne raconte minutieusement une infinité d'incidents dont personne n'a pu être témoin, que personne n'a jamais pu raconter, oubliant d'apprendre à la postérité par quel merveilleux moyen il était parvenu à connaître, jour par jour, heure par heure, presque minute par minute, ce qui se passait dans une chambre fermée, verrouillée, et où l'enfant était le plus souvent seul. C'est ainsi qu'il nous montre le prisonnier accablé de souffrances, abandonnant son lit au milieu des ténèbres, se plaçant sur une chaise et passant le reste de la nuit les coudes appuyés sur la table et plongé dans les méditations les plus douloureuses. C'est ainsi qu'il décrit, avec une accablante richesse de détails, des scènes entre Louis XVII et Simon, les brutalités du geôlier, la résignation de la victime, la physionomie des personnages, les gestes, etc., sans qu'il soit possible d'imaginer par quelle voie ces renseignements lui sont parvenus, et quand il ressort de son récit même que la plupart de ces scènes n'ont eu aucun témoin.

Dans le fait, il a puisé un peu partout pour composer sa légende, et jusque dans les rapsodies publiées sous la Restauration, et qui n'ont pas la moindre valeur historique. Il accepte aussi comme des autorités les radotages de trois vieilles femmes qui avaient connu la veuve de Simon. Entraîné par sa piété royaliste, assurément fort touchante, il a tout accepté, il a tout compilé, sans contrôler et sans vérifier. Soumis à une critique sérieuse, son livre s'évanouirait en grande partie. C'est une œuvre de sentiment, ce n'est pas un travail historique dans le sens rigoureux du mot. Il contient cependant des recherches intéressantes; mais il en faut opérer le triage avec autant de patience que de précaution. Au point de vue littéraire, l'ouvrage n'a que peu de valeur; il est diffus, encombré de choses qui ne se rapportent qu'indirectement au sujet, de digressions, de précis sur les événements, etc. Il est à peine nécessaire d'ajouter que les jugements sur la période révolutionnaire sont inspirés par le plus aveugle esprit de réaction.

LOUIS XVII (les faux). On sait combien il s'est rencontré d'aventuriers pour jouer ce rôle, que le scepticisme moderne a rendu si ingrat. En effet, un trait caractéristique de notre époque, c'est que, d'une part, aucun de ces individus n'a réussi à baser sur ces prétendus droits une possession même temporaire, comme certains imposteurs du passé (v. IMPOSTEURS), et, d'autre part, qu'il n'en est aucun non plus qui ait pu en appeler aux armes ou même à de simples conspirations, aucun qui ait pu former un parti sérieux. Aussi, on n'a jamais eu à employer contre eux des moyens extrêmes, comme autrefois à l'égard des pseudo-Sébastien, des pseudo-Pierre, etc. On s'est borné ou à les chasser ou à les traduire en police correctionnelle, comme de vulgaires escrocs.

Mais le mauvais succès des premiers n'a pas découragé les autres; il a pullulé des Louis XVII, et même on a déjà vu poindre des fils de Louis XVII; les journaux, en effet, annonçaient dernièrement la mort, en Allemagne, d'un individu qui se donnait ce titre. C'est une nouvelle série de mystificateurs qui commence.

On comprend que nous ne pouvons discuter ici toutes les fables, toutes les légendes qui ont été mises en circulation par cette légion de prétendus fils ou petits-fils de Louis XVI. Il y a toute une littérature relative à ces personnages, à leur histoire supposée, aux preuves qu'ils prétendent donner de leur origine, à leurs réclamations, aux plaidoyers de leurs rares partisans, etc.

Cependant, comme des doutes ont été de nouveau émis sur l'épisode capital de cette histoire, nous ne pouvons nous dispenser de présenter à nos lecteurs une esquisse de l'état actuel de la question.

Des historiens très-graves, obsédés de ces doutes, ont de nouveau posé cette question :

L'enfant mort au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795) était-il réellement le fils de Louis XVI ou un enfant substitué?

Parmi les écrivains qui hésitent à se prononcer pour l'affirmative et qui même penchent plutôt pour l'opinion contraire, il suffira de citer M. Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*, t. XII, ch. IV, intitulé : *Mystères du Temple*), et l'historien allemand Frédéric Bulau, dans ses *Personnages énigmatiques, histoires mystérieuses, etc.* (t. III, trad. en français par W. Duckett, Paris, 1861).

Ces doutes sur la mort réelle du jeune prince au Temple, que nous ne regardons pas, quant à nous, comme sérieux, reposent sur une série de petits faits qui auraient, en effet, une certaine valeur, si la plupart n'étaient pas très-probablement romanesques.

On a prétendu que le gardien Simon, gagné par des émissaires du prince de Condé, avait emmené secrètement le jeune prince avec lui lorsqu'il sortit du Temple, après avoir résigné ses fonctions (19 janvier 1794). Un enfant muet aurait été substitué au fils de Louis XVI, qui, conduit d'abord en Vendée, puis à l'armée de Condé, aurait ensuite été confié à Kléber, qui en fit un de ses aides de camp en Egypte. Il avait alors quatorze ans. Il serait un peu plus tard passé en Italie avec Desaix, etc. On n'attend pas de nous, bien certainement, que nous discutions le récit des aventures de ce prétendant, ainsi que de tous les autres; on trouvera tous ces détails dans les deux ouvrages que nous venons de citer, et on en trouvera une infinité d'autres, fort oiseux et bien évidemment pour la plupart mensongers, dans les divers plaidoyers en faveur de tel ou tel faux dauphin. Nous citerons ici les deux plus importants :

Intrigues dévoilées* ou *Louis XVII, dernier

roi légitime de France, par Gruau de La Barre (Rotterdam, 1846-1848, 4 vol. in-8°). En faveur de Naündorff.

Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées, par J. Suvigny (Paris, 1851, in-12). En faveur de Richemont.

Dans ce dernier ouvrage, ces prétendues preuves sont garanties, attestées par diverses personnes, au nombre desquelles on n'est pas peu surpris de rencontrer le statuaire Foyatier, le célèbre auteur du *Spartacus* des Tuileries.

On a fait sans doute des remarques ingénieuses pour établir la substitution d'un autre enfant et l'évasion du jeune prince; mais ces jeux d'esprit ne nous paraissent pas avoir la moindre solidité.

La première observation à faire est celle-ci : dans l'hypothèse de l'enlèvement du dauphin par les soins du prince de Condé, comment expliquer que ce prince ait fait proclamer à son camp l'avénement de Louis XVIII, aussitôt après la mort officiellement annoncée de l'enfant du Temple? Comment admettre qu'il eût dit dans sa proclamation publiée dans toute l'Europe : *Le roi Louis XVII est mort; vive Louis XVIII!* Il n'eût donc délivré le prince que pour se rendre complice d'une usurpation? Comment admettre aussi que les royalistes ne se fussent pas servis du jeune fugitif pour relever leur cause, en Vendée et ailleurs? Quel drapeau cependant qu'un tel personnage et qu'un tel nom! Quelle puissante réaction de pitié eût produit parmi les populations cet enfant que l'échafaud avait fait orphelin et qui avait déjà sa légende!

Il y aurait bien d'autres objections à faire; mais nous croyons que cela serait superflu.

L'autopsie fut faite par les médecins ou chirurgiens Dumangin, Pelletan, Jeanroy et Lassus, qui constatèrent, dans leur procès-verbal, que l'enfant était mort d'une affection scrofuleuse existant depuis longtemps.

Après la mort du prince, il était inévitable que ses partisans répandissent parmi les classes incultes le bruit qu'il existait encore. On a bien cru pendant longtemps que Napoléon n'était pas mort à Sainte-Hélène. Il était naturel aussi que des imposteurs cherchassent à profiter de cette disposition des esprits, à exploiter la crédulité publique. Cela n'a jamais manqué de se produire en pareille circonstance.

Quelques-uns de ces intrigants surgirent presque aussitôt ou plutôt on en produisit, car il s'agissait alors d'enfants ayant à peu près l'âge du dauphin. On en arrêta un vers 1800, qui avait sur la cuisse droite un tatouage représentant des fleurs de lis surmontées d'une couronne royale et des initiales de toute la famille. Ceux-là sont demeurés fort obscurs; nous mentionnerons seulement ceux qui ont eu quelque notoriété.

L'un des premiers en date fut un nommé Jean-Marie HERVAGAULT, fils d'un tailleur de Basse-Los et né dans ce bourg en 1781. Après s'être échappé en 1796 de la maison paternelle, il vécut d'aventures pendant quelque temps, se donnant pour un fils de famille, et finit par se faire passer effrontément pour le fils de Louis XVI. Bon nombre de gentilshommes de province acceptèrent ses déclarations comme vraies. A Vitry-le-François, il fut logé fastueusement chez un M. de Rambecour; il tint une espèce de cour, donna des bals, des concerts, et récompensa ses dupes en leur donnant, sur le papier, des titres, des dignités et même des fonctions.

Fouché fit arrêter cet aventurier, qui fut condamné en 1802, à Reims, à quatre ans de prison pour escroquerie. Napoléon le fit mettre à Bicêtre, où le pauvre diable mourut en 1812.

Vint ensuite Mathurin BRUNEAU, fils d'un sabotier, dont l'affaire fit beaucoup de bruit sous la Restauration et auquel nous avons consacré une notice. V. BRUNEAU.

Ensuite Henri-Ethelbert-Louis-Hector HÉBERT, se faisant appeler baron DE RICHEMONT, duc DE NORMANDIE. Il était né aux environs de Rouen. Suivant les notes fournies par la police lors de son procès, il avait été d'abord employé à la préfecture de Rouen, puis propriétaire d'une fabrique de verre à Lesuire. En 1828 et 1829, il adressa aux chambres des pétitions où il réclamait la reconnaissance officielle de ses titres et de ses droits. Suivant ses assertions, il avait été aide de camp de Kléber, puis, après une série d'aventures dans toutes les parties du monde, il avait été présenté à la duchesse d'Angoulême, sa sœur, qui l'avait reconnu, mais repoussé. En 1814 et 1815, il avait protesté contre l'avénement de Louis XVIII. En 1818, il avait été emprisonné par le gouvernement autrichien, à Mantoue, puis dans la citadelle de Milan, où le vit Silvio Pellico. Après sept ans et demi de captivité, il revint en France, voyagea de nouveau, protesta contre l'élévation au trône de Louis-Philippe, défendit sa cause dans des brochures et mémoires, fut traduit en 1834 devant la cour d'assises et condamné à douze ans de détention, pour complot, escroqueries, etc. L'année suivante, il s'échappa et vécut en Angleterre jusqu'à l'amnistie de 1840. Il fut encore arrêté plusieurs fois et reparut sous la république de Février, jouant toujours son rôle de prétendant et trouvant toujours des dupes et des compères. A cette époque, on le laissait fort tranquillement poser en roi légitime parmi les quelques douairières du faubourg Saint-Germain qui composaient sa cour. Il est mort vers 1855.

Il en faut signaler encore un moins connu, Eléazar WILLIAMS, qui devint missionnaire chez les Indiens de l'Amérique du Nord.

Enfin le plus célèbre, avec Richemont, fut Charles-Guillaume NAÜNDORFF, Prussien, né à Neustadt - Eberswald en 1786, fils d'un serrurier, et qui apprit la profession d'horloger et l'exerça pendant assez longtemps. Un Français nommé Maressin, qu'il connut à Spandau et qui joua un moment le rôle de Louis XVII, donna l'idée à Naündorff d'en faire autant. C'est probablement de cet individu qu'il apprit sur la famille royale les petits détails qui lui étaient nécessaires pour brocher son roman, qui est analogue à celui de ses *confrères* ou plutôt de ses rivaux, et dans le détail duquel nous n'entrerons pas. Après une série d'aventures, il se maria, écrivit à la duchesse d'Angoulême, au duc de Berry, etc., pour se faire reconnaître, et fut plusieurs fois emprisonné en Allemagne, sous l'inculpation d'escroquerie et de faux. Il finit par venir exercer son industrie de prétendant en France, concurremment avec Richemont, fit beaucoup de dupes, fut chassé, se donna comme prophète, et finit par mourir à Delft (Hollande) en 1845. Ses héritiers plaidèrent (défendus par Jules Favre) pour faire reconnaître leur prétendue origine. Mais le tribunal civil de la Seine repoussa leur demande par jugement du 6 juin 1851.

Il va sans dire que ces divers prétendants se traitaient mutuellement d'imposteurs dans leurs mémoires, dans leurs factums et dans les écrits de leurs partisans respectifs.

Pour le moment, il ne paraît pas y avoir de prétendants à cette succession fantastique. C'est une couronne à terre : avis aux amateurs.

LOUIS XVIII (Louis-Stanislas-Xavier), né à Versailles le 16 novembre 1755, mort le 16 septembre 1824. Il était petit-fils de Louis XV et frère puîné de Louis XVI, comme le comte d'Artois (Charles X). Il porta d'abord le titre de **comte de Provence**, et fut marié en 1771 à Marie-Joséphine-Louise de Savoie. A l'avénement de Louis XVI, il prit, suivant les usages de la monarchie, le titre de **Monsieur**, dévolu au frère aîné du roi. D'un esprit médiocre et étroit, comme ses frères, il avait cependant l'intelligence moins épaisse et profita mieux qu'eux de l'instruction, d'ailleurs assez bornée, qui leur fut donnée sous la direction de La Vauguyon. Ce fut le lettré de la famille; toute sa vie il afficha des prétentions littéraires plus ou moins justifiées. Il avait du moins le goût des lettres et il aimait à s'entourer de ceux qui les cultivent. Mais il était aussi fort pédant. A son arrivée en France, Marie-Antoinette fut frappée de ce caractère, et sa correspondance en contient plusieurs témoignages. Le portrait qu'elle donne du comte de Provence est celui d'une sorte de régent de collége, *se tenant dans sa cravate* et reprenant tout le monde avec un ton de dédaigneuse supériorité. « Je n'ose parler devant lui, dit-elle, depuis que je l'ai entendu, à un cercle, reprendre, pour une petite faute de langue, la pauvre Clotilde (sa sœur), qui ne savait où se cacher. »

Il y avait entre lui et la dauphine une antipathie qui ne fit que s'accroître avec le temps. Devenu le second personnage du royaume à l'avénement de Louis XVI, il manifesta des prétentions à se mêler des affaires de l'Etat, qui le mirent plus d'une fois en désaccord avec la reine. Il réunissait chez lui une société choisie de littérateurs et de publicistes, et se faisait le centre d'un petit groupe de frondeurs et d'opposants, parmi lesquels on peut citer Ducis, qui était secrétaire de ses commandements, Target, Arnault, Rulhières, Doyen, le marquis de Bièvre, l'abbé de Lattaignant, Laporte du Theil, etc. Lors de la première Assemblée des notables (1787), il eut la présidence de l'un des sept bureaux et contribua à la chute de Calonne. Dans la deuxième, qui eut lieu l'année suivante, il se prononça avec son bureau pour la double représentation du tiers aux états généraux et refusa de signer la protestation des princes contre la convocation de ces états qui allaient être la Constituante. Cette conduite le rendit fort populaire. On ne peut pas dire cependant qu'il eût le moindre attachement sérieux pour les principes de la Révolution; seulement, avec le bon sens pratique qui est quelquefois le partage des intelligences moyennes, il sentait bien que l'ère de la monarchie absolue était close. En outre, comme tous les cadets de maison princière et les collatéraux, il songeait aux éventualités de l'avenir et n'était pas fâché de se ménager un point d'appui sur une ombre de popularité. Après la grande journée du 14 juillet, il ne suivit point les princes dans l'émigration et resta auprès de la famille royale, prodiguant facilement des conseils qui n'étaient pas toujours bien accueillis. Cependant, après les journées d'octobre, Louis XVI le nomma secrètement lieutenant général du royaume, pour le cas où lui-même se trouverait empêché.

Jusqu'à quel point le comte de Provence trempa-t-il dans la conspiration de Favras et quel était le but réel de ce complot? C'est un problème qu'il serait assez difficile de résoudre en l'absence de documents positifs. Il est certain que Favras était un de ses hommes, et il est fort probable qu'il agissait pour lui. Le plan était, dit-on, de surprendre l'Hôtel de ville, de tuer La Fayette et Bailly, de dompter la Révolution et de faire donner la régence à Monsieur. Voyez d'ailleurs l'article FAVRAS. L'arrestation de celui-ci, les bruits qui coururent, l'éclat de cette affaire effrayèrent fort le comte de Provence, qui fit la démarche singulière d'aller se justifier devant le conseil de la Commune de Paris, renier Favras, et faire une parade hypocrite de ses sentiments populaires et de son amour de la liberté. Flattés de cette manœuvre habile du premier prince du sang, les magistrats municipaux, qui d'ailleurs n'avaient pas qualité pour recevoir un tel acte, accueillirent cette justification avec des acclamations enthousiastes. Monsieur se trouvait ainsi amnistié par la grande autorité populaire, la municipalité de Paris.

Devant l'histoire, il n'a jamais été bien justifié.

Favras marcha au supplice sans trahir son secret. Ses papiers, recueillis par le lieutenant civil, furent, suivant La Fayette, remis plus tard par la fille de ce magistrat à Louis XVIII, qui s'empressa de les brûler.

Lors du départ de Mesdames pour l'émigration (février 1791), le comte de Provence, interrogé par une députation populaire sur les projets de départ qu'on lui supposait, jura habilement *qu'il ne se séparerait jamais du roi*; réponse pharisaïque, comme le prouva l'événement. Dans la nuit du 20 au 21 juin de la même année, il quitta le palais du Luxembourg, sa résidence, en même temps que la famille royale sortait secrètement des Tuileries. Plus heureux que les membres de sa famille qui furent arrêtés à Varennes, Monsieur, qui avait suivi une autre route, atteignit Bruxelles au moyen d'un vieux passe-port anglais, qu'il avait gratté et falsifié de sa propre main. Il a donné lui-même le récit de sa fuite dans un écrit qui eut plusieurs éditions en 1823 : *Relation d'un voyage de Bruxelles à Coblentz*.

Dans l'émigration, il joua le même rôle que le comte d'Artois et ne fut occupé, pendant plus de vingt-deux ans, que d'intrigues et de complots contre la France. Etabli d'abord dans un château près de Coblentz, il reçut de Louis XVI de pleins pouvoirs pour agir comme lieutenant général du royaume, fut un des instigateurs de la déclaration de Pilnitz, refusa d'obéir aux décrets sur les émigrés et de rentrer en France, et fut déclaré par l'Assemblée nationale déchu de ses droits à la régence.

Au commencement de la guerre, qu'il avait contribué à allumer par ses sollicitations auprès des princes étrangers, il prit avec le comte d'Artois quelque part aux opérations de l'armée de Condé, en même temps qu'il expédiait dans diverses parties de la France des agents royalistes pour fomenter la guerre civile. Après la révolution du 10 août, les princes entrèrent en France derrière les armées étrangères; mais, bien qu'ils commandassent un corps d'émigrés et de mercenaires, ils ne jouèrent qu'un rôle insignifiant pendant cette campagne et durent, après Valmy, battre en retraite avec les Prussiens, fort indignés qu'on n'eût pas écrasé du premier coup la France et la Révolution. Bientôt ils furent obligés de licencier leur petite armée.

Retiré en Westphalie, il prit le titre de régent après le supplice de Louis XVI, et proclama devant quelques émigrés le dauphin roi de France, sous le nom de *Louis XVII*. Il prit d'ailleurs au sérieux sa qualité de régent *in partibus*, expédia des lettres patentes, des croix de Saint-Louis, nomma le comte d'Artois lieutenant général du royaume, eut un conseil, un ministère, une *maison*, des gardes, etc. Enfin, après la mort du jeune prince détenu au Temple, il s'affubla de la qualité de roi de France et de Navarre, *par la grâce de Dieu*. A dater de ce moment, il *régna* sur nous avec le plus grand sang-froid, sans que la France s'en doutât; il eut de plus en plus des capitaines des gardes, des premiers gentilshommes de la chambre, une maison civile et militaire, etc. Ces manies étaient assurément fort innocentes, mais elles n'indiquaient pas une grande force de tête ni une intelligence bien nette des hommes, des choses et du temps. On sait aussi que, fidèle à son système, il prétendait en 1814 dater son règne du jour de la mort de Louis XVII.

Il est bon de rappeler que, comme tous les émigrés de marque, il était soudoyé par les puissances étrangères et qu'il vécut des subsides de l'Angleterre, de la Russie et autres coalisés.

Il était à Vérone lors de la campagne de Bonaparte en Italie et dut s'éloigner sur l'invitation du sénat de Venise. Il se retira à Blankenbourg, dans le duché de Brunswick, puis à Mittau (Courlande), enfin à Varsovie, successivement délogé de tous ses asiles par les victoires de la grande République. Avec l'or de l'étranger, il entretenait en France des agences royalistes, des officines de complots, forma divers projets pour venir se mettre à la tête de ses partisans, soit dans Toulon révolté, soit en Vendée, mais en définitive se borna toujours à combattre de loin et par correspondance.

En 1803, le premier consul lui fit proposer de renoncer pour lui et sa famille à la couronne de France, en échange d'une riche compensation pécuniaire et d'indemnités territoriales en Italie. A cette ouverture singulière, le prince répondit avec assez de dignité qu'il ne transigerait jamais sur ses droits, et que le premier consul les établirait lui-même par sa démarche, s'ils pouvaient être litigieux. D'ailleurs, il témoignait quelque intérêt à Bonaparte, lui savait gré de plusieurs actes d'administration, car il était disposé à tenir compte du bien qu'on ferait à *son* peuple, etc.

Bonaparte se le tint pour dit.

Lors de la proclamation de l'Empire, le prétendant, fidèle à son rôle, protesta solennellement contre cette usurpation de *ses droits;* il renvoya même sa décoration de la Toison d'or au roi d'Espagne, qui, bon gré mal gré, avait reconnu Napoléon, et renonça en outre à la pension qu'il recevait de cette puissance. Ses espérances de restauration ne paraissaient pas alors près de se réaliser. La Vendée était pacifiée; ses négociations avec Pichegru avaient été définitivement éventées par l'arrestation de celui-ci; ses tentatives de corruption sur les hommes publics n'avaient, en fin de compte, produit aucun résultat; toutes les conspirations nouées sous le Directoire avaient échoué; enfin l'avénement de Bonaparte, son affermissement comme empereur ne paraissaient guère de nature à avancer les affaires de la maison de Bourbon. En 1807, après la paix de Tilsitt, Louis transporta sa royauté nomade en Angleterre, le continent européen étant presque entièrement asservi à l'influence de Napoléon. Il éleva d'abord quelque prétention d'être reconnu par les Anglais comme roi de France; mais les nécessités de la politique ne le permirent pas; officiellement, il ne fut que le **comte de Lille**, nom sous lequel il avait d'abord voyagé après avoir quitté la France. Il continua d'ailleurs d'être roi dans ses appartements et pour sa domesticité.

Jusqu'en 1814, il résida d'abord à Gosfield, jusqu'à la mort de la princesse sa femme, puis au château de Hartwell, à 16 lieues de Londres, entretenu par la Russie et l'Angleterre d'une pension de 600,000 francs, et attendant mélancoliquement que les fautes de Napoléon lui ouvrissent les portes de la France. La campagne de Russie était de nature à ranimer ses espérances. Il en prit habilement occasion pour recommander à la bienveillance de l'empereur Alexandre les Français faits prisonniers à la suite de nos désastres, et qu'il appelait paternellement *ses sujets*. Les malheurs de 1813 et de 1814 lui permirent de renouer ses trames en France; ses agents s'abouchèrent avec les hauts fonctionnaires, en leur promettant, par un engagement écrit, la conservation de leurs places et traitements, moyen assuré de mettre leur conscience en paix. En janvier 1814, le duc d'Angoulême, le duc de Berry et le comte d'Artois partirent secrètement pour agir dans différentes parties de la France au moment de l'entrée des armées étrangères. On sait comment s'accomplit la Restauration. Les royalistes purs n'y jouèrent qu'un rôle effacé. Deux cent mille baïonnettes étrangères, la défection des grands dignitaires de l'Empire, l'épuisement de la nation, son immense besoin de paix et de repos, les basses sollicitations des royalistes auprès des souverains coalisés, qui d'abord n'avaient accueilli que froidement l'idée du retour des Bourbons, enfin le patronage de l'empereur de Russie, gagné par Vitrolles et plus encore par Talleyrand, firent beaucoup plus pour cette révolution que les souvenirs effacés d'une famille inconnue de la génération nouvelle, et qui depuis tant d'années était en guerre ouverte contre le pays, en confondant ses intrigues avec les hostilités de l'ennemi.

Après l'entrée des alliés à Paris, le Sénat proclama la déchéance de Napoléon (3 avril), et quelques jours après appela Louis XVIII au trône, en lui offrant une espèce de constitution où il avait eu soin de mettre au premier rang la conservation de son existence politique et des traitements et dotations de ses membres. Monsieur, comte d'Artois, comme lieutenant général, se hâta de témoigner la reconnaissance de sa maison aux puissances coalisées en signant, le 23, ce traité que Marmont lui-même a qualifié de *monstrueux*, et par lequel il cédait d'un trait de plume, sans aucune compensation, cinquante-quatre places garnies de dix mille pièces de canon que nous possédions encore en Italie, en Belgique, en Allemagne, etc.

Cette largesse d'enfant de famille était un à-compte sur les dettes de l'émigration. D'ailleurs, Paris vaut bien une messe.

Le lendemain, Louis débarquait à Calais, et le 2 mai il promulguait, à Saint-Ouen, une *Déclaration* dans laquelle il promettait un régime constitutionnel. Il voulait bien faire quelque concession à l'esprit du temps, mais non pas accepter la constitution que le Sénat avait bâclée; pour le principe de légitimité et de droit, il refusait à ses *sujets* le droit de lui imposer des garanties, qu'il ne consentait à leur accorder qu'à titre de don gracieux.

C'est sous l'empire de cette idée, de cette fiction monarchique, que le 4 juin, de sa pleine puissance et autorité royale, il *octroya* la charte, qu'il data de la *dix-neuvième année* de son règne.

Le lendemain de son entrée aux Tuileries, il se trouva en présence de difficultés qui le débordaient : cette espèce de constitution à faire pour une nation qu'il ne connaissait pas plus qu'il n'en était connu; des faits accomplis qu'il fallait bien accepter, quoiqu'ils fussent en contradiction avec le principe en vertu duquel il reprenait possession du trône; des prétentions contradictoires à satisfaire; deux Frances à unir et qui s'excluaient mutuellement sans pouvoir s'absorber : celle de la Révolution, vivante encore sous son vernis d'impérialisme, celle de l'émigration, qui avait à venger vingt-cinq années d'humiliation; des embarras matériels de toute nature; une armée décimée et d'ailleurs sourdement hostile; l'invasion sur les bras, appui devenu fardeau et dont les troupes dévoraient le pays; et dans son palais même, autour de lui, deux cours, deux noblesses, qui se mesuraient des yeux et se disputaient déjà l'influence et les hautes charges : l'une au nom de sa prétendue fidélité pendant les jours d'épreuve, l'autre au nom de la prétendue sincérité de son adhésion.

Une telle situation eût exigé le génie d'un grand politique. Or Louis XVIII, dont les flatteries de cour avaient fait un profond homme d'Etat, était bien loin d'être un aigle. Cet épicurien, déjà presque impotent, était même un homme fort médiocre, ses amis et ses serviteurs ont pris soin de nous édifier à cet égard. (V. notamment Chateaubriand, *Congrès de Vérone*, *Mémoires*, *etc.*, et Marmont, *Mémoires*). Il avait beaucoup de mémoire, une provision suffisante de littérature, ce qu'il en faut pour les citations de la malice plutôt que de l'esprit, des mots piquants et prémédités, comme il en vient aux gens disgraciés de la nature, et la manie des phrases à effet. Ajoutez peu d'énergie, peu d'application au travail, un dédain d'ancien régime pour les affaires. S'il aimait à figurer en *roi* (il jouait ce rôle imposant depuis tant d'années), il comprenait la royauté comme un « principe » et comme une chose d'apparat, non comme une action; cela lui paraissait plus noble et plus « roi de France. » En outre, tout mouvement lui était pénible. Tout entier à ses citations latines, aux solennités majestueuses de sa table et à la recomposition de sa *maison*, il ne prenait part aux affaires que pour signer ce que ses ministres lui présentaient, et amusait ses loisirs par la composition de petits vers et d'articles pour les journaux (que polissait et signait M. de Jouy), et dans lesquels Sa Majesté livrait au ridicule les légions de royalistes non pourvus qui l'ennuyaient de leurs pétitions.

Chateaubriand raconte qu'au moment où cent mille Français envahissaient l'Espagne, étant venu avec les autres ministres apporter au roi une dépêche importante, ils le trouvèrent noyé dans ses petites paperasses; il se mit à leur déclamer la cantate de Circé, puis les couplets grivois du *Sabot perdu*. Ils n'en purent tirer autre chose, malgré la gravité des circonstances, et, remettant respectueusement leur dépêche, ils se retirèrent en laissant, comme le dit Chateaubriand, « la frontière du Rhin sous la protection de Babet. »

Remarquez que les autres membres de cette famille étaient encore au-dessous de son chef, par l'intelligence comme par le caractère, et que le roi avait pour le guider des hommes d'Etat de la force de MM. de Blacas, le favori du maître, type de l'émigré fidèle, et le plus inepte des ministres qui aient jamais contresigné une ordonnance; Beugnot, homme d'esprit sans convictions, plus propre à chercher des *mots* qu'à trouver des idées; Vitrolles, l'homme du comte d'Artois, la mouche du coche royal; le général Dupont, entamé, sinon flétri par l'affaire de Baylen, et parfaitement choisi pour dépopulariser un gouvernement; de Montesquiou, charmant impertinent de salon, petit-collet de l'ancien régime, tranchant du métaphysicien politique; Malouet, dont on ne dit rien; Talleyrand, dont on aurait trop à dire, impudent Mascarille caché dans la peau d'un homme d'Etat, résumant en lui la corruption de tous les régimes, et qui se parait de son immoralité avec la grâce dédaigneuse d'une courtisane; Dambray, parlementaire de l'autre siècle, et qui ignorait absolument les choses nouvelles qui s'étaient passées depuis 1789, etc., etc.

D'un autre côté, le pouvoir était assailli par les prétentions de ces émigrés qui n'avaient *rien oublié ni rien appris*, de nobles qui rêvaient follement le rétablissement de leurs priviléges, et de membres du clergé réclamant avec âpreté leurs prérogatives et leurs biens, et prescrivant l'observation des dimanches et fêtes.

Le premier acte du gouvernement fut de signer le traité de Paris (30 mai), qui réduisait la France aux limites de 1792. Louis XVIII rétablit l'étiquette et le train de l'ancienne cour, toutes les fonctions gothiques de l'ancien régime, jusqu'à des chevau-légers, des mousquetaires, etc.; établit la censure pour les écrits de moins de vingt feuilles et rendit aux émigrés les biens nationaux qui n'avaient pas été vendus. Ces mesures de réaction, d'autres encore, les humiliations infligées à l'armée, les menaces contre les acquéreurs de biens nationaux et tous les hommes qui avaient trempé dans la Révolution, l'origine même de ce gouvernement, qui devait son triomphe aux malheurs de la patrie et aux armes de l'étranger, tout concourait à rendre les Bourbons de plus en plus impopulaires. Napoléon, qui épiait les mouvements de l'opinion, crut le moment favorable, quitta secrètement l'île d'Elbe et vint débarquer avec une poignée d'hommes sur la côte de Provence le 1er mars 1815. Pendant qu'il poursuivait sa marche victorieuse sur Paris, les ministres et les serviteurs de la monarchie, comme les moines de Byzance, usaient les dernières minutes qui leur restaient en disputes stériles, sans s'arrêter à aucun plan sérieux. On finit par proposer, comme résolution suprême, de fortifier les Tuileries et de s'y défendre contre l'usurpateur. Louis XVIII n'accueillit pas très-chaleureusement cette idée de mourir sur sa chaise curule, et il ferma la discussion en filant lestement vers la frontière, muni des diamants de la couronne et d'une douzaine de millions (20 mars), pendant que ses fonctionnaires et ses corps constitués retournaient jouer devant Napoléon la mascarade accoutumée et lui porter l'assurance d'une fidélité devenue disponible.

Pendant la période des Cent-Jours, il séjourna à Gand, attendant l'issue des événements. Après Waterloo, il rentra encore une fois derrière les étrangers. Cette deuxième restauration fut marquée par des réactions et par des vengeances contre ceux qui avaient fait défection pendant les Cent-Jours. Et d'abord les alliés exigèrent et obtinrent de nouveaux amoindrissements de la France (la Savoie, Mârienbourg, Philippeville, Charlemont, Sarrebruck et Landau), ainsi qu'une contribution de guerre de 700 millions, le licenciement de l'armée de la Loire et l'obligation pour la France d'entretenir pendant cinq ans cent cinquante mille hommes des troupes coalisées, campés sur son territoire.

Les proscriptions furent organisées avec l'aide de Fouché, qui avait été nommé l'un des ministres. Ney, Labédoyère, Mouton-Duvernet, les frères Faucher, etc., furent condamnés à mort. La *terreur blanche* désola le Midi : Brune, Ramel, Lagarde et autres généraux ou patriotes furent massacrés par les *verdets*, sans que jamais leurs assassins, les Trestaillon, les Truphémy et autres misérables, aient été punis.

Bientôt se réunit la fameuse *chambre introuvable* (octobre 1815), composée des ultras les plus exaltés, et qui vota coup sur coup la suspension de la liberté individuelle, l'établissement des *cours prévôtales* et autres mesures odieuses, telles que la fameuse loi d'amnistie, qui n'était en réalité qu'une loi de proscription, et qui servit notamment à prononcer le bannissement des conventionnels qui avaient voté la mort du roi.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de tous les actes de cette époque; on en trouvera le résumé à l'article RESTAURATION. En ce qui concerne Louis XVIII, il faut lui rendre cette justice, qu'il était plus modéré, d'un royalisme moins exagéré que ses partisans. Aussi la frénésie de ceux-ci faisait-elle dire assez plaisamment qu'ils étaient *plus royalistes que le roi*. Fatigué des violences de la faction, et de concert avec le ministre Decazes, le monarque prononça la dissolution de la chambre (5 septembre 1816). Les élections donnèrent une assemblée moins réactionnaire, qui, se renouvelant annuellement par cinquième, en vertu d'une nouvelle loi électorale, compta bientôt dans son sein La Fayette, Benjamin Constant, Manuel et une vingtaine d'autres membres de la gauche. Mais cependant la faction des ultras, qui avait le comte d'Artois pour chef, luttait encore, même contre le roi, et menaçait à chaque instant de l'emporter. Le ministère Decazes, semi-modéré, était l'obstacle. L'assassinat du duc de Berry (1820) fut le prétexte pour le renverser et pour rentrer dans la réaction (modification de la loi électorale, nouvelle suspension de la liberté individuelle, etc.). Fatigué de tant de luttes, et d'ailleurs continuellement souffrant, le roi devint de plus en plus étranger au gouvernement. Bientôt, au ministère du duc de Richelieu succéda le cabinet Villèle, appuyé sur la droite. Pendant le cours de ces événements, un grand nombre de complots et de tentatives insurrectionnelles avaient été étouffés dans le sang, mais en témoignant de l'impopularité de la Restauration.

Signalons l'affaire des frères Lallemand et de Lefèvre-Desnouettes (1814); la conspiration de Didier, à Grenoble (1816); celle dite *des patriotes*, à Paris, dans la même année; le complot de Lyon (1817); celui de 1820, à Paris; les affaires de Colmar et de Belfort (1822); des sergents de La Rochelle, de Saumur, etc., etc.

La plupart de ces conspirations étaient l'œuvre du *carbonarisme* et n'eurent d'ailleurs d'autre résultat que de coûter beaucoup de sang au parti patriote et libéral. Cependant, elles remuaient profondément l'opinion, qui se prononçait de plus en plus ouvertement contre le gouvernement des Bourbons.

La guerre d'Espagne, en faveur de l'absolutisme, fut le dernier événement important du règne, guerre impopulaire autant que inique, mais dont le succès imposa pour un moment silence à l'opposition. L'expulsion de Manuel de la Chambre, de nouvelles élections défavorables à la gauche, une indemnité de 1 milliard accordée aux émigrés, enfin la prise de possession du pays par la *Congrégation*, c'est-à-dire par les jésuites, marquèrent les derniers moments de Louis XVIII. Ce monarque était devenu d'une obésité extraordinaire, à ce point qu'il ne pouvait plus marcher; il avait d'ailleurs des plaies très-douloureuses aux jambes, et, au moment de sa mort, la chair de ses pieds tombait en lambeaux. Une femme spirituelle, la comtesse Zoé du Cayla, le consolait au milieu de ses souffrances et de son inactivité. Elle était favorite en titre, autant du moins qu'il était possible de l'être avec le pauvre roi.

M. Guizot apprécie ainsi Louis XVIII, en le comparant à son frère : « Louis XVIII était un modéré de l'ancien régime et un libre penseur du XVIIIe siècle; Charles X était un émigré fidèle et un dévot soumis. La sagesse de Louis XVIII était à la fois pleine d'égoïsme et de scepticisme, mais sérieuse et vraie. Quand Charles X se conduisait en roi sage, c'était par probité, par bienveillance imprévoyante, par entraînement du moment, par désir de plaire, non par conviction et par goût. A travers tous les cabinets de son règne, l'abbé de Montesquiou, M. de Talleyrand, le duc de Richelieu, M. Decazes, M. de Villèle, le gouvernement de Louis XVIII fut un gouvernement conséquent et toujours semblable à lui-même. »

Lamartine a porté sur ce prince le jugement suivant :

« Louis XVIII, dans les antécédents de son règne, dans son nom de Bourbon, dans son malheur de succéder à Napoléon, qui avait à la fois tant agrandi et tant rapetissé la France; dans l'invasion qui lui faisait brèche pour rentrer dans son pays, dans l'occupation étrangère qui foulait le sol de la France sous son règne, dans son parti naturel, dans une partie de sa famille surtout, avait des occasions et presque des nécessités de fautes qu'il serait injuste de lui imputer à lui-même... Comme souverain, il eut beaucoup de ressemblance avec Henri IV, qu'il se complaisait tant à citer parmi les ancêtres de sa couronne. La nature, le temps et les circonstances lui déniaient la gloire des armes. Mais il n'eut ni l'héroïsme, ni l'éclat, ni la poésie de Henri IV; il n'eut aussi ni la légèreté de cœur, ni les apostasies de foi, ni les ingratitudes de parti de son aïeul. Conquérir les esprits rebelles et pacifier les opinions divisées d'un peuple, après la Révolution française, après les conquêtes de l'Empire et les revers de l'invasion, était peut-être aussi difficile pour Louis XVIII que de conquérir et de subjuguer le sol après la Ligue pour le roi de Navarre. Vaincre avec un parti et régner pour un autre fut la destinée de tous les deux. Mais Louis XVIII ne trompa pas le sien et ne l'asservit pas, comme Henri IV, au parti contraire. Il s'appliqua seulement à le modérer pour le nationaliser avec lui. L'un de ces princes fut soldat, l'autre législateur de son royaume; les guerriers sont des conquérants de territoires, les législateurs sont des conquérants de siècles : Henri IV ne fondait qu'une dynastie, Louis XVIII fondait des libertés. C'est là son titre, la France le lui maintiendra; et si elle ne le place pas au rang de ses plus grands hommes, elle le placera au rang des plus habiles et des plus sages de ses rois. »

On pourrait citer d'autres appréciations moins bienveillantes; mais, pour ne pas enfler cet article, nous nous bornons à renvoyer le lecteur aux ouvrages suivants, outre ceux que nous avons déjà cités : *Histoires de la Restauration*, par Vaulabelle, Nettement, Lamartine, de Viel-Castel, etc.; *Vie privée, politique et littéraire de Louis XVIII* (1824, in-18); *Règne de Louis XVIII*, par Barbet du Bertrand (1825, 2 vol. in-8°); la *Vie de Louis XVIII*, par A. de Beauchamp, ne manque pas d'intérêt, mais ce n'est qu'un panégyrique; les *Mémoires de Louis XVIII* (1832, 2 vol. in-18), ne sont qu'une compilation apocryphe.

Ce prince, comme nous l'avons dit, était lettré; il se plaisait à faire des citations d'Horace, son auteur favori, et d'autres classiques latins. On lui attribuait aussi beaucoup de mots, entre autres celui-ci : « L'exactitude est la politesse des rois. » On a retenu quelques-uns de ses vers, notamment ce madrigal qu'il adressa à la reine Marie-Antoinette, en lui faisant présent d'un éventail :

> Au milieu des chaleurs extrêmes,
> Heureux d'amuser vos loisirs,
> J'aurai soin près de vous d'amener les zéphyrs :
> Les amours y viendront d'eux-mêmes.

On lui attribuait aussi d'autres œuvres littéraires, ainsi que quelques écrits satiriques publiés avant la Révolution sans nom d'auteur, tels que : *Description historique d'un monstre symbolique, etc.* (contre le ministre Calonne). Enfin, on a publié de lui plusieurs recueils de correspondance.

Terminons cet article par l'anecdote suivante, que Volney se plaisait à raconter à ses amis. Ayant demandé un jour une audience à Louis XVIII, le roi lui fit dire qu'il était *occupé*, qu'il le priait d'attendre un peu. « On me fit faire antichambre une heure de temps, disait Volney. Enfin on m'introduisit. Savez-vous quelle était l'occupation du monarque? Je le trouvai en manches de chemise, en faction derrière la porte de sa chambre à coucher, armé d'un manche à balai. Il me dit que depuis une heure il attendait là pour éreinter le chat de Mme de ..... (j'ai oublié le nom..... de Mme de Maupas, je crois), qui se permettait de venir chaque nuit manger son encas de nuit. »

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris, au Palais-Royal, le 6 octobre 1773, mort à Claremont (Angleterre) le 26 août 1850. Il était fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, fameux dans la Révolution sous le nom d'Egalité, et qui descendait de Monsieur, frère de Louis XIV. Sa mère, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, descendait elle-même, par son père le duc de Penthièvre, du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Il porta successivement les titres de **duc de Valois, de Chartres**, puis **d'Orléans**. Confié aux soins de Mme de Genlis, ainsi que sa sœur Adélaïde et plus tard ses frères de Montpensier et de Beaujolais, il fut élevé par elle suivant le système exposé par Jean-Jacques, dans l'*Emile*. Son éducation, trop encyclopédique pour ne pas être artificielle, lui donna néanmoins une grande variété de connaissances. En outre, il fut exercé, comme ses frères et sa sœur, à cultiver un petit carré de jardin et à différents petits arts manuels, comme de fabriquer des portefeuilles, de la gaze, du cartonnage, des fleurs artificielles, des paniers, des grillages, des ouvrages de menuiserie, etc. Il faut ajouter les visites fréquentes aux manufactures, aux usines, aux collections, etc., les exercices du corps, les longues marches à pied, des habitudes de sobriété et de rudesse, comme d'endurer le froid et le chaud, la soif et la faim, de coucher sur une simple natte, etc.

Excellent système d'éducation, pour le dire en passant, mais qui n'est guère à la portée que des riches. Appliqué aux princes, il leur donne l'énergie, la patience, le ressort, arme leur ambition de mille qualités fortes, et en définitive ne les rend que plus redoutables pour les peuples, plus aptes à se saisir du pouvoir et à le conserver, à tout emplir de leur personnalité. Qu'on ne prenne pas ceci pour une boutade de misanthropie. N'admettant guère les princes dans l'organisation politique et sociale que nous rêvons, nous sommes naturellement porté à désirer que ceux que nous subissons provisoirement aient, sous tous les rapports, le moins de qualités possible.

Dans les voyages que Mme de Genlis faisait faire à ses élèves, elle les conduisit une fois au Mont-Saint-Michel; on sait que le futur roi des Français, rempli d'indignation contre les pratiques du despotisme, voulut porter les premiers coups pour démolir la fameuse *cage* où depuis Louis XIV on avait enfermé divers prisonniers, et qui même servait parfois encore comme lieu de punition temporaire.

Cet acte d'humanité ne doit pas faire oublier que précisément au même lieu, sous le règne de Louis-Philippe, on enferma les prisonniers républicains, non dans une cage, sans doute, mais isolément dans des cellules, où ils subirent un régime et les traitements les plus odieux.

En 1785, lorsque son père devint duc d'Orléans, le jeune prince, suivant l'usage de sa famille, reçut à son tour le titre de duc de Chartres et fut nommé colonel de dragons. Il avait douze ans. Ces promotions ridicules étaient, comme on le sait, consacrées dans l'ancien régime. Dès le début de la Révolution, Louis-Philippe, encore adolescent, suivit l'exemple de son père en se prononçant avec éclat pour les idées nouvelles, tactique ordinaire des branches collatérales pour conquérir la popularité. Il entra dans la garde nationale, prit pour seul titre celui de *citoyen de Paris*, assista régulièrement aux séances de l'Assemblée constituante, se fit recevoir membre de la Société des jacobins, et adressa même, dit-on, quelques articles anonymes à la feuille de Marat.

Lors de sa réception aux Jacobins (1er novembre 1790), il prononça un discours qui fut chaleureusement applaudi et reproduit par les feuilles patriotiques. A cette époque, il commença la rédaction d'un journal de ses actions et de ses pensées, qui est un peu plus intéressant que l'inepte carnet de Louis XVI. Ce sont des notes jetées à la hâte sur le papier; mais, outre qu'elles sont une relation assez vivante de quelques-uns des épisodes dramatiques de ce temps prodigieux, l'homme s'y peint naïvement tel qu'il était alors. On voit la physionomie singulièrement originale de ce jeune prince, poussé sans doute par l'ambition héréditaire, mais entraîné aussi par l'enthousiasme de la jeunesse et par ses tendances philosophiques en pleine agitation révolutionnaire, et savourant comme un fruit nouveau les doctrines et la pratique de l'égalité.

Ayant pris le commandement effectif de ses dragons, il alla tenir garnison à Vendôme, en vertu du décret qui obligeait tous les colonels propriétaires de régiment à rejoindre leur corps (juin 1791). La modération qu'il montra dans les troubles qui éclatèrent après la fuite de Louis XVI augmenta sa popularité. Ce fut dans cette ville aussi qu'il eut le bonheur de sauver un homme qui se noyait. A cette occasion, la municipalité récompensa son courage en lui décernant solennellement une couronne civique. En août de cette même année, il alla prendre le commandement de la place de Valenciennes. En avril 1792, il prit part, sous les ordres de Biron, aux opérations sur la frontière de Belgique, et se distingua d'une manière brillante aux affaires de Quiévrain, de Boussu, de *Mons*, etc. Nommé maréchal de camp, il passa sous les ordres de Luckner, contribua à la prise de Courtrai, reçut le grade de lieutenant général (11 septembre) et fut assez heureux pour participer avec honneur aux premières et glorieuses victoires de la République, Valmy et Jemmapes. Il combattit encore avec intrépidité pendant la campagne de Hollande, aux siéges de Venloo, de Maëstricht, et dans la déroute de Neervinden (mars 1793), où il reprit deux fois le village de ce nom. Il servait alors sous Dumouriez. Entraîné dans la trahison de ce général, qui passait pour conspirer en faveur de la famille d'Orléans, le jeune **Egalité** (c'était le nom qu'avait pris son père) passa à *l'ennemi* avec son chef. Cet acte était de sa part d'autant plus coupable et inconsidéré qu'il devait amener et amena, en effet, l'arrestation de son père, déjà menacé comme Bourbon.

D'ailleurs, il se conduisit avec dignité dans l'émigration, et jamais il ne consentit à porter les armes contre sa patrie. Son exil devait durer vingt et un ans. A la douleur d'être éloigné de la France vint bientôt s'ajouter pour lui celle de perdre son père, qui fut envoyé à l'échafaud.

Après sa fuite, le duc de Chartres s'était réfugié à Mons, au quartier général de l'armée autrichienne. Le prince de Saxe-Cobourg lui offrit un commandement dans les armées de l'empire; mais il refusa avec fermeté, se dirigea sur Coblentz, puis sur Francfort, Bâle, Schaffhouse, Zurich, voyagea quelque temps dans les montagnes de la Suisse, et enfin, ses ressources étant complétement épuisées, il sollicita et il obtint un emploi de professeur au collége de Reichenau (Grisons), aux appointements de 1,400 francs par an. Il remplit pendant quinze mois, sous le nom de **Chabaud-Latour,** ces modestes et honorables fonctions, enseignant les langues, l'histoire, la géographie et les mathématiques. Au milieu de toutes ces épreuves, il dut apprécier les bienfaits de l'éducation philosophique qu'il avait reçue et qui lui donnait le courage de supporter avec une tranquille résignation toutes les vicissitudes de la fortune.

Les troubles politiques l'obligèrent à quitter ce canton. Il partit à pied, le sac sur l'épaule, sous le nom de **Corby**, séjourna quelque temps au camp du général Montesquiou, à Bremgarten, puis voyagea en Danemark, en Suède, en Norvége, en Laponie, s'avança vers le pôle nord à cinq degrés plus près que ne l'avait fait Maupertuis, et enfin partit en 1796 pour les Etats-Unis, sur l'invitation de sa mère, qui lui annonçait que son départ en Amérique était la condition que mettait le Directoire à la mise en liberté de ses frères. Il se fixa à Philadelphie, où ses frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, vinrent le rejoindre. Pendant son séjour en Amérique, comme pour son départ d'Europe, il eut les plus grandes obligations à Gouverneur-Morris, ministre des Etats-Unis en France, qui l'aida généreusement de sa bourse et de son influence et lui rendit tous les services possibles. Après de longs voyages dans les Etats de l'Union, il revint en Europe en 1800 et alla s'établir à Londres. Un rapprochement s'opéra alors entre les deux branches de la maison de Bourbon. Le duc d'Orléans eut une entrevue avec le comte d'Artois et fit hommage de sa fidélité à Louis XVIII. Reconnu comme prince français par la Russie, il en reçut un subside, signa la protestation des princes de Bourbon contre l'élévation de Bonaparte au trône et protesta avec éclat contre l'assassinat du duc d'Enghien. Ses deux frères étant morts, il alla se fixer à Palerme, auprès du roi Ferdinand IV, chassé de Naples, dont il épousa la fille, Marie-Amélie, le 25 novembre 1809.

S'écartant pour la première fois de la réserve qu'il avait montrée jusqu'alors, il avait tenté l'année précédente de pénétrer en Espagne pour y combattre les Français, de concert avec Léopold, second fils de Ferdinand IV. Soupçonné d'aspirer à la régence de la péninsule, il vit ses projets traversés par les Anglais, qui l'empêchèrent d'entrer en Espagne. Appelé deux ans après par la junte de Séville, il ne fut pas plus heureux; la même influence l'empêcha successivement de mettre le pied à Tarragone, puis à Séville. Dès lors, il vécut inactif à la cour de Palerme jusqu'aux événements de 1814, qui lui permirent de rentrer en France. Louis XVIII le remit en possession des biens de sa famille et le nomma colonel général des hussards, bien qu'il l'aimât peu et même se défiât de lui. Fils de régicide, ayant lui-même trempé dans la Révolution, sa situation était assez singulière à cette cour, et les royalistes ne pouvaient consentir à lui pardonner le rôle de son père et le sien; d'autant plus qu'on lui supposait des vues ambitieuses assez ordinaires chez les branches collatérales. On n'ignorait pas que quelques hommes considérables songeaient à l'opposer à la branche aînée et aux ultra-royalistes, et l'on assure même qu'il y eut dès cette époque un complot ébauché en sa faveur.

Lors du retour de l'île d'Elbe, le duc d'Orléans fut adjoint au comte d'Artois et à Macdonald pour commander l'armée de Lyon, qui fut impuissante à arrêter la marche de Napoléon et dut même se retirer sans combattre. Il reçut ensuite le commandement des départements du Nord; mais il n'eut aucune occasion d'agir, et il n'eut bientôt plus qu'à se démettre entre les mains du maréchal Mortier, et alla à Twickenham rejoindre sa famille, qu'il avait fait passer récemment en Angleterre, en prévision des événements.

On songea encore à lui après la chute définitive de Napoléon, et sa candidature au trône de France fut même un instant posée dans le congrès de Vienne par l'empereur Alexandre. Fouché et Talleyrand travaillaient en ce sens. Mais cette solution fut définitivement repoussée par les souverains coalisés.

A son retour d'Angleterre, il protesta d'ailleurs chaleureusement de sa fidélité à Louis XVIII; et il est, en effet, probable qu'il n'eût pas voulu devoir la couronne à l'intervention de l'étranger; il avait trop de sens et d'espoir pour ne pas sentir que c'eût été là une origine déplorable et un souvenir trop lourd à porter.

Cependant, son attitude libérale à la Chambre des pairs, sa modération naturelle, qui contrastait avec les fureurs de ces hommes qui, dans l'émigration, n'avaient *rien oublié ni rien appris*, semblaient le désigner aux espérances des libéraux constitutionnels. Cette situation lui créa quelques embarras, et il repartit pour l'Angleterre en octobre 1815, autant pour se soustraire aux attaques de ses ennemis que pour modérer les espérances prématurées de quelques-uns de ses partisans. Il se crut même obligé de repousser dans un manifeste public les imputations dont il était l'objet. Peut-être aussi son exil ne fut-il pas volontaire. Quoi qu'il en soit, il revint au commencement de 1817. Au milieu des réactions sanglantes de cette époque, il garda une réserve fort prudente, mais sans parvenir à effacer les préventions de Louis XVIII, qui flairait en lui un héritier de la branche aînée et qui ne voulut jamais lui rendre le titre d'Altesse royale (il l'obtint sous Charles X).

Le duc d'Orléans avait trop de circonspection pour prêter son appui à toutes les conspirations qui furent tramées contre les Bourbons, et c'est probablement bien à tort qu'on a formulé à cet égard des accusations contre lui, notamment à propos de la mystérieuse affaire de Didier, à Grenoble. Néanmoins, il n'en travaillait pas moins à se faire une popularité, désapprouvait les réactions, au moins par son silence et sa réserve, courtisait les chefs du parti libéral, faisait élever ses fils au collége Henri IV, sur les mêmes bancs que ceux des simples citoyens, affichait d'habiles préférences pour les classes bourgeoises, séduisait les écrivains de l'opposition en leur venant en aide dans les poursuites dont ils étaient l'objet, en les recueillant même chez lui, se faisait pour ainsi dire le point de ralliement des intérêts créés par la Révolution, attirait à lui les notabilités politiques, financières et industrielles, recevait dans sa somptueuse demeure du Palais-Royal les Paul-Louis Courier, les Benjamin Constant, les Casimir Périer, etc., encourageait les sciences et les arts, ne négligeait rien enfin de ce qui pouvait, sans compromettre sa haute position, lui gagner les cœurs et les esprits.

Lors de la naissance du duc de Bordeaux, une protestation contre la légitimité de l'enfant parut à Londres dans le *Morning Chronicle* (novembre 1820). Cette pièce, datée de Paris, du 30 septembre 1820, portait pour titre : *Protestation du duc d'Orléans.*

Aussitôt que celui-ci eut connaissance de cette publication, il accourut aux Tuileries pour la démentir et la désavouer. Il paraît que Louis XVIII accueillit sa justification avec quelque méfiance.

On n'a jamais bien su, d'ailleurs, si cette pièce était ou non apocryphe.

Louis-Philippe, de mœurs simples et d'habitudes sévères, vivait surtout de la vie de famille et administrait avec une économie un peu sordide ses biens immenses, augmentés encore par le gain de divers procès et par une large part dans le milliard des émigrés. Convaincu que lui-même ou sa famille *aurait son tour*, suivant une expression de l'empereur Alexandre, prôné par un parti qui grandissait tous les jours, par des écrivains comme Courier, il suivait d'un œil attentif la marche de la Restauration, prévoyant bien l'inévitable dénoûment, mais sans rien faire pour le précipiter, sans se mêler activement aux agitations de la politique. Il sentait qu'il n'avait qu'à attendre, et que les événements viendraient pour ainsi dire le chercher. Assez bien en cour depuis l'avénement de Charles X, fort soucieux de ses intérêts privés, il caressait l'opposition, mais ne prenait d'engagement avec personne.

Quelque temps avant la révolution de Juillet, dont on sentait déjà l'approche, il donna au Palais-Royal une fête de nuit en l'honneur du roi de Naples, qui était venu visiter Paris. Charles X assistait à cette réception d'apparat, et il dut être fort choqué d'y rencontrer les membres les plus ardents du parti libéral. Mais l'invariable tactique du duc d'Orléans était, pour employer une expression familière, de nager entre deux eaux, de caresser à la fois le pour et le contre, enfin de ménager à la fois sa position présente et ses espérances d'avenir.

C'est pendant cette fête que M. de Salvandy, en complimentant l'amphitryon, lui dit le mot fameux : « Monseigneur, c'est une fête toute napolitaine : nous dansons sur un volcan. »

Deux mois plus tard, en effet, eut lieu l'explosion attendue et qui fut déterminée par le coup d'Etat des Ordonnances. Pendant le combat, Louis-Philippe resta absolument inactif, comme sa situation d'ailleurs le lui commandait. Il s'était retiré dans son palais de Neuilly avec sa famille et s'était même caché dans un petit pavillon du parc. Bientôt cette retraite ne lui parut pas assez sûre, et le 29 il partit déguisé pour le Raincy. Toujours prudent et réservé, peut-être un peu pusillanime, il voulait bien accepter la couronne, mais non la prendre. Naturellement, il n'eut pas un instant l'idée de défendre Charles X, qu'il avait si souvent accablé de ses protestations de dévouement.

Cependant la petite faction orléaniste travaillait vigoureusement l'opinion en faveur du prince, dont M. Thiers publia le panégyrique dans le *National*, pendant que des groupes de députés réunis chez Laffitte recommandaient sa candidature dans une proclamation. Des députations furent envoyées à Neuilly pour vaincre la *résistance* de Louis-Philippe (qui était toujours caché au Raincy). Enfin les députés présents à Paris se réunirent au Palais-Bourbon et décidèrent que le chef de la branche cadette serait supplié d'accepter les fonctions de lieutenant général du royaume. Quelques pairs réunis à la hâte donnèrent leur adhésion, ainsi que la commission de l'Hôtel de ville. Tous ces agissements eurent le caractère d'une scène de haute comédie préparée de longue main. Louis-Philippe se laissa convenablement prier, supplier par ses affidés, et finit par se sacrifier à la chose publique en acceptant le fardeau du pouvoir, mais l'âme pénétrée de douleur et tout en faisant parvenir l'expression de son dévouement à Charles X, retiré à Saint-Cloud. Puis il publia une proclamation dans laquelle il déclarait que la *Charte serait désormais une vérité*, et se rendit à l'Hôtel de ville comme pour faire consacrer sa nomination. On connaît cette scène mémorable. La Fayette, la grande popularité du jour, mit un drapeau tricolore entre les mains du prince, le présenta du haut d'une fenêtre au peuple qui remplissait la place et l'embrassa au milieu des acclamations. Le vieux général a nié plus tard qu'il eût présenté Louis-Philippe comme la *meilleure des républiques* (phrase qu'on a également attribuée à Odilon Barrot). Il paraît aussi qu'il ne fut pas question entre eux de ce fameux *Programme de l'Hôtel de ville*, série de formules politiques rédigées à la hâte, et qui ne fut pas présenté; mais ils tombèrent d'accord sur la nécessité de fonder un *trône populaire entouré d'institutions républicaines.*

Ceci se passait le 31 juillet. Le lendemain, Charles X, qui s'était replié sur Rambouillet et qui peut-être s'aveuglait encore sur la situation, se donna le ridicule royal de reconnaître par ordonnance la nomination de son *cousin* comme lieutenant général du royaume. Le 2 août, il eut la naïveté, en lui envoyant son abdication, de le charger de la proclamation de Henri V comme roi de France.

A ce moment même, tout était déjà préparé pour l'embarquement de l'ex-roi et de sa famille à Cherbourg. Pour le déloger de Rambouillet, où il était encore entouré d'une douzaine de mille hommes, on répandit le bruit qu'il marchait sur Paris. Aussitôt toute la capitale fut sur pied et une armée improvisée se mit en route. On sait le reste; Charles X, obsédé d'ailleurs par les commissaires envoyés par son heureux cousin, n'attendit pas l'armée parisienne.

Le 3, Louis-Philippe avait ouvert les Chambres. Sa popularité, habilement chauffée, surexcitée, augmentait d'heure en heure. Lui-même n'oubliait rien pour cela. Affable et caressant avec tout le monde, il prodiguait les promesses à tous les ambitieux, les protestations de libéralisme à tous les citoyens, avec ces fameuses poignées de main qui sont devenues proverbiales.

Enfin le 7 août, la Chambre des députés, à la majorité de 219 voix sur 252 votants, déclara le trône vacant et offrit la couronne au duc d'Orléans, à la condition d'accepter certaines modifications à la charte.

Evidemment il y avait dans cette décision une usurpation audacieuse de la souveraineté nationale; car les 219, nommés sous Charles X, n'avaient nullement reçu la mission de distribuer des couronnes et de disposer de la France comme d'une propriété privée. En outre, le peuple ni même le petit corps électoral d'alors ne furent appelés à ratifier cet acte de souveraineté. Quelques acclamations de gardes nationaux, de députés et d'un certain nombre de combattants parurent une consécration suffisante comme expression de la volonté nationale. En réalité, l'intronisation de la branche cadette, cela ne peut être nié, fut le résultat d'un escamotage et d'une intrigue.

Louis-Philippe reçut ce magnifique présent d'une couronne, objet des convoitises constantes de sa famille, avec les formules banales et les grimaces usitées en pareil cas : il était dépourvu de toute ambition, il eût préféré achever sa carrière dans l'obscurité de la vie de famille; mais enfin il se rendait au vœu de la nation, il acceptait le fardeau par patriotisme et par dévouement, etc.

Il acheva la comédie en embrassant avec effusion La Fayette, Laffitte et tous ceux qui voulurent bien recevoir son accolade. Le 9, devant les Chambres assemblées, il prêta solennellement serment à la charte (légèrement remaniée en quelques jours par les députés), et il commença son règne de dix-huit ans sous le titre de **Louis-Philippe Ier, roi des Français.** Cette rupture de la chaîne des traditions monarchiques, ce changement de formules et de mots parut fort important aux subtils doctrinaires, dont les uns acceptaient le nouveau souverain *parce que*, les autres *quoique* Bourbon.

Le règne de Louis-Philippe est rempli d'événements importants. Toutefois, comme la plupart sont l'objet d'articles spéciaux dans les différentes parties du *Grand Dictionnaire*, indépendamment des biographies de tous les hommes ayant joué un rôle de quelque importance, nous n'en donnerons ici qu'un résumé rapide.

L'explosion de Juillet avait frappé les souverains de l'Europe d'inquiétude et de stupeur. Outre qu'ils redoutaient pour leurs propres pays la contagion de l'exemple, ils avaient les yeux fixés sur la France, attendant d'elle la paix ou la guerre. Mais les tendances pacifiques du nouveau roi n'étaient pas douteuses. De plus, il avait à se faire pardonner son origine révolutionnaire, et il n'était nullement disposé à se précipiter dans les aventures, soit pour venger Waterloo, soit pour anéantir les traités de 1815 et reprendre les frontières du Rhin, idées populaires que lui-même avait longtemps caressées par une tactique d'ambitieux. Il inaugura donc, par goût autant que par intérêt personnel, ce système de *paix à tout prix* qu'on lui a si souvent et si amèrement reproché. Sans le justifier entièrement sur ce point, nous devons reconnaître qu'à ce moment la France n'aurait eu aucun intérêt à prendre un rôle agressif, à provoquer une conflagration générale. Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe mit dès ce moment tous ses soins à gagner la bienveillance des rois étrangers, dont quelques-uns le considéraient comme un usurpateur, et spécialement à se ménager l'alliance anglaise, qu'il rechercha comme point d'appui pendant tout son règne.

Son premier cabinet fut composé d'éléments hétérogènes, et l'on put voir dès lors que, s'il voulait paraître donner des gages au parti qui avait fait la révolution en subissant Dupont (de l'Eure), Laffitte (ce dernier sans portefeuille), il donnait aussi la majorité à l'élément plus spécialement conservateur, par le choix de MM. Guizot, Molé, de Broglie, le baron Louis, etc.

Les commencements du nouveau règne furent attristés par un événement tragique, le suicide du prince de Condé, qui avait choisi pour son héritier le duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe. Cet épisode, resté assez mystérieux, donna lieu à des accusations terribles, mais probablement injustes, contre la famille d'Orléans. V. CONDÉ.

Le procès des ministres de Charles X et les troubles qui éclatèrent à cette occasion obligèrent le gouvernement à sacrifier les ministres impopulaires, comme Guizot, Molé, Broglie, etc., et à constituer le ministère Laffitte (2 novembre), qui fut remplacé par le cabinet Casimir Périer (13 mars 1831). Dans l'intervalle, la marche rétrograde et contre-révolutionnaire s'était accentuée. On avait fait voter une loi qui supprimait le commandement général de la garde nationale. C'était une manœuvre pour obliger à la retraite La Fayette, dont on feignait de craindre le pouvoir, mais dont en réalité la popularité et les opinions étaient un obstacle pour les réacteurs. Le vieux général envoya, en effet, sa démission au roi, qui joua la misérable petite comédie de paraître désolé et surpris et de répondre : « Je reçois à l'instant (c'était la veille), mon cher général, votre lettre, qui m'a peiné autant que surpris par la décision que vous prenez. Je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux, etc. »

Or, il était notoire que la loi n'avait été préparée et faite qu'en vue de La Fayette. Ces faux-fuyants, ces manœuvres obliques, cette hypocrisie de langage, qui ne pouvaient tromper personne, n'étaient pas de nature à inspirer l'estime pour le caractère du roi, qui poussa la dissimulation jusqu'à adresser aux gardes nationales une proclamation dans laquelle il déplorait avec une effusion touchante la retraite du général.

La démission de Dupont (de l'Eure) suivit de près celle de La Fayette. Enfin le gouvernement, se sentant plus libre, fit de nouveaux pas dans la voie contre-révolutionnaire, notamment en frappant de dissolution l'artillerie de la garde nationale parisienne, recrutée en grande partie parmi les hommes les plus énergiques et les plus influents du parti républicain.

Ce parti, très-peu nombreux lors de la révolution de Juillet, n'avait pu que protester contre l'usurpation de la souveraineté nationale; mais il grandissait tous les jours, et bientôt il allait livrer de terribles combats à la nouvelle monarchie.

Une nouvelle loi électorale (avril 1831), qui élargissait un peu les bases de la représentation nationale, mais qui était bien au-dessous de ce que réclamait l'opinion, livra les destinées du pays à une oligarchie de grands propriétaires, imperceptible minorité qui devint, dans le langage des hommes d'Etat, le *pays légal.* Le reste de la nation, dans l'opinion de M. Guizot et autres, n'était sans doute qu'un bétail : sous le règne de l'ancienne aristocratie, le peuple était taillable et corvéable à merci; sous la haute bourgeoisie, il devint la matière imposable et gouvernable.

Une autre cause d'impopularité pour le gouvernement de 1830 fut l'abandon de la Pologne, qui s'était soulevée au retentissement de notre révolution. Louis-Philippe, cependant, montra quelque bon sens à propos des affaires de Belgique : il refusa la couronne que les Belges révoltés lui offraient pour son fils le duc de Nemours, intervint à propos dans la lutte engagée par ce pays contre la Hollande, et assura l'indépendance de la Belgique par la prise d'Anvers (décembre 1832). En août de la même année, il avait marié l'une de ses filles au nouveau roi des Belges, Léopold Ier.

Le ministère Casimir Périer, obligé de lutter contre des émeutes assez fréquentes, avait un caractère franchement réactionnaire, mais parlementaire cependant, et quelquefois, par excès d'indépendance, moins libéral peut-être que ne l'eût été le roi, dont l'action personnelle était d'ailleurs permanente et qui présidait assidûment le conseil des ministres. Ce cabinet, dirigé par un homme despotique et implacable (dont la capacité a été fort surfaite), proclama le principe de non-intervention pour les affaires extérieures, sévit contre les associations populaires, *épura* les administrations, c'est-à-dire en chassa les patriotes de Juillet, poursuivit les journaux, réprima impitoyablement les émeutes, aggrava les pénalités antérieures contre les attroupements, mais céda cependant au cri de l'opinion publique en consentant, quoique à contre-cœur, à l'abolition de l'hérédité de la pairie. Au reste, la monarchie n'y perdit rien; les pairs restaient à la nomination du roi, qui pouvait toujours s'assurer la majorité dans la Chambre haute en créant ces *fournées* de pairs demeurées fameuses dans l'histoire des scandales monarchiques. On en créa jusqu'à 36 par une seule ordonnance.

Ce ministère avait encore choqué le sentiment national par sa politique extérieure, par ses concessions nombreuses aux rois de l'Europe. Non content d'abandonner la Pologne, il insulta publiquement à l'héroïsme et aux malheurs de ce peuple infortuné par des paroles qui semblaient une approbation donnée aux bourreaux. C'est ainsi qu'après le massacre de Varsovie, le général Sébastiani osa laisser tomber de la tribune les paroles trop fameuses : *l'ordre règne à Varsovie!* (16 septembre 1831). Peu de jours après, le même ministre choqua avec une maladresse non moins grossière la fierté nationale, en déclarant textuellement : « Nous aurons la paix avec l'Europe *si nous savons être sages.* »

La discussion sur la loi fixant la liste civile du roi donna encore lieu à de vives récriminations, entretenues par les pamphlets mordants de Cormenin. Toutes ces questions d'argent mirent en pleine lumière la prévoyante avidité qui était comme le caractère de la maison d'Orléans, et rappelèrent à propos la précaution vénale de Louis-Philippe, qui, en montant sur le trône, avait transmis ses biens personnels à ses enfants, en s'en réservant l'usufruit, au lieu de les laisser retourner au domaine de la couronne, comme c'était la coutume consacrée dans la tradition monarchique.

En novembre 1831 éclata la terrible insurrection de Lyon, plus industrielle que politique; les ouvriers affamés se soulevèrent en arborant la devise tragique : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* Ce mouvement fut dompté, mais en laissant derrière lui des ferments de haine contre la monarchie et l'état social. V. NOVEMBRE.

L'année 1832 fut fertile en complots et en émeutes : l'affaire des tours Notre-Dame (janvier), le complot légitimiste de la rue des Prouvaires (février), les troubles de Perpignan, de Toulouse, de Clermont, de Grenoble, de Strasbourg, etc., vinrent témoigner du mécontentement public. Bientôt s'abattit sur la France un épouvantable fléau, le choléra, qui fit, à Paris seulement, 18,402 victimes. Pendant que les riches et les hauts fonctionnaires s'enfuyaient lâchement de la capitale, Louis-Philippe et sa famille restèrent courageusement à leur poste, visitant même les hôpitaux, et essayant de réparer par des services personnels les défaillances de la politique officielle.

On sait que Casimir Périer fut emporté par le fléau (16 mai 1832). Ce ministre personnel, qui voulait pratiquer à la lettre la maxime des doctrinaires : *le roi règne et ne gouverne pas*, avait souvent irrité Louis-Philippe en prenant l'initiative de mesures très-graves, sans consulter même la couronne. C'est ainsi que, quelques mois avant sa mort, pendant les mouvements insurrectionnels de l'Italie, il fit occuper militairement Ancône, pour contre-balancer l'influence des Autrichiens, qui étaient entrés à Bologne à la prière du saint-siége. Cette occupation hardie, qui surprit toute l'Europe, dura plusieurs années, mais sans résultat; jamais le gouvernement français ne put obtenir du saint-siége les réformes qu'il s'était flatté d'imposer et qui avaient été promises par Grégoire XVI.

Parmi les événements qui suivirent, il en faut noter un qui fut assez important, la répression de l'insurrection vendéenne suscitée par la duchesse de Berry, et finalement l'arrestation de cette princesse, vendue au ministre Thiers par un de ses serviteurs, Deutz, et qui fut enfermée au fort de Blaye, où son accouchement couvrit de confusion sa famille et son parti. On sait qu'elle fut ensuite remise en liberté et conduite en Sicile.

C'est aussi après la mort de Casimir Périer que l'opposition publia ce fameux *compte rendu*, signé par 135 députés, et qui était comme le programme de la gauche et l'acte d'accusation du gouvernement.

Les légitimistes venaient à peine de succomber, que l'établissement de Juillet eut à lutter à Paris contre une formidable insurrection républicaine, qui éclata à la suite des funérailles du général Lamarque (5 et 6 juin 1832. V. JUIN). Il en triompha après un combat terrible, mais il put juger, dès lors, de la vitalité et de l'énergie de ce jeune parti qui devait être son héritier, et qui ne craignait pas de lutter un contre mille. Après le combat, il y eut des mesures violentes, des arrestations, la dissolution des Ecoles polytechnique et d'Alfort, l'état de siége, etc.

Il faut rappeler encore qu'à cette époque l'école saint-simonienne était dans la période de ses grandes luttes, de ses prédications et de ses excentricités.

Louis-Philippe avait déclaré qu'il voulait garder un *juste milieu* entre le mouvement et la résistance (d'où le sobriquet célèbre donné au système de Juillet). En réalité, bien loin de maintenir cet équilibre, qui est le rêve, ou plutôt le mensonge de tous les gouvernements, il inclina sensiblement à droite dès le début de son règne et s'engagea de plus en plus dans la réaction monarchique, et par le choix de ses ministres et par tous les actes de son gouvernement.

Le 19 novembre, en se rendant à la Chambre pour ouvrir la session, le roi fut l'objet d'une tentative d'assassinat; un coup de pistolet fut tiré sur lui au débouché du pont Royal; mais il ne fut pas atteint. Cette affaire resta d'ailleurs assez problématique; deux accusés mis en jugement, Bergeron et Benoist, furent acquittés par le jury, faute de charges suffisantes (18 mars 1833).

La mort de Périer avait disloqué le cabinet, qui ne fut reconstitué cependant que le 11 octobre (1832), avec le maréchal Soult comme président et ministre de la guerre, Thiers à l'intérieur, Barthe à la justice, Broglie aux affaires étrangères, Guizot à l'instruction, etc.

La loi sur l'instruction primaire, due à l'initiative de M. Guizot, des procès contre la presse républicaine et les sociétés populaires, une première tentative avortée pour fortifier Paris, l'inauguration de la statue de Napoléon sur la colonne Vendôme, flatterie adressée aux préjugés populaires, la reconnaissance officielle d'Isabelle comme reine d'Espagne, la loi contre les crieurs publics et contre les associations furent les principaux actes de ce ministère, qui fut remanié par suite de la démission de M. de Broglie, mais sans changement notable.

Les républicains, souvent vaincus, mais jamais domptés, tentèrent de nouveau le sort des armes, à Lyon, à Paris, et dans quelques autres villes (V. AVRIL 1834). La répression de ces mouvements fut accompagnée de scènes d'horreur dont les massacres de la rue Transnonain sont un des plus épouvantables épisodes. Ces débauches de sang furent naturellement suivies de mesures de réaction : loi contre les détenteurs d'armes, augmentation de l'effectif de l'armée, la Chambre des pairs transformée en cour de justice, etc.

Le ministère, de nouveau remanié à plusieurs reprises, s'était enfin reconstitué sous la présidence de M. de Broglie, à peu près avec les mêmes personnages que le cabinet du 11 octobre (12 mars 1835). Dans l'intervalle, les élections, faites sous l'empire de la réaction qui avait suivi les insurrections d'avril, avaient été entièrement favorables au gouvernement (juin 1834).

Le ministère Broglie fit voter la loi sur les caisses d'épargne et l'indemnité de 25 millions, réclamés depuis longtemps par les Etats-Unis, et, il faut le dire, avec plus ou moins de légitimité, car il s'agissait de saisies de navires sous le règne de Napoléon Ier.

Au milieu des embarras que causait au gouvernement le *procès monstre* des accusés d'avril, Louis-Philippe fut encore l'objet d'un nouvel attentat et faillit périr par l'explosion de la machine infernale de Fieschi, dans une revue passée sur les boulevards à l'occasion de l'anniversaire de la révolution (28 juillet 1835). Il échappa, cette fois encore, quand 18 victimes tombaient autour de lui, entre autres le maréchal Mortier. Cette tentative n'eut d'autre résultat que de déterminer un nouveau mouvement de réaction et de faire voter les fameuses *lois de septembre*, dirigées surtout contre la presse. V. SEPTEMBRE.

Pendant le cours de son règne, Louis-Philippe fut en butte à sept attentats contre sa vie. Outre les deux dont il a déjà été question plus haut, l'histoire enregistre encore ceux d'Alibaud (1836), de Meunier (1836), de Darmès (1840), de Lecomte (1846), de Henri (1846) (ces deux derniers n'avaient rien de politique). Il eut le bonheur d'échapper constamment aux balles des assassins. Mais il ne devait pas échapper aux fautes de son gouvernement, et sa décadence réelle commença précisément au moment où, ayant triomphé de tous les partis, il pouvait se croire assuré de l'avenir. Il était, d'ailleurs, dans une situation difficile, placé entre les républicains qui voulaient, naturellement, le renverser, la gauche, qui tendait à l'omnipotence du parlement, et les hommes d'Etat de l'école anglaise, qui voulaient qu'il *régnât* sans *gouverner*, laissant ainsi à un homme très-personnel le rôle inférieur d'une brillante inutilité. En outre, son système reposait sur une base extrêmement fragile, la domination exclusive, non pas même de la bourgeoisie, mais d'une caste électorale de bourgeois enrichis, qui devaient l'abandonner au premier danger sérieux, il était bien aisé de le prévoir.

La période où l'on était entré pourrait s'appeler l'ère des *crises ministérielles.* C'est ainsi qu'on vit passer successivement les cabinets :

Du 22 février 1836 (Thiers);

Du 6 septembre 1836 (Molé et Guizot);

Du 15 avril 1837 (Molé);

Du 31 mars 1839, après deux dissolutions de la Chambre;

Du 12 mai 1839 (Soult);

Du 1er mars 1840 (Thiers)·

Enfin, du 29 octobre 1840 (Guizot).

Les principaux actes et les événements les plus notables de cette période sont : quelques réformes dans le régime douanier; l'abolition de la loterie; l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Etoile; l'envahissement de Cracovie, contre laquelle M. Thiers ne trouva rien à dire ni à faire; les tentatives insurrectionnelles du prince Louis-Napoléon, à Strasbourg (octobre 1836) et à Boulogne (août 1840); le rejet de la dotation proposée pour le duc de Nemours, si vigoureusement attaquée par les pamphlets de Cormenin; l'amnistie de 1837; le mariage du duc d'Orléans, héritier présomptif, avec la princesse Hélène (mai 1837), attristé, comme les noces de Louis XVI, par l'étouffement accidentel d'un grand nombre de personnes aux fêtes du Champ-de-Mars (14 juin); l'inauguration du musée de Versailles; le rétablissement du système décimal; l'évacuation d'Ancône; la prise de Saint-Jean-d'Ulloa (novembre 1838); la naissance du comte de Paris; la *coalition* contre le ministère Molé; la répression de l'émeute républicaine des 12 et 13 mai 1839 (V. MAI); l'inauguration de la colonne de Juillet; la loi relative à la translation des cendres de Napoléon Ier en France (la cérémonie eut lieu en décembre 1840); enfin, les complications de l'éternelle question d'Orient qui faillirent nous précipiter dans la guerre et qui amenèrent la retraite de M. Thiers, par suite de dissentiments avec le roi.

Pour ces dix années de règne, on consultera avec fruit l'ouvrage de M. Louis Blanc, livre nécessairement partial et passionné, mais rempli de faits curieux et d'appréciations nettes et magistrales.

Dans cet intervalle, le gouvernement de Louis-Philippe avait continué la conquête de l'Algérie, commencée par Charles X. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails de cette conquête successive et de cette colonisation si pénible; on en trouvera le résumé à l'article ALGÉRIE.

Avec le ministère du 29 octobre 1840 commence la dernière période du règne. Ce cabinet était d'abord présidé par le maréchal Soult; mais M. Guizot, qui n'y figura longtemps que comme ministre des affaires étrangères, en était, en réalité, l'homme d'action et le chef. Louis-Philippe, engagé de plus en plus dans la politique de résistance et de réaction, s'imaginait avoir trouvé en M. Guizot le ministre modèle, l'homme qui savait combattre et résister à outrance, enfin la colonne de la monarchie nouvelle; et telle était la puissance de ses illusions, que jusqu'à la dernière heure il s'opiniâtra à regarder comme un sauveur l'homme qui a le plus contribué à pousser l'établissement de Juillet aux abîmes.

Nous continuerons à résumer très-rapidement les faits de cette période, en renvoyant pour de plus amples détails aux articles GUIZOT, DUCHÂTEL, etc. Cette époque est remarquable par le développement du mouvement industriel, et malheureusement aussi par le débordement de l'agiotage, de la corruption électorale et parlementaire, le gaspillage des finances, etc.

D'abord, on réalisa l'une des pensées du règne, l'*embastillement* de Paris, qui devait si mal protéger la dynastie. Les lois sur le réseau des chemins de fer (1842), sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les caisses d'épargne, sur le sucre indigène, sur les brevets d'invention, et quelques autres qui réalisèrent des réformes utiles, obtinrent l'approbation générale. Ce n'est pas nous non plus qui ferons à ce gouvernement un reproche de ses efforts pour maintenir la paix; seulement, il faut bien reconnaître que ce fut souvent aux dépens de la dignité nationale et en faisant de basses concessions pour maintenir l'*entente cordiale* avec l'Angleterre, entente assurément fort désirable, mais qu'il n'eût pas fallu payer d'un tel prix. C'est ainsi que l'amiral Dupetit-Thouars, ayant étendu notre influence dans l'Océanie et placé sous le protectorat de la France les îles Marquises et les îles de la Société (1842-1843), fut désavoué par le gouvernement sur les réclamations impératives de l'Angleterre, qui parvint également à obtenir la fameuse indemnité Pritchard (1845). La France eut également à subir la même influence à propos du traité sur le droit de visite, pour la répression de la traite, dans les affaires de Syrie et des chrétiens du mont Liban, etc. Une chose à noter, c'est que Louis-Philippe, qui sacrifiait volontiers les intérêts de la France pour conserver les bonnes grâces de l'Angleterre, savait bien résister, et très-énergiquement, à cette puissance dès qu'il s'agissait de ses intérêts privés, du moins de ses intérêts de famille. C'est ainsi qu'il ne craignit pas de compromettre l'entente cordiale dans la question des mariages espagnols. Dans cette circonstance, il joua lord Palmerston et sa bonne alliée Victoria, sans ménagement comme sans scrupule, poursuivit ses négociations, malgré les Anglais, et parvint à marier son fils Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne, au risque de briser une alliance pour laquelle il avait plus d'une fois compromis la dignité de son pays.

D'ailleurs, c'était une de ses préoccupations, d'établir solidement ses enfants. Il maria une de ses filles au roi des Belges, une autre au prince Auguste de Saxe-Cobourg, son fils Joinville à la sœur de l'empereur du Brésil, etc. Ce qui ne l'empêchait point d'être inquiet de leur avenir et d'écrire avec découragement à M. Guizot, en 1846 : « Nous ne fonderons jamais rien en France, et un jour viendra où mes enfants *n'auront pas de pain!* »

Les préoccupations d'argent avaient toujours été l'un des traits saillants du caractère des d'Orléans. Chez Louis-Philippe, la cupidité était arrivée à l'état de manie sénile et d'idée fixe. On voit par la citation ci-dessus que sa manière d'envisager la royauté ne différait pas beaucoup de celle d'un commerçant s'inquiétant de ses affaires et de sa maison.

Nous avons parlé des nombreuses tentatives d'assassinat contre le roi; nous devons mentionner aussi l'attentat d'un nommé Quénisset, qui, le 13 septembre 1841, tira sur le duc d'Aumale, qui rentrait à Paris à la tête de son régiment. Le 13 juillet de l'année suivante, la famille royale fut frappée d'un malheur irréparable; le duc d'Orléans périt victime d'une chute de voiture sur la route de Neuilly. Ce jeune prince était assez populaire, surtout dans l'armée, et peut-être eût-il empêché ou retardé la chute de la monarchie de Juillet.

On sait quelle était l'impopularité de M. Guizot vers la fin du règne; il la méritait à tous égards, et pour la part qu'il avait prise dans les faits de corruption vénale qu'on reprochait au règne, et pour son mépris des justes réclamations de l'opinion publique, et pour sa résistance obstinée à toute espèce de réforme et de progrès politique et social; mais ce qu'on ne doit pas oublier, c'est que Louis-Philippe eut une large part de responsabilité dans la détestable politique de son gouvernement. On a vu que dès son installation, avec une habileté cauteleuse, il s'était successivement affranchi de tous les hommes qui avaient pris au sérieux la révolution de Juillet, et qu'il avait choisi ses ministres dans des nuances d'opinion de plus en plus conservatrices. En vieillissant, nous le savons aujourd'hui, il était devenu excessivement opiniâtre, personnel, ne souffrait guère d'autre avis que le sien, n'écoutait que ce qui s'adaptait à ses idées, et, en réalité, ne se contentait pas de *régner*, mais *gouvernait* au delà de ce que comportait le régime constitutionnel. Aussi, même dans son entourage, quelques-uns l'accusaient-ils de fausser les institutions. Il était en parfaite communion d'idées avec M. Guizot, ce que plusieurs de ses enfants déploraient avec amertume, en songeant aux conséquences désastreuses que pouvait avoir, pour l'avenir de la monarchie, une politique aussi rétrograde et si notoirement en opposition avec le sentiment public.

On ne peut nier que ce régime, fondé sur la richesse, bien ou mal acquise, avait eu pour résultat de dégrader les caractères, de ruiner les convictions et de surexciter les appétits matériels, en ramenant tout au positivisme mercantile. La corruption avait passé des mœurs dans la politique. La Chambre des députés, où abondaient les fonctionnaires, la majorité, recrutée par des moyens inavouables, ne servaient plus qu'à couvrir d'une apparence de légalité la politique du pouvoir. Des tripotages honteux, révélés coup sur coup, détachèrent de plus en plus de ce gouvernement la partie honnête de la bourgeoisie. Ainsi, on apprit par les déclarations d'un député journaliste, M. E. de Girardin, que le gouvernement avait *vendu* des priviléges de théâtre et des promesses de pairie. On vit un ex-ministre, M. Teste, condamné comme concussionnaire, un aide de camp du château surpris en flagrant délit de vol au jeu, un pair de France, un Choiseul-Praslin, assassiner sa femme, etc.

L'opposition, n'espérant plus rien d'une majorité servile et corrompue, lasse de demander inutilement aux pouvoirs publics, entre autres réformes, l'élargissement des bases électorales par l'abaissement du cens et l'adjonction des capacités à la liste des électeurs, prit le parti de s'adresser à l'opinion et organisa la mémorable campagne des *banquets réformistes.* L'agitation se communiqua à toute France. Le ministère, effrayé, fit insérer dans le discours de la couronne, à l'ouverture de la dernière session du règne, la fameuse phrase contre les *passions ennemies* et les *entraînements aveugles.* La lutte était engagée; l'*opposition* voulut la soutenir et organisa le banquet du XIIe arrondissement, pour protester contre la politique gouvernementale et affirmer le droit de réunion, que les ministres contestaient. Mais on sait que les radicaux seuls persistèrent et que le centre gauche finit par se retirer, en présence des préparatifs militaires du gouvernement, ne voulant point se charger de la responsabilité des événements, peut-être aussi parce qu'il se sentait débordé par le parti radical.

Le reste appartient à l'histoire de la révolution de 1848, et nous devons nous borner à renvoyer le lecteur à l'article FÉVRIER pour les détails de ce grand drame historique.

On sait que le roi, après avoir résisté jusqu'à la fin, se décida *trop tard* à la réforme, à la retraite des ministres impopulaires, et qu'après le massacre du boulevard des Capucines (le soir du 23 février), quand tout Paris était debout, il se résigna à abdiquer, mais trop tard encore, car déjà la révolution était triomphante (24). Il dut s'enfuir des Tuileries, et se réfugia d'abord au château d'Eu, où il comptait se fixer; car il emportait l'illusion que son petit-fils, le comte de Paris, pourrait lui succéder. Le 25, il apprit avec stupeur la proclamation de la République. Forcé de s'expatrier de nouveau, le vieux prince fut pénétré de douleur et frappé d'un coup dont il ne se releva plus. Il ne pouvait comprendre sa chute, qu'il semblait cependant avoir recherchée, provoquée par son obstination. Certes, il est dur de quitter à cet âge le premier trône du monde pour aller achever dans l'exil une existence qui avait été déjà si tourmentée. Mais qui ne prévoyait un pareil dénoûment? On l'a répété bien souvent : si Louis-Philippe, six mois avant février, avait cédé aux vœux énergiques de la nation, pris des ministres libéraux et donné au moins la réforme électorale, il est à peu près certain qu'il eût conservé le trône à sa famille, ou tout au moins reculé l'avénement de la République. Parti d'Eu sous un déguisement, il gagna Honfleur, puis Le Havre; et, après bien des alertes et des traverses, parvint à s'embarquer sur un navire anglais, l'*Express*, qui le conduisit en Angleterre. Il s'établit dans un château appartenant à son gendre le roi des Belges, Claremont, qui devait être son dernier asile.

Sa santé avait été gravement altérée par cette dernière et terrible secousse; dès lors, il ne fit plus que languir, et il mourut le 26 août 1850. Il avait presque soixante-dix-sept ans. La résidence de Claremont n'appartenant pas aux d'Orléans, on n'y pouvait construire un mausolée. Une catholique nommée miss Taylor, propriétaire d'un cottage au hameau de Weybridge, à quelques kilomètres de Claremont, reçut dans son caveau de famille les restes de ce roi, auquel la mort infligeait comme un dernier exil.

De son mariage avec Marie-Amélie, Louis-Philippe eut huit enfants : le duc D'ORLÉANS; LOUISE, reine des Belges; MARIE, princesse de Wurtemberg; le duc DE NEMOURS; CLÉMENTINE, mariée à un Saxe-Cobourg; le prince DE JOINVILLE, le duc D'AUMALE et le duc DE MONTPENSIER.

Louis-Philippe et la contre-révolution de 1830, par M. Sarrans jeune (1834). L'auteur avait publié en 1832 un autre ouvrage : *Histoire des hommes et des choses de Juillet*, dans lequel il flagellait vertement « ce gouvernement issu des barricades, qui se suicidait par l'ingratitude. » Au bout de vingt mois, une réfutation partit des Tuileries sous ce titre : *Deux ans de règne.* M. Sarrans y était accusé de calomnie, et les hommes de 1830 vilipendés. Indigné, il répondit par ce livre, où il reprend avec plus de force les arguments de son premier ouvrage. « Puisqu'on nous provoque, dit-il, il n'est plus permis d'acheter le repos par l'opprobre, et, puisque la royauté veut, à tous les hasards, courber la glorieuse France sous le joug d'un orgueil sans prestige et sans magie, le plus humiliant de tous, il n'est plus loisible à personne de trouver de l'élan pour d'étroites réformes, de la gratitude pour de faibles garanties arrachées à la nécessité, et des sympathies pour un libéralisme bâtard, sans forme, sans caractère, qui se prête à toutes les spéculations, s'accommode à tous les souvenirs et ne répudie que le fait actuel, le fait impérieux qui domine tout, la révolution de Juillet. »

M. Sarrans entreprend de démontrer l'impossibilité de la coexistence de la Révolution de 1830 avec l'établissement monarchique qui en fut le résultat. Il place la royauté du 7 août en regard de ses actes patents et de ses actes secrets, et il démontre qu'elle n'a rien de ce qui peut prendre racine en France, ayant tout fait contre et non pour les intérêts de la France.

Le livre de M. Sarrans est bon à consulter sur l'histoire des premières années du règne de Louis-Philippe; mais les infiniment petits y tiennent trop de place, ainsi que cela est concevable dans un livre de circonstance. L'histoire véritable doit être plus large.

EMPEREURS.

LOUIS I^{er}, le Débonnaire ou **le Pieux**, roi des Francs et empereur d'Occident, fils de Charlemagne, né à Casseneuil (Agenois) en 778, mort en 840. Il n'avait que trois ans lorsque son père l'emmena à Rome pour le faire sacrer par le pape roi d'Aquitaine. Jeune encore, il conduisit plusieurs expéditions contre les Arabes et les Vascons et resta dans son royaume jusqu'à l'époque où il fut associé à l'empire (813). L'année suivante, Charlemagne étant mort, l'immense fardeau de l'empire tomba entre les mains débiles de Louis. Son premier acte fut juste et sage : il permit aux Saxons transportés par Charlemagne de rentrer dans leur patrie, ce qui lui gagna le cœur de ces exilés. Mais Louis était plus occupé de réformes ecclésiastiques que des affaires de l'Etat, et la décadence de l'empire de Charlemagne commençait déjà : toutes les nations dont il se composait essayèrent de briser le joug; toutefois, ces révoltes furent réprimées. En 817, Louis partagea l'empire entre ses trois fils, Pépin, Louis (le Germanique), et Lothaire. Mais, s'étant remarié depuis et ayant eu un quatrième fils, Charles le Chauve, il voulut, afin de le doter, revenir sur le partage (823) : ses trois fils se révoltèrent et l'enfermèrent dans un couvent; la diète de Nimègue le rétablit sur son trône. Une seconde fois, il est renversé (833) et rétabli de nouveau. Il mourut six ans après (840), dans une île du Rhin, du chagrin que lui causa une nouvelle rébellion de son fils Louis le Germanique. L'unité de l'empire mourut avec lui : Lothaire lui succéda comme empereur, et Charles le Chauve comme roi de France. Ce règne n'avait été qu'une suite de dissensions intestines et de guerres mêlées aux ravages continuels des Sarrasins et des Normands. Louis le Débonnaire fut un des principaux fondateurs de cette puissance des papes contre laquelle se débat encore le monde moderne, en souffrant qu'ils prissent possession, en 840, du souverain pontificat sans attendre sa confirmation. Pasquier, dans ses *Recherches*, fait la remarque suivante, qui donne bien le sens qu'on doit attacher à cette épithète de Débonnaire : « Les Italiens, qui en s'agrandissant de nos dépouilles ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à piété, et pour cette cause l'honorèrent du mot latin **Pius**, et les sages mondains de notre France, l'imputant à un manque et faute de courage, l'appellèrent **le Débonnaire**, couvrant sa pusillanimité du nom de débonnaireté. Sur ce propos, il me souvient que le roi Henri III disoit en ses communs devis, qu'on ne pouvoit lui faire plus grand dépit que de le nommer le Débonnaire, parce que cette parole impliquoit sous soi je ne sçai quoi du sot. »

LOUIS II, dit **le Jeune**, empereur et roi d'Italie, né en 822, mort en 875. Fils de Lothaire I^{er}, il fut nommé roi d'Italie en 844, associé à l'empire en 849, et enfin devint empereur en 855. Il se fit céder par son frère Charles de Provence (852) le pays situé entre le Jura et les Alpes, et, après la mort de Charles, partagea la Provence avec Lothaire II (863). En 866, il combattit les Sarrasins d'Italie, éprouva un échec à Bari (867), mais parvint à les expulser de la Calabre. Sa fille Ermengarde, son unique enfant, épousa Boson, premier roi d'Arles.

LOUIS III, dit **l'Aveugle**, empereur, roi d'Italie et de Provence, petit-fils du précédent, né en 880, mort en 929. Il succéda à son père Boson dans le royaume d'Arles (887), vainquit Bérenger en Italie, et se fit couronner empereur à Rome en 900. Bérenger l'ayant peu après surpris dans Vérone, lui fit crever les yeux et le dépouilla de l'empire (903). Louis III retourna alors en Provence, où il termina sa vie.

LOUIS IV, dit **l'Enfant**, dernier empereur carlovingien d'Allemagne, né en 893, mort en 911. Apres avoir succédé à son père Arnulf comme roi de Germanie en 899, il devint empereur en 908. Ne pouvant résister aux Huns, qui se répandaient en Allemagne, ni aux ducs de Saxe et de Franconie, qui se disputaient ses Etats, il s'enfuit à Ratisbonne, où il mourut.

LOUIS V, empereur et duc de Bavière, surnommé **le Bavarois**, fils de Louis le Sévère, né vers 1284, mort en 1347. Elu empereur en 1314, il eut une guerre sanglante avec l'archiduc Frédéric le Bel, son compétiteur, le vainquit et le fit prisonnier à Muhldorf (1322). Louis eut ensuite de longues luttes avec le pape Jean XXII, qui voulut le contraindre à abdiquer, l'excommunia parce qu'il ne voulait y consentir et engagea le roi de France, Charles IV le Bel, à se mettre sur les rangs pour obtenir la couronne impériale. Louis répondit à ces actes d'hostilité du pape en entrant avec une armée en Italie (1327). Après s'être fait couronner roi d'Italie à Milan, il se rendit à Rome, remplaça Jean XXII par l'antipape Nicolas V (Pierre de Corbière), qui le sacra empereur (1328), puis revint en Allemagne, où il eut plusieurs fois à combattre les puissants ennemis que le saint-siége lui suscitait. L'année qui précéda sa mort, il fut excommunié par Clément VI. Il eut pour successeur un de ses rivaux à l'empire, Charles IV. Ce fut lui qui plaça deux aigles dans le sceau de l'empire, lequel depuis eut une aigle à deux têtes.

ROIS ET DUCS DE BAVIÈRE.

LOUIS, ducs de Bavière. V. BAVIERE.

LOUIS I^{er}, roi de Bavière, mort à Nice le 29 février 1868. V. BAVIÈRE.

LOUIS II (Othon-Frédéric-Guillaume), roi régnant de Bavière, né à Nymphenbourg en 1845. Il est fils du roi Maximilien II et de la reine Marie, fille du prince Guillaume de Prusse. Il venait d'être déclaré majeur et se préparait à aller visiter les universités d'Allemagne, lorsque la mort soudaine de son père (10 mars 1864) l'appela au trône. Son avénement ne produisit aucun changement dans la politique soit extérieure, soit intérieure de la Bavière; il n'y eut qu'une simple substitution de personnes.

La première fois que le jeune roi fit acte indépendant d'autorité, ce fut pour appeler à Munich le compositeur Richard Wagner. *Lohengrin* était le premier opéra de cet artiste qu'il eût entendu, alors qu'il n'était encore que prince royal, et cette œuvre fit sur lui une impression que les circonstances contribuèrent encore à rendre plus profonde; car la légende du chevalier du Cygne est intimement liée à l'histoire du romantique château d'Hohenschwangau, où s'étaient écoulées les premières années du jeune roi. Dès son arrivée à Munich, Wagner acquit sur le roi une influence qui n'a pas cessé de s'accroître depuis cette époque. Ami de la solitude, le roi Louis n'a d'autres distractions que la musique, dite *de l'avenir*, et la lecture des romans. Personne ne peut se vanter d'être son confident, sauf Wagner. Dans les rares circonstances où le roi s'est mêlé de politique, il a fait preuve des idées les plus libérales. Pour ce qui est de la politique suivie par la Bavière dans le conflit autro-prussien de 1866, politique qui a abouti à la conclusion entre la Prusse et la Bavière du traité du 22 août 1866, si désavantageux pour cette dernière, on ne peut réellement pas en faire retomber la responsabilité sur le jeune roi. Il s'efforça, mais en vain, de se soustraire à l'influence prussienne, contre laquelle le pays se prononça vivement lors des élections de 1869, et laissa s'introduire plusieurs réformes libérales. Au commencement de cette année, il fonda un musée de moulages d'après les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et fit monter, à ses frais, plusieurs opéras de Wagner.

Lors de la réunion du concile où devait être proclamée l'infaillibilité papale, son gouvernement se prononça avec énergie contre les prétentions ultramontaines, et Munich devint le centre de la résistance aux doctrines du *Syllabus*. Ce fut là, en effet, que se forma, à l'instigation de Dœllinger, le schisme des vieux catholiques. Le 1er mars 1870, le roi Louis dut, malgré ses répugnances, appeler le comte de Bray à remplacer le prince de Hohenlohe, suspecté par les chambres de sympathies pour la Prusse. Quelques mois plus tard, une rupture éclatait entre cette puissance et la France. Le roi Louis et son gouvernement désiraient vivement rester en dehors du conflit; mais, sous la pression du gouvernement prussien, la majorité des députés consentit à se ranger du côté de la Prusse et à envoyer un contingent au roi Guillaume. Après la prise de Metz, le roi Louis envoya ses félicitations au roi de Prusse (29 octobre 1870), négocia alors l'entrée de la Bavière dans la confédération du Nord, et, pris tout à coup d'enthousiasme pour le prince victorieux, il proposa aux princes allemands de proclamer Guillaume empereur d'Allemagne (7 décembre 1870). Depuis lors, le jeune roi se vit engrené, non sans regret, dans le système prussien, et le parti catholique, qui s'était prononcé contre l'absorption prussienne, reprit une telle influence que plusieurs de ses chefs furent appelés au ministère (août 1871). Ce ne fut pas sans peine que le roi Louis se décida à aller saluer à Ratisbonne l'empereur d'Allemagne, et au mois de septembre 1872, il refusa de se rendre à Berlin pour assister à l'entrevue des trois empereurs. Depuis lors, il s'est tenu de plus en plus sur la réserve à l'égard de la Prusse, a appelé au pouvoir le ministère Gasser, à la fois ultramontain et hostile à l'hégémonie prussienne, a fait une vive opposition à l'adoption d'un système uniforme d'organisation judiciaire mis en avant par M. de Bismark, et a adressé une vive réprimande, en janvier 1873, au bourgmestre de Fussen, pour avoir fêté le prince impérial de Prusse de passage dans cette ville.

ROIS DE GERMANIE.

LOUIS I^{er}, le Débonnaire, roi de Germanie. V. LOUIS I^{er}, empereur.

LOUIS II, le Germanique, roi de Germanie, troisième fils de Louis le Débonnaire, né en 806, mort à Francfort en 876. Il avait eu dans le partage de l'empire la Bavière et la Germanie (817). Il s'associa à la révolte de ses frères en 829 et en 833 et hâta la mort de son père par une dernière révolte (840). En 841, ligué avec son frère Charles le Chauve, il combattit Lothaire à Fontenailles. C'est à l'occasion de cette ligue que fut prononcé, au bord du Rhin, ce fameux serment d'alliance dont la version française est le plus ancien monument connu de la langue romane. Louis ajouta à son royaume par le traité de Verdun (843) la Saxe, la Thuringe, la Bavière, et par le traité de Mersen, en 869, la Lorraine et les Grisons. Il laissa trois fils, Carloman, Louis le Saxon et Charles le Gros.

LOUIS III, dit **le Saxon**, roi de Germanie, deuxième fils et successeur du précédent, mort en 882. Il monta sur le trône en 876. Il fit plusieurs fois la guerre à son oncle Charles le Chauve, qu'il battit près d'Andernach (876), augmenta ses Etats de la Bavière, écrasa les Normands (881), mais fut vaincu à son tour par eux à Ebsdorff et mourut de chagrin.

LOUIS IV, roi de Germanie. V. LOUIS IV, empereur.

LOUIS V, le Bavarois, roi de Germanie. V. LOUIS V, empereur.

LANDGRAVES DE THURINGE.

LOUIS I^{er}, landgrave de Thuringe, mort en 1140. Il doit à Louis le Débonnaire, dont il avait appuyé l'élection à l'empire, le titre de comte provincial ou de landgrave de Thuringe, et fixa cette dignité dans sa famille.

LOUIS II, dit **de Fer**, landgrave de Thuringe, fils du précédent, mort en 1168 ou 1172. Son surnom lui a été donné parce qu'il portait constamment une cuirasse. Il ne ménageait point sa noblesse, et l'histoire rapporte qu'ayant vaincu une partie de ses grands vassaux révoltés, il ordonna qu'ils fussent attachés à des charrues et leur fit labourer ses domaines.

LOUIS III, dit **le Débonnaire**, landgrave de Thuringe, fils du précédent, né vers 1152, mort en 1197. Après de longues luttes soutenues avec des chances diverses contre Henri le Lion, duc de Saxe, et le comte d'Anhalt, le margrave Othon de Misnie et l'archevêque de Mayence, il se croisa et partit pour la terre sainte où il se signala par son courage à toute épreuve.

LOUIS IV, dit **le Saint**, landgrave de Thuringe, mort en 1227, au moment de s'embarquer pour la terre sainte. Il avait épousé Elisabeth de Hongrie. V. ELISABETH.

GRANDS-DUCS DE HESSE.

LOUIS I^{er}, grand-duc de Hesse-Darmstadt, né à Prenzlow en 1753, mort en 1830. Il était fils du landgrave Louis IX et fut élevé avec soin sous la surveillance de sa mère, Henriette-Caroline, princesse de Deux-Ponts-Birkenfeld. Après avoir passé quatre ans à l'université de Leyde, il entra en 1773 au service de la Russie, qu'il quitta bientôt après, et épousa en 1777 Louise-Caroline-Henriette, fille de Georges-Guillaume, landgrave de Hesse-Darmstadt. Il vécut alors dans la retraite jusqu'à la mort de son père (1790), auquel il succéda sous le nom de Louis X. Lors des campagnes de la République française en Allemagne, ses troupes combattirent sur le Rhin, en Alsace et dans les Pays-Bas; il assista lui-même au siége de Mayence; enfin il se vit forcé de quitter sa capitale et de se réfugier d'abord à Giessen, puis en Saxe. En mars 1799, il conclut un traité de paix particulier avec la France, et plus tard obtint le duché de Westphalie en dédommagement des territoires qu'il avait perdus sur la rive gauche du Rhin. En 1806, il entra dans la confédération du Rhin, reçut de Napoléon le titre de grand-duc souverain et prit comme tel le nom de Louis I^{er}. Son alliance avec la France lui coûta de grands sacrifices, et les troupes hessoises combattirent en Espagne, à Wagram et en Russie. En 1813, il s'unit aux alliés par la convention de Francfort, et au congrès de Vienne, en 1815, il reçut la Hesse rhénane en échange de la Westphalie. Sa principauté, qui, à son avénement, comptait à peine 300,000 hab. sur une superficie d'environ 5,500 kilom. carrés, avait maintenant 680,000 hab. et une superficie de plus de 9,000 kilom. carrés. Après 1815, le calme fut loin de régner dans ses Etats; les aristocrates et les libéraux furent continuellement en lutte les uns avec les autres, et la paix ne fut rétablie qu'en 1820 par l'octroi d'une nouvelle constitution. Louis I^{er} était un prince d'un caractère élevé et libéral; il ne chercha jamais à entraver la liberté de parler dans ses Etats, même sous Napoléon, et n'y souffrit jamais de police secrète. Le grand-duché jouit d'une entière liberté de la presse, jusqu'au décret de la diète germanique (1819), et même après cette époque il n'y eut qu'une censure des plus débonnaires. A la fois religieux et tolérant, le grand-duc protégeait les artistes et les savants; mais son amour pour le théâtre lui attira parfois de vifs reproches, qu'on ne se gênait pas pour lui exprimer hautement. Son indifférence pour la Hesse rhénane, qu'il ne visita jamais, fut cause que bien des améliorations ne furent pas introduites dans cette province.

LOUIS II, grand-duc de Hesse, fils du précédent, né en 1777, mort en 1848. Après avoir fait ses études à Leipzig, il épousa, en 1804, Wilhelmine, fille du prince royal Charles-Louis de Bade et, jusqu'à son avénement, vécut à Darmstadt sans prendre beaucoup de part aux affaires. Cependant, après le rétablissement de la constitution, il entra dans la première Chambre, et devint en 1823 membre du conseil d'Etat. Dès qu'il eut succédé à son père, il se produisit entre les états et lui un tel désaccord, que non-seulement ils lui retranchèrent sa liste civile, mais ne voulurent même pas qu'il payât ses dettes privées avec les fonds de la caisse de l'Etat. Le contre-coup de la révolution de Juillet 1830 s'étant aussi fait sentir dans la Hesse, le grand-duc, personnellement plein de bonne volonté, mais mal conseillé par son entourage, entra dans la voie d'une réaction politique qui produisit bien quelques améliorations matérielles, mais qui eut aussi pour résultat l'oppression de la Hesse, et ne put jamais conduire au rétablissement de la bonne harmonie entre le grand-duc et son peuple. Dès le début des evénements de mars 1848, Louis II, depuis *longtemps* malade, nomma corégent son fils aîné. Outre ce dernier, il laissa encore deux fils et une fille, savoir : le prince CHARLES, né en 1809, général de l'infanterie hessoise, marié en 1835 avec Elisabeth, fille du prince *Guillaume* de Prusse, de *laquelle* il eut trois fils, dont l'aîné, le prince Louis, a épousé en 1862 la princesse Alice, fille de la reine Victoria; le prince ALEXANDRE, feld-maréchal *lieutenant* au service de l'archiduc, sous les *ordres duquel fut* placé, pendant la guerre contre la Prusse en 1866, le corps d'armée *de* l'*Allemagne* du Sud; enfin, la princesse MARIE, née en 1824, mariée à Alexandre II, *empereur* de Russie.

LOUIS III, grand-duc de Hesse-Darmstadt, fils du précédent, né en 1806. Il prit peu de part au gouvernement jusqu'aux événements de 1848, à la suite desquels son père, par l'édit du 5 mars 1848, le nomma corégent. Le grand-duc Louis II mourut quelques semaines plus tard, et son successeur s'empressa de congédier le ministère du Thil, qu'il remplaça par un nouveau cabinet à la tête duquel il plaça le baron de Gagern. Sous ce dernier et sous son successeur Jaup, une révolution complète s'accomplit dans la politique du gouvernement, ainsi que dans l'esprit public, que Louis III se concilia entièrement en s'associant aux efforts du parti national pour constituer l'unité de l'Allemagne, et en adhérant à la ligue dite des Trois-Rois. Mais ce changement fut de courte durée, et, lorsqu'en 1850 la réaction commença, le grand-duc revint aux errements de son prédécesseur : il se rallia entièrement à l'Autriche et, prit pour ministre le baron de Dalwigk, qui imprima aux affaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, une marche tout opposée à celle qu'avaient fait espérer les débuts du nouveau règne. Depuis cette époque, la discorde n'a pas cessé d'exister entre le grand-duc et la Chambre des députés.

Dans la lutte entre la Prusse et l'Autriche, en 1866, Louis III embrassa le parti de cette dernière, et les troupes hessoises firent partie du 8e corps de l'*armée* de la Confédération, placé sous les ordres du prince Alexandre de Hesse. Le traité *conclu entre* la Prusse et l'Autriche, le 3 *septembre 1866, mit* à la charge du grand-duc une partie des frais de la guerre et lui enleva *en outre* le landgraviat de Hesse-Hombourg, dont il avait hérité peu de temps auparavant, *ainsi que* quelques lambeaux du territoire de la *Hesse* supérieure; il dut en outre, à cause de cette dernière province, adhérer à la *Confédération* du Nord. Le grand-duc Louis avait épousé, en 1833, Mathilde, fille du *roi Louis de Bavière*, laquelle mourut en 1862, sans lui laisser d'héritiers.

ROIS D'ITALIE.

LOUIS Ier, le Débonnaire. V. LOUIS Ier, *empereur*.

LOUIS II, dit **le Jeune.** V. LOUIS II, empereur.

LOUIS III, dit **l'Aveugle.** V. LOUIS III, empereur.

ROIS DE NAPLES ET DE SICILE.

LOUIS DE TARENTE, roi de Naples, *né en* 1320, mort en 1362. Après l'assassinat d'André de Hongrie, assassinat dont il *fut sinon* l'auteur, au moins l'un des instigateurs, il épousa sa cousine, Jeanne Ire, reine de Naples (v. JEANNE DE NAPLES), et *régna* avec elle de 1347 à 1362. Chassés de Naples par Louis Ier, roi de Hongrie (1348), les deux époux furent rappelés par les Napolitains en 1352. Leur règne ne fut qu'une longue suite de guerres et de désordres; et les *noms* de Louis de Tarente et de sa digne épouse sont associés éternellement dans le *mépris de l'histoire*.

LOUIS Ier, roi de Naples ou de Sicile, né à *Vincennes* en 1339, mort en 1384. Second fils du roi de France Jean II, il reçut *en apanage* les comtés d'Anjou et du Maine. En 1354, le jeune comte d'Anjou fut donné par son père en otage au roi de Navarre. Rendu *à la liberté*, il se trouvait à la bataille de Poitiers, où son père fut fait prisonnier par les Anglais, et où un des premiers il prit la fuite; il alla remplacer le roi Jean *comme otage* à Londres, mais il s'évada après une courte captivité (1363). Après le sacre de son frère Charles V (1364), il se rendit en Bretagne pour amener un accommodement entre le duc Jean de Montfort et la princesse Jeanne la Boiteuse, puis devint lieutenant du roi en Guyenne et en Languedoc, prit aux Anglais plusieurs villes de la Guyenne et du Querci, envoya des secours à Henri de Transtamare *en guerre avec* Pierre le Cruel, et se fit détester en levant avec rigueur de nouveaux impôts.

Nommé régent pendant la minorité de Charles VI, il se déshonora par sa rapacité et sa tyrannie. Institué par la reine Jeanne (1380) héritier du trône de Naples, il alla en Italie, *après s'être fait* couronner à Avignon par le pape (1382), *mais il ne put* détrôner Charles de Duras. Privé de toutes ressources, abandonné de *ses troupes*, Louis Ier mourut au moment où *son compétiteur* allait le faire prisonnier.

LOUIS II, d'Anjou, roi de Naples et de Si*cile*, fils du précédent, né en 1377, mort en 1417. Couronné roi de Naples par le pape Clément VII en 1390, il se rendit dans cette ville, dont il s'empara, et il y resta jusqu'en 1397, sans avoir pu se rendre maître du royaume. Battu à cette époque par son compétiteur Ladislas, il se vit contraint de retourner en France, et épousa Yolande d'Aragon. Reconnu roi de Naples par Alexandre V et le concile de Pise, Louis II *entreprit à diverses* reprises, en 1409, en 1410 et en 1411, de s'emparer de son royaume. En 1411, notamment, il battit complétement Ladislas à Rocca Secca, mais les Napolitains l'abandonnèrent bientôt après et il revint en France. Comme comte de Provence, il institua un parlement à Aix et augmenta les priviléges de l'université de cette ville. Capitaine de Paris sous Charles VI (1416), il réprima la conspiration bourguignonne qui éclata aux fêtes de Pâques de cette même année. Le duc de Bourgogne l'accusa publiquement d'avoir fait empoisonner le dernier dauphin.

LOUIS III, d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, *fils du précédent*, né en 1403, mort en 1434. Il hérita des prétentions de son père et *de son grand-père sur le* trône de Naples, *mais il ne fut* pas plus heureux qu'eux, et combattit sans succès contre Alphonse d'Aragon. Après *avoir épousé* Isabelle, fille du duc de Bretagne (1417), il se rendit à Naples avec *quatorze* vaisseaux (*1420*), fut reconnu par *Jeanne II comme* son héritier, se vit tour à tour servi et trahi par Jeanne II, combattit Alphonse d'*Aragon* avec des *alternatives* de succès et de *revers, et fut enlevé* par une mort prématurée à Cosenza, en Calabre. C'était *un prince* brave et généreux.

LOUIS D'ARAGON, roi de Sicile, né en 1338, mort en 1355. Il succéda en 1342 à son père, Pierre II, sous la tutelle de son oncle le duc de Randazzo. Deux factions déchiraient la Sicile, les Clermont et les Patizzi, ou le parti sicilien et le parti aragonais, et au milieu de l'anarchie causée par leurs luttes le jeune Louis ne joua qu'un rôle insignifiant.

ROIS D'ÉTRURIE.

LOUIS Ier, roi d'Etrurie, né en 1773, mort en 1803. Il était fils de Ferdinand III de Bourbon, duc de Parme. En 1301, la France conclut avec l'Espagne un traité aux termes duquel Ferdinand cédait le duché de Parme à la France, tant en son nom personnel qu'au nom de ses héritiers, et, en compensation, de la Toscane réunie au pays de Piombino, fut formé un royaume appelé royaume d'Etrurie dont le trône fut déféré au prince héréditaire, Louis de Parme. Les Toscans ne témoignèrent que froideur à ce monarque éphémère, dont le règne dura à peine deux ans.

LOUIS II (Charles-Louis DE BOURBON, dit), roi d'Etrurie, fils du précédent, né en 1799. Il fut, à la mort de son père, proclamé roi d'Etrurie, sous la tutelle de sa mère. En 1807, à la suite d'une convention *intervenue entre* la France et l'Espagne, il *fut* dépossédé de ses Etats, en échange desquels on devait lui donner le royaume de Lusitanie, *qui ne fut* jamais constitué. Il devint prince de Lucques en 1814, et duc de *Parme* en *1817*.

ROIS DE HONGRIE.

LOUIS Ier, dit **le Grand**, roi de Hongrie et de Pologne, né en 1326, mort en 1382. Elu roi de Hongrie en 1342, à la mort de son père Charobert, il eut d'abord à dompter une rébellion des Valaques, aida ensuite Casimir, roi de Pologne, contre Jean de Bohême (1344), soumit les Croates, et entreprit en 1347 une expédition en Italie pour venger la mort de son frère André, roi de Naples, étranglé par ordre de sa femme, la reine Jeanne, en 1345. A la tête d'une petite armée, il arriva sans rencontrer d'obstacles à Naples, d'où Jeanne s'était précipitamment enfuie, prit possession du royaume, puis retourna en Hongrie (1348). Deux ans plus tard, il revint en Italie avec une armée, mais consentit à conclure une trêve avec Jeanne, et à rendre le pape juge au sujet de l'assassinat du roi André. En 1356, Louis enleva aux Vénitiens la Dalmatie *et* Zara, puis il battit et fit prisonnier le roi des Bulgares. Son oncle Casimir III, qui l'avait fait reconnaître en 1355 comme son successeur, étant mort en 1370, il *prit alors* possession du trône de Pologne; mais il indisposa aussitôt contre lui *ses sujets en tenant* peu compte de leurs *prérogatives, et retourna en* Hongrie, laissant pour gouverner la Pologne sa mère Elisabeth, avec le titre de *régente*. La mauvaise administration de cette *princesse* accrut le mécontentement, et plusieurs révoltes éclatèrent. Louis mourut peu de temps après avoir repoussé une attaque de Jagellon, duc de Lithuanie. C'était un prince actif et fort remarquable. Il abolit les combats judiciaires, apporta de sages réformes dans les lois et se montra le protecteur des lettres. Ce prince n'avait eu que des filles. L'une, Marie, donna la Hongrie en dot à l'empereur Sigismond; l'autre, Hedwige, épousa Jagellon, qu'elle fit monter sur le trône de Pologne.

LOUIS II, roi de Hongrie et de Bohême, né en 1506, mort en 1526. Il succéda à son père en 1516, sous la tutelle des grands, qui ne lui laissèrent que le titre de roi. Il ne sut pas défendre ses Etats contre les Turcs, et périt à la bataille de Mohatz (1526), gagnée par Soliman II.

DUCS DE SAVOIE.

LOUIS DE SAVOIE, comte de Piémont, mort en 1418. C'est à lui qu'on doit la fondation de l'université de Turin en 1405, et son caractère *conciliant était* tellement connu de toute la chrétienté qu'il fut choisi pour tenter d'apaiser le *schisme qui désolait* l'Eglise à cette époque. *Comme* il *n'avait* point d'enfants, il laissa ses Etats à Amédée VIII, son *beau-frère*. De ce moment date la réunion du Piémont à la maison de Savoie.

LOUIS, duc de Savoie, né en 1402, mort en 1465. Il donna en mariage à Louis XI de France sa fille Charlotte, âgée de douze ans, et Charles VII, père de Louis XI, alors dauphin, résolu à tirer vengeance de ce mariage accompli sans son autorisation, envahit la Savoie. Le duc se soumit et demanda en mariage pour son fils, le prince de Piémont, Yolande de France. Plus tard, il fut obligé de recourir au roi de France, son gendre, pour rentrer dans ses Etats, dont l'avait dépouillé Philippe, l'un de ses fils, et témoigna sa reconnaissance de l'appui que lui avait prêté Louis XI en lui dénonçant la ligue qu'avaient formée contre lui les grands vassaux sous le nom de *Ligue du bien public*.

LOUIS DE SAVOIE, second fils du précédent, né en 1431, mort en 1482. Par son mariage avec Charlotte de Lusignan, il devint roi de Chypre. Assiégé par Jacques l'Usurpateur dans la ville de Cérine, il *capitula* et revint terminer son existence dans son pays natal. Sa veuve céda le royaume de Chypre à Charles Ier de Savoie.

ROI D'ESPAGNE.

LOUIS Ier, roi d'Espagne, né en 1707, mort en 1724. Son père, Philippe V, abdiqua en sa faveur (1724); mais au bout de huit mois Louis mourut, et Philippe remonta sur le trône. C'était un prince taciturne et superstitieux, que le peuple aimait parce qu'il était né en Espagne. Il avait épousé, en 1722, Elisabeth d'Orléans, princesse corrompue dès son extrême jeunesse, qu'il avait fait enfermer à l'Alcazar, et avec laquelle il voulait divorcer lorsqu'il mourut.

ROI DE PORTUGAL.

LOUIS Ier (Philippe-Marie-Ferdinand-Pierre-Antoine-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-François-Jean-Jules-Auguste VOLFANDO DE BRAGANCE-BOURBON), roi de Portugal et des Algarves, né en 1838. Fils de Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et de la reine dona Maria, il porta d'abord le titre de duc d'Oporto et fut nommé capitaine de vaisseau. La mort de son frère, dom Pedro V, le fit monter sur le trône de Portugal le 11 novembre 1861, et l'année suivante il épousa Marie-Pie, fille de Victor-Emma*nuel, roi d'Italie*. Ce jeune prince, à l'exemple de son père et de son frère, s'est attaché à *remplir*, à *la* satisfaction générale, son rôle de souverain constitutionnel, c'est-à-dire à ne pas exercer de pression sur la direction des affaires politiques, et à laisser le pays se gouverner par ses mandataires. Après la révolution qui détrôna Isabelle d'Espagne (1868), le roi Louis a repoussé les offres réitérées qui lui ont été faites de *devenir roi* de ce pays. Parmi les actes et les mesures qui ont signalé son règne, nous citerons : la cession de la presqu'île de Macao au Portugal par la Chine, en vertu du traité de Tien-Tsin (1862), l'abolition des passe-ports (1863), l'adoption du système décimal (1867), la division du royaume en départements (1867), l'abolition de l'esclavage dans les possessions portugaises (1868), et la vente des biens du clergé des municipalités pour parer à la crise financière (1869), etc. Le roi Louis a pris une grande part à l'organisation de l'Exposition internationale de Porto en 1866. Deux ans plus tard, il demanda spontanément la réduction de la liste civile, lorsqu'il vit la nécessité de rétablir l'ordre et l'économie dans les finances. En 1869, il dut subir le *pronunciamento* du vieux maréchal Saldaña, qui renversa le *cabinet à l'aide* d'une insurrection militaire et prit la *direction des affaires* politiques; mais quelques mois plus tard le maréchal dut donner sa démission.

ROI DE HOLLANDE.

LOUIS, roi de Hollande. V. BONAPARTE (Louis).

PRINCES NON SOUVERAINS ET PERSONNAGES DIVERS.

LOUIS, comte de Blois, mort *en 1205. Il* était neveu de Philippe-Auguste et fils de Thibaut V, qui lui laissa en mourant le comté de Blois (1191). En 1198, il prit part à une révolte contre Philippe-Auguste, jura serment de fidélité à Richard Cœur de Lion, puis prit la croix et partit pour la Palestine. Après s'être signalé à la prise de Constantinople, Louis prit possession de Nicée et de son territoire, puis livra la bataille d'Andrinople, où il trouva la mort.

LOUIS DE FRANCE, dit **le Grand Dauphin**, unique fils légitime de Louis XIV, *né à Fontainebleau* en 1661, mort en 1711. Il eut pour gouverneur Montausier, et pour précepteur Bossuet, qui a composé pour lui son *Discours sur l'histoire universelle*. Il profita peu des leçons de ce maître. L'étude lui faisait horreur. On rapporte qu'une dame lui ayant raconté un jour ses souffrances, « Madame, lui dit le Dauphin, faites-vous des thèmes? — Non, monseigneur. — Eh bien! vous n'avez qu'une idée imparfaite du malheur. » Mais s'il avait un dégoût profond pour la lecture et pour tout travail intellectuel, il excellait par contre dans les exercices du corps, et il avait une véritable passion pour la chasse. A treize ans, il assista au siége de Dôle. Il eut le commandement de l'armée du Rhin en 1688, et de celle de Flandre pendant les campagnes de 1690-1693. Il avait plus de bravoure que de talents militaires; aussi se borna-t-il à ravager le Palatinat sans oser rien entreprendre contre le prince Louis de Bade. Louis, qui fut fils de roi, père de roi, « était le plus médiocre des princes, dit Duclos. L'état de nullité où son père le tint pendant toute sa vie la lui fit passer dans une continuelle oisiveté. » Il assistait au conseil des ministres, mais sans s'occuper des affaires politiques. Tremblant devant le roi son père, il n'osait jamais, en sa présence, exprimer son opinion sur un sujet quelconque; mais, dans l'intimité, il lui arrivait souvent de critiquer la politique de Louis XIV. « Il était, dit Saint-Simon, sans vice ni vertu, sans lumières ni connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir, très-paresseux, sans imagination, sans goût, sans choix, sans discernement, né pour l'ennui qu'il communiquait aux autres et pour être une boule roulant au hasard par l'impulsion d'autrui, opiniâtre et petit en tout à l'excès, avec une incroyable facilité à se prévenir, à tout croire, absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres, et qui, sans aucune volonté de mal faire, eût été un roi pernicieux. »

Marié en 1679 à Marie-Christine de Bavière, il en eut trois fils : LOUIS, duc de Bourgogne; PHILIPPE D'ANJOU, roi d'Espagne; CHARLES, duc de Berry. A l'exemple de son père, il eut des intrigues galantes qui firent quelque scandale à la cour. On cite notamment sa liaison avec Louise de Caumont, qui épousa en 1688 le comte de Roure; puis son long attachement pour une fille d'honneur de Conti, Mlle de Choin, qu'il finit par épouser secrètement. Ce prince fut emporté par une attaque de petite vérole.

LOUIS, dauphin de France, quatrième enfant de Louis XV, né à Versailles en 1729, mort en 1765. Il assista à la bataille de Fontenoy (1745), gouverna quelque temps à la place de son père, après l'attentat de Damiens, soutint les jésuites à la cour, et passa une partie de sa vie dans la retraite et la dévotion. Il épousa Marie-Thérèse d'Espagne en 1745. D'un second mariage avec Marie-Josèphe de Saxe (1747) il eut huit enfants, dont Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, la reine Clotilde de Sardaigne et Madame Elisabeth.

LOUIS, duc DE BOURGOGNE, Dauphin de France. V. BOURGOGNE.

LOUIS-CHARLES, dauphin de France. V. *Louis XVII*.

LOUIS Ier et **LOUIS II**, ducs DE BOURBON. V. BOURBON.

LOUIS DE FRANCE, duc D'ORLÉANS. V. ORLÉANS.

LOUIS Ier DE FLANDRE, comte DE NEVERS, mort en 1322. Il était fils aîné de Robert III de Béthune, comte de Flandre. Accusé d'avoir soulevé les Flamands contre Philippe le Bel, il fut emprisonné au Châtelet, s'évada et se réfugia en Flandre, où il fit sa paix avec la cour de France. Il venait à peine d'être rétabli dans ses domaines quand il se mit à la tête d'une nouvelle rébellion. Déclaré déchu de tous ses biens, il vint à Paris se soumettre une seconde fois, et fut enfermé au château de Rupelmonde. Remis en liberté, à la condition expresse de ne jamais rentrer en France, il succomba à une maladie de langueur.

LOUIS Ier DE NEVERS, comte DE FLANDRE et DE NEVERS, *né vers 1304, mort en 1346.* Mis en possession de ses Etats après une longue guerre avec son oncle Robert de Cassel, qui lui disputait son héritage, il poussa, par ses exactions et ses violences, ses sujets *à secouer son joug. Il* vint en France solliciter l'aide de Philippe IV de Valois, et, les Flamands ayant été écrasés à Cassel, il recouvra ses Etats. Une nouvelle insurrection, organisée par Artevelde avec l'appui de l'Angleterre, faillit renverser une seconde fois le comte de Nevers, et il ne garda sa couronne qu'en faisant aux rebelles d'importantes concessions. Louis Ier trouva la mort à la bataille de Crécy.

LOUIS II, comte DE NEVERS et DE FLANDRE, fils du précédent, né en 1330, mort en 1384. Une lutte terrible s'engagea entre ce prince et les communes flamandes. Vaincu enfin à Bruges, Louis demanda le secours de la France. Une armée commandée par Charles VI anéantit à Rosebecque les soldats de Philippe d'Artevelde, et Louis II rentra en vainqueur impitoyable dans ses Etats. Mais à peine le roi de France avait-il quitté le territoire flamand que les Gantois se révoltèrent, soutenus par une armée anglaise. Charles VI intervint de nouveau, et Louis II mourut avant que les hostilités fussent terminées.

LOUIS LE MORE, duc DE MILAN. V. SFORZA (Ludovic).

LOUIS (Frédéric-Chrétien), plus connu *sous le nom de* **Louis-Ferdinand**, prince DE PRUSSE, né en 1772, tué à Saalfeld le 10 octobre 1806. Il était fils du prince Auguste-

Ferdinand, frère du grand Frédéric. Doué d'une bravoure à toute épreuve, il se distingua dans les campagnes de 1792 à 1795 contre les Français. En 1806, il fut un des plus chauds partisans de la guerre contre Napoléon. Ayant reçu le commandement de l'avant-garde du prince de Hohenlohe, forte de 8,000 hommes, il attaqua nos troupes près de Saalfeld, sans attendre le gros du corps prussien, et paya de sa vie cette témérité. Dans le compte rendu de ce combat imprimé au *Moniteur*, l'empereur Napoléon rendit hommage aux qualités militaires de son ennemi.

LOUIS (Mathurin), jurisconsulte français, mort dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle. Il fut avocat au siége présidial du Mans, puis bailli de La Guerche, et il a laissé un livre, *Remarques et notes sommaires sur la coutume du Maine* (Le Mans, 1657, in-fol.), qui a fait longtemps autorité.

LOUIS (Antoine), célèbre chirurgien français, né à Metz en 1723, mort à Paris en 1792. Il suivit la carrière médicale, malgré la résistance des jésuites qui l'avaient élevé et voulaient accaparer cette belle intelligence au profit de leur ordre. Son père, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Metz, fut son premier maître dans l'art de guérir. Dès l'âge de vingt et un ans, Antoine-Louis était employé dans les armées en qualité de chirurgien-major de régiment. La Peyronie, ayant entendu parler de lui, le fit venir à Paris, et lui proposa une place avantageuse de *gagnant maîtrise* à la Salpêtrière. Précisément une de ces places devint vacante. Un concours s'ouvrit; Louis, aimant mieux devoir son avenir à son mérite qu'aux protections, se mit sur les rangs et fut nommé. A peine entré dans cet hôpital, il attira sur lui l'attention de la Société de chirurgie en remportant plusieurs des divers prix qu'elle avait proposés. Aussi la docte assemblée l'appela-t-elle vite dans son sein. Dès ce jour il prit une part très-active à toutes les discussions, entre autres à celles que suscita entre les médecins et les chirurgiens de Paris la fameuse déclaration de 1743 sur l'enseignement de la chirurgie. Bien qu'installé depuis cinq ans à la Salpêtrière, il voulut passer en 1749 sa thèse latine pour la maîtrise, conformément aux nouveaux règlements. Appelé l'année suivante à la chaire de physiologie au collége de chirurgie de Paris, il y professa pendant plus de quarante ans. En 1757, il entra à la Charité comme chirurgien adjoint; mais il eut dans ces fonctions de tels déboires, qu'il résolut de rentrer dans la médecine militaire. Il demanda en conséquence et obtint un brevet de chirurgien-major consultant à l'armée du Rhin. Atteint d'une maladie grave à Cassel, il alla rétablir sa santé à Montpellier, puis, à son retour à Paris, il fut nommé prévôt du collége de chirurgie, et en 1763, après la conclusion de la paix, il se consacra tout entier à ses travaux scientifiques et littéraires. Elu en 1764, après Morand, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, il publia à cette époque ses plus beaux mémoires; mais ces œuvres ayant été à plusieurs reprises l'objet de critiques violentes, il en conçut un tel dégoût que, pendant dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il refusa de faire paraître la suite tant attendue de ces mémoires. Louis était doué d'une grande perspicacité, d'un excellent jugement et d'une vaste et solide érudition. Tous ses écrits sont remarquables par l'élégance du style et la solidité du fond. Ses éloges historiques sont restés comme des modèles du genre. Outre des articles et des mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie de chirurgie*, dans le *Journal de médecine*, dans le *Dictionnaire de chirurgie*, on lui doit de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Cours de chirurgie pratique sur les plaies par armes à feu* (Paris, 1746); *Observations sur l'électricité* (Paris, 1747); *Essai sur la nature de l'âme* (Paris, 1747); *Réfutation d'un mémoire sur la subordination des chirurgiens aux médecins* (1748); *Observation et remarque sur les effets du virus cancéreux* (Paris, 1749); *Lettre sur la méthode de tailler les femmes* (Paris, 1749); *Lettre sur la certitude des signes de la mort* (Paris, 1752); *Lettres sur les maladies vénériennes* (1754); *Parallèle des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes* (1755); *Mémoire sur une question anatomique relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer, à l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat* (1763); *Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives* (1764); *Discours sar les loupes* (1765); *Recueil d'observations d'anatomie et de chirurgie* (1768); les *Aphorismes de Boerhaave commentés par Van Swieten, traduits par Louis* (1768, 8 vol. in-12); *Dictionnaire de chirurgie* (1772, 2 vol. in-12); *Précis sur l'histoire, les effets et l'usage de la saignée* (Amsterdam, 1778); *Consultation relative à un parricide* (1786); *Œuvres diverses de chirurgie* (1788, 2 vol. in-12), etc.

LOUIS (Victor), architecte, né à Paris en 1735, mort dans la même ville vers 1812. Il obtint hors rang le 1er grand prix d'architecture, et se rendit à Rome, où il passa cinq annees. De retour à Paris, Louis fut charge de construire la *Galerie* du Palais-Royal et la *Salle* du Théâtre-Français, où il employa pour la première fois le système des assemblages de charpente en fer. Le jeune architecte dirigea ensuite la construction de l'église Saint-Eloi à Dunkerque, de l'église Saint-Pierre à Besançon, et éleva divers édifices à Nancy et à Lunéville. Le talent dont il avait fait preuve lui valut d'être désigné pour doter Bordeaux d'un grand théâtre, qui est resté son chef-d'œuvre (v. BORDEAUX). Outre ce magnifique édifice, Louis construisit dans la même ville les quatre grands hôtels situés aux angles du pâté de maisons qui s'étend entre le quai et le théâtre, et présenta divers projets d'embellissements, dont quelques-uns furent exécutés. Devenu riche, Louis s'adonna à la spéculation, fit des achats de terrains, prit avec des associés des engagements qu'il ne put tenir, et se vit complétement ruiné à la suite de longs et de nombreux procès. Accablé de chagrin, le malheureux et grand architecte disparut, tomba dans l'obscurité et mourut, dit-on, à l'hôpital. En 1846, le hasard fit découvrir dans un grenier une magnifique collection de dessins et de plans dus à Louis. Cette collection, achetée par la ville de Bordeaux et déposée dans ses archives, offre des projets d'églises, d'académies, d'hôpitaux, de halles, de ponts, de phares, de places, et attestent la féconde et puissante imagination de l'artiste. M. Gauthier L'Hardy a publié 13 grandes planches relatives au grand théâtre de Bordeaux.

LOUIS (le baron Joseph-Dominique), homme d'Etat français, né à Toul en 1755, mort en 1837. Il était prêtre et en même temps conseiller-clerc au parlement de Paris lorsque la Révolution éclata. A la fédération du 14 juillet 1790, il assista Talleyrand en qualité de diacre, fut chargé par Louis XVI de diverses missions diplomatiques dans le Nord, et émigra en Angleterre après l'arrestation de ce monarque à Varennes (juin 1791). Une étude attentive du régime financier de la Grande-Bretagne le mit à même, lorsqu'il revint en France après le 18 brumaire, de montrer de remarquables talents en matière de finances. Attaché d'abord au ministère de la guerre en qualité de liquidateur des créances arriérées, il apura en peu de temps les comptes de ce grand service, puis fut chargé d'un travail analogue à la Légion d'honneur, et devint alors maître des requêtes. La rapidité avec laquelle il liquida les dettes de la Hollande et de la Westphalie lui valut le titre de conseiller d'Etat (1811), celui de baron, puis la direction du contentieux au ministère des finances. Lors des événements de 1814, Louis XVIII lui conserva le portefeuille des finances, mis entre ses mains par le gouvernement provisoire. Le baron Louis occupa encore ce ministère après la deuxième Restauration, en 1815, puis de décembre 1818 à novembre 1819, époque où il se retira pour ne pas prendre part à la réaction dont l'assassinat du duc de Berry fut la suite. Lorsqu'il était arrivé au pouvoir, non-seulement le Trésor était vide, mais encore les finances étaient dans le plus piteux état. Persuadé, comme il le disait un jour à Napoléon I^{er}, que, loin de se ruiner en payant leurs dettes, les gouvernements fondent au contraire leur crédit, il voulut que la Restauration acceptât et reconnût les dettes antérieures à 1814, et professa un respect inviolable pour les droits des créanciers de l'Etat. Il paya ces créanciers en bons du Trésor, dont les porteurs furent bientôt autorisés à convertir leurs titres en inscriptions de rente, fit rétablir les droits réunis sous le nom de contributions indirectes, établit en 1815 une contribution extraordinaire de 100 millions, sorte d'emprunt forcé sur les riches, simplifia les affaires, déconcerta la routine et se montra aussi ferme et intelligent que loyal. Remplacé aux finances par Corvetto à la fin de 1815, il reprit son portefeuille en 1818. Ce fut alors qu'il établit dans les départements, sous le nom de *petits grands-livres*, des livres auxiliaires de la dette publique, et qu'il s'attacha particulièrement à simplifier la comptabilité. Le baron Louis se montra toujours franchement constitutionnel. Aussi fut-il, à partir de 1815, constamment envoyé à la Chambre par les libéraux. En 1830 il fit partie des 221 et signa la protestation contre les ordonnances. Après la révolution de Juillet, il prit le portefeuille des finances, qu'il conserva jusqu'au 20 novembre 1830. En 1831, Louis-Philippe lui confia de nouveau le ministère des finances, qu'il quitta le 11 octobre 1832, et il reçut alors un siége à la Chambre des pairs. C'était un homme d'une grande droiture d'esprit, un administrateur inflexible, un financier de talent. D'un caractère plein de rudesse, il s'était fait de nombreux ennemis par son langage acerbe et souvent violent. Interpellé un jour par Napoléon, il lui répondit avec brusquerie : « Un Etat qui veut avoir du crédit doit tout payer, même ses sottises. » C'est également le baron Louis qui prononça en 1830, en conseil des ministres, ces paroles mémorables : « Faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. »

LOUIS (Pierre-Charles-Alexandre), médecin français, né à Aï (Marne) en 1787, mort à Paris en 1872. Il fut reçu docteur en 1813, fit un voyage en Russie et se fit attacher à l'hôpital de la Charité. Toutefois ce n'est guère que vers 1825 qu'il commença à faire connaître son nom, et à figurer au nombre des disciples les plus éclairés de l'école anatomo-pathologique. A cette époque, en effet, le docteur Louis publia son beau travail intitulé : *Recherches anatomiques et pathologiques sur plusieurs maladies aiguës et chroniques* (1825, in-8^{o}). Il fit paraître après cet ouvrage, qui lui valut d'être nommé membre de l'Académie de médecine en 1826, ses *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la fièvre typhoïde, sur la phthisie pulmonaire* (1828, 2 vol. in-8^{o}), qui le placèrent au premier rang parmi nos cliniciens les plus distingués. En 1831, il concourut sans succès pour la chaire de clinique dévolue à M. Bouillaud; puis il devint médecin de la Pitié, de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef des épidémies de la Seine, et prit sa retraite en 1854.

Le docteur Louis prit une part très-active aux discussions de l'Académie de médecine, et publia successivement des ouvrages qui dénotent un esprit éminemment judicieux, scrupuleusement observateur, et dans lesquels on remarque une grande perspicacité, sans parti pris ni scepticisme. Voici les titres de ces ouvrages : *Examen de l'Examen de Broussais, relativement à la phthisie et à la fièvre typhoïde* (1834, in-8^{o}), ouvrage dans lequel M. Louis s'attacha à démontrer par des faits irrécusables que la doctrine physiologique s'était fait la plus complète illusion quand elle avait considéré ces deux maladies comme des phlegmasies pures et simples, auxquelles le traitement antiphlogistique devait être appliqué de toute nécessité; *Recherches sur les effets de la saignée dans quelques maladies inflammatoires, et sur l'action de l'émétique et des vésicatoires dans la pneumonie* (1835, in-8^{o}); *Mémoire sur l'emphysème vésiculaire du poumon; Recherches sur la fièvre jaune de Gibraltar*, qu'il avait eu mission d'alier étudier sur les lieux mêmes avec Trousseau; *Mémoire relatif à l'examen des malades et à la recherche des faits généraux*, etc.

LOUIS DE BOURGES, seigneur d'Ars, plus connu sous le nom de **Louis d'Ars**, célèbre capitaine français, né dans le Berry dans la seconde moitié du XV^{e} siècle, mort dans la première moitié du XVI^{e}. Il fut d'abord lieutenant de Louis de Luxembourg, et se signala à la bataille de Fornoue, à la prise d'Alexandrie (1499), à la journée de Novare, où il se couvrit de gloire en luttant contre Ludovic Sforce. Après avoir concouru à la conquête du royaume de Naples, il assista au siége de Canosa (1502), se rendit maître de Biseilles, fut grièvement blessé à la bataille de Cérignoles, que gagna Gonzalve de Cordoué (1503), et s'empara peu de temps après d'Adria, ainsi que de différentes autres villes. Devenu commandant d'un corps d'armée presque isolé en Italie, Louis d'Ars n'en résolut pas moins de se maintenir dans la Pouille, et s'établit à Venouse. Il ne tarda pas à y être assiégé par 14,000 Espagnols, qui trouvèrent une telle résistance que le siége fut levé. « Sans secours, avec peu de gens et sans argent, dit le chroniqueur Jean d'Authon, Louis d'Ars fit ce qu'une grosse armée ne put pas, et demeura le premier et le dernier en Pouille. » Toutefois, la position n'étant plus tenable, le vaillant capitaine gagna la marche d'Ancône avec les compagnies qui lui restaient, arriva à Rome, où il reçut du pape l'accueil le plus flatteur, et reprit la route de France par Bologne et Parme. Arrivé à Felizzano, il fut assailli par un corps d'ennemis qui voulait lui barrer le passage et qu'il tailla en pièces. Louis XII, en récompense de ses brillants services, plaça Louis d'Ars dans sa garde. En 1510, d'Ars revint encore en Italie, emmenant avec lui Bayard comme son lieutenant, et il assista l'année suivante à la bataille de Ravenne. On ignore ce que devint depuis lors le vaillant capitaine.

LOUIS DE BYZANCE, oratorien. V. BYZANCE.

LOUIS D'ESPAGNE, amiral de France. V. LA CERDA.

LOUIS DE GRENADE, prédicateur et dominicain espagnol célèbre, né à Grenade en 1505, mort en 1588. Entré à l'âge de dix-neuf ans chez les dominicains, il excita l'admiration de ses contemporains par son talent oratoire, et refusa obstinément, pendant tout le cours de sa longue existence, toute espèce de dignité ecclésiastique, malgré les sollicitations pressantes des souverains d'Espagne et de Portugal. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : le *Guide des pécheurs* (Salamanque, 1570, in-8^{o}), traduit en français (1658, in-8^{o}); *Compendio de la dottrina christiana* (Lisbonne, 1564), traduit en français (Paris, 1605, in-8^{o}); *Memorial de la vida christiana* (Salamanque, 1566, 2 vol. in-8^{o}), traduit en français en 1575; l'*Arbre de vie* ou *Traité de l'amour divin* (Paris, 1575, in-16); *Conciones de tempore* (Lisbonne, 1575, 4 vol. in-4^{o}), traduit en français (1585); *Conciones de sanctis* (Anvers, 1580, 2 vol. in-8^{o}); *Introduccion al simbolo de la Fe* (Salamanque, 1582, in-fol.).

LOUIS DE NEUS, alchimiste allemand, né en Silésie vers 1440, mort à Marbourg en 1483. Il vint expérimenter à la cour de Marbourg, devant de nombreux spectateurs, une certaine teinture philosophique qui transformait promptement le mercure en or. Jean Dornberg, principal ministre de Henri III, landgrave de Marbourg, ayant assisté aux expériences de Louis de Neus, exigea que cet adepte lui révélât son secret. Sur le refus de ce dernier, il le fit jeter en prison, lui promettant de le rendre à la liberté le jour où il ferait connaître la préparation de la pierre philosophale. N'ayant rien pu obtenir de son prisonnier, ni par les menaces, ni par la violence, il le laissa mourir de faim dans son cachot.

Louis (ORDRES DE SAINT-). Deux ordres militaires ont porté le nom de saint Louis, en France et dans la principauté de Lucques; l'ordre français a été de beaucoup le plus important.

Louis (ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-) [France]. Cet ordre fut institué au mois d'avril 1693 par Louis XIV, pour récompenser les services militaires; il ne pouvait être accordé qu'aux officiers catholiques. Le roi Louis XV le confirma en 1719. Les statuts portaient que, pour y être admis, il fallait avoir au moins vingt-huit ans de service militaire comme officier ou s'être distingué par quelque action d'éclat, faire le serment de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, d'être fidèle au roi, de lui obéir, de défendre l'honneur de Sa Majesté, ses droits et ceux de sa couronne envers et contre tous; de ne jamais quitter son service ni passer, sans sa permission, à celui d'un prince étranger; de révéler tout ce qu'on pourra connaîtra contre la personne du roi et contre l'Etat; d'observer exactement les statuts et les ordonnances de l'ordre et de s'y comporter en bon, sage et loyal chevalier. L'ordre fut mis bientôt en possession de revenus considérables, sur lesquels le roi assignait des pensions à ceux des membres de l'ordre qu'il jugeait les plus dignes de cette faveur.

Par l'édit d'institution, le roi s'en déclara le grand maître, et voulut que la grande maîtrise fût toujours unie à la couronne; les dauphins ou héritiers présomptifs, les maréchaux de France, l'amiral et le général des galères portaient de droit la croix de Saint-Louis. On ne comptait dans l'origine que 8 grands-croix et 24 commandeurs. Louis XVI, en 1779, porta le nombre des grands-croix à 40, et celui des commandeurs à 80; le nombre des chevaliers était indéterminé. Trois officiers étaient chargés des détails de l'administration : le trésorier, le greffier et l'huissier. La croix de l'ordre était d'or, à huit pointes, cantonnée de fleurs de lis; on y voyait d'un côté saint Louis, cuirassé et revêtu du manteau royal, tenant de la main droite une couronne de laurier, et de la gauche une couronne d'épines et les clous de la passion, avec cette devise : *Ludovicus magnus instituit* 1693; de l'autre côté, une épée flamboyante passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, avec cette légende : *Bellicæ virtutis præmium*. Le ruban était rouge couleur de feu; les grands-croix, dits aussi *cordons rouges*, portaient la croix en écharpe, attachée à un ruban large de quatre doigts; leur justaucorps et leur manteau étaient décorés d'une croix en broderie d'or; les commandeurs portaient la croix en écharpe, attachée à un ruban moins large, et n'avaient pas la croix brodée; la croix des chevaliers était attachée sur la poitrine par un petit ruban. Les grands-croix étaient choisis parmi les commandeurs, et les commandeurs parmi les chevaliers.

Quand le nouveau chevalier avait prêté serment, le roi lui donnait l'accolade et la croix. Les provisions des chevaliers, les lettres qui nommaient les commandeurs et les grands-croix devaient être présentées à l'assemblée de l'ordre, qui se tenait chaque année le jour de la fête de saint Louis.

A la fin du règne de Louis XIV, l'ordre de Saint-Louis jouissait de 300,000 livres de rente, réparties : par pensions de 6,000 livres à chacun des 8 grands-croix; par pensions de 4,000 livres ou de 3,000 livres aux commandeurs; par pensions de 2,000 livres à 24 chevaliers; de 1,500 livres à 24 chevaliers; de 1,000 livres à 48 chevaliers, et de 800 livres à 32 autres chevaliers. Les affaires de l'ordre étaient dirigées par 2 grands-croix, 4 commandeurs et 6 chevaliers, élus pour un an, à l'assemblée générale. L'édit de 1779, qui, sous Louis XVI, augmenta le nombre des dignitaires de l'ordre, ordonnait que des 40 dignités de grands-croix 30 fussent affectées aux officiers de terre et 4 aux officiers de la maison du roi; les 6 autres étaient réservées aux officiers de marine. Des 80 dignités de commandeur, 57 étaient destinées aux officiers de terre, 8 aux officiers de la maison du roi, et les 15 autres aux officiers de marine. A cette époque, l'ordre avait 450,000 livres de revenu, dont les fonds étaient assignés sur l'excédant du revenu de l'hôtel des Invalides. Les grands-croix avaient 4,000 livres de pension; les commandeurs 3,000, et les chevaliers depuis 200 jusqu'à 800 livres, suivant leur rang d'ancienneté et la volonté du roi. Le plus ancien des chevaliers jouissait d'une pension de 1,000 livres.

L'idée première de la création de l'ordre de Saint-Louis appartient au maréchal de Luxembourg; son avis fut fortement appuyé par Vauban, Catinat et d'Aguesseau. L'inauguration fut faite à Versailles, en grande pompe, le 8 mai 1693.

En dehors du temps de service exigé, on pouvait être admis dans l'ordre pour une action d'éclat; mais les sous-officiers et les soldats en étaient exclus. Sous le règne de

Louis XV, le maréchal de Saxe et le maréchal de Lowendal, comprenant l'injustice de cette exclusion, voulurent la faire abroger, mais ils ne purent y parvenir. Trente ans plus tard, le maréchal de Biron remit en question le projet de ses deux illustres devanciers. Louis XVI écouta favorablement sa proposition, et elle eut même un commencement d'exécution. Le maréchal de Biron obtint que plusieurs croix de Saint-Louis fussent données à des sous-officiers du régiment des gardes-françaises dont il avait le commandement.

L'Assemblée constituante, en 1789, comprit la valeur de cette institution, puisque ce fut le seul ordre qu'elle reconnut, avec le Mérite militaire; mais la Convention fut plus radicale; par un décret en date du 15 octobre 1793, elle supprima l'ordre de Saint-Louis. Il fut rétabli par Louis XVIII le 28 septembre 1814. La révolution de Juillet le supprima de nouveau; mais ceux qui en étaient décorés furent tacitement autorisés à continuer d'en porter les insignes, d'après l'article 60 de la charte : « Tous les militaires en activité de service, les officiers et les soldats en retraite conserveront leurs grades, *honneurs* et pensions. »

Pendant les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, l'ordre de Saint-Louis fut très-recherché. « Un officier, qui jouissait d'une pension considérable, ayant déclaré qu'il en ferait volontiers l'abandon en échange de la croix de Saint-Louis, Louis XIV lui répondit froidement : « Je le » crois bien. » A une époque postérieure, un des plus habiles officiers de l'artillerie (Villepatour), couvert de blessures et chargé de récompenses, sollicita la croix de Saint-Louis. Le ministre lui envoya le brevet d'une nouvelle pension ; il la refusa. « Par un simple calcul arithmétique, dit-il, je voudrais savoir au juste le tarif et le prix du sang que j'ai versé; mieux vaudrait l'ignominie. » (*Considérations sur l'ordre de Saint-Louis et du Mérite militaire*, par le général Oudinot [Paris, 1837.])

En quinze années, la Restauration distribua 12,180 croix de Saint-Louis; un si large usage du droit de nomination diminua la valeur de la distinction ainsi prodiguée; à tel point, qu'après la bataille de Navarin l'amiral de Rigny, sollicitant des récompenses pour les officiers qui s'étaient distingués dans l'action, demanda des croix de la Légion d'honneur, mais pas une seule croix de Saint-Louis.

Louis (ORDRE DE) [Hesse grand-ducale]. Cet ordre fut fondé le 25 août 1807 par le grand-duc Louis Ier, mais ses statuts ne furent publiés et mis en vigueur que par le grand-duc Louis II, le 14 décembre 1831. Il se compose de cinq classes : les grands-croix, les commandeurs de 1re classe, les commandeurs de 2e classe, les chevaliers de 1re classe et les chevaliers de 2e classe. Le but de l'ordre est la récompense des vertus militaires et civiles. La décoration consiste en une croix noire émaillée à quatre branches, bordée de rouge; au milieu se trouve, d'un côté, un écusson rond émaillé rouge, ayant un *L* entouré d'un cercle blanc contenant ces mots : *Für Verdienste* (Pour le mérite); de l'autre côté est un écusson noir, où on lit ces mots en lettres d'or : *Gott*, *Ehre*, *Vaterland* (Dieu, honneur, patrie), entourés d'une couronne de laurier et de chêne, sur un fond émaillé blanc. La croix est surmontée d'une couronne royale en or, et s'attache à un ruban moiré noir, avec deux larges raies rouges des deux côtés. Les grands-croix mettent ce ruban en écharpe de droite à gauche; ils portent en outre sur la gauche de la poitrine une plaque à rayons d'argent, ayant au centre, sur un fond noir entouré d'une couronne de laurier et de chêne, la devise de l'ordre. Les commandeurs de 1re classe portent le ruban en sautoir avec la plaque sur le côté gauche. Les commandeurs de 2e classe n'ont pas cette plaque, et les chevaliers portent leur décoration à la boutonnière.

Louis (ORDRE ROYAL DE) [Bavière]. Le jour de sa fête, le 25 août 1827, le roi de Bavière Louis institua un ordre portant son nom, qu'il conféra à ceux de ses serviteurs et fonctionnaires qui avaient accompli cette année la cinquantième année de leur service. Il le divisa, comme insignes, en croix et en médaille, donnant la première aux officiers, aux hauts fonctionnaires dans le civil et aux sommités du clergé, la seconde aux serviteurs placés dans des conditions moins élevées. La croix est en or, à quatre branches, avec angles sortants. Sur un médaillon émaillé blanc, qui occupe le centre de la croix, se trouve le buste en or du fondateur. Sur les quatre branches sont inscrits les quatre mots : *Ludwig*, *König von Baiern* (Louis, roi de Bavière). Sur le revers le médaillon est entouré d'une couronne de chêne et porte, sur fond blanc, ces mots en lettres d'or : *Für ehrenvolle fünfzig Dienstjahre* (Pour cinquante ans de service honorable). Sur les quatre branches est inscrite la date de la fondation : *Am* 25 *August* 1827 (le 25 août 1827). La médaille en or reproduit les mêmes inscriptions que la croix. Le ruban, réuni à la croix par une couronne royale, est cramoisi et bleu de ciel, plus large pour la croix que pour la médaille. Il se porte à la boutonnière.

Louis et du Mérite civil (ORDRE DE **Saint-**) [Lucques]. Avant la formation du royaume d'Italie, il existait dans les duchés de Lucques et de Parme un ordre de Saint-Louis, créé le 22 décembre 1836 par Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques, qui devint duc de Parme en 1847. Cet ordre servait à récompenser le mérite civil aussi bien que le mérite militaire. Les membres se divisaient en trois classes. La 1re classe portait au côté gauche de la poitrine la croix en or émaillé blanc, avec un ruban azur bordé de jaune orange; la 2e classe portait la croix en argent émaillée blanc, avec le même ruban; la 3e enfin, la croix en argent sans émail. Cette croix, à quatre rayons, était formée par quatre fleurs de lis allongées; au centre, l'effigie en pied du roi saint Louis, armé et cuirassé d'or, sur un écusson émaillé rouge; de l'autre côté, un écusson d'azur à trois fleurs de lis d'or. Le grand-duc régnant était grand maître. L'ordre fut réorganisé le 11 août 1849 par Charles III de Bourbon, duc de Parme. Depuis la conquête de ces provinces et l'unification de l'Italie par Victor-Emmanuel, ces ordres ne se distribuent plus.

Louis (île **Saint-**). Cette île, enclavée dans Paris, aboutit au quai de la Grève par le pont Louis-Philippe; au quai des Ormes par le pont Marie; au quai de la Tournelle par le pont de la Tournelle; à la Cité par le pont Saint-Louis. L'île Saint-Louis, une ville de province dans Paris, comme l'a appelée un humouriste, n'a pas une bien ancienne histoire. En 1614, à vrai dire elle n'existait pas. A sa place se trouvaient deux îles d'inégale grandeur, séparées par un bras de la Seine, qui passait à peu près à l'emplacement de l'église actuelle (Saint-Louis-en-l'Île). Ces deux îlots, connus depuis un temps immémorial sous le nom d'île Notre-Dame (la plus grande), et d'île aux Vaches (la plus petite), faisaient partie du domaine de l'évêque et du chapitre. Elles étaient couvertes de gazon, plantées de vergers et formaient en réalité la promenade particulière des chanoines. Deux ponts qui les reliaient à Paris furent emportés par une crue de la Seine en 1296, mais rétablis peu après. Les deux îles demeurèrent inhabitées jusqu'au règne de Henri IV, qui, le premier, eut l'idée de les comprendre dans l'arrondissement de la capitale. Mais la réalisation de ce projet, comme de bien d'autres, était réservée à son successeur. Un architecte, nommé Marie, proposa de faire un quartier habité de ces deux îles inutiles, de les joindre d'abord, et d'y élever des constructions. Une commission fut chargée d'examiner la proposition (1614), elle s'y montra favorable, et le projet fut adopté. Mais quand il s'agit d'exécuter, le chapitre résista énergiquement. Il fallut que deux arrêts du conseil fussent rendus pour lui faire lâcher prise. Marie se mit alors en devoir de remplir ses promesses. Les travaux marchèrent avec une certaine activité. L'association de Marie avec les sieurs Le Regrattier et Poulletier (qui ont donné leurs noms à des rues de l'île) leur imprima une nouvelle impulsion. En 1623, l'entreprise fut cédée et abandonnée à un sieur Lagrange, secrétaire du roi; mais la société Marie ne tarda pas à en reprendre la direction (1627). Alors les nouveaux habitants se plaignirent vivement des lenteurs apportées à l'achèvement des constructions, et ces plaintes furent si vives, que Marie et ses collègues se retirèrent. Les habitants unis en société se virent alors subrogés à tous leurs droits, et s'engagèrent à avoir fini en trois ans, ce qui eut lieu.

De ce jour, l'île Saint-Louis prit le caractère qu'elle a toujours conservé depuis : son isolement, son peu de communications lui ont donné, dès le début, ce calme plat, cette tranquillité paisible, qui ne se retrouve à Paris que dans le Marais. Indépendamment de demeures bourgeoises, l'île Saint-Louis contint longtemps une agglomération d'hôtels, remarquables pour la plupart. Nous citerons l'hôtel Lambert; l'hôtel Lauzun, situé quai d'Anjou; l'hôtel Bretonvilliers, bien dénaturé aujourd'hui, et qu'on voit presque en face de l'hôtel Lambert, à l'angle d'une arcade spacieuse. Cet hôtel, construit par Ducerceau, renfermait jadis des décorations et des tableaux fort remarquables, notamment quatre toiles de Poussin. De 1719 jusqu'à l'époque de la Révolution, il fut le siége du bureau des aides et du papier timbré; il est aujourd'hui morcelé en logements séparés. Outre ces hôtels, l'île en contient un grand nombre, surtout sur le quai d'Anjou, qui datent du XVIIIe siècle.

L'île Saint-Louis a son église, qui n'est guère remarquable que par un campanile extérieur, percé à jour, et par le tombeau du poëte Quinault. Ce ne fut dans l'origine, de 1600 à 1622, qu'une modeste chapelle, érigée en paroisse en 1623. En 1702, on abattit la vieille nef, qui tombait en ruine, et le cardinal de Noailles posa la première pierre de l'église actuelle, dédiée à saint Louis, et terminée en 1725, d'après les plans de l'architecte Levau.

Nous avons indiqué en commençant les divers ponts qui relient l'île Saint-Louis aux quartiers environnants. Le pont Marie, achevé vers 1635, est le plus ancien de ces ponts. Le pont de la Tournelle, construit en 1620 environ, fut entraîné par le courant et les glaces en 1637. On le reconstruisit en bois, puis en pierre (1654-1656). Les autres ponts sont de construction toute moderne. Nous donnerons seulement un souvenir au pont de Damiette, qui unissait la rue Saint-Louis-en-l'Île au quartier de l'arsenal, et qui, rompu à la révolution de 1848, ne fut pas reconstruit; et à l'ancien pont Louis-Philippe, en bois et suspendu, ancien et célèbre rendez-vous des canotiers de la Seine; un pont de pierre construit en 1862 le remplace, et les canotiers ont transporté leur quartier général ailleurs.

Louis (HÔPITAL **Saint-**). Cet hôpital fut construit dans la partie septentrionale de Paris, du côté de Saint-Denis, par ordre de Henri IV, et sur les plans de Claude Vellefaux, de 1607 à 1611. Dès cette époque, il reçut le nom de saint Louis, et il peut être considéré comme type de l'architecture hospitalière au XVIIe siècle. Au moment de sa construction, il parut tellement parfait, que les architectes les plus célèbres du temps le citèrent comme un modèle. La disposition de l'hôpital Saint-Louis est des plus simples et des plus logiques: quatre grands corps de bâtiments, décorés d'avant-corps aux angles et au centre, entourent une vaste cour carrée, et renferment les salles de malades. Ces bâtiments, destinés dans l'origine au traitement des pestiférés, étaient entourés de doubles cours, de jardins, et d'enceintes de murailles qui interceptaient toute communication avec la ville; autour du premier mur d'enceinte s'appuyaient, construits symétriquement, les logements des employés, des religieuses et des domestiques attachés au service des malades; dans une seconde enceinte se trouvaient les cuisines, la boulangerie et divers autres services; dans la crainte de la contagion, les personnes employées à ces services généraux ne pouvaient pénétrer dans la première clôture pour y porter les aliments et les provisions; elles ne communiquaient avec les habitants de l'intérieur qu'au moyen d'un vaste tour, placé dans un pavillon construit à cet effet. Les bâtiments n'ont qu'un étage sur rez-de-chaussée; les salles sont voûtées et très-élevées. L'hôpital Saint-Louis était placé sous l'administration et sous la direction de l'Hôtel-Dieu, qui, en temps d'épidémie, y envoyait des religieuses, des chirurgiens et des domestiques. Quand il ne régnait aucune maladie contagieuse, on y envoyait quelquefois des convalescents. A la requête du parlement de Paris, cet hôpital fut quelquefois ouvert aux mendiants qui, dans les années de grande disette, encombraient la capitale. Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'hôpital Saint-Louis fut affecté au traitement des maladies qui, sans être épidémiques, sont cependant contagieuses, telles que la teigne, la gale, les scrofules, etc. Au moment de la Révolution, l'hôpital Saint-Louis fut appelé hospice du Nord; il reprit depuis son ancienne dénomination. Pendant le siècle dernier, les appareils de balnéation de l'hôpital Saint-Louis étaient des plus défectueux. Aujourd'hui, le bâtiment des bains internes de l'hôpital Saint-Louis rassemble tous les éléments de la balnéation la plus perfectionnée; on y trouve les appareils hydrothérapiques les plus variés, une salle de douches médicinales, un cabinet de douches à vapeur, une étuve pour les bains de vapeur, une salle de fumigations, des appareils hydrofères; enfin, tous les genres de thérapeutique par les eaux pures et minérales y sont appliqués. Le service des bains internes de l'hôpital Saint-Louis permet de donner de 1,200 à 1,500 bains par jour. Une hygiène bien entendue a fait établir, en 1816, à l'hôpital Saint-Louis un service de bains externes, ouvert aux indigents des quartiers populeux où se trouve situé cet établissement; ce service délivre, chaque jour, près de cinq cents bains de toute nature, quelque coûteux qu'ils soient, sur la production de cartes délivrées par les bureaux de bienfaisance, ou sur l'ordonnance des médecins de l'établissement. Dans le pavillon qui servait primitivement d'entrée d'honneur à l'hôpital et qu'on appelle pavillon Gabrielle, on a disposé des chambres particulières pour les malades payants.

L'hôpital Saint-Louis, dont la principale entrée est située aujourdhui rue Bichat, compte 810 lits, savoir : 604 de médecine, 156 de chirurgie, 32 d'accouchement, et 18 berceaux. Le personnel administratif de cet hôpital comporte : 1 directeur, 1 économe, 5 employés subalternes, 2 aumôniers, 24 sœurs, 140 sous-employés et serviteurs. Le personnel médical comprend : 6 médecins, 2 chirurgiens, 1 pharmacien, 20 élèves internes, 37 élèves externes.

Louis d'Antin (ÉGLISE **Saint-**). En 1780, l'architecte Brongniard construisit cette église et un couvent de capucins dont elle dépendait. Le couvent fut supprimé à la Révolution; pendant quelques années ses bâtiments servirent d'hospice; puis on y établit un lycée. L'église, petite, simple, mais d'une architecture élégante et inspirée des bonnes traditions de l'antiquité, fut érigée en succursale, sous le titre de Saint-Louis; elle n'a qu'une nef et un seul bas côté. On y voit un monument qui renferme le cœur du comte de Choiseul-Gouffier, et un remarquable tableau de Gassier, représentant saint Louis visitant des soldats malades de la peste.

Louis (PONT **Saint-**). V. PARIS.

Louis XV (PLACE). V. CONCORDE (place de la).

Louis-Philippe (PONT). V. PARIS.

LOUIS-PHILIPPE (terre DE), située dans l'océan Atlantique austral, au S. des Nouvelles-Shetland, par 63° et 64° de latit. S., et 59° et 61° de longit. O. Cette terre, découverte en 1838 par Dumont d'Urville, qui lui donna le nom du roi régnant, est inhabitable et couverte de glaces.

Louis Lambert, étude philosophique, par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

Louis d'or (LES), paroles et musique de Pierre Dupont (1846). Les *Bœufs*, les *Louis d'or*, *Ma vigne* sont les trois poëmes de Dupont les plus populaires. D'autres productions du même lyrique, bien supérieures, suivant nous, aux œuvres que nous venons de citer, ne jouiront jamais de cette popularité, précisément à cause de l'élévation des idées et du fini de la facture. Cette réserve faite, reconnaissons tout le mérite de cette vigoureuse et nette peinture dont le rouge personnage se détache sur un fond sombre, comme dans les intérieurs de Rembrandt. La pensée est belle, les vers coulants, faciles ; la musique est ample, sonore et entraînante.

1er COUPLET. *Largo.*

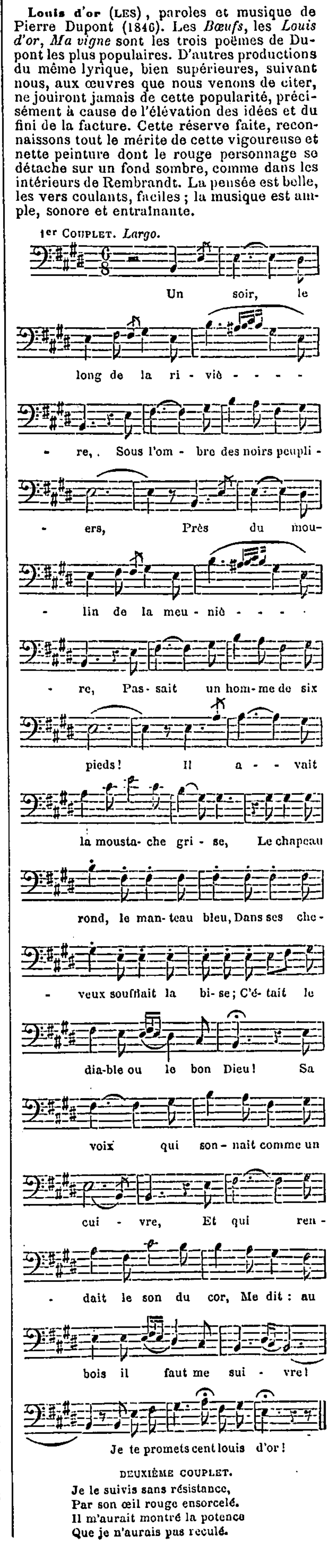
Un soir, le
long de la ri - viè - - - -
- re, . Sous l'om - bre des noirs peupli -
- ers, Près du mou-
- lin de la meu - niè - - - -
- re, Pas- sait un hom- me de six
pieds! Il a - - vait
la mousta- che gri - se, Le chapeau
rond, le man- teau bleu, Dans ses che -
- veux soufflait la bi- se; C'é- tait le
dia-ble ou le bon Dieu! Sa
voix qui son - nait comme un
cui - vre, Et qui ren -
- dait le son du cor, Me dit : au
bois il faut me sui - vre!
Je te promets cent louis d'or!

DEUXIÈME COUPLET.

Je le suivis sans résistance,
Par son œil rouge ensorcelé.
Il m'aurait montré la potence
Que je n'aurais pas reculé.

Il marchait plus vite qu'un lièvre,
Et n'avait pas l'air de courir;
La frayeur me donnait la fièvre;
Je croyais que j'allais mourir.
Mais lui, pour me faire revivre,
Disait, rendant le son du cor:
Au fond du bois il faut me suivre!
Je te promets cent louis d'or.

TROISIÈME COUPLET.

Au fond du bois nous arrivâmes.
Il faisait nuit; les arbres verts
Jetaient dans l'air de vertes flammes;
Je crus entrer dans les enfers.
J'entends un bruit épouvantable,
Et je vois mon homme tout nu.
Holà! je reconnais le diable,
A sa queue, à son front cornu.
Il me fait voir ouvert un livre
Où rien n'était écrit encor,
Et me dit, de sa voix de cuivre:
Veux-tu gagner cent louis d'or?

QUATRIÈME COUPLET.

Jure ton sang, jure ton âme,
Jure le diable et jure Dieu
Que tu n'épouseras pas femme
Ni du hameau, ni d'autre lieu,
Au moins avant ta quarantaine;
Et qu'on te verra, tous les jours,
Courir de fredaine en fredaine
Sans te fixer dans tes amours.
Quand sa griffe eut rougi le livre,
Sa voix résonna comme un cor.
Il me dit: Signe et je te livre,
En or sonnant, cent louis d'or!

CINQUIÈME COUPLET.

Au lieu de signer sur la page
Où le diable avait mis ses doigts,
Je songeai qu'il était plus sage
De faire un grand signe de croix!
Le diable partit en fumée,
Et je fus transporté soudain
Chez ma meunière bien-aimée,
Dans une chambre du moulin.
Elle disait: Tiens, je te livre
Mon cœur, mon moulin, mon trésor!
Elle avait, en gros sous de cuivre,
La belle avait cent louis d'or!

Louisa ou les **Douleurs d'une fille de joie**, par Regnier-Destourbet (1830, 2 vol. in-16). Th. Gautier a conservé, dans un sonnet, le souvenir de ce livre, écrit dans toute la ferveur du romantisme, et que l'auteur avait fait paraître sous le pseudonyme de *l'abbé Tiberge*, souvenir du revêche personnage de *Manon Lescaut*. Seulement le poëte en parle comme d'une œuvre « pleine de fange, » et en cela il exagère. *Louisa* est une œuvre morale, quoique excessive. En voici le sujet:

Thérèse Nobley a été séduite à Sedan par un brillant officier de cavalerie, Th. de Solin. Devenue mère, elle est abandonnée par son séducteur. La malheureuse, redoutant la colère de son père, honnête cultivateur de mœurs sévères, vient à Paris essayer de réveiller dans la conscience de son amant un peu de pitié à défaut d'amour. M. de Solin répond qu'il a bien autre chose à faire. « Si j'étais obligé de donner à toutes les filles grosses, dit-il cyniquement, mes 20,000 livres de rente n'y suffiraient pas. » Il met Thérèse à la porte. Ici un détail d'un effrayant contraste: après cette exécution, M. de Solin descend dans la cour de son hôtel, botté, éperonné, prêt à faire une promenade au bois. Mais il croit voir que Damoiseau, son cheval, est un peu fatigué. « Décidément, dit-il, je n'irai pas au bois; Damoiseau a un peu couru hier; je craindrais de l'échauffer. » Et cet homme, qui vient de chasser la mère de son enfant, montre la plus grande prévenance pour son cheval. Thérèse rentre à son hôtel: bientôt sans ressource, elle se résout à vendre une bague, cadeau unique de M. de Solin au temps de son caprice: la bague est fausse. La pauvre fille, voyant s'évanouir son unique moyen de retourner chez elle, tombe malade et accouche, seule dans son galetas, d'un enfant mort. Elle n'est pas plus tôt remise, qu'on la chasse en lui gardant ses hardes pour payement du loyer. Errante sur le pavé de Paris, elle cède aux conseils d'une horrible mégère, portière du voisinage, et devient fille publique, pensionnaire de Mme Alexandre. Après quelque temps de cette vie horrible, un soir qu'elle se débat sous les coups d'un certain M. de Saint-Amour, elle est protégée par un honnête passant. Ce jeune homme l'emmène chez lui et la fait soigner. Mais là s'arrête sa protection. De mœurs pures, il va prochainement se marier. Sa famille, qu'il intéresse à la pauvre fille, devenue Louisa dans son métier infâme, décide la malheureuse à entrer dans un couvent. Elle obéit. Mais là un souvenir la poursuit: elle aime son sauveur, Albert, qui va en épouser une autre et dont elle sent bien qu'elle est indigne. Une nuit, elle n'y tient plus et se sauve. Elle court chez Albert, qui la congédie froidement. Le mariage s'accomplit: Albert et sa fiancée se rendent à l'église, mais les voitures de la noce sont arrêtées par un encombrement de monde; la foule est amassée autour d'un cadavre, devant un mauvais lieu: c'est Louisa qui s'est brisé le crâne dans un moment de désespoir inouï. Tel est ce livre succinctement analysé et dont nous avons été forcé de négliger le côté pittoresque et épisodique, la facture humoristique qui rappelle Sterne et surtout l'*Ane mort* de M. Jules Janin, dont il n'est, à vrai dire, qu'une excellente imitation. Les physionomies de M. de Saint-Amour, de M. de Solin, de Mme Alexandre sont traitées de main de maître, et en quelques traits rapides, brûlants de réalisme. Quant à Albert, c'est la personnification froide du devoir strict, mais impitoyable et sec. Le style est d'une grande variété; tantôt récit, tantôt dialogue. Il révèle une main d'artiste. On peut seulement reprocher à l'auteur d'avoir mis trop de goût et jeté trop de fleurs sur ce sujet, inspiré par un réalisme brutal; il y a désaccord entre le fond et la forme.

LOUISBOURG, ville de l'Amérique anglaise (Nouvelle-Ecosse), sur la côte S.-E. de l'île du Cap-Breton, au fond d'un havre, près et au N.-E. de la baie de Gabarus, par 45° 53′ 3″ de latit. N., et 62° 20′ 12″ de longit. O.; 12,000 hab. Les rues en sont régulières et les maisons sont presque toutes en pierre. Le havre a environ 5 kilom. de longueur, du N.-E. au S.-O., et généralement 6 ou 7 brasses d'eau; il offre un très-bon ancrage, mais il est impraticable en hiver à cause des glaces. La morue est le principal article de commerce de Louisbourg: on la pêche en abondance près de cette ville, et elle y est meilleure que sur la plupart des côtes voisines. Louisbourg fut pris aux Français par les Anglais en 1745; la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, le rendit à la France. Les Anglais s'en emparèrent de nouveau en 1758, et le traité de 1763 leur en confirma la possession. ‖ Ville du Wurtemberg. V. LUDWIGSBURG.

LOUISE DE SAVOIE, régente de France, mère de François Ier, née à Pont-de-l'Ain en 1476, morte à Grez (Gâtinais) en 1531. Fille de Philippe, comte de Bresse et seigneur de Bugey, depuis duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, elle épousa, à l'âge de quatorze ans, Charles d'Orléans, fils de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et cousin germain de Louis XII. Elle ne reçut en dot que 35,000 livres. De ce mariage naquirent deux enfants: François d'Angoulême, qui devait être François Ier, et Marguerite de Valois, qui devait écrire l'*Heptaméron*.

En 1496, et lorsqu'elle n'avait pas encore vingt ans, Louise de Savoie devint veuve. Elle quitta alors Cognac et se retira au château de Romorantin où elle passa les premières années de son veuvage, s'occupant elle-même de l'éducation de ses enfants, travaillant déjà à prendre sur son fils cet ascendant qu'elle devait garder toujours et qui fut si fatal à la France.

A la suite d'une maladie grave, Louis XII, qui n'avait qu'une fille, Claude de France, fit venir près de lui le jeune comte d'Angoulême et le déclara héritier présomptif de la couronne (1500). Louise de Savoie alla habiter alors avec ses enfants le château d'Amboise, où elle tint une petite cour. Là, elle eut une intrigue amoureuse avec de Vandenesse, beau-frère de La Palisse. Le maréchal de Gié, gouverneur de son fils, essaya de supplanter Vandenesse et aspira même, dit-on, à la main de la veuve de Charles d'Orléans. Celle-ci répondit à ces ouvertures par de durs sarcasmes, et de Gié, furieux, la renvoya brutalement du château: il devait expier cruellement plus tard cette insulte.

Quelque temps après, Louis XII fit son testament, par lequel il donnait la main de sa fille Claude à François d'Angoulême, et conférait la régence, en cas de mort, conjointement à sa femme Anne de Bretagne et à Louise de Savoie. Une vive mésintelligence régnait entre ces deux femmes, et cette disposition eût sans aucun doute amené de graves conflits si, sur ces entrefaites, Anne n'était morte. Bien que vieux et malade, Louis XII résolut alors de se remarier dans l'espoir d'avoir un héritier, et il épousa la jeune Marie d'Angleterre. Le fougueux François d'Angoulême s'éprit pour cette princesse d'une vive passion. Louise, craignant qu'une grossesse de la jeune reine ne vînt mettre à néant la royauté future de son fils, donna à ce dernier, si l'on en croit Brantôme, les conseils les plus impudents afin de le détourner de son amour. Fort heureusement pour ses projets ambitieux, Louis XII vint à mourir (1515) et François d'Angoulême monta sur le trône sous le nom de François Ier.

Un des premiers actes de ce prince fut d'ériger, pour sa mère, l'Angoumois en duché; et, à partir de ce moment jusqu'à sa mort, Louise de Savoie fut presque constamment la régente du royaume.

Cette princesse haineuse, vindicative, avide d'argent et d'autorité, ne tarda pas à exercer sur la conduite des affaires sa désastreuse influence. Elle commença par éloigner de son fils tous les hommes qui pouvaient le diriger et lui donner de sages conseils, Philibert de Chalon, Erard de La Marck, Arthur Gouffier, et entreprit de perdre Lautrec, qui avait essayé de contre-carrer son influence. « L'année même du couronnement de François Ier, dit le continuateur de Leroux de Lincy, l'influence fatale de cette princesse pesa sur lui et sur la France. Pendant qu'il se couvrait d'honneur à Marignan; pendant que dans cette bataille, qu'on a surnommée le combat des Géants, il s'acquérait, par sa valeur, la réputation d'un brave et vaillant chevalier, Louise de Savoie, en France, avide et rapace d'argent, accaparait tous les fonds destinés aux armées d'Italie et amenait la perte sans retour du Milanais. Il se rattache à ce désastre national un drame qui, après plus de trois siècles, pèse encore sur la mémoire de Louise de Savoie, comme un de ces crimes qui ne trouvent grâce ni devant Dieu ni devant les hommes: Jacques de Baune, baron de Samblançay, était surintendant des finances de François Ier; Lautrec, chargé des affaires d'Italie, avait demandé 300,000 écus pour continuer l'expédition du Milanais et payer l'armée d'Italie qui, faute de solde, menaçait de quitter les drapeaux. N'ayant pas reçu les fonds demandés, malgré ses vives instances, Lautrec, après avoir épuisé toutes ses ressources, perdit l'élite de ses troupes, qu'il ne put retenir faute d'argent. Obligé d'abandonner le Milanais par suite de cette désertion, il revint en France, sans armée, sans équipages, et suivi seulement de deux domestiques. Voici ce qui s'était passé: Samblançay avait réuni les 300,000 écus demandés par le général d'Italie. Au moment où il allait les expédier, Louise de Savoie se présente, les prend et en donne quittance, en assurant le surintendant qu'elle pourvoirait à tout. Au lieu de les envoyer à Lautrec, elle les garde. De retour à Paris après son désastre, Lautrec s'excuse auprès de François Ier, sur la désertion presque complète de l'armée, par suite du défaut de remise des sommes qu'on devait lui envoyer. L'excuse était sans réplique. Le roi mande Samblançay et lui demande pourquoi il n'avait pas envoyé les 300,000 écus comme il en avait reçu l'ordre. Samblançay dit les avoir remis à Mme la régente, qui lui avait donné l'assurance qu'elle pourvoirait à tout; la régente, mandée à son tour, nie les avoir reçus. « J'en ai les quittances écrites et signées de votre main, dit le malheureux surintendant. — Montrez-les, » dit la régente. Samblançay chercha vainement les quittances, qui, à l'instigation de Louise de Savoie, avaient été dérobées par un employé infidèle: il fut jeté en prison sous l'accusation de péculat, condamné à la peine capitale et conduit, en 1523, à Montfaucon, où il fut exécuté.

Un autre fait, non moins grave dans ses conséquences, nous montre encore Louise de Savoie sacrifiant les intérêts de la France à son avidité, à sa jalousie et à sa haine.

En 1531 meurt Louise de Bourbon; aussitôt, Louise de Savoie réclame l'héritage de sa cousine germaine au détriment du mari de la défunte, le connétable de Bourbon. Un procès s'engage. Le chancelier Duprat intervient et conseille d'assoupir l'affaire, de l'arranger par une transaction, c'est-à-dire par le mariage du connétable avec la mère de François Ier. Celle-ci y consent, car c'est cela même et rien que cela qu'elle voulait d'abord. En effet, Louise de Savoie, alors âgée de plus de quarante-cinq ans, était violemment éprise du jeune et beau mari de sa cousine Suzanne. Mis en demeure de satisfaire au caprice amoureux de la vieille duchesse, le connétable refusa; on dit même que son refus fut fait en termes grossiers. Le procès eut son cours, et au mois d'août 1532 le parlement rendait un arrêt qui, sans donner raison à la régente, donnait tort au connétable, dont les biens étaient séquestrés provisoirement.

Se sentant abandonné de tous, dépouillé et ruiné, Charles de Bourbon quitte clandestinement la France, va offrir son épée à Charles-Quint, et contribue à la défaite de Pavie, où François Ier fut fait prisonnier. « Ainsi, s'écrie le président de Thou indigné, la duchesse d'Angoulême, qui avait été cause de la perte du Milanais, le fut encore du plus grand danger où se soit jamais trouvé l'Etat. Sa passion triompha aux dépens du sang le plus pur, de la captivité du roi, des sommes immenses qu'il en coûta pour sa rançon, et peu s'en fallut du démembrement de la France. »

On a dit que, durant sa régence, et pour parer aux désastres imminents provoqués par ses basses passions, la duchesse d'Angoulême se montra habile et prudente; mais il est bon de remarquer que, loin d'être en opposition à ses intérêts propres, les intérêts de la France étaient alors les siens. Derrière Louise de Savoie astucieuse, corrompue, égoïste, violente, ambitieuse, il y avait alors un maître par qui elle se laissait guider, c'était le chancelier Duprat, astucieux, corrompu comme elle, et qui avait pris sur son esprit un grand ascendant. Duprat gouverna la France par Louise de Savoie, non sans habileté, mais avec une de ces habiletés qu'on flétrit; il administra, régna. C'est à lui qu'il faut attribuer tous les actes du règne de François Ier du vivant de la mère de ce roi, et, par conséquent, le traité de Madrid conclu en 1526.

Le dernier acte politique important de Louise de Savoie, nous voulons dire de Duprat, fut le traité de Cambrai, ou paix des Dames, conclu entre la mère de François Ier et la veuve de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche (1529-1530), et qui ne fut pas moins désastreux que celui de Madrid. Sur ces entrefaites la peste s'abattit sur la France. Epouvantée à la pensée de la mort, Louise de Savoie quitta Paris, puis Fontainebleau, résolut d'aller chercher un asile à Romorantin, et mourut, frappée pendant le cours de son voyage, à Grez.

Quelques lignes de Montrésor, auteur presque contemporain de Louise de Savoie, achèveront de nous faire connaître cette femme qui fut si fatale à la France. « Connaissant le caractère du roi son fils, vif et sensible au plaisir, pour l'éloigner des affaires, elle conduisait à sa suite tout ce qu'il y avait à la cour de beautés aimables et tendres. François Ier, qui était capable des plus grandes choses, s'était tellement livré au doux passe-temps des dames, que tout ce qui n'y avait pas rapport lui était indifférent. C'était ce que demandait Madame Louise, et elle ne se faisait pas faute de l'y encourager. Cette passion de l'amour, toujours funeste à qui s'y livre sans réserve, l'avait tourmenté dès sa première jeunesse, au point qu'il y sacrifiait tout. Aucuns même disent que, lorsqu'il fut roi, il appela à la cour toutes les dames de marque, fit préparer dans le palais des appartements à toutes celles qui avaient de la beauté, et prit des doubles clefs afin de pouvoir y entrer à telle heure qu'il le jugerait à propos sans être vu. Mais ceci n'a jamais été bien notoire, et c'est déjà bien assez de ce que tout le monde voyait. »

LOUISE DE LORRAINE, reine de France, épouse de Henri III, née à Nomény en 1553, morte à Moulins en 1601. Elle était fille du comte de Vaudemont, Nicolas de Lorraine, et de Marguerite d'Egmont. Henri III, alors duc d'Anjou, traversant la Lorraine pour aller prendre possession du trône de Pologne, vit Louise, fut frappé de sa beauté et la fit monter sur le trône de France deux jours après avoir été sacré roi de ce pays. La jeune reine se fit aussitôt remarquer par sa simplicité, par son goût pour les exercices de piété, par sa charité envers les pauvres et les malades.

L'influence qu'elle avait prise sur son époux alarma Catherine de Médicis, qui, par de perfides conseils, sut lui aliéner l'esprit du roi. Louise se livra entièrement alors à la dévotion. Après l'assassinat de Henri III, elle se retira à Chenonceaux, puis à Moulins, et ne cessa de réclamer la punition des assassins d'un époux qui l'avait accablée de ses dédains. Elle succomba aux suites de ses austérités.

LOUISE DE GUZMAN, reine et régente de Portugal, morte en 1666. Fille aînée de Juan Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, elle épousa Jean de Bragance et fut, avec Pinto, le principal agent du mouvement qui plaça son époux sur le trône de Portugal en 1640. Depuis soixante ans, le Portugal était tombé sous le joug de l'Espagne, lorsque, sous Philippe IV, se forma à Lisbonne la conspiration qui avait pour objet de chasser du pays l'étranger. Louise fut l'âme de cette conjuration. Non-seulement elle poussa son frère, le duc de Medina-Sidonia, à provoquer un soulèvement en Andalousie, mais encore, grâce à son énergie, elle amena son faible et indolent mari à accepter les propositions de Pinto. Lorsque le duc de Bragance, incertain sur le parti qu'il devait suivre, ne savait s'il devait céder aux invitations de la noblesse portugaise et accepter la couronne qu'on lui offrait ou obéir aux ordres de la cour d'Espagne, qui le mandait à Madrid, « mon cher, lui dit Louise de Guzman, si tu vas à Madrid, tu cours à la mort; si tu t'avances vers Lisbonne, tu cours au trépas; mais mille fois mieux vaut une mort glorieuse dans la patrie qu'une mort honteuse en Espagne. » Jean de Bragance suivit ses conseils et prit possession du trône de sa famille, sous le nom de Jean IV. Sur le trône, Louise s'attacha à gagner l'affection des Portugais en adoptant leurs mœurs, en montrant des qualités toutes viriles, en se signalant par l'austérité de sa conduite. A la mort de Jean IV (1656), elle devint régente du royaume, donna de nouvelles preuves de sa fermeté et soutint avec succès, contre les Espagnols, la lutte qui devait assurer l'indépendance du Portugal. Mais la conduite honteuse de son fils dom Alphonse, qui régnait sous sa tutelle, lui causa une vive douleur et, voyant qu'elle ne pouvait le faire revenir à de meilleurs sentiments, elle se démit de la régence pour se retirer dans un cloître, où elle mourut.

LOUISE ULRIQUE DE PRUSSE, reine de Suède, née à Berlin en 1720, morte en 1782. Elle avait épousé, en 1744, Adolphe-Frédéric, prince royal de Suède, qui devint roi en 1751. La Suède était alors déchirée par les dissensions intestines, et l'autorité royale se trouvait considérablement amoindrie. La reine Louise fit tous ses efforts pour en relever le prestige. Secondée par plusieurs personnages influents du parti des *bonnets*, elle essaya de secouer le joug de la diète; mais le complot ayant été découvert, une partie des conjurés furent décapités, les autres furent bannis et la reine reçut du clergé de sévères admonitions. On la força en outre, à l'instigation de la France, à se liguer dans la guerre de Sept ans contre son père Frédéric II; et les armées suédoises ayant subi de nombreux échecs, Louise Ulrique dut négocier avec le roi de Prusse une paix humiliante. Plus tard, elle prit sa revanche contre ses ennemis lors du coup d'Etat du 19 août 1772, accompli par son fils Gustave III. A partir de ce moment, elle vécut dans la retraite.

LOUISE-MARIE DE FRANCE, fille de Louis XV et de Marie Leczinska, née à Versailles en 1737, morte au couvent des carmélites de Saint-Denis en 1787. Tout enfant, elle entra en même temps que ses deux sœurs Victoire et Sophie à l'abbaye de Fontevrault, alors sous la direction de M^{me} de Rochechouart, et fut confiée aux soins particuliers de M^{me} de Soulanges, depuis abbesse de Royal-Lieu. On raconte qu'une maladie dangereuse ayant fait craindre pour ses jours, les religieuses de l'abbaye la vouèrent à la Vierge. A quatorze ans, Louise revint à la cour; mais, au lieu de prendre part aux fêtes royales, elle vécut dans une sorte de retraite où elle s'adonna aux pratiques religieuses, et résolut bientôt de prendre le voile. L'archevêque de Paris, Beaumont, essaya vainement de l'en détourner. Elle persista dans son projet et obtint de Louis XV l'autorisation de prononcer ses vœux chez les carmélites de Saint-Denis (1770), et, sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin, elle devint successivement maîtresse des novices, prieure, procureuse, et employa à des exercices de piété le temps que lui laissaient ces fonctions. On a d'elle : *Méditations eucharistiques* (Paris, 1789, in-12; Lyon, 1810, in-12); une *Epître de Madame Louise de France à monseigneur de Bonald, évêque de Clermont et ancien visiteur général des carmélites de France* (Paris, 1839, in-8°), et un assez grand nombre de lettres publiées par l'abbé Proyart à la suite de sa *Vie de Madame Louise de France* (Bruxelles, 1793, in-8°).

LOUISE DE MECKLEMBOURG-STRELITZ (Auguste-Wilhelmine-Amélie), reine de Prusse, née à Hanovre en 1776, morte au château de Hohenzieritz le 19 juillet 1810. Elle était fille du duc Charles de Mecklembourg et de la princesse Frédérique-Caroline de Hesse. Cette princesse, également remarquable par sa beauté, par sa grâce et par son esprit, se trouvait à Francfort lorsque le prince royal de Prusse la vit et conçut pour elle un vif amour. Peu après, en 1793, elle épousait ce prince, qui devint roi quatre ans plus tard, sous le nom de Frédéric-Guillaume III. Belle, instruite, bienfaisante et patriote, elle devint populaire parmi les Allemands. En 1806, elle entraîna son époux dans une guerre malheureuse contre la France, le suivit à l'armée, vêtue en amazone et portant l'uniforme de son régiment de dragons, se rendit à Berlin après le désastre d'Iéna, puis rejoignit le roi à Custrin. Napoléon, voulant rompre l'alliance de la Prusse avec la Russie, proposa alors au roi Frédéric-Guillaume des conditions de paix relativement avantageuses. Mais la reine, qui, selon ses expressions, ne voulait pas que son mari entrât en accommodement « avec le génie du mal » et devînt son complice, fit repousser ces ouvertures et ne consentit à entendre parler de soumission que lorsque les défaites d'Eylau et de Friedland eurent enlevé à la Prusse tout espoir de se sauver. Napoléon, qui l'avait accablée d'épigrammes dans ses *Bulletins*, qui avait cherché à faire croire qu'il existait entre elle et l'empereur Alexandre des relations coupables, la reçut gracieusement à Tilsitt (1807), mais lui refusa, toutefois, de joindre Magdebourg aux possessions qu'il consentait à restituer à Frédéric-Guillaume. Elle quitta Tilsitt dans le plus profond désespoir et se retira à Memel avec le roi. En 1808, elle retourna à Kœnigsberg, suivit, cette même année, son mari à Saint-Pétersbourg et revint, en 1809, à Berlin, où elle avait fondé une maison d'éducation pour les jeunes filles pauvres. La reine Louise fut enterrée dans le parc de Charlottembourg où l'on voit sa statue en marbre blanc sculptée par Rauch. En 1814, le roi Frédéric-Guillaume III voulut perpétuer la mémoire de celle qui avait soutenu son courage pendant les jours d'humiliation, en créant en l'honneur de sa femme l'ordre de Louise.

LOUISE DE BOURBON (Marie-Thérèse), ex-duchesse de Parme et de Plaisance, née en 1819, morte en 1864. Sœur du comte de Chambord, elle était fille de Charles-Ferdinand, duc de Berry, et de Caroline, princesse des Deux-Siciles, qu'elle suivit en exil lors de la révolution de 1830. En 1845, elle épousa le prince héréditaire de Lucques qui, par l'abdication de son père, devint duc de Parme sous le nom de Charles III, et qui fut assassiné en 1854. Lorsque la guerre éclata, en 1857, entre le Piémont et l'Autriche, elle garda la neutralité; mais après la conclusion de la paix de Villafranca, le duché de Parme fut annexé au royaume d'Italie, et Louise de Bourbon, dépouillée de ses Etats, se réfugia en Autriche, où elle mourut. Cette princesse avait eu de son mariage avec Charles III deux fils : ROBERT I^{er}, né en 1848, et proclamé successeur de son père sous la tutelle maternelle en 1854; HENRI, comte de Bardi, né en 1851, et deux filles, la princesse MARGUERITE, née en 1847, et la princesse ALIX, née en 1849.

LOUISE-MARIE DE GONZAGUE, reine de Pologne. V. GONZAGUE.

LOUISE-MARGUERITE DE LORRAINE, princesse de Conti. V. CONTI.

LOUISE-ADÉLAÏDE D'ORLÉANS, sœur de Louis-Philippe. V. ORLÉANS.

LOUISE D'ORLÉANS (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle), reine des Belges. V. ORLÉANS.

Louise-Ulrique (ORDRE DE). On raconte que Louise-Ulrique, princesse héréditaire de Suède, se trouvant un jour sur un navire, un coup de vent brisa son éventail et en dispersa les débris. A la vue de ces fragments éparpillés, la princesse s'écria : « La liaison fait ma valeur, la désunion me perd. » Selon l'usage, ces paroles furent trouvées admirables par les courtisans, et quelques-uns d'entre eux proposèrent d'en faire la devise d'un ordre de chevalerie qui aurait pour objet de maintenir l'union et la concorde parmi ses membres. Cet ordre fut, en effet, créé en 1744 par Louise-Ulrique elle-même, qui lui donna son nom et le distribua aux gens de son entourage, tant hommes que femmes; mais il ne survécut pas à sa fondatrice. L'ordre de Louise-Ulrique était aussi appelé ordre de l'Eventail, à cause de la circonstance qui avait donné lieu à son institution.

Louise (ORDRE DE). Lorsque, en 1814, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III institua la Croix de fer pour récompenser ceux qui, pendant les guerres de l'Empire, s'étaient distingués par leur patriotisme, il créa en même temps l'ordre de Louise pour les dames qui avaient donné des preuves de charité et d'humanité envers les blessés. L'ordre, présidé par une princesse de la maison de Prusse, ne comprend qu'une seule classe. La croix, en or, émaillée de noir, avec un médaillon rond de couleur bleu de ciel, porte d'un côté un *L* entouré d'une couronne d'étoiles et de l'autre les millésimes 1813 et 1814. La décoration s'attache sur le sein gauche avec un ruban blanc orné de deux lisérés noirs. Cet ordre, qui se composait à l'origine de cent membres, disparaît tous les jours par la mort de celles qui y avaient été admises pour les raisons spéciales et passagères que nous avons indiquées plus haut.

Louise, poëme pastoral de Voss (1795). Ce poëme est en trois chants et écrit en vers hexamètres. Le sujet de cette gracieuse composition est d'une simplicité touchante. Voss, nourri d'Homère, qu'il venait de traduire, et surtout de l'*Odyssée*, a réussi à transporter dans ses vers la simplicité du vieil aède grec et jusqu'à certaines formes du style homérique appropriées aux mœurs modernes. Il a pris pour sujet le mariage de la fille du pasteur de Grünau, la belle Louise, avec un jeune étudiant en théologie nommé pasteur d'un autre village. Voss s'est complu à peindre les beautés de la nature, mêlées aux détails de la vie domestique. Nulle part on ne trouve un tableau aussi fidèle de la vie primitive et patriarcale.

Quand le poëme commence, le digne pasteur, attablé sous les tilleuls en fleurs, célèbre l'anniversaire de sa fille unique. Mille joyeux propos circulent. Les animaux eux-mêmes prennent part à la fête : les pigeons roucoulent au bord du toit, le coq et les poules attendent qu'on leur jette quelques miettes, et le chien ronge un os en regardant le chat de travers. On vide les bouteilles, et le papa se retire dans sa chambre pour faire la sieste; sa vigilante épouse croise les rideaux et le laisse dormir. Pendant ce temps, Louise part avec son fiancé Walter, et va faire sur le lac une promenade en bateau.

Le second chant n'est pas plus compliqué. Quelques jours se sont passés. Le « vénérable pasteur de Grünau » s'éveille, et sa « complaisante épouse » l'aide à passer sa robe de chambre en damas bleu, vêtement des grands jours. La théière fume sur la table; on attend Walter pour déjeuner : un orage le retarde. Il s'était mis en marche pendant la nuit. A la fin, l'aube naissante lui montre le nid de cigognes établi sur le toit qu'il cherchait. Pendant ce récit et la longue conversation à laquelle il sert de prologue, Louise ne paraît point; sa mère, étonnée, cherche ce qu'elle est devenue; elle la trouve dormant tout habillée. Ici Voss place dans la bouche de la jeune fille qui s'éveille un langage admirable. Jamais on n'a mieux exprimé l'ardeur et la naïveté, l'étourderie et la grâce d'un premier amour.

Un second intervalle sépare le deuxième chant du troisième. Les soucis fleurissent; l'automne est venu. Le pasteur de Grünau, la châtelaine, Amélie sa fille, Louise et Walter sont assemblés; ils chantent et devisent. La noce aura lieu le lendemain. Louise, par un caprice de jeune fille, sort avec Amélie et s'enferme dans sa chambre : elle essaye la toilette si chère aux mariées. Pendant que les jeunes filles s'attendrissent, le futur époux trouve leur absence bien longue. Il accourt, saisit sa fiancée, l'entraîne dans la salle. Leur présence excite une vive émotion, et le pasteur, profitant de la circonstance, les unit à l'instant même. On boit, on se réjouit; des musiciens arrivent, la gaieté est à son comble. Enfin, tandis que les verres se choquent, que les santés résonnent, le pasteur fait un signe au fiancé; l'heureux Walter disparaît avec Louise, laissant les rieurs plaisanter à ses dépens.

On estime toujours beaucoup ce poëme en Allemagne. A côté de descriptions pittoresques, il fourmille de détails familiers, tels que la manière de faire le café, d'allumer sa pipe, etc. Ce sont des tableaux de genre faits avec talent et vérité; mais le Théocrite allemand fait parfois des descriptions trop minutieuses : ainsi, parle-t-il d'une pipe de Turquie, il décrit la terre de Lemnos, qui servit à sa fabrication; il dépeint son long tuyau de bois de rose, son embouchure d'ambre, le tabac de Virginie au parfum suave dont il la remplit, etc. Ce qui vaut mieux dans ce poëme, c'est la sainte onction qui y règne. Rien de plus touchant que la bénédiction que le « vénérable pasteur de Grünau, » ainsi que Voss appelle ordinairement le père de Louise, donne à sa fille, l'héroïne du poëme. Pendant qu'il parle, la mère de Louise sanglote, Louise pleure en cachant son visage contre le sein de son père; le fiancé répand aussi des larmes... Puis le digne ministre de Dieu place à sa droite la fiancée, qui rougissait, et à sa gauche le futur, étonné, en leur faisant échanger les anneaux, gages de la fidélité, et il procède aux fiançailles, en prononçant les paroles sacramentelles.

Cette idylle a inspiré à Gœthe son *Hermann et Dorothée*. Dans le prologue de ce joli poëme, celui-ci invoque l'auteur de *Louise*, et c'était le plus bel éloge qu'il pût en faire.

Louise de Lignerolles, drame en cinq actes et en prose, de MM. Dinaux et E. Legouvé (Théâtre-Français, 7 juin 1838). Henri de Lignerolles, marié à la charmante Louise, est devenu l'amant d'une M^{me} de Givry, ancienne prima-donna de salon, dont le mari, ancien colonel qui compte autant de duels que de batailles, ne sait que s'endormir au son des cavatines que lui chante sa femme. Louise a découvert l'intrigue; elle surprend les deux amants, et baignée de larmes, sans fureur ni jalousie, supplie Cécile, sa rivale, de lui rendre un époux adoré. Confuse, M^{me} de Givry sollicite un pardon généreux, l'obtient, et sort désespérée en jurant de ne jamais revoir Henri. Celui-ci, pénétré lui-même de tant de grandeur d'âme, implore aussi sa grâce. Louise croit au repentir de Henri, sans se douter que l'amour est plus fort que tous les serments, et que le jour où son mari se retrouvera en face de sa maîtresse, il volera de nouveau dans ses bras. C'est ce qui arrive en effet; mais cette fois, ce n'est plus Louise qui surprend l'adultère, c'est le mari. Le colonel veut venger son honneur la loi à la main. En vain son ennemi lui propose-t-il un duel; le colonel, qui n'a plus besoin de faire ses preuves de courage, refuse avec une dignité calme et froide. Il sait que sa femme est cachée sous le toit même de Lignerolles, et il veut faire constater judiciairement le flagrant délit. C'est alors que M. de Lignerolles se décide à implorer encore une fois le généreux pardon de cette Louise si cruellement offensée. Celle-ci, brisée dans ses affections, consent à faire échapper sa rivale; et quand M. de Givry, accompagné d'un juge de paix, se présente et opère une perquisition dans la maison, il ne trouve que Louise. Un instant, il hésite; sa femme lui échappe : plus de preuves de déshonneur! Alors il pense au duel que lui a proposé Henri, et, cette fois, c'est lui qui le demande. Les deux rivaux sortent ensemble. M^{me} de Lignerolles, restée seule, attend avec une cruelle anxiété l'issue du combat, quand tout à coup la porte s'ouvre et M. de Givry paraît seul : Lignerolles a payé de la vie son funeste amour!

La pièce est émouvante et elle obtint un grand succès. « Ce drame de *Louise de Lignerolles*, a dit Frédéric Soulié, intéresse comme un roman bien raconté et qui touche à des intérêts dont chacun peut être le juge. Ce n'est pas un tableau complet, dont le sujet puisse s'embrasser d'un même regard; l'action ne s'annonce pas, ne se développe pas, ne s'achève pas sur elle-même; c'est un de ces écrans gracieusement peints sur une longue bande de soie qu'on déroule et qui présentent une suite de scènes élégantes. C'est un récit en action, ce n'est pas une pièce; mais on doit reconnaître que le drame a été traité avec un véritable talent, sinon dans les moyens par lesquels il procède, du moins dans les sentiments qu'il développe. »

LOUISE-BONNE s. f. Hortic. Variété de poire douce et fondante.

— **Encycl.** La *louise-bonne* est un bon fruit à chair demi-beurrée, très-fondante, quoique d'un grain assez gros. Elle est longue de près de $0^{m},1$ sur $0^{m},065$ de diamètre, obtuse, légèrement ventrue vers le sommet, avec une peau épaisse, très-lisse, luisante, d'un vert clair, qui blanchit un peu vers le temps de la maturité. La peau est tiquetée de petits points roux très-nombreux et souvent marquée de petites taches de même couleur. Cette poire, qui mûrit de novembre en décembre, serait un fruit excellent, s'il ne lui manquait un peu de finesse dans la chair et si elle avait un peu plus de parfum dans son eau. L'arbre qui la porte est beau, droit, vigoureux, à écorce lisse, grise, quelquefois un peu crevassée; à feuilles ovales, concaves, terminées en pointe, courtes, arquées en arrière. Le bouton à fruit, de moyenne grosseur, donne naissance à six ou sept fleurs s'ouvrant en soucoupe, à pétales ovales, à filets longs, à anthères rouge cramoisi. La *louise-bonne* aime les terrains chauds et secs.

LOUISET s. m. (lou-i-zè). Hist. relig. Nom donné à des catholiques français qui s'étaient séparés du saint-siége après le concordat.

— **Encycl.** On désignait sous ce nom de *louisets*, dans les départements de l'Ouest, une secte assez nombreuse de catholiques rigides qui avaient cru devoir, au commencement de ce siècle, se séparer de la communion du saint-siége. Selon eux, en reconnaissant et sacrant l'empereur Napoléon, en soumettant l'Eglise de France au concordat et à la loi organique de germinal an X, le pape était tombé en hérésie. Comme on le voit, les principes de cette secte se rattachaient aux doctrines longtemps soutenues à Londres par les évêques exilés avec les Bourbons, et par l'abbé Blanchard, ce fougueux et ardent défenseur de l'épiscopat proscrit. Il va sans dire que les *louisets* étaient plus royalistes que le roi, ce qui d'ailleurs n'était pas bien rare sous la Restauration. On les avait nommés *louisets* du nom du roi Louis XVIII, chef de la maison des Bourbons.

Revenus de l'exil après la Restauration, quelques prêtres de cette secte fondèrent des associations qui repoussaient tout aussi sévèrement les prêtres concordatistes que les prêtres assermentés. En 1814, un abbé Vinson se fit l'apôtre avoué de cette doctrine; et comme à l'expression de ses opinions religieuses il joignait des outrages et des attaques aux propriétaires de domaines nationaux, il fut poursuivi et condamné. Depuis, dans le Maine, dans le pays bas-normand avoisinant la Bretagne, et surtout à Fougères, dans le département d'Ille-et-Villaine, la secte eut longtemps des pasteurs et des fidèles. A défaut de prêtres, ils célébraient eux-mêmes les offices, et, pour la communion, ils s'administraient eux-mêmes des hosties consacrées par un prêtre anticoncordatiste et que l'on s'expédiait d'une église à une autre. En 1828, le parquet de Fougères attaqua les *louisets*, et particulièrement l'abbé de Juvigny, qu'on accusait d'avoir prêté sa maison à des réunions non autorisées. Le tribunal de Fougères condamna l'abbé de Juvigny, mais l'arrêt fut cassé en appel par la cour de Rennes. Grâce à cet arrêt, qui calma les esprits, la petite Eglise a disparu; on ne parle plus des *louisets*. V. EGLISE (petite).

LOUISIADE (archipel de la), groupe d'îles de l'Océanie, dans la Mélanésie, au S.-E. de la Nouvelle-Guinée, entre 8° et 12° de latit. S. et 147° et 153° de longit. E. Il est composé d'un grand nombre d'îles et de récifs qui s'étendent sur une longueur d'environ 700 kilom., et sur une largeur de 205. Les principales îles sont les îles Rossel, Saint-Aignan et d'Entrecasteaux. Quelques-unes sont habitées par des indigènes qui vont presque nus et dont la peau est d'un rouge brun et la chevelure laineuse. Découvert par Bougainville en 1767, cet archipel fut visité par les Français allant à la recherche de La Pérouse, en 1793. Des courants assez rapides rendent la navigation dangereuse dans les eaux de la Louisiade.

LOUISIANAIS, AISE s. et adj. (lou-i-zi-a-nè, è-ze). Géogr. Habitant de la Louisiane; qui appartient à la Louisiane ou à ses habitants : *Une* LOUISIANAISE. *Les mœurs* LOUISIANAISES.

LOUISIANE, Etat de la confédération des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, par 29° et 33° de latit. N., et 88° 50' et 94° 20'' de longit. O.; borné au N. par les Etats d'Arkansas et du Mississipi, à l'E. par le Mississipi et par le golfe du Mexique, au S. par le même golfe, à l'O. par l'Etat du Texas. Capitale, La Nouvelle-Orléans. La Louisiane, comme tous les autres Etats de l'Amérique du Nord, a vu sa population s'accroître en peu d'années dans de grandes proportions. En 1830, elle n'avait que 215,000 habitants; elle atteignit en 1850 le chiffre de 520,000, et elle compte aujourd'hui 1 million d'habitants. La plus grande longueur de cet Etat est de 292 milles, sa plus grande largeur de 250, sa superficie de 46,431 milles carrés. Une partie de son territoire, celle qui se trouve à l'O. du Mississipi, est montagneuse. Dans la partie N.-O. de l'Etat, le sol, arrosé par plusieurs bras de la rivière Rouge, qui y forme une série de petits lacs, est souvent submergé et reste marécageux. Dans la partie du sud, on remarque de vastes prairies aboutissant aux marécages qui bordent le golfe du Mexique. Un peu en arrière de l'embouchure de la rivière Rouge, une des branches du Mississipi forme, avec la rivière d'Atchafalaya, un delta souvent inondé à l'époque des pluies. Les principaux cours d'eau qui arrosent la Louisiane sont, après ceux que nous avons nommés : le Washita, le Sabines, le Calcasieu, le Mermentau et le Pearl, tous navigables. Les lacs principaux sont ceux de Pontchartrain et de Maurepas. Les baies les plus remarquables sont celles de Barataria, de Bastiens, de Cotte-Blanche, d'Atchafalaya. Le climat de la Louisiane est généralement malsain. Les pluies torrentielles qui arrosent la partie de cette contrée voisine du Mexique détrempent le sol et le transforment en marécages qui, rapidement séchés par un soleil torride, saturent l'air de miasmes pestilentiels. La fièvre jaune règne souvent dans ce pays. La partie montagneuse du territoire est plus habitable.

— *Productions. Agriculture. Commerce et industrie.* La Louisiane possède des mines de charbon de terre en abondance, et l'exploitation de ces mines constitue une part importante de l'industrie du pays. On y trouve également du fer, de l'ocre, du gypse, des sources salines et des argiles propres à la fabrique des poteries, briques, creusets, etc. On y rencontre de l'alun, du sel gemme et enfin des mines d'argent, qui, découvertes au commencement de ce siècle, furent abandonnées comme d'un trop maigre rapport, puis reprises et exploitées avec plus de succès au moyen des procédés perfectionnés actuellement en usage. La canne à sucre et le cotonnier croissent naturellement dans certaines parties de la Louisiane. Le riz est cultivé avec succès sur les rives du Mississipi. L'oranger, le citronnier, le limonier et les autres arbres à fruits des tropiques croissent également dans la partie sud de la Louisiane. Cet Etat est loin d'être encore entièrement cultivé : de vastes contrées sur lesquelles le colon empiète chaque jour sont encore couvertes de forêts impénétrables.

Ces forêts sont peuplées d'ours noirs, de panthères, de chats sauvages. Dans les plaines qui bordent ces forêts, on rencontre des nandous; à l'embouchure des rivières, des alligators de dimension exceptionnelle. Les reptiles les plus communs sont la vipère et quelques espèces de serpents de petite taille, mais très-dangereux, le serpent noir, par exemple. L'aigle noir est très-commun dans la partie montagneuse de la contrée, où l'on trouve aussi quelques variétés de faucons et de chouettes. Les bœufs et les moutons, importés d'Europe, se sont multipliés dans des proportions énormes depuis le commencement de ce siècle, et les riches pâturages que renferme la Louisiane sont loin encore d'être complétement utilisés. L'élevage du bétail est d'ailleurs contrarié par l'humidité trop grande du sol et ses inondations trop fréquentes. Mais d'immenses travaux de dessèchement et de canalisation ont été entrepris, notamment sur les rives du Mississipi, dont les inondations ordinaires sont utilisées et contenues.

L'agriculture constituait, il y a vingt ans, la partie la plus importante de l'industrie de la Louisiane; elle compte aujourd'hui encore pour une portion notable; mais, grâce aux facilités que présentent les nombreuses voies navigables qui sillonnent le pays, grâce surtout à la rapide construction des voies ferrées, qui avaient à peine 13 milles de longueur en 1853, et qui en mesurent plus de 100 milles à l'heure actuelle, grâce enfin aux nombreux ports de la Louisiane, ce pays a pu servir de transit et ses ports d'entrepôt pour quatorze Etats de l'Amérique du Nord. Le centre de ce transit et de ce commerce est La Nouvelle-Orléans, ville de première importance, la New-York des Etats du Sud. Les exportations consistent en sucre, tabac, riz, maïs, poix, goudron, essences, chanvres, voiles, cordages, viande de porc salé. On exporte également de la Louisiane des bois de construction, que fournissent en abondance les forêts de l'Est, des cuirs bruts ou travaillés et des suifs. En 1860, on comptait dans la Louisiane plus de 20,000 fermes en pleine exploitation; à la même date, près de 1,500 établissements industriels de grande importance fonctionnaient dans le pays; 12 hauts fourneaux fondaient le fer, et un nombre considérable de métiers à tisser fabriquaient des toiles d'emballage. Les raffineries de sucre, peu nombreuses en 1850, n'avaient pas suivi la marche ascendante des autres manufactures et, en 1860, on continuait à expédier le sucre brut. Les marchandises reçues en transit et expédiées sur l'Europe ou l'Amérique du Sud consistaient principalement en viande salée de porc et de bœuf, coton, céréales, farines, plomb, mélasse, sucre, toile d'emballage, beurre, fromage, suifs, charbon de terre, cuivre, peaux, chanvre, fer, bières, verreries. Les habitants de la Louisiane, comme tous les citoyens de la république américaine, font le commerce avec une véritable passion.

— *Mœurs.* Bien que de fréquents mélanges de race aient eu lieu sur ce territoire entre les Français, les Espagnols, les Anglo-Américains, les Anglais, la différence est considérable entre le caractère des habitants de la Louisiane et celui des habitants des autres Etats de l'Amérique du Nord. On sait, par exemple, que les Américains se montrent scrupuleux observateurs du repos du dimanche et se refusent, comme les Anglais, toute espèce de divertissement ce jour-là; les Louisianais n'ont point accepté cette règle puritaine, et le jour du Seigneur est pour eux moins un jour de repos qu'un jour de plaisir. Le français est encore aujourd'hui la langue qu'on parle dans la société; l'anglais est la langue officielle.

— *Constitution. Administration.* La Louisiane est administrée par un gouverneur élu pour quatre années, et recevant un traitement de 6,000 dollars, soit 25,000 francs, par an. Un lieutenant gouverneur, élu par le peuple, préside de droit le Sénat, qui se compose de trente-deux membres élus par le peuple pour une période de quatre ans. La Chambre des représentants se compose de quatre-vingt-dix-sept citoyens élus pour une période de deux ans. La cour suprême, chargée de rendre la justice, se compose d'un grand juge et de quatre assesseurs. A ce tribunal supérieur sont adjoints des cours de district et des juges de comté. La Louisiane est représentée au congrès américain par quatre membres; elle a droit à six votes dans la nomination du président des Etats-Unis. L'instruction publique est à la Louisiane, comme dans tous les Etats de l'Union, l'objet d'une sollicitude spéciale. Un surintendant élu par le peuple est chargé de la surveillance et de l'organisation des écoles. Il doit veiller à ce que des écoles libres soient établies dans toutes les communes. Ce magistrat est nommé pour deux ans et doit compte de sa gestion au Sénat. Il lui est alloué un budget alimenté par un impôt particulier et spécialement affecté à ce service. En 1850, la Louisiane comptait 675 écoles primaires libres, recevant 26,000 enfants environ; en 1860, le nombre de ces écoles était de 1,120; elles étaient fréquentées par près de 50,000 enfants. En 1852, il fut créé une école de droit et une de médecine. Tous les cultes sont représentés à la Louisiane : on y voit des presbytériens, des méthodistes, des baptistes, des épiscopaux, des calvinistes, des juifs, des catholiques romains, etc., etc. La Louisiane, où règne la plus grande liberté de parler et d'écrire, voit naître, se développer ou périr sur son sol une quantité respectable de religions écloses dans la cervelle du premier venu et prêchées en plein air ou par la voie de la presse, sans qu'aucun des habitants trouve cela étrange et réclame contre les religions réformées ou nouvelles, comme le font nos catholiques d'Europe. La Louisiane compte 278 églises : 72 appartiennent aux baptistes, 12 aux épiscopaux, 106 aux méthodistes, 17 aux presbytériens, 55 aux catholiques romains. Depuis 1812, époque à laquelle la Louisiane fut admise au rang des Etats confédérés de l'Amérique du Nord, toutes ces religions ont vécu paisiblement côte à côte, sans éprouver le besoin d'appeler contre l'une d'elles le bras séculier.

L'esclavage existait encore dans la Louisiane en 1850; il a disparu vers 1858. Huit ans auparavant, on comptait sur le territoire de l'Etat 125,000 esclaves hommes et 118,000 esclaves femmes. La population libre de couleur comptait, à la même époque, 7,400 hommes et 9,900 femmes.

— *Histoire.* Les côtes de la Louisiane ont été découvertes par les Espagnols, vers le commencement du XVIe siècle. Lucas Vasquez et Pamphile Nesunez abordèrent les premiers dans cette partie de l'Amérique, le premier vers 1520, le second huit ans plus tard. Ces deux voyageurs ne firent du reste qu'un très-court séjour sur ce point du nouveau continent, et ce fut seulement en 1673 que des missionnaires français s'aventurèrent dans ces régions inconnues et découvrirent le Mississipi, qu'ils descendirent jusqu'au point où ce fleuve reçoit les eaux du fleuve Arkansas. Ces missionnaires revinrent au Canada, d'où ils étaient partis, et firent le récit de leur découverte. Le gouverneur de la colonie, M. de La Salle, partit immédiatement (1679), descendit jusqu'à l'embouchure du fleuve et prit possession, au nom du roi de France, des vastes terrains qui s'étendaient à sa droite et à sa gauche. Il donna au pays dont il s'emparait le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV, alors roi de France. Le gouvernement français ne sut tirer aucun parti de cette importante découverte. Vingt ans après (1699), on fondait enfin dans la baie Mobile une colonie qui végéta misérablement. On en était là, lorsque le bruit se répandit en France que le pays trop dédaigné était rempli de riches mines d'or. Le fameux financier Law, qui n'avait pas peu contribué à lancer cette nouvelle, fit faire les plus brillantes descriptions de la Louisiane, et décida quelques colons à s'embarquer. La colonie, devenue propriété de la compagnie des Indes, fit peu de progrès; les recrues qui venaient la peupler songeaient plutôt à chercher de l'or qu'à cultiver le sol. En 1731, la compagnie des Indes, à qui cette colonie coûtait beaucoup plus qu'elle ne promettait de rapporter, rendit à Louis XV le privilége d'exploitation qu'elle avait obtenu de lui. Le commerce de la Louisiane fut déclaré libre. L'initiative privée fonda de nouveaux établissements. La Nouvelle-Orléans, qui, fondée depuis quelques années seulement, menaçait d'être abandonnée, s'agrandit et prospéra.

En 1748, il s'éleva de grandes contestations entre la France et l'Angleterre au sujet des rives de l'Ohio. Les Anglais prétendaient que ces rives appartenaient à la Virginie; les Français les rattachaient à la Louisiane. Les deux partis apportaient à l'appui de leur opinion les textes des traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle. Le premier de ces traités cédait aux Anglais la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, avec les anciennes limites; le second portait que les conquêtes faites en Amérique pendant la guerre qui avait éclaté entre les deux nations seraient restituées, et que les choses seraient remises en l'état où elles étaient avant la guerre. Les Anglais, ayant appris que les Français, déjà maîtres du Canada, avaient l'intention de réunir cette possession à la Louisiane par une route tracée sur des terres inconnues, s'efforcèrent d'empêcher l'exécution de ce projet. Le tracé de cette route nécessitait la construction, de distance en distance, de forts qui permissent de résister aux attaques des indigènes, et qui fussent la consécration de la prise de possession du pays; or, à peine avait-on construit le fort Duquesne (1754), que les Anglais réclamèrent au nom des traités les terrains sur lesquels devait passer la route et y construisirent un fort. Un officier français envoyé pour parlementer fut assassiné. Cet attentat fut le signal de la lutte. Elle commença en 1754 et se termina en 1763, par le traité de Paris, traité funeste qui coûtait à la France le Canada et toute la partie du bassin du Mississipi située entre la rive gauche du fleuve et les monts Apalaches. Le fleuve sépara dès lors les possessions anglaises des possessions françaises. En 1764, la France, renonçant à se maintenir dans cette colonie, la céda par un traité secret aux Espagnols. En 1802, par le traité de Saint-Ildefonse, l'Espagne restitua la Louisiane à la France, qui la vendit aux Etats-Unis pour 80 millions de francs en 1803. Depuis sa réunion à la puissante république américaine, la Louisiane n'a cessé de prospérer.

LOUISINE s. f. (lou-i-zi-ne). Comm. Sorte de taffetas, dont la trame est généralement en soie cuite, et qui est presque exclusivement employé pour articles de modes.

Louison, comédie en deux actes et en vers, d'Alfred de Musset (Théâtre-Français, 23 février 1849). Facilement et finement écrite, cette comédie est pourtant inférieure au moindre des caprices dramatiques du poëte; Balzac, dès la première représentation, s'écria qu'elle marquait la décadence de « ce jeune homme d'un si beau passé, » comme disait Henri Heine, et Alfred de Musset fit là-dessus ce vers mélancolique :

Ma pauvre *Louison* que Balzac n'aime pas!

Louison est femme de chambre chez le duc et la duchesse *** ; et comme Louison est jolie, le duc, en vrai comte Almaviva, courtise cette nouvelle Suzanne avec le laisser-aller insolent et l'aplomb superlatif d'un grand seigneur qu'il est. Il commence par passer au doigt de la soubrette un superbe diamant et lui donne un rendez-vous pour le soir, pendant le bal de l'Opéra, où il doit mener sa femme, qu'il compte bien y perdre. Louison refuse, mais le duc n'y fait pas autrement attention et s'apprête pour le bal. Malheureusement, la duchesse a changé d'avis, et malgré tout ce que peut lui dire son mari, elle persiste à vouloir rester chez elle. C'est que la duchesse a de vagues soupçons sur la fidélité de son mari, et le diamant qu'elle a vu au doigt de Louison contribue bien un peu à ses inquiétudes jalouses. Elle adresse même à la pauvre fille de sanglants reproches et parle de la chasser; mais Louison, forte de son innocence, endosse un domino et s'en va au bal intriguer le duc. Elle a soin de se faire accompagner de Berthaud, un brave garçon de son pays, qui veut l'épouser. Le duc, désappointé, revient au logis, où il trouve sa femme endormie ou feignant de l'être. Il se prend alors à remarquer qu'une femme jeune, pure, belle et qui vous adore n'est pas à dédaigner, et il embrasse la duchesse, qui se réveille juste à point pour rendre son baiser au mari repentant.

Au contraire de la plupart de ses autres pièces, l'auteur a écrit celle-ci en vue du théâtre. C'est sans doute le motif de son infériorité. Jusque-là, sûr de ne pas avoir à affronter le feu de la rampe, le poëte n'obéissait qu'à son caprice et nous avions ainsi sa pensée vraie, son originalité sincère. Tandis que dans *Louison*, expressément composée pour le parterre, on ne retrouve plus ce quelque chose de leste et de fantasque, de gracieux et de vif, cette manière indépendante qu'on admire dans *Il ne faut jurer de rien; A quoi rêvent les jeunes filles*, etc.... « *Louison*, dit M. Théophile Gautier, nous paraît avoir été composée dans cette période transitoire où le poëte, las de lui-même, cherche une nouvelle manière et ne l'a pas encore trouvée. L'habileté est toujours là, mais non plus le caractère et l'individualité. »

LOUISVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Kentucky, sur la rive gauche de l'Ohio, immédiatement au-dessus de la grande chute de cette rivière, à 80 kil. O. de Francfort, 180 kilom. S.-O. de Cincinnati; 600 hab. au commencement de ce siècle, 10,336 en 1830 et 75,200 en 1865. Evêché catholique depuis 1843; nombreuses écoles; bibliothèque publique; il s'y publie six journaux quotidiens et sept feuilles hebdomadaires. Louisville et ses environs renferment de nombreuses manufactures, parmi lesquelles nous citerons au premier rang deux fabriques de céruse, six moulins à farine, des raffineries de sucre, des distilleries, fonderies de fer et de cuivre, corderies, fabriques de toiles de coton et de lin, manufactures de tissus de laine et de passementeries, fabriques de faïence et de poterie; ateliers pour la construction des machines à vapeur, chantiers de construction de bateaux. On comptait en 1860 à Louisville cent douze maisons spécialement consacrées au commerce en gros, dont on portait l'ensemble d'affaires à 21,291,000 dollars (106,455,000 fr.). Les principaux articles de ce commerce sont les denrées coloniales, les nouveautés et marchandises fines, la droguerie, la quincaillerie, la sellerie, la mercerie, le coton, le chanvre, les clous, la farine, les liqueurs, etc. Assez grande, régulière et généralement bâtie en briques, cette ville est une des plus considérables du Kentucky; cependant l'air y est insalubre, à cause des marais nombreux que forme l'Ohio. Placée, comme nous l'avons dit, en tête des chutes qui interceptent le cours de l'Ohio, Louisville doit son existence, son rapide développement et sa prospérité toujours croissante à sa situation, qui en fait le point obligé de transbordement et de passage, la ville principale de transit du mouvement commercial, si actif entre les Etats du Nord, de l'Est et du Sud; les voies ferrées qui les desservent, et surtout le beau canal de Louisville à Portland, construit depuis peu, pour assurer les communications entre l'Ohio supérieur et l'Ohio inférieur, ont encore développé les avantages de cette heureuse position.

LOULAY, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kil. N. de Saint-Jean-d'Angely; 601 hab.

LOULÉ, ville de Portugal, province d'Algarve, comarca et à 13 kilom. N. de Faro; 8,300 hab. Cette ville, ceinte de murailles, est bâtie sur une colline boisée d'un aspect agréable; elle possède un vieux château dont l'architecture offre un grand intérêt, plusieurs églises renfermant des curiosités de toute sorte et un vaste hôpital. Les montagnes boisées qui dominent la ville renferment des mines d'argent et de cuivre dont l'exploitation, si elle était plus complète, rapporterait d'immenses produits.

LOULIÉ (Etienne), musicien français qui vivait au XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il enseigna la musique à Paris et qu'il compta Mlle de Guise au nombre de ses élèves. Doué d'un esprit inventif, il imagina deux instruments appelés par lui *chronomètre* et *sonomètre*, et destinés, le premier à mesurer les temps de la musique, le second à faciliter l'accord du clavecin. On lui doit : *Eléments* ou *Principes de la musique* (Paris, 1696, in-8°); *Abrégé des principes de musique* (Paris, 1696); *Nouveau système de musique* (Paris, 1698).

LOULOU, OUTTE s. (lou-lou, ou-te). Petit nom tendre qu'on donne aux enfants, ou aux jeunes femmes, par une assimilation amicale qu'on fait souvent d'elles avec les enfants : *Je ne serais plus une duchesse pour vous, monsieur, que je suis toujours ta petite* LOULOUTTE, *vieux monstre!* (Balz.) *Viens, mon* LOULOU! *tu vas aller attendre dans le cabinet à papa.* (Cormon.)

LOUNG s. m. (loungh). Syn. de LOM.

LOUNG-KIANG, rivière de l'empire chinois. Elle prend sa source dans la partie N.-O. de la province de Kouang-Si, coule au S.-E., arrose Khing-Youan, Lieou-Tcheou, et se jette dans le Hoang-ho, après un cours de 400 kilomètres.

LOUNG-TCHOUAN-KIANG, rivière de l'empire chinois. Elle prend sa source dans le Thibet, par 31° de latitude N. et 93° 30′ de longitude E.; porte d'abord le nom de Gakbo-Dzangbo-Tchou, pénètre dans le Birman par le défilé de Singhian-Kial, parcourt le pays des Lokabadja, entre dans la province chinoise d'Yun-Nan, revient dans l'empire birman et se jette dans l'Irawaddy, près d'Omerapoora, après un cours de 900 kilom., généralement du N. au S.

LOUNINGUIN s. m. (lou-nain-ghain). Dans le langage des Canadiens, Action de transporter un canot d'une rivière à l'autre. ‖ Chemin par lequel on va d'une rivière à l'autre. ‖ Espace de chemin qu'on parcourt en portant un canot dans les endroits d'un cours d'eau qui ne sont pas navigables.

LOUNTCHITAKÉRA s. m. (lountt-chi-ta-ké-ra). Relig. ind. Nom de certains sectaires qui aspirent à la plus haute sainteté, et qui, dans ce but, ne portent aucun vêtement et se font arracher tous les cheveux.

LOUP s. m. (lou. — V. l'étym. à la partie encycl.). Mamm. Animal carnassier et sauvage du genre chien : *Le* LOUP *commun. Le* LOUP *noir. Le* LOUP *du Mexique. Le* LOUP *rouge d'Amérique. Lorsqu'un* LOUP *est grièvement blessé, les autres le suivent au sang pour l'achever.* (Buff.) *J'aime beaucoup les bergeries de M. de Florian, mais j'y voudrais un* LOUP. (De Thiard.) *Le* LOUP *dévore tout ce qui lui tombe sous la dent, un mouton, une grenouille.* (J. Janin.) *Le* LOUP *est le plus roué et le plus audacieux des ennemis de l'homme.* (Toussenel.)

Le *loup* sait se tenir prudemment embusqué.
DELILLE.

... A l'aspect d'un loup, terreur d'un champ voisin,
Fuit d'agneaux effrayés une troupe bêlante.
BOILEAU.

‖ Nom vulgaire de plusieurs espèces de phoques. ‖ *Loup des Canaries, Loup doré*, Noms vulgaires du chacal. ‖ *Loup ramage*, Ancien nom du loup-cervier. ‖ *Loup des eaux douces*, Nom vulgaire de la loutre, animal qui dévore beaucoup de poissons.

— Fig. Personne qui cache, sous des dehors de douceur et de bonté, un caractère ou des projets méchants. Cette expression est empruntée à l'Evangile, où les pharisiens sont représentés comme des loups ravissants cachés sous des peaux de brebis : *Hobbes a eu raison de dire* : « *L'homme est un* LOUP *pour l'homme.* » (Toussenel.)

Quiconque est *loup* agisse en *loup*,
C'est le plus certain de beaucoup.
LA FONTAINE.

— *Au loup!* Cri dont les bergers se servent pour animer les chiens à poursuivre le loup. ‖ Cri employé pour exciter contre quelqu'un la colère publique.

— Loc. fam. *Faim de loup, Appétit de loup*, Grande faim, appétit dévorant; se dit à cause de la voracité de l'animal : *Avoir une* FAIM DE LOUP.

— *Froid de loup*, Grand froid, froid très-vif, probablement parce que les loups se montrent surtout pendant les rigueurs de l'hiver.

— *Enrhumé comme un loup*, Excessivement enrhumé, à cause de la voix rauque du loup : *Tu vas t'*ENRHUMER COMME UN LOUP. (Balz.)

— *A pas de loup*, Doucement, sans faire de bruit et en se cachant, comme un loup qui s'approche de la bergerie : *Marcher* À PAS DE LOUP. *S'avancer* À PAS DE LOUP.

— *Entre chien et loup*, Sur le soir, sur la fin du crépuscule, au moment où il devient difficile de distinguer un chien d'un loup : *Nous marchions ainsi*, ENTRE CHIEN ET LOUP, *prenant les moulins à vent pour des géants.*

— *Pays de loups*, Pays à demi sauvage, contrée dont les habitants sont excessivement grossiers :

> . . . On dirait, à vous entendre tous,
> Que les départements soient des *pays de loups*.
> E. AUGIER.

— *Loup de mer*, Vieux et habile marin : *Les* VIEUX LOUPS DE MER *se moquent des novices qui n'ont pas le pied marin.* (Balz.)

— *Vieux loup*, Vieillard rusé et matois : *Tu sauras d'abord, si tu ne le sais pas, que là-bas le* VIEUX LOUP *de Richelieu le mène tambour battant.* (A. de Vigny.)

— *Donner la brebis à garder au loup*, Mettre entre les mains de quelqu'un quelque chose qui court grand risque avec lui : *Il a remis sa fille aux soins de son neveu; c'est* DONNER LA BREBIS À GARDER AU LOUP.

— *Enfermer le loup dans la bergerie*, Mettre quelqu'un dans une situation dont il est homme à abuser. Se dit aussi d'un ulcère dont on supprime la suppuration, au risque de causer ainsi des accidents internes.

— *Se mettre à la gueule du loup*, S'exposer de soi-même à un péril qu'on aurait pu éviter.

— *Tenir le loup par les oreilles*, Etre dans une situation pénible dont on ne peut sortir sans courir un grand danger, comme serait un homme qui, tenant un loup par les oreilles, ne saurait le lâcher sans s'exposer à être dévoré.

— *Avoir vu le loup*, Etre enroué. Signifie aussi être étonné, stupéfait, ou bien Avoir vu le monde, s'être trouvé dans des circonstances difficiles, et en parlant d'une jeune fille Avoir eu commerce avec un homme.

— *Danser le branle du loup*, Fuir vivement et avec effroi.

— *Courir un homme comme le loup gris*, Le poursuivre avec ardeur.

— *Avoir un courage de loup*, Avoir une fausse bravoure contre des gens hors d'état de se défendre.

— *Etre décrié comme le loup blanc*, Avoir une détestable réputation.

— *Etre connu comme le loup gris, comme le loup blanc*, Etre connu parfaitement de tout le monde : *Les affûteurs* SONT CONNUS COMME DES LOUPS BLANCS *dans toutes leurs communes.* (Toussenel.)

— *Savoir la patenôtre du loup*, Connaître certaines paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de mettre les loups en fuite.

— *Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père*, C'est un bâtard.

— *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*, Pour éviter un danger, il est tombé dans un autre.

— *D'un côté, le loup nous menace, de l'autre, le chien*, Nous sommes entre deux dangers également redoutables.

— *Ce sont des agnelles de La Ferté, dont il ne faut que deux pour étrangler un loup*, Ce sont des femmes qui ne sont douces qu'en apparence. Se dit par allusion à ce fait que les soldats de la garnison de La Ferté se déguisèrent en femmes pour surprendre l'ennemi.

— Prov. *La lune est à l'abri des loups*, Dans les rangs élevés de la société, on n'a rien à craindre des personnes de basse condition. ‖ *A chair de loup, sauce de chien*, Il faut traiter les gens selon leur mérite. ‖ *Quand le loup est pris, tous les chiens lui lardent les fesses*, Quand un puissant est tombé, les gens de bas étage se déchaînent contre lui. Tous ces proverbes ont vieilli. ‖ *La faim fait sortir le loup du bois*, La nécessité, le besoin de vivre décident à des choses dont on se serait volontiers abstenu : LA FAIM, *qui* CHASSE LE LOUP DU BOIS, *me fit sortir de mon gîte pour aller acheter des vivres.* (Le Sage.) ‖ *Les loups ne se mangent pas entre eux*, Les méchants ne cherchent pas à se nuire l'un à l'autre. ‖ *Le loup mourra dans sa peau*, Les méchants ne s'amendent pas. ‖ *Qui se fait brebis, le loup le mange*, Ceux qui usent de trop de bonté sont exposés aux outrages des méchants. ‖ *Il faut hurler avec les loups, On apprend à hurler avec les loups*, Il faut s'accommoder, on s'accommode sans peine aux habitudes, même vicieuses, de ceux avec qui l'on vit : *Quand on ne sait pas* HURLER AVEC LES LOUPS, *il ne faut pas vivre avec eux.* (Mme de Staël.)

> Tous ces Normands voulaient se divertir de nous;
> *On apprend à hurler*, dit l'autre, *avec les loups*.
> RACINE.

‖ *Brebis bien comptées, le loup les mange*, Quand on a bien pris toutes ses précautions, survient quelque accident imprévu qui dérange tout. ‖ *Quand on parle du loup on en voit la queue*, Il arrive très-souvent que quelqu'un survient au moment où l'on parle de lui.

— Ant. rom. *Frein à dents de loup* ou simplement *Loup*, Mors employé par les Romains pour dompter un cheval fougueux.

— Théâtre. Faute que commettent les acteurs lorsque, ne faisant pas leur entrée à propos, ils laissent un instant le théâtre vide : *Un* LOUP, *en argot de coulisses, est le vide laissé entre la sortie d'un personnage et l'entrée d'un autre qu'il ne doit point voir.* (Th. Gaut.)

— Art milit. Sorte de croc avec lequel les Romains saisissaient le bélier pour en détourner les coups. ‖ Epée à lame plate, de longueur moyenne. ‖ Sorte de verrou ou de crochet qui fait partie de la platine de sûreté et arrête le chien, dans une arme à feu.

— Mar. *Dent de loup*, ou simplement *Loup*, Sorte de levier. ‖ *Gueule de loup*, Sorte de nœud.

— Modes. Sorte de masque de velours ou de satin noir que mettaient autrefois les dames lorsqu'elles sortaient.

— Econ. domest. *Tête de loup*, Sorte de grande brosse ronde, emmanchée à un long morceau de bois, servant pour enlever les toiles d'araignée attachées au plafond.

— Econ. rur. *Saut de loup*, Large fossé qu'un loup ne pourrait franchir dans un saut, et que l'on creuse souvent autour d'un parc ou d'un jardin, pour servir de clôture.

— Constr. *Gueule de loup*, Tuyau de cheminée en tôle qui tourne sur un pivot, de façon à présenter toujours son ouverture à la direction opposée à celle du vent, pour que la sortie de la fumée n'en soit point gênée.

— Techn. Défaut considérable dans une pièce que l'on veut employer : *Cette planche a un* LOUP. *Cette poutre a trop de* LOUPS. ‖ Ouvrage mal exécuté, grosse faute dans la confection d'un ouvrage : *Quel* LOUP *vous avez fait!* ‖ Agglomération de matière mal fondue qui se forme dans le minerai en fusion. ‖ Forte pince courbée dont on se sert pour arracher les clous. ‖ Morceau de bois aplati dont on se sert pour dresser les paquets de librairie, après les avoir cordés. ‖ Appareil servant à briser la laine. ‖ *Dent de loup*, Découpure en angle aigu, qu'on emploie fréquemment comme ornement dans les petits ouvrages de lingerie ou autres : *Festons à* DENTS DE LOUP. *Broderie à* DENTS DE LOUP. C'est aussi le nom d'un morceau d'ivoire brut fixé à un manche, dont les orfévres se servent pour polir; d'un instrument de fer que l'on emploie pour tourner de grosses pièces sur leur axe de longueur; et d'un gros clou qui sert à fixer un poteau de cloison.

— Pathol. Sorte d'ulcère qui ronge les chairs.

— Art vétér. Gastro-entérite compliquée d'hématurie, qu'on a observée sur les vaches.

— Astron. Petite constellation australe, à laquelle le catalogue de Lacaille attribue 51 étoiles, dont quelques-unes se voient à l'ouest et au-dessous du Scorpion.

D'après quelques auteurs anciens, cette constellation aurait rapport à la fable de Lycaon, roi d'Arcadie, qui sacrifiait des victimes humaines, et qui fut métamorphosé en loup à cause de son caractère cruel.

— Pêche. Nom commun à plusieurs genres de filets.

— Ichthyol. Espèce de perche. ‖ Nom vulgaire du bar. ‖ *Loup des eaux douces*, Nom vulgaire du brochet, ainsi appelé à cause de sa voracité.

— Arachn. Tribu d'aranéides qui poursuivent leur proie et la saisissent à la course.

— Bot. *Gueule de loup*, Nom vulgaire des mufliers.

— **Encycl.** Linguist. Pictet croit que le *loup*, qui est répandu dans toute l'Asie tempérée ainsi qu'en Europe, a dû être l'ennemi avec lequel les anciens Aryas ont eu surtout à lutter à l'époque de leur vie pastorale. Aussi, comme il l'observe avec raison, son nom aryen, le *ravisseur*, s'est conservé partout, dans l'Occident comme dans l'Orient : *Délivre-nous du loup* est une des prières qui reviennent fréquemment dans le *Rigvéda*, et bien des siècles plus tard la même prière retentissait encore dans les forêts de la Lithuanie païenne : « O dieu Goniglu, chantaient les Slaves, garde mes vaches, garde mon taureau, et éloigne le *loup* rapace. » Le nom sanscrit du *loup* est *varka*, que les linguistes allemands s'accordent à faire dériver de la racine *vraçc*, déchirer, blesser, d'où *varçcika*, scorpion, chenille, mille-pieds, crabe, buisson épineux, etc., en s'appuyant de *varkna*, brisé, coupé, qui cependant appartient mieux au védique *varc*, blesser, couper, tuer. Mais comme *varka*, d'après un vieux glossaire, signifie aussi voleur, et qu'il désigne également le chacal et la corneille, qui dérobe mais ne déchire point, Pictet croit qu'il faut rapporter le nom du *loup* à la racine *vark*, prendre. Cela est d'autant plus probable, selon lui, que *varça*, rat, pour *varka*, est sans doute synonyme de *mûsha*, voleur, un autre nom du rat, et qu'un autre nom du *loup*, *kôka*, vient aussi de *kuk*, prendre. Cette racine *vark*, il est vrai, n'a pas encore été retrouvée dans les textes, mais Pictet fait observer que l'ancien slave *vliek*, prendre, traîner, tirer, y répond parfaitement.

Ce qui n'est pas douteux dans tous les cas, c'est l'accord remarquable que présente ce nom du *loup* dans toutes les branches de la famille, malgré quelques divergences de forme un peu énigmatiques au premier coup d'œil. Les idiomes néo-sanscrits ont le pali *vaka* et l'indoustani *brik*, *bik*. Le zend *vehrka*, d'où *vehrkâna*, Hyrcanie, pays de *loups*, gutturalise son *v* initial dans le persan *gurg*, kourde, *gurgh*, béloutche *gurk*. L'ossète *biragh* le change en *b*, comme l'indoustani *brik*. L'afghan *lug*, de *vlug*, *vluk*, le supprime complétement, comme le grec *lukos*. En Europe, les formes les mieux conservées sont le lithuanien *wilkas* et l'ancien slave *vluku*, russe *volku*, polonais *wilk*, bohémien *wlk*, illyrien *vuk* (comparez le pali *vaka*). Le gothique *vulfs*, anglo-saxon *wulf*, scandinave *ûlfr*. ancien allemand *wolf*, *wulpa*, a changé le *k* en *f*, lettre qui en germanique correspond au *p* latin. Cette transition est d'ailleurs fort rare en germanique. Le grec *lukos*, pour *flukos*, se lie de près au slave *vulka*, tandis que le latin *lupus*, de *vlupus*, *vulpus*, se rattache au gothique *vulfs*. D'après les analogies phoniques des deux langues classiques, on aurait dû attendre le contraire; mais, selon Pictet, cette anomalie de *lupus* pour *lukus*, toute semblable à celle du gothique *vulfs* pour *vulhs*, n'autorise pas à séparer, comme le propose Pott, le mot latin du grec *lukos* pour le rapporter au sanscrit *lup*, fendre. La forme sabine *hirpus* offre le même changement de *k* en *p* et l'aspiration y remplace le *v*, comme souvent l'esprit rude remplace le digamma grec. Enfin, l'irlandais *brech*, *breach*, loup, chien sauvage, rappelle l'indoustani *brik*, et l'ossète *biragh*. Pictet croit devoir séparer de ce groupe le kymrique *blai*, *blaidd*, etc., soit à cause du synonyme *bela*, qui se rapporte à un nom de l'ours, soit parce que le changement du *k* sanscrit en *dd* n'est guère admissible. Il faut sans doute séparer aussi le scandinave *vargr*, anglo-saxon *wearg*, *wearh*, *loup*, dont le sens propre est brigand, ancien allemand *ware*, diable. Si l'on compare, dit Pictet, le gothique *gavargjan*, anglo-saxon *wyrgan*, maudire, *vargitha*, malédiction, on reconnaîtra facilement dans ce nom germanique l'animal maudit. Sans cette indication précise, on aurait pu penser à une inversion du sanscrit *vâgara*, *loup*, dont l'étymologie est douteuse, surtout à cause des significations très-divergentes de ce terme : un sage, un saint, un savant, un héros, une pierre à aiguiser, un feu sous-marin, un obstacle. Pour le *loup*, cependant, on pourrait conjecturer une altération de *çvâgara*, qui dévore le chien, comme le boa est appelé *agagara*, qui dévore la chèvre.

Ainsi que le remarque avec raison M. Pictet, *varka* et ses analogues présentent, en dehors de la famille aryenne, des coïncidences singulières, dont quelques-unes sont décidément trompeuses. Ainsi l'arabe *wargâ*, *louve* et colombe, est le féminin de *awraq*, brun, fauve, et n'a rien de commun avec le nom sanscrit. Pictet dit ne pas savoir d'où vient l'arabe *ilq*, *loup*, féminin *ilqat* (comparez finlandais *jolkka*, *loup*); mais il le croit différent du lithuanien *wilkas*. Le hongrois *forkas*, *loup*, paraît se rapporter à *fork*, queue. Le lapon *warg* est scandinave, et il est peu probable que le samoyède *wark*, ours, ait quelque rapport avec *varka*. Enfin, le russe *biriuku*, *loup*, ressemble singulièrement à l'indoustani *brik* et à l'ossète *biragh*, et cependant il paraît provenir du turc et tartare *bûri*, *loup*, ainsi nommé de sa couleur sombre, de *buru*, obscurcir, en mongol *boro*, gris, et *bürük*, sombre.

— Mamm. Le *loup* a pour caractères une tête grosse, oblongue, terminée par un museau effilé ; plus semblable par la taille et les formes du corps au mâtin qu'à toute autre race de chiens domestiques, il a le corps un peu plus gros et les jambes plus courtes, le crâne plus large, le front moins élevé, le museau un peu plus court et plus gros, les yeux plus petits et plus éloignés l'un de l'autre, avec l'ouverture des paupières plus oblique ; les oreilles plus courtes et droites ; la queue grosse, touffue et droite, pendante derrière le corps; le pelage est d'un gris fauve, composé de poils dont les plus longs sont blancs à la racine; les poils, fermes et durs, recouvrent un feutre plus doux et de couleur cendrée; une bande oblique noire existe sur le poignet des individus adultes; museau noir. Quelquefois, par albinisme ou par vieillesse, certains individus sont presque entièrement blancs, ainsi que cela a lieu pour quelques-uns de ceux qui habitent les contrées septentrionales. Longueur totale, du bout du museau à l'origine de la queue, 1m,16 : hauteur au train de devant, 0m,80 ; à celui de derrière, 0m,75; toutefois la taille varie beaucoup et il paraît que les individus qui habitent les contrées septentrionales sont plus grands que ceux que l'on trouve dans les régions méridionales.

Buffon nous a tracé un tableau exact en beaucoup de points des mœurs de cette espèce du genre chien. « Le *loup*, dit-il, est l'un des animaux dont l'appétit pour la chair est le plus véhément; et quoique avec ce goût il ait reçu de la nature les moyens de le satisfaire, qu'elle lui ait donné des armes, de l'agilité, de la ruse, de la force, tout ce qui est nécessaire en un mot pour trouver, vaincre, saisir et dévorer sa proie, cependant il meurt souvent de faim, parce que l'homme lui ayant déclaré la guerre, et l'ayant proscrit en mettant sa tête à prix, le force à fuir et à demeurer dans les bois, où il ne trouve que quelques animaux sauvages qui lui échappent par la vitesse de leur course, et qu'il ne peut surprendre que par hasard ou par patience. Il est naturellement grossier et poltron, mais il devient ingénieux par besoin et hardi par nécessité; pressé par la famine, il brave le danger, vient attaquer les animaux qui sont sous la garde de l'homme, ceux surtout qu'il peut emporter aisément comme les agneaux, les petits chiens, les chevreaux ; et lorsque la maraude lui réussit, il revient souvent à la charge, jusqu'à ce que, ayant été blessé ou chassé et maltraité par les hommes et les chiens, il se recèle pendant le jour dans son fort, n'en sort que la nuit, parcourt la campagne, rôde autour des habitations, ravit les animaux abandonnés, vient attaquer les bergeries, gratte et creuse la terre sous les portes, entre furieux, met tout à mort avant de choisir et d'emporter sa proie. Lorsque ses courses ne lui produisent rien, il retourne au fond des bois, se met en quête, cherche, suit à la piste, chasse, poursuit les animaux sauvages, dans l'espérance qu'un autre *loup* pourra les arrêter, les saisir dans leur fuite, et qu'ils en partageront la dépouille. Enfin lorsque le besoin est extrême, il s'expose à tout, attaque les femmes et les enfants, se jette même quelquefois sur les hommes, devient furieux par ces excès, qui finissent ordinairement par la rage et la mort. » Le *loup*, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ressemble si fort au chien qu'il paraît être modelé sur la même forme; cependant il n'offre tout au plus que le revers de l'empreinte, et ne présente les mêmes caractères que sous une forme entièrement opposée; le naturel est si différent que, non-seulement ils sont incompatibles, mais antipathiques par nature, ennemis par instinct. Un jeune chien frissonne au premier aspect du *loup*, il fuit à l'odeur seule, qui, quoique nouvelle, inconnue, lui répugne si fort, qu'il vient en tremblant se ranger entre les jambes de son maître.

Les *loups* ne vivent pas en société, il n'y a que des rapports très-restreints entre le mâle et la femelle; ils ne se cherchent qu'une fois par an, et ne demeurent que peu de temps ensemble. C'est en hiver que les *louves* deviennent en chaleur; plusieurs mâles suivent la même femelle, et cet attroupement est cause de combats sanglants, car ils se la disputent cruellement. Le temps de la gestation est d'environ soixante-trois jours, et l'on trouve des louveteaux nouveau-nés depuis la fin d'avril jusqu'à la fin de juillet. Lorsque les *louves* sont prêtes à mettre bas, elles cherchent au fond du bois un fort, un endroit bien fourré, au milieu duquel elles aplanissent un espace considérable en coupant avec leurs dents les branches et les épines; elles y apportent une grande quantité de mousse pour faire un lit commode pour leurs petits; elles en font ordinairement cinq ou six, quelquefois sept ou huit et même neuf, et jamais moins de trois; ils naissent les yeux fermés comme les chiens; la mère les alimente pendant quelques semaines, et leur apprend à manger de la chair, qu'elle leur prépare en la mâchant. Quelque temps après, au bout de six semaines, les louveteaux sortent du fort accompagnés de leur mère. Ils la suivent ainsi pendant plusieurs mois. Quand on les attaque, la *louve* les défend de toutes ses forces, et même avec fureur; quoique dans d'autres temps elle soit, comme toutes les femelles, plus timide que le mâle, lorsqu'elle a des petits elle devient intrépide, semble ne rien craindre pour elle et brave tout pour les sauver; aussi ne l'abandonnent-ils que tard; c'est en général de dix mois à un an. Les mâles et les femelles sont en état de reproduire à l'âge de deux ans.

Le *loup* a beaucoup de force, surtout dans la partie antérieure du corps, dans les muscles du cou et de la mâchoire. Il porte avec sa gueule un mouton sans le laisser toucher à terre, et court en même temps plus vite que les bergers, en sorte qu'il n'y a que les chiens qui puissent l'atteindre et lui faire lâcher prise. Il mord cruellement et toujours avec d'autant plus d'acharnement qu'on résiste moins, car il prend des précautions avec les animaux qui peuvent se défendre. Il marche, court, rôde des jours entiers et des nuits; il est infatigable et c'est peut-être de tous les animaux le plus difficile à forcer à la course. Le *loup* a les sens très-bons : la vue, l'ouïe, et surtout l'odorat, sont chez lui d'une grande perfection ; il sent souvent de plus loin qu'il ne voit. Il préfère la chair vivante à la chair morte, et cependant il dévore les voiries les plus infectes; il aime la chair humaine; on a vu des *loups* suivre les armées, arriver en nombre à des champs de bataille où l'on n'avait enterré que négligemment les corps, les découvrir et les dévorer avec une insatiable avidité.

Le *loup* pris jeune s'apprivoise aisément; il s'attache à celui qui le soigne, au point de le reconnaître après plusieurs années d'absence. En Orient et surtout en Perse, on fait servir les *loups* à des spectacles pour le peuple ; on les exerce de jeunesse à la danse, ou plutôt à une espèce de lutte contre un grand nombre d'hommes. Mais il n'est pas toujours facile d'apprivoiser ces animaux; en général, tant qu'ils sont jeunes, c'est-à-dire dans la première et la seconde année, ils sont assez dociles, ils sont même caressants; mais à dix-huit mois ou deux ans ils reviennent à leur naturel farouche. Il n'y a d'utile dans cet animal que sa peau, dont on fait des fourrures grossières qui sont chaudes et durables. Sa chair est si mauvaise qu'elle répugne à tous les animaux, et il n'y a que le *loup* qui mange volontiers du *loup*, en dépit du proverbe. Il exhale une odeur infecte par la gueule; comme, pour assouvir sa faim, il avale indistinctement tout ce qu'il trouve, des chairs corrompues, des os, des poils, il vomit fréquemment, et se vide encore plus souvent qu'il ne se remplit. Enfin, désagreable en tout, ayant la mine basse, l'aspect sauvage, la voix effrayante, l'odeur insupportable, le naturel pervers, les mœurs féroces, il est odieux, nuisible de son vivant, inutile après sa mort.

Le *loup* existe dans toute l'Europe, excepté dans les îles Britanniques, où il a été détruit; il habite aussi le Nord de l'Asie, de l'Amérique, et il est à croire qu'il a pénétré de l'ancien dans le nouveau continent, par les glaces du Kamtchatka.

On a donné la description de nombreux ossements fossiles qui doivent être rapportés au *loup*, et que l'on nomme en général *canis spelæus*. Esper le premier, en 1772, en a indiqué des os fossiles dans les cavernes de Franconie et dans celles de Gäylenreuth. M. Goldfuss, en 1823, ayant soumis à un examen scrupuleux une tête presque entière et parfaitement conservée, provenant des mêmes cavernes, a cru devoir le distinguer sous le nom de *canis spelæus* que nous avons cité, donnant, comme une différence principale, que la crête sagittale s'élève davantage en général, et en même temps plus vers sa partie postérieure que dans le *loup* ordinaire. G. Cuvier a conclu également qu'une espèce de *loup* a existé non-seulement dans les cavernes, mais aussi dans les terrains diluviens avec des restes d'ours, d'hyènes et d'éléphants, et, considérant la brièveté du museau, il semble la regarder comme différant du *canis lupus*. Les débris d'une mandibule garnie de ses dents et trouvée dans la caverne de Lunel-Viel ont servi à confirmer cette opinion. De Blainville est arrivé au même résultat en étudiant les pièces fossiles du Muséum, qui proviennent des cavernes de Kent en Angleterre, de celles de Gaylenreuth; de celles de la Charente-Inférieure; de Cagliari en Sardaigne; des terrains de diluvium en Allemagne et en Italie, en Angleterre et en France. Quant au *canis spelæus minor* de Wagner, il semble ne pas différer du *loup* ordinaire.

Il existe plusieurs variétés de *loups* vivants; voici les principales :

Loup noir. Il est de la même grandeur que le *loup* ordinaire, mais avec des formes plus légères, plus élancées, des yeux plus petits et plus rapprochés, des oreilles plus éloignées, et surtout un pelage d'un noir profond et uniforme. Le *loup* noir habite principalement la Russie et le Nord de l'Europe, mais on le trouve également dans les hautes montagnes de la France, ainsi que dans l'Amérique septentrionale, au Canada. On dit que cet animal est beaucoup plus féroce que le *loup* ordinaire.

— *Espèces d'Amérique. Loup odorant.* Plus grand que le *loup* ordinaire, pelage obscur, pommelé dans sa partie supérieure, gris sur les flancs; exhalant une forte odeur fétide et caractéristique. Cet animal, qui n'est peut-être qu'une variété du *loup* ordinaire, est robuste, d'un aspect redoutable, et habite les plaines du Missouri dans l'Amérique du Nord. Il vit en troupes nombreuses, chasse les ruminants, et attaque même le bison quand il le trouve éloigné de son troupeau.

Loup des prairies. Il est de la même taille que le *loup* odorant; pelage d'un gris cendré, varié de noir et de fauve cannelle terne, présentant sur le dos une ligne de poils un peu plus longs que les autres, et formant comme une courte crinière, avec les parties inférieures du corps plus pâles que les supérieures, et une queue droite. Cette espèce est signalée comme propre à la Colombie; elle est moins carnassière que les autres, car à une nourriture animale elle joint une alimentation végétale consistant en baies ou en fruits. Ce *loup* vit en troupes composées quelquefois de cinquante individus associés pour la chasse, l'attaque et la défense, aguerris et soumis à une sorte de tactique régulière

Loup rouge. Couleur générale d'un roux foncé qui devient très-clair sur les parties inférieures, et presque blanc à la queue et dans l'intérieur des oreilles; une tache blanche entourée d'une autre tache foncée, au-dessous de la tête; extrémités des quatre pieds et bout du museau noirâtres; une sorte de crinière composée de poils dont la moitié est noire, partant de l'occiput et s'étendant tout le long du dos; poil du corps assez long et ayant jusqu'à près de 0m,6 sur la croupe, celui de la queue un peu touffu, un peu plus long que celui du corps. Longueur du corps, 1m,50; de la queue, 0m,40. Cette espèce habite le Paraguay; elle se tient dans les lieux bas et marécageux, vit solitaire, ne sort de sa retraite que pendant la nuit, nage facilement et se nourrit de petits animaux. Elle chasse à la piste et est très-courageuse. La femelle, qui ne diffère pas du mâle, met bas ses petits vers le mois d'août et en fait trois ou quatre par portée. Le cri de ce *loup* consiste dans les sons *gua-a-a*, qu'il répète plusieurs fois en traînant, et il se fait entendre de très-loin.

Loup du Mexique. De la grandeur du *loup* commun, mais ayant la tête plus grosse; yeux hagards et étincelants; oreilles longues, droites; cou gros, épais; pelage cendré, varié de taches fauves; plusieurs bandes noirâtres s'étendant de chaque côté du corps, depuis l'épine du dos jusqu'aux flancs; moustaches roides, implantées sur la lèvre supérieure, mélangées de gris et de blanc. Cette espèce habite les hautes régions du Mexique et semble moins farouche que les autres.

En Asie, nous ne trouvons guère à mentionner que le *loup de Java*. Oreilles proportionnellement plus courtes que dans le *loup* ordinaire; pelage d'un brun fauve, qui devient noirâtre sur le dos, aux pattes et à la queue. Cette espèce a été créée par F. Cuvier.

Les *loups* étant des animaux nuisibles, on s'est toujours occupé de leur destruction. Sous l'ancienne monarchie française, il y avait une charge d'officier de la couronne, celle de grand louvetier, qui avait la direction des chasses au *loup*. Quoique cette chasse ait été supprimée, son œuvre a été continuée par les gouvernements qui ont succédé à la monarchie. Elle est aujourd'hui dans les attributions de l'administration forestière.

L'armure de la gueule du *loup* est formidable; il tranche d'un seul coup la jambe d'un poulain ou d'une génisse, attaque avec succès tous les animaux domestiques, même le cheval, et semble ne craindre que l'homme et le sanglier.

Dans les bois, son domaine, il détruit tous les quadrupèdes sauvages qu'il rencontre, grands et petits : biches, faons, chevreuils, marcassins, lièvres, lapins et même renards; il ne dédaigne pas les oiseaux, quand il peut les attraper; mais il aime surtout à exercer ses ravages sur les animaux domestiques, plus faciles à saisir : le mouton, l'âne et l'oie sont ses mets de prédilection, et pour se les procurer il emploie la ruse ou la force, suivant les besoins; il n'attaque hardiment le troupeau, sous les yeux du berger, que lorsqu'il se trouve poussé par la faim; mais dans les autres cas il cherche à surprendre sa proie comme ferait un renard, et à l'atteindre en deux ou trois bonds; s'il la manque, il lui donne la chasse. Toute proie saisie est étranglée sur place, emportée dans un bois et dévorée à l'instant. Les restes du repas sont enterrés, non pour être déterrés et faire le fonds d'un nouveau régal, mais parce que le *loup*, en faisant disparaître les traces du crime, cherche à dissimuler sa présence dans un canton.

Le *loup* flaire, sans se tromper jamais, la présence ou l'absence d'un danger. Dès qu'il croit pouvoir commettre impunément quelque méfait, il devient incroyablement hardi; traversant des villages, des cours, des fermes, entrant dans les bergeries, faisant tranquillement le carnage prémédité, sans se préoccuper des cris des femmes et des enfants, ennemis qui ne l'effrayent pas, lorsqu'il a bien constaté que les hommes sont à travailler dans les champs.

Il suit la piste d'un animal comme le chien courant, ou plutôt comme le chien d'arrêt. Il suit une voie, sentant, quêtant, remuant la queue comme le chien. Il suit ainsi, souvent à la tombée du jour, un troupeau attardé, et, aussitôt qu'il arrive près d'un ravin ou d'un petit bois, il enlève un animal, sous les yeux du berger. Grâce à la vigueur de sa constitution, il peut parcourir en une nuit des distances extraordinaires et résister plusieurs jours à la faim et à la fatigue.

Dans les forêts où les charbonniers entretiennent des chevaux de transport, les *loups* attaquent ces animaux et les étranglent; mais, chose bizarre, ils tombent toujours sur les chevaux gris de préférence aux autres. Bien qu'ennemis de toute société, les *loups* se rassemblent quelquefois pour battre ensemble le pays; leurs hurlements n'ont d'autre but que de donner aux *loups* du voisinage avis de leur présence. Lorsqu'ils sont en force, ils vont assaillir un haras, ou des troupeaux dans les pâturages, ou bien enfoncer les porcheries et les bergeries; les uns attaquent les chiens, les entraînent au loin en simulant une fuite; les autres se jettent avec roideur sur les claies du parc, les font tomber ou effrayent tellement les moutons que ceux-ci, se précipitant tous ensemble sur les claies opposées, les renversent et se dispersent çà et là, en courant au-devant de leur mort. L'attaque des bœufs est plus difficile, parce que ceux-ci se réunissant croupe à croupe, présentent un front menaçant et livrent des combats terribles où les *loups* périssent souvent.

Lorsque plusieurs *loups* ont résolu d'attaquer une bête qui fuit rapidement, telle que le cerf ou la biche, ils se relayent, et tandis que l'un poursuit l'animal, ses camarades, postés en sentinelles aux lieux où ils présument qu'il passera, se jettent à son col et l'étranglent.

Le *loup* n'attaque presque jamais l'homme, à moins d'être poussé par la faim, comme dans les grands hivers de neige; cependant, lorsqu'il est attaqué, le *loup* ne craint pas de se mesurer avec l'homme.

Le chien et le *loup* se sont déclaré une guerre implacable, qui a dégénéré en haine atroce, devenue héréditaire et instinctive. Mais comme le *loup* est plus fort que n'importe quel chien, celui-ci redoute son ennemi, frémit à son aspect, fuit en tremblant à son odeur, à moins d'avoir été élevé pour chasser le *loup* et d'appartenir à une forte race.

Un animal aussi malfaisant, aussi nuisible et souvent même aussi terrible, a de tout temps été considéré comme l'ennemi de l'humanité, combattu par tous les moyens, armes, piéges, poisons. Dans des temps plus superstitieux que les nôtres, on considérait la présence inopinée d'un *loup* comme un présage funeste.

L'apparition d'un *loup* traversant le chemin était chez les Romains un très-mauvais augure pour les voyageurs. Le Romain rentrait dans sa tente.

Impios parræ recinentis omen
Ducat, aut prægnans canis, aut ab agro
Rava decurrens lupa lanuvino.

HORACE.

Et pourtant les Romains élevaient des autels à une louve. Ils n'étaient pas seuls à commettre cet acte stupide, car ils ne faisaient qu'imiter des exemples donnés par les Grecs, leurs maîtres en toute chose.

« Il y avait, dit Pausanias, près du grand autel d'Apollon, à Delphes, un *loup* de bronze : c'était une offrande faite par les habitants de Delphes eux-mêmes. On dit qu'un scélérat, après avoir volé l'argent du temple, alla se cacher dans l'endroit le plus fourré du mont Parnasse; là, s'étant endormi, un *loup* se jeta sur lui et le mit en pièces. Ce même *loup* entrait tous les soirs dans la ville et la remplissait de hurlements. On crut voir dans ce fait une chose surnaturelle; on suivit le *loup* et on retrouva l'argent sacré, que l'on reporta dans le temple. » Le *loup* de bronze consacré au dieu de Delphes rappelait ce souvenir aux habitants de la ville.

Le *loup* ne trouve plus aujourd'hui d'adorateurs, mais partout des ennemis implacables qui réclament sa destruction complète.

Afin d'en encourager la destruction, des primes ont été accordées depuis Henri IV; elles furent d'abord fixées à :

300 fr. pour louve.
250 fr. pour *loup*.
100 fr. pour louveteau.

Elles sont actuellement de :

18 fr. pour louve pleine.
15 fr. pour louve non pleine.
12 fr. pour *loup*.
6 fr. pour louveteau.

La différence des primes accordées à ces deux époques peut servir à constater combien le danger a diminué par suite de la guerre à mort qui a été faite au *loup;* on a établi que, sur une moyenne de vingt-cinq ans, on détruit annuellement, en France, environ 1,200 *loups*, ainsi répartis :

Vieux *loups*, 300.
Louves, 200.
Louveteaux, 700.

Comme on le voit, la race des *loups* n'est pas près de s'éteindre chez nous, et pendant longtemps une rude chasse devra leur être faite; mais cependant le nombre en diminue.

Avant de parler de la chasse au *loup*, nous devons raconter quelques-uns des hauts faits de ces seigneurs des bois.

En 1427, les *loups* dévorèrent, entre Montmartre et la porte Saint-Antoine, quatorze personnes, et ils étaient devenus, dit la chronique, si enragés de chair humaine, qu'ils laissaient les troupeaux et n'attaquaient que les bergers.

En 1712, le roi fut obligé d'envoyer son équipage dans la forêt d'Orléans, parce que les *loups* y avaient dévoré une centaine de personnes en fort peu de jours. Sous Louis XIII, trois cents personnes étaient mortes de la dent du *loup* en quatre ou cinq ans.

En 1763, un *loup* furieux vint attaquer la ville de Verdun; le commandant et la garnison ne l'abattirent qu'après qu'il eut tué cinq personnes et qu'il en eut blessé douze.

En 1765, les bûcherons de la forêt de Sainte-Menehould abandonnèrent leur travail. De Lisle du Moncel en tua cent trente en deux ans.

En 1801, deux *loups* énormes tuèrent ou blessèrent dix-sept personnes dans le canton de Varzy. Le premier, attaqué dans une battue générale, se fit tuer sans vouloir fuir; le second fut blessé le lendemain, et fut retrouvé mort à quelques lieues de là.

En 1812, les *loups*, chassés de leurs forêts par la famine, attaquèrent les voyageurs jusqu'à la porte des villes.

En 1817, un *loup* fit de grands ravages en Savoie; il tua ou blessa une vingtaine de personnes.

En 1850, les *loups* attaquèrent à Sarrancoiin, à neuf heures du soir, un porteur de contraintes et le dévorèrent.

En 1851, une louve furieuse dévora plusieurs habitants de la Bretagne; elle attaquait toutes ses victimes à la face et les saisissait ensuite à la nuque. Un paysan la tua à bout portant, alors qu'elle s'était précipitée sur lui et avait saisi entre ses dents le canon de son fusil.

Les *loups*, comme nous l'avons dit plus haut, ont complétement disparu des îles Britanniques. Les derniers furent tués en Ecosse en 1680 et en Irlande en 1710; depuis longtemps l'Angleterre proprement dite s'était débarrassée des siens. Les Français n'ont pu imiter cet exemple, parce que, au fur et à mesure de la destruction, il arrive chez nous de nouvelles colonies de ces bêtes sauvages, et, d'ailleurs, les moyens n'ont pas été aussi vigoureux que de l'autre côté du détroit, où chaque village était soumis à un impôt annuel d'une certaine quantité de têtes de *loups*.

La guerre aux *loups* est défensive ou offensive, suivant que l'on est attaqué par cet animal, ou qu'on va le poursuivre au fond des forêts.

Occupons-nous d'abord de la guerre défensive. Lorsqu'un voyageur rencontre un *loup* sur sa route, pendant la nuit, il doit se garder de fuir; il lui faut, au contraire, conserver tout son sang-froid, et faire comme s'il ne voyait pas l'animal. Il est rare que le *loup* attaque un homme qui paraît brave, à moins qu'il ne soit pressé par la faim ou qu'il ne se sente suivi de plusieurs autres individus de son espèce. Si l'on est attaqué, il faut tout de suite allumer des allumettes quand on en porte sur soi, la moindre étincelle fera fuir la bête; mais si l'on ne possède ni allumettes, ni briquet, ni aucune arme à feu, la position est des plus critiques, à moins que l'on ne possède une force herculéenne, ou que l'on ne puisse grimper d'un bond sur un arbre, suprême ressource qui ne sauve pas toujours.

Dans toutes les localités où les *loups* sont à craindre, le berger est forcé d'élever deux sortes de chiens, les uns destinés à la conduite du troupeau, les autres à sa garde et à sa défense. On emploie pour combattre le *loup* les plus forts mâtins, capables de poursuivre l'ennemi du troupeau et de l'attaquer au besoin.

Ces sortes de chiens reçoivent une éducation toute spéciale qui leur est donnée par des individus de leur espèce, ayant déjà l'habitude de poursuivre le *loup*. Après deux ou trois leçons, pour peu que le chien soit brave, il montrera beaucoup d'ardeur à remplir sa mission en toute circonstance. En entrant dans un bois, il le parcourra en tout sens; dès qu'il entendra crier *au loup!* il accourra sans retard. On a remarqué que les chiennes sont plus impitoyables dans l'accomplissement de ce devoir; les mâles ont le tort grave d'épargner quelquefois les louves.

Tout chien défenseur d'un troupeau porte des armes défensives, c'est-à-dire un collier de métal ou de cuir très-épais et hérissé de pointes de fer, collier d'autant plus utile, que c'est par le cou que le loup cherche à saisir le chien et que, lorsqu'il le tient, il ne le lâche plus qu'à l'état de cadavre. Les chiens de berger proprement dits ne sauraient faire cette sorte de chasse, car leur ennemi ne les craint guère, et, lorsqu'il est bien affamé, il les mange comme moutons et vient les attaquer dans les villages, à la porte des fermes.

La guerre offensive a lieu au moyen de chasses en battue, de chasses à courre, de piéges et de poisons.

— *Battues.* Lorsque les loups exercent de trop grands ravages dans un canton, on a recours aux classiques battues, c'est-à-dire qu'après avoir garni de *tireurs* une allée ou la lisière d'un bois, de nombreux *rabatteurs* essayent de refouler les *loups* sur la troupe armée en effrayant ces animaux par leurs clameurs et par un vacarme épouvantable.

Ce moyen ne réussit que lorsque les tireurs sont placés sous le vent; dans le cas contraire, le *loup*, avec sa ruse habituelle, évente l'arme de l'homme, se replie sur les rabatteurs et se soustrait au danger. On prévient cette ruse en faisant marcher au milieu des rabatteurs plusieurs chasseurs armés, prêts à tirer sur tout animal qui cherche à percer la ligne des traqueurs.

— *Chasses au chien courant.* Cette chasse, assez dispendieuse, est la plus usitée aujourd'hui. Huit à dix bons chiens suffisent. Dès l'aube, en hiver, ou deux heures après le lever du soleil, en été, on découple, dans un carrefour habituellement hanté, deux ou trois vieux *chiens de récri*, et l'on fait suivre la meute en harde volante, prête à être donnée dès que l'animal est sur pied. Les tireurs s'échelonnent le long des lignes de la forêt, en ayant soin de se placer sous le vent, et tâchent d'envoyer une balle à la bête, lorsqu'elle passe à portée. L'immobilité et le silence sont de rigueur pour le chasseur à son poste, parce que le moindre bruit suffit pour éloigner le *loup*. On sait, en outre, que cet animal évente plus facilement un tireur à pied qu'un chasseur à cheval.

On peut aussi détourner le *loup* en se servant d'un *limier*, moyen long et qui ne réussit pas toujours. D'ailleurs, l'éducation du limier est des plus difficiles.

En hiver, on cherche les *loups* dans le bois et souvent on abat un animal pour attirer le vorace, qui ne s'en approche qu'après deux ou trois nuits. Lorsqu'on est bien sûr d'y rencontrer le *loup*, les piqueurs lancent leurs chiens et les suivent de près en criant : « Harlou! chiens, harlou! »

Le *loup* pique presque toujours droit devant lui, et si quelquefois il se fait relancer, il repart calme et tranquille, trottant ce grand trot soutenu si connu, et semblant narguer la meute avec laquelle il lutte tantôt de force, tantôt de vitesse; parfois, il se laisse rejoindre exprès et tient ses ennemis en respect par quelques bons coups de dent.

Si le *loup* est étranger au pays, il fait, en droite ligne, trente ou quarante kilomètres d'une seule traite, et s'il est toujours poursuivi, il continue sa marche sans fatigue et sans épuisement. On estime qu'il peut faire 160 kilomètres en une nuit. Un vieux *loup* ne saurait être forcé; on est donc dans la nécessité de l'abattre à coups de fusil, lorsqu'il passe près des chasseurs. Mais les louvarts sont moins durs à la fatigue et la chasse en est sinon plus agréable, au moins plus facile. Le plus souvent, on chasse les louveteaux au mois d'août; car, dès qu'ils ont mis le pied dans les chaumes, ils deviennent assez forts pour tenir des heures entières devant les meutes les plus solides.

Le louvart se fait battre, tourne autour du buisson où il a été attaqué.

Il est beaucoup plus facile de faire le bois pour le louveteau que pour le *loup*, parce qu'on découvre aux environs du fort les voies de la mère; puis bientôt l'herbe est foulée, la terre grattée, les buissons mordillés et cassés; on aperçoit plus loin des os, des carcasses, des plumes. On fait cette découverte sans chien, parce que la louve en aurait vent.

Lorsque la meute poursuit les louveteaux, la mère accourt, coupe la voie et cherche à entraîner les chiens loin du buisson où demeurent ses louvarts; aussi est-on dans l'habitude de tenir en réserve une partie de la meute, afin de pouvoir s'en servir si la louve enlève les chiens découplés.

Lorsqu'on a tiré un *loup*, il ne faut pas négliger de le mettre en curée; dans les commencements, les chiens n'en veulent pas; mais il faut les faire jeûner jusqu'à ce qu'ils aient mangé du *loup*, et bientôt ils s'accoutument à en faire curée chaude, comme d'un autre animal, ce qui les pousse à le chasser avec passion.

Avec des meutes beaucoup plus nombreuses, on peut quelquefois forcer le vieux *loup*. Cependant le duc de Beaufort, venu d'Angleterre tout exprès, ne put jamais forcer un loup poitevin (1863). C'est à peine si nos meutes françaises peuvent forcer les gros louvarts.

« La chasse du *loup*, dit le baron Le Couteulx de Canteleu, est la plus belle de toutes les chasses; c'est la chasse française par excellence, c'est la chasse de la vieille vénerie, illustrée par les exploits du Grand Dauphin, des Sélincourt, des d'Enneval, des Roncherolles, des Dary, des Du Hallay, des Brière d'Azy, des Du Botdéru, etc. C'est la chasse la plus difficile, vu la vigueur de l'animal et la difficulté de l'attaquer. Mais aussi, quel plaisir quand on réussit! Quelle chose magnifique qu'une chasse de grand *loup* prenant les grands pays! Quelle chose charmante que la chasse d'un bon louvart qui se défend bien, et comme l'on est récompensé des chasses infructueuses qui ne doivent pas dégoûter un vrai chasseur! »

— *Piéges*. On emploie un grand nombre de piéges contre le *loup*; les plus usités sont les suivants :

L'*hameçon*, attaché à un pieu ou à un arbre et garni de viande; le vorace arrive, avale la viande sans la mâcher, se prend et les efforts qu'il fait accélèrent sa mort. On tend beaucoup d'appâts de ce genre dans les lieux fréquentés par les *loups*. L'hiver est la saison la plus favorable, parce qu'alors l'animal est affamé.

Le *piége de fer*, instrument assez compliqué, dont la partie principale est formée de quatre crochets qui se réunissent par l'effet d'un ressort, qu'une détente lâche pour peu qu'on tire la corde qui y est attachée; on enfonce ce piége dans un trou qui a exactement sa largeur, et on fixe au milieu de ses crochets un morceau de viande; le *loup*, en voulant emporter ce morceau, détend le ressort et se trouve pris par le museau.

La *fosse*, de 6 à 8 pieds de largeur et de 8 à 10 de profondeur, dans un chemin écarté On la couvre de petites baguettes surmontées de mousse, de feuilles sèches ou d'une planche en équilibre sur un bâton transversal. A un poteau fixé au milieu de la fosse, on attache un morceau de viande, appât auquel le *loup* ne résiste jamais; un mouton ou une oie vivants produisent d'excellents effets, parce qu'ils attirent l'animal par leur cris continuels. Tout *loup* tombé dans la fosse ne peut plus en sortir et on l'assomme le lendemain matin. Ces fosses pourraient quelquefois être assez dangereuses pour les hommes, on en indique la présence par des bâtons mis en travers.

La *galerie* est une sorte de fosse autour de laquelle on forme avec des pieux de 3 à 4 pieds de longueur, et écartés de 2 à 3 pouces les uns des autres, une double enceinte de 2 pieds de largeur, enceinte que l'on rend plus solide par une traverse, et que l'on recouvre d'une claie fortement attachée à cette traverse; un animal vivant, placé dans cette galerie, attire le *loup* par ses cris; ce dernier arrive, et après avoir tourné un instant autour de la galerie, il saute par-dessus les pieux et tombe dans la fosse; on peut en prendre ainsi plusieurs dans la même fosse et dans la même nuit.

La *chambre* est formée avec de forts pieux de 4 à 5 pouces de hauteur, liés entre eux par des traverses; son enceinte a 8 ou 9 pieds de diamètre; cette chambre doit être placée au milieu d'un bois, dans une clairière; on y laisse une ouverture propre à recevoir une porte, qui reste à moitié ouverte au moyen d'un bâton transversal. Le *loup*, attiré par les cris d'un animal vivant, entre dans cette chambre, touche le bâton, qui tombe, et la porte se ferme par son propre poids, ou poussée par un ressort, ou encore attirée par un poids pendu à une ficelle; le *loup* est pris.

La *double enceinte* est le piége suisse, et en même temps le plus curieux et le plus simple. On forme avec des pieux de 8 à 10 pieds de haut une enceinte circulaire de 8 à 9 pieds de diamètre. Les pieux sont liés en haut seulement, et du côté extérieur, avec des traverses qui en fortifient la masse; autour de cette enceinte, on en forme une seconde de la même façon, en laissant entre elles un espace de 14 à 15 pouces. A l'enceinte extérieure, on réserve une ouverture, avec une porte toujours ouverte, grâce à un ressort ou à un contre-poids. Dans l'enceinte intérieure on met un animal vivant destiné à appeler le *loup*. Celui-ci, trouvant une porte ouverte, enfile l'entre-deux des palissades, dans lequel il peut bien passer, mais non se retourner; il se met alors à tourner en suivant le circuit des deux enceintes. Chaque fois qu'il arrive derrière la porte, qui s'ouvrant en dedans lui barre le passage, il la pousse, la ferme, et passe en continuant sa route circulaire sans jamais s'échapper. Les *loups* qui viennent ensuite, encouragés par sa présence, enfilent le même chemin et partagent sa mauvaise fortune. On forme souvent ces enceintes avec des claies de gros brins peu serrés, claies qu'on lie les unes aux autres à l'aide de harts et que l'on fixe à des piquets enfoncés en terre. Les enceintes formées de claies offrent l'avantage de pouvoir être rapidement changées de place ou rentrées à la maison.

Tout tendeur de piéges doit aller souvent les visiter, car on cite de nombreux exemples de *loups* pris par la patte, et se coupant ce membre avec les dents pour recouvrer la liberté.

— *Poisons*. Autrefois, on faisait usage de racines de colchique et d'aconit; mais aujourd'hui on préfère la noix vomique, que l'on place dans les morceaux de viande destinés à être mis dans des lieux solitaires qui peuvent être fréquentés par les *loups*. C'est là un moyen dangereux qui peut empoisonner les chiens aussi bien que les bêtes sauvages. On choisira de préférence la viande du chien, parce que les chiens n'y toucheront pas, et surtout on n'emploiera jamais l'arsenic, trop dangereux, et que le *loup* évente facilement. Quand on a affaire à un vieux *loup*, toujours très-rusé, il faut, avant de lui servir de la viande empoisonnée, lui en offrir, pendant deux ou trois jours, de la bonne. Quelquefois au lieu de poison, on met dans la charogne des aiguilles liées en croix au moyen d'un crin; ces aiguilles percent les intestins du glouton, qui avale toujours la viande sans la mâcher.

— Ichthyol. Le *loup marin*, appelé aussi *chat marin* ou *crapaudine*, est un poisson du genre *anarrhique*. Il atteint la taille de 2 à 3 mètres; on dit même qu'on a pêché des individus qui avaient 5 mètres de longueur. Sa couleur est d'un brun noirâtre, un peu plus clair sous le ventre, avec douze ou treize bandes verticales brunes sur les côtés du corps. Il habite de préférence les mers du nord de l'Europe; cependant on le prend assez souvent sur nos côtes. On assure qu'il grimpe contre les écueils, en s'aidant de ses nageoires et de sa queue, d'où le nom scientifique d'*anarrhique* (grimpeur). C'est un poisson très-dangereux et très-redouté dans les mers. Ses dents sont si fortes, si terribles, qu'elles laissent leur empreinte sur les corps les plus durs, on dit même sur le fer. Il est féroce et vorace, fait la guerre à tous les poissons, et ne craint même pas d'attaquer l'homme, quand il peut le faire sans trop de danger; car il est à remarquer que cet *anarrhique* joint à la férocité du requin la lâcheté du *loup*. Il fuit timidement devant les autres poissons ou animaux marins quand il ne se sent pas le plus fort. La chair de ce poisson est blanche et ferme; on l'a comparée, pour le goût, à celle de l'anguille. On la mange dans les contrées du nord de l'Europe; en Islande, on la fait sécher et saler pour la conserver comme provision. La peau sert à divers usages économiques, notamment à faire des coffres pour serrer les provisions de bouche. Le fiel est employé en guise de savon. On a cru longtemps que les dents pétrifiées, appelées *bufonites* ou *crapaudines*, appartenaient à ce poisson; on sait aujourd'hui que ce sont des dents fossiles de squale.

— Mœurs et Cout. *Fête du Loup vert*, fête populaire très-originale, qui se célèbre tous les ans à Jumiéges le 24 juin, jour de la Saint-Jean. La veille, la confrérie dite du *Loup vert* va chercher son nouveau chef ou maître dans le hameau de Couilhout : c'est là seulement que l'usage permet de le choisir. Celui qui a été choisi prend le titre de *Loup vert;* il revêt une large houppelande verte, et se couvre la tête d'un bonnet vert de forme conique, très-élevé et sans bords. Ainsi costumé, il se met à la tête de la confrérie, qui s'avance alors en chantant une ronde populaire appropriée à la circonstance, au bruit des pétards et des mousquetades, la croix et la bannière en tête jusqu'au lieu dit Le Chouquet. Voici un couplet de cette ronde populaire :

Voici la Saint-Jean,
L'heureuse journée,
Que nos fianceux
Vont à l'assemblée.
Marchons, joli cœur;
La lune est levée.

Quand la bande est arrivée au Chouquet, le curé vient au-devant d'elle, avec les chantres et les enfants de chœur, et la conduit à l'église paroissiale. Après l'office, on retourne chez le *Loup vert* où est servi un repas tout en maigre. On danse ensuite devant la porte en attendant l'heure où doit s'allumer le feu de la Saint-Jean. La nuit venue, un jeune homme et une jeune fille parés de fleurs mettent le feu au bûcher au son des clochettes. Dès que la flamme s'élève, on chante le *Te Deum;* puis un villageois entonne en patois normand un cantique, espèce de parodie de l'*Ut queant laxis*. Pendant ce temps, le *loup* et les frères, le chaperon sur l'épaule, se tenant tous par la main, courent autour du feu après celui qu'ils ont désigné pour être le *loup* l'année suivante. Le premier et le dernier de la bande ont seuls une main libre; il faut qu'avec cette main ils saisissent et retiennent trois fois le futur *loup*, qui, en cherchant à leur échapper, frappe à coups redoublés les confrères d'une grande baguette dont il est armé. Lorsqu'il est pris, on le porte au bûcher et l'on feint de l'y jeter. Cette cérémonie terminée, on se rend chez le *loup* et l'on y soupe encore en maigre; la moindre parole inconvenante ou étrangère à la solennité est interdite; un des convives a la charge de censeur et agite des clochettes chaque fois que la règle est transgressée; celui qui la transgresse est obligé de réciter immédiatement, debout et à haute voix, le *Pater noster;* mais, à l'apparition du dessert ou à minuit sonnant, la liberté la plus entière succède à la contrainte, les chansons bachiques font place aux hymnes religieuses, et les aigres accords du ménétrier du village peuvent à peine dominer les voix détonnantes des joyeux compagnons de la confrérie du *Loup vert*. On va dormir enfin et puiser dans le repos de nouvelles forces et un nouvel appétit pour le lendemain. Le 24 juin, la fête de saint Jean est célébrée par les mêmes personnages avec la même gaieté. Une des cérémonies consiste à promener, au son de la mousqueterie, un énorme pain bénit à plusieurs étages, surmonté d'une pyramide de verdure ornée de rubans; après quoi, les clochettes sacrées, disposées sur le degré de l'autel, sont confiées, comme insigne de sa future dignité, à celui qui doit être le *Loup vert* l'année suivante. Quant à l'origine de cette originale et bizarre fête populaire, l'archéologue rouennais Hyacinthe Langlois pense qu'il faut l'attribuer à une vieille tradition célèbre dans les environs de Jumiéges. Voici dans quels termes il rapporte cette tradition : « La première abbesse du monastère de Savilly, situé à quatre lieues de Jumiéges fut sainte Austreberthe. Ses religieuses étaient chargées du soin de blanchir le linge de la sacristie de Jumiéges; un âne transportait ce linge d'un monastère à l'autre, et il n'était ordinairement accompagné d'aucun guide. Il arriva un jour que le pauvre animal fut étranglé par un *loup*. Austreberthe, attirée par les cris de l'âne, étendit la main sur le *loup* et lui ordonna de se charger du fardeau de la victime; le *loup* obéit sans murmurer et continua jusqu'à sa mort à remplir la fonction de l'âne. » Au VIIIe siècle, on construisit une chapelle commémorative de cette événement dans la forêt de Jumiéges. Plus tard, on remplaça la chapelle en ruine par une croix de pierre qui était encore debout il y a soixante ans; elle était connue sous le nom de *Croix à l'âne;* on façonna depuis, dans un chêne voisin, plusieurs niches de bois avec des statuettes, et ce chêne porte à son tour aujourd'hui le nom de *Chêne à l'âne*. Cette anecdote merveilleuse a été aussi consacrée par un bas-relief du monastère et par deux autres sculptures de l'église Saint-Pierre.

— **Allus. littér. Un loup quelque peu clerc...,** Allusion à un hémistiche de la fable les *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

Loups ravissants (LES) ou le *Doctrinal moral*, poëme de Robert Gobin (Paris, 1510, in-4° gothique). Ce livre, orné de gravures sur bois d'une exécution extrêmement grossière, est curieux à plusieurs égards; il est aujourd'hui de la plus grande rareté dans le commerce de la librairie. L'auteur y raconte comment, dans un songe qu'il a eu, il vit dans un grand champ, d'un côté, un troupeau de loups, petits, grands et moyens, et au milieu d'eux un grand loup, qui s'appelait *Archilupus*, et, d'un autre côté, une belle pucelle pastourelle nommée sainte Doctrine, entourée d'agneaux qu'elle instruisait. Archilupus est naturellement un professeur mécréant, qui enseigne ses disciples à mal faire; sainte Doctrine réfute point par point les fausses maximes d'Archilupus et pousse ses écoliers au bien. Les enseignements d'Archilupus sont d'une liberté d'expression et de peinture dont on se fait difficilement une idée; l'auteur même du *Gargantua* n'a pas la parole plus grasse que messire Gobin. Les divers ordres de l'Eglise et de l'Etat n'y sont pas plus ménagés que dans le livre du curé de Meudon.

Une particularité intéressante de ce livre étrange, ce sont les fables que l'auteur y a semées, et dont quelques-unes ont été plus tard reprises par La Fontaine, sans qu'il soit bien certain que celui-ci les ait empruntées à Gobin, qu'il n'a peut-être pas connu. Nous citerons parmi ces fables : le *Cochet, le Chat et le Souriceau*; la *Cigale et la Fourmi;* le *Meunier, son Fils et l'Ane*.

Loup et l'Agneau (LE), titre d'une des fables de La Fontaine qui sont restées les plus populaires, et dans laquelle se trouve énergiquement caractérisé l'abus insolent de la force sur la faiblesse. La morale surtout est restée proverbiale :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

On cite également ce vers, qui exprime si bien la mauvaise foi de la force qui veut absolument avoir raison :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

V. FRÈRE et RAISON.

Loup et l'Agneau (LE), tableau de Mulready. Il ne s'agit pas de la fable de La Fontaine, ou plutôt c'est la fable de La Fontaine jouée par des acteurs humains. Le loup a pris la forme d'un gamin hargneux, crâne et rageur, l'agneau celle d'un écolier timide et faible. Le pauvre agneau, acculé contre une porte, lève son coude pour parer les griffes et tient sa jambe repliée afin d'éviter les coups de pied; il a une mine effarée et craintive. Le loup, au contraire, s'est débarrassé de sa casquette et de ses livres pour être plus alerte à la bataille. Le bras tendu, le poing fermé, il va asséner un dernier coup à sa victime. Un jeune chien se presse au long de son maître l'agneau et tache d'aboyer, tandis qu'un baby de quatre ou cinq ans, coiffé d'un chapeau de femme à la mode anglaise et dont la bavette blanche est nouée par derrière, lève au ciel ses petits bras pour protester contre cet abus de la force. Par bonheur, une vieille femme, vêtue de noir et portant sur le bras son travail de couture interrompu, descend d'un pas aussi rapide que l'âge le lui permet les marches d'un perron; la main sèche de cette Némésis va imprimer en soufflets l'idée du juste sur les joues de ce batailleur et séparer les combattants : l'innocence ne périra pas, et l'agneau aura sa revanche. « Ce tableau, tout local, en apprend autant sur l'Angleterre qu'un séjour de six mois, dit Th. Gautier, et il vous fait, sans présentation, entrer profondément dans l'intimité du pays. Ce petit drame est rendu avec ce sentiment exquis de l'expression et de la pantomime qui, depuis Hogarth, semble être l'apanage des peintres anglais. Moins préoccupé de l'idéal antique et des sévérités du style que les artistes du continent, ils apportent à leurs ouvrages une finesse d'analyse, un soin de composition et une recherche de physionomie tout particuliers. Ce loup et cet agneau sont deux caractères, et le tableau joue dans son cadre une scène de la comédie éternelle. Les plus célèbres maîtres flamands mettraient volontiers leur nom sur cette toile. » Le *Loup et l'Agneau* fut exposé à Paris en 1855.

LOUP, petite rivière de France (Alpes-Maritimes). Elle prend sa source dans les montagnes d'Audon, se perd bientôt sous terre et reparaît à Laval, près de Cyprières, baigne Bar, Villeneuve et se jette dans la Méditerranée, à 5 kilom. O. de l'embouchure du Var, après un cours de 55 kilom. ‖ Rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Missouri; elle prend sa source vers 42° de lat. N. et 104° de long. O., coule à l'E.-S.-E., et se jette dans la Plate, par la rive gauche, vers 41° de lat. N. et 100° de long. O., après un cours d'environ 360 kilom. Cette rivière a près de 600 pieds de largeur à son confluent avec la Plate. L'eau en est claire et le cours rapide.

LOUP (SAINT-), bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Parthenay, au confluent du Thouet et du Cébron; pop. aggl., 765 hab. — pop. tot., 1,502 hab. Tanneries, corroieries. minoterie, métiers pour étoffes. Commerce de graines de trèfle et de luzerne, lin, chanvre, vins, cuirs, laines et moutons. On y voit un château très-bien conservé, bâti sous Louis XIII par le cardinal d'Escoubleau de Sourdis, et une haute tour à mâchecoulis, seul reste de l'ancienne forteresse qui protégeait autrefois Saint-Loup.

LOUP (pic de **SAINT-**), montagne de France (Hérault), dans les environs de Montpellier. « Elle n'a que 633 mètres de hauteur, dit M. Ad. Joanne, mais son aspect ne laisse pas d'être très-imposant par suite de la forme conique et de l'escarpement de ses flancs, qui parfois sont à pic et même en surplomb sur la base. Au sommet se trouve une chapelle, lieu de pèlerinage célèbre dans le Midi. A sa base naissent le Lamalou et divers affluents de la rivière de Montpellier. »

LOUP-DE-BUFFIGNY (SAINT-), village et comm. de France (Aube), cant. de Romilly, arrond. et à 13 kilom. de Nogent; 263 hab. Eglise du XIIe siècle. Cimetière gallo-romain. Menhir dit *Pierre-à-l'Abbé*, mesurant 1m,60 de hauteur sur autant de largeur.

LOUP-DE-NADAUD (SAINT-), village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant., arrond. et à 8 kilom. de Provins; 835 hab. L'église, monument historique, a été bâtie en 980; elle offre un très-beau portail, où saint Loup est représenté en costume épiscopal et foulant aux pieds des oiseaux et des serpents. De chaque côté de la porte, des personnages supportent des chapiteaux chargés de monstres fantastiques. Les sculptures du tympan et de l'archivolte sont très-curieuses et bien conservées.

LOUP-DE-LA-SALLE (SAINT-), village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Verdun, arrond. et à 24 kilom. de Chalon; 1,070 hab. Minerai de fer. L'église, beau monument du XIVe siècle, renferme un magnifique christ provenant d'un ancien couvent de bernardins, et le tombeau de Jean XI de Pouper, évêque de Chalon.

LOUP-SUR-SEMOUSE (SAINT-), bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Lure; pop. aggl., 2,654 hab. — pop. tot., 2,706 hab. Tisseranderies, fabriques de droguet, bonneterie, chapeaux de paille, toiles de crin, serrurerie, soufflets, kirsch; tanneries, mégisseries.

LOUP-DE-VARENNES (SAINT-), village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. S., arrond. et à 9 kilom. de Chalon; 666 hab. Vins blancs et fruits renommés. Les reliques de saint Loup conservées dans l'église et une fontaine que le saint personnage fit jaillir, dit-on, pour désaltérer des moissonneurs qui lui demandaient à boire, attirent chaque année un grand nombre de pèlerins. Le cimetière renferme une belle croix de pierre, sculpture du moyen âge.

LOUP (saint), évêque de Troyes, né à Toul, mort à Troyes en 479. Il avait épousé depuis sept ans Pimeniola, sœur de l'évêque d'Arles, lorsqu'il l'abandonna pour aller dans la solitude de Lérins se livrer à des pratiques de dévotion ascétique. En 426, il revint en France, vendit ses biens et fut élu, après la mort de saint Ours, évêque de Troyes en 427. Envoyé en mission pour combattre les pélagiens de la Grande-Bretagne, il se fit remarquer par son savoir et son éloquence. En 451, Attila venait de fondre sur les Gaules; déjà il avait dévasté un grand nombre de villes et s'avançait sur Troyes, quand saint Loup alla au-devant de lui et obtint, à force de prières, que le Fléau de Dieu respectât la cité. L'Église honore ce saint le 29 juillet.

LOUP (saint), évêque de Lyon, mort en 542. Ancien moine du monastère de l'île Sainte-Barbe, il devint supérieur de cet établissement religieux, puis succéda, en 523, à saint Viventiol sur le siége épiscopal de Lyon. C'est lui qui présida le troisième concile d'Orléans tenu en 538. Sa fête se célèbre le 25 septembre.

LOUP (saint), évêque de Sens. V. **LEU** (saint).

LOUP Ier, duc de Gascogne, mort en 774. Il reçut de Charlemagne l'investiture du duché de Gascogne.

LOUP II, petit-fils du précédent. Il extermina, dans la vallée de Roncevaux, l'arrière-garde de Charlemagne, qui le fit mettre à mort.

LOUP SANCHE, duc de Gascogne. Il succéda à son père, Loup II, en 778. Le duché de Gascogne fut réuni à la couronne après que Louis le Débonnaire eut dépouillé de ses Etats Loup Centule en 819.

LOUP DE FERRIÈRES, en latin **Lupus Servatus**, écrivain ecclésiastique français, né près de Sens vers 805, mort en 882. Il appartenait à une famille considérable des Gaules, et prit lui-même le nom de **Servatus**, parce que, dit Mabillon, il avait été sauvé comme par miracle d'une grave maladie. A dix-huit ans, il entra à l'abbaye de Ferrières, qu'il quitta pour aller à Fulda, où il reçut les leçons de Raban Maur. Là, il se lia avec Eginhard, qui lui donna des conseils et, chose si précieuse à cette époque, des livres. En possession d'un vaste savoir, il revint en France en 836, et telle fut la réputation qu'il acquit en peu de temps, que Louis le Débonnaire l'appela à sa cour, où il devint un des familiers de ce prince, qui, en mourant, le recommanda à son fils Charles le Chauve. Ce prince ayant chassé, en 842, Odon, abbé de Ferrières, qui était en relation avec ses ennemis, appela Loup à lui succéder. Deux ans plus tard, Loup assista au concile de Verneuil-sur-Oise, dont il dressa les canons en qualité de secrétaire, puis à celui de Soissons, fut chargé par le roi, en 849, d'une mission auprès du pape Léon IV, puis reçut celle de s'occuper de la réforme des monastères en France. Le célèbre abbé fit transcrire par des copistes, à Celle-Saint-Josse, les livres qui lui étaient envoyés d'Angleterre, et s'occupa beaucoup d'agriculture. Il était en relation épistolaire avec la plupart des souverains et des savants de l'Europe. Loup passe pour l'écrivain le plus poli, le plus élégant qu'ait produit la France au IXe siècle. Ses écrits, recueillis par E. Baluze et publiés en 1664 et 1710 (in-8o), sont remarquables par un style clair, élégant et nerveux, et sont remplis de faits intéressants, relatifs aux événements et aux hommes distingués de son époque. Nous citerons de lui : 134 *lettres*, publiées pour la première fois à Paris en 1588; un traité intitulé : *De tribus quæstionibus* (1648, in-16); une *Vie de saint Maximin*; des *hymnes*, des *homélies*, etc.

LOUP-BÉROUX s. m. (lou-bé-rou). Ancien nom du LOUP-GAROU.

LOUP-CERVE s. f. (lou-sèr-ve). Mamm. Femelle du loup-cervier.

LOUP-CERVIER s. m. (lou-sèr-vi-é — lat. *lupus cervarius*; de *lupus*, loup, et de *cervarius*, qui attaque les cerfs). Mamm. Espèce de lynx : *Les* LOUPS-CERVIERS *du Canada sont plus petits et plus blancs que ceux d'Europe.* (Buff.)

— Par ext. Fourrure de loup-cervier : *Manchon de* LOUP-CERVIER. *Les plus belles peaux de lynx viennent de Sibérie, sous le nom de* LOUP-CERVIER.

— Fam. Nom donné aux personnes qui spéculent sur les affaires politiques à la Bourse ou ailleurs, et qui fondent leurs bénéfices sur les embarras du commerce, sur la ruine publique : *On a inventé de notre temps l'épithète de* LOUPS-CERVIERS *pour certains capitalistes.* (P. Leroux.) *Un gouvernement de* LOUPS-CERVIERS *serait un gouvernement sans moralité et sans économie.* (Cormen.)

LOUPE s. f. (lou-pe — du lat. *lupa*, louve, c'est-à-dire, suivant Covarruvias, tumeur semblable à celle qui est produite par la morsure d'un loup. Diez approuve cette étymologie et compare l'allemand *wolfgeschwulst*, tumeur du loup, qui signifie une loupe. C'est par assimilation de rondeur, ainsi que le fait observer M. Littré, que le nom de *loup* a passé au verre grossissant et à la masse métallique). Pathol. Tumeur indolente, le plus souvent enkystée, qui se développe sous la peau et est susceptible d'acquérir un volume considérable : *Avoir une* LOUPE *sur le front, au cou, à la gorge. Extraire une* LOUPE.

> Quant à sa bonne mine, il l'avait fort perdue,
> Boitait, avait sur l'œil une *loupe* étendue.
>
> V. HUGO.

— Argot. Paresse, fainéantise, flânerie. ‖ *Camp de la loupe*, Réunion de paresseux.

— Physiq. Lentille convergente, verre convexe grossissant : *Les horlogers travaillent fréquemment à la* LOUPE. *Prenez une* LOUPE *et voyez la nature redoubler, pour ainsi dire, de soins, à mesure que ses ouvrages diminuent de volume.* (Boufflers.) ‖ Fig. Ce qui amplifie, ce qui fait attribuer à certains objets une importance exagérée : *L'œil de la vanité est une* LOUPE *qui grossit les plus petits objets.* (De Ségur.) ‖ Manière minutieuse, méticuleuse de faire quelque chose : *Examiner à la* LOUPE *les défauts d'autrui. La Bruyère corrigeait beaucoup; il revoyait son œuvre à la* LOUPE. (S. de Sacy.)

— Techn. Masse de fer fondue et pétrie sous le marteau. ‖ Brique ou carreau de vieux fourneau ayant servi à la fonte de l'or et de l'argent. ‖ En terme de joaillier, Pierre brute : *Une* LOUPE *d'émeraude.*

— Moll. Extravasation de matière nacrée dans la coquille de l'huître perlière.

— Bot. Excroissance ligneuse qui se produit sur le tronc et les branches de certains arbres : *Les* LOUPES *d'orme servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie.* (Acad.) *Les arbres sont exposés à des maladies, telles que les chancres, les* LOUPES, *etc.* (L. Deslong.) *Quelques plantes parasites donnent naissance à des* LOUPES *temporaires ou permanentes.* (Bosc.)

— **Encycl.** Pathol. Parmi les tumeurs, les unes sont formées par un kyste contenant un fluide analogue, par sa consistance, à du blanc d'œuf, ou une matière grumeleuse ressemblant à du miel, ou une substance que l'on compare à de la bouillie; d'autres, dépourvues de kyste, n'ont qu'une enveloppe celluleuse très-mince. On les rencontre surtout dans les régions où le tissu adipeux est abondant, et on les rapporte à deux espèces, à cause de leur texture différente : les lipomes et les stéatômes.

Le lipome est caractérisé par sa pesanteur spécifique peu considérable, les bosselures arrondies et nombreuses que l'on sent à travers les téguments sur sa surface, la mollesse de son tissu, la couleur jaune de la substance graisseuse qui le constitue, le peu de vaisseaux nourriciers qu'il renferme et qui le pénètrent ordinairement par sa surface profonde. Il adhère très-peu aux parties voisines, dont on peut l'isoler facilement avec le doigt : alors il paraît circonscrit par une membrane celluleuse très-mince qui envoie des prolongements entre les différents lobes. Ces lobes sont formés de lobules qui sont eux-mêmes composés de cellules remplies de graisse et augmentées de volume.

Le stéatôme a plus de pesanteur spécifique que le lipome; ses bosselures sont moins saillantes, et ses lobes moins distincts; son tissu est plus dense, sa couleur et sa consistance se rapprochent de celle du suif; les vaisseaux qu'il renferme sont plus développés; les cloisons sont plus épaisses, et il est beaucoup plus susceptible que le lipome de devenir douloureux, de s'enflammer, de suppurer, de passer à l'état cancéreux.

Plusieurs auteurs, tels que Louis et Delpech, n'admettent pas la distinction établie par Littré et conservée par Boyer entre le lipome et le stéatôme. Ils veulent que ce soient deux états différents de la même affection, et, à l'appui de cette opinion, plusieurs autres anatomistes et chirurgiens ont observé assez fréquemment dans la même tumeur des portions qui offraient tous les caractères du lipome et d'autres plus denses qui étaient stéatomateuses. D'après Marjolin, qui se range volontiers à cette opinion, ce mélange des deux tissus dans une même tumeur pourrait être considéré comme une preuve que le stéatôme n'est qu'un lipome déjà altéré dans sa texture primitive.

Les lipomes et les stéatômes se forment le plus souvent sur la nuque, sur les côtés du cou, sur le dos, sous la peau des parois abdominales, sur les fesses, sur les cuisses. Ceux qui existent sous la peau du crâne sont plutôt considérés comme des *loupes* enkystées. Delpech range avec raison les hernies graisseuses au nombre des lipomes; il considère aussi comme des lipomes les tumeurs lymphatiques et graisseuses énormes que l'on rencontre quelquefois dans les grandes lèvres de la vulve, plus souvent encore dans le scrotum, et au milieu desquelles le testicule se trouve plongé, tantôt encore sain, tantôt passé à l'état cancéreux. Ces tumeurs du scrotum, plus fréquentes dans les pays chauds que dans les régions tempérées, appartiennent à un genre d'affection différente du lipome et qui n'est autre que l'éléphantiasis.

Les *loupes* sont ovoïdes, arrondies ou pyriformes; les unes sont à large base, d'autres sont soutenues par un pédicule qui n'est pas proportionné à leur volume. Ce volume est très-variable; on trouve des *loupes* qui égalent à peine un pois en grosseur, et d'autres qui ont plusieurs pieds de circonférence et si lourdes que les personnes qui les portent sont obligées de les soutenir avec des bandages. Plusieurs de ces tumeurs existent souvent sur le même individu. Les *loupes* croissent en général lentement; elles peuvent rester stationnaires pendant des années, et prendre ensuite en quelques mois un accroissement considérable. Les causes qui les produisent sont peu connues; cependant on les considère, dans la plupart des cas, comme originairement produites par des froissements répétés, des pressions, des contusions; mais souvent leur cause reste ignorée. On peut les confondre avec les tumeurs enkystées, les tumeurs fongueuses, sanguines; l'erreur serait dangereuse pour ces dernières, si l'on y plongeait le bistouri.

Les *loupes* ne sont pas dangereuses par elles-mêmes; mais elles peuvent devenir très-incommodes ou produire beaucoup de difformité. Comme elles ne se terminent pas par résolution et qu'on les voit conserver leur volume, même chez les individus qui perdent entièrement leur embonpoint, il n'est pas prudent d'attendre, pour en débarrasser les malades, qu'elles aient acquis un volume énorme, parce que, dans ce cas, elles ont aminci la peau, envahi les téguments des parties voisines, et qu'alors, en les enlevant, on met à découvert de grandes surfaces.

La cautérisation, la ligature, l'amputation, l'extirpation, sont les méthodes curatives employées contre les *loupes*.

La cautérisation consiste à introduire dans l'épaisseur de la tumeur des morceaux de potasse caustique. Ce procédé est peu employé, parce qu'il détermine une suppuration abondante et prolongée et qu'il peut faire dégénérer la tumeur.

La ligature convient pour les *loupes* pédiculées, lorsque les malades refusent l'emploi de l'instrument tranchant. Comme elle cause de vives douleurs, Boyer conseille de détruire d'abord la peau, dont la constriction est surtout douloureuse, au moyen de la cautérisation. On fend alors l'escarre qui comprend toute l'épaisseur de la peau, et on place la ligature au fond de l'incision. Le lien ne portant que sur le tissu cellulaire ne cause presque plus de douleur. La tumeur se sépare bientôt, et il ne reste plus qu'une plaie simple, facile à cicatriser.

L'amputation s'exécute en comprenant la *loupe* entre deux incisions semi-elliptiques terminées en angle aigu, et l'on réunit la plaie par première intention; elle est bien préférable à la ligature pour les *loupes* pédiculées.

L'extirpation est la seule méthode opératoire qui convienne pour les *loupes* à base large; lorsqu'elles sont aplaties, que la peau n'a point éprouvé une trop grande distension, on peut conserver les téguments en pratiquant une incision cruciale ou curviligne. Quand la tumeur est très-volumineuse, très-saillante, que la peau a été fortement distendue, il faut comprendre une portion de cette membrane entre deux incisions semi-elliptiques; ou bien, si dans ce cas on préfère pratiquer une incision cruciale, il faut, après l'extirpation de la tumeur, reséquer une portion de chacun des lambeaux pour ne leur laisser qu'une étendue convenable après qu'ils se seront rétractés.

— Art vétér. Les *loupes* des animaux domestiques sont dues à la dilatation morbide d'un follicule muqueux ou sébacé, par l'accumulation dans sa cavité de son produit de sécrétion et l'oblitération de son conduit. Les premières se montrent aux lèvres, à la vulve, sur le prépuce; les secondes, beaucoup plus fréquentes, se développent dans les parties abondamment fournies de follicules sébacés, à la tête, sur le dos, les membres. On appelle *loupes* surtout celles de ces tumeurs qui sont éloignées de la peau; c'est que, par la dilatation de la poche, celle-ci s'est éloignée de l'embouchure, laquelle s'est oblitérée; le petit col aussi a été séparé de la peau, et la tumeur a marché vers les couches profondes. Ces tumeurs ne s'observent guère que dans l'espèce du cheval; elles se font remarquer aux parties du corps sur lesquelles le harnois appuie essentiellement, comme le pourtour des épaules et du poitrail; elles ne se rencontrent d'ailleurs que chez les chevaux de race commune, qui fatiguent beaucoup, et dont les harnois sont mal confectionnés, mal adaptés aux formes et mal entretenus. Elles sont rares sur les autres parties du corps. Comme elles gênent les mouvements ou l'application des harnois, il est souvent indispensable d'y remédier. La tumeur débute ordinairement par quelques saillies ou rugosités rougeâtres dont on fait sortir, quand on les comprime, de petits cylindres de matière grasse. Au bout d'un temps plus ou moins long, lorsqu'elle est constituée, la tumeur se présente sous deux formes connues sous les noms de tanne et de *loupe*. La seconde variété, fréquente à la tête, diffère de la précédente par l'absence de l'ouverture du follicule, qui s'est oblitérée, par son plus grand volume, qui peut égaler celui d'un œuf ou d'une orange. Elle est arrondie, quelquefois ovoïde ou aplatie, mais bien circonscrite; quelquefois pédiculée, mobile, non douloureuse à la pression, sans changement de couleur à la peau, et de consistance molle. Ces tumeurs ont un développement lent, et lorsqu'elles ont atteint un certain volume, elles restent le plus souvent stationnaires. Elles ne sont pas susceptibles de résolution. Si elles s'enflamment, elles peuvent s'ouvrir à l'extérieur, rejeter au dehors le kyste frappé de mort, et guérir radicalement. Mais si la membrane du kyste persiste, la plaie reste fistuleuse, et des végétations fongueuses naissent de son fond. Ces tumeurs ont, en général, fort peu de gravité par elles-mêmes. Elles peuvent persister pendant toute la vie de l'animal sans dégénérer, à moins qu'elles ne soient soumises à des excitations répétées.

On guérit les *loupes* par la cautérisation et l'ablation. L'ablation est plus expéditive que la cautérisation. Elle se pratique en faisant sur la tumeur une incision d'étendue convenable et qui ne pénètre pas jusque dans la poche; en disséquant ensuite les lèvres de la plaie pour isoler le kyste de toutes parts, après quoi on extirpe ce dernier au moyen de pinces, à l'aide desquelles on en saisit les parois. Lorsqu'on a pénétré de prime abord dans l'intérieur de la poche, il faut en vider le contenu, séparer la membrane d'enveloppe du derme, et exercer des tractions sur cette membrane pour l'arracher. Enfin, dans le cas où la peau qui recouvre la tumeur est trop amincie ou altérée dans sa structure, il convient de cerner la base de la tumeur par deux incisions semi-elliptiques se regardant par leur concavité et se réunissant par leurs extrémités. La cautérisation se pratique en étendant à la surface de la tumeur une petite traînée de caustique de Vienne ramolli par l'alcool, au point de former une pâte de consistance demi-solide; en prenant la précaution de garantir les parties voisines au moyen d'une rondelle de sparadrap. On laisse le caustique en place pendant vingt minutes; on enlève avec soin alors toutes les parcelles, et l'on recouvre l'escarre d'un emplâtre de diachylon gommé. Lorsque l'escarre est éliminée et qu'elle est remplacée par une plaie suppurante, on panse cette dernière par la méthode ordinaire, c'est-à-dire avec un plumasseau d'étoupe imbibé de teinture d'aloès. La cautérisation est plus longue que l'extirpation; elle est aussi suivie d'une cicatrice plus apparente.

— Physiq. V. LENTILLE.

— Métall. On réduit la gueuse en pâte en la chauffant dans un creuset d'affinerie; on la ramasse, on la broie et on la pétrit à l'aide de crochets et de ringards; on la traîne ensuite entre la forge et le marteau, sur une plaque de fonte nommée refouloir; là, on la bat en tous sens, avec des marteaux et des masses, ce qui en fait sortir les scories liquides et lui donne de la consistance. On la transporte alors sur l'enclume, en faisant lentement mouvoir le marteau pour donner à la masse une forme prismatique qui permette de la tenir plus ferme; puis on fait aller le marteau à coups précipités, ce qui fait jaillir les scories, rapproche les parties et purifie le fer. Cette opération s'appelle cingler la *loupe*. Tandis que le marteau agit sur cette masse, un ciseau que l'on place rapidement sous le marteau coupe la *loupe*, suivant son volume, en deux, quatre, six ou huit parties nommées lopins ou pièces.

Lorsque la *loupe* est trop volumineuse, elle retient du laitier qui se trouve dans sa masse, des gouttes de fonte qui existent vers son centre, et qui, n'ayant pas été assez longtemps en contact avec le charbon, n'ont pas perdu tout leur oxygène, ni par conséquent leur fusibilité; et elle retient enfin toutes les matières hétérogènes que la percussion du marteau ne peut en exprimer. Il faut donc avoir grand soin de ne pas se servir de *loupes* trop considérables. On évalue le poids moyen qu'elles peuvent avoir à 25, 30 ou 35 kilogrammes au plus, et encore n'admet-on ces dernières que lorsqu'on a à son service des martinets d'une grande puissance et pesant de 700 à 800 livres.

— Bot. Les *loupes* sont de grosses excroissances recouvertes d'écorce, qui se montrent sur la tige et les branches des arbres. Elles peuvent être produites par diverses causes. Souvent, quand on examine leur intérieur, on voit qu'elles sont formées d'un bois très-dur, dont les fibres ont des directions très-bizarres, comme celles de l'écorce qui les recouvre. Duhamel attribue ces sortes de *lou-*

pes à un développement exagéré des couches ligneuses, qu'il n'a pu parvenir à reproduire artificiellement; de reste, elles ne causent aucun dommage à l'arbre, et leur bois est en général de bonne qualité.

D'autres fois, les *loupes* suivent la direction du tronc, dont elles défigurent la forme naturelle. Souvent elles se montrent sur la plupart des arbres d'une avenue, et toujours du même côté, ce qui fait penser qu'elles sont produites par une cause commune. « Ce sera peut-être, dit Duhamel, l'effet d'un coup de soleil vif, ou d'une forte gelée, qui aura altéré les couches ligneuses nouvellement formées, et l'effort que l'arbre aura fait pour réparer cette altération aura occasionné le boursouflement local dont il s'agit. J'ai examiné l'intérieur de quelques-uns de ces arbres, et j'ai trouvé dans les couches ligneuses des défauts qui m'ont fait soupçonner les causes que je viens d'indiquer. J'ai occasionné des exostoses assez semblables en faisant avec la pointe d'une serpette des incisions longitudinales qui traversaient toute l'épaisseur de l'écorce, et qui pénétraient un peu dans le bois. »

On s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître que les *loupes* sont dues à une extravasation de séve occasionnée soit par l'affaiblissement local de l'écorce, soit par une blessure, une contusion, le choc d'une roue, etc. Rares sur les arbres des forêts, elles sont plus fréquentes sur ceux des grandes routes, des promenades et autres lieux fréquentés. On voit souvent des *loupes* se produire à la suite d'un bourrelet, au point où a été insérée une greffe. Enfin, il peut encore s'en former par suite de la piqûre des insectes, de l'invasion des plantes parasites, ou de certaines maladies peu connues.

En général, les *loupes* nuisent peu aux arbres; souvent elles améliorent la qualité du bois. Il est rarement prudent de les enlever sur la tige ou sur les branches, parce qu'on produirait ainsi de larges plaies, difficiles à cicatriser. On voit fréquemment, et on produit même par des moyens artificiels, sur les arbres soumis à un élagage spécial, raisonné ou non, des *loupes* plus connues sous le nom de BROUSSINS.

LOUPE (LA), bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Nogent-le-Rotrou; pop. aggl., 1,189 hab. — pop. tot., 1,361 hab. Commerce de céréales et de bestiaux. Le bourg se développe au milieu de prairies ombragées d'ormes et de peupliers. C'est une ancienne seigneurie que la maison d'Angennes transmit par mariage, en 1655, à Henri de Saint-Nectaire, duc de La Ferté, maréchal de France, qui fit modifier, sur les plans de Vauban, le château actuel de La Loupe, construit sous le règne de Henri IV. Dans les environs du bourg s'élève un chêne dont il serait difficile de compter les siècles. Le tronc de cet arbre vénérable n'a pas moins de 6 mètres de tour. Ses branches colossales ombragent la route et la prairie.

LOUPER v. n. ou intr. (lou-pé — rad. *loupe*). Argot. Travailler très-lentement, paresseusement, fainéanter. ‖ Boire beaucoup.

LOUPEUR, EUSE s. (lou-peur, eu-ze — rad. *louper*). Argot. Personne qui loupe, paresseux, flâneur. ‖ Ivrogne.

LOUPEUX, EUSE adj. (lou-peu, eu-ze — rad. *loupe*). Qui a des loupes, en parlant d'un arbre : *Arbre* LOUPEUX. *Branches* LOUPEUSES.

LOUP-GAROU s. m. (lou-ga-rou. — L'origine de ce mot embarrassait beaucoup les anciens étymologistes. Les uns le disaient composé de *loup* et de *garez-vous ;* Saumaise et Caseneuve le dérivaient de *lupus varosus*, le loup dont on devait *se garer*, d'un verbe barbare *varare*, se détourner, passer outre et à travers. D'autres, avec Mitalier, tiraient *garou* de l'hébreu *haraboth*, signifiant qui erre pendant la nuit. Huet le faisait venir du latin *gyrovagus*, qui erre en décrivant des cercles. *Garou* vient du germanique *warulf*, qui signifie proprement homme-loup ; ce mot est, en effet, composé de deux radicaux germaniques, dont l'un signifie homme et l'autre signifie loup; les Grecs disaient de même *lukanthrôpos.* Ces deux radicaux sont le gothique *voirs*, correspondant au latin *vir*, homme, et *wulfs*, loup). Sorte de lutin ou de sorcier changé en loup, qui a longtemps fait peur aux gens de la campagne, et dont on menace encore les enfants : *On ne se mouche plus sur la manche; cela était bon du temps que Berthe filait, et que l'on avait peur du* LOUP-GAROU. (Gui Patin.)

— Par anal. Personne d'un caractère brusque et sauvage : *C'est un* LOUP-GAROU, *un vrai* LOUP-GAROU. *Quel* LOUP-GAROU ! *Mon humeur devint taciturne, sauvage; ma tête commençait à s'altérer, et je vivais en vrai* LOUP-GAROU. (J.-J. Rouss.)

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse
D'un *loup-garou* revêtu
Des habits de la sagesse.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Etre fait, vêtu comme un loup-garou*, Etre mis avec une extrême négligence : *Je suis toujours dehors*, FAITE COMME UN LOUP-GAROU. (Mme de Sévigné.)

— **Jeux.** Petit bâton plat, entaillé de crans, que l'on fait tourner avec bruit au bout d'une ficelle.

— Adjectiv. Brusque et sauvage : *Qu'il est* LOUP-GAROU !

. . . . Nos femmes de province
Ont l'abord repoussant, la mine plate et mince,
L'esprit sec et bouché, le regard de hibou,
L'entretien discourtois et l'accueil *loup-garou.*
REGNARD.

— **Encycl.** Les *loups-garous* ou lycanthropes ne sont pas dus, comme on pourrait le croire, à l'imagination exaltée du moyen âge. Leur existence est attestée par Virgile, Solin, Strabon, Pomponius Mela, Dionysius Afer, Varron, saint Augustin, saint Jérôme. Naturellement, le moyen âge n'était pas fait pour contredire à une si belle invention. Tous les théologiens et les jurisconsultes de ce temps sont unanimes à reconnaître l'existence des *loups-garous*. L'empereur Sigismond soumit sérieusement à une assemblée de doctes théologiens la question des *loups-garous*, et ils décidèrent unanimement que la transformation des sorciers en lycanthropes était un fait positif et constant, et que l'opinion contraire était suspecte, malsonnante et voisine de l'hérésie. Les affirmations nettes et précises ne font pas défaut. La plupart de ceux qui parlent du *loup-garou* ont eu l'occasion de le voir et en racontent des choses à faire frémir. Peucer assure qu'en Livonie, sur la fin du mois de décembre, il se trouve tous les ans un béltre qui va sommer les sorciers de se rendre en certain lieu, et que, s'ils manquent au rendez-vous, le diable les y mène de force, à coups de verge de fer. Ils traversent une rivière, puis ils se changent en loups et se jettent sur les hommes et les troupeaux qu'ils égorgent. Douze jours après, ils repassent la rivière et reprennent la forme humaine. Ceux, du reste, qui appartiennent à cette race maudite des *loups-garous* ont une marque qui sert infailliblement à les faire reconnaître, quand on peut la constater : leur peau n'est qu'une peau de loup retournée, le poil en dedans. Fincel rapporte très-gravement qu'un jour, dans les rues de Padoue, un *loup-garou* fut pris, qu'on lui coupa les pattes, et qu'aussitôt il reprit la forme humaine, avec les bras et les pieds de moins. Autre fait analogue : L'an 1588, dans un village d'Auvergne, un gentilhomme, étant le soir à sa fenêtre, aperçut un chasseur de sa connaissance qu'il pria de lui apporter du gibier. Le chasseur le lui promit, puis, s'étant avancé dans la plaine, il vit devant lui un gros loup qui venait à sa rencontre. Il lui lança un coup d'arquebuse et le manqua. Le loup se jeta aussitôt sur lui et l'attaqua fort vivement; mais le chasseur se défendit bravement et coupa une patte de l'animal avec son couteau de chasse. Le loup s'enfuit en hurlant ; comme la nuit approchait, le chasseur gagna la maison du gentilhomme, son ami, qui lui demanda s'il avait fait bonne chasse. Il tira immédiatement de sa gibecière la patte qu'il avait coupée au loup; mais il fut bien épouvanté en trouvant, au lieu de la patte, une main de femme, et à un des doigts un anneau d'or que le gentilhomme reconnut être celui de son épouse. Il courut aussitôt auprès de celle-ci, la trouva assise auprès du feu et remarqua qu'elle cachait son bras droit sous ses vêtements. Il la somma de montrer sa main, constata qu'elle était coupée, et, ne pouvant plus douter que sa femme ne fût un *loup-garou*, il la livra à la justice. Elle fût brûlée publiquement. Boguet, qui rapporte ce conte avec plusieurs autres de la même force, assure que les *loups-garous* mâles s'accouplent avec les louves.

Les *loups-garous* étaient fort communs dans le Poitou. On les y appelait bêtes bigournes. La qualité distinctive des *loups-garous*, c'était, disait-on, un grand goût pour la chair fraîche. Delancre assure qu'ils étranglent les chiens et les enfants, qu'ils les mangent de bon appétit; qu'ils marchent à quatre pattes et qu'ils hurlent comme de vrais loups; qu'ils ont de grandes gueules, des yeux étincelants et des dents crochues. Bodin raconte qu'en 1542 on vit un matin cent cinquante *loups-garous* sur une place publique de Constantinople.

Au moyen âge, on brûlait tous les jours un grand nombre de malheureux, accusés de lycanthropie ; c'étaient souvent de malheureux fous qui, par un cas de monomanie assez fréquent même de nos jours, se croyaient transformés en bêtes féroces. Un médecin se vit un jour amener un paysan, atteint de lycanthropie, qui criait à ses voisins de s'enfuir, s'ils ne voulaient être dévorés. Comme ce pauvre homme n'avait rien de la forme d'un loup, les villageois avaient essayé de l'écorcher pour voir s'il ne portait pas le poil sous la peau. Le médecin fut assez heureux pour le guérir de ses blessures, et même de sa folie. Mais de pareilles guérisons sont malheureusement difficiles; les théologiens et les tribunanx trouvaient plus simple de brûler les lycanthropes. Il n'est pas de fléau qui ait fait plus de ravages que la superstition. Heureusement, le temps en est passé. Nous avons vu cependant, dans notre jeune âge, des *loups-garous* qui effrayaient encore les femmes et les petits enfants; mais l'un d'entre eux ayant reçu, une nuit, une décharge de gros plomb dans le gras des jambes, le pays qu'il terrifiait fut tout à coup débarrassé de ce fléau. Nous ne recommandons pas le procédé, mais il est efficace.

On a composé de nombreux ouvrages sur les lycanthropes; nous nous contenterons de citer : *Discours de la lycanthropie* ou *De la transmutation des hommes en loups*, par de Beauvoys de Chauvincourt (1599).

LOUPTIÈRE (Jean-Charles DE RELONGUE DE LA), littérateur français, né à La Louptière, près de Sens, en 1727, mort à Paris en 1784. Il vint se fixer à Paris, où il cultiva la poésie et prit, pendant quelques mois, la direction du *Journal des dames* fondé par Campigneulle. Les Académies de Rouen et des Arcades à Rome l'admirent au nombre de leurs membres. La Louptière composa des vers qui ne manquent ni d'esprit, ni de grâce, ni de délicatesse, mais dont le style est sans couleur et sans relief.

LOUQSOR ou **LUXOR**, ville de l'Egypte moderne, dans la haute Egypte, sur la rive droite du Nil, à 46 kilom. N. d'Esneh; 2,000 hab. Ce village occupe l'extrémité méridionale de la Thèbes pharaonique et couvre un monticule artificiel formé des débris de la ville antique. Les ruines de l'ancien temple couronnent cette butte. V. KARNAK et THÈBES. Ce temple, construit par Aménophis III et continué par Rhamsès II, était relié à celui de Karnak par une longue galerie. C'est de Louqsor qu'a été apporté à Paris, en 1836, l'obélisque qui se dresse sur la place de la Concorde.

Louqsor (TEMPLE DE). V. THÈBES.

Louqsor (OBÉLISQUE DE). V. OBÉLISQUE.

LOUR s. m. (lour). Sorte de trompette en bronze dont se servaient les anciens Danois : *On trouve souvent des* LOURS *dans les tumuli; ils se rencontrent ordinairement par deux, quelquefois en dehors des tombeaux dans des tourbières; les plus magnifiques spécimens ont été découverts en* 1805, *près de Noerre-Snede, à l'ouest de la ville de Horsens en Jutland, et appartiennent au musée de Copenhague.*

LOURANGA, rivière de la capitainerie générale de Mozambique, gouvernement de Quilimane. Elle coule au S.-E. et se jette dans le canal de Mozambique, à 100 kilom. N.-E. de Quilimane. Son cours paraît être de 80 kilomètres.

LOURCHE adj. (lour-che). Dupe : *Il s'est trouvé* LOURCHE. (Et. Pasq.) ‖ Vieux mot.

— s. m. **Jeux.** Espèce de jeu de trictrac, dans lequel on dit que le perdant est fait lourche, c'est-à-dire dupe.

Lourcine (HÔPITAL DE). Par un singulier jeu de la fortune, deux fondations pieuses faites à Paris par la charitable et chaste veuve du roi saint Louis, Marguerite de Provence, furent, à trois siècles d'intervalle, transformées en hôpitaux destinés au traitement de la maladie vénérienne, et ces deux établissements prirent le nom d'hôpital de Lourcine, de l'appellation de la rue où ils sont situés.

Nous avons dit, à l'article consacré à l'hôpital de la CHARITÉ, comment, au milieu du XVIe siècle, l'hôpital de la Charité chrétienne, fondé par Marguerite de Provence, fut affecté, sous le nom d'hôpital ou Hôtel-Dieu de Lourcine, au traitement de ceux qui étaient atteints du *mal de Naples*. La même destination fut donnée en 1836 à l'ancien couvent des Cordeliers-Saint-Marcel, établi rue de Lourcine par la veuve de Louis IX. Depuis 1792, les syphilitiques de l'un et de l'autre sexe étaient réunis dans l'hôpital du Midi. Pour faire cesser les inconvénients graves résultant de cette réunion, le conseil général des hospices de Paris résolut de créer pour les femmes vénériennes un hôpital spécial. Il acquit du département de la Seine les vieux bâtiments du couvent des Cordeliers de la rue de Lourcine, transformés, depuis la Révolution, en maison de refuge, et, après y avoir fait les aménagements et les reconstructions nécessaires, il y installa en 1836 les services hospitaliers du nouvel établissement, auquel il donna le nom d'hôpital de Lourcine. Cet hôpital, consacré au traitement des affections syphilitiques spéciales aux femmes, contient 276 lits, savoir : 73 de médecine, 177 de chirurgie, 20 d'accouchement et 6 berceaux. Le personnel administratif comprend : 1 directeur comptable, 2 employés, 1 aumônier, 12 sœurs, 27 sous-employés et serviteurs. Le personnel médical comporte : 1 médecin, 2 chirurgiens, 1 pharmacien, 6 élèves internes, 8 élèves externes.

L'administration s'efforce, par des mesures disciplinaires bien entendues, de diminuer le nombre, si ce n'est de rendre impossibles, les tentatives de proxénétisme si fréquentes dans les maisons de ce genre. Un service de traitement externe est établi à l'hôpital de Lourcine ; des consultations gratuites ont lieu les mardis, jeudis et samedis, de 8 à 9 heures du matin.

LOURD, LOURDE adj. (lour, lour-de. — M. Littré rapporte ce mot au bas latin *lurdus*, sale, immonde, du latin *luridus*, jaunâtre, livide. De ce sens, *lourd* serait passé au sens d'inerte d'esprit, pesant d'esprit, puis, par une singularité très-grande, du sens moral au sens physique de pesant. Quelques-uns ont proposé *horridus*, qui a donné *ord*, *orde*, avec agglutination de l'article, *lord*. Du Cange dérive *lourd* du grec *lordos*, dont l'échine est courbée; mais cette dérivation du grec n'est pas probable). Pesant, difficile à porter ou à remuer : *Une* LOURDE *pierre. Une* LOURDE *voiture. Un poids très-*LOURD. *Un fardeau trop* LOURD. *Le Français léger ne fait cas que des* LOURDS *volumes; le gros Anglais veut mettre tout en feuilles volantes.* (P.-L. Courier.)

Oh ! oh ! dit-il, je saigne, et que serait-ce donc
S'il fût tombé de l'arbre une masse plus *lourde ?*
LA FONTAINE.

J'ai vu l'invasion à l'ombre de nos marbres
Entasser ses *lourds* chariots.
A. BARBIER.

‖ Qui a un certain poids, relativement à sa masse : *Le mercure est le plus* LOURD *de tous les liquides. Le gaz hydrogène est de beaucoup moins* LOURD *que l'air.*

— Pesant pour l'estomac, pénible à digérer : *Les aliments* LOURDS *ne conviennent à aucun estomac. Tu ne sais pas comme c'est* LOURD, *le pâté de foies gras; c'est pire qu'un plomb sur l'estomac.* (Scribe.)

— Appesanti, en parlant du corps ou des membres : *En ces moments, plus le corps est* LOURD *de sommeil, plus l'esprit est agile.* (Balz.) ‖ Qui appesantit le corps et lui rend ses fonctions pénibles : *Le coucher trop mou et trop chaud donne un sommeil* LOURD *et prolongé.* (Maquel.)

— Qui est produit par le mouvement rapide et soudain d'un poids considérable : *Une* LOURDE *chute. Un choc très-*LOURD.

— Dont les mouvements sont lents et pénibles : *Un cheval* LOURD, *mais vigoureux.* ‖ *La vipère est une bête paresseuse,* LOURDE *et lente, qui ne vit que sept mois de l'an.* (Toussenel.) ‖ Qui s'agite avec lenteur : *La mer était* LOURDE *et dormante.* (Lamart.) ‖ Court et ramassé, qui n'est ni svelte ni gracieux : *Un corps de femme* LOURD *et sans grâce. Des proportions* LOURDES *et désagréables.*

— Pénible à la respiration, suffocant : *Un air* LOURD. *Un vent* LOURD. *Un temps* LOURD. ‖ Bas et gris, en parlant du ciel : *Un ciel* LOURD *et triste.*

— Fig. Pénible à supporter : *Les enfants sont une* LOURDE *charge. L'impôt est bien* LOURD *pour le paysan. Point d'impôt plus* LOURD *que la paresse et l'ignorance.* (Bonnin.) *L'abnégation du guerrier est une croix plus* LOURDE *que celle du martyr.* (A. de Vigny.) *Rien de plus* LOURD *à supporter que les chagrins des gens dont on ne se soucie pas.* (Mme Guizot.) *La reconnaissance est un* LOURD *fardeau que bien peu d'hommes sont capables de porter.* (Boitard.)

La garde d'une fille est un trop *lourd* fardeau.
REGNARD.

‖ Pénible à exécuter : *L'éducation des enfants est une* LOURDE *tâche. Le travail de l'ouvrier est plus* LOURD *que le riche ne l'imagine.* ‖ Grossier, en parlant d'une faute ou d'une erreur : *Une* LOURDE *faute. Une* LOURDE *bévue. Un* LOURD *contre-sens.* ‖ Dépourvu de promptitude et de finesse : *Un esprit* LOURD. *On devient d'autant plus* LOURD *d'esprit qu'on augmente en épaisseur.* (Raspail.)

Toujours le dard aigu de la langue d'acier
Perce des lourds cerveaux l'entendement grossier.
BARTHÉLEMY.

‖ Pesant, traînant, embarrassé : *Un style* LOURD. *Un dialogue* LOURD. *Une plaisanterie* LOURDE. *Une* LOURDE *conversation. Toutes les fois que les grammairiens ont essayé de dessein prémédité de réformer une langue, ils n'ont réussi qu'à la rendre* LOURDE, *sans expression, et souvent moins logique que le plus humble patois.* (Renan.)

— Poétiq. *Main lourde*, Action ou effet pénible et cruel : *La* LOURDE MAIN *de la misère.*

La mort aime à poser sa *main lourde* et glacée
Sur des fronts couronnés de fleurs.
V. HUGO.

— B.-arts. Qui manque de facilité, de légèreté; qui n'est point svelte ni dégagé, mais massif et empâté : *Une touche* LOURDE. *Un dessin* LOURD. *Une* LOURDE *architecture. Quelque chose d'un peu* LOURD *ne déplaît point dans un bâtiment dont l'emploi suppose une grande solidité. La couleur de cette composition est* LOURDE, *et les tons de brique dominent dans les carnations.* (Mérimée.)

— Turf. *Piste lourde*, Piste dont le terrain est mou et s'enfonce sous les pieds des chevaux.

— s. m. Techn. Partie d'une meule de moulin qui est plus lourde que le reste de la masse, et en rompt l'équilibre.

— **Syn. Lourd, massif, pesant.** Ce qui est *pesant* a beaucoup de poids, par sa nature même et quand on le compare à d'autres choses sous le rapport seul de la force qui les attire ou les pousse vers la terre. Ce qui est *lourd* est difficile à porter, forme une charge plus ou moins pénible. Ce qui est *massif* paraît *lourd* ou *pesant ;* c'est une masse épaisse qui fait naître la pensée de l'effort pénible qui serait nécessaire pour la remuer. Au figuré, l'esprit *pesant* est naturellement lent, il conçoit avec peine, il a peu d'initiative; l'esprit *lourd* est gauche, maladroit, fatigant pour les autres.

LOURDAUD, AUDE s. (lour-dô, ô-de — rad. *lourd*). Personne lente et maladroite dans ses mouvements : *Vous marchez comme un* LOURDAUD. *Est-il maladroit le* LOURDAUD !

— Personne d'un esprit grossier et lourd : *Ce serait un secret plus grand que la pierre philosophale, de pouvoir transformer les es-*

prits et faire d'un LOURDAUD *un habile homme.* (D'Ablanc.)

Un *lourdaud* libéral, auprès d'une maîtresse,
Semble donner l'aumône alors qu'il fait largesse.
CORNEILLE.

Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant.
LA FONTAINE.

— **Syn. Lourdaud, âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, mâchoire.** V. ÂNE.

LOURDAUDERIE s. f. (lour-dô-de-rî — rad. *lourdaud*). Grossièreté d'esprit, caractère de lourdaud : *Il est d'une* LOURDAUDERIE *incroyable.* ‖ Action de lourdaud : *Il vient de faire une nouvelle* LOURDAUDERIE.

LOURDE s. f. (lour-de — rad. *lourd*). Porte, dans l'argot des voleurs. ‖ *Vol aux deux lourdes*, Genre de vol pratiqué à l'aide de fausses sorties.

— **Encycl.** *Vol aux deux lourdes.* Voici comment se pratique ce genre de vol. Un individu, dont la tournure annonce un homme de la haute société, arrive en poste dans une ville et prend un grand appartement dans le meilleur hôtel. Il est suivi d'un valet de chambre, qui ne cesse de parler de l'immense fortune et de la générosité inépuisable de son maître. Le prétendu millionnaire fait de grandes dépenses, qui sont payées sans observation par son associé. Au bout de quelques jours, il fait demander un changeur qui s'empresse d'accourir, et il lui montre de nombreux rouleaux de monnaies d'or étrangères qu'il voudrait convertir en espèces françaises du même métal. Le changeur examine les monnaies qu'on lui présente; il les trouve parfaites sous tous les rapports et fait connaître ses conditions. Le riche étranger accepte tout et l'on prend jour pour terminer. Alléché par le bénéfice énorme qu'il va réaliser, le changeur est exact au rendez-vous. Il est reçu dans la chambre à coucher. Après qu'il a présenté son compte et déposé ses espèces sur une table, l'escroc le prie de passer dans son cabinet, où se trouvent les monnaies étrangères qu'il doit recevoir. Dans le trajet d'une pièce à l'autre, les pièces d'or sont enlevées par le valet de chambre qui s'esquive aussitôt. Quant au riche personnage, arrivé dans le cabinet avec le changeur, il se trouve avoir oublié la clef de son secrétaire et demande la permission d'aller la chercher; mais, au lieu de revenir, il se sauve par une seconde porte et va rejoindre son complice. Au lieu de s'adresser à un changeur, les voleurs aux deux *lourdes* s'attaquent souvent à un joaillier ou à quelque autre marchand d'objets précieux. Dans tous les cas, le procédé est le même.

LOURDEAU s. m. (lour-dô). Agric. Variété de raisin cultivée en Bourgogne.

LOURDÉE s. f. (lour-dé — rad. *lourd*, parce que cette maladie rend lourd en donnant des vertiges). Art vétér. Nom vulgaire du tournis du mouton. ‖ On dit aussi LOURDERIE, LOURDIE et LOURDINERIE.

LOURDEMENT adv. (lour-de-man — rad. *lourd*). D'une manière lourde, pesamment : *Marcher* LOURDEMENT. *Courir* LOURDEMENT. ‖ Rudement et brusquement : *Tomber* LOURDEMENT.

— Fig. D'une façon rude, pénible : *Supporter* LOURDEMENT *le poids de la misère. L'homme indolent est un fardeau à lui-même; les heures pèsent* LOURDEMENT *sur sa tête.* (Maxime orientale.) ‖ Avec embarras, avec difficulté : *S'exprimer* LOURDEMENT. *Ecrire* LOURDEMENT. *Les relations des idées s'expliquent longuement et* LOURDEMENT *en syriaque.* (Renan.) ‖ Grossièrement : *Celui qui jugerait les hommes par leurs discours se tromperait* LOURDEMENT. (M^{me} de Puisieux.)

— B.-arts. Sans délicatesse, sans finesse, sans grâce : *Peindre* LOURDEMENT. *Dessiner* LOURDEMENT.

LOURDERIE s. f. (lour-de-rî — rad. *lourd*). Défaut d'une personne lourde d'esprit, grossièreté maladroite : *Nous éprouvons une pitié inexprimable pour cette* LOURDERIE *d'ours, qui s'imagine être plus matoise que tous les renards de la ruse.* (H. Heine.) ‖ Action d'une personne lourde d'esprit : *Commettre des* LOURDERIES. *Tomber dans des* LOURDERIES *continuelles.*

— Art vétér. V. LOURDÉE.

LOURDES, ville de France (Hautes-Pyrénées), chef-lieu de canton, arrond. et à 13 kilom. N.-E. d'Argelès, sur la rive droite du gave de Pau; pop. aggl., 3,826 hab.; pop. tot., 4,714 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; place de guerre de 3^{e} classe; station d'étalons. Carrières de marbre; carrières d'ardoise et de schiste pour dalles. Fabrication de chocolat, toiles de lin, mouchoirs, crépons, bas rayés. Commerce de vaches laitières. La ville de Lourdes est située au pied d'un rocher inaccessible que couronne un château fort. On remarque dans les environs des carrières de marbre qui occupent plus de six cents ouvriers, ainsi que des carrières d'ardoise et de schiste pour dalles. Les principales curiosités de la ville sont : des restes d'anciens murs qui passent pour avoir été construits par les Romains; l'église, dont les parties les plus anciennes remontent au X^{e} siècle; le château fort; la tour de la prison, percée d'une arcade voûtée sous laquelle passe la route; la place d'Armes, où se voit une pierre appelée *Pierre de la liberté* et scellée dans le sol sous la première République, et les belles promenades du *Paradis*.

Le château fort de Lourdes possède encore aujourd'hui sa tour carrée à créneaux et à plate-forme. Les historiens sont indécis sur la date de la fondation du vieux *chastel de Lorde*, comme on disait jadis; mais des restes de murs et de tours trouvés en cet endroit ont fait penser que les comtes du pays durent élever leur construction sur les ruines de quelque fortification romaine. Dès 1032, on trouve Lourdes mentionnée dans l'acte de fondation du monastère de Saint-Pé. Vers le même temps, nous voyons le comte de Bigorre y tenir sa cour et y recevoir les hommages et redevances de ses vicomtes; au XIII^{e} siècle, Lourdes, véritable capitale du comté de Bigorre, cesse tout à coup d'en faire partie, par suite du partage de ce comté entre l'Angleterre, l'Espagne et la France; seul le château, alors jugé imprenable, résiste longtemps; mais le traité de Brétigny le met enfin au pouvoir de l'Anglais. Le prince Noir, qui commandait alors en Guyenne, confia la garde du château de Lourdes à Pierre Arnaud de Béarn, frère naturel du comte de Foix, Gaston Phœbus, et l'un des premiers guerriers de ce temps. On sait que le Bigorre ne tarda pas à se soulever contre la domination anglaise. Du Guesclin et le duc d'Anjou enlevèrent rapidement les places que conservaient les Anglais; mais tous leurs efforts échouèrent devant Lourdes, qui se défendit héroïquement. Forcé de lever le siége, le duc d'Anjou mit en partant le feu au bourg. Tous les titres de l'ancien comté périrent dans cet incendie. Peu de temps après, néanmoins, les Anglais chassés de l'Aquitaine et de la France durent renoncer au château de Lourdes, dont la possession retourna alors à ses seigneurs naturels. Les guerres de religion firent de nouveau jouer au château de Lourdes un rôle important; il soutint plusieurs siéges et passa successivement et à plusieurs reprises des mains des huguenots dans celles des catholiques, et réciproquement. Plus tard, pendant la Ligue, la glorieuse défense du capitaine Incamps, qui commandait la place, rappela celle d'Arnaud et de Jean de Béarn. Aujourd'hui, l'ancien château est encore debout, et de plus le corps du génie, par des travaux récents et très-remarquables, en a fait un fort moderne d'une importance réelle en cas d'attaque de ce côté de nos frontières. Il renferme en temps de paix une garnison d'une centaine d'hommes, sous le commandement d'un gouverneur.

Quant à la ville de Lourdes proprement dite, son histoire est à peu près inséparable de celle de son château. Lors de la réunion du Bigorre à la France, Lourdes, enclavée dans le Lavedan, en suivit les destinées. En terminant, nous citerons un vieil usage qui existait à Lourdes de temps immémorial et qui porte bien l'empreinte des époques féodales : « Dans cette ville, dit la *Coutume générale du Lavedan*, rédigée en 1704, il y a une *seule rue* appelée du Bourg, où les femelles sont exclues des successions de leurs père, mère et aïeuls, par les mâles à l'aîné desquels telles successions sont toujours conservées. » La Révolution, qui fut accueillie à Lourdes avec enthousiasme, mit fin à cet usage.

Près de Lourdes, le long du gave, se trouvent de nombreuses grottes, dont quelques-unes sont assez curieuses. L'une d'elles, la grotte de Massabielle, est aujourd'hui célèbre comme ayant été le théâtre d'une prétendue vision miraculeuse, dans le genre de celle de la Salette, et une foule de bonnes âmes naïves s'y rendent depuis lors en pèlerinage.

Vers le milieu de l'année 1858, le bruit se répandit dans le monde religieux qu'une jeune fille de Lourdes y avait été témoin d'une apparition de la Vierge. Voici, d'après le propre récit de cette enfant (elle avait douze ans à peine) comment les faits s'étaient passés. Bernadette Soubirous, c'est son nom, était allée le 11 février 1858, accompagnée de deux de ses amies, chercher aux environs de Lourdes un peu de bois pour réchauffer sa pauvre famille, quand, arrivée à la grotte de Massabielle, elle aperçut tout à coup une vive lueur et au milieu de cette lueur, derrière un rosier sauvage, une femme vêtue de blanc, la taille serrée par une ceinture bleue à laquelle pendait un rosaire, et une fleur sur chaque pied. Les deux compagnes de Bernadette, interrogées par elle, déclarèrent ne rien voir. Toutes trois revinrent à Lourdes. Bernadette retourna le lendemain à la grotte avec deux autres personnes (mais sans leur confier, plus qu'à ses jeunes amies, de quoi il s'agissait) : la vision lui apparut de nouveau, et ces personnes ne virent toujours rien. Mais cette fois la vision parla et ordonna à la jeune fille de revenir quinze jours consécutifs; alors Bernadette prit le parti d'avouer la chose à sa famille et le bruit du miracle commença à se répandre. Il est bon ici de fournir quelques détails tant sur l'héroïne que sur le théâtre de cet événement. Bernadette Soubirous, fille d'un meunier chargé de famille et accablé de misère, était en 1858, suivant un portrait qu'en trace un témoin oculaire « une enfant de douze ans à peine, pauvrement vêtue, capuchonnée du petit manteau blanc du Béarn qui couvre la tête et descend aux hanches, chaussée de lourds sabots. Son regard brillait d'ailleurs d'une animation un peu fiévreuse, et tout son être chétif paraissait en proie à un état nerveux chronique. Quant à la grotte, elle est située au dernier degré descendant de la montagne et à la base d'un mamelon distant du gave de quelques pas seulement. Au pied de ce mamelon existe une cavité où le jour pénètre et qui est le lieu de la prétendue vision; le vulgaire n'y a jamais vu autre chose que des pierres et de la poussière, hormis le rosier sauvage. On connaît maintenant le lieu de la scène et l'acteur principal. Lorsque Bernadette raconta la scène de l'apparition, toutes les autorités locales, y compris le curé, se défièrent de son témoignage, d'autant plus suspect qu'elle disait : « la Vierge est là, » et que personne ne voyait rien; qu'elle prétendait que la Vierge lui avait tenu tel ou tel discours, et que personne n'avait rien entendu. Donc le vieux curé lui promit de croire à l'apparition, si la dame toute-puissante faisait fleurir un rosier. Le bruit de cette conversation entre le prêtre et la bergère se répandit bien vite, et tout le village alla voir si le rosier se couvrirait de fleurs. Le rosier fut inflexible. « Ses branches dénudées et sans charme, dit naïvement M. Lasserre, serpentaient immobiles le long du rocher, et c'était en vain que la multitude avait attendu ce miracle embaumé et charmant qu'avait demandé le premier pasteur de la ville. »

Néanmoins, le monde religieux s'émut et plusieurs ecclésiastiques vinrent interroger la jeune voyante. Nous avons sous les yeux une lettre d'un prêtre du diocèse de Bordeaux relatant la conversation qu'il eut avec Bernadette Soubirous. Rien de plus instructif que ce dialogue, que cet ecclésiastique semble trouver convaincant. On y voit tout d'abord en quels termes la reine du ciel adressa pour la première fois la parole à la jeune fille; s'exprimant en patois, elle lui dit : « Boulerets aoué la gracie de bié en ta ra grotte penden quinze dies? » (Voulez-vous avoir la bonté de venir dans la grotte pendant quinze jours?) La forme est humble, on en conviendra; mais quand nous aurons dit qu'à cette époque Bernadette, paysanne béarnaise, ne savait pas un mot de français, on comprendra l'utilité du langage employé par la sainte Vierge à son égard. Plus tard la mère du Christ révèle enfin sa volonté : « Tu diras (nous citons les paroles de la voyante) tu diras aux prêtres qu'on bâtisse ici une chapelle. » Bernadette transmet immédiatement cet ordre au curé de Lourdes, lequel, fort embarrassé objecte, *qu'il faut avant tout connaître au moins le nom de la dame.* Rien de plus juste, répond Bernadette. Elle retourne donc à la grotte et demande à *la dame* son nom : « Je suis l'*Immaculée Conception*, » répond la vision. L'ecclésiastique dont nous nous bornons à résumer le récit s'extasie ici devant l'évidence du miracle; « car, dit-il, qui avait pu révéler ces deux mots et leur signification, *Immaculée Conception*, à cette pauvre ignorante qui ne savait ni lire ni écrire? » Il oublie qu'il vient lui-même de nous apprendre que bien avant sa vision Bernadette Soubirous était couverte de médailles, et que rien n'est plus naturel que de supposer qu'au moins une de ces médailles avait pour objet l'Immaculée Conception. Mais la foi naïve des populations des montagnes, habilement travaillée par quelques écrits spéciaux, n'eut guère l'idée de discuter le miracle, et bientôt ce fut une fureur de prosélytisme. Une foule de pèlerins envahirent Lourdes, empressés d'accompagner chaque jour la voyante à la grotte (où la Vierge continuait régulièrement à lui apparaître). Après un colloque muet entre la vision et la jeune fille, cette dernière se traînait sur les genoux jusqu'à une source voisine et y buvait avidement quelques gorgées d'eau fraîche; puis elle se remettait en extase, disait son chapelet, se levait et reprenait, suivie de la foule des assistants, le chemin de la ville. On va voir, par un exemple, à quel degré fut poussé l'aveuglement (nous ne voulons pas nous servir d'un autre mot). D'habitude Bernadette se rendait à la grotte, tenant à la main un cierge allumé, qu'elle ne quittait pas durant toute sa prière et sa vision. « Un jour, raconte un naïf témoin oculaire, la jeune fille distraite, emportée dans son extase, ne s'aperçut pas que la flamme était descendue jusqu'à ses doigts : elle continua à tenir le cierge, sans paraître éprouver la moindre douleur. » Le narrateur voit encore là un miracle, et il ajoute, sans y prendre garde, sans doute « qu'au même instant elle eut un frissonnement et revint à son état naturel. » On y serait revenu à moins! Mais le témoin veut cependant en avoir le cœur net : « il prend, alors dit-il, le cierge des mains de la jeune fille, l'en écarte, puis l'en rapprochant subitement de manière que la flamme s'y introduise comme auparavant, il l'entend s'écrier : Ah monsieur vous me brûlez! — C'en est assez! » dit en terminant le narrateur, » et il se rend immédiatement à la persuasion commune, « qu'il y a dans toute cette affaire quelque chose de mystérieux et de surnaturel. » C'est, comme on le voit, y mettre de la bonne volonté et montrer la plus complète ignorance d'un phénomène pathologique fort commun : l'hallucination.

Les autorités de la ville de Lourdes, jugeant plus sainement et ne voyant dans la petite Bernadette qu'une enfant atteinte d'hallucination, s'avisèrent de faire fermer la grotte. Les dévots fervents crièrent à l'abomination. Puis, comme cela ne pouvait finir ainsi, on avisa tout à coup que l'eau de la source voisine de la grotte de Lourdes ne pouvait être qu'une eau miraculeuse; aussitôt un grand nombre de paralytiques et d'autres malades accoururent, et, comme cela arrive toujours en pareil cas, de prétendus miracles ne tardèrent pas à se produire. L'eau de Lourdes put bientôt rivaliser avec celle de la Salette et devenir l'objet d'un assez joli commerce. « L'immortelle liqueur de Lourdes composée par le P. Felisse » devint, au point de vue commercial, une magnifique opération. Cette façon de mettre la religion en bouteille, cette lucrative exploitation des miracles est à coup sûr un des traits les plus piquants et les plus caractéristiques de la dévotion moderne, qui n'a plus rien à envier aux pratiques les plus grossières et les plus abrutissantes du paganisme.

Malgré la répugnance de certains ecclésiastiques à transformer en miracle les hallucinations de la petite Bernadette, le parti de la voyante ne cessait de réclamer la restitution de la grotte. L'autorité, harcelée, finit par céder, et la grotte fut rouverte. On la transforma en sanctuaire, on y pendit une lampe d'or, puis, en 1864, on commença à construire sur les rochers, au-dessus de la grotte, une église monumentale qui a coûté plus de 2 millions. Depuis lors, la petite ville des Pyrénées est devenue un des pèlerinages les plus célèbres de la chrétienté, et les pèlerins sont si nombreux que le chemin de fer a fait passer son tracé par Lourdes pour les y amener. On y accourt de partout. De soixante à quatre-vingts lieues, dit un écrivain, on voit arriver d'immenses processions transportées de ces distances énormes sur les ailes rapides de la vapeur. A l'arrivée des trains, les cloches de Lourdes sonnent à toute volée. Et de ces noirs wagons sortent et se mettent en procession dans la cour du chemin de fer les jeunes filles habillées de blanc, les femmes, les veuves, les enfants, les hommes mûrs, les vieillards, le clergé revêtu de ses habits sacrés. Les bannières et les banderoles flottent au vent. Et l'innombrable procession traverse la ville, qui a ces jours-là l'aspect d'une cité sainte comme Rome ou Jérusalem.

Quant à la jeune hallucinée, sur la foi de laquelle repose la véracité du soi-disant miracle de Lourdes, elle est enfermée dans le couvent des ursulines de Nevers.

Un bruit populaire, que nous ne rapportons que sous toute réserve, attribue au miracle de Lourdes une origine qui n'a rien de surnaturel, ni même d'édifiant : il s'agirait d'une dame dont la chronique cite même le nom, et qui se serait trouvée en rendez-vous galant, au fond de la grotte, avec un officier de cavalerie, lorsqu'elle vit approcher la jeune Bernadette. Par une inspiration subite, elle aurait quitté pour un instant son compagnon, serait accourue vers la petite fille pour l'empêcher d'entrer et aurait joué auprès d'elle le rôle improvisé de l'*Immaculée Conception*. Les apparitions suivantes s'expliqueraient, ajoute-t-on, par l'hallucination produite chez l'enfant par cette première vision « miraculeuse, » qui aurait fait sur son esprit la plus vive impression.

LOURDET DE SANTERRE (Jean-Baptiste), auteur dramatique, né à Paris en 1735, mort dans la même ville en 1815. Il fut successivement auditeur, puis maître de la chambre des comptes, conseiller du roi à l'Hôtel de ville (1766), et enfin censeur royal. S'étant lié avec les époux Favart, il prit le goût du théâtre et composa plusieurs pièces, dont quelques-unes eurent du succès. Nous citerons entre autres : la *Comédienne sans le savoir* (1753), à l'Opéra-Comique; le *Docteur Sangrado* (1758), au même théâtre; *Psyché*, en quatre actes et en vers (1758), au Théâtre-Italien; *Annette et Lubin* (1762), musique de Monsigny, à la Comédie-Italienne; les *Deux compères*, opéra-comique en deux actes, au Théâtre-Italien; le *Savetier et le financier* (1778), opéra-comique en deux actes; la *Double épreuve*, opéra en trois actes (1782), musique de Grétry, à l'Académie de musique; l'*Embarras des richesses*, opéra en trois actes, musique de Grétry (1782), au même théâtre; *Agathine*, comédie en cinq actes (1795), au Théâtre-Français; *Zimeo*, opéra en trois actes (1800), au théâtre Feydeau, musique de Martini, etc.

LOURDEUR s. m. (lour-deur — rad. *lourd*). Caractère de ce qui est lourd, poids considérable : *La* LOURDEUR *d'un fardeau.*

— Caractère de ce qui oppresse, de ce qui fatigue la respiration : *La* LOURDEUR *de l'air, du vent, de l'atmosphère.*

— Caractère de ce qui est lent et embarrassé : *La* LOURDEUR *de la marche d'un cheval. Le frelon serait fort dangereux pour les abeilles sans la* LOURDEUR *et le bruit de son vol.* (Delille.)

— Fig. Caractère de ce qui est pénible à supporter : *La* LOURDEUR *des charges d'un père de famille. La* LOURDEUR *et l'iniquité de l'impôt ont de tout temps fait crier les populations.* (Proudh.)

Le temps avec *lourdeur* pèse sur l'homme oisif.
ROYOU.

‖ Défaut de grâce légère, de délicatesse : *La* LOURDEUR *du style. La* LOURDEUR *d'un dessin. La plaisanterie allemande n'est pas légère, mais elle prend une particulière* LOURDEUR *lorsqu'au lieu d'être écrite ou parlée, elle est peinte.* (Th. Gaut.)

LOURDIE s. f. (lour-dî). V. LOURDÉE.

LOURDIER s. m. (lour-dié). Sorte de matelas : *Il print des préceptes d'Attalus de ne se coucher plus sur des* LOURDIERS *qui enfoncent.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

— Grosse couverture de poils, que l'on donne aux prisonniers.

LOURDINERIE s. f. (lour-di-ne-rî). V. LOURDÉE.

LOURDISE s. f. (lour-di-ze — rad. *lourd*). Défaut d'une personne lourde, lourderie : *J'étais désolé de ma* LOURDISE. (J.-J. Rouss.) ‖ Peu usité.

— Grosse étourderie : *Commettre des* LOURDISES.

LOURDOIS, OISE adj. (lour-doi, oi-ze — rad. *lourd*). Sot, imbécile. ‖ Désagréable. ‖ Vieux mot.

— s. m. Patois, langage du peuple : *S'exprimer en son* LOURDOIS. ‖ Naïveté grossière.

LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE, bourg et comm. de France (Creuse), cant. de Bonnat, arrond. et à 32 kilom. de Guéret; pop. aggl., 1,908 hab. — pop. tot., 2,064 hab. Sur le territoire de cette commune, on voit un camp romain de 120 mètres de côté, dont l'*agger* est encore parfaitement conservé. Dans le pays, on nomme ces fortifications *fossé de Châtres* (*castrum*).

LOURDOUEIX (Jacques-Honoré LELARGE, baron DE), publiciste et journaliste français, né au château de Beaufort (Creuse), en 1787, mort le 2 octobre 1860. Il fit ses études au collége de Pontlevoy, et fut employé sous le gouvernement impérial dans les bureaux de la préfecture d'Anvers. Venu à Paris à la suite des événements de 1814, il concourut à la rédaction du *Mercure* et de la *Gazette de France;* en même temps, il publia les *Folies du siècle* (1817, in-8°), roman philosophique dont le succès lui valut l'appui de MM. Decazes et Lainé, alors ministres. Attaché au journal le *Spectateur*, qui était destiné à soutenir la politique de ses protecteurs, il y collabora activement jusqu'au jour où M. Lainé dut se retirer sous l'influence du centre gauche. Il se jeta alors dans l'opposition ultra-royaliste, et combattit la politique ministérielle dans la *Gazette de France* jusqu'en 1821. Un ministère de la droite s'étant formé à cette époque, il fut appelé à la division des beaux-arts, sciences et belles-lettres, au département de l'intérieur, sous M. de Corbières, en qualité de directeur, reçut le titre de baron et fut créé chevalier, puis, le 29 octobre 1826, officier de la Légion d'honneur. La surveillance des journaux se trouvant dans ses attributions, de Lourdoueix fut nommé, en 1827, directeur du bureau de censure, fonctions qui lui ont été durement reprochées plus tard; mais il quitta le ministère à la chute de M. de Villèle, c'est-à-dire du parti ultra et réactionnaire qui voulait supprimer la liberté « par des moyens légaux, » et faire revivre l'esprit et les institutions de l'ancien régime. Il refusa d'y rentrer quand M. de Peyronnet fut appelé, en 1830, au département de l'intérieur. A partir de 1828, de Lourdoueix était devenu le coopérateur assidu de son ami M. de Genoude, à la *Gazette de France*, et il se fit remarquer par sa polémique ardente. Il se plaça dès lors parmi les partisans de la légitimité qui prétendaient allier les traditions religieuses et monarchiques aux tendances philosophiques et libérales de la société nouvelle. En 1849, après la mort de M. de Genoude, avec lequel il avait mis en avant le principe de la souveraineté du peuple et réclamé le suffrage universel, il devint propriétaire et rédacteur en chef de la *Gazette de France*, où il continua jusqu'à sa mort de défendre, avec un talent mûri par l'expérience des événements, les traditions du savant traducteur de la *Bible*, son prédécesseur.

On a de Lourdoueix, outre les *Folies du siècle*, les *Séductions politiques* ou l'*An* 1821, roman (Paris, 1822, in-8°); *Restauration de la société française* (1833, in-8°), ouvrage qui compte trois éditions et est précédé d'une lettre à M. de Genoude; *De la vérité universelle, pour servir d'introduction à la philosophie du Verbe* (1838, in-8°); la *Raison monarchique* (1838, in-8°), en collaboration avec M. de Genoude; *Élévations et prières* (1847, in-12; 2e édit., 1850), ouvrage approuvé, dit le titre, « par notre archevêque martyr, Mgr Affre, qui en a recommandé la lecture par acte officiel du 8 octobre 1847. » A ces écrits il convient d'ajouter plusieurs brochures politiques inspirées par la circonstance, entre autres celle qui est intitulée : *Nouvelle phase, nouvelle politique* (1850, in-8°), et qui a pour but de s'élever contre l'alliance « hors des principes » des légitimistes et des orléanistes, de demander la révision de la loi électorale du 31 mai, et le triomphe de la cause du trône et de l'autel par un appel au peuple. — Un fils du précédent, M. Paul DE LOURDOUEIX, est mort à Amélie-les-Bains le 28 juin 1868, à la suite d'une maladie dont il avait éprouvé les premiers symptômes en 1861, et qui l'avait brusquement éloigné à cette époque de la rédaction de la *Gazette de France*, où il avait succédé à son père au milieu des plus graves difficultés.

LOURDOUEIX (Sophie TESSIER, veuve PANNIER, dame DE), femme du précédent, née à Paris le 8 juin 1793. Elle fut élevée dans un couvent, et épousa dès l'âge de dix-huit ans un commerçant, M. Pannier, que ruinèrent les désastres du premier Empire. Devenue veuve, elle se remaria avec M. de Lourdoueix, alors censeur royal. Quelques articles qu'elle fit insérer dans les journaux de l'époque l'encouragèrent à écrire des romans sous les initiales **S. P.** ou sous le nom de **Sophie Pannier**, entre autres : le *Prêtre* (1820, 4 vol. in-12); la *Vieille fille* (1821, 2 vol. in-12); *Elisa Rivers*, traduit de l'anglais (1823, 2 vol. in-12); *Contes mythologiques* (1823, 2 vol. in-12); *Osmond* (1823, 4 vol. in-12); l'*Ecrivain public* ou *Observations sur les mœurs et les usages* [recueillies par feu Le Ragois] (1825, 3 vol. in-12), recueil de nouvelles qui obtint un des prix Montyon à l'Académie française. Outre des articles et nouvelles insérés dans divers recueils, on cite encore du même auteur : l'*Athée* (1836, 2 vol. in-8°), et *Un secret dans le mariage* (1845, 2 vol. in-8°), qui a pour suite le *Fils de ses œuvres* (1845, 2 vol. in-8°). A partir de cette époque, elle a renoncé à ce genre de littérature, et s'est bornée à publier quelques variétés dans la *Gazette de France.* — De son premier mariage, Mme de Lourdoueix avait eu une fille, Sophie PANNIER, qui est devenue la femme d'un des rédacteurs de la *Gazette de France*, M. Brisset, et qui a inséré dans ce journal et dans la *Mode* divers articles sous le pseudonyme de Sophie DES NOS.

LOURE s. f. (lou-re. — Ce mot se rapporte probablement au germanique : vieux scandinave *lûdr*, sorte d'instrument à vent, cornemuse, musette; danois *luur*, flûte de berger. Ce nom germanique correspond exactement au sanscrit *rudeâ*, luth, de *rud*, se lamenter, pleurer, ce qui indique un instrument aux sons doux et plaintifs. Comparez le grec *lura* pour *ludra*). Cornemuse. ‖ Vieux mot.

— Chorégr. Sorte de danse grave à deux temps, d'un mouvement marqué : *Danser une* LOURE. ‖ Air sur lequel s'exécute cette danse.

— **Encycl.** La *loure* fut en usage au moyen âge et jusque vers le XVIe siècle; témoin ces deux vers de Ronsard :

> Et moi j'ai perdu ma *loure* tout entière...
> Que Pernet déroba dedans ma panetière.

On donnait aussi ce nom aux airs destinés à cet instrument, qui, le plus souvent, étaient des airs à danser, notés à *six-quatre*, et dont le mouvement était assez lent. Aujourd'hui que la *loure* n'est plus en usage, le verbe *lourer* est resté au vocabulaire des musiciens, qui, dans le même sens, disent encore « jouer *loure*. » Ainsi, voilà un mot qui, après avoir été deux fois substantif, s'est transformé en verbe, puis en adverbe. Placé en tête d'un morceau de musique, l'indication *loure* dit nettement que le virtuose devra nourrir les sons avec douceur et marquer la première note de chaque temps plus sensiblement que la seconde, quoiqu'elles soient de même valeur. Cette manière d'exécuter est encore en usage pour les pastorales et pour toutes les compositions qui ont le caractère rustique et montagnard.

LOURÉ, ÉE (lou-ré) part. passé du v. Lourer : *Notes* LOURÉES. *Passage* LOURÉ.

LOURÉE s. f. (lou-ré). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine et dans les îles de l'archipel Indien.

LOUREIRA s. m. (lou-rè-ra — de *Loureiro*, botan. portug.). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des burséracées, et comprenant des espèces qui croissent en Cochinchine. ‖ Syn. de MOGINNA, autre genre de plantes.

LOUREIRO (João DE), botaniste portugais, né en 1715, mort en 1796. Membre de l'ordre des jésuites, il se mit à voyager lorsque sa congrégation fut abolie, et visita l'Indo-Chine. On lui doit : *Flora cochinchinensis* (Lisbonne, 1790, 2 vol. gr. in-4°).

LOUREIRO (Manuel-Joseph-Gomez), historien portugais, né vers 1805. Admis dans l'administration, il est devenu conseiller d'Etat et député du conseil d'outre-mer. Nous citerons de lui : *Mémoires sur les établissements portugais à l'est du Cap de Bonne-Espérance* (Lisbonne, 1835, in-4°); *Additions à divers mémoires relatifs à des particularités sur les établissements portugais à Macao* (Lisbonne, 1836, in-4°).

LOURER v. a. ou tr. (lou-ré — rad. *loure*). Mus. Lier, en parlant des notes ou d'un air, et appuyer sur le premier temps de chaque mesure : LOURER *des notes.* LOURER *un air.*

LOURESSE-ROCHEMENIER, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Doué-la-Fontaine, arrond. et à 23 kilom. de Saumur; 854 hab. Dolmens à l'entrée de la forêt de Milly. Château de la Bourée, ancien prieuré de l'abbaye de Mélinais. Château de Launay, près d'un étang.

LOUREUR s. m. (lou-reur — rad. *lourer*). Mus. Joueur de loure, de cornemuse.

LOURICAL, bourg du Portugal, province de Beira, comarca et à 35 kilom. S.-O. de Coïmbre; 2,992 hab. On y remarque trois églises, deux couvents et trois hôpitaux.

LOURINHAM, bourg du Portugal, province d'Estramadure, comarca et à 17 kilom. N. de Torres-Vedras; 2,600 hab. Ce bourg, bâti dans une position charmante, possède un hospice, un hôpital et des habitations de plaisance. La campagne qui l'environne est délicieuse.

LOURISTAN ou **LOURESTAN**, anc. *Clymaïs*, contrée de la Perse, dans le N. du Khouzistan et à l'E. du Kourdistan. Elle est presque entièrement couverte de montagnes dont les plus remarquables sont la Zerdkhouk et l'Houbenkouh, et entre lesquelles s'ouvrent des vallées très-fertiles. Ce pays est partagé en grand Louristan à l'O., et en petit Louristan à l'E. Khorremabad en est la principale ville. Les habitants portent le nom de Loures, et se divisent en deux principales tribus : les Feïli, qui comptent 40,000 guerriers, et les Bakhtiaris, qui en ont 30,000. Ils sont mahométans de la secte d'Ali.

LOURMEL (Frédéric-Henri LENORMAND DE), général français, né à Pontivy en 1811, mort en Crimée en 1854. Elève de l'Ecole Saint-Cyr (1828), il passa en 1841 en Algérie, où il se distingua en maintes expéditions, devint colonel en 1849, commanda cette même année une des colonnes d'assaut à la prise de Zaatcha et prit part, l'année suivante, à l'expédition de la grande Kabylie. Peu après, de Lourmel devint aide de camp de Louis-Napoléon, alors président de la République, qui le nomma général de brigade en 1852. Lorsque la guerre d'Orient éclata, il reçut un commandement dans l'armée expéditionnaire, se conduisit de la façon la plus brillante à la bataille d'Inkermann et fut mortellement blessé ce jour même (5 nov. 1854), en poursuivant les Russes jusque sous les murs de Sébastopol. Il avait publié : *Mise en valeur des landes de Bretagne pour le défrichement et l'ensemencement des bois* (Paris, 1853).

LOUROUX-BECONNAIS (LE), bourg de France (Maine-et-Loire), chef-lieu de canton, arrond. et à 27 kilom. N.-O. d'Angers, sur un plateau entouré de bois et de nombreux ruisseaux qui forment de vastes étangs; pop. aggl., 777 hab. — pop. tot., 2,908 hab. Commerce de chevaux, bestiaux, volailles, grains, cidre. Cette commune est traversée par la voie romaine de Rennes à Angers, que l'on peut suivre encore sur une longueur de 145 mètres. Sur le bord de ce tronçon de voie se distingue une enceinte carrée dite les Châteaux, formée d'un fossé et d'une levée de terre de 3 mètres de hauteur sur 5 mètres de largeur. On remarque aussi à Louroux les ruines de l'abbaye de Pontron, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1134 par Foulques d'Anjou.

LOUS (le), *contrée de l'Asie moderne, dans* le Beloutchistan, entre le Djalaouan, au N., et le Sindh; elle mesure 200 kilom. de longueur sur environ 100 de largeur; chef-lieu, Béla.

LOÜS s. m. (lo-uss). Chronol. anc. Dixième mois du calendrier macédonien.

LOUSSEAU s. m. (lou-sô). Mar. Petite cavité ménagée dans le fond d'une embarcation dépourvue de pompe, pour recevoir les eaux. ‖ On dit aussi LOSSE, LOUSSEC et LOUSSET.

LOUSTALLOT et non **LOUSTALOT** (Elisée), publiciste, né à Saint-Jean-d'Angely en décembre 1761, mort le 19 septembre 1790. Il était fils d'un avocat distingué; il suivit la même carrière, fut reçu à Bordeaux, et vint se faire inscrire au barreau de Paris au commencement de 1789. Il paraît qu'il écrivit quelques brochures et fit des traductions de l'anglais. Dès le début de la Révolution, il se jeta dans le mouvement et fut un des orateurs des rassemblements du Palais-Royal, le rendez-vous de la jeunesse patriote.

Prudhomme l'avait apprécié, dit-on, en l'entendant plaider au palais. Il l'attacha à son journal, dont il fut le rédacteur principal jusqu'en septembre 1790, c'est-à-dire pendant près de quatorze mois. On sait quel fut le succès inouï de cette feuille, dont certains numéros eurent jusqu'à dix éditions et plus. C'est dans ce sens qu'on a pu dire qu'elle tirait à 200,000, ce qui, pour le temps surtout, serait prodigieux. Mais sans doute qu'il n'en fut pas de même pour tous les numéros.

Quoi qu'il en soit, c'était le journal le plus répandu. Il était hebdomadaire, et chaque numéro formait une brochure in-8° de 48 pages très-compactes et très-serrées. V. RÉVOLUTIONS DE PARIS.

Loustallot y rédigea, jusqu'à sa mort, ce que nous appelons aujourd'hui les articles de fond, avec la passion qui était alors dans tous les esprits, mais avec autant de gravité que de modération et de sobre énergie. Ce n'est point par l'éclat littéraire qu'il se distingue, mais par la force du raisonnement, la gravité judicieuse, la sincérité, la dignité de sa polémique, le soin avec lequel il évitait les excès de langage au milieu de luttes si ardentes, enfin par son éloignement des théories abstraites, sa sollicitude très-politique pour les questions positives, pratiques et les besoins de chaque jour.

Lamartine, qui l'a deviné plutôt qu'étudié, a dit de lui : « Il avait ce caractère excessif et ombrageux du républicain probe et désintéressé qui conquiert l'estime du peuple en lui disant des vérités quelquefois sévères et en ne flattant que ses passions honnêtes. Les factions, les séditions, les crimes du peuple lui faisaient horreur; mais plus philosophe que politique, il s'armait contre toute espèce de force, comme si toute force eût été une tyrannie. Loustallot, par son enthousiasme, par son honnêteté, par ses illusions même de jeunesse, répondait complétement à la majorité de la France en ce moment : il popularisa des erreurs, jamais des crimes. Il eut un auditoire immense, et tel qu'il n'en exista pas un pareil pour un écrivain politique. »

La liberté de la presse eut en lui un défenseur énergique et constant; il la voulait pour ses adversaires comme pour ses amis, et il défendit avec la même vigueur contre les persécutions l'*Ami du peuple* et l'*Ami du roi*, et jusqu'aux *Actes des apôtres*, qui cependant couvraient les patriotes d'insultes et de calomnies.

On connaît son éloquent appel aux publicistes patriotes pour les engager à la résistance contre les tentatives de corruption et contre les persécutions du despotisme. Si le gouvernement, dit-il en substance, voulait consommer l'attentat d'écraser la presse, d'éteindre la pensée, beaucoup d'écrivains baisseraient la tête; mais quelques-uns sans doute opposeraient la plus vigoureuse résistance.

« S'il en reste un seul qui soit tout à la fois intrépide et inflexible, qui ne craigne ni les coups de l'autorité, ni le couteau des lois, ni les fureurs populaires, qui sache être au-dessus des honneurs et de la misère, qui dédaigne la célébrité, et qui se présente quand il le faut pour défendre légalement ses écrits, ah! qu'il ne cesse d'abreuver l'esprit public de la vérité des bons principes; et nous lui devrons la Révolution et la liberté! Ecrivains patriotes, voyons qui de nous cueillera cette palme! Qu'il serait glorieux d'être vaincu! »

Il proposait, dans ce numéro (no 49), une sorte de pacte fédératif entre les écrivains, un engagement de défendre la liberté jusqu'à la mort.

L'inflammable Camille Desmoulins et Marat répondirent avec enthousiasme à cet appel, qui trouva un écho dans toutes les feuilles patriotiques.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, dans toutes les questions qui se présentèrent, Loustallot se prononça énergiquement dans le sens des principes de la Révolution. Bien que ses articles ne fussent point signés et que sa modestie dédaignât la célébrité à laquelle il avait droit; bien que le journal qu'il avait placé au premier rang par son talent et son patriotisme n'eût guère mis en lumière que le nom de Prudhomme, c'est-à-dire du libraire qui le publiait, il avait acquis personnellement une grande autorité parmi les écrivains patriotes.

Mais ce travail incessant, les émotions de chaque jour, son excessive sensibilité, la crainte de voir la cause populaire vaincue, la tristesse que lui causait chaque événement défavorable à la cause qu'il servait, la préoccupation virile des affaires publiques, avaient altéré sa santé délicate. La nouvelle du massacre de Nancy lui porta le coup mortel; il crut la liberté perdue, la France destinée à s'abîmer dans la guerre civile. Il tomba gravement malade quelques jours après, au commencement de septembre 1790. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné; mais sa maladie fut classée comme fièvre putride. La souffrance morale avait sans aucun doute été pour lui une prédisposition funeste. Il mourut le 19, avant d'avoir atteint sa vingt-neuvième année. Il y eut une véritable explosion de douleur. Les jacobins, les cordeliers, nombre de sociétés populaires en province votèrent un deuil de trois jours. Sur le bord de sa fosse, Legendre, le boucher patriote, proféra quelques paroles énergiques, en jurant que le massacre de Nancy serait vengé. Camille Desmoulins prononça devant les jacobins l'éloge funèbre du noble publiciste, du courageux champion que perdait la cause populaire. Fréron et Brissot déplorèrent en termes touchants cette mort prématurée. Enfin Marat écrivit à ce sujet une page admirable. Après avoir critiqué, mais avec bienveillance, la modération du jeune écrivain, il concluait ainsi :

« Doué d'un esprit calme, juste, méthodique, mûri par le temps, il eût été merveilleusement propre à former à la liberté un peuple nouveau. Chez une nation heureuse, sa perte eût été sensible; elle eût été douloureuse chez une nation opprimée; mais chez une nation menacée de la servitude, sa perte est amère et cruelle. Chère patrie! ce n'est donc pas assez qu'environnée d'ennemis implacables tu sois menacée par les uns, déchirée par les autres; fallait-il encore que l'aspect de tes enfants égorgés fît mourir d'effroi l'un de tes plus zélés défenseurs!... Tant que le soleil éclairera la terre, les amis de la liberté se souviendront avec attendrissement de Loustallot; leurs enfants béniront chaque jour sa mémoire, et son nom, inscrit dans les fastes glorieux de la Révolution, passera avec éloges jusqu'à nos derniers neveux. Ombre chérie et sacrée, si tu conserves encore quelque souvenir des choses de la vie dans le séjour des bienheureux, souffre qu'un frère d'armes que tu ne vis jamais arrose de ses pleurs ta dépouille mortelle et jette quelques fleurs sur ta tombe. »

Prudhomme fut quelque peu piqué qu'on attribuât à Loustallot tout le mérite et le succès des *Révolutions de Paris*, et, craignant pour l'avenir de son journal, il donna à entendre que lui seul était l'inspirateur et le directeur. Camille Desmoulins le redressa vertement et lui reprocha de vouloir diminuer la gloire de Loustallot après avoir exploité son talent. Il paraît qu'en effet l'habile éditeur avait gagné des sommes considérables avec son journal (on parle de 200,000 livres), tandis que l'éminent publiciste était resté pauvre.

Ce jeune homme, du plus noble caractère, d'un talent sobre et contenu, d'une conviction profonde, avait conquis la sympathie universelle parmi les patriotes et mérité l'estime de ses adversaires les plus passionnés. Il eût certainement joué un rôle important dans la Révolution; mais il périt dans sa fleur; et sa mort, à cette époque de tant de passion, fut regardée comme une calamité publique et causa une impression de douleur aussi intense et aussi profonde que celle qui se produisit à la mort d'Armand Carrel, qui ne l'a point égalé.

M. Marcellin Pellet a publié : *Elisée Loustallot et les Révolutions de Paris* (1872, 1 vol.). Dans ce travail, l'auteur a pieusement réimprimé ou analysé les principaux articles de Loustallot et rassemblé les rares renseignements qu'il a pu recueillir sur cette existence sitôt et si brusquement éteinte.

LOUSTIC s. m. (lou-stik — de l'allemand *lustig*, gai, jovial, de *lust*, plaisir, qui se rapporte au gothique *luston*, jouer, folâtrer, de la racine sanscrite *los*, même sens, latin *ludo*, lithuanien *losztu*). Hist. Bouffon en titre attaché aux compagnies suisses, qui avait pour mission de préserver ces soldats de la nostalgie, en les égayant.

— Par ext. Farceur de caserne, militaire qui cherche à faire rire ses compagnons. ‖ Gros farceur, homme qui amuse par de grossières facéties : *Le* LOUSTIC, *c'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde.* (P.-L. Courier.) *Il est des gens qui veulent à tout prix l'influence et qu'on s'occupe d'eux; là où ils ne peuvent être oracles, ils se font* LOUSTICS. (V. Hugo.) ‖ On écrivait autrefois LOUSTIG.

— **Encycl.** Le *loustic* était originairement, en Allemagne, un forçat facétieux qui se chargeait d'égayer un peu ses camarades. Par analogie, on donna le même nom aux soldats dont le genre d'esprit était plaisant; il y en avait toujours un dans chaque régiment allemand ou suisse. Ce furent les Suisses qui introduisirent en France le *loustic;* on en entretenait un dans chaque compagnie pour distraire les soldats et dissiper par sa gaieté la mélancolie auxquels ils sont sujets loin du pays. Des casernes le mot passa dans les ateliers, mais c'est à Paul-Louis Courier qu'il dut sa fortune littéraire. Courier avait lancé quelques épigrammes piquantes contre le duc Pasquier. Celui-ci s'écria un jour que le pamphlétaire n'était qu'un bouffon. « C'est, ajoutait-il, le *loustic* des ennemis du roi. » Le mot fut trouvé très-spirituel et fit son chemin. Quelques jours plus tard, Courier put le lire fraîchement imprimé dans le journal d'Indre-et-Loire. Le spirituel écrivain ne manqua pas une aussi belle occasion de montrer sa verve caustique et intarissable. Voici sa réponse à M. Pasquier : « Sur les injures, je me tais. Il en sait plus que moi, je n'aurais pas beau jeu. Mais il m'appelle *loustic*, et c'est là-dessus que je le prends. Il dit, et croit bien dire parlant de moi, le *loustic* du parti national, et fait là une faute, sans s'en douter, le bonhomme! Ce mot est étranger. Lorsqu'on prend le mot des puissances étrangères, il ne faut pas le changer. Les puissances étrangères disent *lustig*, non *loustic*, et je crois même qu'il ignore ce que c'est que le *lustig* dans un régiment teutsche. C'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde et fait rire le régiment, je veux dire les soldats et les bas officiers; car tout le reste est noble et, comme de raison, rit à part. Dans une marche, quand le *lustig* a ri, toute la colonne rit et demande : qu'a-t-il dit? Ce ne doit pas être un sot. Pour faire rire des gens qui reçoivent des coups de bâton, des coups de plat de sabre, il faut quelque talent, et plus d'un journaliste y serait embarrassé. Le *lustig* les distrait, les amuse, les empêche quelquefois de se pendre, ne pouvant déserter; les console un moment de la schlague, du pain noir, des fers, de l'insolence des nobles officiers. Est-ce là l'emploi qu'on me donne? Je vais avoir de la besogne. Mais quoi? j'y ferai de mon mieux. Si nous ne rions encore, quoi qu'il puisse arriver, il ne tiendra pas à moi; car j'ai toujours été de l'avis du chancelier Thomas Morus, ne faire rien contre la conscience, et rire jusqu'à l'échafaud inclusivement. Comme cet emploi, d'ailleurs, n'a point de traitement, ni ne dépend des ministres, je m'en accommode d'autant mieux. »

LOUTAUD (le chevalier DE), poëte français qui vivait vers le milieu du XVIIe siècle. Il prit part à l'expédition de Candie et rédigeait un journal en vers, dans lequel il relatait les événements de chaque jour. Ce journal a été publié sous le titre de la *Campagne des Français à Candie* (Paris, 1670, in-12).

LOUTCHINE s. f. (lou-tchi-ne). Nom donné en Russie à des fragments de bois résineux qu'on allume pour s'éclairer : *Sur une table était une tige de fer portant une* LOUTCHINE *qui brûlait mélancoliquement, près de s'éteindre.* (Ern. Charrière.)

LOUTH, ville d'Angleterre, comté et à 40 kilom. N.-E. de Lincoln, avec un port sur la Ludd, et une station du chemin de fer du Great-Northern; 9,000 hab. Manufacture de tapis; fabrique de couvertures, savon, papier. Exportation assez considérable de blé et de laine. On y voit une vaste et belle église gothique, surmontée d'un clocher octogone de 72 mètres de hauteur. ‖ Village d'Irlande, dans le comté de son nom, à 10 kilom. S.-O. de Dundalk; 718 hab. ‖ Le comté de Louth, le plus petit des comtés d'Irlande, à l'extrémité N. de la province de Leinster, sur la côte orientale, entre ceux d'Armagh au N., de Monaghan et de Cavan à l'O., de Meath au S., et la mer d'Irlande à l'E., mesure 45 kilom. de longueur sur 19 de largeur. Superficie, 852 kilom. carrés. La population, qui, en 1841, s'élevait à 111,979 hab., n'en compte plus aujourd'hui que 87,872. Le sol de ce comté, montagneux au N., onduleux partout ailleurs, est généralement fertile et arrosé par le Creaghan, la Dane, le Lagan, le Dee, et à son extrémité méridionale par la Boyne, ainsi que par le canal de Drogheda. L'agriculture y a fait de remarquables progrès; on y récolte principalement du froment, de l'avoine, des pommes de terre, du lin, etc. Le chef-lieu de ce comté est Dundalk, où se trouvent concentrés à peu près toute l'industrie et tout le commerce du comté, où l'on fabrique surtout des draps, toiles, mousselines, papier, batiste, etc. La première fabrique de batiste y fut fondée, en 1737, par des Français; c'est la plus ancienne de l'Irlande.

LOUTHERBOURG (Philippe-Jacques), peintre français. V. LUTHERBURG.

LOUTHF-ALI-KHAN, vékyl ou vice-roi de Perse, né en 1769, mort en 1794. Après l'assassinat de son père, Djaafar-Khan (1789), Louthf, qui s'était déjà signalé par ses talents militaires et par ses qualités brillantes, continua la lutte que son père avait soutenue contre l'eunuque Aga-Mohammed, maître d'une partie de la Perse, rentra dans Chiraz, où il fit mettre à mort les assassins de Djaafar, battit Aga à Kharezoun, à Zargoun, mais se vit abandonné par ses principaux officiers, et dut se retirer dans le Khorassan. En 1791, reprenant l'offensive, il conquit Ispahan, et rétablit son autorité dans la Perse méridionale; mais, en 1793, il fut battu à son tour par Aga-Mohammed, qui l'assiégea dans Kerman, s'empara de lui par trahison, et ordonna de le mettre à mort après lui avoir fait crever les yeux. Avec Louthf s'éteignit la dynastie des Zend.

LOUTRE s. f. (lou-tre — lat. *lutra*, mot qui, d'après Varron, est pour *lythra*, et vient du grec *luô*, délier, détacher, parce qu'on dit que la loutre coupe les racines des arbres sur les rives; mais ce mot ne se trouve pas en grec. Il serait peut-être plus naturel de penser au grec *loutron*, bain, de *louô*, je lave, à cause des habitudes aquatiques de l'animal). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de l'ordre des digitigrades, famille des mustéliens, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans toutes les régions du globe : *La* LOUTRE *est un animal vorace, plus avide de poisson que de chair.* (Buff.) *Les* LOUTRES *ne se creusent point de domicile, mais elles se gîtent dans les premiers trous qui se présentent.* (V. de Bomare.) *Les statistiques de la louveterie française affirment qu'il se tue ou qu'il se prend quatre mille* LOUTRES *en France, bon an mal an.* (Toussenel.)

— Fourrure fournie par la loutre : *Un manchon, un chapeau de* LOUTRE.

— s. m. Objet confectionné avec la fourrure de la loutre, comme chapeau, manchon, etc. : *Etre coiffé d'un* LOUTRE. ‖ Vieilli en ce sens.

— **Encycl.** Mamm. Le genre *loutre* présente pour caractères spécifiques, système dentaire : incisives 6-6, canines 1-1, 1-1, molaires 5-5, 5-5, ou 5-5, 6-6, en totalité 36 dents ou 38. Le corps est long, épais, écrasé, bas sur pattes; la tête large, aplatie; les oreilles courtes et arrondies; les membres très-courts, forts; les doigts des mains et des pieds allongés, armés d'ongles crochus, non rétractiles, réunis par une membrane, et se transformant en des espèces de rames propres à la natation. La queue, moins longue que le corps, forte, est déprimée à la base.

La *loutre* est un animal essentiellement aquatique, comme l'indiquent les caractères que nous venons d'énoncer. Elle ne marche que difficilement sur le sol, et semble même ne faire que s'y traîner, tandis qu'au contraire l'eau est son véritable élément; là, elle progresse avec une grande rapidité, elle plonge très-facilement, et exécute les mouvements du poisson le plus agile. La *loutre* se nourrit presque exclusivement de poissons et en détruit un très-grand nombre; elle mange également les autres animaux aquatiques qu'elle rencontre, tels que crustacés, vers, etc. Elle se retire dans un gîte qu'elle se forme dans la fente d'un rocher ou dans la cavité d'un arbre, mais très-près des rivières. Certaines espèces sont fluviatiles, d'autres sont marines.

Cet animal semble d'un naturel sauvage, intraitable, et peu apte à être gardé en domesticité. Toutes les *loutres* ont à peu près le même pelage; toutes sont brunes, plus ou moins foncées en dessus, d'un brun clair en dessous, et surtout à la gorge, qui est même quelquefois presque blanche. Les *loutres* sont nocturnes, c'est-à-dire qu'elles dorment le jour, et que la nuit elles chassent. Le pelage des *loutres* est très-épais et assez doux; les poils soyeux qui en garnissent la superficie sont longs, doux, luisants, et plus épais vers la pointe qu'à la base. Le duvet placé en dessous de ceux-ci est épais et d'une extrême douceur; aussi ces fourrures sont-elles très-estimées; mais on ne les emploie qu'après les avoir dépouillées de leur jar. On connaît un grand nombre d'espèces de *loutres*, qui ne diffèrent que peu entre elles, surtout quant à leur pelage.

La *loutre* d'Europe est l'espèce la mieux connue de toutes; elle a une longueur de $0^{m},70$ depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; et la longueur de cette dernière est de $0^{m},30$ à $0^{m},35$. Cet animal vit sur le bord des étangs, des rivières et des fleuves. La femelle met bas trois ou quatre petits par an. La fourrure de la *loutre* est d'un grand usage pour la fabrication des casquettes et pour le doublage des manteaux dans les pays froids. D'autres espèces, telles que la *loutre* du Canada, de la Caroline, de la Trinité, de la Guyane, servent aux mêmes usages.

Quoiqu'il soit difficile d'apprivoiser la *loutre*, l'histoire fait mention de celle que le roi de Pologne, Jean Sobieski, acheta du chevalier Pack. « En lui envoyant la *loutre*, dit le chevalier dans ses *Mémoires*, j'avais écrit une feuille entière d'instructions relatives à ses habitudes et à la manière de la nourrir; on suivit à la lettre mes conseils, et elle s'accoutuma peu à peu à sa nouvelle habitation. » Malheureusement, un jour que la pauvre bête flânait dans les bosquets et les prairies qui avoisinaient la résidence royale de Villanova, un soldat du train l'aperçut, la tua roide d'un coup de bâton, et vendit sa peau à un juif pour douze sous. Le roi faillit faire fusiller le soldat.

La *loutre* de mer, plus de deux fois aussi grande que la *loutre* d'Europe, habite le Kamtchatka, les îles Aléoutiennes et la côte nord-ouest de l'Amérique. Elle a le pelage noirâtre, éclatant et des plus riches que l'on connaisse; il est composé presque en entier de poils laineux de la plus grande douceur. Les Chinois en font un très-grand cas, et, chaque année, les Russes, les Anglais et les Américains en font à la Chine et au Japon un commerce très-lucratif.

— Chasse. Celui qui possède soit un vivier, soit un étang, soit un droit de pêche sur l'un de nos grands cours d'eau, peut seul savoir combien la *loutre* est un animal nuisible, et combien il serait urgent d'en détruire l'espèce. Avec elle, un étang est bientôt dépeuplé. Il suffit que deux ou trois de ces animaux se réunissent dans un canton, pour que la pêche devienne beaucoup moins productive.

Avant de nous occuper de la manière de la détruire, quelques mots sur ses habitudes nous semblent nécessaires. La connaissance la plus indispensable au chasseur est de savoir que la *loutre*, lorsqu'elle veut dévorer sa proie, vient se poster sur un endroit dont la blancheur tranche sur les terres environnantes; elle choisit ordinairement une pierre ou un tas de pierres. Il est nécessaire de plus de savoir que, dans les lieux fréquentés, cet animal ne se livre que la nuit à ses déprédations.

La *loutre* se loge toujours assez à proximité de l'eau pour pouvoir s'y jeter à la moindre alerte, ou dès que les circonstances sont favorables à la pêche; quelquefois même elle prend son domicile dans les espaces vides des bois à flotter; mais, le plus souvent, son habitation consiste en un terrier composé de différentes loges, étagées les unes au-dessus des autres, afin que, dans les plus grandes crues, il lui reste toujours une retraite assurée et bien au sec. Elle pratique au sommet de ce terrier une petite ouverture pour laisser un passage à l'air, ouverture qui se dissimule toujours au milieu d'un épais buisson.

L'entrée de l'habitation donne ordinairement sur un cours ou une pièce d'eau, au-dessous du niveau du liquide, de façon que l'animal, sortant de chez lui, se trouve de suite dans l'eau, sans qu'aucun bruit ait pu trahir sa présence.

On reconnaît la présence des *loutres* dans le voisinage des étangs aux excréments remplis d'écailles et d'arêtes que ces animaux laissent sur les berges; on s'est aperçu qu'elles passent presque toujours au même endroit; lors donc que l'on a reconnu leurs traces, on tend dessus un traquenard solidement assujetti à un pieu ou à un arbre.

La trace de la *loutre* est un peu plus forte que la voie d'un renard; on reconnaît facilement l'empreinte de son pied palmé, mais on ne distingue jamais la marque de son talon.

La manière la plus usitée de chasser la *loutre* est de la capturer dans des filets disposés entre deux eaux. Souvent on tend à travers un ruisseau ou une petite rivière, en amont et en aval, deux solides panneaux à grosses et fortes mailles. Deux chasseurs veillent à chaque filet, d'autres battent la rive avec les chiens, et chassent la *loutre* de sa retraite. La *loutre*, en sortant de chez elle, s'élance dans l'eau, plonge, et de refuites en refuites donne dans un des filets. Alors le chasseur, sentant la secousse, lève promptement le filet et se hâte de tuer l'animal.

Le piége à *loutre* employé en Bavière, et dont Bischoff nous a donné le dessin, se compose de rondins plantés dans l'eau et disposés en labyrinthe, de façon que l'animal puisse y rentrer, mais non en sortir. Le poisson se réfugie entre les piquets, la *loutre* l'y suit, mais ne peut l'atteindre; lorsqu'elle veut respirer, elle ne le peut, parce que le haut du labyrinthe est fermé de planches à fleur d'eau; elle meurt asphyxiée.

Les autres piéges à *loutre* sont l'assiette de fer et le traquenard. Baudrillart conseille l'emploi d'un appât composé de 4 onces de graisse d'oie ou de porc, 3 grains de camphre, 4 grains de castoréum, et un demi-grain de musc, le tout fondu et bien amalgamé. Nous donnons cette recette sans la préconiser.

On peut aussi chasser la *loutre* à l'affût. Lorsqu'un pêcheur ou un propriétaire d'étang s'est aperçu qu'une *loutre* vient prélever avant lui la dîme qu'il considère comme sa propriété, il ne doit pas perdre un seul jour, et il lui faut se pénétrer de cette idée que les piéges sont souvent insuffisants à détruire son ennemi. Le parti le plus sûr est d'attendre le vorace et de le tuer sans pitié, d'un coup de fusil. Mais comment faire? La *loutre* est l'un des animaux les plus défiants que l'on puisse trouver, et il est impossible de l'approcher. Le chasseur doit donc se dissimuler et attendre la bête, lorsque, la nuit, elle vient commettre ses déprédations. Ordinairement, le chasseur se cache dans le feuillage d'un arbre sur lequel il grimpe; il choisit son poste aux environs des lieux fréquentés par la *loutre*, presque toujours près d'une pierre blanche sur laquelle il a remarqué des écailles; il doit bien faire attention que le vent ne souffle pas vers la *loutre*, car cet animal sent la poudre ou l'odeur de l'homme et ne se livre pas. Ainsi posté, le chasseur passe en ce lieu deux ou trois nuits, sans donner signe de vie. Comme la *loutre* ne revient pas tous les jours au même endroit, il ne doit pas se désespérer après les premières nuits; mais il doit songer que son ennemi, étant venu une fois en ce lieu, ne saurait manquer d'y retourner. Enfin, après plusieurs nuits d'attente, la *loutre* annonce sa présence par le bruit qu'elle fait en nageant; aussitôt sortie de l'eau, elle vient dévorer sa proie sur la pierre où elle s'est déjà postée, et le chasseur n'a plus qu'à lâcher la détente de son arme. Cette sorte de chasse est la plus commune, parce qu'elle est la plus simple.

On ne chasse plus, en France du moins, la *loutre* au chien; mais cette manière de la chasser, étant longuement décrite dans tous les traités de chasse, nous lui accordons quelques lignes.

La chasse à la *loutre* faite par les chiens est d'autant plus agréable, qu'elle diffère de toutes les autres chasses. Dès la petite pointe du jour, le chasseur diligent va quêter avec ses chiens aux alentours de la rivière ou de l'étang, où se tient sa future victime. Il ne quête pas en descendant, mais en remontant le cours de l'eau, parce que le courant apporte l'odeur de l'animal à ses chiens, qui nagent à sa poursuite ou à sa recherche.

Si la *loutre* a mis pied à terre, les chiens sortent de l'eau et la suivent à la piste, heureux s'ils peuvent la lancer dans un endroit où il y a peu d'eau, car alors elle est perdue. On partage sa bande de chiens en deux troupes que l'on place l'une à gauche l'autre à droite du lit; on se poste à une centaine de pas en avant de la meute, tandis qu'un autre chasseur se tient à cent pas en arrière, de façon que lorsque la *loutre* passera, soit devant, soit derrière, on se trouve toujours à portée de lui tirer un coup de fusil. Lorsqu'un chasseur manque la bête, ce qui arrive quelquefois, il crie *tayau!* et court se poster à un autre endroit pour prendre sa revanche. Outre les chasseurs armés de fusils, un grand nombre de personnes doivent se trouver à ces sortes de chasses; elles portent des bâtons ou des fourches et battent les roseaux, les souches et les racines qu'elles rencontrent sur les deux rives, de façon à effrayer la bête et à ne pas la laisser derrière elles.

Lorsque la *loutre* se voit pressée, elle se précipite vers le plus rapproché de ses terriers, et si elle n'est pas morte avant d'y être arrivée, elle peut se considérer comme sauvée, car les chiens ne l'y poursuivront pas, et si l'un d'eux s'y aventurait, mal lui en prendrait; d'un seul coup de dent la *loutre* lui couperait le museau, avec autant de facilité qu'elle pourrait couper une pomme. Heureux le chien qui revient d'un pareil combat! Cette chasse, on le voit, est pleine de péripéties, et par conséquent d'agrément; cependant, elle est presque inusitée, parce qu'elle réclame une meute spéciale, meute d'eau que l'on ne se donne pas la peine de dresser; d'ailleurs, la chasse aux chiens n'est possible que sur le bord des petites rivières, des ruisseaux, des étangs peu étendus, et la *loutre* aime de préférence les larges nappes d'eau, sans doute parce qu'elles sont plus poissonneuses.

Ce genre de chasse, décrit par du Fouilloux, ne se pratique plus guère qu'en Angleterre, et encore les meutes de *loutre* deviennent-elles de plus en plus rares.

Lorsque la *loutre* s'est retirée dans un de ses terriers, et que l'on désire la prendre, on en bouche le trou, et on la déterre comme un renard, d'autant plus facilement que le terrier n'est pas profond.

Au Canada et dans le nord des Etats-Unis, de nombreux chasseurs se livrent particulièrement à la destruction des *loutres*. Comme les froids rigoureux, qui règnent dans ces pays, gèlent les rivières et les lacs, les *loutres*, pendant la rude saison, sont obligées, pour ne pas jeûner, de se donner rendez-vous aux lieux où les courants rapides empêchent les eaux de se prendre, ou encore aux environs des cascades. Elles y viennent souvent de fort loin, en voyageant sur la neige. Lorsqu'un chasseur peut surprendre une *loutre* pendant ce trajet, celle-ci se jette sur le ventre, s'enfonce sous la neige, s'avance dans un espace de plusieurs mètres, puis recommence à courir dans une autre direction, et répète ces mouvements avec tant de rapidité, que souvent le chasseur en perd la piste. Mais s'il ne se laisse pas dérouter, s'il la poursuit vivement, elle revient sur ses pas, comme fait le lièvre, et pour faire mieux perdre sa trace, elle plonge sous la neige, comme la taupe sous la terre. Ce n'est qu'à bout de ruses qu'elle se décide à faire face et à se défendre courageusement.

Les chasseurs américains ont pour but, en détruisant la *loutre*, non de sauvegarder les intérêts des pêcheurs, mais de s'emparer d'une fourrure dont la valeur est assez considérable.

Dans certains pays, particulièrement en Pologne et en Suède, les hommes ont trouvé moyen de dresser ces sauvages destructeurs de poissons, et de les habituer à pêcher, non pour leur compte personnel, mais pour celui de leur maître.

A en croire Buffon, la *loutre* serait un animal farouche, incapable de se plier aux volontés de l'homme; voici, d'ailleurs, comment le grand écrivain s'exprime à ce sujet : « Les *loutres* que j'ai voulu faire élever cherchaient à mordre, même en prenant du lait, et avant d'être assez fortes pour mâcher le poisson; et loin de s'accoutumer à la vie domestique, elles sont toutes mortes dans le premier âge. » Nous ferons remarquer que Buffon ne faisait pas toujours ses expériences par lui-même, mais qu'il les faisait faire par des gens à gages, en qui il avait plus de confiance qu'ils ne le méritaient. D'ailleurs, ses procédés d'élevage étaient-ils rationnels? Peut-être aussi l'espèce de *loutre* des pays septentrionaux est-elle plus sociable que celle qui habite nos contrées. Ce sont là des questions que nous ne prouvons résoudre.

Le naturaliste Johnston, qui écrivait en Allemagne vers le milieu du XVIIe siècle, nous apprend que, dans tout le nord de l'Europe, les habitants savaient si bien apprivoiser les *loutres*, qu'elles allaient chercher le poisson au fond de l'eau et le transportaient à la cuisine sans le détériorer; il ajoute que, si de tels pourvoyeurs étaient rarement employés, cela tenait seulement à ce qu'ils tuaient beaucoup de poisson avant d'en apporter au maître, de sorte que leurs services devenaient assez coûteux. L'histoire de la *loutre* de Jean Sobieski, ou plutôt du chevalier Pack, est d'ailleurs une histoire véridique, d'une authenticité incontestable. De nos jours, l'évêque Hébert a vu de pauvres pêcheurs indiens apprendre à la *loutre* à rapporter le produit de sa chasse :

« J'arrivai, dit-il, à un endroit de la rivière où, à ma grande surprise, je vis une rangée de neuf ou dix *loutres*, toutes grandes et belles, qui étaient attachées chacune à un piquet de bambou, sur le rivage, au moyen d'une laisse et d'un collier de paille. Quelques-unes nageaient aussi loin que cette laisse le leur permettait; d'autres étaient couchées sur la rive, ayant une partie du corps seulement hors de l'eau; d'autres, enfin, se roulaient au soleil sur le sable, en poussant une sorte de petit sifflement assez aigu, mais qui paraissait d'ailleurs être un cri de plaisir. On me dit que dans ce canton beaucoup de pêcheurs avaient ainsi une ou plusieurs *loutres* qui n'étaient guère moins apprivoisées que des chiens, et qui leur rendaient des services analogues, tantôt poussant dans les filets les bandes de poissons, tantôt saisissant les plus gros avec leurs dents, et les rapportant elles-mêmes. »

Voici comment on dresse les *loutres;* il est bien entendu qu'il faut les prendre jeunes, parce que, dans l'âge avancé, elles deviennent farouches et on ne saurait les apprivoiser. On attache l'animal avec soin, de façon qu'il ne puisse s'étrangler en se débattant, et on le nourrit de poisson et d'eau, pendant les premiers jours de sa captivité; puis on mêle dans cette eau du lait, de la soupe, des choux et des herbes, dont on augmente graduellement la proportion, et lorsqu'on s'aperçoit que la *loutre* s'habitue à ce régime, on lui retranche peu à peu le poisson, et on finit par ne lui donner que du pain.

Cette première partie de l'éducation de la *loutre* une fois terminée, on habitue celle-ci à ne plus manger que les têtes de poisson; on la déshabitue du corps et des intestins. Cette seconde partie de l'éducation est assez longue; mais il est indispensable de la terminer avant de pouvoir se fier à l'animal, qui, après avoir pêché, ne manquerait pas de dévorer le produit de sa pêche. Peu d'éleveurs réussissent bien, et c'est à ce manque de réussite qu'il faut attribuer les dégâts que la *loutre* apprivoisée fait subir aux étangs, dégâts qu'on lui reproche avec raison.

La troisième partie de l'éducation consiste à apprendre à la *loutre* à rapporter, comme le chien. Lorsqu'elle rapporte bien, on la mène sur le bord d'un ruisseau clair; on lui jette du poisson, qu'elle poursuit, rattrape et rapporte. Il faut lui donner la tête de chaque poisson, récompense dont elle se contente parfaitement.

Jean Lots, professeur de l'université de Lund, en Scanie, nous apprend qu'un paysan de ce pays avait dressé une *loutre* qui lui apportait journellement assez de poisson pour nourrir toute sa famille.

— *Loutre de mer.* La Pérouse, en plusieurs passages de ses récits de voyages, nous apprend que, les habitants de l'Océanie, de la Chine *et même de l'Amérique se font des* vêtements en peau de *loutre de mer* Il s'étonne que les Espagnols aient ignoré si longtemps la valeur de ces précieuses fourrures. « Les Indiens, dit-il, qui ne sont pas aussi bons marins que les Esquimaux, et dont les canots, à Monterey, ne sont faits que de joncs, les prennent à terre avec des lacs, ou les assomment à coups de bâton, lorsqu'ils les trouvent éloignées du rivage. Pour cet effet, ils se tiennent cachés derrière des roches, car au moindre bruit cet animal s'effraye et plonge. »

Kotzebue, dans sa description de Nouvel-Arkhangel, s'exprime ainsi : « L'animal le plus remarquable de tous ceux que présente ce pays est la *loutre de mer*, qui sans cesse attire de nombreux marchands et deviendrait ainsi la bienfaitrice du pays, si le commerce pouvait développer l'intelligence des naturels. L'avidité des chasseurs a complétement détruit cet animal sur la côte du Kamtchatka et sur les îles Curiles. Sa peau fournit les plus belles fourrures du monde; la valeur en augmente tous les jours, à mesure que l'animal lui-même devient plus rare; il disparaîtra bientôt tout à fait, et n'existera plus qu'en description pour orner nos ouvrages de zoologie.

» On a souvent voulu confondre la *loutre de mer* et celle de rivière, parce qu'il y a beaucoup de ressemblance dans leur forme; mais la peau de l'une est sans comparaison plus belle *que celle de l'autre*.

» On voit souvent la *loutre de mer* sur la surface de l'eau, à plusieurs milles de la côte, couchée sur le dos et dormant, tandis que ses petits sont étendus sur son ventre et la tettent. Si un chasseur l'aperçoit, elle devient inévitablement sa proie, car elle n'abandonne jamais ses petits, quoiqu'ils la gênent extrêmement pour nager; mais, se joignant au mâle, elle les défend avec courage *contre toute attaque*.

» Les poumons de ces animaux sont disposés de telle sorte qu'ils ne peuvent rester plus de quelques minutes sous l'eau, et qu'ils sont obligés de remonter à la surface pour respirer. Les chasseurs profitent de cet avantage, car ils réussiraient rarement si la *loutre* pouvait demeurer plus longtemps au fond de l'eau, où elle nage avec beaucoup d'adresse et de rapidité. Mais, en dépit de la conformation même de l'animal, qui lui est si nuisible, la chasse en est fort difficile et quelquefois dangereuse. Voici la manière dont elle s'exécute :

» Les chasseurs longent la côte dans de petits canaux aléoutiens, et s'avancent à quelques milles en mer, munis d'arcs, de flèches et de courtes javelines. Aussitôt qu'ils aperçoivent une *loutre*, ils jettent leurs javelines ou lancent leurs flèches; on perce rarement l'animal; il plonge aussitôt, et comme il nage avec beaucoup de vitesse, l'habileté du chasseur consiste à donner immédiatement au canot la même direction que celle qu'a prise la *loutre*. Dès que celle-ci apparaît de nouveau à la surface, on la vise encore, et la poursuite continue de la même manière, jusqu'à ce que la pauvre bête soit tellement lasse qu'on puisse aisément la percer.

» Dans ces occasions, les *loutres* arrachent avec leurs dents les flèches qui les atteignent, et souvent, surtout lorsque leurs petits sont avec elles, se précipitent hardiment sur les canots et attaquent leurs ennemis avec les dents et les griffes. Plus le nombre des canots est considérable, plus la chasse est sûre; mais à des chasseurs expérimentés deux suffisent. Ils courent souvent de grands périls, parce qu'ils s'avancent trop loin en mer où des tempêtes viennent alors les surprendre. »

LOUTRÉE s. f. (lou-tré). Cout. anc. Adjudication, obtention d'un objet mis aux enchères : *Avoir* LOUTRÉE. ‖ Quelques-uns écrivent ce mot OUTRÉE, pensant que l'article aura été confondu abusivement avec le substantif.

LOUTRIER s. m. (lou-trié — rad. *loutre*). Chasseur de loutres. ‖ On dit aussi LOUTREUR.

LOUTRIQUE adj. (lou-tri-ke — du gr. *loutron*, bain). Littér. Qualification donnée aux ouvrages grecs qui traitent des bains.

— s. m. Ouvrage grec sur les bains : *Collection des* LOUTRIQUES. ‖ Auteur grec qui a écrit sur les bains.

LOUTROPHORE s. (lou-tro-fo-re — gr. *loutrophoros;* de *loutron*, eau à laver, et de *pherô*, je porte). Antiq. gr. Jeune garçon ou jeune fille portant une urne pleine d'eau pour les libations aux funérailles d'une personne de son sexe et de son âge : *On plaçait des statues de* LOUTROPHORES *sur les tombes des jeunes vierges.*

LOUTSK, ville de Russie. V. LUCK.

LOUVAIN, en latin *Lovanium*, ville de Belgique, province de Brabant méridional, ch.-l. de l'arrond. de son nom, à 24 kilom. N.-E. de Bruxelles, sur la Dyle; 31,975 hab. Tribunal de commerce; collége royal; école normale primaire; Académie de peinture; école de musique; bibliothèque; collections d'histoire naturelle et de minéralogie; beau jardin botanique. Université catholique de libre exercice. Les bières de Louvain jouissent d'une réputation méritée; aussi les brasseries constituent-elles l'une des plus anciennes et des plus importantes industries de la ville. Un certain nombre de femmes s'occupent du travail de la dentelle; les tanneries et les corroieries sont les autres principales branches de l'industrie de Louvain. La population actuelle de la ville n'est plus en proportion avec son étendue; aussi l'enceinte, qui a 8 kilom. de circonférence, renferme-t-elle des jardins et des champs cultivés. Les rues les plus vivantes et les mieux tracées sont celles de Diest, de Malines, de Bruxelles, de Namur, du Parc, de Tirlemont et de la Station.

Selon Juste Lipse, Louvain, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire vers la fin du IXe siècle, doit son origine à un château bâti sur les bords de la Dyle pour garantir le pays des insultes des Normands. La ville fut entourée de murailles en 1165 et agrandie dans la suite, notamment en 1361. Les ducs de Brabant habitèrent jusqu'au XIIe siècle le château de Louvain. La ville commença à avoir des bourgmestres en 1219. Au commencement du XIVe siècle, époque où Louvain, capitale du Brabant, comptait 200,000 hab., il ne s'y trouvait pas moins de 4,000 métiers à fabriquer le drap. Mais, comme dans les autres villes de la Flandre, les ouvriers de Louvain, jaloux des priviléges de la noblesse, se révoltèrent en 1382, et, vaincus par le duc Venceslas, abandonnèrent en grande partie cette ville où ils étaient en proie à la plus dure oppression et transportèrent leur industrie en Angleterre.

L'université de Louvain, fondée en 1426, fut pendant longtemps une des plus florissantes de l'Europe; au temps de Juste Lipse elle était, dit-on, fréquentée par 6,000 étudiants. Supprimée en 1797, elle a été rétablie depuis. Les Français s'emparèrent de Louvain en 1792, puis en 1794 et la réunirent à la France; elle devint alors le chef-lieu d'un arrondissement du département de la Dyle.

Au premier rang des édifices de Louvain, il faut citer l'église Saint-Pierre, l'hôtel de ville, les églises de Sainte-Gertrude, de Saint-Jacques, des Dominicains, du Béguinage, etc. En voici la description :

L'église collégiale Saint-Pierre, construite au XIe siècle, fut deux fois détruite par l'incendie, en 1130 et en 1373. « L'église actuelle, dit M. Schayes, doit dater tout entière du XVe siècle. Du reste, elle est bâtie d'un seul jet, et peu d'églises en Belgique présentent un ensemble aussi pur et aussi harmonieux que l'église de Saint-Pierre, comparable sous ce rapport avec la splendide église de Sainte-Waudru à Mons. Ces deux églises ont même une telle ressemblance entre elles qu'on les croirait bâties toutes les deux sur les plans du même architecte. » L'extérieur du monument est loin d'être aussi remarquable que l'intérieur où l'attention est surtout attirée par : les colonnes des piliers de la nef centrale; le triforium découpé en quatre feuilles et à arcades trilobées; le jubé, chef-d'œuvre d'architecture et d'ornementation en style gothique flamboyant; le tabernacle, dont la flèche, haute de 12 mètres, sculptée avec une extrême finesse, se dresse à côté du maître-autel; des peintures de l'école flamande; un triptyque, représentant le *Martyre de saint Érasme;* un autre triptyque de Quentin Massys, œuvre capitale dont le centre représente une *Sainte Famille*, un des volets, *Joachim* en prière, l'autre volet, la *Mort de sainte Anne;* la chaire, sculptée en bois et ayant la forme d'un rocher; les orgues, œuvre de Golphus, artiste célèbre du XVIIe siècle.

L'hôtel de ville est la merveille de Louvain et une des curiosités architecturales de la Belgique. « Lorsque de nos jours on jette les yeux sur ce monument, qui n'a peut-être d'égal pour la richesse de l'ornementation que l'Alhambra de Grenade, on s'étonne, dit M. Schayes, de la magnificence et de l'instinct de l'art qui distinguaient ces assemblées de marchands du XVe siècle. Ces drapiers, ces forgerons, ces brasseurs se mirent à l'œuvre, et dix-sept ans suffirent pour doter la Belgique de la perle de l'art gothique, d'un bijou architectural qui semble plutôt fait pour être conservé dans une boîte de velours que pour être exposé aux injures du temps, aux brumes et aux pluies de l'Occident. » L'hôtel de ville de Louvain fut construit de 1448 à 1463 par l'architecte Matthieu de Layens. « Cet édifice, dit M. A.-J. Du Pays, est un quadrilatère isolé sur trois de ses faces; sa façade, un peu plus large que haute, a 100 pieds et présente trois étages de fenêtres ogivales. Les entre-deux des fenêtres sont ornés de niches géminées, surmontées de dais sculptés à jour. Les bases en culs-de-lampe de ces niches sont sculptées en bas-reliefs, retraçant des scènes bibliques avec toute la naïveté et la licence grotesque du moyen âge. Une balustrade découpée, surmontée de pinacles, borde le toit, qui est très-élevé et porte trois rangées de lucarnes. Aux quatre angles de l'édifice sont des tours octogones, garnies, à différentes hauteurs, de balcons en forme de corbeilles; ces minarets, terminés en flèches pyramidales, sont des modèles d'élégance et de légèreté. Aux deux extrémités du toit, deux autres de ces minarets, n'ayant pas de tours pour support, dominent les quatre autres flèches et complètent cet ensemble aérien. » On remarquera à l'intérieur : une *Adoration des Bergers*, par Cossiers; une *Résurrection du Christ*, par Ottovenius; deux beaux portraits, par Miereveldt; un plafond peint par Leclerc, etc.

L'église de Sainte-Gertrude, fondée en 1200 par Henri Ier, est un monument disparate dans ses diverses parties. La plate-forme de la tour est surmontée de clochetons octogones et couronnée d'une flèche pyramidale en pierre percée à jour. Le principal objet de curiosité de Sainte-Gertrude, ce sont les stalles en bois de chêne du chœur; elles représentent la *Passion* en vingt-huit compositions à encadrements gothiques très-finement fouillés. On y remarque encore un triptyque attribué à Crayer, et un curieux portrait en pied de sainte Gertrude.

L'église Saint-Jacques, fondée en 1200, incendiée en 1350 et reconstruite aussitôt après, renferme un beau tableau de Crayer, la *Conversion de saint Hubert*. Les autres églises de Louvain qui méritent d'être signalées sont : l'église Notre-Dame-des-Dominicains, beau spécimen d'architecture ogivale primaire; l'église Saint-Michel, un des plus remarquables édifices élevés par les jésuites au XVIIe siècle; l'église Saint-Quentin, ornée d'un tableau de Gaspard de Crayer, la *Vierge, l'Enfant Jésus et plusieurs saints*, et l'église du Grand-Béguinage, divisée en trois nefs par des colonnes d'une ténuité extrême.

Parmi les autres curiosités de Louvain, nous signalerons : les Halles, siége de l'université; la bibliothèque, riche d'environ 70,000 volumes et garnie de belles boiseries; le jardin botanique; l'hôpital civil; la Table ronde, bâtiment moderne occupé par la société de l'Académie de musique; le château de César, dont il ne subsiste plus que des restes de fortifications et le grand puits.

LOUVANISTE s. et adj. (lou-va-ni-ste — rad. *Louvain*). Géogr. Habitant de Louvain; qui appartient à Louvain ou à ses habitants : *Les* LOUVANISTES. *Les mœurs* LOUVANISTES.

LOUVARD ou **LOUVART** s. m. (lou-var — dimin. de *loup*). Jeune loup en âge de se nourrir sans l'aide de sa mère : *On appelle* LOUVARTS *les petits de la louve quand ils arrivent à l'âge de quatre à cinq mois et qu'ils peuvent gagner leur vie.* (Toussenel.)

LOUVARD ou **LOUVART** (François), bénédictin et théologien français, né dans le Maine en 1661, mort en 1739. A dix-huit ans, il entra à l'abbaye de Saint-Melaine (Bretagne), et dut à son savoir comme helléniste d'être envoyé, en 1700, à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, pour travailler à une édition de Saint-Grégoire de Nazianze. Lorsque parut la bulle *Unigenitus*, Louvard fut le premier membre de son ordre qui déclara ouvertement dans un écrit ne point vouloir y souscrire (1714). En se plaçant au nombre des opposants, Louvard attira sur lui des persécutions nombreuses, qu'il brava avec le plus grand courage et qui, loin de l'amener à résipiscence, ne firent que l'attacher davantage à ses idées. Après avoir été relégué dans diverses maisons de son ordre en province, il fut, en vertu d'une lettre de cachet, transféré au château de Nantes et de là à la Bastille (1728), où il resta cinq ans. Conduit ensuite à l'abbaye de Rebais, il allait être arrêté de nouveau lorsqu'il s'enfuit en Hollande et se réfugia dans la Chartreuse de Schonaw, où il termina sa vie. On lui doit de nombreux écrits qui eurent beaucoup de retentissement, mais qui sont aujourd'hui complétement oubliés. Nous nous bornerons à citer : *De la nécessité de l'appel des Eglises de France au futur concile* (1717); *Lettre au cardinal de Noailles pour prouver que la constitution* Unigenitus *n'est recevable en aucune façon* (1718); *Relation abrégée de l'emprisonnement de dom Louvard* (1728), etc.

LOUVARLOU s. m. (lou-var-lou). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes.

LOUVAT s. m. (lou-va). Mamm. Jeune loup :

Au bout de quelque temps que messieurs les *louvat*
Se virent loups parfaits. . . . .

LA FONTAINE.

LOUVE s. f. (lou-ve — lat. *lupa*, même sens).

Mamm. Femelle de loup : *La* LOUVE, *lorsqu'elle a des petits, devient intrépide.* (Buff.)

— Fig. Femme très-débauchée : *Cette femme est une vraie* LOUVE, *insatiable de plaisirs honteux.*

— Techn. Sorte de coin en fer qu'on introduit dans un trou pratiqué à dessein pour enlever une pierre : *L'usage de la* LOUVE *paraît avoir été connu très-anciennement.*

— Pêche. Baril défoncé qu'on place sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur, et qui sert de conduit pour jeter les morues dans la cale, après qu'on les a habillées. ‖ Sorte de filet pour les eaux courantes, qui se tend verticalement sur trois perches.

— **Allus. hist. Louve de Romulus**, louve qui, d'après la légende, allaita Romulus et Rémus. Procas, roi d'Albe-la-Longue, et de la race d'Enée, avait deux fils, Numitor et Amulius. Le premier, comme étant l'aîné, devait hériter du royaume; mais Amulius s'en empara, tua le fils de Numitor, plaça sa fille Sylvia parmi les vestales, et ne laissa à son frère qu'une partie des domaines, héritage de leur père. Or un jour, Sylvia étant allée puiser à la source du bois sacré l'eau nécessaire au temple, Mars lui apparut et promit à la vierge effrayée de divins enfants. Devenue mère, Sylvia fut condamnée à mort selon la rigueur des lois du culte de Vesta, et ses deux fils jumeaux furent exposés sur le Tibre. Le fleuve était alors débordé; le berceau fut doucement porté par les eaux jusqu'au mont Palatin, où il s'arrêta au pied d'un figuier sauvage. Mars n'abandonna pas les deux enfants. Une louve, attirée par leurs cris, les nourrit de son lait. Plus tard, un épervier leur apporta des aliments plus forts, tandis que des oiseaux consacrés aux augures planaient au-dessus de leur berceau pour en écarter les insectes. Frappé de ces prodiges, Faustulus, berger des troupeaux du roi, prit les deux enfants et les donna à sa femme, Acca Laurentia, qui les appela Romulus et Rémus.

Des légendes de cette nature se retrouvent à l'origine de la plupart des peuples : Sémiramis a été élevée par des colombes, et, si l'on en croit Hérodote, le grand Cyrus aurait été nourri par une chienne, presque dans les mêmes circonstances que Romulus et Rémus.

La littérature s'est emparée de la louve de Romulus, et l'on y fait souvent allusion :

« Ces émigrations sont celles qui, au IVe et au Ve siècle, ont renouvelé le monde. Après avoir quitté le Don, elles rentrent dans la vallée du Volga; loin de l'antre de *la louve de Rome*, elles vont se réfugier dans les îles de la Scandinavie, et épier derrière les glaces le moment d'agonie de la civilisation antique. Véritable épée de Damoclès suspendue sur le front de la société païenne, tout annonce une race d'hommes qui, n'ayant point encore mesuré leurs forces, n'en connaissent par les limites. »

EDGAR QUINET.

« Les Anglais ont beaucoup de cette énergie brutale avec laquelle les Romains tenaient jadis le monde sous leur joug, mais ils réunissent en eux, avec la rapacité des *loups de Rome*, l'astuce des serpents de Carthage. »

HENRI HEINE.

LOUVÉ (lou-vé) part. passé du v. Louver : *Pierre* LOUVÉE.

LOUVECIENNES, bourg de France (Seine-et-Oise). V. LUCIENNES.

LOUVEL (Louis-Pierre), meurtrier du duc de Berry, né à Versailles en 1783, exécuté à Paris le 7 juin 1820. Orphelin de bonne heure, il avait été élevé par une sœur aînée, Thérèse, qui l'avait fait entrer, vers l'âge de douze ans, à l'institution des Enfants de la patrie (la Pitié), à Versailles. Mis en apprentissage chez un sellier de Montfort-l'Amaury, puis repris par sa sœur, qu'inquiétait sa constitution débile, il l'aida jusqu'à seize ans dans son petit commerce de mercerie. Les plaisirs de la petite famille se bornaient à chanter des hymnes, le décadi, dans le temple des théophilanthropes. Louvel, qui avait toujours été un enfant doux, sobre et rangé, se rendit à seize ans à Paris pour y continuer son apprentissage. Abandonné à lui-même, il exagéra en quelque sorte ses qualités. Il achetait à l'avance plusieurs pains de quatre livres, parce que, disait-il, on mange moins de pain quand il est dur; il se montrait obligeant, mais il était peu liant et taciturne. A dix-huit ans, devenu un habile ouvrier, il commença son tour de France. Vers 1806, il entra dans un régiment du train d'artillerie de la garde impériale; mais, au bout de six mois, la faiblesse extrême de sa constitution, compliquée d'une hernie très-douloureuse, lui fit obtenir son congé. En 1814, Louvel se trouvait à Metz. Les hontes de l'invasion lui firent verser des larmes de rage; ce fut alors qu'il jura d'*exterminer tous les Bourbons*, ce sont ses propres paroles. Il voulut frapper Louis XVIII, et se rendit pour cela à pied à Calais. Il eut aussi la pensée d'assassiner le duc de Valmy, pour le punir d'avoir adhéré à la déchéance, puis le comte d'Artois.

De Calais il vint à Paris; il y vit les Bourbons fêtés, l'étranger accueilli avec enthousiasme, les maisons pavoisées de blanc. Tout cela l'indigna, et il partit pour l'île d'Elbe, où le maître sellier des écuries impériales, Vincent, l'employa de septembre à novembre. Des réformes économiques dans la maison de Napoléon à l'île d'Elbe firent congédier Louvel, qui partit pour Livourne et de là pour Chambéry, où il se mit à travailler pour gagner la somme nécessaire à l'accomplissement de son projet; car, désormais, l'extermination des Bourbons était devenue chez lui une idée fixe. Il était à Chambéry depuis trois mois, travaillant chez un maître sellier, quand un matin, le 7 juin 1815, la femme de son patron apporta dans l'atelier un journal qui annonçait le débarquement de Napoléon au golfe de Juan. A cette nouvelle, l'ouvrier se lève, accroche, sans mot dire, à un clou son tablier de travail, et part, par une pluie battante, sans bagages et presque sans un sou. Arrivé à Lyon, Louvel rentra sous les ordres du maître sellier Vincent, et suivit le train des équipages de Paris à Waterloo. Il assista à la défaite suprême et revint à Paris. De là, il partit de son plein gré, sans autorisation, pour accompagner les équipages de Napoléon. Les voitures restèrent à La Rochelle; là, Louvel fit fabriquer avec soin, par un coutelier, l'arme qui, dans sa pensée, devait débarrasser la France des derniers Bourbons. Revenu à Versailles vers la fin de 1815, il se montra plus sombre que jamais. Peu après, il entra dans les équipages de Louis XVIII, afin d'exécuter son dessein plus facilement. Après de longues réflexions, il choisit pour sa première victime le duc de Berry, second fils de Monsieur, depuis Charles X. Pendant quatre ans, il vécut ne fréquentant personne, ne lisant jamais les journaux, employant tous ses instants de loisir à parcourir les lieux où il espérait rencontrer ce prince. Le 13 février 1820, il trouva enfin l'occasion si longtemps attendue.

C'était un jour de carnaval, le mardi gras; le duc de Berry sortait de l'Opéra par la petite porte, vers onze heures du soir. Le prince présentait la main à la duchesse sa femme pour monter en voiture, quand Louvel, se glissant entre le mur et un factionnaire qui présentait les armes, saisit le prince par l'épaule gauche, le frappa au côté droit et s'enfuit. Le duc ne crut d'abord qu'à une violente secousse; mais il porta la main à son côté, sentit le manche de l'arme enfoncée dans la blessure, et s'écria : « Je suis mort, on m'a assassiné; venez, ma femme. » Et il arracha l'arme. Un jet de sang s'échappa, et le prince tomba dans les bras du comte de Mesnard. En même temps, MM. de Choiseul et de Clermont, aides de camp du prince, et le garde royal de faction, Desbiez, couraient après le meurtrier, qui, dans sa fuite, renversa un garçon limonadier, Paulmier, avec son plateau chargé de glaces et de bavaroises. Paulmier, furieux, s'élança sur Louvel, qui fut enfin arrêté.

Le duc de Berry mourut dans la matinée, vers six heures, en demandant, paraît-il, la grâce de son meurtrier.

Quant à Louvel, conduit, les menottes aux mains, au ministère de l'intérieur, il fut interrogé pendant toute la journée du lendemain, puis écroué à la Conciergerie, où un officier de police le garda à vue. On l'avait revêtu de la camisole de force, afin qu'il n'attentât point à ses jours. La police croyant voir en Louvel l'instrument de partis puissants, de ténébreuses intrigues, on le tourmenta de toutes façons pour lui faire dénoncer des complices. Le 15 février, vers midi, dit une relation, on vint chercher Louvel à la Conciergerie pour le conduire au Louvre. Là, dans une salle basse tendue de noir, était un lit entouré d'évêques et de grands officiers de la couronne. On amena le meurtrier devant ce lit, dont on tira brusquement le drap; ce drap recouvrait le cadavre du prince, encore revêtu de la chemise sanglante, pâle et la plaie béante au côté. « Reconnaissez-vous, lui dit-on, cette blessure et le poignard qui l'a faite? — Oui, répondit Louvel impassible. — Avez-vous des complices? — Aucun. » Le calme de Louvel frappa, paraît-il, les assistants d'une sorte de terreur. Un évêque, hors de lui, crut le reconnaître pour un homme qui avait voulu l'assassiner quelques années auparavant. Louvel le regarda avec tranquillité et ne lui répondit même pas.

Enfin, une ordonnance royale constitua la Chambre des pairs en cour de justice, pour procéder au jugement du coupable. Le 23 mars, Louvel fut interrogé par les commissaires de la Chambre, MM. Bastard de l'Etang et Séguier. Il s'était préparé avec soin pour cet interrogatoire, voulant faire bien comprendre au public et à ses juges la nature et le but de son acte. L'instruction, en effet, s'égarait à la recherche de complices imaginaires, et les arrestations inutiles se multipliaient. « Ces messieurs veulent faire mon affaire plus grande qu'elle n'est, » disait Louvel, voyant qu'on soupçonnait l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne ou le parti bonapartiste. Il paraissait pressé d'en finir, très-poli, du reste, dans toutes ses réponses, patient, et d'une fermeté qui ne se démentit pas une seule fois pendant toute sa captivité.

Le 5 juin, le procès s'ouvrit sous la présidence du chancelier Dambray. La cour avait d'office donné pour défenseurs à Louvel les avocats Archambault et Bonnet.

Le meurtrier continua à montrer le plus imperturbable sang-froid. Il déclara qu'il ne fallait voir en lui qu'un Français qui s'était sacrifié. « Sans doute, dit-il, c'est une chose horrible que d'aller derrière un homme pour le poignarder; c'est un crime! Mais je n'avais pas le choix des moyens pour punir ceux qui ont trahi la nation. » Interrogé sur ce qu'il aurait fait s'il s'était sauvé, il répondit qu'il aurait tué le duc d'Angoulême, puis successivement tous les princes de la famille royale, car il les regardait tous comme des traîtres envers la patrie. Il affirma plusieurs fois avec force n'avoir jamais fait part de son projet à personne.

Le lendemain 6 juin, le procureur général prononça un très-court réquisitoire; Me Bonnet plaida la démence, le seul moyen possible de salut. Puis Louvel tira quelques feuillets écrits de sa main, et lut un petit discours très-simple, qui résumait de nouveau ce qu'il avait déjà dit au cours du procès : « Tout Français qui a porté les armes contre sa patrie perd à jamais sa qualité de citoyen français; les Bourbons n'ont pas le droit de rentrer en France, et surtout d'y vouloir régner. Louis XVI a été exécuté légalement et justement, de l'aveu de la nation entière; la nation serait déshonorée si elle se laissait gouverner par cette race de traîtres. » La peine de mort fut prononcée.

Louvel entendit cet arrêt avec son calme ordinaire. Il reçut la visite d'un prêtre, l'abbé Montès, l'accueillit avec politesse, mais refusa de se confesser. « J'aurais pourtant presque envie d'aller en paradis, dit-il ironiquement, car j'y retrouverais peut-être le prince de Condé, qui, lui aussi, a porté les armes contre la France! » Il fut conduit le lendemain au supplice, et monta les degrés de l'échafaud avec une tranquillité exempte de forfanterie. Au pied de l'échafaud, l'abbé Montès ayant voulu tenter un dernier effort : « J'en suis fâché, dit plaisamment Louvel, mais on m'attend là-haut. »

L'attentat de Louvel fut exploité par les ultra-royalistes. Le ministère Decazes tomba; des lois d'exception furent présentées aux Chambres et votées; la censure fut établie, la loi des élections changée, et le gouvernement manifesta franchement ses tendances rétrogrades. Louvel venait de préparer la révolution de juillet 1830.

Sous le titre : *Physiologie criminelle*, M. Barthélemy-Saint-Hilaire a publié sur Louvel une très-curieuse étude dans le tome VI de la *Revue des Deux-Mondes*.

LOUVELLE s. f. (lou-vè-le). Mar. Disposition des bordages, placés carrément les uns à côté des autres : *Border en* LOUVELLE.

LOUVEMONT (François DE), graveur français, né en 1648, mort vers 1690. Les renseignements biographiques font défaut sur son existence; nous savons seulement qu'il séjourna à Paris et à Naples. Parmi ses meilleures productions, on cite : la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Annibal Carrache; *Jésus présenté au temple*, d'après Carlo Maratti; les *Apôtres* et les *Evangélistes*, d'après Lanfranc; enfin, les planches de la *Piscatoria e nautica* (Naples, 1686, in-8o).

LOUVENCOURT (Marie DE), femme poëte, née à Paris en 1680, morte en 1712. A une charmante figure, elle joignait beaucoup de talent et de grâce, un aimable caractère, et sa conversation était pleine de charme et d'agrément. Enfin elle chantait avec goût et jouait parfaitement du théorbe. Rien n'était plus ravissant que de voir cette jeune et belle personne chanter, en s'accompagnant, les jolis vers qu'elle avait faits. Pour surcroît d'attrait, loin de s'enorgueillir de ses talents multiples, elle était simple et modeste. Aussi était-elle extrêmement recherchée dans les salons. Mlle de Scudéry, au sujet de laquelle elle a écrit, avec un enthousiasme exagéré, ces deux vers :

Le ciel dut Aristote au siècle d'Alexandre;
Mais il ne dut Sapho qu'au siècle de Louis,

Mlle de Scudéry voua à la jeune fille une vive amitié, et publia plusieurs de ses pièces dans le recueil de la *Nouvelle Pandore* et dans les *Entretiens de morale*. Mlle de Louvencourt avait à peine trente-deux ans lorsque la mort vint la frapper. La majeure partie de ses productions poétiques se compose de cantates, qui furent mises en musique par les meilleurs compositeurs du temps, notamment par Bourgeois et par Clérambault, dont J.-J. Rousseau parle dans ses *Confessions*. Nous donnons la liste de ces cantates : *Ariane, Zéphire et Flore, Céphale et l'Aurore, l'Amour, Médée, Alphée et Aréthuse, Léandre et Héro, Pyrame et Thisbé, Pygmalion.*

LOUVER v. a. ou tr. (lou-vé — rad. *louve*). Techn. Soulever avec la louve : LOUVER *une pierre.*

LOUVERTURE (Toussaint, dit), homme politique et général nègre, né à Saint-Domingue en 1743, mort au château de Joux, près de Besançon, le 27 avril 1803. Appartenant à la famille du comte de Noé, Toussaint, lorsqu'il fut en âge de travailler, fut d'abord préposé à la garde des bestiaux; mais son intelligence précoce ne tarda pas à le faire remarquer de ses maîtres, auxquels, d'ailleurs, il montrait le plus grand attachement. On en fit un cocher, puis il devint surveillant des autres noirs de l'exploitation. Il demeura étranger aux premiers mouvements insurrectionnels, et ne prit part dans la suite à la révolte que pour la défense de l'autorité du roi. Il fut dès lors en relation directe avec Jean-François et Biassou, les chefs des nègres insurgés contre les blancs partisans de la Révolution. Après quelques querelles avec Jean-François, qui l'avait fait jeter en prison, il s'entendit avec lui pour se débarrasser de Biassou, que ses atrocités rendaient odieux. Toussaint devint alors aide de camp de Jean-François, passa avec lui dans le parti des Espagnols, qu'il servit jusqu'en 1794. Mais à cette époque, ayant connu le décret de la Convention qui proclamait la suppression de l'esclavage, il ouvrit des négociations secrètes avec le gouverneur français, qui lui promit le grade de général de brigade. Toussaint, à la tête de ses troupes, vint se mettre aux ordres du général Laveaux, et, par sa défection, détermina la soumission de plusieurs places importantes. C'est à cette époque que Toussaint adopta le nom de **Louverture**, parce que quelqu'un, voyant l'effet produit par sa trahison, s'était écrié que cet homme-là faisait *ouverture* partout. Toussaint ne tarda pas à trouver l'occasion de rendre à ses nouveaux alliés les services les plus signalés. A la tête de 10,000 hommes, il s'empara de la ville du Cap, et mit en liberté le général Laveaux, qu'une faction de mulâtres tenait prisonnier. Cet heureux coup de main fit le plus grand honneur à Toussaint et lui valut le grade de général de division (1795). La paix signée à cette époque avec l'Espagne permit aux Français et à leurs alliés de tourner tous leurs efforts contre les Anglais, que Toussaint tint bientôt étroitement enserrés dans le môle Saint-Nicolas.

Mais alors l'ambition du général nègre ne connut plus de bornes. L'autorité de Laveaux commençait à le gêner; pour s'en débarrasser, il s'avisa d'un moyen ingénieux : il le fit nommer à l'Assemblée législative. Devenu, après le départ de Laveaux, général en chef des armées de la colonie, Toussaint se sentit encore gêné par la présence de Sonthonax, le commissaire de la République à qui il devait son élévation. Il était alors assez puissant pour ne garder aucun ménagement; il embarqua le commissaire et l'expédia pour la France, en même temps que, par une lettre adressée au Directoire, il essayait d'expliquer sa conduite par des motifs d'intérêt public. Ne pouvant faire mieux, le Directoire approuva les actes du général, mais envoya en même temps un nouveau commissaire, Hédouville. Toussaint n'eut pas de peine, grâce à son immense autorité sur les noirs, à annuler complètement l'autorité du délégué du Directoire, et traita sans lui avec les Anglais, qui consentirent à évacuer leurs dernières positions.

L'autorité de Toussaint devint alors véritablement absolue. A sa voix, les nègres qu'il avait armés consentirent à déposer les armes et à reprendre, sous leurs anciens maîtres, que Toussaint avait remis en possession de leurs propriétés, une situation qui ne différait pas beaucoup de l'esclavage. Quant à Hédouville, il sut le rendre suspect à tout le monde, aux blancs comme aux noirs, et le força à s'embarquer.

Une guerre épouvantable éclata bientôt entre les noirs, commandés par Louverture, et les mulâtres, sous les ordres de Rigaud. Après des alternatives de revers et de succès, Toussaint finit par triompher de son adversaire (1799), qui fut contraint de s'embarquer pour la France. Napoléon, devenu premier consul, voulut avoir raison de ce singulier gouverneur, qui s'insurgeait constamment, au nom de la France, contre les autorités françaises. Louverture feignit de se soumettre et n'en garda pas moins une autorité absolue. Les Espagnols refusant, malgré les traités, de céder la partie de l'île qu'ils occupaient encore, il les y contraignit en s'emparant de Santo-Domingo (1801). Devenu ainsi seul maître de l'île entière, il fit rédiger une constitution qui le nommait président à vie et lui conférait le droit de se choisir un successeur. Une admirable prospérité commença alors pour la colonie, sous l'administration de ce chef intelligent. Toussaint savait attirer les blancs par une sage protection et contenir les noirs par la crainte, frappant au besoin, avec une sévérité exemplaire, les membres même de sa famille, et envoyant à la mort, sur un signe, les rebelles, qui n'osaient même murmurer.

Toutefois, un orage terrible s'amassait contre la domination de Toussaint. Malgré ses avances à Bonaparte, à qui il écrivait : *Le premier des noirs au premier des blancs*, il n'avait pu réussir qu'à irriter cet orgueil immense, qui ne comprenait que l'obéissance absolue. Une autre raison décida Bonaparte à réduire Saint-Domingue, « le besoin de se débarrasser » des 60,000 hommes de l'armée de Moreau! L'expédition partit, conduite par le général Leclerc. Les noirs se défendirent avec l'énergie du désespoir. Obligé de se replier dans les mornes, Louverture livra aux flammes la ville du Cap. Mais enfin, battu, trahi par ses généraux et même par un de ses fils, Toussaint, après avoir tué 11,000 hommes à l'ennemi, se vit contraint de faire sa soumission à des conditions honorables pour lui. Mais, par une infâme trahison, que l'histoire ne saurait flétrir comme elle le mérite, le malheureux fut attiré dans un traquenard, arrêté, embarqué avec sa famille et expédié en France. A son arrivée, Napoléon eut la lâcheté de le faire interroger sur l'endroit où il avait caché ses trésors : « J'ai perdu bien autre chose que des trésors ! » dit froidement le prisonnier. Enfermé d'abord au Temple, à Paris, il fut ensuite transféré au château de Joux (1802), où un jour il fut trouvé mort, de froid, disent les uns, empoisonné, disent les autres.

Quelque jugement qu'on forme sur cet homme vraiment extraordinaire, on ne peut lui contester une très-haute intelligence, un admirable talent pour gouverner les hommes, une merveilleuse habileté à punir et à pardonner à propos, sinon au point de vue de la justice et de l'équité, au moins à celui de la politique. Séduire les blancs et dominer les noirs, tel fut son système constant, système qui lui réussit d'une façon merveilleuse, parce qu'il était basé sur la connaissance exacte du caractère des deux races. Toussaint Louverture, dans son existence longue et agitée, eut l'occasion de trahir beaucoup de causes ; mais tout prouve que s'il eût pu asseoir son autorité sur des bases durables, il aurait travaillé avec succès à la prospérité de la colonie.

Louverture (TOUSSAINT), drame en cinq actes et en vers, par Lamartine, représenté au théâtre de la Porte-Saint-Martin le 6 avril 1850. Le caractère de Toussaint Louverture, les circonstances qui ont signalé sa lutte ouverte contre les Français et précédé de peu la fin de sa carrière si étrange et l'on peut dire si glorieuse, la grandeur véritablement héroïque de son entrevue avec ses deux fils, qu'il invite à choisir entre lui et les Français, tous ces faits, rigoureusement historiques, offraient des éléments admirables pour le drame le plus émouvant. Mais Lamartine est tombé dans des erreurs capitales, qui ont lieu d'étonner de la part d'un si grand talent. Une analyse rapide de la pièce suffira pour prouver la justesse de notre appréciation.

Le premier acte est conçu comme le début d'un opéra. Des danses et des chants encadrent un morceau lyrique, la *Marseillaise* noire, dont le refrain se répète en chœur. L'amour d'Adrienne, nièce du dictateur, pour Albert, son fils aîné, dont le nom véritable est Placide, est un de ces hors-d'œuvre qui passaient pour nécessaires au temps de Corneille et de Racine, mais que le public ne *supporte plus aujourd'hui*.

Au deuxième acte, l'escadre française est signalée. Toussaint Louverture donne ses ordres à ses lieutenants, Dessalines, Christophe, etc., qui les *reçoivent* avec une défiance visible. A cette scène succède un monologue étrange, qui ne convient ni au temps, *ni* au lieu, *ni au personnage*. Le dictateur s'attendrit, s'apitoie sur les douleurs de sa mission. Il songe à ses enfants et il hésite ; *c'est un moine qui vient raffermir son* courage ébranlé. Adrienne reparaît en ce moment ; Toussaint Louverture se met en route sous sa conduite, déguisé en mendiant aveugle, afin de surprendre les plans du *général* Leclerc, chef de l'expédition contre Saint-Domingue.

Le troisième acte tout entier repose sur cette mesquine invention d'opéra-comique. La protection accordée à l'aveugle par Pauline Bonaparte, femme du général, est aussi *romanesque qu'inadmissible*. Le *général* se jette complaisamment dans le piége en remettant au prétendu mendiant une lettre pour le chef des noirs. Ici se place un dialogue entre le *dictateur* et ses fils qui ne le reconnaissent pas. En ce moment survient le général Moïse, qui, lui non plus, ne reconnaît pas son oncle, et vient livrer ses plans aux Français. Le faux aveugle le poignarde et s'enfuit au milieu d'une grêle de balles, laissant Adrienne entre les mains des ennemis.

Au quatrième acte, les fils de Toussaint Louverture visitent Adrienne, prisonnière. Celle-ci se trouve être la fille du général Leclerc et d'une sœur de Toussaint Louverture.

Au cinquième acte, nous retrouvons Toussaint Louverture dans les mornes du Chaos, sa dernière retraite. Ses enfants vont lui porter une lettre du premier consul. Cette scène se recommande par des accents d'une incontestable vérité. L'amour paternel est profondément senti, et l'auteur trouve pour le peindre des couleurs dignes du sujet. Malheureusement, le père Antoine, ce moine malencontreux, revient déclamer sur la sainteté de la cause des noirs. Albert retourne auprès des Français, abandonnant au désespoir Adrienne, à qui son oncle confie le drapeau noir, cet emblème de la lutte jusqu'au dernier soupir. C'est la désigner cruellement aux balles françaises, et sans utilité, car sa mort ne dénoue rien.

Trop d'invention, dans un sujet si riche en lui-même, voilà le défaut capital de ce drame, où l'intérêt est tué par la recherche même de l'intérêt. Nous n'avons pas besoin de dire qu'on trouve dans cet ouvrage un grand nombre de beaux vers, et que le style en est constamment harmonieux : il est de Lamartine.

LOUVET, ETTE adj. (lou-vè, è-te — rad. *loup*). Manége. Qui est de la couleur du poil du loup : *Cheval* LOUVET. *Jument* LOUVETTE.

— s. m. Art vétér. Nom donné en Suisse à une maladie particulière du cheval et du bœuf. ‖ On dit aussi LOVAT.

— **Encycl.** Art vétér. En Suisse, on donne vulgairement le nom de *louvet* à une maladie qu'on observe chez les chevaux et les bœufs, surtout chez les derniers. Certains auteurs la considèrent comme épizootique, d'autres comme endémique seulement ; tous s'accordent à la présenter comme très-grave.

Dès qu'un animal est atteint du *louvet*, il perd ses forces, et, suivant que la prostration est plus ou moins profonde, on peut déjà juger que la maladie est plus ou moins grave. Le malade éprouve des tremblements, a l'épine dorsale roide et sensible, veut se tenir couché, et ne se lève que pour se rafraîchir et rechercher des lieux frais ; il porte la tête basse et les oreilles pendantes ; il est triste ; ses yeux sont rouges et larmoyants ; sa peau est fort chaude et sèche ; sa respiration est fréquente et laborieuse, suivie d'un battement de flancs, lorsque le mal a fait beaucoup de progrès ; il tousse fréquemment ; l'haleine est d'une odeur fétide ; le pouls est accéléré, fort, irrégulier ; la langue et le palais sont arides et deviennent noirâtres ; l'appétit se perd ; les vaches n'ont plus de lait, et, aussi bien que les bœufs, cessent de ruminer ; la soif est considérable ; l'animal, quel qu'il soit, urine très-rarement et peu à la fois ; les urines sont rougeâtres ; les excréments durs et noirâtres dans le commencement, quelquefois liquides et sanguinolents. Chez plusieurs sujets il se forme, vers le deuxième ou le troisième jour, des tumeurs inflammatoires tantôt vers le poitrail, tantôt aux vertèbres du cou et du dos, tantôt aux mamelles et aux parties génitales ; chez d'autres, il paraît sur tout le corps des boutons semblables à des furoncles. Rarement on voit tous ces symptômes sur le même sujet ; mais plus ils sont nombreux, plus l'animal est en danger de périr promptement. Ordinairement, la maladie se décide le quatrième jour, et la mort survient à ce terme si les symptômes sont violents ou nombreux. Si l'animal passe le quatrième jour et que le septième soit heureux, la guérison peut être considérée comme assurée, quoique la convalescence soit longue. L'abondance des urines troubles, déposant un sédiment blanchâtre ; les excréments plus abondants que dans l'*état naturel*, humectés et dépourvus de beaucoup d'odeur ; la peau souple, les boutons pleins d'un pus blanchâtre, la soif calmée, le retour de l'appétit et de la rumination sont les signes précurseurs de la guérison ; tandis que, au contraire, la tuméfaction du ventre, les mugissements, les défaillances, la débilité, les tremblements, les convulsions, la rétention d'urine, la diarrhée et la dyssenterie n'annoncent rien que de fâcheux. La maladie paraît plus fréquente en été qu'en hiver, et elle est moins meurtrière au printemps qu'en automne ; les cantons qui abondent en pâturages marécageux y sont beaucoup plus exposés que les autres. Reynier admet pour cause prochaine la mauvaise qualité des eaux dont le bétail est abreuvé, le fourrage corrompu, des fatigues excessives, des écuries trop basses et mal aérées, l'intempérie de l'air.

L'ouverture des cadavres présente les lésions suivantes : tumeurs noirâtres, puantes, pleines d'une sérosité jaunâtre, ressemblant fort au charbon, surtout celles qui se sont développées à la poitrine et au ventre ; bouche et naseaux arides et un peu noirâtres ; gaz très-fétide sous le cuir ; chair livide, prête à se putréfier, presque sans tache de sang ; beaucoup de sang séreux et purulent dans la cavité abdominale ; les poumons desséchés, remplis de tubercules et de petits abcès, surtout chez les animaux morts après le quatrième jour ; le péricarde rempli d'une sérosité jaunâtre ; l'estomac et les intestins rougeâtres de place en place, enduits de mucus fort tenace et d'apparence glaireuse, etc. Si l'on réfléchit aux altérations pathologiques, aux causes et aux phénomènes de cette maladie, on voit qu'elle est précédée des signes qui annoncent l'irritation de la surface interne du tube digestif, tels que la soif considérable, la cessation de l'appétit, l'accélération de la circulation, la langue aride et fuligineuse, la fétidité de l'haleine, la sécheresse et la chaleur de la peau, le désir des endroits frais, etc. L'ouverture des cadavres montre aussi, dans tous les individus, des traces évidentes d'inflammation à la membrane muqueuse du canal digestif, tandis que les autres altérations et les symptômes sont variables. Il semble donc naturel de conclure que cette maladie est une inflammation très-violente de la muqueuse digestive, inflammation à laquelle certaines causes, qui nous sont encore inconnues, impriment un caractère épizootique, contagieux ou non contagieux. Les phénomènes exanthématiques à la peau ne sont que des symptômes des complications éruptives, résultat de la vive inflammation du tube digestif, laquelle réagit sympathiquement sur la peau. D'après ce qui précède, il est facile de voir que le traitement doit consister en moyens hygiéniques et en moyens médicamenteux. Les premiers peuvent être aussi considérés comme de véritables moyens prophylactiques, et leur application sera dirigée d'après l'analyse des causes, à laquelle on doit procéder attentivement. Ainsi, l'on s'attachera à éviter les pâturages bas et marécageux, à varier la nourriture, à choisir la meilleure eau pour abreuver, à loger les animaux dans un lieu sec, éloigné des eaux stagnantes, des fumiers et autres causes de mauvaise odeur, et à leur procurer des étables bien aérées, assez vastes, d'une élévation suffisante, et toujours tenues très-proprement. Les moyens du second ordre sont également simples : la maladie débute d'une manière peu intense ou elle se déclare avec violence ; dans le premier cas, un air salubre, la diète, les boissons acidulées, les lavements émollients, les breuvages de petit-lait, de décoction d'orge, de semence de courge ou de concombre, voilà ce qui convient. On y ajoute, si l'excitation sanguine n'est pas considérable, l'eau émétisée ou de légers laxatifs, lorsque la membrane muqueuse gastrique paraît surchargée de mucosités appelées saburres. Mais si tout annonce une inflammation considérable, les saignées, et surtout les saignées locales autour du ventre, doivent être employées concurremment, et d'autant plus activement que la maladie se développe avec des symptômes plus alarmants. Les vétérinaires ne se sont pas encore livrés à la recherche d'une manière favorable d'appliquer le moyen thérapeutique des saignées locales. Il serait à désirer qu'ils s'en occupassent sérieusement.

LOUVET (Jean), dit le **président de Provence**, homme d'État français, né vers 1370, mort vers 1440. Membre, puis président de la chambre des comptes d'Aix, il se rendit ensuite à Paris, où il devint commissaire général des finances (1416). Il fit saisir, en 1417, les trésors qu'Isabeau de Bavière avait cachés, embrassa le parti du connétable d'Armagnac, et devint un des principaux ministres de Charles, d'abord régent, puis roi sous le nom de Charles VII. Louvet assista à l'assassinat de Jean sans Peur (1419), se rendit en Normandie pour traiter avec les Anglais, gagna entièrement la faveur de Charles VII, qui le combla de dons, l'autorisa à lever les impôts, et lui donna une autorité presque absolue sur le Dauphiné (1425). Mais, cette même année, à l'instigation de la reine Yolande d'Aragon, il fut disgracié, et se retira alors dans sa capitainerie d'Avignon. Une des principales causes de sa chute était d'avoir fait signer au roi, dans un intérêt personnel, un édit qui remettait au pape toutes les collations de bénéfices.

LOUVET (Pierre), historien français, né près de Beauvais vers 1570, mort en 1646. Avocat au parlement de Paris et maître des requêtes de la reine Marguerite (1614), il consacra ses loisirs à des travaux historiques, et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Coutumes des divers bailliages observées en Beauvoisis* (Beauvais, 1615) ; *Nomenclatura et chronologia rerum ecclesiasticarum diocesis Bellovacensis* (Beauvais, 1618) ; *Histoire des antiquités du pays de Beauvoisis* (Beauvais, 1631-1635, 2 vol. in-8º) ; *Anciennes remarques sur la noblesse du Beauvoisis et de plusieurs familles de France* (Beauvais, 1631-1640, in-8º).

LOUVET (Pierre), dominicain et théologien français, né à Saint-Seine (Auxois), mort en 1642. Il fut un des directeurs de conscience de Gaston d'Orléans, à qui il conseilla de payer ses dettes envers ses domestiques avant de songer à fonder un hôpital. Louvet a publié quelques ouvrages : *Folia patentia* (Paris, 1630) ; *Thesaurus gratiarum et privilegiorum confraternitatum rosarii* (Paris, 1632).

LOUVET (Pierre), historien français, parent du précédent, né à Beauvais en 1617, mort vers 1680. Bien que reçu docteur en médecine, il s'occupa fort peu de l'art de guérir, préférant se livrer à l'enseignement de la rhétorique, de la géographie, de l'histoire, à Digne, à Montpellier, et dans diverses autres villes. Louvet reçut le titre d'historiographe de la principauté de Dombes. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages mal digérés et d'un style diffus. Nous nous bornerons à citer : *Remarques sur l'histoire du Languedoc jusqu'à la réunion à la couronne* (Toulouse, 1657) ; *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne* (1659) ; *Histoire de la Villefranche* (1672) ; le *Mercure hollandais* (Lyon, 1673-1680, 10 vol. in-12) ; la *France dans sa splendeur* (1674, 2 vol.) ; *Histoire des troubles de Provence* (1679, 2 vol.), etc.

LOUVET (Charles), homme politique français, né à Saumur (Maine-et-Loire) en 1806. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il ouvrit une maison de banque dans sa ville natale. Le gouvernement de Juillet trouva en lui un adhérent dévoué et le nomma maire de Saumur. Il était en outre conseiller général dans son département lorsque la révolution de 1848 éclata. M. Louvet se présenta peu après comme républicain du lendemain aux élections pour la Constituante et fut élu un des représentants de Maine-et-Loire. Dans cette assemblée, où il fit partie du comité des finances, il vota constamment avec ce qu'on appelait alors le parti de l'ordre, c'est-à-dire avec les députés qui regrettaient la monarchie et qui devaient bientôt se montrer ouvertement hostiles à l'établissement de la liberté et de la république en France. Après la nomination de Louis Bonaparte comme président de la république, il devint un des chauds adhérents de la politique réactionnaire de l'Elysée et fut réélu à la Législative, où il continua à voter avec la droite, fit partie du fameux cercle de la rue de Poitiers et fut un des représentants qui votèrent la loi du 31 mai 1849, qui mutilait le suffrage universel. Après le criminel coup d'Etat du 2 décembre 1851, il s'empressa d'adhérer au nouvel ordre de choses, devint candidat officiel dans la troisième circonscription de Maine-et-Loire, alla siéger au Corps législatif, et fut réélu au même titre lors des élections de 1857 et de 1863. Jusqu'à cette époque, comme tous les membres de la majorité du reste, M. Louvet joua à la Chambre un rôle effacé, se bornant à voter toutes les mesures de compression proposées par le gouvernement, notamment la loi de sûreté générale. Mais, vers 1868, il modifia son attitude jusqu'alors constamment approbative, repoussa la nouvelle loi sur l'armée, et fit entendre pour la première fois au gouvernement des paroles sévères au sujet de l'état de nos finances. Lors des élections de 1869, il fut réélu député dans la troisième circonscription de Maine-et-Loire, contre M. Targé, candidat démocratique. M. Louvet devint alors un des membres les plus importants du tiers parti, signa, au mois de juillet, l'interpellation des 116, qui provoqua dans la constitution des réformes pseudo-libérales, fut appelé à faire partie de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, et reçut, lors de la formation du ministère Ollivier (2 janvier 1870), le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Il ne joua qu'un rôle secondaire dans ce cabinet néfaste qui, « d'un cœur léger, » jeta la France, de concert avec le chef du gouvernement, dans une longue série de malheurs. A la suite de nos premières défaites, il dut quitter le pouvoir avec tous ses collègues (10 août 1870), et il a vécu depuis lors dans la retraite. — Un homme politique du même nom, M. LOUVET, né vers 1805, et ancien président du tribunal de commerce de la Seine, a été nommé député à Paris lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871. Il siége au centre droit et vote avec la majorité réactionnaire de l'Assemblée.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste), littérateur et homme politique, né à Paris en 1760, mort dans la même ville en 1797. Son père, d'origine noble, était marchand de papier rue Saint-Denis. Le jeune Louvet fit des études peu suivies, apprit le métier d'imprimeur et devint secrétaire du minéralogiste Dietrich, pour qui il écrivit plusieurs mémoires. Il avait vingt-sept ans lorsqu'il fonda tout à coup sa réputation en publiant les *Aventures du chevalier de Faublas*, roman licencieux qui eut une vogue immense. « L'auteur de ce roman est M. Louvet, dit Grimm dans sa correspondance ; c'est un jeune homme qui, comme Rétif de La Bretonne et le célèbre Richardson, a commencé par être prote d'imprimerie ; il a trouvé, comme son héros, une Sophie, il l'a épousée, et avec elle une petite dot qui lui permet, dit-on, de se livrer entièrement à son goût pour les lettres. » Il était alors retiré à la campagne, non pas avec une épouse légitime, comme l'avance Grimm, mais avec une amie d'enfance, sa chère Lodoïska, qu'on avait mariée malgré elle, et qui, bientôt séparée de son mari, s'était réunie à l'objet de sa tendresse, pour ne plus le quitter désormais un seul jour, même au milieu des plus grands périls.

Ce ne fut qu'en 1789 que Louvet quitta sa retraite pour accourir à Paris ; il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution et se lia avec les hommes qui devaient former plus tard le parti des girondins ; toutefois, il ne paraît pas qu'il ait coopéré à aucun journal pendant la Constituante. Il publiait à cette époque la fin de *Faublas*, et insérait des allusions politiques dans les rééditions des premiers chapitres ; en même temps il cherchait à servir la Révolution au moyen de comédies pleines d'à-propos, entre autres la *Revue des armées blanche et noire*, dirigée contre les nobles et le clergé, la seule du reste de ses pièces qui ait vu le feu de la rampe. Il publia dans le même but un nouveau roman qui ne ressemble en rien, ni par le style ni par les mœurs, à l'immoral mais spirituel *Faublas* ; tout au contraire, *Emilie de Varmont* est une œuvre où la décence n'a rien à revoir ; le vice y est puni et la vertu y est récompensée. L'auteur a voulu prouver deux choses : la nécessité du divorce et celle du mariage des prêtres. Quoique ce roman soit écrit d'une façon agréable, on sent que l'imagination de l'écrivain est ailleurs, que son esprit recherche des sujets plus dignes de l'attention publique. Il avait fait paraître en effet, dans les premiers jours de 1790, une brochure intitulée *Paris justifié*, en réponse au pamphlet qu'avait publié le célèbre Monnier après son émigration et les événements des 5 et 6 octobre. Cette brochure, qui n'était pas la justification, mais l'apothéose de Paris, lui valut une certaine popularité parmi les diverses nuances du parti révolutionnaire, et son admission au club des Jacobins, où siégeaient les membres les plus illustres de l'Assemblée constituante. Louvet, en y entrant, dut se préoccuper plus de son titre de jacobin que de son titre de romancier : l'homme de lettres céda le pas à l'homme politique, et désormais on ne verra plus en lui qu'un orateur et un journaliste.

Quand on a dit de Louvet qu'il est l'auteur de *Faublas* et des discours contre Robespierre, on a résumé pour ainsi dire sa vie. Les autres incidents de son existence ne sont guère connus que de ceux auxquels est familière l'histoire anecdotique du XVIIIe siècle et de la Révolution; l'histoire générale en tient peu de compte. A la vérité, on ne sait pas quel fut son rôle aux Jacobins jusqu'en 1792; son nom n'est pas mêlé aux débats du club, ni cité dans les comptes rendus des journaux. Lors de la discussion sur la paix et la guerre qui divisa les jacobins et qui fut le premier signe de la séparation des révolutionnaires en montagnards et en girondins, il parla deux fois, et Brissot, dans le *Patriote français*, se crut obligé de rappeler à ses lecteurs que M. Louvet était l'auteur « du joli roman de *Faublas.* » Notons ici que déjà l'orateur s'adressait à Robespierre lui-même, contre lequel il prononça bientôt sa fameuse catilinaire : « Robespierre, je t'accuse... » Sous le ministère Roland, il fut le publiciste officieux de la *Sentinelle*. Toutefois, Louvet n'était pas un journaliste vendu au pouvoir, ainsi que l'ont prétendu plus tard ses ennemis les montagnards; la *Sentinelle* n'était pas un journal ordinaire, elle n'avait pas d'abonnés, ne se vendait pas au numéro; c'était un simple placard qu'on affichait sur les murs de Paris et qui pouvait être lu par tous les passants; Louvet n'en retirait aucun profit. Mais, tout en rédigeant ce placard ministériel, il était le directeur et le rédacteur principal d'un journal où il fit preuve d'un vrai talent de pamphlétaire, nous voulons parler du *Journal des débats du club des Jacobins*. Louvet lui imprima un ton léger, ironique, qui donna aux comptes rendus des discussions orageuses du fameux club un caractère plaisant et point du tout déclamatoire. Il fut rayé de la liste des jacobins lors de sa première attaque contre Robespierre et les journées de septembre.

Nommé député du Loiret à la Convention (1792), Louvet ne chercha pas à y jouer un rôle prudent et conciliateur et à s'y glisser, comme tant d'autres, entre les partis. Dès le début il se plaça parmi les plus impatients et les plus hardis des girondins; il prit part aux discussions si ardentes que soulevèrent les massacres de septembre et l'omnipotence de la commune de Paris; il appuya énergiquement la proposition des girondins tendant à la création d'une garde départementale chargée de défendre la Convention nationale contre les clubs. Cependant il n'avait pas donné toute la mesure de sa véhémence dans ces discussions; il se préparait à accuser solennellement l'homme le plus populaire de Paris, Robespierre. Cette apostrophe est célèbre; tous les historiens de la Révolution s'y arrêtent et la discutent, tous donnent de longs fragments du discours de Louvet; c'est qu'en effet ce discours résume les griefs de la Gironde contre Robespierre, et les présente sous une forme éloquente et de nature à se graver dans les esprits. Il y a là une composition oratoire vraiment distinguée et une des meilleures qu'aient prononcées les girondins, à coup sûr la meilleure dans le genre des philippiques. La harangue de Louvet est artistement conçue, elle est complète et elle est courte, elle est incisive et noble, et, sauf un ou deux endroits, elle n'a point le ton déclamatoire habituel aux orateurs de l'époque; elle a un mérite qui fait vivre les œuvres d'art, elle a la proportion, tout y est disposé comme dans une œuvre littéraire bien faite; quand on l'a lue on s'en souvient sans fatigue. Toutefois, nous n'allons pas jusqu'à la mettre au niveau des chefs-d'œuvre de Cicéron, ainsi que fait Mme Roland dans le portrait si favorable qu'elle trace de Louvet dans ses *Mémoires;* la réponse qu'il fit à la réplique de Robespierre, et que la Convention ne lui permit pas de prononcer, a bien plus le caractère d'une catilinaire. L'accusation portée par Louvet, malgré son retentissement, n'eut pas les suites qu'il en attendait. Les historiens reconnaissent généralement qu'elle fut inopportune; qu'elle ne reposait, à propos de Robespierre, que sur des présomptions plus que sur des faits; qu'elle contribua à le grandir en le peignant comme un futur Cromwell, et qu'elle eut enfin pour résultat de montrer la faiblesse et l'inconsistance des girondins : leur inconsistance, parce qu'ils firent frapper un grand coup avant d'être préparés; leur faiblesse, parce que, une fois ce coup frappé, ils ne purent ou ne surent aller jusqu'au bout. Son auteur lui-même fut loin d'en tirer politiquement profit; son attaque lui attira une impopularité, une haine qui rendirent sa présence presque impossible à la Convention. Il était de ceux qui soulevaient le plus l'irritation et les interruptions des montagnards; aussi ne put-il dès lors prononcer à la tribune que quelques discours inachevés; néanmoins, il parla longuement deux fois dans les discussions relatives au bannissement des d'Orléans et au procès de Louis XVI. Dans la première, il demanda que Philippe-Egalité imitât Collatin, et quittât la France comme le consul romain avait quitté Rome apres la chute de Tarquin, uniquement parce qu'il était le parent du roi. Dans la seconde, il se prononça pour l'appel au peuple et le sursis; il vota la mort, mais à condition que l'arrêt ne recevrait son exécution qu'après l'établissement de la Constitution.

Après la journée du 10 mars, Louvet composa un discours pour demander la convocation des assemblées primaires; mais la Montagne ne lui permit pas de le prononcer; il se vit forcé de le publier en brochure. Ce discours-pamphlet fut comme étouffé par le bruit des émeutes; il ne paraît pas avoir retardé le 31 mai, et il ne servit peut-être qu'à fournir un argument de plus à la haine de ses ennemis, car Louvet se vit inscrit un des premiers sur la liste des 22. Proscrit par les triomphateurs du 31 mai, il fut de ceux qui se réfugièrent dans le Calvados, avec l'espérance d'y commencer la guerre civile et de faire délivrer Paris par la France. L'histoire a dit quelle fut leur illusion, et nous ne suivrons pas Louvet sur ce terrain. On trouvera dans ses *Mémoires* ce qui le concerne personnellement; toutefois nous pouvons dire que là il ne se ménagea pas plus qu'ailleurs; qu'il rédigea les manifestes et les proclamations de son parti, et réfuta le fameux rapport de Saint-Just contre les girondins. Mis hors la loi, traqué comme une bête fauve dans les cavernes du Jura, l'infortuné conventionnel courut tous les dangers, éprouva toutes les angoisses, passa par tant de péripéties que son récit constitue un véritable roman aux yeux des lecteurs qui cherchent avant tout dans les mémoires des faits et des émotions; mais cet intérêt dramatique ne l'empêche pas d'être en même temps un vrai morceau d'histoire, et un des récits les plus instructifs que nous possédions sur la Révolution.

L'ouvrage de Louvet a pour titre : *Quelques notices pour l'histoïre et le récit de mes périls depuis le* 31 *mai* 1793 (Paris, l'an III de la République).

Le courageux tribun ne fut rappelé au sein de la Convention qu'après le 9 thermidor; on l'accusait d'avoir conspiré avec les Anglais, d'avoir appelé l'étranger en France, etc. Louvet rentra à la Chambre sans faire aucune concession et prit plusieurs fois la parole sur des questions constitutionnelles, avec une grande hauteur de vues et un sentiment très-vif de la liberté. Il ne tarda pas à être nommé président de l'Assemblée, puis membre du comité de Salut public. Après l'insurrection du 13 vendémiaire, il se prononça pour des mesures énergiques et fut chargé par ses collègues de rédiger une proclamation au peuple français. A partir de ce moment, les attaques du parti réactionnaire redoublèrent contre lui; la jeunesse muscadine, qui avait succédé à la jeunesse dorée, le poursuivit de ses insultes; elle s'ameutait sur son passage et faisait des rassemblements, presque des émeutes au Palais-Royal, devant la boutique de librairie qu'avait fondée Louvet. Sa compagne, si courageuse, si dévouée, n'était pas même ménagée par cette jeunesse insolente. Les journaux, les libelles activaient la haine du public; il était l'objet quotidien de leur polémique; on l'appelait terroriste, buveur de sang, etc. Au conseil des Cinq-Cents, lassé par tant d'excès, il fit contre la liberté de la presse un des discours les plus violents qu'ait enregistrés l'histoire parlementaire. On y sent un accent de désespoir, de fatigue, qui indique une âme accablée et qui, après avoir beaucoup combattu, aspire au suprême repos. Quelques mois après il mourut. Louvet était jeune encore, mais il n'avait plus d'espérance dans l'avenir et son existence lui semblait sans but. Sa chère Lodoïska ne voulut pas lui survivre, elle prit du poison et ne consentit à recevoir les soins des médecins qu'à la vue de son enfant, qui allait devenir orphelin. Cet exemple d'un amour si fidèle, lié au nom de l'auteur de *Faublas*, pourrait surprendre si la fin du XVIIIe siècle ne nous avait pas habitués à ce mélange de galanterie et d'héroïsme. Quoi qu'il en soit, Louvet restera une des grandes figures secondaires de la Révolution, à côté des Guadet, des Barbaroux et des Isnard, de ces bouillants orateurs qui font la gloire de la tribune française. — Le petit-fils de Louvet, M. Adolphe LOUVET DE COUVRAY, a publié en 1866 une intéressante brochure intitulée les *Hommes providentiels*.

LOUVETAGE s. m. (lou-ve-ta-je — rad. *louveter*). Techn. Action de louveter la laine : *Toutes les opérations si multipliées que subit la laine, le lavage, le suintage, le battage, le* LOUVETAGE, *ont des appareils qui y répondent.* (L. Reybaud.)

LOUVETÉ, ÉE (lou-ve-té) part. passé du v. Louveter : *Laine* LOUVETÉE.

LOUVETEAU s. m. (lou-ve-tô — dimin. de *loup*). Jeune loup qui n'a pas encore quitté sa mère : *Les* LOUVETEAUX *ne sortent du fort où ils ont pris naissance qu'au bout de six semaines ou deux mois.* (Buff.) *Les petits de la louve conservent le nom de* LOUVETEAUX *aussi longtemps qu'ils ont besoin pour vivre de l'assistance de leur mère.* (Toussenel.)

— Fr.-maçonn. Fils de franc-maçon : *Les* LOUVETEAUX *ont le privilége de pouvoir se présenter à l'initiation à dix-huit ans au lieu de vingt et un ans.*

— Techn. Chacun des deux coins de fer dont les maçons se servent pour serrer la louve au moyen de laquelle on soulève les pierres.

LOUVETER v. n. ou int. (lou-ve-té — rad. *loup;* double le *t* devant une syllabe muette : *Je louvette, je louvetterai*) Faire ses petits, mettre bas, en parlant de la louve.

— v. a. ou tr. Techn. Soumettre la laine au loup pour la briser : LOUVETER *la laine.*

LOUVETERIE s. f. (lou-ve-te-rî — rad. *loup*). Véner. Equipage pour la chasse au loup, comprenant tous les hommes, les animaux, les appareils employés à cette chasse : *Monter une* LOUVETERIE. *Un officier de* LOUVETERIE. ‖ Lieu où on loge cet équipage : *Bâtir une* LOUVETERIE.

— Administ. Chasse au loup organisée pour la destruction de la race : *Les capitaines de* LOUVETERIE *sont chargés de la destruction des loups.* (Acad.) *La* LOUVETERIE *est la seule institution que l'on ait créée pour détruire; elle seule a conservé.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Administr. Plusieurs mesures générales qu'il importe de connaître ont été prises à différentes époques pour la destruction des loups. Tels sont : 1o l'établissement de primes accordées à toute personne qui a tué un loup, primes qui varient suivant l'âge et le sexe de l'animal détruit; 2o les battues générales ordonnées par les préfets; 3o l'institution d'officiers de *louveterie*, créée par le règlement du 20 août 1814 sur l'organisation de la *louveterie*.

La nécessité de détruire les loups qui infestaient le pays a fait édicter, dès une époque très-reculée, des règlements à ce sujet. Il en est question notamment dans la loi des Burgondes et dans les capitulaires des rois de la première race. Par ordre de Charlemagne, les comtes durent entretenir des équipages pour la chasse au loup, ou *louveteries*, et des chasseurs ou louvetiers. Par la suite, les baillis et les sénéchaux furent chargés de détruire ces animaux. Au XVe siècle, ce soin fut donné au grand louvetier de France, qui commandait à un certain nombre d'officiers subalternes (lieutenants de *louveterie*), chargés de diriger des chasses dans les provinces. Un édit de janvier 1583 ordonna aux agents forestiers « de faire assembler un homme par feu de chacune paroisse de leur ressort, avec armes et chiens propres pour la chasse desdits loups trois fois l'année, au temps plus propre et commode qu'adviseront pour le mieux. » Nous citerons aussi : 1o l'arrêt du conseil du 26 février 1697, portant qu'il serait fait en Berry des huées et chasses aux loups, et que les habitants des villes et villages situés aux environs des lieux où la chasse serait faite seraient tenus de se trouver aux lieux, jours et heures indiqués, à peine de 10 livres d'amende contre les défaillants; 2o la loi du 10 messidor an V, relative à la destruction des loups; 3o l'instruction du ministre de l'intérieur, du 9 juillet 1818, encore en vigueur, et qui signale les mesures les plus efficaces pour détruire les loups; 4o l'ordonnance du 21 décembre 1844, portant que les lieutenants de *louveterie* seront désormais nommés par le chef de l'État sur la proposition du ministre des finances. Ajoutons, pour compléter cet historique, que, la charge de grand louvetier ayant disparu lors de la Révolution, on provoqua la destruction des loups au moyen de primes. L'ordonnance du 20 août 1814 réorganisa le service de la *louveterie* et la plaça dans les attributions du grand veneur; enfin, en septembre 1830, on réunit ce service à l'administration des forêts.

Les battues ont lieu sous la direction de lieutenants de *louveterie*, choisis par l'administration des forêts parmi les propriétaires du département où est située la forêt, et qui doivent entretenir à leurs frais un équipage de chasse. Les lieutenants de *louveterie* n'étant ni agents du gouvernement, ni dépositaires d'aucune partie de la puissance publique, ils peuvent être poursuivis sans l'autorisation du conseil d'Etat à raison des délits par eux commis en leur dite qualité (cass., 21 janvier 1837). Ils sont tenus de se conformer strictement aux prescriptions des arrêtés préfectoraux en vertu desquels ils agissent, et sont civilement responsables des dommages causés par leurs piqueurs dans les délits de chasse commis par ceux-ci (Nancy, 31 janvier 1844).

Comme la chasse au loup, qui doit occuper principalement les lieutenants de *louveterie*, ne leur fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, les lieutenants de *louveterie* avaient autrefois droit de chasser à courre deux fois par mois, dans les forêts ou les biens du domaine de l'Etat de leur arrondissement, le chevreuil broquart, le sanglier ou les lièvres, suivant les localités. Mais ce droit a été restreint à la chasse au sanglier par l'ordonnance du 24 juillet 1832 (art. 6).

Comme le service des lieutenants de *louveterie* est d'utilité générale, ils ont, ainsi que les gens attachés à leur service, le droit de poursuivre les animaux nuisibles sur les terres et dans les bois non clos des particuliers, ainsi que dans les propriétés domaniales.

Toutefois, la faculté qui est accordée aux lieutenants de *louveterie* de chasser à courre le sanglier deux fois par mois, et même de le tuer lorsqu'il tient aux chiens, ne peut être exercée que par eux-mêmes et ne saurait être déléguée à des tiers, même à leurs piqueurs.

Toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer autant que possible un fléau aussi terrible pour les troupeaux que pour les habitants des campagnes se trouvent indiquées dans l'instruction ministérielle du 9 juillet 1818.

Les moyens de destruction sont les chasses à courre et au tir faites, soit isolément, soit en battue, les piéges, traquenards et trappes, et, dans quelques lieux, l'empoisonnement.

— *Chasses générales ou battues.* Il est généralement reconnu que les battues bien combinées et bien conduites sont un moyen très-efficace pour opérer la destruction des loups.

Depuis les ordonnances de 1600, de 1601 et de 1669, qui n'ont pas été abrogées, il était prescrit de faire des battues aux loups tous les trois mois, et plus souvent encore, suivant le besoin. Toutefois, sauf les cas extraordinaires, les battues générales se font habituellement à deux époques de l'année, savoir : au mois de mars, avant que la terre soit couverte, et vers le mois de décembre, aux premières neiges. Pour les rendre plus utiles, il paraît à propos qu'elles se fassent en même temps sur une grande étendue de territoire, afin que les animaux qui échappent à une battue retombent dans l'autre. C'est aux préfets qu'il appartient d'apprécier jusqu'à quel point cette disposition est applicable aux départements qu'ils administrent.

— *Piéges, traquenards, batteries, fosses, etc.* On est assez dans l'usage de tendre des piéges pour les loups; ce moyen est pratiqué avec succès lorsqu'il est dirigé par des hommes expérimentés. Dans les endroits ouverts, il ne doit être placé de piéges à loup qu'après en avoir prévenu le maire de la commune et avoir obtenu sa permission. Dans aucun cas, ils ne doivent être placés dans les sentiers ou chemins pratiqués.

Ces observations s'appliquent également, et à plus forte raison, aux chausse-trappes, et surtout aux batteries.

— *Empoisonnement.* L'empoisonnement est un dernier moyen que des hommes compétents jugent préférable à tous les autres, en ce qu'il offre plusieurs avantages : 1o on peut s'en servir dans toutes les saisons de l'année; 2o il n'occasionne le déplacement de personne et ne dérange en rien les travaux de la campagne; 3o il est peu dispendieux; 4o il peut être employé partout simultanément et être continué pendant le temps nécessaire sans causer d'embarras. La noix vomique est la substance qui opère le plus sûrement la destruction des loups.

— *Primes.* Les primes d'encouragement pour la destruction des loups se prélèvent sur les fonds des dépenses imprévues. Les primes sont de 18 francs par louve pleine, 15 francs par louve non pleine, 12 francs par loup et 6 francs par louveteau.

La présentation du loup détruit doit se faire au maire de la commune, qui en dresse un procès-verbal constatant le nom du destructeur, l'âge et le sexe de l'animal tué et la qualité de la prime méritée. Celui qui tue un loup doit présenter au maire la patte droite antérieure et les deux oreilles.

— *Uniforme des lieutenants de louveterie et des piqueurs. Harnachement du cheval.* D'après le règlement du 18 août 1832, l'uniforme de ces officiers est déterminé comme il suit : habit bleu, droit, à la française, avec collet et parements de velours bleu pareil, galonné sur le devant et au collet; poches à la française et en pointe, également galonnées; parements en pointe, avec deux chevrons pour les lieutenants. Le galon est en or et argent; boutons de métal jaune, sur lesquels est empreint un loup; veste et culotte chamois; chapeau retapé à la française, avec ganse or et argent; couteau de chasse en argent, avec un ceinturon en buffle jaune, galonné comme l'habit; bottes à l'écuyère; éperons plaqués en argent.

L'habit des piqueurs est le même que celui des officiers de *louveterie*, excepté que le bouton est en métal blanc et que le galon est un tiers d'or sur deux tiers d'argent.

Le harnachement du cheval est ainsi déterminé : bride à la française avec bossette, sur laquelle est empreint un loup; bridon de cuir noir; selle à la française en velours cramoisi; housse cramoisie, garnie en galons or et argent; croupière noire unie, avec boucle plaquée; étriers noirs vernis; martingale noire unie; sangles à la française. Cet uniforme est permis, mais il n'est pas obligatoire.

LOUVETIER s. m. (lou-ve-tié — rad. *loup*). Véner. Officier de la maison du souverain chargé des équipages de la louveterie : *Le grand* LOUVETIER.

— Par ext. Particulier qui s'est officiellement engagé à tenir un équipage de louveterie : *La main protectrice du* LOUVETIER *retient seule le loup sur le bord de sa tombe.* (Toussenel.)

LOUVETTE s. f. (lou-vè-te). Mar. Syn. de LOUVELLE.

— Entom. Nom vulgaire de quelques papillons nocturnes du groupe des phalènes. ‖ Tique des chiens. On l'appelle aussi LOUVETTE DES PIQUEURS.

LOUVEUR s. m. (lou-veur — rad. *louver*). Techn. Maçon chargé de louver les pierres, de les soulever à l'aide de la louve.

LOUVIER s. m. (lou-vié — rad. *loup*). S'est dit autrefois pour louvetier : *Le braconnier remplissait dans l'origine une fonction honorable, mise par les anciennes ordonnances sur la même ligne que le fauconnier, le* LOUVIER *et le perdrisseur.* (A. d'Houdetot.)

Louvier (île). On désignait encore sous ce nom, il y a vingt-cinq ans à peine, une île située à Paris en face de l'Arsenal, dont elle n'était séparée que par la route appelée autrefois le Mail et par un bras de Seine assez étroit. La longueur de cette île, d'après les anciens titres, était de 250 toises; sa plus grande largeur n'en excédait pas 75. Elle porta plusieurs noms : les plus anciens sont ceux d'*île aux Javeaux* et *des Meules*. Au XIVe siècle, elle était plantée d'arbres et connue sous le nom de *Bouteclou*. En 1427, l'auteur du *Journal de Paris*, sous Charles VI, la désigne sous le nom d'*île aux Ourmetiaux*, probablement à cause des ormes qui l'ombrageaient. Quant au nom de Louvier, qui demeura définitivement à cette île, il lui venait de ce qu'elle avait été possédée au XVe siècle par une famille ainsi nommée. Charles de Louvier, seigneur du Châtelet, la vendit en 1492 à André d'Epinay, cardinal de Lyon et de Bordeaux. En 1549, à l'occasion de l'entrée de Henri II dans Paris, le prévôt des marchands donna dans l'île Louvier une fête magnifique. Au XVIIe siècle, elle était la propriété d'un d'Entrague, sous le nom duquel on la trouve alors désignée dans quelques titres. Ce seigneur la vendit enfin à la ville en 1671. L'île Louvier, en tant qu'île, n'existe plus. Il y a un peu plus de vingt ans, le petit bras de Seine longeant le quai Morland a été comblé. L'emplacement nouveau qu'on obtint ainsi, réuni au continent, servit d'abord de dépôt aux matériaux provenant des démolitions de Paris. On y éleva ensuite un campement provisoire de troupes. Aujourd'hui, de véritables maisons commencent à s'y élever. Nous signalerons notamment les Magasins de la ville.

LOUVIERS s. m. (lou-vié). Sorte de drap fabriqué à Louviers : *Un habit de* LOUVIERS. *Le* LOUVIERS *est très-demandé.*

LOUVIERS, en latin *Luparia*, ville de France (Eure), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 24 kilom. N. d'Evreux, sur l'Eure; pop. aggl., 10,189 hab. — pop. tot., 11,360 hab. L'arrondiss. comprend 5 cant., 111 comm. et 65,112 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix, conseil de prud'hommes, bibliothèque publique.

Louviers est très-agréablement située dans une vallée fertile, entourée de bois et baignée par l'Eure, que les bateaux peuvent remonter jusqu'à Jarry, et qui alimente un grand nombre d'usines importantes. La vieille ville, aux rues étroites et tortueuses, ne se compose guère que de maisons en bois; la ville neuve offre de belles maisons en pierre et en brique, et tend chaque jour à agrandir son enceinte. Autour de la ville règnent de magnifiques boulevards plantés d'arbres et formant de charmantes promenades. Les bords de l'Eure sont couverts de jardins et de squares. Quelques-unes des fabriques de Louviers offrent un aspect vraiment monumental, avec leurs hautes cheminées cylindriques et leurs vastes façades en brique, formant un assemblage de divers genres d'architecture.

C'est à l'industrie que Louviers doit son rapide accroissement. Avant la Révolution, la ville ne fabriquait guère par an que 3,000 à 4,000 pièces de drap; en 1837, cette fabrication était montée à 15,000 pièces; elle s'est presque doublée depuis. Ses draps sont recherchés aujourd'hui en France et à l'étranger. Louviers s'est approprié la fabrication des étoffes dites *nouveautés* pour pantalons et gilets et celle des flanelles écossaises. Plusieurs fabricants ont obtenu des récompenses aux diverses expositions nationales et internationales. Nous mentionnerons spécialement la fabrique de MM. Chennevière et fils, celle de MM. Daunet et Cie, et l'important établissement de M. Mercier pour la construction des machines.

Louviers possède une magnifique église dédiée à Notre-Dame, bâtie en grande partie au XVe siècle et restaurée dans ces dernières années. La tour ressemble à celle d'une forteresse depuis que sa flèche a été renversée par la foudre. Les nefs et le chœur datent du XIIIe siècle. Le portail du midi, précédé d'un admirable porche, est l'une des œuvres les plus riches et les plus gracieuses du XVe siècle. A l'intérieur, les chapiteaux des gros piliers de la nef supportent les statues des apôtres, de grandeur naturelle. Les fenêtres sont décorées de vitraux. Nous mentionnerons : les sculptures de la chaire, dont le couronnement est supporté par deux palmiers; les belles verrières du chœur; le tombeau gothique du sire d'Esternay; un groupe en pierre figurant l'ensevelissement du Christ; plusieurs statues modernes et un magnifique autel orné de peintures et de sculptures.

La façade de l'hôtel de ville, vaste bâtiment en brique, est décorée des armes de la ville, avec cet exergue : *Louviers le Franc*. La place du Neubourg, terminée par un square, et la place Royale, couverte de gazon et plantée d'arbres magnifiques, sont les deux plus importantes places de Louviers.

La découverte de canaux et de quelques tombeaux gallo-romains dans les environs de Louviers a fait croire à l'existence de cette ville à l'époque romaine; mais cette opinion ne se fonde sur aucune preuve certaine. Cependant on considère avec quelque raison l'existence de Louviers comme certaine à la fin de l'époque mérovingienne. En 1196, elle fut cédée par Richard Cœur de Lion à Gauthier de Coutances, archevêque de Rouen. Louviers ne prit réellement de l'importance qu'au XIVe siècle. En 1330, Jean du Pré, évêque d'Evreux, y autorisa l'érection de deux nouvelles paroisses. La ville fut pillée en 1346 et en 1356 par les Anglais, qui l'occupèrent jusqu'après le traité de Brétigny. Froissart dit, en parlant de Louviers au XIVe siècle : « C'étoit une des villes de Normandie où l'on faisoit la plus grande planté de draperies, et c'étoit une ville grosse et moult marchande. » Prise de nouveau par les Anglais en 1418, malgré les fortifications dont les bourgeois l'avaient entourée, elle fut reconquise par les habitants eux-mêmes en 1430, et, en 1431, Charles VII l'érigea en ville *de loi*. Le duc de Bedford, s'en étant emparé la même année, détruisit les remparts, plusieurs églises, le collége, la grande halle aux draps, et confisqua les biens des bourgeois. Ce ne fut qu'en 1440 que ceux-ci purent reprendre leur ville. Charles VII leur accorda de si grands priviléges, que la cité fut appelée *Louviers le Franc*. Pendant les guerres de religion, les habitants de Louviers, étant à dîner, se laissèrent surprendre par le maréchal de Biron, qui s'empara de la ville pour le compte de Henri IV. On leur donna, à cette occasion, le sobriquet de *Mangeux de soupe de Louviers*, qui leur est resté. C'est à l'année 1546 que se rapporte le scandaleux procès connu sous le nom de *Possession des religieuses de Louviers*, procès sur lequel Michelet a écrit de si piquants détails dans son beau livre : la *Sorcière*.

LOUVIERS (Charles-Jacques DE), publiciste français du XIVe siècle. C'est à cet écrivain qu'on a attribué avec le plus de vraisemblance le fameux *Songe du Vergier* (Lyon, 1491, in-fol.), traité des deux puissances spirituelle et temporelle, et où l'auteur démontre que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel. Charles V fixa Louviers à sa cour et le nomma conseiller d'Etat (1376).

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Fougères; pop. aggl., 1,001 hab. — pop. tot., 3,592 hab. Papeterie; commerce de foin, lin et cidre. Eglise et manoir du XVe siècle. Vestiges d'un château féodal du XIe siècle. Découverte de nombreuses antiquités celtiques et gallo-romaines, telles que haches de pierre, tombeaux, urnes cinéraires, etc.

LOUVIGNY (Jean de BERNIÈRES-), théologien français. V. BERNIÈRES-LOUVIGNY.

LOUVILLE (Charles-Auguste D'ALLONVILLE, marquis DE), diplomate français, né à Louville (pays chartrain) en 1668, mort en 1731. Précepteur et gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, depuis Philippe V d'Espagne, il accompagna son élève quand celui-ci monta sur le trône, et se fit détester des Espagnols par sa partialité pour les Français, au point que Louis XIV dut le rappeler à Paris. On a de lui des *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne* (1818, 2 vol. in-8o), publiés d'après sa correspondance, dont l'abbé Millot avait déjà donné des extraits.

LOUVILLE (Jacques-Eugène D'ALLONVILLE, chevalier DE), astronome français, né en 1671, mort en 1732. Il avait été destiné par sa famille à l'Eglise, et, comme on voulait le tonsurer dès l'âge de sept ans, il s'y refusa assez énergiquement pour qu'on le laissât libre; on le fit alors chevalier de Malte. Fait prisonnier par les Hollandais à la bataille d'Oudenarde, dès sa mise en liberté il renonça à l'état militaire pour se vouer à l'étude des sciences. L'Académie, qui l'avait admis dans son sein en 1714, l'autorisa, malgré la sévérité de ses statuts, à séjourner à Carré, près d'Orléans, mais à la condition qu'il communiquerait tous les ans le fruit de ses observations.

Il est connu principalement pour l'application qu'il fit le premier du micromètre d'Auzout et de Picard au quart de cercle, et pour sa démonstration de la diminution lente de l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur. Il supposait cette diminution de 60 secondes par siècle; on sait qu'elle n'est que de 48 secondes. L'Observatoire a conservé quelques registres sur lesquels il a consigné ses observations.

LOUVOIS, village et commune de France (Marne), canton d'Aï-Champagne, arrond. et à 19 kilom. de Reims, sur la Livre; 421 hab. C'était autrefois une seigneurie qui fut érigée en marquisat en 1624, en faveur de Conflans d'Armentières, puis acquise par le chancelier Le Tellier, père du célèbre Louvois. De l'ancien château, en partie détruit par la Révolution, il ne reste que les jardins et les communs transformés en une belle habitation moderne. Marie-Antoinette visita le château de Louvois en 1786, et la salle à manger où elle fut reçue existe encore. Une partie de la forêt a été annexée au parc du château.

LOUVOIS (François-Michel LE TELLIER, marquis DE), célèbre homme d'Etat, né à Paris en janvier 1639, ainsi que le prouve la copie de son acte de baptême, donnée par M. Michel, dans sa *Biographie du parlement de Metz;* mort le 16 juillet 1691. A l'âge de vingt-deux ans, il était conseiller au parlement de Metz, lorsque son père qui avait obtenu pour lui la survivance de la charge de secrétaire d'Etat au département de la guerre, lui fit épouser, en 1662, une riche héritière d'un grand nom, Anne de Souvré, marquise de Contravaux. Renonçant à l'existence de plaisirs qu'il avait menée jusqu'alors, Louvois se mit tout entier au travail, et, en 1665, Louis XIV, à qui il fut présenté, apprécia les efforts intelligents de son jeune ministre pour mettre de l'ordre dans l'organisation de l'armée et établir sur des bases solides les forces militaires de la France. Il lui laissa donc une grande liberté d'action, et, à dater de ce moment, le roi ne fut plus que le docile instrument de l'ambition du ministre. Mais n'anticipons pas. A peine installé dans sa charge, Louvois s'occupa de donner à la France un établissement militaire sans égal. « Il rétablit l'ordre et la discipline dans les armées, ainsi qu'avait fait Colbert dans les finances, dit Hénault dans son *Abrégé chronologique;* mieux informé souvent que les généraux eux-mêmes, aussi attentif à récompenser qu'à punir, économe et prodigue suivant les circonstances, prévoyant tout et ne négligeant rien, joignant aux vues promptes et étendues la science des détails, profondément secret, formant des entreprises qui tenaient du prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'était jamais incertain malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devaient y concourir. » Malgré ces travaux qui réclamaient toute l'activité, tous les soins de l'homme d'Etat le plus laborieux, Louvois ne refusait à son ambition aucune charge nouvelle. C'est ainsi que, successivement, il se fit nommer surintendant général des postes en 1668; chancelier des ordres du roi, grand veneur et administrateur général des ordres de Saint-Lazare et du Carmel, en 1671; surintendant des bâtiments, arts et manufactures, en 1683, à la place de Colbert. Dans tous ces postes, son intelligence se montra à la hauteur des circonstances. Il suffira pour s'en convaincre d'énumérer les événements auxquels il a concouru. Tout en établissant une discipline rigoureuse dans l'armée, en supprimant les désordres des troupes en France, dans leurs marches et leurs cantonnements, il améliora sensiblement la position du soldat. On lui doit l'établissement de magasins spéciaux pour les munitions de guerre et de bouche, une meilleure organisation du service des transports et des étapes. « Partout où se dirigeaient les armées, dit M. Duley, les approvisionnements étaient prêts, les logements marqués, les marches soumises à un itinéraire régulier. Il avait débarrassé les convois de ces gros bagages dont les officiers se faisaient accompagner, de ce luxe d'équipement et de toilette que ne peut admettre l'austère simplicité de la vie guerrière. Un officier ayant paru en robe de chambre à une alerte, il la fit brûler à la tête du camp comme une superfluité indigne d'un homme de guerre. » Aucune partie du service n'échappait à son attention; il suivait, pour toutes les armes, le même système d'ordre et de prévoyance. Chargé des fonctions de grand maître de l'artillerie, il fit pourvoir de pièces et de munitions toutes les places et y établit des magasins d'armes et d'équipement. Les règlements qu'il rédigea pour tous les genres de services en temps de paix et de guerre sont encore observés en grande partie. Louvois fonda des écoles pour le génie et l'artillerie; il créa dans les places frontières des académies où de jeunes gentilshommes, entretenus aux frais de l'Etat, allèrent se former au métier des armes; enfin, c'est sous son administration que fut entreprise la construction de l'hôtel des Invalides. Voilà la part de l'administrateur, de l'organisateur, et peu de ministres l'ont eue aussi belle. L'homme d'Etat se montra-t-il toujours aussi habile, l'homme surtout resta-t-il digne de l'administrateur? Non. Si Louvois assura la supériorité des armes françaises dans presque toutes les entreprises militaires qui eurent lieu jusqu'à la mort de Colbert; si la campagne de 1668, ouverte à la suite de la mort de Philippe IV, augmenta le prestige de la France; si la conquête de la Franche-Comté vint, l'année suivante, ajouter à son territoire; si enfin le ministre dirigea avec une grande habileté les événements qui conduisirent à la paix de Nimègue en 1678, le même ministre, qui se croyait indispensable pendant la guerre, fit tout pour la prolonger. Pour cela, le moindre prétexte lui était bon. Saint-Simon rapporte qu'une fenêtre de Trianon, alors en construction, fut la cause de la guerre de 1688. Louis XIV voyait un défaut de dimension dans cette croisée; Louvois niait ce défaut. Le roi s'emporta, traita durement le ministre et lui tourna le dos. Louvois rentra chez lui humilié, furieux, et s'écria : « Je suis perdu si je ne donne de l'occupation à cet homme. Il n'y a qu'une guerre qui puisse l'empêcher de se passer de moi. » Mme de Maintenon écrivait le 13 mars 1688 : « M. de Louvois paraît désolé de ce que son crédit commence à tomber; il m'envie ma faveur; il m'attribue les dégoûts du roi; enfin il veut se rendre nécessaire par quelque guerre nouvelle. » La guerre fut déclarée; Louvois la voulut cruelle, impitoyable. Il écrivait au maréchal de Boufflers : « Si l'ennemi brûle un village de votre gouvernement, brûlez-lui en dix. » Cet ordre effroyable fut exécuté avec une fidélité qui excita l'horreur de l'Europe et donna, dit-on, des remords à Louis XIV. Cependant Louvois voulait encore brûler Trèves. « Louvois, dit Saint-Simon, revenant à son ordinaire travailler avec le roi chez Mme de Maintenon, lui dit, à la fin du travail, « qu'il avait » bien senti que le scrupule était la seule » chose qui l'eût retenu de consentir à une » chose aussi nécessaire à son service que l'é» tait le brûlement de Trèves; qu'il croyait » lui en rendre un essentiel de l'en délivrer en » s'en chargeant lui-même, et que, pour cela, » sans lui en avoir voulu reparler, il avait dé» pêché un courrier avec ordre de brûler Trè» ves à son arrivée. » Le roi fut à l'instant, et contre son naturel, si transporté de colère, qu'il se jeta sur les pincettes de la cheminée et en allait charger M. de Louvois sans Mme de Maintenon, qui se jeta aussitôt entre eux deux, en s'écriant : « Ah ! sire, qu'allez» vous faire? » et lui ôta les pincettes des mains. Louvois cependant gagnait la porte. Le roi cria après lui pour le rappeler et lui dit, les yeux étincelants : « Dépêchez un » courrier tout à cette heure avec un contre» ordre, et qu'il arrive à temps, et sachez que » votre tête en répond si on brûle une seule » maison. » Louvois, plus mort que vif, s'en alla sur-le-champ. » Cette cruauté de Louvois ne saurait étonner; ce n'était pas, d'ailleurs, la première fois qu'il en donnait des preuves. S'il comptait pour quelque chose la vie du soldat dans les camps, il en faisait bon marché ailleurs. Il employa toute une armée aux travaux entrepris pour conduire à Versailles les eaux dont on avait besoin pour l'embellissement du parc. Les malheureux soldats périssaient par milliers sous les yeux du ministre; il les voyait d'un œil sec succomber à la fatigue, à la contagion qui décimait leurs rangs : « Qu'ils meurent, disait-il, en remuant la terre devant une place ennemie ou en la remuant dans les plaines de la Beauce, peu importe, c'est toujours pour le service du roi. » Ce n'est pas tout; bientôt il traita les protestants de France comme il avait traité les Allemands du Palatinat. Indifférent à la question religieuse et fort relâché dans ses mœurs, Louvois avait été longtemps opposé à la conversion morale des protestants, tentée par l'entourage du roi, et il avait même cabalé avec Montespan contre Maintenon. « Mais, dit Henri Martin, quand il vit cette cause perdue, il se rejeta dans le parti de la persécution avec tout l'emportement de son caractère et poussa le roi à en finir au plus vite avec les protestants, afin de le ramener exclusivement vers des idées de guerre et de conquête, auxquelles les affaires religieuses faisaient diversion. Il imagina un moyen d'attirer dans ses mains l'entreprise de ces conversions, qui semblait fort étrangère à son département; ce fut d'y employer l'armée et de changer les soldats en missionnaires. Il suggéra au roi d'accorder aux nouveaux convertis l'exemption des logements militaires pour deux ans, avec quelque faveur dans la répartition des tailles (11 avril 1681). Ce fut le point de départ d'un nouveau système de conversion. On sait que les provinces étaient réparties inégalement entre les divers ministres : le Poitou, le Limousin relevaient de Louvois; il manda aux intendants de rejeter sur les hérétiques obstinés le fardeau des nouveaux convertis, et il envoya quelques compagnies de cavalerie dans ces provinces. « Le roi, écrivait-il, n'estime pas qu'il faille loger tous les cavaliers chez les protestants; mais si, suivant une répartition juste, ils en devaient porter dix, vous pouvez leur en faire donner vingt et les mettre tous chez les plus riches des religionnaires. » Louvois voulait encore conserver quelque mesure dans l'injustice même; mais ce fut l'esprit de Louvois, et non le sien, qui dirigea l'exécution. Les soldats, encouragés par les intendants, par la plupart des fonctionnaires et par les catholiques fanatiques de chaque localité, commirent des brutalités et des déprédations qui répandirent partout l'épouvante. Aussi Mme de Maintenon écrivait : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets. Si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois plus volontiers là-dessus que M. de Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. »

Ainsi l'*amie* du roi était réconciliée avec Louvois et parfaitement d'accord avec lui. Cependant la coalition contre la France était devenue presque générale par l'accession de l'Angleterre. Louvois résista pendant deux ans, mais il ne put s'emparer de Coni et cet échec hâta sa mort. Sa disgrâce était résolue, du reste; Saint-Simon prétend même qu'il devait être enfermé à la Bastille le jour où la rupture d'un anévrisme mit fin à une existence bien remplie et fort diversement jugée. La Fare écrit dans ses *Mémoires* : « On a dit de Louvois qu'il aurait fallu ou qu'il ne fût point né, ou qu'il eût vécu plus longtemps, parce que, s'il ne fût point né, il n'aurait pas engagé l'Etat dans la guerre et dans les dépenses qui l'ont ruiné, et s'il eût vécu jusqu'à ce temps-ci, il avait des talents propres à soutenir le poids des affaires. De tout ce qui a été dit, on peut juger hardiment que *c'était un homme capable de bien servir dans un ministère, mais non pas de gouverner.* »

Perrault a fait pour Louvois cette épitaphe :

Figure du monde qui passe
Et qui passe dans un moment,
Pompe, richesse, honneur, funeste amusement,
Dont un mortel s'enivre et ne jamais se lasse,
De quoi sert votre éclat à l'heure de la mort?
Il ne peut ni changer ni retarder le sort.

Louvois plus haut que lui ne voyait que son maître;
Dans le sein des grandeurs, des biens et des plaisirs,
Un trait fatal et prompt borne enfin ses désirs,
Et ne lui laisse pas le temps de se connaître.
Hélas! aux grands emplois à quoi sert de courir?
Pour veiller sur soi-même heureux qui s'en délivre!
Qui n'a pas le temps de bien vivre
Trouve malaisément le temps de bien mourir.

Ces vers firent grand bruit lors de leur apparition, et, quelque anodins qu'ils paraissent aujourd'hui, ils causèrent, assure La Fare, une émotion très-grande. C'est que peu de personnes pouvaient à cette époque juger Louvois. Nous allons essayer de le faire en peu de mots. Cet administrateur habile a ruiné et déshonoré la France. Sans doute, on a beaucoup admiré cette organisation qu'il a donnée à l'armée et qui s'est conservée jusqu'à l'Empire. Mais n'eût-il pas mieux valu organiser le royaume, qui mourait de misère au milieu de toutes les victoires et de toutes les splendeurs de Louis XIV? Louvois, digne ministre du plus orgueilleux des monarques, est le destructeur du commerce français, le destructeur même de la France. « Il a refait l'armée, disent les partisans du ministre, il a fondé les Invalides! » *Les soldats ont leurs Invalides*, cela suffit à ces graves historiens qui ne s'intéressent qu'aux choses officielles et pour qui les prétendues splendeurs de l'Etat sont un voile magnifique étendu devant la misère des peuples. Pour eux, Louvois n'est pas l'impitoyable ministre que nous avons vu. Cet homme qui a fait incendier le Palatinat, il a voulu que les vieux soldats pussent se reposer de leur gloire. *Il a fondé les Invalides*, mais l'immense peuple se traînait sans pain sur la terre ravagée; mais les protestants étaient massacrés, torturés, martyrisés par les soldats de Louvois, de Louvois qui dispute à la Maintenon l'exécration et le mépris public. Terminons cette biographie par le jugement que M. Cornelis de Witt a porté sur cet homme d'Etat:

« Il y a dans Louvois, dit fort bien M. Rousset, deux personnages distincts, un administrateur et un politique. Le procès peut être fait au politique; l'administrateur est hors de cause. » En effet, dans cette ancienne France qui compte parmi ses administrateurs militaires Sully et Richelieu, Louvois a été sans pareil dans la science qui doit fournir aux généraux leurs instruments et leurs ressources, qui des points les plus divergents doit concentrer sous leurs mains les moyens d'agir sans trahir le secret des opérations, qui, à leur entrée en campagne, doit leur livrer l'adversaire déjà dérouté par des mouvements trompeurs de troupes et de convois. Grâce à l'activité de Louvois, à sa fermeté, à son exactitude, à son esprit d'invention et de réforme, les compagnies étaient toujours au complet, les armes et les chevaux en bon état, les soldats bien nourris et bien chaussés, les magasins nombreux et à portée des besoins, les places exactement ravitaillées, l'armée toujours prête, l'ennemi toujours sur le qui-vive et toujours surpris... Ce qu'on peut inventer de plus inexact sur Louvois, c'est d'en faire un subalterne. Il n'avait assurément pas l'étoffe d'un premier ministre : il n'avait la variété d'esprit et d'aptitude ni de Sully, ni de Richelieu, ni de Mazarin; mais ce n'était pas un commis; c'était une spécialité, une spécialité originale, éminente, despotique, même dans ses rapports avec son maître, et, à ce titre, souvent insupportable à Louis XIV autant que nécessaire... Dans les curieux fragments de correspondance entre Louvois et Louis XIV qui nous sont rapportés, on sent à chaque instant que l'esprit du ministre a barre sur l'esprit du roi; mais, malgré le ton bref que se permit parfois le jeune secrétaire d'Etat, malgré la confiance un peu impertinente qu'il affecte dans son jugement, on retrouve en lui, à l'occasion, le fils du cauteleux et intrigant Le Tellier. »

Louvois et son administration politique et militaire jusqu'à la paix de Nimègue, par M. Camille Rousset (1861-1863, 4 vol. in-8°). M. Rousset a compulsé, pour cet ouvrage considérables, qui lui a valu à trois reprises le premier prix Gobert, 900 volumes manuscrits du dépôt de la guerre, c'est-à-dire toute la partie qui concerne l'administration de Louvois. Il a pu, par ses longues recherches, retrouver, si l'on peut ainsi parler, tout un Louvois qui avait échappé aux historiens. Son vaste travail n'est pas seulement la biographie de ce ministre, c'est encore l'histoire militaire de la France pendant les seize plus brillantes années du règne personnel de Louis XIV, racontée d'après la correspondance inédite du ministre avec Condé, Turenne, Luxembourg, Créqui, Schomberg, Vauban, les généraux et les diplomates du temps. Voir et entendre ces personnages si originaux et si divers, les voir, non point avec les déformations ou les grossissements presque monstrueux que leur fait parfois subir la puissante lentille de Saint-Simon, mais directement, à l'œil nu, tel est le plaisir que l'on goûte constamment dans l'*Histoire de Louvois*, et ce plaisir que M. Rousset donne à ses lecteurs, on sent qu'il l'a très-vivement éprouvé lui-même en préparant et en écrivant son livre. Il aime son sujet et il y est à l'aise. Son récit est vif, clair, facile, ému. L'odeur de la poudre et le bruit du canon l'animent comme un mousquetaire; les réformes lui tiennent à cœur comme à Louvois. M. Rousset parle des moindres détails de l'armement et de la manœuvre avec l'animation d'un Bitterlin ou du capitaine Mallet. Il sait exactement comment l'on manie la pique et pourquoi l'on peut hésiter à remplacer le mousquet par le fusil. Il annonce avec joie l'apparition de la baïonnette, qui doit émanciper le fantassin de la gênante tutelle où le tient le cavalier. M. Rousset juge les généraux en homme qui a longtemps vécu dans la familiarité du secrétaire de la guerre, et ne ménage pas les défaillances des chefs les plus illustres, tels que Condé; mais il manifeste une satisfaction réelle lorsqu'il peut justement réhabiliter les maltraités de la fortune et de l'opinion. Il se réjouit de l'avancement du sergent La Fleur, fait officier pour une action d'éclat; il se félicite de voir la richesse conquise par le travail devenir, à l'égal de la naissance, un titre au commandement des régiments; il signale avec orgueil le rôle croissant de la bourgeoisie dans les armées. M. Rousset proteste contre les brutalités et les excès commis par le ministre de Louis XIV; mais il n'a pas, sur ce point, toute l'énergie que nous voudrions trouver en lui. L'histoire doit toujours flétrir les bourreaux. Malgré cela, le livre de M. Rousset se recommande par trois mérites également rares : il est nouveau, authentique et vivant. En outre, et ce n'est pas une mince qualité, il est encore digne de l'approbation des lecteurs sérieux par la véracité et le choix de ses témoignages, dont, sans lui, plusieurs seraient demeurés inconnus. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le ministre de Louis XIV fut administrateur habile; mais M. Rousset n'a-t-il pas trop admiré cette organisation qu'il donna à l'armée, et qui s'est perpétuée jusqu'à l'Empire? Il eût mieux valu, nous le répétons, organiser le royaume, qui mourait de misère, au milieu de toutes les victoires et de toutes les splendeurs de Louis XIV. M. Rousset n'a pas lavé son héros d'un seul des crimes dont l'accuse justement l'histoire. Il a fait un livre très-bien informé, mais empreint souvent d'une trop grande indulgence pour un homme plus cruel encore qu'habile.

LOUVOIS (Camille LE TELLIER, abbé DE), quatrième fils du marquis de Louvois, né à Paris en 1675, mort en 1718. Dès l'âge de neuf ans, il était pourvu d'importants bénéfices ecclésiastiques, et, un peu plus tard, il cumulait les charges de bibliothécaire du roi et de grand maître de la librairie. Successivement grand vicaire de l'archevêque de Reims, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions, évêque de Clermont, il succomba aux suites de l'opération de la taille. L'abbé de Louvois avait fait un voyage en Italie d'où il avait rapporté un grand nombre de livres précieux dont il fit don à la bibliothèque du roi. Il avait déjà enrichi cette bibliothèque de plus de trente mille imprimés et d'une quantité de manuscrits importants.

LOUVOIS (Auguste-Michel Félicité LE TELLIER DE SOUVRÉ, marquis DE), industriel français, né en 1783, mort en 1844. A l'âge de treize ans, il suivit sa mère qui émigrait en Suisse, puis, après un court séjour dans ce pays, revint en France et embrassa la carrière militaire. En 1809, il était nommé chambellan de l'empereur, et, en 1814, il se faisait remarquer par son enthousiasme pour les Bourbons. Le rôle politique du marquis de Louvois est fort secondaire; mais l'industriel a droit à tous nos éloges. M. de Louvois enrichit l'arrondissement de Tonnerre en donnant une impulsion nouvelle à l'industrie du fer. Il a établi à Ancy-le-Franc des hauts fourneaux, une verrerie, un moulin modèle, des scieries mécaniques, qui ont amené la prospérité dans ce pays, et il s'est occupé avec succès de l'utilisation des cours d'eau pour la navigation et pour le travail des ateliers. On lui doit, en outre, des systèmes de barrages et d'écluses qui ont reçu l'approbation de juges compétents.

Louvois (PLACE et FONTAINE). La place Louvois, qui s'étend aujourd'hui, rue de Richelieu, devant les bâtiments de la Bibliothèque nationale, doit son nom à l'hôtel construit jadis sur son emplacement, sur les plans de l'architecte Chamois, pour le célèbre ministre de la guerre de Louis XIV. Cet hôtel fut démoli en 1789, et, sur ses ruines, l'architecte Lunce éleva pour le compte de la célèbre Mme Montansier un théâtre où ne tarda pas (1793) à s'installer l'Opéra. Cette salle, qui pouvait contenir deux mille huit cents spectateurs, fut restaurée en 1819. Ciceri en avait peint la coupole d'après les dessins de Debret. Fermée après l'assassinat du duc de Berry par Louvel (13 février 1820), elle fut démolie, et on décida que sur son emplacement on élèverait un monument expiatoire et funéraire. Après la révolution de 1830, le terrain déblayé fut transformé en place, et, au centre, entre une double rangée d'arbres, Visconti éleva une fontaine élégante dont la forme rappelle celles de la place de la Concorde, et qui est un des monuments de Paris les plus gracieux et les mieux ordonnés du genre. Le sculpteur Klagmann plaça au-dessus d'une large vasque quatre statues qui rappellent un peu celles de Germain Pilon. Ce sont des femmes sveltes, parées de draperies habilement ajustées, qui soutiennent une vasque d'où s'échappent des filets d'eau. Elles sont en bronze, dont la couleur a été transformée en 1859 par le cuivrage galvanique. Afin d'empêcher toute infiltration, on a établi dans la vasque inférieure une légère charpente composée de nervures en fer et qui a reçu un lit de briques creuses, reliées entre elles et recouvertes avec du ciment romain. Des feuilles de plomb soigneusement soudées ont été plaquées sur le tout. Pour la vasque supérieure, il a suffi d'un lit de briques recouvert également de plomb. Quelques retouches, habilement faites à l'aide de bains galvaniques, ont été données ensuite au cuivrage du pourtour des deux vasques. En même temps que ces travaux de restauration de la fontaine Louvois avaient lieu, la place Louvois, qui l'environne, était transformée en un élégant square entouré d'une grille en fer forgé. L'inauguration de ce square a eu lieu le 15 août 1859.

Louvois (THÉÂTRE). Situé au n° 8 de la rue de Louvois, à laquelle il emprunta son nom, ce théâtre fut construit en 1791 par l'architecte Brongniart, sur l'emplacement même de l'ancien hôtel du ministre de Louis XIV, entre les rues Sainte-Anne et de Richelieu, à Paris. La salle était supérieurement coupée, commode, simple dans sa forme et dans ses ornements, assez vaste et très-favorable au chant. De Lomel, son premier directeur, y fit jouer tour à tour la comédie, la tragédie et l'opéra, puis l'opéra seul (1792). En 1793, le théâtre Louvois prit le nom de théâtre des Amis de la Patrie. Trois ans plus tard, Mlle Raucourt en prit la direction et y fit entrer une partie de la troupe du Théâtre-Français. Après la journée du 18 fructidor, cette salle fut fermée; mais, en 1798, Ribié, directeur du théâtre de l'Emulation, la rouvrit sous le nom de théâtre Louvois, et y fit représenter avec peu de succès de petits opéras, des vaudevilles, des pantomimes, etc. Peu après, les comédiens de l'Odéon, qui venait de brûler, vinrent s'y installer, mais pour peu de temps, et furent remplacés par la troupe du théâtre des Troubadours. L'an IX, les comédiens de l'Odéon obtinrent l'autorisation de rentrer au théâtre Louvois, sous la direction de Picard, et leur succès fut tel qu'en 1805 celui-ci obtint le patronage direct du gouvernement, avec l'autorisation d'appeler son théâtre : *théâtre de l'Impératrice*. En 1808, Picard transporta sa troupe à la nouvelle salle de l'Odéon, reconstruite sur les débris de l'ancienne. Le théâtre Louvois fut, un peu plus tard, utilisé pendant un certain temps. Après l'assassinat du duc de Berry, en 1820, on démolit la salle de l'Opéra, située alors rue Richelieu, pour établir sur son emplacement une chapelle expiatoire; et tandis que l'architecte Debret construisait, rue Le Peletier, sur les terrains de l'hôtel de Choiseul, la salle provisoire qui dure depuis un demi-siècle, les représentations de l'Opéra eurent lieu dans l'ancienne salle Louvois. Aujourd'hui, la chapelle expiatoire a disparu, la place Rameau et sa jolie fontaine l'ont remplacée, et le théâtre Louvois est devenu le magasin de décors de l'Opéra-Comique.

LOUVOYAGE s. m. (lou-voi-ia-je — rad. *louvoyer*). Mar. Action de louvoyer.

LOUVOYER v. n. ou intr. (lou-voi-ié. — Quelques-uns rattachent ce mot à *louve*, et prétendent que *louvoyer* signifie proprement marcher à la manière des loups; d'autres le rattachent à l'anglais *laveer*, allemand *laviren*, danois *lovere*, suédois *lofva* et *lofvera*, même sens; d'autres encore tirent *louvoyer* de *louver*, qui serait issu du substantif *lof*, partie du vaisseau qui est au vent, lequel *lof* est l'anglais *luff* ou *loof*, et Scheler adopte cette dernière opinion. L'explication la plus vraisemblable nous paraît être celle de Pictet, qui rattache *louvoyer* au celtique : armoricain *levia*, ramer à l'arrière avec une seule rame. L'armoricain *levia* se rattache à la racine sanscrite *lû*, fendre, d'où aussi le kymrique *llyw*, gouvernail, *llywydd*, ancien cornique *leunit*, timonier. Les bateliers disent de même *couper* pour signifier faire dévier l'esquif avec la rame de l'arrière. *Je louvoie, tu louvoies, il louvoie, nous louvoyons, vous louvoyez, ils louvoient; Je louvoyais, nous louvoyions, vous louvoyiez; Je louvoyai, nous louvoyâmes; Je louvoierai, nous louvoierons; Je louvoierais, nous louvoierions; Que je louvoie, que nous louvoyions, que vous louvoyiez, qu'ils louvoient; Que je louvoyasse, que nous louvoyassions; Louvoyant; Louvoyé*). Mar. Courir des bordées en zigzag, pour s'approcher d'un point dont le vent tendrait à éloigner le navire : *Les deux frégates* LOUVOYÈRENT *toute la nuit comme deux bâtiments amis qui naviguent de conserve*. (E. Sue.)

— Par anal. Suivre un chemin qui fait de nombreux détours, qui est tracé en zigzag : *Dans les villages de la Courlande, le trajet devient très-pénible lorsque la chaussée manque, et qu'on se trouve réduit à* LOUVOYER *au travers de chemins vicinaux*. (L. Viardot.)

— Fig. Prendre des détours pour atteindre un but, au lieu d'y marcher directement : *L'orgueil s'avoue, la vanité* LOUVOIE *sans cesse*. (Mme C. Bachi.) *La vertu est toujours un peu trop tout d'une pièce; elle ignore les nuances et les tempéraments à l'aide desquels on* LOUVOIE *dans une fausse position*. (Balz.)

Un parti qui *louvoie* est un parti débile.
PONSARD.

— **Encycl.** Le navire qui *louvoie* se dirige de manière que la résultante des deux forces qui le sollicitent (résistance de l'eau et action du vent) le pousse dans un sens opposé à celui que le vent tendrait à lui faire prendre. Pour *louvoyer*, on oriente les voiles le plus obliquement possible, par rapport à la quille ou au grand axe du vaisseau, sur les différentes bordées que l'on est obligé de prendre en *louvoyant*. Un bâtiment dont les voiles s'orientent au plus près, de manière à gouverner cinq quarts et demi du vent, suit, dans ses deux bordées, l'une tribord, l'autre bâbord, deux routes faisant entre elles un angle de 123° 45′, et l'on peut facilement juger par là, en tenant compte de la dérive, quel chemin il y a à parcourir pour parvenir au point voulu. Ce bâtiment est dit alors *louvoyer* onze quarts.

On *louvoie* à petits bords lorsqu'on vire souvent de bord, en courant toujours au plus près et ne faisant pas beaucoup de chemin sur chaque bordée.

LOUVRE s. m. (lou-vre. — Du bas latin *Lupara*, nom du palais appelé aujourdhui Louvre.) Habitation royale, et plus spécialement château d'un roi de France : *Le* LOUVRE *de Fontainebleau*. ‖ La Fontaine l'a dit de l'antre du lion, roi des animaux :

Le prince à ses sujets étalait sa puissance;
En son *louvre* il les invita;
Quel *louvre!* un vrai charnier. . . . .
LA FONTAINE.

— Habitation qui tient lieu de palais, pour les personnes qui y font leur séjour :

Mon *louvre* est sous le toit, sur ma tête il s'abaisse.
A. CHÉNIER.

— Hist. *Honneurs du louvre*, Privilége accordé à certains seigneurs, dans les résidences royales : *Le droit d'entrer en carrosse dans la cour du louvre était un des* HONNEURS DU LOUVRE.

Louvre, en latin *Lupara*, ancien palais des rois de France, situé à Paris sur la rive droite de la Seine et réuni, depuis le second Empire, au palais des Tuileries. Nous diviserons l'histoire générale du Louvre en cinq parties : 1° des rois de la première race à François Ier; 2° de François Ier à Louis XIV; 3° de Louis XIV à la Révolution; 4° de la Révolution de 1789 à la révolution de 1848; 5° de 1848 à la réunion complète du Louvre aux Tuileries.

1° *Le Louvre depuis l'origine jusqu'à François Ier*. L'origine du château du Louvre est enveloppée d'obscurité. « Les uns, dit M. Vitet, attribuent à Childebert, les autres seulement à Louis le Gros, les premiers fondements de ce palais; ceux-ci en font d'abord un rendez-vous de chasse, une louveterie, *lupara;* ceux-là, dès l'origine, un château fort, un moyen de commander la rivière en face de la cité. Ce qui paraît probable, c'est qu'il existait là, avant Philippe-Auguste, un castel fortifié, que ce roi y fit de grands changements, le reconstruisit même en entier, mais n'en fut pas le fondateur. Les historiens du temps désignent sans cesse la grosse tour bâtie en 1204 par ce prince sous le nom de la *tour Neuve*, ce qui constate évidemment l'existence d'autres tours plus anciennement construites. C'est en 1204 que, pour la première fois, le nom de Louvre est officiellement prononcé. Jusque-là, le champ est ouvert aux conjectures. »

Plus encore que la date de la fondation du Louvre, la recherche de l'étymologie de son nom a fatigué l'imagination des érudits. Il paraît certain que le terrain sur lequel fut élevé le château s'appelait le Louvre avant que Philippe-Auguste y fît construire sa tour. Une charte de l'an 1215, citée par Sauval, porte que Henri, archevêque de Reims, fit construire une chapelle à Paris, dans un lieu appelé *Louvre*. D'où venait ce nom? Du Haillan a imaginé que, « le château du Louvre étant un des plus beaux édifices de la France, Philippe-Auguste l'appela, en langage du temps, le *Louvre*, qui est comme qui diroit l'*œuvre* quasi-chef-d'œuvre. » On a dit aussi que Louvre vient de *robur*, chêne, rouvre, à cause de sa situation au milieu d'une forêt. L'opinion de Sauval, quoique offrant bien peu de vraisemblance, a été adoptée par Lebeuf et par Jaillot; cet annaliste affirme qu'un vieux glossaire latin-saxon traduit le mot *castellum*, château fort, par le mot *leouar*, qui se serait transformé en Louvre. Indiquons encore l'opinion qui tire le mot Louvre de *lupus*, s'appuyant sur ce que, dans l'origine, le château royal aurait été un rendez-vous de chasse situé au milieu de bois fréquentés par les loups.

Philippe-Auguste, qui construisit une nouvelle enceinte de Paris, bâtit le Louvre avec l'intention d'en faire le principal ouvrage de fortification de la ville, en quelque sorte la citadelle. Le premier titre où il soit question du Louvre est un compte de l'an 1204, où il est parlé de diverses dépenses et de vin payé pour les bourgeois qui y avaient fait le service militaire. Vraisemblablement, Philippe-Auguste laissa le Louvre terminé et muni de tous ses moyens de défense.

Le château avait la forme d'un grand carré, dont l'étendue correspondait à peu près au quart de la cour du Louvre, dans son état actuel. Vers le milieu de la cour s'élevait la grosse tour qui servait de donjon au château et qui avait son système de défense indépendant. Suivant les indications recueillies par Sauval, la grosse tour du Louvre avait 144 pieds de circonférence et 96 pieds de hauteur; ses murs étaient épais de 13 pieds, près du sol, et de 12 pieds, dans la partie supérieure; une galerie supérieure la mettait en communication avec les bâtiments de la première enceinte; cette grosse tour était à la fois trésor et prison. Au nombre de ses hôtes les plus célèbres, on cite le comte de Flandre, Ferrand, que Philippe-Auguste y fit enfermer en 1214, après la victoire de Bouvines; Enguerrand de Coucy; deux comtes de Flandre, Guy, en 1299, et Louis, en 1322; Enguerrand de Marigny; Jean IV, duc de Bretagne; Charles II, roi de Navarre; le captal de Buch, Jean de Grailly; Jean II, duc d'Alençon.

Louis IX fit disposer dans l'aile occidentale une grande salle qui fut longtemps appelée la chambre de saint Louis. Charles V agrandit et embellit considérablement le Louvre, qu'il renferma dans Paris à l'époque où il étendit l'enceinte de la ville; il exhaussa le château d'un étage, et en rendit le séjour plus commode et plus agréable; il changea l'aspect du Louvre, jusqu'alors exclusivement militaire. Les quatre portails furent ornés de statues. Mais, malgré tout son talent, Raymond du Temple, maître des œuvres de Charles V, ne put remédier complétement aux défauts nombreux du vieux manoir de Philippe-Auguste. Ainsi, par exemple, la cour était entourée de bâtiments dont les murs étaient chargés d'ornements, de portes écrasées, de galeries suspendues, de fenêtres étroites, fouillis sans ordre et sans art dont il était presque impossible de tirer parti.

Ce fut Raymond du Temple qui dirigea la construction du grand escalier circulaire en pierre, œuvre admirable, découpée finement et décorée de nombreuses statues. Parmi les sculpteurs qui furent employés à cette époque aux travaux du Louvre, on cite : Jean de Saint-Romain, Jean de Launay, Jean de Chelles, Jean de Liége, Gui de Dammartin, Jacques de Chartres, et, parmi les peintres, François d'Orléans.

Les salles de réception, les grands appartements du roi donnaient vers la rue Froidmanteau (depuis longtemps disparue). Les appartements habités d'ordinaire par le roi et la reine donnaient sur la rivière.

Les salles les plus remarquables étaient : la salle Neuve du roi, la salle Neuve de la reine, la salle de la Trappe, la salle Basse, qui n'avait pas moins de 8 toises de longueur, et où se donnaient des festins splendides où les plats étaient apportés par des pages à cheval. La salle de saint Louis, restaurée par Charles V, servait aux réceptions d'ambassadeurs et aux cérémonies de l'hommage féodal. Cette salle surpassait en grandeur la salle Basse, puisqu'elle avait 72 pieds de long et qu'elle occupait toute la hauteur de l'édifice. Les appartements, principalement ceux de la reine, étaient ornés de peintures, de sculptures, de tapisseries, de parquets de bois rares et de vitraux exécutés sur les dessins de Jean de Saint-Romain. L'ameublement était magnifique et traité avec toute la délicatesse de l'art du temps. Boiseries et meubles étaient l'œuvre de Bernard et de Pierre Enguerrand. « Charles V, dit M. Vitet, ne changea rien ni à la grande tour ni au périmètre des quatre corps de logis principaux construits par Philippe-Auguste. Il se contenta de les élever de 4 à 5 toises et d'augmenter le nombre des tours. »

Chacune de ces tours était désignée par un nom particulier, suivant l'usage auquel elle était destinée, et avait son concierge ou capitaine. Les plus considérables et les plus importantes après la Grosse tour, nommée aussi tour Ferrand, depuis que le comte de Flandre y avait été enfermé, étaient : la tour de la Librairie, où Charles V réunit une bibliothèque de 959 volumes, qui fut le germe de la Bibliothèque nationale; la tour de l'Horloge, la tour du Fer à cheval, la tour de l'Artillerie, la tour de Windal, la tour du Bois, la tour de l'Armoirie, la tour de l'Ecluse, la tour de la Fauconnerie, la tour de la Taillerie, la tour de la Grande Chapelle, la tour de la Petite Chapelle, la tour de la Tournelle, la Tour où se met le roi quand on joute, etc. Malgré ces embellissements, le séjour de cette forteresse eût été trop sévère si Charles V n'eût fait élever en dehors des fossés une multitude de bâtiments de service et d'agrément, formant ce qu'on appelait alors des basses-cours, et reliés au château par des jardins. Les basses-cours, entourées de bâtiments, avaient aussi des noms qui indiquaient leur usage : la Paneterie, la Saucerie, l'Epicerie, la Pâtisserie, l'Echansonnerie, la Bouteillerie, le Lieu où l'on fait l'hypocras, etc. Les jardins du Louvre, bien que peu étendus, faisaient l'admiration des contemporains; on y trouvait des jeux de toute espèce, des volières, une ménagerie, des lices pour les passes d'armes, etc. Charles VI, qui fit de l'hôtel Saint-Pol sa résidence favorite, ne s'occupa du Louvre que pour en augmenter les fortifications. Il détruisit même pour les agrandir le jardin du roi et de la reine du côté de la Seine. Les rois qui se succédèrent jusqu'à François I^er^, Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, habitèrent peu le Louvre et n'y exécutèrent aucun changement digne de souvenir.

Pendant la période dont nous venons de nous occuper, le château du Louvre fut le théâtre d'événements importants. Nous nous contenterons de rappeler qu'en 1358, pendant la captivité du roi Jean en Angleterre, les bourgeois de Paris, qui soutenaient les députés des communes aux états généraux, assiégèrent et prirent le Louvre, en chassèrent le gouverneur et emportèrent à l'Hôtel de ville toutes les armes et munitions qu'ils trouvèrent dans l'arsenal de cette forteresse. Plus tard, le gouverneur, Pierre Gaillard, fut décapité par ordre du dauphin régent, parce qu'il avait mal défendu le Louvre en cette occasion. C'est au Louvre que, en 1377, l'empereur d'Allemagne Charles IV s'allia avec Charles V pour faire la guerre à l'Angleterre.

Sous le règne de Charles VI, en 1382, pendant que le roi était allé combattre l'insurrection des Flandres, les Parisiens se révoltèrent aussi, et conçurent le projet d'abattre la tour du Louvre et la Bastille. Un bourgeois nommé Le Flamand leur conseilla, par prudence, d'attendre les événements; il fit bien; car le roi triompha à Rosbecq et revint à Paris plus puissant que jamais.

En 1399, Andronic, et en 1400 Manuel Paléologue, tous deux empereurs de Constantinople, furent logés au Louvre, ainsi que l'empereur d'Allemagne Sigismond, en 1415, et, en 1422, le roi et la reine d'Angleterre. Les officiers de la prévôté de Paris obtinrent de Louis XII la permission de transporter au Louvre leur tribunal et leurs prisons, pendant qu'on réparait le Châtelet, qui menaçait ruine; mais on leur fit défense expresse d'allumer du feu dans aucune cheminée, à cause des munitions de guerre et de la poudre que l'on gardait dans les caves et dans les salles basses.

2° *Le Louvre depuis François I^er^ jusqu'à Louis XIV.* Depuis de longues années, les rois avaient abandonné le Louvre, lorsque François I^er^ eut l'idée d'y faire faire quelques travaux. Il commença par faire démolir la grosse tour de Philippe-Auguste, qui jetait dans tout le château une grande obscurité et lui donnait l'aspect d'une prison (1527). Douze ans plus tard, lorsque Charles-Quint se rendit à Paris, François I^er^ résolut de le recevoir, non dans son hôtel des Tournelles, mais dans l'ancien palais de la vieille royauté française. Dans ce but, il chercha à déguiser par des réparations la décrépitude du vieux Louvre. On couvrit les murailles de peintures et de tapisseries; on redora tout, jusqu'aux girouettes, puis on démolit une partie des gros murs et des tours qui occupaient l'espace compris entre la rivière et les fossés du château, et sur ce terrain on disposa des lices pour un tournoi. Après avoir fait d'énormes dépenses de réparation, François I^er^ eut l'idée de reconstruire le Louvre en entier, sur un nouveau plan, pour faire disparaître l'irrégularité des anciennes constructions gothiques, tout en lui conservant son étendue primitive (1540). La construction du Louvre fut d'abord confiée à Serlio, architecte italien; mais bientôt les plans présentés par Pierre Lescot furent acceptés. Cet habile architecte s'associa deux sculpteurs du plus grand mérite, Jean Goujon et Paul Trebatti. Le plan de Pierre Lescot comprenait quatre façades, dont deux subsistent encore. L'aile occidentale, entre le dôme de l'horloge et l'angle sud-est de la cour, fut entreprise la première. Les tours rondes de Raymond du Temple furent remplacées par des pavillons carrés, auxquels on donna moins de saillie. Cette façade, du côté de la Seine, à son extrémité orientale, répondait à la moitié de celle d'à présent. Pierre Lescot (v. ce nom) ne termina que les deux ailes.

Henri II ne s'arrêta pas aux travaux des bâtiments de la cour : il fit construire en dehors le gros pavillon du roi, où se trouvait, avant l'achèvement du nouveau Louvre, l'entrée du musée, pavillon se rattachant au Louvre par une galerie qui, agrandie, devint la salle du Candélabre. C'est cette galerie qui servait de communication des appartements anciens de Catherine de Médicis aux nouveaux, ajoutés par Henri II. L'aile nouvelle, dont la façade était tournée vers la Seine, se portait en avant de celle du Louvre qui regarde du même côté. Le long de ce pavillon régnait un jardin en terrasse d'où la vue s'étendait sur toute la rive gauche de la Seine. L'aile dont nous parlons prit le nom de Logis de la reine, à cause des appartements de Catherine de Médicis. La construction à peu près entière en est due à l'architecte Chambiche. Elle ne se composait alors que d'un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse. C'est à l'extrémité de cette aile nouvelle que s'ouvre aujourd'hui le fameux balcon de Charles IX, en face du quai, et d'où la chronique veut que le roi ait tiré sur les huguenots. La seule objection à faire à cette tradition, pour laquelle nous renvoyons aux articles CHARLES IX et BARTHÉLEMY (massacre de la Saint-), c'est que, en 1572, ce balcon n'existait point. Henri IV fit donner à la cour du Louvre la dimension qu'elle a aujourd'hui, et fit exhausser par Androuet Ducerceau la galerie de Serlio, alors couverte d'une terrasse. Dans ce nouvel étage fut construite la galerie d'Apollon, ainsi nommée plus tard à cause des peintures qui ornent le plafond.

Ce fut encore Henri IV qui eut l'idée de prolonger les Tuileries, du côté de l'eau, sur l'alignement de la galerie du Louvre, commencée par Henri II, dont il fit terminer les sculptures. Les travaux de cette galerie nouvelle furent confiés à Du Peirac, qu'une mort prématurée enleva à l'art (1602). Métézeau lui succéda, et, en 1608, cette immense galerie reliait complétement les Tuileries au Louvre. La construction du Luxembourg par la reine régente, Marie de Médicis, ralentit bientôt les travaux (1615).

Sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, le Louvre était devenu la résidence royale par excellence. Jusqu'à Henri II, on sait que cette résidence était l'hôtel des Tournelles. Le fatal tournoi de Montgommery rendit cet hôtel odieux à François II, et on dit même que, aux yeux de la foule, une certaine terreur superstitieuse s'y attacha. La cour émigra donc au Louvre. Lorsque Louis XIII prit les rênes du gouvernement, il adopta la demeure de ses devanciers, terminée par son père, et résolut de compléter les constructions du Louvre, laissées inachevées par Pierre Lescot. Lemercier, chargé de ce soin par le cardinal Richelieu, proposa de laisser intactes les deux façades de Lescot, de continuer chacun des deux corps de logis déjà bâtis, de les conduire jusqu'au double de leur longueur, en reproduisant exactement sur la partie prolongée l'architecture de la partie existante, puis de faire, du côté de l'est et du nord, pour compléter le quadrangle, deux autres corps de logis égaux aux deux premiers. Par ce moyen, on doublait l'étendue des bâtiments et on quadruplait la superficie de la cour. La seule innovation que se permettait Lemercier était d'ajouter aux quatre grands pavillons du plan primitif, dont un seul, celui de l'angle sud-ouest, dit pavillon du Roi, était déjà bâti, quatre autres pavillons de même importance et de même hauteur, placés au centre de chacune des quatre façades, et destinés à interrompre l'uniformité de ces lignes si longuement prolongées. Ce projet fut adopté, et on en commença l'exécution en 1624. Bientôt après s'éleva le pavillon de l'Horloge, qui, dans le plan primitif, devait être un pavillon d'angle, et qui devenait le pavillon central de l'aile occidentale. Lemercier prit pour modèle de ce pavillon celui que Lescot avait construit à l'angle sud-ouest, et il imagina de décorer les trumeaux des trois grandes ouvertures, au second étage, de cariatides représentant huit belles figures de femmes, dues au ciseau de Sarrasin. Depuis ce pavillon central jusqu'à l'extrémité nord-ouest de la facade, Lemercier reproduisit fidèlement le modèle que lui avait laissé Lescot. Puis, à l'angle de cette façade, il construisit un nouveau pavillon, semblable au pavillon du Roi, et commença l'aile en retour du côté du nord, qu'il conduisit à moitié de sa longueur et jusqu'au premier étage seulement.

3° *Le Louvre depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution de* 1789. Pendant la minorité de Louis XIV, les travaux exécutés au Louvre consistèrent en embellissements intérieurs. Après la mort de Lemercier, le surintendant Fouquet fit désigner pour lui succéder l'architecte Levau, qui continua l'aile septentrionale du Louvre, puis commença la prolongation de l'aile méridionale. Du côté de la cour, Levau reproduisit littéralement l'architecture de l'aile septentrionale; mais, du côté de la rivière, il crut devoir innover, et appliqua contre son pavillon central six grandes colonnes corinthiennes égales en hauteur aux deux premiers étages de l'édifice. Ce travail fut à peu près terminé en 1663. Il restait alors à faire entièrement l'aile orientale, qui devait être l'entrée principale du Louvre. Levau avait fait adopter ses plans pour cette dernière et commencé à établir les fondations, lorsque Colbert, nommé surintendant des bâtiments royaux, ordonna à l'architecte de suspendre son travail, et mit au concours le plan de la façade orientale. Parmi les plans envoyés, il y en eut un qui attira particulièrement l'attention. Il représentait une longue série de colonnes corinthiennes, accouplées deux à deux et reposant sur un immense soubassement. Au-dessus de l'entablement porté sur ces colonnes régnait, en guise de toit, un simple cordon de balustres à jour, dont la ligne horizontale se dessinait sur le ciel. Ce plan, original et grandiose, était l'œuvre, non d'un architecte, mais d'un médecin, Claude Perrault. Colbert en fut charmé. Toutefois, ne voulant pas assumer sur lui la responsabilité d'un choix de cette importance, il se borna à envoyer à Nicolas Poussin, alors à Rome, les plans de Levau et des autres concurrents, à l'exception toutefois de celui de Perrault. Poussin renvoya ces plans accablés de critiques et y adjoignit plusieurs plans nouveaux, qui ne satisfirent nullement ni Colbert ni Louis XIV. Les choses en étaient là, et Colbert allait se décider à prendre sur lui d'adopter le projet de Claude Perrault quand, pressé vivement par les sollicitations de l'abbé Benedetti et du cardinal Chigi, depuis Alexandre VII, il chargea son ambassadeur à Rome, le duc de Créquy, de faire les démarches nécessaires pour amener à Paris le fameux Bernin, dont la réputation était alors universelle. Louis XIV écrivit lui-même à l'artiste une lettre qui le décida à venir en France (1665). Arrivé à Paris, il présenta au roi un projet qui ne manquait pas de grandeur, mais qui ne fut point exécuté. Sa santé affaiblie d'une part, de l'autre les dégoûts que lui suscitèrent les artistes français, jaloux de voir les plans d'un étranger préférés aux leurs, le déterminèrent à demander de retourner à Rome. Le roi y consentit et lui donna une pension.

Le Bernin parti, Colbert n'hésita plus. Il appela Claude Perrault, qui se mit à l'œuvre.

La première pierre fut posée par Louis XIV le 17 octobre 1665 avec grande pompe, et, grâce à la prodigieuse activité de Colbert, la nouvelle façade fut achevée dès 1670. Cette façade, connue sous le nom de colonnade du Louvre, a 170^m^,55 de longueur et 27^m^,65 de hauteur. La partie inférieure, formant soubassement, offre un mur lisse, percé de vingt-trois ouvertures, tandis que la partie supérieure est ornée de cinquante-deux colonnes et pilastres d'ordre corinthien accouplés deux à deux. Le même ordre et la même disposition d'accouplement se répètent aux deux pavillons d'angle, ornés chacun de huit pilastres, et au pavillon du centre, surmonté d'un fronton reposant sur huit colonnes. Dans le soubassement de ce pavillon est la porte d'honneur du palais. D'un aspect monumental et imposant, cette colonnade est empreinte d'un véritable caractère de noblesse et de grandeur. Cependant elle donne large prise à la critique. Ainsi, il est difficile de justifier la situation de cet immense portique au premier étage; en second lieu, l'interruption du plain-pied de la galerie, occasionnée par la surélévation de la porte principale, est un défaut capital. En troisième lieu, cette façade n'est nullement en harmonie avec le style adopté dans les quatre façades intérieures qui forment l'admirable cour du Louvre. Enfin les formes architecturales de la colonnade étant disproportionnées avec la nature de nos matériaux, on a été obligé de recourir à des moyens de consolidation artificiels et contraires aux vrais principes de l'art de bâtir. Toutefois, malgré ces justes critiques, l'œuvre de Perrault est une des conceptions les plus originales et les plus remarquables de l'architecture moderne. Regardée longtemps comme un chef-d'œuvre hors ligne, elle exerça sur l'architecture, tant à l'étranger qu'en France, une influence considérable et qui dure encore.

Après avoir terminé sa colonnade, Perrault s'occupa de la raccorder avec les constructions antérieures. Mais, à partir de 1680, Louis XIV ne s'occupa plus que des constructions de Versailles, et l'argent consacré au Louvre fut à peine suffisant pour les dépenses d'entretien. En 1688, Perrault mourut, et depuis ce moment le Louvre fut entièrement abandonné. A cette époque, le corps de logis auquel était adossée la colonnade avait été élevé jusqu'au deuxième étage, mais n'était pas terminé. Il reproduisait exactement l'architecture des autres côtés de la cour. On renonça à achever le Louvre, comme nous venons de le dire, puis on établit des écuries dans une partie du rez-de-chaussée et l'on distribua les étages supérieurs en logements pour des artistes et des gens de cour. « Pour décupler les logements, dit Vitet, il fallut entresoler presque toutes les grandes salles, les couper en deux ou trois cloisons, ouvrir dans l'épaisseur des murs des cages d'escalier, des gaînes de cheminée. C'était une grande hôtellerie où chacun faisait son lit à sa façon et travaillait pour soi. » Ce n'est pas tout; on laissa des constructions particulières s'élever devant la colonnade, devant la partie qui regarde aujourd'hui la rue de Rivoli, et même s'y adosser. En 1754, Marigny, surintendant des beaux-arts, résolut de faire cesser ce désordre. Il parvint à intéresser Louis XV à la restauration qu'il rêvait, et chargea Gabriel des travaux à faire. Le nouvel architecte continua les trois façades extérieures dans le style des trois ordres qui y avaient présidé. Il introduisit néanmoins de nouvelles dispositions dans le grand vestibule qui regarde aujourd'hui la rue de Marengo, vestibule commencé par Lemercier, continué par Perrault, et qui ne fut achevé dans sa décoration que par Soufflot.

Quand Louis XVI succéda à son aïeul en 1774, le Louvre était encore inachevé. Il donna l'ordre de déblayer la cour des gravois qui l'envahissaient. Ces gravois y étaient entassés à une telle hauteur, qu'ils atteignaient le premier étage. L'architecte Brébion fut chargé des travaux du nouveau vestibule que l'on ouvrit du côté de la Seine. Ce vestibule occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne porte de Charles V.

4° *Le Louvre de la Révolution de* 1789 *à la République de* 1848. Louis XVI n'eut pas le temps de poursuivre l'œuvre d'achèvement du Louvre. Dans les commencements de la Révolution, on peut dire que le Louvre fut littéralement envahi : chacun se le partageait sans vergogne. Dans les salles qui étaient inachevées, on construisait de véritables maisons bourgeoises. Le gouvernement républicain se décida enfin à supprimer ces désordres. Les victoires de la France venaient de nous enrichir d'immortels chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture. On décréta que les salles du Louvre serviraient d'abri à ces merveilles, et on les plaça dans celles qui furent depuis le Musée des antiques. Raymond, puis Percier et Fontaine, furent chargés de la tâche d'aménager les salles. En 1803, les travaux, repris avec vigueur, amenèrent de nouvelles dispositions dans la grande galerie du Louvre, où vinrent prendre place les œuvres de l'école italienne.

Napoléon poursuivit l'œuvre que la République avait commencée et fit continuer l'ornementation des salles du musée, sous la direction de Percier et de Fontaine. En outre, on remit à neuf la colonnade, on sculpta la façade du bord de l'eau, on fit disparaître la façade de Levau, puis on s'occupa d'achever la partie supérieure des quatre façades de la cour et de la rendre régulière. Une commission d'artistes se prononça pour la continuation de l'attique, d'après le plan de Lescot; mais Napoléon, se prononçant contre les artistes et contre le bon goût, ordonna que, sauf du côté du couchant, on établît, au lieu de l'attique, un troisième ordre, comme l'avait voulu Perrault. C'est alors que fut terminée cette admirable cour du Louvre, qui a 122 mètres du N. au S. et 124 mètres de l'E. à l'O. Les bâtiments qui l'entourent ont un rez-de-chaussée avec fenêtre en portique, deux étages couronnés par un toit à l'italienne, avec une balustrade et des avant-corps ornés de colonnes composites cannelées pour le bas et corinthiennes cannelées au 1er et au 2e étage. Aux portes et aux fenêtres se trouvent des chambranles et des corniches exécutés avec une rare élégance et d'un goût exquis. Au milieu de chaque façade se trouve un pavillon formant un peu avant-corps et surmonté d'un fronton avec bas-relief dans le tympan. Comme nous l'avons dit, la façade occidentale diffère des trois autres en ce qu'elle a un attique avec toit apparent. Les bâtiments de la cour du Louvre sont consacrés aux musées de sculpture et de peinture, ainsi que la longue galerie du midi. Indépendamment de l'achèvement du Louvre, Napoléon voulut qu'on réunît le Louvre aux Tuileries, de façon à ne faire des deux palais qu'un seul et immense palais. Percier et Fontaine furent chargés de préparer un projet, qu'ils présentèrent au gouvernement en 1813. Mais les événements qui suivirent vinrent empêcher la réalisation de ce plan.

Le gouvernement de Louis XVIII termina les sculptures de la partie intérieure de la cour du Louvre; les salles des quatre ailes du 1er étage furent également préparées pour recevoir les décorations. Sous le règne de Charles X, ces décorations furent exécutées avec une grande richesse de peinture et de sculpture. Enfin le règne de Louis-Philippe vint remettre sur le tapis la question de la jonction du Louvre et des Tuileries. M. Thiers, alors ministre, présenta aux Chambres le projet de loi du 27 juin 1833, portant demande de 100 millions pour achever les divers monuments dont la continuation avait été interrompue. La jonction du Louvre et des Tuileries figurait dans ce chiffre pour la somme de 14 millions. Le projet de loi fut repoussé, et il en fut de même d'un autre projet présenté à la Chambre en 1843 par le comte Jaubert.

5o *Le Louvre depuis la république de* 1848 *jusqu'à nos jours.* Quatre jours après la révolution de 1848, un décret daté du 28 février et émanant du gouvernement provisoire ordonna l'achèvement du Louvre, dit Palais du peuple. Le général Cavaignac fit voter, la même année, un projet de loi pour la restauration des deux grands salons du Louvre et de la galerie d'Apollon. C'est à M. Duban, architecte, que fut due cette restauration, très-intelligemment faite. Bientôt l'Assemblée constituante fut saisie d'un autre projet de loi définitif, chargé de réaliser le décret du 28 février. Un plan, œuvre de M. Visconti, était annexé au projet. C'est ce plan qui a été suivi, à part quelques légères modifications.

Mais l'adoption de ce plan parut entraîner pour l'Assemblé constituante une responsabilité devant laquelle elle recula. Sur ces entrefaites et pendant qu'on délibérait, elle arriva au terme de ses travaux. Le projet fut voté tel quel par l'Assemblée qui lui succéda.

Ce fut l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre qui, par décret du 12 mars 1854, fit commencer la réalisation de ce projet. Les travaux commencèrent le 25 juillet de la même année, sous la direction et d'après les plans de Visconti. Cet architecte étant mort à la fin de 1854, M. Lefuel lui succéda et modifia les plans de son prédécesseur en quelques parties. Cinq ans plus tard, toutes les constructions étaient terminées.

Pour réunir le Louvre aux Tuileries, on avait commencé par débarrasser le Carrousel de toutes les constructions parasites qui l'encombraient, puis on avait terminé l'aile du nord, longue de 435 mètres et qui n'était qu'à moitié faite.

Mais on ne se borna point à réunir les deux palais du côté du nord par une suite de constructions rappelant la grande galerie du bord de l'eau. Visconti voulut élever, dans une partie de l'immense quadrilatère touchant au Louvre, des constructions encadrant quatre cours latérales et destinées dans sa pensée à masquer le défaut de parallélisme des deux ailes principales. « Ayant pris, dit M. Ferdinand de Lasteyrie, pour centre de son projet la façade extérieure du vieux Louvre qui, dans le principe, en formait les derrières, partie par conséquent moins ornée que le reste, le nouvel architecte du Louvre se trouva forcément amené, dans les constructions neuves, à surcharger cette donnée trop simple d'une foule d'ornements plus ou moins parasites; et cela contrairement au principe qui veut que le point central de l'édifice soit plus richement décoré que ses accessoires. Même faute pour les pavillons. Voulant à tout prix faire du grand, Visconti ne sut malheureusement trouver la grandeur que dans la masse. Son point de départ se perd entre quatre énormes pavillons, encadrant des corps de logis immenses qui tous écrasent le vieux Louvre, surplombent la grande galerie et rapetissent ridiculement le château des Tuileries. » Les nouvelles constructions, qui s'étendent de la face occidentale du Louvre à la place du Carrousel, ont un développement de 220 mètres. Quant à l'ornementation, elle est tout à la fois maigre et banale sur certains points du monument, et sur d'autres, d'une ampleur et d'une exubérance qui dépassent toute imagination. Elle présente en général une décoration de théâtre sans accent, sans profondeur, un luxe sans raison, un défaut d'harmonie, une disproportion manifeste entre l'échelle de la parure et celle du monument. Les six pavillons énormes manquent de toute proportion, de toute mesure. Ils sont couverts d'une incroyable profusion d'ornements, d'un pêle-mêle de fleurs, de fruits, de guirlandes, d'attributs, de figures, et présentent des baies immenses, des arcades démesurées, des couronnements gigantesques.

Sur toute la façade intérieure règne une longue suite d'arcades surmontées de terrasses, qui donnent un peu de légèreté, de pittoresque et de saillie aux constructions si massives. En face du Palais-Royal se trouve un long et beau vestibule donnant entrée à la bibliothèque, précédemment située sous la grande galerie du bord de la Seine. Cette bibliothèque a été incendiée le 24 mai 1871. Outre la bibliothèque, ce côté du nouveau Louvre renfermait, sous l'Empire, le ministère d'Etat, le ministère de l'intérieur et une caserne. Dans les bâtiments du côté opposé, c'est-à-dire adossés à la galerie du bord de l'eau, se trouvaient au rez-de-chaussée les écuries de la cour. Au premier étage, on construisit une salle dite *salle des Etats*, particulièrement destinée aux séances d'ouverture des Chambres. De ce côté, à peine deux salles basses et trois ou quatre salles hautes ont été ajoutées au musée, en compensation de la moitié de la grande galerie qu'on lui enlevait.

Dans la grande cour qui s'étend entre les deux ailes des nouvelles constructions, on a dessiné des squares qui empêchent de voir l'absence de parallélisme entre le Louvre et les Tuileries. Pour compléter les embellissements du Louvre, la façade orientale, entièrement dégagée et entourée de grilles, se développe en face d'une place nouvelle qu'embellit l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que la mairie du Ier arrondissement.

Enfin, après l'achèvement du Louvre, on a entrepris de nouveaux travaux d'une grande importance dans la suite des bâtiments qui bordent le quai et qui relient le Louvre aux Tuileries; on a jeté bas et reconstruit la partie de la galerie construite par Du Peirat, et on a complétement reconstruit le pavillon Lesdiguières.

Malgré ses défauts, tel qu'il existe aujourd'hui, le palais du Louvre est le plus vaste et le plus splendide palais de l'Europe. A l'intérieur, la beauté des distributions, l'élégance et la variété de l'architecture, la richesse de l'ornementation répondent à la magnificence du dehors. Il renferme nos admirables collections artistiques, dont nous allons maintenant parler.

— Musées du Louvre. Si intéressants que soient les souvenirs historiques qu'éveillent le Louvre, ils pâlissent, ils s'effacent devant la renommée artistique qui, depuis trois quarts de siècle, s'attachent à ce monument. Désignée par la Convention pour recevoir les tableaux, statues, vases, meubles précieux, etc., appartenant à la nation, la vieille demeure des rois est devenue le plus magnifique, le plus considérable des musées de l'Europe. Avant de faire connaître de quels trésors se composent ses nombreuses collections, nous devons indiquer comment elles se sont formées et développées.

C'est à François Ier qu'il faut en faire remonter l'origine Ce prince, qui avait rapporté de ses guerres d'Italie le goût des beaux-arts, ne se contenta pas de convier à sa cour les artistes célèbres et de faire des commandes à ceux qui, comme Raphaël et Michel-Ange, ne purent venir en France; il fit recueillir et acheter des objets d'art et des antiquités de toute sorte, tableaux, statues, bronzes, médailles, bijoux, camées, nielles, ciselures. Le Primatice lui amena d'Italie 124 statues antiques et un grand nombre de bustes. Ce fut à Fontainebleau que tous ces objets précieux furent rassemblés. La collection royale reçut peu d'accroissement jusqu'à Louis XIII. Le P. Dan, qui écrivait, en 1692, son *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, ne cite que 47 des peintures qui y figuraient; dans ce nombre, nous remarquons : 2 tableaux d'Andrea del Sarto; 1 de Fra Bartolommeo; 1 de Paris Bordone; 14 d'Ambroise Dubois; 2 de Clouet; 4 de Léonard de Vinci; 1 de Michel-Ange (la *Léda*, qui a été détruite depuis); 3 du Pérugin; 2 du Primatice; 4 de Raphaël; 3 de Sébastien del Piombo; 1 du Titien.

Lors de l'avénement de Louis XIV, le cabinet du roi ne renfermait pas 200 tableaux; à sa mort, le nombre des peintures s'élevait à plus de 2,000. C'est à Colbert que revient l'honneur d'avoir donné à la collection royale ce prodigieux accroissement; il n'épargna ni soins ni argent pour l'enrichir, et en fit confier la direction et la conservation au peintre Le Brun.

Le banquier Jabach, de Cologne, qui habitait Paris, avait acquis une grande partie des trésors d'art rassemblés par Charles Ier, roi d'Angleterre, et les avait transportés en France. Son cabinet s'embellit encore des œuvres amassées par beaucoup d'autres *curieux.* Ruiné à la fin par sa passion des beaux-arts, et obligé d'en venir à une liquidation, il vendit une partie de sa collection à Mazarin et une autre partie, composée principalement de dessins, au roi de France. A la mort de Mazarin, Colbert racheta, pour Louis XIV, tous les objets d'art laissés par le ministre, et qui consistaient en 546 tableaux originaux, 92 copies, 130 statues, 196 bustes, etc. D'autres acquisitions, faites en divers pays et à diverses occasions, firent entrer dans la collection royale des œuvres remarquables de maîtres qui n'étaient pas représentés dans la collection de Jabach et du cardinal Mazarin. Louis XIV se trouva ainsi possesseur d'une quantité considérable de morceaux de la plus haute importance, qui constituaient ce qu'on appelait alors le *Cabinet du roi*, et qui ont été installés dans le vieux Louvre. Le *Mercure galant*, du mois de décembre 1681, donne sur ce cabinet les détails suivants : « Le vendredy 5 de ce mois, le Roy vint au vieux Louvre voir son cabinet de tableaux. Il est dans un appartement neuf, à costé de la superbe galerie appelée la *Galerie d'Apollon.* L'or que l'on y voit briller de tous costez est ce qu'elle a de moins rare.... Ce que l'on appelle le cabinet des tableaux de Sa Majesté, dans le vieux Louvre, contient sept grandes salles fort hautes, et dont quelques-unes ont plus de cinquante pieds de longueur. Outre cela, il y en a encore quatre au vieil hostel de Grammont, qui joint le Louvre. Vous jugez bien qu'on ne peut voir tant de lieux remplis des tableaux du Roy, sans que le nombre en paroisse presque infiny. Les plus hauts appartements en sont embellis jusqu'au dessus des corniches... Voicy à peu près le nombre de ceux des plus grands maistres qui sont dans ces onze salles. Il y en a 16 de Raphaël, 6 du Corrége, 5 de Jules Romain, 10 de Léonard de Vincy, 8 du Georgeon (Giorgione), 4 du vieux Palme, 23 du Titien, 19 du Carrache, 8 du Dominiquin, 12 du Guide, 6 du Tintoret, 18 de Paul Véronèse, 14 de Vandyck, 17 du Poussin, 6 de M. Le Brun, entre lesquels il y en a de quarante pieds de longueur (les *Batailles d'Alexandre*). Ces tableaux sont accompagnez de quantités d'autres, de Rubens, de l'Albane, du Valentin, d'Antoine More, et d'autres maistres aussi renommés. Outre ces tableaux, il y a dans le vieil hostel de Grammont plusieurs groupes de figures et bas-reliefs de bronze et d'yvoire. »

La visite royale à l'occasion de laquelle le *Mercure galant* nous a fourni ces renseignements fut suivie de la dispersion de la collection. Louis XIV fut si satisfait à la vue de tant de merveilles, qu'il donna ordre d'en transporter une partie dans ses appartements de Versailles, où se trouvaient déjà, dit le *Mercure*, 26 tableaux de maîtres. Et tant que Versailles fut la résidence de la royauté, la plupart des chefs-d'œuvre du génie artistique furent entièrement perdus pour le public et ne servirent que comme objets d'ameublement lorsqu'ils ne gisaient pas abandonnés dans la poussière.

Sous Louis XV, un critique dont le nom mérite d'être conservé, La Font de Saint-Yenne, se plaignit que tant de beaux ouvrages eussent été entassés et ensevelis dans « l'obscure prison de Versailles, » et demanda que « toutes ces richesses immenses et ignorées » fussent « rangées dans un bel ordre et entretenues dans le meilleur état, » dans une galerie bâtie exprès au Louvre, où elles seraient « exposées à l'admiration et à la joie des Français, ou à la curiosité des étrangers, ou enfin à l'étude et à l'émulation de notre école. » L'auteur de ces judicieuses observations fut traité de pamphlétaire. Mais quatre ans plus tard, en 1750, le roi permit que les trésors jusque-là enfouis dans les appartements de la surintendance de Versailles fussent transportés à Paris et livrés à l'admiration des amateurs et des artistes. Le marquis de Marigny, directeur des bâtiments, chargea Bailly, garde des tableaux du roi, de disposer la collection dans l'appartement qu'occupait, au Luxembourg, la reine d'Espagne. Le cabinet, composé de 110 tableaux environ, fut ouvert, pour la première fois, le 14 octobre 1750. Le public y était admis le mercredi et le samedi de chaque semaine. La galerie des peintures consacrées par Rubens à Marie de Médicis était visible les mêmes jours et aux mêmes heures. Jusqu'à Louis XVI, les choses restèrent dans cet état, et la collection, que le roi avait accrue considérablement par l'acquisition de tableaux flamands dont elle ne possédait encore que de rares échantillons, continua à être divisée en deux sections principales : l'une placée au Luxembourg, et visible pour le public; l'autre enfouie au palais de Versailles. Au Louvre était le cabinet des dessins du roi, composé d'environ 10,000 pièces. La galerie d'Apollon, servant d'atelier à six élèves protégés par le roi, renfermait les *Batailles d'Alexandre* et quelques autres tableaux de Le Brun, Mignard et Rigaud. Dans la grande galerie, on conservait les plans en relief de toutes les places et forteresses de France et des villes les plus considérables d'Europe. L'Académie royale de peinture et de sculpture, l'Académie d'architecture, l'Académie des belles-lettres, l'Académie des sciences et l'Académie française avaient leurs salles de séances dans d'autres parties du Louvre.

En 1775, le comte d'Angiviller succéda au marquis de Marigny dans la direction des bâtiments, et conçut à son tour le projet de rassembler dans la grande galerie du Louvre tout ce que la couronne possédait de précieux en peinture et en sculpture. Les écrivains contemporains louèrent beaucoup cette idée, dont quelqu'un fit honneur à M. de La Condamine. Quant à La Font de Saint-Yenne, personne ne daigna penser à lui. Au reste, bien loin que le projet entrepris par le comte d'Angiviller fût mené à bonne fin, on transporta à Versailles, vers 1785, les tableaux du Luxembourg. « Il fallut, dit M. Viardot, l'avénement d'un nouveau souverain, d'un nouveau maître, la Nation, pour qu'enfin toutes ces œuvres immortelles, tirées des catacombes royales, fussent rendues au jour et à la vie. Qui pourrait deviner, qui pourrait croire, sans les preuves authentiques et les actes officiels, à quelle époque fut ouvert ce grand sanctuaire, ce panthéon, ce temple universel consacré à tous les dieux de l'art par la France, et qui fait aujourd'hui l'une des gloires de sa capitale? Ce fut au milieu des plus terribles crises de la Révolution, dans cette sombre année 1793, si pleine d'agitation, de souffrance et d'horreur, quand la France se débattait avec la dernière énergie du désespoir contre ses ennemis du dedans et du dehors, ce fut à ce moment suprême que la Convention nationale, fondant de tous les débris de la patrie mourante une patrie nouvelle et rajeunie, ordonna la formation d'un musée français. » Cette haute et vaste pensée s'était déjà fait jour dans de précédentes délibérations des assemblées nationales. Un décret du 26 mai 1791, confirmé par un décret du 26 août de la même année, ordonna que le Louvre recevrait le dépôt des monuments des sciences et des arts. « Il faut, avait dit Barrère, sur le rapport duquel la première de ces dispositions fut prise, il faut que la galerie du Louvre devienne un Muséum célèbre. » Le 14 août 1792, l'Assemblée législative choisit dans son sein une commission chargée de rassembler les monuments épars dans les maisons royales. Le 18 octobre de la même année, Roland, ministre de l'intérieur, écrit à David, peintre et député à la Convention, pour lui tracer le plan de la fondation nouvelle. Enfin, un décret du 27 juillet 1793 ordonne l'ouverture du *Muséum de la République*, et dispose que « les marbres, statues, vases, meubles précieux déposés dans les maisons ci-devant royales, » seront transportés au Louvre, et « qu'il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur, provisoirement, une somme de 100,000 livres par an pour acheter, dans les ventes particulières, les tableaux ou statues qu'il importe à la République de ne pas laisser passer dans les pays étrangers, et qui seront déposés au Musée. » Et c'était à une époque où la France était écrasée par les dépenses de la guerre que les représentants du pays prenaient cette résolution; ils étaient jaloux de disputer aux monarques étrangers les trésors du génie artistique.

Le *Muséum français*, appelé quelque temps après le *Musée central des arts*, fut ouvert au public le 8 novembre 1793. Tout d'abord, on y entassa confusément les richesses de toute nature provenant des anciens palais : des meubles, des vases, des porcelaines, des pendules ôtaient à la galerie de tableaux sa sévérité, sa noblesse. On comprit bientôt la nécessité de créer des salles distinctes pour les diverses sortes d'œuvres d'art. Un nouveau décret de la Convention réunit au musée du Louvre un grand nombre de tableaux de premier ordre et de statues célèbres de l'ancien cabinet du roi, que les Versaillais avaient obtenu de conserver jusqu'alors.

Le Louvre était bien loin, d'ailleurs, de présenter à cette époque la physionomie élégante et sévère qu'on lui voit aujourd'hui. Etienne Delécluze, l'ancien critique d'art des *Débats*, a fait de l'extérieur de cet édifice la description suivante dans le livre qu'il fit sur *Louis David*, son maître : « Ceux qui parcourent aujourd'hui les quatre grandes galeries du vieux Louvre, si spacieuses, si magnifiquement ornées et remplies de tant de richesses, ne se doutent guère des hideuses saletés qu'elles renfermaient encore vers 1796 et 1797. Les deux corps de bâtiments du côté de la grande colonnade et en retour parallèlement à la rue de Rivoli étaient, ainsi que les autres parties du Louvre, habitées par les artistes, à qui on avait laissé maçonner intérieurement une suite de cahutes qui, tirant toutes leur jour de la grande cour, mettaient dans l'obscurité le reste de ces vastes galeries, dont les murs, ainsi que les immenses charpentes de la toiture, étaient à nu. On pénétrait dans cette partie du Louvre par deux escaliers : l'un à gauche, sous le guichet, en entrant par la rue du Coq, qui n'existe plus, et l'autre en hélice, obscur, étroit, qui s'ouvrait alors, à droite en entrant, sous le guichet du côté de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Quant à l'amas de ces constructions intérieures accordées à David, pour lui personnellement et pour ses élèves, il se trouvait dans une partie du vide qui forme aujourd'hui la cage du grand escalier bâti sous le règne de Napoléon, à l'angle de la colonnade et de la face nord du Louvre, près de l'hôtel d'Angiviller. Ces détails suffiront pour faire connaître quel était l'état intérieur d'un des plus beaux monuments de l'Europe, quoique, pour en compléter le triste tableau, il soit indispensable d'ajouter que, près des grands murs noirs adossés à la colonnade, on avait établi des latrines toujours ouvertes, d'où s'exhalait un air infect. Ce qu'il est difficile de comprendre, c'est que la plupart des artistes à cette époque, c'est que leurs femmes, leurs filles, ainsi que les amateurs opulents qui fréquentaient les ateliers, toutes personnes bien élevées, distinguées même par leurs goûts et leurs habitudes, vivaient là sans qu'aucune d'elles témoignât hautement l'horreur que l'obscurité dégoûtante du Louvre devait naturellement leur inspirer. Mais cette tolérance s'explique par un seul fait : les artistes, leur famille et leurs élèves y étaient logés gratis. Aussi ne fallait-il rien moins que la volonté de fer et le pouvoir de Napoléon pour purger ces nouvelles étables d'Augias et rendre le monument du Louvre à une destination digne de la nation au milieu de laquelle il a été élevé. » Bien avant la Révolution, des logements au Louvre étaient accordés aux principaux artistes. Greuze, Chardin, Desportes, Joseph Vernet, entre autres, avaient obtenu cette faveur.

Les victoires de nos armées fournirent au Louvre des trésors d'art innombrables et en firent un musée véritablement universel. « Napoléon agrandit le musée de la France au niveau même de la France des cent trente départements, et par les mêmes moyens, dit M. Viardot ; il mit à contribution l'Europe entière pour l'enrichir, le compléter, l'universaliser. Ses commissaires, comme jadis ceux de Rome dans la Grèce asservie, parcoururent en maîtres l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et les Flandres, enlevant partout les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture que désignait à leur choix, outre les noms fameux des maîtres, une célébrité ratifiée par le temps et l'opinion ; et ces dépouilles universelles, comme celles d'Athènes, de Corinthe, de Delphes et d'Olympie apportées dans la Rome des Césars, ces dépouilles, que Paul-Louis Courier nomma depuis « nos illustres pillages, » formèrent la partie nouvelle, la partie vraiment inappréciable du *Musée Napoléon.* » Il est juste de dire que ces déprédations ne s'effectuèrent, en général, qu'en vertu de traités consentis par les pays dépossédés de leurs chefs-d'œuvre. C'est ainsi que les peintures de Parme, de Plaisance, de Milan, de Crémone, de Modène, de Cento, de Bologne furent cédées à la France victorieuse par les armistices de Parme, de Bologne et de Tolentino. Le public fut admis à les contempler au Louvre, le 6 février 1798. Quelques mois plus tard, les chefs-d'œuvre de Venise, de Vérone, de Mantoue, de Pesaro, de Fano, de Lorette et de Rome vinrent s'ajouter à cette collection sans pareille ; le 19 mars 1800, elle s'augmente des envois de Florence et de Turin ; en 1806 et 1807, elle reçoit les trésors de l'Allemagne, de la Flandre et de la Hollande. Qu'on songe ce que devait être un musée où figuraient, entre autres merveilles : l'*Apollon du Belvédère* et le *Laocoon*, la *Vénus de Médicis* et les *Lutteurs*, la *Transfiguration* et le *Spasimo*, la *Communion de saint Jérôme* du Dominiquin et le *Miracle de saint Marc* du Tintoret, les quatre *Cènes* de Véronèse et l'*Assomption* du Titien, le *Saint Jérôme* du Corrége et la *Sainte Pétronille* du Guerchin, les *Lances* de Velazquez et la *Sainte Elisabeth* de Murillo, la *Descente de croix* de Rubens et la *Ronde de nuit* de Rembrandt. C'est à leur transfert au Louvre que beaucoup de ces chefs-d'œuvre doivent d'avoir été préservés d'une destruction plus ou moins imminente. Ils ont été restaurés avec le plus grand soin ; quelques-uns ont été transportés de leurs vieux panneaux vermoulus sur toile, et ont reçu un nouvel éclat, une nouvelle vie.

La force nous reprit en 1815 les trophées de nos victoires, malgré les protestations de nos hommes d'Etat, alléguant que des traités solennels nous avaient attribué ces œuvres d'art ; malgré le refus de Louis XVIII de délivrer aucun des objets dépendant de sa liste civile ; malgré les efforts de Denon, directeur général des musées, qui, menacé d'être envoyé dans une forteresse de Prusse, n'en résista pas moins jusqu'au dernier moment, et fit constater par les commissaires étrangers eux-mêmes, à chaque page du procès-verbal d'enlèvement, qu'il ne cédait qu'à la violence. Après ces spoliations, dont il ne put ou dont il eut l'air de ne pouvoir préserver le musée, Louis XVIII lui prit encore près de 300 tableaux pour en faire présent à diverses églises, et 120 objets d'art qu'il envoya aux musées des départements. Afin de combler ces vides, la galerie de Rubens et d'autres peintures quittèrent le Luxembourg pour entrer au Louvre.

La Restauration et le gouvernement de Juillet ne déployèrent pas un grand zèle pour accroître les collections du Louvre. Le *Radeau de la Méduse* de Géricault, la *Psyché* de Gérard, les *Sabines* et le *Léonidas* de David, quelques toiles de Girodet, Granet, Léopold Robert, la *Vénus de Milo* et le *Zodiaque de Denderah* sont les principales acquisitions qui ont été faites durant cette longue période. Lorsque la révolution de 1848 eut arraché les musées aux intendants et aux conservateurs de la liste civile, pour les restituer à la nation, d'immenses travaux s'exécutèrent au Louvre : les salles furent restaurées, embellies et mieux appropriées à leur destination ; les collections y furent réparties et classées d'une façon méthodique. Le second Empire continua ces utiles réformes et fit des acquisitions importantes en tableaux, statues et objets d'antiquité. La seule acquisition du musée Campana dota le Louvre d'une intéressante série de peintures de la primitive école italienne et d'une collection bien plus précieuse encore de majoliques, de bijoux, de terres cuites et de vases antiques. D'un autre côté, un collectionneur généreux, M. Charles Sauvageot, fit don à notre musée de 1,500 objets des mieux choisis, appartenant au moyen âge et à la Renaissance, et un autre amateur, M. La Caze, légua sa collection de peintures, particulièrement riche en œuvres du XVIIIe siècle.

Enfin, malgré les désastres récents qui ont accablé notre pays, la troisième République a déjà saisi plusieurs occasions d'enrichir le Louvre. A la vérité, l'acquisition d'une fresque de Raphaël, faite par le gouvernement de M. Thiers au prix de 206,000 francs, a été amèrement critiquée par les monarchistes, et doit même, assure-t-on (5 juin 1873), être désapprouvée prochainement par le gouvernement « résolûment conservateur » issu de la coalition orléano-bonaparto-légitimiste du 24 mai. Il sera plaisant de voir les impérialistes, qui acclamaient jadis M. de Nieuwerkerke payant 615,000 francs une toile de Murillo, s'insurger contre l'acquisition d'une fresque de Raphaël à un prix qui n'a certainement rien d'exagéré.

Nous ne terminerons pas cette étude sur la formation de notre musée national sans dire combien est ridicule l'allocation annuelle inscrite au budget pour les acquisitions du Louvre. Fixée d'abord à 50,000 francs, cette allocation a été portée, à partir de 1852, à 100,000 francs. Comment avec une pareille somme pourrait-on accroître les collections de peintures, de dessins, de sculptures antiques et modernes, de vases, d'antiquités assyriennes et égyptiennes ? Il y aurait à peine de quoi payer un tableau de maître ou une belle statue. Il est vrai que, lorsqu'il se présente une œuvre importante à acquérir, le ministre des beaux-arts a la faculté d'autoriser cette acquisition, sauf à la faire ratifier par l'Assemblée nationale ; mais, outre qu'elle est irrégulière, cette façon de procéder ne saurait aboutir le plus souvent qu'à des surprises et à des mécomptes. Ce n'est pas 100,000 francs, c'est 500,000 francs qu'il conviendrait de mettre légalement chaque année à la disposition d'une commission supérieure des musées.

Le rez-de-chaussée du Louvre est occupé par la chalcographie, ou musée des gravures, et par les diverses collections de sculptures, savoir : le musée de sculpture antique, le musée de sculpture moderne, le musée des sculptures du moyen âge et de la Renaissance, le musée égyptien et le musée assyrien. Au premier étage sont : les musées de peinture (tableaux de l'école moderne, tableaux de l'ancien musée Campana et tableaux de la collection La Caze) ; le musée des dessins ; le musée des antiquités étrusques, grecques, romaines et égyptiennes ; le musée du moyen âge et de la Renaissance. Au deuxième étage sont les salles du musée de marine et du musée ethnographique. Nous allons indiquer sommairement les richesses que renferment ces divers musées.

— I. MUSÉES DE PEINTURE. *Tableaux des écoles modernes.* L'arrangement de ces tableaux dans les salles du Louvre a subi depuis quelques années de nombreux changements ; celui qui existe actuellement (1873) nous semble fait avec goût, et, bien qu'il ne soit sans doute pas définitif, nous croyons devoir en faire connaître les principales dispositions.

L'entrée principale du musée est au pavillon Mollien, en face du square du Carrousel. Après avoir traversé un spacieux vestibule, où sont installés les moulages de la colonne Trajane et une belle collection de bustes antiques, on arrive, par un escalier orné de terres cuites étrusques, à la salle ronde ou coupole de la galerie d'Apollon ; on entre de là dans cette magnifique galerie, que décorent des peintures de Lebrun et de Delacroix, et où sont exposés les émaux, les bijoux et les gemmes. De la galerie d'Apollon, on entre dans le grand Salon carré, qui est au Louvre ce que la Tribune est au musée des Offices, le lieu où sont réunis les plus beaux chefs-d'œuvre de la collection. Les *Noces de Cana* de P. Véronèse attirent tout d'abord l'attention, non-seulement par l'immensité du cadre (10 mètres de long, sur 6m,60 de haut), mais encore par la richesse du coloris et la beauté de l'ordonnance. Le *Repas chez Simon* et *Jupiter foudroyant les Vices,* autres chefs-d'œuvre du même maître, sont placés aussi dans le Salon carré. Raphaël est représenté par le *Saint Michel terrassant le démon*, la *Belle Jardinière*, la *Sainte Famille*, qui a été gravée par Edelinck, le *Silence de la Vierge*, l'*Enfant Jésus caressant le petit saint Jean*, la *Sainte Marguerite* et les deux petits tableaux peints par le maître pour le duc d'Urbin, *Saint Michel* et *Saint Georges.* Les autres merveilles exposées dans cette salle sont : l'*Antiope* et le *Mariage de sainte Catherine*, du Corrége ; la *Joconde* et la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, de Léonard de Vinci ; la *Mise au tombeau*, du Titien ; l'*Assomption*, de Murillo ; la *Vierge au Donataire*, de Van Eyck ; la *Vierge et des saints*, de Fra Bartolommeo ; le *Concert*, du Giorgione ; la *Sainte Famille*, d'Andrea del Sarto ; la *Vierge à l'oreiller vert*, d'Andrea Solario ; la *Vierge et l'Enfant Jésus adorés par des saints et des anges*, du Pérugin. Après ces pages admirables entre toutes, il faut citer encore : la *Descente de croix*, de Jouvenet ; le *Christ mort*, de Philippe de Champaigne ; la *Salomé*, de Luini ; l'*Adoration des bergers*, de Ribera ; la *Sainte Famille*, de Murillo ; la *Visitation*, de Sébastien del Piombo ; le même sujet, par Domenico Ghirlandajo ; le *Saint François-Xavier*, de Poussin ; l'*Enlèvement de Déjanire*, du Guide ; la *Suzanne au bain*, du Tintoret ; le *Saint Jean-Baptiste* et la *Sainte Madeleine*, de Memling ; la *Déposition de croix* et l'*Apparition de la Vierge à saint Luc*, d'Annibal Carrache. Quelques portraits superbes figurent dans le Salon carré : le *Charles Ier*, de Van Dyck ; le *Condottiere*, d'Antonello de Messine, payé plus de 100,000 francs à la vente Pourtalès en 1868 ; un portrait d'homme, par Francia ; un portrait de femme, par Rembrandt ; celui d'Hélène Fourment, par Rubens ; celui d'un sculpteur, par le Bronzino ; celui d'un grand maître de Malte, par le Caravage ; ceux d'Erasme et d'Anne de Clèves, par Holbein ; celui de Richelieu, par Ph. de Champaigne ; celui de Poussin, par lui-même ; celui d'une jeune femme à sa toilette, par le Titien. Quelques tableaux de genre de l'école hollandaise, le *Ménage du menuisier*, de Rembrandt ; l'*Ecole*, d'Adrien Van Ostade ; le *Galant militaire*, de Terburg ; la *Femme hydropique*, de G. Dov ; un *Militaire recevant une jeune dame*, de Metsu, ont été jugés dignes de prendre place dans ce sanctuaire de l'art. Un seul paysage y a été admis : le *Diogène*, de Poussin.

Du Salon carré on passe dans la grande galerie, où sont rangés les tableaux des anciennes écoles étrangères, dans l'ordre suivant : italiens primitifs ; italiens du XVe au XVIIIe siècle ; espagnols ; allemands et flamands primitifs ; flamands et hollandais des XVIIe et XVIIIe siècles. Un salon latéral à la grande galerie renferme aussi des peintures de l'école italienne. Voici, selon l'ordre chronologique, les tableaux de cette école qui attirent le plus l'attention : la *Vierge aux Anges*, de Cimabue ; le *Saint François d'Assise*, de Giotto ; le *Couronnement de la Vierge*, de Fra Angelico, un des ouvrages les plus précieux qu'il y ait au Louvre ; une *Nativité*, de Fra Filippo Lippi ; la *Réception d'un ambassadeur de Venise à Constantinople*, de Gentile Bellini ; la *Vierge de la victoire*, le *Parnasse*, le *Christ entre les larrons*, la *Sagesse victorieuse des Vices*, œuvres des plus remarquables d'Andrea Mantegna ; une *Nativité*, une *Sainte Famille* et le *Combat de l'Amour et de la Chasteté*, du Pérugin ; deux *Madones*, de Botticelli ; la *Prédication de saint Etienne*, de Carpaccio ; la *Vierge aux Rochers*, un *Saint Jean-Baptiste* et un portrait de femme connu sous le nom de la *Belle Ferronnière*, de Léonard de Vinci ; une *Madone avec des saints*, que Vasari dit être le meilleur ouvrage de Lorenzo di Credi ; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, du Pinturicchio ; le *Sommeil de Jésus* et la *Sainte Famille*, de Bern. Luini ; la *Cour d'Isabelle d'Este*, de Lorenzo Costa ; la *Salutation angélique*, de Fra Bartolommeo ; une *Sainte Famille*, du Giorgione ; les *Pèlerins d'Emmaüs*, le *Couronnement d'épines*, le *Concile de Trente*, *Jupiter et Antiope*, le portrait de François Ier, celui d'Alphonse d'Avalos, et 10 autres tableaux, du Titien ; l'*Annonce aux bergers*, de Palma le vieux ; la *Circoncision*, la *Sainte Famille* et 3 autres peintures, du Garofalo ; le *Saint Jean-Baptiste*, de Raphaël ; la *Charité*, d'Andrea del Sarto ; une *Sainte Famille* et un portrait, du Pontormo ; le *Défi des Piérides*, de Rosso, charmant petit tableau qui a été longtemps attribué à P. del Vaga ; un très-beau portrait d'homme, de Johann Calcar, artiste allemand, imitateur du Titien ; une *Nativité* et 4 autres toiles, de Jules Romain ; la *Continence de Scipion*, du Primatice ; *David et Goliath*, tableau à deux faces, de Daniel de Volterre ; l'*Incrédulité de saint Thomas*, de Salviati ; la *Sépulture de Jésus*, du Bassan, qui a 10 tableaux au Louvre ; la *Salutation angélique*, de Vasari ; le *Christ mort*, du Tintoret, et le portrait de ce peintre peint par lui-même à un âge avancé ; les *Pèlerins d'Emmaüs*, l'*Evanouissement d'Esther*, le *Chemin du Calvaire* et 7 autres toiles de Paul Véronèse ; la *Vierge et l'Enfant Jésus adoré par deux saints*, du Baroche ; l'*Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint Hyacinthe* et une charmante *Madone*, de L. Carrache ; la *Naissance de la Vierge*, la *Nativité*, le *Sommeil de l'Enfant Jésus*, le *Martyre de saint Etienne*, d'Annibal Carrache, qui ne compte pas moins de 26 tableaux au Louvre ; la *Mort de la Vierge* et la *Diseuse de bonne aventure*, du Caravage ; *David vainqueur de Goliath*, la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, la *Samaritaine*, *Saint Sébastien*, 2 *Madeleine*, 1 *Ecce Homo*, du Guide, dont il y a 20 tableaux au musée ; le *Retour de l'enfant prodigue* et le *Martyre de saint Christophe*, de L. Spada ; l'*Annonciation*, la *Toilette de Vénus*, *Apollon et Daphné*, et 19 autres toiles, de l'Albane ; le *Christ au tombeau*, de Schidone ; *David jouant de la harpe*, la *Vierge à la Coquille*, *Sainte Cécile*, le *Ravissement de saint Paul*, etc., du Dominiquin ; la *Résurrection de Lazare* et la *Vision de saint Jérôme*, du Guerchin (15 tableaux) ; *Sainte Martine*, du Cortone ; une *Bataille* et 2 autres tableaux de Salvator Rosa ; la *Nativité*, la *Prédication de saint Jean*, de Carle Maratte ; *Agar dans le désert*, la *Vision de saint Bruno*, de Mola ; 10 tableaux d'architecture, de Pannini ; la *Vue de la Madone della Salute*, de Canaletti ; 7 *Vues de Venise*, de Guardi, etc.

L'école italienne, comme on peut en juger d'après cette nomenclature, est largement représentée dans les galeries du Louvre ; elle y compte plus de 500 tableaux. La fresque de Raphaël, achetée par le gouvernement de M. Thiers, et six fresques de Luini, acquises vers les derniers temps de l'Empire, et qui ont été placées dans une salle contiguë à la grande galerie, sont venues s'ajouter à cette riche collection. Quant aux tableaux de maîtres primitifs, provenant du musée Campana, ils forment une galerie spéciale, dont il sera parlé plus loin.

L'école espagnole ne compte au Louvre qu'un petit nombre d'ouvrages. Outre les toiles du Salon carré, nous citerons : un *Portement de croix*, de Moralès ; une *Conception*, la *Cuisine des anges*, la *Naissance de la Vierge*, la *Vierge au Chapelet*, le *Jeune mendiant* ou *Pouilleux*, de Murillo ; l'*Infante* et trois autres toiles de Velazquez ; un portrait de Goya ; le *Buisson ardent*, de Collantès ; la *Prédication de saint Hilaire*, de Herrera le vieux, et l'*Enterrement d'un évêque*, de Zurbaran.

L'école allemande est moins riche encore au Louvre que l'école espagnole. On n'y voit rien de l'illustre Albert Dürer, rien de Martin Schön, rien de Burgkmair. Wohlgemuth, G. Pencz, Lucas Cranach y sont représentés par des morceaux de peu d'importance. En revanche, on y trouve la seule peinture à l'huile que l'on connaisse du célèbre graveur Hans-Sebald Beham ; c'est un tableau disposé en forme de table et représentant l'*Histoire du roi David.* Huit portraits de Holbein permettent d'apprécier l'habileté de ce grand maître pour reproduire la physionomie humaine ; mais on regrette de ne pas voir quelques-unes des compositions où il déploya des idées si originales et un style si expressif. Rottenhamer, Adam Elzheimer, Rosa di Tivoli, Denner, Seibold Ruthart, Dietrich, Raphaël Mengs et deux ou trois autres peintres représentent la période de décadence.

La grande école flamande du XVe siècle ne saurait être jugée d'après les tableaux de Van Eyck et de Memling qui figurent au Salon carré. Le *Banquier et sa femme*, de Quintin Metzys, le portrait de Carondelet et la *Madone* de Mabuse sont intéressants, mais ne suffisent pas non plus pour faire apprécier exactement la valeur de ces maîtres. Parmi les artistes flamands qui florissaient au XVIe siècle et vers les premières années du XVIIe siècle, nous rencontrons, au Louvre, Porbus le vieux et Porbus le jeune, Pierre Breughel le vieux et Breughel de Velours, Mathieu et Paul Bril, Franck le Vieux, Martin de Vos, Peter Neefs, H. van Balen et Otto Venius, qui fut un des maîtres de Rubens. Ce dernier est magnifiquement représenté dans notre musée national : les 21 tableaux dans lesquels il a retracé l'*Histoire de Marie de Médicis* attestent la fécondité de son imagination et la puissance de son pinceau. Parmi les 20 autres toiles que nous possédons de lui, on remarque la *Fuite de Loth*, *Elie dans le désert*, la *Vierge aux Anges*, le portrait du baron de Vicq, la *Grande kermesse*, le paysage connu sous le nom de l'*Arc-en-ciel*, etc. De Van Dyck, le Louvre a 20 toiles : le *Christ mort*, deux *Madones*, *Renaud et Armide*, le portrait équestre de Moncade, le portrait d'Isabelle d'Autriche, celui du président Richardot, celui du duc de Richmond, celui de Charles Ier (déjà cité), etc. ; de Jordaens, 7 tableaux, dont les meilleurs sont : le *Concert* et le *Roi boit ;* de Gaspard de Crayer, l'*Extase de saint Augustin* et une *Madone ;* de Snyders, plusieurs beaux tableaux ; de Teniers, 15 tableaux presque tous célèbres : le *Reniement de saint Pierre*, l'*Enfant prodigue*, les *Œuvres de miséricorde*, la *Tentation de saint Antoine*, trois *Fêtes de village*, deux *Intérieurs de cabaret*, la *Chasse au héron*, etc. ; de J. Fyt, 3 tableaux de *Gibier ;* de G. Zeghers, *Saint François d'Assise en extase ;* de Frans Hals, qui est né en Flandre, mais qui appartient plutôt à l'école flamande, le portrait de Descartes ; de Philippe de Champaigne, que notre école peut revendiquer, 21 tableaux, parmi lesquels on distingue le *Repas chez Simon*, la *Pâque*, deux compositions relatives à *Saint Gervais et saint Protais*, et surtout les admirables portraits de deux religieuses de Port-Royal, d'Arnauld d'Andilly, de Louis XIII, du peintre lui-même, etc.; de Van der Meulen, autre Flamand francisé, 23 tableaux consacrés pour la plupart à la gloire de Louis XIV. Parmi les peintres moins renommés, de la fin du xviie siècle et du commencement du xviiie, nous rencontrons Huysmans de Malines, Van Bloemen, Boudewyns, Van Breda, etc.

Le plus ancien peintre hollandais dont le Louvre possède des œuvres authentiques (deux portraits) est Antonis de Mor, d'Utrecht, qui fut attaché à la cour de Charles-Quint. Après lui viennent Abraham Blœmaert, Mireveld, Cornelis Poelenburg, Steenwyck, Ad. van der Venne, Gerard Honthorst, P. Molyn le vieux, etc. Rembrandt, le prince de l'école, est représenté par 16 tableaux, parmi lesquels il faut citer, après ceux du Salon carré : *Tobie et l'Ange*, le *Bon Samaritain*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, deux *Philosophes* et quatre portraits du maître lui-même. Les tableaux de genre les plus remarquables sont : l'*Epicière*, le *Trompette*, la *Cuisinière hollandaise*, l'*Arracheur de dents*, la *Lecture de la Bible*, de Gérard Dov; le *Marché aux poissons*, le *Fumeur* et le *Buveur*, d'Adrien van Ostade; la *Leçon de musique*, le *Concert*, de Terburg; la *Femme à sa toilette*, le *Thé*, une *Famille flamande*, de Frans van Mieris; les *Bulles de savon* et le *Marchand de gibier*, de Mieris le jeune; la *Leçon de musique*, le *Chimiste*, le *Marché aux herbes*, la *Cuisinière*, de Metsu; un *Intérieur de tabagie*, de Brauwer; l'*Atelier d'un peintre*, de Craesbeke; les *Charlatans*, de Karle Dujardin; une *Fête flamande*, de Jean Steen; deux *Intérieurs*, de P. de Hooch; la *Leçon de chant* et la *Leçon de basse-viole*, de Netscher, etc. Le Louvre a 6 tableaux de Ruysdaël; les plus estimés sont : le *Buisson*, le *Coup de soleil* et la *Forêt*. Hobbema n'est représenté que par un seul morceau. Les autres paysagistes dont on remarque les œuvres sont : Van Goyen, Wynants, Asselyn, Isack van Ostade (*Vues d'hiver*), Van der Neer, Swanevelt, Adrien van de Velde (*Paysages avec animaux*), J. Both, Pynacker, Moucheron, etc. Parmi les peintres qui se sont plu à introduire des animaux dans leurs compositions, il faut distinguer : Paul Potter (*Chevaux attachés à la porte d'une chaumière* et la *Prairie*); Nicolas Berghem (le *Gué*, l'*Abreuvoir*, le *Passage du bac* et autres paysages avec animaux); Albert Cuyp (le *Départ pour la promenade*, la *Promenade*); Philippe Wouwerman (la *Chasse au cerf*, le *Manége*, deux *Départs pour la chasse*, un *Intérieur d'écurie*, des *Haltes de cavaliers*, des *Chocs de cavalerie*, etc.) Citons enfin les *Marines* d'Adrien van de Velde et de Backhuizen; les portraits de Van der Helst (le *Jugement du prix de l'arc*), Ferdinand Bol et G. Flinck; les *Fleurs* et les *Fruits* de David de Heem et de Van Huysum; les *Natures mortes* de Jean Weenix; les *Vues architecturales* de Van der Heyden.

Au commencement de 1873, un généreux anglais, M. Wilson, a fait présent au Louvre de deux paysages de Constable et d'un paysage de Turner. Auparavant, l'école anglaise n'était représentée dans notre grand musée national que par un tableau de Bonington, *François Ier et la duchesse d'Etampes*, catalogué parmi les œuvres de l'école française! N'est-il pas déplorable que nous ne possédions rien de Reynolds, de Gainsborough, de Hogarth, de Wilkie, de Lawrence?

L'école française compte près de 700 tableaux, disposés en sept salles qui vont de la grande galerie à l'escalier de l'entrée principale, et dans une huitième salle, appelée autrefois le *Salon des sept cheminées*. La première de ces salles contient quelques peintures des maîtres français des xive, xve et xvie siècles; la plupart de ces ouvrages sont d'auteurs inconnus; quelques-uns sont de Jehannet Clouet et de ses élèves, et représentent des personnages du xvie siècle. Dans cette même salle est le *Jugement dernier* de Jean Cousin. Les deux salles qui viennent ensuite sont remplies des œuvres de Lesueur; dans l'une est l'admirable série de peintures relatives à saint Bruno; dans l'autre, les peintures qui décoraient autrefois l'hôtel Lambert. La quatrième salle contient les *Ports de France*, peints par Joseph Vernet. La cinquième et la septième salles, beaucoup plus grandes que les précédentes, renferment les œuvres des peintres du siècle de Louis XIV, du xviiie siècle et du commencement du xixe siècle; la sixième salle, qui les sépare et qui occupe un des pavillons du nouveau Louvre, est décorée des *Batailles d'Alexandre*, de Ch. Lebrun. Parmi les tableaux rassemblés dans la cinquième et la septième, il nous suffira de citer : les *Bergers d'Arcadie*, les *Aveugles de Jéricho*, *Eliézer et Rebecca*, la *Manne*, *Moïse sauvé des eaux*, l'*Assomption de la Vierge*, le *Ravissement de saint Paul*, *Pyrrhus sauvé*, les *Bacchanales*, de Poussin, qui n'a pas moins (Dieu merci!) de 39 tableaux au Louvre; les paysages et les marines de Claude Lorrain (17); les portraits de Mignard, Hyacinthe Rigaud, Claude Le Fèvre, Largillière, Fr. de Troy, Séb. Bourdon, Louis Tocqué; les tableaux bibliques de Bon Boulogne, Séb. Bourdon, La Hyre, Jouvenet (la *Guérison des malades*, la *Pêche miraculeuse*, la *Résurrection de Lazare*, les *Vendeurs chassés du Temple*, etc.); Subleyras, Antoine Coypel, Noël Coypel, Carle Vanloo (le *Mariage de la Vierge*), Valentin (le *Denier de César*); les *Batailles* du Bourguignon et de Joseph Parrocel; les *Animaux* de Desportes et d'Oudry; les *Fleurs* de Monnoyer et de Fontenay; l'*Embarquement pour l'île de Cythère*, de Watteau; les *pastorales* et les *mythologiades* de François Boucher, Natoire, Carle Vanloo, Vien; les *Saisons*, de Lancret; l'*Accordée de village*, la *Malédiction paternelle*, le *Fils puni*, la *Cruche cassée*, de Greuze; le *Bénédicité*, la *Mère laborieuse*, les *Natures mortes*, de Chardin; le *Christ en croix*, de Prudhon; l'*Arrivée des moissonneurs*, le *Retour du pèlerinage à la Madone de l'Arc*, de Léopold Robert; les *Horaces*, de David; *François Ier et Charles-Quint*, de Gros, etc.

Dans la salle dite des sept cheminées, le *Radeau de la Méduse*, de Géricault, fait face aux *Sabines*, de David; le *Champ de bataille d'Eylau*, de Gros, aux *Pestiférés de Jaffa*, du même auteur. Les autres chefs-d'œuvre de la même salle sont : la *Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime* et l'*Assomption*, de Prudhon; l'*Amour et Psyché*, de Gérard; le *Cuirassier blessé*, de Géricault; le *Sommeil d'Endymion*, l'*Atala au tombeau* et le *Déluge*, de Girodet; le *Marcus Sextus*, de Guérin; le *Bélisaire*, et le superbe portrait de *Pie VII*, de David; l'*Intérieur de l'église de Saint-François d'Assise*, de Granet; les *Chevaux de halage*, de Decamps; divers portraits de Mme Lebrun, Gérard, Pagnest et E. Delacroix.

La collection Lacaze occupe une grande salle qui s'ouvre sur l'escalier répondant au guichet de l'Horloge, et qui est séparée de la salle des sept cheminées par une pièce où sont exposés quelques tableaux français provenant en partie de cette même collection et de l'ancien fonds du Louvre. La collection Lacaze se compose de 275 tableaux des diverses écoles, parmi lesquels on distingue : la *Femme au bain*, de Rembrandt; le *Pied bot*, de Ribera; le *Prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris*, de Ph. de Champaigne; *Vénus chez Vulcain* et les *Trois Grâces*, de Boucher; le *Château de cartes* et plusieurs *Natures mortes*, de Chardin; les *Baigneuses*, la *Musique* et diverses autres toiles de Fragonard; de très-beaux portraits par Largillière, De Troy, Greuze, David, Nattier, H. Rigaud, le Tintoret, Murillo, Ravenstein, Frans Hals; de précieuses esquisses de Rubens; plusieurs tableaux de genre de Teniers, Ostade, N. Maës, Lancret, Le Nain, Pater; *Gilles*, l'*Indifférent*, la *Finette*, le *Faux pas*, œuvres charmantes de Watteau.

Les tableaux de la collection Campana, qui avaient été réunis dans les salles de la Colonnade, sous le titre de *Musée Napoléon III*, et que l'on a relégués dans les greniers en 1870 ou 1871, en attendant sans doute qu'un nouveau local soit devenu vacant, ont été très-diversement appréciés par les connaisseurs; les uns n'y ont vu que des morceaux apocryphes ou insignifiants, pour la plupart; d'autres, tout en reconnaissant que beaucoup de ces tableaux n'avaient qu'une importance très-secondaire, ont fait valoir avec raison qu'ils fournissaient de précieux renseignements sur l'art italien primitif, qui jusqu'alors n'était représenté au Louvre que par un très-petit nombre de spécimens. Au reste, des 646 tableaux acquis du marquis Campana, il n'en avait été conservé que 280 pour le nouveau musée; les autres ont été distribués aux musées de province. Parmi ces 280 tableaux, beaucoup ont été attribués, sans désignation d'auteur, à l'école de Giotto, aux écoles de Sienne et de Florence du xive et du xve siècle. Un retable des plus remarquables (no 97) est catalogué comme étant l'œuvre d'un élève de Fra Angelico. Le nom de Lorenzo Veneziano et la date 1372 sont inscrits sur un tableau représentant la *Madone et l'Enfant Jésus*. Un *Couronnement de la Vierge* est signé du nom de Jacopo di Paolo, qui travaillait à Bologne à la fin du xive siècle. Le nom de Bartolommeo Vivarini (1459) se lit au bas d'une figure de *Saint Jean de Capistran;* celui de Carlo Crivelli (1477), au bas d'un *Saint Bernardin de Sienne;* celui de Carpaccio, au bas d'une *Sainte Famille;* celui de Gio-Battista da Udine, disciple de Vivarini, au bas d'une *Madone;* celui de Bartolommeo Montagna, au bas d'un *Ecce homo;* celui de Bart. Bononi (1507), de Pavie, au bas d'une *Madone entourée de saints;* celui de Girolamo Marchesi da Cotignola, au bas d'un *Christ portant la croix*, etc. D'autres tableaux sont considérés comme ayant été exécutés par Paolo Uccello (une *Bataille*), Sano di Pietro, le Pesellino, Neri di Bicci, Cosimo Tura, Niccolo Alunno, Luca Signorelli, Seb. Mainardi, le Pinturicchio, Gio.-Nic. Manni, le Bramantino, Lorenzo di Credi, Lod. Mazzolini, Zacchia le vieux, etc.

— II. Musée des dessins. Le Musée des dessins, un des plus riches de l'Europe, ne comprend pas moins de 35,544 pièces, savoir : 18,203 dessins des écoles d'Italie; 11,738, de l'école française; 3,152, de l'école flamande; 1,071, de l'école hollandaise; 802, de l'école allemande; 87, de l'école espagnole; 198, d'écoles non déterminées; 82 dessins indiens; 9 dessins chinois; 191 émaux et peintures sur porcelaine. Ces richesses proviennent en grande partie des cabinets Jabach (5,542 pièces), Mariette, Crozat, Delanoue, Baldinucci, Vallardi, Girard, etc. Voici quels sont les maîtres qui comptent le plus grand nombre de pièces dans cette immense collection : Baccio Bandinelli, 61 originaux; Stef. della Bella, 168; le Cortone, 32; Michel-Ange, 33; le Pontormo, 67; P. del Vaga, 32; le Volterrano, 31; Andrea del Sarto, 49; Matteo Rosselli, 34; Lodovico Cardi, 51; P. Testa, 39; Vasari, 127; Léonard de Vinci, 269; le Baroche, 50; Ottavio Lioni, 36; C. Maratte, 47; Jules Romain, 126; Raphaël, 36; T. Zucchero, 89; F. Zucchero, 96; P. Véronèse, 18; D. Campagnola, 47; P. Farinati, 85; B. Franco, 82; G. Muziano, 35; Palma le jeune, 95; le Tintoret, 30; le Titien, 36; Nic. dell' Abbate, 77; le Corrége, 28; Pol. de Caravage, 42; le Parmesan, 103; Lanfranc, 28; le Guerchin, 85; Annibal Carrache, 358; Louis Carrache, 84; Augustin Carrache, 15; le Bolognèse, 54; les Mola, 48; le Primatice et son école, 336; le Guide, 33; le Dominiquin, 37; Luca Cambiaso, 181; le Bachiche, 33; l'Arpino, 40; Salvator Rosa, 26; Solimena, 38; Murillo, 15; Albert Dürer, 20; Holbein, 7; P. Boel, 213; Paul Bril, 41; Van Dyck, 17; Jordaens, 22; Van der Meulen, 39; Rubens, 49; Martin de Vos, 34; Teniers, 15; Berghem, 13; Hemskerck, 15; Rembrandt, 33; W. van de Velde, 17; Edme Bouchardon, 846; Louis Boulogne, 163; Séb. Bourdon, 29; Callot, 62; Charlet, 12; Michel Corneille, 375; Ant. Coypel, 241; Louis David, 105; Toussaint Dubreuil, 44; Siméon Fort, 83; Fragonard, 17; Cl. Gillot, 33; Granet, 165; Greuze, 55; Heim, 88; Ingres, 29; La Fage, 63; La Hyre, 38; Ch. Lebrun, 2,389; Fr. Lemoine, 84; Eust. Lesueur, 191; Mignard, 324; Ch. Natoire, 80; Ch. Parrocel, 34; Nic. Poussin, 62; Subleyras, 65; Israël Sylvestre, 115; Fr. Verdier, 56. Les plus remarquables de ces dessins sont exposés sous verre dans plusieurs salles, dont la principale est connue sous le nom de *salle des boîtes*. Tels sont le *Passage de la mer Rouge*, le *Christ mort*, *Jésus dans sa gloire*, la *Bataille de Constantin*, l'*Apparition de saint Pierre et de saint Paul à Attila*, de Raphaël; une *Tête de satyre*, *Sainte Anne*, une étude pour la statue de *David*, et une *Madone*, de Michel-Ange; une *Sainte Famille*, de Fra Bartolommeo; le *Triomphe de Bacchus* et *Thésée combattant les Amazones*, de P. del Vaga; une *Judith*, de Mantegna; une *Danse de bacchantes* et quatre grands cartons coloriés en détrempe représentant des sujets de guerre et des triomphes, par Jules Romain; le *Baptême de Jésus*, du Pérugin; les *Apôtres* et le *Jugement de Pâris*, du Titien; un *Cheval*, de Verrocchio; une *Tête de jeune homme*, de Léonard; une *Tête de vieillard*, d'Alb. Dürer, etc.

— III. Musée des gravures ou chalcographie. Vers 1670, Louis XIV décida que les événements militaires de son règne, les fêtes, les vues de palais, de châteaux et de parcs, les fontaines, les bassins, les tableaux, plafonds et galeries, les statues, vases et médailles seraient reproduits sur le cuivre. Ces planches devaient être exécutées par Edelinck, G. Audran, Séb. Leclerc, etc., et former un recueil ayant pour titre le *Cabinet du roi*. Telle fut l'origine du musée des gravures éditées par l'Etat, musée composé des planches mêmes ou cuivres gravés par les artistes. Louis XV et Louis XVI continuèrent l'œuvre commencée par Louis XIV, et le Cabinet du roi formait déjà une magnifique collection, lorsque la République fut proclamée. En 1792, la nation prit possession des objets d'art ayant appartenu à la couronne. Aux planches du Cabinet du roi vinrent se joindre celles provenant de l'Académie de peinture, de la surintendance de Versailles, du dépôt des Menus-Plaisirs, de la maison de ville de Paris et de plusieurs établissements scientifiques et religieux. Frappé de l'immense parti que l'on pouvait tirer de ces richesses, le général Pommereul conçut l'idée de fournir une nouvelle branche de revenu à l'Etat et de soutenir l'art de la gravure, naguère si florissant, alors menacé d'une décadence imminente faute d'encouragement. Afin d'atteindre ce double but, il proposa de fonder un établissement supérieur, dès son origine, à celui de la *Chalcographie apostolique* de Rome, et un musée national de gravure. Suivant le projet du général, projet fort bien conçu et qui lui fait le plus grand honneur, la *Chalcographie française* devait être à la fois le magasin des estampes dont on avait réuni les cuivres, le lieu où elles s'imprimaient et se vendaient, l'atelier où de nouvelles planches destinées à l'accroissement du fonds primitif étaient gravées par d'habiles artistes. Le musée devait étaler aux yeux du public les trésors de la chalcographie. Un projet de loi rédigé par Pommereul et approuvé par Ginguené, directeur de l'instruction publique, fut transmis par le Directoire au conseil des Cinq-Cents, qui nomma une commission pour l'examiner. Enfin, le 23 floréal an V, l'administration centrale des arts fut autorisée à joindre à ses produits celui des planches gravées appartenant à l'Etat. Ainsi se trouva fondée la Chalcographie nationale, qui bientôt prit une grande extension et donna tout d'abord les plus heureux résultats. Des commandes intelligentes furent faites à des artistes distingués et tournèrent au profit du Trésor, comme au profit de l'art. C'est ainsi que la planche gravée d'après la *Belle jardinière*, de Raphaël, par Desnoyers, et payée 5,000 francs à cet artiste, rapporta de l'an XII à l'an XIII environ 15,000 francs. Mais cet état de prospérité ne dura pas longtemps. Le produit de la vente de la chalcographie, qui en l'an XI s'élevait à 8,788 fr. 75, baissant chaque année, descendit en 1847 à 924 fr. 25. Sous l'Empire, la Chalcographie s'augmenta des planches du *Sacre de Napoléon* (40 planches gravées par Malbeste, Dupréel, Tardieu, Delvaux, Ribault, Simonet, Massard, Pauquet, Petit, Audouin, etc.), du *Mariage de Napoléon avec Marie-Louise* (13 planches par Pauquet, Normand, etc.), recueils qui demeurèrent ignorés du public. La Restauration ne fit graver que le *Sacre de Charles X* (ouvrage inachevé, 30 planches par Besnard, Leisnier, Forster, Bein, Lefèvre, Dormier, Burdet, Blanchard, Caron, Henriquel Dupont, Leroux, Prévôt, etc.) et le portrait de *Louis XVIII*. Le gouvernement de Juillet n'a fait graver que le portrait de *Louis-Philippe* par Henriquel-Dupont d'après Gérard. Depuis la révolution de 1848, le musée a fait l'importante acquisition des planches de l'*Histoire de Marie de Médicis*, gravées d'après Rubens par Massé, Edelinck, J. et B. Audran, Duchange, Loir, etc., de celles des *Villes, châteaux et maisons royales de France*, par J. Rigaud, de l'iconographie de Van Dyck, comprenant 124 planches de portraits d'artistes et de personnages célèbres, dont douze gravées par Van Dyck lui-même, et enfin de l'œuvre du baron Desnoyers, formant 55 planches.

A la suite de l'Exposition de 1853, le gouvernement commanda, pour une somme de 350,000 francs, aux plus célèbres de nos graveurs la reproduction de plusieurs des chefs-d'œuvre du Louvre. Parmi les planches ainsi commandées, nous citerons : le *Galant militaire*, de Terburg, par J. François; le *Buisson*, de Ruysdael, par Daubigny; l'*Antiope*, du Corrége, par Lefèvre; la *Charité*, d'Andrea del Sarto, par Salmon; l'*Hérodiade*, de Luini, par Bertinot; le *Couronnement de la Vierge*, de Fra Angelico, par A. François; la *Nativité de la Vierge*, de Murillo, par A. Martinet; la *Vierge entourée de saints*, du Pérugin, par A. Caron; les *Pèlerins d'Emmaüs*, de P. Véronèse, par Henriquel-Dupont; la *Vision de saint Benoît*, de Lesueur, par Dien; le *Concert*, du Giorgione, par Pollet, etc. Une publication d'un haut intérêt a été également entreprise : c'est la reproduction en *fac-simile* des plus beaux dessins du Louvre; 55 planches environ ont déjà paru. Le ministère de l'instruction publique a donné à la Chalcographie la *Statistique monumentale de Paris* (166 planches), par Albert Lenoir, et les monographies des cathédrales de Chartres (31 planches) et de Noyon (23 planches) par Lassus et par D. Ramée. L'Hôtel de ville a également cédé à la Chalcographie l'œuvre de Baltard sur les monuments de Paris, de Fontainebleau, d'Ecouen, de Saint-Cloud.

— IV. Musée des sculptures antiques. Le morceau capital, la perle du Musée des antiques, est la *Vénus de Milo*, découverte en 1820 et qui, donnée au Louvre par M. de Rivière, alors ambassadeur de France à Constantinople, a été installée à l'extrémité de la galerie, au milieu d'une pièce particulière, d'une sorte de *cella*, où elle trône, radieuse et toujours divine, malgré les cruelles mutilations que le temps et les hommes lui ont fait subir. La *Diane à la biche*, à qui la *Vénus de Milo* a ravi le premier rang, est aussi une admirable production de l'art grec, une digne sœur de l'Apollon du Belvédère. Les autres statues les plus remarquables sont : l'*Achille*, figure d'une beauté mâle, qui passe pour une copie antique d'une statue de bronze d'Alcamène; le *Gladiateur combattant*, aux formes si vigoureusement et si savamment accentuées; le *Tibre*, statue colossale où la force tranquille et majestueuse est admirablement exprimée; l'*Hermaphrodite Borghèse*, qui passe pour la plus belle des répétitions en marbre du célèbre bronze de Polyclès; le *Génie du repos éternel*, gracieuse figure, d'une langueur et d'une morbidesse adorables; la *Polymnie*, qui, suivant la remarque de T. Gautier, s'enveloppe dans sa draperie « avec une sévérité si coquette, un style si féminin, une antiquité si moderne, qu'on croirait voir une femme de nos jours s'arrangeant dans son châle de cachemire; » le *Faune à l'enfant*, groupe admirable par l'élégance des formes, la grâce de l'expression, la finesse du travail; le *Centaure*, portant en croupe un petit génie qui lui attache les mains derrière le dos; le *Marsyas écorché;* deux *Faunes dansant;* une très-belle statue de jeune homme que l'on a désignée longtemps sous le nom de *Cincinnatus*, mais que Winckelmann a reconnue être un *Jason;* une *Amazone blessée*, un *Discobole*, une *Melpomène* colossale, une *Euterpe* à la pose simple et digne, un *Esculape* d'une gravité majestueuse, trois *Cupidons*, une *Isis* de basalte avec des pieds de jaspe; la *Pallas de Velletri*, belle statue aux longues draperies flottantes, à la pose sévère et noble; la *Minerve au collier*, d'un style simple et grave; l'*Apollon Lycien* et l'*Apollon Sauroctone;* une *Vénus genitrix*, une *Vénus victrix*, une *Vénus libertine*, deux *Vénus anadyomènes*, deux *Vénus accroupies;* la *Vénus d'Arles*, très-remarquable par la beauté de la tête ornée de bandelettes; trois statues de *Mercure*, trois de *Bacchus* et trois de *Cérès;* un *Hercule jeune*, un *Hercule au repos*, un groupe d'*Hercule et Télèphe;* la *Diane de Gabies*, si gracieuse dans le mouvement qu'elle fait pour attacher sa chlamyde; deux statues de philosophes, auxquelles on a donné les noms de *Posidonius* et de *Démosthène;* une statue héroïque d'*Alexandre le Grand;* les statues d'Auguste, de Marc-Aurèle, de Livie (en Cérès), de Julie, fille d'Auguste, de Caligula, de Néron vainqueur, de Titus, d'Elius Verus, d'un personnage qui a longtemps passé pour être Germanicus et que Visconti croit être un Mercure; de Tiridate, d'Antinoüs, etc. Les hermès et les bustes sont nombreux : il y a ceux d'Homère, de Miltiade, de Socrate, d'Alcibiade, d'Agrippa (excellente image), de Corbulon, de Domitien, d'Antinoüs (tête colossale avec les attributs d'Osiris), de Septime-Sévère, de Caracalla, de Géta, de Plautilla, de Matidie, de Faustine la jeune, de Lucius Verus, de Claudius Drusus (bronze), de Vespasien (bronze), etc.

— V. MUSÉE DES BRONZES ANTIQUES. Ce musée est placé dans une salle du premier étage, à côté du Musée des dessins. On y remarque : une statuette de *Saturne*, dont les représentations sont extrêmement rares; un *Jupiter* barbu, provenant de la collection Pourtalès; un *Jupiter* ayant le corps entièrement nu et les pieds chaussés de bottines, tenant la foudre de la main droite et reposant la gauche sur une roue à six rais, curieuse figurine trouvée au Châtelet, près de Saint-Dizier; un *Jupiter* gaulois; une *Junon* assise, très-belle statuette dans le style de la Grande-Grèce, provenant de la collection Campana; une *Junon* debout, en argent; une *Minerve Promachos*, de style étrusque, trouvée à Vulci; une *Minerve Alea*, trouvée dans la haute Egypte; trois *Victoires ailées;* la *Nuit marchant*, curieuse statuette trouvée à Noyers, près de Sedan; de nombreuses figures d'*Apollon*, dont une, haute de 1m,15, a été trouvée dans la mer, près de Plombino, et une autre entièrement dorée, haute de 1m,90, a été découverte, en 1823, près du théâtre antique de Lillebonne; un buste du *Soleil;* deux bustes de *Diane;* plusieurs figures de *Mars;* une *Vénus* des plus intéressantes par le style et l'antiquité, trouvée à Sparte et rapportée par M. de Saulcy; une *Vénus* vêtue à l'assyrienne, figurine de travail étrusque; une *Vénus céleste*, une *Vénus victrix;* une *Vénus pudique*, de style grec; une *Vénus* d'un style oriental extrêmement barbare, trouvée à Hillah; une *Vénus* de travail gaulois, trouvée dans les fouilles du Châtelet, près de Saint-Dizier; près de soixante autres figurines, bustes ou médaillons de Vénus; l'*Amour volant*, trouvé à Sparte; l'*Amour marchant*, provenant de la collection Campana; trois *Hermaphrodites;* un *Mercure debout*, trouvé à Vulci; un autre, haut de 0m,84, provenant d'Herculanum; plusieurs *Mercures aptères;* un beau buste de *Silène*, trouvé à Lyon; *Bacchus appuyé sur un Satyre* (collection Pourtalès); un *Pluton Serapis;* une *Hygie assise sur un loup*, trouvée à Neuvy-Pailloux (Indre); un *Hercule* barbu et armé de sa massue, provenant des fouilles de Portici; un *Hercule*, tenant de la main gauche un arc et deux flèches, figurine de très-ancien style grec, trouvée à Pæstum; *Omphale*, vêtue de la peau du lion, sujet des plus rares, bronze trouvé à Pierre (Saône-et-Loire); un *Centaure*, formé d'un corps d'homme en pied, à la partie postérieure duquel s'allie le train de derrière d'un cheval, ouvrage grec très-ancien; deux *Pégases ailés* (collection Campana); une *Chimère;* plusieurs *Sphinx* et *Sirènes;* un *Achille*, belle figure grecque (collection Pourtalès); *Laocoon enlacé par le serpent*, trouvé près de Belabre (Indre); un buste du dieu *Bronton*, placé autrefois à Fontainebleau; une *Bellone*, de très-ancien style italiote; une tête de la déesse *Roma;* une figure de la déesse étrusque *Lasa;* un dieu *Lare*, debout, le pied droit levé, vêtu d'une tunique de peau de chien et élevant un rhyton terminé en corps de chien; une statue de *Vesta*, haute de 0m,58, trouvée près de Capoue; une belle figure de *Vertumne;* plusieurs figures d'*Harpocrate;* un buste de Tibère; une statuette de Néron; une tête de Vespasien; des bustes de Claude, de Titus, de Tibère, de Julie, fille d'Auguste, de Sylla, de Commode, de Gordien, de Marciane, sœur de Trajan, etc.; une statuette de Cléopâtre; des figures d'animaux; des armes et des ustensiles divers.

— VI. MUSÉE DES SCULPTURES DU MOYEN ÂGE ET DE LA RENAISSANCE. Les sculptures du moyen âge que possède le Louvre forment un musée particulier, auquel on a donné depuis peu le nom de *Musée chrétien*. Cette collection, quoique de formation peu ancienne, est déjà riche en monuments des arts roman et ogival; mais elle est condamnée à demeurer très-incomplète et très-insuffisante. Jusqu'au XVIe siècle, la sculpture fut surtout un auxiliaire de l'architecture. Les statuaires ou plutôt les imagiers, comme on les appelait, taillaient leurs figures dans les voussures des portails ou les chapiteaux des piliers, ou les suspendaient dans les niches et sur les hautes balustrades des cathédrales. C'est donc sur les monuments eux-mêmes qu'il faut étudier la sculpture jusqu'à la Renaissance.

Michel Colomb ou Columb a l'honneur de donner son nom à la première des salles du Musée de la Renaissance, il y est représenté par un bas-relief de marbre, *Saint Georges combattant le dragon*. Dans cette salle sont placés les tombeaux de Philippe de Commines, de Louis Paucher et de Robert Legendre, dus à des artistes dont les noms ne sont pas connus et qui fleurirent vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe. Près de ces délicieuses productions de l'art français est une statue en albâtre de Louis XII par un artiste milanais, Demugiano. La salle suivante porte le nom de Jean de Bologne; outre le *Mercure enlevant Hébé*, magnifique groupe dû au ciseau de ce maître, on y voit : les deux *Captifs*, de Michel-Ange, figures grandioses, si expressives, bien qu'elles soient inachevées; la *Nymphe de Fontainebleau*, de Benvenuto Cellini; les copies en bronze des figures des tombeaux des Médicis et de l'*Enlèvement d'une Sabine*, de Jean de Bologne; un *Saint Sébastien* et une *Vierge adorant l'Enfant Dieu*, de Luca della Robbia; une figure équestre, en haut-relief, de Roberto Malatesta, attribuée à Paolo Romano; une *Mise au tombeau*, en bas-relief, par Daniel de Volterre; un buste de Beatrice d'Este, par Desiderio da Settignano; une statue de l'*Amitié* par P.-P. Olivieri, etc. De Jean Goujon, qui donne son nom à la troisième salle, on a pieusement rassemblé plusieurs œuvres d'élite : la *Diane de Poitiers*, groupe de marbre, accompagné de deux chiens de chasse en bronze; un buste de *Henri II;* une *Déposition de croix*, des *Nymphes*, des *Tritons* et des *Néréides*, en bas-relief. De Jean Cousin, le musée n'a qu'un seul ouvrage, le tombeau de Philippe de Chabot, que Cicognara nomme le chef-d'œuvre de la sculpture française au XVIe siècle. De Germain Pilon, les tombeaux de *René Birague* et de sa femme *Valentine Balbiani*, le groupe connu sous le nom des *Trois Grâces* et que d'autres croient être les *Vertus théologales*, et quatre autres figures de femmes, sculptées en bois, qui soutenaient jadis la châsse de sainte Geneviève. Dans cette salle on a placé les tombeaux du duc de Carpi et de Charles de Magny, par Paul-Ponce Trebatti.

La salle à laquelle les Anguier ont donné leur nom a de François, l'un des deux frères, les quatre figures symboliques du monument funéraire de Henri de Longueville, les statues agenouillées de *Jacques de Thou* et de la *Princesse de Condé;* de Michel Anguier, un buste de *Colbert* et le monument de Jacques de Souvré; de Barthélemy Prieur, les statues tumulaires du connétable Anne de *Montmorency et de sa femme;* de Pierre Francheville, deux statues de marbre, *Orphée* et *David*, et les quatre figures en bronze des *Nations vaincues* qui décoraient le piédestal de l'ancienne statue de Henri IV sur le pont Neuf; de Jacques Sarazin, un buste en bronze du chancelier Pierre Seguier.

— VII. MUSÉE DE SCULPTURE MODERNE. La première salle dans laquelle on entre est consacrée à Pierre Puget, le plus grand sculpteur français. Elle renferme le *Milon de Crotone* et l'*Andromède*, groupes de proportions colossales; l'*Hercule au repos*, le bas-relief d'*Alexandre et Diogène*, l'excellent petit groupe d'*Alexandre vainqueur* et les moulages des cariatides de l'hôtel de ville de Toulon. On y voit en outre : l'*Atlas* et la *Phaétuse*, de Théodon, qui étaient naguère dans le jardin des Tuileries; le *Polyphème*, de Van Cleves, et la *Didon*, de Guyot, marbres de petites proportions; deux têtes de *Méduse* attribuées au Bernin; le modèle de la statue équestre de Louis XIV, par Girardin, qui s'élevait autrefois sur la place Vendôme; les figures en buste de la *Géométrie* et de la *Charité*, par P. Legros; les bustes de *Boileau*, par Girardon, de *Mansart*, par Lemoyne, et de *Colbert*, par Desjardins.

La seconde salle, à laquelle Coysevox a donné son nom, est remplie des œuvres de ce maître : le tombeau de *Mazarin*, la statue de *Marie-Adélaïde de Savoie* (en Diane), le *Faune flûteur* et la copie de la *Vénus à la tortue*, retirés des Tuileries en 1872; une *Vénus sur un dauphin*, rapportée de Versailles; les bustes de Richelieu, de *Mignard*, de *Lebrun*, de *Bossuet*, de *Marie Serre*, mère du peintre Rigaud, et de *Coysevox* lui-même.

Dans la troisième salle, celle de Coustou, on remarque : un *Chasseur assis*, la statue de *Louis XV*, la statue de *César* (retirée des Tuileries en 1872) et *Apollon présentant à la France l'image de Louis XV* (bas-relief), de Nicolas Coustou; la statue de *Marie Leczinska*, avec un Amour portant le sceptre et la couronne, et un *Hercule sur le bûcher*, de Guillaume Coustou; trois charmantes statues : l'*Amalthée* de Pierre Julien, la *Diane au bain* et la *Vénus au bain* d'Allegrain; une statue d'empereur romain, par Slodtz; des bas-reliefs de bronze relatifs à Louis XIV, par Desjardins, ouvrages de petite dimension, et toute une série de « morceaux de réception » offerts à l'Académie par Caffieri, Hutin, Fr. Dumont (*Titan foudroyé*), Fr. Coudray, Edme Bouchardon (*Jésus portant sa croix*), Cl. Francin, L.-S. Adam, Monchy, Dejoux, Pigalle (*Mercure attachant ses talonnières*), Lemoyne, Etienne Falconnet (*Milon de Crotone*), Vinache, Jacq. Bousseau (*Ulysse bandant son arc*), F. Lecomte, Julien, Fr. Gillet (*Pâris*), P.-Amb. Slodtz (la *Chute d'Icare*), J. Thierry (*Léda*), Cl. Vassé (*Berger endormi*).

La salle suivante porte le nom de Houdon, qui y est représenté par une *Diane* de bronze, svelte et légère. Les autres morceaux les plus remarquables sont : l'*Amour faisant un arc*, de Bouchardon; *Ganymède*, de Julien; *Psyché*, de Pajou; l'*Amour et Psyché*, de Fr. Delaistre; la *Mort d'Abel*, de Stouf; une *Bacchante*, de Clodion; trois morceaux de réception, une *Judith*, de F. Ladatte, un *Saint André*, de J.-B. d'Huez, et un *Milon de Crotone*, d'Etienne Dumont; les bustes de la *Dubarry* et de *Buffon*, par Pajou; de l'*Abbé Aubert* et de *J.-J. Rousseau*, par Houdon; du *Maréchal de Saxe*, par Pigalle; de *Peyresc*, par Claude Francin, d'après Caffieri.

La salle qui a reçu le nom de Chaudet a de cet artiste une jolie statue de l'*Amour* et un groupe d'*Œdipe et Phorbas*. Plusieurs autres maîtres représentés ici sont bien supérieurs à ces œuvres académiques. On y voit : la *Sapho*, le *Fils de Niobé* et la *Toilette d'Atalante*, de Pradier; le *Philopœmen*, de David d'Angers, retiré depuis peu des Tuileries; le *Jeune pêcheur napolitain*, un *Mercure* en bronze, la *Jeanne Darc*, rapportée du jardin du Luxembourg, et l'*Ecce Homo*, de Rude; l'*Innocence* et *Nisus et Euryale*, de Roman; le *Caton d'Utique*, du même, terminé par Rude; *Daphnis et Chloé*, de Cortot; l'*Innocence* et l'*Hyacinthe*, de Callamard; l'*Aristée*, l'*Hyacinthe* et la *Salmacis*, de Bosio; le *Narcisse*, de Caldelari; les deux groupes de l'*Amour et Psyché*, de Canova; *Zéphyre et Psyché*, de Rutchiel; l'*Homère*, de Roland; l'*Epaminondas*, de Bridan; un *Berger*, par J. De Bay; *Biblis changée en fontaine*, de Ch. Dupaty; l'*Amour*, de Ch. Lemire; le buste de *Marceau*, par J.-E. Dumont; celui de *Corinne*, par Gois; un *Chien*, par Giraud; le buste colossal en bronze de *Napoléon Ier*, par Bartolini.

— VIII. MUSÉE DU MOYEN ÂGE ET DE LA RENAISSANCE (orfévrerie, bijoux, émaux, etc.). Ce musée, composé d'objets provenant de l'ancien Garde-Meuble de la couronne, de la collection Révoil, achetée en 1828 par Charles X, de la collection Campana et de la collection Sauvageot, se divise en huit sections, comprenant : 1o les ivoires; 2o les bois sculptés, terres cuites, albâtres, grès, miniatures; 3o les objets en fer, cuivre, étain, bronze; 4o les émaux et l'orfévrerie; 5o les gemmes et joyaux; 6o les verreries; 7o les faïences italiennes, hispano-moresques et les terres cuites émaillées italiennes; 8o les faïences françaises, faïences dites de Henri II, faïences de Bernard de Palissy. Une neuvième section, intitulée le *Musée des souverains*, a été supprimée par la révolution du 4 septembre, et les objets qui la composaient ont été répartis pour la plupart entre les huit autres collections.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici un aperçu de tant de richesses qui appartiennent aux genres les plus divers. Le choix qui a été fait de la galerie d'Apollon, pour y exposer, comme dans un riche écrin, les bijoux, les cristaux de roche, les vases de matière rare, a rassemblé dans une des plus belles salles de l'Europe la portion de ces collections la plus brillante et la plus délicate; on y a joint une précieuse série d'émaux de Limoges.

Parmi les objets précieux que contiennent les vitrines disposées dans la galerie d'Apollon, on remarque : dans la première grande vitrine du milieu, une coupe en cristal de roche gravé, ouvrage allemand du XVIIe siècle; un bassin de jaspe vert à taches rouges, le plus grand qui soit connu, ayant appartenu à Henri III; un vase à fleurs, en cristal de roche; les douze Césars, bustes de pierres fines montés sur scabellons dorés (legs de M. Théod. Dublin); un ciboire en cuivre ciselé, émaillé et doré, du XIIIe siècle; un coffret du XIVe siècle, aux armes de France et d'Angleterre; une statuette de la Vierge en argent repoussé, du XVe siècle; un ostensoir cylindrique en cuivre doré, de la fin du XVe siècle; un hanap allemand du XVIIe siècle, décoré de neuf émaux colorés sur fond blanc; une cassette ayant appartenu à saint Louis; un vase ayant appartenu à Suger et un autre à Aliénor d'Aquitaine, femme de Louis le Jeune, et les vases et ornements de l'autel du Saint-Esprit. Dans la deuxième vitrine, deux drageoirs en jade de Hongrie, avec montures d'or émaillé, enrichies de rubis et de perles fines, du temps de Henri II; une cuvette en cristal de roche gravé, avec montures d'argent doré, du XVIIe siècle; une coupe en cristal de roche; une nacelle taillée dans le morceau de lapis le plus gros et le plus vif de couleur que l'on connaisse (règne de Louis XIV); une jatte en jaspe vert agaté, à taches rouges, ouvrage italien du XVIe siècle; une amphore en cristal de roche finement gravé (règne de Henri II); une aiguière de même matière et de même époque, ornée de gravures représentant l'*Histoire de Noé;* une coupe d'agate orientale, enrichie de rubis, d'émeraudes et de perles fines (règne de Charles IX); une tasse en argent doré et émaillé, de fabrique hongroise; un trictrac et un échiquier émaillés, de la fabrique de Léonard Limosin; une rondache convexe, émail de Pierre Pénicaud. Dans la troisième grande vitrine du milieu, une superbe aiguière en cristal de roche gravé (règne de Henri II); une amphore de même matière et de même époque; une coupe en sardoine onyx orientale, enrichie de rubis (règne de Louis XIV); une aiguière de même matière, dont la taille est de travail antique et la monture du temps de Louis XIII; une autre aiguière analogue à la précédente, mais du temps de Louis XIV; une cassolette de sardoine orientale, avec montures d'or peintes et émaillées; une urne en basalte incrusté d'or et d'argent, ouvrage italien du XVIe siècle, ayant appartenu à Mazarin, et une urne en agate d'Allemagne, du XVIIe siècle; une statue équestre de femme en argent repoussé, ciselé et doré, dans le style de Germain Pilon, une aiguière en forme de Centaure enlevant Déjanire, en argent fondu et ciselé, beau morceau du XVIIe siècle; la cassette d'Anne d'Autriche; la couronne dite de Charlemagne; la couronne du sacre de Louis XV.

Dans d'autres vitrines, on voit le casque et le bouclier de Charles IX, l'armure de Henri II, l'épée, les éperons et le sceptre de Charlemagne, une main de justice des rois de la troisième race, le fermail du manteau royal de saint Louis, une bague du même prince, etc. La plupart de ces objets sont d'un travail admirable pour le temps.

D'autres vitrines renferment des émaux des Nouailher, des Courteys, des Reymond, des Limosin, des Laudin, de Jehan et de Suzanne de Court, etc.; des émaux champlevés et cloisonnés, de diverses provenances, du XIe au XIVe siècle; des émaux incrustés de fabrique espagnole; des émaux translucides sur relief, et quelques pièces d'orfévrerie.

La série des faïences françaises comprend 234 pièces, dont 110 proviennent de la collection Sauvageot, 66 de la collection Durand (achetée en 1825), et 10 de la collection Revoil (acquise en 1828). Les plus anciennes pièces sont des pavés de carrelage du XIVe au XVIe siècle. Puis viennent les faïences dites de Henri II, au nombre de sept : un biberon à trois anses, une coupe à pied, une coupe à pied et à couvercle, deux salières en forme de trépied et deux salières hexagonales. Les faïences de Bernard de Palissy sont au nombre de 200 pièces : plats ovales, plats à pied et à récipients, plats découpés à jour, plats à ombilic, plats dits de rustiques figulines, plats circulaires en forme de corbeille, plats circulaires à pied, salières ovales, carrées, triangulaires, corbeilles circulaires, décagones, brocs, flambeaux, coquilles, grenouilles, dauphins, aiguières, médaillons, statuettes, plaques d'applique, etc. Quelques pièces des fabriques d'Avignon, de Nevers, de Rouen, de Thouars, de Lyon et de fabriques incertaines complètent la collection.

La série des faïences étrangères comprend : les faïences hispano-mauresques et italo-mauresques à reflets métalliques, au nombre de 38 pièces; les faïences de Faenza, au nombre de 53; les faïences de Forli, 3; de Rimini, 11; de Cafagiolo, 61; de Sienne, 4; de Pise, 1; de Pesaro, 65; de Castel-Durante, 59; d'Urbino, 171; les faïences à reflets métalliques signées par Giorgio Andreoli de Gubbio, 6; les faïences de Gubbio, 76; de Gualdo, 9; de Deruta, 37; de Ferrare, 3; de Venise et de Bassano, 8; de Padoue, 1; de Savone, 1; de San-Quirino, 1; de Castelli, 34; de fabriques inconnues, 16, etc. Les terres cuites émaillées des Della Robbia ou de leurs imitateurs sont au nombre de 65.

— IX. MUSÉE ASSYRIEN. Le musée assyrien fait face au musée égyptien du rez-de-chaussée, dans la partie orientale du Louvre. Formé depuis une trentaine d'années seulement, de quelques pièces colossales découvertes par nos consuls à Ninive et à Mossoul, de débris de bas-reliefs et de pierres couvertes d'inscriptions cunéiformes, ce musée n'est pas encore très-riche. Il suffit toutefois pour donner une idée nette de l'art assyrien à diverses époques.

Les morceaux les plus remarquables de cette collection sont les dépouilles de Khorsabad, des bas-relifs d'une belle conservation et des sphinx gigantesques qui ornaient les portes du palais de Sargon, fils de Sennachérib (720-668 av. J.-C.). La découverte de ces monuments est due à M. Botta, consul de France à Mossoul. L'emplacement de Ninive ayant été découvert par M. Layard, la France put acquérir encore de précieux morceaux de sculpture provenant d'un magnifique palais de Sardanapale. Au premier rang sont les quatre énormes colosses, dont la hauteur dépasse 4 mètres; égaux et symétriques à contre-partie, ils formaient, par paire, les deux pilastres avancés et comme les chambranles des portes, au palais de Khorsabad. Ils présentent une tête d'homme posée sur le poitrail et les jambes d'un taureau; la tête, coiffée d'une mitre, porte de longs cheveux et une barbe roulée en tresses avec un arrangement prodigieux. L'intervalle qui sépare les jambes de devant de celles de derrière est couvert d'écritures cunéiformes. Un bas-relief également colossal représente en ronde bosse un géant étranglant un lion. Ces remarquables morceaux sont en albâtre gris, ainsi que presque toute la collection assyrienne. De nombreux bas-reliefs, sculptés avec une grande finesse, représentent des scènes de guerre, des siéges, des assauts, des processions hiératiques. Les détails, exprimés avec une grande netteté, permettent de se rendre compte de certaines expressions bibliques ou grecques, restées jusqu'alors obscures. Les chevelures de « laine mondée » dont parle Daniel se retrouvent parfaitement sur ces têtes bouclées et frisées avec le soin le plus étrange; les trônes de flammes, les roues de feu ardent et toutes ces métaphores excessives du même prophète ont été évidemment inspirées par la vue de représentations semblables à celles que nous possédons, peut-être par celles-là mêmes. La verge fleurie d'Aaron, comme le remarque M. Viardot, n'est probablement que cette tige de pavot à trois capsules que portent les statues des rois assyriens. La Bible et ce qu'elle nous raconte de Phul.-Belesis, de Teglat-Phalasar, d'Assar-Haddon sont éclairés d'un nouveau jour par ces vénérables monuments. L'antiquité égyptienne est presque biblique pour nous. « Les gigantesques taureaux à face d'homme, aux ailes d'aigle, les géants écrasant des lions sur leur poitrine sont là, dit Th. Gautier, dans la pose qu'ils avaient à l'entrée du palais pendant ces effroyables orgies qui faisaient écrire Dieu sur les murs. Ce sont bien les mêmes; ils vous regardent, du fond des siècles, de leur air tranquille; il ne manque pas un flocon à leur barbe en spirale, une cannelure à leurs ailes symétriquement striées. Ils ont gardé leur tiare intacte; aucun détail de leur anatomie ne s'est émoussé, et l'on voit encore les veines saillir sur leurs jarrets nerveux. Dans les murailles sont incrustés de longs bas-reliefs où défilent des chasses, des cavalcades dont les chevaux, très-finement étudiés, sont dignes d'être les aïeux des chevaux du Parthénon. Tous les détails de cette prodigieuse civilisation anéantie se retrouvent dans ces sculptures avec une netteté étonnante. Les costumes, les armes, les chars, les harnais sont si bien indiqués, qu'il serait facile de les exécuter réellement. L'attaque d'une forteresse figurée dans un de ces bas-reliefs renseigne complétement sur la stratégie ninivite. »

Parmi les objets de moindre dimension, des plaques d'or sculptées, des bijoux, des ustensiles de bronze, des cylindres de jaspe, de sardoine, d'onyx, gravés avec soin et destinés à servir soit de cachets, soit d'amulettes, des figurines et des ornements de toutes sortes en ivoire, nous montrent que l'art avait atteint en Assyrie la même hauteur qu'en Egypte.

— X. MUSÉE ÉGYPTIEN. Le musée égyptien du Louvre est divisé en deux parties; dans une des grandes salles du rez-de-chaussée, située à la partie orientale du palais, se trouvent les énormes monuments de sculpture : sarcophages, stèles, sphinx de granit, etc.; dans une série de salles, au premier étage, sont classés les objets d'art de moindre dimension : statuettes, armes, vêtements, bijoux, pierres gravées et tout le matériel domestique et funéraire. Ces deux collections sont l'une et l'autre d'une grande richesse.

— 1re *section. Monuments.* L'impression que l'on éprouve au milieu de ces vestiges imposants de la vieille civilisation égyptienne a quelque chose de particulier. Une idée supérieure et générale a dominé toutes les conceptions de l'art, à toutes les époques, en Egypte, celle de l'immutabilité et de l'éternité, et on l'y trouve encore empreinte dans les moindres monuments. « Il fallait, dit M. Viardot, que rien ne changeât et que rien ne pérît; il fallait donner aux vivants une vie à jamais uniforme et aux morts mêmes une durée immortelle. C'est pour obéir à cette idée que, dès la quatrième dynastie, les Egyptiens dressèrent les pyramides de Djizeh sur leurs assises impérissables, qu'ils taillèrent le temple de Karnak, les *Portes des Rois* et les hypogées de Samoun dans les flancs des rochers de granit; qu'enfin ils condamnèrent les arts d'ornementation, la statuaire et la peinture, à ne jamais sortir des mêmes sujets, des mêmes proportions, des mêmes formes. Pour prévenir le sentiment d'indépendance que l'art pouvait communiquer aux esprits, seulement par l'imitation libre de la nature, les prêtres lui imposèrent des canons ou règles immuables et placèrent dans les temples des modèles qu'il fut tenu d'imiter à perpétuité. Il est même probable que, pour sûreté plus grande, les prêtres se réservèrent la culture exclusive des arts, ne laissant que les métiers au reste du peuple. De cette manière, borné dans son domaine, l'art ne put ajouter aux images des divinités que celles des rois, des ministres de cour et des pontifes, et, retenu dans son essort, il ne put s'exercer, se montrer même que par l'habileté toute manuelle de la délicatesse et du poli. Aussi Platon pouvait dire, dès son temps, que la sculpture et la peinture, exercées en Egypte depuis tant de siècles, n'avaient rien produit de meilleur à la fin qu'au commencement. »

Les principaux monuments de cette collection sont des colosses de granit, des sarcophages : colosse en granit rose, représentant le roi Sebek-Hohp III, de la treizième dynastie, trouvé à Bubastis; statue en granit gris du même monarque; statue en granit gris d'un souverain d'une dynastie ancienne, que Rhamsès II s'est appropriée en faisant effacer dans les cartouches les noms de ce prince pour y substituer les siens; sphinx de grès rouge et de granit noir, portant les noms de divers princes; pied colossal détaché d'une statue d'Aménophis III : les cartouches donnent les noms de vingt-trois nations réduites en esclavage par ce monarque. Les sphinx ont des dimensions colossales. Nous nous contenterons de citer le sphinx en granit rouge dont les cartouches portent le nom de Rhamsès II, un autre en granit rose du xive siècle (av. J.-C.), un autre en basalte d'une époque beaucoup plus récente. Le premier est surtout remarquable par la pureté des lignes. Parmi les statues, deux offrent cette particularité qu'elles ne représentent ni des dieux ni des rois. La première est celle d'un homme nu jusqu'à la ceinture et qui a le bas du corps enveloppé d'un simple pagne : c'était un prêtre du bœuf Apis. La seconde est une statue de femme de la même époque (quatrième dynastie); elle est vêtue d'une simple robe et porte des bracelets composés d'anneaux. Les cheveux, les sourcils, les paupières et le dessous des yeux de ces statues étaient peints en noir et en vert; ces vénérables reliques ont plus de quatre mille ans d'existence et sont les plus anciennes du monde entier. Des bas-reliefs provenant de tombeaux ou de monuments représentent des scènes intéressantes; le musée du Louvre n'en possède qu'une vingtaine, dont les plus curieux proviennent du tombeau du roi Sethi Ier. Les stèles sont plus nombreuses, mais d'un travail uniforme, ce qui rend cette collection monotone. Les sarcophages méritent une mention spéciale. Les plus anciens sont d'immenses cuves de basalte ou de granit; tel est celui de Rhamsès III (vingtième dynastie). Le couvercle de ce monument est au musée de Cambridge; la décoration de la cuve, qui nous est restée, se compose d'une suite de scènes relatives à la course du soleil dans les sphères du ciel infernal. Tels sont encore ceux de deux prêtres, l'un en granit gris, taillé pour un prêtre de Memphis; l'autre en basalte, taillé également pour un prêtre, et qui sont tous deux des chefs-d'œuvre de la gravure sur pierre dure; il faudrait un volume pour décrire toute la suite des scènes qui y sont représentées et dont ils sont couverts à profusion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La plupart des autres sarcophages ont cette grossière forme humaine des boîtes à momies, caractéristique de l'art funéraire égyptien. Leurs sculptures, très-fines, montrent toujours Hours, l'épervier à tête humaine, le scarabée, symbole de la génération, et, dans une série de tableaux, les migrations successives à travers les sphères célestes. Des pyramides sculptées, des tables à libations, décorées d'objets d'offrande, et où sont gravées les prières des donateurs, des naos monolithes en granit rose, en grès ou en pierre calcaire, sortes de petites chapelles que fermait une porte et dans lesquelles on plaçait les statues des dieux; le fameux moulage du zodiaque de Dendérah, qui fit autrefois tant de bruit et qui n'a plus maintenant qu'une valeur artistique, complètent cette collection monumentale.

— 2e *section. Objets d'art, bijoux, antiquités funéraires.* Cette seconde section est incomparablement plus riche et présente la plus grande variété. On a classé, d'après une méthode due à Champollion, tous les objets qui la composent en autant de salles ayant une appellation et un but distinct : salle des dieux, salle civile, salle funéraire, salle historique, salle religieuse.

La *salle d'Apis* offre réunis tous les monuments du culte de ce singulier dieu égyptien et une série d'inscriptions rappelant les trépas successifs d'un grand nombre de bœufs sacrés. Tous ces monuments sont dus à M. Mariette, l'illustre savant à qui l'Institut vient d'accorder le prix décennal de 20,000 francs (juillet 1873). Nous ne possédons pas moins d'une vingtaine d'épitaphes d'Apis, entre autres l'épitaphe du fameux bœuf sacré que Cambyse blessa, dans sa fureur, à son retour de l'expédition d'Ethiopie (518 av. J.-C.); de plus, la porte du Sérapéum, caveau funéraire consacré aux Apis et une partie des sculptures qui l'ornaient. Les épitaphes sont gravées sur des stèles de diverses dimensions.

La *salle historique* renferme des objets dont le principal intérêt se rapporte à la série des événements publics; on y voit, sur la cheminée, une jolie statuette d'Aménophis IV, des colonnes, des stèles dont les inscriptions ont un intérêt historique : stèles sculptées ou peintes, qui font connaître des noms de rois ou de reines, figurines de bronze, coffrets, vases, fragments de bas-reliefs, tessons de poteries couverts d'écriture hiératique, cercueils royaux, etc. Les deux boîtes de momie disposées dans cette salle sont une des plus curieuses acquisitions du Musée égyptien; l'une d'elles est dorée et renferma les dépouilles du roi Antew, de la dynastie thébaine. Les vitrines contiennent des bijoux trouvés dans les tombes royales de Memphis : une coupe d'or de Thoutmès III, des pectoraux d'or incrustés de pâte de verre, des scarabées en lapis, des masques d'or dont on couvrait les figures des momies.

La *salle civile* est consacrée aux monuments de la vie privée des Egyptiens. On y remarque, sur la cheminée, quatre de ces grands vases d'albâtre dans lesquels les embaumeurs conservaient les entrailles des cadavres. Les armoires renferment de curieux fragments de meubles ciselés, un fauteuil orné d'incrustations en ivoire, un petit modèle de lit, des vases de terre rouge très-fins et très-élégants, des lambeaux de vêtements de laine teints de pourpre et rehaussés de broderies d'or qui attestent la perfection des arts industriels à une époque bien éloignée, des faïences artistiques, des coupes en pierre dure où se trouvent tous les échantillons de porphyre, de feldspath, de lapis-lazuli, de granit rose, fouillés avec une extrême légèreté. Les sparteries montrent que l'art du vannier était exercé par les Egyptiens avec une grande habileté; les objets de toilette des femmes : peignes, coffrets d'ébène où se serraient les bijoux, boîtes à parfums, boîtes à antimoine où les élégantes puisaient avec de minces baguettes le noir destiné à rehausser les yeux, perruques et fausses tresses, pantoufles, brodequins, sandales, toute cette friperie archéologique est pleine d'intérêt. Une armoire entière est remplie de fruits et de grains trouvés dans les tombeaux : le fruit du baobab et le blé figurent au premier rang; des hoyaux et autres instruments de labour les accompagnent, ainsi que des fragments de peinture sur enduit représentant des scènes agricoles. Des boîtes à jeux, des masques de femme, des échantillons de faïences et d'émaux remplissent les vitrines. Une mention spéciale doit être donnée aux bijoux, bracelets et colliers d'or, anneaux, cachets gravés, amulettes, qui attestent une perfection de travail artistique incomparable. En présence de ces richesses, il serait presque permis de croire que l'art a plutôt reculé qu'avancé depuis. Que l'on compare les ciselures uniformes et vulgaires de nos bagues à l'étonnante diversité de celles que nous ont livrées les dépouilles des tombeaux égyptiens! Et nous ne possédons qu'une infime partie de ce que leur art avait produit en ce genre!

La *salle funéraire* est encore plus curieuse que les salles historique et civile. Ce peuple, qui ne vivait que pour songer à la mort, qui considérait, avec quelque raison, la vie comme un moment et la mort comme une éternité immuable, apportait le plus grand soin à tout ce qui concernait la tombe et le culte des défunts. Le fond de la salle est revêtu de longues bandes de papyrus encadrées; ce vieux document est un des rituels funéraires égyptiens les plus complets que l'on connaisse. La succession qu'il présente d'écritures hiéroglyphiques et de vignettes le rend fort précieux. Le milieu de la salle est occupé par un beau coffret funéraire du style de la dix-neuvième dynastie, par les trois cercueils de Soutimès, hiérogrammate et chef des gardiens des livres à Thèbes; ces trois cercueils, rentrant les uns dans les autres, offrent le spécimen le plus complet que nous ayons de cette partie de l'art funéraire. Des cartonnages de momies, à figures dorées, complètent cette lugubre exposition. Dans les armoires, des momies d'hommes, d'enfants et d'animaux, enveloppées de leurs bandelettes, des coffrets funéraires, des scarabées, des figurines, des linges d'une finesse excessive et qui servaient à revêtir les corps, des vases (canopes) où les colchytes ou embaumeurs déposaient le cerveau et les entrailles des morts, des masques d'or dont on couvrait le visage des princes et des pontifes, offrent toute la série des objets qui servaient au culte des défunts.

La *salle des monuments religieux* offre les simulacres des principales divinités de l'Egypte : Ammon, Ptah, Ra ou le Soleil, Mout, Anhour et Schou, divinités solaires; Ma, Selk, Sekhet, Hobs, Hathor, Nout, Seb, Osiris, Set, Isis, Nephthys, Anubis, Horus, Bes, et tous les symboles sacrés du panthéon égyptien, l'œil symbolique, le taureau, le scarabée, le crocodile, etc.

Les manuscrits égyptiens, qui ont un catalogue spécial très-détaillé, composé par M. Th. Devéria (1872, in-16), ne sont pas tous exposés dans les galeries du Louvre. Les plus importants, qui sont des rituels, se trouvent dans la salle funéraire; les autres sont rangés dans des salles spéciales non livrées au public. Le Louvre possède quelques centaines de ces papyrus, trouvés pour la plupart dans les tombeaux, car les morts de choix étaient placés au cercueil avec un de ces manuscrits, comme passe-port pour l'autre monde. Tous se reproduisent à peu près dans leurs parties principales et n'offrent que des changements insignifiants relatifs aux noms et qualités du défunt; on les a toutefois rapportés à diverses séries : *Rituels mythologiques*, *Livre du sortir du jour* et *Livre de l'hémisphère inférieur*, dont chacun d'eux offre une variante. Les autres manuscrits offrent soit des textes liturgiques, soit des textes magiques ou des pièces de comptabilité et des contrats de vente. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce département tout spécial des antiquités égyptiennes. Dans son ensemble, notre belle collection du Louvre est pleine d'intérêt; les lacunes sont à peine sensibles, et elle permet de reconstruire jusque dans ses infiniment petits toute une civilisation disparue.

— XI. ANTIQUITÉS GRECQUES, ÉTRUSQUES ET ROMAINES. Cette partie des collections du Louvre occupe plusieurs salles du rez-de-chaussée et du premier étage, et l'on pourrait y rattacher les bronzes antiques. La collection Campana a beaucoup enrichi quelques-unes des séries de cette section du Louvre, particulièrement celles des bijoux, des armes et ustensiles divers en métal, des poteries et des sculptures de terre cuite.

La salle du rez-de-chaussée, qui est consacrée aux antiquités grecques, est contiguë à la galerie assyrienne. Un des morceaux les plus anciens qu'on y trouve est un fragment de siége sur lequel est sculpté Agamemnon accompagné de Talthybios, son héraut, qui porte le caducée des ambassadeurs, et d'Epéos, le constructeur du cheval de Troie. Ce bas-relief, que l'on croit être du viie siècle avant notre ère, rappelle par l'exécution et par certains détails d'ornementation le style ninivite. A une époque presque aussi éloignée appartiennent les bas-reliefs provenant d'un temple d'Assos, en Mysie. Le trésor le plus précieux de la collection se compose d'une métope et d'un fragment de frise sculptés par Phidias et détachés du Parthénon : la métope représente un *Centaure enlevant une jeune fille;* la frise, une scène des Panathénées. Ces deux admirables débris ont été ramassés par M. de Choiseul dans les décombres du Parthénon avant que lord Elgin eût dépouillé ce monument de quinze autres métopes et de presque toutes les tables de la frise, qui sont déposées maintenant, avec les deux frontons, au British Muséum Près de la métope que possède notre musée est une statue de femme richement drapée, très-mutilée et presque réduite au torse, que l'on pense aussi être une œuvre de Phidias et provenir du fronton occidental du Parthénon, et qui est sans contredit un chef-d'œuvre de beauté forte et calme. D'autres débris de métopes, détachés du temple de Jupiter Olympien, en Elide, sont ornés de sujets relatifs à Hercule. Parmi les autres bas-reliefs, on remarque : *Antiope réconciliant Zéthus et Amphion;* un *Lion qui dévore un taureau;* les *Muses*, grande composition qui couvrait les trois faces apparentes d'un sarcophage; les *Forges de Vulcain;* les *Funérailles d'Hector*, vaste scène comprenant vingt-six figures; la *Vengeance de Médée; Phèdre et Hippolyte*, la *Naissance de Vénus; Bacchus et Ariane*, bas-relief de sarcophage trouvé près de Bordeaux en 1805; les *Néréides*, autre ornement de tombeau d'un travail excellent; une *Condamnation*, cérémonie des funérailles; un *Sacrifice à Esculape*, que des archéologues avaient pris d'abord pour une *Apothéose d'Homère;* deux autres *Sacrifices* de l'espèce appelée *Suovetaurilia* par les Romains; *Mithra tuant le taureau*, qui a passé longtemps pour un des monuments les plus anciens les plus curieux, les plus complets qui soient restés du culte mithriaque, et qui a été reconnu par M. de Clarac comme étant un des derniers et des plus mauvais temps de l'art romain.

Au nombre des antiquités grecques et romaines figurent plusieurs statuettes et quelques fragments de statues et de bustes plus ou moins intéressants au point de vue archéologique. Une série importante est celle des autels, des trépieds, des candélabres. Les autels les plus remarquables sont les deux qu'on nomme *autels des douze dieux*, à cause des figures qui les décorent (v. AUTEL). Les vases sont nombreux; il nous suffira de citer les *Vases de Marathon*, ainsi nommés parce qu'ils furent trouvés dans la célèbre plaine où Miltiade vainquit les Perses, et le *Vase Borghèse*, grand cratère décoré d'une bacchanale. La série des monuments épigraphiques (stèles, cippes, etc.) est très-riche. Les deux morceaux les plus célèbres qu'elle renferme sont connus sous les noms de *marbre de Nointel* et de *marbre de Choiseul*, parce qu'ils furent apportés d'Athènes à Paris, l'un par le marquis de Nointel, l'autre par le comte de Choiseul-Gouffier. Le premier contient la liste des guerriers athéniens morts dans divers combats pendant la même année (457 av. J.-C.); le second présente le résumé des dépenses faites pour les fêtes et les sacrifices par les dix tribus d'Athènes pendant la troisième année de la 92e olympiade (de juillet 410 à juillet 409 av. J.-C.).

Remontons maintenant dans les salles du premier étage et arrêtons-nous d'abord dans la petite salle placée entre le Salon des Sept-Cheminées et la Coupole de la galerie d'Apollon. Il y a quelques années, les bronzes antiques étaient rassemblés là; ils ont fait place aux bijoux d'or provenant en grande partie de la collection Campana. Il n'est pas un de ces bijoux qui ne mérite un regard attentif. Chacun de ces diadèmes, de ces colliers, de ces pendants d'oreilles, la moindre de ces bagues, la plus simple de ces fibules est une véritable œuvre d'art, une composition élégante et ingénieuse qui excite l'admiration, tantôt par l'infinie variété des détails, l'imperceptible finesse des ciselures, tantôt par la simplicité et la sobriété incomparable des contours et du style. Que d'heureuses fantaisies dans tous ces petits objets! Comme ces diadèmes et ces couronnes de feuillage d'or sont d'une forme capricieuse! Quelle grâce ont ces colliers formés de boules et d'amphores, ces épingles dont la tête est tantôt une figurine exquise, tantôt une chimère, un animal, une fleur! Toute l'orfévrerie antique est représentée dans cette collection, depuis le casque du guerrier étrusque orné d'une couronne d'or, jusqu'aux cigales dont, au rapport d'Aristophane, les Athéniens aimaient à orner leurs cheveux. Et ce ne sont pas seulement des leçons de bon goût que ces bijoux nous donnent, ce sont presque des leçons d'histoire. Toute une civilisation se révèle dans ces splendides futilités.

Si de l'or nous passons à l'argile, si nous visitons les salles du bord de l'eau où sont rassemblés les vases et les sculptures de terre cuite, nous retrouvons même élégance, même délicatesse, même richesse d'invention, même luxe de détails, même sobriété de style. La matière n'y fait rien, l'art est partout le même. Les figurines de terre cuite, les lampes, les antefixes et autres menus objets d'utilité ou de simple ornement présentent une variété de formes et une simplicité d'exécution vraiment admirables. Il y a aussi de grandes plaques rectangulaires, sculptées sur une seule face et destinées évidemment à s'incruster comme des bas-reliefs, soit dans les parois extérieures, soit même à l'intérieur des portiques et des habitations. C'étaient probablement, suivant la remarque de M. Vitet, les bas-reliefs de la petite propriété, de ceux qui pour décorer leur maison hésitaient à faire sculpter le marbre.

La collection des verres antiques est plus intéressante au point de vue archéologique qu'au point de vue de l'art. Sauf quelques petites pièces, quelques coupes charmantes, imitant le saphir, le jaspe et d'autres pierres précieuses, on n'y peut guère signaler que d'utiles documents soit sur la vie privée et les usages domestiques, soit sur l'état de l'industrie chez les anciens. La grandeur, la transparence plus ou moins irisée, les formes plus ou moins bizarres, l'état de conservation de chaque pièce, voilà ce qui donne ici matière aux observations. Quelques morceaux cependant ont un véritable cachet artistique; tel est, par exemple, un verre à boire intact, autour duquel des pampres bleus serpentent en relief, pièce tout à fait précieuse qui provient de la collection Campana.

La série des vases grecs, italo-grecs et étrusques, vases de Cume, de la Basilicate, de Nola, d'Arezzo, de Cœre, de Vulci, vases en pâte noire, les plus anciens de tous, vases à inscriptions corinthiennes, vases ornés de figures en relief, vases à fond pâle ou à fond rouge, avec des figures noires ou noires et blanches; cette série, disons-nous, est une des plus considérables du Louvre, et elle est aussi une des plus intéressantes pour les archéologues et les artistes, à qui elle fournit des renseignements sur la mythologie, l'histoire héroïque, les combats, les fêtes, les jeux, les courses, les danses, les sacrifices et autres scènes de la vie publique et privée des anciens. Nous n'entreprendrons pas de faire une description même sommaire de cette immense collection dont l'administration du Louvre n'a pas encore pu produire le catalogue. A la collection des vases étrusques, il faut joindre celle des tombeaux de même origine, provenant en grande partie du musée Campana. Ces tombeaux, ou plutôt ces urnes en forme de tombeau, sont presque entièrement semblables les uns aux autres, d'une exécution qui paraît appartenir à la décadence plutôt qu'à l'enfance de l'art, et qui atteste bien moins un état général que la manière, et, pour ainsi dire, la routine d'une fabrication industrielle locale au service d'une coutume immuable. Ce sont des parallélogrammes ornés de bas-reliefs et surmontés d'une figure humaine entièrement couchée ou soulevée sur le coude, tantôt de grandeur naturelle, tantôt notablement réduite. L'attitude a toujours beaucoup de naturel, l'expression est pleine de vie et ne vise pas plus à l'idéal que les traits ne visent à la beauté. On voit sur ces figures l'image et l'emploi de ces mêmes colliers, fibules, agrafes et disques d'or estampé et granulé, dont les spécimens se trouvent dans la collection de des bijoux. Au milieu de ces tombeaux, il en est un bien supérieur aux autres par son antiquité, sa beauté et l'étrangeté des types qu'il nous offre. Ce monument funéraire, désigné sous le nom de *Tombeau lydien*, représente un homme et une femme d'une physionomie parlante, vêtus d'un costume asiatique et à demi étendus sur un lit de repos orné de palmettes grecques. « Œuvre étrange, à la fois raffinée et barbare, dit M. Vitet, et d'un type oriental tellement prononcé, qu'on croit entendre ces deux époux confirmer de leur bouche les récits d'Hérodote sur le berceau des peuples d'Etrurie. » Ce tombeau a été découvert à Cervetri, sur l'emplacement de la vieille cité étrusque appelée Cœre ou Argylla.

Quelques peintures, provenant pour la plupart de Pompei et d'Herculanum, et dont quelques-unes ont une réelle importance, complètent le Musée des antiquités; elles sont exposées dans une des salles du bord de l'eau.

— XII. Musée américain. L'art américain est resté trop informe pour qu'une collection d'antiquités péruviennes et mexicaines présente un grand intérêt artistique. Nous ne possédons pas grand'chose, il est vrai, des restes vénérables des Aztèques : quelques grossières figures d'homme et de femme, façonnées dans la lave d'une main inexperte et dans lesquelles on ne peut reconnaître que de vagues ébauches, quelques profils d'animaux dans lesquels il faut une certaine dose de bonne volonté pour reconnaître des lions, des singes, des loups, des renards; des jarres énormes et pansues, des figures de dieux, à face rebarbative, à tournure impossible et ridicule, c'est à peu près tout ce que le Musée américain nous offre. Il est donc plutôt archéologique qu'artistique; car l'art n'a rien à voir dans ces objets pour la plupart monstrueux.

Les autres antiquités de la collection ne sont guère que des objets de curiosité : lames de hache en pierre dure, instruments de musique tout à fait primitifs, quelques parures et colliers de sardoine, d'agate ou de jade à peine dégrossis, voilà tout ce qui revient au Mexique. Le Pérou nous a livré quelques figurines d'argent d'un travail un peu supérieur et des vases de terre coloriée remarquables par la bizarrerie de leurs formes.

— XIII. Musée de marine. La création de cette collection, qui est aujourd'hui une des plus intéressantes du Louvre, fut décidée en 1827, et confiée aux soins de Zédé. Celui-ci réunit d'abord des dons nombreux faits par le gouvernement ou par les administrations locales, et en forma un tout assez disparate, mais déjà intéressant. Il créa ensuite dans les bâtiments du Louvre un atelier de réparation, d'entretien et de construction, qui rendit les plus grands services jusqu'à l'époque de sa suppression ordonnée, pour des raisons d'économie, en 1848. Depuis cette époque, le Musée de marine ne s'est plus accru que des dons offerts par les particuliers. Tel qu'il est aujourd'hui, il présente de nombreuses lacunes et des superfétations plus nombreuses encore, que le public est étonné d'y rencontrer; il n'en offre pas moins un vif attrait aux curieux, toujours empressés de le visiter, et l'on peut croire qu'il n'a pas complétement trompé les espérances de ses fondateurs, qui avaient surtout en vue, dans son établissement, la pensée d'éveiller le goût de la jeunesse pour la profession de marin.

On peut, avec M. Morel-Fatio, conservateur du Musée de marine et auteur d'une notice sur cette collection, diviser les richesses du musée en quatre groupes: ports et arsenaux, construction navale, modèles de bâtiments, objets d'art et pièces historiques. Quant aux objets de toute nature, armes, meubles, vêtements, etc., recueillis dans les expéditions lointaines et qui ont fait d'abord partie du Musée de marine, ils composent aujourd'hui une collection à part, sous le nom de Musée ethnographique.

La section des *ports et arsenaux* comprend les plans en relief des ports et arsenaux militaires de Toulon, de Brest, de Rochefort et de Lorient, plans intéressants sans doute, mais qui ont le grave défaut d'être fort anciens; celui de Toulon remonte à 1790. Les travaux hydrauliques sont représentés par les appareils servant aux constructions sous l'eau, par des reproductions de cales et bassins de construction, des modèles divers de ponts, etc. C'est une des parties les plus intéressantes du musée. Parmi les diverses manœuvres de force, où l'on admire la machine à haler les vaisseaux, on serait quelque peu surpris de voir figurer les appareils qui ont servi à l'abatage et à l'érection de l'obélisque de Louqsor, si l'on ne savait que M. Lebas, inventeur de ces ingénieux appareils, a été conservateur du Musée de marine. La raison ne paraît pas suffisante au public, ami de l'ordre et de la logique. Tous les appareils accessoires de la construction, corderies, forges, tonnellerie, figurent dans le musée avec plus de raison. Les pompes à incendie ne se trouvent là que faute d'avoir trouvé place ailleurs. Les machines à mâter, les sémaphores et télégraphes offrent des modèles variés, et tous intéressants. Parmi les armes, nous signalerons deux armes complexes, désignées sous le nom d'orgues à cinq et à sept canons, et qui sont de véritables mitrailleuses.

La seconde série, dite *des constructions navales*, comprend les matériaux de construction et une collection admirable de navires et de parties de navire, à tous les degrés d'avancement, de voilures, de gréements en chanvre et en fer, de manœuvres, etc. La distribution intérieure et les systèmes d'arrimage font partie de la même série. Les appareils de sauvetage, les instruments nautiques lui appartiennent également.

La série suivante, celle des *modèles de bâtiments*, plus séduisante pour l'œil, offre peut-être moins d'attrait pour l'esprit. La forme souvent élégante de tous ces navires de modèles si différents, l'exactitude mathématique de toutes les dispositions extérieures offrent néanmoins un grand attrait à l'artiste, au peintre de marine, qui, sans y pouvoir trouver les grandes inspirations que peut seule produire la vue de la mer immense et des grands navires fendant les flots sous leurs diverses allures, peut au moins y acquérir la science si précieuse des formes, des gréements, des mille détails techniques qu'il faut nécessairement connaître pour être vrai. L'histoire même de la marine n'est pas négligée dans cette belle série de modèles, et l'artiste y étudie à son gré ou les formes massives et les ornements luxueux du *Soleil-Royal* (1600), ou la fine galère qui portait le nom de la *Réale* (1690), ou la masse imposante et sévère de l'*Océan* (1785), ou la frégate le *Muiron*, qui amena d'Egypte Bonaparte en rupture de ban (1799), ou enfin les sombres et noirs modèles des modernes vaisseaux cuirassés. Il faut joindre à cette liste, que nous sommes réduit à laisser bien incomplète, un véritable musée historico-ethnographique des navires et embarcations de tous les peuples civilisés ou non, depuis la galéasse et la gondole vénitienne jusqu'au catimaron de Coromandel, jusqu'à la pirogue de Vanikoro.

Les objets d'art et les pièces historiques sortent, sans doute, de l'art maritime proprement dit, mais ne se rattachent que mieux à la destination artistique des autres musées du Louvre. Les sculptures de Puget font la principale richesse de cette série, source inépuisable d'étude pour la sculpture sur bois. Il faut y ajouter une collection de bustes représentant les grands navigateurs, Duquesne, Bougainville, Jean Bart, Tourville, etc., ainsi qu'une suite de beaux dessins de marine, la plupart dus à Pierre Ozanne. Enfin, l'attention des visiteurs du musée est attirée par une collection d'objets fort simples en eux-mêmes, mais précieux par les émouvants souvenirs qui s'y rattachent : ce sont les débris du naufrage de La Pérouse, recueillis à Vanikoro, par le capitaine Dillon et par Dumont-d'Urville. On y voit divers fragments de navires, notamment un fragment de sculpture de l'arrière d'une frégate, une cloche de bord, divers ustensiles à l'usage des marins. C'est ainsi que de ces salles où l'on était venu, poussé par la simple curiosité ou par le désir d'apprendre, on emporte une émotion aussi durable que poignante.

— XIV. Musée ethnographique. Ce musée est une annexe du Musée de marine; nous en dirons seulement quelques mots. Il a pour but de mettre en relief la diversité des industries, des coutumes et des vêtements, chez les différentes races du globe. Les Anglais, beaucoup plus répandus que nous sur toute la surface du globe, ont pu réunir une plus grande masse de ces objets de curiosité et leur *Ethnographical room*, au British-Museum, est bien plus complet que notre Musée ethnographique. Cependant, une promenade à travers ces spécimens choisis ne laisse pas d'être intéressante. La Chine est représentée, dans notre collection, par une foule de magots à figure grimaçante; des jonques dorées, des armes, des bijoux, des ustensiles de toutes sortes, des étoffes de soie d'une admirable finesse, des jeux d'échecs en ivoire d'un joli travail; l'Inde, par une réduction de l'immense pagode de Jaggrenat, des figurines en costume, étalant toutes les modes de cet exotique pays; le Japon, par des laques; le Mexique, par des statuettes de terre cuite, des vêtements, des armes. Les mêmes objets se représentent forcément dans toutes ces expositions; ce qui en fait l'intérêt, c'est la comparaison que les modèles mis sous les yeux permettent d'établir entre chaque peuple.

— XV. Musée des souverains. Ce musée, formé, en 1852, par ordre de Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la République, et supprimé après la révolution du 4 septembre 1870, avait été installé dans plusieurs salles du premier étage. Il comprenait une collection de divers objets ayant appartenu à divers souverains. On y voyait notamment des armures de François Ier, de Charles IX, de Henri IV, etc.; la chapelle du Saint-Esprit sous Henri III, le fauteuil de Dagobert, la cuve baptismale et le psautier de Louis IX; le missel de Charlemagne, ainsi que ses éperons, son sceptre, son épée, d'une authenticité douteuse; les Heures de Henri II, de Marie Stuart, de Louis XIV, etc.; un miroir de Marie de Médicis, l'armoire à bijoux de Marie-Antoinette, le bureau de Louis XVIII, le secrétaire de Louis-Philippe, etc. Une salle entière, qui terminait ce musée, était consacrée au souvenir de Napoléon Ier. Elle contenait, entre autres objets, le lit de campagne, la redingote grise, le petit chapeau, les vêtements de cour et jusqu'à des chaussettes ayant appartenu au despote couronné. Les pièces de ce musée ont été réparties dans les diverses collections nationales. La plupart figurent au musée de Cluny.

Louvre (Le), étude archéologique et historique, par Vitet, de l'Académie française (Paris, 1852, in-8°). Vitet écrivit cet ouvrage lorsque l'achèvement du Louvre fut décrété et que l'on commença à mettre à exécution le plan de Visconti. Il présente d'abord un historique intéressant et bien fait de ce palais, de ses transformations et agrandissements successifs depuis Philippe-Auguste jusqu'à nos jours, expose les divers plans proposés à diverses époques pour la réunion du Louvre aux Tuileries, puis passe à l'examen du plan de Visconti, dont il fait une vive critique. Il combat notamment l'idée, qui a été réalisée, de construire symétriquement du côté du Louvre deux massifs de constructions subdivisés par des cours intérieures, et se prononce pour qu'on laisse à l'immense place du Louvre toute son étendue.

— **Allus. littér. Et la garde qui veille aux barrières du Louvre N'en défend pas nos rois**, Vers de l'ode fameuse de Malherbe à Dupérier sur la mort de sa fille. Le poëte cherche à consoler son ami, en lui rappelant que tous, petits et grands, sont sujets à la mort :

> La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;
> On a beau la prier,
> La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
> Et nous laisse crier.
> Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
> Est sujet à ses lois,
> *Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
> *N'en défend pas nos rois.*

Souvent l'application de ces vers n'est que plaisante. C'est ainsi qu'un écrivain du commencement de ce siècle a dit de l'invasion désastreuse du calembour dans toutes les sociétés :

> Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
> Est sujet à ses lois,
> *Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
> *N'en défend pas nos rois.*

Quelquefois aussi, cette application offre quelque chose de plus lugubre encore que l'idée éveillée dans l'esprit par la strophe de Malherbe. En 1793, un Brutus de l'époque alla jusqu'à proposer de graver les deux derniers vers sur la guillotine.

« Affolée de plaisirs, la grande cité ressuscite pour la mi-carême, les fantaisies carnavalesques.

» Evohé! Evohé! les saturnales reparaissent et Paris tout entier veut s'amuser.

» Qu'il s'amuse donc. Tous sont égaux devant le plaisir, et le plaisir veut entrer partout;

> » *Et la garde qui veille à la place Beauvau*
> *N'en défend pas les ministres.* »

Achille Arnaud.

« Le temps n'est plus où les princes élevaient un mur d'airain entre eux et la vérité : la vérité jaillit aujourd'hui de toutes parts;

> » *Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
> *N'en défend pas les rois.* »

Cauchois-Lemaire.

« Chacun peut se rappeler les effets déplorables qu'avait pour une moitié de la ville de Paris l'établissement de Montfaucon. L'odeur des matières purulentes s'étendait, quand soufflaient les vents du nord, jusqu'aux bords de la Seine. Elle existait, horrible, insupportable, jusqu'à 3 kilomètres au moins du dépôt; elle existait, encore très-sensible, à la place Vendôme et aux Tuileries, et l'on pouvait dire de cette peste ce que Malherbe dit de la mort :

> » *Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
> *N'en défend pas nos rois.* »

(*Le Siècle.*)

LOUVRELEUL (Jean-Baptiste), historien français, né à Mende vers 1660. Il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne et devint professeur et directeur du séminaire de sa ville natale. On ignore l'époque de sa mort. Ses ouvrages sont : le *Fanatisme renouvelé* ou l'*Histoire des sacriléges, incendies, meurtres et autres attentats que les calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes* (Avignon, 1704-1706, 4 vol. in-12), traduit en anglais (Londres, 1707, in-8°), ouvrage utile à consulter pour l'histoire des troubles religieux des Cévennes dans les premières années du XVIIIe siècle; *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende* (1726, 2 part. in-12, et 1825, in-8°), ouvrage superficiel, mal écrit, et dépourvu de toute méthode. Ce travail avait été demandé à Louvreleul par l'intendant du Languedoc, pour servir au *Dictionnaire universel de France*, dont Saugrain publia 3 vol. in-fol. en 1726.

LOUVREX (Mathias-Guillaume de), jurisconsulte et historien belge, né à Liége en 1665, mort en 1734. Il devint un des premiers avocats de sa ville natale et acquit la réputation d'un des plus savants canonistes de son temps. Bourgmestre de Liége en 1702, membre du conseil de la principauté, il fut chargé, en 1713, de défendre les intérêts de sa patrie au congrès d'Utrecht. Pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa principalement de travaux historiques et, comme sa mémoire était excellente, il put travailler encore, bien qu'il fût devenu aveugle. Nous citerons de lui : *Recueil contenant les édits et paix du pays de Liége et comté de Looz* (Liége, 1714-1735, 3 vol. in-fol.); *Dissertationes canonicæ de origine, electione, officio et juribus præpositorum et decanorum ecclesiarum cathedralium et collegiatarum* (Liége, 1729, in-fol.); *Dissertation sur le temps que l'évêché de Liége est devenu membre de l'empire germanique* (1731, in-fol.).

LOUYER-VILLERMAY (Jean-Baptiste de), médecin français, né à Rennes en 1776, mort à Paris en 1838. Employé comme chirurgien à l'hôpital militaire de Rennes, il fut emprisonné sous la Terreur pour avoir laissé s'échapper de l'hospice des Vendéens blessés, puis se rendit à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1802. L'Académie de médecine l'admit, en 1821, au nombre de ses membres. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches historiques et médicales sur l'hypocondrie* (Paris, 1802); *Traité des maladies nerveuses ou vapeurs* (Paris, 1816, 2 vol. in-8°). Il a publié, en outre, de nombreux articles dans divers recueils scientifiques.

LOUYS ou **LOYS** (Jean), graveur flamand, né vers 1600. Il était élève de Peter Soutman. Il a gravé plusieurs pièces d'après Rubens, Van Dyck, Kalf, Jean Both et Van Ostade, et sur les dessins de son maître. On cite, parmi ses plus belles œuvres : les portraits de *Philippe le Bon*, de *Louis XIII*, d'*Anne d'Autriche*, de *Philippe IV d'Espagne*, d'*Elisabeth de Bourbon*, de *Maximilien d'Autriche*, de *François-Thomas de Savoie;* la *Cuisine hollandaise;* les *Paysans et le Vendeur de marrons;* l'*Intérieur d'une chaumière;* le *Repos de Diane;* la *Résurrection de Lazare.*

LOUYS (Epiphane), théologien français, né vers 1614, mort en 1682. Il appartenait à la congrégation de l'Etroite observance, dont il devint vicaire général ou président, et obtint de grands succès comme prédicateur. On lui doit l'établissement en Lorraine des Filles de la Charité ou Filles de Saint-Charles. Ses principaux écrits sont : la *Nature immolée par la grâce* ou *Pratique de la mort mystique* (Paris, 1674, in-8°); la *Vie sacrifiée et anéantie des novices* (Paris, 1674, in-8°); *Conférences* *mystiques sur le recueillement de l'âme* (Paris, 1676, in-8°); *Lettres spirituelles* (1688).

LOUZA, ville de Portugal, prov. de Beira, comarca et à 26 kilom. E. de Coïmbre; 3,200 hab. Papeteries. Cette petite-ville est située au pied d'une montagne, où l'on recueille en été de la glace pour Lisbonne.

LOVANISTE s. m. (lo-va-ni-ste — rad. *Louvain*). Docteur, membre ou étudiant de l'université de Louvain : *La bible des* LOVANISTES.

LOVANIUM, nom latin de LOUVAIN.

LOVANOIS, OISE s. et adj. (lo-va-noi, oi-ze — rad. *Louvain*). Géogr. Syn. de LOUVANAIS.

LOVAT s. m. (lo-va). Art vétér. V. LOUVET.

LOVAT, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Pskof, district de Vélikié-Loucki, coule au N., traverse le gouvernement de Novogorod, reçoit la Pola et la Polisth, et se jette par plusieurs bras dans le lac Ilmen, après un cours de 400 kilom.

LOVAT (Simon FRAZER, lord), pair d'Ecosse, célèbre par ses aventures et sa fin tragique, né en 1667, exécuté à Londres en 1747. Sa jeunesse fut signalée par des débauches scandaleuses et des crimes qui le forcèrent à s'expatrier. Comme il n'était encore que Simon Frazer, le vieux lord Lovat vint à mourir, laissant une veuve et une jeune enfant; il enleva audacieusement la veuve, l'épousa de force et prit le nom de lord Lovat, comme seul héritier de la famille. Lord Athol, frère de lady Lovat, fit condamner à mort le ravisseur, qui s'enfuit en France avec sa femme (1702), et fut accueilli à Saint-Germain par la veuve de Jacques II; il se présentait comme un dévoué jacobite. Au fond, ce n'était qu'un intrigant, prêt à tout. Il servit tantôt comme recruteur et tantôt comme espion la cause du prétendant, qui lui constitua une pension; ses machinations louches n'aboutirent qu'à le faire jeter à la Bastille. Alors il se jeta dans les bras des prêtres, se convertit avec éclat au catholicisme, et, rendu à la liberté, entra dans les ordres, tout en entretenant maintes liaisons galantes. La mort de la reine Anne et l'avénement de la maison de Hanovre (1714) lui ouvrirent de nouveaux horizons. Il abandonna l'état ecclésiastique, se rendit en Ecosse pour tâter le terrain, et jugeant perdue la cause jacobite, il essaya de se rallier au roi George; il combattit avec autant d'énergie que d'adresse l'imprudente levée de boucliers de 1715, et, pour prix de ses efforts, obtint du gouvernement l'amnistie complète et la restitution de ses biens, confisqués pendant son séjour en France; on lui assigna en outre une pension considérable. Mais lord Lovat n'avait pas rompu avec les jacobites, et il recevait des deux mains.

Il s'engagea en 1736, avec le ministère Fleury, à mettre sur pied un corps de 20,000 hommes, si la France opérait un débarquement en Ecosse. La mort du cardinal Fleury fit échouer cette entreprise. Cependant, le prétendant Charles-Edouard se décida à agir, quoique l'appui de la France lui fît défaut, et débarqua en Ecosse (1745), comptant sur le sincère enthousiasme d'un peuple chevaleresque et sur la loyauté de lord Lovat et des autres gentilshommes qui avaient promis leur concours. Lord Lovat joua double jeu : il arma ses hommes, en ayant soin de faire espérer à chacun des deux partis que ses troupes allaient grossir leurs rangs. Les montagnards ayant remporté sur les troupes anglaises la victoire de Preston-Pans, lord Lovat, ne doutant plus du succès des jacobites, prit parti pour eux, et envoya son fils près du prétendant. Ce fut sa perte. La journée de Culloden (15 avril 1746) vint enlever tout espoir aux révoltés. Obligé de s'enfuir, Lovat fut arrêté dans le creux d'un arbre. Il employa toutes les ressources de son habileté pour échapper au sort qui l'attendait, parla de services essentiels et mystérieux qu'il pouvait rendre au gouvernement; on ne l'écouta point. Traduit devant la Chambre haute pour crime de haute trahison, il usa vainement de subterfuges pour faire traîner l'affaire en longueur. Condamné à mort, malgré son grand âge (il avait quatre-vingts ans), il marcha courageusement à l'échafaud, en répétant d'une voix ferme le vers d'Horace :

Dulce et decorum pro patria mori.

Ce singulier personnage couronna par une mort heroïque toute une vie d'intrigues et de trahisons.

LOVE s. f. (lo-ve — de l'angl. *loaf*, pain). Techn. Pain de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

LOVE (Christophe), théologien anglais, né en 1618, mort en 1651. Ministre protestant, il se signala par l'ardeur qu'il mit à attaquer la hiérarchie religieuse et la tyrannie royale, entra dans l'Eglise presbytérienne (1644) et acquit une grande autorité parmi les puritains. Mais après la mort de Charles Ier, il ne put contenir son indignation contre ceux qui avaient condamné ce prince, attaqua publiquement Cromwell et se jeta dans une conspiration royaliste ayant pour but de faire monter Charles II sur le trône; la conspiration fut découverte et Love, arrêté, fut condamné à la peine capitale. On a de lui des sermons et des ouvrages de controverse, qui ont été réunis et publiés en 3 volumes en 1652.

LOVE (James DANCE, dit), acteur et auteur dramatique anglais, mort à Londres en 1774. Il s'adonna de bonne heure à la poésie, épousa une Française, Mlle de L'Amour, et ayant dissipé sa fortune, il se fit acteur sous le nom de Love, qui était celui de sa femme traduit en anglais. Engagé à Drury-Lane en 1762, il y joua avec un médiocre succès les rôles comiques, puis fonda à Richmond, en 1762, un théâtre qui ne réussit point. Il composa entre autres pièces de théâtre : *Pamela* (1742); les *Sorcières* (1762); l'*Ermite* (1766); les *Caprices des femmes* (1770); la *Cité Madame* (1771).

LOVÉ, ÉE (lo-vé) part. passé du v. Lover. Roulé en cercles superposés en parlant d'un câble, d'une corde : *Câble* LOVÉ. *Corde* LOVÉE.

— Par anal. Roulé en spirale, en parlant des serpents : *Ce mouvement ébranla la grande fleur de cactus, au fond de laquelle était* LOVÉ *le petit serpent; il s'élança et s'enroula rapidement autour du poignet de l'étrangleur.* (E. Sue.)

LOVEIRA ou **LOBEIRA** (Vasco), écrivain portugais, né à Porto vers le milieu du XIVe siècle, mort en 1404. Il suivit la carrière des armes, fut armé chevalier par Jean Ier, dont il soutint la cause, et après la bataille d'Aljubarotta il se retira à Elvas dans l'Alentejo. Loveira passe généralement pour l'auteur des quatre premiers livres de l'*Amadis de Gaule*, qui est parvenu jusqu'à nous, non en portugais, mais en langue castillane, et qui a été publié pour la première fois sous le titre de *Los cuatro libros del cavallero Amadis de Gaula* (Salamanque, in-fol.). Ce roman célèbre, qui eut un si grand nombre d'imitateurs et de continuateurs, eut pour premier traducteur français Lesieur d'Herberay.

LOVÉITE s. f. (lo-vé-i-te — de *Love*, nom d'homme). Minér. Sulfate hydraté naturel de magnésie et de soude, que l'on a trouvé à Ischl, dans la haute Autriche, où il accompagne la karsténite.

LOVEJOY (Elijah P.), publiciste américain, l'un des plus célèbres martyrs de la cause de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, né à Albion (Etat de New-York) en 1802, mort assassiné le 5 novembre 1837. D'abord instituteur (1827), il ne tarda pas à abandonner l'enseignement pour le journalisme, fut pendant quatre ans un des principaux rédacteurs du *Times* de Saint-Louis, puis résolut d'embrasser la carrière ecclésiastique (1832) et se rendit à Princeton (New-Jersey) pour y faire son éducation religieuse. Dès l'année suivante, il exerçait son ministère à New-Port (Rhode-Island). Mais en 1833, rappelé dans l'Ouest, il fonda à Saint-Louis le *Saint-Louis Observer*, dans lequel, sans demander l'abolition immédiate de l'esclavage, il essaya d'éclairer l'opinion sur cette question encore si controversée, proposa l'émancipation graduelle, et déclara qu'il espérait que la convention chargée de reviser la constitution du Missouri abolirait cette odieuse institution. Ces déclarations excitèrent contre lui les esclavagistes, qui menacèrent d'incendier les bureaux de l'*Observer* (1835), et leur attitude devint telle que Lovejoy alla en 1836 publier son journal à Alton, dans l'Etat de l'Illinois, où il espérait trouver, sinon moins d'adversaires, au moins un plus grand nombre de coreligionnaires. Le jour où il annonça cette détermination à ses abonnés, il publia une énergique protestation contre un rapport fait au grand jury, sur un crime épouvantable commis à Saint-Louis l'année précédente. La populace s'était donné la satisfaction de brûler un nègre à petit feu, et le juge chargé de poursuivre les coupables avait déclaré que « ce meurtre étant *un acte de la multitude*, la loi ne pouvait l'atteindre. » Le lendemain, la multitude, justifiée d'avance de tous ses excès, se rassembla devant les bureaux de l'*Observer* et les saccagea. Lovejoy ne transporta donc que les débris de son établissement à Alton, où l'*Observer* reparut après une suspension de deux mois. Au printemps de 1837, de nouveaux articles relatifs à l'esclavage soulevèrent contre leur auteur les plus honorables citoyens d'Alton. Lovejoy fut sommé de ne plus publier à l'avenir ces articles incendiaires, qui n'avaient pas d'autre résultat que de troubler le repos de la cité. Il répondit « qu'il lui était impossible d'admettre que la liberté de la presse et la liberté de la parole fussent soumises à une autre juridiction que celle de la loi; qu'aucun homme, aucune réunion d'hommes n'avait le droit de l'interroger sur l'exercice qu'il prétendait faire de ces deux libertés, siennes à double titre : d'abord comme citoyen des Etats-Unis, ensuite comme homme; car il les tenait de Dieu, et elles étaient inaliénables de leur nature. » Dès lors, la rage de ses ennemis ne connut plus de bornes. Un journal de Saint-Louis, le *Républicain du Missouri*, ne rougit pas de se faire l'interprète de leur haine impitoyable. Peu après, des forcenés envahirent son imprimerie et brisèrent ses presses. Sans se décourager, Lovejoy fit venir de Cincinnati une nouvelle presse qui eut le même sort, et il faillit être assassiné dans un guet-apens. Ses amis lui conseillèrent de quitter Alton, mais le courageux abolitionniste s'y refusa et se fit envoyer de Cincinnati une nouvelle presse. A cette nouvelle (5 novembre 1837), sa maison fut prise d'assaut et incendiée par les esclavagistes d'Alton. Aidé de quelques-uns de ses amis, il se défendit héroïquement jusqu'au moment où ayant reçu cinq balles, trois dans la poitrine, la quatrième dans l'abdomen, et la cinquième dans le bras gauche, il expira victime de la plus sainte des causes. Mistress Lovejoy dit, en apprenant la mort de son mari : « J'espère vivre assez longtemps pour apprendre à mon fils à suivre l'exemple de son père. » La mère de Lovejoy ne montra pas moins de grandeur d'âme que sa femme. Quand on lui apprit le meurtre de son fils, elle s'écria : « J'aime mieux qu'il soit mort ainsi que d'avoir trahi ses principes. »

LOVELACE s. m. (lo-ve-la-se — nom d'un personnage de *Clarisse Harlowe*). Jeune homme élégant, poli, riche et spirituel, qui met sa gloire à séduire les femmes : *Auprès d'une femme véritablement pervertie, le* LOVELACE *le plus fourbe et le plus séduisant ne sera jamais qu'un écolier.* (Mme de Genlis.)

— Iron. Jeune homme qui affecte les vices de Lovelace, sans en avoir la distinction; séducteur de bas étage : *Un* LOVELACE *de taverne. Le coq est l'emblème du tambour-major empanaché, tapageur, mauvais coucheur et* LOVELACE *de bas lieu.* (Toussenel.)

— Adject. Qui a le caractère d'un lovelace : *On arrangea qu'étant de sa nature assez* LOVELACE, *l'aide-major avait trouvé grâce devant la baronne.* (Rabou.)

LOVELACE, principal personnage de *Clarisse Harlowe*, roman de Richardson. Il est représenté comme un libertin qui a consacré sa vie et ses talents à séduire les femmes. Ce roman célèbre est l'ouvrage sur lequel repose à jamais la réputation de l'auteur. Clarisse, dont le caractère est aussi près de la perfection que l'écrivain a pu le faire, est persécutée par un père et un frère tyranniques, par une sœur envieuse, et par tous les membres d'une famille qui, dans des vues d'intérêt et d'agrandissement, veut la forcer à épouser un homme très-peu digne de lui plaire. Dans une série de lettres, Clarisse fait part de ces intrigues à son amie miss Howe, jeune femme d'un caractère ardent, impétueux, et enthousiaste en amitié. Après tant de souffrances, qu'il faut toute sa vertu pour les avoir endurées, Clarisse est tentée de se mettre sous la protection de Lovelace, qui l'aime, et dans le caractère duquel Richardson a développé tout son talent, car il a eu l'art de rendre agréables au lecteur l'esprit et les ressources d'un homme dont il fait au fond détester l'infâme conduite. Les charmes mêmes de Clarisse, l'abandon dans lequel elle se trouve, ne peuvent le décider à l'épouser avant de l'avoir possédée. Cet amant perfide, excité autant par son goût pour l'intrigue et les entreprises difficiles que par le désir d'humilier la famille Harlowe et d'abaisser l'orgueil de leur fille chérie, dont l'attachement pour lui ne lui semble pas assez vif pour un homme de son mérite, forme le projet de la séduire. Sans égard pour le caractère de celle dont il veut faire quelque jour sa femme, il parvient, à force d'habileté, à lui faire quitter la maison paternelle; il la loge dans un mauvais lieu, dont l'innocence de la pauvre Clarisse ne soupçonne pas l'infamie, et lui donne pour compagnie les êtres dégradés qui habitent les asiles de la débauche. Tous ses efforts pour accomplir son dessein criminel ayant échoué, il a recours à l'opium pour triompher des résistances de sa victime. Mais l'infamie et les remords sont les seuls fruits qu'il recueille de son forfait. Clarisse meurt de douleur, et lui, il périt en duel, de la main vengeresse d'un parent de cette femme vertueuse.

Lovelace est resté le type du séducteur, mais du séducteur ardent, passionné, irrésistible; c'est un mot qu'il ne faut pas appliquer aux aimables libertins; ceux-ci ne sont que des Faublas. Lovelace est un proche parent du premier tentateur, ou plutôt, c'est le Satan de Milton lui-même qui s'est fait homme, tout en conservant la ruse du serpent pour perdre une des filles les plus pures de cette Ève qui fut sa victime.

Clarisse est restée le type de la femme vertueuse, victime d'une infâme séduction; c'est l'hermine qui meurt de douleur et de honte après que sa robe a été souillée.

« Arthur Ludney, à vingt ans, s'était proposé *Lovelace* pour modèle. C'était le vrai *Lovelace* anglais, c'est-à-dire le désir ardent, altéré, persévérant, puis le mépris complet, sec, froid, implacable, lorsque le désir est satisfait; et cela, non pas avec de la frivolité, des grâces légères, du papillonnage, comme font vos séducteurs, mais avec calme et persévérance, sérieusement et l'esprit tendu vers un but de séduction, comme vers l'ambition et vers la fortune. »

FRÉD. SOULIÉ.

« Songez donc qu'à vous battre vous avez tout à perdre et rien à gagner. Si vous succombiez, quel malheur pour l'art! Si au contraire vous donniez une bonne leçon à l'un de ces petits *Lovelaces*, ne faudrait-il pas recommencer le lendemain? Vous recommenceriez, soit, mais ce serait l'histoire de l'hydre de Lerne. »

CH. DE BERNARD.

« Néron, jadis, fut artiste, artiste lyrique et dramatique, amant passionné de l'idéal, adorateur de l'antique, collecteur de médailles, touriste, poëte, orateur, bretteur, sophiste, un Don Juan, un *Lovelace*, un gentilhomme plein d'esprit, de fantaisie, de sympathie, en qui regorgeait la vie et la volupté. C'est pour cela qu'il fut Néron. »

PROUDHON.

« Elle me parle de lui avec une sorte d'insistance toutes les fois qu'elle peut me prendre à part. On dirait vraiment qu'elle me croit destinée à tomber dans les piéges de ce *Lovelace*, et qu'elle poursuit une vengeance en lui disputant ma pauvre âme. »

G. SAND.

« C'est le roué sans cœur, le spectre à double face,
A la patte de tigre, aux serres de vautour,
Le roué sérieux qui n'eut jamais d'amour;
Méprisant la douleur comme la populace,
Disant au genre humain de lui laisser son jour,
Et qui serait César, s'il n'était *Lovelace*. »

A. DE MUSSET.

Lovelace français (LE) ou la *Jeunesse du duc de Richelieu*, drame en cinq actes de Monvel (Théâtre-Français, 1796). L'auteur, ardent révolutionnaire, choisit ce sujet pour étaler toute la corruption des nobles et les crimes des aristocrates; mais il a peint un Richelieu de fantaisie; il lui aurait suffi pourtant de le mettre en scène tel qu'il était, ce séducteur effronté, ce débauché cynique. A ce caractère historique Monvel substitua un Richelieu sombre et sinistre, un Richelieu de mélodrame qui a recours aux plus savantes scélératesses. Il va rôder dans les églises du faubourg Saint-Antoine pour y trouver des bonnes fortunes. Là, il découvre et remarque la femme d'un tapissier, la charmante Mme Michelin. Il s'en fait aimer et l'enlève à son mari, après une série d'aventures invraisemblables. Les séductions coûtaient alors moins de peine et demandaient moins de précautions, surtout au fameux roué. Richelieu abandonne la belle tapissière, qui meurt de désespoir dans les bras d'un jeune secrétaire du duc, prêcheur et pédant, qui résume en lui toutes les déclamations de la pièce. Grâce à ces déclamations, la pièce obtint un certain succès à son apparition, mais elle tomba lorsqu'on la reprit en 1802.

LOVELACE (Richard), poëte, auteur dramatique anglais, né dans le comté de Kent en 1618, mort à Londres en 1658. Il brilla à la cour de Charles Ier, et montra un attachement chevaleresque pour la cause de ce prince, auquel il sacrifia sa liberté et sa fortune. Lovelace passa les dernières années de son existence dans la plus profonde misère. On a de lui des poésies réunies sous le titre général de *Lucasta*, une comédie, *The Scholar*, et une tragédie, *The Soldier*.

LOVELY s. m. (lo-ve-li — mot angl. qui signif. *aimable, charmant;* rad. *love*, aimer). Ornith. Espèce de pinson qui habite l'Inde.

LOVENDEGHEM, ville de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 8 kilom. O. de Gand, sur la Lière; 4,700 hab. Fabrication de toiles de lin et de chanvre, cotonnades.

LOVENHIELM, nom de divers diplomates suédois. V. LŒVENHIELM.

LOVER v. a. ou tr. (lo-vé). Mar. Rouler en cercles superposés : LOVER *un câble*.

— Argot des marins. *Lover son câble*, Vivre : *Quant à vous, monsieur, vous* AVEZ LOVÉ VOTRE CÂBLE *pendant environ un demi-siècle, et je n'ai pas beaucoup d'inquiétude pour vous.* (Defauconpret.)

Se lover v. pr. Etre lové, roulé en cercles : *Les câbles* SE LOVENT *pour pouvoir être filés.*

— Par anal. S'entortiller, s'enrouler en spirales : *L'aspic cauteleux s'installe et* SE LOVE *en silence.* (Toussenel.)

LOVER (Samuel), écrivain et peintre irlandais, né à Dublin vers 1799, mort en 1868. Fils d'un négociant de Dublin, il apprit d'abord le commerce dans la maison paternelle. En 1818, à l'occasion d'un banquet offert au poëte Thomas Moore, il chanta une chanson irlandaise de sa composition, qui lui valut les plus chaleureux éloges de la part de ce dernier. Encouragé par cet accueil, il se mit à composer des chansons et des ballades, qui eurent un grand succès. Vers 1820, il fit paraître une série de *Légendes et contes irlandais*, dont le succès s'étendit en Angleterre et jusqu'en Amérique. Vers la même époque, Lover, qui possédait un véritable talent de miniaturiste, dont il avait donné la preuve avec les portraits de Wellington, de lord Brougham et de Paganini, devint membre de la Société royale des peintres irlandais, dont il était secrétaire déjà depuis longtemps.

En 1836, ce littérateur artiste vint s'établir à Londres. Il publia bientôt ses poésies en un recueil complet, et composa sur le sujet de ses petits poëmes plusieurs livrets d'opéra, entre autres : *Rory O'More*, le *Cheval blanc* et l'*Homme heureux*. Lover conçut l'idée de faire des lectures publiques de ses contes en vers et en prose. Cette idée, nouvelle alors en Angleterre, eut un tel succès qu'il se décida à la mettre à exécution en Amérique, où elle fut également bien accueillie. Vers 1848, cet auteur a publié ses derniers ouvrages : un recueil de poésies et de nouvelles, et un *Voyage littéraire aux Etats-Unis*. Les écrits de Lover se distinguent par infiniment d'esprit et de gaieté, par la franchise, la vérité et la naïveté de ses descriptions, et surtout par une grande correction de style. On doit aussi à cet artiste des dessins pour diverses publications illustrées. Ils nous semblent supérieurs à ses miniatures. En effet, ces compositions, naïves parfois et toujours pleines de sentiment, traduisent fidèlement les scènes quasi fantastiques de l'Irlande légendaire.

LOVERDO (Nicolas, comte DE), général français, né dans l'île de Céphalonie en 1773, mort en 1837. Il entra dans l'armée pendant la Révolution, devint aide de camp de Kléber, se distingua par son courage dans diverses campagnes, et devint général de brigade (1813), puis comte de l'Empire. En 1814, il se rallia aux Bourbons, refusa de servir Napoléon pendant les Cent-Jours, fut nommé, au retour de Louis XVIII, général de division, puis commanda la 11e division militaire jusqu'en 1818, époque où il fut mis à la retraite.

LOVERE, bourg du royaume d'Italie, province de Bergame, à l'extrémité N. du lac d'Iseo, à 35 kilom. N.-E. de Bergame, chef-lieu de mandement; 2,785 hab. Usines à fer.

LOVET s. m. (lo-vè). Art vétér. Syn. de LOUVET.

LOVEUR s. m. (lo-veur — rad. *lover*). Pêche. Matelot qui love les filets dans les bâtiments employés à la pêche du hareng dans la Manche.

LOVIBOND (Edouard), littérateur anglais, mort en 1775. Il passa la plus grande partie de sa vie à la campagne, employant son temps à faire de l'agriculture et à cultiver la poésie. Lovibond collabora au recueil littéraire intitulé : le *Monde*, que publia Moore, et fit paraître des pièces de vers, dont l'une : les *Pleurs du vieux jour de mai* (1754), est regardée comme un des plus beaux morceaux de la poésie anglaise. Ses diverses productions ont été réunies en un recueil mis au jour en 1785 (in-12).

LOVINCUM, nom latin de LOUHANS.

LOVISA, ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, gouvernement de Nyland, à l'E. de Borgo, sur une petite baie du golfe de Finlande; 2,900 hab. Fondée en 1745 sous le nom de Degerley, elle échangea ce nom, en 1752, contre celui de Lovisa (Louise), nom de la reine régnante de Suède, à laquelle la Finlande appartenait alors. Lovisa, destinée à servir de résidence au gouverneur de la province de Kymmenogârd, et pourvue, à cet effet, de nombreux priviléges et de franchises importantes, se développa rapidement. Dès 1775, elle comptait 2,200 hab. Mais les calamités ne tardèrent pas à fondre sur elle, et son progrès fut entravé. Lovisa fait aujourd'hui un commerce d'exportation assez considérable, surtout en fer et en bois. Son port est profond et commode; le mouvement de navigation y est actif; la ville possède une quinzaine de bâtiments, grands et petits, qui lui servent soit pour le cabotage, soit pour les voyages de long cours. Ses écoles sont très-fréquentées, ses institutions de bienfaisance sont richement dotées. Lovisa renferme de belles et vastes casernes, qui indiquent l'importance que le gouvernement attache à cette ville comme place militaire; on a songé aussi plus d'une fois à la fortifier, mais ce projet s'est borné à la construction de la petite forteresse de *Svartholm*, sur les bords du golfe de Finlande, destinée à défendre l'entrée de la ville.

LOVISINO (Louis), médecin italien. V. LUVIGINI.

LOVNA, déesse scandinave, qui réconcilie les amants et exauce en général les vœux des hommes.

LOVY (Jules), journaliste français, né à Furth (Bavière) en 1801, mort à Paris au mois de juin 1863. Fils d'Israël Lovy, auteur de chants religieux fort estimés, il suivit à Paris son père, qui était devenu ministre officiant du temple israélite. Après avoir terminé ses études, il aborda le droit, qu'il quitta bientôt pour se jeter dans les rangs de la petite presse la plus militante, celle qui faisait à la Restauration une si rude et si spirituelle guerre d'épigrammes. Son entrain, sa vivacité, ses saillies impitoyables le placèrent au premier rang des intarissables tirailleurs de l'opposition. Rédacteur de l'ancien *Figaro* dès 1826, il est resté jusqu'à son dernier jour un des collaborateurs les plus féconds des petits journaux, dont il était devenu le vétéran. Nous citerons parmi les nombreux recueils auxquels il a été attaché : l'ancien et le nouveau *Corsaire*, le *Vert-Vert*, l'*Entr'acte*, le *Charivari*, le *Pamphlet*, la *Comédie*, le *Journal du plaisir*, le *Journal pour rire*, et surtout le *Tintamarre*. Il avait, en 1840, fondé avec M. Commerson cette publication macaronique et joyeuse, unique en son genre, sous le titre bientôt délaissé de *Tam-Tam*. C'est là surtout qu'il a écrit une foule d'articles où sa verve excentrique s'est fait jour d'une façon souvent heureuse. Cachant sous divers pseudonymes, entre autres sous celui de **Jérôme Sol-Dièse**, son esprit mordant; prodiguant sous les noms les plus burlesques ses saillies à l'emporte-pièce et ses boutades impitoyables, il a de plus participé pour une assez large part, si l'on en croit les bibliographes, à la rédaction des morceaux curieux et drolatiques signés *Citrouillard*, pseudonyme de son collaborateur Commerson, qui réunis plus tard en volumes ont obtenu un succès de vogue, tels que : *Pensées d'un emballeur* (1851); *Mayonnaise d'éphémérides* (1851); *Petites affiches et dictionnaire du Tintamarre; Rêveries d'un étameur* (1853); *Binettes contemporaines* (1854), etc. Contraste bizarre, pendant que d'un côté Jules Lovy se répandait en productions légères et bouffonnes presque toujours agressives, il se faisait remarquer de l'autre par le caractère sérieux, savant et surtout bienveillant qu'il imprimait au premier journal de musique hebdomadaire qui ait paru chez nous, le *Ménestrel*. Dans ce recueil, fondé par lui le 1er septembre 1832, qu'il dirigea quelque temps et dont il est resté jusqu'à la fin rédacteur en chef, sa critique toujours mesurée savait se faire apprécier des artistes et des connaisseurs. Jules Lovy, qui est auteur d'un grand nombre de chansons et de poésies détachées, insérées dans divers recueils, a été, de 1858 à 1860, secrétaire général des Variétés. Il était, à sa mort, attaché au même titre au Théâtre-Lyrique. On peut voir dans cet homme d'esprit une des nombreuses victimes du journalisme. Une fois pris dans les griffes de ce minotaure dangereux qui exige chaque jour sa pâture, l'écrivain se débat vainement; le repos ne lui est plus possible, il faut qu'il écrive, qu'il écrive, qu'il écrive encore, et quand l'âge ou l'épuisement le livre à l'inaction, s'il regarde effaré derrière lui, il ne voit plus rien, il n'entend plus rien : les feuilles resplendissantes nées un matin au soleil de son esprit se sont desséchées et envolées à jamais; le bruit qu'ont éveillé un instant les grelots attachés à sa plume alerte s'est éteint; le joyeux compagnon d'il y a trente ans, devenu vieux et morose, a composé deux cents volumes, il n'a pas fait un livre. Ainsi pourrait-on dire en songeant à ce Jules Lovy, qui se gaspillait à plaisir, ici et là, partout où il y avait un bon mot à dire, un trait à placer, un éclat de rire à faire entendre, à ce Jules Lovy dont le nom presque célèbre un moment est à demi oublié aujourd'hui et le serait entièrement demain, si, moins injuste que la foule qu'il amusa, nous ne lui conservions sa place, laborieusement conquise, quelque petite soit-elle, dans notre musée du siècle, si fécond en Jules Lovy de toutes sortes.

LOW (Edouard), pirate anglais, né à Westminster, pendu à la Martinique en 1724. Il se fit remarquer dès son extrême jeunesse par la violence de son caractère et par ses mauvais instincts, prit du service sur mer, quitta le navire sur lequel il s'était embarqué, à la suite d'une tentative de meurtre sur son capitaine, puis entra dans la bande du forban George Lowther, dont il devint le lieutenant. Low se sépara de ce dernier en 1722, opéra alors pour son propre compte, principalement dans la mer des Antilles, captura de nombreux navires, se livra à des actes d'atrocité et d'incroyable barbarie envers les prisonniers qu'il faisait, et prit, en 1723, le titre d'amiral. Ayant tué d'un coup de pistolet un de ses compagnons de pillage pendant qu'il dormait, cet assassinat souleva contre lui son équipage, qui le livra à la merci des flots sur un canot. Recueilli par un navire et conduit à la Martinique, il y fut reconnu et condamné à périr sur le gibet. On trouve de curieux détails sur la vie de ce pirate dans une *Histoire des pirates anglais*, par Ch. Johnson (1740).

LOW (George), naturaliste écossais, né dans le comté de Forfar en 1746, mort en 1795. Il accompagna dans un voyage aux Orcades et à l'île Shetland Joseph Banks et le docteur Solander, puis devint ministre dans l'île Pomoua. Son principal ouvrage est une intéressante *Fauna orcadensis* ou *Histoire naturelle des quadrupèdes, oiseaux, reptiles et poissons des îles Orcades et Shetland* (Londres, 1813, in-4o).

LOWA s. m. (lo-va). Ornith. Un des noms vulgaires du cormoran.

LOWANDO s. m. (lou-an-do). Mamm. Espèce de singe, appelé aussi OUANDEROU : *Dans leur état de liberté, les* LOWANDOS *vivent dans les bois et se nourrissent de feuilles et de bourgeons.* (V. de Bomare.)

LOWE (Pierre), chirurgien écossais, né en 1553, mort en 1612. Après avoir pratiqué la médecine en France et en Flandre pendant plus de trente ans, comme chirurgien militaire et chirurgien ordinaire du roi, il s'établit à Glascow, où il acquit une grande réputation, et où il fut chargé d'examiner les élèves qui voulaient se livrer à la pratique de la chirurgie. C'est lui qui fut le fondateur du collége des médecins et chirurgiens de Glascow. Nous lui devons un *Cours élémentaire de chirurgie* (Londres, 1596, in-4o). Cet ouvrage, qui n'est qu'un résumé des principes de l'art à son époque, a été longtemps en vogue en Angleterre.

LOWE (Hudson), lieutenant général anglais, gouverneur de Sainte-Hélène, né à Galway (Irlande) le 28 juillet 1769, mort à Londres le 10 janvier 1844. Son père était chirurgien-major du 50e régiment de ligne. En 1787, à dix-huit ans, Hudson Lowe obtint une commission d'enseigne dans ce régiment.

Lowe prit part en Italie, en Egypte, en Allemagne et partout aux guerres que son pays a soutenues contre nous. En 1793, Lowe, alors lieutenant, fut envoyé en Corse avec son régiment, pour aller tenir garnison à Ajaccio. Il suivit peu après son régiment à Porto-Ferrajo, dans l'île d'Elbe. En 1795, il fut promu au grade de capitaine. De l'île d'Elbe, le 50e se rendit à Lisbonne, et resta près de deux ans en garnison en Portugal, au fort Saint-Julien. De là, il se rendit à Minorque, où commandait alors le général Fox. Un grand nombre d'émigrés corses étaient arrivés dans cette île, où ils furent organisés en un petit corps qu'Hudson Lowe fut chargé d'instruire et qu'il conduisit ensuite en Egypte avec le grade de major.

Hudson Lowe resta presque constamment à la tête du Royal-Corse, qu'il avait puissamment organisé, et qui, plus d'une fois, sous son commandement, donna des preuves d'une grande valeur. Mais attaqué avec ses Corses, dans l'île de Capri, par les Français sous les ordres du général Lamarque, il fut forcé de capituler (1808). Il fut plus heureux dans les îles Ioniennes, où il devint chef du gouvernement provisoire, et s'empara de l'île Sainte-Maure, défendue par les Français.

En 1815, on lui confia le commandement des troupes anglaises qui étaient réunies à Gênes. Ces troupes devaient agir dans le midi de la France de concert avec l'armée austro-sarde et l'escadre de l'amiral lord Exmouth; et c'est à Marseille que Lowe apprit la victoire de Waterloo, la chute profonde de Napoléon, puis, plus tard (août 1816), sa propre nomination aux fonctions de gouverneur de Sainte-Hélène, qui devait servir de lieu d'exil au vaincu.

Avant son départ de Marseille, la municipalité de cette ville lui offrit une urne d'argent, en considération de sa nomination à un poste d'honneur qui devait assurer, disait la délibération, le repos de l'Europe par le vigilant maintien en captivité de celui qui l'avait si souvent troublé.

Les écrivains bonapartistes ont créé, sur les rapports d'Hudson Lowe et de Napoléon, une véritable légende, qui a fait du gouverneur de Sainte-Hélène un atroce geôlier et de son prisonnier une sorte de martyr. Nous-même, lorsque nous avons eu dans ce dictionnaire l'occasion de parler des dernières années de Napoléon, nous nous sommes laissé quelquefois entraîner par le courant d'une opinion qui nous séduisait par son apparence de patriotisme; mais de nouveaux documents que nous avons pu étudier nous ont détrompé. La vérité est que les exigences tyranniques du vaincu rendirent presque impossible au malheureux gouverneur la conciliation des devoirs d'humanité avec les obligations de sa charge et les instructions qu'il avait reçues. La petite colonie de Longwood était en conspiration permanente pour préparer l'évasion du prisonnier; toutes les mesures prises par Lowe pour empêcher ce malheur public étaient naturellement taxées d'atroce tyrannie. Le dissentiment éclata d'ailleurs pour une cause des plus futiles, et qui montre bien jusqu'où l'ex-empereur poussait sa susceptibilité orgueilleuse. Le gouvernement anglais avait ordonné de ne l'appeler que le général Bonaparte; il considéra cela comme une insulte. « Il s'obstina, dit Lamartine, avec une affectation que ses flatteurs trouvent héroïque, que l'histoire jugera puérile, parce qu'elle est un contre-sens à sa fortune, à exiger les titres d'Empereur et de Majesté, que l'Angleterre, qui n'avait jamais reconnu l'usurpateur, ne devait pas lui attribuer. Il en appela à la terre et au ciel de cette offense de l'étiquette. Il dicta des notes sur cette vétille, comme il en aurait dicté sur la conquête ou sur la perte de l'Europe. » Pendant toute la durée de sa captivité à Sainte-Hélène, cette persistance à lui refuser ce titre fut un sujet perpétuel d'irritation et de discussion; et, comme il le dit lui-même, la moitié des dégoûts qu'il éprouva lui vint de cette source. Au fond, une pensée hypocrite inspirait toutes ces récriminations : Napoléon espérait encore s'attirer en Europe une sympathie assez puissante pour l'arracher à cette prison trop étroite. « Sir Hudson Lowe, dit encore Lamartine, sir Hudson Lowe, que les séides de Napoléon et Napoléon lui-même poursuivaient d'inculpations gratuites et passionnées, telles que les hallucinations de la captivité peuvent en inspirer, traité par eux de sbire et d'assassin, n'avait ni crime dans la pensée contre son captif, ni offense dans le cœur contre l'infortune. Seulement, écrasé sous le poids de la responsabilité qui pesait sur lui dans le cas où il laisserait s'évader l'agitateur que l'Europe lui avait donné en garde, étroit d'idées, ombrageux de formes, maladroit de moyens, odieux par ses fonctions à ses hôtes, il fatigua Napoléon de restrictions, de surveillances, de consignes. Il donna trop au devoir du gouverneur de l'île et du gardien d'un otage européen l'apparence et la rudesse d'un geôlier. Toutefois, on put lui reprocher des inconvenances, non des sévices. En lisant attentivement les correspondances et les notes échangées à tout prétexte entre les familiers de Napoléon et Hudson Lowe, on est confondu des outrages, des provocations, des invectives dont le captif et ses amis insultent à tout propos le gouverneur. Napoléon, dans ce moment, cherchait à émouvoir, par des cris de douleur, la pitié du Parlement anglais et à fournir un grief aux orateurs de l'opposition contre le ministère, afin d'obtenir son rapprochement de l'Europe. Le désir de provoquer des outrages par des outrages et de présenter ensuite ces outrages comme des crimes à l'indignation du continent, et de faire de sir Hudson Lowe le Pilate de ce calvaire napoléonien a transpiré dans toutes ses notes. »

Lamartine a dit là le vrai mot : le grand comédien jouait la comédie à Sainte-Hélène comme partout; son fidèle Las Cases en a laissé échapper l'aveu. « L'empereur convenait, dit Las Cases, dans le *Mémorial*, avoir fort maltraité et souvent sir Hudson Lowe, et il lui rendit la justice d'avouer qu'il ne lui avait jamais précisément manqué. » Il a dit ailleurs, découvrant mieux encore l'objet de ces scènes de comédie : « Il ne nous restait que des armes morales; pour en faire l'usage le plus avantageux, il fallait réduire en système notre attitude, nos paroles, nos sentiments, nos privations même, afin qu'une nombreuse population en Europe prît intérêt à nous. » Montholon, ami d'un officier anglais qui faillit être désigné pour résider à Longwood auprès de Napoléon, lui dit dans un moment d'expansion : « Mon cher ami, vous l'avez échappé belle; car, si vous fussiez venu ici comme officier d'ordonnance, nous vous aurions certainement perdu de réputation. Que voulez-vous? cela fait partie de notre système. » Montholon disait au même officier dans une autre occasion : « Mon cher ami, un ange du ciel n'aurait pu nous plaire. » Or Hudson Lowe n'était pas un ange : c'était simplement un soldat rigide pour la discipline, parfaitement convaincu de la gravité des fonctions qu'on lui avait confiées et aussi incapable d'une offense gratuite envers son prisonnier que d'une négligence dans le service important que lui imposaient ses fonctions. L'Europe ne voulait pas un second retour de l'île d'Elbe, ni Hudson Lowe non plus; voilà son véritable crime.

LOWE (Robert), homme d'Etat anglais, né à Bingham, dans le Nottshire, en 1811. Fils d'un simple vicaire de paroisse, il commença ses études au collége de Winchester et les termina à Oxford, où il prit ses degrés. De 1836 à 1842, M. Lowe vécut des leçons particulières qu'il donnait dans les différents colléges de cette université. En 1842, il se fit inscrire au barreau, puis partit pour l'Australie, où il s'établit comme avocat, et ne tarda pas, grâce à son intelligence et à son activité, à se créer une importante clientèle. Un an après son arrivée, il faisait partie du conseil législatif. Il prit la parole dans toutes les questions importantes, notamment lors des discussions du plan d'éducation nationale et de la suppression de la contrainte par corps, en cas de non-payement de frais judiciaires.

En 1850, M. Lowe, possesseur d'une assez belle fortune, revint en Angleterre, et, deux ans après, il fut envoyé à la Chambre des communes par les électeurs d'un bourg du comté de Worcester, qui lui renouvela son mandat en 1857. M. Lowe prit place dans les rangs de l'opposition libérale. Il fut nommé conseiller privé, vice-président du conseil du commerce et enfin trésorier général; mais dans ces derniers temps, par une volte-face qui n'est pas absolument rare parmi les hommes politiques de son pays, il se rangea tout à coup, à propos du bill de réforme (1866), du côté des conservateurs. Ce ne fut toutefois qu'une éclipse momentanée. Lors de la formation du cabinet Gladstone, à la fin de 1868, il fut appelé aux fonctions de chancelier de l'Echiquier, dans lesquelles il fit preuve à la fois de hautes capacités financières et d'une véritable largeur de vues. M. Lowe a notamment une manière libérale de comprendre la décentralisation, qui est une grande cause d'étonnement pour les hommes politiques de ce côté-ci du détroit. Dans une occasion récente, où quelques maires se plaignaient à lui d'être gênés dans la liberté de disposer de l'argent de leurs communes, M. Lowe leur répondit : « Quant à moi, je vous laisse la faculté de dépenser autant qu'il vous plaira, tant que vous ne dépenserez pas l'argent de l'Etat. » Il leur disait encore, avec une certaine allusion maligne à ce qui se passe dans un pays voisin du sien : « Dans ce pays, nous ne voulons pas être gouvernés par la Chambre des lords; nous ne voulons pas être gouvernés par la Chambre des communes; nous ne voulons pas être gouvernés par le pouvoir exécutif de la couronne; ce que nous voulons, c'est nous gouverner nous-mêmes. »

Enfin, chose non moins merveilleuse que cette façon si large d'envisager la politique, M. Lowe, en 1872, a réalisé de grandes économies sur le budget des dépenses, et l'année suivante, il a proposé de notables réductions sur les impôts.

LOWÉE s. f. (lo-vé ou lou-é — de *Lowe*, sav. angl.). Bot. Syn. de HULTHÉMIE.

LOWELL, ville des Etats-Unis (Massachusetts), au confluent de la Concorde et de la Merrimak, à 42 kilom. N.-O. de Boston; 42,000 hab. Elle communique avec Boston par un chemin de fer et par des canaux. Bien que fondée très-tard, en 1813, elle est maintenant une des plus importantes villes manufacturières de l'Union, surtout pour la filature et le tissage du coton, les toiles peintes, le linge de table, etc. Sa situation est pittoresque ; ses rues sont larges, bien alignées et bordées de maisons bien bâties. Lowell fabrique annuellement des machines pour près de 45,000,000 de dollars. On la nomme le *Manchester de l'Union*. Elle est citée par la bonne tenue des fabriques, la conduite régulière des ouvriers, le soin donné à l'éducation des enfants. Il y a 50 écoles primaires, 5 écoles secondaires, 1 école pour les études supérieures. Elle envoie 9 membres à la Chambre des représentants. Elle a pris son nom d'un des négociants qui, les premiers, ont établi des manufactures de coton.

LOWELL (James-Russel), poëte américain, né à Boston en 1819. Il fit ses études de droit, mais renonça à suivre la carrière du barreau pour s'adonner exclusivement à son goût pour les lettres, devint un des rédacteurs de la *North american Review*, du *Pioneer*, puis prit la direction d'un journal, qui parut à Boston sous le titre de l'*Anti-slavery Standard*, et dans lequel il défendit, avec autant de talent que de vigueur, la cause de l'émancipation des esclaves. M. Lowell s'est acquis un rang distingué parmi les poëtes de l'Union américaine. Parmi ses œuvres poétiques, nous citerons : la *Vie d'une année* (1841) ; *Poésies* (1844), recueil dont les meilleures pièces sont la *Légende bretonne* et *Prométhée ; Poésies* (1848), recueil contenant plusieurs morceaux fort remarquables, notamment l'*Esclave fugitif*, la *Crise*, pièces écrites contre l'esclavage ; *Biglow Papers* (1848), recueil de satires politiques et sociales ; la *Vision de sir Launfall*, poëme, etc. M. Lowell a publié en prose : *Entretiens sur quelques anciens poëtes* (1845), série d'études littéraires ; *Une fable dédiée aux critiques* (1848), étude sur les journalistes américains, etc.

LOWENBERG, ville de Prusse. V. LŒVENBERG.

LOWENDAHL (Ulric-Frédéric-Woldemar, comte DE), maréchal de France, né à Hambourg en 1700, mort en 1755. Son grand-père était fils naturel du roi de Danemark Frédéric III. Engagé à treize ans comme simple soldat, il servit d'abord dans les armées impériales, se distingua contre les Turcs à Peterwardein, à Belgrade, à Temeswar, fit les campagnes de 1718 à 1721 en Sicile, passa ensuite au service d'Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe, qui le nomma maréchal de camp et inspecteur d'infanterie, et donna de nouvelles preuves de sa capacité, de sa brillante valeur à la défense de Cracovie (1733), et pendant les campagnes qui eurent lieu sur le Rhin de 1734 à 1735. Sa réputation, qui n'avait cessé de s'étendre, lui valut d'être appelé en Russie par l'impératrice Anne. Il consentit alors à servir dans les armées russes, avec le grade de général d'artillerie, s'illustra comme commandant de l'artillerie au siége d'Otchakow (1736), chassa les Tartares de l'Ukraine, battit les Turcs à Choczim (1739), et prit une part brillante à l'expédition dirigée contre les Suédois en Finlande. Sur les instances de son ami le maréchal de Saxe, et sur celles de Louis XV, qui avait su apprécier ses talents militaires, Lowendahl consentit à quitter la Russie et à accepter le grade de lieutenant général en France (1743). Il fit des prodiges de valeur à Fontenoy, à la tête de la réserve, s'empara de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Niewport (1746), et prit en 1747 l'imprenable ville de Berg-op-Zoom, fait d'armes admiré de toute l'Europe, et qui lui valut le bâton de maréchal. Lorsque Maurice de Saxe apprit la reddition de cette dernière ville, il répondit à Louis XV, qui lui demandait quelle récompense il devait octroyer au vainqueur : « Sire, il n'y a pas de milieu, il faut faire pendre Lowendahl ou le faire maréchal de France. » L'année suivante il enleva encore Maëstricht avec Maurice de Saxe. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) permit enfin à ce remarquable homme de guerre de passer les dernières années de sa vie dans le repos. Lowendahl était d'une taille élevée et d'une force prodigieuse. Il avait une remarquable mémoire, une vive intelligence, beaucoup d'esprit, possédait des connaissances très-variées et très-étendues et connaissait presque toutes les langues de l'Europe. L'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres honoraires. Il mourut de la gangrène qui se mit à une engelure au pied.

LOWENSTERN (Isidore), archéologue allemand. V. LŒVENSTERN.

LOWER (Richard), médecin et anatomiste anglais, né à Bremer, dans la province de Cornouailles, en 1631, mort à Londres le 17 janvier 1691. Il fit ses études médicales à Oxford, où il se lia avec Willis. Reçu docteur en 1665, il vint s'établir à Londres, où s'était déjà fixé son ami. Ce dernier étant mort jeune, Lower hérita de son immense clientèle, et amassa promptement une belle fortune, qu'il légua en grande partie aux réfugiés français et irlandais et à l'hôpital Saint-Barthélemy. Lower est célèbre par son *Traité du cœur*, qui renferme un bon nombre d'observations neuves, qu'on retrouve citées dans la thèse soutenue par M. le docteur Chassaignac, lors du concours ouvert pour la chaire d'anatomie en 1836. Cet ouvrage, intitulé : *Tractatus de corde, item de motu et colore sanguinis, et chyli in eum transitu* (Londres, 1669, in-8°), a eu un grand nombre d'éditions et a été traduit en allemand et en français. On doit encore à Lower : *Dissertatio de origine catarrhi, in qua ostenditur illum non provenire a cerebro* (Londres, 1671) ; *Bromographia* (1669, in-8°).

LOWERZ, village de Suisse, canton de Schwytz, sur la rive septentrionale d'un charmant petit lac du même nom ; 475 hab. En 1806, ce petit village faillit être détruit par la chute d'une montagne, qui a diminué d'un quart l'étendue du lac. « Les débris lancés dans le lac Lowerz, dit M. Zay, le comblèrent en partie, et chassèrent les eaux avec tant de violence que, s'élevant comme une muraille et passant par-dessus l'île de Schwanau, située au milieu du lac, et haute d'environ 22 mètres, l'énorme vague envahit la côte opposée, transportant des maisons et leurs habitants au loin dans les terres, du côté de Schwytz, et à son retour en entraînant d'autres dans le lac. La chapelle d'Olten, bâtie en bois, fut trouvée à 30 mètres de l'endroit qu'elle occupait. Plusieurs grands blocs de pierre changèrent de place. »

LOWESTOFT, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, avec un port fortifié sur la mer du Nord, à l'extrémité E. de la Grande-Bretagne et à 35 kilom. S.-E. de Norwich, à laquelle la joint un canal navigable ; 10,663 hab. Pêche abondante de harengs, morue et maquereaux ; les harengs de Lowestoft jouissent d'une grande réputation. Le 2 juin 1665, la flotte anglaise, commandée par le duc d'York, y remporta une brillante victoire sur les Hollandais, commandés par d'Opdam. Lowestoft est située au point le plus oriental de l'Angleterre, sur une éminence d'où l'œil embrasse une partie de l'océan Germanique. Les principales curiosités sont : l'église Sainte-Marguerite, remarquable par son porche, ses sculptures, son clocher haut de 40 mètres et ses monuments funéraires ; le théâtre, les bains, le port de refuge, la promenade du Môle, les phares, les entrepôts et le mur qui défend la ville contre la mer.

LOWICZ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Masowie (Pologne), sur la rive droite de la Bzura, à 51 kilom. O. de Varsovie ; 7,000 hab. Ecole normale primaire ; gymnase de piaristes. Fabrication de toiles ; blanchisseries de cire.

LOWICZ (Jeanne GRUDZINSKA, princesse DE), femme de Constantin, grand-duc de Russie, morte en 1831. Elle était la fille aînée du comte polonais Grudzinski. Lorsque le grand-duc Constantin fut investi du gouvernement de la Pologne (1815), il vit à Varsovie la jeune comtesse Jeanne, fut vivement frappé de sa grâce, de sa beauté, de sa douceur, et conçut pour elle la plus vive passion. A cette époque, il avait épousé une princesse de Cobourg, dont il s'était séparé peu après son mariage. Il résolut néanmoins de faire de Jeanne sa femme, et fit part de sa résolution à son frère l'empereur Alexandre. Celui-ci s'opposa vivement à ce projet, mais finit par y consentir, à la condition que Constantin renoncerait à ses droits au trône de Russie en faveur de son second frère Nicolas. Pour épouser Jeanne, le grand-duc consentit à tout ce qu'on lui demanda, obtint du synode une sentence de divorce, et parvint alors au but de ses désirs (1820). Cette même année, la fille du comte Grudzinski reçut le titre de princesse de Lowicz. La belle et frêle Polonaise acquit sur son brutal et farouche époux la plus grande, la plus heureuse influence, et fit tourner cette influence au profit de ses compatriotes. L'empereur Alexandre, qui la vit pendant son séjour à Varsovie, en 1825, n'échappa point au charme qu'elle exerçait : « C'est un ange, disait-il un jour ; elle a un caractère peu commun ; mon frère est très-heureux. » Seule, elle parvenait par ses larmes à calmer Constantin lorsqu'il tombait dans ses effrayants accès de colère. Lorsque, à la suite de l'insurrection de Varsovie (1831), Constantin fut forcé de quitter cette ville, Jeanne Grudzinska le suivit dans sa retraite, et, comme elle le voyait malheureux, elle lui donna plus que jamais des preuves d'affection et de dévouement. La mort de son mari, frappé par une attaque de choléra, porta le dernier coup à sa santé faible et chancelante, et cinq mois après elle le suivait dans la tombe.

LOWITZ (Georges-Maurice), astronome allemand, né en 1722, mort en 1774. Il abandonna la profession d'orfévre qu'il exerçait pour s'adonner à la physique et aux mathématiques, et commença par fabriquer des planisphères pour la société cosmographique fondée à Nuremberg par le docteur Frantz. Successivement professeur de physique et de mathématiques au *Gymnasium Ægidianum*, directeur de l'observatoire de Nuremberg, chargé de la chaire de mathématiques pratiques à l'université de Gœttingue, il fut en 1767 nommé membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, section de l'astronomie. Ses études sur le mouvement des astres et les phénomènes célestes ne l'empêchèrent point de se livrer à des travaux d'utilité générale ; il songeait à reprendre la construction du canal qui devait unir le Volga au Don, lorsqu'il tomba entre les mains d'une bande de Cosaques, appartenant au parti de Pougatschef, et fut mis à mort. On doit à Lowitz, entre autres écrits : *De quadrante astronomicis et geographicis usibus aptato* (Nuremberg, 1751, in-4°) ; *Recueil des expériences qui démontrent les qualités de l'air* (Nuremberg, 1755, in-4°), etc.

LOWITZ (Tobie), chimiste allemand, fils du précédent, né à Gœttingue en 1757, mort en 1804. Appelé à Saint-Pétersbourg pour y occuper une chaire de chimie, il fut nommé membre de l'Académie de cette ville, et parcourut ensuite une partie de l'Europe occidentale. Lowitz découvrit un procédé pour conserver l'eau douce en mer au moyen du charbon, et obtint en 1790 une grande médaille d'or. Il fit, en outre, plusieurs découvertes utiles, qu'on trouve consignées dans le recueil de l'Académie de Saint-Pétersbourg et dans le *Journal de Crell*.

LOWLANDS (*basses terres*), contrée de l'Ecosse qui comprend tout le pays qui n'est pas occupé par les Highlands. « Les Lowlands, dit M. Alphonse Esquiros, où se sont établies les races scandinave et anglo-saxonne, ne se distinguent plus depuis longtemps, ni par les mœurs, ni par les coutumes, ni par le langage de leurs habitants des comtés voisins de l'Angleterre. » V. ECOSSE et HIGHLANDS.

LOWOSITZ, ville de l'empire d'Autriche. V. LOBOSITZ.

LOWRY (Wilson), graveur anglais, né en 1762, mort en 1824. Issu d'une famille indigente, il commença par exercer la profession de peintre en bâtiment, puis se lia avec un graveur qui lui enseigna les premières notions de son art. Lowry exécuta alors quelques gravures imparfaites, mais déjà originales, dont le prix lui permit de se rendre à Londres pour y perfectionner son éducation et son instruction. Dès son arrivée, il eut le bonheur de se lier avec des artistes qui le recommandèrent à des libraires-éditeurs et à des marchands d'estampes, et il publia, sous un pseudonyme, un grand nombre de pièces qui furent très-remarquées. Une fois son existence assurée, il s'occupa de rechercher les moyens d'améliorer les procédés d'exécution pour la gravure, et découvrit la machine à tracer des cercles concentriques, ainsi que la pointe diamantée. Grâce à ces inventions, il acquit alors une réputation considérable, notamment par ses dessins de mécanique et d'architecture, pour lesquels il n'a point rencontré de rivaux. Ses œuvres principales dans ce dernier genre sont disséminées dans divers grands recueils, tels que : la *Cyclopædia* de Rees, le *Vitruve* et la *Magna Græcia* de Wilkins, l'*Architectural Dictionary* de Nicholson, et l'*Encyclopædia metropolitana*.

LOWTH (Simon), théologien anglais, né dans le comté de Northampton vers 1630, mort à Londres en 1720. Il exerça les fonctions pastorales dans le comté de Kent, et devint doyen de Rochester, fonctions dont il dut se démettre à la suite de son refus de prêter serment au roi Guillaume. On a de lui : *Lettres entre Gilbert Burnet et Simon Lowth* (1684, in-4°) ; *Où réside le pouvoir de l'Eglise* (1685, in-8°) ; *Collections historiques concernant la déposition des évêques* (1696, in-4°).

LOWTH (Guillaume), théologien anglais, né à Londres en 1661, mort à Winchester en 1732. Il fit ses études au collége de Saint-Jean, à Oxford, et obtint plusieurs bénéfices, grâce à l'amitié de l'évêque de Winchester. On a de lui : *Défense de la divine autorité et de l'inspiration des Livres saints* (1692), écrit dirigé contre Jean Leclerc ; *Commentaires sur les grands et les petits prophètes* (Londres, 1714 et suiv., 4 vol. in-4°), et des *Notes* sur Clément d'Alexandrie, sur l'*Histoire* de Josèphe et sur les historiens ecclésiastiques, etc.

LOWTH (Robert), théologien et hébraïsant anglais, fils du précédent, né à Winchester en 1710, mort à Londres en 1787. Il remplaça Spence dans la chaire de poésie de l'université d'Oxford (1741), puis il fut chargé de l'enseignement de l'hébreu. Nommé successivement pasteur d'Ovington, diacre de Winchester, chapelain de lord Devonshire, il fut élevé au siége épiscopal de Limerick, qu'il échangea avec le docteur Leslie pour la prébende de Durham et le rectorat de Sedgefield. En 1777, il fut appelé à l'évêché de Londres. Lowth fut plutôt un homme de goût qu'un amateur, et un critique érudit qu'un savant proprement dit ; il était plus capable d'apprécier les grands travaux que de les exécuter ; cependant on reconnaît une grande valeur aux leçons qu'il publia sur la poésie hébraïque. Nous citerons de lui : *Courte introduction à la grammaire anglaise, avec des notes critiques* (Londres, 1762, in-8°) ; *Isaïe, nouvelle traduction, avec une dissertation préliminaire et des notes critiques, philologiques et explicatives* (Londres, 1778, in-4°), traduit en allemand, avec des additions et des notes (Leipzig, 1779-1781, 4 vol. in-8°) ; *De sacra poesi Hebræorum* (Oxford, 1753, in-4°), réimprimé *cum notis et epimetris J.-D. Michaelis* (Gœttingue, 1758-1762, 2 vol. in-8°), ouvrage très-estimé, tant en Allemagne et en France qu'en Angleterre. Laharpe l'a cité avec honneur dans le discours qu'il a placé en tête de la traduction française des *Psaumes ;* Roucher a profité des remarques de Lowth dans les notes de son poëme des *Mois*, et de Genoude l'a également mis à contribution pour sa traduction d'*Isaïe*. Il en existe deux traductions françaises, l'une de Lyon (1812, 2 vol. in-8°) ; l'autre de Paris (1813, 2 vol. in-8°). On a publié, en anglais, des *Mémoires sur la vie et les écrits de l'évêque Lowth* (1787, in-8°)

LOXANTHE s. m. (lo-ksan-te — du gr. *loxos*, oblique ; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

LOXANTHÈRE adj. (lo-ksan-tè-re — du gr. *loxos*, oblique, et de *anthère*). Bot. Dont les fleurs ont des anthères obliques.

LOXARTHRE s. m. (lo-ksar-tre — du gr. *loxos*, oblique ; *arthron*, articulation). Méd. Direction vicieuse d'une articulation, qui détermine une fausse direction du membre.

LOXIADE adj. (lo-ksi-a-de — de *loxia*, nom scientifique du gros-bec, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble au gros-bec. ‖ On dit aussi LOXIIDE.

— s. m. pl. Famille de passereaux ayant pour type le gros-bec.

LOXIDION s. m. (lo-ksi-di-on — du gr. *loxos*, oblique). Bot. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande.

LOXIE s. f. (lo-ksî — du gr. *loxos*, oblique). Ornith. Genre d'oiseaux, plus connu sous le nom de bec-croisé.

— **Encycl.** Le genre *loxie* était autrefois composé de tous les oiseaux vulgairement appelés gros-becs. Aujourd'hui, il ne comprend que ceux auxquels on donne le nom de bec-croisé. Nous avons exposé à ce dernier mot les caractères du genre ; il nous reste à ajouter quelques détails sur son espèce principale. La *loxie* bec-croisé est un peu plus grosse que le moineau franc ; sa longueur totale est d'environ $0^{m},15$. Son plumage est verdâtre, tirant sur le rouge dans le mâle adulte, sur l'olivâtre dans la femelle ; les ailes et la queue sont brunes ; le bec et les pieds noirs. Les jeunes ont, avant la première mue, le dessus du corps d'un gris blanchâtre, tacheté de brun. Du reste, ces couleurs sont assez sujettes à varier. Suivant un préjugé populaire assez répandu, le bec-croisé change de couleur trois fois par an : il est vert à l'automne, jaune en hiver et rougeâtre au printemps ; on croit aussi qu'il passe d'une année à l'autre par chacune de ces couleurs.

Cet oiseau habite les régions septentrionales des deux continents ; il se montre quelquefois en France, et s'avance jusque dans les provinces du midi ; ses migrations ne sont pas régulières ; mais, quand il paraît, c'est toujours en grand nombre. Son chant est faible, mais assez agréable, et ne se fait entendre que durant l'hiver. Il se nourrit quelquefois de racines et de bourgeons, qu'il coupe très-facilement, mais surtout de graines de pins, qu'il sait extraire avec beaucoup d'adresse de leurs cônes, à l'aide de son bec ; aussi se tient-il de préférence dans les forêts d'arbres résineux. A défaut, il se jette sur les pommes, qu'il met en pièces pour en extraire les pepins ; aussi est-il un fléau pour les pays à cidre, comme la Normandie.

Les becs-croisés sont tout à fait sans méfiance, surtout quand ils sont occupés à manger ; ils se laissent approcher d'assez près pour qu'on puisse les tuer à coups de bâton ou même les prendre avec la main. Par une singularité unique, ils nichent toujours pendant les grands froids, en janvier ; leur nid, placé dans les forêts de pins, est construit de mousses et de lichens, et rendu imperméable à l'humidité par la résine, qui sert aussi à le fixer aux arbres ; on a trouvé quelquefois de ces nids aux environs de Paris. La femelle pond quatre ou cinq œufs blanchâtres, rayés et tachetés de rouge de sang au gros bout. La chair de ces oiseaux, malgré son odeur résineuse, est de bon goût. Les *loxies* supportent bien la captivité ; elles s'accrochent de mille manières aux barreaux de leur cage ou aux branches des arbres. On les nourrit sans peine avec du chènevis.

LOXIGELLE s. f. (lo-ksi-jè-le — dimin. de *loxie*). Ornith. Syn. d'AMADINE ou ESTRELDE.

LOXINÉ, ÉE adj. (lo-ksi-né — rad. *loxie*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la loxie ou bec-croisé.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fringillidées, comprenant les genres loxie ou bec-croisé, psittacin et paradoxée.

LOXOCARPE s. m. (lo-kso-kar-pe — du gr. *loxos*, oblique ; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LOXOCARYE s. f. (lo-kso-ka-rî — du gr. *loxos*, oblique ; *karuon*, noix). Bot. Genre de plantes, de la famille des restiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

LOXOCÈRE s. f. (lo-kso-sè-re — du gr. *loxos*, oblique ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, et dont l'espèce type habite la France.

LOXOCOSME s. m. (lo-kso-ko-sme — du gr. *loxos*, oblique ; *kosmos*, monde). Astron. Instrument à l'aide duquel on démontre le mouvement de la terre et tout ce qui s'y rapporte, comme l'inégalité des jours, les saisons, etc., phénomènes résultant de l'obliquité de l'axe terrestre sur le plan de l'écliptique.

LOXOCRÉPIS s. m. (lo-kso-kré-piss — du gr. *loxos*, oblique ; *krepis*, chaussure). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des brachinides.

LOXODE s. m. (lo-kso-de — du gr. *loxos*, oblique). Infus. Genre d'infusoires, formé aux dépens des kolpodes, et rapporté avec doute à la famille des plesconiens : *Les* LOXODES *se montrent fréquemment dans les infusions et dans les eaux de marais.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *loxodes* sont de très-petits infusoires ; leur longueur ne dépasse guère un demi-millimètre ; leur corps est plat, membraneux, transparent, renflé en dessus, souvent concave en dessous, ovale ou sinueux, irrégulier, obliquement prolongé en avant. Il semble revêtu d'une enveloppe flexible, non susceptible de se contracter, et munie de cils vibratiles au bord antérieur seulement. Ils se montrent fréquemment dans les infusions ou dans les eaux de marais altérées par la putréfaction ; quelques espèces se trouvent aussi dans l'eau de mer. Ces infusoires avaient été pris d'abord pour des kolpodes, avec lesquels ils ont une certaine ressemblance par leur forme sinueuse ; mais leurs caractères les plus essentiels les rapprochent davantage des plesconies. Le *loxode* capuchon, type du genre, a été confondu avec le chilodon capuchon, qui en diffère par sa taille plus grande.

LOXODON s. m. (lo-kso-don — du gr. *loxos*, oblique ; *odous*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, originaire de l'Amérique australe.

LOXODROMIE s. f. (lo-kso-dro-mî — du gr. *loxos*, oblique ; *dromos*, course). Mar. Courbe que décrit un navire lorsqu'il suit constamment le même rumb de vent.

— Géom. Courbe tracée sur la surface d'une sphère, de façon à couper sous un même angle tous les méridiens.

— **Encycl.** C'est Novius, géomètre portugais du XVIe siècle, avantageusement connu par sa solution du problème du crépuscule maximum et par une invention assez peu différente de celle du vernier, qui envisagea le premier la question des *loxodromies* et proposa à ce sujet la construction de tables pouvant servir à diriger les navigateurs.

Halley reconnut à la *loxodromie* cette propriété curieuse qu'elle a pour perspective stéréographique sur l'équateur une spirale logarithmique. Cette propriété résulte immédiatement de ce théorème bien connu : que les projections stéréographiques de deux tangentes à la sphère font entre elles le même angle que ces tangentes. Il en résulte, en effet, que, la *loxodromie* coupant tous les méridiens sous le même angle, sa projection stéréographique sur l'équateur doit en couper tous les rayons sous un même angle, puisque ces rayons sont les projections stéréographiques des méridiens. On conclut de là aisément cette relation caractéristique que la différence des longitudes de deux points d'une *loxodromie* est représentée par la différence des logarithmes des tangentes des colatitudes de ces deux points. En effet, la projection stéréographique sur l'équateur d'une *loxodromie* a pour équation

$$\rho = ae^{\omega},$$

dans laquelle ω est la longitude d'un point de la *loxodromie*, et ρ le produit du rayon par la cotangente de la demi-latitude. L'équation de cette projection peut donc s'écrire

$$R \operatorname{cotang} \frac{1}{2}\lambda = a e^{L},$$

λ et L désignant respectivement la latitude et la longitude d'un point de la courbe sphérique ; cette équation peut aussi s'écrire

$$\operatorname{cotang} \frac{1}{2}\lambda = a' e^{L},$$

a' étant déterminé par la condition

$$\operatorname{cotang} \frac{1}{2}\lambda_0 = a' e^{L_0},$$

où λ_0 et L_0 désignent les coordonnées géographiques du point origine.

Or on tire de ces équations

$$\frac{\operatorname{cotang} \frac{1}{2}\lambda}{\operatorname{cotang} \frac{1}{2}\lambda_0} = e^{L - L_0};$$

d'où

$$L - L_0 = \text{log. nép.} \cot \frac{1}{2}\lambda - \text{log. nép.} \cot \frac{1}{2}\lambda_0.$$

Cette équation peut servir à former des tables donnant les valeurs correspondantes de la longitude et de la latitude le long d'une même *loxodromie.*

LOXODROMIQUE adj. (lo-kso-dro-mi-ke — rad. *loxodromie*). Mar. Qui a rapport à la loxodromie : *Angle* LOXODROMIQUE. *Ligne* LOXODROMIQUE.

— *Tables loxodromiques*, Tables au moyen desquelles on calcule le chemin que fait un navire.

LOXODROMISME s. m. (lo-kso-dro-mi-sme — du gr. *loxos*, oblique ; *dromos*, course). Marche dans une direction oblique.

— Géol. *Loxodromisme des couches du globe terrestre*, Parallélisme des couches, qui reste visible au milieu même des accidents les plus compliqués.

LOXONÈME s. m. (lo-kso-nè-me — du gr. *loxos*, oblique ; *nêma*, fil). Moll. Syn. de CHEMNITZIE.

LOXONÈVRE s. f. (lo-kso-nè-vre — du gr. *loxos*, oblique ; *neuron*, nerf). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, dont l'espèce type habite l'île de Java.

LOXONIE s. f. (lo-kso-nî — du gr. *loxos*, oblique). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent aux îles Moluques.

LOXOPHYLLE s. m. (lo-kso-fi-le — du gr. *loxos*, oblique ; *phullon*, feuille). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des paraméciens : *Le* LOXOPHYLLE *pintade se trouve assez souvent dans l'eau des marais.* (Dujardin.)

— Bot. Syn. de LOXONIE et de CYCLOMYCE, genre de cryptogames.

— **Encycl.** Les *loxophylles* sont des infusoires à corps très-aplati, en forme de lame ou de feuille, oblique, très-flexible, sinueux, ondulé ou même festonné sur les bords, et présentant des séries parallèles et écartées de cils vibratiles ; la bouche est située latéralement. Le *loxophylle* pintade est l'espèce la plus connue. Il est visible à l'œil nu, bien que sa longueur n'atteigne pas un demi-millimètre. Son corps est membraneux, transparent, susceptible de se courber et de se plisser d'une manière aussi délicate que variée. Son bord latéral antérieur est dentelé ou crénelé, et le bord postérieur présente une rangée d'une douzaine de globules égaux et diaphanes. Ce *loxophylle* se trouve assez fréquemment dans l'eau des marais, autour des plantes aquatiques ; ses mouvements sont lents et rappellent ceux des planaires.

LOXOPYGE s. f. (lo-kso-pi-je — du gr. *loxos*, oblique ; *pugê*, fesse). Entom. Syn. de BOLAX, genre d'insectes.

LOXOSTOME s. m. (lo-kso-sto-me — du gr. *loxos*, oblique ; *stoma*, bouche). Moll. Syn. d'ALVINIE.

LOXOSTYLE s. m. (lo-kso-sti-le — du gr. *loxos*, oblique, et de *style*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des térébinthacées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

LOXOTIS s. m. (lo-kso-tiss — du gr. *loxotês*, obliquité). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

LOXURE s. m. (lo-ksu-re — du gr. *loxos*, oblique ; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la famille des éryciniens, tribu des lycénides, formé aux dépens des hespéries, et dont l'espèce type habite l'Afrique occidentale.

LOYAERTS (Samuel), théologien flamand, né en 1546 à Attenhoven, près de Liége, mort en 1614. Il professa les humanités et la théologie, et publia, entre autres écrits : le *Chemin des vertus* (Anvers, 1599) ; *Enodationes Evangeliorum* (Louvain, 1608-1620, 6 vol. in-12).

LOYAL, ALE adj. (loi-ial ou lo-ial, a-le — rad. *loi*). Sincère, franc et honnête : *Un homme* LOYAL. *Un* LOYAL *chevalier. Un cœur* LOYAL. *Soyez désintéressés, francs et* LOYAUX *en amour, en amitié et dans les affaires.* (Raspail.) *Une* LOYALE *république est le rêve de tous les esprits généreux et indépendants.* (Mme E. de Gir.) *Pour être* LOYAL *et franc en société, il faut dire toujours la vérité, mais non pas toute la vérité.* (Boitard.)

Hommes francs et *loyaux*, méfiez-vous toujours
Des gens qui vont sous terre et par d'obscurs détours.
VIENNET.

‖ Fidèle et dévoué : *Un* LOYAL *serviteur.* ‖ Inspiré par la droiture : *Des sentiments* LOYAUX. *Des paroles* LOYALES. *Des offres* LOYALES. ‖ Inspiré par la fidélité et le dévouement : *De* LOYAUX *services.*

— A signifié Qui n'est pas fraudé, qui est comme il doit être régulièrement, comme la loi le veut : *Vin* LOYAL. *Marchandises* LOYALES.

— Féod. *Loyal aide*, Impôt que le vassal devait payer au seigneur, lorsque celui-ci était reçu de l'ordre du Saint-Esprit. ‖ Se disait aussi d'un impôt qui remplaça la taille, dans certaines provinces.

— Jurispr. *Loyaux coûts*, Dépenses faites par l'acquéreur d'un immeuble en sus du prix de l'acquisition : *Frais et* LOYAUX COÛTS. ‖ *Bon et loyal inventaire*, Inventaire vrai et sincèrement fait.

— Manége. *Cheval loyal*, Cheval docile, qui obéit de son mieux et ne regimbe pas quand on le châtie. ‖ *Bouche loyale*, Bouche docile, qui obéit au mors.

— **Syn. Loyal, droit, vrai.** V. DROIT.

— **Encycl.** Jurispr. *Loyaux coûts.* On désigne sous le nom de *loyaux coûts* les frais que l'acquéreur d'un immeuble a été obligé de payer en sus du prix de l'acquisition, tels que papier timbré, honoraires du notaire, pots-de-vin, droits d'enregistrement, salaire du courtier ou du mandataire, frais de transcription et de purge des hypothèques, en un mot tous les frais que la vente a occasionnés. On doit aussi considérer comme *loyaux coûts* les frais de voyages pour passer le contrat. On regarde encore comme *loyaux coûts* les intérêts du prix que l'acquéreur a payé au vendeur. Le retrayant doit les payer à compter du jour du payement de l'acquisition jusqu'à celui des offres de remboursement, à moins que l'acquéreur n'ait perçu les fruits de l'immeuble, auquel cas il est censé indemnisé de la privation de la jouissance du prix qu'il a payé. Sont également réputés *loyaux coûts* les frais de l'action que l'acquéreur a dirigée contre le vendeur pour l'obliger à exécuter le contrat ; mais remarquons qu'alors le retrayant doit être subrogé à l'acquéreur pour répéter ces frais au vendeur.

Enfin on doit aussi compter au nombre des *loyaux coûts* les frais d'instance faits par l'acquéreur sur la demande en retrait formée contre lui lorsqu'il n'a point contesté.

LOYAL (MONSIEUR), personnage comique du *Tartufe.* C'est l'huissier qui vient saisir, au nom du saint homme, la maison d'Orgon. Il entre solennellement en scène, et, comme on éclate de rire, il décline à haute voix ses nom, titre et qualité :

Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
Et suis huissier à verge, en dépit de l'envie.

Les huissiers sont toujours ridicules, au théâtre ; les poëtes se vengent ainsi des tracas sans nombre que leur a suscités cette race néfaste ; aussi Cléanthe s'amuse-t-il à jouer sur le nom de cet officier ministériel et à bafouer sa mine piteuse :

Ce monsieur Loyal porte un air bien déloyal !

Malgré tout, l'huissier à verge instrumentera, et, si on lui donne les coups de pied au bas des reins, il les portera froidement sur la note des « frais et loyaux coûts. »

LOYALEMENT adv. (loi-ia-le-man — rad. *loyal*). D'une manière loyale : *Agir* LOYALEMENT. *On vous a* LOYALEMENT *prévenu. Les fripons se moquent de l'honnête homme qui joue* LOYALEMENT *avec eux.* (De Ségur.) *La guerre* LOYALEMENT *conduite, aboutissant à une victoire de bon aloi, emporte justice.* (Proudh.)

LOYALISME s. m. (loi-ia-li-sme ou lo-ia-li-sme — rad. *loyal*). Hist. En Angleterre, Dévouement aux princes de la famille des Stuarts. ‖ En Amérique, Dévouement aux intérêts de l'Angleterre lors de la guerre de l'indépendance.

LOYALISTE s. m. (loi-ia-li-ste — rad. *loyalisme*). Hist. Individu qui professe le loyalisme.

LOYALTY (îles), petit archipel océanien, dépendant de la Nouvelle-Calédonie, à l'E. de laquelle il est situé, par 20° 30′ et 21° 5′ de latit. S. et 164° et 165° 45′ de longit. E. Cet archipel se compose de trois îles principales : Maré ou Britannia, Lifou ou Chabrol, Ouvéa ou Halgan, et de quelques îlots. On évalue à 12,000 le nombre des habitants, qui appartiennent à deux familles bien distinctes : les uns, émigrés des îles Wallis, sont de la branche polynésienne des Malais ; les autres sont des nègres océaniens.

Ces îles, malgré leur étendue et leur situation sur le chemin des navires qui vont de la Nouvelle-Galles du Sud en Chine ou dans l'Inde par la route du N., étaient restées presque inconnues jusqu'à ces derniers temps, et l'on n'avait que des données très-vagues sur leur position, sur leur nombre et même sur leur existence. Quelque rapprochées qu'elles fussent de la Nouvelle-Calédonie, elles avaient échappé, par un hasard assez singulier, aux recherches du capitaine Cook, lors de son exploration de la côte orientale de cette grande île. Dix-neuf ans plus tard, d'Entrecasteaux, se rendant de Tonga-Tabou au mouillage de Balade, tomba sur l'extrémité septentrionale des îles Loyalty, qu'il nomma îles Beaupré.

C'est donc à l'expédition de d'Entrecasteaux qu'on a dû la première connaissance des îles Loyalty ; mais ce navigateur fut loin de soupçonner toute leur étendue. L'archipel a été exploré en 1827 par le capitaine Dumont-d'Urville, qui, en donnant aux baies et aux promontoires des noms contemporains (baie de Chateaubriand, cap Bernardin-de-Saint-Pierre, etc.), a pris date, au nom de la France, dans ces lointains parages.

Les îles Loyalty ont cependant été plus tard occupées et colonisées par les Anglais. La rareté de l'eau et la nature calcaire du sol rendent celui-ci peu fertile. Les cours d'eau manquent complétement. Pour trouver de l'eau potable, il faut creuser le sol, à une petite profondeur, il est vrai. Une mince couche de terre végétale couvre des roches madréporiques, supportées elles-mêmes par des roches d'origine volcanique. Des bois couvrent une grande partie de Lifou et se composent de conifères, de pandames, de santals, de cocotiers. Les indigènes cultivaient le taro, l'igname, la banane avant l'arrivée des Européens ; ceux-ci ont introduit la culture du caféier, du cotonnier, de l'indigotier, de la canne à sucre. En fait d'animaux domestiques, on n'élève guère que le porc. Le manque d'eau paraît interdire tout avenir à cette colonie.

LOYAU (E.), littérateur et auteur dramatique français, né à Amboise vers 1804. Il se rendit à Paris pour y suivre la carrière des lettres, publia en 1830 un roman philosophique, le *Prêtre*, qui obtint un certain succès, puis fit paraître la *Vie de saint François de Sales* (1842), les *Anges sur la terre* (1836), la *Nouvelle Antigone* (1837), livre dans lequel l'auteur annonce son intention de faire du roman un instrument de moralisation. Cette même année, il fit jouer à l'Odéon les *Français à Naples* et une *Invasion des Normands*, pièces en vers, collabora en 1839 à un vaudeville intitulé : le *Chevalier de Créquy*, et donna, sans aucun succès, à l'Odéon en 1845, une nouvelle pièce, le *Lis d'Evreux.* Depuis lors, M. Loyau a publié le *Sous-diacre* (1849, in-8°) et les *Ninivites* (1851), recueil de prose et de vers.

LOYAUTÉ s. f. (loi-iô-té — rad. *loi*). Caractère d'une personne loyale ; franchise, droiture, honnêteté : *Un caractère d'une grande* LOYAUTÉ. *Un homme plein de* LOYAUTÉ. *La franchise est plus adroite et la* LOYAUTÉ *plus habile qu'on ne le pense.* (Ancelot.) *Si la ruse prend le masque de la* LOYAUTÉ, *c'est parce qu'elle sait bien que la* LOYAUTÉ *est le seul pouvoir infaillible sur les bons esprits. Il n'y a au monde que les femmes qui puissent encore maintenir dans le cœur des hommes cette sublime démence qu'on appelle le courage, cette divine niaiserie qu'on nomme la* LOYAUTÉ. (Mme de Gir.) ‖ Caractère de ce qui est loyal : *Une conduite pleine de* LOYAUTÉ.

— Techn. anc. *Plomb de loyauté*, Dans la sayetterie ou fabrique de serge d'Amiens, Dernier plomb qu'on mettait aux étoffes qui avaient les qualités exigées par les règlements.

LOYAUTÉ (Anne-Philippe-Dieudonné DE), officier d'artillerie français, né en 1750, mort vers 1830. A l'âge de onze ans, il entrait comme bombardier dans une compagnie d'artillerie, et, à quatorze ans, il était nommé officier. Après avoir fait les campagnes de Corse et d'Amérique, il revint en France et émigra au commencement de la Révolution. En 1791, il tenta en Alsace un soulèvement qui échoua, fut arrêté, et, aux massacres qui eurent lieu le 9 septembre 1792 à Versailles, on le laissa pour mort. Revenu à la vie, il se réfugia en Angleterre, où il inventa et expérimenta plusieurs engins de guerre très-destructeurs, entre autres la *bombardière royale*, et fut nommé colonel d'un régiment d'artillerie en garnison à Saint-Domingue. Revenu en France en 1802, il fut enfermé au Temple, et, lors de sa mise en liberté, soumis à la surveillance de la police ; il tomba dans une profonde misère et accepta un emploi dans l'administration de la grande armée de Russie. Fait prisonnier à Moscou, incarcéré en Sibérie, puis renvoyé en France en 1814, il sollicita longtemps des Bourbons une position et obtint une modique place de professeur dans une école militaire, emploi qu'il ne put conserver ; aussi mourut-il dans un dénûment absolu.

LOYCZ (Pierre), théologien belge, mort à Anvers en 1646. Protonotaire apostolique et curé de Saint-Willebrod d'Anvers, il passait pour fort érudit et obtenait un grand succès dans ses prédications. On a de lui, entre autres œuvres : *Sæculum aureum, sive de pace libri duo* (Anvers, 1645, in-fol.) ; *Laboris encomium* (Anvers, 1646, in-4°).

LOYD (Samuel-Jones), économiste anglais, né vers 1795, mort en 1859. Il dirigea à Londres une importante maison de banque, et publia sur les questions financières et monétaires plusieurs ouvrages remarquables et fort estimés. Nous citerons de lui : *Réflexions sur les causes et conséquences de la dépression du marché monétaire* (Londres, 1837, in-8°) ; *Du mouvement, de la circulation et de l'administration de la banque d'Angleterre* (1840, in-8°), son meilleur ouvrage ; *De la séparation des fonctions de la Banque d'Angleterre* (1844, in-8°), écrit dont les idées furent adoptées par sir Robert Peel.

LOYENS (Hubert), historien belge, né à Maëstricht en 1599, mort à Bruxelles en 1684. Il fit ses études de droit et devint secrétaire du roi près du conseil de Brabant. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus de curia Brabantia* (Bruxelles, 1672) ; *Veridicus Belgicus* (1669, in-8°) ; *Synopsis rerum memorabilium bello et pace gestarum ab Lotharingiæ et Brabantiæ ducibus*, 1267-1233 (1672, in-4°).

LOYENS (Jean-Guillaume), écrivain héraldique belge, né à Liége, mort dans cette même ville vers 1740. Il exerçait les fonctions d'échevin près la haute cour de Jupille et il a publié le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége* (Liége, 1720, in-fol.).

LOYER s. m. (loi-ié ou lo-ié — rad. *louer*). Prix du louage d'une maison, d'un logement ou d'un bâtiment quelconque : *Le* LOYER *d'un appartement. Le* LOYER *d'un magasin. Payer un gros* LOYER. *Payer le premier terme de son* LOYER. ‖ Maison, appartement pris à louage : *Prendre un fort* LOYER. ‖ Terme, époque où l'on paye son loyer : *C'est demain le* LOYER, *et notre bourse est à sec.* (Scribe.)

— Prix de louage d'une propriété quelconque : *Le* LOYER *d'une ferme, d'un bois, d'un étang. Le* LOYER *de la terre, de même que celui de l'argent et de toute valeur mobilière et immobilière, est un fait spontané, universel, qui a sa source au plus profond de notre nature.* (Proudh.) ‖ Salaire d'un ouvrier ou d'un serviteur à gages : *On ne doit point retenir le* LOYER *du serviteur et du mercenaire.* (Acad.) ‖ Vieilli en ce sens.

— Fig. Inconvénients qui compensent certains avantages : *Dieu nous fait payer ici-bas le* LOYER *des avantages qu'il nous a départis.* (Cl. Tillier.) ‖ Usage passager : *Le mot pro-*

priétaire a été inventé par notre orgueil; nous n'avons rien ici-bas qu'à titre de LOYER. (H. Lemonnier.) ‖ Récompense; salaire : *Ce n'est pas sur la terre que la vertu peut compter recevoir son* LOYER.

— Prov. *Qui sert et ne sert pas son loyer perd*, Celui qui est chargé d'un service et qui néglige son devoir perd son salaire ou sa récompense. ‖ *Qui bon maître a bon loyer a*, Celui qui est au service d'un bon maître est sûr d'être justement rétribué par lui.

LOYER (Godefroy), dominicain et voyageur français, né à Rennes en 1660, mort en 1715. Il se rendit à Rome et de là aux Antilles, où il alla prêcher la foi aux Caraïbes et courut les plus grands dangers. De retour à Rome, il fut nommé préfet apostolique en Guinée, se rendit en 1701 à la Côte d'Or, mais n'obtint aucun résultat satisfaisant, s'embarqua pour la France (1703), fit naufrage, aborda au Brésil après avoir couru mille dangers et gagna enfin la France en 1706. On lui doit, sous le titre de *Relation du royaume d'Issigny, Côte d'Or, pays de Guinée, en Afrique, etc.* (Paris, 1714, in-12), un ouvrage fort intéressant, écrit avec simplicité et candeur.

LOYER (Pierre LE), démonographe français. V. LE LOGER.

Loyère (CHÂTEAU DE LA), vieux manoir breton, situé à 7 kilom. N.-E. de Guer, comm. de Loutchel, cant. de Maure, arrond. de Redon (Ille-et-Vilaine). Le château de La Loyère, auquel ses restaurations récentes ont enlevé malheureusement une partie de son caractère féodal primitif, était jadis un manoir à tourelles, herse et pont-levis. Situé au milieu d'immenses étangs, il eut, dit-on, pour premiers hôtes deux seigneurs huguenots terribles pour leurs voisins, dont les femmes et les filles, enlevées de force et portées au château, ne reparaissaient plus jamais dans les villages. Le dernier membre de cette redoutable famille fut une vieille mégère, que les légendes bretonnes ont changée en une sorte de bête mythologique, la bête de la Loyère ou Piphardière, qui mange les petits enfants et surprend les dormeurs au lit pour les aller noyer dans l'étang du château.

LOYKO (Félix), publiciste polonais, né vers 1750, mort vers 1800. Pendant les loisirs que lui laissaient ses fonctions de chambellan du roi de Pologne Stanislas-Auguste, il se livra à des travaux historiques. Citons les principaux : *Collection des déclarations, notes et discours tenus à la diète de* 1772; *Essai historique pour démontrer la nullité des droits des puissances étrangères sur les possessions de la Pologne* (Varsovie, 1773, 2 vol. in-8°)

LOYNES (François-Célestin DE), chevalier DE LA COUDRAYE, savant français. V. LA COUDRAYE.

LOYOLA, village d'Espagne (Guipuzcoa), prov. et à 2 kilom. de Saint-Sébastien, sur la rive droite de l'Urola. Patrie de saint Ignace de Loyola. Magnifique monastère dont nous allons parler ci-dessous.

Loyola, célèbre sanctuaire d'Espagne, dans la province de Guipuzcoa, aux environs d'Azpeitia, dans la délicieuse vallée de l'Urola. Ce magnifique édifice fut bâti, en 1683, par ordre de la reine Marie-Anne d'Autriche autour du vieux manoir qui avait vu naître saint Ignace, le célèbre fondateur de l'ordre des jésuites. « Les montagnes qui entourent la vallée, dit le *Manuel du voyageur dans les provinces basques*, les bois, les plantations, les maisons qui s'offrent aux regards de tous côtés, l'Urola avec ses rives bordées de verdure, et le sanctuaire, œuvre imposante qui préside au paysage, tout cela forme un panorama non moins grandiose que pittoresque. » Le monument a la forme d'un parallélogramme. Un magnifique perron, orné de balustrades de pierre et de lions de marbre, conduit au portail construit en marbre précieux et surmonté d'un fronton triangulaire. L'église forme une vaste rotonde, au centre de laquelle huit colonnes supportent la coupole éclairée par huit fenêtres, et dont la lanterne atteint 56 mètres d'élévation. Le maître-autel est très-riche par le choix des marbres employés à sa construction. « Dans sa forme, dit M. Germond de Lavigne, par la couleur sombre des marbres dont elle est entourée, cette église a un aspect triste, l'aspect d'un panthéon; les piliers de la coupole l'assombrissent et en diminuent la vaste apparence. L'aile gauche n'a pas été achevée. L'aile droite est occupée par le collége, dont l'escalier est une œuvre remarquable; la bibliothèque a souffert plus d'une perte. »

Du manoir où naquit Ignace de Loyola il ne reste qu'une tour, qui a été enclavée dans l'édifice et que l'on conserve avec un soin religieux. Elle est construite en pierre brute et en brique. Le saint naquit dans une chambre du troisième étage de la tour. Cette chambre, transformée en chapelle, est chargée d'ornements, parmi lesquels on distingue : des bas-reliefs retraçant des faits de la vie de saint Ignace; le calice avec lequel saint François de Borja célébra sa première messe et un doigt de saint Ignace.

« A la fin de juillet, ajoute M. Germond de Lavigne, a lieu, chaque année, un grand pèlerinage au sanctuaire de Loyola; la foule y accourt de toutes parts, et surtout des trois provinces basques. Les danses, les feux d'artifice, les courses de taureaux font de ce pèlerinage la plus importante des fêtes de tout le pays.

LOYOLA, ville de la république de l'Equateur, à 130 kilom. N.-O. de Jean-de-Bracamoro, au pied des Andes. Fondée en 1542, elle est petite et peuplée de quelques familles espagnoles et d'hommes de couleur. La température en est très-chaude. Les environs recèlent plusieurs mines d'or.

LOYOLA (Ignace DE), fondateur de la compagnie de Jésus. V. IGNACE.

LOYOLISTE s. m. (lo-io-li-ste — rad. *Loyola*, patrie de saint Ignace, le fondateur des jésuites). Jésuite, disciple d'Ignace de Loyola.

LOYOLITIQUE adj. (lo-io-li-ti-ke — rad. *Loyola*, patrie du fondateur des jésuites). Jésuitique, propre aux jésuites : *Hypocrisie* LOYOLITIQUE.

LOYS (Jean), poëte français, né à Douai vers 1555, mort en 1610. Il étudia le droit à l'université de Douai et fut reçu licencié en 1582; mais il semble avoir eu peu de goût pour les cinq codes, dominé qu'il était par son amour de la poésie. La muse fut pourtant assez ingrate, et Jean Loys reste un poëte fort médiocre. « Son style, écrit Duthilleul, un enthousiaste cependant de toutes les célébrités douaisiennes, son style se ressent beaucoup plus de la grossière naïveté des temps antérieurs qu'il ne participe aux formes correctes, élégantes et nombreuses que Malherbe avait commencé à introduire dans la versification française. C'est un élève du vieux Ronsard, dont il n'a su imiter que ce néologisme bizarre, dont le ridicule pédantesque a fait oublier en quelque sorte les qualités que ce poëte possédait réellement. »

Les poésies de Jean Loys sont éminemment religieuses; on y trouve un *Hymne au saint nom de Jésus*, des épithalames, des sonnets, des éloges funèbres, etc. Elles ont été imprimées à Douai (1612-1613). — Jean Loys eut deux fils : Nicolas-Philippe LOYS, qui embrassa l'état ecclésiastique et écrivit une *Vie de Michel d'Esne*, son bienfaiteur, et Jacques LOYS, dont l'article suit.

LOYS (Jacques), poëte français, fils du précédent, né à Douai en 1585, mort en 1611. Comme son père, il étudia le droit et se fit recevoir docteur, tout en se livrant à la poésie avec moins de talent encore, s'il est possible. Ses poésies sont également des chants religieux ou des pièces de circonstance. Plusieurs de ses compositions, quelque médiocres qu'elles nous paraissent aujourd'hui, obtinrent des succès académiques. Trois fois Jacques Loys fut couronné par les princes de la confrérie des clercs parisiens, établis sous le nom de la Vierge Marie; aussi l'auteur se parait-il du titre de **Poëte lauré**. Ses *Œuvres poétiques*, divisées en quatre livres, font généralement suite à celles de son père (Douai, 1612, in-8°). En tête du second livre se trouve un traité de l'*Artifice du chant royal*, genre de composition difficile, assez en vogue alors, et dont l'auteur expose les règles compliquées.

LOYS DE BOCHAT (Charles-Guillaume), historien suisse. V. BOCHAT.

LOYS DE CHÉSEAUX (Jean-Philippe), savant suisse. V. CHÉSEAUX.

Loyse de Montfort, cantate, paroles de MM. Emile Deschamps et Emilien Pacini, musique de M. Bazin; représentée à l'Opéra le 7 octobre 1840. Cet intermède lyrique est l'œuvre de concours qui a valu à M. Bazin le grand prix de Rome. Il fut accueilli avec faveur par le public. On a remarqué la romance chantée par Gaston de Montfort : *Reine des cieux, prends sous ton aile l'épouse en deuil;* le trio sans accompagnement : *C'est l'étoile dans la nuit*, et le duo : *Tant d'amour m'entraîne*. Marié, Derivis et M^{me} Stolz ont interprété avec talent cet épisode émouvant du temps de la Ligue.

LOYSEAU (Charles), célèbre jurisconsulte français, né à Nogent-le-Roi en 1566, mort en 1627. Avocat au parlement de Paris, il fut investi de plusieurs fonctions importantes, notamment d'une lieutenance particulière au présidial de Sens et du bailliage de Châteaudun. Loyseau excellait dans la connaissance du droit romain et du droit coutumier français, et il a laissé des ouvrages de jurisprudence très-estimés sur les *Seigneuries*, les *Ordres de la noblesse*, la *Garantie des rentes*, la *Justice des villages*, etc., qui ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres de Charles Loyseau* (Genève, 1836, 2 vol. in-fol.).

LOYSEAU (Jean-Simon), jurisconsulte. V. LOISEAU.

LOYSEAU DE MAULÉON (Alexandre-Jérôme), célèbre avocat, né à Paris en 1728, mort dans cette ville en 1771. Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1751 et, comme il avait de la fortune, comme il était en outre plein de désintéressement, il s'attacha à choisir avec soin les causes qu'il devait plaider ou pour lesquelles il écrivit des mémoires. Bien qu'il eût une tendance à mettre surtout en relief les incidents romanesques qui plaisaient à son imagination et donnaient lieu à des mouvements pathétiques, Loyseau s'éleva souvent à la plus haute éloquence. Sa défense des Calas, notamment, lui fait le plus grand honneur. J.-J. Rousseau, qui l'avait connu lors de ses débuts au barreau, parle de lui dans ses *Confessions* de la façon la plus flatteuse. En 1768, Loyseau renonça à la profession d'avocat, pour devenir conseiller maître à la chambre des comptes de Lorraine. Il essaya, mais sans succès, d'obtenir un fauteuil à l'Académie française. Ses *Plaidoyers* et ses *Mémoires* les plus remarquables ont été réunis et publiés en 1762, 2 vol. in-4°, et 1780, 3 vol. in-8°. On a publié à part son *Mémoire pour Pierre Donat et Louis Calas* (1765, in-8°) et *Défense apologétique du comte de Portes* (1766, in-8°).

LOYSEL (Antoine), jurisconsulte. V. LOISEL.

LOYSON (Olivier), général français, né à Damvilliers en 1765, mort à Liége en 1816. Il partit comme volontaire en 1792, devint général de brigade l'année suivante, seconda Bonaparte au 13 vendémiaire et présida le conseil de guerre créé à la suite de cette journée. Après avoir conquis le grade de général de division dans la campagne d'Helvétie (1799), il prit part à la guerre d'Allemagne, perdit le bras droit dans une bataille et fut nommé gouverneur du château de Saint-Cloud, puis des provinces de Munster et et d'Osnabrück (1806-1808). Rappelé en activité, il commanda une division en Espagne et s'y distingua par son courage. Quand sonna l'heure de la chute de l'Empire, Loyson embrassa la cause des Bourbons et mit son épée au service de Louis XVIII. Son attachement à la nouvelle dynastie ne fut pas de longue durée. Au retour de l'île d'Elbe, il se rallia à la cause impériale, et se retira en Belgique à la deuxième Restauration.

LOYSON (Charles), publiciste et poëte français, né à Château-Gontier (Mayenne) en 1791, mort à Paris le 27 juin 1820. Après avoir fait avec distinction ses études au collége de Beaupréau, Charles Loyson vint très-jeune à Paris, pour perfectionner son instruction. Son dessein étant de se vouer à l'instruction publique, il fut admis comme élève à l'Ecole normale. C'est là qu'il connut V. Cousin, et qu'il se lia avec lui d'une étroite amitié. Nommé répétiteur à cette école, puis professeur d'humanités dans un des lycées de Paris, Loyson, qui professait des opinions toutes monarchiques, entra au *Journal des Débats* et y débuta par des articles littéraires, il est vrai, mais dans lesquels perçait toujours l'esprit politique de ce journal qui, alors, en fait d'esprit royaliste et de fougue réactionnaire, ne le cédait qu'à la seule *Quotidienne*. Attaché pendant la première Restauration à la direction de la librairie, en qualité de chef du secrétariat, Loyson perdit sa place pendant les Cent-Jours. Il tomba malade et alla chercher dans son pays natal les soins et le repos dont il avait besoin. Au retour des Bourbons, il revint à Paris; une haute protection le fit nommer immédiatement chef de bureau au ministère de la justice, et il devint en même temps maître de conférences à l'Ecole normale. Dans un écrit qu'il fit paraître le 23 septembre 1815, Loyson protesta vivement contre le démembrement de la France, dont on parlait alors comme d'un projet conçu par la politique des souverains alliés. La brochure est intitulée : *De la conquête et du démembrement d'une grande nation* ou *Lettre écrite par un grand d'Espagne à Bonaparte, au moment où celui-ci venait de faire arrêter Charles IV et Ferdinand VII dans les murs de Bayonne, où il les avait attirés sous prétexte de concilier leurs différends* (23 sept. 1815). Sa santé, profondément altérée par le travail, l'ayant forcé de nouveau de quitter Paris et d'aller passer plusieurs mois dans sa famille, il occupa les loisirs de sa convalescence à se perfectionner dans la langue anglaise et à préparer les travaux qu'il fit paraître par la suite. En même temps, il concourait pour le prix de poésie proposé par l'Académie française en 1817. Il n'obtint que l'*accessit*, et l'Académie fut accusée de partialité par les amis zélés de Loyson. Il profita de l'occasion pour faire paraître, à la fin de cette même année, un petit recueil de vers, en tête duquel il plaça son discours, sous ce titre : le *Bonheur de l'étude, discours en vers, et autres poésies*, par Charles Loison (Paris, 1817, in-12). Le roi Louis XVIII agréa la dédicace de ce volume. Presque en même temps Loyson publiait une traduction du *Tableau de la constitution d'Angleterre*, par George Custance (Paris, 1817, in-8°), ouvrage utile où se trouve exposé, dans une analyse rapide et complète, tout l'organisme de la constitution anglaise, sur laquelle Louis XVIII avait modelé celle qu'il avait donnée à la France sous le nom de Charte constitutionnelle.

Charles Loyson prit une part active à la rédaction d'un journal qui s'établit au mois de juillet et parut, pendant une année environ, sous le titre d'*Archives philosophiques, politiques et littéraires* (Paris, Fournier, 4 vol. in-8°).

En 1818, les travaux de Loyson se dirigèrent principalement vers la politique; il devint l'un des champions les plus ardents du ministère, surtout dans le journal intitulé le *Spectateur*, et il écrivit une brochure d'une certaine étendue, avec ce titre : *Guerre à qui la cherche* (Paris, 1818, in-8°), qui obtint, avec l'assistance du gouvernement, un certain succès. Il y attaquait sans vergogne les hommes les plus considérables de l'opposition. L'ouvrage eut trois éditions et l'auteur le fit suivre d'un appendice intitulé : *Seconde campagne de guerre à qui la cherche* (1818, in-8°). Vint ensuite la *Lettre à M. Benjamin Constant* (1819, in-8°). Cette polémique violente lui attira de vives inimitiés, et il paraît avoir senti le côté défectueux de son rôle. En effet, dans les derniers temps de sa vie, dès 1819 même, un véritable dégoût de la politique le ramena presque entièrement aux lettres et à la poésie. Il reprit alors avec courage une traduction de Tibulle, celui des poëtes élégiaques de l'antiquité qu'il goûtait le plus (traduction qu'il a laissée inachevée), et conçut avec quelques amis le plan d'un journal littéraire dont il fut un des premiers fondateurs et des plus actifs coopérateurs, le *Lycée français*, où il a inséré d'assez bons vers et quelques morceaux de critique remarquables. De ce moment date encore le volume intitulé : *Epîtres et élégies* par Charles Loyson (1819, in-8°). On voit dans ce recueil que déjà il semblait préoccupé de sa fin prochaine. Plusieurs élégies : la *Maladie de langueur*, le *Lit de mort*, l'*Air natal*, sont empreintes d'une mélancolie profonde; déjà même il associait son nom à celui des jeunes poëtes qu'une mort prématurée avait tués dans la fleur de leur talent. Ces tristes pressentiments se réalisèrent rapidement. L'*Ode sur l'attentat du* 13 *février* 1820 (in-8°) fut sa dernière œuvre.

V. Cousin, alors professeur de philosophie à la Faculté des lettres, prononça sur sa tombe un discours ému, témoignage de la vive sympathie dont il avait toujours entouré le poëte ravi à son amitié.

Sainte-Beuve a, dans ses *Portraits contemporains*, résumé très-justement la nature du talent littéraire de Loyson. « Comme poëte, dit-il, Charles Loyson est un juste intermédiaire entre Millevoye et Lamartine, mais beaucoup plus rapproché de ce dernier par l'élévation et le spiritualisme habituel de ses sentiments. »

LOYSON (Charles), ci-devant en religion le **Père Hyacinthe**, prédicateur français, né à Orléans en 1827. Fils d'un professeur du collége de cette ville qui fut ensuite nommé recteur d'académie dans les Basses-Alpes, il était proche parent (neveu, dit-on) du poëte dont nous venons de tracer la biographie. Le jeune Charles Loyson fit, en même temps que son frère, ses études au collége de Pau en qualité de boursier, entra en 1845 au séminaire de Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre quatre ans plus tard. Successivement professeur au séminaire d'Avignon et de Nantes, puis vicaire à Saint-Sulpice, il finit par prendre la robe de dominicain, devint aumônier à la fameuse école de Sorèze et fut distingué par Lacordaire, qui le prit en amitié et qui disait parfois : « C'est Loyson qui me remplacera. »

On ne sait trop pourquoi il quitta Sorèze. Toujours est-il qu'il partit pour Rome, s'enferma environ deux ans à la Trappe, revint en France et, après un noviciat à Lyon, entra dans l'ordre des Carmes et prononça ses vœux. Ce fut alors qu'il adopta le nom de **Père Hyacinthe** (chez les dominicains il avait pu garder son nom).

Son existence, jusqu'alors absolument vide de circonstances notables, s'écoulait avec la monotonie cléricale. Mais bientôt il allait rapidement s'élever à la célébrité. Dans son professorat, dans quelques prédications de séminaire et dans diverses circonstances, il avait pu faire l'essai de ses talents oratoires, et il s'était fait remarquer de ses disciples et de ses confrères. Une retraite qu'il prêcha au lycée de Lyon en 1862 le mit tout à fait en lumière. Il fut appelé à monter dans diverses chaires de province, prêcha l'avent de 1863 à Bordeaux, le carême, l'année suivante, à Périgueux, et enfin vint à Paris, où il se fit entendre au cercle catholique de la rue Cassette, puis à la Madeleine, où ses sermons eurent un brillant *succès* devant un auditoire élégant et mondain. Nous employons à dessein ce mot *succès*, parce qu'il nous paraît caractériser assez fidèlement le genre d'approbation qui accueillit les prédications du carme déchaussé. L'originalité un peu théâtrale de son éloquence, son lyrisme exubérant, les sujets souvent scabreux qu'il se plaisait à traiter, tout, jusqu'à son costume de moine, charmait le public frivole et aristocratique qui voyait en lui un successeur de Lacordaire et (s'il est permis d'employer cette expression de théâtre) une nouvelle *étoile* destinée à trancher sur la nébuleuse monotonie des orateurs sacrés contemporains.

Bien que, par ses tendances vaguement libérales et son mysticisme romanesque, le Père Hyacinthe causât quelque inquiétude aux ultramontains, comme il avait conquis presque subitement une notoriété qui paraissait devoir s'épanouir rapidement en renommée sérieuse, il fut choisi par l'archevêque de Paris pour la prédication de l'avent à Notre-Dame, mission qu'il remplit pendant cinq années consécutives.

On sait quel était assez ordinairement l'auditoire qui venait se grouper autour de cette chaire métropolitaine, quand elle était occupée par Lacordaire, Ravignan, le Père Félix, enfin par l'une de ces célébrités qui sont réservées pour les grandes prédications d'apparat. Cet auditoire se composait généralement de gens du monde, de personnages officiels, d'artistes, d'écrivains, de jeunes gens, etc. Cette foule un peu mêlée, en majorité fort mondaine, n'a jamais paru aux observateurs dévorée d'un zèle religieux bien excessif; tout en accourant au pied de la chaire du Père Hyacinthe, elle semblait moins préoccupée de dogme et de théologie que de la question artistique et littéraire, et elle écoutait l'orateur sacré filer ses périodes de la même oreille qui savourait les fioritures de la Patti. A l'époque où il monta dans cette chaire si enviée de Notre-Dame, le Père Hyacinthe était un homme paraissant âgé de quarante ans (il avait quelques années de moins), de taille moyenne, d'un embonpoint monacal, le front large, l'œil vif, le nez aquilin et un peu busqué, la bouche molle et charnue, le menton fort opulent, le profil numismatique, nous voulons dire rappelant certaines médailles d'empereur romain. Visiblement, il avait quelque préoccupation de la mise en scène; d'ailleurs beaucoup d'art, et même, si on nous permet cette expression, beaucoup de métier. Comme la plupart des prédicateurs, il gesticulait un peu trop en s'animant, abusant, notamment, des bras étendus et des tremblements de mains. Sa voix était médiocrement agréable, un peu sourde dans les notes basses, souvent voilée dans les notes élevées, avec des éclats où la parole se noyait facilement en vagues sonorités. Au surplus, on sait que le vaste vaisseau de Notre-Dame est peu favorable à la voix humaine, du moins aux paroles articulées, et que les mots jetés dans ces espaces ont le temps de s'y évanouir en vibrations diffuses avant d'être répercutés. Il en résulte que beaucoup d'auditeurs ne peuvent suivre qu'imparfaitement le discours, inconvénient qui, d'ailleurs, n'a qu'une importance secondaire, puisque dans la circonstance il s'agit évidemment de morceaux appris et déclamés, qui seront imprimés le lendemain, et qu'on pourra lire à loisir au coin de son feu.

Les sermons du Père Hyacinthe ou les conférences, comme on voudra les appeler, divisés en *parties* et en paragraphes, ni plus ni moins que des traités mortellement prolixes et délayés, comprennent une foule de questions et de sujets qui n'ont aucun rapport ou que des rapports fort éloignés avec la théologie, les dogmes catholiques ou la symbolique chrétienne. Il traitait, par exemple, de l'amour conjugal, du mariage, de la famille, de la virginité, du rôle des courtisanes dans la société moderne, ou des sujets grandioses et creux, comme la souveraineté de Dieu sur les sociétés; ou des questions économiques et même politiques, comme l'origine du pouvoir, le caractère de la société civile, la souveraineté populaire et le droit divin, la paix, la guerre, etc., le tout sans aucune méthode, sans doctrine bien arrêtée, sauf la prétention habituelle de tout rapporter au catholicisme; c'est là le lieu commun de toutes les prédications depuis l'établissement du christianisme. On peut dire que la plupart des thèses qu'il a soutenues n'étaient que des jeux d'esprit, des exercices d'école. Il en est peu qui soutiendraient une discussion sérieuse. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans l'examen qu'il fait des rapports de la religion avec la société domestique, il indique sérieusement, comme panacée pour guérir tous les maux qui affligent le monde, la reconstitution de ce qu'il nomme la famille chrétienne, c'est-à-dire le père *roi chez lui*, commandant la foi, réprimant le scepticisme, exerçant sa puissance de coercition au profit du catholicisme, se faisant à son foyer le *bras séculier de l'Eglise*.

On voit comme cette solution est pratique et comme cette idée est nouvelle. Sa réalisation n'exigerait guère que le bouleversement des lois civiles et des institutions modernes. En outre, en chargeant le père d'imposer la foi aux siens, le prédicateur ne semble pas prévoir le cas assez commun où le père ne l'aurait plus lui-même; et précisément, le fait principal, c'est que dans les familles c'est le chef qui, le premier, se détache des pratiques et des idées religieuses; ce sont les femmes, ordinairement, qui restent les dernières fidèles aux vieux dogmes. Enfin, n'est-il pas piquant de voir un chrétien remonter jusqu'aux sociétés païennes et barbares pour y chercher son type de père de famille, roi et prêtre dans sa maison, et en faire le modèle qu'il présente aux nations civilisées, sans aucune préoccupation des impossibilités d'une telle restauration, ni des droits individuels, ni de la liberté de conscience, etc.?

Il s'est attaqué aussi à la doctrine de la *morale indépendante*, au positivisme, à toutes les théories qui rejettent le surnaturel et la révélation et qui prennent l'expérience, la conscience et la raison pour *criterium*. On ne saurait disconvenir qu'il n'ait montré une certaine vigueur dans cette polémique, car c'était une véritable polémique qu'il avait engagée du haut de sa chaire; mais on s'est accordé à lui reconnaître peu de compétence philosophique et critique. En outre, il remplace trop souvent les raisonnements par des déclamations injurieuses, appelant ses adversaires *profanateurs*, *sophistes*, *corrupteurs*, etc.

Quant à ses conférences sur l'amour, le mariage et autres thèses analogues, elles ont provoqué un étonnement mêlé d'une pointe de jovialité gauloise. On a trouvé fort curieux et un peu hasardé qu'un moine s'étendît aussi longuement et aussi complaisamment sur des sujets aussi délicats et aussi scabreux, et qu'il le fît avec un lyrisme si enflammé et quelque peu charnel. On se souvient encore qu'il consacra deux longues conférences à chanter le *fluide savoureux* de l'amour conjugal. Cela parut un peu forcé, comme mesure et comme goût.

En dehors de ces questions un peu trop spéciales pour un prêtre, le Père Hyacinthe était un des types curieux de la société contemporaine. Il représentait cette fraction inconsistante du clergé actuel, qui flotte entre les tendances les plus diverses, essayant de concilier la raison et la foi, le droit populaire et l'autorité, le dogme et la philosophie, essayant enfin de tout mettre d'accord, excepté le plus souvent ses propres idées; cette école qui nage entre deux eaux, qui n'a point de doctrine nette, déterminée, franchement dessinée, qui est à moitié française, à moitié romaine, qui a une face gallicane et une face ultramontaine, enfin qui accepte certains éléments du dix-neuvième siècle et qui repousse les autres avec des anathèmes aussi violents que ceux des ultramontains purs.

C'est ce qui explique et la conception despotique des droits du père de famille, dont il est parlé plus haut, et les échappées de libéralisme de l'orateur de Notre-Dame, et ses attaques contre les rationalistes, et ses invocations à la science et à la raison. Ces contradictions, on pouvait les signaler déjà dans Lacordaire, plus orateur, plus poëte et plus passionné, et qui fut toute sa vie un sujet d'inquiétude pour l'orthodoxie. On n'aimait point, dans le vieux clergé, sa mansuétude envers les protestants, ses concessions aux idées modernes, ses velléités démocratiques, ses vagues théories d'un christianisme progressif, ses prétentions de porter la discussion des doctrines catholiques sur le terrain scientifique et économique, de concilier la religion et la science (tout en asservissant celle-ci à celle-là), enfin de se servir des données mêmes de la science pour défendre la foi et combattre ses adversaires. Tous les maîtres en théologie ont toujours professé que la foi se défend par la foi, qu'on ne la démontre pas, qu'on ne la raisonne pas, et que tout le savoir humain est inférieur à la simplicité qui fait tout croire et tout accepter.

Aussi le Père Hyacinthe fut-il l'objet d'attaques très-dures de la part de l'*Univers* et de M. Veuillot. Et même il fut victime de dénonciations auprès du général de son ordre et du saint-siége. La véritable école catholique, c'est-à-dire l'école de l'autorité, de l'intolérance aveugle, de l'opiniâtreté doctrinale, ne lui pardonnait point d'avoir essayé de réconciler le christianisme avec la pensée moderne, et le poursuivit sans relâche avec la ténacité des haines cléricales.

Au mois de juin 1869, invité au congrès de la ligue de la Paix, il y parla avec modération des protestants et des juifs; cela fit scandale dans l'Eglise et augmenta les inimitiés qui ne cessaient plus de le harceler. Précédemment, il avait été appelé à Rome et tout porte à croire qu'il y avait reçu un avertissement.

On sait ce qui arriva. Fatigué d'humiliations, de calomnies et d'attaques venimeuses, le Père Hyacinthe sentit à la fin se révolter sa dignité d'homme sous sa robe de prêtre. Après bien des combats intérieurs, sans doute, il se décida à une rupture éclatante. Le 20 septembre 1869, il adressa au général de son ordre, au pape et aux journaux une lettre qui eut un grand retentissement, et dans laquelle, en rappelant « les attaques ouvertes et les délations cachées » dont il avait été l'objet, il accusait les « menées d'un parti tout-puissant à Rome, » et déclarait qu'il ne remonterait plus dans la chaire de Notre-Dame, parce qu'on voulait lui imposer « un langage qui ne serait plus l'entière et loyale expression de sa conscience, une parole faussée par un mot d'ordre, ou mutilée par des réticences. » Il annonçait en même temps qu'il s'éloignait de son couvent et il protestait devant le pape et devant le concile œcuménique qui allait se réunir « contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment chrétiennes, mais qui ne sont pas chrétiennes, et qui, dans leurs envahissements toujours plus audacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Eglise, le fond comme la forme de son enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété; et contre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Eglise, qui est notre mère selon l'éternité, et la société du XIX^e siècle, dont nous sommes les fils selon le temps, et envers qui nous avons aussi des devoirs et des tendresses. »

Le Père Hyacinthe était alors supérieur des carmes déchaussés de Paris. Quelques jours après, M. Dupanloup, évêque d'Orléans, écrivait à son « cher confrère, » le moine insurgé, une lettre pompeuse pour l'inviter à aller se jeter aux pieds du saint-père; mais il n'en reçut qu'une courte réponse qui peut se résumer dans cette phrase : « Ce que vous appelez une grande faute commise, je l'appelle un grand devoir accompli. »

Dans les temps où les schismes et les questions d'orthodoxie avaient une portée historique et étaient une manifestation du mouvement des esprits, les actes du Père Hyacinthe auraient eu une grande importance. Mais on est aujourd'hui emporté par d'autres idées et d'autres passions. Naturellement cet acte fut accueilli par les malédictions du catholicisme officiel et de ses adhérents; mais le public n'y prit pas beaucoup plus d'intérêt qu'à l'anecdote du jour, à l'incident en vogue, à l'*actualité* de la semaine. Les libres penseurs, les démocrates, les philosophes n'en parlèrent qu'avec un tranquille dédain. Ils appelèrent le carme défroqué un Lamennais au petit pied, et firent remarquer qu'il y avait là bien moins un combat pour les idées qu'une querelle d'intérieur. Le Père Hyacinthe déclare hautement, en effet, qu'il reste catholique, et catholique romain. Alors, où est l'intérêt pour ceux qui rejettent le catholicisme? Redevenu simplement l'abbé Loyson et frappé de l'excommunication majeure (10 octobre 1869), l'ex-moine partit presque aussitôt pour un voyage aux Etats-Unis. Il y fut accueilli par des ovations; on croyait sans doute qu'on allait l'amener à embrasser le protestantisme; mais dans une lettre adressée au pasteur Bacon (2 novembre 1869), il déclara publiquement rester dans l'orthodoxie. Néanmoins, il fit quelques conférences et eut un chaleureux succès, succès de confiance sans doute, car bien peu de ses auditeurs comprenaient le français, et surtout son français surchargé d'images, de tournures romantiques, de difficultés littéraires, de métaphores voyantes, et qui n'est, après tout, qu'un pastiche de la langue et des procédés de Victor Hugo et de Lacordaire.

De retour en France, l'abbé Loyson vécut dans la retraite. Le 30 juillet 1870, il publia une lettre dans laquelle il protestait contre les décisions du concile et contre « le prétendu dogme de l'infaillibilité du pape, inconnu de toute l'antiquité ecclésiastique et qui introduit un changement radical dans la constitution de l'Eglise et dans la règle immuable de sa foi. »

Pendant l'invasion des armées allemandes, il quitta Bouillac, où il s'était retiré, et se rendit à Londres, où il publiait, au mois de janvier 1871, son *Appel aux évêques catholiques*, daté du 25 décembre précédent. Dans ce curieux manifeste, l'ex-Père Hyacinthe, après avoir protesté contre les dernières encycliques et le *Syllabus*, exposait les cinq plaies dont souffre, selon lui, l'Eglise, notamment l'oppression des intelligences et des consciences par l'abus du pouvoir hiérarchique, et le célibat obligatoire des prêtres, constituant « une institution sans entrailles et sans moralité. »

Après avoir vu, selon son expression, « passer, comme la paille emportée par l'orage, les deux absolutismes qui avaient si lourdement pesé sur l'Eglise et sur le monde, l'empire des Napoléons et le pouvoir temporel des papes, » l'abbé Loyson se rendit en Italie (mars 1871) et passa quelques mois à Rome. Là, bien qu'excommunié, il reçut la communion dans l'église de Saint-Pierre et continua à attirer sur lui l'attention publique en publiant diverses lettres dans les journaux, notamment une lettre à son ami le chanoine Dollinger, chef de la secte des vieux catholiques (26 avril 1871), une autre sur la Commune de Paris (29 mai), une troisième au sujet de la pétition des évêques à l'Assemblée nationale (22 juin). Le 7 juillet suivant, l'abbé Loyson faisait acte d'adhésion complète à la *déclaration* signée à Munich par les vieux catholiques, « convaincu, disait-il, que ce grand acte de foi, de science et de conscience sera le point de départ du mouvement réformateur qui seul peut sauver l'Eglise catholique. » Peu après, il se rendait auprès de Dollinger, à Munich, et publiait au mois d'août une brochure intitulée les *Déclarations du professeur Dollinger et du R. P. Hyacinthe*. Dans cet écrit, il disait : « Je ne suis pas plus hérétique qu'excommunié. Si j'ai dit ou écrit quelque chose contre les vraies et pures doctrines de l'Eglise catholique, je le rétracte humblement et de toute mon âme. Je veux persévérer dans cette sainte foi que j'ai sucée avec le lait de ma mère, que j'ai prêchée au monde et qu'avec la grâce de Dieu j'emporterai dans la tombe. » Au mois de septembre, il assista au congrès de Munich, où il prononça des discours, et, à la fin de la même année (23 décembre), il reprocha amèrement au P. Gratry son adhésion au dogme de l'infaillibilité, qu'il avait si vivement combattue.

Le 25 janvier 1872, l'abbé Loyson fit paraître à Rome le premier numéro d'un recueil hebdomadaire, l'*Espérance de Rome*, recueil rédigé en français et destiné à devenir l'organe des vieux catholiques. A cette époque, dans une leçon faite à la Sorbonne, son frère, l'abbé Jules Loyson, ayant qualifié de « deuil de famille » l'attitude de l'ex-Père Hyacinthe, celui-ci, pour justifier sa conduite, publia une longue lettre relative à l'histoire des questions religieuses du temps (2 février). « Le cœur se soulève d'indignation et de douleur, y disait-il, en présence du système de mensonge qui prévaut dans l'Eglise et du double langage auquel se résignent les âmes les plus droites. » Peu après, il prononçait un discours au meeting religieux de la Société biblique italienne (4 mars) et faisait à Rome cinq conférences, dans lesquelles il traitait un certain nombre de questions dogmatiques et disciplinaires.

De retour à Paris, il annonçait, dans une lettre publiée par les journaux, qu'il renonçait au célibat et que le mariage s'imposait à lui « comme une de ces lois de l'ordre moral auxquelles on ne résiste pas sans troubler profondément sa vie et sans aller contre la volonté de Dieu » (25 août). Il se rendit alors à Londres, où il épousa, le 3 septembre, à Westminster, une Américaine qu'il avait convertie au catholicisme, M^{me} veuve Merriman, âgée de trente-cinq ans. Après ce mariage, l'abbé Loyson n'en continua pas moins à célébrer la messe et à protester de sa parfaite orthodoxie. Appelé à Genève au commencement de 1873, il s'y rendit au mois de mars, y fit des conférences, refusa la cure de cette ville qu'on lui offrit et déclara, dans un sermon qu'il prononça le 4 mai 1873, que la confession obligatoire était essentiellement immorale.

Doué d'une vive imagination, mais dépourvu d'esprit logique, l'ex-père Hyacinthe persévère à se dire prêtre et catholique quand même, bien qu'il soit en réalité un parfait hérétique. Il s'est attiré les haines des cléricaux sans se concilier les sympathies des libres penseurs. Il s'est profondément mépris sur son temps et s'est fait une étrange illusion en s'imaginant qu'il trouverait des esprits disposés à se passionner pour une nouvelle réforme de l'Eglise. Depuis longtemps les prêtres réformateurs ont cette commune destinée : ils n'ont, pour entendre la messe qu'ils disent, que ceux qui ne vont pas à la messe. — Son frère, Jules-Théodore LOYSON, est également entré dans les ordres. Il s'est fait recevoir docteur en théologie et est devenu professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. On lui doit un ouvrage, intitulé l'*Assemblée du clergé de France de* 1682 (1870), qui lui valut d'être accusé par l'*Univers* d'être « un nouvel adversaire de l'autorité du pape, un avocat de César et un détracteur de la puissance de Pierre. » Après la rupture déclarée de son frère avec l'Eglise romaine, il se sépara ouvertement de ce dernier, qu'il attaqua dans une leçon faite à la Sorbonne et intitulée le *Schisme de Munich*.

LOZA s. m. (lo-za — mot chinois). Bot. Arbrisseau du genre nerprun, dont on retire le vert de Chine.

— **Encycl.** On confond sous le nom de *loza* ou de *lo-kao* deux espèces de nerpruns qui croissent en Chine et la matière tinctoriale qu'on en extrait, et qui est plus fréquemment appelée *vert de Chine*. Toutefois, le mot *lo-kao* paraît désigner surtout le *rhamnus chlorophorus*, tandis que le nom de *loza* s'applique plus spécialement au *rhamnus utilis*. Ce dernier arbrisseau est plus connu, grâce aux essais d'acclimatation tentés, il y a une dizaine d'années, aux environs de Bordeaux. Les graines, semées en terre de bruyère, ont germé au bout de cinq semaines; les jeunes plants, repiqués d'abord en pots et abrités pendant l'hiver dans une serre tempérée, ont été plantés au printemps suivant contre un mur exposé au midi, dans une terre légère et sablonneuse. L'année d'après, les arbrisseaux ont donné de nombreuses fleurs vertes. Les fruits conservent longtemps cette dernière couleur; puis ils prennent une teinte lie de vin qui se fonce de plus en plus et, à la maturité, qui a lieu vers la mi-novembre, ils présentent exactement la forme et la couleur de ceux de la bourdaine, avec une couleur terne d'un brun violacé foncé.

Le *loza* paraît jusqu'à présent assez rustique; il donne à l'automne des pousses de $0^m,50$; mais ces jets tendres, et qui n'ont pas eu le temps de s'aoûter, sont facilement détruits par les froids; on les rabat sur le bois venu au printemps. Les rameaux qui ont poussé dans une saison plus favorable supportent parfaitement des froids de 13 degrés. Les branches à fruit sont arquées, épineuses et ont une couleur cendrée caractéristique. Les graines sont arrivées à complète maturité sous le climat de la Gironde. La matière colorante extraite de l'écorce, des feuilles ou des fruits du *loza* ou du *lo-kao* est jusqu'à présent la seule avec laquelle on puisse teindre directement en vert, la seule qui fournisse un vert solide, un vert très-beau à la lumière artificielle. Toutefois cette matière est encore très-rare et d'un prix très-élevé; aussi l'industrie française a-t-elle cherché à tirer de nos nerpruns indigènes une substance qui pourrait la remplacer. Cela n'empêche pas d'ailleurs de se livrer à des essais d'acclimatation des nerpruns de Chine, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour permettent d'espérer la solution du problème. En attendant qu'ils soient l'objet de cultures industrielles, les *rhamnus chlorophorus*, *utilis* et *viridis* commencent à être répandus dans les jardins, où ils se montrent aussi rustiques que nos espèces indigènes.

LOZANGE s. m. Orthographe peu usitée du mot LOSANGE.

LOZANIE s. f. (lo-za-nî). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des vochysiées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

LOZANO (Christophe), historien et théologien espagnol du XVII^e siècle. Il était chapelain de la cathédrale de Tolède, et il a publié : *Exemplo de penitentes* (Madrid, 1656, in-4°); *Los reys nuevos de Toledo* (Madrid, 1667, in-4°); *David perseguido* (Madrid, 1668, in-4°); *El hijo de David mas persequido* (1671, in-4°); *El rey penitente David arrepentido* (1674, in-4°).

LOZANO ou **LOÇANO** (Gaspar), poëte dramatique espagnol, né à Hellin (Murcie). Il vivait au XVIIe siècle et devint en 1662 recteur du collége de l'Annonciade, à Murcie, où il professa la théologie, puis reçut divers bénéfices ecclésiastiques. On lui doit : *Soledades de la vida y desenganos del mundo* (Madrid, 1662, in-4°), recueil qui comprend, outre une nouvelle, six comédies dont cinq sont en trois actes.

LOZANO (don Pedro), historien et jésuite espagnol, qui vivait au XVIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut envoyé dans l'Amérique du Sud et attaché comme professeur au collége alors célèbre de Cordova de Tucuman. Il a laissé deux ouvrages estimés : *Description géographique des terres, cours d'eau, plantes et animaux des provinces du grand Chaco, de Gualamba, etc.* (1733, in-4°), et *Histoire de la compagnie de Jésus dans la province de Paraguay* (1753, 2 vol. in-fol.).

LOZANO DE VILCHEZ (doña Enriquetta), femme de lettres espagnole, née à Grenade en 1831. Elle a le titre de *professeur* à l'académie des sciences et de littérature de sa ville natale et est, en outre, membre du *Liceo* de la même ville. On a d'elle : *Lucci*, drame; *Un double sacrifice*, comédie en deux actes et en vers; les *Flibustiers; Une nuit de moins et une désillusion de plus; Une actrice; Dieu est le roi des rois*, drame sacré en un acte et en vers (1852); *Poésies;* la *Lyre chrétienne*, autre recueil de poésies (1857).

LOZANS s. m. pl. (lo-zan). Art culin. Pâte découpée en bandes, avec laquelle on fait des potages dans le Dauphiné.

LOZERAN DU FESCH ou **DE FECH**, physicien et jésuite français, mort en 1755. Il professa les mathématiques à Perpignan et se fit connaître par un certain nombre de mémoires et de dissertations dont plusieurs ont obtenu des prix académiques. Nous citerons de lui : *Sur la cause et la nature du paratonnerre et des éclairs* (Bordeaux, 1726); *Sur la nature de l'air* (1733); *Dissertation sur la mollesse, la dureté et la fluidité des corps* (1735); *Discours sur la propagation du feu* (1738), qui lui valut de partager avec Euler un prix de l'Académie des sciences de Paris.

LOZÈRE, chaîne de montagnes de France, dans les Cévennes, située dans le département auquel elle donne son nom, au S.-E. de Mende. Sa longueur est d'environ 25 à 30 kilom.; son sommet forme un plateau granitique couvert de pâturages et de forêts. Les points culminants sont : les Signaux de Finicel (1,702 et 1,690 mètres), et le mont Malpertus (1,683 mètres). Divers affluents du Lot, de la Cèze, et le Tarn y prennent leur source. Ces montagnes sont stériles et couvertes de neige pendant près de huit mois de l'année. On n'y trouve que des bruyères et de maigres pâturages qui, pendant la belle saison, nourrissent de nombreux troupeaux venus du bas Languedoc et de la Provence. Les maisons y sont très-rares, même dans les vallées. C'est à peine si le malheureux paysan qui les habite peut arracher à ce sol ingrat, au prix de mille sueurs, un peu de seigle et quelques pommes de terre.

LOZÈRE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la région méridionale de la France, formée de la plus grande partie de l'ancien Gévaudan. Ce département doit son nom à la chaîne de la Lozère qui, partant du centre, le parcourt de l'O. à l'E.; il a pour limites, au N., les départements de la Haute-Loire et du Cantal; à l'E., ceux de l'Ardèche et du Gard; au S., ceux du Gard et de l'Aveyron, et à l'O. celui de l'Aveyron. Sa plus grande longueur du N.-O. au S.-E. est de 105 kilom., et sa plus grande largeur de 80 kilom. Sa superficie est de 516,974 hectares, dont 192,083 en terres labourables, 55,558 en prairies naturelles, 1,035 en vignes, 32,075 en autres cultures arborescentes, 161,891 en pâturages, landes, bruyères et pâtis, et 74,332 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau. Il comprend trois arrondissements : Mende, chef-lieu, Florac et Marvejols; 24 cantons, 194 communes et 135,190 hab. Il forme le diocèse de Mende, suffragant d'Albi; la 3e subdivision de la 10e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Nîmes, à l'académie de Montpellier, à la 27e conservation des forêts.

Le département de la Lozère est un des plus montagneux de France. Au N. se dresse la chaîne de la Margeride, qui se prolonge dans le Cantal. Entre le Lot et la Truyère, s'étend la chaîne des monts d'Aubrac, longue suite de volcans éteints, séparés par d'affreux précipices et bordés par des laves et des déjections volcaniques refroidies. Du centre part la chaîne des monts Lozère, qui se dirige de l'O. à l'E., et à laquelle fait face la chaîne de l'Aigoual. Au S.-O. sont les Cévennes, dont les nombreuses ramifications s'étendent dans le Gard. Les vallées sont rares et étroites; les plus importantes sont celles du Lot, du Tarn, de l'Allier, de la Coulagne, du Tarnon, de la Truyère, de Saint-Etienne-de-Valdonnez, de Saint-Etienne-Vallée-Française, des Gardons, du Charrezac, de l'Allier, etc. Au N., le pays est froid et d'une effrayante stérilité. Les vestiges d'anciens volcans et les sites sauvages y abondent. La région du centre offre une suite de plateaux appelés *causses*, entrecoupés de ravines et de torrents qui mugissent dans des gorges profondes, et souvent environnés par des rochers énormes, creusés de cavernes et de gouffres. La région du S., connue sous le nom de Cévennes, est hérissée de rochers et sillonnée en tous sens de gorges étroites, au fond desquelles serpentent des torrents. Nous signalerons parmi les points culminants du département : la Lozère, 1,702 mètres; la Margeride, 1,393 mètres; le causse de Laubert, 1,280 mètres; le sommet du causse de La Roche, 1,244 mètres; le col de Chancels, 1,202 mètres; le sommet de la côte de Saint-Léger, 1,156 mètres, etc.

Les rivières qui arrosent le département de la Lozère y prennent toutes naissance. Les plus importantes sont le Lot, le Tarn, l'Allier, la Coulagne, le Tarnon, la Nize, le Bramont, la Truyère, les Gardons, l'Urugne, le Mimente, la Joute, l'Altier, le Chassezac, le Langoueiroux, etc. « Le peu de profondeur de ces rivières, dit M. Bouret (*Dictionnaire du département de la Lozère*), leur rapidité et les obstacles que présentent les rochers sur lesquels elles coulent, ôtent jusqu'à l'espoir de réaliser le moindre projet de navigation. » Quelques lacs existent sur la montagne d'Aubrac; ce sont les lacs de Soubeyrols, de Salhens, de Born et de Saint-Andéol. Le département possède aussi plusieurs sources d'eaux minérales, dont les plus connues sont celles de Bagnols-les-Bains et de la Chaldette. Le climat est très-variable. Dans certaines parties, l'hiver dure six mois de l'année, et il n'est pas rare de voir en plein été certains sommets couverts de neige. Les vents dominants sont le nord, l'est, l'ouest, le sud et le nord-ouest.

Les produits minéraux de la Lozère consistent en antimoine, plomb, argent, granits, basaltes, rochers calcaires, cuivre et houille. « Malheureusement ces richesses minéralogiques, ajoute M. Bouret, sont enfouies dans les entrailles de la terre, et les habitants du pays ne possèdent aucun moyen de les en tirer. Sur divers points du département, diverses exploitations métalliques ont été commencées et étaient susceptibles d'être conduites sur une vaste échelle; mais, d'une part, le manque de capitaux pour les frais considérables de premier établissement; et, d'autre part, l'absence de combustible causée par les difficultés immenses des moyens de transport, ont fait qu'elles ont été presque toutes abandonnées. Des mines de galène argentifère, d'antimoine, d'alquifoux, etc., ont été ouvertes à Villefort, Vialas, Bluech, Bahours, Cocurés, etc. Celles de Villefort ont été exploitées en grand jusqu'en 1827, époque à laquelle la fonderie fut transportée aux mines de Vialas, reconnues plus riches, et qui sont en ce moment les seules exploitées dans le département. »

La région du département de la Lozère connue sous le nom de montagnes ne produit que du seigle, très-peu d'orge et d'avoine, et des fourrages. Les causses produisent du froment, de l'orge, de l'avoine, peu de seigle, des fourrages et des fruits; c'est la partie la plus fertile du département. Dans les Cévennes, on récolte beaucoup de châtaignes, très-peu de seigle, une assez grande quantité de pommes de terre, et l'on se livre à la culture du mûrier. La vigne est aussi cultivée dans cette partie du département; mais les vins de la Lozère supportent difficilement le transport. Les hautes montagnes de la Lozère sont couvertes d'une pelouse où vont pâturer en été les troupeaux du *Languedoc*.

On trouve dans ce département peu de chevaux, mais des mulets en assez grand nombre, des bêtes à cornes de petite taille, mais vigoureuses, quelques loups, du grand et du moyen gibier en abondance, et d'excellents poissons dans les cours d'eau. L'habitant de ce département supplée par son industrie à la pauvreté du sol; la fabrication des dentelles est assez répandue dans les campagnes; on trouve des usines importantes à Mende, à Marvejols et à Meyrueis : filatures et manufactures de laine, fabriques de serges, filatures de soie. « Chaque année, dit M. Bouret, vers le mois d'avril, un grand nombre d'individus émigrent dans les départements du Midi, où ils s'occupent des vers à soie, de la fenaison et de la moisson. Il y a une seconde émigration à une autre époque de l'année, mais seulement du nord au midi du département; c'est au mois d'octobre, pour la récolte des châtaignes.

La Lozère est un pays froid, pauvre, peu fertile et médiocrement peuplé. Ce département est traversé, au nord, par la Margeride, dont le point culminant est à 1,492 mètres au-dessus du niveau de la mer; à l'est et à l'ouest, par la Lozère, qui lui donne son nom et dont la plus grande altitude est de 1,702 mètres; à l'ouest, par l'Aigoual et les petites montagnes d'Aubrac. De ces diverses montagnes descendent de nombreux cours d'eau, dont aucun n'est navigable ni flottable dans le département, et qui se rendent, les uns à la mer Méditerranée, les autres à l'océan Atlantique. En général, les hivers sont longs et rigoureux, le printemps est tardif, et l'été, assez court, ne dépasse pas, comme température moyenne, 23 degrés.

L'arrondissement de Mende, entièrement montagneux, est en grande partie granitique; on n'y rencontre des traces de schistes et de calcaires que dans un petit nombre de localités. Cet arrondissement est le moins peuplé et le plus pauvre. On y trouve de vastes espaces absolument stériles, où ne pousse qu'une herbe rare ou une maigre bruyère. Çà et là on trouve quelques massifs d'arbres verts et de vastes champs peu productifs. Les longs hivers, pendant lesquels la terre disparaît sous une épaisse couche de neige, rendent souvent les communications impossibles et nuisent à la culture des céréales. On souffre à la fois du manque de bras et de capitaux. Les animaux, de race petite, mais robustes, passent l'hiver dans des étables basses, sans ouvertures, encombrées par les fumiers qu'on n'enlève qu'au printemps. Les privations ne leur manquent pas plus qu'à leurs maîtres. L'espèce bovine, sans caractère, issue du mélange des races d'Aubrac et d'Auvergne, est de petite taille et pourtant assez apte au travail. La prétendue race du Gévaudan, dont quelques auteurs ont parlé, n'est autre que le produit de la misère et d'un élevage défectueux. Les chevaux étaient autrefois assez recherchés, malgré leur petite taille, à cause de leur vivacité, de leur sobriété, de leur vigueur et même de leur élégance. On préfère aujourd'hui élever des mulets, qui sont moins exigeants et donnent plus de bénéfice. L'espèce ovine, de taille toute petite, est remarquable par sa rusticité. Les porcs, hauts sur jambes, à corps plat, à ossature énorme, de l'espèce commune, sont néanmoins préférés par le cultivateur aux individus appartenant à des races perfectionnées, parce qu'il trouve leur viande plus avantageuse au point de vue de l'économie du ménage. Comme on le voit, les animaux domestiques de l'arrondissement de Mende ne donnent pas une haute idée de la prospérité de l'agriculture. Les systèmes de culture actuellement en vigueur ne sont pas de nature à modifier cette appréciation. Le vieil assolement, jachère et seigle, est universellement en usage. Les meilleures terres formées par les atterrissements successifs produisent des pommes de terre, des raves, des orges, un peu d'avoine et des pois. La céréale dominante est le seigle, bien que cette culture devienne de jour en jour moins profitable. Tous les travaux sont faits par des bœufs liés au joug. Le matériel agricole consiste en chars à deux roues et en araires primitifs. La herse, le rouleau sont inconnus ou à peu près. La moisson s'exécute à la faucille, et le battage à l'aide du fléau. Les prairies, mal entretenues, jamais fermées, à peine arrosées, donnent une herbe courte, mais substantielle et très-aromatique. Elles sont en petit nombre, aussi atteignent-elles un prix fort élevé. Tandis que la valeur locative des terres ne dépasse pas 60 fr. l'hectare pour la première classe, 45 fr. pour la deuxième, et 18 fr. pour la troisième, celle des prairies est de 200 fr., 150 fr. et 70 fr. Les prairies artificielles n'existent, çà et là, qu'à titre d'essai et dans des proportions insignifiantes.

L'arrondissement de Marvejols, plus favorisé du climat, mieux pourvu de routes, est aussi un peu plus riche. Les récoltes sont plus abondantes et plus variées. Le trèfle, le sainfoin, la luzerne, le maïs sont cultivés pour fourrages. La vigne est même cultivée dans quelques localités. Sur les plateaux calcaires, nommés causses, le froment remplace le seigle à peu près partout. Ces causses, bien reconnaissables à leurs terres rougeâtres, recouvertes de cailloux roulés, ont jusqu'à 1,000 mètres d'altitude. On n'y rencontre pas de sources, parce que les eaux s'infiltrent à travers le sol. Les sommets seuls sont cultivés; les pentes sont tellement roides ou délavées par les pluies que toute culture y est impossible. Les vallées ou plutôt les ravins sont de même, en raison de leur peu de largeur, impropres à toute culture. Le froment, l'orge, l'avoine sont cultivés sur les plateaux; leur rendement est peu considérable dans les années sèches. Le manque de prairies a fait adopter la culture des fourrages artificiels. Du reste, les instruments aratoires et les pratiques agricoles ne sont pas plus avancés que dans l'arrondissement de Mende. Les domaines sont assez étendus; les fermages se payent généralement, partie en argent, partie en nature. Le manque d'eau fait beaucoup souffrir le bétail pendant la belle saison. Les bœufs et les mulets boivent l'eau des mares ou vont s'abreuver dans les vallées. Les moutons passent quelquefois plusieurs semaines sans boire; il est vrai que, dans ce cas, on les mène paître avant que la rosée ait disparu. Ces moutons, à toison noire et d'une taille fort petite, donnent une viande excellente. Le sol de l'arrondissement de Marvejols est presque exclusivement calcaire. Les montagnes d'Aubrac presque seules font exception; elles sont d'origine volcanique. C'est là qu'a pris naissance et que se maintient une race bovine particulière. V. AUBRAC.

L'arrondissement de Florac, situé dans les Cévennes, est un peu granitique, mais principalement schisteux et calcaire. Il diffère du reste du département par son aspect, ses produits et son climat. Ce pays tourmenté, d'un pittoresque étrange, coupé de vallées étroites et profondes, de sommets escarpés, offre à la culture des difficultés tellement considérables qu'en maints endroits tous les travaux doivent être exécutés de main d'homme. La récolte de la soie faisait, avant l'invasion de la maladie, la richesse de cette région, dont elle est encore un des principaux produits. On cultive peu les céréales, mais beaucoup la vigne et le châtaignier. Le vin fait l'objet d'un certain commerce avec les départements voisins. Près de 30,000 hectares sont affectés à la culture des châtaigniers. Ces arbres, objet d'une bonne culture, couvrent des montagnes entières et donnent de bons produits. Les prairies des Cévennes sont admirablement entretenues. Nulle part on ne pratique mieux l'irrigation, malgré les obstacles suscités par les accidents du sol. La population est ici beaucoup plus dense que dans le reste du département. Elle est disséminée dans de petits hameaux; les villages sont rares. Les habitants ont fait preuve d'une grande industrie et d'une véritable intelligence en utilisant, au moyen de divers artifices et d'un travail opiniâtre, les différentes parties de leur sol accidenté. Assez souvent les récoltes et les fumiers doivent être transportés à dos d'homme ou de mulet. Il n'est pas rare de voir des montagnes cultivées depuis leur base jusqu'au sommet. Leurs pentes, partagées en gradins par des murs en pierre sèche, portent de magnifiques plantations de mûriers, d'oliviers et d'amandiers. De belles forêts pourraient donner de riches produits; malheureusement les difficultés du transport leur ôtent beaucoup de leur valeur. On peut en dire autant des richesses métallurgiques que renferme le sol et que la difficulté des communications n'a pas encore permis d'exploiter.

La population tend à décroître par suite de l'émigration qui, chaque année, enlève au pays un grand nombre de ses habitants les plus valides. D'après la dernière statistique officielle, le département nourrit environ 37,000 bêtes à cornes, 375,000 bêtes à laine, 7,000 animaux de l'espèce chevaline, 2,000 mules ou mulets, 5,000 à 6,000 ânes et ânesses, 14,000 porcs, 5,000 à 6,000 chèvres. La Lozere manque de voies de communication suffisantes pour mettre en œuvre toutes ses ressources; aussi est-ce un de nos départements où les impôts pèsent le plus lourdement sur le contribuable. L'usure y est assez fréquente et ajoute aux difficultés qui arrêtent l'essor de l'agriculture.

La Lozère était, il y a trois siècles, couverte de vastes forêts de chênes, de hêtres, de sapins et de pins. A la fin du XVIIe siècle, Lamoignon de Bàville, intendant du Languedoc, signalait à l'administration de la marine les sapins énormes des forêts de Mercoire et du Fau-des-Armes. Ces grands massifs forestiers ne sont plus guère aujourd'hui qu'un souvenir. Les principales forêts se trouvent aujourd'hui sur les montagnes de l'Aigoual. En somme, les bois appartenant à l'Etat, aux communes, aux établissements publics ocupent une étendue de 10,000 hectares environ; ceux des particuliers 21,600 hectares. Le reboisement se fait avec une certaine activité; l'étendue des terres sur lesquelles le reboisement doit avoir lieu est évalué à plus de 100,000 hectares. Les essences généralement employées sont le pin d'Autriche, le pin sylvestre, l'épicéa, le pin laricio et le chêne, dont les plants sont fournis par l'administration forestière. Les bois de pins actuellement exploités fournissent des planches et des pièces pour la charpente ou le chauffage. Les hêtres ne donnent que du bois de chauffage. Les chênes fournissent peu de bois d'œuvre et sont surtout exploités pour le chauffage. En général, l'exploitation forestière laisse beaucoup à désirer. La plupart des bois, tant ceux de l'Etat que ceux des simples particuliers, sont d'ailleurs livrés à la dépaissance.

On ne peut parler des forêts de la Lozère sans rappeler le souvenir de la fameuse bête du Gévaudan, passée depuis longtemps à l'état légendaire. Il n'existe plus aujourd'hui de bêtes rousses ni fauves. Pourtant, le chasseur intrépide qui ne craint pas les montées rapides peut encore se donner libre carrière en faisant une guerre fructueuse aux loups, aux renards, aux blaireaux, aux fouines, aux belettes, aux martres, aux loutres, etc. Celui qui préfère le gibier à plume n'aura qu'à choisir entre les perdrix grises ou rouges, les bécasses, bécassines, sarcelles, canards sauvages, râles, cailles et grives. Cette rapide énumération fera sans doute venir l'eau à la bouche de quelques-uns des Nemrods parisiens qui ont vainement, pendant des mois, fouillé toute l'étendue de la plaine Saint-Denis. Le pêcheur, dans la Lozère, n'a rien à envier au chasseur. Il trouve, dans les divers cours d'eau du département, la truite, l'ombre-chevalier, le barbeau, l'anguille, la carpe, le saumon, etc. La chasse des reptiles n'est pas moins bien représentée. Les lézards gris et verts, les couleuvres, la vipère sont communs partout. Cette dernière, malheureusement, n'est pas rare; on la trouve à toutes les altitudes, depuis le fond des vallées jusqu'aux sommets de l'Aigoual et de Mercoire.

La Lozère ne possède, en fait d'institutions agricoles, que deux comices, à Florac et à Marvejols, une société d'agriculture, industrie, sciences et arts, à Mende, enfin une ferme-école, à Récoulettes, au milieu des terrains calcaires de la vallée du Lot. Cette ferme-école est peu importante et ne répond pas aux besoins du pays. On ne s'y occupe guère que de l'engraissement et de l'élevage des animaux de concours de l'espèce bovine.

L'action de cet établissement semble avoir été nulle jusqu'à présent. Quant à la société d'agriculture de Mende, elle montre un zèle des plus louables pour répandre chez les cultivateurs la connaissance des instruments perfectionnés, des systèmes de culture rationnels et des bonnes races d'animaux domestiques; mais ses ressources sont fort restreintes et l'influence personnelle de ses membres n'est pas assez puissante pour vaincre l'esprit de routine profondément invétéré chez les populations rurales.

LOZIER (Hyacinthe BOUVET DE), général français. V. BOUVET DE LOZIER.

LOZINSKI, duc de Lithuanie, qui vivait au XIIIe siècle. Il possédait, avant son usurpation, le duché de Samogitie, comme fief dépendant de Mendoga, roi de Lithuanie. Poussé par une extrême ambition, il représentait Mendoga comme un apostat, qui par des vues politiques avait abandonné le paganisme pour embrasser la foi des chrétiens. Mendoga fut mis à mort avec ses deux fils (1264), et Lozinski s'empara de la Lithuanie. Il agit de la même manière envers le prince de Polosk, dont il prit le duché. Peu après, Lozinski fut mis à mort par ses soldats, et Woysielko, fils de Mendoga, prit aussitôt après possession de la Lithuanie.

LRI et **LRÎ** s. m. (lri). Gramm. sanscr. *l* bref et *î* long, dans la grammaire sanscrite. Le *l* doit être à peine senti dans la prononciation.

LS Antiq. rom. Abréviation très-usitée, qui signifie Sesterces : *XXX* LS, trente sesterces.

LU s. m. (lu). Mus. Intervalle d'un demiton, dans la musique chinoise.

— **Encycl.** Avant Pythagore, et avant même l'établissement des prêtres en Egypte, ou connaissait en Chine la division de l'octave en douze demi-tons, qu'on appelait les douze *lus*, divisés en majeurs et mineurs.

1.	Hoang-tchoun . . .	*fa.*
2.	Ta-lu	*fa* ♯.
3.	Tay-tsou	*sol.*
4.	Fia-tschoung. . . .	*sol* ♯.
5.	Kou-si.	*la.*
6.	Tchoung-lu.	*la* ♯.
7.	Joui-pin.	*si.*
8.	Lin-tchoung	*ut.*
9.	Y-tsi.	*ut* ♯.
10.	Nan-lu	*ré.*
11.	Ou-y.	*ré* ♯.
12.	Yung-tchoung . . .	*mi.*

LU, LUE (lu, lû) part. passé du v. Lire. Dont on a fait lecture : *Un livre* LU *rapidement. Vos lettres sont* LUES *et relues avec des sentiments dignes de ma tendresse.* (Mme de Sév.)

Vos vers tant *lus*, tant relus,
Ont fait émeute au Parnasse;
Publiez-les donc, de grâce,
Afin qu'on n'en parle plus.

MILLEVOYE.

‖ Dont on lit les ouvrages : *Voltaire fit révolution dans l'art dramatique, il voulut être représenté beaucoup plus qu'être* LU. (De Bonald.) *Les littératures de l'Orient ne peuvent en général être* LUES *et appréciées que des savants.* (Renan.)

LUA, divinité romaine, qu'on identifie quelquefois avec Rhée et avec Ops. On lui consacrait les armes prises à l'ennemi à la suite d'une bataille, et on y mettait le feu après les avoir réunies en monceau. Ce feu était destiné, paraît-il, à purifier l'armée du sang qu'elle avait versé, ce qui a fait croire que Lua était la déesse des expiations.

LUABO, rivière de la capitainerie générale de Mozambique, sur la limite des gouvernements de Quilimane et des Rivières-de-Sena. C'est la plus méridionale des dérivations du Zambèze; elle quitte la rive droite de ce fleuve près de Mazare, et, après 80 kilom. de cours au S., se jette dans le canal de Mozambique par deux bras qui forment l'île Luabo.

LUAMBONGOS s. m. (lu-an-bon-goss). Mamm. Mammifère carnassier qui vit au Congo, et paraît être une espece de loup : *Il est vraisemblable que le* LUAMBONGOS *est le chacal ou l'hyène.* (Sonnini.)

LUANA, cap sur la côte S.-O. de l'île de la Jamaïque, paroisse de Sainte-Elisabeth, par 18° 2′ de lat. N., et 80° 10′ de long. O.

LUARCA, ville d'Espagne, prov. et à 60 kilom. N.-O. d'Oviedo, sur l'océan Atlantique, ch.-l. de juridiction civile; 2,300 hab. Port de mer accessible aux bâtiments de guerre.

LUBAN, petite île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Philippines, à 16 kilom. N.-O. de Mindoro, par 13° 14′ de lat. N. et 117° 35′ de long. E. Elle a 20 kilom. de long et est assez boisée.

LUBBÆUS (Richard), écrivain hollandais, né dans l'Oost-Frise dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il devint recteur du collége de Berg-op-Zoom. C'était un érudit très-versé dans la connaissance des langues anciennes. Nous citerons de lui : *Description et représentation des douze sibylles* (Amsterdam, 1608, in-fol.); *Description historique et représentation des principaux hérésiarques* (Amsterdam, 1608, in-fol.), etc.

LUBBENAU, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 66 kilom. S.-O. de Francfort-sur-l'Oder, sur la Sprée; 4,200 hab. Tribunal criminel, école latine, école de sages-femmes. Fabrication de draps, toiles, tabac; brasseries.

LUBBERT (Sibrand), controversiste hollandais, né à Langoworde (Frise) en 1556, mort à Franeker en 1625. Il suivit assidûment les leçons de Théodore de Bèze, puis se rendit à Neustadt et se lia avec le professeur Zacharie Ursinus, qui lui offrit de lui céder sa chaire de logique, offre flatteuse que Lubbert déclina par modestie. Admis au ministère évangélique, il devint pasteur à Embden, prédicateur des Etats de Frise (1584), et professeur de théologie à l'université de Franeker, où il fit des cours pendant quarante ans environ avec un succès soutenu. Il fut un des députés envoyés par les Eglises au synode de Dordrecht et, suivant Bayle, « l'une des plus fortes têtes de la compagnie. » Prédicateur éloquent, professeur érudit, controversiste habile, Lubbert reçut des offres brillantes de diverses universités; mais il ne voulut jamais quitter Franeker. Ses écrits, dirigés contre Bellarmin, Socin, Arminius, Grotius et autres défenseurs des remontrants, sont à peu près oubliés aujourd'hui. Il en est un cependant qui est encore cité, c'est celui qui a pour titre : *De Papa romano* (1594, in-8°).

LUBBERT (Henri), savant allemand, né en 1640, mort en 1703. Il avait commencé par étudier la sculpture, puis il renonça aux beaux-arts pour embrasser la carrière ecclésiastique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Pusillus grex electorum* (Lubeck, 1666, in-12); *Adamus theophysiologus perfectus* (Lubeck, 1669); *De antiquo lavandi ritu* (Lubeck, 1670, in-4°); *Sabbatum profanatum Christiani orbis exitium* (Lubeck, 1673, in-12); *Lutheranus paganizans* (Ratzebourg, 1693, in-8°).

LUBBERT (Emile-Timothée), compositeur et directeur de théâtre français, né à Bordeaux en 1794, mort en 1859. Il avait fait de brillantes études au lycée Bonaparte lorsque, son père, Hollandais d'origine, s'étant trouvé ruiné dans ses entreprises commerciales par suite du système continental établi par Napoléon, il entra par la protection de Garat, son oncle, au ministère des finances en qualité d'inspecteur de la loterie. Donnant en même temps satisfaction à son penchant pour la musique, il se mit à étudier l'harmonie et la composition et donna bientôt à la salle Favart un opéra-comique intitulé *Amour et colère*, qui fut mal accueilli; un autre ouvrage du même genre, en deux actes, qu'il composa ensuite, ne put voir le jour. Appelé en 1827 à la direction de l'Académie royale de musique, il monta entre autres opéras celui de *Guillaume Tell*. Le théâtre qu'il administrait étant devenu, après la révolution de Juillet, une entreprise particulière, il se retira et alla l'année suivante prendre les rênes de l'Opéra-Comique. A la suite d'une gestion malheureuse, il quitta la France et passa en Egypte, où il reçut la mission d'organiser les fêtes et divertissements du vice-roi.

LUBBOCK (sir John-William), savant physicien anglais, né à Londres en 1803. Fils d'un négociant qui lui légua le titre de baronnet, il fit ses études à l'université de Cambridge et s'adonna surtout aux mathématiques et aux sciences naturelles. En 1829, il fut appelé à lire devant la Société royale un mémoire sur la détermination de l'orbite des comètes, qui lui valut le titre de membre de cette compagnie, dont il devint trésorier en 1830. Il fit ensuite partie de la Société pour la propagation des connaissances utiles, et fut vice-chancelier de l'université de 1837 à 1842. C'était un de ces hommes rares qui arrivent à une position élevée dans le monde de l'industrie aussi bien que dans celui de la science; son aptitude pour les affaires était égale à son zèle pour s'instruire. Il ne mettait pas moins d'ardeur à cultiver son esprit qu'à répandre ses vues grandes et libérales parmi ses concitoyens.

Les travaux les plus remarquables de ce savant sur l'astronomie, les mathématiques, la physique et la géologie, ont paru sous forme de mémoires dans les *Transactions philosophiques* de la Société royale. Nous citerons parmi les plus importants : *Du pendule et de la précession des équinoxes* (1830); *Des marées à Londres* (1831-1837); *Théorie de la lune et des perturbations des planètes* (1833); *Computation des éclipses* (1834); *Classification des différentes branches des connaissances humaines* (1836); *Traité élémentaire des marées* (1839); l'*Homme avant l'histoire* (1868); les *Origines de la civilisation* (1872). Lubbock a fait en outre aux *Recueils de la Société d'astronomie et de la Société de géologie* (1848), au *Philosophical Magazine* et au *Companion to the British Almanack* de nombreuses communications, dont quelques-unes ont été publiées à part.

LUBECK, en latin du moyen âge *Lubeca*, *Lubecum*, une des trois villes libres de l'Allemagne du Nord, capitale de la petite république de son nom, entre la Trave et la Wackenitz, à 13 kilom. de leur embouchure dans la Baltique, 67 kilom. N.-E. de Hambourg, 844 kilom. N.-E. de Paris, par 52° 53′ de lat. N. et 8° 20′ de long. E.; 29,000 hab. Evêché, cour d'appel, et naguère cour suprême des villes libres (transférée à Berlin depuis 1867); gymnase, écoles d'hydrographie, de commerce, d'industrie, de dessin, de chirurgie, etc. Bibliothèque publique, hôtel des monnaies, arsenal, nombreux établissements de bienfaisance; siége d'un personnel consulaire assez nombreux; ses agents à l'étranger ont été remplacés par ceux de la chancellerie prussienne. Cette ville, célèbre dans les annales du commerce, mais aujourd'hui bien déchue de son ancienne splendeur, n'est plus que la moins importante des trois villes libres hanséatiques, après avoir dominé jadis à la tête de la hanse. L'industrie de Lubeck a suivi le déclin de son commerce; elle compte néanmoins encore quelques fabriques de lainages, toiles à voiles et autres, chapeaux, orfévrerie, argenterie et quincaillerie; on fabrique en outre dans cette ville de l'amidon, de la colle, du savon, du tabac, du vinaigre, des conserves alimentaires, des cuirs, des cartes à jouer, des pianos, des machines et instruments mécaniques; on y trouve aussi des fonderies de fer, de cuivre et de laiton, des huileries et surtout de nombreuses distilleries et brasseries. Malgré toutes ses vicissitudes, Lubeck est encore de nos jours une place de commerce considérable, qui entretient des relations suivies avec tous les pays riverains de la Baltique, principalement avec la Russie, la Norvége et l'Angleterre. Son port sur la Trave a été amélioré et rendu accessible à des navires d'un assez fort tonnage, grâce aux travaux exécutés sur le cours du fleuve, et qui ont eu pour résultat de permettre aux navires tirant 5 mètres d'eau d'arriver jusque sous les murs de la ville, tandis qu'autrefois ils étaient obligés de s'arrêter à Travemunde. Le mouvement maritime de la navigation à voiles de son port a été en 1863, entrée et sortie réunies, de 1,735 navires, jaugeant ensemble 179,967 tonneaux. Dans ce total de 179,967 tonneaux, le pavillon lubeckois est représenté par 145 navires. Les résultats généraux de la navigation à vapeur pendant la même année fournissent les chiffres suivants, entrée et sortie réunies : 463 navires d'un tonnage total de 101,784. Le mouvement commercial de Lubeck s'opère par la voie de terre, chemins de fer, canaux, et par mer. La valeur totale des arrivages à Lubeck a été évaluée, en 1863, à 148,423,000 fr. Quant aux exportations, comme elles ne sont soumises à un contrôle que sur les chemins de fer, il n'est pas possible d'en donner la valeur précise. Les principaux articles d'importation consistent en vins, alcools, sucre et mélasse, sel, riz, tabac, huiles, graines de lin et de colza, chanvre, cordages, coton, matières tinctoriales, suif et chandelles, houille, fer, acier, tissus et fils.

La Trave et la Wackenitz entourent complétement les murailles de Lubeck. C'est du reste une des villes de l'Allemagne qui ont le mieux conservé leur physionomie du moyen âge. A chaque pas, en effet, s'offrent à la vue des maisons du XIVe et du XVe siècle, des portes féodales, des églises gothiques, des murailles d'un âge mûr et des magasins vermoulus. Fondée, dit la tradition, par un prince nommé Liubi, la ville de Lubeck fut détruite en 1138, et rebâtie par le comte Adolphe II de Holstein-Schaumburg. Ce prince fut obligé de la céder, en 1158, à Henri le Lion, duc de Saxe; celui-ci accorda quelques priviléges à Lubeck, et y transféra l'évêché d'Oldenbourg en 1163. Quand Henri eut été mis au ban de l'empire, Lubeck fut érigée, en 1181, en ville impériale et pourvue à cette occasion de nouveaux priviléges importants, qui furent confirmés par les Danois, devenus maîtres de la ville (1202). Mais ayant secoué le joug de l'étranger, cette ville se plaça sous la protection de l'empereur Frédéric II, qui, en 1226, l'érigea à tout jamais en ville libre impériale. Quelques années plus tard, elle formait avec Hambourg et Brême la ligue hanséatique, dont à partir du XIVe siècle elle dirigea les intérêts avec autant de prudence que de succès. On l'avait surnommée la Carthage du Nord. Ses flottes étaient maîtresses de la Baltique, et la mettaient à même d'exercer une prépondérance sur les Etats du nord de l'Europe; sa population s'élevait, à cette époque, à 100,000 âmes. Mais quand les rois ses voisins devinrent plus puissants, quand surtout les questions religieuses divisèrent l'Europe en deux camps, l'influence de Lubeck, ainsi que son commerce, alla toujours en déclinant, et les événements de la guerre de Trente ans, à laquelle elle se trouva forcément mêlée, achevèrent de lui enlever son importance politique. A la suite de la bataille d'Iéna, Blücher, malgré la protestation des magistrats de la ville, se jeta dans Lubeck avec une partie des débris de l'armée prussienne; mais les Français vinrent l'y assiéger, et le 6 novembre 1806 ils prirent la ville d'assaut et la livrèrent au pillage. Elle continua d'être occupée par une garnison française jusqu'en 1810, époque où Napoléon l'incorpora à l'empire français, et en fit un chef-lieu d'arrondissement du département des Bouches-de-l'Elbe. Les trois années qui s'écoulèrent ensuite furent pour ses habitants une époque de calamités et de misères sans nom. Occupée par un corps russe en 1813, elle retomba encore une fois au pouvoir des Français, qui n'en furent définitivement chassés que le 5 décembre de la même année. Les Suédois victorieux lui rendirent son antique indépendance, qui fut garantie par son accession à la Confédération germanique à titre de ville libre. Les événements qui ont transformé l'Allemagne du Nord en 1866 n'ont pas jusqu'ici sensiblement modifié la situation politique de Lubeck; mais les intentions de la Prusse à l'égard de cette ville, comme à l'égard des autres petits Etats du Nord, ne sauraient être douteuses, et l'on peut dire aujourd'hui que l'indépendance de Lubeck est plutôt fictive et nominale que réelle. Cette ville est la patrie d'Overbeck, de Kneller, des deux frères Isaure et Adrien van Ostade, de Mosheim et de Meibomius.

Les principaux monuments de Lubeck sont : le Dom ou la cathédrale, bâtie à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Cet édifice, remarquable par son architecture, renferme les monuments de quelques patriciens, d'évêques et de chanoines; une belle chaire en pierre du XVIe siècle; des fonts baptismaux du XVe siècle; la statue en bronze de l'évêque Bockolt; un cancel en bois sculpté dont les figures, de grandeur naturelle, sont admirables d'expression, et un tableau attribué à Hemling, chef-d'œuvre de l'art au XVe siècle. Ce tableau représente : au milieu, des scènes de la Passion; et sur les volets, quand ils sont fermés, l'Annonciation; quand ils sont ouverts, saint Jean l'Evangéliste, saint Jérôme, saint Blaise et saint Philippe.

La *Marienkirche*, construite au XIVe siècle dans le style gothique ogival. Cette église est surtout remarquable par son architecture et son ornementation. Ses tours atteignent 143 mètres d'élévation. La hauteur de la nef est de 45 mètres. Elle renferme de nombreuses curiosités, parmi lesquelles nous signalerons : de belles colonnes de granit; de curieuses sculptures sur bois; les fonts baptismaux en bronze; le monument funéraire du bourgmestre Peters; deux tableaux d'Overbeck, l'*Entrée du Christ à Jerusalem* et l'*Ensevelissement*; une curieuse peinture figurant une *Danse des morts;* un vieux tableau attribué à Jean Mostraet, peintre du XVIe siècle, et représentant *Adam et Eve*, la *Nativité*, l'*Adoration des Mages* et la *Fuite en Egypte;* mais surtout l'horloge placée derrière le maître-autel. Cette horloge, dont le mécanisme est des plus curieux, date du commencement du XVe siècle. « Au coup de midi, dit M. Joanne, sept figures, représentant les sept électeurs, sortent par une porte pratiquée dans le corps de l'horloge, viennent passer successivement devant la statue de l'empereur en faisant la révérence, puis elles disparaissent par une autre porte. »

L'hôtel de ville (*Rathhaus*), bâti de 1442 à 1517, offre une belle façade sur la place du marché. C'est un édifice imposant et remarquable par son architecture, malgré les restaurations maladroites dont il a été l'objet. La ligue hanséatique y tint ses séances, et il fut pendant plusieurs siècles le lieu de réunion des députés des principales villes d'Allemagne.

Mentionnons encore : l'église Sainte-Catherine (*Catherinenkirche*), transformée en galerie d'antiquités et conservant des autels, des ornements et d'anciennes peintures; la *Jacobikirche*, où se voient de belles peintures; la place du Marché, où l'on remarque une pierre sur laquelle fut décapité Mark Meyer, amiral de Lubeck, qui avait fui devant la flotte danoise; l'hôpital du Saint-Esprit, dont la belle façade attire l'attention, et la maison de la Compagnie des marchands, ornée de magnifiques sculptures en bois du XVIe siècle.

La petite république de Lubeck se compose de la ville de ce nom, d'une portion principale de territoire adjacente à la ville et de diverses petites enclaves dans le Holstein, le tout d'une contenance de 335 kilom. carrés. Elle est bornée au N.-E. par la mer Baltique; à l'E., par le Mecklembourg; au S., à l'O. et au N., par le Holstein. Elle est divisée en cinq districts et peuplée de 49,482 hab. La constitution politique de cette république, plus ou moins aristocratique jusqu'en 1848, a subi à cette époque le contre-coup de la révolution française et, depuis le 21 décembre 1851, a été amendée dans le sens démocratique. Voici les dispositions essentielles de la constitution actuellement en vigueur dans l'ancienne capitale de la hanse : le gouvernement se compose d'un sénat, formé de quatorze membres élus parmi les citoyens de Lubeck, mais de telle sorte qu'il y ait dans ce nombre six légistes et cinq négociants. Le président de ce corps a le titre de bourgmestre; les services publics sont distribués tous les deux ans entre les sénateurs. La bourgeoisie se compose de cent vingt membres, élus pour six ans par leurs concitoyens, qui sont tous électeurs et éligibles. Nul changement dans la constitution, les lois, les impôts, le système monétaire, les déclarations de guerre, les traités, etc., ne peut avoir lieu sans l'assentiment de la bourgeoisie. Elle se réunit six fois par an, et en outre aussi souvent que le sénat ou un quart des députés (membres de la bourgeoisie) le demandent. Un comité de trente membres, pris dans son sein et élu pour deux ans, se réunit tous les quinze jours, et c'est à ce comité que le sénat renvoie toutes les affaires destinées à être discutées par la bourgeoisie; le comité est autorisé à décider les questions d'administration et les autres affaires de peu d'importance. Le culte luthérien est celui de la grande majorité de la population, mais il ne jouit d'aucun privilége, la liberté de conscience étant accordée à tous les citoyens. Les finances sont dans un bon état, et chaque année les recettes sont à peu près égales aux dépenses. En 1865, le budget des recettes s'est élevé à

1,309,000 marcs (le marc = 1 fr. 50), soit 1,973,500 fr. La dette publique s'élève à 12 millions de marcs ou 18 millions de francs, dont on amortit tous les ans 45,000 fr.

LUBECK (PRINCIPAUTÉ DE), division politique et administrative du grand-duché d'Oldenbourg, dans l'Allemagne du Nord, située le long de la Trave, et autour du lac d'Eutin, dans la partie du Holstein qu'on appelle Wagrie. Superficie, 432 kilom. carrés; 22,146 hab. Ch.-l., Eutin; on y trouve en outre un bourg à marché et quatre-vingt-deux villages. Le sol, plat, très-fertile, riche en pâturages, est arrosé par la Trave, la Schwartine et par les lacs d'Eutin et d'Himmerdorf. La principauté de Lubeck est administrée par un conseil de régence et par une diète provinciale. En 1862, son revenu était de 444,750 fr., et ses dépenses de 502,500 fr. Cette principauté n'est autre que le territoire d'un ancien évêché fondé en Holstein par l'empereur Othon I^{er} au X^{e} siècle, et dont le siége fut transféré à Eutin en 1162. En 1530, l'évêque et le chapitre embrassèrent la Réforme et l'évêque demeura prince de l'empire. Ce prince-évêque n'avait d'ecclésiastique que le nom et surtout les gros revenus. La maison de Holstein ayant rendu de grands services au chapitre et à l'évêché, il intervint, en 1647, entre elle et ce chapitre une convention d'après laquelle les six évêques qu'il y aurait successivement à élire devraient être choisis parmi les princes de Holstein. Malgré quelques difficultés suscitées par le Danemark, les conditions de cet arrangement furent exécutées jusqu'en 1701. Mais à cette date une querelle surgit à propos de l'élection d'un évêque; douze voix se prononcèrent en faveur du prince Charles de Danemark, tandis que l'administrateur du duché de Holstein n'en obtenait que neuf. L'intervention de la France et de l'Angleterre amena un compromis par suite duquel l'administrateur demeura en possession de l'évêché, tandis que le prince Charles recevait une indemnité en argent. Le choix du duc Frédéric-Auguste de Holstein-Gottorp en qualité de prince-évêque de Lubeck ayant terminé la série d'élections imposées par la convention de 1647, le chapitre élut en 1756 le prince Frédéric de Danemark, fils du roi Frédéric V. En 1772, ce dernier prince-évêque se désista de tous ses droits en faveur de Pierre-Frédéric, fils de l'évêque Frédéric-Auguste de Holstein-Gottorp, dont il a été question plus haut; et à son tour celui-ci les céda quatre ans plus tard à son cousin, le prince Pierre-Frédéric-Louis, qui régna comme évêque à partir de 1785, et devint en même temps administrateur du grand-duché d'Oldenbourg. En 1802, l'évêché fut érigé en principauté et donné au duc d'Oldenbourg, en dédommagement des pertes et des sacrifices que lui avait valus la guerre. Quelques villages seulement furent attribués à la ville de Lubeck.

LÜBECK (Ernest-Heinrich), pianiste et compositeur hollandais, né à La Haye en 1829, mort en 1865. Il reçut des leçons de son père, puis fit, pendant trois ans, un voyage artistique dans les Etats de l'Amérique du Sud et donna un grand nombre de concerts qui lui valurent de grandes ovations. De retour à La Haye, Lübeck fut nommé pianiste de la cour; et, en 1855, il se rendit à Paris, où il se fit applaudir dans plusieurs concerts. Parmi ses compositions on cite des morceaux de salon : une *Tarentelle*, *Souvenir du Pérou*, etc.

LUBECKOIS ou **LUBÉQUOIS, OISE** s. et adj. (lu-bé-koi, oi-ze). Géogr. Habitant de Lubeck; qui appartient à Lubeck ou à ses habitants. *Les* LUBECKOIS. *La population* LUBECKOISE. *Le commerce* LUBECKOIS.

LUBERNE s. f. (lu-bèr-ne). Mamm. anc. Panthère. ‖ Femelle de léopard.

— Par ext. Peau de panthère ou de léopard : *Manteau de* LUBERNE.

LUBÉRON, chaîne de montagnes de France (Vaucluse), qui sépare le bassin du Calavon de celui de la Durance et se termine dans la plaine de Cavaillon, au confluent de ces deux rivières. Ses principaux sommets sont : le Lubéron d'Oppède, qui atteint 1,760 mètres, et le Lubéron de Cucuron, dont le sommet est à 1,186 mètres au-dessus de la mer. Le boisement du Lubéron, entrepris il y a quelques années, est poursuivi activement et avec succès.

LUBERSAC, bourg de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrond. et à 47 kilom. N.-O. de Brive; pop. aggl., 1,415 hab. — pop. tot., 3,668 hab. Commerce de bestiaux et gibier. Beau château moderne.

LUBERSAC (l'abbé DE), écrivain français, né au château de Palmanteau (Limousin) en 1730, mort à Londres en 1804. Il devint abbé de Noirlac, prieur de Brive, se livra avec passion à son goût pour les arts et les antiquités, et émigra en 1792 en Angleterre, où il termina sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV* (1772, in-fol.); *Discours sur les monuments publics de tous les âges et de tous les peuples connus* (1775, in-fol.); *Vues politiques et patriotiques sur l'administration des finances de France* (1787, in-4^{o}); le *Citoyen conciliateur* (1788, in-8^{o}), etc.

LUBERSAC (Jean-Baptiste-Joseph DE), prélat français, frère du précédent, né en 1740, mort en 1822. Il était aumônier de Madame Sophie de France et fut député du clergé aux états généraux, où il se réunit au tiers état. En 1791, débordé par la Révolution, il émigra, et, à son retour en France en 1801, il fut nommé membre évêque du chapitre de Saint-Denis. On possède de lui : *Journal historique et religieux de l'émigration du clergé de France en Angleterre* (Londres, 1802, in-8^{o}); *Apologie de la religion et de la monarchie réunies* (Londres, 1802, in-8^{o}).

LUBERT (M^{lle} DE), poëte, romancière, moraliste, née à Paris vers 1710, morte en 1779. Fille d'un premier président de chambre et destinée à de brillants succès dans le monde, elle refusa de se marier et vécut dans la retraite, adonnée aux travaux de l'esprit. Elle débuta dans les lettres par une œuvre de poésie badine : *Epître sur la paresse*. Après ce premier essai, qui la fit surnommer **Muse et Grâce** par Voltaire, M^{lle} de Lubert publia successivement : *Tecserion* (1737, in-12); le *Prince des autruches* (1743); le *Prince Glacé et la princesse Etincelante* (1743); la *Princesse couleur de rose* (1743, in-12); le *Revenant; Lyonnette et Coquerico* (1743, in-12); la *Princesse Sensible et le prince Typhon* (1743, in-12); l'*Amadis des Gaules*, réduit à 4 vol. (Paris, 1750); les *Hauts faits d'Esplandian*, traduction de l'espagnol (1751, 2 vol.); *Léonille* (Nancy, 1755, 2 vol. in-8^{o}), qui passe pour le meilleur de ses contes. Poëte et romancière, M^{lle} de Lubert est aussi moraliste. Elle a surtout écrit pour l'amusement des enfants.

LUBICZ (du slave *liubit*, aimer), dieu de l'amour chez les Slaves. Son souvenir s'est conservé dans les légendes polonaises, qui le représentent sous la forme d'un oiseau habitant les bois et pondant des œufs verts. L'œuf colorié était donc l'emblème de ce dieu, et quelques écrivains font dériver de là la coutume universellement répandue chez les Slaves de s'offrir des œufs de différentes couleurs la veille de Pâques; mais cette coutume existe chez presque tous les peuples de l'Europe. Lubicz avait sous ses ordres Milosc, qui était également honoré, tantôt comme le dieu, tantôt comme la déesse de l'amour.

LUBIE s. f. (lu-bî — du latin *lubere* ou *libere*, avoir envie, vouloir, du même radical que le gothique *leibian*, aimer, désirer; l'allemand *lieben*, l'anglais *to love*, le lithuanien *lubiju* et le russe *liubliu*, savoir la racine sanscrite *lubh*, désirer, aimer). Caprice extravagant : *Avoir des* LUBIES. *C'est une* LUBIE.

Tous les hommes ont-ils des instants de *lubie?*
AL. DUVAL.

Monsieur, mon fils a souvent des *lubies*
Que l'on prendrait pour de franches folies.
VOLTAIRE.

LUBIENETZKI (Théodore), peintre et graveur polonais, né en 1653, mort en 1720. Ayant étudié quelque temps sous la direction de Gérard de Lairesse, il se rendit en Italie, à la cour du grand-duc de Toscane, qui le nomma chambellan; puis l'électeur de Brandebourg le manda près de lui et le créa directeur de l'Académie de Berlin. Lubienetzki a peint des tableaux d'histoire et des paysages qui, pour la plupart, figurent dans les palais de l'Etat et les cabinets des amateurs. On lui doit aussi six eaux-fortes représentant des paysages héroïques.

LUBIENICZKI (Stanislas), en latin **Lubienicius**, théologien polonais, un des plus illustres chefs des sociniens de Pologne, né à Cracovie en 1623, mort à Hambourg en 1675. Son père, pasteur à Cracovie, le fit assister, dès l'enfance, au colloque de Thorn, afin de l'initier aux idées religieuses de l'époque. Après un voyage en Hollande et en France, Lubieniczki devint, à son retour en Pologne, pasteur de l'église de Czarkow. Mais, à la suite de la paix d'Oliva, il dut quitter le pays avec tous les sociniens et se réfugier en Danemark, où il sollicita du roi un lieu de retraite pour ses frères, exclus de l'amnistie qui avait été accordée aux autres sectes non catholiques. Le roi de Danemark l'accueillit avec une grande bienveillance; mais les paroles et les promesses ne furent point suivies d'effet. Le sectaire se rendit à Stettin; là encore l'attendaient de nouvelles parsécutions, suscitées contre les unitaires par les ministres luthériens. Enfin, après de nombreuses vicissitudes, Lubieniczki trouva un asile pour lui et les siens à Manheim. On rapporte qu'il mourut empoisonné par ses infatigables persécuteurs, ainsi que ses deux filles, au moment où il allait abandonner Hambourg, dont on l'avait encore chassé.

On a de lui de nombreux ouvrages; le plus considérable est celui qui a pour titre : *Theatrum cometicum, II constans partibus, quarum prima cometas ann.* 1664 *et* 1665, *altera historiam cometarum* 415 *a temporibus diluvii usque ad nostra tempora* (Amsterdam, 1668, in-fol., avec fig.). On a encore de lui : *Historia reformationis Polonicæ* (Freystadt, 1685, in-8^{o}); *Historia religionis vetus et nova*, etc.

LUBIENIECKI (André), théologien et historien polonais, né en 1550, mort en 1622. Une grande partie de sa vie s'écoula à la cour des rois Sigismond-Auguste, Henri de Valois, Etienne Bathori et Sigismond III; mais, s'étant converti au socinianisme, il perdit les bonnes grâces de ce dernier, et fut successivement pasteur des sociniens dans diverses communes. Son principal ouvrage a pour titre : *Poloneutichia* ou *Bonheur du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie*. Dans ce livre, qui n'a été publié que de nos jours par A. Batowski (Lemberg, 1843, in-8^{o}), il raconte l'histoire de la Pologne depuis l'an 530 jusqu'à 1617, et s'étend surtout sur les faits dont il a pu être le témoin oculaire ou auriculaire. On a encore de lui : *Chronique* ou *Description du royaume de Dieu; Commentaire sur l'*Apocalypse *de saint Jean; Catalogus disputationum quas fratres Poloni unitarii cum adversariis suis habuerunt; Observationes de rebus notatione dignis in negotio religionis; Actes et résolutions des synodes convoqués en Pologne depuis le commencement de la réformation*, etc.

LUBIENIECKI (Stanislas), théologien polonais, frère du précédent, né vers 1560, mort en 1645. Il suivit l'exemple de son frère, embrassa comme lui les doctrines du socinianisme et fut pasteur à Rakow et à Luklawice. On a de lui : *Réponse aux doctrines que répand depuis plusieurs années à Podgorze le ministre Petricius* (Rakow, 1596); *Præservativæ spirituales; Prodromus ultimi judicii Domini; Contra Johannem Petricium*, etc. On lui doit aussi un grand nombre de chants de piété, qui ont été publiés avec ceux de Valentin Smalcius (Rakow, 1610 et 1612).

LUBIENIECKI (Christophe), théologien polonais, parent des précédents, né en 1597, mort en 1648. Il fut aussi pasteur de la commune socinienne de Rakow et prit une part active aux controverses religieuses de son époque. On a de lui : *Disputatio Lublini cum Gasparo Druzbicio jesuita habita* (1627); *Epistola ad D. Paschalem de Christo non statim post mortem in corpore glorioso resuscitato*, épître qui lui valut, de la part du médecin Pierre Paschalis une réponse intitulée : *De statu Christi post resurrectionem*, à laquelle il répondit à son tour par une *Epistola de statu Christi postquam resurrexit ex mortuis* (Leyde, 1638); *Protestatio de innocentia sententiæ nostræ* (*unitariorum*) *de Jesu Christo; Antidotum in adversis modernis; Epistolæ ad Mart. Ruarum* (1648), etc.

LUBIEUX, EUZE adj. (lu-bi-eu, eu-ze — rad. *lubie*). Qui a des lubies. ‖ Vieux mot.

LUBIN s. m. (lu-bain — lat. *lupinus;* dimin. de *lupus*, loup). Petit loup. ‖ Vieux mot.

— Fam. *Frère lubin*, moine peu régulier et fort enclin à la débauche (se dit par allusion au frère Lubin de la ballade de Marot) : *Il avait été cordelier; j'entends de ces* FRÈRES LUBINS *dont on fait tant de bons contes.* (Le Duchat. ‖ V. au mot BALLADE la ballade de *Frère Lubin*.

— Ichthyol. Nom vulgaire du bar ou loup.

LUBIN-DES-JONCHERETS (SAINT-), village et comm. de France (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arrond. et à 13 kilom. de Dreux, sur la rive droite de l'Avre; pop., 1,672 hab. L'église, qui paraît dater du XII^{e} siècle, a été classée parmi les monuments historiques. Le portail principal et les deux portes latérales sont décorés de gracieux ornements. L'attention est attirée, à l'intérieur, par des fonts baptismaux du XI^{e} siècle, sculptés avec naïveté, par les jolis pendentifs des clefs de voûtes, et surtout par la statue du président de Grammont, œuvre précieuse de Coustou. « C'est, dit M. Ed. Lefèvre (*Annuaire d'Eure-et-Loir*), un superbe morceau de sculpture en marbre blanc. Le président est représenté couché sur son tombeau. Les plis des vêtements sont surtout très-remarquables. »

LUBIN (saint), prélat français, né à Poitiers, mort en 566. Il se fit moine, visita saint Avit, dans le Perche, habita quelque temps l'île Barbe, près de Lyon, avec l'abbé Loup, puis retourna dans le Perche. Par la suite, Lubin fut ordonné prêtre, et, après avoir été abbé du monastère de Brou, il devint évêque de Chartres en 554. Sa fête se célèbre le 14 mars.

LUBIN (Eilhard), théologien et érudit allemand, né à Westerstadt, dans l'Oldenbourg, en 1565, mort à Rostock en 1621. Il acquit de profondes connaissances dans les langues anciennes, les mathématiques et la théologie, fut chargé, de 1595 à 1605, d'enseigner la poétique à l'université de Rostock, puis devint professeur de théologie. On a de lui des ouvrages qui propagèrent le goût de l'antiquité littéraire. Les principaux sont : *Phosphorus, de prima causa et natura mali, tractatus hypermetaphysicus* (Rostock, 1537, in-12); *Exercitationes in minores Pauli, Jacobi, Petri, Joannis, Judæ epistolas* (Rostock, 1601, in-4^{o}); *Antiquarius, seu priscorum et minus usitatorum vocabulorum interpretatio* (Francfort, 1601, in-8^{o}); *Epistolæ veterum Græcorum, latine et græce* (Heidelberg, 1601, 2 part. in-8^{o}); *Anthologia græca, cum interpretatione* (Heidelberg, 1604, in-4^{o}); *Clavis et fundamenta linguæ græcæ* (Leipzig, 1622-1630, in-8^{o}), etc.

LUBIN (Augustin), géographe, né à Paris en 1624, mort en 1695. Il entra dans l'ordre des moines augustins, remplit les fonctions d'assistant général à Rome et reçut le titre de géographe du roi. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Tabulæ sacræ geographicæ, seu notitia antiqua medii temporis et nova nominum utriusque Testamenti ad geographiam pertinentium* (1670); *Tables géographiques pour les vies des hommes illustres de Plutarque* (1671); *Mercure géographique* ou le *Guide de curieux des cartes géographiques* (1678); *Italia sacra* (1692), etc.

LUBINE, comm. de France (Vosges), cant. de Provenchères, arrond. de Saint-Dié, détachée en 1871 du cant. de Saales et annexée en 1873 à celui dont elle fait actuellement partie.

LUBINIE s. f. (lu-bi-nî — de *Lubin*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, tribu des primulées, comprenant des espèces qui croissent à l'île Maurice : *La* LUBINIE *spatulée est une plante bisannuelle qu'on trouve dans l'île de la Réunion, où elle est cultivée.* (Bosc.)

LUBIS (E.-P.), journaliste français, né en 1806, mort à Paris en 1859. Il fit partie, sous la Restauration, de la rédaction de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*, et défendit avec vigueur les principes de la monarchie absolue, que représentaient ces deux feuilles. Après la révolution de Juillet 1830, il devint rédacteur en chef de la *France* et commença une opposition des plus acharnées contre la nouvelle dynastie. En 1841, il inséra dans son journal quelques-unes des célèbres lettres attribuées par la *Contemporaine* au roi Louis-Philippe, fut arrêté et tenu quelque temps au secret. Il avait, dès 1836, publié une *Histoire de la Restauration* (1836, 6 vol. in-8^{o}; 2^{e} édit., 1848) qui est une apologie d'un système que repousse l'esprit moderne et la glorification d'une famille frappée deux fois par la justice populaire. Lorsque le parti légitimiste modifia la rigueur de ses opinions, un nouvel organe fut créé pour les besoins de la cause; cet organe s'appela l'*Union monarchique* et prit plus tard le seul titre de l'*Union;* il fut confié à la direction habile de Lubis, qui dut partager ses fonctions avec M. Laurentie. Il était, sous la République, syndic de la tribune des journalistes à l'Assemblée nationale. Aimable et bienveillant, on le citait comme un des rares causeurs de ce temps-ci. Il était conteur d'anecdotes, et ses souvenirs étaient surtout intarissables sur la première et brillante époque de sa vie, la Restauration. Quand il se sentit malade, et bientôt mourant, il se fit porter à la maison de santé des frères de Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot, et ne cessa de garder sa tranquillité et sa sérénité jusqu'au dernier moment.

LUBITZ, petite ville du Mecklembourg, à 11 kilom. S.-E. de Schwerin; 2,500 hab.

LUBIZE (Pierre-Henri MARTIN, dit), auteur dramatique français, né à Bayonne en 1800, mort à Paris en 1863. Il fit ses études au collége Bourbon, à Paris, et entra ensuite comme employé dans les bureaux du banquier Laffitte. Poussé vers le théâtre, il écrivit quelques vaudevilles et débuta par une pièce en trois actes, en collaboration avec MM. Varin et Léonce, *Tout pour ma fille* (1832). A compter de ce moment, on le vit produire un assez grand nombre d'ouvrages qui, joués sur les scènes de genre, obtinrent des succès partagés le plus souvent avec des collaborateurs, MM. Paul de Kock, Granger, Brisebarre, Delaporte, Varin, Cogniard, Théaulon, etc. Il a cependant donné seul, en 1834 : la *Cinquantaine*, le *Commis et la grande dame*, l'*Adjoint de campagne*, *Latude;* en 1838, la *Bonne vieille;* en 1842, les *Jolies filles de Stilberg, Mon illustre ami;* en 1845, la *Coqueluche du quartier;* en 1846, l'*Héritage de ma tante*, etc. On lui doit, en outre, en collaboration avec les frères Coignard, le *Conseil de discipline* (1833); avec M. Varin, le *Gamin* (1833); le *Muet de Saint-Malo* (1837); les *Trois péchés du diable* (1844); avec Théaulon, le *Spectacle à la cour* (1840); avec Paul Vermond (Eugène Guinot), la *Tasse cassée* (1849); avec M. Salvat, la *Grenouille du régiment* (1850); avec M. Dutertre, le *Canard aux huîtres* (1850); avec MM. Labiche et Siraudin, le *Misanthrope et l'Auvergnat* (1852); la *Femme doit obéissance à son mari* (1855); *Obliger est si doux!* (1856), etc. Esprit aimable, Lubize avait un caractère bienveillant. Ses nombreuses productions ont paru dans les divers recueils dramatiques.

LUBLIN, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de son nom, dans l'ancien royaume de Pologne, à 150 kilom. S.-E. de Varsovie, au milieu de marais, sur la Bistricza; 16,500 hab., dont la moitié sont juifs. Evêché catholique; tribunaux d'appel, civil et criminel; séminaire; collége de piaristes, école des arts et métiers. Fabrication de draps; commerce de grains et de vins de Hongrie. C'est, après Varsovie, la plus grande et la plus belle ville de Pologne. Un pont en pierre relie les deux rives de la rivière; sur la rive droite est le quartier des juifs. On y trouve des rues larges et droites, six places publiques, un grand nombre de vastes et beaux édifices, parmi lesquels une belle cathédrale, dix-sept autres églises, plusieurs couvents d'hommes et de femmes, un théâtre et une imprimerie. Au temps des Jagellons, alors que tout le commerce de la Podolie, de la Volhynie et de la Russie Rouge s'y trouvait concentré, Lublin était beaucoup plus considérable que de nos jours, et renfermait, dit-on, 70,000 hab. C'est dans cette ville que fut résolue, en 1569, sous le règne de Sigismond-Auguste, la réunion de la Lithuanie à la Pologne. En 1705, il s'y forma une confédération en faveur du roi Auguste II contre

Charles XII, qui, au mois de janvier 1706, fit canonner cette ville par Meyerfeld. Elle fut prise le 11 novembre 1831 par les Russes. ‖ Le gouvernement de Lublin, division administrative de la Russie d'Europe, est situé entre celui de Podolie au N.-O. et au N., le gouvernement de Sandomir à l'O., la Gallicie au S. et la Russie propre à l'E. Il mesure 4,892 kilom. carrés et renferme une population de 475,000 hab. Le sol, boisé et très-fertile, est arrosé par la Vistule, le Bug et le Son. Elève considérable de bestiaux et de chevaux. Fabrication de tissus de laine; verrerie.

LUBLINK (Jean), écrivain hollandais, né à Amsterdam en 1735, mort dans la même ville en 1813. Il devint membre du Corps législatif de la République batave et fut frappé de cécité pendant les dernières années de sa vie. Outre des traductions d'ouvrages anglais et allemands, on lui doit : *Voyage de Stolberg en Allemagne, en Suisse, en Italie, etc.* (1798); *Discours et mémoires religieux, philosophiques et littéraires* (1794); *De l'importance de la religion pour l'homme* (1803); *Correspondance* (1803), etc.

LUBOK, île de l'archipel de la Sonde, par 5° 40′ de latit. S. et 110° 20′ de longit. E., à 100 kilom. de Java. Elle a environ 16 kilom. de longueur, est élevée, entourée à l'E. d'un grand nombre d'îlots et de rochers, très-boisée, et produit en abondance du riz et des noix de coco. Les habitants sont nombreux et commercent avec Bornéo et Java. On présume que le chef est sous la dépendance du sultan de Madura.

LUBOMIRSKI (Stanislas-Héraclius, prince), homme politique et écrivain polonais, né vers 1640, mort en 1701. Il appartenait à une ancienne et illustre famille, dont la plupart des membres avaient occupé de grandes positions dans l'Etat et s'étaient signalés comme hommes de guerre. Le prince Héraclius fut lui-même grand maréchal de Pologne. Pendant ses loisirs, il cultiva les lettres, réunit une importante collection de livres et de médailles et entra en correspondance avec plusieurs savants étrangers. Nous citerons de lui : *Consultationes XXV, sive de vanitate consiliorum* (Varsovie, 1700, in-4°), où l'on trouve d'excellents conseils à l'adresse des princes; *Repertorium, sive opuscula latina sacra et moralia* (Varsovie, 1701). — Son fils, le prince Théodore DE LUBOMIRSKI, mort en 1745, devint grand maréchal, se distingua dans la guerre contre les Turcs, obtint, comme candidat au trône, un grand nombre de voix en 1735, et reçut en 1736, de l'empereur, le titre de feld-maréchal.

LUBRE s. m. (lu-bre). Métrol. anc. Monnaie bourguignonne.

LUBRICIPÈDE adj. (lu-bri-si-pè-de — du lat. *lubricus*, luisant, poli; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds lisses ou luisants.

LUBRICITÉ s. f. (lu-bri-ci-té — rad. *lubrique*). Passion pour la débauche crapuleuse : *Les résultats de la* LUBRICITÉ *ont partout signalé la décadence des empires et la ruine des individus, ou l'abâtardissement des races.* (Virey.) ‖ Acte d'une immoralité dégoûtante : *N'était-elle ensevelie dans ce cachot que pour y renfermer avec elle les féroces* LUBRICITÉS *d'une nature effrénée?* (F. Soulié.)

— Par ext. Personnes adonnées à une débauche révoltante : *La* LUBRICITÉ *décrépite a inventé l'art de la débauche.* (Latena.)

— **Encycl.** La *lubricité* est le libertinage poussé à son extrême puissance, et malheureusement il est peu de sociétés qui en aient été ou qui en soient exemptes. C'est comme un immonde levain qui fermente dans le cœur de l'homme et qui le pousse, rassasié des jouissances simples, aux plus monstrueuses imaginations de la débauche.

On a dit souvent que nous étions plus corrompus que les anciens; mais si l'on consulte l'histoire, il est difficile de ne pas y découvrir le contraire. Le peuple de Dieu, un des plus anciens que nous connaissions, commence déjà à nous donner des exemples peu édifiants. Un père livre à la prostitution publique ses deux filles vierges, commet un inceste avec elles et donne ainsi naissance à deux peuples. Le patriarche Juda fait épouser Thamar successivement à ses deux fils; mais l'un d'eux, Onan, élude les lois de la nature et Thamar se prostitue à son beau-père. Le peuple de Dieu devient passible de grands châtiments en punition de la pédérastie et des lubriques horreurs auxquelles il s'est livré devant la statue du dieu Moloch. Le Lévitique défend aux femmes de se prostituer avec des animaux. Les Israélites forniquent avec les filles des Moabites et des Madianites, qui les initient aux mystères impudiques de Beelphégor. Tout le monde connaît les débauches de David avec Bethsabée, et Absalon jouissait des concubines de son père pendant que celui-ci réchauffait sa vieillesse dans les bras de la jeune Sunamite Abisag. Salomon, le plus sage des rois, s'était monté un sérail de sept cents femmes et de trois cents concubines. Il serait trop long de tracer l'histoire de la dépravation du peuple hébreu, dont la peinture énergique d'Ezéchiel, sous les emblèmes d'Oollah et d'Oolibah, peut cependant donner une idée. Si, des Israélites, nous passons aux Arabes, nous voyons les Bédouins assouvir leurs passions sur les troupeaux et se livrer aux habitudes masculines. Les femmes, également, satisfaisaient entre elles les vices les plus honteux. L'Egypte semble avoir été, de tout temps, une terre de dévergondage et d'impudicité à nulle autre pareille. Un seul trait suffit pour en juger : on ne livrait aux embaumeurs les cadavres des femmes que trois jours après le décès ou lorsque la putréfaction commençait, parce qu'on s'était aperçu qu'ils s'acharnaient même sur des charognes infectes. C'est sans doute pour guérir les Egyptiennes du vice d'impudicité qu'on leur pratiquait la résection des nymphes et du clitoris. La pyramide de Chéops a été bâtie, selon Hérodote, par les amants de la fille de ce roi; et cette princesse ne fit élever ce monument à une si grande hauteur qu'à force de multiplier ses prostitutions. La famille des Ptolémées est aussi célèbre par ses débauches que par son luxe; et personne n'ignore les mœurs dissolues de Cléopâtre, qui vit à ses genoux deux maîtres du monde, César et Antoine. Le phallus, représentation de l'organe générateur mâle, était porté et agité publiquement par les femmes dans les processions et les fêtes des Egyptiens; on l'avait même érigé en divinité. Les dévotes ne rougissaient pas de se soumettre aux caprices libidineux du bouc sacré à Mendès, quoique cet animal préférât les chèvres. Les almées égyptiennes commettaient entre elles les plus abominables lascivetés. Dans tout l'Orient, on adorait les organes génitaux sous la figure de Priape ou du phallus. Les Phéniciens adoraient le plaisir sous le nom d'*Adonis*. En Babylonie, les femmes étaient obligées, par les lois, de se livrer au moins une fois en leur vie aux étrangers dans le temple de Vénus. Les jeunes vierges se faisaient une dot en se prostituant sur l'autel de la même déesse. C'était un grand honneur pour les femmes de se voir honorer de la faveur des prêtres, et les jeunes filles étaient d'autant plus dignes de trouver un mari qu'elles avaient eu plus d'adorateurs et sacrifié plus souvent à l'impudicité.

Les Grecs et les Romains semblent avoir enchéri sur les abominations des autres peuples. L'amour masculin, qu'on fait remonter à Orphée et aux Thraces, était autorisé par une loi, en Crète, afin de prévenir un excès de population. Ce vice était répandu dans toute la Grèce, et on en accuse Laïus, Achille et Socrate lui-même. Ces honteuses voluptés étaient sanctionnées en quelque sorte par l'exemple des dieux. Ainsi, Jupiter aimait Ganymède; Apollon, Hyacinthe; et Hercule, Hylas. Rien de plus ignoble que les mystères de Bacchus et les cérémonies sacrées du phallus : des jeunes filles, des ivrognes vêtus en femme et chantant des hymnes obscènes, des groupes de bacchantes à moitié nues, échevelées, exécutaient des danses lascives avec des hommes déguisés en satyres et *arrecto pene*, se livraient en public aux orgies les plus lascives, au point que « l'homme le plus débauché, disait Théodoret, n'oserait jamais, dans le secret de ses appartements, se prostituer aux impudicités qu'exerce effrontément devant le public, dans ces processions, le chœur des satyres. » L'organe générateur mâle, érigé en divinité, était couronné de guirlandes par les jeunes vierges. Nous ne parlerons pas du culte de Vénus, qui avait, dans les plus beaux sites de la Grèce, des temples où les jeunes filles venaient faire aux prêtres le sacrifice de leur virginité. Les prêtres célébraient les solennités sacrées par des orgies nocturnes. Aussi la prostitution ne paraissait guère déshonnête en Grèce. Si nous quittons Athènes pour entrer à Rome, nous y trouverons encore plus de libertinage. César, le plus grand des Romains, commença par vendre les prémices de sa jeunesse à Nicomède, roi de Bithynie; dans sa vieillesse, il mérita d'être appelé le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris. Dion, Suétone, Plutarque rapportent qu'un tribun du peuple préparait une loi qui lui permettrait de jouir de toutes les femmes qui lui plairaient. Horace, qui a chanté les bonnes mœurs d'Auguste, ne craint pas d'avouer son amour pour les garçons. Virgile lui-même, le pudique Virgile, a immortalisé, sous le nom d'Alexis, sa passion pour le jeune Alexandre. Auguste, dans son palais, se livrait avec ses courtisans aux plus grands excès de *lubricité*, tandis que sa fille Fulvie épuisait tous les plaisirs de la débauche. Caligula se vantait partout que sa mère Agrippine était née de l'inceste d'Auguste avec sa propre fille. Livie elle-même, afin de conserver son crédit auprès d'Auguste, lui cherchait partout des jeunes filles vierges. Sur tous les théâtres on exécutait les danses les plus lascives, afin d'exciter l'appétit des sens. C'est aussi dans le même but qu'on employait fréquemment des potions aphrodisiaques et des philtres plus ou moins dangereux. Nul ne poussa plus loin la *lubricité* que Tibère; retiré dans son île de Caprée, il y avait réuni toutes les horreurs les plus dégoûtantes et les plus inouïes. Il se faisait lire des livres obscènes pendant que devant lui de jeunes esclaves nus prenaient les postures les plus libidineuses pour exciter ses sens émoussés par la vieillesse; il poussait la lascivete jusqu'à abuser des enfants qui n'avaient pas encore quitté la mamelle. Après Tibère, Caligula débute par l'inceste avec toutes ses sœurs, même en présence de sa femme et au milieu des repas. Ses sœurs cadettes, il les prostituait à ses mignons et à ses favoris. Au milieu des festins, il s'emparait des femmes devant les maris, passait publiquement en revue leurs appas les plus secrets et en abusait à son gré. Fou d'amour pour la beauté de Césonie, il la montrait toute nue à ses amis. « Cette femme, dit Suétone, quoiqu'elle ne fût plus jeune, possédait au suprême degré tous les arts de la *lubricité* la plus effrénée. Caligula avait établi dans son palais même un lieu de prostitution; il y rassemblait tous les hommes, jeunes et vieux, trouvés dans la rue et leur donnait de l'argent pour abuser des femmes libres qui y étaient amenées. Enfin, pour comble d'infamie, il se vautrait avec ses favoris dans tout ce que le vice a de plus honteux et de plus dégradant. Messaline ne se contentait pas d'épouser publiquement, sous les yeux mêmes de son mari, l'infâme Silius; elle se déguisait en fille publique et allait dans les lieux de débauche, d'où elle ne se retirait que harassée de fatigue, sans avoir été rassasiée. Elle se vantait d'avoir vaincu toutes les courtisanes les plus débordées de son temps; elle s'était déclarée *invicta* au sortir des bras de quatorze athlètes. Néron trouva encore moyen d'enchérir sur toutes ces infamies. Depuis les vestales jusqu'à sa mère Agrippine, il n'épargna rien pour assouvir sa lasciveté. Au milieu des festins, entouré de filles nues se livrant à des danses lubriques, il se faisait épouser par Doryphore et se livrait, avec ses favoris, aux plus ignobles libertinages. Enfin Héliogabale poussait à bout la *lubricité* avec son épouse mâle, Sporus. Si nous laissons ces exemples partis de la cour de Rome pour pénétrer dans l'histoire du peuple, nous ne trouverons pas moins d'obscénités et de dévergondage. Ainsi, pour célébrer le culte du phallus, répandu dans toute l'Italie, les mères de famille les plus respectables étaient obligées de couronner publiquement une énorme représentation de l'emblème générateur. Cette image obscène, réduite à de petites dimensions, était suspendue au cou des jeunes enfants, et les nouvelles mariées étaient obligées, selon une coutume religieuse, de s'asseoir sur un phallus disposé à cet effet. Dans les cérémonies publiques du culte de *Flora*, célèbre courtisane érigée en divinité, on refusait la présence des censeurs à cause des impudicités qui s'y commettaient. Tous ces faits prouvent d'une manière évidente que la corruption morale était beaucoup plus grande chez les anciens que chez les modernes, quoique nous soyons assez avancés à cet égard. Le christianisme, à son apparition, mit momentanément un frein à la débauche; les Pères de l'Eglise ne cessèrent de tonner contre les abominations des gentils, et les nouvelles doctrines imposèrent la chasteté à quiconque voulut être chrétien. Malheureusement, les prêtres désobéissaient tous les premiers à la loi religieuse, et quelques sectes renouvelèrent les obscénités du paganisme. C'est ainsi que les gnostiques, les basiliens et les carpocratiens, prétendant qu'ils étaient obligés de se rapprocher de l'état de nature, se dépouillaient de leurs vêtements et se réunissaient ainsi dans d'obscurs souterrains, où les deux sexes confondus ensemble commettaient toute espèce d'horreurs. Ces scènes de turpitude furent renouvelées au moyen âge par les *turlupins*. Aujourd'hui, ce n'est que dans quelques contrées sauvages qu'on observe encore des désordres de mœurs semblables à ceux qu'on voyait dans l'antiquité; et encore existe-t-il beaucoup plus de réserve en public. En Europe, pendant tout le moyen âge, on peut dire que la *lubricité* s'est d'autant plus développée que les richesses étaient plus abondantes. C'est ainsi qu'on voit Venise et Florence plongées dans la débauche au moment de leur plus grande prospérité. Avignon, au moment où elle était le siége de la papauté, fut encore un foyer de dépravation. Les ecclésiastiques, percevant la dîme des revenus de tout le royaume, dépensaient dans les voluptés leur opulence et leurs loisirs. Pour les mêmes motifs, Rome ne fut pas à l'abri de la prostitution et du libertinage; et les papes, à l'exemple des autres souverains, autorisèrent l'établissement de maisons publiques, en réservant les profits pour les couvents des pénitentes madeleines. C'est à peu près à la même époque que les seigneurs se réservèrent le droit de jambage, de cuissage et de prélibation. Les chanoines de Lyon jouissaient des mêmes priviléges, et l'évêque d'Amiens les conserva jusqu'en 1335. Les troubadours et les trouvères nous ont transmis l'histoire des débordements de la noblesse et du clergé à cette époque. Chose fort singulière, les évêques d'aujourd'hui portent encore la coiffure des prostituées de l'ancienne Rome. Personne n'ignore les scandales et la vie infâme du pape Alexandre VI. Tout le clergé de l'époque n'était pas moins vicieux que la cour de Rome, et les munificences de Léon X n'ont fait que distraire les populations du libertinage qui régnait à cette époque dans l'Eglise. On peut en dire autant de la famille des Médicis, à Florence. Aussi, est-ce à cette époque que nous voyons paraître les écrits et les tableaux les plus libidineux. Le Vatican lui-même en était infecté. L'Italie, corrompue jusqu'à la moelle, fit franchir les Alpes aux vices qui la rongeaient, et le règne de François Ier, ce roi galant et chevaleresque, fut le commencement d'une longue période de luxure et d'obscénités dont la France ne se releva qu'après plusieurs siècles. Marguerite de Navarre et Catherine de Médicis, les Messalines de leur temps, dominent cette époque; mais le comble de l'infamie fut atteint par les processions des flagellants, qui, hommes et femmes, parcouraient nus les rues de Paris, en mêlant la débauche à la dévotion. Cependant la syphilis commença à faire d'immenses ravages; les papes, les rois, les cardinaux, rien n'était épargné; et la crainte de cette terrible maladie arrêta le torrent des passions. Les mœurs, en se polissant, empêchèrent que la débauche pût effrontément s'étaler au soleil; mais les égarements que provoque la *lubricité*, pour être moins publics, ont-ils tout à fait disparu? Hélas! non. Il suffit, pour l'époque contemporaine, de parcourir certaines études médico-légales, de suivre la série de constatations judiciaires que des docteurs ont été amenés à faire, pour se convaincre que toutes les turpitudes décrites par Martial et Juvénal au plus beau temps de la corruption romaine se retrouvent encore dans les bas-fonds des sociétés modernes.

LUBRIFIANT, ANTE adj. (lu-bri-fi-an, an-te — rad. *lubrifier*). Qui lubrifie, qui rend glissant : *Liquide* LUBRIFIANT.

LUBRIFICATION s. f. (lu-bri-fi-ca-si-on — rad. *lubrifier*). Action de lubrifier, de rendre glissant; résultat de cette action : *La* LUBRIFICATION *de la cornée et de la conjonctive, à l'aide du mucus de cette membrane et des larmes, permet le clignement si rapide des paupières.*

LUBRIFIÉ, ÉE (lu-bri-fi-é) part. passé du v. Lubrifier : *L'œil* LUBRIFIÉ *par les larmes.*

LUBRIFIER v. a. ou tr. (lu-bri-fi-é — du lat. *lubricus*, glissant; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous lubrifiions, que vous lubrifiiez*). Oindre, pour faciliter le glissement et adoucir les frottements : *L'huile camphrée* LUBRIFIE *les parois par son corps gras.* (Raspail.)

Se lubrifier v. pr. Etre lubrifié : *La peau* SE LUBRIFIE *par l'effet de la transpiration.*

LUBRIQUE adj. (lu-bri-ke — du lat. *lubricus*, proprement glissant, et par suite lubrique, qui glisse facilement vers les plaisirs des sens. Le latin *lubricus* se rapporte, selon quelques-uns, au même radical que *lutum*, boue, savoir la racine sanscrite *li*, être liquide, gluant, visqueux; mais il vaut probablement mieux le rapporter au même radical que le latin *labor*, je tombe, je chancelle, je vacille, savoir la racine sanscrite *lamb*, tomber). Crapuleusement adonné à la débauche : *Un homme* LUBRIQUE. *Une femme* LUBRIQUE. *La nature n'a-t-elle pas fait tous les hommes également grossiers, rebelles au travail,* LUBRIQUES *et sauvages?* (Proudh.) ‖ Qui est inspiré par la lubricité : *Des regards, des caresses* LUBRIQUES,

> ... Tous ces lieux communs de morale *lubrique*,
> Que Lulli réchauffa des sons de sa musique...
>
> BOILEAU.

LUBRIQUEMENT adv. (lu-bri-ke-man — rad. *lubrique*). D'une manière lubrique : *Parler* LUBRIQUEMENT.

LUC (LE), *Forum Voconii* ou *Lucus Vocontius*, ville de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Draguignan; pop. aggl., 2,948 hab. — pop. tot., 3,395 hab. Mines de plomb; fabriques de bouchons, tanneries, chapellerie, tuilerie, filature de laine, distillerie; commerce de marrons renommés, huile, vins, eaux-de-vie, liége. Le Luc est une ville très-ancienne, dont l'origine remonte à l'époque romaine; elle était connue alors sous le nom de *Forum Voconii* et située sur la voie Aurélienne, entre *Forum Julii* (Fréjus) et *Matavonium* (le petit village de Cabasse); telle est l'opinion de Valkenaer, de D'Anville et de plusieurs antiquaires de la Provence, opinion conforme d'ailleurs aux mesures indiquées dans les itinéraires et à la confrontation des lettres de Cicéron à Plancus. Cette ville, célèbre dans le moyen âge par son ancienne abbaye, joua un rôle assez important. Elle fut prise et occupée par les Sarrasins, qui en furent expulsés en 974. En 1352, elle obtint une charte communale qui lui garantit ses franchises et priviléges moyennant certaines redevances. On trouve, dans les environs du Luc, de nombreux vestiges d'antiquités romaines; sur la route de Toulon, les ruines d'une ancienne église, dont le transept paraît être du XIIIe siècle. Une belle tour octogonale porte le millésime de 1027; à côté de la porte d'entrée de l'église, un bas-relief en marbre très-fruste, qui paraît provenir d'un tombeau antique, représente une chasse au sanglier. Sur le haut d'une colline, au hameau de Mayons, on voit les restes d'un vieux château construit par les Sarrasins.

LUC-EN-DIOIS, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Die, près de la rive droite de la Drôme; pop. aggl., 838 hab. — pop. tot., 909 hab. Dans les environs, on a découvert de nombreuses antiquités romaines, telles que statues, débris de colonnes, chapiteaux, vases, médailles, etc. Au XVe siècle, l'éboulement d'une montagne voisine forma une digue d'environ 600 mètres de longueur, qui, retenant les eaux de la Drôme, donna naissance à deux petits lacs. On remarque à Luc : une fontaine publique, dont le bassin est creusé dans une colonne tumulaire portant une inscription du siècle d'Auguste; les ruines d'un fort du moyen âge, et, dans les environs, dans la montagne de Pied-de-Luc, une fente de rochers qui donne passage à un courant d'air frais en été, chaud en hiver. Cette ouverture communique, au sommet de la montagne, par un corridor percé dans le rocher, avec une autre ouverture, où les bergers vont en hiver se réchauffer les pieds.

LUC-SUR-MER, village et commune de France (Calvados), canton de Douvres, arrond. et à 15 kilom. de Caen, sur le bord de la mer, en face des rochers de Lion; 1,580 hab. Sur la plage, au lieu dit le *Petit-Enfer*, s'élève un établissement de bains assez fréquenté. C'est à Luc que commence la chaîne des rochers du Calvados, qui se prolonge jusqu'à Port-en-Bessin. L'église de Luc est en partie romane, et son architecture offre quelques détails intéressants.

LUC (saint), troisième évangéliste, né à Antioche, mort vers l'an 70 ap. J.-C. Suivant les uns, il souffrit le martyre; suivant les autres, il termina fort paisiblement son existence. On croit généralement qu'il exerçait la médecine et, de plus, la légende lui accorde le talent de la peinture; c'est lui qui aurait peint le fameux portrait de la Vierge que possédait l'impératrice Pulchérie, femme de Marcien. On ignore à quelle religion il appartenait avant d'embrasser le christianisme; mais on sait qu'il fut converti par saint Paul, dont il devint le disciple le plus dévoué et qu'il accompagna en Troade, en Macédoine et à Rome. La tradition rapporte que saint Luc, après le martyre de saint Paul, prêcha la parole divine en Dalmatie, dans les Gaules, en Italie, en Egypte, et même en Libye. Les œuvres qu'on lui attribue sont : l'*Evangile* en XXIV livres qui porte son nom et les *Actes des Apôtres*. L'Eglise célèbre sa fête le 18 octobre. V. ACTES DES APÔTRES et ÉVANGILE.

— Iconogr. Le troisième évangéliste, dont la légende a fait un artiste et que les peintres ont adopté pour patron, ne pouvait manquer d'être fréquemment représenté en peinture et en sculpture. Indépendamment des innombrables séries de tableaux ou de statues relatives aux quatre *Evangélistes* et dont nous avons mentionné quelques-unes à l'iconographie qui les concerne, beaucoup d'œuvres lui ont été spécialement consacrées. Un sujet souvent reproduit nous montre *Saint Luc peignant le portrait de la Vierge*. Raphaël l'a retracé dans un tableau que nous décrivons ci-après. D'autres tableaux sur le même sujet ont été exécutés par Lorenzo Baldi (gravé par Filippo Luti, 1692), M.-Ant. Franceschini (gravé par R. van Audenaerde), H. Aldgrever (musée du Belvédère à Vienne), Mignard (au Louvre), Lebault (musée de Dijon), Clérian (Exposition d'Aix, 1824), Marius Granet (Salon de 1846), etc. Dans un tableau qui est au Louvre, Annibal Carrache a peint, en 1592, *Saint Luc* implorant la Vierge, qui lui apparaît sur les nuées, tenant l'Enfant Jésus et entourée des autres évangélistes; aux pieds du saint sont des pinceaux et une palette; à droite, sainte Catherine, le pied sur la roue, instrument de son supplice, montre l'apparition céleste. Ce tableau, qui se voyait autrefois dans la cathédrale de Reggio, a été gravé au trait par Landon. P. Aquila a gravé, d'après Carle Maratte, *Saint Luc montrant à la Vierge son portrait*. Une peinture de Jacopo Chimenti da Sinpoli, qui appartient au Louvre, nous montre saint Luc tenant une plume et un livre et ayant près de lui le bœuf symbolique, assis aux pieds de la Vierge et de l'Enfant Jésus, placés sur les nuages et accompagnés de deux anges.

Des figures de *Saint Luc* ont été gravées par Bellavia, Lucas de Leyde, Hon. Fragonard (d'après Lanfranc), P. Aquila (d'après L. Baldi), J. Gole, L.-C. Lacoste (d'après P. Cornelius), Fr. Novelli (d'après P.-Ant. Novelli), etc. Un dessin de Massonie, représentant cet évangéliste, a figuré à la vente Barroilhet (1860). Citons enfin une statue de pierre de M. Cugnot, à l'église de la Trinité.

Luc faisant le portrait de la Vierge (SAINT), tableau de Raphaël, à l'Académie de Saint-Luc, à Rome. Saint Luc, le genou sur un tabouret devant un chevalet de peintre, dessine la Vierge qui est à gauche, de profil, tenant le bambino. Derrière le saint, un beau jeune homme est debout, la main gauche sur la hanche, la droite sur la poitrine, les yeux fixés sur le portrait commencé; ce jeune homme est Raphaël lui-même, et, à dire vrai, c'est la figure la plus intéressante de la composition. « Pour peu que l'on examine ce tableau, dit Passavant, on reconnaît sur-le-champ qu'il a été exécuté par plusieurs mains; la tête du saint, notamment, est peinte si magistralement, elle est d'un ton si chaud et d'une expression tellement remplie d'âme, qu'on peut la croire réellement sortie du pinceau de Raphaël; toutes les autres parties du tableau sont loin de la perfection de cette tête; les extrémités, à la vérité, sont dessinées d'une manière savante et ferme, mais elles sont froides de ton. Il en est de même de la draperie, traitée dans la manière de Francesco Penni. Le portrait de Raphaël est chaudement coloré, mais la madone et l'Enfant Jésus ne sont qu'ébauches et très-lourds de formes. Il est vraisemblable que Raphaël, après avoir légèrement esquissé ce tableau, aura seulement peint la tête et le bras du saint. Mais il est difficile de croire qu'il ait lui-même introduit son portrait dans cette composition... On peut admettre qu'un de ses élèves ait eu cette pensée et qu'il ait voulu, après la mort de Raphaël, le représenter lui-même dans son propre ouvrage. Le tableau a, du reste, beaucoup souffert dans plusieurs parties et il est fortement repeint. » Si grande que soit notre confiance dans le jugement de Passavant, pour tout ce qui touche à Raphaël, nous nous permettrons de faire remarquer que l'exemple d'un artiste se peignant dans ses propres compositions était très-fréquent au XVe et au XVIe siècle. Nous ajouterons qu'une tradition très-ancienne et constante attribue au Sanzio le *Saint Luc peignant la Vierge*. Ne pourrait-on pas admettre que les faiblesses qui se remarquent dans quelques parties de cette peinture doivent être attribuées aux restaurations qu'elle a subies? Une note de Mariette, sur une gravure que Cornelis Bloemaert a faite de ce tableau, dit que Raphaël fit présent de son œuvre à l'Académie des peintres de Rome. Mais cette assertion est encore démentie par Passavant qui prétend que Pierre de Cortone donna le *Saint Luc* à l'église de l'Académie (San-Martino), nouvellement rebâtie d'après ses plans.

Le *Saint Luc* n'a pas été gravé seulement par Bloemaert; il a été reproduit aussi par J. Langlois (avec une dédicace à Colbert), par Mat. Piccioni, par Giov. Rossi, etc., au trait par Landon.

LUC (Jean DU), **Joannes Lucius**, magistrat français du XVIe siècle. Procureur au parlement, puis procureur du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, il devint, en 1549, procureur de la reine Catherine de Médicis. Du Luc a publié : *Placitorum summæ apud Gallos curiæ libri XII* (Paris, 1591, in-4°), ouvrage curieux qui donne l'explication d'un grand nombre de mots techniques alors usités au palais et conservés dans la langue actuelle.

LUC (N...), poëte français du XVIe siècle, dont la vie est très-peu connue. On ne connaît de lui que ses œuvres. Ce sont : la *Fleur de toute joyeuseté, contenant épistres, ballades et rondeaux joyeux et fort nouveaux* (imprimé en lettres gothiques, sans date); le *Recueil de tout soulas et plaisir, et parangon de poésie, comme épistres, rondeaux, balades, épigrammes, dixains et huictains nouvellement composés* (Paris, chez Jean Bonfons, 1552); le *Plaisant boutehors d'oysiveté* (imprimé en caractères gothiques, sans date).

Ce dernier livre est un recueil d'historiettes, d'anecdotes et de contes en vers. Il était très-connu encore au XVIIe siècle; Furetière lui a emprunté quelques petits récits et La Fontaine n'a pas dédaigné d'en imiter quelques vers.

LUC (François DE) ou **DELUC**, littérateur suisse. V. DELUC.

LUC (Jean-André DE), physicien et naturaliste suisse. V. DELUC.

LUC (Guillaume-Antoine DE), physicien suisse, frère de JEAN-ANDRÉ premier du nom. V. DELUC.

LUC (Catherine DE). V. DELUC (Catherine).

LUC DE BRUGES (François), en latin **Lucas Brugensis**, théologien et linguiste flamand, né à Bruges en 1549, mort à Saint-Omer en 1619. Il s'appliqua exclusivement à l'étude des langues anciennes, acquit à fond la connaissance du grec, de l'hébreu, du syriaque et du chaldéen, et devint archidiacre et doyen de la cathédrale de Saint-Omer. On cite parmi ses ouvrages : *Notationes in Biblia sacra* (Anvers, 1580-1583, in-fol.); *Variæ lectiones Veteris et Novi Testamenti, vulgatæ latinæ editionis collectæ* (1580-1583, in-fol.), c'est la bible dite de *Louvain*, dont il composa la préface; *Itinerarium J.-C. ex IV Evangeliis; Commentarii in Evangelia* (Anvers, 1606, 4 vol.); *De usu chaldaicæ Bibliorum paraphraseos* (Anvers, in-fol.); *Confessariorum instructio* (Anvers, in-8°); *Sacrorum Bibliorum vulgatæ editionis concordantiæ* (Anvers, 1617, et La Haye, 1712, 5 vol. in-fol.). On a encore de lui des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*.

LUC DE TUY, en latin **Lucas Tudensis**, prélat et écrivain espagnol, né à Léon. Il vivait au XIIIe siècle, visita Rome, Constantinople, Jérusalem et devint évêque de Tuy en Galice. Il a refondu, traduit en espagnol et continué, de 680 à 1236, la *Chronique* de saint Isidore, publiée dans l'*Hispania illustrata* de Schott, et donné un traité de controverse estimé : *De altera vita* (Ingolstadt, 1612), contre les albigeois.

LUCA, dit **il Santo Luca**, peintre florentin qui vivait au XIe siècle. Il est considéré maintenant comme l'un des peintres de ce nom auteurs des tableaux religieux qu'une tradition erronée attribuait à saint Luc l'Evangéliste.

LUCA (Jean-Baptiste DE), prélat italien, né en 1614, mort en 1683. Issu d'une famille obscure, il étudia d'abord la jurisprudence; puis il entra dans les ordres et s'éleva par son seul mérite aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Il obtint en 1681 le chapeau de cardinal. On lui doit, entre autres œuvres : *Theatrum veritatis et justitiæ* (Lyon, 1697); *De pluralitate hominis legali et unitate plurium formali* (Naples, 1722, in-fol.); *Concilium Tridentinum* (Cologne, 1664, in-8°).

LUCA (Ignace DE), publiciste allemand, né à Vienne en 1746, mort en 1799. Il professa successivement les sciences politiques et l'histoire au *Theresianum* de Vienne, au lycée de Linz (1771), à Inspruck (1780), puis fut chargé, en 1795, de faire un cours sur les institutions et la statistique des Etats de l'Europe (1795). Ses principaux ouvrages sont : l'*Autriche savante* (Vienne, 1776-1778); *Code politique* ou *Exposé de toutes les lois politiques des Etats impériaux* (1789-1795, 14 vol. in-8°); *Manuel géographique des Etats autrichiens* (1790-1792, 7 vol. in-8°); *Aperçu statistique de l'Autriche* (1792, in-fol.); *Code de la justice* (1793-1795, 5 vol. in-8°); *Connaissance pratique des Etats de l'Europe* (1796, in-8°), etc.

LUCA (Ferdinand DE), savant italien, né à Naples vers 1793, mort en 1869. Il obtint au concours, de très-bonne heure, en 1810, une place de professeur de mathématiques à l'Ecole militaire. Dès l'organisation d'un école polytechnique et militaire à Naples, en 1811, il fut désigné pour y enseigner les nouvelles méthodes des coordonnées, qui n'avaient encore, à cette époque, fait l'objet d'aucun enseignement. En 1812, il publia, le premier en Italie, un *Traité d'analyse des coordonnées*. Doué d'une précocité extraordinaire, le jeune professeur donna, en deux années : une *Géométrie plane* avec l'*Analyse géométrique des anciens*, une *Trigonométrie analytique*, une *Géométrie analytique*. Elu député et secrétaire du parlement napolitain en 1820, il perdit, au retour de l'ancien régime, sa place de professeur, qui ne lui fut rendue qu'en 1848, époque à laquelle il fit de nouveau partie du parlement. Mis presque aussitôt à la retraite, il reçut le titre de professeur émérite. De 1820 à 1848, de Luca avait publié : *Nouveau système d'études géométriques, analytiquement déduit du développement successif d'une seule équation*, véritable tour de force, mais très-compliqué et d'une utilité peu pratique, qui lui a valu la décoration de la Légion d'honneur; *Instituzioni elementari di agrimensura*, revendication pour l'Italie de toute la géométrique antique. Ferdinand de Luca était membre effectif et résident de l'Académie des sciences de Naples, secrétaire général perpétuel de la Société royale de Naples, et, indépendamment de ses travaux sur les mathématiques, on lui doit de nombreux et importants ouvrages de géographie : un *Cours complet des sciences géographiques*, destiné à l'enseignement; la *Géographie antique*; un petit atlas géographique approprié à l'enseignement, qui complète les études géographiques; des articles publiés dans les *Annales civiles* et dans le *Progrès; Nouvelles considérations sur les volcans*, mémoire de géographie physique; *Sur les tremblements de terre; Système de chemins de fer et de routes ordinaires adapté à la topographie du royaume de Naples*. De Luca a été reçu membre correspondant de la Société géographique de Paris, et Dumont-d'Urville a donné son nom à l'une des îles de l'océan Austral. De Luca n'a cessé d'insérer des notices scientifiques dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences et de la Société royale.

LUCA (le chevalier Joseph DE), savant italien contemporain, professeur de géographie à l'université de Naples. Il a publié plusieurs ouvrages importants relatifs à cette science : une *Géographie ancienne* et une *Géographie moderne*, en usage dans les écoles italiennes; l'*Italie méridionale*, description géographique, historique et statistique de l'ancien royaume des Deux-Siciles. M. Joseph de Luca est aussi l'auteur de divers travaux spéciaux sur la Méditerranée, et d'études géographiques publiées dans différents journaux scientifiques italiens. Il a enrichi la géographie de Balbi de notes critiques et d'additions importantes, en rectifiant les chiffres statistiques et les faisant suivre d'un tableau comparatif des poids, mesures et monnaies de toutes les nations du monde, ainsi que de deux petits traités : l'*Histoire de la géographie* et *Géographie ancienne*. Il a trouvé dans les archives de la Cava une *carte marine* sur laquelle il a publié de savantes observations, desquelles il résulte que les *roses des vents* étaient déjà en usage à Naples dans la construction des cartes marines, avant que les Portugais eussent inauguré leurs découvertes maritimes.

LUCA DELLA ROBBIA, sculpteur italien. V. ROBBIA.

LUCA DI TOMMÉ, peintre italien de l'école de Sienne, qui vivait de 1363 à 1380. Il était élève du Berna et on connaît de lui : une *Madone* à Sienne, une *Sainte famille* à San-Quirico, et enfin les fresques d'une voûte de chapelle à Arezzo.

LUCÆ (Frédéric), historien allemand, né à Brieg (Silésie) en 1644, mort en 1708. Successivement prédicateur à Liegnitz, à Cassel, à Rosembourg, il employa ses loisirs à composer des ouvrages dont les principaux sont : *Détails curieux sur la Silésie* (1689); les *Merveilles de l'Allemagne renfermant tous les événements curieux arrivés dans toutes les maisons princières de ce pays pendant ce siècle* (1690); les *Comtes de l'empire d'Allemagne* (1705).

LUCÆ (Samuel-Chrétien), médecin allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1787, mort en 1821. Il professa la médecine à Francfort, la thérapeutique à Marbourg, puis dirigea l'institut clinique de cette dernière ville. Nous citerons de lui : *Recherches anatomiques sur les thymus* (1811, in-4°); *Considérations sur la nature de l'organisme animal* (1813, in-8°); *Esquisse d'un système d'anthropologie médicale* (1816, in-8°), etc.

LUCAIN (Marcus Annæus LUCANUS), le plus grand poëte épique romain, après Virgile, né à Corduba, dans la Bétique (Cordoue [Andalousie]), l'an 39 de notre ère, mort en 65. Il était de cette race espagnole qui a fourni ses plus grands poëtes et ses meilleurs écrivains à la période de décadence de la littérature latine. Son aïeul paternel était Marcus-Annæus Seneca, connu sous le nom de Sénèque le Rhéteur, dont il nous reste un livre de *Suasoriæ* ou *Déclamations scolaires*. Des deux fils de ce dialecticien célèbre, l'un fut Sénèque, l'autre fut le père de Lucain. Amené tout jeune à Rome, l'année même de sa naissance, il eut pour premier précepteur le grammairien Rhemmius Palemon; puis Sénèque, rappelé de l'exil, ayant été nommé précepteur du jeune Néron, le philosophe adjoignit au futur empereur son neveu, comme compagnon de ses études et de ses plaisirs. Lucain avait onze ans alors. Le fils adoptif de Claude en avait treize, et une certaine conformité de goûts, l'amour des lettres, qui persista chez l'histrion couronné, contribua à cimenter entre eux une amitié réciproque. Lucain préludait à sa célébrité future par des déclamations en langue grecque et en langue latine; il composait, sur les bancs de l'école, des vers qui avaient déjà de la couleur et de l'énergie.

Le premier maître de Lucain, R. Palemon, avait un orgueil et une jactance qui le rendaient la fable de Rome entière. Affranchi, fils d'esclave, il écrasait les patriciens de son luxe insolent et montrait moins les belles-lettres que l'art de s'en faire des rentes, par adresse ou par adulation. La vie de Lucain fut empoisonnée de cette fatuité ridicule dont il avait vu dans son maître un si triomphant exemple. Dès ses premiers vers, il se crut supérieur à Virgile, et il s'écriait : *Quantum mihi restat ad Culicem?* « Que me reste-t-il à faire pour égaler le poëte du *Moucheron?* » Cette vanité excessive nuisit à la perfection de ses ouvrages et causa sa mort prématurée. Sénèque, pour lui rendre un peu de bon sens, lui fit prendre des leçons du philosophe stoïcien Cornutus, un sage du vieux temps, que Perse a dignement loué dans ses vers. Mais l'homme vertueux ne parvint pas à détacher son élève de ses idées de grandeur. Un voyage en Grèce compléta, suivant la mode romaine, l'éducation du poëte, éducation patricienne et presque princière.

Rappelé à la cour de Néron, qui venait de succéder à Claude, il retrouva dans l'empereur un condisciple, et, ce qui était plus dangereux, un rival en poésie. A peine avait-il revêtu la robe virile qu'il fut nommé questeur du prince : il avait dix-huit ans; peu de temps après il fut revêtu du sacerdoce des augures. Le poëte remercia l'empereur par un acte d'adulation; un de ses premiers succès fut la lecture qu'il fit, dans un concours littéraire, d'un *Eloge de Néron;* ce sujet ne doit pas trop étonner. Le monstre n'avait pas encore montré ses griffes et l'on était à l'aube du règne, au moment où Néron, ayant à signer une condamnation à mort, s'écriait : « Plût aux dieux que je ne susse pas écrire! » Peut-être est-ce à la même époque qu'il faut rapporter les louanges serviles qui déparent le début de la *Pharsale*, car dès lors le jeune Lucain, qui périt à vingt-cinq ans, devait avoir composé quelques parties de son grand poëme.

A vingt ans, la fortune avait déjà tant fait pour lui qu'il atteignait le faîte des honneurs et de la célébrité. Comme questeur du prince, c'était lui qui prenait la parole au sénat à la place de César; dans un procès célèbre, dont Tacite n'a pas dédaigné de parler, celui de Sagitta, qui, dans un accès de fureur amoureuse, avait assassiné sa maîtresse, il se montra l'un des maîtres de l'éloquence latine. Son exubérante fécondité se répandait à la fois au barreau, au théâtre et dans les réunions littéraires; il composait des cantates, des pantomimes, lisait des poésies qui ne coûtaient rien à sa prodigieuse facilité, composait une épopée : *Priam rachetant les restes d'Hector*, tout en méditant sa *Pharsale*. Il ne nous reste rien d'un autre poëme, l'*Incendie de Rome*, et d'une tragédie qui obtint un grand succès. Il possédait alors une fortune énorme et les contemporains nous le représentent promenant ses rêveries sous des portiques de marbre et dans des jardins somptueux.

Une *Descente d'Orphée aux enfers*, poëme avec lequel il obtint le prix dans un concours de préférence à Néron, commença de le brouiller avec l'empereur, et les lectures qu'il fit alors des premiers livres de la *Pharsale* achevèrent de faire déclarer cette rivalité haineuse qui devait être fatale au poëte. Néron lui fit interdire les lectures publiques. Lucain s'obstina, et, Néron ayant annoncé qu'il présenterait une tragédie de *Niobé* sur le théâtre de Pompée, il le devança. La rupture fut dès lors complète. Le poëte quitta Rome, s'ensevelit dans la solitude et travailla. Il composa dix livres de *Sylves*, qui sont perdus, des *Saturnales*, qui eurent le même sort, éleva au nombre de quatorze ses drames pour les spectacles de pantomime, commença une tragédie de *Médée*, des poésies diverses, écrivit de nombreuses lettres qui furent réunies après sa mort sous le titre de *Lettres de Campanie*, et qui ne nous sont pas non plus parvenues; enfin, il poursuivit la *Pharsale*, son œuvre la plus chère, qu'il amena jusqu'au dixième chant. Dans sa retraite, Lucain dut faire un amer retour sur la fragilité du favoritisme, sur les libertés perdues, sur les grandeurs de cette république romaine dont il voyait la gloire anéantie; c'est à ce retour en arrière que l'on doit les mâles inspirations de la *Pharsale*. Sans cette rupture, on ne pourrait s'expliquer comment une conception si austère se forma dans un esprit préoccupé de tant de distractions futiles et de plaisirs corrupteurs. « Il y avait, dit Naudet, dans les hautes classes de Rome, deux mondes différents : les uns, le grand nombre, vivaient plongés dans les voluptés grossières, étrangers aux souvenirs et aux maux de la patrie, ne regrettant que les jouissances qui leur échappaient, ne souhaitant que des jouissances nouvelles; toute leur existence n'avait d'autre mobile que leur sensualité et leur avarice; les autres, retranchés dans l'asile de leur conscience et enveloppés de leur vertu, se conservaient purs au milieu de la contagion des vices et de la servitude. Exempts de crainte sur leurs propres dangers, ils gémissaient sur les calamités publiques; sans cesse la comparaison de l'antique discipline avec la dissolution présente augmentait leurs chagrins; et ne pouvant plus être citoyens, puisqu'il n'y avait plus de patrie, ils embrassaient la mémoire de Rome libre, vivaient en sages et restaient comme des monuments de vieille gloire au milieu des ruines. Sénèque, philosophe par principe, courtisan par état, obligé d'applaudir tristement aux extravagances de Néron, se consolait dans la conversation de ses nobles amis et déplorait avec eux les maux que les remontrances ne pouvaient empêcher. Lucain connut par lui ces grands hommes, les Thrasea, les Helvidius Priscus, les Masonius Rufus, les Aserlenus Rusticus, les Herennius Senecion, les Demetrius. Il ne négligeait pas non plus Perse, son compagnon d'études, et Cornutus, son maître et son ami. Quelle impression leurs discours devaient faire sur le jeune Lucain! Combien les éloges qu'ils donnaient aux héros de Rome fomentaient ses passions généreuses et lui révélaient la vertu et la puissance de son âme! Il trouvait aussi dans sa propre maison des inspirations et des encouragements. Son épouse, Argentaria Polla, l'aidait de ses conseils; il revit avec elle les trois premiers livres de la *Pharsale*, et sa mère Acilia devait entrer un jour dans une conspiration contre la tyrannie. »

Cette conspiration s'ourdit l'an 818 de Rome (65 de J.-C.). Calpurnius Pison en était le chef nominal; les historiens doutent qu'elle fût purement républicaine et croient qu'il s'agissait plutôt d'un changement de prince. Quoi qu'il en soit, la république servait de mot d'ordre aux conjurés. Lucain, chose triste à dire, s'y jeta moins par conviction que par vanité blessée. Depuis sa rupture avec Néron, il ne gardait plus de mesure, se répandait en invectives et en sarcasmes contre celui qu'il avait tant adulé; il avait même composé un poëme en faveur des meurtriers des tyrans, le *Catacausmon*, l'année même où Néron mit le feu à Rome (817), et la conspiration fut pour lui une occasion de mettre en pratique les belles maximes qu'il avait mises en vers. La trahison d'un affranchi sauva Néron et causa la perte des conjurés. Emprisonné avec Acilia et Sénèque, Lucain, après avoir longtemps nié toute complicité, faillit à la vue des tortures qu'on lui préparait et eut la lâcheté de dénoncer sa mère. Par un raffinement de cruauté, Néron lui avait promis la vie sauve, afin qu'il se déshonorât, et, l'aveu obtenu, lui donna seulement le choix de la mort. Comme Sénèque, Lucain se fit ouvrir les veines, et, rachetant par le courage de la dernière heure son insigne faiblesse, il expira en récitant un épisode de son poëme.

Il faut oublier ce qu'il y a d'indigne ou de frivole dans cette vie trop courte et juger, par la *Pharsale* seule, de ce que ce vigoureux esprit eût produit de grandes et belles choses s'il lui eût été donné de mûrir.

Par une amère dérision, Néron fit graver ces mots sur la tombe du poëte : *M. Annæo Lucano, poetæ Cordubensi, beneficio Neronis, fama servata*. La pierre tumulaire, en marbre, a été retrouvée à Rome et se trouve au musée du Vatican. Ainsi Néron se vantait d'avoir sauvé la réputation de Lucain en le faisant mourir; ce n'était que juste pour un homme d'un si grand génie coupable de tant de platitudes et de lâchetés. « Quand on lit sa vie, dit encore Naudet, on se demande avec surprise si ce peut être là l'auteur de la *Pharsale*. Cette extravagance d'orgueil, cette irritabilité d'amour-propre, cette inconséquence de discours et de démarches qui le poussèrent aux plus folles bravades pour le laisser tomber ensuite jusqu'à l'avilissement d'une trahison détestable où l'entraînait la peur, s'accordent mal avec la gravité du peintre des guerres civiles et du digne apologiste des héros romains. Lucain présente un phénomène moral très-remarquable; il y avait en lui l'homme et le poëte; il avait le caractère pusillanime et l'imagination vigoureuse. Livré aux habitudes vulgaires de la société, c'était un jeune imprudent, avec les faiblesses des esprits légers. Mais lorsque l'enthousiasme le transportait, loin d'ici-bas, dans le sanctuaire de la pensée poétique, alors l'homme disparaissait, un dieu remplissait son âme exaltée, il sympathisait avec les Caton et les Brutus, et tout ce qu'il y a de plus pur, de plus énergique et de plus sublime dans leur dévouement patriotique, dans leur amour de la liberté, dans l'intrépidité de leur vertu, dans leur haine pour la tyrannie se communiquait à lui; il lui semblait alors qu'il était doux de souffrir et de périr comme eux. Cette illusion d'héroïsme était un sentiment vrai en ce moment; elle faisait sa verve et son inspiration. Il fut par son imagination ce que Tacite fut par son caractère. »

Lucain travesty ou les **Guerres civiles de César et de Pompée**, en vers enjoués, par Brébeuf (1656, in-12). On ignore assez généralement que Brébeuf, tenté sans doute par le succès de Scarron, eut la singulière idée de parodier lui-même le poëme épique qu'il avait traduit sérieusement. Lui que l'on avait vu, dit Boileau,

. . . . Entasser sur les rives
De morts et de mourants cent montagnes plaintives,

il prit le ton dégagé de Scarron et n'y réussit pas trop mal; mais il se lassa bientôt et ne publia que le premier chant. On y rencontre des choses assez drôles. Voici comment il parodie le fameux début de la *Pharsale :*

Bella per Æmathios plus quam civilia campos,
Signa, pares aquilas et pila minantia pilis.

Guerre sans ordre et sans règle,
Où l'aigle bourrait une aigle
Et sans remords ni respect
La plumait à coups de bec,
Où l'enfant rossait le père,
Le frère frottait le frère,
Cousin bouchonnait cousin,
Voisin testonnait voisin...

Ce genre de poésie peut plaire durant quelques pages, mais il cause bientôt un intolérable ennui.

LUCANAIRE adj. (lu-ka-nè-re). Entom. Syn. de LUCANIEN.

LUCANE s. m. (lu-ka-ne — lat. *lucanus*, nom de cet insecte, peut-être de *lucus*, bois, forêt, à cause de l'habitat de ces insectes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, type de la tribu des lucanides, comprenant une dizaines d'espèces qui habitent surtout l'Europe et l'Amérique : *Les* LUCANES, *sous l'état de larve, vivent dans le vieux bois et dans les racines des arbres.* (A. Percheron.)

— **Encycl.** Les *lucanes* sont généralement des insectes de très-grande taille; la tête, chez les mâles, acquiert un développement considérable; elle est quadrangulaire, transverse, beaucoup plus large que le corselet, limitée par des cornes plus ou moins élevées; les mandibules sont très-longues, plus ou moins arquées, dentelées ou même ramifiées au côté interne, rappelant un peu le bois du cerf, ce qui a fait donner à ces insectes le nom vulgaire de *cerfs-volants;* les mâchoires, ainsi que les pièces de la languette, sont ordinairement très-avancées et en forme de pinceaux. Le corps des *lucanes* est déprimé; le corselet carré et l'abdomen ovalaire; les tibias sont dentelés sur le côté et le cinquième article des tarses est armé de crochets robustes.

La femelle dépose ses œufs sur les arbres, ordinairement sur les chênes, dans le bois pourri; il en sort des larves, qui vivent dans le tissu ligneux, y creusant des galeries tortueuses et laissant derrière elles un détritus semblable à du tan ou à de la sciure de bois. Cas larves ressemblent assez à celles des hannetons ou aux vers blancs. Quand elles sont nombreuses, elles font beaucoup de tort aux arbres. Au moment de se métamorphoser, elles se contruisent, avec les détritus ligneux qu'elles ont produits, une sorte de coque grossière, où elles passent à l'état de nymphes. L'insecte parfait vit peu de temps et se nourrit surtout de la liqueur qui suinte de l'écorce des arbres; aussi est-il peu ou point nuisible sous cet état. On voit alors les *lucanes* chercher à s'accoupler; ils marchent sur le tronc des arbres ou volent le soir avec lenteur, le corps presque vertical. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; mais leur grande taille, le développement exagéré et la forme bizarre de leurs mandibules ont de tout temps appelé l'attention sur elles.

Le *lucane* cerf-volant atteint $0^{m},06$ de longueur totale; c'est un des plus grands coléoptères de nos régions; il est noir, avec les élytres et les mandibules d'un brun marron foncé. Ces derniers organes sont très-développés chez le mâle, et forment des sortes de tenailles ou de pinces qui lui servent d'arme défensive et avec lesquelles il serre fortement le doigt de celui qui, en voulant le saisir, se laisse pincer, d'où résulte une sensation très-douloureuse, quelquefois avec effusion de sang. La femelle a les mandibules plus courtes; on lui donne les noms de *biche* et de *chevrette*. Cette espèce est répandue dans toute l'Europe Sa larve, comme nous l'avons dit, habite le tronc caverneux des vieux arbres, notamment des chênes et des arbres fruitiers; la direction tortueuse de ses galeries rend fort difficiles sa recherche et sa destruction. Si ces galeries n'étaient pas trop obstruées par les détritus, on pourrait essayer de faire périr la larve en y injectant des liquides âcres et caustiques ou en y faisant pénétrer des gaz sulfureux. On a conseillé aussi d'introduire dans ces galeries un fil de fer assoupli au feu et pouvant ainsi s'insinuer dans les replis jusqu'à ce qu'il ait atteint et percé l'animal. Quand les galeries ne sont pas très-profondes, on peut les suivre en fendant l'écorce avec un instrument tranchant. Mais ces moyens, qui ne peuvent d'ailleurs être employés qu'en petit, sont tout à fait inapplicables si les galeries sont trop prolongées, si leurs détours sont très-multipliés, et surtout si la larve est logée dans leur partie supérieure; il devient alors presque impossible de la déloger de sa cachette. Cette larve est une de celles que les Romains engraissaient avec de la farine et servaient ensuite sur leurs tables aristocratiques, sous le nom de *cossus*, comme un mets exquis.

On trouve encore dans nos contrées le *lucane* chèvre, qui n'est probablement qu'une variété du précédent, dont il diffère surtout par sa petite taille, ainsi que le *lucane* parallélipipède. Parmi les espèces asiatiques, nous citerons le *lucane* élan, l'une des plus grandes du genre, car elle atteint $0^{m},08$ de longueur totale. Le *lucane* serricorne, qui n'a que la moitié de la longueur du précédent, habite Madagascar.

On trouve aussi dans l'Afrique australe une autre espèce, moins connue, appartenant peut-être à un genre voisin, et qui a le dos et le ventre verts, mouchetés de rouge et de blanc, avec la tête et les ailes à reflets métalliques dorés, ce qui l'a fait nommer *cerf-volant d'or*. Voici ce qu'en dit V. de Bomare : « Les Hottentots, qui sont fort superstitieux, érigent en dieu ce scarabée; et, quand il en entre un dans leurs habitations, ils lui immolent un bœuf. Si cet insecte daigne se reposer par hasard sur un homme, on se persuade qu'il a de grands motifs de lui accorder cette faveur; fût-il le plus méchant, le plus scélérat de toute l'imbécile république, on lui décerne des honneurs, il passe pour un saint; on lui attache très-respectueusement au cou la coiffe ou peau du ventre du même bœuf qui a été sacrifié au dieu escarbot, et le favori de la divinité la porte avec une fierté modeste et noble; il la garde même sur lui jusqu'à ce qu'elle tombe en pourriture. »

Un *lucane* qui habite l'Amérique du Nord se perche à l'extrémité des arbres les plus élevés; aussitôt il commence à faire entendre un cri aigu et perçant qu'il augmente de plus en plus, et diminue de même par degrés jusqu'à ce qu'on cesse de l'entendre. Puis il va plus loin recommencer le même ramage. V. LUCANIEN.

LUCANIDE adj. (lu-ka-ni-de). Entom. Syn. de LUCANIEN.

LUCANIE, contrée montagneuse de l'Italie ancienne, au S., comprise entre le golfe de Tarente à l'E., le Brutium au S., la Campanie et la mer Tyrrhénienne à l'O. Elle forme aujourd'hui la Calabre. La Lucanie était habitée à l'origine par les Œnotriens, auxquels vinrent se joindre dans la suite des colons grecs qui fondèrent, le long des côtes, Pæstum, Héraclée, Sybaris et Velia (Élée). Les Lucaniens, vaincus d'abord par Fabricius en 282, se joignirent à Pyrrhus dans la guerre de Tarente, et furent soumis par Papirius en 282 av. J.-C.

LUCANIEN, IENNE s. et adj. (lu-ka-ni-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Lucanie; qui appartient à la Lucanie ou à ses habitants : *Les vrais* LUCANIENS *étaient des aventuriers samnites, qui avaient soumis la population indigène.* (Bouillet.) *Sybaris, Héraclée, Métaponte étaient les principales villes* LUCANIENNES *sur le golfe de Tarente.* (Bouillet.)

— Antiq. rom. *Bœufs lucaniens*, Nom que les Romains donnèrent d'abord aux éléphants, parce qu'ils en virent pour la première fois en Lucanie, dans l'armée de Pyrrhus.

LUCANIEN, IENNE adj. (lu-ka-ni-ain, i-è-ne — rad. *lucane*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lucane.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, ayant pour type le genre lucane.

— **Encycl.** Ce groupe de coléoptères est principalement caractérisé par la massue pectinée des antennes et par quelques particularités du système nerveux et des larves. Chez les *lucaniens*, la partie terminale des antennes ou massue est entièrement rigide et les articles ressemblent à des dents de peigne. Ils ont des ganglions abdominaux distincts de ceux du thorax. Les anneaux qui forment le corps des larves ne présentent pas de plis transversaux.

Les *lucaniens* sont généralement de taille assez grande. On les trouve dans toutes les parties du monde. Certaines espèces européennes sont d'assez grande taille, témoin le cerf-volant, que tout le monde connaît. Dans nos climats, la couleur de ces coléoptères est le plus souvent noirâtre; mais les contrées chaudes en possèdent plusieurs espèces parées de belles couleurs. Leur nourriture est à peu près exclusivement végétale; ils sucent la miellée qui suinte des arbres, dévorent les feuilles et les bourgeons. Ils se tiennent habituellement dans l'intérieur des arbres vermoulus ou sous les écorces. Leur vol est assez rapide, quoique lourd. Les différences sexuelles sont tantôt très-grandes, tantôt presque nulles. La disposition des antennes est la même chez les mâles que chez les femelles, excepté pour les sinodendrons, dont les mâles portent sur la tête une petite corne qu'on ne voit pas chez les femelles. Les différences sexuelles existent principalement dans les organes de la bouche, particulièrement dans les mandibules qui deviennent parfois énormes chez les mâles, et dans la forme de la tête, du corselet, dans la disposition des pattes.

Les larves, d'un blanc sale, vivent dans le tronc des arbres pourris. Elles sont cylindriques, ne se dressent jamais complètement et tiennent constamment leur partie postérieure courbée en arc. La tête cornée, convexe, est privée d'yeux. Les antennes ont cinq articles. Le labre est distinct du chaperon; les mandibules sont robustes, dentées intérieurement; les mâchoires ont deux lobes armés de petites épines. Les palpes labiales, courtes, n'ont que deux articles; les maxillaires en comptent quatre. La peau du corps, mince et lisse, présente quelques poils assez rudes sur les premiers anneaux. Les segments de l'abdomen sont au nombre de neuf; le dernier est divisé par un sillon assez profond en deux portions. On compte neuf paires de stigmates ayant une forme arquée; la première paire est placée sur le corselet; les autres sur les huit premiers segments abdominaux.

Les entomologistes contemporains partagent la famille des *lucaniens* en deux grandes tribus, celle des passalides et celle des lucanides.

Les passalides se distinguent par un corps assez grand, presque toujours assez fortement déprimé. Les épipleures des élytres sont perpendiculaires et légèrement élargis en arrière. Les élytres présentent chacun dix sillons; ils sont absolument glabres, excepté sur le pourtour, où se remarquent quelques poils roussâtres. Les mandibules sont très-puissantes et diffèrent peu dans les deux sexes. Toutes les espèces sont d'un noir assez brillant. Elles sont xylophages aussi bien à l'état de larves qu'à celui d'insectes parfaits. Suivant Zimmermann, la dent mobile, dont les mandibules de ces animaux sont pourvues, leur sert à diviser les bois pourris, où ils vivent, en tout petits fragments. La forme de cette dent est assez variable; mais elle est toujours située très-près de la dent molaire de la base. Les muscles moteurs de cette dent ont leur point d'insertion dans l'intérieur du corps des mandibules. Les passalides répandent, lorsqu'on les saisit, un liquide assez abondant, presque incolore, légèrement caustique; ce liquide s'échappe par la bouche et le dessous des élytres. Ces coléoptères ont bien moins de vitalité que les lucanides; les plus vigoureux individus survivent à peine trois à quatre heures lorsqu'on les a percés d'une épingle.

Dans les larves, les segments sont lisses, les antennes ont deux articles, la dernière paire de pattes est atrophiée. La larve du passale distingué est la seule qui soit complétement connue. Sa longueur est de $0^{m},04$. Sa tête est petite, un peu aplatie en dessus, lisse; les mandibules sont médiocres, symétriques, armées de deux dents à leur extrémité et d'une dent plus large sur le bord interne; les mâchoires se composent d'une pièce basilaire transversale, d'une pièce cardinale forte et charnue, de deux lobes distincts, aigus, ciliés sur le bord interne, enfin de palpes de trois articles; la lèvre inférieure présente une pièce palpigère trapézoïdale et des palpes de deux articles. Chaque côté du corselet porte une plaque cornée, ovalaire, lisse, d'où partent en rayonnant des stries petites et nombreuses. Les segments abdominaux sont au nombre de neuf; il y a neuf paires de stigmates. Le corps est entièrement sans poils et blanchâtre; la languette et l'extrémité des mandibules seules sont noirâtres. La larve du passale distingué a été trouvée à la Louisiane dans le tronc des vieux arbres. Un autre passale, assez semblable à l'espèce précédente, en diffère sensiblement à l'état de larve. Il présente alors dix segments à l'abdomen, dix paires de stigmates, des antennes de trois articles, des palpes maxillaires de quatre articles, le menton et la languette transversaux et ovales. Le genre passale, qui est le plus important de la tribu des passalides, contient à lui seul une centaine d'espèces, dont la plupart sont propres à l'Amérique et dont le reste est disséminé en Afrique, aux Indes, en Australie. L'espèce type est le passale interrompu, entièrement noir, avec trois saillies principales sur la tête. Son corselet a les côtés et une partie du bord antérieur bordés d'une gouttière très-ponctuée. Les élytres ont leurs stries externes également ponctuées. Le passale interrompu est fort commun à Cayenne, au Brésil et dans toute l'Amérique du Sud.

Les lucanides, très-nombreux en espèces, ont pour type le genre lucane. Dans cette tribu, la tête est *très-grande*, sans doute en raison du développement que prennent les mandibules. Le menton transversal, cylindrique en avant, recouvre à peu près complétement la cavité buccale, les palpes, la languette. Les yeux sont latéraux, plus ou moins divisés, petits ou gros et globuleux. Les différences entre les sexes sont toujours apparentes et quelquefois très-prononcées; elles portent principalement sur les mandibules, qui sont faibles dans les femelles et souvent très-développées dans les mâles. Il en est de même de tous les organes buccaux en général. Il y a en outre des variations assez sensibles dans la forme du corselet, dans la structure des pattes, etc. Tous les lucanides sont de taille assez grande, excepté les sinodendrons qui sont de taille tout à fait exiguë. Leur corps est généralement glabre. Chez quelques espèces, on remarque des teintes ou des reflets métalliques; chez d'autres, des écailles plus ou moins serrées. A l'état parfait, ces coléoptères se trouvent sur les troncs ou à l'intérieur des arbres vermoulus. Un petit nombre d'espèces, comme le cerf-volant, volent avec facilité; mais la plupart paraissent peu se servir de leurs ailes. Les lucanides vivent généralement de la miellée des feuilles et de la séve extravasée des arbres; à cet effet, leur languette et leurs mâchoires sont terminées par des pinceaux de poils, mais, chez quelques-uns, les poils ne sont pas très-développés, la languette et les mâchoires ne sont pas extensibles; il est donc à présumer que ces derniers prennent une nourriture plus solide : la présence assez fréquente d'un crochet corné aux mâchoires corrobore encore cette supposition. Dans tous les cas, leur nourriture est à peu près exclusivement végétale.

Les femelles pondent leurs œufs dans des trous creusés sur les troncs et les racines des arbres plus ou moins attaqués de la pourriture. Les larves se développent très-lentement; celles du cerf-volant, par exemple, mettent quatre ans pour parvenir à l'état de nymphe. En général leur couleur est d'un blanc jaunâtre, avec la tête rougeâtre. Le corps est gros. Le troisième article des antennes est aussi long que les deux suivants réunis. Les mandibules sont dentées obtusément sur le bord interne, avec une surface molaire à la base. Les mâchoires ont des lobes séparés, acuminés, ciliés sur le bord interne. Lorsque leur développement est complet, ces larves se renferment dans une coque formée de terre ou des détritus végétaux au milieu desquels elles ont vécu. L'insecte parfait, dont les téguments sont d'abord mous, attend dans sa retraite qu'ils aient atteint leur couleur et leur consistance définitives. On a formé dans ce groupe plusieurs subdivisions. La première se compose des lucanites ou lucanes proprement dits, auxquels nous consacrons un article spécial. Les autres divisions, beaucoup moins importantes, sont celles des lamprimites, des chiasognathites, des figulites, des syndésites, des æsalites, des sinodendrites.

Les lamprimites ne renferment qu'un petit nombre d'espèces propres à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Chili, et chez lesquelles les différences sexuelles sont peu ou point apparentes.

Les chiasognathites sont de magnifiques coléoptères, remarquables par leur taille, leur coloration entièrement ou partiellement métallique et la grandeur des mandibules chez les mâles. Ils sont propres à l'Amérique méridionale.

Les figulites sont de taille médiocre, de couleurs sombres; ils habitent l'Afrique, les Indes, l'Australie.

Les syndésites, propres à l'Amérique et à l'Australie, sont également de taille médiocre.

Les æsalites, dont on ne connaît qu'un très-petit nombre d'espèces propres à la Tasmanie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Europe, sont tous de petite taille.

On ne connaît que trois espèces de sinodendrites; elles forment le genre sinodendron, dont les caractères se rapprochent beaucoup de ceux des scarabéiens. Les différences sexuelles ne portent plus sur le développement des mandibules et des pattes dans les mâles, mais sur l'armature de la tête et du corselet. Le corps est parfaitement cylindrique, rugueux, de couleur noirâtre, presque glabre. L'espèce type ou sinodendron cylindrique est un insecte de taille moyenne, répandu dans toute l'Europe, surtout dans le Nord; elle se trouve dans les troncs des arbres vermoulus, entre autres dans les pommiers à cidre, auxquels la larve fait parfois beaucoup de mal.

Lucanor (LE COMTE), ouvrage du prince Juan Manuel. V. COMTE.

LUCANUS OCELLUS, philosophe grec. V. OCELLUS.

LUCAR s. m. (lu-kar — du lat. *lucus*, bois sacré). Antiq. rom. Revenu qu'on tirait des bois sacrés. ‖ Salaire des comédiens, qui était pris sur ce revenu, ainsi que tous les frais des jeux publics.

LUCAR-DE-BARBAMEDA (SAN-), en latin du moyen âge *Forum Sancti-Luciferi*, ville d'Espagne, prov. et à 30 kilom. N.-O. de Cadix, sur la rive gauche et près de l'embouchure du Guadalquivir, dans l'Atlantique; 16,765 hab. Filatures de coton, fabriques de liqueurs, tanneries, tonnelleries; port de commerce sûr, mais d'un accès difficile, défendu par deux châteaux forts. Pêche abondante. Commerce considérable de vins, eaux-de-vie, huiles et fruits. Cette ville fut prise sur les Maures, en 1266, par Alphonse le Sage. Patrie de Diego Velasquez, fondateur de la Havane. San-Lucar est admirablement située et offre un aspect charmant avec son vieux château, ses clochers, ses palmiers et ses environs couverts de métairies, de bosquets d'orangers et de ravissantes prairies. Aussi les habitants de Séville, de Xerez et de Cadix y abondent-ils pendant la belle saison. Une de ses principales curiosités est la délicieuse habitation d'été du duc de Montpensier.

LUCAR-LA-MAYOR (SAN-), ville d'Espagne, prov. et à 11 kilom. N.-O. de Séville, sur la rive gauche de la Guadiana, au centre d'un charmant pays que les Arabes appelaient le jardin d'Hercule; 2,000 hab. Antiquités romaines. Cette ville eut le titre de duché et appartint à la maison de Guzman. Le ministre d'Espagne, Olivarès, fut duc de San-Lucar. La ville est entourée de grandes plantations d'oliviers, d'arbres à fruit et de vignes. Dans la plaine s'étendent d'immenses pâturages couverts de troupeaux et fertilisés par des eaux abondantes. La tour de l'église, construite sur le modèle de la Giralda de Séville, est remarquable par sa prodigieuse élévation.

LUCAR (Cyrille), patriarche et théologien grec. V. CYRILLE LUCAR.

LUCARIES s. f. pl. (lu-ka-rî — du lat. *lucus*, bois sacré). Antiq. Fête que les Romains célébraient le 14e jour des calendes d'août, dans un bois sacré situé entre le Tibre et la voie Salaria, en mémoire de l'asile que ce bois leur avait fourni à l'époque de l'invasion des Gaulois.

LUCARNE s. f. (lu-kar-ne. — L'origine de ce mot est controversée. Quelques-uns le rapportent, avec Diez, au latin *lucerna*, lanterne; d'autres le tirent simplement de *lux*, *lucis*, lumière; du reste, *lucerna* se rattache au même radical que *lux*, savoir le verbe *lucere*, luire). Archit. Petite fenêtre, ménagée dans la toiture pour donner du jour aux logements situés dans les combles.

> Une *lucarne* mal vitrée,
> Près d'une gouttière livrée
> A d'interminables sabbats,
> . . . .
>
> GRESSET.

‖ *Lucarne demoiselle*, Lucarne de charpente couverte en triangle. ‖ *Lucarne à la capucine*, Lucarne couverte en croupe de comble. ‖ *Lucarne flamande*, Lucarne en maçonnerie couronnée d'un fronton. ‖ *Lucarne faîtière*, Trou pratiqué dans le toit et recouvert d'une simple tuile. ‖ *Lucarne bombée*, Lucarne en arc de cercle. ‖ *Lucarne rampante*, Petite lucarne sans fronton, pratiquée vers le milieu du comble.

— **Encycl.** Pendant la période romane, les toits étaient presque toujours plats, et comme on n'y ménageait point de logements, on n'y pratiquait guère de *lucarnes*. Mais vers la fin du XIIe siècle, au début de la période gothique, les constructions commencèrent à se charger de combles fort élevés, où l'on disposa des chambres qui furent éclairées par des *lucarnes*. Plus tard, ces chambres et ces jours prirent le nom de mansardes, de l'architecte Mansart, qui néanmoins était loin d'en être l'inventeur. Les *lucarnes* ne tardèrent pas à devenir un des motifs de décoration de l'architecture du moyen âge, qui traita toujours avec un soin remarquable les couronnements des édifices.

La face des *lucarnes* tantôt se trouve au niveau du prolongement des murs, et tantôt repose sur les pièces de charpente des combles. Le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle fournissent de nombreux exemples de la première disposition. Il fut d'usage, durant cette période, d'établir sous les combles, dans les châteaux, de grandes salles qu'on éclairait par de très-hautes *lucarnes*, dont la base descendait au-dessous de la corniche du toit. On en voyait notamment au Palais, à Paris, aux châteaux de Montargis, de Sully, de Coucy, de Pierrefonds, etc. En Bretagne, en Normandie, en Picardie et dans quelques autres provinces, les combles eurent, à cette époque, des proportions parfois énormes. Le second étage, à demi mansardé, était surmonté d'un autre étage engagé complétement dans les combles, de sorte qu'on reliait en un seul dessin la *lucarne* de l'un avec la fenêtre de l'autre, comme on le voit au château de Josselin, en Bretagne. Le palais de justice de Rouen semble n'avoir été bâti, en quelque sorte, que pour faire valoir ses *lucarnes;* les motifs de leur composition partent du sol même. On voit aussi de belles *lucarnes* du XVIe siècle à l'hôtel de Cluny, à l'hôtel de ville de Compiègne, à Tours, à Bourges, à Saumur, à Orléans, etc.

Les *lucarnes* en charpente reçurent peu de développement durant le XIIIe et le XIVe siècle; mais les constructeurs s'en préoccupèrent davantage au XVe. Les plus anciennes ne sont que des ouvertures dessinées par des pièces de bois et ne devant point être fermées par des vitres ou des volets. Elles sont recouvertes en tuile, en ardoise, ou en plomb. Au XIVe siècle, on les agrandit un peu. On en trouve, sur les combles de la cathédrale d'Autun, qui sont divisées en deux baies et surmontées d'un grand comble. A Notre-Dame de Châlons-sur-Marne il y a une *lucarne* qui a conservé son épi et sa girouette en plomb.

LUCAS (Richard), théologien anglais, né en 1648, mort en 1715. Il commença par diriger une école gratuite dans la petite ville d'Abergavenny; puis son talent pour la prédication le fit appeler à Londres. En 1696, il obtint une prébende à Westminster, et c'est à ce moment qu'il devint aveugle. On connaît de lui : le *Christianisme pratique;* la *Recherche du bonheur* (2 vol. in-8°); la *Morale de l'Evangile; Pensées chrétiennes pour chaque jour de la semaine* (in-8°); *Guide pour aller au ciel;* les *Devoirs des domestiques* (in-8°); *Sermons* (5 vol.).

LUCAS (Jean), poëte français, né vers 1650. Il appartenait à l'ordre des jésuites et professa la rhétorique et la théologie au collége Louis-le-Grand. Il a publié : *Actio oratoris seu de gestu et voce libri duo* (Paris, 1675, in-12); *Oratio de monumentis publicis latine inscribendis* (Paris, 1677, in-12).

LUCAS (Paul), voyageur et archéologue français, né à Rouen en 1664, mort à Madrid en 1737. Fils d'un joaillier, il s'adonna de bonne heure au commerce des bijoux et des pierres précieuses, visita, pour son trafic, la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure, l'Egypte, puis entra au service des Vénitiens (1688), prit part au siége de Négrepont, et retourna en France (1698) avec un grand nombre de médailles et d'objets curieux au point de vue de l'art. Poussé par sa passion pour les voyages, Lucas repartit, dès 1699, pour le Levant, parcourut l'Egypte, la Barbarie, l'Asie Mineure, la Perse, la Syrie, l'Arménie, recueillant partout des médailles, des pierres gravées, des manuscrits, fut dépouillé d'une partie de ses reliques archéologiques à Bagdad, dut laisser le reste entre les mains d'un corsaire, revint à Paris en 1703, et devint, l'année suivante, antiquaire de Louis XIV. Reprenant, en 1705, le cours de ses voyages, il visita de nouveau les pays qu'il avait déjà parcourus, perdit encore en partie le fruit de ses recherches (1708), fut chargé de missions dans le Levant en 1714 et en 1723, se rendit, en 1737, en Espagne, et mourut peu après son arrivée à Madrid. Ses ouvrages sont curieux, bien qu'on y trouve des inexactitudes et de l'exagération. Les principaux sont : *Voyage au Levant* (Paris, 1704, 2 vol.); *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique* (1710, 2 vol.); *Voyage dans la Turquie, l'Asie, la Syrie, la Palestine, la haute et basse Egypte* (1719, 3 vol.).

LUCAS (François), sculpteur français, né à Toulouse en 1736, mort dans cette ville en 1813. Il fut l'élève de son père, Pierre Lucas, qui mourut en 1752, après avoir exécuté des œuvres estimables pour des églises du Midi et pris part à la fondation de l'Académie des beaux-arts de Toulouse. François obtint le grand prix à l'Académie de Toulouse en 1764, devint, en 1767, professeur de sculpture, puis fit un voyage en Italie, d'où il rapporta une belle collection de médailles et de figurines. Outre plus de 150 statues ou bas-reliefs en terre cuite, en plâtre, en bois, on lui doit plusieurs ouvrages en marbre ou en pierre, notamment : les *Adorateurs*, à l'église Saint-Pierre, à Toulouse; *Toulouse* et *l'Occitanie*, statues colossales; le *Mausolée de M. de Puivert*, à Saint-Etienne de Toulouse, etc. — Son frère, JEAN-PAUL, mort à Toulouse en 1808, s'adonna à la peinture. Il a publié : *Préceptes sur la manière d'apprendre à dessiner* (1804) et *Catalogue des tableaux et autres monuments d'art du musée de Toulouse.*

LUCAS (Jean-André-Henri), naturaliste, né à Paris en 1780, mort en 1825. Il devint garde des galeries du Muséum, où son père, qui passait pour un fils naturel de Buffon, remplissait les fonctions de conservateur, s'adonna à la minéralogie, et fit, dans l'intérêt de ses études, un voyage en Italie. Outre des articles dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, de Déterville, et dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, de Bory de Saint-Vincent, on lui doit un ouvrage très-estimé : *Tableau méthodique des espèces minérales* (Paris, 1806-1812, 2 vol. in-8°).

LUCAS (Charles-Jean-Marie), économiste français, né à Saint-Brieuc en 1803. Reçu avocat en 1825, il se fit inscrire au barreau de Paris, plaida avec succès dans plusieurs affaires importantes, et acquit la réputation d'un juriste distingué. En même temps, M. Lucas se faisait avantageusement connaître par de remarquables publications relatives, pour la plupart, aux questions pénitentiaires, à la peine de mort, etc., et adressait aux Chambres des pétitions sur ces sujets. Nommé, en 1830, inspecteur général des prisons, il fonda, trois ans plus tard, la société de patronage des jeunes libérés de la Seine, et établit près de Bourges, en 1847, la colonie agricole pénitentiaire du Val d'Yèvre. En 1853, M. Lucas fut appelé à présider le conseil des inspecteurs généraux attachés au ministère de l'intérieur. Il a pris sa retraite en 1865. Correspondant ou associé des sociétés des prisons de Londres, de Dublin, de Philadelphie, etc., il est, depuis 1836, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur depuis 1865. Nous citerons de lui : *Du système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis* (1826-1830, 3 vol. in-8°), ouvrage qui obtint le prix Montyon en 1831; *Du système pénal en général et de la peine de mort en particulier* (1827, in-8°), écrit dans lequel il se prononce contre cette peine; *Recueil des débats législatifs sur la peine de mort* (1830); *Dissertation sur l'usure* (1830); *De la réforme des prisons* (1836-1838, 3 vol. in-8°); *Des moyens et des conditions d'une réforme pénitentiaire en France* (1848); *De la ratification donnée par l'Assemblée nationale au décret d'abolition de la peine de mort* (1848), etc.

LUCAS (Prosper), médecin français, frère du précédent, né à Saint-Brieuc en 1805. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1833, avec une thèse intitulée : *De l'imitation contagieuse* (1833, in-4°). Depuis lors, tout en pratiquant son art, il a publié divers ouvrages, notamment : *De la liberté d'enseignement* (1831, in-8°); *Des questions renfermées sous l'expression complexe : magnétisme animal* (1837); *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle dans les états de santé et de maladie du système nerveux* (1847-1850, 2 vol. in-8°), etc.

LUCAS (Hippolyte-Julien-Joseph), littérateur français, né à Rennes en 1807. Il appartenait à une ancienne famille de robe, et son père, désireux de lui voir continuer la tradition, lui fit suivre les cours de l'Ecole de droit. Reçu licencié, M. H. Lucas, se sentant peu de disposition pour la jurisprudence, vint à Paris et débuta dans les lettres par le journalisme. Il fut d'abord chargé de traduire, pour le *Globe*, les séances du parlement anglais et des articles de la *Revue d'Edimbourg;* en même temps il collaborait au *Bon sens*, au *National*, à l'*Artiste*, à la *Revue du progrès*, à la *Nouvelle Minerve*, feuilles dans lesquelles il fit paraître un grand nombre d'articles, remarquables surtout par leur solide érudition.

Le romantisme avait mis à la mode la littérature étrangère et y puisait largement; M. Hippolyte Lucas, très-familiarisé avec la langue anglaise, tourna d'abord les yeux de ce côté. Il tira du *Corsaire*, de lord Byron, un drame en vers qui ne fut pas représenté. Un recueil de poésies et de nouvelles, le *Cœur et le monde* (1842, 2 vol. in-12), fut assez bien reçu du public; mais c'était vers la critique érudite que M. H. Lucas se sentait plus spécialement porté. La littérature espagnole, moins connue que la littérature anglaise, attira son attention; dans une série d'études biographiques et de traductions, il entreprit de lui faire rendre l'estime dont elle jouissait autrefois, au XVIIe siècle, parmi les lettrés français, et il est resté, avec MM. Philarète Chasles et de Puibusque, un de ceux qui vulgarisèrent le mieux ses chefs-d'œuvre. Il fit jouer à l'Odéon et au Théâtre-Français d'élégantes traductions en vers de Lope de Vega, de Calderon et d'Alarcon : l'*Hameçon de Phénice* (3 actes, 1843), le *Médecin de son honneur* (3 actes, 1844), le *Tisserand de Ségovie* (3 actes, 1844). Il manque un peu de verve et de couleur à ces traductions sages et littéraires; mais les modèles choisis par M. H. Lucas sont presque inabordables; un seul poëte, V. Hugo, serait capable de rendre les violentes horreurs des deux derniers drames. Des imitations du théâtre antique, les *Nuées* (1844), *Alceste* (1847), *Médée* (Odéon, 1855), marquèrent de nouveaux pas de l'auteur dans cette intéressante tentative d'adaptations dramatiques.

Depuis 1836, M. H. Lucas était chargé de la critique dramatique, puis du feuilleton littéraire du *Siècle;* il sut s'acquitter de sa tâche avec une impartialité mêlée de bienveillance, et, continuant ses études sur les littératures étrangères, il publia successivement les ouvrages suivants, qui sont ses véritables titres à la réputation : *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre-Français* (1843, 2 vol. in-8°); *Curiosités dramatiques et littéraires* (1855, in-12); *Portefeuille d'un journaliste* (1856); *Documents relatifs à l'histoire du Cid* (1861), recherches savantes sur la vieille légende castillane, accompagnées d'une traduction des principales scènes du *Cid*, de Guilhem de Castro. Dans un autre genre, nous citerons encore la *Pêche d'un mari*, roman (1862); *Caractères et portraits de femmes* (1836, in-8°). Enfin, M. H. Lucas est encore l'auteur de quelques livrets d'opéra : *Bélisaire*, *Maria Padilla*, *Linda di Chamouni*, la *Bouquetière*, l'*Etoile de Séville*, le *Siége de Leyde*, *Lalla Rouck* (1862). Il est depuis longtemps bibliothécaire à l'Arsenal.

M. Hippolyte Lucas a collaboré au *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle*, pour quelques articles relatifs à la littérature dramatique espagnole.

LUCAS (Frédéric), publiciste anglais, né en 1812, mort en 1855. Il fit ses études de droit à l'université de Londres, et fut admis, en 1838, au barreau de cette ville l'année suivante, embrassa la religion catholique, et prit, dès lors, une part active aux affaires publiques, au moyen surtout du journal la *Tablette*, qu'il avait fondé et qu'il publia pendant plusieurs années. Il fut aussi l'un des collaborateurs les plus actifs de la *Revue de Dublin*. En 1849, il transféra la *Tablette* de Londres à Dublin, et, trois ans plus tard, fut élu représentant de Meath au parlement, surtout par l'influence du clergé catholique, dont il épousa ardemment les intérêts, ainsi que ceux des classes pauvres de son pays d'adoption. Persuadé que les membres du clergé catholique romain devaient être, par suite des conditions particulières auxquelles l'Irlande était soumise, les amis naturels et les guides des classes pauvres, il défendit avec un zèle infatigable le droit qu'ils avaient de prendre part aux affaires politiques; mais il ne fut pas soutenu dans ses efforts en ce sens par l'épiscopat catholique romain d'Irlande, et, en 1854, il se rendit à Rome pour en appeler directement au pape de la décision de ce corps; mais sa santé l'obligea à revenir en Angleterre, où il mourut avant que le pontife eût prononcé à cet égard. Son parti fit en lui une grande perte, car il était parvenu à s'attirer, par son talent oratoire, l'attention universelle dans la Chambre des communes, où il ne cessa jamais de réclamer l'indépendance de l'Eglise catholique romaine d'Irlande.

LUCAS (Pierre-Hippolyte), naturaliste, né à Paris en 1815. Attaché comme aide au Muséum en 1846, il a été depuis membre d'une commission scientifique en Algérie. Outre des articles, des notes, des mémoires, des observations, insérés dans divers journaux et recueils scientifiques, on doit à ce savant des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Histoire naturelle des lépidoptères ou papillons d'Europe* (1834-1835, in-8o); les *Lépidoptères exotiques* (1835-1836); les *Papillons*, vade-mecum *du lépidoptérologiste* (1838); *Histoire naturelle des crustacés* (1840-1841); *Histoire naturelle des animaux articulés* (1846, 3 vol. in-4o, 117 pl.); *Essai sur les animaux articulés de l'île de Crète* (1854), etc.

LUCAS (Marguerite), duchesse de Newcastle. V. NEWCASTLE.

LUCAS DE BRUGES, théologien flamand. V. LUC DE BRUGES.

LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Paul), jurisconsulte français. V. CHAMPIONNIÈRE.

LUCAS DE CRANACH, peintre et graveur allemand. V. CRANACH.

LUCAS DE LEYDE, peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1494, mort dans la même ville en 1533. Les dernières années du XIVe siècle marquèrent un épanouissement général des arts dans tous les pays et virent grandir le Titien à Venise, Raphaël à Pérouse, André del Sarto à Florence, Albert Dürer à Nuremberg, le Corrége dans le duché de Modène, Holbein à Augsbourg, Lucas de Leyde en Hollande. La précocité du génie de ce dernier lui fit prendre de bonne heure un rang honorable parmi ses rivaux, plus âgés que lui. Selon Van Munder, son biographe, Lucas aurait produit des estampes dès l'âge de neuf ans. Lucas de Leyde fut d'abord l'élève de son père, qui s'appelait Hugues Jacob, et qui était lui-même un habile peintre. Il suivit plus tard les leçons de Corneille Engelbrecht, qui avait adopté la manière de Van Eyck. A l'âge de douze ans, il peignit en détrempe une *Histoire de saint Hubert* pour le seigneur de Lockorst, qui lui en donna 12 florins. On cite encore de lui une œuvre remarquable exécutée à l'âge de quatorze ans, le *Moine Sergius tué par Mahomet*. Elle fut gravée en 1508. Les Italiens eux-mêmes s'étonnèrent de trouver déjà tant de science dans un si jeune artiste. On ne pouvait croire, en effet, que le grand *Ecce Homo*, gravé en 1510, fût l'ouvrage d'un jeune homme de seize ans. On mentionne aussi, à peu près de la même époque : une *Rébecca à la fontaine;* une *Histoire de Joseph*, peinte à la détrempe; un *Jugement dernier*, qui se trouve encore à l'hôtel de ville de Leyde; un tableau du *Veau d'or*, que l'on voit à Amsterdam. Un tableau qui passait pour être un des plus beaux de Lucas, l'*Aveugle de Jéricho*, semble avoir disparu des galeries de l'Europe.

L'art de la gravure doit à Lucas un de ses progrès les plus essentiels, le clair-obscur. Il est vrai qu'il devait être un jour surpassé dans cette partie; mais il lui reste, comme on l'a dit avec raison, le mérite d'avoir conçu le premier l'idée d'affaiblir les teintes pour exprimer les distances. Vasari a dit de lui, peut-être avec quelque exagération : « A peine la peinture pourrait-elle, par ses couleurs, faire mieux sentir la perspective aérienne. Les peintres mêmes ont puisé dans ses gravures les principes de leur art. » Lucas donnait un soin tout particulier à ses épreuves, et la tache la plus légère suffisait pour les lui faire détruire. Albert Dürer estimait tant Lucas, qu'il allait le visiter souvent à Leyde. Ces deux artistes se lièrent d'une amitié qui ne fut détruite que par la mort.

La fortune de Lucas étant devenue fort considérable, il en profita pour exécuter de grands voyages, semant partout l'argent à profusion, donnant des fêtes aux peintres dans toutes les villes qu'il traversait. Il avait même fait équiper un vaisseau à ses dépens. Il se rendit à Middlebourg pour faire la connaissance du célèbre Jean de Mabuse, et ce fut avec lui qu'il visita les villes de Gand, de Malines, d'Anvers. Mais ce dernier voyage fut loin d'être favorable à Lucas : il revint malade à Leyde, et le public attribua son affaiblissement au poison que lui auraient versé des rivaux jaloux. On dit que, frappé de cette idée, il ne jouit plus d'un seul instant de repos; toujours accablé par le mal, il ne quitta presque pas le lit pendant les dernières années de son existence; toutefois, il sut trouver le moyen d'y peindre et d'y graver, et c'est dans ce travail seulement qu'il puisa quelque distraction à ses maux. Quelques heures avant d'expirer, il travaillait encore à sa dernière planche, une figure de Minerve. Ses biographes ont raconté que, sentant approcher sa fin, il voulut jouir encore une fois de la vue du soleil, se fit transporter en plein air et expira presque aussitôt. Lucas de Leyde était âgé de trente-neuf ans. Il s'était marié fort jeune et n'eut de son mariage qu'une fille.

En réfléchissant au peu de temps qu'a vécu cet artiste, à la maladie qui le réduisit à garder le lit pendant les derniers temps de son existence, on est étonné de la quantité de tableaux qu'il a laissés en tout genre, sur verre, en détrempe et à l'huile. L'étonnement redouble quand on considère que le nombre de planches qu'il a gravées au burin ou à l'eau-forte atteint le chiffre de 172, sans compter une vingtaine de gravures sur bois exécutées sur ses propres dessins. On considère Lucas de Leyde comme le plus grand artiste que la Flandre ait possédé de son temps. Ses tableaux sont peints d'une touche large, quoique finis avec soin. La couleur en est d'une extrême fraîcheur. C'est surtout dans les figures de femmes qu'il déploie toute la délicatesse de son pinceau. Dans le paysage, les arbres, les ciels et les fabriques sont peints avec finesse et légèreté. En général, ses compositions sont belles, riches, variées et sans confusion; mais son dessin, quoique correct, manque de moelleux et pèche par une imitation trop minutieuse de la nature; ses figures se détachent trop sèchement sur les fonds; les teintes ne sont pas assez dégradées et les couleurs sont parfois trop crues. Il est juste d'ajouter que tous ces défauts sont ceux de son temps et de son pays.

Le musée du Louvre possède deux tableaux de ce maître : une *Descente de croix*, composition de neuf figures, et une *Salutation angélique*. Il a possédé aussi : un portrait de *Lucas de Leyde*, peint par lui-même; *Saint Jérôme dans le désert; Hérodiade portant dans un bassin la tête de saint Jean-Baptiste;* un portrait de *Femme en prière;* un portrait d'homme dans la même attitude, tous deux peints sur bois; la *Fontaine de Jouvence*, paysage avec figures. En 1814, les deux premiers de ces tableaux furent rendus à la Prusse; les quatre autres furent repris en 1815 par le duc de Brunswick, ainsi que les trois dessins suivants : le *Dévouement de Curtius*, la *Femme adultère*, un *Homme armé d'un arc et d'une flèche*. Les dessins de Lucas de Leyde sont terminés à la plume; le travail en est fin et délicat. Il y en a quelques-uns lavés au bistre, relevés avec du blanc au pinceau. Ses estampes, déjà payées fort cher de son vivant, n'ont fait qu'augmenter de valeur; il est très-rare d'en rencontrer de bonnes épreuves, et elles sont encore plus difficiles à réunir que celles d'Albert Dürer. Celui-ci fut tellement frappé de la perfection des œuvres de Lucas de Leyde, qu'il n'eut plus d'autre pensée que de rivaliser avec lui pour la manière et l'exécution. C'est en effet à cette émulation que l'on doit cette fameuse estampe : le *Cheval de la Mort*. Dans l'œuvre du peintre flamand, on remarque aussi le beau portrait de Maximilien Ier, à mi-corps. Lucas le peignit lorsque cet empereur vint à Leyde; mais il ne grava ce portrait qu'en 1520, un an après la mort du prince. Lucas marquait ses estampes de la lettre *L*, quelquefois à rebours, et les datait le plus souvent de l'année de leur composition. La galerie de Florence possède un portrait de cet éminent artiste peint par lui-même; il l'a gravé à l'eau-forte, et on lit au bas : *Effigies Lucæ Leydensis, propria manu.*

LUCATELLI, nom de quelques artistes italiens. V. LOCATELLI.

LUCAYES (Iles), archipel de l'Amérique centrale. V. BAHAMA.

LUCCA (Bartholomé), historien et dominicain italien, né à Lucques en 1236, mort en 1327. Il fut le disciple et l'ami de saint Thomas d'Aquin, devint prieur de son ordre à Lucques et évêque de Torcello en 1318. Outre les deux derniers livres du traité *De regimine principum* de saint Thomas, on lui doit : *Annales ab anno* 1060 *usque ad* 1303 (Lyon, 1619, in-8o); *Historia ecclesiastica nova*, ouvrage intéressant publié dans les *Scriptores* de Muratori.

LUCCA (Michel-Angelo DA), surnom du peintre italien Michel-Ange Anselmi. V. ANSELMI.

LUCCHESE (Pierre RICCI, dit IL), peintre italien. V. RICCI.

LUCCHESI (Henri), ténor italien, né à Lucques en 1821. Le jeune homme, ayant manifesté un goût décidé pour la musique, reçut des leçons de chant, qui développèrent rapidement en lui les germes d'un talent sérieux. Après avoir été remarqué sur les principaux théâtres d'Italie, Lucchesi ambitionna les suffrages du public parisien, suffrages sans lesquels toute renommée reste incomplète. Il débuta avec un plein succès au Théâtre-Italien en 1849 par le rôle de Corradino, dans *Mathilda di Sabran*, de Rossini; puis il chanta le rôle d'Almaviva, d'*Il barbiere*, avec un grand talent. Il se distingua aussi dans les personnages de Ramiro, de la *Cenerentola*, et de Paolino, d'*Il matrimonio segreto*. Après cette saison à la salle Ventadour, Lucchesi fit partie de la troupe du théâtre italien de Londres, à Covent-Garden. Il a reparu sur la scène parisienne en 1854, où il donna de nouvelles preuves de son habileté vocale dans les rôles de Rodrigo, d'*Otello;* d'Idreno, de *Semiramide;* de Villafranca, d'*I tre nozze*, opéra de M. Alary, etc. Cet artiste peut passer, à bon droit, pour un des derniers représentants de la grande vocalisation : « Il sait, là où la force lui manque, y suppléer, dit M. Gallois, par une prodigieuse agilité, par un goût extrême. Sa méthode est excellente. Quelques-uns seulement ont trouvé que, dans le cantabile, son style laissait à désirer plus d'ampleur et de liaison. » Lucchesi était par excellence un ténor *rossinien;* c'est là un éloge qui dispense des autres et que nul chanteur de nos jours ne pourrait lui disputer.

LUCCHESI-PALLI (Hector, comte DE), diplomate italien, époux morganatique de la duchesse de Berry, né en 1805, mort en 1864. Il appartenait à une famille qui tient par son origine aux ducs de Bénévent. Fils du grand chancelier des Deux-Siciles, neveu d'un ambassadeur de Naples à Madrid, Hector de Lucchesi-Palli suivit de bonne heure la carrière diplomatique, et fut d'abord attaché de l'ambassade napolitaine au Brésil. Il fut ensuite envoyé en Espagne, où son extérieur séduisant, non moins que son intelligence, le fit remarquer par la reine Marie-Christine, sur laquelle il prit une si grande influence, que, ayant excité la jalousie du ministre Calomarde, il fut obligé de quitter Madrid. Le gouvernement des Deux-Siciles lui confia une mission à La Haye. Il se rendait à son poste, lorsqu'il fit à Massa la rencontre de la duchesse de Berry, sur le point d'entrer en France, où elle venait donner le signal de la guerre civile. Elle s'éprit du diplomate italien et contracta avec lui un mariage secret, qu'elle ne déclara publiquement que lorsque, prisonnière au château de Blaye, elle fut obligée d'avouer l'état de grossesse avancée dans lequel elle se trouvait. De cette union sont nés plusieurs enfants, dont l'*Almanach de Gotha* ne fait pas mention. En 1833, le comte de Lucchesi-Palli avait abandonné la carrière diplomatique.

LUCCHESINI (Jean-Laurent), érudit et jésuite italien, né à Lucques en 1638, mort vers 1710. Il professa les belles-lettres, la philosophie, la rhétorique dans divers collèges, et en dernier lieu à Rome, où il devint membre de la consulte des rites. Cet écrivain a composé des ouvrages estimés, dont le style est clair et élégant. Les principaux sont : *Compendium vitæ sanctæ Rosæ de Sancta-Maria*, livre traduit dans plusieurs langues et très-souvent réédité (Rome, 1665); *Sylvarum liber* (Rome, 1671); *Nova copia et series centum evidentium signorum veræ fidei* (Rome, 1688); *Falsitas politices Machiavelli* (1697); *De Jansenianorum hæresi* (1706), etc.

LUCCHESINI (Jean-Vincent), érudit italien, parent du précédent, né à Lucques en 1660, mort à Rome en 1744. Il se rendit à Rome, où il entra dans les ordres, fut chargé de rédiger la correspondance latine à la secrétairerie d'Etat, puis devint secrétaire des brefs et chanoine de Saint-Pierre. Lucchesini avait étudié avec passion les écrivains de l'antiquité. Nous citerons de lui : *Demosthenis orationes XII de Republica ad populum habitæ, cum notis* (1712); *Historiarum sui temporis tomi tres* (1738, 3 vol. in-4o).

LUCCHESINI (Jérôme, marquis DE), diplomate prussien d'origine italienne, né à Lucques en 1752, mort en 1825. Il débuta à la cour de Frédéric II, qui le fit son bibliothécaire, son lecteur et le chargea des relations littéraires. A la mort de ce prince, il conserva la faveur de son successeur, et fut envoyé en qualité de ministre à Varsovie, où il amena le parti indépendant à conclure une alliance avec la Prusse. Sa mission terminée, il revint à Berlin, prit part à l'expédition contre la France, et négocia avec Dumouriez pour ménager la retraite des Prussiens vaincus. A partir de 1797, il remplit les fonctions d'ambassadeur de Prusse près de Bonaparte, puis près de l'empereur, et, en 1806, fut chargé des propositions de paix après la bataille d'Iéna. La convention qu'il signa n'ayant point été ratifiée par Frédéric III, il donna sa démission, revint à Lucques, et accepta une place de chambellan de la princesse Elisa, sœur de Napoléon. A la fin de l'Empire, il renonça entièrement à la politique, et vécut à Florence, avec une modique fortune, dans la société des littérateurs. On lui doit : *Sulle cause e gli effetti della Confederazione rhenana*, sans nom d'auteur (Florence, 3 vol. in-8o).

LUCCHESINI (César), érudit italien, frère du précédent, né à Lucques en 1756, mort en 1832. Il devint le premier magistrat de sa ville natale, fut envoyé en 1798 auprès du Directoire pour demander que Lucques ne fût pas envahi par les armées républicaines, et remplit les fonctions de conseiller d'Etat pendant la vice-royauté du prince Eugène. Lucchesini consacra tous ses loisirs à l'étude et ne composa pas moins de 102 ouvrages; la plupart ont été réunis et publiés sous le titre d'*Opere* (Lucques, 1832, 22 vol.).

LUCCIOLE s. f. (lu-ksi-o-le). Entom. V. LUCIOLE.

LUCE ou **LUCIE** (sainte). La biographie de cette sainte figurera plus loin (v. LUCIE); mais nous ne pouvons nous dispenser de donner ici, avec quelques commentaires, un proverbe fort connu :

A la Sainte-Luce,
Les jours croissent du saut d'une puce.

Si l'on réfléchit que la fête de sainte Lucie se célèbre le 13 décembre, c'est-à-dire huit jours avant le solstice d'hiver, on est tenté d'accuser d'erreur la sagesse des nations. Il y a cependant une explication qui la justifie complétement. Chacun sait qu'à l'époque de la réforme grégorienne du calendrier, l'erreur qui motiva cette correction, s'accumulant d'année en année, avait fini par produire entre l'année civile et l'année solaire un écart de dix jours. La correction se fit en retranchant dix jours à l'année 1581, de sorte qu'elle n'eut que trois cent cinquante-cinq jours, et que le 23 décembre de cette année et des suivantes correspondit au 13 décembre 1580. Il s'ensuit qu'en 1580, le 13 décembre, fête de sainte Lucie, se trouvait en réalité deux jours après le solstice, moment où les jours commencent à croître d'une façon insensible, ou du saut d'une puce, comme dit le proverbe. Le proverbe était donc vrai; le seul tort qu'il ait eu, ç'a été de survivre à l'innovation qui l'a rendu faux.

LUCE ou **LUCIUS Ier** (saint), pape, élu en 252, mort en 253. Dès son élection, il fut exilé par Gallus, qui le rappela après une courte disgrâce. Les avis sont partagés sur sa mort : quelques écrivains religieux prétendent qu'il fut victime de la persécution exercée par Valérien; d'autres avancent qu'il succomba à une épidémie. Il eut pour successeur saint Etienne. L'Eglise l'honore le 4 mars.

LUCE ou **LUCIUS II**, cent soixante-treizième pape, successeur de Célestin II, né à Bologne, mort en 1145. Il appartenait à la congrégation des augustins. Successivement chanoine de Saint-Jean de Latran, cardinal-prêtre, vice-chancelier et bibliothécaire de l'Eglise romaine, il fut nommé pape en 1144. Il fit venir de France des bernardins de Cluny, et leur donna le monastère de Saint-Sabas pour s'y établir. Son pontificat fut de courte durée. Les Romains, pris d'une velléité d'indépendance, se révoltèrent et le chassèrent de leur ville. Lucius demanda des secours à Conrad III d'Allemagne; mais, impatient de soumettre les rebelles, il livra un assaut, sans attendre ses auxiliaires, fut repoussé avec perte et blessé si grièvement, qu'il mourut quelques jours après l'assaut. Son successeur fut Eugène III.

LUCE ou **LUCIUS III**, cent soixante-dix-huitième pape, né à Lucques, mort en 1185. Successivement prêtre-cardinal, évêque-cardinal, bien que peu lettré, il avait été chargé par Innocent II et Adrien IV de diverses missions diplomatiques, dont il s'était acquitté avec succès et qui avaient posé son nom; aussi, après la mort d'Alexandre III, fut-il nommé pape en 1181. Chassé deux fois de Rome par ses sujets révoltés, il se retira à Vérone, où il termina son existence. Luce III peut être considéré comme le véritable créateur de l'inquisition; il avait ordonné aux évêques de rechercher, par eux-mêmes ou par leurs subordonnés, les personnes suspectes d'hérésie, et de les abandonner, après que l'Eglise leur aurait infligé les peines spirituelles, au bras séculier, auquel incombait l'exercice des peines temporelles.

LUCE (Louis-René), graveur français, né à Paris vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1774. Il commença par pratiquer l'orfèvrerie, puis il s'adonna à la gravure sur métaux, et fut nommé graveur du roi à l'Imprimerie royale. Après trente années d'un travail opiniâtre, il parvint à substituer aux vignettes en bois des vignettes fondues en métal, pouvant se combiner, s'agrandir ou se rétrécir à volonté, se composer enfin avec les lettres, et dota l'Imprimerie royale d'une nombreuse collection de poinçons, qui est encore comptée parmi les richesses de cet établissement. On lui doit : *Epreuve du premier alphabet droit et penché* (Paris, 1740, in-12); *Essai d'une nouvelle typographie* (Paris, 1771, in-4o).

LUCE (Siméon), littérateur français, né à Bretteville (Manche) en 1833. Elève de l'Ecole des chartes, il se fit recevoir docteur ès lettres (1860), et fut nommé archiviste de la ville de Niort. Quelques remarquables travaux archéologiques lui valurent d'être élu membre auxiliaire par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

On doit à M. Luce les ouvrages suivants : *Histoire de la jacquerie* (1859); *De Gaidone*, sa thèse latine de doctorat (1860); c'est une discussion critique sur un vieux poëme français; une *Chronique inédite des quatre premiers Valois* (1861, in-8o), édition d'un manuscrit découvert par lui à la Bibliothèque nationale et publié par la Société de l'histoire de France; une édition du *Gaidon*, dans la collection des anciens poëtes de la France (1862, in-8o). M. Luce est, depuis une dizaine d'années, directeur de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, où il a publié quelques travaux importants. Il a aussi collaboré à la *Revue de l'instruction publique*.

LUCE DU GAST, écrivain anglais du XIIe siècle. Il translata du latin en français, particularité qui fait supposer qu'il était d'origine française, divers romans empruntés au cycle des romans de la Table ronde. Il traduisit le *Tristan* et commença la traduction du *Saint-*

Graal. On lui attribue également un abrégé de *Giron le Courtois.*

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien), poëte et littérateur français, né à Saint-Gobin (Picardie) en 1764, mort à Paris en 1810. Il fit ses études au collége Louis-le-Grand, et y remporta des triomphes aussi nombreux que mérités. Un petit opuscule en vers sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse lui valut de la part du grand Frédéric une lettre flatteuse, accompagnée d'un présent de choix. Encouragé par ce succès, le poëte composa une ode latine sur la *Paix de* 1783, puis il fit paraître, l'année suivante, un poëme sur le *Globe.* A vingt-deux ans, on le nomma professeur au collége de Navarre. A ce moment, l'amitié de de Noé, évêque de Lescar, l'arracha quelque temps à l'enseignement. Luce de Lancival entra dans les ordres et suivit son évêque dans son diocèse; mais la Révolution ayant éclaté, il jeta le froc aux orties et s'essaya dans la carrière dramatique. Sa première pièce fut *Mucius Scévola* (1794), qui tomba complétement. *Archibald*, tragédie en trois actes, n'eut qu'un nombre très-restreint de représentations; il en fut de même d'*Hormisdas* (1794) et de *Fernandez* (1797).

C'est dans cette même année 1797 qu'il rentra dans l'enseignement. Nommé professeur de belles-lettres au Prytanée français (collége Louis-le-Grand), il y professa la rhétorique jusqu'à ses derniers jours. Quelque temps avant sa mort, il avait été chargé du cours de poésie latine à la Sorbonne.

Ses travaux universitaires ne le détournèrent point du théâtre. Il se présenta de nouveau devant le public de la Comédie-Française avec *Périandre* (1798); mais *Périandre* manquait absolument d'intérêt et subit le sort de ses aînés.

Pendant près de dix ans, Luce de Lancival sembla renoncer aux lauriers dramatiques pour se consacrer au genre lyrique. Une des meilleures productions du poëte est l'ode que lui inspira la mort de M. de Noé, éloge qui fut couronné par l'Académie de l'Yonne et imprimé à Auxerre, en 1804. Vint ensuite *Achille à Scyros*, poëme en six chants (1806), œuvre estimable, mais froide et délayée, qui rappelait toutes les boursouflures et les puérilités de l'*Achilléide* de Stace. En 1809, Luce de Lancival fit représenter sa tragédie d'*Hector*, son chef-d'œuvre, puisé tout entier dans l'*Iliade*, du moins dans l'*Iliade* telle qu'on la comprenait sous le premier Empire. Napoléon disait d'*Hector* que c'était « une pièce de *quartier général*, et qu'après l'avoir entendue on allait mieux à l'ennemi. » Le poëte reçut, en conséquence, une pension de 6,000 francs et la croix de la Légion d'honneur. C'était le prix des allusions flatteuses que renfermait *Hector* à l'adresse de Napoléon. Luce fit une dernière tentative tragique avec son *Chosroès;* mais l'œuvre est demeurée inachevée.

Dans le concert de compliments officiels qui accueillit *Hector*, une seule voix détonna, celle du célèbre et impartial Geoffroy. Pour se venger, le poëte écrivit contre le critique des *Débats* une satire qui fut longtemps colportée de main en main dans les salons, où l'on trouve des vers fort peu parlementaires, et dont nous reproduisons l'extrait suivant :

Muse, sifflons un sot qui siffle tout le monde;
Et toi qui de Python poursuis la race immonde,
Apollon, prends ton arc aux *reptiles* fatal,
Et replonge le monstre en son bourbier natal.
Viens venger tes enfants. Si l'on a vu Voltaire
Dicter trente ans des lois au monde littéraire,
Le sceptre qu'il porta ne fut point usurpé :
Cet astre erra, dit-on; du moins, s'il l'a trompé,
Il éblouit son siècle, et, sans ignominie,
La raison se courbait sous la main du génie.
Mais qu'un *pédant*, *sans titre*, en despote insolent,
Prétende gouverner l'empire du talent,
Seul ouvrir, seul fermer le temple de Mémoire,
Et, *vivant de mépris*, distribuer la gloire,
Un pareil joug révolte et ne peut que flétrir;
C'est l'avoir mérité qu'avoir pu le souffrir. [prenne
Pour en sentir l'opprobre, il est temps qu'on ap-
Quel est ce roi des arts dont la voix souveraine
Prononce au nom du goût ses burlesques arrêts.
Soit frayeur, soit dédain, quand tous restent muets,
Je suis l'humble roseau qui, par un libre organe,
Vous dit : Le roi Midas a des oreilles d'âne.

Le poëte touchait à la fin de sa carrière. Depuis longtemps il souffrait d'une maladie causée par l'excès des plaisirs. Déjà, en 1790, on lui avait fait l'amputation d'une jambe, et il avait remercié son chirurgien, Le Breton, par les strophes suivantes :

Ici, je ne m'aperçois pas
Que je marche sur une jambe;
Pour figurer dans un repas,
On n'a pas besoin d'être ingambe;
Mais quand l'esprit et la beauté
M'offrent tour à tour leurs merveilles,
Malheur à qui m'aurait ôté
Les yeux ou les oreilles!

On ne saurait prendre plus gaiement son mal en patience. Luce était d'ailleurs assez courageux. Lorsqu'il lui fallut subir l'amputation de sa jambe, il paria avec ses amis qu'il ne soufflerait mot et que la souffrance ne lui arracherait pas une plainte. L'enjeu était un dîner à Saint-Cloud. Le Breton se mit à scier et à tailler à sa guise. Lorsque l'opération fut terminée, Luce, qui s'était placé une serviette entre les dents, posa sa serviette sur une chaise, et dit tranquillement à ceux qui l'entouraient : « Eh bien, j'ai gagné mon dîner. »

Napoléon venait d'épouser Marie-Louise, et des concours avaient été ouverts. Il s'agissait de célébrer, avec la servilité accoutumée, les noces nouvelles du maître qui payait. Luce de Lancival était, à ce moment, cloué sur son lit de souffrance. La gangrène avait gagné la jambe qui lui restait, et les médecins désespéraient de ses jours. La mort était à son chevet pendant que les palmes académiques tombaient sur son front de poëte officiel. Un page entra de la part de l'empereur, et les dignitaires de l'Université lui apportèrent la couronne qui avait été décernée à sa pièce de vers latins, chef-d'œuvre de plate adulation. Il reçut la députation en souriant; mais il n'avait plus la force de lui répondre. Bientôt sa bouche se ferma et ne se rouvrit plus.

Luce de Lancival ne peut être compté parmi les poëtes de premier ordre; il eut pour lui l'élégance et la clarté, sans posséder le don d'émouvoir et d'enflammer; aussi réussit-il rarement au théâtre, et ne recueillit-il de vrais succès que dans les salons. « Il faut avoir connu sa personne, dit M. Villemain, pour sentir tout ce que les lettres ont perdu par sa mort. Il faut l'avoir vu, l'avoir entendu pour être en état d'apprécier cette imagination brillante et féconde, qui se répandait avec une égale abondance sur tous les objets, ce goût prompt et juste qui saisissait dans les productions d'autrui les moindres fautes et les plus légères négligences, cette composition rapide et facile qui semblait plutôt un jeu qu'un travail. » *Cette composition rapide* est peut-être ce qui a le plus nui à Luce de Lancival.

On a de lui, outre les ouvrages et les tragédies déjà cités : *Epître à l'ombre de Caroline* (1801); *Epître à Flavia sur les dangers de la coquetterie* (1802); *Ode sur le rob antisyphilitique du citoyen Boyveau-Laffecteur* (1802); *Eloge de M. de Noé, évêque de Troyes* (1804); *Ode à Schippelmeninck, grand pensionnaire de la république batave* (1805); le *Lord impromptu*, qui, comme *Chosroès*, est demeuré inachevé. Mentionnons, en outre, différents opuscules en vers : le *Louveteau et la jeune Brebis*, fable; la *Philosophie de la nature; Boutade à un ami;* la *Mouche au menton*, conte véritable; le *Hameau fortuné*, idylle; *Chanson sur l'inconstance; Couplets à Antoinette;* l'*Automne*, pastorale traduite de Pope; *Epître sur les travaux de Cherbourg; Discours prononcé au Prytanée*, etc.

LUCE-VARLET (Charles), compositeur et violoniste, né à Douai en 1781, mort dans la même ville en 1856. Admis au Conservatoire de Paris en 1801, il devint élève de Baillot pour le violon, de Catel pour l'harmonie et de Gossec pour le contre-point. « De retour à Douai en 1805, dit M. Fétis, Luce-Varlet s'y fixa et s'y maria. Il y établit des concerts d'orchestre, dont il fut le chef, et des séances de quatuors, où il jouait le premier violon avec talent. Il se livra aussi à la composition et produisit beaucoup d'ouvrages de tout genre. » Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1845. Voici la liste de ses œuvres principales : quatre œuvres de *quatuors* pour instruments à corde; un *quintette* pour les mêmes instruments; trois *trios* pour deux violons et basse; *ouverture* à grand orchestre, en *ut;* deux *concertos* pour violon avec orchestre; plusieurs airs variés pour le même instrument; deux *trios* pour piano, violon et violoncelle; des *entr'actes* pour des drames représentés au théâtre de Douai; beaucoup de cantates, hymnes et chœurs, dont un *Hymne à l'humanité*, pour ténor et chœur, avec orchestre ou piano; des *stances*, avec chœur et grand orchestre, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux (1820); théâtre : *Caroline de Tytzdenz*, opéra-comique en un acte (théâtre de Douai, 1820); la *Prévention*, opéra-comique en un acte (théâtre de Douai, 1822), ouvrage qui obtint un vrai succès; la *Mort de Paul Ier*, opéra en trois actes, en collaboration avec Victor Lefebvre et Bovery (théâtre de Douai, 1834); les *Ruines du Mont-Cassin*, opéra en trois actes (théâtre de Douai, 1836), ouvrage remarquable au double point de vue de la facture et de l'inspiration : on y trouve plusieurs mélodies d'une expression vraie, qu'un maître aurait signées de bon cœur; l'*Elève de Presbourg*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles de Vial et Théodore Muret (Opéra-Comique, 24 avril 1840).

LUCÉE s. f. (lu-sé). Bot. Syn. d'ARTHRAXON.

LUCENA, ville d'Espagne, province et à 62 kilom. S.-E. de Cordoue, chef-lieu de juridiction civile, dans une plaine agréable et fertile; 17,672 hab. Fabrication de chapeaux, cristaux, objets en zinc; commerce de chevaux, mulets, ânes, huiles, vins. Bains d'eaux minérales. Quelques restes de monuments anciens découverts dans cette ville semblent indiquer que Lucena existait à l'époque romaine. Elle fut prise par les chrétiens sur les Maures en 1131.

LUCENA (Vasco-Fernandez, comte DE), écrivain portugais, né vers 1410, mort vers 1500. Il jouit de la faveur du duc de Coïmbre, fit partie des cortès, où il prononça plusieurs discours, puis passa en Bourgogne, après la mort de son protecteur, et devint par la suite comte palatin, ambassadeur à Rome (1484), garde général des archives de Lisbonne, chancelier et historiographe du royaume. Homme d'Etat habile, Lucena fut, en outre, un écrivain distingué. Sa traduction de *Quinte-Curce* (1530, in-4o), accompagnée de fragments tirés de plusieurs historiens, est très-estimée. C'est cet ouvrage que Charles le Téméraire plaçait habituellement sous son oreiller.

LUCENA (Jean DE), écrivain portugais, né en 1548, mort en 1600. Il appartenait à l'ordre des jésuites, et professa la philosophie à Evora. Ses contemporains le considéraient comme un prédicateur sans rival, et, aujourd'hui, son livre : *Historia da vida da Francisco de Xaxier* (Lisbonne, 1600, in-fol.), figure parmi les livres classiques de la littérature portugaise.

LUCENA (comte DE), homme d'Etat espagnol. V. O'DONNELL.

LUCENAY-L'ÉVÊQUE, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 15 kilom. N.-O. d'Autun, sur la rive gauche du Ternin; pop. aggl., 424 hab. — pop. tot., 1,131 hab. Commerce de bétail, mercerie. Vestiges de voie romaine. L'église paroissiale, construction du XIIe siècle, renferme le tombeau de Guillaume de Brazey, seigneur de Visigneux, dans le XIVe siècle. Restes d'un château fort.

LUCENTI (Girolamo), sculpteur italien qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On ne possède point de détails sur son existence, et on le suppose seulement élève du Bernin, en raison de l'habileté de main que dénotent ses œuvres et de leur maniérisme. Ses principaux ouvrages sont : la *Foi* et la *Charité*, qui décorent le tombeau de la famille Gastaldi, à Rome, et les quatre statues de bronze, *Alexandre VII*, *Clément IX*, *Clément X* et *Innocent XI*, environnant le maître-autel de l'église de Santa-Maria-di-Monte-Santo.

LUCENTUM, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, chez les Contestans, sur la Méditerranée. C'est aujourd'hui ALICANTE.

LUCERA, autrefois *Luceria*, ville du royaume d'Italie, dans la province de Capitanate, district et à 16 kilom. N.-O. de Foggia, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 14,787 hab. Evêché; cour criminelle; tribunal civil. Collége royal; bibliothèque publique; collection de médailles et d'antiquités. Cette ville, qui s'élève sur le sommet d'une colline, possède dans son voisinage le *castel Fiorentino*, où mourut l'empereur Frédéric II en 1250. Selon Strabon, Lucera aurait été fondée par Diomède, roi des Etoliens. Dans la suite, devenue cité samnite, elle tomba au pouvoir des Romains, qui l'occupèrent en 320 av. J.-C. Après la chute de l'empire romain, elle servit de poste avancé aux Lombards, et, l'an 665, elle fut prise et brûlée par l'empereur d'Orient, Constant II. Lucera se releva bientôt de ses ruines, et devint une place forte assez importante, puisqu'elle put résister aux armes de Charlemagne (802) et à celles des Normands (1107). L'empereur Frédéric II, voulant faire de Lucera un point d'appui pour sa domination dans l'Italie méridionale, y forma une colonie militaire, composée de Sarrasins, qu'il avait transportés de Sicile dans la Capitanate. Fortifications, mosquées, vastes habitations, rien ne fut négligé. Pendant quelques années, les Sarrasins de Lucera servirent en effet fidèlement les intérêts de la maison de Souabe; mais, en 1269, la ville fut prise par Charles d'Anjou, et peu après son successeur, Charles II, chassa les Sarrasins et donna à la ville le nom de *Santa-Maria*, qu'elle porta de 1292 à 1304. Cependant son ancien nom prévalut, avec une légère modification.

LUCÈRES, nom d'une tribu étrusque, établie à Rome sur le mont Cœlius par Tullus Hostilius. Elle tirait son nom de la petite ville de *Lucerum*, en Etrurie, lieu d'origine de ces colons, et forma une des trois tribus du peuple romain.

LUCERIA, ville d'Italie. V. LUCERA.

Luceria (BATAILLE et PRISE DE). Après l'affront des Fourches Caudines, la fière république romaine ne respira plus qu'un sentiment, la vengeance. Les deux nouveaux consuls, Papirius Cursus et Publius Philo, partirent aussitôt pour le Samnium avec une armée nouvelle, à laquelle se joignirent les débris de l'armée vaincue. Papirius fit avancer ses troupes dans l'Apulie vers Luceria, dont les Samnites s'étaient emparés et où ils avaient enfermé les six cents otages laissés entre leurs mains aux Fourches Caudines, tandis que Publius conduisait son armée dans le pays même des Samnites, pour l'opposer aux soldats qui avaient triomphé à Caudium. Cette tactique des troupes romaines embarrassa fort les Samnites, qui n'osèrent se porter au secours de Luceria, dans la crainte d'être attaqués en queue par Publius; ils résolurent donc de présenter le combat à ce dernier et rangèrent leur armée en bataille. Le consul marcha aussitôt contre eux et voulut haranguer ses troupes pour les animer à combattre; mais elles n'avaient pas besoin d'être excitées, le souvenir récent des Fourches Caudines les transportait de colère. Dès que les soldats romains furent en vue de l'ennemi, ils ne prirent point le temps de lancer leurs javelines, mais se précipitèrent l'épée à la main sur les Samnites, qui ne purent soutenir ce choc furieux; ils furent si effrayés de l'impétuosité des troupes consulaires qu'ils n'osèrent pas même se réfugier dans leur camp, et qu'ils se dispersèrent de côté et d'autre dans l'Apulie. Les deux armées romaines se trouvèrent alors réunies devant Luceria, dont le siége fut pressé avec une vigueur irrésistible. Une armée samnite campée près de la ville prit alors le parti d'en venir à une action désespérée afin de sauver les assiégés. Sur ces entrefaites arrivèrent des députés de Tarente qui sommèrent les Samnites et les Romains de cesser immédiatement les hostilités, déclarant qu'ils se rangeraient contre celui des deux peuples qui refuserait leur médiation. Papirius feint d'accéder à cette sommation orgueilleuse et annonce qu'il va en délibérer avec son collègue; puis il range ses troupes, prépare tout pour le combat et donne le signal. Les députés, fort surpris, accourent auprès des consuls et demandent impérieusement des explications. « Nous avons la réponse des dieux, leur dit Papirius; les auspices nous sont favorables, nos sacrifices sont agréés; c'est sous la conduite et d'après l'ordre des dieux que nous marchons au combat. » Il fait ensuite avancer les troupes et adresse les plus sanglants reproches aux députés d'une nation qui, dans son fol orgueil, élevait la prétention insolente de dicter la loi aux autres, elle qui ne savait ni mettre ordre à ses propres affaires ni pacifier ses troubles domestiques. Les consuls, continuant alors de s'avancer, enveloppent le camp samnite de tous les côtés à la fois. Les soldats romains, impatients de laver dans le sang des ennemis l'opprobre dont ils ont été couverts, comblent les fossés, arrachent les palissades, pénètrent dans le camp comme des furieux et égorgent impitoyablement tout ce qui se présente à leurs coups. Ce n'est qu'à force d'ordres et de menaces que les consuls parvinrent à calmer leur soif de vengeance. Les deux armées consulaires se séparèrent alors : Publius alla soumettre l'Apulie, tandis que Papirius restait devant Luceria, coupant tous les convois qui venaient du Samnium. La ville se vit bientôt forcée d'implorer une capitulation, et des députés se présentèrent à Papirius pour lui demander de lever le siége, après qu'on lui aurait remis les six cents cavaliers romains qui servaient d'otages aux Samnites. Le consul y consentit aux conditions suivantes : les Samnites laisseraient dans Luceria les armes, les bagages, les bêtes de somme, ainsi que toute la multitude incapable de porter les armes; de plus, tous les soldats sortiraient de la ville avec un simple habit chacun et passeraient sous le joug ignominieux qu'ils avaient les premiers imposé aux Romains. Ces conditions furent aussitôt acceptées, et 7,000 soldats passèrent sous le joug en présence de toute l'armée romaine. Le butin fut immense : on reprit toutes les armes et tous les drapeaux perdus à Caudium et les six cents otages romains rentrèrent dans les rangs de leurs concitoyens (319 av. J.-C.).

Ces événements marquèrent d'une manière irrévocable l'abaissement du Samnium, qui essaya vainement de résister encore quelque temps : la domination romaine ne tarda pas à s'y établir pour toujours.

LUCERNA s. f. (lu-sèr-na — mot lat. qui signifie *lampe*). Moll. Syn. de CAROCOLLE, genre formé aux dépens des hélices.

LUCERNAIRE s. m. (lu-sèr-nè-re — du lat. *lucerna*, lampe). Liturg. Office du soir célébré à la lueur des lampes. ‖ Officier qui porte un candélabre. ‖ Candélabre lui-même. ‖ Dans le rite ambrosien, Répons qu'on chante à vêpres, ou les vêpres mêmes.

— Hist. relig. Nom donné à des puits qui furent creusés, au IVe siècle, pour donner accès dans les catacombes de Rome.

— Zooph. Genre d'animaux marins, rapporté, suivant les divers auteurs, à la classe des acalèphes ou à celle des polypes : *Les* LUCERNAIRES *se nourrissent d'hydres et de petits crustacés.* (Dic. d'hist. nat.)

— Bot. Genre établi par quelques botanistes pour l'espèce connue sous le nom de conferve biponctuée.

— **Encycl.** Zooph. Les *lucernaires* sont des animaux marins, caractérisés par un corps libre ou adhérent, presque gélatineux, transparent, cylindrique, élargi en avant en une sorte d'entonnoir, divisé en lobes rayonnés, plus ou moins profonds, dont l'extrémité est garnie de tubercules en forme de papilles; ce corps est prolongé en arrière en une sorte de pied ou de ventouse propre à le fixer. On n'est pas encore bien fixé sur la place que ce genre doit occuper dans la série zoologique; plusieurs auteurs l'ont rangé avec les polypes, d'autres avec les acalèphes. On s'accorde aujourd'hui à penser que les *lucernaires* pourraient bien n'être qu'un âge particulier d'une espèce de méduse. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces, qui vivent sur nos côtes et se nourrissent de petits crustacés et zoophytes.

LUCERNE, ville de Suisse, chef-lieu du canton de son nom, à l'embouchure de la Reuss dans le lac des Quatre-Cantons, qui forme sur ce point un golfe nommé *lac de Lucerne*, à

90 kilom. N.-O. de Berne, à 37 kilom. S.-E. de Zurich, par 47° 3′ de lat. N., 5° 58′ de long. E.; 10,079 hab. Résidence du gouvernement, des administrations et tribunaux cantonaux. Lycée, gymnase, école polytechnique, séminaire, bibliothèque publique; arsenal avec collection d'armoiries et trophées. Tanneries, brasseries, blanchisseries; filatures de coton, de lin et de chanvre, dont les produits trouvent un débouché en Italie. Fabrication importante de bas, gants, rubans, fichus de filoselle, etc. Cette ville fait, en denrées coloniales, en productions indigènes et d'Italie, un commerce considérable avec les trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden. Le commerce suit principalement la voie du lac de Lucerne et celle du mont Saint-Gothard.

Lucerne, située presque au centre de la Suisse, à 450 mèt. au-dessus du niveau de la mer, est divisée par la Reuss en deux parties inégales. Vue de loin, elle apparaît sous un aspect pittoresque, avec ses tours féodales, ses clochers, ses ponts, ses collines couvertes de villas et ses murailles crénelées. « Ce qui place Lucerne au premier rang parmi les villes de la Suisse, c'est, dit M. Ad. Joanne, sa position, unique peut-être sur la terre, dans une contrée ravissante, au bord du plus beau lac qu'on puisse admirer, entre le Pilate d'un côté et le Rigi de l'autre, et en face des Alpes de Schwytz et d'Engelberg, couronnées de neiges éternelles. »

L'intérieur de la ville renferme plusieurs monuments et diverses curiosités qui méritent une description.

L'hôtel de ville (*Stadthaus*) sert de réunion au conseil du canton. Ses salles principales sont ornées de tableaux relatifs à l'histoire de la Suisse. Près de l'hôtel de ville s'élève une tour dans laquelle on conserve les archives du canton, notamment le sceau de Charles le Téméraire. L'arsenal renferme quelques armures anciennes et plusieurs trophées de la valeur suisse, tels que la bannière jaune de l'Autriche, des éperons de chevaliers et de nobles pris à la bataille de Sempach; le collier de fer garni de pointes aiguës que les Autrichiens destinaient à Gundoldingen, l'avoyer et le général de Lucerne; une épée de Guillaume Tell; des étendards turcs pris à la bataille de Lépante; une hache d'armes portée par Ulrich de Zwingle à la bataille de Cappel, etc. L'église abbatiale de Saint-Léger, édifice moderne dominé par des tours du XVIe siècle, renferme de magnifiques orgues, une remarquable sonnerie harmonique, un beau retable de Lanfranco, de beaux vitraux et de délicates sculptures.

Nous signalerons aussi : les ponts; les fontaines gothiques qui ornent les places et les rues de Lucerne, et qui sont encore plus originales et plus belles à Lucerne que partout ailleurs; l'église Saint-Pierre, qui date du XIIe siècle; l'église et le grand collége des jésuites, où l'on remarque un tableau de maître-autel peint par F. Torriani; l'hôpital de la ville; l'hôpital In der Sente; la maison des Orphelins; la nouvelle poste; la nouvelle maison de correction; la bibliothèque; le Casino, le théâtre, la monnaie, la douane, etc.

Près de la ville, au delà de la porte de Wœggis, est le monument élevé à la mémoire des soldats suisses qui moururent en défendant la famille royale de France le 10 août 1792. Un lion de 9 mèt. de longueur et de 6 mèt. de hauteur, percé d'une lance, expire en couvrant de son corps un bouclier fleurdelisé, qu'il ne peut plus défendre. Au-dessus du lion sont gravés les noms des soldats et des officiers morts le 10 août avec cette inscription :

HELVETIORUM FIDEI AC VIRTUTI.

Ce monument fut composé par Thorwaldsen et exécuté par Ahorn. Près du monument s'élève une petite chapelle portant cette inscription :

INVICTIS PAX.

On ignore l'époque de la fondation de Lucerne. La ville tire son nom, dit-on, d'un fanal (*lucerna*) allumé jadis à la pointe du lac pour servir de guide aux voyageurs. On prétend que la maison actuelle des chanoines, laquelle était autrefois un couvent de bénédictins, fut fondée vers la fin du VIIe siècle. Cette maison, avec le village qui s'était formé autour, fut cédée en 768 aux abbés du Murbach par Pépin le Bref; elle fut vendue au XIIIe siècle, par l'un des abbés, à la maison de Habsbourg. En 1332, les habitants de Lucerne proclamèrent leur indépendance et se réunirent aux trois cantons primitifs de la Ligue helvétique. Son gouvernement fut oligarchique. Prise par les Français en 1798, elle fut pendant huit mois la capitale de toute la Suisse. En 1844, elle fut le foyer des efforts sécessionnistes du parti ultramontain et la place d'armes de la campagne du Sonderbund; le général Dufour, à la tête de l'armée fédérale, s'empara de cette ville en 1847. ‖ Le canton de Lucerne, le quatrième en rang dans la Confédération helvétique, est situé au centre de la Suisse, entre ceux d'Argovie au N., de Berne à l'O. et au S.; de Zug, Unterwalden et Schwytz à l'E. Sa longueur est de 48 kilom. et sa largeur de 28. Superficie, 1,501 kilom. carr.; 130,504 hab., dont 127,867 catholiques et 2,619 protestants; chef-lieu, Lucerne. La surface de ce canton offre partout des collines fertiles et des vallons bien arrosés, excepté dans la partie du S.-O., dont dépend l'Entlebouch, contrée alpine, renfermée entre l'Ementhal et l'Unterwalden, et remplie de montagnes, dont les plus hautes sont le Pilate et le Napf, qui n'atteignent pas cependant la limite des neiges. Indépendamment du lac des Quatre-Cantons, on y remarque aussi celui de Sempach; la plus considérable de ses rivières est la Reuss, qui reçoit la Petite Emme un peu au-dessous de la capitale. Les parties basses du nord du canton produisent des céréales au delà des besoins du pays, de la graine de navette, du lin, du chanvre, et des fruits en abondance. Les contrées hautes donnent les productions alpestres, et les lacs fournissent d'excellent poisson. Le pays ne produit pas de métaux, si ce n'est une certaine quantité d'or, fournie par le lavage des sables de l'Emme et de la Loutern. L'industrie est sans importance, sauf la tisseranderie. Les exportations du canton consistent en graines, fromages, bestiaux, pruneaux, kirsch-wasser. Les importations se composent de sel, d'huiles, de vins, de fruits du Midi, de denrées coloniales, de produits manufacturés et de métaux. Les habitants sont de race allemande et professent la religion catholique, à l'exception de quelques protestants, qui n'ont obtenu qu'en 1828 le libre exercice de leur culte. La constitution politique du canton de Lucerne, rédigée en 1815 et revue en 1831, portait le caractère d'une démocratie représentative d'où l'élément ochlocratique proprement dit se trouvait exclu. Plus tard, lorsque le parti ultramontain eut acquis la prépondérance, il finit par faire substituer à cette constitution une constitution nouvelle dans laquelle se trouvaient conservées sans doute quelques-unes des principales formes de l'ancienne, mais qui, par l'introduction du *veto*, par la limitation apportée à la représentation des villes, par les restrictions apportées à la liberté de la presse, enfin par les immunités qu'elle accordait au clergé, rentrait dans la catégorie des constitutions théocratiques. Le rappel des jésuites en 1844 jeta ce canton ainsi que toute la Suisse dans une série de complications, et Lucerne se trouva placée à la tête des cantons du Sonderbund. Après la fin de la guerre du Sonderbund, qui avait eu pour résultat de grever le canton de Lucerne d'une dette de 3,200,000 francs, et le renversement du gouvernement des jésuites, on soumit la constitution à une nouvelle révision. D'après le pacte qui régit aujourd'hui le canton de Lucerne, la souveraineté réside dans le peuple, représenté par un grand conseil de 100 députés. Le pouvoir exécutif est exercé par un petit conseil de 15 membres, élus pour trois ans par le grand conseil, et dont le président prend le titre d'*avoyer;* de ce conseil dépendent les divers départements ministériels. Le pouvoir judiciaire est exercé par une haute cour d'appel, composée de 13 membres élus par le grand conseil, un tribunal militaire, un tribunal criminel, 18 tribunaux de 1re instance et des juges de paix. Dans la Confédération helvétique, la canton de Lucerne est le quatrième par son ordre d'admission, le sixième par sa population et le neuvième par son étendue.

Le lac de Lucerne ou des Quatre-Cantons, ainsi appelé des cantons d'Uri, d'Unterwalden, de Schwytz et de Lucerne, auxquels il appartient, est formé par la Reuss. Sa plus grande longueur est de 32 kilom., et sa plus grande largeur de 16 kilom. environ; sa plus grande profondeur dépasse 324 mèt. « L'enceinte de montagnes dont il se trouve entouré, et dont toutes les sources viennent grossir ses eaux commence, dit Ebel, au mont Rigi, s'étend par le Rossberg, le Mythen, le Miessern et les Alpes Clarides, les monts Scheerhorn, Crispalt, Baduz, Prosa, Feudo, Matthorn, Furka, Galenstock, Thierstock, Sustenhorn, Steinberg, Urihorn, Titlis, Rothborn, Hohenstollen, Breitenberg, Harlesberg et Brünig, jusqu'au mont Pilate, où elle se termine. » On y pêche des saumons, des perches, des truites, des carpes, des brochets, des tanches, des anguilles; il nourrit aussi des loutres et des castors. Le vent du midi y excite de violents orages. Ce lac a été gelé en partie dans l'hiver de 1830.

LUCERNELLE s. f. (lu-sèr-nè-le — dimin. de *lucerna*). Moll. Genre de mollusques terrestres, formé aux dépens du genre carocolle, qui est lui-même généralement réuni aux hélices.

LUCERNIN, INE adj. (lu-sèr-nain, i-ne — rad. *lucerna*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lucerna.

— s. f. pl. Tribu de mollusques terrestres, de la famille des hélicides, ayant pour type le genre lucerna.

LUCERNITÉS s. f. pl. (lu-sèr-ni-té — du lat. *lucerna*, lampe). Liturg. anc. Cantiques qui se chantaient la nuit, dans les assemblées secrètes des premiers chrétiens.

LUCERNOIS, OISE s. et adj. (lu-sèr-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Lucerne; qui appartient à Lucerne ou à ses habitants : *En 1332, les* LUCERNOIS *se rendirent indépendants.* (Bouillet.) *La population* LUCERNOISE *s'élève à peine à 9,000 âmes.* (D'Héricourt.)

LUCERNUTE s. f. (lu-sèr-nu-te — du lat. *lucerna*, flambeau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant cinq ou six espèces, presque toutes américaines.

LUCESTRE s. m. (lu-sè-stre — du nom de *Leicester*, ville anglaise). Comm. anc. Sorte de drap ou de serge qu'on tirait d'Angleterre.

LUCET s. m. (lu-sè). Planche mobile formant l'un des côtés du bassicot des ardoisiers.

— Bot. Nom vulgaire d'une plante rampante qui croît aux îles Malouines : *Les fruits du* LUCET *ont un goût aromatique et l'odeur de la fleur d'oranger.* (V. de Bomare.)

LUCET (Jean-Claude), littérateur français, né à Pont-de-Veyle en 1755, mort à Vanves en 1806. D'abord avocat canoniste de l'archevêque de Bordeaux, il obtint ensuite une place à la chancellerie à Paris. A l'époque de la Révolution, il collabora à divers journaux, la *Poste de Paris*, le *Messager des dames*, le *Bulletin de la littérature et des sciences*, le *Journal des modes*, la *Bibliothèque du catholique*. En 1802, Lucet annonça dans les journaux qu'il donnerait une édition des œuvres de Voltaire à celui qui devinerait une énigme de sa façon. Ce défi fit grand bruit. Lucet reçut à cette occasion 5,347 lettres; et, forcé à son tour de donner la solution du problème, il l'indiqua dans une brochure intitulée : *Correspondance des Œdipes*; qui se vendit à un nombre considérable d'exemplaires. On y trouva le mot *contraste*, mot sur lequel Lucet s'était amusé à réunir des antithèses ridicules et des oppositions forcées. C'était une véritable mystification. Pour s'en venger, on accabla Lucet de plaisanteries de tout genre, et on le représenta dans une caricature du temps, monté à rebours sur un âne et tenant la queue au lieu de bride, avec cette inscription : *Asinus Lucet*. Quelques années après, Lucet, qui s'était jeté dans les affaires, se vit ruiné et se suicida. Ses principaux ouvrages sont : *Pensées de Rollin* (1780); *Principes du droit canonique universel* (1789); *De la nécessité et des moyens de défendre les hommes de mérite contre les calomnies* (1803, in-8°); *Correspondance générale des Œdipes* (1803).

Lucette et Lucas ou la **Paysanne curieuse,** comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de Forgeot, musique de Mlle Dezède, fille du compositeur de ce nom; représentée aux Italiens le 8 novembre 1781. Cette jeune musicienne était alors âgée de quinze ans; on ne connaît d'elle que ce petit ouvrage.

LUCHAGE s. m. (lu-cha-je — rad. *lucher*). Techn. Action de lucher : LUCHAGE *des dentelles.*

LUCHARAN s. m. (lu-cha-ran). Ornith. Nom vulgaire de la chouette blanche.

LUCHE s. f. (lu-che). Techn. Outil de verre servant à lucher les dentelles.

LUCHÉLIE s. f. (lu-ké-lî). Zooph. Genre de spongiaires calcaires et friables, désigné aussi sous les noms de GRANTIE et de CALCÉPONGE.

LUCHÉ-PRINGÉ, bourg et comm. de France (Sarthe), cant. du Lude, arrond. et à 13 kilom. E. de La Flèche, sur le Loir; pop. aggl., 806 hab. — pop. tot., 2,529 hab. Élève et commerce de chevaux, bestiaux, porcs, volailles. On y voit une belle église romane, et, aux environs, plusieurs châteaux, dont le plus remarquable est celui de Clermont-Gallerande. Vestiges d'un camp romain sur le territoire de la commune.

LUCHER v. a. ou tr. (lu-ché — rad. *luche*). Techn. Frotter la dentelle avec un outil de verre, pour lui donner du lustre.

LUCHET (Auguste), littérateur et publiciste, né à Paris en 1809, mort dans la même ville en 1872. Son enfance se passa à Dieppe, où, après avoir reçu une instruction médiocre, il devint commis chez un commerçant, puis clerc d'avoué. En 1823, Luchet revint à Paris et fut employé chez divers négociants. L'un d'eux, frappé de ses remarquables aptitudes littéraires, l'engagea à abandonner le commerce pour les lettres, et il suivit ce conseil. Peu après, il entrait à la rédaction du *Temps* et se liait avec les hommes les plus remarquables du parti républicain. En 1830, il prit une part active à la révolution qui renversa Charles X du trône, et fut envoyé l'année suivante par le comité républicain en Belgique pour provoquer la réunion de ce pays à la France; mais il échoua dans sa mission. Vers cette époque, il épousa la sœur du docteur V. Duval et entra en relation avec Broussais, dont il devint un fervent admirateur. Il s'adonna alors à l'étude de la physiologie et de la phrénologie, qui eurent toujours pour lui un vif attrait. Ses études scientifiques l'amenèrent à professer qu'aucun organe n'a été créé pour souffrir, et conséquemment il réclamait une forme de société politique qui donnât à tous les sens une complète satisfaction. Tout en se livrant à ce genre d'étude, Luchet ne négligeait pas les lettres. Romantique par tempérament, mais non de parti pris, il se mit à écrire des romans et des scènes de théâtre d'un style coloré et plein de verve. Avec Félix Pyat, il composa alors deux drames en cinq actes, œuvres pleines d'audace : le *Brigand et le philosophe* (1832), dans lequel la phrénologie jouait un grand rôle, et *Ango* (1834), drame républicain et semi-historique, qui fut fauché par la censure et qui parut avec une préface foudroyante contre Louis-Philippe. Dans son roman, le *Nom de famille* (1841), il écrivit des pages tellement ardentes contre les grands du jour, qu'il fut traduit devant la cour d'assises et condamné à deux ans de prison et 2,000 francs d'amende. Préférant l'exil à Sainte-Pélagie, il partit pour Jersey, où il demeura cinq ans. De retour en France, il publia divers ouvrages. Après la révolution de 1848, Luchet fut nommé gouverneur du château de Fontainebleau et se porta sans succès candidat à l'Assemblée constituante. Il collabora alors au *Bon sens*, au *Vote universel*, donna quelques esquisses dans les *Cent et un*, quitta le palais de Fontainebleau après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, et entra, en 1849, à la rédaction du *Siècle*, dont il resta jusqu'à sa mort un des rédacteurs assidus. Dans ce journal, Auguste Luchet fit des articles de variétés, et s'occupa particulièrement des matières vinicoles.

Ce qui distingue les écrits d'Auguste Luchet, c'est une verve pleine de passion, une érudition originale et surtout un profond sentiment démocratique. « Sa phrase fume et brûle comme un tison, » a dit un écrivain. C'était un cœur honnête et généreux, un républicain profondément convaincu. « On ne l'approchait que malaisément, dit M. Philibert Audebrand, tant il y avait de rudesse native dans toute sa personne; mais cet homme, d'une écorce si rude en apparence, révélait dans l'intimité un causeur d'une exquise délicatesse. » Outre les ouvrages déjà mentionnés, nous citerons de lui : *Esquisses parisiennes* (1829); *Thadéus le ressuscité* (1831, 2 vol.), roman bizarre, en collaboration avec Michel Masson; *Frère et sœur* (1838, 2 vol.), une de ses meilleurs œuvres; *Souvenirs de Fontainebleau* (1842); le *Passe-partout* (1846, 2 vol.); le *Confessionnal de sœur Marie* (1847, 2 vol.); l'*Eventail d'ivoire* (1847, 2 vol.); les *Mœurs d'aujourd'hui* (1854); la *Côte-d'Or à vol d'oiseau* (1858, in-12); les *Mauvais côtés de la vie, souvenirs d'exil* (1860); l'*Art industriel à l'Exposition universelle de* 1867 (1868, in-8°), etc. Mentionnons enfin de cet écrivain deux drames : le *Cordonnier de Crécy* (1855), et la *Marchande du Temple* (1856).

LUCHET DE LAROCHE DU MAINE (Jean-Pierre-Louis, marquis DE), littérateur français. V. LAROCHE DU MAINE.

LUCHEUX, bourg et commune de France (Somme), cant., arrond. et à 8 kilom. N.-E. de Doullens, dans la vallée de la Grouche; 1,320 hab. Fabrication de sabots; boissellerie. L'église de Lucheux, flanquée d'une belle tour, possède une abside qui fixe l'attention; les chapiteaux des piliers du chœur sont remarquables par les figures grotesques dont ils sont ornés. On voit aussi dans ce bourg les ruines d'un château fort; une grosse tour, une tourelle octogonale et plusieurs arcades en ogive sont les parties principales de ces ruines féodales.

LUCHI (Bonaventure), savant théologien italien, né à Brescia en 1700, mort à Padoue en 1785. Il entra dans l'institut des cordeliers et se fit un renom par de nombreuses dissertations érudites sur divers points d'histoire et de controverse ecclésiastique. Il était grand partisan des jésuites, ce qui fit échouer ses prétentions au cardinalat. Clément XIII, qui l'estimait, fut forcé par ses cardinaux de lui préférer Ganganelli.

LUCHI (Louis), théologien, frère du précédent, né en 1703, mort en 1788. Il entra dans la congrégation des bénédictins du Mont-Cassin et s'appliqua surtout à l'étude des antiquités ecclésiastiques. On a de lui : *Monumenta monasterii leonensis* (1759), curieuses recherches sur l'abbaye lombarde de Leno, fondée par Didier; *Codex diplomaticus brixianus; Exempla veterum chartarum; Raccolta di memorie e documenti spettanti a Brescia* (4 vol. in-4°). Ces trois derniers ouvrages sont restés manuscrits.

LUCHI (Michel-Ange), cardinal italien, neveu des précédents, né à Brescia en 1744, mort en 1802. Admis chez les bénédictins du Mont-Cassin, il y enseigna la philosophie et la théologie, puis visita les principales bibliothèques de l'Italie, pour y rechercher les manuscrits des auteurs anciens. Il eut le bonheur de mettre la main sur bon nombre de pièces intéressantes qui avaient échappé aux érudits. La collection précieuse qu'il tira de ses recherches se composait, à sa mort, de soixante-quatorze manuscrits grecs et de cent dix-neuf manuscrits latins; il la légua au pape Pie VII, son ami, qui la fit déposer à la bibliothèque du Vatican. Luchi avait, en outre, rassemblé tous les matériaux d'une Bible polyglotte qui devait former 30 volumes in-8°. Parmi tant de travaux qu'il entreprit, il n'en termina que deux : un *Choix des meilleurs morceaux d'Appien et d'Hérodien* (grec-latin, 1783), et une édition des *Œuvres de Fortunat* (1787, 2 vol. in-4°). En 1801, Luchi avait été promu à la dignité de cardinal; il ne porta la pourpre qu'une année.

LUCHON (BAGNÈRES-DE-), ville de France. V. BAGNÈRES-DE-LUCHON.

LUCHON (vallée de), petite vallée de France (Haute-Garonne), dans l'arrondissement de Saint-Gaudens; elle commence au pied du versant septentrional du mont de la Maladetta (Pyrénées), à la source de la Picque. La vallée de Luchon s'étend parallèlement à celle de Barousse jusqu'à Cierp, où elle s'embranche dans la vallée de la Garonne. Plusieurs vallées débouchent dans celle de Luchon : la vallée du Lys, admirée chaque année par des groupes de voyageurs accourus de toutes les parties de l'Europe; le val de Midassol, qui se dirige vers l'Espagne, et plusieurs autres vallons pittoresques.

LUCHTMANS (Samuel), imprimeur hollandais, né en 1724, mort en 1780. Il descendait d'une vieille et honorable famille d'imprimeurs, à laquelle appartenait Jordan Luchtmans, son aïeul. Son père, Samuel Luchtmans, né en 1685, s'était également acquis un grand renom dans son art. Il fit ses études à l'université de Leyde, et, en compagnie de son frère Jean, plus jeune que lui de deux années, effectua un long voyage à travers l'Allemagne, l'Angleterre et la France, à la recherche des meilleurs procédés typographiques. L'imprimerie qu'ils dirigèrent à Leyde à leur retour acquit une juste célébrité; ce fut de leurs presses que sortirent les belles éditions des classiques, revues et annotées par Runcken, Ernesti, Burmann, Gronovius, Wyttenbach, Walckenaer. Ces excellentes éditions portent la date de 1754 à 1789. A la mort de Samuel, Jean prit la direction de cette vaste librairie, qui avait des comptoirs jusqu'à Constantinople, et il la laissa, à son tour, à son neveu, fils de Samuel et portant ce même prénom; on doit à ce dernier des éditions également très-recommandables.

LUCIA (SANTA-), rivière de la république de l'Uruguay. Elle prend sa source près de la Conception-de-Minas, coule au S.-O., et, après un cours d'environ 160 kilom., se jette dans le Rio-de-la-Plata, par la rive gauche, à 18 kilom. O.-N.-O. de Montevideo, entre les pointes du Tigre et de l'Espenillo.

LUCIA-DI-TALLANO (SANTA-), bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. de Sartène; pop. aggl., 742 hab. — pop. tot., 1,002 hab. Récolte et exportation de châtaignes; vins fins. Aux environs, bains d'eaux thermales sulfureuses.

LUCIACÉ, ÉE adj. (lu-si-a-sé — rad. *lucie*). Zooph. Qui ressemble à une lucie.

— s. m. pl. Famille de zoophytes, ayant pour type le genre lucie.

LUCIANISTE s. m. (lu-si-a-ni-ste — du lat. *Lucianus*, Lucien, n. pr.). Hist. relig. Syn. d'ARIEN. ‖ Nom donné à des sectaires du IIe siècle.

— **Encycl.** Les *lucianistes* du IIe siècle reçurent leur nom de leur chef, Lucianus ou Lucanus, disciple de Marcion, dont il adopta la doctrine en la corrigeant sur quelques points. Au rapport de saint Epiphane, ce Lucianus prêchait aux hommes l'abstention du mariage; car, chose singulière, il ne fallait pas, disait-il, enrichir l'œuvre du créateur. Grâce sans doute à la ressemblance des noms, les *lucianistes* répétaient que saint Lucien, prêtre d'Antioche, mort martyr en 312, avait enseigné la même doctrine qu'eux. Quelques évêques se laissèrent gagner par une telle autorité. Mais il ne faut pas confondre, paraît-il, saint Lucien d'Antioche avec un de ses contemporains, Lucien, disciple de Paul de Samosate (*Vies des Pères et des martyrs*). On ne sait trop pourquoi le nom de *lucianistes* fut aussi quelquefois donné aux ariens.

LUCIANO (Sebastiano DI), célèbre peintre italien, plus connu sous le nom de **Sebastien del Piombo**. V. PIOMBO.

Lucidaire (LE), ouvrage mystique et théologique en vieux français et en vers. Le *Lucidaire* est une traduction ou plutôt une paraphrase, en assez mauvais vers, de la troisième partie et de quelques autres fragments de l'*Elucidarium*, production du XIIe siècle, sur le véritable auteur de laquelle on a disputé beaucoup plus que l'ouvrage ne le méritait. On l'attribue généralement à saint Anselme de Cantorbéry; quelques auteurs le rapportent, au contraire, à Honoré d'Autun; enfin d'autres ont songé à Guibert de Nogent et même au célèbre Abailard. Le *Lucidaire* est un dialogue entre un jeune homme et un saint personnage. Le premier interroge, le second répond : cette monotonie de la forme est loin d'être rachetée par la variété du fond. La plus grande partie de l'entretien ne roule que sur des questions de religion et de scolastique : purgatoire, anges, démons, songes, enfer, paradis, Antechrist, jugement dernier, etc., etc. L'ouvrage, ajoute Legrand d'Aussy, ne comporte et ne présente, comme on le voit, aucun ordre. Il n'a, d'ailleurs, ni comme poëme ni comme traité théologique, aucun genre de mérite.

LUCIDE adj. (lu-si-de — lat. *lucidus; de lux*, lumière). Qui voit nettement les choses ou les exprime de même : *Un esprit, une raison* LUCIDE. *Un raisonnement, une explication* LUCIDE. *Une conscience* LUCIDE *est un don précieux qu'il faut se garder d'altérer*. (La Rochef.-Doud.).

— *Moment, intervalle lucide*, Moment, intervalle de raison chez une personne dont la raison est perdue : *Charles VI avait des* INTERVALLES LUCIDES. (Sallentin.)

Les fous sont étonnants dans leurs *moments lucides*.
C. DELAVIGNE.

‖ Intervalle de raison calme que laissent les emportements d'une passion : *Les passions offusquent la raison; mais ce genre de folie a, comme les autres, ses* INTERVALLES LUCIDES. (Geoffroy.)

— Philos. *Concept lucide*, Dans le système de Kant, Concept fondé sur un jugement et non sur un raisonnement, comme le concept complet.

— Magnét. *Etat lucide, somnambulisme lucide*, Etat somnambulique dans lequel le sujet a la perception des faits extérieurs et peut entrer en communication avec le magnétiseur.

— Pathol. *Folie lucide*, Sorte de folie qui se révèle par l'extravagance des actes plutôt que par le raisonnement.

— s. f. Astron. anc. Nom commun à plusieurs étoiles d'un grand éclat : *La* LUCIDE *du front du Scorpion*.

LUCIDEMENT adv. (lu-si-de-man — rad. *lucide*). D'une manière lucide, nette, claire : *S'expliquer* LUCIDEMENT.

LUCIDITÉ s. f. (lu-si-di-té — rad. *lucide*). Netteté, clarté : *La* LUCIDITÉ *du style. S'exprimer avec* LUCIDITÉ. *Un vice de la philosophie, dans quelques livres, est une certaine fausse* LUCIDITÉ. (Renouvier.)

— Magnét. Etat lucide du magnétisé.

LUCIDONIQUE adj. (lu-si-do-ni-ke — du lat. *lux*, lumière; *dono*, je gratifie). B.-arts. Se dit d'une sorte de peinture à effets transparents : *Peinture* LUCIDONIQUE.

LUCIDOTE s. f. (lu-si-do-te — du lat. *lux, lucis*, lumière; *dos, dotis*, don). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant environ trente espèces, toutes américaines.

LUCIE s. f. (lu-sî — du lat. *lucere*, luire). Zooph. Genre de zoophytes, dont la plupart des espèces sont phosphorescentes.

— s. f. pl. Famille de tuniciers qui donnent un éclat lumineux aux eaux qu'ils habitent.

LUCIE (SAINTE-) s. m. Comm. Bois odorant, employé pour les menus ouvrages de tabletterie, et qui appartient à une espèce de cerisier qu'on trouve particulièrement en Lorraine, dans un bois voisin d'un couvent de Sainte-Lucie.

LUCIE (SAINTE-), île de l'Amérique centrale, faisant partie des possessions anglaises des Petites Antilles, entre la Martinique au N., et l'île Saint-Vincent au S., par 13° 40′ de lat. N. et 63° 25′ de long. O. Elle mesure 52 kilom. de longueur sur 17 kilom. de largeur; et a un périmètre de 153 kilomètres; 28,135 hab., dont 27,000 nègres ou mulâtres; ch.-l. Castries. Cette île, haute, escarpée, est traversée du N. au S. par des montagnes volcaniques, et présente, au S.-O., deux pics nommés les *Pitons*, qu'on distingue de 60 kilom. au large. Les côtes offrent plusieurs baies, avec d'excellents mouillages; on y remarque surtout, au N.-O., le port du Carénage, un des meilleurs des Petites Antilles. Le sol est fertile, surtout dans les vallées, où l'on cultive avec succès la canne à sucre, le caféier et le cotonnier; l'île produit aussi des bois de construction. Le climat n'est pas très-salubre; il y règne des fièvres dangereuses. Sainte-Lucie est divisée en deux parties, *Capisterre* et *Basse-Terre*, qui forment neuf paroisses. Elle est gouvernée par un conseil que préside un gouverneur nommé par l'Angleterre. Comme la plupart des îles dépendant de l'Amérique centrale, Sainte-Lucie a éprouvé de fréquents changements politiques. Découverte en 1498 par Colomb, les Anglais paraissent être les premiers qui aient tenté de s'y établir vers l'année 1635; mais les Caraïbes, aidés par les Français, les en chassèrent quelques années plus tard. Ces derniers la colonisèrent en 1650, et en furent à leur tour chassés, en 1664, par les Anglais, qui l'évacuèrent en 1666. Les Français y revinrent aussitôt, et furent de nouveau expulsés par les Caraïbes. Il y eut alors un long intervalle pendant lequel l'île fut abandonnée à elle-même; les habitants de la Martinique venaient seulement de temps à autre y couper du bois. En 1718, les Français y fondèrent un nouvel établissement, à côté duquel les Anglais, quatre ans plus tard, en créèrent un autre. En 1731, les deux nations convinrent d'évacuer l'île jusqu'à ce que leurs prétentions fussent réglées; cet état de choses dura jusqu'en 1763, époque où l'Angleterre la céda à la France. Elle resta au pouvoir de celle-ci jusqu'en 1779, année où une expédition anglaise s'en empara; puis elle fut rendue à la France en 1783. Les Anglais la reprirent de nouveau en 1795; mais les habitants, que leurs vexations irritaient, prirent les armes contre eux, et s'emparèrent en peu de temps de l'île entière, après avoir forcé la garnison à capituler. Néanmoins, en mai 1796, une force considérable, sous les ordres du général Abercromby la reprit. Lors du traité d'Amiens, en 1802, elle fut rendue à la France; enfin elle fut reprise de nouveau, en 1804, par l'Angleterre, à qui elle est restée définitivement par le traité de 1814.

LUCIE (SAINTE-), une des îles du Cap-Vert, à l'O. de l'Afrique, au N.-O. de Saint-Nicolas et au S.-E. de Saint-Vincent, par 16° 45′ de lat. N. et 27° de long. O. Elle a 32 kilom. de longueur sur 8 kilom. de largeur. Au N.-O., elle est couverte de montagnes, et presque partout d'un abord difficile, à cause des récifs qui l'entourent. Elle offre, au S.-E., un excellent atterrage, et, sur la côte occidentale, les ruines d'un village avec un puits d'eau douce. Elle n'est pas habitée. Il y a seulement des bœufs, des chèvres et des ânes à l'état sauvage, que les habitants des îles voisines viennent chasser de temps en temps.

LUCIE (SAINTE-), baie sur la côte orientale de l'île Bornéo, sous 4° 20′ de lat. N. et 115° de long. E. Elle a environ 44 kilom. de largeur à l'entrée, et contient plusieurs îles.

LUCIE (SAINTE-), rivière des Etats-Unis (Floride). Elle sort du lac Mayaco, coule à l'E., et se jette dans le nouveau canal de Bahama, après un cours d'environ 80 kilom., vers 26° 50′ de lat. N. et 82° 20′ de long. O.

LUCIE ou **LUCE** (sainte), vierge et martyre italienne, née à Syracuse (Sicile) dans la seconde moitié du IVe siècle, morte dans la même ville en 304. Elle fut élevée par sa mère, Eutychie, dans la religion chrétienne. Cette dernière ayant été atteinte d'une maladie, Lucie fit un pèlerinage au tombeau de sainte Agathe et fit vœu de rester vierge, si Eutychie guérissait. Peu après, accusée d'être chrétienne devant le gouverneur Paschase ou Pascal, elle fut condamnée à être exposée dans un lieu de prostitution, puis mise à mort. Le Père Ribadeneira, traduit par l'abbé Daras, raconte impertubablement à ce propos, dans sa *Vie des saints*, que : « Ce méchant juge commanda qu'elle fût menée dans un lieu infâme; mais l'y voulant conduire, ô vertu divine, elle demeura si immobile qu'on ne la put remuer du lieu où elle était à force d'hommes, ni de cordes, ni de bœufs qu'on attela pour cet effet. » Alors, le même méchant juge « fit mettre autour d'elle du bois, de la poix et de l'huile, et le feu pour la brûler; » mais sans succès. Ce n'est que par un « coup d'épée au travers de la gorge » que les bourreaux purent mettre à mort la sainte. L'Eglise célèbre sa fête le 13 décembre.

Les hagiographes mentionnent aussi une autre sainte Lucie, de Bologne, qui était religieuse dominicaine.

Ils racontent qu'avant d'être religieuse elle avait inspiré un vif amour à un gentilhomme qui ne cessait de la poursuivre de ses déclarations. Un jour, elle lui dit : « Qu'est-ce donc que vous aimez tant en moi? — Vos yeux, répondit-il. » Alors la pudique vierge, concevant une sainte fureur contre elle-même : « Quoi, dit-elle, mes yeux blessent et perdent les âmes des mortels? Eh bien, je suivrai le conseil de mon maître : « Si ton œil » droit te scandalise, arrache-le, et jette-le » loin de toi. » Elle arracha donc ses yeux et les envoya à son frivole adorateur qui, ajoute la légende, fut tellement touché d'une si grande vertu qu'il renonça aux vanités du monde et se fit dominicain.

Beaucoup de gens ont rapporté ce trait à sainte Lucie de Syracuse et quelques-uns même ont cru que ce fut le bourreau qui arracha les yeux à cette sainte.

— Iconogr. Les actes de la vie de sainte Lucie de Syracuse ont été peints à fresque dans la chapelle de San-Giorgio, à Padoue, par Jacopo Avanzi, artiste du XIVe siècle; ces fresques, qui avaient disparu sous une épaisse couche de poussière, ont été découvertes en 1837 par le docteur Foerster, de Berlin, et publiées par lui en 1841; elles représentent : *Sainte Lucie devant le gouverneur de Syracuse; Sainte Lucie traînée à une maison de prostitution;* le *Martyre* de la sainte et l'*Exposition* de son corps. Un tableau italien du commencement du XVIe siècle, provenant de la collection Campana et qui faisait partie de l'ancien musée Napoléon III (no 121), représente *Sainte Lucie* et *Sainte Catherine de Sienne*, en deux compartiments distincts. Une charmante peinture de Carlo Dolci, qui est au musée des Offices et dont il y a une répétition au palais Pitti, à Florence, représente sainte Lucie de Syracuse levant les yeux au ciel et ayant au cou une blessure rayonnante. Le *Martyre de sainte Lucie* a été gravé par J. Bellange. Schelte a Bolswert a représenté cette sainte tenant une palme et l'instrument de son martyre. Augustin Carrache a gravé à l'eau-forte une *Sainte Lucie* tenant de la main droite une palme et de l'autre une coupe où sont placés les deux yeux. Le même sujet a été reproduit par L. Ciamberlano (1599) et par le Passignano (tableau de la collection Madrazo, à Madrid).

Lucie de Lammermoor (*Lucia di Lammermoor*), opéra en trois actes, livret de Cammarano, musique de Donizetti; représenté pour la première fois à Naples en 1835. On peut regarder cet opéra comme le chef-d'œuvre du maître; car, depuis l'introduction jusqu'au dernier finale, l'inspiration se soutient sans défaillir. Après avoir été jouée en Italie et y avoir obtenu un brillant succès, *Lucie de Lammermoor* apparut avec non moins d'éclat sur la scène française et au Théâtre-Italien. MM. Alphonse Royer et G. Waëz traduisirent le poëme en français, et l'opéra fut joué au théâtre de la Renaissance le 10 août 1839. On le représenta ensuite à l'Académie de musique le 20 février 1846. Il est toujours resté au répertoire des Italiens et à celui de l'Opéra. Malgré la faiblesse des exécutants qui l'interprètent parfois, il fait toujours les délices des véritables amateurs de musique dramatique. « Donizetti, dit Scudo (*Littérature musicale*), doit occuper le premier rang après le rang suprême qui appartient au génie. Il sera classé dans l'histoire de l'art immédiatement après Rossini, dont il a été le plus brillant disciple, et vivra dans la postérité par son chef-d'œuvre de *Lucie*, l'une des plus charmantes partitions de notre siècle. » Dans cette œuvre, Duprez se révéla chanteur de premier ordre. Le roman de Walter Scott, d'où le sujet du poëme a été tiré, est trop connu pour que nous fassions l'analyse de la pièce. Ce chef-d'œuvre a été écrit à Naples en 1835 pour le célèbre chanteur Duprez et pour Mme Persiani. Le succès de la musique et du ténor amena l'un et l'autre à Paris. A l'Opéra français, Duprez a été incomparable d'énergie, de passion, de fureur, de désespoir, dans les scènes de la fontaine, du contrat, de l'anathème et des tombeaux. Mlle Nau était ravissante dans le rôle de Lucie. Sa voix limpide, légère, ses grâces décentes, sa vocalisation si pure, tout contribuait à former en elle le type de la jeune et sympathique Ecossaise. Nous ne devons pas oublier Roger, qui a joué le rôle d'Edgar avec distinction et chaleur. La musique de *Lucie* a une originalité soutenue qu'on ne rencontre pas au même degré dans les autres opéras de Donizetti. Une teinte de mélancolie, répandue sur toutes les parties de l'ouvrage, lui donne le caractère d'unité si rare dans les partitions italiennes. C'est une œuvre inspirée d'un bout à l'autre. Après un chœur de chasseurs qui sert d'introduction, le récitatif commence et amène l'air d'Asthon : *D'un amour qui me brave*, coupé à l'italienne, et dont le second mouvement est accompagné par le chœur. La scène de la fontaine se compose de l'air délicieux de Lucie : *O fontaine, ô source pure!* et du grand duo où la force et la grâce se marient heureusement; le larghetto : *Sur la tombe de mon père;* l'ensemble : *De tes yeux éteins la flamme*, en fournissent l'exemple. L'allegro de ce duo est devenu populaire. Au deuxième acte, le duo entre le frère et la sœur offre un chant de violons sur lequel la phrase vocale trace une mélodie ferme et expressive; le larghetto avec la ritournelle des flûtes est d'un charme infini; le passage : *L'ingrat te délaisse*, offre des appogiatures d'un effet excellent. Malheureusement l'allegro, quoique à quatre temps, rappelle la phrase à trois temps du duo du premier acte. Après un petit chœur sans prétention, qui repose l'esprit du spectateur : *Suivons l'amant qui nous conduit*, on arrive à la scène la plus importante de l'ouvrage, à la scène du contrat, au magnifique sextuor : *J'ai pour moi mon droit, mon glaive.* Ce morceau réunit toutes les qualités de ce genre de composition, et il en est devenu le type pour bien des musiciens en vogue qui ont pris la coupe, le rhythme, l'agencement même des parties, et qui ont produit, avec ces éléments bien largement disséminés dans des mesures à neuf-huit et à douze-huit, des finales très-applaudis. Donizetti a écrit plus simplement cette page immortelle, à trois-quatre avec des sixains à l'orchestre et des triolets aux parties vocales, et il a trouvé une combinaison telle qu'elle exprime fortement et simultanément le désespoir de Lucie, le caractère vil de Gilbert, la passion d'Edgar, l'étonnement d'Arthur, la fureur d'Asthon et l'effroi de Raimond. L'anathème prononcé par Edgar et la strette du finale terminent le second acte. Le troisième renferme des beautés d'un caractère différent. Il est vrai qu'il débute, comme les deux autres, par un chœur assez court, mais il nous semble que cette répétition du même effet, qui pourrait être considérée comme une marque d'impuissance dans une œuvre médiocre, est ici très-motivée. Ces trois chœurs font une diversion suffisante aux impressions dramatiques et lugubres du poëme et de la musique. Ils sont courts, élégants, et l'accompagnement du dernier ne manque pas d'une grâce piquante. Après le chœur de la noce a lieu la scène du défi. On la supprime à la représentation, du moins à Paris, et cependant elle est fort belle; la jalousie d'Edgar, perfidement excitée par Asthon, y est accentuée avec vérité. Quant à la scène de la folie, elle est jusqu'à présent la plus belle qui soit au théâtre, et la mieux écrite pour faire valoir la chanteuse sans gêner le jeu de l'actrice. La réminiscence des motifs les plus tendres ajoute une grande tristesse à l'égarement de Lucie. Peut-être trouvera-t-on avec quelque raison que l'andantino : *Je vais loin de la terre*, a des formes trop régulières et offre un discours trop suivi pour être chanté par une insensée. La scène des tombeaux, le récitatif : *Tombe de mes aïeux!* l'air : *Bientôt l'herbe des champs croîtra*, l'intervention du chœur apprenant à Edgar la mort de Lucie, tout cela est grand, vraiment tragique et a comme un parfum d'antiquité. On songe à l'*Orestie* du vieil Eschyle, malgré la différence des âges et des moyens. Il ne faut pas oublier que l'opéra de *Lucie* a été composé en Italie, et que Donizetti, né à Bergame, n'avait aucune raison de s'affranchir des usages italiens; c'est pourquoi cet ouvrage, si sérieux, empreint d'une si profonde mélancolie, se termine par une cavatine; mais l'auteur a su trouver dans son cœur une inspiration heureuse, touchante; il a fait usage d'une déclamation naturelle, et à la fin, son âme de poëte et d'artiste s'exhale en accents déchirants.

Le succès de la cavatine : *O bel ange, dont les ailes*, a été aussi grand en France qu'il l'avait été à Naples, à Milan, où le talent de Duprez l'avait rendu populaire.

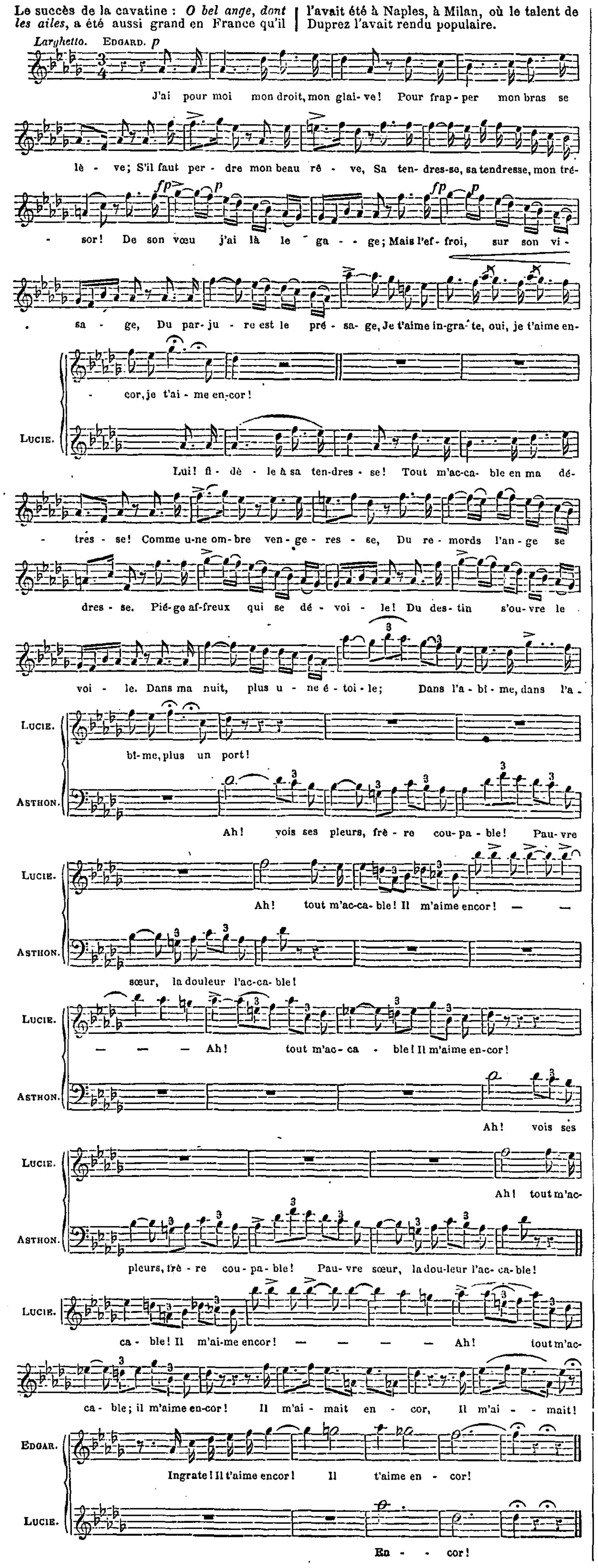
Larghetto. Edgard. p
J'ai pour moi mon droit, mon glai- ve! Pour frap- per mon bras se
lè - ve; S'il faut per - dre mon beau rê - ve, Sa ten- dres-se, sa tendresse, mon tré-
- sor! De son vœu j'ai là le ga - - ge; Mais l'ef- froi, sur son vi-
sa - ge, Du par- ju - re est le pré - sa- ge, Je t'aime in-gra- te, oui, je t'aime en-
- cor, je t'ai - me en-cor!
Lucie.
Lui! fi - dè - le à sa ten-dres - se! Tout m'ac-ca- ble en ma dé-
- tres - se! Comme u-ne om- bre ven - ge - res - se, Du re - mords l'an - ge se
dres - se. Pié- ge af-freux qui se dé - voi - le! Du des- tin s'ou- vre le
voi - le. Dans ma nuit, plus u - ne é - toi - le; Dans l'a - bî - me, dans l'a -
Lucie. bî - me, plus un port!
Asthon. Ah! vois ses pleurs, frè - re cou - pa - ble! Pau- vre
Lucie. Ah! tout m'ac-ca- ble! Il m'aime encor! — —
Asthon. sœur, la douleur l'ac-ca- ble!
Lucie. — — — Ah! tout m'ac- ca - ble! Il m'aime en-cor!
Asthon. Ah! vois ses
Lucie. Ah! tout m'ac-
Asthon. pleurs, frè - re cou - pa - ble! Pau- vre sœur, la dou-leur l'ac- ca- ble!
Lucie. ca - ble! Il m'ai-me encor! — — — — Ah! tout m'ac-
ca - ble; il m'aime en-cor! Il m'ai - mait en - cor, Il m'ai - - mait!
Edgar. Ingrate! Il t'aime encor! Il t'aime en - cor!
Lucie. En - - cor!

LUCIEN, célèbre rhéteur et philosophe grec, né à Samosate (Syrie) vers l'an 120 ap. J.-C., mort vers l'an 200. Il est difficile, faute de renseignements certains, de préciser l'époque de la naissance et de la mort de cet original et fécond écrivain ; mais on sait qu'il parvint à une vieillesse avancée et qu'il vécut sous Trajan, Adrien, les Antonins et Commode. Sa famille était obscure et pauvre. Après qu'il eut appris la grammaire, on le plaça en apprentissage chez un de ses oncles, sculpteur, qui passait pour avoir un grand talent, à Samosate. Pour son coup d'essai, il brisa une table de marbre, ce qui lui valut une rude correction et le dégoûta pour jamais de la sculpture. Lucien s'enfuit chez sa mère, qui le fit rentrer à l'école et continuer d'étudier les lettres, pour lesquelles il montrait plus de goût.

Dès qu'il eut acquis une certaine aptitude, Lucien se voua d'abord au barreau ; mais il y avait pour les beaux parleurs un métier plus lucratif, celui de rhéteur. A cette époque de décadence des lettres grecques, l'éloquence, ou ce qui en avait seulement le semblant, était fort prisée, et de misérables sophistes acquéraient une grande renommée et une fortune considérable à parcourir les villes, débitant dans chacune d'elles des discours d'apparat, quelquefois le même en vingt lieux différents. Une de leurs séances était annoncée à l'avance, comme aujourd'hui un concert donné par un virtuose célèbre ; les conférences des grands écrivains, romanciers et poëtes, qui sont si fort goûtées en Amérique, donnent encore mieux l'idée de ces sortes de solennités littéraires. Les principales villes de l'Asie Mineure et de la Grèce se disputaient les rhéteurs en renom et les faisaient venir à prix d'or. Lucien fit comme ses maîtres ; comme eux il s'enrichit et parcourut très-agréablement l'Asie, la Grèce et la Gaule. Il s'arrêtait dans chaque ville, récitant quelque composition écrite à l'avance ou improvisant sur les questions qui lui étaient soumises. Bon nombre des plus élégants comme forme et des plus médiocres comme fond, parmi les opuscules que nous possédons de lui, doivent être rangés parmi ces compositions de rhétorique : les *Dipsades*, *Phalaris*, le *Médecin déshérité par son père*, *Sur un appartement*, les *Cygnes*, *Hésiode*, *Hérodote*, le *Miroir*, les *Bains d'Hippias*, *Bacchus*, *Hercule*, le *Tyrannicide*, le *Scythe*, l'*Eloge de la patrie*, l'*Eloge de la mouche*, etc. L'ingéniosité, les grâces du style, l'art de la phrase et de ses développements ont rarement été poussés plus loin par les Grecs ; tous ces morceaux sont remarquables par la correction du langage, l'atticisme, les belles périodes artistement travaillées. Mais Lucien, dans ce genre, avait des maîtres qu'il égale à peine, Libanius, Dion Chrysostome, et, en remontant plus haut, Isocrate, dont l'*Eloge d'Hélène* est le modèle du genre. Si Lucien n'avait produit que ces opuscules, il est peu probable que son nom fût venu jusqu'à nous ; du moins n'aurait-il pas le même éclat. Mais son esprit, si fin et si caustique, s'était encore aiguisé dans ce travail incessant de la pensée ; son scepticisme naturel s'était accru en maniant, pour les produire devant un auditoire attentif, toutes les subtilités de la philosophie et de la rhétorique. Il éleva son ambition plus haut et s'exerça à faire la satire amusante des mœurs, des superstitions et des croyances religieuses. A son retour des Gaules, il visita l'Italie, s'arrêta quelque temps à Rome, et il nous a laissé, dans son *Nigrinus*, un cynique tableau de la corruption romaine à cette époque. C'est un de ses confrères, un sophiste qu'il attaque, et les vices hideux qu'il lui attribue, les actes immondes qu'il lui reproche nous donnent une triste idée de la dépravation des mœurs. C'est à cette époque aussi, vers l'âge de quarante ans, comme il nous l'apprend lui-même, qu'il composa ces *Dialogues* qui tiennent dans son œuvre une place importante : *Dialogues des dieux*, *Dialogues des morts*, *Dialogues des courtisanes*. L'indépendance et la causticité de son esprit, son scepticisme railleur à l'égard des religions et les plus rares qualités de l'observateur se montrent pleinement dans ces petits chefs-d'œuvre inimitables. (V. DIALOGUES.) Sa négation de toute croyance religieuse s'affirme peut-être encore plus hardiment dans l'*Assemblée des dieux*, *Timon*, *Jupiter tragique* et *Jupiter confondu*, *Charon*, les *Ressuscités*, *Ménippe*, le *Coq*, les *Vœux*, les *Lapithes*, les *Sectes à l'encan*, etc. L'érudition de Rabelais, le bon sens de Montaigne, l'esprit de Voltaire, unis à la verve ordurière de Martial, telle est l'impression que laissent ces opuscules mordants et gouailleurs, ciselés avec la patience d'un styliste.

Lucien retourna en Grèce, vécut quelque temps à Athènes et assista, en 165, aux courses olympiques. Il y fut témoin de l'acte insensé qu'il a raconté dans son *Peregrinus*. Un vieux charlatan de ce nom fit publier dans toute la Grèce qu'il se brûlerait vif, publiquement, à Olympie. Le bûcher fut préparé et l'imbécile sophiste se mit en marche ; il espérait bien qu'on l'arrêterait en route. Pas du tout, on le laissa faire, et il fut obligé de consommer le sacrifice. Ce qu'il y a de piquant, c'est que Lucien, dans son récit, tout en parlant de Peregrinus, fait allusion au Christ, qu'il appelle un sophiste crucifié : il les met tous les deux sur le même rang. Ceux qui ont cru que Lucien était chrétien, comme l'ont écrit plusieurs Pères de l'Eglise, ne peuvent guère expliquer ce passage ; ils se rattrapent en disant qu'à cette époque il avait sans doute apostasié. La vérité probable, c'est que Lucien n'était ni païen ni chrétien ; il se moquait de tous les cultes. Il a tourné en ridicule tout aussi bien la Trinité que Jupiter.

C'est également à cette époque de sa maturité qu'il faut rapporter la composition de son traité *De la manière d'écrire l'histoire*, exposé lumineux des qualités requises d'un historien digne de ce nom ; son *Histoire véritable*, où, pour se moquer des faiseurs de son temps, il s'amuse, trop longuement peut-être, à entasser des faits invraisemblables et des conceptions chimériques ; son traité *Des littérateurs à la solde des grands*, où il bafoue sans pitié les rhéteurs, poëtes et versificateurs, qui se faisaient les bouffons des gens en place, gagnaient leurs dîners à l'aide d'un bon mot, d'une pièce de vers, et vivaient en parasites ; la *Déesse syrienne*, curieux chapitre de mœurs ; il y expose tout le charlatanisme des prêtres de Cybèle, leurs obscènes pratiques et le respect superstitieux dont le peuple crédule entoure, sous prétexte de religion, d'affreux mendiants enclins à tous les vices ; enfin sa *Luciade* ou l'*Ane d'or*, ce spirituel roman qu'il ne fit peut-être qu'abréger, en prenant le fond de Lucius de Patras. Apulée, au contraire, étendit en dix livres le canevas primitif, et c'est le titre de son œuvre qui a prévalu. Le roman de Lucien, d'une narration plus serrée, d'un style plus vif, est bien préférable, et Paul-Louis Courier n'a pas dédaigné de le faire revivre dans ce français archaïque et coloré qu'il recomposa de toutes pièces.

Lucien, au faîte de la fortune et de la renommée, après tant d'excellents travaux, voulut revoir sa ville natale. Il s'établit à Samosate ; la faveur de l'empereur Commode l'en tira. Il accepta une haute position dans l'administration de l'Egypte, et ses ennemis l'accusèrent alors de forfaire à ses principes, de rentrer dans la classe de ces « littérateurs à la solde des grands » qu'il avait stigmatisés. Lucien se défendit avec sa verve habituelle et n'eut pas de peine à prouver qu'autre chose est de vivre des miettes de la table d'un enrichi qu'on encense ou d'occuper dans l'Etat, loin de la cour, la position à laquelle vous appellent de grands talents et une capacité reconnue. Il est probable qu'il mourut à son poste, en Egypte ; mais on ne sait même pas quelle était la fonction à laquelle l'avait appelé Commode. Il avait alors composé tous ses ouvrages, et il trouva là ce repos honorable, *otium cum dignitate*, que Cicéron disait devoir être le couronnement d'une vie bien remplie. Suidas prétend qu'il mourut de la rage ; Boissonade pense, avec beaucoup de raison, qu'il dut mourir de la goutte, à laquelle il était sujet et qu'il a même prise pour texte d'un petit poëme. Il ne faut pas oublier que les annotateurs de Lucien, dans les premiers siècles, et ses copistes même, qui étaient des moines, ne nous ont donné sur ce génie singulier que des indications empreintes du plus violent esprit de parti. Les manuscrits de l'œuvre de Lucien ne nous sont parvenus que chargés, en notes, d'anathèmes ; ses copistes ne l'appellent que l'athée, le médisant, l'enragé, le blasphémateur ; « maudit Lucien, auteur impie, exécrable bouffon ! » telles sont les aménités qu'on trouve toujours en marge du texte. C'est que vis-à-vis des moines, des sophistes, des charlatans de toutes sortes, Lucien joua au IIIe siècle de notre ère le même rôle qu'Erasme au XVIe et Voltaire au XVIIIe siècle.

Quelques opuscules, dont l'authenticité a été contestée, sont d'ordinaire annexés à ses œuvres ; tels sont : l'*Eloge de Démosthène*, beau morceau oratoire, dont la fin est pathétique et que Boissonade a cru devoir, malgré l'avis des autres critiques, lui restituer ; le dialogue de l'*Alcyon*, œuvre très-médiocre, qu'il n'a pu composer, si elle est de lui, que dans sa jeunesse ; le *Charidème* ; les *Amours*, obscène controverse sur l'amour féminin et l'amour masculin, si cher aux Grecs ; le *Philopatris*, diatribe dirigée contre le dogme de la Trinité, et quelques autres encore d'une moindre valeur. En outre, l'Anthologie a conservé de lui un assez grand nombre de pièces de vers remarquables par leur ingéniosité. Outre le poëme de la *Goutte*, il y a de jolies épigrammes, de petites élégies, de courtes satires d'un tour vif et spirituel.

« Lucien, dit M. Feillet, est le premier des grands rieurs, des grands douteurs, le précurseur des Erasme, des Rabelais, des Vanini, des Montaigne, des Voltaire. On ne peut faire plus ouvertement profession de scepticisme, mais d'un scepticisme qui cache souvent une pensée sérieuse ou même une excellente morale ; l'horreur du système, des préjugés, du mensonge, de l'hypocrisie. Aussi, dans l'antiquité, nul n'est comparable à Lucien lorsqu'il est dans le vrai, lorsqu'il attaque les vices et les défauts de son époque. Quelle facilité merveilleuse à tout comprendre, à tout discuter, sous mille formes diverses, à faire saisir le ridicule des choses ! Quel admirable bon sens étincelant de verve et d'esprit, d'érudition, de fine plaisanterie ! Ses ouvrages, courts, légers, d'un style preste et agile, semblent faits pour courir de main en main, et par leur forme variée, leur brièveté amusante, font deviner le talent de nos pamphlétaires et de nos journalistes. Lucien, on l'a dit, est à la fois Socrate, Platon et Aristophane. »

La première édition des *Œuvres* de Lucien est de 1496; il en a été fait depuis un grand nombre. La meilleure est la belle édition classique du Hollandais Hemsterhuys (Amsterdam, 1753, 3 vol. in-4o) achevée par Fred. Reitz et qui offre de grandes ressources pour l'interprétation du texte. Gail a édité partiellement les *Dialogues des morts*, et P.-L. Courier l'*Ane*, qu'il a fait suivre de l'excellente traduction archaïque dont nous avons parlé. La dernière traduction française est de M. Talbot (1857, 2 vol. in-18); elle a surpassé toutes les précédentes.

LUCIEN (saint), prêtre et martyr, né à Samosate vers 235, mis à mort vers 312, sous le règne de Dioclétien. Il distribua son bien aux pauvres, puis se rendit à Antioche, où il reçut la prêtrise et établit une école de théologie. Se trouvant à Nicomédie lorsque eut lieu la persécution de Dioclétien, il fut arrêté, jeté en prison, ne prononça devant ses juges pour toute réponse que ces mots : « Je suis chrétien, » et subit le martyre. Ce savant prêtre avait donné une édition grecque de la Bible, dans laquelle il avait fait de nombreuses corrections aux anciens textes, et que saint Jérôme cite avec éloge. L'Eglise honore ce saint le 7 janvier. — Un autre saint LUCIEN, qui vivait au IIIe siècle, fut le premier évêque et apôtre de Beauvais. On l'honore le 8 janvier.

LUCIEN BONAPARTE, frère de Napoléon Ier. V. BONAPARTE.

LUCIENNE s. f. (lu-si-è-ne — du nom de *saint Lucien*). Philol. Titre donné à la Bible grecque des septante, revue sur l'hébreu par saint Lucien d'Antioche. ‖ On l'appelait aussi la COMMUNE.

— Adjectiv. : *Version* LUCIENNE.

LUCIENNES ou **LOUVECIENNES**, en latin *Lupicinus mons*, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Marly-le-Roi, arrond. et à 7 kilom. N. de Versailles, sur le penchant d'un coteau; pop. agglom., 699 hab., — pop. tot., 3,091 hab.

C'est un des plus délicieux villages des environs de Paris. Air excellent, sources abondantes, points de vue magnifiques sur la vallée de la Seine et le vallon de Bougival, ravissantes promenades, rien n'y manque. Aussi y a-t-on construit une multitude de villas. C'est un village fort ancien, qui portait, au IXe siècle, le nom de *Mons Lupicinus*. En 862, il était la propriété de l'abbaye de Saint-Denis. Au sommet d'une colline, près de l'aqueduc de Marly, s'élève un château qui a appartenu dans l'origine à Mme la princesse de Conti. L'église de Luciennes date du XIIIe siècle. On y remarque d'assez jolis vitraux et un tableau de Mme Lebrun, représentant *Sainte Geneviève*.

M. de Cavoie, grand personnage du temps de Louis XIV, avait à Luciennes un château et un parc, où il recevait l'élite de la cour. Après la mort de Cavoie, Louis XIV acquit cette propriété, qui devint ainsi propriété de la couronne. Luciennes fut successivement donné en viager à Marie-Victoire, comtesse douairière de Toulouse, puis à Louis-Jean-Marie, duc de Penthièvre; mais ce dernier, après y avoir vu mourir son fils, le prince de Lamballe, rendit le château au roi. C'est peu de temps après (1770), que Mme Du Barry vint s'établir à Luciennes.

La favorite fit construire à l'extrémité du jardin, en face de la Seine, le pavillon qui prit son nom et qu'on peut encore admirer aujourd'hui. Le pavillon de Luciennes a à peine changé d'aspect depuis sa création. Nous ne pouvons donc mieux faire que de détacher des mémoires de Bachaumont (2 juillet 1772) la très-complète description que le chroniqueur en donne : « Les curieux, dit-il, vont en foule voir le pavillon de Luciennes de Mme la comtesse Du Barry; mais n'y entre pas qui veut, et ce n'est que par une faveur spéciale qu'on pénètre dans ce sanctuaire de volupté! On sait que ce bâtiment est du sieur Lidoux, jeune architecte qui a beaucoup de talent pour la décoration. Le pavillon est un carré sur cinq croisées de face en tous sens; il est situé sur une hauteur considérable, d'où l'on jouit d'une des vues les plus étendues et les plus riches qu'on puisse avoir; la rivière, qui par un double détour serpente en fer à cheval au pied de la montagne, ne contribue pas peu à l'agrément du spectacle. Le bâtiment est précédé par une avant-cour trop vaste peut-être pour l'édifice; il s'annonce par un péristyle de quatre colonnes simples, dans le goût antique. Le fond en est orné par un bas-relief du sieur Lecomte, représentant une bacchanale d'enfants. L'intérieur est composé d'un vestibule servant de salle à manger, avec un réchauffoir à gauche et des garde-robes à droite; d'un salon, de deux salons de côté; il n'y a point de chambre à coucher. Dans le vestibule sont quatre petites tribunes pour placer les musiciens de Mme la comtesse. Les artistes les plus renommés se sont efforcés d'enrichir de leurs productions un séjour aussi délicieux; le plafond d'un des salons de côté est du sieur Breard; la devise en est : *Ruris amor*, et représente les plaisirs de la campagne. De l'autre côté, c'est un ciel vague, et quatre grands tableaux du sieur Fragonard, qui roulent sur des amours de bergers, et semblent allégoriques aux amours de la maîtresse du lieu. Il y a aussi de très-beaux morceaux de sculpture. C'est moins dans ces chefs-d'œuvre du grand genre que l'art semble s'être surpassé, que dans les ornements de détail les plus minutieux, tels que les chambranles des cheminées, les corniches, les bas-reliefs, les pilastres, les morceaux de dorure et d'orfévrerie, les serrures, les espagnolettes; et pas une de ces productions qui ne soit achevée, finie, qui ne soit à montrer comme un modèle de ce que l'industrie peut enfanter de plus précieux et de plus exquis. »

Après la mort de Louis XV, Mme Du Barry, exilée d'abord à l'abbaye de Pont-aux-Dames, obtint de Louis XVI l'autorisation de revenir à Luciennes. Mais la Révolution approchait; le fameux dîner des gardes du corps eut lieu à Versailles, et ceux d'entre eux qui purent échapper au massacre s'étant éparpillés dans les environs, plusieurs allèrent demander un asile à la châtelaine de Luciennes. Le 4 décembre 1793, la comtesse fut arrêtée à Luciennes par ordre du comité de Sûreté générale. Après la mort de Mme Du Barry, le château de Luciennes, devenu propriété nationale, fut mis en vente; un sieur Corbeau l'acquit en 1795 moyennant six millions. Mais qu'étaient devenues toutes les merveilles artistiques qui ornaient le pavillon? Où étaient alors les deux statues d'Allegrain, la *Diane* et la *Baigneuse*, qui en ornaient les abords? La *Baigneuse* seule est entrée au Louvre, où on peut encore l'admirer; mais la *Bacchanale d'enfants*, les peintures de Fragonard et de Bréard, les statuettes de Pigalle et de Pajou, les livres de la *Bibliothèque infernale* avec leur reliure d'un luxe inouï, les glaces, les porcelaines, les meubles de Boule, les tapis précieux, tout a été dispersé. Le gouvernement républicain était pauvre : pour pouvoir payer les armées qui sauvèrent la France il dut faire vendre pour son compte et aux enchères tout ce splendide mobilier de Luciennes; il y a plus : si la bande noire n'eût pas alors refusé d'acheter les arbres du parc comme trop jeunes, ils eussent été impitoyablement coupés. Le nouvel acquéreur, M. Corbeau, ou plutôt le citoyen Corbeau, trouva encore à glaner, cependant, dans cette demeure où le caprice d'une favorite avait entassé toutes les profusions d'un luxe effréné. Corbeau revendit Luciennes au célèbre Ouvrard, depuis fournisseur des armées, qui acheva de mettre à sac l'ancien sanctuaire des amours de Louis XV. Il ne restait, dit-on, à Luciennes, lorsque M. Laffitte entra à son tour en jouissance, que les quatre murs. Depuis 1860, le pavillon Dubarry appartient à la famille Diérickx, qui, comme M. Laffitte, en a continué la restauration intelligente.

LUCIFER s. m. (lu-si-fèr — du latin *lux*, lumière; *fero*, je porte). Astron. Nom que les poëtes ont donné à la planète Vénus :

Lucifer de la nuit annonce le retour.
DEMOUSTIER.

— Fam. Personne vive, remuante ou maligne, comparée au Lucifer de l'enfer chrétien : *La petite Elvina, c'est un diable incarné, un vrai* LUCIFER. (Scrib.).

— Sciences occult. Esprit qui préside à l'Orient.

— Ornith. Section de la famille des colibris ou des oiseaux-mouches.

LUCIFER, nom sous lequel le démon figure d'ordinaire dans les écrits des Pères. L'origine de cette dénomination est des plus curieuses. Parmi les morceaux assez disparates dont se composent les *Prophéties d'Isaïe* il en est un qui se distingue par une poésie d'un caractère étrange. L'auteur de ce passage vivait à la fin de l'exil, à l'époque où les Mèdes menaçaient déjà l'empire des Chaldéens. L'espoir de la vengeance remplit l'âme de ce prophète inconnu; il croit déjà voir Babylone en ruine et son roi mis à mort; ce souverain, qui faisait trembler la terre, descend à son tour au séjour des ombres; à son arrivée, celles-ci s'émeuvent; les fantômes de ceux qui l'ont précédé aux enfers s'étonnent de la chute d'un si puissant monarque. Ils le comparent à un astre qui se serait détaché de la voûte céleste. « Comment, s'écrient-ils, comment es-tu tombé du ciel, toi *Lucifer*, astre du matin? » Bien que le roi de Babylone soit expressément nommé dans ce passage où on le compare à l'étoile du matin, les Pères de l'Eglise ont pris la chute prédite de ce prince pour la chute de Satan aux enfers, et ont donné le nom de Lucifer, qui désigne proprement la planète Vénus, au roi des enfers; erreur d'autant plus singulière que cette chute du roi de Babylone est annoncée dans Isaïe comme un événement futur, et que la chute de Satan, d'après les traditions chrétiennes, a précédé la création du monde. Les théologiens, embarrassés par ce bizarre quiproquo, ont recours à leur explication ordinaire, le sens figuré.

Lucifer, tragédie en cinq actes, en vers, du poëte hollandais J. van Vondel (1651). Cette pièce est une des œuvres capitales du poëte; elle se rapproche assez des *autos sacramentales* espagnols et offre toute la simplicité de nos anciens mystères, qui auraient pu être de naïfs chefs-d'œuvre entre les mains d'hommes de génie. La foi du moyen âge respire dans cette composition toute biblique où se laisse pressentir le souffle de Milton.

Le fond du drame n'est autre que la mise en scène de la vieille tradition. Lucifer, le plus beau des anges, aveuglé par son orgueil, entre en lutte avec Dieu même, lorsque celui-ci a créé l'homme à son image. Il jalouse Adam, mis en possession du globe terrestre, et son envie prend de nouvelles forces quand Gabriel, héraut de Dieu, vient déclarer que tous les anges sont des esprits esclaves et quand il leur révèle le mystère de la future incarnation, par laquelle Dieu devait unir sa nature à celle de l'homme. Voulant s'égaler à Dieu et empêcher l'homme d'entrer dans le ciel, Satan soulève une foule innombrable d'anges, les arme, et, en dépit des conseils de Raphaël, les mène au combat contre l'archange Michel, chef des troupes célestes. Vaincu, il entraîne dans sa chute, par esprit de vengeance, le premier homme et tous ses descendants, tandis que lui-même et ses partisans rebelles sont précipités dans l'enfer et sont condamnés à une réprobation éternelle.

Cette tragédie ne doit pas être jugée d'après les règles ordinaires du théâtre. Quoiqu'elle ait été représentée deux fois, il est certain qu'elle n'a pas été faite pour être jouée. C'est l'ouvrage où Vondel a le plus donné carrière à son imagination. Le clergé hollandais en fit défendre la représentation.

LUCIFER, évêque de Cagliari, en Sardaigne, né vers le commencement du IVe siècle, mort en 370. Au concile de Milan (354), il soutint contre les ariens la cause de saint Athanase avec tant de véhémence que l'empereur Constance l'exila. Plus tard, il se déclara pour le schisme des eustathiens d'Antioche. Parmi ses écrits, tous en faveur de l'orthodoxie la plus rigide, et pleins de violence et d'exagération, on cite : *Epistola ad Eusebium; De non conveniendo cum hæreticis; Ad Constantium Augustum pro sancto Athanasio libri II; De non parcendo in Deum delinquentibus; Moriendum pro filio Dei.*

LUCIFÈRE adj. (lu-si-fè-re — du lat. *lux*, lumière; *fero*, je porte). Zool. Se dit de certains vers qui ont le corps diaphane.

LUCIFÉRIANISME s. m. (lu-si-fé-ri-a-ni-sme — du nom de *Lucifer*). Hist. relig. Doctrine de l'évêque schismatique Lucifer, qui interdisait toute sorte de commerce avec les hérétiques et les fauteurs d'hérésie.

LUCIFÉRIEN, IENNE s. (lu-si-fé-riain, iè-ne — du nom de l'évêque *Lucifer*). Hist. relig. Partisan du lucifériantisme.

— Adj. Qui appartient au luciférianisme : *Erreurs* LUCIFÉRIENNES.

— **Encycl.** Saint Athanase et saint Eusèbe de Verceil assemblèrent en 362 un concile à Alexandrie, où il fut convenu qu'on recevrait à la communion les évêques qui, dans le concile de Rimini, avaient trahi la foi catholique, mais qui reconnaissaient leur faute. Cette assemblée députa Eusèbe pour aller calmer les divisions qui régnaient dans l'Eglise d'Antioche. Mais Lucifer, au lieu d'aller avec Eusèbe au concile d'Alexandrie, était allé directement à Antioche, et y avait sacré Paulin, homme assez conciliant. Ce choix déplut à la plupart des évêques d'Orient et augmenta le trouble, puisque, au lieu de deux évêques et de deux partis, il s'en trouva trois. Lucifer, offensé de ce que Eusèbe et les autres n'approuvaient pas ce qu'il avait fait, se sépara de leur communion, ne voulut avoir aucune société avec les évêques reçus à la pénitence ni avec ceux qui leur avaient fait grâce. Ce prélat persévéra dans le schisme jusqu'à sa mort. On ne lui a reproché aucune erreur sur le dogme; mais un de ses adhérents, nommé Hilaire, et qui était diacre de Rome, soutint que les ariens, ainsi que les autres hérétiques et les schismatiques, devaient être rebaptisés. Les *lucifériens* devinrent donc de véritables hérétiques. Ils étaient répandus, mais en petit nombre, dans la Sardaigne et en Espagne. Dans une requête qu'ils présentèrent aux empereurs Théodose, Valentinien et Arcade, ils déclarèrent ne vouloir communiquer ni avec ceux qui avaient consenti à l'hérésie ni avec ceux qui leur accordaient la paix.

LUCIFUGE adj. (lu-si-fu-je — du lat. *lux*, lumière; *fugio*, je fuis). Zool. Qui fuit la lumière : *Le monde des insectes est celui de la nuit; ils sont tous* LUCIFUGES. (Michelet.)

— s. m. pl. Entom. Syn. de PHOTOPHYGES, groupe *d'insectes*.

LUCIGNANO, bourg du royaume d'Italie, province et district d'Arezzo, mandement et à 23 kilom. O. de Cortone; 3,885 hab. On voit près de ce bourg le célèbre sanctuaire de la Madona-delle-Querce.

Lucile, comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Marmontel, musique de Grétry; représentée aux Italiens le 5 janvier 1769. Le livret offre des scènes dramatiques que le compositeur a traitées avec son heureuse sensibilité naturelle. C'était le second ouvrage qu'il faisait représenter à Paris, et il eut beaucoup de succès. Le touchant quatuor : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille* (v. ci-après), aurait suffi pour faire réussir la pièce. Après avoir servi à consacrer les fêtes de famille, les réunions amicales et les distributions de prix, ce chant eut une certaine fortune politique. Lorsque les Bourbons revinrent en France, partout où ils se montraient les musiques jouaient l'air : *Où peut-on être mieux*, et leurs partisans chantaient les paroles. La malice gauloise s'en est emparée aussi; un soir, on représentait dans une salle de province la tragi-comédie de *Samson*. Arlequin luttait sur le théâtre avec un dindon qui se réfugia dans une loge d'avant-scène occupée par des employés des droits réunis, et le parterre d'entonner l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* L'analyse détaillée que donne Grétry de cette pièce prouve tout au moins le travail qu'elle lui a coûté. Le monologue de Blaise : *Ah! ma femme, qu'avez-vous fait?* produisait un effet pathétique que le compositeur attribue en partie à l'interprétation excellente de l'acteur Cailleau. C'est un acte de modestie à enregistrer; le musicien liégeois n'en fournit guère l'occasion.

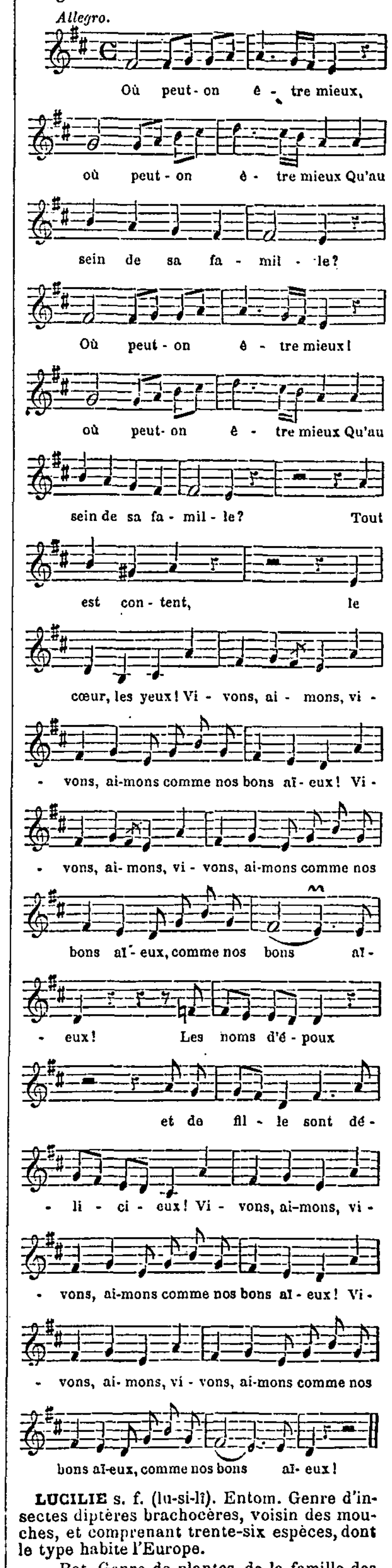
Allegro.
Où peut-on ê - tre mieux,
où peut - on ê - tre mieux Qu'au
sein de sa fa - mil - le?
Où peut - on ê - tre mieux!
où peut- on ê - tre mieux Qu'au
sein de sa fa - mil - le? Tout
est con - tent, le
cœur, les yeux! Vi - vons, ai - mons, vi -
- vons, ai-mons comme nos bons aï - eux! Vi -
- vons, ai- mons, vi - vons, ai-mons comme nos
bons aï - eux, comme nos bons aï -
- eux! Les noms d'é - poux
et de fil - le sont dé -
- li - ci - eux! Vi - vons, ai-mons, vi -
- vons, ai-mons comme nos bons aï - eux! Vi -
- vons, ai- mons, vi - vons, ai-mons comme nos
bons aï-eux, comme nos bons aï- eux!

LUCILIE s. f. (lu-si-lî). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches, et comprenant trente-six espèces, dont le type habite l'Europe.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le sud du Brésil.

LUCILIUS (Caïus), chevalier romain, regardé comme le plus ancien des poëtes satiriques latins, né dans le Latium en 149 av. J.-C., mort à Naples en 103. On ne possède sur lui que quelques détails biographiques incomplets, savoir : qu'il servit sous P. Scipion l'Africain dans la guerre contre

Numance; que ses contemporains avaient son talent en très-haute estime, et que ses funérailles furent faites aux frais de la république. Il ne reste de ses trente satires et de ses autres poésies que quelques fragments.

Nous reproduisons ici le jugement si équitable et si complet qu'a porté sur le talent et l'œuvre du poëte latin un critique compétent, M. Charles Labitte :

« Lucile a bien des vices de détail; on peut lui reprocher, avec l'auteur de la *Rhéthorique à Herennius*, certaines transpositions prétentieuses de mots, et aussi l'emploi affecté des diminutifs, le désordre inculte du langage, sa diffusion négligée. La pureté lumineuse de la diction, l'art dans le choix des termes, l'aménité du rhythme, la simplicité ornée, ce que Pétrone a si bien défini d'un mot, *Horatii curiosa felicitas*, toutes les qualités enfin des époques calmes et consommées lui manquent. Il n'échappe pas au goût peu sûr de son moment. La langue, il la prend de toute main, et on dirait volontiers de lui, à la façon de Montaigne « : Si le latin n'y suffit, que le grec y aille, et l'osque en plus, sans compter l'étrusque. » La langue latine, qui ne s'était encore montrée dans sa fleur de politesse que pour Térence, semble continuer, dans l'œuvre de Lucile, son travail intérieur d'épuration; non-seulement on a l'or, on a en sus et pêle-mêle les scories. En revanche, si Lucile, comme Régnier, est de ceux qui ne savent point employer des heures à regratter un mot douteux, il a deux qualités qui suffisent à constituer un grand écrivain, je veux dire l'inspiration et la verve. On passe volontiers à sa muse ce ton de libre conversation, ces détails anecdotiques, ces comparaisons familières, ces tours proverbiaux, ces façons de dire populaires; car je ne sais quelle empreinte vigoureuse, je ne sais quelle saveur forte et saine suffisent pour donner à ces fragments un caractère tout à part. La vieille souche romaine se montre là rugueuse, verte, pleine de séve. Il y a chez Lucile d'incontestables allures de génie. »

LUCILIUS (Junior), poëte latin qui vivait dans le Ier siècle après J.-C. Issu d'une famille pauvre et d'humble condition, il s'éleva par son seul mérite au rang de chevalier, et fut nommé par Néron procurateur de la Sicile. Il était l'ami et le disciple de Sénèque, qui lui adressa un grand nombre de lettres, et on le croit auteur du poëme l'*Etna*, dont la paternité a été successivement attribuée à Virgile, à Quintilius Varus, à Cornelius Severus, à Pétrone et à Claudien. La meilleure édition de ce poëme est celle de F. Jacobs (Leipzig, 1826, in-8°), et la traduction française se trouve dans la seconde série de la *Bibliothèque latine française* de Panckoucke.

Lucilius (LETTRES À), par Sénèque. Ce recueil de lettres morales est généralement connu sous le nom de *Lettres* de Sénèque; ce n'est pas une correspondance. L'auteur, ou plutôt le maître adresse à son disciple des dissertations ou des conseils sur divers sujets de morale; il soutient des thèses, un peu au hasard, suivant le cours des interrogations qui lui sont posées ou des pensées que suscitaient chez lui la méditation, la lecture.

Le recueil se compose de cent vingt-quatre lettres; quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre, et leur ensemble nous offre un Sénèque simple, familier, s'élevant parfois très-haut, sans effort. Elles font contraste avec ce qu'il y a de recherché et de déclamatoire dans ses morceaux travaillés. « Les détails personnels abondent aussi dans cette correspondance, selon la remarque de Turnèbe, et souvent un accent de tristesse vient trahir les inquiétudes et les douleurs secrètes du ministre de Néron. Cependant, il faut l'avouer, les sentiments tournent toujours à la philosophie, et, si l'on veut étudier d'ensemble les *Lettres à Lucilius*, on y retrouvera, sous une forme plus brève, plus vive, avec moins d'appareil de dissertation, toutes les théories de Sénèque. Il semble qu'il ait eu pour but de faire une éducation morale, de convertir son ami au stoïcisme, et qu'il ait été pour lui un véritable directeur de conscience. »

Le fond de son enseignement à Lucilius est en effet le stoïcisme. A cette époque de dégradation et de terreur, les esprits généreux se rattachaient invinciblement à cette doctrine généreuse, la seule qui offrît un appui solide contre les menaces du pouvoir, un refuge contre la corruption universelle. A défaut d'autres libertés, Sénèque en revendique une qu'on ne peut lui arracher, celle de s'ouvrir les veines; c'était comme un pressentiment de ce qui lui était réservé. Tous les sujets de théologie, de philosophie, de morale idéale et pratique sont abordés dans ces *Lettres*, avec un rare talent d'exposition et de critique. C'est le recueil qui peint le mieux l'état des croyances au déclin du paganisme, alors que les dieux anciens sont morts et qu'une religion nouvelle aspire à en créer de plus jeunes. Quelques traits épars dans Sénèque ont même induit des Pères de l'Eglise à croire qu'il était chrétien, tant ils sont conformes aux principes du christianisme; ils prouvent, au contraire, que le christianisme, issu d'une prétendue révélation, se bornait à suivre, en morale, un grand courant d'idées qui entraînait déjà, sans lui et en dehors de lui, bon nombre d'esprits d'élite.

LUCILLE (Lucilla Annia), impératrice romaine, fille de Marc-Aurèle et de Faustine, femme de Lucius Verus, née vers 147 après J.-C., morte vers 183. Fiancée à l'âge de dix-sept ans à Verus qui commandait l'armée romaine en Syrie, elle le rejoignit dans son gouvernement. Habitué à la débauche asiatique, Verus se dégoûta promptement de sa femme, et Lucille eut la douleur de se voir méprisée dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Egarée par la haine, elle crut venger les offenses de son mari en se livrant comme lui à la dissolution. Verus étant mort, — quelques historiens accusent Lucille de l'avoir empoisonné, — elle épousa Claudius Pompeianus d'Antioche, sénateur d'une grande distinction, mais déjà avancé en âge. Elle pouvait être heureuse en renonçant au désordre. Malheureusement le calme de la vie domestique ne pouvait lui suffire; l'habitude lui rendait nécessaire une vie tourmentée, les plaisirs à outrance. A la cour, elle avait conservé les honneurs dus au rang d'impératrice; mais Commode, son frère, ayant épousé Crispine, elle dut céder le pas à sa belle-sœur. Irritée de cette préséance qu'elle regardait comme un affront, elle ourdit contre Commode une conspiration, dans laquelle elle fit entrer plusieurs personnages éminents. Le complot ayant été découvert, les conjurés furent mis à mort, et Lucille, reléguée d'abord à Caprée avec la vie sauve, subit quelque temps après le même sort, sur l'injonction de l'empereur son frère.

Lucinde ou la **Maudite**, par Fréd. de Schlegel (1800, in-8°). Pour le fond, ce roman, qui est une des rares œuvres originales du fameux critique allemand, n'offre guère qu'une copie intelligente de la *Fiammetta* de Boccace. Schlegel y retrace, sous une forme d'emprunt, ses propres amours, en les colorant d'une teinte idéale qu'ils n'eurent probablement pas. Il avait inspiré une vive passion à une dame mariée, qui eut recours au divorce pour s'unir à lui. L'auteur exalte la sensibilité comme la seule source du bonheur dans la vie privée et de l'inspiration dans les travaux littéraires. Son héroïne est une pure abstraction, le composé d'un dualisme : l'esprit et la chair; ce n'est pas une femme sensible, c'est une femme sensuelle, qui se trouve avoir de l'esprit. L'auteur fit paraître seulement la première partie, et elle excita chez ses amis un enthousiasme sans bornes. Il est certain que la mise en scène du roman est de toute beauté, qu'un souffle éloquent le traverse, et que le style est d'une correction et d'une pureté admirable.

LUCINE s. f. (lu-si-ne — nom mythol.). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, comprenant trente-cinq espèces vivantes et plus de cent espèces fossiles : *Presque toutes les* LUCINES *sont des coquilles suborbiculaires.* (Deshayes.)

— Arboric. Variété de poire qu'on appelle aussi citron.

— **Encycl.** Moll. L'animal des *lucines* est assez épais, enveloppé dans un manteau à lobes égaux, à bords finement frangés, présentant au bord ventral trois ouvertures, dont la plus grande livre passage au pied, qui est allongé et cylindrique; la bouche est très-petite et dépourvue de palpes labiales. La coquille est orbiculaire, comprimée, régulière, à deux valves égales et presque symétriques, à sommets assez proéminents et inclinés en avant; elle est généralement blanche ou peu colorée, et présente des stries, des lamelles ou des côtes transversales, très-rarement longitudinales. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, souvent assez difficiles à distinguer entre elles. On en trouve dans toutes les mers; mais les plus grands appartiennent à celles des pays chauds. Leurs mœurs, peu connues, paraissent se rapprocher de celles des donaces et des tellines; la chair de quelques espèces sert de nourriture ou d'appât pour la pêche. On connaît aussi un grand nombre d'espèces fossiles répandues dans tous les terrains. Les *lucines* sont recherchées des amateurs plutôt pour l'élégance de leurs formes que pour la beauté de leurs couleurs.

LUCINE, déesse de la mythologie romaine. Elle présidait aux accouchements, et de là l'expression fréquente chez les auteurs : « Crier Lucine, » pour « être en travail d'enfant. » Cette déesse n'était pas autre, à l'origine, que Junon, et Lucine (*Juno Lucina*) n'était qu'une épithète; il y eut même toujours à Rome un temple dédié à Junon Lucinia. On en vint toutefois à en faire une déesse spéciale, qui eut aussi son temple à elle.

Les Romains adoraient également Lucine sous le nom d'Ilithya, comme en témoigne la strophe d'Horace (*Épodes*, Ode XIV, *Chant séculaire*) :

Rite maturos aperire partus,
Lenis Ilithya, tuere matres,
Sive tu Lucina probas vocari,
Seu Genitalis.

« Toi qui présides aux accouchements heureux, protége les mères, douce Ilithya; à moins que tu n'aimes mieux être appelée Lucine ou Génitalie. » On trouve dans cette strophe la trace de cette superstition particulière aux Romains, qui craignaient toujours de blesser leurs divinités, et cherchaient pour elles les appellations les plus favorables, comme s'ils avaient hésité entre elles : de là le *Sive tu probas vocari.*

Sénèque, dans un des chœurs de *Médée*, nous apprend qu'on immolait à Lucine une génisse blanche; les offrandes ordinaires des matrones se composaient de guirlandes et de couronnes. Lucine était représentée, comme Junon, tenant une coupe de la main droite et une lance de la main gauche; on la figurait aussi assise, tenant dans ses bras un enfant emmaillotté.

Quelques mythologues ont aussi appliqué à Diane le nom de Lucine; ce rapprochement ne nous paraît nullement en accord avec la réputation qu'on prête à cette vierge farouche.

LUCINÉE s. f. (lu-si-né). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

LUCINGE (René DE), seigneur DES ALIMES et DE MONTROSAT, homme de guerre et écrivain savoisien, né en 1553, mort en France vers 1615. Il était fils d'un Savoisien, Charles de Lucinge, qui mourut en 1564, laissant la réputation d'un des plus hardis et des plus vaillants capitaines de son époque. René prit du service dans les armées de l'empereur, combattit contre les Turcs en 1572, et, de retour en Savoie, il devint successivement auditeur général de l'armée (1582), ambassadeur en France (1586), maître des requêtes, conseiller d'Etat et premier maître d'hôtel. Envoyé de nouveau en France, il y signa le traité de Lyon. Le duc de Savoie ayant désapprouvé ce traité, Lucinge écrivit un mémoire pour justifier sa conduite, et se fixa en France. On lui doit les ouvrages suivants : le *Premier loisir de René de Lucinge* (Paris, 1586, in-8°); *De la naissance, durée et chute des Etats* (Paris, 1588), écrit traduit en plusieurs langues; les *Occurrences et le motif de la dernière paix de Lyon* (1603); la *Manière de lire l'histoire* (1614, in-8°).

LUCINI (Antoine-François), dessinateur italien et graveur à l'eau-forte, né à Florence en 1610. Parmi les compositions de cet artiste, qui tenta d'imiter Callot, on cite : son *Siége de Malte* (1565), suite de seize estampes fort rares, et une *Fête donnée à Pise sur l'Arno.*

LUCINIE s. f. (lu-si-nî — de *Lucine*, nom mythol.). Bot. Syn. d'AMYRIDE, genre de burséracées.

LUCIODONTE s. f. (lu-si-o-don-te — du gr. *loukios*, brochet; *odous*, dent). Ichthyol. Dent fossile de brochet.

LUCIOLE s. f. (lu-si-o-le — dimin. du lat. *lux*, lumière). Entom. Nom vulgaire des insectes qui ont des propriétés lumineuses : *Les* LUCIOLES *s'allumaient dans l'herbe autour de nous.* (G. Sand.)

Parmi les cheveux noirs le diamant reluit
Comme la *luciole* illuminant la nuit.
ALEX. DUMAS.

— Bot. Syn. de LUZULE, genre de joncées.

LUCIOPERCA s. m. (lu-si-o-pèr-ka — du lat. *lucius*, brochet; *perca*, perche). Ichthyol. Nom scientifique du genre sandre.

LUCIUS (saint), roi breton, appelé dans les chroniques **Lleurwg, Leufer, Lles.** Il vivait au IIe siècle de notre ère. D'après Bède, ce prince fit demander en 154 au pape Eleuthère d'envoyer des missionnaires dans son royaume (aujourd'hui comté de Glamorgan), et se convertit au christianisme, ainsi qu'un grand nombre de ses sujets. D'après une légende, qui ne repose sur aucun fondement sérieux, non-seulement tous les sujets de Lleurwg ou Lucius se convertirent, mais encore ce roi se rendit en Italie, avec sa sœur sainte Emérite, et fut martyrisé avec elle à Curia, en Rhétie.

LUCIUS, nom de plusieurs papes. V. LUCE.

LUCIUS DE PATRAS, écrivain grec, né à Patras, en Achaïe, qui vivait, à ce qu'on croit, vers le milieu du IIe siècle, sous l'empereur Antonin. On le considère comme le premier auteur du roman de l'*Ane d'or*, connu primitivement sous le titre de : *Lucius* ou les *Métamorphoses*, que Lucien, Apulée et Machiavel ont reproduit ou imité.

LUCIUS (Jean), historien dalmate, né à Trau en 1614, mort à Rome en 1684. Il fit de longues recherches pour écrire l'histoire de son pays, visita l'Italie, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, puis se fixa à Rome. Ses principaux ouvrages sont : *De regno Dalmatiæ et Croatiæ* (Amsterdam, 1666, in-fol.); *Memorie della città di Trau* (Venise, 1673, in-4°).

LUCIUS, fils d'Agrippa et frère de Caïus. V. CÉSAR (Caïus).

LUCIUS AMPELIUS, écrivain latin. V. AMPELIUS.

LUCIUS, littérateur suisse. V. LUZ.

LUCIUS VERUS, césar romain. V. VERUS.

LUCK ou **LOUTSK**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Volhynie, à 282 kilom. N.-O. de Jitomir et à 40 kilom. N.-O. de Doubno, sur la Styr; 4,000 hab. Siége d'un évêché grec uni. On y voit un château et quelques autres beaux bâtiments; le reste de la ville ne consiste qu'en misérables maisons de bois, la plupart habitées par des juifs. Elle renferme plusieurs églises grecques et une église catholique. Les juifs font quelque commerce, et il s'y tient des foires. Cette ville fut importante sous le gouvernement polonais; elle était, alternativement avec Vladimir, le siége d'une diète. Le palatin y résidait. En 1429, il s'y tint une assemblée brillante, où se trouvèrent l'empereur Sigismond, deux rois et plusieurs autres princes. La plus grande partie de la ville fut consumée en 1752.

LUCK (Jean-Jacques), dit **Luchius**, généalogiste alsacien, né vers la fin du XVIe siècle, mort à Strasbourg en 1653. Il consacra presque toute son existence à l'établissement de la généalogie des familles nobles de l'Alsace, et, en même temps, il s'était occupé de former un cabinet de médailles et de monnaies. On lui doit : *Sylloge numismatum elegantiorum* (Strasbourg, 1620, in-fol.).

LUCKAU, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 80 kilom. S.-O. de Francfort-sur-l'Oder, chef-lieu du cercle de son nom, sur la Berste; 4,700 hab. Gymnase; maison d'aliénés. Fabrication de toiles, draps, tabac, amidon. Les Prussiens y battirent les Français en 1813.

LUCKE (Gottfried-Christian-Friedrich), théologien allemand, né à Egeln, près de Magdebourg, en 1792, mort à Gœttingue en 1855. Il fit de brillantes études à l'université de Halle, sous la direction du célèbre Gesenius, dont il adopta les principes de critique large et indépendante. Familiarisé avec les problèmes les plus compliqués de l'exégèse et de la philologie, il devint répétiteur à Gœttingue en 1813, et se rendit ensuite à Berlin, où il se lia avec deux hommes qui ont joué un grand rôle dans l'histoire théologique du siècle, De Witte et Schleiermacher. Grâce à leur appui, Lucke fut nommé en 1818 professeur extraordinaire à l'université de Bonn, qui venait d'être fondée. En 1827, il fut appelé à l'université de Gœttingue, dont il devint prorecteur à la fin de 1831. « Lucke, dit M. Alfred Maury, prit position par ses opinions entre l'école purement rationaliste et celle de la vieille orthodoxie protestante; il entreprit, par une étude approfondie des textes, de donner à la fois une juste satisfaction à la critique, tout en maintenant dans l'interprétation des livres saints l'idée religieuse et chrétienne qui la vivifie. » Ses ouvrages sont : *Commentatio de Ecclesia christianorum apostolica* (Gœttingue, 1813, in-4°); *Sur le canon du Nouveau Testament d'Eusèbe de Césarée* (Berlin, 1816, in-8°); *Esquisse de l'herméneutique du Nouveau Testament et de son histoire* (Gœttingue, 1817, in-8°); *Commentaire sur les écrits de saint Jean l'Evangéliste* (Bonn, 1820-1832, 4 vol. in-8°); *Journal théologique* (Berlin, 1819-1822, 3 part. in-8°); *Journal pour les chrétiens instruits* (Elberfeld, 1823-1824, 4 part. in-8°), etc.

LUCKENWALD, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam, à 42 kilom. S. de Berlin, sur la Nathe; 8,200 hab. Ecole supérieure. Fabrication de draps, papier, bière, eau-de-vie de grain; blanchisseries, teintureries de laine.

LUCKNER (Nicolas), maréchal de France, né à Campen (Bavière) en 1722, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1794. Il fit avec distinction la guerre de Sept ans, au service de la Prusse, et passa ensuite dans l'armée française, avec le grade de lieutenant général (1763). S'étant montré favorable à la Révolution, il reçut de Louis XVI, en 1791, sur la présentation de l'Assemblée législative, le bâton de maréchal, et le commandement de l'armée du Nord. En 1792, il prit Menin et Courtray; mais presque aussitôt après (20 juin), malgré les représentations des généraux Biron et Valence, il évacua les Pays-Bas, et se replia sur Lille. Au mois de juillet, il prit le commandement en chef des corps d'armée placés sous les ordres de La Fayette et de Biron et, le 19 août, il battit les Autrichiens près de Valenciennes; mais le dénûment de son armée l'empêcha de résister à celle du roi de Prusse. La Convention, suspectant sa fidélité, le mit d'abord en non-activité, puis le destitua, et enfin l'appela à sa barre. Luckner parvint à se justifier. Cependant, étant resté à Paris, il fut arrêté pendant la Terreur, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire comme auteur ou complice d'une conspiration entre Capet, les ministres, plusieurs généraux et les ennemis pour introduire les troupes coalisées en France, et fut exécuté le 5 janvier.

LUCKNOW, ville de l'Indoustan anglais. V. LAKNAU.

LUCOLI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district et à 8 kilom. S.-O. d'Aquila; 2,125 hab. Carrière de marbre aux environs.

LUÇON, ville de France (Vendée), chef-lieu de canton, arrond. et à 29 kilom. O. de Fontenay-le-Comte, au bord du marais et à la naissance du canal de son nom, qui la met en communication avec l'Atlantique; pop. aggl., 5,445 hab. — pop. tot., 6,062 hab. Siége d'un évêché suffragant de Bordeaux, et dont le cardinal Richelieu fut titulaire de 1606 à 1624; grand séminaire; collége communal; syndicat maritime. Fours à chaux, brasseries, chapelleries, coutellerie; fabriques de toiles, draps, liqueurs; entrepôt des houillères et verreries de la Vendée. Le canal de Luçon, navigable pour les alléges de 60 à 80 tonneaux, qui remontent jusque dans le port de la ville, favorise l'exportation des riches produits des environs, qui consistent principalement en grains, fèves, bois de construction, merrains, cercles, poterie, vins, etc. Luçon est une ville assez grande, mais mal percée, triste malgré une certaine activité commerciale, et entourée de marais qui en rendent l'air malsain. Le seul édifice qu'on y remarque est la cathédrale, grande église gothique, composée de trois nefs spacieuses et surmontée d'un beau clocher à flèche travaillé à jour, d'une hauteur prodigieuse. Dans le palais épiscopal on a conservé la chambre de Richelieu, dont la voûte en bois, cintrée, est couverte d'écussons aux armes du cardinal. Aux environs de la ville on a découvert quelques médailles gallo-romaines.

Luçon doit son origine à un monastère fondé par saint Philibert, ruiné par les Normands, et rebâti quelque temps après par Ebbes, évêque de Limoges. Le comte Gui, qui avait épousé la fille de Robert, duc de Bourgogne, commença la construction de la ville en 1068, et brûla l'abbaye, qui fut réparée en 1091. Le pape Jean XXII érigea cette abbaye en évêché par une bulle du 13 août 1317. Les guerres de religion qui désolèrent la France au xvie siècle n'épargnèrent point Luçon, qui fut dévastée à plusieurs reprises par les deux partis. Le 23 juin 1793 et le 1er octobre de la même année, les armées de la République remportèrent sous les murs de Luçon de brillants avantages sur les Vendéens.

LUÇON (CANAL DE), voie navigable de France, dans le département de la Vendée. Ce canal prend son origine au port de Luçon, traverse les marais desséchés de Froissy et de Saint-Michel-en-l'Herm, et se termine à l'Atlantique, après un parcours de 14,185 mètres. Il n'est alimenté que par les eaux de la mer en temps de sécheresse; mais, pendant la saison des pluies, il sert d'évacuation supplémentaire aux eaux du bassin de la Vendée, avec lequel il communique par le canal navigable, dit la *Ceinture-des-Hollandais*, et dont on l'isole à volonté par le barrage de la Coupe, afin d'empêcher à l'occasion l'invasion de l'eau de mer, ou son mélange avec les eaux douces du marais, en temps d'étiage. Le tirant d'eau normal du canal de Luçon est de 3 mètres; la charge moyenne, de 45 tonnes, et la charge maximum, de 85 tonnes.

LUÇON, LUZON ou **MANILLE**, appelée aussi quelquefois **NOUVELLE-CASTILLE**, île de l'Océanie, dans la Malaisie, la plus importante et une des plus septentrionales de l'archipel des Philippines, baignée par la mer de Chine à l'O. et le grand Océan équinoxial à l'E.; entre 12° 30′ et 18° 45′ de lat. N., et 117° 20′ et 121° 50′ de long. E.; 2,000,000 d'hab. Ch.-l., Manille.

Luçon forme deux presqu'îles, unies par un isthme de 12 kilom. de largeur; la plus grande a 160 kilom. de largeur moyenne; l'autre, située au S.-E., n'a que 80 kilom. La longueur de l'île entière est de 800 kilom., du N.-O. au S.-E., et sa plus grande largeur de 420 kilom. La côte septentrionale offre une vaste baie comprise entre le cap Engaño, à l'E., et la pointe Cabicunga, à l'O. La côte occidentale présente la pointe de Luçon, la baie de Manille, et se termine au S. par la pointe Santiago; de là jusqu'à la pointe Calaan, la côte S.-O. court généralement à l'E.-S.-E., en dessinant les deux grandes baies à l'entrée desquelles sont les îles Marinduques et Burias. Sur la côte orientale s'ouvrent la baie de San-Miguel et celle de Lamon, qui n'est que le fond d'un large golfe en avant duquel est l'île de Polillo. Des récifs et des îlots sont répandus sur une grande partie des côtes. Une chaîne de montagnes parcourt l'île dans sa longueur, et envoie dans divers sens un grand nombre de rameaux. Les pointes les plus remarquables sont : les monts Arayat, Tayabas, Saint-Cristoval, Labat et Albay. Ce dernier, situé dans la partie S.-E. de la presqu'île de Camarines, est un volcan terrible. En général, l'île est volcanique, et des tremblements de terre y ont souvent porté la désolation : on se souvient surtout de ceux de 1650, 1754 et 1824. Les cours d'eau les plus considérables sont le Tayo, au N., et le Rio-Grande, le Chiquito et la rivière de Manille, à l'O. Au milieu de l'île est le vaste lac de Bay.

Le climat de Luçon est généralement humide; il n'est pas aussi chaud que la latitude pourrait d'abord le faire croire. Le N. et le N.-E. de l'île, exposés à toute la violence de la mousson, jouissent pendant cinq mois de l'année d'un climat tempéré. Mais vers la fin d'avril, la température s'élève rapidement; bientôt les chaleurs deviennent accablantes, et l'air ne se rafraîchit un peu qu'après les premières pluies. Pendant les six mois qui suivent, c'est une série continuelle de chaleurs excessives et de pluies abondantes. Alors les rivières débordent; les pirogues parcourent la campagne et les rues basses des villes. En octobre et en novembre, le temps se remet peu à peu; quelquefois la transition s'opère brusquement, à la suite d'un de ces ouragans qui renversent les maisons, brisent des arbres énormes et ne s'apaisent qu'après avoir tout ravagé. La végétation se développe, dans cette saison, avec une surprenante vigueur. Le sol est presque partout d'une fertilité prodigieuse : le coton, l'indigo, le sucre, le riz, le tabac, le café y réussissent parfaitement. Il y a plusieurs espèces de palmiers, des cocotiers et des cassiers, du bois de sandal, des ébéniers et divers bois de construction. Malheureusement, l'agriculture de ce pays si fertile est encore dans l'enfance, grâce à la mauvaise administration des Espagnols. Sur la majeure partie de l'île, toutes les montagnes sont couvertes de forêts magnifiques, mais inexploitées. Des troupeaux de chevaux, de bœufs et de buffles sauvages errent en liberté dans ces vastes domaines. Il y a aussi des houillères à la surface du sol; mais loin de songer à les exploiter, on n'a même pas cherché à en connaître l'étendue. Des mines de fer et de cuivre à peine connues complètent la richesse minéralogique de cette île si favorisée de la nature.

Les principaux objets d'exportation sont : l'indigo, l'ébène, le café, le poivre, le riz, le sucre et les perles. Le commerce languit, écrasé par des droits élevés. L'importation, qui se fait surtout par navires anglais, consiste en étoffes, quincaillerie et machines. Les Américains apportent des farines, des salaisons et des approvisionnements de navire. Le commerce avec la Chine, Singapour, Batavia, les Moluques, etc., se fait en grande partie par des caboteurs espagnols, qui ne soutiennent la concurrence étrangère que grâce à des droits différentiels fort élevés. Il arrive de Bordeaux quelques marchandises de pacotille, des articles de mode, d'orfévrerie et de parfumerie. On a essayé, mais sans beaucoup de succès, le placement des indiennes du Haut-Rhin. Enfin l'Espagne envoie chaque année trois ou quatre navires chargés de vin.

La population se compose d'Espagnols, de nègres aborigènes, de Malais, de métis et de créoles. Les Espagnols se partagent en Espagnols venus d'Europe, et Espagnols nés dans la colonie. Ces derniers diffèrent peu des métis, et toute leur apparence physique donne un énergique démenti à la prétention qu'ils ont de descendre, sans mélange aucun, de familles anciennement établies dans l'île. Quelques tribus indépendantes, en dehors par conséquent des recensements, errent dans les forêts et les régions les plus montagneuses et les plus inaccessibles de Luçon; on les désigne sous les noms de Tinguiarœs et d'Igorotes, Negritos ou Altas. Les premiers occupent les montagnes orientales de l'île, dont ils cultivent les vallées abritées. Ils sont grands et assez bien faits, à peine vêtus, toujours armés. Ils s'occupent de labourage, de chasse et de pêche; leurs femmes fabriquent elles-mêmes des pièces de coton dont elles se couvrent. Quant aux Altas, Negritos ou Igorotes, ce sont de véritables nègres, répandus par toute l'île, dont ils sont sans doute les plus anciens habitants. Ils vivent nus, par tribus de quelques familles, sans apparence de gouvernement ni de religion, au milieu des plus épaisses forêts, sur les flancs des montagnes les plus escarpées. Habiles à manier l'arc et la flèche, seules armes qu'ils possèdent, ils vivent du produit de leur chasse, dont ils viennent quelquefois échanger le superflu dans les villages les plus rapprochés. La population de l'intérieur, du nord et de l'est de Luçon, n'a que bien peu de relations avec les Espagnols. Ce sont des gens doux et indolents. Livrés à eux-mêmes, ils ne travaillent que quand ils y sont forcés par la faim. Ils se nourrissent de riz, auquel ils ajoutent un peu de poisson, quelques crustacés ou des coquillages. Ils ne boivent ordinairement que de l'eau, quelquefois du vin de coco; ils s'enivrent très-rarement.

Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du capitaine général, qui est secondé par le *segondo cabo*, officier général particulièrement chargé de l'armée coloniale. Le conseil de la *real audiencia*, que le capitaine général doit consulter dans certains cas, est composé d'un président et de quatre membres; c'est un tribunal suprême qui juge en dernier ressort toutes les contestations. Dans les circonstances extraordinaires, le capitaine général peut convoquer la *junta real*, composée de la *audiencia*, des chefs militaires, de l'archevêque, de l'intendant et de l'agent comptable général. Chaque province est gouvernée par un alcade, à la fois ministre civil, juge et commandant militaire. La puissance religieuse est exercée par l'archevêque et par les trois évêques de Na-Segovia au N., de Cacoas à l'E., et de Zébu.

Le clergé est en grande partie régulier. Les religieux occupent les cases les plus riches et y vivent en grands seigneurs, dans l'abondance et le plaisir, quand ce n'est pas dans la débauche. L'instruction publique, plus que négligée du pouvoir, est entièrement abandonnée au clergé espagnol.

Les revenus de la colonie, qui n'atteignaient pas un million de piastres il y a soixante ans, dépassent aujourd'hui la somme de 3 millions. L'impôt foncier n'existe pas dans la colonie; le seul impôt direct est celui de la capitation, qui est de 12 réaux environ par tribu de cinq individus. Les *cabezas* perçoivent, en même temps que la capitation, l'impôt du culte, qui s'élève à 4 réaux par tribu. Parmi les impôts indirects établis dans l'île, celui sur le tabac s'élève à plus de 2 millions et demi de piastres. L'exportation des cigares, qui avait considérablement diminué, à cause de la négligence que l'on apportait à leur fabrication, a repris plus d'activité depuis quelque temps. Il n'y a dans l'île que trois manufactures de cigares, dont deux à Manille et une à Cavite; la grande manufacture où l'on fait tous les cigares de qualité supérieure compte plus de sept mille ouvriers et ouvrières; les deux autres ont chacune plus de deux mille ouvriers et ouvrières. Les travaux publics se bornent à peu près à la réparation et à l'entretien des fortifications. Les voies de communication sont très-négligées. Loin de travailler à faire naître l'industrie, à développer le commerce, à favoriser des échanges, seuls capables de donner une valeur à tout le superflu de ce riche pays, on a jusqu'ici persécuté sourdement tous les hommes auxquels leurs goûts ou leur position permettraient de tenter quelque grande entreprise industrielle.

La partie espagnole de l'île se divise en quinze *corregimientos* ou provinces. Les principales villes sont : Manille, Boulacan, Malolos, Lauga, Nueva-Cacérès, Taal.

Luçon fut, avec les autres Philippines, découverte en 1521 par Magellan. Michel Lopez de Legaspi s'en empara pour l'Espagne, en 1571.

LUÇONNOIS, OISE s. et adj. (lu-so-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Luçon; qui appartient à Luçon ou à ses habitants : *Les* LUÇONNOIS. *Le commerce* LUÇONNOIS.

LUCOTTE (Edme-Aimé, comte DE), général français, né à Dijon en 1770, mort en 1815. Il était lieutenant-colonel, lorsqu'il fut employé à la répression des mouvements contre-révolutionnaires de Lyon et de Marseille. On sait qu'il refusa de faire feu sur les insurgés et qu'il fut pour ce fait exilé à Chambéry. Il fit ensuite la première campagne d'Italie sous Bonaparte, et, nommé général de brigade, défendit avec intrépidité la place d'Ancône (1799). Le roi Joseph, qu'il suivit à Naples et en Espagne, le fit général de division et gouverneur de Séville. En 1814, après avoir contribué vaillamment à la défense de son pays, il se soumit à Louis XVIII, puis, au retour de Napoléon, embrassa avec ardeur la cause impériale. Mis à la demi-solde à la seconde Restauration, il fut compris dans le corps royal d'état-major, et s'éteignit dans l'obscurité.

LUCOTTE DU TILLIOT (Jean-Baptiste), antiquaire et érudit français. V. DU TILLIOT.

LUCQ, bourg et commune de France (Basses-Pyrénées), canton de Monein, arrond. et à 13 kilom. N.-O. d'Oloron, sur le Layon, dans un pays de landes; pop. aggl., 480 hab. — pop. tot., 2,208 hab. Tannerie. Ce bourg possède une belle église paroissiale du style roman, bâtie au xe siècle et classée au nombre des monuments historiques. Les parties les plus remarquables de cet édifice sont les trois absides richement sculptées qui la terminent, et, dans la nef, un beau sarcophage en marbre blanc, du vie ou viie siècle. On voit aussi à Lucq les ruines d'un ancien château.

LUCQUES, en latin *Luca*, en italien *Lucca*, ville du royaume d'Italie, autrefois capitale de l'ancien duché de Lucques, actuellement chef-lieu de la province de l'arrondissement de son nom et de deux mandements (cantons), sur l'Ozorra, bras du Serchio, à 55 kilom. N.-O. de Florence, à 1,392 kilom. S.-E. de Paris, par 43° 50′ de latit. N. et 8° 9′ de longit. E.; 65,435 hab. Archevêché; résidence des autorités civiles et militaires de la province, tribunaux, université, collége *Carlo-Ludovico*, école de peinture; Académie des sciences, lettres et arts, fondée en 1805 par la princesse Bacciochi; deux bibliothèques, jardin botanique. Fabrication de soieries, velours, draps, lainages, fez, couvertures de laine, toiles de chanvre et de coton, papier, etc. Lucques fait un commerce considérable en soie et en huile d'olive de son territoire, réputée la meilleure de l'Italie; en céréales, fruits, graines oléagineuses et bois à brûler. L'importation consiste principalement en poisson salé, denrées coloniales, vin, charbon, etc. Depuis l'établissement du chemin de fer de Livourne à Pistoia, dont Lucques est une des principales stations, le mouvement commercial et l'industrie de cette place tendent à se développer considérablement. Les opérations de Lucques avec l'étranger, qui se faisaient autrefois par le petit port de cabotage de Viareggio, s'effectuent maintenant par le port libre de Livourne, avec lequel le chemin de fer met Lucques en communication.

Lucques, située dans une plaine fertile, près de la rive gauche du Serchio, est entourée de remparts percés de quatre portes et formant de magnifiques boulevards plantés de platanes, de trembles et d'acacias qui cachent la ville comme dans un nid de verdure. « Quand on approche de Lucques, dit M. Du Pays, on n'en aperçoit rien, que le clocher carré du dôme qui domine. Du haut de ses boulevards, qu'on peut parcourir en voiture, la vue s'étend sur une plaine verdoyante et fertile, couverte d'arbres et bordée du côté du nord, par une chaîne de montagnes à peu de distance. La ville a 3 milles de circuit; elle est bien bâtie; les rues sont bien percées et bien aérées. »

Le plus remarquable édifice de Lucques est la cathédrale Saint-Martin, fondée en 1060 par l'évêque Badagio, qui fut pape sous le nom d'Alexandre II, et altérée par des additions et des restaurations. L'ensemble du monument rappelle l'architecture française du xiiie siècle. La façade, élevée par Guidetto en 1204, offre trois galeries à arcades superposées. Les sculptures du portique représentent les douze mois et des sujets tirés de l'histoire de saint Martin. Sur les murs sont figurés des griffons, des lions, des serpents, des cerfs, des aigles, des guerriers et divers ornements. Les sculptures qui décorent le dessus des portes représentent : *Saint Régulus en controverse avec les ariens*; une *Descente de croix*, par Nicolas de Pise, et une *Adoration des mages* qui passe pour être l'œuvre de Jean de Pise. L'intérieur du monument a la forme d'une croix latine; il se divise en trois nefs. On y remarque : une *Nativité*, de D. Passignano; une *Adoration des mages*, de Fed. Zucchero; une *Cène*, du Tintoret; un *Crucifiement*, de Passignano; une belle chaire en marbre (xve siècle), de Matteo Civitali; une *Madone et des Saints*, par Ghirlandajo; une croix du xive siècle, excellent ouvrage d'orfévrerie; le monument en marbre de Carrare du Père da Noceto, secrétaire de Nicolas V, par Matteo Civitali; le tombeau et le buste du comte Dom. Bertini, par Matteo Civitali; l'autel de saint Régulus, en porphyre et en marbre, avec huit colonnes; les statues de saint Sébastien et de saint Jean-Baptiste, par Matteo Civitali; l'autel de la Liberté, érigé en mémoire de la délivrance du joug des Pisans; les statues de saint Pierre et de saint Paul, par Jean Bologne; *Sainte Pétronille*, belle peinture de Daniel de Volterre; le monument, en marbre de Carrare, d'Ilaria del Caretto, épouse de Paolo Guinigi, par Jac. della Quercia; une *Madone avec des saints et un ange qui joue du luth*, œuvre admirable de Frà Bartolommeo; une petite chapelle en marbre, richement décorée, dans laquelle se voient la statue de saint Sébastien, par Matteo Civitali, et un crucifix qui, selon la tradition, a été trouvé miraculeusement en 782; des fresques de Cosimo Roselli, etc.

L'église San-Frediano, une des plus grandes et des plus anciennes de Lucques, fut fondée au viie siècle et construite avec différents matériaux de l'amphithéâtre de Lucques. Cette église a été complétement *retournée* au xiie siècle, c'est-à-dire que l'entrée actuelle a pris la place de l'abside. La façade offre une belle mosaïque représentant *Jésus-Christ sur un trône entre deux anges*. L'intérieur est divisé en trois nefs; celle du milieu est formée de vingt-deux colonnes de marbres divers, supportant des arcades plein cintre. On remarque à l'intérieur du monument : une grande cuve en marbre pour le baptême par immersion, ornée de sculptures du xiie siècle; les nouveaux fonts baptismaux, de Nic. Civitali; un *Couronnement de la Vierge*, par Francia; la chapelle du Saint-Sacrement, décorée de sculptures de Jac. della Quercia; les fresques de la chapelle Saint-Augustin, par Amico Aspertino. L'église Saint-Augustin du xive siècle, possède une *Assomption*, de Zacchia le Vieux. Dans l'église San-Carmine se voient une *Conception*, de Vasari, et une *Madone*, du Pérugin. L'église San-Cristoforo, dont la façade montre la transition du style lombard au gothique italien, renferme le tombeau de Matteo Civitali. L'église San-Giovanni, curieuse basilique du xiie siècle, est ornée d'une fresque remarquable du xve siècle. L'église San-Crocifisso de' Bianchi possède : une *Assomption*, de l'Espagnolet; le *Martyre de saint Barthélemy*, par Battoni. San-Francesco : tombeau de Castruccio Castracani. Santa-Maria in Corte Orlandini : copies de tableaux du Guide, *Assomption*, par Luca Giordano. Santa-Maria Forisportam : *Sainte Lucie*, *Madone et saints*, par le Guerchin. San-Michele : *Madone*, par Frà Filippo Lippi; *Martyre de saint André*, par Pietro Paolino. San-Romano : *Madone*, *Dieu le Père*, *Sainte Marie-Madeleine et sainte Catherine de Sienne*, deux chefs-d'œuvre de Frà Bartolommeo. San-Salvatore : belles sculptures des portes (xiie siècle), représentant la *Parabole du festin* et le *Martyre de saint Nicolas*, par Biduino; à l'intérieur, *Ascension*, de Zacchia Vecchio. Santa-Trinità : *Madone sur le trône*, sculpture de Matteo Civitali.

Nous signalerons aussi : le palais ducal, commencé en 1578 par Ammanati, et dans lequel se voient un bel escalier en marbre et quelques bonnes peintures modernes; le Palazzo Pretorio, qui date du xve siècle; le Palazzo-Borghi, bâti en 1413 par Paolo Guinigi; le cabinet d'histoire naturelle; les théâtres; le Palazzo Mansi, où l'on remarque des tableaux italiens, flamands et hollandais; les restes d'un grand amphithéâtre de cinquante-quatre arcades, bâti, dit-on, au iie siècle, et pouvant contenir 10,000 spectateurs; les restes d'un théâtre; l'évêché, qui possède un beau sarcophage de marbre, et l'aqueduc, qui a 2 milles de longueur, et a coûté 1,130,151 fr. Aux environs de Lucques se trouvent une foule de villas magnifiques et des bains très-fréquentés, situés dans une des vallées les plus riantes et les plus fraîches de la Toscane. « On a donné le nom de bains de Lucques, dit M. Du Pays, à quatre villages rapprochés et aux différentes sources qui s'y trouvent. La plus anciennement connue de ces eaux thermales est celle de Bagno-Caldo, dont la célébrité date du xiie siècle. La température varie de 27° à 43° Réaumur. Elles sont considérées comme efficaces dans les fièvres intermittentes, les affections nerveuses, les obstructions, la gravelle, etc. La vallée où sont situés les bains de Lucques est vantée pour sa salubrité. On y jouit pendant l'été d'une fraîcheur agréable, relativement à cette région de l'Italie. L'affluence des étrangers aux bains de Lucques est très-considérable. Dans les environs, se trouve aussi l'ancien palais d'été du grand-duc, entouré de jardins et d'un vaste parc.

L'origine de Lucques se perd dans la nuit des temps; quelques auteurs regardent sa fondation comme contemporaine de celle de Rome. Toutefois, l'histoire de cette ville ne devient authentique qu'après la conquête romaine, l'an 178 av. J.-C. Bien que soumise aux Romains, elle jouissait du privilége de se gouverner par ses propres lois. Jules César y passa l'hiver de l'an 53 av. J.-C., et y reçut une grande partie du Sénat et de la noblesse de Rome. Pillée par les Goths en 491, elle était à peine relevée de ses ruines qu'elle fut de nouveau saccagée par les Lombards, qui la conservèrent jusqu'à l'avénement des Carlovingiens au trône de France. Charlemagne, après avoir détruit la puissance des Lombards en Italie, rendit à Lucques quelque splendeur, et cette ville jouit d'une liberté assez étendue. Les guerres qui précédèrent et suivirent la mort de Louis le Débonnaire lui firent subir diverses vicissitudes, au milieu desquelles elle se signala par sa fidélité à l'empire. Lors de la lutte de Frédéric Barberousse contre l'Italie méridionale (1173), Lucques fournit à cet empereur une puissante armée, à la tête de laquelle Frédéric envahit le territoire de Florence. Mais les Pisans, alliés de cette dernière ville, firent contre Lucques une diversion qui obligea les habitants à venir défendre leurs foyers. Des agitations intérieures désolèrent cette malheureuse cité pendant toute la durée du moyen âge. Guelfes et Gibelins se disputèrent longtemps la possession de Lucques. Parmi les différents maîtres qui la gouvernèrent, il faut distinguer le brave Castruccio Castracani, qui fut reconnu seigneur de Lucques en 1316. Après la mort de Castruccio, l'empereur Louis de Bavière, sous prétexte de protéger les fils de ce seigneur, entra dans Lucques et s'en empara; il la vendit à Gérard Spinola de Gênes, auquel succéda un certain Pierre Rossi, qui la céda à Mastino della Scala, lequel à son tour la rendit aux Florentins. L'empereur Charles IV la fit gouverner par un vicaire qui lui rendit sa liberté moyennant 25,000 florins d'or. A partir de cette époque, Lucques se gouverna par elle-même jusqu'au moment où elle tomba au pouvoir des Français, qui lui imposèrent une nouvelle constitution. En 1805, Lucques et son territoire furent réunis, sous le titre de principauté, à Piombino, et Napoléon en fit don à Bacciochi, qui avait épousé Elisa Bonaparte. En 1815, Lucques et son territoire furent occupés par les Autrichiens. Le congrès de Vienne donna comme indemnité Lucques et ses dépendances, qui formaient le duché de Lucques, à la famille du grand-duc de Parme, dont les Etats formèrent une principauté attribuée à Marie-Louise. Toutefois, à la mort de cette princesse, Lucques et son territoire devaient être réunis à la Toscane. A partir de ce moment, le duc titulaire prit peu de souci d'un Etat qu'il ne possédait en quelque sorte que par intérim. Le grand-duc de Toscane prit possession du duché de Lucques en 1847. Cette possession ne fut pas de longue durée : quand éclata la guerre de 1859 entre l'Autriche et l'Italie, les sujets du duc de Toscane se prononcèrent en faveur de la cause italienne, et, en 1861, entrèrent spontanément dans l'unité de l'Italie.

De nos jours la ville de Lucques et son territoire, ancien duché de Lucques, forment une province du nouveau royaume d'Italie. Cette province, comprise entre celles de Pise au S., de Florence à l'E., de Modène au N., et la Méditerranée à l'O., mesure 1,493 kilom. carrés; elle a pour chef-lieu Lucques, et se trouve divisée en 13 prétures, 21 communes, avec une population totale de 256,161 hab. La frontière orientale de cette province touche à la chaîne principale des Apennins, dont quelques ramifications hérissent la contrée, qui n'est arrosée que par le Serchio et quelques autres ruisseaux insignifiants. Le sol n'est pas, il est vrai, également fertile partout, mais il est cultivé partout avec le plus grand soin, ce qui justifie le dicton italien suivant : « Si la Toscane est le jardin de l'Italie, Lucques est le jardin de la Toscane. » Les principaux produits de cette province sont les fruits de toute espèce, les olives, les châtaignes, les amandes, les oranges, les citrons et les figues; on y cultive beaucoup aussi le mûrier. La récolte en céréales ne suffit pas à la consommation locale. On y fait d'excellent vin et de l'huile très-renommée.

LUCQUOIS, OISE s. et adj. (lu-koa, oa-ze — rad. *Lucques*). Géogr. Habitant de Lucques; qui appartient à Lucques ou à ses habitants : *Les* LUCQUOIS. *Les mœurs* LUCQUOISES. *Les* LUCQUOIS *sont les Normands de l'Italie.* (Valery.)

— s. f. Comm. Etoffe de soie fabriquée à Lucques ou imitée de celle que l'on fabrique dans cette ville.

LUCRATIF, IVE adj. (lu-kra-tiff, i-ve — du lat. *lucrum*, gain). Qui procure du gain, beaucoup de gain : *Commerce* LUCRATIF. *Emploi* LUCRATIF. *L'industrie et les arts* LUCRATIFS *s'étendent et fleurissent.* (J.-J. Rouss.) *Le commerce le plus* LUCRATIF *a toujours été de vendre du plaisir, du bonheur ou de l'espérance.* (Mme Roland.) *Il y a des économies ruineuses et des prodigalités* LUCRATIVES. (Mme de Puizieux.) *Le plus* LUCRATIF *des commerces serait d'acheter les hommes ce qu'ils valent et de les revendre ce qu'ils s'estiment.* (Petit-Senn.)

— Dr. rom. Acquis par donation ou testament : *Possession* LUCRATIVE.

LUCRATIVEMENT adv. (lu-kra-ti-ve-man — rad. *lucratif*). D'une façon lucrative : *La peinture est un art si sérieux et si profond, qu'il faut l'apprendre bien des années avant de pouvoir s'en servir* LUCRATIVEMENT. (G. Sand.)

LUCRE s. m. (lu-kre — du lat. *lucrum*, gain, salaire, mot que Pictet ramène à la racine sanscrite *lu*, couper, d'où un grand nombre de termes qui désignent le butin, la dépouille, le gain, la récolte : sanscrit *lava*, *lavana*, *lûni*, moisson, tonte, *lôta*, *lôtra*, butin, pillage; grec *leia*, butin, pour *lefia*, *léis*, etc. La racine verbale se montre encore dans *apo-lauô*, prendre part et jouir, d'où *apolausis*, jouissance, avantage, etc.; on y rattache aussi *latron*, salaire, *latris*, mercenaire, de *laô*, *lafô*, pour *lauô*. Le latin nous offre, avec *lucrum*, le nom de la déesse des voleurs, *Laverna*, d'où *laverniones*, voleurs; l'irlandais se rapproche tout à fait du sanscrit par son *lot*, rapine, mieux sans doute *loth*, si l'on compare *lothar*, exactement le sanscrit *lôtra*, action de couper; l'irlandais nous donne aussi *laoi*, salaire, *luach*, salaire, prix, valeur; le gothique et scandinave *laun*, ancien allemand *laon*, anglo-saxon *lean*, ancien allemand *lôn*, *loon*, *laon*, qui rappelle pour la forme le sanscrit *lavana* et *luni*, moisson, n'a, comme le grec *latron*, que le sens de salaire; l'ancien slave *loviti*, prendre, d'où *lovu*, chasse, *loviteli*, chasseur, *lovlienina*, proie, etc., se rapproche davantage de l'acception du sanscrit). Gain, bénéfice qu'on tire de son travail ou de son industrie : *L'amour du* LUCRE. *Les races pétrifiées dans le dogme ou démoralisées par le* LUCRE *sont impropres à la conduite de la civilisation.* (V. Hugo.)

— Jurispr. anc. *Lucre cessant*, Perte d'un profit provenant d'un fonds dont on s'est privé dans l'intérêt d'un autre : *L'intérêt de l'argent est fondé sur le* LUCRE *cessant.*

LUCRÈCE s. f. (lu-krè-se — par allus. à la *Lucrèce* romaine). Femme d'une vertu courageuse : *C'est une vraie* LUCRÈCE.

LUCRÈCE, fille de Lucretius Spirius, préfet de Rome, et épouse de Collatin, parent de Tarquin le Superbe, morte en 510 av. J.-C. et célèbre surtout par sa mort tragique. Sa biographie est tout entière dans l'aventure qui lui a valu son renom historique. Cette aventure est-elle bien certaine et ne faut-il pas la ranger dans ces fables dont les Romains ont cru devoir rehausser les commencements de leur république? Nous n'avons là-dessus que le récit de Tite-Live, dont il faut tant se défier. C'est lui que nous suivrons dans l'exposition de ce fait qui, légendaire ou non, tient une place considérable dans l'histoire de Rome, puisque la mort de Lucrèce décida, suivant les annalistes, l'avénement du gouvernement populaire.

En 509 av. J.-C., les Romains assiégeaient Ardée; ils étaient commandés par le roi en personne, Tarquin le Superbe, et son fils Sextus; celui-ci, orgueilleux et violent, cherchait à se distraire des ennuis du siége dans des orgies perpétuelles. Un soir que ses convives et lui étaient ivres, Sextus proposa à ses compagnons de débauche, parmi lesquels se trouvaient Collatin, l'époux de Lucrèce, d'aller à Rome surprendre leurs femmes. On monte à cheval et l'on se rend successivement aux logis des joyeux compagnons, qui trouvent leurs femmes très-occupées, de leur côté, à oublier l'absent. Une seule, l'épouse de Collatin, vaquait à ses devoirs de femme fidèle, filait la laine et distribuait leur tâche à ses servantes. Collatin et tous les autres remontèrent à cheval et ne prirent que le temps de retourner au camp; mais Sextus avait été frappé de la beauté calme et sereine de Lucrèce; il revint quelques jours après, se fit ouvrir les portes, demanda à la voir sous prétexte de lui donner des nouvelles de son mari et se fit offrir l'hospitalité pour la nuit dans la maison. Lucrèce soupa avec lui et, sans méfiance, alla se coucher dans ses appartements.

Sextus, qui sans doute avait gagné une des servantes, trouva le moyen de s'introduire dans la chambre de Lucrèce et jusque dans son lit. Il la menaça, dit Tite-Live, si elle lui résistait, de la poignarder et de raconter ensuite que, ayant surpris un homme près d'elle, il avait vengé, en la tuant, l'honneur outragé de Collatin. Lucrèce céda. Le lendemain, elle se rendit chez son père, envoya un courrier à son mari, et, sitôt que Collatin fut arrivé, en présence de Valérius, surnommé plus tard Publicola, et de Junius Brutus, elle raconta, en se jetant aux pieds de son époux, l'outrage qui lui avait été fait et auquel elle était décidée à ne pas survivre. Sa confession achevée, elle prit un poignard caché sous ses vêtements, s'en frappa et mourut à l'instant.

Junius Brutus, s'emparant aussitôt de ce poignard sanglant et secouant sa folie feinte, courut au Forum, rassembla le peuple, lui fit le récit de l'attentat, de la mort de la victime et prononça la déchéance des Tarquins. Junius Brutus fut le premier consul républicain.

Tous ces faits semblent fabuleux et les Romains eux-mêmes n'y ajoutaient pas foi entière. Tite-Live a fait, de la catastrophe qui précéda la chute de la royauté, un récit à la fois simple et dramatique; Denys d'Halicarnasse en a reproduit les traits principaux. Ovide a fait de cette aventure le sujet d'un des plus beaux épisodes de ses *Fastes*. Toutefois, l'histoire de Lucrèce rencontrait même à Rome des incrédules et des railleurs. On put dire avec raison qu'elle aurait mieux fait de se tuer avant qu'après le viol. Lucrèce n'en restera pas moins, comme le fait remarquer M. Ampère, le type de la matrone romaine, le type de la chasteté, de la dignité conjugale et, « comme la pureté de la pucelle d'Orléans, la chasteté de Lucrèce fait partie du trésor moral de l'humanité. »

Les écrivains ont souvent fait allusion à la vertu de l'héroïne romaine; son nom est devenu synonyme de femme vertueuse, immaculée; mais l'esprit français, qui se complaît dans l'ironie, l'emploie quelquefois par antiphrase pour désigner une femme d'une vertu équivoque :

De retour d'un voyage, en arrivant, crois-moi,
Fais toujours du logis avertir la maîtresse.
Tel partit tout baigné des pleurs de sa *Lucrèce*,
Qui, faute d'avoir pris ce soin judicieux,
Trouva... tu sais....

BOILEAU.

« Les saintes ne sont pas à la mode aujourd'hui, et l'on trouve que les Madeleines, pourvu qu'elles aient l'air de se repentir de temps en temps, et pas trop longtemps, valent bien les *Lucrèces*, de leur nature fort maussades. Notre siècle aime les bonnes filles, et Lucrèce, avec son couteau, n'a rien de plaisant. »

EUGÈNE VÉRON.

« L'innocence de Clarisse est plus forte que tout. Sa chasteté sera vaincue, non soumise. On sent, dès qu'on la voit, que la pudeur est l'air qu'elle respire, et qu'elle ne survivra pas au déshonneur. Ce n'est pas une femme, c'est une hermine : elle meurt d'une tache. Elle est plus *Lucrèce* que Lucrèce, car elle aime Sextus. »

AUGUSTE VACQUERIE.

« Voyons, dit le misérable, la paix ne vaut-elle pas mieux qu'une pareille guerre? Je vous rends la liberté à l'instant même, je vous proclame une vertu, je vous surnomme la *Lucrèce* de l'Angleterre.

— Et moi, je dis que vous en êtes le *Sextus*, moi je vous dénonce aux hommes, comme je vous ai déjà dénoncé à Dieu, et s'il faut que, comme Lucrèce, je signe mon accusation de mon sang, je la signerai. »

ALEX. DUMAS.

« Mais, madame, qu'avez-vous?... En vérité, c'est incroyable... Je suis là, tranquille dans mon fauteuil, très-loin de vous, vous contemplant avec le plus grand respect, et à vous voir ainsi suppliante, effarouchée, on dirait que je me conduis en *Tarquin*... Allons donc! belle *Lucrèce*, vous n'êtes pas juste... Savez-vous que, si j'étais fat, je croirais que vous me reprochez ma réserve... pour provoquer mon audace? »

EUGÈNE SUE.

— Iconogr. Peu d'héroïnes ont aussi souvent inspiré les artistes que la vertueuse Lucrèce. Quelques peintres, il est vrai, l'ont représentée au moment où elle est violée par Sextus Tarquin, ce qui n'est pas précisément un sujet très-moral : le tableau que Guido Cagnacci a fait là-dessus, et dont nous donnons ci-après la description, est très-connu pour son caractère aphrodisiaque. Le Pesarèse a représenté la même scène d'une façon assez vulgaire. Dans un tableau qui est au musée de Vienne, et qui a été gravé par Hoefel, Tarquin, un poignard à la main et un doigt sur la bouche, se penche vers Lucrèce, et lui fait comprendre que toute résistance la perdrait; elle l'écarte faiblement. Le Tintoret a mis plus de véhémence, plus de feu, dans une composition qui est au musée de Madrid; le jeune Tarquin, tout nu, renverse Lucrèce, et s'apprête à l'attacher au lit au moyen d'un linge passé autour d'elle; la femme vertueuse a saisi aux cheveux celui qui l'outrage et fait des efforts désespérés pour se dégager; la chambre est dans un désordre effroyable : les meubles, les armes sont bouleversés et jetés pêle-mêle. Au Louvre, dans la collection La Caze, est un tableau de Luca Giordano qui nous montre Lucrèce assise sur le bord de son lit, et repoussant Tarquin habillé à la mode du temps où peignait le peintre. Un petit tableau de Gustave Boulanger, représentant *Tarquin chez Lucrèce*, a été payé 1110 francs à la vente Khalil-Bey (1867) : « C'est une fine étude antique, a dit Th. Gautier, un tableau d'histoire, grand comme les deux mains, où l'agrément n'empêche pas le style. »

Un curieux petit tableau de l'école de Sienne, du commencement du XVe siècle, qui de la collection Campana est passé au Louvre, représente Lucrèce, son mari Collatin, et d'autres personnages groupés dans l'intérieur d'une chambre qui s'ouvre sur la plateforme d'un château crénelé; les figures sont habillées à la mode du temps où le tableau a été exécuté. Au musée de Toulouse est un tableau de W. Poorter représentant *Lucrèce occupée à travailler avec ses femmes*. Le même sujet a été peint par M. Gendron (Salon de 1869).

Le sujet de la *Mort de Lucrèce* ou *Lucrèce s'apprêtant à se poignarder* a été très-fréquemment retracé. Entre autres tableaux, nous citerons ceux d'Andrea del Sarto (autrefois dans la galerie d'Orléans, gravé par Noël Le Mire, et au trait par Réveil), d'Al. Warotari (musée des Offices et musée de Dresde), du Guide (musée de Madrid), du Titien (musée du Belvédère, à Vienne), de Paul Véronèse (même musée), de Filippino Lippi (au palais Pitti), de Luca Giordano (pinacothèque de Munich), d'Aldgrever (musée de Madrid), de l'Albane (copie au Louvre), de Mola (musée de Dresde), de Lucas Cranach le père (au Belvédère). Le même sujet a été gravé par Marc-Antoine (copie par Altdorfer), Bart. Beham, A. Houbraken, L.-J. Le Lorrain (d'après J.-B.-F. de Troy), G.-B. del Sole (d'après Storer), Roli (d'après Canuti), F. Caccinniga, P. Moreelse (1612), Jacob Kerver, Nic-G. Dupuis (d'après le Guide), etc. Un groupe très-mouvementé de Théodon, dans le jardin des Tuileries, représente la *Mort de Lucrèce*. Une très-médiocre statue en plâtre de *Lucrèce se perçant le sein* a été exposée au Salon de 1870, par Maindron. N. Eude a exposé au Salon de 1869 une *Lucrèce* assise, occupée à filer. Une autre statue de Lucrèce, par Gayrard père, a figuré au Salon de 1833. Citons enfin le tableau de Debay qui, après avoir été exposé au Salon de 1831, a été placé au musée du Luxembourg, et représente *Lucrèce portée sur la place publique*. Cette immense toile, que Gustave Planche a déclarée être « absolument nulle, » n'offre en effet qu'une composition théâtrale et confuse, des têtes vulgaires, une couleur sans harmonie.

L'*Histoire de Lucrèce* a été gravée en une suite de quatre estampes par H. Hondius.

Lucrèce et Tarquin, tableau de Guido Cagnacci, à l'Académie de Saint-Luc (Rome). Jeune, belle, souriante, entièrement nue, Lucrèce est étendue sur son lit, repoussant de la main gauche l'audacieux Tarquin, qu'elle semble retenir de la main droite. Sa jolie tête se présente en raccourci; ses cheveux blonds, auxquels se mêlent des perles, sont en désordre. Tarquin, bel adolescent à la chevelure brune et bouclée, se penche vers l'adorable créature; de la main gauche, il maintient Lucrèce sur sa couche, et de la droite il lève un poignard. Dans le fond, dans la pénombre, un vieil esclave fait sentinelle.

Ce tableau, qui figurait autrefois au musée secret du Capitole, et que les académiciens de Saint-Luc ont placé sous un rideau, est le chef-d'œuvre de son auteur. L'ardeur avec laquelle Tarquin commet son attentat amoureux est rendue d'une façon saisissante, et le corps renversé de la victime est supérieurement éclairé et modelé. Il a été fait plusieurs copies de ce tableau, et il a été souvent gravé.

Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers, de Fr. Ponsard (théâtre de l'Odéon, 22 avril 1843). Peu de tragédies ont excité, à leur apparition, autant d'émoi. Il s'en faut qu'elle soit sans valeur; mais elle dut surtout sa vogue à l'esprit de réaction qui se manifestait alors contre l'école romantique; en l'applaudissant, on protestait contre les *Burgraves*, qui furent représentés la même année, et l'on avertissait V. Hugo qu'on était las de l'admirer. Toutes les intelligences ne sont pas aptes à suivre le poëte jusqu'où il lui plaît de s'élever, et le commun des martyrs du parterre était bien aise de rencontrer une pièce correctement écrite, sagement combinée, où toutes les concessions possibles étaient faites par l'art ancien, qu'on prétendait ressusciter, à l'art moderne qu'on dénigrait, mais dont on savait tirer profit. *Lucrèce* est une tragédie romantique. Les vieilles formules, le songe fatal, l'action mise en récit, les tirades à effet sont conservées avec une affectation puérile, mais les unités sacramentelles ne sont pas observées, les confidents de rigueur ont été soigneusement éloignés, et l'auteur emploie fréquemment le mot propre. Les classiques purs auraient donc trouvé dans *Lucrèce* presque autant d'hérésies que dans *Ruy Blas*; mais les réactions sont aveugles, en littérature comme en politique, et les gens entichés des vieilleries se plurent à saluer dans Fr. Ponsard un nouveau Corneille.

L'auteur s'est borné à mettre en scène le récit de Tite-Live, et il s'est acquitté du reste de sa tâche avec un grand talent. Il y a joint des épisodes tout à fait romantiques : Tarquin recevant la visite de la sibylle, qui jette au feu, devant lui, ses livres prophétiques, et les deux rôles de Brutus et de sa femme, que jamais classique n'eût osé comprendre de la sorte; c'est Shakspeare qui est l'inspirateur direct de Ponsard dans ces deux créations. Sextus est, dans sa pièce, amoureux de Tullie, la femme de Brutus, courtisane titrée dont il se fatigue, et, pour varier ses plaisirs, il viole la belle et chaste Lucrèce. La peinture des mœurs romaines, de Lucrèce dans son intérieur, distribuant la tâche à ses servantes, est fort belle ; la dépravation de Tullie, ses invectives contre son infidèle, font un heureux contraste avec le calme des scènes où la chaste matrone est mise en relief. La folie simulée de Brutus, qui redevient un homme d'un grand sens lorsqu'il parle à Lucrèce, est également d'un grand effet. La simplicité du plan et la sobriété des ressorts de cette tragédie ont un caractère vraiment antique, mais c'est de l'antique comme on commence à le comprendre seulement dans notre siècle, et nullement comme l'entendaient les classiques, même les plus illustres, et de beaux vers, d'une allure magistrale, sont malheureusement déparés par d'autres où se manifeste une versification pénible, laborieusement rimée sur un canevas de prose.

La *Lucrèce* de M. Ponsard marque une date mémorable de notre histoire littéraire, l'avénement de l'école qui s'est intitulée assez niaisement *l'école du bon sens.* Nous ne dirons pas, avec M. Alfred Michiels, que c'est une tragédie de collége ; elle a d'excellentes parties, mais il a fallu un parti pris bien accentué pour l'opposer aux *Burgraves.*

LUCRÈCE (Titus Lucretius Carus), l'un des plus grands poëtes latins, né l'an de Rome 658 (95 ans av. J.-C), mort vers l'an 700. La vie de ce profond penseur qui, le premier, a essayé de traduire en beaux vers les grands problèmes de la nature, et qui a revêtu de la plus admirable poésie les données abstraites de la métaphysique, est absolument obscure. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il appartenait à une illustre famille romaine, la famille Lucretia, celle de la fameuse Lucrèce, dont le viol par Sextus Tarquin amena la chute de la royauté. Sa vie s'écoula des commencements de Sylla au meurtre de Clodius, c'est-à-dire pendant une des périodes les plus troublées de Rome. Il vit Marius et Sylla, Rome déchirée par des luttes intestines, rougie du sang de ses enfants; il vit les proscriptions en masse, les meilleurs citoyens égorgés ou bannis. Ce spectacle attristant influa-t-il sur sa philosophie, contribua-t-il à introduire dans son âme cet amer dégoût, cette immense tristesse que respire tout son poëme ? Il est permis de le croire.

Suivant une opinion assez vraisemblable, Lucrèce alla en Grèce étudier la philosophie et fut le disciple de Zénon, disciple lui-même d'Épicure. Quelques biographes prétendent qu'il devint fou, et qu'il composa le poëme de la *Nature des choses* dans les intervalles lucides que lui laissait sa folie. Cette fable a été répandue par Eusèbe dans les premiers siècles du christianisme : la haute raison qui préside à toutes les parties de l'œuvre du poëte proteste contre une semblable assertion. Il ne faut y voir qu'un argument désespéré produit par des adversaires pour lesquels toute arme était bonne et qui, considérant Lucrèce comme un athée, le combattirent à outrance. Lucrèce n'était athée qu'au regard des dieux du paganisme, dont il a fait justice à jamais, et, par une étrange inconséquence, les polémistes catholiques lui empruntèrent souvent des arguments. Le suicide du poëte est malheureusement plus certain; Lucrèce se tua vers l'âge de quarante ans. Ce fut, suivant une tradition, le jour même où Virgile prit la robe prétexte. Si l'on ajoute à ces quelques renseignements l'amitié profonde qui l'unit toute sa vie au descendant d'une des plus grandes familles de Rome, Memmius, à qui il dédia son poëme, on connaîtra tout ce qu'il est possible de savoir sur la vie de Lucrèce, c'est-à-dire bien peu de chose. Mais le poëme de la *Nature* est à lui seul une source autrement précieuse que la biographie la plus accidentée : la vie de ces grands génies est surtout dans leurs œuvres.

Aussi bien Lucrèce a été assez étudié de notre temps, assez aimé pour qu'il nous soit facile de le comprendre. Il semble, en effet, que c'est de nos jours seulement que le grand poëte est estimé à son juste prix. Presque inconnu à Rome, goûté, mais goûté en secret par Virgile, qui l'imite souvent et surtout s'inspire de lui, loué par le seul Ovide, il traverse les siècles en trouvant peut-être des gens qui l'admirent, mais sans rencontrer personne qui le loue. Sa doctrine faisait sans doute tort à sa poésie. Naturellement le moyen âge l'ignore ; au XVII^e siècle, Molière en imite un passage ; au XVIII^e, il est assez goûté ; mais ce que l'on fait valoir surtout en lui, ce sont ses doctrines philosophiques ; sa poésie n'est pas remarquée. C'est donc de nos jours une nouveauté, presque une révélation que cette poésie de Lucrèce. Aussi bien ne nous en plaignons pas : il semble que ce parfum de poésie, qui jusqu'alors avait été à peine respiré, nous arrive avec toute sa fraîcheur ; il nous a été laissé jeune et pur. Sentons-le ; sentons-le longuement, et pénétrons-en notre esprit et notre cœur.

Lucrèce est philosophe et poëte. Philosophe, il est épicurien. L'exposé de sa doctrine nous entraînerait trop loin ; on la trouvera dans l'analyse du poëme de la *Nature des choses.* Il nous suffira de dire ici que son système philosophique est si puissant qu'après deux mille ans c'est encore dans son livre que les rationalistes vont chercher leurs arguments, comme les spiritualistes trouvent encore les leurs dans Platon. Bien des hypothèses de Lucrèce ont été contredites par la science moderne, mais le fond reste, et ces grands problèmes de la nature, sans doute insolubles pour l'homme, ont trouvé dans son poëme, sinon leur solution impossible, du moins une exposition digne de leur majesté. Ce qui domine dans cette poésie lumineuse de Lucrèce, c'est le sens intime de la grandeur et de l'infimité de l'homme; nul autre n'a peint en vers plus énergiques et plus poignants nos aspirations infinies et notre néant : l'homme, par la force de sa pensée, s'élevant jusqu'aux sphères inaccessibles, et, par l'infimité des éléments qui le composent, bientôt absorbé dans le néant. Aussi Lucrèce trouve-t-il les accents les plus vrais pour parler du repos éternel, qui suit l'agitation de la vie. C'est peut-être en s'inspirant de lui qu'un poëte contemporain s'est écrié en parlant des morts :

Ah! dans vos lits profonds quand je pourrai descendre,
Comme un forçat vieilli qui voit briser ses fers,
Que j'aimerai sentir, libre des maux soufferts,
Ce qui fut moi rentrer dans la commune cendre !

Rentrer dans la commune cendre, voilà en effet ce que désirait Lucrèce ; il y trouvait la paix rêvée, infinie, éternelle. C'était pour posséder cette paix qu'il avait banni la crainte des dieux et de la mort. Il la désirait avec autant d'ardeur que Pascal :

Pacata posse omnia mente tueri,

« Pouvoir contempler toutes choses d'une âme pacifiée, dit-il quelque part. » Mais Pascal trouve la paix dans la croyance à une autre vie, tandis que Lucrèce la trouve dans le néant. Pour lui, il aime l'anéantissement ; la paix éternelle de la mort, voilà à quoi aboutit Lucrèce.

Cette paix de l'âme tant désirée, Lucrèce la connut-il pendant sa vie ? On peut affirmer que non. Il y a en lui, on le sent, une blessure intérieure qui saigne toujours, et c'est pour cela, c'est pour cette âme souffrante que nous l'aimons. Il a réfléchi sur les choses, il en a vu la vanité, et il en a souffert. De ces souffrances, nous entendons l'écho en nous-mêmes ; et voilà pourquoi quiconque a lu Lucrèce ne peut se détacher de lui. Ajoutons que, plus que personne, il a aimé la nature d'un amour profond et tendre, qu'il s'est perdu en elle. Avec quelle tendresse il parle de cette bienfaisante nature, de qui tout vient, et les arbres et les fleurs, et la verte espérance des enfants ! Mais il faut lire cela et l'admirer silencieusement. Si l'on ajoute à ces souffrances intérieures, à cet amour profond de la nature, que Lucrèce a eu en lui un esprit indépendant, qu'est-il besoin de dire de plus pour faire comprendre pourquoi il est tant aimé de nos jours, et pourquoi il est un des plus grands poëtes qu'il y ait eu ?

LUCRÈCE BORGIA, fille d'Alexandre VI et de Julie Vanozza, sœur de César Borgia, célèbre par sa beauté, et surtout par le dérèglement de ses mœurs. Suivant Guichardin et d'autres écrivains contemporains, elle passait généralement pour entretenir des relations incestueuses avec ses deux frères, François, duc de Gandie, et le fameux César, et même avec son propre père. Encore enfant, elle avait été fiancée à un gentilhomme espagnol ; mais Alexandre, étant monté sur le trône pontifical, rompit cet engagement pour faire contracter à sa fille une alliance plus brillante. En juin 1493, elle épousa Jean Sforce, seigneur de Pesaro, et vécut avec lui jusqu'en 1497 ; la dissolution de son mariage fut alors prononcée par le pape, « qui ne pouvait souffrir même un époux pour rival, et qui fit déposer par des témoins subornés que Jean était impuissant. » (Guichardin.) Cependant, l'année suivante, Lucrèce contracta un nouveau mariage et épousa Alphonse, duc de Bisaglia et fils naturel du roi de Naples Alphonse II. Il naquit de cette union un fils, auquel Alexandre donna son nom de Roderic et qu'il fit élever avec le plus grand soin. Le malheureux Alphonse ne survécut pas longtemps à la naissance de cet enfant. En juin 1500, il fut assailli devant l'église Saint-Pierre par des assassins, transporté au palais pontifical, où, après avoir langui deux mois, il fut étranglé dans son lit, suivant le récit de Burchard, dignitaire à la cour papale, qui a laissé sur les événements de son temps un journal d'un haut intérêt. Ce meurtre fut généralement attribué à César Borgia. Un fait extrêmement curieux, et que nous trouvons dans Muratori, c'est que Lucrèce, quand le pape était absent de Rome, restait chargée de la direction des affaires publiques, ouvrait toutes les dépêches, s'occupait de tous les détails de gouvernement, faisait acte enfin de souveraineté temporelle et spirituelle, remplissait les fonctions d'une régente. Dans les cas difficiles, elle consultait quelques cardinaux de confiance.

Ces choses n'étonnaient personne alors à la la cour pontificale, pas plus que les scènes inouïes que nous raconte Burchard, témoin oculaire : ces orgies journalières, ces représentations infâmes que donnaient cinquante courtisanes entièrement nues devant le pape et ses enfants, qui distribuaient eux-mêmes des prix aux plus impudiques. De tels faits, qui sont incontestables, sont bien de nature, on en conviendra, à donner quelque poids aux accusations d'inceste que quelques historiens ont essayé de révoquer en doute, entre autres Will. Roscoë.

A la fin de 1501, Lucrèce épousa Alphonse d'Este, fils du duc de Ferrare. Elle vécut dès lors à cette cour, protégeant les littérateurs et les poëtes, pensionnant l'Arioste et Bembo, qui naturellement l'ont célébrée dans leurs écrits. C'est sur ces adulations intéressées que sont fondées les réhabilitations paradoxales de cette Messaline du moyen âge ; mais le témoignage de la plupart des écrivains contemporains ne permet guère d'accepter ces métaphores de poëte pour l'expression de la vérité historique.

Lucrèce survécut à toute sa famille. La connaissance qu'elle avait acquise des affaires italiennes lui permit, dit-on, de rendre quelques services à son époux dans le gouvernement du duché. D'ailleurs, à la cour de Ferrare et dans la dernière partie de sa vie, sa conduite semble avoir été plus régulière. Cependant ses amours avec Bembo étaient publiques. On ignore l'époque précise de sa mort.

Lucrèce Borgia, drame en trois actes et en prose, de Victor Hugo (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 2 février 1833). Ce drame est un des plus habilement charpentés de toute l'œuvre théâtrale du grand poëte, mais en cela même il se rapproche plus du mélodrame et n'a pas la valeur littéraire d'*Hernani* ou de *Ruy Blas*. Ce qu'il a de remarquable, c'est une mise en scène absolument conforme aux traditions historiques ; il nous donne, idéalisée et portée à sa dernière puissance, la Lucrèce Borgia de la légende, légende assez dramatique, du reste, pour prêter aux développements les plus émouvants.

Voici la fable imaginée par le poëte pour mettre en relief les caractères que l'histoire lui offrait. Des ambassadeurs florentins, envoyés en mission à Venise, assistent à un bal masqué où se trouve Lucrèce Borgia. Ce sont tous des jeunes gens ; ils ont avec eux un compagnon d'armes, Gennaro, capitaine d'aventure, qui ne connaît rien de sa filiation légitime ou bâtarde. Sa mère seulement lui a autrefois écrit, sans jamais faire connaître qui elle était. Pendant qu'ils se racontent, par plaisir, des histoires lugubres de meurtre et d'enlèvement concernant les Borgia, Gennaro s'endort fort à propos pour ne pas les entendre, car il aurait pu puiser dans leur entretien des renseignements personnels très-importants ; il est réveillé en sursaut par un baiser que lui applique sur le front une femme. C'est Lucrèce Borgia, sa mère, qui n'a pu résister au plaisir de l'embrasser ; surprise dans ce tête-à-tête tout maternel, elle remet son masque, mais elle a été reconnue, et les jeunes amis de Gennaro se font un devoir de lui dévoiler celle qu'ils prennent pour son amoureuse ; ils ne se contentent pas de lui dire son nom, ils le lui crachent au visage, comme dit Lucrèce Borgia elle-même. Ainsi Lucrèce, qui allait peut-être trahir le secret de sa maternité, se retient et, du moment qu'on a si bien raconté ses faits et gestes à son fils, ne peut plus que garder le silence. Les jeunes étourdis n'en acceptent pas moins de faire une visite à Lucrèce dans sa bonne ville de Ferrare, et c'est là que le poëte nous transporte, au deuxième acte. Là, les événements se pressent. Le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, le mari de Lucrèce, flaire un rival dans Gennaro, autour duquel il voit perpétuellement rôder sa femme ; il l'avait fait suivre à Venise, et ses soupçons acquièrent plus de consistance encore à Ferrare, où il profite d'une peccadille du jeune homme pour le faire arrêter.

Dans une scène capitale, il force Lucrèce à lui demander la mort de celui qui l'a insultée en faisant sauter, au fronton du palais ducal, la première lettre de l'écusson des Borgia ; le duc lui promet solennellement de la venger et fait alors introduire le coupable, Gennaro. La duchesse alors ne veut voir qu'une étourderie dans ce qu'elle croyait être un crime ; mais le duc la contraint de verser elle-même à celui qu'il croit son amant le breuvage empoisonné ; puis il les laisse tous les deux en tête-à-tête. Lucrèce, haletante, se hâte de faire prendre un contre-poison à son fils ; le jeune homme hésite, car il croit Lucrèce plus capable de meurtre qu'Alphonse, et le poëte a su trouver des accents déchirants pour peindre la situation désespérée de la mère, empoisonneuse par force de son propre fils. Enfin Gennaro, plus par insouciance que par conviction, boit le contre-poison, et il est sauvé.

Lucrèce n'a pas oublié sa vengeance ; il faut que les jeunes étourdis qui lui ont si brutalement dit son nom à Venise soient châtiés. Elle les fait inviter à souper chez une de ses amies, et, au plus beau moment de l'orgie, des chants funèbres éclatent dans la coulisse. Une longue file de moines paraissent ; derrière eux sont rangés des cercueils. Ils croient d'abord à une plaisanterie, mais Lucrèce paraît ; ils sont tous empoisonnés, ils vont mourir. Par malheur, Gennaro est avec eux, il s'est fait inviter, il a bu comme les autres, et... il demande son cercueil. Lucrèce éperdue veut encore le sauver ; Gennaro reste inflexible, et, se dressant devant cette femme néfaste qui lui assassine ses meilleurs amis, tire son poignard ; à peine l'a-t-il frappée que Lucrèce laisse enfin échapper l'aveu : « Je suis ta mère ! »

De rares beautés de détail et de mise en scène ont fait la vogue de ce drame très-puissant dans son agencement général, mais dont les péripéties sont trop sombres. On a, non sans raison, reproché à l'auteur d'avoir dramatisé des sensations plutôt qu'étudié des caractères, et d'avoir poussé jusqu'au cauchemar la terreur tragique. Les qualités vigoureuses du style sont telles pourtant, que ce drame a été repris à diverses époques avec un grand succès.

Lucrèce Borgia (*Lucrezia Borgia*), opéra italien en trois actes, livret de Felice Romani, musique de Donizetti, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Scala, à Milan, dans la saison du carnaval de 1834. Cet ouvrage fut d'abord froidement accueilli, quoique exécuté par M^me Lalande, M^lle Brambilla et Pedruzzi. La canzone chantée par la Brambilla, au second acte, obtint immédiatement un grand succès. Quand on donna cet opéra au Théâtre-Italien de Paris, le 27 octobre 1840, M. Victor Hugo revendiqua son droit de propriété littéraire devant les tribunaux, et gagna son procès. Pour continuer à jouer la pièce, on dut changer le lieu de la scène, les costumes et l'époque. *Lucrezia* devint la *Rinegata*, et les Italiens de la cour de Borgia furent transformés en Turcs. On reprit ainsi cet opéra sous le titre de la *Rinegata*, le 14 janvier 1845. Plus tard, les auteurs français se montrèrent plus traitables, et, moyennant une indemnité convenue, on put jouer sous leur véritable titre : *Ernani*, *Lucrezia*, *Linda di Chamouni*, la *Gazza ladra*, etc. L'action de l'opéra de *Lucrèce Borgia* est exactement la même que celle du drame ; nous ne croyons pas que la musique soit propre à exprimer une telle succession de faits tragiques. Loin de reprocher à Donizetti son impuissance, on serait tenté de le remercier d'avoir comme dissimulé sous les voiles de sa mélodie, sous d'harmonieuses cantilènes, des situations qui eussent été intolérables sans cet adoucissement. L'ancienne école italienne, dont Donizetti a été le dernier représentant, savait idéaliser les scènes les plus réellement violentes et atteindre ainsi le but suprême de l'art. Qu'on se rappelle les scènes terribles de *Sémiramis*. Quelle force et quelle grâce dans ce chef-d'œuvre de Rossini ! Bornons-nous à signaler dans *Lucrezia Borgia*, qui n'est après tout qu'un opéra de second ordre dans l'œuvre générale de Donizetti, les parties les plus saillantes. Parmi les morceaux scéniques, nous rappellerons le chœur d'introduction : *Bella Venezia*, dont la strette est pleine de verve et entraînante ; le finale du premier acte ; au troisième acte, la dispute de l'orgie et un chœur intéressant. Les romances et les cavatines sont nombreuses : celles qui produisent le plus d'effet sont la cavatine de Lucrèce : *Com'è bello !* la cavatine du duc de Ferrare : *Vieni la mia vendetta ;* le trio de l'empoisonnement : *Della duchessa*, avec son magnifique adagio ; et la ballade : *Il segreto*, appelée communément le *Brindisi*. Le rôle de Gennaro a servi au second début de Mario sur la scène italienne, à Paris, en 1840. Il a chanté dans cet ouvrage avec Tamburini, Lablache et M^lle Grisi.

LUCRETIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Les branches les plus connues de cette famille sont celles de *Tricipitinus* et de *Vespillo*. Cette dernière fut ainsi nommée parce que l'édile Cl. Lucretius avait fait jeter dans le Tibre le corps de Tiberius Gracchus : on nommait *vespillo* celui qui enterrait les morts.

Lucretia ou les **Enfants de la nuit**, roman de sir Henri Bulwer (1847). Les couleurs sombres de cette composition, pour laquelle on a fait d'assez nombreux emprunts à Fréd. Soulié, Eug. Sue, Balzac, ont généralement déplu aux Anglais, de même que le réalisme de certaines peintures brutales. Sir Bulwer ne montre guère, dans ce roman, son goût d'ordinaire fin et délicat. Ses héros représentent toutes les variétés de la dépravation humaine. Sir Miles Saint-John fait élever deux orphelines, Lucretia Clavering et Suzan Mivers. Il a confié l'éducation de Lucretia à un émigré français, Dalibard, qui a introduit dans le château Gabriel Varney, fruit de ses amours avec une danseuse. Celle-ci l'a trahi et il s'est vengé d'elle en la faisant guillotiner en 1793 sous les yeux de son fils, âgé de huit ans, pour apprendre à l'enfant « comment mouraient ceux qui l'offensaient. » Amoureux de son élève et de l'héritage qui l'attend, Dalibard tente inutilement de la séduire ; elle lui résiste, non par vertu, mais par calcul. D'ailleurs elle aime Mainwaring, un caractère faible qui s'est laissé fasciner par elle, bien qu'épris de sa cousine Suzan. Lucretia attend pour l'épouser la mort de son tuteur. Elle ne songe pas à la hâter, mais elle scrute avec une impatience farouche les progrès du mal qui doit la délivrer de sir Miles. La nuit, cette jeune fille, dont une science précoce a desséché l'âme, quitte furtivement son lit pour chercher dans des livres de médecine des espérances sinistres. Dalibard n'a rien perdu de ce drame intime. Gabriel surveille pour lui les rapports de Mainwaring et de Lucretia, d'autant moins suspect à cette dernière qu'il s'est fait également pour elle l'espion de Dalibard. Une lettre de Lucretia à Mainwaring, où l'amante laisse voir cyniquement ses espérances, tombe par les soins de Dalibard entre les mains de sir Miles, qui déshérite Lucretia au profit d'un cousin ruiné, Charles Vernon, et, s'il meurt sans postérité, au profit de Suzan. Pour se consoler, il reste à Lucretia 10,000 livres sterling et l'amour de Mainwaring. Grâce à Dalibard, elle surprend une conversation amoureuse entre sa cousine et son amant, auquel elle rend sa parole, et se livre sans amour à son mauvais génie qui l'emmène en France.

Bientôt Dalibard l'ennuie prodigieusement et elle l'empoisonne, juste au moment où lui-même allait lui faire prendre l'arsenic : touchant ménage. Lucretia revient en Angleterre, se venge de Suzan et de Mainwaring en les ruinant, et épouse un révérend méthodiste, qu'elle ne tarde pas à empoisonner. Elle en a un fils, que le révérend a fait disparaître, et Lucretia va passer le reste de sa vie à rechercher cet enfant. Après nombre d'aventures, elle croit le reconnaître dans un jeune avocat sans parents et sans fortune ; pour l'enrichir, elle songe à empoisonner l'héritière de Suzan, qui est morte, sa fille Helen; surprise par un groom dans ses manipulations criminelles, elle commence par empoisonner ce pauvre diable, et alors elle découvre que ce groom était son propre fils. Elle meurt folle dans un asile d'aliénés.

Ce tissu d'horreurs épouvante plus qu'il n'intéresse; un écrivain de la force de sir Bulwer avait mieux à faire qu'à ressusciter les types hideux des *Mystères de Paris.*

LUCRETILIS MONS, montagne de l'Italie ancienne, dans le pays des Sabins, au N. de Varia, dominant une vallée où était la terre d'Horace; elle était consacrée à Faune. Elle porte aujourd'hui le nom de *Gennaro* ou de *Zoppi*.

Lucrezia Floriani, roman par G. Sand (1846). L'héroïne est une actrice qui, dégoûtée de la gloire et de la vie bruyante du théâtre, se retire dans une villa du lac de Côme. Un jour, un de ses anciens amis, Salvador, accompagné d'un étranger malade et mélancolique, le prince Karol, vient lui demander l'hospitalité. Tout le drame se passe entre ces trois personnages, ou plutôt entre deux seulement, car Salvador n'est qu'un ami pour Lucrezia. Celle-ci, d'ailleurs, ne veut plus aimer ; elle est aussi lasse de l'amour que de tout le reste. Le prince Karol, nature délicate et maladive, est la timidité et la chasteté mêmes. D'abord le récit de la vie indépendante et des amours faciles de l'ancienne actrice l'avait rempli d'effroi, et ce n'était pas sans une hésitation proche de la répugnance qu'il s'était laissé conduire chez elle. Dire qu'il en devient amoureux est inutile : cela va de soi; il l'aime malgré sa lutte violente contre lui-même, malgré ses désespoirs et ses remords; et quant à Lucrezia, elle se laisse aller à l'aimer aussi, plutôt comme un enfant que comme un amant, et surtout pour apaiser les violents transports qui le tueraient. Mais bientôt Karol devient jaloux à l'excès, et souffre cruellement de la familiarité prosaïque avec laquelle Salvador parle à celle qu'il voudrait voir entourée sans cesse d'une auréole et adorée à genoux comme les anges du ciel. Peu à peu le jeune prince s'exaspère au moindre mot, au geste le plus innocent; son amour devient chaque jour plus égoïste et plus intolérant, et, en fin de compte, c'est lui, l'enfant timide, l'enfant malade et délicat, qui devient le tyran de Lucrezia; celle-ci meurt des innombrables blessures que lui fait innocemment le prince. On voit le paradoxe développé par l'auteur : d'un côté, la courtisane qui a effeuillé toutes ses illusions sur tous les grands chemins; de l'autre, un gentilhomme au cœur pur, noble et enthousiaste, qui estime la vertu au delà de toutes choses : et c'est la courtisane qui sera la victime du gentilhomme !

LUCRIN (lac), le *Lucrinus lacus* des anciens, lac de l'Italie ancienne, dans la Campanie, près de l'Averne. On ne voit plus aujourd'hui que la place où fut le lac Lucrin. Sous les Romains, ce lac était célèbre par ses huîtres. Un tremblement de terre survenu en 1536 bouleversa tout ce terrain, et les éboulements du Monte Nuovo comblèrent à moitié le lac. Il est fort difficile aujourd'hui de se rendre compte de son étendue primitive. Ce qui en reste n'est plus qu'un marais hérissé de joncs. Le Lucrin était jadis uni à la mer, et ce n'est qu'au moyen de digues très-coûteuses qu'on parvint à l'en séparer et à y retenir les huîtres qu'on y engraissait. Jules César entreprit d'y créer un port, mais il n'eut pas le temps de voir la réalisation de son projet. Auguste employa 20,000 hommes à l'achèvement de l'œuvre commencée par César, et le port prit le nom de *Portus Julius.* Peu de temps après, la mer renversa tous les ouvrages qui avaient été faits, et détruisit la pêcherie, que l'on essaya de rétablir sous le règne de Claude. Aujourd'hui, il ne reste aucune trace de ces ouvrages, ni du canal qui faisait communiquer le lac Lucrin et le lac Averne.

LUCS (LES), bourg et commune de France (Vendée), canton du Poiré-sur-Vie, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de La Roche-sur-Yon ; pop. aggl., 486 hab. — pop. tot., 2,477 hab. Le territoire de cette commune possède un grand nombre de dolmens et de menhirs.

LUCTUEUX, EUSE adj. (lu-ktu-eu, eu-ze — lat *luctuosus;* de *luctus*, deuil). Douloureux, triste, pénible : *Mort* LUCTUEUSE. *La* LUCTUEUSE *journée d'Azincourt.* (Et. Pasq.) ‖ Vieux mot.

— Pathol. *Respiration luctueuse*, Respiration entrecoupée de gémissements.

LUCUBRATEUR s. m. (lu-ku-bra-teur — rad. *lucubrer*). Néol. Personne qui passe la nuit à travailler. ‖ Personne qui produit quelque chose par son travail. ‖ On dit plutôt ÉLUCUBRATEUR.

LUCUBRATION s. f. (lu-ku-bra-si-on — rad. *lucubrer*). Forme peu usitée du mot ÉLUCUBRATION.

LUCUBRER v. a. ou tr. (lu-ku-bré — lat. *lucubrare*, même sens). Forme peu usitée du mot ÉLUCUBRER.

LUCULE s. f. (lu-ku-le — dimin. du lat. *lux*, lumière). Astron. Nom donné à des places plus lumineuses qu'on aperçoit sur la surface du Soleil : *Les* LUCULES *donnent au Soleil l'aspect d'un nuage pommelé, et faisaient dire à Herschel que le soleil lui semblait irrégulier comme la peau d'une orange.* (Arago.)

LUCULIE s. f. (lu-ku-lî — de *luculi-swa*, nom indien du végétal). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népaul : *La* LUCULIE *à fleurs roses a des fleurs d'une odeur suave.* (A. Dupuis.)

LUCULLIEN adj. m. (lu-kul-li-ain). Minér. V. LUCULLITE.

LUCULLITE s. f. (lu-kul-li-te). Minér. Variété de marbre noir très-fétide. ‖ On l'appelle aussi MARBRE LUCULLIEN OU MARBRE NOIR ANTIQUE.

LUCULLUS, nom d'une famille plébéienne de la *gens Licinia* (v. LICINIA). L'illustration véritable de cette famille ne date que du vainqueur de Mithridate. Les personnages de ce nom cités dans l'histoire sont les suivants :

LUCULLUS (L. Licinius), consul romain, qui vivait au IIe siècle avant J.-C. Elu consul avec Postumius Albinus en 151, il reçut le commandement de l'armée chargée d'opérer en Espagne, attaqua les Vaccéens sans attendre les ordres du Sénat, prit Cauca dont il fit massacrer les habitants, s'empara d'Intercantia, mais échoua devant Pallantia. Lucullus continua néanmoins à rester en Espagne comme proconsul, puis revint à Rome avec d'énormes richesses qu'il avait pillées, et construisit à ses frais le temple de la bonne Fortune.

LUCULLUS (L. Licinius), fils du précédent, devint préteur en 103 av. J.-C., fut envoyé en Sicile pour y réprimer l'insurrection des esclaves, battit Tryphon, un de leurs chefs, puis ne fit plus rien contre eux. Accusé de trahison et remplacé, il ne céda son commandement qu'après avoir détruit ses provisions militaires, fut poursuivi comme coupable de s'être laissé corrompre et condamné à l'exil.

LUCULLUS (Lucius-Licinius), général romain, fils du précédent, né vers 109 av. J.-C., mort vers 57. Lucullus, dont le nom éveille dans l'esprit l'idée du plus riche et du plus magnifique amphitryon qui ait jamais existé, fut un des plus grands hommes de guerre, un des meilleurs orateurs, un des plus intègres administrateurs dont l'histoire romaine fasse mention ; si bien que Plutarque lui a accordé une place honorable parmi ses hommes illustres.

Le premier usage qu'il fit de son admirable talent oratoire fut de défendre la mémoire de son père, condamné pour péculat. Sylla, qui l'avait remarqué dans la guerre sociale (90), l'emmena avec lui, lorsqu'il partit pour combattre Mithridate, et l'éleva au grade de questeur (88). Lucullus, dans cette expédition, se distingua d'une manière toute particulière, en recrutant partout des auxiliaires, en faisant révolter les villes grecques contre Mithridate, et en battant la flotte de ce dernier près de Ténédos. Grâce à cette victoire, les Romains furent maîtres de l'Hellespont (84), et peu après la paix fut conclue.

Chargé de répartir les contributions de guerre imposées aux vaincus, Lucullus se conduisit avec la plus grande modération et évita de se montrer agressif en face de populations frémissantes.

De retour à Rome en 80, il y prit possession de l'édilité curule, à laquelle il avait été élu en son absence, et célébra son entrée en charge par des jeux magnifiques, où l'on vit, pour la première fois, des combats d'éléphants contre des taureaux. Telle était l'estime de Sylla pour Lucullus, qu'il lui laissa en mourant la tutelle de son fils, avec le soin de revoir et de publier les commentaires qu'il avait écrits. En outre, il l'autorisa par une loi spéciale à remplir les fonctions de préteur immédiatement après celles d'édile. Après avoir gouverné quelque temps l'Afrique et avoir donné la preuve d'une grande équité, Lucullus fut nommé consul (74), et obtint, par suite de la mort du proconsul Octavius, le *commandement* en chef de la nouvelle expédition contre Mithridate.

C'est alors que Lucullus se révéla comme un remarquable homme de guerre. A la tête de *30,000 fantassins* et *2,500* cavaliers, il ose attaquer son adversaire dont l'armée s'élève à 150,000 soldats. Après avoir rétabli une sévère discipline dans ses troupes, habituées à une extrême licence, il accourt secourir son collègue Cotta, gouverneur de Bithynie, qui, vaincu sur terre et sur mer, s'était enfermé dans Chalcédoine. Lucullus s'efforce d'abord d'affamer l'armée ennemie. Mithridate, pour se procurer des vivres, abandonne le siége de Chalcédoine et étend ses troupes jusque sous les murs de Cyzique. C'est alors que Lucullus, profitant de l'éparpillement des forces ennemies, commence l'attaque, après avoir détruit un des corps d'armée de Mithridate au passage du Ryndacus; il met le reste de ses troupes en déroute aux passages de l'Æsopus et du Granique; quelques jours après, il obtient un avantage non moins grand sur sa flotte, vers les côtes de la Troade, anéantissant, en une seule campagne, les principales forces de son ennemi et donnant les preuves d'un véritable génie militaire (73).

Sans perdre une minute, Lucullus traverse la Bithynie et la Galatie, fond sur le royaume de Pont, et reçoit à composition les premières villes qu'il rencontre et où il prend ses quartiers d'hiver, en faisant régner dans ses troupes, et malgré leurs murmures, une discipline longtemps oubliée. Dès le printemps, il manœuvre de façon à détruire en détail les troupes de Mithridate, force le prince à une fuite honteuse (72), le poursuit jusqu'en Cappadoce, revient s'emparer du pays des Chaldéens, de l'Arménie, et emporte d'assaut Amisus, ville admirablement fortifiée, qui fut pillée et en partie détruite.

La conquête du royaume de Pont étant terminée, le général romain fond sur l'Arménie, qui avait offert un asile à Mithridate (69). Tigrane, roi de ce pays, apprenant que 15,000 Romains osaient envahir ses Etats, s'écria, dit-on : « S'ils viennent comme ambassadeurs, ils sont beaucoup; mais pour conquérir, ils sont peu. » Cependant Lucullus avait franchi le Tigre et marchait sur Tigranocerte. Le roi ordonna à un de ses généraux, Mithrobarzane, d'aller châtier les Romains et de lui amener leur chef vivant. Mais Mithrobarzane fut battu et tué à la première rencontre, et, peu après, une nouvelle armée, forte de 200,000 hommes, subit une complète défaite (6 octobre 69). Tigranocerte tomba alors au pouvoir des Romains, qui pillèrent cette ville pendant plusieurs jours et y firent un immense butin. Lucullus résolut alors de faire la guerre aux Parthes; mais ses soldats, enrichis par le pillage, refusèrent de le suivre et se mutinèrent. Toutefois, il parvint, en 68, à entraîner ses troupes contre Mithridate et Tigrane, qu'il battit dans l'Arménie centrale; mais, encore une fois, il ne put vaincre la résistance de son armée, lorsqu'il voulut la faire marcher contre la ville d'Artaxata. Mithridate et Tigrane profitèrent de l'indiscipline des Romains pour rentrer dans le Pont. Sur ces entrefaites, les ennemis de Lucullus agirent contre lui à Rome et le firent rappeler, d'abord par Glabrio, puis par Pompée, qui eut la gloire facile d'achever la conquête de l'Asie.

De retour à Rome, Lucullus demanda les honneurs du triomphe; mais ce ne fut qu'au bout de trois ans, en 63, qu'il parvint à les obtenir. Il s'était attiré à cette époque des ennemis nombreux : les troupes le haïssaient, parce qu'il avait voulu maintenir parmi elles une discipline sévère et parce que, paraît-il, il ne s'occupait pas assez du bien-être de ses soldats; les receveurs d'impôts, les traitants de toute espèce, dont il avait réprimé les exactions, voyaient en lui un ennemi; enfin il appartenait au parti de Sylla et avait contre lui les membres du parti démocratique. Le jour du triomphe de Lucullus fut le dernier de ses beaux jours; il dut répudier Clodia, son épouse déshonorée, et crut devoir épouser Servilie, sœur de Caton; mais il ne gagna guère au change. Renonçant tout à coup à toute idée d'ambition, après une courte opposition à Pompée, il abandonna complétement la vie publique. A partir de ce moment, l'histoire de sa vie n'est plus que celle de son luxe, de sa mollesse, de ses palais, de ses jardins, de ses canaux, de ses viviers, de ses festins. Il ne s'occupa plus, au milieu des discordes civiles, que de se tenir à l'écart, que d'éviter avec soin tout ce qui pouvait troubler son existence molle et efféminée. A force de prières humiliantes, il parvint à empêcher César d'incriminer ses actes en Asie, et il échappa, en 59, à une accusation de complot contre Pompée. Vers la fin de sa vie, il perdit en partie ses facultés mentales, et son frère Marcus dut être chargé de l'administration de sa fortune.

Possesseur d'une immense fortune, Lucullus l'employa à satisfaire sa passion pour le luxe et la bonne chère; et c'est surtout à ce titre que son nom est resté célèbre. Nul gourmand n'a pu encore rivaliser avec lui pour la munificence, la manière admirable dont il avait réglé sa maison, la rapidité avec laquelle ses moindres ordres étaient exécutés, si bien que deux ou trois heures suffisaient à ses officiers de bouche pour préparer l'un de ces repas dont l'abondance et la délicatesse font l'étonnement de tous les siècles, après avoir fait celui de Rome : près de Naples, dit Varron, il avait fait ouvrir une montagne, dans le seul but d'introduire dans ses viviers l'eau de la mer.

Il s'était plu aussi à embellir son palais de Tusculum, où il avait rassemblé un nombre prodigieux de statues, de tableaux, et où il forma une bibliothèque ouverte en tout temps aux curieux. C'est dans cette belle retraite, célébrée par Cicéron dans ses *Tusculanes*, qu'il passait l'été avec quelques amis des plus lettrés; car ses immenses richesses n'étaient pas employées exclusivement à satisfaire une vanité puérile et des goûts plus ou moins grossiers; il protégeait les lettres, et lui-même les cultivait avec passion.

On cite de lui un grand nombre d'anecdotes et de reparties : « La fortune, disait-il, a des bornes que le sage doit connaître. » Cicéron et Pompée, le trouvant un jour en ville, lui demandèrent à souper, sous la condition d'être traités sans cérémonie : « Permettez au moins que je dise à mon maître d'hôtel de servir le souper dans la salle d'Apollon, » dit Lucullus. Le repas fut magnifique, et comme Pompée en témoignait sa surprise : « Chaque repas servi dans la salle d'Apollon doit, d'après les ordres que j'ai donnés, coûter au moins 50,000 drachmes (25,000 fr.), » répondit Lucullus.

Outre Plutarque, qui mit la vie de Lucullus en parallèle avec celle de Nicias, le général Romain a eu pour admirateurs Cicéron, Caton et les plus illustres personnages de Rome. Les excès voluptueux de ses dernières années ne peuvent faire oublier les services qu'il rendit à sa patrie, en dehors du métier des armes. La manière énergique avec laquelle il remédia, en Asie, à tous les abus, à toutes les exactions des receveurs d'impôts, en lui attirant la haine implacable de ces derniers, lui gagna tellement l'affection des peuples qu'il protégeait, que ces peuples instituèrent, en l'an 70 av. J.-C., des jeux publics appelés *Lucultiens*, qui furent longtemps célébrés annuellement avec un grande pompe. On attribue à Lucullus l'introduction en Europe du cerisier, rapporté de Cérasonte, en Asie.

— **Allus. hist. Lucullus soupe chez Lucullus**, Allusion à la réponse de Lucullus à son cuisinier, un jour que celui-ci ne lui avait préparé qu'un repas ordinaire, alléguant qu'il ne recevait pas ce jour-là. Se dit, dans l'application, d'un homme ami du luxe et de la bonne chère, ou rempli d'égards pour lui-même.

« Ces dîners fins en prison faisaient grand bruit, et Ouvrard me raconta qu'un jour Séguin, celui-là même qui l'avait fait incarcérer, lui demanda la faveur d'être de ses convives. Le dîner fut des plus gais et des plus magnifiques : « Seulement, dit Ouvrard, *Lucullus est forcé de dîner tous les jours chez Lucullus.* »

Le Dr VÉRON.

« Si M. Taine s'en va toujours seul, quel est donc cet interlocuteur nommé Paul, qui finit par devenir son compagnon inséparable? M. Paul n'est autre que l'*alter ego* de M. Taine; « *dimidium mei*, » pourrait l'appeler celui-ci. M. Taine, de son prénom, s'appelle Hippolyte; sans doute, enfant, par abréviation, on l'appelait *Pol*. De là peut-être le nom qu'il a trouvé naturellement pour cet autre lui-même. M. Taine, d'ailleurs, a autant d'égards pour M. Paul que *Lucullus* en avait pour *Lucullus.* »

(*Revue de l'Instruction publique.*)

« Après ces déductions, après celle des sommes que coûtaient à Mirabeau, depuis deux ans, l'entretien de sa maison, et son *faste de Lucullus*, et ses repas de quinze mille livres donnés à sa section, des personnes bien instruites élèvent la somme qui reste à son légataire à plus d'un million. »

CAMILLE DESMOULINS.

LUCULLUS (Marcus Licinius), frère du précédent, *mort vers l'an 50 av. J.-C.* Attaché à la fortune de Sylla, dont il fut un des lieutenants, il devint successivement édile curule, préteur, consul, et, au sortir de sa charge, il prit possession de la province de Macédoine. Il semble que, à ce moment, il ait voulu rivaliser de gloire avec son frère; car on le vit combattre avec acharnement les peuplades barbares qui entouraient la Macédoine, dévaster le pays jusqu'au Danube, et même attaquer les villes grecques du Pont-Euxin. De retour à Rome, il se mit, après avoir obtenu les honneurs du triomphe, à la tête du parti aristocratique, et une mort inattendue l'empêcha de voir la ruine complète de la cause qu'il avait embrassée.

LUCUMA s. m. (lu-ku-ma). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapotacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi LUCUME.

— **Encycl.** Le *lucuma* est un grand et bel arbre, à feuilles ovales, très-amples et d'un vert foncé, et à fleurs blanches. Le fruit est de la forme et du volume d'une grosse prune ; sous une enveloppe blanche, fort mince, il renferme une sorte de noyau pulpeux, ovoïde, jaunâtre, succulent, d'une saveur douce, auquel sa forme et sa couleur ont valu le nom vulgaire de *jaune d'œuf*. Cet arbre croît aux Antilles, dans les montagnes ou mornes. Son fruit a la propriété de faire tomber la peau de la bouche, quand on en mange pour la première fois; mais, par suite de l'habitude, il ne produit plus le même effet. Il passe pour très-nourrissant; on raconte que deux personnes, exilées sur un îlot et condamnées à y mourir de faim, y vécurent pendant trois mois, nourries de ce seul fruit, et en meilleure santé qu'elles n'y étaient arrivées.

LUCUMON s. m. (lu-ku-mon — mot emprunté aux Etrusques par les Latins). Hist. Roi ou magistrat suprême et héréditaire d'une tribu, chez les Etrusques.

— Hist. littér. Titre du président de l'Académie étrusque de Cortone.

LUCUMON, nom donné par les historiens à Tarquin l'Ancien, roi de Rome. En réalité, *lucumon* n'est pas un nom d'homme, mais un nom de dignité.

LUCUMONIE s. f. (lu-ku-mo-nî — rad. *lucumon*). Hist. Pays administré par un lucumon. ‖ Dignité de lucumon. ‖ Division militaire chez les Etrusques.

LUCUS ASTURUM, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, capitale des Asturies. C'est aujourd'hui OVIEDO.

LUCUS AUGUSTI, ville de l'Espagne ancienne, dans la Galice; aujourd'hui LUGO. ‖ Ville de la Gaule, chez les Voconces, dans la Narbonnaise seconde, sur l'emplacement occupé actuellement par le bourg de LUC-EN-DIOIS.

LUCUS DIANÆ ou **FORUM LUCIUM**, nom latin de LUGO, ville d'Italie.

LUCZI s. m. (luk-zi — altér. du lat. *lucius*, brochet). Ichthyol. Nom vulgaire du brochet aux environs de Bordeaux.

LUD, quatrième fils de Sem. Il fut, d'après la Bible, le chef de la race qui peupla la Lydie.

LUD (Jean), chroniqueur, né en Alsace, mort en 1504. Il alla se fixer en Lorraine, où il devint secrétaire des ducs Jean et Nicolas, conseiller de René II et maître général et justicier des mines (1484). On a de lui une chronique sur les événements de son temps, laquelle a été publiée pour la première fois sous le titre de *Chroniques* ou *Dialogues entre Joannes Lud et Chestia, secrétaire de René II, sur la défaite de Charles le Téméraire devant Nancy* (Nancy, 1844).

LUDAMAR, royaume d'Afrique, dans le N.-E. de la Sénégambie, et borné au N. par le Sahara; 300 kilom., sur 120; ch.-l., Benoum. Le climat est excessivement chaud. Le territoire, généralement sablonneux, présente des forêts de broussailles et quelques portions cultivées. On y trouve un grand nombre de sangliers, d'antilopes, d'hyènes et d'autruches. L'industrie se réduit à la confection de couteaux et de lances, et de divers objets fabriqués avec les peaux de bestiaux; les femmes font quelques étoffes en poil de chèvre. Les armes à feu sont achetées aux Européens. La population se compose de Foulahs, en général doux et affables, et de Maures, sauvages et barbares, auxquels on reproche le meurtre du major Houghton et la captivité de Mungo-Parck. Ces peuples sont rigides mahométans; leurs prêtres enseignent la lecture et l'écriture, mais l'éducation des femmes est entièrement négligée : on les regarde comme des êtres d'une espèce inférieure. Le roi diffère peu de ses sujets par sa manière de vivre; il administre la justice, mais inflige rarement la peine capitale; il lève des impôts à peu près arbitraires. La force militaire du royaume consiste entièrement en cavalerie; chaque soldat doit fournir son cheval et tout son équipement; comme il ne reçoit aucune paye, c'est par le pillage seul qu'il peut se soutenir.

LUDE (LE), petite ville de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de La Flèche, sur la rive gauche du Loir; pop. aggl., 1,191 hab. — pop. tot., 3,917 hab. Tanneries; fabrication d'étoffes et de papier; extraction de tuffeau; élève de bétail; commerce de grains, noix, châtaignes, chanvre, fil, bœufs, porcs et volailles. Le château du Lude, l'un des plus beaux de France, est en grande partie du style de la Renaissance, mais il a été considérablement agrandi au XVIIIe siècle. L'extérieur offre de belles fenêtres, de riches pilastres, et des tours à mâchecoulis richement décorés. A l'intérieur, splendidement meublé, la chambre dans laquelle Henri IV et Louis XIII ont couché a conservé son ornementation du XVIe siècle. Signalons aussi : l'église, en partie romane; l'ancien couvent des Récollets, transformé en caserne; l'hôtel de ville, belle construction moderne; l'hôpital et quelques maisons ornées de médaillons et d'arabesques.

LUDE (Jean II DE DAILLON, seigneur DU), général français, mort en 1480. Ami de Louis XI, auprès duquel il avait été élevé, il fut nommé par ce prince successivement chambellan, gouverneur d'Alençon, du Perche, du Dauphiné, d'Arras, de l'Artois, lieutenant général des armées. En 1463, il s'empara de Perpignan.

LUDE (Jacques DE DAILLON, seigneur DU), capitaine français, mort en 1532, cité par Brantôme comme l'un des plus grands hommes de guerre de son siècle. Il vivait dans le XVe siecle, et fut conseiller et chambellan de Louis XII et de François Ier, sénéchal d'Anjou, puis gouverneur de Brescia. Il défendit ensuite Fontarabie et y soutint un siége de treize mois. « Il a acquis telle réputation aux guerres d'Italie, de Lombardie, de Ferrare et de France, qu'on l'a tenu un fort bon capitaine et vaillant, » dit Brantôme.

LUDE (François DE DAILLON DU), frère du précédent, mort en 1512. Il prit part aux expéditions d'Italie sous le surnom de **Chevalier de la Crotte**, et s'y distingua tellement par son courage qu'on lui avait donné, de même qu'à Bayard, le qualificatif de **Chevalier sans peur et sans reproche**. Il fut tué à la bataille de Ravenne.

LUDE (Gui DE DAILLON, comte DU), mort en 1585. Il était sénéchal d'Anjou, gouverneur du Poitou et lieutenant général en Guyenne. C'était un vaillant soldat qui affirma son courage à la défense de Metz, à la bataille de Renti, aux siéges de Calais, de Guines et de Marans. En 1569, il lutta victorieusement pendant deux mois contre les protestants qui assiégeaient Poitiers, et en 1576 il se distingua à la prise de Brouage.

LUDE (Henri DE DAILLON, duc DU), mort en 1685. Successivement premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Saint-Germain et de Versailles, maréchal de camp après le siége de Lille, où il monta un des premiers à l'assaut, grand maître de l'artillerie, lieutenant général, il suivit Louis XIV en Hollande, prit part aux siéges de Maëstricht, de Besançon, de Condé, de Cambrai et de Gand, et reçut, en 1675, le brevet de duc et pair. Il passait pour un des personnages les plus spirituels de son temps, et Mme de Sévigné parle souvent de lui avec estime.

LUDECKE (Christophe-Guillaume), érudit allemand, né à Schœnberg (Vieille Marche) en 1737, mort à Stockholm en 1805. D'abord pasteur luthérien à Smyrne, dans l'Asie Mineure, il remplit à son retour en Europe des fonctions évangéliques à Magdebourg, puis à Stockholm. On a de lui des ouvrages estimés : *Relation historique de la Turquie* (Leipzig, 1771, in-8°); *Archives générales de l'érudition suédoise sous le règne de Gustave III* (Leipzig, 1781-1796, 7 vol. in-8°).

LUDEN (Henri), historien allemand, né à Lonstedt, près de Brême, en 1780, mort à Iéna en 1847. Il étudia, à l'université de Gœttingue, la théologie, la philosophie et l'histoire, et, après avoir perfectionné son instruction à Berlin, il obtint, en 1806, à Iéna, une chaire d'histoire, qu'il conserva jusqu'à sa mort. De 1814 à 1818, il fit paraître à Weimar un journal de politique et d'histoire, intitulé *Némésis*, en même temps qu'un autre journal périodique sous ce titre : *Archives générales du droit public*. Parmi les ouvrages très-estimés de ce savant historien nous citerons : *Vie de Hugo Grotius* (Berlin, 1806, in-8°); *Opinions sur la confédération du Rhin* (Gœttingue, 1808-1809, in-8°); *Histoire générale de l'antiquité* (Iéna, 1814); le *Royaume de Hanovre considéré au point de vue de la vie publique* (Nordhausen, 1818, in-8°); *Histoire générale du moyen âge* (Iéna, 1821-1822); *Histoire du peuple allemand* (Gotha, 1825-1837, 12 vol. in-8°), ouvrage qui a été traduit en français dans le *Panthéon historique; Vues rétrospectives sur ma vie* (Iéna, 1847), ouvrage posthume.

LUDEN (Henri), jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Iéna en 1810. Il est devenu professeur de droit, conseiller au tribunal d'appel d'Iéna, et s'est acquis par ses écrits la réputation d'un savant criminaliste. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la tentative du crime d'après le droit allemand* (Gœttingue, 1836, in-8°); *Sur la preuve du crime* (Gœttingue, 1840, in-8°); *Manuel du droit pénal commun et particulier de l'Allemagne* (Iéna, 1843).

LUDENSCHEID, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 35 kilom. S.-O. d'Arensberg; 3,200 hab. Filatures de coton; fabrication de lainages; forges de fer, acier, tréfilerie, quincaillerie.

LÜDERS (Alexandre-Nicolaiewitch, comte), général russe, né en 1790 d'une famille d'origine allemande. Entré en 1807 au service, il combattit l'année suivante en Finlande, fit les campagnes de 1812 à 1814 et fut élevé, en 1826, au grade de major général. Pendant la campagne de 1831, il se signala surtout à l'assaut de Varsovie par sa froide intrépidité, resta plusieurs années chef d'état-major du 2e corps d'infanterie dans cette ville, et, en 1838, succéda à Mourawieff dans le commandement du 5e corps d'armée. Une des divisions placées sous ses ordres ayant reçu, en 1843, l'ordre de se rendre au Caucase, Lüders, qui venait d'être promu général d'infanterie, l'y conduisit lui-même et prit une part brillante à tous les combats qui furent livrés les deux années suivantes, ainsi qu'à la campagne de Dargo en 1845. Trois ans plus tard, il recevait l'ordre de franchir le Pruth (juillet 1848), et, de concert avec Omer-Pacha, il comprima l'insurrection dans les principautés danubiennes.

Lorsque l'intervention de la Russie en Hongrie eut été résolue, Lüders pénétra, le 19 juin 1849, dans la Transylvanie par la passe de Rothenthurm, battit le général Bem à Schœnburg (31 juillet), et força, à Dewa et à Szibo, 20,000 Hongrois à capituler. Cette action d'éclat, outre des décorations de l'empereur d'Autriche et du czar, lui valut le titre d'aide de camp général de ce dernier. Au début de la guerre de Crimée, il fit partie avec son corps de l'armée du prince Gortschakow, passa le Danube le 24 mars 1854, occupa la muraille de Trajan et, après une marche pénible, parvint le 16 mai devant Silistrie. Mais bientôt après il fut atteint d'une maladie qui le força à quitter l'armée. Après son rétablissement, il fut nommé, en 1855, commandant des troupes d'Odessa et de Nikolaiew et, en janvier 1856, fut appelé au commandement en chef de la Crimée. Ce fut lui qui conclut avec les alliés la suspension d'armes qui précéda de peu la conclusion de la paix. Plus tard il passa deux années à voyager en France et en Italie, et reçut, en 1861, le commandement de la première armée et le titre de lieutenant du czar en Pologne. Il déploya la plus grande rigueur dans ses fonctions et, comme le gouvernement russe ne tarda pas à juger prudent d'employer en Pologne un système plus doux, il fut rappelé en juin 1862 et élevé en même temps au rang de comte. Avant son départ de Varsovie, il fut, le 27 juin, l'objet d'une tentative d'assassinat, dans laquelle il reçut une grave blessure, et pour sa guérison il dut se rendre aux eaux d'Allemagne. Depuis cette époque, il a vécu dans la retraite.

LUDEWIG (Jean-Pierre DE), publiciste, jurisconsulte et historien allemand, né au château de Hohenhard (Souabe) en 1668, mort en 1743. Il était professeur de philosophie à Halle depuis 1695 et s'était fait connaître par ses connaissances en droit public, lorsqu'il fut chargé, en 1797, de représenter l'électeur de Brandebourg au congrès de Ryswyk. Ludewig visita ensuite plusieurs cours d'Allemagne et, de retour à Halle, il devint successivement professeur d'histoire (1703), professeur de droit public (1705), historiographe et archiviste du duché de Magdebourg (1704), conseiller privé (1709), enfin chancelier de l'université de Halle. C'était un brillant professeur, un savant et laborieux jurisconsulte; mais, chargé de rédiger divers écrits dans l'intérêt de la couronne de Prusse, il lui arriva souvent d'altérer la vérité pour soutenir les prétentions de l'électeur de Brandebourg. Ses idées sur le droit public, souvent paradoxales, furent vivement attaquées par Moser et surtout par Gundling. Parmi ses ouvrages, extrêmement nombreux, nous citerons les suivants : *De auspicio regum* (1701); *Entreprises du pape contre la couronne de Prusse* (1701); *Germania princeps* (1702), ouvrage remarquable, publié sous le pseudonyme de **Giovanni**, dans lequel il expose les droits de l'empereur et des électeurs; *Recueil d'opuscules* (1705); *Jura primatus Germaniæ sive Magdeburgici* (1707); *Germania princeps sub Conrado I* (1710); *Opuscula oratoria* (1712); *Explication complète de la bulle d'Or* (1716-1719, 2 vol. in-4°), son ouvrage capital; *Histoire d'Henri l'Oiseleur* (1713), livre fort estimé; *Opuscula miscellanea* (1720, 2 vol. in-fol.); *Reliquiæ manuscriptorum medii ævi* (1720-1741, 12 vol. in-fol.), recueil fort important; *Singularia juris publici* (1730); *Jura feudorum* (1740); *De feudorum Germaniæ et Longobardiæ differentiis* (1751); *Singularia juris feudalis* (1753), etc.

LUDEWIG (Hermann), bibliographe allemand, né à Dresde en 1809, mort à New-York en 1856. Il alla habiter New-York, où il composa les deux ouvrages suivants : *Histoire locale de la littérature américaine, essai bibliographique* (New-York, 1856, in-8°); la *Littérature des langues américaines* (Londres, 1858, in-8°), livre important et estimé.

LUDEWIG, nom de littérateurs et de savants allemands. V. LUDWIG.

LUDGER (saint), prélat allemand, mort en 609. Il commença par étudier à Utrecht sous la direction de saint Grégoire, puis il suivit les cours de l'école d'York. Plus tard, il visita Rome et le Mont-Cassin, où il séjourna pendant deux ans, et enfin alla prêcher l'Evangile chez les Frisons et les Saxons. C'est alors qu'il fut nommé évêque de Munster. On lui doit la *Vie de saint Grégoire, abbé d'Utrecht*, publiée dans le *Recueil* de Bollandus. L'Eglise l'honore le 26 mars.

LUDHEANA, ville de l'Indoustan anglais. V. LODIANA.

LUDIA s. m. (lu-di-a). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bixinées, type de la tribu des prockiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Afrique.

Ludibria ventis, poésies, par M. Joseph Autran (Paris, 1838). L'auteur aurait pu tout aussi bien intituler ses poésies les *Jouets du vent*. Ce recueil du poëte, comme en général tous ceux qui le suivirent, est écrit dans un style pur et harmonieux, mais rarement assez ferme et élevé. Plusieurs pièces se distinguent par un charme entraînant et doux qui en rend la lecture agréable; telles sont : *Une clarté sur la colline;* la *Mort de Beethoven; Rêverie dans une caverne;* la *Flûte dans le vallon; Image; Pendant que la musique d'un régiment passait; Voce soave: Sur la montagne*, etc. Le plus souvent, quand l'auteur a fait choix d'un sujet quelque peu neuf et piquant, il ne sait pas s'arrêter à temps, et le noie dans des développements inutiles. *Une clarté sur la colline*, qui figure parmi les meilleurs morceaux, offre un exemple de cette prolixité qui nuit à l'effet poétique de l'ensemble.

LUDICKE (Auguste-Frédéric), mathématicien allemand, né en 1748, mort en 1823. Les détails manquent sur son existence; on sait seulement qu'il professa pendant quarante et un ans les mathématiques à Meissen. Ses principaux ouvrages sont : *Commentatio de attractionis magnetum naturalium quantitate* (Wittemberg, 1799, in-4°); *Essai d'une nouvelle théorie des lignes parallèles* (Meissen, 1819, in-8°).

LUDIE s. m. (lu-dî — du lat. *ludius*, danseur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides ou taupins, comprenant de nombreuses espèces.

— s. f. Syn. de LUDIA, genre de bixinées.

LUDIM, nom donné par la Genèse (X, 13) à un peuple originaire d'Egypte; il en est encore fait mention dans d'autres passages (Jérémie, XLVI, 9; Ezéchiel, XXVII, 10; XXX, 5; Isaïe, LXVI, 19). On a tenté d'établir de différentes manières l'identité de ce peuple. On a voulu y voir le peuple *Luday*, actuellement situé sur la côte occidentale de l'Afrique, au sud de l'empire du Maroc; d'autres auteurs, et parmi eux Bochart, ont pensé que cette nation devait être d'origine éthiopienne; Hitzig suppose que c'étaient les Libyens, et, pour justifier son hypothèse gratuite, il admet que le *d* du mot *Lud* ou *Ludim* s'est changé en *b*. Forster est arrivé à un résultat encore plus invraisemblable en prétendant expliquer ce mot par une racine copte, *elouehsaiè*, maison élevée du désert. Un autre auteur prétend que *Lud* est une corruption pour *Lehind* ou *Lehund*, indien. L'historien Josèphe affirme que le peuple des Ludim n'était autre que les Lydiens.

LUDINGHAUSEN, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 23 kilom. S.-O. de Munster, sur la Stever, ch.-l. du cercle de son nom; 2,207 hab. Teintureries; fabrication de toiles et de sabots.

LUDION s. m. (lu-di-on — du lat. *ludus*, jeu). Antiq. rom. Nom donné à des histrions venus de Lydie, et plus tard d'Etrurie.

— Physiq. Petite figure plongée dans une bouteille d'eau, et qu'on peut à volonté faire descendre ou remonter, au moyen de la pression de l'air.

— **Encycl.** Physiq. On trouve le *ludion* dans la plupart des cabinets de physique, mais on en fait aussi un objet d'amusement. Il se compose d'une petite figure d'émail représentant un personnage quelconque, suspendue à une petite boule de verre pleine d'air et de grosseur telle que le poids de l'ensemble soit à peine inférieur à celui d'un égal volume d'eau : de plus, l'ampoule de verre porte à sa partie inférieure une petite ouverture par laquelle l'air intérieur se trouve en communication avec l'atmosphère. Si on plonge dans l'eau un semblable appareil, son poids se trouvant égal à celui de l'eau déplacée, il se trouvera en équilibre et restera immobile à l'endroit où on l'aura placé; si son poids est un peu moindre, le petit flotteur entraînera le tout vers la surface du liquide, jusqu'à ce que, une petite portion de lui-même venant à émerger, l'équilibre se trouve rétabli; alors il restera en repos; si enfin son poids est supérieur à celui du liquide qu'il déplace, il tombera au fond. Ceci posé, on comprend facilement qu'un semblable appareil, construit de façon à avoir dans les conditions que nous venons d'indiquer une force ascensionnelle très-faible, se trouvera dans des conditions d'équilibre différentes lorsque la pression que supporte le liquide dans lequel il plonge viendra à changer : cette pression augmentant, l'air que renferme le flotteur se comprime et diminue de volume; par contre, l'ensemble diminue de volume, une certaine portion de liquide pénétrant dans la boule, et il arrive un moment où, le poids du liquide déplacé étant plus faible que celui du corps plongé, celui-ci tombe au fond. La pression venant à diminuer, le contraire se produit. D'ordinaire on détermine ces changements de pression, qui provoquent les mouvements du petit personnage d'émail, en fermant l'ouverture du vase qui contient le liquide par une feuille mince et tendue de caoutchouc; lorsqu'on presse sur cette feuille, elle s'affaisse et communique à l'air qu'elle recouvre, et par suite au liquide, la pression qu'on lui fait éprouver; elle reprend ensuite sa position première lorsqu'on cesse d'appuyer sur elle; alors l'air intérieur du flotteur cesse d'être comprimé, il chasse l'eau qui a pénétré dans la boule, il reprend son volume primitif et le flotteur remonte. Dans certains *ludions* plus perfectionnés, nommés *ludions à pompe*, le vase qui renferme le liquide est parfaitement clos et communique avec une petite pompe à main au moyen de laquelle on fait varier à volonté la pression de l'air contenu dans l'appareil. On a donné aux *ludions* diverses dénominations, entre autres celle de *diables cartésiens*.

LUDIUS, peintre romain, contemporain d'Auguste, qui s'est rendu célèbre par ses peintures murales, pour l'exécution desquelles il substitua la fresque à l'encaustique, procédé moins coûteux et qui mettait ce système décoratif à la portée d'un plus grand nombre de fortunes. Ludius égayait les murailles intérieures des palais et des temples avec des scènes champêtres, des vues rustiques et des paysages dont les fresques d'Herculanum et de Pompéi peuvent nous donner l'idée.

LUDKI (les), nom, chez les Wendes, de petits gnomes vivant dans l'intérieur de la terre. Ce sont les kobolds des Germains et des Scandinaves.

LUDLOW, le *Bravinum* des Romains, ville d'Angleterre, comté et à 39 kilom. S. de Shrewsbury, à la jonction de la Corves et de la Teme; 6,033 hab. Fabrication de meubles, gants, cuirs et cordages. Cette ville, ancienne et jadis populeuse, est remarquable par la régularité de ses rues, par l'élégance de ses maisons et par les ruines d'un ancien château qui fut longtemps la résidence des monarques gallois. C'était une des forteresses les plus imposantes de la principauté de Galles. On suppose qu'elle fut fondée par Roger de Montgomery. Dévasté en 1415, le château fut restauré par Edouard IV, qui y établit la cour de son fils, le prince de Galles. Arthur, fils aîné d'Henri VII, y célébra son mariage avec Catherine d'Aragon et y mourut quelque temps après. Sous le règne d'Henri VIII, les lords présidents des Marais tinrent leurs séances à Ludlow. Après la dissolution des lords des Marais, sous le règne de Guillaume III, le château tomba en ruine. Butler a écrit dans une des tours, dit M. A. Esquiros, les trois premiers chants du poëme *Hudibras*. Les restes du château de Ludlow comprennent aujourd'hui un donjon, plusieurs tours, une chapelle et une grande salle dans laquelle fut représenté, en 1634, le *Masque de Comus*, écrit par Milton. Les roches que couronnent les ruines du château sont très-intéressantes pour le géologue.

Les autres curiosités de Ludlow sont : l'église Saint-Laurent, bâtie sous le règne d'Henri VII; l'Ecole de grammaire, fondée par Edouard VI; l'hôtel de ville et les deux ponts jetés sur la Teme. Près de la ville se trouve *Dinham House*, ancienne résidence du prince Lucien Bonaparte.

LUDLOW (Edmond), homme politique anglais, né à Mayden-Bradley (Wiltshire) vers l'an 1620, mort en 1693. Il appartenait à une riche famille depuis longtemps attachée aux idées libérales. Après avoir fait ses études à Oxford, il se rendit à Londres pour y étudier le droit; mais lors de la convocation du Long Parlement, dont son père fit partie, il abandonna la jurisprudence et s'engagea dans l'armée parlementaire. Il assista à la bataille d'Edge-Hill (1642), et bientôt après il leva un corps de cavalerie, qu'il commanda au siége du château de Wardour, dans le comté de Wilt. Cette forteresse ayant été prise, il en fut nommé gouverneur et la défendit pendant dix mois contre tous les efforts des royalistes. Forcé enfin de se rendre, il fut conduit à Oxford comme prisonnier de guerre, puis mis en liberté. Après avoir été pendant quelque temps haut shérif du comté de Wilt, il fut élu, en 1645, membre de la Chambre des communes, en remplacement de son père qui venait de mourir. Cromwell le remarqua et essaya de l'attacher à son parti; et Ludlow raconte, dans ses *Mémoires*, plusieurs des entrevues qu'il eut avec Cromwell. En septembre 1646, quand mourut le comte d'Essex qui commandait l'armée, Cromwell songea à confier le commandement à Ludlow; il le manda près de lui et parla si mal du Parlement, exalta à tel point l'armée, que Ludlow acquit alors la conviction que le vainqueur des Stuarts avait déjà conçu le dessein de détruire l'autorité civile et de s'élever sur ses ruines. Ludlow, républicain sincère, répondit au futur dictateur de façon à lui montrer qu'il ne se prêterait point à ses projets ambitieux et, depuis lors, Cromwell regarda Ludlow comme son ennemi personnel. Après avoir fait décider par le Parlement que toute communication cesserait avec le roi, détenu à l'île de Wight (1648), Cromwell, *désirant connaître les dispositions d'esprit des principaux chefs de l'armée et du Parlement, les invita à venir conférer avec lui sur les affaires publiques.* Il protesta devant Ludlow de la pureté de ses intentions et lui demanda son avis sur la conduite à tenir. Ludlow lui répondit : « Il est vrai que la cause que vous défendez vous a fait beaucoup d'ennemis, et que même, parmi les amis de cette cause, il y en a qui se méfient de vous; mais si vous persévérez dans la justice, vous triompherez et vous ramènerez vos amis; si vous succombez dans votre tâche, vous serez regretté par tous les honnêtes gens, et votre nom sera honoré par la postérité; tandis que, si vous vous laissez séduire par de vains honneurs et d'inutiles richesses, votre mémoire sera abhorrée et méprisée dans les siècles futurs. »

Ces quelques mots dépeignent parfaitement le caractère de cet honnête républicain, de cet ami de la vérité et du bien public qui, convaincu de la pureté de sa cause, se montra constamment inaccessible à la crainte. Membre du tribunal chargé de juger Charles Ier, il demanda que la forme du gouvernement fût réglée avant la mort de ce roi, de peur que l'armée n'élevât ensuite au trône vacant un chef sorti de ses rangs. Il figura aussi parmi les quarante conseillers d'État de la République, et travailla avec autant de dévouement que d'intelligence à régulariser la nouvelle administration.

Comme il faisait une constante opposition aux projets ambitieux de Cromwell, celui-ci se débarrassa de lui en l'éloignant. Il lui offrit d'abord une charge en Irlande; Ludlow ayant refusé, Cromwell, avec le concours du Parlement, le fit reléguer dans ce pays avec le titre de lieutenant général et de commissaire des affaires civiles.

Quand Cromwell eut dissous le Parlement et qu'il eut pris le titre de Protecteur, Ludlow s'opposa de toutes ses forces à la proclamation du protectorat en Irlande, et voulut *retourner en Angleterre; mais Cromwell*, qui le craignait, le retint encore plus d'une année éloigné de Londres. A son retour dans cette ville, Cromwell le fit comparaître devant son *conseil et lui demanda de s'engager par serment* à ne rien entreprendre contre le gouvernement. Sur son refus obstiné de sous*crire à cette injonction, on finit par obtenir* d'un de ses frères qu'il s'engageât pour lui, sans son consentement, et Ludlow se rendit dans le comté d'Essex, où il résida jusqu'à la *mort* de Cromwell.

Quand Richard Cromwell fut appelé à exercer le pouvoir suprême, Ludlow alla *trouver les chefs de l'armée*, et contribua puissamment à faire rétablir le Long Parlement, dans lequel il reprit son siége. Cependant la Restauration arrivait à grands pas. *Lorsque Ludlow eut reconnu l'impossibilité* de lutter contre la réaction, il se retira à Vevey, en Suisse.

La vengeance de la famille royale l'y poursuivit. Pour commencer, Henriette d'Orléans, la princesse dont Bossuet a fait l'oraison funèbre et dont tous les historiens ont vanté *le cœur si tendre*, offrit à une personne de qualité une somme considérable pour assassiner Ludlow et les autres réfugiés de Vevey. On soudoya ensuite des *bandes* d'assassins, qui parvinrent à tuer *Lisle*, l'un des juges de Charles Ier, d'un coup de feu, pendant qu'il se rendait à l'église (11 août 1664), et Ludlow n'échappa à la mort que grâce à la protec*tion et à la vigilance des magistrats de Berne*, dont on ne saurait trop louer la conduite en cette occasion.

La révolution qui chassa les Stuarts du trône d'Angleterre, pour y placer Guillaume III, ranima la vieille ardeur de Ludlow. Il quitta Vevey avec l'espoir de terminer ses jours dans sa patrie, peut-être même d'y reprendre du service dans l'armée. Mais à peine fut-il arrivé à Londres, qu'un tory nommé Seymour, craignant d'être forcé de restituer les biens de Ludlow, dont il s'était emparé, fit présenter par le Parlement une adresse au roi pour faire arrêter le vieux républicain comme régicide, et Ludlow revint mourir à Vevey.

Ses *Mémoires*, très-renommés en Angleterre, renferment des renseignements extrêmement curieux pour l'histoire de la Révolution. On en a donné une assez mauvaise traduction à Amsterdam (1766-1767, 3 vol.), et ils ont été insérés dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, publiée par M. Guizot.

« Brave, ardent, inébranlable dans son dévouement à sa cause, mais étranger à toute soif de vengeance, à toute cruauté déloyale et passionnée, dit M. Guizot, généreux, humain, traitant avec égard, sur le champ de bataille, les mêmes ennemis qu'il détestait et qu'il opprimait dans l'arène politique, Ludlow ne perdit point, en devenant républicain, l'élévation et l'élégance de ses sentiments et de ses mœurs. » Persécuté, traqué par les royalistes, rien ne put l'ébranler ni l'effrayer. « *Ubi libertas, ibi patria*, » disait-il dans son exil : Là ou est la liberté, là est la patrie; et il mourut fidèle à la patrie et à la liberté.

LUDLOW (George-James, comte), général anglais, arrière-neveu du précédent, né à Londres en 1759, mort en 1842. Il partit pour l'Amérique (1778), obtint, trois ans après, le grade de capitaine et servit dans l'armée de Virginie, commandée par lord Cornwallis. Fait prisonnier au siége de York-Town, avec son ami le capitaine Ch. Asgill, il lui arriva une aventure tragique. Les Américains, en représailles du sort subi par un des leurs, voulaient pendre les deux officiers anglais; Washington obtint qu'il n'en serait sacrifié qu'un. On les fit tirer au sort et ce fut Asgill à qui échut le mauvais numéro. Washington, toujours humain, trouva moyen encore de retarder l'exécution, fit réclamer Asgill par le cabinet de Versailles, et les deux Anglais obtinrent la liberté, à la seule condition de ne plus servir contre l'Amérique. Ludlow, de retour en Angleterre, fut nommé lieutenant-colonel du régiment des gardes (1790), fit la campagne de Flandre sous le commandement du duc d'York (1793), et s'éleva au grade de major général (1798). Attaché alors à l'armée anglaise d'Egypte, il prit part à la bataille d'Aboukir et au siége d'Alexandrie. Il fut ensuite envoyé dans le Hanovre (1805), puis à l'expédition de Copenhague (1807). A la mort de son frère (1811), il fut appelé à la pairie et passa le reste de ses jours dans la retraite.

LUDMILE (sainte), patronne populaire de la Bohême, morte en 927. Elle était femme de Burzywoj ou Borzywoj, premier duc chrétien de Bohême, et fut baptisée en même temps que lui, en Moravie, par Métode. Chrétienne fervente, elle éleva dans les sentiments d'une profonde piété son petit-fils Wenceslas. Mais à la mort de Vratislas, père de ce dernier et fils de Ludmile, Drahomire, veuve du défunt, qui était encore païenne, s'empara du pouvoir et renversa le christianisme. Il s'éleva alors une lutte terrible entre les idolâtres et les chrétiens, et, sur l'ordre de Drahomire, Ludmile fut étranglée dans son château de Tetin, où elle s'était réfugiée. Plus tard, elle fut mise au nombre des saintes et devint la patronne de la contrée. On célèbre sa fête le 16 septembre.

LUDOLF (Job), savant orientaliste allemand, né à Erfurt en 1624, mort en 1704. Il parvint à apprendre vingt-cinq langues, tant anciennes que modernes, et s'appliqua particulièrement à l'étude de l'éthiopien. Le premier, il soumit cet idiome aux règles de la grammaire, et, sans avoir visité l'Abyssinie, il révéla l'histoire et la littérature de ce pays. Il entreprit même d'ouvrir des relations entre l'Europe et le roi des Abyssins; mais les mémoires qu'il adressa à ce sujet aux cabinets de Vienne, de Londres et d'Amsterdam restèrent sans réponse. Ludolf passa une partie de sa vie à donner des leçons particulières. Il visita avec un de ses élèves l'Angleterre et la France, résida assez longtemps à Paris, où il fit l'éducation du fils de l'ambassadeur de Suède, se rendit en 1649 à Rome, pour y recueillir des mémoires laissés par l'archevêque d'Upsal, Magnus, devint, en 1651, précepteur des enfants du duc de Gotha et fut nommé, en 1658, conseiller aulique par ce prince. Le savant Ludolf était en correspondance avec les plus remarquables érudits de son temps. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Historia æthiopica, sive descriptio regni Habyssinorum* (1681, in-fol.), avec trois appendices de chacun 1 vol. in-fol.); *Grammatica amharicæ linguæ* (1698, in-fol.); *Grammatica linguæ æthiopicæ* (Francfort, 1708, in-fol.); *Lexicon æthiopico-latinum* (Francfort, 1699, in-fol.); *Théâtre général du monde* (Francfort, 1699-1701, 2 vol. in-fol.), etc.

LUDOLF (Jean-Job), mathématicien allemand, neveu du précédent, né en 1649, mort en 1711. Il professait les mathématiques à Erfurt, et on lui doit : *Cometa qui anno* 1680 *horribiliter apparuit cum integro suo cursu representatus* (1681); *Tetragonometria tabularia* (Francfort, 1690, in-4o), etc. — Son fils, Jérôme LUDOLF, né à Erfurt en 1679, mort en 1728, se fit recevoir docteur en médecine et professa l'anatomie, la chirurgie, la chimie, la philosophie, les mathématiques. On lui doit de nombreuses dissertations, entre autres : *De tabaci noxa post pastum* (1723); *De erroribus male imputatis naturæ* (1725); *De medicina in S. Scriptura fundata* (1726).

LUDOLF (Henri-Guillaume), philologue allemand, autre neveu de l'orientaliste Job, né à Erfurt en 1655, mort à Londres en 1710. D'abord secrétaire de l'ambassade danoise à Londres, il se mit ensuite à voyager et visita successivement la Russie, l'Asie Mineure, la Palestine, l'Egypte. On a de lui : *Grammatica russica* (Oxford, 1696, in-4o), et *Remains* (Londres, 1712), recueil de divers écrits. — Un de ses parents, Jérôme DE LUDOLF, né à Erfurt en 1708, mort en 1764, professa la chimie dans sa ville natale, puis fut médecin de l'électeur de Mayence. Outre un grand nombre de dissertations, on lui doit : *De la chimie victorieuse dans son application à la médecine* (1746, in-4o); *Introduction fondamentale à la chimie* (1752).

LUDOLFIE s. f. (lu-dol-fî — de *Ludolf*, sav. allem.). Bot. Syn. d'ARUNDINAIRE, genre de graminées.

LUDOLPH VAN CEULEN, géomètre hollandais, qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il est célèbre par la nouvelle approximation à laquelle il porta l'évaluation du rapport de la circonférence au diamètre. Adrien Romain venait de donner la valeur de ce rapport avec dix-sept décimales; Van Ceulen poussa le calcul, par la méthode d'Archimède, jusqu'à la trente-cinquième. Il publia son travail en 1610, en hollandais. Snellius en a donné, en 1615, une traduction latine sous le titre : *De circulo et adscriptis*. On a de lui quelques autres ouvrages qui ne sont pas sans mérite, notamment ses *Problemata geometrica*.

LUDOLPH DE SAXE, théologien allemand, mort vers 1370. Entré dans l'ordre de saint Dominique, il passa aux chartreux et fut nommé supérieur de la chartreuse de Strasbourg. On lui doit : *Vita Christi e sacris Evangeliis sanctorumque Patrum fontibus derivata* (Strasbourg, 1474, in-fol.); *Commentaria in Psalmos Davidicos juxta spiritualem præcipue sensum* (Paris, 1506, in-fol.).

LUDOT (Jean-Baptiste), savant français, né à Troyes en 1703, mort en 1771. Il se fit recevoir avocat, mais s'adonna principalement à l'étude des sciences naturelles et mathématiques. D'un caractère excentrique et bizarre, il faisait lui-même son pain, se nourrissait de légumes ou de retailles de boucherie, et passait la plus grande partie de son temps seul, enfermé dans son cabinet. Un jour, il se jeta dans la Seine gelée pour constater jusqu'à quel point l'homme peut supporter le froid; un autre jour, il voulut faire l'expérience inverse, entrer dans un four fortement chauffé, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à l'en empêcher. Des savants qui connaissaient son mérite voulurent le faire admettre à l'Académie des sciences; mais il refusa, ne pouvant se décider à aller habiter Paris. On a de lui : *Sur la meilleure construction du cabestan*, travail qui lui valut en 1741 un prix à l'Académie des sciences; *Recherches critiques sur le lieu où le consul Sempronius fut mis en déroute par Annibal* (1765, in-8o), écrit dans lequel il attaque Grossley avec virulence.

Ludovic, drame lyrique en deux actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Hérold et Halévy, représenté à l'Opéra-Comique le 16 mai 1833. Hérold travaillait à cet ouvrage lorsque la mort est venue le frapper. Il n'a composé que l'introduction, des couplets pour soprano, un trio, un chœur de buveurs et le commencement du finale du premier acte. On doit le reste de la partition à Halévy. La pièce a de l'intérêt; en voici le sujet : Francesca, jeune fermière au village d'Albano, près de Rome, doit épouser Gregorio, son cousin. Une ordonnance de recrutement le désigne pour être soldat, ce qui fait hâter la célébration du mariage. Mais Francesca est aimée passionnément par Ludovic, Corse d'origine, jaloux et violent, qu'elle a fait régisseur de sa ferme. Il lui rend des services si dévoués qu'elle le garde, malgré des scènes qui se renouvellent chaque jour. Elle essaye en vain de l'éloigner, afin que le mariage ait lieu en son absence. « Eh bien! dit-il, si tu ne peux être à moi, tu ne seras à aucun autre. » Il saisit un pistolet, et Francesca tombe baignée dans son sang. Au second acte, le spectateur est transporté dans une autre ferme appartenant à Nice, cousine de Francesca. Celle-ci n'a eu qu'une blessure légère, dont elle est guérie. Elle éprouve des remords; car elle a déposé devant les juges de manière à causer la condamnation à mort de Ludovic. Le capitaine Scipion cherche le fugitif. Quant à Gregorio, n'ayant pu se marier, il est soldat dans la compagnie du capitaine. Francesca s'exprime sur le sort qui attend l'infortuné Ludovic en termes si touchants, que sa cousine lui révèle qu'il est caché dans la maison même. Il ne tarde pas à paraître devant ses yeux; il se jette à ses genoux, implore son pardon et l'obtient. Gregorio survient; Francesca implore sa pitié et met pour condition à leur hymen qu'il sauvera les jours de Ludovic. Celui-ci, voyant à quel prix il peut conserver la vie, va se livrer lui-même au capitaine Scipion. Francesca ne peut plus cacher ses sentiments. La passion de Ludovic l'a envahie; c'est lui qu'elle aime. Gregorio en est désespéré; cependant il se dévoue et menace le capitaine de lui brûler la cervelle s'il ordonne la mort de son rival. Fort heureusement la grâce de Ludovic arrive. Le moyen qu'il a employé pour se faire aimer est assez excentrique. Cependant les scènes sont habilement ménagées, le caractère de Francesca est bien étudié; c'est une pièce qui peut être reprise avec chance de succès. Halévy a écrit l'ouverture sur un motif d'Hérold; mais elle est médiocre. Le premier chœur : *Déjà l'aurore, qui se colore*, se distingue par la fraîcheur et la simplicité de la *mélodie*. Le *départ pour le marché* a de la vivacité et de l'entrain. La scène de l'entrée des soldats a l'importance qui convient à un drame dans lequel l'élément militaire joue un rôle sérieux. Les couplets chantés par Nice (Mlle Massy) : *Je vends des scapulaires*, ont fourni le motif de l'ouverture; ils rappellent la première manière d'Hérold. La mélodie chantée par Francesca (Mme Pradher) : l'*Hymen en t'unissant*, est aussi gracieuse que celle de la romance de Marie : *Je pars demain;* elle est encadrée toutefois dans un chœur assez vulgaire. Le quatuor du premier acte, composé par Halévy, était toujours bissé. Le finale, écrit en grande partie par Halévy, offre de charmants motifs, entre autres les couplets de Gregorio : *Oui, voilà ma femme*, répétés sur d'autres paroles par Francesca et intercalés dans le chœur : *Elle se marie.* La musique du deuxième acte est loin de valoir celle du premier. Il débute par les couplets en duo : *Voici le jour;* mais ce n'est plus la grâce et la souplesse du maître. La mélodie est lourde, pénible, et on comprend que les détracteurs de la *Juive* aient relevé cette disparate. Halévy redevient lui-même dans la romance pathétique de Francesca : *Mon courroux, que son sort désarme, n'a plus de force pour haïr.* Mais le duettino pour voix de femme : *Enfin, il est parti;* la prière en chœur : *Nous voici tous, Vierge Marie*, sont des morceaux d'une valeur musicale exceptionnelle, et il serait à souhaiter que le public fût admis à les entendre de nouveau. Lemonnier et Vizentini complétaient l'ensemble de l'interprétation, dont nous avons désigné plus haut les principaux chanteurs. La troupe de l'Opéra-Comique était à cette époque des plus médiocres.

LUDOVIC LE MORE, duc de Milan. V. SFORZA.

LUDOVICI (Frédéric), architecte allemand, né vers 1672, mort en 1752. Il a construit, à *Lisbonne*, le palais et l'église de Mafra, qui passent pour des merveilles architecturales.

LUDOVICI (Charles-Gunther), philosophe allemand, né à Leipzig en 1707, mort en 1778. Il professa la philosophie à l'université de sa ville natale et a *exposé, dans* divers ouvrages, les systèmes de Wolf et de Léibnitz. Il a également collaboré à l'*Encyclopédie allemande*. On cite de lui : *Exposé complet de l'histoire de la philosophie de Wolf* (Leipzig, 1736, in-8°); *Exposé complet de l'histoire de la philosophie de Leibnitz* (Leipzig, 1737, in-8°); *Recueil d'extraits des écrits polémiques concernant la philosophie de Wolf* (Leipzig, 1737, in-8°); *Dictionnaire complet du commerce* (Leipzig, 1752, 5 vol. in-8°).

LUDOVICI (Godefroi), philologue allemand: V. LUDWIG.

LUDOVICIEN, IENNE adj. (lu-do-vi-si-ain, i-è-ne — du lat. *Ludovicus*, Louis). Hist. Qui appartient à Louis.

— Diplom. Se dit d'une écriture gothique moderne, qui date de saint Louis : *Gothique* LUDOVICIENNE.

LUDOVIE s. f. (lu-do-vî). Bot. Genre de plantes, de la famille des pandanées ou de celle des cyclanthées, suivant les divers auteurs, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LUDRE (FROLOIS DE), famille française, branche cadette de la maison des premiers ducs souverains de Bourgogne, établie en Lorraine depuis le XIIIe siècle. Ferry de Frolois est l'auteur de cette famille; il vivait à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe siècle. Un de ses descendants, son homonyme, Ferry de Frolois, vint s'établir en Lorraine et y acquit, en 1283, la terre de Ludre, dont il ajouta la dénomination à son nom patronymique.

Les personnages les plus remarquables de cette famille sont :

LUDRE (Ferry III DE), surnommé **Ferry le Grand**. Il assiégea et prit Metz en 1483, et fut, pendant plusieurs années, ambassadeur de Lorraine à la cour de France.

LUDRE (Jean IV DE), surnommé **le Borgne**. Il se voua à la défense de la Lorraine contre la France et contre les puissances du Nord. Assiégé dans son château de Ludre par un corps d'armée suédois, il força l'ennemi à battre en retraite.

LUDRE (Marie-Isabelle DE), dite **la Belle de Ludre**, chanoinesse du chapitre des dames nobles de Poussey. Elle vivait au XVIIe siècle, et avait, dans sa jeunesse, une telle réputation d'esprit et de beauté, — réputation justifiée du reste, — que Charles IV de Lorraine en devint amoureux. Il fit célébrer ses fiançailles avec Marie de Ludre et rompit brutalement avec la princesse de Cantecroix, sa maîtresse, qui mourut de chagrin. Mlle de Ludre fut à son tour oubliée pour Mlle d'Apremont, que le duc voulut également épouser. Mais au moment où le mariage allait se conclure, Marie de Ludre, s'appuyant sur la célébration de ses fiançailles avec Charles IV, fit opposition à ce mariage, et se désista de son opposition seulement sur la menace que lui fit le procureur général de Lorraine de lui faire trancher la tête comme faussaire. Après cet esclandre, Mlle de Ludre vint à la cour de France et fut nommée dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Elle fut promptement entourée d'adorateurs, et parmi ses soupirants on distinguait M. de Vivonne, M. de Vendôme, le fils de la marquise de Sévigné, et jusqu'au roi lui-même. Un instant Mlle de Ludre balança l'influence de Mme de Montespan ; puis, au bout de deux ans de relations dont on ne saurait qualifier la nature, soit fatigue, soit dédain de sa rivale, elle rompit avec la cour et se retira dans une maison religieuse. Mme de Sévigné, qui n'aimait point *la Belle de Ludre*, a rendu maintes fois hommage à l'éclat de ses charmes, à son intelligence et à sa dignité.

LUDVIKA ou **LÂDVIKA**, importante mine de fer, située en Suède, dans la province de Dalécarlie. Cette mine est très-ancienne. D'après une tradition populaire, sa découverte est due à un criminel, qui fut gracié à cette occasion.

LUDWIG (Daniel), médecin allemand, né à Weimar en 1625, mort en 1680. Reçu docteur à Iéna en 1647, il se fixa à Kœnigsberg en 1750, quitta cette ville pour aller à Gotha, dont il fut nommé médecin pensionné, et devint, en 1666, médecin de la cour et président du collége des médecins. Ludwig fut surtout un praticien en vogue; on lui doit : *De angina* (Iéna, 1664); *De volatilitate salis tartari dissertatio* (Gotha, 1667); *De pharmacia moderno seculo accommodata dissertationes tres* (Gotha, 1671); *Compendium materiæ medicæ* (Francfort, 1698).

LUDWIG ou **LUDOVICI** (Godefroi), érudit et biographe allemand, né en 1670, mort en 1724. Il commença par être corecteur de l'école Saint-Nicolas à Leipzig, puis devint recteur à Schleusingen, et enfin directeur du gymnase de Cologne. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *De feminarum meritis in rempublicam earumque prærogativis* (Leipzig, 1690, in-4°); *Ethicorum ab exordio mundi historia* (Schleusingen, 1698, in-12); *Poétique allemande* (1703); *Mauritiorum et Mauritiarum recensio* (1704, in-fol.); *Nova seculi præsentis decennii primi spectralia et magica* (1711); *Historia historiographorum* (1712-1713, in-fol.); *De valore sanguinis antediluviano* (1714), etc.

LUDWIG (Chrétien-Théophile), botaniste allemand, né à Brieg (Silésie) en 1709, mort en 1773. Il fit partie de la société formée par Habenstreit pour explorer l'Afrique et recueillir la flore de cette contrée. Ludwig est, après Linné, le botaniste qui a le plus contribué aux progrès de la science. Il divisait les plantes en dix-huit classes, basées sur la présence ou l'absence de la corolle et le nombre des pétales. Parmi ses ouvrages, écrits avec beaucoup de clarté, nous citerons : *De vegetatione plantarum marinarum* (1736, in-4°); *De sexu plantarum* (1737, in-4°); *Aphorismi botanici* (1738, in-8°); *Institutiones historiæ physicæ regni vegetabilis* (1742, in-8°); *Institutiones physiologiæ* (Leipzig, 1752, in-4°); *Institutiones pathologiæ* (Leipzig, 1754, in-8°); *Ectypa vegetabilium* (Halle et Leipzig, 1760, in-fol.); *De elaboratione succorum plantarum* (Leipzig, 1768, in-4°).

LUDWIG (Otto), littérateur allemand, né à Eisfeld (duché de Meiningen) en 1812, mort en 1865. Il s'est beaucoup occupé d'art, de musique, de théâtre, de littérature. On lui doit des tragédies : *Agnès Bernauer*, le *Droit des cœurs*, les *Macchabées; Die Heitereitei*, recueil de contes humoristiques ; *Entre terre et ciel* (1856), roman traduit en français et publié dans la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*, etc.

LUDWIG (Charles-Frédéric-Guillaume), physiologiste allemand, né à Witzenhausen (Hesse) en 1816. Reçu agrégé à l'université de Marbourg en 1842, il y devint, quatre ans plus tard, professeur suppléant d'anatomie comparée. Depuis 1849, M. Ludwig a professé avec succès l'anatomie et la physiologie à Zurich, au Josephinum de Vienne (1855) et à Leipzig (1865), où il se livre encore aujourd'hui à l'enseignement. Beaucoup de travaux de ce savant ont fait époque dans l'histoire de la science. Le premier, il a attribué la sécrétion de l'urine à une filtration du fluide sanguin dans les reins et il a cherché à prouver cette assertion par des observations nombreuses. Ses travaux sur les gaz du sang, sur la lymphe, etc., sont aussi très-remarquables. Outre des articles insérés dans le *Journal de médecine rationnelle*, dans les recueils de l'Académie de Vienne et de la Société scientifique de Saxe, on lui doit des ouvrages dont le plus remarquable est son *Manuel de physiologie de l'homme* (Heidelberg, 1852-1856), dont le succès est très-grand en Allemagne.

LUDWIGIE s. f. (lu-dvi-jî — de *Ludwig*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des jussieuées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

LUDWIGSBURG ou **LOUISBOURG**, ville et seconde capitale du royaume de Wurtemberg, dans le cercle du Necker, à 20 kilom. N. de Stuttgard, chef-lieu du bailliage de son nom, par 43° 51′ de latit. N., et par 6° 51′ de longit. E.; 10,275 hab. Principale place d'armes de l'État; haute école militaire; arsenal de construction et fonderie de canons. Lycée; école polytechnique. Fabrication d'orgues renommées, draps, fils d'or et d'argent, chapeaux de paille, faïence, etc. Ludwigsburg, la plus belle ville du Wurtemberg, fut fondée, de 1704 à 1718, par le duc Eberhard-Louis, d'après un plan grandiose, et avec des rues larges et régulières, pour satisfaire les caprices de sa maîtresse, la comtesse Grœvenitz.

Le château, un des plus vastes de l'Allemagne, renferme, outre une collection de portraits de rois et de princes wurtembergeois, une riche galerie de tableaux, parmi lesquels on remarque surtout : *Jacob chez Laban* et *Joseph vendu par ses frères*, par Dierk Steuerbout; une *Crucifixion*, par Jan van Schoreel; un grand triptyque du XVIe siècle, peint par Martin Heemskerk; *Marie-Madeleine, Saint Jean et sainte Hélène, Jean-Baptiste*, l'*Annonciation et la Visitation*, peints sur des volets d'autel par Barthol Zeitblom; la *Légende de saint Georges*, par C. Vos; l'*Adoration de l'Agneau*, par Hans Schœuffelin ; la *Trinité entourée de saints*, par Beham; *Hercule tuant Antée*, par Hans Baldung Grün.

Dans les jardins se voit un château construit sur le modèle de ceux du moyen âge et dans lequel a été réunie une collection d'armes et d'instruments de torture. Le cimetière renferme un monument élevé par le roi Frédéric à son ministre le comte Zeppelin.

Dans les environs de la ville s'élèvent les châteaux de plaisance de la Favorite et de Monrepos. Ce dernier, construit sous le duc Frédéric, contient divers objets d'art, parmi lesquels on remarque : un plafond, peint par Guibal; le monument de Walther de Cronberg, grand maître de l'ordre Teutonique, et une *Sapho*, par Dannecker. Une vaste pièce d'eau, qui arrose les jardins, est parsemée d'îles dont l'une porte une chapelle ornée de vitraux.

LUDWIGSHAFEN, c'est-à-dire *Port-Louis*, ville de la Bavière rhénane, sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis de Manheim, avec laquelle elle communique par un pont de bateaux, au point d'embranchement de trois chemins de fer qui se dirigent sur Mayence, sur Strasbourg et sur Paris; 2,700 hab. Chantier de construction; fabrication de produits chimiques. Important commerce de transit. Avant la Révolution française, il n'y avait en cet endroit qu'une forteresse appelée Rheinschanze, tête de pont de Manheim; cette forteresse, démolie en 1798, fut reconstruite en 1813 par les Français, qui furent forcés de l'abandonner en 1814. Son nom actuel et son origine comme ville ne datent que de 1843, époque à laquelle le roi Louis démolit la forteresse, fit construire un port libre et favorisa autant que possible le développement de la ville naissante. Le 15 juin 1849, Ludwigshafen fut canonnée par les insurgés badois qui s'étaient emparés de Manheim.

LUDWIGSLUST, ville de l'Allemagne septentrionale, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, à 35 kilom. S.-E. de Schwerin, sur un canal qui joint la Stor à la Regnitz; 5,200 hab. Beau château ducal; école normale primaire. Fabrication de cartes à jouer, papeterie. C'était autrefois la résidence du grand-duc, transférée depuis quelques années à Schwerin.

LUEN s. m. (lu-èn). Ornith. Nom vulgaire du faisan argus.

LUEN, rivière de Chine, province de Chan-Toung. Elle prend sa source près du chef-lieu du département de Yan-tcheou, coule à l'O. et se jette dans le canal Ju-ho, après un cours de 100 kilom. C'est une des plus considérables de celles qui fournissent de l'eau au canal. Il y a près de son embouchure un temple d'une architecture très-élégante et bien décoré, appelé Luen-whang-miau, c'est-à-dire temple jaune de Luen.

LUER (Georges-Guillaume-Amatus), fabricant d'instruments de chirurgie allemand, né à Brunswick en 1802. Son père, qui était ouvrier, le mit en apprentissage chez un coutelier. Luer fit preuve des plus remarquables aptitudes dans la fabrication des instruments de chirurgie. Après s'être perfectionné dans diverses villes d'Allemagne, il se rendit à Paris (1830) et entra chez Charrière, où il montra un rare talent. En 1844, il envoya à l'Exposition des instruments pour les opérations des yeux : ils lui valurent une médaille de bronze. Depuis cette époque, M. Luer a obtenu les plus hautes récompenses aux Expositions de 1849, de 1851 à Londres, de 1853 à New-York, de 1855 à Paris, de 1862 à Londres et de 1867 à Paris. Parmi ses instruments les plus remarquables, nous citerons : un spéculum buccal, un forceps modifié, une sonde pour retirer les corps étrangers de la vessie, le mandarin articulé du docteur Blanche, un perforateur porte-frein pour les dentistes, des pinces pour réduire la luxation des doigts, saisir le col de l'urètre, aider à la ligature des artères profondes, etc.

LUET s. m. (lu-è). Dr. cout. Droit d'un boisseau de seigle, qui était dû par chaque ménage qui tenait feu et fumée, et qui labourait des terres dans la paroisse.

— Ichthyol. Nom vulgaire du brochet, dans le sud-ouest de la France.

LUETTE s. f. (lu-è-te — du vieux français *uvette*, formé du latin *uva*, raisin, à cause de la forme de l'organe, avec agglutination de l'article). Anat. Partie saillante et charnue située au milieu du voile du palais, à l'entrée du gosier : *Irritation de la* LUETTE. *Il me reste de temps en temps quelques âcretés dans la* LUETTE. (Racine.) ‖ *Luette de la vessie*, Tubercule situé à la face interne inférieure de la vessie urinaire.

— Jeux. Sorte d'ancien jeu de palets : *Jouer à la* LUETTE *sur la grave.* (Rabelais.)

— **Encycl.** Anat. La *luette* est très-variable en volume et en longueur; elle manque quelquefois, et elle est susceptible d'un allongement si considérable, qu'elle atteint alors la base de la langue. Elle est formée surtout par un repli de la membrane muqueuse renfermant dans son épaisseur un tissu cellulaire lâche et susceptible d'infiltration. Plusieurs muscles lui sont communs avec le voile du palais ou la base de la langue, et elle en possède un qui lui est propre, le muscle palato-staphylin. La *luette* jouit de mouvements indépendants de ceux du voile du palais. Par la tension de son aponévrose, le voile du palais résiste à la fois et à l'élévation et à l'abaissement.

— Pathol. Les maladies de la *luette* consistent dans sa division congénitale, qui existe en même temps que celle du voile du palais, et à laquelle on remédie par la même opération (v. STAPHYLORRHAPHIE). La *luette* est en outre sujette à des engorgements de différentes especes, qui donnent lieu à un agacement fort incommode dans le gosier par son contact avec la base de la langue, et à des symptômes qui semblent quelquefois se rattacher à des causes beaucoup plus graves, à la gastrite, à la phthisie, par exemple, et qui pourraient donner lieu à des erreurs de diagnostic si on ignorait ces particularités.

Les engorgements de la *luette* sont inflammatoires, séreux et squirreux. Il est rare que la *luette* s'enflamme isolément; mais elle participe toujours plus ou moins à la phlegmasie des parties environnantes, dans les angines, les amygdalites.

On la voit, dans ces circonstances, acquérir le double, le triple même de son volume ordinaire. Lorsque cet engorgement inflammatoire coïncide avec une angine couenneuse, on a souvent trouvé l'organe hypertrophié entouré d'une couche membraniforme, épaisse, qui se détache quelquefois sous la forme d'un doigt de gant. Les moyens thérapeutiques qu'on emploie contre cet engorgement de la *luette* sont les mêmes que ceux qui sont indiqués contre les angines, auxquelles il se lie le plus fréquemment. La cautérisation de cet organe avec le nitrate d'argent procure aussi, dans certains cas, les meilleurs résultats.

L'engorgement séreux de la *luette* est connu sous le nom de *relâchement* ou de chute de cette partie. Elle est, le plus ordinairement, plus longue et plus grosse que dans l'état naturel, et présente quelquefois à sa pointe une petite tumeur transparente, formée par une accumulation de sérosité sous la membrane muqueuse. La tuméfaction séreuse de la *luette* n'est accompagnée ni de douleur ni de chaleur; mais l'extrémité de cet appendice, appuyant sur la base de la langue où elle se replie quelquefois, occasionne une irritation continuelle, qui provoque l'envie d'avaler et des efforts incessants de déglutition. Lorsque la *luette* est très-prolongée, son extrémité peut s'étendre jusqu'à l'entrée du larynx et causer une toux habituelle; mais il n'est guère probable qu'il puisse en résulter de la difficulté de respirer, de l'épuisement, une affection des poumons, et que le malade puisse être menacé de suffocation, comme cela a été dit par certains auteurs. Le traitement de l'engorgement séreux de la *luette* consiste, lorsqu'il est récent et peu considérable, en des gargarismes astringents et résolutifs, et dans l'application directe sur l'organe du nitrate d'argent. Lorsque ces moyens sont inefficaces, par suite de l'ancienneté de l'engorgement et de son volume, que la *luette* est blanchâtre et dans un état d'atonie prononcé, il faut alors l'exciser en totalité ou en partie, suivant le cas. Cette opération est fort simple; il suffit d'une pince à griffe et d'une paire de ciseaux pour l'exécuter. L'opérateur saisit la *luette* de la main gauche, armée de la pince, et, avec les ciseaux, il la coupe d'un seul trait. Le suintement sanguin qui résulte de cette excision est peu considérable, s'arrête de lui-même ou à l'aide de gargarismes astringents.

Les engorgements squirreux de la *luette* consistent dans une tumeur dure qui, abandonnée à elle-même, finit par dégénérer en cancer. Si cette tumeur est récente, peu volumineuse, et que ses limites soient bien tranchées, on doit l'exciser; mais, dans les cas contraires, lorsqu'elle est livide, entourée de veines variqueuses, il faut, à l'exemple de Boyer, respecter le mal, et se borner à un régime convenable et à des remèdes palliatifs, tels que des gargarismes adoucissants, narcotiques, iodurés.

LUETZ (Gabriel DE), diplomate français. V. ARAMONT.

LUEUR s. f. (lu-eur — rad. *luire*). Clarté faible, vague, fugitive : *Tous les objets paraissent sombres le matin, aux premières* LUEURS *de l'aurore.* (Fén.)

— Fig. Clarté qui éclaire l'esprit : *C'est à la* LUEUR *de la raison que l'homme doit se guider.* ‖ Manifestation faible ou passagère : *Ne conserver qu'une* LUEUR *d'intelligence. Tant qu'il reste à l'homme une* LUEUR *d'espérance, il doit vivre.* (Mlle Mars.)

LUFFA s. m. (lu-fa — de l'ar. *louff*, nom de la plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, tribu des cucurbitées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

LUFTY ou **LOUFTY-PACHA**, grand vizir ottoman, né en Albanie, vivait au XVIe siècle. Le courage dont il fit preuve à l'attaque de Corfou en 1537, ses talents, sa vertu rigide le signalèrent à l'attention du sultan Soliman le Grand, qui le prit pour premier ministre et lui fit épouser une de ses sœurs. S'étant un jour emporté contre sa femme au point de vouloir la frapper, il encourut la disgrâce du souverain, qui cassa son mariage et l'exila à Demitoka. Lufty consacra ses dernières années à l'étude et composa un curieux et remarquable ouvrage sur la politique, intitulé : *Assaf-Nameh* ou le *Miroir des vizirs*. Ce livre a été traduit en italien par Côme Comidas di Carbognano.

LUGA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans la partie occidentale du gouvernement de Novogorod, au N.-O. du lac Ilmen, traverse le gouvernement de Saint-Pétersbourg en décrivant une courbe sinueuse de l'E. au N.-O., passe à Jambourg, reçoit plusieurs petits affluents et se jette dans une baie du golfe de Finlande, au N.-E. de Narva, après un cours de 266 kilomètres.

LUGAGNANO, bourg du royaume d'Italie, province de Plaisance, district de Fiorenzuola, à 15 kilom. S.-O. de Borgo-san-Donino; 4 794 hab. Chef-lieu de mandement. Sources minérales.

LUGANO, en allemand *Lauwerz*, ville de Suisse, l'une des trois capitales du canton du Tessin, sur la rive septentrionale du lac de son nom, à 22 kilom. S. de Bellinzona et à 52 kilom. N. de Milan; 5,200 hab. Collége. Fabrication de soieries, tabac, papier, chapeaux; laminoirs de fer, de cuivre et de laiton; tanneries, typographies. Commerce de transit. Elle est délicieusement située au bord du lac et entourée de montagnes basses, dont les flancs sont couverts de villages, de maisons de campagne, de vignes, d'oliviers et de citronniers. Lugano est une des villes les plus commerçantes de la Suisse. Depuis 1513, il s'y tient tous les ans, du 8 au 14 octobre, une foire très-importante pour le bétail.

Lugano possède quelques beaux édifices. L'église Saint-Laurent, qui couronne une éminence d'où l'on découvre un admirable panorama, offre un portail orné de délicates sculptures attribuées à des artistes célèbres. La façade a été construite, dit-on, d'après les dessins de Bramante. L'église Sainte-Marie-aux-Anges (*Santa-Maria degli Angeli*) est ornée d'une magnifique fresque de Bernardino Luini : *Groupe des saintes Femmes soutenant la Vierge évanouie au pied de la croix.* Mentionnons aussi le palais du gouvernement, l'hôpital, le théâtre, plusieurs palais et de belles maisons particulières ; enfin, la statue de Guillaume Tell, par Vincent Vela.

Les environs de Lugano sont charmants et offrent de nombreux buts de promenade.

C'est dans cette petite ville que la Ligue internationale de la paix et de la liberté a tenu son cinquième congrès, du 23 au 28 septembre 1872.

LUGANO (lac de), le *Ceresius lacus* des Romains, lac de Suisse et d'Italie, situé dans le canton du Tessin et dans la province italienne de Como. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 28 kilom., et sa plus grande largeur de 3 kilom. ; superficie, 4,845 hectares. Sa plus grande profondeur est de 175 mètres. Il n'y tombe aucun cours d'eau important; la Trésa, qui en sort à l'O., le met en communication avec le lac Majeur. Les rives de ce lac offrent les scènes les plus variées : ici des rochers nus; là une végétation des plus luxuriantes, et des plaines charmantes et bien cultivées, dont la plus remarquable est celle de Porlezzo, dans la province de Como. Navigation active; pêche abondante.

LUGANSKAJA, gros bourg de Russie, dans le pays des Cosaques du Don; 11,000 hab. Grandes foires annuelles.

LUGANSKI (Kosak), pseudonyme du littérateur russe Wladimir-Iwanovitch DAHL.

LUGARDON (Jean-Léonard), peintre suisse, né à Genève en 1801. Elève de Gros et d'Ingres, il fit à Paris ses études artistiques et débuta, en 1831, par un excellent tableau, le *Criminel*, qui rappelle à la fois le style d'Ingres, le coloris de Gros, et qui lui valut une deuxième médaille. Depuis lors cet artiste a exécuté et exposé un grand nombre de tableaux historiques et religieux, de sujets d'intérieur, de paysages, de portraits exécutés, pour la plupart, dans son pays natal. Nous citerons parmi ses œuvres : le *Serment du Grutli*, tableau un peu théâtral et qui a souvent été reproduit; *Guillaume Tell sauvant Baumgartner; Arnold de Melchtal; Ruth et Booz*; le *Christ et la Vierge;* les *Regrets;* le *Dernier Jour d'un Condamné;* le *Christ sur la Croix* et *Ruth*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855; la *Visite au couvent dévasté* (1857); *Vallée de Gruyère; Au bord du lac; Près de Villeneuve* (1867), etc.

LUGARESI (Pietro-Francesco), poëte italien, né en 1688, mort en 1757. Il était entré dans les ordres et consacrait ses loisirs à la poésie. On lui doit : *Corona di XII mistiche stelle* (Bologne, 1723, in-12); *Ragguaglio della vita di S. Claro* (Faenza, 1728, in-12).

LUGDE, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 63 kilom. S. E. de Minden, sur l'Emmer; 2,140 hab. Fabrication de dentelles.

LUGDUNENSIS, nom latin d'une des provinces de la Gaule. V. LYONNAISE.

LUGDUNUM, ville de la Gaule, chez les Ségusiens, d'abord capitale de toute la Celtique, puis de la Lyonnaise Ire. V. LYON.

LUGDUNUM BATAVORUM, ville de la Gaule, dans la Germanie IIe, sur la partie septentrionale de l'île des Bataves. C'est aujourd'hui LEYDE.

LUGDUNUM CLAVATUM, nom latin de LAON.

LUGDUNUM CONVENARUM. V. CONVÈNES.

LUGENFELD, littéralement *Champ du mensonge*, localité de France (Haut-Rhin), aux environs de Colmar, célèbre par la désertion de l'armée de Louis le Débonnaire, qui fut abandonné des siens au moment où il était attaqué par ses fils, l'an 833. Le Lugenfeld est au N. de Colmar, près du village d'Ostheim.

LUGGARUS, nom latin de LOCARNO.

LUGGUDE, district du gouvernement de Malmœhus, dans la Suède méridionale. Il s'étend sur une longueur de 50 kilom. et une largeur de 20 kilom., sur les bords du Cattégat, où il projette un cap montagneux et extraordinairement aigu; 75,000 hab., adonnés à l'agriculture et surtout à la pêche, qu'ils exploitent sur une plus grande échelle que dans toutes les autres parties du royaume. Aussi les paysans du Luggude sont-ils généralement aisés et se rapprochent-ils beaucoup des bourgeois par leur genre de vie et leur manière de s'habiller. C'est au Luggude que la prédication du christianisme a débuté en Suède et fait ses premiers prosélytes.

LUGNOTTE s. f. (lu-gno-te; *gn* mll.). Ichthyol. Nom vulgaire de l'ablette spirlin, en Bourgogne.

LUGNY, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. N. de Mâcon; pop. aggl., 610 hab. — pop. tot., 1,368 hab. Carrières de pierres à bâtir et à chaux, moulins, huileries. Commerce de bestiaux, chanvre et fil.

LUGO, la *Lucus Augusti* des Romains, ville d'Espagne, ch.-l. de la province de son nom, à 496 kilom. N.-O. de Madrid, 85 kilom. E. de Santiago, près de la rive gauche du Minho, par 43° 5' de latitude N., et 9° 54' de longitude O.; 9,350 hab. Evêché suffragant de Santiago; résidence des autorités civiles et militaires de la province. Fabrication de draps communs, bas de fil, chapeaux, bonneterie de laine et maroquin; élève considérable de bétail dans les environs. Tout près de la ville, on trouve une source minérale contenant du nitre et de l'antimoine. La ville est entourée de magnifiques murailles de 10 à 12 mètres de hauteur, flanquées de tours semi-circulaires dont l'aspect est imposant. Ces remparts, qui ont un développement de 2,115 mètres, forment une belle promenade, d'où l'on découvre un immense horizon. La construction de ces murailles est attribuée aux Romains. La ville est loin de remplir toute l'enceinte; de vastes espaces, autrefois couverts d'habitations, sont devenus des jardins et des terrains cultivés. Le reste est bien construit; les rues sont généralement larges, bien pavées et bordées de trottoirs.

Lugo existait du temps des Romains qui l'appelaient *Lucense* et y avaient un légat gouverneur. Les Arabes la possédèrent pendant quelques années, mais Alphonse le Chaste la leur enleva en 755. Durant la guerre de l'Indépendance, Lugo fut plusieurs fois occupée par les armées belligérantes, et notamment par celle du maréchal Soult.

Lugo a conservé quelques édifices dignes d'attention, à la tête desquels il faut placer la cathédrale, imposant édifice gothique dont les diverses parties forment un ensemble disparate. A l'intérieur, qui se divise en trois nefs, on remarque le maître-autel en marbre, tout étincelant de dorures, et la boiserie du chœur sculptée par Alonso Moure. Le cloître se distingue par son élégance. Il nous reste à citer : le palais épiscopal, l'hôpital civil, la prison, la bibliothèque, qui compte près de 7,000 volumes et possède des manuscrits précieux, l'hôtel de ville, la plaza mayor et le bain minéral.

Les eaux thermales et sulfureuses de Lugo, dont Pline et d'autres écrivains ont parlé, jaillissent sur la rive gauche du Minho par plusieurs sources très-abondantes. Leur température s'élève à 38° centigrades. Elles sont efficaces contre la plupart des maladies de la peau, les affections scrofuleuses, les affections chroniques de la poitrine, les blessures, les cardialgies. Elles attirent chaque année 1,100 à 1,200 baigneurs. Aux abords des sources se montrent des vestiges de constructions romaines. ‖ La province de Lugo, division administrative de l'Espagne, formée de la partie N.-E. de l'ancienne Galice, est située entre l'océan Atlantique au N., les provinces de la Corogne à l'O., de Pontevedra au S.-O., d'Orense au S., de la Vieille-Castille à l'E. Superficie, 12,348 kilom. carrés. Elle comprend 64 municipalités, 1,244 paroisses et 446,567 hab. La partie centrale de la province de Lugo est traversée par les monts Cantabres et son territoire est arrosé par le Minho et par le Sil. L'industrie agricole y est très-peu développée et s'y livre principalement à l'élève du bétail. On y fabrique quelques lainages grossiers, des bas et des toiles; il s'y fait un commerce assez important de fromages et de jambons estimés.

LUGO, autrefois *Lucus Dianæ, Forum Lucium,* ville du royaume d'Italie, province de Ravenne, ch.-l. du district, du mandement et de la circonscription électorale de son nom, à 50 kilom. S.-E. de Ferrare, sur le Senio; 23,020 hab. Commerce important de chanvre, vins, eau-de-vie, riz. Cette ville fut prise par les Français en 1796. Vaste et élégant portique pour la tenue des foires.

LUGO (Jean DE), jésuite et cardinal espagnol né à Madrid en 1583, mort en 1660. Entré chez les jésuites, malgré l'opposition de sa famille, il fit don à sa congrégation du patrimoine considérable qu'il avait recueilli à la mort de son père, et professa pendant vingt ans la théologie à Rome. Il reçut le chapeau de cardinal en 1643. C'est dans son palais que les jésuites distribuèrent le premier quinquina qui leur fut envoyé d'Amérique; de là le nom de *poudre de Lugo* qu'on donna d'abord à ce remède. Parmi ses ouvrages, on cite : *De incarnatione dominica* (Lyon, 1633, in-fol.); *De sacramentis in genere* (Lyon, 1635, in-fol.); *De virtute et sacramento pœnitentiæ* (Lyon, 1638, in-fol.); *De justitia et jure* (Lyon, 1642, 2 vol. in-fol.); *De virtute fidei divinæ* (Lyon, 1646, in-fol.); *Responsorum moralium libri VI* (Lyon, 1641, in-fol.) Ces divers traités et quelques autres dont les titres sont moins importants ont été réunis dans l'édition complète des œuvres de Jean de Lugo, publiée sous ce titre : *Opera omnia* (Venise, 1751, 7 vol. in-fol.).

LUGOA s. m. (lu-go-a). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent aux îles Canaries.

LUGOL (J.-G.-A.), médecin français, né en 1787, mort en 1853. Reçu docteur à Paris en 1812, il devint, quelques années plus tard, médecin de l'hôpital Saint-Louis. Disciple d'Alibert, il s'occupa des maladies de la peau, principalement des affections scrofuleuses, et s'attacha à expérimenter l'iode comme base du traitement de ces affections. Lugol a consigné le résultat de ses recherches dans trois mémoires intitulés : *Sur l'emploi de l'iode dans les maladies scrofuleuses* (1826); *Sur l'emploi des bains iodurés* (1829); *Sur l'emploi de l'iode, suivi d'un précis de l'art de formuler les préparations iodurées* (1831). Cet éminent spécialiste a publié, en outre, un ouvrage qui offre le résumé de ses opinions et de sa pratique sur les maladies scrofuleuses, considérées tout à la fois dans leurs formes générales et dans leurs nombreuses variétés, leurs causes, tant prédisposantes que directes, et leur traitement; il a pour titre : *Recherches sur les causes des maladies scrofuleuses* (Paris, 1844, in-8°).

LUGOS, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, ch.-l. du comitat de Krassora, sur la rive gauche du Temès, à 280 kilom. S.-E. de Bude; 7,000 hab. Elève de vers à soie; récolte et commerce de vers à soie; tanneries.

LUGUBRE adj. (lu-gu-bre — du lat. *lugubris;* de *lugere*, pleurer, qui se rapporte à la racine sanscrite *rug*, blesser, affliger.). Qui inspire une sombre et profonde tristesse : *Un événement* LUGUBRE. ‖ Qui exprime une sombre tristesse, souvent mêlée d'effroi : *Des cris, des plaintes* LUGUBRES. *Il y a des flamboiements d'épouvante suprême d'où sort, comme une fumée* LUGUBRE, *la colère.* (V. Hugo.)

Qui frappe l'air, bon Dieu ! de ces *lugubres* cris?
BOILEAU.

‖ Qui est ou paraît plongé dans une sombre tristesse : *Je vous trouve* LUGUBRE *aujourd'hui.*

— s. m. Ce qui a le caractère de la tristesse : *Cet aspect dissimulait peu le* LUGUBRE *de ses fonctions.* (Th. Gaut.)

LUGUBREMENT adv. (lu-gu-bre-man — rad. *lugubre*). D'une manière lugubre : *Comme il cherchait à approfondir le sens* LUGUBREMENT *ironique de cette inscription, la porte s'ouvrit lentement.* (V. Hugo.)

Dans les airs obscurcis d'un voile de ténèbres,
Pour toi l'airain sacré sonnait *lugubrement*.
ROUCHER.

LUGUET (René), acteur français, né en 1819, d'une famille d'artistes ambulants. Son père dirigeait une petite troupe qui s'en allait maraudant de ville en ville en l'absence des directeurs privilégiés, et de laquelle sont sortis Paul et Allan. En 1830, il s'embarqua en qualité de mousse à bord du vaisseau la *Ville-de-Marseille*, assista à la prise d'Alger, parcourut ensuite la Grèce, alla en croisière dans le Levant et revint, au bout de trois ans, un peu refroidi dans son goût pour la vie maritime. En 1836, il débuta à Apt dans la troupe d'un certain M. Curet et reçut 16 francs par mois pour jouer les amoureux, les pères nobles au besoin et faire les affiches à la main. De tels appointements ne lui permettant pas d'augmenter sa garde-robe, sa défroque de marin fut ingénieusement utilisée, et tous les rôles qui lui échurent, il les joua en marin. Par exemple, faisait-il le fashionable dans l'*Héritière*, on disait avant son entrée : « Ah! voici M. Gustave, cet original qui chasse toujours en marin sur les bords de la mer. » Engagé à Metz comme choriste et deuxième Colin, il eut le bonheur d'être remarqué par Mme Dorval. Il passa ensuite à Nancy, puis à Nantes, à Gand et à Bruxelles où, en 1841, Mme Dorval le retrouva premier rôle de drame et de vaudeville. Cette fois elle le recommanda au directeur du Gymnase à Paris, où il débuta, sur ce dernier théâtre, en mai 1842, sous le nom de Jules Luguet, par le rôle d'Alfred dans *Edouard et Clémentine.* Il parut successivement dans le *Château de la Roche-Noire*, la *Belle Amélie*, *Thomas le Rageur*, le *Serment de la Reine*, *Lucrèce à Poitiers*, les *Deux Sœurs*, l'*Amour et le Hasard*, *Daniel le Tambour*, la *Tante Buzu*, *Zélia la Danseuse*, l'*Amant malheureux*, l'*Ange gardien*, *Emma.* Après un séjour de trois années au Gymnase, dans l'emploi des amoureux, il voulut aborder les rôles comiques et signa un engagement avec le Palais-Royal. Son début sur cette scène eut lieu dans *Un Vieux de la vieille*, par le rôle d'Eugène. Accueilli très-chaleureusement, il se fit successivement remarquer dans la *Marquise de Prétintaille*, la *Contrebasse*, le *Docteur Robin*, le *Pot aux roses*, *Mademoiselle ma femme*, la *Femme électrique*, *Un Corbeau rentier*, l'*Avocat pédicure*, le *Trottin de la modiste*, *Un Père d'occasion*, la *Recherche de l'inconnu*, *Une Existence décolorée*, l'*Ange de ma tante*, le *Mobilier de Rosine*, les *Parades de nos pères*, etc. A la réouverture du Vaudeville, en octobre 1848, il fit partie d'une troupe que dirigeait Bouffé et, pendant une période de quatre ans, il compta d'heureuses créations qui mirent le sceau à sa renommée d'excellent comédien, telles que : le *Chemin de traverse*, l'*Affaire Chaumontel*, la *Propriété c'est le vol*, l'*Ane à Baptiste*, les *Trois Dondons*, le *Père nourricier*, les *Gaietés champêtres* (Hubert), la *Corde sensible*, la *Dinde truffée*, la *Dame aux camellias*, le *Bal de la Halle*, la *Course à la veuve*, les *Contes de Boccace*, la *Moustache grise.* Revenu au Palais-Royal le 15 octobre 1853, il a animé de sa verve et de sa bonne humeur une foule de rôles dont les principaux sont : Tivoli, dans le *Télégraphe électrique;* Faribole, de l'*Esprit frappeur;* de Vibrac, dans *Une soubrette de qualité;* Germain, dans le *Meunier, son fils et Jeanne;* La Pintade, de *Sur la terre et sur l'onde;* Château-Margot, dans *Espagnolas et Boyardinos;* Gaillard, dans *Un drôle de pistolet*, une de ses plus étourdissantes créations; Robert, de la *Mort du pêcheur*; la Lyonnaise, dans le *Roman chez la portière;* Salvator, de *Pst! Pst!* Pélican, de *Henriette et Charlot;* Séraphin, du *Monde camelotte;* Vilebrequin, dans les *Suites d'un bal masqué.* Plus récemment, M. René Luguet s'est montré dans Cocarel, de la *Cagnotte;* Château-Brouillon, de *Un Monsieur qui a perdu son mot;* Oscar, des *Femmes sérieuses;* Montempoivre, des *Ficelles de Montempoivre;* Bonsorbet, dans le *Pifferaro;* Hector, dans le *Tailleur pour dames;* Puyseul, des *Pommes du voisin*, etc. Du cœur, de l'esprit, de la gaieté, de la rondeur, du sentiment au besoin, telles sont les qualités de cet artiste, qui s'est révélé également supérieur dans la comédie légère et dans la grosse farce. Plein de verve et d'entrain, il est vif, léger, bon enfant, et Alexandre Dumas l'a baptisé avec raison le **joyeux Luguet.** Il est le gendre d'une grande et regrettable actrice, celle-là même qui a protégé ses débuts, Mme Dorval, dont il a épousé l'une des trois filles, Caroline. On sait comment la mort de son petit-fils amena celle de Marie Dorval. Ce petit-fils était l'enfant de M. René Luguet.

LUGUET (Henri), acteur français, frère du précédent, né à Périgueux en 1822, dans un entr'acte, sa mère ayant été prise en scène des douleurs de l'enfantement. Elevé au théâtre, il fit partie à onze ans de la célèbre troupe d'enfants de Castelli, que l'on vit plus tard à l'Odéon, et parcourut avec elle Dunkerque, Nancy et Lunéville. Engagé ensuite comme troisième amoureux à Brest (il avait alors dix-sept ans), on le vit jouer les Emile Taigny et suppléer à l'absence d'une basse dans les *Huguenots.* De Brest, il alla à Genève, et de Genève à Rouen où il fut sauvé de la conscription par une soirée donnée à son bénéfice, et sans qu'il en fût prévenu, par Mlle Déjazet, alors en tournée de représentations. Après avoir paru à Lille, à Gand, à Bordeaux, puis à Lyon, il fut appelé à l'Odéon en 1847. Son séjour à ce théâtre fut de peu de durée. Le Vaudeville lui fut ouvert, puis la Porte-Saint-Martin où il est resté jusqu'à la fin de 1864, époque à laquelle il est parti avec une troupe française pour Mexico. Les principales créations de cet artiste à la Porte-Saint-Martin sont : César Borgia, dans l'*Imagier de Harlem;* François Ier, dans *Benvenuto Cellini;* Romany, dans les *Nuits de la Seine;* André, de la *Faridondaine;* le colonel, de l'*Honneur de la maison*; Athos, dans la *Jeunesse des Mousquetaires;* le comte Karl, dans la *Vie d'une comédienne;* Faliero, dans les *Noces vénitiennes*, etc. Doué d'un physique en harmonie avec les rôles qu'il a abordés, M. Henri Luguet s'est montré comédien consciencieux. Il est de plus secondé par un organe puissant qui lui permet d'aborder le drame avec succès.

La sœur de MM. René et Henri Luguet s'est également distinguée dans la carrière théâtrale sous le nom de Marie LAURENT.

LUGUVALLIUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne. C'est aujourd'hui CARLISLE.

LUHÉA s. m. (lu-é-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des tiliacées, tribu des grewiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de STILBÉ.

LUI pron. pers. m. de la 3e pers. (lui — du lat. *ille hic*, celui-ci). Cette personne-là; la personne en question. S'emploie comme sujet ou comme attribut : *Je voulais sortir, mais* LUI *a préféré rester à la maison. Sans la liberté, l'homme n'est pas* LUI; *il n'est plus que l'agent des choses, des hommes ou des passions.* (Mesnard.) *Le génie d'un peuple, c'est ce qui fait que ce peuple est* LUI *et non tel autre.* (Ballanche.)

Toujours *lui*, *lui* partout! Ou brûlante ou glacée,
Son image sans cesse ébranle ma pensée.
V. HUGO.

‖ S'emploie aussi comme complément direct ou indirect d'un verbe actif : *Vous ne regardez que* LUI. *Je suis sorti avec* LUI. *Je demeure chez* LUI. *La fortune nous a persécutés,* LUI *et moi.* (Fén.) *L'âge change et les impressions changent avec* LUI. (S. de Sacy.) *Il faut au pouvoir tout un monde à* LUI, *capable de le défendre au besoin contre l'insurgence populaire.* (Proudh.)

— *A lui seul*, Sans l'aide ou l'adjonction d'aucun autre : *L'ennui est inconnu dans un pays où le repos est à* LUI SEUL *une jouissance.* (De Custine.)

— *Lui-même*, La personne ou la chose même : *La pensée est le discours que l'esprit se tient à* LUI-MÊME. (J. de Maistre.) *Le journaliste ne vit qu'à la condition de n'être rien par* LUI-MÊME. (E. de Gir.) *L'homme façonne incessamment son argile, et est à* LUI-MÊME *son Prométhée.* (Michelet.)

— Pron. m. ou f. A cette personne : *Écrivez-*LUI *et il vous répondra. Mandez-*LUI *qu'elle nous attende. Quand un homme est devenu fameux, on* LUI *compose des antécédents.*

— Gramm. Pour désigner une personne indéterminée, on emploie *soi* et non *lui* : *Cha-*

cun doit rester chez SOI. *Lui* signifiant *à lui* se place toujours avant le verbe auquel il sert de régime indirect : *Je* LUI *parlerai de vous;* à moins que ce verbe ne soit à l'impératif : *Dites-*LUI *que je l'attends.* Quand il accompagne *en* régime du même verbe, il se met toujours avant ce pronom : *Je* LUI *en parlerai.*

Lui, roman par Mme Louise Colet. V. CONFESSION D'UN ENFANT DU SIÈCLE (la).

Lui et Elle, roman par Paul de Musset. V. CONFESSION D'UN ENFANT DU SIÈCLE.

LUIDIE s. f. (lui-dî — de *Luid*, natur. allem.). Zooph. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries. Syn. d'HÉMICNÉMIS..

LUILLIER, nom d'une des plus anciennes familles parisiennes, dont le chef paraît être Jean Luillier, conseiller au parlement, qui épousa Marie Marcel, fille du fameux Etienne Marcel. Les personnages les plus importants de cette famille sont : Jean Luillier, qui fut successivement chanoine et doyen de l'église de Paris, évêque de Meaux et confesseur de Louis XII; Jean Luillier, sire d'Orville, prévôt des marchands de Paris, qui présida le tiers aux états de Blois et qui devint président en la chambre des comptes.

LUILLIER (Simon), mathématicien suisse. V. L'HUILLIER.

LUILLIER-LAGAUDIER, voyageur français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Parti de Nantes en 1702, il rentra en France le 24 mai 1703, après avoir visité Anjouan, Pondichéry, les embouchures du Gange et une partie de l'Indoustan. Il a publié la relation de son voyage sous ce titre : *Nouveau voyage aux grandes Indes, avec une instruction pour le commerce des Indes orientales et la description de plusieurs îles, villes et rivières, l'histoire des plantes et des animaux qu'on y trouve* (Paris, 1705, in-12). Ce livre, malgré son petit volume, peut être consulté avec fruit par les lecteurs désireux de connaître l'état des relations commerciales avec l'Inde au XVIIIe siècle.

LUINI, nom d'une famille de peintres italiens distingués, dont les principaux membres sont les suivants :

LUINI (Bernardino), dit aussi **Lovino**, peintre italien, né à Luino, près du lac Majeur, vers 1460, mort à Milan vers 1545. Elève de Stefano Scotto, puis de Léonard de Vinci, il devint l'ami de cet illustre artiste, dont il adopta la manière, et fut un des plus grands peintres de l'école milanaise. Un de ses premiers tableaux est la *Pieta* de l'église de la Passion, à Milan, œuvre qui manque de grâce et de souplesse. Luini exécuta ensuite l'*Ascension* et l'*Ivresse de Noé*, deux morceaux extrêmement remarquables, appartenant au musée Brera. On y trouve un grand progrès dans la manière de l'artiste, dont le talent s'est assoupli, et qui joint à la science de la forme un bon goût parfait dans l'arrangement. La même observation s'applique à sa *Descente de croix* et à sa *Flagellation*, exécutées vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe.

En 1515, Luini se trouvait à Milan, où il peignit en quarante jours, au collége San-Sepolcro, le fameux *Couronnement d'épines*, une fresque magnifique. Peu après, il exécuta les quatre fresques de Saronno : la *Dispute avec les docteurs*, le *Mariage de la Vierge*, l'*Adoration des mages*, la *Présentation au temple*, qui sont autant de chefs-d'œuvre.

Bien qu'il fût alors âgé de soixante ans, Luini était dans toute la force de son talent et ne redoutait pas le travail excessif. Ainsi le couvent des capucins de Legano lui ayant demandé, à cette même époque, la décoration tout entière d'une vaste chapelle qu'il fallait achever en quelques mois, le peintre se mit à la besogne avec l'ardeur de vingt ans; à peine voulait-il quitter un instant ses échelles pour prendre quelque nourriture. Et ces dernières fresques, dont quelques-unes ont été transportées depuis au musée Brera, ne sont pas inférieures aux précédentes. Ce fut surtout dans la fresque, d'ailleurs, qu'il excella. Ses tableaux, plus finis, sont exécutés d'une manière moins large. Cependant on y trouve un grand charme, un irrésistible attrait. Parmi les plus remarquables, nous citerons : la *Vierge et saint Jean caressant un agneau*, *Saint Philippe et saint Jacques* et la *Descente de croix*, au musée de Milan ; la *Madone et saint Jean*, *Hérodiade recevant la tête de saint Jean*, longtemps attribué au Vinci, au musée de Florence; la *Vierge*, *Saint Jean*, au musée de Naples; *Saint Martin*, à la Chartreuse de Pavie; l'*Adoration des mages*, la *Vierge*, la *Nativité*, *Saint Jérôme*, à la cathédrale de Côme; *Saint Gérard*, à la cathédrale de Monza; la *Vierge et saint Jérôme*, à Saint-Marin. Le musée du Louvre possède de Luini : une *Sainte Famille*, le *Sommeil de Jésus*, attribué à Sébastien del Piombo, *Salomé recevant la tête de saint Jean*, chef-d'œuvre longtemps attribué à Léonard de Vinci; le musée de Londres : le *Christ disputant avec les docteurs*, un chef-d'œuvre complet; le musée de Madrid : une *Salomé;* le musée de Berlin : une *Vierge ;* la pinacothèque de Munich : deux *Madones* et *Sainte Catherine*, etc. Même à côté de Léonard de Vinci, dont il a continué la tradition, Bernardino Luini ne saurait rien perdre de sa valeur. Jamais, en effet, il n'a paraphrasé les œuvres de son maître; sa personnalité était trop vivace pour qu'il tombât dans cette imitation servile qui est toujours une preuve d'impuissance. Si parfois sa peinture a été prise pour celle de Vinci, c'est tout simplement parce qu'il employait pour l'exécution des procédés matériels de même nature, et qu'il avait un métier à peu près identique. C'est donc la similitude des qualités extérieures qui a trompé des yeux inhabiles ou prévenus. Quand on étudie, en effet, le talent de Luini, sans se préoccuper de cette ressemblance artificielle, on le trouve très-différent de celui de Vinci. La *Dispute des docteurs* ne peut se comparer à la *Cène*. Luini a moins de grandeur dans les conceptions, moins de science magistrale; mais il n'en est pas moins un grand et rare artiste.

LUINI (Ambrogio), peintre italien de l'école milanaise, frère du précédent, dont il fut l'élève. Il peignit les belles fresques de la Madonna-di-Saronno.

LUINI (Aurelio), peintre italien, fils aîné de Bernardino, né à Milan vers 1510, mort dans la même ville vers 1573. Elève de son père, il acquit une science approfondie de l'anatomie et de la perspective et devint un praticien habile ; mais il manqua toujours d'originalité. Dans une de ses premières œuvres, exécutées sur la façade de l'église de la Miséricorde, il s'attacha à imiter la manière du Caravage. « La composition de ses sujets est ordinairement heureuse, dit M. Breton; mais il tombe souvent dans le maniérisme et n'offre plus que des expressions communes, des mouvements forcés et des draperies faites de pratique. » Ses meilleures œuvres sont : le *Baptême de Jésus-Christ*, à l'église Saint-Laurent, à Milan, et l'*Adoration des mages*, dans l'église des Servites, dans la même ville. Ce dernier morceau, longtemps attribué à son père, paraît avoir été retouché par lui. Citons encore d'Aurelio : la *Madeleine* et la *Sainte Famille*, du musée de Florence; le *Christ aux épines*, de Berlin; le *Martyre de saint Etienne*, le *Christ mort*, le *Christ en croix*, etc., de la galerie de Milan.

LUINI (Evangelista), peintre italien, frère du précédent, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'est spécialement adonné à la peinture d'ornementation.

LUINI (Luigi-Cesare), peintre italien de l'école milanaise et de la famille des précédents, qui vivait au milieu du XVIe siècle. Il peignit, à l'église de Varallo, près de Côme, des fresques qui rappellent la manière de Gaudenzio Ferrari, son maître.

LUINI (Tommasso), dit **le Caravaggino**, peintre italien de l'école romaine, né vers 1597, mort vers 1632. Elève d'Andrea Sacchi, il s'empressa, au sortir de l'école, d'imiter les sombres exagérations du Caravaggio, imitation qui lui valut son surnom. On connaît de lui des fresques remarquables, exécutées à San-Carlo-al-Corso, sur des dessins de Sacchi. Ses œuvres originales, telles que la *Fuite en Egypte*, de l'église San-Giuseppe, et la *Flagellation*, du musée Chigi, accusent la sécheresse et l'emphase.

LUINO (François), mathématicien et jésuite italien, né à Milan en 1740, mort à Brera en 1792. Il enseigna successivement l'astronomie et les mathématiques au collége de Brera, à Milan, à Pavie (1773), puis fonda à Mantoue une école scientifique qui eut un grand succès. Ses principaux ouvrages sont : *Sur les progressions et sur les séries* (Milan, 1767); *Cours élémentaire d'algèbre, de géométrie et de sections coniques* (1772, 3 vol.).

LUIRE v. n. ou intr. (lui-re — lat. *lucere*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *ruc*, briller. Je luis, tu luis, il luit, nous luisons; je luisais, nous luisions; je luisis, nous luisîmes; je luirai, nous luirons; je luirais, nous luirions; que je luise, que nous luisions; que je luisisse, que nous luisissions; luisant; lui). Briller de sa lumière propre, éclairer : *On ne devrait jamais dormir pendant que le soleil* LUIT. *Lorsque la lune est pleine, elle* LUIT *toute la nuit. Dieu fait* LUIRE *son soleil sur les bons et sur les mauvais.* (Boss.)

Je veux un beau soleil qui *luise* dans l'azur,
Sans que jamais brouillard, vapeur, nuage obscur
Ne voilent son orbe splendide.
TH. GAUTIER.

‖ Réfléchir la lumière : *On voyait* LUIRE *de loin les épées, les cuirasses.* (Acad.)

Son front *luit* étoilé de mille diamants.
GILBERT.

— Fig. Apparaître, se manifester, jeter de l'éclat : *L'espérance* LUIT *après le désespoir, comme le soleil après une nuit sombre.* (Maxime orientale.) *Dès que la lumière de la civilisation commence à* LUIRE *sur notre vieille France, nous la découvrons en quelque sorte hérissée, non-seulement d'ordres, de seigneurs, de provinces, de communes, mais d'une foule de corporations avec leurs magistratures domestiques.* (Royer-Collard.)

Le siècle a beau sentir l'anathème sur lui,
Qu'importe ! à son azur d'autres astres ont *lui.*
TH. DE BANVILLE.

— Prov. *Le soleil luit pour tout le monde*, Chacun a droit aux choses que la nature a départies indistinctement à tous les hommes.

— Rem. L'Académie ne donne à ce verbe ni passé défini ni imparfait du subjonctif; nous ne voyons aucune raison pour justifier cette exclusion singulière.

LUIS (SAN-), une des provinces unies du Rio-de-la-Plata, au S.-O., entre celles de San-Juan et de Cordava au N., de Santa-Fé et de Buenos-Ayres à l'E., de Mendoza à l'O., et les Pampas au S.; 860 kilomètres sur 50; 33,000 hab. Ch.-l., San-Luis-de-la-Punta. Sol montagneux au N. et à l'E. Elève de bétail.

LUIS DE MARANHAO (SAN-), ville du Brésil. V. MARANHAO.

LUIS DE LA PAZ (SAN-), bourg du Mexique (Guanaxuato), à 52 kilom. N.-N.-O. de Queretaro. Il y a un collége. On récolte, dans les environs, beaucoup de vin, dont on fabrique de l'eau-de-vie.

LUIS DE POTOSI (SAN-), ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de son nom, à 300 kilom. N.-N.-O. de Mexico, par 22° 2′ de latit. N., et 103° 15′ de longit. O.; sur le penchant d'un haut plateau, près de la source du Panuco; 12,000 hab., 60,000 avec ses vastes faubourgs. Elle doit sa célébrité aux mines de ses environs, aujourd'hui peu productives. Maintenant, c'est l'entrepôt de Tampico pour les pays intérieurs; elle fait un grand commerce de bestiaux, de suif et de cuir. Cette ville, bien bâtie, est ornée de belles fontaines et de plusieurs édifices remarquables, tels que l'église paroissiale de Saint-Pierre et celle du couvent des Carmes, l'hôtel des Monnaies et l'aqueduc; elle possède aussi un collége, une petite université. Elle a été fondée en 1585. ‖ L'Etat de San-Luis-de-Potosi, entre ceux de Zacatecas et d'Aguas-Calientes à l'O., de Guanaxuato et de Queretaro au S., de Vera-Cruz et de Tamaulipas à l'E., de Nouveau-Léon et de Cohahuila au N., comprenait, sous la domination espagnole, les provinces de Texas, Cohahuila, Nouveau-Léon, Nouveau-Santander et San-Luis-de-Potosi; 400,000 hab.; superficie, 8,800 kilom. Le territoire, montagneux à l'O., est en général plat et marécageux dans la partie orientale, près de la côte. La rivière principale est le Panuco, qui arrose la partie S. Le climat est très-varié : froid dans la partie occidentale, il est tempéré dans le N.-E. et très-chaud dans le S.-E. La côte est chaude et sur quelques points malsaine, à cause des eaux stagnantes qui s'y trouvent. Dans quelques parties, le sol est très-fertile, mais cultivé avec peu de soin. On récolte du maïs et d'autres céréales, ainsi que des légumes et du sucre, sur les rives du Panuco; la côte produit les fruits les plus délicats du Mexique; les forêts suffisent pour alimenter les usines des mines. Ce pays n'a été colonisé qu'à cause des mines d'argent qu'il contient, et qui sont toutes dans la partie montagneuse : les plus riches sont celles de Santa-Maria-de-las-Charcas et celles qui avoisinent la ville de San-Luis-de-Potosi; la plupart sont encore exploitées, mais le rapport n'est pas aussi grand qu'autrefois. L'industrie ne consiste que dans le travail des métaux. On exporte de l'argent, un peu d'or, des peaux et du sucre. Le commerce se fait principalement avec Mexico. Ce pays n'a été colonisé qu'au milieu du XVIe siècle, et n'est entré dans l'Union mexicaine qu'en 1824.

LUIS DE LA PUNTA (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, dans la confédération du Rio-de-la-Plata, chef-lieu de la province de San-Luis, à 715 kilom. N.-O. de Buenos-Ayres; 2,500 hab. Commerce de peaux, fourrures, vigognes; chevaux élevés en grand nombre sur son territoire.

LUISA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la confédération grenadine, département de Cundinamarca; elle prend sa source à 48 kilom. S.-O. d'Ibague, coule au S.-O., et se jette dans la Magdalena par la rive gauche, à 56 kilom. au-dessous de Neyva, après un cours de 112 kilom.

Luisa Miller, opéra italien, livret de Camarrano, musique de Verdi, représenté à Naples, avec succès, en décembre 1849. Camarrano emprunta le sujet de *Luisa Miller* au drame de Schiller : *Intrigue et amour*. Nous retrouvons encore, dans l'œuvre du maître parmesan, ces situations forcées et presque impossibles qui lui sont devenues familières. En effet, quel caractère que celui de ce Walter, qui menace la pauvre Luisa de tuer ses parents si elle ne consent pas, en jurant le serment le plus abominable, non-seulement à dissimuler l'amour qu'elle éprouve pour son fils, mais même à faire semblant d'en aimer un autre ! L'ouverture est une des plus travaillées que le maître ait écrites. Il y a développé une seule pensée musicale, avec moins de science et de bonheur assurément que Mozart ne l'a fait dans son ouverture de la *Flûte enchantée*, mais cependant non sans intérêt et surtout sans couleur; l'introduction est un chœur champêtre. Il est suivi d'une romance de soprano dans laquelle se retrouve, sur les paroles : *Lo vidi*, l'effet *staccato* que M. Verdi a introduit dans tous ses ouvrages. Le trio offre une belle phrase : *T'amo d'amor*. Les morceaux les plus saillants du premier acte sont : l'air du baryton, large et énergique : *Sacra la scelta è d'un consorte ;* le chœur des chasseurs, sans accompagnement, et le quintette final : *Tu signor fra queste soglie.* Le deuxième acte ne renferme de saillant que l'air de Luisa : *Tu puniscimi, o signore*, dans lequel on remarque une phrase inspirée : *Non lasciarmi in abbandono*, et le quartetto sans accompagnement. Nous signalerons, dans le troisième acte, le duo de soprano et baryton : *La tomba è un letto*, avec son allegro : *Andrem raminghi e poveri*, et le trio final qui est dramatique et expressif. En somme, sans être une des meilleures partitions de M. Verdi, *Luisa Miller* est encore une œuvre remarquable, et qui caractérise en plus d'un endroit la vigueur et l'âpreté de sa nature artistique.

Le même opéra, livret français de M. B. Alaffre, a été joué à Paris (théâtre du Grand-Opéra, 2 février 1853), sous le titre de *Louise Miller.*

Luisa Strozzi, roman de Rosini. V. STROZZI.

LUISANT, ANTE adj. (lui-zan, an-te — rad. *luire*). Qui brille, qui reflète la lumière : *Une étoffe* LUISANTE. *Qu'est-ce qu'on appelle le lustre des anciennes familles? La trace* LUISANTE *que les limaces laissent derrière elles en rampant.* (Lamenn.)

Du désert de Ghizé la *luisante* poussière
Comme un miroir poli reflète la lumière.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— s. m. Etat, qualité de ce qui reluit : *Le* LUISANT *d'une étoffe.*

— Argot. Soleil, clarté : *J'ai donc pu travailler sans* LUISANT *sur moi.* (Balz.)

— Peint. Effet du vernis des tableaux qui réfléchit la lumière sous certains angles et empêche de distinguer la peinture.

— s. f. Astron. Etoile qui brille d'un éclat particulier : *La* LUISANTE *de la Lyre.*

— Argot. Lune.

— Moll. Espèce d'hélice, des environs de Paris.

LUISARD s. m. (lui-zar). Métall. Fer oligiste micacé.

LUISETTE s. f. (lui-zè-te). Econ. rur. Maladie des vers, qui leur donne une couleur d'un blanc mat.

LUISINUS (François), érudit italien. V. LUVIGINI.

LUITES s. f. pl. (lu-i-te). Véner. Testicules du sanglier.

LUITPERT, roi des Lombards, mort en 701. Tout jeune encore, il succéda à son père Cunibert en 700, et reçut pour tuteur Ansprand. Mais peu après, un de ses parents, le duc de Turin, le renversa du trône. Son tuteur se mit à la tête d'une armée pour soutenir ses droits, mais il fut vaincu et, en même temps, le jeune prince tomba au pouvoir d'Aribert II, son compétiteur, qui le fit mettre à mort.

LUITPRAND, roi des Lombards, né vers la fin du VIIe siècle, mort en 744. Après avoir apaisé les guerres civiles qui déchiraient son royaume à son avénement au trône en 712, il s'occupa de réformer la législation de ses Etats; puis, profitant des troubles occasionnés par les démêlés entre le pape et l'empereur de Constantinople au sujet de la destruction des images, il s'empara de Ravenne et de tout ce que les Grecs possédaient encore au nord de Rome. En 739, il passa en France au secours de Charles-Martel, vivement pressé par les Sarrasins, et il chassa ces barbares de la Provence. Les dernières années de sa vie furent remplies par des guerres qu'il soutint victorieusement, contre le pape, les Grecs et les ducs de Bénévent et de Spolète.

LUITPRAND, historien et prélat italien, né, croit-on, à Pavie vers 920, mort vers 972. D'abord page du roi Hugues (932), il devint ensuite diacre de l'église de Pavie, puis chancelier (à Constantinople) du roi Bérenger, qui l'envoya en ambassade en 948. Tombé en disgrâce quelque temps après son retour, Luitprand se rendit en Allemagne auprès du roi Othon, fut nommé évêque de Crémone en 962, ambassadeur de ce prince à Rome en 963, assista à un concile tenu dans cette ville pour juger la conduite du pape Jean II, et retourna en 968 à Constantinople avec la mission de demander la main de la princesse Théophanie pour le fils d'Othon. Luitprand était un des hommes les plus érudits de son siècle. Il possédait une connaissance approfondie du grec, et avait étudié avec soin les hommes et les choses du Bas-Empire. Ses écrits renferment une foule de particularités curieuses, d'un haut intérêt au point de vue historique. Son style est pur, bien que souvent ampoulé. Outre un intéressant rapport sur sa mission à Constantinople en 968, on a de lui *Historia Ottonis*, contenant le récit des événements les plus remarquables qui se sont passés en Allemagne et en Italie de 862 à 964; *Antapodosis*, histoire en six livres de l'Europe, de 888 à 948. Les ouvrages de Luitprand ont été publiés à Anvers (1640, in-fol.), et dans divers recueils, notamment dans les *Monumenta*, de Pertz.

LUIZ, peintre espagnol du XVe siècle. On pense généralement qu'il étudia la peinture en Italie, et il est considéré comme un des artistes qui préparèrent la renaissance de l'art en Espagne. Ayant embrassé la carrière monastique, il s'enferma dans le couvent de Santa-Maria de Naxera, qu'il décora de nombreuses peintures encore estimées.

Luiz Perez de Galice, drame de Calderon; représenté vers 1660. Le héros de la pièce est ce que les Espagnols appellent un *bandolero*, un homme qui, par suite de démêlés avec la justice, a quitté la ville pour vivre dans la forêt, et qui prélève un emprunt sur chaque voyageur. C'est donc un peu la donnée du beau drame de Schiller, les *Brigands;* mais Calderon est Espagnol, il est religieux, il ne pourrait intéresser un auditoire catholique avec un coquin révolté contre les lois divines et humaines. Ce sont des circonstances malheureuses et non ses mauvais instincts qui ont fait de Luiz Perez un *bandolero*. Un gentilhomme portugais, chassé de sa patrie par suite d'une aventure d'amour, vient chercher un refuge chez Perez. Au même instant, des alguazils, lancés à sa poursuite, pénètrent dans la maison ; Perez met l'épée à la main et défend vigoureusement celui qui s'est confié à sa généreuse hospitalité. Forcé lui-même de prendre la fuite, il traverse un grand nombre d'aventures, et, au bout de quelque temps, se décide enfin à revenir dans sa demeure, où il espère désormais vivre en sécurité. A son retour, il apprend qu'il a été condamné à mort. Il se rend chez le juge, place son domestique en sentinelle devant la porte, se fait communiquer les pièces du procès, les déchire, et s'enfuit. On le poursuit vivement; mais il enrôle quelques amis, se réfugie de nouveau dans la montagne, et là, ouvre la lutte non-seulement contre les alguazils, mais un peu aussi contre les passants. A la fin, Luiz Perez est blessé d'un coup de feu et fait prisonnier; mais on le délivre, et c'est ainsi que se termine la première partie des exploits du héros galicien. Calderon n'a pas donné la seconde partie.

LUKASZEWICZ (Joseph DE), historien polonais, né à Kromplewo, près de Posen, en 1797. Après avoir été quelque temps précepteur, il devint, à l'âge de vingt-trois ans, conservateur de la bibliothèque des comtes Raczynski à Posen, et occupa cet emploi jusqu'en 1852. Il fut en même temps, pendant de longues années, professeur au gymnase évangélique de la même ville, y établit une librairie et une imprimerie polonaises, et y fonda deux recueils littéraires, l'*Intercesseur* et l'*Ami du peuple*, qui parurent jusqu'en 1846. Ayant à sa disposition dans la bibliothèque Raczynski les sources les plus authentiques et les plus abondantes pour l'histoire de sa patrie, il les mit largement à contribution, et publia plusieurs ouvrages historiques remarquables, dont les plus importants retracent le développement intellectuel de la Pologne. Jusqu'à ce jour, aucun historien polonais n'a traité avec une si grande érudition, et surtout avec autant d'impartialité, l'histoire si importante de la Réforme en Pologne. On a de lui : *Documents historiques sur les dissidents de la ville de Posen au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Posen, 1832); les *Eglises des frères moraves dans la Grande Pologne* (Posen, 1835); *Description historique et statistique de la ville de Posen dans les temps anciens* (Posen, 1838, 2 vol.); *Histoire des Eglises de la Confédération helvétique en Lithuanie* (Posen, 1842, 2 vol.); *Histoire des établissements d'instruction publique en Pologne et en Lithuanie* (Posen, 1849-1851, 4 vol.); *Histoire de toutes les Eglises de l'ancien diocèse de Posen* (Posen, 1858-1863, 3 vol.). Tous ces ouvrages doivent eux-mêmes être regardés comme de véritables sources historiques.

LULAT s. m. (lu-la). Moll. Nom donné à une coquille fort commune, du genre modiole : *Le manteau du* LULAT *est brun-café sur les bords.* (F. d'Herbigny.)

LULÉ s. m. (lu-lé). Fourneau de pipe mobile, en Orient : *Fumer est un des premiers besoins du Turc; aussi les boutiques de marchands de tabac, de bouquins d'ambre et de* LULÉS *abondent-elles.* (Th. Gaut.)

LULEÂ, ville de Suède, dans le gouvernement de Norrbothnie, la plus septentrionale de tout le royaume; 1,500 hab. Fondée d'abord sous le règne de Gustave-Adolphe, elle fut complétement détruite par un incendie, puis rebâtie par Christine, à 10 kilomètres plus loin, sur les bords du golfe de Botnie. Ses priviléges, comme place de commerce, datent de 1650, et ses franchises de 1767. Malgré de fréquents incendies, malgré les Russes, qui, en 1716, y commirent d'affreux ravages et réduisirent en captivité la plus grande partie de ses habitants, elle s'est soutenue; puis, la paix étant venue, elle a grandi et prospéré. Son commerce d'exportation est important : les planches, le saumon fumé, le poisson sec, le beurre, le goudron, les peaux de renne, de castor, d'hermine, de martre, de phoque et de cygne en forment les principaux articles. Elle possède une flotte marchande de trente-cinq bâtiments, grands et petits.

LULEÂ-ELF, fleuve de Suède, le plus grand de toute la province du Norrland, le plus profond et le plus large du pays. Il prend sa source dans les Marches laponnes, traverse tout le territoire de la paroisse de Luleâ, et, après s'être divisé en deux branches, se jette dans la mer près de la ville de Luleâ. Son cours, très-inégal, est accidenté de nombreuses cataractes qui le rendent, pour la plupart du temps, impraticable. La navigation n'en devient facile qu'à 50 kilomètres au-dessus de son embouchure. Près de l'église de Jokmok, à 170 kilomètres de Luleâ, il se trouve à 900 pieds au dessus du niveau de la mer. Ce fleuve est parsemé d'un grand nombre de petites îles qui, en certains endroits, lui donnent un aspect des plus pittoresques. On y pêche le saumon en abondance, surtout près d'une de ces îles nommée Laxholm.

LULLE (saint), archevêque de Mayence, mort en 786. Vers 732, il avait été appelé en Germanie par saint Boniface pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche apostolique, puis il fit un voyage à Rome, chargé par Boniface d'une importante mission près du pape Zacharie. Lulle assista aux conciles d'Attigny (763), de Rome (769), et eut l'honneur de baptiser Witikind, prince des Saxons. Neuf lettres de ce prélat ont été imprimées dans le recueil des lettres de saint Boniface. L'Eglise l'honore le 16 octobre.

LULLE (Raymond), philosophe et alchimiste espagnol, né, suivant l'opinion générale, à Palma (île de Majorque) en 1235, mort en Afrique en 1315. A l'époque de la naissance de Raymond Lulle, les îles Baléares venaient d'être conquises sur les Arabes (1229) par Jacques Ier, roi d'Aragon. La famille Lulle était originaire de Barcelone, et le père de Raymond avait pris part à l'expédition aragonaise, fait pour lequel Jacques Ier lui avait fait présent d'un vaste domaine dans l'île de Majorque. Raymond Lulle fut élevé à la cour, où il occupa pendant quelque temps les fonctions de sénéchal du palais. Ses mœurs étaient légères et son éducation intellectuelle avait été fort négligée. On ne possède d'ailleurs que des documents incomplets sur cette première période de sa vie. On sait qu'il s'était marié et qu'il avait eu de sa femme plusieurs enfants. Mais le mariage n'avait point amendé sa conduite. On rapporte sa conversion à une aventure galante assez extraordinaire. Il était amoureux d'une dame génoise et l'avait un jour poursuivie jusque dans une église, quand elle lui découvrit un sein rongé par un cancer, spectacle dont il fut frappé au point de quitter immédiatement la cour et d'entreprendre un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Au moyen âge, un acte de ce genre rachetait, aux yeux du monde et même aux yeux de l'Eglise, toute une vie mal employée. De retour dans ses terres, il songeait, dit-on, à entrer dans un couvent. Il y avait, il est vrai, un obstacle à l'accomplissement de ce désir : il était marié. Il prit donc le parti d'abandonner sa femme et ses enfants, pour se retirer dans une solitude. Lulle avait alors quarante ans, suivant plusieurs de ses biographes, mais lui-même déclare, dans ses *Contemplations*, qu'il n'en avait que trente. Les chrétiens de Palestine venaient de subir de grands désastres. Le souverain pontife appelait inutilement l'Europe à une nouvelle croisade. Raymond Lulle conçut le projet, auquel personne n'avait songé avant lui, de convertir les infidèles par la parole et par la science, projet qui prouve plus en faveur de son zèle que de ses lumières. Afin de se préparer à sa mission, Raymond Lulle résolut de perfectionner son éducation. A cette époque, les connaissances humaines se résumaient dans la théologie. Il lut pourtant les philosophes, mais il les lut mal et dans une intention hostile. Il lui fallait des catégories d'un ordre plus élevé que les catégories d'Aristote. Un soir qu'il s'était endormi au pied d'un arbre, il eut un songe. Il crut voir sur des feuilles de lentisque ou de millepertuis, — la tradition ou plutôt la légende n'est pas d'accord sur la nature de l'arbre, — il crut voir, disons-nous, des caractères turcs et arabes. C'était, à son avis, une révélation d'en haut; aussi s'appliqua-t-il, dès lors, à l'étude des langues orientales. On ne sait si ses études philosophiques et théologiques sont de la même date. Le fait semble probable. Mais, indépendamment de ces éléments scientifiques, il lui fallait trouver une méthode qui rendît son enseignement accessible aux infidèles qu'il se proposait de convertir. Il inventa cette méthode et lui donna le nom d'*art général* (*ars lulliana*); nous en parlerons tout à l'heure. Dans son *Apologie des grands hommes accusés de magie*, Gabriel Naudé suppose que Raymond Lulle avait puisé les principes de sa méthode chez les Arabes. Quoi qu'il en soit, l'éloquence et le savoir du nouveau philosophe provoquèrent autour de lui une admiration générale. Jacques Ier, le conquérant des îles Baléares, était mort en 1276. Jacques II, son fils, séduit par la renommée de Raymond Lulle, l'appela auprès de lui à Montpellier, fit examiner ses projets, sa méthode et ses connaissances en linguistique, et, sur le rapport favorable des examinateurs, autorisa la fondation, à Majorque, d'un collége destiné à l'étude des langues orientales et à la propagation de la méthode de Lulle, autorisation confirmée bientôt par le pape Jean XXI, que les desseins de Lulle intéressaient surtout. Il vint lui-même à Rome dans l'intérêt de son œuvre, puis en France, où les langues orientales ne purent s'acclimater. Cependant le chancelier de l'Université, Bertold, permit à l'auteur de la *nouvelle méthode* de l'enseigner publiquement (1287). Un professeur natif d'Arras et nommé Thomas, prit aussi goût à cet enseignement, et se fit le propagateur de la méthode lullienne. Néanmoins, le philosophe majorquain n'obtint, à Paris, qu'un succès d'estime, et prit le parti de retourner à Montpellier. Là, les inconvénients de sa méthode lui étant démontrés par son insuccès, il la refondit, puis écrivit, pour l'expliquer, l'*Art inventif de la vérité*. Son éloquence d'illuminé parvint à faire illusion au général de l'ordre des franciscains, qui lui accorda des lettres patentes l'autorisant à enseigner sa doctrine dans les maisons de l'ordre de Saint-François. Il partit ensuite pour Gênes, où il traduisit lui-même en arabe son *Art général*, et se rendit de nouveau à Rome afin d'intéresser le souverain pontife à ses projets sur l'Orient et de l'engager à fonder des établissements où on vulgariserait sa science dans cette prévision. Au point de vue des études proprement dites, il était à souhaiter qu'on l'écoutât. Mais le pape voyait d'avance combien était illusoire l'espérance d'agir sur les races musulmanes par la persuasion. Ce qu'il lui fallait, c'était une croisade, une armée de 300,000 hommes à lancer sur l'Orient, où les chrétiens venaient de perdre la dernière place forte qu'ils occupaient sur les côtes de Syrie. Il était, en outre, convaincu que Raymond Lulle était un cerveau troublé. Raymond n'obtint donc aucun appui. Toutefois, son activité redoubla d'énergie. Ses démarches personnelles n'aboutissant pas, il se mit à écrire des livres qui ne produisirent pas plus d'effet. Il ne possédait à aucun degré l'art de convaincre, et puis la foi était refroidie, l'Europe indifférente et lasse de sacrifices inutiles. Il se décida, en 1291, à tenter lui-même l'aventure d'une croisade pacifique. Il voulait essayer l'efficacité du *grand art*, et s'embarqua à Gênes pour Tunis. Les musulmans se moquèrent de lui; son insistance lui valut même de mauvais traitements, et il aurait perdu la vie s'il n'avait trouvé asile sur un vaisseau génois. Poursuivi par son idée fixe, il s'imagina que son échec provenait de l'imperfection de sa méthode. Il l'amenda de nouveau, et, pourvu de son talisman, il reprit le chemin de l'Orient, parcourant successivement l'île de Chypre, l'Asie Mineure et l'Arménie (1300). L'inutilité croissante de ses efforts lui faisait considérer son insuccès comme une épreuve imposée à sa patience par la volonté de Dieu; aussi reparut-il en Afrique en 1305. Un marabout de la ville de Bougie, charmé de son savoir et de la sincérité de son zèle, protégea sa vie, que menaçaient des fanatiques. Devant un pareil accueil, le visionnaire n'avait plus qu'à revenir en Europe. A son retour, l'Eglise et les princes eurent à subir de nouveau ses obsessions. Au concile de Vienne (1311), il soumit à Clément V (Bertrand de Got) un plan de réorganisation de la société chrétienne, dans lequel il proposait de fondre tous les ordres militaires en un seul, et surtout d'interdire dans les écoles et les universités Aristote et l'averrhoïsme, qu'il considérait comme des ennemis du christianisme. On se doute bien que ses prétentions furent rejetées. Sa vie aventureuse se termina par le martyre. Il était retourné à Bougie, toujours dans le but de convertir les musulmans. Cette fois, il fut mis à mort (1315). Ses restes furent, plus tard, rapportés à Palma, où ses concitoyens, émerveillés de ses travaux, le mirent au rang des saints, et la cour de Rome, qui l'avait considéré de son vivant comme un homme atteint d'aliénation mentale, le canonisa en 1419.

On évalue communément le nombre de ses ouvrages à trois cents; quelques biographes disent même quatre mille. On a publié, sous le nom d'*Œuvres*, 10 volumes in-fol. (Mayence, 1731), qui embrassent toutes les parties de la philosophie, c'est-à-dire la logique, la métaphysique, la grammaire, la théologie, la discipline, la casuistique, le droit, la géométrie, l'astronomie, jusqu'à la médecine et l'art militaire. Raymond Lulle improvisait ou compilait. Il n'a d'original que sa méthode. Encore n'a-t-il pu lui trouver une formule précise, quoiqu'il ait tenté ce travail dans cinq ou six ouvrages différents : *Ars generalis*, *Ars magna*, *Ars cabbalistica*, *Ars brevis*, *Ars inventiva*, *Ars demonstrativa*. Ces divers traités ont tous la même physionomie; ce que se propose l'auteur, c'est d'identifier la théologie avec la philosophie, et il ne réussit que médiocrement dans sa tentative. Son talent consiste à brouiller les questions les plus claires, sous le prétexte spécieux d'assimiler deux sciences distinctes de leur nature. Il commence par vouloir démontrer les mystères au point de vue rationnel. Il prétend ensuite que la philosophie — et il entend par là la doctrine d'Aristote défigurée par le mysticisme — est une science chrétienne contenue dans le dogme et qui coïncide avec le christianisme. En cela consiste son originalité, si originalité il y a. Après avoir, par exemple, posé comme principe que la matière première, les substances et la forme (les modes de la substance) constituaient le chaos primitif, il prouve doctement que les cinq universaux et les dix catégories d'Aristote sont contenus dans ce chaos, « suivant la foi catholique et la doctrine théologique. » Il n'y avait pas à craindre que la scolastique vînt à le contredire. Elle enseignait la doctrine d'Aristote pour ce qu'elle valait, sans prétendre l'identifier avec le christianisme; mais elle n'aurait pas osé démontrer que la doctrine d'Aristote était hostile au mysticisme chrétien. C'eût été avouer qu'elle-même était sortie du christianisme.

Cependant la sympathie de Raymond Lulle pour Aristote est une concession faite à l'esprit du temps. Aristote est contenu dans la Bible, Lulle fait cette concession; mais il ne l'étend point aux disciples d'Aristote; il invoque, au contraire, contre eux l'Eglise et le bras séculier au besoin. Ses *Douze principes de philosophie*, dans lesquels il essaye de résumer cinq ou six traités d'Aristote, sont un réquisitoire contre Averrhoès et ses disciples. On sait que les scolastiques n'avaient eu connaissance de la doctrine du philosophe de Stagyre que par les traducteurs arabes, et que ses œuvres leur étaient parvenues avec le commentaire d'Averrhoès. Aristote ne s'occupe point de la foi, que l'antiquité ne connaissait point; mais Averrhoès, qui avait été aux prises avec la foi, la distingue soigneusement de la raison. C'est contre cette distinction, qu'il qualifie de satanique, que s'élève Raymond Lulle. Tous les *arts* que renferme la *Méthode* sont autant de méthodes spéciales destinées aux diverses branches des connaissances humaines, à l'exception du *Grand art*, qui est une méthode générale destinée à déterminer toutes les formes et toutes les combinaisons possibles de la pensée. C'est en même temps une casuistique et quelque chose du même genre que la machine arithmétique de Pascal. En effet, elle résout tous les cas sans l'intermédiaire du raisonnement, pour ainsi dire. Elle est renfermée en quatre tableaux. Dans le premier sont énumérés tous les attributs qui peuvent convenir à un sujet. Etant donnée l'idée d'*être*, l'auteur la décompose en neuf parties : *Deus*, *angelus*, *cœlum*, *homo*, *imaginativum*, *sensitivum*, *vegetativum*, *elementativum*, *instrumentativum*. Ces neuf mots sont placés dans neuf cases figurées par les lettres B, C, D, E, F, G, H, I, K, disposées en forme de cercle. Dans un cercle intérieur, Raymond Lulle place tous les attributs de l'être. Il y en a également neuf; ce sont : *bonitas*, *magnitudo*, *duratio*, *potestas*, *cognitio*, *appetitus*, *virtus*, *veritas*, *gloria*. Un troisième cercle, compris dans le second, contient les mêmes attributs considérés d'une manière concrète : *bonum*, *magnum*, *durativum*, *potens*, etc. Les deux premiers cercles restent immobiles, et l'on fait mouvoir le troisième. Chaque attribut vient se placer successivement sous chaque sujet, et on a une série de propositions : *Deus bonus*, *Deus magnus*, *Deus durans*, etc. On obtient ainsi un résumé de la science, puisqu'il n'existe que des sujets et des attributs. De plus, les lettres correspondant à chaque case expriment le sujet, l'attribut ou les deux ensemble, au gré de celui qui fait jouer la machine, de sorte que la combinaison des signes BC, BD, etc., suffit à toutes les propositions imaginables.

Un deuxième tableau est consacré à l'analyse des attributs. Un cercle divisé en neuf cases, comme précédemment, indique tous les modes possibles de l'être, qui sont : la différence, la concordance, la contrariété, le principe, le milieu, la fin, la supériorité, l'égalité, l'infériorité, modes représentés par les lettres B, C, D, E, F, G, H, I, K. Il y a trois sous-genres à chaque mode, afin d'analyser en détail les modes. Le troisième tableau est un résumé des deux premiers. C'est une table qui exprime toutes les combinaisons possibles des neuf lettres précédentes, prises deux à deux. Chaque lettre possède à la fois la valeur que lui attribue le premier tableau et la valeur que lui attribue le second. Exemple : B, dans le premier tableau, signifie la bonté et C la grandeur; dans le deuxième tableau, B représente la différence et C la concordance. Dans le troisième tableau, on peut donc traduire : « La bonté présente une grande concordance et une grande différence; » différence et concordance qui s'appliquent également au sensible. Ainsi, deux choses contradictoires s'appliquent en même temps au même attribut. On voit tout de suite l'inefficacité de cette niaiserie savante qui s'appelle le *Grand art* (*Ars lulliana*), et dont on a essayé de faire une sorte de savoir mystérieux à l'usage des seuls philosophes. Le quatrième tableau a été imaginé en vue de dégager la seconde (le moyen terme) des trois propositions dont se compose un syllogisme, car le *Grand art* se résume dans la science du syllogisme, quoique l'on comprenne peu qu'un mystique de la trempe de Raymond Lulle ait pu résumer la science métaphysique dans cet argument sec et puérilement austère qu'on nomme syllogisme. Il se compose de trois cercles concentriques qu'on fait mouvoir comme les cercles décrits plus haut, et dont les lettres, accouplées trois par trois (BCD, BCE, etc.), donnent toutes les combinaisons possibles des trois propositions du syllogisme. De fait, chaque combinaison représente trois syllogismes, car chaque lettre ou proposition peut servir de moyen terme entre les deux autres. Si on change l'ordre des extrêmes, on en a six. De plus, chaque lettre de la première figure (premier tableau) a cinq sens différents; chaque sens se trouve multiplié par les distinctions de la seconde figure (deuxième tableau). On conçoit alors que l'*Ars magna* soit une machine compliquée et d'un usage difficile. La sagacité qu'il a fallu déployer pour construire un instrument pareil ajoute au ridicule de son impuissance pratique. On l'a comparé à un boulet de 20,000 livres, fondu pour trouer une feuille de papier. L'habitude de négliger la réalité au profit de l'abstraction entraîne à ces égarements scientifiques. Les docteurs de la scolastique furent stupéfaits de l'invention de Raymond Lulle. Encore aurait-il fallu, pour se servir d'un tel instrument, un esprit droit, méthodique et façonné à la spéculation métaphysique. Raymond Lulle n'avait aucune de ces qualités. Il avait commencé à étudier le mécanisme de la pensée, ou plutôt à se défaire d'une ignorance absolue, à l'âge de trente ou quarante ans. C'est un âge où il faut avoir acquis l'habitude de penser. Il est trop tard pour l'acquérir désormais : l'âme a pris son pli. Raymond Lulle n'arriva, en effet, qu'à l'érudition. Il parvint à donner, un moment, le change aux esprits superficiels. La matière de son argumentation en impose; mais quand on l'examine de près, on découvre bientôt que toute cette métaphysique est une mauvaise contrefaçon d'Aristote. Ses classifications sont aussi purement artificielles. Il a neuf catégories de l'être et neuf classes d'attributs, et cela sans qu'on aperçoive d'autre motif de cette division que parce que le chiffre neuf est sacramentel et adopté par les alchimistes et les docteurs des sciences occultes. De plus, il n'est même pas probable que Raymond Lulle soit l'auteur de son *Ars magna*. Il l'a emprunté aux Arabes ou à la cabale juive. Son génie compilateur et léger n'était pas de nature à se prêter à des élucubrations aussi compliquées. Il y a encore un moyen d'expliquer l'invention de ce monomane, c'est de l'attribuer au Saint-Esprit, procédé auquel ont eu recours quelques *lullistes* effrénés. Sa méthode d'argumenter parvint à grand'peine à s'acclimater dans quelques rares établissements d'Espagne, de France et d'Italie. Nulle part elle n'a pu s'implanter d'une manière définitive. La Sorbonne protesta : la méthode employée par les docteurs et les Pères de l'Eglise n'est pas si compliquée et n'en vaut que mieux, disait-elle. L'observation était juste. Mais la Sorbonne aurait dû faire le même raisonnement à propos des autres méthodes scolastiques. Cependant il est certain que si Raymond Lulle n'a pu parvenir à imposer son *Ars magna*, il a exercé sur le développement ultérieur de la philosophie scolastique une influence importante. La méthode syllogistique, si sèche et si stérile, des trois siècles qui ont suivi sa mort s'est évidemment inspirée de lui. Il a même eu quelques disciples qui ont laissé leur nom à la postérité. Les principaux sont Raymond de Sébonde, qui a eu l'honneur d'avoir Montaigne pour traducteur; Politien, Cardan, Cornelius Agrippa, et surtout Jordano Bruno, qui essaya de refaire l'*Ars magna*, et le commenta longuement dans plusieurs de ses ouvrages. Leibniz lui-même a défendu Raymond Lulle contre les rigueurs de Bacon. Au fond, il n'aimait pas Raymond Lulle, mais il méprisait encore bien plus la méthode empirique et terre à terre du philosophe anglais.

Il n'y aurait guère à s'occuper des autres écrits de Raymond Lulle, si l'on n'avait cru découvrir dans son arbre des sciences l'idée de la classification faite plus tard par Bacon. Lulle divise les sciences en quatorze parties figurées par autant d'arbres; il est vrai que ces arbres ont des noms singuliers. Il y a l'arbre de la Vierge Marie, l'arbre angélique, l'arbre apostolique. L'arbre apostolique a pour racines les vertus théologales, pour branches les cardinaux, et pour feuilles les sept sacrements.

Raymond a néanmoins joui, jusqu'à la Renaissance, d'une immense renommée. Elle est à peu près éteinte aujourd'hui; il ne figure plus que dans le nécrologe de la pensée, et n'y figure même qu'à un rang secondaire.

« Par ses actes et ses écrits religieux et philosophiques, dit E.-J. Delécluze, Raymond Lulle a laissé le souvenir d'un homme qui, joignant l'héroïsme à l'étourderie, ne fut qu'un fou sublime de la nature de don Quichotte. Que lui reste-t-il donc aujourd'hui qui puisse préserver son nom de l'oubli? Précisément ceux de ses travaux que les admirateurs fanatiques de son *Grand art* et de son martyre désiraient si ardemment voir retranchés de ses œuvres. Ce sont ses nombreuses expériences de chimie, ses tentatives pour opérer la transmutation des métaux, efforts qui lui assignent une place éminente parmi les adeptes de la science hermétique, depuis Gaber jusqu'à Paracelse. Les expériences chimiques de Raymond Lulle sont loin sans doute d'offrir, dans leur ensemble et leurs résultats, un corps de science lumineux et complet; toutefois, si insuffisants qu'ils paraissent, ces essais ont certes donné à la chimie la première impulsion régulière, en imposant, à ceux qui s'occuperaient de cette science à l'avenir, l'obligation de ne procéder que par la voie de l'expérience. Après avoir lu les volumineux traités de Raymond Lulle, il est difficile d'extraire de ces ouvrages, écrits dans un style diffus, de pure convention, et peut-être embrouillé à dessein, un simple passage qui renferme un sens net et facile à saisir; mais quand on parvient enfin à saisir, par intervalle, quelques lueurs, et qu'au lieu de s'attacher à la lettre de ses ouvrages, on cherche l'esprit qui y domine, on est surpris d'y trouver quelques idées générales pleines de grandeur, éparses confusément dans l'ensemble, que l'on retrouve toujours néanmoins, et dont la haute portée semble jeter le défi à la science de nos jours. »

LULLE (Antoine), grammairien espagnol, de la même famille que le précédent, né dans l'île de Majorque vers 1510, mort à Besançon en 1582. Il vint professer la théologie à Dôle, puis fut vicaire général de l'archevêque de Besançon. C'était un remarquable érudit à qui l'on doit trois ouvrages estimés sur la rhétorique et la grammaire : *Progymnasmata rhetorica* (Bâle, 1550-1551, in-8°); *Basilii Magni de exercitatione grammatica* (Bâle, 1553, in-8°); *De oratione libri VII* (Bâle, 1558, in-fol.), ouvrage contenant les préceptes d'Hermogène, d'Aristote, de Cicéron, etc.

LULLI (Jean-Baptiste), célèbre musicien et compositeur du XVIIe siècle, né à Florence en 1633, mort à Paris en 1687. C'est, avec Lambert, une des physionomies originales du grand siècle. D'abord aide des cuisines de Mlle de Montpensier, il put un jour faire dire impunément à Louis XIV qu'il était le maître de s'ennuyer, en attendant qu'il lui plût, à lui, Lulli, de commencer un opéra. Ce rapprochement entre son point de départ et son arrivée montre assez quelle fut la fortune de ce rusé Florentin. Né de parents nobles suivant les uns, simple fils d'un meunier suivant d'autres, il raclait de la guitare, tout enfant, lorsque sa mine intelligente fut remarquée par le duc de Guise, qui voyageait en Italie. Le duc l'amena en France et en fit cadeau, comme curiosité, à Mlle de Montpensier, qui, après s'en être amusée quelque temps, le relégua dans ses cuisines. Le petit musicien ne s'en exerçait pas moins, aux heures perdues, sur un violon qu'il s'était procuré, on ne sait comment. Un jour, au lieu de surveiller le rôti confié à ses soins, Baptiste, qui se livrait à des improvisations dans lesquelles il jetait tous ses heureux instincts, toute sa verve, vit soudain entrer à l'office le comte de Nogent. Le premier regard du visiteur fut adressé au rôti, complétement brûlé; le marmiton coupable baissait la tête et attendait, en tremblant, la punition inévitable, lorsque, au contraire, le gentilhomme le prit par la main, sans lui adresser un reproche, et l'amena devant Mlle de Montpensier, à laquelle il vanta chaleureusement le talent qu'il avait inopinément découvert. Mlle de Montpensier, revenue de sa première surprise, lui fit donner des leçons, et le petit Baptiste fut bientôt admis au nombre des musiciens de sa maison. Malheureusement, son esprit satirique le poussa à écrire et à mettre en musique des couplets assez mordants à l'adresse de sa protectrice, qui lui signifia son congé. Toutefois, il était déjà suffisamment connu pour se passer de protection; il était réputé bon musicien et bon compositeur, puisque, dès cette époque, on lui attribuait la paternité d'un morceau resté bien populaire, et que n'ignore peut-être personne en France, le fameux air : *Au clair de la lune.* Lulli se fit recevoir dans la bande des violons de la chambre du roi, et composa quelques airs qui plurent à Louis XIV, Le monarque se fit présenter l'auteur et lui confia l'organisation d'une nouvelle compagnie d'exécutants, qui furent appelés les *petits violons du roi*, pour les distinguer de la première, connue sous le nom de la *grande bande.* Lulli n'avait pas encore dix-neuf ans. C'était une école à former; mais notre Florentin déploya tant d'ardeur et de ténacité, que la grande bande, jusque-là réputée hors ligne et contrainte, par son brevet, d'éclipser tous les autres violonistes, fut complétement battue par la jeune troupe, pour laquelle Lulli, avec son génie original et inventif, composa une foule de symphonies, airs de danse, gigues, sarabandes, qui charmèrent la cour. Louis XIV, enthousiasmé, voulut que tous les divertissements et ballets destinés à ses plaisirs particuliers fussent réglés et mis en musique par le jeune maëstro. Le ballet d'*Alcidione*, dont Benserade avait fait les vers, fut un des premiers qu'il régla; le *Ballet des arts*, l'*Amour déguisé*, le divertissement de la *Princesse d'Elide.* accrurent encore sa renommée. De la représentation de cette dernière pièce date sa liaison avec Molière, dont il resta longtemps l'ami et le collaborateur. Il ne se contentait pas d'écrire la musique des divertissements; il jouait quelquefois un rôle dans les pièces du grand comique, et se faisait remarquer par sa verve et sa bouffonnerie. Il parut ainsi dans *Monsieur de Pourceaugnac*, et joua le rôle du mufti dans le *Bourgeois gentilhomme* (1669-1670). Sa faveur était alors au comble; il était devenu indispensable aux plaisirs de Louis XIV et de la cour, et lorsque le monarque voulut fonder à Paris une salle d'opéra, genre de spectacle qui lui agréait le plus, c'est à Lulli qu'il conféra le brevet d'exploitation; comme chez celui-ci l'artiste était doublé d'un spéculateur habile, il sut parfaitement se tirer d'affaire. Des lettres patentes de Louis XIV lui assurèrent, sa vie durant, la direction de l'Académie royale de musique, et, afin d'éviter toute contestation avec les précédents cessionnaires d'un semblable privilége, le marquis de Sourdeac et l'abbé Perrin, il fit construire un nouveau théâtre rue de Vaugirard. Le 15 novembre 1672, la nouvelle salle fut inaugurée par les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, opéra de Lulli et de Quinault; des seigneurs de la cour, entre autres le grand écuyer et M. de Villeroy, dansèrent dans le divertissement. A cette époque, la salle du Palais-Royal étant devenue vacante par la mort de Molière, Lulli ne tarda pas à y émigrer avec sa troupe.

De cette époque date sa plus grande gloire. En 1673 parut *Cadmus*, tragédie lyrique en cinq actes (poëme de Quinault), dans laquelle le compositeur déploya toute la puissance de son invention. Puis suivirent : *Alceste* (1674); *Thésée* (1675); *Atys* (1676); *Isis* (1677); *Psyché* (1678); *Bellérophon* (1679); *Proserpine* (1680); *Orphée* (1680); le *Triomphe de l'amour* (1681); *Persée* (1682); *Phaéton* (1683); *Amadis* (1684); *Roland*, l'*Idylle de la paix* et l'*Eglogue de Versailles* (1685); le *Temple de la paix* (1685); *Armide* (1686); *Acis et Galatée* (1687). Ses ballets et intermèdes sont au nombre de vingt-cinq, dont huit en collaboration avec Molière : la *Princesse d'Elide*, le *Mariage forcé*, la *Fête de Versailles*, l'*Amour médecin*, *Monsieur de Pourceaugnac*, le *Ballet de Chambord* ou le *Bourgeois gentilhomme*, le *Ballet des nations*, suite du *Bourgeois gentilhomme*, et *Psyché*. Quant à la musique religieuse de Lulli, elle offre peu d'intérêt, quels que soient les éloges qu'ait prodigués à deux pièces de ce genre Mme de Sévigné, dans sa lettre du 6 mai 1672 sur les obsèques du président Séguier.

Il est assez difficile aujourd'hui de juger, dans Lulli, le compositeur; ses opéras, qui enthousiasmèrent la cour de Louis XIV et parurent alors le comble de l'art, n'ont plus pour nous la moindre saveur. Les poëmes de Quinault sont restés et peuvent être encore lus avec plaisir; il en est tout autrement de la musique du Florentin. Quoique ces opéras soient tous en cinq actes, ils sont généralement fort courts; l'acte ne se compose que de quelques scènes, les airs sont d'une brièveté singulière, deux phrases généralement font à elles seules une mélodie : presque toujours un récitatif, assez bon, mais monotone et sans rhythme, fréquemment coupé par des tenues, une mélopée aux allures roides et solennelles, dans laquelle la musique ne sert qu'à mettre en relief l'accentuation du mot, et quelques chœurs d'une simplicité primitive. De temps à autre, un duo dialogué ou marchant à la tierce et à la sixte, d'un mouvement toujours noble et compassé, où la passion n'a jamais jeté son cri ni son impétueux désordre; une vraie musique d'étiquette. Lulli n'a rien ajouté à l'art musical tel qu'il existait à son époque; il n'a ouvert à la mélodie aucun nouvel horizon; il a pris à Carissimi sa simplicité d'orchestration, à Cavalli la coupe de ses airs, et il a approprié ses emprunts à la majesté de son siècle. Son œuvre n'est qu'une longue déclamation mesurée, où la note suit mot à mot la parole, sans oser rompre la marche sévèrement réglée du vers. L'instrumentation du musicien paraît aujourd'hui bien pauvre. Aux violons, violes, basses de viole et hautbois se bornaient alors toutes les ressources orchestrales du compositeur; et encore ces instruments se contentaient-ils de suivre les voix, hasardant à peine, de temps à autre, quelque trait d'agrément ou bien encore, innovation immense, terminant par quelques mesures supplémentaires ou une ritournelle finale l'air principal, telle que la phrase de violon qui clôt la grande scène d'*Armide.* Du reste, Lulli n'écrivait que le chant et la basse de ses opéras. Lalouette et Colasse, ses élèves et batteurs de mesure à son théâtre, remplissaient les parties d'orchestre d'après ses indications.

Lulli n'en fut pas moins un génie créateur; non-seulement il créa l'opéra en France, mais lui seul eut tout d'abord l'art de le faire prospérer, et, dès sa mort, l'Académie royale tomba en pleine décadence, au point d'inquiéter Louis XIV, fort soucieux de ses plaisirs. Lulli mourut le 22 mars 1687, des suites d'une blessure qu'il se fit au pied, en battant la mesure avec sa canne, pendant l'exécution d'un *Te Deum* qu'il faisait chanter aux Feuillants, à la suite d'une convalescence de Louis XIV. Un abcès se déclara et la plaie prit tout de suite un caractère si grave, que l'on conseilla au malade de se faire amputer; un charlatan, abusant de la générosité de M. de Vendôme, qui lui avait promis 2,000 pistoles s'il guérissait le compositeur, vint arrêter les efforts des médecins et tua Lulli avec son empirisme extravagant.

On a raconté sur ce personnage, si célèbre pendant un demi-siècle, bon nombre d'anecdotes curieuses qui peignent l'homme. Homme de plaisir, et, s'il faut croire les mauvaises langues, fort débauché, il manqua bien des fois de passer de vie à trépas, avant la crise finale qui le mit au tombeau. Dans une de ses maladies, comme son état désespérait les médecins, son confesseur exigea, avant de le réconcilier avec le ciel, qu'il mît au feu le manuscrit d'*Armide*, œuvre considérée alors comme enchanteresse et corruptrice. Le moribond s'y décida, avec bien des lenteurs et des hésitations. Presque aussitôt, le prince de Conti vint lui faire visite, et le prêtre, tout fier de sa victoire, lui apprit l'auto-da-fé qu'il venait de faire. « Eh! mon pauvre Baptiste, s'écria le prince, comment as-tu pu brûler un ouvrage qui t'avait coûté tant de peine? — Tranquillisez-vous, monseigneur, lui dit à l'oreille le rusé compère; je savais bien ce que je faisais, j'en ai gardé un double. » Au cours d'une autre maladie, ou peut-être de la même, sa femme, la fille du musicien Lambert, qu'il avait épousée en 1662, persuadée que c'était l'ivrognerie qui l'avait mis dans cet état, en faisait des reproches au chevalier de Lorraine, avec lequel le compositeur avait fait sa dernière débauche. Lulli se souleva péniblement sur ses oreillers pour lui dire : « Tais-toi, ma chère femme; si j'en réchappe, c'est le chevalier qui m'enivrera le premier. » Spirituel, convive amusant, buveur insatiable, raillant vivement et supportant également toutes les plaisanteries, il était fort recherché des grands seigneurs, mais il se fit aussi beaucoup d'ennemis. Boileau ne paraît pas l'avoir fort estimé. C'est sur lui qu'il a fait ces vers :

En vain par sa grimace un bouffon odieux
A table nous fait rire et divertit nos yeux,
Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre;
Prenez-le tête à tête, ôtez-lui son théâtre,
Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux;
Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

Boileau n'est pas le seul qu'il l'ait ainsi livré à la satire; La Fontaine, cet excellent homme, qui n'eut jamais de méchanceté dans le cœur, s'est plaint d'avoir été volé par lui : « Je me suis laissé *enquinauder*, » écrit-il plaisamment à la duchesse de Bouillon, marquant par là que Lulli lui avait joué un de ces tours dont il était coutumier envers Quinault, c'est-à-dire de laisser les autres prendre la peine et de récolter pour lui tout l'argent. Sénecé, victime également d'une de ses fourberies, l'a représenté comme un homme perdu de débauches et de vices ignobles. En admettant qu'il y ait dans tout ceci quelque exagération, il reste néanmoins sur la personne de Lulli, sinon sur son talent, indiscutable pour l'époque où il parut, un assez mauvais vernis. Molière pourtant aimait son genre d'esprit et lui disait souvent : « Allons, Baptiste, viens nous faire rire. » Lors de la représentation à Versailles de l'opéra-ballet, le *Temple de la paix*, Lulli s'aperçut, au moment du lever du rideau, que le décorateur, trop soucieux de la couleur locale et se croyant à Athènes, avait peint une chouette au fronton du temple. Vite, il faut effacer le malencontreux oiseau et le remplacer par un soleil; mais on n'a pas de peintre sous la main, il faut courir par tout le palais et le premier coup de pinceau est à peine donné, qu'un gentilhomme de la chambre vient prévenir Lulli que Sa Majesté est prête et va attendre. Le maëstro demande quelques minutes de répit; mais le temps s'écoule rapidement, et à deux ou trois reprises un nouveau messager vient se faire l'interprète de l'impatience toujours croissante du monarque. « Le roi attend ! » lui dit sévèrement le gentilhomme de service. « Il en est bien le maître, répond Lulli; qu'il attende tant qu'il lui plaira. »

LULLI (Louis de), musicien français, fils aîné du précédent, né en 1664, mort en 1736. On lui doit : *Zéphire et Flore*, ballet héroïque (1688), en collaboration avec son frère Jean-Louis; *Orphée*, tragédie lyrique, en collaboration avec son frère Jean-Baptiste (1690); *Alcide*, en collaboration avec Marais (1693); les *Saisons*, ballet, avec Colasse (1695); le *Triomphe de la Raison*, cantate (1703).

LULLI (Jean-Baptiste de), musicien et prélat français, frère du précédent et second fils du grand Lulli, né à Paris en 1665, mort en 1701. Destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice; puis Louis XIV lui donna l'abbaye de Saint-Hilaire, près de Narbonne. Avant d'entrer au séminaire, il avait composé avec son frère Louis l'opéra d'*Orphée*.

LULLI (Jean-Louis de), musicien français, frère des précédents et troisième fils du fameux Lulli, né en 1667, mort en 1688. Il a composé, en collaboration avec Louis, son frère aîné, la musique du ballet *Zéphire et Flore*, représenté en 1688.

LULLIER (Charles-Ernest), officier de marine et écrivain français, un des chefs du mouvement du 18 mars, né à Mirecourt (Vosges) en 1838. Admis à l'Ecole navale en 1854, il fut nommé aspirant en 1856 et enseigne en 1860. A cette époque, il adressait secrètement, de l'escadre qui stationnait devant Gaëte, une correspondance à un journal de l'opposition. En 1861, à la suite d'une querelle avec son capitaine, à bord du vaisseau la *Licorne*, Lullier fut envoyé en France et mis en retrait d'emploi. Deux ans plus tard, il se portait sans succès candidat à la députation dans le Finistère. Rappelé à l'activité en 1864, il se vit, par suite de nouveaux actes d'indiscipline, mis de nouveau, en 1865, en non-activité. Toutefois, le 6 juillet 1867, il obtint d'être rappelé à l'activité et fut envoyé en Cochinchine, à bord du *Fleurus*. Son humeur inquiète, son esprit indiscipliné ne tardèrent pas à lui attirer l'antipathie de son commandant, qui le frappa de plusieurs punitions disciplinaires; puis, sur l'ordre du gouverneur de la Cochinchine, il fut traduit devant un conseil d'enquête, qui prononça sa mise à la réforme (16 avril 1868). Ayant appris sur ces entrefaites qu'il avait été nommé lieutenant de vaisseau le 7 mars 1868, M. Lullier demanda l'annulation du jugement du conseil d'enquête, déféra l'affaire au conseil d'Etat et prit le costume de lieutenant de vaisseau.

Peu après son arrivée à Paris, M. Lullier attira vivement sur lui l'attention publique en allant provoquer, dans les bureaux du journal le *Pays*, M. Paul Granier de Cassagnac et lui demander raison d'articles injurieux qu'il dirigeait contre le parti républicain. Bien que souffleté, ce dernier refusa de se battre, et, le 30 septembre 1868, M. Lullier était condamné, pour coups et port illégal d'uniforme, à six mois de prison et 200 francs d'amende. A la suite d'un duel qu'il eut avec un étudiant, M. Boiron, le jeune officier de marine subissait une nouvelle condamnation à deux mois de prison (20 novembre 1868). Le rejet de son pourvoi devant le conseil d'Etat ne fit qu'accroître son irritation. Doué d'une imagination vive, impatient de tout joug, joignant à une grande force musculaire une rare habileté dans le maniement des armes, homme d'action avant tout, M. Lullier, enlacé dans le réseau de la discipline, en butte, paraît-il, aux vexations de ses chefs immédiats, se croyant à tort ou à raison victime d'une persécution organisée contre lui, aigri, furieux, était devenu incapable de conserver aucune mesure. Le 26 avril 1869, il était condamné à un mois de prison pour outrages et rébellion envers des agents de la force publique. Au mois de mai de la même année, il se portait candidat de la démocratie radicale dans la 2e circonscription de Paris, datait de Sainte-Pélagie sa profession de foi, dans laquelle il revendiquait toutes les libertés et toutes les réformes demandées par les hommes de 1789, mais n'obtenait qu'un nombre de voix insignifiant. Peu après, il adressait au ministre de la marine, Rigault de Genouilly, deux lettres qui parurent outrageantes; il fut, pour ce fait, traduit en police correctionnelle. Toutefois, à cette occasion, des doutes ayant été émis sur sa sanité d'esprit, deux médecins furent désignés pour faire un rapport médical, dont la conclusion fut que M. Lullier était atteint d'une exaltation cérébrale, mais que cette exaltation n'atteignait pas le degré qui obscurcit le jugement et prive de la liberté morale. En conséquence, M. Lullier fut condamné, le 22 septembre, à six mois de prison et, en outre, à un mois de la même peine pour avoir essayé de s'échapper en sortant du Palais de justice et avoir commis le délit de rébellion envers les agents de la force publique. Rendu à la liberté au mois de mars 1870, il était arrêté le 8 avril suivant et était condamné le 11 à un mois de prison et 200 francs d'amende pour outrages contre des agents de police.

Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Lullier devint chef de deux bataillons de Belleville, colonel et délégué du comité de Défense de Paris (9 septembre). Quelques jours après, le 14, il était envoyé en mission à Copenhague, mission qu'il appela plus tard une insigne fourberie. De retour en France, il fut chargé par le gouvernement de la Défense d'une nouvelle mission aux Etats-Unis et revint à Paris le 13 mars 1871.

En ce moment, l'attitude monarchique et réactionnaire de l'Assemblée de Versailles avait répandu dans Paris une vive inquiétude et une non moins vive surexcitation. Dès le 15 mars, Lullier assistait à une réunion de délégués de la garde nationale, qui lui proposèrent d'en prendre le commandement. Il refusa. Mais lorsqu'il apprit, le 18 mars, la tentative d'enlèvement des canons, il se rendit à Montmartre, fut nommé par le Comité central, dont il faisait partie, général en chef de la garde nationale, se rendit à l'Hôtel de ville, fit élever de tous côtés des barricades, prit les points stratégiques et administratifs les plus importants de Paris et parvint à s'emparer des forts, à l'exception du Mont-Valérien. La vigueur et l'énergie dont il fit preuve, ses allures dictatoriales éveillèrent les susceptibilités du Comité central, qui, à la suite d'une scène violente au sujet de l'arrestation du général Chanzy, dont Lullier demandait la mise en liberté immédiate, destitua ce dernier de ses fonctions (25 mars) et le fit emprisonner. Mais, dès le 2 avril, Lullier parvint à s'échapper de la Conciergerie et publia une lettre dans laquelle il annonçait qu'il se promenait sur les boulevards avec trois revolvers dans ses poches, bien décidé à casser la tête au premier venu qui viendrait l'arrêter. Après s'être porté sans succès candidat aux élections complémentaires d'avril et s'être vu tenu à l'écart par les membres de la Commune, Lullier résolut de renverser les hommes de l'Hôtel de ville et entama dans ce but des négociations avec le gouvernement de Versailles, par l'intermédiaire de M. Camus; mais les 50,000 francs qu'on lui avait promis « pour chauffer les gosiers dans les faubourgs, » selon son expression, ne lui furent point remis, et, à la suite d'un discours dans un club, il se vit de nouveau arrêté. S'étant peu après échappé de Mazas, il reprit avec le gouvernement de Versailles ses négociations interrompues et attendit vainement l'occasion de mettre son projet à exécution.

Quelques jours après l'entrée des troupes de l'Assemblée à Paris, Lullier était arrêté et traduit, le 7 août 1871, devant le 3e conseil de guerre de Versailles, qui le comdamna, le 4 septembre, à la peine mort. La commission des grâces commua sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. Conduit à la prison de Clairvaux, pendant le voyage il tenta de s'échapper en sautant par la portière du wagon; mais on le reprit aussitôt et, au mois de janvier 1873, on le dirigea sur Toulon. Il allait être embarqué pour la Nouvelle-Calédonie, lorsque sa peine fut de nouveau commuée en celle de deux ans de prison, et on le dirigea alors sur la maison centrale d'Aix. Outre des articles dans des journaux et dans la *Revue contemporaine*, ainsi que diverses brochures, on lui doit : *Mission politique et maritime de la France au* XIX^e *siècle* (1865, in-8°); *Histoire de la tactique navale et des évolutions de mer* (1867, in-8°); la *Vérité sur la campagne de Bohême en* 1866 (1867, in-8°), etc.

LULLIN (Jean), littérateur savoyard, né en 1729, mort en 1789. Il exerçait à Chambéry la profession d'imprimeur-libraire, et il a écrit : *Etrennes historiques de Savoie* (Chambéry, 1776); *Notice sur la Savoie* (1787, in-8°).

LULLIN DE CHATEAUVIEUX (Michel), agronome suisse, né à Genève en 1695, mort en 1781. Dès sa jeunesse, il étudia l'agriculture et les arts mécaniques, apprit dix-huit métiers, afin de pouvoir y apporter des améliorations pratiques, propagea le goût des expériences agricoles, contribua aux progrès de l'agronomie et inventa une charrue à couteaux pour le défrichement des prairies, un semoir, qui fut adopté en Suisse et en France, etc. L'estime qu'il inspira à ses concitoyens lui valut d'être nommé dans sa ville natale membre du conseil des Deux-Cents, conseiller d'Etat et premier syndic. On lui doit un ouvrage estimé : *Expériences et réflexions sur la culture des terres, faites aux environs de Genève* (1756, in-8°).

LULLIN DE CHATEAUVIEUX (Charles-Jean-Marie), agronome suisse, petit-fils du précédent, né à Genève en 1752, mort vers 1832. Après avoir été pendant quelque temps au service de la France en qualité de lieutenant-colonel, il se retira dans ses propriétés et composa, entre autres ouvrages : *Observations de vingt ans d'expériences sur les bêtes à laine* (Genève, 1804, in-8°); *Des prairies artificielles* (1806); *Abrégé d'agriculture et d'économie domestique* (1825); *Du perfectionnement de la culture de la vigne* (1831, in-8°).

LULLIN DE CHATEAUVIEUX (Jacob-Frédéric), écrivain et agronome suisse, parent du précédent, né à Genève en 1772, mort en 1842. Il devint membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris et de plusieurs sociétés savantes. Nous citerons de lui : *Lettres écrites d'Italie en* 1812 *et* 1813 (Genève, 1815); *Lettres sur l'agriculture de France* (1817, 2 vol. in-12); *Lettres de Saint-James* (1821-1825, 5 parties in-8°). Lullin est l'auteur du *Manuscrit de Sainte-Hélène* (1816), apologie de Napoléon I^{er}, qu'on a attribuée à divers écrivains.

LULLISME s. m. (lul-li-sme). Philos. Système de Raymond Lulle.

LULLISTE s. (lul-li-ste — rad. *Lulle*). Philos. Partisan du système philosophique de Raymond Lulle.

— Mus. Partisan de la musique de Lulli : *Je crois que la profusion des doubles croches peut révolter les* LULLISTES. (Volt.)

LULOF (Jean), théologien et astronome hollandais, né à Zuphten en 1711, mort en 1768. Il dirigea pendant quelques années une communauté de piétistes et devint professeur d'astronomie et de morale à Leyde. On a de lui : *De causis promotæ hoc sæculo astronomiæ* (Leyde, 1742, in-8°); *Introductio ad cognitionem utriusque globi* (Leyde, 1743 et 1748, in-8°). Il est aussi l'auteur d'une traduction hollandaise du *Copernicus victor*, de Horrebow.

LULU s. m. (lu-lu — onomatop. du chant de l'oiseau). Ornith. Espèce d'alouette qui habite l'Europe : *Le* LULU *vole par troupes.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *lulu* est une espèce d'alouette, un peu plus petite que le cochevis. Son plumage est brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; la tête est surmontée d'une huppe. Il habite une grande partie de l'Europe et n'est pas rare en France. Il est de passage dans le midi, où souvent on le voit pendant l'hiver; mais, aux approches du printemps, il remonte vers le nord, à l'exception d'un petit nombre d'individus qui demeurent pour nicher. Il aime les pays accidentés et vit au milieu des broussailles et dans les vignes. Il se perche quelquefois sur les arbres et fait entendre un chant très-doux qu'on peut exprimer par les syllabes *lu*, *lu*, *lu*. En temps de neige, il se rapproche volontiers des lieux habités pour chercher sa nourriture; mais il ne supporte pas bien la captivité. Il vit ordinairement par petites troupes et se nourrit de graines et d'insectes.

LULWORTH (EAST-), village d'Angleterre, comté et à 22 kilom. S.-E. de Dorchester; 460 hab. On y voit un ancien château qui fut la résidence temporaire de Louis XVIII et de Charles X pendant l'émigration. Ruines d'une riche abbaye de cisterciens, fondée en 1173.

LUMACHELLE s. f. (lu-ma-chè-le — de l'ital. *lumachella*, colimaçon). Minér. Marbre qui contient une grande quantité de débris de coquilles et de coraux fossiles : LUMACHELLE *de Carinthie. Une boite de* LUMACHELLE *parfaite se vend, non montée, jusqu'à* 150 *francs à Paris.* (Léman.)

— Ornith. Genre de gallinacés de l'Australie.

— **Encycl.** Ornith. Ce genre est caractérisé par un bec presque droit, plus élevé qu'épais, légèrement renflé vers son extrémité; par des narines linéaires, ouvertes à la base d'un renflement membraneux, ovalaire; par des tarses épais, robustes, scutellés, nus, de la longueur du doigt médian. Les *lumachelles* sont des oiseaux qui fréquentent de préférence les bois de wattels, dont ils mangent les graines. On les trouve rassemblés en assez grand nombre, plutôt sur le sol que perchés. Ils causent souvent des dégâts dans les champs ensemencés de céréales, dont ils recherchent les graines. Ils font leurs nids dans les buissons, presque au ras de terre. On peut les chasser comme nos perdrix. C'est un gibier estimé. On connaît cinq espèces, toutes propres à l'Australie et à la Tasmanie. La plus remarquable est la *lumachelle* à reflets de pierre du Labrador. Son plumage fauve passe au gris blanchâtre sur l'occiput et au blanchâtre sur la poitrine et le ventre. Une tache brun roussâtre se remarque au milieu du thorax. Les moyennes couvertures des ailes portent deux larges bandes transversales à reflets chatoyants comme les gemmes : la première bande a l'éclat du rubis et de l'opale; la seconde brille des feux du saphir et de l'émeraude. Chaque plume est terminée par une bande d'un blanc argentin. Le bec est noir; les pieds sont d'un rouge vif. La longueur totale du corps est d'environ 0^m,30.

LUMAGUE (la mère MARIE DE), fondatrice de la communauté religieuse connue sous le nom de Filles de la Providence, née à Paris en 1599, morte en 1657. Après avoir d'abord manifesté l'intention de se cloîtrer dans le couvent des Capucines, elle rentra dans le monde et épousa en 1617 un diplomate, François de Pollalion. Son mari, qui fut nommé peu de temps après résident de France à Raguse, la laissa presque aussitôt veuve, avec une fille en bas âge. M^{me} de Pollalion fut nommée institutrice des enfants de la duchesse d'Orléans; mais après qu'elle eut fait l'éducation des princesses, en même temps que celle de sa fille, et qu'elle eut marié celle-ci, elle manifesta l'intention de se retirer de la cour. Sa fortune tout entière fut consacrée à la fondation de l'institut religieux des Filles de la Providence, destinées à l'instruction des enfants pauvres des villages; elle y intéressa la reine, et, de 1630 à 1651, elle vit s'accroître considérablement le nombre des sœurs placées sous sa direction. Elle coopéra aussi, avec Vincent de Paul, à l'établissement de la maison des Nouvelles-Catholiques, dotée par Turenne. Sa vie a été écrite par Victor Faydeau (1659, in-12) et par l'abbé Collin (1744, in-12).

LUMBAGO s. m. (lon-ba-go — du lat. *lumbi*, lombes). Pathol. Douleur dans la région lombaire, sans rougeur, ni gonflement, ni chaleur locale : *Les maladies qui atteignent le plus souvent les ouvriers boulangers sont les* LOMBAGOS *et les rhumatismes.* (P. Vinçard.)

— **Encycl.** Cette affection a été connue des plus anciens médecins; on la considère généralement comme un simple rhumatisme musculaire. Les causes prédisposantes sont les mêmes que celles de l'affection rhumatismale en général. Les causes particulières sont les extensions violentes de la colonne vertébrale, qui ont lieu lorsque les individus soulèvent de grands fardeaux : aussi les gens les plus exposés au *lumbago* sont-ils les portefaix, les terrassiers, les laboureurs, les vignerons, les jardiniers et tous ceux, en général, dont la profession consiste à se tenir longtemps courbé et penché en avant, de façon à présenter la région lombaire à l'influence atmosphérique; il vient quelquefois après des excès vénériens.

Le *lumbago* rhumatismal est caractérisé par une douleur ordinairement très-vive. Cette douleur est déchirante; elle a son siége dans les gouttières lombaires, sur les masses musculaires vertébrales, et peut occuper les deux côtés ou être bornée à un seul; elle augmente par la flexion ou l'extension du tronc. Lorsque le *lumbago* n'a qu'une intensité moyenne, les malades peuvent encore se tenir debout et même marcher; mais leur démarche est pénible. Quand il est intense, le malade est obligé de garder le lit et de rester immobile : il y a accélération dans le pouls, de la chaleur à la peau, de la céphalalgie, de l'agitation, de l'insomnie. La durée de la maladie est très-variable : quand elle est peu intense, elle se dissipe en quelques jours; d'autres fois, elle résiste opiniâtrément à tous les moyens employés pour la guérir.

Le diagnostic du *lumbago* offre certaines difficultés. On peut quelquefois le confondre avec les douleurs lombaires qui surviennent presque toujours au début des fièvres exanthématiques; mais les autres phénomènes précurseurs de ces fièvres, et surtout le peu de douleur qu'éprouve le malade à exécuter des mouvements dans son lit, doivent éloigner l'idée d'un *lumbago*. Dans les douleurs néphrétiques, le moindre mouvement peut donner lieu à de vives souffrances; mais, dans la néphrite, les troubles dans l'excrétion ou dans la constitution des urines, les nausées, les vomissements, la direction des douleurs qui se prolongent le long des uretères, la rétraction des testicules, les douleurs des cuisses sont autant de signes propres à faire éviter l'erreur. Le *lumbago* musculaire est quelquefois plus facile à confondre avec quelques maladies de la moelle et de ses enveloppes, la douleur et l'impossibilité des mouvements étant les mêmes dans ces différentes affections. Cependant la douleur à la pression est ordinairement beaucoup plus sensible sur les apophyses épineuses, lorsque la maladie a son siége dans la moelle, et, au contraire, sur les masses musculaires dans le cas de rhumatisme. Il y a d'ailleurs fréquemment, dans les maladies de la moelle, des lésions de la sensibilité ou de la contractilité dans les membres inférieurs qui peuvent éclairer le diagnostic.

Le traitement du *lumbago* consiste à exciter une abondante transpiration au moyen de bains ou de douches de vapeur sur le siége de la douleur, en ayant soin d'envelopper ensuite bien chaudement le malade et de lui donner des boissons sudorifiques. L'emploi des sinapismes sur la région lombaire peut aussi produire de bons résultats, en diminuant la douleur et permettant les mouvements. Enfin, lorsque le *lumbago* est récent et à l'état aigu, on aura recours avec succès aux frictions souvent répétées avec un liniment composé d'huile de camomille camphrée, de baume tranquille et de laudanum, et lorsqu'il est à l'état chronique, on se servira de préférence pour ces frictions de liniments dans lesquels on fera entrer des préparations stimulantes, telles que l'ammoniaque, l'alcool camphré, l'essence de térébenthine, l'huile essentielle de moutarde.

Il n'est pas rare de voir le *lumbago* passer à l'état chronique; dans ce cas, les accès se manifestent d'une façon assez irrégulière; mais la maladie finit par amener une espèce d'ankylose de la colonne vertébrale, et les individus se trouvent comme pliés en deux. C'est ainsi qu'on voit souvent à la campagne des cultivateurs vieillis dans les travaux de l'agriculture, dont le tronc est presque plié en double par cette cause, et dont la portion lombaire du rachis a perdu pour toujours la faculté de se redresser. Le *lumbago* n'est pas une maladie grave; il ne peut être mortel que lorsqu'il devient la cause d'une suppuration profonde de la région lombaire.

Les paysans, que cette affection atteint si souvent, ont inventé toutes sortes de remèdes contre le *lumbago*. Dans quelques pays, on préconise comme souveraines des frictions énergiques opérées sur la partie malade avec une peau de chat sauvage. Dans d'autres, le malade se fait chauffer une vieille futaille et s'y enferme, tout en ayant soin de couvrir d'un drap l'ouverture de la barrique. La chaleur ainsi concentrée provoque une abondante sueur qui soulage presque toujours.

— Art vétér. Les animaux et surtout les bêtes de trait ou de bât, le cheval, l'âne, le mulet, les vaches pleines sont, comme l'homme, sujets au *lumbago* et par les mêmes causes, les refroidissements, les efforts effectués pendant le travail.

Le *lumbago* peut se déclarer tout à coup ou immédiatement après une course. Alors l'animal marche difficilement, il vousse la colonne vertébrale, traîne les membres postérieurs, éprouve de la difficulté à les porter en avant; l'animal semble coupé en deux au niveau des reins, car les mouvements du train postérieur ne sont plus coordonnés avec ceux du train antérieur; c'est ce qui fait dire que l'animal a un *tour de reins*. Les lombes sont très-sensibles à la pression, parfois un peu tendus et plus chaudes qu'ordinairement. La chaleur peut même s'étendre au reste de la surface du corps. La soif est vive; le pouls est accéléré, fort et développé, et la respiration est plus ou moins fréquente. La durée de cette affection est variable, et sa terminaison a souvent lieu par résolution, très-rarement par une tumeur inflammatoire qui dégénère en abcès et quelquefois par une sorte de paralysie du train de derrière.

Au début, le traitement consiste à appliquer un sachet très-chaud, émollient ou légèrement excitant sur toute l'étendue de la colonne vertébrale et à couvrir entièrement l'animal avec plusieurs couvertures. Si ces moyens simples sont insuffisants, il faut recourir aux sudorifiques, aux vapeurs résineuses, aux épispastiques variés, comme les vésicatoires et les scarifications, aux frictions irritantes d'essence de térébenthine ou avec le liniment ammoniacal. Certains vétérinaires, qui veulent agir promptement, frictionnent d'abord la colonne vertébrale avec l'essence de térébenthine; puis ils l'enflamment et laissent la flamme pendant à peu près une minute. Ce moyen de traitement, peut-être un peu barbare, produit à la peau une prompte et violente révulsion qui amène, en général, la guérison. Enfin, on peut encore appliquer sur la région des reins la cautérisation actuelle en pointes ou en raies.

LUMBIER, bourg et municipalité d'Espagne, prov. et à 65 kilom. S.-E. de Pampelune, entre les deux rivières de Salazar et de l'Irati, sur chacune desquelles il y a un pont; 2,000 hab. Commerce de vins, grains, toiles. Ce bourg, entouré de vieilles murailles, servit de lieu de réunion à une assemblée de carlistes, qui s'y tint en 1834.

LUMBRES, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Saint-Omer, près de la rive gauche de l'Aa; pop. aggl., 850 hab. — pop. tot., 967 hab. Distillerie, brasserie.

LUMBRICAIRE s. f. (lon-bri-kè-re — du lat. *lumbricus*, lombric). Ichthyol. Nom donné à des empreintes d'intestins de poissons fossiles, qu'on avait prises d'abord pour un genre de vers.

LUMBRICONÉRÉIS s. m. (lon-bri-ko-né-ré-iss — du lat. *lumbricus*, lombric; *nereis*, néréide). Annél. Nom scientifique du genre lombrinère.

LUMBRICUS s. m. (lon-bri-kuss — mot

lat.). Annél. Nom scientifique du genre lombric.

LUMBROSO (Abraham), médecin, né à Tunis, d'une famille israélite, en 1813. Reçu docteur à Pise en 1835, il retourna dans sa ville natale, y fonda une société littéraire, devint en 1842 premier médecin du bey, qu'il accompagna en France en 1846, se signala par son dévouement pendant le choléra de 1849 et fut nommé, en 1853, directeur général du service sanitaire. Depuis 1851, M. Lumbroso est membre de l'Académie de Marseille. On lui doit : *Observations historico-scientifiques sur le choléra asiatique* (1850, in-8°) ; *Sur la peste bubonique ; Lettres médico-statistiques sur la régence de Tunis*, etc.

LUMELLO ou **LOMELLO**, bourg du royaume d'Italie, prov. de Pavie, district de la Lomelline, à 24 kilom. N.-O. de Voghera, sur la rive droite de l'Agogna ; 2,597 hab.

LUMENE VAN MARCK (Jacques-Corneille), en latin **Jacobus Luminæus**, écrivain belge, né à Gand vers 1570, mort à Douai en 1629. Son père, Charles Lumene, s'était fait connaître par des poésies latines et par une tragédie, intitulée *Judith*. Corneille entra dans l'ordre des bénédictins et fit un voyage à Rome en 1625. C'était un bon poëte latin et un savant humaniste. On a de lui des poésies, des tragédies, des panégyriques de la Vierge, etc., publiés et réunis pour la plupart dans les recueils suivants : *Opera omnia tam poetica quam oratoria et historica* (Louvain, 1613, in-8°) ; *Diarium sanctorum* (1626) ; *Hyas sacra* (1628) ; *Musæ lacrymantes* (Douai, 1628).

LUMIARES (Antonio VALCARCEL PIO DE SABOYA Y MOURA, comte DE), archéologue espagnol, né à Valence vers 1740, mort dans cette ville en 1808. Enfermé dans le château d'Alicante sur la demande de son père, en punition de quelques écarts de jeunesse (1767), il employa ses heures de captivité à apprendre des langues et à étudier l'archéologie et la numismatique. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, Lumiares poursuivit avec passion le cours de ses études, entra en relation avec de nombreux savants, devint membre de l'Académie d'histoire de Madrid et se forma un cabinet de 12,000 médailles. On lui doit, entre autres ouvrages : *Médailles des colonies, Municipes et anciens peuples d'Espagne* (Valence, 1773,) ; *Barros saguntinos* (1779), sur les anciens monuments de Sagonte ; *Lucentum* ou la *Ville d'Alicante, inscriptions, statues, etc.* (1780) ; *Inscriptions de Carthago-Nova* (1790), etc.

LUMIE s. f. (lu-mî). Bot. Variété d'oranger dont le fruit n'est jamais acide.

— **Encycl.** Les *lumies* forment un genre ou un sous-genre intermédiaire entre les orangers et les citronniers ; elles ressemblent à ces derniers par le port, le feuillage, la forme et la couleur du fruit ; elles se rapprochent, au contraire, des orangers par leurs fleurs blanches lavées de rose et la nature de la pulpe de leur fruit, qui est douce, sucrée et jamais acide. La *lumie poire du commandeur*, type de ce groupe, est un très-bel arbre, qui devient assez gros ; ses pousses sont légèrement violettes, et ses rameaux munis de quelques épines courtes ; ses feuilles ovales, terminées en pointe mousse, légèrement dentées, à pétiole ailé, forment une cime d'un beau vert, sur laquelle se détachent de nombreux bouquets de fleurs d'une odeur suave ; ses fruits sont assez gros, légers, pyriformes, à peau lisse d'un vert jaunâtre pâle et riche en huile essentielle.

LUMIÈRE s. f. (lu-miè-re — du bas latin *luminaria*, dérivé de *lumen, luminis*, lumière, pour *lucmen*, de *lucere*, briller, de la racine sanscrite *ruc*. Dans *lumen*, le *c* de la racine est élidé par l'effet d'une règle phonétique générale, qui exige qu'une gutturale soit omise devant une liquide). Agent qui produit chez les animaux pourvus d'yeux la sensation de la vision : *Beaucoup de phénomènes tendent à faire penser que la* LUMIÈRE *est composée de particules matérielles extrêmement petites, qui se meuvent avec une extrême vitesse.* (Biot.) *La* LUMIÈRE *est le plus profond secret de la nature.* (Le P. Ventura.)

> Dans les plaines du ciel Dieu sema la *lumière*.
> VOLTAIRE.

— Eclat que produisent certains corps et qui rend visibles les corps qui l'environnent : *La* LUMIÈRE *du soleil. La* LUMIÈRE *des étoiles. La* LUMIÈRE *d'une lampe. La* LUMIÈRE *du gaz. La* LUMIÈRE *électrique. Les étoiles sont beaucoup trop éloignées pour que nous puissions supposer qu'elles empruntent leur* LUMIÈRE *à celle du soleil.* (A. Maury.) *L'homme, dès qu'il entre en ce monde, recherche la* LUMIÈRE *tout autant que l'air et la nourriture matérielle.* (L'abbé Bautain.)

> Le Dieu, poursuivant sa carrière,
> Versait des torrents de *lumière*
> Sur ses obscurs blasphémateurs.
> LEFRANC DE POMPIGNAN.

— Flambeau, objet qui éclaire : *Allumer une* LUMIÈRE. *Eteindre la* LUMIÈRE. *Apporter une* LUMIÈRE. *La salle étincelait de milliers de* LUMIÈRES.

— Jour, clarté que le soleil répand sur la terre :

> Ce matin, j'ai voulu devancer la *lumière*.
> RACINE.

— **Fig.** Clarté intellectuelle, ce qui éclaire l'âme : *Le jugement n'est que la grandeur de la* LUMIÈRE *de l'esprit.* (La Rochef.) *Il n'y a que deux choses qui puissent sauver la société : la justice et la* LUMIÈRE. (F. Bastiat.) *La raison est la* LUMIÈRE *éternelle qui éclaire toutes les intelligences.* (V. Cousin.) ‖ Intelligence, science, savoir : *Quelque* LUMIÈRE, *quelques traits d'esprit que l'on ait, rien n'est si aisé que de se tromper.* (Pasc.) *C'est plus souvent par orgueil que par défaut de* LUMIÈRE *qu'on s'oppose avec opiniâtreté aux opinions les plus vraies.* (La Rochef.) *Il y a beaucoup de gens que trop d'esprit gâte, qui voient mal les choses à force de* LUMIÈRE. (Volt.) ‖ Eclaircissement, explication : *La littérature répand des* LUMIÈRES *sur les sciences, comme les sciences sur la littérature.* (Mme de Staël.) ‖ Instruction du peuple ; ne s'emploie guère qu'au pluriel : *La nature a indissolublement uni les progrès des* LUMIÈRES *et ceux de la liberté.* (Condorcet.) *Dans la progression des* LUMIÈRES *croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des barbares à nos arrière-neveux.* (Chateaub.) *Non, la postérité ne se doutera jamais combien, dans ce siècle de* LUMIÈRES, *il y eut de savants qui ne savaient pas lire.* (P.-L. Courier.) *Il n'y a plus d'autre aristocratie en France que celle des* LUMIÈRES, *de la probité, du génie.* (Lamart.) ‖ Publicité, révélation de la vérité : *Les fripons, les fourbes craignent la* LUMIÈRE. (Acad.) ‖ Personne d'un rare mérite, d'une vertu éminente ou d'un savoir transcendant : *Notre saint évêque est une des plus brillantes* LUMIÈRES *de l'Eglise.* (Mme de Sév.)

— Poétiq. Vie :

> La *lumière* sans moi vous eût été ravie.
> VOLTAIRE.

— *Voir la lumière*, Naître ; vivre : *Ma triste destinée a commencé presque avant que je n'*EUSSE VU LA LUMIÈRE. (Chateaub.) ‖ *Venir à la lumière*, Naître.

— *Perdre la lumière*, Devenir aveugle. ‖ Mourir.

— *Mettre en lumière*, Publier, faire connaître, manifester : *Rœderer avait besoin d'une occasion éclatante qui lui permît de dessiner sa ligne et de* METTRE EN LUMIÈRE *ses vrais sentiments.* (Ste-Beuve.)

> Sitôt que Chapelain *met* un livre *en lumière*,
> Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière.
> BOILEAU.

— *Porter la lumière sur* ou *dans*, Eclairer, éclaircir : PORTER LA LUMIÈRE DANS *une science obscure.*

— *Mettre la lumière sous le boisseau*, Cacher, obscurcir ce que tout le monde aurait, au contraire, intérêt à savoir, à connaître. ‖ Cette locution est empruntée à l'Evangile.

— Théol. *Anges de lumière*, Bons anges, par opposition aux démons ou *Anges des ténèbres.* ‖ *Enfant de lumière*, Personne qui marche dans la voie du salut : *Il faut, mes chers auditeurs, si vous voulez être des* ENFANTS DE LUMIÈRE, *renoncer à cet intérêt qui vous empêche de connaître Dieu.* (Bourdal.) ‖ *Lumière révélée*, Révélation. ‖ *Lumière naturelle*, Raison.

— Hist. relig. *Lumière du Thabor*, Vision qu'avaient certains mystiques qui croyaient pouvoir entrer en communication avec Dieu en regardant fixement leur nombril. ‖ *Nouvelle lumière*, Secte chrétienne des Etats-Unis.

— Blas. Yeux de sanglier ou de porc-épic : *D'azur au sanglier d'or, aux* LUMIÈRES *de gueules.*

— Fr.-maçonn. *Les sept lumières*, Les sept premiers dignitaires d'une loge maçonnique, savoir : le vénérable, les deux surveillants, l'orateur, le secrétaire, le grand expert, le trésorier. ‖ *Année de la vraie lumière*, Ere maçonnique, qui commence en 4000 av. J.-C. ‖ *Recevoir la lumière*, Etre initié aux mystères de la franc-maçonnerie.

— B.-arts. Partie claire ou plus éclairée que les autres, dans un tableau, une gravure, un dessin : *L'opposition des ombres et des* LUMIÈRES *produit le clair-obscur. C'est une si belle chose que la* LUMIÈRE, *que Rembrandt, presque avec ce seul moyen, a fait des tableaux admirables.* (J. Joubert.)

— Techn. Ouverture par laquelle on met le feu à un canon, à un fusil. ‖ Trou percé de part en part dans une pièce de bois : *La* LUMIÈRE *d'un rabot.* ‖ Ouverture par laquelle l'air entre dans un tuyau d'orgue. ‖ Ouverture pratiquée au corps d'une pompe, afin de laisser écouler l'eau dans la manche. ‖ Nom donné, dans les machines à vapeur, aux orifices par lesquels ont lieu l'arrivée et la sortie de la vapeur dans le cylindre.

— Mathém. Petite ouverture par laquelle on vise à travers les pinnules d'un instrument.

— Astron. *Lumière zodiacale*, Lueur blanche qui suit ou précède quelquefois le soleil, après son coucher ou avant son lever.

— Anat. Calibre d'un vaisseau artériel ou veineux coupé en deux : *La* LUMIÈRE *de l'artère crurale.*

— Eaux et for. *Arbres de lumière*, Arbres réservés, comme point de repère, dans les éclaircies qui indiquent la limite des coupes.

— **Encycl.** La *lumière* ne se définit pas plus que la chaleur, l'électricité, la vie, etc. ; tout au plus pourrait-on dire que la *lumière* est l'agent ou l'action (car nous ignorons même si elle est cause ou effet), qui nous avertit à distance de la présence des corps lumineux par l'intermédiaire de l'organe de la vue.

La théorie de la *lumière*, comme celle de la chaleur, a été établie systématiquement dans deux hypothèses entièrement distinctes et souvent contradictoires. Dans la première, les corps lumineux projetteraient dans tous les sens une matière subtile capable de se réfléchir en tombant sur certains corps nommés pour cela opaques, de se réfracter en en traversant d'autres appelés transparents, et de transmettre à nos organes la sensation de la présence des objets dont elle émane en pénétrant dans notre œil. Dans la seconde, les phénomènes lumineux seraient transmis par l'intermédiaire d'un milieu éthéré infiniment peu dense et infiniment élastique, et ce seraient les vibrations ondulatoires, isochrones, de ce milieu qui, en se propageant dans tous les sens, à partir des corps lumineux, exciteraient dans l'éther faisant partie intégrante des autres corps des vibrations capables de les rendre lumineux à leur tour, et impressionneraient notre œil à l'instant où elles viendraient à frapper la rétine. Ces deux hypothèses sont connues sous les noms d'hypothèse de l'émission et d'hypothèse des ondulations (v. ÉMISSION et ONDULATION). La première est aujourd'hui définitivement abandonnée, nous n'y recourrons en aucun cas ; quant à la seconde, sans être complétement établie, elle s'accorde au moins avec les faits connus jusqu'ici ; elle peut servir à les lier entre eux par une théorie spécieuse, et elle a même permis de devancer l'expérience sur plusieurs points ; elle paraît donc mériter d'être admise au moins provisoirement, et c'est en elle que nous chercherons les explications des phénomènes.

La *lumière* se propage en ligne droite dans les milieux homogènes ; arrêtée dans sa marche par un corps opaque, elle produit les phénomènes d'ombre et de pénombre. Lorsqu'elle tombe sur un corps opaque, elle se réfléchit à sa surface, se répand habituellement dans tous les sens et se transforme en *lumière diffuse ;* mais si le corps réfléchissant est poli, la réflexion se fait spéculairement, c'est-à-dire que le corps lumineux fournit de lui-même une image plus ou moins régulière. Chaque rayon réfléchi se trouve d'ailleurs, avec le rayon incident dont il provient, dans un plan normal à la surface réfléchissante, au point d'incidence, et les deux rayons font des angles égaux avec la normale. V. RÉFLEXION.

En passant d'un milieu transparent dans un autre, la *lumière* se brise à la surface de séparation ; le rayon réfracté et le rayon incident sont compris dans un même plan normal à la surface de séparation des deux milieux, et les angles qu'ils font avec la normale sont tels que leurs sinus sont dans un rapport constant, dépendant de la nature des deux milieux. V. RÉFRACTION.

En pénétrant dans certains milieux cristallisés, la *lumière* se bifurque habituellement ; le même rayon incident donne naissance à deux rayons réfractés de même intensité, l'un ordinaire obéissant à la loi des sinus, l'autre extraordinaire dont la direction est déterminée par une loi plus compliquée. V. RÉFRACTION.

D'autres rayons cristallisés ne donnent par réfraction que deux rayons extraordinaires.

Un rayon lumineux qui a traversé un milieu biréfringent, qu'il soit ordinaire ou extraordinaire, ne se partage plus en deux rayons de même intensité lorsqu'on le fait tomber sur un second cristal biréfringent : il est polarisé. La *lumière* polarisée jouit d'ailleurs de diverses autres propriétés qui la distinguent de plus en plus de la *lumière* naturelle (v. POLARISATION). La polarisation de la *lumière* ne se produit pas seulement dans le passage à travers un milieu biréfringent ; la simple réflexion sur la surface d'un milieu transparent, sous une inclinaison convenable, propre à chaque milieu, fait acquérir à la *lumière* naturelle les propriétés qui constituent la polarisation.

Deux rayons lumineux provenant d'une même source et qui tombent simultanément sur un même point d'un écran, après avoir parcouru des chemins différents et inégaux, se détruisent généralement en partie ; ils interfèrent ; lorsque la différence des chemins a certaines valeurs particulières, l'extinction mutuelle des deux rayons est complète. V. INTERFÉRENCE.

La *lumière* solaire est dite blanche ; elle est composée d'une infinité de rayons colorés, de toutes nuances, qui se séparent les uns des autres lorsque le faisceau blanc qu'ils forment passe d'un milieu dans un autre, parce que ces rayons sont inégalement réfractés. Les principales couleurs qui composent la *lumière* blanche ont reçu les noms de violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. V. DISPERSION et SPECTRE.

Les phénomènes d'interférence sont ordinairement accompagnés d'une coloration lorsque les deux rayons qui interfèrent sont blancs, et d'une modification dans leur couleur commune lorsqu'ils sont composés, parce que l'interférence n'est presque jamais que partielle, c'est-à-dire que quelques couleurs seulement se neutralisent, la différence des chemins, nécessaire pour produire le phénomène, n'étant pas la même pour toutes les couleurs.

La *lumière* polarisée donne lieu, par interférence, à de nouveaux phénomènes découverts par Arago. V. POLARISATION CHROMATIQUE.

Enfin les courants électro-magnétiques produisent sur la *lumière* polarisée une action remarquable, découverte par Faraday, et que l'on suppose devoir mettre sur la voie de théories complétement nouvelles. V. POLARISATION et MAGNÉTISME.

— *Vitesse de la lumière.* La constatation de la non-instantanéité de la propagation de la *lumière* et la détermination de la vitesse de cette propagation constituent l'une des plus grandes découvertes des modernes. C'est vers 1675 que Rœmer fut amené à cette grande découverte par l'observation des éclipses des satellites de Jupiter. Les tables du mouvement de ces satellites, dressées par Dominique Cassini, se trouvaient en retard lorsque Jupiter était en opposition, tandis qu'elles donnaient pour les éclipses des époques précédant l'événement lorsque la planète était proche de sa conjonction avec le soleil. Rœmer en conclut que l'éclipse nous était dénoncée, par le sens de la vue, à une distance moindre de l'instant de son arrivée effective lorsque l'astre se trouvait plus près de nous que lorsqu'il était plus éloigné. Cassini, qui, paraît-il, avait eu la même idée, la rejeta et la combattit dès qu'elle fut présentée par Rœmer. Les apparences semblaient lui donner raison ; car les tables ayant été formées empiriquement pour reproduire la loi des phénomènes, la non-conformité entre elles et les faits ne pouvait prouver que leur inexactitude et ne devait pas être invoquée pour rectifier les lois elles-mêmes. Mais Rœmer fit remarquer avec une raison évidente, que les éclipses des satellites de Jupiter étant aussi difficiles à observer lors des oppositions de la planète, parce que alors elle cache entièrement le cône d'ombre projeté derrière elle, que lors de ses conjonctions aux approches desquelles la perception des phénomènes délicats dont il s'agit se trouve obscurcie par l'éclat de la *lumière* solaire, les astronomes avaient naturellement dû, pour former leurs tables, se servir des observations recueillies à des époques où l'astre se trouvait à peu près à sa distance moyenne de nous, c'est-à-dire à une distance en longitude de 50° à peu près, par rapport au soleil, et que, si la *lumière* ne se transmettait pas instantanément, les tables, d'après la manière même dont elles avaient été formées, devaient se trouver en retard ou en avance, suivant que la planète serait plus près ou plus loin de nous que lors de ses quadratures. Une discussion plus approfondie des divergences constatées entre les tables et les observations permit bientôt à Rœmer d'assigner, avec une grande approximation, une durée de 8 minutes 18 secondes à l'intervalle de temps que la *lumière* doit employer à nous parvenir du soleil. Sa vitesse serait ainsi de 77,000 lieues de 4 kilomètres par seconde.

Des procédés d'observation, conçus par Arago et réalisés par MM. Fizeau et Foucault, ont permis récemment de vérifier expérimentalement la théorie de Rœmer et d'obtenir directement la mesure de la vitesse de la *lumière* en ne lui laissant parcourir que des distances relativement fort petites. M. Fizeau a pu arriver à cette mesure au moyen du temps employé par la *lumière* à parcourir la distance de Montmartre à Suresnes et à revenir de Suresnes à Montmartre. M. Foucault a depuis tellement réduit le chemin à faire suivre à l'agent lumineux, que l'expérience peut aujourd'hui se faire dans les laboratoires. Voici comment M. Fizeau a disposé son expérience :

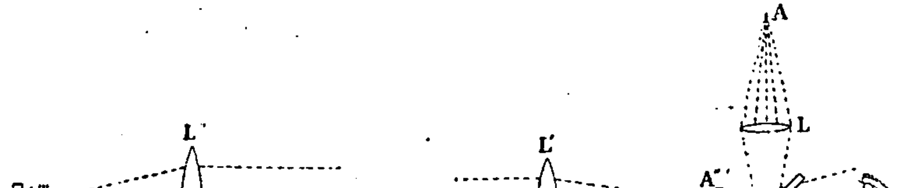

Fig. 1.

En A est un point lumineux ; les rayons qui en émanent et qui tombent sur la lentille L sont rendus convergents et se réuniraient en A′ sans l'interposition du miroir transparent

M; mais une partie de ces rayons est réfléchie sur la surface M et va converger au point A'', symétrique de A' par rapport à cette surface M. Au delà de A'', ils forment un faisceau divergent de même ouverture que le faisceau convergent A'. La lentille L' est placée de telle manière que A'' soit exactement à son foyer principal; le faisceau divergent de A'' est donc transformé par L' en un faisceau de rayons parallèles; ce dernier faisceau est rendu convergent par la lentille L'', et ses rayons se réunissent en A''' au foyer principal de L''; le point A''' est à la surface d'un miroir opaque M' dont le plan est exactement perpendiculaire à l'axe commun des deux lentilles L' et L''; le faisceau convergent A''', réfléchi par ce miroir, reprend donc exactement la même route qu'il avait suivie en venant. Une partie des rayons de ce faisceau, réfléchie par le miroir M, retourne en A, mais l'autre partie traverse ce miroir M et peut venir frapper l'œil de l'observateur, placé comme l'indique la figure.

Cela posé, une roue dentée R, dont le plan est perpendiculaire à l'axe des lentilles L' et L'', tourne avec une grande rapidité autour de son axe *xx*, entre le point A'' et le miroir M, mais à une très-petite distance de A''. Suivant la position de la roue, l'axe $A'''A''$ passe dans un creux compris entre deux dents de la roue R ou tombe sur une dent de cette roue. Supposons qu'un creux de la roue se présente devant $A'''A''$ lorsque des rayons, arrivant de A, se présentent pour passer en A'', et que ces rayons, en revenant de A''' pour se réunir de nouveau en A'' et se rendre ensuite à l'œil de l'observateur, rencontrent encore un creux de la roue; dans cette hypothèse, l'œil sera affecté. Les sensations perçues se reproduiront dans tous les cas périodiquement; mais si le même faisceau, en allant et en revenant, passe en des points semblablement placés de deux creux, l'intermittence sera régulière, la période du phénomène se réduira à l'intervalle de temps nécessaire au passage d'une, ou de deux, ou de trois, etc., dents, et l'éclat de la *lumière* perçue sera uniforme. Au contraire, si les rayons qui peuvent à la fois passer et revenir ne rencontrent pas des points semblablement placés dans les deux creux qu'ils auront traversés, l'intermittence sera irrégulière, l'éclat de la *lumière* perçue croîtra et décroîtra périodiquement suivant une loi dont nous n'avons pas à nous occuper. L'uniformité de la sensation intermittente, que la fréquence des battements rendra au reste continue, cette uniformité pourra donc servir de preuve que le temps qui est employé par la *lumière* pour aller de A'' en A''' et revenir de A''' en A'' coïncide avec celui qu'emploie la roue à tourner d'une, de deux, de trois dents, etc. On devait donc chercher par tâtonnements à donner à la roue une vitesse telle que l'uniformité fût obtenue. Lorsqu'on y était arrivé, il restait à savoir combien de dents de la roue passaient effectivement dans le temps employé par la *lumière* pour faire son double trajet; mais en supposant que la vitesse de la roue fût assez grande pour que le choix à faire fût entre une, deux, trois ou quatre dents, comme un changement dans l'hypothèse ferait considérablement varier la vitesse de la *lumière* et que l'on connaît déjà une valeur à peu près exacte de cette vitesse, le choix sera toujours facile à faire. La roue avait 500 dents et, par conséquent, 500 creux, et pouvait faire jusqu'à 50 tours par seconde. En admettant que telle fût sa vitesse, il fallait $\frac{1}{25000}$ de seconde pour qu'un creux en remplaçât un autre; or, la *lumière* parcourt à peu près 308,000 kilomètres par seconde, par conséquent $\frac{308}{25}$ de kilomètre en $\frac{1}{25000}$ de seconde. Ainsi, il aurait fallu que la distance des deux postes A'' et A''' fût de $\frac{154}{25}$ de kilomètre, ou à peu près 6 kilomètres, pour qu'un rayon lumineux pût passer par un creux et revenir par le suivant. C'est à peu près la distance de Montmartre à Suresnes; il fallait donc admettre que, dans l'expérience, lorsque l'uniformité était acquise, la période des sensations perçues correspondait au passage d'une dent. L'expérience a donné à M. Fizeau, pour valeur de la vitesse cherchée, 300,000 kilomètres par seconde.

Le procédé de M. Foucault est plus parfait : il exige des espaces moindres (4 mètres à 5 mètres suffisent), et il a permis de constater que la *lumière* se propage moins vite dans les milieux plus réfringents. Ce résultat, d'une extrême importance, a entraîné la ruine du système de l'émission, dont l'hypothèse fondamentale conduisait forcément à la loi contraire.

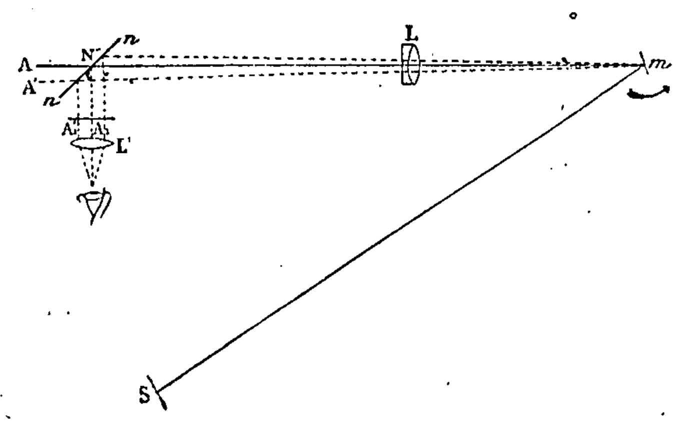

Fig. 2.

La méthode consiste à mesurer, d'une part, la déviation subie par un même rayon lumineux réfléchi deux fois de suite par un miroir tournant, afin de connaître l'intervalle de temps écoulé entre les deux réflexions successives, et, de l'autre, le chemin parcouru pendant ce temps par le rayon de *lumière*. Le miroir tournant est *m*, son axe de rotation est perpendiculaire au plan de la figure; le point lumineux est A; un faisceau des rayons qui en émanent traverse en partie le miroir transparent *nn* et est ensuite rendu convergent par la lentille achromatique L, dont le foyer conjugué de A est en *m*. Lorsque le miroir *m* a une inclinaison convenable sur l'axe A*m*, le faisceau réfléchi par ce miroir tombe sur le petit miroir sphérique S, dont le centre est en *m*; le faisceau réfléchi par S revient sur le miroir *m* qui, dans le temps employé par la *lumière* pour aller de *m* en S et revenir de S en *m*, a tourné d'un petit angle dans le sens indiqué par la flèche. Le faisceau réfléchi de nouveau par le miroir *m* reprend en sens inverse un chemin voisin de celui qu'il avait suivi précédemment, traverse de nouveau la lentille L et viendrait se réunir en un point A', voisin de A; mais, en tombant sur la surface *nn*, il s'y réfléchit en partie, et cette partie se réunit en un point A', voisin du point A, symétrique de A par rapport à *nn*. Les points A_1, A'_1 se trouvent dans le plan d'un micromètre qui peut être examiné à la loupe; la distance $A_1\,A'_1$ peut donc être mesurée. Dans l'expérience de M. Foucault, la distance *m*S était de 4 mètres; le chemin parcouru par la *lumière* était donc de 8 mètres; avec des vitesses convenables pour le miroir *m*, on obtenait des déviations de 2 à 3 dixièmes de millimètre.

Soient *d* la distance *m*S, *v* la vitesse de la *lumière*, ω la vitesse angulaire de rotation du miroir *m*; supposons, pour plus de simplicité, que le plan du miroir *nn* soit incliné de 45° sur l'axe A*m*, de telle sorte que la déviation $A_1A'_1$ soit égale à l'arc sous-tendu, à la distance *m*N, par l'angle dont s'est infléchi le rayon lumineux; enfin soient *d'* la distance *m*N, φ l'angle A*m*A' et θ le temps employé par la *lumière* à parcourir deux fois la distance *d*: l'angle φ étant double de celui dont le miroir aura tourné dans le temps θ, on aura d'une part

$$\varphi = 2\omega\theta, \quad \text{d'où } A_1A'_1 = 2\omega\theta d';$$

d'un autre côté, la valeur de θ sera exprimée par

$$\theta = \frac{2d}{v};$$

par conséquent $A_1A'_1$ aura pour expression

$$A_1A'_1 = 4\omega\,\frac{dd'}{v}$$

et *v* sera donné par l'équation

$$v = 4\omega\,\frac{dd'}{A_1A_1'}.$$

Si, pour plus de simplicité, on suppose $d' = d$, *v* sera représenté par

$$v = 4\omega\,\frac{d^2}{A_1A_1'}.$$

Il est facile, sur cette formule, de voir à quelles conditions l'expérience pourra réussir, ou de déterminer la vitesse qu'il faudra imprimer au miroir *m* pour obtenir une déviation appréciable de 2 dixièmes de millimètre, par exemple. En faisant

$v = 77\,000\,000 \times 4^{m}$, $d = 4^{m}$, $A_1A_1' = 0,0002$, il viendra

$$77\,000\,000 \times 4 = \omega\,\frac{16}{0,0002} = 320000\,\omega,$$

d'où

$$\omega = \frac{7700}{8};$$

or, en désignant par *n* le nombre de tours effectués par le miroir *m* dans une seconde, $\omega = 2\pi n = 6,3n$, à peu près; par conséquent, *n* sera donné par la formule

$$n = \frac{7700}{8 \times 6,3} = \frac{77000}{504} = 152.$$

Ainsi, avec une vitesse angulaire de 100 à 120 tours par seconde, on obtiendra une déviation appréciable. Pour que l'expérience soit concluante, il faut que la position du point A_1 soit bien déterminée, et pour cela, que les dimensions, parallèlement au plan de la figure, des miroirs *m* et S soient très-petites, sans quoi l'image obtenue au repos, A_1, pourrait se former sous des inclinaisons différentes du miroir *m*. Quant à l'image A'_1, elle peut toujours, en raison du déplacement du miroir *m*, se former à une distance quelconque de l'image A_1. Dans la pratique, l'objet A n'est pas lumineux; c'est au contraire un fil de platine tranchant sur la *lumière* d'un faisceau de rayons solaires qui est envoyé de A en *m* par une fente pratiquée dans le volet d'une chambre obscure. Ce fil est tendu perpendiculairement au plan de la figure, dans le sens de la longueur de la fente, et c'est son image obscure qui vient se peindre sur le plan du micromètre.

Quelque intéressante qu'elle soit, l'expérience, telle que nous venons de la décrire, ne peut assurément pas être regardée comme pouvant donner d'une façon bien certaine la mesure de la vitesse de la *lumière*, à cause d'abord de l'incertitude qui subsiste sur la position exacte du point A_1, et, en second lieu, de la difficulté de mesurer exactement la distance $A_1A'_1$; mais elle devient complétement décisive dans le second point, plus important de beaucoup, qu'elle était destinée à éclaircir. Si l'on interpose entre S et *m* un tube en verre rempli d'un liquide transparent, le fil de platine étant d'ailleurs assez long pour qu'une partie sensible se trouve en face du tube, et une autre au-dessus, on apercevra en A'_1 deux images distinctes fournies par les deux parties du fil; ces deux images ne seront pas en prolongement l'une de l'autre, et celle qui proviendra de la portion placée en regard du tube sera plus déviée que celle de l'autre, la *lumière* qui l'entourera ayant employé plus de temps à traverser le liquide que celle dont sera enveloppée l'autre image n'en aura mis à traverser l'air. Soient δ la distance, parallèlement au plan de la figure, des images des deux parties du fil, ψ l'angle sous lequel serait vue de *m* cette distance reportée à partir de N, *l* la longueur de la portion du tube remplie de liquide, *v* la vitesse de la *lumière* dans l'air, *v'* sa vitesse dans le liquide, τ le temps employé par le miroir *m* à tourner de l'angle ψ, on aura évidemment

$$\delta = d \times \psi, \quad \psi = 2\omega\tau \quad \text{et} \quad 2l = (v - v')\tau,$$

d'où

$$2l = (v - v')\,\frac{\delta}{2\omega d},$$

c'est-à-dire

$$v - v' = 4\omega\,\frac{ld}{\delta}.$$

— *Régulateur de la lumière électrique.* V. RÉGULATEUR.

— Astron. *Lumière zodiacale.* A certaines époques de l'année, tantôt le matin, un peu avant le lever du soleil, tantôt le soir, un peu après son coucher, on aperçoit, du côté de l'astre radieux, une lueur blanchâtre comme celle de la voie lactée, de forme triangulaire, à contours indécis, dont la base semble reposer sur les confins de l'horizon, et dont le sommet est quelquefois très-élevé. Cette lueur a été remarquée pour la première fois, le 16 mars 1683, par J.-D. Cassini, qui l'a minutieusement décrite et lui a donné le nom de *lumière zodiacale*.

Sa base occupe dans le ciel une ligne horizontale dont la longueur peut atteindre jusqu'à 30°, et sa hauteur au-dessus de l'horizon va quelquefois jusqu'à 50°. Si l'on imagine une ligne droite dirigée du sommet de cette lueur au milieu de sa base, cette ligne a pour caractère d'être oblique sur l'horizon et de coïncider à peu près avec l'écliptique; elle est comme couchée sur le zodiaque : de là est venu le nom donné au phénomène.

La matière, quelle qu'elle soit, dont la présence nous est dénoncée par la *lumière zodiacale* doit être extrêmement ténue; car, à travers sa masse, elle laisse voir les petites étoiles situées au delà.

D'après de Humboldt, la *lumière zodiacale* augmente d'intensité à mesure qu'on se rapproche de l'équateur; elle est visible tous les matins et tous les soirs sous les tropiques, où l'écliptique et l'équateur solaire forment de grands angles, où l'aurore et le crépuscule sont très-courts. Mais, dans nos climats, elle est souvent invisible. Il faut, pour que nous l'apercevions, que le ciel soit très-pur, et de plus, que le plan de l'écliptique forme avec l'horizon un angle compris entre certaines limites déterminées, circonstance qui ne coïncide avec le lever ou le coucher du soleil qu'à certaines époques de l'année. On sait, en effet, qu'à Paris, par exemple, l'inclinaison de l'écliptique sur l'horizon varie, tous les jours, entre 17° 42′ et 64° 38′. Le moment de la journée où cette inclinaison est maximum a lieu lorsque la ligne des équinoxes se trouve dans l'horizon même, l'équinoxe de printemps à l'ouest et l'équinoxe d'automne à l'est. Si, à ce moment, le soleil est parvenu au-dessous de l'horizon vers l'ouest, le crépuscule ayant cessé, la *lumière zodiacale* sera visible, parce que son axe s'élèvera presque perpendiculairement au-dessus de l'horizon et dominera les vapeurs de la terre. Or, ce moment, où le soleil est voisin de l'équinoxe du printemps, arrive vers le 21 mars. C'est donc l'époque la plus favorable à l'observation de la *lumière zodiacale* après le crépuscule.

Pareillement, lorsque l'inclinaison de l'écliptique sur l'horizon est maximum, et que l'équinoxe d'automne est voisin de l'horizon vers l'est, double circonstance qui arrive vers le 21 septembre, la *lumière zodiacale* est facile à apercevoir avant l'aurore, si le temps est suffisamment clair. Ainsi, sous notre ciel, le phénomène s'observe, le matin, en septembre et octobre, et, le soir, en mars et avril.

Le phénomène de la *lumière zodiacale* n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante. Cassini et de Mairan l'ont attribué à une atmosphère qui entourerait le globe solaire et en réfléchirait les rayons. Par l'effet de la rotation du soleil, l'atmosphère de cet astre, s'il en a, doit être renflée et nous paraître comme une lentille dont la tranche serait tournée vers nous. La lueur zodiacale serait la partie de cette tranche qui surpasse l'horizon. Mais, d'après les astronomes modernes, l'atmosphère du soleil ne peut pas s'étendre assez loin de lui pour produire le phénomène. M. Delaunay propose l'explication suivante : « On peut concevoir que la matière nébuleuse, abandonnée successivement par la nébuleuse qui a formé notre système planétaire, ne se soit pas condensée en totalité dans les diverses masses partielles d'où sont sorties les planètes; il peut être resté de petites quantités de cette matière, continuant à circuler autour du soleil, à différentes distances de cet astre, et formant, par leur ensemble, une sorte de nébuleuse très-diffuse et de forme lenticulaire : c'est ce qui occasionnerait la *lumière zodiacale*. On trouve dans le ciel divers exemples de nébuleuses allongées, présentant dans leur ensemble précisément la forme de la nébuleuse à laquelle nous attribuons cette *lumière*. »

M. Tyndall, reproduisant et résumant les opinions de Waterston, de Mayer, de W. Thompson, s'exprime ainsi : « Quelques-uns de ces savants croient que la *lumière zodiacale* est une nuée d'aérolithes ou de petits corps, et que c'est d'elle que peuvent provenir les pluies de matières météoriques tombant sur le soleil... De là naît naturellement la conjecture que cette *lumière* nébuleuse, faible, mais de dimensions énormes, qui entoure le soleil, la *lumière zodiacale*, peut devoir son existence à ce courant si serré de masses météoriques. Quoi qu'il en soit, il est au moins prouvé que ce phénomène lumineux a sa source dans une matière qui circule conformément aux lois dû système planétaire; que la masse totale qui constitue la *lumière zodiacale* doit se rapprocher constamment du soleil, et tomber incessamment à sa surface comme une sorte de pluie. »

— Techn. La *lumière* d'un fusil communique du bouton de la culasse à la fraisure du bassinet; elle répond à une coche pratiquée à la tige de ce bouton; elle conduit la poudre d'amorce au tonnerre. Le diamètre d'une *lumière* n'excède pas dix-huit points; si, à force de servir, elle s'élargit de plus de quatre points, on la répare au moyen de l'opération qui s'appelle *mettre un grain* au canon. La *lumière* trop évasée était un inconvénient des fusils s'amorçant seuls, que l'on employait dans la milice prussienne avant l'invention des fusils à aiguille. Quand la *lumière* d'un fusil s'obstrue ou s'engorge, on la débouche à l'aide de l'épinglette. L'adoption des amorces fulminantes prévient l'inconvénient des *lumières* engorgées.

Les *lumières* qui conduisent la vapeur dans le cylindre sont de forme rectangulaire et placées sur un même plan parallèle à l'axe du cylindre; elles sont ouvertes et fermées par le tiroir en temps convenable. Les *lumières* de distribution servent alternativement à établir la communication des extrémités du cylindre, soit avec la boîte à vapeur, soit avec l'échappement, et la *lumière* de sortie sert à l'échappement de la vapeur, soit dans l'air, soit dans l'appareil de condensation. Les dimensions des *lumières* dépendent de la quantité de vapeur qu'elles doivent laisser passer dans un temps donné; on admet que leur ouverture doit avoir $0^{m},03$ à $0^{m},06$ carrés par force de cheval. Dans les locomotives, d'après le *Guide du mécanicien* de MM. Le Châtelier, Flachat, Petiet et Polonceau, les *lumières* à l'introduction ont une section à peu près égale à celle du tuyau de prise de vapeur, c'est-à-dire à $\frac{1}{10}$ environ de l'aire du piston; celle de la *lumière* d'échappement est plus considérable : elle est à peu près égale à la somme des deux autres. D'après M. Morin, les *lumières* d'admission des machines à basse pression et à condensation doivent avoir une section de $\frac{1}{25}$ de celle du piston, et le rapport à établir entre leur hauteur et leur largeur est de 1 à 4 ou de 1 à 5. Les orifices d'émission ou d'exhaustion doivent avoir des sections au moins égales, et, s'il se peut, supérieures aux précédentes. Dans les machines à deux cylindres de Woolf, il convient de donner aux *lumières* d'admission du petit cylindre une superficie égale à $\frac{1}{20}$ ou $\frac{1}{25}$ de l'aire du petit piston, et, à l'orifice d'émission de ce même cylindre, $\frac{1}{25}$ à $\frac{1}{36}$ de la même surface. Les *lumières* d'émission et celles d'évacuation au condenseur doivent présenter une section de $\frac{1}{15}$ à $\frac{1}{20}$ de celle du grand piston. Dans les machines à haute pression et à détente sans condensation, l'aire des *lumières* doit être de $\frac{1}{20}$ de la surface du piston; et si la machine ne travaille qu'avec peu de détente, et doit marcher vite, ces proportions doivent être portées à $\frac{1}{14}$ ou $\frac{1}{12}$. Dans les machines à haute pression, à détente et à condensation à un seul cylindre, l'aire des *lumières* d'admission et d'émission doit être faite égale à $\frac{1}{25}$ de celle du piston.

L'expression théorique qui donnerait la section des *lumières* sans tenir compte des frottements, du refroidissement de la vapeur et de la longueur du conduit, s'obtiendrait de la manière suivante : en appelant v la vitesse du piston, u celle de la vapeur à son arrivée à la *lumière*, H la hauteur imaginaire génératrice de la vitesse u, S la surface du piston, s la section de la *lumière*, on a la relation d'équilibre suivante

$$su = \mathrm{S}v, \tag{1}$$

de laquelle on tire

$$s = \frac{\mathrm{S}v}{u}; \tag{2}$$

mais la vitesse u est égale à

$$\sqrt{2g\mathrm{H}},$$

g étant l'accélération de vitesse due à la pesanteur; si l'on remplace u par sa valeur dans l'équation (2), on a

$$s = \frac{\mathrm{S}v}{\sqrt{2g\mathrm{H}}}. \tag{3}$$

Pour déterminer H, quantité imaginaire et inconnue, on convertit cette hauteur en colonne de mercure h; prenant 13,590 pour le poids d'un mètre cube de mercure et d pour celui d'un mètre cube de vapeur à une tension quelconque, on a la relation d'équilibre

$$13590\,h = \mathrm{H}d,$$

ce qui donne, pour la valeur de H,

$$\mathrm{H} = \frac{13590\,h}{d}, \tag{4}$$

et, par suite,

$$s = \frac{\mathrm{S}v}{\sqrt{2gh\frac{13590}{d}}} \tag{5}$$

Pour des tensions de 1, 2, 3, 4 et 5 atmosphères, les valeurs de h et de d sont respectivement : 1° $0^{m},76$, $1^{m},52$, $2^{m},28$, $3^{m},04$, $3,^{m}800$; 2° $0^{k},5913$, $1^{k},115717$, $1^{k},620384$, $2^{k},108285$, $2^{k},584176$; ces quantités étant, les premières, proportionnelles aux tensions, et les secondes, sensiblement proportionnelles à ces mêmes tensions, il s'ensuit que, pour une même valeur de Sv, et des tensions différentes, les sections des *lumières* seront sensiblement les mêmes. Dans la pratique, on peut admettre que la valeur réelle de u n'est que les 0,65 de ce qu'elle est théoriquement. On peut prendre, d'après M. Jullien, pour la valeur de s,

$$s = 0{,}08\,\frac{\mathrm{S}v}{\sqrt{\frac{h}{d}}} \tag{6}$$

Le développement des *lumières* d'introduction dépend de la distance de l'axe du piston à la table du tiroir; il importe de la réduire autant que possible pour diminuer la résistance du frottement qui fait perdre à la vapeur, en contact avec le piston, une partie de sa tension, et qui surtout augmente la contre-pression à l'échappement; ces *lumières* forment, de plus, un espace nuisible, qui se remplit de vapeur à chaque coup de piston, sans profit pour le travail de la machine.

— Allus. littér. **Mettre la lumière sous le boisseau**, Parole de Jésus-Christ, qui signifie, dans l'application, qu'il ne faut point cacher la science ni la vérité, et vouloir les réserver pour soi seul; qu'il faut, au contraire, contribuer de toutes ses forces à répandre les *lumières* de l'intelligence.

Jésus-Christ vient de raconter au peuple assemblé la parabole du Semeur : la semence est tombée tantôt le long du chemin, tantôt sur les pierres, tantôt au milieu des ronces, et enfin dans une bonne terre. Cette dernière partie est la seule qui lève et rapporte du fruit. Et le Sauveur ajoutait : « La semence, c'est la parole divine; les grains tombés dans la bonne terre, et qui rapportent cent pour un, représentent ceux qui, ayant écouté la parole avec un cœur bon et parfait, la conservent et la font fructifier par la patience. « *Allume-t-on la lampe pour la mettre sous le boisseau?* N'est-ce pas pour la placer sur le chandelier? Car il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive paraître publiquement. »

Le prudent Fontenelle, ennemi des digestions laborieuses, et qui vécut un siècle, parce qu'il savait écouter sans s'émouvoir les discours des sots, professait à l'égard de la diffusion des *lumières* des principes peu conformes à ceux de l'Evangile : « Si j'avais, disait-il, la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir. »

C'était parler en véritable disciple des anciens, qui avaient placé la Vérité au fond d'un puits.

Les écrivains font de fréquentes allusions à cette parole de Jésus-Christ. En voici quelques exemples :

« J'ai dédié à Théodore Burette un de mes livres, et, dans ces pages honorées de son nom, je lui disais : « De nous deux, tu as été » le plus sage, car tu as été le plus modeste. » Le grand jour t'a fait peur, et tu as pris » pour ta règle une belle devise : « Cache ta » vie. » *Tu as mis sous le boisseau* l'esprit, le » talent, la verve, et ces dons précieux qui » donnent la renommée à coup sûr. »

J. JANIN.

« *Ne cachez point votre lumière sous le boisseau*, car votre génie est un flambeau qui doit éclairer le monde. Mon partage a été celui d'une chandelle qui suffit à peine pour m'éclairer, et dont la pâle lueur disparaît à l'éclat de vos rayons. »

FRÉDÉRIC II.

« Ministres de l'Evangile, vous avez besoin d'être libres pour répandre la vraie parole du Christ, pour découvrir *la lumière si longtemps cachée sous le boissean*, pour dégager la haute moralité de l'Evangile des impurs sophismes et des interprétations frauduleuses dont l'enveloppent, aujourd'hui encore, les faux docteurs de la loi. Vous avez besoin d'être libres pour dire que le règne annoncé par Jésus fut celui de l'égalité fraternelle; pour rappeler quelles furent les doctrines et quelle fut la vie des premiers chrétiens. »

LOUIS BLANC.

— **Que la lumière soit!** Allusion au mot créateur que Moïse prête à Dieu faisant jaillir la lumière du chaos. V. FIAT LUX.

LUMIGNON s. m. (lu-mi-gnon; *gn* mll. — du lat. *lumen, luminis*, lumière). Bout de mèche allumée d'une chandelle, d'une bougie, d'une lampe. ‖ Petit bout de chandelle, de bougie : *Voilà une bougie qui va finir; il ne reste plus qu'un petit* LUMIGNON. (Acad.)

— Fig. Reste d'une chose qui éclaire l'esprit : *Si le petit* LUMIGNON *de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas bientôt à s'éteindre...* (Volt.)

LUMINADE s. f. (lu-mi-na-de — du lat. *lumen, luminis*, lumière). *Pêche à la luminade*, Pêche aux flambeaux.

LUMINAIRE s. m. (lu-mi-nè-re — du lat. *lumen, luminis*, lumière). Corps qui répand de la lumière : *Dieu fit deux grands* LUMINAIRES : *un* LUMINAIRE *plus grand pour présider au jour et un* LUMINAIRE *moins grand pour présider à la nuit*. (Genèse.) ‖ Ne s'emploie que dans le style biblique.

— Ensemble des lumières qui composent une illumination ou l'éclairage d'un lieu de fête : *Payer le* LUMINAIRE.

— Fam. Organes de la vue :

Oui, je devais au dos avoir mon *luminaire*.

MOLIÈRE.

‖ Vieux en ce sens.

— Astrol. *Luminair du temps*, Soleil ou lune : *Le* LUMINAIRE *du temps pour ceux qui naissent le jour est le soleil; pour ceux qui naissent la nuit, c'est la lune.*

LUMINAIS (Evariste-Vital), peintre français, né à Nantes en 1819. Venu à Paris à dix-huit ans, il entra dans l'atelier de Léon Cogniet, où il ne tarda pas à se faire remarquer. Après quelques tentatives dans le genre classique, le jeune artiste y renonça pour s'adonner à la peinture de genre, et depuis lors, il s'est attaché de préférence à représenter des scènes dont les sujets sont empruntés, pour la plupart, aux mœurs et à l'histoire de la Bretagne. Un dessin juste, un ton vrai, une pâte solide et bien nourrie, de l'observation et de l'humour, telles sont les qualités habituelles de M. Luminais qui tient un rang distingué parmi les peintres de ce temps. Parmi les tableaux extrêmement nombreux qu'il a exposés, nous citerons : *Une scène de guerre civile sous la République; Intérieur d'écurie* (1843); *Foire bretonne; Jeune fille malade; Après le combat* (1847); le *Soir; Déroute des Germains à Tolbiac* (1848); *Siége de Paris par les Normands; Pilleurs de mer* (1849); la *Leçon de musette;* le *Retour de la foire* (1850); le *Berger breton*, toile excellente qui lui valut une 3e médaille en 1852; la *Récolte du varech; Une lecture de testament* (1853). En 1855, son exposition fut accueillie avec une faveur très-grande et tout à fait méritée. Ses *Dénicheurs d'oiseaux de mer*, le *Grand carillon*, la *Leçon de plain-chant*, sont d'exquises petites scènes, où l'observation est vive, sincère et juste. Il y a une pointe de raillerie toute gauloise et de bon goût dans la *Leçon de plain-chant.* L'écueil de ces tableaux où le rire doit jouer le principal rôle, c'est la charge, et le peintre a su l'éviter. Le *Pâtre de Kerlat* (1857) est un type très-réussi; on pourrait peut-être y constater une certaine ressemblance avec le *Berger* de 1852. Une *Scène de cabaret*, le *Cri du chouan* (1859); le *Champ de foire*, le *Retour de chasse* (1861); *Une consultation, Hallali, Tendresse* (1863); les *Deux gardiens* (1864); *Par-dessus la haie*, la *Veuve* (1865); *Pilleurs de mer* (1866); *Un braconnier*, les *Deux rivaux* (1868); *Vendette gauloise* (1869); les *Gaulois en vue de Rome* (1872); l'*Envahissement*, le *Retour de chasse* (1873), ont montré sous des faces diverses le talent spirituel et vigoureux de M. Luminais. Ces trois derniers tableaux sont remarquables par l'énergie de l'expression; on y trouve une préoccupation constante de la composition et beaucoup d'habileté.

LUMINEUSEMENT adv. (lu-mi-neu-ze-man — rad. *lumineux*). D'une manière lumineuse : *Une thèse* LUMINEUSEMENT *exposée et prouvée.*

LUMINEUX, EUSE adj. (lu-mi-neu, eu-ze — du lat. *lumen, luminis*, lumière). Qui répand de la lumière, qui luit : *Un corps* LUMINEUX. *Une étoile fixe est* LUMINEUSE *d'elle-même, comme le soleil.* (Fonten.)

— Qui brille, qui a de l'éclat : *Un teint* LUMINEUX. *Quand on a le cœur pur, on a l'œil* LUMINEUX *et l'intention droite.* (Boss.) *Il y a dans le visage quelque chose de* LUMINEUX, *qui ne se trouve pas dans les autres parties du corps.* (J. Joubert.)

— Fig. Clair, net, évident, d'une vérité frappante : *Une explication* LUMINEUSE. *Une idée* LUMINEUSE. *Un trait* LUMINEUX. *Toutes les vérités deviennent plus* LUMINEUSES *les unes par les autres.* (Fonten.)

— Qui saisit promptement la vérité ou l'expose avec clarté : *Un esprit* LUMINEUX. *Une raison* LUMINEUSE.

— s. m. Etat de ce qui est lumineux : *Vous avez aujourd'hui les yeux d'un* LUMINEUX *particulier.* (Th. Gaut.)

LUMINIER s. m. (lu-mi-nié — du lat. *lumen, luminis*, lumière). Anc. cout. Personne chargée du soin du luminaire dans une église.

LUMME s. m. (lu-me). Ornith. Nom vulgaire du plongeon à gorge noire : *On prétend que la peau du* LUMME *est dure.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *lumme* est une espèce de plongeon, dont la taille ne dépasse guère celle d'un canard ordinaire; la couleur générale de son plumage est d'un noir lustré en dessus, blanche en dessous, cendrée sur le cou. Cet oiseau habite les mers du Nord; il fréquente surtout les côtes de Norvége, d'Islande et du Groenland; c'est là qu'il passe l'été et qu'il se reproduit. Sa démarche à terre est chancelante; de là son nom de *lumme*, qui signifie *boiteux;* mais on a rarement l'occasion de l'observer ainsi, car il se tient presque toujours dans l'eau, où il nage très-bien. Aux approches de l'hiver, les *lummes* s'éloignent et disparaissent jusqu'au retour du printemps; il est probable qu'ils se retirent alors vers les côtes d'Amérique et d'Asie. La ponte, d'après Anderson, est de deux œufs; le père et la mère élèvent leurs petits avec les soins les plus tendres et les attentions les plus marquées. « Lorsqu'ils sont assez forts pour quitter le nid, dit V. de Bomare, le père et la mère les conduisent à l'eau et leur apprennent à trouver leur sûreté et leur nourriture en plongeant à propos; mais leur façon de les y conduire est tout à fait singulière : l'un des *lummes* vole toujours au-dessous du petit pour le recevoir en cas de chute, et pour qu'il ne devienne pas la proie des renards qui ne manquent jamais de guetter ces occasions; un autre *lumme* se tient toujours au-dessus du petit pendant la route, pour faire face, en cas de besoin, aux oiseaux de proie. Si malheureusement un petit tombe à terre, le père et la mère s'y précipitent aussitôt et, placés à ses côtés, le défendent si vigoureusement qu'ils se laissent manger eux-mêmes par les renards ou prendre par les hommes plutôt que de l'abandonner. » Les deux sexes présentent dans la coloration des différences assez notables pour qu'on les désigne sous des noms divers; on appelle le mâle *plongeon à gorge noire*, la femelle *plongeon à gorge rouge*. La chair du *lumme* n'est ni meilleure ni plus mauvaise que celle de la plupart des oiseaux aquatiques. On dit que sa peau est très-dure, et que les Lapons en font une sorte de coiffure et des cordons de chapeau. Les Kamtchadales portent plusieurs becs de *lumme* suspendus au cou avec une courroie, et leurs prêtres les leur attachent avec certaines cérémonies; ils croient que cette amulette leur porte bonheur. Ils pensent aussi pouvoir prédire les changements de temps par le vol et par le cri de ces oiseaux.

LUMNITZÈRE s. f. (lom-ni-tzè-re — de *Lumnitzer*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des combrétacées, tribu des combrétées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ Syn. de MOSCHOSMA, autre genre de plantes.

LUMP s. m. (lomp). Ichthyol. Syn. de LOMPE.

LUMPS s. m. pl. (lompss — m. angl. signif. *morceaux*). Comm. Sucre de qualité inférieure, qui est en morceaux au lieu d'être en pains.

LUMSDEN (Matthieu), orientaliste écossais, né à Clora, comté d'Aberdeen, en 1777, mort à Londres en 1835. Il se rendit en 1794 à Calcutta et y devint successivement assesseur de la cour criminelle (1800), professeur de persan, puis d'arabe, au collége du Fort-William, traducteur officiel de la Compagnie pour le persan, surintendant du collége musulman, enfin directeur de la *Gazette du gouvernement*. Lumsden mourut du choléra pendant un voyage qu'il fit en Angleterre. On lui doit des ouvrages estimés sur la grammaire et la littérature arabe et persane. Citons : *Grammaire persane* (Calcutta, 1810, 2 vol. in-fol.); *Morceaux choisis à l'usage de ceux qui étudient le persan* (1809-1811, 5 vol. in-4°); *Grammaire arabe* (1813, in-fol.).

LUNA s. m. (lu-na — de *Luna*, nom de ville). Marbre blanc d'Italie, autrement dit CARRARE.

LUNA, bourg d'Espagne, province et à 50 kilom. N. de Saragosse, sur l'Arba-de-Biel; 1,472 hab. Patrie de l'antipape Pierre de Luna (Benoît XIII). ‖ Ancienne ville importante de l'Italie, dans l'Etrurie, sur la Macra. Elle fut totalement incendiée en 867 par le Normand Hastings, qui la prenait pour Rome. Le siége épiscopal de cette ville fut alors transféré à Sarzane. De nos jours, le souvenir de cette ville donne encore son nom au pays voisin, la *Lunegiane*. Montaigne, en 1581, vit les ruines de Luna, dont il ne reste plus de traces aujourd'hui.

LUNA (don ALVARO DE), homme d'Etat espagnol, né vers la fin du XIVe siècle, mort en 1453. Favori de Jean II, roi de Castille, dont il avait su captiver la confiance, il se vit à plusieurs reprises renié et abandonné par ce prince, d'un caractère faible et irrésolu. Les ennemis que lui avaient suscités à la cour sa prompte élévation et l'amitié du roi parvinrent à le faire chasser deux fois de la cour, puis enfin à le faire condamner à mort et décapiter. Les jugements portés sur ce personnage par les historiens espagnols sont très-divers : les uns le représentent comme un orgueilleux insupportable, un être rapace, pillard et sans pudeur; les autres le considèrent, au contraire, comme un esprit libéral qui porta des coups terribles à la vieille féodalité espagnole, et qui eut l'honneur d'avoir entrepris, le premier, contre la noblesse, l'œuvre de destruction que Louis XI poursuivit en France, quelques années après.

Luna (ROMANCES CHEVALERESQUES SUR LA CHUTE DU COMTE ALVARO DE). Ce puissant favori du roi Juan II, plus roi que le monarque, possesseur en Espagne de plus de soixante villes et forteresses, connétable de Castille et maître de Saint-Jacques à la fois, deux dignités qui n'ont jamais été réunies sur la même tête, portant à soixante-trois ans sa tête sur l'échafaud, est un des plus grands exemples historiques de l'ingratitude des rois et des revirements singuliers de la fortune. La muse populaire, anonyme, des romanceros, s'est dignement inspirée des malheurs de cet homme, qui souleva sans doute bien des haines tant qu'il fut au pouvoir, mais dont le peuple admira la mort courageuse. Aucune des romances qui nous restent, au nombre de vingt-cinq, sur Alvaro de Luna, le *grand connétable* ou le *maître de Saint-Jacques*, comme elles l'appellent, ne se rapporte au temps de sa prospérité. Toutes retracent les scènes principales de sa chute, l'événement qui frappa le plus les imaginations populaires. Parfois elles défigurent un peu l'histoire. Le grand connétable, sommé de se rendre aux troupes que commandait Juan II en personne, se livra sans combat; mais, à distance, comment s'imaginer qu'un seigneur si puissant n'a pas au moins tiré l'épée? Une romance lui fait soutenir un siége dans son palais, et même un arbalétrier qui le vise manque de le blesser; dans une autre, on lui fait demander au roi un pardon qu'il n'a jamais sollicité. Mais à part ces légères inexactitudes, avec quelles couleurs vraies et profondément touchantes sont retracées les différentes phases de la disgrâce, du procès et de la condamnation du comte? Le voici, le soir, les coudes sur la table, silencieux, les yeux voilés, l'âme inquiète, assis près de sa femme, la duchesse d'Escalona; ils ont tous deux le pressentiment d'un malheur; « ils ne parlent pas, comme autrefois, de plaisirs et de contentements; ils ne prêtent pas une oreille ravie aux douceurs des instruments, aux contes des plaisants jongleurs. Quand l'âme est tourmentée elle ne laisse pas au cœur qui bat plus fort une seule place vide dans la poitrine! » Ce n'est là encore qu'un pressentiment; mais, après une audience où le roi ne lui a pas adressé la parole, sa disgrâce est certaine et il s'en plaint à son secrétaire dans des strophes pleines de mélancolie. Chaque romance est un tableau d'une précision, d'un coloris, d'un relief admirable. Là, don Juan II sort de la messe à Sainte-Marie-la-Blanche, et, excité par la reine, par les courtisans envieux, par l'avidité de reprendre les biens donnés, menace le connétable de le traîner en justice; là, Alvaro de Luna se défend dans son palais; là, on le voit sortir, entre une haie de gardes, de la porte basse d'une prison; il est à cheval et on l'emmène à Valladolid;

en route, on rencontre des moines d'Albroy, mauvais augure! à Valladolid, on le fait arrêter dans la maison de Perez de Vivero, un trésorier du roi, que jadis il a fait jeter par la fenêtre, et les parents du mort l'accueillent par les reproches les plus cruels; plus loin, le roi est là, seul, devant ce parchemin qui est la sentence de mort du connétable, et sa main tremble en le signant. La scène change et, dans la prison, un secrétaire lit au comte résigné sa condamnation. Toute une série de romances, où don Alvaro de Luna exhale ses regrets et ses plaintes, est admirable de douceur et de mélancolie. Pendant qu'il médite, dans un de ces chants, une voix du dehors se fait entendre : « Donnez, donnez pour sauver l'âme de cet homme! » Au son des clochettes, ainsi parlent des voix claires : « Donnez pour enterrer le corps du riche d'hier, aujourd'hui si pauvre que, si vous ne lui faites l'aumône d'un linceul, il n'en a ni ne sait où en prendre! » Enfin le jour fatal se lève : « Un mercredi matin, à neuf heures de jour, on emmène le grand connétable par la ville de Valladolid. A haute voix, le héraut publie ces choses : « Pour » qu'il soit notoire à tous, pour qu'on sache » que telle est la justice qu'ordonne de faire » le roi à cet homme qui vient derrière, » comme usurpateur, tyran, ayant usé de » grande tyrannie envers la noble couronne » royale de Castille, il ordonne qu'il soit dé» capité, en punition de sa méchanceté. » On l'emmène par la rue de Francos et par la Pigeonnerie et par la rue de Cantarranas; ils débouchent sur la Costanille. De là ils vont sur la place qui ne peut contenir toute la foule. Un échafaud bien élevé est là, construit en bois. Il descendit de la mule, monta sur l'estrade et vit un tapis étendu et un crucifix, et tout autour des torches de cire allumées. Il adora la croix, la baisa avec ferveur et se mit à marcher, d'un côté à l'autre. Il prit son chapeau, une bague qu'il avait au doigt et les donna à Moraliscos, un page qui le servait : « C'est le dernier cadeau que je puisse te » faire, » lui dit-il. Le page le reçut avec un grand gémissement, et le peuple qui regardait pleurait à sanglots. Le maître, le visage serein, regardait tout cela..... Ensuite vint le bourreau, une corde à la main; le maître lui demanda pourquoi faire. Il répondit : « Pour lier les mains de votre seigneurie. » Mais celui-ci détacha une écharpe qu'il portait sur la poitrine et dit : « Lie-moi les mains » avec ceci, à ta guise, et que ton poignard » soit en bon état, comme il convient. » Puis il remarqua un croc de fer au bout d'un pieu, et le maître demanda au bourreau pourquoi. « Afin que votre tête y reste jusqu'au neu» vième jour : — Ma tête tranchée, mon âme » envolée, qu'ils fassent de ma tête et de mon » corps ce qu'ils voudront. » Aussitôt il baissa le collet d'un pourpoint de soie fine, de camelot bleu, qu'il portait, puis, l'ayant ainsi disposé, se mit à genoux. Le bourreau lui donna la paix et lui demanda pardon; puis il lui passa le couteau sous la gorge, vivement, et lui coupa rapidement la tête. Ainsi finirent le maître, son mérite et sa gloire. Qui jamais vit faire de si haut une si profonde chute? Pour l'enterrer on demanda l'aumône dans un bassin! » Peu de morceaux de poésie des grands maîtres sont comparables à cette petite pièce, comme sobriété de couleur et comme effet dramatique. Après celle-là, six autres pièces encore dans le *Romancero* reviennent sur cette sombre tragédie et en dépeignent autrement quelques épisodes. Le peuple affectionnait ces romances; l'auteur du *Diable boiteux*, Guevara, très-bon observateur populaire, en fait chanter quelques-unes à un aveugle. M. Damas-Hinard, dans son *Romancero espagnol*, a traduit seulement cinq des pièces qui se rapportent à Alvaro de Luna.

LUNA (Fabrizio), poëte et lexicographe napolitain, mort en 1559. Il est l'auteur du premier dictionnaire italien. Son ouvrage a été publié sous ce titre : *Vocabulario di cinque mila vocabuli toschi non men oscuri che utili* (Naples, 1536, in-4o). On lui doit aussi : *Sylvæ, Elegiæ et Carmina*, recueil de vers latins (Naples, 1534, in-8o).

LUNA (Michel DE), historien espagnol du XVIe siècle. Issu d'une famille maure convertie au christianisme, il devint interprète de Philippe II, pour la langue arabe, et traduisit en espagnol l'*Histoire de don Rodrigue* (Grenade, 1590); c'est sur sa version que l'ouvrage a été traduit en français.

LUNA (Pierre DE), antipape, connu sous le nom de Benoît XIII. V. BENOÎT.

LUNAIN, petite rivière de France. Elle prend sa source à un étang situé à 4 kilom. au-dessus de Courtoin, dans le canton de Cheroy (Yonne), baigne Cheroy, entre dans le département de Seine-et-Marne, passe à Lorrez-le-Bocage, et se perd dans le Loing à Epizy, après un cours de 53 kilom.

LUNAIRE adj. (lu-nè-re — lat. *lunaris*; de *luna*, lune). Qui appartient, qui a rapport à la lune : *Les montagnes* LUNAIRES. *Le mouvement* LUNAIRE. *Le disque* LUNAIRE.

— *Mois lunaire*, Durée d'une révolution de la lune autour de la terre. ‖ *Mois lunaire synodique*, Mois lunaire proprement dit, égal au temps que met la lune pour revenir dans le même méridien terrestre. ‖ *Mois lunaire sideral*, Temps que met la lune à revenir dans le même méridien céleste.

— *Année lunaire*, Durée de douze mois lunaires. ‖ *Année lunaire synodique*, Durée de douze mois lunaires synodiques. ‖ *Année lunaire sidérale*, Durée de douze mois lunaires sidéraux. ‖ *Année lunaire embolismique*, Année lunaire qu'on fait de treize mois tous les dix-neuf ans, pour ramener approximativement l'accord entre l'année lunaire et l'année solaire.

— *Cadran lunaire*, Cadran qui marque les heures par la lumière de la lune.

— Comm. *Intérêts lunaires*, Intérêts que les juifs du Levant exigent à chaque lune.

— Philol. *Sigma lunaire*. V. LUNIFORME.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des abyssinées, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale et méridionale : *La* LUNAIRE *vivace croît dans les bois.* (F. Hœfer.) *Les* LUNAIRES *ont les feuilles alternes, cordiformes, dentées.* (Bosc.) ‖ Nom vulgaire d'une fougère du genre botrichion.

— **Encycl.** Bot. Les *lunaires* présentent un caractère qui suffit pour les distinguer aisément de tous les autres genres de crucifères; leur silicule est généralement très-grande et très-aplatie, ovale ou presque arrondie, sèche et scarieuse; à la maturité, les deux valves se détachent, et il ne reste que la cloison médiane, qui est mince, papyracée, d'un blanc satiné ou argentin. De là les noms vulgaires de monnaie du pape, médaille, satin blanc, passe-satin, etc.; on les appelle aussi bulbonacs. Ce genre renferme deux ou trois espèces qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale. On les cultive dans les jardins, pour leurs jolies fleurs roses ou violacées. Les feuilles de ces plantes sont âcres et amères; on les a vantées autrefois comme incisives, diurétiques, antiépileptiques; elles sont peu usitées aujourd'hui. Dans certains pays, on mange leurs jeunes pousses en salade.

LUNAISON s. f. (lu-nè-zon — du lat. *luna*, lune). Mois lunaire, temps qui s'écoule entre une nouvelle lune et la nouvelle lune suivante : *Cette période de deux cent vingt-trois* LUNAISONS *que les anciens avaient employée pour calculer les retours égaux des éclipses ramenait la lune à un même degré du zodiaque.* (Lalande.)

LUNANÉE s. f. (lu-na-né). Bot. Genre de plantes, de la famille des térébinthacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Guinée.

LUNARIEN, IENNE s. (lu-na-riain, iè-ne — lat. *lunaris*; rad. *luna*, lune). Habitant supposé de la lune : *Les* LUNARIENS.

LUNARIFOLIÉ, ÉE adj. (lu-na-ri-fo-li-é — du lat. *luna*, lune; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont orbiculaires.

LUNAS, bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Lodève, sur le Gravaison, près de l'Orb; pop. aggl., 787 hab. — pop. tot., 1,356 hab. Carrières de pierre, tanneries, fabrication de fromages. On voit sur le rocher qui domine le bourg les ruines d'un château fondé avant le XIIe siècle.

LUNATE, nom ancien de LUNEL.

LUNATIQUE adj. (lu-na-ti-ke — rad. *lune*). Soumis aux influences de la lune, rendu fantasque, bizarre, changeant, par une influence qu'on attribuait autrefois à la lune : *Je la trouve un peu* LUNATIQUE.

— Art vétér. Se dit d'un cheval atteint d'ophthalmie périodique, affection qu'on attribuait autrefois aux influences de la lune.

— Substantiv. Personne lunatique, capricieuse, fantasque : *C'est un* LUNATIQUE, *une* LUNATIQUE.

LUNCH s. m. (lontch — mot angl.). Repas accessoire qui se place entre le déjeuner et le dîner, à l'imitation des Anglais : *Le* LUNCH *est le goûter de nos pères, revu et considérablement augmenté de viandes froides et autres aliments confortables.* (Busoni.)

LUNCHER v. n. ou intr. (lon-tché — rad. *lunch*). Faire un lunch, goûter à la manière anglaise : *On commence à* LUNCHER *dans la bonne société, de manière à rendre le dîner impossible et le souper superflu.* (Ph. Busoni.)

LUND s. m. (leund). Ornith. Nom vulgaire du macareux.

LUND, en latin *Lundinum Gothorum*, ville de Suède; dans la préfecture et à 15 kilom. N.-E. de Malmœ, à 603 kilom. S.-O. de Stockholm, par 55° 42' de latit. N., et 10° 40' de longit. E.; 7,500 hab. Evêché, université avec bibliothèque et précieuses collections d'histoire naturelle, d'antiquités et de médailles; jardin botanique. Cité académique par excellence, Lund a peu de commerce et d'industrie; on y voit cependant quelques fabriques de lainages, de tabac, et quelques tanneries; son mouvement est purement intellectuel.

Il n'est aucune ville de Suède, excepté peut-être Stockholm et Upsal, qui renferme autant de monuments curieux que Lund. D'abord son ancien château fort, résidence de ses archevêques, construit vers le milieu du XIIIe siècle. C'est là que se trouve aujourd'hui la bibliothèque de l'université, renfermant 60,000 volumes, 10,000 brochures et 2,000 manuscrits, parmi lesquels des éditions excessivement rares, entre autres les *Libri ad Herennium* de Cicéron, imprimés à Venise sur parchemin en 1470, un Tite-Live de même provenance et de même date, un exemplaire des *Commentaires* de César, imprimé à Rouen en 1469, etc. Ce même bâtiment renferme le musée historique et archéologique, la collection ethnographique, le cabinet des monnaies et médailles, remarquable surtout par les types romains et anglo-saxons. Ensuite le nouveau palais académique, avec les amphithéâtres destinés aux quatre facultés de théologie, de jurisprudence, de médecine et de philosophie, ainsi que leurs dépendances; les cabinets de physique, de chimie et de géologie; la salle d'anatomie et les collections qui s'y rattachent; la salle d'escrime et de gymnastique; la clinique; la Société académique, édifice superbe qui sert à la fois de club et de centre d'études aux maîtres et aux élèves de l'université. En dehors de l'Académie, nous voyons les écoles, l'hôpital, la prison cellulaire, l'hôtel de ville, etc. Dans ce dernier bâtiment siége la société ou confrérie de Saint-Knut ou Canut, société qui se rencontre dans toutes les villes importantes de la Suède méridionale. D'après ses statuts, qui remontent à 1586 et sont encore aujourd'hui en vigueur, elle est présidée par un ancien, assisté de deux adjoints chargés du maintien de l'ordre, lesquels peuvent être renouvelés tous les trois ans. Ils prêtent serment en entrant en fonction, le bras levé et les doigts étendus. La société admet des membres de l'un et de l'autre sexe. Son principal but est de se divertir; mais ses divertissements sont essentiellement honnêtes et fraternels, et elle forme elle-même une sorte de tribunal veillant au maintien des bonnes mœurs et à l'apaisement des différends. La fête de saint Knut, fête patronale de la société, se célèbre avec la plus grande solennité. On s'y livre à la danse et à l'exercice du tir. Ceux qui gagnent le prix dans cet exercice sont décorés d'un grand perroquet en argent, qu'ils portent suspendu au cou au moyen d'une chaîne du même métal. Le perroquet, du reste, est l'insigne distinctif de la société, chose assez étrange dans un pays aussi septentrional que la Suède. Il est vrai qu'en Danemark le premier ordre du royaume, celui qui équivaut à l'ancien ordre du Saint-Esprit en France, est l'ordre de l'Eléphant. Le perroquet de Saint-Knut est conservé à l'hôtel de ville en même temps qu'une immense coupe en argent servant aux libations de la société; l'un et l'autre portent gravées les dates de 1616 et 1617.

Mais, de tous les monuments de Lund, le plus remarquable, le plus célèbre est la cathédrale. Commencée en 1012 et achevée en 1145, elle est, en même temps qu'une des plus anciennes églises du nord, un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art gothique que l'on puisse voir en Europe. D'intelligentes réparations l'ont conservée jusqu'à présent dans son style primitif. Bâtie en forme de croix latine, elle a intérieurement 810 pieds de long, sur 300 de large et 288 de haut. Ses murs ont 18 pieds d'épaisseur. Elle est dédiée à saint Laurent le Martyr, son premier patron, au nom duquel d'importants subsides destinés à sa construction furent demandés dans toute la chrétienté, et envoyés surtout d'Allemagne, d'Angleterre et de France, les mêmes pays qui avaient déjà fourni à la Scandinavie ses principaux missionnaires; elle est dédiée également à la vierge Marie.

Il ne saurait entrer dans notre plan de donner de la cathédrale de Lund une description détaillée, description à laquelle le savant Brunius a consacré tout un volume. Nous n'y relèverons que quelques particularités. D'abord, dans la partie supérieure du chœur on voit une place distinguée par un pavé d'un genre tout spécial : c'est là que les criminels trouvaient un refuge plus sûr et plus inviolable. La cathédrale, du reste, jouissait dans toute son enceinte du droit d'asile, décrété par le concile d'Ephèse en 431. Viennent ensuite les reliques, conservées jusqu'aujourd'hui dans leurs magnifiques châsses. Ces reliques expriment bien les croyances superstitieuses du temps. En effet, outre des morceaux de la vraie croix et de la couronne d'épines, une côte de saint Laurent, un bras de saint Knut, les châsses renferment des fragments du berceau de Jésus-Christ, du lait de la Vierge, son lit, ses vêtements, voire même une de ses chemises. Naturellement il y avait là matière, pour le clergé, à une exploitation très-lucrative. La chemise de la Vierge surtout était fêtée avec zèle; on lui attribuait toute sorte de vertus, celle, entre autres, de favoriser la délivrance des femmes en mal d'enfant; aussi y recourait-on souvent; le chapitre métropolitain l'envoyait aux reines de Danemark; la dernière qui en ait fait usage est la femme de Christian Ier, en 1468. Citons maintenant une suite de bas-reliefs représentant, sous une forme satirique, des scènes du temps, avec des inscriptions appropriées. On voit aussi quelques épitaphes curieuses; beaucoup de tombeaux, parmi lesquels celui du colonel Von Kratzsk, mort en 1657, se distingue par sa grandeur colossale et sa belle ornementation. Une figure qui jusqu'ici a déconcerté tous les savants, c'est celle d'un pou d'un pied et demi de long, attaché à une chaîne et tenant une brebis dans sa bouche, avec une inscription en langue hollandaise, dont le sens est que le monstre dévore la brebis parce qu'elle est malade et ne peut se gratter. D'après Brunius, la brebis serait le symbole du pauvre peuple qui, à l'époque dont il s'agit, était exploité à la fois par les seigneurs spirituels et les seigneurs temporels. Par suite des ravages du temps, une horloge merveilleuse, placée jadis dans l'une des tours, a été détruite en partie. Elle marquait non-seulement les heures et les minutes, mais encore les jours, les semaines, les mois, les années, les grandes et les petites fêtes, avec le mouvement des astres dans le cercle du zodiaque. Des scènes de l'Evangile étaient représentées à chaque heure nouvelle par des personnages automatiques. Cette horloge, d'un mécanisme plus compliqué que celles de Nuremberg et de Lubeck, était l'œuvre de l'astronome Jean Dyven. Une horloge semblable, exécutée par l'ordre de Christian III, fut envoyée en présent par ce prince au grand-duc de Moscovie; mais les Moscovites, s'imaginant que le diable était dans l'intérieur, refusèrent de la recevoir, et la renvoyèrent en Danemark.

De même que la plupart des métropoles du moyen âge, à l'époque du plein cintre, la cathédrale de Lund, a une crypte vaste et profonde. Elle s'étend sous le chœur principal, longue de 126 pieds du nord au sud, de 86 de l'est à l'ouest, large de 36 pieds et haute de 14. Elle est éclairée par 10 fenêtres et soutenue par 6 piliers et 18 colonnes. On y enterrait les évêques et archevêques, et d'autres grands personnages. Près de l'un des piliers on voit, grossièrement sculptée dans la pierre, une statue d'homme de grandeur colossale, et près d'un autre, une statue de femme plus petite, portant un enfant sur le dos. Elles embrassent les piliers de telle sorte qu'elles semblent vouloir les secouer afin de renverser l'édifice. Une curieuse légende se rattache à ces statues. Saint Laurent, dit cette légende, ayant résolu d'élever à Dieu un temple digne de lui, errait à travers les montagnes en songeant aux moyens d'exécuter son projet. Il rencontra le géant Finn qui, sans se faire connaître, lui promit de s'en charger, mais à la condition que, dans le cas où saint Laurent ne pourrait lui dire son nom, il lui donnerait pour prix de son travail le soleil et la lune, ou tout au moins ses deux yeux. Finn se mit à l'œuvre, et la construction toucha bientôt à sa fin. Malgré tous ses efforts, saint Laurent n'avait point encore découvert le nom du géant; c'est en vain également qu'il cherchait un moyen détourné pour se soustraire à ses engagements. Mais Dieu ne l'abandonna point. Un soir qu'il était sorti de la ville et qu'assis sous un arbre il se livrait à ses réflexions, il entendit tout à coup, non loin de lui, les pleurs d'un enfant, puis une voix de femme qui lui dit : « Ne pleure pas, mon fils, bientôt ton père Finn reviendra et il te donnera pour jouer le soleil et la lune ou tout au moins les yeux de l'évêque Laurent. » Le saint remercia Dieu de cette révélation, et en fit usage aussitôt que Finn se présenta pour réclamer l'exécution du contrat. Le géant, furieux, se précipita alors avec sa femme dans la crypte de l'église, et s'attachant chacun à un pilier, ils s'efforcèrent de la faire crouler; mais Laurent fit sur eux le signe de la croix, en leur disant : « Restez ici, changés en pierre, jusqu'au jugement dernier. » Cette légende a un sens symbolique : le géant Finn représente le paganisme qui, malgré tous ses efforts pour renverser le christianisme, a été vaincu par lui.

La ville de Lund a produit plusieurs grands hommes dans les sciences, les lettres et la politique. Nous nous bornerons à citer Tegner, le poëte national dont la statue s'élève sur une des places voisines de l'université. L'époque de son origine est impossible à préciser. On la trouve déjà mentionnée, sous le nom de *Lundi* ou de *Lundr*, dans les sagas islandaises, qui la représentent comme issue d'un bois sacré où l'on offrait des sacrifices aux dieux païens, et les récits du Xe siècle célèbrent en termes pompeux sa richesse et sa puissance. La chronique danoise rimée va même jusqu'à dire : « Lorsque le Christ vint au monde, Lund et la Scanie étaient déjà florissantes. » Ce qui doit s'entendre sans doute des temps qui ont précédé l'introduction du christianisme en Suède. Il est avéré, du reste, qu'en ces temps-là Lund était l'objet d'attaques fréquentes de la part des Vikings; en 920 notamment, les deux fameux chefs Egil Skallagrimsson et son frère Thoral la prirent, la pillèrent et brûlèrent la muraille de bois flanquée de tours qui l'environnait. Or, si la renommée de ses richesses n'eût excité leur convoitise, ces farouches et avides brigands des mers n'eussent point songé certainement à une place éloignée de plus de 15 kilom. du rivage.

La ville de Lund prit une nouvelle importance lorsque le christianisme fut introduit en Scandinavie et qu'elle devint le siége d'un évêché (1012). Un siècle plus tard (1101), cet évêché, érigé en archevêché, jouit d'un prestige et d'une puissance extraordinaire. Les archevêques de Lund portaient le titre de primats suprêmes de tout le Nord; tout pliait sous leur autorité; ils dictaient la loi aux peuples et aux rois. En même temps leurs richesses s'accumulaient; les églises et les monastères se multipliaient. Ceci dura pendant plus de quatre siècles. La population de Lund s'élevait alors à près de 100,000 âmes, c'est-à-dire au même chiffre que la population actuelle de Stockholm. Cependant, cette prospérité devait subir de rudes atteintes. Sans compter les incendies qui, à des époques différentes, détruisirent une partie de la ville métropolitaine, Charles VIII Knutson, roi de Suède, la ravagea effroyablement en 1452. Ce prince voulut alors ceindre la triple couronne scandinave et invita l'archevêque de Lund, Thue ou Thure, à le consacrer et à lui prêter serment de fidélité. Le prélat le refusa et lui fit cette belle réponse : « Je ne puis devenir plus grand que je ne suis, car je suis archevêque du Danemark (Lund et toute la Scanie appartenaient alors au Danemark), légat du pape et prince du royaume de Suède; je ne puis devenir plus misérable et plus pauvre que je ne l'ai été, car, lorsque j'étais encore simple écolier, j'étais réduit à mendier mon pain, et je ne recevais que des coups de la part de mes camarades. » Lund souffrit aussi cruellement des guerres qui se succédèrent entre la Suède et le Danemark; enfin, l'établissement de la Réforme, en détruisant la suprématie qu'elle tenait de son siége archiépiscopal, l'abaissa brusquement au rang de ville secondaire. En 1658, à la suite de la victorieuse campagne de Charles-Gustave en Scanie, elle fut définitivement réunie à la Suède.

Lund redevint alors, comme autrefois, un simple évêché. Mais l'érection d'une université, calquée sur le modèle de celle d'Upsal, ne tarda pas à lui donner une nouvelle vie et à la remettre en possession d'une partie de ses anciens priviléges. Son importance comme cité académique n'a fait que grandir depuis, en sorte qu'aujourd'hui Lund, centre intellectuel de toute la Suède méridionale, n'a presque rien à envier au prestige éclatant dont elle jouissait au moyen âge.

LUND (Zacharias), littérateur suédois, né en 1608, mort en 1667. Il fit ses études en Allemagne, et à son retour devint recteur de l'école noble d'Herlufsholm, en Seeland. En 1657, il fut nommé secrétaire des archives du royaume. Ses principaux écrits sont : *Poésies allemandes* (Leipzig, 1636, in-4°); *Epigrammata* (Amsterdam, 1643, in-8°); *Elegiæ VIII de argumentis amatoriis; Elegiæ venatoriæ.*

LUND (Charles), jurisconsulte suédois, né en 1638, mort en 1725. Après avoir visité l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, il professa le droit public à Upsal (1678), et fut chargé en 1686 de faire un travail de révision sur la législation suédoise. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Zamolxis, primus Getarum legislator* (Upsal, 1687), écrit curieux, dans lequel Lund cherche à prouver que le Styx et les champs Elysées des anciens étaient situés dans l'Helsingie, province de Suède; *De legibus hyperboreis* (Upsal, 1686); *Collatio juris sueonici cum romano* (Upsal, 1699); *De justitia et jure Sueonum* (1703), etc.

LUND (Daniel), hébraïsant suédois, né à Fogdoë (Sudermannland) en 1666, mort en 1747. Il visita les principales universités d'Allemagne et des Pays-Bas, afin de compléter ses connaissances dans les langues orientales. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur à Upsal en 1703, y enseigna pendant huit années les langues orientales, et fut chargé en 1711 du cours de théologie. En 1729, il fut nommé évêque de Strengnaës. Ses principaux ouvrages sont : *De heroibus eponymis* (Upsal, 1690); *De primogenitis Hebræorum* (Upsal, 1703); *De anathematismis Hebræorum* (Upsal, 1706); *De unctione regum Hebræorum* (Upsal, 1707); *De musica Hebræorum antiqua* (Upsal, 1707); *De Lacedæmoniorum cum Hebræis cognatione* (Upsal, 1710).

LUNDI s. m. (leun-di — du lat. *lunæ dies*, jour de la lune). Second jour de la semaine, jour qui suit le dimanche : *Nous partirons* LUNDI *prochain. J'ai dîné chez lui* LUNDI *dernier.*

— *Lundi gras*, Dernier lundi du carnaval, celui qui précède le commencement du carême.

— *Lundi saint*, Lundi de la semaine sainte.

— *Faire le lundi*, Ne pas travailler le lundi, continuer ce jour-là les divertissements du dimanche. ‖ On dit dans le même sens : *Fêter saint* LUNDI, *célébrer la* SAINT-LUNDI.

Lundi (CAUSERIES DU) et **Nouveaux lundis**, par Sainte-Beuve. V. CAUSERIES.

Lundi de la Pentecôte, comédie en cinq actes, en vers, d'Arnold, écrite en dialecte strasbourgeois (1814). C'est une œuvre originale. L'auteur, savant professeur de droit et homme d'un esprit aussi fin que juste, a su rendre avec une extrême fidélité les mœurs de Strasbourg, la vieille ville libre, telles qu'elles étaient avant la Révolution et telles qu'elles se sont en partie conservées dans les classes moyennes de la société. C'est un monument et un précieux débris d'une nationalité qui tend de plus en plus à s'effacer, et de l'idiome naïf à la fois et énergique qui en était l'expression. Gœthe en fit un magnifique éloge dans un article de son journal l'*Art et l'antiquité* (*Kunst und Alterthum*). « Peu d'ouvrages, dit-il, peuvent être comparés à celui-ci pour la clarté de l'observation et pour la manière spirituelle de représenter une infinité de détails. Le poëte nous montre sur la scène douze personnages de Strasbourg et trois des environs, qui contrastent vivement les uns avec les autres par leur état, leur âge, leur caractère, leurs sentiments et leur langage, tout en se classant ensemble par degrés. Tous agissent d'une manière dramatique; mais il y a quelque chose d'épique dans les détails que l'auteur amène pour développer leurs diverses conditions, et, pour qu'aucune forme poétique n'y manquât, il a su terminer le tout par une fin toute lyrique. La partie technique dénote un écrivain familiarisé avec toutes les difficultés de son art. Il nous fait connaître dans le plus grand détail la vie domestique et sociale de ses personnages, toutes les localités de la ville, les places publiques, les rues, les auberges, les amusements des jeunes et des vieux, leurs préjugés, leurs superstitions, de sorte qu'il ne reste pas un point obscur dans le tableau. Le dialecte du peuple, mis en regard avec la langue écrite, s'y montre dans toutes ses nuances : c'est un *idiotikon* vivant. Partout éclate la connaissance profonde que l'auteur a du cœur humain. L'exécution en est tellement consciencieuse, tellement achevée, que nous dirons hardiment qu'il n'y a pas dans toute cette pièce un seul mot inutile. »

LUNDIN (Allan DE), homme d'Etat écossais du XIIIe siècle, mort en 1275. Il était fils de Thomas de Lundin, ostiaire ou garde de la porte du roi, l'un des grands d'Ecosse qui ratifièrent le mariage du roi Alexandre II avec Jeanne d'Angleterre, épousa de bonne heure une bâtarde de ce prince et succéda à l'office de son père avant l'année 1233. En 1243, il fut nommé lord justicier d'Ecosse, et remplit ces fonctions jusqu'en 1250, époque à laquelle elles lui furent enlevées par suite de circonstances qui prouvent son audace et son ambition démesurée. A la mort d'Alexandre II (1249), il avait essayé de s'opposer au couronnement de son fils mineur, et, l'année suivante, il décida Robert, abbé de Dumfermline et chancelier du royaume, à faire au Parlement la proposition de légitimer sa femme, afin que, si le roi venait à mourir, elle ou ses héritiers pussent lui succéder sur le trône d'Ecosse. Cet acte audacieux irrita si fortement le roi, qu'il destitua immédiatement le chancelier et le lord justicier. Celui-ci rejoignit en France le roi d'Angleterre, Henri III, et servit dans son armée jusqu'en 1255, où il obtint de rentrer en Ecosse et fut rétabli dans ses fonctions de lord justicier; mais, deux années plus tard, il en fut de nouveau privé au profit du tout-puissant Comyn.

LUNDISTE s. m. (leun-di-ste — rad. *lundi*). Ecrivain qui fait un article de critique, chaque lundi, dans un journal.

LUNDY (île), île du Devonshire (Angleterre), à 15 milles de Clovelly, formée par un pic de granit isolé au milieu de l'Océan. Sa superficie mesure 3 milles de longueur sur 1 mille de largeur. Des rochers inaccessibles en hérissent la circonférence, sauf à l'ouest, où une petite grève permet un abordage facile aux pêcheurs. L'île Lundy appartenait jadis à une famille noble, les Morisco; un membre de cette famille, ayant conspiré contre Henri III d'Angleterre, se retira dans son île et s'y fit pirate. Mais obligé pour vivre, lui et ses compagnons, de désoler les côtes voisines, il fut un jour assiégé et bloqué par des forces considérables, réduit à se rendre et mis à mort. On voit encore dans l'île les ruines du Morisco-Castle (château de Morisco). Edouard II, poursuivi par ses barons révoltés et par sa femme, chercha lui-même, suivant quelques chroniqueurs, un refuge dans l'île Lundy. Sous Guillaume III, elle tomba au pouvoir d'une bande d'aventuriers français, qui ne tardèrent pas à l'abandonner. Lors des guerres civiles, il en fut pris possession au nom du roi. Depuis le milieu du XVIIIe siècle, elle a passé successivement dans les mains de plusieurs familles. Mise en vente en 1840, sur la mise à prix de 444,000 francs, elle appartient aujourd'hui à un particulier, M. Heaven. Un phare très-remarquable, qui domine l'Océan d'une hauteur de 189 mètres, s'élève, depuis 1819, sur l'emplacement de l'ancien donjon du *Morisco-Castle*. La population de l'île Lundy, très-restreinte, se compose uniquement de pêcheurs et de laboureurs. En revanche, on y trouve des lapins, des phoques, des rats, des mouettes et des cormorans en grand nombre. L'île Lundy est surtout intéressante au point de vue géologique. On y trouve indiquée à grands traits la réunion du granit et de l'ardoise, granit au nord, ardoise au sud. Des terres labourables et même des cours d'eau se rencontrent au centre de l'île et en permettent le séjour.

LUNE s. f. (lu-ne — lat. *luna*, pour *lucna*, de *lucere*, briller, qui se rattache à la racine sanscrite *ruc*, même sens. « De même, remarque avec raison le savant Max Müller, que de nos jours la grande masse des Français ne sait plus que *paysan* et *païen* n'étaient originairement que de légères variétés dialectales du même mot latin *paganus*, villageois, ainsi le Romain employait les deux mots *luna*, lune, et *Lucina*, la déesse Lucine, sans avoir conscience que tous deux dérivaient de la même racine. Dans *luna*, le *c* appartenant à la racine *lucere*, briller, est élidé, non pas par caprice ni par accident, mais par l'effet d'une règle phonétique générale, qui exige qu'une gutturale soit omise devant une liquide. Ainsi *lumen*, lumière, est mis pour *lucmen; examen*, essaim, troupe, pour *exagmen; flamma*, flamme, pour *flagma*, de *flagrare*, brûler. » Quelques étymologistes rattachent *lucna* à la racine sanscrite *laks* ou *lauk*, voir, paraître, et comparent le sanscrit *laucanan*, œil et flambeau). Corps céleste, qui tourne autour de la terre, et reçoit la lumière du soleil, qu'il reflète sur la terre : *La terre réfléchit la lumière du soleil vers la* LUNE, *comme la* LUNE *la réfléchit vers la terre.* (Lalande.) *La* LUNE *circule autour de la terre dans une orbite rentrante.* (Biot.)

> La *lune* tous les mois décroît et s'arrondit.
> C. D'HARLEVILLE.

> La *lune* est dans le ciel et le ciel est sans voiles;
> Comme un phare avancé sur un rivage obscur,
> Elle éclaire de loin la route des étoiles.
> LAMARTINE.

— Par ext. Clarté que la lune envoie à la terre : *Il ne fait pas de* LUNE. *Ce soir-là, il faisait une* LUNE *superbe. Je fus avant-hier toute seule, à Livry, me promener silencieusement avec la* LUNE. (Mme de Sév.)

— Lunaison, mois : *A la prochaine* LUNE *des fleurs, il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus que ma mère me mit au monde sur les bords du Meschacébé.* (Chateaub.)

— Par anal. Satellite d'une planète quelconque : *Les* LUNES *de Saturne et de Jupiter. Pour peu qu'on entende les principes de la géographie et de la navigation, on sait que, depuis que ces quatre* LUNES *de Jupiter sont connues, elles nous ont été plus utiles par rapport à ces sciences que la nôtre elle-même.* (Fonten.)

— Fig. Humeur, disposition d'esprit, à cause de l'influence qu'on attribuait autrefois à la lune : *Etre dans sa bonne, dans sa mauvaise* LUNE. ‖ Caprice, fantaisie, humeur fantasque : *Ce serait une femme assez agréable, si elle n'avait pas trop souvent des* LUNES.

— *Phases de la lune*, Changements d'aspect qui se produisent pour nous dans la partie éclairée de la lune : *Les premiers phénomènes que les hommes aperçurent dans le mouvement de la* LUNE *furent les changements de figure que nous appelons* SES PHASES. (Lalande.)

— *Nouvelle lune*, Phase de la lune, dans laquelle elle se trouve placée entre le soleil et la terre et nous offre sa face obscure.

— *Pleine lune*, Phase de la lune, dans laquelle la terre se trouve placée entre le soleil et la lune, et où celle-ci nous montre sa face éclairée tout entière. ‖ Pop. Visage rond, gros, joufflu.

— *Age de la lune*, Temps qui s'est écoulé depuis la nouvelle lune.

— *Décours de la lune*, Phases décroissantes de la lune.

— *Clair de lune*, Clarté que la lune renvoie sur la terre : *Il fait* CLAIR DE LUNE. *Se promener au* CLAIR DE LUNE, AU CLAIR DE LA LUNE.

— *Lune rousse*, Lunaison qui commence au mois d'avril, et qui, dans nos contrées, est le plus souvent accompagnée de gelées ou de vents froids et secs, qui font du tort aux fruits et aux vignes. ‖ Fam. Période de la vie de ménage, caractérisée par des altercations, des querelles, des bouderies.

— *Lune de miel*, Premier mois du mariage : *Zadig éprouva que le premier mois du mariage, comme il est écrit dans le livre du Zend, est la* LUNE DU MIEL, *et que le second est la lune de l'absinthe.* (Volt.)

> . . . . Tout s'use,
> Une *lune de miel* n'a pas trente quartiers.
> A. DE MUSSET.

— *Vieilles lunes*, *Lunes d'autrefois*, Temps passé, complétement oublié : *Quant à Oscar, son congé lui avait été apparemment signifié en bonne et due forme, car il n'en était pas plus question que des* LUNES D'AUTREFOIS. (A. Paul.)

— *Empire de la lune*, Pays imaginaire, où l'on place les choses qui n'ont pas ou n'ont plus d'existence : *Toute religion, réduite au pur spirituel, est bientôt reléguée dans l'*EMPIRE DE LA LUNE. (Mirab.)

— *As-tu vu la lune?* Sorte de coq-à-l'âne populaire, par lequel on détourne ou l'on interrompt la conversation. ‖ Arago raconte, dans son *Histoire de ma jeunesse*, l'anecdote que voici : Un de ses camarades de l'Ecole polytechnique s'était trouvé dans une soirée avec un des professeurs de l'Ecole, M. Hassenfratz, et avait eu avec lui une discussion quelque peu aigre. Or, M. Hassenfratz était rancunier et vindicatif. Rentré à l'Ecole, Leboullenger (c'était le nom de l'élève) raconta à ses camarades ce qui lui était arrivé. « Tenez-vous sur vos gardes, lui dit l'un d'eux; vous serez certainement interrogé ce soir, et le professeur vous aura préparé quelque gros problème dont vous ne vous tirerez pas à votre honneur. » — « Nos prévisions, dit Arago, ne furent pas trompées. A peine les élèves étaient-ils arrivés à l'amphithéâtre, que M. Hassenfratz appela M. Leboullenger, qui se rendit au tableau. « Monsieur Leboullen- » ger, lui dit le professeur, *vous avez vu la* » *lune?* — Non, monsieur. — Comment! vous » dites que vous n'avez jamais vu la lune? » — Je ne puis que répéter ma réponse : Non, » monsieur. » Hors de lui et voyant sa proie lui échapper, le professeur se retourne vers M. Lebrun, qui était ce jour-là chargé de la police, et lui dit : « Monsieur, voilà M. Le- » boullenger qui prétend n'avoir jamais vu » la lune. — Que voulez-vous que j'y fasse? » répondit stoïquement M. Lebrun. Repoussé de ce côté, le professeur se tourna encore une fois vers M. Leboullenger, qui restait calme et sérieux au milieu de la gaieté indicible de tout l'amphithéâtre, et il s'écria avec une colère non déguisée : « Vous persistez à sou- » tenir que vous n'avez jamais vu la lune? — » Monsieur, repartit l'élève, je vous trompe- » rais si je vous disais que je n'en ai jamais » entendu parler; mais je ne l'ai jamais vue. » — Monsieur, retournez à votre place. »

— *Coucher à l'enseigne de la lune*, Coucher en plein air.

— *Aboyer à la lune*, Crier contre quelqu'un à qui l'on ne peut faire de mal, par allusion aux chiens, qui aboient quelquefois vers la lune : *J'avais beau les ramener à l'impossibilité de chasser les jésuites, ils persistaient, le dirai-je? à* ABOYER À LA LUNE. (St-Sim.)

— *Prendre la lune avec les dents*, Faire une chose impossible : *Vous savez que c'est un des plus honnêtes garçons qu'on puisse voir, et propre aux galères comme à* PRENDRE LA LUNE AVEC LES DENTS. (Mme de Sév.)

— *Promettre la lune*, Promettre quelque chose qu'on sait ne pas pouvoir donner.

— *Faire un trou à la lune*, S'en aller furtivement, sans payer ses créanciers; faire banqueroute.

— *Avoir la lune, un quart de lune dans la tête*, Etre un peu fou, avoir la tête légère.

— Anc. astron. *Ciel de la lune*, Ciel le plus voisin de la terre, qui tournait autour de celle-ci et emportait la lune dans son mouvement.

— Jeux. Trou placé au haut de la muraille qui est du côté du toit où l'on sert, dans les jeux de paume : *Mettre dans la* LUNE.

— Chasse. *Lune des bécasses*, Pleine lune de novembre.

— Archéol. Nom des plaques de métal rondes que les mulets portaient sur le front et aux côtés de la tête, et sur lesquelles étaient gravées les armes de leur propriétaire.

— Techn. Couleur particulière du fer en fusion. ‖ Plaque de fer percée d'un trou rond au milieu, que le verrier place au devant des ouvreaux du four.

— Art vétér. *Cheval sujet à la lune*, Cheval dont la vue est grasse et s'obscurcit de temps en temps.

— Alchim. Couleur blanche. ‖ Argent employé dans diverses préparations. ‖ *Lune cornée*, Chlorure d'argent fondu. ‖ *Lune des philosophes* ou *Lune vive*, Mercure hermétique.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre tétrodon : *La* LUNE *dont Redi a donné la description pesait cent livres.* (V. de Bomare.)

— Moll. Genre de gastéropodes, à coquille arrondie, formé aux dépens des calyptrées, et non adopté.

— Entom. Espèce du genre bombyx.

— Bot. *Lune d'eau*, Nénufar blanc. ‖ *Crachat de lune*, Nom vulgaire du nostoc.

— **Encycl.** Astron. Si l'on suit à la simple vue, pendant quelques jours, la marche de la *lune* dans le ciel, on constate qu'elle ne s'écarte jamais beaucoup de la route suivie par le soleil et qu'elle marche dans le même sens, qui est le sens direct. Mais ce qui frappe principalement l'observateur, ce sont les apparences variées que présente son disque pendant un intervalle d'environ vingt-neuf jours et demi, au bout desquels elles se reproduisent dans le même ordre. Ces apparences se nomment phases, et la période de temps pendant laquelle toutes les phases se succèdent s'appelle lunaison ou mois lunaire.

— *Lumière de la lune; lumière cendrée.* L'explication des phases prouve que la *lune* est dépourvue de lumière propre, et que son éclat ne lui vient que de la lumière du soleil réfléchie à sa surface.

Deux ou trois jours avant et deux ou trois jours après l'instant de la conjonction ou nouvelle *lune*, la *lune* présente un phénomène curieux, qui a été longtemps inexpliqué : son disque semble formé de deux parties très-distinctes : un croissant lumineux, très-délié, dont la convexité est tournée vers le soleil, et, dans l'intérieur de ce croissant, un espace circulaire, grisâtre, éclairé d'une teinte très-faible, appelée lumière cendrée. A mesure que le croissant lunaire s'élargit, la lumière cendrée diminue d'intensité, et finit par disparaître complétement quand la *lune* approche de ses quadratures. Les anciens attribuaient la lumière cendrée à la nature prétendue phosphorescente du sol de la *lune*; l'explication admise aujourd'hui est due à Léonard de Vinci; elle a été reproduite, on pourrait dire inventée de nouveau, par Mæstlin (1596), qui ne connaissait pas la théorie du grand peintre. De même que la *lune* nous renvoie en partie la lumière qu'elle reçoit du soleil, et répand sur le globe terrestre cet éclat particulier connu sous le nom de clair de *lune*, de même la terre envoie à la *lune* une partie des rayons qu'elle reçoit du soleil, de manière que la *lune*, à certains moments, a des clairs de terre. Les clairs de terre doivent être beaucoup plus lumineux que les clairs de *lune*, car la surface de la terre étant environ treize fois plus grande que celle de la *lune*, elle est capable de réfléchir treize fois plus de lumière. La lumière cendrée a donc pour origine la lumière du soleil réfléchie par la surface de la terre; et, en effet, à la nouvelle *lune* correspond précisément la pleine terre.

Des observateurs exercés prétendent que la lumière cendrée est plus claire et, par conséquent, plus abondante pendant la période du décours que pendant les premiers jours de la *lune* nouvelle; voici comment on a essayé d'expliquer ce fait. Quand la *lune*, à la fin de son cours, apparaît à l'Orient, sa lumière cendrée lui vient de l'hémisphère terrestre qui contient la plus grande étendue de terres, l'Asie, l'Afrique et l'Europe centrale. Au contraire, lorsque la *lune*, alors nouvelle, apparaît à l'Occident, elle reçoit sa lumière cendrée de l'hémisphère terrestre qui contient les océans Atlantique et Pacifique. Or, on sait que les mers absorbent plus de lumière que les terres. Il est possible encore que les surfaces des hémisphères obscurs de la *lune*, aux deux époques dont il est question, ne soient pas doués d'un égal pouvoir réfléchissant.

Nous voyons donc sur la *lune* deux sortes de lumière : la lumière qui lui vient directement du soleil, et la lumière cendrée, qui en vient indirectement, après avoir été réfléchie à la surface de la terre. L'origine de la première a été connue de bonne heure; nous devons toutefois mentionner l'opinion de l'historien et astronome chaldéen Bérose, qui admettait dans la *lune* deux hémisphères, l'un lumineux, l'autre obscur, que l'astre tournerait successivement vers nous.

Si l'on regarde la *lune* au télescope, on acquiert une nouvelle preuve que la lumière dont elle brille émane du soleil; les aspérités dont l'astre est couvert sont toutes éclairées du côté tourné vers le soleil et projettent des ombres dans le sens opposé.

— *Qualités de la lumière lunaire.* Bon nombre de physiciens se sont appliqués à l'étude de la lumière réfléchie par la *lune.* Quelle est l'intensité de cette lumière? Quelles quantités en sont réfléchies et absorbées? Produit-elle des effets chimiques? etc. A toutes ces questions la science est encore loin d'avoir fait des réponses complètes. Bouguer avait calculé que la lumière de la pleine *lune* est équivalente à la 300,000e partie de celle du soleil; mais Wollaston a trouvé qu'elle est égale seulement à la 801,072e partie.

L'intensité de la lumière émise par la pleine *lune* étant connue, si on la représente par 1, on en déduit géométriquement les intensités lumineuses correspondantes aux diverses phases. Au premier et au dernier quartier, l'intensité est tout naturellement $\frac{1}{2}$. Aux deux octants, avant et après la nouvelle *lune*, elle est de $\frac{1}{7}$; aux deux autres octants, avant et après la pleine *lune*, elle est de $\frac{6}{7}$. Ces nombres supposent que toutes les parties de la *lune* sont douées du même pouvoir réfléchissant; or, cette supposition a été reconnue inexacte. Ainsi, Arago a trouvé que la lumière émise par les bords est environ trois fois plus intense que celle qui provient des *taches centrales. De plus, comme ces taches* ne sont pas uniformément réparties, il y a nécessairement des régions plus sombres que d'autres. D'après de Humboldt, la lumière de la *lune* est ou du moins paraît être légère*ment jaunâtre en pleine nuit.* Puisque la lumière de la *lune* est celle du soleil réfléchie, elle doit, sauf l'intensité, nous paraître identique à celle du soleil, à moins qu'une partie de ses rayons ne soit absorbée par l'atmosphère de la terre. Comme on devait s'y attendre, on a pu constater que la lumière de la *lune* est accompagnée de chaleur, produit des réactions chimiques, et présente un spectre solaire. Melloni est le premier qui soit parvenu, à l'aide de son thermo-multiplicateur, à évaluer la quantité de chaleur émise par la *lune.* Cette chaleur est égale au tiers de celle qui provient d'une bougie placée à 4m,50 de distance. Les photographies lunaires attestent l'action chimique des rayons lumineux de la *lune.* Enfin, MM. Huggins et Miller ont obtenu un spectre lunaire absolument semblable à celui du soleil.

— *Disque de la lune.* On sait qu'un certain nombre de planètes, Mars, Jupiter, Saturne, présentent dans les lunettes l'apparence de disques aplatis, de forme légèrement elliptique ou ovale. En mesurant tous les diamètres de la *lune* à ses différentes phases, on a reconnu que son disque n'est point elliptique comme celui de la terre, mais qu'il est rigoureusement circulaire. C'est donc au centre du disque de la *lune* que les astronomes ont coutume de rapporter toutes les observations destinées à déterminer les positions successives, et, par suite, la marche de l'astre sur la sphère céleste. Mais comment déterminer le centre d'un disque dont le contour n'est presque jamais visible en totalité? Il suffit, ce qui arrive toujours, que l'on puisse voir deux points opposés quelconques, et, par suite, évaluer le diamètre apparent de l'astre : la longueur du demi-diamètre apparent est précisément égale à la distance du centre au contour du disque lunaire. Si l'on veut déterminer la déclinaison du centre de la *lune*, on suppose que le bord inférieur du disque soit seul visible; on observe ce bord au moyen du cercle mural, ce qui en donne la déclinaison; on ajoute le demi-diamètre apparent, et l'on a la déclinaison du centre de la *lune.* Si l'on avait observé le bord supérieur du disque, on aurait retranché et non ajouté le demi-diamètre apparent. La déclinaison obtenue doit être corrigée de la réfraction et de la parallaxe.

Pour déterminer l'ascension droite du centre de la *lune*, on observe l'heure du passage du bord oriental ou du bord occidental au méridien, et l'on ajoute ou l'on retranche la moitié du temps que le diamètre apparent tout entier emploie à traverser le méridien. Ce temps se calcule d'après la grandeur du diamètre apparent, et d'après la valeur trouvée pour la déclinaison. Comme le diamètre apparent de la *lune* varie avec les distances de cet astre, il faut employer sa valeur mesurée au moment de l'observation. Ce diamètre apparent varie entre 28′ 48″ et 33′ 32″, dont la moyenne est 31′ 10″.

— *Parallaxe de la lune.* La parallaxe horizontale de la *lune* dépendant en partie du rayon de la terre, et ce rayon étant variable suivant les latitudes, il est essentiel de désigner à quel rayon terrestre se rapporte cette parallaxe. On choisit ordinairement le rayon de l'équateur terrestre, et alors la parallaxe horizontale de la *lune* porte spécialement le nom de parallaxe horizontale équatoriale. Si un observateur était placé au centre de la *lune*, l'angle sous lequel il verrait le rayon équatorial apparent de la terre donnerait précisément la valeur de la parallaxe horizontale équatoriale de la *lune.* Cette valeur, déduite des observations simultanées faites en 1756 par Lalande à Berlin, et par Lacaille au Cap de Bonne-Espérance, a été trouvée comprise entre 53′ 53″ et 61′ 27″; elle est donc en moyenne de 57′ 40″.

La parallaxe horizontale de la *lune*, pour un lieu quelconque de la terre, dépend en partie de la grandeur du rayon terrestre aboutissant en ce lieu. Ce rayon étant toujours moindre que le rayon de l'équateur, la parallaxe horizontale relative à un lieu de la terre non situé sur l'équateur est toujours moindre que la parallaxe horizontale équatoriale. A Paris, la parallaxe horizontale de la *lune* est en moyenne de 57′ 33″,5.

— *Distance de la terre à la lune.* La connaissance de la parallaxe conduit aisément à celle de la distance de l'astre à la terre. La plus grande distance de la *lune* à la terre est presque égale à 64 fois le rayon équatorial de notre planète (plus exactement 63,583). A l'époque du périgée ou de la moindre distance, elle n'est plus que de 56,964. Enfin la moyenne distance est de 60,273, à peu près la 400e partie de la distance de la terre au soleil. Si nous convertissons ces longueurs en kilomètres, nous trouvons entre le centre de la terre et celui de la *lune :*

Distance apogée = 405,457 kilom.
— périgée = 363,249 —
— moyenne = 384,353 —

Les mouvements apparents de la *lune* diffèrent suivant les lieux d'où ils sont observés; il importe donc de savoir ramener les résultats des observations à ce qu'ils seraient s'ils eussent été obtenus d'un point fixe convenu entre les astronomes. Cet observatoire de convention, c'est le centre de la terre. Si nous étions au centre de la terre, nous verrions la *lune* occuper sur la sphère céleste une place différente de celle qu'elle nous paraît occuper vue d'un point de la surface, par exemple, de Paris. La distance angulaire comprise sur la sphère céleste entre le centre de la *lune* vu de Paris et le centre de la *lune* vu du centre de la terre est égale à la parallaxe de hauteur du centre de la *lune*, pour Paris. Supposons la *lune* placée en L (fig. 1). Pour bien juger de sa position, nous la comparerons au zénith Z. Or, du point P, pris à la surface de la terre, la distance de la *lune* au zénith est égale à l'angle ZPL, tandis que du centre T cette même distance est égale à ZTL, qui est moindre, et qui est égale à ZPL′, PL′ étant parallèle à TL. Si donc l'observateur placé en P veut désigner la position de la *lune*, comme s'il était au centre de la terre, il doit de la distance zénithale retrancher la parallaxe de hauteur. Cette correction doit être appliquée seulement au résultat fourni par l'observation de l'astre au cercle mural, et non au résultat de l'observation donnée par la lunette méridienne, car la parallaxe n'a aucune influence sur le passage de l'astre au méridien.

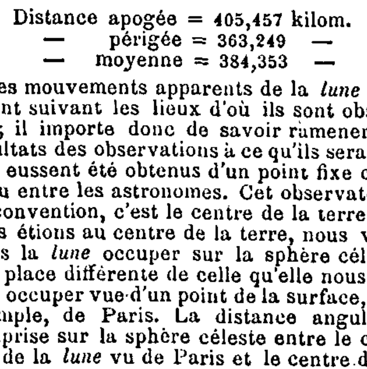

Fig. 1.

— *Dimensions de la lune.* Nous avons dit que la parallaxe horizontale équatoriale de la *lune* a une valeur moyenne de 57′ 40″. Au moment où elle a cette valeur, le diamètre apparent de la terre, vu de la *lune*, en est le double, et le diamètre apparent de la *lune*, vu du centre de la terre, est de 31′ 25″,7. On a donc :

$$\frac{\text{Rayon de la } lune}{\text{Rayon de la terre}} = \frac{31' 25'',7}{2 \times 57',40''} = \frac{3}{11}.$$

Le rayon de la *lune* est donc les $\frac{3}{11}$ du rayon de la terre. Par suite, le volume de la *lune* est $\frac{1}{49}$ de celui de la terre. Au reste voici, estimées en nombres métriques, les dimensions approchées des principaux éléments de la *lune :*

Rayon. . . . . 1,737 kilom.
Circonférence. 10,925 —
Superficie. . . 38 millions de kilom. carrés (à peu près le quadruple de la superficie de l'Europe).
Volume. . . . . 22 milliards de kilom. cubes.

Le poids de la *lune* équivaut environ à 78 quintillions de tonnes, sa densité moyenne, rapportée à celle de l'eau, étant 3,55. Enfin, l'intensité de la pesanteur est sur la *lune* 5 ou 6 fois moindre qu'à la surface de la terre.

— *Du mouvement de la lune autour de la terre et dans l'espace.* Nous allons indiquer la marche habituellement suivie pour déterminer entièrement l'orbite que la *lune* décrit dans l'espace, pendant qu'elle fait le tour de la terre, laquelle fait elle-même le tour du soleil.

L'astronome se suppose placé au centre de la terre, c'est-à-dire qu'il ramène à cette position les résultats des observations faites à la surface, au moyen de la lunette méridienne et du cercle mural. Il s'attache à préciser les positions successives occupées par le centre de la *lune*, dont il prend plusieurs fois par jour l'ascension droite et la déclinaison, en y appliquant les corrections convenables. Les positions ainsi relevées sont ensuite reportées sur un globe céleste ou soumises au calcul trigonométrique. En suivant cette méthode pendant plusieurs jours, on finit par reconnaître que la *lune* fait le tour de la terre dans un peu plus de 27 jours $\frac{1}{3}$, et que l'orbite qu'elle décrit, d'occident en orient, coïncide à très-peu près avec un grand cercle de la sphère. Mais, chose remarquable, l'orbite que la *lune* décrit pendant une révolution diffère de l'orbite tracée pendant la révolution précédente; l'orbite lunaire ne conserve pas toujours la même inclinaison sur le plan de l'équateur céleste, et l'intersection des deux plans n'est pas fixe. L'inclinaison varie à chaque révolution de 18° $\frac{1}{2}$ à 28° $\frac{1}{2}$. L'inclinaison de l'orbite lunaire sur le plan de l'écliptique varie peu au contraire; elle a pour valeur moyenne 5° 8′ 47″,9.

Avec un peu d'attention, on peut se rendre compte de cette double singularité, qui est due aux attractions changeantes du soleil et de la terre. Nous avons dit que la courbe décrite par la *lune* coïncide à peu près avec une circonférence de grand cercle, et, en effet, après sa révolution accomplie, la *lune* ne revient pas à son point de départ; son orbite n'est point fermée. Cette courbe, formée de plusieurs spires entre-croisées, peut être encore représentée par un cercle unique, qui peu à peu s'écarte de l'équateur, à mesure que la *lune* le parcourt. Soient, en effet (fig. 2), EE l'équateur, dont l'axe est OP; ABCD l'écliptique, dont l'axe est OK, et enfin NLN′L′ l'orbite mobile de la *lune*, dont l'axe est OR. Dans le mouvement de rotation de l'orbite NLN′L′ autour de l'axe OK de l'écliptique, le point R, pôle de cette orbite, parcourt un petit cercle R′RR″ autour du point K; l'axe OR décrit un cône de révolution *dont l'axe de figure est la ligne* OK. L'axe de l'écliptique forme donc, avec l'axe de l'orbite lunaire, un angle constant KOR; or, cet angle est précisément égal à l'inclinaison des deux cercles; il est d'environ 5° 9′. On voit, en outre, que l'axe de l'orbite lunaire forme avec l'axe de l'équateur un angle POR variable à chaque instant. Donc l'inclinaison de l'orbite lunaire sur le plan de l'équateur céleste varie aussi; elle passe par tous les états de grandeur compris entre les angles

POR′ (18° 19′) et POR″ (28° 37′).

— *Rétrogradation des nœuds.* Les deux points N et N′ (fig. 2), où l'orbite de la *lune* coupe l'écliptique, sont les nœuds de cette orbite. Le nœud ascendant N est celui où la *lune* se trouve au moment où elle passe de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal; le nœud descendant N′ est celui où elle se trouve au moment où elle passe de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral. L'orbite de la *lune* étant animée, comme nous venons de le voir, d'un mouvement uniforme de rotation autour de l'axe de l'écliptique, les nœuds ont aussi, le long de l'écliptique, un mouvement uniforme, en sens contraire des mouvements du soleil et de la *lune*, par conséquent en sens rétrograde. C'est pourquoi ce déplacement porte le nom de rétrogradation des nœuds de la *lune.* Chaque nœud fait le tour de l'écliptique en 6,793j,39 ou 18 ans et 8 mois, au bout desquels il se retrouve à son poste primitif dans le ciel. Ce phénomène est analogue à celui de la précession des équinoxes. Ajoutons enfin que l'axe de l'orbite de la *lune* présente un mouvement plus compliqué que celui dont il vient d'être question, et qui est tout semblable au mouvement qui a lieu pour l'axe de la terre et qui a reçu le nom de nutation.

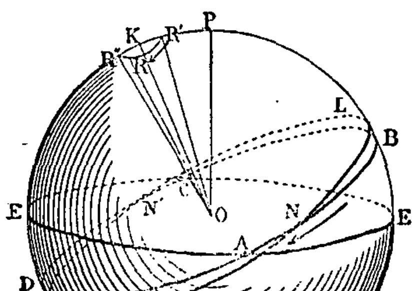

Fig. 2.

— *Révolution sidérale.* C'est le temps que la *lune* emploie à faire le tour entier de la sphère céleste et à revenir à une même position par rapport aux étoiles. Elle est de 27j $\frac{1}{3}$ ou plus exactement de 27j7h43m11s,5. On a reconnu que la révolution sidérale de la *lune* diminue peu à peu, ce qui revient à dire que son mouvement moyen s'accélère.

La connaissance de la révolution sidérale donne immédiatement la vitesse angulaire diurne de notre satellite, c'est-à-dire la quantité dont il se déplace chaque jour. Cette vitesse est de

$$\frac{360^\circ}{27^j7^h43^m11^s,5} = 13^\circ\, 10'\, 34'',89.$$

Elle est, comme on voit, environ 13 fois plus grande que la vitesse apparente du soleil.

— *Révolution synodique.* C'est la durée du temps que la *lune* emploie pour revenir à une même position par rapport au soleil. Voici en quoi cette durée se distingue de la révolution sidérale. *Supposons que le soleil et la lune* soient à peu près en conjonction, et notons une étoile qui nous rappelle la position de ces deux astres. Quand la *lune*, après avoir fait le tour du ciel, reviendra au même point par rapport à l'étoile, il se sera écoulé 27j$\frac{1}{3}$; mais elle ne retrouvera plus le soleil au point où il était : le soleil aura marché, et, pour le rejoindre, la *lune* devra faire encore un certain chemin. Le temps qu'elle emploie ainsi à revenir en conjonction avec le soleil a une durée de 29j $\frac{1}{2}$ ou, plus exactement,

29j12h44m2s,9;

c'est la durée de la révolution synodique de la *lune*, plus communément appelée lunaison, période de temps qui ramène la succession des phases dans le même ordre.

On distingue encore trois autres espèces de révolutions lunaires : la révolution tropique, durée du retour de la *lune* à un même équinoxe, 27j7h43m4s,7; la révolution anomalistique, durée du retour de la *lune* au périgée, 27j13h18m37s,4, excédant la révolution sidérale, parce que le périgée a un mouvement dans le même sens que celui de la *lune;* enfin la révolution draconitique, intervalle de temps compris entre deux retours consécutifs de la *lune* au même nœud, 27j,21.

— *Age de la lune.* C'est le nombre de jours écoulés depuis la nouvelle *lune* précédente jusqu'au jour pour lequel cet âge est demandé. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* donne l'âge de la *lune* pour tous les jours de l'année, chaque jour étant compté d'un midi à l'autre. On le calcule à l'aide de l'épacte.

— *Forme de l'orbite lunaire.* Quand on tient compte dans l'étude du mouvement de la *lune* de la variation de son diamètre apparent, on arrive à cette conclusion que l'orbite de la *lune* doit être représentée, non par un cercle, mais par une ellipse dont la terre occupe un des foyers, et que cette orbite est parcourue à peu près conformément à la loi des aires.

L'excentricité de l'ellipse lunaire est égale à $\frac{1}{18}$ ou 0,0548. Cette ellipse tourne autour de la terre dans le sens direct, et en fait le tour complet dans un peu moins de 9 ans (3,232j,57). Mais chacun des points dont cette ellipse est composée représente, non la position exacte de la *lune* à un moment donné, mais sa position moyenne pour plusieurs instants très-voisins; car, suivie dans toutes ses sinuosités, la courbe de la *lune* est très-compliquée. Aussi faut-il à chaque instant, pour avoir l'exacte position de la *lune*, modifier l'ellipse au moyen de corrections nombreuses, appelées inégalités, dont les principales sont l'équation annuelle, l'évection, la variation, l'équation du centre, etc.

En comparant quelques éclipses qu'il avait observées avec d'anciennes observations du même genre, Halley découvrit que le mouvement moyen de la *lune* est plus rapide dans les temps modernes que dans les temps anciens; ce phénomène est connu sous le nom d'accélération du mouvement moyen de la *lune*. Laplace a fait voir qu'il est lié à la variation de l'excentricité de la terre, et qu'il doit se composer d'une série d'accélérations alternant avec une série de retardements. Toutefois, on ne s'écarte pas beaucoup de la réalité en disant que l'orbite de la *lune* est une ellipse dont la terre occupe un des foyers, et que cette ellipse, que la *lune* parcourt à peu près uniformément, tourne elle-même autour de la terre en 9 ans, dans le sens direct, tout en conservant une inclinaison fixe sur le plan de l'écliptique, et une inclinaison variable sur le plan de l'équateur céleste. Telle est, vue de la terre, la courbe décrite par la *lune*.

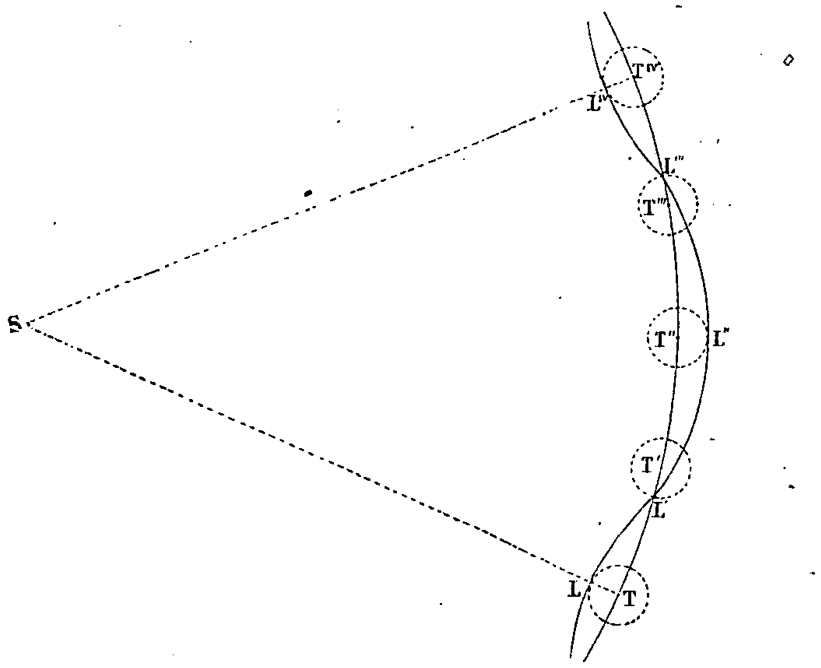

Fig. 3.

Mais, vue d'un autre point de l'espace, du centre du soleil, par exemple, cette courbe se complique encore du mouvement de translation de la terre. Le soleil étant en S (fig. 3), pendant que la terre décrit son orbite elliptique TT′T″..., celle de la *lune* prend la forme

$$LL'L''\ldots,$$

et cette courbe satisfait parfaitement aux apparences que l'on constate du centre de la terre. En effet, quand l'observateur est en T, il voit la *lune*, dans sa marche de L en L′, présenter la suite des phases comprises entre le dernier et le premier quartier. Quand l'observateur est en T′T″T‴, il est entre le soleil et la *lune*, et celle-ci présente la suite des phases qui se succèdent depuis le premier jusqu'au dernier quartier. Ainsi, vue du soleil, l'orbite de la *lune* est une courbe sinueuse, qui passe tantôt en dedans et tantôt en dehors de l'orbite de la terre,

Les éléments de l'orbite lunaire sont au nombre de 7, comme pour les planètes; ils sont désignés, dans les ouvrages spéciaux, par des symboles qu'il est bon de connaître :

L'inclinaison de l'orbite, que l'on désigne par.	i
La longitude du nœud ascendant, que l'on désigne par.	Ω
Le demi-grand axe, que l'on désigne par	a
L'excentricité, que l'on désigne par. .	e'
La longitude du périgée, que l'on désigne par.	Π'
La longitude de l'époque (c'est-à-dire la longitude moyenne à l'origine du temps), que l'on désigne par.	M'_0
La durée de la révolution sidérale, que l'on désigne par.	S'.

Nous avons fait connaître les valeurs de plusieurs de ces éléments; nous allons indiquer les autres. Au 1er janvier 1850, la valeur de Ω était 146° 13′ 40″; celle de Π' était, à la même époque, 99° 5′ 52″,1, et celle de M'_0 était 122° 59′ 55″. La valeur de e' est 0,0549.

— *Rotation de la lune.* La *lune* nous présente toujours la même face; on en conclut, puisqu'elle tourne autour de la terre, qu'elle exécute en même temps un mouvement complet de rotation sur elle-même. La *lune* a donc, comme la terre, un axe de rotation, des pôles, un équateur, des cercles parallèles, des cercles méridiens, elle a des jours et des nuits.

On a coutume de qualifier d'invisible l'hémisphère opposé à celui qui est tourné vers la terre; mais, grâce au phénomène connu sous le nom de libration, le télescope fait découvrir sur cet hémisphère une zone, qui en est à peu près la 7e partie.

— *Météorologie de la lune.* Si l'on en croit l'opinion généralement admise par les astronomes, la *lune* n'a pas d'atmosphère. En effet, si le disque de la *lune* était recouvert de couches gazeuses, ces couches, tantôt échauffées, tantôt refroidies, supporteraient des vapeurs dont on pourrait, de la terre, apprécier la condensation et les mouvements. Or, les télescopes les plus puissants n'ont encore pu nous faire reconnaître la moindre altération sur la face connue de la *lune:* point de taches que des taches fixes; rien d'analogue aux bandes mobiles qui obscurcissent quelquefois l'éclat de Mars et de Jupiter; le ciel de la *lune* est d'une sérénité absolue.

Autre preuve. Si la *lune* possédait une atmosphère, les rayons lumineux, qui nous viennent des étoiles voisines du disque lunaire, seraient réfractés. Or, le temps qu'une étoile met à passer derrière le disque de la *lune* se calcule avec une exactitude extrême; s'il y avait réfraction, le temps calculé serait plus long que le temps observé; car l'étoile serait encore visible un peu après le commencement de l'occultation, et redeviendrait de nouveau visible un peu avant la fin. Or, l'observation est en parfait accord avec le calcul; il n'y a donc pas de réfraction, et, partant, pas d'atmosphère à la surface de la *lune*. L'absence de réfraction est d'ailleurs confirmée par un autre fait facile à constater : la *lune* n'a ni aurore ni crépuscule; les jours et les nuits s'y succèdent d'emblée, sans aucune transition.

L'absence d'air implique l'absence d'eau, l'eau ne pouvant rester liquide dans un milieu privé d'atmosphère. Si donc la *lune* ne possède ni eau ni air, il nous est impossible de concevoir ce que la vie pourrait y être. La plupart des phénomènes dont la *lune* est le théâtre deviennent incompréhensibles pour une intelligence habituée aux phénomènes terrestres : plus de perspective, plus de réfraction, plus de sons perçus dans l'espace.

— *Cosmographie de la lune.* « La *lune* tourne sur elle-même, de l'ouest à l'est, en 27j,32 ou 656 heures. Le jour sidéral de la *lune* est donc 27 fois plus long que le nôtre.

» Il y aurait aussi à distinguer sur la *lune*, dit M. Faye, entre le jour sidéral et le jour vrai ou moyen. Ce dernier est beaucoup plus long. Le jour sidéral étant précisément égal en durée à la révolution sidérale moyenne de la *lune*, le jour solaire moyen doit être précisément égal à la révolution synodique ou à la lunaison moyenne, c'est-à-dire à 29j,53 ou 709 heures. La durée de la présence du soleil sur l'horizon est donc de 354 heures. Ainsi notre satellite a des nuits et des journées de 15 jours environ, en moyenne, vers l'équateur. Plus près des pôles, l'inégalité des journées et des nuits se manifeste, comme sur la terre, d'un bout à l'autre de l'année; seulement les inégalités sont beaucoup moindres, à cause de la faible obliquité de l'équateur lunaire sur le plan de l'écliptique. Quant à l'année, elle est la même que la nôtre, et le soleil y paraît aussi faire en un an le tour du ciel, en marchant en sens inverse du mouvement diurne. »

L'absence ou la rareté de l'atmosphère supprime, avons-nous dit, sur la *lune*, les phénomènes de l'aurore et du crépuscule. La seule gradation de lumière qu'on y observe est due à la lenteur que le soleil met à s'élever au-dessus ou à disparaître au-dessous de l'horizon. En effet, quand le soleil se lève, il s'écoule près de dix heures entre le moment où brille le sommet de son disque et celui où l'astre apparaît tout entier au-dessus de l'horizon. Même temps pour le coucher. Aussitôt le soleil levé, tous les objets sont éclairés d'une lumière égale, vive et éblouissante. Les espaces ombrés sont tout noirs, et aucune dégradation de teinte n'en borde les contours. Dès que le soleil a disparu, si la terre est nouvelle, la nuit tombe, complète, si profonde, qu'elle ne peut être comparée, sur la terre, qu'à l'obscurité qui règne au fond des mines. On voit, sur le fond noir du firmament, se détacher les vives lumières des étoiles.

A cause du parallélisme à peu près constant de l'axe de rotation de la *lune* et de sa faible inclinaison sur le plan de l'écliptique, la température de la *lune*, sous une latitude donnée, ne subit guère d'autres variations que celles qui sont causées par la présence ou l'absence du soleil. Pendant 354 heures, le soleil darde sans interruption et sans entraves ses rayons sur le sol, obliquement le matin et le soir, verticalement vers le milieu du jour. Sous l'influence d'un rayonnement aussi long et aussi intense, la température doit atteindre une élévation extraordinaire, peut-être, dit Herschel, supérieure à celle de l'eau bouillante. Mais les lieux situés à l'ombre, ne recevant point les rayons du soleil, doivent subir un froid intense. Le froid d'ailleurs s'empare de la surface de la *lune* aussitôt après la fin du jour : la chaleur que le soleil a envoyée n'étant point retenue par une enveloppe gazeuse, la température décroît rapidement, et probablement s'abaisse bien au-dessous de celle de nos hivers polaires.

« Ce que la cosmographie lunaire présente de plus curieux, dit encore l'auteur cité plus haut, c'est assurément l'aspect de la terre. D'abord, la terre n'est visible que sur la moitié de la *lune* qui est constamment tournée vers nous; c'est un astre inconnu pour l'autre hémisphère; il faut voyager pour l'aller voir, de même qu'il faut dépasser l'équateur terrestre pour voir, de la terre, les étoiles qui brillent non loin du pôle austral. Il y a un point de la *lune* d'où l'on voit perpétuellement la terre au zénith; c'est le point où la ligne menée du centre de la terre au centre de la *lune* rencontre la surface de notre satellite. En examinant la question de plus près, on trouve que la terre ne reste point rigoureusement au zénith de ce lieu, à cause des petits mouvements de libration de la *lune*. Mais jamais la terre ne sortirait des étroites limites tracées sur le ciel par les côtés d'une espèce de rectangle sphérique de 14° de longueur sur 12° de largeur, et cet astre énorme, d'un diamètre angulaire presque quadruple de celui du soleil, laisserait dans l'esprit l'impression la plus singulière. Sans doute ses petits mouvements apparents ne seraient pas d'abord remarqués; il paraîtrait immobile, comme si l'univers avait deux centres ou du moins deux grands globes immobiles et voisins l'un de l'autre, la *lune* et la terre. Après avoir enfin constaté le lent balancement mensuel de la terre, on finirait peut-être par y trouver un indice du double mouvement de rotation et de translation de la *lune*. Si l'observateur était placé, non plus au milieu, mais sur les bords de l'hémisphère de la *lune* qui est visible pour nous, les phénomènes que lui présenterait la terre seraient encore plus étranges. Il la verrait se lever lentement à l'horizon, parvenir à une très-petite hauteur de quelques degrés, puis baisser et se coucher 14 jours après, presque au même point où elle se serait levée, pour rester quelque temps invisible sous l'horizon. »

—*Influence de la lune sur la terre.* Les anciens attribuaient à la *lune* une influence considérable sur les phénomènes terrestres, sur la température, sur les vents, sur la santé de l'homme et des animaux, etc., et cette opinion, générale chez nos pères, subsiste encore chez un assez grand nombre de personnes. Si l'on réfléchit que l'action de la *lune* est la principale cause des marées, il ne paraît point impossible qu'elle se fasse sentir sur l'hémisphère terrestre, et, par suite, sur tous les phénomènes physiques ou physiologiques qui s'accomplissent au sein de cette atmosphère. L'erreur du vulgaire n'est pas, ce nous semble, de croire à une influence générale et indéterminée de la *lune*, mais de prétendre à démêler la part de cette influence parmi les causes si multiples et si diverses qui toutes ont leur rôle dans la nature. Quelques faits cependant paraissent acquis définitivement. Les marins, si intéressés à prévoir les variations du temps, sont persuadés, à la suite d'une expérience plusieurs fois séculaire, que, dans la pleine *lune*, les nuées légères situées à une certaine élévation se dissipent plus rapidement qu'à toute autre époque. Ils disent qu'alors la *lune* mange les nuages. Quelques savants admettent ce fait, et l'expliquent par l'effet de la chaleur solaire que la *lune* renvoie sur les nuages terrestres, en quantité suffisante pour les dilater.

De même que la *lune* agit sur les masses de l'Océan, ainsi peut-elle exercer une certaine influence sur les masses liquides incandescentes qui remplissent l'intérieur de la terre, et y déterminer des mouvements analogues aux marées. Cette présomption paraît confirmée par le résultat des relevés des soixante dernières années: les tremblements de terre ont été plus fréquents aux syzygies qu'aux quadratures de la *lune*, vers le périgée qu'à l'apogée, aux heures de son passage au méridien qu'à toute autre heure du jour. Mais il y a loin de ce pouvoir possible aux effets multiples qu'on attribuait autrefois à la *lune*. Selon La Martinière, « cette planète lunaire est humide de soy, mais, par l'irradiation du soleil, est de divers tempéraments. Comme en son premier quadrat elle est chaude et humide, auquel temps il fait bon saigner les sanguins; en son second, elle est chaude et sèche, auquel temps il fait bon saigner les colériques; en son troisième quadrat, elle est froide et humide, auquel temps on peut saigner les flegmatiques, et en son quatrième elle est froide et sèche, auquel temps il est bon de saigner les mélancoliques. C'est une chose entièrement nécessaire à ceux qui se meslent de la médecine de cognoistre le mouvement de cette planète pour bien discerner les causes des maladies. Et comme souvent la *lune* se conjoint avec Saturne, on lui attribue les apoplexie, paralysie, épilepsie, jaunisse, hydropisie, léthargie, catarrhes, convulsions, tremblement de membres, distillations catarrhales, pesanteur de tête, séronnelles, imbécillité d'estomach, flux diarrhique et lientérique, rétention et généralement toutes les maladies causées d'humeurs froides.... Les enfants qui naissent depuis le premier quartier de la *lune* déclinant sont plus maladifs, tellement que les enfants naissant lorsqu'il n'y a plus de *lune*, s'ils vivent, sont foibles, maladifs et languissants, ou sont de peu d'esprit et idiots, etc. »

Chaque quartier de *lune* dominait sur un certain nombre de professions. « En général, dit Eteilla, la *lune* domine sur tous ceux qui sont de métier à travailler la nuit, par état, jusqu'au soleil levant, ou à vendre des denrées pour la nuit. Elle domine encore sur tout ce qu'on aurait honte de commettre en plein jour, au vu de ceux qui ont des mœurs. »

Il va sans dire que les végétaux n'étaient pas indépendants de l'influence de la *lune*. « Les concombres s'augmentent aux pleines *lunes*, ainsi que les raves, navets, poireaux, safran, etc. Si on taille de nuit les vignes, pendant que la *lune* logera dans le signe du Lion, Sagittaire, Scorpion ou Taureau, on les sauvera des rats champestres, taulpes, limaçons, mouches et aultres. Pline assure que les aulx semez ou transplantez la *lune* estant soubz terre, et cueillis le jour qu'elle sera nouvelle, n'auront aucune mauvaise odeur et ne rendront l'haleine de ceux qui en mangeront ni puante ni malfaisante. »

—*Lune rousse.* Les progrès de l'instruction, l'habitude de raisonner devenue plus générale ont détruit un grand nombre de superstitions relatives aux prétendues influences de la *lune;* mais il est un préjugé lent à se dissiper, et qui a résisté jusqu'ici aux progrès de la science et de la raison publique, c'est celui de la *lune* rousse. On appelle ainsi la lunaison qui commence en avril et se termine à la fin de ce mois ou au commencement de mai. Notre satellite n'est pour rien, comme on va le voir, dans les accidents qui surviennent habituellement dans nos jardins et nos champs durant la période de la *lune* rousse. Voici comment Arago s'est expliqué à ce sujet :

« Je suis charmé de vous voir réunis autour » de moi, dit un jour Louis XVIII aux mem» bres composant une députation du Bureau » des longitudes, qui étaient allés lui présen» ter la *Connaissance des temps* et l'*Annuaire*, » car vous m'expliquerez nettement ce que » c'est que la *lune* rousse et son mode d'action » sur les récoltes. » Laplace, à qui s'adressaient plus particulièrement ces paroles, resta comme atterré. Lui qui avait tant écrit sur la *lune* n'avait en effet jamais songé à la *lune* rousse. Laplace consultait tous ses voisins du regard, mais ne voyant personne disposé à prendre la parole, il se détermina à répondre lui-même : « Sire, la *lune* rousse n'oc» cupe aucune place dans les théories astro» nomiques; nous ne sommes donc pas en » mesure de satisfaire la curiosité de Votre » Majesté. » Le soir, pendant son jeu, le roi s'égaya beaucoup de l'embarras dans lequel il avait mis les membres de *son* Bureau des longitudes. Laplace l'apprit et vint me demander à l'Observatoire si je pouvais l'éclairer sur cette fameuse *lune* rousse qui avait été le sujet d'un si désagréable contre-temps. Je lui promis d'aller aux informations auprès des jardiniers du Jardin des plantes et d'autres cultivateurs. Telle a été l'origine du chapitre qu'on va lire.

» On croit généralement, surtout près de Paris, que la *lune*, dans certains mois, a une grande influence sur les phénomènes de la végétation. Les savants ne se sont-ils pas trop hâtés de ranger cette opinion parmi les préjugés populaires qui ne méritent aucun examen? Le lecteur va en juger. Suivant les jardiniers, la lumière de la *lune*, dans les mois d'avril et de mai, exerce une fâcheuse action sur les jeunes pousses des plantes. Ils assurent avoir observé que la nuit, quand le ciel est serein, les feuilles, les bourgeons exposés à cette lumière roussissent, c'est-à-dire se gèlent, quoique le thermomètre, dans l'atmosphère, se maintienne à plusieurs degrés au-dessus de zéro. Ils ajoutent encore que si un ciel couvert arrête les rayons de l'astre, les empêche d'arriver jusqu'aux plantes, les mêmes effets n'ont plus lieu sous des circonstances de température d'ailleurs parfaitement pareilles. Ces phénomènes semblent indiquer que la lumière de notre satellite est douée d'une certaine vertu frigorifique; cependant, en dirigeant les plus larges lentilles, les plus grands réfracteurs vers la *lune*, en plaçant ensuite à leur foyer des thermomètres très-délicats, on n'a jamais rien aperçu qui puisse justifier une aussi singulière conclusion. Aussi, dans l'esprit des physiciens, la *lune* rousse se trouve maintenant reléguée parmi les préjugés populaires, tandis que les agriculteurs restent encore convaincus de l'exactitude de leurs observations. Une belle découverte, faite par Wells, il y a quelques années, me permettra, je crois, de concilier ces deux opinions en apparence si contradictoires.

» Personne avant Wells n'avait imaginé que les corps terrestres, sauf le cas d'une évaporation prompte, pussent acquérir la nuit une température différente de celle de l'atmosphère dont ils sont entourés. Ce fait important est aujourd'hui constaté. Si l'on place en plein air de petites masses de coton, d'édredon, etc., on trouve souvent que leur température est de 6, de 7 et même de 8 degrés centigrades au-dessous de la température de l'atmosphère ambiante. Les végétaux sont dans le même cas. Il ne faut donc pas juger du froid qu'une plante a éprouvé la nuit par les seules indications d'un thermomètre suspendu dans l'atmosphère. La plante peut être fortement gelée quoique l'air se soit constamment maintenu à plusieurs degrés au-dessus de zéro. Ces différences de température entre les corps solides et l'atmosphère ne s'élèvent à 6, 7 ou 8 degrés du thermomètre centésimal que par un temps parfaitement serein. Si le ciel est couvert, la différence paraît tout à fait ou devient insensible. Est-il maintenant nécessaire que je fasse ressortir la liaison de ces phénomènes avec les opinions des agriculteurs sur la *lune* rousse? Dans les nuits des mois d'avril et de mai, la température de l'atmosphère n'est souvent que de 4, de 5 ou de 6 degrés centigrades au-dessus de zéro. Quand cela arrive, les plantes exposées à la lumière de la *lune*, c'est-à-dire à un ciel serein, peuvent se geler nonobstant l'indication du thermomètre. Si la *lune*, au contraire, ne brille pas, si le ciel est couvert, la température des plantes ne descendant pas au-dessous de celle de l'atmosphère, il n'y aura pas de gelée, à moins que le thermomètre n'ait marqué zéro. Il est donc vrai, comme les jardiniers le prétendent, qu'avec des circonstances thermométriques toutes pareilles une plante pourra être gelée ou ne l'être pas, suivant que la *lune* sera visible ou cachée derrière les nuages; s'ils se trompent, c'est seulement dans les conclusions, c'est en attribuant l'effet à la lumière de l'astre. La lumière lunaire n'est ici que l'indice d'une lumière sereine; c'est par suite de la pureté du ciel que la congélation nocturne des plantes s'opère. La *lune* n'y contribue aucunement; qu'elle soit couchée ou sur l'horizon, le phénomène a également lieu. L'observation des jardiniers était incomplète; c'est à tort qu'on la supposait fausse. »

— Ichthyol. La *lune* de mer est un poisson du genre tétrodon; sa forme est bizarre; on dirait qu'elle est tronquée, et qu'il lui manque la partie postérieure. Son nom lui vient de ce que l'arrière de son corps, avec les nageoires, figure assez bien le croissant de la *lune*, peut-être aussi de ce qu'il a beaucoup d'éclat, surtout pendant la nuit, d'où les noms de poisson d'argent ou poisson-soleil. Sur les côtes de la Méditerranée, on l'appelle mole ou meule, sa forme, sans les nageoires, rappelant celle d'une meule de moulin. Quand on prend ce poisson, il fait entendre un bruit qu'on a comparé au grognement d'un cochon. Redi assure qu'on en a pêché, en 1674, un individu qui pesait 100 livres; il ajoute qu'on trouva l'estomac et les intestins remplis d'une espèce de bouillie blanche, qui contenait des vers brunâtres.

Lune (VOYAGE DANS LA), par Cyrano de Bergerac (1649). Cet ouvrage n'est point une fiction frivole et simplement amusante, comme le pourrait faire supposer le titre; c'est au contraire un livre très-sérieux et d'une certaine portée scientifique qui n'a du conte ou du roman que la forme, bien qu'il ait pu fournir à Voltaire l'idée de son *Micromegas*, et à Swift celle de ses *Voyages de Gulliver*. Cyrano était un esprit fort, dans toute l'acception du mot. Disciple de Gassendi, il avait sur toutes choses des idées très-avancées pour son temps. Mais la crainte de s'attirer de fâcheuses affaires et d'avoir des démêlés avec la justice l'empêchait de traiter, sous une forme dogmatique, les questions qui le préoccupaient. Il pensa qu'en employant la forme de la fiction, il risquerait moins d'être recherché pour ses opinions. Il venait de paraître une traduction d'un roman anglais, intitulé l'*Homme dans la lune* ou le *Voyage chimérique fait au monde de la lune nouvellement découvert par Dominique Gonzalès, aventurier espagnol, autrement dit le Courrier volant*. Le titre était plus piquant que l'ouvrage lui-même; l'auteur anglais, François Godwin, n'avait guère fait qu'indiquer le parti qu'on pouvait tirer du sujet, avec un peu d'imagination. Cyrano fut sans doute inspiré un des premiers par la lecture du livre de Godwin. Il avait lu en outre quelques dissertations scientifiques dont la lune était l'objet; il avait entendu souvent disserter chez Gassendi, chez le Père Mersenne, chez Jacques Rohault sur la constitution probable du monde de la lune. Il savait plus de physique et d'astronomie qu'il ne lui en fallait pour faire un ouvrage à la fois amusant et raisonnable.

Cyrano semble avoir été surtout préoccupé de découvrir un procédé applicable pour s'élever dans les cieux. Il avait vu en Pologne une machine inventée par un ingénieur polonais, qui s'en servait pour voler à l'instar des oiseaux. Il essaya personnellement diverses combinaisons mécaniques et physiques, au moyen desquelles il se proposait de traverser l'espace. Ces combinaisons étaient ingénieuses; il les a décrites dans son *Voyage à la lune*, et l'une d'elles a pu fournir à l'inventeur des ballons le principe de son invention. « Prométhée fut bien autrefois au ciel y dérober du feu, se dit-il à lui-même. Suis-je moins hardi que lui, et ai-je lieu de n'en pas espérer un succès aussi favorable? » D'abord il attache autour de lui quantité de fioles pleines de rosée, que le soleil attire à soi, comme il fait des vapeurs qu'attirent les nuages; ensuite il fabrique une machine dont il ne nous décrit pas le mécanisme, si ce n'est qu'il s'assied dedans et se précipite du haut d'une roche. Son ascension se change en une chute terrible. Il ne se décourage pas, et l'explosion des fusées qu'on avait attachées à cette machine pour la détruire sert à la lancer dans les airs au delà de l'atmosphère terrestre. Plus loin, une autre invention qui, cette fois, offre quelques points d'analogie avec celle de Mongolfier ne nous est indiquée qu'imparfaitement, à cause de la mutilation du texte en cet endroit; il s'agit d'ailes et de nageoires que le voyageur aérien emploie pour se diriger dans les airs, tandis que deux grands vases remplis de *fumée qui tend à s'élever* l'enlèvent et le portent jusqu'à la lune. Voilà bien à peu près la théorie des premiers aérostats.

Plus tard, quand Cyrano composa l'*Histoire comique des Etats et empires du soleil*, il semble avoir encore perfectionné sa machine aérostatique. « Ce fut une grande boîte fort légère, dit-il, et qui fermait fort juste; elle était haute de six pieds environ, et large de trois à quatre. Cette boîte était trouée par en bas; et par-dessus la voûte, qui l'était aussi, je posai un vaisseau de cristal, troué de même, fait en globe, mais fort ample, dont le goulot aboutissait justement et s'enchâssait dans le pertuis que j'avais pratiqué au chapiteau. Le vase était construit à plusieurs angles et en forme d'icosaèdre, afin que, chaque facette étant convexe et concave, ma boule produisît l'effet d'un miroir ardent. » Le récit très-circonstancié de cette nouvelle ascension prouve que Cyrano ne la regardait pas comme impossible. Les moyens qu'il emploie pour monter dans le soleil ne sont pas, il est vrai, reconnus et avoués par la science; mais ils renfermaient en germe la découverte de la navigation céleste. Il faut aussi constater deux ou trois différentes espèces de *parachutes* que Cyrano imagine pour ses besoins. Ainsi le parachute actuel se retrouve tout entier dans cette grande robe qui, enflée par le vent, le soutint après qu'il se fut débarrassé de ses nageoires. Ici notre Cyrano n'est plus seulement un romancier, c'est un inventeur, c'est le précurseur de Montgolfier ou de Blanchard.

Lune de miel, comédie anglaise, en cinq actes, en vers blancs mêlés de prose, de John Tobin (1805). La pièce est surtout remarquable par le retour qu'elle marquait au vieux théâtre de Shakspeare, de Beaumont et de Fletcher. On peut même y voir une imitation éloignée de la *Méchante mise à la raison*, du grand William : c'est le même thème, compris autrement et d'une façon presque aussi originale.

Le duc d'Aranza vient d'épouser la hautaine héritière d'une noble famille, Juliana Balthasar. Pour mater un peu son orgueil dont il craint de souffrir plus tard, il la conduit dans ses terres et, arrivé au village, il lui annonce avec la plus grande humilité qu'il l'a abusée et qu'il n'est qu'un pauvre paysan. Colère, cris, menaces, mépris, révolte complète de la part de Juliana, qui tente de s'évader. Enfin elle va se plaindre à celui qu'elle croit le vrai duc, Lopez, qui n'est qu'un fermier bien stylé dans son rôle par le duc d'Aranza. Lopez ordonne que la plaignante et son mari vivent un mois ensemble, après quoi, s'ils ne sont pas satisfaits de l'essai, ils se sépareront. Nous ne raconterons pas en détail les épreuves auxquelles Juliana est soumise; qu'il nous suffise de dire qu'au bout du mois, souple comme un gant, elle ne veut plus quitter son époux. C'est alors qu'elle est récompensée de sa soumission. Le duc reprend son rang et Juliana devient une bonne petite duchesse, pas plus fière que Juliana la paysanne. Comme contraste, sa sœur Zumara est amoureuse du capitaine Rolando, un ennemi juré du beau sexe. Pour le suivre, elle s'est déguisée en page et n'ose se découvrir à un homme qui déteste tant les femmes. S'armant enfin de courage, elle reprend ses habits et se risque à faire un doux aveu à son farouche vainqueur. O surprise! Rolando ne déteste les femmes qu'en paroles, et il tombe à ses pieds. La perfection du style poétique est ce qui frappe le plus dans cette comédie, d'ailleurs intéressante. Toutes les fois que le sujet prête à la riche facilité du poëte, son langage s'élève à une hauteur que les maîtres de l'école romantique, dont John Tobin est un disciple, ont rarement dépassée. La composition est compliquée, mais bien suivie et ingénieuse. Des situations originales, des caractères supérieurement tracés, comme celui du duc, des détails pleins de grâce et de naturel font de la *Lune de miel* une pièce d'un goût exquis et d'une riche verve comique.

LUNE (monts de la), montagnes d'Afrique. V. DJEBEL-EL-KAMAR.

LUNÉ, ÉE adj. (lu-né — rad. *lune*). Hist. nat. Qui a la forme d'un croissant, qui est échancré en forme de croissant. ‖ Qui porte une tache en croissant.

— Fam. Qui est dans certaine disposition d'humeur : *Etre bien* LUNÉ, *mal* LUNÉ.

— Techn. *Fer luné*, Fer qui a été exposé à la prétendue action de la lune : *Le fer qui a été exposé à l'air pendant quelques siècles, et que les ouvriers appellent du* FER LUNÉ, *ne peut ni se forger ni servir à rien.* (Buff.)

— s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des natices.

LUNEAU DE BOISGERMAIN (Pierre-Joseph-François), littérateur français, né à Issoudun en 1732, mort en 1804. Il entra dans la compagnie de Jésus, qu'il déserta après y avoir enseigné quelque temps les humanités. Il publia, à Paris, plusieurs ouvrages élémentaires sur la géographie, et, comme les libraires le rétribuaient fort maigrement, il résolut d'éditer ses livres lui-même. Son début en ce genre fut une édition de *Racine* (1768) avec des commentaires assez médiocres dus en partie à Blin de Sainmore. Les libraires lui firent un procès pour exercice illégal de leur profession, et il le perdit. Luneau riposta en attaquant les éditeurs de l'*Encyclopédie*, qu'il accusait de n'avoir pas tenu les promesses de leur prospectus, et réclama une indemnité de 500 francs pour chaque souscripteur. Le procès dura neuf ans; Luneau fut débouté de sa demande et engloutit dans ce procès la plus grande partie de ses ressources. Ayant créé en 1788 un bureau de correspondance qui fournissait aux amateurs de province des livres aux mêmes prix qu'à Paris, il vit le succès de son entreprise arrêté par la Révolution. On lui doit une idée utile, l'application de la méthode interlinéaire de Dumarsais à l'enseignement des langues vivantes, méthode dont il a publié les parties suivantes : *Cours de langue italienne* (1783, 3 vol. in-8o); *Cours de langue anglaise* (1784-1787, 2 vol. in-8o); *Cours de langue latine* (1798, 5 vol. in-8o), qui a servi à tous ceux qui ont édité depuis des versions mot à mot. Nous citerons encore parmi ses nombreux écrits : *Cours d'histoire universelle et de géographie* (Paris, 1765-1768, 2 vol. in-8o); *Mémoire contre les libraires associés à l'Encyclopédie* (1771-1772, in-4o); *Cours de bibliographie* (1788); l'*Ami du bien public en France* (1797), recueil périodique; *Aimants artificiels de Lenoble* ou *Moyens de se guérir soi-même de différentes maladies de nerfs* (1800), etc.

LUNEBOURG (PRINCIPAUTÉ DE), ancienne principauté de l'empire germanique, dans le cercle de Basse Saxe, ayant formé de 1813 à 1866 un arrondissement du royaume de Hanovre, et actuellement formant un cercle de la province prussienne de Hanovre. Le territoire du Lunebourg est borné au N. par le Holstein, le Lauenbourg et le territoire de Hambourg; à l'E. par le Mecklembourg-Schwerin et la Saxe prussienne; au S. par le Brunswick et le gouvernement d'Hildesheim; à l'O. par les arrond. ou cercles de Hanovre et de Stade. Sa superficie est de 10,200 kilom. carr.; 340,000 hab.; ch.-l., Lunebourg. Cette contrée est arrosée par l'Elbe, qui y reçoit l'Ilmenau, l'Elste et l'Oste, et par l'Aller, affluent du Weser. Le sol, en général plat, est presque partout stérile; aussi est-il nommé *landes de Lunebourg;* la petite portion cultivée produit quelques céréales, des pommes de terre et du chanvre; mais on y élève de bons chevaux et beaucoup de bétail. On extrait du sol de la tourbe et du sel. L'industrie des habitants se borne à la fabrication des toiles et des lainages. Le pays de Lunebourg fut donné en fief héréditaire à la maison de Billung par l'empereur Othon Ier en 961. Le dernier rejeton de cette maison, le duc Magnus, mourut en 1106. L'empereur Henri V donna alors la Saxe et le Lunebourg à Lothaire de Supplinbourg, qui devint empereur d'Allemagne en 1125. Celui-ci inféoda la Saxe avec Lunebourg à Henri le Superbe, duc de Bavière. Henri le Lion, fils de Henri le Superbe, lorsqu'il fut mis au ban de l'empire, perdit la Saxe, et après une lutte longue et acharnée ne put rentrer que dans la possession de ses biens allodiaux. Ses trois fils se les partagèrent en 1203. L'un, Othon, devenu empereur, mourut sans postérité, en 1218; un second, Henri, ne laissa que deux filles. Le troisième, Guillaume, fut père d'Othon, surnommé l'Enfant, qui recueillit toute la succession de la maison d'Este-Brunswick. Othon, pour mettre fin aux contestations dont son héritage fut l'objet, donna la ville de Brunswick et le pays de Lunebourg à l'empereur, qui en créa un duché immédiat de l'empire et le donna en fief à ce même Othon, qui mourut en 1252. Ses deux fils gouvernèrent conjointement tout le domaine paternel jusqu'en 1267, époque à laquelle ils opérèrent un partage et devinrent la souche des deux maisons de Brunswick et de Lunebourg. (V. BRUNSWICK.) Jean, l'auteur de celle de Lunebourg, fut père d'Othon, qui mourut en 1330, laissant deux fils, Othon et Guillaume, tous deux morts sans postérité. Le duché de Lunebourg passa alors par testament à Magnus II, surnommé Torquatus, de la branche de Brunswick. Bernard, un des fils de ce Magnus, fut la tige d'une nouvelle maison de Lunebourg. Il mourut en 1434, laissant Wenceslas, électeur de Saxe; Othon, duc de Lunebourg après son père, mort sans postérité en 1445, et Frédéric, duc de Lunebourg, surnommé le Pieux, qui se retira dans un couvent de cordeliers, où il mourut en 1478. De son mariage avec Madeleine, fille de Frédéric, électeur de Brandebourg, il avait eu, entre autres enfants, Othon, surnommé le Magnanime, mort avant son père, en 1471, laissant Henri, dit le Jeune. Celui-ci succéda à son grand-père, comme duc de Lunebourg, et épousa en 1487 Marguerite, fille d'Ernest, électeur de Saxe. De ce mariage vinrent Othon, dont la postérité s'est éteinte en 1642, et Ernest, auteur de la branche de Lunebourg-Zelle. Ce dernier épousa en 1528 Sophie, fille de Henri, duc de Mecklembourg, dont vinrent Henri et Guillaume. Henri, comte de Danneberg, eut, entre autres fils, Auguste, qui hérita de la branche de Brunswick et fut l'auteur d'une nouvelle maison de Brunswick perpétuée jusqu'à nos jours. Guillaume, fils cadet d'Ernest, duc de Lunebourg, eut pour partage le duché de Zelle. Il épousa en 1561 Auguste-Dorothée, fille de Christian III, roi de Danemark, dont vint, entre autres, Georges, duc de Lunebourg-Zelle. Celui-ci laissa plusieurs fils, dont un seul, Ernest-Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanovre, eut une descendance mâle. C'est de ce dernier que descend la maison régnante d'Angleterre.

La principauté de Lunebourg fut réunie au Hanovre en 1692. Comprise, de 1807 à 1810, dans le royaume français de Westphalie, elle fut réunie en 1810 à l'empire de Napoléon et fut partagée jusqu'en 1814 entre les départements des Bouches-de-l'Elbe et des Bouches-du-Weser. En 1814, elle retourna au Hanovre, qui l'a conservée jusqu'à la guerre de 1866. A la suite des succès de la Prusse pendant cette guerre, le Lunebourg, comme tout le Hanovre, a été annexé à la Prusse.

LUNEBOURG, ville de Prusse, province et à 105 kilom. N.-E. de Hanovre, sur l'Ilmenau, à 45 kilom. S.-E. de Hambourg, chef-lieu de l'arrondissement de son nom; 13,000 hab. Ecole militaire noble; gymnase fondé en 1383; collége de nobles fondé en 1636; deux bibliothèques publiques; arsenal. Fabriques de sucre, tabac, cartes à jouer, papiers peints, savon; tanneries; saline qui pourrait suffire à la consommation de l'Allemagne du Nord; carrières de gypse. Commerce considérable avec Hambourg.

Lunebourg, ancienne ville hanséatique et impériale, ancien chef-lieu du département français de l'Elbe-Inférieur, est entourée de vieilles murailles, et formée de rues étroites et tortueuses. Ses vieilles maisons à pignons, et dont quelques-unes sont ornées d'armoiries et de sculptures assez grossières, lui donnent un aspect pittoresque. Parmi ses édifices, nous mentionnerons ses quatre églises, dont la plus belle est celle de Saint-Michel, le vieux château, et surtout l'hôtel de ville, qui renferme un musée et quelques belles salles ornées de portraits des princes de la maison de Brunswick. Le 2 avril 1813, les Français et les Saxons furent battus par les Russes et les Prussiens sous les murs de cette ville.

LUNÉGIANE (la), pays du royaume d'Italie, sur le versant occidental de l'Apennin, compris actuellement dans les provinces de Parme, de Modène et de Massa. Il tire son nom de l'ancienne ville de Luna, dont il formait le territoire. La Lunégiane, détachée de la Toscane en 1847 et réunie au duché de Modène, n'est plus, dans le nouveau royaume d'Italie, une division administrative; son territoire, partagé entre les provinces susnommées, a pour ville principale Pontremoli.

LUNEL s. m. (lu-nèl). Espèce de vin muscat qu'on récolte aux environs de Lunel : *Une bouteille de* LUNEL.

— s. m. pl. Blas. Nom donné à quatre croissants appointés, formant une espèce de rose à quatre feuilles : *Les* LUNELS *se trouvent particulièrement sur les écus des Espagnols et des Portugais.*

LUNEL, en latin *Lunate*, ville de France (Hérault), chef-lieu de canton, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Montpellier, sur le canal du même nom, et près de la rive droite de la Vidourle; pop. aggl., 6,973 hab. — pop. tot., 7,281 hab. Fabrication d'absinthe et de vermout; distilleries, tonnellerie, soie, crème de tartre. Le commerce des vins et des eaux-de-vie est très-considérable à Lunel. Le vin de muscat, remarquable par sa grande finesse, est produit par des vignobles situés à 12 kilom. de la ville, dans le territoire de Lunel-Viel. Les vins muscats de Lunel se vendent en moût, au sortir du pressoir, à raison de 125 à 150 francs la pièce de 220 litres. « Le consommateur, dit M. Joanne, les achète quelquefois directement au producteur 3 fr. la bouteille, et, rarement, en pièces, au prix de 300 francs.

L'église de Lunel est surmontée d'un clocher très-élevé. Sur le cours Valoutéra se voit une belle fontaine surmontée d'un obélisque.

LUNEL (canal de), voie navigable de France, dans le département de l'Hérault, joignant la ville de Lunel au canal de la Radelle, et par celui-ci au canal des Etangs et au canal d'Aigues-Mortes. Le développement total du canal de Lunel est de 11,218 mètres. Ce canal était navigable dès le règne de Philippe le Bel, jusqu'au port de la Pérille, à 2 kilom. 200 mèt. de la ville.

LUNEL (Adolphe-Benestor), médecin et littérateur français, né à Tamines (Belgique) en 1820, mort en 1864. Son père, capitaine d'artillerie sous le premier Empire, avait quitté le service militaire pour entreprendre, comme ingénieur, des travaux publics de la plus haute importance : le pont des Saints-Pères, à Paris, et la colonne monumentale de Boulogne-sur-Mer ont été construits par lui. Ses parents ayant été ruinés par les événements de 1814 et de 1815, Lunel résolut de se servir de ses talents d'agrément pour venir en aide à sa famille ; à peine âgé de quatorze ans, il se présenta et fut agréé comme 2^{e} violon au théâtre Molière, et, en 1837, il était chef d'orchestre au théâtre de la Porte-Saint-Martin ; c'est alors qu'il fonda son premier journal, organe musical qui, sous un titre différent, subsiste encore aujourd'hui. En 1838, et pendant qu'il étudiait la peinture, il professait la langue et la littérature françaises dans un établissement d'instruction de premier ordre, et publiait, presque aussitôt, des ouvrages d'éducation qui eurent du succès.

En 1843, Lunel se livra à l'étude des sciences. Non content d'avoir déjà publié plusieurs ouvrages d'éducation, il fonda l'Académie de l'enseignement qui, pendant plus de dix ans, grâce à son activité, acquit une réputation justement méritée.

De 1847 à 1850, Lunel s'adonna à l'étude de la médecine. En 1852, il se fit recevoir officier de santé à la Faculté de Paris. En 1853, il fonda la Société des sciences industrielles, arts et belles-lettres de Paris. Puis, en 1859, il se fit recevoir docteur à la Faculté de médecine d'Iéna.

Ce savant modeste, dont la charité était proverbiale, et qui fut honoré de deux médailles d'argent pour le zèle et le courage qu'il déploya, lors du choléra de 1854, dans une localité du département de l'Aisne où l'avait envoyé le ministre de l'intérieur, ce savant modeste a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Dictionnaire de la conservation de l'homme* (1857, 2 vol., 3^{e} édition); *Dictionnaire universel de médecine* (1861, 4 vol. in-18, avec atlas); 1,000 *procédés industriels; Guide pratique d'hygiène et de médecine usuelle; Formulaire médical; Vade-mecum des pharmaciens; Dictionnaire universel des connaissances humaines; Revue des sciences ; Bulletin médico-pharmaceutique ;* une série d'ouvrages didactiques sur la langue française, les mathématiques, etc.

LÜNEMANN (Jean-Chrétien-Henri), philologue allemand, né à Gœttingue en 1787, mort à Gumbinnen en 1827. Il s'adonna d'abord à l'enseignement privé ; puis, en 1809, pour échapper à la conscription qui pesait sur les Etats de la confédération du Rhin comme sur la France, il se réfugia en Livonie, où il fut nommé professeur dans une institution de jeunes gens, poste infime qu'il abandonna pour occuper une chaire à Gumbinnen. On a de lui : *Spécimen d'une traduction des satires de Juvénal* (Gumbinnen, 1821) ; *Lexique de l'*Iliade *d'Homère* (Kœnigsberg, 1823 et 1827, in-8^{o}); *Lexique de l'*Odyssée *d'Homère* (Kœnigsberg, 1824 et 1830, in-8^{o}).

LUNEMENT s. m. (lu-ne-man). Fil grossier qu'on fabrique avec des étoupes blanchies, et dont on fait des mèches pour chandelles ou lampes.

LUNET s. m. (lu-nè). Pêche. Espèce de filet ou de truble servant à prendre les chevrettes.

LUNETIÈRE s. f. (lu-ne-tiè-re — rad. *lunette*, par allusion à la forme du fruit). Bot. Nom vulgaire des biscutelles, genre de crucifères.

LUNETTE s. f. (lu-nè-te — dimin. de *lune*, à cause de la forme de ces objets). Instrument formé de plusieurs verres qu'on place devant l'œil, pour voir l'objet plus grand que nature : *Se servir d'une* LUNETTE. *Les* LUNETTES *dont se servent aujourd'hui les astronomes sont formées de deux verres convexes, dont l'un, tourné du côté de l'objet, s'appelle l'objectif, et l'autre, vers lequel on place l'œil, s'appelle l'oculaire.* (Lalande.) ‖ On dit aussi LUNETTE D'APPROCHE.

— *Lunette méridienne* ou *des passages*, Lunette montée sur un axe fixe, à l'aide de laquelle on observe le passage des astres au méridien : *On ajoute quelquefois à la* LUNETTE DES PASSAGES *une machine pour éclairer les fils.* (Lalande.)

— *Lunette d'Opéra*, Lunette ordinairement double, dont on se sert dans les salles de spectacle. ‖ On dit aussi LORGNETTE.

— *Lunette de nuit*, Lunette à l'aide de laquelle on distingue les objets de loin pendant la nuit : *Lorsqu'on ne veut que rassembler une très-grande lumière sans s'occuper de rendre les objets bien terminés, on rend l'ouverture de l'objectif extrêmement grande et le foyer de l'oculaire un peu long ; c'est là le secret des* LUNETTES DE NUIT, *avec lesquelles on parvient à découvrir des comètes dans le ciel et des vaisseaux sur mer pendant la nuit.* (Lalande.)

— *Lunette-cornet*, Espèce de lunette d'approche beaucoup plus courte que les lunettes ordinaires.

— *Petit bout de la lunette*, Bout par lequel on regarde ordinairement et qui rapproche les objets. ‖ *Gros bout de la lunette*, Bout opposé, qui, quand on y applique l'œil, fait voir les objets très-éloignés. ‖ *Voir les choses par le petit bout de la lunette*, Se les exagérer. ‖ *Voir les choses par le gros bout de la lunette*, En diminuer l'importance ou la valeur.

— Liturg. Partie de l'ostensoir destinée à recevoir l'hostie.

— Jeux. *Donner une lunette*, Mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion, au jeu d'échecs. ‖ *Mettre dans la lunette*, Placer une dame entre deux dames de l'adversaire.

— Archit. Evidement formé à la rencontre de deux voûtes en berceau. ‖ Petite fenêtre pratiquée dans un toit.

— Fortif. Petite demi-lune, ouvrage composé de deux faces et de deux flancs.

— Artill. Pièce en fer ronde, avec une poignée, servant à évaluer le calibre des projectiles. ‖ Pièce de fer qui garnit la partie supérieure du trou dans lequel on introduit la cheville ouvrière, quand on met l'affût d'un canon sur l'avant-train. ‖ *Lunette à chaud*, Instrument qui sert à la fabrication des balles de fer battu.

— Mar. *Lunette sous-marine*, Appareil dont on se sert pour inspecter les flancs d'un navire à flot, et qui est composé d'un tube conique, muni d'une glace dans laquelle les diverses parties de la coque viennent successivement se refléter.

— Techn. Canal au moyen duquel le feu du four échauffe les petits fourneaux adjacents. ‖ Partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le verre. ‖ Ouverture d'une chaise percée ou des lieux d'aisances. ‖ Sorte de coussin rembourré et percé en son milieu, qu'on dispose autour de la même ouverture. ‖ *Lunettes de soufflet*, Doubles ventaux avec ventillons.

— Art culin. Os fourchu qui est placé au haut de l'estomac des volailles : *Lever la* LUNETTE *d'une dinde, d'une perdrix.*

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de phyllostome.

— Erpét. *Serpent à lunette*, Nom vulgaire du naïa.

— Pl. Paire de verres enchâssés dans une garniture disposée de façon à être placée sur le nez, au devant des deux yeux. ‖ On dit abusivement PAIRE DE LUNETTES.

— Fig. Ce qui augmente la portée de l'esprit : *Les idées moyennes sont les* LUNETTES *de l'esprit ; une vue étendue se passe de ces* LUNETTES. (Bonnet.) ‖ Perspicacité : *Vous avez des* LUNETTES *meilleures que celles de l'abbé ; vous voyez assurément tout le manége que je fais quand j'attends vos lettres.* (M^{me} de Sév.) ‖ Manière de voir particulière : *On voit tout avec des verres qui augmentent et diminuent les objets, et presque rien avec les* LUNETTES *de la vérité.* (Volt.) *Que chacun pense et vive à sa guise, et laissons chacun voir par ses* LUNETTES. (M^{me} du Deffant.)

— Loc. Fam. *N'avoir pas de bonnes lunettes, Avoir mis ses lunettes de travers*, Etre peu clairvoyant, voir mal les choses. ‖ *Mettez* ou *Chaussez mieux vos lunettes*, Regardez avec plus de soin :

Pour connaître vos gens, *mettez mieux vos lunettes.*
REGNARD.

— Prov. *Bonjour lunettes, adieu fillettes*, Lorsqu'on est devenu vieux, arrivé à l'âge où l'on a généralement besoin de lunettes, il ne faut plus songer à l'amour.

— Hist. ecclés. Sorte de besicles où les verres étaient remplacés par des morceaux de cuir ou d'étoffe, et qu'on faisait porter aux capucins coupables de regards immodestes.

— Manége. Nom donné à de petits ronds de feutre qu'on place à côté des yeux des chevaux ombrageux, pour les monter plus facilement.

— Jeux. *Paire de lunettes*, Coup extrêmement facile, dans lequel les deux billes se trouvent très-rapprochées.

— Techn. *Fer à lunettes*, Fer à cheval dont les extrémités sont coupées.

— **Encycl.** Physiq. *Lunettes besicles.* La distance à laquelle de bons yeux distinguent les objets avec le plus de netteté et le moins de fatigue en même temps varie de $0^{m},20$ à $0^{m},30$. Les personnes qui ont besoin, pour voir distinctement, d'une plus grande distance, sont affectées d'un défaut de la vue appelé presbytisme ; celles qui ne voient bien qu'à une distance moindre sont atteintes de myopie. L'emploi des besicles ou *lunettes* a pour but de permettre aux myopes et aux presbytes de voir les objets à la distance normale, sans qu'il soit nécessaire de les rapprocher ou de les éloigner.

Les *lunettes* destinées aux presbytes sont des lentilles convergentes, qui, placées une devant chaque œil, ont la propriété de concentrer en un même point de chaque rétine les rayons émanés d'un objet situé à la distance normale, absolument comme si cet objet était à la distance de la vision nette pour le presbyte ; en d'autres termes, si la distance normale est de $0^{m},20$ et que le presbyte ait besoin d'une distance de $0^{m},50$, il faut que les rayons venus de la distance normale, suivent, en sortant de la lentille et au moment d'entrer dans l'œil, la même direction que s'ils venaient directement d'un point situé à $0^{m},50$. On doit donc savoir calculer la distance focale f que doit avoir une lentille pour rendre la vue distincte à la distance normale d, sachant que le presbyte ne voit nettement qu'à la distance d', plus grande que d. Soient (fig. 1) A le point lumineux considéré avec la lentille à la distance d, et A′ le même point vu nettement sans lentille, mais à la distance d'. Le point A′ est le foyer conjugué virtuel du point A, et l'on a

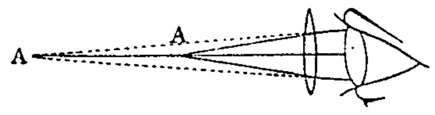

Fig. 1.

$$\frac{1}{d}-\frac{1}{d'}=\frac{1}{f},$$

d'où

$$f=\frac{d\,d'}{d'-d}.$$

Chez les myopes, l'image d'un point situé à la distance normale tend à se former en avant de la rétine. Il faut donc, pour la reculer, se servir d'une lentille divergente, au sortir de laquelle les rayons suivent la même direction que s'ils venaient d'un point placé à la distance de la vision nette du myope (fig. 2). La distance focale des lentilles destinées à former les *lunettes* d'une personne atteinte de myopie se calculera donc, comme tout à l'heure, en tenant compte de la forme particulière de ces lentilles. On a

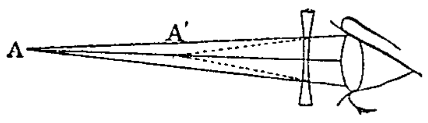

Fig. 2.

$$\frac{1}{d}-\frac{1}{d'}=-\frac{1}{f},$$

d'où

$$f=\frac{d\,d'}{d-d'}.$$

Lorsqu'on regarde avec des *lunettes* ordinaires, les rayons qui arrivent à l'œil en suivant une direction autre que l'axe de la lentille éprouvent une aberration de sphéricité qui trouble notablement la perception des images. Wollaston a remédié à cet inconvénient par l'emploi de verres qui permettent de voir autour de leur axe, et que, pour cette raison, il a appelés *verres périscopiques.* Ce sont des ménisques, convergents pour les presbytes, divergents pour les myopes, dont la face concave est tournée du côté de l'œil. L'aberration produite à l'une des faces est en partie détruite par celle qui se fait en sens contraire à l'autre face.

Dans le public, on désigne les *lunettes* par des numéros qui expriment en pouces la longueur du rayon de la calotte sphérique représentée par la surface du verre. Ainsi, des *lunettes* du n^{o} 48 sont formées avec des verres appartenant à une sphère de 48 pouces de rayon. D'après cela, les *lunettes* qui réfractent le plus, ou, comme on dit, les plus fortes, sont celles qui sont désignées par les plus bas numéros, parce que ce sont celles dont les verres ont la plus grande courbure. On réforme le conscrit myope qui peut lire couramment avec le n^{o} 2.

Par qui, où, à quelle époque furent inventées les besicles ? Autant de questions auxquelles l'histoire n'a pas encore répondu. Les premiers missionnaires qui visitèrent la Chine y trouvèrent déjà très-répandu l'usage des *lunettes.* Les verres des besicles chinoises étaient assez mal façonnés, de qualité médiocre, démesurément grands. Enchâssés, comme les nôtres, dans des montures de métal ou d'ivoire, quelquefois de bois, ils tenaient aux oreilles au moyen de cordons de soie.

En Europe, on trouve les *lunettes* en usage pour la première fois en 1150, d'après un texte de Du Cange. Elles n'ont donc été inventées, comme le prétendent quelques personnes, ni par le moine Roger Bacon, ni par le dominicain Al. de Spina, ni par le banquier Salvino degli Armati, ni par le physicien Porta. Quelques manuscrits de la fin du XIII^{e} siècle et du commencement du XIV^{e} placent l'invention des besicles aux environs de l'année 1280. « Il est à remarquer, dit M. Daguin, que dans tous les écrits où il est question des besicles on ne parle que des presbytes. Il paraîtrait donc qu'on ne serait venu que plus tard au secours des myopes, au moyen des verres divergents. Il est vrai que Pline parle d'émeraudes concaves, à travers lesquelles Néron regardait les combats de gladiateurs ; mais, comme on attribuait les propriétés de ces émeraudes à leur substance et non à leur forme, ainsi que l'atteste la défense faite aux graveurs d'employer des émeraudes concaves, on ne peut regarder les anciens comme ayant connu l'usage des lentilles pour aider la vue, d'autant plus qu'ils croyaient que ces émeraudes convenaient indifféremment à tous les yeux. »

— *Lunettes d'approche.* On distingue des *lunettes* d'approche de plusieurs sortes et de plusieurs noms ; mais, pour toutes, les éléments essentiels se réduisent à deux lentilles appelées l'objectif et l'oculaire. L'objectif reçoit la lumière des objets, et la concentre, pour en former, au foyer de la lentille, des images réelles et renversées ; l'oculaire se place au devant de l'œil, pour aider à percevoir l'image formée par l'objectif.

Pour que les images soient nettes et sans couleur, l'objectif qui sert à les former doit être parfaitement achromatique. Quant à l'oculaire, nous verrons qu'il peut ou se réduire à une seule lentille ou en comprendre plusieurs. Pour simplifier l'exposition des phénomènes, nous supposerons l'oculaire composé, comme l'objectif, d'une seule lentille. Ces deux lentilles sont ordinairement montées aux deux extrémités d'un tuyau noirci à l'intérieur et destiné à empêcher qu'il n'arrive à l'oculaire des rayons lumineux autres que ceux qui viennent directement de l'objectif.

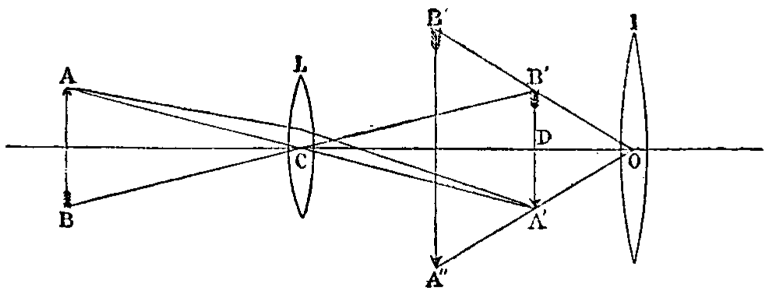

Fig. 3.

Soit AB (fig. 3) un objet que l'on veut regarder au moyen d'une *lunette*, dont l'objectif est la lentille L, et l'oculaire la lentille *l*. Nous supposerons ces deux lentilles convergentes. La distance de l'objet à l'objectif étant plus grande que la distance focale principale, cet objet fait une image réelle et renversée en A′B′. Cette image simule complétement un objet véritable émettant de la lumière ; on peut donc la regarder à travers une loupe *l*. En construisant la marche des rayons, on voit que chacun des points de l'image A′B′ sera reproduit sur une deuxième image A″B″, que l'œil placé derrière l'oculaire verra, s'il est à la distance de la vision distincte.

L'image de l'objet, comme le montre la figure, est renversée, ce qui est sans inconvénient pour les astres ; mais, lorsqu'on observe sur la terre, il est indispensable de voir les objets dans leur position réelle. Il faut donc redresser l'image formée par l'objectif, et c'est ici que se présentent les différentes combinaisons qui constituent les divers systèmes de *lunettes.*

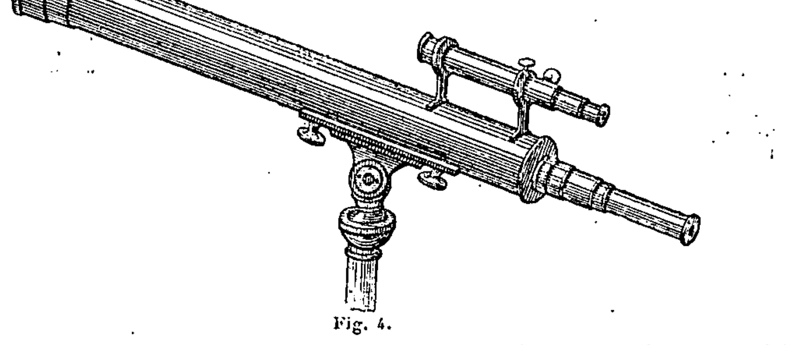

Fig. 4.

La *lunette* dite astronomique est précisément celle dont nous venons d'expliquer la théorie. On l'appelle quelquefois télescope réfracteur ou de réfraction, par opposition au télescope catadioptrique, dans lequel l'image est produite par réflexion. Elle se compose de trois tubes (fig. 4) qui entrent l'un dans l'autre à frottement doux. Le plus gros de ces tubes porte à son extrémité l'objectif; le plus petit se termine par l'oculaire. Pour que l'image soit fortement grossie, il faut qu'elle soit très-brillante. C'est pour cela que l'objectif a une grande ouverture, afin de pouvoir concentrer en chaque point de l'image réelle un grand nombre de rayons émanés de l'objet. De plus, afin qu'il n'y ait pas d'aberration de sphéricité, l'objectif est construit de manière à avoir un long foyer.

Le tube intermédiaire porte un diaphragme dans lequel on peut faire avancer ou reculer, au moyen d'une vis, une petite plaque métallique percée d'un trou circulaire, en travers duquel sont tendus deux fils extrêmement fins qui se coupent à angle droit (fig. 5); ce petit appareil porte le nom de réticule. Lorsqu'on veut viser un point particulier d'un objet, on dirige la *lunette* de telle manière que l'image de ce point coïncide avec l'intersection des deux fils du réticule, intersection qui s'appelle croisée des fils.

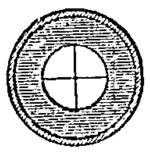

Fig. 5.

Pour mettre la *lunette* au point, on commence par faire mouvoir le porte-oculaire jusqu'à ce qu'on distingue nettement les fils du réticule; puis on fait mouvoir le porte-réticule (tube intermédiaire), lequel entraîne avec lui le porte-oculaire, jusqu'à ce qu'on aperçoive nettement l'objet : le réticule est alors au foyer de l'objectif conjugué à l'objet.

La droite qui joint la croisée des fils au centre optique de l'objectif est nommée axe optique de la *lunette*, et encore ligne de visée ou ligne de collimation.

Sur le côté de la *lunette*, ou au-dessus, on dispose une autre petite *lunette* nommée chercheur, dont l'axe est parallèle à celui de la première. Le chercheur sert à faciliter le pointé de la *lunette* principale.

Dans les observations, certaines *lunettes*, grâce à un mécanisme d'horlogerie, sont mûes de manière à pouvoir suivre un astre dans son mouvement diurne; on les appelle *lunettes* parallactiques.

Tout observatoire possède encore une *lunette* méridienne. C'est une *lunette* astronomique, installée de façon que son axe optique puisse prendre toutes les directions possibles dans le plan méridien, mais sans pouvoir sortir de ce plan. A cet effet, elle est portée par un essieu solide, qui lui est perpendiculaire et qui repose sur deux forts piliers. Cet essieu, rigoureusement perpendiculaire au plan méridien, sert à la *lunette* d'axe horizontal autour duquel elle peut tourner. En vertu du mouvement diurne, tous les astres viennent successivement passer dans le plan méridien. La *lunette* méridienne sert à déterminer l'instant précis auquel, pour chacun d'eux, s'effectue ce passage; c'est ce qui fait qu'on lui donne souvent le nom d'instrument des passages.

Le rapport entre la grandeur apparente de l'image vue dans la *lunette* et la grandeur apparente de l'objet vu à l'œil nu constitue ce que l'on appelle le grossissement de la *lunette*. La longueur de la *lunette* pouvant être complétement négligée relativement à la distance à laquelle se trouve l'objet, la grandeur apparente de cet objet vu à l'œil nu est la même que si l'œil était placé au centre optique C de l'objectif (fig. 3). Elle est donc égale à l'angle ACB = A'CB'. Soient I = B'D la demi-hauteur de l'image, F = CD la distance focale de l'objectif, et α = ACB la grandeur apparente de l'objet vu à l'œil nu, on a

$$I = F \operatorname{tang} \frac{1}{2}\alpha.$$

D'un autre côté, l'œil étant supposé au centre optique de l'oculaire en O, la grandeur apparente de l'image virtuelle définitive (A''B'' est la même que celle A'OB') de l'image réelle A'B'. Soient donc OD = *f* la distance focale de l'oculaire et β = A'OB' la grandeur apparente de l'image définitive, on a

$$I = f \operatorname{tang} \frac{1}{2}\beta,$$

d'où

$$f \operatorname{tang} \frac{1}{2}\beta = F \operatorname{tang} \frac{1}{2}\alpha, \qquad \frac{\operatorname{tang} \frac{1}{2}\beta}{\operatorname{tang} \frac{1}{2}\alpha} = \frac{F}{f}.$$

En remplaçant les tangentes par leurs arcs, il reste

$$\frac{\beta}{\alpha} = \frac{F}{f}.$$

Mais le rapport $\frac{\beta}{\alpha}$ représente le grossissement; donc, *le grossissement de la lunette astronomique est égal au rapport des distances focales de l'objectif et de l'oculaire.* Si l'on regarde dans une *lunette* par le gros bout, le rapport $\frac{F}{f}$ est renversé et les objets semblent rapetissés.

Pour éviter l'aberration de sphéricité produite par certains rayons qui tombent trop obliquement sur l'oculaire, on limite l'image réelle au moyen d'un diaphragme, en sorte que les points lumineux qui font leur image dans l'intérieur de ce diaphragme sont les seuls perceptibles à travers l'oculaire. Or, ces points lumineux sont contenus dans un cône dont le sommet est au centre optique de l'objectif, et dont la base est l'ouverture même du diaphragme. La surface de ce cône prolongée au delà de l'objectif délimite donc l'espace contenant tous les points visibles. L'étendue de cet espace constitue le champ de l'instrument. Mais, pour abréger, on définit souvent le champ d'une *lunette* « l'espace limité par le cône qui a pour base le contour de l'oculaire, » attendu que ce cône diffère très-peu de celui dont nous venons de parler, qui a pour base l'ouverture du diaphragme. Comme l'oculaire est d'autant plus petit qu'il grossit davantage, on voit que le champ doit être d'autant moins étendu que la *lunette* est plus forte.

Nous avons vu que la *lunette* astronomique augmente la grandeur apparente de chacune des dimensions d'un objet dans le rapport de la distance focale de l'objectif à celle de l'oculaire. De plus, elle donne une vision toujours nette, puisque les rayons reçus par l'œil et émanant d'un même point de l'objet semblent venir d'un point situé à la distance de la vision distincte. Enfin, il est aisé de s'assurer que la clarté des objets est accrue, et cela dans le rapport du carré des diamètres de l'objectif et de la pupille de l'œil. Pour cela, considérons, par exemple, une étoile. Si l'oculaire est assez petit, le pinceau lumineux qui émane de l'astre entre tout entier dans l'œil; par conséquent, les quantités de lumière reçues par l'œil muni de la *lunette* et par l'œil nu sont entre elles comme les carrés des diamètres de l'objectif et de l'ouverture de la pupille. Si le diamètre de l'objectif est cent fois plus grand que celui de la pupille, l'éclat sera dix mille fois plus grand qu'à l'œil nu.

La *lunette* de Galilée ou de spectacle fait voir les objets dans leurs positions réelles, c'est-à-dire non renversés. Elle ne diffère de la *lunette* astronomique que par l'oculaire, qui est formé d'une lentille divergente au lieu d'une lentille convergente. Si un pareil oculaire ne peut plus être assimilé à une loupe servant à considérer l'image de l'objet, il conduit physiquement au même résultat. En effet (fig. 6), soit AB l'objet. Son image, produite par l'objectif convergent L, irait se former renversée en A'B'. Mais l'oculaire *l* se trouve placé entre cette image et l'objectif, de manière que l'image ne se forme réellement pas. Les rayons qui, sans l'oculaire, convergeraient en B' deviennent divergents dans l'oculaire, et se comportent comme s'ils venaient de B''. Ceux qui aboutiraient en A' divergent aussi comme s'ils venaient de A''. Finalement, il n'y a point d'image réelle, mais une image virtuelle, droite et agrandie, A''B'', qui, si l'oculaire est placé convenablement, se forme à la distance de la vision distincte. Pour calculer le grossissement, il suffit de remarquer que du centre C de l'objectif l'objet est vu sous un angle ACB = A'CB', et que du centre de l'oculaire l'image virtuelle A''B'' est vue sous un angle A''OB'' = A'OB'. Le grossissement est donc représenté par le rapport des angles $\frac{A'OB'}{A'CB'}$ que, par un raisonnement pareil à celui qu'on a déjà employé, on ramènera au rapport des distances focales de l'objectif et de l'oculaire. Ce rapport est en général peu élevé. Deux *lunettes* de Galilée disposées parallèlement, de manière à produire une image dans chaque œil, constituent la jumelle ou lorgnette.

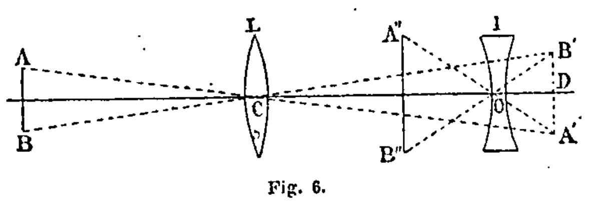

Fig. 6.

La *lunette* astronomique donne des images aussi agrandies que l'on veut, mais renversées; la *lunette* de Galilée donne des images droites, mais faiblement agrandies. Pour les observations scientifiques terrestres, il importe que les images soient considérablement agrandies, et en même temps qu'elles se présentent dans leur position réelle; c'est à quoi l'on parvient en ajoutant une ou plusieurs lentilles à l'oculaire de la *lunette* astronomique. En effet, dans cette dernière *lunette*, l'objectif donne une image renversée A. Si, considérant cette image comme un objet réel, on place à une distance convenable, du côté de l'oculaire, une deuxième lentille convergente, on obtient une nouvelle image A' renversée par rapport à A, mais droite par rapport à l'objet, et l'oculaire appliqué devant A' fait voir une image droite et agrandie.

En général, on interpose entre l'objectif et l'oculaire deux lentilles convergentes L, L', égales et parallèles (fig. 7). B'A' est l'image renversée donnée par l'objectif qui n'est pas représenté dans la figure. Cette image est au foyer de la première lentille L. Les rayons lumineux, émanés d'un point quelconque de B'A', prennent, au sortir de la lentille L, une direction parallèle à leur axe secondaire; il suffit donc d'une deuxième lentille L pour concentrer ces rayons en des foyers qui forment une image *ab* inverse de B'A', mais droite par rapport à l'objet. L'oculaire OC sert à regarder cette image et la fait voir agrandie en *a'b'*.

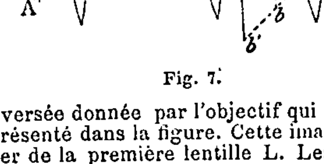

Fig. 7.

Quand les deux images A'B' et *ab* sont égales, le grossissement est, comme pour la *lunette* astronomique, égal au rapport des foyers de l'objectif et de l'oculaire $\frac{F}{f}$, comme si les lentilles L et L' n'existaient pas; mais, si les images sont inégales, le rapport de leurs diamètres est évidemment égal à celui des distances focales $\frac{\varphi}{\varphi'}$ des deux lentilles intermédiaires, et alors le grossissement est $\frac{F\varphi'}{f\varphi}$.

Il nous reste à faire l'histoire des *lunettes* d'approche. Quelques passages des anciens prouvent qu'ils connaissaient l'art de combattre les effets de la lumière diffuse en regardant les objets à travers un long tuyau.

L'abbaye de Scheyern, en Bavière, possède un manuscrit de la fin du XIIe siècle, intitulé : *Histoire scolastique du P. Comestor*, dans lequel on voit un dessin représentant Ptolémée qui regarde les cieux à travers un long tuyau formé de quatre tubes; mais rien n'autorise à penser que ce tuyau fût muni de verres grossissants. Les anciens n'employaient ces tubes que pour combattre les effets de la lumière diffuse.

Il faut venir jusqu'au XVIe siècle pour découvrir quelques indices de la connaissance des *lunettes* et du pouvoir des verres combinés. En 1538, Fracastor écrivait que les objets sont grossis et rapprochés, si on les regarde à travers deux verres placés l'un sur l'autre. En 1589, Porta, l'inventeur de la chambre obscure, affirmait la possibilité d'augmenter les dimensions et l'éclat des objets en les regardant à travers plusieurs lentilles convenablement disposées. Ainsi, on connaissait déjà les avantages des tuyaux et la puissance des lentilles; le hasard allait montrer à la science le parti qu'elle en devait tirer. P. Borel a raconté le fait dans son curieux livre *De vero telescopi inventore* (1651). Un fabricant de besicles de Middelbourg, nommé Zacharie Jansen ou Hansen, avait deux enfants. Ceux-ci, s'amusant à regarder les objets à travers des verres tantôt isolés, tantôt superposés, poussèrent, à un certain moment, des cris de surprise : ils venaient de constater que le coq du clocher voisin, vu dans deux verres, paraissait beaucoup plus gros et plus rapproché qu'à l'œil nu. Ils firent part de la découverte à leur père; celui-ci vérifia le fait, et s'assura de la forme des lentilles qui le produisaient; quelques jours après, la *lunette* d'approche était inventée (1590). Elle reçut d'abord le nom de *lunette* batave ou de Hollande. L'invention fut tenue secrète pendant quelques années; mais un autre lunettier, voisin de Jansen et nommé Lippershez ou Lipperson, parvint à acquérir une connaissance suffisante de l'instrument pour pouvoir en construire de semblables; il sollicita et obtint un brevet (1606), et, grâce à cette précaution, Lippershez passe auprès de plusieurs auteurs pour le véritable inventeur de la *lunette* d'approche. C'est lui qui fabriqua les premières jumelles.

Galilée, ayant ouï parler de la découverte des lunettiers hollandais, en devina le mécanisme et vint à bout de le réaliser. La première *lunette* qu'il fabriqua en 1609 était formée d'un tuyau de plomb muni de deux lentilles. Elle était longue d'environ 0m,50 et grossissait six à sept fois. Elle lui fit découvrir les satellites de Jupiter. Plus tard, il obtint une *lunette* de 4 pieds de long, des grossissements de trente-deux fois, qui lui firent découvrir les taches du soleil, les montagnes de la lune, les phases de Vénus, des nébuleuses, etc. Huyghens, avec une *lunette* de 8 mètres amplifiant cent cinquante fois, découvrit le premier satellite de Saturne et distingua la forme de son anneau.

Pour multiplier la puissance visuelle, on augmenta de plus en plus la convexité des lentilles, ce qui malheureusement augmenta en même temps l'irisation et la déformation des images. On tenta d'obvier à cet inconvénient en allongeant le tube des *lunettes*; on le porta jusqu'à 80 mètres, jusqu'à 100 mètres. Ces tubes longs et incommodes étaient placés au haut d'un mât, et l'observateur s'installait sur un échafaudage qu'il atteignait par des échelles, se déplaçait lui-même et faisait tourner son instrument au moyen de cordages pour suivre les astres dans leurs mouvements.

La découverte de l'achromatisme par Dollond permit de ramener la longueur des *lunettes* à des proportions plus commodes. Les plus fortes *lunettes* aujourd'hui en usage n'ont pas plus de 0m,38 d'ouverture. L'objectif de l'instrument construit par MM. Lerebours et Secretan pour l'Observatoire de Paris a 0m,38 de diamètre et 8 mètres de foyer. Mentionnons encore la *lunette* que M. Craig, ministre à Leannington, a fait construire en 1852. L'objectif a 0m,60 de diamètre, et la distance focale dépasse 23 mètres. Elle permet de lire à 800 mètres des caractères de 0m,007 de hauteur.

— Archit. La figure qu'affecte la *lunette* varie suivant que les berceaux ont des hauteurs différentes et même plan de naissance, ou qu'ils n'ont ni même plan de naissance ni même hauteur, ou enfin que la rencontre a lieu à angles droits ou obliquement, soit en plan, soit en élévation. La *lunette* droite est obtenue par la rencontre de deux berceaux dont les axes sont perpendiculaires l'un à l'autre. La *lunette* biaise est produite par la rencontre de deux berceaux dont les axes font des angles quelconques.

On donne aussi le nom de *lunette* à la rencontre d'une voûte en tour ronde avec un dôme; c'est l'ouverture pratiquée au sommet de ce dernier. Dans ce cas, la *lunette* est coupée suivant un petit cercle de la sphère. Les *lunettes* sont donc susceptibles d'une infinité de figures différentes; voici les tracés de quelques-unes.

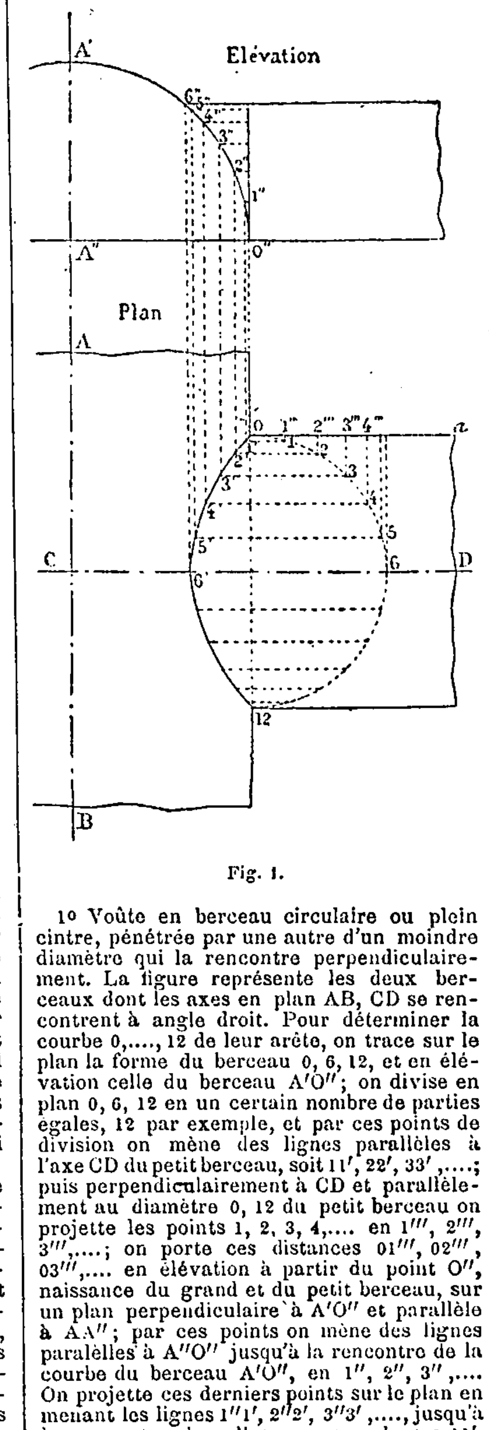

Fig. 1.

1o Voûte en berceau circulaire ou plein cintre, pénétrée par une autre d'un moindre diamètre qui la rencontre perpendiculairement. La figure représente les deux berceaux dont les axes en plan AB, CD se rencontrent à angle droit. Pour déterminer la courbe 0,...., 12 de leur arête, on trace sur le plan la forme du berceau 0, 6, 12, et en élévation celle du berceau A'O''; on divise en plan 0, 6, 12 en un certain nombre de parties égales, 12 par exemple, et par ces points de division on mène des lignes parallèles à l'axe CD du petit berceau, soit 11', 22', 33',....; puis perpendiculairement à CD et parallèlement au diamètre 0, 12 du petit berceau on projette les points 1, 2, 3, 4,.... en 1''', 2''', 3''',....; on porte ces distances 01''', 02''', 03''',.... en élévation à partir du point O'', naissance du grand et du petit berceau, sur un plan perpendiculaire à A'O'' et parallèle à AA''; par ces points on mène des lignes paralèlles à A''O'' jusqu'à la rencontre de la courbe du berceau A'O'', en 1'', 2'', 3'',.... On projette ces derniers points sur le plan en menant les lignes 1''1', 2''2', 3''3',...., jusqu'à la rencontre de celles correspondantes 11', 22', 33',..., et on détermine ainsi un certain nombre de points par lesquels la courbe de l'arête doit passer. Ce tracé étant terminé, on joint tous les points 0, 1', 2', 3',..., 12 par une ligne qui représente la forme que doit avoir la *lunette*. Cette courbe est à double courbure et a été désignée par Frézier sous le nom de *cycloïmbre*.

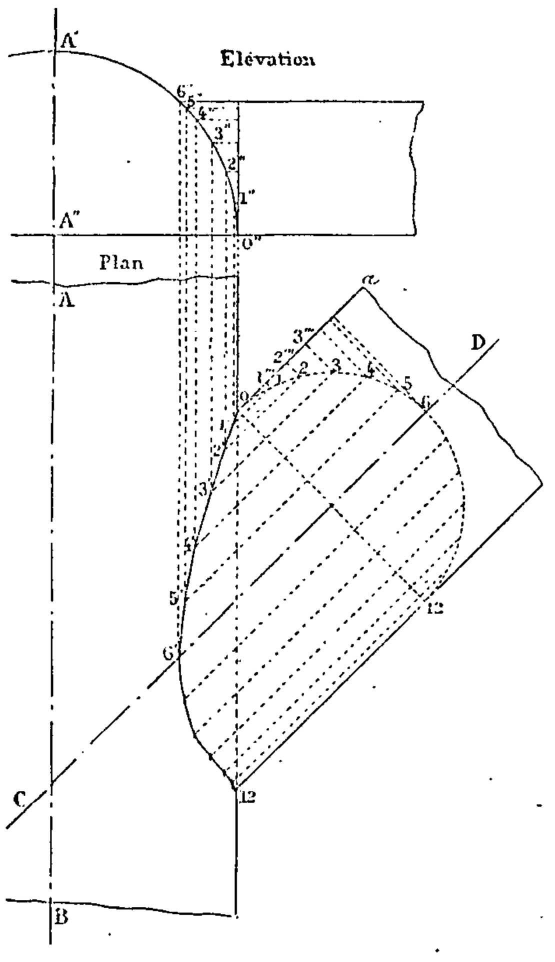

Fig. 2.

2° Berceau droit pénétré par un autre de moindre diamètre qui le rencontre obliquement. Les axes des deux berceaux sont AB et CD, qui se rencontrent obliquement. Le tracé de cette réunion de berceaux ne diffère du précédent que par la position oblique du petit, qui donne pour l'arête de la *lunette* une courbe formant une espèce d'arc rampant en plan et en élévation. Nous avons reproduit les mêmes lettres et les mêmes chiffres que sur la figure précédente parce que la méthode de construction est la même. L'arête 0,12, formée par la rencontre des deux berceaux, donne une courbe à double courbure, appelée par Frézier *ellipsimbre*, parce que sa hauteur est moindre que la moitié du diamètre qui lui sert de base. Cette courbe, de même que la cycloïmbre, ne peut être tracée dans son état naturel que sur une surface courbe, semblable à celle du grand ou du petit berceau. La rencontre de deux berceaux obliques produit un effet désagréable et donne lieu à des angles inégaux qui, indépendamment de l'irrégularité de leur forme, occasionnent des efforts qui ne se correspondent pas. Pour corriger cette irrégularité et former une construction plus solide, on supprime l'angle aigu au moyen d'une partie de berceau perpendiculaire au grand cintre, que l'on raccorde avec la partie oblique lorsqu'on ne peut pas éviter ces pénétrations irrégulières.

Si l'on s'est bien rendu compte de la manière dont le tracé de la *lunette* a été obtenu précédemment, on pourra facilement résoudre toutes les difficultés que présentent les pénétrations des voûtes, quelles que soient les formes en plan et en élévation des berceaux qui se rencontrent. Les voûtes d'arête ne sont pas autre chose que des *lunettes* dont les sommets concourent au même point; elles sont engendrées par des voûtes en berceau, de même hauteur de cintre, qui se croisent et forment à leur réunion des angles saillants. Leur tracé ne présente aucune difficulté en plan ; quelle que soit la manière dont les berceaux se croisent, les arêtes sont toujours suivant les diagonales d'un carré, d'un rectangle, d'un polygone, ou les diamètres des cercles dans lesquels ils sont décrits. On donne encore le nom de *lunette* à l'œil circulaire ménagé au centre d'une voûte d'arête, en guise de grande clef, pour le passage des cordes qui, dans les églises gothiques, servent à mettre les cloches en branle.

— Fortif. La *lunette* est un ouvrage de fortification permanent, le plus souvent ouvert à la gorge. Il a deux faces et deux flancs. L'escarpe et la contrescarpe sont presque toujours revêtues en maçonnerie. Il y a pourtant des *lunettes* tout en terre.

Les *lunettes* sont employées comme ouvrages détachés d'une place et tirent alors leur défense, soit de la place elle-même, soit d'ouvrages intermédiaires, rarement de leurs propres fossés. Les flancs des *lunettes* n'ont d'autre but que de battre le terrain qui n'est pas battu par les faces.

Les *lunettes* ont parfois un réduit défensif, une grosse tour crénelée, comme la *lunette* Darçon, à Metz. Cette espèce de *lunette* a reçu le nom générique de *lunette* Darçon, du nom de son inventeur, Jean-Claude-Eléonore Le Migeau-Darçon, général du génie.

Comme les redans et les ouvrages à cornes, les *lunettes* peuvent servir de têtes de pont.

LUNETTÉ, ÉE adj. (lu-nè-té — rad. *lunette*). Zool. Qui a les yeux entourés d'un cercle coloré. ‖ Qui porte une tache en forme de lunette.

LUNETTERIE s. f. (lu-nè-te-rî — rad. *lunette*). Art ou commerce du lunettier : *La* LUNETTERIE *parisienne*.

LUNETTIER, IÈRE s. (lu-nè-tié, iè-re — rad. *lunette*). Personne qui fabrique ou vend des lunettes.

LUNÉVILLE, ville de France (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu d'arrond. et de deux cantons, sur la Vezouse, près de son confluent avec la Meurthe, à 30 kilom. S.-E. de Nancy, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg; pop. aggl. 11,929 hab. — pop. tot. 12,369 hab. L'arrondissement comprend actuellement 8 cantons et 162 communes. Le recensement de 1873, antérieur à la loi de la même année qui annexe à l'arrondissement de Lunéville deux nouveaux cantons comprenant 17 communes, donne à cet arrondissement une population de 80,770 hab. Tribunal de première instance; deux justices de paix; collége communal ; bibliothèque publique; musée, cabinet d'histoire naturelle.

En tête des produits industriels de Lunéville se placent la faïencerie et la ganterie. La première manufacture de faïence fut établie dans ce pays en 1731, par Jacques Chambutte. La brasserie, la fabrication des cheminées de tôle, la broderie, les papiers peints, les cartes à jouer, les blanchisseries de toile, les filatures de coton, les fabriques de bas au métier, les vins, les eaux-de-vie, le chanvre, le lin, les grains, les bois constituent les autres branches les plus intéressantes de l'industrie et du commerce de la ville.

Lunéville tire son nom (*Lunæ villa*) du culte que l'on rendait autrefois à Diane sur le mont Léomont, éloigné de 4 kilom. L'histoire ne parle pas cependant de cette localité avant le x^e siècle de notre ère. C'était à cette époque le chef-lieu d'un comté considérable, que le duc Mathieu II réunit à ses Etats. Ses successeurs fortifièrent cette place, dont Charles le Téméraire s'empara en 1476, mais qui fut reprise la même année par le prince de Vaudemont. En 1587, Charles III, duc de Lorraine, augmenta les fortifications de Lunéville pour mettre cette place en état de résister à l'armée des protestants d'Allemagne, qui venaient au secours des calvinistes français. Sous Louis XIII, Lunéville fut prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Lorrains. Enfin, en 1633, les Français finirent par emporter cette place d'assaut, après un siége de quinze jours, et en firent sauter les fortifications. En 1801 fut signé à Lunéville le traité de paix qui terminait la guerre de la deuxième coalition contre la France.

Lunéville possède un certain nombre de monuments intéressants. Les châteaux de Stanislas et de Commercy ont été convertis en caserne. L'église Saint-Jacques, achevée sous le règne de Stanislas et consacrée en 1745, offre un beau portail très-orné et surmonté de deux tours, dont l'une porte la statue de saint Pierre et l'autre la statue de saint Michel terrassant le démon. L'intérieur renferme deux tableaux de Girardet, une magnifique tribune et le cœur de la marquise du Châtelet. Nous signalerons encore : l'église Saint-Maur, édifice moderne, dont le clocher frappe par son élégance; une chapelle funéraire érigée par le prince de Hohenlohe; la halle au blé; le manége couvert, dont on admire la belle charpente et où peuvent manœuvrer 200 cavaliers; la caserne de l'Orangerie ; le champ de Mars, qui a plus de 200 hectares de superficie; la promenade du Bosquet, formée avec les restes du jardin qui entourait le château ; la salle de spectacle ; deux ponts jetés sur la Vezouse ; le collége ; le musée ; le cabinet d'histoire naturelle, etc.

Lunéville (TRAITÉ DE), traité célèbre qui mit fin à la guerre de la deuxième coalition contre la France. Conclu entre la France et l'Autriche, il fut signé le 9 février 1801 par Joseph Bonaparte et M. de Cobentzel, le négociateur de Campo-Formio. Après la bataille de Marengo, l'Autriche s'obstinait à continuer la lutte ; mais la victoire de Moreau à Hohenlinden et la marche de ce général sur Vienne, tandis que notre armée d'Italie convergeait vers le même but, décidèrent enfin le cabinet autrichien à solliciter d'abord l'armistice de Steyer, puis à entrer en négociation pour la paix. Lunéville ayant été désignée pour cet objet, M. de Cobentzel s'était rendu dans cette ville au mois d'octobre 1800, et y avait trouvé Joseph Bonaparte ; mais il n'avait fait qu'entasser difficultés sur difficultés, trahissant à chaque instant le mauvais vouloir de sa cour et le sien ; cependant les derniers événements ayant éclairé l'abîme où allait être précipité le gouvernement autrichien, il fallut bien mettre de côté toute hésitation pour éviter une catastrophe et accepter les conditions du vainqueur. Nous allons les résumer, ou plutôt en emprunter le détail à M. Thiers.

Le thalweg du Rhin, depuis sa sortie du territoire helvétique jusqu'à son entrée sur le territoire batave, formait la limite de la France et de l'Allemagne. Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Cassel, Kehl, Philipsbourg, Vieux-Brisach, situés sur la rive droite, restaient à l'Allemagne, mais après avoir été démantelés. Les princes héréditaires qui faisaient des pertes sur la rive gauche devaient être indemnisés. Il n'était pas parlé des princes ecclésiastiques ni du mode d'indemnité; mais il était bien entendu que tout ou partie des territoires ecclésiastiques fournirait la matière de l'indemnité. L'empereur, à Lunéville comme à Campo-Formio, cédait les provinces belgiques à la France, ainsi que les petits territoires qu'il possédait sur la rive gauche, tels que le comté de Falkenstein, le Frickthal, une enclave entre Zurzach et Bâle. Il abandonnait de plus le Milanais à la Cisalpine. Il n'obtenait d'autre indemnité pour cela que les Etats vénitiens jusqu'à l'Adige, qui lui étaient précédemment assurés par le traité de Campo-Formio. Ainsi la même faute, le même attentat contre un noble pays se perpétuait, sans que la clairvoyance de Bonaparte, à défaut du sentiment de la justice, vînt lui révéler les conséquences de ce crime politique.

L'empereur perdait en plus l'évêché de Salzbourg, qui lui avait été promis par un article secret du traité de Campo-Formio, et le duc de Toscane, de la maison d'Autriche, était dépossédé de ses Etats, qui passaient à la maison de Parme ; toutefois, une indemnité lui était promise en Allemagne; le duc de Modène, également de la maison d'Autriche, et dépossédé, recevait de son côté la promesse du Brisgau. Ainsi l'Autriche continuait d'avoir l'Adige pour limite, mais la Toscane passait de sa maison à une famille dépendante de la France ; les Anglais étaient exclus de Livourne; toute la vallée du Pô, depuis la Sesia et le Tanaro jusqu'à l'Adriatique, appartenait à la république cisalpine, fille de la république française ; le Piémont, enfin, confiné aux sources du Pô, dépendait de nous. Nous occupions donc toute l'Italie centrale, et nous isolions l'Autriche du Piémont, des Etats de l'Eglise et de Naples.

Le principe des sécularisations n'était pas explicitement, mais implicitement posé, puisque l'on promettait d'indemniser les princes héréditaires, sans parler des princes ecclésiastiques. Evidemment l'indemnité ne pouvait être demandée qu'aux princes ecclésiastiques eux-mêmes.

La paix était déclarée commune aux républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, dont l'indépendance était garantie. Quant à Naples, au Piémont et au saint-siége, qui dépendaient du bon vouloir de la France, rien ne fut décidé à leur égard.

L'empereur, c'était une des conditions imposées par Bonaparte, signait le traité non-seulement pour lui-même, comme souverain des Etats autrichiens, mais pour tout le corps germanique, comme empereur d'Allemagne. La France promettait d'employer secrètement son influence auprès de la Prusse pour la disposer à couvrir de son approbation cette manière de procéder. Les armées françaises devaient évacuer l'Allemagne, mais après que les ratifications auraient été échangées par la France et par l'Autriche. Enfin, une clause particulière stipulait que tous les détenus pour cause politique seraient rendus à la liberté.

LUNGERN, village et paroisse de Suisse, canton d'Untervald, à 13 kilom. S. de Sarnen, sur le petit lac de son nom, au pied du Brunig ; 1,482 hab. Les habitants ont fait de grands travaux pour diminuer les eaux du lac et livrer à la culture une partie du sol qu'il recouvre.

LUNGHI, famille d'architectes italiens, dont plusieurs membres eurent une grande réputation dans les XVI^e et XVII^e siècles, et qui ont enrichi de leurs œuvres un grand nombre de villes italiennes. L'artiste le plus renommé de cette famille est le suivant.

LUNGHI (Martino), dit **le Vieux**, architecte italien, né à Vigiù (Milanais) vers 1530, mort à Rome vers 1606. D'abord ouvrier, employé à l'extraction d'une carrière de marbre, il parvint à acquérir quelque instruction, s'adonna à l'architecture, devint en peu de temps un habile artiste et se rendit à Rome. « Après avoir restauré avec autant de goût que d'intelligence, dit Quatremère de Quincy, quelques édifices importants, on lui confia la partie du palais de Monte-Cavallo qu'on nomme la *Torre de' Venti*. » Ce travail, assez considérable et très-réussi, eut un véritable succès, et de ce moment date la réputation de l'architecte. Lunghi construisit ensuite l'église des Oratoriens, appelée la *Chiesa-Nuova* (1575), gracieux et élégant édifice, la tour du Capitole, la façade de l'église de San-Girolamo degli Schiavoni (1588), acheva le palais Altemps, etc., et fut chargé de construire le palais Borghèse, regardé comme son chef-d'œuvre. Le terrain accidenté sur lequel s'élève cet édifice présentait pour la construction des difficultés que Lunghi surmonta avec un rare talent. V. BORGHÈSE (palais).

Citons encore de cet artiste la chapelle de Santa-Maria in Trastevere, et la restauration de Saint-Vincent et Saint-Anastase, où l'on admire de superbes parties. — Son petit-fils, Martino LUNGHI, dit *le Jeune*, est l'auteur du fameux escalier en marbre de cent quinze marches qu'on voit à Rome, au palais Ruspoli.

LUNGHI, nom de divers artistes italiens. V. LONGHI.

LUNGONE, bourg maritime du royaume d'Italie, province de Livourne, sur la côte S.-E. de l'île d'Elbe ; 3,535 hab. Petit port de commerce ; pêche, cabotage.

LUNGRO, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre citérieure, district et à 16 kilom. S.-O. de Castrovillari, chef-lieu de mandement, sur une hauteur, près de la rive gauche du Tiro ; 5,088 hab.

LUNICOLE s. (lu-ni-ko-le — du lat. *luna*, lune; *colo*, j'habite). Habitant de la lune : *Il sera de l'évidence la plus parfaite que, chez de tels* LUNICOLES, *la relation de père et de fils différera prodigieusement de celle qui a lieu parmi les hommes*. (Bonnet.)

LUNIER, marin français, né à Nantes en 1749, mort en 1807. Il passa sa jeunesse dans la marine marchande, fut capitaine de corsaire, puis, abandonnant son périlleux métier, vint à Paris cultiver les sciences et les lettres. On lui doit : *Dictionnaire des sciences et des arts* (1805, 3 vol. in-8°), excellent livre qu'on peut consulter encore aujourd'hui avec fruit.

LUNIFA s. m. (lu-ni-fa). Bot. Un des noms vulgaires du nymphéa.

LUNIFÈRE adj. (lu-ni-fè-re — du lat. *luna*, lune; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui présente une tache en forme de croissant.

LUNIFORME adj. (lu-ni-for-me — du lat. *luna*, lune, et de *forme*). Qui a la forme d'un croissant.

— Diplom. *Lettres luniformes*, Lettres dont les jambages sont recourbés en forme de croissant. ‖ *Sigma luniforme*, Ancien sigma grec qui avait la forme d'un croissant.

LUNIG (Jean-Chrétien), historien et publiciste allemand, né à Schewalenberg (Lippe) en 1662, mort en 1740. Il parcourut l'Europe pour y recueillir des documents relatifs à l'histoire et au droit public de l'Allemagne. Après avoir été secrétaire d'un général qu'il accompagna dans les campagnes contre Louis XIV, il devint bailli à Eilenburg, puis greffier de la ville de Leipzig. Lunig a publié un grand nombre de pièces diplomatiques relatives à l'histoire européenne. En outre, on a de lui des ouvrages juridiques très-importants, plus remarquables, il est vrai, par l'érudition que par la critique. Nous citerons : *Archives de l'empire* (1710-1722, 24 vol. in-fol.); *Chancellerie de l'empire* (1714, 18 vol. in-8°) ; *Mémoires diplomatiques écrits en Europe* (1715, 2 vol. in-fol.) ; *Discours tenus par des princes et des ministres* (1719, 12 vol. in-8°) ; *Code diplomatique de l'Italie* (1725-1732, 4 vol. in-fol.) ; *Corps du droit féodal germanique* (1727, 3 vol. in-fol.) ; *Codex Germaniæ diplomaticus* (1732, 2 vol. in-fol.), etc.

LUNIGÈRE adj. (lu-ni-jè-re — du lat. *luna*, lune; *gero*, je porte). Syn. de LUNIFÈRE.

LUNING (Othon), publiciste et homme politique allemand, né à Gütersiohe en 1818, mort en 1868. Il étudia la médecine, s'établit en 1840 à Rheda (Westphalie) et y exerça pendant huit ans la pratique de son art. Il fonda, à cette époque, deux revues, l'une mensuelle, le *Bateau à vapeur de Westphalie*, qui parut de 1844 à 1848, et l'autre annuelle, intitulée : *Ce livre appartient au peuple*, qui vécut trois ans (1845-1847). Il y défendait les idées des démocrates socialistes, et surtout la théorie d'une *transformation de la société par une organisation logique du travail*. Les événements politiques de 1848 ouvrirent une arène plus vaste à son activité littéraire. Au début des débats du parlement allemand, il alla se fixer à Francfort-sur-le-Mein et y fonda la *Nouvelle gazette allemande*, qui acquit tant de popularité comme organe de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale. Expulsé de Francfort vers la fin de 1850 avec tous les membres de la rédaction de son journal, il se retira d'abord à Paris, puis à Zurich, où, de concert avec son frère et quelques-uns de ses amis, tels que Rustow et Hervegh, il vint en aide aux réfugiés allemands. En 1856, il put revenir à Rheda, où, tout en reprenant sa profession de médecin, il rédigea la *Petite gazette pour la ville et la campagne*, et fournit, en outre, de nombreux articles au *Journal hebdomadaire du Nationalverein*. En 1860, il fut élu membre du comité de cette assemblée, et, l'année suivante, fut envoyé par une circonscription de Berlin à la Chambre des députés de Prusse, où jusqu'en 1866 il se signala parmi les orateurs du parti progressiste. Après le conflit austro-prussien, il se rapprocha, comme beaucoup d'autres, du parti national-libéral, et fit encore partie pendant un an de la Chambre des députés.

LUNI-SOLAIRE adj. (lu-ni-so-lè-re — de *lune* et de *solaire*). Astron. Qui a rapport à la fois à la lune et au soleil : *Cycle* LUNI-SOLAIRE. *L'explication des marées par l'attraction* LUNI-SOLAIRE *refuse absolument d'entrer dans mon esprit*. (J. de Maistre.)

— *Année luni-solaire*, Année calculée sur la révolution de la lune, mise d'accord avec l'année solaire : *Les années des Athéniens étaient* LUNI-SOLAIRES. ‖ *Période luni-solaire*, Période de 532 ans, qui est le produit des cycles lunaires (19 ans) et du cycle solaire (28 ans).

LUNOT s. m. (lu-no — rad. *lune*). Moll. Coquille du genre vénus, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

LUNULACARDIUM s. m. (lu-nu-la-kar-di-om — du lat. *lunula*, lunule; *cardium*, bucarde). Moll. Genre de coquilles fossiles, qui paraît être voisin des opis.

LUNULAIRE adj. (lu-nu-lè-re — rad. *lunule*). Qui a la forme d'une lunule.

— s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques, tribu des marchantiées, comprenant quelques espèces de très-petite taille, fort communes en Europe.

LUNULE s. f. (lu-nu-le — dimin. de *lune*). Géom. Figure plane formée par l'intersection de deux arcs de cercle dont la concavité est tournée dans le même sens. ‖ *Lunule d'Hippocrate*, Croissant compris entre deux demi-cercles, décrits l'un sur l'hypoténuse et l'autre sur un des côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle.

— Astron. Nom donné quelquefois aux satellites des planètes autres que la terre.

— Antiq. rom. Espèce de boucle en forme de croissant, que les patriciens portaient à leur chaussure, et qui s'attachait au-dessous de la cheville ou sur le cou-de-pied : *Les Romains qui portaient la* LUNULE *prétendaient descendre des cent sénateurs choisis par Romulus*.

— Liturg. Boîte qui contient l'hostie et qui se place au centre de l'ostensoir.

— Anat. Tache blanche en forme de croissant, qu'on remarque à la base de l'ongle chez l'homme.

— Moll. Dépression qu'on remarque au-dessous des crochets de certaines coquilles bivalves. ‖ Genre d'acéphales à coquille bivalve.

— Entom. Espèce de bombyx.

— **Encycl.** Quoique la quadrature du cercle entier soit impossible, on a trouvé celle de quelques-unes de ses parties. Parmi ces quadratures partielles, la première et la plus célèbre est celle de la *lunule;* on la doit à Hippocrate de Chio.

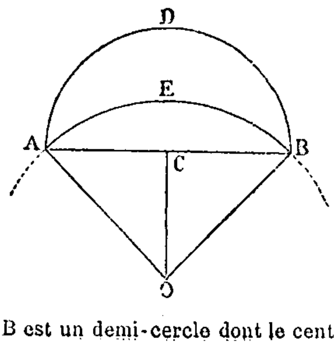

ADB est un demi-cercle dont le centre est C. Elevons CO perpendiculaire et égal à CB. Du point O comme centre, avec OB pour rayon, décrivons l'arc BEA, et achevons le triangle AOB. Ce triangle est composé de deux triangles isocèles rectangles ACO, BCO. Par suite, chacun des angles AOC, COB est égal à la moitié d'un angle droit : donc l'angle AOB est droit, et par conséquent le secteur AOBE est le quart du cercle qui a pour rayon la ligne OB. Cela posé, on a

$$\frac{\text{cercle C}}{\text{cercle O}} = \frac{\text{CB}^2}{\text{OB}^2}.$$

Mais

$$\text{CB}^2 = \frac{1}{2}\,\text{OB}^2,$$

d'où

$$\frac{1}{2}\text{CB}^2 = \frac{1}{4}\,\text{OB}^2;$$

donc

$$\frac{1}{2}\text{ du cercle C} = \frac{4}{4}\text{ du cercle O}$$

ou

$$\text{ABDA} = \text{AOBEA}.$$

Retranchant de part et d'autre la partie commune AEBCA, il reste

$$\textit{lunule}\ \text{ADBEA} = \text{triangle ABO}.$$

L'aire de cette *lunule* est donc équivalente à celle du triangle dont la surface est AC^2.

On trouve d'autres propriétés curieuses des *lunules* dans les *Récréations mathématiques* d'Ozanam. Moivre, dans les *Transactions philosophiques*, s'est occupé des solides formés par leur révolution.

LUNULÉ, ÉE adj. (lu-nu-lé — rad. *lunule*). Hist. nat. Echancré en forme de croissant. ‖ Marque d'une tache en forme de croissant.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un diodon et d'un pleuronecte.

LUNULINE s. f. (lu-nu-li-ne — dimin. de *lunule*). Infus. Genre d'infusoires regardés par plusieurs auteurs comme des algues microscopiques. V. CLOSTÉRIE.

LUNULITE s. f. (lu-nu-li-te — dimin. de *lune*). Zooph. Genre de polypes bryozoaires, à polypier en forme de disque concave ou de cupule, comprenant une espèce qui vit sur les côtes d'Afrique, et plusieurs autres fossiles des terrains secondaires ou tertiaires.

Lun-yu ou les **Entretiens philosophiques**, troisième livre des *He-chou* ou livres de philosophie morale et politique de la Chine. Ce livre est divisé en deux parties : le *Chang-lun* et le *Hia-lun*. Il contient des paroles éparses du philosophe Confucius à ses disciples. C'est un recueil de maximes dépourvu d'ordre et de méthode. Au point de vue de la doctrine, ce livre mérite les critiques sévères que Hegel et Ritter ont adressées au philosophe chinois. Confucius y déclare que le but de la vie de l'homme est dans son perfectionnement moral, et que le sage doit s'adonner à la recherche de la vertu. On parvient à la vertu en étudiant les faits et gestes des gens réputés sages qui ont vécu avant nous. La sagesse est toute dans les ancêtres, qui sont meilleurs que leurs enfants. Confucius ne cherche même pas à savoir si nous pourrions l'acquérir par nos propres efforts; si bien que sa morale, qui se réduit à n'être qu'une imitation des vieux temps, est indépendante de la conscience. Cette morale funeste, qui ne repose que sur l'admiration, n'est peut-être pas étrangère à l'immobilité qui caractérise le peuple chinois. Le *Lun-yu* est un des livres classiques dont la connaissance est imposée à tout lettré.

LUON s. m. (lu-on). Techn. Nom de l'une des pièces d'un moulin à vent.

LUPANAR s. m. (lu-pa-nar — mot lat. formé de *lupa*, louve, prostituée). Lieu, maison de débauche, de prostitution : *Le* LUPANAR *était un appendice du cirque*. (L. Veuillot.) *Ayez pitié du peuple, à qui le bagne prend ses fils et le* LUPANAR *ses filles; vous avez trop de forçats, vous avez trop de prostituées*. (V. Hugo.) *Après la littérature de sang, la littérature de fange; après la morgue et le bagne, l'alcôve et le* LUPANAR. (Th. Gaut.)

— **Encycl.** V. PROSTITUTION.

LUPARIA, nom latin de LOUVIERS.

LUPASSON s. m. (lu-pa-son — du lat. *lupus*, loup). Ichthyol. Nom vulgaire du loup de mer commun.

LUPATA ou l'*Epine-du-Monde*, chaîne de montagnes du S.-E. de l'Afrique, partie sur la limite occidentale de la capitainerie générale de Mozambique, partie dans le gouvernement des Rivières-de-Sena. On croit qu'elle commence au S. du Monomotapa, et qu'elle se dirige généralement au N.-N.-E.; quelques géographes la prolongent jusqu'à Zanguebar. La partie la plus connue est coupée par le Zambèze, entre Sana et Tête.

LUPÉE s. f. (lu-pé — du lat. *lupus*, loup). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des portuniens, comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes des mers de l'Inde et d'Amérique : *La* LUPÉE *lactée habite la Méditerranée*. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *lupées* sont généralement remarquables par l'aplatissement et la grande étendue transversale de leur carapace, dont la largeur dépasse deux fois la longueur; les bords antérieurs sont armés chacun de neuf dents plus ou moins saillantes et épineuses. Les pattes de la première paire sont très-longues, celles de la dernière élargies en forme de rames. Ces crustacés sont essentiellement pélagiens; ils se rencontrent fréquemment dans la haute mer. On en a vu au milieu de l'Océan, n'ayant pour tout point de repos que les fucus flottants. Ils nagent avec une grande facilité; il semble même, d'après Bosc, qu'ils aient la faculté de se soutenir à la surface de l'eau dans un repos complet et sans faire aucun mouvement. On en connaît environ quinze espèces, dont une seule habite la Méditerranée.

LUPERCAL, ALE adj. (lu-pèr-kal, a-le — lat. *lupercalis;* de *Lupercus*, nom du dieu Pan). Antiq. Qui a rapport aux lupercales : *Jeux* LUPERCAUX. *Fêtes* LUPERCALES. ‖ *Antre lupercal*, Antre situé au pied du mont Palatin et consacré au dieu Pan.

— s. f. pl. Fêtes célébrées chez les anciens Romains, en l'honneur de Pan : *Les* LUPERCALES *furent instituées par Evandre, régularisées par Romulus et abolies seulement dans le* V^e^ *siècle après Jésus-Christ*. (B. Barbé.)

— **Encycl.** Les *lupercales* sont restées célèbres par leur licence. On les fêtait à Rome tous les ans, le 15 des calendes de mars (15 février), en l'honneur, suivant les uns, du dieu Pan, protecteur des bergers et tueur des loups, et, suivant les autres, de la louve qui avait allaité Romulus et Remus. La première opinion est la vraie, selon toute apparence, car les *lupercales* étaient d'origine pélasgique, et par conséquent bien antérieures à Romulus; il convient de remarquer que les Grecs avaient leurs fêtes lycéennes, en l'honneur de Pan, ainsi appelées de *lycos* (loup), absolument comme de *lupus* les Romains les ont appelées *lupercales*. Empruntées aux usages de la Grèce, elles vinrent d'Arcadie dans le Latium avec Evandre. L'autre tradition, celle qui prêtait à Romulus l'institution de ces fêtes en l'honneur de la louve nourricière, fut arrangée après coup, pour satisfaire la vanité nationale; la louve romaine n'est du reste elle-même qu'une légende, et si l'on s'en rapporte à M. Ampère qui croit qu'elle a été imaginée à cause des rapports mythologiques existant entre le loup et Pan, défenseur des troupeaux, on retrouve toujours le dieu des bergers à l'origine de l'une comme de l'autre tradition. Il faut y voir de plus une de ces grandes fêtes antiques, dont le sens religieux s'est peu à peu perdu au milieu des pratiques licencieuses, et qui avaient pour objet de rendre un culte à la fécondité, aux énergies vitales de la nature. Pan était, chez les Romains, le principe de cette force fécondante qu'expriment dans toute sa crudité les grossiers symboles trouvés dans les fouilles d'Herculanum et d'Alatri. Cicéron dit que de son temps, c'est-à-dire aux derniers jours de la République, elle avait, dans les environs de Rome, un caractère tout pastoral.

Les *lupercales*, comme toutes les solennités antiques, commençaient par des sacrifices. On remarquera que la partie symbolique est empruntée à la tradition qui concerne Romulus et Rémus. Le jour venu, les luperques ou flamines de Pan se réunissaient dans l'antre lupercal; ils étaient nus, malgré la rigueur de la saison, frottés d'huile, et n'avaient d'autre vêtement qu'une peau de bouc, l'animal lascif par excellence, autour des reins. On immolait au dieu une chèvre et un chien. Le roi des sacrifices, qui assistait à la cérémonie, touchait le front des luperques avec un couteau teint du sang des victimes; puis avec de la laine reçue des mains du pontifex maximus, et qu'il avait soin de tremper dans du lait, il leur lavait cette marque sanglante. Plutarque explique cette étrange coutume de la manière suivante : « Le couteau ensanglanté, dit-il, dont on touche le front des luperques fait allusion aux meurtres commis à pareil jour, ainsi qu'au danger auquel furent exposés Romulus et Rémus; et l'ablution de lait rappelle la nourriture des jeunes bergers. Après les sacrifices, les peaux des victimes étaient découpées en lanières et distribuées aux prêtres. »

Alors commençait cette singulière procession des *lupercales*, fameuse par son indécence. Les prêtres, toujours nus ou à peine couverts de la peau flottante du bouc, armés de fouets et de lanières, se partageaient en deux colléges et couraient à travers les rues de la ville, poussant des cris et frappant à droite et à gauche la foule au travers de laquelle ils se frayaient ainsi un passage. Les femmes recherchaient particulièrement cette flagellation, qui devait rendre fécondes les épouses stériles; celles qui étaient enceintes venaient s'offrir aux coups des lanières sacrées, afin d'éviter, croyaient-elles, les douleurs de l'enfantement. « Il n'y avait pas, dit M. Dezobry dans *Rome au siècle d'Auguste*, de procession qui causât autant de tumulte que celle des *lupercales;* dans tous les endroits où elle passait, le bruit des fouets, les cris et les éclats de rire de la foule, les aboiements des chiens ameutés par le singulier costume des dévots promeneurs, les chants que les luperques répétaient en l'honneur de Pan faisaient retentir au loin les échos. Les bandes étaient fort nombreuses; car aux deux colléges de luperques conduits par leurs chefs, se joignaient quantité de jeunes gens de bonne famille, appartenant pour la plupart à l'ordre équestre, et aussi des personnages revêtus des premières magistratures, qui n'hésitaient pas à prendre une part active à cette fête regardée comme une cérémonie purificatoire de la ville.

La course commençait au figuier Ruminal, sous lequel, suivant la légende; Romulus et Rémus avaient sucé les mamelles de la louve. Les luperques, qui représentaient les Satyres, compagnons de Pan, se bornaient primitivement à faire le tour de l'antique séjour des Pélasges sur le Palatin; Varron dit qu'anciennement ils faisaient le tour non de la colline proprement dite, mais de l'ancien Oppidum du Palatin, c'est-à-dire de la Roma Quadrata des Pélasges, ce qui confirme bien l'origine pélasgique des *lupercales*.

Comment expliquer des cérémonies si bizarres, et des pratiques pour nous si indécentes? La nudité des luperques, disait-on, représentait celle de Pan et des Faunes, et la course des prêtres à travers la ville rappelait les courses nocturnes de ces divinités à travers les montagnes. D'autres alléguaient une légende, agréablement versifiée par Ovide. Hercule et la belle Omphale s'arrêtèrent un jour, dit-il, dans une caverne, résolus d'y passer la nuit. Le dieu Faune, épris de la beauté d'Omphale, l'avait suivie de loin, dans l'espoir qu'à la faveur des ténèbres il pourrait sinon satisfaire sa passion, du moins hasarder quelque heureuse entreprise. Les plaisirs de la journée et le vin ayant plongé dans le sommeil toute la suite de la belle Lydienne, Faune ne douta pas qu'elle ne fût aussi endormie; comme elle devait le lendemain offrir un sacrifice à Bacchus, son lit était séparé de celui de son amant; tout favorisait donc les projets du dieu des bergers. Il s'avance à tâtons à travers les ombres de la nuit, et rencontrant un lit couvert d'une peau de lion, il recule d'effroi à l'idée du péril où il allait s'exposer en s'adressant à Hercule; plus loin, il trouve sur un autre lit des vêtements de femme : ses désirs s'enflamment, il croit toucher au moment du bonheur, il se glisse auprès de l'objet de ses vœux. Mais un terrible coup d'épaule le précipite aussitôt en bas du lit. Il reconnaît alors qu'il n'a pas affaire à Omphale; mais il est trop tard, on l'entoure, on apporte des torches et l'on rit de sa mésaventure. Quant à lui, il ne rit point, à ce qu'il paraît, et depuis ce temps, en haine des vêtements qui l'avaient trompé, il voulut que ses prêtres n'en portassent point dans les cérémonies de son culte. Aussi n'avaient-ils qu'une peau de bouc sur les épaules : vêtement assez léger et assez indiscret comme on pense.

Voilà une des légendes inventées pour expliquer la nudité des luperques. Ovide en a encore trouvé une autre, se rapportant à la tradition purement romaine. Romulus et Rémus célébraient un jour la fête de Faune et avaient convié à différents exercices de lutte et de gymnastique toute la jeunesse des environs, lorsqu'ils s'aperçurent qu'on venait d'enlever leurs bestiaux. Aussitôt tous les jeunes gens de courir à la poursuite des ravisseurs, sans perdre un temps précieux à reprendre les vêtements qu'ils avaient quittés pour la lutte. Les *lupercales* et la course des prêtres nus rappelaient cet événement.

Ces explications sont plus poétiques que savantes. Les critiques modernes ont essayé vainement de démêler, à l'aide de la philologie, le sens obscur de ces symboles; le mythe des *lupercales* et des lycées grecques et arcadiennes reste entouré d'un nuage. Suivant les plus érudits, Pan représente le soleil; *lukos* ou *luké* en ancien grec signifie, en effet, à la fois loup et lumière; le loup était d'ailleurs consacré au soleil, et l'on comparait quelquefois les mois, c'est-à-dire la marche de l'astre, à des bandes de loups, qui, dans les anciennes croyances, passaient une rivière en se tenant par la queue, à la file les uns des autres. La course des luperques symbolisait donc la succession des mois et des jours, la fuite du temps. Les Romains ne s'en étaient probablement jamais doutés.

Ce fut pendant une célébration des *lupercales* qu'Antoine offrit la couronne à César. Les désordres auxquels ces fêtes donnaient lieu les firent tomber en désuétude, vers les derniers temps de la République; mais Auguste, qui voulait passer pour le restaurateur des vieilles traditions, désireux de donner quelque éclat à la dignité de grand pontife dont il avait dépouillé Lépide, restaura le temple Lupercal ou de Rumia, bâti dans le Forum, sur la Voie-Neuve, près du Comitium, et rétablit la célébration des fêtes, avec tous leurs anciens rites. Pour sauvegarder un peu la décence publique, ouvertement violée, le décret défendit aux imberbes, c'est-à-dire à tous les jeunes gens au-dessous de quatorze ans, de se joindre aux luperques, dans la course à travers la ville. Mais la restriction fut mal observée, surtout sous les successeurs d'Auguste; les *lupercales*, grâce à l'impudicité qui en faisait le fond, restèrent un des plaisirs les plus chers à la populace, et se perpétuèrent jusqu'à la chute de l'empire romain. Plusieurs fois supprimées, puis rétablies, elles ne furent abolies définitivement que par le pape *Gélase*, au VI^e^ siècle de notre ère.

— *Antre lupercal*. Au pied de l'escarpement occidental du Palatin à Rome, au-dessous des vestiges des murs pélasgiques, était un antre consacré à Pan, que l'on appelait l'antre lupercal. A cet endroit on éleva un petit temple dans lequel se voyait la statue du dieu Pan, représenté ceint d'une peau de chèvre. Bâti par le roi Evandre, ce temple fut restauré par Auguste, qui rétablit les fêtes des *lupercales*, tombées en désuétude. On appelait aussi ce temple : temple de Rumia (de *rumen*, mamelle), parce qu'il se trouvait en face de la statue de la louve allaitant Romulus et Rémus, placée sous le figuier Ruminal. Une tradition rattachait l'allaitement de Romulus et de Rémus à cet antre même, qui avait eu de tout temps une certaine importance religieuse.

LUPÈRE s. m. (lu-pè-re — du gr. *luperos*, triste). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galérucites, comprenant un assez grand nombre d'espèces réparties sur tous les points du globe : *La larve du* LUPÈRE, *qui mange les feuilles de l'orme, est assez grosse et ovale.* (V. de Bomare.)

LUPÉRINE s. f. (lu-pé-ri-ne — du gr. *luperos*, triste). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des apamides, dont l'espèce type est commune dans toute l'Europe.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères peut être ainsi caractérisé : antennes légèrement crénelées dans les mâles, filiformes dans les femelles; palpes droites, dépassant la tête, ayant les deux premiers articles velus, et le dernier cylindrico-conique; abdomen terminé par une touffe de poils dans les mâles, en pointe dans les femelles; ailes supérieures portant des taches bien distinctes entre deux lignes transverses et ondulées; chenilles affectant la forme de vers, de couleur livide, avec des points verruqueux plus ou moins distincts. Ces chenilles rongent les racines des arbres dans lesquelles elles creusent souvent des galeries. Leurs transformations s'opèrent dans des coques de terre agglutinée. Le genre *lupérine* comprend une dizaine d'espèces européennes. La *lupérine* testacée ou avare a les ailes supérieures d'un gris sombre, tirant sur le roussâtre, avec une large bande transversale médiane plus foncée, et bordée par deux doubles lignes onduleuses, noirâtres. On remarque en outre une étroite bande brune contre le bord terminal. Les ailes postérieures sont d'un blanc grisâtre. Cette espèce est commune en Allemagne et en France, notamment aux environs de Paris. La *lupérine* infesta ou double-feston a le corps d'un gris tirant sur le brun. Les ailes antérieures, d'un gris nébuleux, portent deux taches pâles dans le milieu et trois lignes transversales ondulées. La seconde de ces lignes figure assez bien un M, et la dernière placée près du bord terminal est fortement dentelée. Les ailes postérieures, d'un gris brunâtre, sont beaucoup plus pâles à leur base. Cette espèce se trouve aux environs de Paris et dans toute la France. La *lupérine* basilienne ou douteuse a le corps d'un gris brunâtre. Les ailes antérieures, d'un gris ferrugineux dans la plus grande partie de leur étendue, sont plus foncées dans le milieu, avec deux taches centrales jaunâtres, situées entre deux lignes transversales, très-ondulées, d'un ton plus clair que le reste de l'aile, bordées de brun des deux côtés. Une autre ligne longe le bord terminal à côté d'une série de points noirs. Enfin, une quatrième ligne qui est noire s'étend de la base de l'aile jusqu'à la première ligne transversale. Les ailes postérieures sont d'un gris obscur plus marqué à l'extrémité. Cette *lupérine* est répandue non-seulement en France, mais encore dans la plus grande partie de l'Europe.

LUPERQUE s. m. (lu-pèr-ke — lat. *lupercus*, même sens). Antiq. rom. Prêtre préposé au culte du dieu Pan : *Les* LUPERQUES *étaient dans l'origine divisés en deux ordres ou colléges, les Fabiens et les Quintiliens.*

— **Encycl.** Ces prêtes romains jouaient le principal rôle dans la célébration des lupercales. Ils formaient un collége dont les membres furent primitivement des jeunes gens de familles patriciennes, et que l'on dit avoir été institué par Romulus et Rémus. Ce collége était divisé en deux classes; l'une portait le nom de Fabiens, l'autre celui de Quintiliens. Ces noms sont les mêmes que les légendes sur l'ancienne Rome donnaient aux compagnons de Romulus et de Rémus; il semble donc que la dignité de luperque fut d'abord réservée à certaines familles. Mais s'il en fut ainsi à l'origine, ce ne fut pas un usage durable, quoique les deux classes aient conservé leur dénomination primitive. Nous savons, en effet, par Festus, que, dans la suite des temps, le nombre des *luperques* s'accrut, parce que beaucoup de citoyens recherchaient l'honneur d'être inscrits dans leur collége, *quia honoris gratia multi in lupercis adscribebantur*. On ignore quelle était la durée de cette charge; mais il est établi par des inscriptions qu'une personne la remplit deux fois et une autre trois fois. On a conclu justement de là qu'elle n'était pas à vie. Aux deux classes du collége des *luperques* Jules César en ajouta une troisieme, qu'il nomma les Juliens; il leur donna Antoine pour grand prêtre, et leur assigna des revenus. Les historiens ne nous disent pas si ces revenus furent attribués à tous les *luperques*, ou réservés aux Juliens. Quoi qu'il en soit, ceux-ci ne paraissent pas avoir survécu à leur fondateur. On distingue quelquefois les deux classes primitives de *luperques* sous le nom de *luperques* anciens (*luperci veteres*).

Bien que les *luperques* eussent été pris longtemps, d'une manière exclusive, dans les familles nobles, leur conduite étrange et indécente dans les *lupercales* finit par offenser la pudeur et la politesse des Romains plus raffinées de la fin de la République. Cicéron les caractérise en ces termes : *Fera quædam sodalitas et plane pastoricia atque agrestis, quorum coitio illa silvestris ante est instituta quam humanitas atque leges;* « un collége sauvage, tout à fait digne d'un peuple de pasteurs et de mœurs agrestes, dont la création remonte avant la civilisation et les lois. »

LUPERSAC, bourg et commune de France (Creuse), cant. de Bellegarde, arrond. et à 16 kilom. N.-E. d'Aubusson ; 1,835 hab. L'église paroissiale, construite au XII^{e} siècle, est remarquable par l'élévation du transsept, par la disposition des cinq baies qui éclairent le chevet et par la belle tour qui la surmonte. Une des portes latérales porte les armes de la famille d'Orléans. La tour qui s'élève au centre de la croisée frappe par son élégance.

LUPI (Antoine-Marie), érudit et jésuite italien, né à Florence en 1695, mort à Palerme en 1737. Il devint, en 1733, directeur du collége des nobles, à Palerme. C'était un homme très-versé dans la connaissance de l'histoire, de la philosophie, des mathématiques, de l'archéologie italienne. Nous citerons : *Theses historicæ chronologicæ ad vitam S. Constantini Magni imperatoris* (1736); *Dissertazioni e lettere filologiche* (Arezzo, 1753); *Dissertazioni, lettere ed altre operette* (Faenza, 1755), etc.

LUPI (Marie), historien et prélat italien, né en 1720, mort en 1789. Nommé chanoine à Bergame, sa ville natale, puis archiviste du chapitre, il découvrit, dans les papiers des archives, de nombreux et très-intéressants documents sur l'histoire et les institutions civiles et politiques de l'Italie au moyen âge. Son principal ouvrage est : *Memorie storiche della citta e chiesa di Bergamo* (Bergame, 1805, 3 vol. in-8°).

LUPI (Bartolomeo), sculpteur florentin. V. BACCIO DA MONTE-LUPO.

LUPIA, nom latin de LECCE et du LOING.

LUPICIN (saint), moine français, né en Bourgogne vers 390, mort vers 480. Avec le concours de saint Romain, son beau-frère, il fonda, près du mont Joux, la fameuse abbaye de Saint-Claude, dont il prit la direction absolue après la mort de saint Romain; et, lorsqu'il sentit la mort s'approcher, il alla finir ses jours au monastère de Leuconne. Lupicin fut l'un des plus illustres prélats qui aient occupé le siége épiscopal de Besançon. L'Eglise l'honore le 21 mars.

LUPICINE (Euphémie-Flavia-Allia-Marcia), impératrice d'Orient. V. EUPHÉMIE.

LUPIN s. m. (lu-pain — du lat. *lupinus*, mot que quelques étymologiste rapportent à *lupus*, loup, parce que cette plante dévore, épuise la terre, et ils comparent l'allemand *wolfsbohne*, fève des loups. Pictet signale, en fait d'analogies aryennes, le sanscrit *lôbhya*, qui désigne une certaine espèce de fève, et signifie désirable, de la racine *lubh*, désirer, le même que le persan *lûbyah*, *lûbah*, arménien *lubai*, espèce de fève. Cependant il est possible que ces termes n'offrent qu'une ressemblance fortuite avec le latin *lupinus*. Le polonais *lupina, luspinka* signifie cosse, gousse, écorce, et dérive de *lupic*, peler; russe *lupiti ;* lithuanien *lupti;* grec *lepô*, peler). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, répandu surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *Le* LUPIN *blanc est cultivé fréquemment dans nos départements méridionaux.* (P. Duchartre.) *On sème, en Angleterre, les* LUPINS *parmi les panais, pour la nourriture du bétail.* (V. de Bomare.) ‖ Graine de la même plante : *Semer du* LUPIN. ‖ *Faux lupin*, Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

— Anc. métrol. Poids qui était en usage dans l'Egypte, en Judée et dans l'Asie Mineure, et équivalait à la sixième partie d'une drachme. ‖ Espèce de fève, qui, chez les Romains, faisait office de monnaie, dans les scènes de théâtre où il fallait compter de l'argent, ou de jetons au jeu.

— **Encycl.** Bien que le *lupin* soit un végétal d'apparence assez modeste, peu de plantes ont une histoire aussi intéressante que la sienne. Sa réputation remonte très-haut, et on le trouve fréquemment mentionné chez les auteurs de l'antiquité. Les Grecs, qui l'avaient reçu des Egyptiens, le cultivaient en grand, pour le donner aux bestiaux, mélangé avec de la paille hachée. Théophraste le recommande pour cet usage. Ses graines servaient à la nourriture de l'homme. Les philosophes, et surtout les cyniques, en faisaient la base de leur alimentation et en portaient sur eux habituellement. Voici un fait que rapporte V. de Bomare : « Protogène, travaillant à ce chef-d'œuvre de Jalyse, pour l'amour duquel Démétrius manqua depuis de prendre Rhodes, ne voulut pendant longtemps se nourrir que de *lupins* simplement apprêtés, afin d'être maître de son imagination, et de donner de la vivacité à ses ouvrages. On ne conseillerait pas le régime du *lupin* aux artistes de nos jours, mais on doit louer le principe qui guidait le rival d'Apelle et l'ami d'Aristote. » Cette graine parut ensuite sur les tables les plus somptueuses, pour être plus tard convertie en pain, offerte aux mânes, reléguée chez les pauvres, et enfin employée à nourrir les animaux domestiques. En Asie et en Egypte, les graines de *lupin* formaient l'étalon d'un poids qui portait leur nom, et qui valait sept grains de France.

Chez les Romains, le *lupin* n'était pas moins estimé. « De tous les légumes, dit Columelle, le *lupin* est celui qui mérite le plus d'attention, parce qu'il emploie moins de journées, coûte très-peu et fournit un excellent engrais pour les terres maigres. » Tous les auteurs géoponiques venus après en parlent dans le même sens. Le *lupin* se vendait tout cuit sur les marchés de Rome; il servait de nourriture habituelle; après lui avoir fait perdre sa saveur amère, on le mangeait au sel et au vinaigre, ou bien assaisonné au garum ou aux herbes fines, etc. Les généraux à qui l'on accordait les honneurs du triomphe, les citoyens qui aspiraient au pouvoir, faisaient distribuer au peuple des graines de *lupin;* de semblables distributions avaient lieu par les soins des édiles, à l'occasion des fêtes publiques. Dans les représentations théâtrales, ces graines tenaient lieu d'argent monnayé; de là l'expression proverbiale : *nummus lupinus*, qui, comme *aurum comicum*, servait à désigner une monnaie fictive et par conséquent de peu de valeur. Pour empêcher que ces graines ne fussent attaquées par les larves d'insectes, on les faisait sécher à la fumée. Enfin, les cultivateurs faisaient beaucoup de cas de la plante comme engrais vert.

Les *lupins* se distinguent facilement des autres genres de légumineuses par leurs feuilles digitées, ordinairement à cinq folioles; leurs fleurs assez grandes sont réunies en grappes terminales; la gousse est coriace, oblongue, comprimée, et renferme deux ou plusieurs graines. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, arbrisseaux, sous-arbrisseaux ou plantes herbacées, qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées du globe, notamment de l'Amérique du Nord.

Le *lupin* blanc est l'espèce la plus intéressante. Sa tige droite, qui atteint 0^{m},50 de hauteur, porte des feuilles digitées à cinq ou sept folioles ovales, glabres en dessus, soyeuses en dessous, et se termine par une grappe terminale de fleurs blanches. Il est annuel; on le regarde comme originaire du Levant; il est aujourd'hui cultivé dans la plus grande partie de l'Europe méridionale. Il réussit surtout dans les terrains légers, chauds et secs, et n'exige que des labours peu profonds; mais il craint l'humidité autant que la gelée.

Le *lupin*, outre les produits qu'il donne dans les pays chauds, a plusieurs avantages : il permet de remplacer les jachères par des récoltes dérobées ou par une fumure verte; on le substitue aux raves que la sécheresse ne permettrait pas toujours d'y cultiver avec succès. D'un autre côté, par la rapidité de sa croissance et par l'ampleur de son feuillage, il surmonte et étouffe les mauvaises herbes. Enfin, sa graine se conserve sur pied dans sa gousse, sans se perdre, aussi longtemps qu'on le désire, après sa maturité achevée, de sorte qu'on peut toujours choisir un moment opportun pour la récolter.

« Si l'on était curieux, dit Bosc, de faire la comparaison de la somme nécessaire pour l'achat des engrais animaux capables de fumer un champ, et de ce que coûtent la graine et les petits frais de culture excédant la culture ordinaire, on verrait du premier coup d'œil que tout l'avantage est pour le *lupin*. On objectera que l'engrais animal sera plus actif et durera plus; soit : mais quel est le particulier assez riche en engrais, dans les pays méridionaux, pour fumer tous ses champs? Combien en est-il que les frais de transport empêchent de fumer ceux qui sont éloignés de leur maison? Il n'en est pas moins vrai que l'emploi du *lupin* est excellent. Je ne connais aucune plante dont la culture soit moins coûteuse et plus avantageuse dans les pays pauvres, même dans les bons fonds qu'on est forcé de laisser en jachère. »

Ceci s'applique à la culture du *lupin* comme engrais vert; mais on le cultive aussi comme fourrage, soit pour sa fane, soit pour sa graine. Dans le premier cas, on le sème après la moisson et par-dessus les chaumes que celle-ci a laissés en terre. Enterré par un labour à la charrue, au moment de sa floraison, il forme un excellent moyen de fertiliser économiquement les terres sèches et légères, destinées à recevoir des céréales, ou plantées en vignes, surtout quand elles sont situées à une grande élévation. Il redoute les terrains compactes, limoneux, marécageux, crayeux ou argileux. La rapidité de sa végétation et le peu de soins qu'il exige le rendent très-propre à entrer dans presque tous les bons assolements.

Dans plusieurs provinces de la France et de l'Italie, le *lupin* est employé à faire des prairies artificielles et fournit un fourrage vert excellent, recherché des bœufs, des vaches, et surtout des moutons, et très-propre à les fortifier et à les engraisser. On le sème souvent mêlé au trèfle, et ce mélange convient mieux que tout autre fourrage, pour donner de l'embonpoint et de la vigueur aux bœufs et aux vaches, qui l'aiment beaucoup, tandis qu'il est dédaigné par le menu bétail, bien que celui-ci soit avide des jeunes tiges du *lupin*. Un des principaux avantages de cette plante est de prospérer dans les terrains maigres, pierreux et sablonneux, qu'elle améliore en y formant de bons pâturages pour les moutons.

« La tige desséchée du *lupin*, dit L. Millot, est très-dure, peu appétissante et peu propre à servir d'aliment aux bestiaux; mais elle peut être utilisée comme litière. Dans les Vosges, on la brûle pour chauffer les fours ou pour obtenir, soit des cendres employées à faire des lessives, soit de la potasse. Lorsqu'on la soumet en vaisseau clos à l'action du feu, elle fournit un charbon supérieur en qualité à celui du fusain et à tous ceux que l'on peut faire entrer dans la composition de la poudre à tirer. Les fibres corticales de cette tige sont susceptibles d'être employées, comme celles du chanvre, à la fabrication de bons cordages. On en fait aussi de la toile à emballage, et même de la toile ordinaire fort belle, et la filasse a pu être convertie en un papier à dessiner aussi beau et aussi bon que celui de Hollande. »

La graine du *lupin* diffère de celle des autres légumineuses en ce qu'elle ne renferme ni sucre, ni amidon, mais une grande proportion d'une matière azotée ou végéto-animale, analogue au gluten, et qui lui donne une grande valeur nutritive; on y trouve aussi une huile vert jaunâtre, âcre, se rapprochant des huiles fixes par ses propriétés, une proportion considérable de phosphate de chaux et de magnésie, et quelques traces de phosphates de potasse et de fer. La bonne graine de *lupin* est blanchâtre, arrondie, aplatie, un peu anguleuse. Pour la rendre mangeable, il faut lui enlever son amertume par la macération dans l'eau douce ou mieux salée, mieux encore dans une eau alcaline ou une lessive de cendres. Comme l'amertume réside surtout dans le test ou enveloppe, on a proposé d'enlever celle-ci par une mouture à meules fort écartées, comme on le fait en Angleterre pour les pois. Dans tous les cas, il est avantageux de moudre grossièrement ces graines.

En résumé, le *lupin* est un aliment inférieur aux pois, aux lentilles, aux féves ou aux haricots; mais s'il est peu agréable, il n'est ni indigeste ni malfaisant, comme on l'a prétendu; il peut souvent fournir aux classes pauvres une précieuse ressource. En Egypte, le *lupin* sert encore à la nourriture du peuple; on le vend cuit sur les marchés, et on fait quelquefois entrer sa farine dans le pain. On le mange aussi dans le midi de l'Europe; on fait de sa farine une sorte de pâtisserie ou une purée, qui, mélangée d'huile et de sel, fournit un aliment peu recherché, mais assez nourrissant, à la condition d'être bien préparé; sinon il est venteux et difficile à digérer. Les anciens avaient fini par le réserver pour la nourriture des esclaves. Aujourd'hui, dans les contrées pauvres, on s'en sert pour engraisser les bœufs, les moutons et les cochons; on le leur donne généralement bouilli dans l'eau, et on en obtient d'assez bons résultats. On a essayé, mais sans succès, cette graine comme succédané du café. Enfin, sa farine est employée, dans certaines contrées, pour laver et adoucir les mains.

Le *lupin* a joué autrefois un certain rôle dans la matière médicale; sa farine faisait partie des quatre farines résolutives; elle entre encore aujourd'hui dans la composition de l'ervalenta et de la revalescière. Dioscoride et Mésué l'employaient pour rétablir l'appétit, combattre les maladies de la peau et faire périr les vers. Elle entrait aussi dans les trochisques de myrrhe. Enfin, on s'en servait pour effacer les rides du visage. Aujourd'hui, la médecine l'a presque complétement abandonnée.

On trouve quelquefois cette plante dans les parterres; mais elle est inférieure en beauté à d'autres espèces du même genre, bien plus recherchées sous ce rapport. Le *lupin* est une sorte d'horloge naturelle; cette plante montre en quelque façon l'heure au laboureur, car elle est toujours tournée vers le soleil, dont elle suit le mouvement, lors même que cet astre ne se montre pas ou qu'il est momentanément caché par les nuages. De plus, tous les soirs, lorsque le soleil est à l'horizon, les folioles se plient en deux dans le sens de la longueur, de manière à rapprocher leurs bords l'un contre l'autre; en même temps, elles s'infléchissent sur leur pétiole, et s'inclinent vers la terre.

Le *lupin* termis est très-voisin du précédent, dont il n'est peut-être qu'une simple variété; il jouit d'ailleurs des mêmes propriétés, comme la plupart des espèces du même genre. Originaire de l'Abyssinie et de l'Egypte, il est cultivé en grand aux environs de Naples, et forme un excellent fourrage vert pour les chevaux. Le miel sécrété par les abeilles qui vont butiner sur les fleurs de ces deux plantes en contracte une légère amertume qui le fait rechercher pour les préparations pharmaceutiques. La décoction des graines a été préconisée contre les dartres, la teigne, la gale et autres maladies de peau.

Le *lupin* jaune est une des plus brillantes espèces du genre; il croît abondamment sur les bords du bassin méditerranéen; on le cultive dans les jardins pour ses nombreuses fleurs d'un beau jaune d'or et d'une odeur suave, analogue à celle de la giroflée : cette plante est annuelle ; semée au printemps, elle fleurit au milieu de l'été. En général, les *lupins* craignent l'excès d'humidité et supportent mal la transplantation ; aussi doit-on, autant que possible, les semer en place. Le *lupin* jaune a été aussi introduit avec succès dans la grande culture.

Le *lupin* bleu ou hérissé a toutes ses parties herbacées couvertes de longs poils roussâtres. Ses fleurs, bleues, roses ou carnées, suivant les variétés, sont groupées en épis verticillés et terminaux. On trouve cette plante en Orient et dans le midi de l'Europe, notamment aux environs de Montpellier ; on la cultive dans les jardins d'agrément, comme la précédente.

Le *lupin* bigarré est une grande et belle espèce, à tige et à feuilles velues, soyeuses, blanchâtres ; ses fleurs sont bleues ou rougeâtres ; ses gousses un peu comprimées, couvertes de poils roussâtres, renferment des graines arrondies, quelquefois panachées, et dont le volume approche de celui d'une petite fève. Cette espèce, qui croît dans les moissons du midi de l'Europe, est cultivée en grand dans quelques provinces du nord. Ses graines servent à nourrir et engraisser le bétail.

Les *lupins* multiflore et arborescent sont des arbrisseaux dont la hauteur dépasse quelquefois 2 mètres. Originaires des pays chauds, ils ne peuvent, sous nos climats, être cultivés qu'en orangerie. Le *lupin* vivace croît aux États-Unis et au Canada, et se fait remarquer par ses longs épis lâches de fleurs de grandeur moyenne, d'abord d'un rose assez vif, puis passant au bleu lilacé.

LUPIN, LUPINE adj. (lu-pain, i-ne — lat. *lupinus;* de *lupus*, loup). Qui appartient au loup, qui a rapport au loup : *Elevé dans les principes d'abstinence et de modération, auxquels je n'ai failli de toute ma vie de loup, j'étais alors en mission pour répandre les saines doctrines de la morale parmi les tribus* LUPINES *qui relèvent de ma communauté.* (Ch. Nod.)

LUPIN D'ILLERFELD (Frédéric, baron DE), minéralogiste et littérateur allemand, né en 1771, mort en 1844. Il faisait ses études universitaires à Strasbourg quand éclata la Révolution de 1789 ; aussi quitta-t-il la France en 1792, pour aller compléter son éducation à Gœttingue. Adonné spécialement à la minéralogie, il parcourut l'Allemagne, la Suède, la Pologne, pour y faire des observations scientifiques. A son retour de ces excursions, il fut nommé directeur de la chancellerie de Memmingen, sa ville natale ; puis il représenta les villes libres impériales à Paris, aux diètes de Ratisbonne et d'Ulm, et enfin devint commissaire supérieur des mines en Bavière. Appelé par ses nouvelles fonctions à visiter fréquemment le Tyrol et les Alpes Noriques, il put se livrer en toute liberté à ses études minéralogiques et géologiques. Sur la fin de son existence, de Lupin se retira dans sa terre d'Illerfeld et s'occupa de travaux littéraires. Ses principaux écrits sont : les *Jardins* (Munich, 1820, in-8°) ; *Biographie de personnes vivantes ou mortes dans le courant de ce siècle* (Stuttgard, 1826, in-8°); *Discours d'ouverture pour la Saint-Sylvestre* (Leipzig, 1838, in-8°) ; *Biographie personnelle* (Weimar, 1844, 2 vol. in 8°), etc.

LUPINASTRE s. m. (lu-pi-na-stre — rad. *lupin*). Bot. Espèce de trèfle, appelé aussi FAUX LUPIN.

LUPINELLE s. f. (lu-pi-nè-le — dimin. de *lupin*). Bot. Nom vulgaire du trèfle et du sainfoin.

LUPININE s. f. (lu-pi-ni-ne — rad. *lupin*). Chim. Matière amère qu'on extrait de la farine du lupin.

LUPO (Juan), écrivain espagnol de la seconde moitié du XV^e siècle. Il professa à Salamanque, obtint ensuite un canonicat à Ségovie, et enfin, s'étant rendu à Rome, devint vicaire du cardinal Piccolomini. On a publié de lui : *De republica gubernanda per regem* (Paris, s. d. [1498], in-4°) ; *Quæstiones an liceat alicui principi cum alio vel cum infideli et hæretico fœdus inire* (Sienne, s. d., in-4°).

LUPODUNUM, nom ancien de LADENBURG.

LUPOGE s. m. (lu-po-je). Ornith. Nom vulgaire de la huppe ou putput.

LUPOLD DE BERENBURG ou **D'EGLOFSTEIN**, prélat allemand, né dans les premières années du XIV^e siècle, mort en 1363. D'abord chanoine à Mayence, à Wurtzbourg et à Bamberg, il fut nommé, en 1352, évêque de cette dernière ville. On a de lui : *De zelo veterum principum Germanorum in religionem* (Bâle, 1497, in-fol.); *De juribus et translatione imperii* (Bâle, 1497, in-8°). Lupold établit dans cet ouvrage, écrit en faveur de l'empereur Louis V de Bavière et justement apprécié, que le pouvoir du pape ne s'étend pas jusqu'à la déposition d'un empereur légitimement élu.

LUPON s. m. (lu-pon). Moll. Nom d'une petite coquille du genre porcelaine.

LUPONIE s. f. (lu-po-nî—rad. *lupon*). Moll. Genre fomé aux dépens des porcelaines, mais non adopté.

LUPOT (Nicolas), luthier français, né en 1758, mort en 1824. Il s'établit à Paris en 1794 et commença par restaurer d'anciens instruments. Encouragé par le succès, il construisit, sur le modèle des instruments de Stradivarius, dont il essaya toujours de reproduire la forme pure et les délicates sonorités, quantité de violons et de basses encore fort estimés de nos jours. Lupot s'est appliqué quelquefois à tailler un quintette complet dans le même bois ; ces précieuses collections sont aujourd'hui fort rares.

LUPPIA, nom ancien de la LIPPE, rivière d'Allemagne.

LUPSET (Thomas), théologien anglais, né à Londres en 1498, mort en 1532. Il venait d'atteindre à peine sa vingtième année lorsqu'il fut appelé à occuper la chaire de rhétorique fondée à Oxford par le cardinal Wolsey. Ses leçons sur les littératures latine et grecque furent suivies avec enthousiasme et sincèrement applaudies. Attaché à Richard Pace, envoyé de Henri VIII en Italie, Lupset profita de ce voyage pour compléter ses connaissances et se lier avec les hommes les plus distingués de l'époque, entre autres Thomas Morus et Erasme. Il entra dans les ordres vers 1530, et obtint une prébende à l'église de Salisbury. On a de lui : *Exhortation aux jeunes gens pour les exciter à se bien conduire* (1540, in-8°) ; *Traité sur la charité* (1546, in-8°) ; *Traité pour apprendre à bien mourir* (1534 et 1560, in-8°). On lui doit aussi des traductions de discours de saint Chrysostome et de saint Cyprien, une traduction des *Règles* de Pic de la Mirandole, et des *Conciles* d'Isidore, et, enfin, des lettres et des discours.

LUPTON (Donald), écrivain anglais, qui vivait au XVI^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il suivit pendant quelque temps la carrière des armes. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des ministres protestants modernes* (Londres, 1637), les *Gloires de leur temps* ou les *Vies des premiers Pères* (Londres, 1640), sous le pseudonyme de **Typographus** ; le *Règne de l'Angleterre sur les mers* (1653), etc.

LUPULIN, INE adj. (lu-pu-lain, i-ne — de *lupulus*, n. lat. du houblon). Bot. Qui ressemble au houblon.

— s. f. Espèce de luzerne à fleurs jaunes : *La luzerne* LUPULINE *est commune dans beaucoup de prés.* (A. Dupuis.)

— Chim. Substance résineuse, amère et jaunâtre, qui recouvre les écailles des cônes du houblon : *La* LUPULINE *est employée en médecine dans le traitement des dartres.* (F. Foy.) ‖ On dit aussi LUPULIN s. m.

— **Encycl.** Chim. La *lupuline* est une poussière résiniforme, jaunâtre, granulée, fort aromatique et amère, que l'on trouve, dans la proportion de 8 à 10 pour 100, entre les écailles des cônes de houblon à l'époque de la maturité. Elle occupe la base de la surface externe des bractées qui constituent ces cônes. Cette matière jaune avait autrefois été considérée comme un principe immédiat ; mais les travaux de M. Raspail et de M. Personne ont montré qu'elle est formée de principes nombreux. Elle renferme une forte proportion de résine, un corps oxygéné analague au valérol, de l'acide valérianique, un sel ammoniacal, des traces de phosphate de chaux, une matière amère, soluble dans l'eau et dans l'alcool, une essence hydrocarbonée. C'est cette essence ou huile volatile qui donne à la bière faite avec le houblon son parfum ; c'est la matière amère qui lui communique sa saveur particulière, et, en même temps, lui donne la propriété de mousser par l'agitation. Raspail prétend que cette poussière des cônes de houblon est organisée ; que c'est un pollen solitaire, naissant sur toutes les parties des cônes de houblon femelle et pouvant servir à la fécondation. Quoi qu'il en soit de son rôle dans la végétation, lorsqu'on l'épuise par l'alcool, pour enlever la résine qu'elle contient, et qu'on l'observe au microscope, on la trouve formée d'une masse uniforme de tissu cellulaire, amincie en cône et pédiculée du côté par lequel elle adhérait à la plante, évasée et bombée de l'autre côté. Guibert considérait la *lupuline* comme une glande formée par l'exubérance de petites parties du tissu cellulaire et imprégnées de résine.

La *lupuline* a été employée en médecine comme subnarcotique et comme tonique. On l'administrait contre les pertes séminales. On en fait aussi une pommade.

LUPULUS s. m. (lu-pu-luss — dim. du lat. *lupus*, loup). Bot. Nom spécifique et ancien nom scientifique du houblon.

LUPUS s. m. (lu-puss — m. lat. qui signif. *loup*). Pathol. Espèce d'éruption cutanée. ‖ Inflammation chronique de la peau. ‖ Ulcère rongeur, de quelque nature qu'il soit.

— **Encycl.** Pathol. Le *lupus* était désigné par les Grecs sous le nom de *herpês esthiomenos* (dartre rongeante), dont les anciens médecins avaient fait l'*esthiomène*, comme qui dirait le *vorace*. Son nom actuel, qui signifie *loup*, est fondé sur la même idée.

Le *lupus* est une maladie chronique de la peau qui s'annonce, au début, quelquefois par des taches d'un rouge violacé, mais le plus ordinairement par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, auxquels succèdent des ulcères ichoreux, se recouvrant de croûtes brunâtres, très-adhérentes, qui laissent voir à leur chute des cicatrices indélébiles. Le *lupus* été rangé par Willan parmi les tubercules, et Alibert le plaçait parmi les dermatoses dartreuses. Biett lui a reconnu une nature complexe.

Le *lupus* présente de grandes différences suivant son siége, la rapidité de sa marche, l'étendue de la destruction qu'il produit, et suivant la forme que revêt l'ulcération. Ainsi, tantôt il étend ses ravages en surface, tantôt il envahit successivement les parties sous-jacentes, d'autres fois enfin il est accompagné d'une véritable hypertrophie de la peau.

Le siége le plus ordinaire du *lupus* est la face, et le nez est dans cette région l'organe qu'il envahit le plus souvent. Les joues, les lèvres, le menton sont ensuite les parties où on l'observe le plus communément. On voit quelquefois le *lupus* attaquer la partie antérieure ou postérieure du cou ; au tronc, c'est surtout à la poitrine et aux épaules qu'il se montre, et sur les membres, dans le voisinage des articulations, à la face externe de l'avant-bras, au dos de la main ou du pied.

C'est ordinairement par un point d'un rouge obscur, élevé, dur, en général peu étendu que se développe le *lupus*. Ces petites tuméfactions indolentes de la peau, dont la marche est lente et progressive, se recouvrent quelquefois à leur sommet de petites squames blanches et sèches ; souvent plusieurs se réunissent et forment ainsi une surface plus ou moins étendue, nullement douloureuse, mollasse au toucher, et qui s'ulcère au bout d'un espace de temps très-variable. Quelquefois il débute par une inflammation de la muqueuse des fosses nasales, accompagnée de rougeur et de gonflement du nez ; il s'y forme une croûte mince ; si on l'arrache, elle est remplacée par une autre plus épaisse, et la destruction a déjà commencé.

Le *lupus* qui détruit en surface a une étendue plus ou moins large, et offre quelques variétés qu'il importe de connaître. Ainsi, dans quelques cas rares, la maladie semble n'affecter que les couches les plus superficielles du derme. Cette variété s'observe à la face et aux joues en particulier. La peau s'amincit, devient lisse, luisante et rouge. Lorsque la maladie cesse, la rougeur disparaît et la peau reste luisante et amincie. Dans d'autres cas, il se développe sur la peau un ou plusieurs petits tubercules mous, d'un rouge obscur, dont les bases se confondent, tandis que les sommets s'ulcèrent, et qui ne sont bientôt plus qu'une surface continue présentant une ulcération irrégulière. Cette ulcération se recouvre d'une croûte noirâtre et gagne de proche en proche. Ce *lupus* peut envahir tout le visage. Le nez, qui est rarement le siége primitif de cette variété de *lupus*, n'est pas à l'abri de ses ravages, et souvent les croûtes qui s'y forment entraînent, à leur chute, une partie de ses ailes et de son extrémité. Cette variété de *lupus* peut également occuper de larges surfaces sur la poitrine, sur les membres, à la partie antérieure des cuisses.

Une autre variété de *lupus* occupe de préférence le nez et se développe sur ses ailes ou à son extrémité. Dans la plupart des cas, son apparition est précédée de rougeur et de gonflement de cette partie, avec coryza. L'une des ailes du nez se tuméfie, devient douloureuse ; elle est le siége d'une rougeur violacée ; il s'établit une ulcération légère, puis il se forme une petite croûte ; si on l'arrache, elle est remplacée par une autre plus épaisse, et chaque fois il y a une véritable perte de substance, peu appréciable d'abord, mais qui devient bien sensible au bout d'un temps plus ou moins long. L'étendue de la partie détruite est très-variable : quelquefois la presque totalité du nez a disparu ; d'autres fois l'extrémité seulement a été détruite. Dans presque tous les cas du *lupus* fixé au nez, il y a en même temps une altération de la muqueuse des fosses nasales, et même, dans quelques circonstances, toute la cloison intermédiaire peut être détruite avant que le nez soit rongé au dehors. D'autres fois, cette destruction commence à la peau, s'étend sur la muqueuse pituitaire, parcourt tout le plancher des fosses nasales, se propage en revenant sur la muqueuse palatine qu'elle altère, et même jusqu'aux gencives qu'elle sillonne profondément. Souvent le mal ne s'attaque pas seulement au nez, mais il gagne en même temps la face et y produit des ravages plus ou moins considérables.

Un autre *lupus*, avec hypertrophie, présente des phénomènes tout à fait remarquables. Il se montre presque exclusivement au visage. Le phénomène le plus important de cette variété, c'est l'énorme tuméfaction des joues ; souvent les lèvres sont fortement hypertrophiées et renversées en dehors, laissant ainsi à découvert les gencives et les dents ; les paupières boursouflées permettent à peine d'apercevoir les yeux. Quant à la terminaison de ce *lupus*, elle n'a jamais lieu qu'au bout d'un temps très-long et à la suite d'un traitement méthodique. Alors les parties finissent par prendre, à peu de chose près, leur aspect normal ; mais il reste ordinairement une bouffissure de la face.

Les diverses variétés du *lupus* peuvent exister simultanément chez le même individu ; un *lupus* peut envahir une partie de la face, tandis que le nez est en même temps détruit par celui dont les ravages ont lieu en profondeur, ou bien encore pendant que l'autre joue est le siége d'un *lupus* avec hypertrophie. C'est surtout dans ces circonstances graves qu'il survient les plus grands désordres ; un des accidents redoutables dans cette circonstance, c'est la destruction de la paupière inférieure. L'œil n'étant plus protégé, il survient une inflammation chronique, la conjonctive s'épaissit, la cornée devient de plus en plus opaque et la cécité survient. Dans d'autres cas, les ulcérations qui ont détruit le nez, qui ont envahi les lèvres elles-mêmes donnent à la figure un aspect vraiment repoussant.

La maladie n'est jamais accompagnée de symptômes généraux. Les malades atteints de *lupus* jouissent d'une assez bonne santé. Dans les cas fort graves, où le *lupus* détruit non-seulement les téguments, mais encore les cartilages et les os, les malades finissent par éprouver les symptômes d'une gastro-entérite chronique, et ils succombent à une fièvre lente, accompagnée d'une diarrhée colliquative. Cette terminaison est fort rare, car le *lupus* respecte généralement les os.

Le *lupus* affecte surtout les enfants et les adultes ; on l'observe rarement au delà de quarante ans. Il atteint indistinctement les deux sexes. On l'observe plus souvent à la campagne qu'à la ville, à cause sans doute de la mauvaise alimentation des individus et des lieux malsains qu'ils habitent. Il se manifeste très-souvent chez les jeunes enfants scrofuleux et persiste au delà de la puberté.

Le *lupus* ne met pas en danger les jours du malade, mais le plus ordinairement il ne cède qu'après des destructions plus ou moins considérables, et après avoir fait acheter sa guérison par des cicatrices nombreuses, indélébiles et difformes.

Le traitement du *lupus* est général ou local. Le traitement général consiste dans quelques boissons amères, des bains et des soins hygiéniques ; le plus souvent il est incapable de faire disparaître cette maladie grave et rebelle. Cependant, dans quelques circonstances, le traitement général est important : c'est lorsque le *lupus* attaque des individus scrofuleux. On aura recours alors à une médication appropriée, telle que l'iodure de potassium, les préparations martiales, et enfin on donnera au malade des aliments fortifiants, du vin généreux, et on le fera séjourner dans des lieux où il puisse respirer un air vif. On a aussi recours quelquefois à des moyens actifs, tels que l'huile animale de Dippel, à la dose de 5 à 6 gouttes d'abord, qu'on peut porter jusqu'à 20 et 25, la décoction de Feltz, les solutions arsenicales de Pearson et de Fowler et les pilules asiatiques. Le traitement local consiste dans des applications résolutives plus ou moins irritantes, à l'aide desquelles on se propose de modifier la vitalité de la peau et de hâter la résolution des tubercules ; dans des cautérisations plus ou moins énergiques, dont le but est de changer l'état des surfaces malades, de borner les ravages et d'obtenir des cicatrices solides.

Les résolutifs conviennent, soit dans les premiers temps, quand les tubercules ne sont point encore ulcérés, soit à une époque plus avancée, quand, autour des cicatrices, il reste encore de petites tumeurs indurées. Ainsi, l'on fera des frictions sur les parties malades avec les pommades d'iodure de soufre, de protoiodure et de deutoiodure de mercure, d'iodure de potassium. La teinture d'iode est souvent aussi employée avec avantage.

Les caustiques sont employés avec avantage dans les cas plus graves et quand les résolutifs ont échoué. Les plus usités sont l'huile animale de Dippel, le nitrate d'argent, le caustique de Vienne, le beurre d'antimoine, la pâte de Canquoin, les pâtes arsenicales de Dupuytren, de Dubois et du frère Côme, le nitrate acide de mercure. Quel que soit le caustique choisi, il y a certaines indications à suivre. Ainsi, lorsque la maladie est étendue, la cautérisation ne doit être pratiquée d'abord que sur un point limité, et ensuite on attaque successivement le reste des surfaces malades. Lorsqu'il existe des croûtes, il faut les faire tomber avec des cataplasmes émollients ; et si les tubercules ne sont pas ulcérés, s'il y a des plaques violacées, sèches, avec tuméfaction de la peau, ou, enfin, si c'est un cas de *lupus* avec hypertrophie, il convient de dépouiller les surfaces par l'application de vésicatoires. L'huile animale de Dippel agit moins comme caustique que comme corps irritant, modifiant à sa manière, quelquefois très-avantageusement, les parties sur lesquelles on l'applique.

Les préparations arsenicales agissent avec beaucoup d'énergie et donnent des résultats ordinairement très-satisfaisants ; mais elles demandent à être maniées avec une grande prudence. On ne doit pas les appliquer sur des surfaces trop étendues. Les parties qu'on en recouvre ne doivent pas être plus larges qu'une pièce de 1 franc. L'emploi de ces préparations détermine souvent un érysipèle. Le nitrate acide de mercure est aussi un caustique très-énergique, et qui a été employé avec beaucoup de succès par Biett. Il donne naissance, comme les pâtes arsenicales, à une inflammation érysipélateuse, mais elle est moins intense et cède plus facilement. La cautérisation au fer rouge ne donne que des résultats peu avantageux. Quel que soit le caustique employé, une seule cautérisation ne suffit presque jamais ; on doit y revenir à plusieurs reprises, et cela même pendant des années entières quand la maladie est trèsetendue. Il est très-important aussi de surveiller la formation des cicatrices qui peuvent occasionner des difformités et l'occlusion d'ouvertures naturelles.

Enfin, le traitement local et général du *lupus* sera avantageusement secondé par l'usage des bains simples et des bains de vapeur, et surtout par les douches de vapeur, qui conviennent spécialement dans les cas du *lupus* avec hypertrophie.

— Art vétér. Cette maladie, essentiellement ulcéreuse, se montre assez souvent chez certains animaux domestiques, notamment chez les chiens et chez les bêtes bovines. Quoique lente dans sa marche désorganisatrice, cette affection est quelquefois assez grave ponr faire mourir les individus qui en sont atteints.

Les causes du *lupus* sont encore peu connues des animaux à tempérament lymphatique ou lymphatico-nerveux paraissent plus prédisposés que les autres à contracter cette maladie; il en est de même des chiens dont les oreilles, par leur grande longueur, sont exposées à des agitations, des irritations continues ou fréquemment réitérées. Les maladies des oreilles, les affections psoriques de la tête, les irritations produites aux lèvres, au bout du nez, l'action de brouter chez les bêtes ovines, sont au nombre des causes occasionnelles.

On distingue plusieurs variétés de *lupus*. L'une de ces variétés, qui peut se montrer chez tous nos animaux domestiques, mais est surtout commune chez le chien, a son siége ordinaire à la pointe des oreilles. Les poils tombent, la peau s'épaissit un peu, rougit, devient le siége d'un prurit insupportable, s'enflamme, se fendille, saigne, suppure, et il se forme une croûte brune qui est très-adhérente. Il n'est pas rare de voir l'ulcère s'arrêter et la cicatrisation se faire spontanément; mais au moindre frottement, la cicatrice s'ouvre, l'ulcère apparaît de nouveau et continue à envahir les tissus de l'oreille, au point qu'il peut s'étendre jusqu'à la base de la conque, qu'il divise ainsi en deux bandelettes.

Il existe une autre variété de *lupus*, qui se montre aux testicules, plus souvent à la croupe, et qui est presque toujours mortelle.

— *Lupus* ou *dartre rongeante* des bêtes ovines. Chez les bêtes ovines, au début du *lupus*, la peau du museau et de la lèvre supérieure s'enflamme. Puis elle se détruit bientôt superficiellement, un ulcère se forme qui ronge toute l'épaisseur de la lèvre, et met les dents incisives à découvert, envahit les ailes du nez, la cloison cartilagineuse; en quelques jours, de fortes portions de ces organes ont disparu. Cette maladie est extrêmement rapide dans sa marche; mais la nature restaure encore plus rapidement les parties détruites, lorsqu'un traitement convenable a arrêté l'ulcération; au bout de trois semaines à un mois, les portions détruites se sont reproduites.

Les animaux à oreilles fines, tels que les chats et les chiens, sont quelquefois atteints de *lupus*. La peau des oreilles rougit dans ses parties superficielles seulement; elle se couvre d'exfoliations épidermiques, devient luisante, s'amincit au point de devenir transparente dans certains endroits; enfin, elle se racornit, se brise. Alors les oreilles se roulent sur elles-mêmes ou se plient en divers sens. Cette variété à marche chronique est très-souvent incurable.

Le traitement du *lupus* varie suivant la variété et suivant son degré. Le traitement du chancre des oreilles consiste en bains locaux d'eau d'orge, d'eau de mauve saturnés, alternés avec des applications de gomme arabique en badigeon, saupoudrée avec de la poudre de riz ou d'amidon. On peut encore faire, après les bains locaux, des onctions de pommade soufrée, à l'iodure de soufre, au camphre ou au chloroforme. Les caustiques ne donnent jamais de bons résultats, et ils ont, en outre, le grave inconvénient d'augmenter la profondeur de l'ulcération et par conséquent la déformation de l'oreille, lorsqu'ils sont suivis de guérison. Si les moyens ci-dessus indiqués n'enrayent pas l'ulcère à son début, il faut appliquer des emplâtres de diachylon ou de poix noire.

Souvent le mal est si rebelle, les chiens, en secouant les oreilles, le font renaître avec tant de persistance, qu'on se voit forcé de couper les oreilles au delà des limites de l'ulcère, et encore, après cette opération, le mal peut se montrer de nouveau. Enfin, lorsque le *lupus* affecte la croupe ou les testicules, on doit tout essayer contre cette affection, qui est généralement mortelle.

Quant au *lupus* des bêtes ovines, le remède héroïque à lui opposer est la cautérisation avec le bichlorure de mercure, réitérée chaque fois que les escarres se soulèvent. S'il existe des ulcérations dans la bouche, on les cautérise avec l'eau de Rabel. Enfin, il faut nourrir les animaux à la bergerie avec des fourrages hachés, des racines cuites ou réduites en pulpe, des herbes tendres, etc.

On triomphe parfois du *lupus* des carnivores par des douches froides et des pommades au camphre, au chloroforme, à l'iode et à l'iodure de soufre.

LUPUS (Chrétien), écrivain allemand. V. Wolf.

LUPUS (Rutilius), grammairien latin. V. Rutilius.

LUPUS PROTOSPATA, chroniqueur italien qui vivait au XIIe siècle. Le surnom de **Protospata** semble indiquer qu'il était d'origine grecque et qu'il avait la charge de capitaine des gardes. On lui doit : *Chronicon breve rerum in regno neapolitano gestarum ab anno* 860 *ad* 1102 (Naples, 1626, in-4o).

LUPUS SERVATUS, écrivain ecclésiastique. V. Loup de Ferrières.

LUQUE, en latin *Agla Minor*, ville d'Espagne, province et à 49 kilom. S.-E. de Cordoue, près de la source de la Marbella; 4,508 hab.

LURAGHI (Rocco), architecte, né au commencement du XVIe siècle, mort à Gênes en 1590. Il a construit, dans cette dernière ville, le magnifique palais Tursi Doria qui donne une haute idée de son talent. — Un architecte et sculpteur de la même famille, Antonio Luraghi, dont les principales œuvres datent de 1650 à 1671, fut élève d'Avizentini; il succéda à son maître dans la charge d'architecte du duc de Modène et termina les palais de Modène et de Fassuolo.

LURATE ABBATE, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 14 kilom. S.-O. de Côme; 2,644 hab. Récolte et commerce de céréales et de soie.

LURBE (Gabriel de), historien français, né à Bordeaux, mort en 1613. Il fut d'abord avocat, puis devint procureur syndic à Bordeaux. Très-versé dans l'histoire de sa province natale, il a publié sur ce sujet plusieurs ouvrages très-estimés, notamment : *Anciens et nouveaux statuts de Bordeaux* (Bordeaux, 1593); *De illustribus Aquitaniæ viris, a Constantino ad nostra tempora* (1591), contenant 113 biographies; *Lurbæi Garumna, seu de fluviis et urbibus Aquitaniæ* (1593), etc.

LURCY-LÉVY, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. N.-O. de Moulins; pop. aggl., 1,641 hab. — pop. tot., 3,966 hab. Fours à chaux; manufacture de porcelaine; fabrication de brique réfractaire. Commerce de bestiaux, grains, vins.

LURE, en lat. *Lutera*, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 28 kilom. N.-E. de Vesoul, dans une plaine arrosée par l'Ognon et plusieurs ruisseaux; pop. aggl., 3,378 hab. — pop. tot., 3,555 hab. L'arrondissement comprend 10 cantons, 203 communes et 129,350 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; collége communal; bibliothèque publique. Bonneterie, tuileries, chamoiseries; aux environs, usines à fer et acier. Commerce de vins, grains, bois, fromages, kirsch. Le terrain sur lequel s'élève la ville est presque entièrement entouré de marais. La ville elle-même ne présente rien de remarquable. Les bâtiments occupés par la sous-préfecture, construits au XVIIIe siècle sur l'emplacement d'une ancienne abbaye, servirent de demeure aux princes-abbés de Lure. Cette ville, très-ancienne, était autrefois assez importante pour que, en 810, il en fût fait mention dans le partage qui eut lieu entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Au XIIe siècle, Lure était une place forte; elle fut plusieurs fois pillée et incendiée durant les guerres qui précédèrent la conquête de Louis XIV (1er juillet 1674).

L'abbaye de Lure, une des plus anciennes de France, fut fondée en 610 par saint Déile ou Déicole, compagnon et disciple de saint Colomban. Ce dernier, forcé de quitter le monastère de Luxeuil qu'il avait fondé, s'était mis en route suivi de quelques fidèles: saint Déile était parmi eux, quand, à quelques lieues de Luxeuil, vaincu par la fatigue, il demanda à Colomban la permission de ne pas aller plus loin. Le domaine de Lure, où il se trouvait alors, appartenait à un seigneur bourguignon nommé Verfaire. Saint Déile eut d'abord à souffrir des persécutions cruelles, tant de la part des habitants que de celle du seigneur; mais Verfaire étant mort, sa veuve, nommée Berthilde, lui fit don de trois terres. Saint Déile réunit alors quelques-uns des compagnons de Colomban et fonda l'abbaye de Lure. Clotaire II (613) combla de dons le monastère.

Il y a apparence que l'abbaye fut détruite de fond en comble, comme celle de Luxeuil, par les Sarrasins (732). On la voit se relever peu à peu sous Pépin, grandir sous Charlemagne et redevenir puissante sous Louis le Débonnaire. En 817, elle échange, conformément aux prescriptions du concile d'Aix-la-Chapelle, la règle de saint Colomban contre celle de saint Benoît. En 864, Waldrade, sœur de l'archevêque de Cologne et maîtresse de Lothaire II, chasse les religieux de leur monastère et confisque leurs biens. L'abbaye se relève encore une fois grâce à la protection de l'empereur Othon (959), qui lui accorde de nombreux priviléges. Elle parvint à conserver jusqu'au XVIIIe siècle sa souveraineté et ses droits régaliens, dont Louis XIV la força à se dépouiller en sa faveur, après la conquête définitive de la province. En 1754, l'abbaye de Lure fut enfin sécularisée et convertie en un chapitre noble.

Au début de la Révolution, l'abbé de Reinach fit construire un très-bel hôtel, encore debout aujourd'hui, et chargea un jeune architecte récemment établi à Belfort de tracer le plan des maisons canoniales qui devaient entourer cet hôtel : cet architecte devait être le général Kléber. Les événements arrêtèrent les travaux commencés.

L'abbaye de Lure subit à la Révolution le sort des autres maisons monastiques : pillée, en 1789, par une population irritée à cause des dîmes qu'elle avait dû lui payer si longtemps, elle fut, l'année suivante, déclarée bien national. Les reliques de saint Déile furent jetées au feu. « Aujourd'hui, dit un écrivain local, le voyageur qui demande à visiter les ruines de l'église abbatiale est conduit dans une cour malpropre où il ne reste pas pierre sur pierre. » L'hôtel du grand prévôt et les constructions canoniales, œuvre de Kléber, sont encore debout : l'hôtel est devenu l'hôtel de la sous-préfecture; les autres constructions sont divisées en habitations particulières.

LURE (monts de), montagne de France (Basses-Alpes); elle commence sur les confins des trois départements de la Drôme, de Vaucluse et des Basses-Alpes, en s'appuyant au mont Ventoux, court de l'O. à l'E., sépare les gorges du Jabron des affluents de la Durance, qui arrosent l'arrondissement de Forcalquier, et se termine au S.-E. de Sisteron, près du confluent de la Durance et du Jabron. Son point culminant s'élève à 1,827 mètres.

LURETTE s. f. (lu-rè-te). Ichthyol. Nom vulgaire de l'ablette spirlin, en Champagne.

LURI, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N. de Bastia; pop. aggl., 461 hab. — pop. tot., 1,538 hab. Éducation de vers à soie; filatures. Commerce de vins, d'huile, de cédrats, d'oranges. Au sommet d'un pic très-élevé se dresse la tour appelée dans le pays Tour de Sénèque, et qu'une tradition erronée dit avoir été habitée par le philosophe latin pendant son séjour en Corse, sous le règne de Claude. Cette tour est sans nul doute le donjon d'un château du moyen âge.

LURIDE adj. (lu-ri-de — lat. *luridus*, même sens). Hist. nat. Qui est d'un jaune sale, livide.

— s. f. pl. Bot. Ancien groupe peu naturel, comprenant des genres de plantes lurides et la plupart vénéneuses, réparties aujourd'hui entre diverses familles, notamment parmi les apocynées, les personnées et les solanées.

LURIDITÉ s. f. (lu-ri-di-té — rad. *luride*). Pathol. Coloration jaune pâle de la peau.

LURIEU (Gabriel de), écrivain et administrateur, né à Paris en 1803. Il entra de bonne heure dans l'administration, et il a été successivement inspecteur général des administrations de bienfaisance (1838), maître des requêtes au conseil d'État (1846), président du conseil de la section des établissements de bienfaisance (1847), membre du comité d'hygiène des hôpitaux (1863), enfin vice-président du conseil des inspecteurs généraux des services administratifs (1865). Tout en suivant la carrière administrative, M. de Lurieu s'est beaucoup occupé de littérature. Il a composé pour le théâtre des vaudevilles, des drames, des livrets d'opéras-comiques, dont plusieurs ont eu du succès. Nous citerons parmi les vaudevilles : *Un jour à Rome*, en un acte (1823); l'*Eligible*, en un acte (1825); la *Prise de voile*, en deux actes (1832); *Marmitons et grands seigneurs*, en un acte (1835); *Gil Blas de Santillane*, en trois actes (1836); *Lazarille de Tormes*, en deux actes (1837); *Un Cordon bleu*, en trois actes (1839); la *Pêche aux beaux-pères*, en deux actes (1845), etc. On lui doit deux drames : *Dolly*, en trois actes (1835); le *Loup de mer*, en deux actes (1839); et les opéras-comiques suivants : le *Château d'Urtuby* (1834); *Angélique et Médor* (1843); l'*Amazone* (1845); les *Monténégrins* (1849); les *Porcherons* (1850); les *Trois Nicolas* (1858), etc. Enfin il a publié : *Etudes sur les colonies agricoles de mendiants, de jeunes détenus et des enfants assistés, en Hollande, Belgique, Suisse et France*, ouvrage qui a remporté un prix Montyon à l'Académie française (1851).

LURINE (Louis), littérateur français, né à Burgos en 1816, mort à Paris le 30 novembre 1860. Il fut élevé à Paris et à Bordeaux. Son premier ouvrage fut une satire : le *Cauchemar politique* (1831). Il collabora ensuite à quelques vaudevilles, rédigea des journaux en province, et revint à Paris en 1840. Attaché à la rédaction littéraire du *Siècle*, du *National* et du *Courrier français*, il donna à ces journaux de nombreux feuilletons ou nouvelles. Jusqu'en 1848, il prêta le concours de sa plume à diverses entreprises de librairie, telles que : les *Rues de Paris* (1843, gr. in-8o, fig.); les *Environs de Paris* (1844, gr. in-8o, fig.); les *Couvents*, avec Alphonse Brot (1845, in-8o, fig.); les *Prisons de Paris*, avec Maurice Alhoy (1845, in-8o, fig.), et la *Police de Paris*, avec le même (1847, in-8o, fig.). En 1848, il devint rédacteur en chef de la *Séance*, journal politique, et, en 1853, de la *Comédie*, journal de théâtre. À part sa collaboration à des œuvres collectives, on a de lui : *Histoire poétique et politique de Lamartine* (1848); le *Treizième arrondissement* (1850, in-8o, grav.); *Ici l'on aime* (1854, in-18; 2e édit., 1859); le *Train de Bordeaux*, recueil de nouvelles (1854, in-18); un *Éloge de Balzac*, prononcé devant la Société des gens de lettres (1856); *Voyage dans le passé* (in-18); le *Talisman du cœur*, etc. Au théâtre, il a fait représenter divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Mme Basile*, vaudeville en un acte, avec M. Solar (1834); le *Droit d'aînesse* (1842, Délassements-Comiques), la *Comédie à Ferney* (1857, Théâtre-Français), pièces en un acte, avec M. Albéric Second; les *Femmes peintes par elles-mêmes* (trois actes, au Vaudeville), les *Comédiennes* (quatre actes, 1857), la *Boîte d'argent* (un acte, 1858), *M. Jules* (un acte, 1859), avec M. Raymond Deslandes. Il était, à sa mort, directeur du Vaudeville depuis près de deux années. Louis Lurine fut président de la Société des gens de lettres, qui avait couronné son *Eloge de Balzac*, cité plus haut, et vice-président de la commission des auteurs dramatiques. Son théâtre se recommande surtout par un ton de bonne compagnie qu'on voudrait rencontrer plus souvent chez les écrivains dramatiques de notre époque. Ses livres ont une séve méridionale particulière, une vigueur qui n'exclut pas la grâce. Son *Treizième arrondissement* est un petit chef-d'œuvre du genre facile : on y trouve des remarques fort originales et de piquantes observations; les pensées de ce genre y abondent : « Il n'y a plus de fruit défendu : tout est mangé. — Les femmes sont comme les poires d'hiver : elles mûrissent sur la paille. — Dans le XIIIe arrondissement, il n'y a pas de clefs : il n'y a que des passe-partout. — Dans le XIIIe arrondissement, une chemise est un costume. — Le bonheur n'a pas d'histoire, » etc.

LURO (Bertrand-Victor-Onésime), jurisconsulte, écrivain et homme politique français, né à Villecomtal (Gers) en 1823. Il vint étudier le droit à Paris, où il se trouvait lors de la révolution de 1848. Républicain ardent, il adressa l'année suivante aux électeurs du Gers, comme vice-président du comité républicain de ce département, séant à Paris, et dont son ami M. Batbie était président, une circulaire dans laquelle il émettait les idées démocratiques les plus avancées et engageait les électeurs à imposer à leurs candidats un mandat impératif. En même temps, il se présenta à la députation dans le département où il était né, mais ne fut point élu. Peu après, M. Luro succéda à M. Portalis comme avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. Après l'attentat du 2 décembre 1851, il se chargea de soutenir devant la cour de cassation le pourvoi des républicains condamnés par les conseils de guerre de Louis Bonaparte et plaida l'incompétence. Ayant vendu sa charge, il retourna dans le département du Gers, où il fut élu, en 1866, conseiller général pour le canton de Miélan. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs du Gers le nommèrent député à l'Assemblée nationale. Ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit alors le chaud républicain de 1848 aller siéger au centre droit, parmi les membres des partis monarchiques, et voter constamment avec les réactionnaires les plus intolérants. Du reste, il n'a joué dans cette Assemblée qu'un rôle des plus insignifiants, et n'a guère pris la parole que pour interpeller le gouvernement sur la révocation des magistrats que le gouvernement de la Défense nationale avait remplacés pour s'être déshonorés et avoir avili la magistrature en siégeant dans les commissions mixtes. M. Luro a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la proposition Rivet qui conférait à M. Thiers le titre de président de la République, contre le retour de l'Assemblée à Paris et pour l'installation des ministères à Versailles, etc. Enfin, il a pris part à la campagne entreprise par la majorité monarchique contre M. Thiers, et a contribué par son vote, le 24 mai 1873, à le renverser du pouvoir. On doit à M. Luro : *Du travail et de l'organisation des industries dans la liberté* (1848, in-8o); *Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Renaissance*, résumé de conférences faites à Pau en 1866 (in-8o). Enfin il a collaboré au *Courrier du Gers* (1867) et au *Conservateur du Gers* (1871).

LURŒ, ancien monastère, situé en Suède, dans une île du lac Wener, habité simultanément par des religieux et des religieuses de l'ordre de Saint-Bernard. Les paysans des environs chantent encore aujourd'hui une mélodie qui était à l'usage des nonnes. Ce monastère fut détruit lors de l'introduction de la Réforme dans le pays, et ses biens furent réunis aux domaines de la couronne.

LURON, ONNE (lu-ron, o-ne — mot d'origine inconnue. Génin croit qu'il vient de *leuron* pour *levron*, jeune lièvre; Nisard soupçonne qu'il se rattache au radical *leurre*, piperie; d'autres le tirent de *le huron*, le mineur, qui, par l'agglutination de l'article, est devenu *luron*; enfin F. Michel veut qu'il ait pour radical *loure*, espèce de musette et de danse). Personne gaie, décidée, bon vivant : *Un gai* LURON. *De francs* LURONS. *Une vraie* LURONNE.

LURY-SUR-ARNON, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Bourges, sur la rive droite de l'Arnon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 870 hab. Forges. Commerce de vins et d'huiles d'excellente qualité. Anciennement, Lury formait une petite ville défendue par de profonds fossés et une enceinte, où l'on pénétrait par deux portes, dont une subsiste encore. La ville eut fort à souffrir des guerres de religion, qui la saccagèrent au point de lui enlever toute importance.

LUSACE, en latin *Lusatia*, en allemand *Lausitz*, pays de l'Allemagne du Nord, compris entre l'Elbe et l'Oder, au N. de la Bohême, à l'E. de la Silésie, au S. du Brandebourg et à l'O. de l'ancien électorat de Saxe et de la Misnie. Elle formait autrefois deux margraviats indépendants, la haute Lusace et la basse Lusace, et appartient aujourd'hui en partie à la Prusse et en partie à la Saxe royale. Sa superficie était évaluée à 10,000 kilom. carrés, et sa population s'élevait à 500,000 hab. Ce pays, traversé dans la direction du S. au N. par la Sprée et la Neisse, au sol onduleux dans la partie méridionale (haute Lusace), plat, mais très-boisé dans la partie septentrionale (basse Lusace), est une des plus belles et des plus riches contrées qu'on puisse voir. Quoique l'agriculture y soit partout fort avancée, c'est encore l'industrie qui y occupe le plus de bras. Dans les villes, c'est la fabrication des draps et de la bonneterie qui domine, tandis que dans les bourgs et les villages de la haute Lusace, c'est la fabricaton des toiles en tous genres qui constitiue la grande industrie.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la Lusace fut habitée par les Vénèdes, Semnons, Sorabes, tribus slaves placées sous l'autorité de chefs indépendants, qui ne devinrent qu'en 929 tributaires de l'empereur d'Allemagne Henri Ier, et qui se convertirent au christianisme en 968, sous le règne de l'empereur Othon Ier. Divisée en haute et basse, la Lusace était en partie inféodée aux ducs de Misnie, en partie sous la souveraineté de la Pologne. Les ducs de Bohême s'emparèrent du pays à peu près tout entier vers la fin du XIe siècle et se le virent disputer par les ducs de Misnie pendant plus d'un siècle. Par mariage et par acquisition, il passa dans la maison de Brandebourg. En 1320, lorsque la maison de Brandebourg de la ligne ascanienne se fut éteinte, l'empereur Louis le Bavarois donna la basse Lusace, avec le Brandebourg, à son fils Louis; les Etats de la haute Lusace se donnèrent volontairement au roi de Bohême Jean de Luxembourg, et, en 1467, ils reconnurent la souveraineté de Mathias Coroud, roi de Hongrie, à qui l'attribua définitivement la paix d'Olmutz (1479). C'est vers cette époque que les villes de la haute Lusace, au nombre de six (Bautzen, Gœrlitz, Zittau, Laubau, Kamenz et Lœbau), formèrent ou plutôt renouvelèrent la confédération particulière qui les unissait entre elles, et qui avait obtenu des rois de Bohême et des empereurs des priviléges et immunités semblables à ceux des villes libres impériales. Elles entretenaient des corps d'armée et guerroyaient souvent pour leur propre compte. En 1490, à la mort du roi Mathias de Hongrie, les deux margraviats de Lusace restèrent une dépendance de la couronne de Bohême et passèrent avec elle, en 1526, sur la tête de Ferdinand Ier d'Autriche, qui les opprima cruellement à cause de l'introduction du protestantisme. Pendant la guerre de Trente ans, la Lusace fut occupée alternativement par les impériaux et par les protestants. Enfin au traité de Prague, en 1635, elle fut cédée par l'empereur Ferdinand II à l'électeur Jean-Georges de Saxe, et partagea dès lors le sort de ce dernier pays. En 1815, par suite du partage de ses Etats, le roi de Saxe dut abandonner à la Prusse toute la basse Lusace et une grande partie de la haute Lusace. La basse Lusace, qui appartient tout entière aujourd'hui à la Prusse, est comprise dans la province de Brandebourg, fait partie de la régence de Francfort-sur-l'Oder et est divisée en six cercles. La haute Lusace saxonne forme la plus grande partie du cercle de Bautzen, tandis que la haute Lusace prussienne, comprise dans la province de Silésie, fait partie de la régence de Liegnitz, où elle forme les quatre cercles de Gœrlitz, Rothenburg, Hoyerswerda et Laubau. La basse Lusace a des vignobles beaucoup plus importants que l'on ne s'attend à en trouver dans un pays situé sous 52° de latitude; ils fournissent des vins blancs et des vins rouges assez bons, parmi lesquels on distingue particulièrement ceux des environs de Guben.

LUSCIANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Caserte, mandement et à 2 kilom. d'Aversa; 3,773 hab.

LUSCINIA s. m. (luss-si-ni-a — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre rossignol. ‖ On dit aussi LUSCINIE s. f.

LUSCINIDÉ, ÉE adj. (luss-si-ni-dé — rad. *luscinia*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au rossignol.

— s. f. pl. Famille de passereaux dentirostres, ayant pour type le genre rossignol : *Les* LUSCINIDÉES *de Gray correspondent à la famille des becs-fins de Cuvier*. (Z. Gerbe.)

LUSCININÉ, ÉE adj. (luss-si-ni-né — rad. *luscinia*). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au rossignol.

— s. f. pl. Tribu de la famille des luscinidées, ayant pour type le genre rossignol.

LUSCINIOLA s. m. (luss-si-ni-o-la — dimin. du lat. *luscinia*, rossignol). Ornith. Syn. de CALAMOHERPE, de ROSSIGNOL et de SYLVIE.

LUSCINIUS (NACHTGALL OTHMAR, dit), littérateur allemand. V. NACHTGALL.

LUSCINOÏDE s. m. (luss-si-no-ï-de — du lat. *luscinia*, rossignol, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fauvettes ou sylvies.

LUSCIOLE s. f. (luss-si-o-le — du lat. *lusciniola*, petit rossignol). Ornith. Syn. de LUSCINIA et de SYLVIE.

LUSET s. m. (lu-zè). Ichthyol. Nom de la truite, en Bretagne.

LUSHINGTON (Stephen-Rumbold), homme politique anglais, né en 1775, mort en 1868. Entré au Parlement en 1807, il y siégea sans interruption jusqu'en 1837, y fut, pendant près de quatorze ans, président du comité des finances et des subsides, et remplit, de 1814 à 1827, les fonctions de secrétaire de l'Echiquier dans le cabinet Liverpool. En 1839, l'université d'Oxford lui octroya, *honoris causa*, le diplôme de docteur en droit. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Vie et services du général lord Harris*, le conquérant de Seringapatam, dont il avait épousé la fille.

LUSIA, bourg du royaume d'Italie, province de Rovigo, district et à 5 kilom. N.-E. de Lendinara, sur la rive droite de l'Adige; 2,398 hab.

Lusiades (LES) [*Os Lusiadas*], célèbre poëme épique portugais de Camoëns (1572). Faisons observer tout d'abord que *Os Lusiadas* veut dire en portugais *les Lusitaniens*, et que Voltaire a donc tort, ainsi que bon nombre d'écrivains après lui, d'appeler ce poëme la *Lusiade*, ce qui n'a aucun sens. Camoëns eut, dit-on, la première idée de son poëme lorsqu'il habitait Coïmbre. Il ne le commença pourtant que lors de son séjour à Santarem, et lorsqu'il dut partir pour l'Inde, six chants étaient déjà terminés. Il le reprit à Goa, l'acheva presque à Macao et le revit à Sofala. Il n'y a guère d'exemples d'une épopée qui ait autant voyagé. En 1570, il écrivit à Lisbonne le dixième chant et ajouta une dédicace avec un épilogue où il adressait au jeune roi de mâles et sévères conseils. Honteux de voir le Portugal soumis à deux prêtres, Luiz et Martin Gonsalve da Camara, il osa dire au faible monarque : « O vous que la Providence a chargé du soin de gouverner les peuples, armez-vous de prudence et de sévérité dans le choix des hommes que vous appelez à vos conseils... L'humble vertu des anachorètes ne doit pas être la vertu de vos ministres. » Toutefois, le 24 septembre 1571 (et non le 4, comme le disent Faria e Souza et M. Francisco Alexandre Lobo), il obtint, après quelques corrections et quelques suppressions, le *real alvarà* qui lui permettait d'imprimer. Il est remarquable que le privilége s'étendait aux chants subséquents que Camoëns pourrait vouloir ajouter. Les *Lusiades* sont une œuvre éminemment nationale et la plus ancienne des grandes épopées des temps modernes. Ce poëme a pour sujet la découverte des Indes orientales par Vasco de Gama : il commence au moment où Vasco double le cap des Tempêtes, appelé depuis Cap de Bonne-Espérance. Protégé par Vénus, Vasco échappe à de grands dangers que Bacchus, ennemi des Portugais qui vont le détrôner dans l'Inde, lui suscite. Il débarque à Mélinde, dont le roi lui accorde une généreuse hospitalité. Vasco, à la demande du roi, après lui avoir fait un récit des annales du Portugal, lui raconte ce qui se passe en Europe et les aventures de son voyage. Ce récit renferme de grandes beautés, et entre autres le touchant épisode d'Inès de Castro, un peu trop vanté peut-être, le tableau du départ de la flotte de Vasco et l'apparition du géant Adamastor, gardien du cap des Tempêtes, création égale à tout ce que l'imagination des plus grands poëtes a pu produire. (V. ADAMASTOR.) Arrivé à Calicut, Vasco conclut, après bien des traverses, un traité de commerce avec le zamorin de ce pays. Retournant enfin en Europe, une île magique le reçoit lui et ses compagnons, paradis allégorique destiné à récompenser leur courage et leur mérite : les nymphes de Téthys, blessées par Vénus, enivrent les hardis navigateurs de plaisirs et de bonheur. Les jardins d'Armide ne sont pas plus voluptueux. Une prophétie sur les hauts faits des Portugais termine le poëme.

Les *Lusiades* offrent, comme on le voit, l'histoire du Portugal poétisée, et l'unité d'intérêt consiste surtout dans le sentiment patriotique qui l'anime en entier. La gloire nationale des Portugais y reparaît sous toutes les formes que l'imagination peut lui donner.

On a reproché à Camoëns l'alliance des dieux païens et des saints du christianisme; mais il ne semble pas, à la lecture, que cette alliance produise une impression discordante : on sent que le christianisme représente le côté sérieux de la vie, et le paganisme ses plaisirs et ses fêtes, et l'on trouve une sorte de délicatesse à ne pas se servir de ce qui est révéré comme saint pour les jeux mêmes du génie. Camoëns avait d'ailleurs des motifs ingénieux pour introduire la mythologie dans son poëme. Il se plaisait à rappeler l'origine romaine des Portugais, et Mars et Vénus étaient considérés non-seulement comme des divinités tutélaires des Romains, mais comme les protecteurs du Portugal.

La versification des *Lusiades* renferme dans l'original tant de charme et d'harmonie, que les gens du peuple eux-mêmes en savent par cœur des stances et les chantent avec délices; c'est ainsi que les Athéniens prisonniers en Sicile chantaient les vers d'Euripide pour oublier les douleurs de la captivité.

Camoëns est l'honneur de la littérature portugaise, comme le Tasse fait la gloire de la littérature italienne; aussi ses compatriotes l'appellent-ils le Virgile portugais. Son poëme eut une grande influence sur les littératures méridionales, et l'on en fit des éditions nombreuses, des traductions, des imitations.

La deuxième édition, publiée avec des annotations de divers auteurs, parut en 1584 (pet. in-8°), et la troisième en 1597. Parmi les autres éditions importantes, nous citerons celle qui parut en 1639 à Madrid, avec un commentaire fort savant de Manoel de Faria e Souza; celle de don Jose-Maria de Souza Bothelho, magnifique édition imprimée chez Didot en 1817 (in-4°), et qui n'a pas été mise dans le commerce.

Parmi les traductions, nous mentionnerons : la traduction latine de Thoma de Faria (Lisbonne, 1622, in-8°), qui est fort rare; la version espagnole de Benito Caldera (Alcala de Henares, 1580), plusieurs fois réimprimée; les traductions italiennes de Carlo Paggi (Lisbonne, 1659, in-12) et d'Antonio Nervi (Milan, 1821).

Les traductions françaises sont assez peu nombreuses; nous citerons : celles de d'Hermilly, retouchée par Laharpe (1776, 2 vol. in-8°), et de Du Perron de Castéra (1735); celle de J.-B. Millié (Paris, Didot, 1825), la plus fidèle de toutes, revue et annotée par le savant et regrettable Louis Dubeux pour l'édition de Charpentier (1841, in-18); enfin la traduction de MM. Ortaire, Fournier et Deslandes, annotée par Ferdinand Denis (1841, gr. in-18).

Il existe aussi deux traductions anglaises de l'épopée portugaise, l'une par W.-J. Mickle (Oxford, 1776, gr. in-4°), l'autre par Thomas Moore Musgrave (1826, in-8°). Toutes deux ont obtenu du succès.

LUSIE s. f. (lu-zî — de *Lusia*, nom mythol.). Zooph. Genre de polypes nus, voisin des flustres et des vorticelles : *Les* LUSIES *ont été trouvées fixées sur les plantes marines*. (Dujardin.)

LUSIGNAN, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Poitiers, sur la Vonne; pop. aggl., 1,405 hab. — pop. tot., 2,321 hab. Fabriques de serges et de grosses étoffes de laine; tanneries. Commerce de graines de trèfle et de luzerne. Lusignan conserve encore quelques restes d'une des plus belles et des plus anciennes forteresses de France. Ce château, que la tradition disait fondé par la fée Mélusine, fut construit par Hugues II, dit le Bien-Aimé, seigneur de Lusignan. Il soutint, à diverses époques, des siéges très-meurtriers et fut redoutable à la plupart des généraux qui tentèrent de s'en emparer. Le roi Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans, y fut renfermé. L'amiral Coligny prit cette forteresse en 1569, et en donna le commandement au baron de Mirambeau, qui fut forcé de la rendre au mois de septembre de la même année. Les protestants la reprirent en 1574; mais le duc de Montpensier s'en empara l'année suivante et en fit sauter les fortifications, lesquelles furent rétablies en 1622, et peu après démolies par ordre de Louis XIII. Trois enceintes continues, des fossés, des bastions, des tours composaient l'importante forteresse de Lusignan, sur l'emplacement de laquelle on a établi une charmante promenade plantée d'arbres, d'où l'on découvre une belle vue sur la ville, la vallée et le cours de la Vonne. Le bourg de Lusignan possède aussi une belle église paroissiale, ancienne chapelle du prieuré de Notre-Dame, fondée en 1025 par Hugues IV de Lusignan. Le portail est orné des signes du zodiaque. Aux environs, vestiges d'un aqueduc gallo-romain.

LUSIGNAN ou LUZIGNAN, autrefois **Lezignem**, célèbre famille, d'origine française, issue des comtes souverains du Forez, qui a fourni des rois à Jérusalem et à Chypre. Son premier auteur connu est Hugues DE LUSIGNAN, dit *le Veneur*, qui vivait sous le règne de Louis d'Outre-mer. Il eut pour fils Hugues II, sire DE LUSIGNAN, dit *le Bien-Aimé*, qui fit bâtir le château de Lusignan. Hugues III *le Blanc*, sire DE LUSIGNAN, succéda à son père Hugues II en 967. Hugues IV *le Brun* ou *le Chiliaque*, sire DE LUSIGNAN, fils et successeur de Hugues III, eut quelques différends avec Guillaume, duc de Guyenne, et épousa vers 1014 Aldéarde de Thouars, fille de Raoul Ier, vicomte de Thouars. De ce mariage vint, entre autres enfants, Hugues V, sire DE LUSIGNAN, surnommé *le Pieux*, qui fut tué en 1060 en défendant son château de Lusignan, qu'assiégeait le comte de Poitiers. Il avait épousé Almodis de La Marche, fille de Bernard, comte de La Marche, et en eut Hugues VI, sire DE LUSIGNAN, surnommé *le Diable*, qui suivit le comte de Poitiers en Palestine en 1101. Hugues VI commença avec la maison de Montgomery la lutte dont le résultat fut l'acquisition de la Marche par la maison de Lusignan, sous Hugues IX, et mourut en 1110. Il avait épousé Hildegarde de Thouars, dont vint Hugues VII, dit *le Brun*, sire DE LUSIGNAN, qui prit part à la croisade de 1146, sous Louis le Jeune, et mourut en Palestine vers 1148. Hugues VII laissa, entre autres enfants, HUGUES VIII *le Brun*, mort en 1165, et Simon DE LUSIGNAN, auteur de la branche des seigneurs de Lezay. Hugues VIII, sire de Lusignan, fait prisonnier à la bataille de Larenc en 1165, fut père de HUGUES IX, dont on va parler; d'Amaury DE LUSIGNAN, roi de Chypre, auteur d'une dynastie qui s'est perpétuée jusqu'au XVe siècle (v. CHYPRE); de Gui DE LUSIGNAN, roi de Jérusalem, puis roi de Chypre, mort sans postérité en 1194; de Raoul DE LUSIGNAN, comte d'Eu, qui transmit ce comté à Raoul, son fils, père de Marie, comtesse d'Eu, par laquelle ce comté entra dans la maison de Brienne. Hugues IX, sire de Lusignan, s'empara du comté de la Marche, que possédait la maison de Montgomery. Il épousa une fille du comte d'Angoulême, et mourut vers 1208, laissant Hugues X, sire DE LUSIGNAN, comte de la Marche, qui ajouta l'Angoumois à ses domaines par son mariage avec Isabeau de Taillefer (1217). D'un caractère faible et bon, il se laissa entraîner par Isabeau à faire la guerre à son suzerain Louis IX, roi de France. Presque toute son existence fut troublée par les intrigues de l'orgueilleuse princesse qu'il avait épousée. Il se réconcilia pourtant avec saint Louis, le suivit en terre sainte, et se signala à la prise de Damiette. Hugues X mourut en 1249, laissant, entre autres enfants, d'Isabeau d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, HUGUES XI, qui suit, et Guillaume DE LUSIGNAN, auteur des comtes de Pembroke, en Angleterre, rameau éteint à la troisième génération. Hugues XI, sire de Lusignan, comte de la Marche, accompagna saint Louis à la croisade de 1248, et mourut en 1260, ayant eu d'Yolande de Dreux Hugues XII, sire DE LUSIGNAN, comte de la Marche et d'Angoulême, mort en 1282, et marié à Jeanne de Fougères. De ce mariage est sorti Hugues XIII, sire DE LUSIGNAN, comte de la Marche et d'Angoulême, mort en 1303 sans avoir eu d'enfants de Béatrix de Bourgogne, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, et de Béatrix de Navarre. Son frère, GUI ou GUIARD, hérita de ses biens et mourut comme lui sans enfants en l'an 1307, en instituant le roi de France Philippe le Bel pour son héritier. Guiard avait des sœurs, qui réclamèrent en vain contre la donation faite par leur père. Le roi les désintéressa par des dédommagements qu'elles furent forcées d'accepter. La plus jeune se fit religieuse et mourut à Fontevrault.

LUSIGNAN D'OUTRE-MER, famille illustre, issue de Hugues VIII de Lusignan, qui régna pendant plusieurs siècles sur l'île de Chypre. Les principaux personnages de cette famille sont :

LUSIGNAN (Gui DE), roi de Jérusalem et de Chypre, fils de Hugues VIII dit le Brun, mort en 1194. Il fit le voyage de terre sainte et épousa Sibylle, fille d'Amaury, roi de Jérusalem. Par ce mariage, Gui devint roi de Jérusalem (1186). Il était déjà comte de Jaffa et d'Ascalon. L'année suivante, il fut vaincu et fait prisonnier par Saladin, à la célèbre bataille de Tibériade. Saladin, en vainqueur généreux, lui rendit bientôt sa liberté, à condition qu'il renoncerait à son titre de roi de Jérusalem. Il le transmit à Richard Cœur de Lion, qui lui donna l'île de Chypre (1192), que les templiers n'avaient pu conserver. Gui mourut à Chypre. Ses quatre fils étant morts au siége de Saint-Jean-d'Acre, ce fut son frère Aimery, ou Amaury, ou Amédée, qui lui succéda dans sa seigneurie de Chypre et prit le titre de roi.

LUSIGNAN (Hugues Ier DE), roi de Chypre, mort à Tripoli en 1219. Il s'efforça de donner des institutions civiles à ses Etats et d'y établir une police qui assurât la sécurité de ses sujets. Il fit avec les rois chrétiens de Jérusalem, d'Arménie et de Hongrie une tentative infructueuse pour s'emparer du château de Thabor.

LUSIGNAN (Henri Ier DE), dit **le Gros**, roi de Chypre, fils du précédent, né en 1218, mort en 1253. Couronné roi à l'âge de sept ans, il se vit plusieurs fois dépossédé du sceptre et rétabli sur le trône, et ne fut solidement établi dans son autorité que vers 1234. Lorsque Louis IX aborda à Chypre avec sa flotte, Henri de Lusignan le suivit en Egypte, fut fait prisonnier en même temps que le roi de France, et, rendu à la liberté, revint finir ses jours dans ses Etats.

LUSIGNAN (Hugues III DE), roi de Chypre, mort à Tyr en 1284. Son titre lui fut contesté par Marie d'Antioche, fille de Bohémond IV, prince d'Antioche; et cette princesse ayant cédé ses prétendus droits à Charles Ier, roi de Sicile, qui envoya une flotte pour conquérir Chypre, Hugues fut forcé de se renfermer dans Tyr, la seule ville qui lui restât de son royaume (1278). Il avait pris le titre de roi de Jérusalem en 1269.

LUSIGNAN (Henri II DE), roi de Chypre, fils du précédent, né en 1271, mort en 1324. Il recouvra la ville d'Acre sur les troupes de Charles II de Naples et fut détrôné par son père Amaury qui l'enferma pendant un an. Amaury ayant été assassiné, Henri II remonta sur le trône et régna paisiblement jusqu'à sa mort. C'est sous ce prince que le royaume de Jérusalem fut complétement enlevé par les Turcs à la couronne de Chypre.

LUSIGNAN (Hugues IV DE), roi de Chypre, neveu du précédent, né en 1297, mort en 1361. Il succéda à Henri II en 1324, fit une ligue contre les Turcs avec le pape et les Vénitiens, et contribua à la prise de Smyrne (1344). Il abdiqua en faveur de son fils Pierre Ier en 1360.

LUSIGNAN (Pierre Ier DE), roi de Chypre, fils et successeur du précédent, mort en 1369. Dès sa jeunesse il avait juré une haine implacable aux musulmans; aussi à peine fut-il monté sur le trône (1360) qu'il leur prit Smyrne, et se rendit en Europe pour solliciter une croisade générale de la chrétienté. Avec les premiers secours qui lui furent accordés il mit à la voile pour l'Egypte, prit et brûla Alexandrie, ravagea ensuite les côtes de la Syrie et, à la suite de ces succès, conclut une paix avantageuse avec le sultan d'Egypte. Pierre de Lusignan fut assassiné par les seigneurs qu'avait exaspérés sa cruelle conduite à l'égard d'une fille du vicomte de Nicosie, mise à la torture parce qu'elle avait refusé d'épouser un des domestiques du roi.

LUSIGNAN (Pierre II, dit **Pétrin** DE), roi de Chypre, fils du précédent, né en 1356, mort en 1382. Il monta sur le trône en 1369. En 1373, les Génois, s'étant emparés de l'île de Chypre, firent prisonnier Pierre II, qui ne put recouvrer sa liberté et ses Etats qu'en cédant aux vainqueurs la ville de Famagouste et en leur payant une rançon d'un million de ducats.

LUSIGNAN (Jacques Ier DE), roi de Chypre, oncle du précédent, né en 1534, mort en 1398. Lorsque Pierre II mourut, les Cypriotes demandèrent aux Vénitiens de leur rendre Jacques de Lusignan qu'ils gardaient comme otage. Ce prince retourna alors à Chypre, fut couronné en 1384, hérita à la mort de son cousin Livan V du trône d'Arménie, mais ne put prendre possession d'un royaume dont les Turcs étaient maîtres.

LUSIGNAN (Jean II ou Janus DE), roi de Chypre, fils et successeur du précédent, né en 1374, mort en 1432. Toutes les expéditions qu'entreprit ce prince eurent de malheureux résultats. Il tenta de reprendre Famagouste aux Génois, et ceux-ci envoyèrent, à la tête d'une flotte, le maréchal de Boucicaut qui le contraignit à lever le siége. En 1423, il alla attaquer Alexandrie. Le sultan d'Egypte le repoussa jusque dans son île, le battit, le fit prisonnier et ne lui rendit sa liberté que contre une rançon de 12,000 besants, et l'engagement de payer à l'Egypte un tribut annuel.

LUSIGNAN (Jean III DE), roi de Chypre, fils du précédent, né en 1415, mort en 1458. Il parvint à dix-sept ans au trône, épousa Aimée de Montferrat, puis Hélène Paléologue, et se laissa gouverner par cette dernière princesse qui subissait elle-même l'ascendant d'un chambellan, nommé Thomas. La faiblesse du roi provoqua divers soulèvements, et la tentative que fit Hélène pour substituer le rite grec au rite latin dans l'île devint une nouvelle cause de troubles. La fille légitime de Jean III, la princesse Charlotte, lui succéda.

LUSIGNAN (Jacques II DE), roi de Chypre, né en 1440, mort en 1473. Il était fils naturel de Jean III et conquit l'île sur la reine Charlotte (v. CHARLOTTE); puis, il enleva la ville de Famagouste aux Génois. Passionné, généreux, libéral et reconnaissant, plein de décision et de volonté, il paraissait se préparer un règne glorieux, lorsque Venise lui fit proposer en mariage la fille du sénateur Cornaro qui possédait de vastes domaines dans l'île de Chypre. Jacques II, prévoyant la pression qu'allait exercer sur lui la terrible république, éluda longtemps; enfin, trop faible pour lutter contre la toute-puissante cité des doges, il épousa Catarina Cornaro. A partir de ce jour, Venise le considéra comme son vassal et lui dicta sa conduite. Jacques II essaya de résister; et peut-être n'aurait-il pas succombé dans la lutte qui allait s'engager, s'il n'eût trouvé une mort soudaine dans une partie de chasse. L'insurrection qui suivit son décès fit tomber le pouvoir entre les mains des Vénitiens.

LUSIGNAN (Jacques III DE), dernier roi de Chypre, né en 1473, mort en 1475, fils posthume de Jacques II, et proclamé roi dès sa naissance. Après sa mort, sa mère Catarina Cornaro voulut faire valoir ses droits sur le royaume de Chypre; mais Venise triompha d'une femme isolée et sans défense, l'expulsa de l'île, et soumit les Cypriotes à sa domination jusqu'en 1571, époque à laquelle les Turcs enlevèrent aux Vénitiens leur conquête. V. CHYPRE et CORNARO (Catarina.)

LUSIGNAN (Amaury DE), roi de Jérusalem et de Chypre. V. AMAURY.

LUSIGNAN (Etienne DE), historien et prélat grec, de la branche des Lusignan d'Outremer, né à Nicosie (île de Chypre) en 1537, mort en 1590. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, se rendit à Rome, à Naples, à Paris, où il séjourna pendant dix ans (1577-1587) et fut nommé en 1578 évêque de Limasso. On a de lui plusieurs ouvrages dans lesquels il a inséré beaucoup de fables absurdes, mais qui n'en sont pas moins fort curieux; nous citerons : *Chorografia e breve istoria universale dell' isola di Cipro* (Bologne, 1573), et un autre intitulé : Βασιλικόν φυλακτήριον, où l'on trouve une longue énumération des personnes nobles qui ont embrassé l'état religieux. Ce livre fut imprimé en 1525, à Paris. Il a donné aussi une *Histoire générale des royaumes de Jérusalem, Chypre, Arménie et pays voisins* (Paris, 1579), traduction du livre italien cité plus haut; *Une généalogie de la maison royale de Bourbon* (Paris, 1580); les *Généalogies de soixante-sept maisons nobles* (Paris, 1586 et 1587), etc. — La famille de Lusignan eut aussi d'autres branches que celle dite d'OUTRE-MER. C'est de cette famille que sont issues les nobles maisons de LÉZÉ ou LEZAI, d'EU, de PEMBROKE, de LA ROCHEFOUCAULD, de DIE, DE VALENCE, de MARAIS, de SAINT-VALÉRIEN, d'ANGOULÊME, de SAINT-GELAIS, de SAINT-SEVERIN, de PARTHENAY, de CHÂTEAUROUX, etc.

LUSIGNY, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Troyes, sur la Barse; pop. aggl., 1,050 hab. — pop. tot., 1,171 hab. Tuilerie, briqueterie; aux environs, vestiges de voies romaines. Une partie de ce bourg fut incendiée du temps de la Ligue par les reîtres venus au secours de Henri IV, et ce quartier est encore connu sous le nom de *Maison-Brûlée*. En 1814, Lusigny fut une des communes les plus éprouvées par l'invasion étrangère. Les Français y arrêtèrent pendant trois jours l'armée des coalisés, qui y éprouva des pertes considérables. Après la bataille de Montereau, il se tint à Lusigny des conférences qui devaient poser les préliminaires d'une paix durable, mais qui en réalité ne servirent qu'à faire gagner aux alliés le temps nécessaire pour concentrer leurs forces.

LUSIN ou **LUZIN** s. m. (lu-zain). Mar. Ligne d'amarrage faite avec deux fils de caret très-fins et entrelacés.

LUSITAINS, en latin *Lusitani*, peuple de l'Espagne ancienne, dans la partie occidentale, entre le Douro et le Tage, à l'O. des Vettons. Ce peuple donna son nom à une des grandes divisions de la péninsule ibérique, et il avait pour capitale Olisippo. Dès l'an 195 av. J.-C., les Lusitains combattirent contre les Romains pour conserver leur indépendance, et cette lutte opiniâtre, qui se prolongea pendant près de soixante ans, dut ses plus belles phases à l'intrépidité du berger Viriathe.

LUSITANIE, en latin *Lusitania*, une des trois grandes divisions de l'Espagne ancienne, sous les Romains, correspondant à peu près au royaume de Portugal, moins les provinces de Minho et de Tras-os-Montes et une faible partie de l'Estramadure portugaise. La Lusitanie romaine était comprise entre la Tarraconaise au N. et à l'E., la Bétique au S.-E. et l'océan Atlantique à l'O. Les villes principales étaient *Olisippo*, *Scalabis* et *Pax Julia*, qui devinrent sous Auguste les chefs-lieux de trois circonscriptions judiciaires. La Lusitanie était arrosée par le Durius (Douro) au N., le Tage au centre et l'Anas au S. V. PORTUGAL.

LUSITANIEN, IENNE s. et adj. (lu-zi-ta-ni-ain, i-è-ne. — rad. *Lusitanie*). Géogr. anc. Habitant de la Lusitanie; qui appartient à la Lusitanie ou à ses habitants : *Les* LUSITANIENS. *La capitale* LUSITANIENNE.

— Syn. de PORTUGAIS dans le style soutenu.

LUSITANUS (Jean-Rodrigue AMATO, dit **Amatus**), médecin portugais, né en 1511, à Castello-Branco, dans la province de Beira, mort vers 1568. Amatus étudia la médecine à Salamanque, et, à peine âgé de dix-huit ans, il pratiqua la chirurgie dans les hôpitaux de la même ville. « Cependant, raconte Portal, Amatus comptant pour très-peu la gloire qu'il s'était acquise dans un pays si ignorant et si superstitieux, quitta sa patrie, voyagea en France, dans les Pays-Bas et en Italie. » Il séjourna assez longtemps dans ce dernier pays. A Ferrare, il enseigna la médecine, et un des premiers il osa, malgré les préjugés religieux, disséquer des cadavres humains. Il noua des relations très-intimes avec les principaux savants italiens. Juif d'origine, Amatus professait pourtant la religion chrétienne; mais sa conviction était peu ferme et il laissait voir un penchant très-marqué pour le judaïsme; aussi, en 1555, à l'avénement du pape Paul IV, il fut en butte aux poursuites de l'inquisition et dut quitter l'Italie. Amatus se rendit à Thessalonique, abandonnant sa fortune et sa bibliothèque pour sauver sa vie; là il abjura le catholicisme et revint à la foi de ses pères; mais, pour cacher sa conversion, il changea son nom portugais contre celui d'**Amatus Lusitanus**.

Lusitanus était un observateur sagace et ingénieux; ses ouvrages renferment un nombre considérable d'observations chirurgicales intéressantes. Il découvrit les valvules des veines. Il nous a laissé de nombreux ouvrages dont plusieurs sont intéressants au point de vue de l'histoire de la médecine, mais dont les autres, très-médiocres, sont hérissés d'un vain étalage d'érudition. Dans tous, il se montre partisan convaincu de Galien et des médecins arabes. Voici la liste de ses œuvres : *Curationum medicinalium centuriæ septem, quibus præmittitur commentatio de introitu medici ad ægrotantem, deque crisi et diebus criticis* (Venise, 1557). Le nom de *Centuries* donné à cet ouvrage vient de ce qu'il est divisé en sept parties, contenant chacune *cent* observations remarquables de médecine et de chirurgie suivies de nombreux commentaires : *Exegemata in priores duos Dioscoridis de materia medica libros* (1536); *De morbo gallico* (1558). On publia, en 1566, un extrait des *Centuries* de Lusitanus. Enfin il avait composé un ouvrage sur Avicenne, d'après la version latine de Mantinus; mais il perdit le manuscrit au siége d'Ancône, lorsqu'il s'enfuit de cette ville à l'approche du duc d'Albe.

LUSSAC, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Libourne; pop. aggl., 317 hab. — pop. tot., 1,872 hab. Carrières de calcaire blanc. Commerce de vins, céréales et chanvre.

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Montmorillon, sur la rive droite de la Vienne; pop. aggl., 906 hab. — pop. tot., 1,791 hab. On y voit les ruines du château de Lussac, qui fut autrefois la propriété des ducs de Mortemart. C'est à Lussac, près du pont sur lequel on passe la Vienne, que fut tué, en 1369, le célèbre Chandos, celui qui fut cause de la prise du roi Jean à la bataille de Poitiers.

LUSSAN, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-O. d'Uzès; pop. aggl., 400 hab. — pop. tot., 1,092 hab. Récolte et filature de cocons.

LUSSAN (RAVENEAU DE), flibustier, né à Paris en 1663. Pris de bonne heure du goût des aventures, il accompagna, en 1676, un officier de sa connaissance au siége de Condé, puis s'embarqua pour Saint-Domingue (1679), se trouva bientôt sans ressources et s'engagea alors dans la troupe de flibustiers commandée par Laurent de Graff. Lussan prit part aux expéditions dirigées contre Granada, près du lac Nicaragua, contre Guayaquil, sur la côte du Pérou, contre Tehuantepec, sur la côte du Mexique, etc. Après le pillage de ces villes, les flibustiers se virent attaqués par des troupes espagnoles de beaucoup supérieures en nombre et durent battre en retraite par terre (janvier 1688). Harcelés par l'ennemi, ils firent par des détours 300 lieues, quoiqu'il n'y en eût en droite ligne que 80 de Malapa, leur point de départ, à la mer des Antilles, vers laquelle ils se dirigeaient. Pendant cette retraite, que Voltaire regarde comme plus remarquable que celle des Dix mille, Lussan fit preuve d'autant de sang-froid que de courage. De retour à Saint-Domingue, il écrivit le récit des expéditions auxquelles il venait de prendre part, et ce récit intéressant, bien qu'un peu diffus, parut sous le titre de *Journal du voyage fait à la mer du Sud avec les flibustiers de l'Amérique* (Paris, 1688, in-12). On ignore ce que devint, à partir de cette époque, l'auteur de cet ouvrage.

LUSSAN (Marguerite DE), romancière, née à Paris en 1682, morte en 1758. Elle passait pour être la fille naturelle du prince Thomas de Savoie, dont elle fut autorisée à porter les armes. Venue jeune à Paris, elle y vécut dans le commerce des gens de lettres, et se fit elle-même une certaine réputation comme auteur. Le savant Huet fut de ses amis intimes; le poëte La Serre mourut dans sa maison, et l'on prétend que les abbés Boismorand et Baudot l'aidaient de leurs conseils pour la rédaction de ses ouvrages. Elle était laide, mais fort aimable, sensible et généreuse. Son amour pour la bonne chère lui fut funeste, car elle mourut d'une indigestion. Elle a cultivé avec succès le genre du roman historique, et ses ouvrages d'histoire peuvent être, pour la majeure partie, considérés comme des romans. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : *Histoire de la comtesse de Goudez* (1725, 2 vol. in-12); *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* (1733, 6 vol. in-12); *Anecdotes de la cour de François Ier* (1748, 3 vol. in-12); *Annales galantes de la cour de Henri II* (1749, 2 vol.); *Vie du brave Crillon* (1757, 2 vol. in-12); *Histoire du règne de Louis XI* (1755, 6 vol.); *Histoire de la dernière révolution de Naples* (1756, 4 vol. in-12).

LUSSAN (François D'ESPARBÈS DE), maréchal de France. V. AUBETERRE.

LUSSON (Adrien-Louis), architecte français, né à La Flèche en 1790, mort à Rome en 1864. Elève d'Abel Lahure, de Percier et de Fontaine, il entra jeune encore à l'Ecole des beaux-arts, où il concourut sans succès pour le prix de Rome. Mais le dévouement de sa famille à la branche aînée des Bourbons lui valut, en 1816, les fonctions lucratives de sous-inspecteur des travaux publics et la direction partielle des travaux exécutés au marché Saint-Germain. Cette position lui laissant de fréquents loisirs, il alla passer deux ou trois ans en Italie et il se mit à étudier avec ardeur les admirables débris des civilisations antiques. Les *Etudes* et les *Projets* qu'il fit à cette époque et qui forment la meilleure partie de ses œuvres, furent remarqués au Salon de 1827 et à celui de 1831. Lusson fut nommé, en 1828, inspecteur général des bâtiments de la ville. Destitué de ces fonctions après la révolution de 1830, il reprit le cours de ses voyages. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle un remarquable dessin représentant un spécimen d'architecture gothique. Ce travail lui valut d'être chargé de la construction de l'église Saint-Eugène, qu'il commença, mais qui fut terminée par un autre architecte.

LUSSURGIN (SAN-), bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, prov. de Cagliari, district et à 24 kilom. N.-E. d'Oristano; 4,061 hab. Fabrication d'eau-de-vie, fromages, saucissons et salaisons estimés.

LUSTIG (Jacques-Guillaume), musicographe allemand, né à Hambourg en 1706, mort en 1780. Organiste dans sa ville natale dès l'âge de seize ans, il alla se fixer en 1728 à Groningue, où il remplit les mêmes fonctions. Outre des biographies de musiciens et diverses traductions, on lui doit : *Introduction à la connaissance de la musique* (1751, in-8°); *Grammaire musicale* (1754); *Douze arguments sur des sujets de musique* (1756).

LUSTRAGE s. m. (lu-stra-je — rad. *lustrer*). Techn. Action ou manière de lustrer : LUSTRAGE *du drap*. LUSTRAGE *mécanique*.

LUSTRAL, ALE adj. (lu-stral, a-le — rad. *lustre*). Antiq. rom. Qui se fait tous les lustres, tous les cinq ans : *Sacrifice* LUSTRAL. *Fêtes* LUSTRALES. ‖ Qui sert à purifier, à faire des lustrations : *Eau* LUSTRALE.

Vidons sur notre front, ainsi qu'un flot *lustral*,
Un flacon tout entier d'huile de Portugal.

A. DE MUSSET.

‖ *Victime lustrale*, Victime du sacrifice lustral ou de tout autre sacrifice expiatoire. ‖ *Contribution lustrale* ou *Or lustral*, Imposition sur l'industrie, qui frappait presque tous les artisans, et qui se paya d'abord tous les cinq ans, ensuite tous les quatre ans : *Constantin exempta les clercs de la* CONTRIBUTION LUSTRALE. ‖ *Jour lustral*, Jour où l'on faisait la lustration d'un enfant nouveau-né.

— s. m. Contribution lustrale : *Payer le* LUSTRAL. *Les clercs furent exemptés du* LUSTRAL.

— s. f. pl. Fêtes qui accompagnaient le sacrifice lustral : *On célébrait les* LUSTRALES *tous les cinq ans*.

LUSTRATIF, IVE adj. (lu-stra-tiff, i-ve — rad. *lustrer*). Qui sert à lustrer, qui donne le lustre. ‖ Peu usité.

LUSTRATION s. f. (lu-stra-si-on — lat. *lustratio*; de *lustrare*, purifier). Antiq. rom. Cérémonie par laquelle on purifiait une ville, un champ, une personne souillés par quelque crime, quelque impureté : LUSTRATION *par l'eau, par le feu, par un sacrifice*. ‖ Cérémonie qui consistait à asperger d'eau un enfant nouveau-né, ou le cadavre d'une personne morte.

— **Encycl.** Antiq. Les *lustrations* étaient des cérémonies religieuses qui ne concernaient pas seulement les personnes, mais aussi les villes, les armées, le bétail, les champs; elles étaient considérées comme des moyens d'expiation. Le mot *lustre* (*lustrum*), est même venu des *lustrations* par lesquelles on purifiait, tous les cinq ans, la ville de Rome. Il y avait des *lustrations* de diverses espèces, selon qu'on employait l'eau, l'air et même le feu. On se servait aussi d'une multitude d'herbes ou d'autres produits de la terre et surtout d'œufs, parce qu'on croyait que dans l'œuf sont spécialement renfermés les quatre éléments, la coque représentant la terre, le blanc représentant l'eau, le jaune présentant l'image d'un globe de feu, et le tout étant, disait-on, rempli d'un esprit chaud et humide, qui participait aux qualités de l'air.

Les *lustrations* étaient publiques ou particulières : les premières se faisaient par le ministère des hauts magistrats, des généraux ou des prêtres, selon le cas. Il y avait trois manières de faire des *lustrations* publiques : on les faisait par les victimes, par l'eau ou par le feu. Pour purifier une armée par le sacrifice, on coupait la victime en deux parts, que l'on plaçait de chaque côté du chemin conduisant à l'autel et entre lesquelles défilaient les soldats. Le roi Servius Tullius purifia le peuple romain après le premier dénombrement qu'il en fit, en faisant conduire autour de l'assemblée une truie, une brebis et un taureau avant de les sacrifier. Ces sacrifices s'appelaient, du nom des trois victimes, *Suovetaurilia* (*sus*, *ovis*, *taurus*).

On faisait la *lustration* d'un champ par une espèce de procession, comme le dit Virgile, dans la cinquième églogue :

Hæc tibi semper erunt, et quum solemnia vota
Reddemus Nymphis, et quum lustrabimus *agros.*

La *lustration* consistait, dans ce cas, à chanter en chœur les louanges de Cérès et de Bacchus en faisant tourner trois fois les victimes autour des vignes et des champs ensemencés, ainsi que le même poëte nous l'apprend dans les *Géorgiques* :

Terque novas circum felix eat hostia fruges.

Nos processions des Rogations sont certainement une réminiscence de ces *lustrations*. La *lustration* avec l'eau se pratiquait après les funérailles. Le prêtre, prenant sur l'autel un tison allumé, le plongeait dans un vase plein d'eau; puis, avec un rameau d'olivier ou de romarin, il répandait sur les assistants cette eau, appelée *lustrade*, en tournant trois fois autour de l'assemblée, comme le dit encore Virgile, dans le VIe livre de l'*Enéide* (v. 229 et suiv.) :

> *Idem ter socios pura circumtulit unda,*
> *Spargens rore levi, et ramo felicis olivæ,*
> Lustravit*que viros.....*

La *lustration* par le feu consistait à faire tourner trois fois le peuple autour d'un bûcher ou autour des autels chargés de brasiers allumés.

Les *lustrations* particulières étaient aussi de trois sortes : les unes par l'air, les autres par l'eau, et les troisièmes par le feu et le soufre. Les premières se faisaient en agitant l'air autour des personnes; les secondes en répandant sur elles l'eau lustrale; les troisièmes, qui étaient fort en usage dans le peuple, se faisaient en brûlant autour de la personne du soufre mêlé de bitume, auquel on mettait le feu avec un petit bâton de sapin appelé *tæda*. Virgile, qui fournit, comme nous l'avons vu, des indications assez précises pour la plupart de ces cérémonies, fait allusion à ces trois sortes de *lustrations* dans le VIe livre de l'*Enéide* (v. 739 et suiv.) :

> . . . . . *Aliæ panduntur inanes*
> *Suspensæ ad ventos, aliis sub gurgite vasto*
> *Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.*

‖ V. EXPIATION.

— *Clôture du lustre.* La cérémonie de la clôture du lustre suivait ordinairement le cens, et l'on sait qu'aux termes des édits du roi Servius le cens devait être fait tous les cinq ans; mais il s'en faut de beaucoup que ces édits aient été régulièrement observés, et très-souvent l'espace quinquennal d'un lustre s'écoula sans qu'on fît ni le cens ni la clôture du lustre. La loi voulait que tous les citoyens quittassent le deuil à l'époque de la clôture du lustre. La veille de la cérémonie, le grand prêtre allait au champ de Mars, à minuit, consulter les auspices, et, après cette formalité, il ordonnait aux hérauts publics de convoquer le peuple. Au point du jour, les magistrats, parfumés de myrrhe et d'aromates, descendaient au champ de Mars, et les censeurs tiraient au sort, afin de savoir lequel des deux aurait l'honneur de faire la *lustration*. Des prières publiques, des sacrifices et des processions sacrées suivaient la cérémonie du recensement, qui comprenait non-seulement la population de Rome, mais encore celle de l'Italie entière.

LUSTRE s. m. (lu-stre — du lat. *lustrum*, sacrifice expiatoire qui avait lieu à Rome tous les cinq ans, de *lustrare*, purifier, nettoyer, qui se rapporte au même radical que *luo*, *lavo*, laver, savoir la racine sanscrite *lu*, proprement dissoudre). Antiq. rom. Espace de cinq ans après lequel avait lieu le recensement du peuple, et qui se terminait par un sacrifice expiatoire. ‖ *Clôture du lustre*, Cérémonie qui suivait ordinairement les opérations du cens. V. LUSTRATION.

— Poétiq. Dans notre langue, Période de cinq années : *A l'époque où nous vivons, chaque* LUSTRE *vaut un siècle.* (Chateaub.)

> Je vais bientôt frapper à mon neuvième *lustre.*
> BOILEAU.

— Eclat que jette une surface : *Le vernis de Chine a un beau* LUSTRE. *Cette étoffe a perdu son* LUSTRE. *Donner du* LUSTRE *au drap, à une fourrure.*

— Chandelier en cristal ou en bronze, pourvu d'un certain nombre de branches dans lesquelles on place des bougies, et qu'on suspend au plafond d'une salle pour l'éclairer : *Le* LUSTRE *d'une salle de spectacle.*

— Fig. Eclat, caractère de ce qui est brillant pour l'esprit : *Les premières grâces de l'enfance ont un* LUSTRE *qui couvre tout.* (Fén.) *Il y a un* LUSTRE *nécessaire à un bon style, qui n'est pas précisément du fard.* (J. Joubert.)

> Aimez donc la raison; que toujours vos écrits
> Empruntent d'elle seule et leur *lustre* et leur prix.
> BOILEAU.

‖ Relief, réputation éclatante : *Le malheur ajoute un nouveau* LUSTRE *à la gloire des grands hommes.* (Mass.) *Qu'est-ce qu'on appelle le* LUSTRE *des anciennes familles? La trace luisante que les limaces laissent derrière elles en rampant.* (Lamenn.)

> Un héros de soi-même emprunte tout son *lustre.*
> BOILEAU.

> La paix rend un Etat florissant, riche, illustre :
> La victoire après soi ne porte qu'un faux *lustre.*
> CAMPISTRON.

— *Mettre dans tout son lustre*, Etaler au grand jour; montrer dans tout son éclat, de la manière la plus frappante : METTRE *une vérité* DANS TOUT SON LUSTRE.

> ... Pour bien *mettre* ici leur crasse *en tout son lustre*,
> Il faut voir du logis sortir ce couple illustre.
> BOILEAU.

— *Servir de lustre à*, Faire ressortir le mérite de : *Un roi ne doit user de la perfidie de ses ennemis que pour la faire* SERVIR DE LUSTRE À *sa foi.* (Henri IV.) *L'infortune ne fait rien perdre au mérite, elle ne* SERT *que* DE LUSTRE À *la vertu.* (J.-L. Mabire.) *L'ingratitude des obligés* SERT DE LUSTRE *et de relief* À *la vertu du bienfaiteur.* (De Custine.)

— Théâtre. *Chevaliers du lustre*, Claqueurs à gages.

— Techn. Composition dont les pelletiers et les chapeliers se servent pour rendre luisants les manchons et les chapeaux : *Les* LUSTRES *ne sont pas les mêmes dans les différents ateliers.* (E. Littré.)

— Bot. *Lustre d'eau*, Nom vulgaire de la hottonie et de la charagne.

LUSTRÉ, ÉE (lu-stré) part. passé du v. Lustrer. A qui l'on a donné le lustre : *Etoffe* LUSTRÉE. *Percale* LUSTRÉE.

— Qui a du lustre, de l'éclat, du poli : *Plus loin viennent des platanes* LUSTRÉS, *agitant leurs belles feuilles régulières.* (H. Taine.)

LUSTRER v. a. ou tr. (lu-stré — lat. *lustrare*, purifier). Donner du lustre à : LUSTRER *une étoffe.* LUSTRER *des peaux.* LUSTRER *une glace.*

Se lustrer v. pr. Etre lustré : *Le taffetas* SE LUSTRE *avec de la bière.*

— Lustrer son propre corps : *Les chats se* LUSTRENT *en se léchant.*

LUSTRERIE s. f. (lu-stre-rî — rad. *lustre*). Fabrique de lustres.

LUSTREUR, EUSE s. (lu-streur, eu-ze — rad. *lustrer*). Ouvrier, ouvrière qui lustre : LUSTREUR *d'étoffes, de cuir, de fourrures, de glaces.*

LUSTREUX, EUSE adj. (lu-streu, eu-ze — rad. *lustre*). Qui a du lustre, du brillant : *Une étoffe* LUSTREUSE. ‖ Peu usité.

LUSTRIER s. m. (lu-stri-é — rad. *lustre*). Celui qui fabrique des lustres. ‖ Peu usité.

LUSTRINE s. f. (lu-stri-ne — rad. *lustré*). Comm. Espèce de droguet de soie. ‖ Etoffe de coton apprêtée et lustrée, qui sert principalement comme doublure : *A Abbeville, un seul fabricant occupe environ* 150 *ouvriers au tissage des articles de doublure, des croisés, des futaines, des* LUSTRINES, *des coutils, etc.* (Dict. du Comm.)

LUSTRIQUE adj. (lu-stri-ke — lat. *lustricus;* de *lustrare*, purifier). Antiq. rom. Se disait chez les Romains du jour où l'on purifiait le nouveau-né et où on lui imposait un nom : *Pour une fille, le jour* LUSTRIQUE *était le huitième jour après la naissance, et pour un garçon le neuvième.* (Dézobry.)

LUSTROIR s. m. (lu-stroir — rad. *lustrer*). Techn. Petite règle dont on se sert pour lustrer les glaces après qu'elles ont été polies. ‖ Outil du vitrier.

LUSTUCRU s. m. (lu-stu-kru — mot d'origine inconnue. M. Littré croit possible que *lustucru* ne soit pas autre chose que l'*eussestu cru?* phrase traditionnelle du niais de théâtre). Pauvre diable, homme ridicule : *Que nous veut donc ce* LUSTUCRU? *Connaissez-vous ce* LUSTUCRU?

— *Le père Lustucru*, Personnage de fantaisie qui figure dans les chansons et les pièces de théâtre enfantines :

> C'est la mère Michel qui a perdu son chat
> Qui crie par la fenêtre qui le lui rendra.
> Le père *Lustucru* lui a répondu :
> Allez, la mère Michel vot' chat n'est pas perdu!
> (*Chanson populaire.*)

LUT s. m. (lutt — du lat. *lutum*, boue). Techn. Espèce de ciment qui se durcit en séchant, et dont on se sert pour boucher hermétiquement des vases, ou pour entourer des cornues, des tubes de verre ou de porcelaine, afin de les soustraire à l'action trop vive du feu. ‖ *Lut gras*, Lut fait avec de la terre glaise séchée et pulvérisée et de l'huile de lin cuite avec un tiers de son poids de litharge. ‖ *Lut de chaux*, Lut préparé en mettant dans un mortier un blanc d'œuf avec un peu d'eau, ajoutant de la chaux délitée et pulvérisée. ‖ *Lut terreux*, Lut fait avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval ou de la bourre hachée. ‖ *Lut d'amandes*, Lut fait avec le tourteau des amandes, qu'on pulvérise et qu'on incorpore avec de la colle d'amidon.

— Alchim. *Lut de sapience*, Sceau hermétique, qui se faisait en fondant le bout d'un matras de verre au feu de la lampe et en le tordant avec une pince.

— **Encycl.** Les *luts* employés par les chimistes sont de consistance molle immédiatement après leur préparation, mais se dessèchent peu de temps après; aussi ne faut-il les préparer qu'au moment même de s'en servir. Les diverses sortes de *lut* sont très-nombreuses; voici les principales :

— *Lut à la colle.* On le prépare en mélangeant de la colle d'amidon et de la farine de lin ou du tourteau d'amandes, de manière à obtenir une pâte très-molle.

— *Lut gras.* Il se fait en ajoutant à de la terre glaise un huitième en poids de litharge, et de l'huile de lin.

— *Lut à la chaux.* On l'obtient en battant de la chaux délitée avec des blancs d'œufs; on trempe des bandelettes de toile dans ce mélange et on les applique aussitôt. Ce *lut* se dessèche promptement et devient très-solide. Un *lut* analogue est le suivant : craie pulvérisée, 30; farine de seigle, 60; blanc d'œuf, quantité suffisante pour former un mélange presque liquide. On l'étend au pinceau sur de petites bandes de toile qu'on superpose sur la pièce à lutter, après avoir passé sur le premier tour de bande un fer rouge, qui brûle partiellement le *lut;* les autres tours de bande sont seulement desséchés par l'approche du fer chaud.

— *Lut terreux.* Il se fait avec de la terre à four et du crottin de cheval ou de la bouse de vache.

— *Lut de Molve.* Il se compose de brique pulvérisée et de litharge pulvérisée par parties égales, dont on fait une pâte avec de l'huile de lin; on en recouvre une capsule ou une cornue, on saupoudre de sable fin et on sèche à l'étuve. Ce *lut*, qui ne contient pas de sable, est bon pour réparer les mortiers en porcelaine.

On fait un *lut* inaltérable au feu avec une pâte formée de vinaigre, de limaille de fer et d'argile réfractaire.

LUTATION s. f. (lu-ta-si-on — rad. *luter*). Chim. Action de luter : LUTATION *d'une cornue.*

LUTATIUS CATULUS (Caïus), consul romain, né en 242 av. J.-C. V. CATULUS.

LUTATIUS CATULUS (Quintus), consul romain, né vers 120 av. J.-C. V. CATULUS.

LUTÉ, ÉE (lu-té) part. passé du v. Luter. Bouché avec du lut : *Un vase bien* LUTÉ.

LUTÈCE s. f. (lu-tè-se). Astron. Nom d'une planète télescopique. V. LUTETIA.

LUTÈCE, en latin *Lutetia*, altération de *Lucotetia*, mot dérivé du celtique *louk-teih*, qui signifie proprement le lieu des marais, ancienne ville de la Gaule, dans la Lyonnaise IIe, sur une île de la Seine, localité principale des *Parisii*. C'est aujourd'hui le quartier de Paris situé dans l'île de la Cité ou île Notre-Dame. « César fait mention de *Lutetia*, dit d'Anville, pour y avoir tenu les états de la Gaule. La situation de cette ville dans une île de la Seine est aussi marquée dans les *Commentaires*, et Strabon répète les mêmes indications, à quelque différence près, à propos de *Lucotocia*. Ptolémée, que l'on peut juger mieux instruit sur les *Parisii* que sur d'autres peuples de la Gaule, nomme leur capitale *Lucotecia*. Julien, dans son *Misopogon*, a écrit *Leucetia*, comme par affectation de faire dériver ce nom d'un terme pris dans la langue grecque, dont il se servait en écrivant cet ouvrage. V. PARIS.

Lutèce, par Henri Heine (1855, in-8°). Le sceptique poëte a réuni sous ce titre quelques-unes de ses lettres à la *Gazette* d'Augsbourg, parues de 1840 à 1843. L'édition allemande porte le titre de *Französische Zustände*, mais les deux ouvrages sont loin d'être similaires. L'auteur a supprimé, dans l'allemand, ce qui pouvait déplaire par trop à ses compatriotes, et dans le français, ce qui nous aurait blessés nous-mêmes. C'est un des meilleurs tours de sa façon. Il ne s'est pas gêné, toutefois, de laisser dans sa *Lutèce* quelques malices; aussi s'en excuse-t-il dans sa préface, en disant avec esprit que, bien qu'il soit un des mieux léchés parmi les Allemands, les caresses de ses pattes tudesques ont pu écorcher l'épiderme délicat de cette Lutèce qu'il adore.

Quel est l'esprit de cette correspondance? L'auteur nous l'apprend lui-même : « Le fond aussi bien que la forme de son livre a été attaqué. En épluchant ses lettres, on y trouvera peut-être, dit-il, des contradictions, des légèretés et même des manques de conviction; mais, si on parvient à saisir l'esprit de ses paroles, on y reconnaîtra la plus stricte unité de pensée et un attachement invincible pour la cause de l'humanité, pour les idées démocratiques de la Révolution. » Henri Heine possédait au plus haut point l'esprit français caustique, prime-sautier, ennemi de la forme pédante et lourde; il n'en a pas moins conservé, pour ses plaisanteries, le genre allemand, le goût des symboles. Il n'est pas dans son livre un seul trait saillant, une seule idée politique ou sociale qu'il ne cherche à faire passer au moyen d'une historiette. Ennemi de la contradiction et des affirmations trop absolues, veut-il exprimer une idée dangereuse ou simplement scabreuse, il prend trop le ton de l'indifférence, et l'on voudrait bien le voir s'indigner un peu. On n'entend jamais le cri d'une conscience blessée; c'est bien plutôt celui d'un homme troublé dans son repos, dans ses habitudes, dans l'harmonie qu'il voudrait voir régner autour de lui. Voilà pourquoi les esprits sincèrement libéraux n'ont su aucun gré à Henri Heine d'avoir fait ressortir la supériorité morale des démocrates, et mis continuellement à nu l'outrecuidance ridicule et menaçante, la nullité de la bourgeoisie régnante.

Au reste, *Lutèce* a les mêmes qualités d'esprit, de malice cruelle, de verve satirique et moqueuse que le volume la *France*, dont nous avons rendu compte. Le plus grand reproche qu'on peut faire à l'ouvrage, c'est de n'avoir pas laissé debout une seule de nos gloires littéraires, tout en faisant mine de les admirer profondément.

« Henri Heine est un grand poëte, dit M. Ed. Thierry, un conteur plein de charme, un critique de l'ordre le plus élevé, un écrivain tel qu'en peut faire cette rare alliance de l'esprit avec le génie; mais je n'aime pas son volume de *Lutèce*. Avant tout, je n'aime pas le dénigrement et la malignité cruelle sous la forme du livre qui reste. Si le journal calomnie, il calomnie en passant. La feuille d'aujourd'hui a déjà oublié celle d'hier. Mais le journal, le petit journal et les nouvelles à la main ne devraient pas se transformer et s'élever à la dignité du livre... Pourquoi donc pas un des poëtes, pas un des compositeurs, pas un des comédiens dont Henri Heine a écrit le nom, ne saurait-il ouvrir *Lutèce* et se réjouir d'y avoir une page? Pourquoi ceux mêmes que l'auteur admire dans leur talent y sont-ils blessés à quelque autre endroit et brutalement éclairés dans le secret de leur vie? Je n'ai rien à dire de plus. Dans les choses que le silence doit toujours couvrir, la publicité trahit ce qu'elle défend aussi bien que ce qu'elle accuse. Plus à l'aise en ce qui touche aux jugements littéraires, je ferai seulement remarquer à l'auteur de *Lutèce* que, s'il est le plus Français des Allemands, il est encore trop Allemand pour être absolument Français. Dans toute littérature, il y a un point où ne pénètre pas l'étranger le plus subtil; ce point mystérieux, c'est la perfection de la langue; et, avant que l'auteur de *Lutèce* ait acquis le droit de classer ou de déclasser nos poëtes, il faudra qu'il corrige diligemment la traduction française de son livre... On voit bien, à travers l'ingénieuse boutade du texte, l'ironie fine et acérée, la grâce la plus accomplie de la plus impitoyable malice; mais cette malice impitoyable m'attriste et m'inquiète. M. Heine en sait trop long sur la main-d'œuvre des grandes renommées, sur la plume qui vend l'éloge, et le piano qui achète les couronnes. Où regarde donc le poëte, qui devrait toujours avoir les yeux en haut, s'il voit ainsi le dessous de toutes les gloires? »

LUTÉCIEN, IENNE s. et adj. (lu-té-si-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Lutèce; qui appartient à Lutèce ou à ses habitants : *Les* LUTÉCIENS. *Les coutumes* LUTÉCIENNES.

LUTÉICOLLE adj. (lu-té-i-ko-le — du lat. *luteus*, jaune; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet jaune.

LUTÉICORNE adj. (lu-té-i-kor-ne — du lat. *luteus*, jaune, et de *corne*). Zool. Qui a les cornes ou les antennes jaunes.

LUTÉOCÉPHALE adj. (lu-té-o-sé-fa-le — du lat. *luteus*, jaune, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête jaune.

LUTÉOCOBALTIAQUE s. f. (lu-té-o-ko-bal-ti-a-ke — du lat. *luteus*, jaune, et de *cobalt*). Chim. Base qui renferme les éléments de l'ammoniaque et de l'acide de cobalt au maximum.

— **Encycl.** On a donné le nom de *lutéocobaltiaque* à une ammoniaque composée hexatomique, qui renferme $(Cb^2)^{VI}$ substitués à H^6, et six autres atomes d'hydrogène remplacés par de l'ammonium (AzH^4). Sa formule est $Az^6\left\{\begin{array}{l}(Cb^2)^{VI}\\(AzH^4)^{VI}\\H^6\end{array}\right.$. C'est donc, d'après la nomenclature ordinaire des ammoniaques composées, de la cobaltico-hexammonio-hexamine. Elle est naturellement hexacide, puisqu'elle dérive de 6 molécules d'ammoniaque et se combine avec $6HCl$, par exemple. On connaît la *lutéocobaltiaque* à l'état de liberté, et l'on a préparé un certain nombre de ses sels, qui représentent des sels cobaltiques plus $12AzH^3$. Lorsqu'on expose à l'air des dissolutions étendues de sels triammoniacobalteux, on obtient des cristaux jaunes de sels de *lutéocobaltiaque*. Dans ce cas, il ne se forme plus de sels d'oxycobaltiaque, qui sont décomposés par l'excès d'eau de la liqueur. On produit encore des sels de *lutéocobaltiaque* en traitant par une petite quantité d'eau des sels d'oxycobaltiaque cristallisés : la liqueur brune qui se produit laisse déposer, au bout de quelques jours, des cristaux jaunes. Les dissolutions brunes qui résultent de l'action d'un excès d'oxygène sur les sels triammoniacobalteux donnent des sels de *lutéocobaltiaque* lorsqu'on les traite par les acides étendus. On obtient enfin des sels de *lutéocobaltiaque* en faisant bouillir avec de l'ammoniaque des sels de roséocobaltiaque, qui ne diffèrent des premiers que par une molécule d'ammoniaque en moins.

Les sels de *lutéocobaltiaque* sont souvent d'un très-beau jaune. Ils cristallisent avec facilité, présentent une assez grande stabilité et résistent à l'action de l'eau bouillante pendant quelque temps. On peut, en opérant rapidement, les faire dissoudre dans l'eau bouillante et les purifier par cristallisation, sans les décomposer. Une dissolution bouillante de potasse caustique décompose ces sels en donnant un précipité d'hydrate cobaltique $Cb^2O^3.H^2O$ et en déterminant un dégagement d'ammoniaque. Les acides étendus les précipitent à l'état cristallin de leurs dissolutions aqueuses. Ces sels sont tous décomposés par la chaleur, dégagent de l'ammoniaque, et laissent un résidu de sesquioxyde et de sel de cobalt.

LUTÉO-GALLIQUE adj. (lu-té-o-gal-li-ke — du lat. *luteus*, jaune, et de *gallique*). Chim. Se dit d'un acide qui est le principe colorant de la noix de galle.

LUTÉOLE s. f. (lu-té-o-le — du lat. *luteus*, jaune). Bot. Espèce de réséda.

LUTÉOLÉINE s. f. (lu-té-o-lé-i-ne). Chim. Principe jaune trouvé dans une espèce de réséda.

LUTÉOLINE s. f. (lu-té-o-li-ne — rad. *lutéole*). Chim. Corps cristallisable qu'on trouve avec la lutéoléine.

— **Encycl.** La *lutéoline* $C^{24}H^{10}O^{12}HO$ est une matière colorante qui se trouve dans la gaude. C'est un corps jaune, cristallin, soluble dans l'alcool et l'éther, à peu près insoluble dans l'eau. Les acides énergiques n'ont sur elle aucune influence, mais elle est décomposée par les alcalis en présence de l'air. Avec l'acide phosphorique, elle donne un composé d'un beau rouge sombre et un composé violet avec l'ammoniaque. On l'obtient en traitant la gaude par l'alcool, en précipitant la dissolution par l'eau, et en chauffant le précipité humide jusqu'à 250°. La *lutéoline* fournit à la teinture une couleur remarquable par sa fixité.

LUTER v. a. ou tr. (lu-té — rad. *lut*). Boucher avec du lut; entourer de lut : LUTER *un vase.* LUTER *un tube. La poussière d'Alexandre* LUTE *peut-être la bonde d'un tonneau de bière.* (Th. Gaut.)

LUTERA, nom latin de LURE.

LUTETIA s. f. (lu-té-si-a — nom lat. de Paris). Astron. Nom donné à une planète télescopique.

— **Encycl.** Cette petite planète fut découverte le 15 novembre 1852, à Paris, par M. Goldschmidt. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne. = 933″ 55
Durée de la révolution sidérale. . . . . = 1388 j. 24
Distance moyenne au soleil. = 2,43
Excentricité. . . . . = 0,162
Longitude du périhélie. . . = 327° 3′ 12″
Longitude moyenne de l'époque. . . . . = 41° 24′ 31″
Longitude du nœud ascendant. . . . . = 80° 27′ 57″
Epoque en temps moyen de Paris. . . . . = 2.0 janv. 1853
Inclinaison. . . . . = 3° 5′ 9″

LUTEVA, ville de la Gaule, dans la Narbonnaise Ire, chez les Volces Arécomiques, aujourd'hui LODÈVE. « Pline, en différents endroits de la partie géographique de son ouvrage, désigne les villes par leur ethnique au pluriel, et c'est ainsi qu'il fait mention dans la Narbonnaise de *Luteva*, sous le nom de *Lutevani*. On lit, dans la *Table* théodosienne, *Loteva*. Selon la *Notice* des provinces de la Gaule, *Civitas Lutevensium* est une de celles de la Narbonnaise Ire. » (Danville.)

LUTGENBURG, ville de Prusse, dans le duché de Holstein, à 88 kilom. N.-E. de Gluckstadt, à 6 kilom. de la Baltique; 2,300 hab. Industrie agricole; distilleries. Exportation de produits agricoles.

LUTH s. m. (lutt. — Quelques étymologistes, s'appuyant sur le portugais *alaud*, rapportent ce mot à l'arabe *al ud*, le luth. Cependant Chevallet le rapporte au germanique : allemand *laude*, luth, hollandais *luit*, anglais *lute*, suédois *luta*, danois *lut*, tous mots qu'il croit dérivés d'un primitif germanique signifiant sonore : ancien haut allemand *hlut*, sonore, *lutinga*, harmonie, *hluti*, *hluta*, son; anglo-saxon *hlud*, sonore, *hluth*, son, probablement du même radical que l'ancien allemand *hâlôn*, *hellan*, produire un son; grec *kalô;* latin *calo;* irlandais *cal*, *cail;* armoricain *kel*, voix; lithuanien *kaloti*, gronder; savoir la racine sanscrite *kal*, produire un son, résonner). Instrument de musique à cordes, semblable à la guitare, mais ayant de plus en dehors du manche quelques cordes qui ne sonnent qu'à vide : *Ma nièce a un gosier de rossignol et joue du* LUTH *à ravir.* (Le Sage.)

Au moment du travail, chaque nerf, chaque fibre
Tressaille comme un *luth* que l'on vient d'accorder.
A. DE MUSSET.

— **Fig.** Inspiration, talent pratique :

Ne ris point des sonnets, ô critique moqueur!
Par amour autrefois en fit le grand Shakspeare;
C'est sur ce *luth* heureux que Pétrarque soupire,
Et que le Tasse aux fers soulage un peu son cœur.
SAINTE-BEUVE.

— *Marier le luth à la voix*, Faire aller ensemble deux choses disparates ou seulement distinctes : *Nous lisons Abbadie et l'*Histoire de l'Eglise; *c'est* MARIER LE LUTH À LA VOIX. (Mme de Sév.)

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de tortue de mer.

— **Encycl.** Mus. Le *luth* est un des instruments à cordes les plus anciennement connus. En Europe, on le trouve d'abord en Espagne, où il paraît avoir été introduit par les Arabes. Il existe, en effet, chez ces derniers, ainsi que chez les Indiens et chez les Turcs, un instrument à cordes appelé *éoud*, dont la forme rappelle tout à fait celle du *luth*. L'*éoud* a quatorze cordes de boyau montées sur un corps sonore arrondi, dont la table mince, en bois dur et résonnant, est percée de trois ouïes : deux trous ronds sont pratiqués sur chacun des côtés de la partie moyenne. Le cheviller est rabattu en arrière et porte quatorze chevilles. La longueur du manche est du quart de celle de l'instrument, qui est une fois et demie plus long que large. Le manche est divisé par quatre ou cinq touches à une certaine distance du cheviller. Le sillet d'ivoire est entaillé de crans correspondant au nombre des cordes. On obtient les sons avec un plectre d'écaille ou une plume d'aigle. Le plectre est un bâton pointu, de petite dimension et fort léger. La forme du *luth* qui a été à la mode jusqu'au XVIIIe siècle ne différait pas essentiellement de l'éoud. Il se composait d'une table de sapin ou de cèdre, percée d'une ouïe, d'un corps appelé ventre ou *donte*, arrondi en dessous, composé de neuf éclisses de 2 millimètres d'épaisseur, d'un sillet d'ivoire, d'un manche à neuf touches, de cordes de boyau variant de six à vingt-quatre, et d'un cheviller renversé. Il existait un grand nombre de variétés de *luth*, qui différaient par la dimension du manche, le nombre des touches et des cordes. Parmi ces variétés se trouvaient la mandore, la mandoline, la pandore, le téorbe, le calascione ou colachon, l'archiluth. Toutes ces variétés ont disparu depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Pour jouer du *luth*, on tenait l'instrument de la main gauche, dont les doigts appuyaient en même temps sur les touches. Le *luth* était soutenu par le petit doigt de la main droite, pendant que les autres doigts pinçaient les cordes.

Le systène de notation musicale, pour cet instrument, était très-compliqué. La *portée* était de six lignes. Des lettres de l'alphabet, écrites au-dessus, indiquaient les intonations. Les signes ordinaires de durée, des chiffres et autres caractères placés sur les lignes et au-dessous de la portée complétaient la *tablature du luth.* Il est assez vraisemblable que la locution *donner bien de la tablature* (imposer une tâche difficile) vient des difficultés que présentait ce genre de notation.

Le *luth* proprement dit, que nos vieux auteurs ont appelé *luit*, *leuth*, *lut*, *luc*, *lus*, les Espagnols *laoudo*, les Italiens *leuto*, les Allemands *laute* et les auteurs latins du moyen âge *lutina*, a été, du XVe au XVIIIe siècle, l'organe par excellence de la muse galante. Tout poëte devait savoir jouer du *luth;* toute bonne maison, tout haut personnage avait à son service un poëte joueur de *luth*. Quelques-uns de ces instrumentistes compositeurs ont été célèbres, entre autres Albert de Rippe, joueur de *luth* de François Ier, pensionné par Marguerite de Navarre et auteur d'un traité intitulé : la *Manière de bien et justement entoucher les lucs et quiternes.* En Allemagne, on cite Guerle et Neusidler; en Italie, Pierre-Paul et Jean-Jacob de Milan, qui tous vivaient au XVIe siècle. Les plus grands seigneurs apprirent à jouer du *luth*. Les courtisanes de haut parage s'y montrèrent fort habiles. Les femmes en raffolaient tellement que l'on comptait sur la vertu de ses accords pour se faire bien venir d'elles. Les écrivains musiciens l'appelaient le premier de tous les instruments (*omnium instrumentorum princeps*).

Les *luths* les plus renommés pour la qualité des sons étaient ceux qu'on fabriquait à Bologne et à Padoue. Le plus ancien fabricant dont le nom soit parvenu jusqu'à nous est Jean Ott, de Nuremberg, qui vivait au XVIe siècle. Parmi les traités les plus estimés qui ont été écrits sur cet instrument, nous citerons la *Méthode du luth*, de Basset, et le *Traité théorique, historique et pratique du luth*, par Baron (1727).

— Erpét. Sous les noms de *luth*, *sphargis*, *tortue à cuir*, etc., on désigne une tortue marine du genre chélonée, caractérisée surtout par sa carapace, qui, au lieu d'être composée de plaques écailleuses, consiste en une sorte de peau épaisse et d'une consistance analogue à celle du cuir. Cette carapace, qui dépasse quelquefois la longueur de 2 mètres, est peu bombée, relevée par cinq arêtes longitudinales et parallèles, convergeant en arrière et surmontées de tubercules; elle se termine en un long prolongement. La tête, les pattes et la qüeue sont protégées par un cuir de même nature; la mâchoire est échancrée à l'extrémité, et les pieds sont en forme de nageoire. Le *luth* se pêche dans la Méditerranée et plus rarement dans l'Océan. Sa chair est bonne à manger, et on extrait de sa graisse une huile bonne à brûler; pour l'obtenir, il suffit de suspendre le corps de cette tortue au soleil, et l'huile s'écoule en grande abondance.

Rondelet appelle cette espèce *tortue de Mercure*, à cause de la ressemblance particulière qu'il trouve entre l'écaille supérieure et l'instrument appelé *luth*, dont Mercure passe chez quelques-uns pour être l'inventeur. Il faut dire, toutefois, que cette carapace ressemble moins à un *luth*, bien qu'elle en porte le nom, qu'à une mandoline retournée. Cette espèce est, d'après Lacépède, une de celles que les anciens ont le mieux connues, parce qu'elle vivait dans leur pays. On prétend qu'ils attachèrent à sa carapace des cordes de boyau ou de métal pour en tirer des sons, et que telle fut l'origine de la lyre. Mais Pausanias donne à entendre que les tortues à lyre des anciens étaient, non des chélonées, mais des tortues terrestres. « On trouve, dit-il, sur le mont Parthénius des tortues très-propres à faire des lyres... Le bois de chênes de Soron, ainsi que toutes les autres forêts de chênes de l'Arcadie, est rempli de tortues d'une très-grande taille, dont on ferait des lyres aussi grandes que celles qu'on fait avec les tortues des Indes. » Le même auteur raconte que Sciron précipitait, du haut des roches voisines de Molurida, tous les étrangers qu'il rencontrait; une tortue qui se tenait dans les flots, au bas de ces roches, enlevait les victimes. « La mer produit en effet, ajoute-t-il, des tortues qui ne diffèrent de celles de terre que par la grandeur et par la forme des pieds, qui sont faits comme ceux des phoques. » Pour qui connaît la manière de vivre des chélonées, il est évident que la légende de Sciron est purement fabuleuse. On trouve aussi dans l'Océan quelques variété du *luth*, assez distinctes pour être érigées en espèces par plusieurs auteurs.

Luth (L'HISTOIRE DU), drame chinois. V. PI-PA-KI.

LUTHARDT (Chrétien-Ernest), théologien allemand, né à Maroldsweisach (basse Franconie) en 1823. Il étudia de 1841 à 1845 la théologie à Erlangen, à Berlin, au grand séminaire de Munich, et devint en 1847 professeur de religion et d'histoire au gymnase de cette ville. En 1851, il se fit recevoir agrégé à l'université d'Erlangen et fut nommé, en 1854, professeur extraordinaire de théologie à Marbourg, puis, en 1856, professeur titulaire de théologie et d'exégèse à Leipzig, où il a reçu, en 1865, le titre de conseiller du consistoire. Par ses tendances théologiques et religieuses, il appartient à l'école dite d'Erlangen. Outre un grand nombre de dissertations, insérées en majeure partie dans le *Journal du protestantisme et de l'Eglise*, d'Erlangen, ainsi que plusieurs recueils de sermons (1865-1866), on a de lui : l'*Evangile de saint Jean* (Nuremberg, 1852-1853, 2 vol.); la *Doctrine des choses dernières* (Leipzig, 1861); la *Doctrine du libre arbitre* (Leipzig, 1863); *Exposé apologétique des vérités fondamentales du christianisme* (Leipzig, 1864; 4e édition, 1865); *Compendium de dogmatique* (Leipzig, 1865; 2e édition, 1866); l'*Eglise d'après son origine, son histoire et son état actuel*, en collaboration avec Kahnis et Bruckner (Leipzig, 1865; 2e édition, 1866), etc.

LUTHÉ, ÉE adj. (lu-té — rad. *luth*). Mus. Qui ressemble au luth : *Mandore* LUTHÉE.

LUTHER (Martin), célèbre réformateur religieux allemand, né à Eisleben, en Saxe, le 10 novembre 1483, mort dans la même ville en 1546. Son père était mineur. « Je suis paysan, fils de paysan, dit Luther; nos parents se sont donné bien de la peine pour nous élever. Ma mère apportait sur son dos le bois pour nous chauffer. Quant à mon père, c'est lui qui m'a nourri de ses sueurs et qui m'a fait ce que je suis. » Jean Luther avait une nombreuse famille qu'il avait peine à nourrir; car, suivant Matthieu Dresser, quand Luther étudiait à Eisenach, il était obligé d'aller mendier son pain. Il chantait des cantiques pour attendrir les cœurs. On a prétendu que son goût pour la musique datait de cette époque. Ses succès dans les écoles lui inspirèrent un instant le goût de l'étude du droit; mais, pendant une promenade qu'il faisait à la campagne avec un de ses compagnons, la foudre ayant tué ce dernier à ses côtés, Luther fut tellement frappé de cet accident, qu'il résolut de se vouer à Dieu. C'était en 1505; il était alors à l'université d'Erfurt, où il avait reçu récemment le bonnet de maître en philosophie. Il entra chez les ermites de Saint-Augustin établis dans cette ville. Ses débuts dans la pratique de l'ascétisme monacal témoignent de l'ardeur qu'il sut toujours mettre au service de ses convictions du moment. Jeûnant pendant le jour, passant la nuit en prières, il trouve néanmoins le temps de continuer ses travaux littéraires, et ses supérieurs, émerveillés, ne tardent pas à l'envoyer professer à l'université de Wittemberg, qui venait d'être fondée par Frédéric, électeur de Saxe. Les leçons de philosophie et de théologie du jeune maître attirèrent bientôt une affluence considérable d'auditeurs. Son imagination ardente, mûrie déjà par l'étude, son zèle de néophyte donnaient à son éloquence une couleur et une énergie qui lui concilièrent la sympathie générale.

Les augustins d'Erfurt, jaloux de faire montre d'un élève si accompli, l'envoyèrent à Rome en 1510 pour y traiter quelques affaires de l'ordre. Il avait alors vingt-sept ans. A Rome, Luther fut témoin d'un débordement de passions et d'une corruption d'esprit qui jetèrent dans son cœur les premiers ferments de la haine violente qu'il devait vouer à la cour pontificale. A son retour en Saxe, ses discours se ressentirent de ses impressions de voyage et firent du bruit. L'électeur de Saxe voulut l'entendre; l'éloquence de Luther lui plut, et il se chargea de pourvoir aux frais de son doctorat (1512). C'était le moment où la plume légère et sceptique d'Erasme versait sur les cérémonies du culte, le célibat ecclésiastique et d'autres institutions religieuses tombées en un certain discrédit, le mépris d'un humaniste délicat. Luther, croyant austère, aurait vu brûler avec plaisir le satirique Hollandais et, a-t-il dit lui-même, aurait aidé à construire le bûcher. Mais la lecture des œuvres de Jean Hus imprima à son esprit une autre direction. Il y apprit à mépriser la scolastique. Dès 1516, il fit afficher des thèses dans lesquelles percent déjà ses tendances de réforme. Les choses en étaient là lorsque se produisit l'affaire des indulgences.

Staupitz, vicaire général des augustins en Allemagne, avait chargé Luther d'attaquer les dominicains, en possession du privilège exclusif de recueillir l'argent produit par la vente des indulgences, privilège que les augustins leur enviaient. Luther publia des propositions dans lesquelles il définissait à la fois la doctrine de l'Eglise sur les indulgences et traçait les limites de l'autorité du pape dans cette matière. Le produit des indulgences devait être consacré, suivant les brefs pontificaux, aux frais d'une croisade contre les Turcs; en réalité, on voulait employer cet argent à la construction de Saint-Pierre de Rome. Tetzel, le percepteur en chef, eut le tort, dans cette circonstance, d'afficher une insolence sans bornes et de se laisser aller à des exagérations de paroles qui devaient servir la cause de son adversaire. D'autre part, les moyens employés pour extorquer l'argent des fidèles étaient un immense sujet de scandale. Les collaborateurs de Tetzel autorisaient, dans leurs sermons, la perpétration de tous les crimes, afin de procurer à l'Eglise la vente du pardon. On faisait afficher le tarif des péchés à la porte des églises (v. INDULGENCE). Le moine augustin s'en donna à cœur joie et fit rire toute l'Allemagne aux dépens de la prostituée de Babylone, comme il appelait déjà l'Eglise romaine. Tetzel, exaspéré, déposant pour un moment sa qualité de fermier général des indulgences pour devenir inquisiteur (les dominicains l'étaient d'office), fit brûler les thèses de Luther publiquement; de leur côté, les partisans de Luther brûlèrent en grande cérémonie les contre-thèses de Tetzel. Léon X ne voyait en cela qu'une querelle de moines. Mais les esprits s'échauffaient de part et d'autre. L'empereur d'Allemagne, Maximilien, n'était pas aussi rassuré : il voyait son projet de faire la guerre aux Turcs échouer, parce que les indulgences ne produisaient rien. En outre, les choses semblaient prendre une tournure dangereuse pour son autorité comme pour celle de l'Eglise. Il avertit donc le pape de la gravité de la situation. On ne manquait pas de griefs pour justifier une punition exemplaire : à propos des indulgences, Luther avait émis des opinions contraires à celles de la tradition et à l'enseignement doctrinal de l'Eglise sur la matière de la justification et des sacrements. Il niait le libre arbitre en disant que l'homme est libre comme un cheval entre les jambes d'un cavalier. Il fut donc cité à comparaître à Rome et refusa d'obéir. Le pape prévoyait bien que Luther ne se soumettrait pas à l'injonction; aussi délégua-t-il, pour le juger sur place, le cardinal Cajetan, nonce du saint-siége près la diète d'Augsbourg. Cajetan était aussi retors en diplomatie qu'en théologie. Il avait ordre d'obtenir du moine augustin une rétractation publique ou de s'assurer de lui et de l'envoyer à Rome. Luther, soupçonnant la vérité, refusa d'abord de se justifier devant le légat; puis, sur les instances de l'électeur de Saxe, et pour gagner du temps, il y consentit. Mais, après deux conférences privées, il insista pour répondre dans une conférence publique. L'envoyé du saint-siége n'eut garde d'accepter un pareil tournoi; et, comme il engageait Luther à se rendre à Rome, celui-ci s'enfuit secrètement d'Augsbourg, et en appela du pape mal informé au pape mieux informé. L'électeur de Saxe et l'université de Wittemberg approuvèrent la conduite de Luther. Fort de cette double adhésion, il écrivit aux souverains de l'Europe, aux nonces du saint-siége et au pape lui-même pour expliquer sa conduite, et n'en continua pas moins son ardente polémique. On lui a reproché d'avoir été injurieux et grossier; les mœurs du temps réclamaient cette forme brutale. Il obéissait, en définitive, à la nécessité de frapper vivement les imaginations par des expressions colorées et des images saisissantes. Dans son langage ultra-pittoresque, Rome n'est plus que la racaille de Sodome, la prostituée de Babylone; le pape est un scélérat qui crache des diables; les cardinaux, des malheureux bons à mettre dans une maison d'aliénés. « Si j'étais le maître de l'empire, ajoutait-il, je ferais un seul paquet du pape et des cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans la mer; ce bain les guérirait, j'en donne ma parole, j'en donne Jésus-Christ pour garant. » Toutefois, cette intempérance de langage est postérieure à l'an 1520. Avant cette époque, il gardait quelques ménagements avec le pape, qui lui imposait encore. Mais, dès le début, il ne ménagea pas les moines. Luther déployait dans toute cette guerre une audace inouïe. Henri VIII, qu'il prit à partie en 1521, était plus redoutable que Léon X, et pourtant Luther n'hésita pas à le traiter de pourceau, à cause de l'immoralité de sa conduite. « Je ne sais, dit-il, si la folie elle-même est aussi insensée qu'est la tête du pauvre Henri. Oh! que je voudrais bien couvrir cette majesté anglaise de boue et d'ordure! J'en ai bien le droit. » Cette averse de pamphlets couvrit en un instant l'Allemagne, joyeuse de posséder un moine si résolu. En même temps qu'il injuriait le pape et les rois, qu'il traitait les évêques de loups dévorants, les moines ses confrères de sépulcres blanchis, il attaquait aussi le dogme et la discipline ecclésiastiques; il fulminait contre les commandements de l'Eglise, contre le célibat des prêtres, les vœux monastiques, l'abstinence et le jeûne, le culte des saints, les cérémonies, la hiérarchie, les tribunaux ecclésiastiques. Il plaidait, en un mot, la substitution du pouvoir civil au pouvoir religieux dans la société, et les princes allemands étaient tout naturellement de son avis; car, outre qu'ils avaient senti le joug de l'autorité de l'Eglise, ils n'étaient pas fâchés de s'approprier ses biens. Luther allait toujours en avant, s'attaquant avec une vraie fureur aux principes fondamentaux dont avait vécu le moyen âge tout entier : la confession, le purgatoire, la communion sous une seule espèce, le libre arbitre et toute la doctrine du péché qui en découle. Il n'entend conserver des sacrements que le baptême et l'eucharistie ; il rejette aussi la tradition, ce bras droit de l'Evangile.

L'état des mœurs était favorable à une révolution religieuse. Aussi Luther fut-il étonné lui-même de l'effet de sa parole sur les populations. Il s'écrie, au sujet de la communion romaine : « Je n'ai pas encore mis la main à la moindre pierre pour l'arracher ; je n'ai fait mettre le feu à aucun monastère, et presque tous les monastères sont ravagés par ma plume et par ma bouche, et sans violence, j'ai, moi seul, fait plus de mal au pape que n'en aurait pu faire aucun roi avec toutes les forces de son royaume. »

Cependant, aucune censure officielle n'avait encore paru contre Luther. Les universités de Cologne et de Louvain ouvrirent le feu au commencement de 1520, et, le 15 juin de la même année, fut promulguée la bulle dans laquelle Léon X condamnait quarante et une propositions émises par le réformateur. Eck, nommé par le pape nonce en Allemagne pour faire exécuter la bulle, réunit ce qu'il put trouver des écrits de Luther et les brûla solennellement. Luther, usant de représailles, fit subir le même sort à la bulle de Léon X, à laquelle il joignit, sur le bûcher, le recueil des décrétales et des lois ou règlements émanés du saint-siége durant tout le moyen âge. La cérémonie eut lieu à Wittemberg (16 décembre 1520). Le fait de brûler sur une place publique une bulle papale était alors inouï, et produisit une sensation immense. La papauté y perdit une moitié de son prestige séculaire. Ce fut en vain que Léon X publia une seconde bulle, confirmative de la première (janvier 1521) ; elle ne produisit aucun effet. Charles-Quint, obligé de compter avec les partisans de Luther, jugea prudent d'accorder un sauf-conduit à Luther pour se rendre à la diète de Worms. On lui prédisait le sort de Jean Hus : « Quand bien même, répondit-il, je serais assuré de trouver à Worms autant de diables que de tuiles sur les maisons, je les affronterais avec la même constance. » Il arriva à la diète, escorté d'une troupe de cent gentilshommes, lui qui, deux ans auparavant, n'avait pu trouver un cheval pour se rendre à Augsbourg. Une foule innombrable était accourue de toute l'Allemagne pour le voir. Devant la diète, il se reconnut l'auteur des livres incriminés, et offrit d'en défendre les doctrines dans une conférence publique qu'on lui refusa. Charles-Quint, n'ayant pu le décider à se soumettre, lui donna vingt et un jours pour chercher un asile, après quoi il fut mis au ban de l'empire. L'électeur de Saxe le recueillit dans le château fort de Wartbourg, près d'Eisenach, où il resta caché pendant neuf mois, c'est-à-dire jusqu'au moment où Charles-Quint dut quitter l'Allemagne pour se rendre en Espagne.

Dans l'intervalle, Luther avait laissé croître sa barbe. En sortant de la forteresse, il prit le nom du **Chevalier Georges** ; il portait la cuirasse, avait l'épée au côté, des bottes et des éperons.

Le séjour de Luther à Wartbourg est une des circonstances les plus intéressantes de sa vie. C'est là qu'il prétend avoir eu avec le diable le colloque fameux à la suite duquel il considéra les messes privées comme un abus damnable. Le récit de ce colloque, publié en 1533, n'a pas été contredit par Luther, qui affirme au contraire que ce ne fut pas un songe, qu'il était parfaitement éveillé pendant la conversation qu'il eut avec le diable.

Jusque-là, Luther avait conservé le froc monacal ; il l'échangea en 1523 contre le costume de docteur ; puis, en 1525, après la mort de Frédéric le Sage, électeur de Saxe, qui s'était opposé à ce dernier acte, il épousa Catherine de Bore, religieuse émancipée, d'origine noble, qui lui donna six enfants, et dont les excellentes qualités domestiques apportèrent à son foyer une paix qu'il n'avait pas encore connue. Les théories de Luther sur le célibat étaient très-radicales : il professait que la nature n'autorise pas plus à se passer de femme qu'à se passer de manger. Il lui arriva une fois de dire en chaire : « Si les femmes sont opiniâtres, il est à propos que leurs maris leur disent : « Si vous ne voulez pas, » une autre le voudra. Si la maîtresse re- » fuse de venir, que la servante approche. »

La liberté de conscience fut stipulée par la diète de Spire en 1526. En 1529, on voulut la restreindre, mais les réformés protestèrent (leur nom de *protestants* vient de là). La diète d'Augsbourg (1530) avait à régler l'organisation définitive de la communion réformée. Luther ne s'y rendit point, parce qu'il était toujours au ban de l'empire ; mais il dirigea de Cobourg les travaux de la diète.

Il était devenu une puissance. C'est lui qui rédigea la fameuse profession de foi connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Elle fut rejetée par la majoritée catholique de la diète, inspirée par Charles-Quint ; mais elle fut aussitôt reconnue par la ligue des princes réformés réunis à Smalkalde. Luther n'était pas d'avis qu'on agît par la force ; il finit par se rallier à l'opinion de ceux qui recommandaient les voies énergiques.

Cependant, il trouvait dans son parti des adversaires qui le qualifiaient de nouveau pape et d'Antechrist. « S'il y a deux papes, disait Muncer, c'est Luther qui est le plus dur. Il n'y a plus moyen de souffrir ses emportements. » Sa violence de parole faisait dire à Mélanchthon qu'il avait la colère d'un Achille et les emportements d'un Hercule. » Calvin eut à souffrir de ces fureurs, et Luther en convenait lui-même : « Je ne saurais nier, écrivait-il à Spalatin, que je ne sois plus violent que je ne devrais l'être ; mais, puisqu'ils le savent, ils n'auraient pas dû lâcher le chien. » Il avait plusieurs fois fait appel à un concile général. Quand il eut assuré le triomphe de la Réforme, il n'en parla plus. D'autre part, les premières sessions du concile de Trente n'étaient pas de nature à le satisfaire, et ce fut d'après ses conseils que les réformés refusèrent d'y envoyer un délégué. Son existence agitée se termina brusquement le 18 février 1546. Ses ennemis l'ont fait mourir d'indigestion. Il s'était moqué du pape jusqu'à son dernier jour, et c'est aux dernières années de sa vie qu'on rapporte le vers latin dans lequel il prédisait que la papauté ne lui survivrait pas :

Pestis eram vivus, moriens ero mors tua, papa.

On en a pris texte pour l'accuser de fausse prophétie. C'était probablement un simple propos de table, comme il en faisait volontiers. Après dîner, il avait une verve comique extraordinare, et l'on a recueilli plusieurs volumes de ces propos, récemment traduits en français par M. Michelet. Divers bruits plus ou moins ridicules circulèrent sur la mort de Luther. Les catholiques prétendaient qu'il s'était pendu, que le diable l'avait étranglé, qu'il était mort dans un lieu d'aisances, après avoir trop soupé. On l'accusa aussi d'être devenu athée.

La plupart de ces accusations sont au moins exagérées. Il est constant cependant que Luther, marié, était loin de l'austérité du moine augustin ; il paraît même que sa foi s'était considérablement relâchée, et qu'il ne faisait plus grand cas des pratiques religieuses ; mais il y a loin de là à un athée. Du reste, il conserva jusqu'à la fin les qualités éminentes de ses premières années : une indépendance de caractère sans bornes, une admirable élévation d'esprit, le mépris des richesses et un sans gêne avec les grands de la terre dont on ne saurait trop le louer. En définitive, son génie domine tout le XVIe siècle. Bossuet, malgré sa partialité orthodoxe, juge ainsi Luther dans son *Histoire des variations des Eglises réformées* : « Les deux partis qui partagent la Réforme, dit-il, l'ont également reconnu pour leur auteur. Ce n'ont pas été seulement les luthériens, ses sectateurs, qui lui ont donné, à l'envi, de grandes louanges ; Calvin admire souvent ses vertus, sa magnanimité, sa constance, l'industrie incomparable qu'il a fait paraître contre le pape : c'est la trompette, ou plutôt le tonnerre, c'est la foudre qui a tiré le monde de sa léthargie ; ce n'était pas Luther qui parlait, c'était Dieu qui foudroyait par sa bouche. Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive et impétueuse qui entraînait les peuples et les ravissait, une hardiesse extraordinaire quand il se vit soutenu et applaudi, avec un air d'autorité qui faisait trembler devant lui ses disciples ; de sorte qu'ils n'osaient le contredire, ni dans les grandes choses ni dans les petites... Ce ne fut pas seulement le peuple qui regarda Luther comme un prophète ; les doctes du parti le donnaient pour tel. Mélanchthon, qui se rangea sous sa discipline dès le commencement de ces disputes, se laissa d'abord tellement persuader qu'il y avait en cet homme quelque chose d'extraordinaire et de prophétique, qu'il fut longtemps sans en pouvoir revenir, malgré tous les défauts qu'il découvrait de jour en jour dans son maître, et il écrivait à Erasme, en parlant de Luther : « Vous savez » qu'il faut éprouver et non pas mépriser les » prophètes. »

» Cependant, ce nouveau prophète s'emportait à des excès inouïs. Il outrait tout. Parce que les prophètes par l'ordre de Dieu faisaient de terribles invectives, il devint le plus violent des hommes et le plus fécond en paroles outrageuses... Luther parlait de lui-même de manière à faire rougir tous ses amis... Enflé de son savoir, *médiocre au fond*, mais grand pour le temps et trop grand pour son salut et pour le repos de l'Église, il se mettait au-dessus de tous les hommes, et non-seulement de ceux de son siècle, mais des plus illustres siècles passés... Il faut avouer qu'il avait beaucoup de force dans l'esprit ; rien ne lui manquait que la règle, qu'on ne peut jamais avoir que dans l'Eglise et sous le joug d'une autorité légitime. Si Luther se fût tenu sous ce joug si nécessaire à toutes sortes d'esprits, et surtout aux esprits bouillants et impétueux comme le sien ; s'il eût pu retrancher de ses discours ses emportements, ses plaisanteries, ses arrogances brutales, ses excès, ou, pour mieux dire, ses extravagances, la force avec laquelle il manie la vérité n'aurait pas servi à la séduction. C'est pourquoi on le voit encore invincible quand il traite les dogmes anciens qu'il avait pris dans le sein de l'Église, mais l'orgueil suivait de près ses victoires. »

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir les nombreuses injustices que contient ce jugement sur Luther tracé par une plume ennemie. Il faut être bien prévenu, en vérité, pour ne voir en Luther qu'un homme médiocre. Une pareille assertion, si elle pouvait être acceptée, conduirait tout droit à faire admettre une mission providentielle dans un homme qui aurait accompli une si grande tâche, et n'aurait pas trouvé dans son génie les moyens nécessaires pour y réussir ; car, chose prodigieuse, et dont l'histoire n'offre peut-être pas d'autre exemple, en face d'une immense révolution à accomplir, Luther n'en jeta pas seulement les bases, il la conduisit à son terme. Quand il mourut, tout le nord de l'Allemagne était luthérien. Les idées du maître avaient pénétré dans le Holstein, en Danemark, en Suède, dans les terres de l'ordre Teutonique qui font aujourd'hui partie de l'empire russe, et où le grand maître avait embrassé la Réforme et secularisé ses Etats. Calvin avait répandu des doctrines analogues le long du Rhin, en Suisse, en France, en Angleterre, où le schisme provoqué par Henri VIII allait dégénérer en révolution religieuse. Le mouvement était désormais impossible à comprimer. Partout on avait réussi à rendre le pape et la cour romaine odieux ou ridicules. *Plutôt Turcs que papistes* était devenu le cri de ralliement des deux tiers de l'empire germanique, et les habitants, voyant dans la nouvelle religion un moyen de détruire la puissance impériale en même temps que la suprématie du pape, n'en étaient que plus fermes dans la résolution de maintenir les faits accomplis.

Il y eut en effet cela de remarquable dans la révolution accomplie par Luther, qu'elle fut, dès son début, politique en même temps que religieuse. A quelque point de vue qu'on juge cet homme, on est contraint d'admirer l'immense mouvement qu'il a imprimé à la marche de l'humanité ; il est le vrai fondateur de la société moderne. Fondateur en grande partie inconscient, il est vrai, et qui est loin d'avoir prévu toutes les conséquences de sa révolte, qui ne les aurait certainement pas toutes acceptées, mais qui a ouvert définitivement le passage du fleuve par les vigoureux coups de pioche qu'il a portés dans la digue.

Une chose bien singulière, c'est le peu de cas que ces fondateurs du libre examen ont fait du libre arbitre. Luther avait rompu avec la scolastique en même temps qu'avec la cour de Rome, disant que le savoir des docteurs de l'école était une fausse science. Aristote ne fut plus qu'un païen dangereux. Luther condamné aussi la dialectique formaliste des contemporains : « A quoi bon tous ces volumes sans nombre qui doivent commenter et expliquer ce que personne n'a encore entendu, ce que l'auteur lui-même n'a pas compris, ce qui coûte peines, argent et longues années, ce qui a vainement chargé tant de nobles âmes ? » Luther reproche surtout à Aristote ses doctrines sur le libre arbitre ; il considère comme impie la pensée que l'homme peut faire le bien par lui-même. Aristote est un pélagien : « Presque toute l'*Ethique*, dit-il, est l'ennemie la plus détestable de la grâce. » Il n'y a pas de morale naturelle : « Si le moraliste garde son empire, plus de péché originel, plus d'éternelle damnation, plus de rédemption par le sang du Christ... Saint Paul alors demandera inutilement que toute intelligence soit l'esclave soumise du Christ ! Oui, pour devenir aristotélicien, il faut renoncer au christianisme. » Luther accuse Aristote de n'avoir jamais eu le sens de la folie de la croix, folie salutaire « dont cet aveugle païen n'a jamais ressenti la plus légère atteinte. » Mais, à mesure qu'il avance en âge et que son ardeur mystique se refroidit pour faire place au rationaliste, il s'adoucit au sujet de la raison naturelle, dont Aristote est l'interprète ; il avoue que « l'humaine raison, loin d'être un feu follet, est une faculté extraordinaire ; que si elle ne comprend pas d'une manière positive ce qu'est Dieu, elle conçoit du moins ce qu'il n'est pas ; qu'enfin, elle est quelque chose de surnaturel, un soleil et une divinité placés dans notre existence pour tout dominer, et plutôt fortifiés qu'affaiblis depuis la chute d'Adam. » Ces nouvelles dispositions étaient dues à l'influence de Mélanchthon, qui parvint à montrer à Luther, dans Aristote, un homme très-pénétrant, *acutissimum hominem*, et dans son *Ethique* un livre admirable, *librum præclarissimum*. Cependant Luther restait mystique. Une de ses lectures de prédilection était celle de l'*Imitation* ; c'est à son goût pour le mysticisme que sont dues ses doctrines fondamentales sur Dieu et l'âme, la nature et la grâce, la foi et les œuvres. « Dieu, dit-il, est tout-puissant ; mais la foi devient un dieu. Qu'est-ce donc que la foi ? Une œuvre divine dans l'homme, par laquelle le vieil Adam est anéanti et remplacé par le Saint-Esprit. Par la foi, l'homme se transforme et renaît ; par elle, nous sentons que nous ne faisons qu'un avec Dieu. En lui, nous vivons, nous nous mouvons ; en lui, nous sommes. L'âme, sentant ainsi Dieu vivre en elle et se sentant vivre en Dieu, est heureuse ici-bas, et le ciel commence sur la terre. Sur la terre comme dans les cieux, toutes choses sont l'ouvrage de Dieu. Connaître Dieu, c'est comprendre et aimer la création. Chaque être est un acte et un témoignage de Dieu. Le mouvement du monde et de l'esprit humain n'est autre chose que l'incessante action de la divinité, l'effet de sa toute-présence et de son universelle et nécessaire influence. La divinité, voilà donc la véritable cause et la véritable essence ; voilà l'unique substance. Exister, agir, c'est laisser la divinité agir en soi et exister ; vivre, c'est s'abandonner à Dieu tout entier et à jamais ; c'est recevoir la liberté par la communication de la grâce divine. Tant que Dieu n'a pas pris complète possession d'un esprit, cet esprit n'a ni lumière, ni force, ni félicité. »

En matière politique, il s'était érigé en arbitre entre les souverains et leurs sujets. Aux sujets il recommandait de ne pas trop exiger ; aux souverains, de ne pas écraser leurs peuples. Le débordement des passions populaires rendait les sujets plus redoutables que les princes pour le maintien de l'ordre social. Luther prêchait aux peuples la résignation chrétienne : « Vous êtes tenus de respecter la loi, quelle qu'en soit la forme ou l'effet ; vous devez souffrir patiemment l'injustice et le mal ; la souffrance est non-seulement le devoir, mais le droit du chrétien. Dieu vous envoie des tyrans, comme il vous donne des pères, pour vous corriger, vous éprouver, vous former. Les tyrans ont le pouvoir de vous dépouiller, de vous massacrer ; ils n'auront jamais celui de vous ôter les biens et la vie de votre âme ; la révolte, la sédition vous priverait, au contraire, de ces biens et paralyserait cette vie. Ainsi, endurez tout par soumission envers Dieu, par respect pour les maîtres qu'il vous a donnés, soit dans sa colère, soit dans sa bonté. » Il donnait, du reste, des raisons moins mystiques de cette soumission : « Chaque homme du peuple en rébellion, disait-il, cache cinq tyrans. »

Luther avait une belle voix et avait la passion du chant et de la musique. Les éléments de l'art musical lui furent, dans son enfance, enseignés à Mansfeld ; il continua ses études artistiques à Magdebourg, et enfin fut admis au chœur de l'église d'Eisenach. Non-seulement il chantait la psalmodie religieuse à première vue, mais encore il lisait facilement toute espèce de musique. C'est à cet art, par lui qualifié de divin, qu'il consacrait ses soirées, au milieu de ses enfants et de ses amis ; et souvent il réunissait chez lui des musiciens exercés pour exécuter les œuvres des maîtres d'alors.

« La musique gouverne le monde, écrivait-il en 1538 ; elle rend les hommes meilleurs, elle adoucit leurs mœurs. La musique est le meilleur soutien des affligés ; elle rafraîchit l'âme et la rend au bonheur.

» On ne peut mettre en doute que les esprits sensibles à la musique ne contiennent le germe de toutes les vertus ; et je ne puis comparer qu'à des morceaux de bois ou de pierre ceux que la musique ne touche pas. La jeunesse doit donc être élevée dans la pratique de cet art divin. Enfin, la musique est nécessaire dans les écoles ; et je ne considère pas comme un instituteur celui qui ne sait pas chanter. »

Ce grand esprit avait jugé nécessaire la réforme des chants d'église. Il voulait que la mélopée en fût assez simple et facile à saisir, pour que le peuple pût chanter l'office divin. A cet effet, il fit, dans les anciennes mélodies du culte catholique, un choix des chants qui répondaient plus spécialement à son projet, et composa une suite d'hymnes et de cantiques destinés à compléter son cycle musical et religieux. Quel est le nombre de ses œuvres musicales ? Les biographes ne sont point d'accord. Les uns comptent seize compositions, d'autres vingt et même plus. Quoi qu'il en soit, ces divers chants se distinguent par une largeur de mélopée réellement imprégnée de l'esprit religieux. Meyerbeer n'a pas craint d'emprunter à Luther son fameux choral des *Huguenots* et aussi, dit-on, le choral du premier acte du *Prophète*, deux merveilles de couleur et d'expression.

La première édition collective des œuvres de Luther en latin est de Wittemberg (1545, 7 vol. in-fol.), la seconde d'Iéna (1558, 4 vol. in-fol.). Les collections d'œuvres en allemand sont plus nombreuses. On remarque celles de Wittemberg (1539-1559, 12 vol. in-fol.), d'Iéna (1555 - 1567 - 1592, 9 vol. in-fol.), d'Eisleben (1564, 3 vol. in-fol.), qui sert de supplément à celles d'Iéna et de Wittemberg. Les curieux recherchent l'édition d'Altenbourg (1601-1664, 10 vol. in-fol.), donnée par Sagittarius, à laquelle on joint, comme supplément, un volume in-folio publié en 1702 par J.-J. Buddeus. Mais l'édition la plus estimée et la plus complète est celle de J.-G. Walch (Halle, 1737-1753, 24 vol. in-4°). Les éditions particulières et originales de chacun des ouvrages de Luther sont très-rares et très-recherchées. Le duc Rodolphe-Auguste de Brunswick-Lunebourg en avait réuni une collection complète, qu'il donna à l'université d'Helmstædt, où elle existe encore. Nous ne pouvons songer à donner ici le catalogue complet de ces nombreux écrits ; il nous suffira d'en citer quelques-uns : *Thèses sur les indulgences* (1517) ; *Liberté des sermons* (1517) ; *Résolutions* (1518) ; *Actes d'Augsbourg* (1518) ; *Exposition de quelques articles mis sur le compte de Luther par ses détracteurs* (1519) ; *Sur la papauté* (1520) ; *A la noblesse allemande, sur l'amélioration de l'état chrétien* (1520) ; la *Captivité de Babylone* (1520) ; *Contre la bulle de l'Antechrist* (1520) ; *Sermonnaire* (1523) ; la *Bible* traduite en allemand (1523) ; les *Visionnaires* (1525) ; *Exhortation à la paix* (1525) ; *Nomenbuch*, sorte de vocabulaire étymologique allemand (1527); *Du serf arbitre*, réponse à Erasme (1528); *Fables d'Esope* traduites en allemand (1530); *Formule de concorde de Wittemberg* (1536); *Supputation des années du monde* (1541-1545); *Symbole du sacrement contre les visionnaires* (1543); *Contre les trente-deux articles des théologiens de Louvain* (1545); la *Papauté fondée à Rome par le diable* (1545); *Fragments philologico-exégétiques*, recueil de poésies publié en 1730; *Propos de table* (1565); *Colloques, méditations, facéties, etc., de Martin Luther*, publiés en 1571. De tous ces ouvrages, ceux qui sont écrits en allemand sont infiniment supérieurs aux autres par la pureté et la vigueur du style, par la netteté de la pensée, par la verve de l'éloquence, par l'emportement de la polémique. C'est par ses livres écrits en langue vulgaire que Luther a passionné et révolutionné l'Allemagne et, plus, le monde chrétien. Dans ses écrits latins, il est de beaucoup inférieur à Erasme, ce terrible gouailleur qui fit passer tant de mauvais jours au grand réformateur.

Parmi les travaux innombrables qu'on a consacrés à Luther, nous citerons : *Centifolium lutheranum*, par J.-A. Fabricius (Hambourg, 1728-1730, 2 vol. in-8o); *Vie de Luther*, par Mélanchthon (Wittemberg, 1546, in-8o); *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Luther* (Paris, 1839, 2 vol. in-18); *Vie de Martin Luther*, par Haag (Valence, 1840, in-18); *Mémoires de Luther*, par Michelet (Paris, 1835, 2 vol. in-8o).

— Iconogr. On possède un assez grand nombre de portraits authentiques de Luther. Lucas Cranach le Vieux nous a laissé plusieurs beaux portraits de Luther. On sait que cet artiste fut étroitement lié avec le réformateur, dont il partagea et soutint les doctrines. Il exécuta des dessins et des gravures satiriques contre le pape et le catholicisme. Son meilleur ouvrage est un triptyque qui appartient à l'église de Weimar, et dont le sujet central est une véritable allégorie protestante. Il représente le Christ en croix, que saint Jean-Baptiste montre à Luther et à Cranach lui-même, debout à droite au pied de l'instrument du supplice. Ces deux portraits sont excellents. Un autre portrait du même artiste représente Luther en chevalier armé et cuirassé.

Des portraits de Luther attribués à Cranach se voient dans les musées de Munich, de Dresde, de Bâle, de Vienne, etc. Le réformateur, ordinairement vêtu de noir et ayant un livre à la main, a un visage énergique, les yeux perçants, la bouche expressive et pour ainsi dire parlante, le cou gras et fort.

Florence possède un beau portrait de Luther par Holbein. Au palais de Lambeth, à Londres, on voit un tableau d'un artiste inconnu représentant Luther et sa femme.

Des gravures d'après les portraits de Luther ont été exécutées par J. Kenkel, E.-G. Krueger, J.-F. Bolt (1794), J.-El. Haid, C. Buchorn (1806), J.-Fr. Muller (1838), etc. D'autres portraits ont été gravés par A. Altdorfer, le maître allemand aux initiales I. B. (1530), J.-C. Boecklin, R. Boyvin, A. van Buysen, Corn. Coninck, R. de Hooghe, Daniel Hopfer, Hieronymus Hopfer, Johann Keyl, Melchior Lorch (1548), J.-S. Negges, J. Mangot (d'après Schnorr), etc. Dans l'immense galerie Giustiniani figurait un très-beau portrait d'homme vêtu du costume des ermites de Saint-Augustin d'Erfurt, la tête nue, les cheveux courts. Une tradition ancienne voulait que cette peinture, exécutée par le Titien, représentât Martin Luther.

Une composition de M. Chenavard, faisant partie de la série de cartons qui étaient destinés à la décoration du Panthéon, représente *Luther déchirant les bulles du pape dans l'église de Wittemberg*. M. Labouchère a peint l'*Enfance de Luther* (gravé par Nargeot), *Luther et sa famille* (gravé par le même), *Luther, Mélanchthon, Pomeranus et Cruciger traduisant la Bible* (lithographié par Léon Noël), *Luther à la diète de Worms* (Salon de 1857). M. Holfeld a représenté *Luther au château de Wartbourg, composant son plan de réforme* (Salon de 1833); M. A. Anker, *Luther au couvent d'Erfurt* (Salon de 1861); M. A. von Heyden, la *Rencontre de Luther et de Frundenberg à Worms* (Salon de 1868); M. Adolphe Erhardt, *Luther rencontrant deux étudiants suisses dans l'auberge de l'Ours-Noir, à Iéna* (Exposition universelle de 1867); etc. Au Salon de 1849, M. Louis Schroder a exposé une statue de *Luther enseignant au peuple l'Evangile.*

Luther (MÉMOIRES DE), traduits et mis en ordre par M. Michelet (Paris, 1837, 2 vol. in-8o). Ce livre, malgré le titre qu'il porte, n'est pas exactement l'œuvre du réformateur; c'est à vrai dire une longue biographie de Luther, composée de fragments tirés principalement des lettres du célèbre novateur et de ses *Propos de table* ou discours familiers. La part de l'éditeur traducteur, qui a relié tous ces matériaux par une habile rédaction biographique, occupe la moitié de l'ouvrage. Ce travail intéressé vivement, comme tableau animé et fidèle des sentiments, des doctrines et du caractère de l'homme qui imprima à l'Europe un si puissant mouvement. Ce récit nous fait d'abord suivre tous les mouvements de l'âme et de la pensée de Luther, depuis le commencement des études de ce pauvre fils d'ouvrier mineur, jusqu'à son entrée dans le cloître des Augustins; puis les modifications que cette étude, de plus en plus approfondie, fait subir à la doctrine intérieure du réformateur.

« Je suis fils d'un paysan, écrit-il; mon père, mon grand-père, mon aïeul étaient de vrais paysans. Mon père est allé à Mansfeld et y est devenu mineur. Moi, j'y suis né ! Que je dusse être ensuite bachelier, docteur, etc., cela n'était point dans les étoiles. N'ai-je pas étonné les gens en me faisant moine? puis en quittant le bonnet brun pour un autre? cela vraiment a bien chagriné mon père et lui a fait mal. Ensuite, je me suis pris aux cheveux avec le pape; j'ai épousé une nonne échappée et j'en ai eu des enfants. Qui a vu cela dans les étoiles? qui m'aurait annoncé d'avance qu'il en dût arriver ainsi? » Ce développement successif des idées et de la vie morale de Luther fait voir en lui, dès l'origine et dans l'ensemble de ses actions, un homme simple de cœur et de mœurs, ardent dans ses affections naturelles, sincère et profondément religieux, sans présomption, quoique confiant dans ses forces, hardi jusqu'à l'audace, et cependant fréquemment troublé par ses réflexions. C'est en même temps un homme bon et simple, joyeux convive, aimant la musique et les gais propos. Mais l'obstination et l'aveuglement de ses adversaires, et, disons-le, la simple contradiction de ceux mêmes qui pensent à peu près comme lui le mettent hors des gonds. Il félicite Mélanchthon de sa douceur et de sa modération, mais pour son compte, il s'applaudit de son emportement et même de son orgueil; car Dieu se sert des facultés de chacun. Malgré ses imperfections et ses défauts, Luther apparaît comme une âme fortement trempée, un esprit énergique et éminent, exempt d'avidité et d'ambition, un homme simple, loyal, affectueux, compatissant.

Dans ce travail de M. Michelet, on admire une narration vive, remplie de détails attachants, encadrant habilement les aveux, les récits, les pensées du réformateur, des fragments de ses discours et de ses écrits. Cet ouvrage nous initie à la vie, aux mœurs, aux habitudes, à la pensée de Luther.

Les *Mémoires de Luther* sont de véritables confessions. On avait travesti de toute façon le souvenir de Luther. M. Michelet s'est appliqué à lui restituer sa personnalité, sans parti pris, dans le seul dessein de le montrer sous son vrai jour. Le libéralisme moderne a vu dans Luther un précurseur de la liberté politique : « De nos jours, dit M. Michelet, les amis de la liberté se recommandent volontiers du fataliste Luther. Cela semble bizarre au premier coup d'œil; Luther lui-même croyait se retrouver dans Jean Hus, dans les vaudois, partisans du libre arbitre. C'est que ces doctrines spéculatives, quelque opposées qu'elles paraissent, se rencontrent toutefois dans leur principe d'action, la souveraineté de la raison individuelle, la résistance au principe traditionnel, à l'autorité. Il n'est donc pas inexact de dire que Luther a été le restaurateur de la liberté pour les derniers siècles. S'il l'a niée en théorie, il l'a fondée en pratique. Il a, sinon fait, au moins courageusement signé de son nom la grande révolution qui légalisa en Europe le droit d'examen.

Luther, ses opinions religieuses et morales pendant la première période de la Réforme (1517-1525), par Maurice Schwalb (Paris et Strasbourg, 1866, in-8o). De cette étude se dégage un portrait du réformateur qui résume sur lui l'opinion de l'auteur. « Plein d'ardeur et de foi, mais par moments assailli malgré lui par les ténèbres du doute et de l'incrédulité; dévoué jusqu'à désirer le martyre, mais habile aussi à sentir et à éviter les piéges; noblement fier et rempli pour ses adversaires d'un mépris qu'il étale sans scrupule; vaniteux parfois, mais avec une naïveté qui rend sa vanité presque aimable; scolastique et humaniste; fanatique et prudent; moine et émancipateur du mariage; démagogue jusqu'à insulter l'empereur et parfois un peu courtisan; logique et inconséquent; subtil et grossier; nature étonnamment mobile et complexe, mais qui, dans tous ses replis et dans toutes ses variations, conserve une merveilleuse unité de pensée et d'intention. »

Ces disparates, ces contradictions du caractère de Luther se rencontrent aussi dans ses opinions. Il faut voir, dans le livre de M. Schwalb, par combien de tâtonnements, d'hésitations, d'incertitudes il a passé, de 1517 à 1525, et combien il a varié depuis. Et ce n'est pas seulement sur des points de détail, mais sur l'essentiel que portent ces divergences. Dans cette période de huit années, M. Schwalb ne signale pas moins de six conceptions différentes de la doctrine de la justification par la foi. Voici la conclusion que tire l'auteur :

« Sa doctrine incomplète, inactive, fragmentaire, diverse, ne peut donc servir de norme et il serait puéril d'en appeler à elle comme à une autorité irréfragable. Elle-même, par ses développements et ses variations, se réfute et se manifeste telle qu'elle est, c'est-à-dire comme une doctrine essentiellement transitoire et imparfaite. » Aussi sa grandeur et sa force ne résident-elles point dans son orthodoxie, car « c'est en se séparant de la tradition, c'est en répudiant l'autorité de l'Eglise, c'est en opposant aux Pères, aux scolastiques, aux conciles, au pape et même à l'Ecriture sainte, l'oracle de sa conscience et l'indomptable force de sa volonté; bref c'est par son subjectivisme, par son rationalisme religieux, et non point par son orthodoxie, que Luther créa l'Eglise protestante. »

Luther (MARTIN), drame en cinq actes et en vers, par Werner (1807). Cette pièce est aussi mal conçue que la plupart des œuvres dramatiques allemandes, où l'action est si souvent sacrifiée à une pensée plus ou moins philosophique, politique ou mystique. Tout semble bon pour le théâtre en Allemagne, où toute œuvre dramatique revêt la forme d'une thèse; mais on a rarement choisi, en Allemagne même, un sujet moins scénique que celui de *Martin Luther.* Ce n'est même pas un sujet proprement dit, mais une suite de tableaux où l'on assiste aux premiers progrès de la Réforme, à l'émancipation des nonnes, à la diète de Worms, à la captivité de Luther, à ses prédications. Tous ces faits historiques sont entremêlés d'apparitions qui semblent amenées exprès pour rendre le tout invraisemblable, d'effets scéniques, notamment celui de Luther jouant de la flûte pour se donner du cœur, qui sont plus que puérils.

Et pourtant, on ne peut se défendre, en lisant ce drame, des impressions mystiques que doit avoir éprouvées l'auteur en l'écrivant. Le style, fatigant à la longue par sa forme lyrique, traduit dans certaines scènes de véritables inspirations. Quelques caractères, comme ceux de Mélanchthon, de Catherine, de l'électeur Frédéric, sont tracés avec un profond sentiment de la réalité historique. Nous ne croyons pas l'ouvrage susceptible d'être supporté à la scène, bien que les Allemands lui aient fait affronter cette épreuve; mais on ne peut nier que plusieurs de ses parties offrent un grand intérêt à la lecture.

Luther (UNE FAMILLE AU TEMPS DE), tragédie de Casimir Delavigne. V. FAMILLE.

Luther (CHORAL DE). Le célèbre réformateur allemand eut, à son époque, la réputation d'un grand musicien, et cette réputation n'était point usurpée. Le choral que nous reproduisons comme spécimen de son talent est une œuvre grandiose, sévère, calme et cependant fervente. C'est la prière d'un homme robuste de corps et de cœur. Meyerbeer, du reste, meilleur juge que nous dans la question, faisait un tel cas de cet hymne que, désespérant sans doute de faire mieux, il l'intercala presque textuellement dans les *Huguenots*, en y ajoutant seulement une *coda* de neuf mesures.

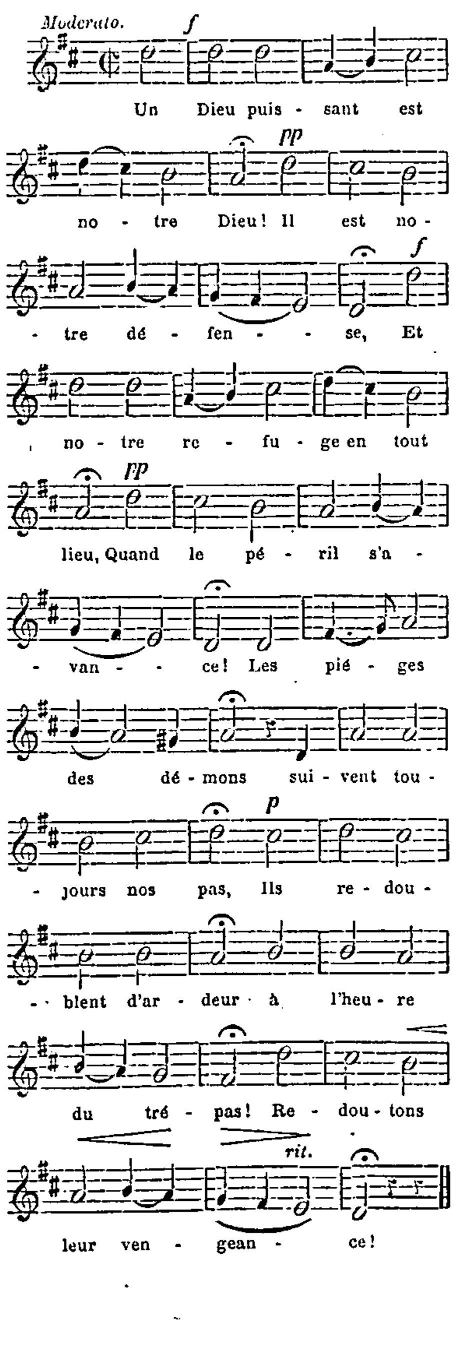
Moderato.
f
Un Dieu puis - sant est
pp
no - tre Dieu! Il est no -
f
- tre dé - fen - - se, Et
, no - tre re - fu - ge en tout
pp
lieu, Quand le pé - ril s'a -
- van - - ce! Les pié - ges
des dé - mons sui - vent tou -
p
- jours nos pas, Ils re - dou -
- blent d'ar - deur à l'heu - re
du tré - pas! Re - dou - tons
rit.
leur ven - gean - ce!

LUTHER (Paul), chimiste allemand, le plus jeune fils du célèbre réformateur, né à Wittemberg en 1533, mort à Leipzig en 1593. Après avoir étudié les lettres, il s'adonna à la médecine, professa cette science à Iéna, et devint successivement médecin des ducs de Weimar et des électeurs de Brandebourg et de Saxe. A la suite d'une controverse théologique dans laquelle il voulut prouver la supériorité des doctrines paternelles sur celles de Mélanchthon, il fut destitué, puis réintégré dans son poste de médecin de la cour de Saxe. Il a écrit un ouvrage sur le régime à observer en temps de peste, publié à Erfurt en 1626.

LUTHER (Robert), astronome allemand, né vers 1810. Il s'est fixé à Bilk, près de Dusseldorf, en Prusse, et s'est principalement attaché à découvrir les petites planètes télescopiques qui se trouvent situées dans le hiatus signalé par Kepler entre Mars et Jupiter. C'est à lui qu'on doit la découverte de *Thétis* (17 avril 1852); *Proserpine* (5 mai 1853); *Bellone* (1er mars 1854); *Leucothée* (19 avril 1855); *Fidès* (5 oct. 1855); *Aglaia* (15 sept. 1857); *Virginie* (19 oct. 1857); *Calypso* (4 avril 1858); *Mnémosyne* (22 sept. 1859); *Concordia* (22 avril 1860); *Leto* (26 avril 1861); *Niobé* (13 août 1861), etc. M. Luther a reçu de l'Académie des sciences de Paris, en 1855, un prix qu'il a donné à la ville de Leyde, pour contribuer à y fonder un observatoire et, en 1861, un prix d'astronomie fondé par Lalande.

LUTHER (Amédine LUPERGER, dite), actrice française, née à Nantes en 1829, morte à Paris en 1861. Elle embrassa tout enfant la carrière dramatique que suivait sa mère, et débuta le 11 mai 1837 au Gymnase, dans l'*Amant bossu;* l'année suivante, elle obtint de grands succès dans le rôle d'enfant écrit pour elle dans *Grand-papa Guérin*. Après avoir accompagné sa mère, Mlle Anna Luther, sur les théâtres de Versailles, de Bruxelles, de Nîmes, de Lille et de Brest, elle revint à Versailles en 1847, s'y fit remarquer et fut engagée à la Comédie-Française, où elle débuta avec un éclatant succès, au mois de mai 1848, par le rôle d'Abigaïl, du *Verre d'eau*, et celui de Cécile, de *Il ne faut jurer de rien*. Elle s'éloigna de notre première scène dans un mouvement de dépit et alla au Gymnase; elle y parut en 1850 dans le rôle d'Adine, de la *Grand'mère*, créa ensuite, avec son air enfantin, sa candide physionomie, le rôle principal dans la *Tentation d'Antoinette*, et recueillit pendant son séjour à ce théâtre les plus beaux éloges qu'on puisse adresser à une actrice. Après avoir été jouer à Bruxelles le rôle de *Diane de Lys*, elle résilia son engagement avec le Gymnase et passa au Vaudeville, où sa création de Cécile, dans la *Joie de la maison*, la plaça au premier rang. La mort interrompit brusquement sa carrière. Cette actrice se distinguait surtout par un jeu fin, spirituel, gracieux; sa naïveté, sa gentillesse et sa beauté mutine trouvaient merveilleusement leur place dans la comédie moderne. Citons encore, parmi ses meilleures interprétations, aux Français : Aline, d'*Une chaîne;* Florentine, de la *Mère coupable;* Fanchette, du *Mariage de Figaro;* au Gymnase : Marianne, des *Philosophes de vingt ans;* Laure, de *Laure et Delphine;* Zoé, du *Mariage au miroir;* Jacqueline, de la *Marquise de La Bretèche;* Hortense, de la *Petite-fille de la grande armée;* Flora, du *Démon du Foyer;* Clara, de l'*Article* 213; Emma, des *Diamants de Madame;* Marguerite, des *Jeux innocents;* enfin au Vaudeville : Jeanne, du *Fauconnier;* Clementine, du *Vieux Bodin;* Anna, des *Parisiens;* Lucie, de *Trop beau pour rien faire*, et Marthe, de *Dalila.*

LUTHÉRANISME s. m. (lu-té-ra-ni-sme). Doctrines religieuses des luthériens : *Professer le* LUTHÉRANISME.

— **Encycl.** On se tromperait beaucoup si l'on croyait que Luther a formulé un corps de doctrine complet et réglé d'une façon définitive les croyances de ses disciples. Un pareil fait serait d'ailleurs unique dans l'histoire des religions, et Luther avait de plus contre lui, pour atteindre ce résultat, l'incertitude de ses opinions, la versatilité de sa doctrine. Seulement, ses principes sur la grâce et sur le libre examen devaient porter des fruits, et autour d'eux se groupèrent tout d'abord de nombreux adhérents : ce furent les premiers luthériens. Plus tard, les divisions survenues parmi les réformés précisèrent le sens de ce mot, qui fut dès lors réservé aux réformés d'Allemagne et du nord de l'Europe. On peut regarder la croyance des luthériens comme formulée pour la première fois dans la confession d'Augsbourg (1530).

En Suède, le *luthéranisme* se développa rapidement par la protection de Gustave Wasa. Dans le Danemark, le *luthéranisme* devint également la religion de l'Etat, et le clergé catholique souffrit une sorte de persécution sous Christian III (1536). V. LUTHER et PROTESTANTISME.

LUTHERBURG ou **LOUTHERBOURG** (Philippe-Jacques), peintre français, né en 1740, mort en 1812. Elève de Tischbein et de Casanova, il se fit une notoriété par son talent à peindre les batailles et les sujets champêtres. Après un assez court séjour en France, il se rendit, en 1771, en Angleterre, et fut engagé en qualité de décorateur au théâtre de Drury-Lane, alors dirigé par Garrick. Lutherburg est, de tous les peintres de cette époque, celui qui a le plus approché de Berghem; ses marines et ses paysages surtout sont peints avec une vérité frappante. Le Louvre, et on ne s'explique point cette lacune, ne possède aucun tableau de lui. Cet artiste s'était aussi occupé d'eaux-fortes, et il a gravé, entre autres pièces, d'après ses propres compositions : *Deux suites de soldats; Quatre heures du jour;* la *Tranquillité champêtre*; la *Bonne petite sœur;* l'*Exposition des tableaux; Vues sur les bords de la mer;* les *Travaux rustiques;* enfin on cite encore de lui les dessins qu'il a faits pour le roman de *Tom Jones.*

LUTHÈRE s. f. (lu-tè-re — de *Luther*, nom pr.). Bot. Syn. de TROXIMON.

LUTHEREAU (Jean-Guillaume-Antoine), littérateur français, né à Bayeux en 1811. Après avoir publié dans l'*Indicateur de Bayeux* quelques romans et des essais littéraires, il se rendit à Paris, où il fonda, vers 1840, la *Revue de la province à Paris*, puis la *France élégante.* En 1845, il passa à Bruxelles, où il devint rédacteur en chef de la *Renaissance* et fonda le journal intitulé la *France industrielle.* De retour à Paris en 1855, M. Luthereau a pris part à la rédaction de divers journaux et à la création de plusieurs entreprises commerciales et industrielles. Outre des articles publiés dans la *Célébrité*, l'*Europe artiste*, l'*International*, le *Courrier de Paris*, le *Siècle industriel*, etc., et diverses brochures sur des questions d'art et de littérature, on doit à M. Luthereau : *Jean Joret, poëte normand du* XVe *siècle* (1841, in-8°); *Album du Salon* (1845); le *Livre d'or des familles* ou *la Terre sainte illustrée* (1847); *Revue du Salon* (1848); *Revue de l'Exposition des beaux-arts* (1851); le *Diable au Salon* (1851), revue comique, etc.

LUTHERIE s. f. (lu-te-rî — rad. *luth*). Profession de luthier; fabrique ou magasin d'instruments à cordes.

LUTHÉRIEN, IENNE adj. (lu-té-ri-ain, i-è-ne). Qui appartient, qui a rapport à la doctrine de Luther : *Le culte* LUTHÉRIEN. *Une secte* LUTHÉRIENNE.

— Substantiv. Sectateur de Luther : *En Prusse, les* LUTHÉRIENS *sont en majorité. Il a épousé une* LUTHÉRIENNE. *Quel funeste contraste de faire brûler à petit feu dans Paris des* LUTHÉRIENS *parmi lesquels il y avait des Allemands, et de s'unir en même temps aux princes luthériens d'Allemagne!* (Volt.)

LUTHÉRO-CALVINISTE s. Hist. relig. Personne qui unit la doctrine de Luther à celle de Calvin : *Les* LUTHÉRO-CALVINISTES.

— Adjectiv. Qui a rapport aux luthéro-calvinistes : *Les doctrines* LUTHÉRO-CALVINISTES.

LUTHÉRO-PAPISTE s. Hist. relig. Personne qui unit les doctrines luthériennes aux doctrines papistes.

— Adjectiv. : *Les doctrines* LUTHÉRO-PAPISTES.

LUTHÉRO-ZWINGLIEN, IENNE s. Hist. relig. Personne qui unit les doctrines de Luther à celle de Zwingle.

— Adjectiv. : *Doctrines* LUTHÉRO-ZWINGLIENNES.

LUTHEUX s. m. (lu-teu — rad. *luth*, par allus. au chant agréable de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette cujelier.

LUTHIER s. m. (lu-tié — rad. *luth*). Fabricant ou marchand d'instruments de musique à cordes, et même d'instruments en cuivre.

— **Encycl.** On appelle *luthier* l'ouvrier, ou, pour mieux dire, l'artiste qui fabrique des violons, des altos, des violoncelles, des contre-basses, des guitares, et même des harpes, en un mot toute espèce d'instruments à cordes, soit pincées, soit frottées avec l'archet. Cette appellation de *luthier* signifiait jadis *faiseur de luths*, le luth étant alors le seul ou presque le seul instrument à cordes dont l'usage fût général, et ayant donné son nom à ceux qui s'occupaient de sa construction. Le luth ayant disparu peu à peu pour faire place au violon et autres instruments de la même famille, le nom de *luthier* a continué d'être appliqué à tous les facteurs de ces sortes d'instruments.

Celui qui, sans y porter une attention particulière, examine un violon ou autre instrument de la même famille, alto, violoncelle, contre-basse, a peine à se figurer non-seulement la somme de temps, de travail et de talent dépensée par le *luthier* qui a procédé à la fabrication de cet instrument, mais encore les détails de la construction et le nombre des pièces diverses nécessaires à cette construction, lesquelles, en les dénombrant bien, ne montent pas à moins de soixante-neuf, et même de soixante et onze, si les deux tables sont chacune de deux morceaux, ce qui arrive souvent. Voici, en effet, le dénombrement de ces pièces : pour le fond, 2; la table, 2; les coins et tasseaux, 6; les éclisses, 6; les contre-éclisses, 12; la barre, 1; les filets, 24; le grand et le petit sillet, 2; le manche, 1; la touche, 1; le cordier (ou queue), 2; l'attache du cordier, 1; le bouton, 1; les chevilles, 4; les cordes, 4; l'âme, 1; le chevalet, 1. On voit qu'ici nous ne parlons pas de l'archet, lequel est complétement indépendant de l'instrument, et constitue un travail tout à fait particulier; un certain nombre de *luthiers* fabriquent aussi des archets, d'autres se bornent à la seule facture des instruments; enfin il existe des fabricants spéciaux d'archets qui ne s'occupent point de lutherie proprement dite.

On emploie différents bois pour la construction des instruments : l'érable ou le platane fournit le fond ou table inférieure, le manche, les éclisses et le chevalet; on a essayé d'employer pour le fond le noyer, le peuplier et même d'autres bois; mais on a dû y renoncer, tout au moins pour les instruments de choix. On tire du sapin la table supérieure, la barre d'harmonie, les coins, les tasseaux, l'âme et les contre-éclisses. Enfin, l'ébène sert pour la touche, les filets, les chevilles (qui parfois sont aussi en palissandre), le cordier et le bouton.

Le choix de ces bois est d'une grande importance, ainsi que leur état de sécheresse. Le bois qui sert à confectionner la caisse de l'instrument doit avoir au moins cinq ou six mois de coupe, après avoir été abattu vers le mois de janvier et conservé dans un lieu très-sec; d'ailleurs, plus il est vieux, meilleur il est. Le platane doit être très-sain, n'avoir ni nœuds ni gerçures, et ses fibres doivent courir directement dans toute sa longueur, sans jamais décrire aucune courbe; ce bois ne doit pas être trop dur, car il ne produirait que des sons aigres, ni trop mou, parce qu'alors il ne donnerait qu'une sonorité sourde et sans aucun éclat; enfin, le bois à teinte blanche régulière doit être préféré à celui qui présente des taches rouges ou brunes. Ces observations s'appliquent aussi au choix du sapin, lequel doit être très-blanc, d'un grain moyen, ni trop gros ni trop fin, et avoir ses veines séparées régulièrement entre elles d'une ligne environ; le moindre nœud, le plus petit défaut doit faire rejeter la pièce.

Lorsque le *luthier* procède à la construction d'un instrument, il se sert de modèles, c'est-à-dire de planches de bois de platane rabotées, qui en représentent les profils et les contours. Mais ce système est insuffisant s'il s'agit d'un bon instrument, d'un violon, par exemple, et alors on *copie* un violon de maître, soit de Stradivarius, soit d'Amati, soit de Guarnerius, ces maîtres immortels dans l'art de la lutherie. Pour ce faire, on *détable* l'instrument, c'est-à-dire qu'on sépare les tables des éclisses, opération délicate qui réclame un soin particulier pour n'en endommager aucune partie, et ensuite on prend facilement les proportions. L'une des plus grandes difficultés est d'obtenir la voûte de chacune des deux tables de l'instrument, lesquelles ne sont pas plates, comme chacun le sait, mais fortement bombées du côté extérieur; la proportion exacte et rationnelle de ces voûtes est l'une des conditions premières de la bonté de l'instrument, ainsi que l'épaisseur des tables. Lorsque ces tables sont faites et parfaites, que les ouïes en forme d'*f* ont été creusées et coupées dans celle du dessus, il faut songer aux éclisses, c'est-à-dire aux plaques de bois qui servent à réunir les deux tables et qui doivent en reproduire exactement les contours; ces plaques doivent avoir à peine 0m,001 dépaisseur, et c'est à l'aide du feu qu'on parvient à leur donner la forme qu'elles accusent avec tant de grâce.

Avant de *tabler* l'instrument, c'est-à-dire de joindre au moyen de la colle forte les pièces diverses qui doivent former la caisse : table, fond et éclisses, il faut appliquer la barre d'harmonie. Cette barre est un petit morceau de sapin (nous prenons toujours le violon pour type et modèle), de 0m,28 de long, 0m,004 d'épaisseur et 0m,008 de hauteur dans son centre, qui se termine en mourant; la barre se pose à la gauche de la table, au-dessous de la place que doit occuper le chevalet à l'extérieur, et son office est d'aider l'instrument à supporter le poids des cordes, tout en donnant de la gravité aux deux cordes basses. Quand le violon est tablé, que la caisse est entièrement jointe dans toutes ses parties, on s'occupe de placer les filets. Ces filets, au nombre de deux, sont de petites lames de bois dont la couleur foncée tranche avec celle de la table, qu'ils sont destinés à orner, et dont ils consolident en même temps toute la partie contournée qui dépasse les éclisses; c'est là effectivement qu'ils trouvent leur place, dans une double rainure pratiquée à cet effet.

La caisse achevée, le *luthier* doit songer au manche de l'instrument; ici, son travail est beaucoup moins délicat et moins difficile, car le manche est une pièce relativement grossière, comparée à celles qui composent la caisse. Cependant la volute (ou crosse) qui le termine demande de la finesse et de la grâce, et il faut faire attention que les trous des chevilles qui y sont pratiqués soient percés convenablement pour que le jeu de chacune de celles-ci soit aisé. Une fois le manche placé et collé, on applique dessus la *touche*, plaque un peu rebondie de bois d'ébène, sur laquelle, lorsque les cordes sont tendues, viennent se poser les doigts de l'instrumentiste; de toutes les pièces de l'instrument, celle-ci est assurément la plus facile à confectionner, car il ne sagit que d'en bien mesurer les proportions, très-aisées d'ailleurs à établir. La touche est séparée de la volute par le *petit sillet*, menu morceau d'ébène de 0m,004 d'épaisseur, qui la dépasse un peu en hauteur et sur lequel sont pratiquées quatre petites entailles où viennent se fixer les cordes. Quant au *grand sillet*, c'est une autre petite pièce d'ébène qui se place sur la table, à l'extrémité inférieure de l'instrument; il doit avoir environ 0m,025 de longueur sur 0m,006 de hauteur et autant de largeur, et, pour lui donner de la solidité, on le fait entrer de 0m,006 dans la table et d'autant dans les éclisses. On perce ensuite au bas du violon, dans l'éclisse même, un petit trou dans lequel est fixé un bouton d'ébène, et, c'est à ce bouton qu'on fixe la corde destinée à attacher le cordier, lequel doit reposer sur le grand sillet, et ne toucher en rien à la table. Il ne reste plus alors qu'à *monter* le violon, c'est-à-dire à le garnir de ses quatre cordes; pour cela on dresse le chevalet entre les deux *f;* ce chevalet a reçu préalablement quatre entailles légères destinées à retenir les cordes exactement dans la position qu'elles doivent occuper. On fait alors un nœud à chaque corde, on la fixe au cordier, en la faisant entrer dans des petits trous qui y sont pratiqués à cet effet et où elles sont retenues par les nœuds; on les étend sur le chevalet à la place qu'elles doivent occuper, puis on les attache aux chevilles en les faisant passer aussi dans des trous, et on opère la tension voulue en faisant tourner chaque cheville jusqu'à ce que la corde ait atteint son diapason.

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici du vernissage de l'instrument. Le vernis s'applique dès que la caisse est terminée, et, par conséquent, avant que les diverses pièces supplémentaires soient assemblées. La question du vernis est l'une des plus importantes, et les grands *luthiers* ont toujours été justement préoccupés de donner à la fois à ce vernis toute la délicatesse, la solidité, la transparence et l'élégance possibles.

On voit de combien de soins, de combien de précautions doivent être entourées les différentes opérations relatives à la construction des instruments à cordes, et combien, dans toutes ses parties, est délicat et difficile l'art du *luthier*. Pour en donner une preuve nouvelle, nous allons faire voir quelle connaissance celui-ci doit avoir des lois de l'acoustique, et quel équilibre il doit apporter dans les proportions des différentes pièces qui composent l'instrument. Ecoutons ce que dit M. Fétis des productions du célèbre Stradivarius : « En thèse générale, les instruments de Stradivarius doivent leurs précieuses qualités, d'abord au choix excellent du bois; en second lieu, aux rapports de sonorité qui existent entre les diverses pièces qui composent ces instruments; troisièmement, à la capacité de la caisse combinée avec les épaisseurs des tables, d'où résulte le son produit par les vibrations de l'air sous l'action de l'archet qui ébranle l'appareil sonore; enfin, au travail exécuté avec la plus grande précision, et au vernis, dont les qualités essentielles sont de garantir le bois contre l'influence des variations hygrométriques de la température, et de n'opposer aucun obstacle à l'élasticité de laquelle dépend la liberté des vibrations... Voyons maintenant ce que la théorie a tiré d'instruction positive des faits, et comment on en conclut avec certitude que les qualités précieuses des instruments de Stradivarius ont été obtenues en vertu des lois de cette théorie, et non par l'effet du temps et de l'usage, qui ne peuvent faire sortir la perfection d'une chose médiocre.

» On sait que la table d'harmonie, qui supporte les cordes et le chevalet, est en sapin, et que le fond de l'instrument, ou le dos, est en érable. Le sapin est préférable à tout autre bois pour la table d'harmonie, à cause de sa faible densité et surtout de son élasticité. Sa résistance à la flexion est plus grande, non-seulement que celle de tout autre bois, mais encore que beaucoup de corps métalliques. Elle est égale à celle du verre, de l'acier même, sur lequel elle a l'avantage d'une très-grande légèreté. Le son se propage avec autant de rapidité dans le sapin que dans les autres substances qui viennent d'être nommées.

» L'érable est préférable à tout autre bois pour le fond ou le dos des instruments à archet : les grands maîtres de la lutherie ancienne de l'Italie n'en ont pas employé d'autre. Dans l'érable, la vitesse de la propagation du son est beaucoup moindre que dans le sapin; dans celui-ci, elle est de quinze à seize fois et demie plus rapide que celle de l'air, tandis que dans l'érable elle n'est que dix à douze fois plus grande que celle des ondes aériennes. De là vient que, si l'on fait deux verges, l'une de sapin, l'autre d'érable, dans les mêmes dimensions exactes, le son de la verge de sapin sera sensiblement plus élevé que celui de la verge d'érable. Il suit de là que la table d'harmonie et le fond d'un violon, étant dans les mêmes dimensions, n'ont pas une intonation identique. On verra tout à l'heure l'importance de ces données.

» Examinons maintenant dans quel rapport doivent être les deux tables avant leur réunion; on n'a pu le déterminer qu'après des expériences réitérées faites avec soin. On a construit un violon avec deux tables de sapin parfaitement à l'unisson : le son était faible et sourd. On a substitué au fond de sapin un fond en érable à l'unisson avec la table : l'instrument était absolument mauvais et la qualité de son très-faible. La raison de ce phénomène se découvre facilement, car l'érable n'étant pas doué au même degré que le sapin de la vitesse de propagation des ondes sonores, il est évident qu'on n'a pu mettre le fond de l'instrument à l'unisson de la table qu'en lui donnant trop d'épaisseur. De ces faits résulte la preuve que les deux tables ne doivent pas être à l'unisson. Non-seulement elles ne doivent pas être à l'unisson, mais on doit s'en éloigner sensiblement, afin d'éviter les battements que produisent toujours deux sons qui s'approchent par l'intonation. Pour déterminer le rapport des sons que doivent rendre les deux tables pour la meilleure résonnance possible, il a fallu avoir recours à des expériences directes, faites conjointement par Savart et M. Vuillaume sur plusieurs stradivarius et guarnerius d'un grand prix. Ces expériences ont démontré que la table en érable, ou le fond d'un violon, doit être d'un ton plus bas que la table en sapin pour obtenir la meilleure sonorité possible lorsqu'elles sont réunies.

» Venons à un autre fait non moins essentiel. L'intensité des sons rendus par un violon dépend de la masse d'air qu'il renferme et qui doit être dans un certain rapport avec les autres éléments, rapport qu'il s'agit de déterminer. Par des expériences ingénieuses, faites avec un appareil qui permettait d'augmenter ou de diminuer la masse d'air contenue dans un violon, on s'est assuré que, si l'on fait résonner les cordes pendant que la masse d'air est moyenne, on obtient des sons à la fois moelleux et puissants; si le volume d'air est trop grand, les sons graves sont faibles et sourds, les sons aigus sont criards et maigres; s'il est trop petit, les sons graves ont de l'aigreur et les sons de la chanterelle perdent de leur éclat.

» Si l'on détermine le son produit par l'air de la caisse lorsque le son rendu par les cordes est le plus beau et le plus intense, on trouve qu'il reste dans de certaines limites qui dépendent de la forme et des autres éléments de l'instrument. En essayant la masse d'air contenue dans plusieurs stradivarius au moyen d'un porte-vent formé d'un simple tube en laiton légèrement conique et aplati à son extrémité la plus large de manière à ne laisser à la sortie de l'air qu'une simple fente, on a trouvé, en appuyant le bord plat de cet appareil sur l'ouverture d'une des *S* et soufflant par l'autre extrémité, que toujours l'air produisait un son correspondant à 512 vibrations par seconde, qui était celui de l'*ut* au temps de Stradivarius, mais qui, en 1838, lorsque Savart faisait ses expériences, était le *si* bécarre. Par la tension excessive que le diapason a prise depuis environ dix-huit ans, le son produit par 512 vibrations est presque à l'unisson de *si* bémol. Tous les excellents violons de Stradivarius et de Guarnerius ont donné le même résultat. C'est donc un fait acquis à la science : l'air contenu dans un violon doit produire un son égal à 512 vibrations par seconde lorsqu'il est ébranlé par l'appareil dont nous avons parlé. Si l'intonation de l'air est plus haute, les sons graves de l'instrument sont secs; si elle est trop basse, les sons de la chanterelle sont d'une émission difficile, et ceux de la quatrième ressemblent à ceux de l'alto.

» On demandera peut-être si Stradivarius a fait toutes ces expériences. Non, sans doute; mais il est certain que, puisqu'il est toujours arrivé aux mêmes résultats pour la quantité d'air contenue dans la caisse de ses instruments, il avait reconnu par une étude attentive faite sur ses propres produits que la capacité, tant par la courbe des voûtes que par la hauteur des éclisses en rapport avec le patron du violon, doit être dans certaines proportions qu'il savait toujours réaliser par la merveilleuse dextérité de sa main. Encore une fois, le hasard ne répète pas toujours les mêmes effets. »

Par tout ce qui précède, on voit que l'intelligence du *luthier* doit être constamment tenue en éveil et préoccupée d'une foule de choses diverses; les lois de l'acoustique, les exigences de la sonorité ne doivent pas lui être moins familières que les moindres détails de son métier, et de ces derniers il n'est aucun d'indifférent. Les courbures de la voûte et l'épaisseur des tables, la forme, la hauteur et l'épaisseur des éclisses, la coupe des *S*, la place et la force de la barre d'harmonie, la forme des contours et jusqu'aux découpures du chevalet, tout dans un instrument doit être étudié, pesé, réfléchi, sans que rien soit laissé au hasard.

« C'est en Suisse, dit Choron, dans les cantons de Schwitz et de Lucerne, que se trouve le plus beau platane, mais on n'en rencontre que du vert; il faut, après l'avoir acheté, le garder cinq ou six ans avant de l'employer. On trouve du bois sec de choix dans toutes les villes de grand commerce; mais sa cherté augmente en raison de la beauté de ses ondes. Lorsque l'on peut se procurer le bois sur place, il faut le prendre de préférence sur une côte exposée au midi; les célèbres *luthiers* crémonais avaient même le soin d'employer de préférence le côté qui avait été exposé au midi pendant la croissance de l'arbre. » — « L'érable dont se servaient les anciens *luthiers* italiens, dit Fétis, venait de la Croatie, de la Dalmatie et même de la Turquie. On l'envoyait à Venise, préparé pour les rames qui servaient aux galères. C'est dans ces parties de bois destinées aux rameurs que les *luthiers* italiens choisissaient ce qui leur convenait pour la fabrication des violons. Le sapin dont les *luthiers* de Crémone faisaient usage était pris sur le versant méridional des montagnes de la Suisse italienne et du Tyrol. Stradivarius le choisissait en général dans les parties dont les fibres étaient minces, droites, peu écartées, et toujours placées perpendiculairement au plan du violon. »

Disons maintenant quelques mots des *luthiers* les plus célèbres. Un des premiers dont l'histoire fait mention est un nommé Jean Kerlino, qui fut *luthier* à Brescia vers 1450. On croit qu'il fut le fondateur de l'école de cette ville, l'une des plus anciennes de l'Italie et l'une des plus distinguées. Kerlino, de même que tous les *luthiers* de la première époque dont les noms et les ouvrages sont connus, n'a fabriqué que des rebecs, des violes de toutes dimensions, des *lire d'arco* et des *lirone* à onze et douze cordes. Après lui le plus ancien *luthier* connu est un Italien, nommé Pietro Dardelli, natif de Mantoue, qui travaillait dès l'an 1500, et dont de belles violes sont encore visibles dans les cabinets de quelques amateurs. A la même époque vivait Gaspard Duiffoprugcar, facteur célèbre, qui se fixa à Bologne vers 1510, et dont on connaît de très-beaux instruments, tels que basses de viole, ténors, *violettes* et par-dessus de viole. Duiffoprugcar vint s'établir en France, d'abord à Paris, puis à Lyon, et construisit un grand nombre d'instruments pour la chapelle et la chambre de François Ier. Un seul violon de ce maître, fait sur grand patron, est connu jusqu'ici et porte la date de 1539. Une magnifique basse de viole, du même auteur, est aujourd'hui la propriété de M. Vuillaume, un de nos meilleurs *luthiers*.

Dans cette première époque de la lutherie italienne, on rencontre encore quelques habiles artistes : Venturi Linarolli, qui était établi à Venise vers 1520; Peregrino Zanetto, qui était à Brescia en 1540; Morglato Morella, qui habitait Mantoue, et dont on connaît des instruments portant la date de 1550. Ces *luthiers* ne fabriquaient alors que des violes de tous genres et de toutes dimensions.

Lors de la naissance du violon, de l'alto, du violoncelle, de la basse (un peu plus grande que le violoncelle) et de la quinte-basse (rudiment de la contre-basse), on vit se former toute une nouvelle école italienne de lutherie, école représentée par nombre d'artistes distingués : d'abord Gasparo de Salo, qui fut un des meilleurs *luthiers* de l'Italie au XVIe, et qui travailla à Brescia pendant un demi-siècle, de 1560 à 1610; particulièrement réputé pour ses violes et basses de viole, cet habile artiste a laissé aussi quelques bons violons. On trouve ensuite un Brescian, Jean-Paul Magini, qui fabriqua des instruments de la fin du XVIe siècle jusqu'à 1640, et dont les violons, d'une qualité de son fine et délicate, sont aujourd'hui encore extrêmement recherchés. Le grand violoniste Charles de Bériot se fit entendre pendant de longues années, à Paris et à Londres, sur un superbe instrument dû à cet artiste. Un autre *luthier* de la même ville et du même nom, Santo Magini, se fit remarquer dans le courant du XVIIe siècle par les excellentes qualités des contre-basses fabriquées par lui.

Citons encore deux artistes de talent, qui vivaient dans la même ville vers 1580, Javietta Budiani et Matteo Bente. Enfin, nous arrivons au chef d'une famille illustre, qui eut la gloire d'être le fondateur de la grande école de Crémone, André Amati. Cet artiste, justement célèbre, est le premier membre d'une véritable dynastie de *luthiers*, qui tous ont laissé des instruments superbes, d'un son velouté, suave et délicat; leur gloire est donc légitime, mais elle s'augmente encore de celle d'un de leurs disciples, l'immortel Stradivarius, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre magnifiques, qu'on n'a jamais surpassés depuis, l'artiste le plus étonnant en son genre qui ait jamais existé. André Amati fut le fondateur d'une école véritable qui a pris, dans les annales de la lutherie, le nom mérité d'*école des Amati*, parce que tous les *luthiers* qui se sont illustrés en Italie depuis la fin du XVIIe siècle jusque vers le milieu du XVIIIe siècle ont travaillé soit chez l'un des Amati, soit chez l'un de leurs meilleurs élèves, et qu'ils ont suivi leurs traditions avec plus ou moins d'exactitude. Voici une liste chronologique des artistes composant l'école des Amati :

Joseph Guarnerius (fils d'André), à Crémone	1680 à 1710
Florinus Florentus, à Bologne	1685 à 1715
François Rugger (ou Ruggieri), à Crémone	1670 à 1720
Pierre Guarnerius (second fils d'André et frère de Joseph), à Crémone	1690 à 1720
Jean Grancino (fils de Paolo), à Milan	1696 à 1720
Jean-Baptiste Grancino (frère du précédent), à Milan	1690 à 1700
Alexandre Mezzadie, à Ferrare	1690 à 1720
Dominicelli, à Ferrare	1695 à 1715
Vincent Rugger, à Crémone	1700 à 1730
Jean-Baptiste Rugger, à Brescia	1700 à 1725
Pierre-Jacques Rugger, à Brescia	1700 à 1720
Gaetano Pasta, à Brescia	1710 à . . .
Domenico Pasta, à Brescia	1710 à . . .
François Grancino (fils de Jean, petit-fils de Paolo), à Milan	1710 à 1746
Pierre Guarnerius (fils de Joseph, petit-fils d'André), à Crémone	1725 à 1740
Santo Serafino, à Venise	1730 à 1745

Nous n'avons pas compris dans cette liste d'artistes, plus ou moins célèbres, Antoine Stradivari ou Stradivarius, le plus fameux d'entre tous (v. ce nom). Cet artiste incomparable, et sous le rapport du nombre et sous le rapport de la perfection des produits merveilleux sortis de ses mains, exerça la profession de *luthier* depuis 1667 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant soixante-dix ans! Il était élève de Nicolas Amati, et donna naissance lui-même à une école fameuse. Voici la liste de ses élèves immédiats :

François Gobetti, de Venise	1690 à 1720
Alexandre Galiani, de Naples	1695 à 1725
Lorenzo Guadagnini, de Crémone	1695 à 1740
Omobono Stradivarius (fils d'Antoine)	1700 à 1740
François Stradivarius (fils d'Antoine)	1700 à 1730
Charles Bergonzi, de Crémone	1720 à 1750
Michel-Ange Bergonzi, de Crémone	1725 à 1750

Au nombre des *luthiers* italiens de troisième ordre, quelques-uns avaient été formés à l'école des Amati, d'autres étaient les disciples des élèves immédiats d'Antoine Stradivarius. On a cru pouvoir les ranger dans l'ordre chronologique suivant :

Pietro della Costa (Trévise)	1660-1680
Michel-Angelo Garani (Bologne)	1685-1715
Davide Teckler (Rome)	1690-1735
Carlo-Giuseppe Testore (Milan)	1690-1700
Carlo-Antonio Testore (Milan)	1700-1730
Paolo-Antonio Testore (Milan)	1710-1745
Nicolo Galiano (Naples)	1700-1740
Gennaro Galiano (Naples)	1710-1750
Spiritus Pursano (Coni)	1714-1720
Tomaso Balestiere (Mantoue)	1720-1750
Ferdinando Galiano (Naples)	1740-1780
Giovanni-Battista Guadagnini (Plaisance)	1755-1785
Carlo Landolfi (Milan)	1750-1760
Alessandro Zanti (Mantoue)	1770-. . .
Laurentius Sturionus (Crémone)	1780-1795

On connaît aussi une école de lutherie tyrolienne, dont le chef, Jacques Stainer, travailla à Absom, dans le Tyrol, de 1650 à 1667. C'était un facteur très-habile, élève de Nicolas Amati; il a laissé nombre d'instruments précieux et renommés, ainsi que quelques élèves de talent.

C'est à l'école célèbre de Stradivarius que se rattachent les commencements de la vraie lutherie française. Aucun *luthier* de notre pays, qui pourtant en a possédé de fort distingués, n'a jamais mérité d'être comparé aux grands artistes des deux belles écoles de Brescia et de Crémone, les Magini, les Amati, les Guarnerius et les Stradivarius. Mais tandis que ces écoles se perdaient et que leurs traditions disparaissaient, à ce point qu'aujourd'hui les *luthiers* italiens sont inférieurs à tous les *luthiers* d'Europe, l'école française au contraire acquérait une grande importance et se voyait représentée par des artistes d'un talent solide et réel, si bien que maintenant ses produits sont les plus estimés, et de beaucoup, sur les marchés du monde entier.

Avant de parler de ceux de nos *luthiers* qui se sont formés à la grande école italienne, disons quelques mots de ceux qui les ont précédés. « L'ancienne lutherie française, dit M. Fétis, incontestablement inférieure à l'italienne, a eu pour représentants, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, Jacques Bocquay, né à Lyon et fixé à Paris; Pierret, son concitoyen, qui produisit moins, mais termina ses instruments avec plus de soin; Antoine Despons et Adrien Véron. Leurs formes sont en général celles des anciens Amati, mais les matériaux employés sont très-inférieurs. Bocquay eut pour successeur Guersan, son élève, dont les violons, d'un petit patron, sont d'un beau fini. Ils sont devenus très-rares. Les contemporains de Guersan, à Paris, furent Castagnery et Saint-Paul, dont les violons ont été estimés autrefois pour l'accompagnement. Après eux vint Salomon, dont les instruments balançaient ceux de Guersan. Vers la fin du règne de Louis XIV, Lagetto a joui d'une certaine réputation. Dans la lutherie moderne de Paris, on distingue Finth, ouvrier allemand qui travaillait vers 1770 et suivait les proportions de Stradivari. Après Finth vint Piete, dont les violons étaient donnés en prix aux élèves du Conservatoire de Paris, au commencement de ce siècle. Mais ces deux artistes sont tombés dans l'oubli. Il n'en est pas de même de Lupot, artiste d'une véritable valeur qui, venu d'Orléans, s'établit à Paris en 1794, étudia avec beaucoup de persévérance les proportions de Stradivarius, lesquelles sont incontestablement les plus parfaites, et choisit les meilleurs bois qu'il put se procurer. Lupot fut un homme d'étude, dont les instruments, finis avec amour, ont aujourd'hui du prix aux yeux des artistes, et sont recherchés à défaut des bons violons de Crémone. » Citons encore Nicolas Médard, fondateur de la lutherie lorraine, qui, au point de vue commercial, a acquis une si grande extension. Elève d'Antoine Stradivarius, il fabriqua d'abord à Paris, puis à Nancy, à partir de 1680 jusqu'à 1720. Médard avait pris pour type de ses instruments ceux de Nicolas Amati, et il les réussissait si bien, qu'on les a plus d'une fois confondus avec ceux du célèbre *luthier* italien. C'est aussi chez Antoine Stradivarius qu'ont travaillé François Lupot et Jean Vuillaume.

C'est à partir de Lupot, dont les instruments ont acquis aujourd'hui un prix élevé (ils se vendent jusqu'à 1,500 francs), que s'opère une véritable transformation dans la lutherie française. Jusqu'alors nos *luthiers* n'avaient travaillé que par inspiration ou par imitation; le moment est venu où l'observation intelligente, où la science même doit entrer comme élément dans la construction des instruments à archet. Quelques *luthiers* se mirent alors en tête de réformer et de transformer certaines parties de ces instruments, considérées par eux comme des obstacles à la libre production des vibrations. De ce nombre était François Chanot, qui imagina des modifications très-considérables, modifications qui n'avaient rien de pratique, car s'il est un fait à remarquer, c'est que le violon est sorti tout d'un coup, parfait et sans défauts, des mains des grands *luthiers* du XVIIe siècle. Ceux-ci avaient trouvé immédiatement et par l'effort de leur génie la forme définitive qui devait lui convenir et qui défiait tout perfectionnement ultérieur.

Cependant les essais qui avaient lieu en France prouvaient tout au moins que chez nos fabricants le raisonnement succédait à la routine, la réflexion à l'imitation. Nicolas Lupot, homme d'étude et d'intelligence, avait atteint des résultats incomparablement supérieurs à ceux qu'on avait obtenus avant lui dans notre pays. M. J.-B. Vuillaume, homme d'une grande valeur et d'une haute intelligence, né à Mirecourt et fixé plus tard à Paris, s'est préoccupé des principes de la construction dans le temps même où le célèbre physicien Savart se livrait à ses intéressantes recherches sur les lois de l'acoustique et les phénomènes du son. Tous deux se mirent en rapport et, l'un aidant l'autre, ils obtinrent chacun de leur côté de grands résultats. Depuis longues années déjà M. Vuillaume faisait des recherches sur la densité, l'homogénéité et l'élasticité des bois, convaincu de l'importance de ces questions relativement à la solution des problèmes d'acoustique concernant la meilleure qualité sonore des instruments. Il en arriva à déterminer d'une manière absolue le bois le plus convenable au rebarrage soit des anciens violons, soit des anciennes basses, en raison de leurs qualités ou de leurs défauts, et un grand nombre d'instruments précieux, détériorés par la négligence et par des mains inhabiles, avaient retrouvé, grâce à ses soins, toute leur valeur primitive. Ce que ces études lui avaient appris dans cet ordre d'idées, M. Vuillaume s'en servit et l'appliqua aux violons construits dans ses propres ateliers, instruments qui jouissent aussi d'une réputation solide et méritée.

Aujourd'hui nous avons en France, soit à Paris, soit en Lorraine, un certain nombre de *luthiers* très-distingués qui confectionnent de très-bons instruments. Si ces instruments ne peuvent pas soutenir la comparaison avec ceux des anciennes écoles italiennes de lutherie, ils n'en ont pas moins une très-grande valeur et sont supérieurs à tout ce qui se fait en Europe. Nous citerons particulièrement MM. Gaud, Bernardel, Rambaux, Mennegaud, Jacquot, Miremont, etc.

Luthier de Vienne (LE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Saint-Georges et Hippolyte Leuven, musique de Monpou, représenté à l'Opéra-Comique le 30 juin 1836. Le livret ne brille pas par l'invention, et le dénoûment est trop peu naturel. Un luthier de Vienne voudrait faire épouser à son fils Frédéric sa nièce, jeune fille accomplie, qui touche de l'orgue comme un ange, mais à qui une santé délicate interdit le chant. Frédéric raffole d'une baronne de Castelfiore, qu'il a entendue chanter dans un concert. Cette baronne cantatrice ne veut pas être un obstacle à l'accomplissement des vœux du bon luthier. Elle rend Frédéric plus sage, et elle se résigne à épouser elle-même un vieux conseiller aulique. Maître Crespel, le luthier, fabrique à la fois des orgues, des pianos, des violons et des hautbois. Les auteurs de ce livret d'opéra-comique auraient dû l'intituler avec plus de raison : le *Facteur d'orgues*. La partition du *Luthier de Vienne* est fort curieuse à étudier. On y voit les efforts tentés par Monpou dans le but de s'affranchir des formes classiques, d'imaginer des modulations et des rhythmes nouveaux. Il échoue parfois, et cette manie d'innover lui fait trouver des chants bizarres et des harmonies tourmentées. D'autres fois, il est plus heureux et vraiment inspiré. L'ouverture a beaucoup d'intérêt, quoique manquant d'unité. Elle commence en *ut* mineur et finit en *mi* bémol. Les morceaux les mieux réussis sont la chanson dite par Couderc : les *Fils de l'université;* la cavatine; le cantique de sainte Cécile, véritable morceau de musique religieuse, et la chanson du vieux chasseur : *Ramenons mon troupeau*, chantés tous trois par la vaillante Mme Damoreau, à qui cet ouvrage a valu un succès de plus.

LUTI (Benedetto), peintre italien, né à Florence en 1666, mort dans la même ville en 1724. Né cent ans plus tôt, ce maître eût été, sans doute, l'un des plus grands artistes dont l'histoire ait gardé le souvenir. Merveilleusement doué, plein d'ardeur et de séve, il a fait entrevoir dans ses tableaux les germes rares et précieux qui font les chefs-d'œuvre, germes que féconde le travail uni à la la réflexion. Mais, venu dans une époque de décadence, de doute, emporté par la fougue d'une jeunesse orageuse, il n'avait pas le temps de travailler, d'étudier, de penser. Il peignait sans autre préoccupation que celle d'amasser le plus d'argent possible.

Il était fort jeune encore quand il se mit à voyager, visitant tous les monuments, tous les musées de l'Italie. Taxant à un prix élevé les copies qu'il peignait d'après les plus grands maîtres, il commença dès lors à vivre en grand seigneur au milieu de ses productions hâtives. Quelques esquisses pleines de brio, superbes de lumière et de ton, frappèrent les rares amateurs qui gardaient encore le goût de la véritable peinture. Des travaux importants furent confiés à l'artiste insouciant, qui se mit au travail avec assez d'énergie. Le *Saint Antoine de Padoue*, de l'église des Saints-Apôtres de Rome, tableau que cite Pascoli comme étant son œuvre de début, réalisa les espérances qu'il avait données. Les imperfections de ce tableau furent attribuées à la jeunesse de l'auteur, et les qualités en furent portées aux nues. Cette peinture, en effet, est pleine de charme; la couleur, harmonieuse et brillante, rappelle Corrége, sans l'imiter; la *furia* d'exécution, l'audace de la brosse font songer à Rubens. Mais quand l'œil, habitué à cet éclat, se met à examiner froidement l'œuvre, il rencontre un dessin prétentieux, l'ignorance presque absolue de la forme, peu de goût dans la composition. L'*Amour et Psyché*, du Capitole, laisse encore à désirer, malgré des prétentions au modelé et à la ligne. Mais la couleur en est ravissante. Le *Saint Alexis* de la cathédrale de Plaisance, qui doit, à notre avis, marquer l'apogée du talent de Luti, atteste un progrès incontestable. Toutefois on remarque encore des imperfections dans la composition et dans le dessin.

La même observation peut s'appliquer à l'*Annonciation* de Pistoie, et au *Saint Renier* de Pise. Les deux *Madeleine* que l'on voit au Louvre sont peut-être les plus faibles productions du peintre. Lourdes et communes de type et d'allure, ces figures ne sont même pas remarquables de ton. Nous leur préférons la *Madeleine* de Santa-Catarina di Siena, à Rome; le *Prophète Esaïe*, à Saint-Jean de Latran, est une réminiscence de Michel-Ange; mais les draperies, hardiment colorées, sont superbes d'harmonie. Le *Moïse exposé*, de la galerie de Florence, rappelle le tableau de Poussin sur le même sujet, et la comparaison n'est pas à l'avantage de Luti. Le *Saint Charles Borromée communiant les pestiférés*, qui fait partie de la pinacothèque de Munich, est, à notre avis, très-supérieur au *Moïse*. Encore une *Madeleine* à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, et à Londres le portrait de *Jacques Stuart*, et nous aurons signalé ce qu'il y a de plus intéressant dans l'œuvre de ce maître, pour lequel l'art ne fut qu'une chose secondaire et simplement un moyen d'arriver à la fortune. Nous ne citerons que pour mémoire les innombrables pastels qu'il a produits en ses dernières années. Ces portraits, qui, dit-on, étaient payés fort cher, ne dépassent point le médiocre.

LUTIDINE s. f. (lu-ti-di-ne). Chim. Base isomérique avec la benzylamine et la toluidine, découverte par Anderson dans les huiles d'os.

— **Encycl.** La *lutidine* C^7H^9Az est isomérique avec la toluidine et la benzylamine. Elle a été découverte par Anderson dans l'huile qui provient de la distillation sèche des os. Cette huile abandonnne aux acides un certain nombre de bases solubles. Lorsqu'on décompose les sels potassiques ainsi préparés et qu'on rectifie le produit, on obtient de la *lutidine* volatile vers 154°. On rencontre le même produit dans les huiles de goudron qui proviennent de la distillation des schistes bitumineux du Dorsetshire, ainsi que dans les huiles résultant de la distillation de la tourbe. Une base isomérique, mais non identique avec la *lutidine*, prend naissance lorsqu'on distille la quinine ou la cinchonine en présence des alcalis; cette dernière distille entre 160° et 166°. Greville Williams, qui a découvert cette base, et qui, plus récemment, en a comparé les propriétés avec celles de la base d'Anderson, la désigne sous le nom de β.*lutidine*. Les propriétés des deux bases et de leurs sels sont très-différentes, comme on pourra le voir par ce qui va suivre.

— *Propriétés physiques des deux bases.* A l'état de pureté, l'une et l'autre se présentent sous la forme d'une huile incolore et réfringente. La *lutidine* a une densité de 0,9467 et la β.*lutidine* une densité de 0,9555 à la même température. La *lutidine* bout à 154° et la β.*lutidine* entre 163° et 168°. La densité de vapeur expérimentale de la *lutidine* égale 3,839 à 200° et celle de la β.*lutidine* égale 3,787 à 213°; le calcul exigerait 3,699. On peut déduire de ces densités que le point d'ébullition de la β.*lutidine* n'a pas été estimé trop haut; car, s'il en eût été ainsi, la densité de vapeur ayant été prise à une distance plus faible du point d'ébullition que pour la *lutidine*, le nombre trouvé devrait être un peu trop fort, tandis qu'il est un peu trop faible.

La *lutidine* a une odeur caractéristique qui ressemble à celle de ses homologues, mais qui est moins piquante et plus aromatique. Cette odeur ne s'altère jamais, quelle que soit la méthode de purification employée; et même après qu'on l'a fait bouillir avec les acides azotique ou chromique, la *lutidine* conserve son odeur intacte si on la met de nouveau en liberté par un alcali; tous ses sels, d'ailleurs, émettent la même odeur sous l'influence des alcalis. La β.*lutidine* a aussi une odeur très-caractéristique; mais cette odeur, tout à fait distincte de celle de la *lutidine*, ressemble plutôt à celle de la nicotine. Elle est cependant moins piquante et plus agréable que cette dernière. Aucun mode de purification ne peut modifier cette odeur ni la rapprocher de celle de la *lutidine*. La *lutidine* se dissout facilement lorsqu'on la secoue avec 3 ou 4 fois son volume d'eau. Chauffe-t-on le liquide, la base s'en sépare et la liqueur devient laiteuse. La β.*lutidine*, au contraire, ne peut se dissoudre que dans 25 fois au moins son volume d'eau, et non-seulement la solution ne se trouble pas par l'action de la chaleur, mais encore un mélange laiteux d'eau et de β.*lutidine*, renfermant un excès de base, s'éclaircit lorsqu'on le chauffe. Il paraît donc que la *lutidine* est moins soluble à chaud qu'à froid, tandis que la β.*lutidine* reste dans la règle générale. La *lutidine* et la β.*lutidine* se combinent toutes deux aux acides en formant des sels cristallins, dont beaucoup sont très-solubles.

M. Williams a étudié la combinaison de la β.*lutidine* avec le sulfate cuivrique

$$(C^7H^9Az)^2Cu''SO^4,4H^2O,$$

les chloraurates des deux bases

$$C^7H^9Az,HCl,Au'''Cl^3,$$

le chloromercurate de *lutidine*

$$C^7H^9Az,HgCl^2,$$

les chloropalladates des deux bases

$$(C^7H^9Az,HCl)^2PdCl^2,$$

le chlorure de palladio-β.lutidyl-ammonium

$$\left(Az'''^2\begin{matrix}(C^7H^9)'''^2\\ Pd''\end{matrix}\right)Cl^2,$$

les chloroplatinates des deux bases

$$(C^7H^9Az,HCl)^2PtCl^4.$$

Nous nous arrêterons seulement sur ces derniers.

Le chloroplatinate de β·*lutidine* cristallise plus facilement que son isomère; de plus, ce sel commence à se décomposer dès qu'on fait bouillir sa solution, et il se dépose une poudre jaune dont la quantité s'accroît rapidement. Après l'ébullition, ce sel a la composition du tétrachlorbydrate de platino-*lutidine*

$$\beta.\,Az^2\left\{\begin{matrix}(C^7H^7)^2\\ Pt^{IV}\end{matrix}\right\}4HCl.$$

La solution de chloroplatinate de *lutidine*, au contraire, peut être maintenue en ébullition pendant deux heures et demie avant qu'il se forme aucun dépôt, et le dépôt est toujours très-faible, même après plusieurs heures d'ébullition.

On a également obtenu un chlorure β.lutidyl-platineux $(C^{7'''}H^9)^2Pt''Az^2,Cl^2$ sous l'influence du chlorure platineux avec la *lutidine;* il y a bien une réaction, mais le produit, au lieu de prendre une consistance ferme et solide, conserve une consistance de mélasse.

— *Produits de substitution des deux lutidines.* En chauffant les deux corps avec de l'iodure d'éthyle à 94° pendant quelques minutes pour la β.*lutidine*, et pendant plusieurs heures pour la *lutidine*, ils se combinent et donnent l'iodure d'éthyl-lutidyl ou d'éthyl-β.lutidyl-ammonium $C^7H^8(C^2H^5)H,Az,I$. Le sel de β.*lutidine* forme avec le perchlorure de platine un sel double cristallisé.

L'iodure de méthyle s'échauffe avec la β.*lutidine* et forme un iodure de β.lutidyl-méthyl-ammonium C^7H^8,CH^3,H,Az. Ce sel est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais il est insoluble dans l'éther. Sa solution alcoolique, réduite à l'état sirupeux par l'évaporation, demeure longtemps liquide; mais il suffit de la toucher pour qu'elle donne de belles aiguilles qui traversent le liquide, lequel se solidifie bientôt entièrement. Le chloroplatinate de méthyl-β.lutidine cristallise également très-bien.

LUTIN s. m. (lu-tain. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Ménage le tire, par une foule d'intermédiaires de sa fabrication, du latin *lemures*. La forme la plus ancienne est *luiton* ou *nuiton*. Cette dernière forme a suggéré à Huet l'étymologie de *nuit*, sous prétexte que ces démons apparaissent plus ordinairement la nuit. La transformation de *n* en *l* n'est pas impossible. Grandgagnage appuie très-fortement cette étymologie. D'autres tirent *luiton* de *luite*, qu'on disait autrefois au lieu de lutte. « Un *luiton* ou *lutin*, dit un étymologiste anonyme qui défend cette opinion, est un esprit follet, qui se plaît à lutter avec les hommes pour leur faire peur; qui revient dans les maisons pour faire des malices, du désordre ou de la peine. On dit d'un enfant acariâtre et querelleur, qui aime à se battre avec ses compagnons, qu'il est méchant comme un *lutin*. On dit aussi *lutiner*, c'est-à-dire faire le *lutin*, tempêter, tourmenter quelqu'un. » Frisch rapporte *lutin* à l'allemand *laut*, son, bruit, du gothique *linton*, qui se rapporte à la racine sanscrite *lut*, son, bruit. Grandgagnage est aussi disposé à prendre *luiton* pour la forme primordiale, à cause de la petite taille attribuée à ces démons, du vieux bas saxon *luttil*, anglo-saxon *lytel*, gothique *leitils*, allemand *litzel*, anglais *little*, petit, le même que le grec *litos*, petit, lithuanien *lêsas*, gaélique *lughe*, kymrique *llai*, sanscrit *listas*, *laiças*, de la racine *liç*, diminuer). Esprit follet, démon, qu'on disait venir la nuit pour tourmenter les gens :

Tout château renfermait son spectre, son *lutin*.
DELILLE.

— Par anal. Personne vive, pétulante, taquine : *Quel* LUTIN *que cet enfant! Ce petit* LUTIN *met toute la maison en désordre.*

Chasse-t-il de bon cœur? — Oh! c'est un vrai *lutin*.
Comme il y va!
Comme il détale!
MARMONTEL.

— **Encycl.** L'idée de ces êtres surnaturels qui se mêlent aux événements humains pour les favoriser ou y mettre obstacle appartient à tous les peuples et à toutes les religions. Nous les avons vus paraître déjà sous des noms très-variés : *brownie*, *djin*, *esprit follet*, *esprit familier*, etc., etc. Chacune de ces catégories de génies se distingue par ses attributions spéciales. Ce qui caractérise le *lutin* c'est, outre la petitesse de la taille et la gentillesse des formes, un caractère malin et rageur, prompt à la vengeance, porté aux taquineries, mais après tout serviable et bon enfant. Il fait bon être l'ami des *lutins*, comme il est dangereux d'être leur ennemi. Pour celui qui est assez heureux pour obtenir leurs bonnes grâces, la vie n'a plus rien que d'agréable. Tous les travaux pénibles sont exécutés par le *lutin* pendant le sommeil de son protégé. Il veille sans cesse sur les enfants, sur les bestiaux, sur les champs de son ami. On a même vu des *lutins* cirer les bottes et faire la barbe du maître de la maison où ils s'étaient installés. Mais malheur à ceux qui osent les offenser! Ils doivent s'estimer heureux s'ils n'ont à subir que de cruelles espiègleries : glisser dans un bourbier ou sur la pente d'une montagne, voir son troupeau dispersé, son pot rempli de cailloux au lieu de viande, etc., etc. Plusieurs fois on a trouvé étranglés dans leur lit ceux qui s'étaient attiré la haine des *lutins*. Les maisons dont ces esprits malins s'étaient une fois emparés pour s'y livrer à leurs espiègleries devenaient inhabitables, et l'on cite un arrêt du parlement de Bordeaux (1595) qui prononça la résiliation d'un bail parce que la maison était hantée par les *lutins*.

Lutin de la vallée (LE), opéra-comique en deux actes et trois tableaux, livret de MM. Michel Carré et Alboize, chorégraphie de Saint-Léon, musique de M. Gauthier, représenté au Théâtre-Lyrique le 22 janvier 1853. Le livret n'avait pas d'autre prétention que celle de fournir à Saint-Léon l'occasion de déployer son multiple talent de violoniste, de danseur et d'acteur. Il a été secondé par Mme Guy Stéphan, qui a dansé la *Madrilegna* et *El Zapateado*, et par Mme Petit-Brière. Il y a des chœurs assez jolis dans la partition.

LUTIN, INE adj. (lu-tain, i-ne — de *lutin*, substantif). Eveillé, espiègle : *Un air* LUTIN. *Une mine* LUTINE.

LUTINÉ, ÉE (lu-ti-né) part. passé du v. Lutiner :

Et par mon démon *lutiné*,
On me voit souvent, d'un coup d'aile,
Passer des fureurs de Lainé
A la douceur de Fontenelle.
VOLTAIRE.

LUTINER v. a. ou tr. (lu-ti-né — rad. *lutin*). Agacer, tourmenter, harceler, comme ferait un lutin : LUTINER *un enfant*. LUTINER *un chien*.

— v. n. ou intr. Faire le lutin, le petit diable : *Il n'a fait que tempêter, que* LUTINER *toute la nuit.*

Se lutiner v. pr. S'agacer, se taquiner réciproquement :

Le bal survient, chacun s'est déguisé;
On *se lutine*, on s'égare, on fredonne.
DORAT.

LUTIPÈDE adj. (lu-ti-pè-de — du lat. *luteus*, jaune; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

LUTJAN s. m. (lut-jan). Ichthyol. Genre de poissons dont les espèces ont été réparties entre divers autres genres : *Le* LUTJAN *anthias est connu sous le nom de barbier*. (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Sous le nom de *lutjan*, les anciens auteurs ont désigné un genre peu naturel de poissons thoraciques, caractérisé par des opercules de plusieurs pièces dentelées, mais sans piquants; une nageoire dorsale unique; les mâchoires dépourvues de barbillons, ou en présentant un au plus. On classait dans ce genre : le *lutjan* anthias, plus connu, sur nos côtes méridionales, sous le nom vulgaire de barbier; le *lutjan* serran, qui se pêche, comme le précédent, dans la Méditerranée, et qui est aussi un mets très-recherché; le *lutjan* bossu, très-joli poisson des côtes d'Angleterre; le *lutjan* marseillais, qui ne sert qu'à la nourriture des classes populaires. Ce groupe n'est plus admis aujourd'hui, et les nombreuses espèces qui le composaient sont réparties entre les genres mésoprion, centropriste, pristipome, crénilabre et sublet.

LUTKE (Fedor-Petrowitch), amiral russe, né en 1797. Elève du corps des cadets maritimes, il accompagna, de 1817 à 1819, le capitaine Golownine dans son voyage autour du monde, et entreprit alors dans la Nouvelle-Zemble plusieurs expéditions qui eurent les résultats les plus importants pour la connaissance exacte de cette île. Dans un second voyage autour du monde, qu'il effectua de 1826 à 1829, sur le sloop de guerre *Seniawine*, il découvrit trois groupes d'îles auxquelles il donna le nom d'îles *Seniawines*, explora la mer de Behring, releva les îles, jusqu'alors inconnues, de Koriagine, l'île de Saint-Mathias et la côte de Tschukotie depuis le cap Oriental jusqu'aux environs de l'embouchure de l'Anadyr, et détermina la position géographique des îles Rybilow. Ensuite il parcourut le grand archipel des Carolines, depuis l'île de Youalan jusqu'au groupe d'Oulouty, ainsi que les îles Bonin-Sima. La relation de ce voyage, publiée en russe à Saint-Pétersbourg (1834-1836, 3 vol.), a été traduite en français (Paris, 1835-1836, 3 vol.). Lutke entreprit en 1830 un nouveau voyage pour faire des observations sur les oscillations du pendule. A son retour, il devint gouverneur du grand-duc Constantin, fut élevé successivement aux grades de contre-amiral (1835) et de vice-amiral (1843), et conduisit, en 1846, dans la Méditerranée une escadre dans laquelle son élève servait comme aspirant de marine. Nommé en 1850 gouverneur militaire de Revel et commandant de la flotte de cette ville, puis, en 1853, gouverneur militaire de Cronstadt, il entra, en 1855, au conseil d'Etat avec le titre d'amiral. C'est à lui que l'on doit la fondation de la Société géographique de Saint-Pétersbourg, dont il fut élu vice-président, tandis que le grand-duc Constantin en devenait président. A la mort de Bludow (1864), il a été nommé président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Outre l'ouvrage précité, on lui doit : *Quatre voyages à travers la mer Glaciale, de* 1821 *à* 1824 (Saint-Pétersbourg, 1824).

LUTKÉE s. f. (lut-ké). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

LUTMA (Jean ou Janus), dit **le Jeune**, orfèvre et graveur hollandais, né en 1609. On cite de lui quelques eaux-fortes très-remarquables, entre autres : *Une grande fontaine*, la *Colonne Trajane*, le portrait de son père et le sien. Mais les travaux qui ont surtout fondé sa réputation sont ses ouvrages sur argent et ses gravures au ciselet. Cinq portraits exécutés par ce dernier procédé sont très-recherchés des amateurs; ils représentent : *Jean Lutma père*, *Jean Lutma jeune*, *J. Vondelius*, *P.-C. Hooft* et l'amiral *Tromp*, d'après J. Lievens.

LUTODEIRE s. m. (lu-to-dè-re). Ichthyol. Genre de poissons cyprinoïdes, connu aussi sous les noms de CHANOS et de MUGIL.

LUTRA s. m. (lu-tra). Mamm. Nom scientifique de la loutre.

LUTRAIRE s. f. (lu-trè-re — du lat. *lutra*, loutre). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des mactres : *Toutes les* LUTRAIRES *sont des coquilles allongées.* (Deshayes.) *On trouve la* LUTRAIRE *à l'embouchure des fleuves.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *lutraires* ont une coquille allongée, transverse, équivalve, inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités. Leur test est généralement solide; il existe néanmoins des espèces minces et fragiles; presque toutes sont couvertes d'un épiderme assez épais. L'animal a exactement la forme de la coquille; il est revêtu d'un ample manteau dont les lobes égaux tapissent l'intérieur des valves. Ce genre ne renferme guère qu'une dizaine d'espèces vivantes, répandues surtout dans les mers tempérées; celles des mers chaudes, moins nombreuses, ont la coquille mince et fragile. Les *lutraires* se tiennent au voisinage des côtes; elles s'enfoncent verticalement dans le sable vaseux et s'y creusent un trou, au sommet duquel vient s'ouvrir l'extrémité postérieure des siphons. Elles se déplacent à l'aide de leur pied.

LUTRICOLE s. f. (lu-tri-ko-le — du gr. *loutron*, bain, eau, et du lat. *colere*, habiter). Moll. Syn. de LUTRAIRE.

LUTRIN s. m. (lu-train — du bas latin *lectrinum*, de *lectrum*, pupitre, dans Isidore. Ce mot vient du grec *lektron*, proprement lit, de *legomai*, se coucher, d'un radical *lech*, qui correspond sans doute à la racine *lag*, que l'on trouve dans le *Dhâtup* avec le sens de demeurer, habiter, sens très-rapproché de reposer, être couché. Cette racine se retrouve dans les principaux noms européens du lit). Grand pupitre placé dans le chœur d'une église, pour porter les livres sur lesquels on chante l'office de la messe : *Beaucoup d'instituteurs sonnent les cloches et chantent au* LUTRIN. (L. Jourdan.)

Derrière ce *lutrin*, ainsi qu'au fond d'un antre,
A peine sur son banc on discernait le chantre.
. . . .
C'est là que du *lutrin* gît la machine énorme.
La troupe quelque temps en admire la forme.
BOILEAU.

— Ensemble de ceux qui chantent au lutrin : *Diriger le* LUTRIN. *Faire partie du* LUTRIN.

— **Encycl.** Le *lutrin* est un très-ancien meuble dont se servaient également les églises et les particuliers riches, dans leurs salles d'étude, leurs librairies, comme on disait encore au XVIe siècle. Dans sa forme primitive, le nom de cet instrument, qui sert à lire, se rapprochait beaucoup plus que dans sa forme actuelle du mot lecteur. On disait *lectrum*, *lectrinum;* on lit dans le roman de Wace :

Devant l'autel s'agenouilla,
Sur un *lectrum* ses gants jeta.

De *lectrum* on a fait *létrun* et *létri*. « Ce joint les choses bailliées à Mons. Eudes, mestre de la chapele royale de Paris..., item un dras viez pour le *letri* et autre à couvrir l'autel. » (Du Cange.) « Li tiexte des Evangiles fu mis sur un *letrun* droit devant le siége où li empereres devoit seoir. » (Du Cange.)

Presque tous les *lutrins* de chœur, antérieurs au XVe siècle, ont disparu des églises; c'étaient des lutrins fixes. La richesse de celui de Saint-Denis, qui fut donné à l'abbaye par le roi Dagobert et restauré sous l'abbé Suger, peut faire juger du magnifique style de ces meubles au moyen âge. Il est en cuivre doré. Outre ces *lutrins* fixes, il y avait des *lutrins* mobiles pour lire les livres saints, à l'entrée du chœur; les particuliers donnaient aussi le nom de *lutrins* aux pupitres de bibliothèque. Les anciens *lutrins* mobiles existent encore en grand nombre, et ceux qui ont été exécutés à une époque plus rapprochée sont généralement construits sur leur modèle. Le mécanisme en est simple; un châssis, supportant une haute tablette à pan incliné, est disposé de manière à tourner sur son axe. La tablette s'appuie sur un grand aigle de bois doré, mobile comme elle; cet aigle aux ailes déployées symbolisait l'élan vers Dieu du chant et de la prière; c'était la partie sculpturale du *lutrin*, aussi appelait-on quelquefois aigle ce meuble du chœur, par allusion à sa forme habituelle. Le musée de Cluny possède un de ces *lutrins* du XVe siècle; il est en fer. Sa forme est celle d'un pliant, et sa tablette est en étoffe, disposition assez rare et curieuse.

Les *lutrins* destinés aux particuliers avaient des formes plus variées que ceux des églises. Quelquefois, à une époque où les livres étaient rares et fort chers, le *lutrin* devenait la bibliothèque même. Muni de casiers, il pouvait contenir une vingtaine de volumes, ce qui formait une belle collection pour le temps. Quand les *lutrins* de bibliothèque étaient circulaires, on les appelait des roues. L'homme d'étude riche, au moyen âge, assis dans sa chaire à dais, munie par devant d'une autre espèce de pupitre, le *scriptionale*, ou bureau à écrire, faisait tourner devant lui sa roue couverte de livres et surmontée d'un petit plateau portant un flambeau qui éclairait à la fois *lutrin*, lecteur, livres et scriptionale. Il y avait encore d'autres *lutrins* d'une grande commodité. Les tablettes, inclinées et rassemblées en forme de toits à six pans, étaient portées par une manivelle coudée qui permettait de les éloigner ou de les rapprocher à volonté. La manivelle étant fixée à un casier, on pouvait alternativement lire et écrire sans encombrer sa table.

Lutrin (LE), poëme héroï-comique de Boileau, en six chants. Ce poëme est la création la plus originale de l'auteur, et aucun de ses précédents ouvrages n'avait promis celui-là. On a voulu contester à Boileau le génie de l'invention; ici néanmoins, caractères, intrigue, merveilleux, tout lui appartient. On regrette seulement de voir cette perfection de l'art consacrée à un sujet si peu important. Il est probable que l'auteur, indigné du succès des poésies burlesques, a eu l'intention de substituer à cet art grossier d'abaisser les grandes choses un art plus noble, celui de relever les petites. Le *Lutrin* fut composé à l'occasion d'un différend qui s'était réellement élevé entre le trésorier et le chantre de la Sainte-Chapelle :

Je chante les combats, et ce prélat terrible
Qui, par ses longs travaux et sa force invincible,
Dans une illustre église exerçant son grand cœur,
Fit placer à la fin un lutrin dans le chœur.

Voici le développement du poëme. Le premier chant est consacré à l'exposition du sujet : la Discorde, irritée du calme qui règne dans la Sainte-Chapelle, prend les traits d'un vieux chantre et se rend chez le trésorier, qu'elle trouve

Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée;

elle allume dans son cœur la colère et la jalousie, en lui représentant le chantre usurpant sa fonction et prononçant déjà pour lui le *Benedicat vos*. Le prélat, à peine éveillé, fait appeler ses partisans et tient conseil avec eux sur les moyens d'humilier l'orgueil de son rival. C'est alors que le vieux Sidrac propose de rétablir un antique et vaste pupitre derrière lequel le chantre se trouvera complétement éclipsé. Le second chant renferme les préparatifs de cette expédition, et cette admirable peinture de la mollesse, un des morceaux les plus achevés que nous ayons dans notre langue. Dans le troisième chant, le pupitre est replacé sur ses ais vermoulus, à la faveur de la nuit. Au quatrième chant, le rival du trésorier, averti par un songe sinistre, se rend à l'église et aperçoit la fatale machine; à son tour il assemble ceux qui relèvent de son autorité, et tous à la fois se précipitent sur le pupitre et le mettent en pièces. La querelle ainsi envenimée doit se vider au cinquième chant dans l'antre de la Chicane, si admirablement décrit par le poëte. C'est alors que les deux partis se rencontrent sur le grand escalier du palais, et que commence ce combat fameux pour lequel la boutique du libraire Barbin fournit des armes. Enfin, dans le sixième chant, le président de Lamoignon, sous le nom d'Ariste, met heureusement fin à la querelle; le chantre reporte le pupitre où il avait été placé, et le trésorier, content de sa soumission, le fait enlever à l'instant. Ce dernier chant est froid, il manque d'action; les discours de la Piété et de Thémis le remplissent en grande partie, et forment un contraste trop peu attendu avec le ton général du poëme.

Le *Lutrin* renferme des beautés poétiques de toute espèce, et un grand nombre de vers en sont devenus proverbes :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots!...
Son menton sur son sein descend à triple étage....
Un dîner réchauffé ne valut jamais rien....
Et de l'eau dans son vin n'a jamais su l'usage....
Tel Hercule filant rompait tous les fuseaux....
Quatre bœufs attelés, d'un pas pénible et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

M. Nisard blâme avec raison Boileau d'avoir appliqué son talent à un sujet inférieur. N'est-ce point, dit-il, pour n'avoir pas gardé, dans le *Lutrin*, cette juste proportion entre la matière et l'art, que ce poëme, si riche en détails charmants, est pourtant un ouvrage froid? J'en admire avec tout le monde les beaux côtés. Cette fine satire des mœurs des gens d'église; cette gaieté maligne, c'est le vieil esprit français, c'est la veine des *Fabliaux*, du *Roman de la Rose*. Les descriptions en sont très-vives, celles surtout qui sont du même temps que l'*Art poétique*. Mais ces beaux côtés du *Lutrin* ne m'en dérobent pas le principal défaut, cette disproportion entre la richesse de l'art et la pauvreté de la matière... Le *Lutrin* est un ouvrage froid, par l'idée qu'on a involontairement de la peine que Boileau s'y est donnée. On regrette qu'un esprit si viril, qui a enseigné l'art de travailler lentement, s'épuise à peindre un lutrin, à allumer poétiquement une chandelle, à parodier les plaintes de Didon dans le discours d'une perruquière délaissée, et les paroles d'or de Nestor dans la harangue de la Discorde aux amis du trésorier; à décrire un combat à coups d'in-folio arrachés de la boutique de Barbin, et l'on revient aux *Satires*, à l'*Art poétique* et aux *Épîtres*, « ces chefs-d'œuvre, dit Voltaire, de poésie autant que de raison. »

Lutrin vivant (LE), par Gresset (1740). « On ne saurait, dit Palissot, refuser à cette production badine le mérite d'une narration vive et piquante, et l'art de lutter avec grâce contre des difficultés qui semblaient insurmontables, grâce à une facilité heureuse qui semble créer de rien, et qui répand des fleurs sur des sujets en apparence les plus stériles. » Le fond est bien simple : c'est un manque de fond... à la culotte d'un enfant de chœur; la digne Barbe, gouvernante du curé, n'ayant plus d'étoffe, prend de vieilles feuilles du *Missel* de la paroisse,

Et les coud proprement
Pour relier un volume vivant.
L'ouvrage fait, elle en couvre à la diable
L'humanité du petit misérable.

On s'aperçoit du cas au moment de la messe. On décide

Que le marmot, braqué sur le pupitre,
Y servira de livre et de lutrin,
Tout allait bien jusques à l'évangile;
Ferme et plus fier qu'un sénateur romain,
Lucas tenait sa façade immobile.

Mais une maudite bête vint gâter l'affaire,

Par la couture entr'ouvrant le vélin.
Pour éviter l'insecte impitoyable,
Le lutrin fuit en criant comme un diable,
Et loin de là partant tout comme un trait,
Pour se guérir va tourner le feuillet.

Tout le charme de ce petit conte réside dans la tournure vive et spirituelle des vers. Et la morale? diront les bigots. La morale n'a rien à voir là; d'ailleurs, comme a dit Gresset en débutant,

Cette moderne histoire
Est un peu folle; il faut en convenir;
Est-ce un défaut? Non, si c'est un plaisir.

LUTRIX s. m. (lu-trikss). Erpét. Espèce de couleuvre de l'Inde.

LUTRONE s. f. (lu-tro-ne). Ornith. Nom vulgaire de la draine, espèce de grive.

LUTROSTYLE s. m. (lu-tro-sti-le — du gr. *loutron*, bain; *stulos*, colonne, style). Bot. Syn. d'EHRÉTIE.

LUTTE s. f. (lu-te — du lat. *lucta*, combat, qui se rattache peut-être à la racine sanscrite *rug*, blesser). Combat corps à corps et sans armes, entre deux personnes qui cherchent à se renverser l'une l'autre : *S'exercer à la* LUTTE. *Le premier combat fut celui de la* LUTTE : *un Rhodien, d'environ trente-cinq ans, surmonta tous les autres qui osèrent se présenter à lui.* (Fén.)

— Combat, avec ou sans armes, entre deux ou plusieurs personnes : *Le droit de la force dans les* LUTTES *nationales implique l'effusion du sang.* (Proudh.)

Oh! la guerre! Mon Dieu! qui donc la détruira?
Quand donc finirons-nous ces *luttes* insensées?
Et de ces grands chaos quel amour surgira?
BARILLOT.

— Fig. Effort en sens contraire de deux ou plusieurs personnes, deux ou plusieurs choses : *La* LUTTE *des éléments. La* LUTTE *de deux vents contraires. Il y a* LUTTE *interminable dans ce monde entre la poésie et la prose.* (M^{me} de Staël.) *Toute* LUTTE *fait toujours jaillir un peu de lumière.* (B. Const.) *Notre révolution a été la* LUTTE *terrible d'intérêts ennemis.* (Guizot.) *La* LUTTE *des bons et des mauvais principes est l'état permanent du monde.* (Guizot.) *La perplexité est souvent une* LUTTE *entre le cœur et la raison.* (Latena.) *Les caractères se détrempent et se salissent par cette* LUTTE *avec les difficultés de l'existence dans la lie des grandes villes corrompues.* (Lamart.) *Avec la vérité, la* LUTTE *du mensonge est courte, et la victoire est facile.* (G. Sand.) *La force est infailliblement vaincue toutes les fois qu'elle est en* LUTTE *avec le droit.* (Franck.) ‖ Effort contre les difficultés, pour arriver à un résultat donné : *Le caractère qui distingue le passage des êtres à une position plus noble, c'est la* LUTTE. (Dufieux.) *En toute chose la* LUTTE, *c'est la vie : en religion, en politique, en littérature, en amour.* (M^{me} E. de Gir.) *Toute conquête de la justice est le prix d'une* LUTTE. (Proudh.) *Le travail est une* LUTTE *incessante que redoutent et chérissent les belles et puissantes organisations qui souvent s'y brisent.* (Balz.) *L'homme est créé pour mériter, et la condition du mérite, c'est la* LUTTE. (A. Jacques.)

— *Lutte amoureuse*, Ebats, plaisirs de l'amour.

— *De haute lutte*, Par la force, par des moyens violents : *Des esprits entêtés regimbent contre l'insistance; auprès d'eux on gâte tout en voulant tout emporter* DE HAUTE LUTTE. (Chateaub.)

— Antiq. gr. Exercices gymniques chez les Grecs. ‖ *Lutte droite*, Celle où les athlètes combattaient debout. ‖ *Lutte renversée*, Celle où les athlètes combattaient couchés et se roulant dans la poussière.

— Econ. rur. Accouplement du bélier et de la brebis.

— **Encycl.** La *lutte* faisait partie de l'éducation gymnastique des anciens, surtout des Grecs; on s'y exerçait dans les palestres, et ceux qui y devenaient habiles gagnaient des prix dans les grands concours d'athlètes, aux jeux Olympiques, Isthmiques et autres. La prédominance donnée, même chez le peuple le plus civilisé, à la force musculaire n'a rien d'étrange dans une civilisation encore jeune, à peine éloignée de l'âge où l'homme, presque sans armes, ne pouvait devoir sa suprématie qu'à sa propre vigueur.

Il y avait trois sortes de *luttes*, soit dans les palestres, soit aux jeux. La première, appelée *lutte* droite ou perpendiculaire (*erecta*), est suffisamment déterminée par son nom. Les lutteurs combattaient debout, à bras le corps, se pressant étroitement, jusqu'à s'étouffer, et cherchant à s'enlever mutuellement du sol; lorsque l'un des deux adversaires était couché par terre, ils luttaient encore jusqu'à ce que le vaincu fût définitivement couché sous l'autre et hors d'état de se relever. Cette dernière phase de la *lutte* ordinaire était quelquefois toute la *lutte* à elle seule; on se battait ainsi sans s'être attaqué debout : c'était la seconde sorte de *lutte*, ce que les Grecs appelaient l'*anaclinopalê* et les Romains *volutatio* ou *volutatoria lucta*, c'est-à-dire la roulée sur le sable. La troisième sorte de *lutte* était plus singulière encore : les adversaires ne combattaient que des mains, en s'entrelaçant les doigts les uns dans les autres; ils se poussaient violemment avec la paume des mains, et cherchaient à se tordre les doigts et le poignet jusqu'à ce que l'un d'eux fléchît et demandât grâce.

A Sparte et dans certaines autres villes de Grèce, les jeunes filles luttaient nues les unes contre les autres. On dit même que Lycurgue les faisait lutter contre de jeunes garçons. En tout cas, ces *luttes* n'avaient lieu que dans les palestres, et il n'en est jamais question dans les récits que nous possédons des grandes *luttes* publiques. Aux jeux Olympiques et autres, la *lutte* tenait le même rang que les courses en char; le vainqueur devait combattre trois fois de suite et terrasser au moins deux fois ses adversaires.

La *lutte* était l'exercice et le spectacle favori des anciens; les athlètes, préalablement massés et frottés d'huile, puis roulés dans un sable fin, pour donner quelque prise, mettaient dans ces jeux une ardeur et une passion que nous ont rendues, sous toutes les formes, les poëtes et les sculpteurs. Homère a chanté, dans l'*Iliade*, la *lutte* d'Ajax et d'Achille; Ovide, dans ses *Métamorphoses*, celle d'Hercule et d'Achéloüs; Lucain, celle d'Hercule et d'Antée; Stace, celle de Tydée et d'Agilée. Nous ne parlons ici que de la *lutte* proprement dite, c'est-à-dire de la *lutte* à bras le corps. La *lutte* au ceste, qui a fourni une si belle page à Théocrite, dans son *Castor et Pollux*, rentrait dans une autre catégorie, le pugilat, pour lequel les adversaires s'enveloppaient les mains de lanières de peau de bœuf et s'armaient de courroies terminées par des balles de plomb. Le plus beau monument de sculpture antique retraçant les phases de la *lutte* proprement dite est le fameux groupe des *Lutteurs*, qui se trouve à Florence, au palais des Offices.

Chez les nations modernes, la *lutte* n'est plus un exercice et est à peine un spectacle. En Bretagne, on en fait encore l'objet de quelques études, et les lutteurs bretons, très-renommés sous Henri II, qui en fit venir quelques-uns à sa cour pour les donner en spectacle, ont conservé jusqu'à présent une certaine réputation. De temps à autre, on entend encore parler d'une troupe de lutteurs qui vient donner, tantôt à Paris, tantôt à Lyon ou à Marseille, quelques séances suivies avec intérêt par d'assez rares amateurs; un lutteur masqué s'est même fait une sorte de renom, dans ces derniers temps, en *tombant* tous ses adversaires; mais il y a beaucoup trop de charlatanisme dans ces exhibitions pour qu'on y attache la moindre importance. Les Anglais ont la boxe, pour laquelle nous renvoyons à ce mot.

— **Allus. hist. Lutte de Jacob avec l'ange.** Jacob quitta la maison de Laban, avec sa famille et ses troupeaux, pour retourner au pays de Chanaan. Ayant appris qu'Esaü, toujours irrité contre lui, venait à sa rencontre à la tête de 400 hommes, il se fit devancer par des serviteurs chargés de lui offrir des présents pour l'apaiser. Ce fut alors que, resté seul, il soutint pendant toute la nuit une lutte mystérieuse avec un ange qui, n'ayant pu le terrasser, termina le combat en le touchant à la cuisse, ce qui le rendit boiteux. Et l'ange lui dit en le quittant : « Tu t'appelleras désormais *Israël*, c'est-à-dire *fort contre Dieu*. Si donc tu as été fort contre Dieu même, combien le seras-tu davantage contre les hommes! » Au lever du soleil, Jacob aperçut Esaü qui s'avançait. Il alla au-devant de lui et se prosterna sept fois. Esaü, de son côté, courut vers son frère et l'embrassa en pleurant.

Ce combat de Jacob avec l'esprit céleste sert à exprimer, dans l'ordre moral, une lutte opiniâtre où le courage et la constance finissent par triompher de tous les obstacles.

« Rien qu'à voir cette figure pâle, ardente et fatiguée à la fois, on devinait un de ces martyrs de l'art ou de la science, qui, dans la lutte acharnée où les pousse une glorieuse ambition, fléchissent quelquefois sous le Dieu qu'ils osent étreindre, comme chancela *Jacob entre les bras de l'ange*, mais se redressent avec une énergie nouvelle et recommencent le combat jusqu'à ce que la gloire ou la mort le vienne terminer. »

CHARLES DE BERNARD.

« M. Michelet, poursuivant, après trois siècles, cette guerre contre le moyen âge qu'il croit retrouver encore menaçant, commença un jour une de ses leçons au Collége de France en ces mots : « Dieu est comme » une mère qui aime que son enfant soit fier, » et qu'il lui résiste; aussi ses favoris sont ces » natures robustes, indomptables, qui *luttent* » *avec lui comme Jacob*, le plus fort et le plus » rusé des pasteurs. Voltaire et Rabelais sont » ses élus préférés. »

SAINTE-BEUVE.

« Les amis de l'abbé Delille s'attendaient qu'il aurait rapporté du commerce de Virgile cette logique lumineuse qui enchaîne les pensées, les beautés, les épisodes au sujet. Ils conviennent entre eux que, pour s'être si longtemps mesuré avec le poëte romain, il n'a fait, au lieu de s'agrandir, que se disloquer les membres, et qu'il est sorti *boiteux, comme Jacob de sa lutte avec Dieu*. »

RIVAROL.

LUTTER v. n. ou intr. (lu-té — rad. *lutte*). Se prendre corps à corps, pour essayer de se terrasser l'un l'autre :

J'ai le cœur de Jacob, et je puis avec l'ange
Lutter toute une nuit.
TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Combattre, se disputer la victoire : *Rome eut à* LUTTER *contre les invasions des barbares.*

— Fig. Résister, faire effort pour vaincre un obstacle, atteindre un résultat : LUTTER *contre les flots. Il est beau de voir un homme* LUTTER *contre sa passion, quand sa passion est criminelle et funeste.* (Volt.) *On* LUTTE *quelque temps contre sa destinée, mais on finit toujours par céder.* (B. Const.) *L'homme est né pour* LUTTER, *car il n'attache aucun prix aux plaisirs obtenus sans efforts.* (Latena.) LUTTER, LUTTER *encore, c'est vivre; cesser la lutte, ce n'est plus qu'exister.* (V. Parisot.) *La véritable mission des femmes est de secourir ceux qui* LUTTENT *seuls et désespérément.* (M^{me} E. de Gir.) *Sois eunuque et engraisse, ou sois homme et* LUTTE. (G. Sand.)

On *lutte* quelque temps, puis le courage tombe;
Le plus vaillant chancelle et le faible succombe.
PONSARD.

Le plus doux des mortels aime à voir du rivage
Ceux qui, près de périr, *luttent* contre l'orage.
FRÉVILLE.

— Exercer un violent effort, en parlant d'un objet physique : *Un fleuve qui* LUTTE *contre ses digues.*

— Econ. rur. Se dit du bélier qui couvre la brebis.

LUTTERELL (Henri), peintre et graveur anglais, né à Dublin vers 1650. Destiné par ses parents à la jurisprudence, il renonça à l'étude du droit pour s'adonner au dessin et, à force de recherches, trouva le procédé de la gravure à la manière noire, qui était encore inconnu en Angleterre. Son premier essai : *Une vieille femme rallumant une chandelle*, obtint un grand succès. Malgré sa réussite, il sentait l'imperfection de ses planches, lorsque Van Somer lui apprit les véritables moyens d'exécution. Il se mit alors à l'œuvre et produisit une suite de portraits, parmi lesquels nous citerons ceux de *Richard Langhorne*, de *M^{me} Hélyot* et de *Piper the painter*, son chef-d'œuvre. On connaît encore de lui *Jupiter et Calisto*, d'après Castro.

LUTTERWORTH, ville d'Angleterre, dans le comté de Leicester, sur la Swift; 2,500 hab. Wiclef était curé de cette paroisse et y mourut en 1384. Son portrait y figure encore à l'église.

LUTTEUR, EUSE s. (lu-teur, eu-ze — rad. *lutter*). Personne qui lutte avec une autre pour la terrasser : *Un combat de* LUTTEURS.

— Par ext. Combattant, champion : *Deux armées sont deux* LUTTEURS *qui combattent pour la gloire et le profit d'autrui.*

— Fig. Personne qui prend une part active aux luttes des idées, des opinions : LUTTEUR *ardent, logicien impitoyable, M. de Girardin a percé à jour bien des fictions, mis à nu bien des sophismes.* (Guéroult.)

Lutteurs (LES), fameux groupe antique, attribué à Céphissodote, une des merveilles de la galerie de Florence appelée la Tribune. Le moment choisi par l'artiste grec est celui où l'un des deux athlètes est terrassé et touche à terre; mais aucune violence ne dépare l'harmonieux mouvement des lignes. Ce ne sont pas deux lutteurs vulgaires, deux athlètes proprement dits se disputant sérieusement le prix, mais deux beaux jeunes hommes qui semblent s'exercer pour leur plaisir. Aussi quelques critiques d'art ont-ils cru que le sculpteur avait voulu représenter deux des fils de Niobé, que la tradition donne comme s'exerçant à la lutte au moment même où ils vont tomber sous les flèches d'Apollon. Cette conjecture est peut-être hasardée. D'autres ont vu, dans ce marbre finement travaillé, une scène d'anaclinopale, comme l'appelaient les Grecs, espèce de lutte dans laquelle les athlètes combattaient couchés par terre. Michel-Ange le considérait comme un des plus rares modèles de perfection. « Le mérite principal de ce groupe, dit M. Viardot, est de reproduire avec une précision parfaite, non plus le corps humain à l'état d'immobilité, mais des corps en mouvement; de retracer la tension des muscles, le gonflement des veines, tous les phénomènes de la force active, tous les efforts du combat. Sous ce rapport, le groupe des *Lutteurs* peut défier l'observation du plus sévère anatomiste, comme il peut défier le jugement du critique le plus difficile pour la précision du dessin et l'élégance des lignes dans cet enchevêtrement des membres que présentent deux hommes aux prises. L'expression, d'ailleurs, ne manque pas plus que l'exactitude anatomique. La tête du vaincu, qui est de l'antique pur, offre bien, dans ses traits stupéfaits et convulsifs, le dépit, la fureur impuissante, tandis que la tête du vainqueur, quoique terminée par des retouches modernes, respire tout l'orgueil de la victoire. »

LUTZ (Louis-Samuel), historien et biographe suisse, mort en 1842. Il professa la théologie à Berne, et composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Nécrologe des Suisses distingués du* XVIII^{e} *siècle* (Aarau, 1812, in-8°); *Histoire de la Réforme à Bâle* (Bâle, 1814); *Histoire de l'Helvétie* (1815); *Biographies modernes d'hommes distingués de la Suisse* (1826); *Description complète de la Suisse* (1827, 3 vol.), etc.

LUTZELBOURG, ancien village et commune de France (Meurthe), canton de Phalsbourg, arrond. et à 19 kilom. de Sarrebourg, sur la rive droite de la Zorn et le canal de la Marne au Rhin; 652 hab.; cédé à l'Allemagne par le traité de 1871. Ce village est situé au milieu des forêts, au pied d'une hauteur couronnée par deux tours en ruine, restes d'un ancien fort construit au XII^{e} siècle, et où fut retenu prisonnier le comte de Sarreverden en 1159. On y trouve une source d'eau minérale, dont les eaux sont employées à Phalsbourg en bains et en boissons.

LUTZELBURG, nom allemand de LUXEMBOURG.

LUTZELBURGER (Jean), surnommé **Frank**, graveur allemand, né dans la seconde moitié du XV^{e} siècle, mort vers le milieu du XVI^{e}.

Etabli à Bâle, il grava sur bois des tableaux et des dessins, notamment l'œuvre de Holbein. Ses œuvres les plus remarquables sont : les *Figures de l'Ancien Testament*, la *Danse des morts*, *Alphabetum mortis*, *Alphabet des enfants*, *Alphabet des paysans*, les *Evangélistes*, les *Figures de l'Apocalypse*, dans le Nouveau Testament allemand ; le *Combat dans les bois*, la *Vente des indulgences*, *Erasme*, ces trois dernières compositions d'après Holbein.

LÜTZELSTEIN, nom allemand de la PETITE-PIERRE. V. ce nom.

LUTZEN, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 14 kilom. S.-E. de Mersebourg ; 2,000 hab. Cette petite ville est célèbre par la bataille où Gustave-Adolphe fut tué le 6 novembre 1632, et par la victoire qu'y remporta Napoléon, le 1er mai 1813, sur les Prussiens et les Russes.

Lutzen (BATAILLES DE). Deux grandes batailles se sont livrées près de la petite ville de ce nom, l'une à l'époque de la guerre de Trente ans, l'autre en 1813, gagnée par Napoléon sur les armées russe et prussienne coalisées.

— I. Un des plus redoutables ennemis qu'ait jamais comptés l'Autriche fut le cardinal de Richelieu, qui prépara l'abaissement où nous la voyons tombée aujourd'hui. Mettant à profit, avec une habileté peu scrupuleuse, les querelles religieuses qui la déchiraient, il conclut une alliance secrète avec Gustave-Adolphe, le redoutable protecteur des protestants, qui se précipita sur l'Allemagne comme un torrent envahisseur, et dérouta par son audace et sa tactique tous les plans de défense qu'on forma contre lui. « Ce roi de neige fondra au soleil du midi, » avait dit Ferdinand II à la nouvelle de l'invasion ; mais le roi de Suède lui prouva que ses soldats du nord n'étaient pas moins terribles en été qu'en plein hiver, et l'impétueuse rapidité de ses mouvements eut bientôt mis l'empereur aux abois. « Se rendre maître des places fortes en suivant le cours des fleuves, assurer la Suède en fermant la Baltique aux impériaux, leur enlever tous leurs alliés, cerner l'Autriche avant de l'attaquer, tel fut le plan de Gustave-Adolphe. S'il eût marché droit à Vienne, il n'apparaissait à l'Allemagne que comme un conquérant étranger ; en chassant les impériaux des Etats du nord et de l'occident, qu'ils écrasaient, il se présentait comme le champion de l'empire contre l'empereur. » (Michelet.)

Le vieux Tilly, écrasé à la sanglante bataille de Leipzig (1631), ne put empêcher Gustave-Adolphe de traverser comme un torrent les électorats de Trèves, de Mayence, du Rhin, les provinces d'Alsace et de Bavière, et il mourut de ses blessures en défendant les bords du Lech (1632).

Ferdinand, se voyant sans armée et sans général dans une circonstance si critique, dut s'humilier devant le seul homme qui pouvait le sauver et qu'il avait disgracié quelque temps auparavant ; il rappela l'orgueilleux Wallenstein, qui ne consentit à reprendre le commandement qu'avec un pouvoir militaire au moins égal à celui de l'empereur, et bientôt les deux plus grands généraux de leur siècle furent en présence, hésitant l'un et l'autre à compromettre leur réputation d'invincibles. Du mois de juin au mois de septembre 1632, Gustave et Wallenstein restèrent dans leur camp, sous les murs de la cité protestante de Nuremberg, chacun attendant un mouvement de l'autre pour chercher à en profiter. Cette prudente obstination coûta cher à tous les deux : on assure que, tant à Nuremberg que dans leurs camps, 60,000 hommes périrent de misère ou de maladie. Gustave se lassa le premier de cette attitude immobile, si contraire à son impérieuse nature ; le 6 septembre il leva son camp pour se rejeter sur la Bavière, alliée de l'Autriche. De son côté, Wallenstein alla fondre sur la Saxe, une des contrées de l'Allemagne les plus dévouées à la querelle que soutenait le roi de Suède. Aux cris de la Saxe ravagée par un ennemi impitoyable, Gustave accourut, abandonnant ses avantages en Bavière. Wallenstein avait détaché Pappenheim, le meilleur de ses lieutenants, vers le Rhin, afin de porter secours à l'électeur de Cologne contre les Hollandais, qui prenaient part à la guerre de ce côté ; à la nouvelle que le redoutable roi de Suède arrivait de nouveau sur lui, le général de l'empire se hâta de rappeler Pappenheim, puis vint s'établir dans des cantonnements très-resserrés, aux environs de Lutzen. Mettant habilement à profit l'absence du lieutenant de Wallenstein, Gustave-Adolphe se précipita en avant, et le 15 novembre au soir (1632) il déboucha au milieu même des quartiers de l'ennemi, dans la plaine de Lutzen. Wallenstein ne pouvait éviter la bataille ; il expédia courrier sur courrier à Pappenheim pour le rappeler de Halle, profita de la nuit et de la matinée du lendemain 16 novembre pour se fortifier dans sa position, et attendit le choc. Sa droite, appuyée à la ville de Lutzen, était commandée par Holk ; sa gauche, s'étendant jusqu'au ruisseau qui coupe la plaine entre Markranstædt et Lutzen, était aux ordres de Gallas. Il faisait front à la route, dont les fossés étaient creusés et garnis de grosse artillerie ; en arrière se déployaient deux lignes de tirailleurs et une troisième de cavaliers croates, chargés de tirer par-dessus les deux premières lignes, ce qui exposait l'ennemi à un triple feu. Ces troupes étaient protégées par une batterie de sept pièces, placées en avant du front de l'armée ; une autre batterie, de quatorze canons, établie sur une hauteur dominant la contrée, avait pour mission de balayer la plaine. Le centre était commandé par les généraux Schaffgotsch et Schaumbourg ; la cavalerie s'étendait aux deux ailes.

Gustave-Adolphe adopta l'ordre de bataille qui lui avait valu la victoire l'année précédente à Leipzig ; il rangea son armée sur deux lignes, sa gauche s'étendant jusqu'à Lutzen, sa droite jusque par delà le ruisseau, qui protégeait de ses replis sinueux les derrières de l'armée suédoise. La cavalerie occupait les ailes, et l'infanterie, massée en huit divisions, formait le centre. Gustave avait entremêlé cette infanterie de petits escadrons de cavalerie, et, inaugurant le système moderne, lui avait adjoint de l'artillerie de campagne, afin qu'elle pût mieux résister aux charges de la cavalerie. Le roi commandait l'aile droite en personne, et le duc Bernard de Saxe-Weimar la gauche ; le centre obéissait au comte de Kniphausen. L'artillerie suédoise se composait de cent bouches à feu, dont vingt-six du plus gros calibre.

Avant d'engager l'action, les Suédois s'agenouillèrent et récitèrent leurs prières, qui furent accompagnées par les corps de musique. « Les généraux, dit Richelieu, animèrent leurs soldats au combat, le roi de Suède, de paroles qu'il avoit à commandement, Wallenstein par sa seule présence et la sévérité de son silence. » Gustave-Adolphe, chez qui se réunissaient, comme dans notre Henri IV, l'impétuosité du soldat et le génie du capitaine, donna le signal au cri de : « Dieu est avec vous ! » Les premières troupes suédoises qui s'avancèrent furent accueillies par un feu terrible qui sembla les faire tourbillonner. Elles commencèrent alors à lâcher pied. Mais Gustave est déjà au milieu de ses soldats ébranlés, à pied, une pique à la main ; il leur parle, les ranime, leur dit que « si après avoir franchi tant de fleuves, escaladé tant de remparts, remporté tant de victoires, ils n'ont plus le courage de se défendre, ils tiennent du moins ferme pour le voir mourir. » Ces mots, où la louange et le blâme s'entremêlaient adroitement, rendirent aux Suédois leur premier élan. Ils se ruèrent sur l'ennemi malgré la mitraille, le chassèrent des fossés, enlevèrent la batterie qui les écrasait et se rejetèrent ensuite sur les carrés, dont les deux premiers furent aussitôt rompus. Le troisième allait éprouver le même sort lorsque Wallenstein accourut avec les cuirassiers de Holk et repoussa les Suédois ; mais ceux-ci revinrent à la charge et finirent par jeter la terreur et le désordre dans toute l'aile gauche de l'armée impériale. En ce moment, on vint annoncer à Gustave-Adolphe que son infanterie était écrasée par l'artillerie ennemie ; il se lança alors à la tête de ses escadrons, les devançant, accompagné seulement de quelques officiers. Une blessure récente l'avait empêché de revêtir son armure, et il ne portait qu'une simple casaque de buffle. A la première décharge qu'il essuya, il eut le bras cassé par une balle. Il voulut alors se retirer sans bruit de la mêlée pour aller se faire panser ; mais il ne reparut pas vivant ; une seconde balle, tirée par une main inconnue, et qui pénétra profondément dans les reins, le renversa sans vie sous les pieds des chevaux.

Cette lugubre nouvelle, loin d'abattre les Suédois, sembla les enivrer de rage ; ils se ruèrent comme des lions furieux sur les impériaux, renversèrent tout ce qui essaya de leur résister et écrasèrent les carrés ennemis. Un héros s'était trouvé là pour recueillir l'héritage d'un héros : le duc de Saxe-Weimar avait pris aussitôt le commandement de l'armée suédoise et avait communiqué à tous les soldats une soif de vengeance terrible. Au milieu de cette effroyable lutte, Pappenheim, accourant de Halle, se montra tout à coup sur le champ de bataille, et le combat recommença avec plus d'acharnement qu'auparavant. Mais tous les efforts de Pappenheim et de sa grosse cavalerie furent inutiles ; lui-même tomba blessé de deux balles, et on l'emporta mourant du champ de bataille, tandis que sa cavalerie s'enfuyait en désordre. Bien que supérieur en nombre et fortement retranché, Wallenstein dut battre en retraite après un affreux carnage de ses troupes, abandonnant aux Suédois sa position et son artillerie.

Les impériaux étaient vaincus ; mais l'empereur, l'Espagne et le duc de Bavière ne crurent pas avoir payé trop cher la mort de leur redoutable ennemi. Dans les principales villes espagnoles, on célébra sa mort par des fêtes publiques et indécentes, et le roi Philippe donna lui-même l'exemple de la bassesse en assistant à une farce burlesque, intitulée : la *Mort du roi de Suède*. Tous ces souverains s'imaginaient que le terrible Gustave-Adolphe n'était qu'un brillant météore qui venait de s'éteindre sans retour. « La maison d'Autriche ne parut point assez comprendre qu'il y avait un homme qui voudrait et qui saurait empêcher que l'œuvre de Gustave ne pérît avec lui. » (H. Martin.) Cet homme était Richelieu.

— II. De retour à Paris, après le gigantesque désastre qu'il venait d'essuyer en Russie, Napoléon s'occupa avec une incroyable activité de la réorganisation de l'armée. En quelques jours il eut 500,000 hommes sur pied, dont 300,000 de troupes prêtes à entrer en ligne et 200,000 de réserve. A la suite de cette malheureuse campagne de 1812, une formidable explosion de haine et de colère avait retenti d'un bout à l'autre de l'Allemagne. L'Autriche, retenue encore par des liens de famille, conservait une apparente neutralité et se posait en médiatrice ; mais la Prusse, si cruellement blessée dans son orgueil et son patriotisme, ne respirait que la vengeance. Quant à la Russie, croyant le lion mortellement atteint, elle suivait avidement ses traces ensanglantées ; mais plus d'une humiliation attendait encore nos ennemis avant l'enivrement du triomphe. Napoléon dressa aussitôt son plan de campagne, et résolut de se porter au-devant de ses ennemis, certain avec les troupes dont il allait disposer d'écraser les 150,000 Prussiens et Russes qui s'avançaient pour le combattre. Toutefois, la concentration de ses forces ne pouvait répondre aux impatiences de son génie ; dans les derniers jours d'avril (1813), il n'y avait encore que quatre corps français de formés entre le Rhin et la Saale. Le premier, qui achevait de s'organiser à Hanau, sous le maréchal Marmont, se composait des vieilles troupes d'artillerie de la marine, au nombre de seize bataillons, et de deux régiments d'infanterie ; le second, formé de Bavarois et de quelques régiments français, était commandé par Oudinot ; le troisième, aux ordres de Ney, comptait quatre belles divisions françaises, formées avec des cohortes et des régiments provisoires, sans parler de 4,000 Badois, Hessois et Francfortois ; le quatrième, avec le général Bertrand pour commandant, comprenait trois divisions françaises et une italienne ; enfin, la garde impériale devait apporter un contingent de 40,000 hommes ; mais elle était loin d'être prête, malgré toute l'activité que Napoléon avait apportée à sa réorganisation. Quoique tous ces corps fussent encore incomplets, l'empereur pouvait déboucher en Saxe à la tête de 135,000 hommes et de 350 bouches à feu, et donner la main à Eugène qui l'attendait sur l'Elbe avec 62,000 hommes et 100 canons.

Après avoir mis la main à ses derniers préparatifs, Napoléon quitta Mayence le 26 avril et se rendit à Weimar, où l'attendait le maréchal Ney. Son plan consistait à ne point attaquer les coalisés, déjà portés au delà de l'Elbe, et à défiler lui-même derrière la Saale, comme derrière un rideau, suivant son expression, pour joindre le prince Eugène vers Naumbourg. Avec les 200,000 hommes qu'il aurait alors sous ses ordres, il franchirait la Saale, prendrait l'ennemi en flanc dans les environs de Leipzig et ne pourrait manquer de lui faire subir un désastre éclatant. Le 29 avril, Ney descendit la Saale, tandis qu'Eugène la remontait. Après avoir franchi cette rivière au-dessus de Weissenfels, le premier s'avança dans une plaine immense au milieu de laquelle se trouve Lutzen, et se heurta bientôt contre l'avant-garde russe, que commandait Wintzingerode. Ney, à la tête de ses jeunes soldats, qui voyaient le feu pour la première fois, fit subir un sanglant échec au général russe. A cette nouvelle, Napoléon accourut joyeux à Weissenfels ; sa jonction avec Eugène était opérée sur la basse Saale, et il allait déboucher en masse dans la plaine de Lutzen, courir sur Leipzig, puis, exécutant un mouvement de conversion à gauche, marcher sur les coalisés et les pousser contre les montagnes de la Bohême. Le 1er mai, dès le matin, les troupes de Ney poursuivirent leur marche offensive, disposées en carrés, franchirent un ravin assez profond, le Rippach, et s'avancèrent en tirant du canon. C'est là que fut tué le maréchal Bessières, duc d'Istrie ; un boulet, lui fracassant le poignet avec lequel il tenait la bride de son cheval, l'atteignit en pleine poitrine, comme Turenne, et le renversa mort. Le lendemain, 2 mai 1813, Napoléon dicta ses ordres dès les trois heures du matin ; n'ayant pu s'éclairer suffisamment faute de cavalerie, il n'en prescrivit ses mouvements qu'avec une prudence plus profonde et une habileté plus consommée. Cependant les divers engagements qui venaient de se livrer avaient donné l'éveil aux ennemis qui, à la décision de notre marche et de nos attaques, pressentirent l'arrivée de Napoléon. Loin de l'attendre à Leipzig, Wittgenstein, qui commandait les coalisés, prit la résolution de surprendre les Français dans leur mouvement offensif, de les couper de la Saale et de culbuter leurs dernières colonnes en lançant sur elles les 25,000 cavaliers qu'il avait à sa disposition. Mais Napoléon, avec son incomparable instinct des choses de la guerre, avait fait entrer dans ses prévisions cette détermination des ennemis, et il retint Ney près de lui avec cinq divisions aux environs de Lutzen, où elles occupèrent cinq villages, dont le principal était Kaja, situé à une lieue au-dessus de Lutzen, au bord du Floss-Graben, canal d'irrigation qui traversait toute la plaine entre la Saale et l'Elster. Ney, ainsi établi, devait former un pivot solide autour duquel l'armée française allait opérer son mouvement de conversion. Marmont et Oudinot reçurent l'ordre de franchir le Rippach, de manière à appuyer la droite de Ney s'il en était besoin, puis de se porter avec Bertrand sur l'Elster, entre Zwenkau et Pegau, si rien ne s'opposait à leur marche. Vers dix heures du matin, Napoléon courut vers Leipzig, suivi d'un escadron de la garde. Sur ce point, la fusillade et la canonnade commençaient à devenir très-vives ; l'intrépide Maison attaquait Leipzig, que défendait le général prussien Kleist. Les Prussiens, après s'être vaillamment défendus, furent rejetés hors de la ville, où les Français se trouvèrent un instant pêle-mêle avec eux. Tout à coup Napoléon entendit le canon retentir sur sa droite, du côté de Kaja ; surpris mais nullement déconcerté, il prêta un moment l'oreille à cette canonnade, qui bientôt devint terrible. « Tandis que nous allions les tourner, dit-il, ils essayent de nous tourner nous-mêmes ; il n'y a pas de mal, ils nous trouveront prêts partout. » Les mesures de Napoléon furent prises avec la promptitude d'un esprit préparé à tout : il renversa entièrement son ordre de marche. Lauriston reçut l'ordre de s'échelonner en arrière de Leipzig, mais en laissant une de ses divisions pour occuper cette ville, et de se porter sur la gauche de Ney en remontant l'Elster jusqu'à Zwenkau ; Macdonald dut se rabattre de ce dernier point sur Eisdorf, village situé sur la gauche de Ney, au bord du Floss-Graben ; il était appuyé dans ce mouvement par les troupes du prince Eugène. Du côté des coalisés, il avait été convenu que Blücher attaquerait les trois premiers villages occupés par les troupes de Ney, et qu'il serait appuyé par Wittgenstein et le général d'York, tandis que Wintzingerode, placé à gauche, se tiendrait prêt à fondre avec toute sa cavalerie sur les Français dès qu'on les verrait ébranlés ; enfin, la garde et les réserves russes, rangées à droite le long du Floss-Graben, devaient se porter au secours des corps qui fléchiraient.

Ce furent les Prussiens de Blücher qui engagèrent l'action, sous les yeux mêmes du roi de Prusse et de l'empereur de Russie. Il était à peu près midi. Blücher en personne, conduisant la division Kleist, attaqua la division Souham, qui occupait le village de Gross-Gorschen. Abordés avec une extrême vigueur, les jeunes soldats de Souham furent débordés de droite et de gauche, puis culbutés sur Rahna et Klein-Gorschen, formant la seconde position. Pendant ce temps-là, Wintzingerode avec ses cavaliers avait essayé de déborder le flanc droit de Ney et se tenait prêt pour une charge décisive. Mais bientôt la division Souham se reforma à la voix de son vieux et intrépide général ; puis Marmont arriva avec les divisions Compans et Bonnet, ce qui permit à la division Girard, qui avait été surprise, de se rallier et de s'établir à la droite de Souham. Dès lors, ces quatre divisions formèrent autant de murailles inébranlables, que Wintzingerode cribla de boulets sans oser les aborder.

A ce spectacle, Blücher et les deux souverains s'aperçurent qu'ils avaient beaucoup moins surpris l'armée française qu'ils ne l'avaient espéré. Cependant Blücher, que ses passions germaniques exaltaient, sans parler de son courage, revint à l'attaque avec sa seconde division, celle de Ziethen, qui se rua avec une sorte de rage sur nos jeunes soldats, qu'elle rejeta de Klein-Gorschen et de Rahna vers Kaja et Starsiedel. Blücher allait les assaillir dans ces deux positions, où se trouvaient déjà les divisions Bonnet et Compans, lorsque Ney, arrivant de Leipzig au galop et amenant du renfort, vint changer la face du combat. Blücher allait enfin rencontrer une énergie capable de contenir la sienne. A l'aspect de cette figure héroïque de Ney, marchant en tête de la division qu'il avait trouvée à Kaja, nos jeunes soldats reprirent courage. Ney les reforma derrière la division Brenier ; puis, communiquant à toutes ses troupes l'indomptable audace qui l'animait, il les lança sur les Prussiens pour reconquérir les villages perdus, villages dont la possession était capitale, car elle nous assurait la plaine de Lutzen et la grande route de Leipzig. Les Prussiens résistèrent avec fureur, mais ils n'en durent pas moins abandonner Klein-Gorschen et Rahna et se replier jusque sur Gross-Gorschen, leur première conquête. Napoléon arrive sur ces entrefaites ; il voit Eugène et Macdonald manœuvrant pour déborder l'ennemi vers Eisdorf ; il sait que Bertrand et la garde pressent leur marche, et il laisse tranquillement continuer la bataille. Cependant Blücher reporte ses troupes en avant avec une nouvelle fureur et fait dire à Wintzingerode d'appuyer cette attaque avec toute la cavalerie russe. Il reprend les villages de Klein-Gorschen et de Rahna et parvient même à nous enlever Kaja, perçant ainsi le centre de l'armée française. Napoléon, au milieu du feu, rallie les conscrits, puis ordonne à toutes les divisions de Ney de revenir à la charge, et les villages sont repris de nouveau au milieu d'une scène de carnage qui s'étend d'une aile à l'autre. Mais enfin le canon de Macdonald, qui s'approche d'Eisdorf et de Kitzen, retentit sur notre gauche, au delà du Floss-Graben, et, à l'opposé, Bertrand débouche par delà la position de Marmont. C'est le moment pour les alliés de tenter un dernier effort sur notre centre, et ils l'exécutent avec l'énergie d'une résolution désespérée. Blücher a presque détruit deux divisions de Ney, mais en se faisant détruire lui-même. Soutenu par les troupes de Wittgenstein et d'York, il s'avance de nouveau sur les villages, les reprend encore, mais cherche vainement à enfoncer les carrés de Compans et de Bonnet, qui, comme des citadelles enflammées, vomissent des feux de leurs murailles restées debout. A droite, les 18,000 hommes de Wittgenstein et d'York repoussent les divisions de Ney et les refoulent dans Kaja; mais alors ils se trouvent en face de la garde de Napoléon, qui les arrête court. C'est alors à Napoléon de tenter à son tour un effort décisif; il fait avancer la jeune garde, forme en colonnes d'attaque les seize bataillons de la division Dumoutier et les lance sur les lignes ennemies, avec ordre de les enfoncer à tout prix; en même temps il prescrit à Drouot de s'établir, avec 80 bouches à feu de la garde, un peu obliquement sur notre droite, en avant de Starsiedel. Ces ordres sont aussitôt exécutés. Conduits par le général Dumoutier et le maréchal Mortier, les seize bataillons de la garde rallient en chemin les troupes de Ney et rentrent dans Kaja sous une pluie de feu, dépassent ce village, puis refoulent sur Klein-Gorschen et Rahna les soldats de Wittgenstein, d'York et de Blücher, culbutés pêle-mêle dans un effroyable désordre. Drouot, saisissant l'occasion avec son coup d'œil accoutumé, fit tonner ses 80 pièces d'artillerie, dont les boulets et la mitraille, prenant de front la cavalerie ennemie, et en écharpe l'infanterie de Wittgenstein et d'York, jetèrent dans les rangs ennemis la mort et le désordre. A notre gauche et au delà du Floss-Graben, deux divisions de Macdonald s'emparent de Kitzen et d'Eisdorf; à notre droite, Bonnet et Compans, conduits par Marmont, se portent en colonnes sur le flanc de l'ennemi, derrière lequel retentit déjà le canon de Morand.

Il est près de huit heures du soir et la confusion commence à envahir l'état-major des coalisés. Blücher s'obstine cependant à tenter un dernier effort sur le centre des Français. Mais Wittgenstein et Diebitch, l'un des plus remarquables chefs de l'état-major ennemi, objectent avec raison qu'en résistant plus longtemps on s'expose à être enveloppé et à laisser une partie de l'armée entre les mains de Napoléon, et que, d'ailleurs, le chef de l'artillerie n'a plus de munitions. Il n'y avait rien à répondre, et l'ordre de la retraite fut donné aussitôt. Mais Blücher, indigné, s'écrie, au milieu de l'obscurité qui déjà enveloppe les deux armées, que tant de sang généreux ne doit pas avoir été répandu en vain, et qu'il va prouver avec sa cavalerie seule que la victoire est encore possible. Il se met alors à la tête de 4,000 à 5,000 cavaliers de la garde royale prussienne, et fond comme un furieux sur les troupes de Marmont, qui se trouvaient en avant de Starsiedel, sur la gauche des alliés. Il y eut un instant de terreur panique dans les troupes de ce maréchal, qui fut emporté lui-même dans la déroute; mais les divisions Bonnet et Compans surent résister à tous les emportements du fougueux vieillard, qui dut enfin, tout frémissant de rage, se résigner lui-même à la fuite. Les coalisés se hâtèrent de repasser l'Elster et de se retirer sur Dresde, par les routes de Borna et de Frohberg. Cette sanglante bataille de Lutzen leur avait fait perdre au moins 20,000 hommes, et à nous près de 17,000 à 18,000. 65,000 hommes environ avaient été engagés de part et d'autre, mais avec un acharnement dont les guerres précédentes n'avaient pas encore fourni d'exemple. Les résultats moraux furent bien supérieurs aux résultats matériels, que Napoléon ne put compléter faute de cavalerie pour ramener les prisonniers. La France venait de se relever, par une victoire éclatante, du plus éclatant désastre qu'elle eût jamais essuyé, et tout le patriotisme de l'Allemagne ne pouvait l'empêcher d'envisager avec effroi l'issue encore inconnue de la lutte mortelle qui venait de se rouvrir sur les ruines encore fumantes de Moscou et après le passage glacé de la Bérézina.

LUTZOW (Louis-Adolphe-Guillaume, baron DE), général allemand, né en 1782, mort en 1834. Lutzow assista aux désastres que fit subir à son pays l'invasion française, et, patriote ardent, il mit au service de sa patrie son courage et son épée. En 1812, la Prusse apprit la défaite de la grande armée en Russie; elle pouvait donc aspirer à la liberté. Les étudiants des universités, enrôlés dans la société du *Tugendbund*, prirent les armes, et Lutzow se mit à leur tête. En 1813, les chasseurs noirs de Lutzow recevaient le baptême de la poudre à la bataille de Lutzen. Le chef des volontaires suivit pas à pas les Français dans leur retraite, et Bulow expédia ce corps en Hollande, où il forma l'avant-garde de Bernadotte. Fait prisonnier en 1814, mis en liberté et nommé lieutenant-colonel, Lutzow vit avec regret licencier ses chasseurs noirs, qui furent fondus dans les troupes régulières. En 1815, il reprit du service, fut fait une seconde fois prisonnier à Ligny, renvoyé en Prusse après Waterloo, et, après avoir reçu successivement les grades de colonel et de général-major, il fut mis en disponibilité en 1830.

Lutzow (LES CHASSEURS DE), chant de guerre allemand, paroles de Kœrner, musique de Weber. V. CHASSEURS.

LUTZOW (Thérésa DE STRUVE, comtesse DE), romancière allemande, née à Suttgard en 1804, morte en 1852. Mariée, en 1825, à M. de Bacharach, consul général russe à Hambourg, elle divorça, après une union de vingt-quatre années, et épousa M. de Lutzow, l'un de ses parents, qu'elle suivit à Batavia, où elle fut emportée par la fièvre après un séjour de deux années. On cite parmi ses ouvrages, qui tous ont obtenu un succès mérité : *Lettres du Midi* (Brunswick, 1841); *Un journal* (Brunswick, 1842); *Au thé* (Brunswick, 1844); *Hommes et pays* (Brunswick, 1845); *Paris et les Alpes* (Leipzig, 1846); *Un voyage à Vienne* (Leipzig, 1848); *Nouvelles* (Leipzig, 1849, 2 vol.).

LUVARUS s. m. (lu-va-russ). Ichthyol. Nom scientifique du genre louvareou ou louvarlou.

LUVIGINI ou **LOVISINO** (François), en latin **Luisinus**, érudit italien, né à Udine en 1523, mort en 1568. D'abord professeur à Reggio, puis précepteur du fils du duc de Parme, il devint par la suite secrétaire de son élève. Plusieurs de ses contemporains vantent son talent pour la poésie latine. Nous citerons de lui : *Parergon libri III in quibus tam in græcis quam in latinis scriptoribus multa obscura loca declarantur* (Venise, 1551, in-8°); *In librum Q. Horatii Flacci de arte poetica commentarius* (Venise, 1554, in-4°).

LUVIGINI (Louis), médecin italien, frère du précédent, né à Udine, mort à Venise. Il vivait au XVIe siècle. Il se fixa dans cette dernière ville et acquit beaucoup de réputation par la pratique de son art. Ses principaux ouvrages sont : *De compescendis animi affectibus per moralem philosophiam et medendi artem libri III* (Venise, 1561); *De confessione ægrotantium* (1563); *De morbo gallico* (1566-1567, 2 vol. in-fol), recueil devenu très-rare d'écrits publiés sur la syphilis; *Dialogo della cecita* (1569). — Son frère, Frédéric LUVIGINI, a laissé un recueil de dialogues facétieux, sous le titre de *Il libro della bella donna*.

LUVUNGA s. m. (lu-veun-ga — de *luvung*, nom indien de la plante). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des aurantiacées, tribu des clausénées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

LUX, village et comm. de France (Côte-d'Or), canton d'Is-sur-Tille, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Dijon, sur la Tille; 616 hab. Aux environs de ce village, dans le val d'Ognes, on trouve les ruines de l'ancien bourg d'Ognes, détruit par l'empereur Aurélien lors de la fondation de Dijon. Dans la chapelle Saint-Michel, on remarque trois mausolées avec figures en relief.

LUX (Adam), député de la Convention de Mayence et son envoyé à Paris en 1793, né à Obernburg, près d'Aschaffenbourg-sur-le-Mein, en 1766 (et non en 1773, comme l'indique la *Biographie Didot*), mort à Paris sur l'échafaud le 4 novembre 1793. Fils d'un cultivateur, il fit néanmoins de bonnes études, fut reçu docteur en médecine et en philosophie à l'âge de dix-neuf ans, mais renonça à la carrière médicale par répugnance pour les opérations anatomiques et devint précepteur à Mayence. Ayant épousé une de ses parentes, il s'établit dans un village des environs et passa dès lors paisiblement sa vie, livré aux études philosophiques et à la culture de son champ, en vrai disciple de J.-J. Rousseau. La Révolution française produisit sur son âme enthousiaste une impression profonde. Quand les soldats de la République vinrent occuper Mayence et la rive gauche du Rhin, quand un décret de la Convention nationale eut invité les provinces conquises à se donner des constitutions libres et qu'une Convention rhéno-allemande se réunit à Mayence, Lux enflamma tous les cultivateurs de son canton et fut élu au nombre des députés. Envoyé à Paris (mars 1793) avec l'illustre George Forster, pour porter le vœu de l'assemblée mayençaise d'une incorporation pure et simple à la grande République, il arriva au foyer des idées philosophiques et révolutionnaires avec l'émotion et l'effervescence d'un croyant, à peu près comme un musulman entrant à la Mecque ou un chrétien à Jérusalem. Ces comparaisons n'ont rien d'exagéré, comme on va le voir. Lux suivit avec assiduité les séances de la Convention; mais bientôt il fut bouleversé par le spectacle des luttes entre la Gironde et la Montagne; et bien que rapproché de la dernière par le radicalisme de ses idées, il se sentait néanmoins attiré vers les girondins par le prestige de leurs talents et peut-être aussi par cette circonstance que, visiblement, ils étaient en décadence et qu'on pouvait discerner en eux les vaincus d'un avenir prochain. Il entra même en relation avec quelques-uns d'entre eux, Guadet et Pétion; et bientôt il forma l'étrange projet de paraître à la barre de la Convention pour faire un appel à la concorde et de se brûler la cervelle en présence des représentants, pour entraîner les cœurs et les imaginations. Telles étaient les passions de ce temps extraordinaire. Depuis ce moment, l'idée de jouer un rôle de Curtius ne le quitta plus; ses lettres, quelques écrits et ses interrogatoires en font foi. Toutefois, il abandonna le projet d'impressionner la Convention en s'immolant devant elle, et il songea surtout à agir sur l'opinion publique. Après la chute des girondins, il embrassa tout à fait leur parti, et dans une brochure intitulée *Avis aux citoyens français*, il se fit l'écho des colères girondines contre la Montagne, et il terminait par ces mots : « Après un telle déclaration, il sera de votre convenance de me faire l'honneur de votre cachot ou de votre guillotine. »

Après l'exécution de Charlotte Corday, il publia un second pamphlet, *Charlotte Corday*, où, tout en manifestant sa désapprobation de l'assassinat, il exaltait cette fille extraordinaire, qu'il avait vue passer, calme et souriante, sur la charrette, et dont la destinée lui avait inspiré un enthousiasme funèbre. Dans cet écrit, assez violent, il réclame comme un honneur d'être livré au bourreau. Il s'agita de telle sorte, qu'il finit par être arrêté. Dans sa prison, il fatiguait les comités des mêmes rêveries, exagérant encore son attachement au parti de la Gironde, sa haine contre la Montagne, son admiration pour Charlotte Corday, écrivant même de fausses lettres de patriotes mayençais qui réclamaient son jugement comme contre-révolutionnaire. Il parut enfin devant le tribunal, fut condamné et exécuté le 4 novembre 1793. Ce malheureux enthousiaste était marié et père de famille. Les historiens en ont souvent parlé comme d'un tout jeune homme. En réalité, il avait vingt-neuf ans. Une de ses filles, qui paraît avoir hérité de son exaltation mélancolique, s'enflamma d'un amour romanesque pour le célèbre écrivain Jean-Paul Richter, qu'elle n'avait jamais vu, lui écrivit des lettres passionnées, et, désespérant de le toucher, finit sa vie par le suicide.

LUXAN, rivière de l'Amérique du Sud (république Argentine). Elle prend sa source dans un petit lac, coule à l'E., passe à Luxan, et se jette dans la Plata, par la rive droite, à 32 kilom. N. de Buenos-Ayres, après un cours d'environ 160 kilom. ‖ Petite ville de la république Argentine, Etat de Buenos-Ayres, à 80 kilom. de la ville de ce nom, sur la rive droite du Luxan.

LUXAN (Francisco), général espagnol, né à Madrid en 1800. Entré de bonne heure dans l'artillerie, il parvint au grade de brigadier (général de brigade). Il fut, en outre, attaché au ministère de la guerre et au ministère d'Etat, fit partie des cortès dans diverses législatures à partir de 1836, et enseigna, de 1842 à 1844, l'histoire à la reine Isabelle II et à sa sœur. A deux reprises, en 1854 et en 1856, le général Luxan fut ministre de l'instruction publique, puis il devint sénateur. Il est, en outre, membre de l'Académie des sciences de Madrid, ainsi que de celles d'archéologie et des sciences morales et politiques. On a de lui : *Voyage à travers le continent et en Angleterre; Traité de minéralogie; Mémoire* ou *Etudes géologiques sur les terrains des diverses provinces de l'Esgagne*, pour la commission chargée de dresser la carte géologique de la péninsule, et qui était présidée par Luxan, etc.

LUXAN-MARTINEZ (don Joseph), peintre espagnol, né à Saragosse en 1710, mort dans la même ville en 1785. Il alla étudier à Valence, puis à Naples, et, à son retour dans sa patrie, fut présenté par la famille Pignatelli à Philippe V d'Espagne, qui l'attacha à sa personne; puis l'inquisition de Saragosse lui confia la censure des objets d'art. Luxan, dont les ouvrages se recommandent par le charme de la couleur et l'ampleur du style, est un des fondateurs de la célèbre académie de San-Luis, à Saragosse, et forma de nombreux et habiles élèves, parmi lesquels figure Francisco Goya.

LUXATION s. f. (lu-ksa-si-on — lat. *luxatio;* de *luxare*, luxer). Chir. Déplacement, déboîtement des extrémités osseuses qui concourent à former une articulation : LUXATION *complète.* LUXATION *incomplète.* LUXATION *du genou, de l'épaule, du coude.* LUXATION *spontanée de la cuisse.*

— **Encycl.** La *luxation* est dite accidentelle lorsque le déplacement des surfaces articulaires a lieu instantanément, soit par une violence extérieure, soit par la contraction musculaire. Mais il peut arriver qu'une altération des os, telle que la carie ou des hydarthroses, des abcès articulaires, l'engorgement des ligaments, etc., produise le même effet; c'est le cas de la *luxation* spontanée, consécutive, symptomatique. Enfin, l'évolution d'une articulation a pu être entravée, les extrémités articulaires ne se sont pas rencontrées dans leurs rapports normaux; ces vices de conformation constituent les *luxations* congénitales, qu'on observe surtout à la hanche. Toutes les articulations mobiles peuvent se luxer; mais elles sont d'autant plus exposées à cet accident qu'elles permettent des mouvements plus nombreux, plus étendus, qu'elles sont placées à l'extrémité d'un levier plus long, que leurs surfaces sont moins grandes et leur forme plus simple, que l'emboîtement de ces surfaces est moins profond, que les ligaments extérieurs et intérieurs sont moins forts et moins nombreux. On sait que les *luxations* de l'articulation scapulo-humérale sont plus fréquentes que celles de toutes les autres articulations prises ensemble.

On distingue encore les *luxations* en complètes et incomplètes. Dans les premières, les surfaces articulaires ont entièrement cessé de se correspondre; dans les secondes, elles conservent encore entre elles un contact plus ou moins étendu, mais elles ont des rapports nouveaux et contre nature.

Toute *luxation* produite par une cause externe amène des ruptures ou des distensions violentes de ligaments, de muscles, de nerfs, de petits vaisseaux. Dans toutes les *luxations* des surfaces orbiculaires, la capsule synoviale et la capsule fibreuse sont nécessairement déchirées pour donner passage à la tête de l'os. Ces diverses lésions constituent parfois de graves complications.

On peut distinguer trois périodes dans la durée des *luxations :* dans la première, très-rapprochée de l'époque de l'accident et plus courte pour les *luxations* des articulations ginglymoïdales et des arthrodies serrées à surface large que pour les *luxations* des articulations orbiculaires, le blessé n'éprouve que la douleur résultant de la déchirure, du tiraillement des ligaments et des autres parties molles; le gonflement est encore nul ou peu considérable; on a affaire à une fluxion plutôt qu'à une véritable inflammation. Dans la seconde, qui commence au moment où l'inflammation se déclare, la douleur, le gonflement, la tension, la chaleur augmentent; souvent la fièvre se déclare et avec elle des symptômes sympathiques plus ou moins nombreux. Les accidents qui accompagnent cette période exigent impérieusement l'emploi des moyens les plus actifs pour combattre l'inflammation et la douleur. Il n'est guère possible, tant que ces accidents persistent avec violence, de faire des tentatives rationnelles de réduction. Cette période se termine lorsque le gonflement, l'inflammation et les autres symptômes diminuent; mais le déplacement et la difformité restent, et des changements importants sont survenus ou surviendront dans l'articulation elle-même et dans les parties qui l'entourent. Dans cette dernière période, au déplacement primitif a souvent succédé un déplacement secondaire, qui a plus ou moins éloigné l'os luxé de l'ouverture de la capsule articulaire; les ligaments sont engorgés et ont perdu leur souplesse; la déchirure faite à la capsule s'est rétrécie ou fermée; les surfaces articulaires de la cavité et des éminences de la jointure perdent peu à peu leur forme naturelle; les cavités s'effacent, les éminences s'aplatissent; elles se creusent insensiblement une nouvelle cavité de réception sur la surface avec laquelle elles sont actuellement en contact; autour de l'os luxé et de la nouvelle cavité qui le reçoit, le tissu cellulaire comprimé prend l'aspect membraneux; il finit par former une capsule articulaire dont l'épaisseur et la consistance augmentent à mesure qu'elle devient plus ancienne. Parmi ces articulations accidentelles ou contre nature, quelques-unes permettent des mouvements assez étendus : telles sont celles qui se forment à la suite des *luxations* non réduites de la tête de l'humérus, de la tête du fémur; d'autres, au contraire, rendent les mouvements difficiles et presque nuls.

Les lésions qui compliquent le plus souvent les *luxations* sont : la contusion violente des parties qui entourent la jointure; les plaies qui pénètrent jusque dans l'articulation; la rupture des vaisseaux; la contusion ou la déchirure de quelque tronc nerveux principal; la fracture de l'os luxé ou de l'os avec lequel il est articulé.

On regarde encore comme complications des *luxations* l'état de stupeur du membre luxé, la tension presque convulsive des muscles qui entourent la jointure, le gonflement inflammatoire considérable des parties molles, les hémorragies extérieures, les convulsions, le tétanos, la paralysie.

Les causes prédisposantes de la *luxation* sont : la laxité des ligaments, congénitale ou accidentelle; la faiblesse des muscles qui entourent l'articulation; le défaut de profondeur des cavités articulaires; l'étendue considérable des mouvements d'une articulation.

Les signes des *luxations* sont nombreux : la douleur gravative ou tensive, un gonflement plus ou moins considérable autour de l'articulation, la difficulté des mouvements du membre, l'impossibilité où il est d'exécuter certains mouvements qui lui étaient faciles dans l'état naturel. On doit surtout accorder une grande importance aux signes fournis par la déformation de l'articulation lésée, par la perte des rapports naturels des apophyses qui appartiennent aux deux os disjoints, et dont les unes deviennent plus saillantes, tandis que les autres disparaissent et font place à des enfoncements qui n'existaient pas, quelquefois par l'allongement ou le raccourcissement du membre. Il faut aussi observer avec soin les saillies, en forme de cordes tendues, que les muscles déplacés forment sous la peau, et surtout le changement de direction dans l'axe du membre, qui tient à la fois à l'action musculaire et à la résistance des portions de capsule laissées intactes. Malgré cet ensemble de symptômes, les *luxations* sont quelquefois assez difficiles à reconnaître, surtout lorsqu'on n'examine pas le membre luxé immédiatement après l'accident; car la rapidité du gonflement qui se manifeste à sa suite, les contusions, les épanchements de sang qui existent souvent ne permettent pas toujours d'apprécier avec précision tous les signes qui viennent d'être indiqués; on peut les confondre avec les contusions et surtout avec les fractures qui siégent au voisinage des articulations.

Le pronostic des *luxations* n'est pas essentiellement grave, surtout lorsque ces lésions sont simples et de date récente; mais on devra avoir égard aux complications. Il est certain que la lésion de nerfs, de vaisseaux importants, des dégâts considérables des autres tissus, des fractures comminutives, des compressions exercées sur des organes importants, comme la moelle épinière, changent tout à fait le pronostic. Les *luxations* des ginglymes sont plus graves que celles des énarthroses, parce qu'elles sont ordinairement dues à un effort plus violent. Les *luxations* des ginglymes sont plus souvent irréductibles que celles des énarthroses. Selon Boyer, quand il s'est écoulé vingt-cinq ou trente jours sans que les os aient pu être replacés, le malade devra probablement rester estropié. Quant aux *luxations* des articulations énarthrodiales, on admet généralement, avec A. Cooper, que, trois mois après celle de l'épaule, deux mois après celle du fémur, il serait imprudent de faire des tentatives de réduction, à moins qu'il ne s'agisse de sujets âgés ou faibles, chez lesquels le travail qui assujettit les os luxés dans leur nouvelle position pourrait avoir été retardé. Chez les individus jeunes et musculeux, les efforts pour réduire des *luxations* anciennes peuvent amener les désordres les plus graves, tels que déchirure des muscles, des nerfs, des artères, sans pouvoir faire abandonner à l'os déplacé sa position anomale.

Le traitement des *luxations* consiste à replacer les os luxés dans leurs rapports naturels, à les maintenir réduits, à prévenir ou combattre leurs complications primitives ou consécutives.

La réduction d'une *luxation* est ordinairement la première indication que ce mode de lésion présente à remplir. Trois ordres de manœuvres doivent concourir simultanément à opérer la réduction : l'extension, la contre-extension, la coaptation. L'extension a pour but de dégager l'os déplacé de la position contre nature qu'il a prise et de le ramener au niveau de la cavité articulaire. La puissance extensive doit, en général, être appliquée sur une large surface, pour ne pas meurtrir la peau, et à l'extrémité inférieure des membres, afin de ne pas comprimer les muscles qui passent autour de l'articulation luxée. Dans quelques *luxations*, le chirurgien peut lui-même exercer l'extension et faire la coaptation; mais, dans le plus grand nombre des cas, il faut confier l'extension à des aides plus ou moins nombreux. Cette manœuvre doit être faite d'abord dans la direction que l'os a prise en se déplaçant, et, à mesure que les muscles cèdent, l'aide auquel on a confié la partie inférieure du membre la ramène peu à peu dans sa direction naturelle.

La contre-extension a un double but : empêcher le corps de suivre le mouvement de l'extension, et coopérer à celle-ci par une traction simultanée et en sens contraire des parties qu'il s'agit d'écarter. La contre-extension doit être toujours opérée avec des forces égales à celles de l'extension. On la fait aussi avec les mains ou au *moyen* de lacs, et on la confie à des aides; mais il est préférable, comme cela se pratique dans la plupart des hôpitaux, de fixer à un poteau ou à un anneau les lacs employés pour cette manœuvre; on est bien plus sûr, de cette manière, d'exercer des efforts égaux sur les deux *extrémités du membre*.

La coaptation est l'ensemble des mouvements que le chirurgien imprime à l'os luxé pour le replacer dans sa situation naturelle, quand l'extension l'a ramené au niveau de sa cavité. Elle est assez souvent inutile dans les *luxations* des articulations orbiculaires, parce que les muscles font rentrer l'os luxé dans la cavité articulaire aussitôt que l'ex*tension a ramené* sa tête vis-à-vis de la déchirure de la capsule. Elle est toujours nécessaire dans la *luxation* des ginglymes.

La résistance des muscles est le principal obstacle à surmonter dans la réduction des *luxations; l'extension est destinée* à la vaincre directement; mais on peut aussi soit l'éluder, soit la diminuer par d'autres moyens. On devra d'abord placer le membre qu'il s'agit de réduire dans une situation qui mette dans l'état de *relâchement les muscles* qui s'opposent à la réduction. On parviendra à ce but par la demi-flexion, la flexion ou l'extension complète, suivant les cas. Dupuytren et A. Cooper conseillent beaucoup de chercher, *pendant la réduction, à distraire* le malade des douleurs qu'il éprouve et de le forcer à interrompre la contraction de ses muscles, en l'obligeant, en quelque sorte malgré lui, à répondre à des questions pressantes, soit sur les circonstances de l'accident, soit sur d'autres sujets qui pourraient être pour lui d'un grand intérêt. Toutes les fois que la constitution du sujet blessé est vigoureuse, il est prudent de ne pas insister avec violence sur les *tentatives de réduction*; il faut alors les suspendre et mettre en usage les moyens propres à diminuer la contractilité musculaire, tels que la saignée, les bains chauds, le tartre stibié donné à de petites doses, ré*pétées à de courts intervalles*, les préparations opiacées. Immédiatement après l'accident, lorsque l'os luxé est encore très-mobile, une personne seule parvient quelquefois à réduire une *luxation* du bras. Un état de syncope que produit la frayeur occasionnée par la blessure, l'ivresse complète, en diminuant la contractilité musculaire, ont également permis de réduire avec facilité des *luxations* dans la réduction desquelles on éprouve ordinairement beaucoup de résistance. Ces cas sont exceptionnels; généralement, de puissants efforts sont nécessaires pour arriver à la réduction des *luxations*. Les anciens avaient cru devoir opérer à l'aide de machines plus ou moins compliquées. Ambroise Paré les simplifia beaucoup, et plus tard Heister les remplaça par de simples moufles. Les chirurgiens se sont élevés depuis contre l'emploi de toute espèce de machine en général, alléguant contre ces instruments l'impossibilité de calculer leur puissance et les dangers auxquels ils exposent. Astley Cooper, cependant, accordait la plus grande confiance à l'emploi du moufle dans les *luxations* de la cuisse et dans les *luxations* anciennes de l'épaule, et M. Sédillot a essayé de le réhabiliter en France, en y ajoutant un dynamomètre qui permet de calculer avec la plus grande exactitude l'étendue des forces que l'on emploie. Dans un mémoire où il fait valoir tous les avantages du moufle ainsi modifié, cet habile chirurgien termine en disant qu'il ne conseille le moufle que dans les cas de réduction difficile, lorsqu'il faut employer beaucoup de force, et non pas dans ceux où les mains seules de l'opérateur peuvent suffire pour rendre aux os leur position naturelle; que tant qu'il n'y a pas d'accidents à redouter ni d'efforts considérables à faire, les aides sont quelquefois plus commodes; mais que, dans les cas contraires, il croit l'action du moufle bien préférable sous tous les rapports.

Avant d'appliquer le moufle à la réduction des *luxations* anciennes, il convient d'exercer quelques tractions qu'on renouvelle plusieurs fois, afin d'allonger peu à peu les muscles et les brides celluleuses qui doivent céder ensuite complétement à l'extension mécanique. Lorsqu'on en vient à l'opération, l'extension doit être continuée sans interruption jusqu'à ce que les muscles aient cédé. Dès que la réduction d'une *luxation* est pratiquée, il faut maintenir dans un état de repos absolu le membre blessé et le placer dans une situation telle que les muscles qui entourent l'articulation ne puissent agir de manière à déplacer l'os de nouveau. On doit aussi prescrire les topiques, les médicaments et le régime indiqué pour calmer la douleur, prévenir l'inflammation et les accidents spasmodiques.

Le temps pendant lequel le membre doit rester en repos après une *luxation* varie suivant l'articulation luxée, suivant l'étendue des désordres qui ont accompagné le déplacement. Selon Malgaigne, il faudrait quarante jours après la réduction d'une *luxation* du membre supérieur, soixante jours pour les membres inférieurs. Cet intervalle, pendant lequel le malade doit porter un bandage contentif, doit être plus long encore s'il s'agit d'une *luxation* ancienne. Ces précautions pourront prévenir les récidives, si communes après beaucoup de *luxations*, et qu'il faut attribuer à l'absence de moyens de contention et à l'usage trop prématuré du membre luxé.

Dans quelques circonstances, les membres qui ont été affectés de *luxation* restent partiellement ou totalement paralysés. Cette paralysie se dissipe peu à peu quand elle est l'effet du froissement des muscles ou de la contusion légère des nerfs; mais elle est incurable et souvent suivie d'atrophie quand elle a été occasionnée par la distension excessive ou la contusion très-violente d'un plexus ou d'un gros cordon nerveux. Il existe certaines complications des *luxations* qui peuvent forcer à en différer la réduction : c'est ainsi que la contusion violente des parties qui entourent la jointure, lorsqu'elle a déjà donné lieu à un gonflement inflammatoire très-douloureux, oblige à recourir aux moyens antiphlogistiques, jusqu'à ce que l'inflammation soit presque entièrement dissipée.

Toutes les plaies qui pénètrent dans une articulation luxée ne contre-indiquent pas la réduction; il faut, au contraire, se hâter de la faire, si l'on peut espérer la conservation du membre. Mais lorsque la jointure a été largement ouverte, que les tendons et les muscles voisins sont déchirés, que les surfaces articulaires ont été lésées, il faut pratiquer sans délai l'amputation. La blessure ou la rupture d'une artère, avec ou sans hémorragie extérieure, doit faire différer la réduction d'une *luxation*, à moins qu'elle ne puisse être réduite avec le plus grande facilité. Il en est de même dans le cas où une fracture vient compliquer la *luxation*.

Après ces observations générales sur les *luxations*, il nous resterait à étudier les *luxations* particulières de chaque articulation; mais elles seront traitées chacune en son lieu. V. CLAVICULE, CÔTE, COUDE, MAXILLAIRE, PIED, STERNUM, VERTÈBRE.

— Art vétér. Les *luxations* sont généralement très-fâcheuses chez nos grands animaux domestiques, en raison des difficultés que la puissance de leurs muscles apporte à la réduction, et surtout à cause de l'impossibilité où l'on est de contraindre ces animaux à conserver l'immobilité et à prendre les positions indispensables à la contention. Chez nos petits animaux, la réduction n'est pas empêchée par la résistance musculaire, que l'on peut toujours vaincre; mais l'indocilité est la même. Il en est, du reste, du traitement des *luxations* comme de celui des fractures : le temps qu'il exige, la dépense pour la nourriture, les appareils et les soins, l'impatience et l'indocilité des animaux sont autant de motifs qui font presque toujours renoncer à tenter la guérison.

LUXDORF (Bolte-Willum), littérateur et érudit danois, né dans l'île de Seeland en 1716, mort en 1788. Il fut successivement secrétaire de la chancellerie (1734), assesseur à la cour suprême de justice (1744) et procureur général à Copenhague (1749). L'Académie de cette ville le choisit pour président en 1780. Nous citerons de lui : *Recueil de poésies danoises* (Copenhague, 1742); *Carmina* (1775, in-4°); *Luxdorphiana e Platone* (Copenhague, 1790, in-4°).

LUXE s. m. (lu-kse — du lat. *luxus*, proprement luxe, excès). Faste, ostentation, somptuosité, étalage des choses superflues : *Le* LUXE *dans les habits. Le* LUXE *de la table. Le* LUXE *est le précurseur de la misère.* (Mass.) *Les républiques finissent par le* LUXE, *les monarchies par la pauvreté.* (Montesq.) *Le* LUXE *a peu de jouissances indépendantes de l'orgueil.* (Marmontel.) *Né de l'oisiveté et de la vanité des hommes, le* LUXE *va rarement sans les sciences et les arts, et jamais ils ne vont sans lui.* (J.-J. Rouss.) *La barbarie et le* LUXE *ne sont pas des effets du climat, mais des maladies et de l'âge des nations.* (B. de St-P.) *Le* LUXE *est la livrée des valets de la fortune.* (Bougeart.) *Le* LUXE *est souvent l'ennemi du goût.* (P. Janet.) *Les trois millions d'hommes qui habitent les Etats du pape sont destinés par l'Europe à défrayer le* LUXE *de sa cour.* (About.) *Le* LUXE *peut se définir physiologiquement l'art de se nourrir par la peau, par les yeux, par les oreilles, par les narines, par l'imagination, par la mémoire.* (Proudh.) *Je suis pour l'aisance et le travail de tous, contre le* LUXE *et l'oisiveté de quelques-uns.* (E. de Gir.)

. . . . Loin d'un *luxe* imposteur, [heur.
Heureux l'homme des champs, s'il connaît son bon-
DELILLE.

— Excès, surabondance, profusion : *Un grand luxe de précautions. La nature déploie ses magnificences avec un* LUXE *que les partisans de l'utilité appelleraient prodigue.* (Mme de Staël.) *Le temps élague sans cesse le* LUXE *inutile ou désordonné de l'esprit humain.* (De Bonald.) ‖ Superfluité, satisfaction d'un goût, d'un désir, d'un caprice, plutôt que d'un besoin : *Le plaisir est un* LUXE; *pour en jouir, il faut que le nécessaire ne coure aucun risque.* (H. Beyle.) *La philosophie est un* LUXE *dans un Etat.* (H. Castille.)

— Distinction : *La fierté est le* LUXE *de la pauvreté intelligente.* (Mme C. Bachi.) *Les arts sont les fruits de la paix, le* LUXE *honorable de la vie.* (E. About.) *Il est si bon de joindre à tous les* LUXES *le* LUXE *de l'hospitalité du cœur!* (E. Sue.)

— Chose superflue, inutile : *Aux yeux du riche, la fierté du malheureux est un* LUXE *insupportable.*

— Grande richesse d'exécution : *Un livre imprimé avec beaucoup de* LUXE.

— *De luxe*, Qui correspond à des goûts recherchés et coûteux, et non aux besoins ordinaires de la vie : *Marchandises* DE LUXE. *Le vin est resté en France boisson* DE LUXE, *au lieu de devenir le breuvage véritablement normal et national.* (A. Luchet.)

— **Encycl.** De tout temps, les moralistes se sont élevés avec force contre le *luxe*, et maintes fois les législateurs ont cherché, sinon à le proscrire absolument, au moins à en réprimer les excès; mais il est presque inutile de dire que toujours moralistes et législateurs ont échoué dans cette difficile entreprise. Le *luxe*, après avoir dédaigné les protestations, les lois et les règlements, a même fini par trouver des défenseurs.

Ces partisans du *luxe* appartiennent surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle. Un Anglais, le médecin Mandeville, fut un de ses premiers apologistes. Ce Mandeville était ce que nous appelons aujourd'hui un libre penseur, ce que, de son temps, on flétrissait du nom de libertin. Mandeville, homme d'esprit d'ailleurs, avait entrepris de soutenir une thèse bien plus générale et bien plus paradoxale : il voulait prouver que les vices privés font la prospérité des Etats. Le *luxe* fait trop bonne figure parmi les vices auxquels notre nature est sujette pour que le médecin anglais ait pu l'oublier. Comme on peut se l'imaginer, les opinions du docteur Mandeville firent scandale chez les théologiens anglais et trouvèrent en eux de violents contradicteurs. Tel fut le point de départ d'une longue controverse sur les avantages et les inconvénients du *luxe*, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, mais qui eut surtout un grand retentissement au XVIIIe siècle.

Du reste, dans tous ces assauts pour et contre le *luxe*, on mit infiniment plus d'ardeur et d'emportement qu'on n'allégua de part ni d'autre de bonnes raisons. Fénelon lui-même, qui s'était préoccupé de la question, ne fait pas exception à cette médiocrité générale; on en jugera par les banalités qu'il a développées dans le morceau suivant, emprunté au *Télémaque* : « On dit que le *luxe* sert à nourrir les pauvres aux dépens des riches; comme si les pauvres ne pouvaient pas gagner leur vie plus utilement, en multipliant les fruits de la terre, sans amollir les riches par les raffinements de la volupté! Toute une nation s'accoutume à regarder comme des nécessités de la vie les choses superflues : ce sont tous les jours de nouvelles nécessités qu'on invente, et on ne peut plus se passer des choses qu'on ne connaissait pas trente ans auparavant. Ce *luxe* s'appelle bon goût, perfection des arts et politesse de la nation. Ce vice, qui en attire une infinité d'autres, est loué comme une vertu; il répand sa contagion jusqu'aux derniers du peuple : les proches parents du roi veulent imiter sa magnificence; les grands, celle des parents du roi; les gens médiocres veulent égaler les grands; car qui est-ce qui se fait justice? les petits veulent passer pour médiocres. Tout le monde fait plus qu'il ne peut; les uns par faste, et pour se prévaloir de leurs richesses; les autres par mauvaise honte et pour cacher leur pauvreté. Ceux même qui sont assez sages pour condamner un si grand désordre ne le sont pas assez pour oser lever la tête les premiers et pour donner des exemples contraires. Toute une nation se ruine; toutes les conditions se confondent : la passion d'acquérir du bien pour soutenir une vaine dépense corrompt les âmes les plus pures; il n'est plus question que d'être riche, la pauvreté est une infamie. Soyez savant, habile, vertueux, instruisez les hommes, gagnez des batailles, sauvez la patrie, sacrifiez tous vos intérêts; vous êtes méprisé, si vos talents ne sont pas relevés par le faste. Ceux même qui n'ont pas de bien veulent paraître en avoir. Ils dépensent comme s'ils en avaient : on emprunte, on trompe, on use de mille artifices indignes pour parvenir; mais qui remédiera à ces maux? Il faut changer le goût et les habitudes de toute une nation; il faut lui donner de nouvelles lois. Qui le pourra entreprendre, si ce n'est un roi philosophe, qui sache, par l'exemple de sa propre modération, faire honte à tous ceux qui aiment une dépense fastueuse, et encourager les sages, qui seront bien aises d'être autorisés dans une honnête frugalité? » Après Fénelon, les adversaires du *luxe* ne sortirent pas de ces lieux communs déclamatoires, et ses apologistes en parlèrent (c'est le rédacteur de l'article LUXE de la grande *Encyclopédie du* XVIIIe *siècle* qui le dit lui-même) en marchands et en commis de boutique. En général, les auteurs qui à cette époque se sont occupés du *luxe* ne l'ont jamais envisagé que d'une manière incomplète et sur une de ses faces. C'est pourquoi ils sont arrivés à des conclusions diamétralement opposées. Du reste, bien que la question du *luxe* soit maintenant une question vidée, et que l'économie politique soit d'accord avec la morale pour le réprouver, il règne encore dans le public des préjugés en faveur du rôle que joue le *luxe* dans l'économie sociale, et l'on retrouve une trace des doctrines contradictoires qui ont été émises à son sujet dans cette opinion populaire qui lui accorde le bénéfice des circonstances atténuantes, parce qu'il fait aller le commerce. Nous ferons justice de cette opinion populaire dans l'examen économique que nous allons entreprendre, après ce court exposé historique.

Qu'est-ce que le *luxe?* On en a donné de nombreuses définitions; la plus généralement admise est celle-ci : le *luxe* est l'usage du superflu. Resterait à définir le superflu, ou plutôt le nécessaire, dont la définition implique celle du superflu. Si l'on prend les mots dans la rigueur, et que, proscrivant le superflu, on enferme l'homme dans l'usage strict du nécessaire, on arrive à des conséquences outrées.

On sait que Diogène, ennemi du *luxe*, voyant un enfant puiser de l'eau dans le creux de sa main, rejeta aussitôt l'écuelle de bois dont il se servait pour cet usage, et qu'il considéra dès lors comme un objet de *luxe*. Ce paradoxe du strict nécessaire, que le chef des cyniques mit en action, Rousseau en donna le commentaire. Parti de l'idée fausse d'une sorte de simplicité primitive, il attaqua tout ce qui semblait s'en éloigner et, de conséquence en conséquence, il arriva à s'en prendre à la civilisation; et comme cette dernière n'est en réalité que l'expression de la raison, il nia la raison et soutint que l'homme qui pense est un animal dépravé. De pareilles exagérations n'ont pas besoin d'être réfutées. Cette doctrine du strict nécessaire vient se briser contre ce besoin instinctif de la nature humaine qui pousse incessamment l'homme à améliorer sa condition et qui est un des ressorts les plus énergiques de la civilisation. Si tous les hommes avaient fait comme Diogène, nous mangerions encore des glands que nous irions ramasser sous les chênes, et la terre serait encore en proie à la misère, à l'esclavage et aux iniquités de toute nature, qui constituaient en réalité la simplicité primitive. Les faits, du reste, viennent à l'appui de ce que nous avançons. Qu'est-il sorti de la mise en pratique, dans le monde religieux, de cette doctrine du strict nécessaire? Il en est sorti les ordres mendiants, ces écoles de paresse sordide d'où ne sont pas exclus tous les autres vices. On ne peut donc condamner le *luxe* d'une manière absolue, ou du moins il faudra se garder de le confondre avec le superflu, dont la recherche est un des ressorts les plus nécessaires de l'activité humaine.

L'absoudre complètement conduit à des conséquences non moins outrées. Les partisans du *luxe ne voient en lui* qu'une chose relative répondant à un fait complexe. Pour l'homme qui est forcé d'aller pieds nus, une paire de sabots est un objet de *luxe;* mais pour l'homme qui est habitué à porter des bottes, les sabots ne sont qu'une chaussure des plus misérables. Un objet qui est le superflu pour les uns n'est pas même le suffisant pour les autres. Donc le *luxe* n'est qu'un simple rapport; il n'existe pas par lui-même, et c'est à tort que les moralistes le condamnent. Au point de vue économique, cette condamnation est tout ce qu'il y a de plus absurde; car tout objet pouvant être un objet de *luxe*, condamner le *luxe* c'est, en réalité, proscrire le commerce et l'industrie.

Cette argumentation est en contradiction manifeste avec la vérité des faits. Il serait commode, sans doute, de repousser les attaques dirigées contre le *luxe* en niant l'existence du *luxe*. Mais, tout d'abord, il est une classe d'objets dont le caractère luxueux est indéniable : ce sont les objets qui, avec une grande valeur vénale, ne répondent à aucun besoin de la nature, comme les bijoux, ou dont la richesse ne rend pas l'usage plus commode ou plus avantageux, comme les ustensiles d'or et d'argent. Le vin bu dans une écuelle de terre n'en vaut pas moins que si on le buvait dans une coupe d'or. Il est donc certain qu'une coupe d'or est un objet de *luxe*. Reste à savoir si le *luxe* doit être proscrit ou dans quelle mesure il doit être toléré.

Comme tous les êtres organisés, l'homme a un certain nombre de besoins physiques auxquels il doit continuellement satisfaire, sous peine de mort. Mais, en dehors de ces besoins physiques à la satisfaction desquels est attachée l'existence même de son être, l'homme éprouve des penchants presque aussi impérieux que ses besoins, et qui ont reçu le nom de passions.

Tout n'est donc pas fini pour l'homme quand il a assouvi sa faim, apaisé sa soif et qu'il s'est mis, par le couvert et le vêtement, à l'abri de l'intempérie des saisons et de l'inclémence des climats. Ses besoins satisfaits, il s'enquête de la manière dont ils le sont, et il s'attache, avec une sorte d'acharnement, à améliorer les conditions de son existence, à embellir sa vie, à la rendre plus agréable. La nature, du reste, l'y convie elle-même en faisant de chacun de ses sens une source particulière de jouissances. Mais de tous nos sens, celui qui est le plus exigeant et qu'il faut satisfaire à tout prix, c'est la vue. Tous les autres fonctionnent en quelque sorte sous sa surveillance. Il faut que ce sens ait sa part dans toutes les satisfactions que nous donnons à nos besoins. L'homme fait de son vêtement une parure, il orne sa demeure et veut que les objets qui l'entourent ou dont il se sert aient des formes agréables. Et comme tous les sens se prêtent un secours mutuel, l'homme, afin de porter à leur plus haut degré la jouissance qu'ils lui procurent, cherche à les satisfaire tous à la fois. C'est ainsi que dans ses fêtes il combine les mets savoureux, les fleurs, les parfums, les ustensiles d'or, d'argent, les étoffes les plus riches et les plus éclatantes, le chant, l'harmonie des instruments, pour flatter à la fois tous ses sens.

Rien de plus légitime que cette passion du beau et du bon qui pousse sans cesse l'homme à améliorer les conditions de son existence. Non-seulement ce besoin du beau et du bon est légitime, mais il est indispensable; car si l'homme ne l'avait pas, il serait resté au rang des bêtes sauvages. C'est pourquoi on traite avec raison de brute l'homme qui assouvit grossièrement ses appétits. C'est dans ce sentiment, ce besoin du beau et du bon que se trouve la raison d'être du *luxe*, qui, comme on le voit, a sa racine au plus profond de l'âme humaine.

Mais le besoin, le goût du *luxe* ne sont pas l'expression simple et pure de ce besoin du beau et du bon qui est si naturel à l'homme : il y entre d'autres sentiments qui le dénaturent et le dépravent : la sensualité et la vanité. Le *luxe*, pour l'homme, est une sorte de condiment à ses jouissances sensuelles, et la part de la vanité qui entre dans le goût du *luxe* est aussi grande que celle de la sensualité. Puisque tout le monde s'incline devant l'homme riche, pourquoi ce dernier ne s'imaginerait-il pas que sa richesse le grandit? C'est pourquoi il aime à en faire étalage. Si une femme aime à se draper dans un châle, ce n'est pas tant parce qu'il lui donne meilleure grâce, qu'à cause de l'idée qu'il fait naître de la fortune de celle qui le porte. Paraître riche, pour ceux qui ne peuvent l'être réellement, est devenu en effet une préoccupation presque générale, par laquelle s'expliquent ces efforts de l'industrie pour imiter à bon marché les objets d'un grand prix, imitation qui s'est étendue même aux objets de consommation, les préoccupations du *luxe* ayant envahi la table aussi bien que le vestiaire. On se résout assez volontiers à s'abreuver d'une affreuse tisane mousseuse pour faire croire et faire dire que l'on boit du champagne. Le *luxe*, en effet, est avant tout une inspiration de la vanité.

Nous pouvons maintenant répondre d'une façon plus précise à la question que nous nous sommes posée : « Qu'est-ce que le *luxe?* » Et nous avons le secret de la contradiction qui semble exister dans les mobiles du *luxe*, aussi bien que dans les doctrines auxquelles il a donné lieu. Le *luxe* est tout à la fois l'expression du sentiment si naturel et si légitime qui porte l'homme à améliorer son existence, et de ce sentiment méprisable qui le pousse à satisfaire sans mesure ses appétits sensuels et sa vanité. Il mérite donc, selon le point de vue, et les éloges qu'on en a faits et les imprécations dont on l'a poursuivi. Considéré chez l'individu, le *luxe* est une incontestable faiblesse. Plus l'esprit s'élève, moins le goût du *luxe* prend de place dans la vie. L'homme réellement digne de ce nom ne demande au *luxe* ni les jouissances de la sensualité ni les satisfactions de la vanité.

Dans la société, le rôle et le caractère du *luxe* varient avec l'état de la civilisation. Chez un peuple peu avancé dans la voie de l'égalité politique, il a des effets désastreux, accroissant sans mesure la tyrannie et l'oisiveté du riche, la sujétion et la misère du pauvre. Au contraire, plus le niveau social s'élève, plus la distinction entre riches et pauvres s'efface, plus alors le *luxe* perd de son caractère odieux, plus il tend enfin à devenir ce qu'il doit être, l'application de l'art aux choses nécessaires à la vie, pour leur donner cette forme que réclame le besoin du beau inné chez l'homme et qui est un des apanages de sa nature.

On voit bien à présent quel est le *luxe* que la morale condamne et les raisons qu'elle a de le condamner. Le *luxe* est mauvais, d'abord par l'attrait qu'il donne au vice, dont il déguise la laideur. Quand le vice est doré, l'homme ne s'aperçoit pas que c'est le vice et le confond avec le plaisir. Le *luxe* exalte l'orgueil, développe l'égoïsme et dessèche l'âme. Aristippe donne 50 drachmes pour avoir une perdrix et abandonne son fils. Le *luxe* enivre les âmes et avilit les caractères. Enfin, l'apparition du *luxe* dans une société se lie toujours à la décadence des mœurs, et c'est sous le *luxe* que périt la liberté. L'étalage du *luxe* constitue une sorte d'attentat à l'égalité, éveille les convoitises et la cupidité. C'est le *luxe* qui donne à la richesse ce reflet trompeur qui fait qu'on lui accorde une considération qui n'est due qu'à l'honneur et à la vertu, et c'est le *luxe* qui est l'instrument dont se servent les despotes pour acheter les consciences et faire des apostats. Enfin, le *luxe* est une cause de ruine pour les familles comme pour les sociétés. L'histoire va se charger de justifier nos affirmations.

L'homme ne peut accomplir sa destinée que par le travail. S'il est doué de raison et de liberté, en revanche il naît nu et infirme de corps et d'esprit. Non-seulement il doit pourvoir lui-même à sa subsistance, il doit en outre être l'éducateur de lui-même. Il a été forcé de fabriquer les premiers outils qui lui étaient nécessaires en frottant la pierre contre la pierre. Dans les âges préhistoriques, l'homme avait à soutenir une lutte incessante contre les forces de la nature, qui à chaque instant menaçaient de l'anéantir. Cependant l'instinct du *luxe* est si puissant que, sur les armes de pierre, on rencontre déjà des ornements informes, attestant un désir évident de se parer et de briller. On ne doit pas s'étonner si on trouve le *luxe* à l'origine des sociétés. Aussitôt que la richesse parut, toutes les convoitises prirent naissance et la richesse accumulée servit à les satisfaire. C'est alors que le *luxe* se montra. C'est en Orient qu'on le rencontre d'abord, et il y apparaît de bonne heure dans des proportions colossales. Il n'y avait dans tous ces empires d'Orient qu'un despote, une sorte de dieu-homme, et des populations prosternées devant l'idole, vrai bétail humain uniquement occupé à enrichir le maître.

Rien ne peut nous donner une idée des richesses immenses de tous ces despotes orientaux, et du *luxe* prodigieux dont ils s'entouraient. Ce *luxe*, ils l'étalaient non-seulement dans leurs résidences, mais dans tous leurs voyages, dans toutes leurs expéditions, où ils traînaient après eux leur harem et toute leur maison. Il nous suffira, pour en donner une idée, de citer le passage où Hérodote nous a décrit le spectacle qui s'offrit aux Grecs lorsque, après la bataille de Platée, ils s'emparèrent du camp des Perses. « Ils trouvèrent, dit-il, des tentes tissées d'or et d'argent, des lits dorés, argentés, des cratères, des coupes et autres vases à boire qui étaient d'or, et sur des voitures des chaudières d'or et d'argent dans des sacs. Ils enleverent aux morts leurs bracelets, leurs colliers et leurs cimeterres, qui étaient d'or. Les Eginètes achetaient l'or comme si c'eût été du cuivre. » Le *luxe* est resté endémique en Orient, comme le despotisme. Plutarque écrivait : « Quand le roi des Parthes était en voyage, il avait à sa suite mille chameaux qui portaient son bagage, deux cents chariots pour ses femmes, mille cavaliers tout bardés de fer, et un plus grand nombre armés à la légère. Ses serviteurs auraient pu faire une troupe de dix mille chevaux. » Plus de mille ans après, toujours même *luxe*. « On croit lire une relation du temps de Xerxès, dit Voltaire dans son *Essai sur les mœurs*, quand on voit dans nos voyageurs ces chevaux couverts de riches brocarts, leurs harnais brillants d'or et de pierreries, et les quatre mille vases d'or dont parle Chardin, lesquels servaient pour la table du roi de Perse. » Si de nos jours les princes orientaux n'étalent plus un *luxe* comparable à celui de leurs ancêtres, c'est que leurs ressources ne permettent plus de pareils excès. L'Orient, qui jusqu'ici avait échappé aux nécessités économiques des nations modernes, ressent déjà les atteintes de l'immense révolution qui doit le transformer en le régénérant. Comme tous les peuples qui habitent les contrées où resplendit un soleil éclatant, les Orientaux aiment tout ce qui revêt des couleurs éclatantes. Ayant peu de besoins physiques, ils tournent vers le *luxe* toute l'activité de leur nature ardente. Aussi, toute leur industrie se borne-t-elle à peu près à la fabrication des objets de *luxe :* armes, tapis, etc.

On doit, du reste, reconnaître que les Orientaux, ayant concentré toutes leurs facultés artistiques sur les fabrications de *luxe*, les ont poussées à un tel point de perfection que, pour certains produits, nous leur sommes tout à fait inférieurs.

De l'Orient le *luxe* passa dans les cités helléniques, mais n'y trouva pas un terrain favorable à son développement. L'art grec était trop sérieux, trop grave, trop pur pour se laisser entraîner par le faux goût qui accompagne généralement le *luxe*. Lorsque cette Grèce si petite, mais si héroïque, se rencontra pour la première fois avec la colossale Asie, à l'époque des guerres médiques, son premier sentiment fut celui de la surprise; mais à la surprise succéda bientôt le dédain. En voyant le culte que tous ces satrapes barbares, mitrés, couverts de soie et d'or, vouaient à leur propre personne, le fier Hellène éprouva pour eux cette sorte de mépris que ressent l'homme de labeur et de lutte pour l'oisif efféminé. Il finit par tourner toute cette splendeur en dérision. Ecoutons Hérodote, témoin presque oculaire, et qui nous a fidèlement transmis les impressions de cette époque : « En fuyant, Xerxès avait laissé à Mardonius son ameublement, qui consistait en vaisselle d'or et d'argent, et en tapis de diverses couleurs. Pausanias, voyant toutes ces richesses, ordonna aux boulangers et aux cuisiniers de Mardonius de préparer un repas, comme si c'eût été pour leur maître. Cet ordre exécuté, Pausanias vit des lits d'or et d'argent richement couverts, des tables d'or et d'argent, et l'appareil d'un festin splendide. Surpris d'une si grande munificence, il ordonna, pour se divertir, à ses serviteurs d'apprêter à manger à la manière des Lacédémoniens. Comme la différence entre ces deux repas était prodigieuse, Pausanias ne put s'empêcher de rire. Il envoya chercher les généraux grecs, et, lorsqu'ils furent arrivés, il leur dit en leur montrant l'appareil des deux festins : Grecs, je vous ai mandés pour vous rendre témoins de la folie du général des Perses qui, ayant une si bonne table, est venu pour nous enlever celle-ci qui est si misérable. »

La Grèce avait ses fêtes publiques, ses monuments, ses théâtres, mais elle y faisait régner moins de *luxe* que de simplicité majestueuse. Tant que durerent les beaux temps des cités helléniques, la vie de ses habitants fût très-simple. Même à Athènes, ville de commerce, rien de plus simple que la vie domestique des Grecs. Pendant que de toutes parts s'élevaient d'admirables monuments, que les villes se couvraient de statues, les habitations particulières se distinguaient par une extrême simplicité de construction et d'ameublement. L'introduction du *luxe* en Grèce fut un des résultats de la conquête de l'Asie par Alexandre. La Grèce avait alors perdu sa liberté et se trouvait ainsi désarmée contre le *luxe*. Toutefois, elle ne fut jamais asservie à l'impur génie de l'Orient, et toujours l'Asie fut pour les Grecs la contrée de la mollesse, de la pompe vide et du mauvais goût. Alexandre, auquel les succès avaient tourné la tête, aurait bien voulu jouer le despote oriental et se poser en demi-dieu; mais il rencontra dans ses compagnons un invincible dégoût pour l'idolâtrie monarchique des Perses et fut contraint de dissimuler ses desseins. C'est pourquoi, bien qu'il se laissât adorer par ses sujets asiatiques, il se moquait, avec ses amis, de sa quasi-divinité.

Le *luxe* pénétra à Rome vers le temps de la dernière guerre punique, et il y fit de rapides progrès. Les femmes surtout donnèrent l'exemple des plus déplorables excès. On peut s'en convaincre par la lecture de Juvénal, qui a laissé des peintures vivantes de ces infamies où l'amour du *luxe* et du plaisir précipita la société romaine. On est tenté d'accuser d'exagération le poëte latin. Toutefois, l'histoire nous montre que toujours l'excès du *luxe* a produit, proportion gardée, les mêmes effets. Nous ne citerons d'autre exemple que la cour de nos rois très-chrétiens, à une époque qui n'est pas fort éloignée de nous. Tous les excès racontés par Juvénal s'y rencontrent; rien n'y manque, pas même l'inceste, et le Paris de Louis XIV eut ses grandes dames empoisonneuses, comme la Rome des Césars.

Nous avons dit qu'on doit réprouver le *luxe* parce qu'en dorant l'iniquité il en dissimule la laideur. C'est pour ce motif qu'on pardonne au vice élégant, qu'on a de l'indulgence pour le criminel opulent; car, comme dit Shakspeare, « les vices les plus petits paraissent à travers le haillon de la misère, mais la robe, la simarre fourrée cache tout. » C'est parce qu'elles se cachaient sous la splendeur d'un *luxe* plein de séduction que les infamies des cours de Louis XIV et de Louis XV ont pu se faire tolérer. A ce sujet, l'auteur de l'ouvrage intitulé *Système social* fait ces réflexions fort justes qui lui sont inspirées par le spectacle qu'il avait sous les yeux, car il assistait aux dernières splendeurs de la monarchie française : « Le *luxe* et le faste sont des productions indigènes des monarchies; il a toujours fallu aux princes une étiquette hautaine, un appareil imposant, une splendeur apparente, faits pour éblouir le vulgaire. Pour s'attirer la vénération des peuples, il fallait aux divinités terrestres des temples magnifiques, des ustensiles précieux, des ornements recherchés, afin de séduire les regards des mortels prosternés à leurs pieds. Les grands que leurs emplois approchaient de la personne des rois voulaient les imiter et se rendre comme eux recommandables par leur magnificence. Le peuple admirait l'éclat des cours brillantes, et ne faisait pas réflexion que ce vaste appareil était le produit de leurs travaux et que la splendeur des trônes et le faste des cours étaient souvent les causes de sa misère. »

En résumé, nous sommes les ennemis du *luxe*, parce que nous lui reconnaissons des conséquences immorales; mais si l'on nous contestait ce résultat, il resterait au moins une chose certaine, c'est que le *luxe*, par les dépenses exagérées qu'il conseille, est la ruine de l'épargne, l'ennemi mortel du capital, et par conséquent de l'industrie elle-même.

Nous ne dirons rien ici des mesures qui, à diverses époques, ont été prises par les dépositaires de l'autorité publique pour réprimer les excès du *luxe;* on trouvera ce sujet traité au mot SOMPTUAIRES (lois). Quant aux livres écrits pour ou contre le *luxe*, ils sont très-nombreux; nous nous contenterons de citer : *Chrestienne instruction touchant la pompe et excès des hommes débordez et femmes dissolues en la curiosité de leurs parures* (Paris, 1555, in-16); *Traité contre le luxe des hommes et des femmes*, par Michel Brunet (Paris, 1705, in-12); *Histoire des vestales, avec un traité du luxe des dames romaines*, par l'abbé Nadal (Paris, 1725, in-12); le *Luxe considéré relativement à la population et à l'économie*, par Jean Auffray (Paris, 1762, in-8°); *Théorie du luxe* ou *Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort, non-seulement utile, mais profitable*, par G.-M. Butel-Dumont; *Essai philosophique et politique sur le luxe*, par l'abbé Plucquet (1786, 2 vol. in-12); *Discours sur le luxe et l'hospitalité*, par Mme de Genlis (Paris, 1791, in-8°); le *Luxe effréné des femmes*, par Dupin aîné (Paris, 1865, in-8°); *Du luxe*, par M. E. Feydeau (Paris, 1866, in-18); *Notre ennemi le luxe*, par M. Nadault de Buffon (Paris, 1870, in-18).

Luxe (DU) des femmes, des mœurs, de la littérature et de la vertu, par Ernest Feydeau (1866, in-18). L'auteur de *Fanny* a entrepris de réfuter dans ce livre le réquisitoire de M. Dupin contre le *Luxe effréné des femmes*, qui avait fait quelque bruit dans ce temps-là. L'homme aux gros souliers ayant attribué la corruption des mœurs, dont le luxe est le symbole apparent, aux lectures pernicieuses, M. Feydeau s'est senti attaqué, et les plus curieux chapitres de son livre sont destinés à prouver que *Fanny* et *Catherine d'Overmeire* sont des œuvres plus morales que le théâtre de Racine. Ce paradoxe fut soutenu par lui avec une certaine verve dans une suite de feuilletons publiés par l'*Epoque*, et dont ce volume du *Luxe* n'offre que le recueil. En tout cas, il s'est montré neuf et original; mais ce qui recommande son livre, c'est le souffle de libéralisme qui l'anime d'un bout à l'autre. M. Feydeau se déclare hautement pour la tolérance et la liberté, et se sent frappé par toute atteinte portée au droit, que le blessé soit son ami ou son ennemi.

M. Feydeau s'est surtout fait dans ce livre l'avocat des classes moyennes, de la bourgeoisie, qui n'ont vraiment pas besoin d'avocat pour réclamer une place au soleil, puisque depuis cinquante ans elles règnent partout, et despotiquement. « Il semblerait vraiment, s'écrie-t-il, à lire certaines feuilles aristocratiques de forme et *démagogiques*, oui, démagogiques au fond (et ce n'est pas sans l'avoir pesé que j'écris le mot), il semblerait, dis-je, à les lire, qu'il n'y a dans toute la France que deux classes intéressantes : la classe officielle et celle des ouvriers. Tout en rendant justice au mérite de certains fonctionnaires, tout en sympathisant comme doit le faire un bon citoyen avec les paysans et les ouvriers, je n'en reste pas moins, avant tout, profondément indépendant dans mes jugements, et je m'émerveille à bon droit de l'espèce de mépris dans lequel certaines gens se permettent de tenir la *classe moyenne*. J'en suis de cette classe, et je m'en honore. Nous en sommes tous, nous autres qui ne comptons parmi nos ancêtres que des bourgeois ou des soldats. Elle a certainement commis de grandes fautes; elle n'en est pas moins la fleur de la nation. C'est elle qui, se retrempant constamment dans les couches les plus profondes de la population, produit tous les talents, tous les mérites, toutes les illustrations de la science, de l'art, du commerce, de l'industrie, des armes, de la politique. C'est d'elle que tout sort, à commencer par la classe officielle elle-même. C'est chez elle que l'Etat recrute incessamment ses officiers, ses magistrats, ses conseillers; le peuple ses députés, et c'est vers elle que tendent toutes les aspirations de la plèbe. La passer, comme on fait, systématiquement sous silence, ou ne parler d'elle que pour l'attaquer, c'est donc commettre une injustice, et, de plus, une maladresse des plus insignes. Sans elle qu espère-t-on faire? Je voudrais que l'on s'expliquât sur ce point une bonne fois pour toutes; mais il est des questions auxquelles on ne s'avisera jamais de répondre. »

En somme, toutes les questions qui se rapportent directement ou incidemment au luxe des sociétés modernes sont traitées un peu à la diable par M. E. Feydeau, mais avec verve et avec esprit.

Luxe (LE), comédie en quatre actes et en prose, de M. Jules Lecomte (Théâtre-Français, 10 novembre 1857). Cette comédie a eu le tort de venir après les *Lionnes pauvres*, dont elle offre une pâle copie. Elle donne assez sagement, et sous l'apparence d'un sermon édifiant, la même leçon que la pièce beaucoup plus vigoureuse d'Émile Augier.

Que la bourgeoise honnête ne joue pas à la grande dame; qu'elle ait plus de linge dans ses armoires et moins de soie sur les épaules, qu'elle proportionne les dépenses aux recettes, sinon le mari court risque d'y perdre son honorabilité, et la femme sa vertu : tel est le thème qu'a expliqué l'auteur en nous initiant aux petits mystères du ménage d'un habile et respectable ingénieur, M. Morel, dont la femme court les fêtes et les aventures avec sa fille. Le résultat de ces folies est qu'une foule de créanciers assiégent bientôt M. Morel, que toute sa probité ne sauverait pas d'une honteuse déconfiture, sans le dévouement d'un neveu qu'il a élevé et dont la reconnaissance lui fournit à propos les 10,000 francs que M^me^ Morel doit à son tapissier, et les sommes encore plus rondes qu'elle a perdues à la roulette contre une comtesse, la rivale de sa fille. Tout finit bien : M^lle^ Morel épouse un riche Américain qu'elle a connu à Wiesbaden, et, grâce à cette union, pourra désormais se livrer sans danger à son penchant pour le luxe.

« Peut-être l'exemple gâte-t-il la leçon, comme le remarque M. Vapereau, et le faux luxe cessera-t-il de nous effrayer en le voyant conduire au luxe véritable. » L'auteur semble avoir reculé devant la conclusion tragique, qui eût été la véritable morale de la pièce. Elle n'en renferme pas moins des scènes émouvantes, une intrigue habilement conduite, un dialogue intéressant et un vif sentiment des situations sociales.

LUXE (comtes DE), rameau de la famille de Montmorency, qui a pour auteur François de Montmorency, baron d'Hauteville et de Bouteville, second fils de Claude de Montmorency, baron de Fosseux. Ce François, mort vers 1575, avait eu trois fils : François de Montmorency, seigneur de Hallot, bailli et gouverneur de Rouen et de Gisors, lieutenant général qui se distingua à la bataille d'Arques, fut blessé au siége de Rouen, et mourut assassiné en 1592, sans laisser de postérité mâle; Jacques de Montmorency, seigneur de Crèvecœur, gouverneur de Falaise, mort sans postérité; et Louis de Montmorency, seigneur de Bouteville et de Pressy, comte DE LUXE, vice-amiral de France et gouverneur de Senlis. Il se distingua au service de Henri IV, pendant les guerres de la Ligue, et mourut en 1615. Il avait épousé, en 1593, Charlotte-Catherine, fille et héritière de Charles, comte souverain de Luxe en basse Navarre. Il eut de ce mariage Henri de Montmorency, vice-amiral de France, bailli et gouverneur de Senlis, mort jeune, sans laisser de postérité; Louis de Montmorency, abbé de Saint-Lô; François de Montmorency, comte DE LUXE, qui fut décapité en place de Grève, à Paris, en 1627, pour s'être battu en duel, au mépris des édits récents de Henri IV et de Louis XIII. Il avait épousé Elisabeth-Angélique de Vienne, dont il eut deux filles, et un fils posthume, François-Henri de Montmorency, qui épousa en 1661 Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, duchesse de Luxembourg, et qui devint la souche de la maison de Montmorency-Luxembourg. V. LUXEMBOURG.

LUXÉ, ÉE (lu-ksé), part. passé du v. Luxer : *Une épaule* LUXÉE. *Un membre* LUXÉ.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE), ancien duché qui, du X^e^ siècle jusqu'au milieu du XV^e^, eut ses souverains particuliers, et fit partie de l'empire germanique. Il était situé à l'O. des provinces belges de Liége et de Namur, au S. et à l'E. des électorats de Trèves et de Cologne, et au N. des provinces françaises de Champagne et de Lorraine. Le territoire qu'il comprenait entre ses limites est aujourd'hui divisé en deux parties : le Luxembourg hollandais et le Luxembourg belge, qui forme une des provinces du royaume de Belgique. ‖ Le *Luxembourg hollandais*, ou grand-duché de Luxembourg, est borné au N.-O. et à l'O. par le Luxembourg belge, au S. par la France, à l'E. et au N.-E. par la Prusse rhénane; sa plus grande longueur est de 116 kilom., sa plus grande largeur de 112, et sa superficie de 6,990 kilom. carrés. Il renferme 192,600 hab., et a pour capitale la ville de Luxembourg. Le sol, formé en partie par le plateau des Ardennes, est arrosé par la Moselle, qui sépare le Luxembourg de la Prusse rhénane, et par d'autres cours d'eau peu importants, parmi lesquels nous signalerons seulement la Sure, l'Our et l'Alzette. Les terres ne sont pas sur tous les points favorables à la culture; une partie est couverte de forêts abondamment fournies de gibier de toute espèce, et dont les essences principales sont le charme, le sapin, et surtout le chêne. Le sol est cependant supérieur à celui du Luxembourg belge; dans les vallées, on cultive différentes espèces de céréales, de légumes et de fruits. Sur les bords de la Moselle, la vigne produit un vin léger assez estimé dans le pays. L'industrie manufacturière des habitants consiste dans la filature de la laine et du coton, la fabrication des toiles et des draps; on y trouve aussi des imprimeries d'indiennes, des tanneries, des brasseries et des distilleries. Le voisinage de Metz et de Trèves, la facilité des communications par la Moselle et les chemins de fer donnent au commerce une assez grande activité. ‖ Le *Luxembourg belge*, division administrative de la Belgique, est borné au N.-E. par la province de Liége, à l'E. par le Luxembourg hollandais, au S. par la France, et à l'O. par la province de Namur. Superficie, 4,417 kilom. carrés; 193,758 hab. Chef-lieu, Arlon. Villes principales : Arlon, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Verton; ces cinq villes sont les chefs-lieux d'autant d'arrondissements administratifs de la province. Cette province se compose en grande partie de terrains incultes et de bois, restes de la forêt des Ardennes; elle forme la crête de séparation des eaux de la Meuse et de la Moselle. L'Ourthe, l'Homme, la Sesse, la Semoy, etc., y prennent leur source. Dans certaines parties, le sol est si peu fertile que l'incinération y est nécessaire, de même que dans les landes de la Gascogne. Dans d'autres contrées, on partage les champs en deux, et on réunit sur une moitié la totalité de la terre végétale. Sur les 4,417 kilom. carrés qui composent sa superficie, 100 seulement, appartenant aux environs d'Arlon et de Verton, sont consacrés à la culture du froment et des diverses céréales. On élève de nombreux moutons. Les bois occupent près d'un quart du territoire, et les prairies artificielles un dixième. On y élève une grande quantité de bestiaux généralement petits, mais estimés. Les chevaux sont pleins d'ardeur et supportent bien la fatigue. On trouve dans cette province de nombreuses mines de fer, de plomb, de manganèse, de cuivre et de houille; des carrières de marbre, d'ardoise et de pierre à bâtir. L'exploitation de la houille est presque nulle; mais celle du fer a pris une extension extraordinaire; 15,307 hectares de cette province sont soumis à l'exploitation minière. L'industrie manufacturière a surtout pour objet la fabrication des draps, des toiles et de la poterie.

— *Histoire*. Le Luxembourg, jadis habité par les Tréviriens, les Cérésiens et les Pémaniens, a pris son nom du château appelé dans les vieilles chartes *Luciliburgum*, *Luceleborg*, etc. Sous les rois de la première race, il fit partie du royaume d'Austrasie, et il eut sous les premiers Carlovingiens ses seigneurs particuliers. Le premier seigneur de Luxembourg dont l'histoire fasse mention est Sigefroy, en 953. Il descendait des comtes de Verdun, et, au moyen d'un échange, il avait obtenu cette forteresse de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, dont il était avoué. En 998, Sigefroy eut pour successeur son fils, Frédéric I^er^, qui soutint une longue guerre contre l'empereur Henri II, au sujet de l'archevêché de Trèves. Les successeurs de ce seigneur, Gilbert (1019), Conrad I^er^ (1057) et Henri I^er^ (1086), cherchèrent aussi à s'emparer d'une partie du territoire de cet archevêché. Guillaume, qui régna de 1096 à 1128, fut le premier qui s'intitula comte de Luxembourg. Fidèle allié de l'empereur Henri IV, il accompagna ce prince dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il soutint aussi une guerre sanglante contre Renaud, comte de Bar, au sujet de la ville de Verdun. Des courses qu'il fit sur le territoire de l'archevêché de Trèves lui firent encourir l'excommunication, dont il ne put se relever qu'en réparant les désastres qu'il avait commis. Sa postérité s'éteignit dans la personne de son fils et successeur Conrad II (1136), dont le règne n'offre aucune particularité remarquable.

Henri II, dit *l'Aveugle*, fils du comte de Namur Godefroy, se mit en possession du Luxembourg, auquel il avait des droits du chef de sa mère, Ermesinde, fille de Conrad I^er^. Henri l'Aveugle n'eut qu'une fille, Ermansette, qui épousa Thibaut, comte de Bar, lequel devint ainsi comte de Luxembourg. Après la mort de Thibaut, Ermansette épousa Wallerand, marquis d'Arlon, fils aîné de Henri III, duc de Limbourg. Wallerand entreprit inutilement une guerre contre Pierre de Courtenay, pour le forcer à lui restituer le comté de Namur, qui appartenait à sa femme. C'est à lui qu'on rapporte l'établissement des siéges nobles, tribunaux qui existaient encore dans le Luxembourg à la fin du siècle dernier. Wallerand mourut en 1226, et eut pour successeur Henri III. Bientôt une guerre éclata entre Henri et Thibaut, comte de Bar; Henri III vaincu fut fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté et ses Etats que par l'intermédiaire du roi de France Louis IX. En 1275, Henri IV, son fils et son successeur, confirma les priviléges accordés aux habitants du Luxembourg par son père et par Ermansette, son aïeule. Peu après, Renaud, comte de Gueldre, ayant cédé ses droits sur le Limbourg à Henri IV, ce dernier se vit contraint de soutenir à ce sujet une guerre contre le duc de Brabant, qui avait des prétentions à l'héritage du Limbourg. Henri IV fut vaincu à la sanglante bataille de Wœringen, et trouva la mort sur le champ de bataille (1288). Henri V, son fils, fut le fidèle allié du roi de France, Philippe le Bel, qu'il secourut contre Edouard I^er^, roi d'Angleterre. La sage administration de ses Etats et sa bravoure le désignèrent aux suffrages des électeurs, et il fut couronné empereur d'Allemagne en 1312. Mais dès 1309, il avait cédé le comté de Luxembourg à son fils Jean I^er^ qui, par son mariage avec Elisabeth, devint roi de Bohême. Presque constamment en guerre en Bohême ou dans le comté de Luxembourg, Jean conduisit de puissants renforts à Philippe de Valois, et trouva une mort glorieuse à la bataille de Crécy (1346). Sous le règne de son successeur Wenceslas I^er^, le comté de Luxembourg fut érigé en duché par l'empereur Charles IV, son frère. Wenceslas II (1383), fils de l'empereur Charles IV, succéda à son oncle dans le duché de Luxembourg; mais, ses désordres l'obligèrent à engager une partie du Luxembourg à son parent Josse, marquis de Moravie. En 1388, Josse prit possession du duché de Luxembourg; mais en 1402, il se démit de son duché en faveur de Louis, duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI. A la mort de Louis (1407), il reprit le duché de Luxembourg. Il fut élu empereur en 1410. Elisabeth, fille de Jean de Luxembourg, comte de Görlitz, qui avait épousé Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, obtint de Wenceslas II, qui vivait encore, mais qui avait été déposé, le duché de Luxembourg, et prit d'une main ferme l'administration du duché. Etant devenue veuve, elle épousa Jean de Bavière, évêque non sacré de Liége; mais elle devint veuve une seconde fois et confia l'administration de son duché à Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1448). Ce prince entra dans le duché à la tête d'une armée nombreuse, et en enleva successivement toutes les places. Dès lors le duché de Luxembourg cessa d'avoir des souverains particuliers. L'héritière de la maison de Bourgogne ayant épousé l'archiduc Maximilien, le Luxembourg, par cette alliance, passa à la maison d'Autriche. La partie méridionale en fut cédée à la France en 1659, par le traité des Pyrénées; c'est ce qu'on appela le *Luxembourg français*; il comprenait Thionville, Marville, Montmédy et Damvillers. Aux termes de la paix d'Utrecht, le Luxembourg, à l'exception de la partie cédée à la France, fit retour à la maison de Habsbourg, et continua à faire partie, avec les Pays-Bas autrichiens, du cercle de Bourgogne de l'empire germanique jusqu'en 1795, époque où les Français en firent la conquête; ils le conservèrent jusqu'aux événements de 1814. Le congrès de Vienne l'adjugea à la Hollande, en le faisant entrer dans la Confédération germanique; mais, en 1830, le Luxembourg, à l'exception de la ville et forteresse fédérale avec son rayon, embrassa tout entier la révolution belge, et fut incorporé alors au nouveau royaume de Belgique. En 1839, il s'opéra un partage amiable de ce pays : toute la partie wallonne ou occidentale forma une province belge; la partie allemande fit retour à la Hollande, mais entra dans la Confédération germanique. La dissolution de cette confédération, en 1866, plaçait le Luxembourg hollandais dans une position tout à fait anomale; il ne faisait pas partie de la nouvelle confédération de l'Allemagne du Nord, et cependant la Prusse occupait la forteresse de Luxembourg. Le gouvernement français s'inquiéta de cette situation, et, après quelques démarches infructueuses pour l'acquisition de cette importante position militaire, provoqua la conférence de Londres qui, par un traité signé le 12 mai 1867, fit évacuer la forteresse de Luxembourg à la garnison prussienne, démanteler cette place, et garantit la neutralité du grand-duché de Luxembourg, qui restait sous la suzeraineté de la Hollande. La guerre de 1870 ayant rendu impossible à la France toute compétition, l'empire d'Allemagne a fait sentir toute son influence sur le Luxembourg, sans que l'état des choses y ait été matériellement changé.

LUXEMBOURG, en latin *Liciburgum*, en allemand *Lutzelburg*, ville du royaume de Hollande, ci-devant capitale du duché de son nom, actuellement chef-lieu du Luxembourg hollandais, naguère une des plus fortes places de l'Europe, actuellement démantelée, à 85 kilom. S.-E. de Bruxelles, à 33 kilom. N. de Thionville, par 49° 37′ de latit. N., et 3° 49′ de long. E.; 20,000 hab. Résidence des autorités administratives de la province; athénée royal; école secondaire, bibliothèque publique; musée des beaux-arts. Fabriques d'eaux-de-vie, gants, chapeaux, cotonnades, toiles, tabac, boutons en corne; brasseries, tanneries. Commerce de fer, céréales, houblon, etc. La plus grande partie de ses fortifications, taillées dans le roc, avaient été construites, augmentées, consolidées successivement par les Espagnols (1698), les Autrichiens (1783), les Français (1795), et dans ces dernières années par la Confédération germanique, que représentait la Prusse. Avant les dépenses faites par cette dernière puissance pour la défense de la place, Carnot avait dit que Luxembourg était la plus forte place de l'Europe, Gibraltar excepté. Les fortifications de Luxembourg embrassaient une étendue de près de 1,200 mètres de circuit, et comprenaient deux parties principales : la forteresse proprement dite, sur la rive gauche de l'Alzette, protégée de trois côtés par des rochers à pic et défendue du quatrième côté par une triple ceinture de fortifications et de forts détachés, et par les hauteurs situées sur la rive droite de l'Alzette, couronnées de nombreuses fortifications. Cette forteresse pouvait être regardée comme un véritable modèle de fortification. Tous les systèmes de défense y étaient représentés : la citadelle romaine, les forteresses à la Vauban et les nouveaux forts prussiens.

Luxembourg est le point de croisement de quatre lignes de chemin de fer. Ces lignes sont : la ligne de Nancy à Metz-Luxembourg; la ligne de Luxembourg-Namur-Bruxelles; la ligne de Luxembourg-Spa-Liége; la ligne Mayence-Saarbruck-Saarlouis-Trier-Luxembourg. Les deux premières lignes courent parallèlement à la frontière française, touchent à plusieurs places fortes et sont en communication directe avec Paris. La ligne de Luxembourg-Liége court parallèlement à la frontière prussienne sur le territoire belge-luxembourgeois, relie les vallées de la Moselle et de la Meuse par la plus courte voie, et coupe la ligne Cologne-Liége-Bruxelles près de Verviers. Le réseau qui relie les vallées du Rhin, de la Nahe, de la Saar et de la Moselle et qui débouche dans le Luxembourg est d'une importance capitale pour les Allemands.

Les principaux édifices de Luxembourg sont : la cathédrale, dont le clocher aigu attire de loin les regards; l'hôtel de ville, qui date de 1828, et le palais des états, dont la façade présente un mélange de styles de différentes époques. Mentionnons aussi : la place d'Armes, la place Guillaume, la bibliothèque, le musée archéologique, le cabinet d'histoire naturelle, etc.

Bien que l'histoire de cette ville se lie intimement à celle du duché de son nom, dont nous venons de parler ci-dessus, nous devons relater ici quelques faits qui se rattachent plus particulièrement à son existence. La fondation de la ville de Luxembourg remonte au X^e^ siècle. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, ses comtes prirent le titre de duc. En 1444, elle fut vendue avec le duché à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par Elisabeth, fille du duc Jean. Le maréchal de Biron l'assiégea vainement en 1597; mais les Français s'en rendirent maîtres en 1681, et la gardèrent jusqu'à la paix de Ryswyk (1698), pour la reprendre en 1701. Devenue de nouveau la possession de l'Autriche en 1715, elle fut encore prise en 1795 par les Français qui, cette fois, la conservèrent jusqu'en 1814. Pendant ce laps de temps, elle fut le chef-lieu du département français des Forêts. En 1815, le congrès de Vienne la donna, avec le duché du même nom, au roi des Pays-Bas, en la possession duquel elle est encore aujourd'hui.

LUXEMBOURG, illustre maison qui compte au nombre de ses membres des empereurs, des rois, des hommes d'Etat, des généraux et des prélats éminents. Cette famille tire son nom du château de Luxembourg, situé dans le duché de Lothier. Elle eut pour fondateur SIGEFROI, frère puîné de Godefroy, comte de Verdun, qui acquit la seigneurie de Luxembourg en 963, prit le titre de comte et mourut en 997, ayant eu, entre autres enfants, Henri DE LUXEMBOURG, comte d'Ardenne et duc de Bavière, mort sans postérité en 1025; et Frédéric, comte DE LUXEMBOURG, qui a continué la filiation. Parmi les fils de Frédéric, on remarque HENRI, duc de Bavière, mort sans enfants en 1047; Frédéric DE LUXEMBOURG, duc de Lothier, mort en 1065; Adalbert DE LUXEMBOURG, évêque de Metz; THIERRI, duc de Limbourg, et Gilbert, comte DE LUXEMBOURG, qui a continué la ligne. Ce dernier fut père de Hermann DE LUXEMBOURG, anti-empereur, l'un des compétiteurs de l'empereur Henri IV, et de Conrad I^er^, comte DE LUXEMBOURG. Ce Conrad, qui avait épousé Clémence, fille et héritière du comte de Longwy, mourut en 1086, laissant Guillaume, comte DE LUXEMBOURG, dont la postérité s'éteignit en la personne de son fils CONRAD II, et Ermessinde DE LUXEMBOURG, qui, de son troisième mariage avec Godefroy, comte de Namur, eut, entre autres enfants, HENRI, surnommé *l'Aveugle*, comte de Namur, qui devint comte DE LUXEMBOURG à la mort de son cousin Conrad II, qu'on vient de citer. Cet Henri n'eut qu'une fille, Ermessinde, qui épousa en premières noces Thibaut, comte de Bar-le-Duc, dont elle n'eut pas d'enfants; et en secondes noces, en 1214, Valeran de Limbourg, marquis d'Arlon, qui devint comte DE LUXEMBOURG à la mort de son beau-père. Valeran fut père de Henri, comte DE LUXEMBOURG et de La Roche, marquis d'Arlon, marié, en 1240, à Marguerite de Bar, dame de Ligny. De ce mariage vinrent HENRI II, qui a continué la filiation, et Valeran DE LUXEMBOURG, auteur de la branche DE LUXEMBOURG-LIGNY, d'où sont sorties toutes les autres branches de cette maison, et dont on va parler plus loin. Henri II, comte DE LUXEMBOURG, épousa Béatrix d'Avesnes, dont il eut, entre autres enfants, Baudouin DE LUXEMBOURG, archevêque de Trèves, et Henri III, comte DE LUXEMBOURG, élu empereur d'Allemagne en 1308, sous le nom de Henri VII. Ce dernier laissa de Marguerite de Brabant Jean, comte DE LUXEMBOURG, devenu roi de Bohême, du chef de sa première femme, Isabeau, fille et héritière de Wenceslas, dit *le Saint*. Jean DE LUXEMBOURG, roi de Bohême, épousa en secondes noces, en 1334, Béatrix de Bourbon, fille de Louis Ier, duc de Bourbon, et fut tué à la bataille de Crécy, en 1346, laissant entre autres enfants : 1° Jean-Henri DE LUXEMBOURG, margrave de Moravie, père de Josse de Moravie, empereur en 1410, mort en 1411; 2° CHARLES, dont on va parler; 3° Wenceslas, duc DE LUXEMBOURG, mort sans postérité en 1383; Bonne DE LUXEMBOURG, femme de Jean, roi de France. Charles DE LUXEMBOURG, roi de Bohême, fils aîné de Jean, qui précède, fut élu empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles IV, en 1346, et mourut en 1378. Il fut père, entre autres : 1° de Wenceslas DE LUXEMBOURG, roi de Bohême, élu empereur d'Allemagne en 1378, mort ne laissant qu'une fille, ANNE, mariée à Richard II, roi d'Angleterre; 2° de SIGISMOND, empereur d'Allemagne, en 1411, mort en 1437, ne laissant qu'une fille, ELISABETH, mariée à Albert, archiduc d'Autriche et depuis empereur; 3° de Jean, duc DE LUXEMBOURG, dont la fille unique, ELISABETH, porta le duché de Luxembourg à son mari, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Veuve et sans appui contre les soulèvements de ses sujets, elle céda le duché, moyennant finance, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Resté dans la maison de Bourgogne, jusqu'à son extinction dans les mâles, il passa, avec Marie, fille de Charles le Téméraire, dans la maison d'Autriche, et devint possession de la branche espagnole de cette maison, en 1609. Louis XIV en conquit une partie, qui fut annexée au gouvernement de Metz. Le reste alla à l'Autriche, lors du traité d'Utrecht, en 1713. En 1793, la France s'en empara en totalité, et en fit le département des Forêts. En 1814, il fut annexé au royaume des Pays-Bas, mais comme Etat souverain faisant partie de la Confédération germanique. Après 1830, lors de la séparation de la Belgique et de la Hollande, la partie orientale, avec la ville de Luxembourg, est restée à la Hollande, le reste à la Belgique. On a vu plus haut que Valeran DE LUXEMBOURG, seigneur de Ligny, fils puîné de Henri Ier, comte DE LUXEMBOURG, fut l'auteur d'une branche collatérale. Cette branche, divisée en plusieurs rameaux, tout en ne possédant pas le territoire du Luxembourg, en a illustré le nom, en produisant un grand nombre d'hommes remarquables. Valeran, tué ainsi que ses frères à la bataille de Vœhring, en 1288, fut père, entre autres, de Valeran II DE LUXEMBOURG, seigneur de Ligny, dont le fils, Jean DE LUXEMBOURG, seigneur de Ligny, châtelain de Lille, épousa, en 1330, Alix de Flandre. De ce mariage sortit Gui DE LUXEMBOURG, comte de Ligny et de Saint-Pol, châtelain de Lille, marié à Mahaud de Châtillon, sœur et héritière de Gui IV, comte de Saint-Pol. Ils eurent, entre autres enfants : Valeran DE LUXEMBOURG, comte de Saint-Pol, connétable de France, gouverneur de la ville de Gènes, grand partisan du duc de Bourgogne, mort en 1415 ne laissant qu'une fille, mariée à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant; JEAN, dont on va parler; Pierre DE LUXEMBOURG, évêque de Metz, cardinal et béatifié; André DE LUXEMBOURG, évêque de Cambrai. Jean DE LUXEMBOURG, fils puîné de Gui, qui précède, épousa Marguerite d'Enghien, fille de Louis d'Enghien, comte de Brienne. Elle lui porta la seigneurie d'Enghien, le comté de Brienne et ses droits sur le duché d'Athènes. De leur mariage vinrent Louis DE LUXEMBOURG, archevêque de Rouen et cardinal, et Pierre DE LUXEMBOURG, comte de Brienne et de Saint-Pol, qui épousa Marguerite de Baux. Pierre eut, entre autres enfants : 1° Thibaut DE LUXEMBOURG, seigneur de Fiennes, auteur d'un rameau qui a produit le cardinal Philippe DE LUXEMBOURG et qui s'est éteint à la seconde génération, après avoir fourni le rameau latéral des vicomtes de Martigues, devenus ducs de Penthièvre, mais également éteint dès 1569; 2° Louis DE LUXEMBOURG, comte de Saint-Pol, connétable de France, qui a continué la filiation; 3° Jacqueline DE LUXEMBOURG, mariée au duc de Bedford; 4° Isabeau DE LUXEMBOURG, mariée à Charles Ier d'Anjou, comte du Maine; 5° Catherine DE LUXEMBOURG, mariée à Artus de Bretagne, comte de Richemont. Louis DE LUXEMBOURG, d'abord favori du roi Louis XI, eut la tête tranchée par ordre de ce prince, pour fait de haute trahison, en 1475. Il avait épousé en premières noces Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, et en secondes noces Marie de Savoie. Il laissa, entre autres enfants : 1° Pierre DE LUXEMBOURG, deuxième du nom, comte de Saint-Pol, etc., qui ne laissa que deux filles, dont l'une, Marie, épousa en secondes noces, en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul du roi Henri IV, à qui elle porta la succession de sa branche; 2° CHARLES, évêque de Laon; 3° LOUIS, prince d'Altamura, duc d'Andrie, mort sans postérité; 4° Antoine DE LUXEMBOURG, comte de Brienne, baron de Ramerupt et de Piney, chargé de plusieurs missions par le roi Louis XII. Antoine fut père de Charles DE LUXEMBOURG, comte de Brienne, lieutenant général du roi en Picardie, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France. Charles mourut en 1530, laissant de Charlotte d'Estouteville, sa femme, fille d'un prévôt de Paris, entre autres enfants, Jean DE LUXEMBOURG, évêque de Pamiers, auteur de quelques ouvrages littéraires, et Antoine DE LUXEMBOURG, deuxième du nom, comte de Brienne et de Ligny, colonel des légionnaires de Champagne. Antoine mourut en 1557, laissant Jean DE LUXEMBOURG, comte de Brienne, dont la postérité mâle s'est éteinte en la personne de son fils, CHARLES, gouverneur de Metz; et François DE LUXEMBOURG, qui remplit différentes missions diplomatiques sous Henri III et Henri IV. Il obtint du roi Henri III l'érection de sa terre de Piney en duché-pairie et celle de sa terre de Tingry en principauté. Il avait épousé en premières noces Diane de Lorraine, fille du duc d'Aumale, et en secondes noces, Marguerite de Lorraine, sœur de la reine Louise et veuve du duc de Joyeuse. Il est mort en 1613, laissant Henri DE LUXEMBOURG, duc de Piney, prince de Tingry, marié en 1597 à Madeleine de Montmorency. De ce mariage sortirent deux filles; l'une épousa Henri de Lévis, duc de Ventadour; l'autre, héritière du duché de Piney, fut mariée en premières noces à Léon d'Albert, qui par elle fut duc DE LUXEMBOURG; et en secondes noces à Charles-Henri de Clermont-Tonnerre. Du premier lit vint un fils, mort prêtre; du second est issue Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, duchesse DE LUXEMBOURG. Celle-ci épousa, en 1661, FRANÇOIS-HENRI de Montmorency, maréchal de France, connu sous le nom de *maréchal de Luxembourg*. Les enfants issus de cette union firent les diverses branches de la maison Luxembourg-Montmorency. L'aîné de ces enfants, CHARLES-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, lieutenant général, eut pour fils et successeur CHARLES-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, deuxième du nom, père d'Anne-François, dont la fille, Anne-Charlotte, épousa Anne-Léon II, duc de Montmorency (v. MONTMORENCY). Le plus jeune, CHRISTIAN-LOUIS, a été la souche des princes de Tingry, dont il sera parlé plus loin. Le troisième, PAUL-SIGISMOND de Montmorency-Luxembourg, obtint en 1696 des lettres patentes, érigeant en duché la terre de Châtillon-sur-Loing que lui avait léguée sa tante paternelle, la duchesse de Mecklembourg. Son fils, CHARLES-PAUL-SIGISMOND, connu sous le nom de *duc d'Olonne,* lieutenant général, fut père de CHARLES-ANNE-SIGISMOND de Montmorency-Luxembourg, successivement connu sous les noms de comte de Luxe, de duc de Châtillon et de duc d'Olonne. Il fut fait maréchal de camp en 1748, et mourut en 1777, laissant ANNE-PAUL-EMMANUEL-SIGISMOND de Montmorency, prince de Luxembourg, maréchal de camp, mort sans postérité en 1790, et ANNE-CHARLES-SIGISMOND, duc de Piney-Luxembourg et de Châtillon, lieutenant général, député de la noblesse aux états généraux de 1789, mort en émigration. Ce dernier laissa de Madeleine-Suzanne-Adélaïde de Voyer d'Argenson de Paulmy, sa femme, ANNE-HENRI-RENÉ-SIGISMOND de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, mort sans postérité; et Charles-Emmanuel-Sigismond, duc DE LUXEMBOURG, lieutenant général, créé pair de France à la Restauration, ambassadeur au Brésil, mort sans postérité, le dernier de sa branche. — CHRISTIAN-LOUIS de Montmorency-Luxembourg, quatrième fils du maréchal de Luxembourg, comme il a été dit plus haut, fut l'auteur de la branche des princes de Tingry. Il servit avec distinction sous les ordres de son père, et dans les différentes campagnes de la fin du règne de Louis XIV et du commencement de celui de Louis XV. Il fut créé maréchal de France en 1735, et il est connu sous le nom de *maréchal de Montmorency*. Il est mort en 1746, laissant de son mariage avec Louise-Madeleine de Harlay, sa femme, CHARLES-FRANÇOIS-CHRISTIAN, qui a continué la filiation; JOSEPH-MAURICE-ANNIBAL, comte de Montmorency, lieutenant général, mort sans postérité mâle. Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, créé duc héréditaire de Beaumont en 1765, fut nommé lieutenant général en 1748, et mourut en 1787, laissant ANNE-CHRISTIAN de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, lieutenant général et pair de France. Celui-ci mourut en 1821, laissant deux fils, dont l'aîné, ANNE-EDOUARD-LOUIS-JOSEPH, lui succéda dans sa pairie.

Les principaux membres de cette famille qui méritent une mention particulière sont les suivants :

LUXEMBOURG (Baudouin DE), électeur et archevêque de Trèves, frère de l'empereur d'Allemagne Henri VII, né en 1285, mort en 1354. Ce batailleur n'eut du prélat que le nom; on le vit passer la plus grande partie de sa vie les armes à la main. Après avoir pris part à toutes les expéditions entreprises par son frère, notamment en Italie, il embrassa la cause de Louis V de Bavière, qu'il trahit plus tard pour donner l'empire à son petit-neveu Charles de Luxembourg, puis aida Jean de Bohême à réduire ses sujets révoltés. En 1350, las de ces luttes perpétuelles, il conclut la paix avec tous ses voisins, régla ses différends avec ses vassaux, et s'apprêtait à goûter enfin un repos bien gagné, lorsque les bourgeois de Trèves se soulevèrent contre lui. Les rebelles résistèrent deux ans, et Baudouin, peu certain de l'issue de la lutte, signa avec eux un traité en 1353.

LUXEMBOURG-LIGNY (Valeran III DE), comte DE SAINT-POL ou SAINT-PAUL, connétable de France, né en 1355, mort en 1417. Entré au service du roi de France et fait prisonnier par les Anglais en 1374, il épousa la sœur de Richard II d'Angleterre. A la suite de ce mariage, Charles V de France saisit les domaines du comte, domaines qui ne revinrent à leur maître qu'à l'avénement de Charles VI. Sous ce prince, Saint-Pol embrassa le parti des Bourguignons et fut nommé gouverneur de Paris, puis connétable. La défaite du duc de Bourgogne par le parti des Armagnacs contraignit Saint-Pol à se réfugier en Brabant, où il termina son existence. Le roi de France lui avait fait redemander l'épée de connétable, qu'il refusa de restituer.

LUXEMBOURG (Pierre DE), cardinal français, né en 1369, mort en 1387. Il avait, dès sa jeunesse, été pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques : chanoine de Paris dès l'âge de dix ans, chanoine de Cambrai deux ans après, il recevait, en 1383, l'évêché de Metz, et à seize ans était nommé cardinal-diacre. On lui attribue les ouvrages suivants, publiés après sa mort : *Livre de monsieur saint Pierre de Luxembourg qu'il adressa à l'une de ses sœurs pour la détourner de l'état séculier*, ou la *Diète du salut* (Paris, 1506, in-4°); le *Livre de Clergie, nommé l'image du monde* (Paris, s. d., car. gothique, in-4°); le *Dévot traité* ou *Epître très-utile à la personne vivant au monde.*

LUXEMBOURG-SAINT-POL (Louis DE), prélat français, mort en 1443. Il était évêque de Thérouanne lorsque, s'étant déclaré partisan des Anglais, il fut nommé chancelier par Henri VI. Saint-Pol faisait partie du conseil du commandant anglais à Paris en 1436; la ville ayant été livrée par les bourgeois à Charles VII, il se réfugia à la Bastille, qu'il défendit contre Richemont. Contraint de capituler, le prélat se réfugia en Angleterre, où il termina sa vie. Quelque temps avant son départ, il avait été promu à l'évêché de Rouen et avait reçu le chapeau de cardinal.

LUXEMBOURG (Jean DE), comte DE LIGNY, capitaine français, frère du précédent, mort en 1440. Il servit la cause des Anglais contre le roi de France, prit le gouvernement d'Arras (1414), débloqua, avec un corps bourguignon, Senlis assiégé par Armagnac (1418), devint gouverneur de Paris (1418-1420), dirigea diverses expéditions en Picardie, en Hainaut, et se montra extrêmement cruel. Jean prenait part au siége de Compiègne, lorsque Jeanne Darc tomba entre les mains du bâtard de Vendôme. Celui-ci céda l'héroïne à Jean de Luxembourg, qui ne rougit point de la vendre aux Anglais. Pendant plusieurs années, il continua à ravager le Laonnais et le Soissonnais, refusa de signer le traité d'Arras (1435), et se maintint dans un état de complète indépendance entre le duc de Bourgogne et le roi de France.

LUXEMBOURG (Louis DE), comte DE SAINT-POL, connétable de France, né en 1418, mort en 1465. Il commença par prendre le parti des Anglais contre Charles VII; mais le roi de France ayant fait ravager les terres du comte, celui-ci se soumit, vint à la cour et parut rompre complétement avec l'Angleterre, dont il combattit les troupes en diverses rencontres. Vassal du duc de Bourgogne, il excita le roi de France à lui déclarer la guerre; mais Louis XI, devenu roi, réconcilia Saint-Pol et le duc de Bourgogne. La vie de Louis de Luxembourg ne fut qu'un tissu de contradiction, de duplicités, de roueries et de trahisons. Il proteste à Louis XI de sa fidélité, et on le voit se compromettre ostensiblement comme agent de la ligue du Bien public; puis il assiste à la bataille de Montlhéry à la tête des troupes du duc de Charolais. Pour se l'attacher, Louis XI lui donne en mariage sa belle-sœur Marie de Savoie et le nomme connétable. Sa position était, du reste, singulière. Ses seigneuries situées entre la Picardie et la Flandre relevaient, les unes du roi, les autres du duc de Bourgogne. Placé entre les deux princes, Saint-Pol espérait s'agrandir à leurs dépens en vendant alternativement ses services à l'un et à l'autre. En 1471, lassé des fourberies du connétable, serré de près d'ailleurs par Louis XI, le duc de Bourgogne écrit au roi de France qu'il a été poussé à l'attaquer par des gens qui les trompent tous deux. Louis XI lui fait répondre qu'il était instruit des trahisons de son connétable et qu'il ne savait à celui-ci aucun gré des succès qu'il avait obtenus dans une guerre provoquée pour son intérêt privé. En 1473, Saint-Pol s'empare de Saint-Quentin au nom du roi, et garde pour lui cette ville pour se dédommager de prétendus préjudices que lui auraient causés Louis XI. Ce dernier, montrant une longanimité bien rare chez lui, fait l'abandon de Saint-Quentin et propose une conférence que Saint-Pol accepte; deux jours après, le traître faisait de nouvelles offres de service au duc de Bourgogne. Celui-ci signe enfin la paix avec Louis XI, et, à l'instigation du roi, arrête Saint-Pol; toutefois, il ne veut le livrer que sur la promesse du monarque de lui abandonner Nancy et la Lorraine. Louis XI se soumet aux exigences du Bourguignon, et le connétable est remis entre ses mains. Saint-Pol fut condamné à avoir, comme criminel de lèse-majesté, la tête tranchée sur un échafaud devant l'Hôtel de ville, et la sentence reçut son exécution le 19 décembre 1475.

LUXEMBOURG (Philippe DE), cardinal français, né en 1445, mort en 1519. Nommé successivement évêque du Mans (1477), de Thérouanne (1498), cardinal cette même année, évêque de Saint-Pons (1509), d'Arras (1512), d'Albano et de Tusculum (1515), il cumula les revenus de plusieurs évêchés à la fois et de riches bénéfices, et devint un des plus riches prélats du royaume. En 1516, il fut nommé légat du pape en France et demanda à ce titre l'abrogation de la pragmatique sanction. En outre, il remplit pour le roi de France plusieurs missions coûteuses, et fit notamment partie d'une ambassade en Hongrie. C'est lui qui fonda à Paris le collége du Mans.

LUXEMBOURG (Léon D'ALBERT, duc DE), frère du connétable Charles de Luynes, mort en 1630. Il porta d'abord le nom de **Brantes**, suivit son frère à Paris, fut admis avec lui dans la maison du dauphin (depuis Louis XIII), et après le meurtre du maréchal d'Ancre, fut comblé de biens et d'emplois par son frère devenu tout-puissant. Il devint notamment conseiller d'Etat, gentilhomme ordinaire du roi, capitaine des gardes (1618) et gouverneur de Blaye. Ayant épousé Marguerite de Luxembourg, il prit le nom et les armes de sa femme et reçut du roi le titre de duc avec la pairie. — Son fils, Henri-Léon d'Albert DE LUXEMBOURG, prince de Tingry, né en 1630, mort en 1697, consentit sur les instances du prince de Condé à entrer dans les ordres et à se démettre de ses titres et de ses biens en faveur de son beau-frère, Henri de Montmorency-Bouteville, qui devint le célèbre maréchal de Luxembourg.

LUXEMBOURG (François-Henri DE MONTMORENCY-BOUTEVILLE, duc DE), maréchal de France, l'un des grands généraux du XVIIe siècle, né à Paris le 8 janvier 1628, mort à Versailles le 4 janvier 1695. Il était fils du comte de Bouteville, qui fut décapité pour un duel en 1627. Il débuta comme aide de camp du prince de Condé, et gagna le grade de maréchal de camp à la bataille de Lens. En 1650, après l'arrestation de Condé, il rejoignit Turenne alors à la tête d'une armée espagnole et fut fait prisonnier à Rethel, puis échangé contre le maréchal d'Aumont. Condé ayant été mis en liberté l'année suivante, Bouteville se jetta à corps perdu dans les intrigues de la Fronde. Le mariage de Louis XIV et la paix des Pyrénées ayant mis un terme aux dissensions intestines, Bouteville obtint du roi son pardon. Parti comme simple volontaire, il prit part à la conquête de la Franche-Comté; puis, en 1672, fut nommé commandant en chef de l'armée de Hollande qu'il fut obligé d'évacuer, malgré de brillantes victoires, en opérant une retraite qui le mit à la tête des premiers capitaines de son temps. Après la mort de Turenne, il fut nommé maréchal de France. Ses campagnes du Rhin et de Flandre (1675 et 1677) le couvrirent de gloire; mais il eut le malheur de se brouiller avec Louvois qui lui voua une haine effroyable et qui l'impliqua comme complice dans le procès intenté contre la Voisin, le Vigoureux, Le Sage et les empoisonneurs qui désolaient alors Paris. On l'accusa d'avoir entretenu un commerce avec le diable, et Louvois le fit jeter dans un cachot de six pas de long. Il resta enfermé, pendant cinq semaines, dans cette sorte de cage infecte, avant d'être interrogé; et, à l'issue du procès qui dura quatorze mois, il ne fut rendu ni jugement qui le disculpât ni jugement qui le condamnât. Exilé à vingt lieues de Paris, il reparut en 1681 à la cour. Neuf ans se passèrent sans qu'on l'employât; enfin, en 1689, Louis XIV lui donna le commandement de l'armée qu'il envoyait en Flandre. Ses victoires de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, la prise de Charleroi, la marche sur Tournay, tels furent les brillants exploits qui signalèrent cette mémorable campagne. En 1695, Luxembourg revint à Versailles, où il fut emporté, en cinq jours, par une péripneumonie; et c'est dès ce moment que date la décadence de la gloire militaire de Louis XIV. Cet homme de guerre avait l'intuition du génie, le coup d'œil juste, l'exécution rapide. Il était franc, spirituel, charitable, dévoué, et se faisait adorer du soldat. Il portait si haut le désintéressement que ses enfants furent obligés de renoncer à sa succession. Les mémoires du temps rapportent qu'à la bataille de Nerwinde il avait pris aux ennemis tant de drapeaux qu'on le surnomma **le Tapissier de Notre-Dame**. Citons encore un mot à la fois fier et spirituel qu'on lui prête. On sait qu'il était affligé d'une bosse énorme. Le prince d'Orange, tant de fois vaincu par Luxembourg, dit un jour : *Je ne pourrai donc jamais battre ce maudit bossu!* — *Bossu?* repartit Luxembourg, auquel l'exclamation fut rapportée; *qu'en sait-il? Il ne m'a jamais vu par derrière.*

« Jamais homme, dit le maréchal de Berwick, n'eut plus de courage, de vivacité, de prudence et d'habileté; jamais homme n'eut plus la confiance des troupes qui étaient à ses ordres; mais l'inaction dans laquelle on l'avait vu rester après plusieurs de ses victoires l'a fait soupçonner de n'avoir point envie de finir la guerre, ne croyant pas pouvoir faire la même figure à la cour qu'à la tête de cent mille hommes. Quand il était question d'ennemis, nul général plus brillant que lui; mais du moment que l'action était finie, il voulait prendre ses aises et paraissait s'occuper plus de ses plaisirs que des opérations de la campagne. Sa figure était aussi extraordinaire que son humeur et sa conversation étaient agréables. Sa grande familiarité lui avait attiré l'amitié des officiers, et son indulgence à ne point trop se soucier d'empêcher la maraude l'avait fait adorer de ses soldats qui, de leur côté, se piquaient d'être toujours à leur devoir quand il avait besoin de leurs bras. » Macaulay juge à peu près de la même manière le célèbre maréchal.

« Luxembourg, dit-il, s'était élevé lentement, et par suite de la mort de plusieurs grands hommes, au premier rang parmi les généraux de son époque. Il ne le cédait en valeur et en talents à aucun de ses illustres ancêtres. Mais quelle que fût la noblesse de sa race et la supériorité de son génie, il lui avait fallu surmonter plus d'un obstacle sérieux dans le chemin de la renommée. S'il devait beaucoup à la nature et à la fortune, il avait eu encore plus à s'en plaindre. Ses traits étaient d'une dureté repoussante; il était de petite taille, d'une constitution faible et maladive; une protubérance pointue s'élevait sur ses épaules. De cruelles imputations avaient été jetées sur ses mœurs... Condé et Turenne n'étaient plus, et Luxembourg était, sans contredit, le premier homme de guerre que possédât alors la France. Comme vigilance, comme activité, comme persévérance, il laissait à désirer. Il semblait réserver ses grandes qualités pour les grandes occasions. C'était sur le champ de bataille qu'il se retrouvait tout entier. Le coup d'œil était rapide et infaillible. C'était lorsque la responsabilité la plus lourde pesait sur lui, lorsque les embarras s'accumulaient autour de lui, que ses idées étaient le plus nettes, son jugement le plus sûr. Son pays fut redevable de quelques journées glorieuses à son habileté, à son énergie, à sa présence d'esprit. Mais il n'eut pas dans ses campagnes de succès aussi remarquables que ceux qu'il obtint dans ses batailles rangées. »

LUXEMBOURG (Chrétien-Louis de Montmorency), prince de Tingry, maréchal de France, connu sous le nom de **Maréchal de Montmorency**, et fils du précédent, né à Paris en 1675, mort en la même ville en 1746. Il fit ses premières armes en Flandre, sous les ordres de son père, assista aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde, et fut nommé en 1693 colonel du régiment de Provence. Il passa ensuite en Allemagne, sous les ordres de Villars, fut, en 1702, envoyé en Italie, puis rappelé en Flandre, où il se distingua à la bataille d'Oudenarde par son intrépidité extraordinaire. A Malplaquet, à Denain, il paya encore courageusement de sa personne, et enfin couronna dignement sa carrière militaire, à l'armée du Rhin, par la capitulation de Philippsbourg. Investi en 1734 du titre de maréchal de France, il rentra dans la vie privée.

LUXEMBOURG (Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de), maréchal de France, né en 1702, mort à Paris en 1764. Il fit ses premières armes en Espagne, puis servit à l'armée du Rhin, passa en Bohême, se distingua à la défense de Prague, dans la fameuse retraite du maréchal de Belle-Isle, et suivit ensuite le roi en Flandre comme aide de camp et lieutenant général. A Fontenoy, son intrépidité fut grandement remarquée. Créé maréchal de France en 1757, il empêcha le débarquement des troupes anglaises qui menaçaient les côtes de basse Normandie. Ce fut son dernier exploit. Il se retira dans sa terre de Montmorency et donna asile à J.-J. Rousseau, qui parle de lui très-honorablement dans ses *Confessions*, et rend justice à la loyauté et à la dignité de son caractère.

LUXEMBOURG (Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroi, marquise de Boufflers, duchesse de), femme du précédent, née en 1707, morte en 1787. Mariée à quinze ans au marquis de Boufflers, douée de tous les agréments de l'esprit et du corps, elle suivit l'exemple donné par Sa Majesté Louis XV, et sa conduite, disent les chroniques du temps, ne fut pas des plus exemplaires. M. de Tressan fit sur elle cette chanson, que tous ses contemporains ont fredonnée :

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'Amour;
Chacun s'empressait à lui plaire,
Et chacun...

« J'ai oublié le reste, » disait-elle quand elle chantonnait en riant ce couplet. La tête était légère, mais le cœur était bon chez cette évaporée. Elle n'attendit pas, pour renoncer aux équipées amoureuses, que l'âge eût altéré la fraîcheur de ses traits; elle épousa en 1750 le maréchal de Luxembourg et vint habiter le château de Montmorency. Jean-Jacques était alors établi à l'Ermitage. La maréchale tendit la main au philosophe, en lui jetant un de ses plus charmants sourires. Rousseau commença, suivant son habitude, par jouer le dogue. Mais il lui fallut, bon gré mal gré, céder à cette bonté obstinée, à cette affection si délicate. Il accepta une maisonnette dans un coin du parc, et lut à ses protecteurs la *Nouvelle Héloïse* et l'*Emile*, qu'il venait de composer. Il écrivait souvent à Mme de Luxembourg, et ses lettres témoignent d'un attachement sincère et d'une profonde reconnaissance qui devaient durer ce qu'en général durent les amitiés de Rousseau. Mme de Luxembourg l'aida de tout son crédit pour la publication de l'*Emile* et, lorsque la censure eut demandé l'arrestation de l'auteur, elle favorisa sa fuite. Après la mort du maréchal, arrivée en 1764, sa veuve ouvrit sa maison à tous les grands noms nobiliaires, artistiques et littéraires de Paris. Sa beauté était passée, mais il lui restait son esprit, esprit un peu sec, piquant, mordant même, mais du meilleur aloi, et frappant toujours juste, toujours franc et naturel comme son cœur. Elle était devenue l'arbitre souverain des bienséances, du bon ton, des grandes manières et de la politesse, faisait et défaisait les réputations; et elle voyait, empressée autour d'elle, la jeunesse la plus brillante, soit en hommes, soit en femmes, qui mendiait son suffrage et la comblait de soins respectueux. Pourtant, elle était plus crainte qu'aimée; bien qu'elle fût toujours prête à rendre service au moment même où elle se montrait le plus agressive, on redoutait toujours quelque boutade imprévue, un de ces traits avec lesquels elle savait si bien ridiculiser la victime qu'elle avait choisie, trait qu'elle regrettait aussitôt, et dont elle s'efforçait d'effacer la blessure à l'aide de quelques bonnes et caressantes paroles. Mme de Luxembourg mourut entourée du respect et de la considération générale; et personne, en voyant sa belle et noble vieillesse, ne songea à rappeler les débuts tant soit peu légers de sa vie.

LUXEMBOURG (Sébastien de), capitaine français, vicomte de Martigues. V. Martigues.

Luxembourg (le), célèbre palais de Paris, sur la rive gauche de la Seine (VIe arrondissement). Ses beaux jardins publics, sa galerie de peinture, consacrée aux artistes vivants, et son rôle historique pendant les deux derniers siècles le recommandent à l'attention.

Au XVIe siècle, le duc de Piney-Luxembourg, prince de Tingry, avait fait bâtir sur l'emplacement du palais actuel un hôtel qui porta son nom, et ce nom de Luxembourg persista à travers toutes les vicissitudes auxquelles fut soumis ce domaine. Marie de Médicis l'acheta pour en faire sa demeure quelque temps après la mort de Henri IV, en 1612, et chargea son architecte d'en faire un palais. Les bâtiments se composaient de trois corps de logis, entre cour et jardin; ils furent rasés, et Jacques Debrosse édifia, sur le modèle du palais Pitti de Florence, une majestueuse demeure, de belles proportions, visibles encore sous les adjonctions un peu massives que le palais subit postérieurement. Pour retrouver l'ordonnance conçue par J. Debrosse, il faut enlever par la pensée l'avant-corps de logis bâti, sous Louis-Philippe, sur la façade du jardin et les deux pavillons qui le flanquent. Quoique construits dans le même style que le reste du palais, ces pavillons et la lourde construction qui les relie enlèvent à l'ensemble ses justes proportions.

Un auteur qui écrivait sur Paris vers 1640, Malingre, nous a laissé des splendeurs de cette résidence une description curieuse et dont voici quelques extraits : « Il (le palais) consiste en quatre grands pavillons aux quatre coings, en trois grands corps d'hostel. Celui de main droite, où est le département de la royne, est composé d'une belle grande gallerie haute, ayant deux chemnées aux deux bouts, fort belles pour l'invention, façons et dorures; les fenestres regardent sur le Petit Luxembourg d'un costé, et de l'autre sur la grande cour. Aux deux costez de cette belle gallerie, sont quantité de tableaux de l'invention du fameux peintre Rubens d'Anvers, dans lesquels est représentée toute la vie de la royne depuis sa naissance.

» Avant d'entrer dans cette gallerie est la chapelle de la royne, avec ses lambris dorez.....

» De ce même costé et département est la chambre de la royne, belle, grande et carrée, enrichie d'une cheminée admirable pour son ouvrage et dorure, garnie de deux gros chenets d'argent. En cette chambre se voit la place du lict enfermé de balustres, dont les pilliers sont d'argent.

» De cette chambre on entre au cabinet, le plus riche qui se puisse voir..... Les vitres de fin cristal, et, au lieu de plomb pour les lier, la liaison est toute d'argent.

» Le département de main gauche..... est composé de deux grands pavillons, entre lesquels est une belle et longue gallerie de mesme façon et ouvrage que celle du costé droict, en laquelle en divers tableaux se doit voir la vie du roi Louis XIII, ses victoires et triomphes; mais ce costé-là n'est pas encore parachevé.

» La face d'en haut dudict hostel qui regarde le jardin et la grande cour est composée de quatre grandes salles, deux en haut et deux en bas..... »

Au milieu de ce corps de logis se trouvait le grand escalier d'honneur aboutissant à un dôme orné de colonnes de bronze et de marbre et de statues précieuses. « L'entrée dudict hostel qui regarde la rue de Tournon est composée d'une haute allée, qui va depuis le pavillon jusques au donjon du portail du costé droict, et une autre pareille au costé gauche, laquelle allée est toute embellie de balustres des deux costez..... Ce donjon fait en rond et enrichy de belles colonnes et statues de marbre, et la ceinture toute dorée, comme toutes les autres ceintures des trois corps d'hostel, et le haut d'iceux tout dorez. ... »

Le nouvel édifice reçut les suffrages des architectes les plus en crédit; le cavalier Bernin lui-même convenait qu'il n'y avait nulle part de palais mieux bâti et plus régulier. Marie de Médicis ne négligea rien de ce qui pouvait faire de sa demeure un séjour vraiment royal; parmi les peintres illustres appelés à orner le Luxembourg des produits de leur pinceau, il faut compter Rubens, qui commença en 1621 et termina en 1623 la grande galerie, où il représenta l'histoire allégorique de la régente; la plus grande partie de cette admirable collection est au Louvre. Poussin et Philippe de Champagne contribuèrent aussi, par leurs peintures, à l'embellissement du palais.

La magnificence des jardins dessinés par Jacques Debrosse répondait à la belle ordonnance des bâtiments; c'est à cet architecte qu'on doit aussi la charmante fontaine dite *Fontaine de Médicis*, pour laquelle la reine régente fit construire à Arcueil un aqueduc destiné à amener au Luxembourg les eaux de la fontaine de Rungis; ce fut encore Jacques Debrosse qui donna les plans de cette œuvre remarquable et qui en dirigea l'exécution.

Les jardins n'étaient pas alors aussi vastes qu'ils le sont devenus. Leur largeur était peut-être plus considérable, car ils s'étendaient du faubourg (maintenant boulevard) Saint-Michel jusqu'à la rue Madame, qui fut construite sur des terrains aliénés du Luxembourg par Monsieur, depuis Louis XVIII, vers 1784; mais au sud, ils étaient bornés par le mur du couvent des Chartreux, à peu près à l'endroit où maintenant la balustrade clôt le parterre méridional. Pour leur donner cette étendue, Marie de Médicis avait adjoint au parc de l'hôtel Luxembourg, composé seulement de sept ou huit arpents, un clos de vigne appelé le Pressoir, appartenant à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'une petite ferme qui en dépendait, plus vingt-cinq arpents de terres labourables qui appartenaient aux Chartreux. Les choses restèrent plus d'un siècle en cet état.

En partant pour l'exil, Marie de Médicis céda son palais à Gaston d'Orléans; l'inscription en lettres d'or sur une plaque de marbre noir placée au-dessus de la façade nord du palais subsista jusqu'à la Révolution. Après Gaston, Mlle de Montpensier, puis Elisabeth de Guise, ses deux filles, le possédèrent successivement; la dernière le donna à Louis XIV, et depuis il n'est plus sorti du domaine. Le duc d'Orléans, régent, y logea l'une de ses filles, la duchsse de Berry, et, s'il faut en croire Duclos, il s'y passa d'étranges choses. « La duchesse de Berry, dit cet écrivain, pour passer les nuits d'été dans le jardin du Luxembourg avec une liberté qui avait plus besoin de complices que de témoins, en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale. »

Avide de popularité, Monsieur le duc, fils aîné du prince de Condé, fit aussitôt ouvrir aux habitants du faubourg Saint-Germain les portes du jardin de son hôtel, voisin du Luxembourg.

D'importantes réparations furent exécutées dans le palais de 1733 à 1736. Les derniers habitants qui s'y succédèrent jusqu'à la Révolution furent la duchesse de Brunswick, la reine douairière d'Espagne, et enfin le comte de Provence, Monsieur, frère du roi, auquel Louis XVI donna le Luxembourg en apanage par lettres patentes (1779). Cette donation réunissait au palais construit par Marie de Médicis le palais du Petit-Luxembourg, que le cardinal de Richelieu avait habité pendant que l'on construisait le palais Cardinal; le Petit-Luxembourg était passé en héritage à la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, puis avait appartenu aux Condé, et enfin à la princesse Palatine.

La Révolution arriva et le comte de Provence partit pour l'émigration. Subissant l'influence des temps, le Luxembourg devint une prison, et dans cette nouvelle destination, il continua à avoir des hôtes illustres : MM. de La Ferté, de Beauharnais, de Nicolaï, le général de Broglie, etc.

C'est du Luxembourg que Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Lacroix et bien d'autres partirent pour monter à l'échafaud.

Le Directoire s'y installa en 1795; la prison avait été évacuée après le 9 thermidor, et de nombreux ouvriers avaient rendu au Luxembourg son caractère de splendeur primitive. C'est le temps des fêtes du Directoire, auxquelles Barras convie la jeunesse dorée, les femmes à la mode, groupées autour de la célèbre Mme Tallien. C'est au Luxembourg proprement dit que le Directoire tient ses séances : la demeure des cinq directeurs est au Petit-Luxembourg.

Au 18 brumaire, la cour du Directoire disparut; les mots Palais du Directoire furent effacés du fronton du vieux palais de Marie de Médicis et firent place à l'inscription Palais du Consulat; bientôt après, un décret du conseil des Cinq-Cents fit du Luxembourg le palais du Sénat conservateur; il conserva ce titre jusqu'en 1814.

Louis XVIII, de retour en France, rétablit par ordonnance du 4 juin la Chambre des pairs et lui fixa le Luxembourg pour résidence.

Rappelons en passant que l'une des plus illustres victimes de la réaction royaliste, l'intrépide et malheureux maréchal Ney, eut, à cette époque, le Luxembourg pour dernière prison et fut fusillé à l'extrémité sud-est du jardin.

Pendant la Révolution, les jardins du Luxembourg avaient reçu de vastes accroissements au midi, aux dépens du monastère des Chartreux et de l'enclos considérable qui en dépendait. Ce monastère s'était élevé, au commencement du XIIIe siècle, sur l'emplacement du château de Vauvert, construit par le roi Robert. Sous le règne de Louis IX, le château de Vauvert, qui appartenait toujours au domaine royal, reçut quelques chartreux, appelés par saint Louis de Grenoble. Peu à peu ces religieux s'arrondirent, et leur monastère était un des plus riches de Paris quand éclata la Révolution. A cette époque, les bâtiments vendus à vil prix furent détruits de fond en comble; on ne respecta que le petit édifice dit la *Pompe des chartreux*, qui se trouvait au milieu du grand cloître et que l'on a pu voir dans la pépinière de l'Ouest, jusqu'à la dernière transformation du jardin. La plus grande partie de l'enclos fut réunie au Luxembourg.

C'est sur les terrains provenant des Chartreux que fut ouverte en 1795 la magnifique avenue de l'Observatoire, décrétée par la Convention; l'établissement de cette promenade nécessita des remblais considérables; aussi ne fut-elle achevée et plantée qu'en 1811.

En 1801, on renouvela les arbres de la partie orientale du jardin et on modifia l'aspect du parterre, bordé jadis de deux terrasses munies de bassins de distance en distance. Ce fut l'architecte Chalgrin qui exécuta ces travaux importants.

Vers 1840, on détruisit les bâtiments dépendant du couvent des Filles du Calvaire; on conserva seulement le cloître et l'église attenant à l'hôtel du Petit-Luxembourg, fondés par Marie de Médicis. L'emplacement de ce couvent fut converti en parterres donnant sur la rue de Vaugirard. Enfin, dans le courant de l'année 1867, le jardin du Luxembourg a subi un remaniement considérable; la rue de l'Abbé-de-l'Epée, prolongée jusqu'à sa rencontre avec la rue de l'Ouest, devint la limite du jardin vers le sud; la pépinière fut comblée, des rues nouvelles s'ouvrirent sur les terrains livrés à la spéculation; l'allée des Platanes fut retranchée du jardin et fit le prolongement de la rue Bonaparte. L'avenue de l'Observatoire, conservée tout entière, fut convertie en squares ornés de parterres; les allées latérales de cette avenue furent rendues accessibles aux voitures. La partie de la pépinière, comprise dans la nouvelle enceinte du jardin, fut transformée en un vaste jardin anglais, et de nouvelles plantations furent effectuées dans des espaces jusqu'alors fermés au public.

Tout en reconnaissant que l'administration, par le bon goût des aménagements exécutés, a su donner tort aux critiques ardentes soulevées par cette transformation du jardin du Luxembourg, qu'il nous soit permis d'adresser un mélancolique souvenir aux frais ombrages de la pépinière, où les poëtes et les artistes venaient chercher le recueillement et l'inspiration.

La partie est du jardin a été bouleversée par l'ouverture de la rue de Médicis, ses grands arbres séculaires ont été en grande partie abattus, mais on a su tirer habilement profit de ce qui restait de beaux massifs pour la création d'un parc anglais, au milieu duquel s'élève toujours la belle fontaine rustique de J. Debrosse, qu'on a seulement déplacée et au devant de laquelle on a creusé une belle pièce d'eau qui figure un carré long. La statue gigantesque en bronze du cyclope, et le groupe en marbre blanc d'Acis et Galatée qui la décorent sont des œuvres modernes; elles sont dues à M. Ottin. La fontaine de Médicis, appelée longtemps *grotte de la reine*, dessine à l'extrémité de la pièce d'eau son pur profil d'architecture dorique, à colonnes, dont les principaux motifs d'ornementation sont des stalactites figurées dans la pierre.

Outre cette fontaine monumentale, des statues et des groupes, dus pour la plupart à des artistes contemporains, concourent à l'ornementation des jardins. Nous nous contenterons de citer la longue série de reines de France et d'héroïnes, qui se dressent sur leurs piédestaux tout autour du grand parterre central, et parmi lesquelles nous citerons Louise de Savoie, Marguerite de Navarre, Marie de Médicis, etc.; dans le parterre, des copies d'antiques, entre autres le fameux athlète ou *Gladiateur combattant* d'Agasias; près d'une porte donnant accès au boulevard Saint-Michel, le joli *Faune dansant* de M. Lequesne; dans le jardin qui avoisine la fontaine de Médicis, le groupe en marbre de M. Garreau, la *Première famille;* la *Velleda* de M. Maindron, autrefois placée dans la pépinière, et que l'on promène maintenant d'un endroit à un autre; enfin la statue d'Eustache Lesueur, en face du jardin anglais qui remplace la pépinière.

Au XVIIIe siècle, le Luxembourg était le rendez-vous des élégants et des élégantes; il est aujourd'hui fréquenté surtout par les habitants des quartiers de la rive gauche et par la jeunesse des écoles. Les joueurs de paume et de ballon y ont trouvé un dernier refuge.

Le palais lui-même n'a pas subi moins de remaniements que les jardins. Sous Louis-Philippe, et pour les besoins de la cour des pairs, la grande galerie occupée par les tableaux de Rubens, dans l'édifice de Debrosse, fut détruite, et Chalgrin construisit sur son emplacement le grand escalier d'honneur, richement décoré et orné de statues des généraux et des législateurs célèbres de la période révolutionnaire. Un musée, consacré aux œuvres des artistes vivants (v. l'article ci-après), fut installé dans la galerie de l'Est; le palais fut prolongé sur les jardins à l'aide d'un vaste avant-corps de logis flanqué de deux pavillons.

Aujourd'hui, la visite du palais du Luxembourg comprend : le grand escalier d'honneur; la salle des gardes, qui fut l'oratoire de Marie de Médicis; la salle des messagers d'Etat, ancienne grande chambre à coucher de la reine régente; le salon de Napoléon Ier, cabinet de réception de Marie de Médicis; la salle du trône ou grande galerie des fêtes; le salon de l'empereur et la salle des séances. Toutes ces salles et galeries sont décorées de tableaux et de panneaux signés des noms les plus illustres de la peinture française. On voit au rez-de-chaussée la chapelle et la salle du Livre d'or, désignée souvent à tort sous le nom de chambre à coucher de Marie de Médicis; cette salle, qui faisait originairement partie des locaux affectés aux services généraux du palais, fut disposée, sous la Restauration, pour recevoir les titres de la pairie alors héréditaire; de là le nom qu'elle a conservé; elle est ornée de peintures et de boiseries très-remarquables, provenant en grande partie des appartements occupés dans le Luxembourg par la reine régente Marie de Médicis. Citons encore la bibliothèque, où l'on admire une coupole peinte par Delacroix. Le grand artiste y a représenté Dante, en compagnie de Virgile, visitant les limbes où sont rassemblés les héros, les poëtes et les philosophes de l'antiquité. C'est un épisode de la *Divine Comédie*. Cette grande page ne peut être comparée qu'à l'*Apothéose d'Homère* d'Ingres.

Le musée du Luxembourg se compose d'une grande galerie principale, située dans la partie E. du palais, de deux petits salons qui lui font suite, à chacune de ses extrémités, et d'une série de salles situées dans la partie O. et reliées à la grande galerie par une terrasse vitrée où sont exposés quelques dessins et des statues.

La galerie du Luxembourg consacrée aux productions des artistes vivants est comme l'antichambre du Louvre. C'est même là que furent d'abord exposés les tableaux du cabinet du roi, les Raphaël, les Corrége, les André del Sarto, les Claude Lorrain, qui sont maintenant les perles de notre grande collection nationale : en y joignant les vingt et un Rubens de la galerie Médicis, on aura l'idée de ce qu'était en 1750 le musée du Luxembourg. Ce musée ne dura que trente ans. Monsieur, frère du roi, fit de nouveau disséminer les tableaux qu'on y avait réunis et la galerie fut fermée. En 1801, le musée du Louvre ayant pris pour lui les principales toiles de la collection, on exposa au Luxembourg les Rubens, toute la serie des Lesueur et quelques morceaux de Philippe de Champagne, de Terburg, de Van Ostade, de Rembrandt; toutes ces richesses allèrent rejoindre les autres au Louvre en 1815, et c'est à cette époque seulement que l'on ouvrit au Luxembourg un musée d'artistes vivants. L'inauguration en eut lieu en 1818 par l'exposition presque tout entière de l'œuvre de David; Prudhon, Gérard, Guérin, Girodet, Léopold Robert, Sigalon eurent leurs meilleures œuvres au Luxembourg, avant que la mort leur ouvrît les portes du Louvre. Ingres, Delacroix, Decamps, Ary Scheffer, Delaroche, Horace Vernet attendent encore cette glorieuse translation : l'ancien règlement l'avait fixée à dix années après la mort de l'artiste; un nouveau a réduit à cinq ans le terme à attendre, mais il n'est pas observé religieusement.

Dans la grande galerie du Luxembourg, l'œuvre d'Ingres est représenté par des morceaux importants : *Roger délivrant Angélique*, la *Source*, le *Portrait de Cherubini* avec deux autres portraits, et l'*Apothéose d'Homère;* Paul Delaroche y figure avec les *Enfants d'Edouard* et la *Mort d'Elisabeth;* Eugène Delacroix avec le *Massacre de Scio*, la *Barque de Dante*, les *Femmes d'Alger*, la *Noce juive*. Nous n'appuyons sur aucun de ces chefs-d'œuvre, et nous nous contentons de les énumérer. Deux toutes petites toiles, *Saül* et la *Caravane*, donnent une faible idée de l'œuvre de Decamps; mais Court, Deveria et Chassériau ont là leur œuvre capitale dans la *Mort de César*, la *Naissance de Henri IV* et le *Tepidarium*. Cette galerie offre de Ary Scheffer : les *Femmes souliotes* et le *Larmoyeur;* d'Horace Vernet, une petite toile spirituelle, la *Barrière de Clichy;* de L. Benouville, la *Mort de François d'Assise;* de Camille Roqueplan, une *Marine* et les *Filles d'Eve;* de Heim, la *Distribution des récompenses par Charles X*, pleine de portraits finement peints; d'Hippolyte Flandrin, un *Portrait de jeune fille*. Tous ces tableaux n'attendent que leur translation au Louvre, et quand le Luxembourg en sera dépouillé, ses collections en seront fort amoindries. Toutefois, il offrira encore : la *Mal'aria*, les *Cervarolles*, le *Baiser de Judas*, de M. Hébert; la *Fortune et le jeune enfant*, de M. Baudry; la splendide *Orgie romaine*, de M. Couture; elle a malheureusement pour contre-partie, en face d'elle, l'immense *Appel des victimes de la Terreur*, de M. Müller, toile tapageuse et mélodramatique, bien passée de mode aujourd'hui; le *Colloque de Poissy*, de M. Robert Fleury; l'*Eurydice*, d'Antoine Etex; les *Bergers*, de Jeanron; le *Labourage nivernais*, de Rosa Bonheur; le *Général Prim*, de Regnault; la *Nymphe et Bacchus*, de Jules Lefebvre; la *Bataille de Solferino*, de Meissonier; l'*Orphée*, de M. Gustave Moreau; les beaux paysages de Rousseau, de Corot, de Cabat; la *Divina tragedia*, de Chenavard, etc.

La plupart de ces toiles capitales sont placées dans la grande galerie. Dans les petits salons ouverts à ses deux extrémités se trouvent : le *Saint Sébastien*, de M. Ribot; l'*Inondation*, de Huet; la *Scène de la Saint-Barthélemy*, de M. Robert Fleury; le *Jacques Clément*, de Duval Lecamus; la *Procession dans les blés*, de Jules Breton; une *Noce en Bretagne*, de Leleux; les *Océanides*, de Lehmann; le *Retour à la ferme*, de Troyon; le *Soir*, de Harpignies; le *Printemps*, de Daubigny; le *Couvent*, de Dauzats; le *Lévite d'Ephraïm*, de Couder; l'*Etang*, de Jules André.

La terrasse vitrée, située sur la rue de Tournon et qui relie la grande galerie aux petites salles d'exposition de l'aile gauche du palais, contient plusieurs séries de portraits au crayon, dus à F.-J. Heim; ils représentent toute la génération contemporaine des membres de l'Institut, depuis le premier Empire jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. Dans le salon qui partage en deux la terrasse se trouvent quelques morceaux de sculpture : le *Rembrandt*, buste en bronze de M. Oliva; la *Minerve*, de M. Gatteaux; la *Victoire*, de P. Loyson; statues de bronze et bustes de nègres et de Kabyles en bronze et marbre de couleur. Les petits salons situés à l'extrémité de cette terrasse sont réservés aux acquisitions faites par le Musée du Luxembourg aux Salons de chaque année; c'est donc là qu'il faut aller chercher la physionomie actuelle de l'art contemporain.

Le salon d'entrée, qui sert de vestibule, offre une suite de dessins et cartons d'Ingres et de Delacroix, une belle marine de Wildet des lavis de Henri Regnault, récemment acquis par le Musee. Dans les autres salles, nous remarquons : la *Curée du chevreuil*, de Weber; *Charge d'artillerie* et *Chevaux de Cosaques*, de Schreyer; le *Toast à la vendange*, de Gros Claude; la *Promenade*, de Knaus; le *Soir*, de Gleyre; la *Bergerie*, de Brendel; le *Mont-de-piété*, de Heilbuth; la *Part du capitaine*, de Beaumont; le *Marchand d'esclaves*, de Victor Giraud; les *Ecueils*, de Glaize; la *Scène d'inondation*, de Schnetz; le *Virgile chez Mécène*, de Jalabert; la *Psyché* de Curzon; les *Danses espagnoles*, d'Eug. Giraud; la *Course de taureaux*, de Dehodencq; la *Chasse au faucon*, de Fromentin; le *Passage du Guadarrama*, de H. Bellangé; l'*Accouchée*, de Leroux; le *Troupeau de moutons*, de Ch. Jacque; les *Fouilles à Pompéi*, de A. Sain; une *Petite mendiante*, de H. Merle; le *Tripot*, de Penguilly-Lharidon, toutes œuvres fort admirées aux Salons de ces dernières années et qu'on a plaisir à voir groupées.

Le Musée du Luxembourg possède, en outre, un certain nombre de toiles reléguées dans des salles non ouvertes au public et qui ne font leur apparition qu'en cas de vacance des veritables titulaires. L'envoi à l'Exposition de Vienne (1873) d'un choix fait dans les galeries a permis à la direction de remettre sous les yeux le beau portrait de Fourier, par Gigoux; la *Fenaison*, de Rosa Bonheur; le *Bien et le mal*, d'Orsel, panneau archaïque dans le genre de Cimabué; le *Triomphe du martyre*, de Bouguereau; la *Glorification de saint Louis*, de Cabanel; l'*Homère*, de Leloir; l'*Amende honorable*, de Claudius Jacquand; la *Scène de la Saint-Barthélemy*, de Robert Fleury; les *Bœufs*, de Troyon; la *Tentation du Christ*, de Ary Scheffer, et quelques autres encore.

La galerie de sculpture est au rez-de-chaussee du palais. Cette collection est loin de pouvoir donner de la statuaire contemporaine une idée complète. L'Etat, qui achète à peu près toutes les œuvres de la sculpture, les disperse dans ses monuments, ses palais, ses jardins; un très-petit nombre d'excellents morceaux seulement ont été réunis au Musée du Luxembourg. Ce sont : l'*Eurydice*, de Nanteuil, longtemps exposée au Palais-Royal et qu'on prendrait pour un antique; une répétition de la *Velléda*, de Maindron; la *Fileuse*, de M. Mathurin Moreau, et la *Dévideuse*, de M. Salmson; la *Vérité* et le beau groupe de la *Mère des Gracques*, de M. Cavelier; les deux bronzes de Duret, popularisés par toutes sortes de réductions: l'*Improvisateur* et le *Danseur napolitain:* l'*Ariane*, d'Aimé Millet; la *Jeune fille confiant son secret à Vénus*, heureuse inspiration de Jouffroy; la *Bacchante*, de Marcellin; celle de Crauk; *Mercure inventant le caducée*, de M. Chapu; la *Femme au miroir* et quelques bustes de femmes, de M. Dumont; la *Prière*, de M. Jaley; le *Ganymède*, de M. Barthélemy; *Etre et paraître*, de M. Leharivel-Durocher; le *Musique de Béranger*, de M. G. de Chaume · l'*Agrippine*, de M. Maillet; le *Narcisse* et l'*Arion*, de M. Hiolle; l'*Anacréon* et les *Gracques*, groupe en bronze, de M. Guillaume; le *Martyr chrétien* et le *Combat de coqs*, de M. Falguière; l'*Hébé*, de M. Carrier-Belleuse; la *Psyché*, de M. Aizelin; la *Mégarienne*, de M. Barrias; un *Jaguar*, de Barye; l'*Amour* et la *Méditation*, de M. Bonnassieux; la *Pythie*, de M. Bourgeois; une réduction en bronze du marbre de M. Cambos, la *Femme adultère;* le *Saint Jean* et le *Chanteur Florentin*, de M. Dubois; le *Chien blessé* et *Pan*, de M. Fremiat; *Léandre*, le *Passant et la Colombe*, de M. Guitton; l'*Enfance de Bacchus*, de M. J.-J. Perraud; la *Vénus*, de Simart, etc.

Luxembourg (THÉÂTRE DU). V. BOBINO.

LUXEMBOURGEOIS, OISE s. et adj. (lu-kzan-bour-joi, oi-ze). Géogr. Habitant du Luxembourg ou de la ville de Luxembourg; qui appartient à cette ville, à cette contrée ou à leurs habitants : *Les* LUXEMBOURGEOIS. *La population* LUXEMBOURGEOISE.

LUXEMBURGIE s. f. (lu-ksan-bur-jî — de *Luxembourg*, n. propre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des sauvagésies, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil. ‖ On écrit aussi LUXEMBOURGIE.

LUXER v. a. ou tr. (lu-ksé — lat. *luxare*, probablement du même radical que le grec *loxos*, oblique, radical qui est le sanscrit *lu*, couper, rompre, d'où *lus*, *luk*, rupture). Disloquer, faire sortir de sa place, en parlant des os articulés entre eux : *Sa chute lui* A LUXÉ *l'os de la cuisse.* (Acad.)

Se luxer v. pr. Etre luxé, sortir de sa place naturelle, en parlant d'un os : *L'humérus* SE LUXE *plus rarement que le fémur.*

— Disloquer à soi : *Je* ME SUIS LUXÉ *l'épaule.*

LUXEUIL, en latin *Luxovium*, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Lure, sur la rive droite du Breuchin; pop. aggl., 3,639 hab. — pop. tot., 3,908 hab. Collége, petit séminaire. Fabrication de chapeaux de paille; kirsch; cuirs; forges, hauts fourneaux; clouterie, papeterie, filature de coton. Commerce de grains, vins, liqueurs, bestiaux, merrains, bois et fers.

Luxeuil est une jolie petite ville, située au pied des Vosges, à l'extrémité d'une plaine fertile et bien arrosée : elle était connue des Romains. On a découvert en plusieurs endroits, notamment dans le sol de l'établissement thermal, de nombreuses et importantes antiquités, entre autres un autel dédié à Apollon et à Sirona, la Diane gauloise, des tombeaux et des inscriptions dont l'une rappelle la restauration des thermes de Luxeuil par Labienus, lieutenant de César. Attila détruisit cette ville, qui avait déjà atteint un certain degré de prospérité. Saint Colomban y fonda une célèbre abbaye. La population de Luxeuil et les moines de l'abbaye furent massacrés par les Sarrasins au VIIIe siècle. Charlemagne rétablit le monastère. Dans le cours du XVIe siècle, Luxeuil fut fortifiée et assiégée plusieurs fois, notamment par Turenne, qui accorda aux habitants une capitulation honorable. Louis XIV s'empara de la ville en 1674.

Luxeuil possède quelques édifices anciens remarquables par leur architecture, notamment une belle église du XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques. Cette église renferme de belles stalles en chêne sculpté et un buffet d'orgues richement orné. Nous signalerons, en outre, les débris du cloître de l'antique abbaye et l'ancien hôtel de ville, surmonté d'un élégant pavillon du XVe siècle.

L'établissement thermal de Luxeuil est situé dans le faubourg des Romains. « Le bâtiment qui renferme les thermes est bien certainement un des plus beaux qui existent en France, dit M. Aimé Robert; il s'élève au milieu d'un superbe jardin. » Les eaux thermales émergent du grès vosgien par onze sources dont la température varie de 27° à 51°. L'eau de Luxeuil est modérément excitante, tonique et reconstituante.

L'histoire de l'abbaye de Luxeuil mérite de nous arrêter quelques instants. En 590, saint Colomban vint s'établir dans l'ancien site de Luxeuil, qui n'avait plus alors pour habitants, dit la *Chronique* du moine Jonas, que des animaux sauvages et carnassiers. Autour de Colomban se groupèrent bientôt de nombreux prosélytes, et les vastes bâtiments de l'abbaye ne suffirent plus à les contenir; il fallut fonder deux nouveaux monastères, l'un à Fontaine, l'autre à Lure. Mais un jour, Brunehilde, aïeule du roi Thierry, irritée des anathèmes prononcés contre elle par l'abbé, envoya ses leudes s'emparer de sa personne pour le déporter en Irlande, sa patrie. Colomban partit, laissant à Eustèse, son disciple de prédilection, la direction des trois monastères. Sous saint Valbert, successeur d'Eustèse, les écoles de Luxeuil étaient tellement renommées qu'on s'y rendait de toutes les parties de l'Europe. Les Sarrasins interrompirent cette prospérité renaissante en lui apportant l'incendie et la ruine. Quinze ans après la destruction de Luxeuil, en 732, quelques religieux de l'ancienne abbaye, qui étaient parvenus à échapper au désastre, commencèrent à relever les murs de leur maison détruite. Cette reconstruction fut heureusement achevée par les bienfaits de Charlemagne, qui fit à l'abbaye de riches et nombreuses donations. En 888, des barbares venus d'Allemagne fondirent sur Luxeuil, en massacrèrent les habitants, puis livrèrent les maisons récemment réédifiées aux flammes. Quant aux moines, la plupart trouvèrent également la mort. La ville ne se releva jamais de ce coup; mais l'abbaye y survécut; car nous voyons en 1289 l'abbé de Luxeuil entrer dans une coalition formée par Othenin, les bourgeois de Besançon et les seigneurs de Ferrette contre Rodolphe de Habsbourg, ce qui attira un nouveau pillage sur la ville déjà tant éprouvée par les désastres de la guerre. L'abbaye est aujourd'hui occupée par un petit séminaire.

LUXOR, ville de la haute Egypte. V. LOUQSOR.

LUXORIUS, poëte latin originaire d'Afrique, qui vivait dans la première partie du VIe siècle sous Hildéric, roi des Vandales. On lui doit quatre-vingt-neuf épigrammes publiées dans l'*Anthologie latine* de Burmann, et dont les plus curieuses sont dirigées contre le clergé, dont les mœurs prêtaient déjà à la critique.

LUXUEUSEMENT adv. (lu-ksu-eu-ze-man — rad. *luxueux*). D'une manière luxueuse, dans le luxe : *Vivre* LUXUEUSEMENT.

LUXUEUX, EUSE adj. (lu-ksu-eu, eu-ze — rad. *luxe*). Où l'on montre du luxe; où règne le luxe : *Un appartement* LUXUEUX. *Une table* LUXUEUSE. *Une vie* LUXUEUSE.

LUXULIANE s. f. (lu-ksu-li-a-ne). Minér. Variété de granit porphyrique dans lequel la tourmaline remplace le mica.

LUXURE s. f. (lu-ksu-re — lat. *luxuria*, proprement surabondance, probablement du même radical que *luxus*, luxe, excès). Vice de ceux qui se livrent sans retenue aux désirs de la chair : *La pratique de la mortification la plus efficace contre la* LUXURE *est l'abstinence et le jeûne.* (Buff.) *La* LUXURE *est une corruption infiltrée dans le sang et stimulée par l'exubérance de la force physique.* (Latena.) *Le génie se plaît avec la continence, il sympathise avec elle; mais la* LUXURE *est pour lui meurtrière.* (Dufieux.) *Paresse et* LUXURE *sont vices conjoints, sinon vices tout à fait identiques.* (Proudh.) *Un nez camard est signe de* LUXURE. (T. Thoré.)

. . . . La coupable *luxure*
Est le crime éternel de tous les animaux
S'accouplant nuit et jour dans l'air et sous les eaux.
A. BARBIER.

— **Encycl.** V. LUBRICITÉ.

LUXURIANCE s. f. (lu-ksu-ri-an-se — rad. *luxuriant*). Etat de ce qui est luxuriant : *Un jeune arbuste prodigue imprudemment la* LUXURIANCE *prématurée de son jeune feuillage.* (Delille.)

— Fig. Abondance, richesse; extrême facilité à produire : *La* LUXURIANCE *du style. La* LUXURIANCE *des couleurs. Ici je sens que j'ai affaire à une pure* LUXURIANCE *de pinceau, qui se joue et qui exagère, qui caresse toutes choses, et qui les prolonge dans tous les sens.* (Ste-Beuve.)

LUXURIANT, ANTE adj. (lu-ksu-ri-an, an-te — du lat. *luxuriari*, être trop fertile). Qui est plein de vigueur, de séve : *Lorsque l'on craint, à sa végétation* LUXURIANTE, *que le blé ne vienne à verser, on y fait passer les moutons pour brouter les jeunes pousses.* (Raspail.)

— Fig. Riche, abondant : *Partout où s'anéantit l'œuvre de l'homme, l'œuvre de la nature s'épanouit féconde et* LUXURIANTE. (H. Berthoud.)

LUXURIEUSEMENT adv. (lu-ksu-ri-eu-ze-man — rad. *luxurieux*). Avec luxure : *Vivre* LUXURIEUSEMENT.

LUXURIEUX, EUSE adj. (lu-ksu-ri-eu, eu-ze — rad. *luxure*). Qui s'abandonne à la luxure; qui dénote la luxure : *Un homme* LUXURIEUX. *Une femme* LUXURIEUSE. *Des paroles* LUXURIEUSES. *Un tableau* LUXURIEUX. *Une danse* LUXURIEUSE. *Des regards* LUXURIEUX. *Des gestes* LUXURIEUX.

De quel air penses-tu que ta sainte verra
D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse,
Ces danses, ces héros à voix *luxurieuses ?*
BOILEAU.

Luxurieux point ne seras
De corps ni de consentement.
(*Commandements de Dieu.*)

LUYANDO (Joseph), marin et mathématicien espagnol, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il servait dans la marine royale et passait pour protégé par le prince de la Paix. On lui doit : *Tables linéaires pour résoudre les problèmes du pilotage avec exactitude et facilité.* (Madrid, 1803, in-fol.)

LUYCKEN ou **LUYKEN** (Johann VAN), graveur hollandais, né à Amsterdam en 1649, mort dans la même ville en 1712. Il commença par étudier la peinture sous la direction de Martin Zaagmœlen, puis il abandonna cette branche de l'art pour s'adonner exclusivement à la gravure, genre dans lequel il acquit une belle réputation. Ses estampes, dont le nombre s'élève à plus d'un millier, dénotent une fécondité d'imagination, une intelligence et une facilité peu communes. Presque toutes ses compositions sont faites sur ses propres dessins, et si l'interprétation par le burin répondit à la grandeur de la conception, peu d'artistes pourraient rivaliser avec lui. Parmi ses plus beaux ouvrages on cite :

le *Jugement dernier*, la *Saint-Barthélemy*, l'*Assassinat de Henri IV*, la *Fuite des réformés après la révocation de l'édit de Nantes*, la *Mort de Turenne*, la *Vie de Jésus*, *Théâtre des martyrs*, les *Arts et métiers*, les *Différents âges de l'homme.* — Son fils, Gaspar VAN LUYCKEN, fut aussi un graveur distingué, quoique à un degré inférieur. Il a principalement travaillé pour les libraires hollandais, et les volumes qu'il a ornés de figures sont fort recherchés. Citons, entre autres compositions : *Saint François-Xavier prêchant l'Evangile devant l'empereur du Japon;* la *Multiplication des pains;* les *Douze mois de l'année;* les *Quatre saisons;* le *Grand cabinet romain.*

LUYNES, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), canton, arrond. et à 12 kilom. O. de Tours, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 745 hab. — pop. tot., 2,047 hab. Fabrication de passementerie; blanchisserie de cire. Le bourg de Luynes est adossé à un rocher calcaire, dans lequel sont creusées la plupart des habitations et dont le sommet est couronné par les restes d'un ancien château qui domine au loin la contrée. A peu de distance de Luynes on remarque les restes d'un aqueduc gallo-romain; une cinquantaine de piliers carrés sont encore debout; mais il ne reste plus que huit arcades entières. Dans l'origine Luynes portait le nom de *Maillé*, et était le chef-lieu d'une baronnie érigée en comté en 1572, en faveur de Jean de Laval. En 1619, le comté fut érigé en duché-pairie, sous le nom de Luynes, en faveur de Charles-Albert de Maillé, qui devint garde des sceaux et enfin connétable de France. Pendant la Révolution, ce bourg fut appelé *Roche-sur-Loire*.

LUYNES, nom sous lequel s'est plus particulièrement fait connaître la famille d'Albert ou Alberti. Cette famille, originaire de Florence, où elle est connue depuis le XI^{e} siècle, s'est transplantée dans le Comtat-Venaissin vers l'an 1400. Thomas Alberti ou d'Albert, viguier du Pont-Saint-Esprit, servit utilement le roi Charles VII, qui, comme récompense, lui donna la charge de bailli d'épée du Vivarais et du Valentinois. Il mourut en 1455, laissant pour successeur son fils aîné, Hugues d'Albert, père de Jacques d'Albert et aïeul de Léon d'Albert, qui épousa en 1535 Jeanne de Ségur. Celle-ci apporta à son mari la terre de Luynes, en Provence, que lui avait cédée sa tante, Louise de Ségur. Léon d'Albert n'eut qu'un fils, Honoré d'Albert, seigneur de LUYNES, maître de l'artillerie en Languedoc et en Provence, dont suit la biographie.

LUYNES (Honoré D'ALBERT DE), capitaine français, né à Mornas (Comtat-Venaissin) vers 1540, mort en 1592. Sous le nom de **capitaine de Luynes**, il se battit en Corse, puis prit une part active aux guerres de son temps, devint gentilhomme servant de Charles IX et se distingua au siége de La Rochelle, à la bataille de Jarnac (1569). Accusé en 1574 d'avoir trempé dans une conspiration avec son parent La Mole et Coconas, il se retira à Beaucaire, revint deux ans plus tard à Paris, eut en presence de la cour un duel avec le capitaine Panier, son accusateur, et le tua. Luynes s'attacha complétement alors au parti de la reine mère. Il fut successivement gouverneur de Beaucaire et du Pont-Saint-Esprit, qu'il avait pris aux protestants, colonel des bandes françaises et surintendant général de l'artillerie en Languedoc et en Provence. Henri IV, à qui il se rallia, le chargea de diverses missions et garda son fils à la cour à titre de page.

LUYNES (Charles, marquis D'ALBERT, duc DE), l'un des favoris de Louis XIII, fils du précédent, né au Pont-Saint-Esprit en 1578, mort en 1621. Il fut d'abord page de Henri IV; puis on l'attacha à la personne du dauphin (depuis Louis XIII) et il sut gagner la faveur du prince, en lui apprenant à dresser des pies-grièches. Le dauphin voulut même qu'on créât pour d'Albert la charge de *maître de la volerie du cabinet*. En deux ans, l'ami du roi devint capitaine du Louvre, conseiller d'Etat, capitaine de la compagnie des gentilshommes ordinaires, grand fauconnier de France et maître des oiseaux de la chambre; il eut même logement à la cour. Une faveur si rapide inquiéta le maréchal d'Ancre, qui voulut se débarrasser d'un rival dangereux; mais de Luynes le prévint, suggéra adroitement au monarque l'idée de se soustraire au joug du maréchal, et l'amena insensiblement à consentir à la mort de ce dernier. Concini écarté, de Luynes fit exiler Marie de Médicis et décapiter Léonora Galigaï. Non content de s'être fait attribuer l'immense fortune de Concini, il demanda et obtint de nouvelles dignités. Premier gentilhomme de la chambre, capitaine des ordonnances du roi et de la Bastille, lieutenant général de Normandie, mari de la fille du duc de Montbazon (plus tard M^{me} de Chevreuse), il séquestra pour ainsi dire le roi, interdit qu'on approchât du maître sans son autorisation, asservit les ministres, et, sous le nom de Louis XIII, dicta sa volonté à la nation entière. Cependant le peuple grondait; la noblesse elle-même, mécontente de tant d'insolence, prenait ouvertement parti pour la reine mère. De Luynes entrevit l'orage; aussi résolut-il d'occuper par une guerre l'esprit du roi, qui se croyait un grand capitaine depuis l'expédition des Ponts-de-Cé Il commença d'abord par faire rétablir à son profit la charge de connétable; puis il dirigea l'armée contre les réformés du Béarn. Le début de la campagne sembla justifier les prétentions stratégiques du connétable; quelques petites villes furent emportées facilement; mais devant Montauban, la fortune abandonna le capitaine improvisé. Il fut obligé de lever honteusement le siége. Dès ce moment, sa perte fut résolue dans l'esprit de Louis XIII, qui ne pardonnait point à son favori l'échec de Montauban et l'affront qui avait rejailli sur la majesté royale. « Devant qu'il soit six mois » avait dit le roi « je compte bien lui faire rendre gorge de toutes les choses qu'il m'a prises. » Le roi ne put se donner la satisfaction de dépouiller l'homme qu'il avait comblé de bienfaits; Luynes succomba bientôt à une fièvre pourprée. « Cet homme si grand, si puissant, dit un contemporain, le marquis de Fontenay-Mareuil, se trouva tellement abandonné dans sa maladie que, pendant deux jours qu'il fut à l'agonie, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulût demeurer dans sa chambre. Les portes en étoient ouvertes, et entroit qui vouloit, comme si c'eût été le moindre des hommes. Et quand on porta son corps pour être enterré à son duché de Luynes, au lieu de prêtres qui priassent pour lui, je vis deux de ses valets qui jouoient au piquet pendant qu'ils faisoient repaître leurs chevaux. » Le roi cacha sous une douleur hypocrite sa joie d'être débarrassé de son ancien ami; les courtisans relevèrent la tête et le peuple témoigna hautement son contentement de la disparition de ce tyranneau subalterne. Après la mort du connétable, Mesme, son confident, fut enfermé au For-l'Evêque; mais ses deux frères, le maréchal de Chaulnes et le duc de Luxembourg, conservèrent à la cour leurs brillantes positions.

« Albert de Luynes, dit Richelieu, étoit d'un esprit médiocre et timide; peu de foi, point de générosité, trop foible pour demeurer ferme à l'assaut d'une si grande fortune, en laquelle il se perdit incontinent, s'y laissant emporter comme un torrent sans aucune retenue, ne pouvant prescrire des bornes à son ambition, incapable de l'arrêter et ne se reconnoissant plus lui-même, comme un homme qui est au haut d'une tour, à qui la tête tourne et qui n'a plus de discernement. Il voulut être prince d'Orange, comte d'Avignon, duc d'Albret, roi d'Austrasie, et n'eût pas refusé davantage s'il y eût vu jour... Il n'y avoit finesse dont il ne s'avisât pour décevoir l'esprit du roi en sa faveur et au désavantage de tous les autres, soit en l'environnant de toutes ses créatures, ne permettant qu'aucun autre en approchât, se faisant rendre un compte exact de toutes ses actions, de ses gestes et de ses paroles, de tous ceux qui l'avoient vu et de ce qu'ils lui avoient dit; soit en lui faisant de faux rapports et supposant des calomnies contre ceux qu'il vouloit éloigner de ses bonnes grâces, ne manquant pas d'avoir de faux témoins apostés pour cela : et généralement le tenant en défiance de tous ceux qui n'étoient pas tout à fait à lui, sans permettre que personne prît part si avant en sa bienveillance, qu'il n'eût déjà préparé dans l'esprit du roi des semences de défaveur, pour s'en servir quand il voudroit... Il étoit d'esprit assez humain; mais étant ambitieux et voulant se conserver en l'état où il se voyoit élevé, auquel il avoit plusieurs ennemis, sa timidité naturelle lui fit choisir pour sa conservation la voie d'une rigueur excessive, et mépriser celle de la débonnaireté. »

LUYNES (Louis-Charles D'ALBERT, duc DE), écrivain religieux, fils du précédent, né à Paris en 1620, mort en 1690. Dès l'enfance, il montra de grandes dispositions pour l'étude et pour la retraite, et, lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme, il accepta avec une sorte de regret les distinctions et les charges honorifiques qui lui furent octroyées. Successivement pair de France, grand fauconnier, chevalier des ordres du roi, puis mestre de camp d'un régiment, il se signala à la défense du *camp français devant Arras, attaqué par les* Espagnols. Rentré à Paris, il se lia avec les solitaires de Port-Royal; mais cette intimité se brisa lors du second mariage qu'il contracta avec Anne de Rohery, sa tante et sa filleule; et de Luynes abandonna même le château qu'il avait fait construire à Vaumurier pour être à proximité de la savante communauté. On doit à M. de Luynes un grand nombre d'ouvrages religieux, parmi lesquels on cite : *Office du Saint-Sacrement* (Paris, 1659, 2 vol. in-8^{o} et in-4^{o}); divers ouvrages de piété tirés de saint Cyprien, saint Basile et autres (Paris, 1664, in-8^{o}); *Morale pratique* (Paris, 1697, 2 vol. in-12); *Instruction pour apprendre à ceux qui ont des terres dont ils sont seigneurs ce qu'ils pourront faire pour la gloire de Dieu et le soulagement du prochain* (Paris, 1658, in-4^{o}). — Le duc de Luynes fut le père de la célèbre comtesse de VERRUE, favorite de Victor-Amédée II de Savoie. V. VERRUE.

LUYNES (Charles-Honoré D'ALBERT DE), duc de Chevreuse, fils du précédent. V. CHEVREUSE.

LUYNES (Honoré-Charles D'ALBERT DE), duc de Montfort, général, fils d'Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, né en 1669, mort en 1704. Il fit, sous Condé, la campagne d'Allemagne de 1688, se signala par sa bravoure aux siéges de Philippsbourg, de Manheim, de Mons, aux affaires de Tongres et de Nerwinde, et fut blessé à diverses reprises. Après avoir fait la campagne de Flandre (1702), il passa à l'armée du Rhin (1704), voulut faire entrer un convoi dans Landau, rencontra un corps de cavalerie ennemie qui lui barra le passage près de Billiken, et fut mortellement blessé en voulant se frayer un passage.

LUYNES (Charles-Philippe D'ALBERT, duc DE), général, fils du précédent, né à Paris en 1695, mort en 1758. Il fit, comme mousquetaire, la campagne de 1713, assista aux siéges de Landau et de Fribourg, devint mestre de camp de cavalerie (1717) et prit part à la campagne d'Espagne. Albert de Luynes épousa en premières noces M^{lle} de Neuchâtel, et en secondes noces (1732) Marie Brulart, veuve du marquis de Charost, qui devint la dame d'honneur et l'amie de la reine Marie Leczinska. Le duc de Luynes écrivit jour par jour, de 1735 à 1758, d'intéressants *Mémoires sur la cour de Louis XV*, qui ont été publiés il y a peu d'années.

Luynes (MÉMOIRES DU DUC DE), sur la cour de Louis XV (1860-1863, 10 vol.). Ces *Mémoires* tiennent plus du journal que des mémoires proprement dits; les événements qui y sont rapportés sont généralement écrits au jour le jour. Ces *Mémoires* commencent à la fin de l'année 1735 et s'arrêtent à l'année 1758 : ils ont révélé tout le côté intime du règne de Louis XV, et ce n'est pas là un petit service que la chronique secrète aura rendu à l'histoire politique. Sans doute les petits incidents de la vie de cour, les questions de cérémonial, de préséance, d'étiquette y tiennent une bien grande place; mais il y est aussi question d'une foule de choses concernant les lettres, les sciences et les arts. Le duc de Luynes ne cherche pas à briller; mais il fait preuve à chaque page de bon sens, d'honnêteté, de sincérité. C'est au point de vue des usages et des mœurs sociales que son journal offre un intérêt particulier; il n'est pas jusqu'à ce cérémonial de cour qui ne fasse naître des réflexions sérieuses. On apprend avec surprise que les monarques absolus furent les esclaves des lois de l'étiquette. Ainsi, la reine n'ose venir dîner chez le duc de Luynes avec le roi Stanislas, son père, parce que la règle l'oblige à prendre la droite sur le roi de Pologne. La question des siéges, des fauteuils, des chaises à dossier, des pliants, n'est pas moins grave que les questions de préséance. M^{me} la dauphine, grosse en ce moment, se plaint que les pliants lui font mal aux reins; elle n'obtient qu'un pliant avec un dossier fort bas. Quelquefois, cependant, on oublie à la cour non pas seulement les règles de l'étiquette, mais les premiers éléments du savoir-vivre. A Marly, le roi s'amuse, pendant le dîner, à lancer aux dames des boulettes de pain; les dames lui ripostent par d'autres boulettes, puis par des oranges et des pommes; une jeune demoiselle d'honneur répond à la fin à un projectile royal par une salade tout accommodée, qu'elle jette à la tête de Sa Majesté. Or, dans cette cour, où tout semble réglé à l'avance, surgissent à chaque instant des cas nouveaux qui paraissent insolubles. Le dauphin, fils de Louis XV, se trouvant un jour malade chez sa femme, à l'heure de son repas, est menacé de ne pas dîner, faute pour les valets de pouvoir décider qui apportera le couvert et les plats. Si la reine aperçoit de la poussière sur son lit, sur les siéges et les canapés, la poussière reste en place, les gens du garde-meuble et les valets de chambre tapissiers prétendant, chacun de leur côté, que cela n'entre pas dans leurs attributions.

En lisant les mémoires du XVII^{e} et du XVIII^{e} siècle, on s'étonne du haut prix auquel se vendaient certaines charges dont les appointements étaient relativement minimes; les *Mémoires* du duc de Luynes donnent la clef de ce problème : c'est qu'il y avait, suivant les places, des profits, des aubaines, qui s'élevaient souvent à des sommes considérables, même pour le temps. Un office était d'autant plus recherché et vendu plus cher qu'il permettait de voler sur une plus vaste échelle. Dames d'honneur, dames d'atours, gouvernantes, premier gentilhomme de la chambre, grand aumônier, huissier, surintendant et concierge des bâtiments, tous attendent des dons gracieux, des dépouilles opimes, des revenus, des vols déguisés ou non. Un deuil cesse-t-il, vite on enlève les tentures des appartements. Une princesse meurt-elle, vite on met la main sur tous les objets qui lui ont appartenu, linge, dentelles, étoffes et bijoux. Les régisseurs ou intendants des biens de la couronne, des domaines royaux se partagent le produit des coupes d'arbres, des foins du parc, des fruits du potager. Et le roi, à qui on revend tout cela fort cher, se charge de l'entretien des châteaux et des forêts. Un pillage officiellement organisé règne dans la maison royale. L'équilibre entre les recettes et les dépenses est impossible à établir. Alors cette monarchie, si follement prodigue ou si tristement impuissante contre les abus, bat monnaie au moyen des exactions les plus odieuses.

Les *Mémoires* du duc de Luynes nous montrent tout cela avec une vérité saisissante. L'auteur fait aussi des excursions dans le passé, qu'il rattache aux faits du jour. « Ici, dit M. Sainte-Beuve, le complet et la parfaite exactitude rachètent la minutie. Imaginez un observateur exact et patient, qui, habitant une contrée sujette à de grandes variations de température, consulte deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures le baromètre, le thermomètre, l'hygromètre; qui, pendant plus de vingt ans, note et mesure la quantité d'eau qui tombe chaque semaine, chaque mois; qui dresse de tout cela des tables météorologiques sur les chiffres desquelles on peut compter : il aura rendu service au savant futur, qui en tirera des inductions et peut-être des lois. C'est précisément ce genre de service que le duc de Luynes aura rendu à l'historien du XVIII^{e} siècle... Sachons donc gré à l'auteur des présents *Mémoires* d'avoir rempli son dessein, même au prix de tant de détails qui sont de pure étiquette; de nous avoir tenus au courant de tous les pas et démarches du roi, de la reine, du principal ministre, de livrer ces faits tout secs et nus à notre critique, à nos réflexions : à voir le soin et le scrupule de ponctualité qu'apporte dans les moindres circonstances de son narré le noble chroniqueur, je suis tenté de l'appeler, toute proportion gardée, le Tillemont de la cour. »

LUYNES (Paul D'ALBERT DE), prélat, astronome et écrivain religieux français, frère du précédent, né à Versailles en 1703, mort à Paris en 1788. Destiné d'abord à la carrière militaire, peu en harmonie avec ses goûts paisibles et ses tendances religieuses, il obtint de sa famille l'autorisation d'entrer dans les ordres, et fut nommé en 1729 évêque de Bayeux. Il soutint obstinément les droits de l'Eglise contre la magistrature, et s'éleva plusieurs fois avec violence contre les arrêts des parlements. L'activité qu'il déploya en faveur *du catholicisme intolérant* et *des jésuites* fut largement récompensée. Successivement évêque de Sens, cardinal, abbé de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, premier aumônier de la dauphine mère de Louis XVI, il fut, en outre, élu membre de l'Académie française, à la place du cardinal de Fleury, et nommé ensuite membre honoraire de l'Académie des sciences. *On lui doit : Instruction pastorale contre la doctrine des incrédules, portant condamnation du* Système de la nature *du baron d'Holbach* (Paris, 1770, in-12); des *Mémoires* consignés dans le *Recueil de l'Académie des sciences, entre autres celui ayant pour titre : Mémoire sur le mouvement du vif-argent dans les baromètres dont les tubes sont de différents diamètres et chargés par des méthodes différentes.*

LUYNES (Marie-Charles-Louis D'ALBERT DE), duc DE CHEVREUSE, général, fils de Charles-Philippe, né en 1717, mort en 1771. Il suivit la carrière des armes avec beaucoup de distinction, se fit remarquer par son intelligence et par sa bravoure, servit comme maître de camp de dragons pendant la campagne d'Allemagne et la retraite du maréchal de Belle-Isle (1742), devint maréchal de camp en 1743, lieutenant général en 1748, et assista aux batailles de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld, aux siéges de Berg-op-Zoom, de Maëstricht. Colonel général des dragons en 1754, il eut l'occasion, pendant la guerre de Sept ans, de donner de nouvelles preuves de sa bravoure, notamment à la bataille de Crevelt (1758). Attaqué cette même année à Soëst, par 20,000 hommes sous les ordres de Ferdinand de Brunswick, il résista énergiquement avec 4,000 hommes et parvint, après une retraite hardie, à rejoindre l'armée française. En 1757, il reçut le gouvernement de Paris.

LUYNES (Louis-Joseph-Charles-Amable, duc DE), homme politique, fils du précédent, né en 1748, mort en 1807. Maréchal de camp, colonel général des dragons et pair de France lorsque éclata la Révolution, il fut alors nommé député aux états généraux, fit partie des membres de la noblesse qui se prononcèrent pour les idées de réforme, vota avec la majorité de l'Assemblée et se montra partisan de la monarchie constitutionnelle. A l'expiration de son mandat, il se retira dans son château de Dampierre, ne voulut point émigrer, fut arrêté sous la Terreur, mais relâché après le 9 thermidor, et fut appelé en 1803 à faire partie du Sénat.

LUYNES (Guyonne-Elisabeth-Josèphe DE MONTMORENCY-LAVAL, duchesse DE), femme du précédent, née en 1755, morte en 1830. En 1768, elle épousa Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, et fut ensuite nommée dame du palais de Marie-Antoinette. Libérale d'opinions, à l'exemple de son mari, elle prit part, en compagnie de plusieurs dames de la cour, aux travaux exécutés au Champ-de-Mars pour la grande fête de la Fédération; on la vit pousser une brouette d'acajou chargée de terre. Il était difficile, à cette époque, à une duchesse de donner un plus éclatant gage de son civisme. « C'était, a dit M^{me} Récamier, une femme supérieure, d'une grande intelligence, de beaucoup d'esprit et de cœur. Son caractère était viril et original, ses traits durs, irréguliers et masculins, ainsi que sa voix. » Très-instruite en histoire et en littérature, elle avait installé au château de Dampierre une imprimerie, où elle imprima elle-même plusieurs ouvrages, entre autres : *Traduction interlinéaire de la*

Vie de Robinson (2 vol. in-8o); *Traduction du* Spectateur; *Histoire de la vie et de la mort tragique de Vittoria Accoramboni, duchesse de Bracciano* (an VIII, petit in-4o); la *Vie de Marie Hautefort, duchesse de Schomberg* (petit in-4o); la *Capricieuse*, comédie, et nombre de pièces détachées en prose et en vers.

LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph D'ALBERT, duc DE), érudit et archéologue, né à Paris en 1802, mort à Rome en 1867. Il était petit-fils de Louis-Joseph-Charles-Amable de Luynes, député aux états généraux, et son père, Paul-André-Charles, avait été pair de France sous la Restauration. A seize ans, il entra dans les gardes du corps; mais en 1825 il donna sa démission, pour s'adonner entièrement à son goût pour l'étude des langues et de l'archéologie. A cette époque, Charles X ayant créé le Musée des antiquités grecques et égyptiennes, M. de Luynes, appelé alors **Albert de Chevreuse**, y fut attaché en qualité de directeur adjoint honoraire. Après la révolution de 1830, il équipa à ses frais la garde nationale de Dampierre, dont il fut élu commandant, et entra cette même année, comme membre libre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Peu après, il devint membre du conseil général de Seine-et-Oise, refusa, comme légitimiste, d'accepter un siége à la Chambre des pairs, fut élu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), prit part à diverses reprises aux discussions, se prononça pour une chambre unique, pour la suppression des clubs, pour la proposition Rateau, puis vota constamment avec la majorité de la Législative, qui se montrait également contraire à Louis-Napoléon Bonaparte et à la République. Lors du coup d'Etat du 2 décembre, il fut emprisonné avec les députés réunis à la mairie du Xe arrondissement pour protester contre l'expulsion de l'Assemblée, mais recouvra peu après la liberté. Depuis lors, il rentra complétement dans la vie privée.

Le duc de Luynes acquit une grande notoriété par ses travaux d'érudition et surtout par l'emploi qu'il sut faire de sa grande fortune. Très-instruit, connaissant la plupart des langues anciennes et modernes, très-versé dans l'archéologie, dans la peinture, il avait fait, en outre, une étude toute particulière des sciences chimiques et métallurgiques, ce qui le conduisit à apporter des améliorations dans la fabrication de l'acier français. Amateur éclairé des arts et des lettres, il employa les premiers artistes de l'époque, Rude, Duban, Ingres, Flandrin, Duret, Simart, Cavelier, etc., à embellir ses châteaux, notamment celui de Dampierre, où l'on trouve le *Louis XIII* de Rude, la *Minerve* de Simart, la *Pénélope* de Cavelier, etc., et entreprit à ses frais de riches publications, enrichies de gravures. En 1854, il fut chargé de diriger l'exécution du *Catalogue* de la Bibliothèque nationale. Dix ans plus, tard il fit en Syrie, en Palestine et autres parties de l'Asie, un voyage d'exploration important au point de vue de l'archéologie. Il se trouvait à Rome, où il était allé porter à Pie IX des témoignages de son attachement à la cause pontificale, lorsqu'il mourut. Par son testament, il léguait à la Bibliothèque nationale sa belle collection de médailles et de monnaies. Outre des mémoires insérés dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, des rapports sur des questions relatives à l'industrie et aux beaux-arts, on lui doit des travaux estimés : *Métaponte* (Paris, 1833, in-fol. avec pl.), avec Dubacq; *Etudes numismatiques* (Paris, 1835); *Commentaire historique et chronologique sur les éphémérides de Matteo de Giovenazzo* (Paris, 1838); *Choix de médailles grecques* (Paris, 1840, in-fol.); *Description de quelques vases peints* (1840, in-fol.); *Essai sur la numismatique des satrapies* (1846); *Notice sur les fouilles exécutées à la Butte-Ronde, près de Dampierre* (1867); *Notice sur les fouilles exécutées à la chapelle Saint-Michel de Valbonne*. Parmi les ouvrages publiés à ses frais, nous citerons particulièrement : *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale*, texte de M. Huillard-Bréholles, dessins de Baltard; *Monuments de l'histoire de la maison de Souabe*, du même, etc.

LUYNES (Louis-Joseph D'ALBERT DE), prince de GRIMBERGHEN, né en 1672, mort vers 1750. D'abord chevalier, puis comte d'Albert, il suivit de bonne heure la carrière des armes, assista aux siéges de Philippsbourg, de Manheim, à la bataille de Fleurus, où il fut blessé (1690), à la prise de Namur, au combat de Steinkerque, où, à la tête de son régiment, il reçut deux blessures, et fit la campagne de Bavière avec le maréchal de Villars (1703). Quelques années après, il entra au service de l'électeur de Bavière et devint successivement lieutenant général, chambellan, grand écuyer, ministre, conseiller d'Etat, feld-maréchal, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France, et enfin prince du Saint-Empire romain, sous le nom de Grimberghen.

LUYTS (Jean), mathématicien hollandais, né à Orne en 1655, mort à Utrecht en 1721. Il fit ses études dans cette dernière ville, et devint professeur de physique et de mathématiques à l'université, dont il fut nommé recteur. On lui doit : *De physices atque matheseos præstantia* (Utrecht, 1677, in-4o); *Astronomica institutio* (Utrecht, 1689, in-4o); *Introductio ad geographiam novam et veterem* (Utrecht, 1692, in-4o).

LUZ, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. d'Argelès, dans un petit bassin, au débouché de la vallée de Bastan et du vallon de la Lize dans celle du gave de Pau; pop. aggl., 1,097 hab. — pop. tot., 1,512 hab. Fabrication de laines dites de Baréges. « C'est une petite ville toute rustique, dit M. Taine, d'apparence originale et agréable. Les rues, étroites et cailloutées, sont traversées d'eaux courantes; les maisons grises se serrent pour avoir un peu d'ombre. Le petit bassin triangulaire, où se sont groupées les maisons de Luz et les treize villages qui l'environnent, est charmant de fraîcheur et de grâce; dans le fond, des prairies et des ruisseaux; sur les collines, des pâturages verts; tout autour, des pics, des crêtes et des sommets descendant vers la plaine par des croupes mollement arrondies. Luz était autrefois la capitale des vallées environnantes, qui formaient une sorte de république; chaque commune délibérait sur ses intérêts particuliers; quatre ou cinq villages formaient un *vic*, et les députés des quatre vics se réunissaient à Luz. Le rôle des impositions se faisait, de temps immémorial, sur des morceaux de bois qu'ils appelaient *totchoux*, c'est-à-dire bâtons. Chaque communauté avait son *totchou*, sur lequel le secrétaire faisait, avec un couteau, des chiffres romains dont seul il connaissait la valeur. L'intendant d'Auch, qui ne se doutait pas de ces usages, ordonna en 1784, à un des employés du gouvernement, de lui apporter les anciens registres; celui-ci arriva suivi de deux charretées de *totchoux*. » Autrefois, la vallée de Luz était habitée, dit-on, par des géants de 8 pieds de haut.

Le plus beau monument de Luz est l'église paroissiale, qui fut construite par les templiers. « Elle se distingue par son aspect belliqueux, dit M. Cénac-Moncaut. Son chevet est placé entre deux tours carrées de défense, dont l'une, celle du N., est surmontée de créneaux et percée de meurtrières. Si l'on monte à son premier étage par l'escalier extérieur, on voit quatre gros fusils de rempart du XVIe siècle, laissés là sur leurs chandeliers tournants par les derniers ligueurs et tout prêts à faire feu sur les huguenots; puis, pour compléter cet appareil de guerre, mors de bride, étriers, fers de lance, lanternes à fanal sont suspendus aux murailles de ce donjon. Telle est la basilique romane, dominée par deux tours, au milieu d'une enceinte de remparts complétement crénelée et percée d'un double rang de meurtrières. Cette enceinte, chargée de protéger les vivants et les morts contre les attaques des albigeois et des huguenots, entourait le cimetière. » Une des tours renferme un petit musée d'antiquités; on y remarque surtout un tombeau d'enfant du XIIIe siècle, creusé dans un bloc de marbre gris-noir.

Le château de Sainte-Marie, dont les ruines couronnent le monticule qui se dresse de l'autre côté du Bastan, était autrefois un poste fortifié occupé par des routiers anglais. Il en reste une tour carrée percée de meurtrières et une tour cylindrique dont on admire l'élancement hardi. Du mamelon nu qui porte l'ermitage Saint-Pierre on jouit d'un admirable panorama.

« Ce qui fait la beauté du bassin de Luz, ajoute M. Taine, c'est l'abondance des eaux courantes. Les prairies sont traversées de filets d'eau qui se croisent, se séparent, se réunissent et sautent ensemble dans le gave. Les paysans arrosent ainsi toutes leurs cultures : un champ a cinq ou six étages de ruisseaux qui courent serrés dans des lits d'ardoise. La troupe bondissante s'agite au soleil comme une bande folle d'écoliers en liberté. Les gazons qu'elles nourrissent sont d'une beauté et d'une fraîcheur incomparables. On ne fait pas dix pas sans rencontrer une chute d'eau : grosses cascades bouillonnantes qui descendent sur une traînée de blocs rougeâtres, nappes transparentes qui s'étendent sur un large feuillet de roche, filets d'écume qui serpentent en raies tortueuses depuis la cime jusqu'à la vallée. Le gave roule sur la droite et couvre tous ces murmures de sa grande voix monotone. De beaux iris bleus croissent sur les pentes marécageuses; les bois et les cultures montent bien haut entre les roches. La vallée sourit encadrée de verdure; mais, à l'horizon, les pics crénelés, les crêtes en scie, les noirs escarpements des monts ébréchés montent dans le ciel bleu sous leur manteau de neige. »

LUZ (Louis), en latin **Lucius**, littérateur suisse, né à Bâle en 1577, mort en 1642. Dès l'âge de dix-neuf ans, il suppléa à Bâle, comme professeur d'hébreu, le célèbre Buxtorf, puis assista au colloque protestant de cette ville (1600), devint ministre à Durlach et à Amberg, professeur de philosophie à Bâle (1611), réforma le collége de Cœthen (1619). Outre des ouvrages scolaires qui ont eu un grand succès en Suisse au XVIIIe siècle, sous le titre de *Præcepta grammaticæ*, *Præcepta logicæ*, etc., on lui doit de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Compendium theologiæ* (1598, in-8o); *Synopsis antisociniana* (1612); *Dissertationum philosophicarum heptas* (1614; *Dictionarium græcum* (1625, in-fol.); *Histoire de l'ordre des jésuites* (1626, in-4o); *Vetus Testamentum* (1628), trad. en allemand; *Historia Augustini* (1641), etc.

LUZAC (Etienne), journaliste hollandais, né à Francker en 1706, mort à Leyde en 1787. Il fit ses études théologiques et embrassa la carrière pastorale; mais, dans une controverse publique, il s'écarta de la doctrine décrétée par le synode de Dordrecht, et cet acte d'indépendance lui attira les plus mesquines tracasseries de la part des orthodoxes. Il en éprouva un tel dégoût qu'il se démit de ses fonctions et devint un des rédacteurs de la *Gazette de Leyde*, qui passa entre ses mains à la mort du premier propriétaire et prit une grande importance sous sa direction. Cette gazette paraissait sous le titre de *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*. Luzac employa tout son temps et tout son talent à la prospérité de ce journal; aussi n'a-t-il laissé aucune œuvre importante en dehors des articles de sa gazette.

LUZAC (Elie), philosophe et jurisconsulte hollandais, neveu du précédent, né à Noordwick, près de Leyde, en 1723, mort en 1796. Lorsqu'il eut étudié le droit et la philosophie, il se fit libraire-imprimeur, fut en butte à diverses tracasseries pour avoir publié l'*Homme-machine*, de La Mettrie, et se vit contraint, pour calmer l'orage, d'aller habiter Gœttingue pendant deux années. De retour à Leyde, il reprit l'exercice de sa profession, devint en même temps avocat consultant, fonda divers journaux : *Nederlandsche letter-courant*, recueil périodique rendant compte des ouvrages hollandais et étrangers (1759-1763, 40 vol.); *Annales belgiques* (1772-1776, 15 vol.); le *Spectateur patriote* (1784-1790), et se montra, à l'époque de la Révolution, partisan du stathoudérat et de la modération, ce qui lui valut de vives attaques de la part du parti avancé. En philosophie, Luzac était partisan des idées de Wolf et grand admirateur de Montesquieu. Ses principaux ouvrages sont : le *Bonheur du nouveau système de jurisprudence naturelle* (Leyde, 1756); *Lettre anonyme à M. Jean-Jacques Rousseau* (1766), dans laquelle il attaque ce philosophe; *Institutions du droit et de la nature des gens*, de Wolf, avec des additions (1772); *Richesse de la Hollande* (1778, 2 vol. in-8o); *Lettres candides de Regnier Vryaard* (1781-1784, 4 vol.); *Du droit naturel, civil et politique* (1802), ouvrage posthume.

LUZAC (Jean), philologue hollandais, cousin du précédent, né à Leyde en 1746, mort en 1807. D'abord avocat à La Haye, il se fixa ensuite dans sa ville natale, devint, en 1772, rédacteur de la *Gazette de Leyde*, fondée par son oncle Etienne, prit la direction de ce journal en 1775 et en accrut considérablement le succès. De 1785 jusqu'à la Révolution, Luzac occupa une chaire de grec. En 1800, il abandonna la direction de sa gazette. L'ardeur qu'il avait mise à soutenir la cause de l'indépendance américaine lui avait valu de nombreux amis aux Etats-Unis, notamment Jefferson, John Adams et Washington. On lui doit, entre autres écrits : *Observationes apologeticæ pro jureconsultis romanis* (Leyde, 1768, in-4o); *Diatribe de Aristobulo Judæo* (1806); *Lectiones atticæ* (1809).

LUZAN (Ignace DE), poëte et érudit espagnol, né à Saragosse en 1702, mort à Madrid en 1754. Il tient une place des plus honorables dans cette période de la littérature espagnole que l'on appelle la période française, à cause de l'invasion, dans la Péninsule, de nos goûts, de nos modes et de nos livres. L'admiration de Molière et de Racine succéda à l'engouement plus national des Lope de Vega et des Calderon; et Ignacio de Luzan fut le Laharpe de cette espèce de réaction littéraire. Il possédait des connaissances étendues, un goût sûr, quoique un peu sévère; il avait approfondi nos chefs-d'œuvre du XVIIe siècle, ainsi que ceux de Maffei et de Métastase, qu'il avait particulièrement connus en Italie, où il avait été secrétaire d'ambassade. Il remplit le même poste à Paris de 1747 à 1750, ce qui lui facilita beaucoup la compréhension de la langue et des idées françaises. Dès 1737, il avait produit son livre capital, sa *Poétique*, où il exposa les doctrines classiques et prêcha les règles d'Aristote sur la rhétorique et la poésie. L'Espagne n'avait encore de traité de ce genre qu'un vieux livre, la *Philosophie de la poétique selon les anciens*, de Pinciano, médecin de Charles-Quint, et elle s'était, à vrai dire, tant que dura sa belle époque littéraire, médiocrement souciée d'Aristote et de ses règles. Comme Lope de Vega, les poëtes, avant de mettre la main à la plume, enfermaient volontiers les préceptes « sous six clefs. » Mais dans l'état de décadence où se trouvaient la poésie et le théâtre, livrés aux écrivassiers qui croyaient continuer Calderon et qui n'étaient que des pasticheurs de Gongora, Luzan rendit un véritable service aux lettres espagnoles en soumettant nos modèles et les modèles grecs et latins à l'examen de ses contemporains. Il devint le chef d'une nouvelle école, toute moderne et toute française; mais on lui reproche d'avoir trop rabaissé le mérite des grands génies vraiment espagnols. D'un goût trop timoré, il se laisse en effet choquer par les défauts éclatants de tous les poëtes de la vieille école; il prêche le culte du raisonnable, du possible, et veut que l'écrivain tempère son imagination par la réflexion et l'étude: préceptes vrais, mais faits pour glacer les plus hardis et qui ne créeront jamais un poëte. L'ouvrage de Luzan est divisé en quatre parties; la première traite de l'origine, de l'essence et des différentes formes de la poésie; dans la seconde, l'auteur expose et appuie de nombreux exemples, choisis avec discernement, le précepte de composition qui est pour lui fondamental, la nécessité pour l'écrivain de se proposer à la fois l'utilité et l'agrément du lecteur. C'est la partie la plus discutable et celle au nom de laquelle on rayerait de la scène espagnole une bonne partie de ses chefs-d'œuvre. La troisième a rapport au genre dramatique; la quatrième à l'épopée. Cette *Poétique* n'obtint d'abord qu'un succès assez médiocre et fut même vertement critiquée dans le *Diario de los litteratos* de Madrid; mais son influence devint, par la suite, considérable, et c'est certainement à Luzan qu'on doit l'école qui jeta quelques lueurs brillantes sous le règne de Charles III, avec Cadalso, Iriarte, Melendez, les Moratin, etc. Comme poëte, car Luzan est aussi l'auteur de poésies assez recommandables, il manque généralement d'invention, d'originalité. On lui doit un poëme sur la *Conversation*, des satires assez mordantes sur le mauvais goût des prédicateurs, des épîtres, des *canciones*, dont une, fort belle, sur la prise d'Oran. Somme toute, il agit plus sur ses contemporains par son influence et ses conseils que par ses œuvres propres.

Sa vie fut assez irrégulière. Sa famille s'étant réfugiée en Sicile pendant la guerre de succession, c'est à Catane et à Palerme qu'il fut élevé; il passa de là en Italie, dans les universités de Padoue et de Milan. La carrière diplomatique qu'il embrassa l'amena en Italie et en France. A Madrid, où il était de toutes les sociétés littéraires, il coopéra à la fondation de l'Académie de San-Fernando; il était membre de deux autres, l'Académie espagnole et l'Académie d'histoire. Ferdinand VI le nomma, en 1750, membre du conseil des finances, puis surintendant de l'hôtel des monnaies et enfin trésorier de la bibliothèque royale. Il a composé lui-même un essai sur sa vie, qui se trouve en tête de sa *Poétique*. L'édition la plus complète de cet ouvrage est de 1787 (2 vol. in-8o).

LUZARCHE (Victor), bibliographe français, né à Tours en 1805, mort à Amélie-les-Bains en 1869. Il fut conservateur de la bibliothèque de Tours, dont il prépara le catalogue, et remplit, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, les fonctions de maire dans sa ville natale. On lui doit des éditions très-soignées et très-élégantes de divers ouvrages jusqu'alors inédits, entre autres : la *Chape de Saint-Mesme* (Tours, 1851); *Petri filii Bechini chronicon turonense* (Tours, 1851); *Journal historique de Pierre Fayet* (1852); *Adam, drame anglo-normand du* XIIe *siècle* (1854); *Vie du pape Grégoire le Grand* avec introduction et glossaire (1857), etc.

LUZARCHES, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Pontoise, sur la pente d'une colline; pop. aggl., 1,091 hab. — pop. tot., 1,366 hab. Fabrication de dentelles, passementerie, boutons en métal et en nacre. Commerce de grains, vins, franges pour châles. L'ancienne église collégiale de Luzarches offrait les caractères de l'architecture du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Elle se trouvait renfermée dans l'enceinte du château seigneurial. L'église paroissiale présente plusieurs genres de sculpture. Quelques parties, entre autres le sanctuaire, semblent appartenir au XIIIe siècle, et le portail et la tour sont du XVIe.

LUZARCHES (Robert DE), célèbre architecte français du XIIIe siècle, ainsi appelé du lieu de sa naissance, dans l'Ile-de-France. Quelques auteurs pensent que Philippe-Auguste l'employa aux embellissements de Paris, et qu'il a pu ainsi avoir part aux travaux de Notre-Dame, ainsi qu'on l'a supposé quelquefois; mais on sait positivement qu'il fournit les plans de la cathédrale d'Amiens et qu'il en commença la construction.

LUZECH, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. O. de Cahors, dans une presqu'île formée par le Lot, au pied d'une montagne; pop. aggl., 1,513 hab. — pop. tot., 1,890 hab. Récolte et commerce de vins, transportés à Bordeaux par le Lot. On y voit une vieille tour avec quelques pans de murs, restes de l'ancien château fort qui dominait le bourg. Sur une colline voisine, on trouve de nombreux tombeaux gaulois, rangés les uns à côté des autres; ce qui a fait penser que Luzech a été construit sur l'emplacement de l'antique *Uxellodunum*.

LUZÉGE, petite rivière de France (Corrèze). Elle prend sa source aux montagnes de Millevaches, arrondissement d'Ussel, entre dans l'arrondissement de Tulle, baigne Maussac, Saint-Hilaire, Poissac et se jette dans la Dordogne, après un cours de 54 kilom.

LUZERN, nom allemand de LUCERNE.

LUZERNE s. f. (lu-zèr-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une centaine d'espèces : *La* LUZERNE *sèche constitue un fourrage excellent et très-nutritif.* (P. Duchartre.) *On cultive dans les jardins la* LUZERNE *arbre.*

(D'Orbigny.) *Les perdrix ont le bon esprit de ne pas faire élection de domicile dans les trèfles ni les* LUZERNES. (Toussenel.) ‖ Nom vulgaire du sainfoin, en Languedoc : *Une autre sorte de pré est faite de l'herbe appelée, en France, sainfoin, en Italie,* herba medica, *en Provence et en Languedoc,* LUZERNE. (O. de Serres.)

— **Encycl.** Les *luzernes*, par leur port, leur feuillage et leurs fleurs, ressemblent beaucoup aux trèfles; elles s'en distinguent aisément par leurs fruits (gousses), qui sont arqués, recourbés en faucille et même le plus souvent contournés en spirale. Ce genre comprend une centaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées en grand dans nos champs.

La *luzerne* cultivée ou commune (*medicago sativa*) est la plus abondamment répandue sous ce rapport; c'est toujours de cette espèce qu'on entend parler quand on dit simplement la *luzerne*. C'est une plante vivace, rameuse, à feuilles trifoliées, à fleurs d'un bleu violacé. On la regarde généralement comme originaire de la Médie, d'où son nom scientifique *medicago*. Elle fut importée en Grèce, environ cinq cents ans avant Jésus-Christ, lors de la guerre de Darius, roi de Perse, contre les Athéniens. De là, elle se répandit en Italie, en Espagne et dans la Gaule romaine. Varron, Caton, Palladius, Columelle en parlent avec enthousiasme et décrivent soigneusement sa culture. Olivier de Serres la recommande, sous le nom impropre de *sainfoin*, comme une plante de grande valeur; il l'appelle la *merveille du ménage* et lui consacre un long article rempli de sages préceptes. Depuis lors, la culture de cette plante s'est beaucoup étendue, moins cependant que ne semblerait l'exiger l'intérêt bien entendu de la production agricole.

La *luzerne* est une plante des contrées méridionales; on la cultive néanmoins assez avant dans le Nord; souvent elle s'est naturalisée dans les vallées, les alluvions, au bord des eaux, etc. Elle végète encore très-bien aux environs de Paris, bien qu'elle souffre quelquefois des froids tardifs qui surviennent au printemps; mais, dès qu'on dépasse cette latitude, on ne doit plus la cultiver que dans les lieux secs et chauds.

Quant au terrain qui lui convient, voici ce que dit Gilbert : « Non-seulement la *luzerne* ne vient pas sur tous les sols, mais ceux qui lui conviennent le mieux ne sont nulle part les plus communs. Les terrains légers et substantiels, ni trop secs ni trop humides, d'une température moyenne, dont les molécules ont entre elles peu d'agrégation, qui, par conséquent, sont faciles à diviser; une couche végétale profonde ou portant sur un lit assez ferme pour retenir les principes fertilisants, et pourtant assez perméable pour laisser échapper l'eau superflue, voilà les caractères généraux de la terre dans laquelle elle se plaît. La *luzerne* languit et ne subsiste pas longtemps dans les sables arides, dans les terres froides, argileuses, où ses racines ne peuvent pénétrer que très-difficilement et trouvent une humidité permanente qui la tue. Les craies, les marnes, les tufs ne lui sont pas plus favorables. Quelquefois la *luzerne* paraît prospérer dans ces sortes de terrains pendant les premières années, parce que la couche supérieure est de bonne nature; mais lorsque ses racines sont parvenues à la mauvaise terre, elle dépérit avec rapidité. »

Dans tous les cas, il n'est avantageux de semer la *luzerne* que dans une bonne terre, profonde, meuble et substantielle; c'est là seulement que cette plante pourra vivre longtemps et donner de bons produits. La durée d'une luzernière varie, suivant les sols, de trois à vingt ans.

La durée moyenne étant de dix à douze ans, il importe que le sol soit largement fumé en commençant; il doit aussi être ameubli à la plus grande profondeur possible, afin que la racine, s'enfonçant davantage, trouve plus d'aliment et échappe mieux à la sécheresse. Ordinairement on sème sur trois labours; mais deux peuvent suffire s'ils sont bien exécutés. Après le dernier, on fait passer la herse, puis le rouleau, et même le rouleau brise-mottes ou la houe à cheval, si la terre est forte et les mottes compactes; il faut, en effet, pour une plante destinée à être fauchée, que le sol soit bien nivelé.

Le choix de la graine a une grande importance; il doit se faire dans de jeunes luzernières, et sur la première pousse d'une année, qu'on laisse à cet effet monter en graine, sans la faucher. Ordinairement, on ne recueille la graine que sur les vieilles luzernières destinées à être prochainement détruites; c'est une pratique vicieuse; non-seulement la graine ainsi cueillie est de moins bonne qualité, mais encore elle est mélangée des graines des mauvaises herbes qui se sont d'autant mieux développées que la luzernière était sur son déclin. Dans tous les cas, elle doit être bien nettoyée avant d'être employée. Dans le Midi, on sème indifféremment en septembre ou en mars; dans le Nord, c'est cette dernière époque qu'il convient de choisir, afin d'éviter les fâcheux effets de la gelée sur les jeunes plantes. En général, il vaut mieux semer un peu clair que trop épais. On sème à la volée, avec de l'avoine ou de l'orge, qui abriteront les plants naissants; la graine doit être peu recouverte; on l'enterre simplement avec la herse légère armée de fagots d'épines. Quand la terre est humide et que le temps est un peu chaud, le semis ne tarde pas à lever.

La *luzerne* ne demande ensuite que les soins ordinaires. On enlèvera les pierres trop grosses qui se trouvent à la surface du champ; on arrachera à la binette ou à la houe les plantes adventices trop encombrantes, comme la bardane. On veillera à ce que, dans les premières coupes, la faux ne prenne pas trop bas. Les jeunes semis sont sujets à être ravagés par les larves des hannetons et de l'oryctès nasicorne; plus tard, les luzernières sont quelquefois envahies par les rhizoctonies, champignons parasites qui croissent sur les racines, ou infestées par la cuscute; elles sont exposées encore aux dégâts de certains insectes, tels que l'eumolpe obscur. Il est bon, surtout quand la luzernière commence à décliner, de la rajeunir ou de ranimer sa végétation, soit par un hersage, soit par des arrosements ou en y répandant du plâtre, de la chaux, des cendres, de la marne, des terres végétales ou des fumiers.

Le meilleur moment pour faucher la *luzerne* est quand elle commence à fleurir. Il est bon de la couper, non pas immédiatement après la pluie, car elle perdrait alors beaucoup de ses qualités, mais quelque temps après, lorsque la terre est encore assez imprégnée d'humidité pour favoriser la repousse. Une bonne luzernière donne jusqu'à huit coupes par an; en réduisant même ce chiffre à moitié, la *luzerne* n'en est pas moins la plante fourragère qui donne les produits les plus abondants. Après le fauchage, on laisse la plante au soleil pendant quelque temps, en évitant toutefois que la dessiccation soit portée assez loin pour détacher une partie des feuilles; enfin, on a soin de ne l'entasser dans un grenier que lorsqu'elle est suffisamment sèche, afin d'éviter que la masse ne fermente, ce qui causerait la perte totale du fourrage. Une bonne méthode consiste à la faire sécher par couches alternes avec de la paille, qui absorbe l'excès d'humidité.

C'est aussi à cet état de mélange qu'il convient de l'administrer aux bestiaux. Donnée seule, et surtout en grande quantité, elle amène fréquemment diverses maladies, l'échauffement, l'hématurie, le relâchement, l'affaiblissement et surtout la météorisation; aussi ne faut-il jamais, au printemps, laisser les animaux paître librement dans les luzernières. Sous la réserve des précautions que nécessite son emploi, la plante justifie les éloges que lui donne Rozier : « Les qualités alimentaires de la *luzerne*, dit cet auteur, diminuent à mesure qu'elle s'éloigne du midi; mais, malgré cela, aucun fourrage ne peut lui être comparé pour la qualité; aucun n'entretient les animaux dans une aussi bonne graisse, n'augmente autant l'abondance du lait dans les vaches et autres femelles qui nourrissent. »

La *luzerne* a été quelquefois employée en médecine; elle passe pour apéritive et rafraîchissante. La racine a une saveur amère, qu'elle perd par l'ébullition dans l'eau et l'addition d'un peu de miel. Les habitants des campagnes l'emploient en guise de savon. Cette racine a des fibres très-fines qui se séparent quand on les fait bouillir dans l'eau; on en fait alors des brosses à dents, que l'on colore avec de l'orcanette et qu'on parfume avec de la vanille ou de l'ambre.

Mais, quelque avantageuse que soit la culture de la *luzerne* par elle-même, cette culture produit des résultats qui le sont peut-être encore davantage. C'est, en effet, une des meilleures plantes qu'on puisse employer dans les assolements, parce qu'elle emprunte son azote à l'air et que, occupant longtemps le sol, elle y accumule, par ses détritus, des éléments de fertilité.

La *luzerne* faucille ressemble beaucoup à la précédente; elle s'en distingue surtout par ses tiges moins élevées, par ses gousses moins longues et moins contournées et par ses fleurs d'un jaune pâle ou rougeâtre, mélangé de bleu ou de violet. Elle croît dans les prés secs et montueux, le long des haies et des buissons, au bord des chemins, et s'avance davantage vers le Nord. Elle plaît beaucoup aux bestiaux et, si son produit est inférieur à celui de la *luzerne* cultivée, elle a l'avantage de prospérer dans des sols et sous des climats où celle-ci ne peut croître; aussi la cultive-t-on de préférence dans plusieurs contrées du Nord.

La *luzerne* lupuline, vulgairement nommée *trèfle jaune* ou *minette dorée*, est une plante bisannuelle, à fleurs petites, d'un beau jaune d'or, réunies en élégants bouquets; assez commune dans les contrées du Nord, elle croît dans les champs, les prés, au bord des chemins, etc. Son fourrage, inférieur en quantité à ceux du trèfle et des *luzernes* ordinaire, est plus précoce et d'excellente qualité; tous les bestiaux, et surtout les moutons, le recherchent avec avidité. Cette plante réussit fort bien dans les terres sèches et arides, et on peut la faire durer plusieurs années, si l'on a soin de la faucher avant la floraison. On la sème souvent sur les gazons et les pelouses des jardins paysagers, dont elle garnit les vides et qu'elle orne de ses jolies fleurs. On pense que cette plante est le *kessaba* des Arabes. A la fête du printemps, les femmes musulmanes de l'Algérie vont la cueillir dans la campagne; elles croient que cette herbe, serrée précieusement dans les coffres, a la propriété d'y faire arriver beaucoup d'argent.

La *luzerne* en arbre est un arbrisseau de 2 à 3 mètres de hauteur, à feuillage d'un beau vert gai, soyeux et persistant; ses fleurs, d'un beau jaune d'or, disposées en petites grappes, se renouvellent pendant une grande partie de l'année. On s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître que cette espèce est le cytise, ou du moins un des cytises des anciens. Elle est originaire des îles de l'Archipel, mais peut croître en pleine terre jusque sous le climat de Paris. Il y aurait avantage à la cultiver en grand sur le littoral de la Méditerranée. Ses feuilles fournissent aux bestiaux un excellent fourrage. Elle a été transportée à la Guyane, où, d'après Aublet, on emploie ses feuilles comme purgatives et ses fleurs comme pectorales. Les mêmes feuilles, hachées et macérées dans l'eau, donnent une fécule verdâtre et lustrée, qui pourrait servir à la teinture; mais il s'en exhale une odeur fétide pendant la macération.

LUZERNE (César-Guillaume DE), nom de divers personnages. V. LA LUZERNE.

LUZERNIÈRE s. f. (lu-zèr-ni-è-re — rad. *luzerne*). Terre ensemencée de luzerne : *Une* LUZERNIÈRE *établie dans un excellent sol donnera un produit de moitié supérieur à celui des bons prés.* (M. de Dombasle.)

LUZETTE s. f. (lu-zè-te). Econ. rur. Espèce de maladie des vers à soie qu'on appelle aussi LUISETTE.

LUZIGNAN, nom d'une noble et ancienne famille française. V. LUSIGNAN.

LUZIN s. m. V. LUSIN.

LUZIOLE s. f. (lu-zi-o-le — de l'ital. *luzuola*, gramen). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des oryzées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

LUZULE s. f. (lu-zu-le — de l'ital. *luzuola*, gramen). Bot. Genre de plantes, de la famille des joncées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent surtout en Europe et en Asie : *La plupart des* LUZULES *croissent sur les pelouses sèches.* (F. Hœfer.)

— **Encycl.** Les *luzules*, confondues autrefois avec les joncs, s'en distinguent par leur port, par leurs feuilles planes, souvent soyeuses, blanchâtres, et surtout par leur capsule à une seule loge, renfermant trois graines. Elles habitent les pays froids et tempérés, et sont beaucoup plus communes en Europe que dans l'Amérique du Nord; la plupart croissent sur les pelouses sèches, dans les forêts, sur les versants et même au sommet des montagnes. Leurs racines traçantes servent à retenir les terres sur les pentes rapides. Quelques espèces, surtout dans leur jeune âge et dans les contrées du Nord, peuvent servir à la nourriture des animaux domestiques. D'autres sont assez élégantes pour mériter de figurer sur les pelouses, dans les jardins d'agrément. On remarque surtout la grande *luzule*, haute d'environ $0^{m},65$, à panicules de fleurs d'un brun rougeâtre mêlé de blanc.

LUZURIAGA s. f. (lu-zu-ri-a-ga). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des amylacées, comprenant des espèces qui croissent au Chili et au Pérou.

LUZURIAGA (Claude-Antoine DE), homme d'Etat espagnol, né vers 1810. Il fit ses études de droit, puis entra dans la magistrature où il remplit des postes élevés. Membre du parti libéral et intimement lié avec Espartero, M. Luzuriaga se démit de ses fonctions judiciaires vers 1852, pour avoir toute liberté d'action, devint membre des cortès et fit une vive opposition à la politique gouvernementale. A la suite du mouvement libéral de 1854, il entra dans le ministère Espartero et reçut le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au mois de juin 1855. Peu après, M. Luzuriaga fut nommé président du tribunal suprême, et fit partie, dès sa fondation, de l'Académie des sciences morales et politiques de Madrid (1857). L'année suivante, il devint membre du conseil d'Etat.

LUZY, petite ville de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. S. de Château-Chinon, sur la rive droite de l'Halène; pop. aggl., 1,435 hab. — pop. tot., 2,519 hab. Tanneries. Commerce de bois, de charbon, de porcs et de gibier.

LUZY (Dorothée), actrice française, née à Lyon en 1747, morte à Paris en 1830. A dix ans, elle entrait à l'Opéra-Comique comme élève danseuse. Elle prit ensuite des leçons de Préville et débuta, en 1763, à la Comédie-Française, dans l'emploi des soubrettes. Son jeu avait de la gaieté, mais plus de finesse que de naturel; sa voix était bien timbrée et sa physionomie expressive; cependant elle semblait plus faite pour les Lisette fines mouches de Marivaux que pour les robustes et franches Toinon de Molière. M^{lle} Luzy fut reçue sociétaire à son théâtre en 1769, et fit quelques excursions dans le domaine de la tragédie; elle joua, notamment, le rôle d'Aménaïde dans *Tancrède*, et y fut fort applaudie. En 1781, M^{lle} Luzy quitta le théâtre et vécut dans l'obscurité.

LUZZARA, ville du royaume d'Italie, province de Reggio nell' Emilia, district et à 7 kilom. N.-E. de Guastalla; 7,461 hab. Le 15 août 1702, bataille entre les Français et les Autrichiens; les deux partis s'attribuèrent la victoire; le marquis de Créqui, dernier de sa maison, y fut tué.

LUZZATO (Simon), érudit italien qui vivait au milieu du XVII^{e} siècle. Il était rabbin et habitait Venise. On lui doit : *Socrate ouvero dell' humano saper esercitio serio-giocoso, etc.* (Venise, 1613, in-4^{o}); *Discorso circa lo stato degl' Hebrei* (Venise, 1638, in-4^{o}).

LUZZATO (Philoxène), philologue italien d'origine juive, né à Padoue en 1829, mort en 1855. Il apprit la plupart des langues orientales, fit en 1852 un voyage à Paris, où il fut nommé membre associé de la Société des antiquaires de France, et mourut peu après son retour en Italie. On lui doit : *Études sur les inscriptions assyriennes de Persépolis, Hamadan, Van, Khorsabad* (Padoue, 1850, in-8^{o}), ouvrage publié en français; *Notice sur quelques inscriptions hébraïques du* XIII^{e} *siècle découvertes à Paris*, publiée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires;* la *Bible éthiopienne*, dans les *Archives israélites*.

LUZZO, véritable nom du peintre italien connu aussi sous le nom de **Morto da Feltro**. V. FELTRO.

LVOFF (Alexis-Théodore), compositeur russe, né à Revel (Esthonie) en 1799. Il manifesta dès l'enfance les plus heureuses dispositions pour le violon et, placé sous la direction d'un habile professeur, il étudia avec acharnement jusqu'à l'âge de dix-sept ans; puis, se sentant assez fort pour voler de ses propres ailes, il approfondit les œuvres des violonistes les plus renommés, Corelli, Viotti, Baillot, Kreutzer, etc., s'appropria le style de chacun de ces maîtres et, de la fusion de toutes ces manières, se créa une individualité; en même temps, il s'assimilait les secrets de la composition dans les œuvres des sommités musicales italiennes et allemandes. En 1836, M. Lvoff succéda, dans la direction de la chapelle impériale, au conseiller privé Lvoff, son père, homme d'un goût exquis et possédant une grande connaissance pratique des œuvres principales de toutes les écoles. Ami intime de Bortniansky, auquel il avait succédé comme maître de cette chapelle, M. Lvoff père s'était fait un devoir de suivre scrupuleusement la route tracée par son prédécesseur, et légua à son fils, avec son admiration pour le grand réformateur du chant religieux russe, le respect de la tradition établie par ce dernier.

Les amateurs de quatuors et les violonistes sérieux connaissent, au moins de nom, M. Alexis Lvoff. Son talent sur le violon est de premier ordre. Quant à son opéra d'*Ondine*, représenté à Saint-Pétersbourg en 1848, et traduit en français par M. de Saint-Georges, il contient, au dire de juges compétents, notamment de M. Berlioz, des beautés éclatantes et des idées fraîches, vives, jeunes, et d'une charmante originalité. Depuis qu'il dirige la chapelle impériale russe, tout en suivant la voie indiquée par ses devanciers pour le perfectionnement de l'exécution, il s'est appliqué à augmenter le répertoire si riche de cette chapelle, soit en composant des pièces de musique religieuse, soit en se livrant à de sérieuses recherches dans les archives musicales de l'Eglise russe, recherches qui ont amené de précieuses découvertes pour l'histoire de l'art.

Les opéras écrits par M. Lvoff jusqu'à ce jour sont : le *Bailli de village*, *Bianca Gualtiero*, *Ondine* et la *Brodeuse*. On cite encore de lui : *Chants antiques de toutes les parties de l'office divin du rite grec de Russie, harmonisés à quatre parties sur le texte slave;* le *Stabat Mater* de Pergolèse, arrangé en chœur et à grand orchestre; deux cantiques à quatre voix; *Chœur militaire* sur des thèmes russes avec orchestre; *Hymne national russe;* psaumes et chants détachés, et enfin un *Stabat Mater* à quatre voix et orchestre. Sa musique instrumentale consiste en sept pièces environ pour violon, avec ou sans orchestre.

LYÆ, petite île du Danemark, située au S. de la Fionie, dans le Petit-Belt. Elle a 4 kilom. de longueur sur 2 kilom. de largeur; 400 hab., environ. D'un sol plat à l'O., montagneux à l'E., elle présente au S., du côté de la mer, un rempart de hauts rochers escarpés. Elle est fertile et bien cultivée. Cette petite île a acquis une triste célébrité dans l'histoire danoise; car c'est là que, pendant la nuit du 6 au 7 mai 1223, le roi Valdemar le Victorieux et son fils, le jeune roi Valdemar, furent défaits et emmenés prisonniers par le comte Henri de Schwerin, événement qui devint le signal d'une réaction funeste dans la fortune jusqu'alors si brillante du Danemark.

LYÆUS (en grec, *qui délivre des soucis*), un des surnoms de Bacchus.

LYANG s. m. (li-angh). Métrol. Monnaie de compte usitée en Chine et valant à peu près 8 fr. 25.

LYANTE s. f. (li-an-te). Hortic. Variété de tulipe.

LYAUTEY (Hubert-Joseph), général français, né à Villefaux (Haute-Saône) en 1789, mort à Paris en 1867. Elève de l'Ecole polytechnique (1805) et de l'Ecole d'application de Metz (1807), il fit ses premières armes, en qualité de lieutenant d'artillerie, pendant la campagne de Wagram. Les guerres de Russie, de Saxe et la campagne de France lui fournirent maintes fois l'occasion de prouver son courage.

On cite ce trait curieux de sa vie : L'armée française était vaincue par l'hiver russe. Il neigeait; le jeune Lyautey marchait presque seul; il rencontra un de ses compagnons du même grade, qui, les jambes entièrement gelées, gisait sur la route. Le capitaine Lyautey n'hésita pas à le charger sur ses épaules. Il dut lui-même la vie à cette bonne action; car ses deux mains, saisies par le froid, l'eussent mis dans l'impossibilité de manger, et il serait mort de faim sans l'assistance de celui qu'il portait sur son dos et qui lui mettait les aliments dans la bouche.

Lyautey était chef d'escadron au moment de la Restauration. Il conquit au combat du Trocadero le grade de lieutenant-colonel. En 1830, Lyautey, qui commandait l'artillerie de la garde royale à Vincennes, devint colonel directeur de l'artillerie à Brest, commandant de l'artillerie en Afrique (1840), et, peu après, maréchal de camp. De retour en France, il dirigea, de 1844 à 1846, l'École de Vincennes, et vint siéger ensuite au comité consultatif de l'artillerie. Nommé général de division le 10 juillet 1848, il ne tarda pas à entrer dans la section de réserve de l'état-major général. En 1854, il devint membre du Sénat. On lui doit divers travaux relatifs à son arme, qui ont été publiés par le ministère de la guerre.

LYBAS s. m. (li-bass — nom mythol.). *Entom.* Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, comprenant une vingtaine d'espèces, toutes américaines.

LYBERG, montagne de Suède, dans le gouvernement de Malmœhus, célèbre par l'usage où étaient les paysans de Scanie de se rassembler sur ses hauteurs à l'avénement des rois de Danemark, alors maîtres du pays, pour leur prêter serment de fidélité. Les nouveaux monarques assistaient en personne à la cérémonie, et l'archevêque de Lund leur présentait l'étendard danois à l'effigie des trois lions. Sur cette montagne, témoin d'un acte aussi solennel, on ne voit plus s'élever aujourd'hui qu'un vulgaire moulin à vent.

LYBIE s. f. (li-bî). Crust. Syn. de MÉLIE.

LYCAMBE, citoyen de Paros, flétri par Archiloque dans ses *Iambes*. V. ARCHILOQUE.

LYCANTHROPE s. m. (li-kan-tro-pe — du gr. *lukos*, loup; *anthrôpos*, homme). Personne affectée d'une espèce de folie appelée *lycanthropie*.

— Se dit pour LOUP-GAROU.

LYCANTHROPIE s. f. (li-kan-tro-pî — rad. *lycanthrope*). Espèce de maladie mentale, dans laquelle le malade se figure être changé en loup :

> Etes-vous travaillé de la *lycanthropie?*
>
> RÉGNIER.

— Superst. Nature de loup-garou : *Dans bien des contrées, on croit encore à la* LYCANTHROPIE.

— **Encycl.** V. LOUP-GAROU.

LYCAON s. m. (li-ka-on — du gr. *lukos*, loup). Mamm. Nom donné à l'hyène par les anciens auteurs. ‖ Genre de mammifères carnassiers, formé aux dépens du grand genre chien. ‖ Genre de mammifères didelphes ou marsupiaux.

LYCAON, roi d'Arcadie, contemporain de Cécrops, fils de Pélasgus et de Mélibée, ou, suivant d'autres, de Titan et de la Terre. Les traditions relatives à ce personnage mythologique sont extrêmement confuses; les unes le représentent comme un législateur divin qui civilisa sa patrie et fonda la ville de Lycosure, la plus ancienne de toute la Grèce. Plus tard, il institua les sacrifices humains en l'honneur de Jupiter, et c'est sans doute cette circonstance qui établit, dans les âges postérieurs, sa réputation de cruauté et motiva sa métamorphose. D'après le récit de Pausanias, Jupiter, pour témoigner sa reconnaissance à Lycaon de ce que celui-ci avait établi son culte en Arcadie, descendit un jour dans son palais et lui demanda l'hospitalité. Son hôte lui servit les membres d'un jeune enfant. Jupiter, indigné, consuma son palais et le changea lui-même en loup. Suivant Apollodore, Lycaon, ayant recours à la supercherie employée par plusieurs autres législateurs pour donner plus de poids à leurs institutions civiles ou religieuses, disait que Jupiter venait souvent le visiter sous la forme d'un étranger. Pour s'en assurer, les fils de Lycaon offrirent à ce dieu un sacrifice dans lequel ils mêlèrent aux entrailles des victimes les chairs d'un enfant qu'ils venaient d'égorger. Un ouragan terrible se déchaîna alors tout à coup, et Jupiter foudroya Lycaon ainsi que tous ses fils, à l'exception de Nyctimus, à l'égard duquel la Terre parvint à calmer la fureur de Jupiter. D'après le récit que nous a laissé Ovide, Lycaon était un prince cruel qui égorgeait tous les étrangers de passage dans ses États. Jupiter, qui visitait alors les divers peuples de la terre, afin de se rendre compte de la perversité des hommes, avant le déluge de Deucalion, arriva en Arcadie avec toutes les marques de sa divinité. Le peuple s'empressa alors de l'honorer; seul, Lycaon osa douter de son pouvoir souverain, et il forma la résolution de l'égorger pendant son sommeil. Toutefois, pour s'assurer si réellement ce n'était pas un dieu qui logeait dans son palais, il lui fit servir à souper les membres d'un de ses hôtes. Aussitôt un feu vengeur, allumé par Jupiter, consuma le palais de Lycaon, qui se vit lui-même métamorphosé en loup.

En dehors du mythe que nous venons de rappeler, signalons encore celui qui représente Lycaon comme subissant une métamorphose périodique : changé en loup, il pouvait, au bout de dix ans, reprendre sa forme naturelle s'il s'était abstenu, pendant cette période, de manger de la chair humaine.

C'est sans doute à cette occasion que le maître des dieux fut adoré sous le nom de Jupiter Hospitalier, comme ayant vengé les devoirs de l'hospitalité outragés dans sa personne par le sanguinaire roi d'Arcadie. Il est probable également que cette fable a donné lieu, dans la suite, à la superstition populaire sur la lycanthropie.

Les poëtes, pour ennoblir leur style par une antonomase poétique, voient quelquefois encore dans le loup le roi Lycaon; c'est ainsi que Voltaire a dit :

> L'ennemi des troupeaux est le roi *Lycaon.*

LYCAONIE, en latin *Lycaonia*, ancienne contrée de l'Asie Mineure, au centre, comprise entre la Galatie au N., la Cappadoce à l'E., la Cilicie et la Pisidie au S., la Phrygie à l'O. Elle était sillonnée par les montagnes du Taurus et avait pour capitale Iconium.

LYCAONIEN, IENNE s. et adj. (li-ka-o-niain, iè-ne). Anc. géogr. Habitant de la Lycaonie; qui appartient à la Lycaonie ou à ses habitants : *Des* LYCAONIENS. *La langue* LYCAONIENNE.

— Antiq. *Table lycaonienne, repas lycaonien*, Table où l'on sert de la chair humaine, par allusion au mets que Lycaon servit à Jupiter.

LYCASTE s. f. (li-ka-ste). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des néréides, et dont l'espèce type habite les mers du Nord.

LYCÉ, courtisane fameuse du siècle d'Auguste, une des maîtresses favorites d'Horace, qui l'a célébrée en maint endroit de ses poésies. Elle était mariée. Elle connaissait l'art d'être cruelle. La principale ode d'Horace à Lycé est une de ces chansons plaintives que les Grecs nommaient *paraclausithyron*, parce qu'on les chantait devant une porte fermée; mais ce n'est peut-être là qu'une fiction poétique. Ce qui paraît bien certain, c'est la violente passion du poëte pour cette femme. Mais cet amour ne résista pas aux ravages du temps, et le poëte composa une ode pour insulter sa maîtresse lorsqu'elle commença à vieillir.

LYCÉE s. m. (li-sé — du gr. *lukeios*, qui a rapport aux loups, de *lukos*, loup. D'autres pensent que *lukeios* signifie proprement lumineux, de *luké*, lumière). Antiq. Portique d'Athènes sur les bords de l'Ilissus : *Aristote, revenu à Athènes, y ouvrit une école de philosophie dans le* LYCÉE, *à peu de distance de la ville.* (Clavier.) ‖ École et doctrine d'Aristote : *Le* LYCÉE *enseigne le contraire. C'est l'opinion du* LYCÉE.

— Hist. littér. Etablissement de Paris où se faisaient des cours publics, et qu'on nomme aujourd'hui l'Athénée : *C'est au* LYCÉE *que Laharpe donna ses leçons de littérature.*

— Enseignem. Etablissement de premier ordre pour l'instruction secondaire, sous la direction de l'Etat : *Envoyer ses enfants au* LYCÉE. *Faire ses études au* LYCÉE. *Nos* LYCÉES *d'internes, demi-séminaires et demi-casernes, ne sont pas meilleurs pour l'esprit que pour le corps.* (E. Laboulaye.)

— **Encycl.** Antiq. *Ecole du Lycée.* L'enseignement, dans l'école de philosophie fondée par Aristote en l'an 336 av. J.-C., comprenait la physique, la théologie, la morale et la politique; nous allons l'étudier à ce quadruple point de vue.

1° *Physique.* La nature, d'après la doctrine aristotélienne, est le principe et la cause du mouvement et du repos dans le sujet qui les contient. La substance sensible, l'animal, a seul sa vie à soi, existence indépendante, naissance et mort. L'animal se reproduit; l'essence productrice doit préexister à son produit.

La nature se meut vers une fin, et dans sa marche il n'y a aucune trace de déréglement, de hasard. Elle tend vers le meilleur; elle est la cause de tout ordre, de toute proportion, de toute beauté. Mais, parmi les êtres, les uns sont immuables, les autres soumis à l'accident, lequel, n'étant soumis à aucune règle fixe, se définit négativement : *ce qui n'est ni toujours ni dans le plus grand nombre de cas.* Les choses se précipitent vers la cause finale; le hasard parfois les interrompt aveuglément et produit les monstres.

L'infini semble exister quand on songe que les mathématiques offrent des grandeurs infinies et qu'inépuisable est la fécondité de la grande nature; mais l'infini ne saurait être un sujet existant indépendamment de toute substance, ni un attribut réel des corps sensibles, lesquels sont justement définis : ce qui est terminé par des surfaces. On ne peut donc admettre l'existence de l'infini que dans les grandeurs, et comme la division est la seule forme qui nous le présente indubitablement, définissons-le : ce hors de quoi il existe toujours quelque chose.

Tout ce qui est est quelque part, d'où la nécessité du lieu. Le lieu n'est pas identique au corps; c'est la surface de ce qui entoure, vase immobile, limite fixe du contenu qui se meut. Le vide n'existe pas et ne saurait exister : on ne peut concevoir ni un vide en soi, ni du vide dans les corps, ni du vide occupé par eux : un tel vide serait le lieu conçu comme intervalle, comme dimension, et il n'existe pas de dimension sans corps.

Le temps n'est pas un être : c'est le nombre du mouvement sous le rapport de l'avant et de l'après. Il y a deux choses dans le nombre : 1° ce qui nombre; 2° ce qui est nombré, c'est-à-dire le temps en soi. Sans l'âme, le nombre du temps existerait, mais il ne serait pas nombré; l'âme seule a la vertu de connaître les nombres.

2° *Théologie.* Tout mobile tient son mouvement d'un moteur; mais les mouvements ainsi produits les uns par les autres ne remontent pas jusqu'à l'infini : il existe un premier moteur, lui-même immobile. « C'est une vérité de raison et c'est une vérité de fait qu'il existe un mobile éternellement mû, circulairement et d'une manière continue; c'est le premier ciel le premier mobile. Or, cet être, qui à la fois est mû et qui meut, occupe par là même un rang intermédiaire. Il existe donc un être qui meut sans être mû, être éternel, essence pure, actualité pure. En effet, le désirable et l'intelligible meuvent sans être mus. Le premier moteur est l'acte éternel, invariable d'un être immuable et nécessaire, être éternellement et parfaitement vivant, qui est Dieu.

L'anthropomorphisme et les fables furent conçus dans un but purement politique et destinés à agir sur les peuples. Bien différente est l'origine de la tradition sur les essences des dieux. Cette origine est divine, assurément, et l'enseignement qu'elle nous apporte est sans doute le précieux vestige de la science perdue des vieux âges; car plusieurs fois, peut-être, les sciences et les arts ont été perdus et retrouvés par les hommes, et l'on peut croire que nous avons les restes heureusement sauvés des opinions d'un ancien âge. C'est ainsi seulement que nous acceptons les croyances des anciens et de nos pères. »

3° *Morale.* La morale a pour objet le bien véritable de l'homme, c'est-à-dire le bonheur. Ce bonheur, poursuivi par tous, recherché par le grand nombre dans la volupté, dans la richesse, dans les honneurs, réside pleinement et absolument dans la spéculation et dans l'acte pur, domaine de la philosophie. L'objet de la politique est le bonheur et la vertu. Or, il est en l'homme deux sortes de vertus. Les unes, provenant de l'entendement, sont susceptibles d'être enseignées; les autres, ayant pour objet la volonté ou les mœurs, naissent de l'habitude. Il faut donc appliquer à nos actions une règle qui nous enseigne la vertu, et qui, par la répétition de cet enseignement, nous en imprime l'habitude. Cette règle, produisant en nous l'accord harmonieux du désir et de la raison, nous fera trouver le bonheur véritable, celui qui gît dans la vertu. En effet, la vertu morale est relative aux plaisirs et aux peines, puisque c'est l'attrait du plaisir qui nous porte aux actions mauvaises, et la crainte de la peine qui nous détourne des bonnes : c'est pour cela qu'il faut, comme dit Platon, avoir été élevé, dès l'âge le plus tendre, de manière à ne trouver du plaisir ou de la peine que dans les choses où on le doit; car c'est là justement la bonne éducation. Aussi, tout ouvrage qui traite de la vertu ou de la politique n'est, au fond, qu'un traité des peines et des plaisirs.

La justice peut se définir le souci de l'intérêt de tous. Le penchant qui nous fait prendre ce souci s'appelle vertu. Toute action est juste ou injuste, bonne ou mauvaise, selon qu'elle tend à maintenir ou à rompre l'intérêt commun. Ainsi, ce qui fait l'essence du juste et de la vertu, c'est la généralité de leur objet. Chaque injustice qui blesse un individu blesse en même temps l'humanité tout entière en violant le principe universel de la justice. Les lois ont pour objet de maintenir la justice dans les rapports des individus entre eux.

L'homme est un animal sociable incapable de vivre sans la société. Toutes les règles qu'elle a établies sur le commerce et l'échange sont des règles vitales. Elles sont justes, étant fondées sur le principe de la réciprocité. Il est aussi des lois distributives et des lois compensatrices; les unes partagent les richesses et les honneurs, les autres appliquent des peines ou réparent des dommages.

Mais cette raison, base de la vertu, qu'est-ce donc? La faculté de juger. C'est le lien de l'acte à la pensée. La raison choisit, juge. Cinq moteurs déterminent ses préférences : 1° la science, qui est une conviction intime et raisonnée; 2° l'art, qui effectue ce que la raison a conçu, qui en est l'image et le reflet; 3° l'intelligence; 4° la prudence, qui connaît les causes du bien et du mal; 5° la sagesse, dont l'attribut suprême est le bonheur. Mais il ne suffit pas de savoir ce que c'est que la vertu, il faut la posséder et s'efforcer d'en faire usage; car lorsqu'il est question de facultés actives, le but qu'on doit se proposer n'est pas de connaître et de considérer simplement chaque espèce d'action, mais bien plutôt de se mettre en état de les pratiquer.

4° *Politique.* Si l'homme trouve la félicité suprême dans la vertu, l'Etat le plus sage sera aussi le plus fortuné. Or, les premiers éléments de la matière sociale, ce sont les hommes. Dans quelles limites renfermera-t-on la collection d'hommes qui compose l'Etat? Dans des limites assez étroites pour que les citoyens se connaissent et s'apprécient mutuellement. Les citoyens doivent posséder deux qualités indispensables : l'intelligence et le courage. Maintenant, examinons la cité en elle-même, énumérons les choses dont elle se compose : ce sont d'abord les subsistances, puis les arts et les métiers, puis les armes; en quatrième lieu, les finances; en cinquième lieu, le culte divin; enfin, ce qui est sans contredit l'objet le plus important, la décision des intérêts généraux et des procès individuels. D'où la nécessité d'avoir des laboureurs, des artisans, des soldats, des financiers, des pontifes et des juges. Les arts manuels sont incompatibles avec le devoir du citoyen, qui est de méditer sur la vertu; les esclaves seront donc les seuls artisans d'une société bien organisée. Pour ce qui est de la guerre et de la politique, il n'y a qu'à confier toutes ces fonctions aux mêmes mains, mais seulement à des époques diverses de la vie, selon que l'indique la nature elle-même; et, puisque la vigueur appartient à la jeunesse et la prudence à l'âge mûr, qu'on partage les attributions d'après ce principe aussi solide qu'équitable. En outre, il est nécessaire que les finances de l'Etat soient toutes aux mains des citoyens et jamais en celles des artisans, étrangers aux nobles occupations de la vertu. Le pontificat sera le partage exclusif des citoyens, mais de ceux que l'âge relègue dans un majestueux repos.

Voyons, en quelques mots, ce que devint le *Lycée* après que le maître eut cessé d'y enseigner. Ses deux disciples immédiats, Eudème et Théophraste, interprétèrent, complétèrent sa doctrine et la firent pencher au sensualisme. L'école lui fit malheureusement perdre en élévation ce qu'elle lui fit gagner en clarté; on y reconnut un double critérium de certitude : la sensation pour les sens, l'intelligence pour l'esprit. C'est alors, à l'époque de Théophraste, que l'on admit parmi les péripatéticiens cet axiome que le maître n'avait jamais enseigné : rien n'est dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans les sens. Après Théophraste, le *Lycée* glissa rapidement au matérialisme. Aristoxène regarda l'âme comme une harmonie des éléments; Dicéarque ne vit en elle que le corps affecté d'une certaine façon. Enfin, Straton nia toute cause finale, fit de la nature un être universel doué de sentiment, générateur aveugle, et confondit l'âme avec la sensation.

— Enseignem. L'origine des *lycées* en France remonte à la loi du 11 floréal an X, d'après laquelle (art. 9 et 10) il doit y avoir au minimum un *lycée* par arrondissement de chaque cour d'appel. Le nombre des *lycées* est aujourd'hui bien augmenté. L'intention du gouvernement était, dès 1852, d'établir un *lycée* par département. Quoique ce projet n'ait pas encore été complétement réalisé, la France compte actuellement soixante-dix-huit *lycées*. Ces *lycées* sont créés par décret du chef de l'Etat. La ville qui demande la création d'un *lycée* doit faire certaines dépenses : bâtiments, mobilier, collections, fondation de bourses, etc. (loi du 15 mars 1850, art. 75).

Voici la liste des soixante-dix-huit *lycées* de France :

Agen.
Albi.
Alençon.
Amiens.
Angers.
Angoulême.
Auch.
Avignon.
Bar-le-Duc.
Bastia.
Besançon.
Bordeaux.
Bourg.
Bourges.
Brest.
Caen.
Cahors.
Carcassonne.
Chambéry.
Châteauroux.
Chaumont.
Clermont.
Coutances.
Dijon.
Douai.
Evreux.
Grenoble.
Havre (Le).
Laval.
Lille.
Limoges.
Lons-le-Saunier.
Lorient.
Lyon.
Mâcon.
Mans (Le).
Marseille.
Montauban.
Mont-de-Marsan.
Montpellier
Moulins.
Nancy.
Nantes.
Nevers.
Nice.
Nîmes.
Niort.
Orléans.
Paris.
  Descartes.
  Corneille.
  Saint-Louis.
  Condorcet.
  Charlemagne.
  Vanves (pour les classes élémentaires).
Pau.
Périgueux.
Poitiers.
Pontivy.
Puy (Le).
Reims.
Rennes.
Rochelle (La).
Roche-sur-Yon (La).
Rodez.
Rouen.
Saint-Brieuc.
Saint-Etienne.
Saint-Omer.
Saint-Quentin.
Sens.
Tarbes.
Toulon.
Toulouse.
Tournon.
Troyes.
Vendôme.
Versailles.
Vesoul.

Voici les départements qui n'ont pas encore de *lycée :*

Alpes (Hautes-).
Ardennes.
Ariége.
Cantal.
Corrèze.
Creuse.
Drôme.
Eure-et-Loir.
Lozère.
Oise.
Pyrénées-Orientales.
Savoie (Haute-).
Seine-et-Marne.
Tarn-et-Garonne.
Vosges.

Les *lycées* sont placés sous la dépendance du ministre de l'instruction publique et du recteur de l'académie à laquelle ils appartiennent. Ils sont dirigés par un proviseur, placé à la tête de l'établissement et chargé de la haute administration. Les proviseurs sont nommés par le ministre. Pour être proviseur, il faut être licencié ès lettres ou licencié ès sciences.

Au-dessous du proviseur est placé un fonctionnaire appelé censeur des études, qui est chargé de la direction de l'enseignement. Pour être censeur, il faut avoir obtenu le titre d'agrégé; mais le ministre se réserve le droit de choisir des censeurs parmi les simples licenciés pourvus du titre d'officier d'académie, anciens chargés de cours dans les *lycées* ou surveillants généraux. Disons en passant que le ministre use trop souvent de ce droit : bien peu de censeurs sont agrégés. Il en résulte de nombreux froissements entre eux et les professeurs, qui leur sont presque toujours supérieurs par les titres universitaires, bien qu'ils leur soient inférieurs dans l'ordre hiérarchique. Au lieu d'être un véritable directeur des études, un homme compétent en matière d'enseignement, le censeur se borne trop souvent au rôle de surveillant général, ou, comme disent les écoliers dans leur langage expressif, au rôle de *pion en chef*.

Les autres fonctionnaires des *lycées* sont : les aumôniers (un prêtre catholique, un pasteur protestant, un rabbin juif) et l'économe, chargé de la comptabilité de l'établissement.

Les professeurs des *lycées* se recrutent parmi les anciens élèves de l'Ecole normale supérieure. Mais cette école, qui est la grande pépinière de l'Université, est loin de suffire à tous les besoins du service, et les anciens normaliens sont en minorité dans la plupart des *lycées* de France.

Pour être professeur titulaire d'un *lycée*, il faudrait, aux termes des décrets, être agrégé des lettres ou des sciences. Mais il s'en faut de beaucoup que toutes les chaires des *lycées* des départements soient occupées par des professeurs agrégés; la plupart ne sont que licenciés ès lettres ou ès sciences : aussi ne portent-ils pas le titre de professeurs, mais seulement de chargés de cours. Un décret du 26 septembre 1872 règle que les classes élémentaires des *lycées* seront confiées à des maîtres répétiteurs délégués par le proviseur, et que les maîtres de septième et de huitième porteront le titre de professeurs.

Outre les hauts fonctionnaires et les professeurs, il y a dans les *lycées* des surveillants généraux et des maîtres répétiteurs. Le surveillant général est une espèce de sous-censeur. Il doit être pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, et avoir été pendant trois ans au moins maître répétiteur dans un *lycée*. Viennent enfin les maîtres répétiteurs, vulgairement connus sous la dénomination burlesque de *pions*. Mais il y a des degrés hiérarchiques dans cette nouvelle famille de fonctionnaires : il y a les aspirants répétiteurs, qui doivent être bacheliers et âgés d'au moins dix-huit ans; les maîtres répétiteurs de seconde classe, qui doivent avoir exercé pendant un an au moins les fonctions d'aspirant répétiteur, et enfin les maîtres répétiteurs de première classe, qui doivent être licenciés ou avoir exercé pendant cinq ans les fonctions de maître répétiteur.

Enfin, depuis 1868, le ministre de l'instruction publique a créé dans les *lycées* un nouveau genre de fonctionnaires appelés maîtres auxiliaires, qui doivent tenir le milieu entre les professeurs et les maîtres répétiteurs. Ils doivent suivre les cours de l'enseignement supérieur et former un auditoire assuré à MM. les professeurs de Faculté. Il faut aussi qu'ils secondent au *lycée* les maîtres répétiteurs, et surveillent les études pendant quelques heures par jour.

La comptabilité des *lycées* est entièrement confiée à l'économe. C'est lui qui fait acheter les vivres et les provisions, et qui surveille le service de l'établissement. Les garçons de classe, de dortoir, de réfectoire, etc., sont sous sa dépendance immédiate. L'économe partage avec le censeur et les pions les imprécations dont les élèves sont si prodigues.

Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne, par Laharpe (1805, 2 vol. in-8°). L'étendue de cet ouvrage, qui offre un résumé des littératures grecque, latine et française; la variété des sujets qu'il embrasse, les appréciations toutes faites qu'on y trouve, lui conserveront toujours une certaine valeur; mais il est loin d'être complet, et la plupart de ses appréciations sont superficielles. Sur les seuls points touchés par Laharpe, la critique moderne a infirmé presque tous ses jugements. Cependant on consulte encore son ouvrage.

« Tout ce qui est consacré aux anciens, dit M. Artaud, est par trop superficiel, et, d'un autre côté, une fois arrivé au XVIIIe siècle, les petites rancunes de Laharpe usurpent une place démesurée. Mais il y a des parties qui sont traitées avec un vrai talent, avec un goût sûr et une connaissance réelle de l'art. L'appréciation du théâtre de Racine et du théâtre de Voltaire se recommande particulièrement par ce genre de mérite. La pénurie de la littérature française en fait d'ouvrages de haute critique a maintenu en crédit celui de Laharpe, qui reste encore à peu près le seul. Depuis 1813, époque où il est tombé dans le domaine public, il a été réimprimé bien souvent, et, pendant douze ou quinze ans, c'est peut-être le livre français dont il s'est vendu le plus d'exemplaires, qui a trouvé le plus de lecteurs. Mais, dans les dernières années de la Restauration, l'invasion des théories nouvelles ébranla fort le crédit de Laharpe, et l'on peut dire aujourd'hui que la réaction qui nous a valu tant d'œuvres monstrueuses n'a pas été moins exagérée dans les théories, et que la défaveur jetée alors sur Laharpe et sur son *Cours de littérature* a été jusqu'à l'injustice. »

M. Artaud a mis le doigt juste sur la plaie : ce qui fait le grand mérite du *Lycée*, c'est l'absence de tout autre ouvrage offrant le même ensemble de renseignements sur les littératures classiques. Il faudrait, pour y suppléer, posséder l'*Histoire de la littérature grecque*, d'Ottfried Müller, celle de la *Littérature latine*, de Shœll, celle des *Littératures du midi de l'Europe*, de Sismondi, la *Littérature au moyen âge*, de Villemain, et son *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle;* plus, les études sur le XVIe siècle de Philarète Chasles et de Sainte-Beuve, celles de M. Godefroid sur le XVIIe siècle, pour ne citer que les principales œuvres de ce genre et rester dans le cadre tracé par Laharpe. Voilà tout le secret des nombreuses réimpressions d'un ouvrage que les progrès de la critique contemporaine auraient dû faire tomber, en le remplaçant, dans un complet discrédit.

Lycée-Dramatique, ancien théâtre du boulevard du Temple, situé en face de la rue Charlot. Son ouverture remonte aux premiers mois de l'année 1791. La salle qu'il occupait avait servi précédemment aux élèves de la danse de l'Opéra, aux *Feux physiques* et au petit théâtre de Beaujolais. Placé à l'extrémité de tous les théâtres du boulevard, le Lycée-Dramatique ne pouvait faire de grandes recettes; son rôle consistait seulement à recueillir, dans les jours de foule, le trop-plein des scènes voisines. « M. Briois, malheureux directeur ambulant, dit un chroniqueur contemporain, y avait cependant rassemblé une troupe passable, et il commençait à y faire quelque chose, quand une espèce de garçon menuisier vint l'en chasser en accaparant l'entreprise. Ce menuisier, qui est directeur du Lycée depuis ce temps-là, donnait spectacle une ou deux fois la semaine; on ne joue plus chez lui que le dimanche, encore n'y vient-il que des billets *gratis*. Un musicien de son orchestre, engagé à tant par semaine (vu l'incertitude de l'existence de ce spectacle du soir au lendemain), ne pouvant parvenir à se faire payer, fit saisir, dit-on, tous les rabots du directeur et les garda chez lui jusqu'à parfait payement. Il avait dans sa chambre dix-huit rabots et treize varlopes, mêlés avec des cors, des violons et des clarinettes. Le Lycée-Dramatique est un théâtre perdu; il faudrait de bonnes pièces, et elles y sont détestables; de bons acteurs, et il n'y en a pas; un bon directeur, et il s'en faut de tout ! » Tels sont les seuls renseignements qu'on puisse aujourd'hui recueillir sur ce petit théâtre du Lycée-Dramatique, qui, ouvert en 1791, ne vit même pas l'aurore de l'année 1792.

Lycée (THÉÂTRE DU), à Barcelone. Ce théâtre est le plus renommé de ceux d'Espagne. On y joue exclusivement l'opéra italien.

En l'année 1838, on établit dans les bâtiments d'un ancien couvent de la place Sainte-Anne une institution à laquelle on donna le titre de *Lycée philharmonico-dramatique de la reine doña Isabelle II.* Cette institution avait pour objet de pousser aux progrès et à la propagation de l'art lyrico-dramatique. Dans ce but, on y établit des classes gratuites de déclamation, de musique vocale et instrumentale. On construisit dans le même local une salle de spectacle qui prit le nom de théâtre du Lycée, et dans laquelle les élèves de l'établissement donnaient des représentations de déclamation espagnole et d'opéra italien.

La prospérité croissante du Lycée, la faveur qu'il obtenait du public, suggérèrent à la société qui le dirigeait l'idée de l'agrandir considérablement, et en même temps de fonder un théâtre magnifique, digne de la capitale de la Catalogne. A cet effet, la société demanda au gouvernement de lui céder l'église et le couvent des religieux trinitaires, situés sur la rambla des Capucins et la rue de San-Pablo. La concession obtenue, on ouvrit une souscription qui fut rapidement couverte, et l'on commença à procéder aux travaux. La première pierre du monument fut posée le 23 avril 1845, et moins de deux ans après, le 4 avril 1847, l'inauguration du théâtre avait lieu solennellement.

La façade du théâtre du Lycée est assez irrégulière; mais l'intérieur du monument est véritablement grandiose. Le vestibule a 60 pieds de largeur, 75 de longueur et 23 d'élévation. Trois escaliers y aboutissent, qui donnent accès dans toutes les parties de la salle. Celle-ci a 105 pieds de largeur, quatre de plus que la Scala, de sorte que le théâtre du Lycée est le plus vaste de toute l'Europe. Quinze cents places occupent le centre de la salle au rez-de-chaussée, constituant le parterre et l'orchestre; le rang de baignoires, qui forme pourtour, contient 133 loges; trois rangées de loges s'élèvent au-dessus de celles-ci, et la première est interrompue au milieu par un amphithéâtre de trois files de fauteuils; enfin, au-dessus des trois rangs de loges s'élèvent encore deux galeries. La salle, dans son ensemble, peut contenir 4,500 spectateurs, et la superficie totale du monument est de 8,000 pieds carrés. Ce magnifique établissement fut détruit par les flammes dans la nuit du 9 avril 1861; il fut reconstruit aussitôt sur les mêmes plans, et rouvert au public le 20 avril 1862.

LYCÉE (mont), montagne de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, sur la frontière de la Messénie. Le mont Lycée était consacré au dieu Pan, protecteur des bergeries. Dans une plaine voisine se trouvait l'hippodrome, où étaient célébrés les jeux Lycéens en l'honneur de ce dieu.

LYCÉEN, ÉENNE adj. (li-sé-ain, é-è-ne — rad. *Lycée*). Antiq. gr. Qui a rapport à la montagne d'Arcadie appelée Lycée; se dit particulièrement d'Apollon, de Diane et de Pan, surtout du premier, par allusion au culte qui lui était rendu sur le mont Lycée : *Apollon* LYCÉEN. *Pan* LYCÉEN. *Diane* LYCÉENNE. ‖ Qui a rapport au portique d'Athènes appelé Lycée. ‖ Qui a rapport à la doctrine d'Aristote professée au Lycée : *Maximes* LYCÉENNES. *Ecole* LYCÉENNE.

— Qui appartient, qui a rapport aux lycées, aux élèves des lycées : *Habitudes* LYCÉENNES.

— s. m. Elève d'un lycée : *Il souhaitait sa prétendue comme un* LYCÉEN *peut désirer une courtisane.* (Balz.)

LYCÉES s. f. pl. (li-sé — du gr. *lukeiai*, de *lukos*, loup). Antiq. gr. Fêtes instituées en Arcadie par Lycaon en l'honneur de Jupiter Lycéen : *Les* LYCÉES *avaient beaucoup de ressemblance avec les lupercales, et, du reste, ces deux mots ont pour étymologie commune le mot* loup, lukos, lupus.

LYCÈNE s. f. (li-sè-ne — du gr. *lukaina*, louve). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des lycénides, comprenant plus de cinquante espèces : *La* LYCÈNE *adonis est répandue dans une grande partie de l'Europe.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *lycènes* sont des papillons de moyenne ou de petite taille, à ailes arrondies, presque toujours bleues en dessus chez les mâles, grises ou brunes, avec des points ocellés en dessous, dans les deux sexes. Les chenilles sont allongées, épaisses; elles vivent sur les végétaux herbacés ou ligneux de la famille des légumineuses, les unes dans les gousses, aux dépens de la graine, les autres aux dépens des feuilles et des fleurs. Elles se transforment en chrysalides allongées, un peu aplaties sur le dos. Ce genre comprend plus de cinquante espèces, toutes fort jolies, et dont la plupart habitent l'Europe.

La *lycène bétique* vit dans les parcs et les grands jardins; elle paraît ordinairement vers la mi-août. La femelle pond sur le baguenaudier commun, et ne dépose qu'un œuf dans chaque fleur. La chenille, qui est vert foncé avec le dos jaspé de rouge, naît dans la gousse et se nourrit des graines qu'elle renferme; quand elle les a mangées toutes, elle va se loger dans une autre gousse, en ayant soin de boucher le trou qu'elle a percé pour s'y introduire. A défaut de baguenaudier, elle se rejette sur les pois verts. Elle se transforme en une chrysalide jaunâtre, ponctuée de noir, et le papillon éclôt au bout d'une dizaine de jours.

La *lycène petit argus* paraît en mai et vers la fin de juillet; elle habite les bois et les jardins, et voltige sans cesse autour des arbres et des buissons; sa chenille vit surtout sur la bourdaine. Les *lycènes* acis et amyntas se trouvent, depuis juin jusqu'en août, dans les prairies et les clairières des bois. La *lycène* à œil noir vole, à partir d'avril, sur les collines sèches et arides de la Provence, où elle aime à se reposer sur les fleurs du thym.

La *lycène cyllare* vit dans les bois; mais on la trouve surtout dans les luzernières; elle se montre en juin; sa chenille, qui est d'un vert jaunâtre avec une ligne rouge le long du dos, vit sur les astragales, les genêts et les mélilots, où elle passe l'hiver. La *lycène dolus* se trouve aux environs de Toulon, et paraît vers la fin de juillet; sa chenille, qui est verte et ressemble assez à un cloporte, comme plusieurs de ses congénères, se trouve en mai sur le sainfoin, dont elle se nourrit; elle se transforme en une chrysalide brun roussâtre, verte ou jaunâtre, ponctuée de noir, et le papillon éclôt au bout d'une vingtaine de jours.

La *lycène adonis* est un charmant et très-petit papillon, dont les ailes sont d'un beau bleu dans le mâle et d'un brun foncé dans la femelle, couvertes de nombreuses petites taches noires, et ornées d'une bande marginale de taches fauves, avec la frange blanche, entrecoupée de noir dans les deux sexes. Cette espèce est répandue dans une grande partie de l'Europe. Elle paraît pour la première fois en mai, et se montre de nouveau en juillet. On la trouve dans les prés et les clairières des bois. La chenille, vert bleuâtre ou bleu clair, taché de fauve, vit sur les trèfles et les genêts.

La *lycène battus* se trouve dans l'Europe centrale, habite les bois fourrés et voltige dans les buissons. Sa chenille vit sur l'orpin reprise, où on la trouve en juillet; la chrysalide, d'un vert pâle moucheté de brun, passe l'hiver, et le papillon n'éclôt qu'au mois de juin de l'année suivante. La *lycène argus* se montre à la fin de juin, dans les clairières des bois et les bruyères; sa chenille vit sur les genêts, les mélilots et les sainfoins.

LYCÉNIDE adj. (li-sé-ni-de — du rad. *lycène*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lycène.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, comprenant les genres lycène, thècle et polyommate ou argus.

LYCESTE s. f. (li-sè-ste — nom. mythol.). Crust. Syn. de LEUCOTHOÉ.

LYCHAS, jeune valet d'Hercule resté célèbre par sa fin tragique. Le héros, voulant un jour célébrer un sacrifice, l'envoya près de sa femme, Déjanire, pour lui demander ses habits de cérémonie. Déjanire avait en sa possession la fameuse robe teinte du sang du centaure Nessus, dont celui-ci, en mourant, avait fait le fatal présent à cette épouse crédule en l'assurant qu'elle aurait la propriété merveilleuse de lui rendre le cœur du héros s'il devenait infidèle. Comme Hercule aimait alors la belle Iole, Déjanire crut l'occasion favorable de mettre à profit la vertu de cette tunique magique; mais Hercule ne l'eut pas plus tôt revêtue qu'il se sentit consumé par d'atroces souffrances. Dans l'excès de sa douleur, devenu furieux et comme insensé, il saisit par un bras l'innocent et malheureux messager, le fit tournoyer plusieurs fois en l'air comme avec une fronde, et le lança dans la mer Eubée. L'infortuné Lychas fut métamorphosé en un rocher qui conservait encore quelques traces de la figure humaine, ce qui inspirait aux matelots une terreur superstitieuse.

Le nom de Lychas, de l'infortuné Lychas, a passé en proverbe pour désigner l'innocent sur qui retombent les conséquences d'une faute dont il a été le complice involontaire. Lacordaire a invoqué ce souvenir mythologique dans un sens tout à fait élevé, mais un peu nuageux :

« Et cependant, nous tirions vanité de notre défaite, et il nous semblait, en nous livrant corps et âme à la séduction d'un inconnu, que nous commençions à devenir des hommes. Enfants qu'*Hercule avait pris dans sa fronde et jetés à la mer comme Hilas*, nous nous plaisions à la chute et à l'abîme, et du sein des flots, regardant de loin notre insolent vainqueur, nous lui adressions avec la naïveté d'un premier orgueil ce cri insensé : « Hercule, tu nous a vaincus, mais c'est pour » nous faire grands comme toi ! »

Hilas pour *Lychas*, c'est un de ces péchés véniels littéraires à l'abri desquels ne sont pas les plus grands orateurs, et qu'on ne relève qu'en passant. Que celui qui est sans péché.....

LYCHNANTHE s. m. (li-knan-te — du gr. *luchnos*, lampe; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de CUCUBALE, genre de caryophyllées.

LYCHNIDE s. f. (li-kni-de — du lat. *lychnis*, du g. *luchnis*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des dianthées ou silénées, comprenant une trentaine d'espèces qui habitent surtout la zone tempérée septentrionale : *On cultive dans les jardins quelques espèces de* LYCHNIDES. (P. Duchartre.) *La* LYCHNIDE *mouchetée croît sur les sommets du mont Ida, dans des terrains pierreux.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *lychnides* sont des plantes pour la plupart vivaces, à feuilles opposées et simples, à fleurs ordinairement grandes et belles, diversement groupées, et à fruit capsulaire. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, qui habitent surtout la zone tempérée du nord; un tiers environ se trouve en France. Plusieurs *lychnides* occupent une place distinguée dans les jardins d'agrément.

La *lychnide* de Chalcédoine, vulgairement nommée croix de Jérusalem, croix de Malte, fleur de Constantinople, se reconnaît à ses tiges et à ses feuilles velues d'un vert jaunâtre, et à ses fleurs d'un rouge écarlate, disposées en un corymbe terminal très-serré. Elle est originaire du Levant et fleurit pendant tout l'été. La culture en a obtenu des variétés à fleurs safranées ou orangées, carnées ou blanches, et à fleurs doubles. On en fait des touffes, des bordures, des corbeilles, des massifs, qui, vus de loin, quand le soleil brille, ont une couleur si éclatante qu'ils semblent être en feu. Elle produit moins d'effet dans les jardins paysagers; cependant elle y trouve sa place contre les fabriques, au pied des rochers, etc.

La *lychnide* laciniée, vulgairement fleur de coucou, a des fleurs d'un rouge de sang, à pétales très-profondément découpés. Elle croît dans les prés humides, les lieux marécageux, et fleurit au milieu de l'été. Elle se multiplie quelquefois outre mesure dans les prairies basses, qui en paraissent toutes rouges, preuve frappante de la négligence des cultivateurs, car cette plante, à laquelle les bestiaux ne touchent pas, occupe ici une place inutile. Pour la détruire, il faut rompre la prairie, labourer le sol et le cultiver pendant quelques années en céréales ou en plantes binées ou sarclées. On cultive quelquefois dans les jardins cette *lychnide*, qui présente une variété à fleurs blanches. Elle se propage très-facilement, n'exige aucun soin et produit un bel effet dans les sols humides et au bord des pièces d'eau.

La *lychnide* visqueuse, vulgairement attrape-mouche, bourbonnaise, œillet de janséniste, a des tiges visqueuses au sommet, des feuilles linéaires, quelquefois rougeâtres, et des fleurs purpurines, disposées en panicule terminale. Cette plante croît dans les prés de l'Europe centrale et méridionale. Les moutons l'aiment beaucoup, mais les vaches n'y touchent pas. Les mouches et autres insectes vont souvent s'engluer et se prendre à la viscosité du sommet des tiges. On la cultive dans les jardins.

La *lychnide* dioïque, vulgairement jacée ou compagnon blanc, a de grandes fleurs blanches; elle croît dans les prés, les jachères et le long des chemins, et fleurit au printemps et en été. Cette espèce est commune dans la majeure partie de l'Europe. Tous les bestiaux la mangent. On la cultive quelquefois dans les jardins. Elle présente une variété à fleurs rouges, que plusieurs auteurs ont érigée en espèce distincte.

La *lychnide* à couronne, vulgairement coque lourde ou œillet de Dieu, est une plante bisannuelle, couverte dans toutes ses parties de longs poils blancs; ses fleurs sont grandes et d'un rouge vif. Elle croît dans les contrées méridionales de l'Europe. Les anciens utilisaient son duvet pour faire des mèches de lampe; aujourd'hui encore, dans certains pays, on l'emploie en guise de charpie. On la cultive fréquemment dans les jardins, ainsi que les *lychnides* fleur de Jupiter et rose du ciel, qui en sont très-voisines. Parmi les autres espèces de ce genre, on distingue la *lychnide* des moissons, plus connue sous le nom de nielle.

LYCHNIDE, ville de l'ancienne Illyrie, sur la rive droite du lac Lychnitis. C'était le chef-lieu des Dassarètes; elle porte aujourd'hui le nom d'Okhrida.

LYCHNIDÉ, ÉE adj. (li-kni-dé — rad. *lychnide*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lychnide.

— s. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des caryophyllées, ayant pour type le genre lychnide.

LYCHNIS s. m. (lik-niss). Bot. Syn. de LYCHNIDE.

Ce blanc *lychnis*, qui n'a de parfum que le soir!
SAINTINE.

LYCHNITE s. f. (li-kni-te — du gr. *luknos*, lanterne). Minér. Marbre blanc de Paros, ainsi appelé, selon Pline, parce qu'on le taillait dans les carrières à la lueur des lampes.

LYCHNITIS (lac), lac de l'ancienne Illyrie, appelé aujourd'hui Okhrida.

LYCHNOBIEN s. m. (li-kno-bi-ain — du gr. *luchnobios;* de *luchnos*, lampe, et de *bios*, vie). Antiq. Avare, homme capable d'assaisonner sa salade, par économie, avec l'huile de sa lampe. ‖ Homme studieux qui travaille à la clarté de la lampe. ‖ Ivrogne, homme qui prolonge ses veilles pour boire.

LYCHNOCÉPHALE s. m. (li-kno-sé-fa-le — du gr. *luchnos*, lampe; *kephalê*, tête). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des vernoniées, originaire du Mexique.

LYCHNOÏDE adj. (li-kno-i-de — de *lychnide* et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une lychnide.

LYCHNOMANCIE s. f. (li-kno-man-sî — du gr. *luchnos*, lampe; *manteia*, divination). Antiq. Divination qu'on pratiquait au moyen d'une lampe.

LYCHNOPHORE s. m. (li-kno-fo-re — du gr. *luchnos*, lampe; *phoros*, qui porte). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des vernionées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

LYCHNURE s. m. (li knu-re — du gr *luchnos*, lampe; *oura*, queue). Entom. Syn. de LUCIDOTE, genre de lampyrides.

LYCIARQUE. V. LYCIE.

LYCIDIE s. m. (li-si-dî). Entom. Syn. de PINOPHILE.

LYCIE, en latin *Lycia*, contrée de l'ancienne Asie Mineure. Elle avait pour bornes, au N., la Phrygie; à l'E., la Pamphylie; au S., la mer Méditerranée, et à l'O la Carie. Le rivage de la mer est bordé de hautes montagnes, qui, à certains points, atteignent une altitude considérable; c'est ainsi que le mont Solymo (auj. Takhatlu), au N. de Phaselis, sur les frontières de la Pamphylie, s'élève à 2,350 mètres. Cependant, malgré cette nature montagneuse de la côte, il y avait, au rapport de Strabon, un grand nombre d'excellents ports. La longueur du littoral, depuis Telmissus à l'O. jusqu'à Phaselis à l'E., est évaluée par le même auteur à 1,720 stades. La région septentrionale de la Lycie est occupée par les montagnes auxquelles s'appuie du côté du S. le plateau de la Lycie et qui semblent avoir été connues des anciens sous le nom de Masicytus. C'est par erreur que, sur beaucoup de cartes, le mont Masicytus est placé au centre de la Lycie, où il n'existe aucune montagne. La Lycie était arrosée par deux fleuves, le Xanthe et le Limyrus. Le Xanthe, que l'on a représenté comme un cours d'eau de peu d'importance, est, en réalité, un fleuve considérable, qui descend des montagnes du nord de la Lycie, et l'intérieur de cette contrée, au lieu d'être, comme on l'a cru longtemps, occupé par des montagnes, est, au contraire, une plaine fertile entourée de montagnes des deux côtés et arrosée sur toute son étendue par le Xanthe.

D'après Hérodote, les Lyciens furent primitivement appelés Milyens puis Solymes. Mais ils changèrent encore de nom et prirent celui de Termiles, lorsque leur contrée fut tombée en la possession de Sarpédon, qui avait été forcé de quitter la Crète à la suite de graves dissentiments avec son frère Minos. Enfin ils prirent le nom de Lyciens, après l'arrivée de Lycus, fils de Pandion, qui, chassé d'Athènes par son frère Egée, vint s'établir dans cette contrée. Dans Homère, cette contrée est désignée sous le nom de Lycie, et les Solymes y sont mentionnés comme un peuple belliqueux que Bellérophon alla combattre par ordre du roi de Lycie. Plus tard, le sud de la Phrygie, au nord de la Lycie, reçut aussi le nom de Milyas; mais les habitants ne furent jamais appelés Solymes, bien que ce nom se retrouve, de nos jours encore, dans le mont Solyme, sur la côte N.-E. Ce qui prouve que la Lycie fut primitivement colonisée par les Grecs, c'est non-seulement le récit d'Hérodote, mais encore une foule de traditions lyciennes, ainsi que le culte d'Apollon, qui etait répandu dans toute la contrée. Xanthe était une colonie crétoise, et, à 60 stades au-dessous de cette ville, se trouvait un bois consacré à Latone, près d'un ancien temple d'Apollon Lycien. Mais le principal temple de ce dieu se trouvait à Patara, sa résidence d'hiver; il y rendait des oracles par la bouche de sa prêtresse.

Les Lyciens semblent avoir eu dans les premiers temps une grande puissance. Seul de tous les peuples à l'ouest du fleuve Halys, ils ne furent pas soumis par Crésus, et ils firent une résistance désespérée à Harpagus, lieutenant de Cyrus, qui finit cependant par les vaincre et incorpora la Lycie à la monarchie persane. Ils fournirent cinquante vaisseaux à Xerxès, lors de son expédition contre la Grèce. Après la chute de l'empire des Perses, ils continuèrent à être soumis aux Séleucides, jusquà la défaite d'Antiochus par les Romains, qui donnèrent aux Rhodiens la Lycie et la Carie. Les Lyciens recouvrèrent leur liberté sous Sylla, qui leur permit de conserver leurs lois et leur constitution politique particulière. Selon Strabon, la Lycie forma alors une confédération composée de vingt-trois villes, qui envoyaient des députés à une assemblée, chargée d'élire le gouverneur annuel de la Lycie ou Lyciarque, ainsi que les juges et les magistrats inférieurs. C'était, en outre, dans cette assemblée que se traitaient toutes les affaires de la nation. Les six ville principales, Xanthe, Patara, Pinara, Olympe, Myra et Tlos, avaient chacune trois voix dans cette assemblée; chacune des autres villes en avait deux ou une, suivant son importance. A la suite de dissensions entre diverses villes, cette constitution fut abolie par l'empereur Claude et la Lycie fut réunie à la Pamphylie.

La Lycie renfermait un grand nombre de villes importantes; Pline en mentionne trente-six, mais il dit qu'antérieurement il n'y en avait pas moins de soixante-dix. Telmessus, sur la frontière de Carie, était un excellent port de mer et dut être une ville considérable à l'époque de Crésus, mais elle déclina dans la suite, et, au temps de Strabon, ce n'était guère plus qu'un village. Au sud de Telmessus, sur la côte, se trouvaient les villes de Pynda, de Crogus et de Patara. Strabon décrit cette dernière comme une grande cité, qui renfermait plusieurs temples magnifiques, et Tite-Live dit qu'elle avait été la capitale de la Lycie. Selon Pline, le nom primitif de cette ville était Sataros, mais Ptolémée Philadelphe le changea dans la suite en celui d'Arsinoé. Au nord de Patara, sur le Xanthe (auj. Etchen-Tchai), s'élevait la ville de Xanthe, qui fut prise et détruite par Harpagus, général de Cyrus. Cinq siècles plus tard, elle fut incendiée par ses propres habitants assiégés par Brutus, auquel ils ne pouvaient plus résister. Elle fut cependant restaurée dans la suite, ainsi qu'il appert des inscriptions grecques et des ruines découvertes par le voyageur anglais Fellowes, dont la collection de marbres funéraires lyciens de toutes les époques, qui se trouve aujourd'hui au musée Britannique, a été recueillie dans cette ville ou dans ses environs. Une partie des premiers murs de la ville, de construction cyclopéenne, subsiste encore. Plus avant dans l'intérieur, sur le Xanthe, se trouvait Tlos, au point qui, sur beaucoup de cartes, est désigné comme l'emplacement de Pinara; Fellowes y découvrit les ruines d'un magnifique théâtre, ainsi que des tombeaux taillés dans le roc vif. A l'E., le long de la côte, on rencontrait Myra, Limyra et Olympe. Entre Myra et Olympe, le promontoire Sacré s'avançait à une grande distance dans la mer, en face des îles Chélidoniennes. Sur la frontière de la Pamphylie s'élevait l'importante ville de Phaselis, fondée par les Doriens. Elle avait trois ports et était l'une des cités commerciales les plus florissantes de la côte méridionale de l'Asie Mineure. Dans les derniers temps de la république romaine, c'était le principal repaire des pirates de Cilicie, et elle fut détruite pour ce motif par Paulus Servilius. Elle fut reconstruite plus tard, puisque Lucain en fait mention, mais elle ne recouvra jamais son importance première. Aujourd'hui la Lycie forme avec la Pamphylie l'un des dix-sept sangiacs de l'Anatolie. C'est une contrée assez peuplée. La grande masse de la population est formée par des Turcs, qui mènent, la plupart, une vie à demi nomade. Le commerce est fait par des Arméniens et par des Grecs, qui vivent dans les villes de la côte et forment la majorité de la population d'Almali, ville de l'intérieur, qui ne compte pas moins de 25,000 hab. Beaucoup de Turcs émigrent avec leurs troupeaux sur les plateaux élevés de l'intérieur. Le long de la côte de Lycie, ainsi que dans les provinces avoisinantes de Carie et de Pamphylie, on rencontre un grand nombre d'Arabes syriens, qui sont presque tous marins et qui semblent s'être établis depuis plusieurs siècles dans la contrée.

Parmi les animaux sauvages que renferme la Lycie, les plus redoutables sont le kaplan ou léopard, et l'arslan ou lion, qui commettent de grands ravages parmi les troupeaux. On en tue un grand nombre tous les ans, et le gouvernement accorde une prime de 100 à 200 piastres pour chaque tête de lion. C'est dans le district de Sidyma, sur la côte, qu'on en rencontre le plus. Parmi les animaux domestiques, le bœuf est absolument de la même espèce que celui qui est représenté sur les anciennes monnaies et sur les monuments de la Lycie; mais il y a aussi une espèce de bœuf nain, de la taille d'un gros chien, quoique plus vigoureusement construit. Les buffles et les chameaux abondent; l'élève des chevaux se fait sur une grande échelle, et l'on voit souvent paître dans les vallées des troupeaux de plusieurs centaines de têtes. L'unique espèce est celle dont les anciens marbres nous offrent de si belles images : la tête a le caractère arabe, le poitrail est très-large, les pieds sont élégants et minces, et les oreilles petites; on ne les ferre jamais. Les rivières et les lacs abondent en tortues d'une grande espèce, et, sur leurs rives, les arbres sont surchargés de grenouilles vertes grimpantes. Aucune région de l'Asie Mineure ne renferme d'aussi belles vallées que celle du Xanthe et du Dolomon-Tchai. Le myrte, le laurier-rose et le grenadier garnissent les rives des cours d'eau; les plaines qui les bordent sont bien cultivées, et, en beaucoup d'endroits, les champs sont entourés de haies de myrtes et de chênes verts épineux, auxquels se mêlent l'oranger, l'olivier sauvage, le grenadier, le laurier-rose, le storax verdoyant, etc. La vigne, la clématite et autres plantes grimpantes y trouvent un appui pour leurs capricieux entrelacements. Les arbres fruitiers sont cultivés en enclos. Les collines sont couvertes de chênes et de peupliers élevés, qui fournissent d'excellent bois de construction, dont une petite quantité seulement est exportée par les villes de la côte. Le chêne (*quercus ægilops*) est une source de richesse, à cause de son gland, la *valonea* des marchands de Smyrne, qui est employé à tanner le cuir et qui lui donne cette agréable odeur qui place le cuir de Turquie même au-dessus de celui de Russie. On trouve aussi une sorte de raifort comestible, qui est, en outre, employé comme savon. A mesure que le voyageur approche des plaines élevées de l'intérieur, les arbres à fruit délicats, tels que l'olivier, l'aloès et autres plantes méridionales, disparaissent et font place au noyer, au pommier et au poirier. L'immense plaine qui entoure Almali, et qui a une altitude de 1,200 mètres, est l'une des régions les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Asie Mineure; on y récolte surtout de l'orge, qui forme la nourriture habituelle des chevaux. Dans les plaines et sur la côte, c'est le maïs qui est le principal objet de la culture.

A consulter : Fellowes, *Journal écrit pendant une excursion en Asie Mineure* (Londres, 1839, en angl.); *Relation des découvertes faites en Lycie* (Londres, 1842); Spratt et Forbes, *Voyages dans la Lycie, la Milyas et la Cibyratis* (Londres, 1847, 2 vol.); Bachofen, le *Peuple lycien et son importance pour le développement de l'antiquité* (Fribourg, 1862, en allem.).

LYCIEN, IENNE s. et adj. (li-si-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Lycie; qui appartient à la Lycie ou à ses habitants : *Les* LYCIENS. *Les villes* LYCIENNES.

LYCIET s. m. (li-si-è). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des solanées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui croissent surtout dans la région méditerranéenne et l'Amérique tropicale : *Le* LYCIET *d'Europe est un arbrisseau d'un aspect triste et maigre.* (P. Duchartre.) *Les jeunes pousses des* LYCIETS *peuvent être mangées.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi LYCION.

— **Encycl.** Les *lyciets* sont des arbrisseaux ordinairement épineux, à feuilles alternes, entières, plus ou moins glauques, souvent fasciculées, à fleurs axillaires et pédonculées. Ils sont connus dès la plus haute antiquité; on les trouve mentionnés dans la Bible et dans les auteurs grecs, latins et arabes. Les anciens les cultivaient, non-seulement comme végétaux d'ornement, mais encore pour leurs fruits, qui entraient dans l'alimentation et dans la matière médicale. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne, en Asie et dans l'Amérique tropicale. Plusieurs d'entre elles sont cultivées dans nos jardins; la couleur de leurs fleurs varie beaucoup; elle est violette, purpurine, rose, jaune ou même blanche; les fruits sont rouges ou violets. Quelques espèces servent à faire des haies défensives.

Le *lyciet* d'Europe croît sur les rivages sablonneux des bords du bassin méditerranéen; on le retrouve dans l'intérieur des terres au voisinage des salines, sur les terrains imprégnés de sel; il peut croître en pleine terre à la latitude de Paris, et même dans des climats plus froids, pourvu qu'on le place à une exposition méridionale et abritée. Le *lyciet* lancéolé est une espèce très-voisine, peut-être même une simple variété, qui en diffère par sa taille plus élevée, ses tiges flexueuses, ses rameaux divariqués et courbés au sommet, ses fleurs plus petites et ses baies oblongues; il croît en Grèce et dans l'Italie méridionale.

Le *lyciet* de Barbarie, vulgairement nommé jasminoïde, est un peu moins épineux que le *lyciet* d'Europe; ses rameaux anguleux, longs et pendants portent des feuilles lancéolées, aiguës, glabres, et des fleurs purpurines ou violacées, auxquelles succèdent des fruits jaunes ou rouge jaunâtre. Originaire, comme le précédent, des bords du bassin méditerranéen, il est depuis longtemps cultivé dans tous les jardins, et, comme il est d'ailleurs peu délicat et réussit dans tous les sols et à toute exposition, il est aujourd'hui naturalisé dans presque toute la France. Il présente une variété dont les rameaux grisâtres sont couverts d'un duvet cotonneux et léger.

Le *lyciet* de Chine forme un buisson touffu; ses rameaux nombreux, qui s'entrelacent et se penchent vers la terre, sont ornés d'un beau feuillage vert, de baies violettes et de fleurs d'un rouge vif. Introduit en France vers le commencement du dernier siècle, il s'est répandu partout, car il s'accommode aussi de tous les terrains; dans nos jardins paysagers, il produit un effet agréable, autant par sa forme que par la grande quantité de fleurs dont il est habituellement couvert, depuis les premiers jours du printemps jusqu'à l'équinoxe d'automne, et même jusqu'aux approches de l'hiver.

Le *lyciet* d'Afrique est un bel arbuste toujours vert, toujours couvert, depuis le milieu du printemps jusqu'à la fin de l'automne, de fleurs brunes ou violet foncé, exhalant une odeur fort agréable; abandonné à lui-même, il forme un buisson irrégulier. Bien qu'il soit peu délicat, il est prudent, sous le climat de Paris, de le rentrer en orangerie durant l'hiver.

Les jeunes pousses des *lyciets* peuvent être, ainsi que leurs feuilles, consommées en salade, comme on le fait dans les campagnes des diverses régions du midi de l'Europe. Les fruits peuvent servir aux mêmes usages et être soumis aux mêmes préparations que ceux de l'épine-vinette. Les bestiaux broutent volontiers leurs feuilles, et les oiseaux se montrent très-avides de leurs fruits. On les cultive dans les jardins d'agrément pour former des buissons ou des palissades, pour garnir les berceaux et les tonnelles, pour orner les rocailles, les terrasses, les sauts-de-loup, par leurs rameaux pendants.

« La faculté qu'ont ces arbustes, dit Bosc, de croître dans les plus mauvais sols, et de se multiplier par toutes les voies, doit les rendre précieux pour la grande agriculture. En effet, lors même qu'ils ne fourniraient tous les trois ou quatre ans que du fagotage propre à chauffer le four, ce serait deja beaucoup; mais il est probable qu'ils rendraient encore d'autres services. Ils ont éminemment la faculté, comme les ronces et autres plantes sarmenteuses, de favoriser, par la fraîcheur qu'ils conservent à la terre, la germination et la croissance des chênes et autres grands arbres dans les terres sablonneuses. Je ne doute pas qu'ils n'améliorent les terres par les débris de leurs nombreuses feuilles. Je conseillerai donc aux propriétaires des pays de bruyère, de graviers, des sols calcaires, comme la Sologne, la Crau, la Champagne pouilleuse, etc., de planter des *lyciets*. Je conseillerai encore à ceux dont les champs sont parsemés de tas de pierres de planter ces arbustes au milieu de ces tas ou sur leur pourtour, en dirigeant leurs rameaux dessus, pour ne pas perdre entièrement le terrain qu'ils recouvrent. Bientôt on les verra pousser des interstices, du milieu même de ces pierres, par la disposition traçante de leurs racines. Cette même disposition rend les *lyciets* propres à maintenir les terres en pente, exposées à être entraînées par les pluies ou par les inondations. »

LYCINE s. f. (li-si-ne — rad. *lyciet*). Chim. Substance extraite d'une espèce de lyciet.

— **Encycl.** La *lycine* est un alcaloïde organique que l'on trouve dans le lyciet de Barbarie. Pour la préparer, on fait bouillir à plusieurs reprises, avec de l'eau, les feuilles de cet arbuste (la tige donne très-peu de produit); on précipite la décoction par le sous-acétate de plomb, puis on filtre, on débarrasse le liquide de l'excès d'acétate plombique, au moyen d'un courant d'hydrogène sulfuré; on le filtre de nouveau, on le neutralise par le carbonate de sodium et on le réduit au tiers de son volume initial. Le liquide ainsi concentré est fortement acidulé par l'acide sulfurique et précipité par le phospho-molybdate d'ammonium ou par un mélange de 30 molécules de tungstate et de 1 molécule de phospho-molybdate. Il se forme un précipité d'un jaune tendre qu'on recueille et qu'on lave avec de l'eau acidulée au moyen de l'acide sulfurique. On le mélange ensuite avec du carbonate de baryum, on le dessèche au bain-marie et on l'épuise par l'alcool bouillant. La liqueur alcoolique laisse en s'évaporant un sirop que l'on reprend par l'acide chlorhydrique étendu. Cet acide dissout l'alcaloïde et laisse à l'état insoluble un corps résineux. Le chlorhydrate ainsi obtenu a une réaction fortement alcaline. Il est fort soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool absolu et presque insoluble dans l'éther. Il cristallise de sa solution alcoolique en prismes rhombiques blancs d'un grand éclat, qui ont quelquefois plus de $0^m,01$ de longueur. Sa solution aqueuse l'abandonne en cristaux qui ont l'apparence de feuilles de fougère. Pour extraire la base libre de son chlorhydrate, on épuise celui-ci par l'alcool après l'avoir mélangé avec du carbonate barytique. C'est une masse blanche, déliquescente, formée de cristaux rayonnés. Elle a une saveur âcre, mais non amère. L'eau et l'alcool la dissolvent facilement, l'éther très-peu. Lorsqu'on la chauffe, elle fond en se décomposant. Beaucoup d'entre ses sels sont cristallisables et facilement solubles dans l'eau; quelques-uns sont même déliquescents.

LYCIUS, sculpteur grec, né à Eleuthère, en Béotie, qui vivait 428 ans av. J.-C. On le croit élève de Myron, et les historiens citent quelques-unes de ses œuvres : un *Groupe des Argonautes;* un *Enfant ranimant un feu près de s'éteindre;* un *Enfant portant un vase d'eau lustrale*, et enfin un grand groupe composé de dieux mythologiques et de héros grecs et troyens.

LYCK, ville de Prusse, province de Posen, dans la régence et à 98 kilom. S. de Gumbinnen, sur le lac Somnau; 3,900 hab. Gymnase; fabrication de draps, cuirs, papiers. On y voit un ancien château sur une île du lac.

LYCLAMA (Marc), jurisconsulte hollandais, né à Nyedoldt (Frise), mort en 1626. Il fut successivement avocat au conseil de Frise (1597), député aux états généraux (1603), professeur de pandectes (1604), puis recteur de l'université à Franeker, bailli de l'Oost-Stellingwerf (1610). Réélu député en 1620, il devint président des états généraux et fit partie d'une ambassade envoyée en Danemark. C'était un homme fort instruit, à qui on doit plusieurs ouvrages importants, entre autres : *Membranarum libri VII* (Franeker, 1608-1609, in-4°); *De jure studiosorum* (Franeker, 1609); *De hæredis institutione in legitima et re certa* (1610); *De professore juris* (1616); *Benedictorum libri IV* (1617), etc.

LYCOCTONE adj. (li-ko-kto-ne — gr. *lukoktonos;* de *lukos*, loup; *ktôn*, *ktonos*, meurtrier). Mythol. Se dit d'Apollon et de Diane, honorés comme protecteurs des troupeaux.

LYCODÈRE s. m. (li-ko-dè-re — du gr. *lukos*, loup; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, tribu des membracides : *Les* LYCODÈRES *sont très-voisins des bocydies.* (Blanchard.)

LYCODON s. m. (li-ko-don — du gr. *lukos*, loup; *odous*, *odontos*, dent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

LYCODONOMORPHE s. m. (li-ko-do-no-mor-fe — de *lycodon*, et du gr. *morphê*, forme). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et voisin des lycodons.

LYCOGALE s. f. (li-ko-ga-le — du gr. *lukos*, loup; *gala*, lait). Bot. Genre de champignons, de la famille des lycoperdacées : *Les* LYCOGALES *se rencontrent sur les écorces et les vieux bois.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *lycogales* sont des champignons à péridium sessile, composé de deux membranes : l'extérieure papyracée, persistante, verruqueuse dans les premiers temps, plus tard lisse; l'intérieure plus ténue, renfermant les spores. Quand ils commencent à se développer, ces champignons sont mous et s'écrasent comme de la bouillie; leur couleur est rosée ou rouge; ils prennent ensuite plus de consistance, et leur teinte devient ferrugineuse ou cuivrée; enfin le péridium se déchire irrégulièrement au sommet, et laisse échapper les spores, qui sont globuleuses et glabres. Ce genre comprend une douzaine d'espèces qui croissent sur les écorces et les vieux bois. La *lycogale* epidendre se fait remarquer par sa belle couleur rouge. La *lycogale* argentée est d'une teinte brune et du volume d'un petit pois.

LYCOMÈDE s. m. (li-ko-mè-de). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit à la Nouvelle-Grenade.

LYCOMÈDE, roi de Scyros, île de la mer Egée. Ce fut chez lui que Thétis envoya secrètement Achille, déguisé en fille, pour l'empêcher d'aller au siége de Troie. Lycomède trahit Thésée, réfugié chez lui après avoir été chassé d'Athènes, et le précipita du haut d'un rocher.

LYCOMÈDE, général arcadien, contemporain d'Epaminondas, né à Mantinée, mort 366 ans av. J.-C. Il fonda la ville de Mégalopolis pour servir de centre à la ligue arcadienne, qu'il voulait soustraire à la prédominance des Lacédémoniens. Il voulut aussi délivrer sa patrie du protectorat pesant des Thébains, et revenait de conclure un traité dans ce but avec les Athéniens, lorsqu'il fut massacré par un parti d'Arcadiens émigrés appartenant à la faction lacédémonienne.

LYCOMÈDE (Joseph-Marie ARRIGHI, connu sous le nom de), littérateur français, né à Speloncato (Corse) en 1768, mort en 1834. Après avoir complété ses études à Rome, il revint en Corse (1795), remplit des fonctions dans la magistrature, devint, en 1808, directeur de la police à Naples, et retourna dans son île en 1814. Outre un *Essai sur la religion* (Rome, 1793, in-8°), dans lequel il attaque vivement les idées philosophiques, on lui doit, sous le pseudoyme de **Lycomède** : un *Voyage en Corse* (Paris, 1805, 2 vol. in-8°); *Essai historique sur les révolutions civiles et politiques du royaume de Naples* (Naples, 1812, 3 vol. in-8°); *De l'esprit public des Corses à l'égard du roi et de la nation française* (1815).

LYCON, orateur grec, qui vivait 400 ans av. J.-C. C'est lui qui rédigea l'acte d'accusation contre Socrate; et, par un juste retour, quand Athènes, honteuse de son aveuglement, rendit hommage à la mémoire du grand philosophe, Lycon fut banni avec Anytus, son coaccusateur.

LYCON, philosophe grec du IIIe siècle av. J.-C., né à Laodicée, en Phrygie, mort à l'âge de soixante-quatorze ans. Contemporain d'Aristote et successeur de Straton, il acquit une telle réputation, grâce au charme et à la douceur de son enseignement, que les rois de Pergame et de Syrie recherchèrent son amitié. Diogène Laërce nous a conservé son testament, qui est d'une grande sagesse. — Il y eut, dans l'antiquité, plusieurs autres LYCON, poëtes ou philosophes; l'un d'eux, LYCON DE JASOS, écrivit une *Vie de Pythagore.*

LYCOPE s. m. (li-ko-pe — du gr. *lukos*, loup; *pous*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, dont les espèces sont répandues dans presque toutes les parties du globe.

— **Encycl.** Les *lycopes*, par leur port, leur feuillage et leurs fleurs, ressemblent beaucoup aux menthes, dont ils sont très-voisins; mais on les en distingue facilement, en ce qu'ils sont tout à fait dépourvus d'odeur. Le *lycope* d'Europe est une plante vivace, à fleurs blanchâtres, petites et nombreuses, disposées en verticilles, dont la réunion forme un épi lâche, terminal. Il croît dans les marais, les lieux humides des bois, au bord des étangs et des ruisseaux, et fleurit au milieu de l'été. On l'appelle vulgairement marrube aquatique ou pied-de-loup. Il passe pour vulnéraire, détersif et astringent. Les chèvres et les moutons mangent ses feuilles; mais les autres bestiaux le rejettent. Son suc laisse sur les étoffes des taches noires difficiles à enlever; on l'emploie pour la teinture en noir. Il orne le bord des eaux dans les jardins paysagers.

LYCOPERDACÉ, ÉE adj. (li-ko-pèr-da-sé — rad. *lycoperdon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lycoperdon. ‖ On dit aussi LYCOPERDÉ, LYCOPERDINÉ et LYCOPERDOÏDE.

— s. f. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre lycoperdon ou vesse-de-loup : *Les usages des* LYCOPERDACÉES *sont peu nombreux.* (Leveillé.)

— **Encycl.** Les *lycoperdacées* présentent dans leur jeune âge un parenchyme homogène, ferme, presque toujours blanc, composé de cavités et de cloisons semblables à celles qu'on remarque dans une éponge très-fine. Mais en avançant en âge elles éprouvent de grandes modifications : d'abord, leurs spores se détachent; plus tard, quand elles sont arrivées à tout leur développement, elles changent de couleur et de consistance; elles deviennent brunes et molles, s'écrasent facilement et répandent une odeur forte et désagréable; elles ressemblent alors à des fruits blettis; enfin elles se dessèchent, s'ouvrent au sommet et montrent à l'intérieur des filaments bruns et très-fins, provenant de la décomposition du tissu; alors, à la plus légère pression, elles lancent un petit nuage de poussière brune, uniquement constituée par les spores. La partie supérieure disparaît à son tour, et il ne reste plus que la base du champignon, qui persiste assez longtemps sous forme d'une large coupe à bords irréguliers. Les spores sont fines, très-nombreuses, rondes et de couleur variable suivant l'âge.

Cette famille, qui a beaucoup d'affinités avec les champignons proprement dits, comprend les genres suivants : lycoperdon, hipperdon, boviste, phellorine, mycénastre, endonèvre, batarrée, podaxon, cauloglosse, hyperrhize, cycloderme, tulostome, schizostome, polysaccum, scoléiocarpe, géastre, plécostome, myriostome, discicède, brooméie, etc. Ces espèces sont très-nombreuses et répandues dans toutes les régions du globe. Quelques-unes sont alimentaires, du moins dans leur jeune âge; d'autres sont employées en médecine ou dans les arts industriels.

LYCOPERDASTRE s. m. (li-ko-pèr-da-stre — de *lycoperdon*, et du gr. *astêr*, étoile). Bot. Syn. de SCLÉRODERME, genre de lycoperdacées.

LYCOPERDINE s. f. (li-ko-pèr-di-ne — rad. *lycoperdon*, par allus. au séjour de l'insecte). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des fongicoles, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord : *Les* LYCOPERDINES *et leurs larves se trouvent dans l'intérieur des lycoperdons mûrs.* (Chevrolat.)

LYCOPERDITE s. f. (li-ko-pèr-di-te — rad. *lycoperdon*). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à des polypiers fossiles qu'on prenait pour des lycoperdons pétrifiés.

LYCOPERDOÏDE s. m. (li-ko-pèr-do-i-de — de *lycoperdon*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de POLYSACCUM, genre de lycoperdacées.

LYCOPERDON s. m. (li-ko-pèr-don — du gr. *lukos*, loup; *perdon*, pet). Bot. Genre de champignons, type de la famille des lycoperdacées, connu aussi sous le nom vulgaire de VESSE-DE-LOUP : *Dans ces derniers temps, on a employé comme anesthésique les spores de* LYCOPERDON. (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Les *lycoperdons* sont des champignons ovoïdes ou globuleux, qui s'ouvrent au sommet à la maturité, et laissent échapper, surtout quand on les presse légèrement, un jet de poussière brunâtre; de là le nom vulgaire de *vesse-de-loup*. L'espèce la plus curieuse est le *lycoperdon* géant, devenu, pour les auteurs modernes, le type du genre boviste. Ce cryptogame, d'un blanc roussâtre, affecte ordinairement la grosseur de la tête d'un homme; mais il acquiert quelquefois jusqu'à 1 mètre de diamètre. C'est le plus gros des champignons connus, et l'on comprend qu'il puisse effrayer des voyageurs, qui, le rencontrant tout à coup dans une forêt sombre, le prennent quelquefois pour un fantôme courbé. Cette masse énorme ne tient au sol que par un pédicule qui acquiert à peine la grosseur du doigt; aussi arrive-t-il fréquemment que le vent la déracine et la fait rouler sur la terre comme une boule. Quand elle a une couleur rousse, on voit quelquefois des chiens de chasse courir après elle comme après un lièvre lancé. On mange quelques *lycoperdons*, tant qu'ils sont encore jeunes; plus tard, ils deviennent malfaisants, et même, dit-on, vénéneux. On prétend que la poussière de ces champignons nuit aux poumons, et qu'elle peut occasionner des ophthalmies douloureuses. Cependant la médecine l'a employée, dans ces dernières années, comme anesthésique. On s'en sert dans certains cas pour arrêter le sang des plaies et des hémorroïdes, ou pour dessécher les ulcères. On s'en sert aussi pour étourdir les abeilles. On l'emploie à l'intérieur contre la diarrhée et les flatuosités. Enfin la substance corticale peut fournir un bon amadou.

LYCOPERSICON s. m. (li-ko-pèr-si-kon — du gr. *lukos*, loup; *persikon*, pêche, fruit du pêcher). Bot. Nom scientifique du genre tomate.

LYCOPHRON, poëte et grammairien grec, né, d'après Suidas, à Chalcis, en Eubée, au IIIe siècle av. J.-C. Il était fils de Sosiclès et fut adopté par l'historien Lycus, qu'il suivit à Rhegium, sa patrie. Il passa de là à Alexandrie, où son talent le fit placer au rang des sept poëtes qui composent la pléiade. On ignore les événements de son existence. Un passage d'Ovide, assez peu précis du reste, nous apprend qu'il mourut d'un coup de flèche lancée contre lui à propos d'une intrigue amoureuse. Suidas lui attribue les tragédies suivantes : *Eole*, *Andromède*, *Eolide*, *Eléphénor*, *Hercule*, les *Suppliants*, *Hippolyte*, les *Cassandriens*, les *Marathoniens*, *Nauplius*, le *Premier Œdipe*, le *Second Œdipe*, l'*Orphelin*, *Penthée*, les *Pélopides*, les *Alliés*, *Télégonus* et *Chrysippe*. Son commentateur Tzetzès affirme qu'il avait écrit jusqu'à soixante-quatre tragédies. Il avait en outre composé divers ouvrages en prose, notamment un *Traité sur la comédie*, dont Athénée nous a conservé un court fragment, ainsi que des poëmes satiriques, l'*Eloge de Ménédème* et le monologue de *Cassandre*, qu'il a intitulé *Alexandra*. De tant d'écrits, il ne nous reste, en dehors des fragments que nous avons cités, que quelques vers de l'*Eloge de Ménédème*, quatre vers de la tragédie des *Pélopides* et l'*Alexandra* en entier.

On a prétendu que l'auteur de l'*Alexandra* avait aimé les jeux d'esprit puérils, et qu'il avait composé de véritables anagrammes en l'honneur de Ptolémée Philadelphe, son protecteur. La haute estime où le tinrent les écrivains anciens semble contredire cette assertion. Toutefois il faut bien convenir que l'*Alexandra*, s'il est de lui (on va voir une forte raison d'en douter), est en effet un jeu d'esprit indigne d'un grand poëte. L'auteur, avec une prodigieuse dépense d'érudition, s'est attaché à produire une œuvre à peu près inintelligible, en y entassant à plaisir les archaïsmes les plus oubliés, les mots les moins usités, les faits les plus inconnus, les traditions les plus ignorées, afin d'imiter mieux l'obscurité des prophéties. Aussi cet écrit, qui n'a été traduit en français que de nos jours, a-t-il exercé et lassé de tout temps la sagacité des commentateurs, depuis Tzetzès, Canter et Meursius, jusqu'à Boissonade et presque tous les hellénistes. La traduction de M. Dehèque est simple et intelligible; mais qui oserait en garantir la fidélité?

Du reste, l'*Alexandra*, ce poëme énigmatique, est-il dû au Lycophron de la pléiade? On en doute, et voici pourquoi : Cassandre, vers la fin de sa prophétie, y prédit aux Romains l'empire de la terre et des mers. Or les poëtes, on le sait, ne prophétisent guère qu'après l'événement et ne flattent que dans leur intérêt. Comment donc Lycophron eût-il été amené à prophétiser sur les Romains, un pauvre petit peuple presque complétement ignoré au moment où le poëte écrivait? Ne faut-il pas admettre un autre Lycophron témoin de la grandeur des Romains, et qui aurait connu, par exemple, les succès maritimes de Pompée? On pourrait encore supposer que le passage en question a été interpolé; mais, en dehors de ces deux hypothèses, nous n'en imaginons aucune autre qui soit un peu plausible.

LYCOPHTHALME s. m. (li-ko-ftal-me — du gr. *lukos*, loup; *ophthalmos*, œil). Minér. Variété d'agate.

LYCOPODE s. m. (li-ko-po-de — du gr. *lukos*, loup; *pous*, *podos*, pied). Bot. Genre de plantes cryptogames, type de la famille des lycopodiacées : *Le* LYCOPODE *croît abondamment dans les forêts.* (P. Duchartre.) *Le* LYCOPODE *n'a ni odeur ni saveur.* (F. Foy.) ‖ Fine poussière contenue dans les capsules des mêmes végétaux.

— **Encycl.** Les *lycopodes* sont des plantes rameuses, rampantes, dépassant rarement $0^m,50$ de hauteur; ils ont des feuilles petites, nombreuses, simples, en général imbriquées, parfois verticillées ou même disposées en spirales; ils ont deux sortes d'organes reproducteurs, sur les fonctions desquels il règne encore quelque obscurité : 1° des capsules ou anthéridies, formées de deux coques renfermant entre elles une poudre assez semblable à du pollen; 2° des organes femelles ou ovophoridies, sortes de capsules renfermant des spores libres, sphériques, en nombre variable de 1 à 4. Le genre *lycopode* comprend de très-nombreuses espèces habitant surtout les pays chauds; douze de ces espèces seulement croissent spontanément en Europe.

Le *lycopode* en massue (herbe aux massues, mousse terrestre) est le plus commun; on le trouve aux environs de Paris. C'est aussi celui dont on a tiré le plus grand parti, en Allemagne et en Suisse, notamment, où il croît en abondance, à l'ombre des forêts. Sa tige est longue, rampante et très-ramifiée. Ses fleurs sont en petits épis cylindriques, composés de capsules réniformes renfermant une poussière particulière. Cette poudre, connue sous le nom de *lycopode*, ou encore plus communément sous ceux de soufre végétal, poudre de vieux bois, poudre pour les enfants qui se coupent, est l'objet d'un certain commerce. C'est une poussière fine, très-légère, inodore, insipide, d'une couleur jaune pâle et extrêmement combustible. L'eau ne la mouille que lentement en se chargeant d'une matière mucilagineuse particulière. Elle renferme du sucre, une matière cireuse soluble dans l'éther, et une matière insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, laquelle constitue environ les neuf dixièmes de son poids et n'est autre chose, dit-on, qu'un principe azoté particulier, jaune, combustible, susceptible de putréfaction, et auquel on a donné le nom de pollénine. Le *lycopode* est employé en médecine pour divers usages : on l'a administré sous forme de décocté comme diurétique antirhumatismal, antiépileptique et antidiarrhéique; mais on s'en sert surtout comme topique dessiccatif pour empêcher les gerçures de la peau de se produire chez les enfants gras, pour saupoudrer le lit des malades que le frottement trop prolongé des draps tend à écorcher. Cette poudre très-mobile possède, en effet, la propriété de diminuer beaucoup le frottement des corps entre lesquels elle est interposée; aussi en fait-on usage en pharmacie pour rouler les pilules et les empêcher d'adhérer entre elles. Enfin, les artificiers emploient le *lycopode* pour faire des flammes très-brillantes qui ne durent qu'un temps fort court, par exemple pour simuler les éclairs dans les théâtres; il prend feu instantanément, comme du coton-poudre, lorsqu'on le projette sur une flamme. Sa valeur commerciale porte souvent les industriels à le falsifier. On le mélange avec du talc ou de l'amidon : la première de ces substances se reconnaît très-facilement à ce qu'elle n'est pas combustible; la seconde donne au *lycopode* auquel on l'a mélangé la propriété de bleuir par l'iode (v. AMIDON). On a même trouvé dans le commerce du *lycopode* falsifié par le pollen de différents végétaux, et notamment celui des pins, des sapins, des cèdres ou des massettes. Mais un simple examen microscopique suffit pour déceler une semblable fraude. Le *lycovode* en massue lui-même paraît doué de propriétés médicinales actives : ses feuilles sont vomitives. Ces feuilles, d'ailleurs, présentent cette particularité remarquable qu'elles renferment une proportion considérable d'acétate d'alumine, assez grande pour que leur décoction soit employée comme mordant par les teinturiers.

Le *lycopode* inondé se rencontre dans le nord de la France, et particulièrement aux environs de Paris. Il diffère du précédent par ses épis sessiles et foliacés et par la forme de ses feuilles.

Le *lycopode* sélagine présente aussi quelque intérêt à cause de ses propriétés médicinales : c'est un violent éméto-cathartique. On raconte que des paysans du Tyrol, ayant mangé des légumes cuits dans de l'eau où avait macéré une certaine quantité de cette plante, éprouvèrent des symptômes d'ivresse qui furent suivis de vomissements. On s'en sert, dans quelques contrées, pour détruire les parasites des animaux domestiques. Ce *lycopode* croît sur les versants humides des montagnes.

LYCOPODIACÉ, ÉE adj. (li-ko-po-di-a-sé — rad. *lycopode*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lycopode.

— s. f. pl. Famille de végétaux cryptogames, ayant pour type le genre lycopode : *Les feuilles des* LYCOPODIACÉES *sont petites*. (P. Duchartre.)

— **Encycl**. Les *lycopodiacées* sont des plantes herbacées, presque toujours vivaces, à tige très-développée, ordinairement rameuse et dichotome, dépourvue de bourgeons axillaires. A l'intérieur, elle présente un axe formé de fibres allongées ou vaisseaux scalariformes, entouré d'une large zone cellulaire. Les racines, toutes adventives, partent des points de bifurcation de la tige, dont elles présentent aussi la structure et la ramification dichotome. Les feuilles, petites, sessiles, décurrentes, subulées ou lancéolées, entièrement celluleuses, munies de quelques stomates peu nombreux à la face inférieure, semblent, au premier aspect, être disposées en verticilles; en réalité, elles forment une spire multiple. Les organes reproducteurs consistent en capsules ou coques membraneuses, insérées vers la base et sur la face supérieure des feuilles, qui sont souvent modifiées en bractées; quelquefois ils se groupent, en forme de chatons, à l'extrémité des rameaux. Ces organes sont de deux sortes : les uns (anthéridies) sont ovoïdes, s'ouvrent en deux valves, et renferment une poussière très-fine, qui paraît être l'analogue du pollen; les autres sont plus volumineux, s'ouvrant par trois ou quatre valves, et divisés en un nombre égal de loges, dont chacune renferme un corps arrondi, hérissé, regardé comme l'organe reproducteur femelle.

Cette famille a des affinités diverses avec les fougères, les isoétées, les mousses, et même avec les conifères. Elle renferme les genres lycopode, sélaginelle, psilote, etc. La plupart des espèces croissent dans les lieux bas et humides des régions tropicales. Quelques-unes sont employées en médecine. On a rapporté à cette famille quelques genres fossiles, qui forment aujourd'hui le groupe des lépidodendrées.

LYCOPODINE s. f. (li-ko-po-di-ne — rad. *lycopode*). Chim. Principe azoté qu'on a trouvé dans la poudre de lycopode.

LYCOPODITE s. m. (li-ko-po-di-te — rad. *lycopode*). Bot. Genre de végétaux fossiles, comprenant une quinzaine d'espèces qui se trouvent pour la plupart dans les terrains houillers.

LYCOPOLIS, ville de l'ancienne Egypte, dans la Thébaïde ou haute Egypte, vers le N., près de la rive gauche du Nil, au N.-O. d'Apollinopolis Parva. Son nom lui venait du culte qu'on y rendait au loup, ou plutôt au chacal. Le village moderne de Siout s'élève sur l'emplacement de l'ancienne ville, dont les seuls vestiges sont des monticules sous lesquels sont enfouis ses décombres.

LYCOPSIDE s. f. (li-ko-psi-de — du gr. *lukos*, loup; *opsis*, œil). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant des espèces qui croissent dans l'hémisphère nord. ‖ Syn. de CACCINIE et d'EXARRHÈNE, autres genres de plantes.

— **Encycl**. Les *lycopsides* ressemblent beaucoup aux bugloses, dont elles ne se distinguent guère que par le tube de la corolle, qui est coudé. La *lycopside* des champs, qui est l'espèce la plus connue, est une plante annuelle, haute d'environ 0m,50, à tiges épaisses, rudes, couchées, portant des feuilles alternes, sessiles, lancéolées, hérissées de poils; les fleurs, disposées en cymes scorpioïdes axillaires ou terminales, sont petites; le tube de la corolle est blanc, et le limbe bleu ou violacé, plus rarement rosé ou blanc. Cette plante croît dans les régions tempérées et froides de l'Europe. On la trouve très-abondamment dans les champs, les terrains pierreux, sur les berges des fossés, au bord des chemins, etc. Elle fleurit dans le courant du printemps. Le suc de cette espèce est nitreux comme celui de la bourrache, dont elle a les propriétés, mais à un degré plus faible.

Tous les bestiaux mangent la *lycopside;* les moutons surtout la recherchent avec avidité. C'est pour eux une nourriture très-rafraîchissante au printemps, époque où ils quittent leur régime d'hiver. D'un autre côté, elle croît dans les plus mauvais sols, les sables arides et les craies les plus infertiles. Enfin ses feuilles et ses tiges sont très-épaisses. Pour ces divers motifs, il y aurait avantage à la cultiver en grand, surtout pour utiliser les jachères, qui en sont souvent couvertes. On pourrait, après l'avoir fait brouter au printemps par les moutons, la laisser repousser et l'enterrer en été avec la charrue pour servir à favoriser la germination des raves, des navettes et autres plantes que l'on sème à la fin de cette saison. La difficulté serait de recueillir la graine, qui tombe dès qu'elle est mûre.

LYCORÉE s. f. (li-ko-ré). Entom. Genre de lépidoptères de l'Amérique du Sud.

LYCOREXIE s. f. (li-ko-rè-ksî — du gr. *lukos*, loup; *orexis*, appétit). Méd. Faim de loup, boulimie.

LYCORIEN, IENNE adj. (li-ko-ri-ain, i-è-ne — rad. *lycoris*). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lycoris.

— s. f. pl. Tribu d'annélides, de la famille des néréides, ayant pour type le genre lycoris.

LYCORIS s. f. (li-ko-riss). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des néréides, et comprenant une quinzaine d'espèces : *Les* LYCORIS *s'éloignent de tous les autres genres de la même famille par la présence des mâchoires*. (H. Lucas.)

— **Encycl**. Les *lycoris* sont caractérisées par une trompe dépourvue de tentacules à son orifice; les antennes extérieures plus grosses que les mitoyennes; les deux premières paires de pieds converties en quatre paires de cirrhes tentaculaires; les branchies distinctes des cirrhes. Ce genre, confondu d'abord avec les néréides, s'en distingue par la présence des mâchoires. Il comprend une quinzaine d'espèces, qui toutes ont le corps étroit, fort allongé et presque linéaire; on leur a donné, à cause de leur forme, le nom vulgaire de scolopendres de mer. Les *lycoris* sont très-communes sur nos côtes; on les rencontre fréquemment sur les huîtres et, à la marée basse, sous les pierres. La *lycoris de Marion* atteint jusqu'à près de 0m,2 de longueur; on la trouve sur les côtes de la Vendée. La *lycoris de Beaucoudray* est un peu plus grande et vit aux îles Chaussey.

LYCORIS, courtisane de Rome, au temps d'Auguste. D'abord comédienne et esclave, elle fut affranchie par Volumnius, qu'avait séduit sa grande beauté, et changea son nom de Cytheris pour celui de Volumnia.

Cependant l'amour, bientôt après, fut plus fort que la reconnaissance. Recherchée par Cornelius Gallus, elle abandonna son premier amant, et, sous le nom de Lycoris, devint la maîtresse de celui-ci. C'est que Cornelius Gallus, par les services que, dans la guerre d'Egypte, il avait rendus à Auguste, par son esprit distingué, était parvenu, jeune encore, à une haute fortune, et brillait à Rome à côté de Pollion et de Cicéron, à côté de Mécène et de Virgile, à côté des personnages les plus illustres de la république.

Amoureux comme Catulle de sa Lesbie, Gallus, dès que Lycoris eut pour lui délié sa ceinture, ne voulut plus vivre que par son amour et pour son amour, et, comme le poëte de Sermione, il chanta sa passion. Ses chants — ils formaient quatre livres — sont aujourd'hui perdus. Ceux qui existent sous son nom sont visiblement apocryphes.

Mais Gallus devait, par le côté amoureux de sa vie, être tout à fait un autre Catulle. Lycoris s'échappa un jour de ses bras pour suivre un soldat par delà les Alpes, du côté de la Germanie. L'amant est inconsolable, et sa douleur attriste ses amis; elle attriste Virgile, qui lui adresse la dixième églogue, cette églogue, peinture touchante de la passion malheureuse et des tourments de Gallus, et par laquelle le poëte de Mantoue cherche à consoler le poëte de Frioul.

« Aréthuse, accorde-moi pour la dernière fois ton secours. C'est pour mon cher Gallus qu'il faut composer quelques vers; mais qu'ils soient lus de Lycoris elle-même.... »

Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem.
Pauca meo Gallo, sed quæ legat ipsa Lycoris,
Carmina sunt dicenda.

Quelque temps après, Gallus eut le gouvernement d'Egypte. Mais, toujours poursuivi par la pensée de son infidèle maîtresse, le caractère aigri, devenu méchant, devenu cruel, lui le doux ami du doux Virgile, il se rendit odieux par ses vexations, ses violences; enfin, ayant *mis le comble à sa folle* conduite par la destruction de la fameuse Thèbes aux cent portes, il fut rappelé à Rome, et de là envoyé en exil, où bientôt, las de traîner sa vie de misère et de désespoir, il se donna la mort. Gallus avait environ quarante ans.

Cependant Lycoris, abandonnée par son amant soldat, était revenue à Rome, et bientôt on la vit, comme Lesbie, dans les souterrains du cirque (quartier des prostituées), vendre ses caresses au plus offrant.

LYCORTAS, général achéen, qui vivait dans le IIe siècle av. J.-C. Ami de Philopœmen, il lui succéda dans le commandement de la ligue achéenne, et vengea sa mort en ravageant Messène; il força en outre les Lacédémoniens d'adhérer à la ligue (182 av. J.-C.). L'historien Polybe était son fils.

LYCOSE s. f. (li-kô-ze — du gr. *lukos*, loup). Arachn. Genre d'aranéides, connu sous le nom vulgaire d'araignée-loup, et dont l'espèce type est appelée tarentule : *Les* LYCOSES *sortent de leurs retraites dès les premiers jours du printemps*. (H. Lucas).

— **Encycl**. Les *lycoses* sont caractérisées surtout par leurs yeux, disposés en quadrilatères; les deux yeux postérieurs ne sont pas portés sur un tubercule, ce qui les distingue des dolomèdes, avec lesquelles ces aranéides ont une certaine analogie; la lèvre est carrée et plus haute que large. Les pattes de la quatrième paire sont les plus longues; puis viennent, par ordre de longueur, celles de la première, de la deuxième et de la troisième. L'abdomen est de forme ovale, et tout le corps est couvert d'un duvet très-serré.

Les *lycoses* courent très-vite. La plupart vivent sous la terre; elles y pratiquent des trous qu'elles agrandissent avec l'âge, et dont elles maintiennent les parois à l'intérieur avec une toile de soie, pour empêcher les éboulements. D'autres s'établissent dans les fentes des murs ou les cavités des pierres. Quelques-unes y tissent, au temps de la ponte, un tuyau de toile fine, long de 0m,05 environ, et dont l'extérieur est recouvert de parcelles de terre. Toutes se tiennent près de leur demeure, et là elles guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une rapidité étonnante. Elles passent la mauvaise saison dans ces trous, dont quelques espèces ont soin de boucher exactement l'entrée.

Dès les premiers beaux jours de printemps, les *lycoses* sortent de leurs retraites, et elles ne tardent pas à préluder à l'accouplement, qui a lieu, suivant les espèces et la température de l'année, *depuis le mois de mai* jusqu'à la mi-juillet. Dans l'espèce dite monticole, cet accouplement présente quelques particularités remarquables, que Clerck et H. Lucas décrivent dans les termes suivants : « Les deux sexes préludent longtemps par divers petits sauts; la femelle s'étant soumise, *le mâle, par le moyen d'une de ses palpes*, rapproche de son corps et un peu obliquement son abdomen; puis, se plaçant par derrière et un peu de côté, se couche sur elle, applique doucement et à diverses reprises son organe générateur sur un corps proéminent (que Clerck nomme trompe) de la partie sexuelle de la femelle, en faisant jouer alternativement l'une de ses palpes, jusqu'à ce que les deux individus se séparent par un sautillement très-preste. »

Les œufs des *lycoses*, qui varient en nombre, suivant les espèces, depuis vingt jusqu'à deux cents, sont ordinairement globuleux, et toujours libres dans les premiers temps. Plus tard, la mère les renferme dans un sac ou cocon globuleux ou un peu déprimé, et comme formé de deux calottes réunies par leurs bords. Ce sac est toujours attaché sous son ventre, près des filières, par une petite pelote ou un lien de soie; elle le porte partout avec elle, et ce fardeau ne l'empêche pas de courir avec célérité; si on le lui enlève, elle s'irrite, le cherche longtemps en revenant souvent sur ses pas, et, quand elle a eu le bonheur de le retrouver, elle le saisit avec ses mandibules et s'enfuit précipitamment; dans le cas contraire, elle ne se retire que de guerre lasse, et quand elle voit qu'il n'y a plus d'espoir pour elle.

Les œufs éclosent en juin et juillet; on présume que la mère aide les petits à en sortir, en perçant la coque. Les jeunes *lycoses* restent longtemps encore dans l'enveloppe commune; elles ne la quittent qu'après leur première mue, et montent sur le corps de leur mère, de préférence sur le dos et sur l'abdomen, où elles se cramponnent et se groupent en gros pelotons, ce qui donne à la mère une apparence singulière et souvent hideuse. Dans le courant d'octobre, quand le temps est serein, on voit souvent un grand nombre de jeunes *lycoses* voltiger en l'air; elles s'y soutiennent en faisant sortir de leurs filières, par une sorte d'éjaculation, plusieurs fils simples, d'un pourpre très-brillant et divergents comme les rayons de la queue d'une comète. Elles font rapidement mouvoir leurs pattes en rond au-dessus de leur tête, de manière à rompre leurs fils ou à les réunir en petites pelotes d'un blanc de neige. Soutenues par ce petit ballon, ces araignées s'abandonnent dans l'air et sont transportées à des hauteurs souvent considérables. « Quelquefois, ajoute M. H. Lucas, ces longs fils aériens sont réunis en forme de cordes embrouillées et inégales, et deviennent un filet avec lequel ces jeunes aranéides prennent de petites mouches et d'autres insectes de petite taille. »

Le genre *lycose* renferme une centaine d'espèces, répandues dans toutes les parties du monde; on les divise en trois groupes : les corsaires, les porte-queue et les terricoles. Les premières se distinguent par la ligne antérieure des yeux un peu plus large que la ligne intermédiaire; l'abdomen orné de taches ou de raies d'un blanc éclatant; les filières égales et peu apparentes. Ces aranéides courent sur les bords et à la surface des eaux; leur cocon est globuleux. L'espèce type est la *lycose* corsaire; son corselet est verdâtre, bordé d'un blanc très-vif; l'abdomen est ovale, noirâtre, avec une ligne blanche de chaque côté et six points blancs en dessus. Cette espèce *se trouve sur le bord* des étangs et des marais; elle court sur la surface de l'eau sans se mouiller. Elle pond, vers la fin de juin, des œufs d'un jaune orangé, *renfermés dans un très-petit cocon* globuleux et d'un beau blanc mat, qu'elle porte attaché sous l'anus.

Les porte-queue sont caractérisées par la ligne intermédiaire des yeux égale en largeur *à l'antérieure; les filières supérieures* apparentes et beaucoup plus longues que les inférieures. Ces aranéides courent par terre et se cachent sous les pierres. La *lycose* albimane compose à elle seule ce groupe. Cette espèce a le corselet très-aplati, glabre, d'un brun noirâtre luisant, entouré d'une raie fine d'un blanc très-vif, formée par des poils. Les mâchoires sont d'un rouge sale, avec la lèvre plus foncée. L'abdomen est couvert de poils fauves, rougeâtres, avec une petite raie blanche à la partie antérieure, faisant suite à celle du corselet. Les pattes sont rougeâtres. Cette espèce pond vers le milieu d'août; son cocon est blanc et globuleux.

Les terricoles se reconnaissent aux caractères suivants : ligne intermédiaire des yeux égale à la ligne antérieure; abdomen de couleurs sombres; filières égales et peu apparentes. Les espèces qui composent ce groupe courent toutes à terre et se cachent dans des trous. Leur cocon est toujours aplati. Nous citerons comme exemple la *lycose* de Narbonne ou à ventre noir, longue d'un peu plus de 0m,02, à abdomen entièrement noir en dessous, et bordé de rouge sur les côtés; elle habite le bas Languedoc. Nous devons signaler surtout la *lycose* d'Apulie, originaire du midi de l'Europe, et bien célèbre sous le nom de tarentule.

LYCOSÉRIDE s. f. (li-ko-sé-ri-de — du gr. *lukos*, loup; *seris*, chicorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

LYCOSTHÈNES, philosophe allemand. V. WOLFFHART.

LYCOSURE, ville de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, au pied du mont Lycée et au S.-O. de Mégalopolis; elle fut fondée par le roi Lycaon. D'après Pausanias, Lycosure passait pour la ville la plus ancienne de la terre, et avait servi de modèle pour la construction des autres villes. Elle était déjà détruite au temps de cet auteur.

LYCTE s. m. (li-kte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, type de la tribu des lyctides, comprenant un petit nombre d'espèces, presque toutes européennes.

— **Encycl**. Les *lyctes* sont des insectes à corps étroit et allongé, à mandibules saillantes, à antennes composées de onze articles, dont les deux derniers forment une sorte de massue. Ce genre comprend six espèces, généralement de petite taille, et dont la plupart habitent l'Europe. Les *lyctes* se trouvent sur le bois; leurs larves vivent dans les tissus ligneux et herbacés des végétaux. Le type du genre est le *lycte* canaliculé, long de 0m,005 environ, d'un brun rougeâtre, couvert d'un duvet jaunâtre clair-semé, qui forme une dizaine de raies distinctes sur chaque élytre. Sa larve attaque les boiseries de chêne de nos appartements, et les réduit promptement en poussière. Les *lyctes* de la réglisse et de la rhubarbe vivent dans l'intérieur des plantes qu'indique leur nom. Le *lycte* pubescent se trouve aussi en Europe.

LYCTIDE adj. (lik-ti-de — rad. *lycte*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lycte.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des xylophages, ayant pour type le genre lycte.

LYCURE s. m. (li-ku-re — du gr. *lukos*, loup; *oura*, queue). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des agrostidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

LYCURGUE, personnage fabuleux, roi de Thrace qui fut puni de cécité pour avoir voulu s'opposer au culte de Bacchus. Ses sujets se révoltèrent et ensuite le mirent à mort. Cette antique tradition signifie sans doute que ce prince périt pour avoir voulu proscrire l'usage du vin.

LYCURGUE, célèbre législateur de Sparte, qui vivait vers le IXe siècle avant J.-C. et appartenait à la maison royale. Au moment où il apparut, l'anarchie était au comble dans la tribu dorienne : des luttes, des compétitions de pouvoir, une aristocratie dévorante, qui avait concentré en ses mains toutes les propriétés, la masse des Spartiates purs, sans patrimoine, sans valeur politique, se trouvant presque réduite à la condition des Laconiens tributaires. Il était temps que le législateur vînt donner à cette caste militaire l'organisation qui lui manquait pour former un peuple. Suivant les traditions, Lycurgue voyagea d'abord chez les peuples de la Grèce et chez les Barbares, étudiant les lois, interrogeant les sages, se préparant à son œuvre réformatrice par l'examen de toutes les institutions politiques de son temps. La législation crétoise attira surtout son attention, et il se promit d'imiter quelques-unes des lois de Minos. Un des principaux événements de son voyage fut la découverte des poésies d'Homère, peu connues alors en Grèce. Les mœurs des âges héroïques, les institutions primitives, si fidèlement décrites dans ces poëmes, durent impressionner vivement Lycurgue et déterminer le caractère martial, simple et rude de sa législation. A son retour, après s'être entendu avec les principaux citoyens, il s'empara hardiment du pouvoir et commença ses réformes. Il régla d'abord le gouvernement, ensuite les fortunes privées, et, en dernier lieu, l'éducation et les mœurs. Pour le gouvernement, il conserva la royauté à deux têtes, la tempérant seulement par un sénat et par l'intervention de l'assemblée du peuple, système d'équilibre entre la monarchie, l'aristocratie et la démocratie fort admiré des anciens. Il procéda ensuite au partage des terres, divisant le district de Sparte en neuf mille parts, pour autant de citoyens, et le reste de la Laconie en trente mille, pour les habitants de la province; une loi interdisait l'aliénation des héritages. Il bannit ensuite le luxe, institua des repas publics, substitua des monnaies de fer à l'or et à l'argent, et régla cette forte discipline intérieure qui faisait ressembler Sparte à un camp. L'esclavage des ilotes fut maintenu. L'éducation, commune, publique, toute militaire, rude, disciplinaire, tendait au même but que le reste, au but unique de Lycurgue : former un peuple sobre, vaillant et pauvre, capable, non de faire de vastes conquêtes, mais d'acquérir et de conserver la suprématie sur les peuples du Péloponèse. En résumé, l'institut militaire de Lycurgue, qui se maintint plusieurs siècles et fit la grandeur de Sparte, nous donne comme résultat l'organisation politique suivante : une caste guerrière, hostile, farouche, exclusive, mais pleine de force et de grandeur, composée des Spartiates purs, égaux entre eux, et dominant les peuples tributaires de la Laconie, réduits à l'état de sujets. Le travail était abandonné aux esclaves, plus cruellement opprimés là que partout ailleurs. Dans les luttes intérieures de la Grèce, Sparte, en vertu de son organisation, représenta toujours le principe aristocratique, pendant qu'Athènes représentait la démocratie. On raconte que Lycurgue, après avoir fait jurer à ses concitoyens de conserver ses institutions jusqu'à son retour, partit pour un long voyage et ne revint jamais.

LYCURGUE, orateur et homme politique athénien, né à Athènes vers 396 avant J.-C., mort dans la même ville en 323. Dans sa jeunesse, il étudia la philosophie sous Platon, et Isocrate lui enseigna ensuite l'art oratoire. Lycurgue était contemporain de Démosthène. Philippe, roi de Macédoine, cherchait alors, par des moyens détournés, à se rendre maître de la Grèce, et, craignant beaucoup les Athéniens, essayait de se les rendre favorables à force de présents. Lycurgue se signala parmi les adversaires de l'influence macédonienne, et seconda activement les efforts de Démosthène, tant contre Philippe que contre son fils.

Admis de bonne heure aux emplois publics, Lycurgue mérita, par l'austérité de ses mœurs et par sa sévère probité, l'estime générale. Il eut pendant douze ou quinze ans l'intendance du trésor public, et il remplit cette fonction de la manière la plus brillante. Non content d'avoir accru les revenus publics, il sut les employer de la manière la plus intelligente. Il embellit les édifices publics, acheva la construction d'un théâtre, agrandit les arsenaux, les entrepôts, forma de grands approvisionnements militaires, fit construire quatre cents galères pour assurer la sécurité du commerce, édifia le Gymnase du Lycée, dans lequel Aristote établit quelque temps après son école. Il fit aussi élever dans les places publiques des statues de bronze à Eschyle, à Sophocle, à Euripide, et ordonna que des copies exactes de leurs tragédies fussent déposées dans les archives publiques. On le chargea également de la police intérieure d'Athènes, et il en chassa tous les malfaiteurs.

Lycurgue exerça aussi une sorte de haute surveillance sur les mœurs, et, entre autres ordonnances de lui, on cite celle qui défendait aux dames athéniennes d'aller en voiture aux mystères d'Eleusis, de peur que les femmes des citoyens pauvres ne fussent humiliées par les riches. Sa femme, ayant contrevenu à cette ordonnance, fut condamnée à l'amende de 6,000 drachmes.

Lycurgue avait tenu un registre exact de tous les actes de son administration, et, lorsqu'il rentra dans la vie privée, il fit attacher cet écriteau à une colonne, afin que chacun eût la liberté de contrôler sa conduite. Dans sa dernière maladie, il se fit porter à l'Aréopage pour rendre compte de ses actions, et, après avoir confondu le seul accusateur qui eût osé se présenter, il se fit reporter chez lui, où il expira.

Les enfants de Lycurgue, poursuivis par la haine des ennemis de leur père, furent mis en prison; mais Démosthène, alors en exil, écrivit aux Athéniens pour leur reprocher leur ingratitude, et on leur rendit la liberté. Quelque temps après, on décerna de grands honneurs à la mémoire de Lycurgue; on lui éleva une statue en bronze dans la rue Céramique, et on accorda les honneurs du Prytanée à son fils aîné.

L'éloquence de Lycurgue était austère et simple comme ses mœurs. Des vingt harangues dont on connaît les titres, il ne nous reste que celle qu'il prononça contre Léocrate, un traître qui s'était fait le complice des Macédoniens. Elle est noble, parfois éloquente, mais dépourvue d'ordre et de grâce. Elle a été imprimée dans le recueil des orateurs grecs, par Alde Manuce (Venise, 1513), et ensuite dans toutes les collections des *Oratores attici*. Parmi les principales éditions séparées, on remarque celles de Taylor (Leipzig, 1753, in-8°); de Schulze (Brunswick, 1789, in-8°), etc. Ce discours a été traduit en latin par Mélanchthon, par Lonicer, par Canter, etc., et en français par l'abbé Auger, qui a aussi donné le texte grec.

Plutarque a écrit la vie de Lycurgue. On peut consulter aussi sur cet orateur, homme de bien : Photius, G. Suidas, G.-A. Blume, *Narratio de Lycurgo oratore* (Potsdam, 1834, in-4°), et Nissen, *De Licurgi oratoris vita et rebus gestis* (Kiel, 1833, in-8°).

LYCURGUE, tyran de Sparte. Il usurpa le trône après avoir corrompu les éphores (219 av. J.-C.), mais il fut renversé peu de temps après.

LYCUS s. m. (li-kuss — du gr. *lukos*, loup). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, type de la tribu des lycusites, comprenant plus de cinquante espèces répandues dans toutes les parties du monde, excepté en Europe : *On rencontre les* LYCUS *sur les fleurs, dont ils recherchent les sucs.* (A. Percheron.)

LYCUS, rivière de la Syrie ancienne, appelée aujourd'hui Nahr-el-Kelb.

LYCUS, roi des Mariandyniens. Il donna l'hospitalité aux Argonautes et se lia d'amitié avec Hercule. Ayant été attaqué par les Bébryces, il appela à son secours le héros, qui accourut et battit les envahisseurs. Lycus fit alors bâtir en l'honneur d'Hercule la ville d'Heraclea-Pontica.

LYCUS, roi de Thèbes, fut exilé de l'Eubée avec son frère Nyctée pour avoir tué Phlégas, fils de Mars, se réfugia à Thèbes, où il devint polémarque, et fut avec Nyctée tuteur de Laïus. Ayant usurpé l'autorité souveraine, il devint seul roi à la mort de son frère, laissa sa femme Dircé traiter cruellement sa nièce Antiope et fut tué, au bout de vingt ans de règne, par les fils de cette dernière, Amphion et Zethus.

LYCUS, fils de Pandion, fut chassé d'Athènes par son frère Egée, parcourut la Grèce, établit en Messénie les mystères des grandes déesses, puis passa en Asie et donna son nom aux Lyciens, qui s'appelaient alors Termiles.

LYCUSITE adj. (li-ku-zi-te — rad. *lycus*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lycus.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des malacodermes, ayant pour type le genre lycus.

— **Encycl**. Les *lycusites* sont de beaux insectes, souvent de formes bizarres; leurs couleurs sont ternes, mais variées; les espèces européennes sont généralement rouges; les espèces exotiques ont des nuances plus riches. Ils sont caractérisés par une tête découverte, souvent prolongée en museau; des yeux petits, des antennes très-rapprochées à leur base. Ils se distinguent des lampyres par l'absence de segments abdominaux phosphorescents. Cette tribu comprend les genres *lycus*, *omalise*, *lygistroptère*, *eurycère*, *dyctioptère*, *caloptéron*, *characte*, etc. On trouve ces insectes sur les fleurs, dont ils pompent les sucs à l'aide de leur longue tête. Quand on veut les saisir, ils se roidissent immobiles, en repliant les pattes et l'abdomen, et répandent par leurs pores une grande quantité de gouttelettes d'un suc blanc laiteux d'une odeur âcre.

LYDA s. f. (li-da). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, type de la tribu des lydites, comprenant un petit nombre d'espèces, la plupart européennes : *La* LYDA *des forêts vit ordinairement sur les poiriers.* (Blanchard.)

— **Encycl**. Les insectes de ce genre n'offrent de remarquable, comme caractères, que leurs antennes sétacées, composées d'une trentaine d'articles. Il n'en est pas de même en ce qui concerne leurs mœurs ou leurs habitudes. Les larves vivent, par groupes nombreux, sur les arbres, dont elles dévorent les feuilles. Chacune d'elles se file une loge à part; mais la tribu entière est réunie sous des feuilles maintenues par des fils. Vers la fin de l'été en général, ces larves sont arrivées au terme de leur développement; elles descendent alors et s'enfoncent dans la terre; là, elles se filent une coque soyeuse, où elles se métamorphosent en nymphes. Les espèces peu nombreuses de ce genre sont répandues dans les diverses régions du globe; mais la plupart habitent l'Europe.

LYDD, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 45 kilom. S.-E. de Maidstone, avec un petit port sur la mer du Nord, à 5 kilom. N.-O. du cap Dungeness; 2,017 hab. Elle forme avec Romney un des Cinq-Ports.

LYDDA ou **DIOSPOLIS**, ville de la Palestine ancienne, où saint Pierre guérit un paralytique, et où saint Georges fut martyrisé. C'est de nos jours la ville turque de *Ludd* dans le pachalik de Damas, à 5 kilom. N.-E. de Ramleh.

LYDÉE s. f. (li-dé). Astron. Planète télescopique, découverte en 1870.

— Bot. Syn. de KAGENECKIE, genre d'arbres, de la famille des rosacées.

LYDGATE (John), poëte anglais, né vers 1370, mort vers 1450. Il alla compléter son instruction à Paris et à Padoue, se familiarisa avec la langue et la littérature des pays qu'il venait de visiter, et, de retour dans son pays, entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Peu après, Lydgate fonda au monastère de Bury une école dans laquelle il enseigna aux jeunes nobles l'art de la versification et les belles-lettres. Très-instruit, il connaissait la rhétorique, la philologie, la théologie, l'astronomie, les mathématiques, etc. Il s'attacha à réformer la langue anglaise, à l'exemple de Chaucer, et lui donna ce tour clair et précis qui est devenu sa principale qualité. Doué d'une grande facilité, Lydgate a composé de nombreux écrits dans des genres très-différents. Nous citerons parmi les plus remarquables : la *Chute des princes* ou le *Livre de Jean Bochas* (Londres, 1494); *Histoire, siége et destruction de Troie* (Londres, 1513, in-fol.), poëme curieux, contenant vingt-huit mille vers; l'*Histoire de Thèbes*, publiée avec les œuvres de Chaucer. Il a laissé, en outre, des ouvrages de théologie, des biographies, des hymnes, des églogues, des satires, etc.

LYDIADÈS ou **LYSIADÈS**, général grec, né à Mégalopolis, mort en 226 av. J.-C. Il s'empara de la souveraineté de sa ville natale, mais abdiqua ses pouvoirs au bout d'une dizaine d'années, en 234, fit entrer les Mégalopolitains dans la ligne achéenne, et devint leur général en chef. Peu après, Lydiadès eut des démêlés avec Aratus, tout-puissant sur les Achéens, et qui contrecarrait systématiquement ses vues; néanmoins il accepta le commandement de la cavalerie dans l'armée dont Aratus devint le général en chef, et trouva la mort dans la bataille qui eut lieu près de Mégalopolis contre les Spartiates.

LYDIAT (Thomas), mathématicien anglais, né à Okerton (comté d'Oxford) en 1572, mort en 1646. Il entra dans les ordres, s'adonna particulièrement à l'étude de l'astronomie et des mathématiques, qu'il enseigna pendant quelque temps, puis devint chronologiste et cosmographe du prince Henry, fils aîné de Jacques Ier. En 1609, il alla professer au collége de Dublin, puis devint recteur à Okerton. Très-attaché à la cause de Charles Ier, il eut, pendant la guerre civile, beaucoup à souffrir des troupes du parlement, qui le firent à deux reprises prisonnier. Il mourut dans la misère. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Tractatus de variis annorum formis* (Londres, 1605); *Prælectio astronomica de natura cœli* (Londres, 1607); *Emendatio temporum ab initio mundi huc usque* (Londres, 1609); *De anni solaris mensura* (Londres, 1620); *Canones chronologici* (Oxford, 1675), etc.

LYDIE, en latin *Lydia*, ancienne contrée de l'Asie Mineure. Il est difficile d'en déterminer exactement les limites, car elles varièrent à différentes époques; mais sous l'empire romain cette contrée avait pour bornes : au N., la ligne des montagnes connues sous le nom général de *Sardene*, qui la séparait de la Mysie; à l'E., la Phrygie; au S., la Carie, dont elle était séparée par le Méandre, et à l'O. la mer Egée, bien que la région située sur la côte fût plus ordinairement désignée sous le nom d'Ionie. Elle avait pour capitale Sardes; ses autres villes principales étaient : Magnésie, Thyatira, Apollonie, Philadelphie. La Lydie est traversée de l'E. à l'O. par des chaînes de montagnes, dont la principale, désignée par Strabon sous le nom de *Messogis*, est un rameau du Taurus et forme la limite septentrionale de la vallée du Méandre. Une autre chaîne, connue des anciens sous le nom de *Tmolus*, paraît se détacher du Messogis, près des frontières de Phrygie, se dirige, parallèlement à la première chaîne, à travers le centre de la Lydie, et se termine sur la côte occidentale en face de l'île de Chio. Un rameau du Tmolus, appelé *Sypilus*, s'avance plus au N.-O. jusqu'aux villes de Cumes et de Phocée. La chaîne de montagnes qui sépare la Mysie de la Lydie est la continuation de la chaîne méridionale connue dans la Bithynie sous le nom d'*Olympe*, et, dans la Mysie, sous ceux d'*Ida* et de *Temnon*. La Lydie se trouve donc ainsi partagée en deux vallées principales : celle du S., située entre le Messogis et le Tmolus, et arrosée par le Caistre, est de médiocre étendue; mais celle du N., située entre le Tmolus et le Sardene, et qu'arrosent l'Hermus et ses affluents, l'Hyllus, le Pactole et le Coganus, forme une plaine immense. La fertilité de la Lydie et la salubrité de son climat ont été souvent vantées par les écrivains anciens, dont le témoignage a été confirmé par celui des voyageurs modernes.

L'origine des Lydiens est incertaine. Quelques historiens, Josèphe entre autres, ont supposé que c'était ce peuple que le livre de la Genèse (x, 22) mentionne sous le nom de *Lud*, nation issue de Sem. Homère ne paraît pas avoir connu le nom de *Lydie* et donne à ses habitants celui de *Mœniens*. Selon les historiens les plus anciens, les Lydiens furent d'abord appelés Mœniens, et prirent le nom sous lequel ils furent plus tard désignés de Lydus, fils d'Atys, dont la tradition fait le premier roi de la contrée. Les écrivains d'une époque plus rapprochée établissent une distinction entre les Mœniens et les Lydiens, et prétendent que les premiers habitaient au N.-E. du Tmolus, près de la rivière Hyllus, tandis que les Lydiens étaient établis dans la région méridionale du pays. Enfin, selon Hérodote, les Lydiens avaient la même origine que les Cariens et les Mysiens. Les anciens Lydiens semblent avoir joui d'une grande prospérité commerciale, et surtout avoir possédé en abondance des métaux précieux, ainsi qu'on peut le conjecturer de plusieurs faits rapportés par l'histoire, et notamment de la richesse des présents envoyés par Crésus aux différents oracles de la Grèce. Hérodote dit qu'ils retiraient de grandes quantités d'or des sables du Pactole, mais il n'est pas prouvé qu'ils aient jamais exploité des mines de ce métal. A l'époque de Strabon, on ne trouvait plus d'or dans le Pactole; et si Hérodote a été mal informé, ce qui est peu probable, puisqu'il avait visité la ville de Sardes, cette fable pouvait avoir été inspirée par l'aspect du mont Tmolus, qui, d'après un voyageur anglais moderne, nommé Chishull, est recouvert, par endroits, de parcelles brillantes qui ressemblent à de la poudre d'or. Les Lydiens furent les premiers à poinçonner l'or et l'argent, et ils prétendaient être les inventeurs des jeux en usage dans la Grèce à l'époque d'Hérodote.

Le monument architectural le plus extraordinaire de l'ancienne Lydie était le tombeau colossal d'Alyattes, père de Crésus, qui s'élevait un peu au N. de l'Hermus, à environ 6 ou 8 kilomètres de Sardes. Hérodote le place sur la même ligne que les grands travaux des Egyptiens et des Babyloniens, et dit qu'il avait 1,260 mètres de circonférence et 400 mètres de hauteur. La base en était construite en énormes pierres, et la partie supérieure était en terre. Chandler visita l'emplacement supposé de ce tombeau, et trouva le sol recouvert de tertres de terre, dont un, placé à peu près au centre et le plus grand de tous, lui parut avoir dû être le lieu de la sépulture d'Alyattes; il suppose que le soubassement de pierre est aujourd'hui caché par la terre, que les pluies ont à la longue fait descendre du sommet. C'est dans le voisinage de ce monument que se trouve le lac connu des anciens sous le nom de *Gygœa* (Homère, *Iliade*, II, 864; Hérodote, livre Ier).

— *Histoire*. L'histoire ancienne de la Lydie a été racontée par Hérodote, qui nous apprend que trois dynasties y régnèrent successivement : les Atyades, depuis les temps les plus anciens jusqu'à 1221 avant J.-C.; les Héraclides, de 1221 à 716, et les Mermnades, de 716 à 556. L'histoire de la Lydie ne commence réellement qu'avec cette dernière; car l'existence des deux premières dynasties est complétement fabuleuse. Nous nous contenterons de donner ici la liste des princes mermnades, qui ont chacun un article particulier dans le *Grand Dictionnaire*. Ce furent : 1° Gygès, qui parvint au trône par le meurtre de Candaule, le dernier des Héraclides, et qui régna de 716 à 678; 2° Ardys (678-629); 3° Sadyattes (629-617); 4° Alyattes (617-560), et 5° Crésus, qui ne régna réellement que de 560 à 556, bien qu'il soit probable qu'il ait été associé au trône du vivant de son père. Ces rois soutinrent des guerres presque continuelles avec les villes grecques de la côte; mais leur empire s'accrut constamment en richesse et en étendue. Il atteignit son plus haut point de prospérité sous le règne de Crésus, qui subjugua tous les peuples de l'Asie Mineure habitant à l'O. du fleuve Halys, à l'exception des Ciliciens et des Lyciens. Mais cet empire, qui était alors le plus puissant de l'Asie occidentale, fut conquis par Cyrus et devint une simple province de l'empire des Perses. Selon Hérodote, il n'y eut pas, dans toute l'Asie, de peuple aussi belliqueux que les Lydiens, jusqu'au jour où Cyrus, d'après les conseils de Crésus lui-même, leur enleva leurs armes, et les obligea à apprendre la musique et la danse; ils ne tardèrent pas alors à devenir les plus efféminés des Asiatiques. A la mort d'Alexandre, la Lydie forma, avec le reste de l'Asie occidentale, une partie de l'empire des Séleucides, et, après la défaite d'Antiochus par les Romains, ces derniers la donnèrent à Eumène, roi de Pergame, en récompense du dévouement avec lequel il était venu à leur aide dans leur guerre contre le roi de Syrie. A la mort d'Attale III (133 av. J.-C.), elle passa, avec les autres possessions des rois de Pergame, sous la domination romaine. Elle partagea dès lors le sort de l'Asie Mineure, et, après avoir fait partie de l'empire grec, tomba au pouvoir des Turcs. Elle est aujourd'hui comprise dans l'un des eyalets de l'Anatolie, celui d'Aydin. Outre les ouvrages des historiens grecs, on peut consulter sur cette contrée ceux de quelques voyageurs modernes, entre autres : *Voyages dans l'Asie Mineure*, par Chandler; *Description* *de quelques monuments anciens existant encore dans la Lydie et dans la Phrygie*, par Stewart (Londres, 1843); *Description de l'Asie Mineure*, par Texier (Paris, 1838 et années suiv.); *Sur les tombeaux de rois lydiens, près de Sardes*, par Olfers (Berlin, 1859), etc.

LYDIE, dame romaine, qui fut une des maîtresses d'Horace. Quatre odes de ce poëte ont été inspirées par cette beauté et nous font assister aux péripéties de cet amour. Dans la première, plein d'un intérêt apparent pour un jeune homme épris de Lydie, il reproche à celle-ci d'amollir son amant et de l'arracher aux travaux de la guerre; mais on voit percer le dépit d'un rival éconduit. (Liv. I, VII.) La XIII^e ode du même livre nous apprend que le poëte est parvenu à remplacer auprès de Lydie le jeune adolescent. Mais son bonheur ne fut pas de longue durée. L'inconstante quitte bientôt Horace pour Télèphe. Le poëte se plaint amèrement de cette infidélité. La réconciliation vint bientôt. Lydie se lassa de Télèphe, et Horace de Chloé, qu'il avait prise pour se consoler. Ce renouvellement d'amour donna lieu à cette IX^e ode du III^e livre, tant de fois admirée et traduite, charmant dialogue qui a inspiré à Ponsard sa petite pièce de *Horace et Lydie*. Les lecteurs qui peuvent lire l'ode d'Horace dans le latin reconnaîtront que ce petit dialogue, analogue à nos duos d'opéra, avait été composé pour être chanté. Nous en donnerons la traduction de Musset, qui en a même donné deux variantes; voici la plus heureuse, selon nous :

HORACE.

Du temps où tu m'aimais, Lydie,
De ses bras nul autre que moi
N'entourait ta gorge arrondie;
J'ai vécu plus heureux qu'un roi.

LYDIE.

Du temps où j'étais ta maîtresse
Tu me préférais à Chloé;
Je m'endormais à ton côté,
Plus heureuse qu'une déesse.

HORACE.

Chloé me gouverne à présent,
Savante au luth, habile au chant;
La douceur de sa voix m'enivre.
Je suis prêt à cesser de vivre
S'il fallait lui donner mon sang.

LYDIE.

Je me consume maintenant
Pour Calaïs, mon jeune amant,
Qui dans mon cœur a pris ta place.
Je mourrais deux fois, cher Horace,
S'il fallait lui donner mon sang.

HORACE.

Eh quoi ! si dans notre pensée
L'ancien amour se ranimait?
Si ma blonde était délaissée?
Si demain Vénus offensée
A ta porte me ramenait?

LYDIE.

Calaïs est jeune et fidèle,
Et toi, poëte, ton désir
Est plus léger que l'hirondelle,
Plus inconstant que le zéphyr.
Pourtant, s'il t'en prenait envie,
Avec toi j'aimerais la vie,
Avec toi je voudrais mourir.

Malgré cette promesse, Lydie fut encore parjure, ce qui blessa si cruellement l'irascible poëte qu'il se vengea par des outrages amers de l'infidélité de sa maîtresse. Dans la XXV^e ode du I^{er} livre, il s'efforce d'humilier la courtisane en lui rappelant la décadence de ses attraits et le nombre, de jour en jour réduit, de ses adorateurs. On ne va plus frapper la nuit à ses fenêtres, ni troubler son sommeil par le refrain d'autrefois : « Lydie, tu dors, tandis que durant de longues heures je veille à ta porte et meurs d'amour pour toi. » Le temps vient, dit Horace, où la perfide aimera en vain sans se faire aimer. Cruelles paroles! langage injurieux qui était permis, paraît-il, à la galanterie romaine, car Horace s'est permis plusieurs fois le même langage pour d'autres que Lydie.

LYDIEN, IENNE s. et adj. (li-di-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Lydie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* LYDIENS. *La population* LYDIENNE.

— Antiq. *Jeux lydiens*, Jeux publics que les Lydiens, chassés de leur pays, apportèrent en Etrurie, où ils se réfugièrent.

— Mus. gr. *Mode lydien*, ou substantiv., *Lydien*, Un des modes de la musique des Grecs, lequel occupait le milieu entre l'éolien et l'hyperdorien : *Orphée chantait selon le* MODE LYDIEN. ‖ Qui est selon le mode lydien : *Musique* LYDIENNE. *Mélodie* LYDIENNE. *Flûte* LYDIENNE. *Ton* LYDIEN.

— Minér. anc. *Pierre lydienne*, ou substantiv., *Lydienne*, Variété noire de jaspe, connue sous le nom de PIERRE DE TOUCHE.

— s. f. pl. Antiq. gr. Nom donné à un chœur de Bacchantes, en mémoire des Lydiennes qui avaient accompagné Bacchus dans les Indes.

— Encycl. Mus. gr. Le mode *lydien* chez les Grecs, était le premier des modes moyens, en commençant par les plus élevés. Il venait après l'hyperdorien ou mixo-*lydien*, qui était le dernier des modes aigus, et avant l'éolien ou *lydien* grave. Les Grecs le dénommaient aussi quelquefois mode barbare, parce qu'il leur venait d'un peuple de l'Asie.

« Le caractère du mode *lydien*, dit Jean-Jacques Rousseau dans son *Dictionnaire de musique*, était animé, piquant, triste cependant, pathétique et propre à la mollesse; c'est pourquoi Platon le bannit de sa république. C'est sur ce mode qu'Orphée apprivoisait, dit-on, les bêtes mêmes, et qu'Amphion bâtit les murs de Thèbes. Il fut inventé, les uns disent par cet Amphion, fils de Jupiter et d'Antiope; d'autres, par Olympe, Mysien, disciple de Marsyas; d'autres, enfin, par Mélampides; et Pindare dit qu'il fut employé pour la première fois aux noces de Niobé. »

Comme la plupart des autres modes grecs, le mode *lydien* prit place, plus tard, parmi ceux du plain-chant de l'Eglise chrétienne. Nous ne saurions mieux faire, à son sujet, que de reproduire ce qu'en dit Poisson dans son excellent *Traité du chant grégorien* : « Le cinquième, dans l'ordre des modes du chant, est le *lydien* ou hyperlydien. Il est formé de la sixième octave, dont il est la division harmonique; il est authente, majeur et impair, de l'espèce de chant oxypycne. Son octave commence au *fa* F de sa finale, et se termine au *fa* f; sa division est à la quinte de sa finale, et cette quinte est sa dominante. Ce mode, outre sa finale, a ses repos sur sa dominante, sur sa médiante qui est à la tierce au-dessus de sa finale. Ne pouvant avoir de repos sur le demi-ton au-dessous de sa finale, il en a quelquefois sur le ton au-dessus, qui est *sol*, mais rarement. Ce mode est agréable, et propre à exprimer les grandes joies. Les textes qui marquent la victoire et le triomphe lui sont propres. On l'emploie aussi avec succès dans les dialogues qui doivent être animés, comme il est aisé de le sentir dans le chant de la Passion; il est aussi déprécatoire, pressant et affectueux, propre à marquer la confiance. Il a ses progressions vives, animées, éclatantes; il admet en descendant beaucoup de douceur, ce qui se fait par le bémol, souvent nécessaire dans ce mode pour éviter le triton qui se trouverait du *si* au *fa* et du *fa* au *si*; c'est pourquoi quelques-uns le croient souvent mêlé avec l'ionien, sa seconde espèce; mais quand il a quelque bécarre à sa quarte, il est bien certain qu'il n'est point ionien, qui ne peut admettre de bécarre à la quarte au-dessus de sa finale sans changer de nature. »

LYDITE adj. (li-di-te — rad. *lyda*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lyda.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, comprenant les genres lyda, tarpe et lophyre.

LYDIUS (Balthazar), théologien hollandais, né dans la seconde moitié du XVI^e siècle, mort à Dordrecht en 1629. Fils d'un pasteur allemand réfugié en Hollande, Lydius suivit la carrière de son père et exerça les fonctions du ministère évangélique à Dordrecht. On a de lui : *Waldensia, id est Conservatio veræ Ecclesiæ demonstrata ex confessionibus quum Taboritarum tum Bohemorum scriptis* (Rotterdam, t. I^{er}, 1616; Dordrecht, t. II, 1617).

LYDIUS (Jacques), controversiste hollandais, fils du précédent, vivait au XVII^e siècle. Il exerça les fonctions ecclésiastiques à Dordrecht, joua un rôle important dans le synode assemblé en cette ville (1618) et publia des ouvrages de controverse, des poésies, etc. Nous citerons : *Sermonum convivalium lib. II* (Dordrecht, 1643, in-4°); *Agonistica sacra, sive Syntagma vocum et phrasium agonisticarum quæ in scriptura occurrunt* (Rotterdam, 1657, in-12); les *Drôleries romaines* (Dordrecht, 1671, in-8°); *Syntagma sacrum de re militari necnon de jurejurando cum figuris notisque* (Dordrecht, 1698, in-4°), etc.

LYDUS s. m. (li-duss). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des vésicants, comprenant six espèces qui habitent l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique.

LYDUS (Jean LAURENTIUS, plus connu sous le nom de), historien grec, né à Philadelphie, en Lydie, en 490, mort à Constantinople en 565. Il remplit diverses charges administratives à la cour de Justinien et profita des nombreux loisirs que lui laissaient ces sinécures pour étudier la philosophie. Largement rétribué de ses emplois, époux d'une femme riche, élevé à la dignité de premier cartulaire, Lydus croyait pouvoir aspirer aux plus hautes destinées, quand la mort de l'empereur Anastase son protecteur arrêta l'accroissement de sa prospérité; il dut alors se résigner à la culture des lettres. Il avait composé un assez grand nombre d'ouvrages importants, dont il ne reste que des fragments : *Des mois* (en grec), origine et description des fêtes instituées à Rome depuis sa fondation; *De magistratibus reipublicæ romanæ*, etc. Ce qui reste des ouvrages de Lydus a été publié, avec traduction latine, par Bekker dans le *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*.

LYE (Edouard), philologue anglais, né à Totness (comté de Devon) en 1702, mort en 1767. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, consacra ses loisirs à l'étude de l'anglo-saxon et devint membre de la Société des antiquaires de Londres. Lye a publié, avec des remarques et une grammaire anglo-saxonne : l'*Etymologicum anglicanum*, de Junius. Son principal ouvrage est *Dictionarium saxonico et gothico-latinum* (1772, 2 vol. in-fol.).

LYELL (sir Charles), célèbre géologue anglais, né à Kinnordy (comté de Forfar) en 1797. Il est le fils d'un botaniste de mérite. Après avoir fait ses études au collége d'Exeter, à Oxford, il se livra à l'étude du droit et se fit inscrire au barreau de Londres; mais il quitta de bonne heure la profession d'avocat afin de se livrer à son goût pour les sciences naturelles, principalement pour la géologie. En 1824, M. Lyell fit un premier voyage scientifique en France, en Allemagne, en Italie, et publia le résultat de ses excursions scientifiques dans les *Mémoires de la Société géologique* et dans les *Annales des sciences naturelles*. Ce n'est guère qu'à partir de l'année 1832, où il fut chargé du cours de géologie au collége royal de Londres, que son nom commença à percer. Ce cours fut publié en 1833 à Londres, sous le titre de *Principes de géologie*, et traduit en français vingt ans plus tard, sous la direction d'Arago, par M^{me} Tullia Meulien. Dans cet ouvrage, accueilli avec une très-grande faveur, l'auteur explique les changements successifs de la croûte terrestre par le refroidissement lent de notre globe et donne la théorie du système métamorphique. Les *Eléments de géologie* (1838), abrégé populaire de cet ouvrage, n'ont pas obtenu un moindre succès. En 1841 et en 1845, sir Charles Lyell a entrepris aux Etats-Unis deux voyages dont il a publié les fort intéressantes relations sous ce titre : *Excursions dans l'Amérique du Nord* (Londres, 1845), et *Seconde visite aux Etats-Unis* (Londres, 1849). Sir Charles Lyell a été créé chevalier en récompense des services rendus par lui à la science. Dès 1831, il était député lieutenant du comté de Forfar. Deux fois, en 1836 et 1850, il a présidé la Société géologique de Londres. En 1853, il a été désigné par le gouvernement anglais pour faire partie de la commission envoyée à l'Exposition universelle de New-York, et, en 1855, il a reçu de l'université d'Oxford le titre de docteur honoraire. Outre les ouvrages précités, des articles, des mémoires insérés dans divers recueils scientifiques, on lui doit un *Manuel de géologie* (2 vol.) et l'*Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie* (1863), ouvrages qui ont été traduits en français.

LYELLIE s. f. (la-iè-lî — de *Lyell*, natur. angl.). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, croissant au Népaul.

LYÈRE (Adrien DE), en latin **Lyrœus**, jésuite et écrivain mystique belge, né à Anvers en 1588, mort en 1661. D'abord recteur du collége de Cassel, il s'adonna ensuite avec un très-grand succès à la prédication, à Malines et à Bruxelles. Lyère a publié des ouvrages de piété qui ont eu beaucoup de succès, notamment : *Traité de l'excellence et du culte du saint nom de Marie* (Bruxelles, 1638), traduit en français et en plusieurs autres langues; *Trisagion Marianum* (1655, in-fol.); *De imitatione Christi Jesu patientis* (1655, in-fol.), etc.

LYFORD (William), théologien anglais, né à Peysmere (Berkshire) en 1598, mort à Sherburne en 1653. Il devint ministre de Sherburne, dans le Dorsetshire. D'un caractère paisible et bienveillant, Lyford se tint à l'écart des discussions politiques et religieuses de son temps, consacrant entièrement son existence au travail et à l'accomplissement des devoirs de sa charge; et bien qu'il eût été choisi pour faire partie de la fameuse assemblée de Westminster, il refusa d'assister aux délibérations.

On a de lui, entre autres écrits : *Cas de conscience proposés à l'époque de la rébellion;* il expose dans cet écrit ses principes de tolérance et de conciliation avec beaucoup de modestie et de bonne foi; *Principes de foi et de bonne conscience* (Londres, 1642); les *Sens de l'homme sincère exercés au discernement du bien et du mal*, ou *Tableau des erreurs, hérésies et blasphèmes du temps présent* (Londres, 1655, in-4°).

Lygdamon, tragi-comédie en cinq actes et en vers, de Georges de Scudéry (1631). Nous ne parlons de cette pièce qu'à titre de curiosité littéraire; son auteur l'avait écrite, comme il le dit lui-même, dans un style bien éloigné de l'ordinaire, « et nous sommes de son avis; » c'est là le côté curieux de cette œuvre. Comme fond, c'est un imbroglio à ne pas s'y reconnaître. Deux fier-à-bras, Lydias et Lygdamon, courent le monde en quête d'aventures; ils ne se connaissent nullement, mais ils se ressemblent d'une façon si frappante qu'on les prend toujours l'un pour l'autre. Leurs maîtresses les confondent comme tout le monde, de sorte que Lygdamon, rebuté par Sylvie, se trouve très-bien accueilli par la maîtresse de Lydias, qui le prend pour son amant. Mais alors on vient l'arrêter, comme ayant tué quelqu'un en duel : c'était une aventure de son ménechme, et le preux chevalier, confus d'avoir abusé une femme, va loyalement s'empoisonner, lorsque Lydias paraît avec Sylvie, qui de son côté avait pris Lydias pour Lygdamon et s'excusait auprès de lui de ses froideurs du matin. Tout s'explique alors et chacun reprend ses affections premières, sans se préoccuper du désagrément que la méprise avait causé.

Il y a dans cette comédie des vers typiques. Une scène entre Lygdamon et Sylvie en donnera une idée.

LYGDAMON.

A ce coup, je vous prends dedans la rêverie.

SYLVIE.

Le seul émail des fleurs me servait d'entretien,
Je rêvais comme ceux qui ne pensent à rien.

LYGDAMON.

Votre teint que j'adore a de plus belles roses,
Et votre esprit n'agit que sur de grandes choses.

SYLVIE.

Il est vrai, j'admirais la hauteur de ces bois.

LYGDAMON.

Admirez mon amour plus grande mille fois.

SYLVIE.

Que l'aspect est plaisant de cette forêt sombre!

LYGDAMON.

C'est où votre froideur se conserve dans l'ombre.

SYLVIE.

Je n'ai jamais rien vu de si beau que les cieux.

LYGDAMON.

Eh quoi ! votre miroir ne peint-il pas vos yeux ?

SYLVIE.

Que le bruit de cette onde a d'agréables charmes!

LYGDAMON.

Pouvez-vous voir de l'eau sans penser à mes larmes?

SYLVIE.

Je cherche dans ces prés la fraîcheur des zéphirs.

LYGDAMON.

Vous devez ce plaisir au vent de mes soupirs!...

SYLVIE.

Que d'herbes, que de fleurs vont bigarrant ces plaines!

LYGDAMON.

Leur nombre est plus petit que celui de mes peines.

SYLVIE.

Les œillets et les lis se rencontrent ici.

LYGDAMON.

Oui dans votre visage, et dans moi le souci.

Voilà ce qui avait du succès chez nous cinq ans avant le *Cid*.

LYGÉE s. m. (li-jé — du gr. *lugaios*, noirâtre). Entom. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des lygéens et de la tribu des lygéides, comprenant de nombreuses espèces, dont une grande partie habitent l'Europe : *Les* LYGÉES *sont agiles et courent avec rapidité quand on veut les saisir*. (Blanchard.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, dont l'espèce type croît sur les bords de la Méditerranée.

— **Encycl.** Entom. Les *lygées* ont la tête petite, courte, un peu conique, triangulaire, bombée en dessus, non rétrécie en arrière; des antennes filiformes, composées de quatre articles; des yeux globuleux, entre lesquels sont placés deux ocelles; le corselet plat, deux fois plus large en arrière qu'en avant; l'écusson triangulaire, assez petit; le corps oblong, ovale, un peu caréné en dessus; les élytres de la largeur de l'abdomen; les pattes assez longues, à tarses de trois articles. Ce genre comprend de nombreuses espèces, dont une grande partie habitent l'Europe. On trouve fréquemment les *lygées* réunis en quantités considérables sur diverses plantes. La plupart sont d'une couleur rouge plus ou moins vive, relevée de taches noires. Ils vivent aux dépens des plantes, et attaquent aussi les petits insectes. Ils sont très-agiles et courent avec rapidité quand on veut les saisir. Les femelles déposent leurs œufs en paquets sur les plantes.

Le *lygée aptère* doit son nom spécifique à ce que la plupart des individus n'ont que des élytres; rarement on en trouve qui soient en outre pourvus d'ailes. Ces élytres, ainsi que le corselet, sont d'un rouge vif taché de noir; la tête, les antennes, l'écusson et les pattes sont de cette dernière couleur. L'insecte, malgré ses affinités avec les punaises, n'exhale aucune mauvaise odeur. On le trouve souvent, en grand nombre et comme par tas, au pied des arbres, surtout des tilleuls, pendant la belle saison. « Quand on observe, dit M. Boisduval, une réunion d'individus de cette espèce, on voit qu'ils se tiennent souvent les uns sur les autres, la tête dirigée vers un point central, constamment placé du côté du soleil. Dans l'accouplement, qui dure trois ou quatre jours, le mâle est posé sur la femelle et non bout à bout, comme dans la punaise des choux. Après l'accouplement, le corps des femelles se développe considérablement. Celles-ci se traînent lentement et déposent leurs œufs, par petits groupes, sous les feuilles dans les lieux humides. Ces œufs sont d'un blanc de perle, lisses et luisants. Ils deviennent blanchâtres au bout de quelque temps et grossissent jusqu'au moment de l'éclosion. »

Cet insecte perce, à l'aide de son bec, l'écorce des tilleuls pour en sucer la séve; il y détermine quelquefois des chancres et devient, par son abondance, très-nuisible, surtout aux jeunes arbres. Il est heureusement facile de s'en débarrasser, en arrosant le pied des arbres, soit avec de la lessive, soit avec une solution de savon noir, soit encore avec de l'huile lourde de gaz mélangée de dix fois son poids d'eau. Parmi les espèces exotiques, nous citerons le *lygée géant*, qui vit au Bengale et atteint $0^{m},5$ de longueur.

LYGÉEN, ÉENNE adj. (li-jé-ain, é-è-ne — rad. *lygée*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lygée.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, ayant pour tipe le genre lygée : *Les* LYGÉENS *forment un groupe très-nombreux.* (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Les *lygéens* sont des insectes essentiellement phytophages. Tous sont terrestres et possèdent des pattes propres à la course. Ils se tiennent sur les fleurs, sur le tronc et au pied des arbres. Cette famille contient un très-grand nombre d'espèces dont la plupart vivent sur le continent européen. Du reste, on trouve des *lygéens* dans presque toutes les parties du globe, surtout dans les contrées méridionales. On a classé les nombreux genres de cette famille en trois tribus : *coréides*, *lygéides* et *mirides*. La tribu des coréides est caractérisée par une tête aplatie, des antennes insérées à la partie antérieure de la tête sur la même ligne que les yeux, enfin par des tarses présentant deux appendices entre leurs crochets. Les coréides renferment un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les parties du monde. Plusieurs d'entre elles atteignent une grande taille ; d'autres affectent des formes bizarres, particulièrement dans la dilatation et le renflement des pattes de derrière. La plupart vivent sur les plantes dont elles recueillent les sucs. Certaines espèces vivent en famille et demeurent quelquefois fort longtemps dans une immobilité complète. Les principaux genres sont ceux des leptocorises, sténocéphales, alydes, anisoscèles, parythes, nématopes, mictis, rhopales, corizes, corées, néides, acanthocoris, syromastes et spartocères. Le genre typique, celui des corées, est caractérisé par une tête courte et par des antennes ayant le premier article long et le second ovalaire. Les espèces, répandues sur toute la surface du globe, vivent souvent en familles nombreuses dans les endroits humides et couverts. La plus remarquable est le corée hirticorne, long de $0^{m},008$, à corps très-velu, assez rugueux en dessus, d'un ferrugineux cannelle. Cette espèce est commune aux environs de Paris. La tribu des lygéides a les antennes insérées au-dessous des yeux avec le dernier article en forme de fuseau et plus gros que les autres, les tarses privés d'appendices entre les crochets. Les genres sont moins nombreux dans cette tribu que dans celle des coréides ; mais plusieurs renferment un nombre considérable d'espèces. La plupart des lygéides sont ornés de vives couleurs ; on les rencontre principalement dans les parties méridionales de l'Europe et en Amérique. Ils vivent habituellement en troupes nombreuses, sur les plantes, sous les écorces et les pierres. Lorsqu'on les examine, on s'aperçoit que tous les individus sont serrés les uns contre les autres et ont la tête dirigée vers un point central. Les lygéides se nourrissent en général du suc des végétaux ; cependant quelques espèces sont carnassières, et il y en a même qui ne mangent que des insectes en partie décomposés. Les principaux genres sont ceux des astemmes, des pyrrochores, des lygées, des aphanes, des cymes, des anthocores, des ophthalmiques et des myodoches. Le genre typique des lygées a la tête en ovale allongé et le corselet un peu rétréci en avant, presque quadrangulaire. La principale espèce est le lygée aptère, connu vulgairement sous les noms de suisse et de *punaise des bois*. Cet insecte est long d'environ $0^{m},01$; il a le corps rouge, la tête et les antennes noires, le corselet rouge avec une large tache carrée, noire dans son milieu, l'écusson noir, les élytres rouges avec un gros point noir dans le milieu et un autre près de la base de chacun d'eux, les pattes noires, le sternum tacheté de noir sur un fond rouge ; enfin l'abdomen noir avec une bordure rouge. Les lygées aptères vivent en famille sous les pierres, les écorces des arbres, au pied des plantes. Presque toujours les élytres sont dépourvus de membranes ; un très-petit nombre seulement ont des élytres entiers. Le genre anthocore se fait remarquer par la tête projetée en avant, par des antennes à premier article court et par un corselet conique ; il contient un assez petit nombre d'espèces ; toutes sont de petite taille, et la plupart européennes. On en trouve fréquemment aux environs de Paris sur les fleurs et les plantes, dans les lieux ombragés, au bord des ruisseaux. La troisième tribu, celle des mirides, a les antennes insérées au-dessous des yeux avec le dernier article très-grêle, et l'abdomen muni d'une tarière parfois très-saillante chez les femelles. Les mirides sont répandus sur tout le globe, mais particulièrement en Europe ; on les trouve dans les endroits humides, au bord des ruisseaux, sur les plantes dont ils sucent la séve. Tous sont de petite taille et présentent les couleurs les plus vives et les plus variées. Ils sont très-agiles. On les rencontre à la fin de l'été ou en automne. Les principaux genres sont ceux des miris, des attes, des euricéphales et des capses.

LYGÉIDE adj. (li-jé-i-de — de *lygée*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au lygée.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des lygéens, ayant pour type le genre lygée.

LYGÉITE adj. (li-jé-i-te — rad. *lygée*). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au lygée.

— s. m. p. Groupe de la famille des lygéens, tribu des lygéides, comprenant les genres lygée, cymus, aphane, anthocoris, etc.

LYGÉODE adj. (li-jé-o-de). Entom. Syn. de LYGÉIDE.

LYGÉOMORPHE s. m. (li-jé-o-mor-fe — de *lygée*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des lygéens, tribu des coréides, comprenant un petit nombre d'espèces, toutes exotiques : *Les* LYGÉOMORPHES *ont une tête courte.* (Blanchard.)

LYGIDIE s. f. (li-ji-dî — de *lygie*, et du gr. *idea*, forme). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cloportides, formé aux dépens des lygies : *La* LYGIDIE *de Persoon.*

LYGIE s. f. (li-gî — du gr. *lugaios*, noirâtre). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cloportides, formé aux dépens des cloportes, et comprenant six espèces, dont plusieurs habitent l'Europe : *La* LYGIE *océanique.*

LYGIENS, peuple de la Germanie, qui habitait la rive gauche de la Vistule.

LYGINIE s. f. (li-ji-nî — du gr. *lugos*, baguette d'osier). Bot. Genre de plantes, de la famille des restiacées, croissant en Australie.

LYGISTROPTÈRE s. m. (li-ji-stro-ptè-re — du gr. *lugistos*, plié ; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lycusites, comprenant sept espèces, dont une européenne et toutes les autres américaines.

LYGODION s. m. (li-go-di-on — du gr. *lugos*, baguette d'osier, parce que les fougères de ce genre sont grimpantes et volubiles. On peut rapprocher le grec *lugos* du persan *ruch*, roseau, ancien slave et russe *rogozu*, polonais *rogoz*, dont l'origine est fort incertaine). Bot. Genre de fougères, tribu des schizéacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en abondance dans les régions tropicales. ‖ On dit aussi LIGODIER.

LYGODYSODÉACÉ, ÉE adj. (li-go-di-zo-dé-a-sé — rad. *lygodysodée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lygodysodée.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, admise par quelques auteurs, et ayant pour type le genre lygodysodée.

LYGODYSODÉE s. m. (li-go-di-zo-dé — du gr. *lugos*, baguette ; *dusodos*, difficile). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des pédériées, ou, suivant quelques auteurs, type de la famille des lygodysodéacées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique et au Pérou.

LYGOPHILE adj. (li-go-fi-le — du gr. *lugê*, ténèbres ; *phileô*, j'aime). Zool. Qui aime l'obscurité.

LYGOSOME s. m. (li-go-so-me — du gr. *lugos*, baguette ; *soma*, corps). Erpét. Division du genre scinque.

LYGUS s. m. (li-gus). Entom. Genre d'insectes hémiptères, tribu des mirides, réuni par plusieurs auteurs au genre phytocoris.

LYKSELE, région du Lappmark ou des Marches laponnes, bornée à l'O. par la Norvége, à l'E. par la Westrobothnie, au N. par Siteå, et au S. par Asele. Son étendue de l'E. à l'O. est de 252 kilomètres, et du N. au S. de 100 kilomètres ; sa superficie est de 2,315 kilomètres carrés. Sous le rapport politique et administratif, elle relève du gouvernement de Westrobothnie, et sous le rapport ecclésiastique du diocèse de Hernœsand, où elle forme un pastorat ou cure de district, dont le premier titulaire a été un Lapon nommé Gran. Au nord et à l'ouest, cette région est hérissée de montagnes qui, vers la frontière de Norvége surtout, sont couvertes d'une neige éternelle. Le reste du territoire est accidenté. La plus grande plaine, qui se trouve au midi, est assez fertile en grains pour suffire et au delà aux besoins des habitants. Les forêts abondent, principalement les forêts de pins. Deux grandes rivières, celle d'Umeå et celle de Vindel, riche en saumons, ainsi qu'un fleuve important, l'Œr-ân, prennent leur source dans la région de Lyksele. Ce dernier fleuve, après un cours de 300 kilomètres, se jette dans le golfe de Bothnie. Ses bords sont émaillés de prairies et couverts de nombreux villages et d'habitations isolées. Parmi les lacs, les plus grands sont le Stora Vma, le Stora Vindel, l'Vmajaur et le Falltrœsk. La population de Lyksele, composée de colons suédois, de Finnois et de Lapons, s'élève à environ 3,000 habitants. Ils s'adonnent à l'agriculture, à l'élevage du bétail et à la préparation du goudron. Leurs terres produisent, outre les pommes de terre et le blé, du seigle, surtout du seigle d'automne, ce qui est très-rare dans les autres parties de la Laponie.

LYMANOPODE s. m. (li-ma-no-po-de — du gr. *lumainô*, j'endommage ; *pous*, *podos*, pied). Entom. Genre de lépidoptères de l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Ce genre peut être ainsi caractérisé : corps grêle ; ailes larges, allongées, triangulaires, sans écailles, d'une couleur uniforme ; tête très-poilue, surtout en avant ; yeux proéminents, finement poilus ; palpes labiales avancées, toutes couvertes de longs poils, dépassant à peine le sommet des yeux, bien qu'elles aient deux fois la longueur de la tête ; antennes formées d'articles allongés, très-distincts, terminées graduellement par une massue grêle, allongée, concave à la face inférieure ; thorax grêle, portant quelques poils assez rares ; ailes supérieures larges, allongées, à bord costal légèrement arqué, à angle apical quelque peu aigu, à bord apical mesurant les trois quarts environ de la longueur du bord costal ; ailes inférieures grandes, ovales, à bord externe anguleux vers le milieu dans quelques espèces, à bord anal légèrement convexe ; pattes de la première paire si petites qu'elles disparaissent presque tout à fait entre les poils du thorax, à fémurs très-courts, renflés, poilus en dehors au sommet ; pattes des deuxième et troisième paires peu longues, grêles, écailleuses, à fémurs munis en dessous de longs poils, à tibias privés de poils, mais armés de longues et nombreuses épines ; tarses très-épineux ; abdomen grêle et petit. On ne connaît ni les chenilles ni les chrysalides. Les insectes parfaits eux-mêmes n'ont été décrits que dans ces dernières années. Le genre *lymanopode* ne renferme actuellement que trois espèces de la Bolivie et de la Colombie. Elles ont été décrites par Doubleday et Westwood.

LYMANTE s. m. (li-man-te — du gr. *lumantês*, destructeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

LYME, ville des Etats-Unis (New-York), à 16 kilom. O. de Watertown, sur le lac Ontario ; 6,000 hab.

LYME-REGIS, en latin *Lemanis portus*, ville d'Angleterre, comté de Dorset, sur la Manche, avec un bon port, à 40 kilom. O. de Dorchester, à l'embouchure de la petite rivière de la Lyme ; 3,400 hab. Port de commerce ; expéditions pour la pêche de la morue ; bains de mer très-fréquentés. En 1685, le duc de Monmouth débarqua à Lyme-Regis pour disputer la couronne d'Angleterre à Jacques II. Lyme est située dans un creux, le long d'un rivage échancré, bizarre et remarquable par sa verdure. La côte environnante présente une des formations les plus curieuses que l'on puisse trouver sur les bords de la mer. En certains endroits les terrains ont été retournés.

LYMEXYLÉ, ÉE adj. (li-mè-ksi-lé — rad. *lymexylon*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au lymexylon.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des térédyles, ayant pour type le genre lymexylon.

— **Encycl.** Cette famille de coléoptères renferme des insectes caractérisés par leur corps allongé, étroit, linéaire, par un étranglement à la partie postérieure de la tête, par des mandibules dentées et par des tarses de cinq articles. Les lymexyloniens se développent à l'intérieur du bois. Quelques espèces commettent ainsi des dégâts considérables, soit dans les forêts, soit dans les chantiers de construction, notamment dans ceux de la marine. Le nombre d'espèces connues est d'environ cinquante ; elles sont répandues indistinctement dans la plupart des contrées du globe. Toutefois l'Europe et l'Amérique sont celles qui, jusqu'à présent, en ont fourni le plus. Les principaux genres sont : lymexylon, atractocère, hylécote, rhysode, cupès, etc.

LYMEXYLON s. m. (li-mè-ksi-lon — du gr. *lumê*, fléau ; *xulon*, bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des térédyles et type de la tribu des lymexylées, dont l'espèce type vit en Europe, dans les bois de chênes.

— **Encycl.** Les *lymexylons* se distinguent par leur tête inclinée, presque globuleuse, des mandibules courtes, des palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, pendantes, dont les articles vont en grossissant vers le bout dans les femelles, tandis que, chez les mâles, ils paraissent en forme de houppe ; par des antennes courtes dans les femelles, assez longues dans les mâles, légèrement renflées au milieu, amincies vers les trois premiers articles ; par des élytres flexibles, à peu près de la longueur de l'abdomen, allant en s'amincissant de la base vers l'extrémité ; enfin par des tarses de cinq articles, entiers, filiformes. L'abdomen est très-plat, le troisième segment thoracique très-long ; les pattes sont assez développées, propres à la marche. Les *lymexylons* vivent dans les bois. La femelle dépose ses œufs dans l'intérieur des arbres. Les larves en se développant ouvrent des galeries qui rendent impropres à tout usage les bois les plus durs et les plus sains en apparence. C'est surtout dans les forêts de chênes que ces coléoptères exercent leurs ravages. Quand les bois destinés aux constructions maritimes renferment, au moment de l'abatage, des larves de *lymexylons*, ceux-ci continuent à y vivre et à s'y multiplier, au point de mettre ces bois hors d'état de servir. Les charpentes des édifices, les meubles, les carcasses de navires sont attaqués par eux et ne tardent pas à tomber en poussière. Linné fut un jour consulté par le roi de Suède sur la cause des dégâts dont les chantiers de la marine étaient le théâtre. Le célèbre naturaliste ne tarda pas à reconnaître qu'ils étaient l'œuvre d'un *lymexylon* auquel il donna le nom significatif de cantharide navale. Par les conseils de Linné, les constructeurs prirent soin de ne plus employer leurs bois qu'après les avoir laissés pendant un an plongés dans l'eau. Ce moyen réussit parfaitement. En France, nos ports, et particulièrement celui de Toulon, ont eu souvent à se plaindre des *lymexylons*. L'espèce type du genre est la cantharide navale de Linné, ou, comme on dit aujourd'hui, le *lymexylon* naval, long de six lignes et large d'une ligne seulement. Sa couleur est d'un brun foncé chez le mâle et d'un roux fauve chez la femelle. La tête est constamment noire, ainsi que le bord et l'extrémité des élytres. Cette espèce habite particulièrement le nord de l'Europe et l'Allemagne ; elle est rare aux environs de Paris. La larve est longue et très-grêle, presque semblable à un ver du genre des filaires. Le premier anneau du corps est fortement dilaté et le dernier prolongé en un lobe obtus.

LYMEXYLONIEN, IENNE adj. (li-mè-ksi-lo-ni-ain, i-è-ne — rad. *lymexylon*). Entom. Syn. de LYMEXYLÉ, ÉE.

LYMINGTON, ville d'Angleterre, comté et à 26 kilom. S.-O. de Southampton, avec un port sur la Manche ; 5,600 hab. Commerce de cabotage ; bains de mer ; salines autrefois importantes.

LYMNADÉE s. f. (li-mna-dé — du gr. *limnê*, étang). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des mulettes ou moules d'eau douce.

LYMNAS s. m. (li-mnass — du gr. *limnê*, marais). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des érycinides, dont l'espèce type habite la Guyane et le Brésil.

LYMNE s. f. (li-mne). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

LYMNÉE s. m. (li-mné — du gr. *limnê*, étang). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des subulipalpes, comprenant deux espèces qui habitent l'Angleterre.

— s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant un grand nombre d'espèces qui vivent dans les eaux douces ou qu'on trouve comme fossiles dans les terrains tertiaires : *Les* LYMNÉES *ont souvent l'habitude de venir à la surface de l'eau.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *lymnées* sont des mollusques à coquille mince, fragile, ovoïde oblongue, à spire plus ou moins aiguë ou allongée, et dont le dernier tour est très-grand, ainsi que l'ouverture. L'animal est muni de deux tentacules qui portent les yeux ; il rampe sur un large pied ovale, bilobé en avant, rétréci en arrière. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues sur divers points du globe ; la France en possède une douzaine. Les *lymnées* sont essentiellement aquatiques ; mais ils respirent l'air en nature au moyen de poumons ; aussi s'éloignent-ils peu de la surface des eaux, à laquelle ils sont obligés de revenir de temps en temps. On les trouve dans les eaux douces, surtout tranquilles ; ils habitent les lacs, les étangs, les canaux et aussi les rivières ; on en rencontre dans les sources thermales, et même quelquefois dans les eaux saumâtres, mais jamais dans l'eau salée.

Les *lymnées* se tiennent ordinairement sur le rivage, ou bien au milieu des plantes aquatiques, sur lesquelles ils rampent facilement. Souvent aussi on les voit nager à la surface, dans une position renversée, la coquille en bas, tandis que la face discoïde du pied coïncide avec le niveau du liquide. Ils peuvent rester longtemps dans cette position, et on les voit alors faire une sorte de mouvement de déglutition fréquemment répété ; ils portent leur langue au dehors et la replient ensuite dans leur bouche, probablement pour saisir les animalcules et les débris organiques qui forment une partie de leur alimentation. Ils s'attaquent aussi directement aux végétaux, et les rongent à la manière des limaçons ; quand on les tient en captivité, on les nourrit très-bien avec des feuilles de salade. Ils sortent quelquefois de l'eau ; mais ils s'en écartent peu et ne tardent pas à y rentrer ; s'ils ne peuvent le faire, ils appliquent hermétiquement l'ouverture de leur coquille contre les corps voisins, car ils n'ont ni épiphragme, comme les limaçons, ni opercule, comme les paludines ; mais, malgré cette précaution, ils ne tardent pas à périr, s'ils restent trop longtemps privés d'humidité.

Ces mollusques sont androgynes, c'est-à-dire qu'ils ont les deux sexes réunis sur le même individu, mais sans pouvoir se féconder eux-mêmes. Les individus s'accouplent et chacun fonctionne à la fois comme mâle et comme femelle. Geoffroy, qui appelle ces mollusques des buccins, décrit cet accouplement comme il suit : « Les buccins sont hermaphrodites comme les limaçons, *mais leur accouplement* ne s'exécute pas de même ; lorsqu'ils ne sont que deux, un seul fait l'office de mâle, et l'autre celui de femelle ; ce qui vient de la position de leurs parties qui rend le double accouplement impossible ; mais s'il en survient un troisième, alors il saisit celui des deux qui fait avec le premier office de mâle, s'accouple avec lui et fait le même office, en sorte que celui du milieu exerce l'action de mâle et de femelle, mais avec deux buccins différents. Quelquefois on voit dans les ruisseaux des bandes considérables ainsi accouplées, dont tous font l'office de mâle et de femelle avec deux de leurs voisins, tandis que les deux derniers, qui sont aux deux extrémités de ce chapelet, moins fortunés que les autres, n'agissent que comme mâle ou comme femelle seulement. »

Les *lymnées* s'accouplent pendant presque toute la belle saison, mais surtout au printemps et au commencement de l'été. Quelques jours après, ils pondent leurs œufs, qui sont réunis en masses transparentes plus ou moins allongées; ils les déposent ordinairement à la surface des tiges ou des feuilles submergées, quelquefois sur les coquilles d'autres *lymnées*. Lorsque ces mollusques sont très-abondants, on les pêche, en certains pays, avec de grandes troubles, et on les donne aux canards, aux dindes, aux poules et aux cochons. On les emploie aussi comme engrais, surtout en Angleterre. Cet engrais est riche en matière organique, et la coquille agit aussi comme amendement, pour diviser le sol; il convient donc aux terres fortes comme aux terres légères. La plus remarquable de nos espèces indigènes est le *lymnée* des étangs, dont la coquille pointue atteint jusqu'à 0m,05 de longueur. Celle du *lymnée* glutineux est recouverte par une expansion du manteau. Ce genre renferme encore un certain nombre d'espèces fossiles, qui caractérisent les formations tertiaires d'eau douce.

LYMNÉEN, ÉENNE adj. (lim-né-ain, é-è-ne — rad. *lymnée*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au lymnée.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les genres lymnée, physe et planorbe.

LYMNÈTE s. m. (li-mnè-te). Entom. V. LIMNÈTE.

LYMNIADE s. f. (li-mni-a-de). V. LIMNIADE.

LYMNIE s. f. (li-mnî — du gr. *limné*, étang). Moll. Nom donné par quelques auteurs au genre mulette.

LYMNODROME s. m. (li-mno-dro-me — du gr. *limné*, marais; *dromeô*, je cours). Ornith. Syn. de BÉCASSE et de MACRORAMPHE.

LYMNORÉE s. f. (li-mno-ré). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, dont l'espèce type habite le détroit de Bass.

— *Zooph.* Genre de spongiaires fossiles, rapportées d'abord aux cnémidies, puis réunies aux tragos : *Les* LYMNORÉES *ont été trouvées dans le calcaire jurassique.* (Dujardin.)

LYMPHANGITE s. f. (lain-fan-ji-te — de *lymphe*, et du gr. *aggeion*, vaisseau). Pathol. Inflammation des ganglions lymphatiques et des vaisseaux.

LYMPHATIQUE adj. (lain-fa-ti-ke — rad. *lymphe*). Anat. et pathol. Qui a rapport à la lymphe; où prédomine la lymphe : *Vaisseaux* LYMPHATIQUES. *Ganglions* LYMPHATIQUES. *Maladie* LYMPHATIQUE. ‖ *Système lymphatique*, Ensemble des vaisseaux qui charrient la lymphe. ‖ *Tempérament lymphatique*, Tempérament d'une personne dont les chairs sont molles, la peau blanche et peu colorée, ce qu'on attribue à la prédominance de la lymphe.

— s. m. Vaisseau lymphatique : *L'infection miasmatique nous arrive par les* LYMPHATIQUES. (Raspail.)

— **Encycl.** Anat. Les vaisseaux *lymphatiques* sont des vaisseaux transparents, valvuleux, prenant leur origine dans l'épaisseur des tissus, se terminant au système veineux et servant à la circulation de la lymphe. Ils forment un réseau entrecoupé par de petits corps arrondis, d'aspect glandulaire, nommés glandes ou ganglions *lymphatiques*.

Entrevus par Hérophile et Erasistrate, médecins de l'école d'Alexandrie, dans le mésentère d'animaux ouverts pendant la digestion, ils furent retrouvés par Aselli en 1622. Ce dernier, bien que Fallope, en 1563, eût trouvé le canal thoracique, ne put découvrir leurs connexions et crut qu'ils se rendaient au foie. Jean Pecquet montra en 1641, dans le réservoir du chyle qui porte son nom, le point d'union des chylifères avec le canal thoracique. Olaüs Rudbeck eut la gloire, disputée en vain par Bartholin et Iolyff, de découvrir les *lymphatiques* généraux du corps. De nombreux anatomistes poursuivirent avec ardeur cette nouvelle carrière ouverte à leurs recherches; les plus remarquables furent Ruysch, Duverney, Monro, Meckel, les deux Hunter et Mascagni, qui consacra une grande partie de sa vie à l'étude de ce système et publia un ouvrage orné de planches dont l'exactitude anatomique est encore admirée aujourd'hui. L'étude descriptive des *lymphatiques* fut continuée par Fohmann, Lauth, Panizza, Rossi, Cruveilhier, Bonamy et Sappey. Quant à l'origine des capillaires et à la structure des glandes *lymphatiques*, de récents travaux ont été entrepris en Allemagne par Kœlliker, Ludvig, Frey, Teichmann, etc.

Le système *lymphatique* est un appareil de perfectionnement ajouté, chez les animaux supérieurs, au système circulatoire sanguin. Ils ne forment pas un circuit complet, composé de vaisseaux afférents et de vaisseaux efférents, se transmettant alternativement le même plasma et les mêmes éléments; la lymphe, après avoir traversé un seul ordre de vaisseaux, va se jeter dans le sang et se mêler à lui.

Bien que quelques auteurs, de Quatrefages, del Chiage, Carus, aient voulu voir dans les conduits vasculariformes, qui caractérisent certains animaux inférieurs, un état rudimentaire du système *lymphatique*, il faut remonter dans la série animale jusqu'aux vertébrés pour trouver cet appareil bien caractérisé. C'est chez la grenouille qu'il offre la disposition la plus simple. On n'y trouve pas de vaisseaux, mais une série de lacunes répandues dans tout le corps, communiquant toutes les unes avec les autres et renfermant de la lymphe. Ces lacunes ont autour des vaisseaux une disposition toute particulière que Rusconi a le premier fait connaître : elles forment des canaux engaînant le tronc du vaisseau, et maintenus autour de lui par de nombreuses brides formant un réseau et limitant des espaces intercellulaires, qui ont reçu le nom d'espaces *lymphatiques*. Nous verrons plus loin que cette disposition n'appartient pas seulement aux batraciens. Des réservoirs sont placés sur différents points. Les uns, comme ceux qui sont situés autour de l'œsophage ou le long de l'aorte et de la veine cave, ont des parois simplement membraneuses et sont nommés citernes; les autres, nommés cœurs *lymphatiques*, sont munis de fibres musculaires striées et peuvent se contracter. Ces derniers sont animés de pulsations régulières, ne correspondant ni aux battements du cœur ni aux mouvements respiratoires. On en compte de 60 à 150 par minute. L'injection montre qu'ils s'ouvrent dans les veines, et leurs orifices sont munis de valvules. Il y en a quatre : deux à la région cervicale et deux aux cuisses. Chez les salamandres, la citerne dorsale prend la forme d'un tube. Le système *lymphatique* des autres reptiles offre à peu près la même disposition que celui des batraciens.

Dans la classe des poissons, on remarque déjà un perfectionnement. Bien qu'on ne trouve pas encore de ganglions *lymphatiques*, le réseau chylifère est très-développé et la lymphe, revenant des différentes parties du corps, pénètre dans trois tubes situés l'un sur la ligne médiane de l'abdomen, les deux autres sur les faces latérales du corps. Les tubes manquent en général de valvules, excepté à leurs extrémités, par lesquelles ils aboutissent en avant aux sinus veineux qui avoisinent le cœur, en arrière à un réservoir contractile chez quelques espèces, l'anguille par exemple, et s'ouvrant dans la grande veine caudale. M. Charles Robin, ayant trouvé du sang dans les vaisseaux latéraux de la raie et du squale, les regarde comme des veines.

Chez les oiseaux, la circulation *lymphatique* se localise mieux que dans les classes précédentes. Leurs *lymphatiques* sont fins, nombreux, munis de valvules, et les réseaux qu'ils forment sont entrecoupés de glandes. Du point où les chylifères s'unissent aux *lymphatiques* généraux partent deux canaux thoraciques, qui vont, en longeant l'aorte, s'ouvrir dans les veines jugulaires. On trouve, en outre, de nombreuses anastomoses avec les branches de la veine porte et les veines de la région caudale.

A mesure que la forme, la structure et la disposition des vaisseaux deviennent plus parfaites, on voit en même temps disparaître les cœurs *lymphatiques*. Ainsi les oiseaux ont bien encore des réservoirs disposés sur le trajet des vaisseaux *lymphatiques* dans différents points du corps, mais ils ne sont plus animés de mouvements de contraction réguliers, excepté chez un petit nombre d'espèces, l'autruche, le casoar et quelques palmipèdes.

C'est dans la classe des mammifères que le système *lymphatique* est le plus parfait, et c'est chez l'homme qu'il a été le mieux étudié.

Le meilleur procédé pour démontrer l'existence et marquer le trajet des vaisseaux *lymphatiques* consiste à les injecter soit avec du mercure, soit avec un liquide coloré, renfermant une substance pénétrante et solidifiable, de la gélatine par exemple.

Il est généralement admis aujourd'hui que tous les *lymphatiques* naissent de réseaux capillaires à mailles très-serrées, formés de tubes très-fins, ne présentant d'orifice sur aucun point de leur trajet. Ces réseaux sont toujours parallèles aux capillaires artériels. Mais quelle est l'origine des ramifications extrêmes qui sont le point de départ de ces réseaux? sont-elles fermées à leur extrémité ou munies d'orifices? ont-elles une paroi propre? toutes ces questions sont encore à l'étude. De nombreuses et consciencieuses recherches ont été faites par les anatomistes; mais presque tous sont arrivés à des résultats différents, sans qu'aucun d'eux puisse produire en faveur de son opinion des faits assez concluants. On comprendra facilement ces divergences si l'on songe à la ténuité des dernières radicules *lymphatiques*, à leur transparence, à l'impossibilité où l'on a été jusqu'à présent de faire pénétrer les injections jusqu'à elles, et aux résultats souvent contradictoires fournis par le microscope. Sans nous arrêter à l'opinion émise par Aselli et par Bartholin, que les *lymphatiques* commencent par des orifices jouant le rôle de bouches absorbantes, ni à celle de Cooper, de Vater, de Sénac et de Cheselden, qui admettaient que les *lymphatiques* sont en continuité directe avec les capillaires artériels, nous exposerons rapidement les conclusions que les savants allemands et français ont cru pouvoir tirer de leurs observations. Mascagni, et avec lui d'autres anatomistes, ayant toujours trouvé les vaisseaux *lymphatiques* en connexion avec le tissu cellulaire, en conclurent que ce tissu tout entier en est uniquement composé et qu'ils forment la trame de nos organes. Des recherches plus récentes, faites avec l'aide du microscope par MM. Sappey et Bonamy, firent admettre au contraire que le tissu cellulaire et ceux qui en dérivent sont complétement dépouvus de ce genre de vaisseaux.

L'ouvrage le plus complet qui ait été écrit sur les *lymphatiques* est celui de Ludwig Teichmann, de Gœttingue. M. Labéda en donne dans sa thèse de concours le résumé suivant : « D'après Teichmann, l'origine des capillaires absorbants se trouve dans des cellules étoilées, qu'il appelle cellules des vaisseaux absorbants. Ces cellules ont des prolongements qui s'anastomosent entre eux, et font par conséquent communiquer les cellules, lesquelles ont, comme leurs prolongements, des parois propres. Un assemblage de cellules absorbantes réunies par leurs prolongements représente les capillaires absorbants de chaque organe, et ces capillaires ont ainsi, en général, l'apparence d'un réseau irrégulier, et qui forme, ayant des parois propres, un tout fermé, sans relation de continuité avec les vaisseaux sanguins environnants. Les rapports des capillaires artériels et *lymphatiques* sont intimes et constants, en ce sens que leur développement dans une région donnée est toujours parallèle; de plus, le réseau sanguin est constamment superficiel et superposé aux *lymphatiques*. »

D'après M. Charles Robin, le système *lymphatique* commence par un réseau fermé, dont les dernières radicules ont une paroi propre, mince, translucide, assez résistante et très-extensible. Ces radicules, dont la paroi adhère aux tissus ambiants, s'étendent jusqu'à la rencontre d'une artériole à laquelle elles s'accolent en formant un demi-canal fermé à son extrémité et adhérent par ses bords. Dans tous les points où le contact a lieu, la paroi du capillaire *lymphatique* est donc formée, d'un côté, par la substance qui lui est propre, et de l'autre par la paroi même du capillaire artériel. C'est à travers celle-ci que s'effectue l'exsudation de la lymphe. Nous avons vu plus haut que les *lymphatiques* des batraciens, des reptiles et des poissons présentent une dispostion analogue et engaînent plus ou moins les artères. Certains faits analogues ont été observés dans la classe des mammifères : sur l'aorte du bœuf, par Leidig; chez le lapin, par Bruke; dans l'encéphale de l'homme, par M. Robin. Ce savant, en étudiant les capillaires de cet organe, les a trouvés, depuis les plus fins jusqu'à ceux qui sont visibles à l'œil nu, enveloppés par une tunique propre très-pâle, homogène, dans laquelle ils flottent comme dans une gaîne, tantôt au milieu d'un liquide incolore mêlé de granulations moléculaires, tantôt environnés de noyaux sphériques, d'un diamètre égal à 0,005 de millimètre, insolubles dans l'acide acétique et analogues aux globulines de la lymphe.

La structure des radicules *lymphatiques* n'étant pas la même que celle des vaisseaux, on fait commencer ceux-ci au point où apparaissent les valvules. Leurs parois sont formées de trois tuniques superposées. Les parois des vaisseaux *lymphatiques* sont très-élastiques et très-résistantes. Les vaisseaux *lymphatiques* sont munis de valvules formées par un repli de la tunique interne. Elles sont demi-circulaires, avec un bord adhérent et un bord libre. Leur face supérieure est concave et regarde le canal thoracique. Elles sont plus nombreuses dans les vaisseaux superficiels que dans les vaisseaux profonds, aux membres inférieurs qu'aux supérieurs. La direction des *lymphatiques* est généralement rectiligne ou légèrement flexueuse; ils marchent parallèlement en s'envoyant de nombreuses branches de communication, mais sans jamais converger les uns vers les autres pour former des troncs de plus en plus gros. Le réseau *lymphatique* est entrecoupé de ganglions; on donne le nom de vaisseaux afférents à ceux qui abordent à un ganglion, et de vaisseaux efférents à ceux qui en émanent. Aucun vaisseau n'arrive au canal thoracique sans avoir traversé un ou plusieurs ganglions.

Tous les vaisseaux *lymphatiques* aboutissent à deux troncs : le canal thoracique, et la grande veine *lymphatique* droite. Cette dernière reçoit tous les vaisseaux du bras droit et de la moitié droite de la tête, du cou et du thorax, et s'ouvre dans la sous-clavière droite. Il est aujourd'hui démontré que ces deux troncs sont les seuls aboutissants de tout le système *lymphatique*, et que nulle autre part on ne trouve de vaisseaux s'ouvrant directement dans les veines.

Les vaisseaux sanguins nourriciers des vaisseaux *lymphatiques* n'ont encore été bien vus que sur le canal thoracique; les nerfs ne sont pas encore connus.

Les *lymphatiques* ont pour mission de transporter la lymphe dans le système veineux. Chez les reptiles et les poissons, ce liquide n'étant pas renfermé dans des canaux bien définis se fraye de proche en proche un trajet à travers les interstices et les lacunes qui séparent les tissus. Les cœurs *lymphatiques*, par leurs contractions, ont une grande influence sur ces mouvements et font ressembler la circulation *lymphatique* à la circulation sanguine. Chez les oiseaux, la circulation de la lymphe ne présente rien de particulier; chez les mammifères, elle dépend de plusieurs causes, les unes accélératrices, les autres retardatrices, que nous allons étudier. La première et l'une des plus efficaces est celle que l'on nomme *vis a tergo* ou *momentum a tergo*. Quel que soit d'ailleurs le mode de pénétration de la lymphe dans les radicules *lymphatiques*, la pression étant toujours supérieure dans les capillaires artériels, les portions de liquide introduites d'instant en instant dans les vaisseaux *lymphatiques* chassent devant elles celles qui les ont précédées, et ce déplacement se reproduit de proche en proche de la périphérie vers les gros troncs; il y a donc mouvement continu de progression. Dans ce mouvement, les valvules, pressées de bas en haut, sont à l'état de relâchement; elles s'effacent le long des parois et laissent libre la cavité intérieure du vaisseau; mais si, par une cause quelconque, le courant tendait à prendre une direction rétrograde, ces mêmes valvules viendraient s'accoler deux à deux par leur bord libre et fermeraient complétement le vaisseau. Parmi les autres causes accélératrices, nous rangerons la contractilité des vaisseaux, les mouvements d'inspiration, les pressions musculaires.

Les vaisseaux *lymphatiques* sont contractiles. Lorsqu'ils se contractent, le liquide qu'ils renferment est comprimé, et, ne pouvant refluer vers les extrémités, s'écoule vers le canal thoracique ou la grande veine *lymphatique*. Pendant l'inspiration, le vide produit dans la cavité thoracique fait appel, non-seulement à l'air extérieur, mais encore à tous les liquides qui peuvent affluer vers la poitrine, et par conséquent à la lymphe. Les mouvements des muscles, en comprimant les vaisseaux *lymphatiques* voisins, produisent le même effet que les parois de ceux-ci en se contractant. L'expiration est considérée par M. Béclard comme favorisant le cours de la lymphe; par d'autres physiologistes, comme produisant un effet contraire. Nous ajouterons que le volume total des vaisseaux *lymphatiques*, étant beaucoup plus considérable que celui des troncs de terminaison, tend à produire dans ceux-ci un écoulement plus rapide de la lymphe. Les causes retardatrices sont les frottements et le passage de la lymphe à travers les ganglions.

Les vaisseaux *lymphatiques* du membre inférieur se divisent en superficiels et profonds. Les profonds sont : les vaisseaux pédieux et tibiaux antérieurs, les vaisseaux plantaires et tibiaux postérieurs, qui accompagnent les vaisseaux sanguins du même nom, et les vaisseaux péroniers. Tous aboutissent aux ganglions poplités profonds. De ces ganglions émanent les *lymphatiques* fémoraux, qui suivent le trajet de l'artère fémorale et se terminent aux ganglions inguinaux profonds. Les superficiels forment le réseau des orteils et le réseau plantaire, puis se réunissent sur le côté interne du genou et suivent le trajet de la veine saphène interne jusqu'aux ganglions inguinaux superficiels. Deux ou trois troncs, nés sur le côté externe du pied, suivent le trajet de la veine saphène externe, et se terminent aux ganglions poplités superficiels. Aux ganglions *lymphatiques* inguinaux aboutissent encore les vaisseaux superficiels des organes génitaux externes, du scrotum et de la verge chez l'homme, des grandes lèvres chez la femme, les vaisseaux superficiels du périnée, de la région fessière et de la région lombaire.

Les vaisseaux efférents des ganglions inguinaux pénètrent dans la cavité abdominale, en suivant la veine fémorale, et se terminent, les uns aux ganglions iliaques externes, les autres aux ganglions hypogastriques.

On nomme plexus *lymphatique* lombaire l'ensemble des vaisseaux et des ganglions *lymphatiques* qui occupent la région lombaire. Ce plexus comprend : les ganglions iliaques externes, auxquels aboutissent les *lymphatiques* épigastriques, circonflexes iliaques et ilio-lombaires; les ganglions hypogastriques, auxquels se rendent les *lymphatiques* profonds de la fesse, ceux de la vessie, de la prostate et de la verge chez l'homme, du clitoris, du vagin et du col de l'utérus chez la femme; les ganglions sacrés, auxquels aboutissent les *lymphatiques* du rectum, et les ganglions lombaires aortiques ou médians, point de réunion de tous les *lymphatiques* du membre inférieur. Les *lymphatiques* testiculaires de l'homme, ceux de l'utérus, de l'ovaire, des trompes et des ligaments larges chez la femme, des reins et des capsules surrénales, se rendent aux ganglions lombaires situés le long de l'aorte.

Les *lymphatiques* du foie se divisent en superficiels et profonds. Les superficiels naissent de la face convexe et de la face concave de cette glande; ils gagnent soit le ligament suspenseur, soit les ligaments triangulaires, soit enfin l'épiploon gastro-hépatique, et aboutissent aux ganglions situés autour du pylore, de l'orifice cardiaque ou le long de la veine cave inférieure. Quelques-uns traversent le diaphragme et se rendent aux ganglions médiastins.

Les profonds sont de deux ordres : les uns accompagnent les conduits biliaires et la veine porte pour se terminer aux ganglions situés le long de la petite courbure de l'estomac; les autres suivent les veines sus-hépatiques et vont se jeter dans les ganglions sus-diaphragmatiques.

Les *lymphatiques* de l'estomac se rendent tous aux ganglions de la grande et de la petite courbure de cet organe.

Les vaisseaux *lymphatiques* profonds de la rate ne sont pas connus, mais on peut injecter le réseau superficiel.

Les *lymphatiques* du pancréas se rendent aux ganglions qui avoisinent cette glande.

Les vaisseaux thoraciques comprennent ceux des parois et ceux des organes contenus dans la cavité thoracique. Les vaisseaux *lymphatiques* des poumons forment un réseau superficiel et un réseau profond, prenant son origine dans la muqueuse qui tapisse les bronches. Ces deux réseaux communiquent souvent ensemble et se terminent aux ganglions bronchiques. Les vaisseaux *lymphatiques* du cœur sont superficiels. Ils se divisent en antérieurs et en postérieurs. Les premiers se réunissent en un canal unique, tronc *lymphatique* gauche, qui se jette dans un ganglion sous-aortique; les seconds se réunissent aussi en un vaisseau terminal, tronc *lymphatique* droit, aboutissant à un ganglion sus-aortique. On trouve aussi des *lymphatiques* dans le chymus et dans le péricarde. Ceux de l'œsophage naissent de la muqueuse de ce conduit, traversent la tunique musculaire et se jettent dans les ganglions du médiastin postérieur.

Les *lymphatiques* superficiels du crâne comprennent : les faisceaux temporaux, occipitaux et frontaux; les profonds, nés de la dure-mère, suivent le trajet de l'artère méningée moyenne et se rendent aux ganglions jugulaires. Les *lymphatiques* de la face sont superficiels et profonds. Les uns naissent de tous les points de la face, et se rendent aux ganglions parotidiens ou sous-maxillaires; les autres naissent de toutes les parties profondes : muscles, muqueuse de la bronche, du pharynx et des fosses nasales, glandes salivaires, amygdales, pour aboutir aux ganglions parotidiens et cervicaux. Ceux-ci envoient des vaisseaux efférents, *lymphatiques* cervicaux, qui traversent la chaîne des ganglions jugulaires et se jettent, à gauche dans le canal thoracique, à droite dans la grande veine *lymphatique* droite.

Les *lymphatiques* du membre supérieur ont la même disposition que ceux du membre abdominal : les profonds suivent rigoureusement le trajet des artères et se rendent aux ganglions axillaires; les superficiels naissent de réseaux très-fins qui recouvrent la face palmaire et la face dorsale de la main, et remontent le long de l'avant-bras.

— Pathol. Les maladies du système *lymphatique* sont très-nombreuses; elles peuvent revêtir la forme de lésions physiques des tissus, d'inflammation aiguë et chronique, de dégénérescence, de productions morbides osseuses, cartilagineuses et fongueuses; la lymphe elle-même peut être altérée.

Au nombre des altérations physiques, on compte la dilatation, la coarctation et les plaies. La dilatation des *lymphatiques* a été observée dans un grand nombre de régions diverses, notamment dans le foie, aux poumons, aux membres pelviens, aux aines, etc.

La coarctation peut se produire dans presque toute l'étendue du système. Hallé a constaté, chez une femme morte dans un état complet de marasme, que les ramifications vasculaires s'étaient changées en filaments secs, résistants, semblables à des filets nerveux, avec de petits renflements de distance en distance qui figuraient les ganglions atrophiés.

Les plaies des *lymphatiques* ont généralement lieu par l'effet de causes vulnérantes, et l'on a supposé gratuitement qu'elles pouvaient être spontanées. Par les vaisseaux divisés, la lymphe, dans quelques cas, s'échappe en quantité considérable malgré la légèreté de la blessure. L'écoulement augmente par la compression exercée au-dessus de la blessure, et diminue si l'on exerce la compression au-dessous. Cet écoulement de la lymphe est souvent un obstacle sérieux à la cicatrisation de la blessure et donne lieu, dans quelques cas, à de véritables fistules *lymphatiques*.

Le traitement des plaies des vaisseaux *lymphatiques* consiste dans la compression exercée à l'aide de plumasseaux, l'emploi de bandes serrées, de l'agaric. L'eau de chaux, les caustiques de différente nature, tels que le sulfate de cuivre, le nitrate d'argent, ont été aussi conseillés.

L'inflammation des vaisseaux *lymphatiques* et des ganglions peut se rencontrer dans toutes les régions. On observe assez souvent l'inflammation des vaisseaux *lymphatiques* après la métro-péritonite. Sur les vaisseaux *lymphatiques* des membres, on a trouvé des traces d'inflammation chez les femmes qui ont succombé à la phlegmasie *alba dolens*. Les vaisseaux *lymphatiques* enflammés se présentent sous forme de cordons rouges, tendus, offrant de distance en distance des espèces de nodosités irrégulières. Ils sont notablement dilatés; la membrane qui les tapisse à l'intérieur est tuméfiée et parsemée de lignes ou de plaques rougeâtres. Parfois il y a formation de pus, et ce liquide obstrue quelquefois la cavité des vaisseaux de manière à former dans certains points des collections qui simulent de véritables abcès. D'après Velpeau, le sang peut être altéré par les liquides viciés qui lui arrivent lorsque la lymphangite est de longue durée.

Parmi les causes prédisposantes de la lymphangite, on cite l'enfance et l'adolescence, le tempérament *lymphatique*, les maladies prolongées, les excès, une alimentation insuffisante, l'action du froid humide, la privation de la lumière solaire.

Les causes déterminantes sont : la dentition, l'état puerpéral, les opérations chirurgicales, les inflammations de la peau, la métrite, les plaies et les blessures. A la suite de certaines lésions du pied, les glandes inguinales se tuméfient et s'enflamment d'une manière plus ou moins vive. L'introduction, à l'aide d'une piqûre, d'une matière âcre, comme celle qui est souvent déposée dans les parties piquées, lorsqu'on se blesse en disséquant les cadavres, donne souvent aussi naissance à cette affection. Enfin certaines conditions atmosphériques la déterminent chez les femmes qui viennent d'accoucher ou qui sont atteintes de métro-péritonite.

Les symptômes de la lymphangite consistent dans de la douleur et de la pesanteur; il s'y joint bientôt de la tuméfaction. Lorsque les vaisseaux superficiels s'enflamment, il y a érythème. La douleur est âcre et brûlante, et augmente par la pression. Le gonflement augmente et sur le trajet des *lymphatiques* donne la sensation d'une corde rénitente. Si la couche profonde des vaisseaux *lymphatiques* est primitivement enflammée, comme après les blessures profondes et les suppurations centrales, la douleur qui se montre d'abord est pongitive ou lancinante. Après la douleur vient le gonflement, qui, en se généralisant, présente des sortes de nœuds indurés. A ces symptômes locaux viennent se joindre des horripilations et des frissons revenant d'une manière irrégulière. Il y a un état fébrile souvent accompagné d'une soif vive, de nausées, de vomissements, d'anxiété précordiale et parfois d'insomnie, de délire. Enfin la langue devient sèche, se durcit, s'encroûte, prend un aspect fuligineux en même temps que le malade présente tous les autres caractères d'une affection typhoïde.

Voici, d'après Velpeau, quelles seraient la durée, la marche et la terminaison de cette affection : « La marche et la durée de l'angioleucite sont très-variables : tantôt elle naît et se développe avec assez de rapidité pour que, dès le huitième jour, la suppuration ne soit plus douteuse; tantôt, au contraire, elle parcourt ses périodes avec tant de lenteur, qu'on ne sait point encore au vingtième jour quel en sera le genre de terminaison. Quand la résolution doit avoir lieu, c'est du quatrième au dixième jour qu'elle s'effectue. C'est également du huitième au vingtième jour que la mort arrive quelquefois. »

Le traitement de la lymphangite varie suivant la forme qu'elle présente. Le plus ordinairement, cette affection devient une maladie générale; on la voit prendre une forme inflammatoire, puis une forme typhoïde; la thérapeutique doit donc être, à une certaine époque, celle des inflammations, et cesser d'être antiphlogistique quand les symptômes d'infection commencent à prédominer. Ainsi on emploiera, suivant les indications, la saignée générale et surtout locale, en faisant des applications de sangsues sur la région enflammée; les bains prolongés; les topiques, et de préférence les compresses chlorurées et les frictions mercurielles, qui agissent comme résolutif; la compression, qui convient surtout au début de l'inflammation, en ayant soin de comprimer de bas en haut; les incisions, qui ont pour but de donner une issue à la suppuration; les boissons délayantes et rafraîchissantes pendant la période inflammatoire, ainsi que la diète et les laxatifs; les toniques, qui rendront de grands services lorsque les symptômes dénotent l'adynamie et aussi lors de la convalescence chez les sujets débilités.

Dans la lymphangite chronique, qui est assez rare et qui n'est qu'une terminaison par induration sans suppuration, on emploiera les fondants, tels que les frictions avec les pommades mercurielles ou iodurées, les eaux minérales, et un régime hygiénique approprié.

La dégénérescence des vaisseaux *lymphatiques* peut être tuberculeuse ou cancéreuse. On assure même que le système *lymphatique* est celui dans lequel se dépose le plus souvent la matière tuberculeuse. Elle se dépose sous forme d'infiltration ou en masse. L'infiltration est fréquente dans les ganglions bronchiques; l'altération en masse est principalement propre aux ganglions abdominaux.

La dégénérescence cancéreuse est beaucoup plus fréquente dans les ganglions que dans les vaisseaux du système *lymphatique*.

Le cancer se développe rarement de prime abord dans le système *lymphatique*. Dans presque tous les cas, la dégénérescence cancéreuse a d'abord existé pendant un certain temps dans les parties avec lesquelles ces vaisseaux sont en rapport; il est présumable que les *lymphatiques* absorbent le principe cancéreux et le transportent aux ganglions. La dégénérescence mélanique attaque fréquemment les ganglions; on a aussi rencontré la matière mélanique dans l'intérieur même des gros troncs *lymphatiques* qui avoisinent des parties atteintes de mélanose à l'état de ramollissement.

Les auteurs rapportent un assez grand nombre de cas d'ossification des vaisseaux et des ganglions *lymphatiques*. Mais ce qui est plus fréquent que l'altération osseuse des parois des *lymphatiques*, c'est le dépôt d'une matière calcaire dans leur cavité, indépendamment de toute lésion des parois vasculaires. L'ossification du système *lymphatique* ne se produit guère que chez les vieillards; on l'a cependant observée chez un enfant de dix ans et chez un jeune homme de seize ans.

Quant à l'altération de la lymphe, elle peut être le résultat du mélange de ce liquide avec un autre liquide de l'économie ou d'une sécrétion morbide. On a longtemps nié l'existence possible du pus dans la masse de la lymphe; mais le fait est aujourd'hui démontré par des expériences multipliées. Une fois introduite dans la cavité des *lymphatiques*, la matière purulente, quelle que soit sa source, y chemine mélangée avec la lymphe, et est transportée avec ce liquide dans le torrent circulatoire; il en résulte ordinairement une sorte d'infection ou d'intoxication générale, dont les caractères ont été signalés à propos de la lymphangite.

Un grand nombre de faits tendent à prouver que du sang peut être trouvé dans l'intérieur des vaisseaux *lymphatiques*.

La présence de la bile dans les *lymphatiques* paraît maintenant établie. Ce fait se produit surtout lorsque des calculs biliaires bouchent le canal cholédoque ou le conduit cystique, et empêchent la bile de couler dans les intestins.

— Bibliogr. Aselli, *De lactibus sive lacteis venis* (1627); Ruysch, *Dilucidatio valvularum in vasis lymphaticis et lacteis* (1665); Lauth, *Essai sur les vaisseaux lymphatiques* (1824); Mascagni, *Vasorum lymphaticorum corporis humani historia et iconographia* (1787); Breschet, *Thèse de concours* (Paris, 1836); Ch. Robin, *Recherches sur quelques particularités de la structure des capillaires de l'encéphale*, dans le *Journal de physiologie* de Brown-Séquard (1857); Beaunis, *Thèse de concours* (Strasbourg, 1863); Labéda, *Thèse de concours* (Paris, 1866).

LYMPHATISME s. m. (lain-fa-ti-sme — rad. *lymphatique*). Méd. Tempérament lymphatique.

LYMPHATITE s. f. (lain-fa-ti-te — rad. *lymphe*). Pathol. Nom donné à une maladie caractérisée par l'inflammation des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHE s. f. (lain-fe — du lat. *lumpha*, eau). Physiol. Humeur blanche circulant dans des vaisseaux spéciaux, et qui se jette dans le torrent de la circulation. ‖ Exsudat qui se montre accidentellement sur les surfaces séreuses, et régulièrement à la surface des plaies qu'il concourt à guérir. ‖ *Lymphe de Cotugno*, Humeur transparente qui remplit les cavités de l'oreille.

— Bot. Humeur aqueuse qui circule dans les plantes.

— Antiq. rom. Eau des bains, et particulièrement Eau froide.

— **Encycl.** Chim. Le liquide qui circule dans les vaisseaux lymphatiques est incolore ou jaune lorsqu'il est pur; il n'est rouge que si des globules de sang y sont mêlés par hasard. Il est quelquefois transparent, d'autres fois légèrement trouble ou opalescent. Il a une saveur faiblement salinée et une odeur animale repoussante. Sa réaction est ordinairement alcaline. De 4 à 20 minutes après avoir été extrait des vaisseaux lymphatiques, il se coagule et donne une gelée tremblotante et incolore. Ce caillot gélatineux se contracte petit à petit en emprisonnant un grand nombre de corps solides auxquels on a donné le nom de corpuscules de la *lymphe*. Généralement, ce caillot occupe un très-petit espace relativement à la proportion du sérum.

Les éléments morphologiques spéciaux à la *lymphe*, en sus des globules gras et des noyaux, sont les vrais corpuscules de la *lymphe*. Ces corpuscules ne diffèrent pas sensiblement de ceux que l'on rencontre dans le pus et le mucus. Lorsque la *lymphe* a été recueillie avec soin, on n'y rencontre pas de globules sanguins, à moins qu'on ne prenne ce liquide dans les lymphatiques de la rate ou chez des animaux qui sont morts de faim.

Les principes constituants de la *lymphe* sont, en général, semblables à ceux du sang, à l'existence près des globules rouges qui ne se trouvent pas ici. La substance coagulable de la *lymphe* est tout à fait identique avec la fibrine du sang. Dans la *lymphe* humaine, obtenue dans des cas de maladie ou de blessures, Marchand et Colberg ont trouvé 0,52 pour 100 et L'Héritier 0,32 pour 100 de fibrine, tandis que la *lymphe* du cheval contiendrait, d'après divers observateurs, de 0,04 à 0,33 du même élément. Selon J. Müller, des grenouilles mortes de faim pendant l'hiver avaient une *lymphe* entièrement exempte de fibrine. Nane a observé de son côté que la *lymphe* des grenouilles placées dans une chambre chaude conserve la propriété de se coaguler.

L'albumine de la *lymphe* a les mêmes propriétés générales que celle du sang. Geiger et Schlossberger ont trouvé cependant que l'albumine de la *lymphe* du cheval, quoique neutre aux réactifs colorés, ne se coagule pas par la chaleur, mais se recouvre d'une pellicule par l'évaporation, comme si le liquide renfermait de l'albuminate sodique avec excès d'alcali. Le sérum de la *lymphe* ne se trouble pas par l'acide acétique, à moins qu'on ne le fasse bouillir après l'avoir acidifié. La présure ne le coagule pas, ce qui démontre l'absence de la caséine; l'éther ne produit pas non plus de coagulation. Dans la *lymphe* humaine, on a trouvé de 0,434 à 6,002 pour 100 d'albumine, et dans celle du cheval de 1,2 à 2,75 pour 100. La cendre de l'albumine de la *lymphe* renferme, toujours suivant Nane, une très-grande proportion de carbonates alcalins, même lorsqu'on a eu soin, avant l'incinération, d'épuiser à plusieurs reprises cette substance par l'eau et l'alcool.

La *lymphe* ne renferme qu'une très-faible quantité de graisse, et encore est-elle en grande partie saponifiée. Dans la *lymphe* du cheval, Nane a trouvé 0,0088 pour 100 de graisse libre et 0,0575 pour 100 de sels alcalins d'acides gras. Dans la *lymphe* humaine, Marchand et Colberg ont trouvé 0,264 pour 100 d'une graisse d'un rouge pâle. La *lymphe* renferme aussi des lactates. Nane a trouvé dans la *lymphe* du cheval 0,0755 de matières extractives solubles dans l'alcool et 0,9877 de matières solubles seulement dans l'eau. Suivant Geiger et Schlossberger, au contraire, la totalité des matières extractives ne dépasserait pas 0,27 pour 100. Nane n'a pas trouvé d'urée dans la *lymphe* du cheval.

L'élément minéral qui domine dans la *lymphe* comme dans la plupart des fluides animaux est le chlorure de sodium. La *lymphe* de cheval en renferme, d'après Nane, 0,4123 pour 100. Le même chimiste a trouvé aussi 0,056 pour 100 de carbonates alcalins, mais Geiger n'a pas réussi à mettre ces derniers en évidence. Il a toutefois trouvé une quantité notable de carbonates alcalins dans les cendres provenant du résidu de l'évaporation de la *lymphe*. La présence des sels ammoniacaux, qui avait été soupçonnée par Nane, a été définitivement établie par Geiger et Schlossberger, en ce qui concerne la *lymphe* du cheval. La *lymphe* du cheval serait riche, d'après Nane, en acide sulfurique; elle renfermerait 0,0232 de sulfate de potassium. Les phosphates alcalins y sont fort peu abondants. Des sels alcalins terreux et un peu d'oxyde ferrique ont été également trouvés par Nane dans la *lymphe* de cheval, dans la proportion de 0,031 pour 100. L'oxyde ferrique provenait probablement de quelques globules rouges sanguins, entraînés par hasard.

La proportion d'eau contenue dans la *lymphe* semble être fort variable, mais ne paraît cependant jamais être aussi grande que dans le plasma du sang. Dans la *lymphe* humaine, Marchand en a trouvé 96,926 et L'Héritier 92,436. Dans la *lymphe* des chevaux, l'eau varie de 92,5 à 98,37 pour 100.

Nane a institué une comparaison intéressante, fondée sur des expériences, entre la composition de la *lymphe* et du sérum du sang du cheval. Il paraîtrait, d'après ce travail, que les deux liquides renfermeraient les sels minéraux dans un rapport exactement égal, bien que leur quantité absolue soit très-différente, à cause de la plus grande quantité d'eau que la *lymphe* contient. Il y a également de grandes différences relativement aux proportions dans lesquelles les principes minéraux sont par rapport aux matières organiques dans les deux liquides. Tandis que dans le sérum du sang 100 parties de sels correspondent à 1,036 parties de matières organiques, le rapport dans la *lymphe* est seulement de 100 à 785. Suivant Marchand et Colberg, la *lymphe* humaine renferme les matières organiques et minérales à peu près dans les mêmes proportions.

— Pathol. V. LYMPHATIQUE.

— Physiol. *Lymphe plastique*. On donne ce nom au liquide exsudé à la surface des plaies récentes et dans lequel se développent les éléments anatomiques des bourgeons charnus et du tissu cicatriciel. Cette exsudation est fournie par le plasma du sang traversant directement la paroi des capillaires, ou transmis par les éléments des tissus lésés. Sa nature doit donc varier avec l'état du sang et celui des tissus. L'examen microscopique montre qu'elle renferme de fines granulations de couleur grisâtre, des granulations graisseuses et des globules rouges provenant de la rupture de quelques capillaires sanguins. Elle ne renferme pas de fibrine, bien qu'on y voie de petits caillots fibrineux fournis comme les globules par le sang extravasé. D'abord complétement liquide, elle se condense bientôt pour former à la surface de la plaie une couche mince et légèrement brillante.

LYMPHEURISME s. m. (lain-feu-ri-sme — du gr. *lumpha*, lymphe; *eurus*, large). Méd. Dilatation anomale des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHITE s. f. (lain-fi-te — rad. *lymphe*). Pathol. Syn. de LYMPHANGITE.

LYMPHORRHAGIE s. f. (lain-fo-ra-jî — de *lymphe*, et du gr. *rhagein*, faire éruption). Méd. Ecoulement de lymphe qui persiste après la blessure d'un vaisseau lymphatique.

LYMPHOSE s. f. (lain-fo-ze — rad. *lymphe*). Physiol. Elaboration de la lymphe.

LYMPHOTOMIE s. f. (lain-fo-to-mî — de *lumphe*, et du gr. *tomé*, section). Anat. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNAR (Roch-Frédéric, comte DE), diplomate danois, né à Lubbenau (Lusace) en 1708, mort en 1781. Après avoir visité l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, il obtint la charge de chambellan du roi de Danemark (1733) et fut nommé en 1735 ambassadeur à Stockholm, pour y déjouer les intrigues de la Russie et y surveiller les négociations de la France. De retour en Danemark (1740), il devint juge au tribunal suprême de Gottorp, administrateur du Holstein (1743), gouverneur des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Envoyé à Saint-Pétersbourg en 1749, il y obtint la cession du Schleswig-Holstein au Danemark, et termina sa carrière politique par la belle négociation de la capitulation de Closter-Seven, entre le duc de Richelieu et le duc de Cumberland (1757). A partir de ce moment, il passa son existence dans la retraite, occupé de la solution de questions théologiques. Ses *Ecrits politiques*, publiés à Hambourg en 1793 et traduits en français (Leipzig, 1806, 4 vol. in-8o), offrent des renseignements du plus haut intérêt sur la diplomatie du Nord pendant le XVIIIe siècle. On lui doit encore : l'*Original* (Hanovre, 1761, in-8o); *Explication de toutes les épîtres des apôtres* (Halle, 1765, in-8o); *Explication des Evangiles* (Halle, 1775, in-8o).

LYNCÉE s. m. (lain-sé). Crust. Genre de crustacés daphnoïdes, formé aux dépens des monocles, et comprenant trois espèces qui vivent dans les eaux douces de l'Europe : *Les* LYNCÉES *ont presque les mêmes mœurs que les daphnies*. (H. Lucas.)

— s. f. Bot. Syn. de MÉLASMA.

— **Encycl.** Les *lyncées* ressemblent beaucoup aux cypris et aux daphnies; ils ont la tête des premières et la queue des secondes. Leur corps est arrondi, comprimé, renfermé dans un test plié en deux, imitant les deux battants d'une coquille bivalve. La tête a la forme d'un bec et est munie de deux grands yeux, placés l'un devant l'autre. On remarque aussi quatre antennes et huit pattes, toutes servant à la natation. Ces crustacés, les plus petits de tous les entomostracés, ont à peu près les mêmes mœurs que les daphnies; mais, au lieu de nager par bonds irréguliers, ils se dirigent tout droit vers l'endroit où ils veulent se rendre. Ils ne produisent qu'un très-petit nombre d'œufs, ordinairement verdâtres. On connaît une douzaine d'espèces de ce genre qui vivent dans les eaux dormantes, là surtout où se trouvent des plantes aquatiques.

LYNCÉE, Argonaute célèbre, fils d'Apharée, roi de Messénie, renommé pour sa vue perçante qui lui permettait, dit la tradition, de voir ce qui se passait dans le ciel et dans les enfers. Ses regards perçaient tout, voire les murailles. Cette curieuse légende nous semble s'expliquer d'elle-même. Ce Lyncée, qui pénétrait les espaces du ciel et les sombres demeures de l'enfer, était simplement un astrologue et un minéralogiste. Il expliquait à la foule ignorante les mystères de la nature. C'était un Leverrier fabuleux, chargé de l'inspection des mécaniques céleste et terrestre par ses confrères les Argonautes, ces académiciens ambulants qui se composaient de tout ce qu'il y avait alors en Grèce de plus distingué par l'héroïsme, la science et les arts.

Lyncée prit part à l'expédition de Calydon contre le sanglier. Il fut tué avec son frère Idas par Pollux, parce qu'il avait disputé à Castor la jeune Hilaïre, une des plus belles entre les héroïnes. La dispute, selon d'autres, aurait eu une cause moins poétique, et l'on se serait battu et tué trivialement pour quelques génisses.

LYNCÉE, un des cinquante fils d'Egyptus, mari d'Hypermnestre, une des cinquante filles de Danaüs, la seule qui ne voulut point tuer son mari la nuit de ses noces. Il survécut à ses frères pour les venger, nous dit la Fable. Et elle nous le montre au bout de quelques années venant, après de grands préparatifs, détrôner les armes à la main son farouche beau-père. Certains autres mythologues prétendent que Lyncée fit sa paix avec Danaüs, et, au lieu de le détrôner, attendit patiemment sa mort pour lui succéder.

LYNCÉE, frère du précédent, souvent confondu avec lui. Il épousa aussi, comme ses frères, une Danaïde, Calyce, mais, moins heureux que son frère, il n'eut pas la chance d'échapper à la mort. Sa tête fut inhumée à Argos et son corps à Lerne, où la scène sanglante avait eu lieu. (Hérodote, II, ch. CLXXI-CLXXXII; Strab., VIII; Apollod., II, ch. I; Pausan., II, ch. XVI.)

LYNCÉE, une des cinquante filles de Thestius, qui voulut que ces cinquante vierges eussent des fils d'Hercule, son ami. Le héros, dans une seule nuit, les rendit toutes mères d'un garçon.

LYNCÉE, nom d'un Troyen tué par Turnus, et dont Virgile a tracé le portrait en traits énergiques dans son *Enéide* (livre IX, v. 768).

LYNCÉE, nom d'un des chiens du célèbre chasseur Actéon qui dévorèrent leur maître, changé en cerf par Diane, parce qu'il avait commis l'indiscrétion de contempler la déesse au bain. Voyez le récit dramatique de cette aventure dans Ovide, *Métamorphoses*, livre III.

LYNCÉE, de Samos, poëte comique et historien grec, contemporain de Ménandre, qui vivait au commencement du IIIe siècle avant J.-C. D'après les titres des ouvrages qui lui sont attribués, ouvrages perdus pour nous, Lyncée se serait plus occupé d'histoire et de grammaire et même de médecine que de poésie, car on ne cite de lui qu'une comédie, le *Centaure*, et ses autres productions se composent de traités de grammaire, d'hygiène, et de récits historiques. Il ne reste de ses écrits que des fragments, publiés dans les *Fragmenta historiæ græcæ* de Muller.

LYNCH (Jean), écrivain irlandais, né à Galloway vers 1610, mort en 1680. Archidiacre de l'église catholique de Tuam lorsque éclatèrent les troubles religieux de 1641, il se prononça pour les idées de conciliation et de paix, alla habiter la France en 1652, revint en Irlande lors de la restauration des Stuarts et fut nommé, peu avant sa mort, évêque de Killala. Parmi ses ouvrages, très-recherchés et devenus très-rares, nous citerons : *Cambrensis eversus*, livre qui a fait sa réputation (1662, in-fol.); *Alithinologia*, ouvrage dans lequel il défend les Irlandais contre les accusations du capucin O'Farrel.

LYNCH (John), colon irlandais de la Caroline du Sud. Il exerçait au XVIIe siècle, dans cet Etat, les fonctions de chef de justice. Les tribunaux ordinaires ne suffisant pas contre les dévastations des criminels et des esclaves fugitifs réfugiés dans les impénétrables marécages du Dismal-Swamp, ce Lynch fut élu par ses concitoyens et investi, en matière civile et criminelle, d'un pouvoir absolu. A la fois législateur et juge, il usa de son droit souverain d'une façon terrible, fit juger et exécuter, séance tenante, les criminels pris en flagrant délit ou ceux dont la culpabilité était hors de doute, et parvint, par ses procédés expéditifs, à débarrasser le pays des malfaiteurs. On a donné son nom à cette sauvage loi de Lynch (*Lynch's law*) dont l'Amérique fait encore de nos jours un si fâcheux abus.

Lynch (LOI DE). On désigne sous ce nom une sorte de procédure sommaire usitée aux Etats-Unis depuis le XVIIe siècle (v. plus haut), et suivant laquelle la foule saisit un criminel, le juge, le condamne sans appel et l'exécute séance tenante. Quoique la loi de Lynch soit en opposition avec la législation positive, ces sortes d'exécutions, tolérées par les mœurs, ne sont pas réprimées. Elles ont presque toujours lieu, hâtons-nous de le dire, en cas de flagrant délit et à propos d'un grand crime, tel que le viol, l'assassinat ou l'incendie. Voici généralement comment l'on procède : le coupable est arrêté et conduit sur la place publique, où la foule s'est réunie et délibère. Ordinairement, les magistrats interviennent en ce moment, et, au nom de la loi, demandent que le coupable leur soit livré. La question de savoir si l'on doit acquiescer à cette demande est posée à l'assemblée par le président; le vote a lieu par mains levées : s'il est négatif, le jugement commence immédiatement. Les magistrats protestent alors et se retirent. Les témoins à charge et à décharge sont entendus, et le président, s'adressant à la foule, demande qui veut prendre la parole en faveur de l'accusé. S'il se trouve un défenseur, on l'écoute en silence et jusqu'au bout, après quoi la condamnation est mise aux voix. L'exécution a lieu sans sursis : une potence est dressée, et le condamné est, selon l'expression consacrée, « lancé dans l'éternité. » La Constitution des Etats-Unis s'est efforcée d'abroger la loi de Lynch en organisant la justice criminelle sur des bases très-libérales et très-sages, qui assurent à la société satisfaction, tout en entourant la défense des garanties que la société ne peut violer, vis-à-vis d'un prévenu, sans s'exposer à commettre un crime : « Aucune personne, dit cette Constitution (*Amendements*, art. 5 et 6), ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou infamante, à moins d'une mise en accusation émanant d'un grand juge; la même personne ne pourra être soumise deux fois pour le même délit à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans aucune cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même, et il ne pourra être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété que par suite d'une procédure légale. Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un juge impartial de l'Etat et du district dans lequel le crime aura été commis; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation; il sera confronté avec les témoins à charge; il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur, et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense. »

Les jugements sommaires et terribles de la foule se comprennent dans un pays barbare, où n'existe aucune notion d'une justice plus régulière; mais cette pratique brutale, où l'effervescence du moment remplace le calme et la gravité de la loi, où l'accusé, seul contre tous, en face du gibet qui l'attend, n'a ni la présence d'esprit, ni le temps, ni les moyens de préparer sa défense et de faire valoir ses excuses, cette pratique est indigne d'un peuple libre et civilisé; elle constitue un attentat sans excuse au droit individuel. Rien aujourd'hui ne saurait justifier, aux Etats-Unis, les trop fréquentes applications qu'y reçoit encore la sanguinaire et barbare coutume connue sous le nom de *loi de Lynch*.

LYNCH (le comte Jean-Baptiste), homme politique français, né à Bordeaux en 1749, mort en 1835. Issu d'une famille irlandaise qui vint s'établir en France après la chute de Jacques II, il était, quand éclata la Révolution, président au parlement de sa ville natale. Incarcéré pendant la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor. Napoléon le nomma maire de Bordeaux en 1808 et l'anoblit; il n'en livra pas moins Bordeaux aux Anglais en 1814. Aussi, quand l'empereur revint de l'île d'Elbe, s'empressa-t-il de passer en Angleterre, d'où il put voir son nom figurer parmi ceux des treize personnages que l'empereur traduisit devant les tribunaux comme traîtres. Nommé pair de France le 17 septembre 1815, il reçut en outre de Louis XVIII le titre de maire honoraire de Bordeaux, pour perpétuer le souvenir de ses *services* en 1814. Lynch fit une sourde opposition à Louis-Philippe après la révolution de Juillet. On lui doit les écrits suivants : *Correspondance relative aux événements qui ont eu lieu à Bordeaux en mars* 1814 (Bordeaux, 1814); *Proposition tendant à ce que les fils aînés des pairs puissent, à l'âge de vingt ans, assister aux séances de la Chambre des pairs* (Paris, 1817, in-12); *De l'esprit du siècle* (Paris, 1819, in-8o); *Simple vœu* (Bordeaux, 1831, in-8o); *Considérations politiques*, faisant suite au *Simple vœu* (Paris, 1838, in-8o).

LYNCH, voyageur américain, né vers 1815. Il était lieutenant de marine aux Etats-Unis lorsqu'il fut chargé, en 1847, de faire un voyage d'exploration en Syrie pour étudier le cours du Jourdain et la mer Morte. Ses observations, aussi curieuses qu'exactes, ont jeté une vive lumière sur la topographie et la climatologie du lac Asphaltite et de ses environs, sur la composition des eaux de ce lac, etc. En 1851, la Société de géographie de Paris a décerné une médaille à M. Lynch pour son voyage scientifique.

LYNCHBURG, ville des Etats-Unis (Virginie), à 140 kilom. O. de Richmond, 19 kil. E.-N.-E. de New-London, sur le penchant d'un coteau, près de la rive droite du James-River; 6,800 hab. Elle est assez grande et florissante. La majeure partie des maisons, construites en brique, ont de deux à quatre étages. Elle renferme une cour de justice, des églises pour les presbytériens, les méthodistes et les baptistes, et de vastes magasins publics où sont entreposés des tabacs et autres marchandises. Il y a dans les environs quantité de moulins à blé et des manufactures de tissus de coton et de laine. Cette ville est le marché où les pays d'alentour viennent apporter leurs productions en tabac, blé, farine, chanvre, beurre, eau-de-vie de grain, cidre, fer, plomb, salaisons, etc. Ces marchandises sont transportées sur la rivière jusqu'à Richmond, d'où elles sont envoyées aux marchés étrangers. Le pays environnant est inégal et montueux; il renferme de belles vallées fertiles et bien peuplées. Lynchburg fut fondée en 1796.

LYNCHÉ, ÉE (lain-ché) part. passé du v. Lyncher : *Criminel* LYNCHÉ.

LYNCHER v. a. ou tr. (lain-ché). Exécuter d'après la loi de Lynch : LYNCHER *un criminel*.

LYNCHES-CREEK, rivière des Etats-Unis (Caroline du Nord). Elle prend sa source dans cet Etat, comté d'Anson, près et au S. de Wadesboro, entre dans l'Etat de la Caroline du Sud, se dirige au S.-E., et se jette dans le Great-Pedee, par la rive droite, à 21 kilom. O. de Conwayborough, après un cours d'environ 160 kilom.

LYNCKER (Nicolas-Christophe, baron DE), jurisconsulte allemand, né à Marbourg en 1643, mort à Vienne en 1726. Successivement professeur de droit public à Giessen, conseiller ducal à Eisenach, professeur à Iéna, il remplit ensuite diverses missions diplomatiques, devint président du conseil intime à Weimar (1701), conseiller aulique à Vienne (1706), et reçut le titre de baron. Partisan de l'autorité absolue des souverains, il jouit d'un grand crédit à la cour de l'empereur Léopold. Lyncker n'a pas laissé moins de 160 ouvrages et dissertations. Nous nous bornerons à citer de lui : *Universi juris Pandectarum methodus dichotomica* (Iéna, 1678, in-fol.); *Assertiones ex diversis juris materiis* (1679); *De potestate eminente principis in judicio* (1680); *Sciagraphia institutionum imperialium* (1686); *Concordantiæ juris feudalis; Instructorium forense* (1690, in-fol.).

LYNCKER (Conrad-Dietrich), érudit allemand. V. LINCKER.

LYNCORNIS s. m. (lain-kor-niss — du gr. *lugx*, *lugkos*, lynx; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des caprimulginées, formé aux dépens des engoulevents.

LYNCUS s. m. (lain-kuss — du gr. *lugx*, *lugkos*, lynx). Mamm. Nom scientifique du genre lynx.

LYNCUS, roi de Scythie. Il fut changé en lynx par Cérès pour avoir voulu faire mettre à mort Triptolème, qui répandait dans son royaume les dons de la déesse.

LYNDE (sir Humphrey), controversiste anglais, né dans le comté de Dorset en 1579, mort à Cobham en 1636. D'abord juge de paix, il devint membre de la Chambre des communes, et déploya en toute occasion un zèle ardent pour la défense du protestantisme. On a de lui : *Anciens caractères de l'Eglise visible* (1625); *Via tuta* ou le *Chemin sûr*, souvent réimprimé, et traduit en hollandais et en français; il fut donné à Paris sous ce titre : le *Papisme réfuté par les papistes mêmes; Via devia* ou le *Chemin détourné* (1630, in-8o), traduit en français, comme le précédent, par Jean de La Montagne (1646, in-8o).

LYNDHURST (John-Singleton COPLEY, baron DE), homme d'Etat anglais, né à Boston en 1772, mort en 1863. Il vint faire ses études en Angletere, à l'université de Cambridge, et se fit inscrire au barreau en 1797. Jusqu'en 1817, il professa des opinions libérales, qui se modifièrent lorsque les tories le firent entrer au parlement comme représentant du bourg d'Yarmouth. Successivement solicitor général, attorney général, maître des rôles, lord chancelier, il donna sa démission en 1830, à la chute du ministère Wellington, puis quelque temps après accepta les fonctions de chief-baron de l'Echiquier, que lui offrit lord Grey. A la formation des deux ministères de Robert Peel (1834 et 1841), il reprit le poste de chancelier, qu'il conserva jusqu'en 1846, époque à laquelle Peel fut contraint de donner sa démission. Lyndhurst suivit Peel dans sa retraite et déclara publiquement que sa carrière politique était close. Malgré cette déclaration, il continua de prendre une part très-active aux débats de la Chambre des lords, où sa parole était fort écoutée et avait beaucoup d'autorité. On le vit, notamment en 1852, conclure à la nécessité d'une guerre contre la Russie, attaquer très-vivement en 1855 la politique prussienne, et enfin en 1859, après la paix de Villafranca, demander éloquemment, dans la crainte d'une invasion française, l'organisation de la défense des côtes et l'augmentation de l'armée et de la marine.

LYNDWOOD (William), canoniste anglais, évêque de Saint-David, mort en 1446. On lui doit un recueil très-complet des canons et des constitutions de l'église de Canterbury, qu'il publia sous ce titre : *Provinciale, seu constitutiones Angliæ* (1506). La meilleure édition et la plus exacte est celle d'Oxford (1679, in-fol.).

LYNEDOCH (Thomas GRAHAM, baron), général anglais, né à Balgowan (comté de Perth) en 1750, mort en 1843. Il avait quarante-trois ans lorsque, pour faire diversion au chagrin que lui causait la perte de sa femme, il prit part comme volontaire à l'expédition contre Toulon. Le courage dont il fit preuve à maintes reprises lui valut d'être nommé, en 1795, chef de bataillon, colonel et gouverneur de Gibraltar. En 1796, il alla combattre en Italie contre la France dans l'armée autrichienne, puis il prit part à l'attaque de Minorque, assiégea Malte, qu'il enleva aux Français, et reçut le grade de brigadier général. Après avoir fait la campagne de Portugal (1808), assisté au siége de Flessingue (1809) et obtenu les épaulettes de lieutenant général (1810), il passa en Espagne (1811), remporta la victoire de Barossa, assista au siége de Ciudad-Rodrigo, prit le commandement de l'aile gauche de l'armée de Wellington à la bataille de Vittoria (1813) et se rendit maître de Saint-Sébastien. En récompense de ses services, il fut nommé pair d'Angleterre, avec le titre de baron Lynedoch, et le parlement lui vota une pension de 2,000 livres sterling (50,000 francs).

LYNGBY. On trouve en Danemark beaucoup de localités de ce nom. La principal forme un grand village de plus de 1,000 hab., à 22 kilom. de Copenhague, sur la route de Frederiksborg et d'Elseneur. Près de ce village se trouve le joli château royal de Sorgenfri (Sans-Souci), le parc de Jagersborg et l'Ermitage, rendez-vous des chasses de la cour.

LYNGBYE s. f. (lain-gbî — de *Lyngby*, natur. angl). Bot. Genre d'algues filamenteuses, de la famille des confervacées, comprenant une quinzaine d'espèces : *Les* LYNGBYES *sont des algues marines; quelques-unes cependant croissent dans les eaux douces et les marais*. (C. d'Orbigny.) ‖ Syn. d'ECTOCARPE, autre genre d'algues.

LYNGBYELLE s. f. (lain-gbi-è-le — dimin. de *lyngbye*). Bot. Syn. de SPHACÉLAIRE, genre de cryptogames.

LYNGODE adj. (lain-go-de — du gr. *luggôdês*, qui sanglote). Pathol. Se dit d'une espèce de fièvre accompagnée de hoquet.

LYNN, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur l'Atlantique, à 16 kilom. N.-N.-E. de

Boston; par 42° 30′ 14″ de lat. N., et 73° 14′ 8″ de long. O.; 15,000 hab. Elle a plusieurs églises, des banques et une teinturerie considérable. Elle est renommée par la grande quantité de chaussures qu'on y fabrique et qui sont en grande partie exportées dans l'Amérique du Sud (4,633,900 paires annuellement).

LYNN (canal de), bras de mer sur la côte de l'Amérique russe, au N. de l'archipel du Roi-George III. L'entrée est par 58° 20′ de lat. N., et 137° 10′ de long. O. Il a environ 80 kilom. de long du N. au S., sur une largeur moyenne de 8 kilom. Il a été nommé par Vancouver du nom de Lynn, lieu de sa naissance.

LYNN-REGIS ou **KING'S LYNN**, ville d'Angleterre, comté de Norfolk, à 61 kilom. N.-O. de Norwich, avec un bon port sur le Wash, à l'embouchure de l'Ouse, et à 16 kilom. de la mer du Nord; 14,000 hab. Ecole industrielle; chantiers de construction, corderies, fonderies de fer et de cuivre. Commerce important, consistant principalement dans l'exportation de produits agricoles, et dans l'importation de grains, vins, bois, charbons. Parmi les édifices de la ville, on remarque : l'église Sainte-Marguerite, construction du XIIe siècle; l'église Saint-Nicolas, qui date du règne d'Edouard III; l'hôtel des douanes, et le vieil hôtel de ville, qui contient quelques curiosités. Nous devons mentionner aussi : la croix du Marché, érigée en 1710; la lanterne des frères Gris (*Grey Friar's Lantern*), tour percée d'élégantes fenêtres; le vieux mur de la ville entouré d'un fossé; les quais et le port, qui peut recevoir de gros navires. Les mouvements d'entrée et de sortie du port représentent environ 1,800 tonnes par an, et les droits de douanes 1,250,000 francs.

LYNN (Eliza), femme de lettres anglaise, née en 1828. Elle est la douzième fille d'un pasteur protestant qui, ne pouvant lui donner de fortune, s'attacha à développer ses heureuses dispositions par une forte instruction. A dix-sept ans, Eliza Lynn se rendit à Londres pour suivre la carrière des lettres et publia l'année suivante, sous le titre d'*Azeth l'Egyptien* (1846, 3 vol. in-8°), une étude de mœurs sur l'Egypte ancienne. Depuis lors, elle a collaboré à divers recueils périodiques, publié des nouvelles et fait paraître : *Amymona* (1848, 3 vol.), roman dont l'action se passe du temps de Périclès; les *Réalités* (1851), etc.

LYNX s. m. (lainkss — du gr. *lugx*, *lugkos*, lynx, loup-cervier, que l'on compare à l'indoustani *lukti*, renard, de la racine *lug*, *lung*, *rug*, *rung*, frapper, détruire. Ce nom se retrouve dans l'ancien haut allemand *luhs*, anglo-saxon *lox*, allemand *luchs*, danois *los* avec l'adjonction d'un suffixe *s*, peut-être d'une forme désidérative *ruksh*, *luksh*; le lithuanien *luszis* semble avoir réuni dans le *sz* la gutturale et la sibilante, et cette dernière seule est restée dans l'ancien slave et russe *rysi*, polonais et bohémien *rys*, comme dans le danois *los*. Ceci nous ramène au persan *ries*, renard, que l'on pourrait hésiter à rattacher directement au zend *raoja*, de la racine *ruy*, vexèr, tourmenter, d'où aussi *rugâ*, destruction, mais qui provient sans doute de la même racine, comme le slave *rysi*. A cette forme persane correspond le kymrique *rhus*, et, avec *l* pour *r*, l'irlandais *loisi*, renard. Il faut probablement séparer de ce groupe l'ancien slave *lisu*, *lisitsa*, etc., renard, qui paraît se lier à *listi*, fraude, dol, tromperie). Mamm. Espèce de mammifère carnassier du genre chat, devenue pour quelques auteurs le type d'un genre particulier : *Les anciens assuraient que le* LYNX *peut voir à travers les murs.* (V. de Bomare.) *Le* LYNX *ou loup-cervier a presque totalement abandonné les Pyrénées.* (A. Maury.)

— Fig. Personne sagace, d'un esprit très-pénétrant; se dit à cause de la vue perçante qu'on attribuait autrefois au lynx : *Défiez-vous d'une femme distraite; c'est un* LYNX *qui vous observe.* (Labouisse.)

— *Yeux de lynx*, Yeux vifs et perçants : *Avoir des* YEUX DE LYNX. ‖ Fig. Extrême clairvoyance, grande pénétration : *Le cœur a des* YEUX DE LYNX. (Mme Necker.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— **Encycl.** Mamm. Les *lynx* se distinguent des chats proprement dits par les caractères suivants : La dent carnassière inférieure est trilobée et non bilobée. La pointe des oreilles est ornée d'un pinceau de poils. La longueur de la queue ne dépasse guère celle de la tête et n'excède pas le quart de la longueur du corps. Les *lynx* étaient jadis répandus sur toute la surface de l'Europe; maintenant ils sont devenus beaucoup plus rares et ne se trouvent guère qu'aux limites extrêmes des régions montagneuses de notre continent, et encore ne les y rencontre-t-on jamais en grand nombre.

Le *lynx* vulgaire ou d'Europe, généralement connu sous le nom de *loup-cervier*, n'est guère moins gros qu'un léopard; mais il est plus ramassé et plus haut sur jambes. La longueur du corps atteint de 1 mètre à 1m,30; celle de la queue est de 0m,16 à 0m,25; sa hauteur au garrot est de 0m,65. La structure entière du corps se présente sous un aspect étonnant de puissance musculaire, qui trahit au premier coup d'œil la force et la vigueur extrême dont il est doué. Les membres ne sont pas moins vigoureux, et la queue par son épaisseur est en rapport avec les autres parties de l'animal. Les griffes puissantes dont les doigts sont armés rappellent celles du lion et du tigre. Les oreilles sont assez longues, terminées en pointe, et ornées, à leur extrémité, d'un pinceau noir d'environ 0m,05 de longueur. La lèvre supérieure porte une moustache de soies roides; le corps est enveloppé d'une fourrure épaisse et moelleuse, qui s'allonge à la face et forme une barbe épaisse qui, retombant de chaque côté de la tête, contribue, avec les pinceaux des oreilles, à donner au *lynx* une physionomie des plus étranges. La couleur du pelage est d'un gris roussâtre, mêlé de teintes blanchâtres à la partie supérieure du corps, avec des mouchetures nombreuses d'un rouge ou d'un gris foncé sur la tête, le dos et le cou. Le dessous du corps, le devant des jambes, le haut de la gorge, les lèvres et le tour des yeux sont blancs. La face est fauve clair; l'oreille est blanche à l'intérieur avec une bordure noire et brune sur les côtés. La queue, également épaisse partout et bien fourrée, est noire depuis l'extrémité jusqu'au milieu, et ensuite obscurément annelée par des bandes qui s'oblitèrent à la partie inférieure. En été, le pelage est court et d'un fauve plus ou moins ardent; en hiver, les poils sont plus longs et la fourrure prend une teinte grisâtre; du reste l'on peut dire que la nuance générale varie de la façon la plus capricieuse, et que les mouchetures elles-mêmes sont complétement différentes suivant les individus. Il en résulte que la distinction des espèces est très-difficile et très-peu sûre. La femelle paraît se distinguer complétement du mâle par une teinte d'un fauve plus ardent et par des mouchetures moins tranchées.

Le *lynx* était déjà connu des anciens, car Pline en fait mention : il parut sous Pompée dans les amphithéâtres des Romains, et cet animal venait de la Gaule. La superstition créa nombre de fables à son égard. Ainsi on croyait que ses yeux étincelants voyaient à travers les murs, que son urine se changeait en une pierre précieuse appelée *lyncurium*. Autrefois le *lynx* était très-commun en Allemagne et en Suisse, mais aujourd'hui il a presque totalement disparu. On le retrouve dans le Nord de l'Europe, en Suède et en Norvége; ainsi, en 1835, on avait tué dans les chasses royales de ce pays 316 *lynx*.

Le *lynx* n'habite que les montagnes, dans les forêts les plus sombres et les plus épaisses, ou dans des parages déserts et rocheux, là où il peut se réfugier dans les cavernes et se cacher dans les hautes herbes, les taillis et les fourrés. Souvent il se retire dans des terriers de renard ou de blaireau. Le jour, il grimpe sur les rochers ou sur les arbres et s'y tient en observation, prêt à sauter sur sa proie. Ses mouvements sont assez lents; ses sens sont très-développés; il entend très-bien; son odorat est plus fin que celui des autres chats; sa vue perçante est passée en proverbe. Sa voix est éclatante, et ressemble au hurlement du chien.

Le *lynx* est un des carnassiers les plus nuisibles; il détruit une quantité considérable de gibier. Sa force lui permet de s'attaquer à toutes les espèces, et il chasse le cerf, le chevreuil, le renne et même l'élan. Il rampe jusqu'à sa proie, et s'élance sur elle, en trois ou quatre bonds de 4 mètres, la mord à la nuque, lui enfonce profondément ses griffes, et de ses dents lui déchire le cou; il reste assis sur sa proie jusqu'à ce qu'elle meure. On cite des exemples qui attestent que la victime a emporté de la sorte son terrible cavalier plus loin que celui-ci ne l'aurait voulu. Ainsi une chèvre emporta jusqu'à sa bergerie un jeune *lynx* qui l'avait saisie, et le fit tuer par le fermier.

Le *lynx* ne dévore qu'une partie d'un grand animal dont il se rend maître, et abandonne le reste aux loups et aux renards qui le suivent toujours. Le mal qu'il cause est plus grand qu'on ne le croit, car il ne se contente pas de tuer une bête; dans sa rage sanguinaire, il égorge autant qu'il peut. Bechstein rapporte qu'en Thuringe un *lynx* tua en une nuit trente moutons. En Suisse, pendant l'hiver, le *lynx* est forcé de descendre dans les régions inférieures des montagnes, et même dans les vallées, et il cherche à s'introduire dans les étables à chèvres et à moutons, en se frayant une route souterraine. On raconte qu'un bouc, voyant sortir la tête d'un *lynx* du trou qu'il venait de creuser, lui appliqua de tels coups de cornes, que le ravisseur resta enterré sans vie dans son trou.

Les *lynx* ne se propagent pas beaucoup. Ils s'accouplent en janvier et en février sans l'affreux cri des autres espèces du genre chat, et au bout de dix semaines la femelle met bas, dans une grotte bien cachée ou dans quelque terrier de renard qu'elle a élargi. Ses petits sont au nombre de deux ou trois. Le *lynx* n'attaque l'homme que lorsqu'il a été blessé : alors il devient terrible. Le *lynx* pris jeune est susceptible de s'apprivoiser, et on peut le laisser courir en liberté, sans crainte qu'il s'échappe. La peau du *lynx* est une des fourrures les plus belles et les plus estimées. Le *lynx* pradé se distingue du *lynx* commun par une taille plus faible (son corps ne mesurant que 0m,80 et la queue 0m,15), par des favoris très-longs et surtout par les mouchetures de son pelage. Sa robe est roux vif; le corps est marqué de taches noires allongées. Le *lynx* pradé remplace le *lynx* commun dans l'Europe méridionale; il habite la Sardaigne, la Sicile, la Grèce, la Turquie, l'Espagne.

Le *lynx* du Canada est un peu plus faible que son congénère d'Europe; il ne mesure que rarement 1 mètre de longueur et sa queue n'a que 0m,50. Sa fourrure est plus courte, mais plus épaisse que celle du *lynx* d'Europe. Il habite l'Amérique du Nord, au bord des grands lacs, à l'est des montagnes Rocheuses. Il vit dans les forêts, mais il est lâche, n'attaque pas les grands mammifères, ne chasse que les lièvres, les petits rongeurs et les petits oiseaux, fuit devant l'homme et les chiens.

Le *lynx* botté a 0m,65 de long; sa queue mesure à peu près la moitié de son corps. Il habite les forêts des montagnes de l'Afrique orientale.

Le *lynx* des marais habite les forêts marécageuses des bords de la mer Caspienne, de la mer d'Aral, de la Perse, de l'Egypte et de l'Abyssinie. Il n'a que 0m,65 de long, et sa queue 0m,22 environ. Il se nourrit de pluviers, de souris, de perdrix et de petits oiseaux. Il fuit devant l'homme. On a rapporté aussi à ce genre le caracal.

— Astron. Cette constellation boréale, difficile à distinguer, a été introduite par Hévélius pour rassembler un certain nombre d'étoiles non classées, disposées en ligne sinueuse, entre la Grande Ourse et le Cocher, au-dessus des Gémeaux. Ces étoiles ne sont que de la cinquième ou sixième grandeur; c'est parce qu'il faut une vue perçante pour les reconnaître qu'Hévélius donna au groupe qu'elles forment le nom de *Lynx*.

Suivant Flamsteed, cette constellation comprend quarante-quatre étoiles, dont la principale, située vers la queue du *Lynx*, est de quatrième grandeur.

LYON, ville de France (Rhône). Lyon, en latin *Lugdunum*, en grec *Lougdounon*, est un mot celtique, ainsi que nous l'apprend Clitophon, d'après un traité attribué à Plutarque : « Auprès de l'Arar est une éminence qui s'appelait *Lougdounon*, et qui reçut ce nom pour le motif que je vais rapporter. Momoros et Atepomaros, qui avaient été détrônés par Séséronéos, entreprirent, d'après la réponse d'un oracle, de bâtir une ville sur cette éminence. Ils en avaient déjà jeté les fondements lorsqu'une multitude de corbeaux dirigèrent leur vol de ce côté et vinrent couvrir les arbres d'alentour. Momoros, versé dans la science des augures, donna à la ville le nom de *Lougdounon*, attendu que dans leur langue les Gaulois appellent le corbeau *lougon* et une éminence *dounon*. » On trouve en effet en celtique *dun*, hauteur, colline, tertre, dune. Camden donne une autre explication, qu'il tire de *dunum* et d'un autre mot celtique *lugum* auquel il donne le sens de tour. D'autres ont dérivé *Lucdunum* de Licius Plancus, qui rebâtit la ville de Lyon après qu'elle fut brûlée. Wachter adopte l'explication donnée par Plutarque. Elle est d'autant plus vraisemblable que *lug* signifie encore corbeau en armoricain et en erse.

La plus importante ville de France après Paris, Lyon est chef-lieu de département et de 8 cantons, au confluent de la Saône et du Rhône, à 512 kilom. S.-E. de Paris, par 45° 45′ de latit. N. et 2° 29′ de longit. E.; pop. aggl., 279,785 hab.—pop. tot., 323,417 hab. Lyon est en outre chef-lieu de la 8e division militaire, de la 7e des ponts et chaussées, de la 4e des mines, de la 19e légion de gendarmerie. L'arrondissement comprend 19 cantons, 132 communes et 498,294 hab. La ville est elle-même divisée en 6 arrondissements municipaux, et au point de vue religieux en 23 paroisses. Archevêché, dont le titulaire est primat des Gaules; grand et petit séminaire, nombreux couvents et établissements religieux. Cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce; huit justices de paix; conseil de prud'hommes. Académie comprenant dans son ressort les départements de l'Ain, de la Loire, de Saône-et-Loire et du Rhône; Facultés de théologie, des sciences, des lettres; Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. Lycée; école professionnelle; école de commerce; cours normal d'institutrices; école vétérinaire; école des beaux-arts; bibliothèques publiques très-riches. Musées de peinture et de sculpture, des antiques, d'histoire naturelle; jardin botanique. Huit hôpitaux, dont le plus important est celui de la Charité; nombreux établissements de bienfaisance. Ecole des arts et métiers, dite *Ecole La Martinière*, destinée à l'enseignement gratuit des sciences et des arts appliqués à l'industrie; institution de sourds-muets des deux sexes; gymnase civil; nombreuses sociétés savantes, dont les principales sont : l'Académie des sciences, belles-lettres et arts; la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles; la Société littéraire; la Société académique d'architecture; la Société d'horticulture pratique; les Sociétés des amis des arts, de médecine, de pharmacie et linnéenne.

— *Aspect général.* Même aux yeux de celui qui a vu Paris, Rome et Londres, Lyon peut passer pour une grande et belle ville. Celui qui y arrive pour la première fois par une des hauteurs qui la dominent reste émerveillé devant le spectacle que présente cette cité, assise au bord de ses deux fleuves, et groupée en partie entre les deux montagnes de Fourvières et des Chartreux. Toutefois, l'intérieur de la ville ne répond pas entièrement à l'impression produite par cette vue d'ensemble. La vieille ville, dont on peut voir un spécimen dans les quartiers Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Paul, est composée de rues étroites et obscures, de maisons noires et incommodes; la nouvelle ville, qui occupe l'espace compris entre les deux fleuves et la rive gauche du Rhône, a été mise au goût du jour. On y voit ces longues et immenses rues qui laissent pénétrer le froid en hiver et le soleil en été, mais que des raisons de salubrité rendent nécessaires dans de grandes agglomérations de population. Les maisons qui les bordent sont fort élevées, bâties avec luxe, mais sans cachet et sans caractère. Toutefois, au point de vue monumental, certaines parties sont vraiment dignes d'une grande cité. La rue de Lyon, qui traverse la ville d'un bout à l'autre, et qui en est le véritable centre, est belle partout. Quoiqu'un peu lourd et massif, le palais de justice, avec son portique à colonnade, assis sur la rive même du fleuve et adossé à la verdoyante colline de Fourvières, produit un grand effet; quant à la place de Bellecour, il en est peu en Europe qui puissent lutter avec elle pour l'étendue et la régularité. Mais le côté vraiment remarquable de Lyon, c'est le pittoresque de sa situation et la beauté de ses environs, grâce aux collines élevées qui la dominent de tous côtés; Dresde et Rouen sont les seules villes qui rappellent un peu cette capricieuse disposition de la nature. Sur la Saône, entre les deux montagnes qui descendent à pic et qui la resserrent, la ville a l'air d'une cité du moyen âge avec ses forteresses; sur le Rhône au contraire, l'aspect change : la rapidité du fleuve, l'immensité de l'horizon produisent une impression singulière à laquelle ne peut échapper celui qui la visite pour la première fois. « C'est surtout de Fourvières, dit M. Joanne, que l'on distingue bien les principaux groupes de l'agglomération lyonnaise. Sur la rive droite de la Saône s'étend *Vaise*, ville industrielle et commerçante, détruite en partie par l'inondation de 1840, reconstruite depuis. En face de Vaise est le faubourg de *Serin*, que dominent les hauteurs de la Croix-Rousse, le quartier des ouvriers. La Croix-Rousse est ainsi nommée d'une croix en pierre de couleur jaune, tirant sur le rouge, érigée sur le plateau de Saint-Sébastien, lors des processions solennelles ordonnées par le cardinal de Tournon, après la conspiration d'Amboise. La commune de Lyon proprement dite occupait tout l'espace compris entre la Croix-Rousse et la jonction du Rhône et de la Saône. Autrefois le Rhône se réunissait à la Saône près d'Ainay. En 1779, un sculpteur, nommé Perrache, conçut le projet de reculer leur jonction au point où elle a lieu aujourd'hui. Le quartier qu'il a conquis sur leurs rives a depuis lors porté son nom. *Les Brotteaux*, sur la rive gauche du Rhône, ne datent que du commencement de ce siècle. C'est aujourd'hui le plus beau quartier de Lyon. On y trouve un grand nombre de lieux de réunion et de plaisir. Il est, depuis peu, défendu contre les inondations par une digue insubmersible. Les Brotteaux touchent à *La Guillotière*, ville populeuse et malpropre. »

Les quais de Lyon sont une de ses principales curiosités; ils offrent de tous côtés des points de vue pittoresques. Les principaux quais de la Saône sont : le quai de Vaise, l'un des plus beaux de la ville; les quais de Serin, de l'Observance, d'Halincourt; le quai de Pierre-Scise, dominé par un rocher (*petra scissa*) qu'Agrippa fit couper pour le passage d'une voie militaire; le quai Bourg-Neuf, à l'extrémité duquel s'élève la statue de Jean Cléberger, conseiller de la ville de Lyon en 1548; les quais de Paris, Saint-Benoît, de la Peyrollerie, de Bondy, des Augustins, Villeroy, Saint-Antoine, des Célestins, Fulchiron, de la Quarantaine, de Tilsitt, des Chaînes, d'Occident; le quai Rambaud, planté d'arbres et offrant une délicieuse promenade. Parmi les quais du Rhône nous signalerons : le quai Saint-Clair, le plus beau quai de Lyon, terminé par le port qui porte son nom; le quai de Retz, vers le milieu duquel s'élève le bâtiment qui contient le lycée et la bibliothèque; les quais des Cordeliers, de Bon-Rencontre, de Joinville; le quai Monsieur, le long duquel viennent s'amarrer les bateaux à vapeur du Rhône; le quai de la Charité, planté d'arbres et sur lequel s'élèvent la manufacture des tabacs, l'hôpital de la Charité et l'hôpital Militaire, et la chaussée de Perrache.

Les ponts de Lyon sont, sur la Saône : les ponts suspendus de la Gare et du Port-Mouton; le pont Serin; la passerelle Saint-Vincent; le pont suspendu de la Feuillée; le pont de Nemours, ainsi nommé parce que le duc de Nemours en posa la première pierre en 1843; le pont de l'Archevêché, regardé comme le plus beau pont de Lyon; le pont de la Mulatière; sur le Rhône : le pont du Midi; le magnifique pont du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, etc.

Quelques places de Lyon méritent une mention particulière; de ce nombre est la place Bellecour, qui occupe une surface de 6 hectares. Au milieu s'élève une belle statue équestre de Louis XIV, par le sculpteur Lemot, artiste lyonnais. Cette place, plantée d'ormeaux, ornée de bassins, de jets d'eau et de jardins, est la promenade favorite des habitants de Lyon. A l'extrémité des bassins se dressent deux élégants pavillons.

Les autres places sont : la place des Terreaux ou de l'Hôtel-de-Ville, décorée d'une jolie fontaine et bordée par l'hôtel de ville, le palais des Arts et le cercle du Divan dont l'aspect est imposant; la place des Cordeliers, où l'on remarque une fontaine monumentale en fonte, le palais de la Bourse, le grand marché couvert et l'église Saint-Bonaventure; la place des Célestins, décorée d'une fontaine en fonte; la place Sathonay, plantée de marronniers, au milieu de laquelle a été placée une fontaine surmontée de la statue de Jacquard, par Foyatier; la place de Lyon, décorée de jardins et d'une fontaine monumentale; la place Saint-Jean, qui se fait remarquer par un charmant monument en marbre blanc servant de fontaine et couvrant un groupe sculpté par M. Bonnassieux; la place Tholozan, où a été érigée une statue en bronze du maréchal Suchet, et la place Morand, décorée de squares et d'une fontaine surmontée de la statue de Lyon, par M. Bonnet.

Les plus belles promenades de Lyon sont celles de Rouville et de la Tête-d'Or. La promenade de Rouville se compose de jardins anglais qui dominent la rive gauche de la Saône, et d'où l'on découvre de charmants points de vue. Le parc de la Tête-d'Or, le bois de Boulogne de Lyon, couvre, sur la rive gauche du Rhône, une superficie de près de 120 hectares. On y remarque des parterres, des jardins botaniques, des collections d'arbustes exotiques, une galerie d'histoire naturelle, des serres, une riche pépinière, des pièces d'eau, des ponts rustiques, des cafés, etc.

Un service inauguré en 1856 par la Compagnie générale des eaux de France alimente toute la ville, à l'aide d'un puisard établi en amont de Lyon, et de deux réservoirs placés sur le flanc et au sommet du coteau de Montessuy. Un réservoir spécial de 5,000 mètres cubes fournit l'eau nécessaire à l'arrosage public.

Le système de fortification qui couvre Lyon et les villes suburbaines se compose de trois parties distinctes : celle de la rive du Rhône, qui entoure la Guillotière et les Brotteaux; celle de la rive droite de la Saône, qui défend l'accès de Vaise, de Fourvières et de Sainte-Foy; enfin celle d'entre Saône et Rhône, qui protége la Croix-Rousse et la ville proprement dite. La première partie comprend, en allant du N. au S., les forts de la Tête-d'Or, des Charpennes, des Brotteaux, de la Part-Dieu, de Villeurbanne, de Lamothe, du Colombier, et enfin celui de la Vitriolerie, situé au bord du Rhône, près du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée. Entre les Brotteaux et le fort de la Part-Dieu, on remarque un grand établissement d'artillerie, de construction toute récente. En avant du fort des Charpennes se trouve le Grand-Camp, terrain de manœuvre de l'armée de Lyon. La deuxième partie se compose des forts Sainte-Foy, Saint-Irénée, et de ceux de Loyasse, de Vaise et de la Duchère. Ces ouvrages sont soutenus par une enceinte continue, qui, commençant au-dessus du pont d'Ainay, au fort Saint-Just, contourne le plateau de Fourvières et se termine sur le rocher de Pierre-Scise. La troisième partie comprend l'enceinte continue de la Croix-Rousse, qui commence au fort Saint-Jean, et en avant de laquelle s'élèvent les forts de Caluire et de Montessuy. Du haut de leurs parapets, ainsi que des forts Sainte-Foy et Saint-Just, on jouit de points de vue magnifiques.

— *Monuments.* Lyon est riche en monuments religieux et civils.

L'église primatiale, dédiée à saint Jean et classée parmi les monuments historiques, fut commencée à la fin du XIIe siècle, et terminée en 1476. C'est un bel édifice gothique. La façade et le chevet sont flanqués de deux tours carrées, dont l'une renferme une cloche du XVIIe siècle, pesant 10,000 kilog. La partie supérieure du portail date de la fin du XVe siècle. Les voussures de la façade offrent encore, malgré les mutilations qu'elle a subies, surtout en 1562, des bas-reliefs très-curieux. Les principales curiosités de l'intérieur de l'édifice sont : les boiseries du chœur, apportées de Cluny; les vitraux; deux croix conservées à droite et à gauche de l'autel depuis la tenue du concile général de 1274; l'horloge astronomique, construite en 1598 par Nicolas Lippius, de Bâle; une belle chaire en marbre blanc; deux statues en marbre blanc, saint Jean et saint Etienne; la chapelle de Saint-Louis, bâtie au XVe siècle par le cardinal de Bourbon et son frère Pierre de Bourbon, gendre de Louis XI.

L'église d'Ainay, qui occupe l'emplacement d'un temple dédié à Rome et à Auguste par soixante nations des Gaules, fut bâtie au VIe siècle. Détruite par les Sarrasins au VIIIe siècle, et reconstruite plus tard dans le style byzantin, elle fut consacrée en 1106 par le pape Pascal II. « La façade, dit M. Mérimée, est ornée d'un cordon de losanges incrustés en couleur rouge. A l'extérieur, l'abside présente un appareil varié, composé de pierres taillées en losanges, en carrés, etc., dont la forme se dessine au moyen d'incrustations semblables. » La porte principale paraît remonter au XIIIe siècle; la tour qui la surmonte semble être postérieure à la construction primitive. On remarque à l'intérieur les quatre colonnes de granit qui soutiennent la coupole et qui appartiennent à l'époque romaine; les peintures sur fond d'or, dont H. Flandrin a décoré les trois chapelles absidales, et le marchepied du maître-autel, magnifique mosaïque exécutée par M. Morat et se composant de trois médaillons qui représentent : le *Bon pasteur*, des *Colombes buvant dans une coupe* et des *Colombes becquetant des raisins entassés dans une corbeille;* la chapelle de la Vierge, qui contient une belle statue de Bonnassieux, des bas-reliefs de M. Fabisch, un confessionnal du style byzantin, chef-d'œuvre de menuiserie; le beau portail antique qui forme l'entrée des fonts baptismaux; la chapelle Saint-Martin, dont la voûte est décorée de fresques. Près de l'église d'Ainay se voit une ancienne église dans laquelle se trouve la crypte qui passe pour avoir été la prison de saint Pothin et de sainte Blandine.

Saint-Nizier, bâtie au-dessus d'une chapelle souterraine, offre un beau portail de la Renaissance construit par Philibert Delorme et orné des statues de la Vierge, par Bonnassieux, de sainte Anne, de saint Joachim et de saint Nizier, par M. Fabisch. La tour méridionale et la flèche gothique qui la surmonte sont modernes. L'attention est attirée à l'intérieur par une belle statue de la Vierge, œuvre de Coysevox, et le maître-autel, en marbre blanc de Carrare, remarquable par la délicatesse de ses ornements.

Saint-Irénée renferme une crypte qui remonte au IIe siècle, et qui contient les tombeaux de saint Irénée, de saint Epipode et de saint Alexandre. On y voit aussi une grande quantité d'ossements qui sont regardés comme ceux des dix-neuf mille martyrs immolés par ordre de Septime-Sévère.

L'église Saint-Bonaventure, commencée au XIVe et terminée au XVe siècle, vient d'être tout récemment restaurée; les portails ont été relevés avec beaucoup de soin. On y remarque de très-beaux vitraux, style XVe siècle, peints par Steinheil, et plusieurs ouvrages de sculpture, en particulier la châsse de saint Donatien, par M. Bellot, d'après un dessin de Mme Benoist.

L'église Saint-Georges, récemment agrandie sur les plans de M. Bossan, est surmontée d'un fort joli clocher. Elle renferme également un maître-autel gothique, sculpté récemment sur les dessins du même architecte Cet autel est surmonté d'un retable représentant les saintes femmes au tombeau, sculpté par M. Fabisch.

Saint-Polycarpe possède le plus bel orgue de la ville. Cet instrument compte quarante-huit jeux et a été fabriqué par un artiste lyonnais, M. Zeiger. Tout récemment on a construit dans cette église une chapelle très-riche et d'un goût remarquable. De belles sculptures, dues au ciseau de M. Fabisch, ornent le maître-autel. Elles représentent un saint Jean l'Evangéliste se reposant sur le cœur de Jésus.

L'église de l'Hôtel-Dieu, qui a son entrée place de l'Hôpital, est richement ornée. On y remarque une chaire en marbre, des stalles et des boiseries de chapelle très-bien sculptées; deux groupes très-remarquables, représentant l'un Jésus-Christ, Marthe et Marie, l'autre une Vierge soutenant le corps du Christ sur ses genoux, ont été sculptés dans le marbre, le premier par M. Fabisch, le second par M. Blanchet. On voit enfin dans cette église un bas-relief très-beau, représentant Notre-Dame de Pitié.

L'église de l'Immaculée-Conception, aux Brotteaux, qui vient à peine d'être terminée, est un monument assez vaste, construit dans le style roman. Les voûtes de la nef sont très-élevées et s'appuient sur des arcades à plein cintre surhaussées, dont les retombées portent sur des piliers formés de quatre colonnettes accouplées. L'intérieur n'a rien de remarquable.

Parmi les autres églises de Lyon nous signalerons : Saint-Pierre, dont le portail roman date du IXe ou du Xe siècle; Saint-Paul, dont la coupole et la porte latérale sont d'architecture byzantine; Saint-Pierre-aux-Liens, belle église moderne dans le style du IXe et du Xe siècle, renfermant un magnifique maître-autel; la chapelle de l'Enfant-Jésus; la loge du Change, servant depuis 1810 de temple aux protestants; le temple évangélique, etc.

Sur une colline de la rive droite de la Saône s'élève l'église Notre-Dame-de-Fourvières. De nombreux chemins y conduisent, notamment la montée Saint-Barthélemy. Cette église doit son nom au forum romain qui se trouvait jadis à cette place. C'est en grande partie une construction moderne en style roman. L'intérieur de cette église n'a rien de particulièrement remarquable; elle est tapissée d'*ex-voto* apportés par les fidèles du culte catholique venus de tous les points de la France. Deux tableaux assez ordinaires ornent l'intérieur de l'église. Le premier est de M. Martin Daussigny et rappelle l'inondation de 1840. Il représente la ville de Lyon réfugiée sur des ruines que les eaux envahissent déjà et implorant la Vierge. Le second, dû à Victor Orsel, représente Lyon épargnée par le choléra grâce à l'intervention de la Vierge. Au bas de ce tableau on voit la colline de Fourvières, puis au-dessous le portrait du peintre, mort avant d'avoir terminé son œuvre, qu'ont achevée ses amis. La tour de Notre-Dame-de-Fourvières a des proportions énormes qui s'harmonisent mal avec l'ensemble du monument et l'écrasent. Elle a 52 mètres de hauteur et sur son sommet se trouve placée une statue de la Vierge en bronze doré. Cette statue a été payée par le produit de quêtes faites parmi les fidèles du culte catholique. Elle fut installée au commencement de décembre 1851. Elle a été fondue par MM. Lanfrey et Constant Baur, sur le modèle scupté par M. Fabisch. Sa hauteur est de 5m,60; le socle octogone sur lequel elle est placée mesure 3 mètres de hauteur. Les abords de la chapelle sont garnis de marchands d'objets de piété, qui cumulent ce commerce avec la location de puissantes longues-vues. En 1869 et 1870, avant la déclaration de guerre, on avait installé sur le sommet de la colline un véritable observatoire. La vue est du reste splendide à cette hauteur, et de ce point, mieux que de partout ailleurs, on distingue très-nettement les principaux groupes de l'agglomération lyonnaise.

L'hôtel de ville, construit de 1646 à 1655, incendié en 1674, réparé en 1702 par Mansart, récemment restauré sous la direction de M. Desjardins, se compose de deux façades et de deux ailes. La façade qui donne sur la place des Terreaux offre une statue équestre de Henri IV, par Legendre-Hérald, sculpteur lyonnais, et une balustrade en pierre ornée des statues d'Hercule, par M. Fabisch, et de Pallas, par M. Bonnet. La tour de l'horloge, surmontée d'une coupole, a 50 mètres de hauteur. Dans le vestibule de la grande porte, dont la voûte est d'une grande hardiesse, se voient les groupes en bronze dits la *Saône et le Rhône*, par les frères Coustou. La façade qui donne sur la place de la Comédie, reconstruite en 1858, est formée de plusieurs arcades que surmonte une galerie avec une balustrade en pierre. On remarque à l'intérieur : les salons de réception et les appartements du préfet; la salle des Archives, renfermant, outre une riche collection d'archives, un musée historique; la salle du Conseil municipal, ornée des portraits de Jacquard, par M. Bonnefond, et du célèbre abbé Rozier, par Genod, et le plafond du grand escalier peint à fresque par Blanchet.

Le palais du Commerce et de la Bourse a été inauguré le 18 août 1860. « Il a, dit M. Ad. Joanne, deux façades qui rivalisent de magnificence, l'une sur la place de la Bourse, l'autre sur la place des Cordeliers. La salle de la Bourse occupe le centre de l'édifice; elle est décorée de huit statues en pierre représentant les quatre éléments et les quatre saisons, par MM. Bonnassieux, Fabisch et Roubaux. »

La façade principale du palais de justice, construit sur l'emplacement du palais des comtes de Roanne, consiste en une colonnade corinthienne supportée par un soubassement en pierre de taille.

Le palais des Beaux-Arts comprend l'école des beaux-arts, les musées de statues et de tableaux, les musées archéologiques, le musée d'histoire naturelle et la bibliothèque des beaux-arts. « C'est, dit M. Ad. Joanne, l'édifice le plus intéressant de la ville de Lyon, par les beautés mêmes de son architecture, heureux mélange des ordres dorique et corinthien, comme par les nombreuses richesses qu'il renferme. On vient d'en restaurer la façade, et il est question d'en construire une autre.

Le musée de peinture renferme un nombre très-considérable de tableaux, parmi lesquels nous allons indiquer ceux qui sont les plus dignes d'attirer l'attention, soit par leur mérite réel, soit pour le nom de leur auteur, soit enfin pour le sujet qu'ils représentent.

— GALERIE DES PEINTRES LYONNAIS. *Animaux, fleurs et fruits*, par Berjon; *Baie de La Madeleine*, par Briard; *Marché d'animaux, Portraits, Vue de Rome*, par Boissieu; *Origine de la fabrication des étoffes de soie à Lyon*, par Bonirote; la *Cérémonie de l'eau sainte dans l'église des Grecs catholiques, à Rome*, par Bonnefond; le *Dante, conduit par Virgile, visite et console les envieux frappés d'aveuglement*, et *Euripide écrivant ses tragédies dans une grotte de l'île de Salamine*, par H. Flandrin; *Moïse présenté à Pharaon, Adam et Eve auprès du corps d'Abel*, par Victor Orsel; un *Tournoi*, par Revoil; *Offrande à la Vierge*, par Saint-Jean; *Intérieur d'un atelier*, par Trimollet; *Marché au bétail*, par Louis Guy; *Vue d'une Chartreuse*, par Paul Flandrin; *Portrait du général Gémeau*, par Janmot.

— ECOLE FRANÇAISE. *Portrait d'un militaire*, par Sébastien Bourdon; le *Martyre de saint Gervais et de saint Protais*, par Lesueur; les *Vendeurs chassés du temple*, par Jean Jouvenet; *Animaux, fleurs et fruits*, par Desportes; *Tête de jeune femme*, par Girodet-Trioson; *Corinne au cap de Misène*, par Gérard; *Interrogatoire de Savonarole*, par Granet; le *Bon Samaritain*, par Drolling; *Lisière d'une forêt*, par Marilhat; *Scène du déluge*, par Court; le *Père du Cid*, par Lehmann; *Songe de Jacob*, par Ziegler; *Chœur des Capucins de la place Barberini, à Rome*, par Granet.

— ECOLES ALLEMANDE, FLAMANDE ET HOLLANDAISE. L'*Empereur Maximilien Ier et Catherine, sa femme, à genoux devant la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, qui posent sur leurs têtes des couronnes de fleurs*, par Albert Dürer; *Portraits*, par Mirevelt; *Saint François, saint Dominique et plusieurs autres saints préservent le monde de la colère de Jésus-Christ*, et l'*Adoration des Mages*, par Rubens; *Saint Jérôme dans le désert*, par Gaspard de Crayer; les *Quatre éléments*, par Jean Breughel; la *Visitation, Mercure et Argus*, par Jordaens; *Deux têtes d'étude*, par Van Dyck; *Découverte des reliques de saint Gervais et de saint Protais*, la *Cène*, par Philippe de Champaigne; *Saint Jérôme*, par Quellyn; le *Message*, par Terburg; *Délivrance de saint Pierre*, par Téniers; le *Pâtre*, par Ferdinand Bol; *Intérieur de forêt*, par Jean van Hagen; le *Ruisseau*, par Jacques Ruysdaël; *Un jeune fumeur allumant sa pipe*, par Schalken; l'*Atelier de maréchal ferrant*, par Blœmen; le *Printemps*, par Jean van Huysum; *Cavaliers en reconnaissance*, par Van der Meulen.

— ECOLE ITALIENNE. *Saint Jacques et saint Grégoire*, l'*Ascension de Jésus*, l'œuvre capitale du musée de Lyon, par le Pérugin; le *Repos de Jésus*, par Sébastien del Piombo; le *Sacrifice d'Abraham*, par Andrea del Sarto; la *Maîtresse du Titien*, par Pâris-Bordone; *Ex-voto, Danaé*, par Tintoret; *Moïse sauvé des eaux*, par Paul Véronèse; le *Christ à la colonne*, par Palma le Jeune; le *Baptême de Jésus*, par Louis Carrache; *Portrait du chanoine de Bologne*, par Annibal Carrache; l'*Adoration des rois*, la *Reine de Chypre*, par Carletto Véronèse; la *Circoncision*, par le Guerchin.

— ECOLE ESPAGNOLE. *Saint François d'Assise placé après sa mort dans une grotte, sous le maître-autel d'une église*, par François Zurbaran.

Le musée renferme aussi quatre mosaïques antiques, découvertes dans le département du Rhône. Elles représentent une course de chevaux et de chars, chez les anciens, dans l'enceinte du cirque; la lutte de l'Amour et du dieu Pan; Orphée, coiffé du bonnet phrygien, assis et pinçant de la lyre, etc.

Le musée d'histoire naturelle comprend : une collection minéralogique générale et une collection minéralogique spéciale du département du Rhône; une collection des roches et des terrains; une collection générale des fossiles; une collection des minéraux, des roches et des terres appartenant au département du Rhône, et une galerie de zoologie.

Les musées archéologiques, créés au commencement du siècle, sous l'administration de M. Fay de Santhonay, par Artaud, puis par M. de Comarmond, se composent du musée lapidaire, du musée des antiques et de celui du moyen âge. Le musée lapidaire occupe le portique du palais des Arts. Cette collection est une des plus riches de l'Europe. On y comptait plus de quatre cents inscriptions en 1872, un nombre considérable de fragments de sculpture, de nombreux vases d'argile, des coupes et des bassins de marbre de toutes dimensions. Le musée des antiques est reporté dans le premier étage. Les objets les plus curieux que contienne ce musée consistent en bracelets, bagues, pierres gravées, colliers trouvés sur la colline de Fourvières en 1841, à l'époque où l'on fit des fouilles pour l'aménagement et la construction de la chapelle. Tous ces bijoux, réunis dans une vitrine, portent le titre d'*Ecrin d'une dame romaine*, c'est ainsi que les a baptisés M. de Comarmond, un des fondateurs de ce musée. Avec cet écrin il convient de signaler, comme ayant une bien plus grande importance au point de vue historique, les célèbres *Tables de bronze de l'empereur Claude.* Ces tables, qui figuraient autrefois dans la galerie des tableaux, ont été découvertes à Lyon en 1528 sur la côte de Saint-Sébastien. Elles contiennent presque en entier un discours prononcé devant le Sénat par l'empereur Claude, discours qui avait pour but de faire admettre les chefs gaulois dans le Sénat romain. Ces tables, assez bien conservées, sont certainement ce qu'il y a de plus curieux dans ce genre.

Le musée du moyen âge, situé lui aussi dans les salles du premier étage, ne comprenait autrefois que des armures du XVe et du XVIe siècle. On l'a aujourd'hui (1873) enrichi d'une foule d'autres objets de la même époque, tels que tapisseries, étoffes, oratoires, etc., etc. La bibliothèque du palais des Arts se compose de plus de 160,000 volumes. Le cabinet des estampes renferme environ 40,000 pièces.

Le palais des Arts, où se trouvent ces musées et la bibliothèque, était jadis le monastère de Saint-Pierre, appartenant à des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, qui n'y étaient admises qu'après avoir fait preuve de noblesse. Au XIVe siècle, ce monastère possédait les plus beaux immeubles de la ville, et augmentait sans cesse ses richesses en prêtant à gros intérêts aux autres chapitres, ou en achetant leurs biens à bas prix quand ils avaient besoin d'argent. Pour mieux écouler les produits de leurs vignobles, les dames de Saint-Pierre établirent un cabaret dans l'abbaye. L'archevêque de Lyon leur ayant ordonné de fermer le cabaret, l'abbesse en appela au saint-siége, accusant le chapitre de vouloir vendre seul ses récoltes. Le pape donna raison aux religieuses et défendit de les inquiéter, sous peine d'excommunication. Saccagé par le terrible baron des Adrets, le couvent fut reconstruit tel que nous le voyons aujourd'hui. Il fut habité par les dames de Saint-Pierre jusqu'à la Révolution. En 1802, il devint le palais du Commerce et des Arts, et prit le nom de palais des Arts, après la construction du palais du Commerce.

Au deuxième étage de ce palais du Commerce se trouve le musée des arts et de l'industrie, créé en 1858. Il se compose de trois sections principales. La première est affectée aux arts et comprend des tableaux de différentes époques, des modèles d'architecture et tout ce qui peut permettre de suivre à travers les âges le développement du sentiment artistique. La deuxième est consacrée à l'industrie. Les soies y tiennent une place naturellement considérable. A côté des soies, des cotons, des fils, etc., de toute nature se trouvent des réductions d'appareils destinés à faire connaître du même coup la matière employée et l'outil. Enfin, une troisième section est consacrée à l'historique de la fabrication des soies et de l'industrie lyonnaise en général. Un cabinet de dessin, une bibliothèque et une salle d'étude sont annexés à ce musée.

Nous mentionnerons encore parmi les monuments : le palais de l'Archevêché, édifice du XVe siècle, dont on vante la chapelle; l'hôtel de la division militaire; l'hôtel des Monnaies; la manufacture des tabacs; la manutention militaire; la manutention civile; l'abattoir; l'arsenal d'artillerie; l'entrepôt des douanes; le grenier à sel; le mont-de-piété; le marché couvert; les casernes de Serin, des Collinettes et de la Part-Dieu; le Grand-Théâtre, construit de 1827 à 1830; le cercle Musical; le Casino; le Jardin d'hiver; le Colisée; les gares, etc.

Enfin, Lyon compte de nombreux établissements de bienfaisance, parmi lesquels nous citerons : l'Hôtel-Dieu, construit par Soufflot, et dont le jardin renferme le tombeau de Narcissa, fille de Young; l'hospice de la Charité, qui reçoit les vieillards des deux sexes, infirmes et indigents, les orphelins, les enfants abandonnés et les enfants malades au-dessous de seize ans; l'hospice de l'Antiquaille, où sont admis les aliénés des deux sexes, les individus des deux sexes atteints de maladies psoriques ou secretes, et les vieillards des deux sexes à titre de pensionnaires; l'hôpital militaire; l'hôpital de la Croix-Rousse; le dépôt de mendicité; l'asile des vieillards des deux sexes; l'hospice des frères de Saint-Jean-de-Dieu; la Société de charité maternelle; des crèches; de nombreuses sociétés de secours mutuels, etc.

— *Industrie, commerce.* La fabrication des soieries, qui occupe le premier rang dans l'industrie lyonnaise, a su conquérir dans le monde entier une réputation justement méritée. Des Italiens, exilés par les luttes sanglantes des guelfes et des gibelins, importèrent à Lyon, au commencement du XVe siècle, le tissage des étoffes de soie. Ils trouvèrent chez les ouvriers lyonnais un esprit inventif, une activité prodigieuse et un grand amour du travail; aussi l'industrie nouvelle grandit-elle avec rapidité. Henri II la réglementa par des statuts en 1552; Henri IV, voulant favoriser la production de la soie en France, fit planter partout une immense quantité de mûriers. Avant l'introduction du tissage des étoffes de soie à Lyon, Avignon et Tours possédaient déjà cette industrie; mais Lyon l'emporta bientôt par la perfection de la main-d'œuvre, la beauté du dessin, la richesse des étoffes. Chaque année vit naître une combinaison d'où résultait un tissu nouveau destiné à durer autant que la mode, à disparaître avec elle pour faire place à un autre; et, de nos jours, c'est encore ce qui caractérise la fabrique lyonnaise et fait une grande partie de sa supériorité. « L'industrie des soieries, dit M. Arlès-Dufour, occupa à Lyon, depuis 1650 jusqu'à 1680, de 9,000 à 12,000 métiers; après la révocation de l'édit de Nantes jusque vers 1760, ce nombre était réduit à 3,000 ou 4,000 environ. De 1760 à 1789, il se releva à 18,000, pour retomber à 3,000 ou 4,000 en 1794. De 1804 à 1812, il remontait à 12,000, et en 1816 à 20,000; en 1827, il atteignit 27,000; en 1837 il était de 40,000, et à l'époque de la révolution de Février, 50,000 métiers fonctionnaient à Lyon. » De nos jours, le nombre de métiers fonctionnant dans le département du Rhône et les départements voisins est évalué à 120,000. Ces métiers produisent une valeur de plus de 460 millions et occupent près de 140,000 ouvriers, dont une moitié est concentrée dans la ville même. « La fabrique lyonnaise, dit M. Kauffmann, n'a pas, comme l'industrie des toiles de coton, de grandes manufactures où travaillent en commun une quantité considérable d'ouvriers des deux sexes, les femmes séparées de leurs maris, les jeunes filles loin de la surveillance de leurs parents; le tissage, au contraire, se fait en famille; les ateliers se composent de 2 à 6 métiers, rarement d'un plus grand nombre, qui sont occupés par les membres de la famille et par les compagnons. La femme tient le ménage, fait les cannettes et donne au tissage le reste de son temps. Les enfants vivent sous les yeux de leurs parents et sont envoyés à l'école, double gage de moralité. Les instruments de travail, c'est-à-dire les métiers, les mécaniques à la Jacquard, les lisses, les plombs, les maillons, les navettes, appartiennent au chef d'atelier. Le prix des façons est payé au mètre courant; il varie naturellement suivant les genres d'étoffes, suivant leur largeur, etc. Ce prix, débattu entre le fabricant et le chef d'atelier, est généralement uniforme pour chaque genre d'ouvrage. La possession en propre des instruments de travail fait à l'ouvrier lyonnais une position bien préférable à celle des autres ouvriers des manufactures, lui assure une sorte de liberté, lui inspire l'ordre, le soin de ses ustensiles. » Si cette organisation du travail au moyen d'ateliers contenant rarement plus de 4 à 5 métiers a de grands avantages au point de vue de la moralité, elle n'est pas néanmoins sans inconvénients au point de vue de la continuité de la production. Sauf quelques étoffes unies, d'un placement régulier et sûr, les fabricants ne font presque jamais confectionner de tissus à l'avance, en sorte qu'aussitôt que les demandes cessent d'arriver les métiers cessent de battre. Les autres branches de l'industrie lyonnaise sont : la fabrication des tulles de soie et des foulards; la passementerie, qui occupe 800 métiers; la teinturerie (80 ateliers et 1,500 ouvriers); la construction de métiers à tisser, battants, navettes et autres outils; les fonderies de cuivre, de cloches, de bronze; l'orfévrerie; la bijouterie; la boutonnerie; l'ébénisterie; la peausserie; la chapellerie; la fabrication d'huiles, de chandelles, de bougies, de liqueurs, de bière, de pâtes alimentaires, de savon, de chocolat, de produits chimiques, de parfumerie, de toiles cirées, de fleurs artificielles, d'aiguilles, d'épingles, etc.

Si Lyon est une ville industrielle de premier ordre, c'est aussi une grande place de commerce. Cette ville, placée presque au centre de la France, à peu de distance des frontières de l'E., est la route des produits allant du N. au S., du S. au N., de l'E. à l'O. C'est la station principale du grand transit des marchandises qui, venant des contrées orientales de l'Afrique et de l'Espagne, débarquent à Marseille et dans les autres ports de la Méditerranée, pour être disséminées en France. Le commerce proprement dit de la place de Lyon s'exerce principalement sur les riches et nombreux produits de son industrie. Lyon achète annuellement pour environ 200 millions de soies de France, d'Italie, du Japon, de l'Inde et de la Chine, et exporte ses soieries principalement en Amérique, en Angleterre et en Russie. D'après le *Compte rendu des travaux de la chambre de commerce de Lyon*, publié en 1869, l'exportation des soieries de toute nature s'est élevée :

En 1864, à 408,179,476 fr.
En 1865, à 428,502,578
En 1866, à 467,713,083
En 1867, à 422,944,177

Lorsqu'on embrasse la période décennale qui s'étend de 1859 à 1868, on constate ceci : de 1867 à 1872, la moyenne de l'exportation a été de 465 millions de francs.

1° La profonde décadence du façonné, qui, de 66,152,457 fr. en 1859, est tombé, en 1868, à 7,431,465 fr.;

2° L'accroissement des exportations d'unis, qui de 201,217,200 fr. se sont élevées, en 1868, à 329,322,360 fr.

A la fin de l'Empire, les affaires se ralentirent considérablement, et ce ralentissement ne fit qu'augmenter en 1870 et 1871, par suite de la guerre néfaste faite à l'Allemagne. Depuis cette époque, le marché de la soierie lyonnaise s'est relevé sensiblement. La draperie et la toilerie, les vins et eaux-de-vie, la houille, les fromages, les marrons, l'épicerie et la droguerie complètent le tableau général du commerce de Lyon.

Lyon est le centre de sept lignes de chemins de fer, qui aboutissent à quatre gares principales, les gares de Vaise, de Perrache, de la Guillotière et des Brotteaux, et qui mettent la ville en communication avec Paris, Marseille, Grenoble, Saint-Etienne, le Bourbonnais, Genève, Bourg. Pour entrer dans Lyon et aller de la gare de Vaise à celle de Perrache, le chemin de fer passe sous le tunnel de Saint-Irénée, appelé aussi tunnel de Fourvières ou de la Quarantaine. Il a 2,175 mètres de longueur, et se trouve à 192 mètres au-dessous de Saint-Irénée. Le plus curieux chemin de fer de Lyon est celui de la Croix-Rousse, appelé communément le chemin de fer de la Ficelle. Il n'a guère que 600 mètres de long et conduit, par une pente de $0^m,16$ par mètre, aux hauteurs de la Croix-Rousse. Les voitures y sont remorquées par une machine fixe et des cordages en fer, et tandis qu'un train monte, il en descend toujours un autre. On est en train d'en établir un semblable pour monter à Saint-Just et à Saint-Irénée. Le produit des octrois s'est élevé à Lyon, en 1872, à 8,966,792 fr.

Cette ville possède des compagnies d'assurances contre l'incendie, contre la grêle, sur la vie, contre les accidents de tous genres, contre les risques de la navigation sur le Rhône et sur la Saône. La Compagnie lyonnaise d'assurances contre les risques de la navigation est la plus importante.

— *Mœurs, usages, société, population, etc.* La ville de Lyon a longtemps conservé une physionomie à part; elle avait ses coutumes, ses usages, ses fêtes, qui rappelaient celles du moyen âge, entre autres la fête des Merveilles, établie en l'honneur de saint Pothin. Ce jour-là, une grande procession de bateaux avait lieu sur la Saône; après cette cérémonie, de jeunes taureaux tout vivants étaient jetés dans la rivière, et des hommes vigoureux combattaient à outrance ces animaux, que l'on traînait ensuite dans la rue Ecorchebœuf, pour y être abattus. Sans remonter si loin, il y a une quarantaine d'années seulement, les fêtes populaires étaient encore nombreuses, et se sentaient même parfois de la grossièreté des mœurs du temps passé. Ainsi, le vendredi saint, les bouchers célébraient à Sainte-Foy leur fête de l'Agneau pascal. Un agneau était mis dans une cage à barreaux de fer et suspendu en l'air; les bouchers, à cheval et munis d'un bâton garni de crocs de fer, passaient au galop, tâchant de dépecer le pauvre animal. Les joutes sur l'eau étaient nombreuses : deux bateaux, maniés par des rameurs forts et vigoureux, passaient rapidement à côté l'un de l'autre. Sur chacun d'eux un homme se tenait debout, tenant une longue lance à la main et portant un plastron sur la poitrine; un choc terrible avait lieu, comme dans les anciens tournois; parfois un des adversaires tombait dans l'eau, parfois la chose arrivait à tous les deux; il n'était pas rare de voir les lances se briser ou même un des deux lutteurs enlever son adversaire à la pointe de sa lance. C'étaient des jeunes gens de la ville ou des lieux voisins qui se livraient à ce divertissement. Le dimanche des Brandons, appelé à Lyon dimanche des Bugnes, de nombreuses bandes de masques s'en allaient en voiture, à cheval, à âne, dans la plaine de Saint-Fons, où toute la ville se portait. Les lazzis, les plaisanteries, les allusions politiques étaient échangés de toutes parts dans ce jour de gaieté, que terminait un bal masqué donné au théâtre, et auquel les dames du plus grand monde assistaient. Mais le divertissement le plus usuel, le plus répandu, était le jeu de boules. Les Brotteaux étaient alors des terrains vagues appartenant aux hôpitaux; on n'y voyait que des jeux de boules et des guinguettes. Chaque jour le Lyonnais, après son dîner (tout le monde dînait alors à deux heures), venait faire sa partie de boules; il y avait le jeu de boules des notaires, celui des avoués, celui des avocats, celui des marchands de soie. Des paris énormes se faisaient sur les parties, et des joueurs venaient de Grenoble, de Valence, de Genève, pour y assister. Une guinguette bien connue alors, celle de la mère Brugousse, attirait de nombreux chalands; on y buvait de la bière, on y mangeait du jambon, et, dans les chansons populaires du temps, un amoureux promettait à son amoureuse de la mener aux « Brottiaux manger une salade et danser un rigodon » Aujourd'hui le cercle a remplacé le jeu de boules; les habitudes de luxe, de faste et d'ennui qui en est la conséquence, ont remplacé cette simplicité charmante, cette gaieté facile. Cette transformation s'est principalement accomplie sous le second Empire et grâce à son action démoralisatrice. Nulle part peut-être cette influence funeste ne s'est fait autant sentir que sur la population lyonnaise, qui comptait le travail, l'économie et la simplicité parmi ses principales vertus. Non-seulement la ville a été fatalement endettée par ses administrateurs, exempts de tout contrôle et ordonnant les dépenses les plus insensées; non-seulement il y a eu des tripotages et des gaspillages sans nombre; mais cet amour du luxe, ce besoin de la représentation, dont l'exemple venait d'en haut, ont ébranlé les fortunes les plus sûres, et fait perdre à la place de Lyon une partie du crédit sans bornes dont elle avait joui jusque-là.

La société lyonnaise se divise en trois groupes bien distincts, bien tranchés, bien séparés les uns des autres. Le premier, appelé la *société de Bellecour*, se compose de tous ceux qui appartiennent à la noblesse, très-nombreuse à Lyon et dans les environs. Tous ses membres vivent entre eux, hostiles aux idées de leur temps, pétris d'intolérance, prosternés devant le trône et devant l'autel. L'inintelligence, la morgue, l'exclusivisme, naturels aux aristocraties tombées dans une décadence définitive, sont encore augmentés chez eux par l'étroitesse et les petites passions de l'esprit de province. Le second groupe est celui du haut commerce, des fabricants, des marchands de soie, des banquiers, du barreau et de la magistrature. C'est, à proprement parler, l'élite de la société lyonnaise, qui travaille et possède la richesse et le talent. Malgré ces précieuses qualités, on y trouve encore quelque chose d'étroit dans les idées, qui tient aussi bien à la province qu'à la ville elle-même, et, à part quelques honorables exceptions, on y cherche vainement cet amour des lettres et de l'étude qui a fait jadis de Lyon un centre littéraire important. Le troisième groupe est composé des ouvriers en soie, qui forment un monde distinct par le langage, par les habitudes, par le nombre et par la position topographique. L'ouvrier en soie, appelé vulgairement *canut*, occupe la Croix-Rousse, qui est une ville dans une autre ville. Le canut a son langage à lui, qui se distingue non-seulement par l'accent traînant dont est affectée toute la population lyonnaise, mais surtout par un langage à part, une sorte de patois imagé et pittoresque, où l'on trouve les restes de l'ancienne langue du Lyonnais. Ce langage, qui de plus en plus tombe en désuétude, a été l'objet de recherches philologiques importantes, et quelques petits journaux du cru en usent parfois pour le plaisir de leurs lecteurs. L'ouvrier en soie est économe, travailleur, rangé, et on l'a trop souvent représenté comme un révolté, sans cesse disposé à s'insurger contre l'ordre social. C'est une erreur des plus grossières; s'il est descendu deux ou trois fois dans la rue depuis le commencement du siècle, c'était ou dans ces moments de crise politique auxquels les autres villes n'ont pas échappé, ou pour cette question des salaires, dans laquelle, il faut bien le dire, tous les torts n'étaient pas de son côté; le haut commerce lyonnais a toujours montré trop d'âpreté et pas assez d'esprit de conciliation. Ceux qui parlent en termes si injustes de l'ouvrier lyonnais montrent une ignorance profonde, que l'esprit de parti a contribué à propager. Certes, à Lyon comme dans toutes les grandes agglomérations, il existe des éléments mauvais et corrompus. Mais ce n'est point parmi la laborieuse population de la Croix-Rousse qu'il faut les chercher. Là, ce qu'on trouve à peu près partout, c'est l'ordre, le travail, l'esprit de famille. Les repris de justice, les gens sans aveu, les paresseux qui ne veulent pas demander au travail les moyens d'existence, les hommes impurs que le plus souvent la police soudoie dans le but d'amener des émeutes destinées à justifier des mesures compressives, cherchent généralement un refuge dans des repaires immondes, à la Guillotière.

Lyon est incontestablement, en France, le foyer le plus puissant des intrigues jésuitiques, la ville où, surtout dans les classes riches, l'esprit clérical a le plus d'empire. Les passions religieuses ont toujours agité fortement cette ville; lors de la Saint-Barthélemy, Maudelot, lieutenant du duc de Nemours, fit incarcérer les protestants sous prétexte de les protéger; puis il laissa des bandes d'assassins se jeter sur eux et les égorger dans les prisons. Plus de 1,000 victimes tombèrent dans ce jour néfaste. Sous la Restauration, Lyon eut beaucoup à souffrir de la réaction royaliste et cléricale; les prêtres jetaient dans la boue le chapeau de ceux qui passaient à côté d'eux sans les saluer. Pendant le règne de Louis-Philippe, le clergé se contenta d'intriguer sourdement; mais, avec le second Empire, sous la protection du maréchal Castellane, l'esprit clérical reprit toute son insolente fierté et domina en maître. On ne pourrait compter les couvents, les maisons religieuses, les séminaires qui couvrent le sol lyonnais. La colline de Fourvières est parsemée d'établissements de ce genre, placés fort en vue, comme pour bien signifier que ce sont eux qui dominent. Lyon a été la première à accueillir avec transport le dogme de l'Immaculée Conception, et le 8 décembre est la plus grande fête de la ville. Mais si le cléricalisme y est puissant, s'il y est l'allié naturel de la réaction, s'il travaille activement en faveur d'idées politiques surannées, compressives, d'une intolérance véritablement odieuse, il s'en faut qu'il règne en maître sur les consciences. En face de lui, séparé comme par un abîme qui va sans cesse s'élargissant, se dresse l'esprit démocratique, l'esprit de libre pensée, dont les progrès sont incessants. Nulle part en France, on peut le dire, il n'existe une démarcation si tranchée, si fortement accusée entre ces deux grands partis dont la lutte est le fait capital de l'histoire de notre temps.

La ville de Lyon a été autrefois un centre littéraire important. Son Académie, fondée en 1700, a eu un certain éclat au siècle dernier. En 1754, Voltaire, de passage en cette ville et membre honoraire de l'Académie, assista à une séance tenue exprès pour lui. Parmi les membres figuraient deux abbés et un jésuite, qui ne secouèrent pas la poussière de leurs souliers, mais qui firent très-gracieux accueil à leur collègue. Parmi les personnages illustres ou distingués que Lyon a vus naître, nous citerons : Germanicus, les empereurs Claude, Marc-Aurèle, Caracalla et Géta; Sidoine Appollinaire, saint Ambroise, Louise Labbé, Philibert Delorme, Audran, Coysevox, Coustou, le Père Ménétrier, Terrasson, Montucla, les Jussieu, Bonnet, Rolland, Camille Jordan, Jacquard, le maréchal Suchet, Claude Martin, Aimé Martin, Lemot, De Gérando, Jean-Baptiste Say, Bignan, Jal, les deux Ampère, Ballanche, Mme Récamier, Mme Gay, Saint-Jean, Paul et Hippolyte Flandrin, l'éditeur Louis Perrin, mort en 1866, et dont les éditions sont très-recherchées, Hénon, etc.

Le mouvement intellectuel est surtout représenté par les journaux, qui y sont très-nombreux, en y comprenant les feuilles catholiques spéciales. Les journaux politiques importants sont : le *Progrès de Lyon*, le *Journal de Lyon*, la *France républicaine*, le *Salut public*, la *Décentralisation*.

Nous ne saurions passer ici sous silence deux établissements qui ont rendu et rendent à Lyon de très-grands services. Nous voulons parler de l'Ecole des beaux-arts, dite Ecole de Saint-Pierre, et de l'Ecole La Martinière.

C'est à l'Ecole des beaux-arts que Lyon doit une partie de sa splendeur industrielle. C'est de là que sortent tous les dessinateurs de la fabrique lyonnaise. Cet établissement, entretenu aux frais de la ville et dont les cours sont suivis par 1,000 à 1,200 jeunes gens, comprend neuf classes : dessin et peinture de la figure, dessin d'après le plâtre, peinture pour la fleur, composition appliquée aux manufactures, architecture, sculpture, gravure et lithographie, principes.

L'Ecole La Martinière, fondée grâce à un legs du major général Claude Martin, est un établissement d'où sortent chaque année d'excellents contre-maîtres et des ouvriers instruits. On y enseigne les mathématiques, le dessin, les travaux manuels et la théorie de la fabrication des étoffes.

— *Antiquités.* Lyon et ses environs conservent quelques antiquités fort curieuses. Ce sont d'abord les restes de trois aqueducs : du Mont-d'Or ou d'Ecully, du Mont-Roman ou de Craponne et du Mont-Pilat. Ces monuments historiques paraissent avoir été construits au début de l'occupation romaine. Sur la route de Tarare, à quelques kilomètres de Lyon, on voit encore les arcs rampants qui soutenaient l'aqueduc du Mont-d'Or. L'aqueduc du Mont-Pilat, qui mesurait plus de 80 kilom. de long, a laissé de magnifiques vestiges à Bonnand, tout près de Lyon, et à Chaponost, où l'on compte 90 arcades. Au quartier Saint-Just, non loin de la place des Minimes, on voit encore, dans un enclos appartenant à un couvent, les ruines de l'hémicycle d'un théâtre qui devait avoir d'énormes proportions. De Miribel à Lyon, le long de la rive droite du Rhône, on trouve de nombreux restes d'un canal souterrain qui était fort probablement destiné à conduire les eaux du Rhône à la naumachie du Jardin des plantes. Dans le grand jardin de l'Antiquaille, au milieu de l'hospice, on voit sur le chemin qui va de la place des Minimes à Fourvières un réservoir antique. Enfin, place Saint-Just, dans le clos d'un monastère occupé autrefois par des ursulines et devenu aujourd'hui une maison de santé, on voit une ancienne conserve d'eau, connue sous le nom de Bains romains. Cette piscine, qui pour la grandeur et la beauté n'approche pas des Bains romains de Nîmes (Gard), est cependant remarquable.

— *Histoire.* L'origine de Lyon se perd dans la nuit des siècles. A l'époque de la conquête des Gaules par Jules César, c'était déjà une place de quelque importance. Mais tout porte à croire que cette ville a été édifiée dans la situation où elle existe aujourd'hui par le consul Lucius Munatius Plancus, l'an 49 av. J.-C. Voici comment A. Thierry, l'historien des Gaulois, explique l'origine de Lyon : « De graves dissensions domestiques s'étaient élevées dans l'enceinte des murs de Vienne durant les guerres de César et de Pompée, une partie des habitants avait chassé l'autre; réfugiés sur les bords du Rhône, près de la Saône, les bannis viennois y vécurent longtemps campés dans des cabanes ou sous des tentes. L'année qui suivit la mort du dictateur, le sénat romain forma le projet de les coloniser et de leur bâtir une demeure; il chargea de ce soin le gouverneur de la province, Plancus, dont il redoutait et voulait occuper l'esprit turbulent. A l'endroit où la Saône se jette dans le Rhône, sur le penchant d'une colline qui la borde à l'occident, était situé un village ségusien, nommé *Lugdunum.* Plancus s'en empara, le reconstruisit et y établit les exilés. Plus tard Auguste, charmé de la beauté du site, y attira une colonie militaire. » Admirablement placée pour la navigation, la nouvelle ville s'enrichit et acquit en peu de temps une assez grande importance commerciale. Auguste en fit la métropole de la Gaule celtique, qui dès lors changea de nom et prit celui de *Lyonnaise;* il la visita lui-même, la combla de bienfaits, et les soixante nations des Gaules y élevèrent en son honneur un temple superbe au confluent de la Saône et du Rhône. Agrippa, gendre d'Auguste, contribua aussi beaucoup à la prospérité de *Lugdunum;* il en fit le point de départ des quatre grandes voies militaires qui traversaient les Gaules. Caligula habita le palais impérial de Lyon; durant son séjour, il fonda des jeux et une célèbre académie, appelée *Athénée.* L'empereur Claude orna la ville de Lyon de magnifiques aqueducs et d'autres monuments; il ordonna qu'elle prît le nom de *Colonia Claudia Augusta*, auquel on ajouta celui de *Copia;* mais cet arrêté tomba promptement en désuétude. L'état florissant de cette cité ne fut pas de longue durée; cent ans après sa fondation, la ville fut détruite en une nuit par un affreux incendie. Néron la fit bientôt renaître de ses cendres. Trajan, Adrien et Antonin concoururent aussi au rétablissement de sa prospérité en y faisant construire de somptueux édifices et en lui accordant plusieurs priviléges. A la mort de Pertinax, Lyon s'était déclarée pour Albin qui disputait l'empire à Sévère; ce dernier, après avoir vaincu son compétiteur, entra dans Lyon en vainqueur et livra cette malheureuse ville à la fureur de ses soldats, qui n'en firent qu'un monceau de cendres (197). A peu près vers la même époque, les persécutions commencèrent à Lyon contre les chrétiens; saint Pothin y propagea le christianisme, et y périt avec 58 de ses disciples. Saint Irénée, qui lui succéda, succomba avec 19,000 chrétiens dans une seconde persécution qui eut lieu en 202. Lyon fut encore prise d'assaut et pillée par les peuples du Nord, qui se disposaient à y mettre le feu, lorsqu'ils furent surpris et exterminés par Julien. Vers le milieu du V^{e} siècle, Attila saccagea cette ville, et en 458 Sidoine Apollinaire livra Lyon à Théodoric, roi des Visigoths. Peu de temps après, en 476, les rois de Bourgogne y établirent le siége de leur royaume, qui subsista pendant près d'un siècle. Vers la fin du VI^{e} siècle, Lyon passa sous la domination des rois francs. Dans le VIII^{e} siècle, une armée de Sarrasins venus d'Espagne renversa les temples et les monuments qui existaient encore, et passa au fil de l'épée un grand nombre d'habitants. Charlemagne ne tarda pas à relever les ruines de cette ville; plus tard, Lyon devint la capitale du royaume de Bourgogne cisjurane ou de Provence, qui avait été légué par Lothaire à Charles, le plus jeune de ses fils. Vers 965, Lothaire II céda cette ville pour la dot de sa sœur Mathilde au roi de Bourgogne transjurane, Conrad le Pacifique. En 1032, après la mort de Rodolphe III, fils de Conrad, Lyon passa sous la puissance temporelle de son archevêque, Burchard, frère de ce Rodolphe. C'est de cette époque que datent les droits de souveraineté que les archevêques de Lyon ont exercés si longtemps sur la ville, d'abord comme feudataires de l'empire, ensuite comme seigneurs indépendants. Peu après, prit naissance à Lyon la secte des Vaudois. Au commencement du XIII^{e} siècle, les Lyonnais se soulevèrent contre la juridiction ecclésiastique et se créèrent un gouvernement municipal, ou consulat, dont les premières assemblées se tinrent en 1228; de là surgirent des hostilités continuelles entre les citoyens et les chanoines, hostilités qui durèrent jusqu'au règne de Philippe le Bel, qui fit rentrer la ville sous le sceptre des rois de France en 1312. Quelques années plus tard, des Italiens fugitifs importèrent à Lyon l'industrie du tissage de la soie, et dotèrent cette ville d'un grand avenir de prospérité. Le mouvement religieux du XVI^{e} siècle se fit cruellement sentir à Lyon; la Réforme y fit dès le principe de grands progrès, et, en 1562, les protestants s'emparèrent de la ville et en restèrent maîtres pendant onze mois. Dix ans après, le massacre de la Saint-Barthélemy s'y effectua comme à Paris sur une grande échelle. Sous Henri III, la ville suivit le parti de la Ligue, et ne reconnut Henri IV qu'en 1594. Cependant le calme qui succéda aux tempêtes religieuses, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, ne tarda pas à développer la prospérité de Lyon. Cette ville marchait paisiblement dans la voie de la fortune lorsque la révocation de l'édit de Nantes porta un coup fatal à son industrie. Elle se relevait à peine de ce dernier désastre quand éclata la Révolution française. Les époques de révolution, de mouvement populaire, de transformation sociale ne sont pas favorables aux industries de luxe; les Lyonnais, tous adonnés aux arts et au commerce, furent vivement irrités de voir leur commerce et leur industrie à peu près anéantis. A l'excitation du parti royaliste, ils s'insurgèrent contre leur municipalité, et vinrent à bout de lui arracher le pouvoir dans la nuit du 29 au 30 mai 1793. Cependant Toulon venait de se livrer aux Anglais, et les Marseillais envoyaient une armée de secours aux Lyonnais. La Convention, pour éviter une séparation de tout le midi de la France, dut prendre des mesures énergiques. Elle envoya contre Lyon une armée de 60,000 hommes, qui s'en empara après un siége de deux mois (v. plus loin LYON [siége de]). La prise de cette ville produisit une joie extraordinaire à Paris; la Convention ne négligea rien pour en tirer le plus grand parti possible. Elle l'annonça solennellement aux armées du Nord et de la Vendée, rendit à ce sujet un décret célèbre dont nous parlerons plus loin, et fit frapper avec une extrême sévérité par Collot-d'Herbois et Couthon ceux qui avaient fait cause commune avec l'ennemi en s'insurgeant contre la République. Son nom fut changé alors en celui de *Commune-Affranchie;* mais après le 9 thermidor elle reprit son premier nom. Lorsque le calme revint après la période militante de la Révolution, les Lyonnais virent renaître leur commerce et leur industrie, qui acquirent en peu d'années un haut degré de prospérité. A la fin de l'Empire, Augereau ne put défendre cette ville contre les Autrichiens (1814). En 1815, Lyon ouvrit ses portes à Napoléon I^{er}, à son retour de l'île d'Elbe. Après les agitations de cette époque, l'industrie et le commerce lyonnais prirent un nouvel et brillant essor. Mais la révolution de 1830 et surtout l'insurrection des ouvriers en novembre 1831 leur imprimèrent un temps d'arrêt. Cette insurrection, dont nous parlerons longuement plus loin (v. LYON [insurrection de novembre 1831]), fut vaincue au bout de trois jours.

Lyon fut encore ensanglanté par une insurrection en avril 1834. V. AVRIL 1834.

En 1849, le 13 juin, on sait qu'un mouvement avorté eut lieu à Paris contre la campagne de Rome et la restauration du pape par l'armée française. Ce mouvement eut son contre-coup dans plusieurs villes. A Lyon, surtout, l'émeute fut sérieuse; il y eut une véritable bataille à la Croix-Rousse, où il fallut l'artillerie pour enlever les barricades, ainsi que sur plusieurs autres points de la ville. Deux compagnies du 17^{e} léger furent désarmées, et quelques soldats se joignirent aux insurgés, ainsi que plusieurs élèves de l'Ecole vétérinaire. Le combat dura pendant toute la journée du 15. Le soir, les généraux Gémeau et Magnan étaient maîtres du mouvement. Il y eut beaucoup d'arrestations et de condamnations par les conseils de guerre (la ville était en état de siége).

A cette époque, Lyon devint le centre d'une vaste association républicaine dont les membres furent poursuivis en août 1851. V. plus loin LYON (complot de).

Chose assez remarquable, Lyon, qui était cependant un centre de républicanisme ardent, n'essaya pas de résister par les armes au coup d'Etat du 2 décembre 1851; mais il n'en fut pas moins décimé par les proscriptions.

A partir de ce moment jusqu'à la fin de l'Empire, Lyon n'eut plus de municipalité élue. La bourgeoisie et le peuple en conçurent un vif mécontentement. Pour donner le change à l'opinion, on bouleversa la ville comme on bouleversait Paris. Une cité de travail et d'industrie devint une cité de luxe et d'agiotage. Les logements renchérirent, la vie devint plus coûteuse, les salaires restèrent à peu près les mêmes. La population ouvrière en fut vivement irritée. Sous le joug de fer qui écrasait alors la France, elle resta silencieuse, mais frémissante, et l'Internationale y trouva un nombre considérable d'adhérents. Lorsque la guerre fut déclarée à la Prusse, les affaires s'arrêtèrent, et une vive inquiétude s'empara des esprits. A la nouvelle de nos premiers revers, la masse de la population entrevit l'abîme dans lequel l'Empire avait plongé la nation. La haine qu'avait le peuple lyonnais pour le gouvernement impérial redoubla.

Quelques jours avant le 4 septembre, les autorités militaires avaient essayé de refouler le peuple réuni sur la place des Terreaux et sur celle de la Comédie. L'émotion était grande dans tous les groupes, et partout on prévoyait de graves événements.

Lorsque M. Sencier, préfet de l'Empire, reçut la nouvelle de la capitulation de Sedan, il fut prié par le général Espivent de La Villeboisnet, commandant à Lyon, de ne point la publier avant que certaines mesures militaires eussent été prises. Peine inutile! le peuple connaissait la nouvelle avant l'affichage du placard, et, dès sept heures du matin, la place de l'Hôtel-de-Ville était envahie par une foule compacte, qui réclamait à grands cris la déchéance de la famille impériale et la proclamation de la République. Quelques sergents de ville essayèrent vainement de s'opposer à l'envahissement de la préfecture; les portes durent s'ouvrir, et bientôt, du haut d'un balcon, la République était proclamée, avant qu'elle le fût à Paris, par MM. Beauvoir et Chaverot. Quelques heures plus tard, à neuf heures du matin, un comité provisoire de Salut public faisait connaître la décision prise à la préfecture. MM. Hénon et Barodet, plus tard maires de Lyon, étaient présents. La foule victorieuse pensa tout d'abord à mettre en liberté les prisonniers politiques incarcérés sur l'ordre des parquets de l'Empire. M. Andrieux, qui devint peu après procureur de la République, fut extrait de la prison de Saint-Joseph. Le préfet, le procureur général Massin, l'avocat général Bérenger et plusieurs notabilités compromises avec le régime impérial furent arrêtés. L'état de siége fut levé. Le comité provisoire, composé en grande majorité de républicains radicaux, s'occupa de pourvoir immédiatement à la réorganisation des services publics. Ce comité, composé d'abord de treize membres, parmi lesquels nous citerons MM. Charles Beauvoir, Chaverot, Soubrat, Cordelet, Lombail, s'adjoignit presque aussitôt un grand nombre d'autres membres, notamment MM. Hénon, ancien député, Castanier, Crestin, Varambon, Favier, Andrieux, Barodet, etc.

La nouvelle de la proclamation de la République à Paris arriva le soir à Lyon. Elle y causa une vive joie, et il fut décidé qu'on se mettrait immédiatement en rapport avec le gouvernement de la capitale. Le comité prit quelques mesures radicales; il décida notamment que la levée en masse serait faite et que nul, fût-il congréganiste ou prêtre d'un culte quelconque, ne pourrait échapper à l'obligation de servir la patrie. Le général Espivent faillit être arrêté, et, sentant l'impossibilité de lutter contre le mouvement, s'abstint de toute immixtion. Le peuple demandant des fusils, on força l'entrée des forts Lamothe et de la Vitriolerie; puis, sous le coup de l'indignation excitée depuis longtemps par la domination cléricale, les établissements religieux furent fouillés dans la soirée du 4 septembre et on procéda à l'arrestation des jésuites. Le 5 septembre, à midi, le comité de Salut public reçut une dépêche lui annonçant que M. Challemel-Lacour, un républicain irréprochable, un homme de rare mérite, nommé préfet de Lyon par le gouvernement de Paris, arriverait le lendemain. Cette dépêche causa quelque émotion aux membres du comité; mais le soir, au balcon de l'hôtel de ville, on annonça au public qu'un délégué de Paris arrivait le lendemain matin. M. Challemel eut une première entrevue avec le comité le 6 au matin. Après explications données des deux parts, il fut convenu que le délégué de Paris respecterait l'autorité municipale et n'interviendrait dans aucune des affaires dévolues à cette autorité. Une proclamation fut affichée annonçant que le délégué de Paris, de concert avec le pouvoir municipal, prendrait toutes les mesures nécessaires au salut de la République.

Le comité de Salut public ne songeait pas à se perpétuer. Les 15 et 16 septembre, les élections municipales eurent lieu, et le comité remit ses pouvoirs aux élus du suffrage universel. Le conseil municipal, composé en grande majorité de républicains ardents, commença par décréter l'emprunt forcé, puis revint sur sa décision et accepta un emprunt volontaire de 4 millions; les scellés furent mis sur les biens des corporations religieuses; l'octroi, considéré comme vexatoire, avait été supprimé par le comité de Salut public et fut remplacé par le doublement des contributions de 1870. La police fut réorganisée et l'élément bonapartiste soigneusement exclu. A cette date, vers le 23 septembre, la situation du préfet, M. Challemel-Lacour, était très-délicate; mis en présence d'un conseil animé d'un esprit révolutionnaire, il devait nécessairement employer toute son autorité à modérer un parti dont l'ardeur pouvait provoquer de nombreux conflits. Le gouvernement central de Paris ayant donné l'ordre, le 11 septembre, de mettre en liberté les détenus politiques incarcérés le 4 septembre au soir, M. Andrieux, nommé procureur de la République, les fit élargir le 12 septembre, et faillit pour ce fait être maltraité par la foule. Une situation aussi tendue devait nécessairement amener un conflit. Il éclata le 28 septembre. Dans plusieurs réunions tenues du 24 au 27 septembre, le parti ultra-radical avait décidé qu'il était temps d'en finir avec les parlementaires, qui compromettaient le salut de la patrie. Il voulait qu'immédiatement on prononçât la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qu'on révoquât tous les fonctionnaires anciens serviteurs de l'Empire, et qu'on destituât les officiers supérieurs qui avaient servi ce régime. Pour atteindre ce but, les organisateurs de ces réunions firent décider qu'une manifestation se rendrait le 28 septembre à la préfecture, et sommerait le conseil municipal d'entrer immédiatement dans la voie révolutionnaire. Le 28, à midi, une foule compacte envahissait la place des Terreaux et forçait les portes de la préfecture. Le chef de la manifestation, le plâtrier Saigne, prononça quelques paroles au balcon, et termina sa harangue en proclamant Cluseret général en chef des armées révolutionnaires du midi de la France. La foule envahit alors l'hôtel de ville. Durant ce temps, M. Challemel-Lacour, prisonnier dans son cabinet, parvenait, au moyen d'amis dévoués, à faire battre le rappel dans la ville. Quelques heures plus tard, près de 80,000 hommes de garde nationale étaient sous les armes, et la place des Terreaux se couvrait de citoyens armés. Cluseret comptait sur la garde nationale. Cette dernière se prononça en faveur du délégué de Paris, et ceux qui plusieurs heures auparavant s'étaient emparés de l'hôtel de ville se sauvèrent comme ils purent. L'ordre rétabli, le préfet se contenta de faire expulser Cluseret et quelques-uns des chefs de la manifestation. Celui qui n'avait pas voulu maintenir en état d'arrestation les anciens complices de l'Empire ne pouvait se montrer rigoureux à l'endroit de citoyens dont le plus grand nombre n'avait qu'un tort, celui de trop aimer la République. Le mouvement du 31 octobre tenté à Paris contre le gouvernement de la Défense nationale, qu'on accusait, non sans raison, de mollesse et d'incapacité, eut son contre-coup à Lyon. Toutefois, la lutte ouverte contre le préfet ne commença qu'aux environs du 15 décembre. A la nouvelle de la bataille de Nuits, où la légion du Rhône avait fait des pertes énormes, la population s'émut et les bruits les plus étranges coururent à propos de cette défaite. On répéta ce mot de trahison qui tant de fois avait retenti depuis le début de la campagne. Le 20 décembre, on battit la générale dans le quartier de la Croix-Rousse; une réunion nombreuse se tint ensuite à la salle Valentino. Là il fut décidé qu'on irait demander au préfet des renseignements sur ce qui s'était passé. C'est à cet instant que se place la mort du commandant Arnaud. De nombreuses versions ont circulé à propos de ce regrettable événement. Ce qui paraît certain, c'est que M. Arnaud, sollicité de prendre part, en sa qualité de commandant, aux délibérations qui avaient lieu dans la salle Valentino, refusa d'entrer dans cette salle, et se vit subitement entouré par les partisans de la nomination de Cluseret comme général en chef. Soit qu'il voulût intimider la foule, soit qu'il se crût assez sérieusement menacé pour songer à vendre chèrement sa vie, M. Arnaud tira un coup de révolver en l'air. On se jeta sur lui et, quelques minutes après, il était fusillé. Cet attentat produisit une grande émotion dans la ville. M. Challemel télégraphia aussitôt au ministre de la justice pour demander une répression exemplaire et, de concert avec M. Le Royer, fit arrêter les coupables qu'on put saisir. M. Gambetta, qui venait de dissoudre la ligue du Midi et d'ordonner l'arrestation de l'incorrigible agitateur Cluseret, arrivait, dès le 21 décembre, à Lyon pour juger de près la situation, et, le lendemain, il assistait au milieu d'une foule immense aux funérailles du commandant Arnaud.

A partir de cette date et bien que le préfet et le conseil municipal ne fussent pas dans un parfait accord, la lutte ouverte cessa et l'on atteignit l'armistice du 29 janvier 1871 sans événement notable. La nouvelle de la capitulation de Paris fut accueillie bien diversement à Lyon. Toutefois, la grande majorité désirait la paix, dont les préliminaires furent votés par l'Assemblée le 1er mars 1871. Deux jours plus tard, en vertu d'une délibération municipale, le drapeau tricolore remplaçait à l'hôtel de ville le drapeau rouge qui y flottait depuis le 24 septembre 1870.

Les tendances monarchiques de l'Assemblée s'étant nettement révélées dès ses premières séances, une insurrection formidable éclata à Paris le 18 mars. Cette insurrection eut encore son contre-coup à Lyon. Le 23 mars, une sédition éclata et des bataillons de la Guillotière s'emparèrent de l'hôtel de ville, où la Commune fut proclamée et où s'installa un comité démocratique. Mais, dès le 25, la garde nationale se soulevait contre le comité, dont les membres étaient contraints de fuir, et délivrait le préfet Valentin, qui avait été fait prisonnier. Peu de jours après, le conseil municipal envoyait à l'Assemblée nationale une adresse pour lui demander de reconnaître à Paris le droit de s'administrer et de déclarer qu'aussitôt son mandat rempli par la conclusion définitive de la paix elle convoquerait une Constituante.

Le 30 avril suivant, jour des élections municipales, une nouvelle insurrection éclata à la Guillotière; mais elle fut bientôt réprimée grâce à l'énergie déployée par le préfet Valentin, qui paya de sa personne et reçut un coup de feu, et à l'attitude non moins courageuse du procureur de la république, Andrieux.

Le conseil municipal qui venait d'être élu était entièrement composé de membres républicains. Il rétablit l'octroi, vota 20,000 francs pour la fête des Ecoles, qui eut lieu le 15 août, et supprima l'enseignement religieux dans les écoles communales. Cette dernière mesure, annulée comme constituant une violation de la loi, attira à la municipalité lyonnaise la haine des cléricaux, qui ne devaient pas tarder à la renverser. Grâce à leur pression, le préfet républicain, M. Valentin, fut remplacé le 24 janvier par un préfet monarchiste, M. Pascal, et à partir de ce moment l'administration préfectorale et l'administration municipale furent presque constamment en lutte. Cette lutte s'accentua encore après la nomination, comme maire, de M. Barodet, qui succéda, le 23 avril 1872, à M. Hénon, décédé. Elle avait principalement pour objet la question de l'enseignement. Le conseil municipal s'était prononcé pour l'enseignement laïque et avait péremptoirement refusé de subventionner les écoles congréganistes. Le préfet, M. Pascal, cassa les délibérations du conseil, qui en appela au conseil d'Etat et persévéra dans ses délibérations, dont il ne fut tenu aucun compte.

Cette même année, Lyon eut une Exposition universelle internationale. Ouverte le 2 juin 1872 et inaugurée officiellement le 30 juin, elle fut fermée le 31 octobre. Cette exposition, due à l'initiative privée de MM. Cochard, Jame, Chatron et Besson, occupait un vaste emplacement sur la rive gauche du Rhône, tout près du bois de la Tête-d'Or. La série des bâtiments se succédant l'un à l'autre mesurait 1,200 mètres de longueur; la superficie totale était de 55,000 mètres carrés, 5,000 de moins que l'Exposition universelle de Paris au Champ de Mars. Elle comprenait treize galeries différentes, dont la première et la plus considérable était celle des machines. Sous le promenoir couvert qui longeait les galeries se trouvaient des restaurants, des cafés, des brasseries, des salles de concert. Malgré les efforts les plus louables de l'administration et des exposants, cette exposition a peu réussi.

Au mois de janvier 1873, M. de Ségur présenta à l'Assemblée un rapport sur les marchés faits à Lyon pendant la guerre, et la discussion auquel il donna lieu eut un tel retentissement que nous ne saurions la passer sous silence. Durant le guerre de 1870-1871, depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 27 janvier 1871, l'administration du Rhône dut pourvoir à l'équipement et à la mise en état des mobilisés de ce département. Elle conclut à cet effet des marchés avec les grandes maisons d'équipement et d'armement. Le désarroi dans lequel l'Empire avait laissé la France entière ne permettait point de recourir aux maisons ordinairement chargées de ces fournitures. Des commandes furent faites dans les meilleures conditions et surtout à des personnes qui s'engageaient à livrer tout de suite. La commission des marchés, nommée par l'Assemblée de Versailles pour la vérification des opérations faites, bien qu'elle fût animée d'un esprit hostile aux membres du gouvernement de la Défense et à ses délégués, ne put articuler un grief sérieux contre les administrateurs du Rhône; elle dut reconnaître leur parfaite honorabilité et se contenter de blâmer certaine précipitation fort naturelle en ces circonstances. Toutefois, l'occasion s'offrait d'attaquer à la fois Lyon et les républicains, et on s'empressa de leur faire un procès en règle dans les séances des 30 et 31 janvier 1873. MM. Ferrouillat et Challemel-Lacour se chargèrent de répondre, de rétablir les faits dénaturés par l'esprit de parti, et leur réponse fut tellement lumineuse et écrasante, que l'attaque des hommes de la droite se changea en une véritable déroute. Ajoutons que le comte de Ségur, qui a publié son rapport sous ce titre : les *Marchés de la guerre à Lyon et à l'armée de Garibaldi* (Paris, 1873, in-8°), y a joint le discours prononcé par M. d'Audiffret-Pasquier; mais il s'est bien gardé de publier celui de M. Challemel-Lacour.

Deux mois plus tard, l'Assemblée était saisie d'un projet de loi, élaboré par une de ses commissions, et ayant pour objet de supprimer la municipalité de Lyon et d'établir dans cette ville le régime d'exception imposé à Paris. Cette loi, qui confère au préfet du Rhône les attributions et les fonctions remplies à Paris par le préfet de la Seine et par le préfet de police, qui supprime la mairie centrale et établit six maires d'arrondissement chargés de la tenue des registres de l'état civil, cette loi fut votée le 4 avril 1873. Aussitôt tous les conseillers municipaux, à l'exception de M. Ducarre, donnèrent leur démission. Sur ces entrefaites, une élection partielle ayant eu lieu à Paris (27 avril), M. Barodet, le dernier maire de Lyon, était porté candidat et nommé député à une énorme majorité; puis, le 11 mai, le département du Rhône répondait à cette manifestation en envoyant à l'Assemblée deux républicains, le docteur Guyot et un membre du conseil municipal de Paris, M. Ranc.

Le 6 juin, des élections municipales avaient lieu à Lyon, et bien que le scrutin de liste eût été remplacé par le vote par section, les 36 sections lyonnaises élisaient 36 conseillers municipaux républicains.

En ce moment, une coalition des partis monarchiques avait renversé du pouvoir M. Thiers (24 mai), et le nouveau ministre de l'intérieur, M. Beulé, avait remplacé à Lyon, comme préfet, M. Cantonnet par M. Ducros. Chargé par le gouvernement de combat d'engager la lutte contre Lyon et d'y abattre l'esprit républicain, ce fonctionnaire, qui du premier coup a surpassé les plus étonnants préfets à poigne de l'Empire, s'est avisé d'établir « l'ordre moral » par des mesures vexatoires d'une intolérance odieuse, par un système d'avanies préméditées qui frappent les élus mêmes de la cité. Dans cette ville inflammable, où l'esprit de conciliation, de tolérance, d'apaisement, de justice s'impose comme une nécessité de premier ordre, M. Joseph Ducros semble avoir pris pour tâche unique de jeter le trouble et l'irritation. Ses arrêtés sur les porteurs de journaux, sur l'heure des enterrements civils, sur le nombre des personnes qui peuvent y assister, sur l'interdiction de la vente du vin par les épiciers, sur la défense faite aux conseillers municipaux de pénétrer dans l'hôtel de ville et d'assister aux séances du conseil s'ils ne sont munis d'une carte du préfet, etc., sont des monuments administratifs à la fois odieux et burlesques et bien faits pour inspirer des doutes sur la parfaite sanité d'esprit de leur auteur.

Plusieurs traités ont été conclus à Lyon. Tels sont : le traité fait entre Philippe le Bel et Ferdinand de Castille (1306), et dans lequel les deux princes prirent l'engagement de ne pas recevoir dans leurs royaumes les bannis navarrais; le traité du 10 juillet 1349, conclu entre Jean de France et Jean de Chalon, relativement à la possession du Dauphiné; le traité de paix conclu le 5 avril 1502 par Louis XII et Ferdinand et Isabelle d'Espagne, relativement au royaume de Naples; le traité d'alliance conclu le 26 septembre 1523 par François Ier et Henri de Navarre; le traité du 22 septembre 1593, par lequel Henri IV, Philippe II et la confédération suisse s'engagèrent à maintenir la neutralité entre le duché et le comté de Bourgogne; le traité du 17 janvier 1601, par lequel Henri IV et le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, échangèrent le marquisat de Saluces contre le Bugey, la Bresse et les pays de Gex et de Valromey.

— *Environs de Lyon.* La beauté des environs de Lyon est connue et célèbre depuis longtemps, et Jean-Jacques Rousseau n'a pas été le seul à la proclamer. Les rives de la Saône, depuis Neuville jusqu'à Lyon, ont un aspect véritablement enchanteur; elles offrent une succession de collines couvertes de verdure et semées de blanches villas. Au sortir de Lyon, la Saône n'est pas moins gracieuse, surtout le long du quai des Etroits, qui est une promenade des plus agréables et très-fréquentée. Cette belle route n'était naguère qu'un chemin, à l'entrée duquel fut fusillé en 1816 le général Mouton-Duvernet. Presque tous les environs de la ville sont ravissants, par la beauté du site, par la fraîcheur et l'abondance de la verdure, par les pittoresques accidents du terrain. Mais c'est surtout en s'élevant sur les collines environnantes qu'on peut juger de la situation vraiment exceptionnelle de Lyon. Il faut gravir la hauteur de Fourvières, qui s'élève à pic au-dessus de la ville, par ces chemins étroits, roides, escarpés, que sillonnent en tout temps de nombreux groupes de pèlerins. Il faut visiter tous les lieux charmants de cette hauteur, tels que Champvert, les Massues, Sainte-Foye, lieux presque déserts il y a un demi-siècle, aujourd'hui couverts de maisons de campagne et qui vont bientôt être englobés dans l'enceinte, de la ville, tant l'accroissement de la population a été rapide. Mais pour bien juger de Lyon et de toute la vallée du Lyonnais, il faut les voir du haut du mont d'Or, montagne éloignée d'environ 8 kilomètres, qui compte trois sommets peu distants l'un de l'autre, le Montoux, le mont Verdun et le mont Ceindre. Sur ce dernier est un ermitage qui sert encore plus de lieu d'excursion que de lieu de pèlerinage. Il est impossible d'exprimer la magnificence du spectacle qui s'offre en cet endroit aux regards éblouis : sur le premier plan, derrière les bois de Rochecardon, la colline de Fourvières se dessine comme une immense arête, terminée brusquement par l'église au toit pointu et disgracieux; la ville, avec ses maisons, ses clochers, ses usines, est groupée tout autour; le Forez, le Bugey succèdent au Lyonnais, puis la plaine du Dauphiné s'étend immense et va mourir au pied des contre-forts des Alpes, dont les sommets neigeux, le mont Blanc en tête, apparaissent distinctement par le vent du midi. Vu au soleil couchant, alors que les rayons de feu vont embraser les vitres des nombreuses maisons semées dans cette plaine et revêtir les montagnes lointaines des teintes les plus douces, ce spectacle est d'une beauté incomparable : la Suisse en a de plus nombreux et de plus variés, mais elle ne peut en offrir de plus grandioses et surtout de plus riches. C'est au pied du mont Ceindre que se trouvent les bois de Rochecardon, où Rousseau aimait à s'égarer. Enfin, il ne faut pas oublier Charbonnières, petit village de 621 habitants, situé à l'ouest de Lyon, et où l'on voit un beau château, dont le parc renferme une source d'eau minérale sulfuro-ferrugineuse, renommée pour la guérison des maladies de peau; de nombreux visiteurs y affluent chaque année, les uns pour prendre les eaux, les autres pour se promener dans le beau bois de l'Etoile, qui en est voisin.

— Bibliogr. Le Père Ménestrier, *Des divers caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle histoire de Lyon, le jugement de tous les auteurs qui en ont écrit, et dissertations sur sa fondation et sur son nom* (1694, in-12); Clerjon, *Histoire de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (1829-1840, in-8°); Brossette, *Histoire abrégée* ou *Eloge de la ville de Lyon* (1711, in-4°); Grandperret, *De l'état politique de la ville de Lyon depuis le* x*e siècle jusqu'en* 1789 (1843, in-8°); Guillon, *Histoire du siége de Lyon* (1797, in-8°); *Lyon ancien et moderne*, sous la direction de Léon Boitel (1843, in-8°); Balbis, *Flore lyonnaise* (1827, in-8°); Artaud, *Cabinet des antiques du musée de Lyon* (1816, in-8°); et *Inscriptions du musée de Lyon* (1816, in-8°); Delandine, *Bibliothèque historique et raisonnée des écrivains de Lyon et des ouvrages manuscrits ou imprimés qui ont quelque rapport à l'histoire ecclésiastique et civile de cette ville* (1789, in-8°); Breghot du Lut, *Biographie lyonnaise, catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* (1839, in-8°); Gonon, *Bibliographie historique de la ville de Lyon* (1845, in-8°).

Lyon (CONCILES DE). Un grand nombre de conciles ont été tenus à Lyon. Dans le premier concile tenu dans cette ville en 177, les chrétiens condamnèrent Montan, ainsi que la prophétesse Maximille. La même année, dans un second concile, on rédigea l'histoire du supplice des martyrs de Lyon, qu'on envoya aux églises d'Asie.

En 197, saint Irénée, évêque de Lyon, présida dans cette ville une nouvelle assemblée conciliaire. Après avoir accepté le décret du pape saint Victor sur la célébration de la pâque, il écrivit, avec l'assentiment du concile, au pape pour l'exhorter à suivre l'exemple de ses prédécesseurs en ne rompant point la communion avec les asiatiques quartodécimans.

Au concile de 199, saint Irénée fit condamner la doctrine des valentiniens.

Un seul canon nous reste du concile de 461. Il concerne la chasteté des prêtres.

A celui de 475, saint Patient fit condamner la doctrine du prédestinianisme.

En 500 ou 501, au moment où l'arianisme trouvait de nombreux adhérents chez les Bourguignons et avait été adopté par leur roi Gondebaud, un concile fut tenu à Lyon, dans lequel saint Avit de Vienne obtint la condamnation des ariens.

En 517, l'archevêque de Lyon, Viventiolus, convoqua dans cette ville des évêques qui firent six canons. On y condamna le préfet du fisc du roi Sigismond, Etienne, pour avoir épousé sa belle-sœur, et on vota diverses mesures disciplinaires.

Le concile de 566 fut tenu, sous la présidence de Nicet, par ordre du roi Gontran, pour juger des accusations intentées contre deux évêques, l'évêque d'Embrun et l'évêque de Gap, qui furent déposés. On y fit six canons, principalement relatifs à la juridiction des évêques, et dont le troisième excommunie ceux qui entreprennent de réduire en servitude les personnes libres.

En 583, sous le règne du roi Gontran, Prisque, évêque de Lyon, présida un concile qui promulgua six canons. On y défendit aux prêtres de garder chez eux des femmes; on excommunia les religieuses qui quittent leur monastère; on condamna les mariages incestueux et on ordonna que les lépreux seraient nourris aux frais de l'Eglise dans des lieux désignés.

Les actes du concile de 829 ne sont point parvenus jusqu'à nous.

En 1245 s'ouvrit à Lyon, dans le couvent de Saint-Juste, un concile œcuménique, présidé par le pape Innocent IV, entouré de cardinaux, qui, pour la première fois, portaient le chapeau rouge, et d'un grand nombre d'évêques. On s'y occupa de l'invasion des Tartares, du schisme de l'Eglise grecque, des hérésies, de la chute de Jérusalem et des embarras suscités à la papauté par l'empereur Frédéric II. Des mesures importantes y furent prises. On condamna et excommunia Frédéric II; on abandonna, comme subside, à l'empire latin la moitié des revenus des dignités personnelles, des prébendes et bénéfices ecclésiastiques, en exceptant toutefois de cette charge les hauts dignitaires de l'Eglise; on décida qu'on mettrait, par l'érection de places fortes, les pays chrétiens à l'abri des incursions des Tartares; on ordonna que, sous peine d'excommunication, une paix générale existerait pendant quatre ans dans toute la chrétienté; enfin on y prit toute une série de décisions relatives à l'administration de la justice, à la conservation des biens ecclésiastiques, etc.

Un second concile œcuménique fut tenu à Lyon, sous Grégoire X, en 1274. Les canons qui y furent votés ont trait à la réforme des mœurs, à l'élection des papes, à la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, aux moyens de secourir les chrétiens de la terre sainte, aux élections des évêques et aux ordinations des prêtres.

Enfin le concile de 1449 fit dix-huit canons, pour la plupart relatifs à l'ordination, au costume des clercs, à l'abus des indulgences, aux mariages clandestins, etc. Un des canons punissait avec la plus grande sévérité les blasphémateurs et en appelait à l'intervention du bras séculier.

En 1563, un synode protestant, présidé par Viret, a été tenu à Lyon. V. SYNODE.

Lyon (SIÉGE DE). Après la journée du 31 mai (1793), qui était une nouvelle et sanglante inauguration de la Terreur, soixante départements, excités par les girondins qui avaient échappé à la proscription, se soulevèrent contre la Convention. Ce mouvement formidable se fit surtout sentir dans le Midi, où Lyon, Bordeaux et Marseille prirent les armes en même temps. La première de ces villes devint le chef-lieu de l'insurrection royaliste. Lyon, qui avait vu tarir la source de sa prospérité dans l'anéantissement de son riche commerce de soie et de broderies en or et en argent, avait fait un froid accueil aux idées révolutionnaires. Devant l'émigration des nobles et la proscription des riches qui alimentaient son commerce de luxe, cette ville dut se déclarer de bonne heure contre un bouleversement social qui ruinait ses manufactures et abaissait la noblesse et le clergé. Là, comme ailleurs, après le 10 août, on voulut établir le gouvernement de la multitude; Châlier, imitateur de Marat, se mit à la tête des jacobins, des sans-culottes et de la municipalité de Lyon. Sa hardiesse s'accrut encore après les massacres de septembre et, le 21 janvier, deux partis se dessinèrent nettement dans Lyon : la municipalité, qui recevait son mot d'ordre de Châlier, et les sections, qui obéissaient à la réaction royaliste. Une lutte sanglante ne tarda pas à éclater; Châlier fut pris et envoyé à l'échafaud; puis les Lyonnais, croyant la Convention sur le point d'être abattue par la révolte qui menaçait d'embraser la France tout entière, levèrent ouvertement l'étendard de l'insurrection. Ils mirent leur ville en état de défense, formèrent une armée de 20,000 hommes, reçurent les émigrés au milieu d'eux, donnèrent le commandement au royaliste Precy et au marquis de Virieu, et concertèrent leurs opérations avec l'armée sarde, que l'armée des Alpes, commandée par Kellermann, ne pouvait plus arrêter.

La Convention, agissant avec sa résolution accoutumée, décida que Lyon serait assiégé par Kellermann, tandis que le général Carteaux, le futur *vainqueur* de Toulon qui venait de se livrer aux Anglais, marcherait sur l'armée marseillaise qui remontait le Rhône dans l'intention de secourir les Lyonnais. Carteaux la battit en deux rencontres, la dispersa, et Lyon dut se défendre avec ses propres ressources. Kellermann n'avait que le commandement nominal de l'armée assiégeante; la véritable autorité était exercée par Dubois-Crancé, commissaire de la Convention et ingénieur habile, ayant aussi sous ses ordres 5,000 hommes de troupes réglées et 7,000 à 8,000 réquisitionnaires. Menacé d'avoir bientôt les Sardes sur ses derrières, il s'établit au nord, entre la Saône et le Rhône, en présence des redoutes de la Croix-Rousse; de ce point, il restait en communication avec la frontière des Alpes, d'où l'armée républicaine pouvait se porter à son secours, et il occupait le cours supérieur des deux fleuves, ce qui lui permettait d'intercepter les vivres qui arrivaient à Lyon par cette double voie. Grâce au système de réquisition qu'il employa avec autant d'habileté que d'activité, il eut bientôt à sa disposition une armée de 60,000 hommes, tirés pour la plupart des villes et des campagnes voisines, 14,000 bombes, 34,000 boulets, 300 milliers de poudre, 800,000 cartouches et 130 bouches à feu. De leur côté, les Lyonnais comptaient environ 15,000 hommes de troupes réglées, et, parmi la population, toutes les têtes étaient exaltées. Les jeunes gens s'enrôlaient, les femmes se montraient près des redoutes; une caisse militaire se forma et l'insuffisance du numéraire fut couverte par des billets des principaux négociants. Les maisons furent crénelées, on établit des batteries, on fondit de l'artillerie, on fabriqua de la poudre; tous se préparèrent à une défense terrible. Bientôt, néanmoins, Dubois-Crancé parvint à établir un blocus presque complet; mais les opérations furent lentes, car il ne disposait pas de troupes assez nombreuses pour ordonner des attaques de vive force. Les fortifications de la Croix-Rousse, entre la Saône et le Rhône, devant lesquelles se trouvait le corps d'armée du centre, commandé par Kellermann, ne pouvaient être emportées par un assaut. Sur la rive gauche du Rhône et du côté de l'est, le pont Morand était protégé par une redoute en fer à cheval, très-habilement construite; à l'ouest, enfin, les hauteurs de Fourvières et de Sainte-Foy, dont l'occupation était décisive, ne pouvaient être enlevées que par une armée vigoureuse; aussi Dubois-Crancé se borna-t-il d'abord à intercepter les vivres, à serrer la ville et à l'incendier, opérations qui absorbèrent tout le mois d'août et la première moitié de septembre (1793). En quelques jours, un bombardement terrible eut livré aux flammes la magnifique place de Bellecour, l'arsenal, le quartier Saint-Clair, le port du Temple; il endommagea même le bel édifice de l'hôpital, qui s'élève majestueusement sur la rive du Rhône. Les Lyonnais, néanmoins, continuaient à résister avec la plus grande opiniâtreté, trompés par l'émigration qui ne cessait de leur répéter que 50,000 Piémontais descendaient des Alpes à leur secours. Mais, pendant ce temps-là, le général Kellermann s'était porté à la rencontre des ennemis, à l'issue des deux vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, et les attaquant audacieusement dans la position d'Espierre, qu'ils avaient prise sur la chaîne du Grand-Loup, il jeta l'épouvante et le désordre parmi eux et les força à se retirer au delà des Alpes. Cette puissante diversion, qui devait sauver Lyon des colères de la Convention, lui fit donc tout à coup défaut, et la ville rebelle ne dut plus compter que sur ses propres ressources, et cela au moment où, de tous les départements voisins, accouraient des gardes nationales pour renforcer l'armée assiégeante. Le 24 septembre, à minuit, Dubois-Crancé fit enlever la redoute du pont d'Oullins, qui conduisait au pied des hauteurs de Sainte-Foy, et quelques jours après cette position fut enlevée. Mais, pour pénétrer dans la place, il restait à emporter les hauteurs de Fourvières, qui étaient encore plus fortement retranchées. Dubois-Crancé, militaire savant et systématique, sachant que les Lyonnais n'avaient plus de vivres que pour quelques jours, voulait qu'on attendît l'effet de la famine plutôt que de s'exposer aux hasards d'un nouvel assaut. Couthon arrivait en ce moment avec une nouvelle levée de 25,000 paysans de l'Auvergne. « Je n'entends rien, s'écria-t-il dans son exaltation révolutionnaire, aux raffinements de votre tactique; j'arrive avec le peuple : sa sainte colère emportera tout. Il faut inonder Lyon de nos masses et l'emporter de vive force. D'ailleurs, j'ai promis congé à mes paysans pour lundi, et il faut qu'ils aillent faire leurs vendanges. » Couthon ne voulut écouter aucun des conseils de la prudence, et il fit décider, pour le 8 octobre, une attaque générale avec les 60,000 hommes dont on disposait en ce moment; puis il écrivit au comité de Salut public pour demander la révocation de Dubois-Crancé, révocation qui arriva immédiatement, de sorte que Couthon se trouva véritablement seul chargé de la conduite du siége, malgré la présence de deux autres commissaires de la Convention, Laporte et Maignet. Le 7 octobre, Couthon adressa aux Lyonnais une dernière sommation, et, sur la fin de la journée, une députation de la ville se présenta enfin au camp républicain pour négocier. Pendant ces pourparlers, Précy et 2,000 des habitants les plus compromis s'échappèrent en colonne serrée par le faubourg de Vaise pour se retirer vers la Suisse. Mais cette troupe, forcée de se disperser, fut presque entièrement massacrée; une centaine d'hommes à peine, parmi lesquels se trouvait Précy, réussirent à franchir la frontière.

Le 9 octobre (1793), l'armée républicaine, ayant les représentants en tête, entra dans Lyon consternée. Couthon commença par réintégrer l'ancienne municipalité montagnarde et lui donna mission de chercher et de désigner les rebelles, qu'une commission populaire fut chargée de juger militairement. Puis il écrivit à Paris qu'il y avait à Lyon trois classes d'habitants : 1o les riches coupables, dont il fallait faire tomber les têtes et détruire les maisons; 2o les riches égoïstes, qu'il fallait faire contribuer de toute leur fortune; 3o les ouvriers ignorants, qu'il fallait dépayser et remplacer par une colonie républicaine. A la réception de cette lettre, le comité de Salut public prépara des décrets terribles, afin de rendre plus formidable et plus respectée l'autorité de la Convention, et Barrère présenta le décret suivant, qui fut immédiatement rendu :

Art. Ier. Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du comité de Salut public, une commission de cinq représentants du peuple, qui se transporteront à Lyon sans délai, pour faire saisir et juger militairement tous les contre-révolutionnaires qui ont pris les armes dans cette ville.

Art. 2. Tous les Lyonnais seront désarmés; les armes seront données à ceux qui seront reconnus n'avoir point trempé dans la révolte et aux défenseurs de la patrie.

Art. 3. La ville de Lyon sera détruite.

Art. 4. Il n'y sera conservé que la maison du pauvre, les manufactures, les ateliers des arts, les hôpitaux, les monuments publics et ceux de l'instruction.

Art. 5. Cette ville cessera de s'appeler Lyon. Elle s'appellera *Commune-Affranchie.*

Art. 6. Sur les débris de Lyon sera élevé un monument où seront lus ces mots : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*

Mais ce terrible décret, destiné à empêcher d'autres villes de suivre l'exemple de Lyon, ne fut point exécuté en ce qui touche la démolition de la ville. La Convention se contenta de faire un simulacre qui consista à frapper d'un petit marteau d'acier les murs de l'un des palais de Bellecour.

La prise de Lyon porta un coup terrible à l'insurrection; celle de Toulon allait achever de l'étouffer, et tout se tut, dès lors, devant l'inexorable Convention.

En 1815, Louis XVIII institua une médaille pour récompenser le petit nombre de royalistes survivant au siége de Lyon de 1793. Elle se portait suspendue à un ruban complétement identique à celui de la médaille des volontaires, moiré blanc, bordé de deux liserés rouges. La croix était d'argent, à quatre branches émaillées blanc, cantonnées de fleurs de lis, et portait au centre la date de 1793, et en exergue, dans un cercle d'émail bleu, l'inscription : *Siége de Lyon.*

Lyon (INSURRECTION DE) [novembre 1831]. Ce triste épisode de nos guerres civiles n'eut pas comme à Paris, à la même époque, la politique pour cause. Le mal avait des racines plus profondes. Ce fut un de ces drames industriels, comme il en éclate de temps à autre dans nos sociétés modernes, au grand effroi des classes privilégiées, et dont la gravité est de nature à attirer la sérieuse attention du philosophe, de l'économiste et de l'homme d'Etat.

On sait que l'industrie principale de Lyon est la soierie. Elle occupait à cette époque de trente à quarante mille ouvriers, désignés sous le sobriquet dédaigneux de *canuts*, plus environ huit à dix mille chefs d'atelier, possesseurs de métiers et employant des compagnons, qui devaient leur abandonner moitié de leur gain en échange de l'usage de l'instrument de travail. Au-dessus se trouvaient les fabricants, au nombre d'environ huit cents, intermédiaires et distributeurs des commandes; et enfin, au sommet de la fabrique lyonnaise, les commissionnaires chargés de fournir la matière première, hauts parasites et véritables sangsues de l'industrie de la soie. L'ouvrier proprement dit supportait seul toutes ces charges et non-valeurs superposées. A ces causes de misère s'ajoutaient l'augmentation du nombre des fabricants depuis sept à huit ans, la concurrence désastreuse qu'ils se faisaient entre eux, et les nombreuses fabriques de soieries établies successivement en Suisse, en Italie, à Cologne, en Angleterre, etc.; en sorte que le salaire de l'ouvrier capable et laborieux, qui, au temps de la prospérité de la fabrique lyonnaise, était de 4 à 5 francs, s'avilit jusqu'à descendre peu à peu à 25 sous, et même moins pour les travaux inférieurs, et cela pour un travail de dix-sept à dix-huit heures.

On devine quelles souffrances étaient au fond de cet état de choses.

La situation des chefs d'atelier était aussi fort pénible, l'abaissement du prix des façons diminuant d'autant leur quote-part, pendant que leurs frais, loyer, achat et entretien des métiers, etc., restaient les mêmes. Aussi faisaient-ils cause commune avec les compagnons.

Au commencement d'octobre 1831, le conseil des prud'hommes, sur les plaintes réitérées des ouvriers, avait émis le vœu qu'un tarif au minimum fût fixé pour le prix des façons. Le préfet, M. Bouvier-Dumolard, se rangea à cette opinion, et, pour prévenir une crise imminente et terrible, il fit décider par les chambres de commerce, les maires de Lyon et ceux des trois villes-faubourgs, que les bases d'un tarif seraient discutées contradictoirement entre vingt-deux délégués des ouvriers et vingt-deux fabricants désignés par la chambre de commerce. Après diverses négociations dans lesquelles les ouvriers montrèrent la plus grande modération et les prétentions les plus modestes, le tarif fut arrêté, signé de part et d'autre, le 25 octobre, et le conseil des prud'hommes fut chargé d'en surveiller l'exécution.

Le même soir, les ouvriers illuminèrent leurs maisons et se livrèrent à toutes les démonstrations les plus pacifiques de la joie. La conciliation semblait donc faite dans ce grand centre industriel.

Mais l'agitation passa bientôt dans le camp des fabricants. La plupart de ceux-ci désavouèrent les délégués fabricants, protestèrent contre le tarif, malgré les décisions du conseil des prud'hommes, formèrent un comité, et en arrivèrent à publier des diatribes imprudentes où il était dit que les *exigences* des ouvriers provenaient de ce qu'*ils s'étaient créé des besoins factices.*

Accuser de dépenses de luxe des hommes qui (sans compter les chômages) gagnaient de 1 franc à 1 fr. 50 c. par jour, c'était vraiment par trop fort ! L'irritation gagna toute la population ouvrière; le préfet, intimidé, déclara que le tarif était tout facultatif. En même temps, le commandant militaire, comte Roguet, très-disposé à ne voir dans les ouvriers qu'un troupeau de factieux, de plus ennemi de M. Bouvier-Dumolard et fort méprisant pour l'autorité civile, prit parti pour les ennemis de toute conciliation; il fit afficher la loi contre les rassemblements, consigna la troupe, et prit avec fracas toutes sortes de mesures militaires, admirablement propres à déterminer une explosion.

Une partie de la garde nationale se prononça pour les ouvriers; on le vit à une revue qui eut lieu le 20 novembre. En effet, ces pauvres gens excitaient la pitié par leurs souffrances, la sympathie par leur modération; population timide, maladive à force de privations et de labeurs excessifs, et qui se montrait heureuse et reconnaissante des moindres concessions.

Le 21 novembre, les ouvriers cessèrent tout travail, dans le but d'obtenir l'acceptation du tarif. Un certain nombre d'entre eux, descendant de la Croix-Rousse, faubourg peuplé de canuts et qui domine la ville, furent arrêtés dans leur marche par un détachement de gardes nationaux, qui firent feu sur eux et leur tuèrent huit hommes. Cette foule, pacifique encore jusque-là, remonta précipitamment à la Croix-Rousse, et, par ses appels, détermina l'insurrection.

La garde nationale du faubourg se joint aux ouvriers, avec ses deux canons; des barricades, auxquelles travaillent les femmes et les enfants, se dressent de toutes parts; et sur ces hauteurs, sur cet Aventin de la misère et du travail, on voit flotter le drapeau noir, que ces malheureux ont pris pour insigne, et sur lequel ils avaient inscrit la devise tragique qui était comme le dernier cri de désespoir du prolétariat affamé :

VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT !

Le préfet, accompagné du général Ordonneau, pénètre dans le faubourg dans des intentions d'apaisement; mais comme la force armée agissait sur d'autres points, on crut à une trahison, et tous deux furent retenus prisonniers. Vers la fin du jour, cependant, M. Bouvier-Dumolard fut rendu à la liberté et reconduit aux cris de *Vive le père des ouvriers!*

Ce jour-là, la troupe dut renoncer à s'emparer de la Croix-Rousse. Une proclamation menaçante du général Roguet ne fit qu'enflammer les esprits. Le lendemain 22, l'insurrection s'étendit, se généralisa; les insurgés de la Croix-Rousse descendirent en masse; toute la ville fut bientôt soulevée; une partie de la garde nationale ou cessa toute résistance ou se joignit aux ouvriers. Le quartier des Brotteaux, foudroyé par une batterie établie sur le pont Saint-Clair, n'en prit pas moins part au mouvement, avec la Guillotière et les autres faubourgs. Le soir, le triomphe des ouvriers était complet. La troupe avait été refoulée sur l'hôtel de ville, où les autorités civiles et militaires assemblées décidèrent l'évacuation de la ville, ce qu'ils nommèrent dans leur rapport, sans doute par euphémisme, *quitter la position de l'hôtel de ville pour en occuper une plus avantageuse en dehors des murs.* Le général Roguet et les troupes se retirèrent par Saint-Clair sur Montessuy, non sans avoir à lutter encore sur la route pour s'ouvrir un passage. Le préfet était resté à l'hôtel de ville avec quelques membres de la municipalité; mais, réduits à l'impuissance, ils durent se retirer à la préfecture, pendant que les insurgés triomphants s'installaient à la maison commune.

Les ouvriers étaient entièrement maîtres de Lyon. Nous avons dit que le désespoir seul et des questions industrielles leur avaient mis les armes à la main. La politique n'avait été mêlée à leur insurrection qu'accessoirement, parce qu'un certain nombre de républicains s'y étaient jetés (et même quelques légitimistes). Les principaux chefs d'ouvriers, réunis à l'hôtel de ville, Lachapelle, Frédéric, Charpentier, ne voyaient guère dans le mouvement qu'une question de tarif. Quelques hommes sans consistance s'étaient joints à eux, entre autres un nommé Pérénon, agent du parti carliste. Dans cette situation, M. Bouvier-Dumolard, homme estimable, mais esprit fort delié, comprit que le meilleur moyen d'arracher aux ouvriers les fruits de leur victoire était de se servir de leurs propres mains. Dans le fait, ces hommes simples étaient déjà comme embarrassés de leur triomphe. Le préfet envoya chercher un des principaux chefs des insurgés, Lacombe, homme intrépide, très-honnête, et qui avait une grande influence sur la population ouvrière. Il le combla de marques de confiance et d'estime, et le nomma gouverneur de l'hôtel de ville; puis il réunit les chefs des sections ouvrières, et les décida à signer une proclamation pour engager le peuple à respecter l'*autorité légitime.* En même temps, l'ancienne municipalité rentrait à l'hôtel de ville, semait la division entre les vainqueurs, et parvenait à éliminer les hommes politiques qui s'étaient mêlés au mouvement, et dont la clairvoyance était un embarras. Une journée de manœuvres habiles suffit pour faire retomber le peuple vainqueur sous l'ascendant de cette haute bourgeoisie, contre l'oppression de laquelle il s'était soulevé.

Ce peuple, d'ailleurs, ne songeait à commettre aucun excès; il avait distribué des postes pour garder la Monnaie, la recette générale, etc., et l'on voyait des hommes en guenilles et affamés monter la garde autour des riches demeures des fabricants cités parmi les plus impitoyables. Deux malheureux, surpris emportant des objets volés, furent fusillés sur place.

L'ancienne autorité avait repris tout son empire. Pendant quelques jours encore, cependant, on amusa les ouvriers par des promesses et de vains simulacres. Enfin, le 3 décembre, une proclamation de la mairie annonça l'arrivée du prince royal et du maréchal Soult. Ils entrèrent à Lyon à la tête d'une armée nombreuse, tambour battant et mèche allumée. Leurrés de promesses menteuses, dissous, désorganisés, les ouvriers ne pouvaient opposer aucune résistance à ces forces considérables.

Le maréchal Soult prit des mesures sévères. Les ouvriers furent désarmés, la garde nationale dissoute, Lyon traité en ville conquise, contenue par une garnison de vingt mille hommes. Plus tard, et successivement, on entoura la Croix-Rousse d'une ceinture de forts hérissés de canons.

Naturellement le tarif, objet de l'insurrection, ne fut pas exécuté. Non-seulement le gouvernement lui refusa sa sanction, mais encore il destitua brutalement M. Bouvier-Dumolard et l'éloigna de cette cité qu'il avait conservée à l'autorité royale.

Les ouvriers lyonnais furent encore une fois réduits à se renfermer silencieusement dans leur misère et dans leurs angoisses.

La nouvelle de l'insurrection lyonnaise causa dans toute la France une impression pénible; cependant, tel était l'aveuglement des maîtres du pays, qu'ils furent tout à fait rassurés en apprenant que le mouvement *n'était point politique.*

Il n'en était que plus grave et plus inquiétant.

« C'était, dit M. Louis Blanc, la démonstration sanglante des vices économiques du régime industriel inauguré en 1789; c'était la révélation de tout ce que renferme de lâche et d'hypocrite cette prétendue liberté de transaction qui laisse le pauvre à la merci du riche, et promet une victoire aisée à la cupidité qui sait attendre sur la faim qui n'attend pas.

» *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* Jamais plus déchirante et plus terrible devise n'avait été écrite sur un étendard à la veille d'un combat; elle montrait dans l'insurrection des infortunés ouvriers de la Croix-Rousse une véritable guerre servile; et à la puissance que venaient de déployer ces esclaves des temps modernes, esclaves auxquels pourtant avait manqué un Spartacus, il était facile de deviner quelles tempêtes le XIXe siècle portait dans ses flancs. »

Lyon (COMPLOT DE). On donne ce nom à un prétendu complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, qui donna lieu à un procès devant un conseil de guerre de Lyon, en août 1851. Il s'agissait au fond d'une vaste association secrète, organisée dans quinze départements du sud-est pour défendre la République contre les intrigues, les manœuvres et les coups d'Etat en perspective des partis réactionnaires.

Après les terribles journées de juin 1848 et les lois de réaction qui suivirent, les républicains comprirent la nécessité d'une forte organisation du parti, d'une entente et d'une action commune. Un premier essai fut fait, à la fin de 1848, par la Société de la solidarité républicaine, dont Delescluze fut le principal promoteur; cette société ayant été poursuivie et dissoute, d'autres ligues, d'autres centres d'action se formèrent secrètement. On vit, notamment dans les départements riverains du Rhône, s'établir de tous côtés, dans les bourgades comme dans les villes, des réunions prenant la dénomination de Cercle des travailleurs, Cercle démocratique, Cercle national, Cercle philanthropique, Cercle montagnard; ces cercles correspondaient entre eux, envoyaient des émissaires faire de la propagande et porter les nouvelles politiques et les mots d'ordre.

Cette association, qui fit des progrès de plus en plus considérables à mesure que la réaction déclarait plus ouvertement la guerre au principe républicain, prit le nom de Nouvelle Montagne. Elle s'organisa surtout d'une façon sérieuse dans le courant de 1850, sous la direction de M. Alphonse Gent, ancien membre de l'Assemblée constituante.

Voici quelle était son organisation.

Les affiliés étaient divisés en décuries ou sections de dix hommes commandées par un sergent, un fourrier et un caporal. Ils versaient des cotisations mensuelles, qui étaient quelquefois de 25 à 40 centimes, mais le plus ordinairement de 50 centimes. Les chefs de section versaient le montant de ces cotisations dans les mains du chef de la localité. Outre ces cotisations périodiques, on faisait souvent des collectes destinées à différents usages. Dans chaque département, il y avait un président et un vice-président, formant, avec un ou plusieurs membres de l'association, un comité en relation avec les autres comités, notamment avec les comités directeurs de Lyon, de Paris et de Londres. Il y avait des sous-comités dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Comme dans toutes les sociétés secrètes, l'initiation était entourée de certaines solennités mystérieuses. Il y avait des signes de reconnaissance et des mots de passe, qui furent d'abord : Nouvelle... Montagne; plus tard, après le 31 mai 1850 : Suffrage... Universel, Lyon. Chaque affilié devait se procurer des armes et être toujours prêt à marcher au premier signal; les chefs promettaient de fournir de la poudre au moment de la prise d'armes.

Après la loi du 31 mai, qui violait la constitution en supprimant d'un coup trois millions d'électeurs, il fut question d'insurrection dans les conciliabules de la société secrète; mais ce projet fut abandonné, et l'on résolut d'attendre encore. C'est à ce moment que Gent s'empara de la direction du mouvement. Il lui imprima une énergie très-grande. Les quinze départements furent reliés entre eux par une organisation assez forte pour qu'à un jour donné et à un signal convenu, on pût y faire éclater simultanément l'insurrection. Le centre était à Lyon. Ces départements étaient : le Jura, l'Ain, Saône-et-Loire, le Rhône, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, le Gard, Vaucluse, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, l'Aude et le Var.

Plusieurs congrès eurent lieu à Mâcon, à Valence, à Lyon; les représentants montagnards y assistèrent. Il fut convenu qu'on se tiendrait sur la défensive, et qu'on ne donnerait le signal d une levée de boucliers que dans le cas d'un coup d'Etat. Autrement, on devait attendre paisiblement les élections de 1852; mais on avait compté sans la police de M. Carlier. Dans le courant d'octobre 1850, des poursuites furent dirigées contre les principaux chefs de la Nouvelle Montagne, qui furent mis en état d'arrestation. Trente-sept prévenus présents et douze fugitifs furent jugés, en août 1851, par le 2e conseil de guerre de la 6e division militaire, siégeant à Lyon.

Les principaux accusés présents étaient : Alphonse Gent, Claude Borel, Lazare Belischer, Eléonor Chevassus, Henri-Louis Delescluze, Antoine Bouvier, Alexandre Dupont, Caïus Gracchus Montaigut, Albert Ode, Léonard Carle, Samuel Grill, Ulysse Barbut, etc.

Les défenseurs des accusés étaient Michel (de Bourges), Bancel, Emile Ollivier, Villiaumé, Madier de Montjau aîné, etc. Après avoir assisté leurs clients durant les débats, ils déclarèrent, par une lettre collective, que, la dignité et la liberté de la défense n'existant pas, ils se retiraient du débat.

Reconnus coupables de complot, les accusés furent condamnés à la déportation ou à des peines variant de quinze à vingt années de détention. Ils accueillirent leur jugement par le cri unanime de *Vive la République!*

LYON (John), savant Anglais, né en 1734, mort en 1817. Il s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle, de la physique, de l'électricité, et devint ministre à Douvres (1772). Nous citerons de lui : *Expériences et observations sur l'électricité* (1780, in-4o); *Remarques sur les principales preuves produites en faveur du système du docteur Franklin sur l'électricité* (1791); *Histoire de Douvres* (1813, in-8o).

LYON (George-Francis), explorateur anglais, né à Chichester en 1795, mort en 1832. Entré à l'âge de treize ans dans la marine, il accompagna, en 1816, le voyageur Retchie dans son excursion à travers le nord de l'Afrique, et poussa avec lui jusqu'au Fezzan. A son retour à Londres, le gouvernement lui donna le commandement de l'*Hécla* pour escorter le capitaine Parry, chargé de chercher un passage dans la mer boréale. La tentative de Parry n'ayant point abouti, Lyon partit seul pour reconnaître les côtes de la mer d'Hudson. Son voyage terminé au milieu de mille dangers, il revint en Angleterre et fut nommé capitaine. En 1826, il s'embarqua pour le Mexique, visita Tampico et faillit périr en abordant en Angleterre. A peine était-il rétabli de ses fatigues, que des spéculateurs le chargèrent d'aller étudier les mines de l'Amérique méridionale. Lyon s'acquitta de sa mission; mais le mauvais état de sa vue le contraignit de se mettre en route pour l'Europe, et il succomba presque aussitôt en vue de Buenos-Ayres. On lui doit les ouvrages suivants : *Relation d'un voyage fait dans l'Afrique septentrionale pendant les années* 1818, 1819 et 1820 (Londres, 1821, in-4o); *Journal particulier de G.-F. Lyon, capitaine de l'*Hécla, *durant le récent voyage de découvertes sous les ordres du capitaine Parry* (Londres, 1824, in-8o); *Relation succincte d'une tentative importante faite en* 1824 *pour atteindre la baie Repulse* (Londres, 1825, in-8o); *Relation d'un voyage et d'un séjour dans la république du Mexique pendant l'année* 1826 (Londres, 1828, in-8o).

LYON JAMET, poëte français. V. JAMET.

Lyonel Lincoln, roman américain de Fenimore Cooper (1825, 4 vol. in-8o). Un des épisodes de la guerre d'indépendance des Etats-Unis est mis en scène dans cette œuvre intéressante; c'est, du reste, le thème favori de Cooper; mais, cette fois, il a vraiment trop poussé les choses au noir.

Le jeune major Lincoln revient d'Angleterre à Boston, son pays natal, avec des sentiments d'amour et de dévouement pour son roi. Il fait la traversée avec un vieillard nommé Ralph, qui chérit, au contraire, la cause de l'indépendance, et qui prend sur son compagnon un ascendant irrésistible. Lyonel devient amoureux de sa cousine Cécile Divenor qu'il épouse, et ce mariage lui fait découvrir une série de crimes dont le résultat avait été le déshonneur et la mort de sa mère et la reclusion de son père dans une maison d'aliénés. Son père n'est autre que le vieux Ralph, qui meurt au moment où son fils le reconnaît, frappé de coups de poignard par le gardien de la maison de fous qui s'était mis à sa poursuite.

Cette suite d'atrocités n'est que le cadre du tableau où l'auteur a voulu peindre la confiance présomptueuse des chefs anglais, la conduite imprudente de leurs troupes; et, d'un autre côté, l'exaspération, le dévouement et l'activité des Américains. La partie purement historique, écrite d'une plume impartiale, attache par le récit des commencements de cette guerre de l'indépendance, où les enfants de la même patrie se transformèrent tout à coup en deux peuples ennemis. Les causes de la lutte et les premières péripéties des champs de bataille sont racontées avec art; comme dans tous les romans de Cooper, la peinture des mœurs générales et le développement des caractères particuliers sont fort remarquables.

LYONIE s. f. (li-o-nî — de *Lyon*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des andromédées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

— **Encycl.** Les *lyonies* sont très-voisines des andromèdes, avec lesquelles on les confondait autrefois. La *lyonie en arbre*, vulgairement *arbre à l'oseille*, *andromède en arbre*, etc., atteint la hauteur de 15 à 20 mètres, et porte des feuilles ovales ou oblongues acuminées, d'abord velues, puis glabres, souvent tachées de rouge, persistantes; les fleurs forment des panicules terminales, rameuses, presque unilatérales, d'abord étalées, puis penchées; elles sont petites, à corolle blanche, veloutée à l'extérieur. Cette espèce habite l'Amérique du Nord; elle est utilisée en médecine. Ses feuilles acides, rafraîchissantes, sont employées en décoction contre les fièvres. On fait usage des branches et de l'écorce pour teindre en noir, et dans le Tennessee on les préfère au sumac. La *lyonie de la Jamaïque* a des fleurs qui exhalent une douce odeur de miel.

LYONNAIS, AISE s. et adj. (li-o-nè, è-ze — rad. *Lyon*). Géogr. Habitant de Lyon; qui appartient à Lyon ou à ses habitants : *Les* LYONNAIS. *Les ouvriers* LYONNAIS. *L'industrie* LYONNAISE.

— s. m. Linguist. Patois parlé à Lyon.

LYONNAIS, grand gouvernement de l'ancienne France, composé de trois provinces : le Lyonnais proprement dit, le Forez et le Beaujolais. Ce gouvernement était compris entre la Bourgogne au N., la Saône à l'E., le Languedoc au S. et l'Auvergne à l'O. Une chaîne de montagnes, prolongement des Cévennes, le traverse du S. au N.; il est arrosé par le Rhône, la Saône, la Loire, le Furens et le Lignon, et est compris aujourd'hui dans les départements du Rhône et de la Loire.

Ce pays, sous les Romains, fit partie de la 1re Lyonnaise. Il tomba ensuite sous la domination des Burgondes (413), puis des Francs (534), fut assigné par le traité de Verdun (846) à Lothaire, qui y mit un comte, et devint ensuite une des possessions de Charles le Chauve (869). En 955, le roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique, se fit céder le Lyonnais par le roi Lothaire. Devenu ensuite indépendant avec le titre de comté, il fut possédé par les comtes de Forez. Ide-Raimonde, fille d'Artaud V, comte de Forez et de Lyonnais, et tante et héritière des comtes Guillaume et Eustache, le porta, en 1107, à son second mari, Guigue-Raimond d'Albon, cadet de la première maison des dauphins de Viennois. Guigue II, comte de Lyonnais et de Forez, fils de Guigue-Raimond qui précède, épousa Marie de Beaujeu, dont vint Guigue III, comte de Lyonnais et de Forez. Ce dernier, après des contestations et des luttes réitérées avec le comte de Nevers, les archevêques de Lyon, l'empereur Frédéric Ier, céda ses droits sur Lyon et le Lyonnais à l'archevêque de Lyon et à son chapitre, moyennent 1,100 marcs d'argent. Le roi Philippe-Auguste ratifia cette cession en 1183. En 1307, le roi Philippe le Bel acquit le comté de l'archevêque, Pierre de Savoie, et le réunit à la couronne, dont il n'a pas été détaché depuis. Le Lyonnais fut placé dans le ressort du parlement de Paris.

Le Lyonnais possède de riches mines de fer et de plomb, des mines de cuivre, des massifs de porphyre. Il fournit des vins très-réputés, parmi lesquels nous citerons ceux de Côte-Rôtie et de Condrieu.

LYONNAIS (FRANC-), petit pays de France. V. FRANC-LYONNAIS.

LYONNAISE, partie de l'ancienne Gaule qui comprenait la Celtique, moins le pays compris entre la Loire et la Garonne et réuni à l'Aquitaine. Elle forma sous Auguste une province spéciale, appelée *Lugdunensis*, et ayant pour chef-lieu *Lugdunum* (Lyon). Bornée au N. par la Manche, au N.-E. par la Belgique, à l'E. par la Narbonnaise et la grande Séquanaise, au S. et au S.-O. par l'Aquitaine, à l'O. par l'Atlantique, elle comprenait un grand nombre de petits peuples. Lorsque la Gaule fut divisée en dix-sept provinces par Gratien (375), la Lyonnaise forma quatre de ces provinces.

La *Lyonnaise Ire*, située au S.-E., eut pour chef-lieu Lyon, et pour villes principales Autun, Langres, Chalon, Mâcon. Elle comprenait, comme peuples, les *Lingones*, les *Segusiavi*, les *Mandubii*, les *Ædui*, les *Boii*, les *Aulerci Brannovices*, les *Insubres*. Les Bourguignons s'en emparèrent au ve siècle, puis elle tomba au pouvoir des Francs (534), et fit partie, après le traité de Verdun (843), du duché de Bourgogne, à l'exception du *pagus Lugdunensis*. C'est dans la Lyonnaise Ire que se trouvent aujourd'hui, en tout ou en partie, les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Nièvre.

La *Lyonnaise IIe*, située au N., depuis l'Oise jusqu'à l'Océan, avait pour chef-lieu Rouen (*Rothomagus*), et pour villes principales Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux, Coutances. Elle était habitée par les *Veliocasses*, les *Lexovii*, les *Caleti*, les *Saii*, les *Baiocasses*, les *Viducasses*, les *Aulerci Eburovices*, les *Abrincatui*, les *Unelli*. Sous les Mérovingiens, cette province fit partie de la Neustrie, et, après le traité de Verdun, elle appartint au duché de France. La Seine-Inférieure, le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne sont les départements qui répondent aujourd'hui à cette ancienne division.

La *Lyonnaise IIIe*, à l'O., avait Tours pour métropole, et comptait parmi ses villes les plus importantes Rennes, Le Mans, Angers, Nantes, Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Cornouailles, depuis Quimper et Jubleins. Ses habitants étaient les *Turones*, les *Nannetes*, les *Undecavi*, les *Arvii*, les *Cenomanni*, les *Diablentes*, les *Curiosolites*, les *Redones*, les *Agnotes*, les *Osismii*, les *Veneti*, les *Corisopiti*. C'est dans cette province que se trouvent aujourd'hui compris, en tout ou en partie, les départements d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, de Loir-et-Cher, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure.

La *Lyonnaise IVe*, appelée aussi *Sénonie* ou *Lyonnaise des Sénons*, au centre, avait pour chef-lieu Sens, et pour principales villes Chartres, Auxerre, Orléans, Troyes, Paris, Meaux. Les peuples qui l'habitaient étaient les *Senones*, les *Meldi*, les *Tricasses*, les *Carnutes*, les *Parisii*, les *Aureliani*. Après la bataille de Tolbiac, elle se soumit à Clovis, et fit ensuite partie de la Neustrie, puis du duché de France, après le traité de Verdun (843). C'est dans cette région que se trouvent actuellement les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Marne, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, du Loiret, du Cher et de l'Yonne.

LYONNET s. m. (li-o-nè). Entom. Espèce de teigne.

LYONNET (Pierre), naturaliste et graveur hollandais, né à Maëstricht en 1707, mort à La Haye en 1789. Destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, il abandonna, plus tard la théologie pour l'étude du droit, se fit inscrire au barreau de La Haye, et obtint le titre de secrétaire des chiffres et de traducteur juré pour le latin et le français auprès des états généraux des Provinces-Unies. Profitant des nombreux loisirs que lui laissaient ces fonctions, il s'appliqua à l'étude des insectes. Mis en rapport avec le célèbre graveur Vandelaar, il prit de lui une leçon d'une heure, et, pour son début, grava les huit dernières planches de l'ouvrage d'Abraham Trembley intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire d'un nouveau genre de polypes d'eau douce.* Lyonnet voulut alors utiliser, dans une œuvre sérieuse, ses connaissances en histoire naturelle et son talent de graveur, et il fit paraître, après plusieurs années d'un travail acharné, le *Traité anatomique de la chenille qui ronge le bois de saule* (La Haye et Amsterdam, 1760, in-4o de 600 pages, avec 18 planches), un des livres les plus étonnants qui existent, tant pour l'immense érudition que l'auteur y déploya que pour la perfection des dessins. Les observations du savant étaient si délicates, que le public refusa d'y ajouter foi, et que deux hommes d'un savoir et d'une probité éprouvés, Calbinus et Allamand, durent attester la véracité des assertions de Lyonnet.

LYONNET (Jean-Paul-François-Marie), prélat français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1801. Elève du séminaire de L'Argentière, il reçut la prêtrise en 1824, fut successivement chargé de diriger les grands séminaires de Blois et de Lyon, organisa, en 1846, l'administration ecclésiastique dans le diocèse d'Alger, qui venait d'être créé, et devint vicaire général de l'archevêque de Lyon. Nommé évêque de Saint-Flour (1851), puis de Valence (1857), il a été appelé, en 1864, à occuper le siége archiépiscopal d'Albi. On lui doit plusieurs ouvrages : *Tractatus de contractibus* (Paris, 1837); *Tractatus de justitia et jure* (1837); le *Cardinal Fesch* (1841, 2 vol. in-8o), etc.

LYONNÉTIE s. f. (li-o-né-tî — de *Lyonnet*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont les espèces croissent sur les bords de la Méditerranée.

LYONNOIS (F.-D.-C.), littérateur français, né à Lyon. Il vivait au XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était négociant. On lui doit, sous le titre de *Inventaire général de l'histoire des larrons* (Paris, 1625, in-8o), un ouvrage devenu rare, bien que plusieurs fois réédité, dans lequel on trouve de curieux détails de mœurs.

LYONS, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de New-York, à 530 kilom. N.-O. de la ville de ce nom, sur le Grand-Canal; 4,500 hab.

LYONS (Israël), savant anglais d'origine juive, né à Cambridge en 1739, mort à Londres en 1775. Son père, qui était à la fois orfévre et professeur d'hébreu, avait composé une *Grammaire hébraïque* et des *Observations sur diverses parties de l'Ecriture sainte.* Le jeune Israël s'adonna principalement à l'étude des mathématiques et de la botanique, donna des leçons à sir Joseph Banks, et alla faire vers 1763, à Oxford, un cours qui eut beaucoup de succès. En 1773, il accompagna, comme astronome, le capitaine Phips dans un voyage au pôle nord. Pendant assez longtemps, Lyons fit les calculs de l'*Almanach nautique.* Parmi ses travaux, nous citerons : *Traité sur les fluxions* (1758); *Fasciculus plantarum circa Cantabrigiam nascentium* (1763); *Calculs de trigonométrie sphérique abrégés*, publiés dans les *Transactions.* Il a rédigé la partie astronomique du *Dictionnaire géographique*, qui parut après sa mort.

LYONS (Edmund, lord), amiral anglais, né à Burton en 1790, mort en 1858. A l'âge de onze ans, il entra dans la marine. Au passage des Dardanelles par l'amiral Duckworth (1807), dans la croisière des Indes (1808 et 1809), à l'expédition dirigée contre Java (1811), il se signala par son sang-froid et son intrépidité, reprit la mer en 1813 et commanda le *Rinaldo*, qui ramenait en France Louis XVIII; puis il resta quatorze ans en disponibilité. Lors de la campagne de Grèce (1828), il se distingua au blocus de Navarin, à la bataille du même nom et à la reddition du château de Morée. En 1835, il entra dans la diplomatie. Successivement ambassadeur en Grèce, en Suisse et en Suède, il se trouvait à Stockholm lorsque éclata, en 1853, la guerre avec la Russie. Lord Lyons fut rappelé en Angleterre et servit en second sur la flotte commandée par l'amiral Dundas; il s'empara de la forteresse de Redout-Kaleh, foudroya l'aile gauche des Russes à l'Alma, prit part aux batailles de Balaklava et d'Inkermann, détruisit les établissements russes situés dans la mer Noire et devint, en 1855, commandant en chef de la flotte anglaise. De retour en Angleterre, il reçut, avec le grade de vice-amiral, les titres de baron, de pair héréditaire d'Angleterre et des remercîments publics du Parlement. La dernière escadre qu'il commanda est celle qui conduisit à Cherbourg la reine Victoria en 1858.

LYONS (Richard-Bickerton-Pemell, baron), fils du précédent, né à Lymington en 1817. Il fut attaché d'ambassade à Athènes (1839), à Dresde (1852), à Florence (1853), secrétaire de légation (1856), puis envoyé aux Etats-Unis (1858-1864), où il refusa de reconnaître le blocus des ports confédérés s'il n'était pas effectif. Nommé ambassadeur en Turquie en 1865, il succéda en 1867 à lord Cowley comme ambassadeur à Paris. Durant le siége de cette ville par les Prussiens, lord Lyons servit plus d'une fois, de concert avec M. Wahsburne, l'ambassadeur américain, d'intermédiaire entre les assiégés et les assiégeants; il proposa notamment à M. Jules Favre, qui refusa, d'assister aux conférences de Londres. Depuis le rétablissement de la paix, lord Lyons est resté à Paris, où il a négocié avec le gouvernement de M. Thiers et plus tard avec celui du maréchal Mac-Mahon, à propos des traités de commerce.

LYONS (Jean DES), théologien français. V. DESLYONS.

LYONS-LA-FORÊT, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. N.-E. des Andelys, sur la Lieurre; pop. aggl., 704 hab. — pop. tot., 1,370 hab. Moulins à blé et à tan; tanneries, scierie mécanique. Aux environs, découverte d'antiquités romaines, telles que tombeaux, médailles, fûts de colonnes, etc. Cette petite ville, qu'une ceinture de forêts environne, est très-pittoresquement située sur le penchant et au pied d'une colline. Elle doit son origine à un château fort construit par Guillaume Ier, duc de Normandie. L'église possède un tableau signé Jouvenet et représentant la *Mort de la Vierge.* Restes d'un couvent fondé en 1624.

LYONSIE s. f. (la-ion-sî — de *Lyons*, sav. angl.). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de la famille des ostéodermes, comprenant trois ou quatre espèces, dont deux habitent les mers d'Europe : *Les* LYONSIES *sont des coquilles marines vivant à la manière des byssomies.* (Deshayes.)

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, dont l'espèce type croît en Australie.

LYPÉMANIE s. f. (li-pé-ma-nî — du gr. *lupê*, chagrin, et de *manie*). Pathol. Mélancolie : *La* LYPÉMANIE *religieuse.*

LYPÉRANTHE s. m. (li-pé-ran-te — du gr. *luperos*, triste; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

LYPÈRE s. m. (li-pè-re — du gr. *luperos*, triste). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe.

LYPÉRIE s. f. (li-pé-rî — du gr. *luperos*, triste). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des buchnérées, comprenant des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et des herbes, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

LYPORNIX s. m. (li-por-niks — du gr. *lupé*, peine; *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. de MONASE ou de BARBACOU.

LYPRE s. m. (li-pre — du gr. *lupros*, maigre, chétif). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type est répandue dans toute l'Europe.

LYPROPS s. m. (li-propss — du gr. *lupros*, chétif; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type habite l'Inde.

LYPSIMÈNE s. f. (li-psi-mè-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

LYPY s. m. (li-pi). Hortic. Variété de tulipe.

LYRA (Nicolas DE), en latin **Lyranus**, exégète et théologien français, né à Lyre, près d'Evreux, en 1270, mort à Paris en 1340. Il entra dans l'ordre des cordeliers, professa la théologie à Paris, devint provincial pour la Bourgogne, et fut un des exécuteurs testamentaires de la reine Jeanne. Sa profonde connaissance du grec et de l'hébreu, son vaste savoir lui avaient acquis une telle réputation, qu'un de ses contemporains composa sur lui ces deux vers :

Si Lyra non lyrasset
Totus mundus delirasset.

Ses principaux ouvrages sont ; *Postillæ perpetuæ, seu brevia commentaria in universa Biblia* (Rome, 1471-1472, 5 vol. in-fol.); *De Messia* (Venise, 1481); *Tractatus de idoneo ministrante et suscipiente sancti Altaris sacramentum* (in-4°).

LYRE s. f. (li-re — lat. *lyra*, gr. *lura*, même sens). Instrument de musique à cordes, en usage chez les anciens : *La* LYRE *de Mentor enleva l'âme de tous les assistants.* (Fén.)

— Par ext. Objet propre à recevoir des impressions extérieures et à les traduire : *Notre cœur est un instrument incomplet, une* LYRE *où il manque des cordes.* (Chateaub.)

— Par anal. Appareil en forme de lyre servant de suspension.

— Fig. Génie poétique; art, action de faire des vers : *Il faut quitter la* LYRE *avec la jeunesse.* (Chateaub.) *La* LYRE *est fille de la vigne autant pour le moins que du laurier.* (E. Pelletan.)

Les cordes de la *lyre* à demi détendues
Ne répondent plus à mes doigts.
A. BARBIER.

La vaste poésie est faite avec deux choses :
Une âme, champ brûlé que fécondent les pleurs,
Puis une *lyre* d'or, écho de ses douleurs.
TH. DE BANVILLE.

— *Ajouter une corde à sa lyre*, Prendre dans ses vers un nouveau ton, y employer de nouvelles ressources, y exprimer des pensées nouvelles :

Et j'*ajoute à ma lyre une corde* d'airain.
V. HUGO.

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— Anat. Surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on trouve des lignes figurant grossièrement une lyre.

— Ornith. Nom vulgaire du ménure.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre trigle. ‖ Nom spécifique d'un callionyme.

— Moll. *Lyre de David*, Nom vulgaire des coquilles du genre harpe.

— **Encycl.** Mus. Comme la flûte est le premier-né des instruments à vent, la *lyre* est le premier-né des instruments à cordes, et comme, dans l'ordre naturel des choses, il faut toujours aller du simple au composé, la *lyre* fut un instrument à cordes pincées, parce qu'il est plus simple et plus naturel de pincer d'abord une corde que d'en tirer des sons par le frottement à l'aide d'un archet. Voilà pourquoi, bien que la *lyre* ait donné naissance à toutes nos diverses espèces d'instruments à cordes soit pincées, soit frottées, elle-même rentre uniquement dans la première catégorie.

Les Egyptiens attribuaient l'invention de la *lyre* à Thoth Trismégiste, leur Mercure, qui vivait avant le déluge, tandis que les Grecs la rapportaient tantôt à leur Hermès, tantôt à Apollon, tantôt enfin à certains mortels favorisés des dieux, Orphée, Linus ou Amphion. Selon Apollodore, l'invention de la *lyre* égyptienne, attribuée à Mercure, aurait été due au hasard. Le dieu, se promenant un jour sur les bords du Nil, aurait rencontré une tortue restée à sec sur le sable après un débordement du fleuve; la partie charnue de l'animal avait été desséchée par le soleil, de façon que la carapace ne contenait plus que ses tendons et des cartilages. Les sons qu'il fit produire à ces tendons en les pinçant avec les doigts inspirèrent à Mercure l'idée de la *lyre* en forme d'écaille de tortue, avec trois tendons desséchés servant de cordes.

La *lyre* antique, en effet, se composait originairement d'un corps sonore, formé d'une simple écaille de tortue surmontée de deux branches en forme de bras, réunies vers le haut par une traverse à laquelle étaient fixées les cordes. Les Grecs tiraient ordinairement des Indes les belles écailles de tortue dont leurs luthiers fabriquaient leurs *lyres;* mais quelques monts du Péloponèse leur en fournissaient aussi pour cet usage. En parlant du bois de Soron, qui était aux environs des villages des Lycoates, à quelques pas de Scotine, « ce bois, dit Pausanias dans ses *Arcadiennes*, comme toutes les autres forêts d'Arcadie, nourrit des sangliers, des ours et des tortues monstrueuses, dont on peut faire des *lyres* aussi belles que celles qui se font des tortues des Indes. » Les cordes de la *lyre* étaient d'abord seulement au nombre de trois. Terpandre, Simonide, Olympe, Timothée, Pythagore en ajoutèrent successivement plusieurs; mais ces modifications ne s'opérèrent pas sans difficultés, car on sait à quel point les Grecs tenaient à leurs moindres usages, et Terpandre provoqua une sédition et faillit être mis à mort pour avoir voulu ajouter une corde à leur instrument favori. Cependant le nombre de ces cordes fut porté peu à peu à quatre, cinq, six, sept, et même huit. Parvenue enfin à une perfection relative, la lyre, dont les cordes résonnaient dans le vide et ne rendaient, par conséquent, qu'un son chacune, finit par offrir la ressource des trois genres, le diatonique, le chromatique et l'enharmonique.

Les Hébreux aussi revendiquaient l'invention de la *lyre*, qui, selon eux, était due à Jubal, fils de Lamech et d'Ada, et à laquelle ils donnaient le nom de *kinnor*. Les rois de Juda en jouaient seuls dans les festins, et les lévites, ainsi qu'eux, aux fêtes de Jéhovah; mais cet instrument, signe caractéristique de la joie et de l'exaltation religieuse, était banni des cérémonies funèbres, où dominaient la flûte plaintive et la trompette lugubre.

Mais les autres peuples connaissaient aussi la *lyre*, bien que tous lui donnassent une appellation différente. Sur les opulents rivages de Tyr et de Sidon, les Phéniciens faisaient résonner leur *nebel* ou *lyre* à deux cordes. D'autre part, à Babylone, la voluptueuse et la corrompue, on se servait de la *pandora* à trois cordes, dont l'invention était due aux Arabes. Enfin, les Scythes touchaient avec une mâchoire de chien desséchée, qui leur servait de plectrum, une sorte de pentacorde ou *lyre* à cinq fils. Il n'est pas jusqu'aux Chinois eux-mêmes, toujours prêts, on le sait, à revendiquer à leur profit toute espèce d'invention ou de découverte, qui n'assurent avoir les premiers fait usage de la *lyre*. Ils en ont de deux espèces, auxquelles ils donnent les noms de *kin* et *chê*, qui toutes deux sont élevées horizontalement comme jadis notre clavecin; montées toutes deux de cordes en soie, qui, au dire de certains voyageurs, rendent des sons d'une douceur céleste et angélique; il existe entre elles cette différence que la première n'est montée que de cinq de ces cordes, tandis que la seconde en compte vingt-cinq. C'est de cette dernière que l'on se sert pour accompagner la voix. Plusieurs écrivains rapportent que Pythagore, visitant les Indes, aurait pénétré en Chine et en aurait rapporté la *lyre* perfectionnée. Il nous paraît plus sage et plus naturel de croire que l'invention de cet instrument eut lieu simultanément dans un grand nombre de pays. On croit qu au déclin de la civilisation grecque la *lyre* en usage avait jusqu'à quarante cordes; celle-ci était due à Epigonus.

« La *lyre*, dit Georges Kastner dans sa *Parémiologie musicale*, était l'instrument favori des chantres ou poëtes-musiciens de la Grèce et de l'Italie. Ils s'en servaient pour accompagner les poétiques accents de leur muse. C'était de plus un symbole divin. Les traditions religieuses et cosmiques des plus anciens peuples ne cessent d'associer l'arc et la *lyre*, et Kreuzer a longuement et patiemment étudié tous les mythes renfermant cette belle allégorie. On assure même que les premiers chrétiens se plurent à représenter le Christ sous les traits d'Orphée charmant au son de sa *lyre* les animaux les plus féroces, et plusieurs mythographes ont vu là une heureuse image du triomphe de la morale évangélique sur les passions farouches et bestiales. Comme si la *lyre* avait dû rester associée à l'enseignement des mystères célestes, elle est encore, pour les astronomes, cette constellation de l'hémisphère boréal qui renferme vingt et une étoiles, et qui affecte la forme d'un vautour regardant vers le Midi et portant dans son bec une *lyre*. Selon Ammien Marcellin, les bardes celtiques se servaient de cet instrument pour accompagner leurs chants; Diodore de Sicile se borne à dire que celui dont ils faisaient usage était « semblable à une » *lyre*. » Les peuples germaniques en ont possédé un modèle offrant cette particularité que les deux branches superposées au corps sonore se réunissaient et s'arrondissaient sous forme de plein cintre vers le sommet de l'instrument, de façon que cette partie, au lieu d'être ouverte comme dans la *lyre* antique, était fermée. Une de ces *lyres* du Nord est représentée dans Gerbert (t. II, tab. XXXII, 17) sous le nom de *cithara teutonica*. Ce nom indique que la *lyre* a été souvent confondue avec la cithare, qui, à vrai dire, n'était autre chose qu'une *lyre* à base plate. Les anciens en attribuaient l'invention à Apollon. Elle est mentionnée dans ce proverbe latin, que Varron s'est plu à citer pour donner à entendre qu'on n'a pas toujours un mérite en rapport avec le titre qu'on se donne : *Non omnes qui habent citharam sunt citharædi* (Ne sont pas citharistes tous ceux qui ont en main la cithare); ce qui équivaut à cette pensée germanique : Tout conseiller ne sait pas conseiller (*Nicht jetder Rathen kann rathen*). Au moyen âge, les instruments auxquels on appliquait ce nom sont presque tous aussi des espèces de *lyres* à base plate. »

Comme nous l'avons vu plus haut, il exista de nombreuses sortes de *lyres*, et le même pays en produisait de plusieurs espèces différentes, ce dont on peut facilement se convaincre par les monuments qui nous restent de l'antiquité et qui en présentent des types d'une infinie variété. « La *lyre*, dit Denne-Baron, est représentée avec une grande variété sur les monuments antiques; ses formes, souvent simples, sont d'une élégance infinie. Ses noms, chez les Grecs et les Latins, qui les leur empruntèrent, furent *lyra*, *chelys* (tortue), que les derniers traduisirent par *testudo*, puis *cithara*, *barbytos* à cordes de lin, et *phorminx*. Le barbytos qu'Horace met aux mains de Polymnie, la muse des héros, et ce phorminx, sans doute avec lequel Pindare tenait sous le charme l'oiseau de la foudre, étaient les grandes *lyres*, que l'on touchait avec le plectrum ou archet d'ivoire un peu crochu; la *lyre*, la chélys ou *testudo* et la cithara étaient les petits instruments de ce genre, et se pinçaient de l'extrémité des doigts... Les *lyres* antiques étaient montées avec des cordes de lin ou de boyaux d'animaux; on ne sache pas qu'elles en aient eu de métal. Les rapsodes voyageurs, qui chantaient par toute la Grèce l'*Iliade* et l'*Odyssée*, portaient la grande *lyre* suspendue sur l'épaule avec une courroie, et depuis nos gentils troubadours la suspendirent à une écharpe de soie, faveur des dames châtelaines et des damoiselles. Sur un bas-relief antique, on voit aux mains d'Orphée un archet et une de ces *lyres* qui, avec des ouïes, ont tout à fait la forme de notre violon ou rebec, ainsi que le nommaient nos pères, et que l'on croit faussement d'invention moderne. Les petites *lyres* n'avaient point de *megas;* c'est ainsi que l'on appelait le vide ou cavité ménagée au bas de l'instrument pour en augmenter la sonorité. La *lyre*-tortue (*testudo*) paraît être la plus antique et la première inventée; c'était la *lyre* pastorale... Ce genre de *lyre*, le plus simple et le plus gracieux, est très-commun dans les bas-reliefs. Les Arcadiens, avec Evandre, l'apportèrent en Italie; on l'y perfectionna à un tel point dans la suite, qu'Ammien Marcellin, qui écrivait dans le IV^e siècle, rapporte qu'il y avait de son temps des *lyres* qui ressemblaient, quant à leur volume, à des chaises roulantes... »

Ce qui est certain, c'est que la *lyre* antique, dont l'usage se prolongea jusqu'au moyen âge, subit un grand nombre de modifications et, comme nous l'avons dit, donna naissance à tous nos instruments à cordes modernes. On lui doit évidemment la guitare, que les Espagnols empruntèrent aux Maures, leurs maîtres un instant; en France, elle engendra l'archiluth à chevilles, puis le théorbe à double manche, puis la mandore à quatre cordes, la mandoline, la viole, et enfin la turlurette, instrument dont les mendiants se servaient sous Charles VI. Aujourd'hui, la *lyre* a complétement disparu chez les peuples occidentaux; mais elle s'est refugiée ailleurs : il n'y a pas longtemps qu'elle était encore l'instrument favori des bergers de la Grèce, parmi lesquels on la retrouverait peut-être encore; chez les Morlaques, anciens Slaves ou Goths, elle existe à l'état rudimentaire dans les fêtes champêtres, où un chanteur s'accompagne avec un instrument de ce genre, monté d'une seule corde faite de crins de cheval; dans certains pays, les nègres se servent d'une sorte de *lyre* à six cordes, et à Congo ces cordes sont tordues avec des poils de queue d'éléphant.

On a vu qu'il y avait deux manières de jouer de la *lyre :* l'une en pinçant avec les doigts les cordes de l'instrument, l'autre en les frappant délicatement avec le plectrum, espèce de petite baguette mince d'ivoire ou de bois poli. Quelques écrivains affirment qu'il existait une troisième manière, réunissant les deux autres; celle-ci consistait à pincer les cordes de la main gauche, tandis que la droite les frappait avec le plectrum. Mais alors, comment l'instrument était-il soutenu?

Un soir, chez l'abbé Delille, dont on pourrait dire que la *lyre* était toujours montée au ton de l'enthousiasme, Chazet, le vaudevilliste, et le tragique Népomucène Lemercier discutaient au sujet de Laharpe. Le premier vantait très-fort le talent poétique de l'auteur de *Mélanie* et du *Cours de littérature*. « Voyez *Warwick*, disait-il avec complaisance. — *Warwick* n'est qu'une tragédie de second ordre, répliquait Lemercier, qui n'en avait jamais fait d'autres. — Voyez l'*Ombre de Duclos*. — C'est un cadre usé; mais on y rencontre quelques vers bien tournés. » Ne se tenant pas pour battu, Chazet cita *Tangu et Félime*, qui lui valut une réponse semblable. « Enfin, s'écria-t-il de nouveau, voyez la romance : *O ma tendre musette!* que tout le monde a retenue. Non, il n'y a pas de poëte qui sache manier la *lyre* comme lui. » Delille alors, interrompant les effluves de son admiration, lui dit avec tranquillité :

De l'admiration supprimez le délire;
Parlez de sa musette, et non pas de sa *lyre*.

Dans une de ses séances, l'Académie française fut un jour spirituellement comparée à une *lyre* par Patru. Comme il arrive souvent, un grand seigneur, d'un esprit plus que médiocre, mais d'une richesse plus qu'ordinaire, avait posé sa candidature pour un fauteuil que la mort récente d'un « immortel » avait laissé vacant dans l'illustre compagnie. On était fort embarrassé, car il n'avait aucun titre à cet honneur, et pourtant on craignait de lui déplaire. Dans cette situation, Patru se leva et débita ce petit apologue : « Messieurs, un Grec avait une *lyre* admirable. Il s'y rompit une corde. Au lieu de la remplacer par une semblable, faite en boyau, il en voulut mettre une d'argent. Mais la *lyre*, avec sa corde d'argent, perdit toute son harmonie. » L'Académie comprit, et le grand seigneur ne fut point nommé.

— *Lyre allemande*. Cet instrument, fort en usage jadis, mais dont on ne se sert plus aujourd'hui, consistait en une caisse de forme oblongue, ressemblant à la partie inférieure d'une viole d'amour. Aux parois latérales de la caisse se trouvaient dix ou douze touches ayant pour objet de raccourcir les quatre cordes fixées dans l'intérieur de l'instrument et formant une étendue de sons diatoniques égale au nombre de ces touches. L'instrumentiste faisait résonner les cordes au moyen d'une roue frottée de colophane, que la main droite faisait tourner avec un levier, tandis que les doigts de la main gauche, s'appliquant sur les touches, les faisaient mouvoir. On peut voir, par cette description, que la *lyre allemande* n'était guère autre chose qu'une variété de la vielle, si usitée encore il y a cinquante ans.

— *Lyre à bras*. Celle-ci était un instrument à archet de la famille des violes, et dont la dimension était à peu près celle du ténor de viole à sept cordes. Depuis longtemps elle est hors d'usage.

— *Lyre barberine*. Instrument à cordes inventé au XVII^e siècle, non par un « praticien, » comme le disent à tort MM. Escudier frères dans leur *Dictionnaire de musique*, mais par un patricien florentin. Celui-ci s'appelait Jean-Baptiste Doni et était le protégé du cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, ce qui explique le nom qu'il donna à l'instrument imaginé par lui, et qui n'était évidemment qu'une gracieuseté à l'adresse de son protecteur. Voici ce que dit M. Fétis de l'invention de Doni : « ... Ce fut alors (étant à Rome, de retour d'un voyage en Espagne) qu'il imagina un instrument à cordes, qu'il appela *lyra barberina* et qu'il dédia à Urbain VIII. Cet instrument était composé d'un corps sonore mobile, posé verticalement sur un socle, et sur lequel des cordes tendues dans divers systèmes permettaient de passer à volonté, et subitement, de l'un des modes grecs dans un autre. Il écrivit, à propos de cette invention, une dissertation intitulée *Commentarii de lyra barberina*, où il examine tout ce qui concerne les divers instruments à cordes des anciens; c'est ce qu'on a de plus savant sur cette matière. Cette dissertation ne fut imprimée que plus d'un siècle après sa mort. »

En réalité, la *lyre barberine*, que quelques-uns appelèrent *accord* ou *amphicordum*, était une espèce de violoncelle à quatorze cordes et se jouait de la même manière que ce dernier instrument.

— *Lyre de viole*. Celle-ci ressemblait, dans sa partie supérieure, à la *lyre* antique; mais elle reposait sur une table d'harmonie fixée elle-même sur une caisse sonore ronde, en forme de sébile, qui reproduisait assez fidèlement la figure d'une timbale. On pinçait avec les doigts de la main droite les cordes de la *lyre de viole*.

— *Lyre organisée*. C'était, non un instrument à cordes pincées, comme son nom pourrait le faire croire, mais un instrument à clavier du genre du clavecin, avec cet avantage que ses sons étaient plus doux et moins secs que ceux de ce dernier. On en doit l'invention, paraît-il, à un certain Ledhuy, qui le fit connaître en 1806 et le produisit de nouveau en 1821 avec de notables perfectionnements. Mais à cette époque le piano avait déjà pris de tels développements, que la *lyre organisée* n'obtint point de succès.

— *Lyre psaltérion*. Ancien instrument dont le corps sonore se composait d'une sorte de grande cuvette oblongue en métal recouverte d'une peau; aux extrémités de cette cuvette se trouvaient deux sillets qui servaient à tendre et à fixer les cinq cordes de l'instrument. Ces cordes se pinçaient avec les doigts ou à l'aide du *plectrum*.

— *Lyre-guitare*. Cet instrument fut inventé à Paris, dans les premières années de ce siècle, par trois musiciens : Charpentier, artiste de l'Opéra, Louis et Münchs. Il avait vingt-cinq cordes, dont la sonorité produisait les effets réunis de la harpe et de la guitare, et divisées en deux jeux : l'un composé de six cordes comme la guitare et l'autre de dix-neuf, toutes accordées diatoniquement. Portatif comme la guitare, et d'une structure élégante, cet instrument avait d'abord fait fortune. Bientôt cependant il fut abandonné et compris dans la proscription qui atteignit tous les instruments à cordes pincées par suite de l'envahissement universel du piano.

— Astron. Cette constellation boréale est située entre Hercule et le Cygne. Le catalogue britannique lui attribue vingt et une étoiles, dont la principale, qui est de première grandeur, s'appelle *Véga*. Cette belle étoile est placée à environ 52° du pôle ; elle passe presque au zénith de Paris.

Dans cette constellation, l'étoile β est changeante et l'étoile ε, lorsqu'on la considère dans une lunette, se sépare en trois autres, dont deux tournent autour de la principale.

On ne connaît pas l'origine du nom donné à cette constellation. Quelques anciens auteurs l'ont appelée *testudo* (tortue), pour caractériser la lenteur de son mouvement apparent. Et comme, dans ce temps-là, les cordes de la *lyre* étaient montées sur des écailles de tortue, il est naturel de supposer que le nom de l'instrument de musique s'est peu à peu substitué à celui de l'animal qui contribuait à le construire.

Lyre et épée, poésies patriotiques de Th. Kœrner (1814). Ce recueil mérita à son auteur, lors des guerres contre la France, le nom de Tyrtée allemand. L'inspiration en est virile, et, en faisant abstraction de ce qu'elle a d'amer pour nous, en se plaçant au point de vue des Allemands, qui combattaient alors pour l'indépendance de leur pays, on ne peut qu'applaudir Kœrner, admirer la vigueur de sa poésie, la richesse et la variété de ses inspirations. Kœrner, d'ailleurs, n'est pas un poëte de cabinet faisant du lyrisme loin des champs de bataille : il était officier d'un corps de volontaires au moment où il composait ces chants et il fut tué à Leipzig en 1813. Ses amis recueillirent pieusement ses pièces de vers éparses et les publièrent deux ans après.

La plus célèbre de ces poésies est la *Chanson et l'épée*, qui fut la *Marseillaise* allemande :

— Toi, mon épée, à mon flanc gauche,
Pourquoi brilles-tu si joyeusement?
Tu me regardes si amicalement
Que tu me donnes de la joie.
Hurrah! hurrah! hurrah!

— C'est un beau chevalier qui me porte,
Voilà pourquoi je brille joyeusement.
Je sers à la défense d'un homme libre,
Voilà ce qui réjouit si fort l'épée.
Hurrah! hurrah! hurrah!

Et le poëte continue ainsi pendant seize strophes l'invocation à sa « fiancée d'acier. »

Cette mâle poésie, qui partait d'une inspiration vraie et puissante, excitait alors le courage des soldats allemands sur le champ de bataille.

LYRÉ, ÉE adj. (li-ré — rad. *lyre*). Hist. nat. Dont la forme rappelle à peu près celle d'une lyre : *Une feuille* LYRÉE.

LYRÉE s. f. (liré — rad. *lyre*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des dendrobiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Afrique.

LYRÉIDE s. m. (li-ré-i-de — du gr. *lura*, lyre ; *eidos*, forme). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, dont l'espèce type vit dans les mers du Japon : *Le* LYRÉIDE *tridenté.*

LYRIFÈRE s. m. (li-ri-fè-re — du lat. *lyra*, lyre ; *fero*, je porte). Ornith. Syn. de PORTE-LYRE.

LYRIFORME adj. (li-ri-for-me — de *lyre*, et de *forme*). Qui a la forme d'une lyre.

LYRINE s. f. (li-ri-ne — rad. *lyre*). Moll. Genre de coquilles univalves.

LYRIQUE adj. (li-ri-ke — rad. *lyre*). Qui a rapport à la lyre ; se dit d'un genre de vers qui se chantaient autrefois avec accompagnement de la lyre, et qui s'emploient particulièrement dans l'ode : *Des vers* LYRIQUES. *Un poëme* LYRIQUE. *La poésie* LYRIQUE. *Les Grecs eux-mêmes ont reconnu que la plus ancienne et la meilleure espèce de poésie pour louer la divinité était la poésie* LYRIQUE. (Fleury.) *La poésie* LYRIQUE, *c'est la première voix de l'âme que la muse vient éveiller ; c'est le chant pur de l'alouette qui monte vers les cieux à l'aspect d'un riant matin.* (E. Faure.) ‖ Se dit des compositions poétiques destinées à être chantées.

— Fig. Qui est plein d'enthousiasme, de chaleur, d'inspiration : *La magnificence* LYRIQUE *des paroles ne nuit point à la vérité des sentiments.* (Boissonade.)

— *Poëte lyrique*, Poëte qui fait de la poésie lyrique : *A vingt ans, M. Victor Hugo était vraiment un* POËTE LYRIQUE. (J. Janin.)

— *Théâtre lyrique*, Théâtre où l'on joue des pièces mises en musique.

— s. m. Genre lyrique : *Cet auteur excelle dans le* LYRIQUE.

— Poésie, inspiration, enthousiasme : *O'Connell est poëte jusqu'au* LYRIQUE *ou familier jusqu'à la causerie.* (Cormen.)

— Poëte lyrique : *Pindare, Horace, Lamartine, Hugo sont des* LYRIQUES.

— **Encycl.** Littér. *Poésie lyrique.* V. POÉSIE.

Lyrique (Théâtre-). Ce théâtre remplaça, à Paris, le Théâtre-National fondé, en 1847, par Adam et fermé en 1848. En 1851, Edmond Sevestre, alors directeur des petits théâtres de la banlieue, obtint le privilége du Théâtre-National, loua la salle du Théâtre-Historique pour y jouer des opéras, lui donna le nom de *Théâtre-Lyrique* et en fit l'ouverture le 27 septembre 1851 par *Mosquita la sorcière*, de M. Boisselot. Après la mort d'Edmond Sevestre (février 1852), son frère Jules obtint le privilége ; mais ce dernier ne tarda point à mourir à son tour (1854), et M. Perrin, déjà directeur de l'Opéra-Comique, prit en main les destinées du Théâtre-Lyrique ; mais cet administrateur ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était impossible de mener de front deux entreprises de ce genre, et, à la fin de la saison de 1855, il abandonna le Théâtre-Lyrique à M. Pellegrin, ancien directeur du Grand-Théâtre de Marseille. Celui-ci culbuta au bout de peu de temps, et enfin le Théâtre-Lyrique, dont l'existence avait été jusqu'alors fort tourmentée, tomba entre les mains de M. Carvalho, ex-artiste secondaire de l'Opéra-Comique et mari de Mme Miolan-Carvalho, qui devait l'élever à un degré inouï de prospérité artistique, sinon financière,

La première période directoriale de M. Carvalho, qui s'étendit du 20 février 1856 à la fin d'avril 1860, a été certainement un coup de fortune pour le Théâtre-Lyrique, dont cet administrateur a fait immédiatement connaître le chemin à la foule, et un grand bonheur pour l'avenir de l'art musical en France. En effet, dans l'espace de quatre années, M. Carvalho a trouvé le moyen de produire avec éclat quelques ouvrages de compositeurs avantageusement connus déjà, tels que la *Fanchonnette*, de Clapisson ; la *Reine Topaze* et la *Fée Carabosse*, de M. Victor Massé ; les *Dragons de Villars*, de M. Maillart ; le *Médecin malgré lui* et *Faust*, de M. Gounod ; de faire applaudir plusieurs partitions de musiciens encore inconnus, entre autres les *Nuits d'Espagne* et la *Demoiselle d'honneur*, de M. Semet ; *Broskovano* et les *Petits violons du roi*, de M. Deffès ; enfin, de faire admirer au public un certain nombre des grands chefs-d'œuvre dramatiques de l'école allemande, inconnus jusqu'ici chez nous ou inintelligemment représentés : *Oberon*, *Euryanthe*, *Preciosa*, de Weber ; les *Noces de Figaro* et l'*Enlèvement au sérail*, de Mozart ; *Orphée*, de Gluck, etc.

Au bout de quatre années, cependant, M. Carvalho céda son exploitation à M. Charles Réty, son secrétaire ; mais celui-ci fit de mauvaises affaires et donna sa démission le 4 octobre 1862. Pendant ce temps, un grand changement se préparait dans l'existence de tous les théâtres situés sur le boulevard du Temple. Tous ces théâtres étaient expulsés pour faire place au boulevard du Prince-Eugène, et on construisit, place du Châtelet, deux salles nouvelles, placées l'une en face de l'autre. Ces salles étaient destinées au Théâtre-National, qui prenait le nom de théâtre du Châtelet, et au Théâtre-Lyrique. La nouvelle salle du Théâtre-Lyrique fut inaugurée le 30 octobre 1862, jour où M. Carvalho, succédant à son tour à son successeur, reprenait la direction de ce théâtre. Peu de temps après, une subvention annuelle de 100,000 francs lui était accordée, et cet établissement prenait le titre de Théâtre-Lyrique impérial. M. Carvalho resta cette fois près de six ans à la tête de son administration ; mais ses affaires s'embrouillèrent, et au commencement de 1868 il fut déclaré en faillite et contraint d'abandonner l'entreprise. Ce fut M. Pasdeloup, l'heureux fondateur des concerts populaires, qui lui succéda. Mais, dès 1870, M. Pasdeloup donnait sa démission et M. Martinet, directeur du théâtre de l'Athénée, était désigné pour lui succéder. Pendant que ce dernier organisait sa troupe, la terrible guerre de 1870 éclatait et le Théâtre-Lyrique resta fermé. Le 25 mai 1871, le feu était mis au théâtre et la salle fut complétement détruite.

Parmi les chanteurs qui se sont distingués au Théâtre-Lyrique, nous citerons MM. Monjauze, Léon Achard, Puget, Colson, Grignon, Bouché, Chollet, Meillet, Michot, Junca, Rousseau de Lagrave, Pujol, Ribes, Dulaurens, Prilleux, Ismaël, Lutz, Depassio, Troy, Wartel, Fromant, Barré ; Mmes Marie Cabel, Colson, Miolan-Carvalho, Duprez, Marimon, Ugalde, de Maësen, Marie Sax, Nilsson, Deligne-Lauters (depuis Mme Gueymard), Rouvray, Vadé, Meillet, Daram, Girard, Bourgeois, Garnier, Pannetrat, etc.

Nous terminerons cet article en donnant la liste des principaux opéras qui y ont été représentés :

1851. 27 septembre. *Mosquita la sorcière.* Scribe, Vaëz ; Boisselot.
— 27 septembre. Le *Maître de chapelle* (reprise). A. Duval ; Paër.
— 28 septembre. Le *Barbier de Séville* (reprise). Castil-Blaze ; Rossini.
— 16 octobre. Les *Rendez-vous bourgeois* (reprise). Hoffmann ; Nicolo.
— 18 octobre. *Ma tante Aurore* (reprise). De Lonchamp ; Boieldieu.
— 23 octobre. *Murdock le bandit.* De Leuven ; Gautier.
1851. 9 novembre. *Maison à vendre* (reprise). A. Duval ; Dalayrac.
— 16 novembre. *Ambroise* (reprise). Monvel ; Dalayrac.
— 22 novembre. La *Perle du Brésil.* Gabriel, Sylvain Saint-Etienne ; F. David.
— 30 novembre. Le *Désert* (oratorio-symphonie). Colin ; F. David.
— 14 décembre. Les *Travestissements.* Deslandes ; Grisar.
1852. 6 janvier. La *Butte des Moulins.* Gabriel, Desforges ; Boieldieu.
— 27 janvier. Le *Mariage en l'air.* Saint-Georges, Dupin ; Déjazet.
— 11 février. Les *Visitandines* (reprise). Picard ; Devienne.
— 21 février. Les *Fiançailles des roses.* Deslys ; Villebranche.
— 21 février. La *Poupée de Nuremberg.* Leuven, Beauplan ; A. Adam.
— 11 mars. *Joanita.* Duprez, Oppelt ; G. Duprez.
— 23 avril. La *Pie voleuse.* Castil-Blaze ; Rossini.
— 4 septembre. *Si j'étais roi.* Dennery, Brisil ; Adam.
— 2 octobre. *Flore et Zéphire.* Leuven, Deslys ; Gautier.
— 14 octobre. *Choisy-le-Roi.* Deslys, Woestyne ; Varney.
— 3 novembre. Le *Postillon de Longjumeau* (reprise). Adam.
— 8 novembre. Les *Deux voleurs.* Leuven, Brunswick ; Girard.
— 8 décembre. *Guillery le trompette.* Leuven, Beauplan ; Sarmiento.
— 22 décembre. *Tabarin.* Alboize, Andral ; Bousquet.
1853. 5 janvier. Le *Roi d'Yvetot.* Leuven, Brunswick ; Adam.
— 22 janvier. Le *Lutin de la vallée.* Saint-Léon.
— 11 mars. Les *Amoureux du diable.* Saint-Georges ; Grisar.
— 17 mars. L'*Organiste.* Alboize ; W. Kerlin.
— 11 avril. Le *Roi des Halles.* Leuven, Brunswick ; Adam.
— 28 avril. Le *Colin-Maillard.* Verne, Carré ; Hignard.
— 3 septembre. La *Moissonneuse.* A. Bourgeois, Masson ; Vogel.
— 20 septembre. *Bonsoir, voisin.* Brunswick, Beauplan ; Adam.
— 6 octobre. Le *Bijou perdu.* Leuven, Desforges ; Adam.
— 15 octobre. Le *Diable à quatre* (reprise). Sedaine ; Solié.
— 22 novembre. *Georgette.* Gustave Vaëz ; Gevaërt.
— 31 décembre. *Elisabeth.* Leuven, Brunswick ; Donizetti.
1854. 16 mars. La *Promise.* Leuven, Brunswick ; Clapisson.
— 26 mars. Le *Panier fleuri.* Leuven, Brunswick ; A. Thomas.
— 25 avril. La *Reine d'un jour.* Scribe, Saint-Georges ; Adam.
— 20 mai. *Maître Wolfram.* Méry ; Reyer.
— 7 octobre. Le *Billet de Marguerite.* Leuven, Brunswick ; Gevaërt.
— 29 novembre. Le *Roman de la Rose.* Barbier, Delahaye ; Pascal.
— 16 décembre. Le *Muletier de Tolède.* Dennery, Clairville ; Adam.
1855. 24 janvier. *Robin des bois.* Castil-Blaze ; Weber.
— 7 mars. Les *Charmeurs.* Leuven ; F. Poise.
— 10 avril. *Lisette.* Sauvage ; Ortolan.
— 14 mai. *Jaguarita l'Indienne.* Saint-Georges, Leuven ; Halévy.
— Juin (2 reprises). La *Sirène*, d'Auber ; *Marie*, d'Hérold.
— 25 octobre. Les *Lavandières de Santarem.* Dennery, Granger ; Gevaërt.
— 24 novembre. Le *Secret de l'oncle Vincent.* Boisseaux ; Delajarte.
1856. 18 janvier. Le *Sourd.* Leuven, Langlé ; A. Adam.
— 1er mars. La *Fanchonnette.* Saint-Georges, Leuven ; Clapisson.
— 16 avril. Le *Chapeau du roi.* E. Fournier, Caspers.
— 19 septembre. Les *Dragons de Villars.* Lockroy, Cormon ; Maillart.
— 27 décembre. La *Reine Topaze.* Lockroy, Battu ; V. Massé.
1857. 26 mai. Les *Nuits d'Espagne.* Carré ; Semet.
— Reprises d'*Obéron* et d'*Euryanthe*, de Weber.
— 5 novembre. *Margot.* Saint-Georges, Leuven ; Clapisson.
— 30 décembre. La *Demoiselle d'honneur.* Mestepès, Kauffmann ; Semet.
1858. 15 janvier. Le *Médecin malgré lui.* Gounod.
— 8 mai. Les *Noces de Figaro.* Carré, Barbier ; Mozart.
— 8 septembre. La *Harpe d'or.* Jaime, Dubreuil ; Godefroy.
1859. 28 février. La *Fée Carabosse.* Lockroy, Coignard ; Massé.
— 19 mars. *Faust.* Barbier, Carré ; Gounod.
— 30 septembre. Les *Violons du roi.* Scribe, Boisseaux ; Deffès.
1860. 18 février. *Philémon et Baucis.* Barbier, Carré ; Gounod.
1860. 26 mars. *Gil Blas.* Barbier, Carré ; Semet.
— 5 juin. Les *Rosières* (reprise). Théaulon ; Hérold.
— 15 octobre. Le *Val d'Andorre.* Saint-Georges ; Halévy.
— 17 décembre. Les *Pêcheurs de Catane.* Cormon, Carré ; Maillart.
1861. 8 février. *Madame Grégoire.* Scribe, Boisseaux ; Clapisson.
— 11 avril. La *Statue.* Carré, Barbier ; E. Reyer.
— 22 octobre. Le *Neveu de Gulliver.* Boisseaux ; Delajarte.
1862. 18 mars. La *Chatte merveilleuse.* Dumanoir, Dennery ; Grisar.
— 23 avril. La *Fille d'Egypte.* Barbier ; J. Bur.
— 24 mai. Le *Pays de Cocagne.* Deforges ; Pauline Thys.
1863. Décembre. Les *Troyens.* Berlioz.
1867. La *Flûte enchantée*, *Don Juan.* Mozart.
1868. *Roméo et Juliette.* J. Barbier, Carré ; Gounod.
1869. *Rienzi.* Richard Wagner.

LYRISME s. m. (li-ri-sme — rad. *lyrique*). Langage lyrique, inspiré ; style très-poétique : *Il s'est trouvé des critiques qui ont loué M. Ponsard de manquer de* LYRISME, *d'imagination, d'idées et de couleur.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Enthousiasme, chaleur : *Il s'échauffe, il s'élève, il arrive au* LYRISME.

— Affectation déplacée du style lyrique, des formes qui le caractérisent : *Je me suis joliment laissé aller au* LYRISME, *et voilà déjà bien du temps que je pindarise assez ridiculement.* (Th. Gaut.)

LYRISTE s. m. (li-ri-ste — rad. *lyre*). Joueur de lyre :

Apollon, harmonieux *lyriste!*
RONSARD.

LYRNESSE, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie, près d'Adramytte, capitale d'un petit royaume détruit par Achille, qui y enleva Briséis.

LYROCÉPHALE s. m. (li-ro-sé-fa-le — du gr. *lura*, lyre ; *kephalê*, tête). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des stellions.

LYRODIE s. f. (li-ro-dî — du gr. *lura*, lyre ; *ôdê*, chant). Antiq. Air composé pour être exécuté sur la lyre.

LYRŒ, grande île de Suède, en forme de cœur, dans le gouvernement de Bohus, près d'Orousk, dont elle est séparée par deux petits détroits. Cette île est habitée par des paysans agriculteurs et pêcheurs, et par des marins. On a prétendu, ces dernières années, qu'elle était la même que cette île montagneuse de Lurhan, dont le nom revient si fréquemment dans les poëmes du Nord.

LYRO-GUITARE s. f. (li-ro-ghi-ta-re — de *lyre*, et de *guitare*). Mus. Sorte de guitare en forme de lyre.

LYROPHORE s. m. (li-ro-fo-re — du gr. *lura*, lyre ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite l'Europe et le nord de l'Amérique.

LYROPS s. m. (li-rops — du gr. *lura*, lyre, *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des crabroniens, tribu des larrides : *Le* LYROPS *étrusque se trouve en Allemagne et en Italie.* (C. d'Orbigny.)

LYROTHORAX s. m. (li-ro-to-rakss — de *lyre*, et de *thorax*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des platysmes, et dont l'espèce type habite les bords de la mer Caspienne.

LYRURE s. m. (li-ru-re — du gr. *lura*, lyre ; *oura*, queue). Ornith. Syn. de TÉTRAS, genre de gallinacés.

LYS s. m. (liss). Bot. Ancienne orthographe du mot LIS.

Lys dans la vallée (LE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

LYS (la), en latin *Legia*, rivière qui prend sa source en France, dans le département du Pas-de-Calais, près de Heuchin, à 15 kilom. S.-O. de Béthune, coule au N. jusqu'à Thérouanne, puis à l'E. par Aire, Saint-Venant, Merville, Armentières, Commines, tourne ensuite au N.-E. pour entrer en Belgique, où elle arrose Werwick, Menin, Courtrai, Deynze. Elle se jette dans l'Escaut à Gand, après un cours de 205 kilom., dont 99 en France. Elle est navigable depuis Aire jusqu'à son embouchure, sur un parcours de 158 kilom. Sous le premier Empire français, cette rivière donna son nom à un département dont le chef-lieu était Bruges, et qui comprenait quatre arrondissements : Bruges, Furnes, Ypres et Courtrai.

LYS (SAINT-), bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom N.-O. de Muret, sur la rive gauche du Galage ; pop. aggl., 743 hab. — pop. tot., 1,451 hab.

LYS (DU), nom donné, pour les anoblir, aux membres de la famille de Jeanne Darc, par lettres patentes de Charles VII du mois de décembre 1429.

LYS (Jan VAN), peintre hollandais, né à Oldenbourg en 1570, mort à Venise en 1629. Descamps et Houbraken font avec raison grand éloge de ce maître, qui fut le meilleur élève de Goltzius, et dont le talent s'affirme avec autant de supériorité dans la peinture biblique que dans la peinture de genre. Jeune encore, et jouissant déjà cependant d'un certain renom, il entreprit un voyage dans les principales villes d'Europe. Il vint d'abord à Paris, puis se rendit à Rome, où il a laissé des traces brillantes de son passage, entre autres : la *Chute de Phaéton* et *Adam et Eve pleurant la mort d'Abel*. A Venise, dans l'église Saint-Nicolas-de-Tolentino, on voit encore un bon tableau, d'un grand caractère, d'un ton vigoureux, très-hardi, *Saint Jérôme dans le désert, une plume à la main, et écoutant avec effroi la trompette du jugement dernier*. Le musée de la même ville possède la *Tentation de saint Antoine*, remarquable surtout par la couleur.

Ce n'est point en Italie que Lys contracta ce goût pour la boisson qui plus tard lui devint si funeste; c'est à son retour dans sa patrie que l'amour de l'art fit place à la passion du vin. Son talent subit profondément l'influence de cette nouvelle existence. Abandonnant, en effet, le domaine religieux et biblique, qui lui avait procuré cependant une véritable célébrité, il peignit le monde des buveurs, et en peupla ses *Bals* en plein vent, ses *Orgies*, ses *Petits concerts champêtres*, ses *Fêtes galantes*, et il déploya, en ces thèmes nouveaux, des qualités inconnues, celles-là mêmes qui sont indispensables dans cet ordre d'idées. Il ne se livra pas, néanmoins, pour arriver à ce résultat difficile, à des études spéciales. Comment l'eût-il fait, d'ailleurs, puisqu'il passait, raconte Descamps, les nuits et les jours à boire, et ne rentrait à l'atelier que lorsque sa bourse était vide. Travaillant alors avec furie, il brossait en quelques heures un petit tableau, allait le vendre sur-le-champ, et revenait bien vite s'enfermer à la taverne. C'est pourtant au milieu de ce dévergondage qu'il produisit son *Enfant prodigue*, une des perles du musée de Leyde. Nous citons ce petit tableau, entre autres, parce qu'il est d'un sentiment exquis, d'une poésie charmante et tout émue; on dirait l'œuvre d'un jeune homme au cœur neuf, qui s'est attendri, qui a pleuré sur cette naïve légende. Ses autres compositions, dans lesquelles il mêle les Flamands, les Hollandais aux Vénitiennes les plus empanachées, sont pleines d'humour et d'esprit gouailleur; ses toiles semblent peintes avec le vin ardent qui remplissait son verre.

Malgré le succès mérité de ses moindres productions, Van Lys ne put fixer la fortune, et son tempérament robuste plia même sous les excès; il mourut subitement et en état d'ivresse.

Son œuvre, plus intéressant que considérable, a été reproduit souvent par les meilleurs graveurs. La bibliothèque Richelieu ne le possède pas tout entier; mais on y trouve quelques planches assez rares, et d'un grand intérêt. Quelques biographes ont avancé « qu'il avait imité Titien et Véronèse. » Tel n'est pas notre avis, et nous trouvons, au contraire, qu'il n'y a nul rapport entre Van Lys et ces maîtres; parce qu'il est resté toujours hollandais bien plus qu'italien, même dans les œuvres qu'il exécuta en Italie. Coloriste autant peut-être que Titien, mais à un point de vue différent et très-inférieur, il ne sortit jamais des gammes puissantes, mais lourdes et peu variées, qui distinguent presque tous les maîtres hollandais Il a montré de la science et du goût dans ses compositions; mais jamais l'incomparable élégance, le pittoresque suprême des grands peintres italiens. Il n'en reste pas moins un maître véritable, qui gardera toujours, dans l'histoire de l'art, une place distinguée.

LYSANDER, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 32 kilom. O. d'Onondaga, au confluent de la Seneca et de l'Oswego; 4,500 hab.

LYSANDRE s. m. (li-zan-dre — nom pr. d'homme). Entom. Genre de papillons, comprenant des espèces qui vivent aux Indes.

LYSANDRE, général lacédémonien, mort en 395 av. J.-C. Il joua un grand rôle dans les luttes de Sparte et d'Athènes connues sous le nom de guerre du Péloponèse. C'était un homme féroce, rusé, despote, parjure, mais un général habile. On sait que cette guerre n'était autre chose que la lutte de la démocratie, représentée par Athènes, et de l'aristocratie, représentée par Sparte. Presque toutes les cités grecques avaient pris part pour l'une ou l'autre puissance, chacune suivant ses sympathies. La plupart des cités maritimes, où dominait le gouvernement populaire, étaient avec Athènes. Lysandre n'eut le commandement que vers la fin de la guerre et eut le mérite de la terminer (405 av. J.-C.) par la victoire navale d'Ægos-Potamos, à la suite de laquelle il marcha sur Athènes, qu'il emporta; il en fit raser les murailles, abolit le gouvernement démocratique et établit les trente tyrans (404). Toutes les villes qui avaient soutenu Athènes furent punies avec la plus grande cruauté, et partout l'oligarchie remplaça les gouvernements populaires. Lysandre, comblé de gloire, se préparait, dit-on, à usurper la puissance suprême dans sa patrie, lorsqu'il fut tué dans un combat contre les Thébains. Toute sa politique se bornait à l'emploi de deux moyens, la force et la perfidie. « Partout, disait-il, où la peau du lion ne peut atteindre, il faut y coudre celle du renard. » Et comme on lui reprochait d'avoir fait égorger 800 Milésiens du parti populaire qui s'étaient livrés à lui sur la foi de serments solennels : « Il faut, dit-il, amuser les enfants avec des osselets, et les hommes avec des serments. »

LYSARDE s. f. (li-zar-de). Erpét. Ancien nom du lézard gris, et plus particulièrement de sa femelle.

LYSCHANDER (Claude CHRISTOPHERSEN), savant danois, né à Bram (Scanie) en 1557, mort en 1623. Il devint pasteur d'une paroisse de l'île de Seeland. Christian IV lui donna, en 1616, le titre d'historiographe royal. Son principal ouvrage est intitulé : *Synopsis historiarum Danicarum, seu genealogia regum Danorum*, ouvrage écrit en danois (Copenhague, 1622, in-fol.). Lyschander affirme avec une pompeuse assurance que l'histoire de son pays remonte au delà du déluge et que ses rois descendent en ligne directe de Japhet. Naturellement, l'amour-propre des Danois fut flatté de cette généalogie, et, jusqu'au XVIIIe siècle, on accepta sans contrôle ces hypothèses fabuleuses. Depuis, tout ce fantastique échafaudage s'est écroulé sous les coups d'une critique impartiale. On a encore de Lyschander : *Carmen continens seriem antiquæ familiæ Krabborum* (Copenhague, 1581, in-4o); *Chronique du Groenland*, en vers danois (Copenhague, 1608, in-8o); *Christian triumph*, en vers danois (Copenhague, 1611, in-4o); *Histoire de l'élection de Christian V*, en vers danois (Copenhague, 1623, in-4o).

LYSCHKOWSKI (Joseph), écrivain polonais, né à Varsovie en 1801, mort à Paris en 1838. Poussé par l'ardent désir de voir la régénération de sa patrie, il prit part à l'insurrection du 29 novembre 1830, fut obligé de s'expatrier après la défaite des patriotes et se réfugia alors à Paris, où il passa le reste de sa vie. On lui doit quelques ouvrages, notamment : les *Polonais et les Polonaises de la révolution du* 29 *novembre* 1830, *etc.* (Paris, 1832-1837, 20 livraisons in-fol.); *Emilie Plater, sa vie et sa mort* (1834, vol. in-8o), avec portrait; la *Nuit du* 29 *novembre* 1830 *à Varsovie* (Paris, 1835, vol. in-8o), avec huit lithographies, etc.

LYSER (Caroline TOUHARDT, dame), femme de lettres allemande, née à Dresde en 1817. Elle épousa un peintre appelé Lyser, divorça en 1842 et se maria en secondes noces avec un musicien, M. Pearson. Depuis lors, elle vécut tantôt en Angleterre, tantôt en Allemagne, et s'est avantageusement fait connaître comme improvisatrice. Indépendamment d'un grand nombre de pièces de vers, publiées dans divers recueils, on lui doit : *Encyclopédie des branches d'art spéciales aux femmes* (Leipzig, 1833-1843, 2 vol. in-8o), en collaboration avec Cécilie Seifer; *Esquisses de caractères pour les femmes et filles allemandes* (Leipzig, 1838, in-8o); *Maître Albert Dürer*, drame (1840, in-8o); *Nouvelles* (1842, in-8o), etc.

LYSIADÈS, général grec. V. LYDIADÈS.

LYSIANASSE s. f. (li-zi-a-na-se). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des crevettes, comprenant six espèces, dont la plupart habitent les mers d'Europe.

LYSIANTHE s. m. V. LISYANTHE.

LYSIAS, célèbre orateur attique, né à Athènes vers 458 av. J.-C., mort dans la même ville vers 378. Il fit son éducation à Thurium (Lucanie) sous la direction de Tisias et de Nicias, rhéteurs syracusains, et commença à enseigner la rhétorique dans cette ville. La suprématie d'Athènes ayant été ruinée à Thurium, Lysias, suspect de sympathie pour la cause des vaincus, fut contraint de quitter la Sicile et revint à Athènes, où il professa l'art oratoire et se posa comme un champion ardent de la démocratie. La défaite d'Ægos-Potamos brisa toutes ses espérances politiques; l'aristocratie triompha, les Trente firent trembler la ville; Lysias, jeté en prison, n'échappa à la mort que par la fuite, et son frère Polémarque fut condamné à boire la ciguë. Réfugié auprès de Thrasybule, l'éloquent rhéteur eut la consolation de voir sa patrie délivrée par son ami du joug des tyrans. Il avait du reste largement contribué au triomphe de Thrasybule en lui fournissant une troupe de cinq cents soldats armés à ses frais et une somme de 2,000 drachmes. De tels sacrifices méritaient bien pour récompense le droit de cité qu'il sollicitait; et cependant la population d'Athènes ne lui accorda que le droit d'*isotèle* (étranger privilégié). C'est en 403 qu'il se révéla le puissant orateur dont le génie nous émeut encore aujourd'hui. Jusqu'alors il s'était contenté d'être un rhéteur brillant et fleuri, un maître en l'art de dire, comme Gorgias; l'indignation le fit orateur, comme plus tard elle devait faire Juvénal poëte. Eratosthène, l'un des trente tyrans qui avaient prononcé l'arrêt de mort de son frère, était rentré à Athènes sous le couvert de l'amnistie prononcée par Thrasybule. Lysias l'attaqua en 403 et demanda son châtiment dans un discours qui est un chef-d'œuvre de pathétique. L'histoire ne dit point s'il obtint la punition du meurtrier. Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, Lysias s'attacha moins à l'enseignement, et composa un grand nombre de plaidoyers et de harangues pour des particuliers (la tribune lui étant interdite en sa qualité d'étranger). Parmi ces harangues brille en première ligne le plaidoyer contre Agoratus, qui n'est pas inférieur au discours contre Eratosthène.

Les anciens portaient à quatre cent vingt-cinq le chiffre des discours de Lysias; mais on n'en reconnaît que deux cent trente-trois comme parfaitement authentiques. Il n'en reste plus que trente-trois et des fragments de cinquante-trois autres. Les meilleures éditions de Lysias sont celles de Taylor (Londres, 1739, in-4o) et de Franz (Stuttgard, 1831, in-8o). L'abbé Auger en a publié une traduction française en 1783.

Nous reproduisons ci-après le jugement très-fin et très-exact qu'a porté sur cet orateur un critique compétent, M. J. Girard.

« L'éloquence athénienne, si on se la représente à son plus haut degré de perfection, offre tous les caractères de précision, de beauté et de grandeur : c'est l'accord d'une pensée juste et belle avec une expression juste et belle. Les Athéniens jouissent alors avec bonheur de cette puissance d'une langue qui rend immédiatement, sans effort et sans détour, chacune des beautés, chacune des délicatesses de la pensée qu'elle traduit, tant les rapports des mots et des idées sont exacts, tant leur union est intime; si bien que l'harmonie des paroles fait saisir en même temps cette harmonie immatérielle des idées qui est la musique de l'âme. Cet idéal sublime n'est point dans Lysias : ni la nature de ses œuvres ni celle de son esprit ne le comportaient. Mais s'il fut donné quelquefois à ses successeurs de l'atteindre, ils en furent en partie redevables à celui dont ils ne purent surpasser l'élégante précision et la gracieuse simplicité. Ils durent marcher dans la voie qu'il avait le premier tracée d'une manière certaine; et la langue qu'il leur livra possédait déjà les qualités les plus essentielles au digne instrument de la grande éloquence. Il fallut seulement nourrir davantage cette éloquence un peu maigre, et distribuer des nuances plus riches et plus éclatantes sur cette teinte douce et unie qui était répandue également partout. Denys d'Halicarnasse compare les œuvres de Lysias à ces peintures anciennes qui manquaient des ressources d'un art plus avancé et n'offraient encore ni la variété des couleurs, ni les effets d'ombre et de lumière, ni la science des tons et de la perspective, mais charmaient cependant par la correction irréprochable du dessin et l'inimitable pureté des contours. Ou bien aussi elles lui rappellent le talent déjà fin et gracieux du sculpteur athénien Calamis, que devaient bientôt éclipser la souplesse plus savante et la majesté plus hardie de Phidias. »

LYSIAS, général d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie, mort en 162 av. J.-C.. Il fut vaincu par Judas Macchabée, s'empara du pouvoir après la mort d'Antiochus (164 av. J.-C.) au nom du jeune Eupator, fit encore la guerre aux Juifs, et fut massacré avec son pupille par ses propres soldats.

LYSIAS, tribun des troupes romaines en Judée. Il vivait au Ier siècle de notre ère, et parvint à sauver la vie à saint Paul, poursuivi par la fureur des habitants.

LYSICRATE, citoyen d'Athènes qui vivait au IVe siècle avant notre ère. A l'occasion d'un prix de chant gagné par sa tribu dans les fêtes de Bacchus (335 av. J.-C.), il fit élever le monument nommé communément la *Lanterne de Démosthène*, l'un des mieux conservés de la Grèce. M. Fauvel l'a moulé en plâtre, et depuis on en a exécuté une copie à Saint-Cloud, sur la plus haute terrasse du parc.

LYSIDICE s. f. (li-zi-di-se). Annél. Genre d'annélides de la famille des eunices, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Océan et la Méditerranée : *La* LYSIDICE *olympienne se trouve sur les coquilles d'huître*. (H. Lucas.)

LYSIEN, IENNE adj. (li-ziain, iè-ne — du gr. *lusis*, dissolution; de *luô*, dissoudre, défaire, correspondant à la racine sanscrite *lu*, proprement rompre, couper, et aussi dissoudre, diviser, latin *luo*, *lavo*, scandinave *lóa*). Minér. Qui a été formé par voie de dissolution chimique : *Terrains* LYSIENS.

LYSIMACHIE s. f. (li-zi-ma-kî). Bot. Syn. de LYSIMAQUE. ‖ *Lysimachie jaune cornue*, Syn. d'ÉNOTHÈRE OU ONAGRAIRE. ‖ *Lysimachie rouge*, Nom vulgaire de la salicaire. ‖ *Lysimachie bleue*, Nom vulgaire d'une espèce de véronique.

LYSIMACHIE, ville de la Chersonèse de Thrace, appelée aussi *Hexamilium*, qui fut fondée l'an 309 av. J.-C. par Lysimaque, un des généraux d'Alexandre.

LYSIMACHIÉ, ÉE adj. (li-zi-ma-ki-é — rad. *lysimaque*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lysimaque.

— s. f. pl. Ancien nom de la famille des primulacées. ‖ Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre lysimaque.

LYSIMAQUE s. f. (li-zi-ma-ke — nom d'un médecin grec). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, type de la tribu des lysimachiées, qui habite les régions tempérées de l'hémisphère nord : *On sème la graine des* LYSIMAQUES *aussitôt après sa maturité*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *lysimaques* sont des plantes vivaces, à fleurs jaunes, purpurines ou blanc rosé; le fruit est une capsule, surmontée par le style persistant. Ce genre comprend un certain nombre d'espèces, qui croissent surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. La *lysimaque* commune, vulgairement corneille ou chasse-bosse, est une belle plante, haute d'un mètre, très-rameuse, à feuilles alternes ou plus souvent opposées, lancéolées, d'un vert gai; les fleurs, d'un beau jaune doré, sont groupées en panicules rameuses, terminales. Très-répandue en Europe, elle croît dans les bois humides, les prairies fraîches, au bord des eaux, etc., et fleurit au milieu de l'été. Elle craint plutôt le chaud que le froid, et s'avance vers le nord jusqu'en Laponie.

On n'est pas d'accord sur l'origine du nom de *lysimaque* ou lysimachie; d'après Pline, il viendrait de Lysimachus, roi de Sicile, qui fit connaître les propriétés de cette plante. Columelle cite un savant du même nom, qui aurait écrit sur l'agriculture. On a trouvé aussi l'étymologie de ce mot dans le grec *lusis*, *machê* (terminaison, lutte), parce qu'on croyait que cette plante avait la propriété de rendre paisibles les chevaux les plus hargneux et de les empêcher de se battre. Quoi qu'il en soit, le célèbre médecin Erasistrate, petit-fils d'Aristote, faisait le plus grand cas de cette espèce; toutefois, d'après certains commentateurs, il aurait voulu parler de la salicaire, qu'il appelait *lysimaque* rouge. Boerhaave a vanté la *lysimaque* comme astringente. Jérôme Bock ou Tragus, au XVIe siècle, la recommandait aux phthisiques, et on la faisait prendre aussi aux brebis, pour les préserver de la phthisie pulmonaire.

La *lysimaque* a une saveur astringente et un peu acide; mais elle perd par la dessiccation une partie de ses propriétés, déjà bien faibles. On l'a employée autrefois comme vulnéraire, d'où le nom vulgaire de chasse-bosse. On la regardait comme très-efficace dans les hémorragies, la leucorrhée, la diarrhée, la dyssenterie, les flux de sang, etc. Sa décoction miellée était conseillée contre les aphthes de la bouche, les amygdalites, les inflammations de la gorge, etc. Les bestiaux mangent rarement cette plante, et seulement les jeunes pousses. On l'emploie pour teindre les étoffes en jaune. Elle est quelquefois assez abondante dans les prairies pour étouffer les bonnes herbes; on doit alors chercher à la détruire. On peut l'utiliser pour orner le bord des eaux dans les jardins paysagers, d'autant mieux qu'elle vient bien à l'ombre, et que, traçant beaucoup, il suffit d'un seul pied pour garnir en peu de temps un grand espace; mais il est bon, pour qu'elle produise tout son effet, de l'associer aux plantes qui l'accompagnent ordinairement, telles que la salicaire, les épilobes, etc.

La *lysimaque* nummulaire est une petite plante vivace, à tiges étalées, rampantes, portant des feuilles opposées, glabres, rondes, que l'on a comparées à des pièces de monnaie, d'où les noms vulgaires de monnoyère, herbe aux écus, etc. Ses grandes fleurs jaunes, axillaires, se succèdent pendant tout l'été. Cette plante croît dans les prés, les pâturages humides, les lieux ombragés. Bien que fort négligée aujourd'hui, elle passe encore pour astringente, antiscorbutique, vulnéraire, excellente pour arrêter toutes sortes de flux, et pour consolider et guérir les plaies et les ulcères du poumon. En Alsace, c'est un remède populaire contre la diarrhée, l'hémoptysie et les hémorroïdes. On assure en avoir obtenu de bons effets contre la ménorrhagie lente et passive. Les anciens attribuaient à ces plantes, entre autres vertus, la propriété de faire périr les serpents et les mouches. Enfin, on l'a préconisée comme détersive. Tous les bestiaux la mangent, et il n'est pas exact de dire, comme le croient les paysans, qu'elle est nuisible aux moutons. On peut l'employer pour garnir le dessous des massifs dans les jardins paysagers. La *lysimaque* des bois ressemble beaucoup à la précédente.

La *lysimaque* éphémère ou à feuilles de saule a des tiges droites, couronnées par des panicules de fleurs blanches. Originaire d'Espagne, elle est souvent cultivée dans les jardins d'agrément. On peut citer aussi les *lysimaques* ponctuée, lin étoilé et à fleurs en thyrse.

LYSIMAQUE, roi de Thrace, un des généraux d'Alexandre le Grand, né à Pella (Macédoine), mort en 282 avant J.-C. Son courage et sa grande force corporelle lui valurent d'être attaché à la personne d'Alexandre, qu'il accompagna dans ses campagnes en Asie. Après la mort du conquérant (323 av. J.-C.), il eut la Thrace en partage, s'y tailla un royaume, y bâtit une ville à laquelle il donna son nom (309), et prit en 306 les insignes de la royauté. Il suivit le parti de Cassandre et de Séleucus contre Antigone et Démétrius (302), envahit l'Asie Mineure, s'empara de plusieurs villes de l'Hellespont et de la Phrygie, fit sa jonction avec Séleucus, prit part à la célèbre bataille d'Ipsus (301), dans laquelle Antigone et son fils furent complétement défaits et ajouta à ses Etats la Bithynie et quelques parties du royaume d'Antigone. Lysimaque s'occupa alors d'affermir son pouvoir, d'amasser des trésors, de fonder ou de reconstruire des villes, puis fit des expéditions malheureuses contre les Gètes (292).

Une ligue s'étant formée en 288 entre Ptolémée, Séleucus et Pyrrhus contre Démétrius, roi de Macédoine, Lysimaque se réunit aux premiers, concourut à la conquête de la Macédoine, en reçut une partie en partage (287) et prit le reste à Pyrrhus l'année suivante. En 282, à l'instigation de sa femme Arsinoé, il fit mettre à mort son fils Agathocle. A la nouvelle de ce meurtre, ses sujets se soulevèrent; en même temps Séleucus marcha contre lui, et le roi de Thrace trouva la mort à la bataille de Cyropédion, que lui livra ce dernier.

LYSIMAQUE, critique alexandrin qui vivait dans le IIe siècle avant J.-C. Bien qu'il soit cité fréquemment par les écrivains grecs, on ne possède sur lui aucun détail biographique, et les seuls ouvrages mentionnés sous son nom se composent de *Retours* et *Recueils de récits merveilleux touchant les Thébains*. Les fragments de Lysimaque ont été réunis et publiés par Muller dans les *Fragmenta histor. græcorum.*

Lysimène, tragédie de Boisrobert, jouée quelques années avant le *Cid* (1633), et marquant déjà, sur la scène française, un certain progrès. A l'imitation des auteurs espagnols, très-goûtés alors en France, Boisrobert, le poëte favori du cardinal de Richelieu, se complaît dans l'imbroglio. Cette tragédie, sa meilleure, est loin d'être jetée dans le moule correct qui plus tard prévalut et apporta tant de gêne au poëte, tant d'ennuis aux lecteurs de maintenant. Malgré le vague de la mise en scène et de l'action, le caractère indécis des personnages, sa pièce a de l'intérêt. Elle se passe en Thrace, c'est-à-dire dans un pays qui, pour le XVIIe siècle, était purement imaginaire. On y voit un roi de Thrace, qui a des chambellans et des pages, et un général, Pysandre, qui sauve l'État, comme Othello. Dans ce milieu indécis, les personnages sont à moitié grecs et romains, les mœurs sont moyen âge, le langage est celui des courtisans de Louis XIII et des héroïnes de la Fronde. Ce mélange est assez plaisant, mais le premier acte passé, on s'y fait. L'intrigue d'ailleurs est assez bien menée, et il y a des situations. Le fond repose sur une jalousie de femme. Le beau Pysandre est adoré de la fille de son roi, Lysimène, et d'Orante, sa cousine, fille d'un roi d'Albanie, aussi fabuleux que le roi de Thrace. Qui l'emportera? Lysimène; mais il s'agit pour le galant de se débarrasser d'Orante. Il imagine un expédient : c'est de se faire donner un rendez-vous par cette dernière et d'envoyer à sa place un de ses amis, Pyroxène. C'est là la situation. Pyroxène s'introduit à l'aide d'une échelle de corde, car Boisrobert est romantique jusqu'à l'échelle de corde. Par malheur Lysimène, qui croit que le galant si furtivement introduit est Pysandre, et elle avait tout lieu de le croire, va dans sa jalousie dénoncer toute la trame au frère de la princesse, un rodomont qui ne connaît que son épée. Il arrive avec ses gens, des flambeaux, l'épée à la main; le galant fuit par l'échelle; mais, puisqu'on croit que c'est Pysandre, Pysandre est condamné à mort. La situation ainsi tendue se dénoue naturellement quand on apprend que le galant n'est autre que Pyroxène, un prince du sang, qu'on peut marier avec Orante. Le frère remet l'épée au fourreau; Pysandre épouse Lysimène, et la tragédie finit, comme une comédie, par des mariages. *Lysimène* ou l'*Heureuse tromperie* a été jouée en 1633.

LYSIMÈTRE s. m. (li-zi-mè-tre — du gr. *lusis*, solution; *metron*, mesure). Physiq. Instrument employé pour mesurer la quantité d'eau de pluie qui filtre à travers le sol.

— **Encycl.** V. SOL.

LYSINÈME s. m. (li-zi-nè-me — du gr. *lusis*, dispersion, *nêma*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées, tribu des épacrées, qui habite l'Australie.

LYSIODE s. m. (li-zi-o-de — du gr. *lusios*, libre; *odê*, chant). Espèce de bouffon qui, dans le théâtre des anciens, remplissait les rôles de femme.

LYSIONOTE s. m. (li-zi-o-no-te — du gr. *lusios*, libre; *nôtos*, dos). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées, tribu des cyrtandracées, comprenant des espèces qui croissent au Népaul.

LYSIPOME s. f. (li-zi-po-me — du gr. *lusios*, ouvert, libre; *pôma*, opercule). Bot. Genre de plantes, de la famille des lobéliacées, type de la tribu des lysipomées, dont les espèces croissent sur les Andes.

LYSIPOMÉ, ÉE adj. (li-zi-po-mé — rad. *lysipome*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lysipome.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lobéliacées, composée du seul genre lysipome.

LYSIPPE, statuaire grec, né à Sicyone, près de Corinthe. Il vivait au IVe siècle avant notre ère. Pline place l'époque de sa plus grande célébrité à la cent-quatorzième olympiade (390 ans av. J.-C.). Sa vie est peu connue. On rapporte qu'il fut d'abord simple ouvrier en bronze, qu'il s'adonna ensuite à la peinture et la quitta pour se livrer à la sculpture, art dans lequel il atteignit la perfection. Cicéron nous apprend qu'il avait coutume de dire que le *Doryphore*, statue de Polyclète, avait été son maître en sculpture. » Mais ce fut au peintre Eupompe qu'il dut l'individualité de son talent. Un jour, au témoignage de Pline, il lui demandait lequel des artistes, ses prédécesseurs, il devait se proposer pour modèle; Eupompe lui répondit, en lui montrant une foule d'hommes qui, occupés de différentes affaires, offraient les attitudes les plus diverses : « C'est la nature qu'il faut imiter, et non pas un artiste en particulier. » Fidèle à ce principe, il ramena l'art à une vérité dont ses prédécesseurs s'étaient trop écartés, acheva une révolution commencée depuis longtemps, et brisa les dernières règles traditionnelles de la statuaire hiératique, contre lesquelles Phidias et d'autres grands artistes avaient déjà réagi. Lysippe s'attacha à l'imitation scrupuleuse de la nature, et eut la gloire d'humaniser, pour ainsi dire, le style gracieux déjà introduit par Praxitèle.

« A son talent pour les grands ouvrages, dit Pline, il joignait une attention particulière pour soigner jusqu'aux plus minces détails. Il travailla la chevelure de ses statues avec un soin inconnu jusqu'à lui; il diminua la grosseur de la tête, exagérée par ses prédécesseurs; il fit le corps plus svelte et plus léger; enfin il donna plus de grâce à l'ensemble, en supprimant les angles saillants et en donnant à ses figures des contours ondoyants et des formes moelleuses. « Mes prédécesseurs, disait-il, ont représenté les hommes tels qu'ils sont faits; moi je les représente tels qu'ils paraissent. » Aussi tous les auteurs qui ont parlé de lui sont d'accord sur l'expression animée de ses statues. « C'est une gloire à Lysippe, dit Properce, de représenter des figures qui semblent être animées (*animosa*); » et le grammairien Chumnus va plus loin : « Lysippe et Apelle, dit-il, ont créé des images vivantes auxquelles il ne manque que le souffle et le mouvement. »

Lysippe eut l'honneur d'être choisi par les Athéniens pour faire la statue de Socrate, et Alexandre le Grand se l'attacha en ne permettant qu'à lui seul d'exécuter son effigie en bronze, comme il n'accordait qu'au seul Apelle le droit de le peindre. Lysippe a fait de ce conquérant plusieurs statues qui le représentent à différents âges. Une de ces statues avait été transportée à Rome, et Néron, qui témoignait une sorte de passion pour tout ce qui touchait aux arts, en faisait grand cas; mais comme elle était de bronze, ce prince extravagant crut que l'or en l'enrichissant la rendrait plus belle; il la fit donc couvrir d'une lame de ce métal; mais cette nouvelle parure ne fit que cacher le mérite du travail, et l'on fut obligé d'enlever l'or, ce qui dégrada beaucoup ce chef-d'œuvre

« Aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu, dit Winckelmann; et il nous reste peu d'espérance d'en découvrir jamais, attendu que cet artiste n'a travaillé qu'en bronze. Il n'est pas prouvé que ce soit lui qui ait fait les quatre beaux chevaux de ce métal placés sur le portail de l'église Saint-Marc, à Venise. Il est étonnant néanmoins qu'on ait perdu tous les ouvrages de ce grand homme, surtout quand on considère la quantité de ces ouvrages; car quand même il paraîtrait incroyable qu'un seul artiste eût pu produire six cent dix figures de bronze, comme le dit Pline, nous avons toujours lieu d'admirer son amour pour le travail par le nombre d'ouvrages que les anciens lui ont attribués, et entre autres, par les vingt et une statues équestres des gardes à cheval d'Alexandre qui perdirent la vie en défendant celle de leur maître au passage du Granique, ouvrages qui semblent suffire pour occuper la vie entière d'un artiste. Arrien nous apprend que Metellus, après la conquête de la Macédoine, les fit transporter à Rome. » Au XIe siècle, Constantinople conservait encore plusieurs statues de Lysippe, et principalement celle où il personnifia l'*Occasion*, statue qu'on a considérée comme son chef-d'œuvre.

Pline, Strabon, Pausanias et d'autres font une longue énumération des œuvres de Lysippe. On cite surtout : plusieurs statues de *Jupiter*, dont une de quarante coudées de haut; des statues d'*Hercule* (l'Hercule Farnèse est généralement considéré comme une copie d'un Hercule de Lysippe); un *Quadrige du Soleil* à Rhodes; un *Satyre;* un *Chien blessé léchant sa plaie;* un *Athlète se frottant dans le bain;* une statue d'*Esope*, etc.

LYSIS s. f. (li-ziss — du gr. *lusis*, solution). Méd. Crise lente.

LYSIS, philosophe grec, né à Tarente, qui vivait vers l'an 400 av. J.-C. Il suivit les leçons de Pythagore, fut l'un de ses deux disciples qui échappèrent à la fureur de Cylon de Crotone. On le regarde comme l'auteur des *Vers dorés*, que d'autres attribuent à Philolaüs ou à Empédocle. On lui a attribué une *Lettre à Hipparque*, dans laquelle il lui reproche de révéler les secrets de la philosophie pythagoricienne, lettre indubitablement apocryphe.

Lysistrata, comédie d'Aristophane, représentée l'an 412 av. J.-C. Il est à peu près impossible d'en rendre compte, quoiqu'elle soit un chef-d'œuvre de malice et d'esprit. Athènes était alors engagée dans une guerre désastreuse; Nicias et son armée venaient d'être écrasés en Sicile; Alcibiade, poursuivi par des haines impolitiques, s'était réfugié à Sparte, et se vengeait de sa patrie en donnant aux Spartiates d'excellents conseils. La paix était nécessaire, et Aristophane poursuivit pour elle le plaidoyer qu'il avait déjà commencé dans les *Acharniens* et la *Paix;* mais sa nouvelle comédie présenta sa thèse favorite d'une façon piquante.

Lysistrata, femme de l'un des principaux citoyens d'Athènes, veut forcer les Lacédémoniens et les Athéniens à s'entendre. Elle réunit les femmes de l'Attique et des principales villes de la Grèce et leur fait jurer de refuser à leurs maris tout rapport conjugal jusqu'à la conclusion de la paix. Les femmes s'emparent de la citadelle. Les hommes se trouvent bientôt dans une situation tendue, et Lysistrata de son côté ne maintient pas sans peine la discipline parmi les femmes. On entre en pourparlers, on consent un accommodement; Sparte et Athènes négocient leur traité; les portes de la citadelle s'ouvrent; chaque mari retrouve sa femme, et tous les peuples grecs oublient, dans les festins et les danses, leurs longues et implacables inimitiés.

Un sujet si scabreux révolte nos scrupules et, loin de chercher à le voiler par l'expression, Aristophane le met sans cesse en relief par les détails les plus crus et la mimique la plus obscène. Cette comédie n'est pas faite pour les oreilles chastes; mais si rigoureux que nous devions nous montrer, dit M. Poyard, pour ce priapisme évoqué sur la scène, pour ces turpitudes de langage que le peuple réputé le plus délicat de l'antiquité saluait de ses grossiers éclats de rire, n'oublions pas, pour être justes, que le but général de l'œuvre est honnête, que l'idée fondamentale en est morale et vraie; les intimes jouissances du foyer domestique, jouissances troublées sans cesse par la nécessité de quitter la vie de famille et d'aller combattre, n'éveillaient-elles pas un regret capable, plus que tout autre motif, de mettre fin à la guerre qui désolait la Grèce?

Pour juger le mérite et la portée de cette œuvre, en même temps que son défaut capital, il faut se représenter, dans la donnée que nous venons d'exposer, un plaidoyer pour la paix, composé par Rabelais, avec son cynisme de parole et d'invention, son intarissable fertilité dans l'excellent comme dans le pire. Les caractères ont un relief étonnant, quoiqu'ils ne soient que légèrement esquissés; le désespoir des hommes réduits à l'abstinence est d'un comique achevé, quoiqu'il se traduise par une scène d'une indécence impossible à dire.

Hoffman, le critique du temps de l'Empire, composa sur le modèle de la pièce d'Aristophane un petit vaudeville qui fut joué au théâtre Feydeau en 1802. L'auteur, il est à peine besoin de le dire, a considérablement adouci les excentricités du poëte athénien; il a supprimé les exubérances de langage et de mimique; il n'en blessa pas moins la pudeur du parterre, et sa pièce n'eut que quelques représentations. Hoffman s'est spirituellement défendu de l'accusation d'immoralité. « Des femmes s'ennuient d'une guerre qui les prive de leurs époux depuis plusieurs années. Il n'y a là rien d'immoral, et nous serions charmés que nos femmes n'eussent jamais d'autres inquiétudes. Ces femmes emploient toutes les ressources de l'imagination pour faire finir cette guerre, et pour posséder leurs maris. Lysistrata leur propose un moyen : c'est de leur tenir rigueur, de se refuser à leurs caresses, d'être cruelles enfin, jusqu'à ce qu'ils aient fait une paix solide et durable. Le projet sourit à ces dames, et elles s'engagent par serment à l'exécuter. Je demande ce qu'il y a d'immoral dans cette fable. Il faut que ces femmes aiment bien leurs maris, puisqu'elles emploient les moyens même les plus bizarres pour les retenir près d'elles. Il faut que ces femmes soient bien fidèles, car, si des amants les eussent consolées des ennuis de l'absence, elles seraient moins empressées à redemander leurs époux. O mes concitoyens! je vous souhaite à tous des femmes pareilles! »

Il faut ajouter que le premier consul ne trouva pas du tout à son gré ce plaidoyer en faveur de la paix et que, sous prétexte de donner raison aux susceptibilités du parterre, il fit défendre la pièce, par ordre.

LYSISTRATE, sculpteur grec, frère ou beau-frère de Lysippe, qui vivait 420 ans environ av. J.-C. On lui doit l'idée de mouler en plâtre et sur nature les formes humaines, et de couler la cire dans le moule pour obtenir des reproductions. C'est également lui qui, le premier, modela en argile les esquisses ou maquettes des statues.

LYSMATE s. f. (li-sma-te — du gr. *lusma*, rage). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, tribu des palémons, dont l'espèce type habite la Méditerranée.

LYSONS (Daniel), écrivain anglais, né vers 1760, mort en 1834. Tout en remplissant les fonctions de ministre protestant, il se livra à des travaux topographiques d'une remarquable exactitude, et légua 64 volumes de matériaux au British Museum. On lui doit : les *Environs de Londres* (Londres, 1792-1800, 5 vol. in-4o), et *Magna Britannia* (Londres, 1806-1812), en collaboration avec son frère. — Son frère, Samuel LYSONS, né en 1763, mort en 1819, fut avocat, puis conservateur des archives de la Tour de Londres. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquités du comté de Gloucester* (1804, in-fol.), et *Magna Britannia*, vaste répertoire qu'il entreprit avec Daniel Lysons.

LYSSA, fille de la Nuit. C'est, d'après Euripide, une Furie qui souffle le désespoir et la rage dans le cœur des hommes.

LYSSE s. f. (li-se — du gr. *lussa*, rage). Méd. Nom donné par quelques auteurs à des pustules qu'ils prétendent se développer sous la langue, chez les individus mordus par un animal enragé.

LYSTRA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Lycaonie, au N.-O. d'Iconium. C'est là que saint Paul fut lapidé. Le village turc de *Latik* s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de cette ancienne ville.

LYSTRE s. f (li-stre). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, tribu des fulgorides, comprenant des espèces qui habitent l'Amérique : *Les femelles des* LYSTRES *ont, à l'extrémité postérieure de l'abdomen, des paquets de filets cotonneux, très-blancs, dont il paraît qu'elles enveloppent leurs œufs.* (Léman.)

LYSURE s. m. (li-zu-re — du gr. *lusios*, libre; *oura*, queue). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des lysuroïdées, dont l'espèce type croît en Chine : *Le* LYSURE *mokusin est extrêmement fétide, et passé pour être vénéneux.* (Léveillé.)

LYSURÉ, ÉE adj. (li-zu-ré). Bot. Syn. de LYSUROÏDÉ.

LYSUROÏDÉ, ÉE adj. (li-zu-ro-i-dé — de *lysure*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lysure.

— s. f. pl. Tribu de champignons, comprenant les genres lysure, aséroé, calathisque et staurophalle.

LYTE (Henri), botaniste anglais, né dans le comté de Somerset en 1529, mort en 1607. Il s'adonna à l'étude de l'histoire et des antiquités de son pays, et composa plusieurs ouvrages qui sont restés manuscrits. On lui doit une traduction de l'*Histoire des plantes*, de Dodoens, publiée pour la première fois à Londres (1578, in-fol.), avec de nombreuses gravures sur bois), et qui a été souvent rééditée depuis. — Son fils, Henri LYTE, professa les mathématiques à Londres, et publia un ouvrage intitulé l'*Art de l'arithmétique décimale* (Londres, 1619, in-8o).

LYTHRARIÉ, ÉE adj. (li-tra-ri-é — du lat. *lythrum*, salicaire). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la salicaire. ‖ On dit aussi LYTHRACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre salicaire.

— **Encycl.** La famille des *lythrariées* ou *salicariées* renferme des plantes herbacées, des arbrisseaux ou des arbres, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, entières et dépourvues de stipules. Les fleurs, tantôt solitaires, tantôt groupées en fascicules ou en cymes, d'autres fois en grappes ou en épis simples ou composes, ont un calice persistant, tubuleux ou campanulé, souvent irrégulier, gibbeux ou éperonné à la base, à limbe divisé en trois ou un plus grand nombre de dents; une corolle composée de pétales caducs, alternant en nombre égal avec les divisions du calice; des étamines, tantôt en nombre égal, tantôt en nombre moindre ou en nombre double, à filets grêles et libres; un ovaire libre, offrant deux à six loges multiovulées, surmonté d'un style simple plus ou moins long, terminé par un stigmate généralement simple. Le fruit est une capsule membraneuse ou coriace, à une ou plusieurs loges, renfermant de nombreuses graines à tégument coriace et à embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les élatinées et les mélastomacées, comprend les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Lythrées :* graines non ailées. Genres salicaire (*lythrum*), cryptothèque, suffrénie, rotale, péplide, nésée, pemphis, pleurophore, cuphéa, ginorie, etc. — II. *Lagerstrœmiées :* graines ailées. Genres lagerstrœmie, diplusodon, lafœnsie, etc. Les *lythrariées* habitent les régions tempérées du globe, et sont communes surtout en Amérique; plusieurs d'entre elles fournissent des substances médicales ou économiques. D'autres sont cultivées dans les jardins d'agrément ou dans les parcs paysagers.

LYTHRUM s. m. (li-tromm — du gr. *luthron*, sang coagulé; allusion à la couleur purpurine de la fleur). Bot. Nom latin scientifique du genre SALICAIRE.

LYTTA s. f. (li-ta). Entom. Nom scientifique du genre cantharide.

LYTTLETON (lord George), littérateur et homme d'État anglais, né à Hagley (Worcestershire) en 1709, mort en 1773. Après avoir terminé son éducation, il voyagea en Italie et en France, et à son retour devint, en 1730, membre de la Chambre des communes, où il attaqua avec véhémence l'administration de Robert Walpole. Il fut un des personnages les plus marquants de la petite cour opposante formée par le prince de Galles, qui le prit pour son secrétaire (1737). Arrivé au pouvoir en 1744 avec l'opposition, il occupa successivement les postes de lord de la Trésorerie, de trésorier de l'épargne du roi, de conseiller et de chancelier de l'Echiquier (1757-1759). Puis il se démit de ses fonctions et vécut dans la retraite, exclusivement occupé de littérature. Lyttleton fut le Mécène d'un grand nombre d'écrivains. Parmi ses amis intimes, on cite les noms de Pope, de Fielding et de Thompson. Lui-même s'est acquis dans les lettres une réputation méritée, sinon par l'originalité de son invention, du moins par la rare correction de son style. Les ouvrages les plus remarquables qu'on possède de lui sont : *Lettres persanes* (1735), imitées de Montesquieu, mais bien inférieures à l'original français; *Dissertation sur la conversion de saint Paul* (1754, in-12), traduit en français par l'abbé Guénée, apologie de la révélation par un homme jadis sceptique; *Dialogues des morts* (1760), également traduit en français; *Histoire de Henri II, roi d'Angleterre* (1767-1771, 4 vol. in-4°), œuvre consciencieuse, mais prolixe. Les *Lettres sur l'Angleterre*, publiées sous son nom, sont l'œuvre de Goldsmith. Des *Mélanges* de Lyttleton ont paru après sa mort.

LYTTON-BULWER (Rosine Wheeler, lady), femme de lettres anglaise, née en Irlande vers 1808. Elle épousa, en 1827, le célèbre romancier Edward Bulwer et ne tarda pas à s'adonner, comme lui, à des travaux littéraires, où l'on trouve de l'esprit, du goût et des observations pleines de finesse. Parmi ses romans, qui ont eu du succès en Angleterre, et dont plusieurs ont été traduits en français et publiés dans la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*, nous citerons : *Cheveley* ou l'*Homme d'honneur* (1839); *Budget de la famille Rubble* (1840), où l'auteur fait une piquante satire des mœurs bourgeoises; *Bianca Capello* (1842); les *Filles du pair* (1846), étude sur les mœurs de l'aristocratie française au XVIIIe siècle; *Mémoires d'une Moscovite* (1844); *Dans les coulisses; l'Ecole des maris* ou *Molière et son temps*, etc.

LYTTON-BULWER (Henri et Edward), hommes politiques et écrivains anglais. V. Bulwer.

LYTUS s. m. (li-tuss — du gr. *lutos*, délie). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des mymarides.

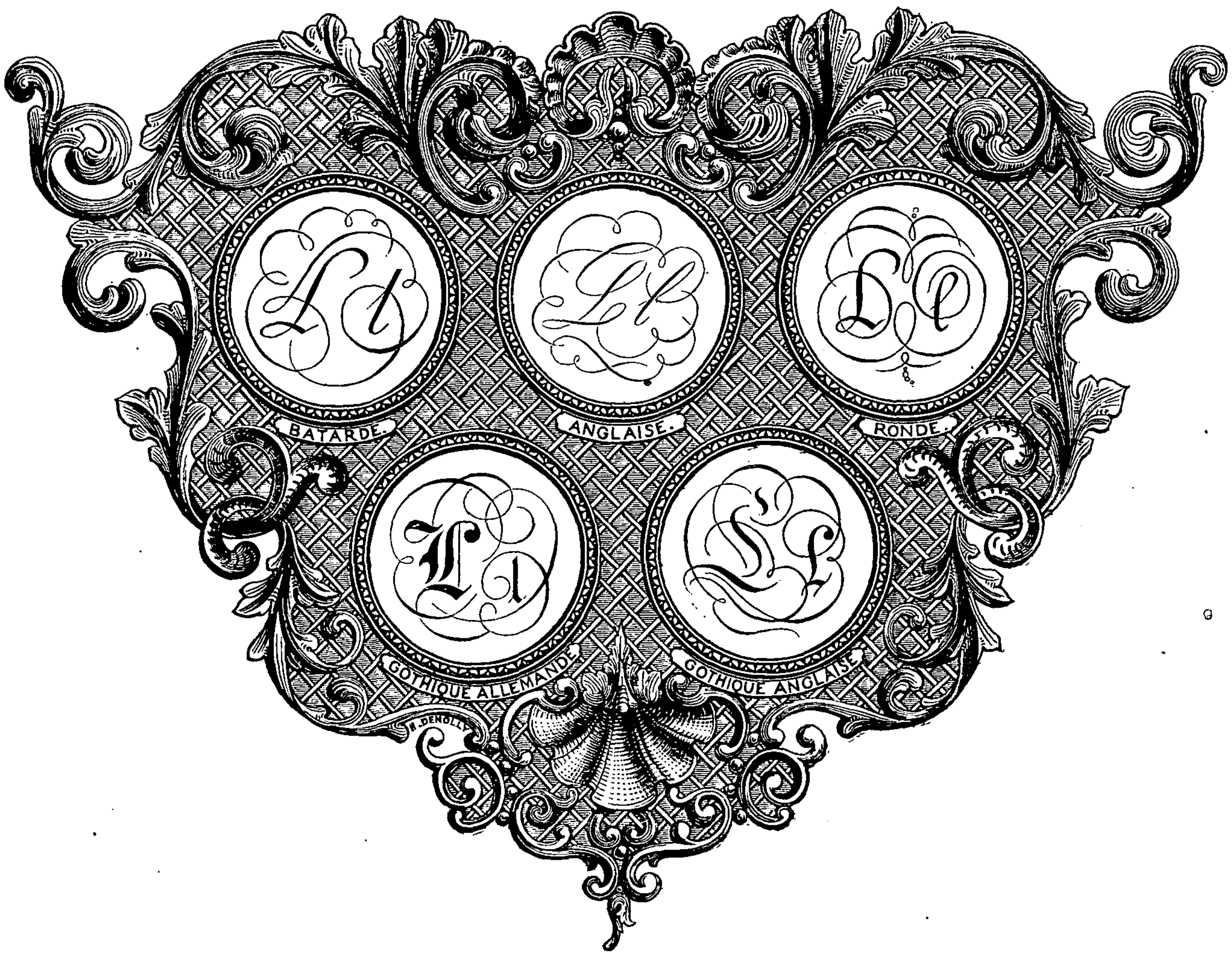

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^E SIÈCLE

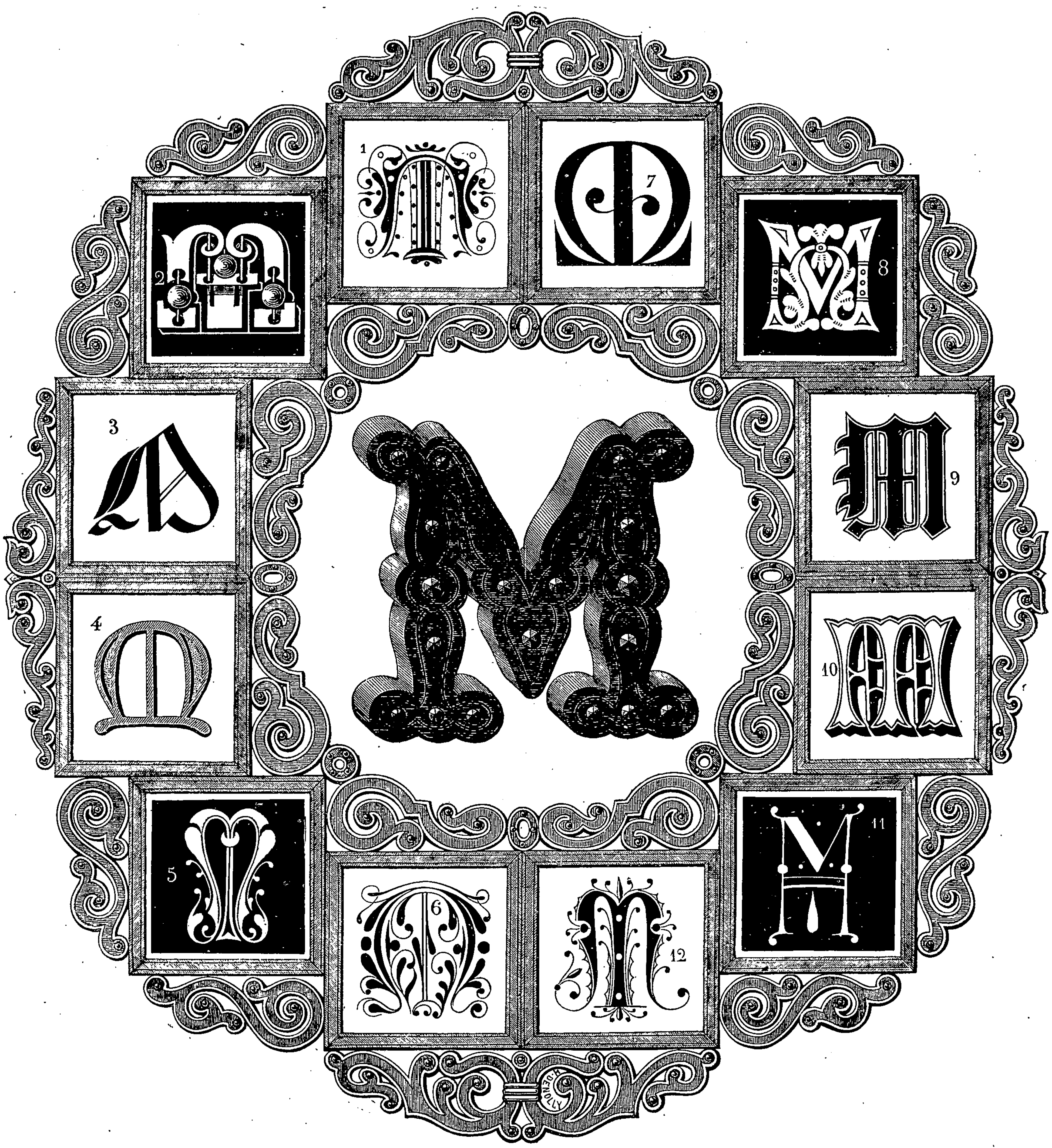

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibque royale de Munich. — XIIe siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVe siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIe siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIe siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIe siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise — XVe siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVe siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibque royale de Munich. — XIe siècle.
9 — Écriture d'église du XIVe siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIe siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIe siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVIIe siècle.

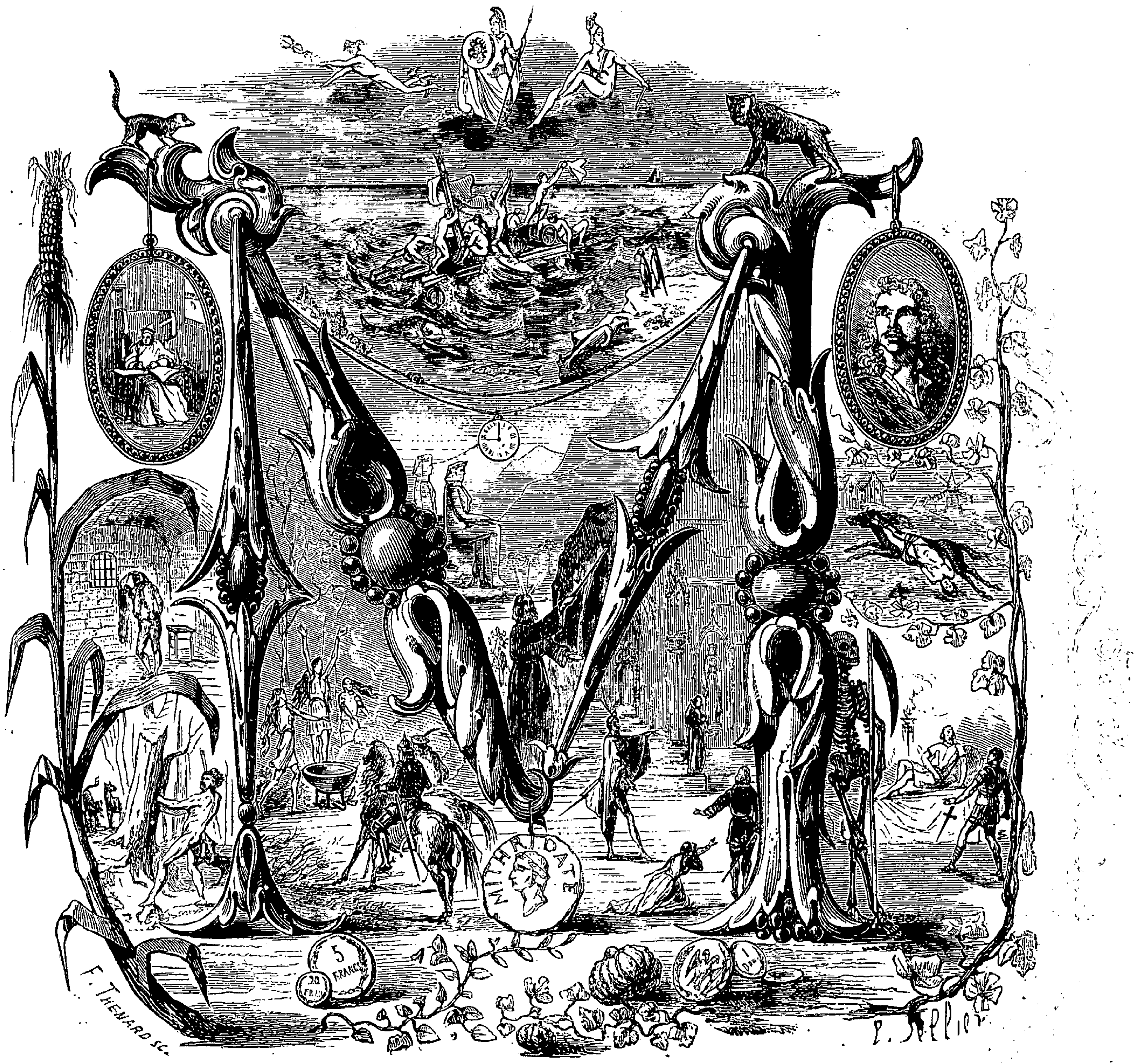

M s. m. aujourd'hui, f. autrefois (è-me, dans l'ancien système d'épellation, me dans le nouveau). Treizième lettre et dixième consonne de l'alphabet français, correspondant au *mu* des Grecs, au *mem* des Sémites : *Un* M *majuscule. Un* m *minuscule. Un grand* M.

L'*M* avec majesté sur ses trois pieds chemine
Et l'N à ses côtés sur deux pieds se dandine;
L'*M* au fond du gosier s'enferme en mugissant,
L'N au plus haut du nez s'enfuit en résonnant;
L'*M* alliée à l'R est propice au murmure;
Le sot par plus d'une N ânonne sa lecture;
L'*M* apprend au marmot à nommer sa maman;
L'N apprend au marmot à vouloir du nanan.

De Piis.

— Le son du *m* est .propre, ou nasal, ou nul.

— M a son son propre : 1° au commencement des mots : *Muse*, *Mariage*, *Métier*, *Médire*. ‖ 2° Lorsqu'il est doublé : *IMMortel*, *iMMoral*, *coMMuer*; prononcez : *IMM-Mortel*, *iMM-Moral*, *coMM-Muer*. Il faut en excepter les cas où le premier des deux *m* a remplacé *n* du préfixe *en : EMMener*, *eMMagasiner;* prononcez : *AN-Mener*, *aN-Magasiner*. ‖ 3° Quand il est suivi d'un *n : AMnistie*, *aMnios*, *gyMnastique;* prononcez : *AMM-nistie*, *aMM-nios*, *gyMM-nastique*. Il faut en excepter *autoMne*, *daMné* et ses derivés, dans lesquels *m* est nul : *AutoMne*, *daMné*, *condaMné*, *condaMnation ;* prononcez : *Autone*, *dané*, *condané*, *condanation*.

— M a le son nasal de *n :* 1° devant *b* et *p : CoMble*, *eMpois;* prononcez : *CoNble*, *eNpois*. ‖ 2° A la fin des mots : *FaiM*, *parfuM*, *noM*, *AdaM*; prononcez : *FaiN*, *parfuN*, *noN*, *AdaN*. Il faut en excepter les mots *heM*, *hoM* et la plupart des noms étrangers, où il conserve sa valeur propre : *HeM*, *hoM*, *SeM*, *ChaM*, *MaëlstroM*; prononcez : *HeMM*, *hoMM*, *SeMM*, *ChaMM*, *MaëlstroMM*. ‖ 3° Dans le mot *coMte*, qui se prononce *coNte*.

— Comme signe numéral, M signifie 1,000 dans la numération romaine. ‖ Surmonté d'une barre horizontale, M̄, il vaut 1 million. ‖ Chez les Grecs, *m* marqué d'un accent en dessus (μ') valait quarante; marqué d'un accent en dessous (͵μ) il valait 40,000. ‖ M majuscule vaut une myriade ou 10,000. ‖ IMI vaut 50,000.

— Comme abréviation, M. signifie *monsieur;* MM., *messieurs;* M^{me}, *madame;* M^{lle}, *mademoiselle;* M^{e}, *maître*, pour désigner un officier ministériel ou un avocat.

— Mss. signifie *manuscrit*.

— En grammaire, M signifie *masculin*.

— En métrologie, il signifie *mètre*.

— Dans les livres de voyage, de navigation et d'astronomie, il signifie *midi*.

— Dans le commerce, M/C signifie *mon compte*.

— S. M. se lit *Sa Majesté :* S. M. *la reine de Portugal*.

— M. à M. s'écrit quelquefois pour *mot à mot*.

— M. A. s'écrivait encore naguère pour *magister artium*, maître ès arts.

— En musique, M. signifie *meno*, moins; *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, intermédiaire.

— Dans les ordonnances médicales, il signifie *misce*, mêlez, ou *manipulus*, une poignée : M. *le tout*, Mêlez le tout. *Faites infuser* m. *fucus crispus*, Faites infuser une poignée de fucus crispus.

— Devant les noms écossais, M' s'écrit pour *mac*, fils : *M'Clelland*, *M'Culloch*, *M'Donald;* lisez : *Mac Clelland*, *Mac Culloch*, *Mac Donald*.

— En termes de turf, M. est l'abréviation de *manches :* M. *rouges*, M. *jaunes*. V. CASAQUE.

— Sur les anciennes monnaies, M désignait l'hôtel des monnaies de Toulouse, MM celui de Marseille.

— Dans les inscriptions et manuscrits latins, M signifie *Marcus*, *Martius*, *Mutius*, noms propres; *magister*, maître; *magistratus*, magistrat et magistrature; *magnus*, grand; *manes*, mânes; *mancipium*, esclave; *marmoreus*, de marbre; *Marti*, au dieu Mars; *mater*, mère; *maximus*, très-grand; *memor*, reconnaissant, qui se souvient; *memoria*, mémoire; *mensis*, mois; *miles*, soldat; *militavit*, a fait la guerre; *mille*, mille; *missus*, envoyé; *monumentum*, tombeau; *municipium*, municipe, ville municipale, commune; *merens*, qui mérite; *meritus* ou *merita*, qui a mérité, qui a rendu service.

— MAG. EQ., *magister equitum*, maître de la cavalerie; MAI., *major*, plus grand; MAR. VLT., *Mars ultor*, Mars vengeur; MAX. PONT., *maximus pontifex*, souverain pontife; MD., *mandato*, par le commandement; MERC., *Mercurius*, Mercure; MSS., *menses*, mois; MG., *magis*, plus; M. I., *maximo Jovi*, au très-grand Jupiter; MIL. COH., *miles cohortis*, soldat d'une cohorte; MIN., *Minerva*, Minerve; MON. ou MNT. ou MONET., *moneta*, monnaie; MVN., *municeps*, habitant d'une ville municipale; MNF., *manifestus*, évident, découvert; MNM., *manumissus*, mis en liberté.

— **Encycl.** « L'articulation représentée par la lettre *m*, dit Beauzée dans l'*Encyclopédie*, est labiale et nasale : labiale, parce qu'elle exige l'approximation des deux lèvres, de la même manière que pour l'articulation *b;* nasale, parce que l'effort des lèvres ainsi rapprochées fait refluer par le nez une partie de l'air sonore que l'articulation modifie, comme on le remarque dans les personnes fort enrhumées qui prononcent *b* pour *m*, parce que le canal du nez est embarrassé, et que l'articulation est alors totalement orale. » Max Müller range la lettre *m* dans la catégorie des lettres qu'il qualifie du nom d'*arrêts nasaux*, et l'envisage comme une modification de l'*arrêt mou b*. M. Vaisse remarque avec raison que l'on ne rencontre en grec aucun mot terminé par un *m*, mais que l'on en rencontre beaucoup en latin, où cette lettre, quand elle occupe cette place, est même la caractérisque la plus habituelle de l'accusatif singulier. Les grammairiens anciens, comme nous le voyons par Priscien, lui reconnaissaient dans ce cas une prononciation différente de celle qu'elle avait comme initiale ou comme médiale. Elle ne rendait à la fin des mots, disaient-ils, qu'un son sourd. *M obscurum in extremitate*, dit Priscien ; *ut* TEMPLUM, *apertum in principio ut* MAGNUS, *mediocre in mediis, ut* UMBRA. Il nous est difficile, remarque Beauzée, de distinguer aujourd'hui ces trois prononciations différentes de *m*, marquées par Priscien ; mais nous ne pouvons guère douter qu'outre sa valeur naturelle, telle que nous la démêlons dans *manie*, *mœurs*, etc., elle n'ait encore servi, à peu près comme parmi nous, à indiquer la nasalité de la voyelle finale d'un mot, et c'est peut-être dans cet état que Priscien dit : *M obscurum in extremitate*, parce qu'en effet on n'y entendait pas plus distinctement l'articulation *m* que nous ne l'entendons dans nos mots français *nom*, *faim*. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que dans les vers toute voyelle finale accompagnée de la lettre *m* était sujette à l'élision, si le mot suivant commençait par une voyelle. Dans ce cas-là même, si l'on croit Quintilien, ce n'est pas que la lettre *m* fût muette, mais c'est qu'elle avait un son obscur : *Adeo ut pene cujusdam novæ litteræ sonum reddat ; neque enim eximitur, sed obscuratur.* « On ne saurait nier, dit M. Harduin, que le son nasal n'ait été connu des anciens. Nicod l'assure, d'après Nigidius Figulus, auteur contemporain et ami de Cicéron ; lui-même et Quintilien nous donnent assez à entendre que *m* à la fin d'un mot était le signe de la nasalité. Voici comment parle le premier : *Unde fit quod dicitur cum illis, cum autem nobis non dicitur, sed nobiscum? Quia si ita diceretur, obscœnius concurrerent litteræ, ut etiam modo, nisi* autem *interposuissem, concurrissent.* Quintilien s'exprime ainsi dans les mêmes vues, et d'après le même principe : *Vitanda est junctura deformiter sonans, ut si cum hominibus notis loqui nos dicimus, nisi hoc ipsum hominibus medium sit, in* κακόφατον *videmur incidere, quia ultima prioris syllabæ littera* (c'est la lettre *m* de *cum*), *quæ exprimi nisi labris coeuntibus non potest, aut ut intersistere nos indecentissime cogit, aut continuata cum* n *insequente in naturam ejus corrumpitur.*

Selon Fréand, c'est par l'élision du *m* à la fin des mots et devant les voyelles qu'il faut expliquer les formes *attinge*, *dice*, *ostende*, *facie*, *recipie*, pour *attingam*, *dicam*, *ostendam*, *faciam*, *recipiam*, et les formes *donec* pour *donicum*, *coeo* pour *com-eo*, *coerceo* pour *com-erceo ; circueo*, *circuitus* pour *circum-eo*, *circum-itus ; veneo* pour *venum-eo*, *vendo* pour *venum-do*, *animadverto* pour *animum-adverto* et autres semblables. La suppression du *m* final qui se remarque sur un certain nombre d'inscriptions antiques où on lit CAPTV pour *captum*, AVGVSTORV pour *Augustorum* ; IVRATVS SE POST EA VXORE NON HABITVRV pour *Juratus se post eam uxorem non habiturum*, peut être aussi alléguée comme un fait se rattachant à la théorie que nous exposions plus haut sur la surdité du son du *m* latin.

Beauzée prétend que, comme labiale, *m* est commuable avec toutes les autres labiales *b*, *p*, *v*, *f ;* c'est ainsi que *scabellum* vient de *scamnum*, selon le témoignage de Quintilien ; que *fors* vient de *moros*, que *pulvinar* vient de *pluma*. Cette lettre attire aussi, dit-il, les deux labiales *b* et *p*, qui sont comme elle produites par la réunion des deux lèvres ; ainsi voit-on le *b* attiré par un *m* dans *tombeau*, dérivé de *tumulus ;* dans *flambeau*, formé de *flamme ;* dans *ambigo*, composé de *am* et *ago ;* et *p* est introduit de même dans *promptus*, formé de *promotus ;* dans *sumpsi* et *sumptum*, qui viennent de *sumo*. Comme nasale, la lettre *m* se change aussi avec *n :* c'est ainsi que *signum* vient de *sigmê*, *nappe* de *mappa* et *natte* de *matta*, en changeant *m* en *n ;* au contraire, *amphora* vient de *anapherô ; sommeil*, de *somnus*, en changeant *n* en *m*. Il y a du vrai dans l'observation de Beauzée ; mais ce vrai est entremêlé de quelques erreurs, qui s'expliquent facilement quand on songe à l'état de la science philologique au XVIIIe siecle. En réalité, le *m* latin répond pour la forme et le son au *m* grec ; toutefois, la langue latine ne place jamais *m* devant *n*, comme en grec *mna*, *mnêma*, *mnion*, *mnoos ;* de là vient que *mna* est devenu en latin *mina*.

En latin, il y a souvent permutation entre les lettres *m* et *n :* ainsi *eundem*, *eandem*, *quendam*, *quorundam*, *tantundem*, de *eum*, *eam*, *quem*, *quorum*, *tantum* ; et au rebours, *im* pour *in* devant les labiales et devant *m : imbellis*, *imbibo*, *imbuo*, *impar*, *impedio*, *imprimo*, *immanis*, *immergo*, *immuto*, etc. Comparez la substitution régulière du *m* latin au *n* grec à la fin des mots neutres empruntés du grec. On trouve aussi *Melo*, forme accessoire de *Nilus*, pour *Neilos*.

Dans la dérivation du latin aux langues romanes, le *m* latin devient souvent *n : amita*, autrefois *ante*, tante ; *cherubim*, chérubin ; *mappa*, nappe ; *matta*, nappe ; *mespilum*, nèfle ; *meum*, mon ; *pumex*, *pumicem*, pierre ponce ; *rem*, rien ; *tuum*, ton ; *suum*, son ; *semitarius*, employé en basse latinité pour *semita*, sentier ; *seraphim*, séraphin ; *simius*, singe. Le *m* a été conservé devant *b* et *p*, bien qu'il ait pris le son du *n : symbolum*, symbole (*sinbole*) ; *templum*, temple (*tanple*). Il a de même été conservé, tout en se prononçant *n*, dans *daim*, de *dama*.

Les accusatifs masculins singuliers de la seconde déclinaison latine sont tous terminés en *um :* dans les complétifs romans qui en provinrent, on supprima le *m*, ou bien on le changea en *n* dans quelques cas. Déjà au moyen âge, le *m* final des mots latins se prononçait généralement *n*. Un certain Vergilius Maro, auteur du VIe siècle, témoigne que ses contemporains disaient *vin* au lieu de *vim*, accusatif de *vis*. La terminaison *um* se prononçait *on*. Un fanatique breton du XIIe siècle, qui s'appelait Eon de L'Etoile, se croyait prophétiquement annoncé et nominativement désigné par ces paroles employées dans les exorcismes : *Per* EUM *qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum, per ignem.* En conséquence de la prophétie, Eon trouvait qu'il était suffisamment autorisé à mettre le feu aux quatre coins de sa province.

Hildebert fait rimer *Ebron* avec *equitum*. Cette prononciation s'est conservée dans les campagnes du midi de la France, où l'on entend curés et paroissiens chanter de concert *Dominon Jeson Christon filion Dei unigeniton.*

En français, la lettre *m* provient d'une des lettres latines *m*, *n*, *b :* 1o d'un *m* originaire initial : mer (*mare*), main (*manus*), mère (*mater*) ; ou final : daim (*dama*), nom (*nomen*), faim (*fames*) ; 2o d'un *n* originaire : nommer (*nominare*), charme (*carpinus*) ; 3o d'un *b* originaire : samedi (*sabbati dies*).

MA adj. poss. (ma — lat. *mea*, même sens). Féminin de l'adjectif possessif *mon*, employé devant les consonnes et le *h* aspiré seulement : MA *sœur*. MA *haine*. V. MON.

Ma tante Aurore ou **le Roman impromptu**, opéra-comique en deux actes, paroles de Longchamps, musique de Boieldieu ; représenté au théâtre Feydeau le 13 janvier 1803. Cet ouvrage avait primitivement trois actes ; mais le dernier, ayant été mal accueilli à la première représentation, fut définitivement supprimé à la seconde. Le sujet du poëme ne manque pas d'originalité. La tante Aurore est une vieille fille romanesque qui ne veut marier sa nièce qu'à un héros éprouvé par mille aventures. On organise une scène de brigands, d'attaque à main armée, etc., et on triomphe de la résistance de la tante. La musique de cet opéra est plus correcte, mieux instrumentée que celle du *Calife de Bagdad*, et offre des motifs pleins de grâce et d'esprit. L'ouverture ne module que de la quinte à la tonique, et cependant son allure mélodique est si élégante, l'orchestration en est si finement agencée qu'on l'entend encore avec plaisir. Le premier duo entre Valsain et Frontin : *Malgré de trop justes alarmes*, joint à une facture tout italienne un accompagnement d'un goût exquis. Le quatuor des amants : *Toi par qui l'on fait des romans!* est une imitation visible du célèbre quatuor de l'*Irato*, opéra de Méhul, représenté deux ans auparavant, et lui est bien inférieur. Les fautes de prosodie y abondent ; mais il y règne une franche gaieté. Vient ensuite le rondeau de Julie : *D'un peu d'étourderie*. Dans les couplets de la tante Aurore : *Je ne vous vois jamais rêveuse*, une des meilleurs inspirations de Boieldieu, le caractère et la manie de la vieille fille sont exprimés avec cette finesse de touche dont il avait le secret. Le duo qui suit : *Quoi, vous avez connu l'amour?* est traité avec beaucoup d'esprit ; les rentrées ajoutent à la partie vocale des nuances qui la font valoir comme dans les meilleurs ouvrages de Cimarosa. Le second acte est loin d'égaler le premier ; l'intérêt de la pièce s'amoindrit, et avec lui la verve du compositeur. Il renferme cependant un duo qui est un chef-d'œuvre : *De toi, Frontin, je me défie*. L'opéra de *Ma tante Aurore* eut un grand succès et consacra définitivement la réputation naissante de Boieldieu. Le rôle de Frontin fut un triomphe pour le chanteur Martin.

Ma tante dort, opéra-comique en un acte, paroles de M. Hector Crémieux, musique de M. Henri Caspers ; représenté au Théâtre-Lyrique le 21 janvier 1860. C'est une fort jolie pièce, à la fois plaisante et de bon goût. L'introduction jouée par l'orchestre et accompagnée discrètement par les voix, le quatuor : *Ma tante dort*, l'air bouffe de Scapin : *Chez les valets, il faut le reconnaître*, et le trio : *Scapin est mort*, sont les morceaux saillants de la partition, qui a été interprétée par Meillet et Mme Ugalde. Cet ouvrage a été repris à l'Opéra-Comique en 1862.

MA, déesse égyptienne, fille du Soleil, et dont le nom, dit-on, signifie *justice* et *vérité*. On lui attribue un rôle dans les jugements funéraires. Ma était coiffée d'une plume d'autruche. On la représente le plus souvent accroupie, les bras enveloppés ; toutefois, une très-belle statue, qu'on voit au musée de Marseille, la représente debout, tenant le sceptre des dieux. Parfois, elle avait des ailes qu'elle étendait en signe de protection ; c'est dans cette attitude qu'elle est peinte au fond d'un sarcophage du Louvre. Ce musée possède, en outre, de la déesse Ma des figures en bronze, en lapis-lazuli et en terre émaillée.

MAABDÈH (*Grotte des crocodiles*), village de l'Egypte moderne, dans la haute Egypte, département (*maïmourlik*) et à 18 kilom. N.-E. de Siout, sur la rive droite du Nil et le versant occidental de la chaîne Arabique ; 650 hab. Près de ce village, et sur le versant oriental de la chaîne Arabique, se trouve la curieuse grotte des Crocodiles, où l'on descend par un puits de 4 mètres de profondeur. Cette grotte, formée d'un labyrinthe, de cavernes naturelles qui communiquent entre elles par des passages très-étroits, est remplie de milliers de crocodiles de toutes les grandeurs, embaumés et enveloppés de bandelettes. Les petits sont réunis par paquets de vingt-cinq. Quelques-uns des grands mesurent jusqu'à 7 mètres de longueur.

MAACHA, roi de Geth. Il donna du secours à Hanon, roi des Ammonites, contre David. Ce dernier les écrasa tous deux.

MAACHA, une des femmes de David. Ce fut la mère d'Absalon.

MAAD, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Zemplin, à 10 kilom. N.-O. de Tokai, au centre des collines de l'Hegyallya, si célèbres par leurs vignobles ; 7,027 hab. Maad renferme dans son territoire un des vins les plus renommés, dit *de Tokai*. On y voit le vignoble royal de Theresienberg.

MAAGONI s. m. (ma-a-go-ni). Bot. Syn. de SWIÉTÉNIE.

MAALER (Josué), philologue suisse, né à Zurich. Il vivait au XVIe siècle, fut pasteur dans son canton et publia un des premiers dictionnaires de la langue allemande sous le titre de : la *Langue allemande ; tous les mots et locutions du haut allemand traduits en bon latin* (Zurich, 1561, in-4o).

MAALSTROM. V. MAELSTROM.

MAAN ou **MAHAN**, ville de l'Arabie Pétrée, près de la frontière de la Turquie d'Asie (Palestine), au S.-E. de la mer Morte, sur la route de Damas à La Mecque. Aux environs, jardins et beaux vignobles. Le passage des pèlerins qui se rendent à La Mecque est, pour cette ville, la source d'un commerce assez important. Maan, bâtie sur des collines séparées par une étroite vallée, est divisée en deux quartiers hostiles l'un à l'autre.

MAAN (Jean), érudit français, né au Mans. Il vivait au XVIIe siècle, fut docteur en Sorbonne, chanoine de Tours, et publia un recensement des cas réservés à l'archevêque de ce diocèse. Il a laissé aussi un ouvrage contenant la vie des archevêques de Tours et l'histoire des conciles tenus dans la province sous le titre de *Sancta et metropolitana Ecclesia turonensis* (Tours, 1667, in-fol.).

MAANAGARMOUR, loup énorme qui, d'après la mythologie scandinave, est fils du loup Fenris et de la géante Gigour, et qui est parfois désigné sous le nom de *Hate* (qui hait). C'est lui qui doit un jour dévorer la lune.

MAANEN (Cornélis-Félix VAN), homme d'Etat hollandais, né à La Haye en 1769, mort en 1843. Il embrassa le parti de la Révolution lors de l'invasion des Français (1795), devint alors procureur général, reçut le portefeuille de la justice sous le roi Louis Bonaparte (1806), le garda jusqu'en 1809, le reprit à la restauration de la maison d'Orange (1815), et attira sur sa tête la haine de la nation en se faisant l'instrument de la politique rétrograde du roi Guillaume. En 1830, le peuple brisa ses vitres dans une émeute. Disgracié un instant, il reprit le pouvoir, qu'il ne quitta qu'en 1842.

MAAS, nom allemand de la MEUSE.

MAAS ou **MAES** (Arnoult VAN AART), peintre et graveur hollandais, né à Gouda. Il vivait au milieu du XVIIe siècle, prit des leçons de David Teniers, puis visita l'Italie et la France, et revint dans sa patrie, où il mourut fort jeune encore. Ses tableaux, qui sont estimés, représentent pour la plupart des fêtes ou des noces de village, des réunions de paysans. Maas a laissé de bonnes eaux-fortes et de charmants dessins à la mine de plomb.

MAAS ou **MAES** (Niklaas), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1632, mort en 1693. Elève de Rembrandt, il s'adonna d'abord à la peinture d'histoire et de genre, puis se mit à faire à peu près exclusivement des portraits, s'établit à Amsterdam et acquit une grande fortune. Bien que Maas doive sa réputation à des portraits, il a laissé des tableaux de genre remarquables par l'ingéniosité de la composition, l'agrément de la touche et la vigueur du coloris. On voit de lui, au Louvre, un petit tableau représentant une *Femme qui fait des reproches à son mari.*

MAAS ou **MAES** (Dirk), peintre hollandais, né à Harlem en 1656, mort vers 1700. Il étudia successivement sous Mommers, Berghem, Hugtenburg, dont il s'assimila les styles, et exécuta un petit nombre de tableaux qui représentent des combats, des chasses, des paysages. Maas excellait surtout à peindre des chevaux. Ses ouvrages sont estimés.

MAASEYCK, ville de Belgique. V. MAESEYCK.

MAASLAND, nom d'un des départements du royaume de Hollande sous le premier Empire français ; ch.-l., La Haye. Quand, en 1809, Napoléon Ier annexa la Hollande à la France, le Maasland fut réparti entre les départements des Deux-Nèthes, des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-la-Meuse. Il est aujourd'hui compris dans la province de Hollande méridionale.

MAASLANDLUIS ou **MAASLUIS**, ville du royaume de Hollande, province de Hollande méridionale, arrond. et à 15 kilom. O. de Rotterdam, sur le bras septentrional de la Meuse ; 4,800 hab. Chantiers de construction ; fabrication de toiles à voiles et cordages ; expédition pour la pêche du hareng et de la morue.

MAASOË, petite île de la Norvége, dans l'océan Glacial arctique, sur la côte du Finmark, à l'O. de l'île Majeroë, par 71° 10′ de latit. N. et 22° 31′ de longit. E. Bon port. Elle mesure 12 kilom. du N. au S., sur 7 kilom. de l'E. à l'O. Le climat y est très-malsain : aussi, quoiqu'il y ait un bon port, la population y est très-faible.

MAASS s. m. (ma-ass). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, valant : en Autriche, 1$^{\text{lit}}$,45 ; à Bade, 1$^{\text{lit}}$,5 ; à Heidelberg, 2$^{\text{lit}}$,3 ; en Bavière, 1$^{\text{lit}}$,069 ; à Augsbourg, 1$^{\text{lit}}$,469 ; à Mayence, 1$^{\text{lit}}$,868.

MAASS (Jean-Gebhard-Ehrenreich), philosophe allemand, né près de Halberstadt en 1766, mort en 1823. Il professa à l'université de Halle. On a de lui : *Lettres sur l'indépendance de la raison pure* (Halle, 1788) ; *Idée d'une anthropologie physiognomonique* (Leipzig, 1791) ; *Essai sur l'imagination* (Halle, 1792) ; *Principes de logique* (Halle, 1793) ; *Sur les droits et les devoirs* (Halle, 1794) ; *Eléments de droit naturel* (Leipzig, 1809) ; un recueil de nouvelles : *Tableaux de famille* (Halle, 1813-1814), et une édition très-augmentée des *Synonymes allemands*, d'Eberhard (Halle, 1818-1821).

MAATJE s. m. (ma-a-tje). Métrol. Mesure de capacité pour les solides et les liquides, usitée dans les Pays-Bas, et valant un décilitre.

MAATSCHOEN (Gérard), historien et théologien hollandais, né à Amsterdam vers 1695, mort dans cette ville en 1752. Il entra dans la secte des memnonites et devint pasteur au temple du Soleil, à Amsterdam. Il continua l'*Histoire des memnonites*, commencée par Herman Schyn, et publiée en flamand et en latin (Amsterdam, 1711-1729, in-12). L'histoire de Maatschœn a pour titre : *Continuation du second volume de l'*Histoire des memnonites (Amsterdam, 1738, in-12).

MAB, nom d'un personnage de la féerie anglaise ; c'est la fée des songes. Shakspeare (dans *Roméo et Juliette*) a décrit d'une façon charmante l'équipage fantastique de la reine Mab.

MABA s. m. (ma-ba). Bot. Genre d'ébénacées des Indes orientales et de la Nouvelle-Hollande : MABA *des rivages*. MABA *elliptique*. MABA *géminé*.

— **Encycl.** Le genre *maba* renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, coriaces, entières. Les fleurs, solitaires ou groupées en petit nombre à l'aisselle des feuilles, sont dioïques ; elles ont un calice libre, monosépale, à trois divisions égales, persistantes ; une corolle monopétale, régulière, urcéolée, aussi à trois divisions, glabres en dedans, pubescentes en dehors. Les mâles ont, de plus, trois étamines, alternant avec les divisions de la corolle ; les femelles, un ovaire sessile, à deux loges uniovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate bifide. Le fruit est charnu, globuleux, et recouvert par le calice persistant. Les *mabas* croissent en Asie, en Australie et dans les îles intermédiaires. Leur bois est fort recherché, à cause de sa dureté et de sa couleur foncée ; leur écorce est astringente, leurs fruits sont comestibles.

MABÉE s. m. (ma-bé). Bot. Genre d'euphorbiacées de la Guyane. ‖ On dit aussi MABIER.

— **Encycl.** Les *mabées* sont des arbrisseaux à rameaux sarmenteux ou pendants, à feuilles alternes et munies de stipules. Les fleurs sont monoïques et groupées en panicules denses, terminales, les mâles en haut, portées sur des pédoncules triflores, et munies de glandes et de bractées, les femelles en bas, terminant des pédoncules uniflores et nus. Ces fleurs ont un calice urcéolé, à cinq dents ; les mâles présentent neuf ou douze étamines ; les femelles, un ovaire à trois loges uniovulées, surmonté d'un style simple, terminé par trois stigmates filiformes. Le fruit est une capsule à trois loges, recouverte d'une écorce épaisse. Ces végétaux croissent au Brésil et à la Guyane ; ils sécrètent un suc laiteux assez abondant. Plusieurs espèces portent le nom vulgaire de *bois de calumet*, sans doute parce que leurs jeunes rameaux, qui sont presque fistuleux, servent à faire des tuyaux de pipe.

MABELLINI (Jean-Baptiste), appelé aussi **l'abbé Mablin** ou **Mablini**, helléniste italien, né en Piémont en 1774, mort à Paris en 1834. Il fut professeur de langue grecque à l'Ecole normale en 1816, puis après 1830. On a de lui : *Mémoire sur ces deux questions. Pourquoi ne peut-on faire des vers français sans rime? Quelles sont les difficultés qui s'opposent à l'introduction du rhythme des anciens dans la poésie française?* (Paris, 1815, in-8o) ; *Lettre à l'Académie des sciences de Lisbonne sur le texte des* Lusiades (Paris 1826, in-8o).

MABELLINI (Théodule), compositeur italien, né à Pistoie en 1817. Il commença, dès l'âge de neuf ans, l'étude du contre-point, et, en 1834, il se rendit à Florence pour y terminer son éducation musicale. Mais il se borna à cultiver le piano et la flûte, restreignant l'horizon de ses désirs à la réputation d'un virtuose distingué. Cependant, des amis parvinrent à réveiller son ambition et réussirent à lui faire écrire une partition, représentée avec succès au théâtre Alfieri de Florence. Le grand-duc de Toscane s'intéressa au débutant et lui donna une pension qui lui permit de se rendre à Novarre, auprès de Mercadante, dont il devint l'élève de prédilection. En 1840, Mabellini fit représenter au théâtre Carignano, à Turin, *Rolla*, qui fut vivement applaudi. Trois ans après, il donna, à la Pergola de Florence, *Il conte di Lavagno*, dont un des morceaux d'ensemble passe pour un véritable chef-d'œuvre. Nommé directeur de la société philharmonique de Florence, puis maître de chapelle de la cour de Toscane, Mabellini écrivit diverses compositions religieuses, notamment ses *Responsori*, qui témoignent d'une rare aptitude pour l'art sérieux. *L'Avventuriero*, qu'il fit représenter en 1851, en collaboration avec Luigi Gordigiani, fourmille de mélodies originales et de beautés de premier ordre. L'année suivante, il donna, à Florence, son *Baldassar*, dont le finale du deuxième acte fut applaudi avec enthousiasme. Après ce triomphe, Mabellini se consacra entièrement à la musique religieuse.

Les partitions dramatiques de cet auteur se composent, jusqu'à ce jour, de : *Matilda a Toledo*, *Rolla*, *Ginevra degli almieri*, *Il conte di Lavagno*, *I Veneziani a Constantinopoli*, *Maria di Francia*, *Il Avventuriero*, *Baldassar* et *Fiametta*. Dans ses œuvres de musique sacrée, on remarque principalement les oratorios *Eudossia e Paola*, le *Dernier jour de Jérusalem*, sa messe de *Requiem*, quatre autres messes, des motets et morceaux détachés. Enfin, on doit encore à cet auteur un grand nombre de cantates, romances, ariettes et chansons, qui ont rendu son nom populaire, à juste titre, en Italie.

MABIL ou **MABILLE** (Pierre-Louis), littérateur italien, né à Paris en 1752, mort à Padoue en 1836. Lorsque la Révolution éclata à Padoue en 1792, il fut nommé membre de la première municipalité; il siégea ensuite au gouvernement central et réorganisa l'université. Rentré dans la vie privée après le traité de Campo-Formio, il fut nommé professeur d'éloquence à Padoue (1806), et ses cours obtinrent une grande renommée; il occupa ensuite, dans la même ville, une chaire de droit public, puis devint archiviste du sénat italien. Après les événements de 1814, le gouvernement autrichien, malgré les opinions libérales de Mabil, lui restitua sa chaire d'éloquence et de droit naturel à Padoue, mais seulement à titre de professeur provisoire; il ne résigna ces fonctions qu'en 1825. Ses principaux ouvrages sont : *Instruzione ai coltivatori della canapa nazionale* (Padoue, 1785, in-8°); *Teorica dell' arte de' giardini* (Bassano, 1801, in-8°); *Dell' emullazione et dell' influenza della poesia sul costumi delle nazione* (Brescia, 1804, in-8°); *Lettere stelliniane* (Milan, 1811, in-8°); des traductions de Tite-Live, de Cicéron, de Pline l'Ancien. Il a laissé deux collections importantes : *Mabiliana* (4 vol. in-fol.); *Varia Selva* (6 vol. in-fol.).

MABILE, comtesse de Bellême, née en 1040, morte en 1082. Son père, chassé de ses domaines par ses propres fils, la donna en mariage à Roger de Montgomery, avec tous les biens dont il avait été dépouillé, et que celui-ci sut reconquérir. Mabile se rendit bientôt célèbre par sa cruauté et par ses vices. Elle conduisait elle-même ses soldats lorsqu'elle allait piller et ravager les domaines de ses ennemis. Un jour qu'elle avait un abcès à la mâchoire, elle s'arrêta devant la maison d'un bourgeois, fit prendre sa petite fille à la mamelle de sa mère et lui fit sucer la plaie, ce qui soulagea Mabile et tua l'enfant. Ayant conçu une haine violente contre la famille de Girvie, elle empoisonna, soit elle-même, soit par ses amants, plusieurs membres de cette famille. Mabile périt à son tour de mort violente. Le chevalier Hugues de Salgey, une de ses créatures, dont elle avait fini par se faire un ennemi mortel, s'introduisit dans son appartement pendant qu'elle était au lit, et lui coupa la tête. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Troarn, et une longue et élogieuse épitaphe fut gravée sur son tombeau.

Mabille (BAL). V. BAL.

MABILLIEN, IENNE adj. (ma-bi-lliain, iè-ne — rad. *Mabille*, nom d'un bal parisien). Néol. Qui appartient au bal Mabille, qui le fréquente : *Les danseuses* MABILLIENNES.

MABILLON (Jean), célèbre érudit et bénédictin français, né à Saint-Pierremont (Ardennes) le 23 novembre 1632, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Pres, à Paris, le 27 décembre 1707. Son oncle, qui était curé, commença son éducation, qu'il acheva à l'université de Reims. Peu après, il entra au séminaire de cette ville et y demeura trois ans. En 1653, Mabillon résolut de se faire bénédictin, et fut admis à l'abbaye de Saint-Remi, où presque aussitôt on le chargea de la direction et de l'enseignement des novices. L'ardeur qu'il apporta à ces fonctions l'obligea à les discontinuer. De Saint-Remi, on l'envoya successivement dans diverses abbayes, afin d'y prendre quelque repos et d'y rétablir sa santé compromise. Le prieur de Corbie, dans le diocèse d'Amiens, lui confia d'abord l'emploi de dépositaire et ensuite de cellerier dans l'atelier de travail religieux qu'il dirigeait. Il était depuis 1658 dans ce monastère lorsque, en 1663, il fut envoyé à Saint-Denis. Là, Claude Chantelou l'employa à une édition nouvelle des *Œuvres de saint Bernard*, et le nomma ensuite garde du trésor. Vers le même temps, dom Luc d'Achery continuait à Saint-Germain-des-Prés la publication du grand recueil connu sous le nom de *Spicilegium*. D'Achery pria Mabillon de venir l'aider (1664), et ce dernier, après s'être acquitté heureusement de sa besogne, entreprit de coordonner et de mettre en œuvre les matériaux réunis déjà pour une histoire générale de l'ordre de Saint-Benoît. L'entreprise, cette fois, était considérable.

Au mois de février 1667, d'Achery et Mabillon envoyèrent à tous les monastères bénédictins une circulaire pour annoncer la prochaine apparition de leur ouvrage, divisé en deux parties : les actes des saints, dont le premier volume parut en 1668, et les annales de l'ordre. Dans ce long et difficile travail, Mabillon se montra à la fois un infatigable investigateur et un critique judicieux. Ayant élagué, comme apocryphes, plusieurs saints du calendrier bénédictin, des moines de son ordre l'attaquèrent avec vivacité et en appelèrent à leur supérieur. Mabillon se défendit avec autant de modération que d'habileté, et obtint gain de cause : le cardinal Bona l'approuva complétement.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était alors le rendez-vous de la plus haute société littéraire. Fleury s'y rendit pour y demander les documents nécessaires à la composition de son *Histoire ecclésiastique*. Bossuet mit largement à profit, pour ses livres, les compilations du cloître. L'évêque de Meaux obtint même que dom Mabillon allât habiter Saint-Germain-en-Laye, pendant les orageuses assemblées du clergé. Dom Mabillon communiquait avec toute l'Europe par une correspondance fort étendue. Les bollandistes d'Anvers, le Père Papebroch, le Père Henschennius entretenaient avec lui un commerce de bibliographie. Les chartreux dom Lecouteux et dom Léon Levasseur, les religieux de Cîteaux lui demandaient des éclaircissements et des conseils. Leibniz lui-même ne dédaignait pas les lumières venues de la congrégation de Saint-Maur. En 1671, Mabillon joua un rôle dans la discussion qui s'éleva sur la question de savoir quel est l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et il se prononça, comme le cardinal Bellarmin, pour Jean Gerson. L'année suivante, il accompagna un jeune bénédictin, Claude Estiennot, dans un voyage d'érudition à travers les Flandres. Il en rapporta des monuments précieux, qui ont été recueillis dans les *Vetera analecta*. A cette époque, la congrégation s'occupait surtout d'une révision des œuvres de saint Augustin. On sait de quelle importance était une semblable publication, en un moment où les jansénistes et les jésuites, se querellant sur la question de la grâce, invoquaient, de part et d'autre, l'autorité de l'évêque d'Hippone. Mabillon se préoccupa peu de ces dissentiments; il ne vit dans l'éclaircissement des textes qu'une matière à étude, et s'acquitta de son travail avec son exactitude ordinaire.

Nous voici arrivés à l'œuvre capitale de sa vie, à son traité de diplomatique : *De re diplomatica*. A peine ce traité eut-il vu le jour, qu'il fut salué par d'unanimes applaudissements. Il est divisé en six livres, traitant de l'antiquité des diplômes, de leur forme, de l'écriture, du style, de l'orthographe des chartes, etc. (V. DIPLOMATIQUE). Colbert voulut accorder à dom Mabillon une pension de 2,000 livres, mais ce dernier la refusa : « Que pourrait-on penser, dit-il, si, étant pauvre et né de parents pauvres, je recherchais dans la religion ce que je n'aurais osé espérer dans le siècle. » Il accepta cependant d'aller en Bourgogne sur l'invitation du ministre (1682), visita Besançon, Faverney, Luxeuil, puis se rendit à Bâle, à Saint-Gall, en Bavière, et revint à Paris par la Lorraine et par l'Alsace. Quelque temps après, il alla visiter les monastères normands; puis, sur la demande de Letellier, il partit pour Rome, où on lui prépara une ovation qu'il eut soin d'éviter (1685). La première bibliothèque qu'il visita dans la capitale du monde chrétien fut celle de la reine Christine de Suède; il explora ensuite les principales bibliothèques de Rome et des monastères voisins, et y fit de précieuses découvertes. Quatre mois plus tard, il se rendit à Naples. L'accueil qu'il y reçut fut des plus flatteurs. Le vice-roi lui envoya un carrosse et lui fit porter un bouquet par un de ses pages. Mabillon se rendit successivement ensuite au Mont-Cassin, à Florence, à Sienne, à Padoue, à Bologne, à Bobbio, et revint, le 2 juillet 1686, à Paris. Il se mit aussitôt à l'œuvre, car le travail était pour lui une des premières nécessités de l'existence, et, comme il avait amassé une quantité prodigieuse de notes, d'éclaircissements, de rectifications, dès le commencement de l'année suivante il put publier le premier volume du *Musæum italicum*.

Peu après son retour, Mabillon fut nommé membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Eprouvant sans doute un certain embarras au milieu des laïques, il ne prit qu'une faible part à leurs travaux; cependant il assista assidûment à toutes les séances, et lut une dissertation *Sur les anciennes sépultures de nos rois*. Peu après s'éleva un différend qui marqua dans sa vie. L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, avait fait paraître un manifeste dans lequel il prétendait qu'une seule tâche était dévolue aux moines : celle de cultiver la terre ou de manier les outils de l'ouvrier. L'attaque contre les bénédictins était évidente. Mabillon prit la chose à cœur, défendit son ordre dans un *Traité des études monastiques* (1691), et l'opinion publique se rangea de son côté; mais le savant bénédictin ne pouvait demeurer longtemps en désaccord avec son adversaire. S'étant rendu à la Trappe, et ayant commencé à parler du différend en question avec l'abbé de Rancé, il ne laissa pas à son rival le temps d'engager une controverse; il lui sauta au cou, et tous deux continuèrent leur entretien à genoux, en se promettant d'oublier leur querelle.

La piété de Mabillon, bien qu'incontestable, était des plus éclairées. Il détestait le probabilisme; il voulait l'exactitude en tout. Ses opinions gallicanes avaient été secrètement dénoncées au Vatican et y avaient inspiré quelque défiance. Il avait quitté Rome sans avoir reçu la bénédiction du pape. Cependant la congrégation de l'Index l'avait consulté sur son sentiment touchant les ouvrages d'Isaac Vossius, d'Hornius, de Colvius, de Scotanus, relativement à l'universalité du déluge, à la version des Septante, à l'âge probable de l'univers, etc. Très-indépendant en ce qui concernait la vérité historique, Mabillon ne dissimula pas, dans une lettre écrite en latin (1698), l'étrange crédulité avec laquelle on avait vénéré comme autant de reliques les ossements trouvés dans le vaste ossuaire des catacombes. Fléchier, à ce sujet, complimenta l'écrivain : « Il y a bien longtemps que je souhaitais qu'on abolît certaines superstitions qui s'introduisent en faveur de ces corps qu'on appelle saints et qui n'ont jamais peut-être été baptisés. »

La dernière œuvre de Mabillon fut la publication des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*. Il avait travaillé depuis sept ou huit années à cette entreprise, y consacrant tous les loisirs que ses controverses lui laissaient. Afin d'achever son livre, il partit pour Clairvaux avec dom Thierry Ruinart (1701), puis il revint à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. En 1703, il publia le premier volume des *Annales*, qu'il ne put achever. Un matin que, après avoir célébré la messe, il se rendait au monastère de Chelles, il ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter. « Je ne dépasserai pas, disait-il souvent, l'âge de saint Anselme. » Et, par le fait, il expira, comme saint Anselme, à soixante-seize ans. Pendant tout le cours de ses souffrances, il fut un modèle parfait de calme et de résignation. Lorsqu'il mourut, l'archevêque de Reims alla trouver le roi et lui dit : « Sire, la mort a pris l'homme le plus savant et le plus pieux de votre royaume. — C'est donc le Père Mabillon, » répliqua le roi. Voici la liste de ses ouvrages principaux : *Acta sanctorum ordinis Sancti-Benedicti in sæculorum classibus distributa* (Paris, 1668-1702, 9 vol. in-fol.), réimprimé à Venise en 1733; *Vetera analecta* (Paris, 1675-1685, 4 vol. in-8°); *Animadversiones in vindicias Kempenses R. P. Testelette* (Paris, 1677; Paris, 1712, in-8°); *De re diplomatica* (*libri* VI), *in quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam et stylum explicatur et illustratur* (Paris, 1681, in-fol.), avec supplément (1702, in-fol.); *De liturgia gallicana libri tres* (Paris, 1685; Paris, 1729, in-4°); *Musæum italicum seu collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis erecta* (Paris, 1687-1689, 2 vol. in-4°); *Traité des études monastiques* (Paris, 1691); *Réflexions sur la réponse de l'abbé de la Trappe* (Paris, 1692, 2 vol. in-4° ou 4 vol. in-12); *Annales ordinis Sancti-Benedicti, in quibus non modo res monasticæ sed etiam ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur* (Paris, 1713-1739, 6 vol. in-fol.), réimprimé à Lucques, avec des augmentations, en 1736; *Ouvrages posthumes* de dom Mabillon et de dom Ruinart (Paris, 1724, 3 vol. in-4°). Ce recueil a été publié par dom Vincent Thuillier. Il ne contient pas seulement des morceaux inédits. Il en a plusieurs qui étaient déjà connus, mais qui, à cause de l'empressement avec lequel on les avait recherchés, étaient devenus extrêmement rares. Deux dissertations de Mabillon se trouvent dans le troisième volume du recueil des historiens de France. La Bibliothèque nationale possède encore une correspondance inédite de Mabillon, avec ses itinéraires d'Allemagne et d'Italie.

Mabinogion (LE), collection d'œuvres galloises recueillies par lady Charlotte Guest (Londres, 1838-1839, 3 vol. in-8°). Peu de personnes en France ont entendu parler du *Mabinogion*. C'est un recueil de traditions qu'on peut diviser en deux parties : 1° les contes relatifs au roi Arthur et aux chevaliers de la Table ronde; 2° les contes relatifs à différents princes gallois. Owen, qui a donné beaucoup de détails sur ce livre, vante surtout, parmi les contes de la seconde partie, les aventures de Pwyll, chef de Dyved. Le *Mabinogion* se trouve au nombre des ouvrages qui composent le *Livre rouge* d'Hergest, manuscrit précieux de la bibliothèque du collége de Jésus, à Oxford. Il est in-folio, sur vélin, écrit à deux colonnes, et remonte à la fin du XIVe siècle; mais on le regarde comme la copie d'un manuscrit beaucoup plus ancien. La première série des aventures dont Arthur et ses chevaliers sont les héros porte, en effet, les traces d'une grande ancienneté. Ces aventures sont d'autant plus importantes pour nous qu'elles font le sujet de plusieurs romans en vers français composés soit au XIIe, soit au XIIIe siècle. Le *Chevalier au lion*, *Erec et Enide*, par Chrestien de Troyes, paraissent être des imitations de la *Dame de la fontaine* et de *Geraint, fils d'Erbin*, qui font partie du *Mabinogion*.

MABIRE (Rose-Françoise-Lucie), dame PLOUVIER, actrice française, connue au théâtre sous le nom de **Lucie Mabire**, née à Rueil (Seine-et-Oise) vers 1822, morte à Paris en 1857. Elle fut d'abord figurante à l'Ambigu, puis jeune première à Beaumarchais et à la Renaissance. En 1844, elle revint à l'Ambigu, où elle eut son premier succès dans le *Facteur;* elle joua ensuite Catarina, dans *Gaëtan il mammone;* Louise, dans les *Etudiants;* Méta, dans les *Talismans*, et enfin Léona, dans la *Closerie des Genêts*. Après avoir appartenu au Théâtre-Historique et créé la femme Tison, du *Chevalier de Maison-Rouge*, Lucie Mabire reparut à l'Ambigu dans : le *Pardon de Bretagne* (Rose Linon), le *Mauvais cœur* (Mme Poyer), le *Juif Errant* (la reine Bacchanal), *Monte-Cristo* (Mercédès), et enfin dans le principal rôle des *Vengeurs*, drame de M. Édouard Plouvier, qu'elle épousa le matin même de la première représentation (12 juin 1851); date touchante que ce jour où, mariés à midi, le soir l'auteur, dans la loge de l'actrice, tremblait pour le jeu de sa femme, et l'actrice, sur la scène, tremblait pour le drame de son mari. De l'Ambigu, Lucie Mabire alla à la Porte-Saint-Martin, où elle débuta avec succès dans Elisabeth, de *Richard III*. Elle y créa, entre autres rôles, ceux de Charles VIII, dans *Frère Tranquille;* de Mme de Chennevières, dans l'*Honneur de la maison;* d'Eskam, dans *Schamyl*. Lucie Mabire était depuis trois ans à ce théâtre et son talent grandissait lorsque, à la suite d'une chute qu'elle fit sur la scène, elle mourut. C'était une artiste dans l'honorable acception du mot, et la presse s'était toujours montrée favorable et sympatique à ses succès; elle possédait un organe sonore, harmonieux et une beauté dramatique. Frédéric Soulié, dont les drames vigoureux concoururent à son éducation, l'appelait la *Fille aux cheveux bleus*.

MABLY (Gabriel BONNOT DE), publiciste, historien et philosophe français, né à Grenoble en 1709, mort à Paris en 1785. Il était d'une famille de robe, alliée à la maison de Tencin, et frère aîné de l'abbé de Condillac. On l'envoya faire ses humanités chez les jésuites de Lyon, puis il vint à Paris, où son parent, le cardinal de Tencin, le fit entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Le nouveau séminariste se souciait peu des dignités de l'Eglise. Après avoir reçu le sous-diaconat, il renonça à s'engager plus avant dans les ordres et quitta le séminaire. Mme de Tencin l'admit alors dans sa société, parmi ces hommes d'élite qu'elle appelait plaisamment ses *bêtes*. Surprise de voir le jeune abbé raisonner sur les affaires de l'Etat comme un vieux conseiller aulique, elle le proposa à son frère, le cardinal de Tencin, qui venait de recevoir le portefeuille des affaires étrangères (1742). Ce dernier était complétement inapte à des fonctions politiques, et se trouvait dans un grand embarras. Le talent de Mably fut pour lui une ressource précieuse. Dans l'impossibilité de motiver son avis au conseil des ministres, il demanda au roi la permission de le lui soumettre par écrit et l'obtint. Mably rédigeait cet avis, et son opinion eut plusieurs fois gain de cause. Le jeune abbé, devenu une véritable puissance dans l'Etat, ne se borna pas à rédiger des mémoires, des dépêches, des rapports. Il fut chargé, en 1743, de négocier avec l'ambassadeur de Prusse un traité contre l'Autriche, tandis que Voltaire négociait directement avec Frédéric II. L'année suivante, le roi ayant manifesté l'intention d'aller se mettre à la tête de ses troupes, le conseil était d'avis qu'il opérât en Allemagne, Mably conseillait d'opérer dans les Pays-Bas, et Frédéric II fut de son avis. La campagne du roi eut lieu en Flandre et fut couronnée de succès. Mably acquit à la cour une influence réelle; on lui soumettait les dépêches du ministère des affaires étrangères; on le consultait dans les circonstances graves; enfin, en 1746, il rédigea les instructions des plénipotentiaires français au congrès de Bréda. Ce fut à cette époque que, pour un motif futile, Mably brisa sa carrière politique. Le cardinal de Tencin ayant voulu, malgré son avis, prononcer la nullité d'un mariage protestant, Mably rompit brusquement avec le cardinal, et vécut depuis lors dans la retraite, se contentant d'une pension de 3,000 livres, qui constituait toute sa fortune. C'est également à partir de cette époque qu'on voit se produire un changement profond dans les idées de l'abbé Mably. Dans son *Parallèle des Romains et des Français*, publié en 1740, il avait réclamé pour le roi

« une autorité qui lui fût propre et indépendante des lois; » il admirait la monarchie telle que l'ancien régime l'avait constituée en France : « C'est chez les peuples modernes, disait-il, et en particulier dans le gouvernement des Français qu'on peut apprendre à unir la guerre, le commerce et les arts, et connaître le point où se doit faire cette union pour rendre un Etat vraiment florissant. » Il était pour le progrès tel que l'entendaient les physiocrates, les encyclopédistes et la royauté; il vantait le luxe, qui « distribue au peuple le superflu des riches, unit les conditions et entretient entre elles une circulation utile. Mais, à partir de 1746, Mably, qui avait vu de près ce que valait le pouvoir absolu, chercha ailleurs son idéal et crut l'avoir trouvé chez les Grecs. Il revint alors à l'étude des anciens, particulièrement à celle des *Vies* de Plutarque, de l'*Histoire* de Thucydide, pour lesquelles il avait eu, au sortir du séminaire, un goût très-vif, et se prit d'un amour véritable pour les institutions démocratiques, surtout pour celles de Sparte. Lycurgue, Solon et Phocion sont les types qu'il vénère. La loi du progrès lui est inconnue; les sociétés modernes lui paraissent en décadence; pour lui, le développement de l'industrie et du commerce est la pomme de perdition; il condamne absolument le luxe et veut qu'on revienne à la simplicité primitive, pour revenir en même temps à l'égalité, même à la communauté des biens. Sa résolution était si bien prise d'en finir avec le pouvoir et les opinions officielles, qu'il refusa d'être le professeur du Dauphin, fils de Louis XV, ou du moins manifesta l'intention de lui enseigner de tels principes qu'on ne jugea pas à propos de lui confier ces importantes fonctions. « Je lui enseignerai, avait-il dit, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. » Désormais, il n'y aura plus dans la vie de Mably que des événements littéraires.

Le premier fruit de sa conversion fut le recueil intitulé : *Droit public de l'Europe, fondé sur les traités* (1748, 2 vol. in-12), ouvrage auquel nous avons consacré un article particulier (v. DROIT). L'année suivante, il publia : *Observations sur les Grecs* (Genève, 1749, in-12), et, deux ans plus tard, des *Observations sur les Romains* (1751, in-12), auxquelles succédèrent les *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique* (1763, in-12), où l'auteur soutient que le bonheur des peuples se fonde sur les mœurs, et non sur les progrès des connaissances humaines. Durant dix-sept ans, Mably avait vécu dans la compagnie des anciens, fréquenté Lycurgue, Fabricius et Régulus. Il était devenu législateur à la façon du premier, et la conduite héroïque des deux autres lui avait donné sur les mœurs et la politique modernes des idées tout à fait archéologiques, c'est-à-dire inapplicables au XVIIIe siècle. Elles n'en eurent pas moins un succès de vogue extraordinaire, comme le discours de J.-J. Rousseau sur les lettres et les arts.

Dans ses écrits postérieurs : *Observations sur l'histoire de France* (1765, 2 vol. in-12), ouvrage encore estimé, dont M. Guizot a donné une nouvelle édition en 1823; *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés* (1768, 2 vol. in-12); *De la législation* ou *Principes des lois* (1776, 2 vol. in-12), où il expose ses théories avec le plus de netteté (v. LÉGISLATION); *De la manière d'écrire l'histoire* (1783, in-12), où il place les historiens modernes au-dessous de ceux de l'antiquité (v. HISTOIRE); *Principes de morale* (1784, in-12); *Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis d'Amérique* (1784, in-12), livre dans lequel il prédit à la nouvelle république sa fin prochaine si elle ne quitte pas la voie du mercantilisme; dans ces divers écrits, Mably essaye d'appliquer aux institutions de l'Europe du XVIIIe siècle les idées puisées dans l'histoire des républiques grecques et du régime aristocratique de l'ancienne Rome. Plus il avançait en âge et voyait les événements déjouer ses prévisions, plus il devenait morose et enclin à se cacher. Il ne sortit un moment de son isolement que pour aller en Pologne, où on lui demandait une constitution. Il resta un an dans ce pays, d'où il revint découragé et plus morose que jamais, et publia à son retour : *Du gouvernement et des lois de la Pologne* (1781, in-12). Il accusait l'Europe d'être décrépite et annonçait des catastrophes prochaines, ce qui l'avait fait appeler le **Prophète de malheur**. « Le temps présent est gros de l'avenir, » disait-il, et il prédisait une catastrophe imminente. Dans les Etats-Unis qui se fondaient, il n'entrevoyait que de la corruption en perspective. Il réclamait pour la France la convocation immédiate des états généraux. Sur l'avis qu'on préparait des réformes partielles : « Tant pis, dit-il; si l'on fait quelque bien, cela soutiendra la vieille machine, qu'il faut renverser. » Il mourut dans cette conviction, quatre ans avant l'avénement de quelques-uns des principes qu'il avait formulés ou entrevus.

Si les idées de Mably, appliquées à la société moderne, étaient des chimères, on est obligé de convenir qu'elles formaient un système très-complet. L'auteur embrasse à la fois, dans ses études, l'histoire, la morale et la politique. L'histoire, pour lui, n'est pas telle que l'ont faite les historiens. Ils se sont, au contraire, appliqués à la défigurer. Mably veut en faire un enseignement. « Les peuples les plus heureux et les plus riches en apparence, dit-il, ont toujours été les moins heureux et les plus exposés à une ruine soudaine. Trois maux les ont sans cesse menacés : le despotisme intérieur, l'anarchie et la conquête. L'industrie, le commerce, les arts, le luxe, les lettres, le bien-être en général sont des instruments de servitude et de corruption. L'âge d'or est la pauvreté, mère de toutes les vertus et de la frugalité, qui est la première parmi les vertus d'un peuple. Mably décrit parfaitement les mœurs antiques et leur influence sur l'état politique de la société. Celles de Sparte, simples et austères, lui semblent mener au comble de la perfection politique. Athènes fut corrompue par Périclès. Les richesses et les arts ont toujours ce résultat. Elles commencent par avilir les nations, puis elles les jettent sous une tyrannie quelconque, où elles achèvent de pourrir. Comme remède, l'auteur propose le communisme. Il veut que les richesses soient réparties d'une manière à peu pres égale. Il concède que l'inégalité de la fortune pourrait bien être le fruit de l'inégalité des facultés; mais cette inégalité, selon lui, provient de l'éducation. « Tous les hommes, dit-il, naissent égaux par leurs facultés et par leurs besoins. A l'origine, tous avaient la même intelligence, la même sensibilité, la même volonté; l'éducation seule a différencié les individus et les races. Et Mably conclut à l'éducation égale pour tous. Il demande en outre l'abolition de la propriété individuelle, et, comme moyen d'atteindre ce but, l'abolition de l'hérédité et du droit de tester. Enfin, il se prononce nettement contre le crédit public, le capital, le commerce, déclare qu'il faut aussi détruire les sciences, les lettres, les arts, fermer les bibliothèques, les musées, les théâtres, les établissements d'instruction publique. On ne doit conserver dans le nouvel ordre social que l'agriculture et la gymnastique, comme à Sparte. Il stipule qu'il y aura une religion dans sa nouvelle société; mais quelle religion ! On n'aura pas le droit de la discuter : « Le gouvernement doit être intolérant. » Du reste, Mably ne se dissimule pas que la révolution qu'il propose tuera les trois quarts du genre humain, qu'il s'agit de rendre heureux : « Il vaut mieux, dit-il (*Du gouvernement et des lois de la Pologne* [Paris, 1781, 1 vol. in-12]), il vaut mieux ne compter que 1 million d'hommes heureux sur la terre entière que d'y voir cette multitude innombrable de misérables et d'esclaves, qui ne vit qu'à moitié dans l'abrutissement et la misère. »

En dépit des erreurs et des folies qu'elles contiennent, les théories de Mably, au fond desquelles se trouvent en définitive des intentions généreuses, un ardent amour de l'humanité et de la justice, ont exercé une certaine influence sur la Révolution française. Marat procédait de lui surtout. Ce sont ses idées que voulurent réaliser Babeuf, Buonarotti et leurs successeurs.

Si Mably manquait de science, si ses prétendues solutions sont de la fantaisie pure, s'il a eu le tort de ne rien comprendre au mouvement industriel qui fait la vie des sociétés actuelles, et de vouloir enfermer le monde dans le moule étroit de Sparte, il lui reste du moins le mérite d'avoir posé, l'un des premiers en France, le problème de la répartition équitable des richesses, le problème social, et d'avoir affirmé, maladroitement sans doute, mais énergiquement, le principe égalitaire. Mably est un des premiers maîtres du socialisme moderne. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Lettres à Mme la marquise de P... sur l'Opéra* (1741, in-12), écrit anonyme; *Principes des négociations* (La Haye, 1757, in-12); les *Droits et les devoirs du citoyen*, opuscule suivi d'*Observations sur l'histoire de France*, écrits qui ne parurent qu'après la mort de l'auteur.

Une collection de ses *Œuvres* a paru en 15 vol. in 8° (Paris, 1794-1795), précédée d'un *Eloge historique de Mably*, par l'abbé Brizard, éloge couronné par l'Académie des inscriptions en 1787.

MABOIA, l'esprit du mal chez les Caraïbes indigènes des îles Antilles. C'est à cette divinité malfaisante qu'ils attribuent tous les malheurs qui leur arrivent, les tempêtes, les maladies, etc. D'après eux, Maboia se plaît à les épouvanter en leur apparaissant sous des formes diverses, mais hideuses. Pour éviter sa colère, ils portent attachées au cou de petites figures représentant grossièrement l'image de la divinité telle qu'elle s'est présentée à eux, et s'exténuent par de longs jeûnes.

MABOUIER s. m. (ma-bou-ié). Bot. Genre de capparidées de l'Amérique méridionale, dont les racines noueuses sont employées par les naturels pour faire des massues.

MABOUL (Jacques), prédicateur et prélat français, né à Paris vers le milieu du XVIIe siècle, mort en 1723. Il entra dans les ordres, se fit remarquer comme orateur de la chaire et, après avoir été grand vicaire de l'évêque de Poitiers, il fut appelé à occuper le siége épiscopal d'Alet, dans le Languedoc. Le régent, qui avait pour son caractère et pour son talent une grande estime, le chargea de rédiger des mémoires, dans le but de mettre un terme aux querelles du jansénisme. On a de lui les oraisons funèbres de Michel Le Tellier, du grand Dauphin, du duc et de la duchesse de Bourgogne, etc., qui ont été réunies et publiées sous le titre de *Recueil des oraisons funèbres prononcées par M. Maboul, ancien évêque d'Alet* (Paris, 1748). Son style est assez égal et châtié. « On admire dans ses discours, dit Parisot, la noblesse des sentiments, la profondeur des pensées, la précision et la justesse de l'expression, la majesté des figures. »

MABOUYA s. m. (ma-bou-ia). Massue que les naturels de l'Amérique du Sud font avec la racine dure et noueuse du mabouier.

— Erpét. Espèce de gecko des Antilles. ‖ On l'appelle aussi EUPREPES.

— Bot. *Pois mabouya*, Semence du mabouier.

— **Encycl.** Erpét. Le *mabouya* est une espèce de gecko, à corps allongé, atteignant environ 0m,35 de longueur; ses pattes sont si courtes qu'elles peuvent à peine lui servir pour marcher; ses mâchoires sont égales en longueur; sa queue est assez courte. La couleur de ce reptile est d'un roux blanchâtre et comme argenté. Il habite les Antilles, loge dans les arbres creux et ne sort de sa retraite que pendant la grande chaleur du jour; il se nourrit d'insectes et de vers, et mord avec opiniâtreté quand on l'irrite

A ces détails, dont l'exactitude repose sur des observations satisfaisantes, les anciens auteurs en ajoutent d'autres qui paraissent fabuleux, ou tout au moins empreints d'une certaine exagération. Le mot *mabouya*, dans la langue des Caraïbes, signifie *diable;* ils l'appliquent aux animaux les plus hideux, les plus laids, à tous ceux dont la vue inspire une sorte d'horreur. Le saurien en question, qu'on appelle aussi brochet de terre, cucitz du Pérou, scinque brun, etc., ressemble à un crapaud auquel on aurait ajouté une queue; il a à chaque patte cinq doigts plats, larges, arrondis par le bout et armés de griffes qui ressemblent à l'aiguillon d'une guêpe; sa peau, de différentes couleurs, semble enduite d'huile.

« Cet animal, dit V. de Bomare, se plaît ou sur les branches d'arbres ou sur les chevrons des cases; ceux qui habitent dans des trous d'arbres pourris ou dans des lieux marécageux où le soleil ne donne pas sont noirs et affreux; pendant la nuit, ils poussent un cri effroyable, qui présage infailliblement le changement de temps. Ils s'élancent hardiment sur ceux qui les agacent, et quoiqu'ils s'y attachent de manière qu'il est difficile de les retirer, on a pourtant remarqué qu'ils n'ont jamais mordu, ou au moins que la blessure qu'ils peuvent faire n'est pas dangereuse. Les sauvages vouent leurs ennemis aux griffes de cet animal. »

Une autre espèce, appelée *mabouya-colan*, a le dessous du pied partagé par une ligne longitudinale, plissé et très-serré transversalement, et les doigts munis d'une ligne saillante sur leur longueur, ce qui donne à l'animal la facilité de se tenir et de marcher le long des corps les plus polis. Ses œufs sont presque ronds, d'un blanc sale, et leur coquille ressemble, dit-on, à celle d'un œuf de poule, en quoi ils diffèrent des autres lézards qui sont mous et élastiques. Les autres espèces sont peu connues.

MABRE s. m. (ma-bre — altér. du mot *marbre*). Techn. Plaque de fonte sur laquelle l'ouvrier fait la paraison, et qu'on appelle ainsi parce qu'elle est unie comme du marbre.

— Ichthyol. Nom du pagel mormyre, aux îles Baléares.

MABROUK, ville de l'Afrique centrale, dans la partie méridionale du Sahara, sur la route de Tombouctou à Agabli, habitée par des Touaregs. La ville est plus grande que Tripoli; ses maisons sont construites en pierre et assez bien bâties. Environs fertiles.

MABURNIE s. f. (ma-bur-nî). Bot. Syn. de BURMANNIE.

MABUSE ou **MAUBEUGE** (Jean GASSAERT, dit DE), peintre flamand, né à Maubeuge en 1499, mort à Anvers en 1562. Après avoir étudié la peinture, on ne sait sous la direction de quel maître, il fit un voyage en Angleterre et fut chargé par le roi Henri VII d'exécuter les portraits de ses trois enfants. Il paraît qu'il resta assez longtemps dans ce pays, car il y a laissé un assez grand nombre de portraits et de tableaux, notamment *Adam et Eve*, le *Christ et le jeune homme riche*, qui font partie de la galerie de Kensington; l'*Adoration des Mages*, une de ses plus belles œuvres, à la galerie de Castle-Howard, etc. En quittant l'Angleterre, il revint en Flandre, mais il y resta peu de temps. Peu après, en effet, il suivit à Rome l'abbé de Middelbourg, nommé ambassadeur par l'empereur Maximilien.

Ce fut vers 1532 ou 1533, à l'apogée de la Renaissance, que le peintre put se retremper à la source vive du grand art italien. Il en reçut une impression des plus vives, et une transformation complète s'opéra alors dans son talent. Jusque-là ses compositions étaient d'une austère placidité, d'un aspect froid et roide, d'une couleur fine, mais triste et monotone. Sous l'influence des maîtres italiens, Mabuse adopta un style large, mouvementé, plein d'ampleur, un chaud coloris, et lorsqu'il revint dans son pays natal, il y fit une véritable révolution artistique. « Il fut le premier, dit M. Piérart, qui introduisit en Flandre non-seulement la manière de bien ordonner, avec toute l'exactitude et la couleur locale voulues, les sujets les plus divers de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, mais encore l'habitude de peindre à nu des fictions poétiques, des allégories et des épisodes mythologiques. » La *Danaé recevant la pluie d'or*, qu'on admire à Munich, *Neptune et Amphitrite*, du musée de Berlin, qui datent de cette époque, sont deux morceaux hors ligne, d'une puissance magistrale. Toutefois, le nombre des tableaux de ce genre, exécutés par Jean de Mabuse, n'est pas grand; l'artiste fut bien vite ramené, par d'innombrables commandes, au domaine religieux.

Pendant assez longtemps Mabuse vécut à Middelbourg auprès de Philippe de Bourgogne. Il exécuta dans cette ville plusieurs œuvres fort remarquables, entre autres une *Descente de croix*, qui excita au plus haut point l'admiration d'Albert Dürer, puis il décora de nombreux tableaux le château de Suytburg, et fit ensuite pour le marquis de Veere plusieurs compositions, dont l'une, la *Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus*, représente la marquise de Veere et son fils et passe pour une de ses œuvres capitales.

Mabuse rivalisait de faste et d'ostentation avec son ami Lucas de Leyde. « Sa conduite était loin de répondre à ses talents, dit Périès. Il se livrait à tous les genres de débauche, mais surtout à la passion du vin. Son inconduite devint telle que, malgré toutes les protections que lui avaient obtenues ses talents, il fut arrêté et mis dans les prisons de Middelbourg, où on lui laissait toutefois la liberté de se livrer à son art. Il avait formé plusieurs élèves fort remarquables, Hemskerck, surnommé le Raphaël hollandais, Michel Conie, Martin van Veen, Jean Schoreel, etc.

Le Louvre possède de cet artiste le *Portrait du chancelier de Flandre Jean de Carondelet*, qui est de la seconde manière du maître, tandis que la *Sainte Famille*, du même musée, appartient très-probablement à l'époque de son séjour en Angleterre. On voit au musée de Berlin *Adam et Eve près de l'arbre fatal* et *Noé endormi par l'ivresse*. Ce dernier morceau est une imitation flagrante de la fresque de Michel-Ange à la Sixtine. Outre la *Danaé*, déjà nommée, Munich possède encore une *Sainte Famille*, un *Christ sortant de chez Pilate*, le *Crucifiement de Jésus*, l'*Archange Michel*, le *Christ dans sa gloire*. La galerie de Vienne n'est pas moins riche, et presque tous les tableaux qu'elle a de ce maître appartiennent à son meilleur temps. Ainsi *Abimélech offrant des présents à Abraham*, *Adam et Eve*, la *Justice*, etc., sont de superbes morceaux dans lesquels le peintre a mis ses qualités les plus précieuses. Le triptyque du musée de Bruxelles offre encore trois pages d'une très-grande valeur et qui sont une des meilleures inspirations de la première manière de Mabuse. Le premier volet représente *Simon le pharisien*, le second la *Résurrection de Lazare*, et le troisième *Marie-Madeleine*. La galerie royale de La Haye possède une toile assez grande, divisée en douze parties égales, dont chacune représente un épisode de la *Vie de saint Augustin*. Ces petits tableaux juxtaposés sont presque tous charmants. Citons encore : la *Vierge sur un trône*, au palais ducal de Gênes; le *Pape disant la messe*, à l'église Saint-Jacques de Lubeck; l'*Adoration des bergers*, à Wurtzbourg; *Marie avec l'Enfant Jésus* et *Marie tenant l'Enfant Jésus*, à la chapelle Saint-Maurice, à Nuremberg, etc.

MAC s. m. (mak). Mot qui signifie *fils* et qui précède un grand nombre de noms écossais et irlandais.

— Argot. Amant et souteneur d'une fille de joie. ‖ On dit aussi MACCHOUX, et les deux mots paraissent des altérations du mot MAQUEREAU.

MACA s. f. (ma-ka — fém. de *mac*). Entremetteuse, maquerelle.

MACABER, poëte allemand, sur la vie duquel on ne possède aucun renseignement et dont l'époque même de la vie est ignorée. Il passe pour l'auteur d'un recueil de dialogues entre la Mort et des personnages appartenant à diverses conditions sociales. Ecrit en allemand, cet ouvrage a été traduit en latin, en français et en anglais. Une traduction latine a paru sous le titre de *Speculum morticini* ou *Speculum choreæ mortuorum*. Une édition française, publiée à Paris en 1486, est intitulée : *Ce présent livre est appelé Miroir salutaire pour toutes gens et de tous états, et est de grande utilité et récréation*.

MACABIT s. m. (ma-ka-bi). Argot. Nom donné, à Paris, par les mariniers aux cadavres qu'ils trouvent flottants sur l'eau. ‖ On dit aussi MACCHABÉE et MACCABE.

MACABRE adj. f. (ma-ka-bre. — Quelques-uns rapportent ce mot à l'arabe *makbara*, chambre funéraire; mais il est est à peu près certain que la danse *macabre* est identique au *chorea Macchabæorum*, danse des Macchabées dont parle Du Cange. C'était une cérémonie plaisante, pieusement instituée par les ecclésiastiques, et dans laquelle des dignitaires, tant de l'Eglise que du monde, conduisant la danse, sortaient tour à tour de la danse pour exprimer que chacun de nous doit subir la mort. On lit, en effet, dans un texte de 1453 : *Quatuor simasias vini exhibitas illis qui choream Macchabæorum fecerunt.* « On peut, dit M. Littré, supposer que les sept frères Macchabées avec Eléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse, où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée plus frappante, on chargea la Mort de conduire cette danse fantastique). Se dit d'une sorte de ronde qu'on peignait fréquemment dans les cimetières au moyen âge, et qui figurait une danse de morts de tout âge et de toute condition, sujet souvent reproduit par la peinture : *La Danse* MACABRE *de Holbein. La Mort, dans les Danses* MACABRES, *est variée à l'infini, mais toujours bouffonne, à l'instar de la vie, qui n'est qu'une sérieuse pantomime.* (Chateaub.)

MACACUS s. m. (ma-ka-kuss). Mamm. Nom scientifique du genre macaque.

MACADAM s. m. (ma-ka-damm — du nom de l'inventeur, *Mac Adam*). Nouveau genre de pavage en pierres dures concassées et soumises à une forte pression : *Chaussée en* MACADAM.

— Par ext. Chaussée, chemin en macadam : *Marcher sur le* MACADAM.

MAC-ADAM (John-Loudon), ingénieur anglais, inventeur du système de routes qui porte son nom, né à Kirkcudbright (Ecosse) en 1756, mort en 1836. Il fut chargé de l'administration des routes d'Ecosse et nommé curateur de celles de Bristol en 1819. Le cailloutage qu'il employa pour le ferrement des chemins et des rues devint d'un usage presque général en Angleterre. Il n'a été introduit à Paris qu'en 1849, sous l'administration de M. Bineau. Préconisé par des ingénieurs, repoussé par d'autres, si ce système a des avantages, la pratique a démontré qu'il produit dans les villes, en hiver, une boue liquide, en été une poussière insupportable. Ajoutons que le macadamisage est une invention française qui nous est revenue par l'Angleterre. Il fut mis en usage sous Louis XVI par Trésageur, inspecteur général des ponts et chaussées. Mac-Adam a laissé quelques écrits, dont le principal a pour titre : *Observations sur les routes* (Londres, 1822).

MACADAMISAGE s. m. (ma-ka-da-mi-za-je — rad. *macadamiser*). Action ou manière de macadamiser : *Le* MACADAMISAGE *est un progrès, mais il est encore bien loin d'être satisfaisant.*

— **Encycl.** Ce genre de construction, qui n'est autre que celui de l'empierrement proprement dit, consiste à maintenir dans un état parfait de sécheresse le sol sur lequel la route est établie. A cet effet, M. Mac-Adam, qui le premier, par ses travaux et ses écrits, appela l'attention générale sur la construction des routes, conseille la suppression des encaissements, l'exhaussement des chaussées, l'emploi unique des pierres cassées, la propreté et la netteté de ces pierres et un emploi fait avec un soin minutieux. Les méthodes de cet ingénieur sont : 1^{o} la construction des chaussées en une ou plusieurs couches de pierres cassées, dont la plus lourde ne pèse pas plus de six onces et dont l'épaisseur totale n'excède pas 0^{m},25 ; 2^{o} le démontage des anciennes routes pour les reconstruire, après en avoir ôté les parties terreuses ; 3^{o} le piquage des parties à réparer avant d'y placer la pierre ; 4^{o} l'usage des balances pour qu'aucun fragment de pierre ne soit plus lourd que six onces ; 5^{o} l'emploi d'un petit marteau ou massotte pour exécuter le cassage assis. Ce système de *macadamisage* a subi des modifications nombreuses par la méthode de M. Telford, et par les divers ingénieurs chargés des services de la construction et de l'entretien des routes macadamisées ou, à proprement parler, empierrées. Au mot EMPIERREMENT nous avons donné le détail de la construction de ce genre de chaussées ; nous renvoyons donc à ce mot pour compléter ces renseignements.

MACADAMISÉ, ÉE (ma-ka-da-mi-zé) part. passé du v Macadamiser : *Route* MACADAMISÉE. *Chaussée* MACADAMISÉE. *Boulevard* MACADAMISÉ.

MACADAMISER v. a. ou tr. (ma-ka-da-mi-zé — rad. *macadam*). Couvrir en macadam, en parlant d'une route ou d'une voie quelconque : MACADAMISER *un boulevard, une place, un grand chemin. Les matériaux employés pour* MACADAMISER *un chemin sont la pierre cassée ou du gravier.* (M. de Dombasle.)

MACAGLIE s. f. (ma-ka-gli). Bot. Syn. de LÉPIDOSPERME.

MACAGUA s. m. (ma-ka-goua). Ornith. Genre de faucons, comprenant deux espèces de Cayenne.

— **Encycl.** Les *macaguas* fréquentent plutôt les lieux marécageux que l'intérieur même des forêts, et en cela ils offrent quelque analogie avec nos busards ; aussi affectionnent-ils particulièrement les bois que bordent des savanes noyées. Leur naturel est indolent. Ils font la chasse aux poissons, et particulièrement aux serpents, qu'ils assomment à coups d'ailes, comme les secrétaires dont ils rappellent un peu les allures et les habitudes dans ces combats bizarres. Ces oiseaux sont voraces ; ils se gorgent plutôt qu'ils ne mangent ; aussi quand ils sont repus, leur jabot ressort-il du milieu des plumes, ainsi que cela se remarque chez quelques autres rapaces (vautours, caracaras, etc.). L'espèce type du genre est le *macagua ricaneur*, ainsi nommé à cause de ses cris aigus, successifs et saccadés, qui ressemblent à un long éclat de rire. Il a le dos brun tacheté de blanc, la tête blanche, les joues et la langue noires, le ventre blanc. Il habite Cayenne et le Paraguay. Une autre espèce habitant également Cayenne est le *macagua à tête noire*, qui ne diffère de la précédente que par le signe caractéristique auquel il doit son nom.

MACAHALAT s. m. (ma-ka-a-la). Méd. Eau que les Egyptiens extraient du calaf par distillation, et qu'ils emploient à l'intérieur et à l'extérieur contre les fièvres pestilentielles ou ardentes. ‖ On dit aussi MACAHALEF.

MACAHÉ, ville du Brésil, devant un bassin qui n'est séparé de la mer que par une étroite langue de sable formant la rive gauche. C'était primitivement un établissement de jésuites. Après l'expulsion de la Compagnie en 1759, quelques familles brésiliennes vinrent s'y établir, attirées par l'extrême fertilité du sol de cette contrée. Commerce actif avec Rio-Janeiro ; exportation de riz, de café, etc. On y remarque un fort, bâti sur une petite colline pour défendre l'entrée de la rivière, l'église Santa-Anna et la tour du télégraphe.

MACAIRE (SAINT-), bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. O. de La Réole, sur la rive droite de la Garonne ; pop. aggl., 2,115 hab. — pop. tot., 2,165 hab. Tonnellerie ; récolte et commerce de vin rouge. Saint-Macaire occupe l'emplacement d'une cité gallo-romaine connue sous le nom de *Ligena* ; c'était jadis une place forte renfermée successivement dans trois enceintes dont il subsiste des portions considérables de murailles, des portes et des tours. Les restes les plus intéressants des antiques fortifications du bourg sont : la *Maison Baritault*, qui défendait la porte de Mercadion ; la porte de l'Hôtel de ville (XII^{e} siècle) ; la porte du Turon ; deux tours carrées et la porte de Dams, ouverte sous une tour.

L'église Saint-Sauveur, classée parmi les monuments historiques, est en partie romane et en partie ogivale. Les parties les plus remarquables de ce vaste et bel édifice du XIII^{e} siècle sont : le portail, décoré de niches et de statues ; les chapiteaux des colonnes de la nef, qui offrent de fines sculptures ; le sanctuaire et le transsept, ornés de peintures murales représentant des scènes de l'Apocalypse et de la vie des apôtres.

Signalons aussi : les restes du château de Tardes ; l'hôtel Savignac, bâti au XVI^{e} siècle ; des maisons du XIV^{e} siècle ; la place du Marché, bordée de maisons très-anciennes, etc.

Dans les environs, au hameau du Verdelais, s'élève une chapelle souvent rebâtie depuis le XIII^{e} siècle, et visitée par un nombre considérable de pèlerins. La façade, d'ordre ionique, est ornée de quatre statues ; le sanctuaire, qui renferme l'image de la Vierge, est décoré avec beaucoup de magnificence.

Les vins connus dans le commerce sous le nom de *saint-macaire*, se récoltent dans la Gironde, à 14 kilom. O. de La Réole ; ce sont des vins communs, très-colorés, rudes, dépourvus de spiritueux et ayant un goût de terroir très-prononcé ; ce qui n'empêche pas les négociants d'en exporter environ 100,000 hectolitres par an.

MACAIRE (saint), **l'Ancien**, né dans la haute Egypte vers l'an 300, mort vers 390. Il se retira, à l'âge de trente ans, dans les déserts de la Thébaïde ; mais on l'en fit sortir pour le revêtir du sacerdoce. Persécuté par Valens, à cause de son attachement au Symbole de Nicée, il fut relégué dans une île du Nil. Il en sortit, cependant, et retourna au désert, où il mourut. On lui attribue cinquante *Homélies* (en grec), plusieurs fois réimprimées et dont l'édition la plus complète est celle que Floss a publiée sous ce titre : *Macarii Egyptii epistolæ, homiliarum loci, etc.* (Cologne, 1850, in-8^{o}). L'Eglise l'honore le 15 janvier.

MACAIRE (saint), **le Jeune**, né à Alexandrie, mort vers 395. Il se retira vers 335 dans la vallée de Natron (Egypte), eut près de 5,000 moines sous sa direction, et fut persécuté à cause de son zèle contre les ariens. On lui attribue les *Règles des moines*, imprimées dans le *Codex regularum* (Rome, 1661, 2 vol. in-4^{o}). Il est honoré le 2 janvier.

MACAIRE, métropolitain de Moscou, mort en 1564. Il siégea d'abord à Novgorod, d'où il envoya des prêtres en Laponie pour y propager le christianisme, encore peu répandu. Nommé métropolitain de Moscou en 1542, il fit canoniser vingt et un personnages, sans aucune formalité, convoqua plusieurs conciles pour détruire certaines sectes, notamment le fameux concile de 1551, dans lequel furent décrétés cent canons. Dans ses loisirs, il réunit des légendes de saints et en fit huit gros volumes qui sont restés manuscrits. Ce fut également lui qui présida à la rédaction des annales russes, connues sous le titre de *Stepnia-Knigo* (*Livre des degrés*) et il contribua à faire établir à Moscou la première imprimerie que cette ville ait possédée.

MACAIRE, surnommé **Chrysocéphale**, prélat et écrivain ecclésiastique byzantin, qui paraît avoir vécu au XIV^{e} siècle. Il fut archevêque de Philadelphie et dut son surnom à l'habitude de ranger les extraits qu'il faisait des œuvres des Pères en chapitres, auxquels il donnait le nom de *Chapitres d'or*. Macaire composa sur des sujets religieux un grand nombre d'ouvrages, estimés au XIV^{e} siècle, et qui n'ont pas été imprimés, à l'exception d'une *Oraison sur l'exaltation de la croix*, publiée par Gretser dans son ouvrage intitulé *De cruce*.

MACAIRE (le chevalier), assassin d'Aubry de Montdidier. V. CHIEN DE MONTARGIS et l'article suivant.

Macaire, chanson de geste publiée, d'après le manuscrit de Venise, par M. Guessard (Paris, 1866, 1 vol. in-12). C'est un des grands poëmes du moyen âge. L'original est malheureusement perdu. On n'en possédait que le manuscrit italianisé, découvert récemment à Venise. M. Guessard l'a publié avec une restitution en regard ; cette restitution n'est pas sûre, mais seulement plausible. Au moment d'éditer le livre, on a découvert à la bibliothèque de l'Arsenal une version en prose.

La chanson de Macaire a d'abord été composée (probablement au XII^{e} siècle) en vers de dix syllabes, puis refaite en vers de douze syllables avec un grand développement. On n'en connaît pas l'auteur, bien qu'elle ait eu un grand succès en France et à l'étranger. La légende est de beaucoup antérieure au règne de Charles V. On pourrait suivre dans la plupart des littératures de l'Europe latine l'histoire du poëme de *Macaire*, partout lu, commenté, paraphrasé et objet de récits légendaires qui ont traversé les siècles. En voici la donnée très-sommaire : Charlemagne était revenu en France après les guerres d'Espagne et y avait oublié Roncevaux et la mort de Roland. Il avait admis à sa cour et jusque dans son intimité un chevalier de la race de Mayence, un parent du traître Ganelon, Macaire de Losane. Charlemagne ne tarde pas à se repentir de la confiance qu'il a mise en lui. Macaire ose lever les yeux sur l'épouse de son maître, la belle et vertueuse Blanchefleur, la fille du césar de Constantinople. La reine repousse ses avances et le décourage de différentes manières. Macaire, irrité, entreprend de lutter contre la résistance de la vertueuse Blanchefleur et trouve le moyen de se servir contre elle du nain favori de Charlemagne. Macaire est puni de l'injure qu'il réussit à faire à la reine ; elle le châtie de telle sorte qu'il est obligé de garder la chambre durant huit jours. Macaire veut se venger de la reine, et dans cette entreprise le nain continue de lui servir d'auxiliaire. Il a été châtié aussi, et la vengeance de Macaire se confond avec la sienne. Le misérable se cache donc le soir dans la chambre du roi, derrière la porte. Charlemagne a l'habitude de se lever de bonne heure afin d'assister à matines ; aussitôt qu'il est levé, le nain se fourre dans la couche de la reine à la place même que vient de quitter le roi. C'est là que Charlemagne doit le trouver à son retour. Le nain n'a rien à redouter. Si on l'interroge, il dira qu'il a obéi aux injonctions de sa souveraine. Et puis Macaire lui a promis son assistance. Le nain est donc heureux de pouvoir servir les desseins du traître Macaire ; il suit à la lettre les instructions qu'il en a reçues et l'événement arrive tel qu'on l'avait prévu. Charlemagne revient de matines ; à son entrée dans la chambre de la reine, il découvre des vêtements sur un banc et aperçoit dans le lit de Blanchefleur la grosse tête du nain. Il sort de la chambre en proie à une sorte de délire furieux. Dans la grande salle du palais, où il se rend, il trouve Macaire en compagnie de plusieurs chevaliers déjà levés à cette heure matinale. Il veut rendre ces serviteurs fidèles témoins de sa honte et les conduit dans la chambre de la reine, toujours endormie en compagnie du nain, qui ronfle à côté d'elle. Macaire est chargé d'interroger le nain, qui récite la leçon que Macaire lui-même lui a apprise. Blanchefleur s'éveille pendant l'interrogatoire, et son embarras est tel qu'elle ne trouve pas un mot pour se défendre. Ce que Macaire avait prévu se réalise : Charlemagne fait le serment solennel de faire monter la reine sur le bûcher.

Mais Charlemagne aime tant la reine qu'il ne demanderait pas mieux que d'avoir un prétexte pour l'épargner. Macaire et les chevaliers qu'il a sous son influence s'opposent comme ils peuvent à ce désir du prince. Celui-ci se résigne, en dernier lieu, à faire exécuter la sentence qu'il a prononcée, car le serment de Charlemagne est une sentence. Le bûcher est allumé. Au moment d'y monter, Blanchefleur demande un confesseur. L'abbé de Saint-Denis est chargé de remplir cet office. La reine se confesse ; sa confession persuade l'abbé de Saint-Denis de son innocence ; il exhorte Charlemagne à lui épargner le bûcher. D'ailleurs elle est enceinte. Le roi, sur le conseil du duc Naimes dans lequel il a une entière confiance, fait grâce de la vie à Blanchefleur, mais la condamne au bannissement. Un jeune damoiseau, du nom d'Aubry, est chargé de la reconduire dans son pays natal. Aubry part avec la reine, qu'accompagnent tous les regrets, y compris ceux du roi.

Macaire n'est pas content de voir l'affaire tourner de cette manière et complote une nouvelle vengeance. Il poursuit la reine pendant son voyage, attaque Aubry, qui refuse de lui abandonner celle qu'on lui a confiée, et tue le fidèle gardien de la princesse. Durant le combat, la reine s'est échappée. Ne pouvant la retrouver, Macaire revient à Paris. Mais Aubry avait un lévrier qui lui était fort attaché et qui ne le quittait point. Le chien dévoué reste trois jours près du cadavre de son maître, puis, vaincu par la faim, se décide à revenir à Paris.

Il arrive au palais du roi au moment où les barons sont à table, voit Macaire et saute sur lui ; après quoi il prend du pain sur la table et retourne auprès du corps d'Aubry. L'agression dont Macaire avait été l'objet parut singulière ; on se demanda si Aubry avait déjà accompli sa mission, car on avait reconnu son chien et l'on savait qu'il ne quittait pas son maître. Le chien revint à la même heure ; mais cette fois il trouva les gens de Macaire préparés à le recevoir. Macaire ne fut pas mordu, et le fidèle lévrier retourna de nouveau auprès du cadavre de son maître.

Le roi et ses barons se promirent de suivre le chien la première fois qu'il reviendrait. Il revint effectivement et on découvrit le crime dont Aubry avait été victime. Macaire, accusé de l'avoir assassiné, nie le fait et offre de prouver son innocence par les armes. Personne n'ose accepter le défi, car Macaire est un rude chevalier et fort bien apparenté. Le duc Naimes propose, en désespoir de cause, de mettre aux prises l'accusé et l'accusateur, c'est-à-dire Macaire et le chien d'Aubry. Macaire, vaincu dans ce duel, est attaché et promené à la queue d'un cheval, puis brûlé vif.

Cependant Blanchefleur s'était égarée dans la forêt. Elle fit la rencontre d'un bûcheron, qui s'offrit à l'accompagner jusqu'à Constantinople. Mais la grossesse avancée de la reine ne lui permit pas d'aller plus loin que la Hongrie, où elle accoucha d'un fils dans une auberge.

Varocher, le bûcheron, passait pour le mari de Blanchefleur, et il ne tint à rien que le fils de Charlemagne n'eût un cabaretier pour parrain. Heureusement, le roi de Hongrie, se rendant dans un moutier, découvrit l'aventure et tint l'enfant sur les fonts. Il reconnut la haute origine du nouveau-né à une croix blanche qu'il portait sur l'épaule droite. Le roi de Hongrie informa l'empereur de Constantinople du sort de sa fille, qu'il hébergea d'ailleurs loyalement. Le césar byzantin reprit sa fille et se disposa à se venger de Charlemagne. Le repentir, les excuses de ce dernier, le supplice de Macaire ne parviennent pas à le fléchir. La guerre éclate. L'empereur de Constantinople arrive sous les murs de Paris à la tête de 50,000 hommes. Charlemagne sort au-devant de lui avec son armée ; on en vient aux prises. Après maint combat, on prend des deux côtés la résolution d'en finir par un duel entre les deux plus vaillants chevaliers de chaque armée. Varocher est choisi par l'empereur de Constantinople et Ogier le Danois par Charlemagne ; on se bat à outrance. Ogier, surpris de la vaillance de son adversaire, interrompt le combat pour lui demander son nom. Ogier s'avoue vaincu, va demander la paix et revient au camp avec un enfant blond qui dit au roi : « Père, je suis votre fils, et si vous en doutez, voyez la croix blanche que je porte sur l'épaule. » La paix est bientôt faite ; les deux époux rentrent ensemble dans Paris où on célèbre des fêtes magnifiques. Varocher, comblé de faveurs, est institué champion en titre d'office à la cour de Charlemagne. Il remplace sa chaumière de bûcheron par un château, donne des habits de soie à sa femme et promet à ses fils qu'ils seront un jour chevaliers.

MACAIRE (Robert), personnage de comédie. V. ROBERT.

MACAIRIEN, IENNE adj. (ma-kè-ri-ain, iè-ne — rad. *Macaire*). Néol. Qui convient, qui est propre à un fripon comme Robert Macaire : *On ne voyait chez M*^{me} *Schontz qu'un seul homme à réputation* MACAIRIENNE, *Couture, qui plus d'une fois avait fait hurler les boursiers.* (Balz.) *Charlatanerie* MACAIRIENNE ! *Spéculation !* (Proudh.)

MACAIRISME s. m. (ma-kè-ri-sme — rad. *Macaire*). Néol. Caractère de Robert Macaire, fripponnerie hardie et éhontée : *En supposant qu'il poussât le* MACAIRISME *jusqu'à ses dernières limites et que pour lui les gendarmes ne fussent que des mortels tout simplement revêtus de culottes plus ou moins jaunes...* (L. Huart.) *Mystification*, MACAIRISME ! *Spéculation !* (Proudh.)

MACAÏSTE s. et adj. (ma-ka-i-ste). Géogr. Habitant de Macao ; qui appartient à Macao ou à ses habitants : *Les* MACAÏSTES. *Le commerce* MACAÏSTE.

MACALO, lieu de l'Italie septentrionale, entre Bergame et Brescia, célèbre par la victoire que Carmagnola et les Vénitiens y remportèrent, en 1427, sur le duc de Milan.

MACANÆUS ou **MACCAGNI** (Dominique DELLA BELLA, plus connu sous le nom de), littérateur et érudit italien, né à Maccagno, près de Novare, d'où il tira son nom, en 1438, mort à Turin en 1520. Il acquit une connaissance approfondie des langues anciennes, se fit une grande réputation comme philologue, professa successivement les belles-lettres à Milan et à Turin, et reçut le titre d'historiographe de la maison de Savoie. Outre des dissertations et divers ouvrages manuscrits, on a de lui : *De lacu Verbano* (Milan, 1490, in-4°), description du lac Majeur; *Quæstiunculæ de busti cinere, de paganis, etc.* (Milan, 1490), et une édition du *De viris illustribus* d'Aurelius Victor.

MACANAZ (don Pedro), homme d'Etat espagnol, né en Castille vers 1760. Il appartenait à une famille d'origine irlandaise. Macanaz obtint fort jeune un emploi au ministère des affaires étrangères, et devint ensuite secrétaire d'ambassade en Russie, intendant du royaume de Jaen, conseiller des finances. Lorsque, en 1808, l'infant don Carlos se rendit à Bayonne à l'appel de Napoléon, Macanaz l'accompagna comme secrétaire, prit part aux discussions qui eurent lieu au sujet de l'abdication des princes espagnols, fut chargé quelque temps après d'une mission à Paris, subit une captivité de quelques mois au donjon de Vincennes et, après sa mise en liberté, se fixa à Paris, où il vécut sous la surveillance de la police. Après le retour de Ferdinand VII en Espagne, Macanaz revint à Madrid (1814). Nommé ministre de grâce et de justice, il signala son arrivée au pouvoir en interdisant le séjour de l'Espagne à tous ceux qui avaient prêté serment à Joseph et à Napoléon, bien qu'il eût lui-même sollicité des emplois du roi Joseph. La faveur dont il jouissait auprès de Ferdinand fut de courte durée. Accusé de trafiquer des emplois publics pour satisfaire la cupidité d'une Française, sa maîtresse, il fut privé de son portefeuille, de ses honneurs, de ses traitements et emprisonné au château de Saint-Antoine de La Corogne, où il subit une détention de deux ans. Rendu à la liberté, il se retira en Castille et y vécut obscurément jusqu'à l'époque de sa mort, dont nous ignorons la date.

MACANÉE s. f. (ma-ka-né). Bot. Genre de guttifères de la Guinée. ‖ On dit aussi MACAHANÉE et MACAHANA, MACANE ou MACHANE.

— **Encycl.** La *macanée* de la Guyane est un arbrisseau de 1 à 2 mètres de hauteur, à tige couverte d'une écorce grisâtre et gercée. Ses rameaux sarmenteux s'attachent aux arbres voisins et les lient ensemble par des festons de verdure; elle porte des feuilles opposées, ovales, aiguës, dentées en scie, très-grandes, et d'un beau vert foncé; le fruit est une grosse baie pyriforme, irrégulière, à enveloppe épaisse, coriace, à surface brune, inégale, bosselée et tachée de roux; la pulpe renferme quatre à six graines ovoïdes. Cet arbre croît à la Guyane, sur le bord des criques; les naturels l'appellent *macacahana*. Son bois est blanchâtre et peu compacte; son fruit ressemble beaucoup à celui du mammé d'Amérique; mais on n'en connaît pas les propriétés.

MACAO s. m. (ma-ka-o). **Jeux.** Nom d'un jeu de hasard dont l'origine est inconnue, et que l'on regarde généralement comme une modification du vingt-et-un : *Jouer au* MACAO. *Faire une partie de* MACAO *couvert*, *de* MACAO *découvert*.

— **Encycl.** Le *macao* se joue entre un banquier et un nombre illimité de pontes, avec un ou plusieurs jeux entiers. Chaque joueur ayant placé sur le tapis, devant lui, la somme qu'il veut exposer, le banquier distribue une carte à chacun, en ayant soin qu'elle ne soit pas vue par les autres. La distribution terminée, chaque joueur parle à son tour; il dit : « Je m'y tiens, » ou « Carte, s'il vous plaît, » suivant que sa carte se rapproche plus ou moins du point de neuf. Quand un joueur demande carte, le banquier lui donne une carte à découvert. Ce joueur peut encore s'y tenir ou demander une deuxième carte, puis une troisième, etc., jusqu'à ce qu'il soit satisfait de son jeu; mais s'il reçoit une figure ou s'il fait plus de neuf, il crève aussitôt, remet au banquier tout ce qu'il a exposé, et jette ses cartes. Le banquier parle le dernier. Comme les autres, il est libre de s'y tenir ou de prendre une ou plusieurs cartes successivement. S'il crève, il paye à chacun des joueurs qui n'ont pas crevé une somme égale à celle que le joueur a mise devant lui. S'il s'y tient, il abat son jeu, et tous les joueurs en font autant Alors, il paye à chaque joueur qui a un point supérieur au sien l'argent que celui-ci a exposé, et il reçoit, au contraire, celui de chaque joueur dont le point est inférieur au sien. Quand un joueur a neuf du premier coup, ce qu'on appelle un *neuf d'emblée*, il abat aussitôt son jeu, et le banquier lui paye immédiatement, sans attendre la fin de la tournée, le triple de ce qu'il avait mis devant lui. Un huit d'emblée se paye deux fois la mise, et un sept d'emblée une fois la mise. Pareillement, les joueurs payent au banquier mise triple, double ou simple, suivant qu'il a un neuf, un huit ou un sept d'emblée. Dans toutes les circonstances possibles, lorsqu'un joueur et le banquier ont tous les deux le même point, le coup est nul entre eux, et l'on dit qu'ils *se payent en cartes*.

Le *macao*, tel que nous venons de l'exposer, est ce qu'on nomme le *macao couvert*, parce que la première carte y est donnée sans être montrée. Le *macao découvert*, ou *macao en poste*, se joue absolument de la même manière, avec cette seule différence qu'on n'y donne qu'une carte à chaque joueur, et que le banquier retourne cette carte.

MACAO, colonie portugaise de la mer de Chine, avec une ville du même nom, située sur une presqu'île que forme à son extrémité méridionale l'île chinoise de Hiang-Chan, à l'embouchure de la rivière de Canton, par 22° 11′ de lat. N., et 111° 5′ de longit. E. L'île de Hiang-Chan est comprise dans la province chinoise de Kouang-Toung; elle est distante de 85 kilom. S. de Canton, et de 45 kilom. O. de Hong-Kong. La petite presqu'île qui porte l'établissement portugais mesure 15 kilom. de longueur sur 9 kilom. de largeur; elle est séparée au N. du reste de l'île par une muraille construite sur l'isthme par les Chinois en 1573, et dans laquelle s'ouvre une porte longtemps fermée et gardée, aujourd'hui toujours ouverte. Ce territoire, entrecoupé de collines et de vallées, accessible de tous côtés aux brises de la mer, jouit d'un climat salubre, et offre un séjour très-agréable pour les étrangers. La situation de la ville de Macao ressemble à celle de Cadix. Sa population est évaluée à 25,000 hab., dont 15,000 Chinois, et le reste Portugais et Malais; elle est la résidence d'un gouverneur portugais et d'un mandarin chinois. Siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Goa, elle était autrefois le centre du commerce entre la Chine, le Japon, l'Inde au delà du Gange et de la Malaisie. La rade et le port sont sûrs et commodes. Tous les navires venant de la mer et remontant à Canton s'y arrêtent. La ville est bâtie en amphithéâtre et protégée par une forte muraille dont les portes sont occupées par la garnison chinoise. Les rues sont droites et régulières, bordées de maisons en pierre et à un seul étage. Parmi les édifices publics, on remarque : le palais du conseil, la maison du gouverneur, douze églises, plusieurs couvents et de nombreux comptoirs. Vue de la mer, la ville présente un aspect magnifique dans son ensemble. Au pied d'une colline où s'étendent de beaux jardins, on remarque la grotte appelée la *Casa*, où, dit-on, le Camoëns a fait une partie de son poëme des *Lusiades*, à l'époque où il était retenu prisonnier à Macao.

La ville de Macao fut cédée aux Portugais en 1566. Le port, exposé aux vents du S. et du S.-O., du N. et du N.-E., a peu de profondeur, et les navires d'un fort tonnage jettent l'ancre à 8 kilom. La rupture des relations du Portugal avec le Japon, la Chine et le royaume de Siam a porté un coup terrible à la prospérité commerciale de la ville. Le port est déclaré port franc depuis 1846. Depuis 1844, Macao est un gouvernement particulier. Son territoire, dont les limites, du côté de la terre, sont peu étendues, offre un aspect très-beau. C'est la partie la plus salubre du S.-E. de l'Asie. Avant la dernière guerre entre les Anglais et les Chinois, Macao avait une grande importance politique, sinon commerciale, parce qu'elle était intermédiaire entre le commerce européen et celui de Canton. Les relations d'affaires y étaient plus faciles et soumises à moins d'entraves. C'est là que les Européens étaient obligés de se retirer quand le royaume de Canton était fermé.

Dans l'espoir de ranimer le commerce qui commençait à déchoir, le Portugal se décida à ériger Macao en port franc, en frappant d'un impôt d'un dollar par mois toutes les barques faisant le commerce ou le service entre Canton, Macao et Hong-Kong. Plus tard, les Chinois irrités tentèrent un coup de main contre Macao; mais leur tentative ne réussit pas. Ils furent repoussés par le feu des forts et perdirent une trentaine d'hommes et dix-sept barques. En 1849, un nouveau conflit éclata entre les Chinois et les Portugais, par suite de l'assassinat de l'amiral portugais Amaral, dont la mort tragique indigna toute l'Europe. Les nouveaux établissements anglais et français contribueront sans doute à relever Macao de sa décadence. Il se fait déjà de nombreux échanges, et un commerce considérable s'est établi entre Hong-Kong et Shang-Haï, grâce surtout aux nouveaux services organisés dans l'extrême Orient par la Compagnie péninsulaire anglaise et par celle des messageries françaises.

MACAQUE s. m. (ma-ka-ke — du portugais *macaco*, qui est un mot du Congo désignant une certaine espèce de singe). Mamm. Genre de quadrumanes, de la tribu des singes, groupe des catarrhinins, comprenant des espèces particulières à l'ancien continent et intermédiaires par leurs formes et leurs habitudes aux guenons et aux cynocéphales : *Les* MACAQUES *sont, en général, plus doux et plus susceptibles d'éducation que les cynocéphales.* (Desmarets.) *Les* MACAQUES *se font remarquer par leur adresse et leur sagacité.* (Bouillet.)

— Fig. Homme vieux et laid : *Un vieux* MACAQUE.

— s. f. Macaque femelle : *Une vieille* MACAQUE.

— Adjectiv. Qui convient à un macaque : *Sauf quelques gestes un peu* MACAQUES, *coudes aigus et mains pendantes, ses mouvements ont de l'aisance et de la grâce.* (Th. Gaut.)

— Entom. *Ver macaque*, Larve d'un insecte d'Amérique, qui s'introduit sous la peau, et y détermine des accidents plus ou moins graves : *Les insectes connus en Amérique sous le nom de* VERS MACAQUES *s'introduisent quelquefois dans la chair, et produisent des abcès difficiles à guérir.* (Buff.) ‖ On l'appelle aussi VER MARINGOUIN, BERNE, FLUGOCURU.

— **Encycl.** Les *macaques* sont des singes de taille moyenne, qui diffèrent des guenons par leur museau plus gros et plus allongé, en même temps qu'il est plus court que celui des cynocéphales. La moyenne de l'ouverture de leur angle facial est de 40 degrés. Le système dentaire est très-développé et ne diffère guère de celui des guenons; les dents sont au nombre de trente-deux, comme chez tous les singes. La tête, plus ou moins forte, présente sur les orbites un rebord élevé et échancré; le front est petit, les yeux très-rapprochés, les lèvres et la bouche pourvues d'abajoues; les oreilles sont nues, assez grandes et appliquées contre la tête. Le corps est plus ou moins trapu; les bras, proportionnés aux jambes, sont nerveux et robustes; les quatre mains ont cinq doigts chacune; les fesses sont pourvues de callosités plus ou moins épaisses, et la queue, de longueur très-variable, est réduite chez quelques espèces, le magot par exemple, à un simple tubercule. La queue des *macaques*, du reste, ne devient jamais chez eux un organe de préhension.

Le squelette des *macaques* proprement dits est à peu près semblable à celui des guenons. Le nombre des vertèbres est de 7 cervicales, 12 dorsales, 7 lombaires, 3 sacrées et de 22 à 19 coccygiennes, suivant la longueur de la queue. Les sternèbres sont au nombre de 8; il y a 12 côtes, dont 8 sternales et 4 asternales.

Les *macaques*, plus susceptibles d'éducation que les cynocéphales, sont en revanche plus méchants et plus lascifs que les guenons. Ce sont particulièrement les adultes, et chez les adultes les mâles, qui montrent le caractère le plus intraitable. Les jeunes et les femelles s'apprivoisent assez facilement. Ces animaux sont adroits, intelligents, et ce sont particulièrement les *macaques* que l'on garde dans les appartements. Ces singes se sont souvent reproduits dans nos climats et l'on a pu particulièrement étudier les mœurs des jeunes *macaques* nés au Muséum en 1824. La gestation dure sept mois environ. Le nouveau-né a dès le premier jour la même couleur qu'il aura plus tard, bien qu'un peu plus pâle. De ses quatre mains, il s'attache aux poils du ventre de sa mère et tient la mamelle avec la bouche, tandis que la *macaque*, peu gênée par ce fardeau, va et vient comme d'habitude et se borne à tenir son petit de l'une de ses pattes antérieures. Cette mère est, du reste, fort tendre pour sa progéniture et ne cesse de la soigner avec sollicitude, même lorsqu'elle a pris tout son développement.

Les *macaques* habitent l'Inde, les îles de l'archipel Indien, l'Afrique et même se trouvent parfois en Europe, sur le rocher de Gibraltar. Qu'ils forment là les débris d'une ancienne race indigène dont l'histoire remonterait aux temps reculés où l'Espagne et l'Afrique étaient encore réunies, ou bien, suivant l'opinion de certains naturalistes, Blainville entre autres, qu'ils ne forment qu'une sorte de bande de singes marrons, échappés des maisons de Gibraltar, et qui se reproduiraient dans des limites restreintes, toujours est-il que la présence singulière de ces animaux a été positivement constatée sur cet aride rocher, et que l'on estime à une centaine le nombre de ceux qui y vivent, on ne sait trop de quoi, il faut bien l'avouer. Aussi, est-il probable que ce chiffre est bien exagéré. Avec Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, on peut diviser le genre des *macaques* en trois groupes principaux : les *cercocèbes*, les *maimons* et les *magots*.

MACAR ou **MACARÉE**, nom donné à plusieurs personnages de la mythologie grecque, notamment : 1° à un fils du Soleil et de Rhodé, qui prit part à la mort de son frère Ténagès, puis se réfugia à Lesbos, à laquelle il donna le nom de Macarie, et fut père de Mitylène et de Méthymne; 2° à un fils d'Eole, qui eut un fils de sa sœur Canacée. Eole fit exposer l'enfant aux chiens, et envoya à sa fille une épée avec laquelle elle se tua. Quant à Macar, il parvint à gagner Delphes, où il devint un des prêtres d'Apollon.

MACARANGA s. f. (ma-ka-ran-gha). Bot. Genre d'arbrisseaux résineux de l'île de France et de Madagascar, appartenant à la famille des euphorbiacées.

MACARE s. m. (ma-ka-re — du gr. *makar*, heureux). Bonheur personnifié :

> *Macare*, c'est toi qu'on désire;
> On t'aime, on te perd et je croi
> Que je t'ai rencontré chez moi.
>
> VOLTAIRE.

‖ Ce mot de Voltaire n'a pas été adopté.

MACARÉE. V. MACAR.

MACAREL (Louis-Antoine), jurisconsulte français, né à Orléans en 1790, mort à Paris en 1851. Successivement secrétaire des préfets de l'Eure, des Basses-Pyrénées, du ministère de la marine, puis employé de l'administration des Postes, il fit ensuite partie du barreau de Paris. En 1818, il publia les *Eléments de jurisprudence administrative*, premier essai de classement des décisions du conseil d'Etat en matière contentieuse; fonda, en 1821, le *Recueil périodique des arrêts du conseil*, et devint, l'année suivante, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation. C'est dans l'exercice de cette charge qu'il composa son ouvrage intitulé : *Des tribunaux administratifs* (1828). Dans ce traité, il établissait et défendait l'existence d'une juridiction administrative, alors fort contestée. Fatigué par ce travail, il se démit de sa charge en 1827, fit, pendant trois ans, des cours de politique et d'administration pour une colonie de jeunes Egyptiens envoyés en France par Méhémet-Ali, et, adjoint à M. de Gérando, professeur titulaire de droit administratif, il l'aida dans la composition de son ouvrage : *Institutes du droit administratif français*. Nommé en 1830 maître des requêtes, puis conseiller d'Etat, il reçut en 1837 la direction de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, fonction qu'il occupa jusqu'à la retraite de M. de Montalivet, en 1839; il reprit alors son poste de conseiller d'Etat en service ordinaire. En 1840, sur l'invitation du ministre de l'instruction publique, M. Cousin, il ouvrit à l'Ecole de droit, comme suppléant de M. de Gérando, un cours d'administration générale, complémentaire du cours de droit administratif français; il prit possession en 1842 de cette dernière chaire, qu'il occupa jusqu'en 1849. La révolution de 1848 respecta cette existence complétement vouée au travail. Le ministre de l'instruction publique le nomma membre de la commission des hautes études, dans laquelle il fut spécialement chargé d'organiser l'école d'administration, dont l'établissement avait été décrété le 8 mars. Il fut élu par la Constituante et réélu par la Législative membre du conseil d'Etat, où il présida la section d'administration. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : *Recueil des arrêts du conseil d'Etat* (Paris, 1821-1830, 10 vol. in-8°); *Manuel des ateliers dangereux, insalubres, etc.* (Paris, 1827); *Eléments de droit politique* (Paris, 1833); *De la fortune publique en France et de son administration* (1840, 3 vol. in-8°), livre inachevé; *Cours de droit administratif* (Paris, 1844-1846, 4 vol. in-8°).

MACARET s. m. (ma-ka-rè). Mar. Se dit quelquefois pour MASCARET.

— Techn. Sorte de barre de fer.

MACAREUX s. m. (ma-ka-reu). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des alcidées, ordre des palmipèdes : *L'informe* MACAREUX, *qui paraît être la caricature d'une caricature, ressemble au perroquet par un gros bec mal dégrossi, mais sans tranchant ni force; sans queue et mal équilibré, il peut toujours être emporté par le poids de sa grosse tête et ne se hasarde à voleter qu'au risque de culbuter.* (Michelet.)

— **Encycl.** Les *macareux* sont très-voisins des guillemots et des pingouins; mais il ne faut pas les confondre avec ces derniers, comme le faisait Linné. Ils ont, du reste, les mêmes habitudes et les mêmes mœurs que tous les oiseaux conformés comme ils le sont, c'est-à-dire munis d'ailes insuffisantes pour le vol et posés sur des pieds dont ils peuvent à peine se servir pour marcher; on comprend que l'eau soit le seul élément possible pour ces créatures imparfaites; aussi les trouve-t-on presque toujours nageant sur la mer, dont ils sillonnent la surface en tous sens. Le besoin de se reposer, les nécessités de la nidification et le danger des tempêtes qui bouleversent trop violemment les eaux, sont les seuls motifs qu'ont les *macareux* de quitter momentanément leur élément favori, et encore faut-il que le rocher où ils viennent se retirer soit assez près de la mer pour qu'ils puissent s'y replonger en toute circonstance. Si donc les *macareux* nagent et plongent merveilleusement, ils marchent si mal que l'on a comparé leur allure à celle d'un chien debout sur ses jambes de derrière. Toutefois, la comparaison est inexacte; car leur corps est loin d'être vertical, et ils rampent plutôt qu'ils ne marchent. Leur vol, quoique imparfait, est cependant supérieur à leur marche; il est parfois assez rapide, mais de courte durée et si peu élevé qu'ils effleurent presque toujours de leurs pieds la surface des eaux.

Les *macareux* émigrent comme tous les oiseaux des latitudes qu'ils habitent. Le départ des contrées polaires a lieu en automne, et le retour s'effectue au printemps. Ces longs voyages leur sont souvent funestes; poussés contre les côtes par les tempêtes violentes, ils y sont écrasés par milliers. Rarement les *macareux* visitent les rivages tempérés de l'Europe; cependant l'espèce la plus commune, le *macareux moine*, se montre parfois sur les côtes de France et d'Angleterre, où il lui arrive de nicher à l'occasion. Ces oiseaux se nourrissent de mollusques, de petits crustacés, d'insectes et de végétaux marins de toutes sortes, et même de petits poissons, qu'ils saisissent en plongeant avec cette incomparable habileté qui les caractérise. Les pontes ne sont pas nombreuses; un œuf, deux au plus sont déposés par la femelle dans des nids en forme de terriers, ou dans les fentes des rochers. Le genre *macareux* est généralement divisé en trois espèces, non toutefois sans protestation de la part de quelques naturalistes. Ce sont : le *macareux moine*, du pôle nord, à dos noir et à ventre blanc ; le *macareux glacial*, ne différant du précédent que par le bec, qui est plus fort et coloré d'une teinte orange uniforme; le *macareux huppé*, enfin, a pour caractère distinctif la face et les joues blanches, et de chaque côté de la tête de longues plumes jaunes en forme de huppe. Cette espèce habite les régions polaires de l'Asie et de l'Amérique.

MACARIBO s. m. (ma-ka-ri-bo). Mamm. Renne d'Amérique, qu'on appelle aussi CARIBOU.

MACARIE s. f. (ma-ka-rî). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des coccinellides, comprenant deux espèces américaines, la première originaire du Brésil, et la seconde de Cayenne.

MACARIE, fille d'Hercule et de Déjanire. Les Athéniens avaient à soutenir une guerre terrible ; l'oracle déclara qu'ils obtiendraient la victoire si un des enfants d'Hercule se dévouait pour eux. Macarie accepta ce généreux sacrifice et décida ainsi la victoire pour les défenseurs de sa famille. Les Athéniens reconnaissants lui élevèrent un temple sous le nom d'Eudémonie, et lui consacrèrent la fontaine de Marathon.

Ce sujet a inspiré un des contes les plus touchants d'Hégésippe Moreau. V. CONTES À MA SŒUR.

MACARIEN s. m. (ma-ka-riain — de *Macarius*, personnage consulaire qui sévit contre les donatistes). Hist. relig. Nom de mépris donné par les donatistes aux catholiques.

— **Encycl.** Ce nom fut donné aux catholiques par les donatistes d'Afrique. En voici l'occasion. En 348, l'empereur Constant envoya en Afrique deux personnages consulaires, Paul et Macarius ou Macaire, pour contraindre les donatistes à rentrer dans le sein de l'Eglise. Macarius convoqua à plusieurs reprises les évêques hérétiques et les menaça de la colère de l'empereur s'ils persistaient dans leur schisme. Ceux-ci répondirent que l'empereur n'avait rien à voir dans les affaires ecclésiastiques, et le peuple prit parti pour eux. Macarius fit alors intervenir la force armée, qui réprima violemment le peuple ; et quand l'affaire fut terminée, il fit, pour l'exemple, égorger les évêques et les donatistes les plus obstinés. La population, justement indignée de ces massacres, en acquit une haine plus grande encore contre le catholicisme ; elle ne cessa de reprocher aux orthodoxes les *temps macariens*, c'est-à-dire les exécutions faites par Macaire, et elle nomma les catholiques *macariens*.

C'est en vain que saint Augustin, dans ses ouvrages contre les donatistes, s'efforce de démontrer que les catholiques ne sont pour rien dans les exécutions ordonnées par Macaire ; il renonce même à ce moyen de défense pour soutenir que ces excès sont moindres que ceux qu'avaient commis autrefois les circoncellions. Optat de Milève nous apprend que cette persécution épouvanta les donatistes et en fit rentrer un grand nombre dans le giron de l'Eglise. C'est le procédé ordinaire du catholicisme.

MACARISME s. m. (ma-ka-ri-sme). Littér. gr. Psaumes commençant en grec par le mot *makarios* ou *makarioi*, en latin *beatus* ou *beati*. Vieux en ce sens. ‖ Hymne de l'Eglise grecque en l'honneur des saints.

MACARON s. m. (ma-ka-ron — de l'ital. *maccherone*, sorte de pâte. On ne connaît pas l'étymologie de ce mot ; les uns le rapportent au grec *makar*, heureux, le mets des heureux ; d'autres à l'italien *macco*, bouillie de fèves pilées ; d'autres au grec *makaria*, mets de bouillon et de farine d'orge). Petite pâtisserie ordinairement de forme ronde ou ovale, dans laquelle il entre principalement du sucre et des amandes douces ou amères : MACARON *soufflé*. MACARON *aux noisettes*. *Manger des* MACARONS, *du* MACARON. *C'est surtout aux Champs-Elysées que l'on remarque ces innombrables* MACARONS *sur feuilles, amoncelés au bout des tables de jeu de rouge et noir*. (P. Vinçard.) *Les fêtes publiques ont pour ornements inévitables les saltimbanques et les marchands de* MACARONS. (Duplessis.)

— Techn. Ornement en forme de macaron. ‖ Peigne de forme ovale avec lequel les femmes relèvent et retiennent leurs cheveux. ‖ Sorte de clou courbé et armé d'une tête arrondie, auquel on suspend divers objets, comme chapeaux, robes, manteaux, ombrelles, etc.

— Mar. Morceau de bois court, placé debout de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

— **Encycl.** On fabrique des *macarons* aux amandes, aux avelines, aux noix vertes, etc. Le procédé est à peu près le même dans tous les cas. Nous allons décrire la manière de faire les *macarons* aux amandes.

On met dans un poêlon d'office 125 grammes d'amandes douces mondées, auxquelles on ajoute deux amandes amères ; on torréfie à une chaleur modérée et l'on remplace ces amandes par une même quantité d'autres. Quand les premières sont refroidies, on les pile à moitié avec une petite quantité de blanc d'œuf. Si l'on opère sur 500 grammes, par exemple, on réunit ensuite les quatre portions pilées séparément ; on y ajoute 250 grammes de sucre en poudre, un blanc d'œuf, du zeste de citron râpé ; on pile très-soigneusement, on remue avec une spatule, on dresse la pâte par petits ronds sur des feuilles de papier, on mouille légèrement avec les doigts, et l'on fait cuire trois quarts d'heure dans un four modérément chauffé.

MACARONÉ, ÉE adj. (ma-ka-ro-né — rad. *macaron*). Techn. Se dit d'une pâte façonnée comme celle des macarons : *Pâte* MACARONÉE.

MACARONÉE s. f. (ma-ka-ro-né — Le nom des *macaronées* ou des vers *macaroniques* vient sans doute de celui des *macaronis*). Littér. Sorte de poésie burlesque, dans laquelle on emploie les mots de la langue vulgaire, avec des terminaisons latines : *Dans la* MACARONÉE, *le sel de l'expression résulte principalement de la nouveauté singulière et hardie d'une langue pour ainsi dire individuelle, qu'aucun peuple n'a parlée, qu'aucun grammairien n'a écrite, qu'aucun lecteur n'a entendue*. (Ch. Nod.)

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *macaronée* une espèce de poésie burlesque où les mots de la langue vulgaire reçoivent une terminaison latine. Quelquefois aussi ces mots travestis et latinisés sont amalgamés avec des mots de pure latinité. Tel est le commencement de la cérémonie du *Malade imaginaire*

Quant à l'étymologie de *macaronée*, les Italiens ayant fait les premiers usage du style macaronique, il est fort probable que ce mot vient de l'italien *macaroni*, pâte composée de divers ingrédients. « Il n'y a rien de plus naturel, en effet, dit Ch. Nodier, que de comparer un discours hybride et confus à un mets hétéroclite dans lequel il entre des ingrédients de différentes natures, et cette forme se reproduit à tout moment chez nous dans *salmi*, *macédoine* et *pot-pourri*, qui signifient indistinctement l'un et l'autre. »

La règle essentielle de la poésie macaronique est exprimée dans le vers suivant, qui renferme à la fois le précepte et l'exemple :

Qui nescit motos, forgere debet eos.

De toutes les *macaronées* que l'on connaît, la plus ancienne fut écrite par Tisi degli Odassi, sous ce titre : *Carmen macaronicum de Patavinis quibusdam arte magica delusis* (1490). Théophile Folengo, plus connu sous le nom de *Merlin Coccaie*, ou Merlin le Cuisinier, se fit une grande réputation par sa *macaronée* sur les *Aventures de Balbus* (1517). On a souvent loué la verve de ce poëme. Selon Naudé, il n'est pas de plus divertissante raillerie. Le cardinal Mazarin le savait par cœur, et en récitait quelquefois des trois et quatre cents vers de suite.

Folengo trouva de nombreux imitateurs parmi ses compatriotes (Guarino Capella, Bernardino Stefonio, André Baïani, César Vosinius, etc.). D'Italie le genre macaronique passa en France. Celui qui, parmi nous, s'y est le plus distingué est Antoine de La Sable, connu sous le nom d'*Antonius de Arena*. Le meilleur de ses ouvrages a pour titre : *Meygra entrepriza catoliqui Imperatoris, quando de anno Domini* 1536 *veniebat per Provensam bene carrossatus, in postam prendere Fransam cum villes de Provensa; propter grossas et menutas gentes rejohiri, per Antonicum Arenam* (Avenione, 1537, in-8°). Ce récit burlesque de la désastreuse expédition de Charles-Quint en Provence est d'autant plus curieux qu'il renferme beaucoup de particularités intéressantes, omises par les historiens contemporains. Le même auteur a composé encore un *Poema macaronicum de bello hugonotico*, où il fait un portrait peu flatté des huguenots :

Nunquam visa fuit canailla brigandior illa;
Egorjant homines, spoliant, forçantque puellas.
. . . . . *Massacrant, inque rivieras*
Nudos dejiciunt mortos, pascuntque grenouillas.
. . . .
Auriculas sacras pretris monachisque revellunt,
Deque illis faciunt andouillas atque bodinos,
Aut cervellassos pratics de more Milani.

Rabelais a fait un heureux usage du style macaronique dans le chapitre XIX du I^er^ livre de *Gargantua :* la *Harangue de maistre Janotus de Bragmardo, faicte à Gargantua pour recouvrer les cloches.*

On connaît encore la *macaronée* de Cécile Frey, sur la querelle entre les vignerons du village de Rueil et les archers de Paris : *Recitus veritabilis super terribili esmeuta paysanorum de Ruellio*. Mais une *macaronée* bien plus connue que les précédentes, et que l'on sait par cœur dans tous les colléges, c'est le *Funestissimus trepassus Micheli Morini*. Le pauvre Michel Morin est assis sur la branche d'un orme qui se brise :

De brancha in brancham degringolat, et faciens pouf,
Ex ormo cadit, et clunes obvertit Olympo....

MACARONI s. m. (ma-ka-ro-ni — mot ital., pl. de *macarone*, macaron). Pâte de fine farine, que l'on prépare en tubes allongés : MACARONI *au fromage, au gratin, à l'italienne. Les Napolitains sont très-friands de* MACARONI.

— Méd. Poudre de sucre et de protoxyde d'antimoine, autrefois employée contre la colique de plomb, particulièrement par les religieux de la Charité de Paris.

— **Encycl.** Les fabricants du *macaroni* se servent de la farine du *grano duro* ou *grano del mar Nero*, qui n'est autre chose que le blé dur de la mer Noire.

Les Napolitains ne parlent qu'avec un extrême dédain des *macaronis* que l'on vend dans le reste de l'Italie ; et, en vérité, le voyageur le moins prévenu ne saurait s'empêcher de reconnaître que peu de vanités nationales sont fondées sur des titres aussi incontestables. Dans les familles aisées de Naples, on sert à table le *macaroni* deux ou trois fois au moins par semaine, et même, dans quelques-unes, une fois au premier service de chaque dîner. A chaque pas, dans la ville de Naples, on trouve des marchands de *macaroni*. Quelques-uns sont établis dans des espèces de boutiques ou de cuisines ; mais le plus grand nombre d'entre eux ont de simples fourneaux ambulants et débitent en plein air. Leurs clients ne se servent le plus souvent ni de cuillers, ni de couteaux, ni de fourchettes, ni même d'assiettes ou d'écuelles ; ils élèvent le *macaroni* aussi haut qu'ils peuvent au-dessus de leur tête, et le laissent filer avec adresse dans leur bouche sans en rompre les tubes. Autrefois, les marchands s'installaient sans façon aux portes des palais et le long de la *strada Toledo* ou des autres rues principales de Naples ; on est parvenu à les en écarter peu à peu ; mais il leur reste les carrefours, les allées, les avenues extérieures de la ville. « Cuisine merveilleuse ! Ici l'on mange bien et l'on dépense peu ! » Telles sont les inscriptions que l'industriel fixe aime à peindre ou à crayonner sur la muraille. Il expose au-dessus de la voie publique un drapeau blanc sur lequel est brodé le mot magique : *Macaroni* ; et à la flèche du drapeau il suspend une large couronne de laurier. Il soulève en épaisses cuillerées les longs tubes fumants, et il porte le bras bien haut, certain que s'il vient à passer dans la rue, si loin que ce soit, un estomac vide et une bourse qui ne le soit pas entièrement, il n'aura point perdu sa peine. « Avec trois piastres par mois, dit M. Emile Maison, il est facile à une famille de lazzaroni de se procurer un logement dans une cave, et de manger du *macaroni* depuis le matin jusqu'au soir. »

Dans toutes les préparations que le *macaroni* peut subir, on commence par le faire cuire dans de l'eau bouillante ou mieux dans du bouillon, jusqu'à ce qu'il fléchisse aisément sous le doigt. On l'égoutte ensuite.

Si l'on veut préparer du *macaroni* à l'italienne, on fait fondre un morceau de beurre dans une casserole, on dispose dessus un lit de *macaroni*, puis du parmesan ou du gruyère râpé, un autre lit de *macaroni*, etc. ; on ajoute du poivre, une cuillerée de sauce italienne ; on remet quelques instants sur le feu et on dresse sur le plat.

Si, de plus, on gratine légèrement le dessus du *macaroni*, après l'avoir saupoudré de fromage râpé, on a le *macaroni* au gratin, cher aux Parisiens, qui ne le mangent guère autrement. On le prépare encore à la milanaise en l'arrosant de jus du viande, etc., etc. On peut aussi en faire des timbales ; mais alors on obtient un plat qui ressemble à une attrape, les convives supposant volontiers que les flancs d'une timbale recèlent autre chose qu'un vulgaire *macaroni*. Quant à y ajouter des truffes, comme font quelques prodigues, c'est gaspiller pour un trop mince résultat le précieux tubercule.

MACARONIQUE adj. (ma-ca-ro-ni-ke — rad. *macaronée*). Littér. S'est dit d'abord d'un genre de poésie burlesque dans laquelle on mêlait les mots italiens aux mots latins, et, plus tard, d'un autre genre de poésie burlesque, dans lequel on emploie des mots de sa propre langue avec des formes latines : *Vers* MACARONIQUES. *Poésie* MACARONIQUE.

— **Encycl.** V. MACARONÉE.

Macaroniques (LES) [*Macaronea*], de Merlin Coccaie (Théophile Folengo), le chef-d'œuvre de ce poëte et du genre macaronique. Cette épopée burlesque, écrite en vers latins mêlés de patois, d'italien et de mots latinisés d'une manière facétieuse (ce qui constitue le langage macaronique), est le prototype de *Gargantua* et de *Pantagruel;* Rabelais s'en est visiblement inspiré. Elle a pris droit de cité chez nous par une traduction du commencement du XVII^e^ siècle, un peu archaïque pour l'époque, traduction qui est elle-même un chef-d'œuvre d'esprit, de verve, et que le bibliophile Jacob attribue à Robert Angot, sieur de L'Eperonnière (1606). Cette traduction a été depuis réimprimée (Paris, 1859), sous le titre d'*Histoire macaronique de Merlin Coccaie*, avec l'excellente notice de G. Brunet sur son auteur Th. Folengo.

Le poëme de Merlin Coccaie est divisé en vingt-cinq macaronées, c'est-à-dire vingt-cinq chants. La donnée en est amusante, mais un peu confuse. Cela tient à la fois de l'Arioste et du Pulci, que Folengo, le poëte mantouan, imitait, et de Rabelais qui l'a imité à son tour. Mais, dans l'enchevêtrement des aventures, des descriptions et des récits, Folengo ne sut pas mettre l'art admirable du chantre du *Roland furieux*, et l'auteur du *Pantagruel* l'a de beaucoup dépassé en imagination burlesque, en verve satirique.

Les héros du poëme sont Balde, le géant Fracasse et Cingar, trois types vraiment curieux. Balde est le fils de Gui, descendant du fameux Renaud de Montauban et de Balduine, fille de Charlemagne, qu'il a enlevée et qui meurt dans le bourg de Cipade, en accouchant de son fils, comme Gargamelle de Gargantua. L'enfance de Balde, qui, destiné à être un géant, mange avec la voracité d'une autruche, et, pour se désaltérer, boit l'eau d'un bain, n'est pas sans de grands rapports avec celle du héros rabelaisien. Le livre III, qui traite des lectures qu'on lui fait faire pour lui aiguiser l'esprit, est, comme certain chapitre du *Don Quichotte*, précieux au point de vue de la bibliographie romanesque du temps. Devenu grand, Balde s'associe aux plus illustres des Cipadiens, à Fracasse, « qui mangeoit un veau à son déjeuner, et dont quatre-vingts pains à grand'peine pouvoient remplir les tripes, » et à Cingar, « Cingar l'affineur, le subtil, la vraie sausse du diable, larron très-accord, toujours prêt à tromper, » qui a fourni bien des traits à Rabelais pour créer son Panurge. On le voit, en effet, toujours prompt à parler, prompt à marcher, prompt à faire mauvais guide aux passants sur les chemins, dit le poëte, portant toujours certaine escarcelle pleine de crochets et de limes sourdes « avec lesquelles il entroit de nuit ès boutiques de marchands, » dépouillant les hôtels, crochetant les troncs d'église et échappant toujours à la potence. Balde, Cingar et Fracasse remplissent de terreur la petite ville de Cipade, puis Mantoue. Dans cette dernière ville, à la suite d'une affaire, Balde est emprisonné ; Cingar, déguisé en cordelier, vient pour recevoir sa confession et le fait évader. Balde devient alors dans le poëme une sorte de chevalier errant, parcourant les terres et les mers ; il combat des pirates, extermine des sorcières et découvre les sources du Nil. C'est par là qu'il pénètre aux enfers avec ses compagnons. Il y a là de jolis épisodes, des traits de satire mordants. A la porte du paradis, Balde rencontre Pasquin, qui y a établi une auberge peu hantée des passants. « Or, vous saurez, dit le malheureux aubergiste, que nous avons tenu ici hotellerie par l'espace de quarante ans avec fort peu de gaing, car les portes estoient toujours cadenassées et tourillées et toutes moisies, pour n'estre souvent remuées... » Le poëte, après avoir promené ses héros dans les contrées souterraines et avoir fait recevoir leur confession par Merlin, confession assez irrévérencieuse entre parenthèses, les fait pénétrer dans le quartier des charlatans, des sorciers, des nécromants et des poëtes, et, trouvant qu'ils sont là comme chez eux, il les y laisse et met fin à sa burlesque épopée.

Cette œuvre bizarre est bien, comme l'a dit le vieux traducteur français dans sa préface, « une histoire de belle invention autant diversifiée d'allégories et d'heureuses rencontres que les esprits et les goûts les plus différents sauroient désirer. Ainsi qu'en une table bien couverte, ajoute-t-il, chascun y peut rechercher des viandes à son appétit ; le subjet est universel. » Comme dans Rabelais, la satire des mœurs du temps, et surtout des mœurs du clergé, les parodies souvent irrévérencieuses de la religion, ou plutôt des prières de l'Eglise, une certaine crudité d'expressions, qui cependant, étant latines, bravent un peu moins, comme dit Boileau, l'honnêteté, forment les traits distinctifs de ces *Macaronea*. Les traits satiriques dirigés par Folengo contre les moines sont cependant plus nets, plus francs que ceux de Rabelais, qui pousse au plus haut degré l'art de les masquer, sans les rendre moins piquants. Comme Pulci, qui commence nombre de chants de son poëme (*Morgant le géant*) par des versets d'Evangile, *In principio erat Verbum*, *Gloria in excelsis*, etc., Folengo ne se gêne pas de commenter irrévérencieusement saint Matthieu : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit ex ore Dei.*

Non homo, Cingar ait, solo de pane cibatur,
Sed bovis et pingui vervecis carne; probatur
Istud Evangelio, quod nos vult pascere verbo :
Divide ver *a* bo, *poteris cognocere sensum.*

En divisant *verbo*, on a, en effet, *vervex* (mouton) et *bos* (bœuf). Quand Cingar s'habille en cordelier, il ne se croit pas moine seulement, il se croit digne d'être canonisé, l'habit lui ayant donné toutes les vertus.

Jam non is Cingar, sed sanctus nempe videtur.
Sub tunicis latitant sacris quam sæpe ribaldi!

Les reliques sont aussi spirituellement parodiées dans l'histoire du couteau de saint Brancat, qui ressuscite les gens auxquels il a servi à couper la gorge. Le plus grand mérite des *Macaroniques* est dans ces satires piquantes, dans la création des types qui ont inspiré Rabelais : Balde, Fracasse, Cingar, et surtout dans ce style hybride, dont la saveur tient principalement, comme le remarque Ch. Nodier, « à la nouveauté singulière et hardie d'une langue pour ainsi dire individuelle, qu'aucun peuple n'a parlée, qu'aucun grammairien n'a écrite, qu'aucun lecteur n'a entendue et qu'il comprend toutefois sans peine, parce qu'elle est faite par le même art et des mêmes matériaux que sa langue naturelle. »

Macaronique (HISTOIRE DE LA POÉSIE), par le docteur Genthe (1831, 1 vol. in-8°). Cette savante étude est consacrée, pour sa plus grande partie, à Th. Folengo (Merlin Coccaie) et à Antoine Arena, les deux poëtes qui ont, le premier en Italie, le second en France, appliqué spécialement leur talent et leur verve à des compositions macaroniques. L'auteur a donné des détails précieux sur leur vie et leurs productions, qu'il a analysées et commentées. Mais, tout en leur accordant la plus grande place, il a fait aussi porter ses investigations sur d'autres poëtes macaroniques inconnus, français, italiens, espagnols, dont les œuvres, dénuées d'intérêt, n'offrent d'attraits qu'à l'érudit. Il a également rattaché au genre macaronique des compositions bizarres qui le touchent de près, par exemple, *celles* qui offrent le mélange alternatif de vers écrits en différents idiomes, celles qui alternent une langue vivante avec des vers latins, et celles enfin qui, écrites tout entières en latin, offrent cette particularité que tous les mots doivent commencer par une lettre forcée, toujours la même. Ce dernier genre n'est pas à proprement parler macaronique; mais, en groupant toutes ces productions, le docteur Genthe a voulu présenter le tableau le plus complet de la fantaisie littéraire, poussée parfois jusqu'à l'absurde, quand elle n'est pas soutenue par la verve d'un Folengo.

MACARONISME s. m. (ma-ka-ro-ni-sme — rad. *macaronique*). Littér. Genre macaronique : *Le* MACARONISME *est le plus absurde de tous les genres absurdes.* ‖ Composition macaronique : *Les* MACARONISMES *d'Antonius Arena.*

MACARONISTE s. m. (ma-ka-ro-ni-ste — rad. *macaronique*). Littér. Poëte qui a écrit en vers macaroniques : *Folengo paraît être le plus ancien des* MACARONISTES.

MARC-ARTHUR (John), jurisconsulte et écrivain écossais, né en 1755, mort en 1840. Il accompagna comme secrétaire le général Hood dans la guerre d'Amérique, exerça ensuite la profession d'avocat et remplit des fonctions judiciaires. Nous citerons de lui : le *Compagnon du gentleman de l'armée et de la flotte; Principes et pratique des cours martiales de la marine* (1792); *Faits financiers et politiques du* XVIII^e *siècle* (1801); *Vie de Nelson* (1806), et une édition avec notes des *Poésies* d'Ossian (1807).

MACARTNEY s. m. (ma-kar-tnè). Ornith. Syn. de HOUPPIFÈRE.

MACARTNEY (George, comte DE), diplomate et voyageur anglais, né à Lissanoure (Irlande) en 1737, mort en 1806. Il est devenu surtout célèbre par son ambassade en Chine. Lorsqu'il eut complété son instruction par des voyages sur le continent, il revint en Angleterre, fut, malgré sa jeunesse, nommé membre du Parlement, et se rendit, en 1765, comme ministre plénipotentiaire, en Russie, où il signa avec le comte Panin un traité de commerce. De retour en Angleterre (1767), il reprit son siége à la Chambre des communes, devint par la suite secrétaire du lord lieutenant d'Irlande, lord Townshend, reçut le titre de baron et fut nommé, en 1775, gouverneur de Tabago et de la Grenade, dans les Antilles anglaises. Macartney administrait ces colonies, lorsqu'en 1779 le comte d'Estaing vint attaquer la Grenade. Forcé de se rendre après une vigoureuse résistance, il fut envoyé prisonnier en France et échangé bientôt après. En 1781, la Compagnie des Indes le nomma gouverneur de Madras. En arrivant dans les Indes, il trouva les établissements britanniques attaqués par les Hollandais et Hayder-Ali-Khan, sultan de Mysore, dans la situation la plus critique. Sentant le besoin d'agir avec promptitude et énergie, « Macartney, dit M. La Caze, emprunta de l'argent, leva des recrues, rétablit la confiance et, aidé de sir Eyre Coote et de lord Hastings, repoussa les indigènes, chassa les Hollandais de la côte de Coromandel et conclut des traités avantageux avec plusieurs nababs, entre autres avec celui d'Arcote; mais l'arrivée de Suffren dans les mers de l'Inde vint mettre un terme à ses succès. » Attaqué dans Madras, il eût succombé si le traité de Versailles (1783) ne fût venu mettre fin à la guerre. Il resta encore deux ans dans les Indes, eut à lutter contre la jalousie de lord Hastings, gouverneur du Bengale, et éprouva par suite de tels ennuis qu'il refusa d'accepter le poste de gouverneur général (1785). Il revint peu après à Londres et reçut de la Compagnie des Indes une pension de 1,500 livres sterling. Par la suite, le ministère anglais ayant eu la pensée d'ouvrir des communications commerciales avec l'empire chinois, Macartney fut choisi, en 1792, pour mener à bonne fin cette entreprise. Après mille aventures, il parvint à être admis, à Zhé-Hol, en Tartarie, en présence de l'empereur Khian-Loung, qui sembla d'abord bien accueillir les propositions du gouvernement anglais : création d'entrepôts à Pékin, à Tchou-san, à Liampo et à Tin-sing; franchise du trafic entre Macao et Canton; comptoir fortifié dans cette dernière ville. Puis, tout à coup, le plénipotentiaire anglais, qui était déjà de retour dans la capitale de l'empire, reçut l'ordre de quitter Pékin dans l'espace de quarante-huit heures. On a attribué cet échec aux intrigues des missionnaires catholiques. Un officier de sa suite, Æneas Anderson, résume ainsi ce voyage : « Nous entrâmes à Pékin comme des mendiants, nous y séjournâmes comme des prisonniers, nous en sortîmes comme des voleurs. » L'expédition eut pourtant le résultat de faire connaître le pays mieux qu'il ne l'avait été jusqu'alors. On en publia cinq relations, dont la principale est : *Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie, rédigé sur les papiers de lord Macartney*, par Geo. Staunton (1794, 2 vol.), trad. par Castéra (1798, 4 vol, in-8°), avec figures et cartes. De retour de son voyage, qui avait duré deux ans, Macartney reçut le titre de comte. L'année suivante (1796), il remplit une mission en Italie, puis fut créé pair d'Angleterre et nommé gouverneur du Cap de Bonne-Espérance; mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de conserver longtemps ce poste, et il revint en Angleterre. On a de lui : *Relation de l'ambassade russe* (1767); *Esquisse de l'histoire politique de l'Irlande* (1773); *Journal de mon ambassade en Chine*, publié après la mort de Macartney. Ses *Œuvres choisies* ont été rééditées à Londres (1807, 2 vol. in-4°).

Macartney en Chine (VOYAGE DE). Il existe, au sujet de ce voyage, cinq relations, dont la principale, intitulée : *Relation authentique d'une ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine, tirée principalement des papiers du comte de Macartney*, par sir George Staunton (Londres, 1794, 2 vol. in-4°, avec atlas), a été traduite en français, par Castéra, sous le titre de : *Voyage dans l'intérieur de la Chine et de la Tartarie* (Paris, 1798, 4 vol. in-8°, avec figures et cartes). En outre, Macartney a écrit le *Journal de l'ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de Chine en* 1792-1794 (Londres, 1807), journal qui ne parût qu'après sa mort. Ce fut en 1792 que Macartney fut envoyé en Chine par le gouvernement anglais pour y ouvrir des relations commerciales. Trois vaisseaux, le *Lion*, l'*Indostan* et le *Chakal*, furent mis à sa disposition. L'ambassade quitta Plymouth le 26 décembre 1792. Aucun incident ne signala la navigation; mais, par le travers de la Cochinchine, l'escadre courut de grands dangers dans son passage entre la côte et la multitude d'îlots qui s'élèvent du nord au sud. Elle atterrit à l'embouchure du Peï-ho. Le *Chakal*, envoyé en reconnaissance, fut arrêté par une barre. Instruits de l'événement, les mandarins mirent à la disposition de l'ambassadeur une maison et des provisions. Deux autres mandarins, l'un civil, l'autre militaire, vinrent complimenter Macartney au nom de leur maître. L'ambassadeur prescrivit aux capitaines des navires de se rendre au Japon. A Ta-Cou, le vice-roi de la province déclara au représentant du roi de la Grande-Bretagne qu'il était le bienvenu, qu'il serait traité en hôte, et que l'empereur le recevrait à Zhé-hol, en Mandchourie, où la cour tenait sa résidence. Macartney, précédé de bannières avec cette inscription : « Ambassadeur anglais portant le tribut à l'empereur de la Chine, » s'avança vers Pékin. Arrivé en Mandchourie, il fut reçu par l'empereur Khian-Loung. Des difficultés s'élevèrent au sujet du cérémonial; le salut chinois nommé *keou-teou* est une prosternation dégradante pour tout Européen. Il paraît que l'ambassade dut capituler. Khian-Loung accueillit favorablement le plénipotentiaire anglais, et celui-ci comptait réussir dans sa mission, lorsqu'il reçut l'ordre de partir dans quarante-huit heures. Macartney attribue cette retraite précipitée à des motifs personnels de convenance; mais la vérité est que l'empereur de la Chine refusa de se prêter aux vues ambitieuses du gouvernement anglais : l'ambassadeur demandait des priviléges commerciaux et même accessoirement certaines concessions politiques, en retour desquelles il n'offrait pas d'équivalents. Ses représentations échouèrent contre la fermeté de la cour chinoise. Macartney arriva à Canton le 19 décembre 1793, et revint en Angleterre le 26 septembre 1794. Malgré l'insuccès de la mission politique de Macartney, son voyage ne fut pas absolument infructueux pour le commerce anglais; la colonie de Canton obtint le redressement de certains griefs. Cette expédition ne fut pas non plus perdue pour la science, l'histoire naturelle, ni pour l'étude des mœurs et des usages de la Chine et de la Cochinchine. Le médecin Staunton, qui avait suivi Macartney comme secrétaire, et qui avait observé avec soin les mœurs de la Chine, publia à son retour une relation dont le succès fut très-grand. Il s'y montre observateur judicieux, exact, sincère, bien qu'un peu prévenu. Le *Journal* de Macartney, pour le pittoresque et les renseignements sur les choses de la vie privée, ne vaut point la relation de son secrétaire; mais il est plus intéressant et plus complet en ce qui regarde les faits diplomatiques de l'ambassade même. Abel Rémusat, dans ses *Mélanges asiatiques*, et G. Pauthier, dans son *Histoire des relations de la Chine avec les peuples occidentaux*, ont résumé et apprécié la conduite de Macartney dans son ambassade et les résultats de cette tentative avortée, au double point de vue de nos relations avec le Céleste-Empire et de la connaissance scientifique de ce grand peuple encore à demi ignoré.

MACASIUS, jésuite et canoniste bohémien, né à Joachimsthal en 1686, mort à Prague en 1733. Il professa la philosophie et la théologie dans divers colléges de son ordre, et publia le *Jus ecclesiasticum* (Prague, 1749, 11 vol. in-fol.).

MAC-ASKILL, deux îles du grand Océan équinoxial, dans la partie orientale de l'archipel des Carolines. Elles sont petites, basses et reposent sur un même plateau de récifs; celle du S.-E. se nomme Pélélop, et celle du N.-O., Tongoulou; la première est par 6° 13′ de lat. N., et 158° 27′ de long. E. La végétation y est très-belle; il y croît des cocotiers. Les naturels sont d'une taille moyenne et bien prise, et d'une physionomie agréable. Ces îles ont été découvertes en 1809 par un capitaine anglais dont elles portent le nom.

MACASSAR s. m. (ma-ka-sar). Linguist. Idiome célébien. V. CÉLÈBES.

MACASSAR (détroit de), bras de mer de l'Océanie, qui sépare l'île Bornéo de l'île Célèbes, et qui unit la mer de Célèbes au N. à celle de la Sonde au S., entre 1° de lat. N., et 5° de lat. S., et 113° et 119° de long. E. Longueur du N. au S., 665 kilom.; plus petite largeur, 130 kilom. Ce détroit va en s'élargissant vers le S. et est semé de bas-fonds et de rochers, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit très-fréquenté par les navires faisant le commerce de la Chine. Le groupe des petites îles Balabalagan se trouve vers le milieu du détroit. Il y règne en janvier et février de forts vents du N. qui y déterminent un courant violent vers le sud.

MACASSAR ou **MANGKASSAR**, en hollandais *Vlaardingen*, ville de la Malaisie hollandaise, dans l'île de Célèbes, sur la côte S.-O., par 5° 9′ de lat. S. et 127° 28′ de long. E.; 17,000 hab. Ch.-l. du gouvernement et du district de son nom; résidence du gouverneur hollandais; tribunal de 1^{re} instance. Pêche; commerce actif, principalement avec la Chine; exportation considérable de chevaux. Port franc depuis 1847. Macassar possède une des meilleures rades de l'Inde pendant la mousson du S.-E., moins sûre dans la mousson du N.-O. Elle est défendue par le fort Rotterdam, bâti près de l'ancienne Macassar, détruite par les Hollandais à leur arrivée dans l'île. ‖ Le GOUVERNEMENT DE MACASSAR comprend toute la partie des Célèbes soumise aux Hollandais, à l'exception de la côte N., qui appartient au gouvernement des Moluques. ‖ L'ancien ROYAUME DE MACASSAR était le plus puissant de la Malaisie; il occupait la région S.-O. de l'île. Soumis aujourd'hui à la Hollande, il a pour capitale *Goak*.

MACAU, village et commune de France (Gironde), canton de Blanquefort, arrond. et à 18 kilom. de Bordeaux, au confluent de la Dordogne et de la Garonne; 1,765 hab. Récolte de vins estimés, exportés surtout en Amérique et dans les Indes orientales. Au N. du village, on voit des fondations antiques, où l'on a trouvé des médailles romaines.

MACAULAY (Thomas BABINGTON, lord), célèbre historien et critique anglais, né à Rothley-Temple (Leicestershire) le 25 octobre 1800, mort le 28 décembre 1859. Il était d'un noble sang, si l'on place la noblesse où elle doit être, dans l'élévation des sentiments et dans le but élevé qu'on donne à la vie. Son grand-père était ministre de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse, son grand-oncle missionnaire de la même Eglise. Son père, gouverneur de Sierra-Leone et ami de Wilberforce, avait consacré sa vie à la défense et à l'affranchissement des noirs. De retour en Angleterre, il épousa la fille d'un libraire de Bristol, et Macaulay naquit de cette union.

On devine aisément quelle fut son éducation première au sein de cette austère famille. Il lisait bien à la dérobée les romans de Walter Scott et les *Mille et une nuits;* mais les visions enflammées de John Bunyan, les sermons des prédicateurs écossais et surtout la Bible étaient ses lectures journalières. Sa forte mémoire et sa vive imagination reçurent de là leurs premières empreintes.

Elève de l'université de Cambridge, il montra une facilité universelle, qui étonna ses condisciples et fit bientôt de lui une sorte de jeune prodige. Poésie, éloquence, critique, il abordait tout avec bonheur, avec supériorité; les mathématiques seules le rebutèrent au point qu'il les abandonna. Deux de ses poëmes, intitulés *Pompéi* (1819) et *Evening* (1821), lui firent décerner la médaille du chancelier; puis il prit ses grades universitaires. Le *Quarterly Magazine* de Knight reçut ses premiers essais et publia ses chants historiques devenus si populaires. Mais ce fut la *Revue d'Edimbourg* qui établit d'un seul coup sa réputation en publiant son *Essai sur Milton* (août 1825). Les essais qui suivirent sur Machiavel, Hallam, Southey, Bunyan, etc., sont encore lus avec une juste admiration; mais ils n'effacèrent point l'espèce d'éblouissement que l'*Essai sur Milton*, si éloquent, si orné et en même temps si raisonnable, avait produit sur le public. Tout en se livrant à ces travaux, il étudiait le droit et se faisait admettre au barreau en 1826.

Macaulay était désigné par ses écrits, empreints d'un chaud liberalisme, à la faveur du parti whig, qui se l'attacha d'abord par un office, celui de commissaire des banqueroutes, et bientôt après d'une façon plus utile, par un siége au Parlement. Lord Lansdowne fit élire Macaulay par le bourg de Calne, dont il disposait, dans l'intérêt du recrutement de son parti (1830). Macaulay justifia cette confiance en combattant avec ardeur la politique des tories et fut bientôt, sinon l'un des plus grands orateurs de l'Angleterre, du moins un des plus écoutés et des plus respectés de la Chambre des communes. « Les discours de Macaulay, dit M. Prévost-Paradol dans son excellente étude, se lisent avec plaisir, et il en est quelques-uns qui ne sont guère inférieurs aux plus belles pages de ses *Essais* ou de son *Histoire;* je ne sais cependant si on avait autant de plaisir à les entendre. La raison y marche peut-être d'un pas trop régulier et trop sûr; les arguments y sont peut-être trop bien enchaînés, et l'on ne nous fait pas assez grâce des idées intermédiaires. Enfin, ils convainquent plutôt qu'ils n'entraînent. Ils sentent trop la précaution, l'huile, comme on disait à Athènes. Ajoutez qu'il n'avait point l'esprit libre en les prononçant et qu'il paraissait possédé par son discours, conduit par l'ordre prémédité de sa pensée plutôt que maître de sa parole. L'inspiration du moment n'était pour rien dans son éloquence. »

Cette éloquence était, au reste, pleine de vigueur, de sens, d'élévation, soutenue par une constante équité. Il avait été élu par un bourg pourri et il combattit énergiquement pour la réforme électorale. « Son premier discours pour la défense du bill de réforme, dit M. Léo Joubert, est du 2 mars 1831. En le relisant, même à une si longue distance des circonstances qui l'inspirèrent, on admire l'éclat de cette parole, cette succession rapide d'arguments pressants, d'exemples lumineux, de fortes sentences. L'homme politique, conservateur jusque dans ses plus grandes hardiesses libérales, se déclare tout à fait dans cette belle péroraison : « De quelque côté que » nous nous tournions au dehors, au dedans, » la voix de grands événements nous crie : » Réformez afin que vous puissiez préserver. » Renouvelez la jeunesse de l'Etat. Sauvez la » propriété divisée contre elle-même. Sauvez » la multitude mise en danger par ses propres » passions, qui ne connaissent plus de frein. » Sauvez l'aristocratie, mise en danger par sa » propre puissance, devenue impopulaire. Sauvez la nation la plus grande, la plus éclai» rée, la plus civilisée qui ait jamais existé, » des malheurs qui peuvent en quelques jours » balayer tout le riche héritage de tant de » siècles de sagesse et de gloire. Le danger » est terrible, le temps est court. Si ce bill » doit être rejeté, je prie Dieu qu'aucun de » ceux qui auront concouru à son rejet n'ait » d'inutiles remords de ce vote, au milieu du » naufrage des lois, de la confusion des rangs, » de la spoliation de la propriété et de la dis» solution de l'ordre social. »

En 1834, le gouvernement envoya Macaulay dans l'Inde pour siéger au conseil suprême de Calcutta avec de brillants appointements. L'objet de sa mission était digne de son intelligence et de son patriotisme. Il était chargé de rédiger un nouveau code de lois applicable à ce vaste empire. L'anarchie des lois y était extrême, et, au milieu de cette confusion prodigieuse de races, de langues et de religions, cette anarchie était peut-être inévitable. Quoi qu'il en soit, Macaulay échoua complétement dans ses efforts pour y porter remède. Les divisions savantes de son code, l'esprit philosophique qui l'avait inspiré, la clarté de sa rédaction furent justement admirés; mais ceux mêmes qui admiraient le plus son œuvre n'allèrent point jusqu'à la déclarer applicable, et les Anglais établis dans l'Inde ne purent envisager sans une sorte d'horreur certaines dispositions qui les mettaient sur un pied d'égalité avec les indigènes. Il ne paraît pas douteux que l'esprit généreux de Macaulay n'avait point tenu assez de compte de l'extrême variété des races qui peuplent cette antique contrée, et de la situation particulière de cette poignée d'Européens qui la gouvernent par l'ascendant de l'intelligence et de la volonté; mais il n'est pas moins certain qu'il avait voulu honnêtement porter la main sur d'odieux abus. Si d'ailleurs cette mission fut un échec pour l'homme d'Etat, elle fut loin d'être stérile pour l'écrivain. Son imagination et sa mémoire, qui étaient les qualités maîtresses de son esprit et comme ses instruments de travail, trouvèrent dans le grand spectacle qu'il avait sous les yeux une ample matière. Il écrivit, dès son retour, ses célèbres *Essais sur Clive* et *sur Warren Hastings*, qui semblent avoir gardé la chaleur et l'éclat du ciel ardent sous lequel ils furent conçus.

De retour à Londres, Macaulay trouva le parti whig menacé d'une chute imminente. Bien que l'éminent écrivain fût peu soucieux en un pareil moment de rentrer au Parlement, la ville d'Edimbourg le choisit pour son représentant en 1840, et lord Melbourne l'attacha comme secrétaire à son défaillant ministère. Mais, en septembre 1841, lord Melbourne tomba, et Macaulay, devenu alors un des membres de l'opposition, prononça plusieurs discours remarquables, dans lesquels il défendit avec chaleur le libre échange et les idées libérales. En 1842, il mit au jour ses remarquables *Chants populaires de l'ancienne Rome* et, en 1843, il publia à Londres une édition en trois volumes de ses *Essais*, qui avaient paru dans la *Revue d'Edimbourg*. « Cette édition, dit M. Joubert, contient, à peu d'exceptions près, tous les *Essais* renfermés dans la contrefaçon américaine qui l'avait précédée. Trois articles sur la *Philosophie utilitaire*, omis dans celle-ci, l'ont été aussi dans l'édition anglaise. Ils contenaient des jugements très-sévères sur les doctrines économiques et politiques de James Mill, l'historien de l'Inde. Macaulay s'abstint de reproduire des opinions qu'il ne voulait pas rétracter et qui auraient été blessantes pour un estimable écrivain. Le recueil des *Essais* a eu un très-grand nombre d'éditions; c'est, en effet, un des ouvrages les plus attrayants et les plus instructifs qui existent. Les articles qui le composent appartiennent presque tous au genre biographique et sont consacrés à l'histoire politique et littéraire de l'Angleterre : c'est une galerie de portraits dignes de Rubens et de Van Dyck, et où figurent Milton, Machiavel, Byron, Hampden, Horace Walpole, lord Chatam, Bacon, William Temple, Addison, Johnson, Frédéric le Grand. L'auteur a combiné avec un grand bonheur les ressources d'une riche imagination et les éléments fournis par la réalité. Son art n'a que le tort d'être un peu trop sensible. Il y a dans sa manière abus de l'antithèse. Macaulay n'énonce jamais une pensée remarquable sans en préparer l'effet par un contraste; il n'expose jamais un fait saillant sans le mettre en relief par le rapprochement de faits contraires. Cet artifice, qui revient perpétuellement et qui se marque jusque dans la coupe symétrique de sa phrase, serait monotone si Macaulay ne trouvait dans l'étendue de son savoir, la précision de sa mémoire et la fécondité de son imagination d'inépuisables moyens de variété. »

Les wighs ayant repris possession du pouvoir, en 1846, Macaulay occupa un poste dans le cabinet formé par lord John Russell. Mais la carrière ministérielle de l'historien devait être de courte durée. Député d'Edimbourg, il défendit la subvention du séminaire catholique de Maynooth. Cet acte de tolérance irrita ses électeurs protestants et, lors des élections de juillet 1847, il perdit son siége, qui fut donné à M. Cowan. Macaulay profita des loisirs que lui créait cet échec pour quitter momentanément la politique et s'adonner à des travaux historiques. En 1848, il publia le premier volume de sa belle *Histoire d'Angleterre*, à laquelle nous avons consacré un article spécial (v. HISTOIRE), et qui eut un succès éclatant. L'année suivante, l'université de Glasgow le choisit pour recteur. Il devint, également en 1849, conseiller honoraire de Lincoln's Inn, puis, en 1850, professeur d'histoire à l'Académie royale.

Lors des élections de 1852, la ville d'Edimbourg, qui regrettait vivement son vote de 1847, tint à honneur de reporter ses voix sur l'illustre historien. Macaulay y fut élu membre du Parlement sans avoir fait un seul discours, une seule circulaire, une seule dépense, et vint reprendre son siége dans cette Chambre des communes qui avait été privée pendant cinq années de l'éclat de son nom. Mais il n'y rapportait point les mêmes forces et souffrait déjà du mal qui devait prématurément terminer sa vie. Il s'affaiblissait visiblement et, se trouvant bientôt hors d'état de répondre selon sa conscience à la confiance de ses commettants, il leur rendit, en 1855, le mandat qu'il tenait d'eux. En 1858, la reine l'appela à siéger à la Chambre des lords; mais il ne fit qu'y paraître : l'affaiblissement rapide de ses forces semblait étouffer le feu de son âme. Il s'éteignit en décembre 1859. Il repose aujourd'hui sous les voûtes de Westminster.

Lecteur infatigable, Macaulay lisait tout et retenait tout. Il était particulièrement curieux des œuvres de l'imagination populaire : il cherchait dans les vieilles ballades, dans les chants de la rue, dans les complaintes de l'échafaud, les traces des impressions passées de la foule, restées dans ses habitudes ou dans ses souvenirs. Il était véritablement bon, aimable, et passait pour un des plus agréables causeurs qu'on pût rencontrer. Il parlait comme il écrivait, avec abondance, et était inépuisable en histoires intéressantes. Le célèbre Sidney Smith n'avait pas de plus redoutable rival en causerie, et, bien que grand ami de Macaulay, il ne pouvait toujours se résigner à se voir enlever la parole. Il s'en vengeait par d'innocentes épigrammes. « Macaulay est bien plus agréable depuis son retour de l'Inde, dit-il un jour; il a maintenant des éclairs de silence. » Il racontait encore que le ministre d'Amérique en Angleterre, fatigué par ses compatriotes qui voulaient tous être présentés à Sidney Smith ou à Macaulay, s'était procuré deux personnes pour jouer leur rôle et essuyer les présentations. « Il a joué de malheur, ajoutait Smith, car les Américains assurent chez eux qu'ils ont vu un Sidney Smith qui avait l'air gauche et un Macaulay silencieux. »

Mais le jugement le plus heureux peut-être qui ait été porté sur Macaulay est tout entier dans ce mot spirituel de lord Melbourne, qui dit un jour de son collègue au ministère : « Je voudrais être sûr d'une seule chose autant que Macaulay est sûr de toutes choses. » La certitude d'avoir raison est, en effet, le trait le plus marqué de l'esprit et du caractère de Macaulay; ce sentiment n'avait rien chez lui de l'entêtement ou de l'orgueil : c'était une sorte de foi religieuse dans la puissance de la vérité et dans les moyens de la rendre manifeste à l'intelligence de l'homme; c'était aussi la forte sérénité d'une belle âme, heureuse du temps où elle vivait, fière et contente du grand spectacle que lui offrait son pays, et intérieurement flattée de sa propre considération et de sa propre gloire.

« Macaulay, dit M. Taine, est libéral dans le plus large et le plus beau sens du mot. Il demande que tous les citoyens soient égaux devant la loi, que les hommes de toutes les sectes soient déclarés capables de toutes les fonctions publiques. Il réfute M. Gladstone et les partisans des religions d'Etat avec une ardeur d'éloquence, une abondance de preuves, une force de raisonnement incomparables; il démontre jusqu'à l'évidence que l'Etat n'est qu'une association laïque, que son but est tout temporel, que son seul objet est de protéger la vie, la liberté et la propriété des citoyens; qu'en lui confiant la défense des intérêts spirituels on renverse l'ordre des choses, et que lui attribuer une croyance religieuse c'est ressembler à un homme qui, non content de marcher avec ses pieds, confierait encore à ses pieds le soin d'entendre et de voir. Cet amour de la justice chez Macaulay devient une passion quand il s'agit de la liberté politique; c'est là le point sensible et, quand on la touche, on touche l'écrivain au cœur. Macaulay l'aime par intérêt, parce qu'elle est la seule garantie des biens, du bonheur et de la vie des particuliers; il l'aime par orgueil, parce qu'elle est l'honneur de l'homme; il l'aime par patriotisme, parce qu'elle est un héritage légué par les générations précédentes... Ce qui frappe en Macaulay, c'est l'extrême solidité de son esprit. Il prouve tout ce qu'il dit avec une force et une autorité étonnantes. On est presque sûr de ne jamais s'égarer en le suivant. S'il emprunte un témoignage, il commence par mesurer la véracité et l'intelligence des auteurs qu'il cite, et par corriger les erreurs qu'ils peuvent avoir commises par négligence ou partialité. S'il prononce un jugement, il s'appuie sur les faits les plus certains, sur les principes les plus clairs, sur les déductions les plus simples et les mieux suivies. S'il développe un raisonnement, il ne se perd jamais dans une digression. S'il s'élève à des considérations générales, il monte pas à pas tous les degrés de la généralisation sans en omettre un seul. Toujours, dans ses livres, la discussion saisit et emporte le lecteur; elle avance d'un mouvement égal, avec une force croissante, en ligne droite, comme ces grands fleuves d'Amérique aussi impétueux qu'un torrent et aussi larges qu'une mer. Cette abondance de pensée et de style, cette multitude d'explications, d'idées et de faits, cet amas énorme de science historique va roulant, précipité en avant par la passion intérieure, entraînant les objections sur son passage, et ajoutant à l'élan de l'éloquence la force irrésistible de sa masse et de son poids. »

Outre les ouvrages précités, Macaulay a publié deux volumes de *Discours* (Londres, 1854). Ses œuvres ont été traduites en français par MM. de Peyronnet, Amédée Pichot, Guillaume Guizot, etc.

MACAULAY-GRAHAM (Catherine GAMBRIDGE, dame), femme auteur anglaise, née à Ollantigh, comté de Kent, en 1733, morte à Benfield, comté de Berks en 1791. Les uns ont loué, exalté, presque sanctifié mistress Macaulay; le ministre Wilson lui érigea une statue de marbre dans son église paroissiale de Walbrock; les autres ont poussé la critique jusqu'au mépris. Aujourd'hui, elle est tombée dans le plus complet oubli, et à peine ses nombreux ouvrages sont-ils feuilletés encore par quelques rares érudits.

Catherine Gambridge fit elle-même son éducation. A vingt-sept ans, elle se maria avec le docteur Macaulay. Devenue veuve en 1778, elle épousa un tout jeune homme, le frère de Graham, si célèbre en Angleterre par son empirisme. Ce mariage disproportionné fut l'occasion et le point de départ des railleries qu'eut à subir mistress Macaulay-Graham tout le reste de sa vie, et ces railleries, adressées d'abord à la femme, rejaillirent sur l'auteur et sur son œuvre. Ses ennemis enveloppèrent habilement le tout dans le même ridicule, et tout fut tué du même coup.

C'est trois années après son premier mariage, en 1763, que mistress Macaulay fit paraître le premier volume de son *Histoire d'Angleterre depuis Jacques Ier jusqu'à l'avénement des Brunswick*, qui comprend 8 volumes in-8°. Elle publia ensuite *Remarques sur les principes du gouvernement et de la société par Hobbes* (1767, in-8°); *Pensées détachées sur quelques principes de Hobbes* (1769, in-8°); *Pensées sur les motifs du mécontentement actuel* (1770); *Plaidoyer modeste pour la propriété littéraire* (1774, in-8°); *Histoire d'Angleterre depuis la Révolution jusqu'au temps présent*, et une suite de *Lettres à un ami adressées au docteur Wilson, prébendier de Westminster* (Bath, 1778, 1 vol. in-4°); *Adresse au peuple d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande sur les affaires présentes* (1775, in-8°); *Traité sur l'immobilité des vérités morales* (1783, in-8°); *Lettres sur l'éducation* (1790, in-8°); *Observations sur les réflexions de M. Burke sur la Révolution française* (in-8°).

Dans les œuvres diverses dont nous venons de donner les titres, surtout dans la première qui est la plus remarquable, l'auteur révèle un esprit élevé et une passion ardente pour la liberté.

MACAULEY (Elisabeth WRIGHT), dame anglaise, née en 1785, morte à York en 1837. Elle fut d'abord comédienne et parut sur les théâtres de Londres, puis abandonna la carrière dramatique pour aller faire de ville en ville des cours publics sur la religion, la philosophie, la littérature, etc., cours qui lui valurent un grand succès de curiosité.

MACAULT (Antoine), traducteur français, né à Niort vers la fin du XVe siècle. Il fut valet de chambre de François Ier en même temps que Marot. Il traduisit plusieurs ouvrages grecs et latins d'une façon assez remarquable et dans un style d'une grande netteté : *Diodore de Sicile* (1535); le *Combat des rats et des grenouilles* (1540); les *Apophthegmes* d'Erasme (1545); l'*Institution d'un jeune prince envoyée par Isocrate à Nicoclès* (1547); les *Quatorze philippiques* de Cicéron (1548, in-fol.). Son ami Clément Marot a célébré son mérite dans une pièce de vers qui se termine ainsi :

. . . . Macault le gentil traduisant
Mille bons mots propres à oindre et poindre
Dicts par les Grecs et Latins : t'avisant
Si bonne grâce eurent en bien disant,
Qu'en escrivant Macault ne l'a pas moindre.

MACAYO, ville du Brésil, dans la province d'Alagoas; 5,000 hab. Port sur l'océan Atlantique.

MACBETH, roi d'Ecosse, dont le nom et les forfaits ont été immortalisés par Shakspeare dans une admirable tragédie, mort en 1057. Il était cousin germain du roi Duncan VII et devint, après la mort de son père Sinell, thane de Glamis. D'une grande bravoure, il se signala dans une expédition contre Macduald, roi des îles, puis fit un grand carnage des Danois qui avaient envahi le royaume. Ces succès lui gagnèrent la faveur populaire et commencèrent à faire naître en son esprit l'idée de parvenir au trône. D'après la chronique de Holinshed, Macbeth se rendait auprès du roi Duncan avec son ami Banquo, thane de Lochquhabir, lorsque, en traversant une lande, il aperçut trois vieilles femmes à l'aspect farouche et surnaturel. « Salut, Macbeth, thane de Glamis! dit l'une. Salut, Macbeth, thane de Cawdor! fit la seconde. Salut, Macbeth, futur roi d'Ecosse! dit à son tour la troisième. — Quelles femmes êtes-vous, leur dit alors Banquo, vous qui promettez tout à mon compagnon et rien à moi? — Nous te promettons, reprit une des vieilles femmes, de plus grands bienfaits qu'à lui, car il fera une triste fin et ne laissera pas d'enfants pour lui succéder, tandis que tes descendants monteront sur le trône d'Ecosse. » Et à ces mots les trois sorcières disparurent. En arrivant à la cour de Duncan, Macbeth apprit que le thane de Cawdor venait d'être dépossédé pour crime de félonie et qu'il était nommé à sa place. Cette prompte réalisation d'une des prédictions des sorcières ne lui laissa plus douter qu'il ne parvînt au trône. Poussé par sa femme, non moins ambitieuse et sanguinaire que lui, sûr de trouver des appuis dans quelques-uns de ses amis, Macbeth assassina Duncan dans le château d'Inverness et se fit proclamer roi (1040). Pendant environ dix années, il gouverna avec assez de modération et de justice; mais enfin, tourmenté par les alarmes que lui causaient les fils de Duncan échappés à ses poursuites, il donna un libre cours à son humeur farouche et sanguinaire. Il commença par faire tuer Banquo, son ami, et, pour rendre vaine la prédiction des sorcières au sujet de la postérité de ce dernier, il ordonna de mettre à mort Fleance, fils de Banquo, qui parvint à s'échapper; puis, sous prétexte de félonie, il fit périr un grand nombre de seigneurs dont il confisqua les biens. Il s'enferma alors dans son château de Dunsinane, se croyant à l'abri de tout danger, parce qu'on lui avait prédit qu'il ne serait pas tué par un homme né d'une femme, ni vaincu, tant que la forêt de Birnam ne serait pas transportée à Dunsinane. Cependant l'orage grondait sur sa tête. Macduff, comte de Fife, dévoué à Malcolm, fils de Duncan, se rendit en Angleterre, obtint une armée du roi Edouard et marcha contre Macbeth. Tout à coup on vint annoncer à ce prince, enfermé dans son château fort, que la forêt de Birnam s'avançait vers le château. C'étaient les soldats de Macduff et de Malcolm qui, pour dissimuler leur marche, s'étaient couverts de grands rameaux coupés dans la forêt. Frappé de stupeur en voyant s'accomplir la prédiction, Macbeth voulut néanmoins se défendre; mais, dès le commencement de l'action, ses soldats s'enfuirent et lui-même périt sous les coups de Macduff, qui n'était pas né à terme, mais avait été tiré par force du sein de sa mère.

Macbeth, tragégie de Shakspeare, représentée en 1606, un de ses grands chefs-d'œuvre. *Macbeth* est l'œuvre qui met le mieux en relief les côtés sombres et terribles de ce génie si familier avec le mystère et la terreur. En lisant la chronique de Holinshed, que nous avons résumée plus haut, on s'aperçoit que Shakspeare n'a rien eu à inventer, comme exposition et comme dénoûment de l'action; il n'a eu qu'à creuser les caractères et à leur donner cette vie intense qui anime toutes ses créations. La chronique lui fournissait les événements et les personnages; ce qui appartient en propre au poëte, c'est le relief tragique qu'il leur a donné, et cette terrible création de lady Macbeth, à l'aide de laquelle les diverses parties du drame ont leur lien et l'ensemble son unité.

L'exposition de *Macbeth* est fantastique et transporte l'esprit d'un bond dans les infernales sorcelleries du moyen âge. Les trois weirds (sorcières) sont accroupies dans une lande déserte. A droite, dit M. Phil. Chasles, grondent les flots de la mer houleuse qui déferle sur les sables; à gauche, la guerre, la mêlée, les passions furieuses, le sang qui coule. Les Norvégiens sont descendus pour piller les terres. Macbeth et son ami Banquo se battent pour le roi Duncan, bonhomme et pieux, mais « soupe au lait, » dit la chronique, ce qui explique mille choses. Les weirds s'interpellent à peu près en ces mots dont nous conservons l'assonance et l'accent brutal :

1re WEIRD. Quand nous reverrons-nous toutes les trois,
Sous la foudre, ou l'éclair, ou la pluie?
2e WEIRD. Quand ils auront terminé leur brouhaha;
Quand la bataille, perdue et gagnée, sera finie.
3e WEIRD. Avant le soleil couché, tout sera fait.
1re WEIRD. Quel est l'endroit?
2e WEIRD. La lande inculte.
3e WEIRD. Nous y trouverons Macbeth.
1re WEIRD. Oh! oh! chat Graymalkin, tu m'appelles,
Je suis à toi, j'arrive.
LES TROIS WEIRDS. Paddock nous attend, le crapaud nous demande,
Nous voici.
Le beau, c'est l'affreux; l'affreux, c'est le beau.
Dans l'air épais, dans la brume infecte,
Glissons, passons, fuyons.

Les vieilles retournent à leur chat et à leur crapaud. La bataille finit; le vainqueur, annoncé par ses clairons aigus, traverse la bruyère. « Oh! le beau jour, s'écrie Macbeth, et le triste jour! Oncques n'en vis-je de pareil. » Ici commence la vraie création shakspearienne : Macbeth aura le tempérament poétique. Il ne sera pas le vulgaire tyran, mais un être heureusement, noblement doué, intéressant dans le crime, homme d'imagination rêveuse, sensible aux impressions extérieures; son oreille attentive écoutera les cris de l'oiseau funéraire. Comme il est fait pour vivre dans la sphère idéale, il sera le martyr de sa propre pensée, et si la force morale lui manque, les rares instincts et les dons précieux qui sont en lui toucheront notre cœur d'une pitié profonde. Banquo, son compagnon d'armes, n'est point préoccupé de l'état du ciel et du soleil; il veut tout bonnement se rendre à Forres par le plus court chemin. C'est lui qui rencontre et aperçoit les gardiennes de la bruyère.

BANQUO. Quels sont ces êtres vêtus de si sauvages habits, si décrépits et si courbés, qui marchent sur la terre et ne ressemblent pas à ceux qui l'habitent? Parlez, êtes-vous des êtres vivants? La voix d'un homme peut-elle vous interroger? Toutes trois, de vos doigts crochus, vous fermez vos lèvres sèches et blêmes, et vous paraissez me comprendre... Etres à barbe grise et qui semblez des femmes, qui êtes-vous?

MACBETH. Si vous pouvez parler, répondez, qui êtes-vous?

1re WEIRD. Macbeth, salut à toi, thane de Glamis, salut à toi!

2e WEIRD. Macbeth, salut à toi, thane de Cawdor, salut à toi!

3e WEIRD. Macbeth, salut à toi! un jour tu seras roi. »

A peine est-il rentré dans son château que Macbeth apprend à la fois qu'il est nommé thane de Cawdor, réalisation de la première prophétie, et que le roi Duncan lui fait demander l'hospitalité, ce qui peut lui donner le moyen de réaliser la seconde. Les suggestions de lady Macbeth ébranlent son esprit incertain. Ce personnage de lady Macbeth, quoiqu'il ne fasse qu'apparaître, écrase tous les autres. Sa volonté de femme ambitieuse maîtrise le faible Macbeth.

« Thane de Glamis, s'écrie-t-elle, thane de Cawdor, tu l'es déjà; ce que l'on t'a promis, tu le seras aussi. Je te connais cependant; ta nature m'effraye. Tu ne sais pas prendre la route la plus brève, celle par où l'on arrive. Le lait de la charité humaine coule dans tes veines. Tu voudrais la grandeur; l'ambition ne te manque pas : ce qu'elle exige de mal, tu n'oses l'exécuter. Tu veux rester pur et tu voudrais être grand. Tu veux gagner le prix qui couronne la fraude et tu ne veux pas être perfide.... Les créneaux de mes murailles vont te recevoir, ô Duncan, et cette fatale entrée, le corbeau s'enroue en vain à te l'annoncer. Venez, esprits qui donnez des pensées de mort. Que je perde mon sexe! Faites-moi cruelle et féroce, que mon sang s'épaississe, point de remords!... »

La scène qui suit le meurtre est terrible. Macbeth reparaît les mains ensanglantées, et ce qui le tourmente, c'est de n'avoir pu dire *amen*.

LADY MACBETH. Ne creusez pas ces idées.

MACBETH. Mais pourquoi donc n'ai-je pas pu dire *amen?* C'est moi qui en avais besoin, de la grâce d'en haut. L'*amen* que je voulais prononcer m'étouffait.

LADY MACBETH. Il ne faut pas penser de cette manière à des actes pareils; on deviendrait fou.

MACBETH. Il m'a semblé qu'une voix me disait à l'oreille : Plus de sommeil, Macbeth! Macbeth a tué le sommeil! Le *sommeil*, qui est l'innocence, le réparateur de la vie quand les soucis en déchirent la trame; le sommeil, qui nourrit l'homme, étanche les plaies de notre âme, nous baigne dans l'oubli et nous fait revivre chaque jour.

Lady Macbeth. Qu'avez-vous à parler ainsi?

Macbeth. La voix disait toujours : Plus de sommeil ! Et l'écho répétait : Celui qui a tué le sommeil, c'est Glamis; celui qui ne dormira plus, c'est Cawdor; celui qui ne dormira plus, c'est Macbeth.

Lady Macbeth. Et quelle est la voix qui vous disait *cela*? Allons! fantaisies d'un cerveau malade et qui ne doivent point faire plier votre force virile, noble seigneur. De l'eau! Cherchez de l'eau! Faites disparaître ces ignobles taches. Et ces poignards, pourquoi les avez-vous rapportés? Il fallait les laisser là-haut; que ces valets endormis soient souillés de sang.

Le drame continue, portant au comble l'intérêt tragique. Les deux principaux caractères se développent avec une logique implacable. Macbeth règne, mais rien ne peut plus l'arrêter dans la voie sanglante. Bientôt il sacrifie à ses inquiétudes ombrageuses tous ceux dont il croit avoir quelque chose à redouter. Il craint surtout Banquo, aux enfants duquel les sorcières ont promis le trône; il l'invite donc à un festin splendide avec un grand nombre d'autres seigneurs écossais, et lorsque Banquo arrive près du palais, il tombe sous les coups de deux assassins; mais son fils qui l'accompagnait parvient à s'échapper. Cependant le festin commence, et Macbeth regrette hypocritement l'absence de Banquo; aussitôt l'ombre de la victime paraît, visible pour lui seulement, et prend son siége à table. Les convives, ne comprenant rien à la terreur, à l'incohérence des discours de Macbeth, le croient atteint de folie. Une révolte éclate contre lui; Macduff, dont il a fait égorger la femme et les enfants, s'avance à la tête d'une armée. Macbeth se rend alors auprès des sorcières et demande à leurs sortiléges la connaissance de l'avenir qui lui est réservé. Elles évoquent des fantômes, dont l'un remplit Macbeth de confiance en lui disant qu'il n'a rien à redouter de tout homme né d'une femme. Bientôt Macduff est en présence de l'assassin de sa famille, qui le brave ironiquement en lui racontant l'oracle des sorcières. Macduff le consterne en lui apprenant alors qu'il n'est point né, mais qu'on l'a arraché du sein de sa mère. Tous deux sortent pour combattre, et, quelques instants après, Macduff reparaît sur la scène, tenant à la main la tête de Macbeth.

Les situations tragiques, les mots puissants abondent dans ce drame, un de ceux qui portent le plus visiblement l'empreinte du génie de Shakspeare. Lorsque Macduff apprend le massacre de sa famille, il ne jette pas un cri, ne verse pas une larme; mais il se promène quelque temps en silence, puis il laisse échapper cette parole, qui peint avec une si terrible éloquence son impuissance à se venger : « Il n'a point d'enfants! » On citera toujours, comme la peinture la plus saisissante du remords qui s'attache au crime, cette scène de somnambulisme où lady Macbeth se lève pendant son sommeil, en proie à l'affreux souvenir du meurtre de Duncan, et se frotte continuellement les mains comme pour en faire disparaître une tache ineffaçable : « Va-t'en, maudite tache...; va-t'en, te dis-je...! Il y a toujours là une odeur de sang. Tous les parfums de l'Arabie ne parviendraient pas à désinfecter l'étroit espace de cette main. »

Ce drame est un des tableaux les plus larges, les plus intéressants que le théâtre ait jamais déroulés aux regards des philosophes. Le caractère de la poésie est, dans *Macbeth*, âpre et sauvage; il a de la force et de l'énergie. Il est habilement manié, suivant la différence des personnages. Le poëte a voulu peindre dans Macbeth un homme qui, sans être né véritablement méchant, et portant seulement en soi le germe des passions violentes, cède à la tentation et aux circonstances, et qui, une fois devenu criminel, ne s'arrête plus, et va même plus loin que ne le ferait un homme naturellement cruel et sanguinaire. Ses qualités mêmes, par le combat qu'elles excitent en lui, ne servent qu'à l'enfoncer plus profondément dans le crime. Il a des remords, des terreurs, et, pour s'étourdir, pour se familiariser en quelque sorte avec le meurtre, il entasse forfaits sur forfaits, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au fond de l'abîme, à la différence d'un Auguste et d'un Sylla, par exemple, hommes de sang par nature, qui, après avoir atteint le but de leurs désirs, n'eurent point d'appréhensions imaginaires du châtiment qu'ils méritaient, et finirent leurs jours en paix. Tel est Macbeth. Le caractère de lady Macbeth n'est pas moins conforme à la nature que celui de son mari. « Elle est précisément la femme d'un tel homme, dit M. Guizot; le produit d'un même état de civilisation, d'une même habitude de passions. Elle y joint de plus d'être une femme, c'est-à-dire sans prévoyance, sans généralité dans les vues, n'apercevant à la fois qu'une seule partie d'une seule idée, et s'y livrant tout entière sans jamais admettre ce qui pourrait l'en distraire et l'y troubler. Les sentiments qui appartiennent à son sexe ne lui sont pas étrangers : elle aime son mari, connaît les plaisirs d'une mère, et n'a pu tuer elle-même Duncan parce qu'il ressemblait à son père endormi; mais elle veut être reine; il faut pour cela que Duncan périsse; son courage est facile, car elle n'aperçoit pas ce qui pourrait la faire reculer. Lorsque la passion sera satisfaite et l'action commise, alors seulement les autres conséquences lui en seront révélées comme une nouveauté dont elle n'avait pas eu la plus légère prévision. Ces craintes, cette nécessité de nouveaux forfaits, que son mari avait entrevues d'avance, elle n'y avait jamais songé. Mais le coup est porté et se révélera dans l'admirable et terrible scène du somnambulisme : c'est là que nous apprendrons ce que devient, lorsqu'il n'est plus soutenu par l'aveugle emportement de la passion, ce caractère en apparence si inébranlable; Macbeth s'est affermi dans le crime, après avoir hésité à le commettre parce qu'il le comprenait; nous verrons sa femme, succombant sous la connaissance qu'elle en a trop tard acquise, substituer une idée fixe à une autre, mourir pour s'en délivrer, et punir par la folie du désespoir le crime que lui a fait commettre la folie de l'ambition. »

Jamais poëte tragique n'a poussé la terreur aussi loin que Shakspeare dans *Macbeth;* jamais le génie n'a scruté d'un œil plus perçant les mystérieuses profondeurs de la conscience; jamais le drame n'a présenté un tableau plus sombre et plus vrai des angoisses mortelles qu'engendre le crime, lorsque le cœur de l'ambitieux n'est pas irrévocablement fermé à tout sentiment d'humanité. Aussi ces personnages, ces incidents, ces situations d'une si puissante originalité ont-ils laissé des traces indélébiles dans la littérature de tous les peuples, et il n'est peut-être pas un écrivain qui n'y ait puisé des rapprochements pour caractériser plus fortement les circonstances et les êtres enfantés par son imagination.

1° Macbeth. Il est resté le type de l'ambitieux qui ne recule devant aucune scélératesse pour arriver au but de ses désirs. Le nom de lady Macbeth est également devenu proverbial pour désigner une femme d'un caractère analogue, chez laquelle les attraits du pouvoir étouffent tout sentiment humain.

2° Les sorcières de Macbeth. Les écrivains y font allusion pour peindre d'un seul trait les vieilles mégères à l'aspect hideux et sinistre :

« Mlle de Corandeuil était bien la laide et revêche personne dont m'avait parlé Casorans; mais, eût-elle été plus effroyable que les *sorcières de Macbeth*, j'étais décidé à faire sa conquête. Je commençai donc à jouer avec une attention inaccoutumée. »

Ch. de Bernard.

3° Le spectre de Banquo. V. Banquo.

4° La tache de sang de lady Macbeth. Les écrivains ont fréquemment recours à cette allusion pour stigmatiser les crimes qui laissent une trace sanglante et ineffaçable dans l'histoire :

« Nous avons laissé à d'autres le funèbre honneur des insurrections provoquées, puis noyées dans le sang du peuple. Nous n'avons pas voulu avoir sur nos mains la *tache de Macbeth*, cette tache rouge qui ne s'efface jamais, jamais, jamais. »

Louis Blanc.

« Une idée qui prend le couteau *a sur les mains, comme la femme de Macbeth, une tache que tous les parfums d'Arabie ne sauraient effacer.* Elle a porté un défi à la morale, et, pour sa punition, la morale la livre à l'impuissance. »

Eug. Pelletan.

Macbeth, tragédie en cinq actes et en vers, de Ducis (1784), imitation timide du drame de Shakspeare. Sous prétexte de le franciser, le traducteur en a amoindri toutes les parties, situations et caractères; il a voulu quelquefois ajouter à l'œuvre originale et s'est montré maladroit. Suivant les vieilles traditions, les faits ne se passent pas sur la scène : on ne les voit qu'en récit. Macbeth raconte à son confident la rencontre des trois sorcières, puis le meurtre de Duncan. Lady Macbeth s'appelle Frédégonde, ce qui est bien plus convenable. Shakspeare la rend insensée et somnambule seulement à la fin du drame, lorsque le remords lui trouble la raison; Ducis a cru bien mieux faire en la montrant ainsi égarée par l'ambition seule avant le meurtre : on la voit parcourir le théâtre, portant d'une main un flambeau, de l'autre un poignard, et rêvant le crime. Ce n'est qu'à la suite de cet accès de démence qu'elle demande à Macbeth la mort de Duncan, comme si elle y était poussée par les puissances infernales et non par l'ambition. Qu'il y a plus de profondeur dans la conception de Shakspeare! Ainsi transformée, lady Macbeth n'est plus qu'une mégère. Quant à Macbeth, c'est un meurtrier poltron, visionnaire et superstitieux. Pourquoi cet assassinat de Duncan, très-inutile dans la tragédie française? La règle inflexible des unités empêche Macbeth de jouir dix ans du fruit de son crime, comme dans le drame anglais. A peine a-t-il pris possession du trône qu'il y renonce quelques heures après, par frayeur. C'est à peine si l'on peut reconnaître, dans une imitation si effacée, quelques traits de l'original.

Macbeth, traduction en cinq actes et en vers du drame de Shakspeare, par M. Jules Lacroix (théâtre de l'Odéon, février 1863). Cette traduction était écrite depuis plus de vingt ans (1840) et aucun théâtre n'avait osé la mettre en scène, tant nous sommes peu familiarisés encore avec les hardiesses de Shakspeare. Elle obtint à l'Odéon un très-grand succès, et montra le progrès accompli en ce sens depuis quelques années. Comme ensemble, la pièce de M. Lacroix est une traduction fidèle et énergique; les plus beaux vers sont presque reproduits mot à mot. Quelques coupures ont été jugées nécessaires; mais elles n'atteignent aucune partie saillante. Le vers a de la souplesse et de l'éclat; il est ferme et concis. Quant à sa fidélité, ceux qui connaissent le texte anglais ou l'excellente traduction en prose de François-Victor Hugo pourront en juger par ce fragment de la scène capitale :

LADY MACBETH.

Quoi! toujours une tache!

LE MÉDECIN.

Ecoutez, la voilà
Qui parle!... J'écrirai ses paroles, pour être
Plus sûr de chaque mot.

LADY MACBETH.

Veux-tu bien disparaître,
Tache maudite! Pars, pars, te dis-je. — Une, deux.
Allons vite, il est temps de nous délivrer d'eux!
— L'enfer est noir! Fi donc! Un soldat qui frissonne?
Eh! qu'on le sache ou non, qu'importe, quand per-
[sonne
N'en pourra demander compte à vous, tout-puis-
[sant?
Qui jamais aurait cru qu'il avait tant de sang,
Ce vieillard!

LE MÉDECIN.

Ecoutez.

LADY MACBETH.

Il avait une femme,
Macduff!... Où donc est-elle à présent? — C'est in-
[fâme!
— Quoi! ces mains ne seront jamais nettes! — As-
[sez!
Tous vos tressaillements nous perdent! — Finissez.
. . . .
. . . . L'odeur du sang est là,
Toujours!... On ne saurait purger cette main-là
Avec tous les parfums de l'Arabie ensemble...

Macbeth, traduction en vers d'Emile Deschamps. V. Deschamps.

Macbeth, opéra en trois actes, paroles de Rouget de L'Isle, musique de Chelard, représenté à l'Académie royale de musique le 29 juin 1827. L'arrangement du chef-d'œuvre de Shakspeare pour la scène lyrique n'était pas heureux, surtout à l'Opéra français, où l'action et les paroles du poëme sont, pour la majeure partie du public, le principal de la représentation. Chelard, compositeur excellent, vit sa partition dédaignée, abandonnée par l'administration elle-même. Il y a de très-belles choses dans cet ouvrage, mais l'harmonie en est tellement travaillée, qu'il n'a pu être compris du public. Le compositeur quitta la France et fit entendre *Macbeth* à Munich avec le concours de Pellegrini et de Mlle Nanette Schechner, bonne cantatrice. L'opéra réussit complétement. Il en fut de même en Angleterre, où Mme Schroeder-Devrient chanta avec talent le rôle de lady Macbeth. M. Chelard, excellent contre-pointiste, a été dédommagé plus tard de son insuccès en France par la vogue qu'ont obtenue ses solféges.

Macbeth, opéra italien en quatre actes, livret de Piave, musique de Verdi, représenté à la Pergola de Florence en mars 1847. Ce sujet fantastique, où le surnaturel joue un rôle si puissant, était complétement en dehors des moyens du compositeur, et en opposition avec la nature très-humaine et toute nerveuse de son talent. Aussi nous ne pouvons signaler que des efforts plus ou moins heureux, mais aucun morceau vraiment inspiré ni exprimant une situation avec la force qu'exige le drame de Shakspeare. Le chœur des sorcières n'est que bizarre; le duo de baryton et basse, entre Macbeth et Banquo, est bien écrit; la cavatine de lady Macbeth est pleine d'énergie, mais exige trop de cris et d'efforts. Le meilleur morceau de tout l'opéra est le duo entre Macbeth et sa femme : *Fatal mia donna*. Dans le second acte, la scène du festin est médiocrement traitée, le brindisi est vulgaire. La scène de l'apparition, dans le troisième acte, est manquée. Le chœur : *Ondine et silfidi* est agréable. Dans le dernier acte, l'air de Macduff, la scène de somnambulisme et l'air de Macbeth n'offrent rien de bien remarquable. Cet opéra, mis en dix tableaux avec des paroles françaises de MM. Nuitter et Beaumont, fut représenté au Théâtre-Lyrique le 21 avril 1865. La tentative de M. Carvalho échoua. Nous le répétons : l'ensemble de l'opéra de *Macbeth* est monotone et n'offre pas de morceaux saillants. Nous nous empressons toutefois de constater que M. Verdi a écrit pour la scène française des airs de ballet d'une grande originalité rhythmique. Dans aucun de ses ouvrages il n'a fait chanter les premiers violons avec autant de délicatesse.

Macbeth. Iconogr. L'œuvre du grand tragique anglais a inspiré un grand nombre d'artistes. Outre les tableaux d'Eugène Delacroix et de Muller, auxquels nous consacrons des articles spéciaux, nous rappellerons la *Lady Macbeth* de Kaulbach, un des maîtres de l'école de Munich. L'artiste a rendu avec énergie et grandeur la scène effrayante où la coupable retourne à sa chambre en disant : « Au lit! au lit! » La pantomime des deux personnages qui l'observent est pleine d'expression. Enfin, l'architecture massive de la salle où la scène se passe, les hautes ombres qui s'y promènent par l'effet des lueurs de la lampe, tout concourt, dans l'œuvre du peintre allemand, à produire un tableau digne de celui du poëte. Cette toile a été souvent reproduite par les graveurs allemands, notamment par Eichens, Hoffmann, Jacoby. Citons aussi le *Banquet de Macbeth*, par Maclise (1840), tableau où la légende est traitée comme l'histoire, où le fantastique se mêle au réalisme avec un grand bonheur d'expression et d'analyse. Le succès de ce tableau fut immense. La gravure, la lithographie s'en emparèrent et le firent promptement connaître partout. Il valut en outre à l'auteur son entrée à l'Académie. Un *Macbeth reprochant aux meurtriers de Banquo la fuite de Fléance*, tableau de Cattermole, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Un autre *Macbeth*, paysage de M. Corot, a paru au Salon de 1859.

Macbeth (Lady), tableau de Muller, Salon de 1849. L'artiste a voulu représenter la célèbre scène de somnambulisme qui ouvre le cinquième acte de Macbeth. Shakspeare nous montre la terrible femme de Cadwor en proie à ses hallucinations, marchant dans le silence de la nuit, et laissant échapper ses remords en présence de deux témoins qu'elle ne voit pas, qui écoutent ses paroles et qui, immobiles, échangent de courtes réflexions.

La suivante. Sur ma vie, elle est profondément endormie. Observez-la et restez immobile.

Le médecin. Que fait-elle donc? Voyez comme elle se frotte les mains.

La suivante. C'est une habitude qu'elle a d'imiter l'action d'une personne qui se lave les mains. Je le lui ai vu faire un quart d'heure de suite.

Le médecin. Ecoutez, elle parle. Je vais écrire ce qu'elle dira, afin de le graver dans ma mémoire.

Lady Macbeth. Quoi! toujours cette tache! Va-t'en, tache maudite, va-t'en, te dis-je...

Cette scène, d'un si grand effet de terreur dans son effrayante simplicité, M. Muller l'a transportée sur la toile, mais en lui enlevant toute sa grandeur tragique. « Sur le premier plan, dit M. Lagenevais, il place son médecin gesticulant, une jambe tendue en avant, comme un ténor qui chante sa cavatine; à côté de lui, la suivante étend le bras, d'un air théâtral, vers lady Macbeth, qui, demi-nue, les cheveux épars, tord ses mains et enfonce la tête dans ses épaules par un geste désespéré... Etait-il possible de concevoir les choses plus à rebours, de se montrer plus complétement inintelligent? Cette lady Macbeth n'est qu'une grisette exaspérée. » Non-seulement l'artiste a complétement manqué sa composition, mais encore il semble avoir perdu, en l'exécutant, son talent de brillant coloriste. La scène, éclairée par une lampe, est d'un aspect froid et sans effets vigoureux. Les mains du médecin et de la suivante, d'une petitesse microscopique, forment des taches blanches plaquées sur des étoffes brunes. La meilleure partie du tableau est le fond de ciel bleu et de remparts blanchis par la lune qu'on aperçoit à l'extrémité de la galerie. On y trouve un effet de fraîcheur nocturne remarquablement rendu.

Acheté par l'Etat, le tableau de *Lady Macbeth* fut transporté au musée du Luxembourg, d'où l'administration l'a fait enlever il y a quelques années.

Macbeth (Lady), tableau d'Eugène Delacroix, Salon de 1851. Le grand artiste, comme M. Muller, a reproduit la fameuse scène du cinquième acte de Macbeth; mais, avec sa vive et profonde intelligence, il s'est bien gardé de tomber dans la faute de ce dernier, dans l'exagération mélodramatique. Shakspeare, dans les quelques lignes que nous avons citées en parlant de la composition de M. Muller, présentait un tableau complet, d'une grandeur saisissante, d'un puissant effet de terreur obtenu par les moyens les plus simples. Delacroix comprit qu'il n'y avait rien à ajouter à cette composition du génie, sous peine de l'amoindrir en la dénaturant. Dans son tableau, lady Macbeth, couverte d'une ample draperie traînante, se promène, une lampe à la main, sous les sombres voûtes du palais, pendant que, à quelques pas derrière elle, le médecin et la nourrice la suivent sans bruit. La lampe, qui seule éclaire la scène, projette sur lady Macbeth des lueurs blafardes d'un grand effet. Dans cette toile, Delacroix se montre, comme toujours, un admirable coloriste; mais il semble qu'après avoir obtenu dans une ébauche l'effet cherché il se soit arrêté là. On y cherche vainement des lignes un peu étudiées donnant figure humaine aux personnages; l'artiste se borne à indiquer le mouvement et à colorier. Quoi qu'il en soit, dans ce tableau ou, si l'on veut, cette ébauche, on voit qu'un grand artiste traduit un grand poëte.

MACBRIDE (David), célèbre chirurgien anglais, né en Irlande en 1726, mort en 1778. Il fit, à bord d'un navire de guerre, quelques campagnes où il eut l'occasion d'observer la maladie du scorbut, puis il alla exercer son art à Dublin (1749). Savant chimiste, il détermina la nature des gaz produits par la putréfaction, et ses expériences à ce sujet le conduisirent à conseiller l'emploi de la drèche pour prévenir ou guérir le scorbut chez les marins. Il trouva aussi une nouvelle méthode de préparer les peaux par le moyen de l'eau de chaux. On a de lui : *Experimental Essays on the fermentation of alimentary mixtures, on the nature and properties of fixed air, on the scurvy, etc.* (Londres, 1776, in-8°), traduit par V. Abbadie (Paris, 1776, in-12); *Historical account of the new method of treating the scurvy at sea* (Londres, 1768, in-8°); *Methodical introduction to the theory and practice of the art of medicine* (Londres, 1772, in-4°), traduit en français par Petit-Radel (Paris, 1787, 2 vol. in-8°).

MACBRIDÉE s. f. (mak-bri-dé). Bot. Genre d'orchidées de la Caroline.

MACCA (Gaëtano-Girolamo), historien italien, né à Sarcedo vers 1740, mort en 1824. Il fit partie de l'ordre des frères mineurs à Vicence, et, lors de l'abolition des ordres ecclésiastiques, établit à Caldogno une imprimerie où ses derniers ouvrages furent imprimés. On cite de lui : *Dell' origine di Vicenza* (1783); *Storia del monistero di San Francesco di Vicenza* (1789); *Storia del territorio vicentino* (1812-1816, 17 vol. in-4°).

MACCABÉE, nom d'une célèbre famille juive. V. MACCHABÉE.

MACCABEO s. m. (mak-ka-bé-o). Vitic. Cépage importé d'Espagne, et cultivé dans les Pyrénées-Orientales.

MAC-CAGHWELL (Hugh), en latin **Cavellus**, prélat et commentateur irlandais, né dans le comté de Down en 1571, mort en 1626. Il devint définiteur général de l'ordre des franciscains, puis professa la théologie à Louvain et au couvent d'Ara-Cœli à Rome, et fut nommé, peu de jours avant sa mort, archevêque d'Armagh. Mac-Caghwell a écrit des commentaires sur les œuvres de Duns Scot, commentaires qui ont été insérés dans l'édition des œuvres de ce philosophe, publiée à Lyon en 1639 (12 vol. in-fol.).

MACCAGNI (Dominique), érudit italien. V. MACANÆUS.

MACCALUBA, montagne volcanique de la Sicile, dans la province et à 4 milles au N. de Girgenti; les éruptions de ce volcan donnent de la lave mêlée à de grandes quantités de boue, qui s'échappe par de nombreux cratères. Ce volcan est un espace boueux de près de 3 arpents d'étendue et dont l'apparence est celle d'une argile grise très-épaisse, séchée et gercée par la chaleur.

MAC-CARTHY'S ISLAND, à 180 milles anglais de Bathurst; île de la Gambie, que les indigènes nomment *Yanyambouré*. Elle est longue de 7 milles et large de 1/4 de mille. La capitale en est George-Town, résidence du commandant militaire et des négociants anglais qui ont des comptoirs sur le fleuve. C'est le seul établissement militaire de l'intérieur de la Gambie. Des canons et 80 soldats noirs, commandés par 2 officiers-blancs, forment la défense de Mac-Carthy. Dans la partie haute de l'île, les bords ne sont garnis que de quelques palmiers et de plantes aquatiques; mais dans la partie basse la végétation est très-riche. Mac-Carthy appartient aux Anglais, qui en ont fait un séjour charmant. Les maisons de George-Town sont en pierre, et l'on respire le confortable jusque dans les cases des noirs.

MAC-CARTHY, famille irlandaise, qui descend des rois de Desmod et qui compte plusieurs membres distingués, parmi lesquels nous citerons les suivants : — MAC-CARTHY-MOR (Donall), comte de Clancare, se montra opposé à l'Angleterre, eut ses biens confisqués, et fit en 1566 sa soumission à la reine Elisabeth, qui lui rendit son patrimoine. Bientôt après, il se souleva de nouveau avec quelques autres seigneurs irlandais, fut vaincu et obtint encore une fois sa grâce. — Cormac MAC-CARTHY-MUSKERY, parent du précédent, mort en 1606, fit également sa soumission à Elisabeth et embrassa le protestantisme. Soupçonné d'avoir voulu prendre part à l'insurrection de Mac-Carthy-Mor, il fut jeté en prison, mais recouvra la liberté par un hardi stratagème. — Son fils, Cormac-Ogue MAC-CARTHY-MUSKERY, fut nommé par Jacques I^er^, en 1628, baron de Blarney et vicomte de Muskery. En 1640, il fit venir dans le comté de Cork plusieurs familles anglaises persécutées comme catholiques et les y établit. — Son fils, Donough MAC-CARTHY-MUSKERY, mort en 1665, fut également un zélé défenseur du catholicisme. Il prit en 1641 le commandement en chef de l'armée catholique dans la province de Munster, lutta contre Cromwell jusqu'en 1652, se rendit alors en Espagne, fut chargé en 1657 d'une mission auprès de la veuve de Charles I^er^, alors à Saint Germain-en-Laye, et reçut l'année suivante, de Charles II, le titre de comte de Clan-Carthy. — Son fils, Charles MAC-CARTHY, servit successivement en France et dans les Pays-Bas, et fut tué lors du combat naval qui eut lieu entre les Anglais et les Hollandais en 1665. — Le frère du précédent, Justin MAC-CARTHY, mort à Baréges en 1700, commandait, en qualité de major général, l'armée catholique d'Irlande, lorsqu'il remporta en 1689 une éclatante victoire sur O'Brien, qui commandait un corps de protestants, et reçut de Jacques II, comme témoignage de satisfaction, le titre de duc et pair. Cette même année, il tomba entre les mains du général anglais Wolsey, fut rendu à la liberté à la suite d'un échange, suivit Jacques II dans son exil après la défaite de ce prince à La Boyne, et prit du service en France, en qualité de lieutenant général. — Florence MAC-CARTHY-REAGH, baron de Kinsale, mort à la Tour de Londres au commencement du XVII^e^ siècle, appartenait à une branche cadette de la famille des Mac-Carthy. Soupçonné de conspirer contre le gouvernement britannique, il fut enfermé à la Tour de Londres en 1597, retourna en Irlande au bout d'un an de captivité, se mit à la tête de plusieurs tribus, combattit les Anglais, défit complétement l'armée de George Flower, général d'Elisabeth, refusa de traiter avec cette princesse, entre les mains de laquelle il tomba par trahison (1601) et alla terminer ses jours à la Tour de Londres. — Son fils, Donall MAC-CARTHY, emprisonné en même temps que lui, ne recouvra la liberté qu'au bout de quarante ans (1641). Il tenta vainement alors, ainsi que ses descendants, de recouvrer ses domaines seigneuriaux, et la plupart des membres de cette branche allèrent s'établir soit en Espagne, soit en France.

MAC-CARTHY (Justin, comte DE), célèbre bibliophile, né à Springhouse (Ecosse) en 1744, mort à Toulouse en 1811. Il appartenait à la branche de Mac-Carthy-Reagh et était fils d'un Denis Mac-Carthy qui était venu s'établir en France pour fuir les persécutions. Justin Mac-Carthy, fortement attaché à la foi de ses pères, réalisa les débris de sa fortune, vint se fixer à Toulouse, et reçut en 1776 des lettres de naturalisation. Il forma dans cette ville une riche bibliothèque, peu nombreuse, mais sans rivale en Europe pour la rareté des éditions et la beauté des reliures. Grégoire la cite, dans son *Rapport à la Convention sur la bibliographie*, comme possédant, à elle seule, autant d'exemplaires sur vélin qu'il s'en trouvait à la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire 274, formant 380 volumes. On y trouvait aussi quelques exemplaires tirés sur satin, entre autres un *Pindare* et un *Anacréon*. La famille Mac-Carthy, après avoir mis à part plusieurs ouvrages précieux de cette bibliothèque, en a encore retiré, aux enchères publiques, la somme de 404,746 francs en 1817.

MAC-CARTHY (Nicolas DE), prédicateur, fils du précédent, né à Dublin en 1769, mort à Annecy en 1833. Il fit ses études à Paris, fut ordonné prêtre en 1814, entra chez les jésuites en 1820, et acquit la réputation d'un des premiers orateurs sacrés de son époque. Son éloquence était toute spontanée; il n'écrivait point ses sermons, et souvent, en montant en chaire, il ne savait pas encore quel sujet il allait traiter. Il a prêché l'Avent aux Tuileries en 1819, et le Carême en 1826. Après la Révolution de 1830, il se retira à Annecy. On a imprimé, après sa mort, quelques-uns de ses *Sermons* (1834, 3 vol. in-8°).

MAC-CARTHY-LEVIGNAC (Robert-Joseph, comte DE), homme politique français, frère du précédent, né en 1770, mort à Lyon en 1827. Emigré en 1791, il fut aide de camp du prince de Condé et rentra en 1814. Louis XVIII le nomma maréchal de camp. Membre de la Chambre des députés de 1815 jusqu'en 1820, il siégea du côté droit et prit toujours et avec acharnement la défense des intérêts du clergé.

MAC-CARTHY (Jacques), géographe et traducteur français, d'origine irlandaise, né à Cork en 1785, mort à Paris en 1833. Il prit du service dans l'armée française en 1800, devint chef de bataillon, puis fut attaché au dépôt de la guerre. On lui doit un grand nombre de traductions de l'anglais. Ses ouvrages sur la géographie ont eu du succès. Nous citerons : *Choix de voyages* (1822, 10 vol. in-8°); *Dictionnaire de géographie* (1824, in-8°), souvent réimprimé en 2 vol.; *Dictionnaire universel de géographie physique, politique, historique, etc.* (1827 et suiv., 2 vol. in-8°); *Traité élémentaire de géographie* (1833, in-8°). Parmi ses traductions, nous mentionnerons le *Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe*, de Bigland; le *Voyage en Chine*, d'Ellis; le *Voyage dans la régence d'Alger*, de Shaw, etc.

MAC-CARTHY (Oscar), écrivain et voyageur français, fils du précédent, né vers 1815. Il alla visiter l'Algérie vers 1850, parcourut plusieurs fois à pied le grand désert, et a été chargé par le gouvernement français, en 1859, de se rendre de l'Algérie au Sénégal en traversant Tombouctou. Outre de nombreux articles insérés dans la *Biographie générale*, dans le *Dictionnaire de la conversation*, etc., on a de cet intrépide voyageur : *Algeria romana; recherches sur l'occupation et la colonisation romaine en Algérie* (Paris, 1858, in-8°); *Géographie physique, économique et politique de l'Algérie* (Paris, 1859, in-18), etc.

MAC-CARTHY-LYRAGH (sir Charles), général anglais, mort en 1824. Il servait en France lors de la Révolution. Il émigra alors à Coblentz, passa ensuite en Angleterre, où il prit du service, fut gouverneur du Sénégal jusqu'en 1814, puis gouverneur des établissements anglais de la Côte-d'Or et de Sierra-Leone. En 1823, le roi des Achantis, Toutou-Quamina, lui fit demander 1,100 onces d'or en lui déclarant que, s'il lui refusait de lui envoyer ce tribut, sa chevelure servirait bientôt de panache au grand tambour de guerre des Achantis. Bientôt après la guerre éclata. Mal soutenus par les Fantis, leurs alliés, les Anglais furent exterminés sur les bords de la rivière de Boussompra, et la tête de Mac-Carthy fut portée au roi des Achantis.

MACCAULEY (sir Edward), romancier anglais, né en Ecosse à la fin du XVIII^e^ siècle. Il publia quelques romans historiques que Defauconpret a traduits en français, et parmi lesquels nous citerons : *Saint Johnston* ou le *Dernier comte de Gowrie* (Paris, 1824, 4 vol. in-12); le *Loup de Badenach*, roman du XIV^e^ siècle (Paris, 1828, 5 vol. in-12); *Logan de Restalrig* (Paris, 1828, 4 vol. in-12); *Lochandhu* (Paris, 1828, 4 vol. in-12).

MACCHABÉE s. m. (ma-ka-bé). Argot. V. MACABIT.

MACCHABÉES, nom donné aux fils du prêtre Mathathias, à cause de Judas Macchabée, qui le premier porta ce nom. Il n'y a même que lui qui soit appelé Macchabée dans le texte de l'Ecriture. On ne saurait douter que ce nom ne vienne originairement de l'hébreu ou du chaldéen. Quelques-uns disent que Judas, ayant fait mettre dans ses drapeaux les lettres hébraïques *meun, caph, beth, iod*, on en forma le surnom de *Macchabée*. Ce sont les lettres initiales des premiers mots du verset XI^e^ du chapitre XV de l'*Exode* dans le texte hébreu : Qui est semblable à vous parmi les forts, Seigneur? D'autres prétendent que Judas porta le nom de *Macchabée* dès sa jeunesse. Joseph ben Gorion, dont on a une histoire en langue hébraïque, dit que le courage de Judas, fils de Mathathias, lui fit donner le surnom de Macchabée; ce qui a fait croire à quelques savants que ce mot était formé des mots hébreux *mac, cah, bi*, c'est-à-dire je suis couvert de blessures. On le dérive encore du verbe hébreu *cabah*, qui veut dire être éteint, et qui, au participe actif, fait *mecabbeh*, c'est-à-dire *éteignant*, surnom qui conviendrait à Judas Macchabée, pour avoir éteint les dissensions domestiques de sa nation.

MACCHABÉE (Judas), guerrier juif, fils de Mathathias, mort en 160 av. J.-C. La tyrannie et l'intolérance d'Antiochus Epiphane avaient soulevé contre son gouvernement un certain nombre de Juifs attachés à leur nationalité et à leur foi religieuse. Mathathias leur donna le signal de la révolte en tuant un Juif apostat au moment où il allait sacrifier aux idoles; mais il mourut lui-même peu de temps après. Les révoltés se donnèrent pour chef son fils Judas, surnommé *Macchabée*, homme tout à fait digne de les commander par son courage, par ses talents, mais aussi par l'ardeur intolérante de sa foi. Tout en faisant la part des exagérations par lesquelles le *Livre des Macchabées* a exalté les victoires de Judas, on ne peut s'empêcher de reconnaître en cet homme une grande valeur guerrière, une extrême habileté dans le commandement, une adresse singulière à gagner l'esprit des soldats et à manier leur volonté. Le premier adversaire avec lequel il se mesura fut Apollonius, lieutenant d'Antiochus, à qui il infligea une défaite complète dans les environs de Samarie. Peu de temps après, Séron, général syrien, éprouva le même sort à Béthoron. Lysias, qui gouvernait la Syrie en l'absence d'Antiochus, envoya contre les révoltés une armée de 47,000 hommes, commandée par Ptolémée, Nicanor et Gorgias. Dans ce péril pressant, Judas opéra une levée en masse de tous les Juifs restés fidèles et battit séparément les trois généraux d'Antiochus. L'année suivante, une armée de 65,000 hommes fut de nouveau mise en fuite par Judas. Cette victoire permit à l'armée juive d'entrer à Jérusalem, de purifier le temple où Antiochus avait installé le culte des idoles, et de rétablir le culte national (164 av. J.-C.). Quelques mouvements insurrectionnels, suscités en Judée par les actes d'intolérance religieuse des vainqueurs, furent aussitôt réprimés par des détachements que commandaient les frères de Judas. Ces victoires furent malheureusement souillées par des actes d'une épouvantable barbarie, les Macchabées ayant résolu l'anéantissement des idolâtres par la destruction de tous les mâles.

Sous Démétrius Soter, successeur d'Antiochus (161), Judas vainquit tour à tour l'armée commandée par Bacchide, et, à deux reprises différentes, celle que commandait Nicanor, qui périt dans la déroute. Mais une nouvelle expédition dirigée par Bacchide ayant mis les 3,000 hommes de Judas en présence d'une armée de 22,000 hommes, les Macchabéens épouvantés se débandèrent et laissèrent leur général, à la tête de 800 braves, se faire écraser par l'ennemi. Judas succomba dans cette lutte héroïque.

MACCHABÉE (Jonathas), grand prêtre, frère du précédent, mort en 144 av. J.-C. Il se mit à la tête des Juifs après la mort de Judas, harcela les Syriens, chassa Bacchide de la Judée (158), se ligua successivement avec Alexandre Bala (152) et avec le fils de ce dernier, Antiochus VI (145), compétiteurs au trône de Syrie, et fut assassiné par Tryphon, qui gouvernait au nom du jeune Antiochus VI.

MACCHABÉE (*Simon*), *grand prêtre juif*, frère du précédent, mort en 135. Il succéda à Jonathas comme grand prêtre (144), montra autant d'habileté que de *courage, fit alliance* avec les Romains, chassa de Jérusalem la garnison syrienne et parvint à faire reconnaître l'indépendance de la Judée par les *rois de Syrie, après la victoire remportée par* ses fils Judas et Jean Hyrcan sur les généraux d'Antiochus VII Sidètès (137). Après une heureuse administration de dix ans, Simon fut assassiné avec deux de ses fils, Judas et Mathathias, par son gendre Ptolémée, gouverneur de Jéricho, qui voulait s'emparer du pouvoir suprême. Son fils, Jean Hyrcan, échappé à ce massacre, devint alors grand prêtre et prince des Juifs. — Pour les autres membres de la famille des Macchabées qui possédèrent le pouvoir suprême en Judée jusqu'à l'an 37 av. J.-C., v. ALEXANDRA, ALEXANDRE, ALEXANDRE JEANNÉE, ANTIGONE, ARISTOBULE et HYRCAN.

Macchabées (LIVRES DES). Ces livres sont au nombre de quatre; mais deux seulement sont admis au canon des livres saints de l'Eglise catholique. Le premier de ces livres contient le récit des événements survenus en Judée depuis la révolte de Mathathias contre Antiochus Epiphane jusqu'à l'avénement de Jean Hyrcan au grand pontificat. On ne possède que le texte grec de ce livre; mais plusieurs pensent qu'il a été écrit primitivement en hébreu, s'appuyant sur la déclaration d'Origène qui a connu le texte hébraïque, et sur celle de saint Jérôme, qui affirme avoir découvert un texte en cette langue. Il n'est pas sûr cependant que cette version hébraïque *ne fût pas une traduction du texte grec*. On ajoute, il est vrai, que la version grecque contient de nombreux hébraïsmes; mais, outre que l'erreur est facile en cette matière, rien n'empêche de supposer que le texte grec est dû à un Hébreu grécisant. La question reste donc indécise.

Le style du premier livre des *Macchabées* est assez inculte. On y rencontre, outre les exagérations patriotiques qui décèlent un écrivain national, quelques grosses erreurs historiques; par exemple, l'auteur affirme que, sur son lit de mort, Alexandre partagea son immense empire entre ses compagnons; or, chacun sait qu'Alexandre, sollicité de se nommer un successeur, ne voulut jamais y consentir. L'auteur imagine une alliance plus que fantastique entre les Juifs et les Spartiates, etc., etc.

Le second livre des *Macchabées* paraît avoir été écrit en grec. C'est, du reste, un recueil assez disparate, et qui semble dû à divers auteurs. Ce livre contient deux lettres des Juifs de Palestine aux Juifs d'Egypte, et un complément de l'histoire de Judas Macchabée donnée dans le premier livre. Le style de ce second livre est meilleur; mais l'authenticité en est plus que douteuse et les erreurs historiques y fourmillent. Les légendes, les miracles, que l'auteur du premier livre a évités avec tant de discrétion, sont prodigués dans le second. C'est là, par exemple, que se trouve l'aventure singulière d'Héliodore, battu de verges par deux anges, et celle des sept frères martyrs.

Macchabées (LES), tragédie allemande, par Otto Ludwig (1854). Cette pièce, qui fit la plus grande sensation lors de son apparition, ne se soutint pas à la scène, et, de fait, elle est moins faite pour le théâtre que pour la lecture. Le style en est d'une couleur très-énergique. Les principaux personnages, le général Judas Macchabée, son frère Eléazar et leur héroïque mère Léa, sont des caractères bien dessinés. En somme, cette pièce méritait le succès qu'elle a obtenu dans le monde des littérateurs et occupe une place très-honorable à côté des œuvres des Gutzkow, des Laube, des Brachvogel.

MACCHABÉES (les), nom de sept frères martyrisés avec leur mère, Salomé, sous Antiochus Epiphane (168 av. J.-C.). Emmenés en Syrie avec un grand nombre d'autres captifs, ils refusèrent de sacrifier aux idoles et de manger de la chair de porc, et périrent dans les supplices les plus atroces, après leur père Eléazar. Tant que dura leur martyre, leur courageuse mère ne cessa de les exhorter à ne point faiblir, puis elle monta courageusement sur un bûcher, où elle fut la proie des flammes. L'Eglise honore, le 1^er^ août, les Macchabées, à titre de martyrs.

On remarquera que, dans le récit qu'on trouve de cette légende au second livre des *Macchabées*, le nom de Macchabées n'est pas donné à cette famille de martyrs, pas plus que celui de Salomé à la mère. Les hagiographes ont même attribué à chacune des sept victimes un nom de fantaisie, emprunté à l'histoire des Macchabées, fils de Mathathias.

Macchabées (LES), tragédie en cinq actes et en vers, par La Motte-Houdart, représentée à la Comédie-Française en 1721. L'action commence après la mort des six premiers frères. A la légende émouvante des sept enfants martyrisés sous les yeux de leur mère, l'auteur a cru devoir ajouter l'amour de Mizaël, le plus jeune des Macchabées, pour Antigone, favorite d'Antiochus. Ce dernier ne laisse à Mizaël d'autre choix que d'abjurer le judaïsme ou de périr avec sa femme. Le martyre des deux époux termine la pièce. Cette œuvre médiocre, représentée sans nom d'auteur, eut un véritable succès, et plusieurs critiques osèrent l'attribuer à Racine lui-même. Le véritable auteur ayant eu alors la malheureuse vanité de se faire connaître, l'enthousiasme populaire fut subitement refroidi.

Macchabées (LES) ou le **Martyre**, tragédie en cinq actes et en vers, d'Alexandre Guiraud, représentée à l'Odéon le 15 juin 1822. Cette tragédie de Guiraud eut un très-grand succès, grâce à quelques beaux vers et à quelques situations pathétiques; mais la faiblesse du plan et le vide des premiers actes ne lui ont pas permis de se soutenir. Quand la scène s'ouvre, les sept Macchabées sont condamnés d'avance irrévocablement, et rien ne peut amener une péripétie. C'est le plus grand défaut de la pièce. L'auteur a su trouver au dernier acte une situation tout à fait touchante. A ce moment, six des frères sont morts : il ne reste plus que le jeune Mizaël. Revêtu déjà de l'habit du supplice, il pleure le sort qui l'attend. Antiochus paraît; il se jette à ses pieds et lui demande grâce. Antiochus le relève et dit à Salomé : « Reprenez votre fils. » Celle-ci ne peut croire à ce bonheur. Mais Antiochus n'a pas dit à quel prix il donnait la vie à Mizaël. Lorsqu'il s'est expliqué, Salomé engage son fils à marcher à la mort et réussit à relever son courage.

MACCHI (Antonio-Maria-Leone), littérateur et oratorien italien, né à Crémone en 1708, mort en 1785. Il passa la plus grande partie de sa vie à Brescia et composa plusieurs ouvrages, restés manuscrits, dont le plus remarquable est intitulé *Della creazione delle cose, secondo la divina parola et l'umana ragione* (4 vol. in-fol.).

MACCHI (Mauro), publiciste italien, né à Milan en 1815. Il était professeur de rhétorique lorsque ses opinions libérales et son patriotisme lui attirèrent les persécutions de la police autrichienne. Arrêté en 1839, il fut, sans jugement, révoqué de ses fonctions et privé même du droit de gagner sa vie en donnant des leçons. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, Macchi se lança dans le journalisme libéral, devint rédacteur au *Politecnico*, et bientôt il fonda une revue mensuelle, le *Spectateur industriel*, dont le but était de répandre en Italie le goût des sciences économiques. Bientôt il fut nommé secrétaire de la Société d'encouragement des sciences, des lettres et des arts, fondée par Ugo Foscolo; mais tourmenté de nouveau par la police autrichienne, il se réfugia en Piémont, se lia avec M. Brofferio et rédigea avec lui le *Messager de Turin*. Sur ces entrefaites (1848), la révolution de Milan lui permit de se rendre dans cette ville, où il combattit avec énergie la politique d'isolement formulée par le mot de Charles-Albert : l'*Italia fara da se*, et conseilla chaudement l'alliance française comme le seul moyen de salut. De retour en Piémont, en 1849, il fonda à Turin une société d'ouvriers auxquels il fit gratuitement des cours de morale, d'histoire et de politique. Forcé de suspendre ses leçons après la défaite de Novare, il défendit, dans le journal le *Prolétaire*, le parti républicain que l'on voulait rendre responsable des malheurs qu'éprouvait l'Italie, et publia, dans le même but, une brochure intitulée : la *Politique de Massimo d'Azeglio*. L'année suivante, il créait à Gênes l'*Italia*, journal républicain qui le fit exiler. Il alla s'établir alors dans le Tessin, où il fonda le *Moniteur bibliographique* et devint rédacteur des *Archives triennales de la révolution italienne*. En 1851, il put aller habiter Gênes, où il continua de combattre en faveur de l'alliance franco-italienne, dans un écrit intitulé : le *Coup d'Etat et la démocratie européenne*. M. Mauro Macchi publia en outre divers ouvrages et devint rédacteur en chef du *Diritto*, le journal le plus avancé de Turin. Lié à cette époque avec Garibaldi, Mazzini, Cattaneo, Ausonio Franchi, etc., il compta bientôt parmi les hommes les plus avancés du parti républicain et fut envoyé, en 1861, par les électeurs de Crémone, au parlement italien, où il ne tarda pas à se faire une place importante par son éloquence entraînante et chaleureuse. Bien que siégeant à l'extrême gauche, il s'est séparé de la plupart de ses amis au sujet de l'alliance avec la France, qu'il n'a cessé de défendre chaleureusement. Comme publiciste, M. Mauro Macchi a fait preuve d'un véritable talent. Parmi ses ouvrages, écrits d'un style correct, clair, nerveux, sans prétention, nous citerons : les *Contradictions de M. Vicento Gioberti* (1851); *Etudes politiques* (1853); les *Armes et les idées* (1855), livre destiné à appeler l'attention des politiques sur les questions sociales; *Importance sociale de la multitude* (1856); le *Progrès continu et indéfini* (1857); *Sur la réforme des études* (1858); *Chronique politique de* 1859 (1860); les *Associations ouvrières mutuelles* (1862), etc. Un de ses derniers ouvrages est l'*Histoire du conseil des Dix*, écrite avec le cœur d'un patriote et dans laquelle on trouve une foule de faits nouveaux.

MACCHIA s. f. (mâ-kia — mot ital.). B.-arts. Première ébauche d'une statue ou d'un tableau.

MACCHIAVELLI (Nicolo), célèbre écrivain italien. V. MACHIAVEL.

MACCHIETTI ou **MAGLIETTI DEL CROCEFISSAJO** (Girolamo), peintre italien, né à Florence en 1535, mort dans la même ville vers 1598. Il eut pour maître Ghirlandajo, puis fut employé pendant six ans aux décorations exécutées sous la direction de Vasari au Palais-Vieux. Quelque temps après, Macchietti se rendit à Rome, où il commença à se faire connaître par des tableaux religieux, des tableaux de genre et des portraits, remarquables par une extrême habileté d'exécution. Au bout de deux ans, il revint à Florence, puis travailla successivement dans diverses villes, à Naples, à Pise, à Bénévent, et fit un voyage en Sicile et en Espagne. Les œuvres de cet artiste manquent d'originalité et sont pour la plupart des pastiches; néanmoins elles doivent à la prestesse de la brosse, à l'harmonie de la couleur, à l'habile agencement des groupes, un aspect séduisant, qui a fait à Macchietti une réputation exagérée. Nous citerons de lui : à Pise, le *Christ sur la croix;* à Messine, un *Baptême de Jésus-Christ;* à Florence, *Médée préparant le rajeunissement d'Eson*, un *Bain*, l'*Adoration des mages*, la *Vierge donnant sa ceinture à saint Thomas* et le *Martyre de saint Laurent*, qui passe pour son chef-d'œuvre.

MACCIO (Sébastien), écrivain et archéologue italien, né à Castel-Durante, duché d'Urbin, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il donna des leçons publiques dans diverses villes d'Italie et forma un recueil, resté inédit, d'inscriptions antiques, copiées dans ses voyages. Maccio composa des poëmes aujourd'hui oubliés et un traité de *Historia scribenda* (Venise, 1613, in-4°).

MACCIO (Paul), en latin **Maccius**, littérateur italien, né à Modène vers 1570, mort à Bologne vers 1640. Il professa avec succès la littérature latine à Bologne, où il fonda l'académie des *Indefessi*. Parmi ses écrits, nous citerons : la *Griselda del Boccacio, tragi-comedia morale* (Bologne, 1620); *Emblemata moralia versibus italicis explicata* (Bologne, 1628), ouvrage recherché surtout à cause des gravures qui s'y trouvent; *Italici belli motus* (Bologne, 1636).

MAC-CLELLAN (George-Brinton), général américain, né à Philadelphie en 1826. A l'âge de vingt ans, il sortit de l'Ecole militaire de Westpoint comme officier du génie, et fit la même année la campagne du Mexique avec une telle distinction, qu'il fut promu au grade de capitaine. A son retour du Mexique, Mac-Clellan fut nommé professeur à l'Ecole militaire de Westpoint. Il dirigea, en 1851, la construction du fort Delaware, et, l'année suivante, entreprit avec le capitaine Marcy, qui plus tard devint son beau-père, un voyage d'exploration sur le Red-River (rivière Rouge). De là il passa au Texas, dont il releva les ports et les fleuves, et alla ensuite sur le territoire de Washington tracer le chemin de fer du Pacifique septentrional. Peu de temps après (1855), il fut appelé à faire partie d'une commission qui fut chargée d'aller étudier en Europe les innovations et les changements introduits dans la stratégie. Il assista à la campagne de Crimée et visita en outre l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche et la Sardaigne. Le recueil de ses observations, auxquelles on a reproché d'être trop superficielles, fut publié d'abord par le congrès (1858), puis par l'auteur lui-même, sous ce titre : les *Armées de l'Europe* (1861).

Mac-Clellan, qui avait pris sa retraite en 1857, était président du chemin de fer de l'Ohio et du Mississipi, lorsque la guerre civile éclata. Sur la recommandation spéciale du général Scott, il fut nommé par Lincoln, dès le 14 mai 1861, major général dans l'armée des Etats-Unis et placé à la tête du département de l'Ohio. Il organisa rapidement ses forces et alla attaquer les partisans de l'esclavage et de la séparation dans la Virginie occidentale. Le général Rosecranz, qui commandait sous ses ordres, remporta le 11 juillet 1861 la victoire de Rich-Mountain; mais ce fut Mac-Clellan qui recueillit tous les bénéfices de ce succès, car, après la défaite de Bull's-Run, il reçut le commandement en chef de l'armée du Potomac et, après la retraite du général Scott, fut nommé général en chef de l'armée des Etats-Unis. Il passa l'automne et l'hiver à réorganiser l'armée et, en mars 1862, quitta le littoral pour marcher contre Richmond, regardée comme la capitale des sudistes. Mais dans tout le cours de cette campagne il fit preuve d'une prudence, d'une lenteur et d'une timidité inconcevables en pareille circonstance. Il se laissa arrêter quatre semaines devant Yorktown par un corps d'armée d'une infériorité notable, mit ensuite un temps infini à se rendre de la rivière York au Chickahominy, dans le voisinage de Richmond, fut battu le 31 mai près de *Seven-Pines* (les Sept-Pins), repoussa, il est vrai, le lendemain, l'ennemi près de *Fair-Oaks* (les Beaux-Chênes), mais ensuite, voulant préserver ses troupes de l'air méphitique des marais, il résolut d'établir sa base d'opération sur le James-River. Du 24 juin au 1er juillet 1862 furent livrés, pour la possession de Richmond, les sanglants combats auxquels on a donné le nom célèbre de *Bataille des Sept jours*. Au lieu de pénétrer dans Richmond, ce qui lui eût été facile, Mac-Clellan prit la fuite avant la bataille de Malvern-Hill, dans laquelle ses troupes furent victorieuses, et se retira à bord de son bâtiment sur le James-River. Il ne reçut pas les renforts sur lesquels il comptait et fut au contraire rappelé pour défendre Washington. Après la défaite de Pope, il se mit à la poursuite du général Lee, qui venait de pénétrer dans le Maryland, et lui fit essuyer près d'Antietam (16 et 17 septembre 1862) une défaite complète. Lee battit en retraite vers le Maryland, après avoir franchi le Potomac; mais Mac-Clellan ne le poursuivit pas et perdit ainsi tout le fruit de sa victoire. Ce manque de résolution lui fit retirer son commandement (7 novembre 1862). Il se rendit alors à New-Jersey, d'où il posa en 1864 sa candidature à la présidence; mais elle échoua complétement devant celle de Lincoln. Le 8 novembre 1864, il donna définitivement sa démission et partit pour l'Europe, où il résida longtemps à Dresde. Depuis lors, il a vécu dans la retraite.

MACCLESFIELD, ville d'Angleterre, comté et à 35 kilom. N.-E. de Chester, sur la rivière Bellen, affluent de la Mersey; 40,000 hab. Cette ville est un des centres principaux de la soie en Angleterre; on y fabrique, en effet, de grandes quantités de soieries, boutons et passementerie; fabriques de chapeaux, cordages, étoffes de coton; fonderies de fer et de cuivre. Aux environs, riches houillères et carrières d'ardoise. Macclesfield, qui grâce à son industrie active a pris un grand développement depuis le commencement de ce siècle, puisque sa population en 1811 n'était que de 12,000 hab., possède quelques édifices dignes de fixer l'attention; citons son église de Saint-Michel, construite par Edouard Ier, dédiée en 1278 et rebâtie en 1740, avec un clocher élevé, des vitraux coloriés et plusieurs tombeaux anciens; le *Christ-Church*, église bâtie en 1775, surmontée d'une jolie tour à flèches; l'hôtel de ville avec ses salles d'assemblée.

MACCLESFIELD (William DE), dominicain et cardinal anglais, né à Coventry, mort en 1304. Il professa longtemps la théologie et défendit la doctrine de saint Thomas contre Henri de Gand et Guillaume de La Mare. Parmi ses écrits, nous citerons : *Postillæ in sacra Biblia; Quæstiones de Angelis; Varia problemata.*

MAC-CLINTOCK (sir Francis-Léopold), marin anglais, né à Dundalk (Irlande) en 1819. Engagé comme mousse dès l'âge de douze ans, il fit un long voyage dans l'Amérique du Sud, devint lieutenant en 1845, et accompagna, de 1848 à 1849, le capitaine James Ross dans son expédition à la recherche de Franklin. A peine de retour, il fut adjoint, en qualité de premier lieutenant, à l'expédition que le capitaine Ommaneg entreprenait dans le même but, et qui retrouva les premières traces de l'infortuné navigateur. Le bâtiment ayant été retenu dans les glaces, il exécuta, au milieu de fatigues indicibles, le long de la côte septentrionale du détroit de Parry, un voyage en traîneau qui dura quatre-vingts jours, et parvint au point le plus occidental que l'on eût jusqu'alors atteint dans les régions arctiques. Promu à son retour au grade de capitaine, il prit part, en 1852, à la malheureuse expédition de sir E. Belcher, que signalèrent seules ses hardies excursions par terre jusqu'au cap septentrional de l'île du Prince-Patrick, appelé en son honneur cap *Mac-Clintock*, et jusqu'aux îles Polynia. Lorsque lady Franklin eut résolu d'envoyer une nouvelle expédition à la recherche de son mari, ce fut à lui qu'elle confia le commandement du yacht blindé *The Fox*. Mac-Clintock mit à la voile à Aberdeen le 1er juillet 1857, parcourut la mer Polaire dans toutes les directions et trouva enfin, en mai 1859, près du cap Victory, des vestiges qui ne laissèrent plus de doute sur la malheureuse destinée de Franklin et de ses compagnons. Après deux années d'absence, il revint à Londres le 21 septembre 1859, et reçut, peu de temps après, le titre de baronnet en récompense de ses travaux. Depuis cette époque, il a été employé à mesurer, sur différents points, la profondeur de l'océan Atlantique, pour l'établissement du câble électrique sous-marin.

MAC-CLUER (John), navigateur anglais, né en Ecosse, mort probablement en 1795. Il était capitaine au service de la compagnie des Indes lorsque, en 1790, il reçut le commandement de deux navires pour visiter les îles Peliou. Il conclut un traité avec le roi d'une de ces îles, Abba Thulle, qui lui témoignait une vive amitié; mais il trouva les indigènes rebelles aux idées de civilisation qu'il était venu importer chez eux; il ne put fonder aucun établissement, et, découragé, fit voile vers Bombay. Probablement son navire naufragea, car il n'arriva pas et on n'entendit plus jamais parler de lui. Une relation de ses voyages a été publiée à Londres par Hockin en 1813.

MAC-CONNELL (John), romancier américain, né dans l'Illinois en 1826. Il venait d'achever ses études de droit lorsque, la guerre du Mexique ayant éclaté (1847), il partit comme volontaire, se distingua particulièrement au combat de Buena-Vista, où il reçut deux blessures, et fut alors nommé capitaine. Après la guerre, Mac-Connell est allé se fixer à Jacksonville et a suivi la carrière du barreau. Il s'est fait connaître depuis lors par la publication de plusieurs romans : *Talbot et Vernon* (New-York, 1850, in-12); *Graham* ou *Jeunesse et virilité* (New-York, 1850); les *Gleens, histoire de famille* (1851); *Caractères de l'Ouest* (1853), peinture intéressante de la colonisation, etc.

MAC-CORMICK (Charles), historien anglais, né en Irlande en 1744, mort en 1807. Après s'être occupé de jurisprudence, il publia un certain nombre d'ouvrages historiques : *The secret history of king Charles II; The reign of George III to the year* 1783; *Continuation of Rapin's history of England; Night reading for leisure hours*, etc.

MAC-CORMICK, inventeur américain, né au commencement de ce siècle. En 1831, il prit un premier brevet d'invention pour une machine à moissonner, qu'il perfectionna ensuite et pour laquelle il obtint, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris, une grande médaille d'honneur. « Sa moissonneuse est, dit le rapport, le type d'après lequel ont été faites toutes les autres moissonneuses, avec diverses modifications qui n'ont pas changé le principe de la découverte. »

MAC-CRIE (Thomas), érudit écossais, né à Duns, comté de Berwick, en 1772, mort à Edimbourg le 5 août 1835. Son père, petit manufacturier qui par le travail s'était acquis une certaine aisance, le fit étudier à l'université d'Edimbourg, où il entra en 1788. En 1795, il fut reçu ministre par l'association presbytérienne de Kelso et nommé pasteur de cette congrégation à Edimbourg. Il soutint dès lors avec un zèle extrême les principes religieux des presbytériens, une des sectes les plus pures du protestantisme, et prit une part très-active aux polémiques soulevées contre eux, en Ecosse et en Angleterre, par les tories. A la même époque, il conçut le projet d'écrire la vie des principaux apôtres de son Eglise, et publia, en 1812 : *The life of John Knox*, ouvrage très-estimé, d'un style plein de chaleur et de force, qui lui valut l'année suivante le titre de docteur maître de l'université d'Edimbourg, et fit suivre cet ouvrage de *The life of Andrew Melville* (1819, 2 vol. in-8°), un des plus ardents champions du presbytérianisme sous le règne de Jacques VI. La vie d'Andrew Melville est un modèle de ces monographies anglaises qui, à propos d'un seul homme, donnent l'histoire de toute une époque, et, par leur intérêt et la diversité des matières, sont d'une lecture si attrayante. D'une érudition très-étendue et très-profonde, d'une sincérité de conviction qui attirait le respect, Thomas Mac-Crie s'acquit l'estime et la sympathie de ses adversaires mêmes. Ayant critiqué dans un travail intitulé *Old mortality*, que publia le *Edinburgh christian instructor*, quelques-uns des traits dont Walter Scott a peint les *covenanters*, dans ses *Puritains*, loin de blesser le grand romancier son compatriote, il s'est attiré ses éloges, et Walter Scott n'a pas craint de modifier ses portraits et ses couleurs d'après les indications du savant presbytérien, dont il devint l'ami. Quelques autres articles critiques, publiés dans des *Revues* et d'une érudition remarquable, ont été recueillis par son fils.

L'ouvrage le plus considérable de Mac-Crie est l'*Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie au* XVIe *siècle* (Edimbourg, 1827, 2 vol. in-8°). C'est l'étude curieuse et généralement ignorée de ceux qui embrassèrent plus ou moins ouvertement, surtout à Ferrare, les doctrines des grands réformateurs allemands. Le tableau des cours italiennes, et surtout de celle de la maison d'Este, mérite toute l'attention; les progrès de la Réforme dans les divers Etats composent un intéressant chapitre de l'histoire morale et littéraire de l'Italie. Deux portraits de femme attirent surtout les regards : Renée de France, fille de Louis XII, épouse d'Hercule II, princesse aimable et accomplie qui favorise de tout son pouvoir les sciences, les arts, la philosophie, la libre pensée, et Olympia Morata, la savante protestante italienne, dont les œuvres respirent un si généreux esprit. Il est surprenant qu'un Ecossais ait si bien compris et traité avec tant de sentiment et de vérité les mœurs et les caractères particuliers d'un pays si différent du sien. Cet ouvrage a été traduit en italien avec succès.

Une *Vie de Thomas Mac-Crie* a été écrite par son fils en 1840 (1 vol. in-8°); le recueil de ses œuvres, dû également à son fils, forme 4 vol. in-8° (Londres, 1857).

MAC-CROHON (José), général et homme d'Etat espagnol, né au Ferrol (Galice) en 1803. Sous-lieutenant dès 1817, il faisait partie, en 1820, de l'armée qui, à l'instigation de Riego, s'insurgea contre le despotisme royal et proclama la constitution des cortès de 1812. Le jeune José combattit avec les libéraux, fut fait prisonnier en 1823, conduit en France et rendu à la liberté en 1824. Il était depuis peu de temps de retour dans son pays lorsque ses opinions libérales le firent exiler. Il passa alors en Portugal, puis à Gibraltar, retourna en Espagne après l'amnistie de 1833, demanda vainement d'être réintégré dans les cadres de l'armée, forma en 1835, pendant la guerre civile, un corps franc dont il prit le commandement, et avec lequel il combattit pour la reine contre les carlistes, reçut bientôt après le grade de colonel dans l'armée, et fut chargé du commandement d'un régiment dans l'île de Cuba. Pendant un voyage qu'il fit à Madrid en 1843, il se trouva de nouveau en pleine guerre civile, combattit les insurgés dans la capitale, sous les ordres de Narvaez et avec le grade de brigadier. Maréchal de camp en 1846, Mac-Crohon devint l'année suivante gouverneur de Santiago et commandant du district oriental de l'île de Cuba. Pendant les trois années qu'il remplit ces fonctions, il se montra administrateur habile et repoussa avec succès les tentatives de l'aventurier Lopez pour s'emparer de l'île. Sa conduite lui acquit la faveur de la reine Isabelle qui, après son retour en Espagne, le nomma successivement membre du conseil d'outre-mer, sous-secrétaire du ministère de la guerre dans le cabinet O'Donnell, ministre de la guerre par intérim (1855), lieutenant général, capitaine général de la Nouvelle-Castille (1858), ministre de la marine et des colonies cette même année, et bientôt après ministre de la guerre, pendant que le maréchal O'Donnell dirigeait l'expédition du Maroc. En 1860, José Mac-Crohon déposa le portefeuille de la guerre et fut nommé capitaine général des îles Philippines.

MAC-CULLOCH (John), géologue et chimiste anglais, né à Guernesey en 1773, mort en 1835. Reçu docteur en médecine à dix-huit ans, il fut d'abord aide-chirurgien dans l'armée, puis exerça la médecine à Blackheath (1807). Sir Humphrey Davy, qu'il connut vers cette époque, lui donna le goût de la chimie, et diverses missions scientifiques dont il fut chargé l'amenèrent à faire une étude approfondie de la minéralogie et de la géologie. La Société royale de Londres et celle de géologie l'admirent au nombre de leurs membres. En 1820, il devint le médecin de Léopold de Saxe-Cobourg (depuis roi des Belges) et enseigna la chimie à l'Ecole militaire de la compagnie des Indes. Chargé de lever la carte géologique de l'Ecosse, il accomplit cette importante mission pendant les années 1826-1832. Mac-Culloch, dont la mémoire était extraordinaire, possédait des connaissances universelles : on le citait comme une encyclopédie vivante. Ses principaux ouvrages sont : *Description des îles ouest de l'Ecosse* (1819, 2 vol. gr. in-8°); *Classification des roches* (1821, gr. in-8°); *l'Ecosse* (1824, 4 vol. in-3°); *Essai sur la malaria* (1827, in-8°); *Essai sur les maladies rémittentes et intermittentes* (1828, 2 vol. in-8°); *Système de géologie* (1831, 2 vol. in-8°).

MAC-CULLOCH (John-Ramsay), économiste anglais, né à Wigton en 1789, mort en 1864. Il fonda, en 1817, l'*Ecossais*, organe des opinions libérales en Ecosse, fut nommé, en 1828, professeur d'économie politique à Londres, occupa sa chaire avec distinction jusqu'en 1832, et, six ans après, il devint contrôleur du *Stationery office.* En 1843, il fut nommé membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris.

Mac-Culloch a publié un très-grand nombre d'ouvrages économiques, dans lesquels on trouve des vues philosophiques élevées, et où il défend les principes libéraux, la liberté du commerce avec un talent des plus remarquables. Nous citerons entre autres : le *Dictionnaire pratique, théorique et historique du commerce et de la navigation commerciale* (Londres, 1855); *Dictionnaire géographique, statistique et historique des différentes contrées du globe* (Londres, 1851); *Tableau descriptif et statistique de la Grande-Bretagne* (Londres, 1847), excellente statistique raisonnée; *De la richesse des nations*, par Adam Smith, avec des notes et une biographie de l'auteur (Edimbourg, 1828); *Principes d'économie politique, et recherches relatives à leur application avec un tableau de l'origine et des progrès de cette science* (Edimbourg, 1849), ouvrage qui a été traduit en français par A. Planche (1851, 2 vol.), et qui avait été publié, en 1825, sous le titre de *Discours sur l'origine, le progrès, l'objet et l'importance de l'économie politique, suivi de l'Essai d'un cours sur les principes de cette science; Traité des principes et de l'influence pratique de l'impôt et du système d'amortissement* (Londres, 1845); *Littérature économique* ou *Catalogue méthodique d'un choix de diverses publications dans les diverses branches de l'économie politique* (Londres, 1845), précieuse bibliographie spéciale dont nous n'avons pas encore l'analogue en France; *Traité du droit de succession* (Londres, 1848), et *Essais et traités sur divers sujets d'économie politique.* Outre ces ouvrages, Mac-Culloch a publié un grand nombre de brochures, entre autres : l'*Essai sur les circonstances qui déterminent le taux des salaires et le sort des classes laborieuses* (Edimbourg, 1826); *Esquisse historique de la banque d'Angleterre*, avec un examen de la question de prolongation de cet établissement (Londres, 1831), et *Sur le commerce, son principe et son histoire* (Londres, 1833)

MAC-CULLOCH (Horatio), peintre Ecossais, né à Glascow en 1806. Il s'est fixé à Edimbourg, où il a étudié son art, et est devenu membre de l'Académie écossaise. Cet artiste, peu connu en France, s'est adonné avec succès au paysage. Depuis son œuvre de début, les *Bords de la Clyde* (1829), il a exposé un grand nombre de tableaux, dont les plus estimés sont : *Highland Loch*, *Loch-an-Eilan*, la *Forêt de Cradon*, et le *Lac Catrine*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867.

MAC-CURTIN (Hugh), philologue irlandais, qui vivait au XVIIIe siècle. Il acquit une connaissance approfondie de la langue et de la littérature de son pays, puis il publia : *Elements of the irish language* (Louvain, 1728), grammaire irlandaise, et *English and irish Dictionary* (Paris, 1732), le premier livre qui ait été publié en France avec des types irlandais.

MACCUS, type comique des Romains. L'abbé de Saint-Non, voyageant en Italie en 1782, s'exprimait ainsi au sujet d'un bronze de la galerie du marquis Capponi : « Ce qui paraîtra peut-être singulier, c'est de retrouver ici un Polichinelle absolument semblable au nôtre pour les traits essentiels, la bosse devant et derrière, à l'exception de quelques petites différences d'ajustement qui ne sont qu'une affaire de mode. » Ce Polichinelle antique qui frappait les regards de l'abbé de Saint-Non, c'était Maccus.

La figure de Maccus, dit M. Champfleury dans son *Histoire de la caricature antique*, est très-répandue; elle est représentée dans l'antiquité sous diverses formes, même sous celle de marionnette. Maccus, chez les anciens, est populaire par son masque comme Polichinelle en France, Punch en Angleterre; et je voyais dernièrement dans le musée archéologique de Moulins un Maccus mobile, servant évidemment de jouet aux enfants. Les savants, à l'inspection d'un masque si répandu, se sont demandé si le bouffon n'arrivait pas d'Israël, d'Egypte ou de Grèce. Quelques-uns ont disserté sur la courbe israélite de son nez, voulant en faire un Juif. Voici sur l'origine de ce personnage et de son nom l'opinion professée par Charles Magnin, dans ses *Origines du théâtre moderne.* Le nom de Maccus, personnage grotesque des Atellanes, natif d'Acerra, sur le territoire osque, signifie, comme celui du Calabrais *Pulcinella*, son héritier, un poussin, un cochet. Maccus, le Calabrais jovial et contrefait, héros des farces atellanes, est devenu, d'après M. Magnin, dans les rues de Naples, par la simple traduction de son nom, le très-sémillant seigneur Polichinelle. On rapporte généralement à Maccus les nombreuses représentations des bossus obscènes qui occupent le premier rang parmi les personnages ithyphalliques des poteries de l'Etrurie ou de la Grande-Grèce. C'est ainsi qu'on remarque, au musée Campana du Louvre, une figurine de terre cuite ayant à la fois les épaules et le ventre très-proéminents. Une autre figurine, appartenant à M. Comarmont, représente un personnage analogue, celui-ci accroupi, chargé par derrière d'une bosse et par devant, en guise de contre-poids, dit M. Magnin, « d'un autre genre de difformité. »

Ces figures sont des corruptions du type primitif; le véritable Maccus de Campanie n'a rien de ces difformités.

Antony Rich, l'auteur du *Dictionnaire d'antiquités*, ne croit pas que Maccus ait fait partie de la troupe de comédiens atellanes, en compagnie du Parasite, de Bucco, de Pappus, de Dorsenus, de Manducus. Nous croyons qu'il y a beaucoup de vrai dans cette opinion de Rich et que personne, du moins, n'a mieux défini le caractère de l'ancien Maccus.

Le caractère de Maccus nous paraît facile à expliquer, en dehors des hypothèses des commentateurs. Aristophane, dans ses *Chevaliers*, parle d'un personnage dont il exprime la sottise et l'inepte épaisseur par cette épithète, μεμακκοηκότα. C'était là, chez les Grecs, le sens du verbe μακκοᾶσθαι, et ils appelaient μακκω un personnage féminin doué des mêmes qualités. Les mots *macci*, *buccones*, étaient pour les Romains des sortes de noms communs signifiant : *des imbéciles, des esprits bouchés.* Aujourd'hui encore les Italiens désignent un sot par *matto*, *mataccio.* Maccus était donc un sot, un niais; c'était en outre un glouton vorace. Maccus prête à rire par sa rusticité d'allure, par sa tenue disgracieuse, par sa démarche incertaine, indécise, vacillante. Il lui en arrive mainte mésaventure et maint dommage, à la grande joie des spectateurs. C'est ainsi que nous le représente Novius dans son *Maccus en exil.* Maccus fait la cour à toutes les femmes, et encourt dans ses prouesses plus d'une déception burlesque. Dans les *Deux Maccus* de Pomponius, une fille l'invite à venir chez elle. Le rendez-vous est accepté; l'amoureux y vole, et, au moment où il se croit le plus heureux des hommes, il s'aperçoit qu'on s'est moqué de lui; sa découverte ne peut s'exprimer qu'en latin : *Perii, non puella est! nam quid abscondisti inter nates?*

Maccus est trompé par tout le monde, sert de risée à tout le monde. D'autres pillent, volent, font des bêtises... Le mari survient, et Maccus est toujours le battu.

MACDIARMID (John), littérateur anglais, né Weem (Ecosse) en 1779, mort à Londres en 1808. Il fut rédacteur en chef de la *Saint-James' Chronicle.* Dans un ouvrage intitulé : *An inquiry into the system of military defence of Great-Britain* (Londres, 1803, 2 vol. in-8°), il conclut à la nécessité d'une armée permanente. On a encore de lui : *An inquiry into the nature of civil and military subordination* (Londres, 1820, 2 vol.); *Lives of british statesmen* (1807, in-4°), réédité en 1820. Cet ouvrage est malheureusement inachevé.

MACDONALD (Andrew), littérateur anglais, né à Leith (Ecosse) vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1790. Il entra d'abord dans les ordres, puis quitta l'Eglise pour s'adonner entièrement à la culture des lettres et vint se fixer à Londres. Il a publié *Velina, a poetical fragment* (1782); un roman : *Un indépendant;* puis une tragédie : *Vimonda*, avec Henry Mackensie, pièce qui fut représentée à Londres avec succès. Macdonald était un *homme d'esprit, de savoir et de goût. Il avait* épousé une servante d'auberge et il vécut dans l'indigence. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Miscellaneous Works* (Londres, 1791, in-8°).

MACDONALD (miss), jeune héroïne écossaise, attachée au parti des Stuarts, et qui s'est rendue célèbre en sauvant la vie au prétendant Charles-Edouard, née vers 1726. Les Macdonald avaient armé leurs clans pour soutenir la descente opérée en Ecosse par le prétendant; mais toute l'armée royaliste se débanda, après avoir été défaite à Culloden, et le prince, poursuivi jusqu'au bord de la mer, où il ne put s'embarquer, fut réduit à se cacher dans des cavernes, aux environs du petit port d'Arizaig, et à vivre de quelques provisions d'eau-de-vie, de pain d'orge et de poisson salé que ses compagnons parvinrent à se procurer. Les soldats du duc de Cumberland le suivaient à la trace, alléchés par la promesse d'une récompense énorme, et le serraient de si près qu'il allait infailliblement tomber entre leurs mains, lorsqu'un heureux hasard le sauva. Miss Macdonald, qui galopait à cheval à travers les plaines arides et les défilés montagneux d'Inverness, s'arrêta devant un groupe d'hommes vêtus de haillons sordides, exténués par la faim.

« Le prince, qui l'avait vue au temps de ses succès, dit Voltaire, la reconnut et s'en fit reconnaître. Elle se jeta à ses pieds; le prince, ses amis et elle fondaient en larmes, et les pleurs que Melle de Macdonald versait dans cette entrevue si singulière et si touchante redoublaient par le danger où elle voyait le prince. On ne pouvait faire un pas sans risquer d'être pris. Elle conseilla au prince de se cacher dans une caverne qu'elle lui indiqua au pied d'une montagne, près de la cabane d'un montagnard connu d'elle et affidé, et elle promit de venir le prendre dans cette retraite ou de lui envoyer quelque personne sûre qui se chargerait de le conduire.

» Le prince s'enfonça donc encore dans une caverne avec ses fidèles compagnons. Le paysan montagnard leur fournit un peu de farine d'orge détrempée dans l'eau; mais ils perdirent toute espérance lorsque, ayant passé deux jours dans ce lieu affreux, personne ne vint à leur secours. Tous les environs étaient garnis de milices. Il ne restait plus de vivres aux fugitifs; une maladie cruelle affaiblissait le prince, son corps était couvert de boutons ulcérés. Cet état, ce qu'il avait souffert et tout ce qu'il avait à craindre mettaient le comble à cet excès des plus horribles misères que la nature humaine puisse éprouver; mais il n'était pas au bout. »

Enfin miss Macdonald, après l'avoir fait plusieurs fois changer de retraite, lui trouva un asile dans la chaumière d'un paysan, au milieu de marais impénétrables. Ce fut là qu'elle le rejoignit. « Elle lui dit qu'elle pouvait le sauver en lui donnant des habits de servante qu'elle avait apportés avec elle, mais qu'elle ne pouvait sauver que lui, qu'une seule personne de plus serait suspecte. Les compagnons du prince n'hésitèrent pas à préférer son salut au leur. Ils se séparèrent en pleurant. Charles-Edouard prit des habits de servante et suivit, sous le nom de Betty, Mlle de Macdonald. »

Macdonald (MISS) *apportant des secours au prétendant Charles-Edouard, après la bataille de Culloden*, tableau de Paul Delaroche (Salon de 1827). Le maître a retracé dans cette page, une des moins célèbres de son œuvre, l'épisode caractéristique, raconté par Voltaire et mis en scène par Walter Scott, de la fuite aventureuse du prétendant. Il a choisi le moment où la jeune fille vient apporter des aliments aux fugitifs exténués, et présente au prince les vêtements féminins sous lesquels il devra fuir, sous peine de mort. La composition est bien ordonnée, comme dans toutes les toiles de Delaroche, et si celle-ci est moins célèbre, c'est qu'elle fut exposée par lui au même Salon que deux autres œuvres capitales, la *Mort d'Elisabeth* et la *Mort du président Duranti.*

Ce charmant tableau mit en pleine lumière les qualités d'un talent mieux approprié à l'analyse des faits et aux interprétations ingénieuses qu'aux vastes entreprises de l'imagination. On peut lui reprocher une sorte d'affectation théâtrale. La touche en est pleine de grâce, mais d'une grâce un peu recherchée. Peint pour M. Schroth, il a passé dans la collection du duc de La Rochefoucauld. Reynold l'a gravé à la manière noire.

MACDONALD (John), savant anglais, né à Kingsbury, Etat de New-York, en 1759, mort à Exeter en 1831. Sa mère, Flora Macdonald, célèbre par la part décisive qu'elle prit à l'évasion de Charles-Edouard en 1746, alla se réfugier avec son mari en Amérique. C'est là que naquit John Macdonald. Le jeune homme prit du service dans la Compagnie des Indes, se fit remarquer comme un excellent officier du génie et devint rapidement capitaine. Une série d'observations qu'il fit sur la détermination des pôles magnétiques et sur les variations de l'aiguille aimantée aux Indes, à Sumatra, à Sainte-Hélène, lui valut d'être nommé membre de la Société royale de Londres. Vers 1800, Macdonald se rendit en Angleterre et devint successivement lieutenant-colonel, commandant de l'artillerie à Edimbourg et ingénieur en chef du fort Swedborough. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* et autres recueils, on a de lui : l'*Officier expérimenté* ou *Instructions du général Wimpffen à son fils* (Londres, 1804); *Traité sur les communications par voie télégraphique par terre et par mer* (Londres, 1808); *Traité explicatif des principes constituant la pratique et la théorie du violoncelle* (Londres, 1811); *Dictionnaire télégraphique* (Londres, 1816), travail considérable qui ne contient pas moins de cent cinquante mille mots ou groupes de mots et qui fut publié aux frais de la Compagnie des Indes.

MACDONALD (Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre), duc DE TARENTE, maréchal et pair de France, né à Sancerre en 1765, d'une famille écossaise venue en France à la suite des Stuarts, mort en 1840. Il fit ses premières armes dans le régiment irlandais de Dillon, pendant la campagne de Hollande en 1784, et y conquit le grade d'officier, qui lui fut conservé par la République. Fait capitaine après la bataille de Jemmapes, où il se distingua particulièrement, il parcourut rapidement les autres grades jusqu'à celui de colonel. Bientôt nommé général de brigade (1795), et commandant en cette qualité à l'avant-garde de l'armée du Nord sous Pichegru, il poursuivit, depuis Valenciennes jusqu'au delà de l'Ems, les Anglais commandés par le duc d'York, passa le Wahal sur la glace, sous le feu des batteries ennemies, et fit prisonnière la flotte hollandaise (1795). Ce fait d'armes, unique dans l'histoire, lui valut sa nomination au grade de général de division (1796).

Après avoir servi en Allemagne et en Italie, le général Macdonald fut nommé gouverneur de Rome et des Etats de l'Eglise (1798). A l'approche de Mack, il évacua Rome et fut attaqué à Otricoli. Le général ennemi, dont l'armée était de 80,000 hommes, fut battu et mis en déroute par 25,000 Français réunis sous les ordres de Championnet, et dont Macdonald commandait le principal corps. Devenu général en chef de l'armée de Naples après l'arrestation de Championnet (1799), Macdonald achevait de soumettre le royaume, lorsque les avantages remportés par Souwarow dans la haute Italie l'obligèrent à évacuer les Etats napolitains. Il traversa la Toscane, alors qu'on le croyait cerné, et culbuta l'ennemi, puis disputa pendant trois jours à Souwarow la victoire de la Trebbia (juin 1799), et parvint à opérer, près de Gênes, sa jonction avec Moreau. A la suite de cette campagne, qui l'avait placé si haut dans l'estime publique, il fut employé à l'intérieur et eut le tort grave d'aider puissamment Bonaparte lors du funeste coup d'Etat du 18 brumaire. Après la bataille de Marengo, il reçut le commandement de l'armée des Grisons, eut à vaincre mille obstacles pour parvenir jusqu'au Splügen et chassa les Autrichiens de poste en poste sur une ligne de 60 lieues de montagnes (1801). Peu après, Macdonald fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en Danemark, où il resta jusqu'en 1803. Disgracié lors de l'affaire de Moreau, dont il prit la défense, ce ne fut qu'en 1809 qu'il reprit du service. Mis alors à la tête d'une division en Italie, il passa l'Isonzo, chassa les Autrichiens de la position de Goritz, concourut à la victoire de Raab, et rejoignit Napoléon près de Vienne. A Wagram, sur le champ de bataille, il fut fait maréchal pour avoir décidé le succès de la journée en enfonçant le centre de l'armée ennemie, que protégeaient 200 pièces de canon, et à son retour à Paris il reçut le titre de duc de Tarente (1810). Envoyé ensuite en Catalogne, il s'empara de la place de Figuières (1811), payant partout de sa personne. Dans la campagne de Russie, il eut le commandement du 10e corps. Il passa le Niémen à Tilsitt, s'empara de Dunabourg et occupa la ligne de Riga. Après avoir, pendant près d'un mois, livré sous cette ville de sanglants combats, le 10e corps fut obligé de se replier par suite des désastres de la grande armée. Le 13 décembre 1812, Macdonald était abandonné devant l'ennemi par les Prussiens du général York, placés sous ses ordres, et cependant il soutenait vigoureusement les attaques des Russes, et faisait sa retraite sans être entamé. En 1813, ayant rencontré ces mêmes Prussiens du général York, il les battit à Mersebourg. A Lutzen, à Bautzen et à Leipzig, il se conduisit glorieusement; plus heureux que Poniatowski, il traversa l'Elster à la nage. Il eut encore part à la victoire de Hanau, où les Français écrasèrent une partie des troupes germaniques qui venaient de les trahir. Pendant la campagne de 1814, il soutint sa grande renommée militaire et suivit Napoléon à Fontainebleau. Aussitôt après l'acte d'abdication, il donna son adhésion au nouvel ordre de choses, et il accepta la pairie le 4 juin 1814. Au retour de l'île d'Elbe, le duc de Tarente quitta Paris avec Louis XVIII dans la nuit du 19 au 20 mars 1815 et, après l'avoir accompagné jusqu'à Menin, il revint à Paris, refusa de servir l'empereur, et fit son service dans la garde nationale comme simple grenadier. Enfin, après Waterloo, il reçut la mission de licencier l'armée de la Loire; il fut nommé peu de temps après grand chancelier de la Légion d'honneur, dignité qu'il conserva jusqu'en 1831. Les honneurs de tout genre dont le combla le gouvernement de la Restauration ne l'empêchèrent pas de faire preuve, à la Chambre des pairs, d'une réelle indépendance. Après la Révolution de 1830, comme sa santé s'était sensiblement affaiblie, il se retira dans sa terre de Courcelles, où il resta presque constamment jusqu'à sa mort. Il s'était marié trois fois. De sa dernière femme, Mlle de Bourgoing, il eut un fils, qui hérita de son titre et fut, sous le second Empire, chambellan et membre du Corps législatif.

MACDONALD (Francis), général italien, né à Pescara en 1777, mort à Florence en 1837. Il s'attacha aux principes de la Révolution et, après l'évacuation de Naples par les Français, il fut forcé de partir pour la France, où il prit du service. Il fit la campagne d'Italie sous Brune et sous Masséna, devint lieutenant général, fut mis à la tête de l'armée napolitaine et s'empara d'Ancône. En 1814, Joachim Murat le nomma ministre de la guerre. Après la chute de ce roi, il passa ses dernières années auprès de la reine Caroline.

MACDONALD (Laurence), sculpteur écossais, né vers 1815. Il fit ses études artistiques à l'Académie royale de Londres, puis se rendit en Italie et se fixa à Rome. Macdonald s'est attaché aux traditions de l'art classique et ses œuvres, dont les sujets sont empruntés à la mythologie grecque et romaine, se recommandent par la correction du dessin, par la grâce des attitudes et par l'heureux arrangement des draperies. On cite parmi ses meilleures statues : *Andromède*, *Hyacinthe*, *Ulysse*, *Eurydice*, *Aréthuse*, une *Bacchante*, etc. Sa statue représentant *Ulysse et son chien* a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

MACDONALDIE s. f. (mak-do-nal-dî — de *Macdonald*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

MAC-DONALL-STUART, voyageur écossais, né en 1818, mort en 1863. Il s'occupait de commerce lorsqu'il émigra en Australie, où pendant plusieurs années il s'adonna à l'agriculture. En 1857, il prit la résolution de traverser le continent australien, mais sa tentative échoua. L'année suivante, il parvint à atteindre le lac Torrens en traversant des territoires jusqu'alors inexplorés. En 1860, Mac-Donall-Stuart s'avança jusqu'à 20° de latitude; mais, là encore, il dut s'arrêter devant les attaques des indigènes. Loin de se laisser décourager par les obstacles et par les fatigues, l'intrépide explorateur partit de nouveau en 1861 et parvint jusqu'au 17° 36′ de latitude. Il dut encore revenir sur ses pas. Bientôt après, en 1862, grâce au gouvernement de l'Australie méridionale, qui lui fournit les moyens de faire une nouvelle expédition, Mac-Donall partit avec neuf compagnons et soixante et onze chevaux portant des provisions, des tentes, etc. « Les voyageurs, dit M. René Lutz, traversèrent cette fois tout le continent australien; le point où ils touchèrent la mer se trouve à quelque distance à l'est de l'embouchure d'Adélaïde, au bord d'une vaste baie que forme le golfe de Van-Diemen, et qui fut nommée baie Elisabeth, en l'honneur de miss Elisabeth Chambers, fille d'un des plus ardents promoteurs de l'expédition. Ils hissèrent le drapeau britannique sur un arbre voisin du rivage et confièrent à la terre une inscription qui attestait la réussite de l'entreprise. »

A la suite de ce voyage, Mac-Donall mourut victime des fatigues inouïes qu'il avait subies, laissant sur les productions, le climat, la nature du sol et sur les indigènes de l'Australie d'intéressants et précieux renseignements.

MAC-DOWAL (Guillaume), diplomate écossais. V. DOWAL.

MAC-DOWELL (Patrick), sculpteur anglais, né à Belfast (Irlande) en 1799. Il perdit son père de bonne heure, et sa mère, laissée presque sans ressource par cette mort, ne put lui faire donner qu'une instruction très-incomplete. Par bonheur pour lui, le maître d'école de Belfast, chez lequel il étudia, était graveur, et, frappé des dispositions précoces de l'enfant pour le dessin, il les encouragea de son mieux en lui faisant copier des gravures. A douze ans, Mac-Dowell fut placé chez un pasteur du Hampshire, et deux ans plus tard il entra comme apprenti chez un carrossier de Belfast, chez lequel il demeura quatre années. Un sculpteur français, nommé Chenu, dont il fit par hasard la connaissance, lui donna des leçons dont il tira le plus grand profit. Quelques réductions exécutées par lui, entre autres celle de la *Vénus au miroir*, de Donatelli, attirèrent l'attention des connaisseurs, et le prix que l'artiste en retira le mit à même de ne plus travailler que d'après ses propres inspirations. Après avoir exécuté plusieurs bustes, qui furent exposés à l'Académie royale, il produisit plusieurs œuvres remarquables, entre autres : les *Amours des anges*, sujet emprunté à un poëme de Moore; *Cephale et Procris*, d'après Ovide; *Bacchus et le Satyre;* une *Jeune fille lisant*, etc. Cette dernière statue valut à l'artiste la protection d'un riche amateur, T. W. Beaumont, qui lui fournit les moyens d'aller passer huit mois en Italie et lui fit promettre de ne travailler pendant trois ans que pour lui. Dès lors la voie du succès fut ouverte à Mac-Dowell, et, en 1846, il devint membre de l'Académie royale de Londres. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle de Paris cinq plâtres ou marbres, notamment : *Eve* et la *Jeune fille lisant*, qui lui valurent une mention honorable. Parmi les autres travaux de cet artiste, il faut citer : *Jeune fille allant au bain* (1840); la *Prière* (1842); l'*Amour triomphant* (1844); *Cupidon* (1845); la *Statue du vicomte d'Exmouth*, pour l'hôpital de Greenwich (1846); le *Premier chagrin* (1847); *Virginius et sa fille* (1847); *Cupidon et Psyché* (1849); *Eve* (1849); *Lord Warren*, statue en bronze (1850); *Psyché* (1850); l'*Ecolier endormi* (1851); l'*Amour oisif* (1852); le *Rêve en plein jour* (1853); la *Première épine dans la vie* (1855); *Lord Belfast*, statue en bronze pour la ville de Belfast, etc.

Bien qu'elles s'éloignent de toute imitation servile de l'antique, les œuvres de Mac-Dowell prouvent une étude assidue de l'art classique et attestent en outre un remarquable talent d'exécution. Ce qui les caractérise en général, c'est une grâce mélancolique et tranquille, unie à un sentiment profond des formes féminines. Les figures d'hommes ne sont pas toujours taillées assez vigoureusement, mais plusieurs d'entre elles sont des morceaux d'un mérite capital.

MAC-DOWELL (J.), général américain, né dans l'état d'Ohio vers 1818. Il est neveu du général Cass. De retour de France, où il venait de faire ses études, il fut admis à l'Ecole militaire de West-Point, d'où il sortit en 1838 dans l'arme de l'artillerie. Lorsque éclata aux Etats-Unis la guerre civile (1861), Mac-Dowell, alors brigadier général, fut chargé d'enlever Manassas-Junction, tête des chemins de fer de Virginie, puis, de concert avec Mac-Clellan et Patterson, de se rendre maître de la capitale des confédérés. Parti le 15 juillet 1861, Mac-Dowell s'avança jusqu'à Bull's-Run sans rencontrer de résistance; mais là il se trouva en présence de collines boisées, hérissées d'artillerie, éprouva un échec d'avant-garde et, désireux de prendre sa revanche, sans attendre la jonction des généraux qui opéraient de concert avec lui, il livra bataille aux confédérés sous les ordres de Beauregard (21 juillet). Pendant la première partie de la journée, la victoire resta à Mac-Dowell; mais dans l'après-midi, Beauregard ayant été rejoint par le corps d'armée, composé de troupes fraîches, du général Johnston, une terreur panique s'empara des fédéraux, qui éprouvèrent une complète déroute. Mac-Dowell, après cet échec, dut se démettre de son commandement entre les mains de Mac-Clellan et accepter, sous ce général, un commandement secondaire. En 1862, il fut mis à la tête du premier corps de l'armée du Potomac. Les fédéraux qui s'étaient avancés vers Richmond, ayant été contraints d'opérer leur retraite, Mac-Dowell reçut l'ordre de s'opposer à la marche victorieuse des confédérés et de réunir ses forces à celles du général Pope, qui en prit le commandement suprême. Malgré leurs efforts, les deux généraux fédéraux furent successivement battus le 20, le 23, le 27 et le 31 août sur le Rappahannock, entre Manassas et Warrenton, et ils durent opérer une désastreuse retraite au delà du Potomac; à la suite de ces insuccès répétés, Mac-Dowell, qui avait perdu la confiance des soldats, se démit de son commandement et ne prit plus part aux opérations de la guerre.

MACDUFF, bourg d'Ecosse, comté et à 2 kilom. E. de Banff, avec un petit port sur le golfe de Murray; 2,250 hab.

MACE (John), musicien anglais, né en 1613, mort en 1709. Il vint se fixer en 1690 à Londres, où il donna des leçons de luth, de téorbe, de viole, et il inventa un double luth, auquel il donna le nom de diphone. C'était un homme d'un caractère original et plaisant, qui ne manquait ni de savoir ni de goût, ainsi qu'il en a donné la preuve dans un ouvrage intitulé : *Monuments de la musique* ou *Mémorial de la meilleure musique pratique, tant sacrée que profane* (Londres, 1676, in-fol.), qui vaut beaucoup plus par le fond que par la forme.

MACÉ (René), bénédictin et poëte français. Il vivait au XVIe siècle et fut l'historiographe de François Ier, après Guillaume Crestin. Macé continua la *Chronique française* commencée par son prédécesseur, et donna la description du *Voyage de Charles-Quint* en France (1539, inédit).

MACÉ (Gilles), littérateur français, né à Caen en 1586, mort à Paris en 1637. Il descendait de Robert Macé, qui introduisit le premier en Normandie les caractères de fonte et fut le maître du célèbre Christophe Plantin. Reçu avocat au bailliage de sa ville natale, dit Lebreton, il continua, tout en exerçant cette profession, l'étude des mathématiques, pour lesquelles il avait une grande prédilection, et les enseigna publiquement dans l'université de Caen. Il s'occupa plus spécialement de la science astronomique et fit, au témoignage de Daniel Huet, plusieurs observations du ciel avec beaucoup d'intelligence et d'exactitude. On a de ce personnage : *De la comète de* 1618 (Caen, 1619, in-fol.), ouvrage estimé lors de son apparition, et quelques poésies qui, dit-on, ne sont pas sans mérite. Gilles Macé, selon l'usage du temps, mêlait à l'astronomie un grain d'astrologie judiciaire.

MACÉ (Charles), dessinateur et graveur, né à Paris vers 1631. Il est connu pour avoir dessiné et gravé 111 pièces du *Recueil de 283 estampes gravées à l'eau-forte par les plus habiles maîtres de ce temps, d'après les dessins des grands maîtres que possédait M. Jabach et qui depuis sont passés au cabinet du roi* (Paris, 1754, in-fol.).

MACÉ (François), théologien et écrivain français, né à Paris vers 1640, mort dans la même ville en 1721. Il fut successivement secrétaire des finances de la reine, diacre, chanoine-chevecier de Sainte-Opportune, puis aumônier du roi. Ses ouvrages sont : *Psaumes et cantiques de l'Eglise*, avec une paraphrase traduite du latin (Paris, 1686, in-8°; 1706, in-12); *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, avec une épître dédicatoire anonyme à la duchesse de Bourgogne (Paris, 1698, in-12; 1700, in-8°; 1718, in-24); *Méditations du Père Busée sur les Evangiles* (Paris, 1684, in-12, plusieurs édit.; celle de 1720 contient des additions et une vie du Père Busée); les *Douze testaments des patriarches*, trad. du latin (Paris, 1713, in-12); *Abrégé historique de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1704, 2 vol. in-12); la *Science de l'Ecriture sainte*, réduite en tables générales (Paris, 1708, in-4°). Il a laissé les matériaux d'une *Histoire critique des papes jusqu'à Alexandre VII.* On lui doit encore : *Histoire des quatre Cicéron* (Paris, 1714; La Haye, 1715), où l'on trouve beaucoup de recherches; *Mélanie* ou la *Veuve charitable* (Paris, 1729, in-12), ouvrage posthume, qui a été attribué à l'abbé de Choisy.

MACÉ (Antonin-Pierre-Laurent), historien français, né à Plouër (Côtes-du-Nord) en 1812. Elève de l'Ecole normale (1834-1837), il a suivi la carrière de l'enseignement, a professé successivement l'histoire à Nantes, Montpellier, Toulouse, Lyon, au collége Louis-le-Grand à Paris, s'est fait recevoir docteur ès lettres en 1846 et a été appelé, en 1849, à occuper une chaire d'histoire à la Faculté de Grenoble. M. Macé est membre de la Société de l'histoire de France. On lui doit : *Cours d'histoire des temps modernes* (1840, 3 vol. in-8°); *Des lois agraires chez les Romains* (1846); les *Voyageurs modernes dans la Cyrénaïque* et le *Silphium des anciens* (1857, in-8°); *Excursions aux environs de Grenoble* (1857, in-8°); les *Chemins de fer du Dauphiné* (1860, in-16); *Grenoble, itinéraire* (1861, in-18); *Mémoire sur la géographie du Dauphiné* (1863, in-18), etc. M. Macé a publié en outre la traduction de l'*Histoire des Allobroges*, d'Aymar du Rivail (1853), et celle de l'*Histoire du Dauphiné au* XVIIIe *siècle*, d'A. Golnitz (1854).

MACÉ (Jean), écrivain français, né à Paris en 1815. Bien qu'appartenant à une famille d'ouvriers, il reçut une solide instruction. En 1825, il commença à suivre les cours du collége Stanislas et, à vingt et un ans, il fut chargé d'enseigner l'histoire dans cet établissement. M. Jean Macé était maître de conférences au collége Henri IV, lorsqu'il se vit appelé sous les drapeaux et incorporé au 1er léger, où, peu après, il obtint le grade de caporal. Racheté du service par un de ses anciens professeurs, il devint son secrétaire et conserva ce titre jusqu'à la mort de son protecteur (1847). Fortement attaché aux idées républicaines, M. Jean Macé accueillit avec joie la révolution de 1848. Peu après, il entra dans le journalisme et devint un des collaborateurs de la *République.* Forcé de quitter Paris lors des horribles proscriptions qui suivirent l'attentat du 2 décembre 1851, il alla chercher un asile en Alsace, à Beblenheim, dans un pensionnat de jeunes filles, appelé le Petit-Château, où le hasard l'avait conduit l'année précédente, pendant un voyage qu'il avait fait pour organiser dans l'Est la correspondance d'un journal. Là, il devint tout à la fois professeur de sciences naturelles, de géologie, d'histoire, de littérature et même de tenue des livres. Ce fut dans cette paisible retraite que M. Macé eut l'heureuse idée d'écrire pour les enfants des ouvrages de vulgarisation scientifique. Son premier livre, l'*Histoire d'une bouchée de pain*, lettres à une petite fille sur nos organes et nos fonctions (1861, in-18), n'était rien moins qu'un chef-d'œuvre du genre et eut un succès retentissant. Tout en publiant d'autres ouvrages qui n'ont fait qu'accroître sa réputation, M. Macé écrivit des articles dans des revues, dans des journaux et voua complétement sa vie à la noble tâche de propager l'instruction dans les masses. Après avoir organisé la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin (1863), il se rendit l'année suivante à Paris, où il fonda et dirigea avec l'éditeur Hetzel, si connu dans les lettres sous le pseudonyme de P.-J. Stahl, le *Magasin d'éducation et de récréation*, recueil bimensuel illustré, auquel il a fourni de nombreux articles. Deux ans plus tard, en 1866, M. J. Macé créa la Ligue de l'enseignement, qui compte aujourd'hui plus de 30,000 adhérents. Grâce à son initiative infatigable, la ligue ne s'est pas bornée à favoriser l'établissement d'écoles populaires; elle a créé un grand nombre de bibliothèques communales et militaires et s'est mise à la tête du pétitionnement en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire, pétitionnement qui a recueilli plus d'un million de signatures.

M. Macé possède un talent tout particulier pour rendre accessibles à l'enfance les parties les plus ardues de la science et pour leur donner un intérêt des plus vifs. Son style est simple, clair, facile et plein d'une bonhomie charmante. Nous citerons de lui : *Contes du Petit-Château* (1862, in-18); *Théâtre du Petit-Château* (1862, in-8°); *Arithmétique du grand papa* ou *Histoire de deux marchands de pommes* (1863, in-18); les *Serviteurs de l'estomac*, pour faire suite à l'*Histoire d'une bouchée de pain*, dont nous avons parlé plus haut (1866, in-8°); *Morale en action* (1865); l'*Œil* (1869); *Lettre d'un paysan d'Alsace à un sénateur* (1870, in-32); la *Séparation de l'Eglise et de l'école* (1872); la *Demi-instruction* (1872). Ces deux derniers écrits sont destinés à répandre les idées de la Ligue de l'enseignement, dont M. J. Macé est président.

MACEDO ou **MACEDON**, dieu égyptien, fils d'Osiris. Il fit avec son père la conquête des Indes, puis donna son nom à la Macédoine. Il portait pour habillement de guerre une peau de loup, et, selon quelques mythologues, il avait la tête de cet animal.

MACEDO (François DE), jésuite, puis cordelier, et fécond écrivain portugais, né à Coïmbre en 1596, mort à Padoue en 1681. Il publia la plus grande partie de ses ouvrages sous le nom de **François de Saint-Augustin.** La révolution de Portugal de 1640 ayant éclaté, il soutint les droits du duc de Bragance et fut chargé par ce prince de missions politiques importantes, notamment auprès du gouvernement français. Professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique à Rome, il y soutint, en 1658, des thèses publiques *de omni re scibili*, dans lesquelles il répondait sur-le-champ en vers latins à toutes les questions qui lui étaient posées, et renouvela le même tour de force à Venise. Il mourut professeur de philosophie à l'université de Padoue. Le P. Macedo composa un nombre prodigieux d'ouvrages dont il a dressé lui-même le catalogue effrayant : 2,600 poëmes épiques, 500 élégies, 3,000 épigrammes, 912 épîtres, des tragédies, des comédies, des odes, des panégyriques, des satires, des oraisons funèbres, des épitaphes, sans compter ses écrits sur la théologie, sur le droit, l'histoire et autres matières. Dans une polémique avec le cardinal Noris sur le monachisme de saint Augustin, le bouillant cordelier envoya un cartel de défi à son contradicteur. Dans un de ses ouvrages, intitulé *Schema congregationis S. officii romani* (Padoue, 1676), Macedo a défendu l'inquisition, dont il fait remonter l'origine à Dieu même. Dieu, dit-il, exerça la fonction d'inquisiteur dans le paradis terrestre. Saint Pierre procéda en la même qualité contre Ananie et Saphire, et la transmit aux papes, qui en investirent saint Dominique et ses successeurs. Parmi ses ouvrages, tombés dans un juste oubli, nous nous bornerons à citer : *Propugnaculum lusitano-gallicum* (Paris, 1647, in-fol.); *Encyclopædia in agonem litterarum producta* (Rome, 1657, in-fol.); *Assertor romanus* (Rome, 1666, in-fol.); *Collationes doctrinæ S. Thomæ et Scoti* (Padoue, 1671, 2 vol. in-fol.); *Myrothecium morale* (Padoue, 1675, in-4°), etc.

MACEDO (Antoine DE), littérateur et jésuite portugais, frère du précédent, né à Coïmbre en 1612, mort à Lisbonne en 1693. Pendant un voyage qu'il fit en Suède à la suite de l'ambassadeur de Portugal, la reine Christine lui fit part de son projet d'embrasser le catholicisme, et le chargea de se rendre à Rome pour demander à son général qu'on lui envoyât deux jésuites. Macedo remplit dans la ville pontificale l'emploi de pénitencier du Vatican, puis retourna en Portugal (1671), où il dirigea divers colléges. Ses principaux ouvrages sont : *Lusitania infulata et purpurata seu pontificibus et cardinalibus illustrata* (Paris, 1663, in-4°), histoire des papes et des cardinaux portugais; *Divi tutelares orbis christiani* (Lisbonne, 1687, in-fol.), recueil de vies des saints.

MACEDO (Jose-Agostinho DE), poëte et publiciste portugais, né à Evora vers 1770, mort à Lisbonne en 1831. Chapelain en 1810 du prince régent de Portugal, il quitta bientôt les ordres et s'occupa de poésie et de politique. Il soutint les idées anticonstitutionnelles et le parti de dom Miguel. On a de lui : *Os Sebastianistas* (Lisbonne, 1810), satire; *Gama* (Lisbonne, 1811), poëme; *O Oriente* (Lisbonne, 1814), poëme estimé dont le sujet est la découverte de l'Inde; *A meditaçao* (la méditation), poëme regardé comme son chef-d'œuvre. On lui doit encore deux poëmes didactiques, *Newton* et la *Nature*, un recueil de vers intitulé *A lyra anacreontica*, une tragédie, *Braca de Rossis;* enfin un grand nombre d'écrits politiques et satiriques, qui lui firent des ennemis; des articles dans la *Gazette officielle de Lisbonne*, dans la *Gazette universelle*, dans la *Trompette du jugement dernier*. Macedo a joui de son temps, comme poëte, d'une réputation qui n'a rien eu de durable. Ce n'est au fond qu'un versificateur sans originalité, qui puise son inspiration dans le Tasse, Milton, Camoëns, et dans les poëtes français.

MACEDO (Marcos-Antonio DE), érudit brésilien, né à Jaïcos en 1808, au milieu d'une tribu indienne à demi sauvage, avec laquelle il passa sa première enfance. Il appartenait à une honorable famille de Crato, qui lui fit donner une excellente éducation dans un des meilleurs colléges du Brésil. Il y resta jusqu'en 1830, fit ses études de droit à l'académie d'Olinda, et reçut en 1836 le titre de *bacharel formado*, qui correspond au grade de docteur. Envoyé en France, avec la mission de recruter pour le Brésil une compagnie d'ouvriers mécaniciens, il vint à Paris et se livra spécialement à des études d'histoire naturelle et de chimie, sous la direction de MM. Dumas et Pouillet. De retour au Brésil, il fut chargé de la présidence du district de Piauly, qui l'élut député et l'envoya à l'assemblée de Rio-Janeiro; il fut également élu plusieurs fois député à l'assemblée provinciale de Ceara. Le gouvernement le chargea ensuite d'explorer les forêts vierges pour y découvrir les éléments de collections de minéralogie et de zoologie fossiles; au cours de ses explorations, M. de Macedo tomba malade, fut gravement atteint de paralysie et, ayant obtenu une retraite modique, passa en Europe. Il se livra à d'intéressants voyages, visita l'Orient à deux reprises, descendit le Danube jusqu'à la mer Noire et remonta le Nil jusqu'à la Nubie, occupé surtout de recherches ethnologiques. Il a donné en français un fragment de ses voyages sous le titre de *Pèlerinage aux lieux saints* (1867, 1 vol. in-8°), et fourni à divers recueils brésiliens des articles qui ont été goûtés. On lui doit encore une curieuse brochure sur le *palmier Cárnau*, arbre dont il avait révélé les produits à l'Exposition universelle de 1867. M. de Macedo, que le *Grand Dictionnaire* compte au nombre de ses collaborateurs, n'est pas seulement un remarquable érudit; c'est aussi un esprit élevé, libéral, largement ouvert aux idées de progrès. Très-hostile à la barbare constitution de l'esclavage, il s'est généralement servi, au Brésil, de travailleurs libres pour l'exploitation de ses propriétés et, lorsqu'il quitta son pays, il tint à honneur d'affranchir les quelques nègres qui étaient en sa possession.

MACEDO (Joachim-Manoel DE), littérateur brésilien, né à San-Joâo-de-Itaborahy, province de Rio-Janeiro. Il se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Rio-Janeiro, où il devint quelques années plus tard professeur d'histoire du Brésil. En 1854, sa province l'envoya à la Chambre des députés, et quelque temps après il fut nommé vice-président de l'Institut historique et géographique. Comme poëte, il s'est essayé dans le genre dramatique et le genre lyrique; mais c'est surtout comme romancier qu'il acquit sa renommée littéraire. Dès l'âge de 18 ans, il écrivit son premier roman : *O Forasteiro ;* mais il ne le publia que beaucoup plus tard (Rio-Janeiro, 1855), lorsqu'il avait conquis la réputation par deux romans de mœurs : *Moreninha* (Rio-Janeiro, 1844), et *Omoço Louro* (Rio-Janeiro, 1845). Il donna au théâtre, outre un grand nombre de comédies, une tragédie nationale, *Cobé*, qui excita un vif enthousiasme. Enfin, on lui doit encore de nombreuses pièces de vers lyriques, insérées pour la plupart dans les journaux du temps, et un grand poëme épique, *A Nebulosa* (Rio-Janeiro, 1857), qui obtint dès sa publication un succès extraordinaire. Ce qui donne à ce poëme, composé de six chants et d'un épilogue, un charme tout particulier pour les Brésiliens, c'est que l'auteur y a dépeint, dans de brillantes descriptions, la nature luxuriante et majestueusement sauvage de sa patrie et a imprimé à son œuvre une couleur vraiment nationale. Elle se recommande en outre par la perfection du style et l'harmonie du vers.

MACÉDOINE s. f. (ma-sé-doi-ne. — « Ce mot, dit Ch. Nodier, s'est probablement employé d'abord en parlant d'un mets très-composé, par quelque allusion à cette variété incroyable de peuples auxquels Philippe et Alexandre firent subir les lois de la *Macédoine.* » C'est là tout bonnement, comme l'observe Scheler, une supposition, en attendant que l'on ait découvert les circonstances dans lesquelles le mot a en premier lieu été revêtu de la signification actuelle. Il se pourrait bien qu'elle fût due au langage culinaire de quelque Vatel français). Art culin. Mets composé d'un grand nombre de légumes ou de fruits différents : MACÉDOINE *à la Béchamel.*

— Fig. Pot-pourri, amas de choses réunies sans ordre : *Le goût des* MACÉDOINES *littéraires est aussi ancien que le mauvais goût. Ce livre est la plus amusante* MACÉDOINE *d'idées, de sentences et de digressions philosophiques.* (Cuv.-Fleury.)

— Jeux. Suite de parties de cartes, dans laquelle chaque joueur qui a la main prescrit à son tour l'espèce de jeu que l'on doit jouer : *Jouer une* MACÉDOINE. *Faire une* MACÉDOINE.

— **Encycl.** Art culin. *Macédoine de légumes.* Les légumes usités pour cette préparation sont : les carottes, les navets, les asperges vertes, les haricots verts, les petits pois, les petits haricots blancs qui commencent à grossir. On peut y ajouter quelques petites fèves de marais, des fonds d'artichaut, des concombres, etc. Faites blanchir ces légumes en les mettant quelques minutes dans l'eau bouillante avec un peu de sel; égouttez-les sur une serviette, sans les rafraîchir; mettez-les, avec du beurre fondu, dans une casserole ou un plat à sauter; ajoutez un peu de sucre en poudre, mettez sur le feu, remuez doucement, liez avec quelques cuillerées de béchamel; dressez les légumes en pyramide sur le plat, ou bien assaisonnez-les en salade.

— *Macédoine de fruits.* Ayez deux moules à pâtisserie, l'un de 0m,15 de diamètre sur 0m,10 de haut; l'autre de 0m,10 de diamètre sur 0m,07 de haut, de façon qu'en plaçant le plus petit dans le plus grand il y ait, dans tous les sens, entre leurs parois, un vide d'environ 0m,03. Le petit moule sera maintenu dans le grand à l'aide de quatre petites pattes recourbées qui sont placées près des bords. Renversez cet appareil double, de manière que les deux ouvertures soient en haut; placez-le bien droit, bien d'aplomb sur de la glace dans laquelle il doit plonger jusque près des bords. Remplissez l'intervalle entre les deux moules avec une gelée de fruits quelconques, qui ne tarde pas à se changer en glace. Détachez de cette glace le moule intérieur, ce qui se fait en versant dans l'intérieur un peu d'eau chaude. Placez dans le fond de la gelée deux cuillerées de groseilles blanches, que vous entourez d'abord d'une couronne de fraises ananas, puis d'une couronne de framboises blanches; versez sur le tout deux ou trois cuillerées de gelée de fruits et laissez cette première couche se congeler un instant. Vous placez ensuite une seconde couche de framboises, de fraises et de geleé, puis une troisième, en laissant congeler chaque couche avant de la recouvrir d'une autre. Vous finissez d'emplir le moule avec de la gelée et, quant le tout est suffisamment frappé par la glace, vous trempez vivement le moule extérieur dans une casserole d'eau chaude pour le détacher de la *macédoine.* Posez le plat d'entremets sur le tout, de façon qu'en retournant l'appareil pour détacher le moule la *macédoine* se trouve toute dressée.

MACÉDOINE, contrée de l'ancienne Grèce, dont elle occupait la partie la plus septentrionale, entre la mer Egée et la mer Ionienne. Au temps de Strabon, la Macédoine comprenait une partie considérable de l'Illyrie et de la Thrace; mais la Macédoine proprement dite était séparée de la Thessalie, au S., par les monts Cambuniens; de l'Illyrie, à l'O., par la grande chaîne des montagnes appelées Scardus et Bernus, et qui, sous le nom de Pinde, séparaient aussi la Thessalie de l'Epire; de la Mœsie, au N., par les monts Orbelus et Scomius, qui coupent le Scardus à angle droit; enfin, de la Thrace, à l'E., par le fleuve Strymon. La Macédoine d'Hérodote se trouvait enfermée dans des limites encore plus restreintes, ainsi que nous le dirons plus bas. Cette contrée est arrosée par trois cours d'eau assez considérables : l'Axius, le Lydias et l'Haliacmon, qui se jettent tous les trois dans le golfe Thermaïque (aujourd'hui golfe de Saloniki). Le plus oriental, en même temps que le plus grand des trois, l'Axius (aujourd'hui Vardar), descend des collines situées entre le Scardus et l'Orbelus, au N.-O. de la Macédoine, et se grossit en route de plusieurs cours d'eau tributaires, notamment de l'Erigon (Koutchouk-Kara-Son), qui prend sa source dans les montagnes situées entre la Macédoine et l'Illyrie. A l'O. de l'Axius se trouve le Lydias (appelé aujourd'hui Kara-Azmac sur la côte, et Potova dans l'intérieur), qui, selon Strabon, traversait pour se rendre dans la mer le lac sur lequel était située Pella. Aujourd'hui il rejoint l'Axius, à environ 5 kilom. du point où ce dernier se jette dans la mer. A l'O. du Lydias est l'Haliacmon, qui descend des monts Cambuniens. Au temps d'Hérodote, c'était un affluent du Lydias; mais aujourd'hui il se déverse directement dans la mer, au S.-O. de l'embouchure de l'Axius. L'Haliacmon était aussi appelé Astrée; aujourd'hui on lui donne les noms d'Indjekara et de Vistritza ou Bistritza. Les autres cours d'eau de quelque importance qui arrosaient la Macédoine étaient le Strymon et l'Angites, dont les vallées étaient séparées de celles de l'Axius par une rangée de montagnes qui se dirigent de l'Orbelus au N. vers la péninsule de Chalcidique. Le Strymon (Struma) prend sa source au mont Scomius et se jette dans le golfe Strymonique (golfe d'Orphano). Non loin de la mer, il forme un lac, appelé Cercinitis (Kerkine), dans lequel se jette l'Angites.

La Macédoine fut habitée depuis les temps les plus reculés par de nombreuses tribus, dont les noms servirent longtemps à désigner les différentes provinces de cette contrée. Les plus importantes de ces provinces étaient : la Mygdonie, ville principale Therme, appelée plus tard Thessalonique et aujourd'hui Saloniki; la Bottiéide, ville principale Pella, seconde capitale de la Macédoine, dont on voit aujourd'hui les ruines à Alakilisseh; la Piérie, ville principale Pydna, appelée aussi Cydna et Citron, et connue aujourd'hui sous le nom de Kidros; l'Elimée, qui, à l'époque de Thucydide, reconnaissait la suzeraineté des rois de Macédoine, mais était gouvernée par ses princes particuliers; l'Orestide, qui tirait son nom de la nature montagneuse de son sol (en grec ὄρος, montagne), et non d'Oreste, fils d'Agamemnon, ville principale Celetrum, aujourd'hui Kastoria ou Kesrie; la Lyncestide, qui était de tous côtés entourée de montagnes, ville principale Héraclée; l'Eordée, dont les habitants furent chassés de leur pays; l'Emathie, nom primitif de la Macédoine tout entière, ville principale Edesse ou Eges (aujourd'hui Vadina), capitale de la Macédoine avant Pella; la Chalcidique, grande péninsule située entre les golfes Thermaïque et Strymonique, et qui formait elle-même au S. les trois petites presqu'îles de Pallène, de Sithonia et d'Acté. On y trouvait plusieurs villes importantes dont il est souvent fait mention dans l'histoire de la Grèce, et dont les plus connues sont : Potidée, appelée plus tard Cassandria; Mende, colonie des Erétriens d'Eubée; Olynthe, la plus considérable de toutes; Corone, Chalcis et Apollonia.

Il est fort difficile de déterminer les limites de la Macédoine, après qu'elle eut été réduite en province romaine (142 av. J.-C.). D'après Strabon, elle avait alors pour bornes : au N., les monts Scardus, Orbelus, Rhodope et Hæmus; à l'O., la mer Adriatique, et au S. la via Egnatia; à l'E., elle s'étendait jusqu'à Cypséla et jusqu'à l'embouchure de l'Hèbre; mais ces données ne sont pas certaines.

Aujourd'hui, cette contrée forme, sous le nom de Filibe Vilajeti (Vilayet de Philippe), une province de l'empire turc, comprise entre 39° 53′ et 42° 4′ de latit. N., et renfermant une population d'environ 800,000 hab., répandue sur une superficie de 39,500 kilom. carrés. Elle a pour chef-lieu Saloniki, l'une des villes maritimes et commerciales les plus importantes de l'empire ottoman.

Une obscurité impénétrable recouvre l'origine et l'histoire primitive de la Macédoine. Quelques écrivains modernes ont essayé de faire dériver ce nom de Kittim, dont l'Ecriture fait mention dans les livres de la *Genèse* (X, 4), des *Nombres* (XXIV, 24), de *Jérémie* (II, 10), d'*Ezéchiel* (XXVII, 6), etc. Dans le livre des *Macchabées* il est dit qu'Alexandre le Grand vint du pays de Cheitheim, et Persée est appelé roi des Kittiens. Mais il faut vraiment de la bonne volonté pour trouver quelque rapport entre ces différents noms et celui de Macédoine. Quelle que soit l'origine du nom, on a des raisons pour croire que les princes macédoniens étaient de race hellénique, et que les Macédoniens eux-mêmes étaient une peuplade illyrienne, bien que leur pays ait dû être habité dès les temps les plus reculés par des tribus helléniques. Les Grecs regardèrent toujours les Macédoniens comme n'étant pas de race hellénique; et la conformité des mœurs et des coutumes, ainsi que ce que l'on a pu connaître de la langue primitive des Macédoniens et de celle des Illyriens, semble établir l'identité d'origine de ces deux nations. A l'époque d'Hérodote, le nom de Macédoine ne s'applique qu'à la région située au sud et à l'ouest du Lydias, car cet historien fait remarquer que la Macédoine était séparée de la Bottiéide par l'embouchure commune du Lydias et de l'Haliacmon; mais Hérodote ne nous dit pas quelles étaient à l'intérieur les limites de la Macédoine. Selon toute apparence, les Macédoniens habitaient originairement la partie S.-O. de la Macédoine, aux environs du Pinde, et émigrèrent de là dans les régions du N.-E. Les récits diffèrent sur l'origine de la monarchie macédonienne, mais ils sont tous d'accord sur un point, savoir, que la famille royale descendait d'un prince d'Argos. Vers le commencement du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, une colonie partit de cette ville et alla s'établir dans l'Emathie, où Caranus, son chef, jeta les fondements du royaume de Macédoine. Il choisit Edesse pour sa capitale et lui donna le nom d'Ægès, qui veut dire chèvre, parce qu'il y avait été conduit par un troupeau de chèvres envoyé par les dieux. Hérodote ne mentionne ni Caranus, ni ses deux successeurs Cœnus et Thurimas, qui, à eux trois, auraient régné 72 ans. C'est Perdiccas (729-678) qu'il donne comme le fondateur de cette monarchie. On sait peu de chose sur ce dernier prince et sur ses premiers successeurs : Argée (mort en 640), Philippe Ier (mort en 602), Europus (mort en 576) et Alcétas (mort vers 547). Amyntas Ier, qui succéda à Alcétas peu de temps après que les Pisistratides eurent été expulsés d'Athènes, fut, vers la fin de son règne, obligé de se soumettre à Mégabyze, que Darius avait laissé en Europe après la triste issue de son expédition contre les Scythes, et la Macédoine fut considérée comme une province de l'empire perse, jusqu'à l'époque où la bataille de Platée la délivra de cette sujétion. Amyntas eut pour successeur (500) son fils Alexandre Ier, qui dut accompagner en Grèce l'armée des Perses; mais il n'en trouva pas moins l'occasion de rendre aux Grecs d'importants services, en retour desquels son royaume fut affranchi de la domination persane après la bataille de Platée. Ce prince ne fut admis à prendre part aux jeux Olympiques qu'après avoir prouvé qu'il était d'origine argienne. L'époque de sa mort n'est pas très-certaine, mais il vivait encore en 463 (Plutarque, *Vie de Cimon*). Il eut pour successeur Perdiccas II, prince faible et de mœurs dissolues, qui prit part à la guerre du Péloponèse et se fit tour à tour l'allié des Athéniens et des Spartiates. Son successeur, Archélaüs Ier (413), fut le prince le plus sage qui eût encore régné sur la Macédoine. Selon Thucydide, il introduisit à lui seul dans son royaume plus de réformes que n'en avaient opéré tous ses successeurs ensemble. Il améliora beaucoup la condition de l'armée, construisit des forts pour arrêter les incursions de ses sauvages voisins, établit des routes, et essaya de répandre parmi ses sujets l'amour de la littérature et de la civilisation grecques. On dit qu'il avait invité Socrate à venir s'établir à sa cour, et Euripide y passa ses dernières années. Mais Archélaüs osa entrer en lutte avec la noblesse macédonienne, qui possédait des priviléges exorbitants, et il périt assassiné. Cette mort (399) fut suivie d'une anarchie complète, qui ne cessa qu'à l'avénement d'Amyntas II (393). Pendant la plus grande partie du règne de ce prince, le royaume eut à souffrir des luttes intestines et des attaques des ennemis extérieurs, et à sa mort (369) la Macédoine se trouva en proie aux mêmes désordres intérieurs qu'à la mort d'Archélaüs. Amyntas eut pour successeur son fils aîné, Alexandre II, qui fut assassiné à la fin de la première année de son règne, par un fils naturel d'Archélaüs, Ptolémée Alorites, qui conserva le pouvoir pendant trois ans en qualité de régent de Perdiccas III, frère d'Alexandre. Perdiccas se débarrassa de son dangereux tuteur en l'assassinant (364); mais, après un règne de cinq ans, il fut blessé mortellement dans une bataille contre les Illyriens (359). Un troisième fils d'Amyntas II, le célèbre Philippe, qui avait été amené comme otage à Thèbes et élevé dans la maison d'Epaminondas, hérita de la couronne. Quand il la laissa à son fils Alexandre le Grand, il avait fait de la Macédoine la plus puissante monarchie qu'il y eût en Europe. Ce n'est pas ici le lieu de retracer la courte et glorieuse carrière d'Alexandre, qui mit fin à l'empire des Perses et fonda l'éphémère empire macédonien. Il nous suffira de dire que, pendant les troubles qui suivirent la mort du conquérant, tous les membres de la famille royale furent mis à mort, et que Cassandre obtint d'abord le pouvoir, puis le titre de roi de Macédoine. Il eut pour successeur (296) son fils Philippe IV, qui ne régna que deux ans. A sa mort, ses deux frères, Antipater et Alexandre, se disputèrent sa succession, qui leur fut enlevée par Démétrius, fils d'Antigone. Démétrius régna sept ans et fut chassé du trône (287) par Pyrrhus, roi d'Epire, qui fut dépossédé à son tour, après un règne de sept mois, par Lysimaque, roi de Thrace. A la mort de ce dernier, qui fut tué dans une bataille contre Séleucus (281), le royaume tomba dans une anarchie qui dura plusieurs années. L'invasion des Gaulois (280-278) et les querelles des prétendants à la couronne le conduisit à deux pas de sa ruine. Enfin, Antigone Gonatas, fils de Démétrius, fut proclamé roi, mais il fut détrôné par Pyrrhus, à son retour d'Italie. Ce prince ayant été tué à Argos (272), Antigone fut rétabli sur le trône, qu'il conserva jusqu'à sa mort (239). Ses deux fils et successeurs, Démétrius II (239-229) et Antigone II (229-220), prirent une part active aux guerres qui désolèrent la Grèce après la formation de la ligue Achéenne. Philippe V, fils de Démétrius II et successeur d'Antigone II, s'allia à Annibal contre les Romains; mais il ne put jamais lui apporter une aide efficace à cause des guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre les Etoliens et les Illyriens. Après la chute d'Annibal, il resta seul à lutter contre les Romains et fut réduit à implorer la paix aux conditions que Rome voulut lui imposer. Philippe eut pour successeur (178) son fils indigne, Persée, qui reprit la guerre contre les Romains, mais qui fut définitivement vaincu en 168.

La Macédoine ne fut pas immédiatement réduite en province romaine, mais on la partagea en quatre républiques, qui eurent respectivement pour capitales Amphipolis, Thessalonique, Pella et Pelagonia. Un aventurier, Andriscus, qui se donnait pour le fils de Persée, chercha à soulever le pays; mais il fut vaincu par Metellus, et cette fois la Macédoine devint une province de l'empire romain (142 av. J.-C.), dont elle fit partie jusqu'au jour où elle fut incorporée à l'empire ottoman.

On peut consulter, à propos de la Macédoine, la *Géographie ancienne de la Macédoine*, de Desdevizes du Désert (Paris, 1863), et l'*Exploration archéologique de la Macédoine*, de Heuzey (Paris, 1864 et années suivantes.)

MACÉDONIEN, IENNE adj. (ma-sé-doniain, iè-ne). Géogr. Qui est de la Macédoine : *Le peuple* MACÉDONIEN. *L'armée* MACÉDONIENNE. *La phalange* MACÉDONIENNE. ‖ Qui appartient à la Macédoine ou à ses habitants : *L'histoire* MACÉDONIENNE. *Les mœurs* MACÉDONIENNES.

— Dr. rom. *Sénatus-consulte macédonien*, Décret rendu par le sénat sous Vespasien, qui déclare nulles toutes les obligations contractées par des fils de famille, les exactions de l'usurier Macedo ayant provoqué cet étrange décret.

— Chronol. *Calendrier macédonien*, Calendrier en usage chez les anciens Macédoniens, et dont le calendrier Julien fut une sorte de réforme.

— Substantiv. Habitant de la Macédoine : *Les* MACÉDONIENS.

— s. m. Philol. Nuance du dialecte ionien, propre aux habitants de la Macédoine : *Le* MACÉDONIEN *est l'origine du dialecte alexandrin.*

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IVe siècle par Macedonius, evêque de Constantinople.

— s. f. Chorégr. anc. Sorte de danse en usage chez les Grecs.

— **Encycl.** Hist. relig. Ces hérétiques niaient le dogme de la Trinité, et ne reconnaissaient pas la divinité du Saint-Esprit. Leur chef fut placé, vers le milieu du IVe siècle, sur le siége épiscopal de Constantinople par les ariens, dont il partageait les opinions; mais s'étant rendu odieux par ses violences, il fut déposé par ceux-là mêmes à qui il devait son élévation. Il ne se contenta plus alors, comme par le passé, de nier contre les catholiques la divinité du Saint-Esprit, il défendit contre les ariens la divinité du Verbe.

Les Grecs donnèrent aux *macédoniens* le nom de *pneumatomaques* ou ennemis du Saint-Esprit. On les appelle aussi quelquefois marathoniens, du nom de Marathone, évêque de Nicomédie, un des chefs de la secte. D'un extérieur grave, austère, de mœurs pures et rigides, affectant la sévérité monastique, les *macédoniens* eurent à subir des fortunes diverses, selon le caprice ou la foi de l'empereur régnant : ainsi, sous Julien, ils obtinrent la liberté pleine et entière d'enseigner leurs doctrines; sous Jovien, qui adhérait au concile de Nicée, on leur retira ce privilége; ils furent poursuivis sous Valens. Pour éviter la persécution, ils se rallièrent un instant aux catholiques; mais cette union plus intéressée que sincère ne leur servit pas longtemps : pour cimenter cette alliance, pour la rendre réelle et non pas illusoire, les catholiques leur demandèrent de signer le symbole de Nicée; ils s'y refusèrent et furent condamnés comme hérétiques au concile de Constantinople, convoqué par l'empereur Théodose, et défense leur fut faite de prêcher leur doctrine et même de s'assembler; ce fut la mort de la secte.

MACEDONIUS, patriarche de Constantinople et sectaire fameux. Il vivait au IVe siècle, appartenait au parti des semi-ariens et était prêtre de Constantinople lorsque, après la mort d'Eusèbe de Nicomédie (341), les ariens le choisirent pour le patriarcat pendant que les catholiques rappelaient le patriarche Paul, déposé en 336. Cette élection donna lieu à de tels troubles que l'empereur hésita longtemps à le faire installer. Cette installation eut enfin lieu vers 351, et provoqua une formidable émeute, dans laquelle un grand nombre de personnes périrent. Macedonius usa cruellement de son pouvoir contre les orthodoxes; il obtint de l'empereur Constance un édit en vertu duquel il expulsa des églises les adhérents du concile de Nicée et se rendit haïssable par les actes de cruauté qu'il fit exercer contre eux. Sur ces entrefaites, il ordonna d'enlever le corps de Constantin le Grand de l'église des Apôtres, qui menaçait ruine. Le peuple voulut s'y opposer et une nouvelle émeute éclata. A cette nouvelle, l'empereur, irrité de ce que le patriarche eût pris cette mesure sans son autorisation, fatigué en outre des massacres fréquents dont Macedonius était l'auteur ou le sujet, conçut une vive irritation contre lui et lui retira sa protection. Dans un concile qui se réunit à Constantinople en 360, Macedonius fut déposé par les ariens purs. Il se retira alors dans le voisinage de cette ville, et mourut à une époque incertaine. C'est après sa déposition que Macedonius, déjà demi-arien, se fit le chef d'une nouvelle hérésie en niant la divinité du Saint-Esprit et en soutenant qu'il n'était qu'une simple créature semblable aux anges, bien que d'une nature supérieure. Il eut des adhérents nombreux, qui prirent le nom de *macédoniens*.

MACEDONIUS, patriarche de Constantinople, mort en 516. Il fut élevé à cette dignité en 496, lors de la déposition d'Euphemius. Partisan des transactions, il souscrivit l'*henoticon* de Zénon et reconnut l'autorité du concile de Chalcédoine. L'empereur Anastase, devant qui il défendit ce concile, le fit déposer (511) et l'envoya en exil à Gangres, où il mourut.

MACEDONIUS, de Thessalonique, poëte grec qui vivait au VIe siècle de notre ère. On croit qu'il occupa un emploi important dans l'administration, sous le règne de Justinien. Il composa, dans un style plein d'élégance, un grand nombre de petites pièces érotiques et descriptives. Quarante-trois morceaux de Macedonius sont parvenus jusqu'à nous. On les trouve dans l'*Anthologia* de Jacobs et dans d'autres recueils.

MACÉDO-ROMAIN adj. Linguist. Se dit d'un dialecte valaque. V. VALAQUE.

MACEFRONDE s. f. (ma-se-fron-de). Art milit. anc. Machine à lancer des pierres.

MACEIO, ville du Brésil, capitale de la prov. das Alagoas, par 9° 39′ de lat. S. et 38° 40′ de long. O.; 14,000 hab. Elle est bâtie près de l'Océan, sur une éminence de la Punta-Verde. Son commerce consiste en coton et en sucre.

MACÉMUTINE s. f. (ma-sé-mu-ti-ne). Métrol. anc. Pièce d'or d'Aragon, d'origine arabe : *En* 1204, *Pierre II, roi d'Aragon, étant venu se faire couronner par Innocent III, s'obligea à lui payer tous les ans* 250 MACÉMUTINES. (Fleury.)

MAC-ENCROE (Démétrius), médecin irlandais, également connu sous le nom de **Démétrius de La Croix**. Il vivait à Paris dans la première moitié du XVIIIe siècle, cultiva avec succès la poésie latine et se fit connaître par un charmant petit poëme d'environ cinq cents vers hexamètres, intitulé : *De connubiis florum*. Ce morceau, publié pour la première fois en tête du *Botanicon Parisiense* de Vaillant (Leyde, 1727, in-fol.), a été fréquemment réimprimé sous le nom de D. de La Croix, qui paraît être la traduction française de Mac-Encroe. A. Barbier en a donné une édition avec une traduction et des notes (Paris, 1798). On lui doit en outre deux autres petits poëmes : *Calamus hibernicus* et *Petro Demaretz abbati carmen* (in-8°, sans date).

MACER s. m. (ma-sèrr). Bot. Ecorce d'un arbre de Barbarie, employée comme astringent.

— **Encycl.** On désigne sous les noms de *macer*, *macir*, *macre*, etc., une sorte d'écorce très-rare, dont les anciens ont parlé avec éloge; elle est jaunâtre, et ressemble beaucoup à l'écorce de simarouba. On l'apporte du fond de l'Orient et de la Barbarie. Quelques relations de voyage aux Indes orientales attribuent à cette écorce la forme, la couleur et les propriétés du simarouba; d'un autre côté, elle porte, dans quelques contrées de l'Inde, le nom même de *simarouba*. Il est donc probable que ces deux substances sont identiques. Si le *macer* est un peu plus épais et plus aromatique, cette différence n'est peut-être due qu'à la culture ou au climat. D'après Christophe d'Acosta, l'arbre qui produit le *macer* est appelé *arbre à la dyssenterie* ou *arbre saint*. V. SIMAROUBA.

MACER (L.-Clodius), propréteur d'Afrique sous Néron. En l'an 68 av. J.-C., il se fit proclamer empereur et s'empara de la flotte qui conduisait le blé à Rome. Galba, qui venait d'être revêtu de la pourpre, le fit tuer dans la même année.

MACER (Æmilius), poëte latin, né à Vérone vers 70 av. J.-C., mort l'an 16. Il composa des ouvrages en vers sur les oiseaux, les serpents et les plantes médicinales. On possède, sous ce titre : *Æmilius Macer, de herbarum virtutibus*, un ouvrage dû à un médecin qui vivait plusieurs siècles après le contemporain de Virgile. Cet ouvrage, publié pour la première fois à Naples en 1477 et plusieurs fois réédité, a été traduit en français par Lucas Tremblay, sous ce titre : les *Fleurs du livre des vertus des herbes* (Rouen, 1588, in-8°).

MACER (Jean), historien et jurisconsulte français, né à Santigny (Yonne) vers le commencement du XVIe siècle. Il occupa une chaire de droit canon à Paris. On lui doit plusieurs ouvrages qui respirent l'amour le plus vif pour sa patrie et pour la gloire du nom français. Les principaux sont : *De prosperis Gallorum successibus libellus* (Paris, 1545, in-8°); *Panegyricus de laudibus mandubiorum* (Paris, 1556); *Indicarum historiarum ex oculatis et fidelissimis testibus perceptarum libri III* (Paris, 1555); *Philippique contre les poëtastres et rimailleurs de notre-temps* (Paris, 1557).

MACER, théologien et philologue italien. V. MAGRI.

MACERATA, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de la prov., du district et du mandement de son nom, à 24 kilom. S. d'Ancône, à 238 kilom. S.-E. de Florence, par 43° 18′ de lat. N. et 11° 26′ de long. E.; 19,283 hab. Siége d'un évêché; ch.-l. de circonscription électorale. Tribunal civil et criminel; cour d'appel. Université fondée en 1824 par Léon XII, avec une très-riche bibliothèque. Industrie et commerce peu importants; verrerie; commerce de grains, soie et bestiaux. Cette ville est située sur le sommet d'une colline d'où l'on découvre la mer Adriatique; elle est assez bien bâtie et renferme quelques églises qui méritent d'être citées, entre autres : l'église Saint-Jean, où l'on admire un tableau de Lanfranco; celle des Capucins, qui possède un excellent tableau de Baroccio; celle des Barnabites; la chapelle des confrères de la Miséricorde, qui est toute revêtue de marbre, et l'église de la Vierge, qui est d'une belle architecture et qui possède, parmi plusieurs bons tableaux, un bel ouvrage du Tintoret. La porte de la ville, qu'on appelle *Pie*, est un arc de triomphe érigé au cardinal de ce nom, avec son buste en bronze par-dessus. ‖ La province de Macerata, division administrative du nouveau royaume d'Italie, et naguère une des délégations des Etats de l'Église, est comprise entre l'Adriatique à l'E., la prov. d'Ancône au N., celle de Pérouse à l'O., et celle d'Ascoli au S. Elle mesure 40 kilom. dans sa plus grande largeur du N. au S., et 70 kilom. dans sa longueur; superficie, 2,736 kilom.; elle renferme 54 communes et 229,626 hab. Le sol de cette province est accidenté par les ramifications orientales de l'Apennin, et arrosé par le Musone, l'Esino, le Chienti, la Potenza, etc.; il est fertile en blé, chanvre, lin, huile, soie, etc. Elève de bestiaux. Sous le premier Empire français, la province actuelle de Macerata forma une partie des départements du Musone et du Tronto, division administrative du royaume d'Italie.

MACERATA DI MARCIANISE, bourg du royaume d'Italie, prov. de la terre de Labour, district et à 12 kilom. S.-O. de Caserte, mandement de Marcianise; 3,252 hab. Récolte et commerce de vins et de soie.

MACERATA FELTRIA, bourg du royaume d'Italie, prov. de Pesaro-et-Urbino, district et à 19 kilom. d'Urbino, ch.-l. de mandement; 2,140 hab. Récolte et commerce de soie et céréales.

MACERATA (Giuseppino DA), également connu sous le nom de **Giuseppino del Maso**, peintre italien, né à Macerata (Marche d'Ancône). Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. On ne possède aucun détail sur sa vie. Ses tableaux, dans le style du Carrache, ce qui a fait croire à tort qu'il l'avait eu pour maître, sont bien composés et les têtes en sont généralement belles, mais l'exécution en est parfois négligée. On cite parmi les plus remarquables : la *Vierge apparaissant à saint Nicolas et à saint Jérôme*, *Jésus remettant les clefs à saint Pierre*, à Macerata; l'*Annonciation* et le *Miracle des apôtres*, qui passe pour son chef-d'œuvre, à Fabriano.

MACÉRATÉ s. m. (ma-sé-ra-té — rad. *macéré*). Pharm. Liquide obtenu par macération.

MACÉRATEUR adj. m. (ma-sé-ra-teur — rad. *macérer*). Techn. Se dit des tonneaux dans lesquels on macère les betteraves pour la fabrication du sucre.

MACÉRATION s. f. (ma-sé-ra-si-on — rad. *macérer*). Chim. et pharm. Opération qui consiste à laisser un corps dans un liquide, à la température ambiante, pour le débarrasser de celles de ses parties qui sont solubles à cette température. ‖ Liquide chargé des matières ainsi dissoutes.

— Métall. Fusion et épuration de la fonte.

— Relig. Mortifications, austérités que l'on s'impose à soi-même dans un but pieux : *Se livrer à des* MACÉRATIONS *exagérées. La tendance aux* MACÉRATIONS *est dans le cœur de l'homme.* (B. Constant.)

— **Encycl.** Pharm. Ce mode de dissolution est fort usité. Beaucoup de praticiens pensent que c'est le meilleur de tous pour les produits végétaux, lorsqu'on veut obtenir les principes actifs et facilement solubles, comme les acides, le sucre, la gomme, l'extractif, dans toute leur intégrité, car il ramène les sucs végétaux à ce qu'ils étaient avant la dessiccation des plantes. Cependant la *macération* est loin d'être sans inconvénients. Elle est généralement inefficace pour les substances fraîches, qui s'altèrent avant de céder au liquide leurs parties solubles, à moins cependant qu'on ne les déchire et qu'on ne lacère leurs tissus assez exactement pour que les sucs se mélangent presque directement au véhicule. Dans beaucoup de cas, les liquides froids ne pénètrent que fort lentement dans les tissus végétaux, et, si sa nature ne s'y oppose pas, la masse commence à se décomposer, à fermenter, avant que l'opération soit terminée. Enfin la *macération* épuise beaucoup moins parfaitement que l'infusion les plantes simplement concassées; celles auxquelles on l'applique doivent donc être pulvérisées. On doit cependant avoir recours à ce mode opératoire lorsque la substance à traiter ou le véhicule ne peut supporter l'action de la chaleur. Les vins médicinaux, par exemple, se préparent par *macération*, la chaleur altérant profondément leur bouquet. La *macération* est encore avantageuse lorsqu'on veut séparer dans une substance des principes solubles dans l'eau froide d'autres principes qui ne se dissolvent que dans le liquide bouillant. Tel est le cas de certaines racines chargées de matières amylacées. On dissout ainsi les matières extractives seules, qui, par décoction ou même par infusion, seraient mélangées d'une forte proportion d'amidon.

Dans certains cas, la *macération*, quoique impuissante à épuiser certaines substances des matières solubles qu'elles renferment, peut être fort utile pour le traitement de ces mêmes substances. Quand, par exemple, on veut traiter par infusion ou par décoction une racine ou un bois très-compacte, très-dur, on trouve avantage à leur faire subir une *macération* préalable, qui ramollit leur tissu, distend les cellules et rend ainsi le traitement suivant beaucoup plus facile.

Parfois la *macération* est employée dans un but tout différent des précédents : on l'applique à la conservation de matières facilement altérables. C'est ainsi qu'en faisant macérer quelque temps la viande dans une solution de sel marin, dans la *saumure*, on la charge de sel et on empêche son altération. C'est ainsi encore qu'en faisant macérer dans du vinaigre des produits végétaux très-altérables, comme les cornichons, on assure leur conservation pendant fort longtemps.

MACÉRÉ, ÉE (ma-sé-ré) part. passé du v. Macérer. Chim. et pharm. Soumis à la macération : *Des substances* MACÉRÉES *dans l'alcool.*

— Par ext. Distendu, ramolli par le contact d'un liquide : *La peau* MACÉRÉE *par une immersion continuelle...* (Th. Gaut.)

— Relig. Soumis à de pieuses austérités : *Un corps* MACÉRÉ *par la pénitence.* ‖ Qui porte les traces de mortifications volontaires : *Ses traits pâles et* MACÉRÉS, *le feu sombre de ses yeux révélaient un de ces hommes que la conviction dévore.* (Lamart.)

— s. m. Chim. et pharm. Produit liquide d'une macération, solution dans un véhicule quelconque des principes solubles dans ce véhicule. ‖ On dit aussi MACÉRATÉ et MACERATUM.

MACÉRER v. a. ou tr. (ma-sé-ré — du lat. *macerare*, qui a l'*a* long, tandis que *macer*, maigre, l'a bref. Curtius le rapproche du grec *massô*, pétrir de la racine sanscrite *makch* ou *maks*, frapper, battre, broyer, amollir, d'où aussi *masticare*, mâcher. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je macère, qu'il macère;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je macérerai, nous macérerions*). Chim. et pharm. Mettre en contact prolongé avec un liquide, pour dissoudre à froid les parties solubles : MACÉRER *de l'écorce de quinquina dans du vin.*

— Relig. Soumettre à de pieuses austérités : MACÉRER *son corps, sa chair par le jeûne et la discipline.*

Se macérer v. pr. Etre macéré : *Les substances dures doivent* SE MACÉRER *plus longtemps.*

— Relig. Se soumettre à des austérités religieuses : SE MACÉRER *par le jeûne et la discipline.* SE MACÉRER *par un travail pénible et volontaire. On voit les pénitents passer les nuits à gémir,* SE MACÉRER *par des jeûnes.* (Boss.)

— Avec suppression du pronom *se : Faire* MACÉRER *des roses dans l'alcool.*

— **Syn. Macérer, mater, mortifier.** On *macère* un corps par le jeûne et par l'abstinence, afin qu'étant affaibli physiquement il ne sente plus aussi vivement l'aiguillon des désirs charnels. On *mortifie*, non pas le corps, mais les passions, la convoitise, la concupiscence, c'est-à-dire qu'on les amortit par les souffrances, par les privations, par le repentir. Enfin *mater* se dit de l'homme charnel quand on parvient à le dompter, à faire taire ses appétits dépravés, au moyen de tous les exercices de la pénitence.

MACERET s. m. (ma-se-rè). Bot. Nom vulgaire du genre airelle.

MACERIS s. m. (ma-se-riss — rad. *mace*, anc. orthogr. de *masse*). Astron. L'un des noms de la constellation d'Hercule.

MACERON s. m. (ma-se-ron). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées.

— **Encycl.** Les *macerons* sont des plantes bisannuelles ou vivaces, à feuilles ternées et plus ou moins découpées, à fleurs groupées en ombelles dépourvues d'involucres et d'involucelles; le fruit est presque ovoïde et se compose de deux akènes appliqués l'un contre l'autre et marqués de trois côtes très-apparentes sur leur face externe. Ces plantes se trouvent le long des chemins et dans les fossés qui bordent les champs cultivés; elles se plaisent surtout dans les lieux frais et ombragés.

Le *maceron* commun, vulgairement nommé *persil de Macédoine*, est l'espèce la plus connue. C'est une plante bisannuelle, à racine fusiforme, épaisse, ramifiée; sa tige, haute de 1 mètre et plus, fistuleuse, striée, rameuse, porte des feuilles d'un vert foncé en dessus, plus pâle en dessous, et des fleurs d'un jaune verdâtre; le fruit est gros, noir à la maturité, à côtes dorsales fortement saillantes. Cette plante habite le midi de l'Europe; on la trouve surtout dans les lieux frais et ombragés. Toutes ses parties exhalent une odeur aromatique due à une huile essentielle, et qui disparaît par la dessiccation. Elle était autrefois assez répandue dans les jardins maraîchers. Sa racine a une saveur amère, qu'on lui enlève en la faisant étioler à la cave ou dans des silos; on la mangeait comme celle du céleri-rave. Les feuilles servaient d'assaisonnement; elles ont été avantageusement remplacées par celles du persil ou du céleri, dont la saveur est plus agréable. Les seules parties de la plante qui soient encore utilisées dans certains pays, notamment en Angleterre, sont les jeunes pousses, qu'on mange en salade ou d'autre manière, après les avoir fait blanchir.

Le *maceron* n'est plus cultivé aujourd'hui que dans les jardins botaniques; sa culture est très-simple; il suffit d'en répandre les graines sur un sol convenablement préparé; comme il est bisannuel, il ne fleurit et ne fructifie que la seconde année. Il est encore quelquefois employé en médecine, mais bien moins qu'autrefois. Du reste, il doit toujours être employé frais; mais les pieds qui croissent naturellement suffisent aux besoins. Toutes ses parties ont été vantées comme cordiales et antiscorbutiques. Les racines remplaçaient celles de l'ache; mais c'étaient surtout les graines qu'on employait comme apéritives, carminatives et diurétiques. On a préconisé le *maceron* contre l'asthme, la colique venteuse, les vices du sang.

Les autres espèces de ce genre sont complétement inusitées.

MACES, nom de deux petits peuples de l'antiquité, établis, l'un dans l'Arabie Heureuse, sur le golfe Persique, l'autre dans la Libye intérieure, près des Nasamons.

MACETTE, type d'entremetteuse dévote, créé par Mathurin Regnier, dans sa célèbre satire XIIIe. Comme Tartufe, ce personnage mérite d'être placé dans la galerie des grandes créations comiques, et son nom pourrait de même enrichir la langue, en devenant, par figure, un nom commun. En cherchant bien, peut-être trouverait-on quelque écrivain qui a dit « une macette » pour « une entremetteuse. »

Le poëte a tracé avec vigueur le portrait de ce type odieux. Macette est la vieille courtisane devenue dévote, qui continue son métier en dressant les jeunes filles à la prostitution. Sous le couvert de la religion, elle s'introduit partout et guide de ses conseils la jeunesse timide. Elle qui jusque-là n'avait connu d'autre ciel « que le ciel de son lit, »

Elle lit saint Bernard, la *Guide des pécheurs*,
Les *Méditations* de la mère Thérèse...,
A des cas réservés grandes intelligences,
Sait du nom de Jésus toutes les indulgences,
Que valent chapelets, grains bénits enfilés
Et l'ordre du cordon des pères récollets.
Son œil tout pénitent ne pleure qu'eau bénite.

Il est rare qu'un poëte rencontre souvent de tels bonheurs d'expression. Le cadre imaginé par Régnier fait de cette satire une sorte de petite comédie en un acte. Le poëte feint d'avoir été longtemps la dupe de l'hypocrite : un jour enfin il la voit entrer chez sa maîtresse,

D'un *Ave Maria* lui donner le bonjour,

et, pour en avoir le fin mot, il se cache derrière une porte afin d'entendre les beaux discours du Tartufe femelle. Il faudrait citer toute l'admirable tirade mise par Mathurin Régnier dans la bouche de Macette. Avec quel art, dissimulant son honteux métier, elle loue d'abord la beauté de la jeune fille, puis elle la plaint de ne pas la voir vêtue de soie, ornée de brillants et de joyaux ! A quoi sert la vertu ?

L'honneur est un vieux saint que l'on ne chôme plus.

La jeunesse est un don passager ; que l'on se hâte. Plus tard, il ne sera plus temps ; d'ailleurs il est des plaisirs discrets :

On trouve bien la cour dedans un monastère...
Un homme comme un autre est un moine tout nu.

L'important est de se vendre cher :

Prenez tout s'il se peut, ne soyez jamais prise...
Prenez de toute main, ma fille, et vous souvienne
Que le gain a bon goût de quelque main qu'il vienne.

Surtout il faut se méfier des gens de cour, brillants cavaliers qui n'ont pour tout potage qu'une fine moustache, et de ce poëte crotté qui ne paye qu'en sonnets et en madrigaux. Macette alors fait à la jeune fille ses offres de service et lui promet de lui trouver mieux. Là-dessus, le poëte sort de sa cachette et envoie la vieille à tous les diables.

Régnier a immortalisé ce personnage ; Molière n'a pas mieux que lui trouvé ces mots onctueux, ces phrases traînantes, ces sous-entendus habiles dont se servent les dévots ; et même il a repris pour son *Tartufe* quelques traits de Macette. Si l'hypocrisie est si méprisée chez nous, il faut s'en prendre aux grands génies qui lui ont porté les plus rudes coups : Rabelais, Régnier, Pascal et Molière.

MACFARLANE s. m. (mak-far-la-ne, ou à l'anglaise mak-far-lènn). Sorte de demi-manteau, dont la mode est due à un Ecossais nommé Macfarlane.

MACFARLANE (Robert), publiciste anglais, né en Ecosse en 1734, mort en 1804. Il embrassa avec chaleur le parti whig et se fit longtemps remarquer par son talent comme rédacteur du *Morning Chronicle* et d'autres journaux. Il n'eut pas le même succès dans ses ouvrages de longue haleine, dont le plus important est intitulé *Histoire du règne de George III* (1770 et 1795, 4 vol. in-8°). Lors de la grande querelle sur les poésies ossianiques, dont il était un enthousiaste admirateur, il fit paraître : *Essai sur l'authenticité d'Ossian et de ses poëmes* (1804). Citons encore de lui : *Temora* (Londres, 1796), trad. d'Ossian en vers latins ; *Adresse au peuple anglais sur l'état présent et l'avenir présumé des affaires publiques* (Londres, 1797), pamphlet dans lequel il désavoue la plupart des opinions politiques qu'il avait défendues jusque-là ; la traduction en anglais du *Dialogue de George Buchanan sur les droits de la couronne d'Ecosse* (1801). Macfarlane mourut écrasé sous les roues d'une voiture.

MACFARREN (George-Alexandre), compositeur anglais, né à Londres en 1813. Il entra à seize ans à l'Académie royale de musique, y apprit la composition et, à sa sortie de cette institution, suivit la carrière du professorat. Le premier ouvrage qui révéla au public le nom de Macfarren est une symphonie à grand orchestre, exécutée en 1834. Une seconde composition du même genre ayant reçu un accueil flatteur, l'auteur se décida à tenter l'épreuve du théâtre, et donna, en 1837, l'*Opera du diable*, qui le plaça au premier rang des compositeurs de son pays. En 1846, il fit représenter avec un grand succès un *Don Quichotte*, puis, en 1849, *Charles II*, dont la réussite bruyante rappela les ovations frénétiques de l'Italie. Enfin, en 1861, M. Macfarren emprunta aux légendes de sa patrie la partition de *Robin Hood*, œuvre essentiellement nationale, qui mit le comble à sa réputation. M. Macfarren est un compositeur d'un très-grand et très-sérieux talent. En dehors de ses partitions, cet artiste a publié des ouvertures, deux quatuors, des cantates et un assez grand nombre de mélodies avec accompagnement de piano.

MAC-GEE (Thomas D'ARCY), homme d'Etat anglais, d'origine irlandaise, né en 1825, assassiné en 1868. A l'âge de dix-sept ans, il se rendit aux Etats-Unis et s'établit à Boston, où il collabora au journal le *Pilote*, dont il devint plus tard le seul éditeur. Après un séjour de plusieurs années à Boston, il revint en Irlande et entra dans la rédaction de la *Nation*, feuille qui paraissait à Dublin. Ayant pris part aux agitations de 1848, il dut quitter l'Irlande, se rendit à New-York et y fonda le *Celte américain*, organe des opinions irlandaises. Forcé bientôt par le manque de fonds de suspendre la publication de ce journal, il fut encore quelque temps le chef politique de ses compatriotes à New-York, puis partit pour le Canada, où il se fixa définitivement. Là, un changement radical s'opéra dans ses opinions : d'ardent républicain qu'il était auparavant, il devint un chaud royaliste, et cette palinodie lui valut d'être appelé aux plus hautes dignités. Premier commissaire du Canada aux Expositions universelles de Paris en 1855 et en 1867, et de Dublin en 1864, il remplit en outre, de 1864 à 1867, les fonctions de président du conseil exécutif du Canada et de ministre de l'agriculture, assista, en qualité de délégué, à toutes les conférences relatives à l'union des colonies anglaises de l'Amérique du Nord et eut la plus grande part à l'établissement de leur confédération. Le 6 avril 1868, il avait prononcé un discours à la Chambre canadienne et regagnait son domicile, lorsqu'un inconnu lui tira dans la tête un coup de pistolet qui le tua sur le coup. Mac-Gee était un orateur éloquent, spirituel et insinuant. Il a laissé des poésies remarquables, dont quelques-unes ont obtenu une grande popularité au Canada.

MAC-GIL (Thomas), négociant anglais, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il est l'auteur de deux ouvrages, intitulés : *Voyage en Turquie, en Italie et en Russie* (1809, 2 vol. in-8°), et *Nouveau voyage à Tunis* (1811, in-8°), trad. en français par un anonyme en 1816. On trouve dans ce dernier écrit des renseignements précieux sur le commerce des Européens sur la côte d'Afrique.

MAC-GILLIVRAY (Guillaume), naturaliste écossais, né dans l'île d'Harris sur la fin du siècle dernier, mort en 1852. Il se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle, et, après avoir été adjoint du professeur Jameson au muséum d'histoire naturelle de l'université d'Edimbourg, fut nommé conservateur du muséum du collége royal des chirurgiens dans la même ville. Plus tard, il reçut de l'université d'Aberdeen le diplôme de docteur et fut appelé à professer l'histoire naturelle au collége Maréchal de cette université. Il a laissé : *Manuel de géologie, avec un glossaire et un index* (1839) ; *Histoire des quadrupèdes de la Grande-Bretagne*, qui fait partie de la *Bibliothèque des naturalistes*, publiée par Jardine ; *Histoire des mollusques des comtés d'Aberdeen, de Kincardine et de Banff* (1843) ; *Calepin du conchyliologiste*, ouvrage qui a eu de nombreuses éditions ; *Histoire des oiseaux de la Grande-Bretagne*, la plus importante des œuvres de l'auteur, qui n'eut que le temps d'en publier le premier volume ; les deux autres parurent après sa mort. Ils sont ornés de planches gravées d'après les dessins que Mac-Gillivray avait lui-même exécutés d'après nature avec beaucoup de talent. Il laissait en manuscrit une *Histoire naturelle du bassin de la Dee*, que sa famille ne voulut pas publier, à cause des frais qu'entraînait cette publication. La reine Victoria, informée du fait, fit imprimer l'ouvrage à ses frais, avec un grand luxe de gravures, et en envoya des exemplaires aux naturalistes, aux sociétés d'histoire naturelle et à toutes les bibliothèques publiques de la Grande-Bretagne. On a encore de Mac-Gillivray une édition du *Classement des plantes de la Grande-Bretagne*, de Withering, ainsi que de nombreux mémoires publiés dans divers recueils, tels que les *Mémoires de la Société de Werner*, le *Nouveau journal philosophique d'Edimbourg*, les *Rapports de la Société britannique* et le *Magazine de zoologie et de botanique*.

MAC-GREGOR (John), économiste anglais, né à Stornoway (comté de Ross) en 1797, mort à Boulogne (France) en 1857. Il passa une partie de sa jeunesse au Canada, s'y livra à des opérations commerciales, puis retourna en Angleterre, se fixa à Liverpool et publia, en 1832, un ouvrage intitulé : *British America*, plein de faits, de détails statistiques et de vues intelligentes. Le succès qu'obtint cet intéressant travail lui valut d'être chargé, sous le ministère de lord Melbourne, de missions commerciales dans différents pays de l'Europe. Il fit paraître en 1836 : *My note book*, dédié à son ami Sismondi, journal de ses voyages, où abondent les observations les plus intéressantes. Nommé, en 1840, secrétaire adjoint au département du *board of trade* (bureau de commerce), il se montra partisan chaleureux de réformes économiques dans le sens du libre échange. L'ouvrage qu'il publia en 1847 : *Progress of America from the discovery by Columbus to the year 1846* (2 vol. in-8°), est regardé encore comme la source la plus importante de renseignements sur l'Amérique, principalement au point de vue de son développement commercial. Elu la même année député au Parlement par la ville de Glascow, il y appuya les mesures libérales et fit partie de la ligue de Cobden. Il renonça ensuite à la carrière politique, organisa une grande banque sous le nom de *Royal British Bank* et en devint gouverneur ; mais il échoua et mourut de chagrin dans la pauvreté. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : *Commercial statistics ; History of the British Empire from the accession of James I*, inachevé, et une multitude de rapports et de brochures.

MACHA-ALLAH ou **MESSAHALA**, astronome et astrologue juif. Il vivait au IXe siècle et obtint une grande réputation par ses prédictions et ses livres astrologiques. On a de lui : *De receptionibus planetarum* (Venise, 1493) ; *De scientia motus orbis* (Nuremberg, 1504) ; *De elementis et orbibus cœlestibus* (Nuremberg, 1549). Il a laissé, en outre, un grand nombre d'ouvrages manuscrits sur l'astrologie et l'astronomie.

MACHABÉE s. m. (ma-ka-bé — nom biblique). Entom. Espèce de papillon d'Europe.

MACHABÉE, célèbre famille juive. V. MACCHABÉE.

MACHACOIRE s. f. (ma-cha-koi-re). Techn. Masse dont on se sert pour écraser le chanvre et le lin. ‖ On l'appelle aussi MACQUE.

MACHADO (RIO-), rivière du Brésil. V. JEUPARANA.

MACHADO (Diego), érudit et biographe portugais. V. BARBOSA-MACHADO.

MACHÆRE s. m. Crust. V. MACHÈRE.

MACHÆRIE s. f. (ma-kê-rî — du gr. *machaira*, couteau). Bot. Genre de légumineuses de l'Amérique tropicale : MACHÆRIE *ponctuée*. MACHÆRIE *réticulée*. ‖ On dit aussi MACHÆRIUM s. m.

MACHÆRODE s. m. (ma-ké-ro-de). Mamm. V. MACHÉRODE.

MACHÆROTTE s. f. Entom. V. MACHÉROTTE.

MACHAM ou **MACHEAN** ou **MACHIN** (Robert), aventurier anglais qui vivait au XIVe siècle. Il aurait, d'après un récit dont la valeur historique est fort contestée, découvert l'île de Madère en 1344. Robert Macham, rapporte l'historien portugais Antonio Galvam, était un jeune gentilhomme qui s'éprit de la fille d'un des plus grands personnages de l'Angleterre, le duc de Dorset. Ne pouvant épouser celle qui partageait son amour, il l'enleva et s'embarqua avec elle pour la France. Mais le navire, poussé par des vents contraires, erra pendant douze jours sur l'Océan. Enfin, le matin du treizième, le 8 mars 1344, l'équipage aperçut une grande île, couverte de bois, ce qui lui fit donner par les Portugais le nom de Madeira (Madère). Macham, Anna Dorset et plusieurs de leurs compagnons descendirent à terre, dans un port appelé depuis Machico. Pendant la nuit, une tempête violente se déclara et le navire fut rejeté en pleine mer. La belle Anna éprouva un tel chagrin de cet abandon dans une île déserte qu'elle mourut peu de jours après. Macham ne survécut point à ce malheur, d'après une version ; d'après une autre, il construisit avec ses compagnons une sorte de radeau, qui vint échouer sur la côte du Maroc. Là, les aventuriers tombèrent en esclavage ; mais, par la suite, ils recouvrèrent la liberté et retournèrent en Angleterre. Acaforado a écrit en portugais le récit de ces aventures, réelles ou plus vraisemblablement imaginaires, lequel a été traduit en français sous le titre de *Relation historique de la découverte de Madère* (Paris, 1671). Ce fut Gonçalvez Zarco qui retrouva ou plutôt découvrit en réalité cette île en 1421.

MACHA-MONE s. f. (ma-cha-mo-ne). Bot. Espece de calebasse dont la chair est rafraîchissante. ‖ On dit aussi MACHEMONE.

MACHANÉE s. f. (ma-ka-né). Chron. anc. Onzième mois des habitants de Corfou.

MACHANIDAS, tyran de Sparte, mort en 206 av. J.-C. Il usurpa le pouvoir suprême l'an 210 av. J.-C., se rendit odieux par ses crimes et par son pouvoir tyrannique, ne respecta ni les lois, ni les coutumes religieuses, ni les droits de ses sujets, résolut de s'emparer de la domination du Péloponèse et entra en lutte avec la ligue Achéenne ; mais il fut vaincu et tué près de Mantinée par Philopœmen. Pour perpétuer le souvenir de cet exploit, les Achéens érigèrent à Delphes une statue représentant leur général portant à Machanidas le coup mortel.

MACHAO, nom ancien du village de MENERBES.

MACHAON s. m. (ma-ka-on — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

— **Encycl.** Les *machaons*, vulgairement appelés grands porte-queue, ont les ailes d'un beau jaune marbré de noir et bordées inférieurement de deux bandes bleues terminées l'une et l'autre, près du corps, par une tache rouge oculiforme. Ces beaux papillons planent majestueusement comme des oiseaux de proie, dès les premiers soleils de printemps, dans les jardins, les champs de luzerne et sur les lisières des fossés exposés au midi. On les trouve dans toute l'Europe. La chenille vit particulièrement sur la carotte et le fenouil.

MACHAON, un des fils d'Esculape, frère de Podalire, roi de Tricca et d'Ithome, en Thessalie, célèbre par ses connaissances dans la médecine, qu'il tenait du fameux centaure Chiron, si nous en croyons Homère. Machaon figure avec honneur dans l'*Iliade* ; c'est lui qui guérit Ménélas de la blessure que lui a faite le traître Pandarus. C'est encore Machaon qui guérit Philoctète de son horrible plaie. Mais cet habile chirurgien s'exposait trop volontiers dans les combats : il reçut lui-même plusieurs blessures, et finit par en recevoir une mortelle que lui fit Eurypyle. Après sa mort, les Messéniens lui élevèrent un temple. Il nous est parvenu des bas-reliefs antiques sur lesquels figure Machaon.

MACHAONIE s. f. (ma-ka-o-nî — de *Machaon*, nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

MACHAONIÉ, ÉE adj. (ma-ka-o-ni-é — rad. *machaonie*). Bot. Qui ressemble à la machaonie.

— s. m. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type le genre machaonie.

MACHARÈS, roi du Bosphore. Il était fils de Mithridate et le trahit en faveur de Lucullus (70 av. J.-C.). Dans la suite, craignant la vengeance de son père, il se tua.

MACHARY s. m. (ma-ka-ri). Comm. Etoffe fabriquée en Hollande.

Machasor, nom d'un livre de prières fort en usage chez les Israélites. *Machasor*, en hébreu, signifie *cycle*. On ne voit pas trop quel rapport a ce nom avec le livre dont il est le titre. Plein de prières en vers, d'un style concis et difficile à comprendre, le *Machasor* a eu de nombreuses éditions en Allemagne, en Pologne et en Italie. La bibliothèque de la Sorbonne en possède un exemplaire manuscrit.

MACHAU (Guillaume DE), poëte et musicien français. V. GUILLAUME DE MACHAU.

MACHAULT, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Vouziers ; 686 hab. Commerce de moutons. Sous la place et sous les maisons du bourg existent de vastes souterrains ; tout autour de Machault, on voit encore de larges fossés qui servaient à la défense de cette localité.

MACHAULT (Jean DE), jésuite et écrivain français, né à Paris en 1561, mort dans la même ville en 1619. Il professa la rhétorique à Paris, devint ensuite recteur à Rouen et fut banni de France pour avoir publié, sous le nom de **Gallus jurisconsulte**, un ouvrage intitulé : *In Jacobi Thuani historiarum libros notationes lectoribus utiles et necessariæ* (Ingolstadt, 1614, in-4°), lequel fut brûlé par la main du bourreau « comme pernicieux, contenant plusieurs discours tendant à sédition, plein d'impostures et de calomnies contre les magistrats et officiers du roi. » Machault se rendit alors dans les Pays-Bas, y acquit beaucoup de réputation comme prédicateur, devint par la suite recteur du collége de Pont-à-Mousson et obtint enfin la permission de revenir à Paris. Ses notes sur l'histoire de De Thou ont été publiées avec cette histoire à Londres (1733, 7 vol. in-fol.).

MACHAULT (Jean-Baptiste DE), jésuite et historien, neveu du précédent, né à Paris en 1591, mort en 1640. Il a écrit en latin l'histoire de l'expédition de Louis XIII en Italie, sous ce titre : *Ludovici XIII expeditio in Italiam* (Paris, 1630, in-4°). On lui doit, en outre : *Eloge et discours sur la réception du roi à Paris après la réduction de La Rochelle* (Paris, 1629, in-fol.) ; *Vie du bienheureux Jean de Montmirel* (Paris, 1641, in-8°) ; une traduction de l'*Histoire de ce qui s'est passé aux royaumes de la Chine et du Japon* (1627), etc.

MACHAULT (Jacques DE), jésuite et littérateur, frère du précédent, né à Paris en 1600, mort en 1680. Il devint recteur à Alençon, à Orléans et à Caen. On lui doit, entre autres ouvrages : *De missionibus Paraguariæ et aliis in America meridionali* (Paris, 1636, in-8°) ; *De rebus japonicis* (Paris, 1646) ; *De regno conchinchinensi* (Paris, 1652) ; *De missionibus in India* (Paris, 1659) ; *De missionibus in Perside* (Paris, 1659), etc. Ces ouvrages, dans lesquels on trouve beaucoup de détails intéressants, sont tombés dans l'oubli depuis la publication des *Lettres édifiantes*.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, né le 13 décembre 1701, mort le 12 juillet 1794, dans la prison des Madelonnettes. Il était fils de Louis-Charles, conseiller d'Etat, ancien lieutenant de police, qui avait une grande réputation de sévérité. « C'était, dit Saint-Simon, un homme intègre et capable, exact et dur, magistrat depuis les pieds jusqu'à la tête, fantasque et bourru. » Il mourut en 1750, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Jean-Baptiste, d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, fut ensuite nommé intendant du Hainaut par l'influence du comte d'Argenson, son parent ; enfin il fut appelé au contrôle général en 1745, après le renvoi de Philibert Orry. Laborieux et capable, mais n'ayant pas alors des connaissances bien étendues en matière de finances, il se borna d'abord, pour faire face aux dépenses d'une guerre inutile et désastreuse, à recourir aux expédients ordinaires : élévation de la taille, nouvelles taxes, emprunts, etc. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) lui permit d'entrevoir la possibilité de pourvoir aux dépenses par d'autres moyens. La France était d'ailleurs exténuée, réduite à l'état le plus misérable. Il suffira, pour en donner une idée, de rappeler cette scène poignante du duc d'Orléans posant sur la table du conseil un pain de fougère, en disant au roi : « Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent ! »

C'est dans ces circonstances que Machault conçut la pensée de s'attaquer à la cause principale de cette détresse par de larges réformes financières. Le fond de son plan était d'atteindre les priviléges iniques de la noblesse et du clergé, et de faire contribuer tous les citoyens aux charges de l'Etat en proportion de leurs revenus. Cette conception remarquable était le développement et l'application des idées de Vauban, des frères Pâris et d'autres économistes.

Pendant la durée de la guerre, on avait créé un impôt d'un dixième. Par un premier édit de mai 1749, Machault le supprima, en le remplaçant par un impôt d'un vingtième sur tous les biens et revenus, réparti sur tous les contribuables dans la proportion de leurs biens. Personne n'en devait être exempt. Le produit de cet impôt serait employé à fonder une caisse d'amortissement pour l'extinction graduelle de la dette publique, dont les intérêts absorbaient une partie des revenus annuels de l'Etat. A la pensée de contribuer à la libération du pays, le clergé, les nobles et tous les privilégiés exhalèrent leur indignation. Le Parlement protesta par ses « remontrances. » Avec son sens admirable, Voltaire défendit l'impôt du vingtième en quelques pages empreintes d'un haut esprit de justice et de raison : « Un Etat, disait-il, est aussi bien gouverné que la faiblesse humaine peut le permettre quand les tributs sont levés avec proportion, quand un ordre de l'Etat n'est pas favorisé aux dépens d'un autre, quand on contribue aux charges publiques, non selon sa qualité, mais selon son revenu, et c'est ce qu'un tribut tel que le vingtième de tous les biens opère. Si on n'admet pas cet arrangement, il faudra nécessairement un équivalent, car il faut commencer par payer ses dettes. »

Cependant l'édit du vingtième rencontrait une opposition de jour en jour plus vive, et les récriminations, outre qu'elles étaient nombreuses, avaient d'autant plus d'éclat qu'elles émanaient de corps puissants, de personnages des hautes classes et dont beaucoup occupaient un rang élevé dans l'Etat. Le clergé ne pouvait revenir de sa stupéfaction et de sa colère. L'évêque de Verdun écrivait au contrôleur général : « Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi ; vous savez lequel des deux aurait la préférence. »

« Désobéir à Dieu, » dans la bouche de l'excellent évêque, c'eût été contribuer dans une faible mesure aux charges publiques. Pour le clergé, la question d'argent a toujours été, en effet, le saint des saints, et, dans les luttes qu'il a soutenues pour se dispenser de prendre sa part des dépenses sociales, il a déployé un véritable héroïsme. Il se résignait encore à ses *dons gratuits* (si peu gratuits, en réalité) ; mais le sacrilége, à ses yeux, était de vouloir lui imposer l'équité, le droit commun.

Les états de diverses provinces protestèrent non moins énergiquement. On sait d'ailleurs que ces assemblées étaient menées par la noblesse et par les prélats.

En 1749, Machault avait fait rendre un édit qui avait été le premier coup porté au clergé, et qui interdisait aux établissements dits de *mainmorte* (communautés, corps, etc.) d'acquérir ou de recevoir des immeubles, rentes, etc., sans en avoir obtenu l'autorisation par lettres patentes enregistrées. Outre qu'il devenait impérieusement nécessaire de mettre un terme à l'absorption continue de la fortune publique par le Minotaure clérical, il était important pour l'État de remédier aux graves abus qui résultaient de cette décroissance indéfinie de la matière imposable (les biens de mainmorte étaient exempts de contribution). Le même édit défendait, en outre, toutes nouvelles fondations de chapitres, séminaires, communautés religieuses, etc., sans une permission expresse octroyée par lettres *patentes*.

Enfin, en août 1750, un édit avait prescrit la présentation d'un état des biens et richesses du clergé. Nul coup plus sensible ! Porter la lumière de ce côté, divulguer le mystère sacré des finances ecclésiastiques, c'est à quoi le clergé ne pouvait consentir sans faire une résistance désespérée. En effet, après de longues luttes, il resta vainqueur.

De 1750 à 1753, Machault rendit plusieurs édits pour réduire les contributions qui pesaient principalement sur les habitants des campagnes, abolir les droits d'entrée sur les laines, les cotons, les chanvres, les lins, accorder la libre circulation des grains dans l'intérieur, etc. Attachant la plus grande importance à l'adoption de ses plans de finance, il avait naturellement cherché à s'assurer l'appui de Mme de Pompadour. C'est ainsi qu'il sacrifia 400,000 livres au règlement des dettes du père de la puissante favorite. Ce n'est pas de cette opération qu'on peut le louer ; mais ces compromis étaient une des misères de l'ancien régime.

Cependant l'impôt du vingtième continuait d'exciter la plus violente opposition, et, grâce à la ligue égoïste du clergé, des parlementaires et de la noblesse, il finit par être à peu près complétement abandonné, les privilégiés ayant obtenu l'exemption. Or, c'était pour les atteindre que l'édit avait été rendu. Tous les plans de Machault se trouvaient renversés par cet avortement. Une année avant ce dénoûment, plus fâcheux peut-être encore pour la monarchie que pour le peuple, le contrôleur général avait été nommé garde des sceaux, par suite de la démission de d'Aguesseau. Il conserva en outre l'administration des finances jusqu'en juillet 1754. Il fut alors appelé au ministère de la marine. C'est pendant son administration qu'une escadre, partie de Toulon, battit l'amiral Bing et débarqua nos troupes à Minorque, dont s'empara le duc de Richelieu, pendant qu'une autre flotte fermait aux Anglais la route du Canada. En janvier 1757, il tomba définitivement du pouvoir, par suite d'une nouvelle intrigue de Mme de Pompadour. Il emportait l'honneur d'avoir tenté de fonder en France l'égalité proportionnelle de l'impôt. Il avait de grands projets pour l'amélioration du sort des pauvres. « On lui fait dire, lisons-nous dans le *Journal de Barbier*, que, d'ici à trois ans, les Parisiens baiseront ses pas et qu'on boira le vin de Bourgogne à 6 sous. » Mais tous les progrès économiques rêvés, ébauchés par cet homme de bien vinrent échouer devant l'égoïsme des classes privilégiées.

Montyon, dans ses *Particularités sur les ministres des finances célèbres;* Bailly, dans son *Histoire financière de la France;* Mollien, dans ses *Mémoires d'un ministre du trésor public;* Droz, dans son *Histoire du règne de Louis XVI*, etc., ont tous reconnu que l'adoption des plans de Machault, étendus et perfectionnés, comme lui-même avait l'intention de le faire, eût sauvé la monarchie de tous ses embarras et peut-être prévenu la Révolution.

L'ex-ministre se retira à son château d'Arnouville, près de Gonesse, et y vécut oublié pendant plus de trente années. Il paraît cependant qu'à l'avénement de Louis XVI on songea à lui pour le ministère ; mais les haines cléricales le poursuivaient encore après tant d'années. Ce fut un autre revenant du règne de Louis XV, Maurepas, qui fut définitivement choisi. Retiré à Rouen pendant la tourmente révolutionnaire, Machault, par une erreur déplorable, fut arrêté en 1794, amené à Paris et jeté dans la prison des Madelonnettes où il mourut peu de temps après. Il avait quatre-vingt-treize ans.

MACHAULT (Louis-Charles DE), prélat et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1737, mort en 1820. Il devint, en sortant du séminaire, grand vicaire, et, en 1771, coadjuteur de l'évêque d'Amiens, de La Motte, à qui il succéda en 1774. Machault fut un ardent protecteur des communautés religieuses et des jésuites, dont il était l'élève, propagea la dévotion au Sacré-Cœur et publia un mandement en faveur d'une guérison miraculeuse, puis un autre contre la publication des *Œuvres de Voltaire* (1781). Elu député aux états généraux par le clergé d'Amiens (1789), il s'y montra un incorrigible partisan de tous les abus de l'ancien régime et s'associa à toutes les protestations de la minorité. Après la session, Machault quitta la France et habita successivement Tournay, Londres et Paderborn en Westphalie. Lors de la signature du concordat, il consentit, sur la demande de Pie VII, à se démettre de son siége, revint peu après en France, et se retira sous l'Empire au château d'Arnouville. En 1818, Louis XVIII le nomma chanoine de premier ordre à Saint-Denis. Nous citerons parmi ses écrits épiscopaux : *Instruction pastorale sur la hiérarchie et la discipline de l'Eglise* (1790, in-8o); *Lettres pastorales* (Tournay, 1791); *Instructions pastorales sur les atteintes portées à la religion* (1798).

MÂCHE s. f. (mâ-che — rad. *mâcher*). Pop. Action de mâcher, de manger : *Quelle bonne* MÂCHE *j'ai faite !*

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de valériane potagère : *Une salade de* MÂCHES. ‖ On l'appelle aussi DOUCETTE, BLANCHETTE, SALADE VERTE, SALADE DE CHANOINE, SALADE DE BLÉ, VALÉRIANELLE, BOURSETTE, POULE GRASSE.

— **Encycl.** La *mâche* est une plante annuelle à feuilles opposées, spatulées, assez épaisses, molles, glabres, d'un vert foncé, et à fleurs petites, blanches ou bleuâtres, disposées en ombelles terminales. Cette plante croît dans toute l'Europe, dans les champs et les vignes, assez abondamment pour que dans les campagnes on se contente de recueillir celle qui croît naturellement ; mais au voisinage des grandes villes on la cultive dans les jardins, afin de pouvoir en fournir à la consommation, qui a une certaine importance. On en a obtenu plusieurs variétés, qui toutes ont les feuilles plus larges et plus tendres que le type sauvage. On la multiplie de graines, que l'on sème depuis la fin de l'été jusqu'au commencement de l'hiver, en échelonnant les semis de quinzaine en quinzaine, afin d'en avoir le plus longtemps possible. Ordinairement, au lieu de lui assigner une place particulière dans le potager, on se contente de la répandre à la volée dans les intervalles des gros légumes. Les feuilles de cette plante ont une saveur douce et des propriétés rafraîchissantes. On les mange généralement en salade depuis la fin de l'automne jusqu'au commencement du printemps, avant qu'elle soit montée en fleur. La *mâche* passe encore pour adoucissante, pectorale et détersive ; on l'ajoute quelquefois aux bouillons et aux tisanes. Cette plante convient beaucoup aux bestiaux, notamment aux bêtes ovines et surtout aux jeunes agneaux.

MÂCHÉ, ÉE (mâ-ché) part. passé du v. Mâcher. Trituré dans la bouche : *Les aliments bien* MÂCHÉS *se digèrent plus aisément. La fumeterre s'appelait autrefois fumée de terre, à cause du goût âcre et amer que ses feuilles* MÂCHÉES *laissent dans la bouche.* (H. Berthoud.)

— Coupé ou dégradé, de manière que les fibres séparées ont une apparence étoupeuse : *Ce bois n'est pas scié, il est* MÂCHÉ. *Ce câble a été* MÂCHÉ *par le frottement.*

— Fig. Préparé, tout prêt : *Aimer la besogne* MÂCHÉE. *Il lui faut les morceaux tout* MÂCHÉS.

— *Balle mâchée*, Balle dont la surface est irrégulière, comme si on l'avait mordue, et qui passe vulgairement pour faire des blessures plus dangereuses.

— Fam. *Figure de papier mâché*, Figure pâle et maladive.

MÂCHE-BOUCHON s. m. Techn. Appareil servant à ramollir les bouchons au moyen de la pression, afin d'en faciliter l'introduction dans les bouteilles.

MACHECOUL, bourg de France (Loire-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Nantes, dans une vaste plaine nommée la vallée de la Chaume, près de la forêt de Machecoul et des cours d'eau qui communiquent avec la mer et le lac de Grand-Lieu ; pop. aggl., 1,700 hab. — pop. tot., 3,756 hab. Industrie agricole, élève de chevaux et bestiaux. Ce bourg possède une église paroissiale construite pendant le XIIIe siècle. Dans le voisinage, on voit les ruines de l'abbaye de la Chaume, fondée par les seigneurs de Retz en 1055. Machecoul était autrefois le chef-lieu du duché de Retz ; on y voit encore les ruines de l'ancien château fort où résidaient les seigneurs et qui a appartenu au fameux Gilles de Retz. Pendant les guerres de la République, ce bourg fut un des centres des opérations des Vendéens et des républicains.

Machecoul (COMBAT et PRISE DE). Machecoul fut, pendant les guerres de la Vendée, le théâtre de sanglants événements. Dès les premiers mois de 1793, les paysans levèrent l'étendard de la révolte ; le 10 mars, des rassemblements se formèrent au son lugubre du tocsin, marchèrent sur Machecoul, s'en emparèrent et noyèrent cette malheureuse ville dans le sang. Malheur aux républicains qui tombaient au pouvoir de ces fanatiques sans pitié ! Les femmes criaient : *Tue ! tue !* Les vieillards assommaient, les enfants chantaient : *Victoire !* Un Vendéen courait les rues avec un cor de chasse, sonnait la *vue* quand il apercevait un patriote : c'était le signal d'assommer, dit un historien de la Vendée ; puis il revenait sur la place sonner l'*hallali*, suivi des enfants qui criaient : *Vive le roi ! Victoire !* Toutes ces atrocités étaient ordonnées par un comité royaliste, à la tête duquel se trouvait un certain Souchu. Le commandement des bandes insurgées passa alors à Charette, qui fit de Machecoul sa place d'armes et y rétablit un peu d'ordre.

A la nouvelle de ces événements, le général Canclaux, commandant en chef de l'armée des côtes, envoya le général Beysser, avec des troupes de ligne, pour chasser les royalistes de Machecoul. Beysser sema le pillage et l'incendie sur son passage, porta la terreur et le ravage dans tout le pays de Retz, et marcha sur Machecoul, que Charette abandonna sans combat, ne voulant pas s'exposer à une défaite certaine. Beysser trouva cette ville fumant encore du sang des patriotes, et sauva la vie à quatre-vingt-quatre femmes sur le point de recevoir la mort. Souchu, aussi lâche que cruel, abandonna son parti et se présenta à Beysser avec une grosse cocarde aux couleurs nationales. Mais les femmes de Machecoul, les mères et les veuves éplorées signalèrent sa scélératesse, et un sapeur lui trancha la tête.

Cependant Charette parvint à rentrer par surprise dans Machecoul et égorgea la moitié de la garnison. Le général Charpentier reçut aussitôt l'ordre de l'en chasser de nouveau. En arrivant devant cette ville, il vit l'armée royaliste, forte de quatre à cinq mille hommes, rangée en bataille et couverte par une forêt. Il n'en prit pas moins ses dispositions d'attaque et le fit si habilement que les royalistes, écrasés par le feu d'un canon et d'un obusier placés sur une hauteur, intimidés par la hardiesse et le sang-froid des républicains, ne tardèrent pas à battre en retraite. Mais dès le lendemain l'infatigable Charette revint à la charge et attaqua de nouveau Machecoul, bien que son armée fût réduite à huit ou neuf cents hommes par la dispersion de la plupart de ses soldats. Il réussit d'abord à enlever les premiers postes ; mais bientôt toutes les troupes furent sur pied, et il éprouva dès lors une résistance invincible. Le bataillon de la Haute-Saône se signala surtout par son intrépidité contre les tirailleurs de Charette. Celui-ci ne dut même son salut qu'à la vitesse de son cheval, et il lui fallut renoncer, pour le moment du moins, à l'espoir d'occuper Machecoul (déc. 1793).

MÂCHECOULIS s. m. (mâ-che-kou-li). V. MÂCHICOULIS. ‖ On a dit aussi MACHECOL, MACHECOULE et MACHECOLLIE s. f.

MÂCHE-CROÛTE s. m. Masque monstrueux, qui figurait autrefois à Lyon dans les travestissements du carnaval.

— **Encycl.** Rabelais a fait une admirable description du *mâche-croûte lyonnais* : « Ainsi vindrent (les Gastrolatres) devers Messere Gaster, suivans ung gros, jeune, puissant, ventru, lequel sus un long baston bien doré portoyt une statue de bois mal taillée et lourdement paincte telle que la descrivent Plaute, Juvénal et Pomp. Festus. A Lyon, au carnaval, on l'appelle *mâche-crouste* : ils la nommoyent Manduce. C'estoyt une effigie monstrueuse, ridicule, hideuse et terrible aux petits enfants, ayant les œils plus grands que le ventre et la teste plus grosse que tout le reste du corps, avec amples, larges et horrificques maschoueres bien endentelées, tant au-dessus comme au-dessoubs : lesquelles avecques l'engin d'une petite chorde cachée dedans le baston doré l'on faisoyt l'une contre l'autre terrificquement cliqueter, comme à Metz on faict du dragon de sainct Clément. » (*Pantagruel*, IV, XLIX). Le Duchat remarque dans une de ses notes qu'on ne porte plus à Lyon cette figure, quoiqu'on en parle encore, et qu'on y menace les enfants de les faire manger à la *masche-crouste*. Pierre Le Loyer, dans son *Discours des spectres ou visions et apparitions d'esprits* (Paris, 1608), parle aussi du *masche-crouste*. Après avoir rappelé le *Manducus* des Romains, il ajoute : « Et telles masques n'ont point encore esté bannies de la chrestienté ; car maintenant, en quelques villes principales de France, on voit un *masche-crouste*, maniant les babines comme un *Manducus*, et puis encore ailleurs il y a une masque ayant le visage large et les dents longues et aiguës, appelée *vieille dentine*, et pour apparier ceste vieille, un grand claquedent lui sert d'escorte et de compagnie, nommé *Lez-yeux-bleuz*, parce que c'est une grande masque louche et horrible d'yeux qu'elle mouve sans cesse. » (*Loc. cit.*, p. 203.)

MÂCHE-DRU adj. m. Pop. Qui est grand mangeur : *Il est soiffeur et* MÂCHE-DRU. ‖ Pl. *mâche-dru*.

— Substantiv. Grand mangeur : *C'est un* MÂCHE-DRU.

MACHÉE, général carthaginois, mort vers 530 av. J.-C. Il soumit une partie de la Sicile (537 av. J.-C.), mais éprouva un échec grave en Sardaigne. Croyant ensuite avoir à se plaindre de ses concitoyens, il marcha sur Carthage, y fit périr dix sénateurs et son fils Carthalon, essaya d'établir un gouvernement dictatorial, échoua dans sa tentative et fut mis à mort.

MÂCHEFER s. m. (mâ-che-fèrr — de *mâcher*, qui s'est dit pour écraser, et de *fer*). Techn. Scories à demi vitrifiées, qu'on extrait des foyers où l'on brûle de la houille, et qui contiennent des oxydes terreux, des schistes, quelques traces d'oxyde de fer : *Les scories sont appelées vulgairement* MÂCHEFER. (Buff.) ‖ Matières que les plombiers raffineurs retirent de leur creuset.

— **Encycl.** Une marque certaine de la bonne ou de la mauvaise qualité des houilles, c'est la quantité de *mâchefer* qui reste après leur combustion ; car un fourneau bien construit et dont le foyer est alimenté d'une manière convenable convertit en *mâchefer* la presque totalité des parties non combustibles de la houille. La couleur rouge bleuâtre ou grisâtre de ce résidu prouve que toutes les parties combustibles ont été brûlées. Dans certains fourneaux d'une construction vicieuse ou qui sont mal gouvernés, une grande partie du charbon, incomplétement brûlé, tombe sous la grille, et se trouve confondu avec les cendres et le *mâchefer*. Ce résidu noirâtre, connu sous le nom d'escarbilles, est rempli de petits fragments de coke. Il peut être utilisé à divers usages ; il s'emploie avec avantage à chauffer les étuves, à cuire la chaux et les briques.

Les meilleures houilles donnent 3 à 4 pour 100 de *mâchefer*, et parmi les plus mauvaises il s'en rencontre qui laissent après leur combustion un résidu de 25 pour 100 de cette matière. Lorsque, pour arrêter le feu d'un fourneau, on retire quelques barreaux de la grille et l'on fait tomber tout le charbon incandescent, le *mâchefer* se trouve mêlé avec le coke. On étend le tout à l'air libre pour accélérer l'extinction, et, après le refroidissement, on sépare à la main les morceaux de *mâchefer*, afin de faire rentrer tout le reste, mélangé avec de la houille, dans le chargement du foyer.

On fait usage du *mâchefer* pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité. A cet effet, on en forme une couche de 0m,30 à 0m,40 sous le plancher ou le carrelage. Cette substance à demi vitrifiée est fort peu hygrométrique, et les larges interstices qu'elle offre entre les morceaux ne favorisent pas l'ascension de l'eau par capillarité. Néanmoins, ce moyen n'est pas absolument efficace dans un terrain très-humide. On fait entrer le *mâchefer* dans la composition du pisé, dans celle des briques de construction, dont il lie les parties et diminue le retrait. Dans les pays manufacturiers, on s'en sert au lieu de cailloux pour charger les chemins, et au lieu de sable pour garnir les allées des jardins. Il remplace aussi le sable dans la confection du mortier de chaux. Il y a même en Alsace certains ouvriers qui s'en servent pour faire, avec de la chaux maigre et du ciment, une sorte de pierre artificielle qu'ils pilonnent dans des caisses, pour faire des murs de clôture. Thouin, professeur au Jardin des plantes à Paris, avait employé avec succès le *mâchefer* à la culture des végétaux exotiques conservés dans des caisses. On sait que les vers de terre occasionnent de grands désordres en s'introduisant dans les caisses, et qu'ils en dérangent les racines; pour éviter cet inconvénient, on étend sur le terrain bien aplani une couche de 0m,10 à 0m,15 de *mâchefer* passé à la claie; on bat légèrement cette surface, afin de lui donner une consistance suffisante. Après avoir empoté les arbustes, afin de changer la terre usée et d'extraire les lombrics qui se trouvent dans la portion de terre laissée à chaque pied, on dispose les caisses sur la sole ainsi préparée. Quoique le terrain sur lequel repose la couche de *mâchefer* puisse recéler une très-grande quantité de vers, aucun d'eux ne la traverse, soit parce que cette matière vitreuse ne renferme aucun de leurs aliments, soit que, par sa dureté et ses parties anguleuses et coupantes, elle présente un obstacle invincible au passage de ces animaux.

Enfin, le *mâchefer* peut être employé avec avantage pour des opérations de drainage et de filtrage, et aussi pour rendre plus perméable à l'eau le fond des puisards.

MACHELARD (Eugène), jurisconsulte français, né à Carpentras en 1815. Il fut reçu docteur à Poitiers, puis devint suppléant à la Faculté de droit de Caen, ensuite à celle de Paris (1844) où, depuis la mort de Ducaurroy (1850), il occupe la chaire de droit romain. On a de lui : *Des obligations naturelles en droit romain* (1860-1861, 2 vol. in-8o); *Textes de droit romain expliqués* (1855-1856); quelques dissertations et des observations sur les *Responsa prudentium* (1871, in-8o).

MÂCHE-LAURIER adj. m. Epithète donnée par Ronsard à Apollon et aux poëtes.

MÂCHELIER, IÈRE adj. (mâ-che-lié, iè-re — du lat. *maxilla*, mâchoire). Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir les mâchoires. ‖ Se dit vulgairement des dents molaires qui servent principalement à broyer, à mâcher les aliments : *Sur la fin de la première ou dans le courant de la seconde année, on voit paraître seize dents que l'on appelle molaires ou* MÂCHELIÈRES, *quatre à côté de chacune des canines.* (Buff.)

— s. f. Dent molaire : *Cet enfant a toutes ses* MÂCHELIÈRES *d'en haut.*

MÂCHEMENT s. m. (mâ-che-man — rad. *mâcher*). Action de mâcher. ‖ Peu usité.

— Pathol. Mouvement peu prononcé des mâchoires, semblable à celui que fait une personne qui mâche : *Le* MÂCHEMENT *caractérise certaines affections cérébrales.*

MACHEMONE s. f. (ma-che-mo-ne). V. MACHA-MONE.

MACHEMOURE ou **MACHEMOURRE** s. f. (ma-che-mou-re). Mar. Fragment de biscuit de mer.

MÂCHER v. a. ou tr. (mâ-ché — lat. *masticare*, grec *mastazein*, du même radical que le grec *massô*, pour *maksô*, prendre, serrer dans les mains, pétrir, broyer, frotter, oindre, peut-être la racine sanscrite *makeh* ou *maks*, frapper, battre, broyer). Briser, broyer, triturer dans la bouche par le mouvement des mâchoires : MÂCHER *du pain.* MÂCHER *de la viande. Les cétacés avalent leurs aliments sans les* MÂCHER. (J. Macé.)

— Par anal. Mordre à plusieurs reprises un objet qu'on tient entre ses dents, comme si on voulait le mâcher : MÂCHER *sa moustache en signe d'impatience.* MÂCHER *son mouchoir pour retenir ses larmes.* MÂCHER *le pommeau de sa canne. Impatient, le cheval hennit; il se cabre, fouille le sol,* MÂCHE *son mors et le blanchit d'une écume argentée.* (E. Sue.)

C'était la bouche aux vils jurons
Qui *mâchait* la cartouche, et qui, noire de poudre,
Criait aux citoyens : Mourons!

A. BARBIER.

— Absol. Broyer les aliments avec les dents : *Avaler sans* MÂCHER. *Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à* MÂCHER; *c'est le meilleur moyen de faciliter l'éruption des dents.* (J.-J. Rouss.)

— Pop. Manger : *Je n'ai pas de goût à* MÂCHER. *C'est un garçon qui* MÂCHE *dru.*

— Fig. Préparer avec un soin particulier : *Il faut lui* MÂCHER *la besogne pour qu'il puisse s'en tirer. Il n'est capable de rien, si on ne lui* MÂCHE *les morceaux.* ‖ Expliquer avec beaucoup de détail : *Il faut tout* MÂCHER *aux enfants, tant leur intelligence a la digestion pénible.* ‖ Hésiter : *En matière de corrections ainsi que de potions, il y en a de très-salutaires qu'il faut avaler sans* MÂCHER. (Levayer.) ‖ Hésiter à dire : *Je ne le lui* AI *point* MÂCHÉ.

Je vous parle un peu franc, mais c'est là mon humeur,
Et je ne *mâche* point ce que j'ai sur le cœur.

MOLIÈRE.

Va-t-il parler, il semble, avant qu'il se décide,
Mâcher entre ses dents une parole acide.

BARTHÉLEMY.

Pourquoi *mâcher* ainsi ce qu'on a sur le cœur?
Dites-le carrément...

ED. FOUSSIER.

— Loc. fam. *Mâcher de haut*, Manger vivement et de grand appétit. ‖ *Avaler, dévorer sans mâcher*, Faire d'emblée et sans la moindre peine : *C'était un siége que nous devions* AVALER SANS *le* MÂCHER. (Bassompierre.) *Mâcher son frein*, Endurer quelque chose avec une grande impatience. On dit plus souvent RONGER SON FREIN.

— *Mâcher à vide*, Proprement remuer la mâchoire comme si l'on mâchait, bien qu'on ait la bouche vide. ‖ N'avoir rien à manger ou ne rien manger :

Qui ne mâche chez vous qu'un laurier insipide
Court risque de *mâcher à vide*,
Et souvent de mourir de faim.

REGNARD.

‖ Faire quelque chose d'inutile : *Ecrire vaguement et sans avoir rien à dire, c'est* MÂCHER À VIDE. (Volt.)

— Prov. *Quand on est vieux il faut mâcher ou marcher*, Les personnes qui ont perdu leurs dents, ayant plus de difficulté à digérer, doivent faire de l'exercice pour faciliter cette fonction.

— Tech. Couper sans netteté et en déchirant les fibres, au lieu de les trancher : *Cet outil* MÂCHE *le bois.*

Se mâcher v. pr. Etre mâché : *Les petits morceaux* SE MÂCHENT, *s'avalent et se digèrent bien plus facilement que les gros.* (De Jussieu.)

MACHÉRA s. f. (ma-ké-ra). Antiq. Pierre citée dans un livre faussement attribué à Plutarque, et qui aurait rendu fou celui qui la trouvait pendant la célébration des mystères de Cybèle.

MACHÈRE s. f. (ma-kè-re — lat. *machera*, même sens). Antiq. Epée à lame courte, que les Romains empruntèrent aux Espagnols. ‖ Plus anciennement, Coutelas attaché au fourreau de l'épée.

— Crust. Genre de décapodes du Congo.

MACHERET (Clément), historien et biographe français, né au village d'Hoste, près de Langres, vers la fin du XVIe siècle, mort en 1660. Il fut successivement recteur de l'hôpital Saint-Laurent à Langres et curé d'Hoste (1637). On a de lui : *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis* 1628 *jusqu'en* 1658, ouvrage manuscrit, plein de renseignements curieux sur les événements qui eurent lieu à cette époque dans l'est de la France; *Catalogue historique du doyen de la cathédrale de Langres*, imprimé dans la *Gallia christiana* des frères Sainte-Marthe. Macheret avait composé en latin la biographie des papes, des cardinaux et des évêques sortis de l'Église de Langres; mais on ne sait ce qu'est devenu cet ouvrage.

MACHERIE s. f. (ma-che-rî). Bot. Genre de papilionacées.

MACHERIS s. m. (ma-che-ri — rad. *mâcher*). Anat. Ligne saillante qui se forme sur la couronne de certaines dents usées par la mastication. ‖ On dit aussi MACHÆRIS.

MACHÉRODE s. m. (ma-ké-ro-de — du gr. *machaira*, glaive; *odous*, dent). Zool. Groupe de chats fossiles.

MACHÉROPHORE s. m. (ma-ké-ro-fo-re — du gr. *macheros*, coutelas; *pherô*, je porte). Art milit. anc. Soldat byzantin armé de l'épée appelée machère. ‖ Plus anciennement, Sicaire armé à la grecque.

MACHÉROTTE s. f. (ma-ké-ro-te — du gr. *machaira*, couteau). Entom. Genre d'hémiptères, rapporté avec doute à la famille des membracides, et comprenant une seule espèce qui habite Manille.

MACHET (Gérard), cardinal français, confesseur et ministre de Charles VII, né à Blois vers 1380, mort à Tours en 1448. Professeur au collége de Navarre, puis, en 1412, précepteur du dauphin, il se rallia, comme son ami Gerson, au parti d'Armagnac et siégea dans l'assemblée des docteurs qui se réunirent, en 1414, pour condamner la doctrine du tyrannicide de Jean Petit. Après l'entrée des Bourguignons à Paris (30 mai 1418) et les massacres dans lesquels il faillit périr, Machet suivit le dauphin dans sa retraite, devint son confesseur, puis son ministre lorsque ce prince eut pris possession du trône. Ce fut lui qui interrogea Jeanne Darc lorsqu'elle se présenta à la cour (1429). Après l'avoir entendue, il déclara que la venue de la vaillante fille avait été annoncée par les prophéties. Machet accompagna le roi et la Pucelle dans l'expédition qui se termina par la reddition de Troyes et le sacre de Charles VII. En 1432, il fut nommé évêque de Castres, et, en 1440, cardinal. L'archevêché de Tours lui fut offert, mais il le refusa. Devenu presque aveugle en 1447, il alla se retirer dans un ermitage près de Loches.

MACHET (Louis-Philibert), écrivain religieux français, né à Reims vers la fin du XVIIIe siècle. Il a collaboré à divers journaux catholiques et légitimistes, et publié plusieurs ouvrages qu'il a signés de l'initiale M. Nous citerons de lui : *Du système de la loi naturelle* (1826); *Traité métaphysique du dogme de la Trinité* (1827); la *Religion constatée universellement* (1832, 2 vol. in-8o); la *Religion expliquée catholiquement* (1837, 2 vol. in-8o); l'*Art d'être heureux dans toutes les conditions* (1844); *Prodiges et merveilles* (1854), etc.

MACHETES s. m. (ma-ké-tèss — mot gr. qui signifie *combattant*). Ornith. Nom scientifique du combattant.

MACHETORNE s. m. (ma-ké-tor-ne — du gr. *machetês*, combattant; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux-mouches de l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi MACHÉTORNIS.

— **Encycl.** Ce genre n'est fondé que sur une seule espèce, le *machetorne querelleur.* Cet oiseau a la gorge et la moitié antérieure du cou de couleur paille, les parties inférieures jaunes, les supérieures d'un brun clair. Les plumes qui couvrent le dessus de la tête sont d'un rouge écarlate partout, excepté à leur extrémité qui est brune; cette dernière couleur cache à peu près entièrement la première qui reste invisible, à l'état de repos, par suite de la disposition des plumes. Ces plumes sont décomposées et fort étroites. Le bec et les tarses sont noirs; l'iris est faiblement coloré en rougeâtre. La longueur totale du corps est d'environ 0m,21. D'Azara a donné à cette espèce le nom de *sairiri*, parce que, dit-il, son cri exprime ce mot vivement et d'un ton aigu. Elle est très-commune dans l'Amérique méridionale. Les *machetornes* se tiennent par paires; ils se rassemblent parfois en petites bandes de trois à quatre couples; mais jamais ils ne forment de sociétés permanentes. Ce sont des oiseaux sédentaires et peu farouches; on les voit constamment dans les jardins, dans les cours des habitations et dans les pâturages. Ils sont d'un naturel singulièrement vif, hardi et même querelleur; souvent, sans cause connue, on les voit chercher noise à leurs voisins, urubus, caracas, aigles; les attaquer avec violence, les poursuivre avec acharnement, se cramponner même sur leur dos pour les frapper plus aisément à coups de bec. Leur vol est très-rapide; mais ni leurs ongles ni leur bec ne paraissent en harmonie avec leur instinct batailleur : les uns et les autres sont assez faibles, du moins en apparence. Leurs jambes et leurs pieds très-longs, leur démarche vive et agile rappellent plutôt les oiseaux des champs. Les *machetornes* ne pénètrent pas dans l'intérieur des grands bois; ils se posent le plus souvent sur les toits des maisons et sur les arbres secs ou peu feuillus; ils ne perchent sur les arbres touffus que pour dormir. Ils paraissent mettre un soin particulier à cacher leur nid; leur ponte est de deux œufs d'un blanc rougeâtre. Ils chassent les insectes, dont ils font leur nourriture à peu près exclusive; mais ils se distinguent de la plupart des autres oiseaux insectivores en ce qu'ils ne prennent jamais leur proie en volant. Ils courent sur elle avec beaucoup d'agilité, sans jamais déployer leurs ailes. S'ils rencontrent des animaux puissants, tels que chevaux ou bœufs, ils se placent devant eux, les regardent, les accompagnent et saisissent les insectes que ceux-ci font lever de terre. Quelquefois ils leur montent sur le dos, sans que ni bœufs ni chevaux y mettent d'obstacle. On a cru, par suite de cette circonstance, que les *machetornes* mangeaient les poux et autres insectes qui vivent sur les grands animaux dont ils recherchent la société; il n'en est rien pourtant, si l'on s'en rapporte à ce qu'a écrit d'Azara, dans son *Voyage au Paraguay et dans l'Amérique méridionale.*

MACHETTE s. f. (ma-chè-te — dimin. de *mache*, ancienne orthogr. du mot *masse*). Couteau dont les boucaniers de Saint-Domingue se servent pour abattre les bœufs sauvages.

— Ornith. Ancien nom de la chouette.

MÂCHEUR, EUSE s. (mâ-cheur, eu-ze — rad. *mâcher*). Personne qui mâche : *Un* MÂCHEUR *de tabac.*

— Pop. Mangeur : *Je ne suis pas gros* MÂCHEUR. *C'est une terrible* MÂCHEUSE.

MACHIANAC, rivière de la partie méridionale de l'île de Madagascar, dans le pays des Antambasses et des Artenasses. Elle coule au S. et se jette dans la fausse baie des Galions, après un cours de 40 kil. Cette rivière est large et navigable pour des bateaux plats. Ses eaux sont très-bonnes.

MACHIAS, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'État du Maine, à 246 kilom. N.-E. de Portland, sur la petite rivière de son nom, près de son embouchure dans l'Atlantique; 2,350 hab. Petit port de commerce.

MACHIAVEL (Nicolas), illustre homme d'Etat et historien, né à Florence le 3 mai 1469, mort dans la même ville le 22 juin 1527. Il descendait d'une famille patricienne qui faisait remonter son origine aux marquis de Toscane du IXe siècle. Durant le moyen âge, les Machiavegli (telle fut la première orthographe de ce nom) avaient suivi les destinées du parti guelfe et, à ce titre, avaient été bannis. Rentrés plus tard dans leur patrie, ils exercèrent les plus hautes magistratures de la république et, dans le XVe siècle, renoncèrent aux priviléges des nobles pour s'accommoder aux mœurs populaires des marchands qui gouvernaient Florence. A cette époque, ils étaient fort déchus de leur ancienne splendeur. Le père de Nicolas Machiavel était un petit homme de loi, qui vivait dans la gêne; sa mère, Bartholomée Nelli, était lettrée et cultivait la poésie. Ils lui donnèrent pour maître Virgilio Adriano, érudit et littérateur distingué, qui lui apprit le grec, le latin et initia son esprit, naturellement délié, à toutes les finesses de la langue italienne. En 1498, il fut nommé, à l'exclusion de trois autres candidats, chancelier du conseil des seigneurs, puis secrétaire d'Etat. Il garda quinze ans cette haute fonction, qui nécessitait un travail continuel et absorbant : Machiavel était chargé de la correspondance politique, de l'enregistrement des délibérations du conseil qui constituait le pouvoir exécutif de Florence, de la rédaction des traités conclus avec les divers Etats et de la plus grande partie des relations diplomatiques. Dans cet intervalle, il fut chargé d'importantes missions à l'étranger et s'en acquitta avec cette habileté pratique, cette sagacité, cette finesse d'observation, cette connaissance des hommes et des choses qui étaient des qualités nécessaires chez les négociateurs des petites et ambitieuses républiques italiennes. Ces missions, dont il a écrit tous les détails dans son livre des *Légations*, furent au nombre de vingt-trois.

En 1500, il vint en France; Ginguené explique à quelle occasion : « Louis XII avait prêté aux Florentins des troupes et de l'artillerie pour faire le siége de la ville de Pise. La république avait envoyé au camp deux commissaires et son secrétaire Machiavel, qui tenait la correspondance. Les Pisans négocièrent avec le roi et gagnèrent les principaux officiers des troupes; celles-ci devaient être payées par les Florentins; un retard de la solde leur servit de prétexte : elles se débandèrent et le siége fut levé. Le roi s'en prit aux Florentins de cette espèce d'affront fait à ses armes. Ce fut pour l'apaiser et pour obtenir, s'il était possible, de nouveaux secours qu'ils députèrent en France Machiavel et François della Casa, l'un des commissaires au camp de Pise. Pendant cette négociation qui dura cinq mois, les députés suivirent la cour à Saint-Pierre-le-Moutier, à Montargis, à Melun, à Blois, à Nantes et à Tours. Ils eurent plusieurs audiences du roi et de son ministre le cardinal d'Amboise; mais ils obtinrent peu. On leur fit jusqu'à la fin les mêmes reproches, et la cour ne s'apaisa que par le remboursement des sommes que le roi avait avancées à ses troupes. La seconde mission importante de Machiavel eut lieu, en 1502, auprès de César Borgia, duc de Valentinois. Il revint en France en 1503 et, bientôt après, fut chargé par les magistrats de Florence de traiter avec l'empereur Maximilien. Une troisième ambassade qu'il eut en France (1510) lui permit d'assister au concile national de Tours. Il revint négocier auprès de Louis XII en 1511. Il avait entrepris d'assurer l'indépendance des Florentins, et, pour y arriver, il tenta de créer des milices nationales, afin de délivrer sa patrie de ce fléau des armées mercenaires (*condottieri*) qui désola l'Italie au moyen âge plus que toute autre région de l'Europe. Mais il n'eut que l'honneur d'avoir entrepris et prêché cette innovation si utile : il est rare que les conceptions les plus logiques se substituent rapidement à l'ordre de choses même le plus absurde.

Cette période fut la phase la plus active de la vie de Machiavel. Absorbé par ses travaux politiques, il avait à peine donné aux lettres quelques loisirs. Des poésies de jeunesse et le recueil de ses *Légations*, voilà tout ce qu'il avait écrit, d'une plume agile et délicate. Arrivé presque au suprême pouvoir, car, sous un titre modeste, il gouvernait réellement la république florentine, il fut précipité dans l'exil et la misère par un de ces revirements qui sont de l'essence même des gouvernements républicains. Le pape et l'empereur aspiraient ouvertement au rétablissement des Médicis. La France n'en voulait pas, les Florentins encore moins. Mais la France n'était pas en état de faire prévaloir pour le moment sa volonté dans les affaires italiennes. Machiavel le voyait et disait de la politique du gonfalonier Soderini, qui continuait de s'attacher à l'alliance française contre tout espoir : « La bonne fortune des Français nous a fait perdre la moitié de l'Etat; leur mauvaise fortune nous fera perdre notre liberté. » Cela ne tarda point d'arriver. Les armées françaises furent vaincues. Les souverains coalisés imposèrent, en 1512, une contribution de 100,000 florins aux Florentins alliés de la France. Malgré les efforts de Machiavel, les Médicis rentrèrent. Machiavel fut proscrit. Un premier décret du 10 novembre 1512 porte qu'il est cassé de ses fonctions de secrétaire de la république, privé et absolument dépouillé de ses offices de secrétaire de la chancellerie des dix magistrats de liberté et paix; le second décret exile Machiavel pour un an; un troisième lui défend de sortir du territoire florentin. D'après le témoignage de Paul Jove, on croit même qu'il fut soumis à la torture; Machiavel dit seulement, dans une de ses lettres : « J'ai été sur le point de perdre la vie, que Dieu et mon innocence ont sauvée. » Passe pour l'innocence; quant à Dieu, il n'avait pas l'habitude de s'en occuper beaucoup. On doit à cet exil et aux loisirs forcés qu'il lui procura la plupart des ouvrages qui ont immortalisé son nom. Il écrivit, en 1515, le plus célèbre de tous, celui qu'une erreur singulière fait appeler le *Prince* et qu'il avait intitulé *Opuscolo dei principati* (*Opuscule des gouvernements*); la même année, bien probablement, il composa aussi son *Traité de l'art de la guerre*, qui est antérieur aux batailles de Marignan et de Pavie, car il ne dit pas un mot de ces deux grands faits d'armes qui cependant venaient à l'appui de ses thèses théoriques sur le maniement des armées. Les *Discours sur Tite-Live* sont de 1516, et les *Histoires florentines* de 1525.

Machiavel vécut ainsi dans la retraite à San-Casciano, près de Florence, jusqu'à la mort de Laurent de Médicis. A cette époque, Léon X, qui déjà l'avait fait comprendre dans l'amnistie promulguée à son avénement, le consulta sur diverses réformes administratives à appliquer à Florence, puis l'envoya en mission près des frères mineurs de Carpi, près de Guicciardini, dans les Romagnes, le chargea de faire refaire les fortifications de Florence, enfin d'organiser l'armée de la ligue formée contre Charles-Quint. Ces occupations n'étaient qu'un faible aliment à cette activité dévorante, confinée dans le repos depuis de longues années. L'intervention de Machiavel n'empêcha pas le connétable de Bourbon de prendre et de saccager Rome. Il mourut dans le courant de la même année (1527). Selon Busini, il mourut de douleur, s'étant vu préférer pour l'office de secrétaire d'Etat, charge dans laquelle il allait rentrer, un obscur écrivain, Gianotti, indigne d'être comparé à Machiavel. Une autre version attribue sa mort au poison, et la lettre suivante fera voir que les fils du grand politique n'étaient pas éloignés d'y croire. Voici ce que l'un d'eux écrivait à Francesco Nelli, professeur à Pise : « Je ne puis sans pleurer vous dire que, le 22 de ce mois, Nicolas notre père est mort de douleurs d'entrailles, causées par un médicament qu'il a pris le 20 de ce mois. Il s'est fait confesser ses péchés par le frère Matthieu qui lui a tenu compagnie jusqu'à la mort. Notre père nous a laissés en grande pauvreté, comme vous savez. » Est-ce un accident ou fut-il empoisonné pour une cause qu'on ignore? On ne sait.

Il avait épousé une fille de Lodovico Corsini, du nom de Marietta, dont il eut cinq enfants : Pierre, l'auteur de la lettre citée plus haut et qui fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; Gui, qui entra dans les ordres; Bernard et Louis, dont on ne connaît pas la destinée; puis une fille, Baccia, femme de Jean de Ricci. Machiavel était un homme de taille moyenne, au teint bistré et à l'air sec. Sa physionomie dure, mais d'une distinction rare, annonçait une énergie inflexible. Sa conversation, quoique empreinte d'une certaine gaieté, avait, dans ses relations privées, quelque chose de tranchant dont il savait toutefois se départir quand il s'agissait de traiter d'intérêts politiques. Il fut enterré à Santa-Croce, dans le tombeau de sa famille. Il n'avait été depuis deux siècles et demi l'objet d'aucun souvenir qui honorât sa mémoire à Florence, quand, en 1787, un grand seigneur anglais, lord Nassau-Clavering, comte Cowper, lui fit élever un monument avec cette inscription : *Tanto nomini nullum par elogium : Nicolaus Machiavelli obiit* A. P. V. MDXXVII.

Il lui a été depuis rendu des honneurs publics. Dès que l'Italie a été libre et une, elle a pris à tâche de s'acquitter envers ce grand homme qui n'avait cessé de rêver son unité et sa liberté. Le centenaire de Machiavel a été célébré en grande pompe à Florence le 3 mai 1869. Une plaque de marbre a été placée sur la maison où il vécut et où il est mort, la *casa Machiavelli;* l'inscription en est concise et énergique : « A Machiavel, précurseur audacieux, inspiré, de l'unité nationale, à celui qui le premier apprit en maître à son pays à se servir d'armes qui lui fussent propres. »

Jusqu'à présent, le nom de Machiavel était resté écrasé sous le poids d'un injuste anathème; pendant trois cents ans il a été synonyme de ruse, de duplicité, de cruauté froide et calculée. C'est surtout dans son livre du *Prince* que sont exposées les doctrines de cette politique qu'on a nommée *machiavélique*, et qui est la négation de toute morale. Le mensonge, la fraude, la trahison, le parjure, la cruauté, les actions les plus perverses, sont indiqués comme des moyens légitimes de succès.

Beaucoup ont pensé que Machiavel avait eu pour but de composer, à l'usage des rois, la manuel de la tyrannie; d'autres ont cru, au contraire, que le *Prince* était une satire sanglante contre les tyrans, à peine voilée par l'apparente adhésion de l'auteur à leur abominable politique. Mais la critique moderne a montré que ces deux opinions sont également excessives. Suivant elle, Machiavel était un ardent patriote, qui gémit dans tous ses ouvrages sur la décadence de l'Italie, et qui voulait la replacer au rang des nations, fût-ce même en constituant un puissant despotisme, assez fort pour écraser ou dominer toutes les tyrannies locales, et chasser les armées étrangères. Qu'un prince se lève, Laurent de Médicis ou tout autre, et il se montre disposé à l'appuyer; il lui permettra même d'employer tous les moyens que la morale réprouve, pourvu qu'il se dévoue corps et âme à l'œuvre capitale : *faire l'unité italienne et chasser l'étranger*.

Telle est la dernière conclusion de la critique moderne. Que sur la fin de sa vie le patriote ait eu des défaillances, c'est possible. Une lettre de lui, adressée à Francesco Vittori et retrouvée dernièrement, le montre même sous un jour assez défavorable. « Machiavel, dit M. Ch. de Lacretelle, s'y montre froissé par l'indigence, rougissant de l'emploi de ses loisirs et des ignobles sociétés dans lesquelles il cherche un oubli momentané de ses malheurs. Il y paraît dévoré de regrets et d'ambition, mais d'une ambition subalterne. On voit que, pour sortir de l'indigence et jouer encore quelque rôle dans sa patrie, il se résigne à devenir le flatteur de ces mêmes Médicis contre la domination desquels il s'est élevé pendant toute sa vie publique. Nulle élévation d'âme ne respire dans cette lettre de l'illustre exilé. Il est indifférent à tout, excepté à l'espoir de recouvrer sa fortune. C'est un Italien perverti, et qui se charge de l'emploi de pervertir les princes pour leur plaire. Il hésite à publier son nouveau livre : on voit qu'il en rougit et qu'il en a quelque remords; mais il déclare à son ami que l'indigence l'y contraint. Jamais on ne put mieux dire : *malesuada fames*. A qui veut-il le dédier? Au second Laurent de Médicis, peu digne de celui qui illustra ce nom par sa sagesse, son humanité, sa magnificence, et surtout par son ardent amour pour les lettres. C'est donc un tyran qu'il veut former pour sa patrie, car quel exemple lui propose-t-il? Celui de César Borgia, si justement détesté pour ses crimes. Conçoit-on une manière plus infâme de rentrer en crédit? »

Cette conclusion est exagérée et l'œuvre tout entier de Machiavel proteste contre elle. Nous donnons plus loin des fragments de cette lettre : on jugera. Certes, Machiavel admirait César Borgia et il serait inutile de le nier; cette trempe d'homme énergique le séduisait et sans doute il l'eût voulu maître de l'Italie entière. Qu'on relise le tragique récit qu'il a fait d'une de ses missions près de ce prince, au cours de laquelle il lui fut donné d'assister, à Sinigaglia, au meurtre d'une demi-douzaine de condottieri fameux, attirés par Borgia dans un piége. Rien de plus exact et de plus froid, pas un mot de pitié pour les victimes, pas un blâme pour le meurtrier; on dirait que l'historien approuve; non, il regarde seulement et transcrit ce qu'il voit. D'ailleurs, quelle pitié pouvait-il avoir? Ces condottieri étaient des bandits féroces, Vitelli surtout, le plus puissant d'entre eux, et Machiavel admira sans doute, à part soi, l'art suprême avec lequel Borgia s'en rendit maître, comme on admire un tueur de lions, de panthères. Il ne faut pas juger avec nos mœurs celles du XVI^e^ siècle et croire que le droit public n'a pas subi de variations depuis le moyen âge; la loi du plus fort régnait, et ce n'était pas Machiavel qui l'avait faite. Dans tous ses ouvrages il expose une politique qui n'est plus la nôtre, mais il ne l'invente pas; il se borne à condenser en axiômes froids et cruels ce qui était de son temps la raison d'Etat. Il y expose ses théories sur l'art d'acquérir et de conserver la domination, avec la plus complète indifférence pour les notions du juste et de l'injuste, uniquement préoccupé du but, le succès. Il était tout aussi indifférent à l'égard des formes gouvernementales, aristocratie, démocratie, despotisme; soucieux seulement de montrer par quel moyen l'une de ces formes, une fois choisie comme but, pouvait s'établir et se perpétuer. C'est ce que Proudhon expose admirablement dans cette page de son beau livre *De la justice dans la Révolution :*

« Tous les Etats qui ont existé et qui existent, disait Machiavel, roulent dans ce cercle invariable : monarchie, aristocratie, démocratie. Passons sur les mixtes. La nation débute par la royauté. Au prince, il recommande de tuer, en une fois et sans faire traîner l'exécution, tous ses ennemis. L'aristocratie saisit le pouvoir; il lui conseille d'exterminer la dynastie jusqu'au dernier rejeton. La démocratie vient à son tour; il lui prescrit de tuer tous les nobles. Il eût dit à l'Eglise, si l'Eglise avait eu besoin de ses conseils, de brûler tous les hérétiques, tous les philosophes, tous les socialistes qui, de leur côté, ne devaient pas manquer de massacrer tous les prêtres, si jamais ils devenaient les maîtres.

» Du reste, Machiavel ne s'occupe ni de droit public ni de constitution; il avait pour cela trop de génie, trop de bon sens et trop de franchise. Pour lui, le gouvernement n'est pas l'application de la justice aux choses de l'Etat, c'est l'art de s'établir au pouvoir, de l'exercer, de s'y maintenir, de s'y étendre, d'après les lois des sphères, par tous les moyens possibles, au besoin par la justice, et même par une constitution.

» Mais, observez-vous, avec ce système de proscriptions iniques, le gouvernement se rend odieux et prépare sa ruine. — C'est vrai, répond Machiavel, mais le gouvernement ne peut exister à d'autres conditions, puisque son mandat est de maintenir l'iniquité de l'économie sociale. D'ailleurs, toutes choses devant avoir une fin, il ne s'agit plus ici de fonder, comme les prophètes le promettaient à David, pour l'éternité, mais de fournir une carrière suffisante et glorieuse. L'homme sage travaille-t-il à se rendre immortel? non, mais à vivre le mieux et le plus longtemps possible. Hors de là point de politique, point de gouvernement, point de société.

» Bien entendu que, là où les moyens de droit sont de mise, l'homme d'Etat ne doit point les négliger. « Il serait à souhaiter, dit » Machiavel, que les choses pussent être » toujours réglées par la justice; *mais comme la » chose est impossible, ce serait niaiserie de s'y » astreindre.* » Ainsi la théorie de Machiavel n'est pas double comme on l'a cru : appuyée sur le droit pur, s'il s'agit d'une république; fondée sur la raison d'Etat, s'il s'agit d'une monarchie. Dans tous ses ouvrages, Machiavel est semblable à lui-même; c'est toujours la même politique, toujours la même déduction, basée sur la même hypothèse. Les économistes, Adam Smith, les physiocrates du XVIII^e^ siècle et Rossi disent : autre chose est l'économie politique et autre chose la morale; Machiavel dit : autre chose est la politique et autre chose la justice. »

Il est besoin de corriger cette apologie, peut-être excessive, par l'appréciation suivante de M. Ad. Franck : « On rencontrerait difficilement dans l'histoire de la philosophie et des lettres un nom tour à tour plus flétri et plus exalté, un génie plus diversement et plus mal compris, des écrits plus cités et moins lus, que le nom, le génie et les écrits de Machiavel. Les uns se représentent le célèbre Florentin comme le créateur et le type d'une école de politique exécrable, qui, fondée sur le meurtre, le parjure, la trahison, la terreur, a pour unique loi l'asservissement des peuples et la toute-puissance des rois. Les autres, au contraire, ont vu en lui un ami dissimulé de la liberté, qui, sous prétexte d'offrir des conseils au despotisme, ne songe qu'à dénoncer ses iniquités, qu'à livrer tous ses secrets, pour le rendre du même coup odieux et impuissant... Ces deux opinions opposées, comme il arrive presque toujours, sont également fausses... Malgré la réputation d'hypocrisie qu'on lui a faite pour le bien comme pour le mal, ce que Machiavel pense, il le dit avec beaucoup de netteté et de franchise, avec un rare bonheur et une singulière précision de style; rien de plus clair que ses écrits quand on se donne la peine de les lire. Etrange hypocrisie, en effet, qui, pour servir les tyrans, divulguerait toutes leurs trames, comme s'ils devaient être ses seuls lecteurs, et qui, pour être utile aux peuples, à une époque où les peuples ne savaient pas lire, enseignerait avec une merveilleuse sagacité l'art de les opprimer et de les avilir!... Cependant le nom de Machiavel a toujours été et restera probablement toujours un nom malheureux. Il sera, quoi qu'on fasse, difficile de le prononcer sans exciter dans les cœurs honnêtes un mouvement de réprobation... Pourquoi cela? Parce que Machiavel est un homme sans principes; parce qu'il ne croit pas, au moins dans l'ordre politique, à la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste; parce qu'il ne reconnaît à l'homme aucun droit inviolable, aucun devoir absolu; parce qu'il soumet la morale à la politique, et les titres sacrés de l'humanité à la raison d'État... Machiavel n'est sans doute pas le seul qui ait mis la raison d'Etat au-dessus de tout; mais il est le premier qui l'ait érigée en système, et il a professé ce système avec une franchise sans limite, avec une audace sans exemple. Voilà pourquoi il est responsable devant la postérité de tout le mal qui a été fait, de toutes les erreurs qu'on a enseignées au nom de sa doctrine. »

Ajoutons que les contemporains de Machiavel ne s'indignèrent nullement de ces doctrines qui s'accordaient avec le droit public du temps, et n'aperçurent point cette immoralité que l'on représenta plus tard comme effrayante, en la comparant aux grands principes de justice qui ont prévalu dans la société moderne. Il faut remarquer aussi que, dans les *Discours sur Tite-Live*, Machiavel se montre constamment le partisan de la démocratie, et qu'il la défend par des arguments qu'on n'a jamais réfutés. L'auteur du *Prince* reste, quoi qu'on puisse dire, un des plus grands écrivains de l'Italie, un politique plein de pénétration et de sagacité, un commentateur inimitable des anciens, un historien puissant qui unit l'érudition, la profondeur et la gravité au charme et à l'intérêt des récits.

Outre le *Prince* et les *Discours sur Tite-Live*, qui sont, en politique, ses œuvres capitales, Machiavel a composé les *Histoires florentines*, admirable ouvrage qui est devenu classique en Italie; le *Traité de la guerre*, en sept livres (Florence, 1521). On l'accuse d'avoir travesti Végèce dans cet ouvrage. Il est supérieur à Végèce, à tous égards. L'objet principal de son livre est de mettre en relief les avantages militaires de l'infanterie, arme peu estimée au moyen âge, et même au XVI^e^ siècle, où la cavalerie décidait ordinairement du succès d'une bataille. Comme au sujet de la milice, il devançait son temps. Algarotti, dans ses études sur Palladio, estime que l'illustre architecte a appris l'art militaire dans Machiavel. Le livre eut de la vogue en France, où dès 1553 on publiait un ouvrage intitulé : *Instructions sur le fait de la guerre extraites de Polybe, Frontin, Végèce, Machiavello et plusieurs autres bons auteurs.* On doit encore à Machiavel : *Traité des émigrations des peuples septentrionaux* (1522), opuscule qui semble détaché des *Histoires florentines*, dont les beaux chapitres d'introduction retracent les invasions des Barbares; après avoir raconté les effets, Machiavel a recherché les causes; les *Légations*, recueil de ses missions à l'étranger; nous en avons rendu compte, ainsi que des *Discours sur Tite-Live* et de l'*Histoire de Florence* (V. LÉGATIONS, DISCOURS et FLORENCE). Il a en outre publié quelques œuvres légères qu'on a peine à croire sorties de la même plume; elles sont remarquables par l'allure spirituelle du style et quelquefois par le cynisme des idées. Ce sont : l'*Ane d'or*, conte imité d'Apulée; *Belphégor*, autre conte imité par La Fontaine; *I Capitoli;* quelques poëmes lyriques très-estimés, qui témoignent de la flexibilité extraordinaire de son talent; des comédies, parmi lesquelles la *Mandragore*, traduite par J.-B. Rousseau, et imprimée à Londres (la traduction) en 1723; la *Vie de Castruccio Castracani*, sorte de roman historique, traduit en français par Guillot et Dreux du Radier.

La première édition collective des *Œuvres* de Machiavel est celle de Genève (1550, 2 vol. in-4°). On estime assez celle de Florence (1813, 8 vol. in-8°), éditée par Piatti.

Cet homme si diversement jugé, d'un esprit si ardent en théorie politique, si froid et si ferme dans la conduite des affaires, aimait néanmoins la vie calme, ou s'y résignait sans trop d'amertume. Une lettre de lui, découverte en 1810 et publiée à Milan, raconte ainsi les détails de son existence en exil, à San-Casciano; elle est datée d'octobre 1513 : « Depuis mes derniers événements, dit-il, je n'ai pas été, en les cousant tous ensemble, vingt jours à Florence. Jusqu'ici j'ai chassé aux grives de ma propre main... Je me lève avant le soleil et je m'en vais dans un bois à moi que je fais couper; j'y passe deux heures à revoir l'ouvrage du jour précédent et à couler mon temps avec les bûcherons... Sorti du bois, je m'en vais à une fontaine, et de là à mon *paretaio* (appareil pour attirer des oiseaux), un livre sous le bras, ou Dante, ou Pétrarque, ou l'un des poëtes moins célèbres, c'est-à-dire Tibulle, Ovide ou autres semblables. Je lis leurs amours et leurs tendresses passionnées. Je me rappelle les miennes, et je me complais quelque temps dans cette pensée. Je me rends ensuite sur le chemin, à l'hôtellerie; je cause avec ceux qui passent; je leur demande des nouvelles de leur pays. J'entends différentes choses; je remarque différents goûts et diverses imaginations des hommes. Cependant arrive l'heure du dîner; je mange les aliments que ma pauvre campagne et mon chétif patrimoine me fournissent. Chacun payant son écot, au dîner, l'autre jour, la dépense monta à 14 sous par personne. Moi, n'en ayant que 10 sur moi, je restai en devoir 4 à l'ami Tomaso, et chaque jour il me les demande. Et même hier nous eûmes une dispute sur le pont Vieux. Après avoir mangé, je retourne à l'hôtellerie. Là, pour l'ordinaire, je trouve l'aubergiste, un boucher, un meunier et deux chaufourniers; avec eux, je m'encanaille tout le jour à cricca, à tric-trac, et puis naissent mille disputes, mille dépits accompagnés de paroles injurieuses, et le plus souvent c'est pour un *quattrino*, et néanmoins on nous entend crier de San-Casciano. Vautré dans cette vilenie, j'empêche mon cerveau de se moisir : je développe la malignité de ma fortune, satisfait qu'elle me foule aux pieds de cette manière pour voir si elle n'en aura pas de honte. Le soir venu, je retourne à la maison; j'entre dans mon cabinet : à la porte, je me dépouille de cet habit de paysan, plein de boue et de saleté, je me revêts d'habillements propres, et ainsi décemment vêtu j'entre dans les anciennes cours des hommes antiques. Accueilli par eux avec amour, je me remplis de cette nourriture, la seule qui me convienne et pour laquelle je suis né : je ne crains pas de m'entretenir avec eux et de leur demander raison de leurs actions. Ceux-là pleins d'humanité me répondent. Je n'éprouve pendant quatre heures aucun ennui; j'oublie toute peine; je ne redoute pas la pauvreté, et la mort ne m'épouvante plus; je me transporte tout entier en eux; et comme Dante dit *qu'il n'y aura pas de science si on n'a retenu ce qu'on a entendu*, j'ai noté ce qui m'a frappé dans leur conversation et j'ai composé un ouvrage des *principautés*, où je m'enfonce le plus que je peux pour la profonde connaissance de ce sujet. J'examine ce que c'est qu'une principauté, combien il y en a d'espèces; comment on les acquiert, comment on les garde, comment on les perd, et si jamais quelqu'un de mes caprices vous a plu, celui-là ne devrait pas vous déplaire : il devrait être agréable à un prince, et surtout à un prince nouveau. »

Ce ton dégagé et quelque peu railleur accuse une force d'âme peu commune et la plus complète indifférence de l'opinion. Ainsi cet homme qui avait été quinze ans secrétaire d'Etat, qui avait été quatre fois ambassadeur à la cour de France, qui avait rempli vingt-deux légations, manquait de pain chez lui et n'avait pas 14 sous pour payer son dîner! « La diplomatie n'enrichissait guère alors, dit à ce propos M. Erdan; tout est bien changé depuis que les sots s'y sont mis. »

Malgré tout, le nom de Machiavel est resté en littérature et en histoire le synonyme d'homme politique sans principes dont l'astuce, la mauvaise foi et la fourberie forment le caractère.

« Tout *Machiavel* posthume est désormais obligé d'invoquer la morale, tout en voulant la violer et la violant en effet. »

E. PELLETAN.

« Le malheur de notre siècle aujourd'hui est que, pour acquérir la réputation d'habile homme, il faut être *Machiavel.* »

PASQUIER.

Heureusement son génie a suscité parfois des inspirations plus hautes. Le poëte aimé des jeunes lui adresse, dans ses *Vœux stériles*, cette apostrophe éloquente :

O *Machiavel!* tes pas retentissent encore
Dans les sentiers déserts de San-Casciano.
Là, sous des cieux ardents dont l'air sèche et dévore,
Tu cultivais en vain un sol maigre et sans eau.
Ta main, lasse le soir d'avoir creusé la terre,
Frappait ton pâle front dans le calme des nuits.
Là tu fus sans espoir, sans proches, sans amis;
La vile oisiveté, fille de la misère,
A ton ombre en tous lieux se traînait lentement
Et buvait dans ton cœur les flots purs de ton sang.
« Qui suis-je ? écrivais-tu ; qu'on me donne une pierre.
Une roche à rouler; c'est la paix des tombeaux
Que je fuis, et je tends des bras las du repos. »
C'est ainsi, *Machiavel*, qu'avec toi je m'écrie :
O médiocrité! celui qui pour tout bien
T'apporte à ce tripot dégoûtant de la vie
Est bien poltron au jeu s'il ne dit : tout ou rien!

ALFRED DE MUSSET.

MACHIAVÉLIQUE adj. (ma-chi-a-vé-li-ke — rad. *Machiavel*). Conforme à la doctrine de Machiavel, n'envisageant que le but et acceptant tous les moyens : *Une politique* MACHIAVÉLIQUE. *Des doctrines* MACHIAVÉLIQUES. ‖ Perfide et éhonté, en parlant d'une action, d'une parole, d'un sentiment quelconque : *Des projets* MACHIAVÉLIQUES. *Des conseils* MACHIAVÉLIQUES. ‖ Dont la conduite, le caractère ou la doctrine sont machiavéliques : *L'Italie est* MACHIAVÉLIQUE *jusqu'au fond de l'âme.* (Proudh.)

MACHIAVÉLIQUEMENT adv. (ma-chi-a-vé-li-ke-man — rad. *machiavélique*). D'une manière perfide, machiavélique : *Agir, parler* MACHIAVÉLIQUEMENT.

MACHIAVÉLISER v. n. ou intr. (ma-chi-a-vé-li-zé — rad. *Machiavel*). Se conduire d'une façon machiavélique : *Le malheur de notre siècle, aujourd'hui, est que, pour acquérir réputation d'habile homme, il faut* MACHIAVÉLISER. (Et. Pasq.) ‖ Peu usité.

MACHIAVÉLISME s. m. (ma-chi-a-vé-li-sme — rad. *Machiavel*). Système politique de Machiavel, dont le fond est la doctrine du succès à tout prix, et l'adoption de tous les moyens efficaces, indépendamment de leur moralité : *On commence à se guérir du* MACHIAVÉLISME, *et l'on s'en guérira tous les jours.* (Montesq.) *Le* MACHIAVÉLISME *n'a jamais fait ni des grands hommes ni des hommes heureux.* (Frédéric II.) *Rien n'est plus contraire au* MACHIAVÉLISME *que le besoin de principes positifs.* (B. Const.) ‖ Politique machiavélique, dépourvue de conscience, de bonne foi et de justice : *En voyant le* MACHIAVÉLISME *des factions, j'ai cru un jour que les traités étaient lettre morte.* (Proudh.)

— Par ext. Conduite perfide et sans scrupule sur les moyens : *Il a été, dans toute cette affaire, d'un* MACHIAVÉLISME *révoltant.* ‖ Caractère machiavélique : *Ces gens-là sont d'un* MACHIAVÉLISME *incroyable.* (Balz.)

MACHIAVÉLISTE s. m. (ma-chi-a-vé-li-ste — rad. *Machiavel*). Partisan du système politique de Machiavel : *Les* MACHIAVÉLISTES *n'osent plus avouer ce qu'ils sont.* ‖ Personne qui se conduit d'après les principes de Machiavel : *Les voleurs et les assassins sont des* MACHIAVÉLISTES *imprudents.*

— Adjectiv. Qui adopte, au moins en pratique, les principes politiques ou moraux de Machiavel : *L'Italien, en politique, est* MACHIAVÉLISTE; *l'Anglais, utilitaire et mathématicien; le Français, glorieux et artiste.* (Proudh.)

MACHIAVELLI (Zanobi ou Zenobia DEI), peintre italien, né vers 1420, mort vers 1480. Tout ce qu'on sait de cet artiste, c'est qu'il était élève de Benozzo Gozzoli. Le seul tableau que l'on connaisse de lui est une œuvre remarquable, le *Couronnement de la Vierge*, daté de 1473 et qui fait partie du musée du Louvre. On ignore ce que sont devenues ses autres œuvres.

MÂCHICATOIRE s. m. (mâ-chi-ka-toi-re — rad. *mâcher*). Substance médicamenteuse ou autre qu'on garde dans la bouche et qu'on mâche sans l'avaler : *Le tabac est un* MÂCHICATOIRE *fort en vogue chez les marins. Les Indiens font de la feuille du bétel un* MÂCHICATOIRE *dont ils usent sans cesse.* (B. de St.-P.)

MACHICOT s. m. (ma-chi-ko). Liturg. anc. Bas officier de chœur, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux chantres gagés, dans le chapitre de Notre-Dame de Paris.

— Par ext. Mauvais chantre d'église, chantre subalterne : *Chanter comme un* MACHICOT.

— **Encycl.** Le *machicot* était un membre du clergé qui semblait tenir le milieu entre les prêtres du dernier rang et les simples chantres. Les *machicots* étaient obligés de porter la chape aux fêtes semi-doubles, et de tenir le chœur, *chori ministri minores.* De *machicot* on a fait *machicoter* (v. n.), chanter un verset, en y ajoutant ou en retranchant des notes; rendre le chant plus simple ou plus composé, en ajoutant de l'agrément à la mélodie et à l'harmonie, *ad libitum occinere.* Il *machicote*, il sait bien *machicoter*.

MACHICOTAGE s. m. (ma-chi-ko-ta-je — rad. *machicoter*). Mus. Habitude vicieuse introduite dans les chants d'Eglise, de remplir les intervalles par des notes d'agrément qu'on intercalait en chantant.

— **Encycl.** Selon J.-J. Rousseau, auquel il faut souvent revenir lorsqu'il s'agit de doctrines ou d'habitudes musicales aujourd'hui disparues, on appelait *machicotage*, dans le *plain-chant*, « *certaines additions et compositions de notes qui remplissent, par une marche diatonique, les intervalles de tierce et autres. Le nom de cette manière de chant vient de celui des ecclésiastiques appelés machicots, qui l'exécutaient autrefois après les enfants de chœur.* »

Il serait assurément difficile aujourd'hui de dire exactement en quoi consistait l'espèce de chant auquel on donnait le nom de *machicotage*, et dont la présence était particulièrement remarquée dans le rite parisien. Ce chant produisait surtout, selon l'abbé Lebeuf, une impression désagréable à tous les étrangers qui entendaient à Paris le chant des répons et des graduels. On suppose que le *machicotage* se produisait par différentes additions et combinaisons de notes introduites dans les versets, avec de fréquentes descentes à la tierce, et l'on sait que l'usage en existait depuis un temps immémorial; quelques critiques ont pensé que, par l'emploi de cet ornement, on avait en vue de fixer le repos des voix, et surtout de rendre, comme on disait, le chant plus nourri et plus chargé.

Ce qui est certain, c'est que le nom de *machicotage* vient, comme le dit Rousseau, d'ecclésiastiques nommés *machicots*, qui exécutaient ce chant immédiatement après les enfants de chœur. L'abbé Lebeuf l'affirme dans son *Histoire du diocèse de Paris*, lorsqu'en parlant de la paroisse des Lays, du doyenné de Châteaufort, il dit que les « écarts » de cette paroisse avaient pour nom *l'étrille*, la *macicoterie*, *l'enclave*, etc., et qu'il poursuit ainsi : « Sans m'arrêter à la bizarrerie de ces noms, j'observerai seulement que celui de la *macicoterie* peut nous fournir l'origine du nom de ces *macicots* usité dans le clergé de Notre-Dame de Paris. Un particulier du nom de *Macicot* ou *Massicot* aura donné autrefois son nom à tous ces chantres. On a des exemples de semblables origines. »

Cependant, l'étymologie de l'abbé Lebeuf ne paraît pas reposer sur des bases certaines, car on sait qu'il existe en Italie des ecclésiastiques d'un rang inférieur, lesquels sont appelés *maceconici* ou *maceconchi*. Un écrivain spécial, Du Cange, cite à ce sujet le processionnal de Milan, où il est dit : *In Sancto Victore maceconici dicunt ter Kyrie eleison submissa voce, et veglones alternatim.* Il suppose que ces ecclésiastiques sont les mêmes que ceux qui sont connus dans l'église de Saint-Laurent de Gênes sous le nom de *massaconici*, qu'on appelle *macicots* dans le diocèse de Paris, *machicots* en français, et ailleurs enfin *écoliers*. A l'article *Massicoti*, il définit ainsi ces religieux : *Minores chori ministri in cathedralibus;* il cite un ouvrage dans lequel il est dit : *Massicoti vel clerici clericaliter induti cappis clericis incipiunt invitatorium*, et il ajoute que cet ordre est appelé *massicacia* dans les archives de l'Eglise de Paris.

MACHICOTER v. n. ou intr. (ma-chi-ko-té — rad. *machicot*). Mus. Remplir par des notes de fantaisie les intervalles notés. ‖ Chanter comme un machicot.

— Activ. Chanter, exécuter à la manière des machicots : *Rien n'est plus désagréable que d'entendre, dans les églises, les chantres* MACHICOTER *des airs mélancoliques et attendrissants.* (Duplessis.)

MÂCHICOULIS s. m. (mâ-chi-kou-li. — Huet explique le mot par *machine-coulis;* cela n'est pas sérieux; Le Duchat par *magna gula*, autre plaisanterie; Scheler préfère l'opinion de Boniface : « *Mâche-coulis*, selon Lunier, est une corruption de *masse-coulis*, espèce de couloir, de galerie, d'allée, de passage, pour aller à couvert autour d'un bâtiment, d'une tour. C'est de cette galerie saillante que les assiégés, protégés par les parapets, faisaient pleuvoir des pierres, des *masses*, etc., sur les assiégeants. Comme on trouve aussi *musse-coulis*, on pourrait faire découler ce mot de l'ancien verbe *musser*, cacher. » Le *mâchicoulis* serait alors proprement le *couloir à se cacher*, le couloir où l'on est à couvert. Scheler fait cependant une autre conjecture. Suivant lui, le mot *mâchicoulis* désignerait le *couloir à mâcher* ou *macquer*, le couloir à briser, à rompre les têtes des assaillants. Littré, sans chercher à expliquer la première partie du mot, cite la définition donnée par les dictionnaires anglais au mot *machicolation*, qui représente le français *mâchicoulis :* « Action de verser, dans les châteaux, des substances chaudes à travers les ouvertures sur les assiégeants, » et croit que le mot en question doit contenir *coulis*, qui glisse, qui est disposé pour laisser glisser. Selon Scheler, *coulis* serait ici un dérivé du latin *collum* et signifierait proprement le collier d'une tour, d'où galerie, couloir). Art milit. anc. Sorte de galerie en encorbellement, construite au sommet d'une tour ou d'une autre construction, percée, entre les corbeaux de soutènement, d'ouvertures par lesquelles on peut voir la campagne et jeter sur les assaillants toute sorte de projectiles :

Près de la Loire était un vieux château
A pont-levis, *mâchicoulis*, tourelles.

VOLTAIRE.

‖ Ouverture, meurtrière pratiquée dans les mâchicoulis : *Lancer des pierres sur les assiégeants par les* MÂCHICOULIS. (Acad.)

— **Encycl.** Un *mâchicoulis* était une galerie saillante et continue établie au sommet d'une tour ou d'un mur. Entre les corbeaux ou consoles qui soutenaient cette construction on ménageait des vides par lesquels on lançait des projectiles pour défendre le pied des murailles. Ces vides, ayant la forme de trous carrés ou de larges rainures, occupaient dans quelques forteresses tout l'espace compris entre les consoles; on leur donnait aussi le nom de *mâchicoulis*. Les *mâchicoulis* établis en maçonnerie remplacèrent les hourds qu'il était trop facile d'incendier; ils étaient construits en forme de petites arcades saillantes dont les retombées reposaient sur les consoles et formaient une décoration très-agréable à l'œil; on a conservé cette forme pour couronner les tours crénelées, les piliers et même les murs de quelques châteaux et de quelques ouvrages d'art. Dans le midi, les *mâchicoulis* furent employés vers le XIIe siècle, tandis que dans le nord on ne les rencontre que vers la fin du XIIIe; cela tenait à la facilité que l'on avait à se procurer des bois, et aussi au grand relief que l'on donnait aux fortifications. En Bourgogne, où la pierre calcaire est abondante, on construisit vers cette époque des *mâchicoulis* non continus; c'étaient des espèces de loges saillantes couvertes par un chaperon; le trou de ces défenses était presque à la hauteur des ventrières des créneaux, de sorte qu'il fallait nécessairement soulever les projectiles que l'on voulait laisser tomber sur l'assaillant. Ces constructions étaient séparées par des merlons couronnés de pinacles, percés de meurtrières dans les faces longues et armés de crochets en fer destinés à suspendre des volets en bois. Vers le milieu du XIVe siècle, on commença à établir les *mâchicoulis* continus pouvant battre les angles saillants. Le château de Beaucaire, qui date de cette époque, porte encore les *mâchicoulis* qui le couronnaient alors; ils sont installés de manière que les projectiles ne puissent pas ricocher le long des aspérités des parements, et suivent toujours la verticale de chute jusqu'à ce qu'ils viennent rencontrer un talus placé au bas du mur, qui leur faisait décrire une certaine courbe en raison de leur poids et de leur hauteur de chute. Afin d'être assurés de l'effet de leurs projectiles, les assiégés avaient le soin de les faire tailler; ils les composaient de pierres lourdes et leur donnaient une forme sphérique d'un diamètre régulier. Les *mâchicoulis* de pierre furent ensuite couverts, comme l'étaient les hourds, pour protéger les défenseurs contre les projectiles lancés à toute volée par les assaillants. D'après M. Viollet-le-Duc, les *mâchicoulis* de ce genre les plus remarquables qui existent en France sont ceux du château de Pierrefonds, bâti en 1400. Ils forment une ceinture continue au sommet des tours et des courtines; ils sont non-seulement couverts, mais encore surmontés d'un crénelage qui commande les approches au loin. Vers le milieu du XVe siècle, on donna à ces constructions un aspect moins sévère, on les décora de trilobes; tels sont, par exemple, les *mâchicoulis* posés au-dessus de la porte du beau château du roi René, à Tarascon. A la fin du XVe siècle, les progrès de l'artillerie firent renoncer à ce moyen de défense. Lorsque l'on jugeait qu'une église pouvait être investie, on établissait des *mâchicoulis* entre les contre-forts pour défendre les fenêtres contre une escalade; l'abside de la cathédrale de Béziers en est un exemple. Ce monument, placé sur le point culminant de la ville et se reliant aux fortifications, était considéré comme une citadelle, et de tout temps il avait été garni de créneaux. Lors de la reconstruction de son abside, après la guerre des Albigeois, on ne fit que se conformer à une tradition en rétablissant ces *mâchicoulis* qui avaient été détruits. M. Viollet-le-Duc fait remarquer que les trous des *mâchicoulis* des fortifications du nord de la France avaient des dimensions évidemment réglementaires; ils formaient un carré de 0m,33 à 0m,40, de telle sorte que les projectiles destinés à passer dans ces trous pouvaient être indifféremment portés dans telle ou telle place forte. C'était déjà l'unité dans la guerre.

MACHILE s. m. (ma-chi-le). Bot. Genre de laurinées, qui croissent dans les montagnes de l'Inde.

— s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la tribu des blapsides, comprenant cinq ou six espèces, toutes originaires du Cap.

— **Encycl.** Entom. Les *machiles* sont des insectes caractérisés par un corps conique et court, avec les côtés comprimés et le dos voûté; la tête petite et enfoncée dans le prothorax; des palpes maxillaires très-grandes; des pattes courtes, terminées par des tarses de deux articles. L'extrémité de l'abdomen présente trois filets, qui peuvent se replier en dessous et permettent à l'insecte, en se débandant, de sauter à une grande hauteur. Confondus d'abord avec les lépismes, ils en ont été séparés plus tard sous le nom de *forbicines*. Ils courent aussi avec une grande agilité. Ces insectes habitent les maisons et les lieux pierreux; on les trouve aussi dans les bois, au pied des arbres. On remarque surtout le *machile polypode*, grisâtre, à poussière écailleuse tachetée de noirâtre.

MÂCHILLER v. a. ou tr. (mâ-chi-llé; *ll* mll. — dimin. de *mâcher*). Mâcher lentement et sans effort.

MACHIN, INE s. (ma-chain, i-ne. — On n'est pas d'accord sur l'origine de ce mot; les uns le font dériver du vieux français *meschin*, valet, ce qui laisse à désirer pour la forme et surtout pour le sens. D'autres ont recours au mot *machine*, appareil, objet, chose). Pop. Nom par lequel les gens du peuple désignent une personne dont ils ne se rappellent pas le nom : *Tenez, il y avait là... chose...* MACHIN... *comment s'appelle-t-il?* ‖ Le féminin est peu usité.

— s. m. Mot par lequel le peuple désigne fréquemment un objet dont le vrai nom est oublié : *Il nous faudrait un...* MACHIN..., *un tournevis.*

Fais lui faire, tu sais, ce *machin* au fromage...

E. AUGIER.

MACHIN (John), astronome anglais, mort en 1751. Il devint professeur d'astronomie au collége de Gresham et secrétaire de la Société royale de Londres. Outre des mémoires, publiés dans les *Transactions philosophiques*, on a de lui les *Lois du mouvement de la lune*, insérées à la suite des *Principes mathématiques* de Newton (1729, 2 vol. in-8°).

MACHIN (Robert), aventurier anglais. V. MACHAM.

MACHINAGE s. m. (ma-chi-na-je — rad. *machiner*). Techn. Façonnage du cordon d'une pièce de monnaie. ‖ On dit aussi cordonnage.

MACHINAL, ALE (ma-chi-nal, a-le — rad. *machine*). Qui est un pur effet du mouvement et du fonctionnement des organes, sans intervention de l'esprit ou de la volonté : *Action* MACHINALE. *Effet* MACHINAL. *Descartes a soutenu que les mouvements des animaux étaient purement* MACHINAUX. *L'instinct est d'autant plus sûr qu'il est plus* MACHINAL. (Buff.) ‖ Instinctif, fait sans réflexion ou peu réfléchi : *Des réponses* MACHINALES. *Une conduite* MACHINALE. *L'Anglais sait s'ennuyer, ou plutôt il ne s'ennuie pas; son train ordinaire, ce sont les sensations ternes, et l'insipide monotonie de la vie* MACHINALE *n'a rien qui doive le rebuter.* (H. Taine.)

MACHINALEMENT adv. (ma-chi-na-le-man — rad. *machinal*). D'une façon machinale, irréfléchie : *Agir* MACHINALEMENT. *Répondre* MACHINALEMENT. ‖ Comme une machine, avec l'inintelligence et la régularité d'une machine : *Véritable machine à voter, il n'avait pas même su se garder le mérite de fonctionner* MACHINALEMENT *et régulièrement.* (Balz.) ‖ Sans chercher à comprendre :

Fais *machinalement* ce qu'on te dit de faire.

PIRON.

MACHINATEUR, TRICE s. (ma-chi-na-teur, tri-se — rad. *machiner*). Personne qui machine quelque chose, qui fait quelque machination : *Le* MACHINATEUR *d'un complot.*

— Mythol. Surnom donné à Minerve, adorée en Arcadie comme inventrice des arts.

MACHINATION s. f. (ma-chi-na-si-on — rad. *machiner*). Préparation et conduite secrète d'un complot ou d'un projet destiné à nuire à quelqu'un : *Une* MACHINATION *infernale.*

— **Syn. Machinations, intrigues, manéges**, etc. V. INTRIGUES.

MACHINE s. m. (ma-chi-ne — lat. *machina;* du grec *méchanê*, proprement ruse, art ; puis instrument, machine en général, de *mêchos*, engin. Curtius rapporte le grec *mêchos* à la racine sanscrite *mah*, préparer, croître; *magham*, puissance; gothique *mag*, je puis, *mahts*, puissance. Pictet indique la racine *magh, mangh*, tromper, que l'on trouve dans le Dhârûp, et qui est sans dérivés connus jusqu'à présent en sanscrit; il compare au grec *mêchos* et rapporte à la même racine le persan *mang*, fraude, déception, jeu de dés, joueur, voleur, *mangul*, même sens; arménien *mang*, fraude; ossète *mange*, *maeng;* latin *mango*, dans un sens défavorable, marchand qui sait vanter et faire briller sa marchandise pour tenter l'acheteur; en bas latin, fripon, valet; irlandais *mang*, *meang*, fraude, tromperie, ruse; *mangach*, *mangamhuil*, trompeur; *mangaire*, petit marchand; anglo-saxon *mangian*, vendre, négocier; scandinave *mânga*, *mâng*, marchandise; anglo-saxon *mangere*, anglais *monger*, scandinave *mangâri*, ancien allemand *mangari*, marchand; lithuanien *manga*, fille publique. A côté de *magh*, *mangh*, on trouve dans le Dhârup une racine *mac*, *muc*, *manc*, *munc*, tromper, être pervers, scélérat, etc., également sans dérivés, et qui n'en est peut-être qu'une variante. Ce qui est à remarquer, c'est que le même changement pour la consonne finale se reproduit dans le persan *mâkû*, fraude; l'ionien *mêkos*, ruse, et le lithuanien *maklati*, tromper; *maklorus*, fripon, etc., d'où probablement l'allemand *mäkler*, faiseur d'affaires, courtier, qui manque aux anciens dialectes germaniques). Appareil combiné pour transmettre une force, soit d'une manière identique et intégrale, soit en la modifiant sous le rapport de la direction ou de l'intensité : MACHINE *à filer*. MACHINE *à coudre. Connaissez-vous la vertu d'une* MACHINE *toute simple qu'on appelle levier?* (Mme de Sév.) *Les frottements sont si considérables dans les grandes* MACHINES, *qu'elles sont presque toujours détraquées.* (Volt.) *Toutes les* MACHINES *ne sont que le levier qui passe par diverses transformations.* (Condill.) *Plus la division du travail et la puissance des* MACHINES *augmentent, plus l'intelligence du travailleur décroît.* (Proudh.) *La précision est l'âme des* MACHINES; *c'est leur génie.* (E. de Gir.) *L'humanité rejette sur la* MACHINE *la plus lourde partie de son travail.* (E. Pelletan.)

— Par anal. Ensemble des organes qui constituent le corps de l'homme ou d'un animal : *La* MACHINE *de notre corps est composée de mille ressorts cachés.* (Nicole.) *Il n'y a pas de gens au monde qui tirent mieux parti de leur* MACHINE *que les Français.* (Montesq.) *L'étude use la* MACHINE, *épuise les esprits, détruit la force, endort le courage.* (J.-J. Rouss.)

... Frêles *machines* que nous sommes,
A peine passons-nous d'un siècle le milieu!
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Ensemble des parties qui concourent à la formation d'un organe : *Le cœur est la* MACHINE *qui fait circuler le sang.* (J. Macé.) ‖ Objet considérable par ses dimensions ou par son poids : *L'obélisque de la place de la Concorde est la plus lourde* MACHINE *que l'homme ait transportée à de pareilles distances.* ‖ Objet de grande dimension, inventé, combiné, exécuté par l'homme : *La façade de Saint-Pierre est la plus grande* MACHINE *de ce genre.*

C'est là que du lutrin gît la *machine* énorme.
BOILEAU.

— Ensemble des moyens qui concourent à un but d'ensemble : *La* MACHINE *de l'Etat. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la* MACHINE *de l'Etat et du gouvernement.* (La Bruy.) *La France est une vieille* MACHINE *délabrée, qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc.* (Fén.) *Pour le paysan, le gouvernement n'est qu'une* MACHINE *administrative qui ne lui inspire ni amour ni haine.* (D. Stern.)

— Fig. Machination, intrigue compliquée : *Faire jouer ses* MACHINES.

Je soupçonne dessous encor quelque *machine.*

‖ On dit *machine de guerre* dans le même sens : *Les vœux révisionnistes sont une* MACHINE DE GUERRE, *tout le monde en convient.* (P. Pillon.) ‖ Moyen d'action : *Les hommes sont les* MACHINES *de la Providence.* (Volt.) *Le mysticisme est une grande* MACHINE *à mutilation morale.* (G. Sand.)

. . . Surtout refusez les présents;
Des *machines* d'amour c'est la plus redoutable.
LA FONTAINE.

Voilà bien la sirène et la prostituée,
Le type de l'égout, la *machine* inventée
Pour désopiler l'homme et pour boire son sang.
A. DE MUSSET.

‖ Personne sans volonté propre, et qu'on emploie comme on ferait une machine : *Le sot est* MACHINE. (La Bruy.) *Les hommes sont des* MACHINES *que la fortune pousse, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin.* (Volt.) *Partout où il y a beaucoup de machines pour compléter les hommes, il y aura beaucoup d'hommes qui ne seront que des* MACHINES. (De Bonald.) *Dans tous les âges, les hommes ont été des* MACHINES *qu'on a fait s'égorger avec des mots.* (Chateaub.) *L'homme ignorant est une* MACHINE *entre les mains de ceux qui l'emploient pour leur intérêt personnel.* (Lamenn.) *L'objet de l'éducation n'est pas de faire des* MACHINES, *mais des personnes.* (P. Janet.)

Nous ne sommes que des *machines.*
P. DUPONT.

‖ Personne qui accomplit certains actes, qui remplit certaines fonctions machinalement et sans réflexion : *Les hommes du peuple sont, pour l'homme politique, des* MACHINES *à voter. Tout homme riche, exposé à hériter ou à se marier, doit s'intéresser au notaire, cette* MACHINE *à testaments et à contrats.* (F. Soulié.) *Le Gascon est une* MACHINE *à paroles.* (De Custine.)

— Poétiq. et fam. *La machine ronde*, La terre, à cause de sa masse sphérique : *Cette* MACHINE *ronde n'est qu'un vaste cabaret.* (Moreau.)

Dieu règle les ressorts de la *machine ronde.*
BOILEAU.

On ne va qu'à tâtons sur la *machine ronde.*
VOLTAIRE.

Au nom de la *machine ronde*,
De l'eau coulant pour tout le monde,
Place, place pour Jean Raisin,
Le Jean Raisin devenu vin!
G. MATHIEU.

— Econ. polit. Outil ou instrument quelconque servant à mettre en œuvre les matériaux ou agents naturels : *Un marteau, une bêche sont des* MACHINES, *dans le langage de l'économie politique; un ouvrier, un cheval sont pareillement des* MACHINES *à ce point de vue. Les outils sont des* MACHINES *simples, et les* MACHINES *ne sont que des outils compliqués.* (F. Bastiat.) *Le travailleur qui consomme son salaire est une* MACHINE *qui se répare et se reproduit.* (Proudh.)

— Mécan. *Machine simple*, Appareil au moyen duquel l'effet se transmet directement de la force à la résistance, comme dans le levier, le coin, les cordes, la vis, le plan incliné, etc. ‖ *Machine composée*, Appareil formé d'organes combinés qui se transmettent la force de proche en proche. ‖ *Machine à vapeur*, Appareil qui a pour moteur la vapeur d'eau développée et condensée par la chaleur : MACHINE À VAPEUR *à haute, à basse pression.* MACHINE À VAPEUR *de* 100, 200, 800, 1,200 *chevaux.* ‖ *Machine à simple effet*, Machine à vapeur dans laquelle le piston descend par le seul effet de la pression atmosphérique, la vapeur n'agissant que sous le piston. ‖ *Machine à double effet*, Machine dans laquelle la vapeur agit alternativement au-dessous et au-dessus du piston. ‖ *Machine à feu*, Nom primitivement donné aux machines à vapeur. ‖ *Machine à soleil*, Machine dont le moteur est la chaleur solaire. ‖ *Machine-outil*, Machine dont l'effet final est un outil mis en mouvement, et qui a pour but de remplacer la main de l'homme.

— Chem. de fer. Syn. de LOCOMOTIVE : MACHINE *Engerth.* MACHINE *Crampton.* MACHINE *de Polonceau.* MACHINE *à voyageurs.* MACHINE *à marchandises.* ‖ *Machine d'alimentation*, Petite machine à vapeur accolée à la chaudière d'une locomotive à roues couplées, et ayant pour objet d'alimenter d'eau cette chaudière après un long stationnement dans les gares. ‖ *Machine de renfort*, Locomotive destinée à remorquer les trains sur les rampes. ‖ *Machine de secours*, Locomotive qui est tenue chauffée aux extrémités de la ligne, ainsi qu'aux dépôts, afin de pouvoir aller au secours d'un train en détresse. ‖ *Machine-tender*, Locomotive munie sur l'arrière de capacités nécessaires à contenir l'eau et le combustible, de manière qu'elle porte elle-même son tender. ‖ *Machine-pilote*, Locomotive servant à conduire les trains dans les parties de la voie rendues difficiles par des réparations ou des accidents. ‖ *Faire machine en arrière*, Renverser la vapeur et faire reculer le train.

— Pyrotechn. *Machine pyrique*, Pièces d'artifice disposées sur des barres, pour servir à la communication des feux.

— Art milit. Engin servant à lancer des projectiles contre l'ennemi, contre des murailles ou des navires : *L'invention de la poudre à canon a fait renoncer aux* MACHINES *de guerre employées par les anciens.* (Acad.) *Les peuples d'Italie n'avaient aucun usage des* MACHINES *propres à faire les sièges.* (Montesq.)

— Mar. *Machine à mâter*, Appareil posé sur un quai ou sur un ponton, pour soulever les mâts, les dresser, les établir à leur place sur les navires.

— Hist. *Machine infernale*, Nom donné à diverses machines combinées pour produire une explosion meurtrière.

— Physiq. *Machine électrique*, Appareil au moyen duquel on développe et l'on conserve l'électricité. ‖ *Machine pneumatique*, Appareil qui sert à faire le vide dans un récipient, ou du moins à y amener l'air à un état de grande raréfaction. ‖ *Machine de compression*, Appareil au moyen duquel on condense l'air ou tout autre gaz dans un récipient. ‖ *Machine d'Atwood*, Appareil qui sert à mesurer la vitesse de la chute des corps, en la modérant pour la rendre observable. ‖ *Machine arithmétique*, Instrument servant à exécuter rapidement certaines opérations d'arithmétique. ‖ *Machine à diviser*, Appareil employé pour marquer des divisions égales sur des lignes droites ou des arcs de cercle.

— Théâtre. Appareil servant à mouvoir les décors et à les remplacer au besoin les uns par les autres : *Eschyle apportait un soin particulier aux habillements de ses acteurs, aux décorations, aux* MACHINES; *enfin, à tout ce qui pouvait augmenter la pompe du spectacle.* (Andrieux.) ‖ Effet dramatique grossier, dans son exagération, et qui parle aux yeux plus qu'à l'esprit : *Des pièces à* MACHINES. ‖ Moyen d'effet scénique : *Notre* MACHINE *tragique ne tourne guère que sur ces trois grands pivots : l'amour, la vengeance, l'ambition.* (Piron.)

— Littér. Moyen hors nature employé par les poëtes pour produire certains changements ou certains effets : *Il est permis aux poëtes de faire intervenir des* MACHINES *partout, et d'employer sans cesse le ministère des dieux.* (P. Le Bossu.) Cette expression, empruntée au théâtre, vient de ce que les dieux descendent sur la scène au moyen de machines.

— Techn. Composition de cire blanche et de soufre qu'on emploie pour blanchir les points des talons de souliers.

— Loc. adv. *Par machine*, D'une façon mécanique ou machinale : *Je ne mange encore que* PAR MACHINE, *comme les chevaux, en me frottant la bouche de vinaigre.* (Mme de La Fayette.) ‖ Vieilli.

— **Syn. Machine, androïde, automate.** V. ANDROÏDE.

— **Encycl.** Econ. pol. Dans l'enfance des sociétés, nous voyons l'ouvrier se servir d'outils fort grossiers, tels que la hache de silex, la massue, etc. A mesure que la civilisation se développe, les instruments se perfectionnent et sont remplacés par les *machines*, instruments plus compliqués, dont le résultat est de nous donner plus de produit avec moins de travail.

Quelques faits, que nous empruntons à MM. Michel Chevalier et Joseph Garnier, donneront une idée de l'énorme différence que l'industrie moderne, avec ses merveilleux moyens d'action, a mise entre les sociétés actuelles et les civilisations qui ont précédé.

Avant l'invention des moulins à eau et des moulins à vent, c'étaient des esclaves qui tournaient la meule. Douze femmes, au dire d'Homère, étaient constamment occupées dans la maison de Pénélope à moudre le grain nécessaire à toute la maison. Nous voyons aujourd'hui un moulin à eau loué 3,000 francs par an exécuter le travail de cent cinquante hommes. Le moulin réalise une économie qu'on peut évaluer à la moitié du prix du blé.

Pour la fabrication du fer, on a calculé qu'avec le mode anciennement usité, et qui subsistait encore il y a peu d'années dans les Pyrénées, un ouvrier produisait en moyenne 6 kilogrammes par jour. Avec les hauts fourneaux modernes, on peut évaluer aujourd'hui la journée d'un ouvrier à 150 kilogrammes; le travail du forgeron est ainsi devenu vingt-cinq fois plus productif, et le produit obtenu est supérieur.

Depuis un siècle à peine, grâce aux inventions de Richard Arkwright et de Watt, les fileuses mécaniques ont remplacé les ouvriers fileurs; cinq personnes suffisent pour surveiller deux métiers de 800 broches. De sorte que, depuis moins d'un siècle, dans l'industrie cotonnière, la puissance productive de l'homme est devenue 320 fois plus considérable.

Les glisseries établies dans les montagnes de la Suisse sont des mécanismes d'une simplicité fort ingénieuse, par lesquels on est parvenu à tirer de hauteurs à peu près inaccessibles, par les moyens de transport ordinaires, des arbres séculaires qui y demeuraient sans valeur. Les glisseries sont des plans inclinés disposés sur des échafaudages passant au-dessus des précipices et des rochers; les arbres placés sur ces glisseries parcourent en deux minutes et demie un espace de douze kilomètres; en six minutes, un arbre passe de la forêt du mont Pilat dans le lac de Lucerne; de là, il descend ensuite dans la Reuss, et, par l'Aar et le Rhin, se rend jusqu'à la mer.

Mme de Sévigné nous apprend qu'il fallait un mois, en 1672, pour aller de Paris à Marseille; aujourd'hui, seize heures suffisent pour accomplir le même trajet. Puisque le temps est de l'argent, comme disent si bien les Américains, on voit quelle incalculable économie ont réalisée pour les populations nos *machines* locomotives.

Les avantages des *machines* sont trop évidents pour qu'il soit besoin d'y insister. Il est incontestable qu'en amenant l'abondance et le bas prix des produits elles ont pour résultat de faire participer des masses de population de plus en plus grandes à la consommation de ces produits, et, par conséquent, d'augmenter le bien-être général. Cependant l'ouvrier a longtemps maudit les *machines*, et des économistes politiques, des hommes distingués les ont attaquées. Il faut que les *machines* aient des inconvénients. Examinons-les.

L'ouvrier a vu dans les *machines* un concurrent terrible, qui fait la besogne d'un grand nombre de bras et qui agit sur la marche du travail comme pourrait le faire l'invasion de travailleurs venus de l'étranger ou des villes voisines. Des hommes d'Etat illustres ont partagé ce sentiment. Un inventeur proposait à Colbert une *machine* qui ferait le travail de dix hommes : « Je cherche, lui répondit le ministre, à faire vivre honnêtement le peuple de son travail, et vous venez me proposer le moyen de lui enlever son travail? Portez votre invention ailleurs. » Le même raisonnement fut reproduit lors de l'établissement des chemins de fer, notamment par M. Thiers. Une critique amère des maux produits dans la classe laborieuse par l'introduction des *machines* a été faite par M. Sismondi. Cet économiste leur reproche, non-seulement d'amener des crises dans les salaires, mais encore d'abrutir l'ouvrier, de lui enlever toute spontanéité, de le réduire à l'état d'engrenage, de l'entasser dans des ateliers malsains.

On ne peut nier que la *machine* diminue le travail; c'est même son but principal. Mais on remarquera qu'en diminuant la main d'œuvre la *machine* permet de fabriquer sur une grande échelle, de diminuer la part de frais généraux incombant à chaque produit, et, par conséquent, de livrer à meilleur marché; or, le bon marché provoque la consommation, les débouchés s'ouvrent et se multiplient, la demande s'accroît, et il faut que la production se tienne au niveau de ces commandes. Ainsi, à ceux qui accusent les *machines* de diminuer le travail, on peut répondre d'abord que souvent elles augmentent la demande de travail, sans sortir du cercle de la même profession. Les ouvriers tisseurs, depuis l'invention des métiers mécaniques, sont de beaucoup plus nombreux que ne l'étaient autrefois les tisserands.

Toutefois, les économistes conviennent que cette réponse n'est pas péremptoire, parce qu'elle ne s'applique pas à tous les cas. Il est impossible de nier que les *machines* n'aient eu, plus d'une fois, pour effet d'éteindre entièrement des industries florissantes, comme cela est arrivé, par exemple, aux ouvriers des Flandres belges, que l'introduction de la filature du lin a jetés dans la misère. Dans ce cas, il faut nécessairement que les ouvriers cherchent un autre métier et recommencent un apprentissage, sous peine de mourir de faim.

Quelques écrivains ont proposé l'indemnisation des ouvriers par les inventeurs ou par les capitalistes et les entrepreneurs appliquant les *machines* nouvelles. Mais ne serait-ce pas décourager l'esprit d'invention et entrer dans un monde de difficultés inextricables? D'autres veulent que l'Etat indemnise lui-même ou procure un autre travail aux ouvriers ainsi expropriés de leur métier. Ce sont là des expédients, comme les ateliers nationaux, la taxe des pauvres, etc.; ce n'est pas une solution. Mieux vaut avouer que la ruine des industries arriérées est la conséquence fatale du progrès, conséquence que les gouvernements doivent atténuer dans la limite du possible, mais qui ne doit pas entraver la marche de l'humanité.

— Mécan. Au point de vue de la mécanique, une *machine* est un ensemble de corps liés les uns aux autres de manière que l'action d'une force s'exerçant sur l'un d'eux puisse se transmettre aux autres, et finalement s'opposer à la résistance d'un obstacle à vaincre. Les forces qui tendent à accélérer le mouvement d'une *machine* sont les forces motrices; celles qui tendent à le ralentir sont les forces résistantes. Une *machine* sert d'intermédiaire pour opposer les forces motrices aux forces résistantes. La disposition d'une *machine* peut être telle qu'une force motrice très-faible l'emporte sur une résistance très-considérable; mais, durant le mouvement uniforme d'une *machine*, la somme des travaux des forces motrices reste toujours égale à la somme totale des travaux des forces résistantes, en y comprenant ceux des résistances passives, qu'on n'avait pas en vue de vaincre, mais dont il est impossible d'éviter l'effet invisible. Une *machine* sert donc à transformer du travail, transformation qui est toujours accompagnée d'une certaine perte.

Les *machines* simples sont le levier, le treuil, qui porte aussi les noms de tour ou de cabestan, et le plan incliné. Chacune de ces *machines* est formée d'un seul corps solide, lié plus ou ou moins intimement à des pièces fixes. Le levier peut tourner dans tous les sens autour d'un point fixe; le treuil ne peut que tourner autour d'un axe fixe; dans le plan incliné, le mobile ne peut se mouvoir que parallèlement à un plan fixe. Les autres *machines*, quelle qu'en soit la complication, ne sont jamais que des combinaisons des trois *machines* simples.

Dans la langue industrielle, on réserve souvent le nom de *machine* au générateur de la force; c'est dans ce sens qu'on emploie le mot de *machine* à vapeur. On nomme mécanismes les appareils qui servent à transmettre l'action de la force.

Lorsque la force motrice des *machines* réside dans un milieu en mouvement, comme cela arrive dans les *machines* hydrauliques et dans les moulins à vent, l'appareil destiné à emmagasiner du travail ou de la force vive prend le nom de récepteur. Les roues hydrauliques, les ailes d'un moulin sont des récepteurs.

Les *machines* se composent d'organes pouvant présenter des variétés infinies. Tels sont les poulies, les engrenages, les bielles, les manivelles, les glissières, etc.

Le théorème des forces vives conduit à l'équation :

$$\frac{1}{2}\,\Sigma(mv^2-mv_0^2)=\mathfrak{T}_{\mathfrak{M}}-\mathfrak{T}_{\mathfrak{R}}-\mathfrak{T}_f-\mathfrak{T}_{\mathfrak{O}},$$

applicable à une *machine* quelconque. Σmv^2 et Σmv_0^2 sont les forces vives de la *machine* à deux époques quelconques t_0 et t; $\mathfrak{T}_{\mathfrak{M}}$, $\mathfrak{T}_{\mathfrak{R}}$, $\mathfrak{T}_f$ et $\mathfrak{T}_{\mathfrak{O}}$ sont les sommes des travaux correspondant au même intervalle $t-t_0$ des forces motrices, des résistances à vaincre, des forces de frottement et des forces moléculaires qui naissent de la compression ou de l'extension des organes. Cette équation montre que le travail moteur $\mathfrak{T}_{\mathfrak{M}}$ reste toujours inférieur au travail résistant utile $\mathfrak{T}_{\mathfrak{R}}$ lorsque la *machine* est revenue au repos, puisque alors, le premier membre étant nul,

$$\mathfrak{T}_{\mathfrak{M}}=\mathfrak{T}_{\mathfrak{R}}+\mathfrak{T}_f+\mathfrak{T}_{\mathfrak{O}}.$$

Il en résulte que l'emploi d'une *machine* comme intermédiaire entre la puissance et la résistance est toujours cause d'une perte de travail. La perte est d'autant plus considérable que les mécanismes sont plus compliqués, parce qu'alors les frottements s'exercent en plus de points. On nomme rendement d'une *machine* le rapport du travail résistant utile au travail moteur dépensé : ce rendement ne dépasse presque jamais 70 pour 100, et il s'abaisse souvent à 30, 20 et même 10 pour 100.

Lorsqu'on met en train une *machine*, le mouvement s'accélère d'abord. Si l'on prend pour origine du temps l'instant où le mouvement a commencé, l'équation se réduit à

$$\frac{1}{2}\,\varepsilon m v^2 = \mathcal{T}\mathcal{M} - \mathcal{T}\mathcal{R} - \mathcal{T}f - \mathcal{T}\mathcal{O},$$

d'où l'on tire

$$\mathcal{T}\mathcal{R} = \mathcal{T}\mathcal{M} - \mathcal{T}f - \mathcal{T}\mathcal{O} - \frac{1}{2}\,\varepsilon m v^2.$$

Dans cette période, par conséquent, le rendement est moins considérable que dans l'état normal, le travail résistant recueilli est inférieur au travail moteur dépensé, non-seulement du travail des résistances passives, mais encore d'une quantité de travail estimée par $\frac{1}{2}\,\varepsilon m v^2$, c'est-à-dire par le demi-accroissement de force vive de l'ensemble de toutes les pièces en mouvement.

Par contre, pendant la période d'arrêt, la force vive entretenue jusque-là dans la *machine* est restituée sous forme de travail. En effet, si l'on prend pour limites du temps les époques où le mouvement commence à se ralentir et où il cesse tout à fait, l'équation donne

$$-\frac{1}{2}\,\varepsilon m v^2 = \mathcal{T}\mathcal{M} - \mathcal{T}\mathcal{R} - \mathcal{T}f - \mathcal{T}\mathcal{O},$$

c'est-à-dire

$$\mathcal{T}\mathcal{R} + \mathcal{T}f + \mathcal{T}\mathcal{O} = \mathcal{T}\mathcal{M} + \frac{1}{2}\,\varepsilon m v^2.$$

Pendant cette période, la somme des travaux résistants l'emporte sur le travail moteur de la quantité $\frac{1}{2}\,\varepsilon m v^2$, qui se retrouve ainsi intégralement.

Pendant la période de mouvement uniforme ou à peu près uniforme, v restant égal à v_0, l'équation indique l'égalité entre le travail moteur et la somme des travaux résistants.

Les *machines* industrielles sont toujours, autant que possible, employées à l'état de mouvement uniforme. La supériorité du rendement, dans ce cas, tient à un grand nombre de causes. Et d'abord il existe généralement une certaine vitesse définie à laquelle correspond un meilleur fonctionnement du récepteur, c'est-à-dire pour laquelle le récepteur peut puiser la quantité maximum de travail dans le milieu où il se trouve. Cette vitesse est celle que l'on doit conserver à la *machine*. De même chaque outil habituellement ne fonctionne bien qu'à une certaine vitesse donnée; en effet, les efforts consécutifs de l'outil produisent dans la pièce soumise à son action des ébranlements vibratoires qu'il importe toujours de laisser s'éteindre chaque fois. Mais la raison prédominante des avantages que présente le mouvement uniforme se tire de la théorie des phénomènes qui accompagnent toute espèce de choc. Tout choc quelconque entre des corps durs ou mous est toujours suivi d'une certaine perte de force vive dans l'ensemble; or, d'une part, toute variation brusque de vitesse dans une *machine* amène inévitablement des chocs très-réels, et, d'autre part, une accélération positive ou négative peut être considérée comme produisant des chocs différentiels, dont la faible intensité serait compensée par leur persistance, si le mouvement restait perpétuellement varié, même entre des limites fixes. Cependant il est impossible d'arriver à une uniformité absolue, non pas seulement parce que les organes destinés aux transmissions ne peuvent pas remplir rigoureusement les conditions géométriques de l'uniformité, mais surtout parce que l'action du moteur est généralement intermittente, comme cela a lieu, par exemple, dans les *machines* à vapeur. On parvient à obtenir à peu près l'uniformité en munissant la *machine* de régulateurs et de volants.

Lorsqu'il s'agit d'une *machine* génératrice de travail, on entend par *force de la machine* la mesure en chevaux-vapeur du travail qu'elle peut transmettre par seconde.

Au point de vue économique, les *machines* sont des appareils destinés à régulariser l'action des forces, à obtenir sans une tension perpétuelle d'esprit et sans presque aucun apprentissage préalable un travail fini d'une délicatesse et d'une précision extrêmes. Par exemple, le travail grossier du tisseur est, par l'intermédiaire d'une *machine* à vapeur conduisant des métiers à tisser, transformé dans ce travail si fin, si délicat et si précis qui produit les guipures, les dentelles à la mécanique, etc. Les combinaisons intelligentes réalisées par un seul ingénieur ont dispensé toute une population d'ouvriers, non-seulement d'une éducation industrielle longue et coûteuse, mais jusqu'à un certain point d'attention et d'intelligence. C'est ce qui explique pourquoi les *machines* permettent de multiplier si considérablement les produits. La perte de travail moteur effectuée dans les *machines* est incomparablement moindre que celle qu'entraînerait le long apprentissage des populations ouvrières.

Nous ne saurions nous occuper ici de l'étude et de la description des innombrables *machines* que l'homme a imaginées pour l'aider dans ses travaux; chacune de celles qui méritent une description aura du reste sa place spéciale dans ce *Dictionnaire*, et nous ne devons nous arrêter, quant à présent, qu'à ceux de ces appareils qui ont conservé le nom de *machine* dans leur désignation spécifique. Mais, avant d'en entreprendre la nomenclature, il est nécessaire de tenter une classification des *machines*, non pas une classification théorique, qui ne présenterait ni intérêt ni utilité, mais une classification pratique empruntée aux usages industriels. A ce point de vue, on distingue tout d'abord deux grandes classes de *machines :* les *machines* motrices et les *machines*-outils. Les *machines*-outils sont infiniment variées, et le nombre s'en accroît chaque jour avec des types si divers et si dissemblables qu'elles défient toute tentative de classification. Il n'en est pas de même des *machines* motrices, qu'il est possible de ranger sous quelques chefs principaux.

— MACHINES MOTRICES. Les plus anciennes *machines* motrices sont incontestablement celles qui ont pour moteur la force musculaire de l'homme ou des animaux. Dans cette classe se groupent des *machines* qui sont encore aujourd'hui employées partout, telles que les manéges à chevaux, les roues à chevilles employées dans l'exploitation des carrières, les manivelles, les leviers, les treuils, etc. Viennent ensuite les *machines* dont l'agent est la pesanteur des solides ou des liquides. Comme exemple de *machines* reposant sur l'action de la pesanteur des solides, nous avons les horloges à poids. Pour l'action des liquides, il faut distinguer deux cas : le liquide peut agir sans vitesse initiale, par sa seule pression, comme dans les balances d'eau, les roues à augets, les *machines* à colonne d'eau, ou bien les liquides peuvent agir par la force vive que leur a communiquée l'action de la pesanteur, comme dans les roues à réaction, les turbines, les roues à aubes courbes, qui reçoivent les deux modes d'action du liquide. Si l'on veut classer à la suite les *machines* qui reçoivent l'action de la force vive des gaz, on trouve les moulins à vent et les compteurs à gaz. Viennent ensuite les *machines thermiques*, classe de beaucoup la plus importante et qui est surtout caractérisée par les *machines* à vapeur, classe infiniment intéressante par les immenses services qu'elle a rendus et qu'elle promet de rendre à l'humanité, mais à laquelle nous devons un article à part. V. VAPEUR.

— *Machines à air comprimé.* Il va sans dire que, dans ces *machines*, l'air comprimé n'est pas le premier moteur, et qu'il est comprimé lui-même à l'aide d'un autre moteur dans un appareil spécial. Ce dernier appareil est mû, non point par la vapeur, qu'il serait plus simple dans ce cas d'appliquer directement, mais par des moteurs naturels, des chutes d'eau par exemple. L'air comprimé agit ensuite dans des appareils tout à fait semblables aux *machines* à vapeur. Il a cet avantage sur la vapeur que, sa force d'expansion n'étant pas due à l'élévation de sa température, on n'a pas à redouter de perte par le refroidissement, et l'on peut, par conséquent, employer l'air comprimé à de grandes distances du lieu où l'on produit la compression. C'est ainsi qu'au percement du mont Cenis les forets étaient mis en mouvement, au fond de la mine, à l'aide de l'expansion de l'air qu'une chute d'eau comprimait à son entrée.

— *Machines à air chaud.* La vapeur d'eau a de grands inconvénients : le principal est l'énorme déperdition de chaleur qu'elle subit par le rayonnement. Pour échapper à cette difficulté, Ericsson a construit des *machines* à simple effet, dans lesquelles il introduit de l'air préalablement comprimé, et qu'il chauffe ensuite dans le cylindre même. Pour utiliser le calorique que conserve l'air après son action, il avait imaginé de le recueillir sur des toiles métalliques, au moyen desquelles il chauffait une nouvelle quantité d'air; mais cette combinaison n'eut pas de résultat appréciable. Du reste, les *machines* d'Ericsson elles-mêmes n'ont pas eu un grand succès, et ne se sont guère répandues jusqu'ici en dehors des Etats-Unis. Peut-être méritaient-elles un meilleur accueil.

— *Machines à gaz.* Ces appareils reposent sur une idée des plus hardies : l'accroissement de volume qui se produit dans un gaz par la combustion. Un pareil phénomène ne se produit ordinairement qu'avec une soudaineté et une violence incompatibles avec le fonctionnement des *machines*. Les inventeurs sont cependant parvenus à régulariser cette force brutale et à en tirer le meilleur parti.

La première *machine* à gaz a été construite par M. Hugon, directeur du gaz portatif à Paris. Cet inventeur eut longtemps à lutter contre la nature instantanée de la force qu'il voulait utiliser et qui brisait ses appareils au lieu de les faire fonctionner. Il opéra successivement la combustion sur les faces du piston, puis dans un cylindre à part, sans obtenir de résultat satisfaisant. Il imagina sans plus de succès d'employer la combustion du gaz à comprimer de l'air, qui aurait servi ensuite comme moteur. Enfin, il fit opérer l'explosion du gaz sur une masse d'eau, dont il remplit son appareil. La *machine* fonctionna régulièrement, mais d'une façon peu économique, car il fallait 1,600 litres de gaz par heure et par force de cheval, ce qui représente à Paris une dépense de 48 centimes, quatre fois environ la dépense d'une *machine* à vapeur de même force.

M. Lenoir a repris, avec quelques modifications heureuses, l'idée d'opérer la combustion du gaz dans le cylindre même. L'inflammation s'opère au moyen d'une étincelle électrique. Malheureusement la rapide élévation de la température du cylindre produisait la rapide destruction de cet organe, qu'on n'a pu préserver qu'à l'aide d'une circulation d'eau froide. Or, un pareil procédé est tout à fait antiéconomique, puisqu'il opère un abaissement de la température du gaz, et, par conséquent, une perte de travail. Aussi la dépense de la *machine* Lenoir s'élève-t-elle jusqu'à 3,000 litres par heure et par cheval, presque le double de celle de l'appareil Hugon, et sept fois environ celle des *machines* à vapeur. Malgré cet inconvénient, la régularité de la marche, la facilité de l'installer partout dans les villes qui possèdent des usines à gaz, la suppression de l'eau, la sécurité, car les dangers d'explosion n'existent plus, ont fait adopter la *machine* Lenoir dans un grand nombre d'ateliers qui n'ont pas besoin d'une *machine* bien puissante.

Prise en soi et au point de vue économique, la *machine* à gaz est une fausse conception, puisque, au lieu d'employer directement la combustion de la houille et du gaz qu'elle contient, elle exige une distillation préalable, qui est nécessairement coûteuse. Le gaz d'éclairage, pris au compteur d'un établissement, a un prix de beaucoup plus élevé que si on l'emploie en nature, par la combustion de la houille; il y a en plus toute la dépense de calorique nécessaire aux usines à gaz.

— *Machines électromotrices.* V. ÉLECTROMOTEUR.

— *Machines à soleil.* En 1868, un journal de Stockholm publia une lettre de M. Ericsson, le célèbre inventeur de la *machine* à air chaud, qui annonçait un moyen trouvé par lui d'utiliser comme moteur la chaleur du soleil. Bien que cette invention ne paraisse pas avoir eu d'application sérieuse, la lettre de M. Ericsson est assez intéressante pour que nous croyions devoir la reproduire ici :

« Depuis quelques années, j'ai passé beaucoup de temps à faire des expériences destinées à démontrer jusqu'à quel point il est possible de condenser les rayons du soleil pour en obtenir une force motrice. Les expériences bien connues de sir John Herschel et de M. Pouillet pour calculer l'influence des rayons du soleil, quelque intéressantes qu'elles soient, n'étaient faites qu'à de basses températures et démontraient seulement quelle quantité de glace on pouvait fondre, quelle quantité d'eau on pouvait chauffer à l'aide des rayons du soleil à un certain nombre de degrés au-dessous de la température de l'eau bouillante, tandis que mes recherches étaient dirigées vers la question de savoir quelle puissance de chaleur se produit par la condensation des rayons et leur concentration sur des surfaces comparativement petites. Je me suis également efforcé de découvrir les meilleurs moyens d'obtenir cette condensation, et j'ai construit trois *machines* différentes, que j'appelle *machines* à soleil, pour la création de mon nouveau pouvoir moteur. L'une de ces *machines* est mue par la vapeur, laquelle est produite par la condensation des rayons du soleil; les deux autres sont mises en mouvement par le pouvoir expansif de l'air atmosphérique échauffé par les rayons condensés.

» Comme l'espace me manque pour décrire ces *machines* à soleil et l'appareil que j'ai construit pour la condensation des rayons ainsi que pour obtenir le degré voulu de chaleur, je bornerai les présentes observations au pouvoir moteur lui-même. L'expérience m'a démontré que l'action du soleil sur une superficie de 10 pieds carrés, mise en œuvre par mon appareil, peut évaporer 489 pouces cubes d'eau par heure et élever 35,000 livres à la hauteur d'un pied en une minute, ce qui est plus que la force du cheval-vapeur.

» Des calculs que je viens d'achever m'ont prouvé que, si les rayons qui aujourd'hui se projettent sur les toits de Philadelphie étaient condensés, ils suffiraient pour mettre en marche 5,000 *machines* à vapeur chacune de 20 chevaux.

» L'une des particularités les plus remarquables, c'est qu'on peut obtenir la nouvelle force sans occuper la surface de terrains servant à d'autres usages. Pour en donner un exemple, supposons 1 mille suédois carré (égal à 49 milles anglais) couvert d'appareils condensateurs et de *machines* à soleil; supposez que la moitié de la surface soit occupée par des bâtiments, des chemins, etc.; il nous reste 648,000,000 pieds carrés libres (2 pieds suédois = 0m,598). Aujourd'hui que mon appareil condensateur a démontré que 100 pieds carrés suffisent amplement à produire 1 cheval-vapeur, il s'ensuit que l'on peut établir 64,800 *machines* à vapeur à l'aide des rayons projetés sur 1 mille suédois carré.

» Archimède ayant calculé la puissance du levier expliquait qu'à l'aide de ce levier on pouvait mouvoir la terre; j'affirme qu'en condensant les rayons du soleil on peut créer une force capable d'arrêter la terre dans sa marche.

» Nous avons à peine commencé à exploiter les bassins houillers de l'Europe, et déjà l'on commence en Angleterre à supputer à quelle époque ils seront épuisés. Dans un millier d'années, une goutte dans l'océan des temps, il ne restera pas de charbon en Europe si le soleil n'est pas employé.

» Il est vrai que souvent les rayons du soleil ne nous parviennent pas; mais les ingénieurs expérimentés n'éprouveront aucune difficulté à faire des provisions contre les jours de pluie. Une grande portion de la surface de la terre est de plus illuminée par un soleil toujours serein. La surface sur laquelle la *machine* à soleil peut travailler peut être regardée comme illimitée, ainsi que la puissance qui peut être engendrée. »

Cette lettre a fait grand bruit en son temps; les immenses difficultés pratiques du système d'Ericsson l'on fait abandonner depuis longtemps.

— *Machines à colonne d'eau.* Comme les *machines* à vapeur, ces *machines* peuvent être à simple ou à double effet. Dans celles du premier système, l'eau fournie par un réservoir situé à une grande hauteur, et qui doit agir par sa seule pression, est admise sous un piston absolument disposé comme celui des *machines* à vapeur. Quand le piston, soulevé par la pression de l'eau, est arrivé à bout de course, la communication du cylindre avec le réservoir d'eau est tout à coup interrompue, un robinet de décharge placé dans le fond du cylindre s'ouvre en même temps, l'eau s'écoule et le piston redescend en même temps par la pression atmosphérique. On cite, parmi les *machines* de ce type les plus remarquables, celle que l'ingénieur Yuncker a fait établir en 1835 dans les mines d'Huelgoat, en Bretagne, pour y être employée à l'épuisement des eaux.

Les *machines* à double effet admettent, comme le mot le dit, l'eau du réservoir alternativement au-dessous et au-dessus du piston, à l'aide d'un mécanisme qui rappelle le tiroir des *machines* à vapeur, mais qui est bien plus simple, à cause de la plus grande facilité d'obturation. Nous citerons, parmi les *machines* de ce type, celle que M. Pfetsch a fait établir en 1860 à Saint-Nicolas-Varangeville, dans le département de la Meurthe.

— *Machines aspirantes.* Pour renouveler l'air des mines, il suffit d'établir un puits dans lequel on aspire l'air à l'aide d'une pompe particulière, et un autre puits destiné à remplacer par de l'air atmosphérique l'air vicié enlevé par la pompe. Mais l'air étant à peine comprimé dans celle-ci, et le travail à réaliser demandant ainsi un déploiement de force presque nul, les frottements, si l'on employait les pistons ordinaires, prendraient une importance énorme relativement à l'effet utile qu'on se propose d'obtenir. Pour réaliser économiquement le résultat voulu, on a remplacé, dans les mines du Hartz, le piston par une cloche renversée, portant à sa partie supérieure une soupape qui se ferme par son propre poids. Le corps de pompe, notablement plus large que la cloche, est en partie rempli d'eau et traversé en son milieu par un tube qui doit amener l'air de la mine sous la cloche, et qui porte comme elle à son ouverture supérieure une soupape disposée de la même façon. Le fonctionnement de l'appareil est facile à comprendre : si l'on fait descendre la cloche, la pression de l'air ouvre la soupape de la cloche, ferme celle du tube, et l'air de la cloche se perd dans l'atmosphère. Les soupapes jouent en sens opposé quand la cloche remonte, et alors celle-ci se remplit de l'air de la mine. On dispose généralement deux appareils reliés par un balancier, ce qui en facilite la manœuvre et rend continu l'appel de l'air. La dépense de force est presque nulle.

— MACHINES-OUTILS. On nomme généralement *machines*-outils tous les appareils qui, reliés à l'arbre mis en mouvement par la *machine* motrice, exécutent les différents travaux d'un atelier. Le mouvement se transmet de l'arbre principal aux *machines*-outils par l'intermédiaire d'engrenages ou plus souvent de courroies. Les *machines*-outils sont aussi nombreuses que les besoins de l'industrie. Nous ne décrirons ici, selon la loi des dictionnaires, que celles à qui l'ordre alphabétique assigne ici leur place; les autres seront décrites en leur lieu.

— *Machines à raboter et à planer.* Ces importantes *machines*, dont l'application est récente, peuvent être divisées en deux classes : celles à outil mobile et celles à outil fixe. Les *machines* du premier genre n'ont été construites qu'en France; les secondes ont été importées d'Angleterre, où elles sont généralement préférées, parce que, dans le cas de la mobilité de l'outil, on a craint de ne pas obtenir une action assez régulièrement énergique pour produire un dressage parfait des surfaces. Mais cette crainte, qui peut être fondée pour les *machines* de petit échantillon, n'est pas fondée pour les très-grandes *machines* dans lesquelles le chariot porte-outil est d'un poids considérable. Elles deviennent alors plus avantageuses, en ce qu'elles tiennent moins de place que celles à outil fixe, puisque la course du burin se règle sur la longueur de la pièce à raboter. De plus, il est bien évident qu'il est plus simple de faire mouvoir le porte-outil qu'un plateau de *machine* déjà excessivement lourd par lui-même supportant des pièces qui pèsent quelquefois plusieurs milliers de kilogrammes.

Quelle que soit d'ailleurs la partie de la *machine* douée du mouvement de va-et-vient, ce mouvement s'obtient toujours par les mêmes moyens, qui sont au nombre de trois: ou bien le mouvement de translation est produit par une chaîne sans fin à laquelle est accroché le chariot mobile et qui reçoit le mouvement par deux roues avec lesquelles elle engrène; ou bien on fait usage d'une crémaillère horizontale engrenant avec une ou plusieurs roues dentées; ou bien enfin on se sert d'une vis disposée horizontalement sur toute la longueur de la *machine* et à laquelle on donne un mouvement de rotation qui entraîne un écrou mobile auquel est fixé le chariot.

La première disposition ne s'applique guère qu'aux *machines* de faibles dimensions; pour les très-grandes *machines,* la dernière offre seule assez de sûreté.

Dans tous les cas possibles, l'outil ne travaille que durant le temps du mouvement d'aller; le retour ne produit rien et sert simplement à ramener la pièce ou l'outil dans la position initiale, de façon à permettre à l'appareil de donner un second coup de burin dans les mêmes conditions que le précédent. Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, on a imaginé des dispositions spéciales, afin de produire un mouvement de retour beaucoup plus rapide que le mouvement d'aller; mais on n'a atteint ce but qu'à l'aide de dispositions mécaniques fort ingénieuses sans doute, mais compliquées et sujettes à des dérangements fréquents. La solution véritablement pratique et radicale de la question consiste à s'arranger de façon que la pièce soit attaquée pendant l'aller et pendant le retour. On a d'abord construit des *machines* à deux outils agissant en sens contraire, dont l'un dégrossit la surface à raboter et l'autre la termine. Cette disposition est délicate et demande beaucoup de soin et d'attention de la part de l'ouvrier, ce qui est toujours un inconvénient.

Les *machines* à deux outils ne présentaient encore qu'une amélioration insuffisante, et elles ont été complétement abandonnées depuis que le perfectionnement dû à Whitworth a résolu la question de la manière la plus simple et la plus commode. Dans sa *machine*, le même outil travaille constamment, tandis que le chariot porte-pièce avance dans un sens ou dans l'autre avec la même vitesse. Pour cela, à chaque extrémité de la course, l'outil décrit une demi-révolution sur lui-même, autour d'un axe vertical, en s'avançant transversalement d'une certaine quantité. Ce n'est pas ici le lieu de décrire les diverses dispositions mécaniques, embrayages, débrayages, etc., qui produisent les changements de sens, les accélérations des mouvements et autres effets spéciaux à ces sortes de *machines.* Ces organes et ces dispositifs sont d'ailleurs très-nombreux et varient, pour ainsi dire, à la volonté du constructeur. La *machine* de Withworth a obtenu la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. Depuis lors, elle n'a été modifiée que dans des dispositions de détail.

La fabrication des plaques de tôle pour le blindage des vaisseaux a conduit à la construction de *machines* à raboter spéciales. Les masses à mouvoir étant considérables, et le travail devant s'effectuer dans tous les sens, le chariot a été complétement supprimé. Les pièces sont maintenues par des griffes ou mâchoires à leurs deux extrémités. Ces plaques peuvent être tournées dans tous les sens par le mouvement d'une vis et d'un pignon denté, tandis que l'outil est mobile et peut parcourir toutes les surfaces.

Voici quelques données spéciales aux *machines* à raboter les métaux, suivant la nature des surfaces sur lesquelles elles agissent et suivant les dimensions des *machines.*

La vitesse de l'outil varie naturellement suivant la matière sur laquelle il agit; ainsi, pour des *machines* de petite dimension, la vitesse du mouvement de translation est par seconde :

Pour l'acier.	de 0^{m},10	à 0^{m},12
le fer	0^{m},125	— 0^{m},20
la fonte douce. . . .	0^{m},15	— 0^{m},23
la fonte dure. . . .	0^{m},225	— 0^{m},35
le cuivre ou bronze.	0^{m},30	— 0^{m},38

Quant au mouvement transversal de l'outil, il varie, suivant les dimensions des *machines*, de 0^{m},001 à 0^{m},002.

La plus grande largeur des copeaux varie. Pour les *machines* faibles, elle est de 0^{m},090 (fonte), 0^{m},005 (fer); pour les fortes *machines*, elle est de 0^{m},004.

La plus grande pression, au bout de l'outil, ne dépasse pas 500 kilogrammes, et la force employée pour mouvoir la *machine* est de deux à trois chevaux. Outre les *machines* à raboter spécialement destinées au rabotage des parties planes, il existe des *machines* de systèmes différents pouvant raboter des parties circulaires ou cylindriques ou des surfaces de petite dimension. Telles sont les *machines* à raboter les métaux.

Depuis quelques années, dans les grands ateliers, le rabotage et le planage des madriers, des planches, des frises, ne s'effectuent plus à la main, mais au moyen de procédés mécaniques. Dans les *machines* à raboter le bois, les organes travailleurs sont généralement composés de bouvets de diverses formes, montés, au moyen d'un manchon, sur un arbre horizontal animé d'un mouvement de rotation continu, pendant que la pièce, placée au-dessous, chemine sur un chariot, de façon que le rabotage ait lieu longitudinalement, suivant les fibres du bois. On a établi d'autres *machines* reposant sur un principe différent; dans celles-ci, les bouvets et les rabots sont fixés sur un grand plateau porte-outils, monté à l'extrémité d'un arbre vertical qui reçoit un mouvement de rotation rapide pendant que la pièce avance lentement; la superficie de celle-ci est enlevée, non plus longitudinalement, suivant les fibres du bois, mais obliquement, suivant des portions de cercle. Dans ces *machines,* la vitesse imprimée à l'arbre principal, pour le travail ordinaire des madriers en chêne, est de 240 à 250 tours par minute, et le déplacement du bois est d'environ 1^{m},20 dans le même temps. On peut raboter ainsi de 400 à 500 mètres carrés par journée de dix heures, environ 50 à 55 fois plus qu'un ouvrier dans le même temps. Une *machine* à raboter les planches, dont la poulie motrice fait 600 tours par minute, exige un cheval-vapeur et demi; une *machine* à raboter les gros bois, faisant 300 tours par minute, demande trois chevaux-vapeur.

— *Machines à percer.* On désigne sous le nom de *machines* à percer des *machines*-outils que l'on rencontre dans les ateliers de construction, et qui consistent essentiellement en des systèmes propres à donner au foret un mouvement de rotation, en même temps qu'un mouvement rectiligne de montée et de descente. On distingue les *machines* à percer à colonne et portatives; les *machines* à percer à fût, faciles à appliquer contre le mur et portant une mordache pour le centrage des pièces; les *machines* à percer verticales, à engrenages pouvant percer, avec 0^{m},20 de course, des trous de 0^{m},20, 0^{m},45, 0^{m},70 de hauteur avec des diamètres de 0^{m},04, 0^{m},06 et 0^{m},08; les *machines* à percer avec chariot horizontal; les *machines* à plateau mobile et à mouvement continu; les *machines* à percer doubles à vitesse variable, et les *machines* à percer radiales, dues à Whitworth. Ces dernières *machines,* qui sont les plus intéressantes, se composent d'un porte-outil ou porte-foret susceptible non-seulement de descendre ou de monter comme dans les perceuses ordinaires, mais encore d'avancer ou de reculer et de marcher à volonté en tous sens, pour aller chercher les parties de la pièce, qui reste fixe.

— *Machines à forer.* Pour obtenir une plus grande homogénéité du métal ou à cause de certaines difficultés d'exécution, il est des pièces destinées à être creuses, et que l'on est contraint de couler pleines. Si la cavité à creuser est régulièrement cylindrique, on peut la pratiquer à l'aide de certains appareils connus sous le nom de *machines* à forer. Ce sont des tours, les uns verticaux, la plupart horizontaux, dans lesquels le foret est généralement immobile, ou du moins se meut lentement dans un sens rectiligne, à mesure que son travail avance, et la pièce à creuser tourne sur elle-même. Le foret est poussé à l'aide d'un fort poids qui agit automatiquement.

Les plus remarquables des *machines* à forer sont celles que l'on emploie pour le forage des canons.

— *Machines à poinçonner.* Les *machines* à poinçonner sont employées presque exclusivement aujourd'hui dans la chaudronnerie pour percer la tôle, les cornières, etc. Ces appareils reposent tous sur le même principe : un levier ou bracon, articulé en un point de sa longueur autour d'un axe qui le divise en deux parties proportionnelles, est muni, à l'extrémité la plus courte, d'un poinçon cylindrique qui doit opérer le perçage, et, à l'extrémité la plus longue, d'un galet sur lequel vient agir un excentrique ou une came épicycloïdale. Celle-ci, dans son mouvement de rotation, soulève le grand levier, abaisse en même temps le petit, et force celui-ci à presser avec une force proportionnelle au rapport qui existe entre leur longueur. Il existe de ces *machines* qui produisent des efforts de plus de 100,000 kilogrammes. Une disposition très-généralement employée, et qui permet d'obtenir une grande exactitude dans ce mode de perçage; consiste à donner au poinçon un mouvement alternatif continu, de telle sorte qu'il ne fasse qu'appuyer sur la tôle dans sa descente et ne la traverse que quand on embraye. Ce mode de perçage ne s'emploie dans les constructions importantes que pour les pièces de faibles dimensions. On fait encore usage, lorsqu'il s'agit de percer une rangée de trous sur une seule ligne, de *machines* à poinçonner à chariot diviseur, auquel il suffit de donner un mouvement intermittent réglé, soit par une crémaillère dont le pas est exactement égal à la distance des trous, soit par tout autre moyen de division. En fixant alors la tôle sous la *machine* à poinçonner, le chariot s'avance d'un cran dans l'intervalle pendant lequel le poinçon a abandonné la tôle. Un trou se trouve ainsi percé avec une grande rapidité et une exactitude qu'on peut rendre rigoureuse en apportant quelque soin à la construction de l'appareil. L'extrémité du poinçon est bien plane et recouverte de stries pour empêcher le glissement de la tôle; le trou de la matrice est conique, afin de faciliter le dégagement. Un poinçon de 22 millimètres, convenablement trempé, peut percer environ 5,000 trous sans réparation. On emploie, pour opérer le perçage dans les pièces symétriques, des *machines* à double poinçon, avec lesquelles on atténue le contournement du fer en perçant à la fois deux rangées de trous situés de chaque côté de la nervure.

Une *machine* à poinçonner de moyenne force peut percer environ 16 trous par minute, en travail continu; mais le travail effectif dépend beaucoup des dimensions de la tôle et du nombre de trous à percer dans la même feuille. Ainsi, une feuille de 2^{m},75, portant 76 trous, exige 30 minutes, ce qui fait seulement 2 trous 1/2 par minute; le temps nécessaire pour fixer la tôle est d'environ 12 minutes. On compte, en moyenne, sur 2,000 trous par journée de dix heures, en opérant sur un grand nombre de feuilles à peu près identiques.

— *Machines à mortaiser les métaux.* Ces intéressantes *machines*, dont la construction présentait un problème qu'on a cru longtemps insoluble, peuvent être considérées comme une combinaison de la *machine* à raboter avec la *machine* à percer. Pour se rendre compte de leur action, il faut se rappeler la façon dont les menuisiers ébauchent leurs mortaises, en creusant des trous de mèche très-rapprochés, ayant sensiblement en diamètre la largeur de la mortaise. Toutefois, quand il s'agit de travailler les métaux, on ne peut procéder complétement de la même façon; l'outil à mortaiser doit livrer un travail complétement achevé. Dans ce but, au lieu de percer des trous successifs et isolés, on manœuvre la pièce à mortaiser au-dessus de l'outil, de façon à travailler progressivement la mortaise sur toute son étendue. Le travail obtenu par ce procédé est aussi bien fait qu'on peut le désirer. Les *machines* à mortaiser les plus répandues sont celles de Sharp et Stewart et de Shanks.

On a longtemps donné le nom impropre de *machines* à mortaiser à de véritables *machines* à raboter qui opèrent sur des surfaces verticales au lieu de surfaces horizontales.

— *Machines à fileter et à tarauder.* Ces *machines* sont de véritables tours dans lesquels l'invention des filières de Whitworth a amené d'importantes modifications (v. FILIÈRE). Le taraudage des écrous s'y opère à l'aide de tarauds coniques. La *machine* de Whitworth est des plus simples : elle se compose d'une poupée avec mandrin à mâchoire et d'un support fixe pour la filière. Sharp et Stewart, par une modification ingénieuse, ont pu échapper à la nécessité de dévisser le boulon après le filetage, en écartant à volonté les peignes qui ont servi à cette opération.

— *Machine à tailler les engrenages.* V. ENGRENAGE.

— *Machine à river.* La *machine* à river de Lemaître réunit les conditions voulues pour exécuter rapidement de bonnes rivures avec les tôles les plus fortes employées dans la grosse chaudronnerie. Lorsqu'on exécute une rivure, il ne suffit pas, pour obtenir le résultat voulu, d'écraser fortement le rivet pour former la tête, il faut aussi que les pinces aient été préalablement rapprochées et mises en contact parfait. Lemaître a réalisé cette condition de la façon la plus heureuse, en composant sa *machine* à river de deux organes dont l'un est destiné à serrer fortement les pinces, et l'autre à former ensuite la tête du rivet. Ajoutons que cette *machine* peut être transformée en *machine* à percer, en substituant à l'un des outils précédents un poinçon *ad hoc.*

Une autre *machine* à river, celle de M. Gouin, permet de faire poser par quatre hommes environ 2,000 rivets par jour.

— *Machines à coudre.* Les tentatives de couture mécanique sont déjà anciennes. On peut distinguer, dans l'histoire des *machines* à coudre, quatre périodes. La première commence avec ce siècle par les essais infructueux faits en Amérique et en Europe pour transformer le travail de la couture en imitant les mouvements d'une main qui coud. Thomas Stone et James Henderson (1804) n'ont rien imaginé de mieux que deux pinces saisissant l'aiguille l'une au-dessous, l'autre au-dessus de l'étoffe, et la tirant alternativement en sens contraires, comme pourrait faire une main humaine, mais plus lentement.

En 1834, Heilman exposait à Paris une *machine* considérée alors comme admirable, et dont l'aiguille avait l'œil au milieu et une pointe à chaque extrémité, ce qui évitait de retourner cette aiguille sur elle-même à chaque point qu'elle faisait. La lenteur du travail et la complication du mécanisme sont compensées par le nombre des aiguilles simultanément employées. Cette *machine*, perfectionnée par Houldworth, était conduite au pantographe, et requérait le service de cinq femmes. Elle fut remarquée à l'Exposition de 1851, et a été conservée comme *machine* à broder.

Longtemps auparavant (en 1830), Thimonnier et Ferrand avaient tracé une meilleure voie et avaient réussi à produire le point de chaînette, ou pour mieux dire une imitation de ce point que nous décrivons plus loin. Ce fut la seconde période.

La troisième commence en 1846, époque où l'Américain Elias Howe découvrit la première *machine* à navette. Alors commença véritablement l'application de la *machine* à coudre; elle obtint rapidement en Amérique une vogue *immense. La quatrième période* commence en 1850, par la *machine* américaine de Wheler et Wilson, qui donne sans navette, à l'aide d'un mécanisme extrêmement simplifié, le point de navette. Ce fut le triomphe complet et définitif de la couture mécanique.

On voit d'après cela que le mérite des *machines* à coudre repose en majeure partie sur le genre de point qu'elles exécutent; il est donc indispensable d'entrer à ce sujet dans quelques détails. Inutile de parler du point de surjet qu'exécutaient les informes *machines* créées par les premiers inventeurs. Le point de chaînette, qui lui succéda, est identique au point de crochet ou de tricot; un côté de la couture ressemble au piqué au point arrière, et l'autre à une broderie chaînette. L'inconvénient de ce point est de se défiler aussitôt que l'on tire le bout du fil, du côté par où finit la chaînette.

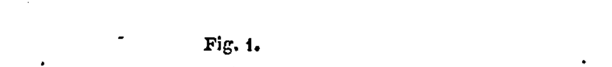

Fig. 1.

Il suffit de jeter les yeux sur le dessin ci-dessus pour comprendre comment, en tirant le fil en *a*, on détruira toute la couture. Ce point s'exécute à l'aide d'une aiguille munie d'un crochet, qui, perçant l'étoffe, va saisir le fil en dessous, le ramène en boucle au-dessus, perce de nouveau l'étoffe un peu plus loin, va saisir une nouvelle boucle qu'elle engage dans la première, et ainsi de suite.

L'Américain Singer (1854), voulant obvier à l'inconvénient capital de la chaînette, imagina un mécanisme fort ingénieux, au moyen duquel il exécutait un nœud tous les huit points. Le système était suffisant, mais de plus parfaits l'ont fait oublier.

On a imaginé de substituer, au point de chaînette à un fil, un autre point de chaînette formé de deux fils passant réciproquement l'un dans la boucle de l'autre.

Il offre le même inconvénient que le précédent, et de plus demande beaucoup de fil (6^{m},50 par mètre de couture).

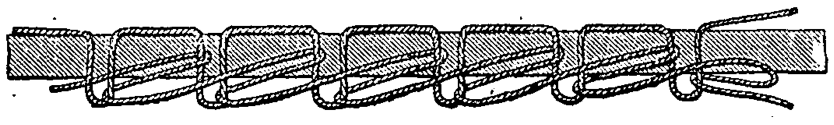

Fig. 2.

MM. Grover et Baker, deux Américains, ont trouvé une *machine* qui produit ce point à l'aide de deux aiguilles, l'une verticale, et l'autre de forme circulaire, animée d'un va-et-vient rotatif dans un plan horizontal, et portant un fil à son œil extrême. Le mouvement relatif de ces deux aiguilles produit un double point de chaînette dans lequel les boucles successives du fil supérieur sont traversées et embrassées par celles que forme le fil inférieur. L'inconvénient de la chaînette subsiste; il paraît cependant que l'usage de cette *machine* était assez répandu aux États-Unis avant les derniers perfectionnements.

Un autre point, dit point bouclé à un fil, diffère peu des précédents. Chaque boucle est tordue avant que la boucle suivante s'enlace avec elle, ce qui produit une couture forte et élastique. La torsion et la formation des boucles sont obtenues par un double crochet automatique et rotatif qui fonctionne avec une rapidité et une exactitude remarquables. Quelques-unes de ces *machines,* réduites à leur plus simple expression, fonctionnent sans le moindre bruit. Grâce à une ingénieuse disposition, la *machine* ne saurait marcher à contre-sens.

Le point de navette, ainsi dit de ce qu'il fut d'abord exécuté par des *machines* à navette, a fait oublier tous les autres. C'est un point lié, à deux fils, indécousable, et formant un piqué symétrique de chaque côté de l'étoffe; c'est en outre celui qui use le moins de fil. Deux procédés principaux sont en présence : celui de Elias Howe junior, le plus ancien, et qui exécute le point lié avec la navette, et celui de la maison Wheler et Wilson, plus simple, et qui exécute le point sans navette.

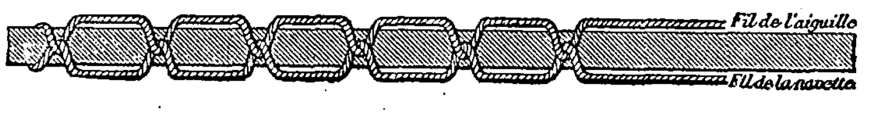

Fig. 3.

Dans le premier système, on produit le mouvement alternatif à l'aide de cames à rainures et d'excentriques, mode de transmission très-lourd, très-fatigant, très-bruyant. Les navettes s'usent vite, et d'ailleurs la tension du fil laisse à désirer.

Les *machines* à point de navette, avec deux fils, sont essentiellement américaines.

Voici la description qui en a été donée :

« Une aiguille verticale, dit Willis, percée près de la pointe, est alimentée par une bobine; l'aiguille descend, perce l'étoffe et forme, en dessous, une boucle avec le fil; une petite navette, placée en bas, traverse la boucle avec un second fil par un va-et-vient horizontal; l'aiguille se relève alors, tire avec elle son propre fil, et serre la boucle en même temps que le fil de la navette. Ce procédé est répété tout le long de la couture, et de là résulte, d'un côté de l'étoffe, une série de points imitant le point arrière ou piqûre à la main; de l'autre, si c'est du lin, la couture montre le fil de navette parfaitement droit et retenu à de petits intervalles par les boucles du fil supérieur qui, cependant, disparaissent lorsqu'on opère sur une étoffe de laine, où ils se logent dans l'épaisseur. La première *machine* de ce genre fut inventée en 1834, par Walter Hunt, en Amérique; c'est la première véritable *machine* à coudre américaine. L'inventeur, n'ayant pas réussi à la faire fonctionner d'une manière pratique, laissa son projet dans l'oubli jusqu'en 1846, époque à laquelle Elias Howe fut patenté pour une *machine* ayant les mêmes organes, mais si bien combinés, qu'elle a obtenu un succès prodigieux dans ce pays où la main-d'œuvre est si chère. Elle est la première véritable *machine* à coudre pour l'usage général.

» La construction de cette *machine* a subi des simplifications importantes et des changements essentiels dans les dispositions des parties travaillantes et du mécanisme qui produit les mouvements relatifs... Le mécanisme des *machines* Thomas diffère de celui des autres machines, en ce qu'on y emploie une disposition très-simple de leviers mis en action par les rainures ondulées d'une roue plate. La construction de la navette est aussi améliorée. Les couseuses de M. Seymour, de New-York, donnent 500 points par minute, et se prêtent à tous les matériaux, tels que drap, cuir, soie, feutre et toile, ainsi qu'à l'ouatage. »

L'invention de Thomas, dont la patente anglaise datait de 1846 et le brevet français de 1847, ne présentait d'autre caractère spécial qu'une aiguille oscillante avec sa navette. L'aiguille, lorsqu'elle avait pénétré dans le tissu, laissait une boucle de fil, dans laquelle la navette passait un autre fil; un mouvement de va-et-vient, imprimé à un petit cliquet de fer, poussait en avant la plaque supportant l'étoffe, de manière que l'aiguille pût former une autre boucle à la distance voulue du point précédent.

Mais le perfectionnement le plus considérable qui ait été apporté à la *machine* à point de navette est la suppression même de la navette, organe délicat et sujet à de fréquents dérangements. Dans le système sans navette, cet organe est remplacé par un disque qui a la forme de deux croissants juxtaposés et tourne dans un plan vertical. Ce disque reçoit une bobine lenticulaire, pouvant contenir cinq ou six fois plus de fil que la navette et produisant une tension plus satisfaisante du fil. Ces *machines* fonctionnent sans vibration et presque sans effort. A l'Exposition de 1867 fut présentée pour la première fois la *machine* à faire les boutonnières, au sujet de laquelle le compte rendu s'exprime ainsi : « Ces *machines* deviendront aussi indispensables à la confection que les *machines* à coudre proprement dites. Il y a deux systèmes, tous deux automatiques : le premier est le système Wheeler et Wilson, de New-York, breveté le 11 novembre 1862. Tout le mécanisme, très-simple du reste, est renfermé dans un coffre installé sous la table de travail, et mû, comme toutes les *machines* à coudre, soit par la pédale, soit par la vapeur. Le trou de la boutonnière, préalablement percé à l'emporte-pièce, étant placé immédiatement au-dessus de la fente du coffre qui contient le mécanisme, la *machine* est mise en mouvement; aussitôt on voit sortir de cette fente deux aiguilles qui, par leur mouvement alternatif de bas en haut et de haut en bas, revêtent la boutonnière de ganse ou de cordon et en couvrent les bords régulièrement et solidement par un point croisé double à deux fils. Ces aiguilles, parties de l'extrémité de la boutonnière, la suivent tout du long; arrivées à l'œillet, elles tournent sur elles-mêmes en le recouvrant de fil, et reviennent au point de départ en longeant et mordillant l'autre bord de la boutonnière. Cette *machine* opère avec une rapidité merveilleuse. Sous les yeux du jury, elle a confectionné en 24 secondes trois boutonnières de $0^m,04$ de long, dans un drap d'hiver très-épais. L'avantage de cette *machine* sur toutes les autres est d'éviter de retourner et de reconduire l'étoffe. Elle peut faire des boutonnières de toute grandeur et de toute forme.

» Le second système est celui de la compagnie *Union button hole and embrowery*, de Boston. La *machine* a l'apparence d'une forte couseuse à navette. L'aiguille supérieure fonctionne verticalement; c'est le mécanisme inférieur qui produit le point de boutonnière. Ce système est l'inverse du précédent. L'étoffe se meut et tourne, tandis que les aiguilles fonctionnent sur place. L'étoffe est fixée sur une plaque tournante qui, par un mouvement de translation, rectiligne d'abord, puis rotatoire et rectiligne en dernier lieu, vient amener toutes les parties de la boutonnière sous l'aiguille verticale. C'est une *machine* très-ingénieuse, qui fait des boutonnières excellentes et de toutes grandeurs, mais qui a l'inconvénient d'être lourde et compliquée, et qui, de plus, exige que l'étoffe ou le vêtement soient retournés et mis en marche pendant le travail. »

Nous pouvons citer une foule d'autres *machines* spéciales; mais cette nomenclature n'apprendrait rien à nos lecteurs, le principe étant toujours le même. Seulement, les *machines* sont plus grandes, lourdes, solides, suivant le résultat à obtenir; ainsi, la *machine* Avery, pour la confection des équipements militaires, est mue par une *machine* à vapeur. Le brevet de l'Américain Avery fut acquis en 1854 par notre ministère de la guerre.

Grâce aux perfectionnements nombreux qui ont été apportés à la *machine* à coudre, on est parvenu à obtenir des types à la fois solides, légers et même silencieux, ce qui n'est pas un mince avantage pour les *machines* à coudre déjà si répandues dans les ménages. Le titre de silencieuse a même été donné, dans ces dernières années, à la *machine* perfectionnée par Pollack et Schmidt.

Après cet aperçu forcément abrégé sur l'historique et la description des *machines* à coudre, nous devons exposer quelques chiffres propres à donner une idée de leur importance économique. Voici d'abord un tableau comparatif du temps nécessaire pour exécuter un même ouvrage avec la *machine* et à la main :

GENRE DE TRAVAIL	A LA MACHINE		A LA MAIN	
	heures	minutes	heures	minutes
Chemise d'homme	1	16	14	26
Habit	2	38	16	35
Gilet de satin.	1	14	7	19
Gilet de toile.	»	48	5	14
Pantalon de drap.	»	51	5	10
— d'été	»	38	2	50
Robe de soie.	1	13	8	27
— de mérinos.	1	04	8	27
— de calicot.	»	57	6	37
Chemise de femme.	1	01	10	31
— de laine.	»	35	7	28
— de mousseline.	»	30	7	01
Caleçon	»	28	4	06
Robe de chambre.	1	07	10	02
Tablier de soie	»	15	4	16
— uni	«	09	1	26
TOTAL.	12	04	119	55

L'Exposition de 1867 a fait ressortir la supériorité des *machines* américaines, supériorité qui tient à l'extension immense que cette fabrication a prise aux Etats-Unis. « Les manufactures de *machines* à coudre, dit le rapport, sont établies sur une très-grande échelle; leur organisation ne peut être comparée qu'à celle des grandes armureries des Etats-Unis ou d'Angleterre. L'outillage est magnifique et admirablement adapté à la fabrication; les pièces sont fabriquées par des procédés rigoureusement mathématiques, de sorte que deux *machines* d'un même calibre sont complétement identiques et que, sans montage ni ajustage ultérieur, les pièces de l'une viennent s'adapter exactement sur celles de l'autre. Si l'on a cassé une pièce de sa *machine*, il suffit d'en envoyer le nom avec le numéro du calibre de la *machine*, et la fabrique en expédie une autre du même modèle, qui s'ajuste avec toute la précision désirable. » Il se vend actuellement, en Amérique seulement, environ 300,000 *machines* à coudre par an, produites par différentes maisons américaines. En France, le chiffre est environ quinze fois moindre qu'aux Etats-Unis. Leur prix élevé est, chez nous, un obstacle décisif à leur diffusion. Une *machine* simple coûte 225 francs, prix absolument inabordable pour l'immense majorité de nos ouvrières. Ces machines commencent néanmoins à être fort répandues à Paris, grâce à l'idée qu'ont eue certaines maisons de les livrer à crédit, avec faculté pour les ouvrières de se libérer par petites sommes mensuelles. Dans les campagnes même, quelques patrons ont eu l'heureuse inspiration de fournir des *machines* à coudre aux ouvriers en chambre qu'ils emploient, ne leur demandant qu'une légère retenue sur leur salaire, pour arriver à recouvrer leur avance.

— *Machines soufflantes.* La grande quantité d'air nécessaire à l'alimentation des fourneaux de fusion a fait songer depuis très-longtemps à l'établissement de *machines* spéciales. On a longtemps employé, et l'on emploie même encore dans certaines exploitations l'appareil connu sous le nom de trompe; mais l'on préfère généralement aujourd'hui les *machines* à piston, dont le rendement est en effet bien plus considérable. On a reconnu dans ces derniers temps qu'on pouvait supprimer, dans ces *machines*, le frottement du piston, ce qui est une grande économie de force. Dans ce but, on laisse un certain jeu à cet organe; mais il est nécessaire de le faire fonctionner avec une grande vitesse et de pratiquer sur son pourtour des rainures destinées à produire des remous qui suffisent pour empêcher le passage de l'air d'une face du piston sur l'autre face.

On a remplacé avantageusement les *machines* à piston par des appareils tout à fait semblables à la vis d'Archimède, et qu'on appelle cagniardelles. L'air, refoulé par le mouvement du tube en spirale dans l'eau où il est à demi immergé, est conduit au foyer qu'il doit alimenter par un tube qui s'ouvre dans la partie inférieure de l'appareil, au-dessus du niveau de l'eau, et dans le cylindre en tôle qui contient le mécanisme.

L'idée devait naturellement venir aux constructeurs de substituer le tympan à la cagniardelle, comme il avait été substitué à la vis d'Archimède. Cette idée a été réalisée d'une façon très-économique par M. Faye.

On a aussi construit des *machines* soufflantes simplement composées d'un arbre central portant une cloison en vis et se mouvant dans un cylindre. Cet appareil paraît avoir donné de bons résultats.

Enfin, le plus simple de tous les appareils de ventilation, mais non pas le plus mauvais, consiste dans un tambour dans lequel se meuvent des ailettes droites ou courbes portées sur un axe central.

Quant au moteur des *machines* soufflantes, il est naturellement indifférent, pourvu qu'il remplisse les conditions de régularité dans la marche nécessaire à ce genre d'appareil. On préfère aujourd'hui la vapeur, pour les raisons générales qui font substituer partout ce moteur à tous les autres. Les premieres souffleries à vapeur étaient mues par une *machine* à balancier du système de Watt, dont la bielle, la manivelle et l'arbre étaient remplacés par une pompe à air formée d'un cylindre de grandes dimensions, avec un piston commandé directement par le balancier. Plus tard on appliqua le système horizontal. MM. Thomas et Laurens, qui se sont beaucoup occupés de souffleries, ont reconnu qu'il y a avantage à conserver un mécanisme rotatif, non pas pour transmettre le mouvement au piston du cylindre soufflant, mais bien pour assurer la succession des pulsations et appliquer un volant régulateur sans lequel il est fort difficile de marcher à grande vitesse avec sécurité et d'employer utilement la détente. Un mouvement de rotation est d'ailleurs très-commode pour mettre en jeu les divers organes accessoires du cylindre moteur de la soufflerie. Il est certain que, sans volant, on s'éloignerait de cette condition, si recherchée par une soufflerie, de produire un courant d'air régulier, ce que l'on n'obtient à peu près, même avec des *machines* à vitesses fixes, qu'à l'aide de réservoirs régulateurs interposés sur la conduite entre la soufflerie et la buse d'échappement.

La théorie mathématique des *machines* soufflantes n'est pas difficile à établir. Dans ce genre de *machines*, la tension de l'air à l'intérieur dépassant de fort peu celle de l'atmosphère, on fait généralement abstraction de la détente dans les calculs, et l'on assimile l'écoulement à celui d'un liquide ayant la densité de l'air du réservoir, et qui serait soumis à une pression égale à celle qui détermine son mouvement, pression qui se mesure par le poids d'une colonne d'air à la densité π de celui du réservoir. Soient b la hauteur de la colonne de liquide qui fait équilibre à la pression atmosphérique; D le poids du mètre cube de ce liquide; T la hauteur de la colonne de ce liquide qui fait équilibre à l'excès de la tension intérieure dans le réservoir sur la tension extérieure b; t la hauteur de la colonne du même liquide qui fait équilibre à l'excès de tension de la veine de sortie sur la tension extérieure b; on a : 1° pour la pression par mètre carré dans le réservoir :

$$D(b+T);$$

2° pour celle de la capacité dans laquelle l'air débouche après avoir franchi l'orifice de sortie :

$$D(b+t);$$

3° pour la pression constante par mètre carré qui détermine son mouvement :

$$D(T-t);$$

4° pour la hauteur de la colonne d'air à la densité π, qui produirait la pression ci-dessus :

$$\frac{D(T-t)}{\pi};$$

5° pour la vitesse de sortie, en supposant que le gaz s'écoule à la manière du liquide dont le mètre cube pèserait π, et qu'il franchit l'orifice en conservant cette même densité :

$$u=\sqrt{2g\frac{D}{\pi}T};$$

6° pour le poids d'air écoulé par seconde, a étant la section de l'orifice et m un coefficient de contraction qui a pour valeurs approchées 0,65, 0,93, 0,94, suivant que l'orifice est percé en mince paroi, ou que la base est cylindrique, ou qu'elle est d'un conicité moindre que 10° à 12° :

$$P=ma\sqrt{2g\pi DT}=\pi mau;$$

7° le poids du mètre cube d'air sec à zéro et sous la pression d'une colonne de mercure de $0^m,76$ étant $1^k,299$, on a pour le poids π de l'air à $\theta°$ et sous la pression d'une colonne $b+T$ du même liquide :

$$\pi=\frac{1,709(b+T)}{(1+0,003665\,\theta)}.$$

Négligeant la dilatation du mercure et du tube de verre qui le contient, ou faisant sa densité constante et égale à 13,599 kilogrammes, on a, lorsque le liquide manométrique est le mercure,

$$\frac{D}{\pi}=\frac{7955(1+0,003665\,\theta)}{(b+T)}.$$

Dans une *machine* soufflante, la condition d'équilibre dynamique est

$$Tm=Tu+T.$$

Tm est le travail moteur dépensé sur la tige du piston soufflant; Tu le travail absorbé pour comprimer l'air à la pression $(b+T)$ et le faire sortir de ce cylindre; Tr le travail absorbé par le frottement de la garniture du piston et celui de la tige dans le stuffing-box, et pour soulever les soupapes ou faire mouvoir les tiroirs ou les disques.

Le travail Tu, rigoureusement nécessaire pour chasser définitivement le poids d'air P avec la vitesse u, se compose de deux termes : l'un qui comprend le travail de compression qui d'abord y amène l'air de la tension b à la tension $b+T$; l'autre qui est nécessairement la demi-force vive

$$\frac{P}{2g}u^2,$$

dont on suppose le fluide animé au moment où il quitte la *machine*. Or, v étant le volume d'air à la densité π qui s'écoule en une seconde, et V le volume primitif qu'occupait v sous la pression atmosphérique b et à la même température θ que celle du réservoir, on a, s'il n'y a pas de fuite autour du piston,

$$v\pi=P$$

et

$$Vb=v(b+T);$$

d'où, pour le travail d'expulsion, l'une des expressions suivantes :

$$\frac{P}{2g}u^2=vDT=\left(\frac{b}{b+T}\right)VDT$$

$$=Db(V-v)=\frac{\pi ma}{2g}u^3.$$

Ajoutant le travail de la compression, égal à

$$DbV\log\text{hyp}\frac{V}{v}=D(b+T)v\log\text{hyp}\left(\frac{b+T}{b}\right)$$

$$=2,3026\,DbV\log\frac{V}{v},$$

il vient pour le travail Tu du piston :

$$Tu=Db\left(V-v+V\log\text{hyp}\frac{V}{v}\right)$$

$$=Db\left(V-v+2,3026V\log\frac{V}{v}\right).$$

Remarquant que log hyp $\frac{V}{v}$ diffère peu de

$\frac{V-v}{v}$, on aurait, avec un peu moins d'approximation, la valeur plus simple

$$Tu = \frac{Db}{v}(V^2 - v^2).$$

Pour les *machines* soufflantes à cylindre en fonte, le rapport du volume d'air expulsé au volume engendré par le piston est égal à 0,75, et, pour les *machines* à caisse carrée en bois, il est égal à 0,55 seulement. Pour les *machines* à cylindre, la vitesse du piston varie de $0^{m},50$ à 1 mètre par seconde, et l'on fait ordinairement la course du piston égale au diamètre de ce dernier. Pour ces mêmes *machines*, la section des soupapes d'aspiration varie de $\frac{1}{15}$ à $\frac{1}{12}$ de la section des cylindres soufflants pour des vitesses de piston comprises entre $0^{m},50$ et $0^{m},75$, et de $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{9}$ pour des vitesses comprises entre $0^{m},75$ et 1 mètre. Il ne convient pas que la vitesse dépasse $0^{m},60$. Pour les *machines* à caisse carrée, la vitesse du piston varie de $0^{m},25$ à $0^{m}, 30$ par seconde, et la section des soupapes d'aspiration est comprise entre $\frac{1}{15}$ et $\frac{1}{20}$ de celle de la caisse. Pour les *machines* à cylindre comme pour celles à caisse, la section des soupapes d'expiration varie de $\frac{1}{15}$ à $\frac{1}{20}$ ou $\frac{1}{22}$ de celle du cylindre ou de la caisse. Les tuyaux de conduite ont une section à peu près égale à celle des soupapes d'expiration. Dans la pratique, la vitesse de l'air y est ordinairement réglée à 20 mètres par seconde. Les pistons des caisses en bois sont mis en mouvement par des cames, et leur course n'excède pas $0^{m},65$.

D'après MM. Thomas et Laurens, la tuyère doit envoyer par minute $11^{mc},241$ d'air à 0° et à la pression de $0^{m},76$ dans un haut fourneau produisant 4,000 kilogrammes de fonte par jour, avec une consommation de 1,200 kilogrammes de charbon de bois par tonne. Ce volume d'air est de $68^{mc},600$ pour un haut fourneau produisant 20 tonnes de fonte par jour avec une consommation de 1,400 kilogrammes de coke par tonne. La consommation de l'air des hauts fourneaux est : 1° pour fourneaux à charbon de bois, de $10^{mc},25$ à $12^{mc},85$ par minute et par mètre carré de la plus grande section; 2° pour fourneaux à coke, de $6^{mc},18$ par minute et par mètre carré de la plus grande section. La pression de l'air dans la soufflerie dépend de la nature du combustible; elle a la valeur suivante, calculée en hauteur de mercure : charbon léger de bois de sapin, $0^{m},02$ à $0^{m},03$; charbon de bois résineux, $0^{m},03$ à $0^{m},05$; charbon de bois dur, $0^{m},04$ à $0^{m},06$; coke léger, $0^{m},08$ à $0^{m},13$; coke compacte, $0^{m},13$ à $0^{m},19$. Les fourneaux à charbon de bois n'ont qu'une tuyère si la quantité d'air à souffler par minute ne dépasse pas 30 mètres cubes. Les fourneaux à coke ont presque toujours deux tuyères; si la quantité d'air est de 70 à 100 mètres cubes par minute, on emploie trois tuyères.

— Mar. *Machine à mâter*. V. MÂTER.

— Agric. *Machines à battre, à faner, à moissonner*, etc. V. BATTEUSE, FANEUSE, MOISSONNEUSE, etc.

— Hist. et art milit. *Machines de guerre*. Les *machines* de guerre ne paraissent pas avoir été connues des Grecs à l'époque de la guerre de Troie. Diodore affirme cependant qu'on employa des échelles pendant le siége de cette ville. Pendant la guerre du Péloponèse, les Thébains, ayant mis le siége devant Délium, employèrent une *machine* assez extraordinaire : c'était une longue pièce de bois coupée en deux parties creusées et rejointes, de sorte qu'elle ressemblait assez à une flûte. A l'un des bouts était attaché un long tuyau de fer où pendait une chaudière, de sorte qu'en soufflant avec de grands soufflets à l'autre bout de la pièce de bois, le vent porté dans le tuyau entretenait un grand foyer dans la chaudière, où brûlait un mélange de poix et de soufre. On amenait cette *machine* sur des chariots jusqu'au rempart, à l'endroit où il était revêtu de pieux et de fascines, et elle y causait un grand embrasement.

Quant à la question de l'origine des *machines* de guerre, on est porté à croire que les Grecs les avaient empruntées aux peuples asiatiques. Toutefois, les faits relatifs à l'invention de ces engins sont extrêmement rares dans l'histoire ancienne. Plutarque raconte que Périclès apprit au siége de Samos l'usage du bélier et de la tortue. Ce fut à la bataille de Mantinée que Philopœmen appliqua pour la première fois à la guerre de campagne l'usage des *machines*. Les Romains en empruntèrent l'idée aux Carthaginois de Sicile, et surtout aux habitants de la Grande-Grèce. Dans la milice romaine, jusqu'au temps de Marius, les *machines* ne servirent que pour les siéges et furent généralement construites sur place. Depuis César, les légions en eurent de roulantes, qu'ils traînèrent à leur suite. Velleius Paterculus parle de la défaite de deux légions d'Antoine en Médie et de la perte de ses *machines*. Sous les successeurs d'Auguste, on attacha le plus grand prix aux *machines*. Les cohortes avaient perdu leur mobilité, leur rapidité; elles étaient paralysées par la pesanteur des attirails qui encombraient leur camp.

Végèce a écrit, au sujet des *machines* de son temps : « La légion est munie de balistes montées sur des chariots traînés par des mulets, et servies chacune par onze soldats. Les *machines* ne servent pas seulement pour la défense des camps; on les place aussi sur les champs de bataille, derrière les hommes pesamment armés. »

Outre les balistes, il y avait par cohorte une catapulte destinée à lancer des traits et des pierres. Les *machines* à tir horizontal étaient placées sur les flancs et dans les intervalles de la première ligne; les autres se trouvaient établies en arrière, d'où elles lançaient des pierres et des balles suivant une trajectoire parabolique. Au siége de Rhodes par Démétrius (305 av. J.-C.), les Rhodiens avaient plus de huit cents *machines* de guerre, et Démétrius en avait encore bien davantage. Il possédait notamment une *machine* colossale, appelée l'*hélépole*, qui surpassait en grandeur toutes celles qu'on avait vues jusque-là. Au siége de Yolopata, Vespasien plaça autour de cette ville cent soixante *machines* de guerre pour y lancer des dards et des pierres. Quelques-uns de ces engins pouvaient contenir des projectiles du poids de 100 livres, et le bruit qu'ils faisaient était épouvantable. Les murs ne purent résister à ces moyens d'attaque et s'écroulèrent sur les cadavres de leurs défenseurs.

Pendant le siége de Jérusalem, Titus partagea son armée en trois corps : il plaça les archers et ceux qui lançaient des dards au centre des ouvrages de terre élevés autour de la ville, et, au devant de ceux-ci, des engins qui lançaient des pierres et des quartiers de roche. Au siége de Sagonte, les assiégés empêchèrent les soldats d'Annibal de faire usage de leurs béliers en les accablant d'une énorme quantité de traits et de projectiles.

Lorsque Censorius obligea les Carthaginois à lui livrer toutes leurs armes, ils remirent entre ses mains deux mille *machines*, et quand Scipion s'empara de Carthage, il y trouva cent vingt et une grandes catapultes, deux cent vingt et une petites, vingt-trois grandes balistes, cinquante-deux petites, et une énorme quantité de scorpions et d'autres engins.

Hiéron, assiégé dans Syracuse par Marcellus, avait auprès de lui Archimède, qui l'aida puissamment dans la défense en détruisant, à l'aide de balistes, une *machine* monstrueuse que les ennemis avaient amenée et qui reposait sur huit galères. De son côté, Archimède défendit la ville à l'aide d'étonnantes *machines* de son invention, dont les anciens historiens ont laissé des descriptions détaillées; mais la critique moderne a révoqué en doute tous ces merveilleux récits.

Les Gaulois et les Germains confectionnaient leurs *machines* avec peu d'habileté. César, il est vrai, parle avec admiration des arsenaux de Marseille et des *machines* que la garnison employait à sa défense; mais on sait que les Marseillais, Phocéens d'origine, devaient à la Grèce leur civilisation avancée. Les Gaulois apprirent des Romains l'usage des *machines* et l'enseignèrent aux Francs. Ceux-ci, suivant Grégoire de Tours, surent employer la tortue bélière. D'ailleurs, les siéges soutenus sous la première race furent peu nombreux ou peu importants.

L'usage des *machines* se perd en France après Charlemagne. Il reparaît sous Louis le Gros et sous Philippe-Auguste. Ce dernier prince remit en honneur les *machines* romaines, et entretint un grand nombre d'ingénieurs chargés de diriger leur construction. Durant les croisades, on se servit de ces *machines*, auxquelles on commençait à appliquer le nom d'artillerie, nom qui finit par designer exclusivement les *machines* à poudre.

On pourrait croire que l'invention de la poudre à canon bouleversa subitement toute l'ancienne balistique; il n'en est rien cependant, et les anciennes *machines* de guerre subsistèrent encore longtemps à côté de la nouvelle artillerie, ce qui s'explique par l'imperfection des premiers canons. Mais quand les nouvelles armes furent devenues moins dangereuses pour ceux qui les manœuvraient, plus justes, plus pratiques, elles finirent par dégoûter des *machines* anciennes, parce qu'il suffisait d'un boulet pour les démonter et les renverser.

Les modernes n'emploient plus aucune *machine* de guerre proprement dite, et les efforts des ingénieurs militaires ne tendent qu'à améliorer les armes que nous possédons. On imagine cependant aisément des appareils de guerre auxquels la poudre donnerait une immense puissance de destruction; mais la mobilité qu'on recherche aujourd'hui dans les manœuvres exclut toute exagération dans les dimensions ou le poids des *machines* de guerre.

— *Machines infernales*. Sous cette désignation, plus pittoresque que précise, on a désigné des engins de destruction destinés à faire explosion soit au bout d'un certain temps réglé d'avance, soit à la volonté de celui qui les emploie. Parmi ces *machines*, les unes ont été employées à la guerre, les autres n'ont eu pour but que de donner la mort à une ou plusieurs personnes. « Les plus anciennes *machines* infernales que l'histoire mentionne, dit Meurdra, furent employées par les Flamands assiégés dans Anvers, en 1585, contre le pont que le prince Alexandre de Parme avait jeté sur l'Escaut, au-dessous de la ville. Voici comment les organisa leur auteur, l'ingénieur italien Gianibelli. Sur le fond d'un gros bateau, il maçonna une chambre cubique de 1 mètre de côté, qu'il recouvrit d'une forte voûte, après l'avoir remplie de poudre. Pour faire croire aux Espagnols qu'il ne s'agissait que d'un brûlot, on alluma un brasier pardessus la voûte. Un mouvement d'horlogerie devait déterminer, au bout d'un temps convenable, le départ du chien d'une platine de fusil qui mettrait le feu aux poudres. Quatre *machines* semblables furent lancées. Une seule parvint jusqu'au pont, y fit explosion, et causa d'énormes ravages. 800 Espagnols furent tués, d'autres en plus grand nombre blessés, le pont fut détruit, et un fort voisin, celui de Sainte-Marie, construit sur pilotis, en partie démoli. »

En 1693, les Anglais, qui assiégeaient inutilement Saint-Malo, « résolurent, dit le *Mercure galant*, de faire jouer contre cette ville la plus horrible *machine* dont on entendra jamais parler. C'était un bâtiment neuf et fait exprès, et qui paraît par ses restes du port de 40 tonneaux. Ce vaisseau était rempli de toutes sortes de feux d'artifice, de grosses masses pétries de goudron, poix, résine, paille hachée et de toutes sortes de matières combustibles, de plus de cinq cents bombes et carcasses, ayant quatre ouvertures de figure ronde, et propres à jeter du feu de tous côtés et des bombes dont il est resté plus de trois cents sur la grève, toutes chargées, sans avoir causé un grand dommage. Ce grand bâtiment fut conduit à l'heure de minuit, la mer étant haute, par trois chaloupes ennemies, jusqu'auprès des murs de cette ville et de la porte Saint-Thomas, vis-à-vis du château. La *machine* échoua heureusement sur un rocher, à une portée de pistolet de nos murailles. Elle fut fracassée du coup, et le feu s'y mit plus tôt que les ennemis n'auraient voulu. On sentit une secousse, suivie d'un bruit, le plus épouvantable qui se soit jamais fait entendre. Il fallait qu'il y eût plus de dix milliers de poudre dans cette *machine*, remplie de plus de sept cents bombes ou carcasses et de plus de cent barriques de compositions de toutes sortes d'artifices. Il n'y eut qu'une partie de l'avant du navire qui fit son effet, et tourna du côté de la mer. »

Pas un homme ne périt du côté des Français, tandis que la perte des Anglais fut évaluée à 150 hommes, formant l'équipage des chaloupes qui avaient escorté le bâtiment. Au nombre des morts se trouva l'ingénieur qui avait inventé cette horrible *machine*. Cet effet n'est pas rare dans les *machines* infernales, qui sont le plus souvent inoffensives contre les ennemis et contre leurs travaux.

« Les Autrichiens, dit encore Meurdra, ont eu fréquemment recours aux *machines* infernales pour détruire nos ponts, et chaque fois sans succès : en 1795, sur le Rhin, contre les ponts de Jourdan; en 1809, après Essling, contre ceux de l'île Lobau; en 1813, contre ceux jetés sur l'Elbe, à Kœnigstein. » Nous citerons aussi les *catamarans*, employés en grand nombre par les Anglais dans la nuit du 2 octobre 1804, contre la flottille de Boulogne; c'étaient de grands coffres de $3^{m},50$ de longueur sur 1 mètre de largeur, se terminant, en avant et en arrière, par des pointes en forme de proue. Remplis de poudre et lestés de manière à flotter à fleur d'eau, ils étaient entraînés par le courant de la mer montante; un mouvement d'horlogerie les enflammait.

Mais la *machine* infernale, nous l'avons dit, n'est pas toujours une arme de guerre. La *machine* infernale du 3 nivôse an IX, *machine* qui éclata au moment où Bonaparte traversait la rue Saint-Nicaise pour aller à l'Opéra, consistait en un tonneau de poudre amené par une charrette. La *machine* éclata avec un fracas horrible, tua dix personnes qui passaient et en blessa un plus grand nombre.

La *machine* infernale de Fieschi, qui éclata le 28 novembre 1836, à la hauteur du jardin Turc, pendant que Louis-Philippe passait une revue de la garde nationale, n'était, paraît-il, qu'une *machine* inventée autrefois par Fieschi pour la défense d'une place de guerre. V. FIESCHI.

En septembre 1852, le *Moniteur* et les journaux officieux annoncèrent qu'une *machine* infernale, destinée à anéantir le prince président et son escorte, avait été découverte dans une rue de Marseille. Des détails précis, minutieux, furent donnés sur cette *machine* terrible, qui se composait de quatre énormes bouches à feu et de deux cent cinquante canons de fusil. Un seul des conjurés avait été arrêté; il se nommait Baekler et était forgeron. Ceci se passait quelques semaines avant le plébiscite qui devait rétablir l'Empire. Après le vote, le tour étant joué, personne n'entendit plus parler ni de Baekler ni de *machine* infernale.

— Physiq. *Machines électriques*. La première *machine* électrique date de la seconde moitié du XVIe siècle. Elle était fort simple : elle consistait en un tube de verre que l'on frottait avec une étoffe de laine. C'est avec ce tube que le médecin Gilbert fit, sur l'attraction électrique, toutes ces expériences qui furent l'origine d'une science qui devait être si féconde.

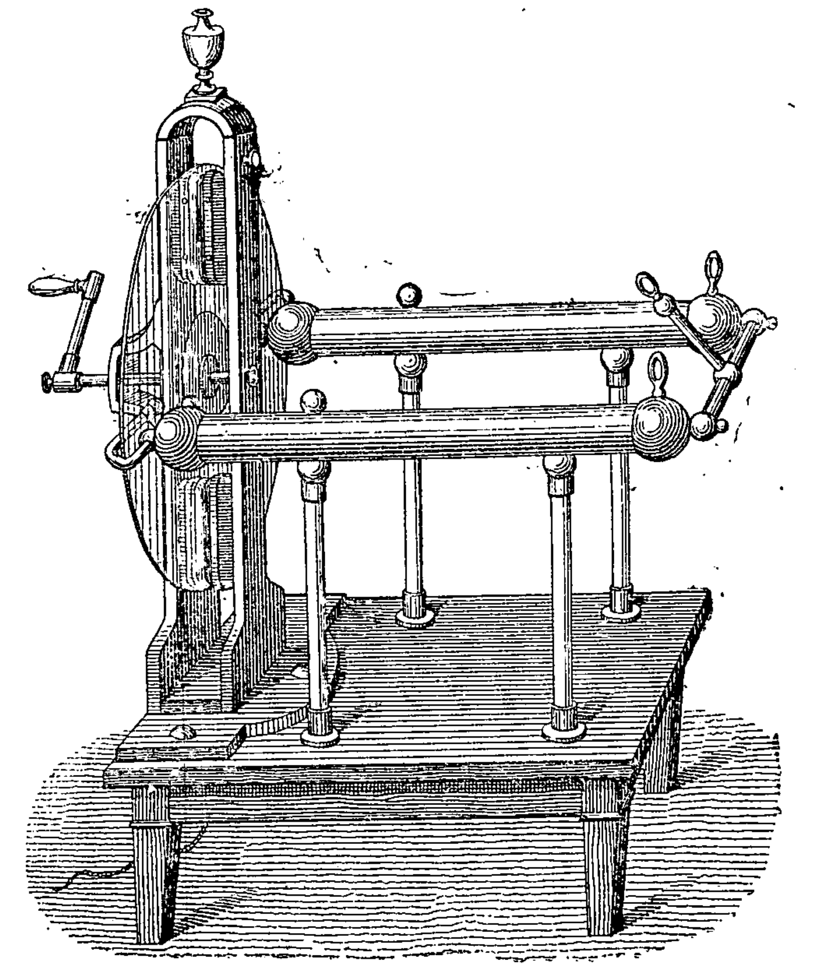

Fig. 1.

Après le tube de Gilbert, apparut, vers le milieu du XVIIe siècle, la *machine* d'Otto de Guericke; c'était une sphère de soufre, traversée dans son centre par une tige en fer. Les deux extrémités de la tige étaient soutenues par des supports, et l'on faisait tourner rapidement la sphère autour de cet axe, en la frottant avec du drap. Au commencement du XVIIIe siècle, un physicien anglais, Hauksbee, remplaça le globe de soufre par un cylindre de verre, auquel il imprimait mécaniquement un mouvement de rotation, tandis qu'on le frottait avec une étoffe de laine, ou simplement avec la main bien sèche. Boze, de Wittemberg (1735), substitua au cylindre un globe de verre creux. Il y adapta un conducteur de fer-blanc qui servait à recueillir et emmagasiner le fluide électrique. Cette *machine* reçut quelques perfectionnements de Wolfius, puis de Haüsen, professeurs à Leipzig. Elle servit à un grand nombre d'expériences curieuses.

Au moyen d'un archet métallique très-élastique, Winckler, de Leipzig, imprimait au globe de verre une vitesse de rotation de 180 tours par minute; en tournant, ce globe frottait contre un coussin de crin. Mais l'abbé Nollet, dont les expériences eurent tant de célébrité, préféra toujours le frottement de la main à celui de toute autre substance.

Les *machines* électriques à globe de verre donnaient lieu quelquefois à un accident assez singulier, dont la cause ne paraît pas encore connue : le globe de verre éclatait tout à coup, et ses morceaux projetés au loin blessèrent plus d'une fois quelques assistants. Le désir d'empêcher la production d'un pareil effet conduisit un opticien anglais, Ramsden, à substituer au globe ou au cylindre de verre un plateau circulaire de même substance, qui tournait à frottement entre quatre coussins de peau rembourrés de crin. C'est la *machine* ordinaire, la plus répandue, au moins en France, depuis 1770.

D'après ce qu'on a vu déjà, toute *machine* électrique comprend trois éléments principaux : un corps frotté, un corps frottant, et un conducteur isolé. Dans l'appareil qui nous occupe (fig. 1), le corps frotté consiste en un plateau circulaire, en verre aussi peu hygrométrique que possible, traversé par un axe métallique horizontal, et mis en mouvement de rotation, entre deux montants de bois, au moyen d'une manivelle. Le corps frottant est formé de quatre coussins opposés deux à deux, situés dans l'intérieur des montants, deux en haut, deux en bas. Ils sont enduits d'or mussif (deutosulfure d'étain), et communiquent avec le sol au moyen d'une chaîne passée dans les montants. Quant au conducteur isolé, il est formé de deux cylindres de laiton, réunis entre eux, soutenus sur des pieds de verre, et dirigés perpendiculairement au plateau. Ils sont terminés par deux pièces également en laiton, appelées mâchoires, garnies de pointes métalliques, et recourbées de manière à embrassser le bord du plateau de verre, qui, dans son mouvement, effleure presque les extrémités de ces pointes. Pour juger de la charge électrique fournie, un petit électromètre est fixé à l'extrémité de l'un des cylindres.

Pour mettre la *machine* en activité, on sèche le plateau de verre et les supports des cylindres, en les chauffant avec un réchaud, ou en les frottant avec du papier sans colle, sec et bien chauffé. On sèche les coussins en les présentant au feu ; on les frotte l'un contre l'autre, après les avoir enduits d'or mussif ou d'amalgame de zinc. On monte l'appareil, et il n'y a plus qu'à tourner la manivelle pour que les conducteurs se chargent d'électricité.

Par le fait du frottement, le plateau de verre se charge d'électricité positive, et les coussins d'electricité négative. Si les coussins n'étaient pas en communication avec le sol, ils conserveraient leur électricité négative, et celle-ci neutraliserait l'action d'une égale quantité d'électricité positive du plateau. Or, il importe que l'électricité du plateau puisse être tout entière employée à agir sur les cylindres de laiton. C'est pour cela que les coussins sont maintenus en relation constante avec le sol. Le fluide positif du plateau agit donc, avec toute son énergie, sur l'électricité neutre des conducteurs cylindriques ; il en attire le fluide négatif, qui vient s'accumuler sur les dents des mâchoires, d'où il s'échappe sous forme d'aigrettes, et arrive sur le plateau. Il repousse le fluide positif, qui s'accumule surtout vers les extrémités les plus éloignés des cylindres.

Nous avons dit que le fluide négatif des cylindres est attiré par le fluide positif du plateau de verre, et qu'il vient se répandre sur ce plateau. Il résulte de là que le verre revient à l'état naturel, et que, par conséquent, un frottement nouveau reproduira le même phénomène que nous venons d'analyser, et aura pour résultat d'augmenter la quantité d'électricité positive répandue dans les deux cylindres. Cette quantité ne peut pas néanmoins être accrue indéfiniment ; elle est limitée par les pertes inévitables, dues à l'intermédiaire de l'air et des supports, et aussi par l'action, à un moment donné, de l'électricité accumulée sur les conducteurs. En effet, il arrive un instant où le fluide positif des conducteurs fait équilibre à celui du plateau, qui, dès lors, cesse de pouvoir attirer le fluide négatif des cylindres. La *machine* possède alors sa charge maximum.

La *machine* de Ramsden donne, comme on voit, de l'électricité positive, qui est celle des conducteurs isolés. En lui adaptant une chaîne ou tige métallique, on peut transporter le fluide électrique et le faire agir où l'on veut. On peut obtenir aussi facilement l'électricité négative des coussins ; il suffit, pour cela, d'isoler la chaîne, ou de la mettre en communication, non avec le sol, mais avec un réservoir métallique, un cylindre isolé, par exemple, sur la surface duquel s'accumulera l'électricité négative.

Une *machine* de Ramsden bien construite peut donc donner, soit séparément, soit simultanément, les deux espèces d'électricité. Toutefois, dans les cours, on fait fonctionner d'autres *machines*, qui atteignent plus spécialement le même but. De ce nombre sont la *machine* de Van Marum et celle de Nairne.

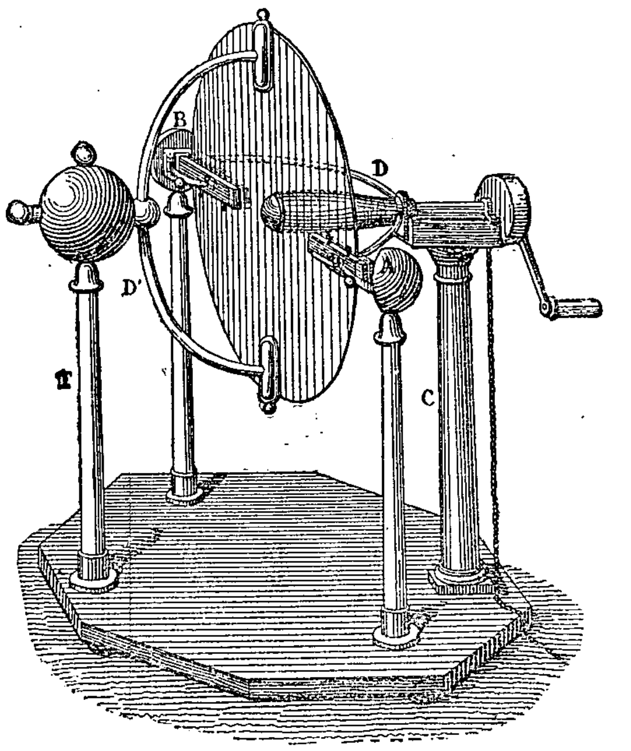

Fig. 2.

La *machine* de Van Marum (fig. 2), inventée vers 1788, donne à volonté l'une ou l'autre électricité. Elle est composée d'un plateau de verre qui, en tournant, frotte contre deux paires de coussins opposées. Le plateau de verre se charge d'électricité positive. Les deux coussins, fixés à deux boules métalliques isolées A et B, se chargent d'électricité négative. De chaque côté du plateau se trouve un arc métallique D, D' qui, mobile autour d'un axe, peut être placé horizontalement ou verticalement ; ces arcs sont soutenus par les supports C et T, dont le second T est seul isolé. Le support C est bon conducteur. Quand les arcs sont placés verticalement, ils sont, par leurs extrémités, sous l'influence du plateau ; quand ils sont placés horizontalement, ils sont soumis à l'influence des coussins. Cela posé, l'appareil fonctionne de deux manières : 1o l'arc D étant horizontal et l'arc D' vertical, si l'on fait tourner le plateau, l'électricité positive se perd par le support C, et l'arc D se charge négativement ; 2o si l'on place horizontalement l'arc D', et verticalement l'arc D, on voit que c'est l'électricité négative qui se perd, et la positive qui est conservée.

La *machine* de Nairne (fig. 3) est un cylindre de verre tournant entre deux conducteurs de laiton isolés, pareils à ceux de la *machine* Ramsden. L'un de ces conducteurs est muni d'un coussin, l'autre d'un peigne garni de pointes métalliques ; le cylindre de verre frotte d'un côté le coussin, et de l'autre effleure presque les pointes. Il y a donc un conducteur qui se charge d'électricité négative, et l'autre d'électricité positive. On peut ne conserver qu'une seule électricité, en envoyant l'autre dans le sol, par l'intermédiaire d'une chaîne.

L'éminent ingénieur anglais, Armstrong fut conduit vers 1840 à imaginer un appareil électrique fort différent, en apparence, de ceux qui avaient été jusqu'alors connus. « Un mécanicien de Newcastle, occupé à réparer des fuites survenues à la chaudière d'une *machine* à vapeur, tenait une de ses mains dans le jet de vapeur, et touchait avec l'autre le levier de la soupape de sûreté, lorsqu'il éprouva des secousses électriques. Il se trouvait à ce moment sur un massif peu conducteur de briques chaudes, qui le tenait isolé et établissait la communication entre la chaudière, qui était négative, et la vapeur, qui prenait en s'échappant une électricité opposée. Désireux de se rendre compte du phénomène, M. Armstrong adapta à une chaudière isolée un large tube de verre qui se terminait par un robinet. Tant que la vapeur n'avait point d'issue, aucune trace d'électricité n'apparaissait ; mais quand on la laissait échapper, elle prenait l'électricité positive, et le robinet se chargeait d'électricité négative ; la chaudière restait à l'état naturel. M. Armstrong en conclut que la séparation des deux fluides se fait, non dans l'intérieur de l'appareil pendant l'ébullition, mais au point où la vapeur sort, par le frottement contre les parois du robinet. C'est au moment où elle sort par l'orifice d'échappement que la vapeur s'électrise ; mais le phénomène présente une exception singulière. M. Faraday, ayant surchauffé la vapeur sèche, vit disparaître toute électrisation. En la faisant passer, au contraire, dans une boîte contenant de l'étoupe mouillée, elle se chargeait de gouttelettes liquides, et alors l'électricité était très-abondante. On est donc porté à croire que ce sont les gouttes d'eau, et non pas la vapeur, qui s'électrisent, en frottant contre les parois du bec. De nombreuses expériences prouvent que la production de l'électricité dépend de la nature et de la quantité des substances entraînées par la vapeur ; elle dépend aussi de la matière dont les becs sont faits. Faraday trouva que l'ivoire ne produit rien, que les métaux sont très-actifs, et que le buis est le plus énergique de toutes les substances. Enfin, en augmentant le frottement, on augmente la production de l'électricité. Pour y parvenir, on emploie d'abord de la vapeur à haute pression ; ensuite on multiplie les becs d'échappement, et l'on dispose dans le trajet de la vapeur une lame verticale de buis qu'elle est obligée de contourner pour s'échapper.

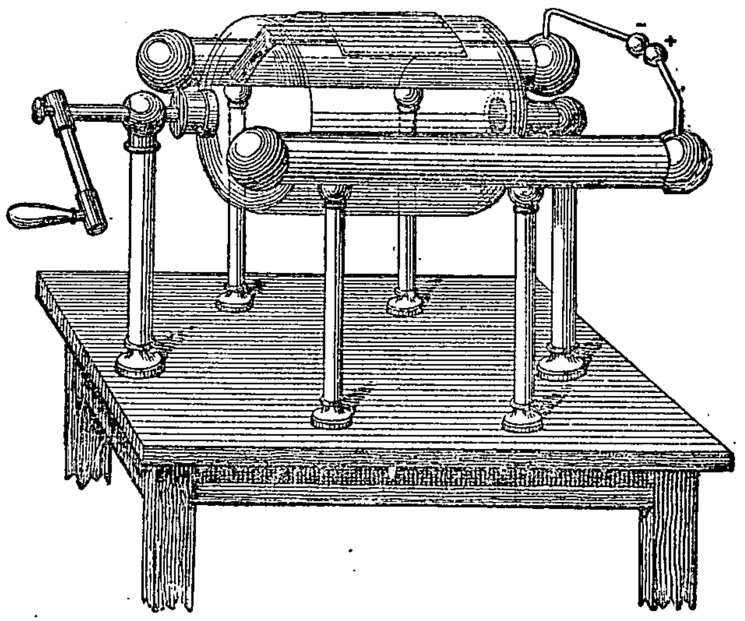

Fig. 3.

Mentionnons encore la *machine* hydro-électrique. Dans cette *machine*, la chaudière est isolée et remplie d'eau distillée. Quand la vapeur a acquis une grande tension, on la fait passer dans une boîte réfrigérante, d'où elle sort en fines gouttelettes, à travers des becs compliqués, et va choquer un peigne en laiton, qui est isolé. La chaudière se charge d'électricité négative, et le fluide positif est recueilli sur le peigne, d'où on le conduit où l'on veut.

Cette *machine* produit des effets étonnants. Pouillet en a fait établir une à la Faculté des sciences ; elle porte quatre-vingts becs, dont les énormes étincelles se succèdent si rapidement qu'elles forment un jet continu et éblouissant de plusieurs centimètres de largeur et de plusieurs décimètres de longueur.

Les quatre appareils que nous avons décrits peuvent être regardés comme classiques. Il en existe d'autres qui méritent au moins une mention. Les physiciens qui ont visité l'Exposition de 1867 n'ont pas encore perdu le souvenir des appareils de Tœpler, de Holtz, de Bertsch, de Pisch, etc. Le plus remarquable est celui de M. Holtz, de Berlin. Il est formé de deux disques de verre, dont l'un est fixe et l'autre mobile. Le plateau fixe est percé d'une fenêtre garnie d'une pointe de papier, que l'inventeur nomme armature. On approche de cette armature un petit morceau de caoutchouc ou de feutre, que l'on a électrisé en le frottant avec la main, et l'on fait tourner le plateau mobile. Les conducteurs métalliques, disposés en regard du plateau, se chargent par l'intermédiaire de pointes métalliques, comme dans les *machines* anciennes, d'une grande quantité d'électricité, qui se traduit par une succession d'étincelles de 15 à 20 centimètres, pour des disques de dimensions très-médiocres.

— *Machines magnéto-électriques.* Faraday a découvert en 1831 les deux phénomènes suivants : 1o si l'on approche vivement un courant électrique d'un circuit conducteur fermé, ce circuit est aussitôt parcouru par un courant appelé induit, de sens contraire au premier, qui est alors appelé courant inducteur : cette opposition de sens des deux courants fait que le courant induit est souvent dit inverse ; 2o quand on éloigne rapidement le courant inducteur, le courant induit reparaît, mais cette fois de même sens que le courant inducteur ; c'est pourquoi il est alors nommé direct.

Le courant inducteur peut être représenté par un aimant. Le fil qui doit recevoir le courant induit est enroulé sur une bobine creuse, dans l'intérieur de laquelle l'aimant a été introduit.

Dans les deux cas, le courant induit ou courant d'induction est essentiellement instantané ; il disparaît aussitôt après sa naissance, et il n'a fallu rien moins que l'extrême sagacité de Faraday pour le mettre en évidence.

Les *machines* magnéto-électriques ont pour objet de rendre continus les courants d'induction, pour en faire profiter les arts et l'industrie. Cette transformation n'est pas aussi difficile qu'elle peut sembler d'abord. En effet, soient A et B (fig. 1) le pôle austral et le pôle boréal d'un aimant ordinaire fixe, et M et N les extrémités des branches d'un électro-aimant qui peut tourner autour d'un axe projeté en O, de manière à se trouver toujours au-dessus de l'aimant AB, tantôt en croix, tantôt superposé. Dans ce mouvement, quand la branche M s'approche de A, elle se trouve soumise à l'action du courant qui circule autour de ce point ; par conséquent, en vertu du principe rappelé ci-dessus, elle reçoit un courant inverse, indiqué par le sens des flèches.

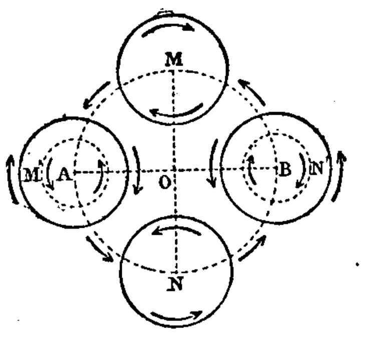

Fig. 1.

L'électro-aimant continuant son mouvement, l'action du pôle A cesse, et le courant de la branche qui va de M' en N devient direct. Quand cette même branche approche du pôle B de l'aimant, elle reçoit un courant inverse de celui du pôle B, mais de même sens que celui qu'elle recevait de M' en N. Enfin, la branche s'éloignant du pôle B, son courant devient direct par rapport à celui du pôle B.

Ainsi, dans son parcours circulaire, la branche M de l'électro-aimant est parcourue par deux courants contraires qui se succèdent : l'un se manifeste quand la branche parcourt la demi-circonférence BMA, l'autre apparaît quand la branche parcourt la demi-circonférence ANB. Donc, si le mouvement de rotation de l'électro-aimant autour de son axe O est très-rapide, et si l'on recueille, au moyen de conducteurs appropriés, l'un seulement des deux courants engendrés, on aura un courant sensiblement continu.

Ce principe a été réalisé mécaniquement, pour la première fois, en 1832, par Pixii, au moyen d'un appareil dans lequel c'était un aimant en fer à cheval qui tournait vis-à-vis d'un électro-aimant. Cet appareil, qu'on accusait d'être lourd et difficile à manier, a été remplacé par celui du physicien anglais Clarke, dans lequel l'aimant reste fixe, pendant que l'électro-aimant tourne.

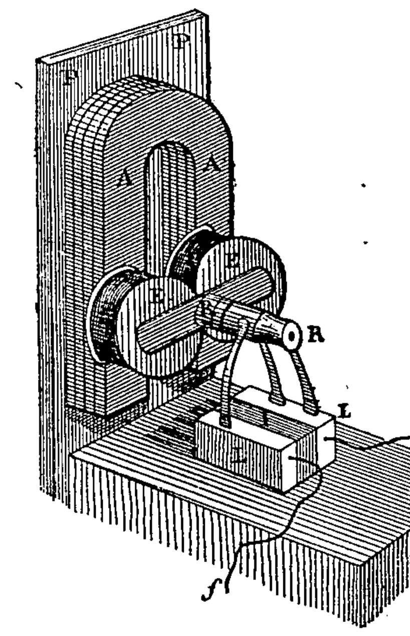

Fig. 2.

Sur une planche verticale P est fixé un fort aimant A, entre les branches duquel peut tourner un axe qui porte un électro-aimant E, dont les extrémités opposées passent, à chaque demi-révolution, en face et tout près des deux pôles de l'aimant. Le mouvement est imprimé au moyen d'une manivelle placée derrière la planche P. Les extrémités du fil de l'électro-aimant sont réunies à l'axe de rotation RR, sur lequel il faut recueillir les deux courants contraires que le mouvement de rotation développe successivement. A cet effet, l'axe de rotation est en contact avec trois languettes métalliques, qui reposent sur deux plaques de laiton LL, séparées par une pièce de bois I; de plus, il est recouvert d'anneaux dont les surfaces, partie en métal, partie en ivoire, sont enchevêtrées de façon à donner les résultats suivants : pendant la durée d'une demi-révolution de l'électro-aimant, deux languettes communiquent par l'intermédiaire de l'axe RR, la troisième est isolée; pendant la demi-révolution suivante, la languette précédemment isolée est en communication avec une des deux autres, et l'isolement incombe à une de celles qui servaient. De cette manière, si l'on enlève la plaque isolante I, il y a toujours, à chaque demi-révolution, un courant qui passe, et dont l'action se fait sentir dès qu'on réunit, à l'aide d'un corps conducteur, les extrémités *ff* du fil réophore.

Il existe maintenant une foule de *machines* magnéto-électriques, dont chacune a des qualités particulières, dues à certains détails de construction; mais elles reposent toutes sur le même principe que la *machine* de Clarke. Si l'on adapte des poignées de métal aux deux extrémités du fil réophore, et que l'on tienne ces poignées dans les mains, on peut recevoir une violente commotion. Au moyen du courant, on peut décomposer certaines substances, faire rougir des fils métalliques, aimanter le fer, dorer, argenter, bronzer, etc. La médecine moderne emploie l'électricité pour le traitement d'un assez grand nombre de maladies, et, à cet effet, il existe plusieurs appareils magnéto-électriques, dont les plus répandus sont ceux de MM. Faye, Breton, Duchenne, etc. Mais si nous jugeons que c'est assez de mentionner ces appareils, après en avoir longuement exposé le principe, nous devons une place plus considérable aux *machines* de l'Alliance, dont l'application à l'éclairage des phares rend depuis quelques années de si précieux services à la marine.

Nous allons, dans ce qui va suivre, résumer la description faite par M. l'abbé Moigno dans son livre *Sur les éclairages modernes*.

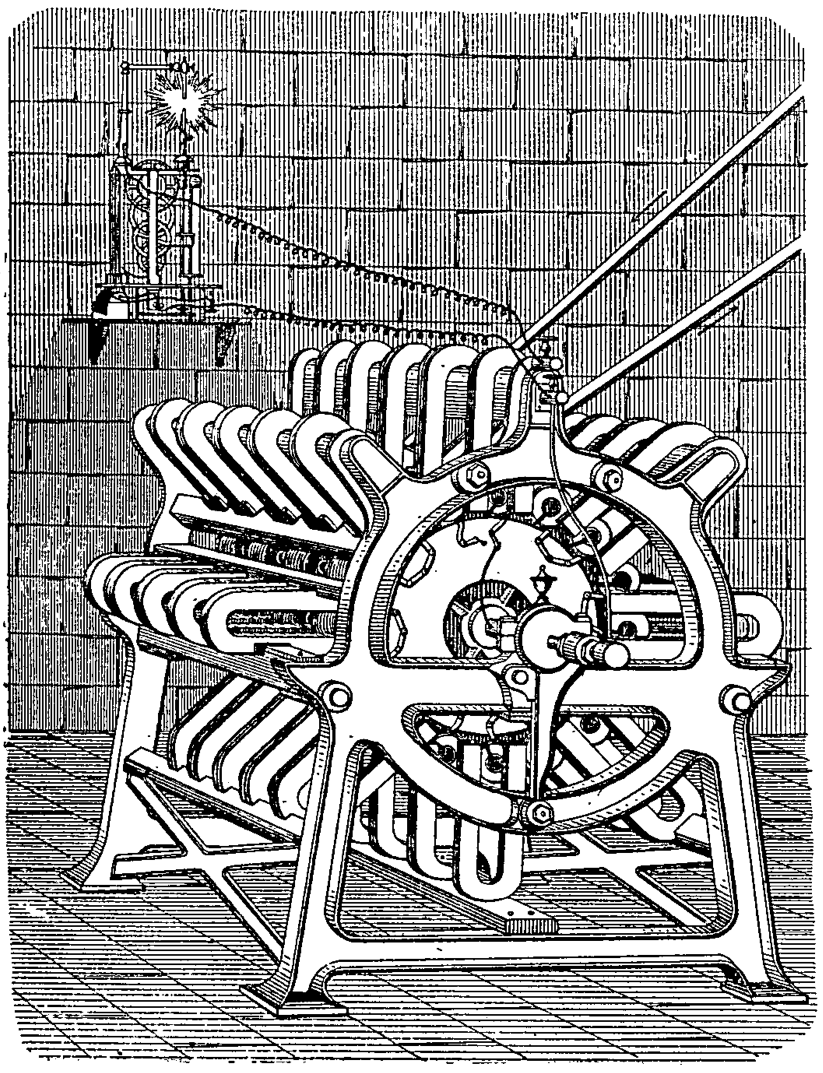

Fig. 3.

L'appareil dont nous nous occupons a été conçu par M. Nollet, professeur de physique à l'École militaire de Bruxelles, un descendant de la famille de l'abbé Nollet, dont le nom est célèbre dans l'histoire de l'électricité. Cette *machine*, devenue la propriété de la compagnie l'Alliance, a été beaucoup perfectionnée par M. Joseph van Malderen.

Elle se compose essentiellement (fig. 3) d'un bâti en fonte de $1^m,20$ de hauteur, et de $1^m,50$ de longueur. Les deux faces latérales et quasi-circulaires du bâti sont partagées en 8 parties, formant une sorte d'octogone. 8 barres horizontales, fixées aux sommets virtuels de l'octogone, soutiennent chacune 5 faisceaux aimantés, parallèles et convergeant vers l'axe central du bâti. Vue horizontalement, la *machine* présente donc 8 séries, composées chacune de 5 aimants; vue verticalement, elle présente 5 séries parallèles de 8 aimants. L'élément inducteur de la *machine* se compose donc, dans sa totalité, de 40 aimants très-énergiques, pesant en moyenne 20 kilogrammes, capables de porter quatre fois leur poids ou 80 kilogrammes, et disposés de telle manière que, si on les considère soit parallèlement à l'axe du bâti, soit perpendiculairement à cet axe, ce sont toujours les pôles de nom contraire qui soient en regard.

Les 5 séries octogonales d'aimants laissent entre elles 4 intervalles équidistants occupés par des rouleaux de bronze. Ces rouleaux, solidement fixés à l'axe central du bâti, portent sur leur contour 16 bobines d'induction, autant qu'il y a de pôles dans chaque série verticale de faisceaux aimantés; de sorte que l'élément induit ou à induire est formé de 64 bobines, tournant toutes avec l'axe horizontal du bâti, et subissant chacune, dans chaque révolution, l'influence de 16 pôles alternativement de nom contraire.

Chaque bobine est formée d'un tube en fer doux, fendu sur toute sa longueur, pour qu'il puisse perdre plus rapidement l'aimantation par influence qu'il acquiert par son passage devant les aimants. Sur ce tube sont enroulés 8 fils de cuivre de $0^m,001$ de diamètre et de 15 mètres de longueur chacun, d'où il résulte que la longueur totale des fils enroulés sur la bobine est de 128 mètres, pesant $1^{kil},50$. Ces fils de cuivre sont recouverts de coton et isolés par du bitume de Judée dissous dans de l'essence de térébenthine. L'ensemble des fils ou la somme des longueurs envahies par l'électricité née de l'action inductrice des aimants est de 2,038 mètres. Sur toutes les bobines les fils sont enroulés dans le même sens. La *machine* fait 350 tours par minute en moyenne; c'est la vitesse qui donne le maximum d'intensité électrique. Chaque bobine, à chaque passage devant le pôle d'un aimant, reçoit un double courant, courant direct lorsqu'elle s'approche du pôle, courant inverse lorsqu'elle s'en éloigne; elle devient ainsi, par minute, le siége ou le lieu de circulation de 10,000 courants alternatifs.

On fait communiquer toutes les extrémités positives avec l'axe central de la *machine*, toutes les extrémités négatives avec un manchon métallique fixé sur l'axe, mais isolé de l'axe. On met en outre l'axe et le manchon en communication par deux gros fils avec deux tiges courtes et de gros diamètre, appelées bornes et implantées sur le bâti, auxquelles arrivent incessamment les électricités de nom contraire engendrées par la *machine*. Ces deux bornes forment comme les deux pôles de la pile magnéto-électrique; elles sont percées de trous dans lesquels sont fixés les gros fils conducteurs qui vont aboutir, soit aux charbons de la lampe électrique, soit au bain électro-galvanique.

Il reste à dire comment la *machine* magnéto-électrique entre en action. Une courroie sans fin, commandée par une *machine* à vapeur, passant sur une poulie fixée à l'extrémité centrale de l'appareil, imprime à tout le système un mouvement de rotation très-rapide, de 350 à 400 tours par minute. Dès que l'on a atteint la vitesse nécessaire, l'étincelle part entre les deux charbons; le mécanisme de la lampe électrique écarte les charbons à la distance voulue, la lumière jaillit, et elle continuera indéfiniment, tant que dureront les charbons et le mouvement de la *machine* à vapeur. Par l'intermédiaire des aimants et de l'induction qu'ils déterminent, le mouvement se transforme en électricité; l'électricité, à son tour, dans sa lutte contre la résistance du charbon, se transforme en chaleur, la chaleur rend les charbons incandescents, et cette incandescence constitue la lumière électrique.

La *machine* magnéto-électrique de la compagnie l'Alliance a été honorée d'une médaille d'or de la Société d'encouragement en 1865. Cette récompense fut décernée à la suite des belles épreuves auxquelles elle avait été soumise, dès le 26 décembre 1863, pour éclairer le phare de La Hève, près du Havre, épreuves qui durèrent quinze mois, et qui eurent pour résultat la substitution de la lumière électrique à la lumière des huiles pour l'éclairage des phares. En faisant fonctionner une seule *machine*, on obtient une lumière équivalente à celle de 150 becs carcel.

Depuis quelques années, la lumière électrique fournie par les *machines* magnéto-électriques est employée à de nombreux usages et rend de précieux services. Placée aux sommets des mâts des paquebots transatlantiques et des navires de guerre, elle donne à toutes les opérations une sécurité incomparablement plus grande; elle permet d'éviter les côtes, de prévenir les collisions de navires, de transmettre, à travers toute une flotte, avec facilité et rapidité, les signaux de commandement. Elle sert à l'éclairage des grands travaux que l'urgence force de continuer pendant la nuit, à l'éclairage des salles de spectacle, etc.

Mais déjà d'autres *machines* disputent le premier rang à celle que nous venons de décrire. La compagnie l'Alliance a encore acheté le brevet de la *machine* inventée par M. Wilde, de Manchester. Voici sur quel principe très-ingénieux elle repose. On sait que, si l'on fait tourner une bobine vis-à-vis d'un aimant, il se forme dans la bobine des courants voltaïques; et réciproquement, si l'on fait circuler un courant voltaïque autour d'un morceau de fer, ce morceau de fer est aimanté; de sorte que l'on peut, avec un aimant, produire de l'électricité, et, avec de l'électricité, produire des aimants. Supposez donc un petit aimant permanent qui engendre un courant dans une bobine de petites dimensions; lancez ce courant dans l'hélice d'un gros électro-aimant, vous produirez un aimant plus puissant que le premier. Ce même électro-aimant peut à son tour produire un courant dans une seconde bobine mobile, plus grande que la première. Ce dernier courant, plus fort que le précédent, peut être employé à exciter un second électro-aimant encore plus considérable, et ainsi de suite : un aimant permanent devient la source d'une série d'actions altérnativement magnétiques et électriques, qui dérivent les unes des aútres.

L'appareil au moyen duquel M. Wilde a réalisé ce principe a l'avantage d'être léger et portatif. Il donne une lumière d'un éclat supérieur à celui de la *machine* de Nollet, et une chaleur capable de fondre rapidement les métaux les plus réfractaires.

Citons, en terminant, la *machine* de M. Ladd, celle de M. Siemens, celle de M. Wheatstone. Elles ont excité l'admiration des visiteurs de l'Exposition de 1867.

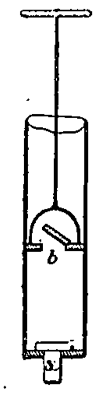

— *Machines pneumatiques*. Les *machines* pneumatiques ont pour objet de raréfier l'air dans un espace déterminé; on les établit à un ou deux corps de pompe. La *machine* pneumatique à un seul corps de pompe se compose d'une petite pompe dont la partie inférieure est garnie d'une petite soupape *a*, qui s'ouvre de bas en haut, et d'un piston *b* percé d'un trou cylindrique très-étroit, couvert d'une soupape qui s'ouvre aussi de bas en haut. Cette pompe étant montée sur un vase, si l'on fait descendre le piston *b*, l'air se comprimera et fermera la soupape *a;* au contraire, il soulèvera la soupape *b* et s'échappera; de sorte que, quand le piston arrivera au fond de la pompe, il ne restera plus d'air sous lui, si ce n'est dans le petit canal dont il est percé, et que pour cette raison on fait toujours très-étroit. Si l'on remonte le piston, l'air du vase sur lequel la pompe est adaptée soulèvera la soupape *a* par son élasticité et se répandra dans le corps de pompe; mais alors la soupape *b* restera fermée, parce que l'élasticité de l'air intérieur sera plus faible que celle de l'air extérieur. Si l'on fait descendre le piston, l'air du corps de pompe se comprimera et fermera la soupape *a;* puis il soulèvera la soupape *b* et s'échappera. En répétant la même opération un certain nombre de fois, on parviendra à raréfier extrêmement l'air contenu dans le vase. On fermera ensuite le robinet de ce dernier avant d'enlever la pompe. Au lieu d'un vase on peut se servir d'une cloche garnie d'un robinet à sa partie supérieure; mais alors il faut poser la cloche sur une plaque de marbre ou de verre bien plane, en mettant sous ses bords une rondelle de cuir imbibée d'huile. La *machine* pneumatique à un seul corps de pompe a l'inconvénient d'exiger l'emploi d'une force assez considérable vers la fin de l'opération, parce que le piston supporte alors sur sa face supérieure toute la pression atmosphérique, et n'éprouve plus sur sa face inférieure que la pression de l'air déjà raréfié dans le vase.

Cet inconvénient est entièrement évité dans la *machine* à deux corps de pompe, dont la manœuvre devient même d'autant plus facile que la raréfaction de l'air dans le récipient est déjà plus grande, parce que la seule dépense de force à faire est celle qu'on emploie à l'expulsion de l'air dans le corps de pompe dont le piston s'abaisse. Les deux pistons marchent toujours en sens inverse, et leurs tiges, taillées en crémaillère sur leurs bords intérieurs, sont en communication avec un pignon que l'on manœuvre à l'aide d'une manivelle à longs bras, garnie de manettes à ses deux extrémités. On sait que, par suite de cette disposition, les efforts dus à la pression atmosphérique, qui s'exercent sur les faces supérieures des deux pistons, se font constamment équilibre.

Les deux corps de pompe sont mis en communication avec la cloche à purger d'air au moyen d'un tube dont l'extrémité se rend au milieu de la platine qui la supporte. On peut à volonté ouvrir ou fermer les communications de la cloche avec les corps de pompe, au moyen d'un robinet placé en quelque point de ce tube. On ferme et on ouvre la communication avec l'air extérieur au moyen d'un autre robinet. Une éprouvette communique avec la cloche et indique le degré de rareté de l'air; elle consiste en un tube de verre droit, qu'on a rempli de mercure et qu'on a renversé dans une petite cuvette en partie pleine du même liquide. Le mercure reste suspendu dans le tube par la force élastique que l'air exerce à sa surface dans la cuvette; mais, à mesure que l'air est raréfié, cette force diminuant, le mercure retombe par son propre poids, et enfin, lorsque le vide est fait, autant que possible, il est presque entièrement redescendu dans la cuvette.

Quel que soit le soin mis à établir l'appareil, chaque piston, lorsqu'il est descendu au fond de son corps de pompe, ne s'y applique pas tellement bien qu'il ne laisse subsister un petit espace rempli d'air à la pression atmosphérique, puisque, tant que sa tension surpasse d'une façon appréciable celle de l'atmosphère, la soupape du piston est soulevée. La *machine* cesse de fonctionner quand l'air contenu dans le récipient est assez raréfié pour ne pouvoir plus soulever la soupape. Si V est le volume du récipient, V_1 celui d'un des corps de pompe, v celui de l'espace dont nous parlons, P la pression atmosphérique et p la tension de l'air dans le récipient, au moment où la *machine* cesse de fonctionner utilement, on a

$$Pv = V_1 p \frac{V}{V + V_1},$$

d'où

$$p = P\frac{v(V + V_1)}{VV_1}.$$

Le rapport $\frac{v(V + V_1)}{VV_1}$ ou $v\left(\frac{1}{V_1} + \frac{1}{V}\right)$ est le pouvoir réducteur de la *machine*. Elle ne pouvait pas donner davantage jusqu'au moment où M. Babinet y introduisit le perfectionnement que nous allons indiquer. M. Babinet disposa au point de croisement du conduit qui relie entre eux les deux corps de pompe et de celui qui part du récipient un robinet pouvant, à la fin de l'opération, être tourné de façon que le récipient ne communiquât plus qu'avec l'un des corps de pompe. Celui-ci continuant de communiquer avec l'autre par ce moyen, le premier corps de pompe épuise l'air du récipient, et le second épuise l'air du premier; la *machine* ne s'arrête que lorsque l'air contenu dans l'espace nuisible du second corps de pompe est à la pression atmosphérique, le piston étant au bas de sa course. Cherchons la tension de l'air dans le récipient à la fin de l'opération, tension qui est aussi celle de l'air dans le premier corps de pompe, le piston étant levé. Le piston du premier corps de pompe étant baissé, tout l'air qu'il renferme passe dans le second corps de pompe, puisque la communication reste ouverte, et cette quantité d'air, ajoutée à celle qui restait le coup précédent dans ce second corps de pompe, doit être telle que, réduite au volume v, elle ne dépasse pas la pression atmosphérique. Sa tension totale est donc

$$P\frac{v}{V_1}.$$

C'est aussi la tension de l'air dans l'espace nuisible du premier corps de pompe; la tension de l'air contenu dans le premier corps de pompe, le piston levé, est donc

$$P\frac{v^2}{V_1^2}.$$

C'est la tension de l'air dans le récipient. On voit que, dans ce cas, le coefficient de réduction ne dépend plus du volume du récipient. Il y a avantage à donner au corps de pompe un grand volume.

Malgré tous ces perfectionnements, la *machine* ne donnait pas encore de résultats suffisants. M. Bianchi en a construit, il y a quelques années, une plus parfaite. Elle est à un seul corps de pompe, mais l'épuisement se fait dans les deux courses descendante et ascendante du piston. Le récipient communique alternativement avec les deux parties du corps de pompe, avec la partie inférieure par un conduit disposé comme dans l'ancienne *machine*, et avec la partie supérieure par un conduit latéral extérieur au corps de pompe. Le piston est toujours à peu près également pressé sur ses deux faces, de sorte que la manœuvre de la nouvelle *machine* n'est pas plus fatigante que celle de la *machine* à deux corps de pompe. Les communications entre le récipient et les deux parties du corps de pompe sont alternativement ouvertes et fermées au moyen d'une même tige terminée des deux côtés par des soupapes coniques. Lorsque le piston s'abaisse, la tige descend et ferme la communication avec la partie inférieure du corps de pompe, en laissant l'autre libre; c'est l'inverse qui a lieu lorsqu'il monte. L'échappement de l'air se fait de deux façons différentes pour les deux parties du corps de pompe : lorsque le piston s'abaisse, l'air comprimé en dessous passe par l'intérieur de la tige du piston; dans la période contraire, l'air s'échappe par une petite soupape disposée sur le couvercle supérieur du corps de pompe.

— Mathém. *Machines à calculer.* On possède des *machines* à calculer beaucoup plus anciennes que celle de Pascal, notamment le *souan-pan* des Chinois, qui est encore en usage en Russie et dans tout l'Orient. Mais les appareils modernes, par l'ingéniosité de leur mécanisme, méritent seuls de nous arrêter. La *machine* même de Pascal, malgré le prodigieux effort d'imagination qu'elle suppose de la part d'un jeune homme de dix-huit ans, est un appareil grossier et peu pratique. Pour donner une idée générale de toutes ces *machines*, qui se sont beaucoup multipliées, il nous suffira d'en faire connaître une seule; nous choisirons celle de MM. Maurel et Jayet, qui fut présentée en 1849 à l'Académie des sciences, et qui donne les quatre opérations. Nous ne pouvons d'ailleurs entreprendre la description détaillée de cette *machine*, qui exigerait, pour être comprise, un traité complet, accompagné d'un très-grand nombre de planches. Nous nous bornerons à en donner la figure et à décrire les opérations qu'on peut effectuer avec elle.

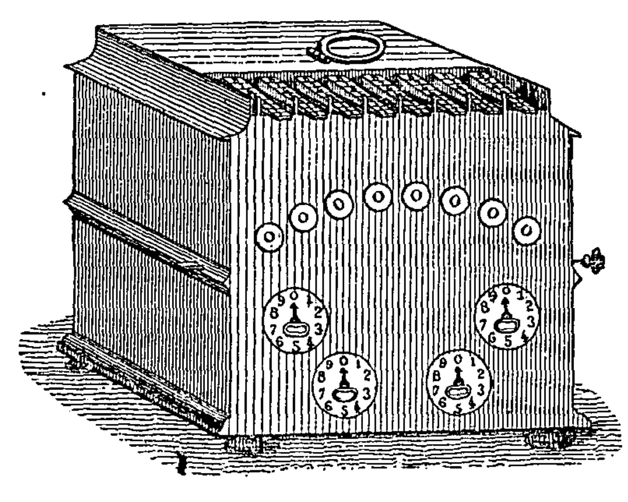

Au commencement de l'opération, toutes les aiguilles des cadrans doivent se trouver à 0, et toutes les réglettes qui occupent la partie supérieure de l'instrument doivent être complétement enfoncées. Soit maintenant à multiplier le nombre 5,732 par le nombre 1,339 (l'appareil ne donne pas directement des produits dont les facteurs auraient ensemble plus de huit chiffres). On tirera, à partir de la droite, les règles placées dans la partie supérieure de l'appareil jusqu'à ce que les chiffres 2, 3, 7, 5 du multiplicande se trouvent placés à côté des parties verticales situées à droite de chaque règle. On tournera ensuite l'aiguille de chacun des quatre cadrans jusqu'à ce qu'elle atteigne les chiffres 9, 3, 3, 1 du multiplicateur. Ces deux opérations achevées, le produit se lira aussitôt sur les disques disposés en arc entre les cadrans et les réglettes.

Pour opérer la division, le dividende étant inscrit à la galerie des produits, le diviseur aux réglettes du multiplicande, on fera tourner les aiguilles des cadrans de droite à gauche, jusqu'à ce qu'on éprouve une résistance. Le quotient sera alors indiqué par les chiffres marqués par les aiguilles. S'il n'y a pas de reste, la galerie des produits donnera huit 0; dans le cas contraire, le reste se lira sur la même galerie.

L'addition et la soustraction n'offrent aucune difficulté. Chaque terme de l'addition étant inscrit au multiplicande sera multiplié par 1, c'est-à-dire qu'on tournera d'un cran l'aiguille du cadran à droite, et la somme se formera à mesure à la galerie des produits, où l'on pourra voir passer successivement le premier nombre, la somme des deux premiers, la somme des trois premiers, etc. Pour la soustraction, le nombre à soustraire sera inscrit au multiplicande, l'autre terme au produit, et l'on opérera en faisant tourner d'un cran à gauche l'aiguille du cadran des unités. Le reste sera aussitôt inscrit à la galerie des produits.

L'arithmomètre de Thomas, construit en 1828, donne, moins rapidement, les mêmes résultats, mais avec un appareil moins compliqué, ce qui l'a fait généralement préférer. C'est la seule des *machines* à calculer qui soit un peu répandue.

Les *machines* de Roth et de Babbage, très-remarquables aussi, ne donnent que l'addition et la soustraction. A tout prendre, nous croyons que l'usage des tables de logarithmes, plus commodes que toutes les *machines* les plus ingénieuses, n'est pas beaucoup plus difficile.

— *Machine à diviser.* On distingue parmi les *machines* à diviser celles qui servent à diviser les lignes droites, et celles qui servent à diviser les cercles. Les *machines* à diviser constituant l'appareil le plus indispensable à la construction des instruments de précision de toute sorte, on conçoit quels soins on a dû apporter à leur établissement.

1° *Machine à diviser les lignes droites.* Toute *machine* de ce genre se compose essentiellement d'une vis de rappel, qui ne peut que tourner sur place entre deux collets; d'un écrou mobile le long de cette vis et muni d'un traçoir; enfin, d'une table pour supporter la règle à diviser. Les différentes *machines* à diviser se distinguent les unes des autres par la disposition des pièces accessoires. Celle que nous allons décrire a été construite par M. Salleron pour ses ateliers.

Le pas de la vis est de 0m,001; une roue de 100 dents fixée sur son axe tourne en même temps qu'elle, et un repère fixe devant lequel passent les divisions de cette roue donne la mesure de l'angle dont a tourné la vis, par conséquent la mesure du chemin qu'a parcouru l'écrou. Par exemple, s'il a passé devant la pointe du repère 25 divisions correspondant à 25 dents, l'écrou a avancé de 25 centièmes de millimètre. Toutes les *machines* à diviser sont munies de la roue dont nous venons de parler; mais la *machine* de M. Salleron contient une disposition nouvelle qui épargne à l'opérateur l'obligation de s'assurer, avant chaque coup de traçoir, du nombre de divisions qui ont passé devant le repère. A cet effet, la manivelle à l'aide de laquelle on manœuvre la vis ne la fait tourner que lorsque elle-même tourne dans l'un des deux sens, par exemple dans le sens des aiguilles d'une montre; d'un autre côté, on a d'avance limité la course de cette manivelle, dans chacun des deux sens, à l'aide de deux butoirs dont on règle à volonté l'écartement. On voit que la manœuvre de la *machine* se réduira à bien peu de chose : la manivelle étant arrêtée dans sa course de gauche à droite, on marque un trait sur la règle, puis on manœuvre la manivelle de droite à gauche jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par le butoir. Ensuite on ramène la manivelle de gauche à droite jusqu'au butoir et on marque un nouveau trait; on ramène la manivelle à gauche, puis à droite, on marque un nouveau trait, et ainsi de suite.

Tels sont les principes sur lesquels M. Salleron a établi sa *machine*; une foule de détails ingénieux, dans la description desquels nous ne saurions entrer ici, en assurent le bon fonctionnement.

2° *Machine à diviser les cercles.* Cette *machine* doit imprimer au traçoir un mouvement de rotation. A cet effet, le chariot est porté par un cercle, concentriquement auquel on place le cercle à diviser, et dont l'axe passe par la tige du traçoir. Ce cercle est mis en mouvement par une vis tangente, qui engrène avec les dents dont son bord est garni. La vis est manœuvrée par une manivelle dont le mouvement est réglé comme dans la *machine* à diviser les lignes droites.

MACHINE (LA), bourg et commune de France (Nièvre), canton de Decize, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Nevers, près du canal du Nivernais et de la rive droite de la Loire; pop. aggl., 2,539 hab. — pop. tot., 3,456 hab. Importante houillère, fournissant annuellement 1,130,000 hectolitres de houille, dont un tiers est converti en coke.

MACHINÉ, ÉE (ma-chi-né) part. passé du v. Machiner. Combiné : *Une intrigue habilement* MACHINÉE.

— *Table machinée*, Table à secret dont se servent les escamoteurs.

— Théâtre. Disposé, établi, en parlant des machines et appareils : *Décor habilement* MACHINÉ.

MACHINER v. a. ou tr. (ma-chi-né — rad. *machine*). Combiner en secret, en parlant d'une intrigue ou d'un complot : MACHINER *une trahison.* MACHINER *quelque perfidie. Vous concevez de mauvais desseins, vous fabriquez des tromperies, vous* MACHINEZ *des fraudes les uns contre les autres.* (Boss.)

— Théâtre. Etablir, en parlant des machines d'un théâtre.

— Techn. Blanchir avec l'enduit appelé machine : MACHINER *les points d'un talon de soulier.*

Se machiner v. pr. Etre machiné, préparé en secret : *Ainsi* SE MACHINENT *les mariages ; les hommes ne s'y prennent qu'autant qu'ils sont cernés d'embûches, harcelés de solliciteurs et de moralistes.* (Fourier.)

— **Syn. Machiner, ourdir, tramer.** *Ourdir*, pris dans le sens figuré, est le plus faible de ces trois verbes; il veut dire préparer de loin, prendre les premières mesures qui pourront conduire à l'exécution d'un dessein, et ce dessein même n'est pas toujours mauvais puisqu'on dit bien qu'un poëte dramatique ourdit son œuvre avec plus ou moins d'habileté. *Tramer* suppose une exécution plus voisine et des moyens plus artificieux; on ne *trame* guère que des complots, des crimes plus ou moins odieux. Enfin, *machiner* a plus de force encore que *tramer*; ce n'est plus une *trame* qu'on *ourdit*, c'est une *machine* qu'on monte à grands frais et pour produire un effet désastreux.

MACHINERIE s. f. (ma-chi-ne-rî — rad. *machine*). Construction de machines. ‖ Ensemble de machines travaillant à un même but : *Toute la* MACHINERIE *d'une filature.* ‖ Moteur et mécanisme qu'il met en mouvement : *Le* Washington *possède une* MACHINERIE *modèle.* (Forquenot.)

MACHINEUR, EUSE s. (ma-chi-neur, eu-ze — rad. *machiner*). Personne qui machine, qui fait des machinations :

Lui-même ouvrit ce coffre, et rendit bien surpris
Tous les *machineurs* d'impostures.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— Min. Ouvrier attaché au service des machines.

MACHINISER v. a. ou tr. (ma-chi-ni-zé — rad. *machine*). Réduire à l'état de machine, priver d'intelligence et de volonté : *L'Angleterre possède au plus haut degré cette science qui produit l'affreuse monotonie du bien-être, donne une vie sans opposition, dénuée de spontanéité, et qui, pour tout dire, vous* MACHINISE. (Balz.)

MACHINISME s. m. (ma-chi-ni-sme — rad. *machine*). Art du machiniste. ‖ Emploi des machines : *Plus les premiers besoins seront satisfaits à bas prix par les machines, plus le goût s'élèvera au-dessus des produits du* MACHINISME, *et recherchera les produits d'un art tout personnel.* (Michelet.)

— Fig. Combinaison de machines, mécanisme : *Les monarchies sont des* MACHINISMES *où la vie manque totalement.* (Proudh.) Inus. ‖ Fonctions purement mécaniques : *La division du travail devenant toujours plus parcellaire et restant sans contre-poids, l'ouvrier a été livré à un* MACHINISME *toujours plus dégradant.* (Proudh.) Inusité, mais excellent.

— Littér. et B.-arts. Caractère des moyens littéraires ou artistiques à grand effet, qu'on appelle machines : *Ces tragédies où le sentiment a beaucoup plus d'appareil et de* MACHINISME *que de naturel et de réalité...* (Sabatier.)

MACHINISTE s. m. (ma-chi-ni-ste — rad. *machine*). Inventeur de machines : *Un* MACHINISTE *ingénieux.* ‖ Celui qui dirige le fonctionnement d'une machine. On dit plutôt MÉCANICIEN.

— Théâtre. Celui qui combine ou fait mouvoir les machines.

— **Encycl.** Théâtre. Le *machiniste* est l'un des ressorts les plus considérables, les plus importants du théâtre moderne. Et quand nous disons le *machiniste*, nous considérons naturellement l'être impersonnel, le type pris en lui-même, car on pense bien que ce n'est pas un *machiniste*, mais une armée de *machinistes* qui est nécessaire à la marche des pièces à spectacles, ballets, féeries, etc., telles qu'on les fait aujourd'hui.

Il faut distinguer cependant entre le *machiniste* créateur et ce qu'on pourrait appeler le *machiniste* passif, c'est-à-dire le manœuvre, ou, pour parler le langage spécial, l'aide *machiniste*, le simple ouvrier dont tout l'emploi consiste à prendre part à la pose des décors. Le *machiniste* créateur, autrement dit le chef *machiniste*, est celui qui organise le jeu souvent très-compliqué des décorations, qui en combine tous les éléments, qui sait, du plancher de la scène, faire une sorte de marqueterie composée de trappes, de chausse-trapes et de trappillons dont chacun a son utilité particulière; qui, s'il n'invente pas toujours les trucs, est du moins chargé de les mettre en œuvre, ce qui exige des connaissances très-réelles et très-étendues en mécanique, qui enfin a sous ses ordres, comme nous le disions, toute une armée d'aides *machinistes* chargés d'exécuter tous ses commandements. Aussi le chef *machiniste* est-il, dans certains théâtres, un personnage véritable, parfaitement pénétré de la responsabilité qui lui incombe, et qui d'ailleurs a toute l'étoffe d'un vrai artiste en son genre. Il n'est pas rare, dans un théâtre où la mise en scène constitue l'un des attraits principaux du spectacle, que le chef *machiniste* touche un traitement annuel atteignant parfois douze, quinze et vingt mille francs. Il arrive même qu'un chef *machiniste* touche une part plus ou moins importante sur les droits d'auteur d'une pièce à spectacle, par exemple un douzième, un huitième, et jusqu'à un sixième de ces droits. Ceci, après tout, est de stricte justice, car le chef *machiniste* a souvent plus fait pour la réussite de l'œuvre que les auteurs eux-mêmes, qui se sont bornés à lui donner des prétextes à décors et à trucs. Il est des hommes qui se sont fait en ce genre une véritable réputation, entre autres M. Sacré, aujourd'hui chef *machiniste*, qui a très-longtemps rempli cet emploi à l'ancien Cirque, où l'on jouait nombre de féeries et de pièces à spectacle, dans la conduite desquelles il avait fait preuve d'un talent des plus remarquables.

Les aides *machinistes* sont très-nombreux dans les théâtres où le machinisme acquiert toute son importance. Ils sont divisés en équipes diverses : équipe de la scène, équipe des dessous, équipe du cintre, selon l'endroit où ils sont employés. Pour donner une idée de l'importance de ce service en général, nous dirons que l'Opéra, en dehors de son premier et de son deuxième chef *machiniste*, de ses trois brigadiers du théâtre, du cintre et des dessous, emploie régulièrement vingt-quatre menuisiers et charpentiers, trente-deux garçons *machinistes* et trente-cinq aides *machinistes*, et que ce nombre déjà présentable était augmenté, pour la manœuvre du fameux vaisseau de l'*Africaine*, de cinquante ouvriers supplémentaires.

« Le marquis de Louvois, dit Castil-Blaze dans son livre : l'*Académie impériale de musique*, figurait alors (à l'époque de la Révolution) parmi les aides *machinistes* de l'Opéra-National. Il y fut admis sur sa bonne mine ; on l'employa plus tard au service des cintres. M. de Louvois aimait à conter cet épisode singulier de sa vie, disant que c'était un titre principal à faire partie, en 1841, de la commission des théâtres, dont nul mieux que lui ne pouvait connaître les rouages. L'aide *machiniste* quitta son poste élevé quand Robespierre fut obligé d'abandonner le sien. »

MACHINOIR s. m. (ma-chi-noir — rad. *machiner*). Techn. Outil de buis en forme de peigne, à l'aide duquel les cordonniers machinent, enduisent de machine le fil dont ils se servent.

MACHINULE s. f. (ma-chi-nu-le — dimin. de *machine*). Petite machine. ‖ Peu usité.

MACHLAH s. m. (ma-kla). Grand manteau dont les Arabes s'enveloppent tout le corps : *Je possédais déjà la pièce la plus importante du vêtement arabe, le* MACHLAH, *manteau patriarcal, qui peut indifféremment se porter sur les épaules ou se draper sur la tête, sans cesser d'envelopper tout le corps.* (Gér. de Nerval.)

MACHLE s. f. (ma-kle — du gr. *machlos*, lubrique). Entom. Genre de blapsides, à corps dur et velu, qui habitent le Cap de Bonne-Espérance.

MACHLIS s. m. (ma-kliss). Mamm. Syn. d'ÉLAN.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, qui croissent dans l'Inde.

MACHLOSYNE s. f. (ma-klo-zi-ne — gr. *machlosunê ;* de *machlos*, lubrique). Méd. Nymphomanie, fureur utérine.

MACHO adj. m. (ma-cho). Métrol. Usité seulement dans l'expression *Quintal macho*, Poids espagnol de 150 livres.

MACHOIRAN s. m. (ma-choi-ran). Ichthyol. Espèce de salmone, dont la vessie natatoire sert à Cayenne pour faire de la colle de poisson.

MÂCHOIRE s. f. (mâ-choi-re — rad. *mâcher*. L'ancienne langue disait *maiselle*, du latin *maxilla*, mâchoire, qui se rattache, sans passer par l'intermédiaire du latin *masticare*, au grec *massô* pour *maksô*, broyer, pétrir, et à la racine sanscrite *makch*, frapper, battre). Zool. Pièce osseuse, double chez tous les animaux vertébrés, et dans laquelle sont implantées les dents : MÂCHOIRE *inférieure*. MÂCHOIRE *supérieure. Samson tua mille Philistins avec une* MÂCHOIRE *d'âne. La* MÂCHOIRE *inférieure est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans les animaux.* (Buff.) ‖ Appareil double et symétrique, qui se meut horizontalement en avant de la bouche des insectes, et leur sert à triturer les aliments.

— Fam. Personne inhabile ou maladroite : *Votre peintre est une* MÂCHOIRE.

— *Jouer, travailler, s'escrimer des mâchoires ; remuer les mâchoires, occuper ses mâchoires*, Manger : *Le solitaire, me voyant si bien* JOUER DES MÂCHOIRES, *me dit : Courage, mon enfant, ne ménage point mes fruits.* (Le Sage.)

— *Bâiller à se démantibuler, à se décrocher, à se démonter la mâchoire*, Bâiller beaucoup, ouvrir fort la bouche en bâillant.

— *Avoir la mâchoire lourde*, S'exprimer lourdement ou malaisément, comme si l'on avait peine à remuer la mâchoire.

— Pathol. *Mal de mâchoire*, Maladie particulière à la Guyane, qui fait périr beaucoup d'enfants peu de temps après leur naissance.

— Mar. Sorte de fourche ou de croissant arrondi placé à l'extrémité de quelques organes, comme la corne d'artimon, du gui, etc., pour leur permettre de s'arc-bouter solidement sur leur mât respectif.

— Techn. Pièce double, dont on peut à volonté rapprocher les parties, pour saisir et maintenir quelque objet : *Les* MÂCHOIRES *d'un étau, d'une tenaille.* ‖ Sorte d'étau qui saisit la pierre à feu, dans les armes à pierre. ‖ Gorge d'une poulie. ‖ En terme de treillageur, Equerre de fer placée sur le devant du dressoir.

— **Syn. Mâchoire, âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud. V. ÂNE.**

— **Encycl.** Zool. Chez tous les animaux vertébrés, on distingue une *mâchoire* supérieure et une *mâchoire* inférieure. Chez les mammifères, la *mâchoire* inférieure seule est mobile et seule exécute les mouvements nécessaires à la mastication, au moyen d'un ensemble de muscles et de nerfs spéciaux. La *mâchoire* supérieure est composée de deux os qui se réunissent sur la ligne médiane et forment, par leur prolongement supérieur, la voûte du palais, les fosses nasales, etc., tandis que la partie inférieure est renflée par un rebord où les dents sont insérées.

Chez les insectes, le nom de *mâchoire* est donné à des parties de la bouche qui servent à diviser les aliments. Elles sont disposées par paires et se meuvent, non plus de bas en haut, mais horizontalement. On les distingue en mandibules, sortes de *mâchoires* supérieures, qui généralement sont plus fortes que les autres, et en *mâchoires* proprement dites, qui ne sont nettement caractérisées que chez les insectes broyeurs.

— Anat. humaine. Les *mâchoires* sont au nombre de deux, distinguées, à cause de leur situation, en supérieure et en inférieure. La *mâchoire* supérieure est immobile ; elle est formée de treize os joints ensemble par juxtaposition et par engrenure avec ceux du crâne, six de chaque côté et un au milieu : l'os maxillaire supérieur, le zygomatique, l'os unguis, l'os du nez, le palatin, le cornet inférieur nasal, et au milieu, le vomer. La *mâchoire* inférieure est formée par un seul os, le maxillaire inférieur.

L'os maxillaire inférieur forme une des arcades alvéolaires, limite latéralement la cavité buccale, dont le plancher se trouve inscrit dans sa concavité, donne insertion à un grand nombre de muscles qui servent à la mastication, à la déglutition, à la phonation, etc. La portion horizontale de cet os présente une épaisseur qui n'est pas la même dans toute son étendue : la partie la plus mince est celle qui correspond aux angles de la *mâchoire;* l'os se renfle ensuite au niveau des dernières dents molaires, diminue vers la première petite molaire et la canine, et se renfle de nouveau vers la symphyse. Ainsi, le point le plus faible de toute la portion de l'os antérieur aux branches est celui qui correspond aux dents canines et aux premières petites molaires ; la portion la plus épaisse est celle qui correspond à la symphyse ; c'est à cette différence qu'il faut attribuer en grande partie la rareté des fractures sur la ligne médiane.

La *mâchoire* inférieure s'articule avec l'os temporal par son extrémité postérieure et supérieure. Elle peut se porter en avant horizontalement, et les ptérygoïdiens externes sont les agents de ce mouvement. La contraction d'un seul de ces muscles cause un déplacement latéral, par suite duquel le menton est porté de côté. Dans le mouvement d'abaissement de la *mâchoire*, chaque condyle roule d'arrière en avant dans la fosse du temporal, puis sous la racine transverse de l'apophyse zygomatique. L'os décrit un double arc de cercle autour d'un axe qui passerait transversalement d'une branche à l'autre, au niveau des trous dentaires.

— Pathol. et Chir. 1º *Mâchoire supérieure.* Les os courts et irréguliers de la *mâchoire* supérieure, solidement articulés entre eux, et comme enclavés dans ceux du crâne, ne paraissent être susceptibles, au premier abord, que de fractures directes. On possède un grand nombre de cas dans lesquels ces os ont été brisés par des corps contondants, comme des pierres, des coups de bâton, des projectiles lancés par la poudre à canon, etc.; néanmoins, ils peuvent aussi, dans quelques circonstances, se briser par le mouvement que leur transmettent les os voisins qui ont supporté immédiatement le choc. Les fractures de la *mâchoire* supérieure sont faciles à reconnaître à la mobilité de la totalité ou d'une portion seulement de l'arcade dentaire supérieure, à la crépitation des fragments, aux douleurs vives que produit la pression des corps durs mis entre les *mâchoires*, aux ecchymoses de la base des orbites ou des autres parties de la face au niveau desquelles les os sont brisés. L'existence de la fracture étant constatée, lorsqu'il y a déplacement des fragments, il faut avec les doigts tâcher de les replacer dans leur situation naturelle. Si ces fractures existent sans déplacement, elles n'exigent aucun pansement particulier. Les malades affectés de fractures de la *mâchoire* supérieure doivent garder le silence le plus absolu et ne prendre que des aliments liquides. Quelquefois ces fractures déterminent des accidents mortels, surtout quand elles sont compliquées de lésions du crâne et du cerveau.

Les plaies produites par des armes à feu sont très-fréquentes et souvent très-graves. La *mâchoire* supérieure peut être traversée dans différentes directions par des balles qui y produisent peu de désordres, peu d'éclats, peu d'esquilles. Ces balles peuvent y rester enclavées et perdues. Dans ce cas, la maladie est assez simple, et le malade peut guérir assez promptement. Dans d'autres circonstances, les os de la *mâchoire* supérieure sont fracassés, et des portions plus ou moins considérables sont détachées et enlevées. On a souvent vu de gros projectiles, et même des coups de pistolet ou de fusil tirés à bout portant, enlever la *mâchoire* supérieure presque en totalité. On conçoit toute la gravité d'une pareille lésion. La mort arrive souvent presque immédiatement ou en peu de temps, et si le malade se rétablit, il se développe des inflammations considérables, suivies de suppurations abondantes, et des fistules qui ne cessent que lorsque toutes les portions d'os nécrosées sont détachées et sorties. Mais une chose digne de remarque, c'est que les désordres de la *mâchoire* supérieure sont infiniment moins graves que ceux de la *mâchoire* inférieure. On trouve, dans les annales de la chirurgie militaire, des observations d'individus blessés de la manière la plus grave à la *mâchoire* supérieure et qui ont guéri. Le sinus maxillaire est souvent ouvert dans ces blessures et, dans un assez grand nombre de cas, il s'y loge des balles. Il faut donc, quand on soigne de pareilles lésions, examiner et sonder le sinus maxillaire, afin de ne pas s'exposer à y laisser un corps étranger pour lequel il faudrait peut-être plus tard pratiquer une opération.

Les tumeurs qui peuvent se développer dans la *mâchoire* supérieure offrent les mêmes caractères pathologiques et réclament les mêmes moyens thérapeutiques que celles de la *mâchoire* inférieure ; elles sont moins nombreuses. On leur fera d'ailleurs l'application de ce qui va être dit touchant les tumeurs de la *mâchoire* inférieure.

L'ablation de l'os maxillaire supérieur est une opération assez récente, mais pratiquée déjà un assez grand nombre de fois avec succès, et considérée aujourd'hui comme une opération régulière. On en attribue l'idée et la première exécution à Dupuytren ; mais c'est à Gensoul qu'appartient l'honneur d'avoir introduit cette grave amputation parmi les opérations praticables et réglées. Velpeau, tout en faisant remonter au XVIIe et au XVIIIe siècle les premières opérations de ce genre, reconnaît cependant que « le mérite de Gensoul est d'avoir imaginé un procédé qui permet de désarticuler la *mâchoire* d'après des règles fixes et précises, au lieu de l'exciser ou de l'amputer, comme l'ont fait Dupuytren, Wattmann, Graefe, Chélius, Liston, etc. »

L'ablation de la *mâchoire* supérieure d'après le procédé de Gensoul a lieu en faisant d'abord une incision verticale, étendue depuis le grand angle de l'œil jusqu'à la lèvre supérieure, qu'on divise au niveau de la dent canine ; deux autres incisions sont faites, l'une se prolongeant vers l'oreille, et l'autre descendant d'environ un centimètre en dehors de l'angle externe de l'orbite jusqu'au point de la terminaison de la seconde. Il en résulte un lambeau qu'on dissèque et qu'on renverse sur le front. L'os ainsi découvert, on commence, à l'aide du ciseau et du maillet, la section de l'arcade orbitaire externe, puis on coupe l'apophyse zygomatique de l'os malaire. On attaque ensuite l'attache interne et supérieure ; pour cela, on applique un ciseau très-large au-dessous de l'angle interne de l'œil, et on lui fait traverser la partie inférieure de l'os unguis et de la face orbitaire de l'ethmoïde. L'apophyse montante est séparée de la même manière de l'os du nez qui lui correspond. On détache avec un bistouri toutes les parties molles qui unissent l'aile du nez à la *mâchoire* supérieure ; on arrache la première dent incisive de l'os que l'on veut enlever, et l'on glisse un ciseau entre les deux maxillaires. Enfin on détruit les adhérences de l'apophyse ptérygoïde, on coupe le nerf maxillaire supérieur, et, prenant un point d'appui, on fait basculer l'os maxillaire dans la bouche. Il ne reste plus qu'à diviser, soit avec les ciseaux courbes, soit avec le bistouri, toutes les parties molles qui tiennent encore à l'os. La cavité résultant de l'opération est formée en dedans par la cloison des fosses nasales ; en dehors par le tissu cellulaire qui se trouve sous le muscle buccinateur ; en haut par le muscle abaisseur de l'œil et le tissu adipeux de l'orbite ; en arrière, on aperçoit l'arrière-gorge par-dessus le voile du palais. Avec le maxillaire, on a enlevé partie du malaire, de l'unguis, de l'ethmoïde, du palatin, et le cornet inférieur. L'opération est assez prompte ; dans un cas, elle n'a duré que deux minutes et demie. Elle est aussi bien moins grave qu'on ne le croirait : Gensoul l'a faite huit fois sans perdre un seul de ses malades. Dans quelques cas rares, on est obligé de lier une ou au plus deux petites branches artérielles. Le seul accident possible de l'opération est la chute du sang dans la gorge ; c'est pour cela qu'il faut opérer le malade assis, et commencer par détacher l'os malaire. Cette opération sera surtout mise en pratique dans les cas de tumeurs de mauvaise nature.

— 2º *Mâchoire inférieure.* Pour que la luxation de la *mâchoire* inférieure puisse avoir lieu, il faut que la branche de l'os maxillaire inférieur qui supporte le condyle fasse, avec la base du crâne, un angle aigu en arrière et obtus en avant. Dans l'état ordinaire, c'est le contraire qui a lieu. En raison de la disposition des branches, qui sont presque horizontales par rapport au corps de la *mâchoire* chez les enfants, les luxations sont impossibles dans les premières années de la vie. Cette disposition anatomique se reproduit en partie chez les personnes qui ont perdu toutes leurs dents. L'os maxillaire inférieur ne peut se luxer que dans un seul sens ; c'est en avant, au-dessous, puis au devant de la racine transverse de l'arcade zygomatique, que le condyle de la *mâchoire* peut être porté, en abandonnant la cavité glénoïde du temporal. Le plus souvent, les deux condyles sont luxés à la fois ; dans quelques cas, un seul abandonne sa cavité articulaire, et l'autre conserve ses rapports naturels. On appelle luxation bilatérale, ou simplement luxation de la *mâchoire*, celle dans laquelle le déplacement a lieu des deux côtés, et luxation unilatérale celle qui n'a lieu que d'un seul côté. Quant à la luxation incomplète, elle a été niée par beaucoup d'auteurs ; mais A. Cooper l'a parfaitement établie. « De même qu'à l'articulation fémoro-tibiale, dit-il, le fémur glisse quelquefois sur les cartilages semi-lunaires, ainsi les condyles de la *mâchoire* semblent quelquefois quitter le cartilage inter-articulaire de la cavité glénoïde du temporal, et glisser au devant de son rebord ; la *mâchoire* est alors immobile, et la bouche légèrement ouverte. Ce déplacement se réduit d'ordinaire par les seuls efforts musculaires ; mais je l'ai vu persister pendant longtemps, et cependant la mobilité de la *mâchoire* ainsi que la faculté de fermer la bouche ont été recouvrées. Cette espèce de déplacement reconnaît pour cause le relâchement des ligaments. Le malade éprouve une impossibilité soudaine de fermer la bouche entièrement, et une légère douleur correspond au côté du déplacement. La force destinée à opérer la réduction doit être dirigée verticalement, de manière à séparer la *mâchoire* du temporal, et à permettre au cartilage de se replacer sur le condyle. Dans le cas de relâchement extrême des ligaments, on perçoit au devant de l'oreille, dans l'articulation temporo-maxillaire, une sensation de craquement accompagnée de douleur, qui est causée par la rentrée subite du condyle dans la cavité articulaire, d'où la laxité des ligaments lui avait permis de s'échapper. Cette sensation est surtout fréquente chez les jeunes femmes. Le fer et les liniments stimulants sont les médicaments les plus propres à assurer leur guérison. On peut recourir aux douches et aux vésicatoires au devant de l'oreille quand la maladie dure depuis longtemps. » C'est sans doute à cette variété qu'on doit rapporter les remarques suivantes : « Il arrive quelquefois, dit Monteggia, que pendant la mastication de corps gras et durs, ou pendant le rire immodéré ou le bâillement, on éprouve une sorte de dérangement dans les condyles de la *mâchoire*, ce qui dépend peut-être d'une action convulsive, désordonnée des muscles, ou d'une distension violente des ligaments, sans luxation véritable. On éprouve alors une douleur vive qui dure pendant plusieurs jours et se dissipe ensuite par le repos. »

Dans la luxation bilatérale, la bouche est béante ; elle ne peut être fermée ni par les efforts du malade, ni par une pression exercée sur le menton. La *mâchoire* est allongée en avant, les dents dépassent l'arcade dentaire supérieure, le menton est avancé et abaissé, les mouvements sont extrêmement limités ou nuls, les joues sont aplaties par l'effet du tiraillement des muscles ; il existe une cavité accidentelle anti-auriculaire, et une tumeur sous-zygomatique formée par l'apophyse coronoïde ; il y a écoulement de la salive si la lésion est récente : ce caractère manque souvent dans la luxation ancienne. Enfin on observe la difficulté de la parole et de la déglutition, la soif, une douleur pré-auriculaire.

Dans la luxation unilatérale, on observe également l'impossibilité de fermer la bouche ; mais ici la bouche n'est pas aussi largement ouverte que dans la luxation des deux condyles. Le diagnostic est facile : le menton est déjeté du côté opposé à celui de la luxation, les dents incisives inférieures débordent en avant des supérieures et sont déviées de l'axe de la face.

Dans le moment où la luxation de la *mâchoire* inférieure vient d'avoir lieu, l'ouverture de la bouche est très-grande, et la distance qui sépare les deux arcades dentaires est considérable ; mais, peu de temps après, cette distance diminue, les deux *mâchoires* se rapprochent, et les dents incisives de chacune d'elles se fixent à une distance d'environ quatre centimètres. Quand la luxation n'a lieu que d'un seul côté, le rapprochement immédiat des *mâchoires* conduit le sommet de l'apophyse coronoïde vers la base de l'éminence malaire de l'os maxillaire supérieur, qu'elle touche le plus souvent, et en même temps la dernière dent molaire supérieure du côté de la luxation appuie sur la partie la plus déclive du côté interne du bord antérieur de l'apophyse coronoïde. On a vu des exemples d'une telle immobilité de la *mâchoire*, dans la situation où la luxation l'avait placée, que l'ankylose en a été la suite.

Il existe des causes prédisposantes de la luxation, telles que la faiblesse musculaire et le relâchement des ligaments produit par une luxation antérieure. Parmi les causes déterminantes, une des plus fréquentes est l'action musculaire qui exagère le mouvement d'abaissement de la *mâchoire ;* ainsi, fort souvent la luxation a lieu pendant le rire immodéré, le bâillement, le vomissement. Une jeune femme est présentée un jour à la clinique de Dupuytren, ayant la *mâchoire* luxée des deux côtés; l'accident était arrivé la veille pendant qu'elle bâillait. Dupuytren la lui réduit de suite en présence des élèves; cette femme éprouve une telle joie, qu'elle se met à rire à gorge déployée; à l'instant la luxation se reproduit. Les causes traumatiques capables d'écarter considérablement les *mâchoires* produisent le même effet. On a vu survenir des luxations pendant les efforts pour arracher une dent. Un coup de poing, une chute sur le menton peuvent déterminer le même accident.

Le pronostic de la luxation est, en général, peu grave quand elle est traitée de bonne heure; la réduction en est facile. Lorsque la luxation est abandonnée à elle-même, il en résulte une lésion assez grave dans les fonctions de la bouche et la forme de la face. Les luxations de la *mâchoire* laissent une prédisposition aux récidives, surtout chez les sujets à fibre molle et d'âge avancé.

Au dire de J.-L. Petit, les anciens ne savaient guère réduire la *mâchoire* qu'à coups de poing, soit en frappant tout simplement sur le menton, soit en mettant une espèce de bâillon sous les dents et en frappant en même temps sur le menton. Cependant on trouve dans Fabrice d'Aquapendente les véritables indications de la réduction. Ses préceptes se réduisent à trois mouvements qu'on imprime à la *mâchoire :* en bas, en arrière et en haut; cette manœuvre, qui a été si bien commentée par Monteggia, est encore usitée de nos jours. Le procédé que l'on suit aujourd'hui a été décrit par J.-L. Petit et Boyer. Le malade étant assis sur un siége bas, sa tête assujettie contre la poitrine d'un aide dont les deux mains sont appliquées fortement sur le front, le chirurgien, placé en face du malade, porte ses deux pouces enveloppés de linge le plus avant qu'il peut entre les dernières dents molaires des deux *mâchoires*, et applique la face palmaire de ses deux doigts sur la couronne des dernières molaires inférieures. Le corps de l'os étant embrassé par les trois doigts suivants ramenés obliquement sous la base de la *mâchoire*, le chirurgien presse directement en bas avec les pouces, de manière à communiquer à toute la *mâchoire* une impulsion en bas, dans laquelle les condyles sont un peu séparés de la partie antérieure de l'apophyse transverse du temporal, tandis que la tête est tenue bien assujettie. Ce mouvement étant exécuté, on porte le condyle en arrière et un peu en bas, en appuyant avec les pouces sur les dents molaires inférieures et sur la base des apophyses coronoïdes, tandis qu'avec les trois doigts suivants on ramène le menton en haut et en devant. Si ces manœuvres réussissent, on éprouve un léger choc, on sent que le menton est amené en haut par l'action des muscles releveurs, ce qui annonce que la luxation est réduite et que les condyles sont rentrés dans leurs cavités. Dans cet instant, les dents se touchent, et quelquefois avec assez de promptitude et de force pour que les doigts du chirurgien y soient pris. Aussi a-t-on recommandé de détourner promptement les pouces en les portant sur la face externe des dents molaires, entre ces os et les joues. Mais le danger a été exagéré, et il faut se garder de retirer les doigts avant d'avoir terminé les manœuvres propres à la réduction.

Lorsque la luxation n'a lieu que d'un seul côté, toute la différence dans les manœuvres de réduction consiste en ce qu'on doit agir fortement sur ce côté de la *mâchoire*. Il paraît cependant que l'on a souvent éprouvé plus de difficulté dans ce cas, soit que le chirurgien ne se soit pas aperçu de l'espèce de luxation dont il s'agissait, soit que le déplacement ait été plus considérable que dans la luxation bilatérale.

Lorsque la luxation des deux condyles de la *mâchoire* inférieure est ancienne, elle ne peut pas toujours être réduite par ces procédés; elle offre alors un degré de résistance qui exige l'emploi de moyens spéciaux. Stromeyer a imaginé un instrument à deux branches, qu'il introduit dans la bouche, et dont l'écartement gradué doit agir sur les branches de la *mâchoire* pour abaisser les condyles. Le chirurgien exécute les deux autres mouvements comme à l'ordinaire. Il est de rigueur, après la réduction, de maintenir les deux *mâchoires* rapprochées à l'aide d'une fronde et de ne nourrir le malade que d'aliments liquides, afin de prévenir l'écartement des parties et la récidive du mal.

Les fractures de la *mâchoire* inférieure ne sont pas très-fréquentes. Elles offrent différentes variétés. La plus fréquente de toutes est celle qui a lieu sur le menton, vers l'union des deux moitiés de l'os. Elle peut exister entre l'angle de la *mâchoire* et le menton; elle est alors unilatérale ou bilatérale. Dans ce dernier cas, le fragment moyen, s'il est petit, est très-sujet au déplacement. Cette fracture est souvent oblique de haut en bas et d'avant en arrière. Dans la portion de la *mâchoire* comprise entre son angle et l'articulation temporo-maxillaire, la fracture peut offrir plusieurs nuances. Tantôt elle a lieu entre le condyle et l'angle maxillaire, tantôt à la base ou au col du condyle ; d'autres fois, elle atteint l'apophyse coronoïde elle-même. Quant au déplacement, voici ce qu'en dit J.-L. Petit : « Les pièces cassées s'éloignent peu ordinairement, et quelquefois point du tout. Le déplacement est plus ou moins sensible selon que la *mâchoire* est cassée d'un côté ou des deux, selon que la fracture est plus ou moins oblique et inégale, selon qu'elle se trouve plus ou moins près de l'angle de la *mâchoire*. Quand il arrive quelque déplacement, c'est presque toujours selon la seule épaisseur. Il se fait de haut en bas, et rarement les os avancent l'un sur l'autre, parce qu'il n'y a point de muscles qui les tirent en ce sens. Lorsque le déplacement se fait de haut en bas, c'est toujours le bout antérieur qui baisse par son poids, et le bout postérieur qui est levé par l'action du masséter, du ptérygoïdien interne et du temporal. Ce déplacement n'est pas considérable, à moins qu'il ne soit produit par la violence du coup qui, continuant après la fracture, éloigne les pièces l'une de l'autre. »

Les complications des fractures de la *mâchoire* inférieure offrent un assez grand nombre de variétés. Les plaies produites par un projectile lancé par la poudre à canon sont presque toujours accompagnées de fracture comminutive. La lésion nerveuse est aussi une complication assez grave ; lorsque le nerf dentaire est contusionné ou rompu, il peut s'ensuivre des convulsions à la face et la surdité.

Les caractères de cette fracture sont faciles à saisir. Un coup, une chute, la difficulté des mouvements de la *mâchoire*, les douleurs plus ou moins vives sont autant de circonstances qui la font déjà présumer. Le plus souvent, il existe aussi un déplacement et une difformité considérables, surtout quand la fracture est double. Mais quand il n'y a pas de déplacement, il faut chercher à produire de la crépitation, qu'on obtient en faisant mouvoir les fragments l'un sur l'autre.

Le pronostic des fractures de la *mâchoire* inférieure est, en général, favorable lorsqu'elles sont simples, et même dans quelques cas de fractures compliquées. Mais, dans certaines circonstances, il peut être très-grave.

Ces fractures, qu'elles soient simples ou doubles, sont facilement réduites, en poussant la partie déplacée en haut et un peu en avant, et en pressant ensuite sur la base de l'os, de manière à le ramener exactement sur le même niveau que la portion qui est restée dans sa position naturelle. On s'assure que la réduction est bien faite en remarquant la ligne qui devrait former la base de la *mâchoire* inférieure, et en observant si l'arcade dentaire est aussi régulière que dans l'état naturel. Il est difficile de maintenir la fracture réduite; on ne peut le bien faire qu'en soutenant la *mâchoire* inférieure, et en la maintenant appliquée contre la *mâchoire* supérieure. Comme cette dernière indication ne peut pas être convenablement remplie chez les personnes dont les dents sont très-irrégulières, il est nécessaire de placer un morceau de liége entre les dents de chaque côté de la bouche, tandis que la *mâchoire* inférieure est soutenue avec un bandage.

L'appareil hippocratique consistait à lier d'abord les dents des deux fragments avec un fil d'or pour maintenir ces fragments réduits, fermer ensuite les *mâchoires* et coller une sorte de mentonnière faite avec de la peau. Le malade était nourri d'aliments liquides à travers une brèche faite aux dents incisives.

Dans l'appareil ordinaire, décrit par J.-L. Petit et Boyer, le bonnet du malade est assujetti par quelques circulaires de bande; une compresse longuette est portée sous le menton, et les chefs conduits le long des joues et des tempes jusqu'au sommet de la tête y sont assujettis avec des épingles. Le milieu d'une seconde compresse est placé sur la surface externe ou antérieure de la *mâchoire*, et les chefs en sont fixés derrière l'occiput. Ces compresses, trempées auparavant dans une liqueur résolutive, sont ensuite couvertes par la pièce d'appareil appelé fronde ou mentonnière. Dans le cas où les fragments ont une grande tendance au déplacement, Monteggia conseille d'appliquer à nu, sous le menton, une attelle de carton mouillé, sur laquelle on presserait avec avantage les bandes de l'appareil ordinaire. Cette attelle de carton, que Boyer a blâmée, est généralement employée en Angleterre.

Quant aux soins consécutifs, ils sont très-simples : « On empêchera, dit J.-L. Petit, le malade de parler; on ne lui permettra que le bouillon, les consommés et autres aliments liquides, qui ne l'obligent point à mouvoir la *mâchoire*. On emploiera, selon le besoin, les saignées, potions et autres remèdes généraux. » Boyer, quand la fracture est simple, si l'appareil n'est ni trop lâche ni trop serré, et s'il n'est pas trop sali par la salive, dit qu'on peut ne le renouveler que le dixième ou le douzième jour, puis le vingt-cinquième et le quarantième. Mais dans les fractures obliques, qui ont une grande tendance au déplacement, il faut renouveler l'appareil plus souvent.

La *mâchoire* inférieure est très-souvent atteinte par des coups de feu : ces blessures sont généralement jugées plus dangereuses que celles de la *mâchoire* supérieure. Dupuytren s'exprime ainsi à ce sujet : « L'os maxillaire inférieur, étant un des plus durs du corps humain, quand il vient à être frappé en plein par un projectile qui est encore dans toute sa force d'impulsion, est brisé en éclats nombreux, et, par suite de la résistance qu'il oppose, la tête est fortement ébranlée ; d'où il résulte que, dans ces blessures, on observe souvent des commotions graves du cerveau, la balle, en glissant sur ces surfaces dures et polies, perçant quelquefois des trajets extrêmement tortueux. Enfin, comme ses angles sont bien prononcés, il arrive assez souvent que la balle se partage en éclats qui produisent autant de plaies qui deviennent autant de complications graves, difficiles à combattre. Cet os peut être fracassé en avant, sa partie antérieure (le menton) peut être détruite, enlevée complétement; son corps, ses branches peuvent même l'être aussi presque entièrement par des balles, des biscaïens, des boulets, etc. Cette lésion est très-composée; il est très-difficile de débarrasser complétement les parties molles de toutes les esquilles qu'elles contiennent. Un gonflement énorme, une suppuration abondante et horriblement fétide ne tardent point à se faire dans toutes les parties. Les malades sont infectés eux-mêmes par cette fétidité de la suppuration, dont ils avalent une certaine quantité, ce qui ne contribue pas peu à accroître leur mauvais état général. »

Le traitement que le célèbre chirurgien prescrit dans ces sortes de lésions est le suivant : « Je crois, dit-il, que dans des cas pareils il vaut mieux fendre la lèvre inférieure depuis son bord libre jusqu'au menton, prolonger l'incision jusqu'à l'os hyoïde, disséquer les lambeaux de chaque côté comme si on voulait pratiquer l'amputation, ou, pour mieux dire, la résection de la *mâchoire* inférieure. Ayant ainsi déployé la plaie, on enlèverait facilement tous les corps étrangers et les esquilles perdues au milieu des parties molles ; on porterait même la scie sur l'os maxillaire, on le reséquerait s'il était nécessaire, comme lorsqu'il s'agit du cancer de la *mâchoire*. On réunirait ensuite les lambeaux, et on pourrait tenter une réunion par première intention, en laissant à l'angle inférieur de la plaie une ouverture qui permettrait l'écoulement du pus et des autres fluides. On sauverait de cette manière beaucoup plus de sujets atteints de ces accidents, qui, de très-composés qu'ils sont, deviendraient alors assez simples, et susceptibles d'une guérison facile. Les hémorragies primitives ou consécutives, continue Dupuytren, sont assez communes après les fractures de la *mâchoire* inférieure ; les nombreuses artères provenant de la division de l'artère carotide externe principalement, et qui se distribuent dans ces parties peuvent donner lieu à ces hémorragies, qui, lorsqu'on ne peut saisir les vaisseaux qui les fournissent, réclament la ligature de l'artère carotide primitive. »

A part les causes de nécrose consécutive déjà indiquées, l'os maxillaire inférieur se nécrose assez souvent, soit partiellement, soit dans sa totalité. Cette maladie peut comprendre ou non toute l'épaisseur de l'os, et n'offre, du reste, rien de particulier.

L'arthropathie temporo-maxillaire, comme toutes les maladies qui peuvent se développer autour des condyles de la *mâchoire*, est susceptible de faire naître une induration, une roideur telles que l'écartement des arcades dentaires en sera plus ou moins gêné, et que le malade ne pourra même ouvrir la bouche. Différentes méthodes de traitement sont employées en pareil cas. Guidella et quelques autres chirurgiens pratiquaient des incisions multiples sur les plaques ligamenteuses ou celluleuses endurcies. Ténon employait des coins de liége, qu'il plaçait entre les arcades dentaires et dont il augmentait successivement le volume. Cette idée fut perfectionnée par Toirac, qui obtint par cette méthode plusieurs guérisons. Mott a inventé un instrument qui permet d'écarter avec une grande force les deux os maxillaires. Ces procédés peuvent convenir dans l'ankylose incomplète, mais ils seraient insuffisants dans l'ankylose complète, pour laquelle on a proposé de scier la branche ascendante du maxillaire inférieur, afin d'établir une fausse articulation.

Les tumeurs diverses qui peuvent prendre naissance dans la substance ou à l'une ou à l'autre surface de la *mâchoire* sont : les exostoses, les kystes, les masses fibreuses, cancéreuses, ostéo-sarcomateuses, vasculaires, les tumeurs blanches de l'articulation, etc.

Les exostoses sont assez fréquentes à la face externe du maxillaire inférieur; elles gênent surtout par la difformité qu'elles produisent. Quelquefois, cependant, elles sont douloureuses. Leur volume peut devenir énorme. Quant à leur traitement, il est le même que celui des exostoses en général.

Les kystes se développent assez fréquemment dans l'épaisseur des os maxillaires ; on doit à Dupuytren les premières recherches complètes sur leur anatomie et leur traitement. On les a distingués en kystes à produits liquides, kystes à produits solides, kystes à produits mixtes. Les produits liquides sont formés par de la sérosité pure ou mélangée de sang, par du pus, des hydatides, des matières muqueuses. Les produits solides sont constitués par des corps fibreux analogues à ceux de l'utérus; quelquefois on y a trouvé des tumeurs fougueuses sanguines. Ces kystes occupent surtout le centre de l'os. Les kystes à produits mixtes contiennent du pus et un corps fibro-calcaire. La cause des kystes osseux est assez obscure. Ils se développent quelquefois à la suite d'un coup, d'une chute ou d'une violence quelconque. La carie dentaire en est aussi souvent le point de départ. Ils occupent les alvéoles du tissu spongieux de l'os, tandis que les kystes liquides sont plus superficiels, et souvent même ils se développent dans l'alvéole.

En général, l'évolution de la maladie est lente ; quelquefois cependant ces kystes, après être restés longtemps stationnaires, acquièrent, dans l'espace de quelques semaines, un volume énorme. Souvent indolores, ils développent parfois des douleurs sourdes. Leur accroissement s'opère aux dépens des deux faces ou d'une des faces de l'os seulement.

Le traitement des kystes est subordonné aux exigences des indications particulières. Pour les kystes à produits liquides, la ponction suffit comme moyen palliatif, mais on préviendra la récidive en faisant naître une inflammation suppurative assez intense pour désorganiser sa membrane interne. Les kystes à parois solides, lorsqu'ils sont récents, peuvent être attaqués par l'intérieur de la bouche; plus tard il faudrait disséquer les parties molles extérieures, et arriver sur la tumeur de dehors en dedans. Après avoir ouvert le sac osseux avec la gouge et le maillet, on saisirait le corps fibreux avec des tenettes et on l'arracherait.

Les tumeurs sarcomateuses et fongueuses se forment assez souvent dans le tissu alvéolaire de la *mâchoire* ou sur tout autre point de cet os. A. Cooper les a décrites sous le nom d'exostoses fongueuses. Ce sont des végétations d'une couleur rouge violacée, qui peuvent se gangrener et tomber pour reparaître ensuite. Lorsque le mal n'a pas de racines profondes, il faut l'extirper avec des ciseaux courbes, et cautériser avec le fer rouge. Dans quelques cas, il faut en venir à l'amputation de la portion du maxillaire sur laquelle le mal est implanté.

La *mâchoire* inférieure est assez souvent le siége de l'ostéosarcome et du cancer, qui n'offrent rien de particulier ici quant à leurs caractères et à leur marche; mais en raison de leur voisinage des organes de la respiration et de la déglutition, on comprend que ces tumeurs doivent être opérées de très-bonne heure, et que la seule ressource est souvent dans l'amputation de la *mâchoire*.

Dupuytren est le seul qui fasse une distinction entre la résection et l'amputation de la *mâchoire* inférieure. Velpeau, Bégin et les autres chirurgiens placent ces ablations au nombre des résections. Ces opérations sont indiquées dans les cas de fongosités carcinomateuses profondes et rebelles, d'affections cancéreuses pénétrant dans la substance de l'os et la désorganisant. Pour opérer la résection du corps de l'os maxillaire inférieur, il faut s'être muni d'une scie ordinaire, d'une scie à chaînon, de bistouris, de ciseaux, de pinces à ligature, de fils cirés, de tous les objets, en un mot, nécessaires aux grandes opérations. Le pansement exige que l'on ait préparé des aiguilles à suture, des emplâtres agglutinatifs, des linges fenêtrés enduits de cérat, des compresses, des plumasseaux, des bandes et une mentonnière. On divise d'abord les parties molles de manière à découvrir la portion d'os que l'on veut enlever et, au moyen de la scie, on opère cette section. L'os étant détaché, les artères divisées ayant été liées, on réunit les lambeaux au moyen de deux points d'aiguille et d'emplâtres agglutinatifs. Un plumasseau, quelques compresses et un bandage complètent l'appareil. Lorsque l'ablation ne doit porter que sur un des côtés de la *mâchoire*, une incision verticale est faite en avant, et la commissure des lèvres prolongée jusqu'à l'angle maxillaire; on abaisse ensuite le lambeau sur le cou, on sépare la partie malade de l'os près du menton d'abord, et ensuite en arrière, près de la portion ascendante. On fait ensuite la réunion des lambeaux et le pansement.

Dans les cas de désarticulation de la *mâchoire* inférieure et d'ablation de la totalité de cet os, il existe un grand danger de léser les branches artérielles qui avoisinent l'articulation; il y a donc nécessité de recourir à la ligature de l'artère carotide primitive. On dissèque ensuite l'os, puis on ouvre l'articulation par le côté interne, et on le détache ensuite facilement. L'expérience de Gensoul, Lisfranc et Gerdy démontre que cette opération n'est pas assez périlleuse pour compromettre la vie des malades.

— Allus. littér. **Mâchoire d'âne de Samson.** V. ÂNE.

MACHOL s. m. (ma-chol). Mus. anc. Instrument à cordes mal connu, en usage chez les Hébreux. ‖ On dit aussi MICHOL, MACHUL et MAGHOL.

MACHON, poëte comique grec, né à Sicyone ou à Corinthe. Il vivait à Alexandrie sous le règne de Ptolémée Philadelphe, d'environ 300 à 360 avant J.-C. Il fut, au rapport d'Athénée, un des plus remarquables poëtes de la pléiade et compta au nombre de ses élèves Aristophane de Byzance. Nous possédons de ce poëte de courts fragments de deux comédies, la *Lettre* et l'*Ignorance*, et d'un poëme en vers ïambiques intitulé : Χρεῖαι (*Pensées remarquables*).

MÂCHONNÉ, ÉE (mâ-cho-né) part. passé du v. Mâchonner. Mâché imparfaitement : *Des aliments* MÂCHONNÉS.

— Par ext. Prononcé entre les dents et indistinctement : *Une réponse* MÂCHONNÉE.

— B.-arts. Dessiné ou gravé sans netteté, sans fermeté dans les contours : *Un dessin* MÂCHONNÉ.

MÂCHONNEMENT s. m. (mâ-cho-ne-man — rad. *mâchonner*). Action de mâcher lentement ou péniblement.

— Par ext. Action de parler indistinctement : *Rien n'est insupportable comme le* MÂCHONNEMENT *d'un bègue qui à cette première infirmité en ajoute une plus grave, la bêtise.* (Duplessis.)

— Art vétér. Mouvement de mastication pénible et incomplète, qui se fait quelquefois à vide, chez les solipèdes.

— **Encycl.** Art vétér. Le *mâchonnement*, chez nos animaux domestiques, consiste en des contractions et des relâchements alternatifs des muscles destinés à l'écartement et au rapprochement de la mâchoire inférieure, déterminant un mouvement semblable à l'action de mâcher les aliments, mais rapproché, difficilement exécuté et parfois très-incomplétement opéré. Ce symptôme se rencontre chez le cheval; il est rare chez les autres quadrupèdes domestiques. Le cheval mâchonne parfois, bien qu'il n'ait pas d'aliments sous les dents molaires. Dans le plus grand nombre des cas, il ramasse avec ses lèvres, dont les mouvements donnent lieu à une espèce de clapotement, quelques parcelles d'aliments dans le fond de l'auge ou de la barbotière, et les introduit sous les dents molaires. Mâchonnés avec peine pendant un temps variable, ces aliments sont ensuite conservés dans la bouche, et, si ce sont des fourrages, une partie sort de cette cavité et séjourne pendant un certain temps entre les commissures des lèvres. Le *mâchonnement* se fait remarquer pendant le cours de l'arachnaïdite aigüe, du tétanos, de l'immobilité et du vertige symptomatique du cheval, accompagné d'un léger trismus.

MÂCHONNER v. a. ou tr. (mâ-cho-né — rad. *mâcher*). Mâcher lentement, avec distraction ou avec difficulté : *Les tortues* MÂCHONNENT *leurs aliments comme les oiseaux, au moyen d'un véritable bec.* (J. Macé.)

— Par anal. Mordre à plusieurs reprises, en parlant d'un objet qu'on tient entre les dents : MÂCHONNER *la pomme de sa canne.*

— Par ext. Prononcer indistinctement, entre les dents : *Sur ce, d'ordinaire, chacun des deux présentés soulève son chapeau imperceptiblement, et* MÂCHONNE *deux ou trois paroles inintelligibles.* (P. Féval.)

MÂCHONNEUR, EUSE s. (mâ-cho-neur, eu-ze — rad. *mâchonner*). Personne qui mâchonne, qui mâche lentement ou péniblement.

— Par ext. Personne qui parle indistinctement.

MACHOQUET s. m. (ma-cho-kè). Entom. Criquet des îles, qui fait entendre, la nuit, un cri consistant en un son métallique répété trois fois.

— **Encycl.** Le *machoquet* se reconnaît à ses ailes, dont la surface supérieure paraît en partie gravée ou comme gaufrée. Il vit dans les trous ou dans le creux des arbres, et s'introduit aussi, mais rarement, dans les maisons. Son cri, qui se fait entendre surtout pendant la nuit, n'est ni discordant ni désagréable comme celui de nos criquets. Ce cri, ou plutôt ce bruit, ressemble à un son métallique, répété trois fois de suite; on croit entendre le son que rendraient de loin trois coups de marteau frappés sur une enclume successivement et avec régularité. C'est ce battement cadencé qui a fait donner à cet insecte le nom de *machoquet*, sous lequel on désigne, dans les mêmes pays, un forgeron.

MACHOTTE s. f. (ma-cho-te). Ornith. Nom ancien de la chouette, qu'on appelait aussi MACHETTE. Ce nom est encore usité dans le midi de la France.

MACHUÈLE s. f. (ma-chuè-le). Ichthyol. Espece de raie.

MÂCHURAT s. m. (mâ-chu-ra — rad. *mâchurer*). Typogr. Ouvrier qui ne sait pas produire une feuille nette. ‖ Apprenti typographe.

MÂCHURE s. f. (mâ-chu-re — rad. *mâcher*). Techn. Partie de velours qui est mâchée, c'est-à-dire où le poil est écrasé et a blanchi : *Un faux pli, une goutte d'eau, enfin tout ce qui peut écraser le poil du velours le fait blanchir et produit autant de* MÂCHURES. (Bezon.) ‖ On dit aussi ÉCRASURE. ‖ Partie du drap où les forces ont mal coupé et, pour ainsi dire, mâché le poil.

— Chir. Bords écrasés d'une plaie par contusion ou par arme à feu.

— Cout. anc. Dans le Béarn, Contrat passé entre une communauté qui manquait de vin et un fermier qui se chargeait de lui en fournir.

MÂCHURÉ, ÉE (mâ-chu-ré) part. passé du v. Mâchurer. Sali, noirci : *Visage* MÂCHURÉ.

— Par ext. Déchiré irrégulièrement : *Linge* MÂCHURÉ.

— *Roi mâchuré*, Dans quelques provinces du Nord, Celui des trois rois mages que la tradition a fait de couleur noire. ‖ *Les rois mâchurés*, L'octave des Rois, dans les mêmes contrées.

— Typogr. Tiré sans netteté : *Feuille* MÂCHURÉE.

MÂCHURER v. a. ou tr. (mâ-chu-ré. — Quelques-uns tirent ce mot du français provincial *mâchure*, meurtrissure, *mâcher*, meurtrir, la meurtrissure faisant une tache. Grandgagnage et Scheler indiquent l'ancien haut allemand *masca*, tache; anglo-saxon *măscre*, ancien flamand *masche*, tache, *maschelen*, *maescheren*, tacher, probablement de la racine sanscrite *makch*, frapper, broyer, serrer, pétrir, d'où l'acception de souiller). Barbouiller de noir, salir : MÂCHURER *le visage de quelqu'un avec du charbon.* MÂCHURER *son linge, ses habits.*

— Par ext. Mettre en lambeaux, déchirer irrégulièrement : MÂCHURER *son mouchoir.*

— Prov. *Le chaudron mâchure la poêle*, Celui-là dit du mal des autres qui mériterait qu'on en dît de lui.

— Techn. Serrer de façon à marquer d'empreintes persistantes : *En serrant trop fortement une pièce dans un étau, on s'expose à la* MÂCHURER.

— Typogr. Ne pas tirer d'une manière nette et distincte : MÂCHURER *une feuille d'impression.*

MACHY (Pierre-Antoine DE), peintre et graveur français, né à Paris en 1722, mort dans cette ville en 1807. Il fit ses études artistiques sous la direction de Servandoni, exécuta un grand nombre de vues d'architecture et des perspectives, exposa de nombreux tableaux de 1757 à 1802, devint membre de l'Académie de peinture en 1758 et fut appelé, en 1786, à remplacer Le Clerc comme professeur de perspective. Parmi ses œuvres, dont un certain nombre ont été gravées par Decourtis, par Janninet et par lui-même, nous citerons un *Temple en ruine*, qu'on voit au Louvre, et trois vues perspectives dont il décora le grand escalier du Palais-Royal, aujourd'hui détruit.

MACIAS, dit **l'Amoureux**, poëte et guerrier espagnol, qui vivait dans la première moitié du XVe siècle. Ses amours malheureuses et sa fin tragique valurent à sa mémoire une grande popularité. Epris d'une jeune et belle dame, il la célébra dans ses vers. Cette passion lui fut imputée à crime, et le poëte, sur la demande du mari, nommé de Porcuna, fut jeté en prison à Jaen, ville d'Andalousie. Cette captivité ne fit que rendre plus ardent son amour; il fit de nouveaux chants plus tendres et plus mélancoliques encore. Le mari s'en vengea lâchement. Il se posta dans les alentours de la prison et, dans un moment où le captif, accoudé à la fenêtre, chantait, suivant sa coutume, son amour infortuné, il lui lança, à travers les barreaux, une javeline qui l'atteignit et le tua. On lui éleva un tombeau sur lequel fut gravée cette touchante inscription : *Ci-gît Macias, celui qui aima.* Il ne reste de lui que la chanson, écrite en langue galicienne, qui avait si fort irrité le meurtrier, et quelques autres publiées par Sanchez dans ses *Poesias anteriores al siglo* XVo.

Macias l'Amoureux, en espagnol : *Macias el Enamorado*, drame en quatre actes et en vers, de Mariano José de Larra (1835). L'auteur du *Damoiseau* de *Don Enrique le Dolent* a tiré son drame de la vie même de son héros. Son Macias est le poëte galicien du XVe siècle dont nous venons de donner la biographie. Larra se trouve avoir traité deux fois ce sujet, populaire en Espagne et que Lope de Vega mit aussi à la scène sous le titre de : *Lutter jusqu'à la mort*. Mais dans *Macias* il est présenté sous une forme encore plus saisissante. Voici en quels termes s'est exprimé Larra dans l'avant-propos de son drame : « ...Qu'est-ce donc que *Macias?* Que s'est proposé son auteur? Macias est un homme qui aime et rien de plus. Son nom, sa vie lamentable appartiennent à l'historien, ses passions au poëte. Peindre Macias, comme je me suis imaginé qu'il a pu ou qu'il a dû être, développer les sentiments que j'éprouverais dans la frénésie de sa folle passion, peindre un homme enfin, tel a été le but de mon drame. » Nul ne pouvait mieux comprendre la passion du héros galicien que l'illustre et infortuné Larra, qui, à l'âge de vingt-huit ans, se tua par suite d'un désespoir d'amour. Ce drame fait partie des œuvres de cet écrivain, publiées à Madrid en 1843 et à Paris, dans la collection Baudry, en 1848 (2 vol. in-8o), par les soins de M. Eugenio de Ochoa.

Dans la pièce de Lope de Vega, *Lutter jusqu'à la mort*, Macias l'Amoureux, le galant chanteur dont les romances ont ensuite couru toute l'Espagne, se rend à Cordoue, chez le comte de Villena, grand maître de Saint-Jacques. En chemin, il a la bonne fortune de sauver la vie au comte lui-même, attaqué par des bandits; sa faveur s'en augmente singulièrement. A Cordoue, il devient passionnément amoureux de doña Clara, fiancée de don Tello. Ne pouvant surmonter cette passion, il quitte la ville et prend le métier des armes, afin de se faire tuer. Au lieu de la mort il rencontre la gloire, et revient décoré des insignes de l'ordre. Doña Clara est mariée à don Tello, et Macias, qui ne peut l'oublier, tombe dans une sorte de démence amoureuse. Il ne cesse de chanter son idole et le malheur de n'avoir pu l'épouser. Ses chants sont dans toutes les bouches, si bien que le pauvre diable, très-inoffensif au fond, excite chez le mari de sa bien-aimée une jalousie féroce : il le fait jeter en prison, et un jour, fatigué d'entendre partout chanter les romances du troubadour amoureux, le tue à coups de lance, à travers les barreaux de son cachot.

Maciejovice (BATAILLE DE), où Kosciusko tomba au pouvoir des Russes et à la suite de laquelle eut lieu le fameux siége de Varsovie par Souvaroff. V. VARSOVIE (siéges de).

MACIEJOWSKI (Bernard), prélat polonais, né en 1548, mort en 1608. Il passa une partie de sa jeunesse à la cour de l'empereur Ferdinand, et, de retour en Pologne, remplit différentes charges militaires et civiles jusqu'en 1582. A cette époque, il se rendit à Rome, où il entra dans l'ordre des jésuites. Il devint successivement évêque de Luck (1588), de Cracovie (1600), et archevêque de Gnesen (1606). Un an auparavant, il avait reçu du pape Clément VIII le chapeau de cardinal. Outre des sermons et des discours, on a de lui : *Epistola pastoralis ad parochios provinciæ Gneznensis* (Posen, 1640; 1687, 5e édit.); *Index librorum prohibitorum* (Posen, 1603); *Concilium provinciale quod B. Maciejowski, archiepiscopus Gneznensis, habuit Petricoviæ* (Cracovie, 1609), etc.

MACIEJOWSKI (Wenceslas-Alexandre), historien polonais, né à Kalwarya en 1792. Il étudia l'histoire et la jurisprudence à Cracovie et en Allemagne, et, après avoir été quelque temps professeur de littérature ancienne au lycée de Varsovie, il fut appelé, en 1818, à la chaire de droit romain de l'université de cette ville. Cette université ayant été supprimée en 1831, il devint alors professeur à l'Académie catholique et au gymnase, en même temps que juge au tribunal de Varsovie. On a de lui, en polonais, les ouvrages suivants : *Histoire de la jurisprudence slave* (Varsovie, 1832-1835, 4 vol.); *Mémoires sur l'histoire, la littérature et la jurisprudence slaves* (Varsovie, 1839, 2 vol.); la *Pologne sous le rapport de ses mœurs et de ses coutumes* (Saint-Pétersbourg, 1842, 4 vol.); *Histoire primitive de la Pologne et de la Lithuanie* (Varsovie, 1846). Dans ses recherches sur la jurisprudence, la littérature et l'histoire, Maciejowski marche étroitement sur les pas de Lelewel, qu'il complète en quelque sorte; car ses travaux embrassent tout le monde slave.

MACIEJOWSKI (François), jurisconsulte polonais, neveu du précédent, né en 1798. Il étudia le droit à Cracovie et à Breslau, prit ses grades en 1824 et entra dans la magistrature; mais, en 1839, il se démit de ses fonctions, pour devenir professeur de droit à Varsovie. On a de lui : *De judiciis apud veteres Romanos*, travail couronné, en 1821, par l'université de Varsovie; *Traité de droit pénal* (Varsovie, 1848); *Principes de droit romain d'après les institutes de Justinien* (Varsovie, 1861), ouvrage qui a valu à son auteur le diplôme de docteur en droit de l'université de Varsovie.

MACIFORME adj. (ma-si-for-me — de *macis*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme et la couleur du macis : *Parmélie* MACIFORME.

MACIGNO s. m. (ma-si-gno; *gn* mll.). Minér. Nom donné au grès quartzeux combiné avec de la marne durcie.

MACILENCE s. f. (ma-si-lan-se — du lat. *macilentus*, maigre). Méd. Amaigrissement extrême du corps ou de quelque partie du corps.

MACIN (Georges **EL**), historien arabe. V. EL MACIN.

MACINAGGIO, village maritime de France (Corse), commune et cant. de Rogliano, arrond. et à 25 kilom. N. de Bastia, sur la côte N.-E. de la Corse, avec un petit port très-sûr, qui sert de refuge aux navires trafiquant près du cap Corse; 77 hab. Le mouvement de ce port a été en 1861, entrée et sortie réunies, de 223 navires.

MACINE s. f. (ma-si-ne — rad. *macis*). Chim. Principe particulier extrait du macis.

MAC-INTOSH s. m. V. MACKINTOSH.

MAC-INTOSH (Maria), femme de lettres américaine, née à Sunbury (Géorgie) vers 1801. Elle alla vers l'âge de vingt ans s'établir, après la mort de sa mère, dans la famille de celle-ci, à New-York. Ce fut vers 1835 que la perte de son modeste patrimoine lui donna l'idée de recourir à sa plume pour subvenir à ses besoins. Sous le pseudonyme de **Tante Ketty**, elle publia pour les enfants plusieurs livres, destinés à leur enseigner par des exemples appropriés à leur intelligence les éléments de la morale, de l'histoire, de la géographie et des sciences. En 1841, parut son premier volume : *Blind Alice*, bientôt suivi de plusieurs autres, qui ont été réunis en un recueil, intitulé : les *Contes de la tante Ketty* (New-York, 1847). Miss Maria Mac-Intosh publia ensuite des romans moraux, dont le succès a été très-grand en Angleterre et en Amérique, et dont quelques-uns ont paru en français. Nous citerons, entre autres : la *Femme est une énigme* (1844); les *Cousins* (1845); *Etre et paraître* (1846); *Charmes et contre-charmes* (1846); *Violet* ou la *Croix et la couronne* (1856), etc. Citons enfin de cette femme distinguée : les *Soirées du manoir Donaldson* (1849), collection d'articles insérés dans divers recueils, et la *Femme en Amérique* (1850), intéressante étude philosophique et morale.

MACIRONE (François DE), colonel, aide de camp de Murat, né à Londres, d'une famille originaire de Rome, vers 1780. Il avait été envoyé par sa famille à Naples, pour y compléter son éducation commerciale, lorsque Napoléon renversa Ferdinand IV en 1806. Traité comme prisonnier de guerre par suite de sa qualité d'Anglais, de Macirone ne recouvra la liberté que lors de l'avénement de Murat au trône de Naples en 1808. Le roi Joachim le prit en amitié, l'attacha à sa personne, le nomma son premier officier d'ordonnance en 1814, son aide de camp en 1815, et l'envoya en Angleterre pour solliciter du gouvernement britannique l'exécution des promesses qui lui avaient été faites. Macirone échoua dans sa mission, revint par Paris au moment où la bataille de Waterloo venait de porter le dernier coup à la fortune de Napoléon, se rendit auprès de Fouché, et obtint à force de démarches une promesse par écrit, signée du prince de Metternich, qui assurait au roi Joachim un asile tranquille dans les Etats de l'empereur d'Autriche, sous la condition qu'il abdiquerait. Muni de cette pièce, Macirone partit pour Toulon, et se rendit de là à Ajaccio, où venait d'arriver Murat. Celui-ci, malgré les vives instances de son aide de camp, refusa d'accepter les offres de l'empereur d'Autriche et partit peu après pour la Calabre, où il devait trouver la mort. Macirone retourna alors en France, fut arrêté à son arrivée, n'obtint la liberté que sur les réclamations réitérées de l'ambassadeur britannique, alla, en 1817, prendre le commandement d'une division de l'armée des indépendants dans l'Amérique du Sud, passa en Espagne lors de la révolution constitutionnelle qui eut lieu dans ce pays en 1823, y commanda un corps de troupes, se rendit peu après en Angleterre avec une mission des Cortès et revint à Cadix, qu'il dut quitter lorsque l'intervention française eut amené la chute du parti constitutionnel et libéral et le rétablissement du despotisme. On doit à F. de Macirone : *Faits intéressants relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples, etc.* (Londres, 1816), écrit qui renferme une foule de détails curieux et qui a été traduit en français.

MAC-IRVAINE (Charles-Pettit), prélat et théologien américain, né à Burlington (New-York) vers la fin du XVIIIe siècle. Membre de l'église anglicane, il prit le grade de docteur en théologie, devint chapelain à l'Ecole militaire de West-Point, puis pasteur d'une paroisse de l'Etat de New-York et fut appelé, en 1832, à occuper le siége épiscopal de l'Ohio. Le docteur Mac-Irvaine a acquis beaucoup de réputation aux Etats-Unis comme prédicateur et comme controversiste. On a de lui : *Discours* (New-York, 2 vol. in-8o); *Evidences of Christianity in their external or historical division* (New-York, 1832); *The truth and the life* (New-York, 1855), recueil de sermons.

MACIS s. m. (ma-si). Sorte de capsule ou d'écorce qui entoure la noix muscade à l'intérieur, et qu'on emploie en pharmacie et dans la fabrication de plusieurs liqueurs : *Huile de* MACIS. *Le* MACIS *est d'un beau rouge lorsqu'il est récent, mais il jaunit par la dessiccation; sa saveur et chaude est aromatique; il possède une odeur forte très-agréable.*

MACK s. m. (mak). Entom. Espèce de cousin.

MACK DE LEIBERICH (Charles, baron DE), général et stratégiste autrichien, né à Nusslingen (Franconie) en 1752, mort en 1828. Il se fit remarquer par sa bravoure et son intelligence dans la guerre de Sept ans et dans la guerre contre les Turcs. C'est lui qui dressa la plupart des plans de campagne des puissances coalisées contre la Révolution française. Ses projets, mis sur le papier, étaient toujours décisifs, mais toujours malheureux dans l'exécution : l'Autriche l'éprouva dans la campagne de 1794. Nommé général en chef de l'armée napolitaine en 1798, il se fit battre avec 40,000 hommes par Championnet, qui n'en avait que 6,000. Il resta prisonnier à Paris, d'où il s'échappa en 1800. L'empereur François, n'ayant pas perdu confiance en ses talents, le mit à la tête de son armée en 1805 : Napoléon le surprit dans Ulm avec 30,000 hommes, qui furent contraints de mettre bas les armes. Mack, relâché par son vainqueur, condamné à mort par un conseil de guerre, puis gracié après une détention de deux ans au Spielberg, ne reparut plus sur la scène.

MACKAU (Ange-René-Armand, baron DE), amiral et ministre de la marine, né à Paris en 1788, d'une famille noble irlandaise, qui accompagna Jacques II en France, mort en 1855. Il entra, en 1805, dans la marine comme novice matelot, devint enseigne en 1810, et attira l'attention sur lui, par la prise du brick anglais l'*Alacrity* en 1811. Cette action d'éclat lui valut de franchir deux grades à la fois, et d'être nommé lieutenant. Mackau captura peu après deux corsaires, fut promu capitaine de frégate en 1812, prit part cette même année à la défense de Livourne et ramena l'année suivante, à Toulon, un riche convoi, à travers les croisières ennemies. Il remplit sous la Restauration plusieurs missions délicates, notamment au Sénégal (1819), époque où il devint capitaine de vaisseau, puis à Haïti, où il obtint, en échange de la reconnaissance de cette république par la France, une indemnité de 150 millions en faveur des anciens colons de Saint-Domingue (1825). L'habileté qu'il déploya dans cette occasion le fit nommer contre-amiral. Mackau fut ensuite membre du conseil d'amirauté (1828), directeur du personnel de la marine (1829), et élu député de Lorient en juin 1830. Louis-Philippe, au gouvernement duquel il s'empressa de se rallier, lui confia le commandement de notre escadre lors du siége d'Anvers (1833), le nomma vice-amiral en 1837, et l'envoya, en 1840, à Buenos-Ayres avec une flotte de 42 bâtiments, pour exiger de Rosas une réparation jugée nécessaire. Le baron Mackau s'acquitta avec habileté de cette mission plus diplomatique que militaire et amena Rosas à signer la convention du 29 octobre 1840, qui fut désapprouvée par l'opposition. Après son retour, il fut appelé à siéger à la Chambre des pairs (1841), et reçut, en 1843, le portefeuille de la marine et des colonies, que venait de déposer l'amiral Roussin. « Durant son administration, dit M. Louvet, des améliorations considérables furent réalisées dans le service de la marine et des colonies. Le cadre des officiers de vaisseau et celui des ingénieurs des constructions navales reçurent de l'extension; l'administration centrale fut réorganisée, ainsi que le service du contrôle, en même temps que le service de la comptabilité du matériel était créé, sur la vive instance de la Chambre des députés. Enfin, les *Comptes rendus au roi*, présentés par de Mackau, préparèrent l'adoption de deux mesures d'une grande importance, savoir, les lois des 18 et 19 juillet 1845, inaugurant dans les colonies un régime conduisant, lentement il est vrai, à l'abolition de l'esclavage, et la loi du 3 juillet 1846, mettant à la disposition du ministre de la marine un crédit de 93 millions destiné à compléter, dans une période de sept années, le nombre réglementaire des bâtiments de la flotte, à donner à la France une grande puissance maritime et à constituer un approvisionnement indispensable. » Des désordres signalés dans l'administration de la marine donnèrent lieu à de vives attaques de la part de l'opposition, puis à une enquête et, bien que cet état de choses remontât à une époque antérieure à l'entrée de Mackau au ministère, il donna sa démission le 10 mai 1847. Cette même année, il fut élevé au grade d'amiral. Tenu à l'écart après la révolution de 1848, il entra au Sénat en 1852 et mourut trois ans plus tard. — Son fils, le baron DE MACKAU, fut pendant quelque temps auditeur au conseil d'État. En 1869, il se porta, avec l'appui de l'administration, candidat dans l'Orne et obtint à une faible majorité le mandat de député. Ayant consulté le chef de l'État sur la conduite à suivre, il en reçut une lettre, rendue publique, qui attira sur lui l'attention. La chute de l'Empire le fit rentrer dans la retraite et dans l'obscurité.

MACKAY (Andrew), mathématicien anglais, mort en 1809. Il professa les mathématiques et publia quelques ouvrages estimés, entre autres : *Théorie et pratique pour déterminer la longitude sur terre et sur mer* (Aberdeen, 1801, 2 vol. in-8º); le *Complet navigateur* 1810, gr. in-8º, 2e edit.).

MACKAY (Charles), poëte anglais, né à Perth (Écosse) en 1812. Après avoir passé les premières années de sa jeunesse à Bruxelles, il publia en 1834, à Londres, un premier recueil de poésies, qui lui ouvrit les portes du *Morning Chronicle*, à la rédaction duquel il appartint pendant plusieurs années. En 1844, il devint directeur du journal l'*Argus* à Glascow et rédigea cette feuille jusqu'en 1847. En 1848, l'université de cette ville lui décerna le titre de docteur ès lettres. Il revint alors à Londres, où il collabore depuis cette époque à l'*Illustrated London News*. Non-seulement il y publie des articles de fond, mais encore des poésies et des chansons, dont il compose souvent lui-même la musique et dont plusieurs sont populaires. Telle est, entre autres, celle qui commence ainsi : *Amis, quand le beau temps arrive...* Parmi les œuvres de Mackay, nous citerons : l'*Espérance du monde*, poésies (1837); *Voix de la foule* (1846); l'*Education du peuple*, *Lettres au vicomte Morpeth* (1846); *Paysages et poésies des lacs anglais* (1846); *Poésies lyriques de la ville et autres poëmes* (1848); la *Bouteille*, suivie de l'*Ivrogne*, petits poëmes illustrés de caricatures par George Cruikshank (1849); le *Monde comme il est* ou *Système de géographie moderne*, avec Cooke Taylor et Stafford (1849, 3 vol. in-4º); *Egérie* ou l'*Esprit de la nature* (1850); *Longbeard* (Longue-Barbe), ou la *Révolte des Saxons*, roman (1850); *Souvenirs d'illusions extraordinaires* (1851); la *Salamandrine*, son plus long poëme (1853); le *Tas d'or et autres poëmes* (1856); les *Chants du brave; Ballades et poésies lyriques; Sous les feuilles vertes* (1856); la *Tamise et ses affluents*, compilation assez médiocre, etc.

MACKELDEY (Ferdinand), jurisconsulte allemand, né à Brunswick en 1784, mort en 1835. Il enseigna avec éclat dans les universités de Helmstædt (1808), de Marbourg (1811), et de Bonn (1818). Son *Manuel du droit romain* est classique en Allemagne.

MACKENSIE, fleuve de l'Amérique septentrionale, dans les possessions anglaises. Il sort de l'extrémité occidentale du lac des Esclaves, se dirige d'abord à l'O., puis tourne au N. et au N.-O., traverse le pays des Grands-Esquimaux, et se jette dans l'océan Glacial arctique, par 69º 14′ de lat. N., et 129º 19′ de longit. O., après un cours d'environ 1,000 kilom. Son embouchure est obstruée d'îles et de bancs de sable. Le voyageur anglais Mackensie l'explora le premier en 1789, et lui donna son nom; après lui, John Franklin le parcourut en 1825. Il a pour principaux affluents, à gauche, la rivière des Montagnes, et, à droite, la rivière qui sert d'écoulement au lac du Grand-Ours.

MACKENSIE ou **MACKENZIE** (sir George), jurisconsulte et littérateur écossais, né à Dundee, comté d'Angus, en 1636, mort en 1691. Juge de la cour criminelle, puis avocat du roi (1674), il montra une partialité odieuse dans certains procès criminels, notamment dans ceux de Baillie, de Jerviswood et du comte d'Argyle. Les *convenanters* lui donnaient le surnom de **Buveur de sang**, de **Persécuteur des saints de Dieu.** Il quitta la vie politique à la révolution de 1688. Ses principaux écrits sont : *Aretino*, roman (1660, in-8º); *Religio stoici* (Edimbourg, 1663, in-8º); *A moral essay* (Edimbourg, 1665); *Moral gallantry* (1667), etc., réunis sous le titre d'*Essays upon several subjects* (Londres, 1713); *Observations upon the laws and customs of nations* (1680, in-fol.); *Idea eloquentiæ forensis hodiernæ* (1681), traité estimé; *Institutions of the laws of Scotland* (1684); *De humanæ rationis imbecillitate* (Utrecht, 1690), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Edimbourg (1716, 2 vol. in-fol.).

MACKENSIE (Henri), romancier anglais, né à Edimbourg en 1745, mort en 1831. Il embrassa la carrière du barreau, devint attorney de la couronne dans sa ville natale, et obtint par la suite une place de contrôleur des taxes pour l'Ecosse. Ses romans eurent une grande vogue. Ils sont dans le genre sentimental du XVIIIe siècle. On y trouve une fine analyse du cœur humain, une sensibilité exquise, une morale pure; le style en est gracieux et élégant. Les principaux sont : l'*Homme de sentiment* (1771); l'*Homme du monde* (1773); *Julia de Roubigné* (1777). Mackensie fut un des rédacteurs du *Miroir* (1779), et du *Flâneur* (1785), journaux littéraires créés à Edimbourg et qui ont contribué à réformer le goût et les manières de la haute société écossaise. Il composa aussi quelques œuvres dramatiques, plus remarquables par la délicatesse des sentiments et l'élégance du style que par l'imagination et la puissance dramatique. Sa tragedie intitulée : le *Prince de Tunis* fut représentée avec succès à Edimbourg en 1773, et sa comédie : l'*Hypocrite blanc* fut jouée, mais une seule fois, sur le théâtre de Covent-Garden en 1788. Mackensie, qui partageait les opinions des tories, fit partie des écrivains qui, en 1792, composèrent de petits traités pour être répandus dans le peuple, dans le but de combattre les idées démocratiques qui avaient pénétré en Angleterre depuis le commencement de la Révolution. On lui doit aussi une *Revue des débats du Parlement* (1784), que Pitt revit avec soin et à laquelle il fit plusieurs corrections; une dissertation sur la tragédie en Allemagne, des traductions de quelques tragédies de Lessing, etc. En 1808, Mackensie donna une édition complète de ses *Œuvres* (8 vol. in-8º) et, depuis lors, il n'écrivit plus rien. Ces œuvres ont été traduites en français par F. Bonnet (Paris, 1825, 5 vol. in-12).

MACKENSIE (sir Alexandre), voyageur anglais, né à Inverness (Ecosse) vers 1755, mort en 1820. Il était employé dans une maison de commerce en pelleteries, à Montréal, lorsqu'il entreprit, en 1789, l'exploration des régions boréales de l'Amérique, que Hearne avait en partie visitées. Il découvrit une rivière à laquelle il donna son nom, et atteignit l'océan Glacial, but qu'il s'était proposé. De 1792 à 1793, il accomplit, avec autant de bonheur que d'audace, une entreprise beaucoup plus difficile, celle de frayer une route au commerce dans la direction de l'océan Pacifique, par les montagnes Rocheuses. La relation de ces deux curieux *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, publiée à Londres en 1801, a été traduite en français par Castéra (1802, 3 vol. in-8º), avec cartes. Après son second voyage, Mackensie continua à se livrer au commerce, puis se rendit en 1801 en Angleterre, où il reçut des lettres de noblesse.

MACKENSIE (Anna-Maria), romancière anglaise, née vers le milieu du siècle dernier. On ignore l'époque de sa mort. Maria Mackensie est connue par un ouvrage qui a été traduit en français par Lemierre sous le titre de : *Dusseldorf* ou le *Fratricide* (3 vol. in-12), et par Delbare sous le titre de : le *Fratricide* ou les *Mystères de Dusseldorf* (1799, 3 vol. in-18).

MACKENZIE (George), vicomte TARBAT, littérateur anglais, mort en 1714. Partisan de Charles II, il recruta pour lui des adhérents pendant sa captivité. A la restauration, il fut secrétaire du conseil privé et juge général. Disgracié après la révolution qui renversa les Stuarts en 1688, il devint ensuite conseiller d'Etat sous la reine Anne (1702), et fut nommé comte de Cromerty. On a de lui : *Vindication of Robert, the third king of Scotland from the imputation of bastardy* (Edimbourg, 1695); *Synopsis apocalyptica* (Edimbourg, 1708); *An historical account of the conspiracies by the earl of Gourie and Robert Logan* (1713, in-8º).

MACKENZIE (George), biographe écossais, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il exerça avec succès la médecine à Edimbourg. Il s'est fait connaître par un ouvrage rare et curieux, intitulé : *Vies et caractères des plus éminents écrivains de l'Ecosse, avec un catalogue de leurs œuvres, leurs différentes éditions, etc.* (Edimbourg, 1708-1722, 3 vol. in-fol.).

MACKENZIE (sir Kenneth DOUGLAS, plus connu sous le nom de), général anglais, né à Kilroy (Ecosse) en 1768, mort en 1833. Il entra fort jeune au service, se fit remarquer pendant la première campagne de Flandre contre les Français en 1793, reçut, l'année suivante, le grade de major, suivit, en 1795, le général Charles Stuart en Portugal, où il forma un bataillon qui fut proposé comme modèle à toute l'armée, et déploya beaucoup de bravoure pendant la campagne d'Egypte. Colonel en 1808, major général en 1811, il prit part, en 1813, à l'invasion de la Hollande, occupa, en 1814, la citadelle d'Anvers, fut promu lieutenant général après la paix et reçut, en 1831, le titre de baron.

MACKENZIE (Alexandre SLIDELL), marin américain, né à New-York en 1803, mort en 1848. Il reçut, en 1824, le commandement d'un brick, visita l'Espagne, l'Angleterre, l'Irlande, la Russie, le Brésil, prit part au siége de Bahia, et fut nommé capitaine en 1841. Il a publié, entre autres ouvrages estimés : *Une année en Espagne* (Boston, 1828); *Essais populaires sur des sujets maritimes* (New-York, 1833); l'*Américain en Angleterre*, et les *Vies des commodores Paul Jones, Olivier Parry et Decatur*.

MACKENZIE (John), littérateur écossais, né à Gairloch, comté de Ross, en 1806, mort en 1848. Il s'attacha à l'étude de l'idiome parlé dans les highlands (hautes terres) et fut un des hommes qui, depuis Macpherson, ont le mieux su manier la langue gaélique. Mackenzie commença à se faire connaître par un ouvrage sur la vie des plus célèbres bardes écossais. Ce travail, dont le premier volume seul a paru, est intitulé : *Sàr Obair nam Gaëlach.* Il publia ensuite *Eachdruidh a Phrionnsà* ou *Histoire du prince Charles Stuart* (1845), qui eut un grand succès en Ecosse. Enfin il a réédité avec des additions importantes le *Dictionnaire de la prononciation gaélique* de Macalpine, et donné plusieurs éditions d'auteurs gaéliques.

MACKENZIE (Collin), officier anglais, né vers 1815. Il prit du service dans l'armée des Indes, accompagna dans l'Afghanistan sir Williams, qu'Akhbar-Khan fit traîtreusement assassiner à Caboul, et devint, en 1846, colonel d'un régiment siekh. Deux ans plus tard, il prit part, à la tête d'une brigade anglaise, à la guerre du Nizam, occupa le Decan et retourna en 1852 en Angleterre. Sa femme a publié le récit de ses campagnes et de ses aventures dans l'Indoustan et l'Afghanistan sous le titre de : *Six années dans l'Inde* (Londres, 1853, 3 vol. in-8º).

MACKERREY, baie sur la côte S.-O. de l'île de Maoui, une des îles Sandwich, dans le grand Océan équinoxial. Le milieu se trouve par 20º 47′ de lat. N. et 158º 50′ de long. O. Elle a 6 kilom. de largeur à son entrée, et autant de profondeur.

MACKEY ou **MACKI** (John), espion politique anglais, mort à Rotterdam en 1726. Ayant suivi en France le roi Jacques, détrôné en 1688, il dénonçait les tentatives de son parti à la cour d'Angleterre. George Ier le récompensa en lui donnant un emploi lucratif en Hollande. Il a publié : *Picture of the court of St.-Germain* (1695); *Memoirs of the court of England in the reigns of William and Anne*, traduit en français (La Haye, 1733, in-12). On trouve beaucoup de détails curieux dans ces diatribes violentes et partiales.

MACKIE (John-Milton), écrivain américain né à Warchau (Massachusetts) en 1813. Il s'est adonné à l'enseignement et a été attaché à Brown-University, dans le Rhode-Island. Outre de nombreux articles littéraires et historiques, publiés dans diverses revues, principalement dans le *North american Review*, on a de lui : *Vie de Leibniz* (1845); *Vie de Samuel Gorton* (1848); *Cosas de España* ou *Voyage à Madrid par Barcelone* (1855, in-12).

MACKINNON (William-Alexandre), homme politique et écrivain anglais, né en Ecosse en 1789. Il fit ses études de droit, fut élu, en 1831, membre de la Chambre des communes pour Lymington, qu'il a représenté jusqu'en 1852, et a été envoyé depuis cette époque au Parlement par le bourg de Rye. Pendant plusieurs années, M. Mackinnon siégea dans les rangs des conservateurs; mais, partisan déclaré de la liberté en matière commerciale, il a fini par adopter entièrement les principes de la liberté en matière politique. Ses principaux ouvrages sont : l'*Opinion publique; De la circulation monétaire; Histoire de la civilisation*, etc.

MACKINTOSH ou **MAC-INTOSCH** s. m. (makain-toch). Cost. Sorte de manteau de femme imperméable : *Le chapeau de femme, qui était sur la couverture, demi-caché par le revers du* MACKINTOSH, *avait dû être très-élégant au commencement de la saison.* (P. Féval.)

MACKINTOSH (sir James), orateur, publiciste et philosophe anglais, né à Alldowrie (Ecosse) en 1765, mort en 1832. Ses ancêtres avaient joué un rôle politique à la fin du moyen âge et son père avait servi avec distinction en Allemagne. Le jeune Mackintosh fit ses études au collége d'Aberdeen, puis à l'université d'Edimbourg, où il connut Benjamin Constant. Reçu docteur en médecine avec une thèse *De actione musculari*, il se rendit à Londres (1788). Là il se maria, puis il fit un voyage en Belgique, fut vivement frappé par les premiers événements de la Révolution française, et, de retour à Londres, il entra à la rédaction du journal l'*Oracle*, où il écrivit dans un sens libéral des articles sur la France et la Belgique. Peu après il publia un pamphlet intitulé : *Vindiciæ Galliæ* (1791), dans lequel il prenait ouvertement la défense des principes de 1789. Cet écrit, qui a été traduit en français sous le titre d'*Apologie de la Révolution française* (1792), fit décerner à l'auteur par l'Assemblée nationale le titre de citoyen français. Les *Vindiciæ* dans lesquels Mackintosh réfutait les *Réflexions* de Burke eurent un retentissement inouï. Les whigs s'en emparèrent comme d'une arme contre leurs adversaires. Cet ouvrage eut trois éditions en quelques mois et fit d'un homme la veille inconnu une des espérances du parti libéral. Mackintosh renonça alors à la médecine (1793) pour suivre la carrière du barreau, qui était dans ses prévisions un acheminement à la vie politique. Il consacra trois années à l'étude du droit et se fit recevoir avocat en 1795; mais on lui refusa l'autorisation de plaider devant la cour du banc du roi; il dut présenter un mémoire justificatif, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à triompher de l'obstination de ses adversaires. Avec le talent qu'on lui savait, désormais sa fortune était faite. Bientôt le collége des Indes orientales de la ville de Hertford lui offrit une chaire de droit civil et de droit des gens. L'avénement des whigs au pouvoir était pour lui un autre avantage. En 1802, il fut envoyé à la Chambre des communes; on remarqua son activité dans les commissions. Un grand procès politique, celui de Peltier, rédacteur du journal l'*Ambigu*, poursuivi sur les instances du gouvernement français comme coupable d'outrages envers le premier consul, permit à Mackintosh de se concilier l'opinion publique en défendant un accusé qui avait le mérite singulier pour les Anglais d'être hostile à la République française. Bonaparte insistait pour que Peltier fût puni. Le ministère britannique désirait lui être agréable, mais il avait la loi anglaise à respecter. Il mit d'ailleurs un empressement apparent à satisfaire le gouvernement de Bonaparte. Lord Perceval, malgré sa véhémence d'apparat contre Peltier, le ménageait, pour ne point déplaire à l'opinion. Mackintosh, n'ayant aucune position officielle, n'était point tenu à tant de ménagements. Il loua la Révolution française et défendit Peltier au nom des principes qu'elle avait posés, principes que Bonaparte avait indignement violés en jetant la France dans les voies de la conquête au dehors et de l'absolutisme militaire à l'intérieur. Grâce à son éloquent plaidoyer, Peltier fut absous et Mackintosh proclamé l'un des premiers orateurs du temps. Mme de Staël traduisit sa harangue en français, afin de narguer le premier consul et de le mettre au ban de l'Europe civilisée. L'orateur méritait une récompense; on l'envoya comme assesseur à Bombay, en lui conférant le titre de chevalier. Ce n'était pas pour lui une destinée fort enviable, elle l'éloignait du théâtre où il commençait à briller d'un si vif éclat. Il accepta néanmoins, et consacra les sept années qu'il passa dans l'Inde à reformer les abus de l'administration coloniale et à consolider la puissance britannique dans ces parages. Sa magistrature excita des tiraillements de plus d'un genre; il avait le tort grave de confondre les mœurs des Indous avec celles de l'Europe, et de ne pas tenir compte du milieu où il avait à rendre la justice. La Compagnie des Indes lui accorda une pension de retraite de 30,000 fr., et il revint en Angleterre en 1811. Dix-huit mois plus tard, le comté de Nairn le renvoya à la Chambre des communes (1813). En 1818, il fut nommé à Karesborough, grâce à l'influence du duc de Devonshire, qui s'intéressait à sa fortune. Cette date est celle de son entrée définitive au Parlement, dont il resta membre jusqu'en 1831. La lucidité de son esprit, son expérience des affaires et surtout son activité le faisaient apprécier dans les commissions de la Chambre. Son éloquence exerçait, en outre, une influence réelle dans les circonstances graves. Les whigs ne pouvaient se passer de son concours. Il attacha son nom à la réforme de la législation criminelle de l'Angleterre. Président d'une commission chargée de présenter les modifications à introduire à cet égard dans la procédure, il élabora successivement six bills dont l'adoption renouvela pour ainsi dire toute l'économie des lois pénales. Comme homme privé, sa prospérité allait croissant; il exerça pendant deux ans (1822 et 1823) les fonctions de recteur de l'université de Glascow. En 1830, on le nomma commissaire pour les affaires de l'Inde, charge importante, qui était presque l'équivalent d'un ministère. Il mourut au faîte de sa renommée. Outre les *Vindiciæ Galliæ* dont nous avons parlé, on lui doit : *Histoire d'Angleterre* (1830-1831, 2 vol. in-8o), abrégé fort estimé, surtout au point de vue de la constitution anglaise; *Histoire de la révolution d'Angleterre de* 1688 (Londres, 1832, 2 vol. in-4o), ouvrage posthume qui conserve encore aujourd'hui une certaine autorité et a été traduit en français par Defauconpret (Paris, 1832-1833, 4 vol. in-8o). On cite encore parmi ses nombreux travaux : *Aperçus sur le règne de Jacques II* (in-4o); *Œuvres mêlées* (4 vol. in-12); la *Défense de Peltier*; divers articles dans la *Revue d'Edimbourg* et l'*Encyclopédie britannique;* une *Vie de Thomas Moore;* une *Dissertation sur la morale*, et surtout son *Cours d'ouverture du droit naturel et des gens*, traduit par Royer-Collard (1830, brochure in-8o), et enfin des *Mémoires* publiés en 1836 (Londres, 2 vol. in-8o).

Il est particulièrement connu en France par ses *Mélanges philosophiques*, traduits en français par Léon Simon (Paris, 1829, in-8o), et son *Histoire de la philosophie morale*, qui n'était primitivement qu'un article publié dans l'*Encyclopédie britannique*, et que M. Poret a traduite en 1834 (Paris, 1 vol. in-8o). L'auteur a écrit ce dernier opuscule avec une précipitation évidente. Il y réduit tous les systèmes de morale à deux : le système intellectuel et le système sentimental. Il ne traite qu'incidemment du premier; mais le second a toutes ses sympathies. Il n'est pas original; mais il a le talent d'initier ses lecteurs au mouvement des doctrines morales de son temps dans la Grande-Bretagne. On assiste avec lui à la mort de l'école écossaise, dont il est le dernier représentant. L'approbation morale, remarque-t-il avec justesse, n'est pas une idée : c'est un sentiment. La morale se confond avec l'utile, cependant l'utile n'est pas le mobile essentiel de la conscience; mais il entre pour une part essentielle dans ses combinaisons, et, en dernière analyse, nos idées morales se composent de sentiments sociaux autant que de sentiments personnels. Le bonheur consiste dans une liaison intime de la conscience et de la volonté. Obéir à sa conscience n'est point un fait qui dépende de l'entendement, mais du plaisir que les affections bienveillantes nous procurent. Les lois de la conscience ne sont pas différentes de celles de la sympathie. Ici Mackintosh copie Adam Smith. La sympathie est l'origine réelle de notre bonheur; or la sympathie est une loi générale de la nature humaine; c'est une appellation comme une autre du sentiment qu'en France on appelle *humanité*. En définitive, Mackintosh, en matière philosophique, a plutôt une valeur historique qu'une personnalité. L'école écossaise meurt avec avec lui, et il n'aurait obtenu pour ses idées métaphysiques aucune notoriété, si l'orateur et le publiciste n'avait eu le don de leur communiquer du relief.

MACKLIN (Charles), célèbre acteur anglais, né en Ecosse en 1690, mort en 1797, à l'âge de cent sept ans. D'abord domestique, puis clown dans une troupe d'acteurs ambulants, il débuta à Londres, en 1725, sur le théâtre de Drury-Lane, et ouvrit, en 1744, celui de Hay-Market. « Une affaire, par suite d'une querelle avec un de ses camarades qu'il eut le malheur de tuer d'un coup de bâton, et des tracasseries de théâtre, dit la *Biographie nouvelle des contemporains*, rendirent sa vie très-orageuse et le déterminèrent à quitter la scène à l'âge d'environ soixante-quatre ans. Il ouvrit alors une espèce de taverne, où il devait faire des lectures sur la comédie des anciens et le théâtre des modernes. La curiosité attira d'abord un grand nombre de spectateurs; mais l'intrigue renversa bientôt cet établissement, le plus vaste et le mieux décoré de l'Europe en ce genre. » A la suite d'une banqueroute, il remonta sur la scène (1759). Macklin était laid, dépourvu de noblesse et s'exprimait quelquefois avec difficulté; mais il avait de la chaleur, une grande connaissance du théâtre et savait se faire goûter dans plusieurs rôles, surtout dans le rôle de *Shylock*. Il le jouait encore à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans; mais la mémoire lui ayant manqué sur la scène, il dut prendre sa retraite. Il est auteur de plusieurs comédies, parmi lesquelles l'*Amour à la mode* et l'*Homme du monde* sont restées longtemps au répertoire. On a publié les *Mémoires de Macklin*, rédigés par Kirkman (Londres, 1799, 2 vol. in-8o), Defauconpret les a traduits en français.

MACKNIGHT (James), ministre protestant anglais, né à Irvine, comté d'Argyle, en 1721, mort à Edimbourg en 1800. Après avoir commencé ses études à Glascow, il visita les principales universités des pays voisins. A son retour, il desservit successivement les églises de Maybole, de Zedburgh et d'Edimbourg. Il composa des ouvrages d'une haute valeur sur le Nouveau Testament; nous citerons : *Harmonie des quatre Evangiles, contenant l'histoire complète de la vie de Jésus-Christ, etc.* (Londres, 1756, 2 vol. in-4o); la *Vérité de l'histoire de l'Evangile* (Londres, 1763); *Traduction littérale, d'après l'original, de la première et de la seconde épître de saint Paul aux Thessaloniciens, avec un commentaire et des notes; Traduction littérale, d'après l'original grec, de toutes les épîtres apostoliques, avec un commentaire et des notes philosophiques, critiques, explicatives et pratiques, à laquelle est jointe l'histoire de la vie de Paul, apôtre* (1795, 4 vol. in-4o).

M. A. C. L. Abréviation des mots *Maison assurée contre l'incendie.*

MACLAGE s. m. (ma-kla-je — rad. *macler*). Techn. Opération qui consiste à brasser le bain de verre dans le creuset, afin d'en rendre toutes les parties bien homogènes.

MACLAINE (Archibald), controversiste anglais, né à Monachan (Irlande), mort à Bath en 1804. Il exerça les fonctions pastorales à La Haye, qu'il quitta vers 1796, lors de l'invasion des Français, pour se rendre à Bath. On a de lui : *Lettres à Soame Jenyns* (1777, in-12); des *Sermons* et la traduction en anglais de l'*Histoire ecclésiastique*, de Mosheim (1765, 2 vol. in-4o; réimp. en 1785, 6 vol. in-8o).

MACLAREN (Archibald), auteur dramatique anglais, né en Ecosse en 1755. On ignore l'époque de sa mort. Il fit la guerre d'Amérique, fut acteur en Ecosse et en Angleterre, se battit contre les Irlandais en 1793, puis se fixa à Londres. Il publia une trentaine de pièces, dont les plus remarquables sont : le *Coup de main* (1784); le *Siége de Perth* (1792); la *Vieille Angleterre et toujours la vieille Angleterre* (1799); la *Chance de la guerre* (1801); la *Fashion* (1802); *Bretons, aux armes!* (1803); *Kenneth, roi des Ecossais* (1807); les *Bouviers des montagnes*, etc.

MAC-LAURIN (Colin), géomètre célèbre, né à Kilmoddan (Ecosse) en 1698, mort en 1746. Il obtint au concours, en 1717, la chaire de mathématiques au collége Maréchal, à Aberdeen. Il fut l'un des disciples les plus éminents de Newton, dont il fit ressortir les grandes découvertes mathématiques dans son commentaire sur le *Livre des principes*, et l'un des premiers et des plus actifs promoteurs des nouveaux calculs. Il partagea en 1740, avec Daniel Bernoulli et Euler, le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris, pour le meilleur mémoire sur le flux et le reflux de la mer. On a de lui : *Geometrica organica* (Londres, 1719), avec un supplément dont un précis a paru dans les *Transactions philosophiques*; *De linearum geometricarum proprietatibus generalibus tractatus; Traité d'algèbre*, dont il existe une traduction française par Lecozic (Paris, 1753); *Traité des fluxions* (Edimbourg, 1742), traduit en français par le Père Pezenas (1749); *Exposition des découvertes philosophiques de Newton* (Londres, 1748), ouvrage publié avec la vie de l'auteur par Patrice Mardoch et traduit en français par Laverotte; enfin différents mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques.*

La *Geometria organica, sive descriptio linearum curvarum universalis* offre le développement d'une question de géométrie fort intéressante par sa grande généralité, que Newton avait ébauchée dans son énumération des courbes du troisième ordre. Si deux angles de grandeurs constantes tournent autour de leurs sommets respectifs de manière que le point de concours de deux de leurs côtés décrive une certaine ligne donnée, le point de concours des deux autres tracera une courbe dépendant de la première. Si la première est algébrique, la seconde le sera évidemment aussi; du reste, la relation qui les lie est réciproque. Newton avait trouvé que, si la ligne donnée est droite, l'autre sera une conique, et que, si la ligne donnée est une conique, l'autre sera en général du quatrième degré. Le problème que Mac-Laurin se proposait était de faire servir ainsi les courbes plus simples à la génération des courbes plus compliquées; il y employa exceptionnellement la méthode des coordonnées de Descartes, qu'il n'estimait pas ce qu'elle vaut.

Le *Tractatus de proprietatibus generalibus linearum* présente plus d'intérêt : il est fondé sur le théorème de Cotes, relatif au lieu des centres des moyennes harmoniques, et sur cet autre dont Mac-Laurin est lui-même l'inventeur : Si par un point quelconque pris dans le plan d'une courbe algébrique de degré m, on mène une droite fixe, ou axe, et une droite mobile, qu'aux m points de rencontre de la droite mobile avec la courbe on mène des tangentes à cette courbe, la somme des inverses des distances du point choisi aux points de rencontre de la droite fixe avec les m tangentes menées sera constante et égale à celle des inverses des segments compris sur la droite fixe entre le même point fixe et les points de rencontre de cette droite fixe avec la courbe. Ce dernier théorème est fort curieux, et l'usage qu'en fit Mac-Laurin est extrêmement remarquable : il en tira un moyen de construire le cercle osculateur à une courbe en un quelconque de ses points; il lui suffit, pour cela, de mettre le point fixe, dont il est question dans l'énoncé de son théorème, au point donné de la courbe.

La seconde partie de l'ouvrage contient les applications des théorèmes précédents aux courbes du second degré; on y trouve les principales propriétés de la division harmonique des sécantes, le théorème sur le quadrilatère inscrit, et l'énoncé de l'hexagramme mystique que peut-être Mac-Laurin a trouvé de lui-même; car l'essai sur les coniques de Pascal a été perdu, et l'extrait qu'on en a retrouvé n'a paru qu'en 1779.

La troisième section est relative aux courbes du troisième degré; elle contient ce beau théorème : Si un quadrilatère a ses quatre sommets et les deux points de concours de ses côtés opposés sur une courbe du troisième ordre, les tangentes à cette courbe, menées par deux sommets opposés, se couperont sur la courbe.

Le supplément dont nous avons parlé, qui paraît avoir été écrit en France en 1721, mais qui n'a paru dans les *Transactions philosophiques* qu'en 1735, contient ce théorème général, dont celui de Pascal n'est qu'un corollaire : Si un polygone se déforme de manière que, tous ses côtés passant respectivement par des points fixes, ses premiers sommets décrivent des courbes données de degrés m, n, p,..., le dernier en décrira une du degré $2mnp$..., qui s'abaissera au degré mnp... lorsque les points fixes se trouveront en ligne droite.

Tous ces travaux de Mac-Laurin ont été, depuis, le point de départ de recherches très-étendues, surtout de la part du général Poncelet.

Les principes des nouveaux calculs étaient attaqués par un grand nombre de géomètres de second ordre, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne. Newton et Leibniz ne les avaient exposés, chacun à sa manière, qu'en termes généraux, et leurs successeurs immédiats s'étaient plus préoccupés d'en faire usage que d'en donner des démonstrations. La *Théorie des fluxions* était destinée à remplir cette lacune; mais Mac-Laurin ne se borna pas à étayer la nouvelle doctrine de démonstrations rigoureuses à la manière des anciens, il joignit à son ouvrage les solutions d'une foule de beaux problèmes de géométrie, de mécanique et d'astronomie. Nous citerons la principale des questions qu'il y traite; elle a rapport à l'attraction exercée par un ellipsoïde sur un point placé à sa surface ou dans son intérieur, et l'avait déjà occupé à l'occasion de son *Mémoire sur le flux et le reflux de la mer*. Quelques propriétés des coniques lui suffirent pour résoudre cette question délicate. « Il faut avouer, dit Lagrange, que cette partie de l'ouvrage de M. Mac-Laurin est un chef-d'œuvre de géométrie, qu'on peut comparer à tout ce qu'Archimède nous a laissé de plus beau et de plus ingénieux. » Mac-Laurin établit d'abord cette proposition de géométrie, que deux ellipses concentriques et homothétiques étant données, si par le sommet de la plus petite on lui mène une tangente qui rencontrera l'autre en deux points, que par l'un de ces points on mène dans la plus grande ellipse deux cordes également inclinées sur l'un de ses axes, et dans la seconde deux cordes parallèles par son sommet, les sommes des deux couples de cordes seront égales. C'est à l'aide seulement de ce théorème qu'il établit cette proposition admise sans preuve par Newton, qu'*une masse fluide homogène, tournant autour d'un axe passant par son centre de gravité, doit prendre la figure d'un ellipsoïde de révolution, en supposant que toutes ses molécules s'attirent proportionnellement à leurs masses et en raison inverse des carrés de leurs distances.* La voie ouverte par Mac-Laurin parut si belle à Clairaut qu'il abandonna, pour la suivre, la méthode analytique, à laquelle il avait d'abord essayé de soumettre le problème de la figure de la terre.

Le cas où le point attiré est en dehors de l'ellipsoïde offrait de plus grandes difficultés; Mac-Laurin l'ébaucha seulement; il a été traité depuis par Legendre et Ivory.

L'*Exposition des découvertes philosophiques de Newton* est précédée d'une sorte d'introduction peu favorable à Descartes et à Leibniz, mais où cependant il n'y a véritablement rien à reprendre. Mac-Laurin dit du système de Descartes : « Il n'y eut peut-être jamais une entreprise plus extravagante que celle de déduire, par des conséquences nécessaires, toute la structure de l'univers et une entière explication de la nature, de quelques idées que nous sommes capables de nous former d'un être infiniment parfait. Si ce n'était la haute réputation de l'auteur et de son système, il serait à peine excusable de faire quelques remarques sur une telle rapsodie. Quand même on conviendrait de ses principes et de sa méthode, il resterait toujours évident que les conséquences sont bien faiblement liées ensemble dans cet enchaînement visionnaire. La doctrine de Descartes a été souvent altérée et soumise à différentes corrections. Plusieurs philosophes ingénieux ont fait les plus grands efforts pour l'appuyer et lui conserver son crédit, réformant d'abord une partie, en changeant ensuite une autre; mais le fondement est si faible et tout l'édifice si mal construit, qu'il eût été mieux de l'abandonner absolument et d'en laisser subsister les ruines pour servir à la postérité de monument de la folie des systèmes présomptueux des philosophes. » Il ne traite pas beaucoup mieux les *monades*, la *raison suffisante*, l'*harmonie préétablie* et les *indiscernables*, de Leibniz.

Mac-Laurin (SÉRIE DE). La formule

$$f(x) = f(0) + f'(0)\frac{x}{1} + f''(0)\frac{x^2}{1,2} + \dots..$$

par laquelle Mac-Laurin développe une fonction quelconque, suivant les puissances croissantes et entières de la variable, n'est qu'un cas particulier de celle qu'avait donnée antérieurement Taylor. Elle ne lui ferait donc aucun honneur si Taylor avait donné une démonstration satisfaisante de la sienne, mais il n'en était rien. Taylor, dans sa *Methodus incrementorum directa et inversa* (Londres, 1715), qui est le point de départ du calcul des différences finies, avait développé quelques fonctions algébriques simples et était arrivé, par intuition seulement, à la formule qui porte son nom, mais qui ne s'était présentée à lui que comme comprenant d'une façon heureuse toutes celles que lui avaient fournies les différentes fonctions qu'il avait étudiées; la démonstration eût pu être déduite des principes qu'il avait posés, mais il ne l'avait pas donnée.

Mac-Laurin fut le premier qui donna une démonstration rigoureuse de cette formule, et ce n'est d'ailleurs que pour simplifier la démonstration ou plutôt l'exposition, qu'il prit pour origine la valeur zéro de la variable. La démonstration de Mac-Laurin est, au reste, tirée de considérations toutes différentes de celles qui avaient guidé Taylor; elle est simplement fondée sur l'identité des fluxions de la fonction proposée et de celle que représente la suite.

MAC-LAURIN ou **MACLAURIN** (John), lord Dreghorn, littérateur anglais, fils du précédent, né à Edimbourg en 1734, mort en 1796. Il exerça avec distinction la profession d'avocat dans sa ville natale, de 1756 à 1787, puis devint président de la cour d'Ecosse et reçut le titre de lord Dreghorn. Mac-Laurin fut un des premiers membres de la Société royale d'Edimbourg. On a de lui quelques œuvres dramatiques, un *Essai sur la propriété littéraire*, un *Essai sur le patronage*, des pièces de vers et un journal des événements qui se sont passés en Europe de 1792 à 1795. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées en 1799 (2 vol. in-8o).

MACLE s. f. (ma-kle — du bas lat. *macula*, maille). Blas. Figure d'armoiries, semblable aux plaques métalliques dont on recouvrait anciennement certaines armures, et qui a la forme d'un losange percé au milieu d'un trou également en losange : *Rohan : De gueules, à neuf* MACLES *d'or posées trois, trois et trois.*

— Pêche. Sorte de filet à larges mailles.

— Bot. Se dit quelquefois pour MACRE.

— Minér. Substance minérale qui cristallise en prismes triangulaires, marqués à l'intérieur d'une sorte de croix. Elle s'appelle aussi, pour cette raison, PIERRE DE LA CROIX, CRUCITE ou CHIASTOLITHE; on l'appelle également ANDALOUSITE. ‖ Disposition des cristaux maclés.

— **Encycl.** Minér. La *macle* est une substance de couleur grise ou rougeâtre, cristallisée, vitreuse et plus ou moins translucide, qui se compose essentiellement de silice et d'alumine et se trouve disséminée en cristaux dans les roches granitiques; on l'a rencontrée pour la première fois dans l'Andalousie. Cette pierre se fait remarquer par une particularité singulière : coupée transversalement, elle montre une tache dont les quatre angles se prolongent et forment dans un losange une sorte de croix ou de figure en X, ou en χ grec (d'où son nom de *chiastolithe*, c'est-à-dire pierre en *chi*). Plus généralement elle forme une sorte de mosaïque naturelle, attribuée au groupement régulier de quatre cristaux simples, joints deux à deux par des plans parallèles et formant un prisme par leur réunion. Naturellement on attribuait autrefois des propriétés merveilleuses à ce minéral, qu'on appelait pierre de croix (*lapides cruciferi*, de Compostelle), et on emploie encore aujourd'hui à la confection de grains de chapelet les parties où la croix se dessine le plus nettement. La *macle* se trouve en Andalousie, dans le Forez et particulièrement dans la vallée de Livenz, en Tyrol. En termes de blason, la *macle* est un losange formé d'un simple trait sur le fond de l'écu. On appelait aussi *macles* les mailles de cuirasse (*maille* et *macle* ont même origine). Les anciennes armes de la Bretagne étaient des *macles*, par allusion sans doute aux pierres dont il vient d'être question.

MACLÉ, ÉE (ma-klé) part. passé du v. Macler : *Verre* MACLÉ.

— Minér. Se dit d'un cristal formé de deux moitiés dont l'une semble avoir subi une demi-révolution sur l'autre. ‖ On dit aussi HÉMITROPE.

MACLEAN (Lætitia-Elisabeth Landon, mistress), femme de lettres anglaise. V. Landon.

MACLÉNIE s. f. (ma-klé-nî). Bot. Genre d'arbrisseaux du Pérou.

— **Encycl.** La *maclénie* est un arbrisseau originaire du Pérou, qui atteint de 1 mètre à 1^{m},50 de hauteur. Ses feuilles nombreuses et rapprochées, ovales, en cœur, sont lisses, coriaces et persistantes. Ses rameaux sont garnis à leur sommet d'une grande quantité de fleurs unilatérales, tubuleuses, d'un rouge orangé vif, avec une teinte jaune à l'extrémité. La *maclénie* demande la même culture que les bruyères, et la serre tempérée sous le climat de Paris. Parmi les espèces, on remarque la *maclénie* à fleurs coccinées. Celle-ci est originaire du Mexique. Ses feuilles coriaces, courtement pétiolées, sont ovales elliptiques, entières et à trois nervures principales. Les fleurs, réunies par petits faisceaux, sont axillaires, pendantes, pédonculées, à calice court, à corolle tubuleuse, pentagone, charnue, d'un beau rouge cocciné, terminée par cinq lobes réfléchis et jaunâtres à l'intérieur. La floraison se prolonge pendant la plus grande partie de l'année.

MAC-LEOD, petite rivière de l'Amérique septentrionale, dans les possessions anglaises de la Nouvelle-Calédonie. Elle sort d'un petit lac du même nom, formé au pied du versant occidental des montagnes Rocheuses, coule au N.-O. et se jette dans la rivière de la Paix, après un cours de 95 kilom. Les Anglais ont construit sur ses bords un fort qui porte le même nom.

MAC-LEOD (John), voyageur anglais, né à Bunhill, comté de Dumbarton, en 1782, mort en 1820. D'abord chirurgien dans la marine, il passa en 1803 sur un négrier et eut diverses aventures. Il accompagna ensuite, en 1817, lord Amherst, ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur de la Chine, visita une partie de la Corée et l'île de Liéou-Kiéou, fit naufrage, en revenant en Europe, sur l'île déserte de Paulo-Lit, dans le détroit de Gaspar, et resta dans cette île avec le capitaine Maxwell et environ deux cents marins, pendant que lord Amherst et sa suite gagnaient Batavia sur la chaloupe du navire (18 avril 1817). Les naufragés, attaqués par les Malais, se trouvaient dans la position la plus difficile lorsqu'un navire hollandais, envoyé de Batavia, vint les recueillir (4 mars). De retour en Angleterre, Mac-Leod fut attaché au service de la famille royale, en qualité de chirurgien du *Royal-Sovereign*, yacht de la cour. Il fut tué dans une rixe électorale. On a de lui : *Voyage en Afrique, contenant des particularités nouvelles sur les mœurs et les usages des habitants du Dahomey* (Londres, 1820), traduit en français par Gauthier (Paris, 1821), et *Voyage de l'*Alceste, *vaisseau du roi, le long de la côte de Corée, etc.* (Londres, 1818), trad. en français par Defauconpret, sous le titre de : *Voyage du capitaine Maxwell, commandant l'*Alceste (Paris, 1818). On y trouve des détails très-curieux.

MACLEOD (Xavier-Donald), écrivain américain, né à New-York en 1821. Il entra dans les ordres en 1845, et se fit catholique trois ans plus tard, pendant un voyage qu'il fit en Europe. Il a publié des nouvelles, des poésies et des romans généralement intéressants, parmi lesquels nous citerons : le *Désœuvré et les Alpes* (New-York, 1852) ; la *Pierre de sang* (New-York, 1852) ; *Lescure* ou le *Dernier marquis*, et une *Vie de sir Walter Scott*, qui n'est qu'un abrégé de celle qu'a écrite Lockhart. Aucun de ces ouvrages n'a été traduit en français.

MACLER v. a. ou tr. (ma-klé). Techn. Agiter le verre fondu dans le pot avec une barre de fer : MACLER le verre.

— v. n. ou int. Mêler du verre dur avec du verre mou.

Se macler, v. pr. Etre maclé : *Le verre* SE MACLE *avec une barre de fer.*

— Minér. Se disposer en macle, en parlant des cristaux : *Ces cristaux, outre les irrégularités qui altèrent leurs formes, sont encore sujets à se grouper en étoiles ou à* SE MACLER. (Brongniart.)

MACLEYE s. f. (ma-klè-ie). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, établi pour des herbes vivaces de la Chine.

MACLIFÈRE adj. (ma-kli-fè-re — de *macle* et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient des cristaux de macle : *Schiste* MACLIFÈRE.

MACLINE s. f. (ma-kli-ne — rad. *macle*). Minér. Roche noirâtre, formée surtout de mica et de macle.

MACLISE (Daniel), peintre anglais, né à Cork (Irlande) en 1811. Ce maître, l'un des plus célèbres de l'école anglaise actuelle, eut à lutter, en ses jeunes années, contre sa famille, qui, appartenant à la finance, voulait le lancer dans cette carrière, et, malgré la répugnance profonde du jeune Daniel pour ce genre de travail, il lui fallut aligner des chiffres. Toutefois, il s'adonnait à l'étude du dessin et de l'anatomie, et un beau jour, à dix-sept ans, il se rendit à Londres, où il suivit les cours de l'Académie royale. Tout en se livrant à des études sérieuses, qui lui valurent deux médailles, il donna au *Fraser's Magazine* des dessins et des caricatures qui furent remarqués. En 1830, Maclise fit un voyage de quelques mois à Paris. C'est là qu'il conçut l'idée et fit l'esquisse de son premier tableau, le *Choix d'Hercule*, exposé à Londres en 1831 et qui lui fit décerner une médaille d'or. Ce n'était pas un chef-d'œuvre, — l'auteur avait vingt ans, — mais il y avait déjà en germe tout au moins des qualités exquises. Cette récompense donnait à l'artiste le droit d'aller passer deux ans à Rome aux frais de l'Etat. Daniel ne voulut point bénéficier de cet avantage et préféra rester à Londres, où dès le début ses tableaux furent très-recherchés. Doué d'une facilité étonnante, cet artiste a abordé tous les genres, mais il a surtout excellé dans les scènes demi-historiques et familières. « Les procédés matériels de cet artiste, dit Théophile Gautier, n'ont aucun rapport avec les nôtres. Pas d'empâtements, pas de martelage de brosse, aucune de ces préparations solides qui sont comme le corps de la peinture, mais un travail transparent et lavé comme celui de l'aquarelle, une toile à peine effleurée et couverte. Pourtant, lorsqu'on regarde longtemps cette couleur, si inquiétante d'abord, on finit par y trouver des finesses incroyables, une harmonie extrême, la note une fois admise, et même des morceaux d'un ton très-vrai et très-bien observé. Le charme exotique vous gagne, comme il arrive, en pays étranger, pour ces fruits repoussés au commencement et dont on raffole ensuite. »

Si les toiles de M. Maclise présentent en général des couleurs bizarres, étrangement associées et une fausseté de tons tout anglaise, on y trouve néanmoins des groupes parfaitement agencés, des têtes expressives, de l'animation et de l'entrain. Il a été élu membre de l'Académie royale en 1840. Parmi ses très-nombreuses œuvres, nous citerons : *Puck* (1832); *François Ier et Diane de Poitiers* (1833); le *Vœu des dames* (1835); *Salvator Rosa faisant le portrait de Masaniello; Robin Hood et Richard Cœur de Lion dans la forêt Verte; Noël au château* (1838); le *Banquet de Macbeth* (1840), tableau extrêmement remarquable, dont le succès fut considérable, et qui a été popularisé par la gravure et la lithographie; *Scène d'*Hamlet; *Gil Blas en habit de cavalier;* le *Sommeil de la beauté* (1841); *Malvolio et Olivia* (1843); le *Jeu de la savate; Comus* (1844); l'*Origine de la harpe* (1845); les *Chevaliers du temps de Henri VIII;* le *Sacrifice de Noé* (1847); les *Sept âges de Shakspeare* (1848); l'*Esprit de justice*, la *Chevalerie*, grandes allégories pour le palais du Parlement (1850); le *Roi Alfred au camp des Danois* (1852); les *Fiançailles de Strongbow et de la princesse Eva* (1854); *Scène de* Comme il vous plaira (1855); l'*Epreuve du toucher*, le *Manoir du baron*, toiles qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. Citons encore de lui : *Gil Blas et le parasite*, qui appartient à la reine Victoria; les *Gypsies; Midas;* le *Départ* et le *Retour du chevalier; Charles Ier et Cromwell;* l'*Entrevue de Henri VIII et d'Anne de Boulen*, etc. Enfin on lui doit un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Dickens*, de *Bulwer*, de *Macready*, de *Forster*, etc.; un grand nombre de dessins pour des albums, des keepsakes, des ouvrages illustrés; les dessins d'une table de jeu en porcelaine, représentant les *Sept âges;* ceux d'une table de marqueterie appartenant au duc de Northumberland, etc.

MACLON s. m. (ma-klon). Agric. Variété de raisin.

MACLONNIÈRE s. f. (ma-klo-ni-è-re). Pêche. Filet à trois nappes, employé dans les étangs de Cette et de la Bresse.

MACLOT (Edmond), chanoine prémontré français, mort en 1711. Il a publié une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, avec un grand nombre de remarques historiques et morales (Nancy, 1705, 2 vol. in-8°).

MACLOT (Jean-Charles), géographe français, né à Paris en 1728, mort en 1805. Il professa la cosmographie, puis devint censeur royal. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Précis sur le globe terrestre* (1765); *Idée générale de la géographie et de l'histoire moderne* (1770); *Tableau du système du monde selon Copernic* (1773); *Mappemonde géographique et historique* (1778, 2 vol.); *Description générale de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique* (1795, in-4°), etc.

MACLOU s. m. (ma-klou). Bot. Nom vulgaire de l'anthore.

MACLOU ou **MALO** (saint), évêque d'Aleth, né dans le pays de Galles, mort à Saintes en 565. Il appartenait à une famille bretonne très-influente. Maclou fut élevé par saint Brendan, qui l'ordonna prêtre, puis il embrassa la vie monastique. Vers 520, il se rendit dans l'Armorique, près d'Aleth, et travailla avec l'ermite Aaron à la conversion des païens de la contrée. Bientôt après, il devint évêque d'Aleth; mais il ne tarda pas à trouver une vive opposition à son œuvre de propagande et se retira dans la Saintonge. A l'appel des chrétiens de son diocèse, il y revint une seconde fois, puis se retira de nouveau à Saintes, où il termina sa vie. A peu de distance d'Aleth, on construisit plus tard une autre ville, qui, en mémoire de l'évêque, reçut le nom de Saint-Malo. L'Eglise célèbre la fête de ce saint le 17 novembre.

MACLOVIOPOLIS, nom latinisé de SAINT-MALO.

MACLURE s. m. (ma-klu-re — du nom de *Maclure*, géologue américain). Bot. Genre de plantes, de la famille des morées.

— **Encycl.** Les *maclures* sont des arbres à rameaux épineux, portant des feuilles alternes et des fleurs dioïques, les mâles en grappes, les femelles en capitules serrés, sur un réceptacle globuleux. Le fruit, qui ressemble beaucoup à celui du mûrier, est une sorose ovoïde ou globuleuse, composée d'akènes réunis par l'intermédiaire des calices charnus succulents et soudés entre eux. Ces végétaux laissent écouler un suc laiteux.

Le *maclure* orangé, appelé aussi *maclure épineux*, *bois d'arc*, *oranger des Osages*, etc., est un arbre de 15 à 20 mètres, très-rameux, épineux, à rameaux étalés et flexueux, formant une cime arrondie et portant des feuilles ovales, acuminées, entières, luisantes, d'un vert gai. Les fleurs paraissent en juin et juillet. Le fruit mûr a la forme et la couleur d'une orange. Cet arbre est originaire de l'Amérique du Nord; il est répandu surtout dans les parties méridionales des Etats-Unis. Il est assez rustique et croît bien en plein air sous nos climats. Il préfère une terre substantielle, fraîche et fertile. Il se multiplie par semis; mais, comme ses graines sont rares, on le propage le plus souvent par boutures de rameaux ou, mieux, par tronçons de racines, qu'on enfonce dans le sol, de manière à n'en laisser sortir que la longueur d'un centimètre environ.

Le *maclure* produit un bel effet par son feuillage et ses fruits. Il existe une variété à feuilles panachées, que l'on propage par la greffe en fente sur le type. On plante cet arbre dans les massifs ou isolé au bord des eaux; son développement est très-rapide. Dans les pays où il est abondant, on en fait de très-bonnes haies défensives. Son bois, jaune, est très-élastique; aussi l'emploie-t-on pour fabriquer des arcs; il renferme une matière colorante analogue à celle que l'on retire du mûrier tinctorial. Le fruit de ce végétal est comestible.

Une des applications les plus importantes que l'on ait faites du *maclure* consiste dans l'emploi de ses feuilles pour la nourriture des vers à soie. Dans un essai comparatif, les vers nourris avec ces feuilles ont eu d'abord un accroissement assez rapide durant les deux premiers âges; ceux auxquels on a donné des feuilles de mûrier ont bientôt pris le dessus et l'ont conservé jusqu'à la montée. Les cocons des deux catégories présentaient la même régularité de structure, la même fermeté de tissu, mais on ne nous dit pas si la soie avait les mêmes qualités et la même force. L'avantage le plus réel du *maclure*, s'il était plus répandu, serait de permettre d'attendre la poussée des secondes feuilles du mûrier.

MACLURE (sir Robert-Jean LE MESURIER), marin anglais, célèbre par la découverte du passage nord-ouest dans les mers polaires, né à Wexford (Irlande) en 1807. Son père, capitaine d'infanterie, le destina à la carrière des armes. Le jeune Maclure suivit les cours de l'école militaire de Sandhurst, puis se décida à entrer dans la marine et fut nommé midshipman (1826). Il navigua dans l'Atlantique et dans la mer des Indes, puis fit en 1836, sous les ordres du capitaine G. Back, un voyage dans les mers polaires. L'intelligence dont il fit preuve dans cette campagne lui valut le brevet de lieutenant (1837). Cette même année, M. Maclure fut nommé inspecteur des chantiers et des ouvrages de défense du Canada, où il resta jusqu'en 1846. Ce ne fut qu'en 1848 qu'il fit sa seconde expédition aux mers arctiques, où il accompagna, en qualité de second, sir J. Ross, envoyé à la recherche du capitaine Franklin. A la suite de cette campagne, il fut nommé lieutenant de vaisseau et entreprit un troisième voyage d'exploration, qui devait immortaliser son nom. Sous les ordres du capitaine Collinson, qui commandait l'*Investigator* et l'*Entreprise*, il quitta Plymouth le 20 janvier 1850 et navigua de conserve avec son chef jusqu'au détroit de Magellan, où une tempête l'en sépara. Livré à sa propre initiative, M. Maclure continua seul sur l'*Investigator* la mission qu'ils avaient reçue de l'Amirauté, et qui consistait à pénétrer du détroit de Behring dans la baie d'Hudson. Il s'engagea bravement dans les mers polaires, doubla le cap Bathurst et le cap Parry, et, à 50 milles au nord, découvrit une terre montagneuse, qu'il nomma l'île de Baring, et sur laquelle il trouva une population indigène qui ne connaissait pas encore les Européens. Franchissant ensuite les glaces, il parvint le 26 octobre à l'embouchure du passage du Prince-de-Galles, dans le détroit de Melville, et put ainsi constater l'existence d'un passage au nord-ouest, passage, il est vrai, obstrué par les glaces et qui ne peut pas être utilisé par la navigation. Forcé de rester sur les glaces, Maclure continua ses investigations, et, durant deux hivers rigoureux, il détermina géographiquement les pays qu'il venait de découvrir. Revenu en Angleterre en 1853, il a été nommé capitaine et a reçu du Parlement, à titre de récompense nationale, une somme de 5,000 livres sterling (125,000 francs); en outre, la Société de géographie de Paris lui a décerné en 1855 sa grande médaille d'or. On trouve le récit de cette mémorable expédition dans la *Relation de la découverte du passage nord-ouest*, par le capitaine Osbor (Londres, 1856, in-8°).

MACLURITE s. f. (ma-klu-ri-te — de *Maclure*, nom d'homme). Minér. Nom donné, en l'honneur d'un minéralogiste anglais, à la chondrodite ordinaire et au pyroxène blanc ou diopside. ‖ On dit aussi MACLURÉITE.

MAC-MAHON (Marie-Edme-Patrice-Maurice, comte DE), duc DE MAGENTA, maréchal de France, président de la République française né à Sully (Saône-et-Loire) le 12 juin 1808. Il descend d'une ancienne famille irlandaise qui se réfugia en Bourgogne à la chute des Stuarts. Son père, le marquis Charles-Laure de Mac-Mahon, maréchal de camp en 1814, pair de France en 1827, était l'ami de Charles X, et, de son mariage avec Mlle de Caraman, il avait eu quatre fils et quatre filles. Le dernier de ces enfants était Maurice de Mac-Mahon.

Après avoir reçu un commencement d'instruction, il fut placé au petit séminaire d'Autun, puis dans une école préparatoire de Versailles, d'où il sortit pour entrer à Saint-Cyr en 1825. Deux ans plus tard, il était admis comme sous-lieutenant dans le corps d'état-major. M. de Mac-Mahon fit l'expédition d'Alger en 1830 et prit part, l'année suivante, au siége d'Anvers en qualité d'aide de camp du général Achard. Nommé lieutenant cette même année et capitaine en 1833, il retourna en Afrique, où il devint aide de camp de divers généraux et se signala par de nombreuses actions d'éclat, notamment pendant l'expédition du col de la Mouzaïa, à la bataille de Staouëli et au siége de Constantine, où il reçut un coup de feu à la poitrine, le 10 novembre 1837. Jusqu'en 1840, il servit comme officier d'état-major. A cette époque, M. de Mac-Mahon fut promu chef de bataillon au 10e chasseurs, puis il devint successivement lieutenant-colonel au 2e régiment de la légion étrangère (1842), colonel du 41e de ligne (1845), général de brigade (1848), commandant la subdivision de Tlemcen, commandeur de la Légion d'honneur (1849), général de division en 1852 et grand officier en 1853. Ce rapide avancement se justifiait par sa brillante conduite au combat des Oliviers (1840), à celui de Bab-el-Taza (1841), dans l'expédition du Ziban et de Biscara (1844), aux combats de Djebel-Alhra, d'Aïdoussa, d'Aïn-Kebira (1845), au combat de Calaa (1852) et pendant l'expédition faite au sud de Biskra (1853). A cette époque, il commandait la division de Constantine.

Au mois d'avril 1855, M. de Mac-Mahon fut rappelé d'Algérie, où il servait depuis tant d'années, et mis à la tête d'une division de l'armée du Nord. Au mois d'août suivant, il était envoyé en Crimée et prenait le commandement de la 1re division du corps Bosquet. On méditait alors le dernier coup qui devait nous livrer Sébastopol. A peine arrivé en Crimée, le général de Mac-Mahon reçut l'ordre de se préparer à l'assaut. La veille du jour décisif, le général Niel, en lui donnant ses dernières instructions, insistait, ainsi que le général Bosquet, sur l'importance de cette attaque. « J'entrerai demain dans Malakoff, leur dit-il simplement, et soyez certains que je n'en sortirai pas vivant si je n'en déloge pas les Russes. » Placé sur le point le plus culminant du parapet, M. de Mac-Mahon dirigeait l'assaut de ses troupes (8 septembre 1855). « Il est impossible d'être plus beau sous le feu ! » s'écriait le général Pélissier en lui envoyant dire de descendre de son observatoire, trop exposé aux coups de l'ennemi. Une première fois, le général répondit à l'aide de camp qui lui transmettait cette injonction, qu'il remerciait le général en chef; mais l'ordre s'étant répété cinq fois dans la journée, M. de Mac-Mahon coupa énergiquement court à toutes nouvelles observations de ce genre, par la prise de Malakoff, et dès cet instant M. de Mac-Mahon passa pour un des plus brillants généraux de notre armée. Le 22 septembre 1855, il était promu grand-croix de la Légion d'honneur.

Peu après son retour en France, le général de Mac-Mahon fut nommé membre du Sénat (1856). Les commandements dont il fut investi l'empêchèrent de prendre part avec assiduité aux débats de ce corps politique, dont on connaît la servilité. Le général s'y fit toutefois remarquer par un acte d'indépendance qui fait le plus grand honneur à son caractère et qu'on ne saurait passer sous silence. Lorsque le général Lespinasse, devenu ministre de l'intérieur, proposa l'odieuse loi de sûreté générale (1858), M. de Mac-Mahon n'hésita point à voter contre et il fut seul à le faire.

En 1857, il retourna en Afrique et commanda la 2e division, sous les ordres du maréchal Randon, dans la grande expédition de Kabylie, qui pacifia cette turbulente contrée. Lors de l'organisation nouvelle de l'Algérie, il fut, par décret du 31 août 1858, investi du commandement supérieur des forces de terre et de mer de notre colonie. Là encore, au milieu d'une crise inhérente à toute transformation, le général sut éviter des conflits entre l'autorité civile, devenue indépendante, et l'autorité militaire amoindrie, conflits qui auraient pu compromettre l'avénement du nouveau régime colonial.

En 1859, lorsque éclata la guerre d'Italie, M. de Mac-Mahon fut mis à la tête du 2e corps; et, le 2 juin, il passa le premier le Tessin, à la hauteur de Turbigo. Arrivé avec son état-major sur les hauteurs de Robecchetto, le général avise une église. Il descend de cheval, gravit les degrés du clocher et reconnaît la campagne. « Je m'aperçus tout à coup, dit-il dans son rapport, que j'avais à quelque cinq cents mètres de moi une colonne autrichienne qui, paraissant venir de Buffalora, marchait sur Robeccheto, avec l'intention évidente d'occuper ce village. » Le général remonte aussitôt à cheval, lance les tirailleurs algériens sur l'ennemi et les fait appuyer par le reste de la division de La Motterouge. A trois heures du soir, il n'y avait plus d'Autrichiens sur la rive lombarde.

Deux jours plus tard, le 4 juin, il prenait une part capitale à la victoire de Magenta et sauvait une partie de l'armée compromise par l'ineptie de son chef, incapable de combiner aucun mouvement d'ensemble et qui était sur le point d'être fait prisonnier avec toute sa garde par les Autrichiens. Le signalé service rendu en cette circonstance par M. de Mac-Mahon au chef de l'Etat, le sang-froid et l'habileté dont il fit preuve dans cette journée, lui valurent d'être nommé sur le champ de bataille maréchal de France et duc de Magenta (5 juin). Quelques jours après, à la bataille de Solferino, le maréchal, qui commandait le centre de l'armée, donnait de nouvelles preuves de ses talents militaires, faisait enlever San-Cavriana par le 45e de ligne, Cavriana par les tirailleurs algériens et contribuait puissamment à la déroute de l'armée ennemie.

Lors du couronnement de Guillaume III, roi de Prusse, en novembre 1861, le maréchal de Mac-Mahon fut envoyé à Berlin et déploya pour cette solennité une pompe extraordinaire. De retour en France, il reçut le commandement du 3e corps d'armée, à Nancy (oct. 1862), et, le 1er septembre 1864, il était nommé gouverneur général de l'Algérie. En ce moment, le système du gouvernement civil appliqué à la colonie était abandonné, pour faire place à la création d'une sorte de royaume arabe. M. de Mac-Mahon, partisan du régime militaire, qui a été si funeste au développement de l'Algérie, fut chargé de mettre en pratique les nouvelles élucubrations impériales. L'application de ce nouveau système fut désastreux. Non-seulement la colonisation s'arrêta, mais encore de nombreux colons émigrèrent en Amérique (1868). Sur ces entrefaites, la famine sévit cruellement dans la colonie et un grand nombre d'Arabes périrent de faim. Cet état de choses émut vivement l'opinion publique. Pour y remédier, des souscriptions s'ouvrirent, des fonds furent votés par les Chambres, une enquête fut ouverte. En même temps, un conflit retentissant avait lieu entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Lavigerie, archevêque d'Alger. Ce dernier n'hésita point à porter des accusations sévères contre le gouvernement de la colonie. De son côté, le maréchal protesta contre le zèle convertisseur de l'archevêque, qui, profitant des circonstances, voulait imposer le christianisme aux jeunes Arabes recueillis dans les orphelinats. M. de Mac-Mahon réclama contre ce zèle intempestif au nom de la liberté de conscience et de la paix de la colonie, qui pouvait être compromise. M. Lavigerie se rendit à Paris pour y plaider sa cause, mais il retourna à son poste sans avoir pu obtenir gain de cause sur le maréchal. Cet état de choses donna une nouvelle autorité aux incessantes réclamations des partisans d'un régime civil, libéral, seul propre à amener la prospérité de la colonie. Ces réclamations furent si vives que le maréchal de Mac-Mahon, dans un discours prononcé à l'ouverture du conseil supérieur de l'Algérie (sept. 1868), parut abandonner en partie la théorie du royaume arabe. Au commencement de 1869 éclata l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheik, qui fut rapidement comprimée. Dans les premiers mois de l'année suivante, l'arrivée au pouvoir de M. Emile Ollivier apporta des modifications importantes dans la politique du gouvernement, et l'idée d'admettre en Algérie le régime civil et la propriété individuelle reprit entièrement faveur, même dans le conseil des ministres. M. de Mac-Mahon prononça à ce sujet un discours au Sénat (21 janv. 1870) et donna à deux reprises, en mars et en juin, sa démission de gouverneur général, qui fut refusée.

Lorsque, par suite d'une politique insensée, une rupture éclata entre la France et la Prusse, le maréchal de Mac-Mahon fut appelé à Paris et mis à la tête du 1er corps d'armée (juill. 1870). Bien qu'il n'eût jamais commandé en chef une armée, il jouissait de la plus haute réputation et passait pour le premier de nos généraux. Envoyé en Alsace avec son corps d'armée, composé d'environ 32,000 hommes, et complétement isolé des autres corps, il prit son quartier général à Strasbourg. Tel était l'aveuglement qui régnait alors dans les régions gouvernementales qu'on s'imaginait, selon l'expression de M. Emile Ollivier, qu'il suffirait de « souffler dessus » pour mettre les Prussiens en déroute. Cette illusion fut de courte durée. Le 4 août, l'avant-garde du maréchal, commandée par le général Abel Douai, était battue à Wissembourg, et, deux jours plus tard, écrasé à son tour par le nombre, le maréchal de Mac-Mahon essuyait à Reichshoffen une défaite complète. Forcé de battre en retraite devant le prince royal de Prusse, après avoir laissé à l'ennemi 4,000 prisonniers, 2 drapeaux et 36 pièces de canon, il parvint à conduire à Châlons environ 18,000 hommes, ralliés à grand'peine et complétement désorganisés. Là, il fut mis à la tête d'une nouvelle armée formée à la hâte par le ministre Palikao et forte d'environ 120,000 hommes. Et, le 23 août, il reçut du même ministre l'ordre d'aller au secours de Bazaine. Nous avons dit ailleurs (v. GUERRE DE 1870-1871) combien ce plan était désastreux. Vainement M. Thiers avait dit à ce sujet au comte de Palikao : « Au lieu d'un bloqué, vous en aurez deux ; » on avait passé outre, car, en ce moment, le gouvernement était beaucoup moins occupé des intérêts de la France que de la conservation de la dynastie. Pour le même motif, on n'avait pas tenu davantage compte des observations de M. de Mac-Mahon. Le maréchal voulait qu'on laissât Bazaine lutter avec ses propres forces devant Metz, et que l'armée dont lui-même avait le commandement livrât bataille dans les plaines de la Champagne ou mieux se repliât sous Paris, afin de donner aux forces disséminées en province le temps de s'organiser. Des raisons toutes politiques firent rejeter ces vues. Le maréchal eut la faiblesse de céder; il n'osa pas se démettre de son commandement, commença, le 23 août, le mouvement fatal qui devait conduire l'armée au gouffre de Sedan et marcha sur Reims et Rethel. Ayant appris, le 27 août, que des armées allemandes s'avançaient pour l'écraser, il voulut revenir vers Paris; mais un ordre formel lui enjoignit de poursuivre sa marche en avant, qui s'opérait avec une incroyable lenteur, pendant, au contraire, que celle de l'ennemi avait lieu avec une extrême rapidité. Le 28 août, il arriva enfin à Mouzon, et, le 31, tous ses corps d'armée furent concentrés sur la rive droite de la Meuse. En ce moment, sa situation était des plus critiques. « Mac-Mahon, dit M. Claretie, était inquiet, troublé, comme un homme qui marche presque sûrement, et sans que sa volonté ou son énergie l'en puisse détourner, vers un but fatal. Il se sentait perdu. » Le 30, le corps de Failly, surpris tout à coup par Von der Thann à Beaumont, avait été dispersé et en partie détruit. Pour sauver l'armée, il eût fallu que, pendant la nuit du 30 août et le matin du 31, notre mouvement de retraite sur Mézières eût été exécuté. En se repliant sur cette ville, on pouvait accepter la bataille en choisissant son terrain; « mais, dit l'historien que nous venons de citer, dans la journée du 31, par une incurie nouvelle, à l'heure où l'empereur se désolait sans prendre un parti et où le maréchal prenait ses dispositions pour s'ouvrir un passage le lendemain, 80,000 Allemands passaient la Meuse entre Donchery et Dom-le-Mesnil et nous coupaient absolument la retraite de Mézières. A cette heure une seule route était libre, celle de Belgique. » Le 1er septembre, vers cinq heures du matin, s'engagea une formidable bataille. Deux heures plus tard, le maréchal de Mac-Mahon était grièvement blessé à la cuisse et forcé de remettre au général Ducrot le commandement en chef, que prit peu après le général de Wimpffen. Ce fut à cette blessure que le maréchal dut de ne point être contraint de mettre son nom au bas de la honteuse capitulation dont l'initiative et la responsabilité tout entière incombent à l'homme du 2 décembre.

M. de Mac-Mahon, prisonnier sur parole, fut transporté sur la frontière belge, dans le petit village de Pourru-aux-Bois. Au mois de novembre, sa blessure étant guérie, il se rendit en Allemagne et fut interné à Wiesbaden jusqu'après la signature des préliminaires de paix (mars 1871). Il revint alors en France et, au commencement du mois suivant, le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, l'appela au commandement de l'armée de Versailles chargée de s'emparer de Paris, qui venait d'établir la Commune et de rompre avec l'Assemblée. A la suite d'un véritable siége, ses troupes entrèrent dans la ville le 21 mai et n'en furent entièrement maîtresses que le 28, après une lutte horriblement sanglante. Le maréchal resta maître de Paris, où fut rétabli l'état de siége, jusqu'au 1er juillet, époque où le général Ladmirault fut investi des fonctions de gouverneur. A l'occasion des élections complémentaires du 2 juillet 1871, des électeurs de la Charente-Inférieure, de la Seine et d'autres départements voulurent le porter candidat à l'Assemblée nationale; mais il refusa, voulant rester étranger, dit-il, à la politique active et à la lutte des partis. Au mois de septembre suivant, il déposa devant la commission d'enquête, chargée de rechercher les causes de la révolution du 4 septembre, et prit, avec une générosité qui ne trompa personne, la responsabilité des malheurs causés par la campagne qui aboutit à la capitulation de Sedan. Lorsque M. Thiers eut accusé nettement son intention de fonder la République conservatrice, des membres de la majorité monarchique insistèrent à plusieurs reprises auprès du maréchal pour qu'il prît le pouvoir dès qu'on aurait renversé le président de la République; mais il repoussa ces ouvertures, en arguant de sa ferme intention de ne remplir que des fonctions purement militaires, et lorsque, à la suite du vote du 20 janvier 1872, M. Thiers donna sa démission, il se rendit auprès de lui et lui demanda, au nom de l'armée, de rester au pouvoir.

Cependant les trois partis monarchiques de l'Assemblée n'avaient pas renoncé à leurs projets. Réunis par leur haine commune contre la République, ils formèrent dans l'ombre la coalition qui, le 24 mai 1873, renversa M. Thiers du pouvoir. Ce fut, paraît-il, M. Baragnon qui, dans une réunion préparatoire, proposa de nommer le maréchal de Mac-Mahon président provisoire de la République en attendant que l'Assemblée pût s'entendre sur le choix d'un roi. La démission de M. Thiers ayant été acceptée avec le plus vif empressement, M. de Mac-Mahon fut élu dans la séance de nuit par 390 voix. M. Buffet, président de l'Assemblée, se rendit alors auprès du maréchal pour lui annoncer sa nomination. Celui-ci, après quelques instants d'hésitation, accepta les fonctions de président de la République; car, d'après les propres paroles de M. Buffet, il ne s'agissait « d'apporter aucune modification dans les lois et les institutions existantes. » Dans une lettre qu'il adressa aussitôt à l'Assemblée, le nouveau chef du pouvoir exécutif déclara qu'il continuerait avec elle « l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. » Le lendemain, il constitua son ministère, formé des principaux chefs de la coalition, de ceux-là mêmes qui avaient demandé « le gouvernement de combat » contre la République, MM. de Broglie, Batbie, Ernoul, Beulé, La Bouillerie, etc. Le 26 mai, M. de Broglie, chef du nouveau cabinet, vint lire à l'Assemblée un message du nouveau président. Dans ce message, le maréchal disait : « La pensée qui m'a guidé dans la composition de ce ministère est celle qui devra l'inspirer lui-même dans tous ses actes : c'est le respect de vos volontés et le désir d'en être toujours le scrupuleux exécuteur... Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain. » Il était impossible de se tracer à soi-même un rôle plus humble, et ce rôle, le président de la République l'a rempli jusqu'ici tel qu'il se l'était tracé. Il s'est tenu à l'écart de tout débat de la Chambre, laissant son ministère établir à sa guise, et par les moyens les plus étonnants, un soi-disant ordre moral qui n'est pas sans donner de vives inquiétudes aux esprits sagaces et clairvoyants; car, sous cette étiquette, se trouve contenu tout un système de réaction compressive; inspiré par les passions les plus étroites et les plus violentes de l'ultramontanisme et peu fait pour rétablir le calme et la paix dans les esprits.

On raconte que, dans une entrevue qu'il eut au commencement de juillet 1873 avec des députés de la droite, le maréchal de Mac-Mahon, vivement sollicité d'accentuer sa politique dans le sens légitimiste, déclara qu'il resterait fidèle à ses promesses, et qu'il n'agirait dans l'intérêt exclusif d'aucun parti. En restant fidèle à ce programme il se préparerait assurément une page honorable dans l'histoire; mais combien plus belle encore serait cette page si, s'élevant au-dessus des intrigues vulgaires qui l'ont hissé au pouvoir et comprenant les véritables intérêts de la France, il prenait à tâche d'aider à fonder définitivement chez nous le seul gouvernement d'où puisse sortir la régénération de la France, celui de la République !

M. de Mac-Mahon a publié : *Discours sur une pétition relative à la constitution de l'Algérie* (1870, in-8°) et l'*Armée de Versailles* (1871, in-8°). — Son frère, Joseph DE MAC-MAHON, mort en 1865, avait servi dans l'armée avec le grade de capitaine. Très-attaché aux Bourbons comme son père, il donna sa démission en 1830 et vécut dans la retraite au château de Sully jusqu'au jour où la mort vint le surprendre.

MAC-MICHAEL (William), voyageur anglais, né à Bridgenorth (Shropshire) en 1784, mort à Londres en 1839. Il parcourut en 1812 la Grèce et les îles de la Méditerranée, puis visita, de 1817 à 1818, Saint-Pétersbourg, Moscou, l'Ukraine, la Moldavie, la Valachie, Andrinople, Constantinople, et s'attacha particulièrement pendant ce voyage à faire des observations sur la peste. De retour à Londres, il s'adonna à l'exercice de la médecine et devint membre de la Société royale. On lui doit les ouvrages suivants : *Voyage de Moscou à Constantinople en* 1817 *et* 1818 (Londres 1819, in-4°), où l'on trouve des observations exactes et intéressantes ; *Nouvelles considérations sur la contagion de la fièvre scarlatine* (Londres, 1802, in-8°); la *Canne à pomme d'or* (Londres, 1808), mélange d'observations médicales qui ont eu un grand succès ; le *Choléra spasmodique de l'Inde est-il une maladie contagieuse?* (1821).

MACMILLANITE s. m. (ma-kmi-lla-ni-te ; *ll* mll.). Hist. relig. Nom donné à des sectaires écossais.

— **Encycl.** La *Statistique d'Ecosse* par Sinclair est le seul ouvrage où soient mentionnés les *macmillanites*, qui ont des églises très-peu nombreuses à Hamilton, Laurieston et Douglas. On les cite comme les plus anciens *dissenters* de ce pays; ils se flattent d'avoir conservé pure la doctrine du presbytérianisme, telle qu'elle était sous Charles Ier. Les *caméroniens*, qui ont la même prétention, affectent de se nommer les anciens presbytériens écossais. Ils ont une église à Perth, et quelques sectateurs disséminés dans le pays. Quelques auteurs les confondent avec les *macmillanites*.

Les *macmillanites*, faible reste des anciens presbytériens écossais, ne sont pas encore éteints, mais leur nombre est très-peu considérable. On en trouve à Wamphray et à Stirling. Ils sont environ 1,200 dans cette ville.

MAC-NAB (Henri-Grey), médecin du duc de Kent, disciple de Robert Owen, né en Angleterre en 1762, d'une famille écossaise, mort à Paris en 1823. Il fut retenu prisonnier en France après la rupture du traité d'Amiens, continua à y séjourner, puis se fixa à Paris, et se voua à la propagation des idées communautaires d'Owen. On a de lui : *Lettre sur les inconvéniens d'un impôt à établir sur le charbon qui se consomme dans les districts manufacturiers de l'Angleterre* (1801, in-4°); *Analyse et analogie recommandées comme moyens de rendre l'expérience et l'observation utiles en matière d'éducation* (Paris, 1818, in-4°); *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen et de son établissement à New-Lanark* (Paris, 1820); *Observations sur l'état politique moral et religieux du monde civilisé au commencement du* XIXe *siècle* (Paris, 1820, in-8°).

MAC-NAB (sir Alain-Napier), homme d'Etat anglais, né au Canada en 1798, mort en 1862. Il s'engagea dès 1812, fit les campagnes de 1814 et 1815 contre les Américains, et était parvenu au grade d'enseigne lorsque la paix amena, en 1816, une réduction dans les cadres de l'armée. Il étudia alors le droit à Toronto, fut admis au barreau en 1824, devint bientôt après membre de l'Assemblée législative du Canada occidental, et fut chef du cabinet pendant les dernières années de l'administration de lord Elgin, et sous celle de son successeur, sir Edmond Head. En 1838, il avait reçu le titre de chevalier en récompense des services qu'il avait rendus en qualité de commandant de la frontière du Niagara pendant l'insurrection des patriotes (1837-1838). Le plus important de ces services mériterait cependant une tout autre qualification ; car il consiste à avoir fait saisir et incendier le vapeur américain la *Caroline*, au mépris de ses instructions, qui lui défendaient toute démonstration hostile sur le territoire de l'Union. Cette violation du droit des gens trouva cependant un apologiste dans lord Palmerston, et sir Francis Head alla même jusqu'à prétendre qu'elle avait évité à l'Angleterre une guerre avec les Etats-Unis, tandis qu'au contraire elle avait donné lieu aux réclamations les plus vives de la part du gouvernement de New-York. Mac-Nab reçut en 1856 le titre de baronnet, et quatre années plus tard fut nommé aide de camp de la reine. C'était un homme énergique, partisan du progrès, et qui cherchait surtout à améliorer l'état agricole et commerçial de la colonie. C'est à lui que la ville d'Hamilton, qui n'était qu'un village, il y a quarante ans, doit sa prospérité actuelle, et il a également contribué d'une façon active à l'établissement du chemin de fer *Grand-Occidental* (Great-Western) du Canada.

MAC-NALLY (Léonard), littérateur irlandais, né à Dublin en 1752, mort dans la même ville en 1820. Il prit une place distinguée au barreau de Dublin, et occupa ses loisirs par la culture des lettres. Mac-Nally a composé des comédies : la *Passion impérieuse* (1779); *Robin Hood* (1784); la *Légèreté fashionable* (1785); un opéra, *Richard Cœur de Lion* (1786), et divers ouvrages : les *Plaintes de l'Irlande* (1783); les *Règles de l'évidence* (1803, 2 vol. in-8°); la *Justice de paix irlandaise* (1808, 2 vol. in-8°). On lui doit, en outre, de nombreux articles publiés dans divers journaux.

MAC-NEILE (Hugues), théologien protestant irlandais, né à Ballycastle, comté d'Antrim, en 1793. Il étudia la théologie au collége de la Trinité à Dublin, devint chanoine de Chester, et se fit bientôt connaître comme prédicateur, surtout par la violence de ses attaques contre les membres du clergé catholique. Il dessert depuis plusieurs années une des principales églises protestantes de Liverpool. C'est surtout un prédicateur populaire : ses gestes vifs et énergiques, son ton déclamatoire et sa voix puissante exercent une influence irrésistible sur les masses. Outre plusieurs recueils de sermons et des écrits de controverse, il a encore publié : l'*Eglise et les Eglises* ou *l'Eglise de Dieu dans le Christ combattant sur la terre; Discours sur l'Eglise d'Angleterre; Discours sur les prophéties des Juifs; Lettres sur la division de l'Eglise*, etc.

MAC-NEILL (sir John), diplomate anglais, né en 1795. Il entra de bonne heure dans l'armée de la Compagnie des Indes orientales, fut nommé, en 1831, envoyé adjoint à la cour de Perse, y devint peu après secrétaire d'ambassade et, de 1836 à 1844, remplit les fonctions d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près la même cour. Il put alors étudier à fond les mœurs, la politique et les ressources des peuples orientaux, qui habitent l'espace compris entre les frontières extrêmes de la Russie et celles des Indes orientales. A son retour en Angleterre, il fut placé à la tête du bureau chargé de surveiller la mise à exécution du nouveau *Poor-Law act* en Ecosse, et fit, en 1851, une enquête particulière sur la situation des Highlands de l'ouest et des îles avoisinantes. Chargé en 1854 et 1855 d'une nouvelle enquête sur le commissariat militaire en Crimée, il présenta au gouvernement un rapport qui incriminait fortement plusieurs officiers supérieurs, particulièrement le quartier-maître de l'état-major général. Les faits énoncés dans ce rapport furent soumis à l'examen d'une commission composée d'officiers généraux, qui décidèrent que les reproches étaient exagérés, et qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite. Cette décision et la conduite de la commission qui l'avait prononcée n'obtinrent que fort peu d'assentiment en Angleterre, où l'on prit en général le parti de Mac-Neill. Ce dernier vit aujourd'hui dans la retraite.

MACNEILL (sir John), ingénieur anglais, né à Dundalk (Irlande) au commencement de ce siècle. Il a dirigé, en qualité d'ingénieur en chef, les travaux du chemin de fer de Dublin à Drogheda, et à l'inauguration de cette ligne, en 1844, il a reçu le titre de chevalier. Il est, en outre, depuis 1842, professeur du génie civil au collége de la Trinité à Dublin. On a de lui un ouvrage fort estimé en Angleterre, où il est d'un usage général parmi les employés du génie civil, et qui a pour titre : *Tables pour faciliter le calcul des travaux de terre dans les tranchées des chemins de fer.*

MACNISH (Robert), littérateur anglais, né à Glascow en 1802, mort en 1837. Reçu docteur en médecine à Glascow, il publia en 1827 : *Anatomy of the drunkenness* (*Anatomie de l'ivresse*), qui eut cinq éditions. Il fit ensuite paraître des contes humoristiques et originaux : la *Métempsycose*, le *Barbier de Gœttingue*, l'*Homme au nez*, *Qui serait-ce bien?* etc. Il fut l'un des rédacteurs du *Frazer's Magazine*. On lui doit encore : la *Philosophie du sommeil* (1830), traduit en allemand et en français; le *Livre des aphorismes*, recueil amusant de sentences, etc. Les écrits de ce médecin spirituel et humoristique ont été réunis pour la plupart sous le titre de *Tales, Essays and sketches* (Londres, 1839, 2 vol. in-12)

MACO s. m. (ma-ko). Mamm. Syn. peu usité de MAKI.

MACOCO s. m. (ma-ko-ko). Mamm. Animal indéterminé du Congo, que plusieurs ont cru être une antilope.

MACOMER, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province de Cagliari, district et à 18 kilom. d'Orestano, chef-lieu de mandement; 2,269 hab. Ce bourg est le chef-lieu d'une circonscription électorale.

MAÇON s. m. (ma-son — du bas latin *machio*, *matio*, *macio*, que l'on a fait venir de l'allemand *metz*, tailleur de pierre; haut allemand *mezzo*, de *metzen*, couper, rompre; gothique *maitan*; anglais *to mess*, le même que le latin *meto*, couper, de la racine sanscrite *mas*, couper, rompre. Mais Diez pense que *machio* ou *macio*, *c* étant dans Isidore l'équivalent de *ch*, ne peut venir du germanique *metz* ou *mezzo*; il incline à voir comme Du Cange une altération de *marcio*, dérivé de *marcus*, marteau, celui qui porte le marteau. On a aussi rapporté *machio* à un radical *mac*, qui se trouverait dans *maceria*, muraille, et qui viendrait de la racine sanscrite *makch*, frapper, battre, accumuler, condenser, d'où aussi le grec *masso*, pétrir). Ouvrier qui travaille à tout genre d'édifice et de construction où l'on emploie le mortier, le plâtre ou le ciment : *Journée de* MAÇON. *Faire venir un* MAÇON. *Livrer sa maison aux* MAÇONS.

— Par dénigr. Mauvais architecte : *Quel est le* MAÇON *qui a donné le plan de ce palais?* ‖ Mauvais ouvrier dans un genre quelconque : *Qui a fait vos meubles? Des* MAÇONS, *je pense.*

— S'emploie fréquemment pour FRANC-MAÇON.

— Fig. Personne qui concourt à la fondation de quelque institution : *Le sang n'a-t-il pas coulé à flots? Ne coulera-t-il pas toujours? Tu le sauras, toi qui dois être un des* MAÇONS *de l'edifice social commencé par les apôtres.* (Balz.) ‖ Celui qui exécute : *Les peuples se passeraient plus facilement d'architectes que de* MAÇONS. (E. de Gir.)

— *Maître maçon*, Entrepreneur de maçonnerie : *Mémoire de* MAÎTRE MAÇON. Signifie aussi maçon qui surveille les travaux des autres ouvriers. ‖ *Aide-maçon*, Manœuvre, homme de peine spécialement chargé de mettre sous la main du maçon ce dont il a besoin pour son ouvrage. On a dit autrefois AIDE À MAÇON.

— *Servir les maçons*, Faire le métier de manœuvre, apporter aux maçons les matériaux qu'ils emploient, à mesure qu'ils leur sont nécessaires. ‖ Se résigner à quelque chose de très-pénible : *J'aimerais mieux* SERVIR LES MAÇONS *que le public.*

— Fam. *Soupe de maçon*, Soupe extrêmement épaisse, comparable à du mortier.

— **Encycl.** Les proportions gigantesques des monuments que nous a légués l'antiquité nous font présumer que ceux qui les ont construits doivent avoir joué un rôle important dans la société; mais il est à peu près impossible de définir ce rôle d'une façon un peu nette. Il paraît probable que les travaux de peine, exécutés actuellement par nos manœuvres et nos terrassiers, se faisaient par réquisitions ou corvées. On présume aussi que tous les travaux d'art, tracé des plans, coupe des pierres, construction de machines, étaient confiés à de véritables ouvriers, qui cumulaient avec ces fonctions difficiles la besogne de la taille et de l'appareillage des pierres; mais ceci n'est qu'une conjecture. Chez les Hébreux et les Égyptiens, la construction des édifices, réglée par le rituel, était dirigée par les hommes de la caste sacerdotale, en possession exclusive de la science, et exécutés par des ouvriers qui paraissent avoir formé une sorte de classe à part, une corporation générale. En Grèce et à Rome, la profession de *maçon* semble avoir été absolument libre et exercée sans aucune espèce de contrainte ni de privilége.

Quand la constitution du pouvoir féodal fut définitive en Europe, la profession de *maçon*, qui comprenait les architectes, les tailleurs de pierre et les appareilleurs, ne fut point assujettie à la corvée, comme certaines autres professions, et devint essentiellement nomade. Les *maçons* furent enfin amenés à s'unir en corporation, à l'occasion de la construction de la cathédrale de Strasbourg. Erwin de Steinbach ayant fait accepter ses plans par l'évêque Conrad de Leuchtenberg, les ouvriers accoururent du fond de l'Allemagne et des pays slaves. C'était un spectacle extraordinaire, disent les chroniqueurs, que celui de toute cette population active, de ce grand concours d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards s'employant suivant leurs forces à un travail qu'ils considéraient comme sacré et pour lequel des indulgences étaient promises. La tour fut achevée en 1439. Ce travail prodigieux porta la réputation des *maçons* de Strasbourg dans les provinces les plus éloignées. Le duc de Milan écrivit, dit-on, le 27 juin 1481, aux chefs de la ville, pour leur demander un maître *maçon* capable de conduire les travaux de la cathédrale qu'il érigeait dans sa capitale. Vienne, Cologne, Fribourg firent construire des tours par les ouvriers de Strasbourg. Ceux-ci, pour se distinguer des autres ouvriers *maçons* qui restaient attachés à la commune, formèrent des associations auxquelles ils donnèrent le nom de *hütten* (loges). Toutes les loges s'accordèrent à reconnaître la supériorité de celle de Strasbourg, qui devint une sorte de métropole.

Josse Dotzinger, de Worms, qui succéda en 1449 à Jean Hültz comme *maçon* architecte de la cathédrale de Strasbourg, forma en 1452 un seul corps de tous les maîtres *maçons* de l'Allemagne. Il leur donna un nom et des signes particuliers pour se reconnaître entre eux; puis, le 25 avril 1459, il les réunit en congrès à Ratisbonne pour dresser avec eux les statuts de l'association. Par un des articles de ces statuts, Josse Dotzinger et ses successeurs au titre de *maçon* architecte de la cathédrale de Strasbourg sont nommés grands maîtres perpétuels de la confrérie des *maçons* libres d'Allemagne. Il y eut encore à Spire des assemblées générales des loges le 9 avril 1464 et le 25 avril 1469. Les constitutions précédemment établies y furent confirmées. Conrad Wagt, un des chefs de l'association, obtint de l'empereur Maximilien Ier l'approbation des statuts de la confrérie, par une cédule datée de Strasbourg du 3 octobre 1498. Charles-Quint et ses successeurs ont aussi approuvé et renouvelé ces priviléges. En 1401, les magistrats de Strasbourg accordèrent à la loge de cette ville la juridiction exclusive de tous les procès de bâtisse, et ce privilége fut renouvelé en 1490. Les jugements rendus par elle étaient désignés sous le nom de *hütten brief* (bref, arrêt, lettre de loge). La loge de Strasbourg jugeait sans appel, et les habitants y avaient recours dans les cas de litige relatifs aux bâtiments. Mais un pareil privilége devait forcément donner lieu à des abus; il dut être supprimé par une ordonnance rendue en 1620. Plus tard, en 1707, la loge perdit l'influence en quelque sorte souveraine qu'elle exerçait sur les côtes d'Allemagne.

L'association des *maçons* libres était composée de maîtres, de compagnons et d'apprentis, et formait une juridiction particulière, indépendante du corps des autres *maçons*. Pour entrer dans la confrérie, comme pour passer d'un degré, d'un grade à un autre, il fallait être présenté par un maître qui servait de parrain au récipiendaire et répondait de sa capacité et de ses mœurs. Toutefois, un compagnon, avant de passer à la maîtrise, devait prouver qu'il avait exercé pendant cinq ans au moins dans le compagnonnage. Les *maçons* juraient, en entrant dans la confrérie, de ne jamais divulguer les formules ou les signes de l'association, non plus que ses statuts et les secrets de métier que la société enseignait à ses membres. Tout membre de la confrérie devait observer les statuts, les préceptes de la religion et avoir des mœurs irréprochables, sous peine d'expulsion de la société. Les compagnons et les maîtres payaient à leur réception une certaine somme qui était versée dans la caisse de la loge et servait à soulager les frères malheureux.

Les *maçons*, que leurs travaux rendaient nomades, se polirent au contact des différents peuples chez lesquels ils travaillaient, acquirent des idées nouvelles et variées dont ils se firent une sorte de doctrine. Les *maçons* se firent théologiens et créèrent une théodicée, reconnaissant en Dieu le grand architecte de l'univers. Ils prirent pour symboles et attributs leurs instruments de travail, emblèmes d'ordre, de mesure, d'équilibre, le fil à plomb, le niveau et l'équerre.

Bientôt les conspirateurs empruntèrent à la confrérie des *maçons* libres de l'Allemagne leurs formules, leurs signes, leurs statuts, leurs emblèmes et même leur théodicée. C'est ainsi que se formèrent les sociétés dont l'histoire appartient à la franc-maçonnerie, mais non plus au corps des *maçons*.

Tandis que les constructeurs nomades de cathédrales et de châteaux se constituaient en une sorte d'aristocratie, d'autres *maçons*, attachés au sol, formaient une corporation, placée sous le patronage de saint Blaise et soumise aux règlements qui régissaient les corporations au XVe siècle. La corporation comprenait les *maçons* architectes, les *maçons* proprement dits, les meuliers ou carriers et tailleurs de pierre et les plâtriers, qui travaillaient ou préparaient le plâtre; elle était divisée, comme la confrérie des *maçons* libres, en maîtres, compagnons et apprentis, et on ne pouvait passer d'un grade à un autre qu'après avoir prouvé sa capacité et acquitté un droit de compagnonnage et de maîtrise. L'apprentissage était de six ans. Les statuts de la corporation renfermaient vingt articles. Voici les cinq premiers, dont la rédaction laisse sans doute beaucoup à désirer, mais que nous croyons devoir reproduire sans y rien changer :

« Article 1er. Il peut être maître à Paris qui veut, pourtant qu'il sache le métier, et qu'il œuvre aux us et coutumes du métier.

» Art. 2. Nul ne peut avoir en leur métier qu'un apprentif, et s'il a apprentif, il ne le peut prendre à moins de six ans de service; mais à plus de service le peut-il bien prendre, et argent, si avoir le peut; et s'il le prenoit à moins de six ans, il est en vingt sous parisis d'amende à payer à la chapelle monsieur saint Blaise, si n'étoient ses fils tant seulement nés de loyal mariage.

» Art. 3. Les *maçons* peuvent bien prendre un autre apprentif, comme l'autre aura accompli cinq ans, à quelque terme qu'il eût l'autre apprentif pris.

» Art. 4. Le roi qui ores, à qui Dieu doint bonne vie, a donné la maîtrise des *maçons* à son maître *maçon*, tant comme il lui plaira, et jura par-devant le prévôt de Paris, etc.

» Art. 5. Le mortellier et le plâtrier sont de la même condition et du même établissement des *maçons* en toutes choses. Le maître qui garde le métier des *maçons*, des plâtriers et mortelliers de Paris de par le roi, peut avoir deux apprentifs tant seulement, et ainsi des autres. »

Celui que ces statuts nomment maître du métier était un juré chargé de veiller sur la police dudit métier, conformément à l'article 15, portant que le maître qui garde le métier ne peut lever qu'une amende d'une querelle. » Plus tard on l'appela maître et général des œuvres et bâtiments du roi en l'art de la maçonnerie, et plus tard encore maître général des bâtiments du roi, ponts et chaussées de France; il avait plusieurs adjoints. Un article très-curieux du règlement de la corporation condamnait à 6 deniers d'amende le *maçon* qui se montrait impoli envers les bourgeois ou châtelains chez lesquels il travaillait; aussi les *maçons* jouissaient-ils d'une réputation générale de savoir-vivre.

Les statuts de la communauté des maîtres *maçons* furent confirmés par Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Il existe un grand nombre de lettres patentes et d'arrêts du conseil pour la juridiction des maîtres généraux des bâtiments, qu'ils confirment, « déchargeant ceux qui y sont sujets de toutes assignations à eux données, ou des jugements contre eux prononcés dans d'autres juridictions, les renvoyant par-devant les maîtres généraux des bâtiments comme leurs juges naturels. » Quelques-unes de ces lettres regardent la police du métier. Celles de 1574, notamment, disent que les apprentis seront reçus par le maître garde dudit métier; elles règlent jusqu'à la somme de dix écus les amendes que ce dernier peut prononcer. Les maîtres jurés *maçons*, adjoints du maître garde, avaient été établis par un édit du mois d'octobre 1574 pour faire les visites des ouvrages de maçonnerie en la ville, prévôté et vicomté de Paris. Ils ne furent d'abord que vingt; mais par la suite on éleva ce nombre à soixante. Le maître général des bâtiments avait deux juridictions, l'une établie depuis plusieurs siècles, et l'autre qui remontait à l'année 1645. Le siége de cette dernière était à Versailles; le siége de la première était dans la cour du Palais à Paris. Trois architectes, qui portaient le titre de conseillers du roi, architectes, maîtres généraux des bâtiments de Sa Majesté, ponts et chaussées de France, étaient les juges de cette juridiction et l'exerçaient d'année en année, l'un après l'autre; l'appel de leurs sentences se relevait au parlement. Les officiers de ce siége connaissaient des contestations entre les entrepreneurs et les ouvriers employés à la construction des bâtiments, et des différends entre les marchands carriers et les plâtriers. Ils avaient aussi la police de la maçonnerie. Les jours ordinaires d'audience étaient le lundi et le vendredi, dans la matinée. La Révolution de 1789, en proclamant la liberté du travail, a affranchi les *maçons* de tout règlement corporatif.

Voyons ce qu'est devenu le *maçon* sous le régime de liberté qui l'exempte de toute contrainte, mais le dépouille de tout privilége. La maçonnerie, telle qu'on l'entend aujourd'hui, comprend la grosse maçonnerie ou limousinage, travaux de fondation, construction de murs, voûtes, etc., et la maçonnerie légère, qui consiste dans les enduits de toutes sortes, plafonds, pigeonnages, cloisons, etc. Il faut au moins un an d'apprentissage pour faire un ouvrier ordinaire. En six mois ou huit mois, suivant l'intelligence du sujet, un homme peut arriver à faire une muraille, c'est-à-dire à lier des moellons avec du mortier; mais il faut plus de temps pour former un bon plafonnier.

L'aide-*maçon* est un manœuvre qui sert les *maçons*, gâche le plâtre, porte les outils, les matériaux, etc. Les matériaux dont se sert le *maçon* sont : la pierre de taille, le moellon, la brique, les cailloux, les plâtras, les lattes. L'état de *maçon*, sérieusement exercé, exige quelques connaissances pratiques en géométrie et en dessin linéaire. L'aide *maçon* lui-même a dans ses attributions une fonction délicate et qui demande de l'adresse et de l'habitude; il doit gâcher le plâtre. Cette matière arrive en sacs de 25 litres. L'aide-*maçon* met de 50 à 60 litres de plâtre dans une auge; il le mouille peu à peu en le remuant, de façon à former une pâte bien fluide et quasi liquide; il doit choisir l'instant précis où le plâtre est bon pour le porter rapidement aux ouvriers.

Les *maçons* ont une place à Paris où l'on a l'habitude de les embaucher, c'est la place de l'Hôtel-de-Ville. On y voit chaque matin de 800 à 1,000 travailleurs, attendant qu'on les vienne engager. Néanmoins, le plus grand nombre des ouvriers est engagé par connaissance. L'état de *maçon* est en somme un état dangereux, qui exige du calme, du sang-froid, une sobriété absolue. Le sang-froid ne leur fait guère défaut; mais la sobriété, malheureusement, laisse quelquefois à désirer. Beaucoup de cruels accidents qui désolent des familles entières ont leur première origine sur le comptoir d'un marchand de vin.

On s'est demandé plus d'une fois, à une époque où la rage de démolition et de reconstruction s'était emparée de nos administrateurs, où le *maçon* avait envahi Paris, l'avait conquis, s'y était installé en souverain, en despote; on s'est demandé, disons-nous, d'où il venait; on a cherché son certificat d'origine et l'on a constaté, assez facilement d'ailleurs, qu'il avait presque toujours vu le jour dans la Marche ou dans le Limousin. Pourquoi cela? Pourquoi les ouvriers qui se destinent à la maçonnerie sont-ils presque tous originaires des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, qui formaient autrefois les provinces de la Marche et du Limousin? Parce qu'au nombre des entrepreneurs du temps de Louis XIV il se trouvait des Marchois et des Limousins, qui attirèrent leurs compatriotes à Paris et aux environs, partout où de nouvelles et importantes constructions s'élevaient. Dangeau constate qu'au mois de mai 1685 il se trouvait à Versailles seulement plus de 36,000 ouvriers, parmi lesquels les *maçons* devaient tenir une place considérable, puisque la maçonnerie du château coûta 42,372,024 livres 3 sols 2 deniers; ce qui, pour l'époque, constituait un assez joli total. Depuis lors l'émigration annuelle des Marchois et des Limousins ne fit que croître et embellir. Elle commence vers la fin de février. Ces braves gens à la solide carrure, ceux qui les années précédentes ont fait du limousinage à Paris (le mot est passé dans la langue) et ceux qui aspirent à en faire, quittent père, mère, femme et enfants, et s'embarquent aux stations de Guéret, de la Souterraine, de Limoges, de Châteauroux. Huit jours durant, chaque train en emporte trois ou quatre cents.

Les *maçons* pratiquent entre eux une grande fraternité, quoique ce soient les seuls ouvriers du bâtiment qui ne topent pas, qui ne soient pas affiliés au compagnonnage. Ainsi les tailleurs de pierre, qui se prétendent les successeurs des Tyriens appelés à l'édification du fameux temple de Jérusalem et qui s'appellent pour cette raison les Enfants de Salomon, ont affilié les menuisiers et les serruriers avec le titre de compagnons du devoir, de la liberté ou gavots. On retrouve aussi, parmi les Enfants de maître Jacques, des tailleurs de pierre qualifiés compagnons passants ou loups-garous, en compagnie de menuisiers du devoir, se disant dévorants ou chiens. Les charpentiers compagnons passants ou drilles, qui se font appeler les Enfants de maître Soubise, se sont adjoint les plâtriers et les couvreurs; mais le *maçon*, lui, est resté à l'écart de ces associations diverses; à vrai dire, il lui serait peu utile de compter parmi les compagnons du tour de France. Il s'achemine directement de son pays natal au lieu où l'attend l'ouvrage, que ce soit à Paris ou ailleurs. Il y passe la saison du travail, y amasse péniblement un modeste pécule, et quand la saison rigoureuse interrompt la bâtisse, il reprend le chemin du village avec son petit butin. Il va retrouver sa femme qui là-bas, en son absence, a semé et récolté, a élevé les enfants et gardé le foyer. Un jour de novembre ou de décembre, un cri retentit dans les campagnes : « Voilà nos hommes! » Ce sont les volontaires du travail qui reviennent. Il y a, hélas! quelques vides dans les rangs; car la grande armée qui construit a donné tout aussi bravement que celle qui détruit et pour laquelle seule on réserve croix et pensions; les échafaudages mal assurés ont fait des victimes; dans ce labeur journalier où chaque ouvrier joue sa vie, beaucoup ont été meurtris, écrasés, broyés. Les uns sont morts, d'autres sont encore à l'hôpital, et ils envoient par un camarade plus heureux l'épargne attendue et quelques lignes écrites d'une bonne grosse écriture incorrecte, faisant espérer un prochain retour; quelques-uns, partis valides, reviennent estropiés : un madrier leur a tordu l'échine, un moellon leur a brisé l'épaule; tel autre s'est cassé une jambe en tombant d'un sixième étage; celui-ci s'est cassé un bras, celui-là s'est fracassé la mâchoire en roulant d'une poutre sur le pavé; mais trop heureux encore qui revient. Le facteur a semé de proche en proche la bonne nouvelle; les femmes courent les bras tendus sur la route, les petits enfants s'envolent par bandes le long des haies, les grands-pères, cassés en deux, hâtent le pas, et de grosses larmes roulent dans les yeux voilés des pauvres vieilles mères. Voilà les *maçons!*

— **Prov. littér. Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,** Vers de Boileau dans son *Art poétique*, chant IV. Le satirique vient de parler de Claude Perrault qui, de mauvais médecin, est devenu un excellent architecte :

Son exemple est pour nous un prétexte excellent.
Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire.

Dans l'application, le vers du poëte est un trait lancé contre quelqu'un qu'on veut ramener au sentiment de ses véritables forces. Les écrivains remplacent souvent le mot *talent* par son équivalent, le mot *métier*.

« Sedaine avait commencé par être un tailleur de pierre avant d'être un poëte dramatique... Quoi qu'il en soit, par un de ces heureux hasards qui arrivent toujours et à coup sûr aux gens de talent, Sedaine, prenant au rebours le précepte de Boileau pour les mauvais poëtes : *Soyez plutôt maçon!* se dit un beau jour : *Soyons plutôt poëte!* Il fut poëte, et si bien qu'il finit par franchir, comme membre de l'Académie française, ce même seuil qu'il avait taillé dans la pierre. »

J. JANIN.

« Sur un nombre immense d'écrivains, si quelques-uns sont favorisés du ciel, faut-il que les autres poursuivent une carrière où, inutiles à la société, ils ne rencontrent que misère, oubli, ridicule; une carrière où l'amour-propre blessé peut les rendre les plus malheureux et quelquefois les plus méchants des hommes? La chance d'un bon billet sur mille est trop désavantageuse pour la tenter :

Soyons plutôt maçon... »

CHATEAUBRIAND.

« Il y a en Belgique un nombre infini d'artistes; mais pourquoi y en a-t-il si peu dont le nom ait quelque lustre? Pourquoi y en a-t-il tant qui sont dans le besoin?

» On pourrait répondre sommairement : beaucoup d'appelés, mais peu d'élus; ou bien encore :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier.

Mais ces raisons ne suffisent pas à expliquer la rareté des bons artistes. »

H. CONSCIENCE.

Maçon (LE), roman de MM. Michel Masson et Raymond Brucker (1829, 4 vol. in-8°). Ce roman, qui eut du succès, appartient à une série intéressante d'ouvrages moraux composés surtout en vue de la classe ouvrière. Le personnage principal, Gauthier, bon travailleur et excellent sujet, se marie avec une femme selon son cœur avant d'avoir acquis par l'âge et le travail la maturité d'expérience et les habitudes d'ordre nécessaires pour assurer son sort et celui de Suzanne. Un seul défaut suffira pour le perdre : il est faible de caractère. Entraîné par de détestables exemples, Gauthier s'abandonne à l'oisiveté et aux vices; il néglige ses enfants et cette Suzanne qu'il a tant aimée, mais dont les tendres exhortations ne peuvent plus lutter contre l'influence terrible qu'exerce sur lui son camarade Leroux, coureur de cabarets et de maisons de jeu. De faiblesse en faiblesse, de chute en chute, Gauthier est sur le point de se rendre complice d'un vol. Son état d'ivresse l'empêche d'aller jusqu'au bout; mais il n'en est pas moins jeté en prison à cause des graves présomptions qui s'élèvent contre lui. Acquitté, il abandonne sa femme et ses enfants, les accusant d'être cause de la mort de Leroux, qui a été condamné et auquel il a juré d'aller dire adieu au pied de l'échafaud. Le dénoûment de cette cruelle histoire a lieu sur la place de Grève. Le hasard a conduit de ce côté les pas de Suzanne et de ses enfants; pressée par la foule, elle ne peut s'enfuir et s'appuie contre le parapet en serrant ses deux enfants dans ses bras. « Le condamné s'avance. Tout à coup une rougeur violente lui monte au front, un sourire brille sur sa figure sombre et une voix, partie d'un groupe de gens qui sont debout sur le parapet du pont, à la tringle du dernier réverbère, s'est écriée : « Adieu, » Leroux! — Adieu, Gauthier! » répond le condamné en remuant plusieurs fois la tête; et il reprend son entretien avec le prêtre, tandis qu'une rumeur extraordinaire éclate au milieu de la multitude et que tous les yeux se portent simultanément vers l'homme qui vient de parler familièrement à l'assassin. Suzanne, assise sur le parapet, pousse un cri terrible et lève les yeux sur Gauthier, qui est à deux pas d'elle. Ce cri fait retourner le maçon à son tour, il voit le corps de sa femme, qui serre convulsivement ses deux enfants, tomber à la renverse, rebondir et laisser une marque sanglante sur la saillie d'une arche avancée, puis frapper avec force les glaçons qui, s'entr'ouvant sous ce fardeau, l'engloutissent et continuent leur cours. » Gauthier reste seul sur la terre avec ses remords et son désespoir, triste victime de sa faiblesse et de ses vices.

Les caractères de ce roman sont vrais, quoique pris souvent sur une nature assez triviale. Suzanne, cette fille du peuple, est un modèle d'affection. Gauthier est l'homme qui se laisse entraîner petit à petit vers le mal, par faiblesse. Leroux lui-même, et c'est là que le romancier a été le mieux inspiré, n'est pas foncièrement mauvais. Il a du cœur à sa manière, ses instincts sont naturellement honnêtes et même assez généreux; ce n'est qu'à la fin qu'il se laisse entraîner au forfait qui lui coûte la vie. Le récit ne manque ni de chaleur ni d'intérêt, et les descriptions sont empreintes d'un coloris qui unit la fraîcheur à la fidélité.

Maçon (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et de Germain Delavigne, musique d'Auber; représenté à l'Opéra-Comique le 3 mai 1825. Tout est joli dans cet ouvrage, qui a eu le plus grand succès en son temps et est resté au répertoire. Cette fois, Auber s'est fait franchement *peuple*. Son champagne ordinaire s'est changé en piquette; on dirait de l'Adam du meilleur cru. Cependant, malgré cette concession faite à la vulgarité, malgré l'adoption populaire de cette œuvre, nous doutons que les enfants de la Creuse commencent jamais leurs travaux au chant de cette mélodie si carrément rhythmée. Tout le monde connaît l'air *Du courage, à l'ouvrage*, que nous donnons ici :

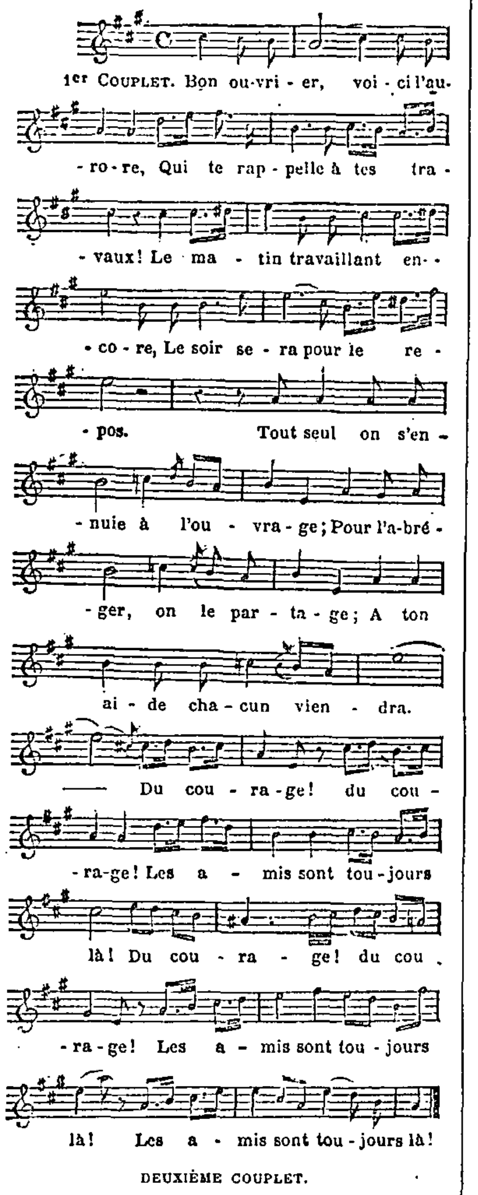
1er COUPLET. Bon ou-vri - er, voi - ci l'au-
- ro - re, Qui te rap - pelle à tes tra -
- vaux! Le ma - tin travaillant en -
- co - re, Le soir se - ra pour le re -
- pos. Tout seul on s'en -
- nuie à l'ou - vra - ge; Pour l'a-bré -
- ger, on le par - ta - ge; A ton
ai - de cha - cun vien - dra.
Du cou - ra - ge! du cou -
- ra-ge! Les a - mis sont tou - jours
là! Du cou - ra - ge! du cou -
- ra - ge! Les a - mis sont tou - jours
là! Les a - mis sont tou - jours là!

DEUXIÈME COUPLET.

Mais enfin, voici le dimanche!
Ce jour-là tout est oublié.
Quelle gaîté naïve et franche!
Trinquons ensemble à l'amitié.
Boire tout seul est un outrage;
Mais pour partager mon ouvrage
Et la bouteille que voilà...
Du courage, etc....

TROISIÈME COUPLET.

Bon ouvrier, quand la tendresse
De l'hymen te fait une loi,
Lorsqu'à ta gentille maîtresse
Tu donnes ton cœur et ta foi;
Prends garde! ne sois pas volage!
Si tu négliges ton ouvrage,
Un autre te remplacera!
Du courage, etc.

Maçons (RUE DES). Située dans le quartier de la Sorbonne et parallèle au nouveau boulevard Saint-Michel, la rue des Maçons, à Paris, est désignée chez les anciens historiens sous le nom de rue du Palais-au-Terme (sans doute aux Thermes?) et encore sous celui de rue aux Bains et aux Etuves. Le nom qu'elle porte aujourd'hui paraît lui venir d'un bourgeois nommé Le Masson, qui y demeurait au commencement du XIIIe siècle. On trouve, en 1254, *vicus Cementariorum*, puis *vicus Lathomorum*. La rue des Maçons a eu deux hôtes illustres : Treilhard, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, puis membre du Directoire, a habité et est mort dans la maison n° 1 de la rue des Maçons. Le célèbre historien Dulaure, qui nous a laissé sur Paris un livre si précieux, demeurait au n° 21 de la même rue.

MAÇON, ONNE adj. (ma-son, o-ne — rad. *maçon* s.). Entom. Se dit de certains insectes qui se construisent une habitation avec de la terre : *Abeille* MAÇONNE. *Fourmi* MAÇONNE. *Parmi les femelles des hyménoptères fouisseurs, il y en a qui sont* MAÇONNES *et construisent entièrement à l'air libre le nid qui doit renfermer un de leurs petits.* (Guérin.)

— Moll. Se dit d'un mollusque qui attache à sa coquille les objets divers qu'il rencontre dans le fond de la mer. ‖ Syn. de TROQUE.

MÂCON s. m. (ma-kon). Vin rouge qu'on récolte dans les environs de Mâcon : *Une bouteille de* MÂCON.

MÂCON, en latin *Matisco Æduorum*, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de département, d'arrond. et de deux cant., sur la rive droite de la Saône et le chemin de fer de Paris à Lyon, à 399 kilom. S.-E. de Paris, par 46° 18′ de lat. N. et 2° 29′ de long. E.; pop. aggl., 15,613 hab. — pop. tot., 17,453 hab. L'arrond. comprend 9 cantons, 130 communes et 119,323 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; deux justices de paix; lycée; école normale d'instituteurs, cours normal d'institutrices; bibliothèque publique. Fonderie de cuivre, tonnellerie, tanneries, teintureries, tuileries, fabriques de toiles à voiles, imprimeries, récolte et commerce de vins renommés, grains, bois, merrains, cercles.

« Mâcon s'élève, dit M. de Lamartine dans ses *Confidences*, sur les bords de la Saône, entre des villages et des prairies, au penchant d'un coteau à peine renflé au-dessus des plaines. Deux clochers gothiques, décapités et minés par le temps, attirent l'œil et la pensée du voyageur qui descend vers la Provence ou vers l'Italie, sur les bateaux à vapeur dont la rivière est tout le jour sillonnée (les voyageurs prennent presque tous aujourd'hui la voie ferrée de Paris à Marseille, qui n'existait pas encore lorsque M. de Lamartine écrivit ses *Confidences*). Au-dessous de ces ruines de sa cathédrale antique s'étendent, sur une longueur de près d'une demi-lieue, de longues files de maisons blanches et des quais où l'on débarque et où l'on embarque les marchandises du midi de la France et les produits des vignobles mâconnais. Le haut de la ville, que l'on n'aperçoit pas de la rivière, est abandonné au silence et au repos; on dirait une ville espagnole : l'herbe y croît l'été entre les pavés; les hautes murailles des anciens couvents en assombrissent les rues étroites; un collége, un hôpital, des églises, les unes restaurées, les autres délabrées et servant de magasins aux tonneliers du pays; une grande place plantée de tilleuls à ses deux extrémités, où les enfants jouent et où les vieillards s'assoient au soleil dans les beaux jours; de longs faubourgs à maisons basses qui montent en serpentant jusqu'au sommet de la colline, à l'embouchure des grandes routes; quelques jolies maisons dont une face regarde la ville, tandis que l'autre est déjà plongée dans la campagne et dans la verdure; et, aux alentours de la place, cinq ou six hôtels ou grandes maisons, presque toujours fermées, qui reçoivent, l'hiver, les anciennes familles de la province, voilà le coup d'œil de la haute ville. C'est le quartier de ce qu'on appelait autrefois la noblesse et le clergé; c'est encore le quartier de la magistrature et de la propriété. Il en est de même partout : les populations descendent des hauteurs pour travailler et remontent pour se reposer; elles s'éloignent du bruit dès qu'elles ont le bien-être.

» A l'un des angles de cette place, qui était avant la Révolution un rempart, et qui en conserve le nom, on voit une grande et haute maison, percée de fenêtres rares et dont les murs élevés, massifs, noircis par la pluie, éraillés par le soleil, sont reliés depuis plus d'un siècle par de grosses clefs de fer. Une porte haute et large, précédée d'un perron de deux marches, donne entrée dans un long vestibule, au fond duquel un lourd escalier en pierre brille au soleil par une fenêtre colossale et monte d'étage en étage pour desservir de nombreux et profonds appartements : c'est la maison où je suis né. »

Les édifices publics de Mâcon n'ont aucune valeur architecturale, à l'exception des restes de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent, classés parmi les monuments historiques. Cette église, fondée on ne sait à quelle époque et rebâtie au XIIIe siècle, a été démolie en grande partie pendant la Révolution. Il ne subsiste de la cathédrale que la façade, une partie des deux tours et le narthex. Les deux portes latérales sont flanquées de colonnes romanes. La partie inférieure des tours remonte à l'époque romane; la partie supérieure date du XIIIe ou du XIVe siècle. Le narthex, transformé en chapelle, offre des restes de peintures murales, des débris de sculptures et des peintures modernes de mauvais goût.

Signalons aussi : l'hôtel de la préfecture, achevé en 1631; l'hôtel de ville, qui renferme la bibliothèque publique, un musée et la salle de spectacle; l'Hôtel-Dieu; le lycée; l'asile départemental; une charmante maison en bois sculpté, dans la rue Dombey; le quai, qui forme la rue la plus agréable de la ville; le pont de douze arches qui réunit la ville au faubourg de Saint-Laurent; le pont de cinq arches sur lequel la Saône est franchie par le chemin de fer de Mâcon à Genève, etc. De nombreuses antiquités gallo-romaines ont été découvertes à Mâcon ou dans les environs.

Mâcon est, en effet, une ancienne ville de la Gaule celtique, qui faisait partie de la république des Eduens. Les travaux exécutés pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon ont révélé l'existence, près de la gare, d'un cimetière antique où l'on a trouvé de nombreux fragments de vases funéraires, des médailles, une statuette de bronze représentant un soldat romain, etc. Soumise par les légions de César, cette ville devint bientôt très-considérable; on y éleva des temples et plusieurs édifices publics que les guerres et les incendies ont entièrement détruits. En 451, Mâcon fut pillé et réduit en cendres par les Huns d'Attila; en 720, cette ville fut encore saccagée par les Sarrasins. Les Hongrois à leur tour (924), puis les brigands connus sous le nom d'*écorcheurs* et de *malandrins* pillèrent et saccagèrent Mâcon (1361). Louis XI, dans ses démêlés avec les ducs de Bourgogne, fit assiéger cette ville par le comte Dauphin d'Auvergne. Pendant les guerres de religion, elle fut prise et reprise plusieurs fois par les chefs des deux partis, et chaque fois les vainqueurs usaient de terribles représailles envers les vaincus. Du haut du pont on précipitait les victimes dans la Saône, après leur avoir fait subir les plus horribles mutilations. On appelait ces horreurs les *Farces de Saint-Point*. Le siége le plus mémorable que cette ville ait soutenu pendant les guerres de religion est celui à la suite duquel elle fut reprise sur les protestants et soumise à l'autorité du roi (1567). Après neuf jours de siége, la ville demanda à capituler; la capitulation fut signée le 4 décembre 1567. Les soldats et les protestants se retirèrent à Genève, après avoir payé une somme de 30,000 écus.

Mâcon avait le titre de comté et des seigneurs particuliers dès le Xe siècle. La famille de ces seigneurs, d'où est sorti Humbert, comte de Maurienne, souche de la maison de Savoie, se fondit dans celle des comtes de Bourgogne, dont une branche forma une nouvelle maison de Mâcon. Celle-ci eut pour derniers représentants Girard, comte de Mâcon, dont le fils, Guillaume, mourut sans postérité. Alix, comtesse de Mâcon, fille de Girard, porta le comté à Jean de Dreux, dit de Braine, qu'elle épousa en 1227. En 1238, les deux époux vendirent le comté au roi Louis IX, qui le réunit à la couronne. Par le traité d'Arras (1435), les comtés de Mâcon et d'Auxerre furent cédés à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour les tenir en pairie. A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI les réunit de nouveau à la couronne. Le traité de Madrid de 1526 donna le comté de Mâcon à l'empereur Charles-Quint; mais il fut dérogé à cette stipulation par le traité de Cambrai en 1529, et celui de Crespy, en 1544, en confirma définitivement la possession à la France.

Mâcon possédait dès le VIe siècle un évêché, qui a été supprimé à la Révolution. Quatre conciles ont été tenus dans cette ville, en 582, 585, 624 ou 627, 1286.

MAÇONNAGE s. m. (ma-so-na-je — rad. *maçonner*). Ouvrage, travail de maçon : MAÇONNAGE *solide. Frais de* MAÇONNAGE.

MÂCONNAIS, AISE s. et adj. (ma-ko-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Mâcon; qui appartient à Mâcon ou à ses habitants : *Les* MÂCONNAIS. *Les coutumes* MÂCONNAISES.

— *Futaille mâconnaise* ou substantiv. *Mâconnaise*, Futaille employée dans le Mâconnais, *et dont la contenance est de 212 litres* au minimum. ‖ *Bouteille mâconnaise*, Bouteille de 0 lit, 80.

— s. m. Linguist. Patois qu'on parle dans le Mâconnais.

MÂCONNAIS (le), en latin *Matisconnensis ager*, ancien comté et pays de France, entre le Chalonnais au N., la Bresse à l'E., le Lyonnais au S., le Brionnais et le Charolais à l'O. Capitale, Mâcon; villes principales : Tournus, Cluny, Saint-Gengoux. Avant la conquête romaine, le Mâconnais était habité par les Eduens; après l'expédition de Jules César en Gaule, il fit partie de la Lyonnaise Ire. Au Ve siècle, il fut conquis par les Bourguignons. Il fut réuni plus tard à l'empire de Charlemagne, puis au royaume d'Arles en 877 (V. MÂCON). Il est aujourd'hui compris dans le département de Saône-et-Loire. Mais le Mâconnais n'en forme pas moins une région spéciale au point de vue de l'agriculture et même du langage.

— *Agriculture.* La principale culture du Mâconnais, la seule qui mérite de nous arrêter, est la culture de la vigne. Les vins du Mâconnais et même ceux du Beaujolais sont généralement connus sous le nom de vins de Mâcon. Ce sont, pour la plupart, des vins d'ordinaire; rarement des vins fins et d'entremets. Aucun d'eux n'est de première classe, parmi les vins de France. Ils viennent immédiatement après les vins de Beaune, dont ils ne se distinguent que par un bouquet moins prononcé. Les vins de Mâcon sont, en général, corsés, spiritueux, quelquefois trop fumeux, mais toujours agréables et peu sujets à s'altérer, lors même qu'on les garde trop longtemps.

La première zone comprend les thorins, les romanèches et la commune de la Chapelle-de-Guinchay. La seconde zone, plus étendue, a pour type le vignoble de Saint-Amour; elle renferme les communes de Pruzilly, de Saint-Vérand, de Chasselas, de Leynes, de Chânes, de Crèche, de Chaintré, de Vinzelles, etc. La troisième zone, représentée par le vignoble de Davayé, embrasse les communes de Prissé, de Bussières, de Pierreclos, de Milly, de Saint-Sorlin, de Chevagny, de Charnay, etc. La quatrième zone comprend le canton de Mâcon nord et le canton de Lugny. Les vins y sont communs. La cinquième zone est représentée par le vignoble de Pouilly, type des vins blancs du Mâconnais; elle comprend Pouilly, Fuissey, Vergisson, Fuitré.

— *Langue.* Le langage du Mâconnais est une variété du patois bourguignon se rapprochant, plus ou moins, suivant les points où il est parlé, du bressan ou du lyonnais. L'influence méridionale y est déjà sensible.

Dans les noëls mâconnais, la forme en *i* remplace celle en *ai*, si commune dans le patois bourguignon : *vo vegli* se dit pour *vo velai* (vous voulez), et on trouve *pre*, au lieu du mot bourguignon *pô*, signifiant *pour :*

Pre travailli ansain
Vos éte ben en train
Du matin.
Que vegli-vo donc faire?

« Pour travailler ainsi, vous êtes bien en train dès le matin. Que voulez-vous donc faire? »

Te se dit pour *tu*, *su* pour *ce*. Exemple :

Te vero an su lieu
Un] grou beu,
E aivu li un ône.

« Tu verras en ce lieu un gros bœuf et avec lui un âne. »

O remplace souvent *é* ou *ai* du bourguignon. Par exemple : on dit *vioge* pour *viaige*, voyage; *bogage* pour *bagaige*, bagage; *brovement* pour bravement.

Enfin, dans le patois mâconnais, la désinence italienne se remarque au parfait défini, comme dans *I chantiron*, ils chantèrent; *I fesiron*, ils firent; *I bailliron*, ils donnèrent, etc.; en bourguignon : *Chantire, fesire, baillire.*

Voici un petit échantillon du patois mâconnais, tiré d'un noël du pays :

Pandon que cé bregi chantiron
Ainsain treto gaillardeman,
Y a ben enco d'autre presan
Que] cé ray fesiron
A Marie et à Jousai.
J'are prou painné de contai.
I bailliron un coffre an bosse
Avec la sarrure à dou tor,
Et di schliou d'or tot à l'antor
Quem]an é carosse.
On dit qui vaillay ben san fran
Tot osse ben qu'un écu blian.

« Pendant que ces bergers chantèrent tous ainsi gaillardement, il y a bien encore d'autres présents que ces rois firent à Marie et à Joseph. J'aurais bien de la peine de les compter. Ils donnèrent un coffre relevé en bosse, avec la serrure à deux tours, et des garnitures d'or tout à l'entour, comme on en voit aux carrosses. On dit qu'il valait bien cent francs, tout aussi bien qu'un écu blanc. »

Les *Noëls mâconnais* ont été imprimés à Pont-de-Vaux et aussi à Chambéry en 1797.

MAÇONNÉ, ÉE (ma-so-né) part. passé du v. Maçonner. Construit, en parlant d'un ouvrage de maçonnerie : *Une façade* MAÇONNÉE *en trois jours.* ‖ Construit en maçonnerie : *Une fontaine* MAÇONNÉE.

— Bouché par un ouvrage de maçonnerie : *Une porte, une fenêtre* MAÇONNÉE.

— Par anal. Bâti comme un ouvrage de maçonnerie : *Les nids d'hirondelle sont* MAÇONNÉS *de terre gâchée avec de la paille et du crin.* (Buff.)

— Fig. Fait grossièrement : *Un livre* MAÇONNÉ *par un gâcheur de phrases.*

— Blas. Se dit des constructions dans lesquelles les lignes qui marquent la séparation des pierres sont d'un autre émail que ces pierres : *De Pontevez : De gueules, au pont de deux arches d'or,* MAÇONNÉ *de sable.* ‖ Se dit aussi de l'écu, quand il est divisé en carreaux qui imitent la maçonnerie : *De Marillac : D'argent* MAÇONNÉ *de sept pièces de sable, chaque pièce remplie d'une merlette du même.*

MAÇONNER v. a. ou tr. (ma-so-né — rad. *maçon*). Construire ou réparer en maçonnerie : MAÇONNER *un mur.* ‖ Revêtir d'une maçonnerie : MAÇONNER *les berges d'un canal, les parois d'une citerne.*

— Boucher avec un ouvrage de maçonnerie : MAÇONNER *une porte, une fenêtre.*

— Par anal. Bâtir comme un ouvrage de maçonnerie : *Des hirondelles* ONT MAÇONNÉ *leur nid à la voûte.* (Th. Gaut.)

Ce nid qu'avec tant d'art *maçonne* l'hirondelle...
L. RACINE.

— Fig. Exécuter d'une façon grossière, maladroite : MAÇONNER *des vers. Vraiment les philosophes ont eu raison d'appeler l'homme le petit monde, tant ils ont employé de pièces et de visages à le* MAÇONNER *et bâtir.* (Montaigne.)

— Absol. Bâtir, faire de la maçonnerie : *Le royaume de Bavière est peut-être le pays où l'on* MAÇONNE *le plus.* (Mich. Chev.)

MAÇONNERIE s. f. (ma-so-ne-rî — rad. *maçonner*). Const. Travail de maçon, ouvrage construit en moellons ou en briques, avec du plâtre ou du mortier : *Voûte en* MAÇONNERIE. ‖ *Grosse maçonnerie*, Travail principal des fondations et des gros murs. ‖ *Petite maçonnerie*, Petits travaux de maçon, comprenant les cloisons, les crépissages, les plafonds, etc. ‖ *Maçonnerie en liaison*, Celle où les joints des pierres sont disposés de niveau. ‖ *Maçonnerie en blocage*, Celle qui consiste en pierres de diverses grosseurs, jetées à bain de mortier. ‖ *Maçonnerie en échiquier* ou *à échiquier*, Celle dans laquelle les joints des pierres sont obliques.

— Se dit quelquefois pour FRANC-MAÇONNERIE.

— Législ. anc. Juridiction royale créée à Paris en 1317, pour connaître de tout ce qui était relatif à la construction, à la police des édifices, aux droits et aux obligations de ceux qui concouraient de quelque manière à cette construction, architectes, entrepreneurs, maçons, etc.

— **Encycl.** La France abonde en matériaux propres aux travaux de *maçonnerie,* depuis les craies de Champagne, dont le blanc éclatant est si flatteur à l'œil et dont le travail est si facile, mais qui n'ont pas de durée, jusqu'aux granits de la Bretagne et de l'Auvergne, dans lesquels la difficulté du travail est rachetée par une durée indéfinie. Entre ces deux extrêmes viennent se placer les grès, les meulières et les différentes espèces de carbonates de chaux désignées sous le nom générique de pierres à bâtir.

Les matériaux sont sujets à certains inconvénients constitutionnels qu'il faut apprendre à connaître. Les pierres gélives se fendent et éclatent sous l'action de la gelée. Les pierres à bâtir de la vallée de la Seine sont assez généralement sujettes à cet inconvénient. On peut, du reste, leur faire perdre cette propriété désastreuse en les laissant reposer quelque temps après leur extraction et avant de les employer à la construction, ce qui leur fait perdre leur eau de carrière. Quelle que soit la nature ou les qualités spéciales des pierres employées, il faut toujours avoir soin de les poser sur leurs lits de carrière.

Les matériaux généralement employés dans la construction courante sont la pierre de taille, le moellon et la brique.

Les pierres de taille sont des pierres d'un échantillon assez fort, dont les parties apparentes ou parements sont taillées régulièrement, suivant des surfaces planes ou courbes. On les emploie dans les constructions de luxe, les monuments, les grands ouvrages d'art. Ces constructions sont fort coûteuses. Les matériaux de petit échantillon appelés moellons ont leurs parements dressés avec moins de soin. On peut les soutenir par des cordons en pierre de taille, posés aux angles ou même interposés dans la masse.

La solidité d'une construction ne dépend pas seulement des matériaux employés, mais aussi de la qualité des mortiers qui les relient. Ces mortiers seront faits avec du sable parfaitement pur et assez fin pour ne pas trop augmenter l'épaisseur des joints. La solidité des ouvrages en *maçonnerie* dépend surtout des fondations. On devra donc les établir avec le plus grand soin, et étudier attentivement le sol et le sous-sol, afin d'employer, dans chaque cas, le mode de fondation le plus approprié.

Dans les ouvrages de *maçonnerie,* la face extérieure se nomme *parement* L'exécution plus ou moins soignée de ce parement varie suivant l'importance des édifices. Pour les constructions les plus ordinaires, les parements se font en moellons que l'on se contente de tailler grossièrement et de disposer par assises horizontales nommées *rangs*. Pour bien lier le parement avec le reste de la *maçonnerie*, on emploie des moellons qui ont plus ou moins de queue, c'est-à-dire qui ressortent plus ou moins en arrière. On en met même quelques-uns qui sont assez longs pour occuper toute la largeur du mur; on les nomme *parpaings*. Il est important pour la stabilité des ouvrages en moellons, que ceux-ci ne se touchent jamais, et qu'ils soient toujours séparés par une couche de mortier de $0^m,01$ à $0^m,02$.

Dans les constructions en pierre de taille, où les faces de contact sont bien dressées, la couche de mortier devra être aussi mince que possible. Le mortier est alors étendu entre les pierres, soutenues préalablement avec des cales, au moyen d'un outil spécial nommé *fiche*, sorte de truelle à bords dentelés. Pour ajouter à la décoration des parements dans les édifices importants, on reprend souvent ces joints après coup, pour les accuser fortement au moyen de dispositions spéciales nommées *refends* ou *bossages*.

Dans les habitations particulières où les murs doivent être couverts d'un enduit, on emploie fort souvent le plâtre au lieu de mortier. On se sert aussi, pour des constructions tout à fait grossières, de mortiers de terre, et même on bâtit quelquefois des murs en pierres sèches, sans relier les matériaux par aucun mortier.

La *maçonnerie* de brique ne diffère en rien, quant au mode de construction, de celle en pierre. On obtient des effets gracieux au moyen de *maçonneries* mixtes, en brique et pierre. On peut citer comme exemple la place Royale, à Paris, la partie la plus ancienne du château de Versailles, le château de Saint-Germain, etc.

Les prix des diverses *maçonneries* sont très-variables, suivant les localités, la nature des matériaux employés et le prix de la main-d'œuvre. Voici quelques prix relevés à Paris: *maçonnerie* en pierre de taille, de 100 à 130 fr. le mètre cube; en moellon, de 10 à 18 fr.; en meulière, de 12 à 22 fr.; en brique de Bourgogne de bel échantillon, de 70 à 75 fr.; en brique ordinaire, de 35 à 50 fr.

MAÇONNIQUE adj. (ma-so-ni-ke — rad. *maçon*). Qui appartient à la franc-maçonnerie, aux francs-maçons ou à des francs-maçons : *Les sociétés* MAÇONNIQUES. *Une loge* MAÇONNIQUE. *Les emblèmes* MAÇONNIQUES.

MACOPIN, rivière des Etats-Unis (Illinois). Elle naît dans le N.-E. du comté de Greene, coule à l'O., et se jette dans l'Illinois, par la rive gauche, à 52 kilom. au-dessus du confluent de cette rivière avec le Mississipi, après un cours de 80 kilom.

MACOPPE KNIPS (Alexandre), médecin italien, né à Padoue en 1662, mort en 1744. Il pratiqua la médecine à Raguse, puis à Venise. Le prince Alexandre Farnèse l'ayant pris en affection l'attacha à sa personne et l'emmena avec lui en Dalmatie et en Espagne. Après la mort de ce prince, Macoppe Knips visita la Flandre et la France, puis occupa, de 1703 à 1716, une chaire à l'université de sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *Prælectio pro empirica secta* (Padoue, 1717, in-4°); *Aphorismi medico-politici centum* (Venise, 1795), édités après sa mort par Floriano Caldani.

MACORABA, nom latinisé de LA MECQUE.

MACORS (Jacques-Antoine-Joseph-Nicolas, baron), général français, né à Benfelden (Alsace) en 1744, mort en 1825. Au moment où éclata la Révolution, il était lieutenant-colonel. Il embrassa avec chaleur les idées nouvelles, fut promu colonel en 1792, général de brigade l'année suivante, combattit en Vendée, reçut le grade de général de division en 1800, et eut, sous l'Empire, le commandement de Lille. Louis XVIII lui accorda en 1815 le titre de baron.

MACOUAS ou **MACOUANAS**, peuple nègre de l'Afrique orientale, établi sur le territoire qui s'étend entre la côte de Mozambique et le lac Schirwa. Ce peuple est tout à fait à l'état sauvage et se trouve souvent en guerre avec les établissements portugais de la côte de Mozambique.

MACOUBA s. m. (ma-kou-ba). Comm. Tabac très-estimé qu'on rencontre dans le canton de la Macouba : *Ici Mme Lemoine s'illustra le nez d'une seconde pincée de* MACOUBA. (A. Paul.)

MACOUBA (LA), ville de l'Amérique centrale, sur la côte septentrionale de la Martinique, à 19 kilom. N. de Saint-Pierre, 2,500 hab. Le sucre est la production principale du territoire de la Macouba. L'excellent tabac qu'on y cultivait presque uniqnemenu dans l'origine de la colonie n'y est maintenant qu'une culture se condaire.

MACOUBÉ s. m. (ma-kou-bé). Bot. Arbre de la Guyane, de la famille des guttifères. ‖ On dit aussi MACOUBÉE.

— **Encycl.** Le *macoubé* est un arbre qui atteint la hauteur de 15 mètres; ses feuilles sont opposées, entières, ovales, aiguës, glabres, d'un vert foncé, à nervure médiane fortement saillante; les fleurs naissent en grappes, aux bifurcations des rameaux; le fruit est charnu, du volume d'une orange, quelquefois un peu comprimé ou trigone; sous une peau ferme, rude, brune, ponctuée de gris, il renferme une pulpe succulente, dans laquelle sont disséminées de nombreuses graines oblongues, à amande blanche et ferme. Cet arbre croît dans les forêts de la Guyane; son bois est d'un jaune verdâtre, recouvert d'une écorce grise et lisse; toutes ses parties, quand on les entame, laissent échapper un suc blanc laiteux. On ne connaît pas les propriétés de ce genre, qui n'est pas cultivé dans nos jardins.

MACOUCOU s. m. (ma-kou-kou). Bot. Arbre de la Guyane qui ressemble à notre houx. ‖ On dit aussi MACOUCOUA.

MACOUDI, écrivain arabe du Xe siècle de notre ère. V. MASOUDI.

MACOULA (Abou-Nasser BEN), écrivain arabe, né en 1026 de notre ère, mort en 1082. Il était fils du vizir Aboul-Casem-Hebatella et périt assassiné par ses domestiques pendant un voyage qu'il fit dans le Kirman. On lui doit, sous le titre de *Solution des doutes sur les noms ambigus,* un bon dictionnaire des auteurs anonymes, qu'on trouve manuscrit à la bibliothèque de l'Escurial.

MACOURIA, quartier de la Guyane française. Ce quartier est borné au N.-O. par le quartier de Kourou; au N.-E., par la mer; au S.-O., par le quartier Montsinéry; au S.-E., par les savanes et les forêts; superficie, 42,310 hectares; pop., 1,114 hab. Le sol est plat et peut se diviser en trois zones, chacune d'une longueur de 2 à 3 kilom. La première, bordant la mer, est formée de terres d'alluvion, les meilleures de la colonie pour la culture du cotonnier; la seconde est une boue mêlée de sable très-fertile, où poussent admirablement le caféier, le rocou, le manioc, la sésame, les arachides, les arbres fruitiers. La troisième zone, formée d'une terre argilo-siliceuse, est presque improductive. Le quartier de Macouria n'est arrosé que par le cours d'eau de même nom, que traverse, à 2,500 mètres de son embouchure, la route de Cayenne à la rivière de Kourou.

MACPHERSON (James), littérateur écossais, célèbre surtout par la publication de ce qu'on a appelé les *Poëmes d'Ossian;* né à Ruthven, village du comté d'Inverness, en Ecosse, en 1738, mort le 17 février 1796. Il était le petit-fils d'un simple fermier, assez pauvre, mais appartenant à l'un des plus antiques clans de l'Ecosse. Son père, malgré son peu de fortune, lui fit donner les premiers éléments de l'éducation dans l'une des écoles du district de Badenoch, et le mit, en 1752, au collége royal d'Aberdeen. Il le destinait à l'Eglise; mais Macpherson, ne se sentant pas de vocation, se fit, au sortir du collége, maître d'école (*schoolmaster*) dans son village natal, et il occupait encore cet emploi, lorsqu'il publia son premier ouvrage intitulé : *The Highlander, an heroïc poem in six cantos* (1758, in-12) [le *Montagnard, poëme héroïque en six chants*]. C'était un ouvrage en mauvais vers qui n'eut aucun succès; bientôt après, il envoya au *Scots Magazine* quelques autres essais aussi médiocres, entre autres une pièce intitulée : *Death* (la *Mort*), imitation de Young, et *The Hunter* (le *Chasseur*). Ces divers morceaux furent rappelés dans la suite, pour prouver que Macpherson, n'ayant fait preuve d'aucun talent poétique personnel, ne pouvait être l'auteur des *Poëmes d'Ossian.*

En ce moment, un certain courant d'idées littéraires portait quelques érudits à se préoccuper des traces laissées par les vieux peuples erses et gaéliques. Adam Ferguson, le docteur Carlyle, John Home recherchaient les restes de leur langage et de leur poésie. Macpherson, avide à la fois de réputation et d'argent, vit là une occasion de fortune pour l'homme adroit qui saurait obéir à cette impulsion et flatter ces tendances. Il ne tarda pas à montrer à Home et à Carlyle de prétendus fragments gaéliques, exhumés par lui d'une poussière de quinze ou dix-huit siècles, et commença une ébauche de traduction, qui attira l'attention de Hugh Blair. C'étaient des morceaux d'une prose vague, redondante et cadencée, empreints toutefois d'une certaine poésie, qu'il intitula : *Fragments of ancient poetry, collected in the highlands of Scotland and translated from the gaëlic or erse language* (1760, in-8°); *Fingal, an ancient epic poem, in six books, composed by Ossian, son of Fingal* (London, 1762, in-4°); *Temora, an ancient epic poem, in eight books, together with several other poems, composed by Ossian, son of Fingal* (London, 1763, in-4°).

Ce volume ravit tout le public littéraire d'Edimbourg. Un célèbre poëte anglais, qui cherchait l'originalité par calcul de goût, plus qu'il ne l'avait par instinct, esprit à la fois imitateur et curieux du nouveau, Gray, témoigna surtout un vif enthousiasme pour cette poésie singulière. Ce furent même ces premiers chants qui inspirèrent à Gray une de ses plus belles odes : celle où il déplore le massacre des bardes. L'entreprise de Macpherson, qui devait plus tard soulever de vives oppositions, fut accueillie avec un zèle extrême et presque une passion de parti. Ces chants incultes et sauvages semblent ne respirer que des sentiments naturels et primitifs, le fanatisme de la guerre, l'amour des combats, une sorte d'héroïsme rude et naïf; ils ne retracent que des images primitives : l'Océan, les bruyères, les pins des montagnes, les sifflements de la bise de mer. Ces choses si simples en elles-mêmes et si monotones étaient une nouveauté originale pour un siècle rassasié de raisonnement et de philosophie; elles expliquent la grande fortune des *Poésies d'Ossian.*

Ces livres, que tout le monde lut alors et dont Napoléon portait avec lui un exemplaire dans ses campagnes, comme Alexandre faisait d'Homère, rapportèrent au prétendu traducteur de fabuleux bénéfices. Mais, du milieu de l'enthousiasme général, le premier critique de l'Angleterre, Johnson, avec son sens profond des choses littéraires, reconnut la supercherie et la dénonça, peut-être trop violemment. Le tort de Macpherson fut de n'en pas convenir, de ne pas avouer dans quelle proportion il s'était servi de traditions vagues et de lambeaux poétiques pour confectionner son œuvre. Sentant qu'il tenait une bonne veine de popularité et que tout ce bruit même lui rapportait gros, il se tint coi, n'essayant d'abord ni de se justifier ni de se défendre. Une fortune rapide, par n'importe quels moyens, tel était le but de ce jeune homme, plein d'esprit et surtout d'esprit d'aventure; il mit à l'acquérir une ténacité vraiment remarquable.

Déjà enrichi à vingt-trois ans par les éditions de ses poëmes, il résolut d'accompagner dans les Florides, en qualité de secrétaire, le capitaine Johnstone, nommé gouverneur de Pensacola et trouva le moyen de doubler son capital. De retour à Londres en 1766, il eut la bonne fortune d'y devenir l'agent d'un de ces nababs des Indes orientales qui avaient toujours besoin d'avoir à Londres quelqu'un pour défendre leurs intérêts auprès de la cour des directeurs. C'était un emploi très-lucratif; le nabab d'Arcot, qui l'avait choisi, fut, d'ailleurs, assez bien défendu par lui, comme on en peut juger par une de ses publications intitulées : *Letters from Mohammed-Ali-Chan, nabab of Arcot, to the court of directors* (1777 et 1779). Pendant la guerre d'Amérique, Macpherson se mit à la solde du cabinet et publia un grand nombre de pamphlets contre les treize Etats insurgés. D'autres écrits, en l'honneur du ministère de lord North, et une glorification emphatique du parti tory : *Histoire de la Grande-Bretagne depuis l'avènement de la maison de Hanovre* (1775, 2 vol. in-4°), lui ouvrirent les portes de la Chambre des communes. On ne peut s'empêcher de voir dans ces publications des traces non équivoques de vénalité. Macpherson avait voulu parvenir à tout prix. Quatre ou cinq fois millionnaire dès lors, il n'aspirait plus qu'à vivre en paix, lorsque les vives polémiques à propos d'Ossian le forcèrent à descendre dans l'arène et à donner de sa personne.

Sommé de produire les originaux, il éluda la difficulté jusqu'à sa mort; mais Johnson et Malcolm Laing ne lui laissèrent pas de repos. Afin de résoudre une des questions personnelles les plus controversées, son aptitude à traduire les grands poëtes, il donna, en 1773, une traduction de l'*Iliade*, à laquelle il appliqua les mêmes procédés qu'aux poésies d'Ossian; mais dans ce décalque du génie grec, sa prose poétique, vague et incolore n'obtint aucun succès. Sur ces entrefaites, le docteur Johnson ayant fait un voyage aux îles Hébrides en rapporta tout ce qu'il avait pu trouver sur la langue et les traditions erses; c'était si peu de chose que la question sembla résolue, mais peut-être y avait-il mis un peu de mauvais evolonté. Il racontait, dans un livre bien fait et d'une lecture agréable, qu'il n'avait vu, en fait de bardes, que quelques vieux imbéciles absolument illettrés; il mettait au défi de trouver cinq cents lignes de vieille écriture dans ce pays où personne ne savait lire ni écrire, et déclarait que ce qui avait surnagé des traditions erses consistait en quelques noms de lieux, dont Macpherson s'était emparé, pour donner quelque corps à ses récits. Il concluait en appliquant les mots de fourberie, de crime, de vol à la supercherie dont l'inventeur d'Ossian s'était rendu coupable. Qu'aurait-on pu dire de plus si, au lieu de donner ses propres vers, sous le nom d'Ossian, Macpherson avait volé l'ouvrage, le labeur d'un autre? Car il faut bien réduire cette grosse querelle à ses justes proportions et ne pas se payer de mots. Si Macpherson est l'auteur des poésies d'Ossian, s'il n'a fait que s'en dépouiller pour les attribuer à un autre, où est le vol? Un homme dont les œuvres ont passionné deux générations était assurément d'une valeur bien supérieure au docteur Johnson lui-même. Si, au contraire, il a pu rassembler quelques vestiges des anciennes poésies gaéliques, s'il les a coordonnées et rendues lisibles, il n'aurait à encourir de reproches qu'au cas où, simple éditeur, il se fût fait passer pour créateur. Or, il a précisément fait tout le contraire et soutenu son rôle jusqu'à la fin, si toutefois c'était un rôle. Il paraît néanmoins que, pour répondre aux accusations, et poussé par un esprit assez injustifiable, il entreprit de traduire en langue erse ses propres compositions, et de faire passer ce travail bizarre pour le manuscrit original. Nous croyons qu'il ne faut voir là que la dernière moquerie d'un homme qui veut jouer ses adversaires. Mais ses disciples prirent ce travail au sérieux et l'éditèrent après sa mort, en 1807. Ce qui est hors de doute, c'est que Macpherson, poëte médiocre, n'eût jamais composé à lui seul l'œuvre d'Ossian; qu'il dut en trouver, çà et là, des lambeaux épars et que, s'il ne fut pas à proprement parler un simple éditeur, il travailla sur des matériaux d'une antiquité certaine. Quel homme, ayant créé de toutes pièces une série de poëmes dont le retentissement occupa l'Europe entière, de Voltaire à Napoléon, eût résisté à l'enivrement du succès et n'eût déclaré qu'il en était le seul et véritable auteur?

Macpherson avait à peine rendu l'âme, dans son domaine de Belleville-Castle, à Ruthven (1796), que la polémique se réveilla contre lui plus ardente et plus agressive. Des enquêtes furent dirigées pour et contre l'authenticité des poëmes ossianiques. Un Ecossais, Malcolm Laing, dépensa une somme prodigieuse d'érudition à prouver que toutes ces poésies étaient apocryphes. Il publia tout ce qu'il avait pu trouver d'anciens chants gaéliques et cela se bornait, d'après ses investigations, à de courtes chansons de geste, qui avaient dû servir de base à Macpherson, mais dont il avait altéré le style et changé le caractère. Le fait est assez vraisemblable. D'un peuple grossier et barbare, Macpherson avait tiré des types de générosité chevaleresque, de vertus guerrières; il avait transporté à des Gaëls des croyances scandinaves et une partie de la mythologie d'Odin. Ce mélange hybride avait été goûté; mais il n'en constituait pas moins, aux yeux de la science, une mystification. Cette partie du travail de M. Laing était inattaquable. Son second argument consistait à rapprocher du texte d'Ossian, à l'aide de citations qui dénotaient une grande érudition, d'innombrables fragments d'Homère et de la Bible, évidemment imités et dénonçant, par la physionomie même de l'imitation, une main toute moderne. Ainsi, en même temps que, sous prétexte de restaurer une ancienne langue, une poésie perdue depuis des siècles, Macpherson enlevait aux documents originaux tout ce qu'il y avait, dans les mœurs et dans les faits, de rude, de barbare, d'inculte, et y substituait la délicatesse des pensées et les effusions sentimentales; non content de cette altération, il mélangeait, aux éléments primitifs des mythes scandinaves, des fragments de la Bible, des descriptions d'Homère. Les emprunts faits ainsi aux littératures anciennes, grecque et hébraïque, furent rassemblés par M. Laing au nombre de plus de mille; mais ils étaient déguisés avec une telle industrie et Macpherson les avait si bien fondus dans son style, qu'il fallait pour les reconnaître toute la sagacité, tout le flair de l'érudit. Les formes nouvelles, bizarres et nuageuses dont il avait su envelopper des idées ou descriptions depuis longtemps classiques, la transposition des lieux, des noms, des formes connues, la nouveauté des couleurs, avaient fait illusion au point que l'imitation n'avait été soupçonnée de personne. Une fois le genre adopté, Macpherson, dans les nombreuses séries de poëmes, travaillés de la même manière, qu'il continua de donner pour entretenir la curiosité publique, put être impunément monotone, manquer d'invention et d'art, épuiser le sujet par de longues et uniformes descriptions; tous ces défauts étaient mis sur le compte de la rudesse et de la simplicité des premiers âges.

Pendant que M. Laing éclairait un des côtés de la question, la *Highland Society* faisait faire des recherches dans les montagnes où Macpherson disait avoir entendu des fragments de poésies ossianiques, conservés par la tradition, et recueilli quelques vieux manuscrits. De ceux-ci, elle n'en retrouva pas un, et tous ceux dont les amis de Macpherson étayèrent leurs affirmations ne purent jamais être montrés; mais l'enquête, sur laquelle les adversaires essayèrent de jeter du ridicule en disant que la commission avait mandé à sa barre « un ministre puritain, un aveugle, un artisan, un paysan, une bonne femme et un vieux gentilhomme retiré dans son manoir, » cette enquête confirma l'existence d'anciennes poésies en langue erse, encore récitées au foyer des montagnards.

Le témoignage d'écrivains érudits et consciencieux vint s'ajouter à celui de la *Highland Society*. Cesarotti, le traducteur italien des poëmes d'Ossian, s'écrie dans sa préface : « Un poëte qui, sous le masque d'un barde antique, a su se faire admirer comme un homme de génie ne devrait-il pas avoir donné précédemment, dans sa langue maternelle, des effets éclatants de son mérite poétique? » C'est un argument sans réplique lorsque l'on considère la médiocrité des poésies originales de Macpherson. Le docteur Blair publia une dissertation gaélique, avec de nombreux fragments originaux, évidemment imités par Macpherson. Enfin John Smith, ministre de Kilbrandon, put réunir quatorze de ces poëmes complets, dont Macpherson n'avait pas fait usage, mais qui, pour le fond et la forme, dit Cesarotti, « sont tellement semblables à ceux de Macpherson que, pour imiter ainsi Ossian, il faudrait être Ossian lui-même. » La question serait ainsi parfaitement résolue si, en 1807, les amis et disciples de Macpherson, continuant la tâche qu'il leur avait léguée, n'avaient mis au jour les prétendus manuscrits originaux. C'était commettre une véritable supercherie; mais Macpherson avait accepté une souscription de 1,000 livres sterling (25,000 fr.) faite en Ecosse en sa faveur, pour qu'il publiât les originaux, et ses exécuteurs testamentaires, trouvant dans ses papiers le manuscrit en question, le publièrent, quoiqu'il fût entièrement de la main du maître et que rien ne révélât qu'il fût la copie d'un autre plus ancien : *The poems of Ossian, in the original gaëlic, with notes and observations by John M. Arthur* (Londres, 1807, 3 vol. in-8°). Dans l'état de la question, une telle publication, que n'entourait aucune garantie, était tout à fait inopportune. M. Villemain a finement raillé cette édition des originaux, qui devait donner définitivement gain de cause à Macpherson et qui, au contraire, lui fut tout à fait défavorable.

Nous croyons avoir montré qu'aujourd'hui tous les doutes sont levés et qu'il est facile de faire la part de ce que Macpherson a inventé, retouché, plus ou moins ingénieusement et de ce qui lui a servi de fond. La nouvelle supercherie des éditeurs d'Ossian exaspéra le docteur Johnson, mais il fallait bien en prendre son parti; le succès de ces poëmes était immense et resterait inexplicable s'ils n'avaient répondu, non pas seulement par leur mystérieuse origine, mais par leur mysticisme, leur exaltation, leur forme nuageuse, aux sentiments mêmes de l'époque.

MACPHERSON (sir John), parent du précédent, homme politique anglais, né à Slate (île de Sky) vers 1767, mort en 1821. Etant passé dans l'Inde, il devint, comme James Macpherson, le conseiller favori du nabab d'Arcot, séjourna à Madras en 1781 et fit bientôt après partie du conseil suprême du Bengale. Ce fut d'après ses conseils que le gouverneur des Indes fit la paix avec les Mahrattes, afin de pouvoir disposer de toutes ses forces contre Hyder-Ali, dont les succès rendaient la situation des Anglais extrêmement difficile, et, bientôt après, le général Coote battit le sultan de Mysore à Soolingour. Au commencement de 1785, Macpherson remplaça lord Hastings comme gouverneur général de l'Inde, opéra d'utiles réformes dans l'administration et les finances, quitta l'Inde en 1786, après l'arrivée de lord Cornwallis, revint en Angleterre et visita ensuite une partie de l'Europe.

MACQUAGE s. m. (ma-ka-je — rad. *macquer*). Techn. Action de macquer : *Le* MACQUAGE *du chanvre.*

MACQUARI *s. m. (ma-ka-ri).* Sorte de jeu cruel en usage chez les Indiens des rives de la rivière de Pomeroon, dans la Guyane anglaise.

— **Encycl.** Le *macquari* est une espèce de combat destiné à éprouver jusqu'à quel degré on peut endurer les douleurs. L'un des combattants, fermement planté sur une jambe, avance l'autre, que son adversaire fouette de toute sa force, en se baissant et en sautant à chaque fois pour augmenter la violence de ses coups, jusqu'à ce que l'autre ne puisse plus supporter la douleur. Alors on change de rôle, et le fouetteur, à son tour, présente sa jambe au fouet.

MACQUARIE s. f. (ma-ka-rî). Ornith. Genre d'oiseaux qui habitent l'archipel Indien et l'Australie.

— **Encycl.** Ce genre compte quatre espèces d'oiseaux du continent et de l'archipel Indien et de l'Australie. Les deux principales sont la *macquarie* humérale et la *macquarie* de Maugé. La première se tient toujours à de grandes hauteurs, parmi les touffes de plantes parasites, dont elle mange les graines gélatineuses. Elle descend très-rarement sur les branches basses des arbres et jamais elle ne pose sur le sol. Dès le matin, elle fait entendre une sorte de roucoulement lugubre, qu'elle répète, à plusieurs reprises, jusqu'à l'entrée de la nuit. Son vol est d'une légèreté incroyable; elle est déjà loin avant que le chasseur qui la guette puisse s'apercevoir qu'elle a changé de place. Sa voix seule la trahit. Elle sait aussi, même sans prendre la fuite, dérouter le chasseur, en tournant autour d'une grosse branche qui lui sert de rempart. On la trouve à Morton-Bay, vers le mois de juin; mais elle y séjourne peu de temps et ne tarde pas à remonter vers le nord pour nicher. La *macquarie* de Maugé, qui habite les mêmes lieux, vit par petites bandes dans les terrains découverts. A l'inverse de l'espèce précédente, elle cherche le plus souvent sur le sol les graines dont elle se nourrit. Par les grandes chaleurs, elle se réfugie dans les bois. Le mâle fait entendre un petit gémissement qui est répété par les mâles du voisinage; sa femelle est toujours alors près de lui et il lui prodigue mille caresses. La *macquarie* de Maugé est répandue sur toute la surface du continent australien; cependant elle est plus commune dans le sud que dans le nord. Les nids sont posés sur les branches les plus basses, tout au plus à 1 ou 2 mètres du sol, dans une enfourchure. Ils se composent de petites bûchettes et de graminées assemblées sans aucun art. Une autre espèce, la *macquarie* pointue, habite la Tasmanie et les îles du sud du continent austral.

MACQUARIE, île du grand Océan austral, au S.-S.-O. de la Nouvelle-Zélande, par 157° 8′ de long. E., et 54° 20′ de lat. S.; 4 kilom. de longueur sur 6 de largeur. Les côtes, escarpées et d'un accès difficile, n'offrent ni baies ni ports. Le sol est en général montueux; le pic le plus élevé mesure 1,750 pieds. Elle est presque entièrement couverte d'une espèce de carex et complétement dépouillée de bois. La pêche du phoque constitue la principale industrie des habitants. ‖ Port et établissement sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale, comté d'Ayr, par 31° 25′ de lat. S. et 151° 32′ de long. E. ‖ Rivière de la terre de Diémen, prenant sa source par 42° 12′ de lat. S., et 145° 9′ de long. E., et se jetant dans le South-Esk, après un cours d'environ 80 kilom. ‖ Port sur la côte occidentale de la terre de Diémen, très-abrité et environné de collines qui abondent en charbon de terre. ‖ Port sur la côte méridionale de l'île de Tavaï-Poenammou, dans la Nouvelle-Zélande, connu de plusieurs marins sous le nom de baie du Massacre. ‖ Fleuve de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale, formé, dans les plaines de Bathurst, par la réunion du Fish-River et du Campbells'-River. Il coule au N.-O., et, un peu au-dessous du mont Kassis, entre dans des marais qui ont empêché de pousser plus loin l'exploration de son cours. Il est navigable et ses eaux limpides nourrissent d'excellents poissons.

MACQUART (Jacques-Henri), médecin français, né à Reims en 1726, mort en 1768. Il vint prendre le grade de docteur à Paris, où il se fixa, devint médecin de la Charité, censeur royal, régent de la Faculté de médecine et succéda à Barthès, en 1760, dans la rédaction du *Journal des savants.* Il a publié *Collection des thèses médico-chirurgicales sur les points les plus importants de la chirurgie* (Paris, 1757-1760, 5 vol. in-12), que Haller avait publiée en latin et que Macquart traduisit en français en y joignant des tables citées comme des modèles d'analyse et d'exactitude.

MACQUART (Louis-Charles-René), médecin français, fils du précédent, né à Reims en 1745, mort à Paris en 1818. Reçu docteur à Paris en 1770, il fit, aux frais du gouvernement, un voyage minéralogique en Allemagne. Lors de la création des écoles centrales, il fut nommé professeur d'histoire naturelle dans le département de Seine-et-Marne, et, peu après, conservateur de la bibliothèque de Fontainebleau, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. Chargé de rédiger en entier la partie relative à l'hygiène du dictionnaire de médecine de l'*Encyclopédie méthodique*, il publia ensuite à part ses articles réunis en volume sous ce titre : *Dictionnaire de la conservation de l'homme et d'hygiène* (Paris, 1800, 2 vol. in-8°). On doit encore à Macquart : *Ergo inter ossa capitis varii nisus absumuntur communicatione, vibratione, oppositione* (Paris, 1770, in-4°); *Manuel sur les propriétés de l'eau, particulièrement dans l'art de guérir* (Paris, 1783, in-8°); *Essais* ou *Recueil de mémoires sur plusieurs points de minéralogie* (Paris, 1783, in-8°).

MACQUART (Pierre-Justin-Marie), naturaliste français, né à Hazebrouck (Nord) en 1778, mort en 1855. De fort bonne heure, il s'attacha à l'étude de l'histoire naturelle, devint membre de la Société académique de Lille (1803), prit part à la fondation du musée de cette ville, et fut nommé membre associé de l'Institut. On a de lui : *Insectes diptères du nord de la France* (1828, in-8°); *Histoire naturelle des insectes diptères* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°); *Diptères exotiques nouveaux ou peu connus* (Paris, 1840 et années suiv.); *Facultés intérieures des animaux invertébrés* (Lille, 1850); les *Arbres et les arbrisseaux d'Europe et leurs insectes* (Lille, 1852).

MACQUE s. f. (ma-ke. — V. MACQUER). Massue. ‖ Vieux mot.

— Techn. Masse cannelée avec laquelle on écrase le chanvre et le lin pour isoler les fibres textiles.

— Comm. Echeveau de fil de laine dont la longueur totale est d'environ 67m,90.

MACQUÉ, ÉE (ma-ké) part. passé du v. Macquer : *Chanvre* MACQUÉ.

MACQUENOISE, plateau qui a donné son nom à un petit village du Hainaut belge, sur la frontière française, près des sources de l'Oise. Ce plateau, qui a été fouillé sur une surface de plus de 40 hectares, a été considéré par presque tous les historiens du pays comme un point de défense important. Quelques-uns ont cru qu'il avait été une immense carrière de meules. D'après l'étude du terrain, des médailles et des urnes qui y ont été trouvées, on est porté à supposer que le plateau de Macquenoise a été, antérieurement à l'époque romaine, une carrière dont les excavations ont servi ensuite de retranchements. Un seigneur du moyen âge, Jacques d'Avesnes, y fit construire, sur un amas de matériaux, un petit château fort, dont on voit encore les ruines.

MACQUER v. a. ou tr. (ma-ké. — La comparaison des formes romanes, angoumois et autres provinces, *macher*, meurtrir, provençal *macar*, *machar*, meurtrir, catalan *macar*, espagnol *machar*, portugais *maçar*, italien *maccare*, *macare*, prouve qu'il y a un radical *mac*, signifiant meurtrir, frapper, probablement identique au radical *mac* du latin *mactare*, tuer, frapper. On trouve en sanscrit la racine *makch*, frapper, battre, qui a probablement fourni toutes ces formes). Frapper violemment. ‖ Vieux mot.

— Techn. Ecraser avec la macque, en parlant du chanvre et du lin.

MACQUER (Pierre-Joseph), chimiste, né à Paris en 1718, mort dans la même ville en 1784. Reçu docteur en médecine en 1742, il ne tarda pas à laisser de côté la pratique de cet art pour se livrer tout entier à l'étude de la chimie, dont Rouelle lui avait donné les premières leçons, et dans laquelle ses travaux opérèrent une véritable révolution. Jusqu'à lui, cette science était considérée comme une branche de la pharmacie, et on ne la séparait pas de l'art de guérir. Macquer la traita comme une science complétement indépendante, et ses nombreuses découvertes ne contribuèrent pas médiocrement à ouvrir la voie aux recherches de Lavoisier, de Gay-Lussac, de Thenard, de Dumas, etc. Ce fut lui qui constata le premier, en 1746, que l'arsenic est un véritable métal, que les alcalis décolorent le bleu de Prusse, que l'alcool dissout les substances salines avec une facilité d'autant plus grande que leur acide y est moins adhérent, que les diamants ne perdent rien de leur poids lorsqu'on les calcine à l'abri du contact de l'air, et qu'ils se volatilisent lorsqu'on les calcine au contact de ce fluide. En outre, il a décrit soigneusement les propriétés de l'alumine, de la magnésie, du sulfate de chaux, du sel d'Epsom. Sur les métaux, il a fait de longues recherches : il a étudié l'oxydation de l'étain sous l'action de la chaleur, les réactions du plomb sur les sels de fer, la composition du laiton, l'oxydation de l'argent et sa combinaison avec le soufre, la volatilisation de l'or exposé au foyer de la lentille ardente de l'Académie des sciences. Un des premiers, il s'est occupé du platine, mais sans pouvoir réussir à l'isoler des métaux auxquels il est uni dans la nature. En chimie organique, il a trouvé les dissolvants du caoutchouc, la composition du lait, des excréments, les différents degrés de solubilité des sels dans l'alcool, etc. Macquer était entré, dès 1745, à l'Académie des sciences; plus tard, il fut nommé censeur royal, succéda à Bourdelin comme professeur de chimie au Jardin du roi, et fut chargé par Louis XV de diriger les travaux de la manufacture de porcelaine de Sèvres, qui lui dut d'importantes améliorations. Il mourut après de longues souffrances, dont les causes ne purent être bien connues de son vivant; aussi recommanda-t-il que son corps fût ouvert après sa mort, afin que l'étude de sa maladie servît à la médecine. Cette dernière volonté fut suivie; on lui trouva l'aorte ossifiée et les cavités du cœur pleines de concrétions pierreuses. On a de ce savant chimiste les ouvrages suivants : *Eléments de chimie théorique* (Paris, 1749, in-12); *Eléments de chimie pratique* (1751-1756, 2 vol. in-12); *Plan d'un cours de chimie expérimentale et raisonnée*, avec Baumé (1757, in-12); *Pharmacopæa Parisiensis* (1758, in-4°); *Formulæ medicamentorum magistralium* (1763, in-4°); l'*Art de la teinture en soie* (1763, in-fol.); *Dictionnaire de chimie, contenant la théorie et la pratique de cet art* (1766, 2 vol. in-8°); *Manuel du naturaliste*, avec Duchesne (1771, in-8°). Il avait, en outre, rédigé, de 1768 à 1776, la partie du *Journal des savants* concernant la médecine et la chimie, et fourni plusieurs mémoires remarquables au *Recueil de l'Académie des sciences*.

MACQUER (Philippe), écrivain, frère du précédent, né à Paris en 1720, mort en 1770. Il devint avocat au parlement; mais la faiblesse de sa santé le contraignit bientôt à quitter cette profession, et il ne s'occupa plus que de travaux d'histoire et de littérature. Il a laissé plusieurs compilations qui se recommandent par l'exactitude des recherches et la clarté du style. En voici les titres : *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique jusqu'en* 1700 (Paris, 1751, 2 vol. in-8°), ouvrage dont la 3e édition, publiée par Dinouart (1768, 2 vol.), fut mise à l'index à Rome, à cause des additions et des changements qu'y avait faits l'éditeur; *Annales romaines* (Paris, 1756, in-8°); *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne et de Portugal* (Paris, 1759-1765, 2 vol. in-8°); ce livre avait été commencé par le président Hénault, qui chargea Macquer de le continuer. Ce dernier a, en outre, été l'un des principaux auteurs du *Dictionnaire des arts et métiers* (1766, 2 vol. in-8°) et de la traduction de la *Syphilis* de Fracastor (1753, in-12).

MACQUEREAU (Robert), historien français, né à Valenciennes. Il vivait au XVIe siècle, et il écrivit des chroniques dont la première partie fut publiée par l'abbé Paquot sous ce titre : *Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au* 5 *juin* 1527 (Louvain, 1765), et la seconde, précédée d'une préface de J. Barrois, parut sous ce titre : *Histoire générale de l'Europe durant les années* 1527-1529 (Paris, 1841).

MACQUERIE s. f. (ma-ke-rî). Techn. Veine de matière étrangère, qui coupe une ardoisière du sud au nord.

MACQUEVIN s. m. (ma-ke-vain). Sorte de liqueur composée de vin cuit et d'eau-de-vie : *Le* MACQUEVIN *est une eau-de-vie bâtarde qui fait les délices de la campagne.* (F. Guillermet.)

MACQUINIS, la plus puissante et la plus nombreuse tribu de la nation des Betjouanas, dans la Cafrerie. On croit que le pays qu'elle habite confine, vers l'E., au Sofala. Commerce de fer et de cuivre; les Macquinis échangent ces métaux, travaillés en coutellerie, aiguilles, boucles d'oreilles, bracelets, etc., contre du bétail et de l'ivoire.

MACR, préfixe. V. MACRO.

MACRA, ancien nom de la rivière MAGRA, en Italie.

MACRACANTHE adj. (ma-kra-kan-te — du préf. *macr*, et du gr. *akantha*, épine.) Bot. Qui a de longues épines : *Lonicère* MACRACANTHE. *Mélocactus* MACRACANTHE.

— Entom. Qui a un long aiguillon : *Plectane* MACRACANTHE.

MACRADÈNE adj. (ma-kra-dè-ne — du préf. *macr*, et du gr. *adên*, glande). Bot. Qui a de grosses glandes.

MACRADÉNIE s. m. (ma-kra-dé-nî — rad. *macradène*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, qui croissent dans les Antilles.

MACRANTHE adj. (ma-kran-te — du préf. *macr*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, qui habitent la Cochinchine.

— **Encycl.** Les *macranthes* sont des plantes à tiges volubiles, portant des feuilles alternes, composées de trois folioles ovales, menues, munies de stipules filiformes. Les fleurs, portées sur des pédoncules axillaires, sont nombreuses, blanches, généralement grandes, d'où le nom scientifique du genre. Les fruits sont des gousses ou légumes, renfermant des graines ovoïdes. Ces végétaux habitent l'Inde, la Cochinchine et les régions voisines. On mange leurs cosses fraîches, comme chez nous les haricots. Ils sont peu connus en Europe, et c'est à peine si on les trouve dans les jardins botaniques. Il est vrai que nous avons des plantes qui les remplacent avec avantage; ils mériteraient pourtant d'être propagés comme végétaux d'ornement.

MACRANTHÈRE s. m. (ma-kran-tè-re — du préf. *macr*, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofularinées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

MACRASPIDE s. m. (ma-kra-spi-de — du préf. *macr*, et du gr. *aspis*, écusson). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, comprenant une trentaine d'espèces américaines.

— pl. Tribu d'insectes lamellicornes, ayant pour type le genre macraspide.

MACRAUCHÉNIE s. f. (ma-krô-ké-nî — du préf. *macr*, et du gr. *auchên*, cou). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, établi pour des ossements trouvés en Patagonie.

— **Enclycl.** Cet animal réunit à un degré remarquable les formes des chameaux et celles des paléothériums. La tête n'est pas encore connue; mais de nombreuses vertèbres et des os des membres permettent de se faire une idée assez juste de l'ensemble du squelette, et quelques dents ont pu être étudiées. Les vertèbres sont très-analogues à celles du lama; allongées comme dans cet animal, elles ont dû former un cou grêle et élancé, et porter sans doute une tête relativement légère et dépourvue de trompe. Les membres, dans leurs parties supérieures, présentent des analogies avec les ruminants par leur radius soudé intimement au cubitus, et par leur péroné uni au tibia; les pieds ont, au contraire, tous les caractères des pachydermes. Les os du métacarpe sont distincts, et portent trois doigts presque égaux, terminés par de petits sabots arrondis. Les dents, dont on ne connaît que quelques molaires, montrent des analogies avec les paléothériums. La dernière inférieure manque du troisième lobe, et les prémolaires sont plus simples. La seule espèce connue, la *macrauchenia patagonica*, a été trouvée en Patagonie, et égalait en taille les rhinocéros et les hippopotames de nos jours.

MACRE s. f. (ma-kre). Bot. Genre de plantes, de la famille des trapées, comprenant cinq ou six espèces : *Les graines de la* MACRE *produisent une farine nutritive.* (Le Maout.)

— Entom. Espèce de papillon.

— **Encycl.** Bot. Les *macres* sont des plantes aquatiques, à feuilles supérieures rhomboïdales, disposées en rosettes. Les fleurs, qui sont axillaires, présentent un calice persistant, à limbe divisé en quatre lobes; une corolle à quatre pétales; quatre étamines à filets subulés; un ovaire semi-infère, surmonté d'un style que termine un stigmate discoïde, épais, glanduleux, bilobé. Le fruit est une sorte de noix à péricarpe ligneux, uniloculaire et monosperme par avortement; l'embryon, dépourvu d'albumen, a deux cotylédons épais et farineux. La germination de ces plantes offre quelque analogie avec celle des monocotylédones. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent les eaux douces de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique.

La *macre* commune, appelée aussi châtaigne d'eau, cornuelle, écharbot, truffe d'eau, etc., a une végétation assez particulière, qui l'a fait regarder par les auteurs, tantôt comme annuelle, tantôt comme vivace. Ses racines sont fibreuses, traçantes ou nageantes; sa tige grêle s'allonge en raison de la profondeur des eaux où elle croît, et porte des feuilles qui affectent deux formes et deux dispositions distinctes : les unes, constamment plongées dans l'eau, sont opposées, écartées, sessiles et découpées en nombreuses lanières d'une extrême ténuité; les autres, flottantes et étalées à la surface, sont alternes, très-rapprochées, réunies en rosettes, rhomboïdales, dentées sur les bords et portées sur de longs pétioles renflés et vésiculeux à leur partie moyenne. A l'aisselle de ces feuilles naissent des fleurs blanches, petites et solitaires, auxquelles succèdent des fruits bruns, à enveloppe ligneuse, armés de quatre cornes, rappelant par l'aspect une chausse-trape, et renfermant une amande farineuse et comestible. Les fleurs apparaissent au commencement de l'été, et la maturité des fruits a lieu à l'automne.

La *macre* se trouve dans l'Europe centrale et méridionale, et jusqu'en Egypte; elle habite surtout les eaux stagnantes. Cette plante n'est pas dépourvue d'agrément; ses rosettes de feuilles d'un vert gai s'étalent gracieusement à la surface des eaux, et fournissent un abri aux poissons et aux autres animaux qui habitent les étangs. Darwin, dans son poëme des *Amours des plantes*, lui a consacré quelques vers, dont voici la traduction :

« Une nymphe amphibie, la modeste Trapa, élève au-dessus du Nil sa tête couronnée de perles. Les charmes de la beauté décorent son visage vermeil et son sein virginal; mais le bas de son corps est couvert d'écailles nombreuses et terminé par d'agiles nageoires : elle les cache avec soin, et s'avance doucement en étendant ses bras sur le fleuve, dont les flots amoureux soulèvent ses tresses d'or et caressent son cou d'ivoire. Quatre néréides enchantées bondissent autour de leur reine, ou la suivent le long du courant. Tantôt, s'élançant gaiement dans l'air, elles le frappent de leurs ailes humides; tantôt, plongeant dans le fond des eaux, elles y tracent un sillon d'écume : on les voit s'élever, s'abaisser, s'approcher, s'éloigner, se jouer sur les vagues et dans les airs, incliner leur tête, faire briller leurs yeux de diamant, et, changeant sans cesse de couleur, dans leurs mouvements rapides, réfléchir tous les rayons du soleil. »

Depuis longtemps on s'est occupé d'assainir et de mettre en valeur les eaux stagnantes, qui couvrent à la surface du sol des étendues considérables, souvent aussi insalubres qu'improductives. Entre autres moyens, on a proposé la culture des végétaux aquatiques. La plante qui nous occupe est d'autant plus intéressante sous ce rapport, qu'elle donne des produits assez importants, avec une culture des plus faciles et des moins dispendieuses.

Les eaux dans lesquelles on veut propager la *macre* doivent, autant que possible, avoir une profondeur de 0m,35 à 1 mètre; on se contente d'y jeter quelques fruits aussitôt qu'ils sont mûrs. Les graines ne tardent pas à germer, et la plante se propage si bien que, dès qu'elle a pris en quelque sorte possession d'un étang, elle ne demande plus aucun soin. Les produits sont plus abondants si les eaux reposent sur un fond limoneux; cette abondance augmente d'ailleurs en raison directe de la température moyenne de la localité. La récolte se fait vers le milieu de l'automne; mais il faut bien saisir le moment de la maturité des fruits; si l'on tarde trop, les fruits se détachent, tombent au fond de l'eau et sont perdus en partie; on assure même qu'ils diminuent alors de qualité. Pour faire cette récolte, on entre dans l'eau et on tire les plantes sur le bord à l'aide de perches munies de crochets; on détache ensuite les fruits. Quelquefois même, quand les eaux sont profondes, on ne peut faire la récolte qu'en bateau. Il faut, dans tous les cas, réserver quelques pieds pour repeupler la pièce d'eau, à moins qu'on ne veuille la réensemencer artificiellement. Les fruits peuvent se conserver pendant assez longtemps, si on les tient dans une eau fréquemment renouvelée.

L'amande de la *macre* a une saveur très-agréable, qui rappelle celle de la châtaigne et de la noisette. Dans certains pays, notamment dans l'ouest de la France et les contrées du midi de l'Europe, on en fait une grande consommation. On la mange crue, cuite dans l'eau ou sous la cendre, ou torréfiée; on en fait aussi d'excellentes bouillies. On peut la faire entrer dans la confection du pain, mais en petite quantité; car, bien que riche en sucre et en fécule, elle n'est guère susceptible de fermenter. D'après Pline et Dioscoride, les Thraces fabriquaient avec ce fruit une assez bonne sorte de pain. Les tiges et les feuilles peuvent être données aux animaux domestiques, surtout aux cochons, ou bien être converties en engrais. La *macre* a joui d'une certaine réputation dans l'ancienne médecine; le fruit, qui est rafraîchissant, passait pour arrêter les hémorragies; les feuilles étaient réputées résolutives et astringentes; le suc était employé pour les ophthalmies; la décoction dans du vin miellé était regardée comme dentifrice. Malheureusement, l'expérience n'a pas confirmé ces belles propriétés.

La *macre* bicorne, appelée *ling* par les Chinois, se distingue aisément de la précédente par la forme bizarre de son fruit, qui ressemble à une tête de bœuf armée de ses deux cornes. Robert Fortune en a observé trois variétés bien distinctes, dont une qui donne un fruit d'une belle couleur rouge. Les Chinois ont mis cette plante en culture réglée. Ce sont les femmes et les enfants qui sont chargés de la récolte, ou mieux, de la pêche de ses fruits; pour cela, ils naviguent sur les lacs dans de petits batelets de forme circulaire, à peu près comme nos cuviers à lessive. Au fait, comme le remarque R. Fortune, on ne saurait imaginer rien de plus convenable pour ce genre de travail que ces singulières embarcations, qui, assez vastes pour contenir à la fois le pêcheur et tout le produit de sa pêche, se dirigent doucement au milieu de toutes les plantes sans les briser.

T. de Berneaud ajoute, en parlant de cette plante : « Dans plus d'un pays, elle a été du plus grand secours durant les désastreuses années de disette réelle. Son amande, fort saine, peut se conserver plus de six mois et servir d'aliment. Les Chinois la mangent dès qu'elle a atteint sa maturité parfaite; sèche et réduite en farine, ils en font une très-bonne bouillie, surtout quand on y mêle de la farine de froment; confite au four, au sucre ou au miel, elle figure sur toutes les tables. Quand la récolte est très-abondante, ces peuples donnent aux oiseaux de basse-cour la *macre*, qui les engraisse promptement et imprime à leur chair un goût exquis. »

MACREADY (William-Charles), célèbre tragédien anglais, né à Londres le 3 mars 1793, mort en 1873. Son père faisait partie de la compagnie de Covent-Garden, en même temps qu'il dirigeait une troupe de province et une agence dramatique. Destiné au barreau, il entra au séminaire de Rugby-School. Mais la position de son père s'embarrassant, le jeune élève, qui s'était attiré une certaine réputation de savoir et d'intelligence, tourna ses vues vers le théâtre, refusant le concours que lui offraient des amis pour achever à Oxford une éducation commencée d'une façon brillante. Il n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il débuta par le rôle de Roméo à Birmingham. Ses succès dans ce rôle furent décisifs; il parcourut avec le même bonheur Liverpool, Dublin, Bath et Newcastle. Appelé au théâtre de Covent-Garden, il y débuta, le 16 septembre 1816, par le rôle d'Oreste dans la *Mère malheureuse*, et parut ensuite dans Mantevoli de l'*Amant italien*, Gambia de l'*Esclave*, Pescara de l'*Apostat*. Malgré l'immense talent qu'il déploya dans ces diverses créations, il ne parvenait pas cependant à se faire une place auprès de Kean, Kemble et Young, alors dans tout l'éclat de leur célébrité. On lui refusait en outre obstinément l'interprétation des œuvres de Shakspeare. Ce refus tomba bientôt devant ses succès, et il put jouer enfin *Hamlet*, *Macbeth* et *Richard III*. *Rob-Roy*, *Virginius* et *Caïus Gracchus* lui offrirent bientôt l'occasion de s'élever au sublime de son art. En 1823, il fit partie de la troupe de Drury-Lane. Un instant, il sembla rétrograder. Sa manière parut affectée; il chercha des effets frappants et originaux. Ses fréquentes excursions en province l'amenèrent à renoncer à l'étude des personnages héroïques et l'affermirent dans une sorte de mauvais goût: Bientôt, cependant, la critique ayant sévèrement blâmé l'abus qu'il faisait de ses heureuses dispositions, il ne tarda pas à réformer son jeu, abandonna l'affectation et le charlatanisme des moyens pour la simplicité et la noblesse; cette réforme lui mérita un brillant succès à Paris, où il vint à deux reprises avec la troupe anglaise (1822 et 1828). Dans l'intervalle il avait entrepris, mais sans succès, de lutter à Londres avec les théâtres royaux en organisant une troupe rivale, et il était allé, en 1826, donner des représentations en Amérique. Peu populaire encore à cause de l'extrême réserve qu'il apportait dans le choix de ses liaisons, vivant d'ailleurs au sein de sa famille et consacrant tous ses loisirs aux études littéraires, il ne pouvait espérer de partisans dans la foule. Cependant Young, avancé en âge, ne savait plus rien créer, et Kean était trop épuisé pour étudier de nouveaux rôles. L'art tragique, en Angleterre, allait donc reposer principalement sur Macready. Macready n'avait ni la grâce ni la majesté de Kemble, dit un écrivain anglais, mais il le surpassait en chaleur et en pathétique; il n'avait pas de Kemble la malice infernale, mais il l'égalait au moins dans l'expression des sentiments nobles. Un second voyage que fit cet acteur aux Etats-Unis fut interrompu, à New-York, d'une façon tragique : une rixe, suscitée, assure-t-on, par la jalousie d'un acteur américain, et dans laquelle la force armée dut intervenir, coûta la vie à une trentaine de personnes. De retour à Londres, Macready parut encore de temps en temps à Hay-Market; mais forcé bientôt de prendre sa retraite par suite du mauvais état de sa santé, il quitta définitivement la scène le 8 février 1851, ne voulant pas, dit-il, donner en spectacle la faiblesse d'un vieillard, et préférant laisser ses admirateurs sous l'impression de sa puissance dramatique. « Entre les successeurs de Kean, disait G. Planche en 1835, le plus illustre est à coup sûr Macready. Mais quelle différence, quel immense intervalle entre Kean et Macready! Jamais deux esprits plus contraires, plus éloignés l'un de l'autre, n'ont paru sur la scène. De Kean à Macready, il y a toute la distance qui sépare l'inspiration de l'habileté. Le talent de Macready conviendrait beaucoup mieux à la tragédie qu'au drame. Il est trop dédaigneux et trop sévère pour se plier aux détails de la réalité. Amoureux avant tout de la beauté linéaire, Macready représenterait dignement les héros de Sophocle. Il excelle à relever par la pureté de ses attitudes les sentiments d'une expression simple. Il sait donner, par son geste, une valeur inattendue aux paroles qui, sans cela, passeraient inaperçues. Il se complaît dans la majesté de sa pantomime et répudie comme indignes de lui les mouvements hâtés, dont le drame ne peut se passer... Une telle nature serait à l'aise dans la tragédie grecque, car Sophocle et Phidias ont traité la *parole* humaine et le marbre de Paros avec la même dignité... Macready, confronté avec ses contemporains, semble une exception singulière. Il ne relève d'aucun de ceux qui l'entourent. Pour le bien comprendre et pour l'apprécier avec justice, il faut le comparer à l'antiquité, car c'est dans l'antiquité seulement qu'on retrouve le type sur lequel Macready semble s'être modelé. » On comprendra aisément, après cette citation, que Macready ait toujours eu pour les rôles de Sheridan Knowles une prédilection particulière. Ne pouvant jouer ni Sophocle ni Corneille, il devait nécessairement préférer les ouvrages dramatiques qui, sans se rapprocher de ces deux types immortels, s'éloignent décidément de Shakspeare. Dans l'impossibilité où il était de naturaliser la simplicité de la pantomime antique sur le drame varié, hardi, éclatant et énergique de Shakspeare, il prit la tragédie de Sheridan Knowles comme un manteau ample et flottant qu'il drapait sur son épaule, qu'il élargissait ou resserrait à son aise. Avec ce poëte qui, par lui-même, n'a qu'une valeur insignifiante, il a pu agir librement, prendre le scénario comme un canevas sur lequel on brode selon sa fantaisie. Loin de se dévouer au poëte pour le traduire, il le prenait à son service comme un mouton docile dont il pouvait hâter ou ralentir le pas, sans contrarier son invariable amour des lignes simples et harmonieusement ordonnées. Ainsi a-t-il fait de *Virginius*, son triomphe, de *Caïus Gracchus* et de *Guillaume Tell.* Nous citerons encore, parmi les rôles abordés par Macready, *Othello* et *Mirandola.* Cet acteur a fait représenter, le 20 mai 1814, au théâtre de Newcastle, un drame dont le sujet était tiré de *Rob-Roy*, de Walter Scott, et dans lequel il remplissait lui-même le rôle principal.

MACRÉE s. f. (ma-kré). Bot. Syn. de VIVIANIE.

MACRET (Charles-François-Adrien), graveur français, né à Abbeville en 1750, mort à Paris en 1783. Elève de Dupin et de Lebas, il devint un graveur habile et exécuta un assez grand nombre de planches estimées, parmi lesquelles nous citerons : les *Prémices de l'amour*, d'après Gonzalès; les *Réceptions de Voltaire et de J.-J. Rousseau aux champs Elysées*, d'après Moreau; le *Chirurgien de campagne*, etc.

MACREUSE s. f. (ma-kreu-ze. — L'origine de ce mot n'est pas connue; Scheler dit que probablement il est de la même provenance que *maquereau*, à cause de la bigarrure du plumage). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des canards : *L'ignorance où l'on a été longtemps sur l'origine des* MACREUSES *les a fait considérer comme un aliment maigre.* (Bouillet.) *Les* MACREUSES *ont, comme les pétrels, la singulière faculté de courir sur les vagues.* (Gerbe.) *Dans les marais Pontins, on trouve des canards et des sarcelles, sans compter les* MACREUSES, *les rougeots, les grèbes, les échassiers.* (L. Viardot.) ‖ Nom donné abusivement, dans le Midi, à la foulque macroule. ‖ *Double macreuse,* Autre espèce de canard.

— Fam. *Avoir du sang de macreuse dans les veines*, Etre d'un tempérament excessivement froid, le sang de macreuse ayant passé autrefois pour être complétement froid.

— **Encycl.** Les *macreuses*, longtemps confondues avec les canards, en diffèrent cependant, sinon par leurs caractères physiques et leurs mœurs générales, du moins par quelques-unes de leurs habitudes. Leur vol est mou, lourd, très-court, et si bas, qu'elles rasent toujours la surface de l'eau. Comme les pingouins, les macareux et autres oiseaux également mal conformés pour le vol et la marche, les *macreuses* sont des plongeuses de premier ordre; elles peuvent rester longtemps sous l'eau et descendre jusqu'à 10 mètres de profondeur, dans les bas-fonds de la mer, où elles vont chercher dans le sable les petits mollusques dont elles se nourrissent. Les *macreuses* arrivent chez nous poussées par les vents du nord et du nord-ouest, de novembre en fevrier; en mars et avril, elles regagnent les régions polaires, où elles se reproduisent. C'est pendant le séjour qu'elles font sur nos côtes (celles de Picardie surtout) qu'on en fait une chasse destructive, au moyen de filets qu'on tend entre deux eaux au-dessus des bancs formés par les coquillages dont elles se nourrissent.

On sait que la chair de *macreuse*, autrefois considérée comme maigre, pouvait être mangée en carême. Ce singulier privilége provenait de l'erreur dans laquelle on était plongé relativement à l'origine de ces oiseaux. On les voyait apparaître tout à coup par bandes innombrables à la surface des eaux, et, l'amour du merveilleux aidant, on se figura qu'ils naissaient des fruits d'un arbre, de bois pourri, des mousses marines, de certains coquillages ou de telle autre matière flottant sur la mer. Du Bartas, dans son poëme sur la *Création du monde*, exprime ainsi cette croyance naïve :

Dieu, non content d'avoir infus en chaque espèce
Une engendrante force, il fit par sa sagesse
Que, sans nulle Vénus, des corps inanimés
Maints parfaits animaux ça bas fussent formés.
Ainsi le vieil fragment d'une barque se change
En des canards volans, ô changement étrange !
Même corps fut jadis arbre verd, puis vaisseau,
Naguère champignon et maintenant oyseau.

On comprend que la croyance à une semblable origine était de nature à rassurer les consciences les plus timorées; aussi fallut-il que le pape Innocent III formulât une défense expresse qui plaçait la chair de *macreuse* parmi les viandes défendues, et encore ce fut en vain qu'il lança ses foudres prohibitives. Bien plus, lorsqu'on sut plus tard, d'après les récits des navigateurs, que les *macreuses* avaient une origine identique à celle de tous les autres oiseaux, on chercha d'autres raisons pour motiver le maintien des anciens règlements. L'Eglise, dans ce but, insinua que le sang des *macreuses* était froid; on alla jusqu'à prétendre que leur graisse ressemblait à l'huile des poissons, et l'on continua, la chose dure même encore, à manger en carême non-seulement la *macreuse*, mais encore divers autres oiseaux aquatiques (oie bernache, certaines espèces de canards, foulque, sarcelle, poule d'eau, etc.), qu'on feignait et qu'on feint de confondre avec le genre au sujet duquel le privilége avait été accordé par les conciles.

Citons, parmi les espèces de ce genre : la *macreuse* double, à plumage noir, avec un miroir blanc sur l'aile; la *macreuse* commune, entièrement noire; la *macreuse* à large bec, avec deux protubérances osseuses à côté du bec; la *macreuse* à face blanche; enfin la petitre *macreuse*, d'un noir fuligineux. Les deux premières de ces espèces sont de passage périodique sur les côtes de la France, de l'Angleterre et de la Hollande.

MACRIEN ou **MACRIN** (M. Fulvius MACRIANUS), l'un des trente tyrans qui s'élevèrent dans l'empire sous Gallien. D'un rang obscur, il s'était élevé aux premières dignités militaires par son courage et par sa haute capacité. Lorsque Valérien partit pour aller faire sa malheureuse expédition contre les Perses, ce fut à Macrien qu'il confia l'administration de l'empire. Pendant que Gallien, indifférent sur le sort de son père, fait prisonnier par Sapor, s'abandonnait à d'infâmes plaisirs, Macrien réunit les débris des troupes vaincues, les souleva contre Gallien, se fit proclamer empereur en Syrie, donna à ses deux fils, Macrien et Quietus, le titre de Césars, chargea ce dernier de diriger les affaires de l'Orient, puis, accompagné de son autre fils, il passa en Illyrie, où il fut vaincu par Domitien, lieutenant d'Auréole (261). Il se fit donner la mort sur le champ de bataille par les officiers qui l'entouraient.

MACRIN (M. Opelius MACRINUS), empereur romain, né à Césarée (Numidie) en 164, mort en 218. Il était de basse extraction, et, si l'on en croit Capitolin, il fut successivement gladiateur, espion en Afrique, greffier, avocat du fisc, puis il entra dans la maison impériale, sous Septime-Sévère, y remplit plusieurs postes de confiance, et fut nommé préfet du prétoire par Caracalla. Irrité des railleries de ce prince, qui le traitait de lâche et d'efféminé, et craignant pour sa vie, il gagna, dit-on, le centurion Martial, par qui Caracalla fut poignardé (8 avril 217), et, trois jours après, il était proclamé empereur. Pour gagner les troupes, il leur fit payer leur solde arriérée; pour se concilier la faveur du peuple, il abolit toutes les taxes illégales, et annonça son intention de ne point répandre le sang innocent, de régner par la douceur et de faire revivre les temps de la république. Mais la paix honteuse qu'il conclut avec les Parthes, la vie efféminée qu'il mena à Antioche, indisposèrent contre lui le peuple et l'armée. Une légion d'Emèse ayant proclamé Héliogabale empereur, son exemple devint contagieux. Les troupes envoyées par Macrin contre Héliogabale vinrent grossir celles de ce dernier. L'empereur se décida alors à aller en personne combattre son compétiteur. Pendant la bataille, qui s'engagea non loin d'Antioche, Macrin abandonna lâchement ses soldats. Il fut poursuivi, atteint en Cappadoce, et tué après un règne de quatorze mois. Son fils Diaduménien, à qui il avait donné le titre de César, périt en même temps que lui.

MACRIN, poëte latin moderne, dont le véritable nom était **Jean Salmon**, né à Loudun en 1490, mort dans la même ville en 1557. Il fut chargé de l'éducation de Claude et d'Honoré de Savoie, puis devint, grâce à la protection du cardinal du Bellay, valet de chambre de François Ier. Ses poésies, très-estimées de son temps, et qui lui firent donner le surnom d'**Horace français**, consistent en odes, élégies, hymnes et poëmes.

MACRINE (sainte), sœur de saint Grégoire de Nysse et de saint Basile, morte en 379. Elle embrassa la vie religieuse dans un monastère du Pont, et devint très-savante dans l'interprétation de l'Ecriture sainte. Saint Grégoire de Nysse a écrit sa vie dans une lettre adressée au solitaire Olympe, et il la fait intervenir dans un dialogue intitulé : *De l'âme et de la résurrection.* Sainte Macrine est honorée le 29 juillet.

MACRINO D'ALBA (Gian-Giacomo FAVA, dit), peintre italien, né à Alladio, près d'Alba, vers 1460, mort à Pavie vers 1520. Il étudia la peinture à Milan, puis se rendit à Rome. Les œuvres de cet artiste rappellent la manière de Léonard de Vinci. Elles sont remarquables par l'élégance et la distinction des types, la finesse et la suavité de la couleur, le beauté et le fini d'exécution des extrémités, l'habile agencement des draperies. Parmi les plus beaux tableaux de Macrino, nous citerons : *Saint François stigmatisé*, où l'on trouve représenté le Colisée; la *Madone entre sainte Anne et saint Joseph*, au palais d'Alba; le *Christ mort soutenu par la Vierge, saint Jean et un chartreux;* la *Vierge des sept douleurs;* une *Vierge glorieuse*, son chef-d'œuvre, à la Chartreuse d'Asti; la *Vierge dans une gloire*, tableau daté de 1496, et la *Résurrection de Jésus-Christ*, à la Chartreuse de Pavie.

MACRIS, un des noms de l'EUBÉE.

MACRIS, fille d'Aristée. Elle habitait l'île d'Eubée lorsque Mercure vint la charger de nourrir le jeune Bacchus. Junon l'ayant alors, pour ce fait, menacée de sa colère, elle s'enfuit dans l'île de Phéacie, où elle fut bien accueillie par les habitants.

MACRIZI (Ahmed AL-), célèbre écrivain arabe. V. MAKRIZI.

MACRO ou **MACR**, préfixe qui signifie *long* ou *grand* et qui vient du gr. *makros*, du même radical que le sanscrit *mahat*, le grec *megas*, le latin *magnus*, le gothique *mikils*, et le lithuanien *macnus,* savoir, la racine sanscrite *mah*, croître, prévaloir. ‖ On dit *macro* devant les consonnes et *macr* devant les voyelles.

MACROBE adj. (ma-kro-be — du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie). Qui vit longtemps. ‖ Mot employé par Rabelais.

MACROBE ou **MACROBIUS**, écrivain ecclésiastique qui vivait en Afrique au IVe siècle de notre ère. Il était prêtre catholique lorsqu'il adopta l'hérésie des donatistes. Il se rendit alors à Rome, où il remplit secrètement les fonctions d'évêque de sa secte. On a de lui une lettre intitulée *De passione Maximiani et Isaaci donatistorum*, laquelle a été publiée dans les *Analecta* de Mabillon.

MACROBE (Ambrosius Aurelius Theodosius MACROBIUS, dit), philosophe, philologue et homme politique du Bas-Empire, né dans le courant du IVe siècle de notre ère, probablement, dans l'île de Sicenus, une des Sporades, mort après l'an 422. Son nom de Macrobe ne paraît être qu'un surnom. On ne sait rien de sa vie privée, sinon qu'il fut consul et occupait en 422, à la cour de Théodose le Jeune, la charge de grand maître de la garde-robe (*præfectus sacri cubiculi*). Il était resté païen. On possède de lui : *In somnium Scipionis expositio*, commentaire philosophique et philologique sur le *Songe de Scipion*, de Cicéron; *Saturnalium libri septem*, œuvre considérable à laquelle il doit sa réputation d'écrivain et la place qu'il tient dans la littérature classique; les *Saturnales* ont été imprimées pour la première fois à Venise en 1472 (in-fol.); l'édition aldine de 1528 (1 vol. in-8o) est assez estimée; *De differentiis et societatibus græci latinique verbi*, dont l'édition princeps est de Paris (1583, in-8o, chez Henri Estienne).

Il ne nous reste que sept livres des *Saturnales,* sorte de dialogue dans le goût du *Bouquet des sept sages*, de Plutarque. C'est, en somme, une sorte de rapsodie sans méthode et sans grande valeur littéraire ou philosophique; mais on y trouve des renseignements d'un haut intérêt sur les mœurs des Romains et sur certains personnages de l'antiquité.

Le *Commentaire sur le songe de Scipion* a, sans contredit, plus d'importance que les *Saturnales*, au point de vue philosophique. On sait que l'opuscule de Cicéron n'est qu'un fragment de la *République*, du même auteur. Macrobe compare les idées exposées par Cicéron, dans sa *République*, avec celles de Platon dans l'ouvrage du même nom. Il trouve l'occasion de parler de morale, de mathématiques, d'astronomie, de la plupart des sciences philosophiques. On trouve dans le commentaire de Macrobe une analyse exacte des sentiments de Platon et d'Aristote sur la nature de l'âme, puis une dissertation sur la mort. Il y a deux morts, suivant Macrobe : l'une consiste dans la séparation de l'âme et du corps; il rejette, à ce propos, la doctrine du suicide, si répandue parmi les philosophes de son époque; l'autre mort consiste dans le triomphe de l'âme sur les sens. Tous les efforts de la sagesse humaine doivent tendre à ce but. Macrobe rapporte ensuite la plupart des opinions qui avaient cours dans le monde ancien sur la nature de l'âme; il constate avec plaisir que la plupart s'accordaient à dire que l'âme est une substance spirituelle et immortelle. Au chapitre XII du second livre, il émet l'avis que l'humanité véritable se résume dans l'existence des âmes, qui sont des étincelles de la divinité. Il résume ainsi son travail : « La philosophie comprenant trois parties, la physique, la morale et la théorie rationnelle (ou science des choses métaphysiques), Cicéron, dans ce songe, n'en a omis aucune. En effet, ses exhortations à la vertu, à l'amour de la patrie, au mépris de la vaine gloire, sont-elles autre chose qu'une théorie morale? Lorsqu'il parle de la disposition des sphères, de la grandeur des astres, de la puissance dominante du soleil, des cercles célestes, des zones terrestres, des espaces occupés par l'Océan et des secrètes harmonies du monde, il nous découvre les mystères de la physique. Enfin, lorsqu'il discute sur le mouvement et l'immortalité de l'âme, dans laquelle il n'y a rien de corporel, rien de sensible, et dont l'essence ne peut être perçue que par la raison seule, il s'élève aux plus grandes hauteurs de la théorie rationnelle. On peut déclarer, par conséquent, qu'il n'y a rien de plus parfait que cet ouvrage, qui renferme la philosophie entière. » On voit que Macrobe ne poussait pas bien loin ses prétentions philosophiques.

Du troisième livre de Macrobe, *Traité des différences...*, il ne nous reste qu'un abrégé que quelques-uns attribuent à Jean Scot Erigène. Ses œuvres complètes ont été traduites en français par M. du Rosoy (Paris, 1826-1827, 2 vol. in-8o).

MACROBIE s. f. (ma-kro-bî — du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie). Longue vie : MACROBIE, *c'est la vie prolongée au delà du terme ordinaire.* (Moreau-Christophe.)

MACROBIEN, IENNE adj. (ma-kro-biain, iè-ne — du préf. *macro*, et du gr. *bios,* vie). Qui vit longtemps.

MACROBIENS, en latin *Macrobii,* c'est-à-dire qui ont une longue vie, peuples fabuleux de l'antiquité, placés par les anciens tantôt dans le pays de Méroé, tantôt sur la côte occidentale de l'Afrique. Les Macrobiens, disait-on, vivaient mille ans et jouissaient d'une jeunesse perpétuelle. Onomacrite affirme même qu'ils ne mouraient pas.

MACROBIOTE s. m. (ma-kro-bi-o-te — du préf. *macro*, et du gr. *bios*, vie). Zool. Nom proposé pour des animaux microscopiques, précédemment connus sous le nom de TARDIGRADES, et qui vivent dans la mousse et la poussière des toits : *De même que les autres tardigrades, les rotifères, etc., les* MACROBIOTES *ont la faculté de résister sans péril à une longue dessiccation, et de continuer à vivre, quand la pluie vient de nouveau humecter leurs organes.*

MACROBIOTIQUE s. f. (ma-kro-bi-o-ti-ke — du préf. *macro,* et du gr. *bios*, vie). Méd. Art de prolonger la vie par l'observation de certaines règles hygiéniques.

MACROBITE adj. (ma-kro-bi-te — rad. *macrobie*). Qui vit longtemps : *Homme* MACROBITE. *Femme* MACROBITE.

— Substantiv. : *Un* MACROBITE. *Une* MACROBITE.

MACROBOTRYTE adj. (ma-kro-bo-tri-te — du préf. *macro*, et du gr. *botrus*, raisin). Bot. Dont les fleurs ou les fruits sont disposés en longues grappes.

MACROBRANCHE adj. (ma-kro-bran-che — du préf. *macro*, et de *branchies*). Ichthyol. Qui a de longues branchies.

MACROCALICÉ, ÉE adj. (ma-kro-ka-li-sé — du préf. *macro,* et de *calice*). Bot. Qui a un long calice.

MACROCARPE adj. (ma-kro-kar-pe — du préf. *macro*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui a de longs fruits.

— s. m. Genre d'algues marines, syn. d'ECTOCARPE.

MACROCÉPHALE adj. (ma-kro-sé-fa-le — du préf. *macro*, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a une grande tête : *Les nations polaires sont* MACROCÉPHALES *sans être plus policées.* (Virey.)

— Mamm. *Cachalot macrocéphale*, Le plus grand des cachalots, celui dont le crâne contient, dans sa partie supérieure, la matière grasse connue sous le nom impropre de blanc de baleine : *Le* CACHALOT MACROCÉPHALE *ne le cède en masse qu'à la baleine franche, dont il est le rival.* (Gérardin.)

— Bot. Se dit des semences dont les cotylédons sont soudés sur un corps beaucoup plus gros que le reste de l'embryon.

— s. m. Entom. Genre d'hémiptères réduviens, de la famille des aradites, ayant pour type le macrocéphale cimicoïde du Brésil.

— s. m. pl. Moll. Tribu d'ammonées, contenant celles dont les tours de spire augmentent si rapidement que le dernier embrasse ordinairement tous les autres.

MACROCÉPHALIE s. f. (ma-kro-sé-fa-lî — du préf. *macro,* et du gr. *kephalê*, tête). Méd. Développement excessif de la tête.

MACROCÉRATE s. m. (ma-kro-sé-ra-te — du préf. *macro*, et du gr. *keras*, corne). Bot. Genre de crucifères.

MACROCÈRE adj. (ma-kro-sè-re — du préf. *macro*, et du gr. *keras*, corne). Zool. Qui a de longues cornes ou de longues antennes.

— Bot. Qui a un long éperon.

— s. m. Entom. Genre d'insectes diptères. ‖ Genre d'insectes hyménoptères.

— Crust. Nom proposé pour un genre de décapodes brachiures.

MACROCERQUE adj. (ma-kro-sèr-ke — du préf. *macro*, et du gr. *kerkos*, queue). Zool. Qui a une longue queue.

— Infus. Genre de vorticelles dont le pédoncule avait été pris pour une queue.

MACROCHÈLE adj. (ma-kro-kè-le — du préf. *macro*, et du gr. *chêlê*, pince). Zool. Qui a de grandes pinces ou de grandes serres.

— s. m. Genre d'insectes aptères.

MACROCHILE s. m. (ma-kro-ki-le — du préf. *macro*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, ayant pour type une espèce originaire de l'Inde. ‖ Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, ayant pour type une espèce unique originaire de l'Allemagne et de l'Australie.

MACROCHIRE adj. (ma-kro-ki-re — du préf. *macro*, et du gr. *cheir*, main). Qui a de longues mains. ‖ On dit aussi MACROCHÈRE.

— Hist. Surnom grec d'Artaxerxès *Longue-Main.*

— s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce originaire de Java.

— s. f. Antiq. Tunique de pourpre à longues manches.

MACROCHIRIE s. f. (ma-kro-ki-rî — du préf. *macro*, et du gr. *cheir*, main). Méd. Développement excessif des mains. ‖ On dit aussi MACROCHÉRIE.

MACROCHLOA s. m. (ma-kro-klo-a — du préf. *macro*, et du gr. *chloa*, herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant des gramens des régions méditerranéennes et occidentales de l'Europe.

MACROCNÈME s. m. (ma-kro-knè-me — du préf. *macro*, et du gr. *knêmis*, bottine). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la Jamaïque, de la famille des rubiacées.

— **Encycl.** Le genre *macrocnème* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées et munies de stipules, à fleurs disposées en panicules ou en corymbes terminaux, munis de grandes bractées colorées, à fruit turbiné, s'ouvrant en deux valves et divisé en deux loges qui contiennent chacune plusieurs graines planes et à bords membraneux. On en connaît une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

Le *macrocnème à corymbes*, confondu avec la plupart de ses congénères sous le nom de *faux quinquina*, est un grand arbre à feuilles obovales et luisantes, à fleurs d'un pourpre foncé en dehors et d'un blanc pur en dedans; le fruit est brun pourpre. Le *macrocnème superbe* est un arbuste de 1 à 2 mètres, à feuilles lancéolées, à fleurs roses en dehors, rouges en dedans, accompagnées de grandes bractées d'un beau rose. Le *macrocnème écarlate* se reconnaît à ses grandes feuilles velues, et à ses fleurs pourpres accompagnées de bractées écarlates. Le *macrocnème tinctorial* atteint 7 à 8 mètres de hauteur; ses rameaux cendrés portent un feuillage léger et des fleurs blanches. Nous citerons encore les *macrocnèmes blanc*, *austral*, *de la Jamaïque*, etc.

Les écorces des *macrocnèmes* possèdent des propriétés analogues, mais bien inférieures, à celles des quinquinas, qu'elles servent à sophistiquer. Cependant on reconnaît facilement l'écorce du *macrocnème à corymbes* à sa couleur intérieure blanchâtre, à sa nature visqueuse et à son amertume bien moins prononcée. Celle du *macrocnème tinctorial* fournit, par la macération, un principe colorant rouge, analogue à la laque, et qui est employé en teinture.

MACROCOLE adj. (ma-kro-ko-le — du préf. *macro*, et du gr. *kôlon*, membre). Rhétor. Se dit d'une période dans laquelle l'apodose est plus longue que la protase.

— Antiq. *Papier macrocole*, Papier le plus grand de ceux qu'on tirait d'Egypte, et qui pouvait avoir jusqu'à 2 pieds ou plus. ‖ L'orthographe *macrocolle* employée par quelques-uns est vicieuse.

MACROCOME adj. (ma-kro-ko-me — du préf. *macro*, et du gr. *komê*, chevelure). Hist. nat. Qui a de longs cheveux ou de longs filaments.

MACROCORYNE s. m. (ma-kro-ko-ri-ne — du préf. *macro*, et du gr. *korunê*, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique habite l'Inde.

MACROCOSME s. m. (ma-kro-ko-sme — du préf. *macro*, et du gr. *kosmos*, monde). Dans le langage de la scolastique, univers, l'homme étant appelé *microcosme* ou *petit monde : Le* MACROCOSME *a son reflet dans le microcosme.* (Rev. germ.)

— **Encycl.** *Macrocosme* est un mot dont il est impossible de séparer MICROCOSME. Ces deux mots ont été fréquemment employés par la philosophie théurgique pour indiquer l'univers et l'homme : l'univers, le grand monde, le *macrocosme*, et l'homme, le petit monde, le microcosme. L'idée de cette assimilation ne revient pas toutefois aux philosophes hermétiques; elle se trouve, en germe du moins, chez plusieurs philosophes de l'antiquité, Platon, Pythagore et les stoïciens, lesquels envisageaient le monde comme un être complet, organisé, doué d'un corps et d'une âme, en un mot, comme un homme immense. Les mystiques ne manquèrent pas de développer cette idée. Dédaignant les hautes questions psychologiques des maîtres grecs, ils prirent ce détail de leurs théories pour le thème de divagations et de rêveries sans fin. Ils voulurent trouver dans l'homme les mêmes principes, les mêmes phénomènes qu'ils observaient dans le monde extérieur, et attribuer au monde extérieur les mêmes facultés qu'à l'homme. Cela posé, on ne s'arrêta plus : on se laissa entraîner en même temps à deux excès opposés, et on attribua à l'homme un pouvoir imaginaire et surnaturel sur les lois les plus fondamentales de l'univers, et l'on fit dépendre des phénomènes les plus éloignés de l'univers les actions et la destinée de l'homme. On prétendit qu'il était au pouvoir de l'homme de suspendre, de modifier, de bouleverser les lois de la nature; et en même temps, que les destinées humaines dépendaient de tel ou tel objet ou phénomène extérieur. Ces deux excès contraires engendrèrent l'alchimie et l'astrologie. Tous les écrivains qui ont attaché leur nom à ces conceptions singulières et vraiment folles parfois, Van Helmont, Robert Flude, Jacob Bœhm, saint Martin, Svedenborg, sont dominés par cette pensée, qu'il y a une corrélation intime et parfaite entre l'homme et l'univers.

Pour peu que l'on ait été initié aux différents systèmes philosophiques, on verra sans peine que ces idées de *macrocosme* et de microcosme se rattachent au système panthéiste mystique, qui admet une substance unique dans l'univers, se manifestant dans un nombre infini de formes et se résumant dans l'être humain.

MACROCOSMOLOGIE s. f. (ma-kro-ko-smo-lo-jî — de *macrocosme*, et du gr. *logos*, discours). Description du macrocosme ou univers.

MACROCYSTIS s. m. (ma-kro-si-stiss — du préf. *macro*, et du gr. *kustis*, vessie). Bot. Genre de plantes, de la famille des algues laminaires, qui atteignent parfois une longueur gigantesque, et croissent en abondance dans les mers australes.

MACRODACTYLE adj. (ma-kro-da-kti-le — du préf. *macro*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a de longs doigts ou de longs appendices en forme de doigts.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, comprenant plus de vingt espèces américaines.

— s. m. pl. Famille de coléoptères clavicornes, à tarses longs et terminés par de forts crochets.

— Ornith. Famille d'échassiers à doigts libres et très-longs.

— **Encycl.** Ornith. Les *macrodactyles* constituent une famille d'échassiers, caractérisée surtout, comme le nom l'indique, par des doigts entièrement divisés et fort longs; en outre, ils ont le corps singulièrement comprimé, un sternum très-étroit et des ailes médiocres. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la circonscription de cette famille; envisagée dans son acception la plus étendue, elle renferme les genres foulque, jacana, kamichi, mégapode, poule d'eau et talène ou porphyrion. Les *macrodactyles*, comme beaucoup d'échassiers, ont le vol assez faible; mais au besoin ils sont assez bons nageurs. Ils doivent surtout à la conformation de leurs doigts la propriété de pouvoir marcher sur le sol herbeux des marais. On en trouve un certain nombre dans nos contrées.

MACRODACTYLIE s. f. (ma-kro-da-kti-lî — du préf. *macro*, et du gr. *daktulos*, doigt). Méd. Développement excessif des doigts.

MACRODE s. m. (ma-kro-de — du gr. *makros*, long). Entom. Genre de coléoptères de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant une seule espèce, qui habite le midi de l'Espagne.

MACRODIPTÉRYX s. m. (ma-kro-di-pté-rikss — du préf. *macro*, et du gr. *dis*, deux, *pterux*, aile). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des engoulevents.

MACRODITE s. m. (ma-kro-di-te). Moll. Genre de coquilles univalves excessivement petites.

MACRODON s. m. (ma-kro-don — du préf. *macro*, et du gr. *odous*, dent). Bot. Syn. de DALTONIE.

MACRODONTE adj. (ma-kro-don-te — du préf. *macro*, et du gr. *odous*, dent). Zool. Qui a de grandes dents ou de longues dents.

— s. m. Bot. Genre de mousses.

MACRODONTIE s. f. (ma-kro-don-tî — du préf. *macro*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre de coléoptères de la famille des longicornes, tribu des prioniens, renfermant cinq ou six espèces de grands insectes de l'Amérique méridionale.

MACROGASTRE adj. (ma-kro-ga-stre — du préf. *macro*, et du gr. *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre très-développé.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères. Syn. d'ATRACTOCÈRE. ‖ Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des hépialides, dont l'espèce unique habite l'Allemagne et le nord de la France.

— s. m. pl. Famille nona doptée de coléoptères hétéromères.

MACROGLÈNE s. m. (ma-kro-glè-ne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, tribu des chalcidiens, dont l'espèce type a été trouvée aux environs de Londres.

MACROGLOSSE adj. (ma-kro-glo-se — du préf. *macro*, et du gr. *glôssa*, langue). Zool. Qui a une très-longue langue.

— s. m. Mamm. Genre de chauves-souris de Java, à langue protractile.

— Entom. Genre de lépidoptères à trompe longue et droite.

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux grimpeurs, à langue longue et lombriciforme, comprenant les genres pic et torcol.

— **Encycl.** Mamm. Les *macroglosses*, confondus autrefois avec les roussettes, s'en distinguent par leur museau très-allongé, menu, cylindrique, aigu, rappelant assez par sa forme celui des fourmiliers; par leur langue très-longue et extensible; par leurs dents très-petites, la molaire postérieure étant seule très-développée, et par l'absence de fausses molaires. Le *macroglosse* kiodote est l'unique espèce de ce genre; il atteint près de $0^{m},30$ d'envergure; son pelage est laineux, d'un roux vif en dessus, d'un roux terne en dessous; sa tête est très-longue, ainsi que sa langue, qui peut sortir de la bouche de $0^{m},05$ à $0^{m},06$. Il habite Java, et se nourrit de fruits. Le *macroglosse* d'Horsfield n'est qu'une variété de l'espèce précédente, caractérisée par un pelage d'un brun pâle uniforme passant au gris isabelle, et par l'absence de queue.

— Entom. Les *macroglosses* sont des papillons crépusculaires, caractérisés par des antennes droites, presque en massue; le chaperon large et proéminent, débordé de beaucoup par les palpes; la trompe de la longueur du corps; le thorax ovale; peu bombé, très-velu; les ailes courtes et entières, opaques ou vitrées; l'abdomen cylindrique, déprimé en dessous et terminé en queue de pigeon. La chenille se métamorphose sur la terre, sous un abri, en une chrysalide allongée, renfermée dans une coque informe, composée de débris de feuilles sèches retenus par des fils. Ces insectes volent dans le jour, bien que crépusculaires; leur vol très-rapide et soutenu est accompagné d'un bourdonnement. Ce genre est peu nombreux en espèces; la plus connue est le *macroglosse des étoilées* très-commun en Europe, et dont la chenille vit sur les caille-lait. On peut citer aussi le *macroglosse* fuciforme.

MACROGNATHE adj. (ma-krogh-na-te — du préf. *macro*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Zool. Qui a de grandes mâchoires.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches, qui habitent les eaux douces de l'Inde.

— **Encycl.** Les *macrognathes* sont des poissons à corps allongé, dépourvu de nageoires ventrales, ayant la dorsale épineuse, longue, mais très-basse, accompagnée d'une nageoire molle plus courte et plus élevée, l'anale vis-à-vis de cette dernière, mais distincte de la caudale; leur museau est très-allongé, et terminé par une pointe cartilagineuse, aplatie et très-proéminente. Ces poissons ont l'habitude de s'enfoncer dans le sable; à l'aide de leur tête pointue et plus étroite que le corps, ils pénètrent à une profondeur assez considérable, pour y chercher les vers dont ils se nourrissent. Le *macrognathe* œillé est l'espèce la mieux connue; son corps, qui ne dépasse guère $0^{m},35$ de longueur, est d'un gris brunâtre. Il vit dans les étangs et les rivières des environs de Pondichéry, où on le pêche en toute saison. Sa chair est d'un excellent goût.

MACROGYNE s. f. (ma-kro-ji-ne — du préf. *macro*, et du gr. *gunê*, organe femelle). Bot. Syn. d'ASPIDISTRE.

MACROLÈNE s. m. (ma-kro-lè-ne — du préf. *macro*, et du gr. *ôlenê*, avant-bras). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, tribu des tubifères, renfermant une vingtaine d'espèces originaires de l'Afrique et de l'Europe, et dont les mâles sont caractérisés par des pattes excessivement longues.

MACROLÉPIDOTE adj. (ma-kro-lé-pi-do-te — du préf. *macro*, et du gr. *lepis*, écaille). Zool. Qui a de grandes écailles.

MACROLÉPIS s. m. (ma-kro-lé-piss — du préf. *macro*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre de la famille des orchidées, renfermant des plantes de l'île de Vanikoro.

MACROLOBE s. m. (ma-kro-lo-be — du préf. *macro*, et de *lobe*). Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

MACROLOCÈRE s. f. (ma-kro-lo-sè-re — du préf. *macro*, et du gr. *olos*, entier; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, renfermant deux espèces de la Nouvelle-Hollande.

MACROLOGIE s. f. (ma-kro-lo-jî — du préf. *macro*, et du gr. *logos*, discours). Rhétor. Longueur démesurée dans le discours. ‖ Phrase démesurément longue. Rare dans les deux cas.

MACROLOPHE adj. (ma-kro-lo-fe — du préf. *macro*, et du gr. *lophos*, aigrette). Ornith. Qui a une grande aigrette sur la tête.

MACROMA s. m. (ma-kro-ma — du préf. *macro*, et du gr. *ômos*, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, renfermant une dizaine d'espèces d'Asie et d'Afrique.

MACROMÉLÉE s. m. (ma-kro-mé-lé — du préf. *macro*, et du gr. *melos*, membre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont l'espèce type habite les Indes orientales.

MACROMÉLIE s. f. (ma-kro-mé-lî — du préf. *macro*, et du gr. *melos*, membre). Méd. Développement excessif d'un membre.

MACROMÈRE s. m. (ma-kro-mè-re — du préf. *macro*, et du gr. *mêros*, cuisse). Mamm. Syn. de PROPITHÈQUE.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, renfermant une dizaine d'espèces américaines, dont les mâles ont des pattes longues et ordinairement velues.

— Bot. Syn. de SCHEPPÉRIE.

MACROMÉRIE s. f. (ma-kro-mé-rî — du préf. *macro*, et du gr. *meris*, tige). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, qui croissent dans le Mexique.

MACROMÈTRE s. m. (ma-kro-mè-tre — du préf. *macro*, et du gr. *metron*, mesure). Mar. Instrument qui sert à mesurer la distance d'un bâtiment à un autre.

MACROMIE s. m. (ma-kro-mî). Entom. Genre d'insectes de la tribu des libelluliens, établi pour cinq ou six espèces exotiques.

MACROMITRIUM s. m. (ma-kro-mi-tri-omm — du préf. *macro*, et du gr. *mitra*, coiffe). Bot. Genre de mousses qui croissent sur les arbres, dans les régions voisines des tropiques.

MACROMYDES s. m. pl. (ma-kro-mi-de — du préf. *macro*, et du gr. *muia*, mouche). Entom. Genre de gros diptères myodaires calyptérés.

MACRON, favori de Tibère. Il présida au supplice de Séjan, et obtint en récompense la dignité de préfet du prétoire (31). Dans cette charge, il se rendit odieux par sa cruauté et ses exactions. Au moment où Tibère allait expirer, Macron le fit étouffer dans la crainte qu'il n'en revînt, et pour complaire à Caligula. Il conserva quelque temps la faveur de ce dernier en lui prostituant sa propre femme. Mais peu après, Caligula les obligea tous deux à se donner la mort (38).

MACRONE s. m. (ma-kro-ne — du gr. *makrôn*, qui a une longue tête). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, comprenant une seule espèce, qui habite la Nouvelle-Hollande.

MACRONÈME adj. (ma-kro-nè-me — du pée. *macro*, et du gr. *nêma*, fil). Zool. Qui a de longs cils ou de longs barbillons.

— Entom. Genre d'insectes de la tribu des phryganiens, ordre des névroptères, ayant pour caractères des antennes très-grêles, fort longues et de forts éperons aux jambes intermédiaires et postérieures. ‖ Genre d'insectes coléoptères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique du Sud.

MACRONÈVRE s. m. (ma-kro-nè-vre — du préf. *macro*, et du gr. *neuron*, nerf). Entom. Genre de diptères, de la famille des tipuliens, comprenant une seule espèce, qui habite l'Allemagne. ‖ Genre d'hyménoptères, de la famille des chalcidiens.

MACRONIENS, ancien peuple de l'Asie. Il habitait les montagnes situées au N. de la Mésopotamie.

MACRONOTE s. m. (ma-kro-no-te — du préf. *macro*, et du gr. *nôtos*, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des scarabéides, comprenant près de trente espèces, originaires de l'Asie et de la Sénégambie.

MACRONS, ancien peuple de l'Asie Mineure, voisin du Pont-Euxin, au S.-O. de la Colchide. Il faisait partie du groupe des Chalybes établis dans le Pont, et s'adonnait à l'exploitation des mines de fer.

MACRONYQUE adj. (ma-kro-ni-ke — du préf. *macro*, et du gr. *onux*, ongle). Zool. Qui a des ongles très-longs.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères, qui vivent accrochés par leurs ongles très-longs aux pierres et aux mousses des eaux courantes.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'échassiers à ongles très-longs.

— **Encycl.** Entom. Les *macronyques* sont des insectes à corps cylindrique, oblong, à antennes très-courtes, à pattes longues et grêles, à dernier article des tarses, très-allongé. Ces insectes, dont l'espèce type se trouve quelquefois aux environs de Paris, vivent de préférence dans les courants les plus rapides des rivières et des ruisseaux, bien qu'ils soient inhabiles à nager. Ils se tiennent sur les pieux, les branchages ou les bois flottants qui s'arrêtent contre les batardeaux et clayonnages; ils se plaisent surtout sous l'écorce soulevée des branches mortes, et en cela ils ressemblent un peu aux xylophages. Léon Dufour en a conservé des individus vivants, pendant plus de trois mois, dans un bocal rempli d'eau claire, où il avait placé une portion du support qu'ils habitaient dans la rivière et une tablette de liége flottante; ils se complaisaient dans les anfractuosités de ce liége et se tenaient plus volontiers comme collés à la face inférieure du support, dans une attitude renversée. Ils recherchent l'ombre et la retraite, fuient la lumière du soleil, qui les inquiète, et s'agitent pour s'y soustraire. Leurs pattes sont terminées par des sortes d'ancres robustes qui leur permettent de s'accrocher fortement aux corps flottants.

Ils marchent *lentement*, d'une manière très-curieuse et comme calculée. « Ce n'est, dit L. Dufour, qu'après avoir successivement désaccroché et de nouveau fixé les pattes de devant et celles de derrière, tandis que les intermédiaires appliquent davantage le tronc contre le support, qu'à leur tour celles-ci soulèvent le corps pour le faire avancer ou reculer tout au plus d'une demi-ligne. Par une série de ces combinaisons compassées, la progression s'exécute à pas de tortue. »

Si on retire ces insectes de l'eau pour les mettre sur un endroit sec, ils contrefont les morts, non point, comme la plupart des coléoptères, en repliant leurs pattes vers le tronc, mais en les tenant étendues, roides, immobiles, avec les tarses plus ou moins fléchis sur les tibias, ce qui leur donne une attitude assez grotesque. S'ils sont entièrement privés d'eau ou d'humidité, ils ne vivent pas plus de deux à trois heures. Si, peu de temps après les avoir retirés de l'eau, on les replonge dans le liquide, ils gagnent aussitôt le fond, les pattes étendues et immobiles, le corps dans une position, tantôt naturelle, tantôt renversée.

En marchant dans l'eau, les *macronygues* tiennent étalées leurs palpes et leurs antennes; mais on n'a pas encore constaté que ces derniers organes servissent à la respiration, comme chez les hydrophiles. « J'avoue même, ajoute L. Dufour, que je n'ai pas encore pu saisir comment s'exécute l'acte respiratoire dans ces petits coléoptères aquatiques. J'ai seulement parfois aperçu au bout de leur abdomen une bulle d'air brillante comme une perle, et je présume que les élytres doivent s'entr'ouvrir en arrière pour que l'air arrive jusqu'aux stigmates. »

Une autre particularité bien remarquable est celle que présentent les ailes de ces insectes. Il semble que les mâles soient généralement aptères ou à peu près; mais, chez les femelles, les ailes sont tantôt bien développées, plus longues que le corps, bien conformées pour le vol et ployées transversalement au milieu pendant le repos, tantôt très-courtes, rudimentaires ou réduites à des moignons et impropres au vol. On ne connaît pas encore le régime alimentaire des *macronyques;* quelques observations semblent indiquer qu'il vivent des détritus végétaux provenant des bois submergés.

MACRONYX s. m. (ma-kro-nikss — du préf. *macro*, et du gr. *onux*, ongle). Ornith. Variété d'alouette du Cap, dont le pouce est armé d'un ongle très-long.

— **Encycl.** Cet oiseau a pour caractères : un bec médiocre, droit, à arête légèrement recourbée, des narines nues, oblongues, des ailes très-courtes, des tarses allongés, et enfin un pouce armé d'un ongle long et recourbé, d'où son nom de *macronyx.* La seule espèce qu'on puisse rapporter à ce genre est l'*alouette du Cap* (*macronyx flavicollis*), oiseau remarquable par la belle et vive coloration de son plumage. Il a la gorge d'un jaune orangé, encadré par une bordure noire. Levaillant donne à cette alouette le nom spécifique de *sentinelle*, parce qu'elle répète sans cesse son cri (quelque chose comme : qui vive? qui vive?) lorsqu'elle voit passer un animal. Elle fréquente les prairies humides et les rivières; les colons la recherchent beaucoup comme gibier.

MACROOM, ville d'Irlande, comté et à 34 kilom. O. de Cork, sur la Sullane; 3,530 hab.; tire son nom de *Maig Cruim* (la plaine de Croom). On y remarque une belle église catholique et un château anglo-normand bien restauré; lieu de naissance de l'amiral W. Penn, le père du législateur de la Pensylvanie. La fondation de ce château est attribuée au roi Jean. C'est dans la plaine de Croom (Croom était le Jupiter tonnant des anciens Irlandais) que les bardes tenaient leurs assemblées avant l'introduction du christianisme.

MACROPE adj. (ma-kro-pe — du préf. *macro*, et du gr. *pous*, pied). Zool. Qui a de longs pieds : *Trombidion* MACROPE.

— s. m. Mamm. Syn. de KANGUROO.

— Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, établi pour deux espèces, originaires, l'une de Cayenne, et l'autre du Brésil.

— Crust. Syn. de MÉGALOPE.

— **Encycl.** Entom. Les *macropes* se distinguent de tous les longicornes par leur corselet transversal, présentant de chaque côté un tubercule mobile, terminé en pointe ou en épine. Ils ont le corps aplati, les antennes longues et grêles, les pieds antérieurs beaucoup plus longs que les autres, les élytres tronqués au bout et terminés par deux dents. Ce genre comprend trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud. La plus remarquable est le *macrope longimane*, appelé aussi *acrocine* ou *arlequin de Cayenne*, l'un des plus grands insectes connus, car il atteint jusqu'à 0m,08 de longueur, non compris les antennes; sa couleur est d'un beau noir velouté, agréablement varié de gris et de rouge vermillon. Ses pattes, garnies d'épines et terminées par deux crochets assez forts, lui servent pour s'accrocher aux gros troncs d'arbres sur lesquels on le trouve.

MACROPÉDITES s. m. pl. (ma-kro-pé-di-te — du préf. *macro*, et du lat. *pes, pedis*, pied). Entom. V. MACROPODITES.

MACROPEDIUS (Georges), philologue hollandais, dont le véritable nom était **Langeveld**, qu'il latinisa, né à Gemert, près de Bois-le-Duc, vers la fin du XVe siècle, mort à Bois-le-Duc en 1558. Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes, de l'hébreu, du chaldaïque, s'adonna avec succès à l'enseignement et forma plusieurs érudits remarquables. On a de lui des ouvrages, depuis longtemps oubliés, sur la grammaire, la prosodie, la logique, la chronologie, etc., et treize pièces de théâtre en vers latins, qui furent composées pour des représentations de collége. Ces pièces, dont les sujets sont tirés pour la plupart de l'Ecriture sainte, ont été réunies et publiées à Utrecht (1552, 2 vol. in-8o).

MACROPÉTALE adj. (ma-kro-pé-ta-le — du préf. *macro*, et de *pétale*). Bot. Qui a de grands pétales.

MACROPÈZE s. m. (ma-kro-pè-ze — du préf. *macro*, et du gr. *peza*, plante du pied). Entom. Genre de diptères, de la famille des tipuliciens, comprenant une seule espèce, qui habite l'Europe.

MACROPHTHALME adj. (ma-cro-ftal-me — du préf. *macro*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a de grands yeux.

— s. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, tribu des gonoplaciens, démembré par Latreille de l'ancien genre cancer, et qui contient des animaux chez lesquels l'œil est supporté par un pédoncule long et grêle.

— Entom. Syn. de MACROPS.

MACROPHYLLE adj. (ma-kro-fi-le — du préf. *macro*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

— s. m. Mamm. Genre de chéiroptères, comprenant une seule espèce, qui habite le Brésil.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce indigène du Cap.

MACROPHYSOCÉPHALE s. m. (ma-kro-fi-zo-sé-fa-le — du préf. *macro*, et du gr. *phusis*, vent; *kephalê*, tête). Méd. Enflure œdémateuse de la tête du fœtus.

MACROPLÉE s. f. (ma-kro-plé). Entom. Syn. d'HÆMONÉE.

MACROPNÉE s. f. (ma-kro-pné — du préf. *macro*, et du gr. *pneô*, je souffle). Méd. Respiration longue ou lente.

MACROPODE adj. (ma-kro-po-de — du préf. *macro*, et du gr. *pous, podos*, pied). Zool. Qui a de longues pattes ou de longues nageoires.

— Bot. Qui a de longs pédoncules. ‖ *Embryon macropode*, Embryon à grosse radicule.

— s. m. Genre de poissons thoraciques, voisin des polyacanthes.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères à longues jambes, formé des genres gerboise, hélamys et gerbelle.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *macropodes* ne diffèrent des polyacanthes que par une nageoire dorsale moins étendue, qui se termine, ainsi que la caudale, par une pointe grêle et plus ou moins allongée. Le *macropode vert doré* dépasse rarement un décimètre de longueur; il est d'un vert doré, avec des bandes brunâtres et des nageoires rouges. Il habite les eaux douces de l'Inde et de la Chine; ses habitudes sont peu connues; les Chinois le recherchent pour animer et orner leurs viviers. Ce poisson est très-beau à voir dans ses mouvements légers et ses évolutions variées. « Les Chinois, qui aiment, dit Lacépède, à faire de leurs pièces d'eau, éclairées par un soleil brillant, autant de parterres vivants, mobiles et émaillés de toutes les nuances de l'iris, se plaisent à le nourrir et à multiplier son image par une peinture fidèle. » On croit qu'il peut vivre longtemps hors de l'eau.

MACROPODÉ, ÉE adj. (ma-kro-po-dé — du préf. *macro*, et du gr. *pous*, pied). Zool. Qui a de longues pattes.

— s. f. pl. Entom. Tribu de myodaires calyptérés, à pattes très-longues.

MACROPODIE s. f. (ma-kro-po-dî — du préf. *macro*, et du gr. *pous*, pied). Méd. Développement excessif des pieds.

MACROPODIENS s. m. pl. (ma-kro-po-di-ain — du préf. *macro*, et du gr. *pous*, pied). Crust. Tribu de décapodes brachyures oxyrhynques, caractérisé par la longueur excessive des pattes. ‖ On dit aussi MACROPODITES et MACROPODINES s. f.

— **Encycl.** Crust. Les *macropodiens* sont remarquables par la longueur démesurée de leurs pattes, qui les fait souvent désigner sous le nom vulgaire d'*araignées de mer.* La forme de la carapace, assez variable, est en général triangulaire et en quelque sorte rejetée en avant. « Ces crustacés, dit M. H. Lucas, vivent ordinairement à d'assez grandes profondeurs dans la mer, et s'y cachent parmi les algues; on en trouve souvent sur les bancs d'huîtres. Leur démarche est lente et paraît comme mal assurée. La faiblesse de leurs pinces doit les rendre peu redoutables aux autres animaux marins, et il paraît probable qu'ils vivent principalement d'annélides, de planaires et de petits mollusques. » Cette tribu, qui correspond à peu près aux anciens macropes, comprend les genres achée, amathie, compilique, dioclée, égérie, eurypode, latreillie, leptopode, inachus, etc.

MACROPODION s. m. (ma-kro-po-di-on — du préf. *macro*, et du gr. *pous*, pied). Bot. Genre de crucifères des monts Altaï.

MACROPOME adj. (ma-kro-po-me — du préf. *macro*, et du gr. *pôma*, opercule). Ichthyol. Qui a de grands opercules.

MACROPORE adj. (ma-kro-po-re — du préf. *macro*, et de *pore*). Zool. Percé de grands pores.

MACROPRION s. m. (ma-kro-pri-on — du préf. *macro*, et du gr. *prion*, scie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, établi pour quelques espèces trouvées près de Santa-Cruz.

MACROPROSOPIE s. f. (ma-kro-pro-so-pî — du préf. *macro*, et du gr. *prosôpôn*, visage). Méd. Développement excessif de la face.

MACROPS s. m. (ma-kropss — du préf. *macro*, et du gr. *ops*, œil). Erpét. Genre de serpents.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, établi pour des espèces du Canada. ‖ Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, dont on ne connaît qu'une espèce propre au Brésil.

MACROPTÈRE adj. (ma-cro-ptè-re — du préf. *macro*, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Qui a de grandes ailes ou de grandes nageoires.

— Moll. Dont le bord est dilaté en forme d'aile.

— Bot. Qui a de grands appendices en forme d'ailes, en parlant d'une graine. ‖ Dont les ailes sont presque aussi grandes que la carène, en parlant d'une papilionacée.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, renfermant quatre espèces, toutes originaires du Brésil.

— s. m. pl. Ornith. Syn. de LONGIPENNES.

MACROPTÉRONOTE adj. (ma-kro-pté-ro-no-te — du préf. *macro*, et du gr. *pteron*, aile; *nôtos*, dos). Ichthyol. Qui a une grande nageoire dorsale.

— s. m. Genre de poissons osseux holobranches abdominaux, qui habite le Nil et les eaux douces de la Syrie.

MACROPTÉRYX s. m. (ma-kro-pté-rikss — du préf. *macro*, et du gr. *pterux*, aile). Ornith. Division du genre hirondelle.

MACROPYGIE s. f. (ma-kro-pi-jî — du préf. *macro*, et du gr. *pugê*, fesse). Ornith. Genre de pigeons.

MACRORRHAMPHE adj. (ma-kro-ran-fe — du préf. *macro*, et du gr. *ramphos*, bec). Ornith. Qui a un grand bec.

— s. m. Sous-genre de bécasses.

MACRORRAMPHOSE s. m. (ma-kro-ran-fô-ze — du préf. *macro*, et du gr. *ramphos*, bec). Ichthyol. Genre de poissons. Syn. de SILURE.

MACRORRHIN s. m. (ma-kro-rain — du préf. *macro*, et du gr. *rhin*, nez). Mamm. Sous-genre de phoques.

— Entom. Syn. d'EURHIN.

— **Encycl.** Ce sous-genre de phoques ne renferme qu'une espèce, le *macrorrhin* à trompe, qui se distingue des animaux de la même famille par des caractères très-tranchés. Ses dents sont au nombre de trente, dont seize en haut et quatorze en bas. A la mâchoire supérieure, la première incisive est de moitié plus petite que la seconde, et l'une comme l'autre présentent à peu près les formes de la canine; cette dernière est d'une force extraordinaire. Les molaires ont les racines simples et la couronne à mamelon. A la mâchoire inférieure, les incisives ne laissent d'autres traces qu'un creux large et peu profond, contenant une racine simple et conique; les canines sont remarquables par leur force et leur grandeur, qui leur donnent l'apparence de véritables défenses; elles sont entièrement creuses et la capsule reste tout à fait libre à la base. Les molaires, au nombre de cinq, sont absolument semblables entre elles; le collet de leur racine est très-large et la couronne ressemble à un petit mamelon obtus. Le *macrorrhin* à trompe a le pelage d'un gris bleuâtre sale, rude et fort grossier. Les yeux sont très-grands et proéminents. Les poils des moustaches sont rudes et contournés en spirales. Les ongles des mains sont très-petits. La queue est courte, mais très-apparente. Le nez des mâles se prolonge en une sorte de trompe membraneuse, érectile, molle, élastique, ridée, offrant quelque analogie avec cette longue crête qui pend sur le bec d'un coq d'Inde; sa longueur est d'environ 0m, 50. Cette trompe n'apparaît chez le mâle qu'à l'âge adulte et au temps des amours seulement. Le *macrorrhin* à trompe atteint 8 à 10 mètres de long; on le connaît vulgairement sous les noms de phoque à trompe, lion marin, lame, phoque à museau ridé, éléphant de mer. Il a été successivement observé aux îles Juan-Fernandez, Georgia, Nassau, Maurice. Pendant longtemps il a été fort mal décrit et encore plus mal figuré. C'est à Peron et Lesueur qu'est due la connaissance exacte de ses mœurs et de sa forme. Ces deux savants l'ont rencontré en grande abondance sur les îles du détroit de Bass, entre la terre de Van-Diémen et l'Australie. Des proportions énormes, 20, 25 et même 30 pieds de longueur, et de 15 à 18 pieds de circonférence; une couleur tantôt grisâtre, tantôt d'un gris bleuâtre, plus rarement d'un brun noirâtre; l'absence des auricules; deux canines inférieures longues, fortes, arquées et saillantes; des moustaches formées de poils durs, rudes, très-longs et tordus comme une espèce de vis; d'autres poils semblables placés au-dessus de chaque œil et tenant lieu de sourcils; des yeux extrêmement volumineux et proéminents; des nageoires antérieures fortes et vigoureuses, présentant à leur extrémité, tout près du bord postérieur, cinq petits ongles noirâtres; une queue très-courte, cachée pour ainsi dire entre deux nageoires horizontalement aplaties et plus larges vers leur partie postérieure, tels sont, disent Peron et Lesueur, les traits qui caractérisent en général le phoque à trompe. Mais un caractère plus particulier se présente dans cette espèce de prolongement du museau ou plutôt des narines, qui a fait donner à cet amphibie le nom d'éléphant de mer. Lorsque l'animal est en repos, les narines affaissées et pendantes lui donnent une face plus large; mais toutes les fois qu'il se relève, qu'il respire fortement, qu'il veut attaquer ou se défendre, elles s'allongent et prennent la forme d'un tube de 12 pouces de longueur environ; non-seulement alors la partie antérieure de la tête présente une figure toute différente, mais la nature de la voix en est également beaucoup modifiée. Les femelles sont étrangères à cette organisation; elles ont même la lèvre supérieure légèrement échancrée vers le bord. Les individus de l'un et de l'autre sexe ont le poil extrêmement ras; dans tous il est d'une qualité trop inférieure pour que leur fourrure puisse rivaliser avec celle des autres phocidés antarctiques. Habitant exclusif des régions australes, le phoque à trompe se complaît particulièrement sur les îles désertes, de manière toutefois qu'il semble en affectionner quelques-unes à l'exclusion des autres. Quelle que puisse être la raison de cette préférence, qui dépend peut-être de la présence ou de l'absence de petites mares d'eau douce dans lesquelles les phoques à trompe aiment à se vautrer, il résulte de toutes les observations faites jusqu'à ce jour sur cet objet que ces puissants animaux sont confinés entre 35o et 55o de latit. S., et qu'ils existent dans l'océan Atlantique et le grand Océan austral. Egalement ennemis d'une chaleur trop forte et d'un froid trop vif, ils s'avancent, avec l'hiver de ces parages, du sud vers le nord, et retournent, avec l'été, du nord vers le sud. C'est à la mi-juin qu'ils exécutent leur première migration; ils abordent alors en grandes troupes sur les rivages de l'île Kiug. Un mois après leur arrivée les femelles commencent à mettre bas; réunies toutes ensemble sur un point du rivage, elles sont environnées par les mâles, qui ne les laissent plus retourner à la mer, et qui n'y retournent plus eux-mêmes, non-seulement jusqu'à ce qu'elles se soient délivrées de leur fruit, mais encore pendant toute la durée de l'allaitement. Lorsque les mères cherchent à s'éloigner de leurs petits, les mâles les repoussent en les mordant. Le travail du part ne dure pas plus de cinq ou six minutes, pendant lesquelles les femelles paraissent beaucoup souffrir; dans certains moments elles poussent de longs cris de douleur; elles perdent peu de sang. Durant cette pénible opération, les mâles étendus autour d'elle les regardent avec indifférence. Les femelles n'ont jamais qu'un petit. Ce dernier a, au moment de la naissance, 4 à 5 pieds de longueur et pèse environ 70 livres. Pour donner à teter à son nourrisson, la mère se tourne sur le côté en lui présentant ses mamelles. L'allaitement dure sept à huit semaines, pendant lesquelles aucun membre de la famille ne mange ni ne descend à la mer. L'accroissement est si prompt que, dans les huit premiers jours qui suivent la naissance, ils gagnent 4 pieds environ de longueur et 100 livres de poids. La mère, qui ne mange pas, maigrit à vue d'œil; on en a même vu périr pendant cet allaitement pénible. Au bout de quinze jours, les premières dents paraissent; à quatre mois, elles sont toutes dehors. A la fin de la troisième année, les jeunes phoques ont atteint le terme de leur croissance. Lorsque les nourrissons se trouvent âgés de six à sept semaines, on les conduit à la mer; les rivages sont abandonnés pour quelque temps. On observe que les petits, lorsqu'ils s'écartent un peu de la bande, sont poursuivis aussitôt par quelques-uns des plus vieux, qui les obligent par leurs morsures à regagner le gros de la famille. Après être demeurés trois semaines ou même un mois à la mer, les phoques à trompe reviennent au rivage : cette fois, c'est pour s'y reproduire. Les mâles se disputent alors la jouissance des femelles; ils se heurtent, ils se battent avec acharnement, mais toujours individu contre individu. Leur manière de combattre est assez singulière. Les deux colosses rivaux se traînent pesamment; ils se joignent et se mettent pour ainsi dire museau contre museau; ils soulèvent toute la partie antérieure de leur corps sur leurs nageoires; ils ouvrent une large gueule, les yeux paraissent enflammés de désirs et de fureur; puis, s'entre-choquant de toute leur masse, ils retombent l'un sur l'autre, dents contre dents, mâchoires contre mâchoires; ils se font réciproquement de larges blessures; quelquefois ils ont les yeux crevés dans cette lutte; plus souvent encore ils y perdent leurs défenses; le sang coule abondamment; mais ces opiniâtres adversaires, sans paraître s'en apercevoir, poursuivent le combat jusqu'à l'entier épuisement de leurs forces. Toutefois, il est rare d'en voir quelques-uns rester sur le champ de bataille, et les blessures qu'ils se font, quelque profondes qu'elles soient, se cicatrisent avec une promptitude incroyable. Pendant le combat, les femelles restent tranquilles et indifférentes. Elles deviennent la récompense du vainqueur, auquel elles se livrent de bonne volonté en se couchant sur le dos à son approche. La durée de la gestation paraît être d'un peu plus de neuf mois. Peu après l'accouplement, la chaleur devenant trop forte pour ces animaux dans le détroit de Bass, ils reprennent en troupe la route du sud, pour y demeurer jusqu'à l'époque où le retour des frimas doit les ramener sur les rivages alors plus tempérés des îles de ce même détroit. Il reste néanmoins un certain nombre d'individus sur l'île King et sur celles du Nouvel-An; mais il est possible qu'ils y soient retenus par quelques infirmités, par le manque de forces ou par toute autre indisposition. La plupart des phoques connus préfèrent les rochers pour leur habitation. Le phoque à trompe, au contraire, se trouve exclusivement sur les terres sablonneuses des bords de la mer; il recherche le voisinage de l'eau douce, dont il peut se passer, il est vrai, mais dans laquelle les animaux de cette espèce aiment à se plonger, et qu'ils paraissent humer avec plaisir. Ils dorment indifféremment étendus sur le sable ou flottants à la surface des mers. Lorsqu'ils sont réunis à terre en grandes troupes pour dormir, un ou plusieurs individus veillent constamment; en cas de danger, ceux-ci donnent l'alarme au reste de la bande; alors tous ensemble s'efforcent de regagner le rivage pour se jeter au milieu des flots protecteurs. Rien n'est plus singulier que leur allure; c'est une espèce de rampement, dont les nageoires antérieures sont les seuls mobiles; et leur corps, dans tous ses mouvements, paraît trembloter comme une énorme vessie pleine de gelée, tant est épaisse la couche de lard huileux qui les enveloppe. Non-seulement leur allure est lente et pénible, mais encore, tous les quinze ou vingt pas, ils sont forcés de suspendre leur marche, haletants de fatigue et succombant sous leur propre poids. Si dans le moment de leur fuite quelqu'un se porte au-devant d'eux, ils s'arrêtent aussitôt; et si par des coups répétés on les force à se mouvoir, ils paraissent souffrir beaucoup. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette circonstance, c'est que la pupille de leurs yeux, qui dans l'état ordinaire est d'un vert légèrement bleuâtre, devient alors d'une couleur de sang très-foncée. Malgré cette lenteur et cette difficulté de leurs mouvements progressifs, les phoques à trompe parviennent, sur l'île King, à franchir des dunes de sable de 15 à 20 pieds d'élévation, au delà desquelles se trouvent de petites mares d'eau douce. Ces animaux savent suppléer par la patience et l'obstination à tout ce qui leur manque d'adresse et d'agilité. Le cri des femelles et des jeunes mâles ressemble assez bien au mugissement d'un bœuf vigoureux; mais dans les mâles adultes le prolongement tubuleux des narines donne à leur voix une telle inflexion, que le cri de ces derniers a beaucoup de rapport, quant à sa nature, avec le bruit que fait un homme en se gargarisant; ce cri rauque et singulier se fait entendre au loin, il porte avec lui quelque chose de sauvage et d'effrayant. Ces animaux sont incommodés par la trop vive ardeur du soleil; alors on les voit soulever à diverses reprises, avec leurs larges nageoires antérieures, de grandes quantités de sable humecté par l'eau de la mer, et le jeter sur leur dos jusqu'à ce qu'il en soit couvert. Leurs yeux, conformés comme ceux des autres phoques pour l'habitation dans l'eau, ne peuvent bien les guider dans un autre élément; aussi ne peuvent-ils, surtout en sortant de la mer, distinguer les objets qu'à de très-petites distances. D'un autre côté, le défaut d'auricule contribue peut-être à l'imperfection de leur ouïe, qui paraît être assez mauvaise. Les phoques à trompe sont d'un naturel extrêmement doux et facile; on peut errer sans crainte parmi ces animaux; on n'en vit jamais chercher à s'élancer sur l'homme, à moins qu'ils ne fussent attaqués ou provoqués de la manière la plus violente. Les femelles surtout sont très-timides; à peine se voient-elles attaquées qu'elles cherchent à fuir; si la retraite leur est interdite, elles s'agitent avec violence; leurs regards portent l'expression du désespoir : elles fondent en larmes. En mer, de jeunes phoques, d'une espèce infiniment plus petite que la leur, viennent nager au milieu de ces monstrueux amphibies, sans que ceux-ci leur fassent le moindre mal. Les hommes eux-mêmes peuvent impunément se baigner dans les eaux où les phoques à trompe se sont réunis. Ils paraissent susceptibles d'un véritable attachement et d'une sorte d'éducation. La durée de leur vie n'est pas bien connue. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, lorsqu'ils sont blessés ou qu'ils se sentent grièvement malades, ils quittent les flots, s'avancent dans l'intérieur des terres plus loin qu'à l'ordinaire, se couchent au pied de quelque arbrisseau et y restent jusqu'à leur mort, sans retourner à la mer. Ces animaux ont à craindre les grandes tempêtes, les puissants carnassiers marins et par-dessus tout l'homme. Avant la venue des Européens, leur sécurité était encore assez grande dans les îles du détroit de Bass; les sauvages seuls leur faisaient la chasse, armés de longs morceaux de bois enflammé. Mais depuis, les choses ont bien changé. Des massacres réguliers ont été organisés et nul doute que les malheureux amphibies traqués à outrance ne finissent par déserter ces parages si longtemps hospitaliers. Rien n'est n'ailleurs plus facile que de leur donner la mort. Il suffit de leur appliquer un fort coup de bâton sur l'extrémité du museau. Leur chair est non-seulement fade, huileuse, indigeste, mais encore il est très-difficile de la retirer des couches de graisse qui l'enveloppent. La langue seule est bonne à manger. La graisse peut être de quelque utilité. Mais c'est surtout pour leur huile que les phoques à trompe sont recherchés. Cette huile, bonne à manger, est aussi propre à divers usages domestiques et industriels; un seul phoque adulte et en bon état peut en fournir 700 à 800 kilog. On rapporte au genre *macrorrhin* quelques autres espèces; mais elles sont à peine connues.

MACRORRHYNQUE adj. (ma-kro-rain-ke — du préf. *macro*, et du gr. *rugchos*, bec). Zool. Qui a un bec ou un museau très-allongé.

— s. m. Erpét. Genre de sauriens.

— Ichthyol. Syn. de SYNGNATHE.

MACRORRHIZE adj. (ma-kro-ri-ze — du préf. *macro*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Qui a de grandes racines.

MACRORTHORRHYNQUE adj. (ma-kror-to-rain-ke — du préf. *macro*, et du gr. *orthos*, droit; *rugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec long et droit.

— s. m. pl. Famille de sylvains qui offrent ce caractère.

MACROSCÉLIDE s. m. (ma-kross-sé-li-de — du préf. *macro*, et du gr. *skélos*, cuisse ou jambe). Mamm. Genre de carnassiers insectivores, caractérisé par un museau allongé en petite trompe.

— **Encycl.** Les *macroscélides* sont des carnassiers insectivores, caractérisés par un museau allongé en forme de petite trompe, une queue très-développée, et des jambes postérieures beaucoup plus longues que les antérieures. Ils se rapprochent des gerboises et des kanguroos par l'ensemble de leurs formes extérieures, mais ils s'en éloignent beaucoup par leur organisation. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la formule dentaire des *macroscélides*; la disposition des dents de ces animaux est en effet assez irrégulière. Il en existe vingt à chaque mâchoire, et les molaires sont hérissées d'épines. Les yeux sont de médiocre dimension, les oreilles grandes, les pieds plantigrades, les doigts onguiculés et les ongles à demi réticulés. Ce genre renferme trois espèces qui habitent l'Afrique.

Le *macroscélide* de Rozet a environ $0^{m},30$ de longueur totale; la queue et la trompe en font à peu près la moitié. Son pelage est d'un gris de souris, plus foncé en dessus qu'en dessous, et varié d'un peu de jaune et de brun; les moustaches sont longues, et la queue, qui est comme annelée et écailleuse, porte quelques poils roides et peu nombreux. Cet insectivore habite le nord de l'Afrique, notamment la Barbarie; assez rare aux environs d'Alger, il est plus répandu aux environs de Bone et d'Oran, où nos zouaves l'ont rendu célèbre sous le nom de rat à trompe. « Ses mœurs sont douces, dit M. P. Gervais, et on peut, dans certaines circonstances, le tenir en captivité. Il se nourrit de graines de diverses sortes; mais il préfère à tout autre aliment les insectes, et, lorsqu'on lui en présente, il les saisit avec rapidité. »

Les deux autres espèces, le *macroscélide* type et le *macroscélide* des rochers, vivent au Cap de Bonne-Espérance; elles sont beaucoup moins connues, et même fort rares dans les collections.

MACROSCÉLIE s. f. (ma-kross-sé-lî — du préf. *macro*, et du gr. *skelos*, jambe). Méd. Développement excessif des jambes. ‖ On dit aussi MACROSKÉLIE.

MACROSCÉPIDE s. f. (ma-kross-sé-pi-de — du préf. *macro*, et du gr. *skepê*, enveloppe). Bot. Genre de plantes du Mexique, de la famille des asclépiadées.

MACROSCIEN, IENNE adj. (ma-kross-si-ain, iè-ne — du préf. *macro*, et du gr. *skia*, ombre). Géogr. Se dit des peuples qui, étant fort éloignés de l'équateur, reçoivent très-obliquement les rayons du soleil, et ont par conséquent de longues ombres.

— Substantiv. *Les* MACROSCIENS.

MACROSOMATIE s. f. (ma-kro-so-ma-cî — du préf. *macro*, et du gr. *sôma*, corps). Méd. Développement excessif du corps; corpulence. ‖ Taille gigantesque.

MACROSOME s. m. (ma-kro-so-me — du préf. *macro*, et du gr. *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant quatre espèces américaines.

MACROSPERME adj. (ma-kro-spèr-me — du préf. *macro*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Qui a degrosses graines ou de gros fruits.

MACROSPONDYLE s. m. (ma-kro-spon-di-le — du préf. *macro*, et du gr. *spondulos*, mâchoire). Erpét. Genre de sauriens.

MACROSPORE adj. (ma-kro-spo-re — du préf. *macro*, et de *spore*). Bot. Qui a des spores très-développées : *Champignon* MACROSPORE.

— s. m. Genre de champignons, de la classe des trichosporés, croissant sur les végétaux en décomposition.

MACROSTACHYÉ, ÉE adj. (ma-kro-sta-ki-é — du préf. *macro*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en longs épis.

MACROSTÈME adj. (ma-kro-stè-me — du préf. *macro*, et du gr. *stêmôn*, filet). Bot. Qui a de longues étamines dépassant la corolle.

— s. m. Syn. de QUAMOCLIT.

MACROSTÈNE s. m. (ma-kro-stè-ne — du préf. *macro*, et du gr. *stenos*, étroit). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des brachélytres, comprenant une seule espèce, propre au Brésil.

MACROSTICHE adj. (ma-kro-sti-che — du préf. *macro*, et du gr. *stichos*, ligne). Diplom. Ecrit en longues lignes.

— Hist. ecclés. *Symbole macrostiche* ou substantiv. *Macrostiche*, Cinquième profession de foi des eusébiens : *Le* SYMBOLE MACROSTICHE *ne contient rien d'absolument hétérodoxe.*

MACROSTOME adj. (ma-kro-sto-me — du préf. *macro*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche grande ou une grande ouverture.

— s. m. pl. Erpét. Famille de serpents venimeux à grande bouche.

— Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens à large bouche.

— Moll. Famille de mollusques gastéropodes, dont la coquille a une large ouverture.

MACROSTOMIUM s. m. (ma-kro-sto-mi-omm — du préf. *macro*, et du gr. *stoma*, bouche). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, qui croissent à Java.

MACROSTYLE adj. (ma-kro-sti-le — du préf. *macro*, et de *style*). Bot. Dont les fleurs ont de longs styles.

— s. m. Genre de diosmées du Cap de Bonne-Espérance.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont l'espèce type est originaire du Brésil.

MACROTARSE adj. (ma-kro-tar-se — du préf. *macro*, et de *tarse*). Zool. Qui a de longs tarses.

— s. m. Mamm. Syn. de TARSIER.

— Entom. Genre de coléoptères, de la famille de curculionides, comprenant deux espèces asiatiques.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux gallinacés à pattes très-hautes.

MACROTARSIEN, IENNE adj. (ma-kro-tar-siain, iè-ne — du préf. *macro*, et de *tarse*). Zool. Qui a de longs tarses.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant le tarsier et les galagos.

MACROTÈLE s. m. (ma-kro-tè-le — du préf. *macro*, et du gr. *telos*, fin). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type habite les Etats-Unis.

MACROTÉLOSTYLE adj. (ma-kro-té-lo-sti-le — du préf. *macro*, du gr. *telos*, fin, et de *style*). Minér. Se dit d'un cristal prismatique, terminé par de longues pyramides.

MACROTHÉRIUM s. m. (ma-kro-té-ri-omm — du préf. *macro*, et du gr. *thêrion*, bête fauve). Mamm. Groupe d'édentés fossiles. V. MÉGATHÉRIOÏDES.

MACROTHRIX s. m. (ma-kro-trikss — du préf. *macro*, et du gr. *thrix*, cheveu). Crust. Genre de daphnidées, détaché du genre daphnie.

MACROTIS s. m. (ma-kro-tiss — du préf. *macro*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des mélasomes, comprenant une espèce unique qui habite le Mexique.

MACROTOME s. m. (ma-kro-to-me — du préf. *macro*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, renfermant une vingtaine d'espèces d'Afrique et d'Asie, qui ont les articles des antennes très-allongés. ‖ Syn. de TOMOCÈRE.

MACROTOPS s. m. (ma-kro-topss). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, comprenant quatre espèces de la Nouvelle-Hollande.

MACROTROPIS s. m. (ma-kro-tro-piss — du préf. *macro*, et du gr. *tropis*, carène). Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour des arbrisseaux de la Chine.

MACROULE s. f. (ma-krou-le). Ornith. Espèce de grande foulque.

MACROURE adj. (ma-krou-re — du préf. *macro*, et du gr. *oura*, queue). Zool. Qui a une longue queue.

— Bot. Qui a des fleurs munies d'un long éperon ou disposées en longs épis.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux des mers glaciales.

— s. m. pl. Crust. Famille de décapodes à queue longue, formée de feuillets, comme sont les crevettes et les écrevisses. ‖ *Macroures cuirassés*, Famille de la section des décapodes macroures, caractérisée par l'épaisseur et la dureté de la carapace, et comprenant les galathéides, les évyons, les scyllarides et les langoustiens.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *macroures* sont caractérisés par des dents petites; le bout de la mâchoire inférieure armé d'un barbillon comme chez les morues; des écailles carénées; une première dorsale distincte, courte et élevée, et les autres verticales, réunies autour d'une longue queue pointue. Le *macroure* berglax est long d'un mètre et plus; il a la tête très-large, les yeux saillants, le museau avancé, les mâchoires égales; ses écailles sont argentées et ses nageoires jaunes. Ce poisson est commun dans les mers du nord de l'Europe. On rapporte qu'il se défend et se débat violemment lorsqu'il se sent pris dans les filets ou à l'hameçon. Sa chair forme la nourriture habituelle des habitants des côtes septentrionales.

MACROXUS s. m. (ma-kro-ksuss — du préf. *macro*, et du gr. *oxus*, aigre). Mamm. Syn. de GUERLINGUET.

MACROZAMIE s. f. (ma-kro-za-mî — du préf. *macro* et de *zamie*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cycadées, établi pour des végétaux de l'Australie.

— **Encycl.** Les *macrozamies* sont de petits arbres gommifères, à folioles calleuses à la base et tordues dans la préfoliation. Les fleurs mâles sont groupées en spadices cunéiformes, nombreux, serrés, imbriqués en une sorte de cône tordu au sommet; les femelles sont réunies en spadices plus grands, serrés, rassemblés en un cône plus gros, stipités à la base et terminés par une sorte de bouclier quadrangulaire, épais, aigu. Les fruits sont des espèces de noix, dont chacune est renfermée dans une pulpe homogène peu abondante. Ce genre a quelque ressemblance avec les zamies par l'aspect extérieur; mais il se rapproche bien davantage des encéphalartos par ses caractères essentiels. Il renferme une dizaine d'espèces qui toutes habitent l'Australie, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes.

MACSARAT s. m. (ma-ksa-ra). Grande case fortifiée dans laquelle certains nègres s'enferment pour se défendre contre l'ennemi. ‖ On dit aussi MACZARAT.

MAC-SHEEHY DE KILLARNEY (Jean-Bernard-Louis), publiciste, né à Paris en 1783, mort en 1867. Il descendait d'une ancienne famille irlandaise établie en France. Il fit la plupart des campagnes de l'Empire, fut blessé à Eylau, à Thann (1809), à Guateria (1812), reçut en 1813 le grade de chef de bataillon, prit part sous la Restauration à la campagne d'Espagne (1823), et devint alors lieutenant-colonel. Mis à la retraite en 1834, M. Mac-Sheehy se fit journaliste et devint un des collaborateurs de la *Quotidienne*, journal légitimiste, dont il prit la gérance en 1845. Deux ans plus tard, lorsque les trois organes de la légitimité, la *Quotidienne*, la *France* et l'*Echo français*, se fondirent en un seul journal intitulé l'*Union monarchique*, M. Mac-Sheehy en devint administrateur gérant. Il a publié : *Etude sur les Kosacks* (Paris, 1807, in-8^{o}); *Relation de la campagne de* 1813 *en Saxe* (Paris, 1814, in-8^{o}); *Livret théorique et pratique sur le service de la cavalerie légère en campagne* (Paris, 1820, in-18).

MACSURAH s. m. (ma-ksu-ra). Enceinte fermée de rideaux préparée dans une mosquée pour recevoir le sultan et sa famille.

MACTA, rivière de l'Algérie, dans la province d'Oran, formée par la réunion des eaux de l'Habra et du Sig. Elle porte dans son cours supérieur le nom d'*Oued-el-Hamman*. La Macta descend des plateaux de Mascara, arrose la petite plaine qui porte son nom et se jette dans la Méditerranée entre Arzew et Mostaganem, après un cours de 89 kilom. Sur les bords de cette rivière, Abd-el-Kader fit essuyer un échec au général Trézel, le 28 juin 1835.

MACTE ANIMO! (*Ferme! courage!*), Paroles qu'on cite fréquemment, ainsi que le vers tout entier,

Macte animo, generose puer, sic itur ad astra.

« Courage, enfant, c'est ainsi qu'on s'élève jusqu'au ciel. » On attribue généralement, mais à tort, ce vers à Virgile; voici le véritable vers de ce poëte :

Macte nova virtute, puer, sic itur ad astra.

Quant au vers que l'on cite habituellement, c'est celui de Virgile légèrement modifié par Stace. Le vers de Stace est cité quelquefois tout entier, d'autres fois diminué de sa première ou de sa deuxième partie :

« Cultivez votre génie, mon cher enfant. Je vous y exhorte hardiment, parce que je sais que jamais vos goûts ne vous feront oublier vos devoirs, et que chez vous l'homme, le poëte et le philosophe seront également estimables. Je vous aime trop pour vous tromper : *Macte animo, generose puer, sic itur ad astra.*

» En allant *ad astra*, n'oubliez pas Cirey. »

VOLTAIRE.

« Il ne faut que cinq ou six philosophes qui s'entendent pour renverser le colosse. Cette grande mission a déjà d'heureux succès. La vérité gagne au point que j'ai vu, dans ma retraite, des Espagnols et des Portugais détester l'inquisition comme des Français. *Macte animo, generose puer, sic itur ad astra.* Autrefois, on aurait dit : *Sic itur ad ignem* (au feu). »

VOLTAIRE.

« Maître du Boulay, replié dans son ambition de renommée et d'importance, se disait à lui-même : « Je le tiens ! je tiens mon grand « procès ! *Sic itur ad astra !* » Et vraiment son front touchait aux astres, et vraiment il tenait au moins une grande affaire ; car cette fois il aura pour sa cliente la royauté du roi Louis XIV. »

JULES JANIN.

MACTIERNE adj. (ma-kti-è-rne). Hist. Qualification qu'on donnait, chez les anciens Bretons, au fils ou à la fille d'un prince : *Femme* MACTIERNE.

— Substantiv. Fils ou fille de prince : *Les* MACTIERNES *étaient très-considérés.*

— Titre que l'on donnait quelquefois aux évêques.

MACTRACÉ, ÉE adj. (ma-ktra-sé — rad. *mactre*). Moll. Qui ressemble à une mactre.

— s. f. pl. Famille de mollusques établis dans le groupe des conchifères ténuipèdes.

MACTRE s. f. (ma-ktre). Moll. Genre de mollusques, de la famille des mactracées, qui vivent dans toutes les mers.

— **Encycl.** Les *mactres* sont des mollusques à coquille transverse, inéquilatérale, un peu trigone, légèrement bâillante, à deux valves égales ; l'animal ressemble beaucoup à celui des vénus ; par le côté postérieur de sa coquille, il laisse sortir deux tubes qu'il forme avec son manteau, et par l'autre un pied musculeux comprimé. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les mers ; leurs coquilles sont généralement blanches ou un peu fauves. On les trouve enfoncées dans le sable à une petite distance du rivage. On mange, sur nos côtes, la chair crue ou cuite de plusieurs espèces ; celle de la *mactre* poivrée a une saveur tellement relevée que, suivant l'expression triviale, *elle emporte la bouche.* La *mactre* lisor est une coquille fort élégante. On connaît une dizaine d'espèces fossiles, répandues dans les terrains tertiaires.

MACTRISME s. m. (ma-ktri-sme). Antiq. gr. Sorte de danse comique en usage chez les Grecs anciens.

MACULAGE s. m. (ma-ku-la-je — rad. *maculer*). Action de maculer, de tacher : *Le* MACULAGE *des feuilles d'impression.*

MACULAIRE adj. (ma-ku-lè-re — du lat. *macula*, tache). Hist. nat. Se dit d'une bande colorée formée de taches qui se touchent : *Bande* MACULAIRE.

MACULANO (Vincenzo), cardinal italien, né à Fiorenzuola (Lombardie) en 1578, mort à Rome en 1667. Il entra dans l'ordre des dominicains, se rendit à Rome à l'appel du pape Urbain VIII et devint successivement vicaire général de son ordre, maître du palais, archevêque de Bénévent et cardinal (1641). La faction des Barberini essaya, mais vainement, en 1644 de le faire élire pape. Maculano était très-versé dans l'architecture. Il a composé, entre autres ouvrages : *Prolegomena ad architecturam ; Modus construendi fortalitia*, etc.

MACULATION s. f. (ma-ku-la-si-on — rad. *maculer*). Techn. Action de maculer.

MACULATURE s. f. (ma-ku-la-tu-re — rad. *maculer*). Typogr. Feuille d'imprimerie mal tirée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, et qu'on emploie comme enveloppe ou à d'autres usages de ce genre : *Une partie de votre édition se distribuera lentement, et le reste pourra vous demeurer en* MACULATURES. (Dider.) ‖ Feuille de papier qu'on interpose entre le cuivre et le lange, dans l'impression en taille-douce.

— Comm. Papier fait avec des pâtes grossières, mais auquel on donne une certaine épaisseur, parce qu'il est principalement destiné à servir d'enveloppe aux rames des papiers fins et des papiers moyens.

MACULE s. f. (ma-ku-le — du lat. *macula*, tache, du même radical que le grec *massô*, pétrir, prendre, serrer dans les mains, palper, souiller, savoir, la racine sanscrite *makeh*, frapper, serrer). Tache circonscrite et multipliée sur une même surface : *Un papier plein de* MACULES.

— Théol. Souillure de l'âme : *L'agneau sans* MACULE.

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans *macule* une épouse impollue.

CORNEILLE.

‖ Rare. On dit ordinairement TACHE.

— Astron. Chacune des taches d'un noir intense que l'on remarque sur la surface du soleil : *On explique les* MACULES *par des déchirures de la photosphère.*

— Méd. Signe qu'un enfant apporte sur la peau en naissant. ‖ Différence de coloration sur une partie circonscrite de la peau, sans trouble général de l'économie.

— Art vétér. Nom vulgaire des eaux aux jambes.

— **Encycl.** Méd. Un dermatolologiste éminent, M. Cazenave, appelle *macules* un groupe d'affections particulières de la peau, caractérisées par des altérations de couleur qui dépendent d'une altération du pigment. Les *macules* sont générales ou partielles. Quelquefois elles sont répandues sur une seule région, comme on le voit souvent pour le lentigo de la face. Dans d'autres circonstances, il n'y a qu'une seule *macule* bornée à un siége unique, dans les *nævi*, par exemple. Ces *macules* paraissent avoir leur siége spécial dans la couche du corps muqueux qui est chargée de matière colorante.

Malgré les travaux d'anatomistes habiles, malgré les recherches savantes de Gaultier, l'anatomie de la peau laisse encore à désirer, et la nature et la formation du pigment ne sont pas les points les moins obscurs. Toutefois, en attendant des découvertes plus positives, il est raisonnable de penser qu'entre l'éphélide et l'ictère, le vitiligo et la chlorose, il y a différence de nature. La cause de la plupart des *macules* est encore tout à fait inconnue. On ne possède aucun moyen de se rendre compte des *nævi materni*, et, pour leur cause occasionnelle même, il faut encore se contenter de ces croyances vulgaires qui les attribuent à des impressions morales ressenties par la mère.

Les *macules*, bien qu'elles soient pour la plupart incurables, ne sont jamais graves et n'ont en général aucune influence sur l'économie. Les éphélides, qui paraissent être les seules, jusqu'à présent, qui soient susceptibles d'être guéries, sont peu rebelles et cèdent ordinairement à une médication très-simple. Quant aux autres variétés, l'obscurité qui règne encore sur leur nature explique le peu de succès des moyens thérapeutiques employés pour les combattre.

MACULÉ, ÉE (ma-ku-lé) part. passé du v. Maculer. Taché : *Feuille* MACULÉE *d'encre. La neige ouate la rue silencieuse*, MACULÉE *par les semelles des rares passants.* (Th. Gaut.)

— Fig. Souillé, rendu impur : *A la longue, l'âme, sans cesse* MACULÉE *par de honteuses et continuelles transactions, s'amoindrit.* (Balz.)

— Zool. Marqué de taches d'une couleur différente de celle du fond.

— s. m. pl. Arachn. Race d'aranéides qui offrent le caractère exprimé ci-dessus.

MACULER v. a. ou tr. (ma-ku-lé — rad. *macule*). Tacher : MACULER *des feuilles d'imprimerie, des estampes.* MACULER *son linge.*

— Fig. Souiller :

Italie ! Italie ! O courtisane impure
Dont les nombreux amants, dénouant ta ceinture,
Tour à tour vont cracher sur ton corps frémissant
Qu'ils *maculent* de boue et qu'ils tachent de sang.

DUPLESSIS.

— v. n. ou intr. Se tacher : *Cette épreuve a* MACULÉ. *Des feuilles nouvellement imprimées* MACULENT. (Acad.)

Se maculer v. pr. Devenir maculé : *Du papier qui* S'EST MACULÉ.

MACULIFORME adj. (ma-ku-li-for-me — du lat. *macula*, tache, et de *forme*). Qui a la forme d'une tache.

MACULIPENNE adj. (ma-ku-li-pè-ne — du lat. *macula*, tache ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes tachetées.

MACULIROSTRE adj. (ma-ku-li-ro-stre — du lat. *macula*, tache ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec tacheté.

MACUN s. m. (ma-kun). Sorte de tunique très-courte, que portent les naturels du Chili.

MACUSSON s. m. (ma-ku-son). Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse. ‖ On dit aussi MARCUSSON.

— **Encycl.** Le *macusson* ou gesse tubéreuse est une plante vivace, à feuilles composées de deux folioles ovales, obtuses, mucronées, à pétiole terminé en vrille rameuse ; ses fleurs roses, réunies en bouquets élégants, s'épanouissent au milieu de l'été et exhalent une odeur douce et fort agréable. Cette plante se trouve en Europe, dans les moissons. Sa racine, tubéreuse et féculente, est alimentaire ; mais elle a beaucoup perdu de son importance depuis que la pomme de terre s'est répandue. Les cochons en sont très-avides, et les bestiaux aiment la fane de cette plante. Le *macusson*, qu'on appelle aussi macjon ou méguron, mérite d'être recherché comme plante d'ornement. On le multiplie par ses graines et par ses racines ; la culture est simple et se réduit à sarcler de temps en temps et à donner des appuis aux tiges. Il convient moins aux parterres qu'aux jardins paysagers.

MACUTA s. f. (ma-ku-ta). Métrol. Monnaie de compte de Guinée, valant 2,000 coquillages zembis ou cauris, et en francs, 0,48.

MACWHORTER (Alexandre), théologien protestant américain, né à Newcastle (Irlande) vers 1734, mort en 1807. Il se rendit fort jeune dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et devint par la suite chapelain dans l'armée des patriotes, lors de la guerre de l'indépendance. Macwhorter a publié plusieurs écrits, des discours et des sermons.

MACZARAT s. m. (mak-za-ra). V. MACSARAT.

MADABLOTE s. f. (ma-da-blo-te). Bot. Syn. d'HIPTAGE.

MADAGASCAR, île de l'océan Indien, une des plus grandes du globe, à l'E. de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique ; par 41° 20'-48° 50' de longit. E., 12° 12' et 25° 45' de latit. S. Le cap d'Ambre en marque l'extrémité septentrionale, et le cap Sainte-Marie l'extrémité méridionale ; le cap Saint-Félix en est le point le plus occidental, et le cap de l'Est le point le plus oriental. Superficie, 7,350 myriamètres carrés ; population évaluée de 3 à 4 millions d'habitants. La côte orientale, peu découpée, présente, dans le N., la baie d'Antongil ; la côte occidentale, quoique beaucoup plus sinueuse, n'en a pas une aussi grande. On y remarque cependant celles de Chimpaiki, de Narrinda ou Bombetok, vers le N., et celle de Saint-Augustin au S. L'île Sainte-Marie, près de la côte orientale, au-dessous de la baie d'Antongil, est la seule qui mérite une mention.

Madagascar est parcourue dans toute sa longueur par une chaîne de hautes montagnes, qui porte au N. le nom d'Ambohistismènes, au milieu celui de Béfour, et vers le S. celui d'Ambatismènes ou Botismènes. Cette chaîne, qui forme le haut et vaste plateau d'Ankova (3,000 mètres environ), détermine deux versants généraux. Celui de l'océan Indien, à l'E., est sillonné par la Lingebate, la Soufia, le Manangouré ou Manangourou, l'Andevourante, le Mangoutou ou Tantamane, le Mananzari, la Manangara, la Manatengha et le Mandrerei ; celui du canal de Mozambique, à l'O., est arrosé par le Matzamba, l'Abina, le Bally, le Matombagh, la Vulla, le Chacao, la Mansiastvé, le Sango, le Saint-Vincent, le Darmouth ou Ongla, le Machicore et la Ménérandre. Quelques-uns de ces cours d'eau forment des lacs dans la région montagneuse : on cite entre autres celui de Manangouré.

L'île de Madagascar, quoique entièrement comprise dans la zone torride, offre, à cause de l'élévation de son sol, la plus grande variété de saisons. Les anciens voyageurs ont fait de Madagascar la peinture la plus séduisante. L'aspect en est des plus pittoresques : à côté de précipices affreux où se perdent des torrents, s'élèvent des pics majestueux dont les sommets sont couronnés de grands arbres. Plus bas sont des collines fertiles, de belles vallées bien arrosées, des plaines où la végétation acquiert une vigueur incomparable. M. Grandidier, qui a vu une partie de l'île en 1872, avec des yeux moins prévenus, en fait une peinture bien différente. « Triste pays, s'écrie-t-il, où n'existe aucune rivière, où l'on est obligé d'aller recueillir calebasse par calebasse, dans de petits trous pratiqués dans le sol en certains endroits favorables, l'eau nécessaire à la cuisson des aliments et à la boisson, et cette eau est boueuse et saumâtre ; on ne trouve que trop souvent des trous taris. » Quant aux forêts, il en existe sur la côte orientale ; tout le reste est sablonneux, inculte, désolé. Le climat est particulièrement redoutable dans le temps de l'hivernage, c'est-à-dire pendant l'été, qui correspond à notre hiver ; c'est la saison des ouragans et des fièvres meurtrières. Alors Madagascar justifie bien son surnom de cimetière des Français. Les vents régnant sur la côte orientale sont ceux de N.-E., presque toujours violents ; ceux de S.-O., de S., de S.-S.-E. et d'E.-S.-E. soufflent aussi fréquemment. Le riz et le maïs sont les seules céréales cultivées ; la culture de la patate est aussi très-répandue. Les autres productions sont : les ignames, le coton, l'indigo, le poivre, le gingembre, la cannelle, le curcuma ou safran des Indes, du tabac très-estimé, du lin et du chanvre qui surpasse en force et en longueur celui d'Europe. Les conditions géologiques de l'île sont mal connues ; ce qui est certain, c'est la présence de puissantes masses de granit, avec des échantillons gigantesque, du plus pur cristal de roche, beaucoup de tourmalines, de quartz rosé, de syénite, d'argile bleue, de pierres calcaires, de grès. On rencontre des gisements houillers, d'immenses masses de minerai de fer, de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain et du plomb, toutes richesses jusqu'ici fort peu exploitées ; enfin d'immenses couches de laves, de scories et de basaltes. Les tremblements de terre y sont fréquents, et les eaux minérales, tant froides que chaudes, y sont fort abondantes.

La faune de Madagascar est tout à fait particulière à cette île. Elle est d'ailleurs très-riche. On cite, parmi les mammifères, plusieurs lémuriens, entre autres le propithèque, puis l'aye-aye, des chirogales, un léopard, un chacal, le zèbre, des moutons à grosse queue, etc. On y rencontre une foule d'oiseaux divers, revêtus du plus magnifique plumage, notamment des colibris, des faisans, des perroquets, des pintades, des pigeons, un oiseau fossile gigantesque dont on a découvert les œufs vraiment monstrueux, l'épiornis. On trouve aussi à Madagascar la cochenille, le ver à soie, beaucoup d'abeilles dont le miel, jaune et vert, et les diverses espèces de cire sont extrêmement estimés ; des serpents ayant quelquefois plus de 5 mètres de longueur et de très-grands crocodiles, fort nombreux dans les lacs et les rivières. Les eaux intérieures, de même que les eaux voisines, abondent en poissons. On pêche la baleine sur les côtes, et plus particulièrement dans la grande baie de Saint-Augustin, ainsi que sur la côte orientale.

La population de Madagascar se compose d'un grand nombre de peuples qui forment autant d'Etats particuliers et dont les traits, les mœurs et les habitudes diffèrent sous plusieurs rapports. Dans la partie orientale de l'île sont les Antavarts, les Bestimessaras, les Ambanivoules, les Betanimesnes, les Antaximes ; dans la partie méridionale, les Machicores, les Mahafattes, les Caremboules, les Ampatris, les Artenosses, qui habitent le territoire d'Anossi, et les Antambasses. Dans la partie occidentale se trouve le royaume des Sakkalavas et le pays des Buques, appelé ordinairement par les Européens province de Saint-Augustin. Enfin l'intérieur est habité par les Antsianaxes, les Antacayes, les Bezongons, les Hovas et les Andrantsaies. Tous ces différents peuples, que l'on réunit sous la dénomination générale de Madécasses ou Malgaches, paraissent sortis de plusieurs races, dont quelques-unes se seraient croisées ; plusieurs sont évidemment d'origine arabe et conservent encore, malgré leur mélange, un teint olivâtre ; d'autres, dont le teint est plus noir et dont les cheveux sont plus courts et un peu laineux, paraissent tirer leur origine des colons arabes du Zanguebar ; mais les plus nombreux, ceux qui forment la masse de la population, ont le teint basané et les cheveux plats et longs des Indiens ou la peau noire et les cheveux crépus des Cafres. En général, les Madécasses les plus rapprochés de l'équateur sont ceux qui ont le plus de rapport avec les nègres. En allant vers le S. et en s'éloignant de la mer, la couleur est plus claire, les cheveux sont plus soyeux, les traits plus délicats, l'intelligence plus développée. Les Madécasses sont de grande taille, assez bien faits, d'un caractère souvent enjoué, mais apathiques, imprévoyants et voluptueux. Ceux de la côte orientale sont industrieux, commerçants, hospitaliers. Sur l'autre côte, ils sont voleurs, paresseux, cruels et inhospitaliers. Ils sont généralement guerriers. Les femmes sont bien faites, ont les traits agréables, les yeux vifs et brillants et les dents très-blanches. La polygamie est permise ; mais il n'y a que les riches qui aient plusieurs femmes, dont une seule est considérée comme épouse. Ces insulaires, sobres en général, se nourrissent principalement de riz, de bananes et de fruits et de racines ; peu d'entre eux mangent de la viande. Ils boivent du toc, liqueur faite avec le jus fermenté de la banane et de la canne à sucre. Les plus intelligents savent fabriquer quelques étoffes de coton et de soie, certains instruments de fer, ainsi que du papier avec l'écorce intérieure d'un arbre.

Quant au culte des Madécasses, il se réduit à quelques pratiques superstitieuses. Leurs prêtres, appelés ombias, s'occupent de médecine, de sorcellerie et ont quelques livres en langue madécasse, écrits en caractères arabes. Tous les Madécasses pratiquent la circoncision, mais avec des cérémonies bien différentes de celles des sectateurs de Mahomet, dont ils ne connaissent pas la religion. Une de leurs superstitions les plus atroces est le jugement par le poison. Cette terrible épreuve est ordonnée contre tout individu accusé de la mort d'un de ses compatriotes ; si l'accusé survit, ce qui est extrêmement rare, les accusateurs deviennent ses esclaves. Cette monstrueuse coutume, abolie par le roi Radama, fut rétablie par la reine Ranavolo. La population n'est cependant pas aussi barbare qu'on pourrait se l'imaginer. Les classes élevées ne sont pas sans quelque instruction ; plusieurs des nobles Hovas savent parler l'anglais, un peu le français, et ils écrivent couramment leur langue. Quelques-uns ont voyagé et sont venus jusqu'en Europe. Des rudiments d'industrie existent çà et là dans la grande île. Le tissage et la teinture des étoffes y sont très-développés, et les indigènes préparent et travaillent la soie. Non-seulement ils savent traiter les minerais de fer par des méthodes primitives que l'on retrouve encore en Europe dans les montagnes de la Corse et de la Catalogne, mais ils fondent aussi les minerais de plomb et de cuivre et savent même raffiner ces deux métaux.

Madagascar, placée sur la route du cap de Bonne-Espérance à la mer Rouge, au golfe Persique, à l'Indoustan, commandant la côte orientale d'Afrique et le canal de Mozambique, offre une escale utile à tous les navires qui parcourent ces mers. Jusqu'à présent, les importations à Madagascar ont été très-restreintes ; elles consistent en quelques toiles bleues et blanches de l'Inde, en étoffes peintes des manufactures anglaises et françaises, en arack provenant des distilleries de Maurice et de la Réunion, en bijouterie commune, en quincaillerie et mercerie, enfin en armes et munitions de guerre. Les exportations se composent de bestiaux et de riz, expédiés à Maurice et à la Réunion, de salaisons pour le ravitaillement de nos navires marchands et des bâtiments de la marine militaire, de gomme copal et d'écaille de tortue.

L'île de Madagascar a-t-elle été connue des anciens ? Les commentateurs des géographes grecs et latins résolvent affirmativement la question, et leur opinion a été adoptée par un grand nombre d'écrivains. Mais la diversité des opinions touchant la Madagascar des anciens est extrême. Les uns disent que cette île est la Menuthias de Ptolémée ; les autres, que Pline la désigne sous le nom de Cerné; ceux-ci croient qu'elle correspond à l'île Phebol ou à la fameuse Taprobane; pour ceux-là, ce serait l'Atlantide de Platon; il en est même qui la retrouvent dans l'île du marchand grec Iambulus. En résumé, le nom de Madagascar se trouve accolé à celui de toutes les îles de la mer Erythrée que l'imagination des anciens avait créées, ou qui, situées aux limites de leurs connaissances géographiques, ne leur étaient connues que par de très-vagues renseignements.

La possession du sol de l'île de Madagascar a été l'objet de violentes compétitions entre des races d'origines diverses. Elles ont eu pour résultat une organisation politique dans laquelle le parti le plus fort s'est constitué le maître des biens comme des personnes du parti qui avait succombé. Les vainqueurs sont devenus des chefs, ont formé des familles nobles jouissant de priviléges particuliers, mais sans pouvoir effectif; les vaincus sont devenus des esclaves ou des vassaux. La première invasion que nous connaissions et la plus importante, puisqu'elle rattache le peuple malgache à la grande famille polynésienne, est celle qu'y firent les Malais. Une autre, qui eut aussi de graves conséquences, fut celle des Arabes musulmans, venus de Mangalor, dans le Guzarate. Ce ne fut point par la force que ces Arabes s'établirent dans le S. et dans l'E. de Madagascar et fondèrent la famille puissante des Zafféramini, qui se dit issue d'Imina, fille de Mahomet; ce fut en s'unissant par mariages aux races souveraines de la côte orientale qu'ils parvinrent en peu de temps à s'emparer partout de l'autorité. Leur adresse, que secondaient les nombreuses superstitions qu'ils importèrent dans l'île, servit principalement à leur faire conserver sur l'esprit des insulaires un empire dont ils savent encore tirer un grand parti. Au reste, leur influence ne s'étendit point sur les coutumes ni sur la langue des Malgaches; ils semblent les avoir immédiatement adoptées commes les autres étrangers qui, dans des temps modernes, ont émigré dans le même pays. Un des points les plus curieux qu'offre l'étude des Malgaches est l'affinité de leur langue avec celle des Malais, affinité si grande que l'on ne peut douter que la population de Madagascar ne soit venue de l'archipel Asiatique. La date de cette expédition, le lieu d'où elle partit sont également inconnus. La dernière phase de la conquête malaise est l'expédition entreprise contre les familles indépendantes habitant les montagnes du centre de l'île. Ces montagnes forment actuellement le royaume puissant des Hovas, la plus intelligente des races malgaches et celle dont la physionomie a le mieux conservé le type de la nation malaise. Le souvenir de la conquête qui leur a donné la province la plus centrale de Madagascar s'est conservé parmi eux. « Nous sommes une race étrangère, disent-ils; nos pères sont venus du S.-E. sous la conduite d'un chef vaillant et sage, l'ancêtre de notre roi-dieu Radama. Le peuple qui possédait ces terres fut en partie subjugué, en partie mis en fuite; on ne sait ce que sont devenus les fuyards. »

Ce fut vers le VIIe siècle que les Arabes se fixèrent aux îles Comores et s'établirent sur la côte N.-O. de Madagascar. Leurs ouvrages géographiques nous apprennent d'une manière certaine que, dès cette époque, ils faisaient un grand commerce sur la côte orientale d'Afrique et dans les îles qui l'avoisinent. Le géographe Edvisi, entre autres, qui vivait dans le XIIIe siècle, a donné une description de la grande île et de son archipel, sous le nom de Zaledj. Il rapporte ce fait curieux que, lorsque la Chine et l'Inde furent troublées par les excès de la tyrannie, les habitants de la Chine transportèrent leur commerce à Zaledj et dans les autres villes qui en dépendent. Ces relations des Arabes et des Chinois avec Madagascar sont confirmées par Marco-Polo, qui avait recueilli en Chine de curieux détails à ce sujet, et qui, pour le dire en passant, mit le premier en usage le nom de Madagascar. Les Portugais ne virent pas Madagascar dans leur premier voyage dans l'Inde; ils ne la découvrirent qu'en 1506, sous les ordres de Lorenzo Almeida. Leurs opérations commerciales n'y prirent jamais aucune importance; elles se bornaient à l'exportation de quelques esclaves qu'ils achetaient des Arabes fixés dans les ports du N.-O. Quelques moines s'étaient établis dans ces comptoirs et avaient fait parmi les naturels des tentatives de conversion, qui n'eurent aucun succès et se terminèrent même par le massacre des missionnaires.

Madagascar, depuis le milieu du XVIIe siècle, est, en quelque sorte, une terre française par la prédilection dont elle a été l'objet de la part de nos gouvernements, qui ont tous essayé d'y fonder des établissements et de tirer parti, au profit de la civilisation, de cet immense territoire. Le premier de ces établissements fut créé vers 1644, sur la presqu'île de Tholangaren, par Pronis et Fonquembourg, agents d'une compagnie dite de l'Orient, qui s'était formée en France dès 1637. Richelieu, comprenant l'intérêt que la France avait à s'emparer de cette île, fit délivrer à cette compagnie des lettres patentes lui concédant Madagascar, connue sous le nom d'île Dauphine, et les îles adjacentes, « pour y ériger colonies et en prendre possession au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, » avec le privilége d'y commercer exclusivement pendant dix ans. Pronis fit construire le fort Dauphin, dont les ruines existent encore. Mais il commit des déprédations et des actes de violence qui lui aliénèrent les habitants de l'île et ses propres collaborateurs. La compagnie de l'Orient, instruite de ces désordres, le révoqua de ses fonctions, et mit à sa place un de ses membres, le sieur de Flacourt, qui, parti de France le 19 mai 1648, arriva à Madagascar au commencement de décembre de la même année. Flacourt ne trouva au fort Dauphin que 28 Français, sur 242 qui avaient commencé la colonie; les autres étaient morts ou s'étaient dispersés; 12 avaient été exilés par Pronis à la Grande-Mascareigne (île de la Réunion). Flacourt se mit résolûment à l'œuvre, tint les indigènes en respect, se fit obéir de ses compatriotes, donna une active impulsion aux cultures, et réunit les précieux matériaux qui devaient lui servir plus tard à écrire son *Histoire de la grande île de Madagascar*, qu'il dédia à Fouquet. Mais, mal secondé par la compagnie de l'Orient, qui se vit bientôt hors d'état de continuer ses opérations, Flacourt dût retourner en France pour aller solliciter des protecteurs à la colonie naissante. Le maréchal de La Meilleraye obtint à cette époque la concession de Madagascar, où il plaça un gouverneur militaire, M. de Champargon. Pendant que celui-ci continuait l'œuvre de Flacourt, Colbert organisait la compagnie coloniale des Indes, et lui faisait concéder le privilége précédemment octroyé à la compagnie de l'Orient. On lui accordait de plus le droit de bâtir des châteaux forts et le droit de haute, moyenne et basse justice. Le fort Dauphin fut désigné comme devant être la capitale de l'île. Le 11 juillet 1665, la compagnie des Indes orientales prit, au nom du roi, possession de Madagascar, qui devait être le centre de ses opérations dans la mer des Indes. En 1667, M. de Montdevergne débarqua au fort Dauphin, où il amenait une flotte de dix vaisseaux. Tout s'annonçait sous les plus favorables auspices; cependant rien ne réussit. La compagnie des Indes, ruinée par le gaspillage de ses immenses ressources, ne put se soutenir, malgré les subsides royaux. L'amiral La Haye remplaça Montdevergne, après avoir contribué à sa chute (1671); mais il ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Son départ fut le signal du massacre des Français, et avec eux périrent les établissements qu'ils avaient fondés. En 1750, sur l'invitation même des indigènes, les Français qui fréquentaient Madagascar se décidèrent à fonder un établissement fixe sur la côte orientale. Un des chefs de l'île, nommé Ratsimilaho, leur fit cession de l'île Sainte-Marie. Les Français avaient placé à leur tête un ancien chef de traite, nommé Gosse, qui, au lieu de se montrer reconnaissant envers ses bienfaiteurs, les maltraita, fit une guerre ouverte à Mamadiou, veuve de Ratsimilaho, et provoqua, de la part des indigènes, une agression à la suite de laquelle presque tous les Français furent massacrés et leur établissement détruit de fond en comble. De 1761 à 1779, le gouvernement français fit une troisième tentative pour relever la colonie du fort Dauphin. M. de Mandave, nommé lieutenant du roi à Madagascar, fut chargé de conduire cette entreprise, qui échoua complétement. En 1783, elle fut reprise par le comte polonais Maurice de Benyowski, à qui le roi de France confia la mission de fonder un grand établissement à Madagascar. Benyowski prit possession de Madagascar comme gouverneur général, construisit des forts et établit des postes de défense. La mort arrêta son œuvre.

En 1810, cette vaste contrée passa sous la domination anglaise en même temps que l'île de France. C'est à ce moment que la tribu des Hovas, sous l'impulsion d'un chef énergique, nommé Andrian-Ampousène, dont la tâche fut continuée par son fils Radama Ier, se constitua fortement et soumit par les armes les autres peuples malgaches. Cependant le gouvernement de la Restauration, forcé de laisser l'île de France aux Anglais, voulut du moins fonder à Madagascar un établissement militaire, pourvu d'un port qui remplaçât celui que nous avions perdu. M. Farquhar, gouverneur pour l'Angleterre de l'île Maurice, prétendit, par une fausse interprétation du traité de Paris, que la Grande-Bretagne avait été substituée à la France dans la souveraineté de Madagascar. Les cabinets de Londres et de Paris ayant reconnu, d'un commun accord, que Madagascar ne faisait point partie des établissements que nous avions cédés à l'Angleterre, M. Farquhar voulut que l'île fût considérée comme un pays libre, également ouvert aux deux nations. Mais comme cette manœuvre n'eut pas plus de succès que la première, il résolut d'entretenir Radama dans ses idées de conquête, avec l'arrière-pensée de le reconnaître plus tard comme le roi unique de Madagascar et de le rendre hostile au nom et aux établissements français. Cependant le gouvernement de la Restauration ne perdait pas de vue Madagascar et faisait reprendre officiellement l'île de Sainte-Marie et Tintingue, qui devaient être, la première le siége d'un établissement agricole, et le second le centre d'un établissement maritime. La mise à exécution de ces projets rencontra des difficultés de toutes sortes; les maladies décimèrent nos colons, et les Anglais ne cessèrent d'intriguer afin que Radama Ier se posât comme le souverain de l'île entière. Le chef hova finit par s'emparer de tout le littoral de la côte orientale et pénétra de vive force dans le fort Dauphin, qui avait pour toute garnison un officier et un soldat. M. de Freycinet, gouverneur de l'île Bourbon, jugea prudent de ne pas venger cette injure, dans l'espoir de ménager une conciliation; mais cela ne fit qu'augmenter l'arrogance de Radama, soumis plus que jamais à l'influence britannique. Soutenu par les subsides de l'Angleterre et par le concours de ses vaisseaux, il organisait son armée, y introduisait une discipline rigoureuse jusqu'à la férocité, et parcourait en véritable conquérant tout le littoral de Madagascar. La mort vint le frapper en 1828. Il fut remplacé par sa femme et cousine germaine, la reine Ranavalo-Manjaka, qui représentait par ses opinions le parti rétrograde. Elle commença par ordonner la mort de tous ceux qui pouvaient lui porter ombrage, soit par la considération dont ils jouissaient, soit par leurs droits à la couronne; mais en se débarrassant ainsi de ses plus dangereux compétiteurs, elle resta néanmoins sous la domination de son favori et conseiller Andrian-Mihaza, le véritable souverain des Hovas. Cette princesse continua la politique de son prédécesseur; nous dûmes organiser contre Madagascar une expédition militaire. Cette expédition, composée de 500 à 600 hommes de débarquement, aborda à Tamatave le 9 juillet 1829. Le 2 août, Tintingue fut repris et reçut une garnison de 400 hommes. Les troupes hovas furent successivement battues à Tamatave, à Ambatoumanoui, à Foulpointe, à la Pointe-à-Harrée. Ranavalo capitula. Mais comme elle éludait les conditions du traité, on prépara une nouvelle expédition. Ce projet échoua, par suite des événements de 1830. La politique nouvelle décréta même l'évacuation de la grande terre : Tintingue fut abandonné du 20 juin au 3 juillet 1831; réserve fut néanmoins faite de nos droits.

Le règne de Ranavalo fut des plus sanglants. Sa tyrannie s'exerça sans merci contre les populations qui avaient, en maintes circonstances, tenté de reconquérir leur autonomie.

Quand la reine mourut, elle laissa deux partis en présence au milieu d'une population terrifiée. A la tête de l'un était son fils Rakoto, à qui elle témoignait une grande tendresse. Ce prince, d'un caractère doux et humain, ralliait à lui tous ceux qui désiraient la fin du régime despotique. Les étrangers qui étaient parvenus à se faire tolérer à Tananarive, les quelques missionnaires méthodistes et catholiques qui y résidaient, obtinrent des marques de sa protection et mirent en lui leur espoir. Un Français, M. Lambert, chez qui les sentiments de la nationalité avaient conservé toute leur énergie, vivait dans l'intimité du prince, et se servait de son crédit pour inaugurer, au moment de son avénement au trône, une politique de civilisation et de progrès. Un neveu de la reine, Ramboasalam, était le chef de l'autre parti; il prétendait au trône, attaquant la légitimité de la naissance de Rakoto. Il était soutenu par tous ceux que leurs préjugés ou leur intérêt attachaient au maintien du règne de la terreur. Il avait associé à ses projets le principal ministre de Ranavalo, et comptait sur son concours pour s'emparer des rênes du gouvernement à la mort de la reine. Ces espérances furent déçues; des dispositions militaires, prises avec une grande énergie, assurèrent le triomphe de Rakoto, qui monta sur le trône sous le nom de Radama II. Le nouveau souverain n'abusa pas de la victoire, même contre ses ennemis. Il se contenta d'exiler son cousin Ramboasalam et l'ancien ministre, qui avaient tenté de lui disputer l'héritage royal. Le nouveau règne s'annonça de la manière la plus favorable. Le *tanguin* ou épreuve du poison fut aboli. Les Européens furent appelés et accueillis avec faveur. Le roi témoigna le désir de voir augmenter le nombre des écoles, des missionnaires et des prêtres, et les chrétiens en petit nombre que l'on comptait parmi ses sujets purent se croire désormais en repos. Enfin le couronnement de Radama eut lieu avec une certaine solennité, et le commandant Dupré y assista comme représentant de la France. Sur ces entrefaites, M. Lambert, qui était en possession de la confiance du roi, vint en France et exposa la situation au gouvernement, qui chargea le commandant Dupré de négocier un traité d'amitié et de commerce qui fut signé et dans lequel on avait inséré cette clause libérale : « Tous les avantages résultant du présent traité d'amitié et de commerce seront étendus de plein droit et sans traité particulier à toutes les nations qui en réclameront le bénéfice. »

Depuis, une révolution éclata, dans laquelle Radama a péri. La nouvelle de cette révolution arriva en France au moment où le commandant Dupré portait à Tananarive la ratification du traité.

— *Langue*. V. MALGACHE.

Madagascar (VOYAGE À), par le docteur A. Vinson (Paris, 1865, gr. in-8o). A l'avénement de Radama II, le gouvernement français se fit représenter auprès du nouveau roi de Madagascar par l'amiral Dupré. Le docteur Vinson accompagna la mission officielle (1862). C'est en naturaliste et en physiologiste que l'auteur a étudié la grande île de Madagascar, son sol, ses productions et ses habitants. Il décrit à merveille, sans sécheresse comme sans recherche, cette nature tropicale, dont il a bien senti la vigueur et les oppositions. Il représente Madagascar comme une masse colossale, toute mamelonnée au centre, et sillonnée dans son plus grand axe par plusieurs lignes principales de montagnes. L'ethnographie ne lui offre pas le même intérêt. Les Hovas ont gardé leur barbarie native, tout en imitant les dehors des sociétés européennes; les hautes classes ont revêtu le costume des peuples civilisés, sans se dépouiller de leur caractère malais ou africain. Les jeunes filles cèdent sans réserve à toutes les impétuosités de leurs sens : le sentiment moral n'existe pas dans cette société rudimentaire.

Le récit si intéressant du docteur Vinson se termine par une description du port Sainte-Marie, établissement français sur la côte orientale de Madagascar.

MADAGASCAROIS, OISE s. et adj. (ma-da-ga-ska-roi, oi-ze). Géogr. Habitant de Madagascar; qui appartient à cette île ou à ses habitants. ‖ On dit plus ordinairement MADÉCASSE OU MALGACHE.

MADAI (David-Samuel), numismate hongrois, né à Schemnitz en 1709, mort en 1780. Il exerça avec beaucoup de succès la médecine à Halle, où il avait pris le grade de docteur en 1732, et devint membre de l'Académie des curieux de la nature. Outre quelques écrits sur la médecine, on a de lui : le *Cabinet complet des médailles* (Kœnigsberg, 1765-1777, in-8o), ouvrage curieux et remarquable, qui lui valut des lettres d'anoblissement.

MADAILLAN DE LESPARRE (Armand-Léon DE), écrivain français. V. LASSAY (marquis de).

MADAIN (EL-), ville de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi), dans le pachalik et à 35 kilom. S.-E. de Bagdad; 2,000 hab. Cette ville s'élève sur les ruines de l'ancienne Ctésiphon.

MADALINSKI (Antoine), général polonais, mort en 1805. Il était major de cavalerie en 1793, et se trouvait, avec le corps dont il faisait partie, dans la Grande-Pologne, au moment où, à la suite du second partage, les troupes prussiennes marchaient sur cette province. Conformément aux décisions de la diète de Grodno, l'armée polonaise dut être licenciée (1794). Madalinski, sachant qu'un soulèvement national se préparait sous les ordres de Kosciusko, prend le commandement de la brigade entière, bat les commandants prussiens qui veulent s'opposer à sa marche, s'empare de leurs caisses, et arrive sous les murs de Cracovie, où Kosciusko venait de proclamer l'insurrection. Promu général, il prit une part active aux batailles de Raclawice et de Szczekociny, ainsi qu'à la défense de Varsovie. Après la levée du siége de cette ville, Kosciusko l'envoya avec Dombrowski dans la Grande-Pologne, pour y activer le développement de l'insurrection. Les deux généraux avaient déjà remporté plusieurs avantages sur les Prussiens, lorsqu'ils apprirent la défaite de Kosciusko à Maciejowice; Madalinski revint alors à Varsovie, et, après la prise de Praga par Souwarôw, il se mit en marche vers Cracovie avec les débris de l'armée polonaise; il eut la douleur d'assister à leur dispersion, et, en cherchant à gagner la Gallicie, il fut arrêté par les Prussiens, qui l'incarcérèrent d'abord à Glogau, puis à Magdebourg, où il fut le compagnon de captivité de La Fayette. Rendu à la liberté en 1797, il passa ses dernières années dans la retraite.

MADAME, pl. **MESDAMES** s. f. (ma-da-me, mè-da-me — de *ma* et de *dame*). Titre d'honneur que l'on donnait autrefois aux femmes nobles mariées, et que l'on donne aujourd'hui à toute femme mariée, de quelque condition qu'elle soit : MADAME *la baronne.* MADAME *la comtesse.* MADAME *X., marchande de modes. Autrefois, la femme du gentilhomme portait seule le nom de* MADAME; *la femme du bourgeois continuait à s'appeler mademoiselle.* (A. Garnier.) ‖ Femme mariée présente, et que l'on désigne : MADAME *que voilà me parlait de vous.*

Et je l'ai surpris là qui faisait à *madame*
L'injurieux aveu d'une coupable flamme.
MOLIÈRE.

‖ Femme mariée à qui l'on s'adresse : *Rassurez-vous,* MADAME, *je vous supplie; vous ne serez ni nommée ni connue.* (J.-J. Rouss.)

Madame, j'ai beaucoup de grâces à vous rendre.
MOLIÈRE.

‖ Maîtresse de la maison ou de la personne qui parle : MADAME *est servie.* MADAME *vient de sonner?*

Oui, je vais à *madame* annoncer par avance
La part que vous prenez à sa convalescence.
MOLIÈRE.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec *madame!*
LA FONTAINE.

— Fam. Dame, personne mariée. Bien que le mot *madame* contienne le pronom possessif, ce qui exclut l'emploi de l'article ou de tout autre déterminatif, dans le style familier, on peut lui donner soit l'article, soit un adjectif déterminatif. Dans ce cas, le pluriel est *madames* ou même *madame*, s'il s'agit de personnes à qui l'on donne le nom d'une *madame* déterminée : *Les* MADAME *Marneffe pleurnichent quelquefois; mais fondre en larmes, se rougir le nez!... elles ne commettent jamais cette faute.* (Balz.) *Toutes les petites villes ont une belle* MADAME. (Balz.) *Ne vous fâchez pas; il y a tant de* MADAMES *sans monsieur!* (F. Soulié.) ‖ Personne mariée d'un haut rang, d'une haute position : *Une grande, une grosse, une riche* MADAME. *Faire la* MADAME. *Se donner des airs de* MADAME. *Croiriez-vous que je suis enfermée aujourd'hui pour écrire, et que j'ai refusé rudement toutes les* MADAMES? (Mme de Sév.) ‖ Femme mariée qui a certaines prétentions déplacées : *Comment! ma tante, je montre à Lisette des vers qui ont été faits pour moi, et cette* MADAME *vient les arracher en disant qu'ils sont faits pour elle!* (Dancourt.)

— *Jouer à la madame*, Chercher, dans ses jeux, à imiter le ton et les manières des grandes dames : *Elle était trop heureuse, étant petite, de* JOUER À LA MADAME *avec nous.* (Mol.)

— Loc. prov. *Monsieur vaut bien madame et madame vaut bien monsieur*, C'est un couple assorti, et le mari ne vaut pas mieux que la femme ni la femme que le mari.

— Hist. Titre que l'on donnait autrefois à la fille aînée du roi, à celle du dauphin de France, à la femme de Monsieur, frère du roi : *O nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle :* MADAME *se meurt!* MADAME *est morte!* (Boss.) MADAME *a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs.* (Boss.) ‖ Titre commun à toutes les princesses de la maison royale : MESDAMES *de France.* ‖ *Madame Royale*, Titre donné quelquefois aux filles de France, notamment à la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. ‖ *Madame mère*, Mère de l'empereur, sous le premier Empire : *Au décès de* MADAME MÈRE *et du cardinal Fesch, divers objets de la succession ont été dispersés.* (Chateaub.)

— Hist. relig. Titre que l'on donnait autrefois aux saintes : MADAME *sainte Anne.* MADAME *sainte Agnès.* MADAME *sainte Geneviève.* ‖ Titre que l'on donne à certaines religieuses, et particulièrement aux abbesses et aux chanoinesses : MESDAMES *de l'abbaye de Longchamps.*

— **Allus. littér. Madame se meurt! Madame est morte!** Exclamation célèbre de Bossuet dans son oraison funèbre de Henriette d'Angleterre. V. MOURIR.

Madame de Sommerville, roman, par M. Jules Sandeau (Paris, 1834). Le principal mérite de ce récit est dans l'originalité de l'invention. Mme de Sommerville est une femme de trente-cinq ans, belle encore, quoique prématurément vieillie par une existence agitée, pleine de déceptions et de larmes. Vingt ans environ avant le jour où commence le récit, elle a disparu du pays, et, depuis, personne n'a pu pénétrer le mystère de sa vie. Un jour elle y revient, s'installe dans la propriété que lui a laissée sa mère en mourant, et y passe plusieurs mois dans la solitude la plus absolue. A peu de distance de chez elle, deux orphelins, le frère et la sœur, vivent d'un modeste revenu dans une maisonnette située aux pieds de la Creuse. Maxime, plus âgé que sa sœur Nancy, lui a sacrifié tous les rêves ambitieux de sa jeunesse et lui tient lieu de père; heureux de leur médiocrité, ils savent se suffire à eux-mêmes, et n'ont d'autre ami dans le voisinage qu'un enfant naturel, Albert, qui ne sait rien de sa naissance et n'a pour vivre qu'une pension provenant d'un héritage que lui a laissé son père adoptif. Albert et Nancy ne tardent pas à s'aimer; mais Maxime, en sa qualité de chef de famille, ne consentira au mariage de sa sœur avec Albert que lorsque celui-ci se sera créé une position dans le monde, et il l'engage à aller à Paris suivre des cours de droit. Albert part, et c'est quelques jours après qu'a lieu le retour de Mme de Sommerville. Au bout de deux ou trois mois, un incident met Maxime en sa présence, et aussitôt une douce intimité se forme entre eux. Nancy, elle-même, devient bientôt l'amie de la jeune femme, qu'il lui a suffi de voir triste et de savoir affligée pour l'aimer; elle lui confie son amour pour Albert, et tous trois se mettent à former les plus riants projets pour l'avenir. Mais le séjour de Paris est fatal aux âmes rêveuses, enthousiastes, avides d'émotions, présomptueuses et faibles comme était l'âme d'Albert. L'ambition s'empare de lui; il se laisse égarer par le romantisme d'Antony, et lorsqu'il revient, lorsqu'il voit Mme de Sommerville, cette femme belle encore, mystérieuse, enthousiaste, et dont l'existence avait quelque chose de romanesque, il cesse d'aimer la timide et naïve Nancy. Mme de Sommerville ne fait rien pour encourager la passion d'Albert, peut-être même l'ignore-t-elle, bien qu'elle trouve un charme secret à se reposer des fatigues et des désillusions de la vie dans une intimité douce et pure, comme celle qui s'est établie entre elle et lui. Mais chaque jour voit dépérir la pauvre jeune fille délaissée, car Nancy n'a pas cessé d'aimer Albert, et elle sent bien qu'une autre image l'a remplacée dans le cœur du jeune homme; peu à peu, ses craintes se changent en certitude, et, la jalousie achevant ce que la tristesse avait commencé, elle se met au lit, en proie aux plus cruels tourments de la fièvre et du délire. Albert et Mme de Sommerville ne quittent pas son chevet, et c'est là seulement, pendant une nuit, que celle-ci apprend du même coup et la passion d'Albert et le motif qui fait mourir Nancy. Nous passons quelques détails pour arriver à la situation vraiment originale et saisissante de ce récit. Un soir Albert et Mme de Sommerville se trouvent seuls, et un moment de suprême égarement va les réunir dans une mutuelle étreinte, lorsque Mme de Sommerville se jette à genoux devant un Christ, et, usant d'un pieux mensonge pour rendre à Nancy l'amour de son amant et s'interdire à elle-même une passion qui ferait le malheur de ceux qu'elle aime, elle jure à Albert qu'elle est sa mère, et que désormais, sans qu'elle puisse lui donner d'explication sur sa naissance, elle se consacrera tout entière à son bonheur. Personne ne soupçonne l'abnégation sublime de Mme de Sommerville qui, jusqu'à la fin, joue son rôle avec toute l'énergie dont elle est capable; mais si Nancy revient à la vie en apprenant qu'elle était jalouse de l'affection d'un fils pour sa mère, il n'en est pas de même de Mme de Sommerville, qui meurt, victime de son sacrifice, après avoir mis la main d'Albert dans celle de sa rivale. On voit l'originalité de la donnée, et, nous l'avons dit, c'est là le principal mérite de ce roman, un des premiers qu'ait écrits l'auteur.

Madame Putiphar, roman de Petrus Borel, le lycanthrope (1838, 2 vol. in-8°). Toutes les exagérations et les excentricités du romantisme se retrouvent dans ce roman bizarre, qui a d'excellentes parties, qui est écrit dans un style vigoureux, mais qui est surtout remarquable par l'incohérence des idées. Milord et milady Cockermouth sont accoudés à leur balcon et regardent le soleil couchant; milady essaye de causer de choses diverses pour distraire son mari, sorte de Falstaff doublé de Barbe-Bleue; mais milord Cockermouth songe à sa fille Déborah, qui « étudie les arts d'agrément » avec un certain Patrick Fitz-Whyte, simple fils de fermier. « Ventre de papiste! madame, m'expliquerez-vous cela? » Milady Cockermouth toute tremblante excuse sa fille de son mieux; mais peu sûre elle-même de la vertu de Déborah, elle la mande près d'elle : « Etes-vous une fille à commerce nocturne, mon enfant? » Déborah tombe à genoux. Elle aime le fils du fermier, elle l'héritière des Cockermouth. Mais, dit-elle bien vite, « nos entretiens n'ont jamais été qu'édifiants. » Puis elle jure de rompre avec Patrick, et d'épouser le mari que son père est en train de lui chercher. Le soir même, au lieu de rompre, elle arrange avec Patrick un petit projet de fuite en France. Le jour fixé arrive; mais les amoureux sont surveillés : lord Cockermouth guette avec un certain Chris, ennemi personnel de l'Irlandais Patrick. Il fait nuit : une ombre passe. Ce doit être Patrick! Chris s'élance et poignarde l'ombre. Après quoi lui et lord Cockermouth rentrent au château. Malheureusement, c'est Déborah elle-même qui a reçu le coup de poignard. Elle en réchappe et court à Paris, où Patrick s'est rendu de son côté; mais comment le retrouver? « Sur la façade du Louvre qui regarde la Seine, vers le sixième pilastre, avait dit l'Irlandais, j'écrirai sur une des pierres du mur mon nom et ma demeure. » Ils se retrouvent. Patrick s'engage dans les mousquetaires, et son colonel veut coucher avec Déborah. C'est ce qui cause sa perte. De plus, il se lie avec un certain Fitz-Harris, pamphlétaire à ses moments perdus, qui a fait un libelle sanglant sur Mme de Pompadour, *Madame Putiphar*. On met Fitz-Harris à la Bastille, et Patrick va demander sa grâce à la favorite. Mme de Pompadour s'éprend de lui; mais Patrick, ouvrant un volume de Rousseau, lui fait lire cette phrase de la *Nouvelle Héloïse :* « La femme d'un charbonnier est plus estimable que la maîtresse d'un roi. » La Pompadour furieuse fait également emprisonner Patrick. Le colonel fait emmener Déborah au Parc aux cerfs. Ici Louis XV (Pharaon) fait son entrée. Petrus Borel nous le représente assez brutal : « Majesté! Ah! c'est mal de frapper et de tordre ainsi une veuve débile, une mère souffrante... — Ah! vous faites la Romaine! Je me vengerai de vous, Lucrèce! — Tarquin (riposte Déborah, qui connaît ses auteurs)! quelqu'un me vengera! — Qui? — Dieu et le peuple. » Le premier volume finit sur ce mot.

Dans le second, on assiste à la prise de la Bastille. Déborah, qui depuis a eu des aventures sans nombre, assiste à l'événement; quelle est sa stupeur de reconnaître Patrick dans un vieillard hâve et décharné, dont la barbe blanche fait plusieurs fois le tour de son corps, et que les vainqueurs ont extrait du plus lugubre souterrain. Elle l'appelle; il n'entend pas : il est fou! Déborah tombe à la renverse et meurt.

Madame Putiphar est une œuvre étrange, que pas un romancier ne recommencerait aujourd'hui, mais qu'il faut lire pour se rendre compte des exubérances de la nouvelle école, à ses premiers jours.

Madame Claude, roman par M. Eugène Muller (1862). C'est l'histoire d'une passion touchante et vraie dans un encadrement rustique. Un simple valet de charrue a demandé en mariage une jeune fille pauvre, que son maître, M. Claude, veuf et déjà vieux, prend lui-même pour seconde épouse. Par la volonté du maître, le pauvre diable reste à la maison, vivant côte à côte avec la femme qu'il aimait. Malgré la vertu des deux jeunes gens, leur amour tacitement réciproque se développe, et, quoiqu'ils restent sages, des commérages parviennent aux oreilles du vieillard; à la suite d'une scène violente, il est frappé de paralysie. Dès lors le malheur fond sur cette famille dont la richesse n'était qu'apparente. Mme Claude, nature bonne et douce, trouve de la force dans son honnêteté même. Mais au moment où les événements semblent favoriser ses secrètes pensées d'amour, elle se sacrifie pour unir celui dont elle se sait aimée à la petite-fille de son mari, qu'elle chérit comme sa propre fille, et qui s'est éprise elle-même pour l'ancien amoureux de sa jeune grand'mère.

Il y a du charme dans cette petite histoire rustique; l'auteur raconte, peint, analyse avec talent et sait émouvoir.

Madame Thérèse, roman de MM. Erckmann-Chatrian (1864, in-18). C'est peut-être le plus réussi de cette série que ses auteurs ont appelée *Romans nationaux*, parce qu'ils retracent, avec une naïveté étudiée, il est vrai, mais sous une forme populaire, l'histoire intime des grandes guerres de la Révolution et de la fin de l'Empire, l'époque de splendeur et l'époque de déclin de nos armées. Dans un cadre étroit, en ne laissant poser devant eux que des personnages infimes d'une grande épopée, MM. Erckmann ont obtenu les effets les plus puissants et l'intérêt le plus dramatique.

La scène se passe à Anspat, petit village caché dans un repli des Vosges, au moment des premières guerres de la République. On y subit plus qu'ailleurs le contre-coup des attaques et des retraites, des succès et des revers qui tinrent un moment la victoire indécise entre les volontaires de la Révolution et les vieux tacticiens de l'Autriche. Le docteur Jacob, la vieille Lisbeth, le neveu Fritzel, le Mauser, Koffel le menuisier, tels sont les personnages que l'on nous montre aux prises avec les malheurs de la guerre. C'est Fritzel, devenu vieux, qui raconte le fait d'armes dont il a été témoin : au début, les Français repoussés en désordre, l'incendie des maisons, le sang coulant dans les rues, la frayeur des pauvres paysans réfugiés sous leurs fagots ou dans leurs caves, l'héroïque commandant Meunier dont les épaulettes, noires de fumée, semblent être en plomb, disputant chaque ruelle, chaque maison, se retirant enfin après avoir brûlé la dernière cartouche. Ces peintures sont vraies et poignantes. Les Français ont été forcés d'abandonner leurs morts, et, parmi eux, une cantinière, horriblement blessée, Mme Thérèse, que l'on va jeter avec les autres dans la lugubre charrette, et que le docteur Jacob rappelle à la vie. Cette personnification de l'héroïsme républicain dans une femme est forte. Thérèse est une jeune fille laborieuse et modeste, élevée pour les travaux du ménage. Les circonstances, l'enrôlement de tous les siens sous les drapeaux de la République, la mort de son père et de deux de ses frères en ont fait fortuitement une héroïne, sans qu'elle ait rien perdu de sa droiture de cœur et de son honnêteté virginale. « Cette création, peut-être invraisemblable, n'est pas impossible, selon la remarque de M. de Lagenevais; on conçoit sous ce baptême de feu, dans la première ivresse de cet enthousiasme populaire et militaire, une jeune fille s'attachant aux pas de ses frères, les suivant sur les champs de bataille, et restant pure sous ses habits de cantinière. La moindre dissonance eût violemment rejeté Thérèse dans le domaine du mélodrame. »

Le récit du combat où elle est laissée comme morte sur le champ de bataille, sa guérison et les transes où le voisinage de l'ennemi plonge les braves gens qui la soignent, son départ, comme prisonnière, pour l'Allemagne; lorsqu'elle a été découverte, et le voyage à sa recherche du docteur Jacob qui, enfin, la ramène en France; voilà tout le roman. Il fait voir la guerre par ses petits côtés, d'une façon tout intime et très-pénétrante.

Madame Frainex, roman philosophique et social de M. Robert Halt (1868, in-18). L'auteur y examine, à divers points de vue saisissants, la situation de la femme dans la société moderne, et conclut à un besoin urgent de réforme. Trois types de femmes mariées, développés en face les uns des autres, incarnent d'une façon dramatique les principales faces de la question : l'épouse résignée, victime d'un mari brutal et cupide; l'épouse légère et coquette, qui s'empare de son mari, en fait sa chose, et dispose à son gré de la fortune commune; enfin, l'épouse aimante et fidèle, prête à tous les sacrifices, tant que son mari respecte en elle l'amie du cœur, la compagne de toute l'existence, mais qui se révolte dès que celui-ci veut en faire le servile instrument de son ambition. Cette dernière est l'héroïne du livre, Mme Frainex, sur qui l'auteur appelle, à bon droit, toutes les sympathies. Enfin, elle se trouve affranchie par la mort de son indigne epoux, et libre désormais de se livrer à ses généreuses aspirations, elle consacre le reste de sa vie à élever des jeunes filles; elle fonde une de ces écoles professionnelles dont la multiplication et le fonctionnement élèveront un jour la femme au niveau social de l'homme. M. Robert Halt a dépensé beaucoup de talent dans ce livre écrit d'un style ferme et vigoureux. Sa portée philosophique l'avait fait accueillir au *Courrier Français*, où il parut originairement en feuilletons.

Madame Obernin, roman de M. Hector Malot (1870). Il a été rarement fait un plaidoyer plus vigoureux et plus habile contre l'adultère; il est d'autant plus concluant que le châtiment des coupables naît de leur crime même et des situations qu'il leur crée.

Robert d'Antrecy, étudiant en droit à Strasbourg, y devient amoureux de Mme Honorine Obernin, jeune, belle, riche, mariée à un industriel de vingt-huit ans, intelligent, bienveillant, admirablement bâti, qui est en homme ce qu'elle est en femme. « Quand ils sortent ensemble, les femmes tournent la tête pour le mari et les hommes pour la femme. » Honorine est heureuse et vertueuse, deux raisons pour ôter tout espoir à Robert. Mais, pour les filles d'Eve, l'inconnu a du charme, et Robert est l'inconnu, c'est là sa force. L'intimité s'établit entre lui et la famille Obernin; il plaît à madame, et on reste d'abord dans les bornes permises. Quand on a vingt ans, une pareille existence finit par devenir un supplice. Miné par ses désirs inassouvis, Robert veut quitter Strasbourg. A cette nouvelle Mme Obernin se livre à lui.

A partir de ce moment, sa vie est affreuse : obligé de tromper Obernin, qu'il aimait d'amitié, de prendre mille précautions, il souffre la torture pendant chaque intervalle des rendez-vous. Puis c'est chaque fois un siége à recommencer jusqu'au moment « où la chair trouvait son heure, où elle dominait et commandait Honorine. » Un jour, Honorine lui déclare qu'elle est enceinte, et que, plutôt que de donner à son mari un enfant dont il ne serait pas sûrement le père, elle veut s'empoisonner, et c'est à lui qu'elle demande ce poison qui sauvera son honneur. Le soir où il le lui apporte, elle lui déclare qu'elle s'était trompée. Au milieu de leurs transports de joie, ils entendent frapper à la porte : c'est Obernin! Caché derrière des robes, vingt fois sur le point d'être découvert, Robert assiste à une scène de jalousie entre les deux époux, et ne parvient à s'échapper que par miracle. Que de paniques en un jour! Pourtant Robert ne peut briser sa chaîne. Soudain Honorine lui refuse obstinément tout rendez-vous, et dans une scène atroce elle lui explique en rougissant le motif de sa dureté apparente : son mari veut un enfant, et elle veut, elle, qu'il soit bien de lui. Robert, torturé par la jalousie, souffre le même supplice que le héros de la *Fanny* de M. Ernest Feydeau. M. Obernin meurt subitement; Robert accourt demander la main d'Honorine. Elle consent à être sa maîtresse, mais non sa femme. Obligé de s'absenter, il charge Rozerotte, un de ses amis, de plaider sa cause et d'écarter deux prétendants : le docteur Sergines et le général Cornaton. Un matin, une lettre anonyme l'avertit que son confident est l'amant d'Honorine. Cette lettre, à n'en pas douter, est de Sergines, que Rozerotte lui a dénoncé comme son remplaçant auprès de Mme Obernin. Robert ne peut éclaircir la vérité et se demande quelle conduite tenir, car il est las de ses discussions avec Honorine, lorsque le journal lui apprend son mariage avec Cornaton. Tuer son rival est sa première idée; puis apaisé par ses amis, il s'expatrie et finit par se marier au Mexique avec une charmante créole qu'il adore et qui lui rend son affection avec usure. Leur tranquillité n'a été troublée qu'une fois. Le général Carnaton, qui était également au Mexique, avant d'expirer, l'a fait demander et le charge d'envoyer à Honorine une lettre qu'il a reçue, et qui prouve que Sergines est son amant. Quant à Rozerotte, Robert n'est pas certain qu'il l'ait été. C'est sa dernière illusion sur Mme Obernin.

Madame de La Chanterie, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

Madame Bovary, roman de M. Gustave Flaubert. V. BOVARY.

Madame de Cérigny, comédie-vaudeville en un acte, de Bayard et Regnault (théâtre du Gymnase, 30 décembre 1844). Scribe aurait signé de bon cœur ce petit chef-d'œuvre dont nous empruntons l'analyse à Th. Gautier : « Un fils de famille, Édouard de Cérigny, a traîné longtemps par le monde une maîtresse qu'il avait l'imprudence de donner partout comme sa femme. Au bout de quelques années, il a planté là sa maîtresse et s'est marié légitimement. Inutile de dire que sa jeune épouse est la candeur, la vertu même; les mauvais sujets ont toujours la main heureuse. M. et Mme de Cérigny sont venus à Bade passer leur lune de miel, et ont fait route avec un petit avocat qui, de relais en relais, est devenu passionnément amoureux de sa compagne de voyage. Dans son respect pour Mme de Cérigny, il n'a pas osé toutefois lui déclarer son amour. Il s'en ouvre seulement à l'un de ses amis, qui l'écoute d'abord sérieusement et le plaint de tout son cœur; mais lorsqu'il apprend que l'objet d'une si pure et si délicate flamme n'est autre que Mme de Cérigny, il laisse éclater un fou rire et ne trouve pas assez d'expressions pour railler l'ingénuité d'Ernest. Celui-ci veut savoir la cause de ces plaisanteries intempestives; Gustave lui déclare alors que Mme de Cérigny n'est pas mariée, qu'elle porte un nom et un titre qui ne lui appartiennent pas, etc. » L'intrigue ainsi engagée, vous devinez ce qui s'ensuit : Ernest, par ses bavardages, fait chasser Mme de Cérigny de tous les cercles, et il se livre envers elle à des démonstrations cavalières dont le mari ne tarde pas à s'alarmer. Les choses s'embrouillent d'autant plus que l'ancienne maîtresse de ce dernier est venue elle-même prendre les eaux. Enfin, quand la leçon est assez complète, le quiproquo s'explique, et M. de Cérigny, confus, reprend la route de Paris, sachant « qu'il ne faut jamais, lorsqu'on est garçon, laisser compromettre par sa maîtresse le nom que l'on doit donner, plus tard, à une épouse honorable et vertueuse. »

Madame de Chamblay, drame en cinq actes d'Alexandre Dumas (théâtre Ventadour, 4 juin 1868). C'est d'un de ses romans que l'auteur a tiré ce drame qui, aux trois premiers actes, porte la marque des ciseaux qui l'ont découpé. L'action, interrompue par des épisodes de pur remplissage, y languit et l'intérêt n'échauffe que fort tard les amours transies de Max de Villiers avec la comtesse de Chamblay, une jeune femme indignement unie par légitime mariage au joueur le plus brutal et le plus pervers de la chrétienté. Ce personnage peu recommandable, lorsque l'argent lui fait défaut, vendrait sa femme, comme il vend les terres qu'elle lui a apportées en dot. Une scène, où cet odieux mari vient, pour payer une dette de jeu, escroquer à sa femme son dernier louis, a soulevé le dégoût des spectateurs. La pièce semblait perdue, lorsque au quatrième acte un souffle de passion brûlante est venu la ranimer. Le misérable de Chamblay a perdu au baccarat une assez forte somme qu'il ne peut payer. Il reste à sa femme un dernier domaine; il entre la nuit chez elle, à moitié ivre, exaspéré par sa mauvaise chance, et exige, en la menaçant, sa signature. La comtesse résiste; il la saisit au poignet et veut la contraindre. Elle appelle Max de Villiers à son secours; le jeune homme, qui s'est caché à l'arrivée du mari, accourt et provoque le comte. Mais ce dernier lui dit : « Vous êtes dans la chambre de ma femme, la nuit; c'est un cas de flagrant délit, et j'ai le droit de vous tuer. Ce disant, il tire un pistolet de sa poche et fait feu. Max est atteint à l'épaule. Le comte l'ajuste une seconde fois, car c'est la bourse ou la vie qu'il demande. Pour sauver les jours de Max, Mme de Chamblay donne la signature qu'on réclame d'elle, la tend à son mari d'un air de suprême dédain, en lui disant : « Tenez, prenez, c'est tout ce que vous voulez, n'est-ce pas? » M. de Chamblay prend l'acte et s'éloigne, pendant que la jeune femme se jette aux bras de l'homme dont le sang vient de couler pour elle, et se donne à lui dans un transport passionné. Le cinquième acte a décidé le succès par un duel vif, leste, hardiment mené, quelque chose comme la meilleure scène des *Trois mousquetaires*. C'est un préfet, le préfet d'Evreux, une sorte de d'Artagnan, devenu par aventure administrateur d'un département, qui en fait les frais. Max va fuir avec sa maîtresse. Cet aimable fonctionnaire se fait, sans scrupule, le complice de son enlèvement. Il lui prête ses chevaux, sa voiture, lui délivre un passe-port pour lui et *sa femme*, et, pour dernier service, après une provocation d'une spirituelle impertinence, il tue dans son jardin préfectoral, au clair de lune, d'un coup d'épée bravement donné par-devant quatre officiers de la garnison, le comte de Chamblay. « Faites dételer! » dit-il en rentrant, d'un ton dégagé, au domestique qui venait prévenir les deux amants que la berline de voyage était prête. C'est un coup de théâtre superbe, comme le dénoûment d'*Antony*. Il a fait éclater les applaudissements, et le drame, commencé froidement, s'est terminé par un succès imprévu.

Madame de Sévigné, comédie de Bouilly. V. SÉVIGNÉ (Mme DE).

Madame Aubert, pièce de M. Edouard Plouvier. V. AUBERT.

Madame Pygmalion, opérette-bouffe en un acte, paroles de MM. Jules Adenis et Francis Tourte, musique de M. Frédéric Barbier, représentée aux Bouffes-Parisiens le 6 février 1863. L'idée est burlesque et ne manque pas d'esprit. Clorinde, artiste peintre, conçoit une folle passion pour l'image d'un affreux Turc qu'elle vient de peindre. Sa camériste et son amoureux s'amusent aux dépens de l'artiste en transformant la toile en tableau parlant, et achèvent de lui faire perdre la tête. M. Barbier a écrit dans ce petit ouvrage un morceau intitulé : *Ronde de l'émir*, qui a été bien accueilli.

MADAME, îlot fortifié de France, sur la côte du département de la Charente-Inférieure, à l'embouchure de la Charente et à 9 kilom. de Rochefort. Le fort Lupin, qui le couronne, date de 1688 et défend l'entrée de la Charente.

MADAME (îlot), petite île située à l'entrée de la baie de Port-Louis, dans l'île Sainte-Marie de Madagascar. V. PORT-LOUIS.

MADAN s. m. (ma-dan). Sorte de reposoir couvert d'une voûte, sous lequel on expose la divinité dans les temples indiens. ‖ Petit bâtiment élevé sur un grand chemin, dans l'Indoustan, pour offrir une retraite aux voyageurs, et quelquefois pour donner à manger aux brahmanes. ‖ On dit aussi MADAM dans ce dernier sens.

MADAN (Martin), littérateur et théologien anglais, né près d'Hertford en 1726, mort en 1790. Il entra dans les ordres et acquit, comme prédicateur, une réputation telle que ses admirateurs bâtirent une chapelle tout exprès pour lui. Il a publié, outre *Thelyphthora* (Londres, 1780-1781, 3 vol. in-8°), livre étrange où il justifie la polygamie et qui lui attira des blâmes sévères, un *Traité sur la foi chrétienne* (1761); *Réponse aux erreurs capitales de W. Law* (1763); *Lettres au docteur Priestley* (1787); une traduction de *Juvénal* et de *Perse* (1789, 2 vol. in-8°), etc.

MADAOUROUCH, ancienne ville de l'Algérie, province de Constantine, à 20 kilom. de Tifech. C'est la *Madaure* des Romains. On trouve dans ses ruines des restes de constructions intéressantes, des fragments de sculpture, des colonnes torses, et une forteresse byzantine faite de matériaux divers, parmi lesquels des bas-reliefs et des inscriptions. Apulée naquit dans la colonie de Madaure, et saint Augustin y fit une partie de ses études.

MADAPOLAM ou **MADAPOLLAM** s. m. (ma-da-po-lam — de *Madapollam*, nom d'une ville de l'Indoustan). Comm. Etoffe plus lisse et plus forte que le calicot ordinaire, et qui tient le milieu entre le calicot et la percale : *Le* MADAPOLLAM *étant devenu, à cause de sa supériorité reconnue, l'objet d'une préférence marquée de la part des consommateurs, il arrive fréquemment aujourd'hui que l'on vend sous ce nom des calicots qui se distinguent par la beauté de la matière, par la force et par la perfection du tissage.* (Bezon.) *Les plus beaux* MADAPOLAMS *français sont fabriqués dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.* (Maigne.)

MADAPOLLAM, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Madras, et sur le territoire de l'ancienne province des Circars du Nord, à 70 kilom. S.-O. de Radjahmoundry, près de l'embouchure du Godovery. Importante fabrication de tissus de coton qui en ont tiré leur nom.

MADARACTIS s. m. (ma-da-ra-ktiss — du gr. *madaros*, privé de poils; *actis*, rayon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des herbes de l'Inde.

MADARE s. m. (ma-da-re — du g. *madaros*, dépourvu de poils). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant quatorze espèces américaines.

— Bot. s. f. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des plantes herbacées de la Californie.

MADAROGLOSSE s. f. (ma-da-ro-glo-se — du gr. *madaros*, dépourvu de poils; *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes herbacées, de de la famille des composées, qui croissent dans la Californie.

MADAROSE s. f. (ma-da-rô-ze — du gr. *madaros*, dépourvu de poils). Méd. Chute des poils et particulièrement des cils : MADAROSE *complète, incomplète. Les corps gras sont nuisibles dans la* MADAROSE, *et loin de retarder la chute des cils, ils la favorisent.* (Guillée.)

MADAT s. m. (ma-datt). Tabac qu'on fume avec l'opium à Java et dans la Malaisie.

— **Encycl.** Voici comment se fume le *madat* à Batavia. Les fumeurs se tiennent accroupis en cercle sur une plate-forme ronde de deux pieds de haut, qui tient presque toute la case destinée à cet usage spécial; ils sont à demi nus à cause de l'intolérable chaleur que fait naître la réunion de tant d'hommes dans un si petit espace. Au centre de ce cercle se dresse une espèce de pipe surmontée d'un petit fourneau de cuivre, où à chaque instant un jeune esclave place des charbons allumés au-dessus du *madat*. Un seul tuyau est adapté à la partie inférieure de la pipe. Chacun des fumeurs, après avoir aspiré longuement, rarement plus d'une fois, la fumée épaisse qui fait bouillonner l'eau de rose du réservoir, le passe à son voisin. Le bout d'ambre fait ainsi le tour de l'assemblée sans qu'un mot soit échangé. On renouvelle presque pour chaque fumeur la dose de *madat*. C'est un hideux spectacle que celui qu'offrent ces hommes, ne retrouvant un peu de force que pour saisir le long tuyau de bambou lorsqu'il leur parvient, puis retombant assoupis jusqu'à ce que l'empoisonnement soit assez complet pour produire chez les uns un lourd et fatigant sommeil, chez les autres une folie furieuse. Le fumeur le plus robuste ne résiste pas à plus de douze ou quinze aspirations. Un grand et solide serviteur a pour fonction de saisir le fumeur ivre pour le coucher dans un coin, enveloppé dans son *sarong*, s'il est seulement endormi, ou, s'il est furieux, pour le jeter à la porte, où il est recueilli par le *papenger*, policeman malais.

MADAURE, en latin *Madaurus*, ancienne ville de l'Afrique romaine (Afrique propre), au centre, sur le Bagradas. Patrie d'Apulée.

MADDALENA, petite île du royaume d'Italie, dans les bouches de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne, à l'O. de l'île de Caprera, dont elle est séparée par un canal de 4 kilom., par 41° 12′ de latit. N. et 7° 5′ de longit. E. Superficie, 54 kilom.; 1,271 hab. Cette île fait partie de la province de Lassari, district de Tempio Pausania, et forme un mandement, dont le chef-lieu de même nom possède un petit port militaire de troisième classe.

MADDALONI, autrefois *Suessula*, ville du royaume d'Italie, province de la terre de Labour, district et à 6 kilom. S.-E. de Caserte, au pied du mont Tifata; 2,257 hab. Collége royal. Commerce actif. Aux environs, bel aqueduc de Caserte.

MADDEN (Samuel), littérateur irlandais, né en 1687, mort en 1765. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques en Irlande, obtint le riche bénéfice de Drummully, et consacra une partie de sa fortune à encourager les lettres et les arts. C'est ainsi qu'il fonda des prix annuels pour l'invention la plus utile, le meilleur morceau de sculpture et le meilleur tableau, et créa la Société d'encouragement de Dublin. On a de lui : *Thémistocle*, tragédie; *Mémoires du* XXe *siècle* ou *Lettres d'État authentiques, écrites sous George IV, relatives aux événements les plus importants en Angleterre et dans l'Europe, depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XXe (Londres, 1733, in-8°), ouvrage excessivement rare; le *Monument de Boulter*, poëme (1743).

MADDEN (sir Frédéric), archéologue anglais, né à Portsmouth en 1801. Il devint en 1828 conservateur adjoint des manuscrits du British-Museum, et titulaire de cet emploi en 1837. Guillaume IV l'avait déjà nommé chevalier de l'ordre de Hanovre en 1832. En 1866, M. Madden a pris sa retraite. Les travaux de M. Madden se rapportent surtout aux origines de la littérature anglaise, dont il a tiré de l'oubli plusieurs monuments importants. Nous mentionnerons entre autres : *Havelock le Danois*, chronique rimée du XIIIe siècle; les *Dépenses privées de Marie Stuart* (1831); *Guillaume et le Werwolf* (1832); *Ornements tirés des manuscrits et des premiers livres imprimés* (1833); *Gesta Romanorum* (1838); *Sir Gawayne* (1839), collection d'anciennes légendes anglaises et écossaises sur ce personnage; *Layamon's Brut*, paraphrase poétique du poëme de Wace, traduite du saxon, avec un glossaire et des notes; *Paléographie universelle* (1850), traduction de l'ouvrage français de Sylvestre; la *Sainte Bible* (1850), édition faite sur la version de Wiclef, et contenant les variantes des deux plus anciens manuscrits connus. Sir F. Madden a mis, de concert avec son collaborateur J. Forshall, vingt-deux ans à achever cet important ouvrage. Il a, en outre, publié des articles dans l'*Archeologia*, et fait partie de la Société des antiquaires de Londres.

MADE, petite rivière de France. Elle naît près de Commercy (Meuse), entre dans le département de la Meurthe et se jette dans la Moselle, après un cours de 46 kilom.

MADEC (René), aventurier français qui devint nabab au Mogol, né à Quimper en 1738, mort en 1784. Embarqué très-jeune sur un navire de la compagnie des Indes, il déserta, nagea pendant quatre heures et gagna Pondichéry, où il se mit à la tête d'une troupe de Français, avec laquelle il combattit les Anglais. Il servit ensuite la cause du rajah des Djats en guerre avec celui de Guinagrière, reçut de ce prince la haute dignité de *panchazari*, et se vit à la tête d'une fortune considérable qu'il était sur le point d'aller mettre en sûreté en Europe, lorsque le commandant de Chandernagor l'engagea vivement à se mettre au service de l'empereur du Mogol, qui se disposait à attaquer les établissements anglais dans l'Inde (1711). Madec accepta et promit d'emmener avec lui un corps de troupes qu'il avait sous ses ordres et qu'il entretenait à ses frais. Mais quitter le pays des Djats n'était point chose facile. Accompagné de cent hommes seulement, il se rendit à Barrepour, où se trouvaient sa femme et ses enfants, les enleva malgré les efforts d'une nombreuse troupe de Djats, dut abandonner une partie de ses bagages et, après une lutte héroïque, il arriva au camp où se trouvait son corps d'armée. Le rajah des Djats envoya alors une armée considérable pour l'empêcher de quitter le pays. Pendant douze jours, Madec eut près de 100,000 hommes à ses trousses; mais il fit une résistance tellement énergique que, sans avoir été entamé, il atteignit Delhi, capitale du Mogol. L'empereur l'accueillit avec les plus grands honneurs, lui donna le titre de nabab de première classe et le ceignit lui-même de son sabre. Sur ces entrefaites, les Mahrattes, alliés des Mogols, craignant que le concours de Madec et de ses troupes, exercées à l'européenne, ne donnât une trop grande puissance à l'empereur du Mogol, se tournèrent contre lui, firent alliance avec les Djats, et vinrent avec eux assiéger Delhi. L'empereur dut évacuer cette ville et, après une guerre mêlée de succès et de revers, Madec partit pour Pondichéry, où il arriva en traversant au milieu des plus grands périls le pays des Djats (1777). Il eut alors à défendre cette ville contre les troupes anglaises, très-supérieures en nombre, finit par obtenir une capitulation honorable, et revint en France, où le roi lui donna des lettres de noblesse, la croix de Saint-Louis et un brevet de colonel.

MADÉCASSE adj. (ma-dé-ka-se). Géogr. Qui est de Madagascar : *La population* MADÉCASSE. ‖ Qui appartient à Madagascar ou à ses habitants : *Histoire* MADÉCASSE. *Littérature* MADÉCASSE. ‖ On dit aussi MALGACHE, MADÉGASCARIEN et MADÉGASCAROIS.

— Substantiv. Habitant de Madagascar : *Les* MADÉCASSES *parlent une langue particulière qui se rapproche du malais.* (Eyriès.)

— s. m. Langue des habitants de Madagascar : *Le* MADÉCASSE. *Il prit seulement ses trois élèves avec lui, afin que quelque professeur de* MADÉCASSE *à la Bibliothèque royale ne les lui enlevât pas pendant l'absence.* (L. Gozlan.)

MADÉE s. f. (ma-dé). Bot. Syn. de BOLTONIE.

MADÉFACTION s. f. (ma-dé-fa-ksi-on — rad. *madéfier*). Action d'humecter, de mouiller, de madéfier : *La* MADÉFACTION *d'un emplâtre trop sec. La* MADÉFACTION *d'un tissu.*

MADÉFIÉ, ÉE (ma-dé-fi-é) part. passé du v. Madéfier : *Pâte* MADÉFIÉE.

MADÉFIER v. a. ou tr. (ma-dé-fi-é — lat. *madefacere*, de *madidus*, humide, et de *facere*, faire. *Madidus*, vient de *madere*, mouiller, de la racine sanscrite *mad*, tremper; lithuanien *mandan;* russe *moin*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. person. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous madéfiions, que vous madéfiiez*). Humecter, mouiller, ramollir en imbibant : MADÉFIER *une pâte trop épaisse, un emplâtre trop sec.*

MADEIRA, rivière de l'Amérique du Sud, formée en Bolivie par la réunion du Béni et du Mamoré, par 12° de lat. S. Elle coule d'abord au N., puis au N.-E., forme pendant plusieurs kilomètres la limite entre la Bolivie et le Brésil, pénètre ensuite dans le territoire de cet empire et se perd dans l'Amazone, après un cours de 1,700 kilom. Elle reçoit un nombre considérable d'affluents, dont les plus importants sont la Guyapay, la Sara, la Jumara, la Jeuparana, l'Axia et la Capana.

MADEJSK (Idzi ou Gilles), théologien et historien polonais, né en 1691, mort en 1746. Entré de bonne heure dans la congrégation des piaristes, il professa pendant plusieurs années dans les colléges de cette société, fut pendant six ans recteur de celui de Lukow et remplit ensuite, dans différentes paroisses, les fonctions du ministère sacré. On a de lui : *De laudibus sancti Thomæ Aquinatis* (Varsovie, 1720); *Privilegia seu constitutiones apostolicæ congregationis scholarum piarum una cum historia de ejusdem initiis et progressu* (Varsovie, 1736); l'*Année du prédicateur* ou *Sermons pour tous les dimanches de l'année* (Cracovie, 1741); *Histoire de la vie édifiante de Joseph Calasanty, fondateur de l'ordre des piaristes* (Varsovie, 1744), etc.

MADELAER s. m. (ma-de-la-èr). Jurispr. anc. Dans la Flandre flamingante, Curateur donné aux successions vacantes ou recueillies, pour en poursuivre les droits et en acquitter les charges.

MADELEINE s. f. (ma-de-lè-ne — nom d'une sainte qui avait été courtisane). Femme qui se repent de sa vie criminelle ou immorale : *Une* MADELEINE *pénitente.*

— Tableau représentant Marie-Madeleine : *La* MADELEINE *de Lebrun, du Corrége.*

— Fam. *Pleurer comme une* MADELEINE, Verser beaucoup de larmes : *Ces demoiselles pleurent comme des* MADELEINES. (Balz.)

— Liturg. Fête de sainte Madeleine : *Dans le Midi, on paye ses dettes à la* MADELEINE.

— Prov. *A la Madeleine les noix sont pleines*, Les noix sont complétement formées vers le 22 juillet, époque de la fête de sainte Madeleine.

— Agric. Variété de raisin. ‖ Variété de pêche, appelée autrefois PAYSANNE et DOUBLE DE TROYES. ‖ Variété de poire, voisine des bergamotes. ‖ Variété de pomme. ‖ Variété de prune. Tous ces fruits mûrissent au commencement de l'été, vers la fête de sainte Madeleine.

— Pâtiss. Sorte de gâteau qui contient du sucre, de la farine, du jus de citron, de l'eau-de-vie et des œufs. Il doit son nom à la cuisinière Madeleine Paulmier, qui en a donné la recette.

— **Encycl.** Art culin. Faites fondre dans une casserole 125 grammes de beurre frais; ajoutez 125 grammes de farine, la même quantité de sucre en poudre, le zeste d'un demi-citron râpé ou haché très-fin, une demi-cuillerée de fleurs d'oranger, quatre jaunes d'œufs. Battez en demi-neige les blancs des quatre œufs; mélangez le tout ensemble avec une cuiller; beurrez de petits moules à *madeleines*, versez-y votre préparation, mettez une heure sous le four de campagne ou trois quarts d'heure dans un four modérément chauffé.

Au lieu de zeste de citron, on peut employer du raisin de Corinthe ou du marasquin, ou une once de cédrat confit ou des anis blancs.

— Arboric. La poire *madeleine* est une poire de juillet, assez petite, presque ronde, à peine allongée en toupie du côté de la queue, d'un vert qui jaunit en mûrissant, et qui se lave d'une légère teinte rousse du côté du soleil. La chair en est blanche, fine, fondante, sans pierres; l'eau douce, finement aigrelette et agréablement parfumée. Le défaut de la poire *madeleine* est de devenir rapidement cotonneuse et ensuite molle. L'arbre qui la porte est tellement fertile, que dans les bonnes années il s'incline sous le poids des fruits. Ses feuilles sont arrondies à la base, allongées en pointe, creusées en gouttière, finement dentées, d'un vert gai en dessus, moins foncées en dessous. Les boutons à fruit, très-gros, donnent naissance à une douzaine de fleurs roses en bouton et qui deviennent blanches; elles ne s'épanouissent pas complétement et demeurent comme chiffonnées. Ce poirier se greffe indifféremment sur franc et sur cognassier.

La *madeleine* longue diffère de la précédente par sa forme plus allongée. L'arbre qui la produit prend naturellement la forme pyramidale; ses rameaux sont pendants à l'extrémité.

MADELEINE, montagne de France qui se dresse sur les confins de la Loire et du Puy-de-Dôme. Point culminant, 1,165 mèt. Elle donne naissance à plusieurs affluents de la Loire.

MADELEINE (LA), bourg et commune de France (Nord), cant., arrond. et à 1 kilom. de Lille, sur la basse Deule; 6,348 hab. Fabrication de produits chimiques et de poterie de terre; filatures de lin et de coton; fonderie de fer, four à chaux, chaudronnerie, amidonnerie.

MADELEINE ou MAGDALEN, groupe d'îles du golfe Saint-Laurent, au N.-E. de l'île du Prince-Édouard et au N.-O. de l'île du Cap-Breton, entre 47° 10′ et 47° 50′ de latit. N., et entre 63° et 65° de longit. O. Les principales sont Coffins, Saunders, Wolfe, Amherst, etc. Elles dépendent du gouvernement du bas Canada.

MADELEINE ou MAGDELEINE (sainte Marie-), femme célèbre de l'Evangile, née à Magdala, village de Galilée, près du lac de Génésareth. Elle vivait au Ier siècle de notre ère. On ignore à quelle famille elle appartenait. Douée d'une grande beauté, joignant à une imagination vive des sens exaltés, elle s'était fait connaître par les déréglements de sa conduite lorsqu'elle entendit parler de Jésus et de ses prédications. Elle voulut le voir, et à peine l'eut-elle vu et entendu qu'il se produisit en elle une profonde transformation. Elle se prit d'un amour enthousiaste pour le jeune Nazaréen et renonça complétement à sa vie de courtisane. Un jour que Jésus-Christ était à table chez Simon le Pharisien, la belle pêcheresse se présenta tout éplorée dans la salle du festin, se précipita aux pieds de Jésus, les arrosa de ses larmes, les baisa, les inonda de parfums et les essuya avec ses cheveux. Le Pharisien ayant manifesté son étonnement de ce que Jésus se laissât toucher par une femme connue de tous comme une courtisane, celui-ci se contenta de répondre, en s'adressant à ceux qui l'environnaient : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé. »

A partir de ce moment, Madeleine s'attacha aux pas de Jésus avec quelques autres femmes qui l'assistaient de leurs biens dans ses courses évangéliques. Elle le suivit à Jérusalem, ne l'abandonna point pendant sa passion, se tint au pied de la croix et, après avoir assisté à l'ensevelissement du crucifié, elle alla préparer des aromates pour l'embaumer. D'après le récit des évangélistes, qui du reste est rempli de contradictions, Madeleine, s'étant rendue au sépulcre le lendemain du jour du sabbat, vit que le corps de Jésus ne s'y trouvait point et se prit à pleurer. Tout à coup Jésus lui apparut; elle ne le reconnut point tout d'abord, mais quand il l'eut appelée par son nom, dit saint Jean, elle s'écria : O mon maître! et voulut se jeter à ses pieds pour les baiser. — « Ne me touchez point, lui dit Jésus, car je ne suis pas encore monté vers mon père; mais allez trouver mes frères et dites-leur que je vais monter vers mon père et mon Dieu, qui est aussi leur père et leur Dieu. » Après ces paroles, il disparut. Marie-Madeleine, profondément troublée, en proie à une vive exaltation, retourna aussitôt à Jérusalem et fit part aux disciples qu'elle rencontra de ce qu'elle avait vu ou cru voir. Plusieurs disciples, dont le nom varie selon les évangélistes, se rendirent au tombeau, qu'ils trouvèrent vide. Le récit de Marie-Madeleine fut accepté par eux, et le bruit de la résurrection de Jésus ne tarda pas à s'accréditer.

A partir de cette époque, que devint Marie-Madeleine? Où alla-t-elle mourir? Quelques auteurs, parmi lesquels il faut distinguer le janséniste Tillemont, qui, d'après Photius et Launoy, s'appuie sur le témoignage de plusieurs écrivains grecs du VIIe siècle et des siècles postérieurs, prétendent qu'elle accompagna Jean et Marie, mère de Jésus, à Ephèse, où elle mourut et où elle fut enterrée l'an 90. En 869, l'empereur Léon le Philosophe, toujours d'après les mêmes auteurs, aurait fait transporter son corps d'Ephèse à Constantinople, où il fut déposé dans l'église Saint-Lazare. En 1216, les croisés s'emparèrent de ces reliques et les apportèrent au pape Honorius III, qui les fit enfermer à Saint-Jean-de-Latran, sous un autel dédié à l'amie du Christ. Il est dit encore, dans l'*Histoire* de Fleury, que, « dès l'an 1146, on croyait avoir le corps de la Madeleine à Vézelay, et que, en 1267, le roi saint Louis, accompagné du légat Simon de Brie, alla à Vézelay et y assista à la translation des reliques de sainte Marie-Madeleine d'une châsse à l'autre. » Une autre tradition veut que Madeleine soit allée mourir avec Lazare et sa sœur Marthe en Provence, entre Marseille et Nîmes, près de Saint-Maximin, au sommet de ce qu'on appelle les petites Alpes, dans le lieu nommé à cause d'elle la Sainte-Baume. Mais ici se présente la question de savoir si Marie-Madeleine et Marie, sœur de Marthe, sont une même personne, si même il n'y a pas eu une troisième Madeleine dont la vie aurait été mêlée par la légende à celle des autres. Au commencement du XVIe siècle, surtout, cette question de l'unité de la Madeleine fut vivement agitée; la Sorbonne elle-même s'en mêla et ce fut pour déclarer, le 1er décembre 1521, qu'il n'y a qu'une Madeleine; déjà, en 1140, Gérard de Nazareth avait écrit *De una Magdalena contra Græcos*. Depuis, la discussion a été reprise par Tillemont, le Père Lamy de l'Oratoire, Bossuet, Fleury; elle est encore pendante. Ce n'est point à nous d'y mettre un terme.

Mais revenons à la tradition erronée qui fait mourir Madeleine en Provence. En 1279, il se répandit tout à coup le bruit qu'on venait de découvrir à Saint-Maximin les reliques de Madeleine. L'historien de cette découverte prétend qu'on trouva dans le tombeau qui les renfermait un écriteau très-ancien, sur du bois incorruptible et contenant ces mots : « L'an 700 de la nativité de Notre-Seigneur, le 16e jour de décembre, régnant Odouin, roi de France, du temps de l'incursion des Sarrasins, le corps de sainte Marie-Magdeleine fut transféré la nuit très-secrètement de son sépulcre d'albâtre en celui de marbre, par la crainte des infidèles. » Or il est à observer, dit Fleury, qu'il n'y eut jamais de roi de France du nom d'Odouin ou Odoie, et qu'en l'an 700 régnait Childebert III, à qui succéda Dagobert jusqu'en 716. » Cet écriteau avait donc été fabriqué par un ignorant ou un mauvais plaisant. Tout était faux, absurde. Mais la légende ne s'établit pas moins. D'après cette légende, Madeleine s'était retirée pour y pleurer ses fautes à la Sainte-Baume, qui devint un lieu de pèlerinage : les rois, les comtes de Provence vinrent visiter la Sainte-Baume et le Saint-Pilon qui la couronne, et d'où les anges, disait-on, avaient enlevé au ciel sainte Madeleine dans une glorieuse assomption.

Les écrits, soit en prose, soit en vers, dont Marie-Madeleine est le sujet sont innombrables, et nous n'en entreprendrons pas une nomenclature, même incomplète. Dans ce nombre, il en est d'éloquents, de sublimes; telles sont les méditations du cardinal de Bérulle : on dit qu'elles étaient adressées à Marion Delorme et à Ninon de Lenclos; il en est d'autres curieux, extravagants, burlesques : ainsi le discours de Michel Menot, remarquable par ses singularités macaroniques; d'autres enfin sont profondément ridicules, irrévérencieux à force de sottise : tel est le poëme d'un capucin, frère Remy de Beauvais (Tournay, 1617, in-12); tel est aussi le poëme extravagant de la *Madeleine au désert*, du carme Pierre de Saint-Louis, poëme dont nous parlons plus loin.

Le baron d'Holbach, dans son *Histoire critique de Jésus-Christ*, parle assez longuement de Madeleine, qu'il accuse d'avoir eu des complaisances criminelles pour Jésus. Il est vrai qu'il se décharge de l'accusation sur l'abbé de Labaume Desdonat, auteur de la *Christiade*, lequel à son tour s'en décharge sur les albigeois. Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, consacre un article à Madeleine; il s'y raille finement du baron d'Holbach, qui est allé chercher ses arguments dans une *Christiade*, et surtout de la *Christiade*, dont l'auteur fait sottement de Madeleine une dame de la cour, une marquise, ayant cent domestiques, des apanages, etc.

Madeleine est devenue la patronne des parfumeurs, et l'Eglise l'honore le 22 juillet.

Par antonomase, on donne le nom de Madeleine aux femmes connues par la facilité de leurs mœurs, qu'elles se soient ou non repenties, et l'on fait souvent allusion, mais presque toujours ironiquement, à la phrase célèbre : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé. »

Quelques instants avant de mourir (1808), Sophie Arnould, la spirituelle actrice, dit au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui lui administrait l'extrême-onction : « Monsieur le curé, je suis comme *Madeleine, beaucoup de péchés me seront remis, car j'ai beaucoup aimé.* »

Ah! vous pensez vraiment que l'âpre destinée
Vous a plus que toute autre aux larmes condamnée?
Et, pour quelque oripeau qui brille sous mon toit,
Vous criez : « Au bonheur! » en me montrant du doigt?
Dieu n'a pas mis des pleurs qu'aux yeux des *Madeleines;*
J'ai le cœur vide, hélas! si j'ai les mains trop pleines.

L. BOUILHET.

« En racontant son voyage à Constantinople, M. Gautier a eu l'adresse incomparable de ne pas dire un mot de la *question d'Orient*, ni de la querelle des lieux saints, ni de la mer Noire, si ce n'est, je crois, pour s'y promener. Je ne connais guère que M. Théophile Gautier qui sache faire des tours de cette hardiesse; mais *il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup raconté.* »

CUVILLIER-FLEURY.

« Mais, mademoiselle, si vous êtes jeune, si vous êtes belle, si vous avez une famille, si vous sentez au cœur un nard céleste à répandre, comme fit *Madeleine aux pieds de Jésus*, laissez-vous apprécier par un homme digne de vous, et devenez ce que doit être toute bonne jeune fille, une excellente femme, une vertueuse mère de famille. »

H. DE BALZAC.

« Si j'avais regardé à mes pieds, peut-être y aurais-je vu quelque belle *Madeleine* avec son urne de parfums et sa chevelure éplorée. J'allais, levant les bras au ciel, désireux de cueillir les étoiles qui me fuyaient, et dédaignant de ramasser la petite pâquerette qui m'ouvrait son cœur d'or dans la rosée et le gazon. »

TH. GAUTIER.

Madeleine (LA CONVERSION DE), ouvrage ascétique de Fray Pedro Malon de Chaide, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, un des plus anciens et des plus renommés controversistes de l'Eglise espagnole. La première édition de ce livre fut publiée à Alcala de Henares, en 1592. L'auteur n'a pas retracé l'histoire véritable de Madeleine, mais composé une sorte de roman, divisé méthodiquement en trois parties, comme un sermon, où il expose les théories catholiques sur la grâce et un commentaire de l'Evangile. C'est un écrivain plein de feu. Le sujet qu'il a traité prêtait à des descriptions qu'il a trop multipliées, et qui souvent sont pompeuses à l'excès. Une femme d'une rare beauté, comme Madeleine, après avoir épuisé toutes les voluptés impures, voit peu à peu l'amour terrestre faire place à l'amour divin, et le repentir la ramène à la foi. Malon de Chaide a considéré sa Madeleine sous le triple point de vue de pécheresse, de pénitente et de sainte, et développé ainsi son idée sous toutes les faces. On lui reproche d'abuser du style noble, un peu guindé; mais il a certainement montré une grande habileté à manier une langue qui n'était pas encore parvenue à son complet développement.

D'ordinaire, Malon de Chaide est plus véhément que passionné et tendre, plus fort et plus vigoureux pour reprendre le mal, qu'enthousiaste pour faire l'éloge du bien. Son livre contient des passages pleins de chaleur et de mouvement : les idées abondent et se précipitent; l'auteur se montre non-seulement ému, mais entraîné. Dans son prologue, il s'élève contre les livres de chevalerie, contre les romans en général, ainsi que contre tous les ouvrages qui obscurcissent les vérités morales. Doué d'une imagination très-brillante et très-féconde, Malon de Chaide se trouvait par là entraîné à de graves défauts. A côté de traits sublimes, on rencontre chez lui des trivialités; à côté de riches métaphores, des hyperboles violentes; il entremêle des raisons puissantes et solides de subtilités scolastiques. Enfin il abuse du style fleuri, de l'antithèse, et son mauvais goût le porte à confondre l'enflure avec la majesté. Malgré toutes ces réserves, *Madeleine* n'en est pas moins, de l'avis des critiques espagnols, un véritable monument littéraire. Cet ouvrage a été réimprimé dans le tome Ier des *Escritores del siglo* XVI, de l'importante bibliothèque Rivadeneyra (Madrid, 1853-1855, 2 vol. in-4°).

Madeleine (ou Magdelaine) au désert de La Sainte-Baume, en Provence, poëme épique d'un religieux carme, le père Pierre de Saint-Louis (XVIIe siècle). Doit-on appeler cette composition poëme épique ou poëme burlesque? L'un et l'autre. Epique dans l'intention de l'auteur, qui crut faire une œuvre comparable à l'*Iliade*, elle est, malgré lui, d'un burlesque achevé; la déviation des idées, des images, du style atteint de telles proportions, les conceptions sont tellement énormes et monstrueuses, que cette *Madeleine* est presque aussi curieuse à lire qu'un chef-d'œuvre.

Le Père Pierre de Saint-Louis, entré au couvent à la suite d'un désespoir d'amour, choisit ce sujet parce qu'il lui rappelait le nom de l'objet aimé; mais, au milieu de son immense composition, assailli de scrupules religieux, il fut sur le point de laisser son travail interrompu, et le monde lettré y eût perdu assurément. Par bonheur, la défunte Madeleine lui apparut, enveloppée de linceuls, et elle lui ordonna de continuer. Pierre de Saint-Louis continua et mit cinq ans à extraire péniblement de son cerveau ce poëme baroque, en douze chants et autant de milliers de vers.

Le révérend Père annonce d'abord galamment

Qu'il chante dans ses vers une dame de marque,

et cette dame de marque, c'est Madeleine convertie, cette vestale d'un nouveau genre,

Qui conserva si bien le feu qui la brûloit,
Qu'il ne fut point éteint par tant d'eau qui couloit.

Il nous montre cette charmante inconsolable dans cet antre

Où la nuit, par un trou tout à fait obligeant,
La lune lui fournit une lampe d'argent,

précaution inutile, puisque la grotte était déjà éclairée par les yeux de la sainte,

Qui sont les bénitiers d'où coule l'eau bénite
Qui chasse le démon jusqu'au fond de son gîte.

Comme monotonie, il est difficile d'imaginer quelque chose de plus complet. Le poëme ne renferme que descriptions entassées les unes sur les autres sans la moindre trace d'action, des monologues interminables de la sainte, des conversations qu'elle entreprend avec une tête de mort ou tout simplement avec l'écho. La tête de mort répond, l'écho aussi, mais moins verbeusement; car il ne fait que répéter la dernière syllabe du vers précédent, ce qui donne lieu au plus réjouissant dialogue :

Que fuient les oiseaux volant dans ces bocages?
Cages.
Que dit-elle à mon cœur au bord de ce vieux antre?
Entre.
Quels furent donc mes yeux à ceux des regardants?
Ardents.
Comment pour ces malheurs doit paraître Marie?
Marrie.
De qui suivoit les pas autrefois Magdeleine?
D'Hélène.
Que me fera l'époux dans sa cour souveraine?
Reine.
Et que donne le monde aux siens le plus souvent?
Vent.
Que dois-je vaincre ici sans jamais relâcher?
La chair.
Qui fut cause des maux qui me sont survenus?
Vénus.
Que faut-il dire après d'une telle infidèle?
Fi d'elle!
Qui me cachoit le ciel sans que mon œil le *visse?*
Le vice.

Le dialogue se prolonge longtemps encore et se termine ainsi :

Pourrois-je quelque jour aller tout droit à Dieu?
Adieu.

Et l'Echo prend congé sur cette réponse trop peu affirmative. Les anges qui viennent de temps à autre enlever Madeleine au ciel rompent seuls un peu cette monotonie. Le Père Pierre de Saint-Louis a dans le faux, le baroque, le ridicule, l'imagination la plus féconde et la plus créatrice. Les descriptions valent leur pesant d'or. On y voit des cerfs-volants qui courent à toute bride, la mer qui s'habille d'une belle robe verte, sans faire un pli; des yeux qui passent sous des arcs de triomphe — ce sont les sourcils — et des larmes qui coulent sur les joues comme des chandelles fondues. Ce morceau vaut la peine d'être cité :

Voyez encor ces yeux qui ne veulent rien voir
Dans une affliction qu'on ne peut concevoir;
Ces glaces, ces miroirs, *ces chandelles fondues*
Sur la joue et de là sur les lèvres fendues,
Roulent jusqu'à sa bouche autrefois de corail,
Et maintenant d'ébène *et faite en soupirail*,
Bouche dont les souris découvroient avec gloire
Un petit double rang de perles et d'ivoire,
Lèvres dont l'incarnat faisoit voir à la fois
Un rosier sans épine, un chapelet sans croix.
Voyez ces mêmes yeux plus mourants que malades,
Abattus et noyés sous ces belles arcades,
Sous ces arcs de triomphe, et des iris dorés
Dont ils couloient tirer leurs traits plus acérés.

Dans le cours de sa conversation avec la tête de mort, Madeleine se livre à une orgie grammaticale des plus réjouissantes :

Et, regardant toujours ce têt de trépassé,
Elle voit le futur dans ce *présent passé;* . . .
. . . Et c'est sa discipline et tous ses châtiments,
Qui lui font commencer ces rudes *rudiments*. . .
. . . Ce qui la fait trembler pour son *grammairien*,
C'est de voir par un *cas* du tout déraisonnable
Que son amour lui rend la mort *indéclinable*,
Et qu'*actif* comme il est aussi bien qu'excessif,
Il le rend à ce point d'impassible *passif*.
Oh! que l'amour est grand et la douleur amère,
Quand un *verbe passif* fait toute sa *grammaire!*
La *Muse* pour cela me dit, non sans raison,
Que toujours la *première* est sa *conjugaison*, . . .
. . . Sachant bien qu'en aimant, elle peut tout prétendre
Comme tout *enseigner*, tout *lire* et tout *entendre*,
Pendant qu'elle s'occupe à punir le forfait
De son *temps prétérit* qui ne fut qu'*imparfait;*
Temps de qui le *futur* réparera les pertes
Par tant d'afflictions et de peines souffertes;
Et le *présent* est tel que c'est l'*indicatif*
D'un amour qui s'en va jusqu'à l'*infinitif*.
Puis par un *optatif*, ah! plût à Dieu, dit-elle,
Que je n'eusse jamais été si criminelle! . . .
. . . Prenant avec plaisir, dans l'ardeur qui la brûle,
Le *fouet* pour discipline, et la croix pour *férule*.

Les accessoires de composition, dans ce poëme, ne sont pas moins jolis. Madeleine traverse la mer, comme les déesses antiques, dans une conque traînée par des néréides et des tritons. Le Père de Saint-Louis y ajoute naturellement des thons, pour la rime; les troupes *écaillées* escortent ce beau *train naval*, les campagnes salées en frémissent et les Zéphires enflent leurs joues pour faire flotter le voile de la sainte autour de sa tête. Les anges qui viennent l'enlever au ciel sont vêtus en enfants de chœur; le poëte a eu beau creuser, il n'a rien trouvé de plus beau.

« La *Madeleine*, dit Th. Gautier dans ses *Grotesques*, est dans son genre une chose aussi complète que l'*Iliade* et l'*Odyssée.* Je suis convaincu qu'il serait impossible à qui que ce fût de faire volontairement des vers aussi étranges que ceux du Père Pierre de Saint-Louis, car son détestable n'est jamais commun ni facile; c'est un détestable exquis, savant, consciencieux, admirablement soutenu d'un bout à l'autre. Il n'y a pas un seul vers faible dans tout le poëme; par vers faible j'entends un vers raisonnable ou insignifiant. Chacun renferme un concetti inattendu, une bizarrerie inexplicable. C'est comme ces anciens tableaux que l'on rencontre le long des quais et des ponts, où le ciel est vert-pomme, les lointains rose clair, les arbres blonds et roux, comme s'ils allaient prendre feu; où tous les tons et tous les plans sont disposés de la façon la plus baroque, où des personnages démesurés se dressent à côté de maisons deux fois plus petites qu'eux. Le Père Pierre de Saint-Louis est hyperbolique, enflé jusqu'à l'hydropisie, excessif, touffu et plantureux. Chez lui les métaphores poussent en tous sens leurs branchages noueux; les parenthèses filandreuses se pendent avec leurs doubles crochets au tronc de chaque phrase comme des plantes grimpantes avec leurs vrilles; les rébus et les concetti s'entrecroisent inextricablement. Parmi les hyperboles et les jeux de mots sautent comme des crapauds des adjectifs bouffis et coassants; les antithèses se choquent à coups de tête, comme les boucs des bas-reliefs antiques. Les plus simples fleurs de rhétorique prennent une dimension monstrueuse, comme les fleurs de l'île de Java, et répandent un parfum étrange qui porte à la tête comme l'assa-fœtida; la moindre efflorescence de langage y devient sur-le-champ agaric ou champignon. »

Madeleine (SAINTE). Iconogr. Repenties ou non, les pécheresses sont fort estimées des artistes, à qui elles offrent une occasion excellente d'exprimer toutes les grâces, toutes les séductions de la beauté. Madeleine a inspiré d'innombrables artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, mosaïstes, émailleurs. Un des plus anciens tableaux relatifs à cette sainte se voit à l'Académie des beaux-arts de Florence : c'est un ouvrage du XIIIe siècle, exécuté dans la manière byzantine. Le musée de Cluny possède une peinture des plus curieuses (nº 722) que le catalogue attribue au roi René de Provence et qui représente *Sainte Madeleine prêchant à Marseille*, en présence d'une foule de personnages costumés à la mode du XVe siècle, parmi lesquels on distingue, au premier plan, le roi René lui-même et sa femme Jeanne de Laval, ayant tous deux la tête ceinte de la couronne royale. Madeleine se tient debout dans une tribune; dans le fond, on voit la ville de Marseille, les fortifications et la haute mer. Sainte Madeleine figure dans une foule de tableaux du XVe et du XVIe siècle, tantôt isolée, tantôt groupée avec d'autres saints, auprès de la Vierge et de l'Enfant Jésus, par exemple dans des tableaux de Paul Véronèse (nº 101), de Cima da Conegliano (nº 173), de Bonifazio (nº 82), qui sont au Louvre. Son attribut caractéristique est le vase aux parfums qu'elle répandit sur les pieds du Sauveur; les peintres ont coutume de lui donner une abondante chevelure blonde et la représentent jeune, belle et ordinairement vêtue avec luxe, excepté quand il nous la montrent faisant pénitence dans le désert.

Une estampe de Lucas de Leyde, datée de 1519, représente la *Madeleine se livrant aux plaisirs mondains :* on la voit, d'un côté, dansant au son de la flûte et du tambourin, en compagnie de nombreux jeunes gens des deux sexes; de l'autre, à cheval et courant le cerf, comme une châtelaine du XVIe siècle. Gio.-B. Lupicino a peint *Sainte Marthe adressant des reproches à la Madeleine*, qui est assise à sa toilette et se fait arranger les cheveux par une servante; cette peinture est au musée du Belvédère, à Vienne. Le *Repas chez Simon le Pharisien* et la *Conversion de la Madeleine* ont été souvent retracés, notamment par Paul Véronèse (au Louvre), L. Cambiaso (église des capucins de Pérouse), Rubens (gravé par Earlom), Ch. Le Brun (gravé par Cl. Duflos, par J.-B. de Poilly), Jouvenet (tableau peint pour l'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et où l'artiste s'est représenté avec ses deux filles; gravé par Duchange), le Tintoret (pinacothèque de Munich), Andrea Celesti (même musée), Lambert Lombard (gravé par Hiéron. Cock, 1551), Norfolk (gravé par Reynolds), Auguste Glaize (Salon de 1846), Al. Caprioli (estampe), J.-B. Enzensberger (estampe), L. Licherie (gravé par Nicolas Bazin), etc. V. REPAS CHEZ SIMON.

Dans le drame suprême de la Passion, Madeleine est presque toujours représentée étreignant désespérément le pied de la croix, baisant les pieds ensanglantés de Jésus ou levant vers lui des yeux noyés de larmes. On la retrouve également parmi les saintes femmes qui entourent le Christ déposé de la croix et mis au sépulcre. V. CALVAIRE, CHRIST EN CROIX, CHRIST AU TOMBEAU, DESCENTE DE CROIX, DÉPOSITION DE CROIX, PIETÀ, etc. L'apparition de Jésus à Madeleine, sous la figure d'un jardinier, est un sujet fréquemment traité par les peintres. V. APPARITION, Iconogr. (I, p. 505). Ce sujet est désigné quelquefois sous le titre de : *Noli me tangere* (Ne me touchez pas !), paroles que le Christ adressa à la Madeleine après sa résurrection.

Le plus souvent, c'est la *Madeleine pénitente* ou *Madeleine dans le désert* que les artistes se sont plu à représenter; les uns, comme le Corrége et Battoni, nous la montrent toujours jeune, toujours belle, toujours séduisante; les autres (c'est le très-petit nombre) nous la font voir amaigrie et flétrie par les larmes et par les privations. Elle nous apparaît, tantôt dans une grotte obscure, tantôt au milieu d'un paysage abrupt et sauvage; elle est vêtue d'habits grossiers, quelquefois d'une simple draperie qui laisse à découvert une partie de sa poitrine, parfois même de sa seule chevelure, comme dans le tableau de Cristofano Allori, qui est au musée des Offices; elle est ordinairement occupée à lire ou à méditer, une main tenant un crucifix, l'autre appuyée sur une tête de mort. Quelques artistes, le Guide entre autres, se sont bornés quelquefois à peindre la tête éplorée de la pécheresse repentante. Nous décrivons ci-après les œuvres d'art les plus célèbres que la Madeleine a inspirées; nous nous bornerons ici à signaler quelques-uns des artistes qui ont pris cette sainte pour sujet de leurs ouvrages.

Dans l'école italienne, nous citerons : Crist. Allori, qui, indépendamment du tableau cité plus haut, a fait une copie de la célèbre *Madeleine* du Corrége, qui est au musée de Dresde; Andrea del Sarto (au palais Torrigiani, à Florence), le Baroche (gravé par Paul Gledisch, 1826), Fra Bartolommeo (tableau appartenant à l'institut des beaux-arts de Sienne), P. Battoni (galerie de Dresde, gravé par J.-S. Bach, Gius. Camerata, C. Krueger, etc.), Giuseppe Bezzuoli (ancienne galerie San-Donato, 1870), A. Bronzino (palais Mozzi, à Florence), Seb. Brunetti (pinacothèque de Bologne), Silv. Buono (musée de Naples), le Cagnacci (musées de Dresde, de Berlin, de Munich, de Madrid), le Calabrèse (pinacothèque de Munich), Calandrucci (gravé par J. Blondeau), Luca Cambiaso (palais Doria, à Gênes), A. Carlone (musée des Offices), Annibal Carrache (palais Doria, à Rome, et musée du Louvre), Andrea del Castagno (Académie des beaux-arts de Florence), G. Cavedone (musée de Modène), C. Cignani (pinacothèque de Munich, gravé par J.-J. Frey), le Cigoli (musées des Offices et de Madrid, gravé par Gius. Beretta), le Corrége (musée de Dresde, gravé par G. Longhi en 1809, Basan, Anderloni, Jean Daullé, etc.), Fr. Curradi (aux Offices), Carlo Dolci (musées de Munich et de Florence, gravé par S. Amsler), le Dominiquin (gravé par F.-E. Eichens, 1837), L. Ferrari (musée de Modène), Franceschini (au Belvédère et au musée de Dresde), F. Furini (au Belvédère, gravé au trait par Réveil), Luigi Gaetano (gravé par Mat. Greuter, 1584), Benedetto Gennari (musée de Naples, gravé par J.-M. Leroux dans le *Musée français*), Or. Gentileschi (au Belvédère), Francesco Gessi (galerie de Dresde), Luca Giordano (musées de Dresde et de Toulouse), Fr. Granacci (pinacothèque de Munich), le Guerchin (musées de Bologne, du Vatican, de Madrid, gravé par Gius. Craffonara, Azzerboni, Gio.-B. Pasqualini, Carmona, etc.), le Guide (musées du Belvédère, de Madrid, du Louvre, gravé par Schmutzer, Stoelzel, I. Krepp, Van Caukerken, A. Albanesi, Kaupertz, F. Andriot, Jean Boulanger, etc.), Lanfranc (aux Offices et au musée de Modène), B. Luini (gravé par H. Kramer), Benedetto Luti (deux tableaux au Louvre, gravé par N.-D. de Beauvais, P.-L. Bombelli, Landon), Carle Maratte (gravé par R. van Audenaerde), Mola (pinacothèque de Munich, gravé par Fr. Basan), Girolamo Mutiano (gravé par Corn. Cort), P. Pagani (musée de Dresde), Palma le jeune (gravé par Th. van Kessel), D. Pugliani (église Sainte-Marie-Majeure, à Florence), L. Quaini (pinacothèque de Bologne), Marco Ricci (galerie de Dresde), P. Ricchi (au Belvédère), P. Rotari (galerie de Dresde), Andrea Sacchi (Académie des beaux-arts de Florence), B. Schidone (ancienne collection San-Donato), le Tintoret (musée de Madrid), le Titien (musées de Naples et de Florence, palais Doria, à Rome, gravé par Maurice Blot, Seb. Fürck, Domenico del Barbiere, Corn. Cort en 1566, J. Bemme en 1805, G. Fusinati, P. Lombard, Martino Rota, etc.), le Trévisan (musée de Madrid), And. Vaccaro (musée de Madrid), Verocchio (musée de Naples), Paul Véronèse (musée de Madrid), etc.

Les peintres de l'école espagnole dont nous connaissons des *Madeleine repentante* sont : Alonso Cano (ancienne galerie Las Marismas), Luis de Carbajal (musée de Madrid), J.-G. de Espinosa (musée de Madrid), Murillo (musée de Madrid, gravé par Edme Bovinet), Ribera (musée de Madrid), R. Tejeo (musée de Madrid), Zurbaran (musée de Dresde). Dans la sacristie de la chapelle du Connétable, à la cathédrale de Burgos, est une admirable figure de la *Madeleine* d'un peintre inconnu.

Un précieux volet, peint par Memling et que possède le Louvre, représente *Sainte Marie-Madeleine*, debout au milieu d'un paysage, vêtue d'une robe de velours écarlate à ramages d'or et d'un manteau violet, et portant le vase aux parfums; dans le fond sont retracés en figurines divers sujets relatifs à la sainte, la *Résurrection de Lazare*, son frère, le *Repas chez le Pharisien* et le *Noli me tangere*. La même sainte a été peinte par Wohlgemuth (musée du Belvédère), Mathias Grunewald (pinacothèque de Munich), Gundelach (gravé par B. Kilian), H. Goltzius (gravé par J. Matham), Martin Schön (volet de triptyque, au Belvédère), P. de Langer (gravé par P. Lutz), Raphaël Mengs (musée de Madrid, gravé par Carmona), G. de Crayer (ancienne galerie Fesch), Gérard Dov (musée de Dresde), Van Dyck (au Belvédère et au musée de Madrid, gravé par A. de Jode, A.-L. Krueger, Blootelingh, Van der Does), Gérard de Lairesse (gravé par Blootelingh), J. Matham (gravé par Braen), Mieris (musée des Offices), Pienemann (gravé par C. Forssel), Poelenburg (gravé par G. von Brönckhorst), Rembrandt (gravé par J.-C. Brand), Rubens (au Belvédère), G. Schalcken (gravé par J. Gole), A. van der Werff (musées du Louvre, de Dresde, de l'Ermitage, gravé par Halbou, Al. Chataigner, Giuseppe Camerata), etc.

En France, parmi les peintres de la *Madeleine*, nous mentionnerons : J. Blanchard (gravé par Nic.-Gab. Dupuis), Phil. de Champagne (gravé par Michel Lasne en 1641), Claude Lorrain (musée de Madrid), Antoine Dieu (gravé par Duflos), Greuze (gravé par Hoin), Lagrenée (Salon de 1765), Ch. Le Brun (au Louvre, gravé par Edelinck, Dupuis, Wolfgang, Jean Couvay, Carmona, etc.), N. Loir (gravé par Al. Loir), Natoire (à l'hôtel de la préfecture de Dijon), Nattier (au Louvre), Poussin (gravé par N.-F. Bertrand), Stella (gravé par Ab. Bosse), R. Tassel (musée de Dijon), Fr. de Troy (musée de Toulouse), S. Vouet (gravé par Michel Dorigny et par Ch. David); et parmi les peintres de notre époque : Puvis de Chavannes (Salon de 1870), Dassy (Salon de 1824, à la cathédrale d'Arras), C. Roqueplan (Salon de 1838), J. Gigoux (Salon de 1839), Emile Signol (Salon de 1842), Eugène Delacroix (Salon de 1845), Antigna (Salon de 1845), A.-F. Cals (Salon de 1845), Grosclaude (Salon de 1845), A.-B. Marquet (Salon de 1849), Riesener (Salon de 1849), A.-M. Colin (Salon de 1850), Baudry (Salon de 1859), Dedreux-Dorcy (Salon de 1859), Lecoq de Boisbaudran (Salon de 1850), Sellier (envoi de Rome, 1861), D. Casey (Salon de 1865), L.-A. Ottin fils (Salon de 1869), etc.

Parmi les nombreuses gravures au burin et à l'eau-forte consacrées à sainte Madeleine, nous citerons celles de Ch. Alberti (1852), P. van Balliu, M.-A. Bellavia, J. Binck (1526), Abr. Bloemaert, Corn. Bloemaert, Fréd. Bloemaert, Schelte a Bolswert, Jean Bouchier, J. Boulanger (d'après L. Kilian), Bounieu, P. Brebiette, Canuti (1645), P. Capelli, Giulio Carpioni, Annibal Carrache, Al. Claus, Cl. Charpignon, F. Cozza, P. Daret, Gio. Fabri (d'après L. Pasinelli), Or. Farinati, Simon François, L. van Deyster, Mat. Greuter, Lorenzo Lolli, Ben. Luti, Gasp. Osello, J.-C. Klengel, Lucas de Leyde, H. Mauperché, Carl de Moor, C. Storer, Lucas Kilian (d'après J. van Achen), etc.

Des statues de *Sainte Madeleine* ont été sculptées par Benedetto da Majano et Desiderio da Settignano (église de la Trinité, à Florence), le Bernin (cathédrale de Sienne), l'Algarde (église San-Silvestro, à Rome), Canova (v. ci-après), Gayrard père (Salon de 1833), Gechter (Salon de 1835), J.-B. Barré (Salon de 1843), Fabisch (Salon de 1853), Feugère des Forts (Salon de 1861), A. Etex (Salon de 1866), E. Chatrousse (église Saint-Eustache, à Paris).

Lorenzo di Credi a peint *Sainte Madeleine* dans le désert, recevant la communion des mains d'un ange; ce tableau est à Berlin. Au musée de Madrid est une *Sainte Madeleine*, d'Annibal Carrache, qui s'évanouit entre les bras des anges. Des compositions analogues ont été peintes par Gio.-B. Bolognini (pinacothèque de Bologne), Rubens (gravé par P. van Balliu), José Antolinez (musée de Madrid), Bened. Gennari (musée de Naples). La *Mort de sainte Madeleine* a été peinte par Finsonius (musée de Marseille), Carlo Cignani (gravé par Caccioli), Isidore Pils (Salon de 1847), R. Manetti (gravé par Bern. Capitelli). Le *Ravissement* ou *Assomption de sainte Madeleine* a été représenté par Philippe de Champaigne (musée de Marseille), Taddéo Zuccaro (au palais Pitti, à Florence), Lanfranc (gravé par Al. Loir), le Mabuse (musée de Bruxelles), Luca Cambiaso (gravé par Schiaminossi, 1612).

Madeleine (LA), tableau du Corrége; galerie de Dresde. Couchée sur l'herbe touffue dans un endroit agreste, la belle pénitente, le sein à demi voilé par les longues boucles de sa chevelure, soulève sa tête sur la main droite, pour lire dans un livre qu'elle tient à terre de la main gauche. Tout le corps de la *Madeleine* est couvert d'une draperie bleue; mais la poitrine, découverte, laisse voir des beautés qui ne semblent pas être arrivées à l'âge ordinaire des repentirs. « Le charme ineffable de cette heureuse attitude, dit M. Viardot, l'attention profonde de la pécheresse convertie, sa grâce, sa beauté, l'audace et le bonheur de sa draperie bleue se détachant sur le vert sombre du paysage, la finesse merveilleuse de la touche et des teintes, tout place cette *Madeleine* au premier rang de ce que l'on appelle les *petits Corrége.* » Ajoutons que ce petit tableau, d'un très-beau fini et d'une exécution admirable, appartint aux princes de la maison d'Este, qui le firent placer dans un cadre d'argent orné de pierreries; il décorait leur chambre à coucher, et lorsqu'ils allaient en voyage, ce tableau était mis dans une boîte, que l'on plaçait dans leur propre voiture. Lorsque le roi de Pologne en devint possesseur, il le plaça aussi dans sa chambre et fit faire un autre cadre avec une glace fermant à clef. On raconte enfin que cette précieuse *Madeleine* fut volée en 1788. Mais pour gagner la récompense de 1,000 ducats promise à qui la rapporterait, le voleur se découvrit lui-même. Elle fut retrouvée sous le plancher d'un galetas. Elle a été gravée par Daullé, Morghen et Niquet.

Madeleine dans le désert (LA), tableau du Cigoli; musée des Offices. La pécheresse repentante est assise sur une pierre, ayant un livre ouvert sur les genoux et appuyant le bras droit sur un rocher où un crucifix et une tête de mort sont placés. Elle est entièrement nue et enveloppée de sa longue chevelure, les yeux levés vers le ciel avec une expression de douleur et de supplication. A côté d'elle, à terre, est posé le vase aux parfums. Un arbre s'élève dans le fond, à droite.

Ce tableau est un des meilleurs qu'ait peints Lodovico Cardi da Cigoli; il est d'une couleur harmonieuse et fondue qui rappelle celle du Corrége. Les formes du corps sont belles, quoique un peu massives. « Semblable à un voile transparent, dit Duchesne, la chevelure, qui se développe et serpente avec beaucoup d'art, fait valoir toutes les beautés de ce corps admirable plutôt qu'elle ne les dérobe aux regards. La douleur répandue sur le visage de la Madeleine n'en défigure pas les traits; elle est noble et touchante. »

Le même sujet a été traité par le Cigoli dans une toile qui est au musée de Madrid; l'artiste a ajouté ici une belle figure d'ange qui emporte au ciel le vase aux parfums.

Madeleine repentante (SAINTE), tableau de Ch. Le Brun; au Louvre. La sainte, assise devant un meuble sur lequel est posé un miroir, déchire ses vêtements et lève vers le ciel des yeux pleins de larmes. Un nuage lumineux brille au-dessus de sa tête, et à ses pieds on voit un coffret rempli de bijoux et d'objets précieux. Dans le fond, par une fenêtre ouverte, on aperçoit une tour.

Ce tableau a été commandé à Le Brun par M. Le Camus, pour l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, où il resta jusqu'à l'époque de la Révolution. Il jouissait d'une grande célébrité par suite de l'opinion qui s'était répandue que l'artiste avait donné à la sainte repentante les traits de Mme de La Vallière. Il a été gravé par G. Edelinck, Carmona et autres. C'est un des meilleurs ouvrages de Le Brun, selon l'abbé de Fontenai, qui en parle en ces termes dans son *Dictionnaire des peintres :* « Quelle correction de dessin ! quelle expression noble et pathétique de la belle pénitente ! quelle beauté des draperies jetées avec art et de grand goût ! quelle douce harmonie ! et quels effets prodigieux dans tout l'ensemble ! » Il faut rabattre quelque peu de cet éloge emphatique.

Madeleine dans le désert (LA), tableau d'Eugène Delacroix. Ce tableau ne représente guère qu'une « tête d'expression, » comme on dit à l'Ecole des beaux-arts; mais cette tête est admirable de sentiment et de couleur. La Madeleine, à demi renversée, dans une grotte, est plongée dans une sorte d'extase et semble près de s'évanouir. Son visage porte l'empreinte des douleurs morales et des privations qu'elle a endurées. « Dans cette précieuse peinture, a dit M. Arthur Guillot (*Revue indépendante*, 1845), Eugène Delacroix, quoiqu'en conservant une certaine brusquerie d'exécution, a mis non-seulement de la pensée et de la couleur, mais encore du dessin... Les plus austères mortifications n'ont pu flétrir le visage de la sainte au point d'en effacer complétement la beauté. Sa dernière pensée, toute à Dieu, semble écrite sur son front; on croit y lire la résignation et l'amour. Les tons déposés par le pinceau de Delacroix sur le sein, les paupières, les lèvres, unissent une grande finesse à une vérité attachante. »

Ce tableau a figuré pour la première fois au Salon de 1845, et a reparu à l'Exposition universelle de 1855.

Madeleine repentante (LA), statue de marbre, chef-d'œuvre de Canova. Les genoux ployés, Madeleine contemple, à travers ses larmes, une croix qu'elle a formée de deux roseaux et qu'elle tient dans ses mains. Une draperie retenue à la taille par une corde grossière couvre ses flancs et une partie de la cuisse gauche. Sa chevelure est éparse sur ses épaules. Bien que amaigrie par les privations et brisée par la douleur, elle n'a pas cessé d'être belle. « Canova, dit Duchesne, a surpris la Madeleine au milieu de ce désert où le Corrége nous l'avait montrée méditant les saintes Ecritures. Mais ici elle est au dernier jour de sa vie. Sa force est épuisée, sa dernière larme est séchée sur sa joue, son œil éteint semble fuir le regard qui la cherche; son pied, encore charmant, mais endurci par des marches sanglantes, ne la portera plus vers une autre contrée; elle va mourir là, et se rejoindre au Dieu qui lui pardonnera, parce qu'elle a beaucoup aimé. » Suivant Gustave Planche, « cette *Madeleine* serait plus belle sur la toile qu'en carrare, et l'impression qu'on éprouve en la regardant rappelle bien plus Corrége que Phidias. »

Commandée à Canova par un prélat italien, M^{gr} Priuli, cette statue devint la propriété d'un Français, M. Juliot, qui la céda au comte de Sommariva. Elle a été longtemps admirée, à Paris, dans la galerie de ce dernier amateur. Quatremère de Quincy, dans son livre sur Canova, parle avec enthousiasme de cet ouvrage : « Il faut y reconnaître, dit-il, abstraction faite de toute analyse sentimentale, une sorte d'exécution magique, un je ne sais quoi de fondu dans les formes, qui semble exclure la réalité d'emploi d'un outil. » A ceux qui ont reproché à Canova d'avoir, soit dans la manière dont les cheveux sont traités, soit dans quelques autres détails, affecté le goût et l'harmonie de la couleur en peinture, Quatremère répond : « Oui, j'accorderai qu'il entre quelque chose de ce sentiment dans la *Madeleine* et la plupart des autres ouvrages de l'auteur. Mais il ne faut pas s'en étonner quand on sait que Canova aussi fut peintre et singulièrement porté au charme de l'harmonie. Qui nous dira, d'ailleurs, si ce n'est pas à ce sentiment-là même qu'il dut cette grâce empreinte dans toutes ses œuvres, ces formes moelleuses et ce travail flatteur du marbre qui distingue toutes ses statues? »

Madeleine (ANCIEN COUVENT DE LA). V. MADELONNETTE.

Madeleine (LA), église de Paris, située sur la place du même nom, à la jonction de la rue Royale et du boulevard des Capucines. Il existait encore au XVIII^{e} siècle, dans le quartier de la Ville-l'Evêque, une église paroissiale dédiée à sainte Marie-Madeleine, et dont la première pierre avait été posée, le 8 juillet 1659, par Anne-Marie-Louise d'Orléans, plus connue sous le nom de Mademoiselle. Mais le quartier de la Ville-l'Evêque s'étant considérablement accru, cette église devint bientôt insuffisante. Ce fut alors que, par lettres patentes du roi du 6 février 1763, fut ordonnée la construction d'une nouvelle église « à l'extrémité de la rue Royale, entre le rempart et la rue de Chevilly, » et qui serait dédiée comme l'ancienne à la Madeleine. Coutant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans, fut chargé de l'exécution, et Louis XV posa solennellement la première pierre du nouvel édifice le 3 avril 1764. Lorsque Coutant d'Ivry mourut (1777), le monument était déjà élevé à 15 pieds du sol; mais le plan adopté par lui était loin de ressembler à ce que nous connaissons. Il avait notamment conçu un portique mesquin, qui fut jugé insuffisant par son successeur, l'architecte Couture. Couture démolit donc une partie du travail de Coutant d'Ivry, et substitua au portique abattu la magnifique colonnade avec fronton qui finit par être exécutée. Mais avant cette exécution définitive que de traverses! Les colonnes, au nombre de douze, étaient déjà dressées jusqu'aux chapiteaux quand la Révolution éclata. Les travaux durent être suspendus. Jusqu'en 1799 il n'exista, les historiens en font foi, que le péristyle, le portail principal et les deux murs latéraux, sans voûte ni couverture. Enfin MM. de Gisors et Vaudoyer, architectes, prirent l'initiative d'un projet de reprise des travaux. Le premier proposa au gouvernement de faire du monument terminé une bibliothèque nationale; M. Vaudoyer voulait en faire un édifice dans le genre du Panthéon de Rome. Les deux projets furent renvoyés aux bureaux, où ils étaient encore quand l'Empire succéda au Consulat et quand parut le décret du 2 décembre 1806, daté de Posen. Ce décret ordonna d'établir sur l'emplacement de la Madeleine un monument dédié à la grande armée, portant sur le fronton : *L'empereur Napoléon à la grande armée!* d'inscrire à l'intérieur les noms de tous ceux qui étaient morts sur les champs de bataille, et les noms de tous ceux qui avaient fait partie de la grande armée, de représenter sur des bas-reliefs les colonels de chaque régiment groupés autour de leurs généraux, de réunir dans l'édifice les armures, drapeaux, statues, etc., conquis par la grande armée, etc.

Les bases ainsi posées, le décret ajoute que l'architecture va être mise de nouveau au concours, et qu'une somme annuelle de 100,000 francs sera affectée à sa construction et à son entretien. Sur 127 concurrents qui se présentèrent, l'Académie crut devoir décerner le prix à M. de Beaumont. Mais Napoléon voulut juger par lui-même, et se fit présenter les 127 plans. Or M. de Beaumont avait imaginé une véritable église, avec un style tout religieux. Napoléon rejeta le plan, annula la décision de l'Académie et, séduit par le projet de Pierre Vignon, projet qui offrait un temple et non une église, il en ordonna immédiatement l'exécution (30 mai 1807). On se mit à l'œuvre. Pendant que les travaux se poursuivaient activement, les trophées conquis sur l'ennemi étaient provisoirement déposés à l'hôtel des Invalides. Pour se conformer au plan de Vignon, on dut exhausser le sol et par suite recommencer les fondations. Les constructions étaient très-avancées quand arrivèrent les désastres de 1814 et de 1815. On sait que l'ennemi nous enleva de nombreux trophées destinés à orner le futur temple de la Gloire. Une ordonnance du 14 février 1816 rendit au monument son titre primitif d'église de la Madeleine. Il était loin d'ailleurs à cette époque d'être en état de servir à sa nouvelle destination. On eut un instant l'idée d'y élever les mausolées expiatoires de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de leur famille. L'idée fut ensuite abandonnée lorsqu'on eût décidé l'érection de la chapelle expiatoire. Les travaux continués par Vignon jusqu'en 1828, époque de sa mort, furent terminés par Huvé. L'église de la Madeleine fut définitivement consacrée le 4 mai 1842 par l'archevêque de Paris. La dépense totale nécessitée tant par la construction que par la décoration s'était élevée à 14,253,000 francs.

L'église de la Madeleine, en dépit de son attribution religieuse, n'est autre chose, extérieurement, qu'un véritable temple antique, assez semblable à la Maison carrée de Nîmes. L'édifice est entouré de colonnes d'ordre corinthien, surmontées de riches chapiteaux : il mesure 102 mètres de longueur, et 140^{m},84 en comprenant les rampes et l'enceinte environnée d'une grille de fer; sa largeur est de 43^{m},50. Les colonnes extérieures ont 19^{m},50 de haut. A l'intérieur, des colonnes supportent également la voûte. De chaque côté de l'église court, au-dessus, une double rangée de tribunes, et dans les bas-côtés des portiques on a taillé des niches renfermant des statues.

Le fronton méridional porte une grande composition sculpturale due au ciseau de Lemaire et mesurant 38^{m},35 de long, sur 7^{m},15 de hauteur à l'angle : au centre est le Christ, debout, ayant à ses pieds la Madeleine repentante; à droite l'ange de miséricorde et l'Innocence, soutenue par la Foi et l'Espérance, sont suivis de la Charité protégeant deux pauvres enfants; à gauche, l'ange des vengeances chasse tous les vices personnifiés, et l'extrémité du bas-relief est terminée par une figure précipitée dans l'abîme et sous laquelle on lit : *Væ impio!* (malheur à l'impie) en opposition avec la devise *Ecce dies salutis* qui termine l'angle de droite. Au-dessous, sur le tympan, se lit l'inscription suivante : D. O. M. SUB INVOCATIONE SANCTÆ MAGDALENÆ (à Dieu très-bon, très-grand, sous l'invocation de sainte Madeleine). En pénétrant sous le portique principal (sous ce fronton), on rencontre, à droite, la statue de *Saint Philippe* par Nanteuil; à gauche, celle de *Saint Louis* par le même. Le portique du nord, à fronton uni, est orné de quatre statues : à droite, *Saint Matthieu* par Desprez, *Saint Marc* par Lemaire; à gauche, *Saint Jean* et *Saint Luc* par Ramey. La galerie de droite en renferme quatorze : *Saint Gabriel* par Duret, *Saint Bernard* par Husson, *Sainte Thérèse* par Feuchère, *Saint Hilaire* par Huguenin, *Sainte Cécile* par Dumont, *Saint Irénée* par Gourdel, *Sainte Adélaïde* par Bosio neveu, *Saint François de Salles* par Molnecht, *Sainte Hélène* par Mercier, *Saint Martin* de Tours par Grevenich, *Sainte Agathe* par Dantan jeune, *Saint Grégoire* par Thérasse, *Sainte Agnès* par Duseigneur, *Saint Raphaël* par Dantan aîné. La galerie de gauche, quatorze également : *Saint Michel* par Raggi, *Saint Denis* par Debay fils, *Sainte Anne* par Desbœufs, *Saint Charles Borromée* par Jouffroy, *Sainte Elisabeth* par Caillouette, *Saint Ferdinand* par Jaley, *Sainte Christine* par Valcher, *Saint Jérôme* par Lanne, *Sainte Jeanne de Valois* par Guillot, *Saint Grégoire de Valois* par Maindron, *Sainte Geneviève* par Debay père, *Saint Jean Chrysostome* par Gœcther, *Sainte Marguerite d'Ecosse* par Caunois, l'*Ange gardien* par Bra. Enfin la frise qui court autour de l'édifice est toute sculptée d'anges, de médaillons et de guirlandes du meilleur travail.

La porte principale de la Madeleine est ouverte sous le fronton méridional. Elle est en bronze ciselé, et ses ciselures, œuvre de Triquetti, représentent des scènes tirées des commandements de Dieu. Elle mesure 10^{m},43 de hauteur, sur 5^{m},004 de largeur. L'intérieur de l'église offre cinq travées, surmontées, excepté la première, de coupoles dorées. Les revêtements des murs sont en marbre. Les colonnes soutenant la galerie des tribunes, celles des petites chapelles sont d'ordre ionique, et revêtues également de marbre et d'or. La peinture joue aussi un grand rôle dans la décoration de la Madeleine : l'abside est couverte d'une grande composition de Ziegler; l'*Histoire du christianisme*. Les six grands tableaux qui complètent cette décoration sont dus aux pinceaux de Signol, d'Abel de Pujol, de Schmitz, de Bouchot, de Léon Coigniet et de Couder. La *Madeleine aux pieds du Christ*, par ce dernier; la *Madeleine dans le désert*, d'Abel de Pujol, et la *Mort de la Madeleine*, de Signol, sont les plus remarquables. Parmi les sculptures, nous citerons celles des trois chapelles de la travée de droite : *Sainte Amélie* par Bra, la *Sainte Vierge* par Seurre, *Sainte Clotilde* par Barye, et celles de la travée de gauche : *Saint Vincent de Paul* par Raggi, le *Christ* par Darey et *Saint Augustin* par Etex. La chapelle des mariages possède un groupe en marbre blanc, dû au ciseau de Pradier : le *Mariage de la Vierge*, et un autre groupe, de Rude, aussi en marbre blanc, le *Baptême de Jésus-Christ*, orne la chapelle des fonts baptismaux. Donnons enfin un souvenir aux admirables bénitiers d'Antonin Moine. Quant à l'autel principal, il est orné du *Ravissement de la Madeleine*, en marbre. C'est une fort remarquable composition.

Cette église possède un orgue, dû à M. Cavaillé-Coll, et qui passe pour un chef-d'œuvre, bien qu'il ne soit remarquable ni par l'ampleur de ses proportions, ni par la majesté de sa structure, ni par l'élégance architecturale de son buffet; mais il est admirablement construit. Les innombrables parties de cette masse instrumentale sont coordonnées avec une rare intelligence, et, au point de vue de la fraîcheur des jeux, de la richesse de l'harmonie, c'est une œuvre achevée. Avec les quarante-huit jeux dont il est seulement pourvu, l'orgue de la Madeleine acquiert une puissance de sonorité, possède une suavité et une variété de mélodie qui laissent bien loin derrière eux les effets produits autrefois par des orgues en possession de soixante-dix ou quatre-vingts jeux.

La Madeleine est aujourd'hui la paroisse aristocratique par excellence et la plus riche paroisse de Paris. Là ont lieu la plupart des mariages et des enterrements dont *on parle*. Cette faveur s'explique par la situation de cette église, placée en quelque sorte au point de jonction de trois quartiers également opulents ou nobles : le faubourg Saint-Honoré, le faubourg Saint-Germain et la Chaussée-d'Antin. Quant à l'église prise en elle-même, on s'aperçoit au premier coup d'œil que l'intention définitive qui a présidé à son édification n'a jamais eu en vue d'en faire un monument religieux. C'est un très-beau temple à l'extérieur, et à l'intérieur une splendide salle à deux galeries. Mais on n'y sent pas Dieu comme sous ces vieilles voûtes à arceaux de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Notre-Dame. L'édifice, tout en devenant chrétien, a gardé comme un reflet théâtral de sa destination première.

MADELEINE DE' PAZZI (sainte MARIE-), religieuse italienne, née à Florence en 1566, morte en cette ville en 1607. Elle était fille de Camille Geri de' Pazzi, gouverneur de Cortone, et s'appelait **Catherine**. Elevée dans le monastère des hospitalières de Saint-Jean-le-Petit, elle tomba tout enfant dans une telle exaltation religieuse que, dès l'âge de dix ans, si l'on en croit un de ses biographes, « elle consacra sa virginité au Seigneur. » En 1584, malgré la volonté de ses parents qui voulaient la garder auprès d'eux, puis la marier, Catherine prononça ses vœux dans un couvent de carmélites, et prit le nom de **Marie-Madeleine**. Elle exerça plusieurs charges dans son monastère, et elle était sous-prieure lorsqu'elle mourut. Le bruit ne tarda pas à courir que des miracles s'opéraient sur sa tombe, et, la crédulité aidant, on ne douta pas que l'intercession de Marie-Madeleine ne fût toute-puissante auprès de Dieu.

« Béatifiée le 8 mai 1626 par Urbain VIII, dit Baillet, Madeleine fut canonisée par Alexandre VII le 28 avril 1669. Outre les fêtes par lesquelles l'Eglise honore la sainte carmélite, on met encore au nombre des fêtes de cette sainte une dévotion publique qui se pratique à Florence, à Rome et en beaucoup d'autres endroits de l'Italie les cinq vendredis qui suivent le jour de sa canonisation : le premier de ces vendredis est destiné à honorer les prétendus stigmates de la sainte; le second, ses fiançailles spirituelles avec Jésus-Christ, etc. Enfin on a inventé une nouvelle fête de la sainte dans la ville et le diocèse de Florence, le 31 mai : c'est celle de la translation solennelle que l'on fit de son corps dans une chapelle neuve l'an 1685. L'Eglise l'honore le 25 mai.

MADELEINE DE FRANCE, régente de Navarre, née en 1443, morte à Pampelune en 1488. Quatrième fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, sœur de Louis XI, Madeleine fut d'abord fiancée à Ladislas, roi de Hongrie; mais ce prince mourut empoisonné dans l'intervalle des fiançailles et du mariage, et la jeune femme fut unie, en 1462, à Gaston de Foix, prince de Viana, fils d'Eléonore d'Aragon, et qui, par celle-ci, devait hériter du royaume de Navarre. Sept années après, en 1469, Gaston de Foix était tué dans un tournoi, à Libourne. Madeleine, devenue veuve à vingt-six ans, avait deux enfants, un fils, François-Phœbus, et une fille, Catherine. En 1473, le jeune François hérita des comtés de Foix et de Bigorre, et, en 1479, du royaume de Navarre. Madeleine, comme tutrice de son fils, gouverna ces Etats avec une grande sagesse, empêcha les empiétements de ses voisins et parvint à apaiser les querelles particulières des Beaumont et des Grammont, qui jetaient le trouble dans la Navarre. Son fils François-Phœbus étant mort, empoisonné, dit-on, en 1483, Madeleine fit passer ses Etats aux mains de sa fille Catherine qu'elle maria, en 1484, à Jean d'Albret. Deux ans plus tard, elle mourut et fut inhumée dans la cathédrale de Pampelune.

MADELEINE DE FRANCE, reine d'Ecosse, fille de François I^{er}, née à Saint-Germain-en-Laye en 1520, morte en 1536. Douée de toutes les grâces de l'esprit, de tous les charmes de la beauté, elle faisait l'ornement de la cour de France, lorsque Jacques V demanda et obtint sa main. Jacques V se rendit à Paris, où le mariage fut célébré le 1er janvier 1536. Le bonheur des époux fut de courte durée; six mois et sept jours après, la jeune reine d'Ecosse succombait à une fièvre intense, contractée au milieu des brouillards de sa nouvelle patrie. Ronsard a écrit sur sa mort les vers suivants :

La belle Madeleine, honneur de chasteté,
Une Grâce en beauté, Junon en majesté,
A peine de l'Ecosse avait touché le bord,
Quand, au lieu d'un royaume, elle y trouva la mort.
Ni larmes du mari, ni beauté, ni jeunesse,
Ni vœu, ni oraison, ne fléchit la rudesse
De la Parque qu'on dit la fille de la nuit,
Que cette belle reine avant que porter fruit
Ne mourût en sa fleur.....

MADELEINE, marchande de gâteaux de Nanterre, qui vendait ses gâteaux au Palais-Royal, à cette époque palais du Tribunat, au commencement du XIX^{e} siècle. Elle était alors célèbre, et l'on parlait d'elle comme d'une des curiosités de Paris. « Je nomme cette femme célèbre, dit un journaliste du temps (13 pluviôse an XI). Qui ne connaît Madeleine, la marchande de gâteaux de Nanterre! Toute sa personne est si remarquable qu'elle-même, s'il arrive à quelqu'un de la regarder avec un peu d'attention, elle dit aussitôt : « Eh bien! quoi? c'est moi, c'est Madeleine; allez, mon enfant, je suis connue dans tout Paris. »

Madeleine a été représentée sur plusieurs théâtres; des poëtes lui ont adressé des couplets et des madrigaux. Avec ses premières économies, elle eut l'idée de créer aux Champs-Elysées un café-jardin, qui ne réussit pas, et elle revint alors à son premier état. Chaque matin on la voyait venir en sautillant près du palais du Tribunat et crier les gâteaux de Nanterre sur un air qui était de sa composition ainsi que les paroles : *C'est la bell' Mad'leine, c'est la bell' Mad'leine, qui vend des gâteaux, des gâteaux tout chauds.*

La belle Madeleine avait le teint fort brun, la bouche grande, les yeux saillants, le regard un peu égaré. Dès que sa chanson était finie, elle portait son panier à terre, et pendant toute la journée elle ne cessait de dire aux passants : « Des gâteaux tout chauds! messieurs, mesdames, régalez-vous, *c'est la joie du peuple.* »

Madeleine, qui était restée sage, malgré tout ce qu'on avait fait pour l'empêcher de l'être, fit au commerce de ses gâteaux une sorte de fortune, et s'étant mariée, vécut rentière, bienfaisante et honorée à Nanterre, son pays natal.

Madeleine, roman par M. Jules Sandeau (Paris, 1847). Maurice a mené joyeusement la vie pendant plusieurs années, et le jour où il s'est aperçu qu'il ne lui restait plus rien de son patrimoine, il a fait comme Rolla, il s'est assigné un jour pour mourir. Il connaît trop les hommes pour compter sur les secours de l'amitié; il est trop orgueilleux, d'ailleurs, pour les implorer, et il s'est trop longtemps bercé dans l'oisiveté pour soupçonner seulement que, en dehors de la fortune, il soit encore un moyen de vivre : le travail. Ainsi donc, encore un jour ou deux, le temps de manger ce qui lui reste, et il se tuera. Maurice a un oncle auquel il a quelquefois écrit, et sa cousine a su découvrir dans ces lettres la situation désespérée qu'elles cherchaient à dissimuler. Son père vient à mourir, et aussitôt, comprenant la sainte mission qui lui est offerte, elle se fait pauvre comme Maurice, vient à Paris, et lui dit : « Je suis ruinée, j'ai compté sur votre appui. » Dès lors, Maurice renonce à mourir; il a désormais une tâche à accomplir; il vivra, non pour lui, mais pour Madeleine. Seulement, comme il estime que deux ans lui suffiront pour mettre Madeleine en état de ne plus craindre la misère, c'est ce délai qu'il se donne pour mettre à exécution son projet de suicide, auquel il ne peut renoncer tout à fait. Rien n'est simple et touchant comme le récit de l'existence de Maurice et de Madeleine dans une mansarde de la rue de Babylone. Madeleine peint des boîtes de Spa, Maurice fait de la sculpture sur bois, et tous deux, rivalisant d'affection et de dévouement, marchent purs et souriants dans les sentiers de la vie. Un jour Maurice reçoit d'un Anglais la commande d'une statuette d'Elisabeth de Hongrie, et, sans le vouloir, ayant à représenter la pudeur et la grâce souveraines, c'est le visage de Madeleine qu'il se surprend à modeler. Cependant sir Edward n'a pu voir Madeleine sans l'aimer, et il lui a offert sa fortune et son nom. Maurice, comprenant qu'un tel mariage assurerait le bonheur de sa cousine, lui conseille d'accepter l'offre qui lui est faite, et, pour que sa présence ne soit pas un obstacle, il s'éloigne en laissant pour adieux à Madeleine une lettre pleine de résignation. Il part, mais il a totalement renoncé à l'idée de se tuer; le travail l'a régénéré, l'accomplissement du devoir lui a purifié l'âme, et sa seule pensée, avant de s'éloigner pour toujours de Madeleine, à laquelle il ne peut s'empêcher de penser, est de revoir l'ancien château de ses pères qu'il n'a aucun espoir de pouvoir jamais racheter. Il y arrive en effet; mais sur le seuil de la porte une femme lui tend les bras : c'est Madeleine qui lui révèle le secret de sa ruse. Elle a feint la pauvreté pour le forcer au travail, et maintenant qu'il est régénéré, elle lui avoue sa richesse et lui demande de la partager avec elle dans le château qu'elle vient de racheter. Nous avons omis une foule de détails pleins de charme et de fraîcheur, des épisodes d'une gaieté attendrisssante, qui accompagnent le récit principal. Nous en avons dit assez pour donner à tous ceux qui n'ont pas lu *Madeleine* l'idée de la lire.

Madeleine Bertin, roman de M. Jules Claretie (1869). L'œuvre se ressent des tâtonnements d'un esprit qui cherche sa voie et le succès en touchant à tous les genres. On croit d'abord avoir affaire à un roman politique, puis les affaires d'Etat cèdent la place au drame le plus violent.

M. de Bussières, la loyauté incarnée, est arraché de son banc de représentant du peuple le 2 décembre 1851 et jeté sur la terre d'exil, où il meurt frappé au cœur par la perte de ses espérances, après avoir refusé de profiter d'une amnistie, car on n'amnistie que les coupables. M. Puyrénier, légitimiste sceptique, se rallie au pouvoir par ambition, et, homme taré dans sa vie privée, prêche, comme candidat officiel, la morale, la religion, la famille et la propriété. Il obtient des succès et des honneurs, mais il ne peut parvenir à conquérir l'estime des honnêtes gens.

Ces sentiments sont développés dans un cadre romanesque. Du temps qu'il était jeune, M. de Puyrénier a enlevé à un mari qui spéculait sur sa honte une belle et digne femme, Louise Bertin, qui n'avait pas voulu s'avilir à servir l'ambition et les calculs de son époux. Elle a emmené avec elle sa fille Madeleine, malheureusement tout le portrait de son père comme caractère. Régis, le fils du martyr de la liberté Bussières, élevé avec Madeleine, s'en éprend et veut l'épouser; mais la jeune fille ne consent qu'à être sa maîtresse. Nature dépravée : « Ce n'était pas mon amour, dit Régis, c'était l'amour qui la poussait vers ce roman que nous lisions à nous deux. » Sa curiosité satisfaite, Madeleine dut rechercher d'autres émotions et un ambassadeur, M. Bem, succéda bientôt à Régis. Ce n'était rien encore; si Madeleine avait refusé sa main à celui-ci, c'est qu'il n'avait ni nom ni fortune. Une idée monstrueuse germe dans ce cerveau corrompu : remplacer sa mère dans les bras de M. de Puyrénier, en se faisant épouser légitimement. Elle la nourrit, cette idée, et se met à en préparer l'exécution avec une volonté ferme et froide. Bientôt, abandonnant toute pudeur, Madeleine ose avouer ses prétentions et dire insolemment à sa mère : « Eh bien, après tout? Et quand cela serait? M. de Puyrénier n'est-il pas libre? » C'est le coup de mort pour la malheureuse Louise; Régis accourt à son chevet. Un soir qu'il veille la malade, Madeleine entre, et comme il lui reproche un assassinat à coups d'épingles, elle lui répond en l'accusant d'être l'amant de sa mère. Louise entend et s'empoisonne dans la nuit. Madeleine épouse M. de Puyrénier, et, riche, titrée, devient dame patronnesse de sa paroisse. Il y a d'excellentes parties dans ce roman qui pèche surtout par la violence exubérante de l'action.

Madeleine Férat, roman de M. Emile Zola (1869, in-18). Une théorie médicale qui n'est encore qu'une hypothèse, la théorie de l'imprégnation, est la thèse qui sert de fond à cette étude originale. Ceux qui seraient curieux de savoir à quel point précis en est la science, au sujet de cette théorie, peuvent consulter le livre de Büchner, *Science et nature*. Ils y verront que, dans les animaux, il est probable que la première fécondation a une influence marquée sur les fécondations postérieures; par exemple, qu'une jument couverte d'abord par un baudet donnera ensuite des produits qui se rapprocheront du mulet, quoiqu'on la fasse couvrir par un cheval; c'est-à-dire qu'il y a imprégnation de la femelle par le premier mâle qu'elle reçoit. On conçoit à quels résultats on arriverait en appliquant la même théorie à l'espèce humaine : une veuve remariée donnerait à son second époux des enfants qui seraient, en partie, l'œuvre du premier.

C'est la thèse que soutient, avec talent, M. E. Zola. Une pauvre jeune fille, Madeleine Férat, s'échappe de chez son tuteur, qui a voulu la violer, et accepte, sans hésiter, l'hospitalité que lui offre un beau jeune homme inconnu. Jacques devient son amant. « Quand il sut que l'histoire qu'elle lui avait racontée n'était pas un conte, il fut bien surpris. » Les deux jeunes gens s'aiment tendrement; mais Jacques, chirurgien militaire, se voit forcé de quitter sa maîtresse. Quelques mois après, Madeleine fait la connaissance de Guillaume de Viargue; pendant deux ans ils oublient le monde et ses règles inflexibles, ils vivent heureux, sans rien rechercher dans le passé. Un jour Madeleine, feuilletant un album de son nouvel amant, trouve un portrait de Jacques : elle apprend qu'il était l'ami intime, presque le frère de Guillaume, et, naïve, se reproche son second amour comme une sorte d'inceste. Guillaume, dont le père vient de mourir, l'emmène dans son château, lui fait habiter une petite retraite au fond des bois. Bientôt cette contrainte le gêne et il épouse la jeune fille, qui n'y consent que parce que, sur une fausse nouvelle, elle croit, comme Guillaume, que Jacques est mort. Quatre années se passent dans une entière félicité. Un beau jour, Jacques revient et Guillaume le reçoit au château. Madeleine éperdue confesse alors la vérité à son mari. Elle avait près d'elle leur fille, Lucie, et pour la première fois ils s'aperçoivent qu'elle ressemble Jacques; du reste, Madeleine avoue en pleurant qu'elle est obsédée du souvenir de son premier amant, qui l'a eue vierge et qu'elle est toujours pleine de lui. Voici la page caractéristique du livre, au point de vue de la thèse qui y est soutenue : « Lorsque Madeleine s'était oubliée dans les bras de Jacques, sa chair vierge avait pris l'empreinte ineffaçable du jeune homme. Il y eut alors un mariage intime, indestructible. Elle se trouvait en pleine séve, à cet âge où l'organisme de la femme se mûrit et se féconde au contact de l'homme; son corps puissant, son tempérament mesuré se laissa pénétrer d'autant plus facilement et profondément qu'il était riche en sang et sain d'humeurs; elle s'abandonna avec tout son calme, toute sa franchise, à cette transmission charnelle établie entre son amant et elle, si bien que sa nature froide devint une cause nouvelle qui rendit plus complète et plus durable la possession de son être entier. On eût dit que Jacques, en la serrant contre sa poitrine, la moulait à son image, lui donnait de ses muscles et de ses os, la faisait sienne pour la vie. Un hasard l'avait jetée à cet homme, un hasard la retenait dans son étreinte, et pendant qu'elle était là, par aventure, toujours sur le point de devenir veuve, des fatalités physiologiques la liaient étroitement à lui, l'emplissaient de lui. Lorsque, après une année de ce travail secret du sang et des nerfs, le chirurgien s'éloigna, il laissa la jeune femme éternellement frappée à la marque de ses baisers; possédée à ce point qu'elle n'était plus seule maîtresse de son corps; elle avait en elle un autre être, des éléments virils qui la complétaient. C'était là un phénomène purement physique. Maintenant le lien de tendresse était rompu, mais le lien de chair restait tout aussi profondément noué. La petite Lucie ressemblait à Jacques. Fécondé par Guillaume, le sein de la jeune femme donnait à l'enfant les traits de l'homme dont il gardait l'empreinte. L'empreinte sautait par-dessus le mari pour remonter à l'amant. »

Ainsi Madeleine, quoique tout son amour soit pour Guillaume, appartient à Jacques, malgré elle; c'est de lui qu'elle rêve, c'est à lui qu'elle se livre, en imagination, et revoyant son ancien amant, par un mouvement tout machinal, elle tombe dans ses bras. Rentrée chez elle, épouvantée de son ignominie, elle veut s'empoisonner; Guillaume cherche à lui enlever le poison, mais l'infortunée s'écrie : « Je suis allée voir Jacques; je voulais l'éloigner de nous et je suis tombée sur sa poitrine comme une catin. Entends-tu, Guillaume, je sors des bras de Jacques. » Guillaume la lâche, elle boit le flacon d'un trait et tombe foudroyée; son amant devient fou et danse autour du cadavre.

Telle est, dans toute sa brutalité, la thèse de *Madeleine Férat*. Elle est présentée d'une façon vigoureuse, et ce qu'on ne peut dénier à l'auteur, c'est d'avoir fait preuve d'une grande puissance de conception et d'exposition.

MADELENET et non **MAGDELENET** (Gabriel), poëte français, né à Saint-Martin-du-Puy (Bourgogne) vers 1587, mort à Auxerre en 1661. Il fut pendant quelque temps avocat au Parlement de Paris, puis quitta le barreau pour suivre son goût pour les lettres, et trouva un protecteur dans le cardinal du Perron, qui l'employa à la rédaction de ses écrits et lui fit obtenir une place de secrétaire du cabinet. Le cardinal de Richelieu, en l'honneur de qui il composa une ode sur la prise de La Rochelle, le nomma conseiller interprète du roi pour la langue latine, et des pensions, que lui firent Louis XIII, Richelieu et Mazarin, lui permirent de mener à la cour une existence heureuse et paisible. Il a composé des poésies françaises et latines. Les premières n'ont point été publiées, ce que l'on ne doit point regretter, d'après le jugement qu'en porte Balzac. Quant à ses poésies latines, qui ont été publiées sous le titre de *G. Madeleni carminum libellus* (Paris, 1662, in-12), elles ont joui dans leur temps d'une réputation très-grande et fort exagérée. On y trouve de la correction et de l'élégance; mais elles manquent de chaleur et d'élévation.

MADELEY, ville d'Angleterre, comté de Shrop, à 21 kilom. E. de Shrewsbury, sur la Severn; 8,953 hab. Hauts fourneaux, fonderies importantes, riches houillères aux environs. On y remarque un beau pont en fer fondu d'une seule arche de 30 mètres d'ouverture, le premier de ce genre construit en Angleterre. L'église est un bel édifice gothique. Madeley est célèbre pour avoir donné refuge à Charles II, après la bataille de Vorcester.

MADELGARDE ou **MATHALGARDE**, concubine de Charlemagne. Elle vivait au ixe siècle de notre ère. « A la mort de sa cinquième femme, dit Michelet, l'empereur ne se remaria plus et se choisit quatre concubines dont il se contenta désormais. » Madelgarde fut une des quatre élues par le Salomon des Francs : voilà tout ce qu'on sait d'elle. Elle eut une fille, Rothilde ou Rotrude, une des huit dont Michelet dit : « Elles étaient fort belles et fort légères. On assure que leur père les aimait fort et ne voulut jamais les marier. C'était plaisir de les voir cavalcader derrière lui dans ses guerres et dans ses voyages. »

A son avénement au trône, Louis le Débonnaire chassa de son palais toutes ces concubines et leurs filles, les amants de celles-ci et les amants de celles-là, dit le chroniqueur de l'époque.

MADELIN s. m. (ma-de-lain). Syn. de MADRIN.

MADELINIER s. m. (ma-de-li-nié). Syn. de MADRINIER.

Madelon, roman, par M. Edmond About (1863, in-8o). Les partisans de la vieille morale classique, ceux qui veulent que le vice soit puni et la vertu récompensée au dénoûment ne trouveront pas leur compte dans ce livre. L'héroïne, qui est une drôlesse, arrive, à force d'infamie, à la plus brillante position et meurt dans la peau d'une princesse allemande. Son point de départ était cependant bien infime. L'auteur nous le fait connaître à l'aide d'une note de police qu'il suppose adressée à l'un de ses amants :

« Madeleine, dite Madelon, dite Bordeaux, dite Schottisch, dite Blondine, dite... (nous en passons), née à Bordeaux entre 1810 et 1815, de père et mère inconnus; engagée comme figurante au Grand-Théâtre de cette ville, condamnée à six mois d'emprisonnement le 11 janvier 1833 pour vol d'une montre; arrivée à Paris en 1834; bientôt célèbre dans les bals de la rive gauche, tombe dans une profonde misère... Inscrite le 22 août 1836; détenue six semaines pour infraction aux règlements; recueillie par le sieur Poteau, qu'elle entraîne à la banqueroute; lancée par le baron napolitain Tosti, mort en duel.... » C'est cette reine de carrefour qu'il se plaît à combler de toutes les grâces et de toutes les séductions. Son histoire, nous ne la connaissons que trop, et aux premiers mots on est tenté de répondre comme Franck à Belcolor :

> Je me ferai conter le reste par Julie
> Au premier carrefour où je la trouverai.

Si encore l'auteur, après nous avoir montré Madelon se faisant entretenir par le prince Astolphe d'Armagne; si, après nous avoir fait voir à l'aide de quelles ruses, de quelle habileté, de quels hideux manéges elle finit par déshonorer un grave et savant professeur du Collége de France; si enfin, après nous avoir fait assister à toutes les dégradations, à toutes les hontes que les séductions irrésistibles de cette fille de joie font subir à un honnête gentilhomme de province, M. About n'avait pas, en fin de compte, accordé l'impunité à cette drôlesse, son livre eût pu avoir quelque utilité. Mais lorsqu'il nous fait quitter son héroïne, il a soin de nous la montrer parvenue au sommet de ses aspirations : elle a conquis le cœur d'un prince allemand qui a mis à ses pieds son nom, sa fortune et son Etat!

De piquants récits, des détails pleins de verve, des portraits d'hommes assez réussis, mais trop copiés sur des personnages contemporains, rendent toutefois attrayante la lecture de ce livre. Il est certain qu'il y a bien de l'esprit et de la malice dans les meilleures pages; mais M. About croit trop à son esprit pour le surveiller. Est-ce bien spirituel ce qu'il fait dire à l'un de ses hommes à bonnes fortunes : « J'ai effacé avec mes lèvres des kilogrammes de rouge végétal; j'ai avalé de la farine de riz autant qu'il en faudrait pour ravitailler dix places fortes; si l'on mettait bout à bout ces fausses nattes où j'ai plongé mes mains avec admiration, elles feraient deux fois le tour du monde... »

Madelon (LE DÎNER DE), comédie de Désaugiers. V. DÎNER.

MADELONNETTES s. f. pl. (ma-de-lo-nè-te — rad. *Madeleine*). Nom donné primitivement aux femmes de mauvaise vie, qui étaient renfermées de leur plein gré, ou par ordre supérieur, dans un couvent consacré à sainte Madeleine.

— Par ext. Prison qui était spécialement consacrée aux femmes de mauvaise vie, prévenues ou convaincues de quelque délit : *Les* MADELONNETTES *de Paris sont aujourd'hui une prison d'hommes.*

— **Encycl.** Ce nom a été porté par plusieurs couvents qui servaient d'asile aux filles repenties. Les plus importantes de ces maisons furent les monastères de la Madeleine et de Sainte-Marie-Egyptienne de Naples, les *Madelonnettes* de Metz et les *Madelonnettes* de Paris. Les deux couvents de Naples datent du commencement du xive siècle; ils furent destinés à recevoir des femmes et des filles repenties. Le couvent de la Madeleine, fondé en 1324, fut doté par la reine Sanche d'Aragon, femme de Robert, roi de Naples. La chronique rapporte que cette princesse allait tous les jours au monastère, avec son confesseur, visiter les pécheresses pour leur faire des exhortations qui furent si efficaces que, sur 182 pénitentes entrées dans la maison lors de sa fondation, il y en eut 166 qui, au bout de dix ans, firent des vœux solennels entre les mains de l'archevêque de Naples; en 1341, le nombre des pénitentes s'élevait à 300. Cependant, ce monastère étant devenu insuffisant pour toutes les femmes qui voulaient expier une vie de désordres dans les pratiques de la piété, la reine Sanche créa, avec la même destination, le couvent de Sainte-Marie-Egyptienne; ces deux maisons furent placées sous la haute direction des religieux de l'ordre de Saint-François.

Le monastère des sœurs pénitentiaires de Sainte-Madeleine de Metz fut érigé, vers le milieu du xve siècle, par l'évêque Conrad.

La maison des *Madelonnettes* de Paris fut fondée au commencement du xviie siècle. En 1618, un riche marchand de vin de Paris, Robert de Montry, rencontra deux filles débauchées qui lui témoignèrent le plus vif désir de se convertir; il leur donna asile dans sa maison, située au faubourg Saint-Germain, près de la Croix-Rouge. Trois personnes bienfaisantes, un curé de Saint-Nicolas-des-Champs, un capucin et un officier des gardes du corps, se joignirent à Robert de Montry pour faire les premiers frais du refuge; bientôt un certain nombre de pénitentes suivit l'exemple des deux premières, et la maison de Robert de Montry devint insuffisante. En 1620, la marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondy, les recueillit dans une maison qu'elle acheta rue des Fontaines, dans le quartier du Temple, et leur fit un don de 101,600 livres, que Louis XIII augmenta d'une pension de 300 livres.

Le 20 juillet 1629 eut lieu l'inauguration solennelle du couvent : quatre religieuses de la Visitation-Saint-Antoine furent chargées de diriger la nouvelle maison qui, dans la suite, se divisa en trois classes de filles. La première, la plus nombreuse, comprenait les filles mises en réclusion pour faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier. La seconde se composait de filles éprouvées par la pénitence; on nommait cette classe la congrégation et les membres portaient l'habit gris; la troisième classe, enfin, renfermait les vraies converties, celles qui avaient donné des preuves certaines de retour au bien. Ce couvent, qui n'était à l'origine qu'un refuge, devint par la suite une maison de retraite forcée et de réclusion pour les filles débauchées. Les parents y faisaient fréquemment renfermer leurs filles coupables de libertinage : c'était, sous l'ancien régime, ce qu'est aujourd'hui la maison de correction, avec l'organisation religieuse en plus. L'église des *Madelonnettes* datait de 1680; on y voyait une chapelle construite sur le plan de Notre-Dame-de-Lorette.

En 1793, le couvent des *Madelonnettes* devint une prison politique; là furent incarcérés, entre autres personnages marquants, MM. de La Tour du Pin, de Saint-Priest, de Laval-Montmorency, de Sombreuil, l'abbé Barthélemy, la princesse de Monaco, etc.; là aussi fut consigné tout le personnel révolté de la Comédie-Française, Fleury, Dazincourt, etc. En 1795, cette prison fut spécialement destinée à la détention des femmes prévenues de délits. En 1830, on y plaça les jeunes détenus; plus tard, on y aménagea un quartier pour les adultes. Quand les enfants furent transférés à la maison de La Roquette, les *Madelonnettes* furent exclusivement réservées aux hommes. Cette prison, où les évasions étaient fréquentes, a été démolie en 1866, pour le percement de la rue de Turbigo, et une vaste maison pénitentiaire a été construite rue de la Santé (XIVe arrondissement) pour la remplacer.

MADEMOISELLE, pl. **MESDEMOISELLES** s. f. (ma-de-moi-zè-le, mè-de-moi-zè-le — de *ma* et de *demoiselle*). Personne du sexe féminin non mariée : MADEMOISELLE *de Murçay se fait et danse des mieux.* (Mme de Maint.)

> . . . . Eh bien, *mademoiselle*,
> C'est donc vous qui tantôt braviez notre officier?
> RACINE.

— **Fam.** Personne adulte du sexe féminin, non mariée : *Une grande* MADEMOISELLE.

— **Hist.** Titre que l'on donnait autrefois à toute femme mariée ou non, qui n'était pas noble. ‖ Titre que l'on a donné aussi aux femmes nobles dont le mari n'était pas armé chevalier. ‖ Fille aînée de Monsieur, frère du roi. ‖ Première princesse du sang, tant qu'elle était encore fille.

— **Encycl.** Le nom de *Mademoiselle* tout court était réservé aux petites-filles de France. Cet usage ne remonte pas au delà du xviie siècle. La fille du premier lit de Gaston, frère de Louis XIII, est la première princesse qui se fit appeler *Mademoiselle*. « Elle voulut, dit Saint-Simon (VII, 148-149), une distinction au-dessus de sa belle-mère et de ses sœurs, bien que de rang égal, et à l'exemple du singulier nom de Monsieur et de Madame tout court, elle voulut être nommée tout court *Mademoiselle*. Cela n'ajoutoit rien à son rang; elle étoit bien l'aînée; point d'autres filles de France que les filles de Gaston; ce prince étoit chef des conseils, lieutenant général de l'Etat pendant la minorité de Louis XIV, et alors craint et ménagé de tous les partis. Ce nom unique et nouveau passa donc avec la même facilité que les autres dont on vient de parler; et comme elle ne se maria point, à son grand regret, elle fut tout court *Mademoiselle* toute sa vie, quoique Monsieur, frère de Louis XIV, eût des filles. Ce n'est pas qu'il ne le trouvât fort mauvais, et qu'il ne fît appeler tant qu'il put l'aînée de ses filles l'une après l'autre *Mademoiselle* tout court. Mais jamais cela ne prévalut, et tout ce qu'il put obtenir de l'usage fut que peu à peu, pour distinguer la fille de Gaston de la sienne, on se mit à dire *Mademoiselle* de la sienne, et la *Grande Mademoiselle* de l'autre, dont la taille était en effet fort haute. Jamais Monsieur n'osa proposer qu'elle ajoutât un nom à celui de *Mademoiselle*. Ce nom de *Mademoiselle* tout court passa ainsi dans l'esprit de tout le monde pour être affecté à la première petite-fille de France, comme on s'étoit persuadé que Monsieur tout court était le nom distinctif du premier frère du roi. » Saint-Simon raconte ensuite comment M. le Duc, pendant son ministère (1723-1725), fit donner ce nom de *Mademoiselle* à une princesse de la maison de Condé. « Le monde cria, murmura; il n'en fut autre chose, et Mlle de Charolais est demeurée *Mademoiselle* tout court par brevet. » — On donnait encore autrefois ce nom aux bourgeoises mariées. Le titre de Madame était réservé pour les femmes nobles.

MADEMOISELLE (la Grande), un des noms sous lequel est connue la fille de Gaston d'Orléans. V. MONTPENSIER.

Mademoiselle de La Seiglière, roman, par M. Jules Sandeau (1848). Le marquis de La Seiglière, le père de l'héroïne, est une des figures les plus originales, les plus intéressantes et en même temps les plus vraies qu'on puisse rencontrer. Tout ce qui s'est accompli en France, en Europe, depuis l'émigration jusqu'à la Restauration, est pour cet Epiménide politique, comme l'appelle Gustave Planche, absolument non avenu. Il s'est endormi en quittant la France, et ne s'est réveillé qu'au retour de ses rois légitimes. Austerlitz et Marengo sont pour lui des batailles au moins problématiques; l'abolition des privilèges, l'égalité devant la loi sont des billevesées auxquelles il n'ajoute pas foi. Aussi, bien que pendant son absence du territoire français ses biens aient été vendus comme biens nationaux et achetés par son fermier, il trouve tout naturel qu'à son retour le père Stamply les lui restitue, et il croit faire acte de grande bonté en lui accordant la jouissance d'un coin du château. Mais si le marquis n'a pas su profiter des leçons de l'exil, il n'en est pas de même de sa fille Hélène. Sérieuse avant l'âge, instruite à la rude école de l'adversité, elle ne se méprend ni sur la révolution définitive qui s'est opérée en France, ni sur le dévouement, la loyauté et le désintéressement du brave Stamply, qui, elle le sait bien, n'était pas du tout obligé d'agir comme il l'a fait. Aussi l'entoure-t-elle d'égards et de soins, et fait-elle de son mieux pour le consoler de la perte de son fils Bernard, enseveli sous les glaces de la Bérézina. Mais le bonhomme succombe bientôt, usé par l'âge et la douleur. Au château sont venus habiter, avec le marquis de La Seiglière, une certaine comtesse, égoïste et rusée, Mme de Paubert, qui nourrit l'espoir de marier son fils Raoul avec Hélène, et le type de l'avocat madré, ambitieux et retors, M Destournelles, qui, malgré sa roture, n'a pas craint de jeter les yeux sur Mlle de La Seiglière. Destournelles s'est fait dédaigneusement éconduire, et il a juré de se venger. L'occasion ne tarde pas à se présenter. Un beau matin, un jeune officier arrive au château et demande à parler au marquis. On l'introduit et on reconnaît Bernard, le fils du malheureux Stamply, qui raconte la manière miraculeuse dont il a échappé à la mort. Destournelles comprend aussitôt qu'il tient dans ses mains l'instrument de sa vengeance; il raconte à Bernard la façon indigne dont le marquis a reconnu le désintéressement de son père, et il lui fait entendre que, par le seul fait de son existence, est annulée la donation faite par Stamply à M. de La Seiglière. Tant qu'il n'a pas vu Hélène, Bernard se prête docilement à tous les projets de Destournelles; mais bientôt l'amour le plus sincère et le plus profond l'engage à ratifier la conduite de son père. Mais Destournelles ne s'endort pas. Pendant que les deux jeunes gens se livrent pleins de candeur et de joie aux doux épanchements, aux charmes exquis de la plus tendre idylle, survient un homme de loi, qui, à la requête de Bernard, somme le marquis de La Seiglière d'avoir à quitter au plus tôt le château pour le livrer aux mains de son légitime propriétaire, le fils du père Stamply. Hélène eût préféré la mort à l'humiliation d'avoir pu aimer un seul instant le perfide auteur de cet acte de brutalité sauvage. C'en est fait; son cœur est désormais mort à l'amour, et elle épousera Raoul de Paubert. Heureusement tout s'explique. Destournelles a abusé de l'ignorance de Bernard en matière judiciaire; celui-ci court chez un notaire et signe un désistement complet de tous ses droits sur le château de La Seiglière. Dès lors Hélène lui rend son amour, et le vieux marquis est bien obligé de céder à la prière de sa fille, qui lui demande de bénir son union avec Bernard. Nous avons esquissé la donnée principale de cette œuvre, qui compte parmi les plus brillants succès de l'auteur; ce que nous n'avons pu rendre, c'est la grâce, la vérité d'observation, l'exactitude et la fraîcheur des peintures, le piquant des détails, et enfin le parfum de jeunesse et d'amour répandu dans ces pages émouvantes et rapides. M. Jules Sandeau a tiré de son roman une comédie représentée sous le même titre (Théâtre-Français, 4 novembre 1851). Chose rare! Le roman était bon, et tout le monde y avait applaudi; l'auteur a substitué la forme dramatique à la forme narrative, et le public a redoublé ses bravos. Cette comédie, par laquelle M. Sandeau a débuté au théâtre, a été pour lui l'occasion d'un véritable triomphe; on l'a souvent reprise au Théâtre-Français.

Mademoiselle Mariani, roman de M. Arsène Houssaye (1859, in-8°). Luciana Mariani est la fille d'un Vénitien tué pendant la dernière république de Venise, et d'une Française qui a beaucoup voyagé, « une de ces mères aventureuses qui n'ont ni maison ni patrie, parce qu'elles n'ont habité que la passion. » Digne fille de sa mère, Luciana se jette à corps perdu dans un amour effréné pour un jeune homme qu'elle connaît à peine. C'est à Bade, au milieu des filles qui viennent jeter leurs éclats de rire autour des tapis verts, que Luciana Mariani a rencontré pour la première fois le comte Horace, un viveur, perdu de dettes, et ostensiblement enchaîné à une drôlesse nommée Olympe. Elle veut l'arracher à ses honteuses amours, aux tripots, à l'orgie et devient sa maîtresse, pour le sauver. Mais la cure est impossible, et le comte Horace, tout en aimant beaucoup Mlle Mariani, ne peut se déshabituer du jeu et des filles. Alors la jalouse Vénitienne se rend dans la maison mal famée où son amant passe sa vie, elle s'habille comme les prêtresses du lieu, dîne joyeusement de boudins truffés et de cailles aux confitures, s'arme d'un bouquet et d'un poignard et attend Horace. Celui-ci arrive et trouve Luciana en conversation galante avec un officier. « Certes, dit M. Cuvillier-Fleury, ce drame est effrayant, et M. Arsène Houssaye, en habile écrivain qu'il est, n'y épargne ni les contrastes ni les épouvantes. Mais après?... Luciana se tue sous les yeux d'Horace, pour ne pas survivre à la honte d'être venue dans cette maison de malheur dont l'atmosphère l'a souillée. Et elle y était venue pour se venger! Singulière vengeance! Comprenne qui pourra ces subtilités perverses de la passion et ces raffinements du suicide! » M. E. Montégut est plus sévère : « Une femme, s'est dit M. Arsène Houssaye, qui, pour se venger d'un amant trop dédaigneux, se déshonorerait et se tuerait ensuite ferait une héroïne de roman tout à fait dans le goût du jour. Et aussitôt il s'est mis à l'œuvre et a exécuté le roman aussi froidement qu'il l'avait conçu. Malheureusement, la froideur de la conception première s'est étendue à l'œuvre entière, et M. Arsène Houssaye a prodigué en vain, pour l'échauffer, les épithètes rutilantes et les adjectifs rougis à blanc. Ce roman est une production hybride, qui porte la couleur de toutes les écoles littéraires qui se sont succédé depuis trente ans. Il n'a aucun caractère qui lui soit propre, et cependant il est curieux à étudier pour qui tient à se rendre compte des dissonances singulières que peuvent rendre certains instruments, lorsqu'ils se détraquent pour avoir voulu jouer une musique qui n'est pas faite pour eux. »

Mademoiselle de La Quintinie, roman de George Sand (1863). Ce livre, de l'aveu même de l'auteur, est destiné à servir de contre-partie à l'*Histoire de Sibylle*, de M. Octave Feuillet. L'adversaire de Mme Sand avait pris la femme telle que l'éducation des couvents la rend à nos salons, et il avait donné la victoire aux influences de religiosité sentimentale qu'elle représente. Il avait amené l'homme à abdiquer entre les mains d'une petite dévote toute la virilité de son esprit et de son cœur. George Sand a plaidé la thèse contraire. « Chose curieuse, fait observer M. Vapereau, le livre d'une douceur féminine et énervante a été écrit par la main d'un homme; le livre viril et fortifiant est écrit de la main d'une femme. »

Mademoiselle de La Quintinie est non-seulement la contre-partie de *Sibylle* par les doctrines, mais elle l'est aussi par l'intrigue. Emile Lemontier, élevé par son père dans toutes les idées qui constituent l'esprit moderne, est devenu amoureux de Mlle Lucie de La Quintinie, jeune personne d'une nature supérieure, mais fortement attachée par son éducation, par les traditions de son monde et de sa famille, par l'ascendant d'un directeur fanatique, l'abbé Moréali, aux idées diamétralement opposées. Leurs belles âmes sont faites l'une pour l'autre, et la sympathie rapide qui les rapproche se fortifie par une estime profonde; mais le dissentiment religieux élève entre la jeune dévote et le libre penseur une barrière qui paraît de prime abord infranchissable. Chacun, en effet, prétend gagner l'autre à son parti, et le pauvre Emile se trouve seul à lutter contre les préventions de Lucie, l'obstination et le bigotisme du général La Quintinie, soutenu par le fanatisme de Moréali, qui, dans son aveuglement, croit agir pour le bien et ne recule devant aucun moyen pour sauver Lucie de ce qu'il regarde comme sa perdition. Emile se refuse nettement à condescendre aux exigences cléricales du général, qui jure de lui refuser éternellement sa fille. Moréali essaye d'épouvanter Lucie par de vaines frayeurs et dirige à son gré M. de La Quintinie. Il appelle à la rescousse un renfort sur lequel il fonde les plus grandes espérances, le Père Onorio, un capucin. Tout le roman roule sur la lutte entre ces diverses influences, jusqu'au moment où M. Lemontier père vient au secours de son fils, confesse et démasque Moréali, le réduit à l'impuissance ou plutôt l'oblige à devenir un auxiliaire et à gagner le général en faveur de son fils. Quant à Lucie, la force de la vérité ne tarde pas à agir sur son esprit et à le dégager des ténèbres du fanatisme. La victoire reste donc au libre penseur, et le bonheur en sera le prix.

Comme roman, *Mademoiselle de La Quintinie* est assez faible. C'est moins une lutte de passions qu'une lutte d'arguments; on s'aime beaucoup, mais on raisonne davantage; les personnages ressemblent plutôt à des docteurs en Sorbonne qu'à des êtres animés par les passions humaines. Seul, et c'est une maladresse de la part de l'auteur, Moréali est un personnage vivant de la double vie de l'homme et du prêtre, une âme de feu, à laquelle le lecteur est forcé de s'intéresser quand même. Lucie et Emile excitent l'admiration, Moréali excite l'émotion; c'est lui qui a le beau rôle. Ce n'est donc pas au côté littéraire de l'œuvre qu'il faut attribuer son succès, c'est à la partie de polémique. Les idées de ce monde rétrograde, qui contrastent si singulièrement avec les aspirations de notre siècle, sont exposées avec cette précision et cette sûreté de touche qui font dire à chaque instant : « C'est bien cela. » C'est par son côté de protestation ardente que ce livre a plu et qu'il restera comme souvenir dans les esprits, à titre d'épisode particulier détaché d'une guerre générale entre le passé et l'avenir, entre le fanatisme et la raison. « On extrairait de *Mademoiselle de La Quintinie*, dit M. Vapereau, tout un manuel du philosophe, du libre penseur, de l'homme moderne apôtre du progrès, tout un code de conduite. »

Mademoiselle Merquem, roman de George Sand (1868). L'auteur a imaginé une fable touchante. Fille d'un ancien amiral, son héroïne habite, au bord de la mer, un village dont on dirait qu'elle est la souveraine. « C'est la *demoiselle*, disent ces bons et rudes marins dont elle partage les dangers lorsqu'il s'agit d'arracher un malheureux à la tempête. Elle a sauvé elle-même un jeune enfant au péril de sa vie, et les bonnes langues de la haute société prétendent que cet enfant lui est venu tout autrement. Une partie du roman roule sur cette singulière situation. Mlle Merquem, pour plaire à son père, s'est engagée à épouser un certain Montroger, qui l'aime à sa manière, égoïstement, pour lui-même. Il sent qu'elle n'a aucun penchant pour lui, et ils vivent comme amis, sans s'épouser. Mlle Merquem (Célie), poussant la délicatesse à l'excès, ne pense pas pouvoir se marier si Montroger ne lui rend sa parole, et cependant elle est aimée par Armand du Blossay, qui a fait naître l'amour dans son cœur. Nous ne ferons pas l'analyse de l'ouvrage : c'est une série d'études psychologiques qu'il faut lire. Comment raconter la lutte de l'amour et de la fidélité à sa parole, qui mine Mlle Merquem sans ébranler son âme? Comment décrire la rivalité d'Armand et de Montroger? Par ses obsessions égoïstes, Montroger conduit Célie à deux pas de la tombe, et il comprend enfin tout l'odieux de sa conduite : il dégage de son serment Mlle Merquem, qui s'unira enfin à Armand, tandis que Montroger épousera Mlle du Blossay.

Tout le charme de ce roman consiste dans les détails; c'est un des plus jolis qu'ait écrits George Sand, et certains critiques l'ont placé à côté du *Marquis de Villemer*.

Mademoiselle Giraud, ma femme, roman de M. Adolphe Belot (1870, in-18). Balzac, dans la *Fille aux yeux d'or*, avait traité le sujet scabreux de ce livre, et peut-être n'y avait-il pas un urgent besoin de le reprendre pour remplacer les féeriques peintures du maître par de bourgeoises et mesquines descriptions. *Mademoiselle Giraud* a fait scandale; le roman a eu vingt éditions, comme *Fanny* et comme *Monsieur Auguste*. Il en est toujours ainsi des livres qui mettent à nu quelque plaie honteuse; notre société, prête à tomber en décomposition, s'amuse à contempler ses ulcères.

Analyserons-nous ce livre? Nous éprouvons à cet égard un véritable scrupule, car nous serons obligé d'être plus clair que l'auteur, qui a tourné les choses de façon qu'on ne puisse rien comprendre, à moins d'être initié à toutes les dépravations féminines anciennes et modernes. Octave de C. rencontre une jeune fille, Paule Giraud, dont la beauté le séduit, et il l'épouse, malgré les conseils d'une amie, Mme de Blangy, et malgré Paule elle-même. La première nuit des noces, sa femme s'enferme dans sa chambre, et, par délicatesse, il respecte cette pudeur, qu'il croit être la dernière de la jeune fille; mais la seconde nuit, même répétition; la troisième, pas de changement, et ainsi de suite pendant une quinzaine. Le jour, Paule, pleine de prévenance et de grâce, est une femme adorable; la nuit, le fatal verrou est toujours tiré sur la porte de sa chambre. Une scène assez risquée nous montre le mari dévissant un soir le verrou et tâchant de conquérir ses droits : la tentative reste infructueuse. Cependant Paule Giraud s'étiole, comme brûlée par une passion inconnue, par des excès dont le mari cherche en vain à deviner l'énigme, car sa femme lui est certainement fidèle; elle ne voit qu'une femme, son amie, Mme de Blangy. Octave l'épie, néanmoins, parvient à flairer une intrigue, à découvrir des sorties mystérieuses. Il se livre à un espionnage en règle et parvient enfin à savoir que Paule se rend, à certaines heures, dans une certaine maison; il visite l'appartement, en se donnant comme un homme désireux de le louer, et reconnaît divers petits meubles à l'usage de sa femme. Ici l'auteur a montré l'indigence de son imagination : ce n'est plus le fameux salon de satin cerise, à torchères d'or et tout ruisselant de glaces de la *Fille aux yeux d'or* (v. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE). Le luxe oriental de l'appartement réservé aux ardentes amours se compose d'une robe de chambre, que Mme de Blangy revêt dans les grands moments; car c'est Mme de Blangy qui survient, et le doute n'est plus possible : c'est elle qui est l'amant de Paule. Octave, désespéré, quitte sa femme et voyage; le hasard fait qu'il rencontre M. de Blangy, qui rit beaucoup de sa naïveté. Il a vu bien mieux que la robe de chambre, lui : il a surpris tout le secret; aussi laisse-t-il Mme de Blangy parfaitement tranquille. L'amour d'Octave est plus robuste; il voudrait sauver sa femme, et, de concert avec M. de Blangy, qu'il fait sortir de sa cynique indolence, ils essayent une double cure. Peine perdue. Déjà Paule renaît à la vie, ses pâleurs morbides s'effacent, peut-être va-t-elle être enfin Mme de C. Un beau jour, Octave rentre chez lui, plein d'espoir; une femme était venue, Mme de Blangy, et avait enlevé Paule, qui lui laissait comme adieu ces seuls mots : « Pourquoi n'avoir pas renouvelé vos tentatives de Paris? Il n'y avait plus de verrou à ma porte. » Six mois après, Paule expirait, victime de la meurtrière passion qu'elle avait inspirée. C'était aux bains de mer, où Octave l'avait rejointe; Mme de Blangy se baignait tranquillement, ayant déjà remplacé Paule par une belle et fraîche jeune fille dont elle venait d'ébaucher la connaissance. Prise d'une crampe et se débattant dans l'eau, elle crie au secours. Octave se précipite; on les voit quelques instants se débattre; puis... Octave reparaît seul. « Justice est faite, » dit sentencieusement M. de Blangy.

Qu'il y ait du talent et de l'audace dans le développement de cette thèse risquée, c'est incontestable; mais pour reprendre, après Balzac, une telle donnée, il aurait fallu un talent d'une plus forte trempe que celui de M. Belot.

Mademoiselle de Maupin, roman de Théophile Gautier. V. MAUPIN.

Mademoiselle de Guise, opéra-comique en trois actes, paroles de Dupaty, musique de Solié (théâtre de l'Opéra-Comique, 17 mars 1808). Le roman de Mme de Genlis, intitulé *Mademoiselle de Clermont* (v. à CLERMONT le compte rendu de cet ouvrage), a fourni le sujet de cet opéra; mais en faisant passer l'action de la pièce à une autre époque que celle du roman, Dupaty s'est vu obligé de créer de nouveaux personnages et quelques incidents. Le poëme ne manque ni d'intérêt ni d'habileté. On y trouve des situations bien tranchées, un certain parfum historique et de sérieuses qualités littéraires. Les caractères sont bien tracés. Le plus grand défaut de l'ouvrage est de manquer complétement de gaieté. La partition est à la fois expressive et gracieuse, et plusieurs morceaux ont été populaires.

Mademoiselle de Méranges, opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de Henri Potier, représenté à l'Opéra-Comique le 14 décembre 1841. La scène se passe à Fontainebleau. Un chevalier de Marcillac, assez mauvais sujet, parvient à se faire aimer si sérieusement d'une des filles d'honneur de la reine, de Mlle de Méranges, qu'il ne peut éviter de l'épouser malgré lui, par ordre de la reine. Marcillac est donc marié et envoyé à la Bastille avec sa femme, qui sera sa compagne de captivité. La pureté des sentiments de Mlle de Méranges triomphe des instincts égoïstes de ce don Juan. Les auteurs ont introduit dans la pièce un personnage épisodique fort divertissant, un baron allemand du nom de Pompernick, qui chante des couplets assez bien tournés :

Sur son château de Pompernick,
Qu'on voit aux portes de Munich, etc.

La romance de soprano, chantée à la fin de l'ouvrage et jouée dans l'ouverture, est distinguée et expressive. On a remarqué aussi un duettino entre l'héroïne et sa confidente, et l'adagio du duo entre Blanche et le chevalier. Ricquier, Couderc, Mmes Potier et Descot ont interprété cette partition, le début du compositeur, dont la muse facile et légère a reçu de la presse l'accueil le plus flatteur.

Mademoiselle Sylvia, opéra-comique en un acte, paroles de M. Narcisse Fournier, musique de M. Samuel David; représenté à l'Opéra-Comique le 17 avril 1868. Le livret n'a pas intéressé le public. La musique est agréable. On a remarqué l'ouverture, un duetto de femmes dans un mouvement de valse, un air de soprano d'une bonne facture et un petit quatuor bien traité.

MADER (Joachim-Jean), historien et bibliographe allemand, né à Hanovre en 1626, mort en 1680. Il fut professeur d'histoire à l'Académi ede Helmstædt, puis recteur du collége de Schœningen. Outre des éditions d'ouvrages des Pères et d'ouvrages historiques, on lui doit des écrits, dont les principaux sont : *Centuria scriptorum insignium, qui in Academiis Lipsiensi, Wittembergensi et Francofortiana a fundatione ipsarum usque annum* 1515 *floruerunt* (1660, in-4°); *Antiquitates Brunswicenses* (1661); *Vetustas domus Brunswicensis ac Luneburgensis* (1661); *De duello ut ordalis quondam specie* (1679), etc. Mader a publié des opuscules de divers auteurs, sous le titre de *De bibliothecis atque archivis libelli* (1666).

MADERAKKO, déesse adorée par les Lapons. Elle protégeait principalement les femmes. Son culte se célébrait au sommet des montagnes, et avec elle on invoquait également ses trois filles.

MADÈRE s. m. (ma-dè-re). Vin que l'on récolte à Madère : MADÈRE *sec. Un verre de* MADÈRE. *Le* MADÈRE *est excellent après la soupe.* (Cussy.)

MADÈRE, en portugais *Madeira*, île portugaise de l'océan Atlantique, à 660 kilom. O. de la côte N.-O. d'Afrique, à 1,050 kilom. S.-O. de Lisbonne, au S.-E. des Açores, par 32° 37′ de latit. N., et 19° 15′ de longit. E. Elle mesure 57 kilom. de longueur de l'E. à l'O., depuis la pointe de Pargo jusqu'à la pointe San-Lorenzo, et 22 kilom. dans sa plus grande largeur, de la pointe de Cruz à la pointe Saint-Georges. Superficie, 1,000 kilom. carrés; 100,000 hab. La capitale, Funchal, dont la population s'élève à 20,000 habitants, est la résidence du gouverneur et d'un évêque. Cette ville, située par 32° 20′ de latit. N., et 19° 16′ de longit. O., sur la côte méridionale de l'île, au fond d'une grande baie, offre un aspect charmant quand on l'examine de la mer. C'est là que les étrangers passent l'hiver. On y trouve un hospice pour les poitrinaires et une école de médecine.

« L'aspect général de l'île est majestueux et imposant, dit M. le docteur Garnier, qui a publié un excellent travail sur Madère. Sur des montagnes dépassant 6,000 pieds et d'une pente parfois très-rapide s'étend un immense rideau de verdure formé par de riches vignobles, des vergers de citronniers, d'orangers et d'autres plantations, où se confondent les végétaux des tropiques avec ceux d'Europe. Des pics isolés, des rochers formidables et d'énormes talus de basalte, d'une part; de l'autre, de profondes excavations, des ravins, des précipices, des cascades et des rivières au cours sinueux, descendant de la cime des montagnes jusqu'à l'Océan en roulant leurs eaux comme des torrents et avec fracas sur ce sol bouleversé, accusent les déchirements et les épouvantables convulsions dont cette terre a été l'objet. »

Le climat de l'île, renommé pour sa douceur et sa salubrité, convient surtout aux tempéraments délicats et aux personnes affectées de maladies pulmonaires chroniques. Des étrangers de tout rang y viennent en foule passer la saison d'hiver.

L'île, de forme triangulaire, est hérissée de montagnes très-hautes, très-escarpées et en quelques endroits dépouillées de toute espèce de terre. Le point culminant, le Pico-Ruyro, atteint 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ces montagnes sont entrecoupées d'un grand nombre de vallées fertiles et bien cultivées. Au centre de l'île se trouve la belle et profonde vallée appelée Curral-das-Freiras, enfermée dans deux murs presque perpendiculaires, composés de rochers basaltiques aux formes les plus étranges. L'origine volcanique de l'île paraît tout à fait évidente, d'après la nature du sol. De petites couches de pierre ponce et de houille y alternent avec le basalte et le tuf. Mais, malgré des preuves non équivoques d'éruptions volcaniques, on n'a trouvé cependant nulle part de traces certaines de cratère.

Madère a éprouvé plusieurs secousses de tremblement de terre, particulièrement en 1813, en 1814 et 1816. Les pluies n'y sont pas abondantes; cependant, en 1809, elles ont causé une inondation qui a fait périr près de 400 personnes. Le blé qu'on y récolte forme à peine le cinquième de la consommation, mais l'orge et le seigle sont plus abondants. La culture de la pomme de terre et de la patate y est considérable. L'igname et la colocase comestible jouent aussi un rôle important dans l'alimentation. La culture de la canne à sucre est à peu près abandonnée et remplacée par celle de la vigne, qui forme la grande richesse du pays. Les premiers ceps ont été apportés de Chypre en 1445. On ne cultive guère que les variétés à raisin blanc; les plus cultivées sont le *verdelho*, le *negramol*, le *bastardo*, le *bual* et le *tinto*, donnant les meilleures qualités du vin dit *madère sec.* Les vignobles, pour lesquels on a ménagé avec soin des moyens d'irrigation, s'élèvent sur les pentes méridionales des montagnes, à une grande hauteur. Les raisins mûrissent à l'ombre des treilles et sont récoltés à peine mûrs. On évalue la récolte à environ cent cinquante mille hectolitres, dont la moitié est exportée en Angleterre, en Amérique et dans l'Inde; la France en reçoit très-peu et en consomme énormément, ce qui s'explique par la fabrication très-active de faux vins de Madère qui se fait un peu partout, mais particulièrement à Cette. Parmi les vins blancs de Madère, on distingue les vins secs, notamment le blanc sercial, qui est presque un vin fabuleux, tant il est rare, et les vins de liqueur, dont le plus estimé est le malvoisie; le muscatelle, qui appartient également aux vins doux, est très-rare et ne s'exporte pas. Ces vins sont en général âpres et durs dans les premières années; on les fait souvent vieillir au moyen de l'étuve, ce qui est un procédé vicieux. Il vaut mieux les faire voyager : ils prennent, en ce cas, le nom de *vino de rodó*, et, après trente ans, ils deviennent blancs, limpides, délicieusement parfumés; ils se vendent alors jusqu'à 24 francs la bouteille.

Le vin rouge de Madère, dit *tinto* ou *negramol*, est un vin parfumé, agréable au goût, mais capiteux à l'excès. Il est peu connu dans le commerce. Les médecins l'ordonnent comme un puissant astringent.

Dans ces derniers temps, on a introduit à Madère la culture du café, qui donne d'excellents produits et est devenue déjà un article d'exportation d'une certaine importance. On y cultive aussi beaucoup de dattiers, d'abricotiers, de pêchers et en général tous les arbres à fruit du Midi. Dans les jardins, on cultive l'ananas et d'autres plantes tropicales.

Les bœufs et les moutons qu'on a importés à Madère sont de petite taille, mais leur chair est agréable au goût; ils sont du reste peu nombreux, de même que les chevaux. Les mulets servent communément de bêtes de somme. Les oiseaux sont nombreux et d'espèces assez variées. La mer est très-poissonneuse et fournit principalement du thon en abondance, des soles et des sardines.

Le commerce de l'île, presque tout entier entre les mains des négociants anglais fixés à Funchal, consiste surtout dans l'exportation des vins, dont la plus grande partie passe en Angleterre ou dans ses établissements coloniaux. On exporte aussi de l'eau-de-vie, des cédrats confits, etc. Les importations consistent principalement en farine, poisson sec ou salé, meubles et articles de luxe. Les exportations, en 1864, se sont élevées à 2,000,000 de francs, et les importations à 450,000 francs.

La population est un mélange de Portugais, de mulâtres et de nègres. Les montagnards sont vigoureux, mais d'une grossièreté excessive. Les femmes de la campagne sont chargées des travaux les plus rudes. La classe supérieure est fière et indolente et communique peu avec les Anglais et les autres étrangers, qui sont les habitants les plus riches de l'île. La religion catholique y domine.

L'île de Madère fut découverte en 1344 par un Anglais et reconnue dès 1418 par des Portugais. En 1431, les Portugais Jean-Gonzalès Zarco et Tristan Vaz la visitèrent. Ce n'était alors qu'une immense forêt (*madeira*), qu'on incendia par mégarde; cet incendie dura sept ans, et l'amas de cendres qui en résulta donna au sol la fécondité extraordinaire dont nous avons déjà parlé. Occupée par les Anglais, de 1801 à 1814, cette île fit retour au Portugal après les événements qui terminèrent le règne de Napoléon Ier.

Madère, avec les petites îles de Porto-Santo, Baxo, etc., qui l'avoisinent, forme depuis 1836 un arrondissement particulier, divisé en huit districts, mais qui n'est point placé sous l'autorité d'un gouverneur général. L'administration de ce groupe d'îles dépend immédiatement du Portugal. Au point de vue religieux, elle forme un évêché, dont le siége est à Funchal.

MADERINIER s. m. (ma-de-ri-nié). V. MADRINIER.

MADERNO (Carlo), architecte italien, né à Bissone, près de Côme, en 1556, mort à Rome en 1629. Neveu de Dominique Fontana, qui jouissait à Rome d'une vogue méritée, Carlo Maderno, fut appelé par son oncle dans la ville des papes. Il était fort jeune alors et déjà plein d'avenir. Deux années, en effet, s'étaient à peine écoulées depuis son entrée à l'atelier, lorsqu'il fut chargé par son maître de la décoration de quelques panneaux en stuc. Il les remplit d'arabesques charmantes, modelées finement, et dont l'arrangement original et neuf révélait, pour ce genre de sculpture, les plus brillantes dispositions. A l'occasion des obélisques relevés par ordre de Sixte-Quint, Carlo aida son oncle à surmonter les obstacles de cette opération jugée depuis longtemps impossible. A partir de ce moment il prit goût à l'architecture et s'y adonna entièrement. Le pape Clément VIII, grand ami de Fontana, s'intéressa particulièrement aux progrès de son neveu, et le chargea de travaux considérables dès qu'il le vit capable de les mener à bonne fin. C'est ainsi que Maderno débuta par la construction du palais Salviati, et par l'achèvement de l'église Saint-Jacques-des-Incurables, que Francesco da Volterra n'avait pu terminer. Ce début donnait une haute idée de ce que serait un jour le jeune architecte. La pointe trop aiguë qui termine la coupole de Saint-Jacques n'est pas, il est vrai, d'un aspect agréable; mais la disposition intérieure de l'édifice, le style des chapelles, le bon goût de l'ornementation si sobre de détails, compensent bien cette faute de jeunesse. La façade de Sainte-Suzanne, que Maderno construisit vers le même temps, est trop chargée d'ornementation et on y trouve un enchaînement de balustrades sans aucune raison d'être; mais on ne saurait contester que la facture de ces balustrades ne soit ravissante. Le palais Aldobrandini, le palais Strozzi, le palais Rusticacci, élevés ensuite par le jeune architecte, offrent certainement des côtés défectueux; toutefois on admire dans ces édifices une science profonde, une rare intelligence des distributions intérieures, beaucoup de goût et une véritable originalité.

Le pape Paul V, dès qu'il eut pris possession du trône pontifical en 1605, voulut faire achever promptement la basilique de Saint-Pierre. Maderno fut chargé de cet immense travail. Deux plans existaient déjà, celui de Bramante, et celui de Michel-Ange, qui avait déjà lancé dans les airs la splendide coupole. Maderno rejeta le plan de Michel-Ange et ne garda de celui de Bramante que la forme d'ensemble : *une croix latine.* Cette détermination stupéfia les contemporains. Les enthousiastes du grand Florentin crièrent à la barbarie, au vandalisme, au sacrilége, tandis que les amis de Carlo Maderno applaudissaient vivement cette résolution. Maderno voulait faire de la basilique Saint-Pierre le plus vaste temple de la chrétienté, le plus bel édifice du monde entier; tel était le programme imposé par le pape, accepté par l'architecte. Le programme a-t-il été rempli, le problème a-t-il été résolu? Sans entrer dans la discussion, nous constatons simplement que Saint-Pierre de Rome passe depuis longtemps pour l'une des merveilles du monde. C'est la formule. Or s'il était vrai que l'architecte eût donné aux basses nefs une largeur insuffisante, s'il était vrai qu'il n'eût pas donné assez de profondeur aux deux premières chapelles; s'il était vrai que la hauteur de son frontispice fût hors de proportion avec sa largeur, etc.; si les reproches, en un mot, qui remplissent les diatribes dont il a été l'objet étaient fondés, son œuvre, à laquelle Bramante et Michel-Ange avaient déjà mis la main, serait-elle l'une des merveilles du monde? Evidemment non. Il y a donc de l'injustice, de la passion dans ces critiques, dont quelques-unes cependant sont justifiées. Et l'on peut, en conscience, avancer que Maderno s'est élevé, dans la construction de la fameuse basilique, à la hauteur des plus grands architectes dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Presque en même temps s'élevèrent, d'après ses dessins, les deux splendides fontaines de la place Saint-Pierre.

Carlo acquit alors une immense célébrité, qui lui valut la direction des travaux les plus importants de son époque. Il termina le palais du Quirinal, les palais Olgiati, Borghèse, Ludovici, Lancelotti, Chigi, etc. Il fit dresser devant Sainte-Marie-Majeure la colonne de Constantin; il restaura avec un goût charmant, une science profonde, l'église Santa-Andrea-del-Valle. Il bâtit le magnifique palais de Castel-Gandolfo, résidence d'été de Paul V, sur le lac d'Albano; le palais Mattei, une des merveilles de la ville des merveilles, etc. Le magnifique palais Barberini, achevé d'après ses plans et dessins par Bernini et Boromini ses élèves, avait été commencé par lui. Il s'en occupait avec l'ardeur d'un jeune homme quand la mort vint le surprendre. Carlo Maderno s'était distingué aussi comme ingénieur militaire. Il laissa en mourant une grande fortune, acquise à force de travail et de génie. Plusieurs souverains, dit-on, voulurent l'attirer à leur cour; mais il résista aux offres les plus séduisantes, pour ne pas quitter Rome.

MADERNO (Stefano), sculpteur et architecte italien, né près de Côme en 1576, mort à Rome en 1636. Il commença par restaurer des statues, par faire des copies d'œuvres antiques et modernes, puis exécuta à Rome, pour les églises, un grand nombre d'œuvres originales, consistant en statues et en bas-reliefs. Parmi ces morceaux, qui ne donnent pas une très-grande idée de son talent, nous citerons : *Saint Charles Borromée*, à San-Lorenzo; *Saint Pierre* et *Saint Paul*, au palais de Monte-Cavallo; la *Sainte Morte*, à Sainte-Cécile, statue couverte d'un voile, qu'on regarde comme son chef-d'œuvre. Comme architecte, il est l'auteur de la chapelle Pauline, dont il exécuta une partie des sculptures. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais l'ornementation en est riche et variée. Maderno ayant obtenu un emploi important dans les gabelles renonça complétement à son art.

MADERUP (Olaus), missionnaire danois, né dans l'île de Fionie en 1711, mort en 1776. En 1741, il remplissait les fonctions du ministère évangélique à Tranquebar, sur la côte du Coromandel. Il revint dans sa patrie après quelques années où il fit preuve d'un zèle à toute épreuve. On a de lui : *Essai sur quelques passages de l'Ecriture sainte, qui sont expliqués par diverses coutumes, cérémonies et façons de parler des païens Tamouls* (Bergen, 1776, in-4°); *Journal tenu à bord du navire* Princesse Charlotte-Amélie *durant son voyage à Tranquebar*, ouvrage inséré dans les cahiers du *Recueil de Bangs* et dans la *Relation de la mission des Indes orientales.*

MADESCLAIRE (Pierre-Auguste), homme politique français, né à Tulle (Corrèze) en 1803. Il était membre du conseil municipal de sa ville natale, où il dirigeait une importante brasserie, et s'était signalé par ses opinions républicaines lorsque la révolution de 1848 arriva. Elu représentant à la Constituante dans son département, il vota avec les membres les plus avancés de la gauche, se prononça notamment pour la mise en accusation de Louis-Napoléon, chef du pouvoir exécutif, fut réélu à l'Assemblée législative, où il suivit la même ligne politique, fit partie des représentants qui essayèrent de résister lors du coup d'Etat qui fit l'Empire et dut alors renoncer à la vie politique active.

MADEWEIS (Frédéric), savant allemand, né à Sammentin, dans le Neumark, en 1648, mort à Halle en 1705. Il devint directeur des postes à Halle. On lui doit l'invention d'un sixième ordre d'architecture, la colonne de Brandebourg, et quelques ouvrages : *De stella regis Judæorum* (Kiel, 1670, in-4°); *De basilisco ex ovo galli decrepiti oriundo* (Iéna, 1671); *De armorum militumque simulacris in ære comparentibus* (Iéna, 1671); *Stirps brandeburgica electoralis chronologice delineata* (Brandebourg, 1678, in-fol.).

MADFOUNÉH, village de la haute Egypte. V. ABYDOS.

MADGYAR, ARE s. et adj. (ma-dji-ar, a-re). Syn. de HONGROIS : *Les* MADGYARS. *La race* MADGYARE. *La langue* MADGYARE. ‖ On écrit aussi MAGYAR.

— **Encycl.** Le peuple *madgyar* n'apparut en Europe qu'au IXe siècle de notre ère et se fixa dans la contrée appelée Pannonie par les Romains, contrée déjà occupée par un mélange de Slaves, d'Allemands, de Bulgares, de Valaques et d'Italiens, sans compter les débris des hordes hunniques, installées là après avoir été repoussées de l'ouest de l'Europe. Les anciens historiens voyaient dans les *Madgyars*, les uns une horde scythique, d'autres des Parthes, quelques-uns une tribu turque, originaire de la contrée de Mad'shar, au pied du Caucase. Les recherches les plus récentes de M. Huc (*Travels in Tartary*) et la constatation de certaines affinités de races donnent à croire que les *Madgyars* appartiennent à ces races mongolo-tartares qui vivent dispersées aux frontières de la Chine.

Les *Madgyars*, chassés par des troubles intestins de leur pays, trouvèrent, pendant plusieurs siècles, une patrie autour du Caucase et sur les bords stériles du Volga. Vers la fin du IXe siècle, ils pliaient subitement leurs tentes pour se presser irrésistiblement vers le cœur même de l'Europe. Immédiatement après avoir franchi les limites orientales (l'an 889 de notre ère), les *Madgyars* élurent pour chef suprême Arpad, le fils d'Almos, qui les avait conduits aux frontières de la Hongrie, mais qui ne fut pas assez heureux pour jouir de sa conquête. Le corps entier, sous la conduite d'Arpad, était composé d'à peu près un million d'individus parmi lesquels on comptait 200,000 guerriers environ, divisés en sept tribus, dont chacune avait son chef particulier. Le pays dont ils allaient prendre possession, et dont la partie centrale était alors nommée *Pannonia*, se trouvait partagé en plusieurs petits Etats, et habité par des races différentes d'origine et de langue, notamment par des Slaves et des Valaques; des Huns et des Avares s'y trouvaient également, mais en minorité.

Disons ici qu'avant de commencer leur conquête, les *Madgyars* firent entre eux un pacte fondamental, qui jette quelque lumière sur leur caractère général. Ce pacte stipulait entre autres choses : 1° la souveraineté héréditaire en faveur de la famille d'Arpad, pendant que la puissance des chefs de tribu était aussi reconnue héréditaire au profit des descendants de chacun d'eux; 2° l'obligation pour chaque prince successif ou héritier de se soumettre aux lois constitutives avant de prendre en main le pouvoir à lui dévolu; 3° l'envoi en exil des chefs de l'Etat convaincus de trahison ou de perfidie, et la peine de mort pour les chefs de tribu convaincus du même crime; 4° le partage des fruits de la conquête d'après le mérite de chacun.

Cette sorte de charte fut sanctifiée autrement que par un serment verbal, par ces sévères intronisateurs d'un droit nouveau. Devant le soleil levé, au milieu d'un cercle, on place un vase de pierre d'un travail grossier; les chefs assemblés l'entourent; alors Arpad, le premier, étend son bras droit, le perce de la pointe de son poignard et fait couler le sang de sa blessure dans le vase; les chefs de tribu imitent son exemple; la coupe fume de ce sang tout chaud; puis chacun à son tour l'approche de ses lèvres et boit à longs traits ce breuvage étrange, témoignant ainsi de l'engagement solennel qu'il a pris de vaincre ou de mourir avec ses compagnons.

Bientôt après Arpad descendait avec ses guerriers dans ces vastes plaines d'où Attila, quatre siècles auparavant, avait dominé sur deux parties du globe. Cavaliers intrépides et des plus adroits, armés de lances légères et d'arcs infaillibles, les *Madgyars* suivaient leurs chefs d'une victoire à l'autre, se rendant partout maîtres du territoire situé entre la Theiss et le Danube. Ayant achevé sa conquête, Arpad prit sa résidence sur l'île du Danube nommée Csepel, quoique le siége du gouvernement fût établi à Bude ou Attelbourg. On ne connaît de la politique de ce fondateur de la Hongrie que la division du pays en plusieurs districts, dont chacun était dirigé par un gouverneur militaire, et la justice qu'il sut rendre à tous les vaincus, afin de donner plus de consistance à l'œuvre d'assimilation.

L'amour des *Madgyars* pour leur nouvelle patrie n'avait pu éteindre chez eux la passion des aventures lointaines et sanglantes. Les expéditions les plus téméraires furent entreprises par plusieurs chefs sous le règne de Zoltan, fils d'Arpad (907), et de son successeur Tacksony, expéditions dont fut remplie la première partie du Xe siècle. Les populations énervées et superstitieuses de l'Europe croyaient moins au châtiment de Dieu qu'à celui des *Madgyars* « tombés directement du ciel ; » le bruit seul de leur approche suffisait pour chasser des milliers d'habitants dans les replis des montagnes et les profondeurs des forêts, et les prêtres trouvaient encore le moyen d'augmenter la panique en intercalant dans leurs litanies la phrase : « Dieu nous préserve des *Madgyars*. »

D'après les recherches d'un savant *madgyar*, le docteur Weselowski, cette race vigoureuse serait menacée d'anéantissement complet, dans un avenir plus ou moins prochain. Comparant le mouvement de la population en Hongrie avec celui des autres nations européennes, il a constaté que, tandis que celles-ci s'accroissent, la Hongrie perd par chaque période décennale environ un million d'hommes. La durée moyenne de la vie, chez les *Madgyars*, est en effet bien inférieure à ce qu'elle est chez nous par exemple; elle est de plus de trente ans en France; elle n'est en Hongrie que de vingt et un ans et à peine douze individus sur cent atteignent la soixantaine.

— *Madgyares* (langue et littérature). V. HONGROIS.

MADHAVA adj. m. (ma-da-va — mot. ind. signifiant *doux*). Myth. ind. Epithète que l'on donne à Vichnou et à Crichna.

MADHAVA-ATCHARYA, philosophe indien, né à Saka en 1199 de notre ère. Il commenta le *Bhagavadgita*, fonda un grand nombre de temples et de monastères, et écrivit en vers le *Nyaya-Mâlavistara*, l'introduction la meilleure à l'étude de la philosophie de Vyasa. D'après les disciples de ce philosophe, il était une incarnation de Vayou, le dieu de l'air.

MADHOU, mauvais génie indou, qui, dès le commencement du monde, se révolta contre Brahmâ, avec un de ses compagnons, appelé Kétabha. Vichnou se réveilla pour réprimer son orgueil. De là tous les surnoms donnés à ce dieu et à Crichna, et qui rappellent le souvenir de cette victoire. Madhou est l'ancien nom qu'on donnait au premier mois de l'année, appelé ensuite *tchêtra* (mars-avril). Cette victoire de Vichnou et de Crichna, connus aussi sous le nom de Madhava, qui est le second mois, n'est peut-être qu'une allégorie indiquant la succession des *premiers mois* de l'année.

MADI s. m. (ma-di). Bot. V. MADIA.

MADI (Michel), en latin **Madius**, historien illyrien, né à Spalatro. Il vivait vers le milieu du XIV^{e} siècle. On a de lui : une *Historia de gestis romanorum imperatorum et summorum pontificum* de 1280 à 1330, laquelle a été presque entièrement insérée dans les *Scriptores Hungarici* de Schwundtner.

MADIA s. m. (ma-di-a). Bot. Genre de plantes du Chili, de la famille des labiées. ‖ On dit aussi MADI.

— **Encycl.** Les *madias* ou *madis* sont des plantes annuelles, velues, à feuilles opposées ou alternes, oblongues, entières, à fleurs jaunes, groupées en capitules axillaires ou terminaux. Ce genre comprend trois ou quatre espèces qui croissent au Chili. Le *madia* cultivé a une racine blanchâtre et pivotante; une tige rameuse, atteignant 1^{m},50 de hauteur; des feuilles linéaires, aiguës, d'un vert clair, chargées, ainsi que la tige et les rameaux, de poils courts et blanchâtres; des fleurs en larges capitules. Cette plante ne manque pas d'agrément, surtout à l'époque de la floraison; mais ce qui la recommande particulièrement, ce sont ses graines oléagineuses. Cultivée d'abord dans les jardins botaniques, elle a été, il y a tout au plus un demi-siècle, l'objet de quelques essais en grande culture. Elle peut prospérer sous tous les climats de la France; néanmoins elle préfère une atmosphère sèche; sous un ciel brumeux et humide, elle pousse beaucoup en feuilles et en tiges; mais alors les graines sont moins abondantes et mûrissent irrégulièrement. Elle peut occuper, dans la rotation, la place des plantes oléagineuses indigènes, ou bien être cultivée comme récolte intercalaire. Comme elle est très-épuisante, il lui faut un sol bien fumé; aussi ne donne-t-elle d'abondantes récoltes que dans des terres très-fertiles et avec un espacement convenable.

Quant à sa culture, voici ce que dit M. Baumann : « Il faut 9 kilogrammes de graines pour ensemencer un hectare. On peut semer vers la fin d'octobre, mais si l'on veut éviter les variations de temps, on fera les semailles avec plus de sécurité au printemps sans dépasser la mi-mai; on sème soit à la volée, soit en rigoles. Le semis n'est nullement endommagé par les gelées tardives, et les insectes et animaux nuisibles le respectent. Le terrain sur lequel on sème doit être bien préparé dès l'automne précédent, et hersé lorsqu'il est suffisamment ressuyé. Les graines semées sont soumises à la pression du rouleau. Après les semailles, il ne reste plus qu'à sarcler pour enlever toutes les mauvaises herbes, et éclaircir lorsque le jeune plant est trop serré. La maturité des graines se reconnaît à un changement de couleur qui s'y opère : elles sont d'abord noires, et deviennent grises en mûrissant; cette époque arrive environ trois mois après le semis. On arrache alors, ou on coupe les plans très-près de terre, et on les laisse couchées sur le sol pour qu'elles sèchent. Il faut toutefois ne pas trop retarder le battage, car ces plantes accumulées entreraient bientôt en fermentation, circonstance qui produirait un effet nuisible. »

Le rendement moyen du *madia* est de 25 hectolitres, ou 1,500 kilogrammes de graine par hectare. Quelques auteurs assurent qu'on peut en retirer, à chaud ou à froid, jusqu'à 40 pour 100 d'huile; mais, dans la fabrication en grand, on n'en obtient guère que la moitié de ce chiffre. On a beaucoup vanté les qualités de l'huile de *madia;* elle pourrait rivaliser avantageusement avec la meilleure huile d'œillette, et même avec l'huile d'olive. En réalité, cette huile a une odeur très-forte et une saveur âcre, qui l'ont fait exclure de l'alimentation, mais dont on pourrait la dépouiller en partie en lavant les semences à l'eau chaude avant l'extraction. Peu propre à l'éclairage, elle est bonne pour la fabrication des savons. Les tourteaux et les fanes sèches ont une odeur pénétrante qui les fait repousser par les bestiaux; mais ils font un très-bon engrais.

MADIAÏQUE adj. (ma-di-a-i-ke — rad. *madia*). Chim. Se dit d'un acide extrait de l'huile de madia : *Acide* MADIAÏQUE.

MADIAN, contrée de l'ancienne Arabie Pétrée, située le long de la mer Rouge, sur la côte orientale, au S. du mont Sinaï. Le chef-lieu du pays était *Madian* ou *Madiana*, sur le golfe Elahitique. C'est dans cette ville que résidait Jéthro, beau-père de Moïse.

MADIANITES, peuple de la Palestine méridionale, célèbre surtout par les luttes qu'il eut à soutenir contre Moïse et Gédéon. La Bible nous a conservé sur cette nation un assez grand nombre de renseignements précieux, qui permettent de reconstituer à peu près l'histoire et la physionomie de cette race peu connue. Les Madianites sont représentés dans la Bible comme les descendants d'un fils d'Abraham, appelé dans le texte hébreu *Midian*. En réalité, les Madianites étaient une nation de race arabe, établie principalement au nord de la péninsule Arabique, dans les vastes déserts qui la rattachent à la Syrie ou à la Palestine. Ce peuple est *généralement* appelé *Midian* dans la Bible; dans quelques endroits, cependant, il est désigné par l'adjectif ethnique *Midianim*, c'est-à-dire Madianites. Le chap. XXVI de la *Genèse contient* la description de la descendance de *Midian*. A partir de ce moment, il n'est plus question de Midian ni de son peuple, et il nous faut aller jusqu'à l'histoire de Moïse pour le *retrouver*. C'est dans la terre de Midian que le *futur* guide des Hébreux se réfugia après avoir tué un Egyptien dans une rixe. *Jéthro*, son beau-père, qui l'accueillit, était grand prêtre de Midian. Quelques auteurs *ont pensé* que ce mot de Midian avait ici une signification très-large et qu'il était appliqué en général à *toutes* les tribus ismaélites habitant le désert. Ce qui *semblerait justifier* jusqu'à un certain point cette supposition, c'est que, dans le *Livre des juges*, les Madianites sont appelés Ismaélites, et qu'ils étaient liés par le sang et les coutumes nationales au père plus ou moins fabuleux des Arabes. Ismaël et Midian étaient *tous deux fils* d'Abraham. Du reste, les Madianites semblent avoir eu toutes les habitudes qui caractérisent à un degré si éminent les peuplades arabes de toutes les époques et de toutes les régions. Ils ne construisaient pas de villes et demeuraient sous la tente dans des campements provisoires.

Les Madianites s'étendaient jusqu'aux rives du Jourdain dans la plaine de Moab. Ils exercèrent sur les Israélites une influence démoralisatrice, en leur fournissant à diverses reprises, dans leurs retours si fréquents à l'idolâtrie, des femmes avec lesquelles ils s'alliaient, ce qui était expressément défendu par les prescriptions mosaïques. Moïse, pour *mettre fin* à ces désordres, fit la guerre aux Madianites et les vainquit. Les cinq rois *madianites périrent* dans cette guerre d'extermination. Les Hébreux, par l'ordre exprès de Dieu, d'après la Bible, mirent à mort tous les hommes et tous les enfants mâles, et même, par surcroît de précaution, toutes les femmes *mariées*, toutes les filles ayant eu avec un homme des rapports sexuels. Malgré cette extermination radicale, on est surpris de voir reparaître les Madianites au temps de Gédéon. Ils contractent une alliance avec les Amalécites et les Beni-Kedem, et font une excursion jusqu'à Gaza, sur les côtes de la Méditerranée dans le territoire de Siméon. C'est dans ces *circonstances* graves que Gédéon fut promu à la dignité de juge et prit le commandement des Israélites. *Battus* dans la vallée de Jezraël, et poursuivis jusqu'à Karkow sur le *Jourdain*, les Madianites cessèrent leurs attaques incessantes. Ils avaient, en effet, exercé jusque-là de véritables razzias sur les terres *israélites*, où ils se précipitaient comme des nuées de sauterelles, suivant la pittoresque expression de la Bible. C'est après que Gédéon eut renversé l'autel de Baal, que les *Madianites*, ligués avec les Amalécites et les Beni-Kedem, envahirent la Palestine. L'histoire de cette campagne, telle qu'elle est racontée dans la Bible, est pleine de mouvement.

MADIC, village et comm. de France (Cantal), canton de Saignes, arrond. et à 30 kilom. de Mauriac; 380 hab. Eglise du XV^{e} siècle. L'ancien château, qui fut la résidence de la puissante famille de Chabannes, offre une des plus pittoresques ruines du Cantal. Les murs des tours ont plus de 3 mèt. d'épaisseur. Des ruines on découvre une vue admirable sur la Dordogne qui coule presque cachée par d'épais feuillages, puis s'enfonce dans de sombres gorges.

MADIÉH (lac), lac de la basse Egypte, à l'E. d'Alexandrie et au S. d'Aboukir; il communique avec la mer et avec le lac Mariouth. Il mesure 14 kilom. de longueur du N. au S., sur 12 kilom. de l'E. à l'O. Pêche abondante et active.

MADIER s. m. (ma-dié). Cloison de charpente. ‖ Vieux mot.

— Anc. mar. Pièce de bois faisant partie de la membrure d'un galère, et qui s'appuyait sur la quille.

— Techn. Table grossière dont se sert le pâtissier.

MADIER DE MONTJAU (Noël-Joseph), homme politique français, né à Bourg-Saint-Andréol (Ardèche), mort en 1830. Député à la *Constituante*, il vota constamment avec la droite, fut obligé de se cacher pendant la Terreur, reparut au 9 thermidor, siégea au Conseil des Cinq-Cents et y appuya les propositions du parti *clichyen*. Condamné à la déportation à la suite du 18 fructidor an V, il se *réfugia* à *Barcelone, et rentra en France* après le 18 brumaire. Pendant le Consulat et l'Empire, Madier de Montjau vécut dans la *retraite* et s'adonna à l'agriculture. En 1815, Louis XVIII le nomma conseiller à la cour royale de Lyon. Lorsqu'en 1820 son fils, Paulin Madier de Montjau, conseiller à la cour de Nîmes, fut cité par les ministres devant la cour de cassation pour répondre de sa conduite, il voulut l'assister dans sa défense. Il publia alors : *Madier de Montjau père, chevalier de Malte, aux juges de son fils* (Paris, 1820).

MADIER DE MONTJAU (Paulin), magistrat et homme politique français, fils du précédent, né à Bourg-Saint-Andréol (Ardèche) en 1785, mort en 1865. Il se fit recevoir avocat à Strasbourg et fut successivement sous l'Empire auditeur au conseil d'Etat, inspecteur général extraordinaire des droits réunis et conseiller à la cour de Nîmes (1813). Lors des épouvantables massacres qui eurent lieu dans le midi de la France à l'instigation des royalistes en 1815, Madier de Montjau fit tous ses efforts pour réprimer ces excès et obtint l'envoi à Nîmes d'une garnison pour mettre un terme aux massacres des trestaillons. Ayant appris en 1820 qu'il s'était formé un comité absolutiste et clérical ayant pour but de recommencer les massacres, Madier adressa à la Chambre des députés une pétition dans laquelle il signalait ces odieuses menées et diverses circulaires du comité. Le rapport fait à la Chambre sur cette pétition donna lieu à de vifs débats (27 avril 1820). Le ministère accusa Madier de Montjau d'avoir cherché le scandale; celui-ci répondit dans une nouvelle pétition et publia en même temps plusieurs lettres adressées à divers personnages qui avaient combattu ses allégations. Cité devant la cour de cassation pour répondre de sa conduite, il refusa de révéler les noms des individus coupables des actes qu'il avait avancés, allégua le serment qu'il avait fait de ne pas compromettre les personnes à qui il devait des révélations et, malgré l'éloquente défense prononcée par son père devant la cour, il se vit condamné à la censure avec réprimande. Madier de Montjau alla reprendre son siége à la cour de Nîmes. Au mois de juin 1830, les électeurs de Castelnaudary l'envoyèrent siéger à la Chambre comme membre de l'opposition. A la révolution de Juillet, il contribua à l'avènement de Louis-Philippe et fut nommé procureur général à Lyon, puis conseiller à la cour de cassation (1831). Réélu député par le collége électoral de Largentière qu'il représenta jusqu'en 1837, Madier devint commissaire de la Chambre pour soutenir l'accusation contre les derniers ministres de Charles X et vota avec les conservateurs. Mais en 1841 un changement complet se produisit dans ses opinions. Il attaqua vivement le gouvernement qu'il accusa non-seulement d'avoir des tendances réactionnaires, mais encore d'être un « épouvantable abus de pouvoir, » puis il fonda, en 1846, l'*Esprit public*, journal dans lequel des écrivains appartenant à divers partis se réunirent pour battre en brèche le trône de Louis-Philippe. Après la révolution de 1848, il protesta, en donnant sa démission de conseiller à la cour de cassation, contre des mesures du gouvernement provisoire qui lui paraissaient porter atteinte à l'inamovibilité de la magistrature; enfin, en 1849, il adressa au *Mémorial bordelais* une lettre dans laquelle il se prononçait en faveur de la légitimité et pour l'adoption d'un nouveau drapeau ayant à la fois les trois couleurs de 1789, les fleurs de lis des Bourbons et l'aigle des Bonaparte. Après cette singulière élucubration, Madier de Montjau cessa de faire parler de lui et vécut dans la retraite. On lui doit : *Pétition adressée à la Chambre des députés* (Paris, 1820, in-8^{o}); *Lettre à M. le comte Portalis* (1820, in-8^{o}); *Lettre à M. Lainé* (1820, in-8^{o}); *Lettre à M. Pasquier* (1820, in-8^{o}); *Pièces et documents relatifs au procès de M. Madier de Montjau* (1820, in-8^{o}); *Plaidoyer et réplique de M. Madier de Montjau* (1820, in-8^{o}).

MADIER DE MONTJAU (Noël-François-Alfred), jurisconsulte et homme politique français, fils du précédent, né à Nîmes en 1814. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1839, se signala particulièrement en plaidant des causes politiques, notamment dans l'affaire de Barbès et dans celle de Quenisset, soutint la légitimité de l'insurrection lors du procès du journal la *Colonne* et prit part à la révolution de février 1848. M. Madier de Montjau devint un des plus chauds partisans des idées socialistes, défendit un grand nombre d'insurgés après les funestes journées de Juin, et plaida à plusieurs reprises pour le *Peuple*, journal rédigé par Proudhon. Lors des élections pour l'Assemblée législative, Madier de Montjau fut élu représentant du peuple dans le département de Saône-et-Loire. Son élection ayant été annulée, il se présenta de nouveau dans le même département qui le réélut peu après, prononça à la Chambre un assez grand nombre de discours d'une chaleureuse éloquence et s'associa à *tous les votes* de la Montagne. Le 2 décembre 1851, Madier de Montjau fit partie du petit nombre des représentants du peuple qui tentèrent de *s'opposer* par la force à l'exécution du coup d'Etat. Blessé le 4, sur *une barricade du faubourg* Saint-Antoine, il dut quitter la France en vertu du décret du 9 janvier 1852 et se retira en Belgique. De retour dans son pays après l'amnistie de 1859, il vécut dans la retraite, refusa de se porter candidat dans le Gard lors des élections de 1869 et continua à rester à l'écart de la politique après la chute de l'Empire. — Son frère, Edouard MADIER DE MONTJAU, suivit comme lui la carrière du barreau et se signala, *après la révolution de* 1848, par l'ardeur avec laquelle il *défendit* les idées socialistes. Compromis dans l'affaire du 13 juin 1849, il parvint à *se réfugier* en Belgique et fut condamné par contumace par la haute cour de Versailles.

MADISON, nom de plusieurs villes, bourgs, comtés et circonscriptions communales des Etats-Unis d'Amérique. Ville de l'Etat d'Indiana, chef-lieu du comté de Jefferson, sur la rive droite de l'Ohio, à 95 kilom. S.-E. d'Indianopolis; 12,000 hab. Commerce important, navigation active. La ville est bien construite; la plupart des maisons sont en brique. Beau palais de justice, banque, belles écoles. ‖ Ville capitale de l'Etat de Wisconsin, sur un isthme, entre les lacs Third et Fourth, à 180 kilom. N.-O. de Chicago; 3,745 hab. Cette ville, toute moderne, s'étend sur un plan régulier, dont le Capitole est le centre. De cet édifice, remarquable par ses belles proportions, les rues se dirigent vers les quatre points cardinaux. ‖ Bourg de l'Etat de Géorgie, chef-lieu du comté de Morgan, sur la ligne de fer de Géorgie; 2,000 hab. Important marché au coton. ‖ Bourg de l'Etat de Michigan, dans la partie méridionale; 2,404 hab.

MADISON (James), quatrième président des Etats-Unis, né près de Port-Royal (Virginie) en 1751, mort dans son domaine de Montpellier (Virginie) en 1836. Il était avocat lorsque les prodromes de la guerre de l'indépendance se produisirent; ses concitoyens le nommèrent membre de la Convention de Virginie (1776); puis, en 1780, il fut envoyé au congrès continental, dont il fut, jusqu'en 1784, un des membres les plus distingués. De 1784 à 1786, il siégea à la législature de Virginie et y soutint la nécessité de réformes dans le système fédéral, dans le sens d'une union plus forte entre les Etats. Il contribua beaucoup à la formation de l'assemblée d'Annapolis, qui prépara les voies à l'élaboration de la constitution des Etats-Unis. Madison publia quelque temps après sa *Réfutation du bill des salaires*, qui eut un retentissement prodigieux. Le bill présenté à la législature avait pour but l'entretien des ministres de religions chrétiennes par la République; grâce à l'écrit de Madison, il fut repoussé et remplacé par la célèbre *Déclaration de liberté religieuse*. Depuis lors, aux Etats-Unis, chaque culte organise lui-même son propre budget, sans immixtion de l'Etat. Madison, devenu très-populaire, fut envoyé par la Virginie à la convention extraordinaire de députés de chaque Etat chargés de préparer la constitution et d'organiser un gouvernement national.

Dans cette grande assemblée, il soutint généralement les vues de Washington en faveur d'un gouvernement central fortement organisé. Il rédigea avec le plus grand soin les débats de chaque séance, et cet ouvrage précieux fut, après sa mort, acheté par le congrès au prix de 30,000 dollars.

Madison fit paraître ensuite, avec Hamilton et John Gay, le *Daily Advertiver* de New-York, journal destiné à défendre la constitution; ses articles ont été plus tard réunis en un volume, sous le titre de : le *Fédéraliste*. Ils ont puissamment contribué à faire sanctionner la constitution par les législatures de chaque Etat.

Madison fut envoyé au premier congrès, qui s'ouvrit en 1789, et en resta membre jusqu'en 1797. Deux partis étaient en présence : le parti *fédéraliste* et le parti *anti-fédéraliste* ou *républicain*, ayant pour chefs Hamilton et Jefferson; Madison soutint généralement la politique de Jefferson.

Après la retraite de ce dernier, deux lois furent proposées par le parti de l'administration, ayant pour objet l'expulsion des étrangers réputés dangereux et la répression des libelles contre le gouvernement. Madison dénonça ces actes au peuple comme des infractions à la constitution. Ces attaques, publiées sous le nom de *Résolutions*, ont formé depuis un texte pour la doctrine des *State rights* (droits souverains des Etats). Arrivé en 1801 à la présidence, Jefferson choisit pour secrétaire Madison, qui remplit ces importantes fonctions pendant huit ans. Il devint président en 1809; une irritation croissante s'amoncelait alors aux Etats-Unis contre l'Angleterre; la guerre fut déclarée par le congrès, d'accord avec le gouvernement, en juin 1812. Madison dirigea les hostilités avec une grande activité. Mais, dans le cours de 1814, Washington, la capitale fédérale, fut prise et livrée aux flammes par les Anglais; des succès remportés par les Américains compensèrent cependant ce désastre. Madison essaya de mener à bonne fin des négociations; le blocus du continent et la presse des matelots, causes premières de la guerre, n'existaient plus depuis la chute de Napoléon, mais les exigences de lord Castlereagh empêchaient de conclure la paix, et la guerre continua jusqu'en décembre 1814, date du congrès de Gand, qui la termina, en grande partie à l'avantage des Etats-Unis. En 1817, Madison, remplacé par Monroë, quitta les fonctions publiques et se retira dans son domaine de Montpellier, où il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, cultivant la philosophie et les lettres.

MADISTÉRION s. m. (ma-di-sté-ri-onn — gr. *madistérion;* de *mados*, dépourvu de poils). Chir. anc. Instrument dont on se servait pour épiler la peau et la rendre unie.

MADJARI, ancienne ville du Kaptchak (Russie), près de la Kouma, sur la route d'Astrakan à Mozdok. C'était au XIV^e siècle l'entrepôt des marchandises entre le Terek et le Don. C'est actuellement une ville ruinée.

MADJD-EDDAULAH (Abou-taleb-Roustem), roi de la Perse centrale, le dernier prince de la dynastie des Bovoïdes. Il succéda, en 997 de notre ère, à son père, Fakhr-Eddaulach. Sa mère, Seïdah, gouverna d'abord en son nom. Lorsqu'il eut atteint sa majorité, il prit pour ministre le célèbre Ibn-Sina, plus connu sous le nom d'Avicenne, et dépouilla sa mère de toute autorité; mais celle-ci, ayant rassemblé une armée, fit le roi et son vizir prisonniers et reprit les rênes du gouvernement, qu'elle garda jusqu'à l'époque de sa mort (1024). Après cet événement, Madjd-Eddaulah, qui s'était rendu méprisable par sa faiblesse et par ses débauches, ne conserva pas longtemps sa couronne. Mahmoud, sultan de Ghaznah, envahit ses Etats en 1029, s'en empara et relégua Madjd-Eddaulah dans un château de l'Indoustan, qu'il quitta pour aller finir sa vie à la cour de Masoud, dans une voluptueuse obscurité.

MADJICOSIMAH, groupe d'îles de l'empire chinois, dans la mer Orientale ou mer de Corée, au S.-E. des îles Liéou-Kiéou, dont il dépend, et à l'E. de l'île Formose. Les principales de ces îles sont : Typinson, Patchuson et Rochao-ko-ko. Les productions les plus importantes sont le thé et la canne à sucre.

MADJOULI, île de l'Indoustan anglais, formée par le Brahmapoutra, dans la partie N.-E. du royaume d'Assam. Elle mesure 200 kilom. de long sur 22 kilom. de large, et fait partie du royaume d'Assam, tributaire des Anglais.

MADOC, prince de Galles. Il vivait dans le XII^e siècle. Les chroniques galloises, dont le témoignage est peut-être suspect, rapportent qu'en 1170, à la suite d'une guerre civile, Madoc quitta sa patrie avec une petite flotte, et alla aborder sur une terre qui n'était autre que l'Amérique; il y laissa 120 hommes, revint en Europe, puis repartit et ne revint jamais. La relation de son voyage réel ou supposé a été pour la première fois publiée dans un ouvrage intitulé : *History of Cambria now called Wales* (Londres, 1584, in-4°).

MADON, petite rivière de France qui prend sa source dans le département des Vosges, entre Escles et Viomenil, baigne Mirecourt, entre dans le département de la Meurthe, au-dessous de Marainville, baigne Haroué, et se jette dans la Moselle à Pont-Saint-Vincent, après un cours de 90 kilom.

MADONE s. f. (ma-do-ne — ital. *madonna;* de *ma donna*, ma dame). En Italie et en Espagne, Statuette de la Vierge placée dans une niche, sur une voie publique : *A Madrid, à Lisbonne, les* MADONES *baissent les yeux, se voilent, soupirent.* (B. Const.) ‖ Image peinte de la Vierge : *Les* MADONES *de Raphaël, de Fra Angelico. Un chêne agité par le vent impressionne plus mon âme qu'une* MADONE *de Raphaël.* (H. Berthoud.)

— Vierge Marie : *Prier la* MADONE.

Madone (LA), opéra-comique en un acte, paroles de Carmouche, musique de M. Louis Lacombe, représenté au Théâtre-Lyrique le 16 janvier 1861. Un peintre, frappé de la beauté d'une jeune paysanne, la fait venir dans son atelier, où elle pose pour une madone. Le pêcheur Matteo, amant de la jeune fille, est averti de cette circonstance. Il se croit trahi par sa maîtresse, et arrive chez le peintre. Celui-ci se fait alors reconnaître pour le célèbre Fra Angelico da Fiesole. A la vue du saint religieux, la jalousie de Matteo fait place au respect et à l'admiration. La partition abonde en idées musicales développées avec un talent de premier ordre. On a remarqué surtout l'ouverture, la sérénade et deux beaux duos.

Madone. Iconogr. Les Italiens ont donné à la Vierge le nom de Madone (*Madonna*), qui répond à la désignation française de *Notre-Dame.* Ce nom est fréquemment employé pour désigner les figures de Vierge peintes par l'école italienne : on dit les *Madones* de Raphaël, les *Madones* du Corrége; mais la même appellation ne s'emploierait pas pour désigner les *Vierges* peintes par les maîtres des autres écoles. On trouvera, au mot VIERGE, une iconographie complète de la mère de Jésus; ici, nous nous bornerons à décrire quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'école italienne auxquels le titre de *Madone* est ordinairement appliqué.

Les *Madones* de Raphaël sont célèbres entre toutes. Nous leur consacrons ci-après un article spécial. Au mot FAMILLE (SAINTE), nous avons donné la description de plusieurs tableaux de ce maître improprement intitulés *Madones*, ainsi que de la *Madone au sac*, d'Andrea del Sarto, et de la *Madone au chat*, de Jules Romain.

Parmi les *Madones* italiennes que l'on a coutume de désigner soit d'après quelque attribut consacré par la dévotion, soit d'après quelque figure ou quelque objet dont leur image a été accompagnée par la fantaisie de l'artiste, nous citerons : la *Madone au chat* et la *Madone du peuple*, du Baroche; la *Madone au saint Jérôme* (v. JÉRÔME), la *Madone au saint François* (v. ci-après), la *Madone au Donataire* (*Madonna col Divoto*, tableau du musée de Munich, gravé par P. Bettelini), et la *Madone au lapin* (*Madona del coniglio*, connue encore sous le nom de *Zingarella*, la *Petite Bohémienne*), par le Corrége; la *Madone au lézard* (*Madonna della lucertola*, copie d'après Raphaël, au palais Pitti, gravée par A. Alfieri), de Jules Romain; la *Madone à l'hirondelle* (*Madonna della rondinella*), du Guerchin; la *Madone au trône* (*Madonna del trono*, gravée par J. Felsing, 1834), d'Andrea del Sarto; la *Madone della Pietà* (v. PIETÀ), du Guide, au musée de Bologne; la *Madone du Belvédère*, de Giacomo di Mino del Pellicciajo (1363), dans l'église de la Conception, à Vienne; la *Madone de la Fièvre* (*Madonna della Febre*), image très-ancienne et très-vénérée des Italiens, gravée par P.-L. Bombelli (1784); la *Madone de la Miséricorde* (*Madonna della Misericordia*), très-belle peinture de Fra Bartolomméo, dans l'église San-Romano, à Lucques; la *Madone à l'étoile* (*Madonna della stella*), du Pinturicchio, gravée par J.-M. Le Roux; la *Madone au long cou* et la *Madone à la rose*, du Parmesan; la *Madone des Grâces* (*Madonna delle Grazie*), gravée par P.-L. Bombelli, d'après Ant. Cavallucci; la *Madone de l'église du Mont-Saint-Apollinaire*, gravée par Jos. Keller (Salon de 1859), d'après E. Deger; la *Madone de Monte-Sansovino*, gravée par A. Ceccarelli, etc. Dans la chapelle Zeno, à la cathédrale Saint-Marc de Venise, est une statue de bronze de la Vierge portant l'Enfant Jésus, qui est connue sous le nom de *Madone au soulier* (*Madonna della scarpo*), parce qu'elle a un pied chaussé d'un soulier d'or. Cette statue est l'œuvre de Lombardi et d'Al. Leopardo.

Au Salon de 1873, M. Hébert, l'auteur de la *Malaria*, a exposé, sous le titre de *Madonna addolorata*, une curieuse peinture où l'éminent artiste a cherché à reproduire le sentiment des peintres italiens du XIII^e siècle. Le musée du Luxembourg possède un tableau de M. Fr. Montessuy, la *Madone des Grâces à la Cervara*, qui a été exposé au Salon de 1853.

Madones (LES) de Raphaël. « Ce qui caractérise Raphaël parmi les autres peintres, a dit Th. Gautier, c'est l'invention du type de la *Madone*. Ses Vierges répétées à profusion l'ont rendu populaire, si un tel mot peut s'appliquer à ce que l'art a produit de plus élevé, de plus pur et de plus chaste... Sans doute, avant lui, les gothiques avaient peint des Vierges d'une naïveté charmante, des Enfants Jésus d'une adorable puérilité. Une foi vive rayonnait avec les fils d'or de l'auréole de ces têtes timides inclinées sur de longues mains jointes; mais la beauté suprême n'y était point : à Raphaël fut donné de fondre toutes les perfections humaines dans un type céleste. La Vénus grecque, si fière de ses charmes, dut s'avouer vaincue devant la *Madone.* » M. J. Coindet, dans son *Histoire de la peinture en Italie*, fait observer qu'il y a dans les *Madones* de Raphaël deux catégories très-distinctes : « L'une est la représentation de la Vierge au point de vue terrestre, c'est la femme, la mère, mais ce n'est point la reine des cieux; l'autre, c'est la Mère du Sauveur, la Vierge divinisée. A cette dernière catégorie appartiennent la *Madone de Foligno*, la *Madone de Saint-Sixte*, la *Vierge au poisson*. A la première catégorie appartiennent la *Vierge à la chaise*, la *Belle Jardinière* et la plupart des *Madones* qu'on trouve dans les galeries. » La *Madone de Saint-Sixte* la dernière des Vierges créées par le génie de Raphaël, est aussi celle qui atteint au plus haut degré de perfection. « C'est cette *Madone*, dit Passavant, qui certainement a le plus contribué à faire qualifier de *divin* son sublime auteur. Elle porte sur ses traits une incomparable expression de noblesse et d'innocence, de douceur et de modestie. Elle ne ressemble même point, dans sa partie technique, à aucun autre des ouvrages de Raphaël : quoique son exécution soit d'une simplicité qui étonne, elle n'a rien de ce matériel plastique qui n'est fait que pour charmer les yeux. Tout y est vu à travers le prisme de l'enthousiasme. » Avant de réaliser dans ce chef-d'œuvre l'idéal qu'il poursuivait, Raphaël produisit, soit au pinceau, soit à la plume, soit au crayon, une quantité vraiment extraordinaire de *Madones*, toutes différentes les unes des autres. Il nous suffira de décrire, en suivant l'ordre chronologique indiqué par Passavant, les tableaux que l'on a de lui sur ce sujet :

1° La *Madone de la collection Solly*, au musée de Berlin. La Vierge, vue à mi-corps, est occupée à lire, tandis que l'Enfant Jésus, dont elle tient un pied dans la main gauche, joue avec un chardonneret. Ce petit tableau, dont Passavant fait remonter l'exécution à l'an 1500, est peint dans le style du Pérugin. Il figurait autrefois dans la collection Solly, à Milan.

2° La *Madone de la comtesse Alfani.* La Vierge, assise sur un banc, les yeux baissés, soutient de ses deux mains le Bambino, qui est debout sur ses genoux et qui regarde le spectateur avec tendresse. L'influence du Pérugin et l'imitation même de l'une de ses compositions se reconnaissent dans ce petit tableau, qui est peint avec beaucoup de fini et de suavité. Il appartient à la comtesse Alfani, de Pérouse.

3° La *Madone avec saint Jérôme et saint François*, au musée de Berlin. La Vierge, à mi-corps, tient des deux mains le petit Jésus assis sur ses genoux et le contemple avec amour. L'enfant regarde le spectateur et le bénit. A droite est saint Jérôme, coiffé d'un chapeau de cardinal; à gauche, saint François en extase. Dans le lointain on voit une ville, au pied de hautes montagnes. « Ce tableau, bien conservé, dit Passavant, est d'une exécution délicate. La forme de la tête de la Madone, ainsi que son expression, rappelle le *Couronnement de la Vierge*, qui est au Vatican. Le paysage, d'un ton un peu gris, est assez légèrement traité. Ce petit tableau semble avoir été peint vers l'an 1503; de même que la *Madone de la comtesse Alfani*, il offre dans ses parties principales une imitation du Pérugin. Il se trouvait autrefois au palais Borghèse. » Il a été gravé au trait par le comte Von der Ropp, de qui le musée de Berlin l'a acheté en 1829.

4° *Madone de la maison Staffa.* L'Enfant Jésus, assis sur le bras de Marie, qui est debout, prend un livre qu'elle a dans la main. Au fond, un paysage avec quelques arbres dépouillés, des prairies arrosées par une rivière, et, dans le lointain, des montagnes couvertes de neige. Ce tableau, de forme ronde, appartient aux comtes Staffa, de Pérouse. Il a été gravé par S. Amsler et P. Mocchi. Il en existe plusieurs copies, dont une, appartenant à la famille Oggioni, de Milan, a été gravée par P. Caronni, en 1817, et une autre, qui a appartenu au Louvre, a été gravée par Richomme, sous le titre de *Vierge au livre.*

5° *Madone du grand-duc*, au palais Pitti, à Florence. La Vierge, debout, les yeux baissés, porte sur son bras le Bambino, qui appuie l'une de ses mains sur le sein de sa mère et tourne les yeux vers le spectateur. Cette peinture est charmante; à la manière suave du Pérugin, elle allie un peu du grand style florentin. Elle a malheureusement souffert d'un nettoyage maladroit. A la fin du siècle dernier, elle se trouvait, avec divers ouvrages de Carlo Dolci, en la possession d'une pauvre veuve qui, ignorant la valeur de son trésor, le vendit à un libraire pour 12 scudi. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand III, racheta la *Madone* pour 571 scudi et 3 livres; il conçut pour elle une si vive admiration qu'il ne voulut plus s'en séparer, même quand il voyageait. De là le nom de *Madone du grand-duc*, sous lequel on la désigne ordinairement. On l'intitule quelquefois aussi la *Madone du Voyage* (*Madonna del Viaggio*), ou encore la *Vierge du palais Pitti.* Elle a été gravée par R. Morghen (1823), della Bella, Franz Stober, Lorichon (sur un dessin de Desnoyers), Jean Serz, Achille Martinet, etc.

6° *Madone des ducs de Terra-Nuova*, au musée de Berlin. Le Bambino est couché sur les genoux de Marie qui l'admire, la tête penchée vers lui et la main gauche légèrement élevée. Le petit saint Jean présente à Jésus une banderole sur laquelle on lit : *Ecce Agnus Dei.* Un autre enfant, qui a une auréole et en qui certains iconographes voient un futur apôtre, s'appuie contre la Vierge. « Le ton de cette peinture est énergique quoique doux, dit Passavant. Le caractère des têtes rappelle celui de la *Vierge du grand-duc;* ces deux peintures datent évidemment de l'époque du premier séjour de Raphaël à Florence (vers 1505). Après avoir longtemps appartenu aux ducs de Terranuova, cette Madone a été achetée pour le compte du roi de Prusse, en 1854, au prix de 30,000 écus. Elle a été gravée par Jérôme Scotto (1823) et par Ed. Schæffer.

7° La *Petite Madone de lord Cowper.* La Vierge, à mi-corps, assise près d'un mur, porte sur sa main gauche l'Enfant Jésus qui, de ses deux petits bras, entoure le cou de sa mère. Ce groupe est ravissant : le mouvement de l'enfant est délicieux, la physionomie de la Vierge respire la tendresse maternelle et une chaste sérénité. Passavant estime que ce tableau pourrait bien ne pas être entièrement de la main de Raphaël; il reconnaît d'ailleurs que l'exécution en est très-facile, rapide, légère, et que les mains, surtout celles de la Vierge, sont d'un dessin élégant, presque coquet. Lord Cowper a acheté cette Madone lorsqu'il était ambassadeur d'Angleterre à Florence. Elle a figuré à l'Exposition de Manchester en 1857.

8° *Madone de la famille Ansidei*, au château de Blenheim (Angleterre). La Vierge, assise sur un trône, tient l'Enfant sur son genou droit, tandis que sur le genou gauche elle ouvre un petit livre dans lequel ils lisent ensemble. Aux côtés du trône se tiennent, à droite, saint Jean-Baptiste montrant le Sauveur, et à gauche, saint Nicolas de Bari tenant la crosse épiscopale et un livre.

Raphaël peignit ce tableau en 1505, pour la décoration de l'autel de la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église de Saint-Florent, à Pérouse, chapelle qui appartenait à la famille Ansidei. En 1764, lord Spencer l'acheta pour une somme considérable et en échange d'une copie faite par Nicolas Monti, laquelle est encore dans l'église; il la donna plus tard à son frère, le duc de Marlborough, possesseur du château de Blenheim.

On retrouve dans ce tableau le *faire* de l'école du Pérugin, dit Passavant, « mais le dessin des parties nues est plus ample et plus *nature*, les têtes ont un caractère plus profond et plus sérieux, surtout celle de l'évêque; la tête de l'Enfant est d'une grâce et d'un charme tout particuliers; la couleur est claire et lumineuse. » La *Madone des Ansidei* a été gravée par L. Gruner (1856).

9° La *Madone au Chardonneret* (*Madonna del Cardellino*), au musée des Offices (Florence). Le Sanzio peignit cette Vierge pour son ami Lorenzo Nasi. Comme dans la *Belle Jardinière*, la scène est d'une grande simplicité. La Vierge se détache sur un paysage grandiose, dans lequel quelques arbres projettent sur un ciel tranquille leurs branches grêles et leur feuillage rare et menu. Le Christ est debout entre les jambes de la Vierge. Saint Jean lui présente en souriant un oiseau qu'il va saisir. Ce n'est pas seulement la composition qui est ici parfaite; l'exécution, comparativement à celle de la *Belle Jardinière*, est ferme, pleine et serrée. C'est un des ouvrages les plus soignés et les mieux réussis de la manière florentine de Raphaël, un de ceux qui pénètrent, qui parlent fortement à l'esprit et y laissent une ineffaçable impression de paix, de bonheur calme et d'innocence. La *Vierge au chardonneret* a été gravée par R. Morghen (1814), A. Krüger (1830), J. Pavon, Riepenhausen, Ach. Martinet (sous le titre : *Vierge à l'oiseau*).

10° *Madone dans la prairie* ou *Madone à la verdure* (*Madonna della verdura*), au musée du Belvédère, à Vienne. La Vierge, assise sur du gazon tout émaillé de fleurs, d'où est venu le titre sous lequel on la désigne, se penche vers l'Enfant Jésus, qui est debout devant elle et qui prend une petite croix que lui présente le jeune saint Jean agenouillé. Le fond offre un joli paysage où l'on voit une ville au bord d'un fleuve. « De tous les tableaux de Raphaël, dit Passavant, la *Madone dans la prairie* est celui qui se rapproche le plus de la manière de Léonard de Vinci, autant par l'expression des têtes et la pose des deux enfants que par le jet des plis des vêtements et le ton brun du paysage. Quant à la couleur toutefois, elle est complètement analogue à celle de Giovanni Santi et du Pérugin. » Cette Madone mérite à coup sûr de prendre rang à côté des plus belles Vierges du divin jeune homme. Il la peignit, en 1506, pour Taddeo Taddei, de Florence. Elle fut achetée, vers 1662, par l'archiduc Ferdinand-Charles et figura longtemps dans la célèbre collection du château d'Ambras. Elle a été gravée par P. Anderloni (1810), Carlo Agricola (1812), C. Kotterba, M. Vogler, Steinmüller, J. Hahn, etc.

11° *Madone de la maison Tempi*, à la pinacothèque de Munich. Marie, debout, presse contre elle le Bambino, qu'elle soutient de la main gauche et qu'elle veut embrasser. Dans le fond est un paysage avec une ville. Ce tableau, d'un sentiment exquis, d'une exécution très-libre, très-spirituelle, un peu négligée toutefois dans les mains, demeura longtemps en la possession des marquis Tempi, à Florence; il fut acheté par le roi Louis de Bavière, pour le prix de 16,000 écus. Il a été gravé par Ant. Morghen, Boucher-Desnoyers, S. Iesi, S. Amsler, Wagner, Th. Kisling.

Le carton original de cette peinture appartient au musée de Montpellier.

12° La *Madone au palmier.* V. FAMILLE (SAINTE).

13° La *Madone de la maison d'Orléans.* La Vierge, assise sur un banc de pierre, tournée vers la droite et la tête légèrement inclinée en avant, soutient de la main gauche le Bambino, entièrement nu, qui est assis sur ses genoux et qui, tout en nous regardant, s'attache des deux mains au corsage de sa mère, comme pour s'élever vers elle. De la main droite Marie tient le petit pied de l'Enfant. Au fond, des fioles et des bocaux sont posés sur un rayon, contre le mur, que cache en partie un rideau rouge. Ces accessoires sont peints dans la manière de Téniers, et Passavant n'hésite pas à croire qu'ils ont été ajoutés après coup par ce dernier. M. Galichon (*Chronique des Arts*, 21 mars 1869) a cité, de son côté, une ancienne copie de cette Madone, appartenant à un amateur du Havre, et dans laquelle il n'y a aucune trace de fioles et de bocaux. Au reste, si le fond a été modifié, la Vierge et l'Enfant n'ont subi aucune retouche; le coloris est vif et clair, l'exécution d'une excessive délicatesse, l'expression tout à fait séduisante. En 1763, ce tableau faisait partie du cabinet Crozat; il passa depuis dans les collections de M. Passart et de l'abbé Decamps. Acheté de ce dernier par le duc d'Orléans (régent), il fut vendu, en 1790, à M. Walckiers, de Bruxelles, et fut possédé successivement par MM. Laborde de Méréville, Gibbert, Vernon, Nieuwenhuis, de Lahante, Aguado et Delessert. A la vente de celui-ci, en 1869, il a été racheté 150,000 francs par le duc d'Aumale. Ce chef-d'œuvre a été gravé par Cl. Duflos (dont la planche a été retouchée par Larmessin pour le *Cabinet Crozat*, nº 24), par J.-J. Huber pour la *Galerie d'Orléans* (nº 8), par Landon (*Œuvre de Raphaël*, nº 146), par J.-P. Seiter, par B. Höfel, par E. Forster (d'après un dessin de Boucher-Desnoyers, 1838), par Ferdinand Gaillard (1869), etc.

14º *Madone à l'œillet*. La Vierge présente un œillet à l'Enfant, qu'elle tient sur ses genoux et qui s'empare de la fleur avec joie. Au fond, une fenêtre s'ouvre sur un paysage. Cette jolie composition est connue par les nombreuses copies et les nombreuses gravures qui en ont été faites. Quant à l'original, Passavant dit que toutes ses recherches n'ont pu le lui faire découvrir; il ajoute toutefois avoir entendu dire qu'il appartenait au comte Spada, de Lucques. Parmi les copies, il cite celles des collections Camuccini (à Rome), Speck-Sternburg (à Lützschena, près de Leipzig), Tosi (à Brescia), Torlonia et Albani (à Rome), Giovannini (Urbin), etc. La *Madone à l'Œillet* a été gravée par J. Boulanger, J. Wolff, de Poilly, J. Couvay, Povelato (1780), Duthé, Gio. Farrugia (1829), Lehman et Chevron (1852).

15º La *Grande Madone de lord Cowper*. La Vierge, à mi-corps et de grandeur naturelle, est assise presque de profil, la tête un peu inclinée; elle contemple avec amour le Bambino, qui est assis sur un coussin blanc posé sur ses genoux. L'Enfant, tout nu, saisit le bord de la robe de Marie, auprès du cou, et regarde le spectateur en souriant. Les deux figures se détachent sur un fond de ciel bleu verdâtre.

Ce tableau, daté de 1508, est un morceau de premier ordre. Le modelé de l'Enfant, de la tête surtout, est d'une perfection incomparable; la gaieté dont le visage est empreint est communicative. Lord Cowper acheta ce chef-d'œuvre de la famille Niccolini, de Florence, qui le possédait déjà en 1677, d'après ce que nous apprend Cinelli. Cette *Madone* a été gravée par Ant. Perfetti (1831), Nic. Hoff, G.-T. Doo (1835), J. Bein (1835), G. Scharf.

16º *Madone de la maison Colonna*, au musée de Berlin. La Vierge, les regards fixés sur l'Enfant, le soutient de la main droite et tient un petit livre de la main gauche. Le Bambino s'appuie sur le bras de sa mère et saisit le bord de sa robe sur la poitrine, pour s'élever vers elle. Ce tableau, bien que inachevé, produit un effet magique, dit Passavant; il montre comment le grand maître imprimait tout d'abord la vie et l'esprit à son œuvre.

De la famille Salviati, de Florence, cette Madone passa en héritage aux Colonna, de Rome, de qui elle fut achetée pour le musée de Berlin. Elle a éte gravée par C.-L. Masquelier (1820), L. Barocci (1827), Caspar, Reveil, P. Lighfoot (1849), Ed. Mandel (1855).

17º La *Belle Jardinière*. V. BELLE JARDINIÈRE.

18º La *Madone au baldaquin*, au palais Pitti, à Florence. Cette belle composition, qui offre quelques points de ressemblance avec la *Madonna di Foligno* et la *Vierge au poisson*, a reçu le nom qu'elle porte à cause du baldaquin dont est surmonté le trône sur lequel la Vierge est assise avec l'Enfant Jésus, et dont deux anges soutiennent les rideaux. Au bas du tableau sont quatre figures, que l'on regarde à tort comme les Pères de l'Eglise, car elles représentent saint Pierre, saint Bruno, saint Antoine et saint Augustin. « Quand Raphaël composa ce tableau, dit Duchesne, il avait encore quelque chose de la manière simple du Pérugin, son maître, et il s'y trouve toute la naïveté et toute la grâce dont il perdit quelque chose en voyant les ouvrages de Michel-Ange. L'Enfant Jésus est plein de charme; les anges sont ravissants; enfin les draperies sont étoffées avec un talent dont personne n'a pu approcher depuis. » Selon M. Viardot, la plus belle partie de ce tableau est le groupe à gauche, formé par saint Pierre et saint Bruno. Cette Vierge et celle de la *casa* Tempi, au musée de Munich, rappellent de très près deux compositions de Fra Bartolommeo. La *Vierge au baldaquin*, peinte à la colle et vernie, a été gravée par Lorenzini, Nicolet (1802), G. Morghen, Landon, V. Biondi, etc.

19º La *Madone avec les deux enfants*, dans la galerie Esterhazy, à Vienne. La Vierge agenouillée soutient des deux mains le Bambino assis sur un tertre, et qui se penche fortement vers le petit saint Jean, occupé à lire ce qui est écrit sur une banderole de parchemin. Ce tableau, simplement ébauché, fut donné par le pape Clément XI à l'impératrice Elisabeth, qui en fit elle-même présent au ministre de Kaunitz. Il devint plus tard la propriété des princes Esterhazy. Il a été gravé par G. Leybold (1839). On en connaît plusieurs copies anciennes, dont une excellente a fait partie de la collection Wendelstadt, de Francfort, et a été lithographiée par Heigel et par Lucas.

20º *Madone de Lorette*. V. SAINTE FAMILLE (VIII, p. 78).

21º *Madone de la maison d'Albe*, au musée de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg). Assis sur les genoux de sa mère, dont il enlace le cou de son bras gauche, le Bambino saisit de la main droite la croix que lui présente le petit saint Jean. Marie, assise à terre, soutient son fils et tient un livre ouvert. Le paysage du fond rappelle les bords du Tibre. Passavant suppose que cette peinture fut exécutée aussitôt après l'arrivée de Raphaël à Rome; il fait remarquer que les plis du manteau de la Madone sont maigres et formés comme ceux de la Vierge de la *Sainte Famille* de Michel-Ange, qui est à la tribune des Offices.

Ce tableau était autrefois dans l'église des Olivetains, à Nocera de' Pagani; acheté plus tard par le marquis del Carpio, vice-roi de Naples, au prix de 1,000 écus, il passa ensuite dans la galerie des ducs d'Albe, à Madrid; une duchesse de cette famille l'ayant légué à son médecin et étant morte peu de temps après (1801), le légataire fut accusé d'avoir empoisonné cette dame et ne fut remis en liberté que sur les instances du prince de la Paix. La *Madone de la maison d'Albe* appartint ensuite au comte de Burcke, ambassadeur de Danemark à Madrid, puis à M. Coeswelt, de Londres, de qui elle fut acquise pour le musée de l'Ermitage. Elle a été gravée par Boucher-Desnoyers (1823), Franz von Stadler et Vitali.

22º *Madone de la maison Aldobrandini*. La Vierge, assise sur un banc et ayant la tête couverte d'une étoffe bleue, rayée d'or, étend son manteau derrière le Bambino, placé sur ses genoux, et regarde avec tendresse le petit saint Jean, qu'elle entoure de son bras gauche. L'Enfant Jésus présente un œillet à son jeune compagnon. Au fond, deux arcades séparées par un pilier s'ouvrent sur un paysage orné de fabriques.

Après avoir figuré longtemps dans la galerie Aldobrandini, cette *Madone* fut acquise par un Anglais, M. Day, qui la céda, moyennant 1,500 livres sterl., à lord Gravagh. Elle a été gravée par Al. Mochetti. Il en existe plusieurs anciennes copies, dont une appartenant au Louvre (ancien musée Napoléon III), passe pour être l'œuvre de Sassoferrato.

23º La *Madone au diadème*, ou *au voile*, ou *au linge*, au Louvre (nº 376). Le Bambino dort sur une draperie et un oreiller placés à terre. La Vierge, la tête ornée d'un diadème, est accroupie et tournée vers son fils; elle soulève le voile ou linge dont il est couvert pour le montrer au petit saint Jean agenouillé auprès d'elle et joignant les mains. Des édifices en ruine et quelques figurines se voient dans le paysage du fond.

Ce petit tableau, peint avec une délicatesse extrême et qui est un des joyaux les plus précieux du Louvre, a appartenu au comte de Toulouse et au prince de Carignan. Il a été gravé par Poilly, Jac. Frey (1705), Duflos (sous le titre : *Sommeil de l'Enfant Jésus*), Fr. Borsi (1774), Boucher-Desnoyers (sous le titre de *Vierge au linge*), P.-C. Baquoy, J.-B. Massard, Ingouf (sous le titre de *Silence de la Vierge*), Bovinet (dans le *Musée Filhol*), Gérard (1845), P. Metzmacher (1855), Landon, Gius. Longhi et Toschi (sous le titre de *Madonna del velo*), etc.

24º *Madone de Foligno*, au Vatican. Cette admirable composition, désignée souvent sous le nom de *Vierge au Donataire*, a été peinte vers 1511, et se place par sa date en tête de ces Madones glorieuses dont la *Vierge de Saint-Sixte*, du musée de Dresde, est la dernière et la plus sublime expression. Au centre d'une gloire d'anges, la Vierge est assise sur les nuées, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Dans la partie inférieure du tableau est saint Jean-Baptiste, montrant au spectateur le groupe glorieux, saint François implorant sa protection, et saint Jérôme lui présentant le donataire, Sigismond de Comitibus, secrétaire du pape Jules II, qui fit faire ce tableau comme un témoignage de la reconnaissance qu'il croyait devoir à la Vierge, pour l'avoir sauvé d'un danger auquel il avait été exposé. « Raphaël dans ce tableau, dit Duchesne, s'est montré coloriste égal aux maîtres de l'école vénitienne; cependant les carnations sont un peu rouges; les accessoires, le paysage et les terrasses sont rendus avec beaucoup de soin et de vérité. Le fond représente un village sur lequel on voit tomber un météore céleste, qui rappelle sans doute l'événement dont le donataire a voulu perpétuer le souvenir. » Autant le type élevé du visage de la Vierge, l'ensemble majestueux de toute sa personne, la beauté de l'Enfant transportent l'esprit dans une région idéale, autant les expressions marquées, les gestes suppliants des saints et du donataire, qui occupent le bas du tableau, rappellent les misères de la réalité. Sans sortir des lois de la peinture, Raphaël a su indiquer d'une manière poétique et précise, par le choix des types et des expressions, non-seulement le sens direct de la scene, mais la différence de nature des personnages qui la composent. Ce tableau, mis d'abord dans une église de Rome connue sous le nom d'*Ara-Cœli*, fut ensuite placé dans le couvent *delle Contesse*, à Foligno, petite ville du duché de Spolète, d'où on le transporta à Paris en 1798. Il était alors sur bois, et a été mis sur toile, restauré, puis reporté en Italie en 1815.

La *Madone de Foligno* a été gravée par Boucher-Desnoyers (1810), Devilliers, Pazzi, Nic. Schenker, Tosetti, I. Pavon, Saint-Evre (1848), Beisson (dans le *Musée royal*), Pigeot (dans le *Musée Filhol*), P. Marchetti (1850), Landon, etc.

25º *Madone de la galerie Bridgewater*. La Vierge tient l'Enfant couché sur ses genoux et sur son bras droit, et le contemple avec amour et adoration, la main gauche posée sur la poitrine. Le Bambino saisit le voile de sa mère, par un mouvement vif et gracieux, et lève les yeux vers elle. « Le dessin et le modelé sont excellents, dit Passavant, et l'on ne saurait imaginer une ligne plus belle que celle de l'Enfant Jésus, à partir de l'épaule jusqu'au bout du pied. » Ce tableau ravissant a figuré dans la collection de Seignelay et dans la galerie du duc d'Orléans; il a été payé 3,000 livres sterling par le duc de Bridgewater. Il a été gravé par Romanet, Nic. de Larmessin, J. Boulanger, F. Poilly, G. Heinzmann, Giudetti (1827), Schuller (1827), Lorichon (1832), C. Cattaneo, Dulmer, Landon, etc. Il y en a plusieurs copies anciennes, dont une, au musée de Naples, a été gravée par Anderloni.

26º *Madone avec l'Enfant debout*. La Madone, assise sur un banc, presse avec amour le Bambino, qui lui enlace le cou et regarde le spectateur. Ce tableau a beaucoup souffert. Il a figuré dans la galerie d'Orléans, dans les collections de Willet, Henry Hope, Samuel Rogers et Mackintosh, et il appartient aujourd'hui à miss Burdett Coutts (à Londres). Il a été gravé par C. Duflos, J. Flipart, J. Bouillard, L. Petit, Giudetti (1827), Zignani (1827), Mlle Gérard, Tomkins, Dulmer, Watt (sous le titre de la *Madonna della Torre*). Il y en a d'anciennes copies au palais Borghèse et au palais Albani, à Rome, dans la galerie du prince Esterhazy, à Vienne, etc.

27º *Madone au poisson*, au musée de Madrid. Sur un trône est placée la Vierge, tenant l'Enfant Jésus; aux deux côtés se tiennent saint Jérôme et l'ange Raphaël, qui présentent à la Vierge le jeune Tobie tenant son poisson, ce qui a fait donner à ce tableau le nom de la *Vierge au poisson*. Suivant M. Viardot, cette composition célèbre en quelque sorte l'admission du *Livre de Tobie* parmi les livres canoniques. Comme on le sait, ce fut saint Jérôme qui le premier traduisit, en l'*expurgeant*, le *Livre de Tobie* du chaldaïque en latin. Quoi qu'il en soit, ce précieux tableau du meilleur temps de Raphaël, c'est-à-dire de sa troisième manière, est un des plus remarquables, tant pour le dessin que pour la couleur et pour l'expression des têtes; celle de la Vierge surtout est d'une noblesse et d'une beauté au-dessus de tout éloge. Ce tableau présente les caractères d'élévation dans la pensée, de beauté de types, de force dans le coloris, que l'on remarque dans la *Madone de Foligno*.

On croit que cette Vierge a été exécutée, vers 1513, pour décorer la chapelle Saint-Dominique, à Naples. La *Madone au poisson* a été gravée par Fr. Selma (1782), Bartolozzi, Boucher-Desnoyers (1822), Fred. Lignon (1822), P. Pelée (1852), J.-M. Enzig-Muller, M. Steinla (1856), Landon, etc.

28º *Madone* ou *Vierge à la chaise* (*Madonna della sedia* ou *della seggiola*), au musée des Offices. V. VIERGE.

29º *Madone au rideau* ou *à la tente* (*Madonna della tenda*), à la pinacothèque de Munich. Cette *Madone* fut achetée 75,000 fr. par le prince héritier Charles-Albert, qui en fit présent à la *Reale galleria* de Turin. Bien qu'elle soit plus haute que large, elle a beaucoup de rapport avec la *Vierge à la chaise* de Florence. Les personnages sont aussi la Vierge, Jésus et saint Jean; le groupe et le mouvement sont les mêmes, avec cette différence que Marie, vue de profil et non de trois quarts, ne jette plus sur le spectateur son beau regard profond et doux. Cette *Madone* rappelle par l'exécution et le style la *Sainte Cecile* de la pinacotheque de Bologne. « Sans parler des éminentes qualités qui la distinguent, dit M. Quatremère de Quincy, cette *Madone* a l'immense mérite d'avoir été la pensée première de la *Vierge à la chaise;* sans l'une, nous ne pourrions peut-être admirer l'autre. »

La *Madonna della tenda*, dont il existe plusieurs répétitions, a été gravée par Tomkins, Hopwood, Vedovato (1796), P. Toschi, J.-C. Thévenin (sous le titre de *Vierge à la croix* [1852]).

30º *Madone aux candélabres*, dans la collection Munro, à Londres. V. VIERGE.

31º *Madone à l'Agnus Dei* ou *au lézard*, au musée de Madrid. V. FAMILLE (SAINTE), t. VIII, p. 78.

32º *Madone à la perle*, au musée de Madrid. V. FAMILLE (SAINTE), t. VIII, p. 79.

33º *Madone au berceau*, au Louvre (nº 378). L'Enfant Jésus, debout dans son berceau et avançant les bras par-dessus les genoux de sa mere, caresse des deux mains le petit saint Jean, que sainte Elisabeth agenouillée lui présente. Derrière les figures, des ruines, couvertes d'arbustes et de plantes, s'élèvent au premier plan d'un riche paysage. « Ce petit tableau, d'une grâce extrême, puissant et transparent de couleur, est très-délicatement, mais magistralement et spirituellement exécuté, dit Passavant. Pourtant on ne saurait nier que la tête de la Vierge ne soit un peu grande, et que les pieds ne soient un peu petits, d'après les proportions de la figure. Le coloris puissant et chaud de ce tableau et le faire du paysage, dont la finesse de détails rappelle celui du tableau de la *Perle*, du musée de Madrid, ne sont point conformes au goût particulier de Raphaël, et font supposer que cette peinture a été exécutée par Jules Romain, d'après un dessin du maître. » Félibien est le premier qui ait émis l'opinion que cette peinture aurait été exécutée sur les dessins de Raphaël par un des élèves de ce maître, mais il pensait qu'elle avait été retouchée et terminée par le Sanzio lui-même. Mariette a cru reconnaître dans l'exécution du tableau la main du Garofalo. Quoi qu'il en soit, la composition est incontestablement de la main de Raphaël : « Dans chaque figure respire l'âme de ce grand maître », a dit avec raison Emeric-David.

Félibien nous apprend qu'il existait de son temps, à Paris, deux tableaux à peu près semblables, l'un qui est celui que nous venons de décrire, et que le roi avait acquis récemment de l'abbé de Brienne, l'autre qui appartenait à Mazarin, et qui avait été acheté à Rome par M. de Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France. Ce dernier passait pour être l'original; on ne sait ce qu'il est devenu. Le premier avait été donné par Raphaël au cardinal de Boissy.

La *Vierge au berceau* a été gravée par Jacopo Caraglio, Fr. Poilly, J. Frey, J.-B.-L. Massard, Boucher-Desnoyers, E. Morace (dans le *Musée français*), Devilliers et Niquet (pour le *Musée Filhol*), Leroy, etc.

34º *Madone de Saint-Sixte* (*Madonna di San-Sisto*), au musée de Dresde. Au milieu d'une gloire lumineuse, dans laquelle on aperçoit une foule innombrable de chérubins, la Vierge paraît debout, tenant entre ses bras l'Enfant Jésus, qu'elle semble présenter à l'adoration de l'univers. A gauche est saint Sixte, pape, fondateur du couvent des bénédictins de Plaisance. Il est à genoux, adorant l'Enfant Jésus. La chape en étoffe d'or est ornée de broderies représentant les apôtres. A droite est sainte Barbe, dont on aperçoit la tour caractéristique près de l'un des rideaux verts qui sont drapés de chaque côté du tableau. Elle est aussi à genoux et regarde vers la terre. Dans le bas sont de petits anges à mi-corps. Leur pose et la place qu'ils occupent offrent quelque singularité; mais on ne peut se lasser d'admirer la beauté de leurs traits, la finesse d'expression de leur figure et la couleur vigoureuse avec laquelle ils sont peints. « Quelle symétrie et quelle variété, dit M. Viardot, quelles nobles attitudes, quelles poses merveilleuses, de la Vierge sur les nuages, de l'Enfant-Dieu sur ses bras, de saint Sixte et de sainte Barbe en adoration! et quelle ineffable beauté de tout ce qui compose ce groupe, vieillard, enfant et femmes! Ce qui frappe plus que le regard, ce qui touche au fond de l'âme et des entrailles, ce n'est pas une combinaison de lumière et d'ombre, un effet préparé de clair-obscur, imitant les lueurs imaginaires du jour éternel; c'est l'irrésistible puissance de la beauté morale qui rayonne sur le visage de la Vierge mère, dont le voile s'écarte comme enflé par un léger coup de vent; c'est son regard profond, c'est son front sublime, c'est son air austère, chaste et doux; c'est enfin je ne sais quoi de primitif, d'inculte et de sauvage, qui marque la femme élevée loin du monde, dont elle ne connut jamais les fêtes, les galanteries, toutes les riantes et mensongères frivolités. » Cette sublime composition, regardée avec raison comme un des chefs-d'œuvre de Raphaël, lui fut commandée en 1520 pour le maître-autel du couvent des bénédictins de Saint-Sixte, à Plaisance. En 1753, l'électeur-roi Auguste III, regrettant de n'avoir à Dresde aucun ouvrage de Raphaël, fit consentir les supérieurs du couvent à remplacer ce tableau par une copie de même grandeur et à lui céder l'original moyennant 200,000 francs environ. Une autre copie se voit au musée de Rouen. Le tableau a été admirablement gravé par Müller fils, qui, dit-on, à force de contempler son divin modèle, s'éprit pour Marie d'un amour insensé, et perdit la vie avec la raison, lorsqu'il achevait son patient et magnifique ouvrage; il l'a encore été avec succès par Schultz, Tosetti (1821), I. Pavon, Dessart, Thouvenin, F.-W. Meyer, Nordheim, Steinla, Boucher-Desnoyers (1841), W. Say (1826), Steinla (1858). Elle a été lithographiée par Bodmer, Hanfstängl, Noël, A. Maurin, L. Maurin (1842), L. Zoellner, Aubry-Lecomte, etc.

35º La *Madone au châssis* ou *à la fenêtre* (*Madonna dell' impannata*), au palais Pitti (Florence). La Vierge s'apprête à prendre dans ses bras l'Enfant Jésus, que lui présente la vieille sainte Anne (d'autres disent sainte Elisabeth). Une jeune sainte, que Passavant croit être la Madeleine, et qui nous semble plutôt être sainte Catherine, debout derrière Anne et la main appuyée sur son épaule, tend le doigt vers le Bambino, comme pour recevoir l'anneau des fiançailles mystiques.

L'Enfant, la main appuyée sur le sein de sa mère, se retourne en souriant vers la jeune sainte. A gauche, au premier plan, saint Jean-Baptiste, âgé d'environ dix ans, assis sur une peau de panthère, désigne du doigt le Sauveur. Le fond représente l'intérieur d'une chambre où est une fenêtre garnie d'un châssis de toile, appelé en langue florentine *impannata*, d'où le nom donné au tableau.

Ce tableau fut exécuté par Raphaël pour le Florentin Bindo Altoviti. Du temps de Vasari, il appartenait au duc Cosme de Médicis. Apporté en France sous le premier Empire, il retourna au palais Pitti en 1815. Passavant croit qu'il n'est pas de la main de Raphaël, mais qu'il a été exécuté sur son dessin par un de ses élèves. Il a été gravé par Fr. Villamena (1602), R. Guidi (1614), C. Mogalli, Crispin de Pas, Balzer (1818), E. Esquivel de Sotomayor (1825), Dissard, Bertonnier, Landon.

36° *Madone à la promenade* (*Madonna del paseggio*). La Vierge, debout, presse contre elle l'Enfant Jésus et met la main sur la tête du petit saint Jean qui s'approche pour embrasser le Bambino. Derrière un buisson, auprès d'un arbre, on voit saint Joseph qui se promène. La peinture originale que Raphaël a faite sur ce sujet s'est perdue, mais il en existe plusieurs copies anciennes ou répétitions; la meilleure se voit dans la Bridgewater-Gallery, à Londres; Passavant la regarde comme ayant été exécutée par Fr. Penni.

La *Madonna del paseggio* a été gravée par Nicolas de Larmessin, J. Pesne, H. Guttenberg (dans la *Galerie d'Orléans*), A. Legrand, J. Head et S. Middiman, Tomkins, P. Anderloni, Landon.

37° La *Madone dans les ruines* ou la *Madone au pilier*, au Museo del Rey, à Madrid. Le Bambino, assis sur le fragment d'une corniche, tourne la tête vers sa mère qui le tient, et étend la main vers le petit saint Jean qui lui présente une croix de jonc. Au fond, saint Joseph marche parmi des ruines. Ce tableau peint sur bois est, comme les deux précédents, incontestablement de la composition de Raphaël, mais paraît avoir été exécuté par un de ses élèves. Pendant longtemps il a figuré dans la sacristie de l'Escurial, d'où on l'a transporté au musée de Madrid. Il en existe plusieurs répétitions. Gravé par Ch. Simonneau et par Landon.

38° *Madone à la rose* ou *à la légende*, au musée de Madrid. V. FAMILLE (SAINTE).

39° *Madone de la maison Diotalevi*, au musée de Berlin. Assis sur les genoux de sa mère, l'Enfant Jésus élève la main pour bénir le petit saint Jean, qui est dans l'attitude de l'adoration. Cette peinture est exécutée dans la première manière de Raphaël; elle a beaucoup bruni. Elle a été longtemps conservée dans la maison du marquis Diotalevi, à Rimini, où elle était considérée comme un ouvrage du Pérugin.

40° *Madone du comte Bisenzo*, dans la galerie de l'Institut de Staedel, à Francfort-sur-Mein. La Vierge tient l'Enfant couché sur ses genoux et le regarde avec mélancolie. Quelques connaisseurs pensent que Raphaël a pu peindre cette *Madone* à Urbin vers 1504, sous l'influence des ouvrages de son père. Elle a appartenu au comte Guido Bisenzo.

41° *Madone donnant des fleurs à l'Enfant Jésus.* Marie tient d'une main un livre ouvert, et de l'autre quelques fleurs, qu'elle présente au Bambino assis sur ses genoux. Il existe plusieurs copies de cette composition; une des meilleures, dont l'exécution est attribuée à J. Romain, appartient au musée des Offices. Gravé par Carlo Faucci.

Nous pourrions citer encore plusieurs autres *Madones* attribuées à Raphaël, mais la liste en serait longue et fastidieuse, et ne révélerait aucune œuvre digne d'être mise en parallèle avec celles que nous venons de décrire. La *Madone au puits* (*Madonna del pozzo*), du musée de Florence, qui a été gravée par Coelemans, est un ouvrage très-faible, indigne du maître. Il en est de même de la *Vierge au raisin* et de la *Vierge au bandeau*, gravées par Thouvenin, de la *Vierge à la rédemption*, gravée par Ach. Martinet, de la *Vierge aux lauriers*, lithographiée par Léon Noël, de la *Vierge au papillon*, gravée par Pavon, de la *Vierge à la pensée*, gravée par N. Bertrand, etc.

Madone au saint François (LA), chef-d'œuvre du Corrége, au musée de Dresde. Marie, les yeux baissés, la bouche souriante, est assise sur un trône, tenant l'Enfant Jésus qui bénit saint François. Celui-ci est à genoux à gauche, au pied du trône, à côté de saint Antoine de Padoue. A droite, sainte Catherine, un pied sur le moyeu d'une roue brisée, tient une épée et une palme, et lève sa charmante tête vers le Bambino que montre saint Jean-Baptiste, placé sur le devant du tableau. Le précurseur a ici l'âge d'homme; sa tête respire l'enthousiasme. Dans les airs planent deux chérubins. La scène se passe dans une galerie à arcades. Une vive lumière éclate derrière la Vierge, et l'on entrevoit un paysage dans le fond.

Cette puissante composition, dit Viardot, « est du style le plus noble, le plus fort, le plus grandiose; elle rappelle dans son ordonnance la simple et sublime manière de Fra Bartolommeo; mais ce qui élève ici Corrége même au-dessus de l'illustre moine florentin, c'est la couleur, c'est le merveilleux travail du pinceau. »

Madone au saint Sébastien (LA), tableau du Corrége, au musée de Dresde. La Vierge, tenant l'Enfant Jésus, est portée sur les nuages, au milieu d'une gloire d'anges. Trois bienheureux l'adorent sur la terre : saint Sébastien attaché à un arbre et percé de flèches; saint Géminien, près duquel un ange tient le modèle en relief de l'église de Modène; saint Roch, qui semble dormir, une main sur sa tête. Marie se tourne vers ce dernier, qui est à droite, et le regarde en souriant. Jésus tend la main vers saint Sébastien. « Bien qu'on puisse regretter un peu de confusion en certaines parties, dit M. Viardot, tout ce tableau est merveilleusement groupé, et la couleur brille par de larges et vigoureux effets de clair-obscur. »

Madone au saint Georges (LA), tableau du Corrége, au musée de Dresde. La Madone est assise sur un trône orné de deux anges de marbre, placé sous une arcade à travers laquelle on voit des arbres et un beau ciel. Des anges en bois doré, enguirlandés de fleurs, surmontent cette arcade dont l'entablement est orné de fruits et de feuilles d'une grande fraîcheur. Quatre saints adorent la Vierge et l'Enfant : saint Géminien offrant le modèle en relief de son église de Modène, qu'un ange porte sur ses épaules; saint Jean-Baptiste adolescent; saint Pierre de Vérone, en costume de dominicain, et enfin saint Georges, qui a le pied posé sur la tête coupée du dragon, et dont quatre anges portent les armes. « La couleur de ce tableau, dit M. Viardot, me paraît moins soignée, moins fine, moins riche en demi-teintes que celle des chefs-d'œuvre du Corrége; elle est un peu brillantée, et les tons généraux, fort éclatants, mais empreints d'une certaine crudité, donnent à cette peinture l'apparence d'une fresque. »

Madone au lapin (LA) [*Madonna del coniglio*], tableau du Corrége, au musée de Naples. Dans cet adorable tableau, également connu sous le nom de la *Zingarella*, le grand artiste a représenté la Vierge assise, la tête inclinée vers l'Enfant Jésus, qu'elle tient endormi dans ses bras. Sur sa tête arrive en volant un groupe d'anges. Le fond de la toile représente un massif de verdure, et à droite un coin de paysage qui se déroule au loin; à gauche, un lapin s'avance à mi-corps, regardant, les oreilles tendues. Un charme profond est répandu sur cette gracieuse composition, peinte sur bois avec le plus grand soin. Le fini du coloris, la variété des teintes, l'heureuse et savante distribution de la lumière font ressortir davantage encore tout ce qu'il y a de pur et de gracieux dans la pose et l'arrangement de la Vierge et de son fils.

Madone au saint Jérôme (LA), chef-d'œuvre du Corrége, au musée de Parme. V. JÉRÔME.

Madone à la tasse (LA) [*Madonna della scodella*], chef-d'œuvre du Corrége, au musée de Parme. V. REPOS EN EGYPTE.

Madone au lapin (LA) [*Madona del coniglio*], tableau du Titien, au musée du Louvre. A gauche, la Vierge, assise par terre, pose la main sur un lapin blanc que l'Enfant Jésus, dans les bras de sainte Catherine, paraît lui demander. A droite, au deuxième plan, saint Joseph, accroupi par terre, caresse une brebis noire; un troupeau paît autour de lui, et l'on aperçoit dans le fond une vaste campagne. Ce tableau est signé : *Ticianus F.* Cette sainte famille, la plus belle du même artiste que possède le musée, est demi-nature; on y admire, outre les qualités de coloris ordinaires au Titien, une grâce et une naïveté charmantes. La figure de la Vierge est surtout ravissante de candeur. Ce tableau, qui faisait partie de la collection de Louis XIV, a été gravé dans le *Musée* de Filhol et par Landon.

Madone à la rose (LA) [*Madonna della rosa*], tableau du Parmesan, au musée de Dresde. La Vierge soutient le Bambino, qui a la main gauche posée sur un globe, et qui tient une rose de la main droite.

Ce tableau, d'une exécution souple et d'un coloris moelleux, fut peint pour Pietro Aretino, et appartint au pape Clément VII. En 1752, il fut acheté du prélat Zani, à Rome, au prix de 5,000 scudi. Il a été gravé par G.-C. Venenti et par Dom. Pellegrini.

Madone au long cou (LA), tableau du Parmesan, au palais Pitti. L'Enfant Jésus est endormi dans le giron de sa mère. Celle-ci fixe son regard sur une urne de cristal renfermant une croix, que porte un des anges venus pour adorer le Messie. Au fond, un homme déroule un papyrus; plus loin est un temple en ruine.

Vasari rapporte que le Parmesan exécuta ce tableau pour l'église de Sainte-Marie-des-Servites, à Parme, mais que, n'en étant pas satisfait, il le laissa inachevé. « Cependant, ajoute-t-il, cette œuvre est généralement louée, à cause de la manière pleine de grâce et de beauté qu'on y remarque. » Affo, Bottari et Lanzi citent cette *Madone* comme une des meilleures productions du Parmesan.

Madone à l'hirondelle (LA) [*Madonna della rondinella*], tableau du Guerchin, au palais Pitti. La Vierge, assise sur les nuages et soutenant l'Enfant Jésus, se tourne pour regarder une rose qu'un ange lui présente. Le Bambino examine curieusement une hirondelle posée sur sa main.

Ce tableau a été gravé par Bonafede.

Madone du peuple (LA) [*Madonna del popolo*], tableau du Baroche, au musée des Offices. La Vierge, placée sur les nuages, prie Jésus de bénir des gens du peuple, placés sur la terre et à qui des gentilshommes font l'aumône. La compositon se divise ainsi en deux zones; il y a un peu de confusion dans celle du bas.

Le Baroche peignit ce tableau, en 1579, pour une confrérie d'Arezzo, la *Fraternità*.

Madone au chat (LA) [*Madonna del gatto*], tableau du Baroche, à la National-Gallery, de Londres. La composition est traitée ici d'une façon toute familière. La Vierge montre à l'Enfant Jésus, assis sur ses genoux, le petit saint Jean qui joue avec un chat et un moineau. Saint Joseph, assis près d'une table, sourit à cette scène enfantine, pleine d'une grâce charmante.

Bellori nous apprend que cette toile fut peinte pour le comte Antonio Brancaleoni. Elle appartint ensuite à la famille Cesarei, de Pérouse, à M. Buchanan (1805), et à M. W.-H. Carr. Elle a été gravée par C. Cort (1577), A. Cardon, J.-F. Leybold. Il en existe plusieurs anciennes copies.

Madone au sac (LA) [*Madonna del sacco*], chef-d'œuvre d'Andrea del Sarto. V. FAMILLE (SAINTE).

Madone au chat (LA) [*Madonna della gatta*], tableau de J. Romain. V. FAMILLE (SAINTE).

Madone de l'Arc (RETOUR DU PÈLERINAGE À LA), tableau de Léopold Robert. V. RETOUR.

MADONNADASOUNI s. m. (ma-do-na-da-sou-ni). Mythol. parse. Proprement, l'Etre absorbé dans son excellence, l'Etre suprême, dans l'idiome pelhvi.

MADONNE-ET-LAMERY, village et comm. de France (Vosges), cant. de Dompaire, arrond. et à 15 kilom. de Mirecourt; 482 hab. Découverte de débris de bains romains et d'un autel en pierre avec des bas-reliefs représentant Hercule, Diane, Vénus, Minerve.

MADONNINE s. f. (ma-do-ni-ne). Métrol. Monnaie génoise valant 0 fr. 84.

MADOPE s. f. (ma-do-pe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, renfermant une seule espèce propre à l'Europe méridionale.

MADOPTÈRE s. m. (ma-do-ptè-re — du gr. *mados*, glabre; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, ayant pour type une espèce de Cayenne.

MADOQUE s. f. (ma-do-ke). Mamm. Genre d'animaux, établi aux dépens des antilopes, et comprenant l'antilope de Salt.

MADOTE s. f. (ma-do-te — par corrupt. de *dame Oudet*, femme à qui est due cette variété). Arboric. Variété de poire.

MADOTHÈQUE s. f. (ma-do-tè-ke — du gr. *mados*, glabre; *thêkê*, boîte, capsule). Bot. Genre de plantes, de la famille des hépatiques jongermanniées, établi pour de petites herbes qui croissent sur les pierres ou les troncs d'arbres.

MADOU, île de l'archipel de la Sonde, au N.-E. de Florès et au S. de Kalatoa, par 7° 30′ de lat. S. et 119° 25′ de long. E.

MADOU (Jean-Baptiste), peintre et lithographe belge, né à Bruxelles en 1796. Elève de Célestin François, peintre de genre assez connu, il éveilla l'attention, à ses débuts, par des sujets de mœurs assez pittoresques, mais rappelant peut-être avec trop de fidélité les vieux maîtres flamands. Les *Musiciens ambulants* et le *Marchand de bijoux*, exposés en 1835, sont les deux premières toiles qui commencèrent sa réputation. Vinrent ensuite : le *Proscrit*, les *Pages à la ferme*, *Beaucoup de bruit pour rien*, *Paysans dans l'admiration*, etc., qui valurent à l'auteur de très-beaux succès. On y remarque une plus grande habileté d'exécution, résultat d'une plus longue expérience, d'une science plus réelle. En 1855, il envoya à l'Exposition les deux morceaux qu'il regarde comme ses chefs-d'œuvre : les *Trouble-fête* et la *Fête au château*, tableaux où l'on trouve de la gaieté, de l'entrain et une verve originale. La couleur, ardente, présente ces gammes de bitume et d'ocre jaune tant aimées des maîtres de la Flandre moderne. M. Madou obtint à cette Exposition une deuxième médaille et la croix d'honneur. En Belgique, il fut nommé professeur à l'École royale de Bruxelles, membre de l'Académie d'Anvers et chevalier de l'ordre de Léopold. M. Madou s'est beaucoup occupé de lithographie et a acquis dans ce genre un talent très-distingué. Dès 1821, il attira l'attention des amateurs par son *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas*; puis il exécuta, en 1825 et en 1828, les *Dessins et costumes belges anciens et modernes*, et, en 1830, les *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise*. Ces diverses illustrations dénotent une grande habileté d'arrangement au point de vue de la composition, et une prestesse d'exécution vraiment remarquable. Ajoutons toutefois que ces petits sujets sont souvent d'une allure vulgaire. Citons encore de lui la *Physionomie de la société en Europe, de Louis XI à nos jours* (1835). Il y a là des types bien trouvés, des silhouettes et des costumes très-heureux. Cette immense galerie ne renferme pas moins de 120 planches, toutes estimables et quelques-unes d'un grand intérêt.

MADOUINE s. f. (ma-dou-i-ne). Anc. métrol. Pistole du Piémont.

MADOURA s. m. (ma-dou-ra). Linguist. V. JAVANAIS.

MADOURA ou **MADURA**, île de l'Océanie, dans la Malaisie hollandaise, archipel de la Sonde, près et au N.-E. de Java, dont elle est séparée par un canal qui porte son nom, entre 6° 10′ et 6° 45′ de lat. S., et 110° 25′ et 111° 45′ de long. E. Elle a une longueur de 150 kilom. et une largeur de 49 kilom.; 218,700 hab.; ch.-l., Bankallang. Le sol, fertile et bien cultivé, produit des cocos, du riz, du coton; élève de gros bétail; commerce de nids d'hirondelles. Cette île est divisée en trois districts et dépend du gouvernement hollandais de Java.

MADOURA ou **MADURA**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, près de la rive droite du Vagy-Arou, à 430 kilom. S.-O. de Madras; 30,000 hab.; ch.-l. du district de son nom. Elle était jadis entourée de fortifications aujourd'hui en ruine. Les rues, étroites et irrégulières, ne sont guère bordées que de misérables huttes. Madoura est peut-être l'ancienne Madura ou Molura Pandionis; elle a soutenu plusieurs siéges, notamment en 1757. Sa cession à la Grande-Bretagne date de 1801.

Au XVIIe siècle, Madoura fut le théâtre d'une tentative des jésuites qui mérite d'être racontée. Ces religieux choisirent pour principal instrument un politique aussi habile que peu scrupuleux, Robert de Nobilibus, qui se présenta aux Indous comme un réformateur chargé de la mission de rendre à la religion nationale sa pureté primitive. Après lui, ses successeurs continuèrent le même rôle. Couverts d'un vêtement orange et d'une peau de tigre, les jésuites de Madoura se livrèrent ouvertement à toutes les pratiques de la religion des brahmes. Grâce à ces stratagèmes, ils obtinrent des résultats merveilleux. Mais les concessions faites à l'esprit religieux du pays furent, presque dès l'origine, dénoncées à Rome. Au commencement du XVIIIe siècle, Clément XI envoya dans l'Inde le cardinal de Tournon, patriarche d'Antioche, pour mettre un terme à de pareils scandales. Après une enquête scrupuleuse, le délégué du saint-siége dénonça et condamna les pratiques des missionnaires et leur défendit, sous peine d'excommunication, de se conformer aux coutumes adoptées par les brahmes. La mission de Madoura n'en continua pas moins les pratiques qu'elle croyait nécessaires à la conversion des infidèles. Les remontrances, les bulles du saint-siége restèrent sans effet.

Mais, à l'époque des désastres de la Compagnie française dans l'Inde, les autorités anglaises dénoncèrent l'imposture aux populations. La réaction fut complète et immédiate. Dubois, dont le voyage remonte à la fin du XVIIIe siècle, affirme, dans un des plus remarquables ouvrages qui aient paru sur l'Inde (*Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, 2 vol. in-8°), n'avoir pas rencontré en vingt-cinq ans un seul chrétien véritable. L'édifice élevé avec tant de ruse et de patience s'écroula comme par enchantement. Les jésuites abandonnèrent, en 1765, la mission de Madoura, qui fut confiée désormais aux soins des prêtres des missions étrangères de Paris. ‖ Le district de Madoura est borné au N. par Trichinopoly et Caïmbétour; à l'O., par Cochin et Travancore; au S., par Tinnevelly et le golfe de Manaar, et à l'E. par ce même golfe et Tanjore; 7,656 milles carrés; 1,756,791 hab. en 1862. Montagneux au N.-O., il est plat au S.-E.; le sol en est fertile, mais, en général, peu salubre. Le riz y est abondant. Ce district a été longtemps regardé par les Indous comme un de leurs territoires les plus sacrés.

MADOX (Thomas), antiquaire anglais, historiographe de la reine Anne, né vraisemblablement à Londres, mort vers 1735. Il a publié de savants ouvrages sur les anciennes chartes anglaises, depuis la conquête des Normands. Le Musée britannique possède 94 vol. in-fol. de documents historiques recueillis par lui et copiés de sa main. Nous citerons de lui : *Formulare anglicanum or a collection of ancient characters and instruments of divers kinds* (Londres, 1702, in-4°); *The history and antiquities of the exchequer of the kings of England* (Londres, 1711, in-fol.); *Firma Burgi or an historical essay concerning the cities, towns and boroughs of England, taken from records* (Londres, 1726); *Baronia anglica or a history of the land honours and baronies* (Londres, 1736).

MADOX (Isaac), prélat anglais, né à Londres en 1697, mort en 1759. Il était apprenti chez un pâtissier, et, au milieu de ses occupations, laissait voir un goût sérieux pour l'étude. Quelques personnes s'intéressèrent à lui et se chargèrent de son éducation. Madox fut digne de cette intelligente protection. Il entra dans les ordres et devint évêque de Saint-Asaph, en 1736, et de Worcester en 1743. On a de lui une *Défense de la doctrine et de la discipline de l'Eglise d'Angleterre*, en réponse à l'*Histoire des puritains*, de Neale (1733), ouvrage excellent. On a aussi des *Sermons* de Madox.

MADOZ (Pascal), homme d'Etat espagnol, né à Pampelune en 1806, mort à Gênes en 1870. Dès l'âge de quatorze ans, il alla étudier le droit à l'université de Pampelune, et prit, quoique bien jeune, une part active à la révolution de 1823. Il fut l'un de ceux qui, le 15 mai 1823, défendirent avec succès le château de Monzon contre les Français; mais la garnison s'étant révoltée et rendue peu de jours après, il fut fait prisonnier et resta plusieurs mois privé de sa liberté. Lorsqu'elle lui eut été rendue, il reprit le cours de ses études à Saragosse, et, pour subvenir aux frais qu'elles nécessitaient, il dut donner des leçons à des étudiants moins savants, mais plus riches que lui. Il fut reçu avocat après un brillant examen; mais les espérances que lui avait inspirées un aussi brillant début se trouvèrent bientôt réduites à néant; il se vit expulsé peu de temps après de l'université, sous prétexte qu'il professait en secret la doctrine de Jansénius, et un décret du ministre Colomarde lui interdit l'accès du barreau avant qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Dénué de toutes ressources, Madoz se retira en France, où il resta jusqu'à la publication du décret d'amnistie rendu par la régente Christine. Il revint alors en Espagne, se rendit à Barcelone et parvint à se faire charger de continuer le *Dictionnaire géographique universel* commencé par Bergues et qu'il termina à partir de la lettre R (Barcelone, 1829-1834, 10 vol. in-8°). Il entreprit aussi de publier un *Recueil de causes célèbres* (Barcelone, 20 vol. in-8°), à l'imitation des ouvrages de ce genre existant en français et en allemand, et dirigea en même temps le *Catalan*, journal de l'opposition.

Ces différents travaux ne lui permirent de s'occuper du barreau qu'en 1835, époque où les principes libéraux commencèrent à prendre le dessus en Espagne. Nommé la même année juge de première instance à Barcelone, il resigna presque aussitôt ces fonctions pour prendre le commandement d'un régiment d'infanterie contre les carlistes, qui avaient envahi la Catalogne; mais sa démission ne fut pas acceptée, et il se trouva à la fois juge à Barcelone et gouverneur militaire de la vallée d'Aran, titre qui lui fut décerné en récompense de la valeur et de l'activité dont il avait fait preuve pendant dix-huit mois de combats contre les carlistes. En 1836, la province de Lerida l'élut membre des cortès, et elle lui continua son mandat pendant vingt ans. Il appartint dans cette assemblée au parti progressiste, se rangea, en 1843, parmi les adversaires d'Espartero, et souleva la Catalogne. On lui offrit alors le portefeuille des finances et un siége au tribunal suprême de justice; mais il refusa avec un désintéressement qui ne fut guère récompensé, car au mois de février 1844 il fut jeté en prison et y demeura plus de trois mois. Rendu à la liberté, il revint siéger aux cortès, où il fut bientôt considéré comme le chef du parti des progressistes. Cependant, en 1850, il donna sa démission de député et s'abstint pendant quatre ans de tout rôle politique. La révolution de 1854, qui ramena Espartero au pouvoir, rejeta Madoz au milieu des agitations de la vie publique. Invité par ses amis à user de sa popularité à Barcelone pour faire cesser la lutte qui avait éclaté entre les ouvriers et les fabricants de cette ville, il y parvint après six jours d'efforts inouïs, revint à Madrid où on le nomma aussitôt gouverneur de Barcelone, et prit rapidement les mesures nécessaires pour combattre le choléra et assurer du travail aux ouvriers. Barcelone reconnaissante lui vota une couronne civique et fit inscrire sur une table de marbre les services qu'il avait rendus; la reine lui offrait en même temps la grand'croix des ordres d'Isabelle et de Charles II et le titre de comte de Tremp; mais il refusa ces derniers honneurs et revint siéger aux cortès, qui l'élurent pour président à l'unanimité.

Le 21 janvier 1855, il reçut le portefeuille des finances, et, dès le 8 février suivant, fit connaître son fameux projet d'un nouvel emprunt, qui devait être garanti par la vente immédiate de tous les biens appartenant à la couronne, au clergé, aux établissements de charité et d'instruction publique. L'aliénation des biens du clergé était en contradiction avec les clauses du concordat conclu avec Rome en 1851, et la reine se montra si peu disposée à sanctionner cette loi, que O'Donnel et Espartero durent faire usage de toute leur influence sur elle pour vaincre sa résistance. Accusé de n'avoir pas pris toutes les mesures de prudence nécessaires pour l'émission de l'emprunt et d'avoir ainsi donné occasion à des fraudes considérables, Madoz déposa son portefeuille après l'avoir conservé seulement l'espace de quatre mois. A la chute d'Espartero (juillet 1856), l'ex-ministre des finances présida la dernière séance des cortès, où il proposa et fit adopter une déclaration de manque de confiance dans le nouveau ministère formé par O'Donnel; puis il se mit à la tête d'un bataillon de la milice nationale et organisa dans les rues de Madrid une vigoureuse résistance contre les troupes royales. La tentative de soulèvement ayant échoué, il dut chercher son salut dans la fuite et se retira à l'étranger. Il ne tarda pas cependant à rentrer en Espagne et fut réélu membre des cortès en 1858. Toujours fidèle à ses convictions, il continua à être le chef le plus avancé du parti progressiste et fut réélu député à Barcelone en 1865. Après la révolution du 29 septembre 1868, qui chassa Isabelle du trône, Madoz fut nommé gouverneur civil de la province de Madrid; mais lorsqu'il vit dominer au pouvoir l'influence du maréchal Serrano, il donna sa démission, et, voyant que le gouvernement provisoire, au lieu de pousser le pays vers la république, dont il n'avait cessé d'être le partisan, préparait une nouvelle restauration monarchique, il lui fit une vive opposition, et combattit surtout avec une extrême vigueur le déplorable système financier mis en pratique par M. Figuerola. Il mourut à Gênes au moment où le duc d'Aoste venait d'être nommé roi d'Espagne sous le nom d'Amédée. Outre les ouvrages précités, on doit à Madoz un excellent *Diccionario geografico, estatistico y historico de España*, immense répertoire alphabétique de tous les noms des localités de l'Espagne et de ses possessions d'outre-mer. Madoz fut en même temps l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur de cette œuvre gigantesque, qui fut publiée de 1848 à 1850, à Madrid, et qui ne compte pas moins de 16 volumes in-4°, de 600 pages environ, imprimés sur deux colonnes en caractères très-fins. L'article *Madrid* occupe à lui seul un volume entier. Il a été tiré à part et renferme la meilleure description de la capitale de l'Espagne qui ait paru jusqu'à ce jour. Les ressources d'un seul homme n'auraient pu suffire aux frais d'une publication aussi colossale; aussi Madoz dut-il recourir au gouvernement, qui lui avança, dit-on, une somme de 500,000 fr.

MADRAGUE s. f. (ma-dra-ghe — espagn. *almadraba*, de l'ar. *almazraba*, rad. *zaraba*, enclore). Pêche. Grande enceinte de filets préparée pour la pêche de divers poissons, et particulièrement du thon, sur les côtes de la Méditerranée.

MADRAGUEUR s. m. (ma-dra-gheur — rad. *madrague*). Pêche. Pêcheur à la madrague. ‖ Fermier d'une madrague.

MADRAS s. m. (ma-drâss). Comm. Etoffe à chaîne de soie et à trame de coton, qui fut d'abord fabriquée à Madras : *Fichu en* MADRAS. *Robe de* MADRAS. ‖ Mouchoir ou fichu de cette étoffe : *Un* MADRAS *de Bolbec. Un* MADRAS *alsacien.*

MADRAS, ville de l'Indoustan anglais, sur la côte de Coromandel et le golfe de Bengale; par 13° 4′ 11″ de lat. N., et 78° 33′ 2″ de long. E.; à 1,630 kilom. S.-O. de Calcutta, 103 kilom. N. de Pondichéry; 700,000 hab.; ch.-l. de la présidence de son nom; siége de l'administration et d'une cour suprême; évêché anglican.

L'aspect de Madras, qui se déploie sur un terrain uni, est assez agréable par la variété de ses constructions. L'architecture, belle et riche dans la partie habitée par les Anglais, est irrégulière et bizarre dans celle où réside le reste de la population. Les principaux édifices de Madras sont ceux de la douane, de la police et de la cour suprême, la Monnaie et la cathédrale. La ville est percée de rues fort régulières. Presque tous les négociants anglais résident à la campagne et viennent à leurs occupations seulement pendant le temps des affaires. L'enclos appelé les Sept-Sources fournit à la ville une eau très-renommée pour sa pureté. Au bord de la mer, s'élève le fort Saint-George, entouré d'un triple rempart en brique. Au milieu de ce fort a été érigée la statue en marbre de lord Cornwallis. La porte de l'arsenal est ornée de deux singuliers canons enlevés aux Indiens. Près de là se dresse le phare, qui a 40 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer. De ce point on aperçoit les différents quartiers de la ville, que domine le clocher de l'église Saint-André. Plusieurs étangs et de nombreux canaux, ainsi que des rivières, répandent la fertilité dans les environs de cette ville.

Madras ne possède qu'une rade ouverte, où la mer en tout temps bat la côte avec violence. Les navires sont forcés de mouiller à 3 kilom. de la côte, et on emploie des massalas, embarcations larges et légères, pour transporter les cargaisons; aussi le chargement et le déchargement des navires se font-ils avec la plus grande difficulté. C'est ce qui explique pourquoi on ne trouve pas à Madras ces nombreuses maisons de commerce européennes ou indigènes qu'on rencontre à Bombay et à Calcutta, et qui, disposant de capitaux importants, se livrent à des opérations prodigieuses. Les principaux articles d'exportation de cette place de commerce consistent en indigo, sucre, coton, graines oléagineuses, cuir, riz; les importations ont surtout pour objet les tissus de coton et les cotons filés, les métaux, les objets nécessaires à la marine, les vins, les eaux-de-vie, l'étain, le thé, les gommes, le camphre, etc. La valeur totale des importations s'est élevée, en 1862, à 2,523,099 livres sterling, et celle des exportations, pendant la même année, à 2,665,919 livres sterling.

La masse de la population de Madras est indoue; le reste est composé d'Anglais, de Portugais, de Turcs, de Chinois et de juifs; chacun a le libre exercice de sa religion. Les Français de Pondichéry y viennent colporter des dentelles, des fleurs artificielles, etc. Les routes, dans le voisinage immédiat de Madras, sont très-belles et entourées de plantations agréables. Un des lieux les plus fréquentés des environs est le Mount-Road (route du mont), qui conduit du fort Saint-George au mont Saint-Thomas, et où l'on a érigé un cénotaphe au marquis de Cornwallis.

Malgré les chaleurs étouffantes qu'on ressent quelquefois à Madras, la température y est moins élevée qu'à Calcutta. En janvier, le thermomètre descend rarement au-dessous de + 30°; en juin, il ne s'élève pas au-dessus de + 40°. L'air y est sain.

Les Anglais commencèrent l'établissement de Madras, en 1639. Ils acquirent de Sry-Rong-Rayil, descendant de la dynastie de Bidjanagor, un territoire de 2 lieues de long, du N. au S., sur un tiers de lieue de large. Francis Day, chef de l'expédition, fit d'abord construire un fort qui fut nommé George ou Saint-George, et une ville ne tarda pas à s'élever à côté. Rien de très-remarquable ne s'offre dans l'histoire de Madras avant 1744; à cette époque, la ville fut assiégée et prise par les Français conduits par La Bourdonnaye. A la paix d'Aix-la-Chapelle, elle fut rendue à l'Angleterre; les Français ne l'évacuèrent qu'en 1749. La force de cette place fut encore considérablement augmentée en 1756, et, en 1758 et 1759, le fort Saint-George put soutenir avec avantage un siége de deux mois, que les Français, commandés par Lally, poussèrent cependant avec vigueur.

La présidence de Madras, l'une des cinq divisions du territoire de la couronne anglaise dans l'Inde, est la seconde et la plus méridionale des trois présidences. Elle comprend toute la partie de l'Indoustan qui se trouve au S. de la Krichna, le Circars du Nord et Kanara, s'étendant de 8° à 2° de lat. N., et de 70° à 85° de long. E. Elle est bornée au N. par la présidence de Bengale et le royaume indigène de Nizam ou Dekkan; au N.-O., par la présidence de Bombay; à l'O., par le golfe d'Oman; au S., par la mer des Indes et le golfe de Manaar; au S.-E., par le détroit de Palk, et à l'E. par le détroit de Bengale. Elle comprend les anciennes provinces de Karnatic, Salem-et-Barahmatil, Coïmbetour, Balaghat, Kanara, Malabar, Cirkars du N., et une partie de celles de Maïssour et de Cochin; superficie, 336,000 kilom. carr.; pop., 23,180,323 hab. Le sol est un plateau traversé par les Ghattes et arrosé par le Godavery, le Kavery, la Kistnah. Le climat varie beaucoup dans les différents cantons de la présidence. La côte O. est exposée à toute la furie des moussons S.-O., pendant lesquelles les pluies sont excessives et souvent accompagnées d'ouragans. Sur la côte opposée, les pluies sont, au contraire, apportées par la mousson du N.-E., qui dure d'octobre à mars. Aux bouches de la Kistnah, dans le Cirkars N., à environ 16° de lat., on a vu le thermomètre à 42° à minuit. Le pays uni qui est dans la partie E. de la présidence est très-malsain; mais il n'en est pas de même sur la côte de Malabar. La contrée au-dessus des Ghattes est très-salubre.

On trouve dans les Ghattes et les Neilgherries du granit, du quartz et diverses pierres à bâtir. On trouve du cuivre à Nellore et dans quelques autres districts, et des diamants près de Cuddapah. Une grande partie du sol, surtout dans les régions élevées, est couverte de forêts de sandal, d'ébène et d'autres arbres précieux. Les principales productions sont la noix de coco, la canne à sucre, l'igname, le tamarin, le mango, le melon. Le gingembre, le coton, le chanvre sont pour la plupart des plantes indigènes. Le poivre est un article de culture important sur la côte de Malabar, et Coïmbetour est célèbre pour son tabac. Le riz, le blé, l'orge, le maïs et toutes les autres céréales y sont cultivés. L'éléphant, le tigre, l'ours, le bison, l'élan, le cerf axis, l'antilope, le chacal habitent cette contrée.

Les principales manufactures sont celles où l'on travaille le coton. L'exportation des toiles se faisait autrefois sur une grande échelle, mais aujourd'hui les bas prix et les qualités supérieures des marchandises anglaises ont à peu près supprimé ce commerce. Les naturels ont cependant porté leur attention vers l'imitation des cotons anglais, et, dans quelques cas, ils y ont assez réussi. Les mousselines de Chicacole, les tapis de laine d'Ennore et les soies de Berhampore sont célèbres depuis longtemps. La principale richesse de la côte de Malabar consiste dans son immense exportation de riz, de poivre et d'autres épices qu'elle envoie en Arabie et à Bombay. Les lignes de chemins de fer construites récemment ont beaucoup contribué à faire prospérer l'industrie.

L'administration civile de la présidence est entre les mains d'un gouverneur subordonné au gouverneur général des Indes, et assisté d'un conseil de treize membres. La présidence est divisée en vingt districts.

Madrassen ou *tombeau de Syphax*. A 35 kilom. N.-E. de Bathna, province de Constantine, dans une coupure de la chaîne de mamelons qui circonscrit la plaine de Chemorah, s'élève un monument curieux, en pierre de taille, d'une architecture plus élégante que celle du tombeau de la Chrétienne ou K'ber Roumia, dans le voisinage de Koléah; c'est le Madrassen, qui remonte, d'après les savants, à une époque antérieure à la domination romaine. Les fouilles imparfaites opérées jusqu'ici n'ont rien révélé sur l'origine ou le but de cette construction, à laquelle les Français ont, très-arbitrairement, donné le nom de tombeau de Syphax.

MADRATE s. f. (ma-dra-te). Bot. Syn. de CLANDESTINE.

MADRAZO (José), peintre espagnol, né à Santander en 1781, mort en 1859. Il étudia successivement à Madrid sous Grégoire Ferro, puis à Paris sous David, et partit ensuite pour l'Italie. Plus tard, il fut nommé par le roi d'Espagne, Charles IV, peintre de la chambre royale, et s'acquit de la réputation comme peintre d'histoire et comme portraitiste. En 1818, il devint directeur de l'Académie de San-Fernando à Madrid, et exerça en cette qualité une grande influence sur l'art espagnol de notre époque. En 1825, il fit un voyage à Paris pour y étudier les procédés mis en usage dans la lithographie, et, à son retour, il fonda à Madrid un établissement lithographique qui fit paraître, entre autres publications, une précieuse *Collection lithographique des tableaux du roi d'Espagne* (Madrid, 1826, 3 vol.).

MADRAZO (don Frederico MADRAZO Y KUNT, plus connu sous le nom de), peintre espagnol, né à Rome en 1815. Il est le fils du précédent, qui fut son premier maître. Il vint étudier la peinture à Paris, sous M. Winterhalter, et envoya des tableaux à plusieurs de nos expositions parisiennes, entre autres à celle de 1855. « M. Madrazo, dit M. About, est un portraitiste au moins égal à M. Dubufe. Sans prétendre au style de M. Ingres, ni à la belle couleur de Mme O'Connell, il cherche la grâce et il la trouve. Sa peinture n'est pas exempte de mignardise, mais elle a quelque chose de tendre et de frais. M. Madrazo est incapable de gâter le visage d'une jolie femme. » C'est un peintre habile, d'une grande prestesse de brosse, mais nullement un grand artiste. Il est à Madrid ce qu'a été M. Winterhalter en France, le portraitiste de prédilection de l'aristocratie et du monde officiel. M. Madrazo a fondé en 1835, dans cette ville, une petite revue artistique qui n'a pas vécu très-longtemps.

Nous citerons parmi les toiles les plus connues de cet artiste : *Godefroy de Bouillon*, (1838); *Godefroy proclamé roi de Jérusalem*, au musée historique de Versailles (1839); *Marie-Christine en costume de religieuse, au chevet de Ferdinand VII* (1843); la *Reine Isabelle* (1845); la *Duchesse de Medina-Cœli*, la *Comtesse de Vilchès* (1847); puis un grand nombre de portraits de grands seigneurs espagnols, le *Roi don Francisco*, les *Duchesses d'Albe, de Séville*, la *Comtesse de Robert Sar*, *Mlle Sophia Vela, MM. Posada, Mazarreao, Ventura de la Vega, P. de Madrazo, Dal Borgo*, et les *Saintes femmes au tombeau*, qui lui valurent une première médaille à l'Exposition universelle de 1855. En 1860, M. Madrazo a été nommé officier de la Légion d'honneur, et, en 1873, l'Académie des beaux-arts de Paris l'a élu membre associé. — Son frère, Louis MADRAZO, est aussi élève de son père. Il a exposé en 1855 un *Enterrement de sainte Cécile* qui appartient au musée de Madrid et lui a valu une mention honorable.

MADRAZO (Pedro), littérateur espagnol, né à Rome en 1816. Il fut élevé au séminaire des nobles à Madrid, étudia le droit à Tolède et fit partie du barreau de cette ville. Il débuta dans la littérature en collaborant à divers journaux littéraires et politiques, et publia des poésies philosophiques et religieuses, qui le firent nommer membre de l'Académie des Arcades de Rome; il est en outre membre de l'Académie d'histoire de Madrid. On lui doit un *Manuel de morale chrétienne* et un *Catalogue du musée de peinture de Madrid*, ainsi que des traductions espagnoles des ouvrages suivants : *Traité de droit pénal*, de Rossi; le *Livre des orateurs*, de Cormenin; l'*Histoire du consulat et de l'empire*, de Thiers, et *Considérations sur les vérités de la religion et les devoirs du chrétien*, par l'évêque de Debra; enfin, il a fourni un grand nombre d'articles à l'*Enciclopedia moderna* de Mellado.

MADRAZO (François de Paule), publiciste espagnol, né à Barcelone en 1817. S'étant adonné à l'étude de la sténographie, il obtint, en 1835, un emploi de sténographe au *Redactor general* de Madrid et passa peu après, en la même qualité, au *Castellano*, à la rédaction duquel il prit part en même temps. Depuis cette époque, il a été attaché successivement au même titre à la *Gaceta de Madrid*, au *Diario del Senado* et au *Congreso*, et est, en outre, devenu professeur au collége de sténographie de Madrid. Il a de plus collaboré à différents journaux politiques et littéraires, et dirigé, pendant plusieurs années, la *Cronica de ultramar* et la *Epoca*. Enfin, il a publié plusieurs ouvrages qui ont eu du succès, notamment : *Histoire militaire et politique de Zumalacarregui; Une expédition à Guipuzcoa* (1848); *Deux mois en Andalousie; Impressions d'un voyage à Barcelone; Traité d'administration*, livre qui fait partie de l'*Enciclopedia hispano-americana*, publiée à Paris par Rosa et Bouret; *Mémoire descriptif du palais de l'Assemblée des députés*, etc.

MADRE s. f. (ma-dre. — Ce mot provient du germanique : ancien haut allemand *masar*, nœud du bois, tache, veine de bois ronceux; allemand moderne *maser*, bois madré, madrure, tache à la peau, éphélide, rougeole; suédois *masu*, bois noueux, bois veiné. Ce terme se rapporte au même radical que le sanscrit *masuri*, *masurika*, petite vérole, de *masurâ*, lentille). Pierre précieuse, ou, selon d'autres, Bois précieux dont on faisait des coupes : *Un hanap de* MADRE.

— Par ext. Ouvrage en madre : MADRES *et cuillers pour boire le vin.*

— Techn. Plaque en fonte sur laquelle on étend le fer fondu pour l'unir.

— **Encycl.** Archéol. Ce mot, souvent employé au moyen âge, a été l'objet des recherches de M. L. de Laborde; voici ce qu'il en dit dans son *Glossaire*. « Le *madre* est le cœur ou la racine de tous les bois; il est blanc, jaune vermeil, etc., selon la coloration naturelle de ces bois. Il sert particulièrement à faire des vases à boire, écuelles, hanaps, coupes, etc. Au moyen âge, les vases à boire en bois étaient très-nombreux; ainsi, en 1255, dans le rôle du péage de Montlhéry, on les taxe par charretées : « item, la charrestée d'es» cuelles, hanaps, cuilliers ou peignes. » Le mot *madre* s'étendit plus tard à tous les vases à boire, quelle que fût la matière dont ils étaient faits. De là ces chapitres des riches inventaires intitulés *madres* ou cuillers; de là, le madeleinier ou madrinier, officier chargé de conserver les *madres*. Dans l'inventaire d'Edouard Ier, les vases à boire en *madre* sont estimés à quelques deniers. Ce bon marché explique l'usage qu'on en faisait dans les tavernes, dans les cabarets des villages, et comment un pauvre lépreux demandait l'aumône dans une coupe de *madre*. Un usage très-fréquent au moyen âge était d'appliquer des montures très-riches à des matières assez communes. Aussi le *madre* est monté quelquefois avec un grand luxe. »

MADRE (lac), petit lac du Mexique, dans l'Etat de Tamaulipas, qui communique vers le N.-E. avec le golfe du Mexique par quelques passages très-étroits. Ce lac, qui est plutôt une vaste lagune, mesure 100 kilom. de longueur sur 28 kilom. de largeur.

MADRE (ISOLA), petite île du royaume d'Italie, dans le lac Majeur. V. BORROMÉES (îles).

MADRE-DE-DIOS, île de l'Amérique du Sud, près de la côte occidentale de la Patagonie, dans le grand Océan austral, par 50° 15′ de lat. S. et 77° 10′ de long. O.; 130 kilom. de longueur sur 80 de largeur.

MADRÉ s. m. (ma-dré — rad. *madre*). Officier chargé du soin des coupes. ‖ Vieux mot. On a dit aussi MADRINIER.

MADRÉ, ÉE adj. (ma-dré. — Roquefort rattache le sens de rusé, qu'a le mot *madré*, à *madré*, *madrin*, *mazarin*, noms que portait autrefois un officier chargé du soin des vases, pots et autres objets de matière précieuse; mais on peut demander pourquoi ces officiers se trouvaient en renom de finesse. L'officier en question s'appelait *madrinier*, de l'acception tacheté, bigarré, varié en couleurs, qui est l'acception primitive de *madre*. On a passé tout naturellement à l'idée de varié en esprit, qui n'est pas simple, homme à double sens, d'où rusé, fin, adroit). Rusé, matois, habile et subtil :

Un renard jeune encor, quoique des plus *madrés*,
Vit le premier cheval qu'il eût vu de sa vie.
LA FONTAINE.

En débarquant auprès de la béguine,
L'oiseau *madré* la connaît à la mine.
GRESSET.

— Tacheté de diverses couleurs, marbré : *Léopard* MADRÉ. *Bois* MADRÉ. *Porcelaine* MADRÉE. *Savon* MADRÉ.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui a mué plusieurs fois : *Faucon* MADRÉ.

— Substantiv. Personne madrée : *Comment monsieur le marquis a-t-il pu se laisser prendre un seul instant aux roueries de ce vieux* MADRÉ*?* (J. Sandeau.)

MADRENAGUE s. f. (ma-dre-na-ghe). Comm. Toile dont la chaîne est en coton et la trame en fil de palmier.

MADRÉPHYLLIES s. f. pl. (mé-dré-fil-lî — de *madrépore*, et du gr. *phullon*, feuille). Zooph. Famille de madrépores à cellules garnies de lamelles. ‖ On dit aussi MADRÉPHYLLES.

MADRÉPORAIRE adj. (ma-dré-po-rè-re — rad. *madrépore*). Zooph. Qui ressemble à un madrépore. ‖ On dit aussi MADRÉPORÉ, ÉE; MADRÉPORACÉ, ÉE; MADRÉPORIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de polypiers, ayant pour type le genre madrépore : *Les* MADRÉPORAIRES *s'accroissent et se multiplient d'une manière si prodigieuse, que non-seulement ils tapissent complétement les rochers, mais qu'ils constituent à eux seuls des récifs ou même des îles*. (Milne Edwards.)

MADRÉPORE s. m. (ma-dré-po-re — de l'ital. *madrepora*, dérivé lui-même de *madre*, mère, et du gr. *pôros*, pierre, proprement la pierre mère). Zooph. Dénomination généralement appliquée à tous les polypiers pierreux qui finissent par former des bancs, des récifs, des îles par l'accroissement de leurs sécrétions : *C'est spécialement dans l'immensité de la mer du Sud que les travaux se continuent en grand par les polypes calcaires, les coraux et* MADRÉPORES *de tout genre*. (Michelet.) *Du jour où l'optique permit d'apercevoir l'infusoire, on le vit faisant les montagnes, on vit les* MADRÉPORES *pavant l'Océan*. (Michelet.) *Un* MADRÉPORE *est quelque chose comme une plante pétrifiée de naissance, servant de domicile à un animal*. (Toussenel.)

— **Encycl.** Les *madrépores* furent reconnus et nommés pour la première fois par Imperani, naturaliste italien. Les sécrétions calcaires des *madrépores* forment des polypes agrégés, pourvus de nombreux tentacules et recouvrant de leur partie gélatineuse et vivante le polypier pierreux qui est sécrété dans l'intérieur de leur corps. Les orifices de ces polypiers sont ordinairement en forme d'étoiles, ou garnis de lames rayonnantes. Fixés par leur base à des profondeurs variables, ces animaux paraissent se développer en élevant peu à peu les expansions foliacées ou les ramifications qui les constituent, et c'est ainsi qu'ils couvrent les récifs sous-marins de crêtes calcaires qui, peu à peu, arrivent à la surface et finissent par devenir une sorte de terroir propre aux développements d'organismes végétaux et animaux. Accumulés par masses incalculables, ils constituent des couches immenses qui servent de base à la plupart des îles de certaines mers. Ce sont eux aussi qui, infiltrés de carbonate de chaux dans les époques géologiques, sont devenus les marbres madréporiques.

Les zoologistes réservent aujourd'hui le nom de *madrépore* à un genre de polypiers fixe, rameux, dont la surface est garnie de tous côtés de cellules saillantes à interstices poreux. On compte dans ce genre neuf espèces qui sont : le *madrépore* palmé, ou *char de Neptune*, le *madrépore* éventail, le *madrépore* en corymbe, le *madrépore* plaintain, le *madrépore* pollicifère, le *madrépore* lâche, le *madrépore* murigué, le *madrépore* cervicorne et le *madrépore* prolifère. L'espèce la plus connue est le *madrépore* murigué, dont le développement est si rapide qu'il produit en peu d'années des récifs considérables au voisinage des îles de l'océan Pacifique.

MADRÉPORIFÈRE adj. (ma-dré-po-ri-fè-re — de *madrépore*, et du lat. *fero*, je porte). Zooph. Qui produit des madrépores : *Zoanthaire* MADRÉPORIFÈRE.

MADRÉPORIFORME adj. (ma-dré-po-ri-for-me — de *madrépore*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un madrépore : *Dufourée* MADRÉPORIFORME.

MADRÉPORIQUE adj. (ma-dré-po-ri-ke — rad. *madrépore*). Qui contient des madrépores; qui est formé par les madrépores : *Plateau, banc, île* MADRÉPORIQUE. *L'océan Pacifique est rempli d'îles* MADRÉPORIQUES, *dont les vastes agrégations sont l'image des polypiers qui les forment*. (A. Maury.)

MADRÉPORITE s. f. (ma-dré-po-ri-te — rad. *madrépore*). Zooph. Madrépore fossile.

— Minér. Variété de carbonate calcaire.

MADRESSE s. f. (ma-drè-se). Hist. ottom. Académie orientale : *Dans cette école on parcourait, comme dans les* MADRESSES *des Persans modernes, toute la sphère des sciences connues dans le pays*. (M.-Br.)

MADRIACENSUS PAGUS, nom latin du pays de MADRIE (France).

MADRID s. m. (ma-dri). Métrol. Monnaie d'or frappée à Madrid pour le compte de l'empereur de Maroc et valant 53 fr. 40 c.

MADRID, en latin *Mantua Carpetanorum*, puis *Majoritum*, *Madritum*, capitale de l'Espagne et chef-lieu de la province de son nom, presque au centre de la péninsule hispanique, à 105 myriamètres S.-O. de Paris, 667 kilom. N.-O. de Lisbonne, sur le Mançanares, par 40° 24′ de latitude N., et 6° 2′ de longitude E.; 475,000 hab. Résidence du gouvernement; siége des Cortès, des administrations centrales et des représentants des puissances étrangères en Espagne. Tribunal suprême; cour d'appel; tribunaux de 1re instance et de commerce. Evêché; université, qui était précédemment à Alcala de Henarès. Ecole de médecine et de chirurgie; école vétérinaire; école normale primaire; collége général militaire pour toutes armes; école des cadets d'artillerie; école d'ingénieurs des ponts et chaussées. Conservatoire des arts et métiers; conservatoire de musique et de déclamation; bibliothèque nationale renfermant 200,000 volumes et un grand nombre de manuscrits arabes; musée de peinture; observatoire astronomique; nombreuses académies et sociétés savantes, etc.

— *Situation, climat, aspect général.* La capitale de l'Espagne, située à 675 mèt. au-dessus du niveau de la mer, a 17 kilom. de tour. Elle s'élève au milieu d'une vaste plaine sablonneuse et bornée au N. par les montagnes de Somosierra et de Guadarrama. Le ciel y est presque toujours pur et serein; mais l'air est sec, vif et pénétrant, surtout en hiver. Le printemps y est souvent pluvieux, l'été brûlant, l'automne généralement beau. « L'élévation du sol, dit M. Guéroult, le voisinage des montagnes y donnent au froid une intensité particulière. On souffre plus à Madrid l'hiver, avec 4 degrés, qu'à Paris avec 12. Il souffle du Guadarrama un air subtil et pénétrant qui vous entre dans la poitrine comme une pointe aiguë, qui serre les tempes et irrite les nerfs; et, si l'on n'a pas bien soin de s'envelopper dans son manteau et de se couvrir la bouche avec un pli ou le pan rejeté sur l'épaule, on court risque d'attraper une maladie terrible, qu'on appelle ici pulmonie, et qui vous envoie d'ordinaire dans l'autre monde en moins de deux ou trois jours. Quelquefois, il est vrai, des journées ravissantes, tièdes, sereines, éclatantes de soleil, viennent interrompre le règne de cette température glaciale; alors on se croirait au mois de mai. »

La forme générale de Madrid est celle d'un carré irrégulier, entouré d'une haute muraille de brique de 15 kilom. de circuit. Malgré la stérilité de ses environs, la ville est toujours abondamment approvisionnée, et l'eau qui coule de ses belles fontaines est d'une pureté parfaite. Cette ville, située sur le Mançanarès, torrent presque à sec en été, est aujourd'hui divisée en deux quartiers septentrionaux et deux quartiers méridionaux, subdivisés chacun en cinq arrondissements, et composant ensemble seize paroisses. Dans la partie la plus ancienne de la ville, celle qui en forme l'extrémité S.-O., les maisons sont basses, les rues étroites et tortueuses; la partie neuve, de beaucoup la plus considérable, est au contraire bâtie avec goût. « Les maisons de Madrid, dit l'écrivain que nous avons déjà cité, sont bâties en lattes, en brique et en pisé, sauf les jambages, les chaînes et les étriers qui sont quelquefois de granit gris ou bleu, le tout soigneusement récrépi et peint de couleurs assez fantasques, vert céladon, cendre bleue, ventre de biche, queue de serin, rose pompadour, et autres teintes plus ou moins anacréontiques; les fenêtres sont encadrées d'ornements d'architecture, simulés avec force volutes, enroulements, petits amours et pots à fleurs, et garnies de stores à la vénitienne, rayés de larges bandes bleues et blanches, ou de tapis de sparterie qu'on arrose pour charger d'humidité et de fraîcheur le vent qui les traverse. Les maisons tout à fait modernes se contentent d'être crépies à la chaux ou badigeonnées avec la peinture au lait de chaux, comme celles de Paris. Les saillies des balcons et des *miradores* rompent un peu la monotonie des lignes droites qui projettent des ombres tranchées et qui diversifient l'aspect naturellement plat de constructions dont tous les reliefs sont peints et traités en décorations de théâtre : éclairez tout cela avec un soleil étincelant; plantez de distance en distance dans ces rues inondées de lumière quelques señoras long-voilées qui tiennent contre leur joue leur éventail déployé en manière de parasol; quelques mendiants hâlés, ridés, drapés de lambeaux de toile et de haillons à l'état d'amadou; quelques Valençais demi-nus à tournure de Bedouins; faites surgir entre les toits les petites coupoles bossues, les clochetons renflés et terminés par des pommes de plomb d'une église et d'un couvent, vous obtiendrez une perspective assez étrange, et qui vous prouvera qu'enfin vous n'êtes plus rue Laffitte, quand même vos pieds déchirés par les cailloux pointus du pavé de Madrid ne vous en auraient pas encore convaincu. »

— *Portes, places, ponts, fontaines.* On entre dans Madrid par quatorze portes, cinq grandes et neuf petites. Les plus intéressantes sont : la *puerta de Alcala*, la *puerta de Toledo* et la *puerta de San Vicente*. La *puerta de Alcala*, la plus belle de la ville, est un arc de triomphe destiné à perpétuer à Madrid le souvenir de Charles III. Ce monument, auquel aboutit la route d'Aragon et de Catalogne, est divisé en cinq compartiments par des colonnes ioniques supportant une architrave. Au-dessus de la corniche, une Renommée soutient les armes royales entourées de trophées. Les clefs des arcs portent des têtes de lion. Des deux côtés de la porte se lit l'inscription suivante :

REGI CAROLO III, ANNO MDCCLXXVIII.

La porte de Tolède fut commencée en 1813 et inaugurée en 1828 pour fêter le retour de Ferdinand VII après sa captivité à Valençay. Elle porte une inscription assez injurieuse pour la France. Le monument, qui se compose de trois ouvertures, a 24 mèt. de hauteur. L'attique est surmonté de groupes gigantesques représentant l'*Espagne protectrice des beaux-arts* et les *armes de Madrid soutenues par des génies*.

« La porte de Saint-Vincent, construite en 1775, est, dit Alex. de Laborde, une grande porte en arc, ornée en dehors de deux colonnes doriques, et en dedans de deux pilastres du même ordre; elle est surmontée d'une corniche sur laquelle s'élève un attique triangulaire, qui se termine en un trophée d'armes; elle est accostée de deux autres portes carrées et plus basses, couronnées aussi par des trophées. Cette porte est d'une bonne architecture et ses ornements sont distribués avec goût. » Les autres portes n'ont aucune valeur architecturale.

Les places les plus importantes sont la *plaza Mayor*, la *plaza de Oriente*, la *puerta del Sol* et la *plaza de los Cortes*. La place Mayor forme un rectangle de 122 mèt. de long sur 94 de large. Ses quatre côtés sont entourés d'un portique supportant trois étages. Au centre, sur un piédestal qu'entoure une jolie grille de fer, s'élève la statue équestre de Philippe III, exécutée par des artistes italiens, d'après un tableau de Pantoja de La Cruz. La *plaza de Oriente* est entourée d'une promenade plantée d'arbres entre lesquels s'élèvent quarante-quatre statues colossales en pierre. Au centre est un square au milieu duquel se dresse un monument portant une magnifique statue équestre de Philippe IV. Le monument est le même que celui de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires, à Paris. La *puerta del Sol* n'est guère qu'un carrefour allongé auquel aboutissent les plus belles rues du nouveau Madrid. La foule s'y presse à toute heure du jour; de belles constructions l'entourent. C'est en quelque sorte le cœur de la ville. La *plaza de los Cortes* est ornée du monument de Michel Cervantes. La statue de l'immortel auteur de *Don Quichotte* fut exécutée à Rome par Antonio Sola.

Les ponts jetés sur le Mançanarès, formé par les neiges des montagnes et presque à sec en été, sont le pont de Ségovie et le pont de Tolède. Le pont *de Ségovie*, construit en pierre de taille, sous Philippe II, par Juan de Herrera, et dont on vantait autrefois l'élégance, se compose de neuf arches; il a 200 mèt. de long sur 7 mèt. de large. Le lit de la rivière s'élève constamment et les sables finiront par combler les arches. Le pont *de Tolède* se compose de neuf arches qui frappent par leur élégance et leur simplicité. Le parapet est surmonté de nombreux ornements fort riches et travaillés avec soin.

Parmi les fontaines de Madrid, qu'alimente le canal de Loyoza, nous citerons : la fontaine de la place de *Lavapies*, surmontée d'une belle statue d'Adonis ou d'Endymion; la fontaine de la rue *Segovia*, ornée de sculptures de différents styles et de diverses époques; la fontaine de la *Red de San-Luis*, dont le centre est formé par une colonne entourée de plantes aquatiques et surmontée d'une vasque; la fontaine de *Cybèle :* la déesse, assise sur un char traîné par deux lions, est entourée d'attributs d'une belle exécution; la fontaine d'*Apollon*, située au milieu de la plus belle partie du Prado, et se composant d'un fût carré dont la base supporte quatre vasques superposées; sur la corniche sont assises les statues des Saisons; le dieu, debout, est placé sur un piédestal circulaire qui couronne le monument; la fontaine de *Neptune :* le dieu, armé de son trident, est debout sur un char traîné par deux beaux chevaux marins; les *Cuatro fuentes* (les quatre fontaines), en pierre blanche et semblables; la fontaine de l'*Alcachofa*, la *fuente Castellana*, etc.

— *Edifices religieux.* Madrid n'est pas riche en monuments religieux. Ses églises semblent toutes construites sur le même modèle. Dans toutes on trouve de larges croisées, de hautes coupoles, d'énormes piliers, de lourdes arabesques. La lumière y est ou trop rare ou criarde, et une piété puérile y a prodigué des ornements de mauvais goût. Les églises paroissiales les plus intéressantes sont : *Santa-Maria*, la plus ancienne de Madrid, mais sans valeur architecturale; *San-Gines*, où l'on remarque le tableau et les sculptures du maître-autel; *Santa-Cruz*, surmontée d'une tour de 39 mèt. de hauteur; *San-Andres*, qui renferme la chapelle *San-Isidro*, véritable église où se voient des tableaux et un retable intéressants, et *San-Justo*, dont la façade est décorée de bas-reliefs et de statues (à l'intérieur, fresques de Velasquez).

Les églises des couvents l'emportent sur les églises paroissiales en ornementation et en beauté architecturale. Nous allons décrire les principales. L'église *San-Isidro-et-Real* renferme un grand nombre d'objets d'art, notamment une statue de saint Isidore, celles de la Foi et de l'Humilité, une *Sainte Trinité*, par Raphaël Mengs, un *Saint François Borgia* et un *Saint Louis de Gonzague*, deux *Scènes de la Passion*, *Saint Pierre* et *Sainte Madeleine*. On a prodigué les peintures sur le dôme et les piliers dans l'intérieur de l'édifice. La façade est formée de trois portes; des deux côtés s'élève une tour inachevée.

L'église de *la Incarnacion*, construite en 1616, est la plus élégante de Madrid. On admire à l'intérieur : un magnifique tableau de Vincent Carducci; les *Noces de Cana*, par Bartolomé Roman; *Saint Philippe et sainte Marguerite*, par Vincent Carducci; les statues de *Saint Augustin* et de *Sainte Monique*, par Gregorio Hernandez.

L'église du couvent de *Salesas Reales*, affecté à l'éducation des filles nobles, est un bel édifice dont la façade se compose d'un seul corps, avec huit pilastres de l'ordre composite, et deux tours aux extrémités. On y admire : des colonnes en marbre vert de Grenade, de magnifiques retables, d'excellents tableaux, de belles fresques et surtout le superbe tombeau de Ferdinand VI, construit sur l'ordre de Charles III, par l'architecte Sabattini et le sculpteur F. Gutierrez. Des deux côtés du tombeau, porté par deux lions en bronze, se dressent de hautes statues représentant la Justice et l'Abondance, et, par derrière, sur un socle élevé, le Temps enchaîné tient à la main le portrait de Ferdinand.

Le couvent *San-Francisco el Grande* sert aujourd'hui de caserne d'infanterie et de prison. L'église, rotonde entourée de sept chapelles, est ornée de bons tableaux. Elle a été érigée en panthéon national et désignée comme lieu de sépulture des grands hommes.

L'église du couvent de *Nuestra Señora de Atocha*, décorée par Ferdinand VII, comblée de dons par la reine Isabelle, est ornée de bannières espagnoles et de drapeaux enlevés aux ennemis. C'est dans cette église qu'étaient célébrés les mariages de la famille royale. Le couvent est occupé par l'hôtel des Invalides.

La *Capilla del Obispo* renferme un magnifique mausolée de l'évêque Plasencia, son fondateur. On admire aussi les bas-reliefs de la porte d'entrée, le grand retable orné d'une multitude de statues, ainsi que les tombeaux de Francisco de Vargas et de sa femme, Inès de Carvajal.

— *Palais et édifices publics.* Le *Palacio real* a été élevé sur l'emplacement d'un château détruit par un incendie en 1734 et forme un carré de 132 mèt. de côté. Il est situé sur la rive gauche du Mançanarès, en face la *Casa Real del Campo.* Ses quatre façades sont à peu près égales dans leur architecture; mais elles diffèrent sensiblement par l'élévation. Avec ses contre-forts, ses terrasses et ses jardins en pente qui lui font un magnifique piedestal, ce palais est d'un aspect imposant, et ses masses blanches se détachent sur le ciel de la façon la plus majestueuse. L'architecture en est belle, bien qu'un peu lourde. A l'intérieur, s'étend une grande cour carrée qu'entoure un portique surmonté de deux galeries. Lorsqu'on entre dans le palais du côté du sud, on pénètre dans un vestibule circulaire qui conduit sous un portique. Là se trouve le grand escalier d'honneur, dont les marches sont en marbre blanc et noir. Les appartements sont ornés de belles peintures et de tableaux de grands maîtres. Au premier étage on trouve trente salons, dont le plus beau est le salon de *los Embajadores.* Il est orné des marbres les plus riches, de douze glaces et de velours cramoisi à bordure d'or. Au plafond, Tiepola a représenté l'exaltation de la monarchie espagnole.

Signalons aussi la chapelle revêtue d'ornements en stuc doré, la bibliothèque, la salle de spectacle, la collection de tapisseries flamandes, etc.

Le *Buen-Retiro*, qui, sous la monarchie, servait, ainsi que le palais précédent, de résidence royale, a été bâti par Philippe IV aux portes de Madrid, à l'extrémité opposée du *Palacio real.* C'est un édifice carré flanqué à chacun de ses angles d'une tourelle, et dont l'architecture n'a rien de remarquable. Ce palais domine la ville et est entouré de jardins agréables.

Le *Palacio del Congreso* (chambre des députés) a été inauguré en 1850; sa façade principale rappelle celle du Corps législatif de Paris. Le tympan du fronton représente l'*Espagne recevant la Loi, qu'accompagnent la Force et la Justice.* Deux lions gardent le haut du perron. L'intérieur est très-riche et orné de belles peintures, dues aux meilleurs peintres actuels de Madrid. Le palais du sénat n'a aucune valeur architecturale. La *Casa de los consejos*, occupée par le conseil d'Etat, les tribunaux civils et militaires, date du règne de Philippe III. L'extérieur est d'une certaine élégance architecturale. La *Audiencia* est occupée par l'audience territoriale ou cour d'appel. Le ministère des finances fut construit en 1769. On remarque l'escalier et surtout la grande cour entourée d'un portique et d'une belle galerie. Le ministère de l'intérieur (*gobernacion*) offre un ensemble imposant.

Le *Palacio de Buenavista*, affecté au ministère de la guerre, est une belle construction qui domine la promenade du Prado, le Retiro et la rue d'Alcala.

Nous devons signaler encore : l'hôtel du ministère de la marine, dont on vante l'escalier et les fresques des voûtes; le ministère des travaux publics, installé dans l'ancien couvent de la Trinidad, où l'on conserve une intéressante collection de tableaux anciens; l'Hôtel de ville (*Casas consistoriales*), édifice qui forme un carré long et assez étendu; la *Panaderia* (Manutention), vaste construction qui date de 1590 (les lois sont promulguées sur le balcon principal); le palais de l'ex-reine Marie-Christine, sur la *plazuela de los Ministerios;* le palais du duc de Liria, dont la façade présente une belle colonnade d'ordre dorique; le palais du duc de Villahermosa, qui renferme une magnifique salle de bal à voûte lambrissée, une bibliothèque, de beaux tableaux et des tapisseries très-anciennes; le palais de Medina-Cœlli, récemment reconstruit dans le style du XVII^e siècle (bibliothèque de 15,000 volumes, très-belle galerie de tableaux); le palais du marquis de Salamanca (collection de tableaux des grands maîtres); l'hôtel d'Oñate, l'hôtel de la comtesse de Montijo, la *Torre de los Lujanes*, où François I^er fut prisonnier; la Bourse, la banque de San-Fernando; la Caisse générale des dépôts; l'hôtel de la Monnaie; les ateliers de gravure et de construction de machines pour la monnaie; le bel édifice occupé par la manufacture de tabacs; la fabrique de poudre; la fabrique royale de tapis; la fabrique de faïence, la fonderie de fer, etc.

— *Établissements artistiques, littéraires et scientifiques.* Le *Musée des peintures* est un des plus riches musées de l'Europe. Il a été formé spécialement par la réunion des peintures dispersées dans les résidences royales et dans les palais de Madrid, et s'il est loin d'avoir la variété que présente le musée du Louvre, par exemple, il n'offre pas moins, au point de vue du nombre des chefs-d'œuvre, une collection sans pareille. Construit sous le règne de Charles III, par l'architecte Villanueva, entre le Prado et les jardins de Buen-Retiro, ce musée est un vaste édifice qui n'offre rien de remarquable dans son ensemble, mais dont les parties étudiées séparément sont intéressantes. Le vestibule est orné de huit grosses colonnes et surmonté d'une lanterne. Les tableaux des différentes écoles ont été répartis entre les diverses salles du musée. Dans le salon d'Isabelle, salon de forme elliptique, ont été réunis, sans acception d'écoles, les principaux chefs-d'œuvre du musée. Presque toutes les toiles sont dans un état parfait de conservation.

La magnifique exposition du salon d'Isabelle se compose des chefs-d'œuvre suivants : *Portrait du peintre Alonzo Cano, Velasquez faisant le portrait de Philippe IV et de la reine, Portrait de Philippe IV, Portrait à cheval du comte duc d'Olivarès*, le *Prince Balthasar Carlos, fils de Philippe IV*, par Velasquez; *Martyre de saint André à Patras, Immaculée conception*, la *Vierge et l'Enfant-Dieu sur un trône de nuages apparaissant à saint Bernard, Apparition de la Vierge à saint Ildefonse*, par Murillo; la *Cène* (tableau qui n'est pas inférieur à celui de Léonard de Vinci), par Juan de Joanès; la *Vierge et le Sauveur*, par Quentin Metsys; *Portrait de Charles II*, par Careno; *Portrait d'homme, Portrait d'un cardinal*, par Tintoret; *Portrait de Monna Lisa*, par Léonard de Vinci; *Portrait de Charles-Quint, à cheval, à la bataille de Mühlberg, Offrande à la fécondité, Bacchanale*, par Titien; *Spacimo di Sicilia* (l'œuvre capitale du musée), une *Sainte Famille*, par Raphaël; *Sainte Brigitte offrant des fleurs à l'Enfant Jésus, que la Vierge tient dans ses bras*, par Giorgione; la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, par Corrége; *Vénus et Adonis, Jésus enfant disputant avec les docteurs*, par Paul Véronèse; la *Vierge et l'Enfant Jésus endormi*, par Sassoferrato; la *Musique, Villageois mangeant, Paysan buveur, Réunion de musiciens*, par Van Ostade; *Descente de croix*, par Van der Welde; la *Chasse de Méléagre*, par Nicolas Poussin; la *Reine Arthémise*, par Rembrandt; *Chasse au lièvre* et *Partie de chasse*, par Wouwermans; *Portraits de Van Dyck et du comte de Bristol, Prise de Jésus dans le jardin des Oliviers*, par Van Dyck; *Portrait de Thomas Morus*, par Rubens; *Vue intérieure d'une église gothique*, par Heefs; *Triptyque représentant des sujets sacrés*, par Hemmeling.

L'école espagnole est représentée par un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : une *Cène* et une *Vie de saint Etienne*, en six compositions, par Vicente Macip; un *Christ mort*, par Domenico Theotecopuli; *Saint Barthélemy, apôtre, tenant un couteau avec lequel il se martyrise, Prométhée, Saint Paul, Ermite priant devant une tête de mort*, l'*Echelle de Jacob, Saint Jacques, Saint Roch*, le *Martyre de saint Barthélemy*, par Jose Ribera, appelé l'Espagnolet (le musée possède 58 tableaux de ce maître); *Sujet mystique*, par Francisco Zurbaran; *Reunion de buveurs*, la *Forge de Vulcain, Reddition de Bréda* ou *Tableau des lances*, les *Filandières*, par Velasquez (le musée contient 64 tableaux de cet artiste, et M. Clément de Ris en a noté 33 comme des chefs-d'œuvre); la *Sainte Famille au petit chien*, l'*Adoration des bergers*, le *Christ en croix*, par Murillo (le musée compte 46 toiles de ce grand artiste); *Saint Jérôme entendant la trompette du jugement dernier*, par Antonio Pereda; le *Christ mort pleuré par les anges*, par Alonso Cano; la *Madeleine*, par Jose Antolinez; une *Marche de troupes, Reddition de Bréda*, par Jose Leonardo; *Vue de Saragosse, Portrait d'un capitaine inconnu*, par J.-B. Mazo; *Portrait de Murillo*, la *Divine bergère*, par Miguel Tobar; *Marie-Louise, femme de Charles IV, Charles IV*, un *Picador à cheval*, par Francisco Goya.

Parmi les tableaux des écoles italiennes, qui sont très-nombreux, nous citerons : *Jésus donnant les clefs à saint Pierre*, de Jean Bellin, fondateur de l'école vénitienne; la *Gloire, Salomé portant la tête de Jean-Baptiste, Vénus et Adonis*, la *Victoire de Lépante*, la *Vierge des douleurs*, par Titien (le musée compte 43 tableaux de Titien, presque tous des chefs-d'œuvre); le *Christ descendant aux limbes, Jésus-Christ portant sa croix*, de Sébastien del Piombo; la *Sagesse mettant en fuite les Vices, Judith et Holopherne*, la *Gloire, Bataille de terre et de mer, Portrait de Sébastien Benieri, général vénitien*, par le Tintoret (ce maître a 34 tableaux au musée de Madrid); *Portrait de femme, Jésus-Christ et le centurion*, par Paul Véronèse (le musée possède 25 toiles de ce grand artiste); la *Salle du collége de Venise*, par Pierre Malombra; *Orphée*, par Alexandre Varatori; *Triomphe de Vénus*, par J.-B. Tiepolo; une *Sainte Famille*, par Léonard de Vinci; une *Sainte Famille, Portrait de Lucrezia Fede*, la *Vierge, l'Enfant Jésus, saint Jean et deux anges, Sacrifice d'Abraham*, par André del Sarto; le *Christ à la colonne*, de Michel-Ange; la *Vierge endormant l'Enfant Jésus dans ses bras*, par Salviati; *Sainte Véronique*, par Bronzino; une *Cène*, par Bartholomé Carducci; la *Vierge à l'Agnus Dei* ou *au lézard*, une *Sainte Famille*, la *Vierge au poisson*, la *Vierge à la rose*, la *Visitation, Portrait d'homme, Portrait d'un cardinal inconnu*, par Raphaël; *Jésus et la Madeleine*, par Corrége; *Funérailles de César*, par Lanfranc; *Vénus et Adonis*, d'Annibal Carrache; *Cléopâtre*, de Guido Reni; la *Toilette de Vénus*, le *Jugement de Pâris*, par l'Albane; *Saint Jérôme écrivant dans le désert*, par le Dominiquin; *Suzanne au bain*, par le Guerchin; le *Christ mort*, par Joseph Crespi; *Sainte Agathe*, par Antonio Ricci; une *Bataille*, par Anniello Falcone; une *Vue du golfe et de la ville de Salerne*, par Salvator Rosa, etc.

Parmi les tableaux de l'école allemande, nous signalerons : le *Sauveur, la Vierge et saint Jean*, par Martin Schœn; *Eve recevant la pomme du serpent* et *Adam tenant la pomme qu'Eve lui a donnée*, par Albert Dürer; l'*Adoration des bergers*, par Raphaël Mengs.

L'école hollandaise n'a qu'un petit nombre de tableaux au musée de Madrid. Les plus importants sont : *Triomphe de la Mort*, par Jérôme Bosch; le *Passage d'un gué*, par Philippe Wouwermans, et la *Reine Artémise* (salon d'Isabelle) par Rembrandt.

Les peintures de l'école flamande sont nombreuses au musée de Madrid. Voici le nom des principales : l'*Adoration des Mages, Danse de paysans, Portrait équestre de Philippe II, Rodolphe de Habsbourg et son écuyer*, le *Jardin d'amour, Persée délivrant Andromène, Nymphe et satyres*, la *Voix lactée*, les *Trois Grâces*, par Rubens (Madrid a réuni 62 tableaux de ce grand artiste); le *Couronnement d'épines*, la *Duchesse d'Oxford, Portrait de Liberti, organiste d'Anvers*, par Van Dyck; le *Mariage de sainte Catherine, Famille particulière, Méléagre offrant à Atalante la hure du sanglier de Calydon*, par Jordaens; une *Guirlande de fleurs, Vénus et Cupidon dans un jardin*, par Jean Breughel (dont le musée possède 54 tableaux); une *Fête de paysans* et une *Fête champêtre*, par Teniers, qui se présente avec 53 tableaux.

L'école française est représentée à Madrid par des œuvres de Nicolas Poussin (le *Parnasse, Paysage*), Gaspard Duguet (*Paysage*), et Claude Lorrain (*Paysage*, effet de soleil couchant, ou *Tobie et l'ange; Paysage*, effet de soleil levant, ou *Sainte Paule la Romaine s'embarquant pour la terre sainte*).

Le musée renferme quelques sculptures remarquables, parmi lesquelles nous signalerons : des copies du *Faune au chevreuil*, de la *Vénus Capitoline*, de *Castor et Pollux;* le *Groupe de Saragosse*, par don Jose Alvarez (un fils défendant son père blessé par des soldats français); un groupe en bronze du sculpteur Pompeio Leoni d'Arezzo (*Charles-Quint enchaînant la Fureur*); le groupe en marbre de *Daviz et Velarde*, par Sola; un *Petit Amour*, par l'auteur du groupe de Saragosse; les *Muses;* un *Autel* en marbre avec des bas-reliefs, représentant les *Triomphes et les fêtes de Bacchus;* deux *Tables* incrustées de pierres précieuses, présent du pape Pie V à Philippe II; l'*Apothéose de Claude*, ouvrage du temps de Néron; des mosaïques, des vases étrusques, des bustes, etc.

Une collection d'environ 300 tableaux a été distribuée dans onze salles de l'Académie de San-Fernando. Les principales toiles des peintres espagnols qui y figurent sont : la *Fondation de Notre-Dame de Lorette*, par Blas del Prado; *Saint Jérôme écrivant au bruit de la trompette céleste*, par Ribera; quatre *Portraits de moines*, par Zurbaran; *Sainte Elisabeth soignant les teigneux*, la *Fondation de Sainte-Marie-Majeure*, par Murillo; une magnifique copie du *Spasimo*, de Raphaël, par Carreno; une *Maja, Auto-da-fé, Procession du vendredi saint, Course de taureaux, Maison de fous*, par Goya. Parmi les peintres étrangers, nous nous bornerons à signaler Rubens : *Hercule et Omphale.*

Le *Museo nacional* se compose de 800 tableaux, dispersés dans les corridors, les bureaux et les salons du ministère de Fomento, dans l'ancien couvent de la Trinidad.

L'*Armeria*, vaste édifice qui ferme au S. la place du Palacio-Real, renferme 2,538 objets, parmi lesquels on doit signaler les suivants :

Armure de mailles d'Alphonse V d'Aragon; armure complète de l'électeur de Saxe, prisonnier de Charles-Quint; armure de don Juan d'Autriche; armure de Charles-Quint; brassard d'Ali-Pacha, amiral des Turcs à Lépante; épée de Boabdil, dernier roi des Maures; épée de Pélage, trouvée à Covadunga; très-riche bouclier ayant appartenu à Charles-Quint; épée de Gonzalve de Cordoue; épée du Cid Campéador; épée de Fernand Cortez; épée de Tolede du comte d'Olivarez; vaisselle de campagne de Charles-Quint; armure de Christophe Colomb; litière de Charles-Quint, casque de François I^er, etc.

Le *Musée d'artillerie* occupe au Buen-Retiro le salon du roi, pièce vaste, bien ornée et parfaitement éclairée. A la porte d'entrée s'élèvent les statues colossales de Philippe IV et de Louis I^er. Deux canons enlevés aux Maures en 1522 se dressent en guise de colonnes. Au rez-de-chaussée se trouve une collection de pièces d'artillerie, datant de diverses époques. Au premier étage on voit, entre autres objets curieux, la tente des rois catholiques, l'étendard de Fernand Cortès à la conquête de Vaxaca, les épées de Palafox, le défenseur de Saragosse, de Castaños, duc de Bailen, de Mina, etc.

Le *Cabinet topographique* est situé dans l'ancienne salle de bal du palais du Buen-Retiro. On y remarque particulièrement un modèle en bois du palais royal que Jubara voulait élever à Madrid, un plan de Madrid de 10 mètres de superficie, les plans de Valladolid, de l'Escurial, des modèles de plusieurs monuments, etc.

Le *Musée naval*, au ministère de la marine, donne une idée intéressante de l'histoire maritime de l'Espagne.

Le *Cabinet d'histoire naturelle*, installé au deuxième étage de la galerie de San-Fernando, possède de remarquables collections de minéralogie et de zoologie, comprenant de magnifiques cristaux et des squelettes d'animaux très-rares. On doit citer comme unique le squelette fossile d'un quadrupède gigantesque que Cuvier appelle *Megatherium americanum.*

Le *Jardin botanique*, entre le Prado et la porte d'Atocha, a un hectare et demi d'étendue. Une grille de fer l'entoure de tous côtés. C'est une des plus belles promenades de Madrid. On lit au-dessus de la porte principale : *Carolus III, P. P. Botanicus instaurator, civium saluti et oblectamento, anno* MDCCLXXXI. Les plantes exotiques y sont cultivées dans les serres chaudes.

Madrid possède encore plusieurs autres établissements scientifiques, tels que l'Observatoire, le Conservatoire des arts, le Cabinet des machines, etc.

La *Bibliothèque nationale* renferme environ 200,000 volumes imprimés et 8,500 manuscrits d'une grande valeur, un musée de médailles et un cabinet d'antiquités. Les autres bibliothèques sont : celle de San-Isidro, dépendante de l'Université, 50,000 volumes; celle de l'Université, 25,000 volumes; puis les bibliothèques de l'Ecole de médecine, de l'Ecole de pharmacie, de l'Académie de l'histoire (18,000 volumes), de l'Académie des nobles arts, de l'Académie espagnole, celle du Congrès, et enfin celle du Sénat. Il y a à Madrid onze académies reconnues par des décrets. Leurs séances ne sont pas publiques. L'ancienne université d'Alcala de Hénarès a été transférée à Madrid.

La capitale de l'Espagne possède plusieurs théâtres. Le plus important est le *Teatro real.* Démoli et réédifié à diverses reprises, il a été inauguré tel qu'il est aujourd'hui en 1850, et il est un des plus beaux de l'Europe. La façade principale s'étend vis-à-vis du Palacio-Real, sur la place de l'Orient, ce qui lui fait souvent donner le nom de théâtre de l'Orient. La salle, qui peut contenir 2,400 spectateurs, est élégamment et magnifiquement ornée de peintures et de sculptures. La façade est également très-riche. On y voit des bas-reliefs, des statues, des groupes et des médaillons. Dans cette salle, on représente des grands opéras et des ballets. Dans les dépendances du théâtre se trouvent les classes du Conservatoire de musique et de déclamation.

Le théâtre *du Prince* (*teatro del Principe*) fut construit au commencement de ce siècle. On y joue toute espèce de pièces; 1,200 personnes peuvent trouver place dans la salle. Le théâtre *des Variétés* (*teatro de Variedades*) a donné naissance à l'opéra-comique espagnol. Le théâtre *de Lope de Vega*, établi dans la chapelle de l'ancien couvent de *los Basilios* n'existe plus aujourd'hui. Le théâtre *du Cirque* était consacré autrefois aux représentations des troupes hippiques; on y joue aujourd'hui des comédies et des vaudevilles traduits. La salle peut recevoir 1,200 spectateurs. Le *Zarzuela*, l'Opéra-Comique espagnol, est un joli théâtre élégant, bien distribué et situé dans un beau quartier neuf. On y joue des pièces lyriques dont les poëmes sont la plupart du temps traduits des nôtres. Le théâtre *Rossini*, bâti en 1864, hors de la ville, au milieu des jardins des Champs-Elysées, à un demi-kilomètre de la porte d'Alcala, est le théâtre à la mode. L'extérieur n'a rien de remarquable au point de vue architectural; mais la salle, qui peut contenir 2,800 spectateurs, est très-élégante, fort belle et décorée de nombreuses peintures. On y joue les chefs-d'œuvre du répertoire musical italien, ainsi que des ballets.

Le Cirque, où ont lieu les courses de taureaux, est une immense rotonde, dont l'extérieur n'offre rien de remarquable. L'arène est entourée d'une barrière circulaire. Une seconde enceinte est garnie d'un réseau de cordes. Au delà sont les places couvertes; au-dessus les loges, et parmi celles-ci les tribunes de la reine. Le Cirque peut contenir 12,000 spectateurs.

Le 21 avril 1867, a eu lieu à Madrid la pose de la première pierre du monument destiné à recevoir une bibliothèque et un musée national. L'idée de la fondation de cette institution utile est due à M. Marques de la Vega de Armijo, ministre des travaux publics.

Le bâtiment a la forme d'un parallélogramme, d'une superficie de plus de 365,000 pieds carrés.

— *Promenades.* La promenade la plus fréquentée et la plus intéressante de Madrid est le *Prado*, qui entoure une partie de la ville, depuis l'ancienne porte d'Atocha jusqu'à la puerta de Recoletos.

Le *Prado*, qui a une longueur considérable mais peu de largeur, est planté d'allées d'arbres, orné de belles fontaines, entretenu et sablé avec soin. Cette promenade est extrêmement fréquentée le matin avant midi et le soir après trois heures. C'est là surtout qu'on peut se faire une idée de la physionomie de la population madrilène. On voit au *Prado* la pyramide dite du *dos de Mayo*, élevée en l'honneur de deux officiers d'artillerie qui, le 2 mai 1808, s'opposèrent à l'occupation par les Français du quartier de Monteleon.

Le jardin de *Buen-Retiro* date de l'époque de Philippe IV; son étendue est d'environ 1,100 mètres. Une large avenue conduit au grand étang, vaste pièce d'eau entourée d'allées très-fréquentées par les promeneurs. Nous citerons en outre : les vastes jardins de la Reine; les jardins du palais; les promenades de *las Delicias*, de la *Florida*, de *Virgen del Puerto* et de *Fuente Castellana*.

« Rien n'est plus triste et n'est moins digne des approches d'une grande ville que les alentours de Madrid, dit M. Germond de Lavigne. Madrid n'a presque que deux faubourgs, assez importants du reste. Le premier, qui est situé au N., compte 500 maisons, 20 ou 25 fabriques, un établissement hydrothérapique, des hôtelleries, des maisons de campagne, des jardins, des promenades; le second avoisine la gare des chemins de fer d'Alicante et de Saragosse. Au delà commence la campagne nue et déserte.

» Parmi les habitations de campagne, on peut citer : hors de la porte d'Alcala, la *Quinta del Spiritu-Santo;* auprès du canal du Mançanarez, la *Casapuerta*, dans laquelle on remarque des fresques de la fin du XVIIe siècle, représentant les fastes de la monarchie espagnole; sur le chemin de San-Isidro del Campo et sur les bords du Mançanarez, les habitations de M. Mendizabal, du comte de los Corbos; vers la Fuente Castellana, celles de MM. Bruguera et Maroto; à Carabanchel, le beau domaine de *Vista Alegre*, appartenant à l'ex-reine Isabelle, les habitations de la comtesse de Montijo, du marquis de Remisa, de M. de Salamanca; à Chamartin, les palais et les jardins des ducs de l'Infantado, que Napoléon Ier habita en 1808; *Villaviciosa*, où mourut Ferdinand VI; à Pozuello de Arabaca, le domaine de *Somos Aguas*, et enfin, auprès du petit village de la Alameda, la magnifique propriété de *El Capricho*, au duc d'Ossuna.

» Dans les alentours de Madrid se trouvent trois domaines affectés avant la révolution à la royauté : la *Casa del Campo*, la *Moncloa* et la *Montagne du Principe Pio*. La première s'étend sur toutes les hauteurs de la rive droite du Mançanarez, en face du palais. C'est un immense enclos distribué en jardins, en parc, en bois, en terres de produit sillonnées par un cours d'eau. Ce fut longtemps le rendez-vous à la mode de la population de Madrid.

» La *Moncloa* est sur la droite de la route de Castille et du chemin de fer du Nord. On y remarque un joli palais nommé la Florida, le vieux palais de la Moncloa, une fabrique de faïence et de porcelaine appartenant à l'Etat.

» La *Montagne du Principe Pio* s'étend entre la Moncloa et les murs d'enceinte de la ville. Ce domaine présente des promenades agréables, d'où la vue s'étend sur la ville, sur la campagne et sur le cours du Mançanarez. »

Quant aux autres résidences royales, l'Escurial, la Granja, Aranjuez, nous leur avons consacré des articles particuliers.

— *Industrie, commerce.* L'industrie de la capitale de l'Espagne est à peu près nulle; il est vrai de dire que toutes les conditions ordinaires que l'activité industrielle a coutume de chercher lui font défaut à Madrid, où les saisons sont rigoureuses, les eaux rares, les salaires élevés, les habitants peu laborieux et démoralisés par des jours de fête trop fréquents, les combustibles d'un prix élevé, les communications coûteuses et les capitaux peu abondants et très-exigeants. Néanmoins, la position de cette ville comme capitale et l'agglomération assez importante de sa population ont contribué à y développer la fabrication des objets les plus indispensables à la vie, par exemple la bière, le chocolat, les gants, les souliers, les chapeaux; on y trouve aussi des manufactures de porcelaine et de tapis, des fabriques de papiers, toiles peintes, orfévrerie, quincaillerie, tissus de soie, de laine et deux grandes fonderies. Citons encore quelques fabriques de couvertures, éventails, poterie, harnais, et de nombreuses imprimeries, dont les presses produisent chaque jour un grand nombre de feuilles périodiques et de revues. Madrid ne peut être considéré comme un centre commercial et industriel; mais en revanche c'est un grand centre de consommation. Les céréales, les vins du pays, surtout ceux de Valdepeñas, les huiles, les denrées coloniales, et principalement le cacao, y sont l'objet de transactions importantes. La plupart des objets de luxe, tels que glaces, tapis, voitures, meubles élégants, linge fin, viennent de France ou d'Angleterre. L'industrie cotonnière de Catalogne, les manufactures de laine de Bejar et d'Alcoy ont aussi une part importante dans le commerce de détail à Madrid. Ce trafic s'exerce principalement pendant la durée d'une foire importante (*ferias de Madrid*), qui se tient annuellement du 25 septembre au 6 octobre. Pendant cette quinzaine, toutes les rues de Madrid sont encombrées de marchands forains, qui vendent des objets de toute sorte, quincaillerie, meubles, vêtements, tableaux, etc. Le commerce de Madrid, quoique restreint aux opérations d'importation, est favorisé par quelques établissements de crédit, tels que la Banque d'Espagne, le Crédit mobilier espagnol, la Compagnie générale du crédit espagnol et la Société espagnole mercantile et industrielle. Ces établissements en se mettant à la tête du mouvement industriel dans le pays, contribueront peut-être à substituer l'activité de la civilisation moderne aux habitudes apathiques et paresseuses de la société espagnole. Les chemins de fer, dont le gouvernement commence à doter le pays, et qui mettent Madrid en communication avec Alicante d'un côté, Barcelone de l'autre, et enfin Paris par Irun, devront aussi modifier l'état de choses actuel dans un avenir prochain.

— *Histoire.* Madrid occupe l'emplacement de la *Mantua Carpetanorum* des Romains, appelée *Majoritum* au moyen âge. C'était à cette époque un lieu assez important, dont les Arabes s'emparèrent après la bataille de Xérès (711). Mais le nom de cette ville n'apparaît réellement dans l'histoire de la péninsule hispanique que du temps de la domination arabe. Alors elle se nommait *Magerit*. C'est ainsi que l'appellent les historiens, soit quand ils citent la victoire de Ramire II, qui, vers 932, battit les Arabes sous ses murs, et même en resta maître pendant quelque temps, soit lorsqu'ils en racontent la prise définitive de possession par les chrétiens espagnols sous la bannière d'Alphonse II. Dès cette époque elle prit pour ne plus le quitter le nom de Madrid, et commença à se développer au préjudice des villes voisines, particulièrement de Tolède, qui jusque-là l'avait complétement éclipsée. Dans le XIVe et le XVe siècle, elle servit plusieurs fois de lieu de réunion aux cortès espagnoles et de résidence aux monarques. Enfin, Philippe II y établit sa cour et y fixa définitivement le siége de son gouvernement en 1560. Madrid est célèbre par plusieurs traités conclus dans ses murs, et dont les plus importants furent celui qui intervint, en 1526, entre Charles-Quint et François Ier, celui de 1617 entre l'Espagne et Venise, et celui de 1800 entre l'Espagne et le Portugal. Durant la guerre de la succession d'Espagne, Madrid se déclara ouvertement en faveur de Philippe V. Napoléon Ier, s'étant immiscé dans les troubles intérieurs qui eurent lieu en Espagne en 1807, fit occuper Madrid par des troupes françaises en 1808. Le 2 mars de cette même année, les Français furent obligés de repousser les attaques des Espagnols, et des combats partiels, dans lesquels il périt beaucoup de monde, eurent lieu dans plusieurs rues; enfin le calme se rétablit, et, le 20 juillet suivant, Joseph Bonaparte fit son entrée dans cette ville comme roi d'Espagne. Mais en 1812, après la bataille de Salamanque, les Anglais vinrent occuper Madrid; ils en furent bientôt délogés par les Français, qui ne tardèrent pas eux-mêmes à se diriger vers les Pyrénées. En 1823, les troupes françaises, sous les ordres du duc d'Angoulême, occupèrent de nouveau momentanément Madrid, qui depuis cette époque a été maintes fois le théâtre sanglant d'émeutes et de révolutions. En 1835, le lieutenant-colonel Cardera Senta tenta d'y provoquer une révolution militaire qui avorta. En 1842, le général Léon ne fut pas plus heureux dans la tentative qu'il fit pour enlever la jeune reine Isabelle. L'année suivante, Madrid se prononça en faveur d'Espartero, qui néanmoins se vit forcé de se démettre de son titre de régent. Neuf ans plus tard, la capitale de l'Espagne se souleva contre le ministère, lorsque O'Donnell eut fait son pronunciamento, et elle acclama l'avénement d'Espartero au pouvoir. Lors de l'insurrection de septembre 1868, la population de Madrid ne prit pas d'abord les armes; mais après la victoire de Serrano elle se souleva, proclama la déchéance de la reine Isabelle et accueillit Prim avec enthousiasme le 7 octobre suivant. Au bout de deux années de gouvernement provisoire, Madrid laissa sans protester monter sur le trône le jeune Amédée de Savoie, que Prim avait fait élire roi par les cortès. Un peu plus de deux ans après, en février 1873, Amédée abdiquait et Madrid applaudissait à la proclamation de la République.

Un concile, présidé par le cardinal Borgia, légat du pape Sixte IV, a été tenu à Madrid en 1473. Les Pères essayèrent de remédier à l'ignorance des ecclésiastiques d'Espagne, qui était telle qu'à peine s'en trouvait-il quelques-uns qui entendissent le latin. Le concubinage était presque public parmi eux, les orgies de table étaient journalières, et la moindre de leurs infractions aux règles était de porter des armes et d'aller à la guerre. On achetait et l'on vendait des bénéfices, et la simonie était à l'ordre du jour. Le concile, après avoir blâmé ces abus et avoir pris des mesures pour les réprimer, décida en outre qu'on obtiendrait du pape qu'il y eût désormais deux canonicats dans les cathédrales, affectés, l'un à un chanoine qui enseignerait la théologie, et l'autre à un chanoine qui professerait le droit canon.

Madrid (TRAITÉ DE), signé entre François Ier et Charles-Quint le 14 janvier 1526. Après la bataille de Pavie, le roi de France prisonnier fut transféré à Madrid, dans le courant du mois d'août; il n'y trouva que l'hospitalité d'une prison dans une tour lugubre du rempart étroitement grillée et gardée. Charles-Quint fut sans pitié, sans générosité pour son royal prisonnier, spéculant sur les ennuis de sa captivité pour lui arracher des concessions, employant tous les moyens possibles pour lasser sa résistance, en un mot, exploitant sa proie avec le sang-froid et l'impitoyable âpreté d'un usurier. Il croyait déjà tenir la France dans ses mains, et il ne voulait rien moins que la démembrer à son profit; mais il s'aperçut bientôt qu'il avait fait tout seul ses calculs. Ses propositions furent rejetées avec indignation par la régente, mère du roi, et tout son conseil; de tous côtés, en France, on courait aux armes. D'autre part, Henri VIII et le pape se montraient fort peu disposés à se prêter aux vues ambitieuses de l'empereur et à favoriser le développement de sa puissance. Charles-Quint dut enfin se résigner à tirer de sa prise un aussi bon parti que possible, mais en se tenant dans les limites du sens commun. Il le fit sans intelligence, maladroitement, ce qui prouve que chez lui les instincts généreux n'existaient à aucun degré. Au lieu d'exploiter les sentiments chevaleresques de François Ier, et de se l'attacher, de s'en faire un ami même en mettant sa liberté à un prix raisonnable, il s'acharna à en extorquer tout ce que l'ennui, l'impatience et la maladie pouvaient faire abandonner au prisonnier. Il exigeait avant tout la cession de la Bourgogne; mais François Ier déclara aux plénipotentiaires espagnols que, si on lui faisait céder par contrainte la Bourgogne ou autres droits de sa couronne, il travaillerait à les recouvrer dès qu'il serait rentré en France. Ainsi, il protestait d'avance contre sa propre signature. Une circonstance heureuse vint le distraire de ses ennuis, c'était l'arrivée de sa sœur Marguerite, cette sœur si dévouée qu'on a cru qu'elle éprouvait pour son frère un sentiment tout autre qu'une affection fraternelle. Mais Charles-Quint se montrant toujours de plus en plus intraitable, le roi fit repartir Marguerite pour la France vers la fin de novembre, et signa un acte de la plus haute importance, qui ruinait de fond en comble les espérances de l'empereur : c'était l'abdication de François Ier, que le maréchal de Montmorençy, rendu à la liberté après avoir payé rançon, devait emporter en France. Malheureusement, si François Ier pouvait concevoir la pensée d'un dévouement, il n'avait pas l'énergie nécessaire pour l'exécuter. Tandis qu'il annonçait ce généreux sacrifice, il enjoignait aux négociateurs d'accorder la cession de la Bourgogne en toute souveraineté. Seulement, *la veille du jour où le traité fut* signé, il protesta secrètement devant eux contre la signature qu'il allait apposer au bas de cet acte, *par force et contrainte ;* il le déclara nul et de nul effet, sauf à payer une rançon raisonnable après sa délivrance. Ce n'était guère *chevaleresque* assurément; mais la conduite de l'empereur était inqualifiable, et, en ne consultant que la stricte justice, on ne saurait accuser trop sévèrement François Ier d'avoir tout accordé pour s'arracher des mains d'un aussi impitoyable usurier, que nos cours d'assises d'aujourd'hui condamneraient unanimement comme coupable d'extorsion de signature.

Voici les principales conditions du traité :

François Ier cédait à l'empereur et à ses héritiers des deux sexes, en pleine souveraineté, le duché de Bourgogne avec le Charolais, Noyers et Château-Chinon, ainsi que l'Auxerrois, promettant de les livrer dans les six semaines qui suivraient sa mise en liberté; il renonçait à sa suzeraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, à ses droits sur Milan, Asti, Gênes et Naples, ainsi qu'à ceux de la France sur Tournay, Hesdin, Lille, Douai et Orchies, et retirait sa protection au roi de Navarre. Il s'engageait à fournir à Charles-Quint, pour son expédition d'Italie, 14 galères et 4 galions, 500 hommes d'armes et 200,000 écus d'or. Il se chargeait en même temps d'éteindre une grosse dette contractée par Charles-Quint envers le roi d'Angleterre dans la guerre contre la France. L'empereur promettait de rendre la liberté au roi avant le 10 mars 1526, à condition qu'au moment même où il sortirait d'Espagne des otages seraient remis à l'empereur comme garantie de l'accomplissement des conditions du traité. Ces otages devaient être, soit les deux fils aînés du roi, soit le dauphin tout seul avec douze personnages désignés. C'étaient tous les généraux distingués que la France possédait alors.

En retour de ces clauses, aussi écrasantes qu'humiliantes, l'empereur, de son côté, renonçait aux prétentions qu'il pouvait élever sur les rives de la Somme, sur Péronne, Montdidier et Roye, les comtés de Boulogne, Guignes et Ponthieu. Il donnerait au roi pour épouse sa sœur Eléonore, douairière de Portugal, avec les comtés d'Auxerre, de Mâcon et la ville de Bar-sur-Seine pour dot. Ces terres devaient passer aux enfants mâles qui naîtraient de ce mariage. L'infante Marie, fille d'Eléonore, épouserait le dauphin.

Le roi s'engageait à restituer au duc de Bourbon tous ses biens, terres et seigneuries, tels qu'il les possédait originairement, et à lui rendre et faire rendre les revenus perçus.

Les deux souverains contractaient une alliance *défensive contre tous leurs ennemis*, et devaient se fournir réciproquement 500 hommes d'armes et 10,000 fantassins.

Aussitôt *que le roi serait remis en liberté*, il ratifierait et jurerait la paix; le dauphin la ratifierait de même lorsqu'il aurait atteint l'âge de quatorzs ans. Le traité serait enregistré au parlement de Paris dans un délai de quatre mois, sinon le roi se reconstituerait prisonnier. En cas de violation de leurs engagements réciproques, les deux souverains *se soumettaient aux censures ecclésiastiques*.

Il fallait, en vérité, que Charles-Quint fût bien naïf pour croire qu'un pareil traité était *exécutable, et pour s'imaginer que la France* allait ainsi se livrer pieds et poings liés, sous prétexte qu'un homme avait été fait prisonnier.

L'échange de François Ier contre ses deux *fils, qui étaient alors âgés de sept et de six* ans, se fit le 16 mars 1526, au milieu de la Bidassoa, qu'on regardait comme formant la *frontière entre la France et l'Espagne*. Lannoy y amena le roi, et Lautrec les deux petits princes, François et Henri. Le roi les bénit *les larmes aux yeux, puis gagna la rive française*, s'élança sur un fougueux cheval turc en s'écriant : « Me voici roi derechef! » et arriva presque tout d'un trait à Bayonne, où la cour l'attendait. Sommé par les ministres *impériaux qui l'avaient suivi de ratifier le* traité de Madrid; il répondit qu'il lui fallait « savoir premièrement l'intention de ses sujets *de Bourgogne, parce qu'il ne les pouvait* aliéner sans leur consentement. » Cette réponse dut éclairer l'empereur sur la valeur du traité conclu.

MADRID (PROVINCE DE), division administrative du royaume d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, au centre de la péninsule, bornée au N. par la province de Ségovie, à l'E. par celle de Guadalajara, au S.-E. par celle de Cuença, au S. par la province de Tolède, et à l'O. par celle d'Avila. Longueur du N. au S., 130 kilom.; largeur moyenne, 65 kilom. Superficie, 5,880 kilom. carrés; 485,737 hab. Ch.-l., Madrid. Elle est couverte au N. par la sierra de Guadarrama et les nombreuses ramifications de cette chaîne, et arrosée par le Tage, le Henarez, le Jarama, le Mançanarez et la rivière de Guadarrama. Le sol, peu fertile, produit en petite quantité des grains, légumes, vins, fourrages et soies. Elève de moutons. Cette province, qui abonde en salpêtre, possède quelques manufactures de papier, quelques fabriques de savon, de draps, et plusieurs distilleries d'eau-de-vie.

MADRID, hameau de France (Seine), commune de Neuilly, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Denis, sur la rive droite de la Seine; 50 hab. Ce hameau doit son origine à un château que François Ier s'y fit bâtir en 1528, et qui prit dans la suite le nom de Madrid. V. BOULOGNE (bois de).

MADRID (Jose-Fernandez DE), homme politique et littérateur américain, né à Cartagena de India en 1789, mort à Londres en 1830. Il prit une part active à la guerre de l'indépendance, siégea au congrès de la Nouvelle-Grenade, et fut nommé président de la république en 1816; mais peu après il fut fait prisonnier par les Espagnols et transporté à la Havane, d'où il parvint à s'évader en 1825, après neuf ans de captivité. Le général Bolivar lui confia alors d'importantes missions en Europe. Il a donné au théâtre quelques pièces assez remarquables, entre autres *Atala* et *Guatimo*.

MADRIDEJOS, ville d'Espagne, prov. et à 59 kilom. S.-E. de Tolède, 26 kilom. O. d'Alcazar; 5,815 hab. Fabrication de toiles communes; cultures de safran. Commerce de productions agricoles.

MADRIE, en latin *Madriacensis Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la province de Normandie et l'Ile-de-France. Ses localités principales étaient Douins, Cailly, la Croix-Saint-Leufroy, Condé-sur-Vesgre, Rolleboise, etc. Il fait aujourd'hui partie des départements de l'Eure et de Seine-et-Oise.

MADRIER s. m. (ma-drié — d'une forme fictive *materiarius*, dérivée du latin *materia*, bois. V. MATIÈRE). Techn. Forte planche, le plus souvent en bois de chêne, qu'on emploie comme étagère de maçons ou à divers autres usages : *Un gros* MADRIER. *Un lourd* MADRIER. *On emploie des* MADRIERS *pour faire la plate-forme d'une batterie de canons.* (Acad.) *Si les ridelles des chariots ne sont pas assez élevées, on les exhausse à l'aide d'un simple* MADRIER. (Math. de Dombasle). ‖ Longue table de chêne sur laquelle les plombiers posent le moule à tuyaux.

MADRIGAL s. m. (ma-dri-gal. — Huet croit que les *madrigaux* et les *martegales* sont la même chose, et que ces deux noms ont eu leur origine des Martegaux, peuple de Provence. Ménage le tire du latin *mandra*, troupeau, de sorte que le madrigal serait proprement la chanson du troupeau. M. Littré croit que la forme primitive est le bas latin *ma-*

triale, qui désigne une sorte de chanson, et dont on ne connaît aucunement l'origine. Delatre a dérivé *madrigal* de l'espagnol *madrugar*, se lever matin. *Madrigal* avait désigné d'abord, en castillan, la chanson qu'un amant chantait le matin sous les fenêtres de sa belle, l'aubade, puis, comme en français, une pièce de poésie renfermant une pensée ingénieuse et galante ou un compliment). Littér. Petite pièce de vers exprimant une pensée fine, tendre ou galante : *Un joli* MADRIGAL. *Style de* MADRIGAL. *Je suis un peu fâchée que vous n'aimiez pas les* MADRIGAUX. (Mme de Sév.) *Je veux mettre en* MADRIGAUX *toute l'histoire romaine.* (Mol.) *Un* MADRIGAL *doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme.* (Volt.)

Le *madrigal*, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la mollesse et l'amour.
Boileau.

— Par anal. Paroles d'une galanterie affectée : *Débiter des* MADRIGAUX *tout le long du jour.* ‖ Style d'une finesse affectée : *Chez Fontenelle, la vérité nouvelle se déguise en* MADRIGAL, *et elle passe plus sûrement.* (Sainte-Beuve.)

— Mus. Composition musicale sur un madrigal : MADRIGAUX *de Palestrina. L'exécution des* MADRIGAUX *de l'ancienne école italienne présente de grandes difficultés et donne de beaux résultats.* (Castil-Blaze.)

— **Encycl.** Littér. Le *madrigal* est une courte pièce de vers, ordinairement galante et qui devrait toujours être spirituelle ; le plus souvent elle n'est que banale. Le vers, ce magnifique instrument qui sert à graver profondément les grandes pensées, peut aussi servir à exprimer les petites. Tout le monde ne peut pas faire la *Légende des siècles;* il n'est personne d'un peu d'esprit et connaissant les règles de la versification qui ne puisse tourner galamment un *madrigal*. On ne cite guère de grands poëtes qui aient fait des *madrigaux*, même par occasion ; les plus jolis nous viennent des poëtes de ruelles ou de simples gens du monde. Nous pourrions en citer un grand nombre ; malheureusement la plupart des *madrigaux*, quoique laborieusement travaillés à l'avance, se donnent toujours comme des impromptus. On se fait bien prier, bien tirer l'oreille, et l'on récite ou l'on écrit, comme d'une inspiration subite, quatre ou cinq vers longuement médités la veille. Nous avons donc dû citer, à propos des impromptus, les meilleurs madrigaux. En voici toutefois quelques autres :

Un doux nenni avec un doux sourire
Est tant honneste, il le vous faut apprendre;
Quant est de oui, si veniez à le dire,
D'avoir trop dit je voudrois vous reprendre;
Non que je sois ennuyé d'entreprendre
D'avoir le fruit dont le désir me point;
Mais je voudrois qu'en me le laissant prendre,
Vous me disiez : non, vous ne l'aurez point.
Cl. Marot.

Vous n'écrivez que pour écrire :
C'est pour vous un amusement.
Moi, qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.
Pradon.

Iris, vous connaîtrez un jour
Le tort que vous vous faites.
Le mépris suit de près l'amour
Qu'inspirent les coquettes.
Cherchez à vous faire estimer
Plus qu'à vous rendre aimable.
Le faux honneur de tout charmer
Détruit le véritable.
Fénelon.

SUR UN PORTRAIT DE MADAME DU TORT.

C'est ici madame du Tort.
Qui la voit et ne l'aime a tort,
Mais qui l'entend et ne l'adore
A mille fois plus tort encore;
Pour celui qui fit ces vers-ci,
Il n'eut aucun tort, Dieu merci.
Fontenelle.

Pompadour, ton crayon divin
Dêvait dessiner ton visage;
Jamais une plus belle main
N'aurait fait un plus bel ouvrage.
Voltaire.

Avec les qualités à tant d'esprit unies,
Pouvez-vous regretter, Doris, vos premiers jours?
Vous êtes aujourd'hui la reine des génies,
Et vous la fûtes des amours.
Songez qu'il est bien peu d'hivers comme le vôtre.
En vous laissant l'esprit, qu'a-t-il pu dérober?
Doris, c'est proprement passer d'un trône à l'autre.
Appelle-t-on cela tomber?
Abbé de Bernis.

Ce ruisseau, sous tes pas, cache au sein de la terre
Son cours silencieux et ses flots oubliés :
Que ma vie inconnue, obscure et solitaire,
Ainsi passe à tes pieds.
Aux portes du couchant le ciel se décolore,
Le jour n'éclaire plus notre aimable entretien;
Mais est-il un sourire aux lèvres de l'aurore
Plus charmant que le tien?
Chateaubriand.

— Mus. Dans le cours de la première moitié du XVIe siècle, les compositeurs inventèrent une forme de pièce de musique vocale à laquelle ils donnèrent le nom de *madrigal*, parce que les paroles dont ils se servaient étaient des madrigaux poétiques. Nous insisterons quelque peu sur cette manifestation importante des premiers temps de la musique moderne, parce que ce fut dans ce genre, tout particulier à une époque où la musique religieuse était seule en faveur, que les compositeurs s'exercèrent à rattacher l'expression musicale au sens des paroles. Jamais, jusqu'alors, on n'avait songé à cette expression, dont les compositeurs de messes, de motets, etc., se souciaient fort peu, parce qu'il était convenu que le sens des paroles, prises isolément, devait être dédaigné. Sous ce rapport, le *madrigal* fut le genre qui trancha la nuance entre le style religieux et le style mondain ; et l'on croit pouvoir fixer son apparition vers 1540.

« Le *madrigal*, dit Choron, est un genre de composition qui tient beaucoup de la forme de la fugue, mais dont le style, moins aride, est susceptible de se prêter à tous les genres d'expression. On en distingue deux espèces : les madrigaux simples, c'est-à-dire ceux qui s'exécutent par des voix seules, sans aucun mélange d'instruments, et les madrigaux accompagnés, c'est-à-dire ceux dans lesquels les voix sont soutenues de l'orgue ou du clavecin; car, en ce genre, on n'emploie pas d'autres instruments avec la voix. »

Il est impossible de dire quel est l'artiste à qui l'on doit le premier *madrigal*. Certains auteurs en rapportent l'honneur à Jacques Arcadet, maître de chapelle du cardinal de Lorraine, qui vivait dans la dernière partie du XVIe siècle. Mais le Père Aaron, et avec lui les écrivains didactiques de cette époque et des temps postérieurs, citent des madrigaux de maîtres plus anciens, et même de compositeurs de l'ancienne école flamande. Ce genre fut surtout cultivé par les compositeurs du XVIe et du XVIIe siècle ; il fut presque subitement abandonné dès les premières années du XVIIIe, d'abord par l'impossibilité avérée dans laquelle se trouvaient les jeunes compositeurs d'égaler les maîtres qui les avaient précédés, et ensuite à cause de l'attention exclusive qu'on commença à porter alors du côté de la musique dramatique et de la musique instrumentale.

Si les premiers inventeurs du genre n'ont pas établi dès l'abord une très-grande différence entre le style du *madrigal* et celui de la musique religieuse, leurs successeurs lui ont donné une tournure et un caractère tout à fait particuliers. Ces modifications sont surtout évidentes dans L. Marenzio, musicien quelque peu postérieur à Palestrina, et qui s'est acquis une grande renommée en ce genre; elles s'accusent davantage dans Gesualdo, prince de Venouse, dans Monteverde, dans Mazzocchi ; et enfin le progrès semble atteindre sa limite extrême avec le célèbre Alessandro Scarlatti, le dernier artiste dont on cite les compositions dans le style madrigalesque.

En ce qui concerne les madrigaux accompagnés, qui sont évidemment d'une invention plus récente, on cite un grand nombre d'auteurs; les plus célèbres vivaient au XVIIe siècle : Frescobaldi, Carissimi, Lotti, Scarlatti, Clari, Marcello et Durante, etc. Les trois derniers surtout ont laissé en ce genre des chefs-d'œuvre incomparables.

Le *madrigal* composé s'écrivait à trois, quatre, cinq, six et même sept parties, toutes obligées, en raison des fugues ou dessins dont ces pièces musicales étaient remplies ; mais, dans le *madrigal*, le compositeur prenait certaines licences que la fugue réprouve d'une manière absolue.

MADRIGAL, ville d'Espagne, province et à 55 kilom. N.-O. d'Avila, dans une vaste plaine; 2,497 hab. On y voit le palais où naquit Isabelle la Catholique. Cette petite ville est aussi célèbre pour avoir vu naître un singulier imposteur, le faux Don Sebastien de Portugal, pâtissier de son état et connu sous le nom de pâtissier de Madrigal.

MADRIGALEJO, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 98 kilom. E. de Badajoz, sur la rive gauche du Ruecas; 1,026 hab. Ferdinand le Catholique y mourut en 1516.

MADRIGALESQUE adj. (ma-dri-ga-lè-ske — rad. *madrigal*). Littér. et mus. Qui a rapport au madrigal littéraire ou musical : *Forme* MADRIGALESQUE. *Le style* MADRIGALESQUE *tient beaucoup de la fugue, sans y ressembler entièrement.* (Castil-Blaze.) ‖ On a dit aussi MADRIGALIQUE.

MADRIGALET s. m. (ma-dri-ga-lè — dimin. de *madrigal*). Petit madrigal ; ne s'emploie qu'en mauvaise part : *Il me semble que nous nous envoyons pour étrennes toutes les bourses du pays, avec des* MADRIGALETS. (Bussy-Rab.)

MADRIGALIER s. m. (ma-dri-ga-lié — rad. *madrigal*). Littér. Auteur de madrigaux : *M. de La Sablière était surnommé le grand* MADRIGALIER *de France.*

MADRIGALIQUE adj. (ma-dri-ga-li-ke — rad. *madrigal*). Qui appartient au madrigal : *Genre* MADRIGALIQUE. *Style* MADRIGALIQUE. *Tibulle mêle une sorte d'esprit* MADRIGALIQUE *à ses peintures voluptueuses.* (Mme de Staël.) ‖ Se prend presque toujours en mauvaise part, pour désigner la recherche fade et doucereuse. On dit plutôt MADRIGALESQUE.

MADRIGALISÉ, ÉE (ma-dri-ga-li-zé) part. passé du v. Madrigaliser : *Une femme ne doit pas renoncer ainsi au plaisir d'être courtisée,* MADRIGALISÉE *et adorée.* (Th. Gaut.)

MADRIGALISER v. a. ou tr. (ma-dri-ga-li-zé — rad. *madrigal*). Néol. Débiter des madrigaux, des galanteries à : MADRIGALISER *les femmes.*

MADRIGALISTE s. m. (ma-dri-ga-li-ste — rad. *madrigal*). Faiseur de madrigaux.

MADRIGNANI (Archangelo), prélat italien, né à Milan vers le milieu du XVe siècle, mort en 1520. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, puis devint évêque d'Abelli, dans le royaume de Naples, en 1516. Il a traduit d'anciennes collections de voyages très-estimées : *Itinerarium Portugallensium ex Ulisbona in Indiam, etc.* (Milan, 1508, in-fol.); *Ludovici Romani patricii itinerarium Æthiopiæ, Ægypti, utriusque Arabiæ, Persidis, Syriæ, Mediæ* (Milan, 1511, in-8°).

MADRILÈNE adj. (ma-dri-lè-ne). Géogr. Qui est de Madrid ; qui appartient à Madrid ou à ses habitants : *Un toréador* MADRILÈNE. *La vivacité* MADRILÈNE. ‖ On dit aussi MADRILÈGNE.

— Substantiv. Habitant de Madrid : *Les* MADRILÈNES.

MADRINIER s. m. (ma-dri-nié — rad. *madre*). Officier chargé du soin des coupes. ‖ On l'appelait aussi MADRÉ, MADERINIER, MAZERINIER.

— Techn. anc. Ouvrier qui confectionnait des coupes de madre.

MADRITUM, nom latin de MADRID.

MADROLLE (Antoine), publiciste et écrivain religieux français, né à Saint-Seine (Côte-d'Or) en 1792, mort en 1861. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il concourut sans succès pour une chaire de droit criminel, collabora au *Conservateur* et à la *Gazette de France*, fit paraître, sous le patronage de de Bonald, son premier ouvrage, intitulé : *De la Révolution dans ses rapports avec ses victimes* (Paris, 1824, in-8°), et publia depuis lors un grand nombre d'ouvrages et de brochures dans lesquels il a défendu l'absolutisme clérical et politique, les jésuites, etc., et attaqué les idées libérales, sinon avec talent, du moins avec une extrême violence. Vers la fin de sa vie, Madrolle devint le disciple de Pierre-Michel Vintras, le prophète eucharistique, et on le vit bientôt prophétiser lui-même. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Transmission héréditaire du trône dans les races légitimes* (Paris, 1824) ; *Des crimes de la presse considérés comme générateurs de tous les autres* (Paris, 1825); *Défense de l'ordre social* (Paris, 1826), contre Montlosier et Lamennais; *Apologie du clergé et des jésuites* (1828); *Histoire des assemblées délibérantes* (Paris, 1829); *Traité des devoirs catholiques dans les révolutions* (Paris, 1831); *Histoire secrète du parti et de l'apostasie de M. de Lamennais* (1834) ; *Tableau de la dégénération de la France* (1834) ; le *Prêtre devant le siècle* (1835) ; les *Grandeurs de la patrie et ses destinées en présence des révolutions et des puissances en* 1840 (1840); *Dieu devant le siècle* (1841) ; les *Magnificences de la religion* (1841); le *Voile levé sur le système du monde* (1842) ; les *Catholiques devant le siècle* (1842, in-8°) ; *Solution démonstrative et constitutionnelle des grandes questions qui agitent la France* (1844-1845) ; *Législation universelle de la France et des nations civilisées* (1846) ; la *Grande apostasie dans le lieu saint* (in-8°) ; *Constitution divine, humaine et sociale* (1850) ; le *Mandement du ciel en présence des mandements de la terre* (1851) ; *Merveilles de l'œuvre de la Miséricorde* (1851) ; l'*Esprit des tables animées* (1854) ; les *Merveilles de Tilly, source de toutes les autres* (in-8°), au sujet des prétendus miracles de Rose Tamisier, etc.

MADRURE s. f. (ma-dru-re — rad. *madre*). Comm. Marbrure qu'on remarque dans certains bois, certaines fourrures, certains savons : *On est parvenu à donner au savon des* MADRURES *jaunâtres, rougeâtres, brunâtres.* (Lenormant.)

— Ornith. Nomenclature du plumage des perdreaux qui se maillent.

MADRYASE s. f. (ma-dri-a-ze). Pathol. Dilatation idiopathique de la pupille.

MADURA. V. MADOURA.

MADVIG (Jean-Nicolas), philologue et homme politique danois, né à Swaneke (île de Bornholm) en 1804. Il fit ses études à Copenhague et succéda, en 1829, à Thorlacius comme professeur de langue et de littérature latine à l'université de cette ville. M. Madvig s'était fait connaître par d'importants travaux philologiques lorsqu'il fut nommé, en 1839, député à la diète nationale. Il s'y fit remarquer par ses idées libérales, défendit avec chaleur les priviléges de l'université et des étudiants, et se montra un partisan déclaré de l'union scandinave. En 1848, il vota pour la guerre contre les duchés, qui voulaient se séparer du Danemark, et fut nommé ministre des cultes. S'étant démis de son portefeuille en 1852, il reçut la direction générale de l'instruction publique et contribua à introduire de nombreuses réformes dans l'enseignement. Depuis cette époque, il a continué de siéger à la diète, dont il est un des membres les plus influents. M. Madvig passe pour être un des premiers latinistes de notre époque. Pendant plusieurs années, il s'est particulièrement attaché à l'étude des œuvres de Cicéron. Il débuta par un travail remarquable sur Asconius Pedianus, l'un des scoliastes de Cicéron : *De Asc. Pediani commentariis in Ciceronis orationes* (1826); puis vinrent des études critiques sur les textes du grand orateur : *Emendationes in Ciceronis libros philosophicos* (1826); *Epistola critica ad Orellium de orationibus Verrinis* (1828). Enfin, parurent une série d'éditions critiques de divers traités de Cicéron, parmi lesquels il faut mentionner surtout le *De finibus bonorum et malorum* (Copenhague, 1839) ; ce travail remarquable le plaça au rang des meilleurs critiques, et fait autorité pour le texte du traité. Éloigné de tout esprit de système, M. Madrig ne se rattache directement à aucune école ; il tire presque toutes ses corrections des manuscrits mêmes, des données de la paléographie, n'en acceptant d'autres que lorsqu'elles sont parfaitement justifiées. Après Cicéron, ce fut le tour de T. Live, qu'il traita de la même façon, publiant d'abord un fort volume d'études critiques intitulé *Emendationes Livianæ* (1860), puis une édition complète qui éclipse toutes ses devancières (1861 et suiv.). A côté de ces travaux, auxquels il faut joindre des notes exégétiques sur Lucrèce et sur Juvénal, M. Madvig s'est occupé avec un égal succès d'antiquités et de questions historiques dans son *Coup d'œil sur les constitutions de l'antiquité* (1840). Dans les *Opuscula academica* (1834-1842, 2 vol.), on trouve mainte dissertation importante, entre autres celle sur les *Colonies romaines*. Mais il s'est rendu plus spécialement utile aux études classiques par ses recherches sur la grammaire : *Essence, vie et développement du langage* (1842); *Fondement de la métrique des anciens*, etc., et par sa *Grammaire latine à l'usage des écoles* (1841), qui est certainement la meilleure de toutes celles qui existent. Les Allemands l'ont adoptée dans un grand nombre de colléges. Presque tous les écrits danois de M. Madvig ont été traduits également en allemand La *Grammaire latine* a été publiée à Brunswick (4e édit., 1857) ; on en a fait un abrégé (Brunswick, 1857). Enfin, Madvig a publié des *Observations* servant de complément à sa grammaire (1844), et un ouvrage *Sur l'instruction des classes supérieures* (1843).

MÆANDRINE s. f. V. MÉANDRINE.

MÆCIANUS (Lucius Volusius), jurisconsulte romain, mort en 175 de notre ère. Il se livra avec beaucoup de succès à l'enseignement du droit, devint membre du conseil d'Antonin le Pieux, puis gouverneur d'Alexandrie, et périt assassiné par les ennemis de l'empereur Cassius Prudens, en faveur duquel il s'était déclaré. On trouve dans les *Pandectes* quarante-quatre extraits des ouvrages de ce jurisconsulte, dont l'opinion est fréquemment citée comme une autorité. On lui attribue un traité *De asse et ponderibus*, publié à Bonn (1831, in-8°).

MÆDLER (Johann-Heinrich), astronome allemand, né à Berlin en 1794. Il était professeur à l'École normale de sa ville natale lorsque, de concert avec Beer, frère aîné de l'auteur des *Huguenots*, il fit des observations astronomiques, et exécuta, en collaboration avec lui, une *Carte de la lune* (Berlin, 1829-1836, 4 feuilles), la meilleure qui existât à cette époque ; puis un ouvrage destiné à lui servir d'explication : *Sélénographie générale* (Berlin, 1837, 2 vol.). Cet important travail fit donner à M. Mædler une place à l'Observatoire de Berlin et, en 1840, la direction de l'Observatoire russe de Dorpat. Depuis cette époque, le savant astronome s'est principalement occupé du déplacement des étoiles fixes, une des questions les plus importantes de la science moderne. Il fut conduit par ses observations à supposer l'existence d'un immense corps céleste qu'il a nommé le soleil central et autour duquel les étoiles dites fixes tourneraient avec tout leur système planétaire, de même que les planètes tournent autour du soleil. Il considère ce soleil comme le centre normal de l'univers et, tombant dans la cosmogonie, comme le séjour probable de l'Être suprême. En 1858, il reçut le titre de conseiller d'État. Contraint par suite d'une maladie d'yeux de renoncer à ses observations, il se démit de son poste de directeur en 1865 et revint en Allemagne. Comme directeur de l'Observatoire de Dorpat, M. Mædler a publié les observations dont les résultats sont consignés dans les *Recherches sur le système des étoiles fixes*. Nous citerons parmi ses autres ouvrages : l'*Astronomie populaire* (1849); l'*Existence d'un soleil central* (1846); *Éléments de géographie mathématique et physique* (1844); *Lettres sur l'astronomie* (1845-1847); le *Ciel des étoiles fixes* (1858); les *Éclipses totales de soleil* (1861).

MÆEN, île du Danemark, située dans la Baltique, au S.-E. de l'île de Seeland, dont elle est séparée par l'Ulvsund. Sa superficie est d'environ 27 kilomètres carrés; sa population, non compris les petites îles qui s'y rattachent, est de 14,500 hab. L'île de Mæen est, après celle de Bornholm, la plus élevée de toutes les îles danoises. Mais ses montagnes ne forment point une chaîne continue; elles sont coupées en plusieurs endroits par de profondes vallées. Leurs plus hauts pics sont de 405 à 450 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ses lacs nombreux, ses côtes escarpées, ses forêts d'une végétation luxuriante, font de l'île de Mæen un des lieux les plus pittoresques du Nord. Le sol, d'ailleurs, en est généralement fertile et bien cultivé. Stege, la seule ville que l'on y trouve, fait un commerce de grains assez important; elle tire son nom du château de Stegeborg, qui s'élevait anciennement dans son voisinage, et qui, dans les guerres civiles du xvie siècle, fut détruit de fond en comble. Sa population est d'environ 2,000 âmes. Les habitants de l'île de Mæen s'illustrèrent en 1358 par leur patriotique résistance à l'invasion de l'armée suédoise; ils ne cédèrent qu'à des forces dix fois supérieures.

MÆGELTÆNDER, paroisse du Jutland méridional, ressortissant à la préfecture et au diocèse de Ribe; 700 hab. Dans cette paroisse se trouve le village de Gallehuus, célèbre dans l'histoire archéologique du Danemark par deux cornes d'or qui furent découvertes dans ses environs, l'une en 1639, l'autre en 1734. Ces deux cornes, couvertes de caractères runiques et ornées de figures symboliques d'hommes et d'animaux, ont servi de thème aux explications les plus diverses. D'après la dernière et la plus complète, due au savant Rafn, elles remonteraient au ve siècle et seraient de ces cornes à boire dont les anciens Scandinaves se servaient dans les libations qu'ils offraient aux dieux. L'or employé à leur fabrication est des plus purs; on estime leur valeur intrinsèque à 12,000 francs.

MÆLARN ou **MÆLAR** (*Mälar*), un des plus beaux et des plus grands lacs de la Suède, dans le *lan* (préfecture) de Stockholm. Il s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur de 120 kilom., avec une largeur moyenne de 20 kilom. Sa surface est coupée, ou plutôt obstruée, par 1,206 îles, qui occupent une superficie d'environ 800 kilom. carrés. Le lac déverse ses eaux dans la Baltique, au-dessus du niveau de laquelle il ne se trouve guère à plus d'un mètre et demi; il communique avec cette mer par le canal de Sædertelje. Semblable tantôt à un large fleuve, tantôt à un immense bassin, le Mælarn se fait remarquer par le nombre infini de ses baies, anses et dentelures, par la diversité de ses points de vue, par la succession non interrompue qu'il présente d'écueils, de rochers, de promontoires, de montagnes boisées et de riches plaines, par le grand nombre de ses îles, qui, de même que ses rivages, présentent la plus riche végétation. Sur les bords du lac et dans les îles on ne compte pas moins de 200 châteaux et maisons de campagne. Les îles contiennent à elles seules 16 paroisses et 900 fermes, tandis que sur ses côtes on trouve 90 paroisses, les villes de Stockholm, de Kœping, d'Arboga, de Mariefried et de Sigtuna. Indépendamment d'un grand nombre de petits cours d'eau, le Mælarn reçoit les eaux du Thorshœlla et du canal d'Arboga, provenant tous deux du lac Hiœlmar, avec lequel il communique. Le lac Mælarn présente une grande activité commerciale. Une escadre de bateaux à vapeur sillonne le lac dans tous les sens pendant les mois d'été.

MAËL-CARHAIX, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. S.-O. de Guingamp; pop. aggl., 290 hab. — pop. tot., 2,090 hab. Minoteries.

MÆLLN, ville du duché de Lauenbourg, située dans une de ses parties les plus pittoresques, près du petit lac de Mællner et du chemin de fer de Lubeck-Büchen; 3,500 hab. Mælln est connu dans l'histoire danoise par une grande bataille qui eut lieu sous ses murs, en 1225, entre les Danois et les Allemands du Nord, bataille où le comte Albert, administrateur du royaume de Danemark, fut fait prisonnier.

MAELMA, colonie agricole de l'Algérie, province et département d'Alger, dans la commune et à 8 kilom. de Douera, créée en 1844 et bâtie par les condamnés militaires; 225 hab. On y voit l'emplacement d'un camp élevé dès les premiers temps de la conquête. Ce poste, qui commande un pays accidenté et difficile, entre la mer et la plaine, était défendu par les zouaves, qui eurent à soutenir plusieurs engagements contre les Arabes, principalement le 16 mars et le 1er décembre de l'année 1835.

MAËL-PESTIVIEN, village et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arrond. et à 26 kilom. de Guingamp; 1,432 hab. Les environs sont couverts de pierres erratiques. « Au-dessus d'une vallée marécageuse, dit M. Henri Martin (*Siècle*), où sont épars les débris d'un double et peut-être d'un triple cromlech, ou cercle druidique, d'une grande étendue, un spectacle majestueux frappa mes yeux. Un groupe d'énormes blocs, dessinant une espèce d'enceinte, couronnait une colline. Ces masses ne portaient aucune trace de la main de l'homme, mais elles étaient dominées par une autre masse qui ne saurait être l'ouvrage de la seule nature; c'étaient deux piles colossales, formées chacune de trois rochers superposés, vraies colonnes de Titans, qui attestent l'audacieux génie des Celtes primitifs et la sauvage grandeur des croyances exprimées par de telles œuvres, car on ne saurait douter que ce ne fût un monument religieux. A 1 kilomètre de là, près du manoir de Kerrohou, un bois couvre les pentes d'une colline couronnée, comme la précédente, d'un groupe de grands blocs arrondis. Il y a là encore deux imposants piliers bruts commandant un vaste paysage; mais ils ne se composent chacun que de deux roches au lieu de trois. Un autre bloc, tout à côté, montre une saillie, une sorte de bosse travaillée de main d'homme. J'en avais vu deux pareilles sur le grand menhir de Plouarzel, et la même superstition s'y rattache. Les femmes stériles viennent encore les toucher pour faire cesser leur stérilité. »

MAELSTROM, littéralement *Courant qui moud*, gouffre dangereux de l'océan Glacial arctique, sur les côtes de Norvége, près de l'île Moskoe, au S. des îles de Loffoden, par 67° 20′ de latit. N. et 9° 20′ de longit. E. Les voyageurs ont fait du Maelstrom des descriptions effrayantes. Cet immense tourbillon paraît reconnaître pour cause le mouvement des eaux produit par le flux et le reflux entre la côte et l'île Moskoe. Quand les flots se précipitent dans cet espace, des torrents d'écume tourbillonnent avec une rapidité vertigineuse; un bruit épouvantable se fait entendre à plusieurs lieues de distance. Des troncs d'arbres, des barques, des débris de toute espèce, entraînés dans le courant, tourbillonnent avec une rapidité croissante, s'engouffrent, et plus tard sont rejetés par les flots, mais déchiquetés et couverts de leurs fibres déchirées comme d'une couche de poils, ce qui fait supposer qu'ils ont été promenés longtemps sur un sol rocailleux. Parfois des baleines, emportées dans le tourbillon, luttent en vain contre le courant, malgré la prodigieuse énergie de leurs muscles. Et même, s'il faut en croire les récits des voyageurs, le plus fort navire, aidé par le vent, aidé par la vapeur, ne peut lutter contre la violence de ce courant irrésistible, et après de longs circuits qui se rétrécissent de plus en plus, finit toujours par être englouti.

Le Maelstrom a inspiré à Edgar Poë une de ses histoires les plus émouvantes, où il a mêlé à des tableaux d'une exactitude rigoureuse des théories scientifiques et même des descriptions qui sont du domaine de la pure fantaisie.

MAELZEL (Léonard), habile mécanicien allemand, né à Ratisbonne en 1776, mort en 1855. Il s'est fait connaître par d'ingénieuses inventions qui lui valurent le titre de mécanicien de la cour d'Autriche. Son *panharmonicon*, orchestre complet composé de 42 automates jouant les plus beaux morceaux des grands maîtres, fit l'admiration de l'Europe. Après l'avoir montré à Paris en 1807, il le vendit aux Etats-Unis pour 500,000 dollars. Il a composé aussi un automate joueur d'échecs qui, dirigé par Mouret, neveu de Philidor, gagna des parties à Louis XVIII et à George IV (1819-1820). La belle invention du *métronome* est aussi de lui, et non de Winkel qui a voulu se l'attribuer. Cet instrument, qui sert à mesurer le degré de la vitesse dans l'exécution d'un morceau, a été adopté par Méhul, Cherubini et Beethoven dès son apparition.

MÆMACTE s. m. (mé-ma-kte — du gr. *maimactês*, furieux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, établi pour une seule espèce du Mexique.

MÆMACTÉRION s. m. (mé-ma-kté-ri-onn — du gr. *maimaktêriôn*, même sens). Chronol. Dixième, et plus tard quatrième mois du calendrier athénien.

MÆNLING (Jean-Chrétien), littérateur allemand, né à Wabnitz (Silésie) en 1658, mort en 1723. Il remplit des fonctions ecclésiastiques à Kreutzberg et à Stargard et publia, entre autres ouvrages : *Dictionnaire de la poésie allemande* (Francfort, 1715, in-8°); *Superstitions curieuses des anciens temps* (Francfort, 1719); *Jardin poétique* (1717, in-8°).

MÆNURE s. f. V. MÉNURE.

MAERIE s. f. (ma-e-rî). Levûre de bière. ‖ Vieux mot.

— Féod. Droit payé au seigneur qui fournissait la levûre de bière.

MÆRKŒ, île de Suède, dans la Baltique, ressortissant au gouvernement de Sudermanie. Elle est très-montagneuse, coupée de baies, semée de lacs, riche en forêts, ce qui lui donne l'aspect le plus pittoresque. On y trouve des *tumuli*, des pierres runiques et autres antiquités païennes; beaucoup de cavernes dites grottes de géants, dans l'une desquelles, suivant la tradition qui, du reste, n'en dit pas la cause, une fille de roi a été enterrée vivante. Les Russes envahirent l'île de Mærkœ en 1719 et y commirent des ravages épouvantables; une seule maison servant de magasin résista à leur fureur; elle est encore debout aujourd'hui, et l'objet d'un respect superstitieux de la part du peuple. Les habitants de l'île ont conservé le surnom de *loups*, sous lequel étaient désignés jadis les *vikings* ou pirates scandinaves établis sur ses côtes. Environ 1,200 habitants.

MAERLANT (Jacques VAN), poëte belge, né en Flandre vers 1220, mort en 1300. Pendant sa jeunesse, il visita le Brabant, la Hollande, la Zélande, l'Italie, se fit connaître par ses poésies et devint un des hommes les plus instruits de son temps. Vers 1246, il alla habiter un village situé près de la Bielle, Maerlant, dont le nom lui est resté, puis se fixa à Damme, où il remplit les fonctions de greffier. Maerlant a été surnommé **le Père des poëtes flamands, l'Ennius hollandais**. Dans ses écrits originaux, il a attaqué avec beaucoup de vivacité les institutions, le clergé, la noblesse, les trouvères français. Nous citerons de lui : *XVIII clausules*, publiés par Willems dans sa *Mengelingen van historisch vaderl. inhoud;* le *Pays d'outre-mer*, appel à la croisade, publié dans le *Huiszittend leven* de Van Wyn; *Poésies religieuses* (Dordrecht, 1840); *Dialogue en vers*, regardé comme son chef-d'œuvre (Leyde, 1857). Outre ces œuvres originales, Van Maerlant a fait un assez grand nombre de traductions. Nous mentionnerons particulièrement : la *Guerre de Troie*, traduit du roman de Benoît de Sainte-Maure; l'*Alexandre*, traduit de l'*Alexandréide* de Gaultier de Chastillon; l'*Anthologie naturelle*, traité de zoologie, de botanique, de minéralogie; le *Secret des secrets*, manuel politique, traduit d'Aristote (Dordrecht, 1838); la *Bible rimée*, traduit du latin de Pierre Comestor; la *Vie de saint François*, traduite de saint Bonaventure; *Bestiaire* ou *Fleurs de la nature*, traduit du *Liber rerum*, d'Albert dit le Grand. Le comte de Hollande, Florent V, l'ayant chargé d'écrire une histoire universelle en flamand, Maerlant ne crut pouvoir mieux faire que de traduire, de 1283 à 1296, en vers flamands, le *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais. Le *Miroir historique* se compose de quatre parties; la première a été publiée à Leyde en 1780-1785 (3 vol. in-8°). Depuis lors on en a fait paraître deux autres volumes à Amsterdam, en 1812 et en 1849.

MÆRRUM, fleuve de Suède qui prend sa source dans les lacs d'Asne et de Helga et d'autres petits lacs de la province de Smäland, traverse la partie méridionale de cette province, la partie occidentale de celle du Bleking et se jette dans la mer près de Elleholm, à 13 kilomètres de Carlshamne. Ce fleuve est très-poissonneux; le saumon surtout y abonde et supplée, pour les paysans riverains, à l'insuffisance des produits agricoles. L'État y possède des pêcheries particulières dont il vend le droit d'exploitation à l'enchère. Les premiers saumons pris à l'ouverture de la saison sont partagés entre le pasteur et les pauvres de la paroisse; on les appelle *saumons de Dieu*, sans doute parce qu'ils sont offerts au nom de Dieu dans le but d'attirer sa bénédiction sur la pêche ultérieure.

MAERUA s. m. (mé-ru-a). Bot. Genre de plantes, de la famille des capparidées, établi pour des arbustes de l'Afrique tropicale.

MAES (André), en latin **Masius**, orientaliste belge, né dans le Brabant vers 1515, mort en 1573. Très-versé dans les langues anciennes et orientales, docteur *in utroque jure*, Maes devint secrétaire de l'évêque de Constance, fit ensuite un voyage en Italie, où il se lia avec les savants les plus distingués de ce pays, et devint par la suite conseiller de Guillaume, duc de Clèves. Nul de son temps, dit Paquot, ne surpassa Maes ni peut-être même ne l'égala dans la critique sacrée. Les principaux ouvrages de cet érudit sont : *De paradiso commentarius* (Anvers, 1569); *Syrorum peculium, hoc est vocabula apud Syros scriptores passim usurpata* (Anvers, 1571, in-fol.); *Grammatica linguæ syricæ* (Anvers, 1571), la première qui ait été composée en Europe; *Josuæ imperatoris historia illustrata* (1574, in-fol.), etc.

MAES (Guillaume), en latin **Masius**, jurisconsulte hollandais, né à Leendt, près de Bois-le-Duc, en 1588, mort à Louvain en 1667. Il exerça la profession d'avocat à Louvain, où, à partir de 1627, il devint professeur de droit civil. Ses principaux ouvrages sont : *Singularium opinionum libri sex* (Louvain, 1629); *Tractatus de rei debitæ æstimatione* (Louvain, 1643, in-4°).

MAËS (Godefroy), peintre flamand, né à Anvers vers 1650, mort dans la même ville vers 1710. Il reçut des leçons de son père, peintre médiocre, avec qui on l'a souvent confondu. Godefroy, qui devait être un des premiers artistes de l'école d'Anvers, commença à se faire connaître en exécutant de belles compositions qui furent reproduites en tapisserie à Bruxelles. Nommé membre de l'Académie de sa ville natale en 1680, il en devint deux ans plus tard le directeur. Les tableaux de Maës sont remarquables par la science du dessin, la fermeté et la facilité de la touche, l'expression et la vérité des figures, enfin par l'éclat du coloris, qui rappelle celui de Rubens. Parmi ses plus belles œuvres, on cite les *Quatre parties du monde*, les *Arts libéraux*, vaste composition allégorique, le *Martyre de saint Georges*, le *Martyre de sainte Lucie*, compositions bien entendues et d'une grande *maestria* d'exécution. Citons encore de lui les *Métamorphoses d'Ovide*, série de dessins au crayon noir, traités avec beaucoup de verve et d'habileté; enfin des sujets à l'encre de Chine que possède le musée du Louvre.

MAES, nom de plusieurs peintres hollandais. V. MAAS.

MÆSA (Julia), princesse romaine, belle-sœur de l'empereur Septime-Sévère. V. JULIA MÆSA.

MÆSE s. f. (mè-ze). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des myrsinées, qui croissent en Asie et en Afrique.

MÆSÉ, ÉE adj. (mé-zé). Bot. qui ressemble à une mæse.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des myrsinées, ayant pour type le genre mæse.

MAESEN (Gérard VAN DER), en latin **Mosanus**, théologien belge, né près de Ruremonde vers 1550, mort à Lyon après 1599. Il entra dans l'ordre des dominicains et composa, sous le titre de *Bibliotheca homiliarum et sermonum priscorum Ecclesiæ Patrum* (Lyon, 1588, 4 vol. in-fol.), un ouvrage très-utile pour les prédicateurs.

MAESEYCK ou **MAASEYCK**, ville de Belgique, province de Limbourg, chef-lieu de l'arrondissement de son nom, à 26 kilom. N.-E. de Maëstricht, sur la rive gauche de la Meuse; 4,728 hab. Fabriques de pipes, tabac, poterie, papiers; raffineries de sel, etc. Cette ville, autrefois fortifiée, fut démantelée par les Français en 1675 et en 1803. Elle doit son origine à une abbaye fondée au viiie siècle. Patrie des frères Jean et Hubert van Eyck.

MÆSON, acteur et poëte comique grec, né à Mégare. Il vivait au commencement du ve siècle avant J.-C. On croit qu'il introduisit en Sicile le style comique à une époque où l'art était encore dans l'enfance et on prétend qu'il inventa les masques et les gestes de l'*esclave* et du *cuisinier*, à qui il prêta certaines plaisanteries, désignées sous le nom de *bouffonneries mæsoniques*. Ces plaisanteries ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

MAESTERLIUS (Jacques), jurisconsulte belge, né à Dendermonde (Flandre orientale) en 1610, mort à Leyde en 1657. Après avoir voyagé en France, en Angleterre, en Italie, il se fixa à Leyde, où il professa le droit de 1630 à 1657. Ses principaux ouvrages sont : *De justitia romanarum legum* (Leyde, 1634, in-12); *Sedes materiarum illustrium* (Leyde, 1636); *Description de la ville et du territoire de Dendermonde* (Leyde, 1746).

MÆSTLIN (Michel), astronome allemand, né dans le Wurtemberg en 1550, mort en 1631. Ce fut lui qui, pendant un voyage en Italie, détermina Galilée à abandonner le système de Ptolémée pour adopter celui de Copernic. Après avoir été diacre à Baknang (1576), il enseigna les mathématiques à Heidelberg (1580) et à Tubingue (1584) et fut le maître de Kepler. Nous citerons parmi les écrits de ce savant : *Epitome astronomiæ* (Heidelberg, 1582, in-8°), manuel où, contrairement à son opinion, il enseigne l'immobilité de la terre, parce qu'il était professeur d'une université; *Disputationes tres astronomicæ et geographicæ* (Tubingue, 1592); *De multirariis motuum planetarum apparentibus irregularitatibus* (1606); *Synopsis chronologiæ sacræ* (1642); *Chronologicæ theses et tabulæ* (1646), ouvrage publié après sa mort, ainsi que le précédent. Il a laissé, en outre, des *Ephémérides* (1577-1590), des observations sur les étoiles, sur les comètes, etc. C'est Mæstlin qui, le premier, a donné l'explication de la lumière cendrée de la nouvelle lune.

MAESTOSO adj. (ma-é-sto-zo — mot ital.). Mus. Lent et majestueux : *Morceau* MAESTOSO.

— Adv. Avec une lenteur majestueuse : *Morceau exécuté adagio, andante,* MAESTOSO.

MAESTRAL, ALE adj. (ma-è-stral, a-le — de *maestre*, forme ancienne du mot maître). Magistral : *Le conseil de Platon ne me plaist pas de parler tousiours d'un langage* MAESTRAL *à ses serviteurs.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

— s. m. Vent nord-nord-ouest, qui souffle dans la vallée du Rhône et sur les côtes de la Méditerranée avec une extrême violence. ‖ On dit plus souvent MISTRAL.

MAESTRALISER v. n. ou intr. (ma-è-strali-zé — de *maestral* ou *mistral*, vent du N.-N.-O.). Anc. mar. Se tourner du nord vers l'ouest, en parlant du vent.

MAESTRIA s. f. (ma-è-stri-a — rad. *maestro*). B.-arts. Grandeur et fierté d'exécution : *Quelle admirable peinture! quelle solidité! quelle franchise! quelle largeur! quelle* MAESTRIA! *et pourtant Marilhat ne fut pas même décoré, et cet oubli de justice fut un chagrin de plus dans la fin si troublée de sa vie.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Energie et rondeur de caractère : *Elle se montre une maîtresse femme, et tient tête à Destournelle avec une finesse, une habileté et une* MAESTRIA *superbes.* (Th. Gaut.)

MAËSTRICHT, en latin *Trajectum ad Mosam*, ville forte du royaume de Hollande, ch.-l. du Limbourg hollandais, sur la rive gauche de la Meuse et sur le Geer, à 170 kilom. S.-E. d'Amsterdam, à 90 kilom. E. de Bruxelles, par 50° 51′ de lat. N. et 3° 20′ de long. E.; 30,207 hab. Résidence du gouverneur et des autorités administratives et militaires de la province. Tribunaux de 1re instance et de commerce. Athénée, bibliothèque publique; société d'agriculture. Fabrication d'eau-de-vie, bière, drap, flanelles, armes à feu, savons, cuirs, papiers, pains d'épices, amidon; chapellerie, verrerie, orfèvrerie; culture en grand de tabac, garance, chicorée; commerce d'expédition et de transit important; navigation active sur la Meuse.

Maëstricht, dont les environs peuvent être inondés à volonté, est une des villes les mieux fortifiées de l'Europe. Un pont jeté sur la Meuse réunit la ville proprement dite au faubourg de Wyck. Un autre pont a été construit pour le passage du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle. La ville est bien bâtie; les rues sont larges et droites. On y trouve quelques monuments, dont deux, l'église Saint-Gervais et l'église Notre-Dame, sont particulièrement intéressants au point de vue de l'architecture du moyen âge. L'église Saint-Gervais remonte en partie à la fin du xe ou au commencement du xie siècle. Elle est surmontée de cinq tours. Deux rangs de piliers la partagent en trois nefs. Le porche latéral est d'une grande richesse architecturale et ne le cède en rien aux plus beaux porches des cathédrales de France. Cette église renferme une *Descente de croix* attribuée à Van Dyck et le tombeau du général Tilly.

L'église Notre-Dame, convertie en arsenal en 1794 et rendue au culte en 1838, remonte en partie au xiie siècle. Une haute bâtisse, flanquée de deux tourelles, occupe toute la largeur des trois nefs et renferme les cloches. Une crypte s'étend au-dessous du chœur. Mentionnons aussi : l'hôtel de ville, construit en 1664 ; l'Athénée royal, où ont été recueillies diverses curiosités géologiques ; la belle place d'armes, sur laquelle fut décapité, en 1485, Guillaume de La Marck, dit le Sanglier des Ardennes, et le parc.

Au S. de la ville se dresse la montagne de Saint-Pierre, dans les flancs de laquelle s'ouvrent de vastes galeries souterraines, ayant quelques-unes de leurs entrées en Belgique et les autres en Hollande. Elles occupent une longueur de 4 lieues sur 2 lieues de largeur. Ces carrières, qui offrent, dit-on, plus de 16,000 passages, ont été en partie creusées par les Romains. « Dans ces galeries, dit M. A.-J. Du Pays, le plafond est égalisé avec soin, et une sorte de corniche sévère leur donne un caractère monumental, que l'on ne retrouve plus dans les galeries grossièrement taillées par les peuples qui ont succédé aux Romains. Elles se coupent généralement à angle droit, et sont séparées par des milliers de piliers ou massifs carrés ; de sorte qu'elles forment un labyrinthe dans lequel peuvent seuls servir de guides des ouvriers qui ont passé leur vie dans ces carrières et se sont habitués à se diriger au moyen de marques faites sur les parois et qui leur servent de repère. » Le terrain dans lequel ces carrières ont été creusées renferme un grand nombre de restes organiques marins et de nombreux fossiles. C'est là qu'on a découvert, en 1770, un gigantesque saurien fossile, nommé *mosasaurus*, dont on voit un spécimen en plâtre au Muséum de Paris.

Maëstricht, qui était déjà une ville dès le ive siècle, appartenait autrefois en commun aux ducs de Brabant et aux évêques de Liége. La possession de cette ville fut souvent disputée à partir du xvie siècle. Charles-Quint l'acheta, et elle fit alors partie des Pays-Bas espagnols. Prise, en 1576, par le duc d'Albe, en 1579 par le duc de Parme, en 1632 et 1648 par le prince d'Orange, Frédéric-Henri, en 1673 et 1678 par Louis XIV, elle fut de nouveau prise en 1748 par les Français, qui la perdirent par le traité d'Aix-la-Chapelle. L'empereur Joseph II en revendiqua la possession en 1784 et la céda à la Hollande. Vainement bombardée par les Français en 1793, elle fut prise l'année suivante par Kléber, et devint, de 1795 à 1814, le chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. Les traités de 1815 la donnèrent aux Pays-Bas, et, après la séparation de la Hollande et de la Belgique, elle est devenue le chef-lieu du Limbourg hollandais.

Maëstricht (SIÉGES DE). L'importance de la ville de Maëstricht et sa forte position sur la Meuse amenèrent souvent sous ses murs des armées jalouses de s'en emparer. Nous allons passer en revue les principaux de ces siéges, en nous arrêtant seulement sur les péripéties qui les signalèrent.

— I. En 1576, la garnison allemande que l'Espagne entretenait dans Maëstricht essaya, de concert avec la bourgeoisie de cette ville, de chasser les Espagnols pour s'unir aux Flamands révoltés. A cette nouvelle, le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II, se porta en toute hâte au secours de ses compatriotes. Après avoir franchi la Meuse, qui divise en deux parties inégales la ville de Maëstricht, et s'être emparé de la moins considérable, qui porte le nom de Wyck, il pénétra dans la ville en employant un singulier stratagème, s'il faut en croire Strada. Chaque soldat espagnol s'avança en forçant une femme de Wyck à le précéder et à lui servir comme de bouclier. Tandis que les assiégeants exécutaient une fusillade meurtrière à l'abri de ces retranchements d'un nouveau genre, les assiégés restaient immobiles, dans la crainte d'atteindre leurs femmes, leurs filles ou leurs sœurs. Cet expédient, inspiré peut-être par celui qu'employa Cambyse au siége de Péluse, fut couronné d'un plein succès : les Espagnols pénétrèrent presque sans résistance dans la ville, qui fut livrée à la merci du soldat.

— II. Trois ans après, le 8 mars 1579, le duc de Parme, successeur de don Juan d'Autriche, son oncle, dans le gouvernement des Pays-Bas, se présenta devant Maëstricht, qui avait appuyé la révolte soulevée par Guillaume d'Orange, celui que le cardinal de Granvelle a surnommé le Taciturne. Il commença par fermer la Meuse au moyen de ponts de bateaux, en amont et en aval de la ville, afin d'intercepter tout secours qui arriverait par la voie du fleuve, établit des batteries formidables et ouvrit la tranchée. Les assiégés se défendirent avec le courage du désespoir, exécutèrent des sorties meurtrières pour les Espagnols, et prodiguèrent leur sang pour le salut de leurs foyers. Les femmes mêmes, si l'on en croit encore Strada, divisées en trois compagnies, prirent une part glorieuse aux travaux et aux dangers de la défense. Mais la redoutable artillerie des Espagnols eut bientôt pratiqué une brèche suffisante pour l'assaut, qui fut livré et soutenu de part et d'autre avec le plus sanglant acharnement. Et cependant, malgré leur supériorité numérique, les Espagnols durent battre en retraite. Un des plus intrépides défenseurs de Maëstricht en cette circonstance fut un Français au nom roturier, Tappin, qui électrisa les assiégés par son courage.

Le 24 juin, le prince de Parme réussit à s'emparer d'un ravelin qui protégeait la porte de Bruxelles ; mais, sur ces entrefaites, il tomba malade, et les opérations du siége subirent un ralentissement. Cette maladie fut un malheur pour les assiégés, puisque, au lieu d'amener leur délivrance, elle causa leur perte. Ils ne tardèrent pas, en effet, à se relâcher de l'infatigable vigilance qu'ils avaient déployée jusqu'alors, et le prince, auquel pas un détail du siége n'échappait, bien qu'il fût au lit, leur fit chèrement expier leur défaut de surveillance. Un matin, il ordonna l'assaut, alors qu'il n'y avait pour protéger les remparts que des sentinelles endormies. En un instant la brèche est inondée d'assaillants, qui se précipitent dans la ville sans rencontrer de résistance. Le carnage fut si effroyable, que 400 personnes à peine, tant des habitants que de la garnison, y survécurent. Cependant les Espagnols, rendant justice à la valeur, épargnèrent le vaillant Tappin. La ville fut livrée au pillage, et le butin s'éleva à plus d'un million d'écus d'or.

— III. Le 10 juin 1673, Louis XIV parut devant Maëstricht avec une armée de 40,000 hommes et Vauban pour diriger les opérations de ce siége, qui est resté célèbre à plus d'un titre. C'est là que l'illustre ingénieur employa pour la première fois les parallèles, que des ingénieurs italiens au service des Turcs avaient imaginées devant Candie. Vauban y ajouta les places d'armes que l'on pratique dans les tranchées pour y ranger les troupes en bataille à l'abri des boulets de l'ennemi, les lancer ensuite à l'assaut, et les rallier en cas d'échec ou de sortie de la part des assiégés. La place avait une garnison de 5,000 hommes, commandée par un gouverneur intrépide, Farjaux, Français d'origine, qui avait passé successivement au service de l'Espagne et de la Hollande. Toutefois, en face d'un adversaire tel que Vauban, il pouvait s'illustrer sans doute par une courageuse défense, mais il ne pouvait pas espérer dégager Maëstricht de l'étreinte de feu qui allait l'étouffer.

Vauban ouvrit la tranchée le 17 juin, et Louis XIV, pour faire tomber le reproche qu'on a adressé de tout temps aux Français de ne déployer qu'un courage bouillant sans pouvoir supporter la fatigue, donna lui-même aux troupes l'exemple de la patience et de l'activité. Toutes les nuits il demeura debout, ne se retirant pour prendre un peu de repos qu'à cinq heures du matin ; après son dîner, il montait à cheval, faisait le tour des lignes, visitait les travaux et assistait à toutes les attaques, que Vauban dirigeait sous ses ordres. Farjaux se défendit avec un courage et une constance inébranlables.

La plus furieuse attaque fut celle du 24 juin. « Les mousquetaires qui en revinrent, dit Pellisson, avaient tous leurs épées sanglantes jusqu'aux gardes et faussées des coups qu'ils avaient donnés. » L'intrépide gouverneur ne voulait cependant pas entendre parler de capitulation. Malheureusement pour lui, une mine qu'il avait fait creuser ayant éclaté trop tôt, ce furent ses propres soldats qui sautèrent. Cet accident acheva de décourager les habitants, qui forcèrent Farjaux à accepter les conditions du roi de France. Le 29 juin, il signa une capitulation aussi avantageuse qu'il pouvait l'espérer, et en vertu de laquelle les débris de la garnison et lui-même sortirent avec les honneurs de la guerre. Les habitants étaient maintenus dans tous leurs priviléges. Cette conquête avait coûté près de 8,000 hommes à la France.

— IV. Trois ans après, le 7 juillet 1676, le prince d'Orange alla mettre le siége devant Maëstricht, dont Vauban avait relevé les fortifications ruinées et où il en avait établi de nouvelles. Le prince avait avec lui une armée de 25,000 hommes, appuyée sur deux corps d'observation que commandaient le duc de Villa-Hermosa et le comte de Waldeck, chargés de surveiller au dehors les mouvements des Français et d'empêcher tout secours d'arriver à la ville assiégée, qui avait pour sa défense une garnison de 6,000 fantassins et de 1,200 cavaliers. Le comte de Calvo, Catalan qui s'était attaché à la fortune de la France, commandait dans la place en l'absence du gouverneur, le maréchal d'Estrades. La tranchée fut ouverte le 19 juillet ; le 22, les batteries commencèrent à battre en brèche les fortifications de Maëstricht. Une large ouverture ayant été pratiquée au bastion Dauphin, un premier assaut eut lieu le 30, sanglant, mais inutile. Le prince en ordonna un second, puis un troisième, et finit par s'emparer du bastion. Quelques jours après, il réussit à s'établir dans un autre ; mais là se bornèrent ses succès : le maréchal de Schomberg s'avançait en toute hâte au secours de la place, et le prince d'Orange, qui avait déjà perdu 12,000 hommes, ne se soucia pas de l'attendre, malgré les deux corps d'observation qui soutenaient ses opérations. Il leva le siége dans la nuit du 26 août, après trente-huit jours de tranchée ouverte.

— V. « La paix est dans Maëstricht, » disait le maréchal de Saxe au commencement de la campagne de 1748, et c'est par le siége de cette place qu'elle s'ouvrit. Mais il fallait s'assurer de tous les passages, forcer une armée entière à se retirer et la mettre dans l'impuissance d'agir. Pour mieux assurer le succès de ses opérations, le maréchal en laissa ignorer le secret à ses propres soldats, et fit croire à tous que l'armée française ne menaçait que Bréda. Lui-même, à la tête de 25,000 hommes, il conduisit un convoi à Berg-op-Zoom, feignant de tourner le dos à Maëstricht. En même temps, une autre division s'avançait vers Tirlemont, sur le chemin de Liége ; une troisième marchait dans la direction de Tongres ; une dernière, enfin, menaçait Luxembourg. Puis, sur un ordre de Maurice, toutes convergèrent sur Maëstricht, à droite et à gauche de la Meuse. Les ennemis n'entrevirent son dessein que quand il n'était plus temps de s'y opposer ; déjà la ville se trouvait investie des deux côtés du fleuve. sans qu'aucun secours pût y pénétrer. Le siége, poussé avec une vigueur irrésistible, eut bientôt réduit aux abois le gouverneur de la place, le baron d'Aylva. Il allait être forcé de capituler, lorsqu'un courrier du duc de Cumberland, général en chef de l'armée anglaise, vint annoncer la cessation des hostilités.

Le siége de Maëstricht fut le dernier événement de cette campagne, que suivit une paix ardemment désirée de toutes les puissances belligérantes.

— VI. Pendant les guerres de 1793, les Français asssiégèrent plusieurs fois Maëstricht Le général Miranda, chargé du commandement de l'armée républicaine par Dumouriez, qui allait tenter l'invasion de la Hollande, subit sous les murs de cette ville un sanglant et humiliant échec Au mépris des règles les plus vulgaires de la stratégie, il commença le siége avec une armée qui ne se montait pas même à 15,000 hommes, et fit investir la place du côté du faubourg de Wyck. Maëstricht, pleine d'émigrés tout prêts à se défendre vaillamment, avait pour gouverneur d'Autichamp, ancien officier général de cavalerie dans les armées royales. Miranda lui écrivit pour le sommer de se rendre, ajoutant avec une incroyable présomption qu'à la dixième bombe la place capitulerait. Avait-il dans la place des intelligences qui lui permettaient de se présenter avec une si faible armée et de tenir un semblable langage ? C'est un point qui est toujours resté obscur. Quatre pièces de seize et dix mortiers composaient toute l'artillerie du général français ; encore la plupart des bombes ne se trouvèrent-elles pas du calibre des mortiers. Jamais chef d'armée n'avait offert le spectacle d'une telle imprévoyance. Miranda se vantait cependant d'emporter Maëstricht en quelques jours. Tout à coup, le 27 février 1793, ses cantonnements furent investis par 50,000 Autrichiens et 20,000 Prussiens, arrivés jusqu'à lui sans qu'il eût pressenti leur approche. Il perdit la tête et prit la fuite. Le général Dubouchet sauva du moins l'honneur de l'armée en faisant enlever l'artillerie à force de résistance et de fermeté.

L'année suivante, Kléber, qui était un autre homme que Miranda, vengea l'affront fait à nos armes. Il se présenta devant Maëstricht à la tête d'une armée de 50,000 hommes, avec le général du génie Marescot, chargé de diriger les travaux du siége. Les opérations furent conduites avec tant de précision et de vigueur, que la place capitula après onze jours de tranchée ouverte (octobre 1794). On trouva dans Maëstricht d'immenses approvisionnements et deux cents canons.

MAESTRO s. m. (ma-è-stro — mot ital. signifiant *maître*). Mus. Compositeur de musique qui a fait quelque œuvre importante : *L'œuvre du* MAESTRO *à la mode avait attiré la plus brillante société de Paris.* (Alex. Dum.) ‖ Pl. MAESTRI.

— **Encycl.** *Maestro* est un mot italien qui signifie *maître*. « Ce mot, dit M. Fétis, a passé de l'italien dans la langue française. On dit aujourd'hui un grand *maestro* pour désigner un compositeur distingué. » Ceci est parfaitement exact ; mais, en l'appliquant uniquement aux compositeurs, nous avons singulièrement rétréci l'usage que les Italiens font de ce mot, qui, chez eux, est synonyme de notre mot *musicien*.

Les Italiens, en effet, ne se servent jamais du terme *musico*, si ce n'est pour désigner les castrats. « *L'uso*, dit Lichtenthal (*Dizionario della musica*), *lo ha determinato comunemente al castrato. In questo ultimo senso si dicea* primo musico *a quel cantore evirato che rappresentava la parte principale, e* secondo musico *a quello che avea una parte secondaria.* » (L'usage l'a réservé au castrat. Dans ce dernier sens, on disait *primo musico* du chanteur châtré qui exécutait la partie principale, et *secondo musico* de celui qui avait une partie secondaire.)

Aujourd'hui qu'il n'y a plus de castrats, il n'y a plus non plus de *musici*, et, comme nous l'avons dit, c'est le mot *maestro* qui, en Italien, remplace notre mot *musicien*. Il y a le *maestro di cappella*, c'est-à-dire le maître de chapelle ou le chef d'orchestre, car on n'emploie pas toujours l'expression *direttore d'orchestra* ou celle de *primo violino*, et on la remplace souvent par la première. Il y a le *maestro professore*, qui est, à proprement dire, le musicien d'orchestre ; puis le *maestro di musica*, qui est le véritable professeur, celui qui s'occupe de l'enseignement. Il y a encore le *maestro di concerto*, dont la charge consiste d'ordinaire à diriger la musique instrumentale (mais non la musique vocale) dans une chapelle souveraine. Il y a enfin le *maestro concertatore*, qui remplit dans un théâtre l'office de directeur général de la musique, ayant sous ses ordres tous les chefs supérieurs de service, chefs d'orchestre, chefs de chant, chefs de chœur, etc. Quant aux virtuoses, les Italiens ne les désignent ni sous le nom de *maestro* ni sous celui de *musico ;* ils emploient pour les distinguer une dénomination spéciale, celle de *suonatore* (sonneur). en la faisant suivre du nom de l'instrument joué par l'artiste ; ils disent ainsi : *suonatore di violino, suonatore d'arpa, suonatore di forte-piano,* etc.

Mais en France, comme le dit M. Fétis, l'emploi du mot *maestro* ne s'est jamais appliqué qu'aux compositeurs. On dit un grand *maestro*, un célèbre *maestro*, un *maestro* de génie. Encore aujourd'hui peut-on dire que l'usage de ce mot est devenu quelque peu vulgaire, et que les gens qui se piquent de connaissances musicales ou de dilettantisme ne l'emploient que fort rarement.

MAFAN s. m. (ma-fan). Moll. Espèce du genre cône : *Les amiraux, vice-amiraux et extra-amiraux, coquilles si recherchées autrefois, étaient des variétés de* MAFANS.

MAFFEI (Raphaël), littérateur italien, surnommé **Volaterranus** ou **Volterran**, né à Volterra (Toscane) en 1452, mort en 1522. Le plus connu de tous ses ouvrages est intitulé : *Commentarii rerum urbanarum libri XXXVIII ;* c'est une sorte d'encyclopédie, un abrégé de toutes les connaissances répandues à la fin du xve siècle. Cet ouvrage a été plusieurs fois traduit et réimprimé. Maffei a donné aussi des traductions latines de plusieurs classiques grecs ; *Vitæ summorum pontificum Sixti IV, Innocentii VIII, Alexandri VI et Pii III* (Venise, 1518, in-8o), etc.

MAFFEI (Francesco), peintre italien, né à Vicence, mort à Padoue en 1660. Il suivit les leçons de Santo-Peranda, mais s'attacha surtout à étudier le style et la manière de Paul Véronèse. Il exécuta un grand nombre de tableaux, qu'on voit dans les églises de Vicence et dans plusieurs villes de la Lombardie. Ces tableaux, d'un brillant coloris lors de leur exécution, ont poussé au noir et ressemblent à des cartons.

MAFFEI (Giovanni-Pietro), historien italien, né à Bergame en 1536, mort à Tivoli en 1603. Il fut professeur d'éloquence à Gênes (1563), puis secrétaire de la république en 1564 ; mais il abandonna l'une et l'autre place pour entrer dans la compagnie de Jésus, et professa l'éloquence avec succès au collége romain. Il se rendit ensuite en Espagne, et commença à composer son *Histoire des Indes* sur les documents conservés dans les archives publiques. Il mit douze ans à achever cet ouvrage. De retour en Italie, le pape Grégoire XIII, qui prisait beaucoup son talent, lui commanda l'histoire de son pontificat. Le Père Maffei est regardé comme un des meilleurs écrivains de la société de Jésus. Il mettait, paraît-il, une lenteur extraordinaire à composer ; rien ne pouvait le satisfaire, et il passait des heures entières à limer une phrase. On dit aussi qu'il était si jaloux de la belle latinité, que, de peur de gâter son style, il ne disait son bréviaire qu'en grec. Ses principaux ouvrages sont : *Vita Ignatii Loyolæ libri III* (Venise, 1585), traduit en français par Michel d'Esne (1594) ; *Historiarum indicarum libri XVI* (Florence, 1588), traduit en français par A. de La Boierie (Lyon, 1603) et l'abbé de Pure (Paris, 1665) ; *Vite di XVII SS. confessori* (Brescia, 1595) ; *Degli annali di Gregorio XIII* (Rome, 1742, 2 vol. in-4o). Les ouvrages latins de Maffei ont été réunis et publiés sous le titre de *Opera omnia latine scripta* (Bergame, 1747, 2 vol. in-4o).

MAFFEI (Paul-Alexandre), savant antiquaire, né à Volterra en 1653, mort à Rome en 1716. Il a laissé des ouvrages précieux pour la connaissance des monuments antiques de Rome : *Raccolta di statue antiche e moderne, colle sposizioni* (Rome, 1704) ; *Gemme antiche figurate, colle sposizioni* (1707-1709, 4 vol. in-4o) ; *Apologia del Diario italico del P. Montfaucon* (Venise, 1710, in-4o), etc.

MAFFEI (Alexandre, marquis DE), général italien, né à Vérone en 1662, mort à Munich en 1730. Il fut pendant plusieurs années page de l'électeur de Bavière, puis entra dans la cavalerie, fit les campagnes de Hongrie, fut successivement fait prisonnier à Bruchsal et à Ramillies (1706), et reçut peu après le grade de feld-maréchal avec le gouvernement de Namur. En 1717, le marquis de Maffei, mis à la tête d'un corps bavarois envoyé en Hongrie, contribua puissamment à la défaite des Turcs devant Belgrade, et fut promu, en récompense de sa conduite, feld-maréchal dans l'armée impériale. Il revint peu après à Munich, où il passa les dernières années de sa vie. On a de lui des *Mémoires*, qui ont été publiés en italien par son frère (Vérone, 1737), et traduits en français (La Haye, 1740, 2 vol. in-12).

MAFFEI (François-Scipion, marquis DE), poëte et antiquaire italien, frère du précédent, associé de l'Académie des inscriptions, né à Vérone en 1675, mort en 1755. De très-bonne heure, il cultiva la poésie, étudia les grands modèles, visita Rome en 1699, se lia, pendant son séjour dans cette ville, avec les littérateurs les plus instruits, et publia à cette époque, sur la naissance du prince de Piémont, un poëme qui lui valut d'être admis parmi les membres de l'Académie des arcadiens. En 1703, il entra au service de la Bavière, fit avec son frère Alexandre la campagne de 1704, se distingua à la bataille de Donawerth, puis abandonna la carrière des armes pour se livrer entièrement à son goût pour les lettres. En 1709, il publia, de concert avec Apostolo Zeno, un journal intitulé : *Giornale de litterati d'Italia*, rédigé dans le double but d'éclairer les auteurs sur les défauts de leurs productions et de leur faire connaître les meilleurs ouvrages qui paraissaient dans le reste de l'Europe. Ce fut également pour réformer le théâtre, presque entièrement abandonné aux bouffons, qu'il composa et fit représenter sa tragédie de *Mérope* (1713), que Voltaire considérait comme un des plus beaux morceaux de la littérature italienne; il en commença la traduction, mais il finit par refaire la pièce, en l'appropriant au goût de la scène française. Il existe deux traductions de la *Mérope* italienne : une de Fréret (1718), et l'autre de l'abbé Dubourg (1743). En même temps, le marquis de Maffei s'efforça de rappeler ses compatriotes à l'étude de la langue grecque, appela à Vérone des maîtres habiles qu'il entretint à ses frais, puis, tout en cultivant la poésie et l'art dramatique, il se livra à l'étude des antiquités, de la diplomatique, de l'histoire et même des sciences exactes. En 1732, Maffei se rendit à Paris, où il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions; puis il visita l'Angleterre (1736), où l'université d'Oxford lui conféra le titre de docteur, parcourut ensuite la Hollande et l'Allemagne et retourna dans sa ville natale, où il fit construire un musée et élever un observatoire. Telle était la vivacité de son esprit, qu'à l'âge de soixante-dix ans il apprit en quelques mois la langue hébraïque. Ses compatriotes lui ont élevé une statue. Nous citerons parmi ses œuvres : *Della scienza chiamata cavélleresca* (Rome, 1710, in-4°), écrit dans lequel il s'élève avec une haute raison contre l'usage barbare du duel; *Rime e prose* (Vérone, 1719, in-4°); *Teatro italiano* (Vérone, 1723-1725, 3 vol. in-8°); *Istoria diplomatica* (Mantoue, 1727, in-4°); *Teatro del marchese Maffei, cive Merope, le Cerimonie e la Fida ninfa* (1730); *Verona illustrata* (Vérone, 2 vol. in-fol.), histoire de Vérone qui obtint un grand succès en Europe; *Osservazioni litterarie* (Vérone, 1737-1740, 6 vol. in-12); *Istoria teologica delle doctrine e delle opinione corse ne'cinque primi secoli della Chiesa in proposito della divina grazia* (Trente, 1742, in-fol.); *Del impiego del denaro* (Vérone, 1744), sur l'usure au point de vue de l'Eglise; *Museum Veronense* (Vérone, 1749, in-fol.); *Dei teatri antichi e moderni* (Vérone, 1753), etc. Les *Œuvres complètes* du marquis de Maffei ont été publiées à Venise (1790, 18 vol. in-8°).

MAFFEI (Joseph), littérateur italien contemporain, né dans la Naunia (Tyrol italien). Il est entré dans les ordres, puis est devenu professeur de littérature italienne à l'université de Munich. On lui doit une *Histoire de la littérature italienne depuis les origines de la langue jusqu'en* 1832, assez estimée, même après celle de Tiraboschi, et divisée en autant de livres qu'il y a de siècles. Mais on reproche à l'auteur de cette histoire, encombrée de noms et de dates, le peu de profondeur, d'originalité et d'indépendance de ses jugements.

MAFFEI (André), poëte italien contemporain. On a de lui un volume de poésies lyriques, réunies sous le titre de *Arte, affetti e fantasie* (*Art, affections et fantaisies*); mais il s'est surtout fait connaître par de bonnes et nombreuses traductions. Le premier, il a fait apprécier en Italie, par de fidèles et élégantes versions, les beautés des idylles de Gessner, des drames de Schiller, des chants orientaux de Moore. Il a publié, en 1858, la meilleure traduction italienne du *Paradis perdu* de Milton; ensuite, celle du poëme dramatique de Byron, *Caïn*. En 1860, il a publié à Florence un recueil de poésies choisies, traduites de Gœthe, de Byron, de Moore, de Schiller, de Hugo, sous le titre de *Gemme straniere* (*Perles étrangères*).

MAFFEO-VEGIO, poëte et humaniste italien, né à Lodi en 1406, mort à Rome en 1458. Il professa les belles-lettres et l'art poétique à Pavie, puis se rendit à Rome vers 1433, y jouit de la faveur des papes Eugène IV et Nicolas V, de l'amitié du Panormitain et d'Æneas Sylvius, et devint successivement secrétaire des brefs, dataire et chanoine à l'église Saint-Pierre. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De educatione liberorum et claris eorum studiis ac moribus* (Milan, 1491, in-4°); *Astyanax*, poëme (Fano, 1505); *Dialogus mores vitamque hominum perversam complectens cui nomen Philalethes* (1515), traduit en français sous le titre de : le *Martyre de la vérité* (Lyon, in-16); *Supplementum libri duodecimi Æneidos*, publié à la suite de plusieurs éditions de Virgile, notamment à Paris (1507, in-fol.). Ce supplément à l'*Enéide*, le plus connu des écrits de Maffeo-Vegio, a été traduit en vers français par Mornhault. Nous citerons encore de lui : un poëme, la *Toison d'or* (*Vellus aureum*), publié à Cologne (1589); *Poemata et epigrammata* (Milan, 1521, in-4°), etc.

MAFFEZZOLI (Giovanni), artiste en marqueterie, né dans la province de Crémone en 1776, mort en 1819. Il était menuisier lorsqu'il commença à s'occuper de marqueterie, à étudier les œuvres des maîtres du genre, et il acquit bientôt dans cette partie de l'art une grande habileté. On cite parmi ses meilleurs ouvrages : les *Argonautes* et la *Mort de Socrate*, d'après les dessins de Diotti, morceaux qui lui valurent, en 1813, une grande médaille d'or à l'Exposition des arts et métiers; *Hercule entre le Vice et la Vertu*, *Phocion refusant les présents d'Alexandre*, d'après le même; *Saül évoquant l'ombre de Samuel*, et le *Sacrifice d'une vierge au Nil*, d'après les dessins de Sabatelli.

MAFFIOLI (Jean-Pierre), publiciste français, né en Lorraine en 1752, mort en 1833. Avocat à Nancy lorsque éclata la Révolution, il émigra pendant la Terreur, alla habiter la Suisse, puis revint en France, devint juge de paix à Nancy, et fut nommé, sous la Restauration, conseiller à la cour royale de cette ville. On lui doit : *Principes de droit naturel appliqués à l'ordre social* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel il attaque les idées de la Révolution, particulièrement la souveraineté du peuple; *Dissertation sur le duel* (Paris, 1822-1829, in-8°); *Dissertation sur la peine de mort* (Paris, 1831).

MAFFLÉ, ÉE adj (ma-flé). V. MAFFLU.

MAFFLIERS, village et comm. de France (Seine-et-Oise), canton d'Ecouen, arrond. et à 10 kilom. de Pontoise, au bord de la forêt de l'Isle-Adam; 400 hab. Le château, entouré d'un beau parc, appartient à la famille de Périgord. Dans la forêt de l'Isle-Adam s'élève la Maison des Bons-Hommes, ancien couvent du tiers ordre de Saint-François.

MAFFLU ou **MAFLU, UE** adj. (ma-flu). Fam. Qui a les joues pleines, qui a de grosses joues, joufflu : *Un enfant* MAFFLU. ‖ On dit aussi MAFFLÉ, ÉE.

— Par ext. Gros, replet :

> La voilà, par conclusion,
> Grosse, *mafflue* et rebondie.
>
> LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne mafflue : *Un gros* MAFFLU. *Une petite* MAFFLUE *toute ronde*.

— **Syn. Mafflu, bouffi, joufflu.** V. BOUFFI.

MAFLIX (Bauduin), en latin **Balduinus de Tornaco**, théologien flamand, né à Tournay. Il vivait au XIIIe siècle, et entra dans l'ordre des dominicains, prit le grade de docteur à Paris, assista, en 1269, au chapitre de son ordre qui fut tenu dans cette ville, et rédigea, concurremment avec saint Thomas d'Aquin et quatre autres docteurs, un écrit intitulé : *Censura seu judicium doctrinale de quibusdam difficultatibus, de secreto præsertim confessionis propositio*, lequel a été inséré à la suite du recueil publié sous le titre de : *Sancti Thomæ Aquitanis opuscula omnia theologica* (Paris, 1656, in-fol.).

Maffre (PRIEURÉ DE **Saint-**), dans le département de Tarn-et-Garonne. Armand et Adhémar de Bruniquel, ayant enlevé la bastide de Sieurac aux religieux de Moissac, leur donnèrent près de leur château un endroit que ces religieux nommèrent le Nouveau-Sieurac, et où ils construisirent le prieuré conventuel de Saint-Maffre. Des constructions qui y furent faites alors il ne reste plus grand'chose; on voit encore le chevet de l'église, dont l'ornementation est très-soignée; on remarque un lion à deux têtes, *Adam et Eve cueillant la pomme* et, plus loin, l'*Ange les chassant du paradis*. Un cimetière entourait le prieuré; il reste encore quelques cercueils de pierre, dont la date remonte très-loin.

MAFORTE s. f. (ma-for-te). Manteau des moines d'Egypte : *Les moines d'Egypte portaient par-dessus la tunique un manteau nommé* MAFORTE, *qui couvrait le cou et les épaules.* (Fleury.)

MAFRA, ville de Portugal, province d'Estramadure, comarca et à 15 kilom. S.-O. de Torres-Vedras, à 30 kilom. N.-O. de Lisbonne, non loin de l'Atlantique; 3,200 hab. Cette ville, située dans une contrée montueuse, est célèbre par le magnifique couvent qu'y fit construire, de 1717 à 1731, le roi Jean V, pour obéir à un vœu, et qui ne coûta pas moins de 45 millions de francs. Cet édifice, semblable à l'Escurial par sa forme carrée, est autrement vaste encore; on n'y compte pas moins de 870 appartements, 5,200 portes et fenêtres. La construction de cet immense édifice, qui est à la fois couvent, église et palais, occupa, pendant treize ans, de 20,000 à 25,000 personnes par jour. « Il y eut des jours où l'on comptait, dit M. Germond de Lavigne, sur les chemins 2,500 chariots transportant les matériaux. » L'ensemble des bâtiments présente un entassement un peu confus; mais si cette colossale construction laisse à désirer sous le rapport architectural, elle renferme une foule de curiosités hors ligne, parmi lesquelles nous signalerons : cinquante-huit statues en marbre, d'un travail remarquable; des ornements religieux d'une grande magnificence, notamment une mitre couverte de topazes, d'émeraudes et d'améthystes, et deux orgues superbes, garnis de bronze doré. Le dôme est particulièrement digne d'éloges. L'ancien palais est occupé par un collége militaire.

MAFRACH s. m. (ma-frach). Grosse valise dont les Persans se servent en voyage.

MAFRAG, village d'Afrique, dans l'Algérie, province de Constantine, sur la côte orientale du golfe de Bône, à 30 kilom. S.-E. de cette ville, près de l'embouchure de la rivière de son nom; 1,272 hab. ‖ La petite rivière de Mafrag, l'*Armuca* des Romains, prend sa source près des frontières de la régence de Tunis, coule de l'E. à l'O. entre des chaînes de montagnes, et se jette dans le golfe de Bône. Le 14 septembre 1833, le général d'Uzer remporta sur les bords de cette rivière un éclatant succès sur les tribus arabes campées près de là, et les força à se soumettre.

MAFUMO, rivière de l'Afrique méridionale. Elle prend sa source en Cafrerie, dans le pays des Maroutzés, baigne la côte de Natal, et se jette dans la baie de Lagoa, après un cours de 700 kilom.

MAGADA, nom ancien du BAHAR.

MAGADA, déesse adorée par les Saxons. Ce n'est autre chose que Freija, la Vénus scandinave. *Magd* ou *Maedchen* sont synonymes, et signifient fille ou vierge. Son temple, que les Huns et les Vandales avaient laissé debout, fut renversé par Charlemagne.

MAGADDO ou **MAGEDDO**, ville de la Judée, dans la demi-tribu occidentale de Manassé, non loin du Jourdain. Josué tua le roi de cette ville, qui fut plus tard donnée aux Lévites. Ochosias y mourut.

MAGADE s. f. (ma-ga-de). Hist. Nom donné aux vierges qui étaient chargées, chez les Guanches, de verser de l'eau sur la tête du nouveau-né.

MAGADHI s. m. (ma-ga-di). Linguist. V. PALI et PRACRIT.

MAGADIS s. f. (ma-ga-diss — mot gr.). Mus. anc. Instrument grec, dont les cordes, au nombre de vingt environ, étaient accordées à l'octave deux à deux. ‖ Espèce de flûte. ‖ Espèce de trompette.

MAGADISER v. n. ou intr. (ma-ga-di-zé — rad. *magadis*). Mus. anc. Chanter à l'octave, comme il arrive lorsque des voix d'hommes essayent de chanter à l'unisson avec des voix de femmes ou d'enfants. ‖ Jouer de la magadis.

— **Encycl.** Dans la musique grecque, *magadiser* représentait l'action de deux ou plusieurs voix chantant simultanément la même mélodie à l'octave l'une de l'autre, comme il arrive quand les voix d'hommes et de femmes sont mêlées ensemble, puisque celles-ci sont toujours, de par les lois de la nature, à l'octave supérieure des premières. Les chants *magadisés* étaient donc toujours des antiphonies. « Ce mot, dit Jean-Jacques Rousseau, vient de *magas*, chevalet d'instrument, et, par extension, instrument à cordes doubles, montées à l'octave l'une de l'autre au moyen d'un chevalet, comme aujourd'hui nos clavecins. » Brossard, dans son *Dictionnaire de musique*, le plus ancien qui ait paru en France, nous apprend, en effet, que *magas* était un terme grec dont les Italiens firent *magada* : « C'est proprement, dit-il, une espèce de petit pont (*ponticello*) ou chevalet mobile, qu'on met en différents endroits sous la corde du monocorde pour mesurer la proportion des sons. »

MAGADOXO, royaume de l'Afrique orientale, entre la côte d'Ajan au N.-E., le pays des Machidas au N.-O., le royaume de Juba au S.-O. et la mer des Indes à l'E., le long de laquelle il s'étend sur une étendue de près de 350 kilom. La population est un mélange de nègres, d'Abyssins chrétiens et d'Arabes. La capitale de ce royaume porte aussi le nom de Magadoxo; elle est située sur l'océan Indien, par 2° de lat. N. Ce pays, encore peu connu, est rangé par les Portugais au nombre des contrées qui leur sont soumises; mais, en réalité, il paraît être tributaire de l'iman de Mascate.

MAGAGNE s. m. (ma-ga-gne; *gn* mll.). Techn. Fer aigre et cassant.

MAGALÈSE ou **MAGALAISE** s. f. (ma-ga-lè-ze). Métall. Minerai de fer qui contient du zinc. ‖ Peu usité.

MAGALHAENS DE GANDAVE (Pierre DE), historien et voyageur portugais, né à Braga vers 1540. Il était fils d'un Flamand natif de Gand, ce qui lui valut son surnom de **Gandave**. De retour d'un assez long voyage au Brésil, Magalhaens publia une *Historia da provincia Sancta-Cruz a qui vulgarmente chamamos Brasil* (Lisbonne, 1576), ouvrage curieux, écrit avec simplicité, dans lequel l'auteur rejette les fables et les légendes, ordinairement accueillies sans examen. Cet ouvrage, fort rare et fort estimé, a été traduit en français et inséré, par H. Ternaux, dans les *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique* (Paris, 1838). On doit aussi à Magalhaens un ouvrage en forme de dialogue, intitulé : *Règles qui enseignent à écrire correctement la langue portugaise* (Lisbonne, 1574).

MAGALHAENS (Filippe DE), compositeur portugais, né à Azeitao (diocèse de Lisbonne) vers la fin du XVIe siècle. Elève de Manoel Mendes, il se fit remarquer fort jeune par son talent et reçut le titre de maître de chapelle du roi. Magalhaens composa un grand nombre de morceaux de musique religieuse, parmi lesquels nous citerons : *Missæ IV quinque et sex vocibus concertantes* (Lisbonne, 1636, in-fol.); *Cantus ecclesiasticus* (Lisbonne, 1641, in-4°).

MAGALHAENS (Gabriel DE), missionnaire et jésuite portugais, né près de Coïmbre en 1609, mort en Chine en 1677. Il pénétra en Chine, s'établit dans la province de Sse-Tchuen et obtint de grands succès de prédication. Plus tard, il sut gagner les bonnes grâces de l'empereur Chun-Tchi par son talent pour la mécanique et obtint une église et même des revenus pour sa mission. Mais, après la mort de Chun-Tchi, il fut accusé d'avoir tenté de corrompre un juge, livré deux fois à la torture et condamné à être étranglé; il eut cependant sa grâce. Trois ans après, on recommença à persécuter les missionnaires, qui furent condamnés au bannissement perpétuel en Tartarie. Mais un grand tremblement de terre, qui produisit une panique générale, les fit relâcher. Magalhaens passa le reste de ses jours dans la tranquillité, protégé de Kang-Hi, qui, à sa mort, composa lui-même son épitaphe et lui fit faire d'honorables funérailles. On a de lui : les *Douze excellences de la Chine*, trad. en français par Bernout sous le titre de *Nouvelle relation de la Chine, contenant la description des particularités les plus remarquables de ce grand empire* (Paris, 1688, in-4°). C'est un ouvrage fort estimé, rempli de renseignements exacts sur l'état de la Chine.

MAGALHAENS ou **MAGELLAN** (Jean-Hyacinthe DE), physicien portugais, issu de la même famille que l'illustre Fernand Magellan, né à Lisbonne en 1723, mort près de Londres en 1790. Il entra dans l'ordre des augustins, se rendit vers 1764 en Angleterre et s'y livra avec ardeur à l'étude des sciences. Magalhaens contribua beaucoup aux progrès de la physique par ses expériences, par ses écrits, par divers instruments qu'il fit exécuter sous ses yeux. Les Académies de Londres, de Paris, de Madrid, de Saint-Pétersbourg l'admirent au nombre de leurs membres. Nous citerons de lui : *Description des octants et des sextants anglais* (Paris, 1755); *Description et usages des nouveaux baromètres pour mesurer la hauteur des montagnes et la profondeur des mines* (Londres, 1779, in-4°), où l'on trouve beaucoup d'idées nouvelles et de réflexions ingénieuses; *Collection de différents traités sur les instruments d'astronomie et de physique* (Londres, 1784, in-4°), etc.

MAGALHAENS (Jose-Estevao COELHO), homme politique portugais, né en 1809, mort en 1862. Après l'avénement de dom Miguel, qui établit en Portugal le pouvoir absolu, Magalhaens, alors étudiant en droit, dut quitter le pays et se rendit aux Açores. Lorsqu'en 1831 dom Pedro, empereur du Brésil, se mit à la tête d'une expédition pour renverser Miguel et rétablir sur le trône sa fille, Maria II, Magalhaens se joignit à cette expédition, combattit comme officier d'artillerie pendant le siége de Porto, puis termina son droit, devint membre des cortès en 1837, prit part à l'insurrection contre Cabral, fut contraint de passer en France, où il resta de 1843 à 1846, et continua après son retour en Portugal à y faire partie du parti progressif, dont il devint un des chefs et un des plus brillants orateurs. Magalhaens a été jusqu'en 1860 propriétaire et rédacteur en chef du journal intitulé la *Revoluçao de Setembro*.

MAGALHAENS (Domingo-Jose-Goncalves DE), le plus remarquable poëte brésilien de notre époque, né à Rio-Janeiro vers 1810. Il descend d'une antique famille portugaise. Magalhaens se fit recevoir docteur en médecine dans sa ville natale, puis partit, en 1833, pour l'Europe, et fut attaché, en 1836, à l'ambassade brésilienne à Paris. De retour dans sa patrie en 1838, il professa quelque temps la philosophie à Rio-Janeiro, devint membre de la Chambre des députés, et, plus tard, fut successivement ambassadeur à Naples, à Turin et à Berlin, où il réside, en cette qualité, depuis 1859. Magalhaens s'est essayé à peu près dans tous les genres de poésie, et il est le chef reconnu de l'école poétique nationale du Brésil. Il débuta par des poésies lyriques; mais dans ses premiers essais, dont un recueil parut sous ce titre : *Poesias* (Rio-Janeiro, 1832), il ne s'est pas montré complétement affranchi de l'influence de la fausse école classique. Plus tard, il en secoua entièrement le joug, et s'inspira du romantisme français. On estime surtout ses *Mysterios*, où, du reste, de même que dans la plupart de ses poésies, se fait jour à chaque page son penchant vers la philosophie spéculative. Depuis lors, il a publié, sous le titre d'*Urania* (Vienne, 1862), un recueil de chants érotiques. Ses deux tragédies : *Antonio Jose* (1838) et *Olgiato* (1839), sont les premières qui aient été écrites par un poëte brésilien, et qui aient mis sur la scène des épisodes de l'histoire du Brésil. Aussi Magalhaens a-t-il eu sur les progrès du théâtre de sa patrie la plus grande et la plus heureuse influence. Mais son plus beau titre de gloire littéraire est son poëme épique intitulé : *A confederacão dos Tamoyos* (la *Confédération des Tamoyos*) [Rio-Janeiro, 1857], qui excita un enthousiasme universel. C'est encore là une œuvre toute nationale : il y chante la lutte des tribus indiennes encore insoumises, des Tamoyos en particulier, contre les Portugais, et y raconte la fondation de Rio-Janeiro.

MAGALHAENS, célèbre navigateur portugais. V. MAGELLAN.

MAGALLANE s. f. (ma-gal-la-ne). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des tropæolées, qui croissent dans l'Amérique du Sud. ‖ Syn. de DRIMYS.

MAGALLON (Alexis, comte), marquis DE LA MORLIÈRE, général français, né à Grenoble, mort en 1799. Il se conduisit avec distinction dans les guerres qui eurent lieu sous Louis XV, et reçut de ce prince l'autorisation de lever un régiment de cavalerie auquel il donna le nom de hussards de La Morlière. Ce fut lui qui arrêta Mandrin sur le territoire de Savoie. Lieutenant général et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis au début de la Révolution, il fut un des premiers généraux qui s'offrirent pour défendre la France, menacée par la coalition (1791). Il reçut un commandement à l'intérieur, puis à l'armée du Rhin, montra beaucoup d'énergie, mais se vit contraint par son grand âge de renoncer à ses fonctions (1793) et vécut depuis lors dans la retraite.

MAGALLON (François-Louis), comte DE LA MORLIÈRE, général français, fils du précédent, né à l'Isle-Adam en 1754, mort à Passy, près de Paris, en 1825. Sous-lieutenant à quinze ans, il fit les guerres de Corse, devint, en 1791, aide de camp de son père et eut un avancement rapide, dû plutôt à son intelligence et à son zèle qu'à ses actions d'éclat. En 1796, Magallon, devenu général, fut chargé du commandement des troupes envoyées au secours de l'île de France. Sur l'escadre qui l'y conduisait se trouvaient deux agents du Directoire, dont l'arrivée dans la colonie excita un soulèvement. Mandés devant l'Assemblée coloniale, enlevés de vive force, puis transportés sur une frégate, les agents demandèrent vainement au général Magallon d'envoyer des troupes à leur secours et le dénoncèrent au conseil des Cinq-Cents en 1797; mais cette dénonciation n'eut pas de suites. A la mort de Malartic en 1800, Magallon devint gouverneur de l'île de France, où il resta jusqu'en 1803. A cette époque, il passa, comme gouverneur, à l'île de la Réunion, qu'il quitta en 1806 pour revenir en France. Sa santé ne lui ayant plus permis de faire un service actif, il reçut le commandement de la 5e division militaire et prit sa retraite en 1815.

MAGALLON (Charles), voyageur français, né à Marseille en 1741, mort à Paris en 1820. Etabli au Caire, il fit obtenir à la France, en 1785, des traités favorables au commerce, avec le pacha d'Egypte et les beys des Mameluks. Ruiné en 1786, à la suite de l'expédition du capitan-pacha Gazi-Hussan, Magallon revint en France en 1790, fut nommé consul au Caire en 1793; mais les mesures les plus tyranniques furent prises contre lui et les autres Français. Il quitta l'Egypte en 1797, y revint avec l'expédition française, fut fait prisonnier et conduit à Tunis, ou il resta dix-huit mois. Racheté et rentré en France, il obtint le commissariat général de Salonique en 1802, et prit sa retraite quelques années après.

MAGALON (Jean-Denis), littérateur français, né à Bagnols (Gard) en 1794, mort vers 1840. En 1815, lors du retour de l'île d'Elbe, il servit comme volontaire sous le duc d'Angoulême; mais les massacres du Midi, les excès de tout genre auxquels se livra la réaction royaliste le désenchantèrent rapidement du gouvernement des Bourbons et il passa alors au parti libéral. S'étant rendu à Paris en 1822, il y fonda le journal l'*Album*, dans lequel il attaqua avec vivacité les abus et notamment les menées des jésuites. Sur une simple ordonnance du ministre Corbière, l'*Album* fut supprimé et Magalon, arrêté, traduit en police correctionnelle, fut condamné à treize mois d'emprisonnement et à une amende de 2,000 francs (1823). Magalon était en prison à Sainte-Pélagie lorsqu'il devint la victime d'une odieuse mesure du pouvoir, mesure qui excita au plus haut point l'indignation publique. « Le 22 avril 1823, à cinq heures du matin, dit M. L. Louvet, on le fit descendre dans la cour de la prison, où il trouva onze malfaiteurs qu'on attacha deux à deux. On lui présenta ensuite la chaîne; il voulut en vain rappeler la nature de sa condamnation, on l'accoupla avec des menottes au plus hideux des bandits, lequel était rongé de gale. Magalon traversa ainsi Paris entre des gendarmes et fut conduit à Poissy. Pendant le trajet, qui dura sept heures, ses compagnons de route lui prodiguèrent les outrages les plus indignes. Arrivé dans la prison de Poissy, il fut traité comme les autres condamnés, forcé de s'occuper de travaux manuels, de partager leur nourriture grossière et de coucher sur un mauvais matelas rempli de vermine. Il resta ainsi du 23 avril au 5 juin. » Ce ne fut que grâce à l'intervention de Chateaubriand que Magalon fut réinstallé à la prison de Sainte-Pélagie. Depuis cette époque, il publia divers ouvrages et reprit la direction de l'*Album*, qu'il garda pendant quelques années. Nous citerons de lui : *Portefeuille des troubadours* (Paris, 1817); *Souvenirs poétiques de deux prisonniers* (Paris, 1823); *Ma translation ou la Force, Sainte-Pélagie et Poissy* (Paris, 1824); *Annales militaires des Français* (Paris, 1826-1827, 12 vol. in-32); *Petit dictionnaire ministériel* (Paris, 1826); les *Veillées de Sainte-Pélagie* (Paris, 1830, 3 vol. in-12).

MAGALONA, nom latin de MAGUELONNE.

MAGALOTTI (Lorenzo, comte), littérateur italien, né à Rome en 1637, mort à Florence en 1712. Il montra une précocité d'intelligence remarquable, et fut très-recherché, dès sa jeunesse, à la cour du grand-duc de Toscane, à cause de ses manières distinguées et de la variété de ses connaissances. Il occupa différents postes diplomatiques en France, en Angleterre et à Vienne, et, en 1699, il fut nommé conseiller d'Etat par le grand-duc Cosme III. Il a publié une foule d'écrits, dont un seul est remarquable : ce sont ses trois lettres sur les athées, qui ont paru sous le titre de *Lettere familiari del conte L. Magalotti* (Venise, 1701, in-4°). Nous citerons encore de lui : *Lettere scientifiche ed erudite* (Florence, 1721); *Canzonnette anacreontiche* (Florence, 1723); *Lettere familiari del conte L. Magalotti ed i altri insigni uomini* (Florence, 1769, 2 vol. in-8°), etc.

MAGANGO, territoire africain du haut Nil, à l'O. du fleuve Blanc et vers le 6e degré de latitude N. Cette contrée à peu près inconnue produit des végétaux d'une grosseur remarquable, dont on fournit une écorce d'une finesse et d'une souplesse semblable à un tissu de coton.

MAGANUS, nom latin du MEIN.

MAGANZA (Jean-Baptiste), surnommé **Il Magagno**, peintre et poëte italien, né à Vicence en 1509, mort en 1589. Il fut la tige d'une famille de peintres qui firent honneur à leur patrie. Elève du Titien, il exécuta des portraits et de nombreux tableaux d'histoire, qui attestent un véritable talent. Il cultiva, en outre, la poésie et publia en dialecte padouan un recueil intitulé la *Prima parte de la rime de Magagno, Menon e Regotto* (Padoue, 1558), avec une seconde partie éditée à Venise (1562). Ce recueil a été plusieurs fois réimprimé.

MAGANZA (Alexandre), peintre italien, fils du précédent, né à Vicence en 1556, mort en 1630. Après avoir reçu des leçons de son père, puis de Fasolo, il alla passer quelques années à Venise, où il se prit d'admiration pour les œuvres de Paul Veronèse, en fit de nombreuses copies et s'attacha depuis lors à imiter sa manière. Maganza était doué d'une facilité étonnante et composait avec habileté; mais ses tableaux, d'un coloris jaunâtre, manquent de variété dans les airs de tête; les draperies sont uniformes et sans souplesse, et l'exécution est souvent négligée. Pendant la peste qui désola Vicence en 1630, il vit périr ses deux derniers fils, qui cultivaient comme lui la peinture, Jérôme et Marc-Antoine, ainsi que tous ses petits-fils, et il en éprouva un tel chagrin qu'il mourut peu après. Alexandre Maganza a laissé un grand nombre de tableaux qu'on voit à Vicence et dans d'autres villes de la Lombardie. Les plus remarquables sont : la *Madone avec saint Jean et saint Grégoire;* le *Martyre de sainte Justine;* le *Christ mort entouré des saintes femmes;* l'*Adoration des mages*, toile immense regardée comme son chef-d'œuvre. Ces tableaux se trouvent à Vicence. — L'aîné de ses fils et le plus remarquable, Jean-Baptiste MAGANZA, né à Vicence en 1577, mort en 1617, fut son élève. Jean-Baptiste avait une organisation plus vigoureuse et plus d'originalité que son père. Il s'occupait davantage de la forme et finissait ses tableaux avec plus de soin. Ce remarquable artiste fut enlevé par une mort prématurée. Il a laissé néanmoins un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Saint Benoît*, à Sainte-Justine de Padoue; *David dansant devant l'arche;* la *Circoncision;* la *Vierge avec sainte Anne;* la *Madone avec saint Joseph;* l'*Adoration des bergers;* la *Visitation;* l'*Annonciation*, etc., à Vicence.

MAGARE s. m. (ma-ga-re). Sorcier de la Mingrélie.

MAGARIN s. m. (ma-ga-rain). Bot. Espèce de jasmin des Indes.

MAGARINOS Y CERVANTES, poëte et romancier hispano-américain, né à Montevideo en 1825. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Mancora*, légendes historiques; *Brises du Plata*, recueil de poésies; *Essai d'art oratoire; Histoire politique des républiques du Rio de la Plata; Histoire contemporaine de Montevideo*, écrite en partie en vers; les *Plaies d'Egypte*, satire; *Caramuru*, nouvelle; *Il n'est pas de mal qui ne tourne à bien;* l'*Etoile du Sud;* la *Vie pour un caprice;* la *Laide très-belle; Unitaires et fédéraux; Profits matrimoniaux*, comédie; *Vasco Nuñez de Balboa*, drame; le *Roi des fouets*, opéra-comique; la *Philosophie en France au* XIXe *siècle*, traduit de Damiron; *Etudes historiques, politiques et sociales sur le Rio de la Plata* (Paris, 1854), etc. Il a, en outre, collaboré à l'*Enciclopedia moderna* de Mellado, ainsi qu'à la *Revista española de ambos mundos*, et à d'autres recueils politiques et littéraires.

MAGAS s. m. (ma-gass — mot gr.). Mus. anc. Partie concave qu'on ajoutait à une lyre, pour accroître sa sonorité. ‖ On fait aussi ce mot féminin; il est féminin en grec.

— Moll. Genre de coquilles bivalves, très-voisin des térébratules.

MAGAS, roi de Cyrène, mort en 258 avant J.-C. Il était fils d'un nommé Pallas, homme de naissance obscure, et de Bérénice, qui épousa en secondes noces Ptolémée Soter. Ayant suivi sa mère en Egypte, il gagna la faveur de son beau-père, qui le chargea d'aller reconquérir Cyrène. Magas s'acquitta avec succès de cette mission, devint gouverneur de la Cyrénaïque, se déclara par la suite indépendant de son frère utérin Ptolémée Philadelphe, se fit proclamer roi de Cyrène et gouverna tranquillement ce pays pendant environ cinquante ans. Il acquit un embonpoint énorme et mourut, dit-on, par suffocation. On a découvert une très-belle améthyste gravée à Cyrène, et d'un prix inestimable, laquelle représente la tête de Magas, couronnée d'un diadème enfermé dans d'épais cheveux, avec des cornes de bélier très-apparentes retournées vers l'oreille; au-dessous du cou, on lit le nom ΜΑΓΑΣ en lettres majuscules grecques. La tête est très-belle; le nez, droit, un peu fort; en face du menton, le sylphium, plante précieuse du pays. Cette pierre est d'un très-beau travail, d'une grande pureté de dessin. On connaît deux autres médailles se rattachant à l'histoire de Magas, frappées à Cyrène : la première de Bérénice, sa mère, la seconde du frère utérin de Magas, Ptolémée Philadelphe.

MAGASIN s. m. (ma-ga-zain — de l'arabe *makhzen*, au pluriel *makhâzin*, dépôt de marchandises, du verbe *khazan*, rassembler, amasser, posséder). Lieu préparé pour recevoir un amas considérable de marchandises : *De vastes* MAGASINS. *Des* MAGASINS *de draps, de boissons, de librairie. Un* MAGASIN *de gros. Construire des* MAGASINS.

> Vous irez à la fin, honteusement exclus,
> Trouver au *magasin* Pyrame et Régulus.
> BOILEAU.

‖ Boutique pour la vente au détail : *Un élégant* MAGASIN. *Un* MAGASIN *encombré d'acheteurs. Par une rude soirée d'hiver, je restai deux heures planté devant un* MAGASIN *de fruits secs et de viandes fumées, avalant des yeux tout ce que je voyais.* (Chateaub.)

— Par ext. Ville ou contrée dans laquelle les marchandises affluent en grande quantité : *Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devient le* MAGASIN *du monde.* (Volt.)

> Londres, jadis barbare, est le centre des arts,
> Le *magasin* du monde. . . . . .
> VOLTAIRE.

— Par anal. Lieu où l'on serre certains objets en grande quantité : *Une cuisinière économe doit monter, en été, son petit* MAGASIN *pour l'hiver. C'est dans l'eau que les castors établissent leur* MAGASIN. (Buff.) *La terre, abandonnée à sa fertilité naturelle, offre, à chaque pas, des* MAGASINS *et des retraites aux animaux.* (J.-J. Rouss.)

> La fourmi, tous les ans traversant les guérets,
> Fournit ses *magasins* des trésors de Cérès.
> BOILEAU.

‖ Lieu où l'on entasse mal à propos certains objets : *Au lieu d'une bibliothèque choisie, il s'est fait un* MAGASIN *de librairie. La garde-robe de cette dame est un* MAGASIN *de nouveautés. Tout salon d'aujourd'hui est un* MAGASIN *de bric-à-brac.* (E. Texier.) ‖ Amas considérable : *Prenez, prenez, j'en ai un* MAGASIN.

— Fig. Ensemble de ressources personnelles : *Dès que j'ai un grain d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon* MAGASIN. (La Font.) ‖ Personne considérée sous le rapport de ses moyens d'action ou de ses ressources personnelles : *Cette dame est un* MAGASIN *de calembours. Cet homme, c'est un* MAGASIN *de ruses et de trahisons.* (Balz.) ‖ Entassement de choses inutiles, disparates ou mal digérées : *Ce livre est un* MAGASIN *de trivialités banales. Nos bibliothèques sont des* MAGASINS *de fantaisies humaines.* (Nicole.) *Que serait-ce que l'amitié, si chacun faisait un* MAGASIN *de ce qui échappe à ses amis, pour leur nuire dans la suite?* (Nicole.)

— Particulièrem. Grande manne qu'on attachait autrefois derrière une diligence, pour serrer les bagages des voyageurs :

> J'ôtai des *magasins* les paquets qu'il portait.
> REGNARD.

— *Garçon, fille de magasin*, Homme, femme qui servent les clients dans une boutique. ‖ *Marchand en magasin*, Marchand en gros qui n'a pas de boutique, mais seulement des magasins proprement dits.

— Administr. Bâtiment destiné à contenir des munitions de guerre ou de bouche, des approvisionnements d'une nature quelconque pour l'armée ou la marine : MAGASINS *des poudres.* MAGASINS *des projectiles.* MAGASINS *des fourrages.* MAGASINS *de la manutention.* MAGASINS *des voiles et agrès.* MAGASINS *généraux. Etablir ses* MAGASINS *en lieu sûr. Les* MAGASINS *généraux des places fortifiées se divisent en* MAGASINS *de grains ou de farine, de viandes salées, de vins et d'eau-de-vie, de légumes, de fourrages et de combustibles.* (Ourry.)

— Anc. mar. Navire de charge qui portait des provisions de diverse nature, à la suite d'une escadre.

— Littér. Recueil périodique d'articles sur des objets divers : *Le* MAGASIN *pittoresque. Le* MAGASIN *des enfants. Le* MAGASIN *universel. Toutes les sciences, tous les arts furent mis en* MAGASINS, *dans le dernier siècle, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces* MAGASINS *étaient vides ou assez mal remplis.* (Ourry.)

— Théâtre. Lieu où sont déposés les armes, les costumes et, en général, tous les objets nécessaires au matériel des représentations. ‖ Nom donné à l'hôtel de l'Académie royale de musique de la rue Saint-Nicaise, où les *maîtres des écoles* enseignaient la musique aux élèves du théâtre de l'Opéra, au siècle dernier.

— Art mil. Creux ménagé dans la crosse de certains fusils, pour y loger des cartouches qui viennent se placer successivement dans le canon.

— Art vétér. *Faire magasin* ou *grenier*, En parlant du cheval, Laisser les aliments triturés s'accumuler à la face externe des dents molaires.

— Typogr. Nom donné à l'ensemble des opérations qui suivent le tirage, jusqu'au moment où les feuilles imprimées sont pliées et mises en volume par le brocheur ou par le relieur.

— Encycl. Littér. V. MAGAZINE.

Magasin des enfants (LE), contes moraux de Mme Leprince de Beaumont (1757, in-16). Cet ouvrage est un traité complet d'éducation à l'usage des jeunes personnes; il est dialogué, contient une courte instruction religieuse, morale, historique, géographique et quelques notions sur la physique élémentaire. « Il est écrit, dit Eugénie Foa qui a cherché à le rajeunir en 1845, avec simplicité, et clarté; les contes qu'il contient ont un tour original plein de charme; ils ont fourni le sujet de plusieurs de nos comédies; la morale en est attachante et douce. » On les a traduits dans presque toutes les langues.

Tout le monde a lu la *Belle et la Bête*, le *Prince Chéri* et les autres charmantes histoires de ce recueil, qu'il est inutile d'analyser. Mme Leprince de Beaumont avait été obligée de donner des leçons, et c'est pour ses élèves qu'elle a composé son *Magasin des enfants*, où, dans ses préceptes agréables, dans ses conseils sages, sans pédantisme, au talent d'instruire elle a joint l'art de faire aimer l'instruction. Le style manque généralement de couleur; mais c'est à peine un défaut dans un ouvrage de ce genre.

Magasin encyclopédique (LE), recueil scientifique et littéraire, publié par Millin (1792-1816). Ce journal, d'abord entrepris avec le concours de Noël et Warens, fut dirigé sans interruption par Millin, depuis 1795 jusqu'en 1816. Pendant la Révolution, le courant des idées était ailleurs qu'aux travaux de pure spéculation; le *Magasin encyclopédique* fut destiné à recueillir les notices les plus intéressantes de ceux qui se préoccupaient, à l'écart des événements politiques, des recherches de l'érudition. Des savants de premier ordre, entre autres Sylvestre de Sacy, y collaborèrent. Ce recueil, indépendamment de l'extrait détaillé des ouvrages nouveaux, contenait l'analyse des travaux de toutes les Académies. On peut y suivre également, mais non sans rencontrer de fréquentes lacunes, le mouvement intellectuel à l'étranger. Il forme donc le monument le plus complet de l'histoire littéraire sous la République, l'Empire et la Restauration à son début. Millin, le rédacteur en chef, était un savant laborieux; livré de bonne heure aux travaux de l'érudition, il cherchait surtout à déterminer le point où elle était parvenue et le développement qu'elle pouvait encore recevoir. Possesseur d'une immense collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, entretenant une correspondance suivie avec un grand nombre de savants nationaux et étrangers, il put enrichir son recueil des travaux les plus divers. Le *Magasin encyclopédique* se compose de 122 vol. in-8°; on y a joint les 12 volumes des *Annales encyclopédiques*, publiées également par Millin (1817-1818). La première série, de 1792 à 1795, est devenue fort rare. On a dressé deux tables de ce recueil, l'une en 4 volumes, par Sajou, et l'autre en 1 volume, par Lamy; elles sont incomplètes et peu exactes.

Magasin asiatique (LE), par Klaproth (1825, 2 vol. in-8°). Le célèbre orientaliste allemand a recueilli sous ce titre un choix de diverses relations de voyages, de notes curieuses, de particularités géographiques et autres, sur des pays presque inconnus, qu'il a traduites en allemand. Les principales notices du recueil sont : la *Relation* de l'ambassade du Russe Nazaroff à Rhokand; les *Remarques* de Iegor Pesterew sur les peuples de la frontière chinoise, les Tartares tributaires de la

Russie, les Soïontes, les Mongols, etc.; le *Voyage dans l'Asie centrale*, de Mir-I'zzet-Allat (1812), journal précieux d'un Indien au service de lord Moorcroft; I'zzet-Allat explora sur son ordre les contrées septentrionales de l'Himalaya. Il alla de Dehli à Cachemire, de là au Thibet; il gagna Yarkand, Rachyar, d'où il s'avança jusqu'à la frontière de la Chine; puis il revint à Rhokand, Samarkand, Boukhara, Balk, Rhuln, Kaboul, Bamian et rentra dans les plaines de l'Indoustan, décrivant brièvement, mais exactement, les lieux et les villes qu'il rencontrait. Citons encore une *Notice sur les Samoyèdes*, du Russe Vassili Krestinni; celui-ci tenait ses renseignements d'un Samoyède même, Sano Konderov, natif de Timani, qui lui donna les plus singuliers détails sur la vie et les mœurs des peuplades qui habitent la partie nord du gouvernement d'Arkhangel. La relation de Nazaroff, qui ouvre le volume, est curieuse par son motif et son objet. Des habitants de Rhokand avaient été envoyés en Russie pour conclure un traité de commerce; à leur retour, l'un d'eux fut assassiné à Petropawlosk, et la Russie jugea à propos de faire partir pour Rhokand Nazaroff, interprète du gouvernement, pour pallier le mauvais effet de ce meurtre. L'envoyé russe en profita pour recueillir des notions précises sur Rhokand et les contrées inconnues qu'il dut traverser. Klaproth a accompagné sa relation de notices géographiques extraites du *Grand dictionnaire géographique de l'empire chinois*, édité en 1790.

L'ouvrage de Klaproth est un de ceux qui ont le mieux préparé, en ces matières, le travail ultérieur de la science. Il se termine par trois opuscules dont voici les titres : *Route de Tchnif-tou-fou en Chine*, à travers le Thibet oriental jusqu'à H'lassa; *Tableau des plus hautes montagnes de la Chine*, d'après les ouvrages géographiques chinois; *Liste des montagnes couvertes de neiges perpétuelles*, *en Chine.*

Magasin pittoresque (LE), recueil périodique illustré, fondé en 1833 par M. Edouard Charton (1833-1873, 40 vol. gr. in-8°). Ce recueil dut son grand succès au choix heureux des matières et surtout aux gravures sur bois dont il a adopté successivement tous les perfectionnements. Il est estimé même à l'étranger, et il en a été fait un peu partout de nombreuses imitations. Le bon marché de ses volumes, la vente à 10 centimes des livraisons hebdomadaires (mode de vente adopté au début, mais abandonné depuis) contribuèrent à le populariser.

La collection est aujourd'hui fort riche et intéressante à feuilleter; la plupart de ses illustrations sont des chefs-d'œuvre de la gravure française contemporaine. Le texte, par un scrupule exagéré de l'éditeur, qui a banni la littérature romanesque, est toujours soigné, mais un peu monotone. Il tourne invariablement dans le même cercle de matières : agriculture, industrie et commerce; architecture, particulièrement l'architecture française; biographie; géographie, voyages; histoire; législation, institutions, établissements publics; littérature et morale (anecdotes, nouvelles, légendes, bibliographie, langues, philologie, théâtres); mœurs, coutumes, costumes; logements, ameublements; croyanses; types divers; dessin, gravure, peinture musée du Louvre et autres; Salon de l'année; estampes et gravures anciennes; dessins); sculpture; ciselure, orfèvrerie); sciences et arts divers (art militaire, navigation; astronomie, géologie, minéralogie; botanique; économie domestique; économie politique; mathématiques, mécanique, physique; musique; numismatique; psychologie et physiologie); zoologie, etc. Ces diverses séries sont intéressantes et instructives. L'histoire naturelle tient une grande place dans le texte et dans les gravures, ainsi que les particularités curieuses des relations de voyages, l'étude des mœurs et costumes des divers pays. Notons en passant : les races d'animaux perdus, les fossiles, les anciens systèmes d'astronomie, dans les séries scientifiques; les erreurs et préjugés populaires, le vocabulaire des mots curieux et singuliers de notre histoire, le vocabulaire de l'art naval, dans les séries de littérature, de linguistique, de philosophie, etc.; les galeries du Louvre, l'histoire du costume en France, les musées et les collections particulières des départements, dans les séries artistiques; l'histoire complète d'un livre, dans les séries industrielles; les monuments funéraires, les anciennes monnaies, les institutions nationales, les vieux théâtres de la France, les études sur les monuments les plus remarquables de France, dans les séries historiques, et, parmi les gravures, la reproduction d'estampes rares, d'anciennes caricatures, d'ornements de missels, les dessins copiés d'après les tableaux célèbres des maîtres anciens et modernes.

Dirigé d'abord par MM. Charton et Euryale Cazeaux, puis par M. Charton seul, le *Magasin pittoresque* est toujours nominalement sous la direction de ce dernier; mais c'est M. Edmond Saglio qui en a la gérance presque exclusive. La collaboration est anonyme, M. Charton ayant voulu prendre la responsabilité entière du texte; cependant il semble que le recueil aurait gagné en popularité si l'on avait lu au bas des articles les noms de leurs auteurs : Jean Reynaud, Hippolyte Carnot, Fortoul, Tissot, Ernest Legouvé, Prosper Mérimée, Sainte-Beuve, Babinet, Decaisne, de Quatrefages, Geoffroy Saint-Hilaire et Barthélemy Saint-Hilaire, Hauréau, Armand Husson, Stanislas-Julien, Lenormant, Alfred Maury, Paulin Pâris, Faustin Hélie, Victor Borie, Guichard, Richard du Cantal, Meunier, Auguste Barbier, l'abbé Cochet, Max Radiguet, Maurice Sand, Emile Souvestre, Toppfer, M^me^ Desbordes-Valmore, Maxime Du Camp, Félix Mornand, Michel Masson, Natalis Rondot, Salvetat, Henri Bordier, Bourquelot, d'Avezac, Delessert, Ferdinand Denis, Joanne, l'auteur des *Guides*, Léon et Ludovic Lalanne, le docteur Le Pileur, Xavier Marmier, Henri Martin, G. Merlet, Quentin, de Caumont, etc. Nous compléterons ces renseignements en donnant les noms des principaux artistes qui ont fourni ou fournissent actuellement des dessins au *Magasin pittoresque*. Ce sont : Allongé, Baron, Beaucé, Hippolyte Bellangé, Bellet, Buchère, Bida, Bodmer, Boilly, Louis Boulanger, Cabasson, Castan, Catenacci, Chevignard, Clerget, Courbet, Cruikshank, A. de Curzon, Damourette, etc. Peu d'autres recueils pourraient montrer une liste aussi brillante de collaborateurs, soit pour le texte, soit pour les gravures.

Magasin d'antiquités (LE), roman de Ch. Dickens (1841). Le héros du livre est un vieux marchand de bric-à-brac, qui vit heureux au milieu d'un encombrement de bahuts, de meubles hors d'âge, de vieilles armures et autres débris des temps passés, dans la description desquels l'auteur a épuisé toutes les ressources de sa pittoresque imagination. Le bonhomme n'a plus d'enfants, mais il est grand-père, et il a auprès de lui la douce et modeste Nelly, sa petite-fille, pour laquelle il rêve un brillant avenir, quoiqu'il ne soit guère en état de thésauriser. Pour améliorer sa petite fortune, il risque au jeu des sommes considérables que lui prête à gros intérêts un usurier du nom de Quilp, et, comme il ne peut le rembourser, l'horrible Quilp ne tarde pas à expulser de son magasin le marchand d'antiquités et sa petite-fille, pour s'y installer à leur place. Le vieillard et Nelly quittent alors Londres. Après avoir erré quelques jours dans les environs de la grande ville, ils ne tardent pas à tomber dans la plus affreuse misère. Un brave maître d'école prend intérêt à leur infortune et les recueille chez lui. Nelly, incapable de résister à tant d'infortune, tombe malade et meurt. Sa perte impressionne si douloureusement le vieillard qu'il succombe à son tour juste au moment où un frère, plus jeune que lui et qui avait fait fortune à l'étranger, revenait se fixer près de lui et lui assurer une honnête aisance pour ses vieux jours.

Voilà la première partie du roman; elle est consacrée à l'intéressante lutte de la probité pauvre contre la cupidité et l'usure; et c'est la probité qui succombe. La seconde partie montre le châtiment de l'odieux Quilp, qui voulait non-seulement la boutique, mais la petite-fille du vieux marchand, et qui avait déjà commencé à faire mourir sa propre femme de mauvais traitements, afin de pouvoir se remarier. Il finit par tomber dans un piége que lui tend un de ses anciens complices, un madré procureur aussi criminel que lui, et comme il fuit sa maison pour échapper à une prise de corps, il se trompe de rue dans les ténèbres et se noie dans la Tamise.

Nous avons omis, pour ne donner que les grandes lignes du roman, une foule de personnages secondaires : le maître d'école, qui reçoit le vieillard et Nelly; le frère du marchand d'antiquités, qui parcourt Londres et ses environs à la recherche de quiconque a fait un peu de bien au vieillard; Kitt, un brave jeune homme que Quilp poursuit de sa haine parce qu'il aime Nelly et qu'il parvient à faire accuser de vol, et d'autres encore que le romancier a mêlés à l'action et esquissés de sa main vigoureuse. Rien de plus vivant que tous ces personnages, auxquels Dickens a donné ce relief, un peu grimaçant, qui lui est particulier.

Magasin des modernes (LE), opéra-comique de Panard (théâtre de la Foire-Saint-Germain, 1736). Le vieil opéra-comique français, avec ses couplets de vaudevilles populaires pour toute musique, son laisser-aller et sa gaieté facile, se retrouve tout entier dans cette pièce, si passée de mode aujourd'hui qu'elle nous paraîtrait antédiluvienne, si un directeur avait envie de la reprendre. L'auteur a voulu faire la satire des lieux communs du genre dramatique, et il suppose un magasin d'où on les tire, comme tous autres accessoires matériels. Mercure, la Bagatelle et la Nouveauté sont les personnages principaux; à vrai dire, il n'y a aucune action, mais des dialogues continuels sur les larcins des auteurs, sur Molière et Racine mis en lambeaux, et des couplets où les formules reçues du langage tragique et comique sont assez finement ridiculisées. Arrive le poëte qui veut acheter au magasin de quoi faire ses pièces : Mercure lui vend vingt maximes, six quiproquos, douze tirades, trente songes, vingt-six portraits. Le poëte s'en va fort content et approvisionné pour le reste de sa vie. Il est remplacé par un musicien, qui ne vient pas acheter, lui; il vient vendre, et il récite séance tenante le scénario d'un opéra composé de tout ce qu'il y a, dans le répertoire lyrique, de situations passées à l'état de rengaînes. Mercure le félicite et, en remerciement, lui fait cadeau de soixante-dix mots consacrés. Il y a de l'esprit dans ces inventions plaisantes.

Magasin de modes (LE), comédie en trois actes et en prose, du fabuliste russe Krilof (1817). La pièce ne vaut pas grand'chose; mais la littérature dramatique russe est si peu riche qu'il ne faut pas se montrer difficile. La scène se passe dans un magasin de modes, où se rencontrent le bonhomme Sombourof, sa femme, une merveilleuse de campagne qui ne rêve que chapeaux et rubans, leur fille Elise, jeune et jolie pensionnaire, et son amoureux, le capitaine Lestof. Il s'agit d'arracher à M^me^ Sombourof son consentement au mariage : le hasard vient en aide aux amoureux. Un certain Dupré, valet de chambre de Lestof et chassé par lui, imagine, pour faire pièce à M^me^ Carré, la marchande de modes, d'aller prévenir la police qu'elle vient de recevoir des ballots de contrebande. La police arrive juste au moment où M^me^ Sombourof est en train de faire une emplette, et l'heure réglementaire de la fermeture est passée ! On cache la vieille coquette dans une armoire. Au milieu de la visite domiciliaire, Lestof et Sombourof se présentent. Dupré insiste pour qu'on ouvre l'armoire où tremble de tous ses membres la pauvre femme. Son mari, joyeux de voir attraper une modiste française, veut se donner le plaisir de confondre M^me^ Carré et prend la clef. Lestof lui révèle tout bas que la marchandise de contrebande cachée dans l'armoire n'est autre que sa femme. Sombourof naturellement ne veut plus rien ouvrir. Dupré insiste. Lestof intervient alors et s'engage à sauver M^me^ Sombourof de ce mauvais pas, si on lui accorde la main d'Elise. Le père la lui promet; l'amoureux dévoile alors les escroqueries de Dupré, qui s'estime fort heureux d'en être quitte en retirant sa dénonciation. La police part, et M^me^ Sombourof sort de son armoire juste pour donner son consentement au mariage d'Elise et de Lestof.

On ne peut pas dire qu'il y ait là-dedans une très-grande force de conception; mais le dialogue est vif et plaisant, et le caractère enjoué de la pièce lui a valu quelque succès.

MAGASINAGE s. m. (ma-ga-zi-na-je — rad. *magasiner*) Action de mettre en magasin : *Le* MAGASINAGE *est une opération coûteuse, qu'il importe d'éviter, lorsqu'elle n'est pas nécessaire.* ‖ Séjour des marchandises dans les magasins : *Les frais de* MAGASINAGE, *en entrepôt franc, libre ou public, sont à la charge du vendeur.* (Dict. du comm.)

MAGASINÉ, ÉE (ma-ga-zi-né) part. passé du v. Magasiner : *Marchandises* MAGASINÉES.

MAGASINER v. a. ou tr. (ma-ga-zi-né — rad. *magasin*). Mettre en magasin, emmagasiner.

MAGASINIER s. m. (ma-ga-zi-nié — rad. *magasin*). Comm. Marchand qui tient un gros magasin d'une seule marchandise. ‖ Employé qui veille sur les marchandises en magasin. ‖ Livre de commerce sur lequel sont inscrites les marchandises en magasin : *On met quelquefois les factures dans le* MAGASINIER; *on évite ainsi l'emploi du facturier.* (J. Garnier.)

— Théâtre. Employé chargé de la garde du magasin.

MAGATAMA s. m. (ma-ga-ta-ma). Archéol. Nom donné par les Japonais à des pierres sculptées se rattachant à l'ancien culte national qui précéda le foïsme dans l'archipel du Japon.

— **Encycl.** Ces précieux débris d'une religion aujourd'hui presque entièrement disparue, le *sintoo*, sont conservés dans des temples. On les rencontre encore quelquefois dans d'autres endroits, surtout dans les anciens cimetières. On les trouve souvent enterrés sous le sol ou contenus dans des vases de terre. M. de Siebold, dans son excellent ouvrage le *Nippon*, consacre à ces monuments archéologiques quelques pages intéressantes. Les *magatamas* varient beaucoup par rapport à la forme, à la grandeur et à la couleur. On les divise en trois genres différents. Le premier genre comprend les *magatamas* proprement dits, c'est-à-dire littéralement pierres précieuses courbées. Ce sont des morceaux de cristal de roche, d'agate, de jaspe, d'obsidienne, de topaze, etc., de 3 à 4 pouces de longueur sur 1 ou 1/2 d'épaisseur pour les plus grands (les plus petits n'ont que quelques lignes de longueur et de largeur), taillés en forme de poire recourbée et percés à leurs deux extrémités. La deuxième espèce comprend les *kuda-tamas*, les pierres précieuses en forme de tuyau. Ce sont de petits cylindres droits, percés dans le sens de la longueur, qui est ordinairement par rapport au diamètre comme 2 ou 4 est à 1; quelquefois les bords sont un peu renflés et prennent la forme d'un petit baril; quelquefois même le *kuda-tama* est tout à fait ovoïde. On en trouve aussi, mais rarement, qui sont formés de deux pyramides hexagonales réunies par leurs bases. Les *kuda-tamas* sont faits avec les mêmes matières que les *magatamas;* beaucoup sont en terre cuite. La troisième espèce renferme les *usi-isi* ou *usi-tamas*, littéralement pierre de bœuf. Ils sont cylindriques comme les *kuda-tamas* et percés comme eux suivant leur axe, mais moins longs et faits de matières plus communes. Les vases dans lesquels on rencontre fréquemment ces objets curieux portent le nom de *magatama tsubo*. En 1796, on trouva à Kamamoto un *magatama tsubo* d'une grandeur extraordinaire, qui contenait cinq *magatamas* et cinq *kuda-tamas*. On trouve souvent au milieu de ces pierres des anneaux d'or ou de métal doré qui semblent avoir dû servir de pendants d'oreilles, auxquels on suspendait les *magatamas*. Ces objets sont curieux et intéressants pour l'archéologie, en ce qu'ils représentent un des échantillons les plus anciens de l'art primitif des Japonais.

MAGATELLO s. m. (ma-ga-tèl-lo). Nom donné anciennement aux marionnettes italiennes. ‖ Pl. MAGATELLI.

— **Encycl.** Jérôme Cardan a parlé des *magatelli* dans un passage de son traité *De subtilitate*, publié à Nuremberg en 1550. « Si je voulais, dit le subtil docteur, énumérer toutes les merveilles que l'on fait exécuter, par le moyen de fils, aux statuettes de bois vulgairement appelées *magatelli*, un jour entier ne me suffirait pas; car ces petites figures jouent, combattent, chassent, dansent, sonnent de la trompette et font très-artistement la cuisine. »

M. Magnin, qu'étonne ce nom, aujourd'hui hors d'usage, de *magatelli*, suppose que *maga telli*, par le changement fort naturel des labiales *b* et *m*, a pu n'être qu'une variante de *bagatelli*. On appelle, en Italie, *bagatelle* les amusements de la place publique et *bagatellieri* tous les saltimbanques, y compris les joueurs de gobelets et de marionnettes. Le voyageur Pietro della Valle compare les gens qui montraient de son temps la lanterne magique, les ombres chinoises et les marionnettes dans les rues de Constantinople aux *bagatellieri* qui remplissaient le même office sur le *largo di Castello*, à Naples, et sur la place Navone à Rome.

MAGATI (César), en latin **Magatus**, célèbre chirurgien italien, né à Scandiano, près de Modène, en 1579, mort à Bologne en 1647. Docteur en philosophie et en médecine dès l'âge de dix-huit ans, il poursuivit ses études à Bologne et à Rome, devint ensuite professeur à Ferrare (1613), se fit capucin pour remplir un vœu, mais n'en continua pas moins à exercer son art avec beaucoup d'éclat et à faire faire des progrès à la chirurgie. On a de lui : *De rara medicatione vulnerum* (Venise, 1616, in-fol.), traité fort estimé, et *Tractatus quo rara vulnerum curatio defenditur* (Bologne, 1637), apologie de l'ouvrage précédent. — Son frère, Jean-Baptiste MAGATI, mort à Reggio en 1658, exerça avec distinction la profession de médecin à Scandiano et à Reggio et publia un ouvrage intitulé : *Considerationes medicæ* (Bologne, 1637, in-4°).

MAGAUT s. m. (ma-gô). Poche, besace. ‖ Vieux mot.

MAGAZINE s. m. (ma-ga-zi-ne — mot angl. tiré du fr. *magasin*). Littér. Ouvrage périodique traitant des sujets divers, accompagnés de gravures : *Les* MAGAZINES *vinrent ensuite, comme le* Magasin pittoresque, *le* Musée des familles, *vulgariser les portraits d'Hoffmann.* (Champfleury.)

— **Encycl.** Les *magazines* sont des publications anglaises et américaines que nous avons importées chez nous et auxquelles nous avons donné le nom de *magasins*. Nous n'allons faire qu'un seul article de ces deux mots qui sont l'expression exacte d'une même chose.

Le goût des *magazines* ou *magasins* nous vient d'Angleterre, où il florissait au siècle dernier, et l'importation en doit être principalement attribuée à M^me^ Leprince de Beaumont. Cette dame, qui était chargée de l'éducation de plusieurs jeunes personnes et dont la réputation première s'était faite à Londres, puisa dans le succès de quelques ouvrages périodiques anglais l'idée du titre et du fond de son *Nouveau magasin français* ou *Bibliothèque instructive*, qui, commencé en 1750, suspendu en 1752, fut repris en 1755 et n'alla pas au delà. Il paraissait à Londres tous les mois, par cahiers. En 1757, elle publia le *Magasin des enfants* ou *Dialogues entre une sage gouvernante et ses élèves*, le plus connu et assurément le meilleur de tous ses *magasins*, qui, dès son apparition à Londres en 1757, fut traduit dans la plupart des langues de l'Europe. Il a souvent été réimprimé. Le succès du *Magasin des enfants* encouragea M^me^ de Beaumont à faire de nouveaux pas dans la même carrière. Après avoir donné, en 1760, au public le *Magasin des adolescents*, qui n'eut pas moins de succès que le *Magasin des enfants*, et qui fournit à Alletz l'idée d'une publication tout à fait semblable, elle quitta l'Angleterre et vint se fixer à Chavanod, dans les environs d'Annecy, où elle rédigea le *Magasin des pauvres, des artisans, des domestiques et des gens de la campagne* (Lyon, 1768), et plus tard la *Dévotion éclairée* ou le *Magasin des dévotes* (Paris, 1779).

Beaucoup d'autres *magasins* parurent au XVIII^e^ siècle, mais fondés dans des buts différents. Le plus célèbre est le *Magasin encyclopédique*, fondé en 1792. Ce recueil, dont le savant Millin prit la direction en 1795, offre un grand nombre de dissertations intéressantes et approfondies sur les lettres et les sciences historiques. Il compta parmi ses collaborateurs des érudits et des écrivains distingués. En 1817, il fut remplacé par les *Annales encyclopédiques.*

Un *magasin*, fondé à une époque plus rapprochée, a eu et conserve une réputation méritée; c'est le *Magasin pittoresque*, que M. Charton créa en 1833 et auquel nous avons consacré un article spécial.

Depuis 1830 nous avons vu naître et mourir une quantité de publications portant les noms les plus divers, mais que l'on pourrait faire figurer parmi les *magazines*, dont elles avaient ou ont encore le caractère. La révolution de février 1848 vit éclore le *Magasin politique*, recueil in-4° de matières bien choisies, publié par livraisons, sur beau papier et en beaux caractères, et dont l'existence fut éphémère. En 1856 parurent un *Magasin utile*, consacré à la religion, à la morale; un *Magasin de la jeunesse chrétienne*, faisant suite au *Magasin de l'enfance chrétienne* (in-8° mensuel). En 1858 furent fondés un *Magasin industriel*, recueil des découvertes les plus récentes et les plus utiles, et sous le nom de *Magasin de librairie*, une revue littéraire d'une certaine importance. Ce *magasin*, publié par l'éditeur Charpentier, composé d'ouvrages inédits, de genres très-différents (histoire, littérature, romans, philosophie, théâtre, poésie, etc.), était en quelque sorte un cours à l'usage de ceux qui s'intéressent au mouvement de la civilisation et aux plaisirs de l'esprit. Il avait pour collaborateurs MM. Paul Janet, Clément Caraguel, Taxile Delord, Paul de Musset, Alfred Mézières, Emile Saisset, etc., et débuta en publiant les œuvres posthumes d'Alfred de Musset. Il c'est depuis transformé en *Revue nationale et étrangère.* Parmi les publications qui ont encore adopté le titre qui nous occupe, sans pour cela y être toujours fidèles, nous citerons encore le *Magasin des écoles du dimanche* (in-12, mensuel), qui s'est bien gardé de faire le moindre bruit; le *Magasin des demoiselles*, bimensuel; le *Magasin des Familles*, journal de gravures de modes et de patrons, également bimensuel; le *Magasin d'illustration*, né en 1859 et dont la vie fut courte; le *Magasin des Français en* 1859, écho de la guerre, illustré, œuvre de circonstance; enfin *Paris-Magazine*, fondé en 1866 et qui, après diverses transformations successives en des mains diverses, n'a pu réussir à enlever le succès. *Paris-Magazine* était la suite du *Grand journal.*

— *Magazines anglais.* Les publications mensuelles connues en Angleterre sous le nom générique de *magazines* tiennent une place importante dans la littérature de ce pays, tant par leur nombre, qui s'élève à plus de 400, que par la vogue dont ils jouissent auprès de la bourgeoisie, notamment dont ils sont devenus la principale lecture. Le premier recueil de ce genre parut à la fin de janvier 1731; il existe encore aujourd'hui: c'est le *Gentleman's Magazine.* On doit à Edouard Cave, dont Johnson a écrit la vie, d'avoir naturalisé en Angleterre le mot français de *magasin* en l'appliquant à un ouvrage périodique où le lecteur trouverait *emmagasinées* en un cahier de 48 pages in-8°, imprimées sur deux colonnes en caractères très-fins, les matières les plus diverses. Un prospectus précédant l'entreprise en avait exposé le plan et l'objet. « Elle consistera en premier lieu, y était-il dit, à mettre tous les mois sous les yeux des lecteurs tous les articles spirituels, gais ou instructifs, publiés chaque jour dans les journaux, dont le nombre depuis quelque temps s'est multiplié au point de rendre impossible, à quelqu'un qui n'en fait pas métier, de les consulter tous. Nous y joindrons, en second lieu, les communications utiles ou amusantes qui nous seront faites. » Ce prospectus établissait ensuite combien la quantité des journaux était grande et combien leurs communications d'intérêt public, leurs articles d'agrément, disséminés à l'aventure dans des feuilles détachées, étaient peu faciles à conserver comme elles eussent mérité souvent de l'être pour le bien et l'instruction de tous. « Cette considération a déterminé plusieurs personnes à réclamer un recueil mensuel où fussent rassemblés, comme dans un *magasin*, les articles les plus remarquables sur les matières dont nous parlons, ou au moins des analyses impartiales de ces articles, comme une façon de conserver les pièces curieuses bien plus sûre que de les transcrire. »

Le *Gentleman's Magazine*, qui avait pour second titre le *Nouvelliste mensuel*, comprenait les divisions suivantes : 1° la reproduction ou l'analyse des principaux articles de politique, de morale ou de critique publiés dans le courant du mois par les journaux, alors presque tous hebdomadaires; 2° des pièces de vers; 3° le récit ou plutôt la mention très-sommaire des principaux événements du mois, classés à leur date, jour par jour; 4° la liste des décès, naissances et mariages dans les grandes familles, les nominations dans l'Eglise et dans l'armée; 5° les cours des denrées, des fonds et du change, et la liste des déclarations de faillite; 6° la liste des livres et brochures publiés dans le mois; 7° des observations sur le jardinage, l'élève du bétail, l'art vétérinaire avec l'indication des foires. Chaque numéro était livré au public, non pas dans le mois dont il portait la date, mais dans les premiers jours du mois suivant. Le titre était surmonté d'une vignette représentant une main tenant un bouquet avec cette devise : *E pluribus unum.* Comme le fait remarquer M. Cucheval-Clarigny, c'était un emprunt fait au *Gentleman's Journal* de Pierre Motteux, ce Rouennais chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, qui, dès 1692, avait eu l'idée première d'un recueil de mélanges, comprenant à la fois des nouvelles et des écrits de natures diverses. L'auteur de l'*Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis* nous apprend que le *Gentleman's Journal*, qui ne vécut que trois ans, était en tout point, et même par le titre, le prototype du *Gentleman's Magazine.* Il contenait, outre les nouvelles du mois, des morceaux de prose et de vers et des traductions. Après lui, le *Monthly miscellany or Memoirs for the curious*, le *Monthly Transactions*, le *Monthly Amusement* n'avaient pas mieux réussi. De telle sorte que Cave, pendant quatre années consécutives, avait vainement soumis aux libraires de Londres le plan de son *magazine.* Autorisés par des précédents aussi peu engageants, ces derniers avaient tous repoussé ses offres, et ce fut avec ses seules ressources qu'il se vit contraint d'entreprendre, à l'âge de quarante ans, la publication du *Gentleman's Magazine*, qui eut le plus grand succès et fut la source de sa fortune et de sa célébrité. Cave s'était personnellement chargé dans le *Gentleman's Magazine* d'une tâche dont il s'acquittait avec talent et discernement. Il s'était réservé le département de la reproduction et de l'analyse des journaux, qui n'occupent pas moins de 15 à 20 pages sur 48; ses résumés sont clairs et substantiels; on y trouve rapprochées les attaques et les réponses, ce qui permet de suivre jour par jour la polémique des partis, les discussions politiques et les fluctuations de l'opinion. Cela dit, avons-nous besoin d'ajouter que le *Gentleman's Magazine* de Cave forme une collection précieuse à consulter? Pope, Thompson, Samuel Johnson, Savage y inséraient quelquefois leurs poésies; mais le plus souvent ses collaborateurs étaient d'obscurs écrivains, des hommes médiocres, comme John Leckmann, Moses Brown, Duyck, etc.

Le succès obtenu par le *Gentleman's Magazine* excita naturellement l'émulation des éditeurs, de ceux-là surtout qui avaient repoussé le plus loin le projet de Cave. Aussi vit-on bientôt naître et mourir une foule d'ouvrages portant le titre nouveau de *magazine;* un seul, le *London Magazine*, parvint cependant à prospérer. Une publication mensuelle, intitulée le *Monthly Chronicle*, consacrée à l'énumération abrégée des livres, brochures, pièces de théâtre, sermons, etc., qui paraissaient chaque jour, avait été achetée par le libraire Wilbort qui, un an à peine après la naissance du *Gentleman's Magazine or Monthly intelligencer*, la transforma en *London Magazine or Gentleman's monthly intelligencer.* L'imitation n'était pas visible par le titre seulement; elle fut bien plus frappante encore quand, trois mois après, Wilbort, associé à trois autres libraires et à un imprimeur, adopta le format, le plan, la distribution des matières et jusqu'au prix d'abonnement du *Gentleman's Magazine;* toutefois, le nouveau recueil se fit remarquer par une innovation fort goûtée; il donna les débats du Parlement à partir d'août 1732, ce que Cave dut faire à son tour pour soutenir la concurrence. Mais le Parlement d'alors, très-jaloux de ses priviléges, voulut s'opposer à cette publicité donnée à ses séances. Le *London Magazine* imagina de substituer aux noms des orateurs des noms romains, tandis que dans le *Gentleman's Magazine* Johnson transformait le Parlement en sénat de Lilliput, divisé en deux chambres, celle des Hurgoes et celle des Clinabs, et faisait parler les orateurs sous des noms de fantaisie. Certaine réponse supposée du premier Pitt (lord Chatham) à Horace Walpole eut un tel retentissement que l'honnête Johnson, scandalisé de son propre succès, déclara ne pas vouloir encourager le mensonge et cessa ses comptes rendus. On raconte que, en apprenant que Smollett écrivait une histoire d'Angleterre, il le mit en garde contre les « débats » du *Magazine* en lui avouant qu'ils étaient entièrement l'œuvre de son imagination. Quoi qu'il en soit, Cave et ses concurrents furent traduits devant la Chambre des lords, réprimandés et condamnés à l'amende; mais l'opinion ne tarda pas à imposer aux Chambres le contrôle de la publicité.

Après avoir donné de loin en loin des vignettes sur bois, le *Gentleman's Magazine* ajouta à son texte des cartes qui représentaient le théâtre de la guerre; puis, à partir de 1746, des portraits de célébrités. Sa réussite allait toujours croissant et il voyait mourir l'un après l'autre tous les concurrents que la jalousie et la cupidité lui suscitaient. A l'étranger même, il trouvait des imitateurs; des recueils portant le même titre et rédigés sur le même plan furent fondés à Philadelphie en 1741, à Boston en 1743, à Copenhague en 1745, à Hambourg en 1748, à Leipzig en 1753, à Stockholm en 1754, à Brême en 1761. Cave rédigea le *Gentleman's Magazine* jusqu'à sa mort, survenue le 10 janvier 1754; son beau-frère, David Henry, lui succéda, puis le recueil passa, vers 1778, aux mains du célèbre libraire et bibliographe J.-B. Nichols, qui le laissa en mourant à ses deux fils (1826). Ceux-ci le dirigèrent pendant trente ans, après quoi ils se déchargèrent de ce lourd fardeau sur des associés plus jeunes. Le *Gentleman's Magazine* est aujourd'hui encore le plus prospère des recueils mensuels de l'Angleterre. Quant au *London magazine*, au succès duquel étaient cependant intéressés les plus riches libraires de Londres, il cessa de paraître en 1783. L'*Universal Magazine*, fondé en 1747, était mort depuis longtemps après avoir joui d'une vogue passagère. En 1782 avait paru l'*European Magazine*, qui ne survécut que peu de temps à son fondateur, James Perry, rédacteur en chef du *Morning Chronicle*, mort en 1821. A côté de l'*European Magazine*, nous ne trouvons pendant longtemps que des recueils spéciaux, le *Farmer's Magazine*, qui parut à Edimbourg de 1800 à 1817, et le *Philosophical Magazine*, fondé à Londres en 1798 par Alexandre Tilloch, exclusivement scientifique, vivant surtout d'emprunts faits aux savants français; celui-ci a été suivi dans la tombe par beaucoup d'autres publications analogues.

Parmi les *Magazines* contemporains, nous citerons le *Blackwood's Magazine* qui date du 1er avril 1817. Il a eu pour fondateur le libraire Blackwood, d'Edimbourg; c'est le premier recueil mensuel qui ait fait une place à la politique; le *New monthly Magazine*, presque exclusivement littéraire, que Bulwer dirigea en 1832 et que le romancier Ainsworth acheta en 1845 à la maison de librairie Colburn. Ainsworth avait fondé, trois ans auparavant, le *Ainsworth's Magazine*, dont il était presque l'unique rédacteur. Citons encore le *magazine* de Fraser, *Fraser's Magazine for town and country*, né en janvier 1830, qui a eu longtemps pour principal collaborateur le romancier Thackeray, caché sous le pseudonyme de Titmarsh; le *Tait's Edinburg Magazine*, qui ne coûte qu'un schelling quand tous les autres recueils mensuels se vendent deux schellings et demi ou une demi-couronne; il paraît depuis le 1er janvier 1834 avec ces deux mots pour épigraphe: *Fiat justitia.* Enfin à côté des *magazines* littéraires et politiques nous pourrions en signaler d'autres qui s'adressent à des lecteurs tout spéciaux, comme le *Nautical magazine;* l'*United service Magazine*, fondé en 1829 et qui traite les questions relatives aux armées de terre et de mer; le *Mechanic's Magazine*, etc. En 1857, on comptait dans le Royaume-Uni 381 *magazines.* Leur valeur intrinsèque varie nécessairement beaucoup; mais ils ont en commun une qualité précieuse : on peut les oublier sur la table de famille. Il y en a pour tous les âges, pour toutes les bourses, pour tous les rangs. Presque tous sont dans une situation prospère. Aujourd'hui, tous les *magazines*, comme toutes les revues, paraissent simultanément à Edimbourg et à Londres. L'Irlande possède le *Dublin university Magazine*, que dirigea pendant quelque temps, à partir de 1842, un romancier spirituel retiré depuis lors à Florence, Charles Lever. Depuis quelques années les *magazines* anglais, jaloux de retenir la faveur populaire, se sont tous efforcés de s'attacher un conteur en vogue, qui leur donne dans chaque numéro plusieurs chapitres d'une immense composition destinée à durer un an ou deux. La *Foire aux vanités* et *Pendennis*, de Thackeray, ont été publiés de cette façon. « Le feuilleton, au lieu de vivre au jour le jour comme en France, dit M. Cucheval-Clarigny, à qui nous empruntons une partie de ces renseignements, s'est mis à paraître de mois en mois dans les *magazines.* Les conséquences en ont été presque les mêmes : les romanciers, irrésistiblement entraînés à se reposer sur leur facilité, ont enfanté des œuvres incommensurables où la fantaisie s'est donné carrière aux dépens du goût et du bon sens, et où leur talent s'est épuisé; mais les recueils mensuels ont dû à ces débauches d'esprit une recrudescence de la faveur publique et une vitalité nouvelle. »

— *Magazines aux Etats-Unis.* Autant les journaux quotidiens s'établirent rapidement aux Etats-Unis, autant les recueils mensuels eurent de peine à se faire accepter. Franklin, qui, séduit par le succès du *Gentleman's Magazine* anglais, dont nous avons parlé plus haut, fit à Philadelphie, dès 1741, la première tentative de ce genre, échoua complétement malgré ses efforts et ses soins; il dut s'arrêter après le sixième numéro du *General Magazine and historical Chronicle.* Moins heureux encore, un rival, l'*American Magazine*, était déjà mort à son second numéro. On voulut, il est vrai, le ressusciter d'abord en 1757, puis en 1769, mais sans plus de succès. L'année 1771 fut plus heureuse à Aitkin, qui fonda à Philadelphie le *Pensylvania Magazine* ou *American monthly Museum*, auquel collaborèrent Thomas Paine et Francis Hopkinson; mais la guerre de l'indépendance suspendit, en juillet 1776, cette publication, accueillie avec une certaine faveur. Après la paix, en 1787, Matthew Carey tenta de la relever, mais l'*American Museum* se soutint difficilement; il disparut tout à fait en 1798. En même temps des essais avaient eu lieu sur plusieurs points de la Nouvelle-Angleterre; partout les novateurs n'avaient recueilli qu'indifférence de la part du public. A Boston, par exemple, le *Boston weekly Magazine* et le *Christian History*, nés l'un et l'autre dans la même année 1743, ne fournirent qu'une très-courte carrière; l'*American Magazine and historical Chronicle* vécut un peu plus de trois ans. Le *New-England Magazine* (1758), le *Censor* (1771), le *Royal american Magazine* (1774), moururent presque aussitôt que nés, et le *Massachusetts Magazine*, fondé en 1789, dut cesser de paraître après sept années d'une lutte stérile. Ce n'est guère qu'au début de notre siècle que les publications mensuelles parviennent enfin à conquérir une situation sérieuse dans la littérature américaine. En 1801, un ancien avocat de Boston, Joseph Dennie, fit paraître à Philadelphie un recueil hebdomadaire, le *Portfolio*, qui devint mensuel en 1809, et dont le succès encouragea Moses Thomas à fonder l'*Analectic Magazine.* Cette dernière publication, à laquelle collaborèrent Washington Irving, le satirique Paulding et le célèbre ornithologiste Wilson, formait chaque mois un cahier de 100 pages in-8°, orné de planches et de gravures originales. Son apparition à Philadelphie en 1813 porta un coup terrible au *Portfolio*, qui dut disparaître en 1820; mais lui-même, l'*Analectic Magazine*, en dépit des nombreux abonnés qui, de toutes les parties de l'Union lui étaient venus, s'éteignit après quelques années d'une vogue très-réelle, écrasé par de trop lourdes dépenses. Toutefois, il avait eu le mérite d'ouvrir la voie; d'autres, plus heureux, sont venus, et, à l'heure qu'il est, les *magazines* de Philadelphie l'emportent encore de beaucoup sur ceux de New-York, de Boston, de Richmond par le mérite de la rédaction et de l'illustration aussi bien que par la quantité des souscripteurs. M. Cucheval-Clarigny cite parmi les plus célèbres le *Livre des dames* (*The lady's book*) et le *Graham's Magazine.* Tous les deux ont commencé modestement et ne vivaient d'abord que des dépouilles d'autrui, glanant dans les divers recueils publiés en Angleterre et aux Etats-Unis, et surtout dans les *magazines* anglais, les matériaux de leurs numéros mensuels. Peu après, ils ont pu se procurer des articles originaux que les meilleurs écrivains composaient exprès pour eux. Le *Graham's Magazine* est maintenant presque exclusivement alimenté par des articles et des romans inédits; ses gravures n'ont pas de rivales, même en Europe; enfin son tirage dépasse 35,000 exemplaires, soit 5,000 de plus que le *Livre des dames.* Le *Godey's Magazine* et le *Sartain's Magazine*, qui se publient également à Philadelphie, comptent chacun de 15,000 à 20,000 lecteurs.

Dès 1807, à New-York, Washington Irving, Verplang et Paulding avaient fondé un recueil périodique, le *Salmigondis*, qui dura quelques années et dans lequel ils s'essayèrent sous des pseudonymes bizarres; c'était la première tentative de littérature fantaisiste en Amérique; elle réussit par son originalité; mais ce n'est qu'à partir de 1824 qu'un recueil littéraire important, l'*Atlantic Magazine*, qui s'appela ensuite le *New-York monthly Review*, fut créé à New-York. L'année suivante, le poëte Aryant fonda un *magazine* qui dut se réunir, en 1826, à l'*United-States Review and literary Gazette* et dans lequel il inséra ses meilleures pièces de vers : la *Mort des fleurs*, le *Guerrier déterré*, le *Chef africain*, *Plaintes de la jeune Indienne.* Indiquons tout de suite l'*American monthly Magazine*, dans lequel Charles Fenno Hoffman publia, en 1837, son *Vanderlyn*, un de ses meilleurs romans, pour arriver plus vite au *Knickerbocker Magazine*, qui des mains de ce même Hoffman, qui l'avait établi en 1833, passa presque aussitôt sous la direction de Timothée Flint, puis sous celle de Lewis Gaylord Clark. Le *Knickerbocker* a joui d'une grande renommée aux Etats-Unis. Il a eu pour collaborateurs les écrivains les plus populaires et les plus distingués; Washington Irving, le Wouwermans de la littérature anglo-américaine, y a publié ses impressions de voyage; son neveu, Théodore Irving, y a inséré, sous la signature de John Quod, ses deux romans de l'*Attorney* et de *Harry Harson;* William Ware lui a donné sa *Zénobie*, récit agréable qui fut fort goûté; enfin Paulding l'a enrichi de quelques-unes de ses vives et amusantes peintures de mœurs. C'est dans le *Knickerbocker* qu'ont débuté, comme critiques, comme conteurs ou comme poëtes, la plupart des littérateurs qui depuis une trentaine d'années se sont fait un nom en Amérique. Après le *Knickerbocker*, il faut citer le *magazine* de Putman, qui compte 25,000 abonnés.

Les plus anciens *magazines* des Etats-Unis se rencontrent à Boston; ce sont l'*American Baptist Magazine*, fondé en 1803 par le révérend Thomas Baldwin; le *Missionary Herald*, ainsi nommé depuis 1820 seulement, mais qui a été formé en 1808 par la réunion du *Missionary Magazine* et du *Panoplist*, créés en 1805 et 1806. Ces recueils, dont le tirage est considérable, sont l'œuvre du clergé protestant, et leurs titres mêmes attestent suffisamment leur caractère religieux. Quant aux *magazines* purement littéraires, ils ont peu réussi jusqu'ici dans la capitale du Massachusetts. Aucun d'eux, il est vrai, ne s'est encore distingué par une valeur quelconque. Nous ne parlons pas, bien entendu, de l'*Anthologie* (1803-1811), berceau du *North American Review*, la meilleure revue des Etats-Unis, du *Christian Examiner*, du *Dial* (1840-1844), publication philosophique et religieuse du célèbre auteur de la *Nature*, Emerson, et de la non moins célèbre Marguerite Fuller. L'Etat de Virginie est moins bien favorisé encore. Nous ne trouvons à citer à Richmond que le *Southern literary Messenger*, fondé en 1834, auquel la collaboration d'écrivains et d'hommes politiques distingués communiqua une certaine valeur.

Le principal obstacle au développement des recueils mensuels et trimestriels, c'est-à-dire des revues et des *magazines* en Amérique, a été justement attribué à la concurrence qu'ils ont toujours rencontrée dans les revues et *magazines* anglais, réimprimés à Boston, à New-Haven, à New-York et à Philadelphie par des spéculateurs peu scrupuleux, dans les quarante-huit heures de leur arrivée aux Etats-Unis. Le *Blackwood's Magazine* se trouve même avoir, par ce fait de piraterie littéraire, plus d'abonnés en Amérique qu'en Angleterre, sans que ses propriétaires pas plus que ses rédacteurs en tirent le moindre profit. Ajoutons qu'aux Etats-Unis plusieurs recueils, le *Magasin éclectique*, le *Magasin international*, le *Magasin de Harper*, etc., ont uniquement pour but de reproduire les articles de choix publiés soit à Londres, soit à Edimbourg ou à Dublin. « Ces réimpressions, dit l'auteur de la *Presse en Angleterre et aux Etats-Unis*, ont fait aux recueils nationaux une concurrence d'autant plus irrésistible que les Américains ont été moins prompts à secouer le joug de l'Angleterre en littérature qu'en politique. » Cette revue des *magasins* américains serait incomplète si nous omettions de citer le *Magasin du marchand*, fondé à New-York en 1835 par M. Freeman Hunt, le meilleur recueil d'économie politique qui existe à notre époque, et où se trouvent, ou reproduits, ou analysés et commentés, tous les travaux de statistique, tous les documents précieux, tous les renseignements ayant trait à la richesse des deux mondes, tous les livres qui peuvent intéresser l'esprit pratique et le génie commercial des peuples d'Amérique. On comptait en 1810, aux Etats-Unis, 26 recueils mensuels ou *magazines*, 175 en 1850, 200 environ en 1857; le chiffre s'est considérablement accru depuis quelques années.

La littérature des *magazines* et *magasins* ne se borne pas à l'Angleterre, à la France et aux Etats-Unis; plusieurs autres contrées de l'Europe possèdent de ces sortes de recueils. Un des plus remarquables a été le *Magasin historique de la Dacie* (*Magazinu historicu pentra Dacia*), fondé en 1844, à Bucharest, par MM. Augustin-Triborius Lauriano et Nicolas Bolcesco, et poursuivi jusqu'en 1847. C'était une collection de documents historiques concernant les antiquités nationales des pays roumains; il a contribué à propager le goût des études sérieuses dans les Principautés et à y développer en même temps la vie politique.

MAGDALA, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu orientale de Manassé, près du lac de Génésareth, au N. de Gamola. Les savants, comme la tradition commune, sont à peu près d'accord pour reconnaître dans cette ville la patrie de Marie-Madeleine. Sur l'emplacement de l'antique Magdala s'élève aujourd'hui le chétif village arabe *El-Medjdel*.

MAGDALA, la principale forteresse de l'Abyssinie avant la défaite du négous Théodoros par les Anglais. Elle est située à une altitude de 2,700 mètres dans l'Amhara, province centrale du plateau abyssinien, près de la frontière du pays des Gallas et à 10 kilom. E. du fleuve Beschilo, sur l'un des trois sommets d'une montagne isolée, qui lui a donné son nom. Le sommet sur lequel la forteresse est construite a 5 kilom. de longueur sur 550 à 800 mètres de largeur. On arrive à la forteresse par trois issues, qui sont défendues par de forts retranchements, et qui ont chacune deux portes séparées l'une de l'autre par un intervalle presque perpendiculaire. Le long des bords du sommet s'élève un mur épais, avec créneaux munis de canons. La forteresse renferme la résidence du négous, une église, le trésor, la prison, les logements de la garnison et plusieurs places découvertes. La garnison se composait habituellement de 1,200 soldats, dont 600 armés de mousquets. Le nombre des prisonniers qui y étaient détenus en 1867 était de 400, et celui de la population totale s'élevait à 4,000 habitants. C'est cette forteresse qui a été le théâtre du dernier acte de la tragédie dans laquelle Théodoros devait perdre à la fois le trône et la vie (v. l'article suivant). Après la mort du négous, lord Napier, commandant en chef de l'expédition anglaise, fit détruire la forteresse, et, comme il le dit lui-même, « anéantit par le feu tout ce que le feu pouvait consumer, comme un témoignage du courroux des Anglais pour les mauvais traitements que leurs compatriotes avaient endurés, ainsi que de leur horreur pour les cruautés que Théodoros y avait commises. » Aujourd'hui, Magdala est au pouvoir des Gallas, auxquels elle appartenait primitivement; Théodoros la leur avait enlevée en même temps pour en faire le principal arsenal de son empire et pour avoir un poste avancé sur le territoire ennemi.

Magdala (BATAILLE ET PRISE DE). En novembre 1863, Théodoros, négous d'Abyssinie, fit arrêter et emprisonner, sans prétexte plausible, le consul anglais Cameron et les missionnaires étrangers qui se trouvaient dans ses Etats. Toutes les réclamations et toutes les démarches faites pendant plusieurs années par l'Angleterre pour obtenir leur liberté demeurèrent sans résultat. A la fin, le gouvernement anglais résolut d'avoir recours à la force pour délivrer les captifs, et, en décembre 1867, une armée, presque entièrement composée de troupes de l'Inde et placée sous les ordres de lord Napier, fut chargée d'aller mettre à la raison le despote africain. Le corps d'armée partit de Zoula (l'antique *Adulis*) en janvier 1868, s'avança dans l'intérieur et atteignit Antolo au commencement de mars, tandis que Théodoros se retirait lentement sur Magdala, emmenant avec lui ceux de ses captifs qui n'étaient pas encore détenus dans cette forteresse. Il y arriva le 29 mars, établit son camp au pied de la forteresse et prit toutes les dispositions nécessaires pour une résistance désespérée.

Cependant l'armée anglaise poursuivit sa marche à travers une contrée montagneuse, presque inaccessible, sans routes, n'offrant aucunes ressources naturelles pour la subsistance des troupes. Réduite à 4,500 hommes de toute arme, elle parvint, le 9 avril 1868, à la passe de Beschilo, immédiatement en face de Magdala. Théodoros ne fit aucune tentative pour empêcher le passage. Le 10 avril, à six heures du matin, sir Charles Staveley, à la tête d'une brigade et d'une batterie, s'avança dans le défilé, et le colonel Phayre fut envoyé en avant avec un petit corps d'éclaireurs. A midi, sir Charles Napier, avec le corps principal de l'armée et la deuxième brigade, atteignit à son tour le Beschilo; la cavalerie demeura en arrière de ce fleuve, sur le plateau de Talauta. D'après le plan projeté, Staveley et Phayre devaient s'établir sur la hauteur d'Arogi, entre le Beschilo et Magdala, tandis que lord Napier, avec la deuxième brigade, passerait la nuit sur les bords de ce fleuve. On n'avait pas l'intention d'entamer les hostilités ce jour-là. Il en fut autrement.

Il était cinq heures de l'après-midi. Phayre avait atteint le plateau d'Arogi; Staveley était un peu en arrière, et derrière lui se trouvaient les bagages, les pionniers et la batterie. Tout paraissait tranquille sur les pics voisins de Fala et de Sélassie, qui forment, avec celui où est assise la forteresse, la montagne de Magdala, lorsque du sommet du Fala partit un coup de canon, bientôt suivi de plusieurs autres; ils ne tardèrent pas à se succéder sans interruption. En même temps, les soldats de Théodoros descendirent la pente rapide du Fala et se précipitèrent sur les Anglais. Quoique reçus par un feu des plus vigoureux, ils combattirent avec acharnement; mais, dans l'intervalle, la batterie anglaise avait réussi à s'établir sur une hauteur et tirait également sur eux. Ils ne quittèrent cependant le champ de bataille que lorsque le général favori de Théodoros eut été tué et qu'ils eurent perdu un grand nombre des leurs. Ils éprouvèrent de nouvelles pertes par les fusées qui furent dirigées contre eux pendant qu'ils regravissaient la pente du Fala. Dans cette bataille, les troupes engagées étaient au nombre de 5,000 mousquetaires et de 1,000 lanciers du côté des Abyssins, et de 1,600 soldats (dont 679 européens) du côté des Anglais; les premiers eurent 800 hommes tués et 1,500 blessés, la plupart très-grièvement; les Anglais n'eurent pas de morts, mais 20 blessés seulement. Pendant la lutte, Théodoros avait continué le feu des batteries de Fala, qu'il commandait en personne. Profondément découragé par la défaite de ses troupes, il chercha à entrer en accommodement avec les Anglais. Le jour suivant, les Européens qu'il retenait prisonniers furent envoyés dans leur camp avec des propositions de paix; mais Napier ne voulut rien écouter, et exigea la reddition pure et simple de la forteresse et du négous. Ces conditions n'ayant pas été acceptées, le général anglais fit aussitôt les préparatifs de l'attaque. Elle eut lieu le 13 avril; mais la bataille du 10 avait découragé les Abyssins. Le prestige de Théodoros avait été détruit par l'affreux massacre de 300 de ses soldats, qu'il avait fait mitrailler quelques jours avant l'arrivée des Anglais; ses troupes l'avaient abandonné, et 80 à peine de ses soldats les plus fidèles étaient demeurés pour défendre la place. Après l'avoir canonnée jusqu'à quatre heures du soir, les Anglais marchèrent à l'assaut, franchirent et détruisirent à coups de hache la palissade et les deux portes de Koketbir et atteignirent à quatre heures un quart le mur de la crête de la montagne, où ne se trouvait plus aucun défenseur. Magdala était prise.

Pendant que les Anglais franchissaient la première porte, Théodoros, suivi de ses quatre derniers fidèles, s'était retiré dans une hutte, située dans l'intérieur du plateau, à 120 pas de la seconde porte. Là, il les congédia, à l'exception de son favori Waldo Gaba, et, demeuré seul avec ce dernier, s'écria : « C'en est fait! mieux vaut me tuer que tomber entre leurs mains. » Appliquant en même temps le canon d'un pistolet dans sa bouche, il tira et tomba mort; la balle avait traversé le crâne. Son corps fut presque aussitôt reconnu par les Abyssins qui étaient détenus dans les prisons de Magdala et qui s'en étaient échappés pendant la lutte.

Telle fut l'issue de cette expédition, qui fut dirigée avec beaucoup d'habileté par sir Napier, et dont le succès fut dû surtout à l'excellente organisation militaire anglaise, principalement à celle des troupes de l'Inde, auxquelles était incombée la partie la plus pénible de la tâche.

MAGDALENA, fleuve de l'Amérique du Sud (Nouvelle-Grenade). Il sort du petit lac Pampas, arrose Honda et Monpox, et se jette dans la mer des Antilles par plusieurs embouchures. Au S. de l'embouchure principale s'étend la baie de Magdalena, qui a 48 kilom. de largeur et autant de profondeur. La Magdalena a un cours de 1,320 kilom. Sa direction est généralement au N. Ses affluents principaux sont : la Fusagasuga, la Bogota, le Sagamoro et le Cesare, à droite; la Cauca, à gauche. « Les eaux de ce fleuve, dit le *Dictionnaire géographique universel*, ne se mêlent pas promptement avec celles de la mer et restent tellement pures et douces qu'on peut encore les boire sur une grande étendue après l'embouchure. Des barques pontées remontent la Magdalena jusqu'à Monpox, et des bateaux plats jusqu'à Honda, où des cataractes interrompent la navigation. Les caïmans, dont les bords de ce fleuve sont infestés, la chaleur étouffante qu'on y éprouve et les nuées d'insectes incommodes qui s'y trouvent en rendent la navigation pénible et dangereuse. On appelle dans le pays la région que traverse ce fleuve *Tierra caliente* (terre brûlante); en effet, la température moyenne y est de 25° Réaumur. De la mer jusqu'à Honda, il arrose une vaste plaine couverte de forêts, dont l'air est humide et stagnant; plus haut, le pays qu'il parcourt est dépourvu de végétation et souvent exposé à des vents impétueux. On y aperçoit de loin en loin quelques villages et de rares villes. Sur d'autres points sont d'immenses savanes, où paissent de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux, ou des champs de coton, de maïs et de cannes à sucre. »

MAGDALENA, un des huit Etats de la Confédération grenadine (Nouvelle-Grenade), entre 7° 30′ et 11° 40′ de lat. N., et entre 74° 50′ et 73° 25′ de long. O.; 110 lieues de longueur du N. au S., sur une largeur moyenne de 50 lieues; 100,000 hab.; cap. Sainte-Marthe. La côte offre les baies de la Magdalena, de Carthagène et de Marasquil. La partie orientale de cet Etat est couverte par quelques ramifications des Cordillères des Andes, connues sous les noms de sierra de Orcaña, de Periza et de Santa-Martha. Dans la partie centrale coule la Magdalena. Le climat, généralement chaud et humide, est tempéré dans la partie orientale par le voisinage de hautes montagnes. Il formait un des départements de l'ancienne république de Colombie.

MAGDALÉON s. m. (ma-gda-lé-on — du gr. *magdalia*, pâte pétrie; du même radical que *mageus*, boulanger, et *massô*, pétrir, de la racine sanscrite *makch*, frapper, serrer, broyer, pétrir). Pharm. Pâte médicamenteuse qu'on roule en cylindre entre les mains : *Quand un emplâtre est terminé, on le roule en* MAGDALÉON. (Soubeiran.) ‖ Espèce de pastille médicamenteuse. On dit aussi MAGDALIDE.

— Pyrotechn. Cylindre de soufre purifié dont se servent les artificiers.

MAGDALIS s. m. (ma-gda-liss). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant une vingtaine d'espèces d'Europe, d'Asie et d'Amérique, dont la plupart sont petits et d'un noir foncé. ‖ On dit aussi MAGDALIN.

MAGDALIUS (Jacques), exégète hollandais, originaire de Gouda, mort vers 1520. Il appartenait à l'ordre des dominicains. On a de lui : *Legenda, seu Vita et miracula Alberti Magni*, poëme; *Ararium poeticum* (Cologne, 1506, in-4°); *Correctorium Bibliæ, cum difficilium quarumdam dictionum luculenta interpretatione* (Cologne, 1508, 1538, in-4°).

MAGDEBOURG, en latin *Magedoburgum*, *Parthenopolis*, ville forte de Prusse, ch.-l. de la province de Saxe, de la régence et du cercle de son nom, sur la rive gauche de l'Elbe, à 158 kilom. S.-O. de Berlin, à 1,077 kilom. N.-E. de Paris, par 52° 8′ de latit. N., et 9° 18′ de longit. E.; 80,000 hab. Résidence du gouverneur de la province, des autorités administratives et judiciaires de la régence et du cercle, d'un consistoire évangélique; quartier général d'un corps d'armée et d'une division militaire. Ecoles de chirurgie, d'accouchements, de commerce, d'arts et métiers, de beaux-arts; école normale primaire; bibliothèque publique; comptoir de la banque de Berlin. Quoique place forte de première classe, Magdebourg est une ville industrielle et commerçante; elle possède plusieurs fabriques de carrosserie, cuirs, lainages, cotonnades, soieries, orfèvrerie, bijouterie, sucre, tabac, chicorée, liqueurs, porcelaine, faïence, savons, produits chimiques, gants, machines, imprimeries, fonderies de fer, chantiers de construction, etc. Le commerce est favorisé par l'Elbe et les canaux qui en dérivent, par le chemin de fer de Leipzig, qui mettent la ville en rapport avec tous les points du vaste territoire au milieu duquel elle est située; il est alimenté surtout par les denrées coloniales : café, sucre, riz, tabac, épices, couleurs; par les harengs, le lin, l'huile de navette, le suif, la morue, le sel, le vin, le laiton, les grains, les graines de betteraves, les bois, les cuirs, les draps et tous les autres produits de ses nombreuses manufactures. Magdebourg, située dans une plaine à 43 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la rive gauche de l'Elbe, qui y forme trois bras, se compose de quatre quartiers distincts et de deux faubourgs. Ces quartiers sont : *Altstadt* (la Vieille-Ville) ou la forteresse proprement dite, située le long de l'Elbe, avec onze bastions séparés par dix petits ravelins ayant encore devant eux un certain nombre de contre-gardes de lunettes; ces bastions sont entourés de tous les côtés par un triple chemin couvert et renforcés par des mines. Au S. de l'*Altstadt* se trouve *Sternschanze* (l'Etoile), tenaille polygonale casematée, construite sous Frédéric le Grand par le général Wallrave. C'est dans le fort de l'Etoile que le baron de Trenck fut longtemps prisonnier. L'Etoile et la Vieille-Ville sont reliées entre elles par le fort *Scharnhost*. De la Vieille-Ville on communique, par un pont jeté sur le bras le plus occidental de l'Elbe, dans le troisième quartier, appelé la *Citadelle*, polygone bastionné, avec un rempart haut, casematé, construit en 1680 par le roi Frédéric Ier; La Fayette y fut détenu en 1792. Au delà des deux autres bras de l'Elbe, que l'on traverse sur un pont fixe pour arriver sur la rive droite de l'Elbe, on trouve : la *Frédérichstadt* ou cité de Frédéric, fortifiée par un rempart avec deux grandes tours arrondies et trois demi-tours entourées d'un chemin couvert. Les deux faubourgs de Magdebourg sont la *Neustadt* (Ville-Neuve) au N., et le *Sudenburg* au S.-O. Ces deux faubourgs, détruits en 1806 par les Prussiens, et ensuite, en 1813, par les Français, parce qu'ils se trouvaient trop rapprochés des fortifications, furent reconstruits en 1818. Magdebourg, qui n'a que des rues étroites et tortueuses, sauf le *Breite-Weg*, large artère qui traverse la ville dans toute sa longueur du N. au S., est au total une ville assez bien bâtie.

Le monument public le plus intéressant de Magdebourg est le *Dom* ou la *Cathédrale*, qui fut bâtie de 1208 à 1363. Les tours ne datent que du commencement du xvie siècle. Cet édifice, un des plus beaux monuments religieux de l'Allemagne du Nord, après avoir servi d'écurie et de magasin à fourrages pendant l'occupation française, a été restauré avec soin par ordre de Frédéric-Guillaume III. La tour du Nord a 110 mètres d'élévation. L'église a près de 116 mètres de longueur. A l'intérieur, qui offre de très-beaux détails d'architecture, on remarque : le tombeau de l'empereur Othon Ier et de sa femme, Edith, fille d'Edmond, roi des Anglo-Saxons (ce tombeau date du xive siècle); une belle chaire en albâtre du xviie siècle; le monument de l'archevêque Ernest, exécuté en 1495 par Peter Vischer, et orné des statues des douze apôtres finement sculptées; les monuments du chanoine Bake et de la femme d'Assbourg, qui « revint au logis conjugal la nuit même de son enterrement, dit M. Joanne, et vécut encore neuf ans avec son mari. » Du haut de la tour l'œil embrasse un magnifique panorama.

Sur l'*Alte Markt* (place du Marché) s'élève la statue équestre de l'empereur Othon, érigée en 973. Carnot, qui mourut dans l'exil à Magdebourg en 1823, fut enterré dans le cimetière de cette ville : une simple lame de marbre noir indique la place où il repose. Le *Furstenwal*, qui domine l'Elbe, est la promenade favorite des habitants de Magdebourg.

Du temps de Charlemagne, Magdebourg était une place de commerce slave. Othon le Grand en fit sa résidence et l'érigea en 967 en un archevêché, qui obtint du pape Jean XIII la primatie sur tous les évêchés d'Allemagne. Pendant le moyen âge, les archevêques de Magdebourg, devenus puissants, firent souvent la guerre aux margraves de Brandebourg; plus tard, ces archevêques furent presque toujours choisis dans la maison de Brandebourg ou dans celle de Saxe. Cette ville embrassa de bonne heure le parti de Luther et fit preuve d'un profond attachement pour les idées de la Réforme. Aussi essuya-t-elle toutes les calamités de la guerre. Elle fut vainement assiégée pendant sept mois par Wallenstein, mais elle fut prise d'assaut le 10 mai 1631 par Tilly, qui y fit massacrer ou brûler vifs 30,000 hab., sans distinction d'âge ni de sexe. « Depuis la destruction de Jérusalem et de Troie, écrivait Tilly, on n'a pas vu une telle victoire. » Le bourgmestre de la ville était à cette époque Otto de Guericke, l'inventeur de la machine pneumatique. A peine la malheureuse cité était-elle sortie de ses ruines que les impériaux et les Saxons revinrent l'assiéger; une capitulation la leur livra (1636); le traité de Westphalie (1648) la donna à l'électeur de Brandebourg, qui sécularisa l'archevêché et donna à la ville le titre de duché. Prise par les Français en 1806, elle fut jointe en 1807 au royaume de Westphalie, puis comprise dans le département de l'Elbe, dont elle était le chef-lieu. Les Prussiens la reprirent en 1813. Patrie de Otto de Guericke, du jurisconsulte Struve et du poëte Schülz. Plusieurs conciles ont été tenus à Magdebourg. Le premier fut présidé en 1225 par le légat du saint-siége Conrad, pour terminer un différend qui existait entre Sophie et Bertrade, touchant l'abbaye de Guedlimbourg. Un second concile en 1266, présidé par le cardinal-légat Gui, publia vingt-trois statuts dirigés contre ceux qui envahissaient les biens ou qui attentaient à la personne des ecclésiastiques. Le concile de 1313, convoqué par l'archevêque de Magdebourg Burchard Lappe de Scrapelaw, fit neuf canons sur la discipline et principalement sur la liberté ecclésiastique. En 1320, l'archevêque Burchard fit prononcer par un concile la peine d'excommunication contre ceux qui oseraient rendre dépendante d'un autre que de l'archevêque la ville de Magdebourg. En 1344, Othon de Hesse réunit un concile qui s'occupa de la défense des immunités ecclésiastiques. En 1403, l'archevêque Albert réunit tous les statuts des conciles précédents et en fit un seul corps de doctrine et de discipline qu'il fit confirmer par un concile provincial. Enfin en 1489, un concile ordonna qu'il y eût dans chaque évêché une prison pour les clercs coupables de fautes graves.

MAGDEBOURG (RÉGENCE DE), subdivision administrative de la Prusse, dans la province de Saxe, comprise entre la province de Hanovre au N., la régence de Potsdam à l'E., les duchés d'Anhalt et la régence de Mersebourg au S., le duché de Brunswick et la province de Hanovre à l'O. Elle a une superficie de 11,557 kilom. carrés, avec une population de 630,000 hab.; ch.-l., Magdebourg. Pays plat, arrosé du N. au S. par l'Elbe, et en outre par la Saale, la Havel et le canal de Plauen; fertile en céréales, fruits, légumes, chanvre et lin. On y exploite de riches mines de fer, de houille, de sel, et des tourbières importantes.

MAGDEBOURGEOIS, OISE s. et adj. (magde-bour-joi, oi-ze). Géogr. Habitant de Magdebourg; qui appartient à Magdebourg ou à ses habitants : *Les* MAGDEBOURGEOIS. *La population* MAGDEBOURGEOISE. *Les mœurs* MAGDEBOURGEOISES.

Magdelaine au désert de la Sainte-Baume en Provence (LA), poëme du Père Pierre de Saint-Louis. V. MADELEINE.

MAGDELEINE s. f. (ma-de-lè-ne). Argot. Guillotine : *Tout ça finira par se découvrir, et alors gare la* MAGDELEINE! (F. Soulié.)

MAGDELENET (Gabriel), poëte français. V. MADELENET.

MAGDESPRUNG, village d'Allemagne, dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, dans le Harz, bailliage et près de Harzgerode, sur la Selke; 350 hab. Importante exploitation et usines à fer; fabrication d'ouvrages en fer et en fonte. On y remarque un bel obélisque en fonte de 20 mètres de hauteur et une collection de minéraux. Aux environs, dans la vallée, on voit la *Magdetrappe*, paroi rocheuse sur laquelle on distingue deux empreintes semblables à celle d'un pied humain. Une tradition locale rapporte que ces empreintes auraient été faites par une jeune fille qui se serait élancée de cette hauteur dans la vallée, pour échapper à la poursuite d'un chevalier. La princesse Frédéric de Prusse y a fait ériger une croix à la mémoire de son père.

MAGE ou **MAJE** adj. (ma-je — lat. *major*, même sens). Grand, très-grand, le plus grand : *La place* MAGE. ‖ Vieux mot.

— Jurisp. anc. *Juge mage*, Lieutenant du sénéchal, dans certaines provinces.

MAGE s. m. (ma-je — gr. *magos*, même sens; du sanscr. *mahat*, grand). Relig. parse. Membre d'une caste sacerdotale, à qui Zoroastre confia le soin du culte, l'interprétation des mouvements des astres et la garde du feu : *La caste des* MAGES *formait une tribu à part. Les* MAGES, *chez les Perses, étaient chargés de toutes les offrandes.* (B. Const.) *Le* magus *ou le* MAGE *est le* sapiens, *le savant dans les choses de la réalité.* (Vaillant.)

— A signifié Magicien.

— Hist. relig. *Les trois mages*, Personnages dont la tradition a fait des rois, et qui, d'après l'Evangile, vinrent, guidés par une étoile, adorer Jésus à Bethléem : *L'adoration des* MAGES.

Viens-tu de Bethléem,
La bourgade bénie,
Frêle vapeur
De l'encens qu'apportaient
Les *mages* d'Arménie
Pour le Seigneur?
H. SAINT-AGUET.

— **Encycl.** La science des prêtres de la religion fondée ou réformée par Zoroastre est célèbre dans l'antiquité; mais il nous est assez difficile aujourd'hui d'en définir la nature. La superstition, l'astrologie, la divination, la sorcellerie paraissent en avoir fait partie; c'est sur ces points-là, du moins, que les auteurs anciens vantent particulièrement le savoir des *mages*. Ils semblent cependant avoir joint à ces vaines pratiques des études plus utiles, par exemple celle de la médecine et des sciences naturelles. Peut-être les sciences occultes, dont de si savants hommes devaient au moins soupçonner l'inanité, ne leur servaient-elles qu'à assurer leur influence sur le vulgaire, toujours avide de l'inconnu et du surnaturel.

Les *mages* paraissent antérieurs à Zoroastre, qui semble n'avoir joué que le rôle de réformateur. S'il faut en croire la tradition évangélique, trois d'entre eux, guidés par une étoile, vinrent adorer Jésus à Bethléem. Les écrivains ecclésiastiques ne s'accordent pas du tout sur la contrée d'où seraient partis ces *mages* voyageurs, dont une légende postérieure a fait des rois (v. EPIPHANIE). Quant à la tradition qui veut que les corps des trois *mages* soient conservés dans la cathédrale de Cologne, elle n'est ni plus ni moins probable que tout le reste de l'histoire de ces personnages; mais elle n'a pas pour elle le texte sacré.

— Iconogr. L'*Adoration des mages* est un des sujets du Nouveau Testament qui ont été le plus fréquemment retracés par les artistes. Les monuments de l'art chrétien primitif en offrent de nombreuses représentations. « C'était là, dit l'abbé Martigny, une profession de foi à la divinité de Jésus et à la maternité divine de Marie, et une protestation contre les hérésies qui attaquaient ces deux dogmes. On donne encore un autre motif à ces représentations : on pense que les fidèles, qui pour la plupart étaient nés dans le paganisme ou de parents païens, voulaient, en multipliant ainsi la figure des *mages*, qui furent les premiers des gentils, se rappeler le bienfait de leur vocation au christianisme. On pourrait citer, à l'appui de cette interprétation, un fond de coupe (publié par Buonarotti, IX, 3) où se voit un *mage* portant son offrande à la main, et ayant derrière lui, dans le champ du verre, le volume de l'Evangile. » L'abbé Martigny ajoute que, sur les monuments antiques, les *mages* sont presque toujours au nombre de trois, selon l'ancienne tradition de l'Eglise latine, bien antérieure à saint Léon, à qui on en a quelquefois attribué l'origine. Quelques artistes ont suivi une autre tradition et les ont représentés au nombre de quatre ou de deux seulement. Les plus anciens monuments nous les montrent vêtus d'une tunique courte et, par-dessus, du *sagum* ou de la chlamyde, et coiffés du *pileus* ou bonnet phrygien; leurs jambes sont nues ou protégées par une espèce de pantalon collant, à la manière des barbares. Bottari a publié un monument où ils portent des bottes et des éperons. Millin et Bartoli ont publié des bas-reliefs qui les représentent au moment où deux d'entre eux aperçoivent l'étoile et la montrent à leur compagnon. Un sarcophage du IVe siècle, existant à Ancône, et une fresque découverte en 1847, dans les catacombes de Sainte-Agnès, retracent la comparution des *mages* devant Hérode.

Dans le sujet proprement dit de l'*Adoration des mages*, les anciens monuments représentent ordinairement les adorateurs debout devant l'Enfant Jésus, qui est assis sur les genoux de sa mère, et lui offrant des présents; assez souvent saint Joseph se tient debout, à côté du siége de Marie ou derrière. Quelquefois, au lieu d'être sur les genoux de sa mère, l'Enfant repose dans un berceau ou dans la crèche, et auprès sont le bœuf et l'âne; l'étoile qui guida les *mages* complète parfois le tableau et brille au-dessus de la tête de Marie. Dans la mosaïque (Ve siècle) du grand arc de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, le petit Jésus, assis sur un trône et entouré d'anges, reçoit les adorations et les présents des *mages*.

Les artistes modernes ont apporté une grande variété dans la manière de représenter l'*Adoration des mages*. Nous allons signaler, aussi sommairement que possible, les ouvrages les plus remarquables qui ont été faits sur ce sujet, en commençant par ceux de l'école italienne, qui sont les plus nombreux, et en suivant l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

Tableau de Crist. Allori, au musée des Offices : grande composition, largement et vigoureusement ébauchée, mais d'une couleur un peu sombre. Fresque d'Andrea del Sarto, dans l'église des Servites, à Florence : les rois sont suivis de leurs courtisans et de leurs esclaves chargés de présents; des enfants, groupés sur une muraille, regardent avec des yeux ravis ce long cortége royal qui fait halte devant l'étable. Dans la foule, trois personnages en costume florentin attirent l'attention; ce sont les portraits d'Andrea lui-même et de deux de ses amis, le Sansovino et le musicien Aiolli. Toute cette scène est d'une riche et pompeuse ordonnance. — Tableaux de Guido Aspertini, à la pinacothèque de Bologne, de Jac. Bassan, au musée du Belvédère, de Léandre Bassan, au Louvre (coll. La Caze) et au musée de Madrid, et de Bonifazio, à l'Académie des beaux arts de Venise. — Tableau de Botticelli, au musée des Offices : la Vierge, assise devant un édifice en ruine, présente le Bambino à un vieux *mage*; Joseph est debout par derrière. Tous les personnages sont vêtus à la mode du XVe siècle et plusieurs sont des portraits, parmi lesquels on reconnaît ceux de Cosme le Vieux, de Julien et de Jean de Médicis. Ce tableau, placé autrefois dans l'église de Santa-Maria-Novella, est un des meilleurs ouvrages de Botticelli; la composition, l'expression et la couleur en sont très-remarquables pour l'époque. — Tableaux du Brusasorci, dans l'église de San-Stefano, à Vérone; de Carlo Caliari, gravé par Beljambe, dans la *Galerie d'Orléans*; de L. Cambiaso, au musée de Parme et au musée de Turin; de Crist. Caselli, dans l'église San-Giovanni, à Parme; de Ben. Castiglione, gravé par Bartolozzi; de C. Cesio, gravé par Gérard Audran; de G. Chiari, à la galerie de Dresde; de Giulio Clovio, gravé par J. Bussemacher; de Bel. Corenzio, au musée de Naples; de Lorenzo di Credi, au musée de Berlin; de Domenico Cresti (le Passignano), gravé par Charles Audran; de Fassolo, au musée de Dresde; de Gaudenzio Ferrari, à la pinacothèque de Milan, gravé par Caporali; du Francia, au musée de Dresde; de Bat. Franco, gravé par Gio.-B. de Cavalleriis; du Garofalo, au musée de Berlin; de Gentile da Fabriano (1423), dans l'église de la Trinité, à Florence. Tableau de Domenico Ghirlandajo, au musée des Offices : la Vierge, debout au milieu, tient le Bambino presque nu, dont un vieux *mage* agenouillé embrasse le pied; à gauche est agenouillé un second *mage*, jeune et beau, à qui un de ses serviteurs retire une couronne de dessus la tête; des soldats, des courtisans, des esclaves, des chevaux et des chiens garnissent le fond où l'on aperçoit un édifice en ruine, près duquel a lieu l'annonce aux bergers. Cette belle et riche composition, datée de 1487, a conservé une grande vigueur de coloris. Une autre *Adoration des mages*, de D. Ghirlandajo, se voit au palais Pitti. — Tableau de Fra Giovanni Angelico, à la National-Gallery (Londres) : fine peinture, d'une grâce adorable et d'un sentiment exquis; autrefois dans la collection du professeur Rosini, à Pise. — Tableau de Filippo Lippi, au musée des Offices : la Madone est assise, sous un méchant abri, au milieu d'arbres et de ruines. La plupart des figures sont des portraits de Florentins du XVe siècle, entre autres de Pierre-François de Médicis et d'autres personnages de la même famille. Cette peinture, vigoureusement coloriée et d'un sentiment très-réaliste, fut exécutée en 1496. — Tableaux de Bern. Luini, dans la cathédrale de Côme; de Mainardi, au Louvre (ancienne collection Campana). — Chef-d'œuvre de Mantegna, au musée des Offices : Marie, assise dans une grotte, tient sur ses genoux le Bambino, qui se penche pour bénir un vieux *mage*, chauve et barbu, qui est à genoux, les bras croisés sur la poitrine. Les deux autres *mages*, l'un debout, l'autre agenouillé derrière le premier, tiennent des vases d'or; celui qui est à genoux est nègre. Deux serviteurs, coiffés de turbans, sont debout près des rois. Une nombreuse suite, formant une sorte de caravane, où l'on remarque les costumes les plus variés, se déroule dans le fond du tableau et arrive par un chemin taillé le long de rochers abrupts. Quatre anges sont placés sur les nuages, au-dessus de la grotte où est la sainte famille; Joseph est debout près de la Vierge. Cette riche composition, qui forme le sujet central d'un triptyque, est peinte avec une finesse de touche et un éclat de coloris tout à fait extraordinaires On croit que ce précieux ouvrage décorait primitivement la chapelle des ducs de Mantoue. — Tableaux de C. Maratte, gravé par R. van Audenaerde; de Matteo di San-Giovanni, dans l'église San-Domenico, à Sienne; de Girol. Mazzola, au Louvre; de Lorenzo Monaco, au musée des Offices. Bas-relief de Simone Mosca, dans la cathédrale d'Orvieto. — Tableaux de B. Naldini et de Marco Palmezzano, au musée de Dresde. Fresque du Pérugin, dans l'église de la Madonna delle Lagrime, à Trevi. — Tableaux de Baldassare Peruzzi, gravé par Matteo Carboni; du Pesello, au musée des Offices; du Primatice, gravé par Ant Garnier; de Camillo Procaccini, au musée de Modène; de Raphaël, au musée de Berlin (v. CRÈCHE), et au musée du Vatican. — Tapisserie (*arazzo*) exécutée sur le dessin de Raphaël, au Vatican : devant une petite chaumière, au-dessus de laquelle brille une étoile, la Vierge est assise avec l'Enfant sur ses genoux; celui-ci tient un petit vase d'or que le plus vieux des trois rois, à genoux, vient de lui présenter. Saint Joseph, placé derrière la Vierge, regarde avec admiration. Aux deux côtés se trouve la suite des *mages*, et, derrière ces groupes, on aperçoit, caparaçonnés à l'orientale, des chevaux, des chameaux et des éléphants. Cette belle composition a été gravée par Hier. Cock, Séb. Vouillemont, Pietro Sante Bartoli, Louis Sommeran, etc. Tableaux de Fr. Rizzo da Santa-Croce, au musée de Berlin; de Luca Signorelli, au Louvre (ancienne collection Campana); du Sodoma, dans l'église San-Agostino, à Sienne; du Titien, au musée du Belvédère, gravé par Th. van Kessel, et au musée de Madrid; d'Ottavio Vannini, dans l'église San-Caietano, à Florence; de Paul Véronèse, aux musées de Madrid, du Belvédère et de Dresde, gravé par Sim. Gribelin, Dupuis (dans le *Cabinet Crozat*), Fr. Horthemels, L. Jacob, C. Sacchi; de Léonard de Vinci, au musée des Offices; d'Antonio Vivarini, au musée de Berlin, etc.

Parmi les *Adorations des mages* de l'école espagnole, nous citerons : un tableau de Velazquez, au musée de Madrid, et deux tableaux d'Eug. Caxes et Séb. Gomez, qui ont fait partie de la galerie de Las Marismas.

Les anciennes écoles d'Allemagne des Pays-Bas ont fréquemment représenté l'*Adoration des mages*. De curieux tableaux de maîtres inconnus du XVe et du XVIe siècle se voient dans les musées de Madrid, de Vienne, du Louvre (no 597), de Naples, de Dijon (no 358), de Bruxelles (nos 58, 71, 77), de Cologne, etc. Parmi les peintures d'artistes connus, nous citerons : des tableaux de Jérôme Bosch, au musée de Madrid; de Léonard Bramer, dans l'ancienne galerie Fesch; de Jean Breughel de Velours (1598), et de C. van der Broeck, au Belvédere. — Fresque du chœur de l'église Saint-Louis, à Munich, exécutée sur les dessins et par les elèves de Cornélius : « La Vierge, assise dans une crèche arrangée en trône, dit T. Gautier, n'a pas cette grâce humble et souriante qui doit illuminer la jeune mère de Dieu, et qu'ont su lui donner les plus maladroits peintres gothiques; les *mages* ressemblent à des conseillers auliques s'acquittant distraitement d'un baisemain officiel. » Tableaux de L. Cranach le père, au Belvédère; d'Albert Dürer, au musée des Offices; de Jean van Eyck, au musée de Bruxelles; de Fr. Francken, au musée de Dijon; de Jan Gossaert (le Mabuse), dans la collection du comte de Carlisle, à Castle-Howard. Fresque de H. de Hess, dans l'église de Tous-les-Saints, à Munich. Tableaux de G. Hoet, dans l'ancienne galerie de Pommersfelden; de Hans Holbein et de Sigismond Holbein, au musée de Munich; de G. Horebout, à la pinacothèque de Munich; de Lucas de Leyde, au Belvédère et au musée de Naples; de Memling, à la pinacothèque de Munich, dans l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, et au musée de Madrid; de Guill. van Nieulandt, dans l'ancienne galerie Fesch. Tableau de Rubens, au Louvre : la Vierge debout tient l'Enfant assis sur un coussin placé, avec de la paille, sur une espèce de piédestal; le Bambino met la main dans une coquille pleine d'or, que lui présente un *mage* agenouillé. A droite, un autre *mage*, également à genoux, tient un vase d'or. Au milieu, le roi nègre, coiffé d'un turban, porte une cassette ouverte. Joseph est debout derrière Marie, et au fond le bœuf mange à un râtelier. Ce tableau, exécuté par Rubens vers 1612, pour l'église de l'Annonciade, à Bruxelles, a été gravé par Bolswert et par Panneels. Rubens a traité plusieurs fois ce même sujet, notamment dans des tableaux qui sont au musée de Bruxelles et dans l'église Saint-Jean, de Malines. — Tableaux de Gérard Seghers, dans l'église de Notre-Dame, à Bruges, et dans l'ancienne galerie Pommersfelden; de Martin de Vos, au musée de Dijon.

Au musée du Louvre est un tableau qui provient de Marseille, et qui a été attribué au roi René : il représente les *Mages* coiffés de turbans, en buste, de grandeur naturelle. M. Villot pense que cette peinture est d'un maître ancien de l'école flamande.

L'école française nous offre les compositions suivantes : tableaux de Brenet (Salon de 1763), Ad Brune (Salon de 1864), Cazes (autrefois dans l'église du Petit-Saint-Antoine, à Paris), Phil. de Champaigne (autrefois dans l'église des Carmélites, à Paris), Couder (église des Missions-Etrangères, à Paris, Salon de 1831), Guill. Courtois (gravé par Gér. Audran), Ch. Errard (gravé par Ch. Audran), Bert. Flemael (autrefois dans l'église des Grands-Augustins, à Paris), Granger (peinture murale, dans l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris), Jouvenet (gravé par Al. Loir), Ch. de La Fosse (exécuté pour la cathédrale de Paris), Nicolas Poussin (décrit au mot ADORATION), Hubert Robert (collection Burat), J. Stella (gravé par Ch. Audran), R. Tassel (musée de Dijon), Carle Vanloo (autrefois dans l'église des Missions-Etrangères, à Paris), N. Vleughels (gravé par E. Jeaurat), Vouet (plafond de l'ancien hôtel des Fermes, à Paris, gravé par Dorigny).

Citons enfin les estampes de Ch. Alberti (d'après Rosso), P. Aquila, J.-W. van Assen, Ch. Audran, J. de Barbary (le maître au caducée), N. Béatrizet (d'après J. Romain), J.-A. Bellanger, M.-A. Bellavia, Nic. Boldrini (d'après le Parmesan), Nic. de Bruyn, Dom. Campagnola, G. Chasteau, J. Le Pautre, Pietro Testa, Gio.-B. Tiepolo, P. Véronèse, etc.

MAGE s. f. (ma-je). Econ. rur. Parquet en bois à rebords, sur lequel on dépose les pommes à cidre, après les avoir écrasées.

MAGE (Antoine), sieur DU FIEF-MELIN, poëte français, né dans l'île d'Oleron. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle. Il cultiva la poésie et remplit des charges judiciaires dans son île natale. On a de ce poëte médiocre : la *Polymnie* ou *Diverses poésies d'Ant. Mage* (Poitiers, 1601, 2 vol. in-12); l'*Image d'un mage* ou le *Spirituel d'Ant. Mage* (Poitiers, 1601), recueil de poésies morales et religieuses.

MAGE (Abdon-Eugène), marin, né à Paris en 1837, mort en 1869. A treize ans, il fut admis à l'Ecole navale, devint aspirant en 1852, enseigne en 1857, et partit peu après pour le Gabon. Là, il fut atteint par les fièvres, et à peine rétabli, il obtint de faire une campagne dans la haute Sénégambie. Dans cette expédition, il se signala par son intrépidité, par sa présence d'esprit, et parvint à sauver la colonne expéditionnaire, qui était sur le point de mourir de faim et de soif. Mage se distingua également dans l'expédition de Guémou, ainsi que dans diverses autres entreprises, et fut promu lieutenant de vaisseau à vingt-quatre ans. De retour en France, l'intrépide marin obtint de diriger, dans le haut Sénégal et dans l'intérieur de l'Afrique, un voyage d'exploration, dont Faidherbe avait tracé le plan, et qui avait pour objet d'ouvrir de nouvelles communications au commerce français. En septembre 1863, il partit avec le docteur Quentin, se rendit à Ségou, suivit le bord du Niger jusqu'au lac Deboé, releva la topographie du pays qu'il traversait, et, après avoir affronté pendant trois ans des fatigues et des périls incessants, il revint en France avec son compagnon. Sous le titre de *Voyage dans le Soudan oriental* (1868, in-8o, avec gravures et cartes), il publia le récit de son voyage et le résultat de ses études géographiques, philologiques et ethnographiques. La Société de géographie, reconnaissant l'importance de ce voyage, décerna aux deux explorateurs la grande médaille d'or. Mage ramenait de Cadix à Cherbourg la corvette la *Gorgone*, lorsque son navire, assailli par la tempête, périt avec tout l'équipage sur les roches Noires, au sud d'Ouessant, dans la nuit du 18 au 19 décembre 1869.

MAGEDDO, ville de l'ancienne Palestine. V. MAGADDO.

MAGEE (William), théologien anglais, né en 1765, mort en 1831. Après avoir enseigné les mathématiques et les langues orientales à l'université de Dublin, il fut nommé doyen de Cork en 1813, évêque de Raphae en 1819, et enfin archevêque de Dublin. On a de lui un ouvrage intitulé : *Discours sur les doctrines scripturaires de l'expiation et du sacrifice* (Dublin, 1801, 2 vol. in-8°; réimp., Dublin, 1832, 3 vol. in-8°).

MAGELLAN (détroit de), bras de mer qui sépare l'extrémité méridionale du continent de l'Amérique de l'archipel de la Terre de Feu, et qui établit une communication entre l'Atlantique et le grand Océan austral. L'entrée du côté de l'Atlantique se trouve par 70° 38′ de longit. O., entre le cap de las Virgenes, sous 52° 21′ de latit. S., et le cap Espiritu-Santo, sous 52° 46′. « Du cap de las Virgenes au cap Froward, qui détermine à peu près le milieu du détroit, celui-ci se dirige généralement au S.-O.; du cap Froward au cap Victoria, il se dirige au N.-O.; sa longueur totale est de 550 kilom. sur une largeur variable de 2 à 60 kilom. Les côtes de ce détroit sont en général très-élevées et atteignent souvent de 200 à 300 pieds de hauteur perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer; elles offrent de nombreuses ouvertures ou baies, dont la profondeur est de 50 ou 60 brasses, et où l'on ne trouve d'ancrage que dans quelques parties très-rapprochées de la côte; un gros bâtiment ne pourrait en approcher que très-difficilement, à cause des affreuses tempêtes qui y succèdent parfois inopinément au calme le plus plat. En général, le vent d'O. est très-violent dans ce détroit. Entre le canal Saint-Jérôme et la baie Galan, la côte N. présente une perspective variée et assez agréable, tandis que dans le lointain on aperçoit des pics et des montagnes couverts de neige : elle offre une succession de montagnes, de collines, de vallées, de bois et de plaines arrosées par des rivières et des ruisseaux; on y trouve aussi quelques rares sources. Ce détroit fut découvert et traversé, en 1520, par Fernand Magellan. L'amiral anglais Drake le traversa dans son voyage autour du monde; plusieurs autres navires ont aussi suivi cette route pour passer de l'une à l'autre mer. On n'y passe plus depuis la découverte du détroit de Lemaire. Le gouvernement chilien a fondé en 1843, et de nouveau en 1852, une colonie à Punto-d'Arenas (Sandy-Point), dans la péninsule de Brunswick, et non loin du cap Froward, sur le détroit de Magellan. » (*Dictionnaire universel de géographie.*) ‖ Groupe d'îles de l'Amérique australe, dans le grand Océan, entre 24° et 29° de latit. N. et entre 137° et 145° de longit. E. Il se compose des groupes de Moonin-Sima, des Volcans, de Marguerite et de plusieurs îles.

MAGELLAN ou **MAGALHAENS** (Fernand DE), célèbre navigateur portugais, né vers 1470, mort en 1521. On ignore le lieu précis de sa naissance; les uns le placent à Porto, les autres à Villa-de-Sabrosa, dans la province de Tras-os-Montes. Il était de bonne noblesse et fut attaché d'abord à la maison de la reine *Dona Laonor*, femme de Jean II, puis à celle de D. Manoel. Il n'avait guère qu'une vingtaine d'années lorsqu'il partit pour un long voyage aux Indes et en Afrique. A Malacca, il empêcha le succès d'une conspiration ourdie dans la population malaise pour exterminer les Portugais dans toute l'étendue de la presqu'île. Il servit ensuite en Afrique et se battit bravement à Azamor, où il obtint le grade de *quadrillero*. Mais il mécontenta les colons dans la distribution des bestiaux pris sur l'ennemi, et revint, en 1512, en Portugal, où les plaintes des colons le poursuivirent et lui firent perdre la faveur du roi. C'est alors que Magellan et un de ses amis, Ruy Faleiro, renoncèrent à leur nationalité et abandonnèrent leur patrie.

Dans le cours de ses voyages, Magellan avait conçu et mûri l'audacieux projet qu'il entreprit alors de mettre à exécution. Accompagné de Ruy Faleiro, il se rendit auprès de Charles-Quint et lui prouva qu'à la suite des terres le plus au sud de l'Amérique, devait se trouver un détroit dont la découverte serait très-importante pour l'Espagne. Le pape Alexandre VI, en effet, avait partagé le monde en deux parties égales par un grand cercle passant à l'ouest des Canaries et des Açores; les Espagnols devaient avoir la possession de tous les pays qu'ils pourraient découvrir à l'ouest de cette ligne, et les Portugais de ceux qu'ils découvriraient à l'est. De là des contestations entre les deux puissances; les Moluques, par exemple, qui se trouvaient à une grande distance à l'est, dans quelle moitié du monde se trouvaient-elles? Si l'on pouvait gagner ces îles par l'ouest, les prétentions de l'Espagne à en prendre possession devaient sembler mieux fondées. Une flotte de cinq vaisseaux fut donc confiée à Magellan, avec 230 hommes. Cette petite flotte se dirigea sur Rio-Janeiro, où elle renouvela ses provisions, puis, longeant la côte orientale d'Amérique, elle entra dans la baie de Saint-Julien et y passa la saison d'hiver (mai à septembre). Les rigueurs du froid et les privations qu'on dut subir dans ce pays stérile excitèrent dans les équipages une sédition; les capitaines Quesada, Louis de Mendoza et Juan Carthagena étaient à la tête de cette révolte; un seul capitaine, Serrano, se rangea du côté de l'audacieux explorateur. Magellan surmonta l'orage : il fit poignarder Louis de Mendoza par un de ses affidés, se rendit maître de Quesada, qui fut condamné à mort; et quant à Carthagena, qui lui fut livré par les matelots, il l'abandonna à terre. La flotte sortit de la baie Saint-Julien vers la mi-octobre, et, quelques jours après, le 21 du même mois, on entrait dans le détroit auquel Magellan a donné son nom. Le 28 novembre, le cap de la Victoire était doublé, et les trois navires qui restaient (un avait péri, un autre avait déserté) voguaient dans la vaste mer Pacifique, qu'ils mirent trois mois et vingt jours à traverser, jusqu'aux îles Philippines, où l'on aborda le 16 mars 1521. Les Espagnols furent accueillis avec bienveillance par les naturels de cette contrée; un de leurs rois, le roi Zébu, se convertit au christianisme et se reconnut vassal du roi d'Espagne. Magellan le soutint dans une guerre contre une peuplade voisine; mais, entouré d'ennemis et n'ayant que 56 hommes avec lui, sans munitions, le grand navigateur, après une résistance désespérée, fut tué à coups de pierres et à coups de lance par les sauvages. Aussitôt après sa mort, les dispositions du roi de Zébu à l'égard des Espagnols changèrent; il les invita à un grand festin et les fit massacrer. Ce qui restait d'Espagnols à bord des navires leva l'ancre; l'un des vaisseaux, les équipages n'étant plus assez nombreux, fut brûlé; les deux autres éprouvèrent des fortunes diverses : la *Trinitad* essaya de retourner en Amérique et fut capturée par les Portugais; la *Vittoria*, avec Sébastien del Cane et 18 hommes, regagna l'Espagne. Le voyage avait duré trois ans et quatorze jours. C'était le premier voyage de circumnavigation autour du globe qui eût été exécuté.

On a sur l'expédition de Magellan plusieurs relations : *Roteiro da viagem de Fernam de Magalhaës*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, attribué à un pilote génois, Bantista, qui fit partie de l'expédition, et le *Journal de Pigafetta*, qui fut traduit en français par Jacques Fabre.

MAGELLAN (Jean-Hyacinthe), savant Portugais. V. MAGALHAENS.

MAGELLANE s. f. (ma-jèl-la-ne). Bot. Genre de plantes grimpantes d'Amérique, à fleurs composées

MAGELLANIQUE adj. (ma-jèl-la-ni-ke). Géogr. Voisin du détroit de Magellan : *Terres* MAGELLANIQUES. ‖ Qui appartient à la Patagonie : *On pourrait se plaindre que Dieu ait poussé trop loin la pointe* MAGELLANIQUE. (Fourier.)

— Astron. *Nuées magellaniques* ou *de Magellan*, Taches blanches qu'on observe dans l'hémisphère austral.

MAGENDIE (François), physiologiste français, né à Bordeaux le 15 octobre 1783, mort à Paris le 7 octobre 1855. Fils d'un chirurgien qui vint à Paris en 1792, il suivit la carrière médicale, obtint, à dix-huit ans, une place d'interne des hôpitaux, puis devint aide et prosecteur à la Faculté de médecine. Reçu docteur en 1808, il s'adonna tout entier à la physiologie expérimentale, devint membre de l'Académie de médecine dès sa formation (1819), et, deux ans après, membre de l'Académie des sciences. En 1830, il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, et, en 1831, professeur de médecine au Collége de France. Les travaux de Magendie sont nombreux et variés, et ses nombreuses expériences sur les animaux vivants l'ont conduit aux résultats les plus hardis et les plus heureux. Dès 1808, il avait débuté par une critique des propriétés vitales de Bichat. Il prouva que l'absorption n'était pas une propriété vitale et qu'elle se réduisait à un phénomène physique d'imbibition se passant dans des conditions déterminées, montra que la vapeur pulmonaire est formée par l'action perspiratoire de la membrane muqueuse des voies aériennes, que l'estomac peut être inactif dans l'acte du vomissement, que l'acide urique, substance très-azotée, est un des éléments principaux des concrétions calculeuses, que les artères dans la circulation n'agissent pas par contraction, mais par élasticité, que le liquide céphalo-rachidien se trouve sous le feuillet viscéral de l'arachnoïde; il fit connaître l'action d'une grande quantité de médicaments nouveaux, tels que la strychnine, la morphine, l'iode, l'acide prussique, etc., médicaments qui sont aujourd'hui tous passés dans la pratique. Enfin, son nom est attaché à une des plus grandes découvertes de ce siècle : la distinction des nerfs moteurs et sensitifs. Cette séparation de fonction des nerfs avait été établie, en 1811, par C. Bell, d'après des considérations anatomico-physiologiques admirables. Mais la démonstration expérimentale n'avait pas été donnée. Magendie est le premier qui, ayant ouvert le canal rachidien pendant la vie, coupa, sur un animal vivant, les racines rachidiennes antérieures et postérieures, et donna ainsi la preuve positive de la différence de fonctions des deux ordres de nerfs. Plus tard, il découvrit la sensibilité *en retour* ou *récurrente* des racines antérieures, et montra que cette sensibilité n'appartient pas à ces racines, n'est qu'un emprunt fait aux racines postérieures. « Magendie, dit M. C. Bernard, se méfiait extraordinairement du raisonnement, et il craignait toujours que l'imagination, en falsifiant involontairement les faits, n'amenât l'abandon de la méthode expérimentale... Il estimait plus les expérimentateurs que les philosophes. Il redoutait les tentatives d'une généralisation prématurée; il pensait que celle-ci se faisait très-facilement, et pour ainsi dire toute seule, quand le nombre des faits était suffisant... Il avait horreur des théories; il voulait toujours les faits seuls; il ne voulait que voir; ce qu'il exprimait lui-même, en disant qu'il n'avait que des yeux, pas d'oreilles. » — « Magendie, dit M. Flourens, nous a transmis le flambeau de la physiologie expérimentale, sans qu'il ait vacillé un seul instant dans sa main pendant près d'un demi-siècle. »

Magendie avait un esprit pénétrant, sagace et judicieux. Très-indépendant, il exprimait ses opinions avec une franchise qui allait jusqu'à la brusquerie, et souffrait difficilement la contradiction. Très-instruit, il croyait peu au pouvoir de la médecine, et ne se faisait pas faute de railler les médecins qui vantaient le succès de leurs prescriptions. Il avait néanmoins une riche clientèle, qu'il traitait en se bornant à ne pas interrompre, selon son expression, le travail de la nature, et à l'aider autant que possible. Magendie n'était pas un de ces praticiens qui spéculent sur leur renommée pour s'enrichir avec rapacité : son désintéressement était extrême. Lorsqu'éclata le choléra à Paris, il s'occupa de soigner les pauvres et se rendit à l'Hôtel-Dieu. « Les riches ne manqueront pas de médecins, » disait-il; et il lui arrivait fréquemment de vider sa bourse entre les malheureux qui lui demandaient des consultations. En 1840, il fut nommé président du comité d'hygiène hippique, et fut mis, en 1848, à la tête du comité d'hygiène publique, où il rendit de très-grands services.

Parmi les nombreux travaux de ce savant, nous citerons : *Sur les usages du voile du palais et la fracture des côtes* (Paris, 1808, in-4°); *Examen de l'action de quelques végétaux sur la moelle épinière* (Paris, 1809, in-8°); *Mémoire sur les organes qui exercent l'absorption chez l'homme et les mammifères* (Paris, 1809, in-8°); *Mémoire sur l'usage de l'épiglotte dans la déglutition* (Paris, 1813, in-8°); *Mémoire sur le vomissement* (Paris, 1813, in-8°); *Mémoire sur les images qui se forment au fond de l'œil* (Paris, 1813, in-8°); *De l'influence de l'émétique sur l'homme et les animaux* (Paris, 1813, in-8°); *Mémoire sur l'œsophage et ses fonctions* (Paris, 1813, in-8°); *Mémoire sur la déglutition de l'air atmosphérique* (Paris, 1813, in-8°); *Mémoire sur les propriétés nutritives des substances qui ne contiennent pas d'azote* (Paris, 1816, in-8°); *Précis élémentaire de physiologie* (Paris, 1816-1817, 2 vol. in-8°); *Recherches physiques et physiologiques sur l'ipécacuanha* (Paris, 1817, in-8°); *Recherches physiologiques et médicales sur les symptômes et le traitement de la gravelle* (Paris, 1818, in-8°); *Recherches physiologiques et chimiques sur l'emploi de l'acide prussique dans le traitement des maladies de poitrine* (Paris, 1819, in-8°); *Mémoire sur les vaisseaux lymphatiques des oiseaux* (Paris, 1819, in-8°); *Formulaire pour la préparation et l'emploi de plusieurs nouveaux médicaments* (Paris, 1821, in-12); *Mémoire sur quelques découvertes relatives aux fonctions du système nerveux* (Paris, 1823, in-4°); *Mémoire physiologique sur le cerveau* (Paris, 1828, in-4°); *Leçons sur le choléra-morbus* (Paris, 1832, in-8°); *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie* (Paris, 1836-1842, 4 vol. in-8°); *Leçons sur les fonctions et les maladies du système nerveux* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°); *Recherches physiologiques et cliniques sur le liquide céphalo-rachidien* (Paris, 1842, in-8°), etc. En outre, Magendie a collaboré au *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, au *Dictionnaire de médecine usuelle*, et a publié, de 1821 à 1831, le *Journal de physiologie expérimentale*, qui contient des études et des articles très-intéressants sur l'objet de ses travaux.

MAGENTA, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 9 kilom. O. de Milan, district d'Abbiategrasso, ch.-l. de mandement; 6,044 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 4 juin 1859.

Magenta (BATAILLE DE), gagnée par l'armée française sur les Autrichiens, le 4 juin 1859. Pour prendre possession définitive de la rive gauche du Tessin, où l'on avait jeté trois ponts le 2 juin, le corps d'armée du général Mac-Mahon, renforcé d'une division des voltigeurs de la garde impériale et suivi de toute l'armée sarde, devait se porter de Turbigo sur Buffalora, tandis que la division des grenadiers de la garde s'emparerait de la tête du pont de Buffalora, sur la rive gauche, et que le corps d'armée du maréchal Canrobert s'avancerait sur la rive droite pour passer le fleuve au même point et marcher sur Magenta. S'il faut en croire le rapport officiel, l'exécution de ce plan d'opérations fut contrarié par le retard de l'armée sarde dans le passage de la rivière, et de la division Espinasse, retardée aussi dans sa marche; mais, d'après des témoins dignes de foi, ce fut surtout l'incapacité militaire de Napoléon III, qui avait pris le commandement de l'armée, et le peu de diligence du maréchal Canrobert qui faillirent compromettre le succès de la journée. Quant au général Mac-Mahon, il semble difficile d'admettre qu'il ait reçu l'ordre d'opérer sa jonction immédiate avec Napoléon à Magenta. Au contraire, après s'être emparé de Buffalora, il devait s'y maintenir pour assurer la réussite des opérations, livrées à peu près au hasard. Cependant Napoléon s'était avancé sur Magenta sans se rendre aucun compte de la situation et des forces de l'ennemi. Il était deux heures environ, et l'on entendait une fusillade et une canonnade très-vives du côté de Buffalora. C'étaient les Autrichiens qui évacuaient le village. Napoléon, sans songer à la nécessité de concentrer ses forces, lança la brigade Wimpffen contre les positions formidables occupées par les Autrichiens en avant du pont de Magenta; le général Cler, avec sa brigade, suivit le mouvement. Les hauteurs qui bordent le Naviglio (grand canal) et le village furent promptement emportées par le magnifique élan des troupes du général Regnault de Saint-Jean-d'Angely; mais presque aussitôt elles se trouvèrent en face de masses considérables, qu'elles ne purent enfoncer et qui leur occasionnèrent de graves pertes. « Cependant, dit le *Moniteur*, le corps d'armée du maréchal Canrobert ne se montrait point, et, d'un autre côté, la canonnade et la fusillade qui avaient signalé l'arrivée du général de Mac-Mahon avaient complétement cessé. La colonne du général avait-elle été repoussée, et la division des grenadiers de la garde allait-elle avoir à soutenir, à elle seule, tout l'effort de l'ennemi? »

La position était critique; déjà le général Cler tombait mortellement frappé, le général Wimpffen était blessé à la tête, les zouaves avaient perdu 200 hommes, et les pertes des grenadiers n'étaient pas moins considérables. Enfin, après une longue attente de quatre heures, pendant laquelle la division Mellinet soutint sans reculer les attaques de l'ennemi, le maréchal Canrobert arriva sur le lieu du combat, suivi d'une partie de ses troupes. En même temps, le général Mac-Mahon, se ralliant au canon, se portait avec une grande partie du 2e corps en avant de Magenta. Le 45e de ligne s'élança avec une magnifique intrépidité à l'attaque de la ferme de Cascina-Nuova, qui précède le village, et qui était défendue par deux régiments hongrois. 1,500 hommes de l'ennemi y déposèrent les armes; leur drapeau fut enlevé sur le cadavre du colonel. Cependant la division de La Motterouge se trouvait pressée par des forces considérables qui menaçaient de la séparer de la division Espinasse; heureusement Mac-Mahon avait disposé en seconde ligne les bataillons de voltigeurs de la garde, sous le commandement du général Camou, qui, se portant en première ligne, soutint au centre les efforts de l'ennemi et permit aux divisions de La Motterouge et d'Espinasse de reprendre vigoureusement l'offensive. L'action était engagée de tous les côtés à la fois. C'est alors que le général Auger, commandant l'artillerie du 2e corps, fit mettre en batterie, sur la chaussée du chemin de fer, 40 bouches à feu, qui, prenant en flanc et en écharpe les Autrichiens défilant en grand désordre, en firent un affreux carnage. A Magenta, le combat fut terrible. L'ennemi défendit ce village avec acharnement. On sentait de part et d'autre que c'était là la clef de la position. Les Français s'en emparèrent maison par maison, en faisant subir aux Autrichiens des pertes énormes. Plus de 10,000 des leurs furent mis hors de combat, et le général Mac-Mahon leur fit environ 5,000 prisonniers, parmi lesquels un régiment tout entier. Mais le corps du général eut lui-même beaucoup à souffrir : 1,500 hommes furent tués ou blessés. A l'attaque du village, le général Espinasse et son officier d'ordonnance, le lieutenant Froidefond, étaient tombés frappés à mort. Comme eux, à la tête de leurs troupes, étaient tombés les colonels Drouhot, du 65e de ligne, et de Chabrière, du 2e régiment étranger. D'un autre côté, les divisions Vinoy (du corps de Niel) et Renault (du corps de Canrobert) se conduisaient brillamment. La division Vinoy, partie de Novare dès le matin, arrivait à peine à Trecate, où elle devait bivouaquer, quand elle reçut l'ordre de se porter en avant; elle marcha au pas de course jusqu'à Ponte-di-Magenta, en chassant l'ennemi des positions qu'il occupait et en lui faisant plus de 1,000 prisonniers; mais, engagée avec des forces supérieures, elle eut à subir des pertes sensibles : 11 officiers furent tués et 50 blessés, 650 sous-officiers et soldats mis hors de combat. Le général Martimprey fut atteint d'un coup de feu en conduisant sa brigade.

Pour donner une idée de l'acharnement de la lutte, il suffira de dire que le village de Ponte-di-Magenta fut pris et repris sept fois de suite. Enfin, vers huit heures et demie du soir, l'armée française restait maîtresse du champ de bataille, et l'ennemi se retirait en laissant entre les mains du vainqueur 4 canons, 2 drapeaux et 7,000 prisonniers. 20,000 Autrichiens furent mis hors de combat. Les pertes de l'armée française furent de 4,413 hommes, qui se décomposent ainsi : 52 officiers tués, 194 blessés; 512 soldats tués, 2,951 blessés, 735 disparus.

L'armée autrichienne était commandée par le feld-maréchal Giulay, qui avait sous ses ordres les corps des généraux Klam-Gallas, Zobel, Schwartzenberg et Lichtenstein, présentant un effectif de 125,000 hommes. Tout l'honneur de la journée revient à la bravoure de nos soldats, et, en second lieu, au général Mac-Mahon, qui, par sa marche rapide sur le théâtre de l'action et l'élan qu'il imprima à ses troupes, parvint à dégager les grenadiers de la garde, et facilita un retour offensif d'une audace extrême, mais heureusement couronné de succès. Ce magnifique fait d'armes lui valut son bâton de maréchal, le soir même de la bataille, et le titre de duc de Magenta.

M. Yvon a représenté la *Bataille de Magenta* dans une vaste toile qui a figuré au Salon de 1863, mais qui n'a pas eu le succès de la *Prise de Malakoff*.

MAGENTA (duc DE), maréchal de France. V. MAC-MAHON.

MAGEOGHEGAN (James), historien irlandais, né en 1702, mort à Paris en 1764. Il se rendit fort jeune en France, où il entra dans les ordres, et composa une *Histoire de l'Irlande ancienne et moderne, tirée des monuments les plus authentiques*, avec un *Précis de l'histoire des quatre Stuarts sur le trône britannique* (Paris, 1758-1763, 3 vol. in-4°). C'est un ouvrage écrit dans un style diffus, mais plein d'érudition et d'intéressantes recherches.

MAGER (Charles), écrivain pédagogique allemand, né à Græfrath, près de Solingen, en 1810, mort en 1858. Après avoir étudié la philosophie et la philologie à l'université de Bonn, il vint en 1830 à Paris pour s'y occuper de l'étude des sciences naturelles, mais s'y adonna de préférence à celle de l'histoire, de la langue et de la littérature françaises. Après avoir ensuite résidé quelques années à Berlin, il fut successivement professeur de littérature allemande à Genève (1837), de langue française à l'école d'Aarau (1841) et directeur du gymnase industriel d'Eisenach (1848-1852). L'éducation et la pédagogie sont redevables à Mager de progrès éminents dans les directions les plus variées; il s'occupa surtout avec un zèle infatigable de l'établissement et du développement des écoles secondaires supérieures en Allemagne. Il a exposé ses vues à ce sujet dans sa brochure intitulée : les *Ecoles secondaires allemandes* (Stuttgard, 1840), et dans la *Revue pédagogique* (1840 et suiv.). Parmi ses écrits, nous citerons : les *Etudes d'humanités modernes* (Zurich, 1840-1846, 3 cahiers), où il a exposé sa méthode pour l'enseignement dans les écoles publiques des langues et des littératures étrangères, méthode qui lui attira de nombreuses et vives attaques; *Manuel élémentaire allemand* (Stuttgard, 1841-1842, 2 vol.) et *Manuel élémentaire français* (Stuttgard, 1840, 2 vol.), qui furent bientôt en usage dans toutes les écoles d'Allemagne; *Chrestomathie française* (Stuttgard, 1842, 2 vol.); *Encyclopédie pédagogique* (Zurich, 1846, 2 parties). Dans son *Essai sur l'histoire et le caractère dominant de la littérature nationale française* (Berlin, 1834-1839, 5 vol.), il a fait preuve d'une connaissance approfondie de son sujet.

MAGEROE (île *Maigre*), île de Norvége, dans l'océan Glacial arctique, la plus septentrionale de la Norvége, formant le cap Nord, par 71° 10′ de latit. N. et 23° 30′ de longit. E. Elle a environ 24 kilom. de long. de l'E. à l'O., sur 20 kilom. du N. au S. Le sol est hérissé de hautes montagnes presque toujours couvertes de neige, et qui ne laissent entre elles que quelques vallées étroites et profondes. Rien de plus triste et de plus désolé que l'île Maigre, sans cesse battue par la mer qui la déchire sur ses bords. Un long hiver enveloppe comme d'un voile de deuil toute cette côte condamnée par le ciel, et « quand parfois un rayon de soleil vient à surgir à travers les brouillards humides, dit un voyageur, c'est un soleil si pâle et si froid qu'à peine réjouit-il le regard qui le contemple. Quand on erre sur la grève, on n'entend que le cri plaintif du goëland; quand on pénètre dans l'intérieur de l'île, on n'aperçoit que des cavités sombres, des rocs escarpés dont les cimes aiguës et déchirées semblent porter encore les traces d'une violente commotion, et au pied de ces rocs un sol de pierre, parsemé çà et là de quelques touffes de lichen. » Les seuls habitants que l'on voit dans l'île Maigre se composent d'une famille de pêcheurs norvégiens qui est venue échouer sur cette côte abandonnée et qui s'est construit une cabane en terre au bord d'une baie. Pendant les trois quarts de l'année, ces pauvres gens n'ont aucune communication avec le monde entier. Aux mois de juin et de juillet seulement, ils peuvent échanger avec les marchands russes qui passent le produit de leur pêche pour un peu de farine, d'eau-de-vie et de tabac. Quant au cap Nord, qui est à l'extrémité de l'île Maigre, c'est une longue muraille de rocs, élevée là comme une citadelle pour briser l'effort des vagues fougueuses; il a un aspect imposant, car il est taillé à pic, droit comme un rempart, et en certains endroits flanqué d'une autre masse de rocs arrondie comme une tour. Sa cime plate ressemble à une immense terrasse. Elle est couverte d'un lichen qui a la couleur du soufre, et parsemée çà et là de débris de quartz blanc comme la neige.

MAGES, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Pérou, département d'Arequipa. Elle naît sur le versant de la Cordillère des Andes, près de Chucambamba, coule au S.-O. et se jette dans le grand Océan équinoxial, à Ocona, par 16° 16′ de latit. S. et 75° 40′ de longit. O., après un cours d'environ 180 kilom.

MAGETOBRIA, MAGETOBRIGA ou **AMAGETOBRIA**, ville de la Gaule, dans la Grande Séquanaise, près de la rive droite de l'Arar (Saône). Arioviste y battit les Eduens, l'an 58 av. J.-C. D'après d'Anville, le bourg de Broye (Haute-Saône) s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Magetobria, tandis que Walckenaër place cette ville au bourg d'Amage, à 10 kilom. N.-E. de Luxeuil.

MAGGAI s. f. (ma-ghè). Bot. Arbre des Indes, dont le bois est employé en fumigations pour provoquer la sueur, dans certaines maladies de la peau et dans les maladies vénériennes.

MAGGI, famille gibeline de Brescia, qui exerça la souveraineté dans cette ville au commencement du XIV^{e} siècle. — Bérard DE MAGGI, évêque, avait été nommé (1298) chef du gouvernement pendant cinq ans, pour être arbitre entre les factions. En 1303, il chassa les guelfes et s'empara de la souveraineté. Il mourut en 1308. — Son frère, Maffeo DE MAGGI, lui succéda dans le gouvernement, et son parent FRÉDÉRIC dans l'épiscopat. Mais leur pouvoir finit en 1311, lorsque l'empereur Henri VIII fit rentrer les guelfes à Brescia.

MAGGI (Barthélemi), chirurgien célèbre, né à Bologne en 1477, mort en 1552. Il fut une des illustrations de ces écoles d'Italie qui en comptèrent tant. Maggi professa avec une grande distinction la chirurgie dans sa ville natale, puis fut appelé à Rome pour être le chirurgien du pape Jules II. Il a laissé des ouvrages très-remarquables pour le temps : *De vulnerum bombardarum et sclopetorum curatione* (Bologne, 1552, in-4°); *De chirurgia scriptores optimi quinque* (Zurich, 1555, in-fol.).

MAGGI (Lucillo-Filalteo), savant philologue italien, né à Brescia vers 1510, mort vers 1570. Il était encore enfant lorsque son père fut condamné à la peine capitale sous l'accusation de trahison. Conduit à Venise, il y reçut les leçons du savant B. Egnazio, puis compléta ses études à Padoue, à Bologne, où il prit le grade de docteur (1535). Il enseigna ensuite la médecine et la philosophie à Pavie, de 1553 à 1563, fut emprisonné quelque temps par ordre de l'inquisition, au sujet de quelques propositions peu orthodoxes, et finit par aller s'établir à Turin, où il se livra à l'enseignement. Ses principaux ouvrages sont : *De bello in Turcas suscipiendo* (Milan, 1542); *Epistolarum familiarium tomus I* (Pavie, 1564, in-4°), recueil de lettres pleines de détails intéressants; *Consilia de gravissimis morbis* (Pavie, 1565, 2 vol. in-8°); *In quatuor libros Aristotelis de cœlo et mundo commentarius* (Venise, 1565, in-fol.); la traduction du *Serment* et des six livres des *Aphorismes* d'Hippocrate (1552), etc.

MAGGI (Jérôme), littérateur, érudit et antiquaire toscan, né à Anghiari (Toscane), mort à Constantinople en 1572. Nommé juge dans l'île de Chypre (pour les Vénitiens), il prit une grande part à la défense de Famagouste par des machines de guerre de son invention, fut fait prisonnier par les Turcs, emmené à Constantinople et étranglé. On a de lui : *I cinque primi canti della guerra da Fiandra* (1551, in-8°); *Della fortificazione delle citta* (1584, in-4°), ouvrage fort curieux; des *Commentaires* sur les Institutes de Justinien; un recueil d'excellentes observations sur des passages d'auteurs grecs et latins, publié sous le titre de *Variæ lectiones seu Miscellanea* (1564); deux traités composés pendant sa captivité : *De tintinnabulis* (1608), sur les cloches, et *De equuleo* (1609), sur le chevalet, etc.

MAGGI (Giovanni), peintre et graveur italien, né à Rome vers 1566, mort après 1618 dans un état voisin de la misère. Il avait beaucoup de talent pour dessiner la perspective et était un habile graveur à l'eau-forte. Maggi dessina les vues de neuf églises de Rome, qui furent gravées par divers artistes, publia un recueil représentant les fontaines de cette ville (1618) et entreprit de représenter tous les édifices de Rome quartier par quartier, travail énorme qu'il ne put achever. Parmi ses estampes, on cite un *Paysage*, une allégorie de la *Vie humaine*, etc. Maggi cultivait aussi la poésie. Il a laissé quelques morceaux en vers et en prose dans le genre burlesque.

MAGGI (Charles-Marie), en latin **Maddius**, littérateur et poëte italien, né à Milan en 1630, mort dans la même ville en 1699. Il devint secrétaire du sénat, puis professeur de littérature grecque à l'Académie palatine. Maggi faisait partie des Académies della Crusca, des Ricovrati, des Arcadiens, etc. Ses poésies, trop vantées par Muratori, son ami, manquent d'élévation et de vivacité dans le style; mais on estime beaucoup ses comédies en dialecte milanais, qui joignent au naturel et à la grâce du dialogue une piquante satire des mœurs. Nous citerons de lui : *Opere de Carlo-Maria Maggi* (Milan, 1700-1701, 5 vol. in-12); *Rime e commedie in lingua milanese* (Milan, 1701); *Anecdota posthuma miscellanea* (Milan, 1728).

MAGGILIVRAY (William), naturaliste anglais, né en Ecosse, mort en 1852. On a de lui : *Manual of geology; History of british quadrupeds; History of the molluscous animals of the countries of Aberdeen, Kincardine and Banff; History of british birds.*

MAGGIO s. m. (magh-djio). Métrol. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée dans plusieurs parties de l'Italie, principalement pour l'huile, et qui valait à Mantoue 111$^{\text{lit}}$,489.

MAGGIO (Junien), en latin **Magius**, humaniste italien, né à Naples, vivait au XV^{e} siècle. Il se livra à l'enseignement des belles-lettres dans sa ville natale et compta au nombre de ses élèves Sannazar et Alexandre ab Alexandro. L'ingéniosité avec laquelle il interprétait les songes lui avait acquis une grande réputation. Son principal ouvrage est un dictionnaire latin intitulé : *De priscorum verborum proprietate* (Naples, 1475, in-fol.).

MAGGIO (Francesco-Maria), en latin **Magius**, érudit italien, né à Palerme en 1612, mort en 1686. Il entra chez les théatins, et avec quelques religieux, en 1636, visita l'Orient, la Syrie, l'Arabie, l'Arménie, le Caucase, la Georgie; il fit une étude approfondie des mœurs et des dialectes de ce dernier pays, dans lequel il resta quelques années. De retour en Italie, il fonda plusieurs couvents, devint visiteur de son ordre en Sicile, confesseur du vice-roi, le duc de Ségorbe, et mourut en odeur de sainteté. Le Père Maggio a laissé des écrits liturgiques et des travaux d'érudition, parmi lesquels nous citerons : *Syntagmata linguarum orientalium quæ in Georgiæ regionibus audiuntur* (Rome, 1643, 2 vol. in-fol.); *Centum disquisitiones asceticæ* (Rome, 1656); *De sacris cæremoniis disquisitiones rituales, morales, etc.* (Palerme, 1665, in-fol.); *De ritibus incolendæ solitudinis* (Naples, 1675, 2 vol. in-fol.); *Præsagia et insigniora aliquot gesta pontificum romanorum qui in* XVI *et* XVII *sæculis floruerunt* (Naples, 1677, in-8°), etc.

MAGGIOLI (Laurent), médecin et philologue italien. V. MAIOLO.

MAGGIORA, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 28 kilom. N.-O de Novare, mandement et circonscription électorale de Borgomanero; 2,179 hab. Récolte et commerce de soie et céréales.

MAGGIORE (Francesco ou Ciccio), compositeur italien, né à Naples vers 1727, mort en Hollande vers 1776. Doué d'un talent facile et original et plein d'amour pour son indépendance, il parcourut les principales villes de l'Europe, sans s'attacher à aucune cour, et faisant représenter ses opéras. Parmi les plus remarquables, on cite : *Artaserce* (1762); *Antigono* (1768); *Didone abandonnata* (1769); *Alessandro nell' Indie* (1774).

MÂGHA s. m. (mâ-ga). Chronol. Nom du premier mois indien.

MÂGHA, prince indien, à qui l'on attribue les six grands poëmes profanes intitulés : *Sisoupâla badha*.

MAGHIERO (Georges), général valaque, né dans la Petite Valachie en 1804. En 1828 et en 1829, il combattit pour la Russie à la tête d'un corps de partisans et se signala par une rare intrépidité. A la paix, il déposa les armes, fut nommé juge, puis président d'un tribunal de province, et devint, en 1846, administrateur du district de Romanati. Deux ans plus tard, Maghiero prit une part active au mouvement révolutionnaire et fit partie du gouvernement provisoire établi le 23 juin 1848. Peu après, il devint, en qualité de capitaine général, commandant de la gendarmerie et des volontaires. Il avait réuni dans le camp de Trajan un corps de 6,000 hommes et six bouches à feu lorsque, les Turcs étant entrés à Bucharest, il dut, d'après l'ordre du gouvernement, licencier ses troupes. Ce ne fut qu'à regret et qu'en protestant qu'il obéit (10 octobre). Il gagna alors la Transylvanie, puis Vienne, où il habita jusqu'en 1854. A cette époque, le gouvernement ottoman lui fit offrir un commandement dans l'armée placée sous les ordres d'Omer-Pacha. Maghiero accepta, mais il ne put parvenir à former une légion roumaine. En 1857, il retourna en Valachie, où il fit partie du divan *ad hoc*. On a de lui un certain nombre de *mémoires* dans lesquels il défend les droits et les intérêts de son pays.

MAGHOL s. m. (ma-ghol). Syn. de MACHOL.

MAGHREB, c'est-à-dire *le couchant*, dénomination par laquelle les géographes arabes désignent toute la partie septentrionale de l'Afrique située à l'O. de l'Egypte, et qu'ils divisent en trois grandes régions : l'Afrigyah, comprenant les regences de Tripoli et de Tunis; le Maghreb-Aousath, formé de l'Algérie et de la partie septentrionale du Sahara; le Maghreb-Aqssay, qui correspond à l'empire du Maroc et au territoire de l'Etat de Sidi-Hescham. On a dit quelquefois MOGHREB.

MAGHYARY (Etienne), général allemand, mort en 1790. Il était soldat dans un régiment de hussards autrichien lorsqu'une blessure, qui lui enleva l'usage d'une de ses mains, lui fit donner son congé (1748). En se rendant dans sa famille, il rencontra un officier porteur de dépêches importantes, se saisit de sa personne et le conduisit au prince Charles de Lorraine, qui pour récompenser Maghyary le fit lieutenant. Pendant la guerre de Sept ans, Maghyary se signala par une suite non interrompue d'actions d'éclat, fit un grand nombre de prisonniers, anéantit en 1762 un détachement prussien qui occupait Kirchheim, reçut des lettres de noblesse et le grade de capitaine en 1773, et fut nommé quatre ans plus tard général-major par Marie-Thérèse.

MAGICIEN, IENNE s. (ma-ji-siain, iè-ne — rad. *magie*). Personne qui possède ou prétend posséder l'art de la magie, qui produit, par des moyens surnaturels, des effets merveilleux : *Rien n'était plus ridicule que de condamner un vrai* MAGICIEN *à être brûlé, car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu et tordre le cou à ses juges.* (Volt.) *Les* MAGICIENS *d'Egypte luttaient contre Moïse à coups de prodiges.* (Erdan.)

— Fig. Personne ou être personnifié, qui produit des choses étonnantes et inattendues : *M^{me} Récamier était véritablement* MAGICIENNE *à convertir insensiblement l'amour en amitié.* (Ste-Beuve.) *Le pinceau, manié par une main habile, est un grand* MAGICIEN. (Th. Gaut.) *La femme est* MAGICIENNE *par l'amour.* (Michelet.)

— *Ordre des magiciens*, Ordre institué à Florence dans le courant du siècle passé. C'était une scission des frères de la Rose-Croix, secte d'illuminés qui croyaient pénétrer les mystères de la nature à l'aide d'une lumière intérieure, et qui tombèrent dans les erreurs de la magie et de l'alchimie. Les initiés portaient le costume des inquisiteurs.

— **Syn. Magicien, sorcier.** Le *magicien* était considéré comme un savant qui, à force d'étudier les sciences occultes, était parvenu à exercer sa puissance sur la nature elle-même ou sur les esprits, qu'il savait rendre dociles à ses ordres. Le *sorcier* n'était considéré que comme faisant usage des secrets de la magie pour nuire à ses semblables et pour se rendre lui-même un objet de terreur; il y a une différence analogue entre les mots *magie* et *sorcellerie*.

— **Encycl.** V. MAGIE.

Magicien (LE), roman de M. Alphonse Esquiros (1837, 2 vol. in-8°). Ce roman se classe parmi les plus noirs, et l'auteur a fait mieux depuis. Il révèle toutefois une certaine puissance d'imagination. Un jeune sculpteur de talent, Stell, aime une fille noble, Marie de Quéluz; mais leur union contrarierait les intrigues de Catherine de Médicis, de l'abbé de Scula et d'Auréole ab Hukek, surnommé le Magicien, qui se disputent l'esprit de Charles IX. Leurs amours seront donc continuellement traversées par les sourdes menées de ces conspirateurs de palais, qui, selon l'intérêt du moment, les favorisent ou les entravent. Le magicien, pour empêcher ses adversaires de jeter Marie dans les bras du roi, tente de la livrer à Stell et présente au roi une femme toute à sa dévotion, Amalthée. Ses plans sont déçus. Après avoir attiré Marie chez lui dans un guet-apens, il la trouve si belle qu'il essaye de la violer, puis, n'ayant pu y parvenir, il fait croire à Stell qu'elle est indigne de lui. De son côté, Amalthée, secrètement éprise de Stell, repousse avec colère l'amour du roi pour se donner à celui qu'elle aime.

Le magicien se console de cet échec en initiant Stell à ses mystérieuses pratiques. Le statuaire est tellement surexcité par les épreuves de son noviciat, qu'une fièvre chaude le saisit et qu'il dénonce Amalthée aux prêtres comme lui ayant jeté un sort; il la fait condamner à être brûlée vive. Echappée par miracle au bûcher, Amalthée apparaît à son amant au moment où il couvrait de baisers Marie de Quéluz, qu'il avait reconnue sous le costume d'une religieuse garde-malade. Stell prend sa maîtresse pour un revenant attaché à ses pas et se brise la tête contre le mur. Marie se retire dans un couvent, où la douleur la tue.

Quant au magicien, dont la science n'a abouti qu'à semer partout la mort et les ruines, pour jouer son rôle jusqu'au bout, il se laisse mourir de faim plutôt que de ne pas disparaître à l'époque qu'il avait annoncé publiquement devoir être celle de son trépas. L'auteur a emprunté ce trait à la biographie réelle de Cardan.

Toutes ces horreurs assez mal combinées servent de cadre à une étude sérieuse sur la Renaissance, les pratiques de la magie et la recherche du grand œuvre par les alchimistes. Les peintures générales sont fidèles et les travers de cette curieuse époque sont bien rendus.

Magiciennes d'aujourd'hui (LES), par madame Anaïs Ségalas (1870, in-18). Ces redoutables magiciennes sont tout simplement les femmes. L'auteur en présente un grand nombre de types, dans cette étude de mœurs contemporaines, pour laquelle elle a mis à profit ses propres observations avec celles de Balzac, de Dumas fils, d'Emile Augier et de Th. Barrière. On coudoie dans cette galerie des personnages de connaissance, Marco, la fille de marbre, Olympe, du *Demi-monde*, l'héroïne des *[illegible] pauvres* et même la cousine Bette. Voici d'abord la coquette M^{me} Dorvigny, type de la femme dépensière qui, non contente de risquer dans une intrigue amoureuse l'honneur conjugal, soustrait, pour faire face au luxe effréné de ses toilettes, un dépôt confié à la probité du brave colonel, son époux. Comme contraste, à ses côtés figure Stella, fille du colonel, le bon ange de la maison, qui répare toutes les fautes commises par sa belle-mère et l'aide même à se retirer du gouffre où elle avait imprudemment engagé un pied. Une autre figure aimable est celle d'Yolande, dévouée à un vieil oncle atteint d'ophthalmie et qui s'enferme avec lui dans une chambre noire. Puis vient, dans un autre genre, la grande Jeanne, héroïque créature, qui, pour faire vivre sa vieille mère, met son bras dans la gueule des tigres et des lions, au grand ébahissement et au grand effroi des habitués de la Porte-Saint-Martin.

A ces magiciennes se joignent des vampires de la vie privée : M^{lle} Bohéma, la fille de marbre, la mère sans entrailles, qui n'aime que le son argentin des pièces de cent sous, et qui, après toute une vie galante, finit par devenir tireuse de cartes. Un autre type curieux, c'est celui de la parente pauvre, M^{lle} Mélusine, dont l'avidité s'ingénie à diminuer le nombre de ses cohéritiers.

Il n'y a pas beaucoup d'originalité dans ces types, empruntés pour la plupart aux maîtres de l'école moderne; M^{me} Anaïs Ségalas a été obligée d'adoucir les reliefs qu'ont les œuvres originales. Mais sa narration révèle une touche féminine et discrète, et le style de ce petit livre est excellent.

Magicien prodigieux (le) [*el Magico prodigioso*], drame de Calderon, une des œuvres les plus saisissantes de ce grand poëte. Une analyse décolorée n'en donnera qu'une bien imparfaite idée. C'est, comme dans le grand drame de Gœthe, *Faust*, la lutte du bien et du mal, mais avec un élément de plus, l'amour, un amour effréné et que rien ne peut éteindre. C'est par la possession de doña Justina que le diable tente Cypriano, le Faust espagnol, comme il tente le Faust allemand par l'appât de la science. Le diable, qui vient de converser avec Cypriano sur toutes sortes de sujets au milieu d'un bois, le fait choisir pour arbitre d'un différend entre deux gentilshommes qui se disputent, l'épée à la main, la belle Justine. L'arbitre, si ferré sur la philosophie et qui rendait tout à l'heure des points au diable dans la discussion, tombe à son tour dans les filets de cette prodigieuse beauté. Il jette ses livres, renonce à sa vie studieuse et s'écrie : « Pour posséder cette femme, je donnerais mon âme au diable ! — Je l'accepte », répond une voix lugubre, qui sort des profondeurs de la forêt.

Pour la seconde fois, pendant une tempête dans la description de laquelle Calderon a mis toute l'exubérance de la poésie castillane, le diable revient tenter Cypriano sous la figure d'un sorcier. La donation de l'âme est signée par engagement écrit; mais il faut maintenant que le diable séduise Justine. Pour la compromettre, il se montre enveloppé d'un manteau sur le balcon de la jeune femme; les prétendants, croyant que l'un d'eux est favorisé, se battent en duel : la ville retentit du bruit de ces esclandres. Le diable, d'un autre côté, cherche à lui gâter le cœur en lui suscitant l'idée des voluptés sensuelles. Dans cette partie de l'œuvre, la poésie de Calderon prend un ton passionné qu'elle n'a pas d'ordinaire. Justine, en proie à des désirs inconnus jusqu'alors, entend des voix harmonieuses qui répondent au désir éveillé dans ses sens :

Une voix : Où la flamme de l'amour ne pénètre-t-elle pas ? Où est la vie, si ce n'est dans l'amour ? Il circule dans le rameau, il vit dans l'oiseau et dans la fleur; il est la seule gloire et la seule vie !

Chœur : Oh ! l'amour, l'amour !

Justine : Mon Dieu ! pourquoi ceci, pourquoi suis-je émue ? Comme ces voix me troublent ! D'où vient ce feu qui s'accroît en moi ? Quelle est la douleur despotique que je ressens ?

Chœur : L'amour !

L'image de Cypriano, ce beau jeune homme si élégant, si passionné, flotte devant ses yeux. Elle vient de prononcer le nom de celui qu'elle aime. Tout à coup le diable, sous la figure d'un vieux docteur, se présente et l'engage à se donner à Cypriano. Mais Justine résiste et le diable disparaît en maudissant Dieu. Enfin, pourtant, elle cède ; émue et tremblante, elle consent à un rendez-vous dans la forêt. Au moment où Cypriano triomphant la serre dans ses bras, le masque de Justine tombe, la mantille s'écarte et Cypriano se trouve embrasser un hideux squelette. Des voix d'en haut s'écrient : « C'est ainsi que s'en vont les voluptés terrestres. » Le diable n'en survient pas moins réclamer l'exécution du traité, mais Cypriano repentant l'écarte en faisant le signe de la croix. Ce drame n'a point été traduit en français, mais M. Philarète Chasles en a donné une appréciation étendue, ainsi que d'importants fragments (*Etudes sur l'Espagne*, Paris, 1847, in-12). Il a été traduit en allemand et représenté à Düsseldorf en 1836, avec une grande magnificence et beaucoup de succès.

Magicienne (la), opéra en cinq actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halévy, représenté à l'Académie de musique le 17 mars 1858. Le sujet n'était pas heureux, et les développements, empruntés à plusieurs ouvrages très-connus, manquaient de nouveauté et d'intérêt. La donnée du livret a été tirée d'une légende poitevine. Un comte de Lusignan est devenu amoureux de la belle Mélusine, noble et riche châtelaine du pays. Celle-ci consent à devenir sa femme, mais à condition qu'elle sera invisible pour lui pendant toute la durée de la nuit. Lusignan accepte; mais, au bout d'un certain temps, cédant à un mouvement de jalousie, il s'introduit dans la partie du château où se réfugie chaque nuit Mélusine. Cette femme si belle lui apparaît alors sous la forme d'un monstre ailé couvert d'écailles, qui s'enfuit à l'approche du comte en remplissant l'air d'horribles cris appelés depuis *cris de Mélusine*. L'auteur n'a conservé que peu de chose de cette légende bizarre. Mélusine est une sorcière qui emploie toutes sortes de ruses pour se faire aimer de René, vicomte de Thouars, lequel revient de la Palestine pour épouser Blanche de Poitou. D'un autre côté, une sorte de nécromancien, le chevalier Stello, a des droits sur Mélusine. Il fait connaître à l'amant préféré les traits nocturnes de cet être singulier voué à la malédiction divine. René, saisi d'horreur, retourne auprès de Blanche qui allait ensevelir sa douleur et ses regrets dans un monastère. Mélusine, repentante des crimes qui sans doute lui ont valu de tomber au pouvoir des génies infernaux, saisit un rosaire et s'écrie : « Je crois en Dieu, je suis chrétienne; » elle expire ensuite dans les bras de René, tandis que Stello s'abîme dans les entrailles de la terre. La partition de la *Magicienne* ne saurait être comparée à celles de la *Juive*, de la *Reine de Chypre;* mais elle renferme de très-beaux morceaux, des scènes fort dramatiques. L'instrumentation est puissante, colorée, magistralement traitée; la ballade de Blanche est bien caractérisée, et le refrain : *Car ton amour donne la mort*, est d'un effet saisissant; le chant guerrier, la prière chantée par le comte de Poitou, le chœur des fées et la romance de Mélusine suffisent pour composer un acte remarquable. La sérénade, l'orage, qui est le morceau le plus travaillé et un des mieux réussis que nous ayons vus au théâtre, sont les passages les plus saillants des deux actes suivants. Le chœur de nymphes et d'ondines qui ouvre le quatrième acte est délicieux et vraiment inspiré; le trio entrecoupé par le cri des démons : *Fille d'enfer, reprends ton nom*, est dramatique. Le cinquième acte, qui offre une succession de beaux morceaux, aurait décidé du succès si le livret s'y fût mieux prêté; la romance de Blanche, le duo des deux femmes, la grande scène dans laquelle des chants sacrés contrastent avec les accents infernaux doivent être mis au rang des meilleures productions de M. Halévy. Les rôles ont été créés par Gueymard, Bonnehée, Belval, M^{mes} Borghi-Mamo, Gueymard et M^{lle} Delisle. C'est dans cet ouvrage qu'on a tenté de chorégraphier une partie d'échecs, innovation ingénieuse et qui a donné lieu à des costumes pittoresques ainsi qu'à des mouvements variés.

MAGIE s. f. (ma-jî — lat. *magia*, gr. *mageia*, de *magos*, mage). Art de produire des effets merveilleux par l'emploi de moyens surnaturels, et particulièrement par l'intervention des démons : *La* MAGIE *n'est que la religion séparée du sentiment religieux.* (B. Const.) *Le mysticisme enfante l'extase et la* MAGIE, *source de crimes et de folies.* (Géruzez.) *Il n'y a ni* MAGIE *ni sortilége qui résiste à une enquête scientifique assez sincère pour tenir compte de tous les faits.* (A. de Gasparin.)

Parlez au diable, employez la *magie*,
Vous ne détournerez nul être de sa fin.
La Fontaine.

— Fig. Effet étonnant, et qui produit une sorte d'illusion et de surprise agréable : *La* MAGIE *du clair-obscur. La* MAGIE *de la perspective et des lointains. La* MAGIE *de la musique. La* MAGIE *de l'éloquence, de la poésie. La* MAGIE *du style. Les sujets anciens ne peuvent se rajeunir aujourd'hui que par la* MAGIE *des couleurs poétiques.* (Laharpe.) *En France, nul n'a mieux conçu et pratiqué cette* MAGIE *des syllabes, cet assemblage et cet accord des mots heureux et beaux par eux-mêmes, que M. de Chateaubriand.* (Ste-Beuve.) *La poésie, c'est la* MAGIE *qui, en toute chose, nous fait sentir beaucoup plus que nous ne voyons.* (E. Scherer.) ‖ Puissance de séduction : *L'amour supplée aux longs souvenirs par une sorte de* MAGIE. (B. Const.) *Fondée sur la* MAGIE *d'une sympathie secrète et inexplicable, l'amitié jouit d'elle-même dans la solitude.* (Grimm.) *Quelle* MAGIE *que celle du bonheur! quel velouté il répand sur toutes choses!* (B. d'Aurevilly.)

— *Magie noire*, Magie proprement dite, dans laquelle on produit des effets surnaturels, par l'intervention des esprits, et surtout des mauvais anges : *La* MAGIE NOIRE *était autrefois un crime capital, qu'on punissait par le feu. Plût à Dieu, ma fille, que, par un effet de* MAGIE *blanche ou* NOIRE, *vous puissiez être ici!* (M^{me} de Sév.) ‖ Chose inintelligible : *C'est de la* MAGIE NOIRE, *je n'y comprends rien.* ‖ Chose très-difficile; s'emploie le plus souvent avec la négation : *Que mes fonctions, dit le secrétaire du roi, ne vous épouvantent pas : ce n'est point la* MAGIE NOIRE. (Le Sage.)

— *Magie blanche* ou *naturelle*, Art de produire certains effets merveilleux en apparence, mais qui, en réalité, ne sont dus qu'à des causes naturelles : *Les tours des escamoteurs sont de la* MAGIE BLANCHE.

... Tout ce que je sais n'est que *blanche magie.*
Molière.

— Hist. *Magie théurgique*, Cérémonies religieuses par lesquelles les Chaldéens prétendaient entrer en communication avec les intelligences supérieures.

— **Encycl.** La *magie* fut, à l'origine, la connaissance de quelques-uns des secrets de la nature; source de considération et de profit pour l'adepte, elle était aux yeux du vulgaire un don surnaturel et la preuve d'un pacte fait avec les puissances occultes. « La *magie*, dit à ce sujet M. Alfred Maury, est la première forme que revêtit et que dut revêtir l'instinct scientifique de l'humanité. L'homme avait si bien conscience de l'empire qu'il était appelé à exercer sur les forces de la nature, que, dès qu'il se mit en rapport avec elles, ce fut pour essayer de les assujettir à sa volonté. Mais, au lieu d'étudier les phénomènes afin d'en saisir les lois et de les appliquer à ses besoins, il s'imagina pouvoir, à l'aide de pratiques particulières et de formules sacramentelles, contraindre les agents physiques d'obéir à ses désirs et à ses projets. »

L'homme, en effet, dut concevoir d'abord la nature, non comme un ensemble de lois invariables, de forces qu'il fallait étudier pour s'en rendre maître, mais comme une série de manifestations individuelles et capricieuses; il plaça un génie, une divinité dans chaque phénomène, il se représenta la matière comme gouvernée par ces esprits que créait son imagination. Dès lors, s'il voulait agir sur les phénomènes naturels, il lui fallait au préalable avoir en sa possession quelques-uns des esprits qui les produisaient, faire un pacte avec eux, les tenir en sa dépendance. « Ce que la religion croyait pouvoir obtenir par des supplications et des prières, dit le même auteur, la *magie* tentait de le faire par des charmes, des formules, des conjurations. Le dieu tombait sous l'empire du magicien, il devenait son esclave, et, maître de ses secrets, l'enchanteur pouvait à son gré bouleverser l'univers et contrarier ses lois ! »

La *magie* consiste donc à soumettre quelqu'un des esprits qui gouvernent le monde des faits, et, par son intermédiaire, ce monde lui-même. Au début de l'humanité, la *magie* tient lieu de toute connaissance certaine; à mesure que la constance et la régularité des lois naturelles sont reconnues sur tel ou tel point, son inanité apparaît aux bons esprits; l'idée de l'observation des lois la remplace. C'est ainsi que la science des phénomènes célestes, l'astronomie, s'établit sur les ruines de cette fausse science qui étudiait les destinées humaines dans le mouvement des astres. La même évolution s'accomplit ensuite dans le domaine des actions physiques.

Expulsée du monde matériel, la *magie* se réfugie dans les domaines de la physiologie et de la psychologie. Là, comme les lois sont beaucoup plus obscures, elle se retrancha plus solidement, si solidement même qu'elle y soutient encore les assauts de la science. Le spiritisme a eu de nos jours ses heures de vogue, de retentissement.

Les peuples chez lesquels le naturalisme est le plus profond sont, par cela même, les plus adonnés aux pratiques et aux superstitions de la *magie*. Les Perses, les Egyptiens, les Hébreux, dans le monde antique, les musulmans et les peuplades sauvages, dans le monde moderne, représentent très-bien cette puissance de la *magie*. En Perse, la croyance aux esprits qui animent toute la nature reçut une forme plus dogmatique et plus précise que partout ailleurs; le rituel des formules qui rendaient ces esprits favorables y fut aussi plus développé et c'est ce qui fit que les Grecs donnèrent à l'art prétendu d'agir sur ces esprits le nom même des prêtres persans : de *magos*, mage, ils formèrent *mageia*, *magie*. Les prêtres égyptiens furent aussi des magiciens; ils poussèrent même plus loin que ceux de Perse la confiance en la *magie;* tandis que les mages n'essayaient leur pouvoir que contre les esprits du mal, sectateurs d'Ahriman, et se contentaient de prier religieusement les esprits du bien, les prêtres égyptiens prétendaient soumettre toutes les divinités. Ils furent surtout des enchanteurs, c'est-à-dire qu'ils usèrent principalement de formules auxquelles ils attribuaient une force irrésistible. Au reste, les uns et les autres étaient thaumaturges, car ils faisaient des opérations surprenantes pour le vulgaire, soit en usant de supercheries plus ou moins ingénieuses, soit à l'aide de connaissances dont leur caste seule était alors en possession. On attribue aux mages, entre autres découvertes, un secret qui rappelle celui de Franklin : celui de faire tomber la foudre sur l'autel. La *magie* n'eut jamais en Grèce un caractère sacerdotal aussi accusé; elle se tenait en dehors de la théogonie générale; elle s'adressait à des puissances, à des esprits quelque peu hétérodoxes, ou, du moins, qui n'avaient qu'une existence semi-officielle. Seule, parmi les divinités helléniques, Hécate avait régulièrement un culte magique. Aussi le dernier effort de l'art des magiciens consistait-il à faire descendre la lune sur la terre. La Thessalie était la terre sacrée des magiciennes; on peut lire dans une des idylles de Théocrite une de leurs formules d'incantation. Les légendes mythologiques de Circé, la fille du Soleil, qui change les compagnons d'Ulysse en pourceaux; de Médée, qui commande aux éléments, possède des mixtures pour rajeunir les vieillards et est emportée au ciel sur un char traîné par des dragons ailés, attestent la force de ces superstitions. Ces magiciennes sont représentées sous un jour odieux dans les légendes, et, plus d'une fois, on fit périr au milieu des supplices les Thessaliennes que l'on supposait adonnées à de telles pratiques.

Les Romains reçurent la *magie* à la fois des Egyptiens et des Grecs; mais la tradition populaire fit jouer le plus grand rôle aux premiers. Venus d'Egypte, des magiciens parcouraient la Grèce et l'Italie et y jouissaient d'un crédit considérable. On leur attribuait la connaissance de formules et de préparations dont le pouvoir allait jusqu'à évoquer les morts, transporter les édifices, etc. Les lois des douze tables témoignent de la croyance générale à la puissance des magiciens et condamnent expressément leurs pratiques. L'ignorance de l'écriture hiéroglyphique, combinée avec la renommée de profondeur et d'antiquité des doctrines égyptiennes, signalait naturellement l'Egypte comme la patrie du mystère, et sa langue comme la langue privilégiée des charmes et de la sorcellerie. Charlatans spéculant effrontément sur la crédulité humaine, esprits curieux et inquiets cherchant à élargir les limites trop étroites du possible, tous les adeptes des sciences occultes cherchaient à emprunter leur autorité et leurs moyens d'investigation à la science mystérieuse que tant de caractères inconnus cachaient aux yeux du vulgaire. Dans la réalité, les croyances égyptiennes, dont le sens élevé n'était connu que d'un petit nombre d'initiés, conduisaient les masses ignorantes aux plus ridicules superstitions.

Parmi les choses que l'homme se hâta de demander aux esprits, se trouva naturellement la révélation de l'avenir, dont l'esprit humain s'est montré de tout temps si préoccupé. Les devins, les prophètes, les pythonisses, les sibylles, sous quelque forme qu'ils reçoivent l'esprit révélateur, sont donc une variété naturelle des magiciens. Les devins et les sibylles fleurirent en Grèce, comme les astrologues avaient fleuri en Chaldée, en Perse et en Egypte. C'est en Grèce qu'apparaît clairement et fréquemment l'évocateur des esprits des morts, le nécyomancien, qui sera plus tard le nécromancien. Le nécyomancien ne demandait guère aux morts que la révélation de l'avenir, ou la confidence d'un passé inconnu. Il paraît que généralement il était ventriloque et se servait de sa voix d'emprunt pour simuler la voix des morts.

La *magie* eut à Rome un caractère qui la rapprochait de la sorcellerie. Le sorcier n'est qu'un magicien incomplet, moins solennel et moins puissant, dont le pouvoir sur les esprits se réduit à faire du mal, par leur moyen, aux personnes à qui il veut nuire. Les aruspices, les augures romains étaient-ils des magiciens, ou faut-il les classer dans l'ordre voisin, mais différent, des astrologues? La dernière opinion paraît préférable. Dès que Rome entra en communication avec l'Orient, la prétendue science astrologique des Perses et des Egyptiens se répandit en Italie. Sa vogue effaça tout de suite et continua toujours de primer celle des sorciers ou magiciens. Savoir l'avenir semble avoir été la principale préoccupation superstitieuse des maîtres du monde; nous ne nous étendrons pas sur ce point, l'astrologie n'étant pas de notre sujet; disons seulement qu'astrologues et magiciens, unis dans un sort commun, furent tout à la fois recherchés et persécutés. Les annales de Rome rapportent un grand nombre d'exemples de magiciens proscrits, emprisonnés, mis à mort. Sous Tibère, 4,000 affranchis furent transportés par un seul jugement pour cause de *magie*, dans l'île de Sardaigne. C'était le prélude des immenses hécatombes de sorciers que la terreur publique devait vouer aux bûchers durant le moyen âge. La cruauté des empereurs partait cependant d'un autre principe; ils persécutèrent les astrologues et les magiciens pour les empêcher seulement de mettre leur prétendue puissance au service de leurs sujets; d'ailleurs, ils estimaient fort et récompensaient généreusement ceux qui étaient dévoués exclusivement à leur service.

Les Hébreux et en général tous les peuples sémitiques ont toujours été adonnés à la *magie*. C'est des Hébreux que les Arabes ont surtout appris cette prétendue science, à laquelle ils ont donné la forme définitive sous laquelle elle pénétra en Europe, et persista pendant tout le moyen âge. La *magie* du moyen âge, sous toutes les formes, même sous celle de l'alchimie, porte les traces de son origine orientale. Ces croyances sont restées profondément enracinées dans l'esprit des peuples musulmans, et tandis qu'en Europe quelques restes en subsistent à peine, comme la *jettatura* en Italie, la croyance aux vampires dans les pays slaves, la *magie*, chez les Arabes et les Turcs, est restée tout à fait vivante.

Aux yeux des musulmans, la *magie* a pour but pratique l'obtention des choses cachées, la transmutation des métaux, la connaissance de l'avenir, la possession d'un objet désiré, d'une personne aimée; elle guérit toutes les maladies, préserve des sorts et permet d'en jeter, de se venger d'un rival, d'un ennemi; elle soumet les esprits et en fait les exécuteurs des désirs du magicien. Les musulmans croient à deux *magies* différentes :

La première, *erronhani*, consiste dans les vertus spéciales attribuées à certains noms de Dieu, à certains passages du Coran, et dans la connaissance surnaturelle du monde des esprits, djinns, anges, etc. Elle peut être, selon l'objet auquel elle s'applique, élevée ou inférieure, divine ou diabolique (*rahmani*, *cheïtani*). La *magie* divine n'est pratiquée que par les gens de bien et ne peut avoir pour but que des actions licites. C'est plutôt une sorte de mysticisme qu'une science magique; c'est surtout la connaissance parfaite du grand nom de Dieu. Grâce à la vertu de ce nom gravé sur son anneau, Salomon soumit à son pouvoir les anges et toutes les forces de la nature. Comme la kabbale, cette science repose aussi sur le pouvoir des nombres, la combinaison mystérieuse et hiéroglyphique de certaines figures et autres pratiques de même espèce.

La *magie* diabolique, comme l'indique son nom, a pour sphère d'action le monde surnaturel et illimité dans lequel se meuvent les djinns, les cheïtans, les afrites. Le prophète et tous les bons musulmans jettent l'anathème sur cette science criminelle et sur tous ceux qui l'étudient. Elle comprend l'enchantement (*es-sehr*), les métamorphoses à l'aide d'aspersions et de certaines formules, la possession, l'envoûtement, etc., dont nous retrouvons dans les *Mille et une Nuits* de si curieux exemples. Le mauvais œil y occupe également une place importante; Mahomet lui-même en parle et lui attribue de terribles résultats. La *magie* diabolique comprend aussi la divination (*el kihana*), qui cependant n'est pas classée par tous les musulmans parmi les sciences illicites. La méthode de divination appelée en arabe *Darb-el-Mandel* est considérée par les uns comme se rattachant à la *magie* diabolique, par les autres comme se rattachant à la *magie* naturelle.

La seconde espèce de *magie*, chez les musulmans, comprend les opérations physiques, les illusions matérielles. Elle est réprouvée par les vrais croyants, qui lui attribuent des effets terribles. Dans cette classe se rangent la connaissance des phénomènes naturels utilisés au profit du magicien, les illusions obtenues par la fraude, les visions, les hallucinations, provoquées surtout par les parfums. Cette sorte de *magie* a donné naissance à l'alchimie, qui n'est autre chose qu'une première tentative de l'homme pour pénétrer les secrets de la nature.

La religion chrétienne trouva toutes les nations profondément convaincues de l'existence d'êtres surnaturels, qu'on divisait généralement, à l'imitation des Perses, en bons et en mauvais génies. Au lieu de détruire les préjugés régnants, elle les adopta. Les bons esprits devinrent des anges, les mauvais furent des démons; et parmi ceux-ci les chrétiens rangèrent tous les anciens dieux grecs, romains, perses, égyptiens, etc. Les phénomènes favorables furent attribués aux anges; les phénomènes nuisibles ou terrifiants, comme les orages, furent rapportés aux démons. L'Eglise défendit d'invoquer les mauvais esprits, persécuta la partie de la *magie* dont elle n'avait pas adopté la pratique, et elle demanda même au bras séculier d'appuyer ses prescriptions.

Mais la religion nouvelle, tout en poursuivant le polythéisme et la *magie*, se laissa pénétrer par l'une et par l'autre. Nous n'avons pas à relever ici tous les vestiges de polythéisme que renferme, sous divers déguisements, la religion chrétienne; mais nous devons signaler quelques pratiques qui ressemblent singulièrement à la *magie*. Les prières et les cérémonies pour demander la pluie ou le beau temps à un saint particulier, pour obtenir la guérison, à l'aide de certaines formules, de la goutte ou de la pierre, pour faciliter les accouchements, arrêter les saignements de nez; l'usage du scapulaire pour préserver des balles, des os de saints pour écarter la peste et tous les fléaux, ressemblent singulièrement à des pratiques magiques, soit dit sans nier ou affirmer l'efficacité de ces formules et de ces amulettes. Le signe de la croix, l'eau bénite, les *Agnus Dei* ont remplacé, aux yeux de bien des gens, pour conjurer les mauvais esprits et évoquer les bons, les talismans, les charmes et les incantations. Plusieurs même sont allés jusqu'à voir, dans le sacrifice de la messe, qui fait descendre un Dieu sur l'autel, par la vertu de certaines paroles, un souvenir des célèbres évocations qui attiraient Hécate sur la terre; mais ce rapprochement irrévérencieux ne paraît pas fondé historiquement, à cause de la contradiction avec le texte évangélique où l'on trouve l'origine évidente de la messe. La divination antique elle-même s'est longtemps conservée au sein du catholicisme. On ne prenait plus les sorts comme à Préneste, mais on consultait les écritures au hasard, comme on consultait les sorts virgiliens.

La *magie*, le commerce avec les dieux du polythéisme perdit peu à peu son caractère primitif, ainsi que son nom, sous la domination de l'Eglise. La *magie* devint la sorcellerie; les sorciers, acceptant eux-mêmes les opinions de l'Eglise à leur égard, oublièrent tout à fait les dieux, les demi-dieux, les esprits divers que connaissaient leurs ancêtres; ils ne pratiquèrent plus qu'avec les démons. La croyance en la puissance de la *magie* n'en persista pas moins, malgré les bûchers, et, ce qui est plus étonnant, malgré les progrès de la science. En plein XVIIe siècle, les meilleurs esprits, dominés par les idées religieuses, conservèrent quelques doutes. « Que penser, dit La Bruyère, de la *magie* et du sortilége? La théorie en est obscurcie, les principes vagues, incertains, et approchent du visionnaire; mais il y a des faits embarrassants, affirmés par des hommes graves qui les ont vus; les admettre tous ou les nier tous paraît un égal inconvénient, et j'ose dire qu'en cela, comme en toutes les choses extraordinaires et qui sortent des communes règles, il y a un parti à trouver entre les âmes crédules et les esprits forts. » Ainsi, suivant La Bruyère, il y avait dans la *magie* une part de vérité. Au reste, quelque chose de plus fort que cette aberration d'un esprit si pénétrant, c'était la passion du vulgaire et son attachement violent pour l'erreur. Il ne voulait pas qu'on y touchât; tout homme qui osait douter qu'il y eût réellement des magiciens, des sorciers, passait pour être lui-même un sorcier, ou un athée, tout au moins. « Vous ne croyez pas qu'on puisse faire un pacte avec le diable; donc vous ne croyez pas en Dieu. » C'est ainsi que le vulgaire raisonnait, et par malheur les prêtres ne raisonnaient souvent pas mieux. L'inanité de la *magie* n'a pu être soutenue librement en France que dans le XVIIIe siècle.

Aujourd'hui la *magie* est bien malade, mais elle n'est pas morte; elle s'est réfugiée quelque peu dans le spiritisme. La possibilité d'évoquer les âmes des morts est encore la croyance de quelques esprits crédules; le commerce avec les démons est généralement relégué au rang des fables, et les condamnations qu'on peut encore obtenir des magistrats n'atteignent les sorciers que lorsqu'ils joignent l'escroquerie à leurs pratiques diaboliques; mais, comme l'Eglise ne peut pas s'être trompée et qu'elle a cru longtemps à la *magie*, force lui est d'y croire encore. Quelques prêtres attardés composent de temps à autre des élucubrations sur la matière. L'abbé Fiard, en 1815, a publié toute une série d'ouvrages sur la sorcellerie et les sorciers. Plus récemment (1854), M. Gougenot des Mousseaux a publié un livre dont le titre indique les tendances : *Mœurs et pratiques des démons et des esprits visiteurs*. Mais ce sont là de rares exceptions; et ceux qui par état sont tenus de croire au diable, aux sorciers et aux revenants, sont généralement assez prudents pour ne pas afficher leur sentiment sans une expresse nécessité. Les sorciers sont morts, et les magnétiseurs eux-mêmes ne se portent pas bien. Si un pareil résultat était dû à la persécution, il y aurait lieu de se défier de l'avenir; mais il est dû au progrès de l'instruction publique, et tout fait présumer qu'il sera durable. On a longtemps essayé contre le diable toute sorte d'exorcismes; mais ce qu'il redoute bien plus que les conjurations et l'eau bénite, c'est la clarté, car Satan est le prince des ténèbres.

Les ouvrages composés pour ou contre la *magie* sont innombrables; nous nous contenterons d'en citer quelques-uns : *Magie naturelle*, par Porta; *Censure* ou *Rétractation de la magie*, par Corn. Agrippa; *Magie universelle, naturelle et artificielle*, par Schott; *Apologie pour les grands personnages faussement accusés de magie*, par Gabriel Naudé; *Dissertations magiques*, par Delrio; *Mystique chrétienne*, par Gorres; *Histoire des procès de sorcellerie*, par Soldan; le *Péché de magie dans ses formes anciennes et modernes*, par Schubert; la *Magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, par Alfred Maury; *De la magie transcendante et des méthodes de guérison dans le Talmud*, par Brecher, etc.

Magie (APOLOGIE POUR LES GRANDS PERSONNAGES FAUSSEMENT ACCUSÉS DE), par Gabriel Naudé (Paris, 1625, in-8°). C'est l'histoire de presque tous les hommes célèbres accusés de magie, car il en est peu, s'il en est, pour qui cette accusation banale ait un fondement réel. Jean Bodin (la *Démonomanie des sorciers*) voyait de la magie partout; G. Naudé n'en voit nulle part. De Cham et de Noé (car ceux-là aussi furent accusés de magie) jusqu'à Cornelius Agrippa et Cardan, en passant par Pythagore, Empédocle, Apollonius de Tyane, l'enchanteur Merlin, etc., la liste est longue; aussi cette apologie offre-t-elle un résumé intéressant. Naudé n'est pas sans avoir commis quelques erreurs, relevées avec aigreur par Bayle et autres; mais son livre n'en est pas moins instructif, ni moins souvent cité et consulté. Il est certains de ces personnages qu'il n'a pas grand'peine assurément à défendre; il lui en coûte peu de montrer que les démons familiers de Socrate, de Numa, de Mahomet, de Cardan, n'avaient rien de magique et que pour ces personnages cette invention tenait plus de la politique que de la sorcellerie; les poëtes, Homère, Virgile, ne sont coupables que d'avoir chanté un merveilleux auquel l'un croyait à peine, et l'autre pas du tout. Mais avec les savants du moyen âge la tâche devient plus difficile. G. Naudé démontre que l'accusation de sorcellerie devait naturellement incomber à tous ceux qui étudiaient les mathématiques, science alors presque universelle et qui renfermait, outre l'arithmétique et la géométrie, la musique et l'astrologie. La mécanique, si l'on peut en croire certains récits, était parvenue à un haut point, entre les mains des habiles; mais pourquoi n'ont-ils pas laissé leurs secrets? Sans compter la poule d'or de Sennert, l'armure invulnérable de Burgrave, l'or fulminant de Béguin, n'y avait-il pas quelque chose d'étonnant dans cette mouche artificielle, faite en fer, qui fut présentée à Charles-Quint, qui prit sa volée, fit un cercle autour de sa tête et vint se poser sur son bras? Du Bartas a consacré quelques vers, dans sa *Semaine*, à cette merveille du temps; et la poupée d'Albert le Grand, cet automate avant Vaucanson, qui gesticulait, marchait, parlait si fort et avec tant de volubilité même, que saint Thomas d'Aquin, fatigué de son caquet, dit-on, la brisa! Si ces récits sont vrais, si les témoins et les narrateurs n'ont pas été abusés, ces inventions étaient merveilleuses; la science plus avancée aujourd'hui a peine à les expliquer; au moyen âge, elles ont dû faire crier à la magie. Mais Naudé ne défend pas seulement ces faux magiciens, il défend aussi C. Agrippa, qui a précisément fait un livre sur la magie et l'art de s'en servir (*Philosophie occulte*); il le rend blanc comme neige, en montrant, à l'aide d'autres passages de ses livres, qu'il ne croyait pas à la science qu'il enseignait. Le moyen, en effet, de penser que C. Agrippa croyait qu'on évite les voleurs en route en crachant dans ses bottes au départ et qu'on empêche un moulin de tourner en nouant une courroie sous une certaine constellation! Mais alors pourquoi a-t-il rempli un livre entier de ces recettes bizarres? Naudé innocente Merlin, l'enchanteur Merlin, né d'un incube et d'une religieuse; et Michel Scott qui, de sa caverne située au fond de l'Ecosse, d'un coup de baguette faisait sonner les cloches de Notre-Dame, celui dont Dante a dit qu'il sut tout le jeu des arts magiques! Quant à Nostradamus, il est évident qu'il spécula sur ses prédictions sans être un grand sorcier. Naudé cite sur ce personnage un joli distique :

Nostra damus quum verba damus, non fallere nostrum est,
Et quum verba damus, nil, nisi nostra, damus.

Quant à Thomas d'Aquin, Naudé l'absout en alléguant que les livres de magie qui portent son nom lui ont été attribués à tort; on a confondu le Docteur angélique (*doctor angelicus*) avec un sorcier anglais (*doctor anglicus*). C'est peut-être vrai. Les pratiques de sorcellerie des papes Sylvestre II et Grégoire VII n'ont pas plus de fondement que l'alchimie de Jean XXII. En somme, ce résumé est plein d'érudition, malgré quelques erreurs de détail, et en apprend beaucoup sur la magie et les sorciers, faux ou vrais, de l'antiquité et du moyen âge.

Magie transcendante (DE LA) **et des méthodes de guérison dans le Talmud** (Vienne, 1850, in-8°), par M. Brecher. L'auteur a embrassé dans cet ouvrage toute la théorie du surnaturel dans le judaïsme : angélologie, démonologie, psychologie transcendante, prophétisme, onéirocritique, etc. En outre, M. Brecher ne se borne pas à faire connaître ce que le Talmud dit sur tous ces points; il les expose d'une manière dogmatique et pour son propre compte. Il est évidemment dominé par les tendances à l'illuminisme qui règnent dans l'Allemagne du midi; *Svedenborg* et la *Voyante* tiennent dans son livre presque autant de place que la *Mischna* et la *Gémare*. Ce point de vue gêne singulièrement la critique. Une dissertation sur les *Theraphim* de la Bible mérite d'être remarquée. L'auteur veut y trouver des divinités phalliques; jusqu'ici les meilleurs exégètes, Schulters, Gesenius, etc., y avaient vu des dieux pénates, et les considérations de M. Brecher, quoique ingénieuses, ne paraissent pas fondées sur une philologie assez sûre pour obliger d'abandonner l'ancienne explication. Ceux qui aiment l'étude des superstitions médicales populaires trouveront sur ce sujet des renseignements curieux, bien que l'auteur ait négligé d'en augmenter l'intérêt par des rapprochements avec les superstitions analogues de la Grèce ou de Rome et même des peuples modernes.

Magie (LA) **et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge**, par M. Alfred Maury (Paris, 1860, in-8° et in-12). L'histoire des sciences occultes, que M. Maury restitue chez les Chaldéens, les Perses, les Egyptiens, les Grecs et les Romains, offre nécessairement des obscurités, des incertitudes et des lacunes que l'érudition incontestable de l'auteur ne pouvait faire disparaître; mais où il devient plus assuré dans ses affirmations, plus solide dans son exposition et son raisonnement, c'est lorsqu'il aborde l'histoire des superstitions du moyen âge. Là, il nous montre avec une grande autorité et de nombreuses preuves à l'appui comment la magie moderne s'est substituée à la magie des anciens. Il fait voir, dans le développement des superstitions de l'Orient et du monde gréco-romain, deux courants bien distincts : la magie privée, exercée par de pauvres diables qu'on ne se fait pas faute de livrer au bûcher, et la magie légale, officielle, qui crée successivement les cérémonies et les sacrements de l'Eglise, cérémonies et sacrements déclarés bientôt indispensables au salut.

Du reste, M. Maury explique et prouve ces origines sans amertume contre l'Eglise et ses pratiques, car pour lui la magie et l'astrologie n'ont pas le caractère odieux que lui ont fait attribuer les anathèmes de l'Eglise; il voit même dans ces sciences superstitieuses la source nécessaire de sciences plus sérieuses qui honorent le monde moderne : l'astronomie est née de l'astrologie, comme la chimie est née de l'alchimie. Malheureusement, le peuple, qui ne peut suivre la marche du progrès, s'attarde trop longtemps dans des superstitions dont la science a dissipé tous les nuages. C'est un mal nécessaire que le temps et l'instruction guériront infailliblement; le livre de M. Maury aidera puissamment à cette œuvre utile, car il a tous les caractères d'un bon livre d'instruction; il est sérieux par le fond, grave et modéré par le ton, intéressant par la forme et les détails.

MAGILE s. m. (ma-gi-le). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, qui habitent la mer Rouge.

— s. f. Genre de crustacés décapodes macroures.

— **Encycl.** Moll. Les *magiles*, dans leur jeune âge, ont une coquille épidermée, pyriforme, ventrue, à spire composée de trois à quatre tours et à péristome continu; mais, à mesure que l'animal s'accroît, il continue à sécréter de la matière calcaire, et le dernier tour, abandonnant brusquement la forme spirale, se prolonge en un tube inégalement sinueux, conique et un peu comprimé latéralement. C'est ce long tube qui pendant longtemps avait fait prendre les *magiles* pour des annélides tubicoles, analogues aux serpules. Néanmoins Guettard avait soupçonné leurs affinités avec les vermets et les siliquaires. Les travaux de Blainville et de Rupel sur la structure de l'animal ont fixé la place définitive de ce genre parmi les mollusques, au voisinage des turbos et des littorines.

L'animal des *magiles* est de forme conique, un peu en spirale, terminé à l'arrière en mamelon; sa tête a une trompe cylindrique, courte, mais bien développée à l'intérieur; les yeux sont portés sur deux tentacules coniques; le pied est assez grand, musculeux et sillonné à la face inférieure; il porte en arrière un opercule corné, mince, elliptique, à stries presque concentriques et à sommet marginal, d'un diamètre moindre que celui de la coquille. Le manteau est lisse à la surface, renflé aux bords, surtout à droite, et prolongé à gauche en une sorte de siphon échancré; l'extrémité postérieure du corps est blanche chez les mâles, et jaune chez les femelles. La trompe ne porte à l'intérieur aucune partie solide qui puisse remplir l'office de dents.

« Le jeune *magile*, dit M. P. Gervais, s'établit dans les excavations de certains madrépores; mais ceux-ci venant bientôt à grossir leur masse autour de lui, il est obligé, pour se ménager une ouverture au dehors, de construire un tube dont l'orifice se maintient toujours, par accroissement successif, au niveau de la surface du polypier qui le recèle; aussi l'accroissement que le madrépore prend en diamètre détermine-t-il la longueur du tube du *magile*; celui-ci abandonne bientôt la partie spirale de son habitation, pour se tenir dans la partie tubuleuse; il ne laisse point de cloison derrière lui, et sa coquille ne se détruit pas; les tours de spire se remplissent au contraire de matière calcaire dans toute leur capacité. » Ce genre ne comprend jusqu'à présent qu'une seule espèce, le *magile antique*, qui habite la mer Rouge. On l'a signalé avec doute à l'état fossile.

MAGIN ou **MAGIN-MARRENS** (Alfred-Joseph-Auguste), administrateur et professeur français, né à Modène (Italie) en 1808. Il est fils d'un officier supérieur. Lorsqu'il eut achevé ses études, il entra comme maître élémentaire à Sainte-Barbe, passa l'agrégation des lettres en 1830 et professa l'histoire dans la même institution de 1832 à 1843. Depuis lors il a été successivement recteur de l'Académie de Nancy, inspecteur de l'Université (1847), recteur de l'académie de Versailles (1852), inspecteur général de l'enseignement primaire (1854), recteur de l'académie de Rennes (1862) et recteur de l'académie de Poitiers (1865). On lui doit quelques ouvrages d'instruction : *Précis de géographie universelle* (1840, 2 vol. in-8°); *Cours complet de géographie historique* (1841-1843, 6 vol. in-12), avec Barberet; *Histoire de France abrégée* (1848, in-18), souvent rééditée; une traduction des *Comédies de Térence* (1845), dans la collection des classiques de M. Nisard, etc.

MAGINDANAO, île de l'Océanie. V. MINDANAO.

MAGINI (Jean-Antoine), astronome et mathématicien italien, né à Padoue en 1555, mort à Bologne en 1617. Il partagea les opinions de son siècle sur l'astrologie, et il s'était fait une grande réputation dans l'art de tirer des horoscopes; mais il s'est acquis aussi des titres plus sérieux par les services qu'il a rendus à l'astronomie, à la géographie et à l'optique. Magini se livra à l'enseignement à Bologne de 1588 jusqu'à sa mort. Kepler, dont il était l'ami, déplora sa mort comme une perte pour les sciences. Outre ses cartes de l'Italie, les plus exactes qu'on eût vues jusqu'alors, et des éphémérides calculées pour cinquante ans, de 1580 à 1630 (3 vol. in-4°), on a de lui un assez grand nombre de travaux et d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : un commentaire de Viète, qui a servi à vulgariser les méthodes de notre grand géomètre, des tables donnant pour toutes les minutes les sinus, sinus verses, tangentes et sécantes, avec sept décimales; d'autres tables pour la comparaison des calendriers julien et grégorien, etc. Les principaux ouvrages de Magini sont : *Primum mobile duodecim libris contentum, in quibus habentur trigonometria sphæricorum, et astronomica, gnomonica, geographicaque problemata* (1609), où l'on remarque la théorie des triangles supplémentaires, que l'auteur appelle réciproques, d'après Viète, et où les calculs commencent à prendre des formes simples; les *Théoriques, Novæ cœlestium orbium theoricæ* (1608, in-4°), où l'auteur se prononce contre Copernic, probablement pour ne pas s'exposer à des persécutions; *Breve instruzione sopra l'apparenze e mirabili effeti dello spechio concavo sferico* (1611), trad. en franç. par Boussier (1620).

MAGION s. m. (ma-ji-on). Agric. Tubercule de la gesse.

MAGIONE, ville du royaume d'Italie, prov. et à 12 kilom. N.-O. de Pérouse, près de la rive orientale du lac de Trasimène ou de Pérouse; 6,298 hab. Ch.-l. de mandement, compris dans la 1re circonscription électorale de Pérouse.

MAGIOVINIUM, nom latin de DUNSTABLE.

MAGIQUE adj. (ma-ji-ke — rad. *magie*). Qui concerne la magie, qui appartient à la magie : *Art* MAGIQUE. *Vertu* MAGIQUE. *Paroles* MAGIQUES. *Caractères* MAGIQUES. *En prononçant les lettres selon la méthode* MAGIQUE, *on forçait la lune de descendre sur la terre.* (Volt.)

— Par ext. Etonnant, merveilleux et qui semble créé, produit par le pouvoir de la magie : *Spectacle* MAGIQUE. *Décoration* MAGIQUE. *Chanter d'une façon* MAGIQUE. *Il est de ces tableaux* MAGIQUES *devant lesquels la plume se sent impuissante.* (De Bazancourt.) ‖ Qui produit des effets étonnants, merveilleux : *La liberté constitutionnelle est, pour les princes de la maison de Bourbon, la parole* MAGIQUE *qui peut seule leur ouvrir la porte du palais de leurs ancêtres.* (Mme de Staël.) *Gœthe apprenait de Voltaire le don* MAGIQUE *de communiquer la vie, l'électricité à la multitude.* (E. Quinet.) *Adieu est un mot* MAGIQUE *qui prête aux lieux comme aux personnes un attrait inconnu.* (De Custine.)

De l'art ingénieux la *magique* imposture.
DELILLE.

— *Baguette magique*, Baguette dont les magiciens se servent dans leurs opérations, particulièrement pour tracer des figures cabalistiques. ‖ Fig. Sorte de pouvoir merveilleux, étonnant : *La* BAGUETTE MAGIQUE *de l'industrie humaine a couvert, en quelques années, la terre de chemins de fer.*

— *Miroir magique*, Miroir dans lequel les magiciens prétendaient faire voir des faits à venir ou qui se passaient au loin. ‖ Fig. Révélation, moyen de connaître quelque chose de caché : *La biographie est en quelque sorte le* MIROIR MAGIQUE *où chacun peut lire sa destinée.* (E. Mennechet.)

— *Carré magique*, Carré divisé en cases marquées d'une suite de nombres tellement disposés que, si on les additionne verticalement, horizontalement ou en diagonale, ils donnent toujours la même somme. V. CARRÉ.

— Physiq. *Lanterne, miroir magique*, Appareils au moyen desquels on projette, en les amplifiant, sur une surface blanche, des tableaux exposés à la lumière d'une lampe. ‖ Fig. Suite d'objets ou d'événements divers qui se succèdent sans interruption : *L'histoire est une* LANTERNE MAGIQUE *des plus amusantes.* ‖ *Tableau magique*, Appareil électrique consistant en un plateau de verre sur lequel est collée une feuille d'étain. Se dit aussi d'un tableau peint sur transparent, et disposé de façon à produire des effets tout différents, selon la manière dont on l'éclaire : *Le diorama ou* TABLEAU MAGIQUE.

MAGIQUEMENT adv. (ma-ji-ke-man — rad. *magique*). D'une façon magique, merveilleuse : *On ne saurait rien imaginer de plus* MAGIQUEMENT *pittoresque.* (Th. Gaut.)

MAGIRUS (Tobie), théologien et philosophe allemand, né à Angermunde en 1586, mort en 1651. Il enseigna la logique et la physique à Francfort-sur-l'Oder, où il mourut. On a de lui : *Disputationes ethicæ* (Wittemberg, 1610, in-4°); *Clavis eloquentiæ* (Wittemberg, 1610, in-4°); *Affectorium metaphysicum* (Wittemberg, 1612, in-4°); *Syllabus discussionum peripateticarum* (Wittemberg, 1616, in-4°); *Sabbatum christianum, sive meditationes Patrum in Evangelia anniversaria* (Francfort, 1621, in-4°); *Polymnemon, seu florilegium locorum communium* (Francfort, 1629, in-fol.); *Eponymologium criticum* (Francfort, 1664, in-4°).

MAGIRUS (Jean), mathématicien allemand, fils du précédent, né à Francfort en 1615, mort en 1697. Il visita la plus grande partie de l'Europe, puis enseigna successivement les mathématiques et la médecine à Marbourg. En 1670, l'électeur de Hesse le prit pour son médecin. Ses principaux ouvrages sont *Theses astrologicæ* (Marbourg, 1660); *De quibusdam Chaldæorum, Ægyptiorum, Græcorum, Arabum, etc., principiis et prognosticis* (Marbourg, 1661, in-4°); *De medicinæ cum arithmetica, geometria, mechanica, etc., conjugio* (Marbourg, 1663, in-4°).

MAGISANO, bourg du royaume d'Italie, prov. de la Calabre ultérieure seconde, district de Catanzaro, mandement de Taverna; 2,042 hab.

MAGISME s. m. (ma-ji-sme — rad. *mage*). Philos. parse. Dualisme et astrolâtrie, qui forme le fond de la doctrine des prêtres de Perse avant Zoroastre : *Que ce soit au* MAGISME *qu'il faille attribuer l'origine de ces imposteurs qui, sous le nom de magiciens, faisaient des actions surnaturelles, c'est ce qui paraît vraisemblable.* (Francœur.) ‖ Religion et philosophie fondées par Zoroastre.

— **Encycl.** V. PARSISME et GUÈBRES.

MAGISTER s. m. (ma-ji-stèr — mot lat. signif. *maître*). Maître d'école de village ou de campagne : *Le* MAGISTER *du village.*

D'un certain *magister* le rat tenait ces choses.
LA FONTAINE.

Je suis le *magister* d'ici,
Je suis bailli, je suis notaire aussi.
VOLTAIRE.

— Par ext. Pédant : *Faire le* MAGISTER.

MAGISTER DIXIT (*Le maître l'a dit*), Paroles sacramentelles des scolastiques du moyen âge, lorsque, à l'instar des disciples de Pythagore, ils appuyaient leur opinion sur l'autorité du *maître*, Aristote.

On a presque rendu Aristote responsable de l'extravagance de ses enthousiastes. Mais celui qui disait lui-même, en parlant de son maître : « Je suis ami de Platon, mais encore plus de la vérité, » n'avait pas enseigné aux hommes à préférer l'autorité à l'évidence; et celui qui leur avait appris le premier à soumettre toutes leurs idées aux formes du raisonnement n'aurait pas avoué pour disciples des hommes qui croyaient répondre à tout par ce seul mot : *Le maître l'a dit.*

Cette phrase était en quelque sorte la devise de La Fontaine, dont on connaît le respect pour les anciens. Veut-il montrer qu'on ne saurait trop égayer une narration : « Il ne s'agit pas ici d'en apporter une raison; c'est assez que Quintilien l'ait dit. » C'est avec la même docilité qu'il s'exprime dans la fable le *Singe et le Dauphin :*

Pline le dit, il faut le croire.

On rencontre souvent dans les auteurs latins *ipse dixit* (il l'a dit), au lieu de *magister dixit.* On dit encore, dans le même sens, *in verba magistri* (par la parole du maître) : Jurer *in verba magistri.*

« Aussi, ses élèves ne sont pas réduits, comme les pythagoriciens, à opposer à leurs adversaires, comme la tête de Méduse, le fameux argument : *Magister dixit;* ils trouvent, dans leur propre fonds, les raisons de décider les contestations qui leur sont soumises. »

(*Galerie de littérature.*)

« Cet hôte qu'on admire, c'est le journal, c'est-à-dire le *Siècle*, le *Constitutionnel* ou tel autre, et on ne discute pas contre le journal! C'est la seule autorité que le temps présent reconnaisse. Il est le juge souverain, le maître incontesté : *Magister dixit.* »

SALVANDY.

Cette locution se présente souvent aussi sous sa forme française :

« L'homme ne dira plus : « *Le maître l'a » dit.* » L'homme est émancipé de l'homme. L'homme dira : « La vérité dit, la science » dit. »

PIERRE LEROUX.

« Le Christ a dit : « Que celui qui n'écoute » pas l'Eglise soit pour vous comme un païen » et un publicain. » Par ces paroles, l'auteur de l'Evangile a posé le principe d'autorité en matière d'opinion; il a condamné le libre examen, la discussion publique, universelle, réciproque; il a pris pour règle : *Le maître l'a dit*, et condamné d'avance la Révolution. »

P.-J. PROUDHON.

MAGISTÈRE s. m. (ma-gi-stè-re — du lat. *magister*, maître). Dignité de grand maître d'un ordre religieux militaire : *Un prétendant au* MAGISTÈRE *de Saint-Jean de Jérusalem. Quelquefois le grand maître faisait élever son cénotaphe, et disposait à loisir du dernier trône de son* MAGISTÈRE. (Aug. Thierry.) ‖ Fonctions du même dignitaire : *Rhodes fut prise par les Turcs sous le* MAGISTÈRE *de L'Isle-Adam.* (Acad.)

— Science doctorale : *Font tousiours parade de leur* MAGISTÈRE. (Montaigne.) ‖ Vieux en ce sens.

— A signifié Gouvernement, fonctions de magistrat.

— Pharm. anc. Poudre minérale très-fine, obtenue par précipitation ou sublimation, à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses, magistrales : MAGISTÈRE *de perle, de corail, de soufre.*

— Chim. anc. Précipité : MAGISTÈRE *d'argent, de plomb, de bismuth.*

MAGISTÈRE (LA), village et commune de France (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Moissac, sur la rive gauche de la Garonne et sur le canal du Midi; 1,676 hab. Récolte et commerce de grains et de pruneaux.

MAGISTRAL, ALE adj. (ma-ji-stral, a-le — du lat. *magister*, maître). Qui appartient au maître : *Ordres* MAGISTRAUX. ‖ Peu usité.

— Fig. Qui convient à un maître, impérieux, imposant : *Un air* MAGISTRAL. *Un ton* MAGISTRAL. *Une sentence* MAGISTRALE. *Une erreur que j'ai déjà combattue, mais qui ne sortira jamais des petits esprits, c'est d'affecter toujours la dignité* MAGISTRALE. (J.-J. Rouss.) ‖ Souverain, suprême, décisif : *Il est des réactions inévitables, enseignantes,* MAGISTRALES, *vengeresses.* (Chateaub.)

— Par ext. Qui donne un air solennel, important : *Il avait la même perruque* MAGISTRALE, *à rouleaux poudrés sur les côtés.* (Balz.) *Enfin, sans son nez* MAGISTRAL *et superlatif, il eût été poupin.* (Balz.)

— Hist. *Commanderie magistrale, Chambre magistrale*, Commanderie annexée à la dignité de grand maître : *Il y avait, dans chaque prieuré, une* COMMANDERIE MAGISTRALE.

— Dr. canon. *Prébende magistrale,* Prébende préceptoriale de certaines églises cathédrales.

— Littér. et B.-arts. Large et noble, à la manière des grands maîtres : *Style* MAGISTRAL. *Dessin* MAGISTRAL. *Le sarcophage de Charlemagne est un magnifique cercueil romain, sur la face antérieure duquel est sculpté, du ciseau le plus* MAGISTRAL, *l'enlèvement de Proserpine.* (V. Hugo.)

— Pharm. *Médicament magistral, Préparation magistrale*, Médicament, préparation que l'on compose sur ordonnance, que l'on ne conserve pas d'avance dans la pharmacie, comme les médicaments officinaux.

— Fortif. *Ligne magistrale* ou substantiv. *Magistrale*, Nom donné, en fortification passagère, à la crête intérieure du parapet, et, en fortification permanente, au cordon, c'est-à-dire à la ligne formée par la partie supérieure de l'escarpe.

— Géom. *Ligne magistrale,* Grande ligne servant de base d'opération pour la levée d'un plan.

— s. m. Vent frais du nord-ouest, qui souffle dans certaines parties du midi de la France : *Le vent du nord-ouest qui porte le nom de* MAGISTRAL *est frais et agréable : c'est le véritable zéphyr de Montpellier.* (A. Hugo.)

— Anc. métall. Mélange de sel marin, de sulfate et d'alun, servant à opérer l'amalgamation de certains minerais d'argent.

MAGISTRALEMENT adv. (ma-ji-stra-le-man — rad. *magistral*). D'une façon magistrale, avec autorité, comme fait un maître : *Commander* MAGISTRALEMENT. *Ne parlez point* MAGISTRALEMENT *et souverainement des choses douteuses.* (Malebr.)

— Fig. En maître, d'une façon experte, adroite : *Pâris Alexandre banda son fort arc, tira une flèche de sa trousse, la mit en corde et la décocha* MAGISTRALEMENT. (Le Maire de Belges.)

— Littér. et B.-arts. Avec largeur et noblesse, à la manière des maîtres : *Ecrire* MAGISTRALEMENT. *Il y a dans le* Colloque de Poissy *plusieurs têtes d'un dessin ferme et d'une couleur forte, qui ont bien le caractère du temps; les costumes pittoresques et sévères des assistants sont d'une grande exactitude, et rendus avec une finesse* MAGISTRALEMENT *sobre.* (Th. Gaut.)

MAGISTRAT s. m. (ma-ji-stra — lat. *magistratus;* de *magister*, maître). Officier revêtu d'un pouvoir judiciaire : *Le* MAGISTRAT *qui n'est pas un héros n'est pas même homme de bien.* (D'Aguess.) *Un* MAGISTRAT *intègre peut se trouver placé entre la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer.* (Malesherbes.) *Avec de mauvais* MAGISTRATS, *les lois sont semblables à des toiles d'araignée qui retiennent des moucherons et que les plus grosses mouches déchirent.* (Barthél.)

D'un *magistrat* ignorant
C'est la robe qu'on salue.
LA FONTAINE.

‖ Officier revêtu d'un pouvoir civil administratif : *Les cités gauloises, administrées par des sénats héréditaires, choisissaient leurs* MAGISTRATS. (Reynouard.)

— Collectiv. Corps des officiers municipaux de certaines villes : *Le* MAGISTRAT *de Francfort fit une proclamation.*

— Hist. *Magistrats du Pô, Magistrats du Rhin*, Magistrats qui veillaient à l'entretien des rives de ces deux fleuves. ‖ *Magistrat de sûreté*, Magistrat qui était chargé de la poursuite des délits : *Le pouvoir des* MAGISTRATS DE SÛRETÉ *se bornait à décerner des mandats de dépôt.*

— Antiq. rom. *Magistrats ordinaires*, Ceux qui existaient en tout temps et étaient chargés de la police et de l'administration, comme les consuls, les préteurs, les tribuns, etc. ‖ *Magistrats extraordinaires*, Ceux qui étaient créés pour des circonstances exceptionnelles, comme le dictateur. ‖ *Grands magistrats*, Consuls, préteurs et dictateurs, magistrats suprêmes nommés dans l'assemblée des comices par centuries. ‖ *Petits magistrats*, Magistrats dont l'autorité était moins étendue, et qui étaient nommés dans l'assemblée des comices par tribus. Tels étaient les édiles, les tribuns et les questeurs.

MAGISTRATURE s. f. (ma-ji-stra-tu-re — rad. *magistrat*). Dignité, charge, fonctions de magistrat : *Exercer la* MAGISTRATURE. *Aspirer à la* MAGISTRATURE. *La* MAGISTRATURE *est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait environner de trop de respect.* (Dupin.) *La* MAGISTRATURE *est l'ambition de bien des jeunes gens à peine échappés aux écoles.* (J. Sandeau.) ‖ Durée de l'exercice des fonctions du magistrat : *Il s'est marié pendant sa* MAGISTRATURE. ‖ Corps des magistrats : *Le respect dû à la* MAGISTRATURE. *La* MAGISTRATURE *est inamovible en France.*

Ne raillons point ici de la *magistrature!*
RACINE.

— Fig. Influence, autorité morale digne d'un grand respect : *La France exerce sur l'Europe une véritable* MAGISTRATURE. (J. de Maistre.) *L'instituteur exerce une* MAGISTRATURE. (L. Jourdan.)

— Pratiq. *Magistrature assise*, Magistrats de l'ordre judiciaire. ‖ *Magistrature debout*, Membres du parquet.

— **Encycl.** Au point de vue le plus général, on qualifie de magistrat tout fonctionnaire politique, administratif ou judiciaire, revêtu d'une autorité quelconque. Plus spécialement, la *magistrature* ne se dit que des fonctions de l'ordre judiciaire. C'est à ce point de vue particulier que nous allons l'envisager ici. Nous ne dirons pas comment elle fut exercée chez tous les peuples : ce serait refaire l'histoire universelle. Nous n'avons point non plus à traiter ici de l'organisation de nos diverses institutions judiciaires, cour de cassation, cours d'appel, cours d'assises, tribunaux de 1re instance, tribunaux de commerce, justices de paix, prud'hommes, etc. Tous ces détails font l'objet d'articles spéciaux. Nous nous bornerons à indiquer les caractères généraux de la *magistrature*, son principe, sa raison d'être, les modifications qu'elle a subies parallèlement à nos vicissitudes politiques, les perfectionnements enfin qu'elle doit recevoir encore pour se maintenir à la hauteur ou plutôt à la tête du progrès des sociétés.

Toute justice s'exerce par délégation expresse ou tacite de la puissance publique. C'est un axiome de droit qui ne se discute plus. S'il y a eu des temps où, en vertu de la possession d'une terre ou de quelque autre privilége, un homme s'arrogeait le droit d'en juger un autre, c'étaient des époques d'oppression où le droit n'était qu'un mensonge. Et la société n'a pas eu plus tôt reconquis sa souveraineté que son premier acte a été de constituer des *magistratures* légitimes et régulières qu'elle a investies de sa puissance. C'était tout simplement passer de la barbarie à la civilisation.

Après le pouvoir de faire les lois, vient celui de les appliquer : deux pouvoirs qui découlent de la même source, mais qui diffèrent autant que la loi diffère d'une sentence judiciaire. Le législateur trace les règles des rapports des citoyens entre eux et de chacun d'eux avec la collectivité entière; le juge s'empare de ces règles pour les appliquer à des cas particuliers. Le législateur ne dispose que pour l'avenir; le juge n'est saisi que du passé. Si ces fonctions étaient confondues, il y aurait désordre et anarchie. Elles le furent presque toujours dans l'antiquité, notamment chez le peuple hébreu, et c'est pourquoi la pureté du statut mosaïque ne tarda pas à s'altérer entre les mains de magistrats, législateurs et juges tout ensemble. Elles le furent à Rome sous le décemvirat, et de cette confusion sortit le plus intolérable despotisme. Elles ne le sont plus que chez les peuplades sauvages. Mais, à proprement parler, les sauvages n'ont pas de lois; car ce qui caractérise la loi, c'est son universalité et sa permanence. Et l'on ne saurait qualifier de lois les décisions mobiles et variables d'une assemblée de guerriers, de pères ou d'anciens que leurs propres coutumes n'obligent pas.

Le magistrat doit appliquer la loi sans l'interpréter. C'est pour s'être écarté de cette maxime que le peuple romain devint un peuple de casuistes et de rhéteurs, chez qui toute notion d'équité finit par disparaître. Les lois s'étaient d'abord discréditées par leur multiplicité, leur instabilité et leur incohérence. Que servait aux plébéiens d'avoir conquis une part de la puissance législative, si la loi s'évaporait au creuset des interprétations? Quelle justice sérieuse attendre d'un préteur qui, à son entrée en fonctions, choisissait lui-même le système d'après lequel il jugerait les procès pendant la durée de sa *magistrature?* A la loi se substitua peu après une jurisprudence compliquée, fertile en chicanes, qui fit la fortune des avocats patriciens et causa la ruine du peuple. Puis au discrédit de la loi succéda le discrédit des magistrats, des avocats, et la première des républiques devint bientôt mûre pour le despotisme.

A Rome, depuis l'origine, les *magistratures* avaient été électives. Tout en les altérant dans l'application, l'empire conserva sur ce point les traditions de la république. Et telle est la vitalité d'un bon principe, que les institutions qui en émanent préviennent la décadence des empires et en retardent la chute. Les institutions civiles ont d'ailleurs plus de force que les statuts politiques, parce qu'elles sont le véritable ciment des sociétés. Si à Rome, sous l'œil jaloux des Césars, et entre les mains d'un peuple corrompu, les élections ne furent qu'un vain simulacre; si des magistrats vénaux et serviles vendirent la justice, prononcèrent les proscriptions et les confiscations en masse et se firent les plus souples instruments de la tyrannie, il n'en fut pas de même dans les provinces. Pendant trois siècles et plus, les fonctions de judicature dans les cités, recherchées par les hommes les plus honorables, conservèrent un haut degré de prestige. Elles étaient exercées par des magistrats élus sous le nom de *duumviri juridicundo*. Lorsque les curies commencèrent elles-mêmes à se décomposer, il y fut remédié par l'institution d'un fonctionnaire nouveau qui, sous le titre de défenseur de la cité, reçut une partie des attributions judiciaires. Dans les grandes cités, ce rôle fut dévolu aux évêques, et, lors de l'invasion, l'empire n'avait plus d'autres magistrats.

Chez les nouveaux maîtres de la Gaule, la *magistrature* était exercée par les grafs, ducs ou comtes, qui cumulaient ainsi le pouvoir militaire et le pouvoir judiciaire, mais non dans leur plénitude absolue. Chez les Francs, l'homme libre était jaloux de ses franchises et de son indépendance. Il ne consentait à être jugé que par ses pairs, dans des assises présidées par le comte. Les assesseurs, sous le nom de *rachimbourgs* ou de *scabins*, rendaient la sentence; le comte se bornait à la prononcer et à la faire exécuter. C'est de là que nous vient l'institution du jury, expression la plus haute de la liberté individuelle combinée avec la souveraineté collective. L'appel de la sentence enfin était porté au conseil du prince, assisté de ses leudes et présidé le plus souvent par le maire du palais. Les comtes et les ducs n'étaient justiciables que de ce tribunal supérieur. Ainsi, dans cette société hiérarchisée, chacun était jugé par ses pairs. Seuls, les serfs ne jouissaient d'aucune garantie; mais les serfs ne comptaient pas.

Telles étaient, dans le principe, les juridictions sous les rois francs de la première race. Au roi la *magistrature* suprême, à ses comtes les *magistratures* inférieures exercées par délégation, et partout, à côté du juge, la société représentée par quelques-uns de ses membres, choisis parmi les notables. Mais une foule de causes concomitantes vinrent troubler cet ordre si simple des juridictions. Les partages multipliés de l'empire entre les descendants de Clovis, les dissensions et les guerres qui s'ensuivirent, l'affaiblissement graduel de l'autorité royale, l'ambition croissante des seigneurs et l'hérédité des fiefs bouleversèrent toute la *magistrature*. Il y eut bientôt autant de souverains que de seigneurs, et chacun d'eux ayant une justice sur ses terres, les magistrats publics se virent évincés de la plus haute de leurs prérogatives. A ce mal il y aurait eu un correctif, si les rois avaient continué à disposer des offices. Mais voilà qu'au traité d'Andelot les leudes coalisés forcent les rois Gontran et Childebert à renoncer à leur principal privilége. Vainement la reine Brunehaut, qui gouvernait au nom de ses petits-fils et gouvernait en grande reine, résista à la prétention des seigneurs. Elle périt victime de leur conjuration; puis, en l'an 615, dans une assemblée solennelle de leudes et d'évêques, l'hérédité des offices et des bénéfices est irrévocablement décidée.

A l'avénement de la seconde race, il n'y a plus qu'un roi nominal sans armée, sans finances et sans juridiction hors de ses domaines. Offices et dignités, tout est devenu héréditaire entre les mains de seigneurs qui s'habituent à considérer le pouvoir judiciaire, non comme une charge et un devoir social, mais comme une propriété absolue, inhérente à leurs fiefs, et comme une source de profits. Incapables de l'exercer eux-mêmes, ils le délèguent, et la *magistrature*, avilie, tombe dans des mains indignes. La justice n'est plus que le brigandage autorisé, organisé et légalisé. Voici comment l'apprécie Mably dans ses judicieuses et profondes *Observations sur l'histoire de France* : « Lorsque Charlemagne monta sur le trône, l'iniquité des seigneurs, des comtes et autres magistrats subalternes, dans l'administration de la justice, était devenue un fléau d'autant plus redoutable pour le peuple, que leur tyrannie s'exerçait à l'ombre et par le secours des lois. Soit qu'ils refusassent de juger, ou qu'ils jugeassent mal, les opprimés étaient obligés de souffrir ces injustices; il était trop difficile et trop dispendieux de se pourvoir en déni de justice ou en infraction par-devant le tribunal du prince. Si l'on y portait enfin ses plaintes, on ne trouvait pour juges que des courtisans corrompus, prêts également à vendre ou à refuser la justice, et toujours disposés, pour leur propre intérêt, à condamner le plus faible. » De tels désordres ne pouvaient échapper à la sagacité du grand monarque. Pour couper le mal dans sa racine, Charlemagne aurait dû briser la justice seigneuriale et ressaisir l'omnipotence de la juridiction; mais le grand homme qui osa tant de choses n'osa pas tenter une si grande réforme. Il se contenta de supprimer la cour suprême des ducs et de la remplacer par une sorte de cour ambulante. Sous le nom d'envoyés impériaux, *missi dominici*, l'élite de ses officiers, choisis dans les rangs du clergé et de la noblesse, s'en allaient par groupe de trois ou quatre dans tout l'empire, avec mission d'éclairer les magistrats, de les rappeler à leurs devoirs, de les surveiller, puis de recueillir les plaintes et de rendre eux-mêmes la justice à titre de juges d'appel. « Ce prince, continue Mably, s'honorait autant de la qualité de premier juge de la nation que de celle de général. On peut voir dans Hincmar avec quelle sagesse il rendait lui-même la justice dans son palais; quelque nombreuses et importantes que fussent ses occupations, on ne portait point d'affaire difficile à sa cour sans qu'il en prît connaissance. Ainsi, les magistrats qu'on observait apprirent à se respecter eux-mêmes et les mœurs se corrigèrent. »

Mais il n'y a si grand homme qui vaille la plus médiocre institution; car le génie passe, et les institutions restent. Le bien qu'opéra Charlemagne lui fut tout personnel. L'empire qu'il gouverna avec tant d'éclat reposait sur des bases fragiles. C'étaient surtout les *magistratures* usurpées qu'il eût fallu ressaisir, et si la main vigoureuse sous laquelle tout pliait n'osa pas le tenter, qu'y aurait pu la main débile de ses successeurs? Sous Louis le Débonnaire, le vice organique de la monarchie s'aggrave encore par de nouvelles aliénations, à titre de bénéfices, des domaines de la couronne. Quand Charles le Chauve n'a plus rien à distribuer, il rend les comtés et les *magistratures* héréditaires, et dispense même ses sujets de le suivre à la guerre. Autant valait abdiquer.

Vers la fin de la seconde race s'établit et se consolide définitivement le régime féodal, événement unique dans l'histoire, dit Montesquieu, et qui ne se renouvellera pas. Les Romains s'étaient fait une très-haute idée de l'autorité sociale et de la puissance publique. Les Francs ne s'en doutèrent jamais. Les assemblées des champs de mars et des champs de mai sont abandonnées. Les *missi dominici* ont disparu, et la cour suprême qu'ils suppléaient n'est pas rétablie. Les seigneurs justiciers rendent leurs justices souveraines et ne tolèrent plus les appels au conseil du roi. Tout seigneur est magistrat, même les femmes et les mineurs, qui président leur propre tribunal et siégent dans celui du suzerain. Entre de pareilles mains, le pouvoir judiciaire devient une arme meurtrière et un feu qui dévore, par les taxes et les corvées, les confiscations et les exactions, toutes les propriétés particulières. De lois, plus de trace : le caprice du maître en tient lieu. L'oppression devient telle, que les derniers hommes libres se vouent à la servitude pour se donner un protecteur contre le brigandage universel. Tel a été l'effet de l'hérédité des *magistratures* et de leur attribution à des castes privilégiées. Montesquieu a eu raison : une telle expérience ne se fait pas deux fois, et l'on croirait difficilement qu'un tel régime pût être tolérable, s'il n'avait été supporté.

Dans ces temps malheureux, les règles de la procédure étaient dignes des lumières des magistrats. Les contestations étaient livrées au sort du combat judiciaire. L'habileté à l'escrime ou la force des muscles décidaient du droit. Les juges eux-mêmes, car on pouvait les prendre à partie, revêtaient l'habit du gladiateur, et dans le sanctuaire de la justice, changé en arène sanglante, le scélérat le plus fort ou le plus habile avait toujours raison. C'est ce qui s'appelait, par dérision, le jugement de Dieu. A la faveur de ce désordre, le clergé du moyen âge, qui n'était que la forme religieuse de la féodalité, créa sa propre juridiction, et d'usurpations en usurpations s'étendit au delà de toutes limites. Les juges ecclésiastiques s'étaient d'abord attribué la connaissance de tous les délits concernant la foi, les sacrements et les sacriléges, les mariages et les concubinages, l'usure et les prêts sur gages, puis les procès, même civils, des clercs, des croisés, des pèlerins et des vagabonds. Ensuite ils prétendirent connaître de toutes les conventions matrimoniales et des testaments. Puis ils soutinrent que tout procès reposant nécessairement sur des prétentions injustes, au moins d'un côté, était un péché, et qu'à ce titre il appartenait à la juridiction ecclésiastique. Et comme enfin le pape s'était arrogé le droit de statuer sur l'appel de tous les jugements rendus par ses subordonnés, le pape se trouva être en définitive le premier magistrat de l'Europe, et, non content de juger les sujets, il se mit à juger les rois.

La réaction fut lente à se produire. Philippe-Auguste y préluda par l'introduction des appels de *déni de justice* ou de *défauts de droit*, qui donnèrent au vassal un recours légal contre son suzerain. Louis IX la continua en abolissant, d'abord dans ses domaines, le duel judiciaire, et en y substituant la preuve par lettres ou par témoins. Mais ce qui porta un coup décisif aux justices seigneuriales, ce fut la renaissance du droit romain, la création des prévôtés et des bailliages royaux, leur extension successive et l'institution des parlements.

Le magistrat d'ordre inférieur portait le titre de prévôt. Chargé tout à la fois du commandement de la milice, de la perception des impôts et des fonctions judiciaires, il cumulait trop d'offices pour les bien remplir tous. A un degré plus élevé venait le bailli royal, à qui Louis XI, minant de plus en plus l'autorité féodale, délégua l'appel de tous les jugements émanés des justices seigneuriales. Au sommet de cette hiérarchie figurait enfin la cour des assises du roi, composée des prélats, des grands vassaux et des grands officiers de la couronne. Vers le milieu du XIIIe siècle, cette cour prit le nom de parlement. Longtemps désertée, puisque les seigneurs en déniaient la suprématie, elle reprit de l'importance dès que ses fonctions devinrent sérieuses et réelles. C'est alors seulement que la nation posséda un véritable corps de magistrature. La monarchie s'en fit un auxiliaire, sans y voir encore un rival dangereux. Les affaires se multipliant, le parlement dut être sédentaire et presque permanent. Puis les provinces suivirent l'exemple de la capitale; à Toulouse d'abord, puis dans les autres Etats, l'institution des parlements remplaça les cours des princes. C'était toute une révolution.

Non moins grand ni moins heureux fut le changement apporté dans les mœurs judiciaires par le code des établissements de saint Louis, par l'étude du droit romain qui s'enseigna dans les écoles, et par les nouvelles règles de jupisprudence qui lui furent empruntées. Jusqu'alors la *magistrature*, maniée comme une hache d'armes, n'avait exigé aucune culture intellectuelle; mais dès qu'il fallut, pour s'en rendre digne et capable, descendre dans l'étude patiente et laborieuse des principes du droit et de la savante jurisprudence romaine, l'orgueilleuse noblesse, qui se faisait gloire de son ignorance, céda la place aux clercs, et descendit elle-même de son estrade. Il n'y eut plus que des jugements par prévôts et par baillis. Dans le sein même du parlement, il s'opéra un mouvemant analogue. Pour instruire les procès on avait nommé d'abord, en les choisissant parmi les clercs, de simples conseillers rapporteurs qui n'avaient pas voix délibérative. Mais messieurs les conseillers-jugeurs, barons et chevaliers, fatigués d'obscurs et interminables débats auxquels ils ne comprenaient rien, finirent par abandonner leurs fonctions aux gens de robe; et comme ceux-ci, nommés pour un temps très-limité, un an au plus, ne devaient qu'au roi seul une position précaire, ils s'appliquèrent constamment, en bons courtisans, à renforcer l'autorité royale aux dépens de celle de la noblesse. Une nouvelle puissance venait de s'introduire sur la scène politique et judiciaire. Elle n'en descendit que six siècles après, pour faire place à la *magistrature* actuelle, fille et héritière de la Révolution.

Au mot PARLEMENT, nous esquisserons l'histoire du grand corps qui occupe une place si importante dans nos annales. Nous n'en devons dire ici que ce qui est nécessaire pour faire comprendre les transitions de la *magistrature* en France. Sous le règne de Charles VI, le parlement devint perpétuel. Les membres en furent nommés à vie par le roi, sur la présentation de la compagnie; mais ce droit de présentation, par l'esprit de corps qu'il engendrait, parut dangereux aux monarques, et ils se réservèrent le droit absolu de pourvoir aux vacances. C'était aller d'un abus dans un autre. Les nominations tombèrent aux mains des courtisans, qui trafiquèrent de leur crédit et de leur protection. Le mérite ne fut plus compté pour rien, l'intrigue fit la *magistrature*, et c'est ce qui amena, dans la suite, la vénalité des charges, décrétée par le chancelier Duprat. L'avidité des gens de cour et la pénurie du trésor mirent la justice à l'encan.

Comment le pouvoir royal en était-il venu à craindre l'influence croissante du parlement dans les affaires d'Etat? Par la propre faute des rois, qui en avaient inconsidérément étendu les attributions. Pour échapper à la nécessité d'assembler les états généraux, dont il s'était mal trouvé, Charles V imagina de tenir dans le parlement de Paris des assemblées générales dites lits de justice, et d'y régler des objets d'administration générale. De là vint peu à peu l'enregistrement des édits. puis le droit de remontrances; et par une infraction grave au principe fondamental de la division des pouvoirs, un corps judiciaire se trouva transformé en corps politique. En visant à la monarchie absolue, et en écartant pour y arriver le contrôle utile des états généraux intermittents, les rois de France se créèrent dans les parlements un pouvoir rival, ambitieux, permanent, et provoquèrent les interminables conflits auxquels mit fin la Révolution de 1789 La justice sortit de son temple pour se mêler dans les rues à nos discordes civiles. On sait le rôle que joua le parlement sous la Ligue, sous la Fronde, et dans les troubles qui précédèrent la Révolution. La justice n'en fut pas mieux rendue. La *magistrature* perdit en considération ce qu'elle avait gagné en pouvoir. L'enceinte sacrée, au seuil de laquelle doivent expirer les passions humaines, devint un foyer d'intrigues, de corruption et de trafics odieux. L'esprit de corps, enfin, se montra rebelle à toutes les réformes. Très-susceptible pour tout ce qui concernait le moindre de ses priviléges, le parlement se montra hostile aux réformes d'un véritable intérêt public. La barbarie de ses lois criminelles trouvait des défenseurs dans les juges de Calas, dans ces Busiris en robe, que Voltaire a voués à l'exécration des siècles. Aussi, de toutes les résolutions prises par l'Assemblée constituante, celle qui fut le mieux accueillie par opinion publique, ce fut l'abolition des parlements.

La vénalité des charges était peut-être l'abus le plus grave. « C'est vous qui allez nous juger! s'écrie Marguerite effrayée de l'imbécillité de son juge. — Est-ce que j'ai acheté ma charge pour autre chose? répond Brid'oison. — En ce cas pourquoi les vend-on? — Oui, on ferait bien mieux de nous les donner, » etc. etc. Mais on ne les donnait pas. Tout au contraire, elles se vendaient fort cher, surtout dans les crises politiques, où le titre de parlementaire ouvrait une large porte à l'ambition. Il se trouva alors des maltôtiers assez riches pour acheter à prix d'or l'entrée du sanctuaire de la justice, et la simonie fut un scandale public. Ce fut pis encore après que Louis XIV eut accordé aux parlements des titres de noblesse héréditaires. On acheta du même coup le droit lucratif de rendre la justice, puis les honneurs, les exemptions de taxe et les autres priviléges attachés au titre nobiliaire. Lucratif, avons-nous dit, car les magistrats trouvaient le moyen de se rembourser, par les épices et par les cadeaux forcés, du prix de leur office. Le procès de Beaumarchais contre le conseiller Goëzman nous a édifiés à ce sujet.

Depuis la suppression des parlements, l'état de la *magistrature* en France a peu varié. Les principes posés par l'Assemblée constituante de 1789 sont restés en vigueur. Ainsi toutes nos chartes ont consacré la gratuité de la justice d'abord, puis la séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, et enfin l'inamovibilité des juges. Mais d'abord ces principes suffisent-ils pour donner à la *magistrature* l'indépendance nécessaire, et pour assurer une bonne administration de la justice? En second lieu, s'est-on toujours inspiré, dans la pratique, de la pensée de la Révolution, et n'est-il pas arrivé à la *magistrature* de sortir de sa sphère pour entrer dans l'arène politique? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Nous n'avons que peu de mots à dire ici de la gratuité de la justice, question grave, qui exigerait de longs développements. En France, la justice est rendue gratuitement en ce sens que le magistrat ne reçoit plus directement son salaire de la main des plaideurs; mais ce qui est également vrai, c'est que ceux-ci en fournissent toujours les deniers. Le trésor public qui paye les magistrats, et qui les paye très-peu, reçoit d'amples compensations. Les procès, en effet, donnent lieu à une grande consommation de papier timbré, à des droits d'enregistrement et de greffe d'un produit considérable, et ce qu'il y a de plus injuste, c'est que, par une dérogation manifeste au principe de la proportionnalité des charges, ces droits fixes de timbre et de greffe sont établis, non sur l'importance des procès, mais sur la dimension des procédures, de telle sorte que la moindre sentence coûte au pauvre des sommes considérables. Il y a là un abus criant à réformer. En ce qui concerne le magistrat, la réforme est faite. Nous n'avons plus de conseillers de parlement qui se fassent, comme autrefois, 30,000 livres de rente, outre une foule de petits profits indirects, au moyen d'épices arbitrairement fixées, et la dignité de nos magistrats n'y a rien perdu.

Avant d'aborder la question des attributions de la *magistrature*, il n'est pas hors de propos de parler du personnel qui la compose. Lors de la création du système judiciaire qui nous régit, il y eut à ce sujet de vives discussions au conseil d'Etat. La minorité, trop imbue des principes de l'ancien régime, voulait faire de la *magistrature* une caste privilégiée, afin disait-on, de garantir son indépendance. C'eût été tout simplement jeter les bases d'une nouvelle noblesse héréditaire, et donner un démenti flagrant au principe d'égalité inscrit dans la constitution. Il fut répondu victorieusement par les orateurs de la majorité que le pouvoir judiciaire étant celui dont il est le plus facile d'abuser et le moins facile de réprimer les abus, ce pouvoir exige de la part de ceux à qui il est confié la plus parfaite intégrité et le désintéressement le plus absolu. Or, sont-ce là deux vertus qu'on puisse attendre d'une caste naturellement ambitieuse et jalouse de ses priviléges? Lorsqu'un homme du peuple sera forcé d'entrer en lice contre un privilégié pour se plaindre d'une injustice, d'une injure ou d'un attentat, ne doit-il pas craindre de rencontrer sur le siége de la justice un second adversaire plutôt qu'un juge équitable? Est-il vraisemblable que le magistrat, s'il appartient à un ordre privilégié, fera abnégation de tout sentiment personnel ou de caste ou de famille pour ne prononcer que selon les règles de l'équité et de la justice? Il y aurait illusion à le croire et témérité à le tenter. L'histoire de la *magistrature* à Rome et en France ne nous a pas donné souvent de tels exemples à admirer. Ce qui est plus vrai, c'est que les rejetons de la noblesse, dédaignant une profession qui ne conduit à la gloire que par un chemin hérissé de labeurs, n'ont jamais été que de mauvais magistrats.

Fallait-il au moins choisir la *magistrature* dans les rangs des citoyens les plus riches, et rétablir la vénalité des charges? En faveur de cet autre système, il était allégué que les gens riches, n'étant pas obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins, ont plus de temps à consacrer à la méditation et à l'étude des lois; que des magistrats opulents donneraient à l'administration de la justice un plus grand air d'apparat et de représentation, tout en étant moins onéreux au trésor public; qu'en somme la justice serait rendue avec plus de dignité et d'économie par des magistrats plus éclairés et moins accessibles à la corruption. Mais d'abord, dans notre nation de fourmis et de fourmis laborieuses, l'opulence n'est qu'une exception. Puis, est-il bien vrai que l'éducation des classes riches soit supérieure à celle des classes moyennes? Aux études longues, arides, et souvent fastidieuses, les riches ne préfèrent-ils pas ce bagage de notions superficielles qui fait tout le fonds de ce qu'on appelle les gens du monde? Que l'on consulte les registres de nos écoles de droit, et l'on verra dans quelle classe elles se recrutent. Quant au faste et à la magnificence, nous n'en voyons point la nécessité : les tribunaux ne doivent point être des théâtres de parade. La vraie considération s'est toujours attachée à la *magistrature* en raison inverse du luxe qu'elle a déployé, et en raison direct de sa simplicité et de son mérite réel. Qu'on relise à ce sujet les admirables mercuriales de d'Aguesseau. « Le magistrat doit paraître étranger dans le pays de la fortune. Il lui est glorieux d'en ignorer les lois, et jusqu'à la langue même; comme il n'y a qu'une vie sévère qui assure parfaitement son innocence, elle seule peut aussi conserver l'éclat pur et naturel de sa simple majesté. Loin de sa demeure l'excès de la magnificence. Le séjour du sage magistrat n'est orné que de seule modestie. Accoutumé de bonne heure à porter le joug de la vertu, élevé dès son enfance dans des mœurs rigides, le magistrat comprend bientôt que la simplicité doit être non-seulement la compagne inséparable, mais l'âme de sa dignité; que toute grandeur qui n'est point simple n'est qu'un personnage de théâtre et, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un masque emprunté, qui tombe bientôt pour laisser à découvert la vanité de celui qui le porte. »

Abstraction faite de la naissance et des richesses, et conformément au principe de l'égalité, qui ouvre à tous les citoyens toutes les carrières publiques, il fut donc résolu que les magistrats seraient choisis eu égard à leur mérite seulement, et sans autre garantie d'instruction qu'un diplôme de licencié en droit. Mais par qui choisis? Sous le gouvernement d'un homme qui, en toutes choses, exagérait le principe de l'autorité, il ne pouvait être question de recourir au suffrage populaire. Pour être juste, il ne nous en coûtera rien de reconnaître l'incompétence du peuple en pareille matière. Excellent juge lorsqu'il s'agit de discerner la moralité, l'intégrité et tous les titres à la considération publique, le peuple ne possède pas assez de lumières pour juger de celles des citoyens qui briguent ses suffrages. Mais, le principe d'élection par voie de suffrage universel écarté, fallait-il s'en remettre uniquement au chef de l'Etat, dans son omnipotence, du choix des magistrats? C'est ce qui a été fait, et c'est aussi ce que nous n'approuvons que sous certaines réserves, tout en déclarant que notre corps de *magistrature* est le plus moral et le plus éclairé qui ait jamais existé. Mais, vis-à-vis du pouvoir exécutif de qui il tient son investiture, est-il aussi indépendant qu'on pourrait le désirer? C'est une autre question.

Au doute que nous soulevons, il a été répondu d'avance, nous le savons, par le discours si connu de Royer-Collard sur l'inamovibilité des juges. Soit : nos magistrats sont nommés à vie, comme le furent originairement les membres du parlement, et ils ne peuvent être révoqués que pour cas de forfaiture. Mais d'abord toute pensée politique est-elle étrangère aux choix du pouvoir? Tout gouvernement, monarchique ou républicain, désire naturellement se consolider et se perpétuer, et il est bien difficile aux chefs d'Etat de ne pas voir de précieux auxiliaires dans les hommes qui tiennent entre leurs mains la fortune, la liberté, l'honneur, la vie même des citoyens. Dès lors, dans un pays incessamment bouleversé par les révolutions, tous les pouvoirs seront enclins à s'entourer de magistrats qui aient donné des gages à l'opinion régnante. Nous ne leur en faisons pas un crime : c'est dans leur nature. Loin de nous également la pensée de suspecter l'intégrité de la *magistrature* française et la sincérité de ses croyances politiques. Il n'en est pas moins vrai que sous le premier Empire on exigea un grand déploiement de zèle pour la personne de l'empereur; que, de son côté, la Restauration ne choisit que des magistrats bien pensants, c'est-à-dire monarchiques et religieux à outrance; que le gouvernement de Juillet écarta les légitimistes; que la République de 1848 institua des magistrats républicains, autant du moins qu'elle put s'en procurer, et que depuis lors on a continué les mêmes errements. Or le moindre inconvénient d'un pareil système de nominations, combiné avec le principe de l'inamovibilité, est d'obscurcir pour le juge la notion du devoir, et de le placer entre ses propres croyances et le respect de sa dignité vis-à-vis d'un pouvoir nouveau. N'a-t-on pas vu, au lendemain du 24 février 1848, les magistrats de Louis-Philippe, qui avaient fait bonne guerre aux républicains, encombrer les antichambres du gouvernement provisoire, et fatiguer de leurs acclamations leurs adversaires de la veille? A la vérité ils s'en sont bien vengés dès l'année suivante, en condamnant de plus belle les républicains. Mais ces brusques revirements d'opinion ne font pas l'honneur de notre histoire. En second lieu, ce serait exagérer les effets utiles de l'inamovibilité que d'en espérer l'indépendance absolue du magistrat. Au vif désir de la nomination à un premier poste, succède le désir non moins vif de l'avancement; et, du pied au sommet de la hiérarchie, il y a tant de degrés que la porte reste toujours ouverte à la sollicitation. Puis l'homme n'est pas isolé dans la vie, il a des fils, des gendres, des neveux à qui s'étend son ambition légitime. Qui ne connaît la puissance des sentiments de famille? N'a-t-on pas déjà remarqué vingt fois que, par la force des choses, les principales branches de nos administrations, la bureaucratie, les finances, la diplomatie, l'armée, la marine, et la justice comme les autres, se recrutent dans les mêmes familles et tendent à reconstituer le régime des castes? Perrin Dandin élève son fils pour être juge : c'est tout naturel. Nous ne prétendons point que nos magistrats se montrent serviles à l'égard du pouvoir, et il se trouverait encore au besoin des conseillers pour répondre que la cour rend des arrêts, et non des services. La véritable indépendance est dans le caractère. Mais qu'il porte une toge, un uniforme ou un habit brodé, l'homme est faillible, et il ne serait pas mal à propos de venir en aide à sa faiblesse par de sages institutions.

Avant d'énumérer les réformes que nous voudrions voir appliquer, il nous semble bon d'examiner attentivement quelle est la situation de la *magistrature* depuis la Révolution française, comment on a procédé et comment l'on procède encore à son recrutement. Lorsque, après le Consulat, il s'agit de former un corps de *magistrature* capable de remplacer les juridictions disparues au souffle de la Révolution et celles mêmes que la Révolution avait créées, il ne fut pas possible de déterminer des règles sévères pour l'admission aux emplois judiciaires : il fallait, avant tout, remplir les tribunaux et pourvoir à l'administration de la justice. Aussi descendit-on jusqu'aux dernières limites pour qu'aucun obstacle légal vraiment sérieux n'arrêtât les candidats dont on pouvait faire des magistrats. Plus tard, les guerres incessantes appelèrent aux écoles militaires et sur les champs de bataille tant de jeunes gens que le recrutement de la *magistrature* ne fut pas plus facile. On reconstitua en 1810 les corps judiciaires sur des bases plus régulières, mais on ne songea à établir ni des conditions sérieuses de stage ni des règles d'avancement. On ne demanda aux candidats d'autres justifications que le diplôme de licencié en droit et un certificat de deux ans de stage comme avocat; il suffit en outre, pour être substitut ou juge auditeur, d'avoir vingt-deux ans; pour être juge suppléant ou substitut de cour, d'avoir vingt-cinq ans; pour être conseiller de cour, d'avoir vingt-sept ans; pour être président, d'avoir trente ans, etc. On peut donc dire que le choix des candidats fut laissé entièrement à la disposition du gouvernement.

Ce que l'empereur voulait, ce semble, c'était créer une magistrature aristocratique, reconstituer à peu près l'ancienne magistrature sans donner aux corps eux-mêmes l'indépendance dont ils jouissaient autrefois. Le souvenir des résistances des parlements était encore trop présent à son esprit pour qu'il voulût s'exposer à voir se renouveler les luttes qui avaient si souvent inquiété et fatigué la royauté. En outre, on ne croyait guère en 1810 que la *magistrature* pût devenir une carrière; on pensait que la plupart des magistrats nommés dans un siége ne demanderaient pas à le quitter, et se contenteraient de parcourir dans la même résidence quelques échelons de la hiérarchie; on cherchait enfin à rentrer autant que possible dans les anciens errements. L'exiguïté du traitement alloué aux magistrats indique qu'on ne le considérait que comme une indemnité accordée à des hommes jouissant déjà d'une aisance suffisante. Un président de tribunal, un procureur impérial recevaient des émoluments inférieurs à ceux que reçoivent aujourd'hui des commis des droits réunis ou des douanes. Les fonctions judiciaires ne purent donc être exercées que par des personnes désireuses surtout d'avoir une occupation honorable et une situation distinguée dans leur ville.

On donna aux cours impériales une grande situation comme corps judiciaires; mais leurs membres ne furent pas individuellement beaucoup mieux traités sous le rapport des émoluments que les membres des tribunaux de première instance : on eut les parlements, moins les remontrances. Peu à peu, sans que la *magistrature*, surtout dans ses emplois inférieurs, pût être plus accessible aux candidats dépourvus de fortune, elle devint une carrière; on prit les traitements comme base d'une sorte de hiérarchie, et on s'habitua à voir la plupart des magistrats passer d'un siége à un autre et arriver graduellement à la situation de conseiller de cour, qui fut regardée comme le but commun de toutes les ambitions ordinaires. Dès ce moment, le caractère des fonctions judiciaires fut modifié. A part l'inamovibilité de la *magistrature* assise, rien ne distingua plus cette carrière des carrières administratives et financières du gouvernement; on n'y entra plus pour prendre dans sa localité une situation honorable, mais pour faire son chemin le mieux et le plus vite possible, soit dans la *magistrature* assise, soit dans le parquet. Depuis 1852, la mise d'office à la retraite des magistrats ayant dépassé l'âge de soixante-dix ou soixante-quinze ans a multiplié les vacances et renouvelé rapidement les corps judiciaires; les ambitions en ont reçu comme un coup d'éperon, qui les a lancées plus ardentes à la poursuite des avancements.

Aujourd'hui donc, par suite des communications plus faciles et des habitudes prises, la *magistrature* est une carrière qui commence, pour le plus grand nombre, par le grade de substitut ou de simple juge, et finit par celui de conseiller de cour. Ce qui y appelle un grand concours de candidats, malgré le chiffre peu élevé des traitements, c'est que les fonctions judiciaires sont en général peu laborieuses et laissent plus ou moins de loisirs, suivant les siéges, et qu'elles mettent, dès le début, les magistrats au niveau des fonctionnaires les plus élevés des villes où ils résident.

Les conditions légales d'accès à ces fonctions sont restées les mêmes qu'il y a soixante ans : il suffit d'avoir l'âge minimum requis pour les divers grades, et de justifier du diplôme de licencié en droit et d'un certificat de deux ans de stage au barreau. Mais par cela même que ces conditions sont faciles à remplir, et que le choix est laissé à l'arbitraire du garde des sceaux et du pouvoir exécutif, on ne peut guère obtenir une première nomination que si l'on se distingue par un mérite exceptionnel, ou si l'on dispose de protections puissantes, ou si l'on est présenté par les chefs de la cour dans le ressort de laquelle la place est vacante.

On demande en général à tous les candidats d'appartenir à une famille honorable, d'avoir une certaine aisance, et de se distinguer par une bonne tenue et une conduite régulière.

On n'obtient pas toujours d'emblée une situation rétribuée. Dans beaucoup de ressorts ces situations sont données aux jeunes gens attachés au parquet du procureur général ou très-protégés ou distingués par des talents exceptionnels; les autres n'y arrivent qu'après avoir rempli pendant deux ou trois ans les fonctions gratuites de juge suppléant dans un tribunal de première instance. Parmi les juges suppléants, les uns sont des avocats ou avoués très-occupés de leur profession et rendent peu de services; les autres sont de véritables surnuméraires qui, n'ayant pu se faire nommer d'emblée juges ou substituts, acceptent, pour acquérir des titres sérieux, de passer quelques années dans un siége.

La carrière de la *magistrature* se partage en deux branches bien distinctes, la *magistrature* assise et le parquet. Cette dernière, qui ne confère pas l'inamovibilité, est, au point de vue de l'avancement, la plus avantageuse, en ce sens qu'on franchit beaucoup plus vite les échelons, et qu'à quelque moment qu'on veuille s'asseoir on obtient facilement une position dans la *magistrature* assise au moins égale à celle qu'on avait dans le parquet. Ainsi un substitut égal à un juge, un procureur impérial égal à un président, un avocat général égal à un conseiller arriveront à la situation de juge, de président ou de conseiller beaucoup plus tôt que s'ils avaient débuté dans la *magistrature* assise.

Voici à peu près la carrière d'un magistrat du parquet : substitut de 6e classe à 2,400 fr. (de trois à cinq ans), substitut de 5e classe à 2,700 francs (de trois à cinq ans), procureur de la République de 6e classe à 3,600 francs (de cinq à 10 ans), procureur de la République de 5e classe à 4,500 francs (de 5 à dix ans) ou substitut du procureur général de 3e classe à 3,750 francs (de trois à cinq ans), et enfin conseiller de 3e classe à 5,000 francs. Quelques magistrats arrivent à la position de substitut de cour sans avoir été procureurs de la République, en passant d'une position de substitut de 5e classe à une position de substitut de 4e ou de 3e. D'autres plus heureux, mieux doués, arrivés plus jeunes à des positions où ils sont en vue, passent avocats généraux, procureurs de la République, de 3e ou de 4e classe, puis premiers avocats généraux ou procureurs de la République de 2e classe, et enfin, si leur fortune se soutient, procureurs généraux, d'où ils peuvent aspirer au siége de premier président ou de conseiller à la cour de cassation. Mais c'est là la voie des favorisés et, pour la plupart des magistrats, ce serait avoir une ambition démesurée que d'aspirer à ces carrières exceptionnelles.

La carrière de juge est plus bornée en ce sens qu'on arrive rarement, par la *magistrature* assise, à un grade plus élevé que celui de conseiller. On est d'abord nommé juge de 6e classe (quatre à dix ans), puis juge de de 5e classe. Si l'on est simple juge, c'est-à-dire si on n'est pas chargé de l'instruction, on obtient difficilement d'être président; on n'a alors d'autre perspective au bout de cinq à dix années que d'obtenir un siége de 3e ou de 4e classe, d'où l'on peut aspirer à une présidence de 5e ou de 6e ordre, ou à une place de juge de 2e classe pour passer de là conseiller. La plupart des simples juges restent juges toute leur vie.

Dans une société qui tend de plus en plus à se démocratiser, la *magistrature* peut-elle rester ce qu'elle est, une carrière peu rétribuée, une fonction en général peu laborieuse, une administration où l'absence de conditions sérieuses d'entrée et d'une hiérarchie bien définie laisse une grande place à la faveur? Nous ne le croyons pas. Il y a de ce chef bien des réformes à opérer, et de plusieurs sortes.

L'organisation actuelle a été excellente à l'époque où elle est née, mais elle était fondée sur un état social dont le nôtre ne sera bientôt plus qu'une image imparfaite et effacée. Aujourd'hui, on plaide beaucoup moins; les communications, de plus en plus faciles, existent entre toutes les parties des départements et des ressorts de cour d'appel; les magistrats des petits siéges sont à peine occupés. En tenant compte de ces conditions nouvelles, on arrive logiquement à voir le remède dans une refonte générale des circonscriptions judiciaires, et une diminution notable du nombre des magistrats. Ce n'est pas une réforme timide qu'il faut essayer : il faut du premier coup supprimer tous les siéges de première instance ou d'appel qui ne répondent plus à un nombre d'affaires suffisant, sauf, bien entendu, à prendre toutes les mesures transitoires que réclament des droits acquis. Une fois le principe admis et les suppressions prononcées, il sera facile d'arriver, en quelques années, à un résultat aussi satisfaisant pour le budget que pour la dignité des magistrats et les exigences de la justice.

Lorsque l'administration centrale n'aura plus à pourvoir à un aussi grand nombre de siéges, le traitement des magistrats sera en rapport avec leur situation, et des conditions d'entrée plus sérieuses pourront être exigées. Pourquoi 6 classes de tribunaux? Pourquoi demande-t-on à certains candidats un stage qui recule de plusieurs années leur nomination de titulaire et nomme-t-on certains autres d'emblée? Pourquoi la classification des tribunaux ne répond-elle pas à l'importance réelle des siéges, et est-elle fondée sur une base trompeuse, la population du chef-lieu d'arrondissement? Pourquoi exiger des déplacements inutiles procurant une augmentation de traitement insignifiante? Tout cela avait sa raison d'être; mais si l'on arrive à la suppression de beaucoup d'emplois, ces bizarreries devront disparaître.

Selon nous, tout en conservant le principe utile de l'inamovibilité, dont nous demandons l'application immédiate aux magistrats de l'Algérie et de nos colonies, il serait bon de limiter le choix du pouvoir exécutif pour les nominations premières, comme pour l'avancement, par un droit de présentation auquel participeraient non-seulement les magistrats du ressort, mais tous les avocats inscrits au tableau de l'ordre. En adjoignant à messieurs les fonctionnaires les membres du barreau, on atténuerait sensiblement les effets de l'esprit de caste. Pour cette seconde classe d'électeurs, commme pour la première, on ne contestera sans doute pas la compétence au double point de vue des lumières et de la moralité. En second lieu, il ne serait pas hors de propos d'exiger que le magistrat eût au préalable exercé pendant six ans au moins la profession de défenseur près les cours et tribunaux. De cette façon, il aurait acquis dans la pratique des affaires la connaissance des hommes et des choses, il aurait atteint l'âge où l'homme est en pleine possession de la maturité de son jugement, et il arriverait sur son siége précédé d'une certaine renommée, qui ne nuirait pas à l'autorité de ses fonctions. Si l'on nous objecte qu'une élocution facile et même une parole brillante ne sont pas toujours l'indice de cette solidité de jugement qui doit être l'un des attributs du magistrat, nous répondrons qu'elles ne l'excluent pas davantage, que les avocats, que le public même, dans le choix de ses mandataires, comme dans la répartition de son estime, ne confond pas la faconde oratoire avec la justesse du raisonnement. Mais, dit-on encore, célébrité est mère de fortune, et un avocat en réputation ne quittera pas un cabinet lucratif pour un siége mal rétribué. Soit, mais en rehaussant par l'élection l'éclat et la considération de la *magistrature*, on y attirerait l'élite du barreau, on ne laisserait plus supposer par le public que tels ou tels avocats dont le nom est dans toutes les bouches sont plus forts que tous les membres de la cour réunis. Puis, s'il faut payer le mérite, eh bien! qu'on le paye!

L'élection des magistrats faite dans ces conditions, nous voudrions voir une *magistrature* indépendante, occupée et convenablement rétribuée. Lorsque la *magistrature* donnera à ceux qui y seront appelés des émoluments proportionnés à l'importance des fonctions qu'ils auront à remplir, lorsque l'avancement sera régi par des règles plus fixes, lorsque des corps électifs pourront intervenir et avoir un droit de présentation, lorsqu'on n'aura plus cette singulière anomalie de magistrats assis placés par le droit de présentation sous l'influence du procureur général, et des magistrats du parquet soumis à celle du premier président, on sera arrivé à un état de choses, imparfait certainement, mais préférable à celui qui existe.

Pour la classification des tribunaux (dont le nombre serait réduit), on aurait égard tant au chiffre de la population qu'à l'importance judiciaire du siége. Dans la 1re classe, nous placerions Paris, Lyon et Marseille; dans la 2e, Bordeaux, Rouen, Nantes, Saint-Etienne, Le Havre; dans la 3e, les siéges de Rennes, Nancy, Tours, Caen, Cherbourg; et enfin dans une 4e classe, tous les autres siéges. Les cours d'appel maintenues seraient divisées en deux classes : Paris dans l'une, et tous les autres siéges dans la seconde.

Nous admettrions qu'au point de vue du traitement on suivît la progression des catégories indiquées ci-dessus, en fixant les émoluments des diverses fonctions de telle sorte que le magistrat, par exemple, qui ne désire pas ou ne peut pas être appelé aux présidences trouvât dans une nomination aux fonctions de juge dans un siége supérieur un avancement analogue; nous ferions enfin, au moins pour la *magistrature* assise, des règles d'avancement hiérarchique à l'ancienneté, en laissant au choix une place suffisante. Lorsqu'il n'y aura plus que des siéges d'une certaine importance, les magistrats acquerront tous une expérience des affaires et une pratique qui les mettra à même, non sans doute d'être aptes à toutes les fonctions, mais au moins de rendre des services dans des situations identiques quoique d'une classe supérieure. Pourquoi le juge de Saint-Malo n'arriverait-il pas à l'ancienneté au siége de Rennes, et du siége de Rennes au siége de Nantes, et de celui-ci à la situation de conseiller? Dans l'état actuel, bien des considérations de fait s'y opposent; mais, en théorie, celui qui est capable de bien juger ici est apte à juger là, et encore ailleurs. Nous laisserions au choix les fonctions de président, de vice-président, de juge d'instruction, qui exigent une aptitude particulière, et celles du parquet, et nous appellerions à l'ancienneté tous les juges aux siéges supérieurs.

Pourquoi le tableau d'avancement ne serait-il pas dressé tous les ans, pour les magistrats assis, par une commission de chaque cour, et pour les magistrats du parquet par le procureur général? Pourquoi ne pas donner ainsi à chaque magistrat la certitude que sa situation sera périodiquement examinée et discutée? Ne peut-il pas arriver dans l'état actuel que, dans certains ressorts étendus, des magistrats modestes, peu connus, peu appuyés au dehors, soient pour ainsi dire oubliés? Il nous paraît contraire à la dignité des magistrats que leur ambition légitime ne puisse recevoir satisfaction sans des sollicitations qui se renouvellent à chaque mutation.

La question de la réforme de la *magistrature* commença à préoccuper vivement les esprits dans les dernières années de l'Empire. Le gouvernement issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851, en associant, par la création des commissions mixtes de 1852, la *magistrature* aux actes les plus odieux de sa politique, avait jeté sur ce corps une réelle déconsidération. M. Prévost-Paradol, dans le *Journal des Débats,* s'attacha à prouver qu'une magistrature nommée par le pouvoir exécutif ne pouvait être indépendante ni en réalité, ni en apparence. La démission retentissante de M. Séguier, procureur impérial à Toulouse, vint montrer à tous les yeux la pression exercée par le pouvoir sur les décisions de la *magistrature*, et Berryer, dans un discours fameux, apporta à la tribune des faits écrasants à propos de l'avancement judiciaire. En 1869, dans un discours de rentrée, un jeune avocat général de Lyon, M. Bérenger, depuis député à l'Assemblée nationale, aborda avec beaucoup d'indépendance et d'autorité cette difficile question de la réforme de la *magistrature;* puis M. Martel, député du Nord, présenta au Corps législatif un projet d'après lequel le pouvoir exécutif n'était plus souverain maître de l'avancement des magistrats. Ce projet avorta, et les terribles événements qui amenèrent et suivirent la chute de l'Empire vinrent détourner l'attention publique de ce sujet. Le gouvernement de la Défense nationale, par l'organe de M. Crémieux, se borna à porter le décret du 20 janvier 1871, qui déclarait déchus de leurs siéges et exclus de la *magistrature* les juges qui, lors de l'établissement des commissions mixtes, « avaient associé leurs noms aux odieuses persécutions du tyran, l'avaient aidé à proscrire les ennemis de son usurpation, et avaient accepté, eux magistrats, eux la justice, de participer à l'abolition de toute justice en prononçant des condamnations contre des citoyens, sans les entendre. » Ce décret, si vigoureusement et si justement motivé, fut annulé par l'Assemblée nationale le 25 mars 1871, et M. Dufaure, ministre de la justice, tout en se prononçant pour l'annulation, crut devoir énergiquement flétrir les magistrats prévaricateurs. Cette même année, divers projets relatifs à la réforme de notre organisation judiciaire furent présentés à la Chambre; une commission fut chargée de les examiner. Le projet de loi élaboré par cette commission donna lieu à de longues discussions lors de l'examen du projet en seconde et en troisième lecture (février, mars et mai 1872); mais, à la suite de débats confus, suivis de résolutions contradictoires, la majorité se prononça contre l'article 10, relatif au recrutement de la *magistrature*, et, le système dont il était la base s'étant écroulé tout entier avec lui, le projet de loi fut retiré (11 mai).

Disons en terminant que, malgré les vices de son organisation, la *magistrature* française possède des lumières et une moralité qui commandent le respect. Nous ne lui souhaitons qu'une indépendance plus complète, afin qu'elle soit digne de la confiance la plus absolue.

MAGISTRI (Yves), théologien français, né à Laval vers le milieu du XVIe siècle. Fanatique ligueur, les prédications furieuses qu'il fit au Lude, près de La Flèche, où il était curé, le firent condamner deux fois comme ayant outragé le roi et sa cour. A la fin, il fut chassé de sa cure; on ignore où il mourut. Il a raconté ses persécutions dans le *Réveil-matin et mot au guet des bons catholiques, par Jean de La Mothe* (Douai, 1591, in-8o). On a de lui : le *Guide des professeurs ecclésiastiquès et Mirouer chrétien* (Paris, 1580, 2 vol. in-16); *Verger et jardin des âmes désolées, pour la consolation de MM. les citoyens de la cité de Bourges* (Bourges, 1584, in-4o); *Baston de défense et Mirouer des professeurs de la vie régulière de l'abbaye de Fontevrault* (1586, in-4o).

MAGISTRIEN s. m. (ma-ji-stri-ain — du lat. *magister*, maître). Hist. Maître des offices de la cour des empereurs d'Orient : *On nomme* MAGISTRIEN *ce que l'on nommait autrement agent de l'empereur.* (Fleury.)

MAGISTRIS (Hyacinthe DE), jésuite et missionnaire italien, né dans le diocèse de Crémone en 1605, mort à Goa en 1666. Envoyé dans l'Inde pour l'œuvre des missions, il se signala par son zèle apostolique, devint confesseur de l'archevêque de Cranganor, puis visita les missions du Brésil et devint préfet du noviciat à Goa. On a de lui : *Relatio de christianitate Madurensi in India, etc.* (Rome, 1661), traduit en français par J. de Machault (1663).

MAGISTRIS (Simone DE), oratorien et orientaliste italien, né à Serra di Scopamene (Corse) en 1728, mort à Rome en 1802. La réputation que lui acquit une connaissance approfondie des langues anciennes lui valut d'être chargé par Clément XIV et par Pie VI de recherches sur les antiquités ecclésiastiques. Ce dernier pontife le nomma évêque de Cyrène *in partibus* et le mit à la tête de la congrégation chargée de corriger les livres. Magistris a publié, entre autres ouvrages : *Daniel secundum septuaginta ex tetraplis Origenis, nunc primum editus*, grec et latin (Rome, 1772, in-fol.); *Acta martyrum ad Ostia Tiberina* (Rome, 1795, in-fol.); *S. Dyonisii Alexandrini opera* (Rome, 1776, in-fol.), édition estimée, etc.

MAGITOT, médecin et chirurgien dentiste français contemporain. Il s'est fait recevoir docteur à Paris en 1857. M. Magitot ne ressemble nullement à cette foule de dentistes d'occasion qui encombrent la capitale; avant de s'adonner à sa spécialité, il a voulu, par une étude approfondie de la médecine et de l'anatomie, se mettre au niveau de la science et faire de la chirurgie dentaire une science et un art positifs et raisonnés. Il a publié un *Traité de la carie dentaire* ou *Recherches expérimentales et thérapeutiques*, qui a été couronné en 1868 par l'Académie de médecine.

MAGIUS, érudit italien. V. MAGGIO.

MAGLIABECHI (Antoine), célèbre bibliographe et érudit italien, né à Florence en 1633, mort en 1714. Il reçut une instruction des plus élémentaires, et fut, jusqu'à l'âge de quarante ans, orfévre sur le Port-Vieux. Mais, tout jeune encore, pris de la passion de s'instruire, il avait employé ses épargnes à acheter des livres, avait appris seul le latin, le grec, l'hébreu, et, grâce à une mémoire prodigieuse, qui lui permettait de ne rien oublier de ce qu'il avait lu, il avait acquis une vaste érudition, lorsqu'il entra en relation avec Michel Ermani, bibliothécaire du cardinal Léopold de Médicis. Bientôt après, son rare mérite fut apprécié par le grand-duc Cosme III, qui le nomma conservateur de sa bibliothèque et l'autorisa à faire transcrire les manuscrits de la bibliothèque Laurentienne. A partir de ce moment, Magliabechi se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude. Ce **Varron toscan,** comme on l'a appelé, était, dit Mabillon, une « bibliothèque vivante. » Bien qu'il n'eût jamais quitté Florence, il connaissait mieux que personne, par la lecture des catalogues, les richesses que contenaient les grands dépôts littéraires. Un jour, dit-on, le grand-duc lui demanda un ouvrage fort rare : « Seigneur, lui répondit Magliabechi, il n'y en a au monde qu'un exemplaire, qui est à Constantinople, dans la bibliothèque du Grand Seigneur : c'est le septième volume de la deuxième armoire du côté droit en entrant. » Tout entier à l'étude, il n'avait nul souci des convenances mondaines, et le grand-duc le dispensait de paraître à la cour. Il était vêtu d'une façon plus que négligée, mangeait, dans l'endroit où la faim venait le prendre, quelques fruits ou des poissons salés, avait pour tout ameublement deux chaises et un grabat chargé de livres, sur lequel il se couchait pendant l'hiver seulement, se contentant, l'été, de dormir sur un fauteuil délabré. Tout son avoir, il le consacrait à satisfaire son unique passion, celle des livres. « Sa maison, située rue Della Scala, dit B. Hauréau, avait deux ou trois étages, et non-seulement toutes les pièces de cette maison, mais les corridors et les escaliers étaient pleins de livres entassés, dont l'exact catalogue se trouvait dans son étrange cervelle. Les savants du monde entier venaient en ce lieu le voir et le consulter... Il n'était véritablement hospitalier que pour les érudits et pour les araignées. Il y avait des légions entières de ces insectes dans son logis, et aux visiteurs dont les mouvements trop brusques lui paraissaient inquiéter ses chères compagnes il disait avec émotion : « Prenez garde » de faire du mal à mes araignées. » Il les aimait autant qu'il détestait les jésuites. »

Bien qu'il n'ait laissé aucun écrit important, Magliabechi a rendu de grands services aux lettres et aux sciences par les renseignements qu'il fournit aux nombreux érudits avec lesquels il était en correspondance. Il a mis au jour plusieurs ouvrages inédits, entre autres : l'*Hodoeporicon* d'Ambroise le Camaldule, l'*Historia Florentinorum* de B. Scala, les *Poemata* de Verini, etc. Diverses parties de sa correspondance ont été publiées en 1745 à Florence sous les titres de : *Clarorum Belgarum epistolæ* (2 vol. in-8o); *Clarorum Venetorum epistolæ* (2 vol. in-8o); *Clarorum Germanorum epistolæ.* Cet érudit légua à sa ville natale sa bibliothèque, qui se composait de plus de 30,000 volumes.

Magliana (LA), ancienne résidence des papes, située dans la vallée du Tibre, sur la route de Fiumicino, à environ 10 kilom. de Rome. D'après les uns, ce fut Sixte IV qui, vers 1480, construisit en ce lieu une villa pour servir de rendez-vous de chasse; d'après d'autres, ce fut Innocent VIII qui, vers 1485, bâtit le *casino primitif*. Depuis lors, pendant plus d'un siècle, le nom de la Magliana est mêlé à toute la chronique papale. *Jules II y fit ajouter plusieurs constructions,* donna à la villa des proportions grandioses, la fit décorer par des peintres de l'école de Pérouse, notamment par Spagna, et alla s'y reposer au printemps et à l'automne. Léon X y appela Raphaël et lui demanda de décorer de fresques la chapelle. Pie IV ordonna de construire dans la cour une charmante fontaine; enfin, Sixte-Quint fit peindre quelques chambres restées sans décoration. Mais ce lieu de villégiature finit par être dédaigné par Grégoire XIII (1585), et fut définitivement abandonné par ses successeurs.

La Magliana est aujourd'hui une réunion d'édifices à moitié ruinés et habités par des fermiers. En face d'un pont jeté sur le Magliano se trouve la porte principale, une porte monumentale flanquée de colonnes et surmontée d'un arc en plein cintre. Cette porte donne dans une cour rectangulaire, entourée de murailles crénelées, et qui précède des bâtiments de différentes époques et d'inégale hauteur, dans un grand état de délabrement. La partie la plus curieuse de l'édifice est la grande salle du premier étage, ayant vue sur les méandres du Tibre, dans la direction de Rome. « Cette grande salle, à la cheminée gigantesque, au plafond historié, était tout entière peinte à fresque, dit M. Erdan. Il reste beaucoup de traces de ces peintures. Sur les parois, on voit les neuf Muses, un peu retroussées pour des Muses papales. *Apollon aux cuisses nues, sur la cheminée,* préside le chœur des filles de Mnémosyne et de Jupiter. » Quant à la chapelle, qui a intérieurement un air semi-gothique et porte les armes de Jules II, elle est presque intacte. Un élève du Pérugin, probablement Spagna, peignit de chaque côté de l'unique fenêtre des fresques représentant l'*Annonciation* et la *Visitation;* quelques années plus tard, Raphaël exécuta ou fit exécuter, d'après ses dessins, à la voûte qui surmonte l'autel, un *Père éternel bénissant le monde au milieu d'un cortége d'anges et de chérubins*, et, dans un des arcs verticaux de la nef, un *Martyre de sainte Cécile.* En 1830, un fermier de la Magliana fit percer une porte au beau milieu du *Martyre de sainte Cécile,* qui se trouva presque entièrement perdu. Quelques années plus tard, les religieuses de Sainte-Cécile, à qui appartient la Magliana, ayant eu besoin d'argent, firent transporter sur toile ce qui restait des fresques de Raphaël, pour les engager au mont-de-piété de Rome. V. l'article suivant.

Magliana (FRESQUE DE LA). Cette œuvre, qui représente le *Père éternel bénissant le monde,* est due à Raphaël et a été détachée, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, de la chapelle de la Magliana.

Cette fresque, dont on a fait un tableau, est haute de 1m,50 et large de 3 mètres. Au centre de la composition, on voit le Père éternel, la tête inclinée, levant la main droite pour bénir le monde, étendant la main gauche pour l'attirer à lui. Le foyer de lumière au milieu duquel il est placé est circonscrit par un grand limbe en forme d'amande, appelé par les Italiens *mandorla.* Dans la *mandorla,* à fond d'azur constellé d'étoiles, se montrent sept têtes de chérubins. A droite et à gauche du limbe, deux anges, les ailes déployées dans un ciel d'un bleu intense, répandent à pleines mains sur le monde les bénédictions et les fleurs. Cette composition a beaucoup souffert du temps et des restaurations. La tête du Père éternel, très-endommagée, a été repeinte en partie et a perdu de son caractère. Le travail d'un restaurateur inintelligent se voit particulièrement dans les retouches faites au nez, à la lèvre inférieure, aux yeux, à la barbe. Mais la main droite, la tunique rouge et le manteau bleu ont conservé leur beauté primitive. Quoi qu'il en soit, le Père éternel porte d'une façon saisissante la marque du style et de l'inspiration de Raphaël. Le limbe a beaucoup plus souffert, et les sept têtes de chérubins ont été malheureusement repeintes, les unes en partie, les autres entièrement. Les deux anges qui complètent le tableau sont dans un état passable de conservation, et il est impossible de ne pas être frappé de leur caractère essentiellement raphaélique. L'ange de droite, particulièrement, est la plus belle figure du tableau et suffirait seule à faire de cette composition une œuvre d'art de premier ordre. « Tous les traits sont plongés dans l'extase, dit un écrivain; les yeux sont remplis de ferveur et d'amour; la bouche parle et prie; les cheveux blonds qui ombragent le front s'agitent comme dans un saint transport; les grandes ailes bleues et roses semblent avoir peine à quitter la *mandorla*, où elles sont encore engagées. Voilà de ces choses inimitables, dans lesquelles l'idée, la forme, j'oserai presque dire l'exécution du maître, se trouvent tout entières. » En résumé, toute dégradée qu'elle est aujourd'hui, la fresque de la Magliana est une œuvre de premier ordre. Cette fresque a-t-elle été peinte entièrement par Raphaël? N'a-t-elle été peinte par lui qu'en partie? A-t-elle été seulement exécutée sous ses yeux par un de ses élèves? Il est impossible de trancher la question. Mais ce qui est hors de toute discussion, c'est que Raphaël seul a pu en donner les dessins, parce qu'elle contient son esprit, sa grâce, son style, sa forme, en un mot, tout ce qu'il y a d'unique et d'incomparable en lui.

Déposé par les religieuses de Sainte-Cécile au mont-de-piété de Rome, le *Père éternel bénissant le monde* resta engagé plus d'une année dans cet établissement, puis fut déposé dans une salle d'entrée de la basilique de Sainte-Cécile -in- Transtevere, et enfin vendu en 1869, moyennant 5,000 francs, à M. Oudry, avec ce qui restait du *Martyre de sainte Cécile.*

M. Oudry transporta à Paris ces œuvres d'art et proposa au gouvernement d'en faire l'acquisition. Mais ses prétentions exorbitantes (il demandait du tout 500,000 francs) firent repousser ses offres en 1870. L'admiration que montrèrent pour la grande fresque des hommes d'une haute compétence artistique, notamment MM. Charles Blanc, Vitet et Beulé, décidèrent M. Thiérs à acheter, en 1873, au nom du gouvernement de la République, le *Père éternel* moyennant une somme de 206,500 francs, sauf ratification de cet achat par l'Assemblée nationale. l'Assemblée, appelée à sanctionner cette acquisition après la chute de M. Thiers, accorda le crédit demandé le 26 juillet 1873, à la suite d'une discussion assez vive, à laquelle prirent part, d'un côté, MM. Waddington et Jules Simon, qui s'attachèrent à la fois à défendre l'œuvre critiquée et à justifier son acquisition, et, d'un autre côté, MM. de Rainneville, Buisson de l'Aude et Saisy, qui, pour diverses raisons, se prononcèrent contre l'achat fait par M. Thiers. M. Paul Balze a reproduit le *Père éternel bénissant le monde* dans un grand émail qui décore la cour d'entrée de l'École des beaux-arts de Paris.

MAGLIANO ALPI, bourg du royaume d'Italie, province de Cuneo, district et à 3 kilom. N. de Mondovi, mandement de Carru; 2,331 hab.

MAGLIANO DE' MARSI, bourg d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district et mandement d'Avezzano; 3,251 hab.

MAGLIANO IN TOSCANA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Grosseto, mandement et circonscription électorale de Scansano; 2,3[illegible]9 hab.

MAGLIANO SABINO, ville du royaume d'Italie, province de Pérouse, district de Rieti, ch.-l. de mandement; 2,455 hab. Cette petite ville, située sur la rive gauche du Tibre, non loin des frontières des États de l'Église, est le chef-lieu d'un évêché.

MAGLIE, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 30 kilom. N.-E. de Gallipoli, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 5,049 hab.

MAGLIETTI (Girolamo), peintre italien. V. MACCHIETTI.

MAGLOIRE (saint), né en Angleterre, au pays de Galles, mort en 575. Il vint se fixer en Armorique et fut nommé évêque de Dôle vers 565. Il mourut à Jersey dans un monastère qu'il avait fondé, après s'être livré aux plus grandes austérités. Toujours couvert d'un cilice, il s'adonnait à un jeûne presque continuel et ne vivait que de pain et de légumes. L'Eglise l'honore le 24 octobre.

MAGMA s. m. (ma-gma). Chim. Masse épaisse et visqueuse comme de la bouillie.

— A signifié Partie la plus grossière d'un parfum.

MAGMENTAIRE adj. (ma-gman-tè-re — rad. *magmentum*). Antiq. rom. Qui a rapport au magmentum. ‖ Qui est consacré par le magmentum : *Victime* MAGMENTAIRE.

MAGMENTUM s. m. (ma-gmain-tomm — mot latin). Antiq. rom. Vin ou encens qu'on répandait sur la victime. ‖ Victime ou offrande consacrée par le magmentum.

MAGNAC-LAVAL, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Bellac, sur la rive droite de la Bram; pop. aggl., 1,011 hab. — pop. tot., 3,239 hab. Collège communal. Tannerie ; commerce de fers, bois. Belle église romane du XIe siècle. Ce bourg était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie longtemps possédée par la famille de La Mothe-Salignac-Fénelon ; en 1723, elle fut érigée en duché en faveur du maréchal de Laval-Montmorency.

MAGNÆUS, historien irlandais. V. MAGNUSSON.

MAGNAN s. m. (ma-gnan ; *gn* mll.). Econ. rur. Nom du ver à soie dans les pays de la France où on l'élève : *Rien n'est plus attrayant que l'aspect des campagnes au moment de l'année où commence et s'achève le travail du* MAGNAN. (L. Reybaud.) ‖ On a dit autrefois MAGNAU OU MAGNAUD.

MAGNAN (Dominique), antiquaire et érudit français, né à Reillane (Provence) en 1731, mort à Florence en 1796. Il entra dans l'ordre des minimes, s'adonna à son goût pour l'étude des antiquités, des médailles, des inscriptions, entra en relation avec les plus célèbres antiquaires de l'Italie et de l'Allemagne, se rendit, vers 1760, à Vienne, sur l'invitation de l'empereur François Ier, puis alla à Rome, où il fut nommé supérieur du couvent français de la Trinité-du Mont. Diverses tracasseries qu'il eut à subir le forcèrent à quitter Rome. Il alla habiter alors Florence et y mourut à l'hôpital. Magnan a laissé d'importants ouvrages sur la numismatique. Nous citerons de lui : la *Ville de Rome* ou *Description abrégée de cette superbe ville* (Rome, 1763, 2 vol. in-12; réédité en 1778, 4 vol. in-fol., avec 425 gravures), ouvrage très-estimé; *Dictionnaire géographique de la France* (Paris, 1765, 2 vol. in-8o); *Miscellanea numismatica* (Rome, 1772-1774, 4 vol. in-8o, avec fig.); *Elegantiores statuæ antiquæ* (Rome, 1776), etc.

MAGNAN (Bernard-Pierre), maréchal de France, né à Paris en 1791, mort en 1865. Il était clerc de notaire lorsqu'en 1809 il s'engagea dans un régiment de ligne. Envoyé aux armées d'Espagne et de Portugal, il assista à plusieurs batailles, devint sous-lieutenant en 1811, capitaine aux tirailleurs de la garde en 1813, fit alors la campagne de France et se distingua au blocus de Soissons, en 1814. L'année suivante, il prit part à la bataille de Waterloo, et, sur la recommandation du maréchal Gouvion Saint-Cyr, il fut incorporé, comme adjudant-major, dans la garde royale. Nommé chef de bataillon en 1817, il fit, comme lieutenant-colonel, la campagne de 1823 en Espagne, assista aux combats des Esplugas et de Caldès, et fut promu colonel en 1827. Trois ans plus tard, Magnan prit part à l'expédition d'Alger et aux affaires de Staouëli et de Bône, puis fut rappelé en France. Ayant reçu l'ordre de marcher sur Lyon, où une insurrection venait d'éclater (1831), le colonel Magnan entra en pourparlers avec les ouvriers, fut accusé d'avoir manqué d'énergie et mis en disponibilité. Il se rendit alors en Belgique, où il prit du service avec le grade de général de brigade, commanda le corps d'avant-garde de l'armée de Flandre, investit Maëstricht, puis reçut le commandement de la division militaire de Gand et celui du camp de Beverloo. De retour en France en 1839, il fut maintenu dans son grade et chargé, quelque temps après, du commandement du département du Nord. Là, il accepta les ouvertures des émissaires de Louis Bonaparte, qui préparait l'échauffourée de Boulogne, et promit son concours en cas de succès; mais, après l'arrestation du prétendant, et lors du procès de Louis Bonaparte à la Chambre des pairs, Magnan protesta contre toute idée de complicité de sa part. Après avoir rigoureusement comprimé des émeutes d'ouvriers à Lille et à Roubaix, il reçut le grade de général de division (1845). Lorsque éclata la révolution de 1848, Magnan offrit à Louis-Philippe son concours pour marcher contre le peuple, puis il accompagna la duchesse d'Orléans à la Chambre des députés. Peu après, il obtint le commandement d'une division de l'armée des Alpes, qu'il conduisit en sept jours à Paris lors de la formidable insurrection de juin 1848; puis il remplaça le maréchal Bugeaud comme commandant de l'armée des Alpes, se rendit à Lyon et y comprima, après une lutte acharnée, l'insurrection du 15 juin 1849. Louis Bonaparte, alors président de la République, donna à Magnan la croix de grand officier (23 juin) et le mit à la tête de la division de Strasbourg. Au mois de juillet suivant, dans une élection partielle, il fut nommé député dans le département de la Seine, et, le 15 juillet 1851, il reçut le commandement de l'armée de Paris. A cette époque, Louis Bonaparte, qui préparait dans l'ombre son attentat contre la souveraineté nationale, avait complétement gagné à sa politique d'aventure le général Magnan. Celui-ci, malgré les réclamations de l'Assemblée, laissa se produire et provoqua même dans l'armée, à l'occasion de revues qui eurent lieu à Satory et au Champ-de-Mars, des manifestations en faveur du chef du pouvoir. Avec Morny, Persigny et Saint-Arnaud, il prépara et exécuta le crime politique du 2 décembre 1851, et Louis Bonaparte, arrivé au but de ses ambitieux désirs, récompensa Magnan de son active complicité en le nommant successivement maréchal de France (2 décembre 1851), grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur (1852) et grand veneur (1854). Magnan devint ensuite commandant de l'armée de Paris (1859), au moment où eut lieu la guerre d'Italie et fut nommé grand maître de la franc-maçonnerie (1862), ce qui provoqua de vives protestations parmi les membres du Grand Orient de France. Malgré les énormes traitements attachés à ses diverses charges, il laissa en mourant des dettes considérables, et une de ses filles, Mme veuve Ohier, reçut en 1868 une pension de 5,000 francs.

MAGNAN (Valentin), médecin français, né à Perpignan le 16 mars 1835. Il commença ses études médicales à la Faculté de Montpellier, dont il fut lauréat; il fut ensuite reçu interne à Lyon en 1859, puis à Paris en 1863. Une remarquable étude sur la paralysie générale, qui abondait en faits nouveaux et en observations sagaces, lui valut, en 1865, le prix Civrieux à l'Académie de médecine et attira l'attention sur lui. Aussi, lorsque s'ouvrit l'asile Sainte-Anne, en 1867, fut-il nommé médecin répartiteur au bureau central d'admission des aliénés de la Seine. Là, il inaugura, dès 1868, un enseignement clinique qui est fort remarqué, et auquel nombre de médecins français et étrangers s'empressent d'assister. Outre ses études sur les centres nerveux, il continue celles qu'il poursuivait depuis dix ans sur l'alcoolisme et l'absinthisme, et qui lui ont valu une juste réputation. Par des expériences nombreuses et faites sur toutes sortes de sujets, il a démontré les effets funestes de l'alcool et surtout de l'absinthe, qui conduisent fatalement à l'aliénation et à la paralysie générale. Ces travaux, connus non-seulement des savants, mais aussi du public ordinaire, ont été cités dans la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale pour l'élévation des droits sur l'alcool et sur l'absinthe. L'Académie de médecine, dans sa séance du 24 juin 1873, a de nouveau décerné le prix Civrieux au docteur Magnan pour un mémoire sur l'alcoolisme, intitulé : *Des diverses formes du délire alcoolique et de leur traitement*. Ce mémoire a été imprimé, ainsi que l'*Etude clinique sur la paralysie générale* (1873, in-8o). M. Magnan est membre de la Société de biologie et de plusieurs autres sociétés, entre autres de l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques. Il semble s'être donné pour mission de combattre, au nom et par le moyen de la science, les funestes progrès que l'ivrognerie et l'abus des liqueurs fortes font chaque jour parmi nous : c'est là une tentative vraiment patriotique, et qui ne fait pas moins honneur au savant qu'au citoyen. Les leçons faites à Sainte-Anne par M. Magnan ont été publiées dans divers recueils médicaux (*Gazette des hôpitaux*, *Revue des cours scientifiques*, *Archives de physiologie*). Les *Mémoires et comptes rendus de la Société de biologie* contiennent plusieurs de ses travaux sur les maladies des centres nerveux; et ses premières recherches sur l'action des boissons spiritueuses se trouvent réunies dans un mémoire intitulé : *Etude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme* (1871, in-8o).

MAGNANAGE s. m. (ma-gna-na-je ; *gn* mll. — rad. *magnan*). Econ. rur. Suite d'opérations que comprend l'élève des vers à soie.

MAGNANCE (SAINTE-), village et comm. de France (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arrond. et à 14 kilom. d'Avallon, près d'un étang; 780 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, possède un très-curieux tombeau du XIIe siècle, en forme de petite église, et orné de bas-reliefs finement sculptés. On voit aussi dans ce village un château moderne flanqué de deux grosses tours et les ruines d'un château du moyen âge.

MAGNANERIE s. f. (ma-gna-ne-rî ; *gn* mll. — rad. *magnan*). Econ. rur. Art d'élever les vers à soie. ‖ Bâtiment construit pour l'élève du ver à soie : *La* MAGNANERIE *est destinée à abriter les vers à soie contre l'influence funeste de l'humidité et des variations de température.* (Raspail.) ‖ On dit aussi MAGNANIÈRE et MAGNANDERIE.

MAGNANI (Christophe), peintre italien, né à Pizzighitone, près de Crémone. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, suivit les leçons de Bernardino Campi, devint un artiste d'une grande habileté et peignit avec un rare talent des tableaux d'histoire et des portraits d'une extrême ressemblance. On cite, parmi les œuvres de ce peintre, mort à la fleur de l'âge : *Saint Jacques et saint Jean*, qu'on voit dans le couvent de Saint-François, à Plaisance, et plusieurs *Prophètes* dans les pendentifs de la coupole de la cathédrale de Crémone (1573).

MAGNANIER, IÈRE s. (ma-gna-nié, iè-re ; *gn* mll. — rad. *magnan*). Econ. rur. Celui, celle qui se livre à l'élève des vers à soie. ‖ Contre-maître qui dirige l'exploitation d'une magnanerie : *Un habile* MAGNANIER *n'est pas un homme ordinaire.* (Bonafous.) ‖ On dit aussi MAGNAUDIER, IÈRE, et MAGNAUDEUR, EUSE.

MAGNANIME adj. (ma-gna-ni-me ; *gn* mll. — lat. *magnanimus ;* de *magnus*, grand ; *animus*, esprit). Qui a l'âme grande, les sentiments nobles, généreux, élevés : *Un prince* MAGNANIME. *Les partis ne sont jamais* MAGNANIMES ; *ils n'abdiquent pas, on les extirpe.* (Lamart.) *Le pouvoir qui fut* MAGNANIME *peut être vaincu, mais jamais humilié.* (E. de Gir.) *La vengeance exige un certain courage : combien de gens qui ne sont* MAGNANIMES *que par lâcheté!* (A. d'Houdetot.) ‖ Noble, élevé, généreux, en parlant de l'âme, des sentiments ou des actes : *Un cœur* MAGNANIME. *Une pensée* MAGNANIME. *Un pardon* MAGNANIME. *La vérité seule inspire des pensées* MAGNANIMES. (Mass.) *Les actions* MAGNANIMES *sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort.* (Chateaub.)

... Il est bien dur, pour un cœur *magnanime*,
D'attendre des secours de ceux qu'on mésestime.
VOLTAIRE.

Le désespoir n'est point d'une âme *magnanime;*
Souvent il est faiblesse, et toujours il est crime.
GRESSET.

— Substantiv. Personne magnanime : *Le courageux est assuré contre les périls dans les entreprises considérables, mais le* MAGNANIME *va plus loin encore.* (Boss.) *Le malheur est un bon lait pour les* MAGNANIMES. (V. Hugo.)

MAGNANIMEMENT adv. (ma-gna-ni-me-man ; *gn* mll. — rad. *magnanime*). D'une façon magnanime : *Se comporter* MAGNANIMEMENT. *Penser* MAGNANIMEMENT.

MAGNANIMITÉ s. m. (ma-gna-ni-mi-té ; *gn* mll. — rad. *magnanime*). Caractère de ce qui est magnanime; grandeur, noblesse, élévation, générosité des sentiments : *Montrer de la* MAGNANIMITÉ. *La* MAGNANIMITÉ *est assez définie par son nom.* (La Rochef.) *La* MAGNANIMITÉ *ne doit pas compte à la prudence de ses motifs.* (Vauven.) *La* MAGNANIMITÉ *est la noblesse du peuple.* (E. de Gir.) *Il y a de la* MAGNANIMITÉ *à oublier les services qu'on a rendus.* (L'abbé Bautain.)

— *Vinaigre de magnanimité*, Ancienne préparation pharmaceutique qui avait pour base l'acide formique.

— **Syn. Magnanimité, générosité, grandeur d'âme.** V. GÉNÉROSITÉ.

MAGNASCO (Stefano), peintre italien, né à Gênes vers 1665, mort en 1695. Il compléta à Rome ses études, commencées sous Valerio Castillo, exécuta, entre autres travaux remarquables : la *Mort de saint Joseph; Saint Hugues faisant jaillir l'eau d'un rocher*, etc., et fut emporté par une mort prématurée.

MAGNASCO (Alessandro), dit **Lissandrino**, peintre italien, fils du précédent, né à Gênes vers 1686, mort à Florence en 1747. Il eut pour maître Filippo Abbiati et se fit surtout remarquer par des bambochades, exécutées avec un grand talent et dans lesquelles il représentait avec beaucoup d'esprit et de verve des réunions religieuses, des écoles, des scènes militaires, etc. Dans ses tableaux, de petite dimension, les figures sont traitées d'une façon large, simple, pleine de hardiesse, et le coloris est harmonieux et charmant. Malgré tout son talent, il eut peu de succès dans sa ville natale, qu'il quitta pour se rendre à Milan, et de là à Florence, où il se fixa. Dans cette dernière ville, le grand-duc Jean-Gaston lui accorda toute sa faveur et le combla de distinctions Magnasco a peint de charmantes figures dans des paysages exécutés par quelques-uns de ses contemporains, notamment par Tavella. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Scène champêtre* et *Scène grotesque*, au musée Brera, à Milan ; la *Tentation de saint Antoine*, à Florence ; *Religieuses en prière ; Réfectoire de capucins*, au musée de Dresde.

MAGNAT s. m. (magh-na — du lat. *magnates*, grands de l'Etat ; de *magnus*, grand). Hist. Grand de l'Etat en Pologne et en Hongrie : *Marie-Thérèse sait intimider par son abord la diète de Hongrie, mal disposée en sa faveur ; elle harangue les* MAGNATS *en langue latine.* (Fourier.) *En Hongrie, la politique lente, mais systématique de l'Autriche mina peu à peu le pouvoir des* MAGNATS. (Mme Plater.)

— **Encycl.** On désigne sous ce nom en Pologne et en Hongrie les membres de la plus haute noblesse. En Pologne, alors que ce pays était constitué en nation libre et ayant son autonomie propre, le titre de *magnat* était surtout attribué aux conseillers du royaume ou aux sénateurs temporels et ecclésiastiques, c'est-à-dire à l'archevêque de Gnesne, et plus anciennement à celui de Lemberg, aux évêques, aux voïvodes, aux castellans et aux grands fonctionnaires du royaume ou ministres. En Hongrie, ce titre n'appartenait, à l'origine, qu'aux hauts barons du royaume, savoir : au palatin, aux juges auliques et d'empire, aux bans de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie, au grand trésorier et aux grands dignitaires de la cour ; il s'étendit depuis aux comtes et aux nobles de seconde classe (possesseurs de terres) ; mais les *armalistes* (ou nobles sans biens) n'y avaient aucun droit. On comprend aisément de quelles prérogatives puissantes devaient jouir les *magnats* dans un pays organisé comme l'antique Hongrie, c'est-à-dire de la manière la plus aristocratique. Ces prérogatives, qui les plaçaient en face du roi dans une situation d'indépendance relative, ont subi peu à peu des restrictions considérables : après avoir été longtemps les seuls représentants, pour ainsi dire, de la Hongrie, dont ils entraînaient à leur suite tous les autres éléments, les *magnats* n'ont conservé aujourd'hui de leurs anciens priviléges que le droit de composer une section particulière de la diète : cette section constitue ce qu'on appelle la Chambre haute dans d'autres nations, et prend le nom de Chambre des *magnats*. Les diètes de Hongrie se composent, en effet, de deux Chambres, ou, pour nous servir de l'expression originale, de deux *tables*, chacune subdivisée en deux ordres : la Chambre des *magnats* qui, indépendamment des princes, comtes et barons du royaume, comprend aujourd'hui les archevêques et évêques, et les gouverneurs des comitats ; la seconde, formée de la réunion des prélats, des abbés, des députés des comitats, de ceux des chapitres et de ceux des villes royales libres. En dépit de vaines théories, c'est à la profonde constitution des *magnats* de Hongrie, bien différents de notre noblesse française d'avant 1789, que la Hongrie doit son inébranlable indépendance, qui a survécu même aux défaites. En Pologne, les *magnats*, qui, à la diète de 1791, avaient fait généreusement l'abandon d'une partie de leurs priviléges, en votant la loi relative au droit des communes, puis la constitution du 3 mai, qui, en consolidant le pouvoir monarchique, prépara l'émancipation des populations agricoles, ont achevé de perdre sous la domination russe ce qui leur restait d'autorité. C'est également, par un rapprochement singulier, à l'année 1791 que remonte la loi fondamentale du gouvernement de la Hongrie actuelle, loi qui, tout en reconnaissant la suzeraineté (bien plutôt que la souveraineté) de l'Autriche, n'en pose pas moins en principe que la Hongrie est indépendante et libre, qu'elle conserve son régime, sa constitution, ses coutumes, qu'elle ne peut être gouvernée à la manière des autres parties de l'empire, que le pouvoir législatif ne peut être exercé que dans la diète, etc., etc. Cette loi fut en quelque sorte imposée par les *magnats* qui, plus heureux que ceux de Pologne, conservent encore aujourd'hui en Hongrie, à défaut des prérogatives exceptionnelles du moyen âge, une grande autorité.

MAGNATISME s. m. (magh-na-ti-sme — rad. *magnat*). Hist. Pouvoir des magnats polonais ou hongrois. ‖ Qualité de magnat : *Autrefois le* MAGNATISME *conférait des priviléges qui sont successivement tombés devant la domination autrichienne.* (Dict. polit.) ‖ Corps de magnats.

MAGNAU ou **MAGNAUD** s. m. (ma-gnô ; *gn* mll.) V. MAGNAN.

MAGNAUDERIE s. f. (ma-gnô-de-rî ; *gn* mll. — rad. *magnaud*). V. MAGNANERIE.

MAGNAUDEUR, EUSE s. (ma-gnô-deur, eu-ze ; *gn* mll.). V. MAGNANIER.

MAGNAUDIER, IÈRE s. (ma-gnô-dié, iè-re ; *gn* mll.). V. MAGNANIER.

Magnaure, palais construit à Byzance par Constantin, et dans lequel Théophile installa l'école philosophique de Léon.

MAGNE adj. (ma-gne ; *gn* mll. — lat. *magnus*, même sens). Grand. ‖ Vieux mot qui a survécu dans le nom de CHARLEMAGNE.

MAGNE (le), pays de la Grèce moderne. V. MAÏNA.

MAGNE (Jean-Fleury), vétérinaire français, né à Sauveterre (Aveyron) en 1804. Elève de l'Ecole vétérinaire de Lyon de 1824 à 1828, il devint l'année suivante, à la suite d'un concours, chef de service à cette école, fut nommé, en 1832, professeur adjoint au cours de physique et de matière médicale, et, six ans plus tard, il obtint la chaire d'agriculture, d'hygiène vétérinaire et de botanique. En 1843, M. Magne a passé au même titre à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Outre de nombreux articles, insérés dans les *Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, le *Moniteur agricole*, dont il a été longtemps directeur, le *Journal des économistes*, etc., et diverses notices, on doit à ce savant plusieurs ouvrages estimés : *Des principes d'hygiène vétérinaire* (1842, in-8o) ; *Traité d'hygiène vétérinaire appliquée* (1843, 2 vol. in-8o), réédité sous le titre de *Traité d'agriculture pratique et d'hygiène vétérinaire générale* (1858, 3 vol.) ; *Choix des vaches laitières* (1850, in-12) ; *Choix du cheval* (1854), etc.

MAGNE (Pierre), homme d'Etat français, né à Périgueux en 1806. Il commença par être expéditionnaire à la préfecture de la Dordogne, puis il alla étudier le droit à Toulouse, où il fut reçu licencié. De retour dans sa ville natale, M. Magne exerça avec succès la profession d'avocat et entra en relation avec le préfet Romieu, qui le nomma, en 1835, conseiller de préfecture. Esprit positif, grand travailleur et très-ambitieux, il ne tarda pas à se faire remarquer, conquit la sympathie du maréchal Bugeaud, qui lui prêta son puissant appui, et fut nommé, en 1843, député par l'arrondissement de Périgueux. M. Magne, grand partisan à cette époque de la monarchie de Juillet, alla siéger dans les rangs de la majorité. Nommé deux ans plus tard membre de la commission du budget, il fit sur les crédits affectés à l'Algérie un rapport très-étudié et, sur la recommandation du duc d'Isly, il fut nommé directeur des affaires de l'Algérie (1846). L'année suivante, il sollicita M. Guizot de le nommer conseiller d'Etat et obtint le poste de sous-secrétaire d'Etat à la guerre (1847). La révolution de 1848 fit rentrer M. Magne dans la vie privée. Il avait repris sa place au barreau de sa ville natale lorsque, grâce à ses puissantes relations, il obtint de Louis Bonaparte le poste de sous-secrétaire d'Etat aux finances (nov. 1849) et fut nommé, en janvier 1851, ministre des travaux publics. Le 26 octobre suivant, il quitta le ministère avec ses collègues; mais, tout dévoué à la fortune de l'aventurier qui possédait alors le pouvoir, M. Magne n'hésita point à lui prêter un concours absolu lors de l'attentat du 2 décembre 1851 contre l'Assemblée nationale, et prit le portefeuille des travaux publics dans le cabinet qui fut constitué dans la nuit du 1er décembre. Lorsque parut le décret qui confisquait les biens de la famille d'Orléans, il crut devoir se démettre de son portefeuille (22 janvier 1852), mais il n'en resta pas moins bien en cour, et fut nommé président de section au conseil d'Etat. Dès le mois de juillet 1852, M. Magne reprenait sa place au ministère, était chargé à la fois des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et obtenait un siége au Sénat en décembre de la même année. Deux ans plus tard, le 3 février 1855, il succéda à M. Bineau comme ministre des finances, et reçut au mois d'août suivant la grand'croix de la Légion d'honneur. Le 28 novembre 1860, il céda son portefeuille à M. de Forcade-Laroquette et fut nommé, en même temps que M. Billault, ministre sans portefeuille pour défendre devant les Chambres la politique de l'Empire; mais, au mois de mars 1863, à la suite de différends avec M. Fould, relativement à des matières de finances, il donna sa démission et reçut en compensation une place au conseil privé avec des appointements de 100,000 francs. Après la mort de M. Fould, M. Magne reprit le portefeuille des finances (13 novembre 1867). Au commencement de l'année suivante, il réalisa un nouvel emprunt de 440 millions, qui ne parvint pas à combler le gouffre des déficits permanents causés par les dilapidations de l'Empire, et s'efforça, dans un discours qu'il prononça au Sénat le 2 juillet 1868, de présenter sous un jour rassurant notre situation financière si gravement compromise. Il conserva son portefeuille lors du remaniement ministériel du 12 juillet 1869, se montra favorable aux tentatives qui furent faites alors pour greffer le régime parlementaire sur le système absolutiste de l'Empire, entra en relation avec les chefs du tiers parti, et lorsque l'avénement au pouvoir de ce parti dirigé par M. Ollivier fut décidé, il donna sa démission avec ses collègues (27 décembre 1869) pour faire place au nouveau cabinet. Il était décidé, du reste, qu'il reprendrait son portefeuille dans la nouvelle combinaison; mais les membres du tiers parti ayant exigé tous les portefeuilles, à l'exception de ceux de la guerre et de la marine, M. Magne consentit à se retirer pour faciliter la formation si laborieuse du nouveau ministère, et il eut à ce sujet une curieuse correspondance avec M. Emile Ollivier. Le 2 janvier 1870, M. Buffet lui succéda aux finances. A la suite de nos premiers revers, dans la guerre follement entreprise contre la Prusse, le cabinet Ollivier tomba devant un vote du Corps législatif et fut remplacé, le 10 août, par le cabinet Palikao, dans lequel M. Magne reprit le portefeuille des finances. Ce dernier ouvrit la souscription d'un nouvel emprunt de 750 millions, établit, d'accord avec la Chambre, le cours forcé des billets de Banque et rentra momentanément dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871. les électeurs de la Dordogne envoyèrent M. Magne à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre droit, dans le petit groupe des bonapartistes, s'associa à tous les votes de la majorité monarchique, fit partie des commissions des finances et prononça plusieurs discours sur des questions d'impôts, notamment sur l'impôt relatif aux valeurs mobilières (29 juin 1872), sur l'équilibre du budget (13 juillet 1872), etc. M. Magne se joignit aux membres de la majorité qui essayèrent, le 29 novembre 1872, de renverser M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, et qui parvinrent à le renverser le 24 mai 1873. Dans le cabinet de coalition qui fut alors formé, le parti bonapartiste obtint un portefeuille, et M. Magne succéda à M. Léon Say comme ministre des finances (25 mai). Le nouveau ministre remania le budget préparé par son prédécesseur, proposa de remplacer l'impôt sur les matières premières par un impôt sur les produits fabriqués, demanda 20 millions de plus aux droits d'enregistrement, 10 millions aux chèques, etc., et conclut avec l'Angleterre et la Belgique de nouveaux traités de commerce remettant en vigueur ceux de 1860 (juillet 1873). — Un des fils de cet homme d'État, M. Alfred MAGNE, fut nommé sous l'Empire receveur général du Loiret.

MAGNE (Pierre-Charles-Alexandre), médecin français, né à Etampes en 1818. Après avoir passé son doctorat à Paris en 1842, il s'est attaché d'une façon toute spéciale à l'étude des maladies des yeux, a été jusqu'en 1851 chirurgien-major de la garde nationale à Paris et a ouvert des consultations gratuites pour les indigents du Ier arrondissement. Le docteur Alexandre Magne a publié, entre autres écrits : *Nouveau procédé pour guérir l'ectropion* (1843); *Des moyens de guérir le leucoma et l'albugo; Sur les tumeurs de l'œil; De l'anévrisme* (1846); *Hygiène de la vue* (1847); *De la cure radicale de la tumeur et de la fistule du sac lacrymal* (1850); *Des lunettes, conserves, lorgnons* (1850, in-8°); *Ophthalmies traumatiques* (1854, in-8°); *Etudes sur les maladies des yeux* (1854, in-8°), etc.

MAGNÉ DE MAROLLES (G.-F.), érudit français, mort à Paris vers 1792. Il servit pendant quelques années dans un des corps de la maison du roi, puis s'adonna à la culture des lettres. Nous citerons de lui : *Essai sur la chasse au fusil* (Paris, 1781, in-8°), réédité et considérablement augmenté sous ce titre : la *Chasse au fusil* (Paris, 1782-1788, 2 part. in-8°), traité excellent; *Recherches sur l'origine et le premier usage des registres, signatures, réclames et chiffres de pages dans les livres imprimés* (Liége, 1782); *Nouveau supplément à la* France littéraire (Paris, 1784). Il a encore laissé les *Tablettes bibliographiques*, dont le manuscrit est à la Bibliothèque nationale.

MAGNÉLITHE s. f. (ma-gné-li-te; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant; *lithos*, pierre). Minér. Variété de jade.

MAGNEN (Jean-Chrysostome), médecin français, né à Luxeuil (Franche-Comté) au commencement du xviie siècle. Il fit ses études à l'université de Dôle, fut professeur de médecine et de philosophie à Pavie, accompagna, en 1660, à Paris le comte de Fuensaldagne, nommé ambassadeur, et montra dans tous ses ouvrages un penchant très-prononcé pour l'astrologie judiciaire, ce qui leur conserve encore aujourd'hui l'attrait de la curiosité. Nous citerons : *Democritus reviviscens, sive De atomis* (1646, in-4°), le plus recherché de tous ses écrits; *De tabaco exercitationes* (1648, in-4°); *De manna* (1648, in-8°).

MAGNENCE (Flavius Magnentius), empereur romain, né en Germanie vers 303, mort en 353. Ayant pris du service chez les Romains, il parvint rapidement aux premières dignités militaires. Profitant de la faiblesse de l'empereur Constant, il prit la pourpre à Autun (350), ordonna de massacrer Constant, son bienfaiteur, et marcha sur Rome, où il écrasa Népotien, autre usurpateur. Il proposa ensuite une alliance à Constance II; celui-ci, retenu en Orient par la guerre contre les Perses, rassemble une armée et marche au-devant du meurtrier de son frère. Magnence fut vaincu à Mursa, en Illyrie (351), se retira en Italie, puis en Gaule et vit les différentes provinces de l'empire l'abandonner successivement. Près de Lyon, ayant appris que ses derniers soldats voulaient le livrer au vainqueur, il entra dans une sorte de folie furieuse, égorgea tout ce qu'il avait de parents autour de lui, tua sa mère, perça son frère Desiderius de coups et se tua lui-même.

MAGNÈS s. m. (ma-gnèss; *gn* mll. — gr. *magnês*, même sens). Chim. anc. Aimant.

— Méd. anc. *Magnès arsenical*, Mélange solide d'arsenic, de soufre et d'antimoine, qu'on employait dans certaines maladies malignes.

MAGNÈS, fils d'Eole et d'Enarète. Il donna son nom à la Magnésie, sur laquelle il régna, et fut le père d'Alector, son successeur. — Un autre personnage du même nom était à la fois poëte et musicien de talent, et jouit, d'après Suidas, d'un grand crédit à la cour de Gygès.

MAGNÈS, poëte athénien de l'ancienne comédie. Il vivait vers le ve siècle avant notre ère. D'après Suidas et Eudocia, ce poëte, dont le genre de comique tenait de la grosse bouffonnerie, fit représenter neuf pièces et fut à deux reprises proclamé vainqueur. On n'a de lui que de très-rares fragments publiés par Meincke dans les *Fragmenta comicorum græcorum.*

MAGNÉSICO-AMMONIQUE adj. (ma-gné-zi-ko-amm-mo-ni-ke; *gn* mll. — de *magnésique* et de *ammoniaque*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnésique et d'un sel ammonique.

MAGNÉSICO-CALCIQUE adj. (ma-gné-si-ko-kal-si-ke; *gn* mll. — de *magnésique* et de *calcium*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnésique avec un sel calcique.

MAGNÉSICO-POTASSIQUE adj. (ma-gné-zi-ko-po-ta-si-ke; *gn* mll. — de *magnésique* et de *potassique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnésique avec un sel potassique.

MAGNÉSICO-SODIQUE adj. (ma-gné-zi-ko-so-di-ke; *gn* mll. — de *magnésique* et de *sodique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel magnésique avec un sel de sodium.

MAGNÉSIDE adj. (ma-gné-zi-de — de *magnésie*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble à la magnésie.

— s. m. pl. Classe de minéraux qui comprend la magnésie et ses diverses combinaisons.

MAGNÉSIE s. f. (ma-gné-zî; *gn* mll. — du lat. *magnês*, aimant). Chim. Oxyde de magnésium, offrant l'aspect d'une terre blanche, légère, insoluble dans l'eau, insapide, fusible à haute température : *La* MAGNÉSIE *s'extrait du sulfate de* MAGNÉSIE. *Le sulfate de* MAGNÉSIE *est un purgatif fort usité. La* MAGNÉSIE *est employée en médecine comme contre-poison des acides.* (J. Cloquet.) *Quelques pierres à chaux contiennent une grande proportion de* MAGNÉSIE. (M. de Dombasle.) *La* MAGNÉSIE *est assez abondante dans la nature.* (A. Maury.)

— Méd. *Magnésie blanche* ou simplement *Magnésie*, Précipité blanc, terreux, des eaux mères des nitres, qu'on emploie comme purgatif, et qui est un oxyde de magnésium. ‖ *Magnésie blanche* ou *anglaise*, Sous-carbonate de magnésie.

— Techn. *Magnésie des peintres* ou *des verriers*, Oxyde de manganèse.

— Art hermét. Pierre des sages, mercure philosophal. ‖ *Magnésie composée*, Œuvre des sages composée d'un corps et d'une âme, c'est-à-dire de terre fine du soleil et de teinture du soleil et de la lune. ‖ *Magnésie rouge*, Pierre au rouge parfait. ‖ *Magnesie blanche*, Pierre au blanc parfait. ‖ *Magnésie de Lydie*, Marcassite.

— **Encycl.** A l'état pur, la *magnésie* (v. MAGNÉSIUM) se présente sous la forme d'une poudre blanche, douce au toucher, insoluble, inodore, d'une saveur alcaline et légèrement âpre. Elle happe à la langue; elle verdit le sirop de violette, ramène au bleu la teinture de tournesol rougie. Elle est infusible, inattaquable par l'oxygène, mais décomposable par le chlore à l'aide de la chaleur.

La *magnésie* est le meilleur antidote dans l'empoisonnement par les acides. On ne la rencontre dans la nature que combinée avec les acides sulfurique, azotique, phosphorique, etc., et formant ainsi un grand nombre de sels. Le sulfate de *magnésie*, si fréquemment employé en médecine comme purgatif, existe en solution dans les eaux minérales d'Epsom, d'Egra, de Sedlitz, dans les eaux de mer. On l'appelle, en conséquence, sel de Sedlitz, d'Epsom, etc., etc., ainsi que sel cathartique d'Angleterre. A l'état pur, ce sel est blanc, très-amer et cristallisé en prismes rectangulaires. Le phosphate de *magnésie* se rencontre en quantité minime dans les os, dans l'urine et dans quelques graines. Tous les sels de *magnésie* sont blancs et incolores, d'une saveur amère, et presque tous solubles dans l'eau.

Dans la nature, la *magnésie* forme des masses terreuses abondantes, dont la minéralogie a fait un genre composé de six espèces : la *magnésie* naturelle ou périclase, la *magnésie* hydratée ou brucite, la *magnésie* hydrosilicatée ou magnésite, dont une variété est connue sous le nom d'écume de mer, la *magnésie* carbonatée ou gioberite, la *magnésie* boratée ou boracite, et la *magnésie* sulfatée ou epsomite.

MAGNÉSIE, pays de la Grèce ancienne, dans la Thessalie, occupant une presqu'île formée par le golfe Pagasetique et la mer de Thrace. Ce pays avait pour chef-lieu Démétriade, et renfermait sur la côte orientale une petite ville de son nom, d'où l'on a rapporté en 1854 de beaux bas-reliefs en marbre penthélique, actuellement exposés au palais du Louvre.

MAGNÉSIE DU MÉANDRE, en latin *Magnesia ad Mæandrum*, ville de l'ancienne Lydie, aujourd'hui ruinée, et près de l'emplacement de laquelle s'élève le village turc de *Ghusel-Hissar*. Magnésie du Méandre s'élevait dans une plaine au S.-E. d'Ephèse, à l'O. de Tralles, près du Méandre, et plus près encore du Léthé. Cette ville, qui fut détruite par les Turcs lors de leur invasion en Lydie, avait été fondée, suivant Pline, par des Magnésiens de Thessalie, suivant Strabon par une colonie éolienne; c'est dans ses murs que mourut Thémistocle. Quelle que soit l'origine de cette cité, ses ruines qu'on voit aujourd'hui sur le versant du Qumusch-Dagh (autrefois le mont Thorax) prouvent qu'elle avait acquis une certaine importance; nous savons, du reste, qu'elle devint le siége d'un évêché. Ce qu'il reste aujourd'hui de Magnésie se compose d'une enceinte de murailles assez bien conservées, flanquées de distance en distance par des tours carrées. Dans cette enceinte on rencontre d'abord, en se dirigeant de l'E. à l'O., les ruines d'un temple de Diane Leucophryne, monument cité par Vitruve comme le modèle des temples pseudodiptères. Une grande partie des bas-reliefs de ce temple ornent aujourd'hui le musée du Louvre. Auprès du temple on trouve le gymnase, vaste édifice assez bien conservé, qui se compose d'une vaste salle entourée de plusieurs autres plus petites, et qui présente tous les caractères d'une construction romaine. Le reste des ruines ne présente aucune physionomie.

MAGNÉSIE DU SIPYLE, en latin *Magnesia ad Sipylum*, appelée aujourd'hui *Manisa*, ville de l'ancienne Lydie, au pied du Sipyle et sur les bords de l'Hermus. On attribue sa fondation à une colonie partie de Magnésie de Thessalie. De nos jours, on n'y trouve plus de restes d'antiquités, mais la base du mont Sipyle est creusée d'un grand nombre de grottes sépulcrales. C'est à Magnésie du Sipyle que Scipion l'Asiatique remporta sur Antiochus III, roi de Lydie, l'éclatante victoire qui donna l'Asie Mineure aux Romains, 190 av. J.-C. Sous Tibère, cette ville fut détruite par un tremblement de terre, puis relevée par les libéralités de l'empereur. Sous la domination byzantine, elle était encore florissante, lorsqu'elle fut soumise à la domination des Turcs; les sultans en firent pendant quelque temps leur résidence, et depuis cette époque, son nom s'est transformé par corruption en celui de *Manisa*.

MAGNÉSIÉ, ÉE adj. (ma-gné-zi-é; *gn* mll. — rad. *magnésie*). Minér. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison : *Alumine* MAGNÉSIÉE.

MAGNÉSIEN, IENNE adj. (ma-gné-zi-ain, i-è-ne; *gn* mll. — rad. *magnésie*). Minér. Qui contient de la magnésie : *Roche* MAGNÉSIENNE.

MAGNÉSIEN, IENNE s. et adj. (ma-gné-zi-ain, i-ène; *gn* mll.). Géogr. anc. Habitant de Magnésie; qui appartient à Magnésie ou à ses habitants : *Les* MAGNÉSIENS. *Le peuple* MAGNÉSIEN.

— Mythol. Surnom de Minerve adorée à Magnésie, en Thessalie : *Minerve* MAGNÉSIENNE.

MAGNÉSIFÈRE adj. (ma-gné-zi-fè-re; *gn* mll. — de *magnésie*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement de la magnésie : *Roche* MAGNÉSIFÈRE. *A la partie supérieure du calcaire conchylien, le terrain devient* MAGNÉSIFÈRE. (Maury.)

MAGNÉSIQUE adj. (ma-gné-zi-ke; *gn* mll. — rad. *magnésie*). Chim. Qui a pour base la magnésie : *Sel* MAGNÉSIQUE. *Oxyde* MAGNÉSIQUE.

— Géol. Se dit d'un terrain qui se compose de roches magnésiennes : *Terrain* MAGNÉSIQUE.

— Physiq. *Lumière magnésique*, Lumière très-vive qu'on obtient en brûlant des fils de magnésium.

MAGNÉSITE s. f. (ma-gné-zi-te; *gn* mll. — rad. *magnésie*). Minér. Minéral à base de magnésie, contenant de la silice et de l'eau : *L'écume de mer est de la* MAGNÉSITE. *Les* MAGNÉSITES *de Paris, du Gard, de Madrid. Les* MAGNÉSITES *et giobertites entrent dans la composition des porcelaines.* (Brongniart.)

— **Encycl.** La *magnésite* ou écume de mer contient en proportions assez variables de la magnésie, de la silice, de l'acide carbonique et de l'eau. Elle n'est jamais cristallisée, mais se présente toujours en masses amorphes, à cassure conchoïdale, quelquefois grenue, quand elle est mélangée de matières étrangères. Dans les acides, elle se dissout avec une effervescence presque nulle, déposant de la silice en gelée et donnant une liqueur très-amère de magnésie. Chauffée dans un tube, la *magnésite* dégage de l'eau; au chalumeau, elle durcit et se fritte sans fusion, et avec le sel de cobalt, elle donne la coloration rose des composés de la magnésie. Elle est lisse et onctueuse au toucher comme toutes les matières magnésiennes; quand elle est pure, elle ne dégage pas à l'insufflation de l'haleine d'odeur argileuse, et ne happe pas à la langue. Sa cassure est généralement onctueuse, mais terne et mate. La *magnésite* se trouve dans les serpentines en masses amorphes, en rognons blanchâtres, présentant tantôt un aspect scoriacé, tantôt un aspect compacte; c'est l'écume de mer, dont on fait des pipes et autres objets. La *magnésite* se trouve aussi dans certaines formations de calcaire ou d'argile, avec une structure feuilletée; elle est alors impure et contient souvent de l'argile; ce n'est plus un composé chimiquement définissable, mais bien plutôt une sorte de magma.

MAGNÉSIUM s. m. (ma-gné-zi-omm; *gn* mll.). Chim. Métal solide, d'un blanc d'argent : *La magnésie est un oxyde de* MAGNÉSIUM.

— **Encycl.** — I. PRÉPARATION. Le procédé actuellement en usage pour l'extraction du *magnésium* a été découvert par MM. Deville et Caron. On fait le mélange suivant : chlorure de *magnésium* anhydre, 6 parties; sodium coupé en morceaux, 1 partie; fluorure de calcium, 1 partie; chlorure de potassium, 1 partie. On jette ce mélange dans un creuset rougi, qu'on recouvre de son couvercle. Quand la fusion est complète, on agite la masse, et, après le refroidissement, on brise le creuset, où l'on trouve des globules de *magnésium*, que l'on agglomère par une nouvelle fusion. Dans cette opération, le sodium déplace le *magnésium;* le chlorure de potassium sert à produire un chlorure double, plus facilement attaquable que le chlorure de *magnésium* pur; quant au fluorure de calcium, il fait l'office de fondant.

— II. PROPRIÉTÉS. La surface du *magnésium* fraîchement coupée est quelquefois légèrement cristalline et quelquefois grenue. Dans le premier cas, elle est brillante et d'un blanc d'argent; dans le second cas, elle est d'un gris bleuâtre obscur. Sa densité est 1,7430 à + 5° (Bunsen), 1,75 suivant Deville et Caron. Il est à peu près aussi dur que le spath-fluor. On peut l'étirer en fils, le forer, le scier et l'aplatir jusqu'à un certain degré. Il est à peine un peu plus ductile que le zinc à la température ordinaire. Il fond à une chaleur rouge peu intense, suivant Bunsen; suivant Deville et Caron, ses points de fusion et de volatilisation sont les mêmes que ceux du zinc. Il ne s'altère pas dans un air sec; mais, à l'air humide, il se couvre rapidement d'une fine couche de magnésie hydratée. Chauffé au rouge dans l'air ou dans l'oxygène, il brûle avec une flamme éblouissante d'un blanc bleuâtre, en formant de la magnésie. La lumière du *magnésium* est fort riche en rayons chimiques et peut servir aux photographes. Le *magnésium* décompose l'eau à froid, mais fort lentement lorsqu'elle est pure. Il décompose, au contraire, très-facilement les acides étendus. Recouvert d'acide chlorhydrique aqueux, il prend feu à l'instant même. L'acide sulfurique concentré ne le dissout que lentement. Un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique fumant est sans action sur lui à la température ordinaire. Il brûle lorsqu'on le chauffe dans le chlore gazeux ou dans la vapeur de brome, avec moins de facilité cependant dans le brome que dans le chlore; dans la vapeur de soufre ou d'iode, il brûle aussi, et même avec un grand éclat. C'est un des rares corps qui ont la propriété de se combiner directement à l'azote en formant un composé $Mg''^3Az'''^2$.

— III. COMPOSÉS DE MAGNÉSIUM. Le *magnésium* ne forme qu'une seule série de composés, dans lesquels il fonctionne comme métal diatomique. On connaît un oxyde de *magnésium* anhydre ou magnésie (MgO), un hydrate de *magnésium* $Mg(OH)^2$, un sulfure de *magnésium* $Mg''S$, un chlorure de *magnésium* $Mg''Cl^2$, un bromure $MgBr^2$, un fluorure $Mg''Fl^2$ et un iodure $Mg''I^2$; en outre, le *magnésium* se combine avec l'éthyle et le méthyle, en donnant des composés ryano-métalliques; à l'oxyde de *magnésium* correspond une série de sels.

— *Oxyde de magnésium* ou *magnésie calcinée* $Mg''O$. Cette terre se produit sous la forme d'une poudre blanche amorphe lorsqu'on fait brûler le *magnésium* dans l'air ou dans l'oxygène, ou encore lorsqu'on calcine le carbonate ou l'azotate de *magnésium*. Deville l'a obtenu cristallisé en cubes, en chauffant fortement la magnésie anhydre et amorphe dans un courant d'acide chlorhydrique gazeux. Debray et Kuhlmann l'ont également obtenu cristallisé en chauffant un mélange de sulfate de *magnésium* et d'un carbonate alcalin dans un creuset de platine, de manière que la magnésie mise en liberté par l'action de la chaleur cristallisât dans le sulfate alcalin en fusion. Un mélange de magnésie et d'oxyde ferrique fortement chauffé dans le gaz chlorhydrique donne un mélange d'octaèdres noirs et brillants de magnoferrite $\left.\begin{matrix}Mg\\Fe^2\end{matrix}\right\}O^4$ et d'octaèdres réguliers de magnésie, à peine colorés par une petite quantité de fer. Ces cristaux ressemblent tout à fait à la périclase, minéral qui renferme de la magnésie mêlée à $\frac{1}{25}$ d'oxyde ferreux. La périclase se rencontre disséminée dans les calcaires blancs. La magnésie calcinée ordinaire s'obtient en calcinant à une chaleur modérée le carbonate de *magnésium*. C'est une poudre fine, blanche, très-volumineuse, d'une densité de 3,07 à 3,2; par calcination dans un fourneau à poterie, sa densité s'élève jusqu'à 3,61. Elle ne fond qu'aux plus hautes températures, par exemple dans le chalumeau oxhydrique, à la flamme duquel elle communique une pâle couleur bleue. Elle se convertit alors en une espèce d'émail qui coupe le verre comme le diamant. La magnésie n'a ni odeur ni saveur; elle a une réaction faiblement alcaline lorsqu'on l'humecte, elle n'est pas caustique. Le potassium la décompose en partie à la chaleur rouge. Suivant Frésenius, elle exige pour se dissoudre 55,368 parties d'eau, soit froide, soit chaude. La solution a une réaction faiblement alcaline; mais elle ne contient plus d'oxyde, elle contient de l'hydrate de *magnésium*.

— *Hydrate de magnésium* $Mg''\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right.$. On prépare généralement ce corps en précipitant un sel de magnésie par la potasse ou par la soude. On recueille et on lave bien le précipité. On peut aussi abandonner de la magnésie calcinée au contact de l'eau; pourvu que la calcination n'ait pas été poussée trop loin, les deux corps se combinent directement. L'hydrate de *magnésium* existe cristallisé dans la nature, sous le nom de brucite; mais jusqu'ici on n'a pas pu l'obtenir artificiellement dans cet état. L'hydrate de *magnésium* est une base qui fait la double décomposition avec les acides et avec leurs anhydrides; lorsqu'il est amorphe, il attire directement l'oxygène de l'air.

— *Sulfate de magnésium* $SO^4,Mg'' + 7\,aq.$ On prépare généralement ce sel à l'aide de la dolomie, double carbonate de calcium et de *magnésium* qui abonde dans la nature, et qui est la principale source des composés magnésiques. A cet effet, on traite ce minerai par l'acide sulfurique: il se dégage de l'anhydride carbonique, et il se forme à la fois des carbonates de calcium et de *magnésium*. Le dernier de ces sulfates étant très-soluble, tandis que le premier l'est à peine, on les sépare facilement par cristallisation.

On peut aussi extraire le sulfate de *magnésium* de l'eau de mer et de certaines eaux minérales. Le sulfate de *magnésium* est incolore; sa saveur est amère et fort désagréable. Il se dissout dans 3,05 parties d'eau à 14°, et dans 1,38 à 97°. S'il cristallise dans sa solution aqueuse à la température ordinaire, il affecte la forme de petits prismes allongés qui renferment 7 molécules d'eau. Mais on peut aussi l'obtenir cristallisé avec 1,2,5,6, 12 molécules d'eau, en faisant varier les conditions de l'expérience; à 0° par exemple, il cristallise avec 12 molécules d'eau.

Le sulfate de *magnésium* forme, avec les sulfates alcalins, des sulfates doubles qui cristallisent avec 6 molécules d'eau. Le sel double de *magnésium* et de potassium répond à la formule $SO^4Mg'' + SO^4K^2 + 6\,aq.$ Le sulfate de *magnésium* est employé en médecine; c'est un excellent purgatif à la dose de 30 à 60 grammes. On a constaté que le sulfate de *magnésium* prend naissance lorsqu'on fait filtrer de l'eau saturée de sulfate de calcium à travers du carbonate de *magnésium*; ce fait explique la formation du sulfate magnésique que les eaux minérales renferment. Selon toute probabilité, ce sel résulte de ce que l'eau filtre successivement sur des couches de gypse et sur des couches de dolomie.

— *Carbonates de magnésium*. Lorsqu'on précipite une dissolution de sulfate de *magnésium* par un carbonate alcalin, il se dégage de l'anhydride carbonique, et il se forme un précipité blanc. Ce précipité, lavé, desséché et préparé sous forme de cubes, est mis en vente dans les pharmacies sous le nom de magnésie blanche. C'est lui qui sert à préparer la magnésie calcinée. Ce corps est un tricarbonate tétramagnésique. Il répond à la formule $(CO'')^3, Mg^4, O^7 + 4\,aq.$ L'équation qui rend compte de sa formation est la suivante:

$$\underset{\substack{\text{Sulfate}\\\text{de}\\\textit{magnésium.}}}{4\,SO^4Mg''} + \underset{\substack{\text{Carbonate}\\\text{de}\\\text{potassium.}}}{4\,CO^3K^2} + \underset{\text{Eau.}}{4\,H^2O}$$

$$= \underset{\substack{\text{Sulfate}\\\text{de}\\\text{potassium.}}}{3\,SO^4K^2} + \underset{\text{Magnésie blanche.}}{(CO'')^3, Mg''^4, O^7 + 4\,aq} + \underset{\substack{\text{Anhy-}\\\text{dride}\\\text{carboni-}\\\text{que.}}}{CO^2}$$

Le magnésie blanche happe à la langue et n'a aucun goût, bien qu'un peu soluble; elle se dissout dans les acides en donnant des sels magnésiens, en même temps que du gaz carbonique se dégage. En médecine, on l'emploie, ainsi que la magnésie calcinée, comme purgatif et contre les acidités de l'estomac. Lorsqu'on met la magnésie blanche en suspension dans l'eau, et qu'on fait passer un courant de gaz anhydride carbonique à travers la liqueur, il se forme un bicarbonate de *magnésium*, qui entre en dissolution. La dissolution de ce sel, évaporée dans un courant d'anhydride carbonique, abandonne du carbonate neutre de *magnésium* CO^3Mg''; par l'évaporation spontanée, la même solution laisse déposer du carbonate neutre hydraté. Si l'évaporation a lieu à la température ordinaire, les cristaux qui prennent naissance renferment 3 aq, et 5 aq lorsque l'évaporation se fait à une basse température; les cristaux qui renferment 5 aq sont efflorescents.

— *Chlorure de magnésium* $Mg''Cl^2$. Lorsqu'on dissout l'oxyde, l'hydrate ou le carbonate de *magnésium* dans l'acide chlorhydrique, de l'eau, du chlorure de *magnésium* et, dans le cas du carbonate, de l'anhydride carbonique prennent naissance. Mais dès qu'on cherche à évaporer la solution, une réaction inverse de la précédente se produit; l'eau et le chlorure de *magnésium* réagissent l'un sur l'autre et donnent de l'acide chlorhydrique, qui se dégage avec les vapeurs d'eau, tandis qu'il reste un résidu d'oxyde magnésique.

Pour obtenir le chlorure de *magnésium* anhydre, on ajoute du chlorure d'ammonium à la solution de ce sel; il se forme alors un chlorure double de *magnésium* et d'ammonium, qui peut être évaporé sans subir de décomposition. Lorsque l'évaporation est terminée, on élève assez la température pour que le chlorure d'ammonium se volatilise, et, finalement, il reste de belles lames blanches micacées de chlorure de *magnésium*. La décomposition du chlorure de *magnésium* sous l'influence de la vapeur d'eau est le fait qui domine l'histoire de ce sel. Si jamais on retirait le sulfate de soude que les eaux mères des salines contiennent, on ne serait plus obligé de préparer ce corps; l'acide chlorhydrique cesserait d'être un produit accessoire, et renchérirait beaucoup. On pourrait alors utiliser pour sa préparation la décomposition du chlorure de *magnésium* par l'eau bouillante. Les eaux mères des marais salants contiennent, en effet, des quantités considérables de chlorure magnésique, et il suffirait de les distiller pour obtenir de l'acide chlorhydrique à bon marché.

La présence du chlorure de *magnésium* dans presque toutes les eaux est cause que l'eau distillée a toujours une légère réaction acide, si l'on n'a soin d'ajouter un peu de chaux dans la cucurbite de l'alambic.

Le chlorure de *magnésium* anhydre est une masse translucide, formée de grandes plaques cristallines flexibles. Son éclat est perlé, sa saveur âcre et amère. A la chaleur rouge, il fond en un liquide clair; l'eau le dissout avec une élévation considérable de température.

Les solutions de chlorure de *magnésium* concentrées à chaud abandonnent, par le refroidissement, un chlorure hydraté

$$Mg''Cl^2\,6\,H^2O,$$

qui cristallise en aiguilles prismatiques. Ces cristaux sont excessivement déliquescents; ils se dissolvent dans 0,6 parties d'eau froide, dans 0,273 parties d'eau chaude et dans 2 parties d'alcool de 0,817 de densité. Nous avons déjà dit que le chlorure de *magnésium* forme un sel double avec le chlorure d'ammonium. Il s'unit aussi aux autres chlorures alcalins en formant des composés cristallisables.

— *Bromure de magnésium* $Mg''Br^2$. Ce sel se rencontre dans l'eau de mer et dans l'eau d'une foule de sources salées. On l'obtient en brûlant du *magnésium* dans de la vapeur de brome ou en faisant passer cette vapeur sur un mélange de magnésie et de charbon chauffé au rouge. A l'état anhydre, c'est une masse blanche d'aspect cristallin, qui ne fond pas au-dessous du rouge, et qui ne se volatilise point. Il est déliquescent et se dissout dans l'eau, avec un bruit particulier, en donnant lieu à une élévation considérable de température. On peut produire le bromure de *magnésium* en solution, en dissolvant la magnésie dans l'acide bromhydrique aqueux. Evaporée dans le vide, cette dissolution fournit des cristaux qui renferment $Mg''Br^2 + 6\,aq.$ Evaporée au feu, elle dégage de l'acide bromhydrique et laisse un résidu de bromure et d'oxyde de *magnésium*. Peut-être obtiendrait-on le chlorure de *magnésium* anhydre au moyen de cette liqueur en opérant comme pour le chlorure, c'est-à-dire en y ajoutant une certaine proportion de bromhydrate ou même de chlorhydrate d'ammoniaque.

— *Iodure de magnésium* $Mg''I^2$. On ne le connaît pas jusqu'à ce jour à l'état anhydre. Lorsqu'on dissout la magnésie dans l'acide iodhydrique, et qu'on évapore la solution à une basse température, il reste de l'iodure de *magnésium* hydraté sous la forme d'une masse déliquescente et difficilement cristallisable. Cette masse, lorsqu'on la chauffe, dégage de l'acide iodhydrique et laisse un résidu de magnésie pure.

— *Fluorure de magnésium*. C'est une poudre blanche, inodore et insipide, que l'on obtient, soit en traitant la magnésie par l'acide fluorhydrique, soit en précipitant du sulfate magnésique par du fluorure de potassium. Il est insoluble dans l'eau et presque insoluble dans les acides.

— *Sulfure de magnésium*. On obtient un mélange de magnésie et de sulfure de *magnésium* lorsqu'on calcine un mélange intime de sulfate de *magnésium* et de charbon; mais, si l'on ajoute un persulfure ou un mélange de carbonate de sodium avec excès de soufre à la masse de sulfate magnésique et de charbon, on obtient un produit tout à fait pur. D'après Fremy, on obtient facilement le sulfure de *magnésium* en dirigeant un courant de sulfure de carbone sur de la magnésie chauffée au rouge.

Les sels magnésiens ne sont point précipités par les sulfures solubles; mais lorsqu'on traite une dissolution de sulfate de magnésie par du sulfure de baryum, il se précipite du sulfate barytique et du sulfure de *magnésium* demeure en dissolution. On peut aussi obtenir le sulfure de *magnésium* en dirigeant un excès d'acide sulfhydrique à travers de la magnésie en suspension dans l'eau. Il se forme ainsi un sulfhydrate magnésique qui, par l'ébullition, perd la moitié de son soufre à l'état d'acide sulfhydrique et se constitue en une masse blanche gélatineuse de sulfure magnésique.

Le sulfure de *magnésium* joue le rôle d'anhydrosulfide basique; il s'unit au sulfure de carbone, et fait la double décomposition avec les sulfures d'arsenic en formant des sulfosels.

Par l'action longtemps prolongée de l'eau, le sulfure de *magnésium* se décompose en hydrate de *magnésium* et en acide sulfhydrique. La présence de ce dernier acide dans les eaux minérales peut conséquemment être attribuée à la présence du sulfure de *magnésium* dans les couches de terrain que l'eau a traversées.

— *Azoture de magnésium* Mg''^3Az^2. Deville et Caron, en distillant du *magnésium* impur, ont obtenu un résidu noir, et le produit distillé était recouvert de petites aiguilles transparentes. Ces aiguilles se décomposaient facilement en magnésie et ammoniaque, et renfermaient par conséquent de l'azoture de *magnésium*. Briegleb et Genther ont obtenu le même composé à l'état amorphe en chauffant du *magnésium* dans un courant d'azote ou de gaz ammoniac. Le courant d'azote donne le produit le plus pur. Ainsi préparé, l'azoture de *magnésium* est une masse amorphe d'un jaune verdâtre qui brunit par la chaleur. Chauffé dans l'oxygène sec, ce corps s'oxyde avec incandescence et donne de la magnésie. Sous l'influence de l'air et de l'eau, il se décompose aussi; avec l'eau, la réaction est même assez violente pour porter ce liquide à l'ébullition. Les acides, soit concentrés, soit étendus, à l'exception toutefois de l'acide sulfurique concentré, le transforment en sels ammoniaco-magnésiens, même à froid. L'acide sulfurique concentré ne l'attaque qu'à chaud et en dégageant de l'anhydride sulfureux. Chauffé dans un courant d'acide chlorhydrique gazeux, l'azoture de *magnésium* donne du chlorure de *magnésium* et du chlorure d'ammonium; dans l'acide sulfhydrique, il fournit les sulfures correspondants. L'anhydride carbonique et l'oxyde de carbone le décomposent aussi à une température élevée, avec séparation de carbone et formation de cyanogène. Lorsqu'on dirige des vapeurs de perchlorure sur de l'azoture de *magnésium* chauffé dans un courant d'azote, l'azoture se convertit en une substance d'un blanc grisâtre, qui répond peut-être à la formule P^3Az^5, d'après l'équation

$$\underset{\substack{\text{Perchlorure}\\\text{de}\\\text{phosphore.}}}{6\,PCl^5} + \underset{\substack{\text{Azoture}\\\text{de}\\\textit{magnésium.}}}{5\,Mg''^3Az^2}$$

$$= \underset{\substack{\text{Chlorure}\\\text{de}\\\textit{magnésium.}}}{15\,Mg''Cl^2} + \underset{\substack{\text{Azoture}\\\text{de}\\\text{phosphore?}}}{6\,P^3Az^5}$$

Lorsqu'on chauffe l'azoture de *magnésium* à 160-180° dans un tube scellé, avec de l'oxychlorure de phosphore, et qu'on distille ensuite pour chasser l'excès d'oxychlorure, il reste un résidu fusible à 220°, qui se dissout entièrement dans l'eau avec un grand dégagement de chaleur en donnant une solution, d'où le chlorure barytique précipite du métaphosphate de baryum. L'alcool absolu et l'iodure d'éthyle n'agissent pas sur l'azoture de *magnésium* à 160°.

— *Ethylure et méthylure de magnésium*. Le *magnésium* en poudre réagit sur les iodures d'éthyle et de méthyle; il produit de l'éthylure ou du méthylure de *magnésium*. Ces corps ont les mêmes propriétés que le zinc-éthyle et le zinc-méthyle. V. ZINC.

— *Réactions des sels magnésiens*. Les sels magnésiens solubles ne sont précipités ni par l'acide sulfhydrique ni par les sulfures alcalins. Le carbonate ammonique ne les précipite pas; l'ammoniaque ne les précipite que si les liqueurs sont concentrées, et encore la moitié de la magnésie est seulement précipitée à l'état d'hydrate. Le phosphate d'ammonium donne, avec les sels de *magnésium*, un précipité grenu et cristallin de phosphate ammoniaco-magnésien.

MAGNET (Louis), jésuite et humaniste français, né à Paris en 1575, mort à Pont-à-Mousson en 1657. Il s'adonna à l'enseignement, puis devint provincial de Champagne. Magnet est l'auteur d'une *Paraphrasis poeticain Psalmos Davidis et cantica Breviarii romani* (Paris, 1638, in-8°), plusieurs fois réimprimée.

MAGNÉTARQUE s. m. (ma-gné-tar-ke; *gn* mll. — gr. *magnetarchos*, même sens). Antiq. gr. Magistrat suprême des Magnésiens.

MAGNETICAL-ISLAND, île du grand Océan équinoxial, près de la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale; par 17° 8′ de lat. S. et 144° 33′ de long. E. Elle fut découverte en 1770 par le capitaine Cook.

MAGNÉTIMÈTRE s. m. (ma-gné-ti-mè-tre; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant; *metron*, mesure). Physiq. Appareil servant à constater la présence et à mesurer l'intensité de la puissance magnétique des aimants et du globe terrestre.

MAGNÉTIPOLAIRE adj. (ma-gné-ti-po-lè-re; *gn* mll. — de *magnétique* et de *polaire*). Géol. Se dit d'une roche magnétique dans laquelle se manifestent des pôles.

MAGNÉTIQUE adj. (ma-gné-ti-ke; *gn* mll. — lat. *magneticus*; de *magnes*, gr. *magnês*, aimant. On a expliqué ce mot grec de plusieurs manières. Platon, Elien et Diogénianus paraissent avoir cru que le nom de *lithos erakleia*, qu'on donnait autrefois à l'aimant, avait pour cause l'origine locale de l'aimant, qui, suivant eux, devait venir principalement d'une ville consacrée à Hercule, et nommée à cause de cela Héraclée. La plupart des anciens, entraînés peut-être par l'autorité de Platon, ont pensé comme lui sur ce point et ont cru que l'aimant venait surtout d'une ville d'Héraclée, en Ionie. Quant à la dénomination de *lithos magnêtis*, dont s'est servi Platon, les uns disaient que l'aimant avait été découvert pour la première fois dans le pays des Magnésiens; d'autres, qu'il l'avait été par un berger appelé Magnês, qui s'était aperçu que la pointe de son bâton ferré et les clous de ses chaussures se collaient à cette pierre). Physiq. Qui appartient à l'aimant ou à ses propriétés: *Vertu* MAGNÉTIQUE. *Influence* MAGNÉTIQUE. ‖ Qui a les propriétés de l'aimant: *Pierre* MAGNÉTIQUE. *Acier* MAGNÉTIQUE. *Dans le nord, toutes les mines de fer sont* MAGNÉTIQUES. (Buff.)

— *Fluide magnétique*, Fluide hypothétique généralement admis pour expliquer les propriétés des aimants. ‖ *Courant magnétique*, Fluide magnétique mis ou supposé en mouvement. ‖ *Tourbillon magnétique*, Mouvement imprimé à l'air par l'attraction magnétique entre un aimant et une masse de fer ou d'acier placée sous l'influence de l'aimant. ‖ *Barreaux* ou *barres magnétiques*, Réunion de barres d'acier trempé dont on a fait des aimants artificiels. ‖ *Azimut magnétique*, Angle qui mesure la déclinaison de l'aiguille aimantée. ‖ *Equateur magnétique*, Courbe sinueuse formée à la surface de la terre par la série des points où l'aiguille de déclinaison garde une position horizontale. ‖ *Méridien magnétique*, Plan qui coupe la terre dans la direction de l'aiguille aimantée. ‖ *Pôles magnétiques*, Points de la terre vers lesquels concourent les méridiens magnétiques.

— Qui appartient au magnétisme animal: *Fluide* MAGNÉTIQUE. *Influence* MAGNÉTIQUE. *Somnambulisme* MAGNÉTIQUE. *Le fluide* MAGNÉTIQUE *qui émane de nous peut être porté par un intermédiaire.* (Deleuze.)

— Fig. Qui a une influence puissante et mystérieuse: *Certains regards ont une puissance* MAGNÉTIQUE *irrésistible.* (E. Sue.)

La science est la mort.
Ni l'upas de Java, ni l'euphorbe d'Afrique,
Ni le mancenillier au sommeil *magnétique*,
N'ont un poison plus fort.

TH. GAUTIER.

— Méd. *Emplâtre magnétique*, Emplâtre composé de parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, et magnétisé avant d'être appliqué sur la partie malade.

MAGNÉTIQUEMENT adv. (ma-gné-ti-ke-man; *gn* mll. — rad. *magnétique*). Au point de vue magnétique : *Pendant les premiers moments, rien d'extraordinaire,* MAGNÉTIQUEMENT *parlant, ne se passa.* (F. Soulié.)

MAGNÉTISABLE adj. (ma-gné-ti-za-ble; *gn* mll. — rad. *magnétiser*). Qui peut être magnétisé : *Un sujet* MAGNÉTISABLE.

MAGNÉTISANT, ANTE adj. (ma-gné-ti-zan; *gn* mll.). Qui magnétise, qui est propre à magnétiser : *Vertu, puissance* MAGNÉTISANTE. *L'énervation est contraire à l'exercice des influences* MAGNÉTISANTES. (Virey.)

— Substantiv. Personne qui magnétise : *Lorsque ces rapports célèbres contre le magnétisme parurent dans le public, il est facile de voir quelle rumeur étrange ils excitèrent parmi les nombreux* MAGNÉTISANTS. (Virey.)

MAGNÉTISATION s. f. (ma-gné-ti-za-si-on; *gn* mll. — rad. *magnétiser*). Action ou manière de magnétiser : *Des migraines, des odontalgies, des otalgies, des névralgies sciatiques ou fémoro-poplitées ne résistent guère à la* MAGNÉTISATION. (Virey.) ‖ État d'une personne magnétisée : *La personne magnétisée sort de l'état de* MAGNÉTISATION *plus forte qu'à l'ordinaire et plus allègre.* (Virey.)

MAGNÉTISÉ, ÉE (ma-gné-ti-zé; *gn* mll.) part. passé du v. Magnétiser. Soumis à l'action du magnétisme animal développé par des procédés particuliers : *Personne* MAGNÉTISÉE. *Boisson* MAGNÉTISÉE. *J'ai vu l'eau* MAGNÉTISÉE *produire des effets si merveilleux que je craignais de me faire illusion.* (Deleuze.) *J'ai vu très-souvent des chaussons* MAGNÉTISÉS *produire aux pieds une chaleur qu'on n'aurait pu obtenir par aucun autre moyen.* (Deleuze.)

— Fig. Soumis à une influence puissante et mystérieuse : *Tout en essayant de répondre et de sourire aux paroles du marquis, elle se sentit comme* MAGNÉTISÉE. (G. Sand.)

— Substantiv. Personne magnétisée : *La mémoire des* MAGNÉTISÉS *est sans contredit ce qu'ils ont de plus exalté.* (Rostan.) *La plupart du temps, le* MAGNÉTISÉ *s'attache à son magnétiseur comme à un ange caressant, à un être sublime dans sa bienfaisance.* (Virey.)

MAGNÉTISER v. a ou tr. (ma-gné-ti-zé; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant). Développer le magnétisme animal dans : MAGNÉTISER *une personne.* MAGNÉTISER *un malade.* MAGNÉTISER *une table.* MAGNÉTISER *une boisson, un médicament. Outre l'homme, on peut* MAGNÉTISER *les arbres, surtout ceux de bois compacte, comme l'orme, le chêne.* (Virey.) *Vous* MAGNÉTISEZ *encore par le frottement une fleur, un mouchoir, un chiffon de papier.* (Virey.)

— Fig. Exercer une influence puissante et mystérieuse sur : *Où peut aller une nation, quand amis et ennemis sont sûrs de la* MAGNÉTISER *tour à tour avec les mêmes phrases?* (Proudh.)

— Absol. *Il y a beaucoup d'avantages à* MAGNÉTISER *en face; les courants émanent de toute l'habitude de votre corps.* (Virey.)

Se magnétiser v. pr. Produire sur soi-même les effets du magnétisme : *Une personne peut difficilement* SE MAGNÉTISER *elle-même.* (Virey.)

MAGNÉTISEUR, EUSE s. (ma-gné-ti-zeur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *magnétiser*). Personne qui magnétise, qui pratique le magnétisme : *Tous les* MAGNÉTISEURS *savent combien les yeux lancent et reçoivent le fluide magnétique avec énergie, surtout d'un sexe à l'autre.* (Virey.) *Certains* MAGNÉTISEURS *prétendent endormir la lune et la font tomber en syncope.* (Arago.)

— Adjectiv. Qui magnétise : *Un médecin* MAGNÉTISEUR.

Magnétiseur (LE), roman de Frédéric Soulié (1834). La question du magnétisme préoccupait fortement les esprits à l'époque où Frédéric Soulié écrivit ce roman, et, sans s'appliquer à faire concurrence à Mesmer, l'auteur a profité du courant d'idées qui agitait ses contemporains pour extraire des données du magnétisme un roman dont l'intérêt est très-vif. La duchesse d'Avaresme a fait succéder dans ses faveurs un meunier à un prince. Du premier elle a eu un fils, qu'elle veut attribuer au second. L'enfant disparaît, au grand désespoir du meunier, qui se fâche, crie et menace. Mais bientôt la Révolution éclate, et le meunier, entraîné dans le tourbillon révolutionnaire, devient le général d'Aspert. Il retrouve la duchesse à Rome et la protége contre le peuple, qui veut la noyer dans le Tibre. Pour prix de ses services il réclame son enfant, mais toujours sans succès. Néanmoins, il croit le retrouver dans un jeune légionnaire, Charles Dumont, et il l'adopte. Plus tard, Charles abuse de la femme du général, et c'est alors que se dessinent le baron de Lussay et Prémitz, qui sont tous deux magnétiseurs. Ce dernier se rend coupable d'une quantité effroyable d'infamies, jusqu'au jour où le baron de Lussay, par la force de sa science, le domine; l'endort, lui fait tout avouer, et le tue. Or, ce Prémitz était le vrai fils du général. L'invraisemblance de cette fable est flagrante, mais l'intérêt ne faiblit pas un seul instant.

MAGNÉTISME s. m. (ma-gné-ti-sme; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant). Physiq. Puissance d'attraction des aimants sur le fer et l'acier, et faculté qu'ils ont de se diriger vers un point de la terre voisin du pôle : *On a nommé* MAGNÉTISME *l'ensemble des propriétés des aimants.* (Becquerel.) ‖ Action du globe sur les aimants, qui les attire vers l'un de ses points appelé pôle magnétique : *Le* MAGNÉTISME *terrestre. Le* MAGNÉTISME *est un effet constant de l'électricité constante produite par la chaleur intérieure et par la rotation du globe.* (Buff.)

— *Magnétisme animal* ou simplement *Magnétisme*, Influence d'un individu sur une autre personne ou sur certains objets, exercée à l'aide d'un fluide particulier appelé fluide magnétique, animal ou vital, ou par le seul effort de la volonté : *Le* MAGNÉTISME *est une émanation de nous-même dirigée par la volonté.* (A. de Gasparin.) *Ceux qui doutent des effets du* MAGNÉTISME *sont de purs douteurs de profession.* (Baudelaire.) ‖ Doctrine de ceux qui admettent cette influence : *Le charlatanisme et la fraude ont depuis longtemps perdu la cause du* MAGNÉTISME. (L. Figuier.) *Les adeptes du* MAGNÉTISME *ont la prétention de faire désigner à leurs somnambules toutes sortes d'objets qu'on leur présente.* (Th. Gaut.)

— Pratique de ceux qui magnétisent : *Par le* MAGNÉTISME *ou tout autre enchantement, il s'établit une grande amitié entre l'agent et le patient.* (Virey.)

— Fig. Influence puissante et mystérieuse : *Il existe un* MAGNÉTISME *ou bien une électricité d'amour qui se communique par le seul contact du bout des doigts.* (Galiani.) *Le* MAGNÉTISME *du regard est une puissance incontestable.* (Mme Sophie Gay.)

— Méd. anc. Sorte d'influence ou de sympathie occulte : *La guérison par le* MAGNÉTISME *s'effectuait en appliquant au sang tiré du malade les remèdes qui devaient opérer sur la masse entière du sang.* (Trév.)

— **Encycl.** Physiq. Bien que la vertu magnétique paraisse devoir être une dans son essence, on est cependant obligé de distinguer les unes des autres les principales manifestations qui en résultent; c'est ainsi qu'on peut étudier séparément le *magnétisme* des aimants ou *magnétisme* proprement dit et le *magnétisme* terrestre. Pour rendre évidente l'attraction exercée sur le fer par un aimant naturel, il suffit de rouler cet aimant dans de la limaille de fer et l'on voit aussitôt celle-ci s'attacher à sa surface. L'aimantation peut se transmettre par contact ou par frottement d'un aimant naturel à un barreau de fer ou d'acier; mais l'aimantation peut avoir d'autres causes. Les morceaux de fer qui sont restés longtemps exposés aux influences atmosphériques, qui ont été limés, tordus, martelés ou laminés, les rails de chemins de fer, les chaînes des ponts suspendus, les croix de fer des clochers, etc., manifestent des propriétés magnétiques remarquables. On s'est longtemps imaginé que l'attractien magnétique ne s'exerçait que sur le fer et quelques autres corps, tels que le nickel, le cobalt, etc.; mais des observations récentes ont démontré que toutes les substances sont influencées par les aimants, bien qu'à des degrés divers et dans des sens différents. Ces influences, tantôt attractives, tantôt répulsives, ont fait donner aux corps qui éprouvent les premières le nom de corps magnétiques, et aux autres celui de corps diamagnétiques (soufre, plomb, bismuth, etc.).

Lorsqu'on plonge un barreau aimanté dans de la limaille de fer, on remarque que les parcelles de cette limaille s'attachent inégalement à la surface du barreau et forment des filaments perpendiculaires à la surface de celui-ci. L'effet s'accentue vers les extrémités, qui ont reçu le nom de pôles de l'aimant, et entre lesquels se trouve une ligne moyenne où l'action magnétique devient à peu près nulle. Pour interpréter les phénomènes magnétiques, on les attribuait autrefois à l'action de deux fluides doués de propriétés contraires, résidant autour des molécules du fer et dont la réunion formerait le fluide magnétique neutre; cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée.

Une aiguille aimantée librement suspendue se place toujours, après un certain nombre d'oscillations, dans une direction déterminée. Cette direction, en Europe, est à peu près N.-N.-E., S.-S.-O. Le plan vertical qui la contient s'appelle le méridien magnétique, et se distingue entièrement du méridien astronomique, dont il s'écarte de quantités variables, non-seulement quand on passe d'un lieu dans un autre, mais encore dans le même lieu et d'une manière à peu près constante toutes les vingt-quatre heures. Cette déviation s'appelle la déclinaison de l'aiguille aimantée. Ces faits avaient fait regarder la terre comme un vaste aimant.

Les attractions et les répulsions magnétiques sont régies par les mêmes lois que celles qui proviennent de l'électricité, c'est-à-dire qu'elles varient en raison inverse du carré de la distance.

Nous avons indiqué plus haut quelques-unes des causes d'aimantation; disons maintenant quelques mots des procédés divers employés pour la préparation des aimants artificiels. Le simple contact d'un aimant naturel avec du fer ou de l'acier ne communique que très-lentement les propriétés attractives du premier de ces corps aux seconds, tandis que l'aimantation est très-rapide lorsqu'on frotte l'un des pôles de l'aimant sur le barreau, en suivant toujours le même sens, dans toute la longueur. Toutefois, cette méthode de contacts successifs, qui est bonne quand le barreau est court, ne présente plus les mêmes résultats quand le barreau est d'une certaine longueur. Les physiciens ont dû rechercher d'autres moyens plus efficaces, parmi lesquels celui de la double touche se distinguait particulièrement, jusqu'au moment où Ampère découvrit le procédé si énergique et si prompt que procurent les courants électriques (V. AIMANT). Au moyen de ces diverses méthodes d'aimantation, on arrive à un maximum d'effet appelé état de saturation, qu'il est impossible de dépasser, et qui se perdrait peu à peu de lui-même, mais que l'on entretient en fixant à l'un des pôles de l'aimant un morceau de fer doux qui en concentre l'énergie et qu'on nomme armure ou armature.

La chaleur exerce une influence remarquable sur les facultés attractives des corps magnétiques. Ainsi, au rouge sombre, une barre de fer doux a perdu toutes ses facultés et ne les reprend qu'en se refroidissant. Des faits analogues se reproduisent sur le nickel et le cobalt, avec cette différence que les températures auxquelles ces deux métaux perdent la faculté d'agir sur l'aiguille aimantée sont différentes.

On sait que ce ne sont pas seulement des corps métalliques tels que le fer, le nickel, le cobalt et quelques autres métaux plus ou moins mélangés de fer, qui sont sensibles au magnétisme; la plupart des substances métalliques ou végétales, telles que l'or, l'argent, le bois, le verre, etc., réduits en minces aiguilles, oscillent sous l'action de forts barreaux aimantés. Coulomb, à qui l'on doit de très-importantes observations sur le *magnétisme*, a cherché, en faisant des mélanges de cire et de fer, quelle était la proportion de métal nécessaire à la manifestation des phénomènes magnétiques, et il a trouvé qu'il suffisait de la présence de $\frac{1}{133200}$ de fer pour que l'un de ces phénomènes fût sensible. On a ainsi constaté, par une série de très-curieuses et très-délicates expériences, les facultés magnétiques proportionnelles de différents corps, et l'on a pu en déduire, entre autres résultats remarquables, que les matières organiques manifestent un *magnétisme* spécifique relativement considérable.

Nous avons dit qu'on avait essayé de fonder la théorie du *magnétisme* sur l'hypothèse de deux fluides magnétiques, l'un austral, l'autre boréal, qui dans leur état de combinaison formeraient le fluide neutre, tandis que séparés par l'action de l'aimantation ils se porteraient en deux points opposés du corps magnétique. Cette théorie, dont Coulomb est l'auteur, fut renversée par Ampère. Ses célèbres expériences conduisirent à cette conclusion que le *magnétisme* n'est autre chose que la résultante des courants électriques qui circulent autour des particules des corps. Un courant électrique a la propriété de développer le *magnétisme* dans le fer doux et l'acier et de rendre permanente cette influence tout le temps que dure l'action des courants. C'est de ce principe fécond que dérivent toutes les grandes découvertes faites depuis quelques années dans le domaine de la science électrique. C'est à ce principe qu'on doit le télégraphe électrique, et sur lui tout particulièrement que repose la création de la bobine de Ruhmkorff, dont l'étincelle enflamme tous les combustibles, fond les métaux et les terres réfractaires et reproduit tous les effets de la foudre.

Nous avons dit aussi que la terre se comporte comme un aimant. Les premiers phénomènes observés ont été la déclinaison probablement connue des navigateurs du XVe siècle, et l'inclinaison découverte en 1576 par Robert Norman. La déclinaison est l'angle formé par l'aiguille horizontale avec le méridien du lieu où l'on observe; l'inclinaison est l'angle formé avec l'horizontale par l'aiguille suspendue dans le plan du méridien magnétique autour d'un axe horizontal passant par son centre de gravité. Les appareils destinés à fournir ces deux éléments d'observations ont été appelés boussole de déclinaison et boussole d'inclinaison (V. BOUSSOLE). On nomme équateur magnétique la courbe qui passe par tous les points où l'inclinaison est nulle, et pôles magnétiques les points où l'inclinaison est de 90°. L'équateur magnétique coupe l'équateur terrestre en deux points presque diamétralement opposés, l'un dans le grand Océan, l'autre dans l'océan Atlantique; mais ces points ne sont pas absolument fixes. Le pôle magnétique boréal est situé au nord de l'Amérique septentrionale, par 70° 10' de latit. N. et 100° 40' de longit. O. Le pôle magnétique austral est au sud de la Nouvelle-Hollande, par 75° de latit. N. et 136° de longit. E. On a remarqué que l'intensité du *magnétisme* terrestre augmente à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur magnétique, et que cette intensité décroît quand on s'élève dans l'atmosphère. Indépendamment des variations irrégulières et des perturbations accidentelles qu'elle éprouve sous l'influence de certains phénomènes, tels que les aurores boréales, elle présente encore, et cela d'une manière régulière, des variations périodiques en rapport avec les heures de la journée; ainsi, elle atteint son maximum entre quatre et cinq heures du soir, et son minimum entre dix et onze heures du matin. Les anciennes théories considéraient la terre comme un véritable aimant agissant à distance; on pense aujourd'hui que la terre est seulement aimantée, et l'on trouve l'explication de son état magnétique dans les courants électriques qui circulent autour d'elle, et qui sans doute sont produits par les courants calorifiques engendrés par l'insolation successive des fuseaux qui composent sa surface. V. ÉLECTRO-AIMANT et ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

— Physiol. Il fut un temps où l'on n'aurait pu révoquer en doute l'existence du *magnétisme* animal sans s'attirer la colère des magnétiseurs fanatiques; un autre temps vint ensuite où le mot de *magnétisme* sérieusement prononcé suffisait pour faire accabler de sarcasmes celui qui avait osé faire entendre un mot si ridicule; aujourd'hui, les pratiques des magnétiseurs sont assez oubliées ou assez restreintes pour qu'on puisse, sans s'exposer à aucune espèce de violence, faire la part de la science et celle du charlatanisme dans ces phénomènes encore aussi mal exposés que mal interprétés par des croyants trop enthousiastes ou des incrédules trop absolus. Mais, avant d'aborder cette discussion intéressante, un court historique est nécessaire.

Il est entendu, nous ne comprenons guere pourquoi, que toute science discutée cherche ses origines dans les temps les plus reculés et les pays les plus éloignés. A propos de *magnétisme*, on a cité les Indous, les Égyptiens, les Hébreux, les pythonisses, les sibylles, les prophètes, les inspirés et les mystiques de tous les temps, de tous les lieux. On a voulu rattacher au *magnétisme* le démon de Socrate, le fantôme de Brutus, les incantations de Caton, toutes les apparitions, les superstitions, les pratiques magiques, les inspirations de tout genre. Nous aurons occasion de réduire à leur juste valeur ces assimilations déraisonnables, en donnant du *magnétisme* une définition aussi précise que peut la comporter le sujet. Il est certain que si, avec Paul Auguez, on voulait voir dans le *magnétisme* « la manifestation passagère de la domination originelle de l'homme sur la matière, le retour d'un instant à la royauté adamique du passé, l'avant-goût de la royauté chrétienne de l'avenir, » on pourrait être conduit assez loin; mais on nous permettra d'écarter, sans examen, un système si peu sérieux.

En réalité, les premières traces du *magnétisme* se rencontrent chez Paracelse. Van Helmont fut un peu plus affirmatif; mais déjà avant lui le nom de *magnétisme* était en usage pour désigner une pratique qui ne s'éloigne pas trop de celles des magnétiseurs; le *Dictionnaire de Trévoux* nous apprend qu'on désignait ainsi une méthode curative consistant à administrer certains remèdes qu'il ne nomme pas au sang qu'on avait tiré au malade. Toutefois, Mesmer seul a eu la gloire, si c'en est une, de signaler, de faire connaître, de populariser le nouvel agent. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du mesmérisme, qui trouvera ailleurs sa place naturelle. Du reste, le système de Mesmer ne lui survécut pas. Pour Mesmer, le *magnétisme* est un fluide universel, remplissant tout le monde créé et établissant entre les corps célestes des relations harmoniques. Le même fluide pénètre les organismes des animaux et y détermine deux pôles opposés, comme le *magnétisme* terrestre dans les aimants. De là le nom de *magnétisme*, qui n'a plus de raison d'être depuis l'abandon de ce système. Pour Mesmer, l'homme peut à volonté émettre loin de lui le fluide dont il est pénétré, et lui faire produire les effets qui constituent la puissance des magnétiseurs.

Les disciples de Mesmer essayèrent, sinon d'améliorer, au moins de simplifier la doctrine du maître. Les uns réduisirent le *magnétisme* animal à un fluide que l'homme peut émettre à volonté et qui n'existe pas en dehors des animaux; les autres nièrent l'existence même du fluide et virent dans le *magnétisme* l'action directe de la volonté du magnétiseur.

Les immenses progrès du mesmérisme préoccupèrent bientôt l'opinion publique et finirent même par attirer l'attention du gouvernement. Une commission mixte, composée de membres de l'Académie des sciences et de la Faculté de médecine, fut chargée de contrôler les assertions des novateurs (1784). Le résultat de ses travaux, conduits avec une sagacité incontestable, et dont Bailly présenta le rapport, fut absolument contraire au *magnétisme*. La commission s'était appliquée surtout, en acceptant les sujets présentés par les magnétiseurs, à les soumettre à deux séries d'expériences qui consistaient : 1° à les magnétiser à leur insu; 2° à leur faire croire faussement qu'on les magnétisait. Il arriva que ceux qu'on avait feint de magnétiser éprouvèrent le sommeil et toutes les crises de la magnétisation, et que ceux qu'on magnétisa sans les prévenir échappèrent complètement au *magnétisme*. La conclusion de la commission fut que les phénomènes prétendus magnétiques sont entièrement dus à l'imagination. On peut dire que le corps médical n'a guère dévié de la ligne de conduite qu'il s'était ainsi tracée dès le debut du *magnétisme;* et disons tout de suite que le charlatanisme impudent des uns, la crédulité et le fanatisme des autres justifièrent amplement la répulsion des savants. M. Puységur, qui s'amusait à magnétiser des ormes et obtenait par leur intermédiaire des guérisons merveilleuses, n'était guère fait pour attirer au *magnétisme* l'approbation des hommes sérieux; elle fit toujours défaut à la nouvelle doctrine.

En dehors de toute cause de prévention, on conçoit la répugnance qu'éprouvaient les hommes instruits à croire à l'influence médicale de l'eau magnétisée, qui guérissait toutes les maladies, y compris celles des rosiers et des géraniums; aux raisins mûris en quelques minutes par un magnétiseur; à la lucidité des sujets qui suivaient les gens à deux cents lieues de distance, lisaient avec le bout des doigts des lettres cachetées, écrites même dans une langue qui leur était étrangère, ou qui lisaient sans avoir appris à lire.

Le public lui-même, malgré son goût natif pour le merveilleux, finit par se lasser de ces nouveautés qui l'avaient d'abord enthousiasmé, et qui au fond, soit par la nature des choses, soit par le charlatanisme d'une multitude d'intrigants, étaient loin de donner tout ce qu'on avait attendu d'elles et tout ce que ses partisans avaient promis en leur nom. Depuis, le *magnétisme* a eu des moments de recrudescence; mais, en somme, il a perdu constamment du terrain et a, croyons-nous, reçu le dernier coup d'une découverte qui avait paru d'abord l'appuyer et qui a fini par le détruire : nous voulons parler de l'hypnotisme.

Néanmoins, tout en cessant d'être populaire, le *magnétisme* continua à se développer dans un certain monde plus restreint, mais peut-être plus fanatique. Paris eut sa Société du mesmérisme, qui donnait des séances publiques deux fois par mois et publiait un journal; sa Société philanthropico-magnétique, qui avait aussi son bulletin et donnait pareillement des séances publiques. L'Angleterre, peu amoureuse de la spéculation pure, créa, à côté de ses sociétés magnétiques, des infirmeries où les malades étaient soumis au régime des passes et de l'eau magnétisée. On y guérissait autant et peut-être mieux que dans les hôpitaux ordinaires. En tout cas, l'état cataleptique qui accompagne souvent le somnambulisme fut utilisé d'une façon aussi merveilleuse qu'inattendue : J. Cloquet opéra d'un cancer au sein, sans douleur, une femme préalablement magnétisée.

Nous avons dit que la Faculté fut constamment défavorable au *magnétisme;* le fait n'est pas rigoureusement vrai. En 1825, une nouvelle commission se livra à de nouvelles expériences. Husson fit un rapport favorable, basé il est vrai sur la bonne foi du magnétiseur Foissac et du magnétisé Cazot, procédé honnête, mais peu scientifique.

Ce succès encouragea les magnétiseurs et les conduisit à de nouvelles découvertes : Thilorier et Lafontaine se reconnurent la faculté d'aimanter les barreaux d'acier, mais ne purent jamais l'exercer en présence d'Arago. Même échec éprouvé par Angélique Cottin devant Babinet. En l'absence de ce savant, elle rejetait à des distances prodigieuses le tabouret sur lequel elle était assise, ou même des meubles auxquels elle ne touchait que par l'intermédiaire d'un fil conducteur. Enfin, la puissance des magnétiseurs devint telle qu'ils purent, en étendant la main, dissiper les nuages. Ricard faisait tomber la pluie où il voulait.

L'Académie, lassée de tant de charlatanisme, dut cependant consentir à un nouvel examen, qui roula sur la vision à travers un obstacle. Aucun sujet n'eut la vue assez perçante pour lire à travers les bandeaux de la commission, et ce fut alors que Burdin fonda un prix de 3,000 francs pour le sujet qui lirait à travers un corps opaque. Aucun magnétiseur ne voulut accepter les conditions du concours, destinées uniquement à empêcher la fraude, et le prix ne fut pas adjugé. Personne ne s'avisa d'aller chercher un sujet aux Quinze-Vingts, ce qui eût épargné toute discussion sur la forme et les dimensions du bandeau.

Tant d'insuccès étaient bien faits, ce semble, pour décourager les magnétiseurs; néanmoins, le *magnétisme* a, de nos jours, conservé assez de partisans pour qu'il soit nécessaire d'exposer les raisons qu'ils donnent de leur croyance et celles que leurs adversaires mettent en avant pour les combattre.

L'argumentation des magnétiseurs se réduit à deux ordres de preuves : la théorie et les faits. Les raisons théoriques sont des raisons purement négatives et ne sauraient être autre chose. On conçoit, en effet, que les partisans du *magnétisme* ne puissent prétendre prouver *à priori* l'existence et les effets du fluide magnétique; mais ils s'attachent à montrer que l'existence de ce fluide n'est pas absurde, comme l'affirment leurs adversaires, et qu'en tout cas des analogies frappantes et la plupart incontestées peuvent faire présumer son existence. Au fond, la théorie presque tout entière du *magnétisme* animal repose sur la transmission des sensations du magnétiseur à l'*âme* (matérielle ou immatérielle) du magnétisé. Or qui peut nier la fascination du regard, qui fait pénétrer dans l'âme de la victime les sentiments que veut lui communiquer son tyran? Le chien n'est-il pas forcé, physiquement, de se coucher aux pieds de son maître qui le regarde d'un air courroucé? La perdrix peut-elle fuir devant le chien qui la magnétise du regard? N'y a-t-il pas dans l'attouchement de la main d'une amante un fluide qui fait frissonner l'organisme tout entier, et par lequel on reconnaîtrait la personne aimée au milieu des plus profondes ténèbres? N'existe-t-il pas une opinion populaire, souvent niée, mais toujours et obstinément affirmée, d'après laquelle un serpent peut, à distance, fasciner par son regard et attirer jusque dans sa gueule horrible le petit oiseau qui cherche en vain à se soustraire à cette influence?

On ne nie pas que toutes ces analogies, rapportées au fluide magnétique ou à un agent analogue, n'expliquent nullement la *lucidité* de certains magnétisés. Mais ici, il devient nécessaire, à défaut de la théorie qui est réellement impuissante, d'invoquer les faits, dont l'autorité est décisive. Des magnétisés, sous l'influence de leur magnétiseur, ont désigné des remèdes applicables à certaines maladies, et l'ont fait en des termes scientifiques qui leur étaient complétement étrangers. Ils ont décrit avec précision, sous la même influence, des lieux qu'ils n'avaient jamais visités, des scènes qui se passaient loin d'eux et que des renseignements postérieurs ont entièrement confirmées. Le magnétisé ne possède pas le don de prophétie; du moins, les partisans sérieux du *magnétisme* le lui refusent absolument; il ne prévoit pas, mais il *voit*, et ce à distance, par l'intermédiaire du fluide magnétique.

Ainsi raisonnent les partisans du *magnétisme*. Voici comment répondent ses adversaires. Les arguments négatifs débarrassent un terrain, mais n'y construisent rien. Le *magnétisme* est, en tout cas, un agent inexpliqué et inexplicable; pour le prouver, il ne suffit pas de réfuter les arguments qui le démontreraient impossible, il faut appuyer son existence sur des faits positifs. Le serpent *charmerait* le petit oiseau, ce qui n'est pas certain, qu'il ne serait pas prouvé pour cela qu'un magnétisé lit par l'épigastre ou qu'il voit, étant à Paris, ce qui se passe à Saint-Pétersbourg. Alléguer des faits certains et inexplicables, ce n'est pas démontrer d'autres faits absurdes ou douteux, également inexplicables. Donc, les partisans du *magnétisme* reculant devant la preuve apriorique, il ne leur reste pour tout argument que l'allégation des faits. Ils en allèguent beaucoup; mais plusieurs choses sont à remarquer à cet égard. D'abord, les faits non scientifiquement contrôlés sont presque toujours niables. Le miracle de Lourdes appartient au domaine des faits; les miracles subséquents et qui en sont comme le résultat ont été affirmés avec un grand luxe de témoignages à l'appui; le miracle de Saint-Saturnin a obtenu l'approbation des autorités constituées, y compris un capitaine de gendarmerie, gens peu superstitieux de leur nature; les magnétiseurs acceptent-ils tous ces faits, sous prétexte que ce sont des faits? Quant à nous, nous attendons, pour admettre les miracles de Lourdes et de la Salette, qu'il s'en opère un semblable dans la salle des séances de l'Académie des sciences; nous demandons la même chose aux magnétiseurs. Jusque-là nous croirons, pour les miracles, à certaines interventions qui n'ont rien de surnaturel, et pour le *magnétisme*, nous soupçonnerons ce qui est arrivé plus d'une fois, que les bandeaux des magnétisés sont percés d'un petit coup d'épingle, ou que leur clairvoyance est due à d'autres causes tout aussi naturelles, connues ou non connues.

Cependant, nous sommes assez juste pour reconnaître que les magnétiseurs et les faiseurs de miracles ne sont pas tous des imposteurs; et pour les uns comme pour les autres, nous admettrons l'influence d'un agent qui fera sourire de pitié les thaumaturges, mais qui sera considéré, par les magnétiseurs, comme une concession importante qui nous rapproche d'eux. Il n'est pas douteux qu'il existe, inconnu dans sa nature, mais certain par ses effets, un agent, un fluide si l'on veut, qui transmet de l'encéphale aux extrémités les plus éloignées une action mystérieuse, la volonté. Sous l'influence de cet agent inconnu, des effets véritablement merveilleux se produisent journellement. «Vouloir, c'est pouvoir,» dit le proverbe; il y a là une exagération; mais dans quelle limite l'affirmation est-elle vraie, il est impossible de le dire. Il est des malades qui *ont voulu* être guéris et qui l'ont été à cause de cela. Autre influence non moins étonnante : l'imagination. Sous l'empire de cette faculté, telle femme hystérique a pu tomber en catalepsie, se mettre ou se croire en communication avec Dieu, ou avec ses anges, ou avec ses saints, et devenir insensible aux plus vives douleurs. Des prophètes ont vu ou cru voir l'avenir et l'ont prédit, en termes assez obscurs, il est vrai, pour pouvoir, toujours être, quel que fût l'événement, expliqués en leur faveur. L'influence prodigieuse de l'imagination est incontestable; certaines guérisons, merveilleuses en apparence, ne reconnaissent peut-être pas d'autre cause.

Enfin, un autre fait, connu depuis moins longtemps, mais non moins incontestable, est l'influence cataleptique de la tension des organes dans une même direction. L'hypnotisme, qui ne diffère pas du *magnétisme*, est le résultat de la vision maintenue sur un même point, durant un certain temps et dans certaines conditions. L'hypnotisme explique ou plutôt reproduit complétement le second degré du *magnétisme*, c'est-à-dire le somnambulisme; nous n'en demandons pas davantage, persuadé que le troisième degré, la lucidité, est une illusion quand elle n'est pas une filouterie. Nous croyons donc à l'influence des passes, du regard, de toutes les manœuvres du *magnétisme;* nous l'admettons du moins dans les limites que nous avons indiquées. Mais ici, qu'on ne perde pas de vue que cette influence est d'autant plus grande, au témoignage même des opérateurs, que le magnétisé est d'un caractère plus sensible, d'une constitution plus nerveuse, c'est-à-dire, en définitive, d'un tempérament et d'un esprit plus faibles. Les femmes hystériques fournissent des sujets de premier ordre. Cela suffit pour faire comprendre tous les dangers attachés aux manœuvres des magnétiseurs; l'usage du *magnétisme*, quand il est sincèrement appliqué, est bien plus terrible que celui de l'opium; mais il convient de reconnaître que l'immense majorité des sujets qui s'y livrent sont parfaitement prémunis par une incrédulité absolue contre les abus qu'il peut présenter. Les médecins sérieux ont renoncé à l'hypnotisme à cause de ses dangers; les partisans sérieux du *magnétisme* doivent se résoudre à les imiter, exactement par les mêmes raisons. On nous permettra, à cet égard, d'invoquer l'autorité non suspecte de M. A.-S. Morin, un croyant modéré, mais un croyant qui a pratiqué sérieusement le *magnétisme*, et qui a fait un livre sur la matière; or voici en quels termes il conclut : « 1º Les somnambules lucides sont excessivement rares; 2º chez les meilleurs somnambules, les accès de lucidité sont fort peu communs; 3º dans les meilleurs accès de lucidité, le vrai est toujours mêlé de faux; 4º les sujets même les plus lucides sont également impressionnés du vrai et du faux, sans pouvoir discerner la réalité de l'illusion, et il n'existe, ni pour le voyant, ni pour les autres personnes, aucun moyen de reconnaître s'il est en veine de lucidité ou si, au contraire, il est le jouet de fantômes. » Certes, voilà une lucidité qui ne se distingue guère des plus épaisses ténèbres, et qui peut en outre donner lieu à de bien graves méprises. Donc, théorie à part, la question pratique du *magnétisme* est tout à fait résolue : il faut s'en abstenir absolument.

— Bibliogr. Les écrits publiés sur le *magnétisme* sont nombreux. On peut citer, outre les écrits de Mesmer : les *Mémoires* de M. de Puységur; l'*Instruction pratique sur le magnétisme*, de Deleuze; les *Cours* et le *Manuel de l'étudiant magnétiseur*, de Du Potet; *Expériences à l'Hôtel-Dieu*, par le même; *Manuel pratique et magnétisme animal expliqué*, par M. A. Teste, les *Cures opérées par le magnétisme animal*, de Mialle; *Physiologie, médecine et métaphysique du magnétisme*, par M. Charpignon; *Histoire critique du magnétisme animal*, par Deleuze; *Histoire académique du magnétisme animal*, par Burdin et Dubois; les *Annales*, les *Archives*, la *Bibliothèque*, le *Journal du magnétisme animal;* l'*Hermès*, l'*Histoire du merveilleux*, par L. Figuier; la *Magie*, de A. Maury; les *Annales de la Société de Strasbourg; Du magnétisme animal, suivi des considérations sur l'extase*, par le docteur Bertrand; *Observation particulière de vision magnétique*, par le docteur Gerdil; *Observation du magnétisme occulte*, par Roy; *Névrurgie* ou le *Magnétisme animal devant une science physique mathématique*, par Robiano; l'*Art du magnétiseur*, par Lafontaine; *Du magnétisme*, par Ricard; *Puissance de l'électricité animale*, par Pigeaire; *De l'électricité animale*, par Pétetin; *Lettres sur le mesmérisme et la clairvoyance*, par W. Gregory; *Memoire sur le somnambulisme et le magnétisme*, par le général Noizet; les *Magnétiseurs peints par eux-mêmes*, par Mabru; *Lettres sur le magnétisme*, par Frappart; *Recherches psychologiques sur la cause des phénomènes extraordinaires observés chez les modernes voyants*, par Billot; *Des esprits et de leurs manifestations fluidiques*, par Mirville; *Histoire des sciences occultes*, par Résie; le *Magnétisme et le somnambulisme devant les corps savants, la cour de Rome et les théologiens*, par l'abbé Loubert; *Magnétisme et magnéto-thérapie*, par Szapari; le *Magnétisme expliqué par lui-même*, par Garcin; *Traité pratique du magnétisme et du somnambulisme*, par Gauthier; *Observations sur le magnétisme*, par d'Eslon; le *Magnétisme, vérités et chimères de cette science occulte*, par Thouret; *Du magnétisme et des sciences occultes*, par A.-S. Morin (1860, in-8º).

MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE (ma-gné-to-é-lèk-tri-ke; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant, et de *électrique*). Physiq. Qui tient à la fois du magnétisme et de l'électricité : *Phénomènes* MAGNÉTO-ÉLECTRIQUES. *Appareils* MAGNÉTO-ÉLECTRIQUES.

MAGNÉTOGÈNE adj. (ma-gné-to-jè-ne; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant; *gennaô* j'engendre). Phys. Qui produit les effets du magnétisme.

MAGNÉTOGÉNIE s. f. (ma-gné-to-jé-nî; *gn* mll. — rad. *magnétogène*). Physiq. Production des effets magnétiques.

MAGNÉTOÏDE adj. (ma-gné-to-i-de; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant, *eidos*, aspect). Physiq. Qui ressemble à un effet magnétique, quoique provenant d'une cause autre que le magnétisme : *Phénomènes* MAGNÉTOÏDES. ‖ On dit aussi MAGNÉTOPHÈNE.

MAGNÉTOÏDE s. f. (ma-gné-to-ï-de; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant; *eidos*, aspect). Physiq. Ensemble des phénomènes qui paraissent dus au magnétisme, mais qui proviennent d'une autre cause.

MAGNÉTOLOGIE s. f. (ma-gné-to-lo-jî; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant; *logos*, discours). Traité sur les aimants et leurs propriétés.

— Science du magnétisme animal.

MAGNÉTOLOGIQUE adj. (ma-gné-to-lo-ji-ke; *gn* mll. — rad. *magnétologie*). Qui a rapport à la magnétologie : *Système* MAGNÉTOLOGIQUE.

MAGNÉTOMÈTRE s. m. (ma-gné-to-mè-tre — du gr. *magnês*, aimant; *metron*, mesure). Physiq. Appareil au moyen duquel on détermine la puissance d'un aimant.

— **Encycl.** Les *magnétomètres* sont les instruments propres à la mesure des variations de l'action magnétique du globe. Le premier en date est celui de Gauss, qui permet de mesurer avec une précision extrême les variations de la déclinaison. Cet appareil se compose d'un barreau prismatique AB, aimanté, suspendu à un faisceau de fils de soie sans torsion, et portant normalement à son axe de figure un petit miroir CD. A une certaine distance, une règle divisée horizontale EF est établie normalement au méridien magnétique. MN est la lunette d'un théodolite; elle porte devant le centre de son objectif un fil à plomb, qui indique sur la règle EF la division H, comprise dans le plan vertical passant par l'axe de la lunette. Supposons que le barreau aimanté, au lieu de se trouver dans la direction de l'axe de la lunette, comme le suppose la figure précédente, vienne, pour une cause quelconque, à être dérangé de sa position, de telle sorte que le miroir CD prenne, par rapport à la règle divisée EF, la position indiquée par la figure 2. Alors, en regardant à travers la lunette MN, au lieu d'apercevoir, comme précédemment, la division H de la règle, on verra un point H'. Si OP est la normale au miroir, on aura, d'après les lois de la réflexion de la lumière, l'angle POH' = POH, et par suite le rapport connu $\frac{HH'}{OH}$ donnera la tangente du double de l'angle compris entre l'axe de la lunette et la normale OP au miroir. Si cette normale coïncidait exactement avec l'axe de l'aiguille, il suffirait, pour déterminer la déclinaison, de fixer l'azimut du plan vertical passant par

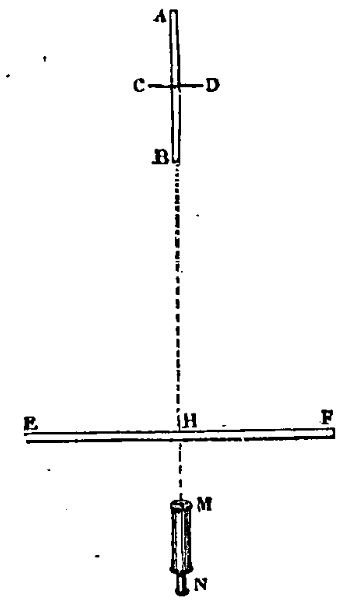

Fig. 1.

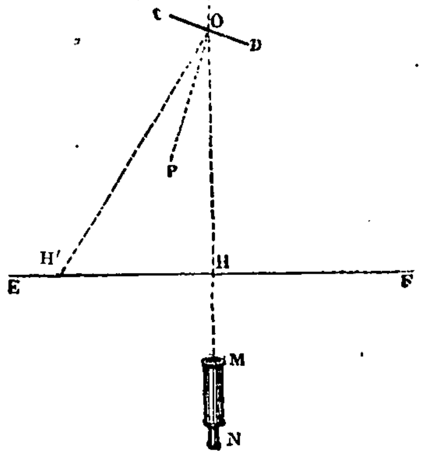

Fig. 2.

OH ; pour corriger l'erreur résultant du défaut de coïncidence, on retourne l'aiguille aimantée sur elle-même dans l'étrier qui la supporte ; on fait une nouvelle observation et on prend la *demi-somme des déclinaisons* trouvées. Pour peindre aux yeux les variations de position de l'aiguille aimantée, on donne quelquefois à l'appareil précédent la disposition suivante. On supprime la lunette MN, qu'on remplace par une lentille recevant les rayons émis par un point lumineux. Ceux-ci, en sortant de la lentille, tendent à aller converger au foyer conjugué du point lumineux ; mais, dans leur trajet, ils rencontrent le miroir CD et sont renvoyés sur une bande de papier photographique mobile. Comme la position de l'image dépend essentiellement de l'orientation du miroir, et par conséquent de celle du barreau aimanté, il est aisé de comprendre qu'on pourra déduire les variations de la déclinaison de la forme de la courbe que détermineront les positions successives de l'impression photographique du point lumineux.

Avec l'appareil précédent, qui est d'une sensibilité extrême, les observations sont très-faciles et peuvent être confiées aux personnes les plus *étrangères à la physique* ; aussi a-t-il été d'une grande utilité dans les recherches délicates sur les variations continuelles de la déclinaison magnétique en un point *déterminé.*

Pour étudier les variations de la composante horizontale de la force directrice du globe, on se sert du *magnétomètre* bifilaire. Un fort barreau aimanté est suspendu à deux fils formant étrier et dont le plan est perpendiculaire au méridien magnétique. Mais l'action du globe tend à ramener le barreau dans le plan de ce méridien et l'écarte de sa position primitive de quantités plus ou moins grandes, suivant l'intensité de cette action ; on estime comme précédemment les changements de direction du barreau et on en conclut les variations de la composante horizontale de l'action de la terre. Enfin, pour apprécier les changements d'intensité de la composante verticale de l'action directrice du globe, on emploie un troisième *magnétomètre* appelé *magnétomètre* balance. C'est un barreau aimanté suspendu sur deux plans d'agate, à l'aide d'un couteau, et que l'on ramène dans la position horizontale au moyen d'un contre-poids mobile. L'accroissement ou la diminution du moment de ce contre-poids par rapport à l'axe de suspension font connaître l'accroissement ou la diminution de la composante verticale de l'action directrice du globe.

MAGNÉTOPHILE s. (ma-gné-to-fi le — du gr. *magnês*, aimant ; *philos*, ami). Partisan passionné du magnétisme animal.

MAGNETOTECHNIE s. f. (ma-gné-to-tèknî ; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant ; *technê*, art). Art du magnetiseur.

MAGNÉTOTECHNIQUE adj. (ma-gné-to-tè-kni-ke — rad. *magnétotechnie*). Qui a rapport à la magnétotechnie : *Science* MAGNÉTOTECHNIQUE.

MAGNETTE s. f. (ma-gnè-te ; *gn* mll. — du gr. *magnês*, aimant). Physiq. anc. Aimant artificiel ou naturel. ‖ Boussole.

— Comm. Sorte de toile de Hollande.

MAGNI (Pierre-Paul), chirurgien italien, né à Plaisance vers 1525, mort après 1586. Il fut attaché au service des armées, puis se fixa à Rome. On a de lui un ouvrage intitulé : *Discorso sopra il modo di sanguinar* (Rome, 1583), traité sur la saignée, qui eut un grand nombre d'éditions et qui est recherché des curieux.

MAGNI (Jean), prélat suédois, né à Wexiœ en 1583, mort à Skara en 1651. Professeur d'histoire à Upsal et membre du conseil de la reine Christine, il fut nommé par cette reine évêque de Skara et fonda plusieurs établissements d'instruction publique. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Synopsis historiæ universalis* (Upsal, 1622, in-8°) ; *Tuba angelica* ou *Explication de l'Apocalypse* (Upsal, 1637).

MAGNI (Valérien), dit le **Père Valérien**, théologien italien, né à Milan vers 1587, mort en 1661. Il entra chez les capucins et professa la philosophie et la théologie. Urbain VIII l'envoya comme missionnaire apostolique en Allemagne, en Pologne, en Bohême et en Hongrie. Ayant attaqué les jésuites, qu'il accusait d'hérésie et de corruption dans la morale, il fut déféré comme hérétique et même emprisonné à Vienne, pour avoir soutenu avec les protestants que la suprématie et l'infaillibilité du pape n'avaient d'autre base que la tradition. L'empereur intervint et le fit relâcher. Le Père Valérien passa ses derniers jours à Salzbourg. On a de lui : *Judicium de acatholicorum regula credendi VI libri* (Vienne, 1628) ; *De luce mentium et ejus imagine* (Rome, 1642) ; *Organum theologicum* (Vienne, 1643) ; *Absurditatum Echo* (Cracovie, 1646, in-12) ; *De atheismo Aristotelis* (Varsovie, 1647).

MAGNI (Jean), prélat et historien suédois. V. MAGNUS.

MAGNIA-URBICA, impératrice romaine qui n'est connue que par les médailles frappées en son honneur et qui vivait à une époque incertaine. Selon quelques savants, elle était la femme de Maxence ; selon d'autres, celle de Carus.

MAGNICAUDÉ, ÉE adj. (magh-ni-kô-dé — du lat. *magnus*, grand ; *cauda*, queue). Zool. Qui a une longue queue.

MAGNIEN s. m. (ma-gniain ; *gn* mll.). Ouvrier ambulant de l'Auvergne ou du Dauphiné, qui fait des ouvrages en fer-blanc, en étain, et raccommode la faïence. ‖ On dit aussi MAGNIN et MAGNIER.

MAGNIEN-GRANDPRÉ, économiste français, né à Châlons en 1745, mort à Paris en 1811. Secrétaire du directeur des fermes à Lyon, il publia en 1786 un *Tarif des divers droits des douanes* et proposa de remplacer par des droits uniformes aux frontières les tarifs existant aux limites de chaque province. Ce système fut adopté à la Révolution et Magnien fut nommé administrateur des douanes. On a de lui : *Législation des douanes par ordre alphabétique* (Paris, 1801, in-4°) ; *Dictionnaire de la législation et des droits de douane* (Paris, 1806, in-8°) ; *Dictionnaire des productions de la nature et de l'art qui sont l'objet du commerce, et des droits auxquels elles sont imposées* (Paris, 1809, 3 vol. in-8°).

MAGNIER (Laurent), dit **Manière**, sculpteur, né à Paris en 1618, mort dans la même ville en 1700. Son père, sculpteur médiocre, lui apprit les éléments de son art, et, frappé de ses rares dispositions, il l'envoya en 1638 à Rome pour s'y perfectionner. De retour à Paris en 1643, Laurent Magnier se fit recevoir maître sculpteur et débuta par une sculpture sur bois, représentant l'Annonciation, qu'il exécuta pour les religieuses de Sainte-Catherine. Cette œuvre, remarquable par la distinction de la forme et par la vigueur magistrale de l'exécution, fit avantageusement connaître le jeune artiste, employé quelque temps après aux travaux du Louvre. Il exécuta d'abord la *Grande porte sculptée des vieux appartements*, d'après les dessins de Jean Goujon, puis le *Plafond du cabinet du roi*, une des plus admirables sculptures sur vieux chêne que l'on connaisse, et les frises qui l'encadrent. Cet artiste contribua puissamment, après de laborieuses négociations et malgré de très-vives résistances, à faire admettre les sculpteurs à l'Académie de peinture. En 1664, l'Académie consentit à lui ouvrir ses portes, mais après qu'il lui eut soumis un morceau de réception. Par la suite, il fit partie des artistes chargés de la décoration de Versailles, et il y exécuta un grand nombre des boiseries sculptées qu'on y admire. Enfin il fut nommé professeur adjoint à l'Académie en 1684, et professeur en titre en 1690. L'œuvre presque tout entier de Magnier se compose de rondes bosses, de hauts reliefs, de bas-reliefs, taillés dans le chêne. On cite néanmoins de lui deux statues en pierre : la *Justice* et la *Force*, exécutées en 1660 pour le portail de l'église Sainte-Catherine. Ce qui caractérise le style de Magnier, c'est la manière, c'est-à-dire le contraire de la simplicité, la prétention, l'affectation, la recherche excessive. Et ce mot exprimait avec tant de bonheur et de justesse toute la personnalité de Magnier, qu'on ne l'appela bientôt plus que le sculpteur Manière ; mais, à part le défaut dominant que nous venons de signaler, il faut reconnaître dans les bois sculptés de cet artiste, qui fut un maître véritable, un sentiment de la forme, une *science d'arrangement*, une *maestria* d'exécution tout à fait hors ligne. Ses œuvres sont encore des modèles du genre.

MAGNIER (Antoine-Louis-Bernard), surnommé **Brutus**, curieuse physionomie révolutionnaire. Il était né à Guise, en Picardie, vers 1770, et fut d'abord étudiant, puis soldat volontaire dans le bataillon de la Guyane. De retour en 1792, il servit vaillamment à l'armée du Nord, puis en Vendée, et reçut les épaulettes de capitaine et le commandement du seul détachement de sapeurs de l'armée de l'Ouest. Les représentants en mission, Pochotte, Bourbotte, etc., le nommèrent président de la commission militaire instituée pour juger les rebelles et les conspirateurs royalistes (germinal an II). Brutus Magnier s'acquitta de sa mission avec rigueur, fut arrêté à Rennes au commencement de 1795, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui l'acquitta sur la question intentionnelle (6 ventôse an III), et le renvoya devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine, pour dilapidations, accusation que rien ne confirma. Il fut alors ramené à Rennes et enfermé à la prison de la Porte-Saint-Michel (alors *Porte-Marat*). Pendant sa détention, il entreprit de composer, avec les journaux et nouvelles venues du dehors, un journal manuscrit pour ses compagnons de prison, le *Démocrite* ou *Journal du Midi*. Cette œuvre singulière, qui comprend 25 numéros, c'est-à-dire 150 petites pages à deux colonnes fort serrées, est tout entière dans les cartons des Archives. On y sent un compatriote de Camille Desmoulins, sinon par la finesse du style, au moins par la verve et l'esprit mordant.

Dans ce curieux journal se trouve tout le plan du soulèvement du 1er prairial, avec l'acte d'insurrection qui fut lu à la tribune par un canonnier. Du moins, ce plan présente des analogies frappantes avec ce qui s'est passé à Paris dans cette journée. Faut-il croire qu'un des prisonniers de Rennes l'apporta au faubourg Antoine pour le communiquer aux chefs du mouvement ? Toujours est-il que cette coïncidence fut prise au sérieux, d'autant plus que Magnier, furieux de la victoire des réacteurs, se dénonça lui-même comme l'auteur du plan, qu'il disait avoir envoyé aux révolutionnaires de Paris. *Dans cette communication*, adressée au comité de Sûreté générale (qu'il appelait de *dévastation générale*), il couvrait les vainqueurs d'insultes et se dévouait lui-même à l'échafaud. « Monstres, disait-il, vomis par les démons du despotisme et de la cruauté, votre triomphe est donc complet aujourd'hui ! C'en est donc fait de la liberté de la patrie ! Eh bien ! sachez que j'ai fait serment de ne pas lui survivre. Je livre donc à votre rage une nouvelle victime. C'est moi, frappez, frappez, bourreaux ! etc. »

Par décret de la Convention, Magnier fut ramené de Rennes pour être traduit devant la commission militaire chargée de juger les accusés de prairial. Il se défendit avec énergie et ne fut condamné qu'à la déportation. A Paris comme à Rennes, il ne cessait de griffonner au fond de sa prison des déclamations politiques, des lettres, des romances, des hymnes patriotiques, et jusqu'à des factums révolutionnaires en latin (car il était lettré).

Toutes ces pièces sont jointes à son dossier judiciaire, aux Archives nationales. On y trouve même un *Pot-pourri joyeux* sur son exécution, au moment où il s'attendait à une condamnation à mort :

> Demain Sanson, d'un air benêt
> Me dira : Faut que je te tonde ;
> Tu pourras, l'ami, s'il te plaît,
> Terroriser dans l'autre monde.
> Je suis d'autant mieux consolé
> Que je me vois sacrifié
>   Pour ma chère patrie.
> Voilà la planche qui m'attend,
> Je vais m'y présenter gaîment ;
> Plus de tourment, plus d'agrément :
>   Bonsoir la compagnie !
>   Etc., etc.

Parmi ces papiers de la dernière heure, on trouve des traits touchants :

« Je quitte la vie, et je pardonne à tous ceux qui ont pu, voulu, *ou paru me faire du mal, pourvu qu'ils soient républicains.* »

Car il aimait la République passionnément. « Voilà mes dieux, écrivait-il : la Patrie, la Liberté ! Vive la République française, une, indivisible et démocratique ! A bas les rois et tous les tyrans, quels qu'ils soient ! Liberté, égalité, amitié ! »

A le juger par ses écrits, improvisés pour ainsi dire sous le couteau de la guillotine, par les traits que l'on connaît de sa physionomie, et même par ses emportements et son patriotisme farouche, ce jeune homme de vingt-cinq ans n'était certes pas un homme ordinaire ; il y avait des facultés remarquables dans ce violent démocrate, une énergie singulière, un tempérament de premier ordre, et peut-être qu'il ne lui a manqué qu'un théâtre et un rôle pour marquer sa place au premier rang.

Déporté à la Guyane, il en revint après l'amnistie de l'an IV. Soldat réformé, officier sans solde, réduit à l'impuissance à cette époque de réaction, il menait une vie fort obscure. Cependant il s'occupait encore de politique active. En l'an VI, il était nommé électeur du département de la Seine (on sait qu'alors, l'élection étant à deux degrés, il fallait d'abord nommer des électeurs, lesquels nommaient les députés).

Lors de l'établissement du Consulat, il fut inscrit sur la liste des patriotes condamnés à la déportation ; mais il put échapper à cette nouvelle proscription, du moins à ce que l'on croit, car il disparut dans le naufrage de la République, et l'on n'entendit plus jamais parler de lui.

MAGNIER (Léon), littérateur français, né à Saint-Quentin en 1813. Il fonda en 1839 le *Courrier de Saint-Quentin et de l'Aisne*, dont il devint le principal rédacteur, puis fut nommé conservateur de la bibliothèque de sa ville natale (1845). On a de lui plusieurs recueils de vers : *Fleurs des champs* (1840) ; *Bruits du siècle* (1843) ; *Cloches et grelots* (1848) ; *Fleurs du bien* (1858), etc.

MAGNIEZ DE WOIMONT (Louis-François-Nicolas), humaniste français, mort en 1749. Il entra dans les ordres et se fit connaître par un dictionnaire fort estimé dans son temps : *Novitius seu Dictionarium magnum latino-gallicum* (Paris, 1721). On a aussi de lui : le *Postulant* ou *Introduction et essai de méthode pour commencer l'étude de la langue latine par la traduction* (1722, in-8°).

MAGNIFICAT s. m. (magh-ni-fi-catt — premier mot latin du cantique de Marie chez Elisabeth). Liturg. Cantique de la vierge Marie chez Elisabeth, qui se chante aux vêpres dans l'office de l'Eglise catholique : *Entonner, chanter le* MAGNIFICAT. *On se tient debout pendant le chant du* MAGNIFICAT.

— Loc. prov. *Corriger le magnificat à matines*, Reprendre quelqu'un ou quelque chose mal à propos, le magnificat ne se chantant pas à matines : *Messieurs les critiques ne* CORRIGERAIENT *pas si souvent qu'ils font* MAGNIFICAT À MATINES. (Naudé.) ‖ *Entonner le magnificat à matines*, Faire quelque chose hors de propos.

— **Encycl.** L'Eglise a inséré dans son rituel ce cantique emprunté textuellement à l'Evangile selon saint Luc. Il se compose des paroles d'allégresse que l'évangéliste place dans la bouche de la mère du Christ lors d'une visite qu'elle rendit à sa cousine Elisabeth. Celle-ci, femme de Zacharie, prêtre à Jérusalem, venait, par la volonté divine et malgré son âge avancé, de concevoir l'enfant qui devait être Jean-Baptiste. Sa cousine Marie, mère future de Jésus-Christ, vint la voir pour la féliciter d'une grossesse qui la mettait désormais à l'abri du mépris attaché alors aux femmes stériles. Lorsque Elisabeth eut entendu la voix de Marie qui la saluait, elle s'écria : « Et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne me visiter ? » Et le petit enfant tressaillit de joie dans son sein. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, dit-elle encore à Marie, et le fruit de vos entrailles est béni ! » Et Marie entonna dans sa joie les louanges du Très-Haut : *Magnificat anima mea Dominum*, etc.

Ce récit est fort obscur, puisque pour le comprendre il faut supposer que Elisabeth, par une intuition miraculeuse, savait que Marie allait devenir mère du Christ, ce que celle-ci venait seulement d'apprendre à l'instant par l'apparition de l'ange Gabriel lui révélant une grossesse que rien ne lui avait fait présager. Il est probable qu'il y a là quelque pieuse interpolation. Ce n'est, du reste, qu'à partir du VIe siècle que ce cantique, étrange de sens et de tournure, qui détonne comme une effusion lyrique au milieu d'une page de prose, a été introduit par l'Eglise dans sa liturgie. A cette époque, saint Césaire, évêque d'Arles, et Aurélien, son successeur, dressant une règle monastique, prescrivirent aux moines de chanter ce cantique, ainsi que le *Gloria in excelsis*, dans l'office du matin. Depuis, il s'est répandu peu à peu, s'est introduit dans les sacramentaires, et a fini par devenir partie intégrante et indispensable des vêpres.

Ce cantique offre de grandes ressemblances avec celui que proféra Anne, mère de Samuel, pour exprimer sa reconnaissance envers Dieu, qui avait exaucé ses prières et qui lui aurait enfin accordé un fils, lorsqu'elle était déjà fort avancée en âge. Quelques critiques pensent même que le fait raconté ici par saint Luc n'a pas d'autre fondement qu'une pieuse intention d'établir entre la naissance de Jésus et celle de Samuel un de ces rapprochements qui plaisent tant aux mystiques.

MAGNIFICENCE s. f. (ma-gni-fi-san-se ; *gn* mll. — lat. *magnificentia* ; de *magnificus*, magnifique). Qualité d'une personne magnifique, qui étale de grandes richesses, une grande opulence : *Les enfants de la gloire et de la* MAGNIFICENCE *sont rarement les enfants de la sagesse et de la vertu.* (Mass.) *La* MAGNIFICENCE *annonce l'opulence et la grandeur relevées par la manière et par l'objet.* (Guizot.) ‖ Se dit de Dieu, pour exprimer la grandeur et l'éclat de ses créations : *La nature est le trône extérieur de la* MAGNIFICENCE *divine.* (Buff.)

> Tout l'univers est plein de sa *magnificence.*
> RACINE.
> Mon Dieu, mon créateur,
> Que ta *magnificence* étonne tout le monde !
> MALHERBE.

— Eclat noble et grand : *La* MAGNIFICENCE *d'un palais. La* MAGNIFICENCE *d'un paysage. La* MAGNIFICENCE *des œuvres de Dieu. La véritable* MAGNIFICENCE, *c'est l'ordre rendu sensible dans le grand.* (J.-J. Rousseau.) *La grâce est toujours unie à la* MAGNIFICENCE *dans les scènes de la nature.* (Chateaub.) ‖ Objet magnifique ; le mot pris en ce sens a un pluriel : *Les lambris dorés, le luxe et la* MAGNIFICENCE *n'annoncent que la vanité de celui qui les étale.* (J.-J. Rouss.) *La nature déploie ses* MAGNIFICENCES *avec un luxe que les partisans de l'utilité appelleraient prodigue.* (Mme de Staël.)

— Fig. Grand éclat, grande richesse : *La* MAGNIFICENCE *lyrique des paroles ne nuit point à la vérité des sentiments.* (Boissonade.) ‖ Grandeur, noblesse de caractère, des sentiments ou des actions : *L'humilité de la courtisane amoureuse comporte des* MAGNIFICENCES *morales qui en remontrent aux anges.* (Balz.) *Il n'est pas de penseur qui n'ait parfois contemplé les* MAGNIFICENCES *d'en bas.* (V. Hugo.)

— Hist. Titre honorifique des grands officiers des empereurs romains et des rois goths.

— **Syn. Magnificence, faste, luxe,** etc. V. FASTE.

MAGNIFIÉ, ÉE (ma-gni-fi-é ; *gn* mll.) part. passé du v. Magnifier : *Le Seigneur soit* MAGNIFIÉ.

MAGNIFIER v. a. ou tr. (ma-gni-fi-é ; *gn* mll. — lat. *magnificare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous magnifiions, que vous magnifiiez*). Exalter, glorifier : *Mon âme* MAGNIFIE *le Seigneur.* (St Luc.) MAGNIFIER *est excellent ; il a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire.* (Vaugelas.) *On a beau étendre, expliquer,* MAGNIFIER *la nature ; l'instinct de l'homme, l'instinct des masses humaines ne s'y est jamais enfermé ; il a toujours cherché et vu quelque chose au delà.* (Guizot.) ‖ Vieux mot qu'on a essayé avec raison de rajeunir.

MAGNIFIQUE adj. (ma-gni-fi-ke; *gn* mll. — lat. *magnificus*; de *magnus*, grand, et de *facere*, faire). Qui dépense ou donne largement : *Un prince* MAGNIFIQUE *et généreux. Le monde, pauvre en effets, est toujours* MAGNIFIQUE *en paroles.* (Boss.) *Au dehors reine* MAGNIFIQUE, *au dedans humble servante de Dieu.* (Fléch.) *Le sage est* MAGNIFIQUE *sans orgueil; l'insensé est orgueilleux sans magnificence.* (Boiste.)

— Par ext. Superbe, éclatant, en parlant des choses : *Un palais* MAGNIFIQUE. *Un spectacle* MAGNIFIQUE. *Des habits, des meubles* MAGNIFIQUES. *Tout ce qui paraît grand et* MAGNIFIQUE *devient l'objet de nos désirs.* (Boss.) *Tout ce que la nature a fait est* MAGNIFIQUE. (Fonten.) ‖ Très-beau en son genre : *Temps, ciel, saison* MAGNIFIQUE. *Une route* MAGNIFIQUE. *Des cultures* MAGNIFIQUES. *Une source* MAGNIFIQUE *traversait la forêt et conduisait au couvent.* (M. de Thionville.)

— Fig. Eclatant, glorieux : *Un nom* MAGNIFIQUE. *Des titres* MAGNIFIQUES. ‖ Grand et noble : *L'inquisition protégeait dans l'Eglise catholique un dogme* MAGNIFIQUE, *celui de l'infaillibilité.* (J. Simon.) ‖ Pompeux, élevé : *Des paroles, des termes, des discours* MAGNIFIQUES.

Bien souvent on ennuie en termes *magnifiques.*
BOILEAU.

‖ Qui dit des choses magnifiques : *L'orateur a été* MAGNIFIQUE. ‖ Fier, superbe : *Il sourit et se dandine d'un air* MAGNIFIQUE. (G. Sand.) ‖ Qui a rapport à de grandes choses : *Espérances* MAGNIFIQUES. *Promesses* MAGNIFIQUES. *Un avenir* MAGNIFIQUE.

— Fam. Qui dit des choses étonnantes : *Vous êtes* MAGNIFIQUE, *en vérité !*

— Hist. Titre qui fut donné, dès le v^{e} siècle, aux patriciens de Rome. ‖ *Autorité magnifique*, Titre donné aux grands officiers des empereurs romains. ‖ *Magnifiques seigneurs*, Titre donné aux membres du conseil souverain de quelques républiques suisses.

— Substantiv. Personne qui montre ou affecte de la magnificence : *Ce que le libéral fait par générosité, le* MAGNIFIQUE *ne le fait souvent que par ostentation.* (Acad.) *Néron est en même temps un lettré, un artiste, un* MAGNIFIQUE. (L. Veuillot.) *J'ai toujours préféré le prodigue au* MAGNIFIQUE. (Aug. La Fontaine.)

— s. m. Ce qui est magnifique, magnificence : *Le* MAGNIFIQUE *est plus souvent voisin du ridicule que de l'extravagance.* (Sallentin.)

— Ornith. Espèce d'oiseau de paradis.

Magnifique (LE), comédie en deux actes et en prose, de Lamotte-Houdar (1721). L'auteur en a emprunté le sujet à Boccace et à Bandello, ce que La Fontaine avait déjà fait dans un de ses contes. La scène se passe à Florence, chez le seigneur Aldobrandini, un de ces barbons que l'âge n'a pas rendus sages. Il a cinquante et des années et il aime éperdûment Lucile, sa pupille, dont il veut cesser d'être le tuteur pour devenir son mari. Vainement Horace, frère du vieux céladon, tente de le détourner de ses lubies matrimoniales; la passion d'Aldobrandini n'en devient que plus vive. Il soupçonne son propriétaire Zima de vouloir lui enlever la jeune fille, et veut lui acheter sa maison pour lui ôter tout prétexte d'y venir. Zima en demande 25,000 écus, somme qui dépasse les moyens d'Aldobrandini, qui se trouve fort embarrassé. Le vendeur propose alors au vieux jaloux de lui céder sa maison à la seule condition de pouvoir entretenir Lucile pendant un quart d'heure et en sa présence. L'entrevue a lieu; le galant propriétaire déclare son amour à Lucile, qui ne dit mot de crainte d'être entendue par son tuteur, mais qui fait clairement comprendre par le langage des yeux que sa passion est partagée.

Aldobrandini furieux déclare à Lucile qu'elle se prépare à l'épouser et fait appeler un notaire avec son clerc. Tout joyeux, il signe, sans le lire, le contrat de mariage avec Lucile et les témoins ; mais quelle n'est pas sa stupeur lorsqu'il apprend de la bouche du notaire qu'il a signé en qualité de tuteur le contrat de mariage de sa pupille avec Zima déguisé en clerc ! Que faire? Le plus court est d'en prendre son parti et de commander la noce. Zima, en bon prince, lui fait cadeau de la maison pour le dédommager. Il y a dans cette comédie des scènes intéressantes et le dialogue est prestement mené.

Magnifique (LE), comédie en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry ; représentée aux Italiens le 4 mars 1773. Grétry avait déjà travaillé sur des poëmes de Marmontel; il eut la pensée de puiser ses inspirations à une autre source. Les vers faciles et harmonieux de l'auteur du *Huron*, de *Sylvain*, de *Zémire et Azor* convenaient mieux à sa musique que la versification négligée et prosaïque de Sedaine, quoique les ouvrages de celui-ci offrissent des situations dramatiques plus caractérisées. Grétry le reconnut lui-même en composant la partition du *Magnifique*. Mais le livret lui avait été offert par M^{me} de La Live d'Epinay, et il s'exécuta de bonne grâce. Le fond du sujet, comme dans la comédie de Lamotte-Houdar, est tiré du conte de La Fontaine. On y remarque une fort jolie scène dans laquelle une rose échappe de la main de l'héroïne. Elle a été traitée avec talent. Nous signalerons encore l'ouverture, dans laquelle Grétry a introduit, on ne sait trop pourquoi, l'air de *Vive Henri IV*, auquel il a mêlé un second motif d'un effet assez original.

MAGNIFIQUEMENT adv. (ma-gni-fi-keman; *gn* mll. — rad. *magnifique*). Avec magnificence : *Traiter* MAGNIFIQUEMENT *ses hôtes. Être* MAGNIFIQUEMENT *meublé*, MAGNIFIQUEMENT *vêtu. Vivre* MAGNIFIQUEMENT. *De tous les perroquets, l'ara est le plus grand et le plus* MAGNIFIQUEMENT *paré.* (Buff.) ‖ Extrêmement, à un très-haut degré, grandement : *Peut-être une femme aussi* MAGNIFIQUEMENT *belle que l'était la duchesse arrivait-elle à stupéfier un jeune homme chez qui l'exaltation trouvait des ressorts neufs.* (Balz.) ‖ D'une façon très-belle, magnifique : *Jamais la tragédie d'Eschyle ne fut plus* MAGNIFIQUEMENT *illustrée.* (Th. Gaut.) ‖ En termes magnifiques, pompeux : *S'exprimer* MAGNIFIQUEMENT. *Platon lui-même parle si* MAGNIFIQUEMENT *de Dieu, qu'on croit souvent entendre un chrétien.* (Condill.)

Vous parlez *magnifiquement*
De cinq ou six contes d'enfants.
LA FONTAINE.

MAGNIN s. m. (ma-gnain ; *gn* mll.). En Franche-Comté, Paysan qui fait profession de châtrer les animaux qu'on veut engraisser : *Quand le* MAGNIN *passe, dit le paysan de Franche-Comté, il faut que je châtre.* (Proudh.) ‖ Syn. de MAGNIEN.

MAGNIN (Jean-Baptiste), érudit et bénédictin français, né à Bourg en Bresse en 1670, mort à Orléans en 1752. Il avait été prieur de plusieurs couvents de son ordre lorsqu'il fut dépossédé comme opposant à la bulle *Unigenitus* (1753). On a de lui, outre plusieurs ouvrages inédits : *Sentiments de religion et de piété tirés des réflexions morales du Père Quesnel* (2 vol. in-4^{o}).

MAGNIN (Charles), érudit français, né à Paris en 1793, mort en 1862. A vingt ans, il obtint un emploi à la Bibliothèque nationale et se consacra entièrement, depuis cette époque, à des travaux littéraires et critiques. Quelques morceaux qu'il envoya à des concours académiques lui valurent des mentions honorables en 1815 et en 1820. En 1826, il donna à l'Odéon une pièce en prose, *Racine* ou la *Troisième représentation des* Plaideurs, bluette en un acte, agréablement tournée. L'année précédente, Charles Magnin était devenu critique théâtral du *Globe*. Il s'y fit remarquer comme un écrivain délicat, comme un juge littéraire consciencieux, se montra favorable au mouvement romantique, aux innovations théâtrales et donna des preuves de l'élévation de ses vues et de la sûreté de son goût. « Lorsque tant d'autres oracles prêchent pour leur saint, a dit de Charles Magnin M. Sainte-Beuve, lui n'a pas de saint; il n'accuse aucune préférence naturelle qui vienne traverser ou commander son examen. Cette indifférence philosophique que Descartes réclamait comme première condition de la recherche de la vérité, il la réalise dans la pratique de la littérature, et comme en même temps il a l'humeur vive et curieuse, la plume facile et prompte, une telle disposition neutre l'a conduit très-loin. Sur une foule de points et de sujets, lui, sorti primitivement du giron classique, et, fidèle à bien des préceptes d'autrefois, il s'est trouvé l'un des plus avancés et des plus osés, l'un des moins prévenus contre l'idée ou la forme survenante, l'un des plus accueillants et des plus patients des chercheurs. » Lorsque le *Globe* eut cessé de paraître, en 1830, Magnin passa comme critique au *National*, auquel il resta attaché jusqu'en 1833. En 1832, il fut nommé conservateur administrateur des imprimés à la Bibliothèque royale. Deux ans plus tard, il suppléa Fauriel à la Faculté des lettres et y fit des leçons très-intéressantes sur les origines du théâtre moderne. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit au nombre de ses membres, en remplacement de Sylvestre de Sacy, en 1838. On a de cet ingénieux érudit : *Origines du théâtre en Europe* (1838); *Causeries et méditations* (1842), recueil d'articles littéraires déjà publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Journal des savants; Théâtre de Hroswitha* (1845, in-8^{o}), avec texte, traduction, introduction et notes; *Histoire des marionnettes en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (1852), etc.

MAGNIN (Joseph), homme politique français, né à Dijon en 1824. Il est fils d'un ancien député de la Côte-d'Or. Comme son père, il devint maître de forges et fut nommé sous l'Empire membre du conseil municipal de Dijon, président du tribunal de commerce de cette ville et membre du conseil général de la Côte-d'Or. M. Magnin était un des chefs de l'opposition dans son département, lorsqu'en 1863 il se porta candidat du parti démocratique dans la première circonscription de la Côte-d'Or. Le candidat officiel, M. Vernier, fut nommé député; mais ce dernier ayant été appelé peu après au conseil d'Etat, une nouvelle élection eut lieu le 13 décembre 1863, et M. Magnin fut nommé membre du Corps législatif par 18,650 voix. Il alla siéger sur les bancs de la gauche, prit une part active aux travaux de plusieurs commissions, prononça des discours dans lesquels il traita principalement des questions de finances et attaqua vivement le déplorable système d'impôts et d'emprunts adopté sous l'Empire. Réélu en 1869, il devint un des secrétaires du Corps législatif et continua à s'associer aux votes de l'opposition. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Magnin fut nommé par le gouvernement de la défense nationale ministre de l'agriculture et du commerce. Il déploya alors une grande activité pour approvisionner Paris, mit en réquisition les céréales, les peaux et les fourrures, fit taxer la viande, ordonna l'établissement de moulins à vapeur et promit une récompense de 25 fr. à ceux qui dénonceraient l'existence d'un quintal métrique de farine et de blé. Aussitôt après la signature de l'armistice (28 janvier 1871), M. Magnin quitta Paris pour hâter le ravitaillement de la ville à qui les vivres allaient manquer, et conclut dans ce but de nombreux marchés tant en France qu'à l'étranger.

Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs de la Côte-d'Or l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. M. Magnin donna sa démission de ministre, en même temps que ses collègues du gouvernement de la défense, et prit place dans les rangs du groupe dit la gauche républicaine, avec laquelle il a presque constamment voté depuis, et dont il a été le président en décembre 1872. M. Magnin a pris à diverses reprises la parole, notamment sur le projet de loi relatif aux échéances des effets de commerce, sur la loi réglant les attributions des conseils généraux, sur l'élection des juges des tribunaux de commerce, etc. Il s'est prononcé pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la nomination de M. Thiers comme président de la République, pour le maintien des traités de commerce, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution de la Chambre, pour le maintien de M. Thiers, lors des discussions mémorables du 29 novembre 1872 et du 24 mai 1873; contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant de l'Assemblée, les poursuites intentées à M. Ranc, contre la politique du cabinet du 25 mai 1873, etc. Il a été réélu membre du conseil général dans son département le 8 octobre 1871.

MAGNIROSTRE adj. (magh-ni-ro-stre — du lat. *magnus*, grand ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a un grand bec.

MAGNIUM s. m. (magh-ni-omm). Chim. Nom qu'on a donné quelquefois au MAGNÉSIUM.

MAGNOC s. m. (ma-gnok ; *gn* mll.). Bot. Syn. de MÉDÉCINIER. ‖ S'écrit quelquefois pour MANIOC.

MAGNOCAVALLI (Francesco - Ottavio), comte DE VARENGO, poëte italien, né à Casale en 1707, mort en 1788. Il fut un des écrivains de cette époque qui contribuèrent le plus à débarrasser la littérature italienne du faux brillant et du mauvais goût. Il donna plusieurs tragédies, dont une, *Conradin* (1772, in-4^{o}), eut un grand succès. Magnocavalli dirigea aussi un *Journal météorologique* et s'occupa d'architecture.

MAGNOFERRITE s. f. (magh-no-fè-ri-te — du gr. *magnês*, aimant, et de *fer*). Nom donné à un oxyde ferrico-magnésien, que l'on rencontre en cristaux octaédriques parmi les produits de l'éruption du Vésuve de 1855, dont la densité est 4,6, et qui a pour formule $2Mg''O,3Fe^2O^3$ ou $3Mg''O4Fe^2O^3$.

MAGNOL (Pierre), médecin et botaniste français, né à Montpellier en 1638, mort dans cette ville en 1715. Docteur en médecine en 1659, médecin du roi en 1663, il ne put, comme attaché à la religion réformée, obtenir une chaire en 1667, se tourna alors presque entièrement vers l'étude de la botanique et explora dans ce but presque tout le midi de la France. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, Magnol embrassa le catholicisme. En 1694, il obtint par l'entremise de Fagon, médecin de Louis XIV, d'être nommé professeur de médecine à Montpellier, et, trois ans plus tard, devint directeur du Jardin des plantes de cette ville. En 1709, l'Académie des sciences de Paris l'admit au nombre de ses membres. Ce fut Magnol qui conçut l'idée féconde du classement des plantes par famille. Ses ouvrages sont intéressants à consulter au point de vue de l'histoire de la botanique. Plumier lui avait consacré un genre de plantes; Linné a donné le nom de *magnolia* à des arbres de l'Amérique, de la Chine et du Japon. On a de Magnol : *Botanicum monspelliense* (Lyon, 1676, in-8^{o}); *Prodromus historiæ generalis plantarum* (Montpellier, 1689, in-8^{o}), et divers mémoires.

MAGNOLE s. f. (ma-gno-le ; *gn* mll.). Bot. Noix de magnolier, dans les colonies.

MAGNOLIA s. m. (ma-gno-li-a ; *gn* mll.). Bot. V. MAGNOLIER.

MAGNOLIACÉ adj. (ma-gno-li-a-sé ; *gn* mll. — rad. *magnolier*). Bot. Qui ressemble à un magnolier. ‖ On dit aussi MAGNOLIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre magnolier.

— **Encycl.** La famille des *magnoliacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, coriaces, très-entières ou très-rarement lobées, réticulées, veinées, le plus souvent parsemées de points transparents, munies de stipules membraneuses. Les fleurs, en général complètes, grandes, solitaires, terminales ou axillaires, plus rarement réunies en grappes ou en panicules, ordinairement renfermées avant l'anthèse dans une bractée stipulaire, présentent un calice à trois divisions (rarement plus ou moins) libres, imbriquées, en général de même couleur que les pétales, caduques ou persistantes; une corolle à six ou un plus grand nombre de pétales, imbriqués sur un ou plusieurs rangs, caducs, insérés à la base d'un réceptacle cylindrique allongé; des étamines en nombre indéfini, à filets libres, larges et courts, plus rarement filiformes, portant des anthères à deux loges; des ovaires généralement nombreux et groupés en épis imbriqués sur un réceptacle conique, rarement peu nombreux et en verticille, très-rarement solitaires ou géminés. Les fruits, de forme variable, sont constitués par une réunion de carpelles secs, coriaces ou presque ligneux, plus rarement charnus, groupés en verticille ou en une sorte de cône; chaque carpelle renfermant une ou plusieurs graines, à tégument externe charnu et coloré, recouvrant un tégument interne crustacé; l'embryon est dressé, à cotylédons très-courts, et entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les anonacées, les dilléniacées et les schizandracées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus.

— I. *Magnoliées :* magnolier, talauma, aromadendron, michélie, manglietie, tulipier.

— II. *Illiciées :* badiane (illicium), drimus, tasmannie, trochodendron, témus, etc.

Les *magnoliacées* croissent, pour la plupart, dans les régions tempérées ou chaudes de l'Amérique ou de l'Asie; quelques-unes habitent les Antilles, l'Australie, la Nouvelle-Zélande; l'Afrique n'en possède qu'un très-petit nombre. Elles manquent complétement en Europe; mais plusieurs espèces croissent parfaitement en plein air dans ses contrées centrales et méridionales.

Cette famille est l'une des plus remarquables au point de vue des propriétés médicales ou économiques; elle fournit à la médecine des produits très-variés et très actifs, en général toniques et stimulants, et à l'art culinaire des condiments estimés; le bois est employé dans l'industrie. Enfin, elle occupe un rang des plus distingués dans l'horticulture d'ornement.

MAGNOLIER s. m. (ma-gno-li-é ; *gn* mll. — du nom du naturaliste *Magnol*). Bot. Genre de plantes, de la famille des magnoliacées ou dilléniacées : *La beauté du feuillage des* MAGNOLIERS *et la grandeur de leur fleur leur donnent le premier rang parmi les végétaux d'ornementation.* (Duchartre.) *Les* MAGNOLIERS *forment un trait caractéristique de la végétation de l'Amérique septentrionale.* (Müller.) ‖ On dit aussi MAGNOLIA.

— **Encycl.** Les *magnoliers* sont d'admirables végétaux. Leur port, généralement élégant, leurs feuilles alternes, luisantes, fermes et aromatiques, leurs opulentes fleurs de couleur éclatante et d'odeur suave, font de ces grands arbustes une des plus précieuses importations de la flore exotique; aussi le nombre de ceux qu'on rencontre dans les jardins et les parcs va-t-il toujours en augmentant. Nous ne pouvons nous dispenser de citer les plus belles espèces.

Le *magnolier* à grandes fleurs (*magnolia grandiflora*), magnifique espèce et la plus répandue dans nos cultures, peut être regardé, dit M. Duchartre, comme le plus beau des végétaux connus. Il réunit, en effet, la majesté du port à la beauté du feuillage, à la grandeur et à l'abondance des fleurs. Dans son pays natal, il s'élève à 20, 30 et jusqu'à 35 mètres de hauteur avec un tronc de 1 mètre de diamètre. Ce tronc droit, uni et nu jusqu'à une grande hauteur et revêtu d'une écorce lisse et grisâtre comparable à celle du hêtre, se termine par une belle cime conique. Ses feuilles sont persistantes, grandes, oblongues, coriaces, luisantes en dessus, et teintées souvent en dessous d'une belle couleur ferrugineuse. Ces feuilles, très-ressemblantes à celles du laurier-cerise, lui ont valu, en Amérique, le nom vulgaire de grand laurier. Quant aux fleurs, elles sont d'un blanc pur, très-odorantes, atteignent jusqu'à $0^m,25$ de largeur, couvrent les arbres du mois de mai au mois de septembre, et présentent, lorsqu'elles sont abondamment groupées sur un individu isolé, un spectacle dont nul autre végétal ne saurait donner une idée. Ces fleurs, composées de neuf à douze grands pétales étalés, sont remplacées par un fruit conique de $0^m,10$ à $0^m,12$ de longueur. Le *magnolier* à grandes fleurs, qui pousse très-bien en pleine terre dans les régions moyennes de l'Europe centrale, aime les terres fraîches, meubles et profondes. Cette belle espèce, introduite pour la première fois en France en 1732, près de Nantes, y languit longtemps faute de soins continus, et ce n'est que vers la fin du XVIII^{e} siècle que l'on accorda à la culture de cette plante tous les soins qu'elle mérite. Aujourd'hui on en possède plusieurs variétés.

Le *magnolier* glauque (*magnolia glauca*) est très-commun dans les parties méridionales de l'Amérique du Nord, mais seulement dans les terrains fangeux qui bordent la mer. Cette espèce, beaucoup moins grande que la précédente, ne dépasse guère 10 à 12 mètres de hauteur et reste parfois fort au-dessous. Le tronc est tortueux, veineux; les feuilles, d'un vert foncé en dessus et glauques en dessous, sont lisses et tombantes; les fleurs, larges de 0^{m},06 à 0^{m},09, sont blanches et fleurissent de mai en septembre. Cette espèce, introduite en Angleterre en 1688, demande une terre légère et humide. Le bois du *magnolier* glauque ne peut guère servir à aucun usage, mais l'écorce de la racine est employée pour la teinture; de plus, on fait infuser les fruits dans l'eau-de-vie, à laquelle ils communiquent une grande amertume et qu'on emploie alors comme fébrifuge. Citons encore le *magnolier* parasol, introduit en Angleterre vers 1752 et capable de résister aux plus grands froids de nos contrées; le *magnolier* acuminé, vulgairement arbre à concombre, de haute taille et portant des fruits qui avant leur maturité ressemblent à des cornichons; son bois, quoique tendre, est susceptible de recevoir un beau poli; aussi est-il employé pour des travaux de menuiserie intérieure, comme celui du *magnolier* à grandes fleurs, et, de plus, il sert à confectionner de grandes pirogues, grâce à sa légèreté; le *magnolier* à grandes feuilles, dont les feuilles ont jusqu'à 1 mètre de longueur et les fleurs près de 0^{m},30 de largeur; le *magnolier* tulan, jolie espèce, originaire de la Chine et fort apprécié dans ce pays comme plante d'ornement; le *magnolier* obové ou discolon, le *magnolier* brun, etc.

Les *magnoliers* peuvent être cultivés en plein air, dans plusieurs parties du territoire français. Sous le climat de Paris, ils exigent une situation abritée; mais dans le midi et dans l'ouest, ils réussissent à peu près partout; cette dernière région paraît même préférable, en ce que la température est plus uniforme. La vallée de la basse Loire semble être la terre préférée du *magnolier;* aussi cet arbre s'y est-il multiplié pour ainsi dire à l'infini; il occupe une place assez importante dans les pépinières et forme l'objet d'un commerce assez étendu. C'est dans le domaine de La Maillardière (Loire-Inférieure) qu'on trouve le doyen des *magnoliers* cultivés en Europe; il a aujourd'hui environ cent cinquante ans et mesure 12 mètres de hauteur sur près de 2 mètres de tour à la base. Le jardin des plantes de Nantes et le parc de La Galissonnière possèdent aussi deux individus plus que séculaires.

Les *magnoliers* préfèrent une terre franche, profonde, substantielle, plutôt sèche qu'humide; la terre de bruyère leur convient par-dessus tout. Comme les vents les plus nuisibles pour eux sont ceux du nord-est, il faut les placer de préférence à l'exposition du sud-ouest. La multiplication par semis est la plus naturelle et ne présente pas de grandes difficultés. Les graines sont mises en terre aussitôt après leur maturité; toutefois celles qu'on fait venir des pays étrangers ont dû au préalable être stratifiées avec du sable, sans quoi elles perdent très-promptement leur propriété germinative. « On les sème, dit F. Gérard, en terrines et en terre légère, bien terreautée, ou mieux en terre de bruyère, et on les met au printemps sur couche tiède et sous châssis; à l'automne ou au printemps suivant on les repique en pots, pendant deux ans on les rentre dans l'orangerie et au bout de ce temps on les met en pleine terre. » Le semis est surtout employé dans les établissements horticoles, quand on veut propager une espèce en grand; on peut aussi par ce moyen obtenir des variétés nouvelles. Mais si l'on veut conserver celles-ci bien franches, on a recours au marcottage, qui permet d'ailleurs d'obtenir en moins d'années des sujets d'une certaine force. Mais comme les marcottes sont souvent deux ans à s'enraciner, on a recours, pour la conservation des variétés, à la greffe par approche, en fente ou en placage, en ayant la précaution de placer sur couche chaude, ou sous châssis étouffé, les sujets qu'on veut greffer. On place les *magnoliers* en massifs, ou isolés dans les parterres ou sur les pelouses.

« Toutes les espèces, ajoute F. Gérard, peuvent se passer d'une couverture, si ce n'est au pied, qu'on garnit, aux approches de l'hiver, de feuilles sèches. Quand, le matin, on trouve les arbres chargés de neige, on les en débarrasse en en secouant doucement les branches avant que le soleil l'ait fait fondre. C'est un mauvais système que d'empailler les arbres, à cause de l'humidité entretenue par cette enveloppe. On peut, si l'on redoute pour les *magnoliers* la rigueur des hivers, en conserver quelques individus en serre froide ou en orangerie, afin de remplacer ceux qui périraient. Dès que les gelées de printemps ne sont plus à craindre, on peut les sortir; ce n'est guère cependant avant le mois de mai. » Ces observations s'appliquent surtout aux *magnoliers* à feuilles persistantes; quant aux espèces à feuilles caduques, elles sont d'un tempérament plus rustique et viennent toutes en pleine terre.

MAGNON (Jean), poëte français, né à Tournus (Bourgogne), mort à Paris en 1662. Il fut l'ami de Molière, avec qui il faisait partie de l'Illustre-Théâtre, société de jeunes gens qui jouaient la comédie : sa tragédie d'*Artaxerxès* fut représentée, en 1645, par cette troupe; elle passe pour la moins mauvaise de ses pièces. Il finit par renoncer au théâtre et entreprit la *Science universelle* (Paris, 1663, in-fol.), compilation immense en vers héroïques dont le premier volume était sous presse lorsque l'auteur fut assassiné sur le pont Neuf par des voleurs. Magnon faisait les vers avec une très-grande facilité; comme il travaillait à son grand poëme, quelqu'un lui demanda quand il l'aurait achevé : « Bientôt, répondit Magnon, je n'ai plus que cent mille vers à faire. » Il a donné, outre les ouvrages précités, les tragédies suivantes : *Séjanus* (1647); le *Mariage d'Orondate et de Statiza* (1648); le *Grand Tamerlan et Bajazet* (1648); *Jeanne I^{re}, reine de Naples* (1656); *Zénobie, reine de Palmyre* (1660); les *Amants discrets*, comédie (1645), etc.

MAGNONNAISE s. f. (ma-gno-nè-ze; *gn* mll.). Syn. de MAYONNAISE.

MAGNOPOLIS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans le Pont, au confluent du Lyris et du Lycus. Elle fut fondée par Mithridate, qui lui donna le nom d'*Eupatoria*, qu'elle échangea plus tard en celui de Magnopolis. De nos jours, le village turc de *Tchénikieh* s'élève sur son emplacement.

MAGNOTE s. f. (ma-gno-te; *gn* mll.). Mamm. Nom de la marmotte dans les Alpes.

MAGNUM PROMONTORIUM, nom ancien du cap ROCA.

MAGNUS PORTUS, ville de la Bretagne romaine, appelée actuellement PORTSMOUTH. ‖ Ville de l'Afrique ancienne, dans la Mauritanie, la même qu'*Arsenaria*, aujourd'hui ARZEW. ‖ Ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, au N.-O. C'est aujourd'hui LA COROGNE.

MAGNUS SINUS, nom donné par les anciens au golfe de SIAM.

MAGNUS, médecin grec de la secte des pneumatistes. Il vivait vers la fin du I^{er} siècle de notre ère, et composa un ouvrage *Sur les découvertes faites depuis l'époque de Thémison*, dont Galien nous a conservé des passages.

MAGNUS I^{er}, dit **le Bon**, roi de Norvége et de Danemark, fils d'Olaüs le Saint, né vers 1018, mort en 1047. Il succéda à Suénon sur le trône de Norvége en 1036, et à Canut II sur celui de Danemark en 1047. Il réforma la législation norvégienne; mais son code de lois n'existe plus. Il laissa en mourant le Danemark à Suénon et la Norvége à Harald.

MAGNUS II, roi de Norvége, mort en 1069. Il succéda, en 1066, à son père Harald III, partagea, l'année suivante, le royaume avec son frère Olaüs et se ligua avec lui contre Suénon II, roi de Danemark.

MAGNUS III, dit **Bastod** (*aux jambes nues*), roi de Norvége, né vers 1060, mort en 1103. Il succéda, en 1087, à son père Olaüs III, puis lutta pendant deux ans contre son compétiteur Haquin, qui mourut en 1089. Le caractère belliqueux de Magnus le lança dans l'aventureuse conquête des Orcades et des Hébrides, dont il fit un Etat appelé *royaume des îles* (1098), dans des guerres contre la Suède et dans une expédition contre l'Irlande. Il venait de s'emparer de Dublin lorsqu'il fut tué dans une rencontre.

MAGNUS IV, dit **Blinde** (*l'Aveugle*), roi de Norvége en 1130, mort en 1139. Il succéda à son père Sigurd I^{er}, combattit pendant tout son règne contre divers prétendants, eut les yeux crevés, fut mutilé, enfermé dans un couvent, remis sur le trône et enfin tué dans une bataille.

MAGNUS V, roi de Norvége, mort en 1143. Il était fils de Harald IV. Il fut proclamé par une faction à la place de ses frères Ingon et Sigurd, mais il mourut presque aussitôt.

MAGNUS VI, roi de Norvége, né en 1157, mort en 1184. Il était par sa mère petit-fils du roi Sigurd I^{er}. Il fut proclamé roi à l'âge de cinq ans sous la régence de son père, le comte Erling Skakke, et couronné à Drontheim en 1164. Son règne ne fut qu'une lutte continuelle contre Sverrer, descendant des anciens rois norvégiens. Il se noya en fuyant son rival (1184), qui venait de le vaincre à la bataille navale de Fortieita.

MAGNUS VII, dit **Lagabetter** (*le Législateur*), roi de Norvége, né en 1238, mort en 1280. Il succéda, en 1262, à son père Haquin V. Ce prince rétablit l'hérédité du trône et eut un règne paisible. Il s'occupa de législation, créa des assemblées nationales et fit faire à la Norvége un grand pas dans la voie de la civilisation.

MAGNUS VIII, roi de Norvége. V. MAGNUS II, roi de Suède.

MAGNUS I^{er}, surnommé **Ladulos** (*Serrure des granges*), à cause de ses lois sévères contre les voleurs, roi de Suède, né en 1240, mort en 1290. Il parvint au trône en 1125 au préjudice de son frère aîné, qu'il condamna à une prison perpétuelle. Pour se ménager un appui contre les grands, il flatta le clergé et protégea le peuple.

MAGNUS II, surnommé **Smek** (*le Leurré*), roi de Suède et de Norvége, né en 1316. Il succéda, en 1319, à Birger, fils de Ladulos. En 1363, il fut obligé d'abandonner ses Etats au duc de Mecklembourg et se retira en Norvége, où il mourut en 1374.

MAGNUS ou **MAGNI** (Jean), prélat suédois, né à Linkœping en 1488, mort à Rome en 1544. En 1522, à la suite d'un séjour à Rome, il fut envoyé en Suède par le pape Adrien VI comme nonce apostolique. Gustave Wasa l'accueillit avec bienveillance; mais leurs bons rapports prirent un terme quand Magnus s'aperçut, à n'en plus douter, que le roi méditait l'établissement du protestantisme en Suède et se préparait même à saisir les biens du clergé. Il ne craignit pas de présenter au roi des remontrances énergiques, qui d'ailleurs n'obtinrent aucun effet. A la saisie des biens du clergé, qui eut lieu en 1527, Magnus s'apprêta à la résistance, soutenu par le peuple suédois; mais devant les soldats il cessa toute démonstration. Son séjour étant devenu impossible à Upsal, il se retira à Rome, où il resta jusqu'à sa mort.

On a de lui : *Historia Gothorum Suevorumque* (Rome, 1554, in-fol.; Bâle, 1558 et 1617, in-8°; Strasbourg, 1607, in-8°). Cet ouvrage valut à Magnus une brillante réputation. Toutefois il n'est pas à l'abri de reproches; l'imagination de l'auteur y joue un rôle un peu trop considérable. On a aussi de Magnus : *Historia metropolitana seu episcoporum et archiepiscoporum upsaliensium* (Rome, 1557 et 1560, in-fol.).

MAGNUS (Georges-Frédéric), savant hongrois, né à Presbourg en 1645, mort en 1714. Après avoir fait ses études à Vienne et à Wittemberg, il devint recteur du gymnase d'Augsbourg; mais, en sa qualité de protestant, il dut se démettre de ses fonctions en 1703 et il mourut dans la misère. On a de lui : *De magia* (Wittemberg, 1665, in-4°); *De veris ac primogenitis Hebræorum litteris* (Wittemberg, 1671, in-4°); *De antiquis Scripturæ versionibus germanicis* (Augsbourg, 1690-1698, 2 part. in-4°).

MAGNUS (Edouard), peintre prussien, né à Berlin en 1799. Il reçut une brillante instruction, étudia la médecine, l'architecture, puis la philosophie sous la direction de Hegel, s'adonna ensuite à la peinture et suivit les cours du peintre Schlesinger. M. Magnus exposa pour la première fois et avec un vif succès en 1826. Encouragé par ce début, il voyagea en France et en Italie. Deux toiles, qu'il rapporta de ses voyages, le *Retour du pirate* et la *Bénédiction du petit-fils*, augmentèrent sa jeune réputation. En 1837, M. Magnus fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin, dont il est professeur depuis 1844.

Parmi ses tableaux qui ont été reproduits par la gravure, nous citerons : *Deux jeunes filles au lever du soleil*, *Deux enfants*, *Une campagne et un pêcheur de Nice*, et *Orphée ramenant Eurydice à la lumière*, toile qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867. Ses portraits sont très-estimés en Allemagne; nous mentionnerons ceux de *Jenny Lind*, de *M^{me} Rossi-Sontag*, de la *Grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin*, etc. A l'Exposition universelle de 1855, où il obtint une 2^{e} médaille, cet artiste a envoyé les deux premiers portraits cités et celui de *Mendelssohn-Bartholdy*. Voici ce qu'en dit M. Edmond About :

« Les trois portraits de cet artiste sont des plus faibles. Cependant M. Magnus, qui est le premier portraitiste de Berlin, avait une belle occasion de faire du style. S'il avait été condamné à peindre la femme d'un marchand de toile de la Silésie ou le torse d'un capitaine de la landwehr, on lui pardonnerait la modestie et la pauvreté de l'image; mais ses originaux étaient Mendelssohn, M^{me} Jenny Lind et cette pauvre M^{me} Rossi-Sontag! »

MAGNUS (Henri-Gustave), chimiste allemand, né à Berlin en 1802. Après avoir terminé ses études à l'université de sa ville natale, il alla passer une année auprès de Berzélius, à Stockholm, et y découvrit le sel vert de platine. Il se rendit ensuite à Paris, où il séjourna assez longtemps, puis revint à Berlin, s'y fit recevoir agrégé en 1831 et y ouvrit des cours libres sur la technologie et la physique. Nommé en 1834 professeur extraordinaire de technologie et de physique à l'université de la même ville, il y devint, en 1844, titulaire de la même chaire, qu'il occupe encore aujourd'hui; il est, en outre, depuis 1840, membre de l'Académie des sciences. Le premier ouvrage qu'il ait publié fut une dissertation sur l'*Inflammation spontanée du fer réduit par l'hydrogène* (1825). Les résultats de ses recherches et de ses expériences postérieures sur la chimie et la physique ont été consignés dans une foule de mémoires insérés dans les *Annales de Poggendorf* et dans le *Recueil de l'Académie de Berlin*.

On doit à ce savant chimiste la découverte de plusieurs acides, entre autres de l'acide hyperiodique. Il s'est, en outre, livré à des recherches sur la diminution de densité que la fusion produit dans le grenat et dans la lave, sur la propriété qu'a le sang d'absorber l'acide carbonique et l'oxygène, et il a fondé, par ses dernières recherches, la théorie d'absorption du sang; il a déterminé les coefficients de dilatation de l'air atmosphérique et de divers autres gaz, de la force d'expansion de la vapeur d'eau, ainsi que des mélanges de vapeur de densités différentes; enfin, il s'est aussi occupé de recherches sur l'électricité magnétique, sur l'électricité thermale, sur diverses questions d'hydraulique, sur la déviation des projectiles d'armes à feu, sur le pouvoir diathermal des gaz, sur la polarisation de la chaleur rayonnante, etc.

MAGNUS (Jacobus), prédicateur français. V. LE GRAND (Jacques).

MAGNUSEN (Finn), historien islandais, né à Skalhott en 1781, mort en 1848. Il exerça la profession d'avocat à Reikiavik, en Islande, puis enseigna la mythologie et la littérature du Nord à Copenhague et devint conservateur des archives de cette ville. On a de lui : *Vues sur la plus ancienne patrie de la race caucasique* (Copenhague, 1818); le *Lis, la plus ancienne messiade du Nord*, poëme du XIV^{e} siècle (Copenhague, 1820); *Document pour servir à l'archéologie du Nord* (Stockholm, 1821); les *Doctrines de l'Edda* (Copenhague, 1824-1826, 4 vol.); *Edda rhythmica* (Copenhague, 1828); *Edda sæmundina* (Copenhague, 1828); *Monuments historiques du Groenland* (Copenhague, 1838-1842), et un grand nombre de dissertations.

MAGNUSSON (Arne), en latin **Magnæus**, historien islandais, né à Ovenbecke en 1663, mort à Copenhague en 1730. Il compléta son instruction à Copenhague et à Leipzig, devint, en 1697, secrétaire des archives du Danemark, puis fut nommé professeur d'histoire et d'antiquités danoises à Copenhague et conservateur de la bibliothèque de cette ville. Dans un incendie qui eut lieu en 1728, cette bibliothèque et celle de Magnusson furent en partie détruites. Il a publié, entre autres ouvrages : *Incerti auctoris Chronica Danorum et præcipue Islandiæ* (Leipzig, 1695); *Testamentum Magni regis Norvegiæ* (Copenhague, 1719, in-8°); *Kristni-Saga, seu historia religionis christianæ in Islandiam introductæ* (Copenhague, 1771); *Orkneyinga-Saga, sive historia Orcadum* (Copenhague, 1780, in-8°), etc.

MAGNUSZEWSKI (Dominique), poëte polonais, né en 1809, mort en 1845. Pendant la révolution de 1831, il servit comme sous-lieutenant de grenadiers, et, après la chute de l'insurrection, se réfugia en Galicie, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. On a de lui : le *Vieux chevalier*, comédie en un acte et en vers (1828); *Zdzislaw* ou les *Suites de la légèreté*, comédie en deux actes (1829); la *Valachie*, poëme (1834); *Guy du Faur* ou les *Pacta conventa*, récit en prose; la *Vengeance de M^{me} Ursule*, roman (1838); le *Drame de la nature*, poëme (1844); la *Femme polonaise à trois époques différentes* (Posen, 1843), trilogie dramatique qui nous met sous les yeux la condition des femmes en Pologne au XI^{e}, au XVI^{e} et au XVIII^{e} siècle.

MAGNY, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N. de Mantes, sur l'Aubette; pop. aggl., 1,943 hab. — pop. tot., 1,966 hab. Tanneries, mégisseries, bonneterie; fabrication de chaînes, papiers, filature de coton. Commerce de draps, grains, cuirs, bestiaux. Ce bourg, bâti dans une situation agréable, possède une belle église qui renferme les tombeaux et les statues de plusieurs membres de la famille de Villeroi; un hôpital fondé en 1585. Aux environ du bourg, on trouve les vestiges d'un camp romain. Le domaine de Magny formait autrefois une seigneurie qui fut possédée successivement par Catherine de Médicis, le duc d'Alençon, M^{me} de Longueville et par la famille de Villeroi.

MAGNY-LE-DÉSERT, bourg et commune de France (Orne), canton de La Ferté-Macé, arrond. et à 35 kilom. E. de Domfront; pop. aggl., 166 hab. — pop. tot., 2,594 hab.

MAGNY (Olivier DE), poëte français, né à Cahors au commencement du XVI^{e} siècle, mort en 1560. Il est peu connu, et cependant ses vers ont généralement une grâce, une fraîcheur qui auraient dû les protéger contre l'oubli. Olivier de Magny fut presque un homme d'Etat en même temps qu'un excellent poëte. Ami de Hugues Salel, bon écrivain de ce temps, il fut présenté par lui à Jean d'Avançon, diplomate et conseiller du roi. Ce grand seigneur, envoyé à Rome par François I^{er} en qualité d'ambassadeur, emmena Olivier de Magny comme secrétaire (1550-1555). Quelque temps après son retour, le poëte obtint la charge de secrétaire du roi Henri II et il mourut dans ces importantes fonctions.

En 1553, il avait publié, sous le titre d'*Amours*, titre alors fort à la mode, un recueil de poésies qui contient des morceaux divers à la louange de quelques grandes dames et même de quelques seigneurs de la cour, des pièces lyriques adressées à sa maîtresse, qu'il appelle Castianire, le *Chant du désespéré*, élégie où il se lamente d'une foule de maux peut-être imaginaires, etc. Magny a laissé de plus trois autres recueils : les *Gaytés* (1554, in-8°), les *Soupirs* (1557, in-8°) et les *Odes* (1559, in-8°). Le premier renferme beaucoup de morceaux licencieux ou même obscènes et des panégyriques de poëtes contemporains; le second est composé de sonnets amoureux, très-lestement tournés; enfin le troisième, divisé en cinq livres et dédié à Jean d'Avançon, offre des odes dont la plupart ont de l'élévation et de la verve. Nous noterons celles qui sont adressées à Henri II, à Diane de Poitiers, à Jean de Bourbon, l'*Ode sur la prise de Calais*.

Nous donnerons une idée de ce poëte oublié en citant de lui ce joli sonnet, légèrement érotique et tout à fait gracieux :

Ce que j'aime au printemps, je te veux dire mesme :
J'aime à flairer la rose, et l'œillet, et le thym;
J'aime à faire des vers et me lever matin,
Pour, au chant des oiseaux, chanter celle que j'aime.
En été, dans un val, quand le chaud est extresme,

J'aime à baiser sa bouche et toucher son tetin;
Et, sans faire autre effet, faire un petit festin,
Non de chair, mais de fruit, de fraises et de cresme.
Quand l'automne s'approche et le froid vient vers [nous,
J'aime, avec la châtaigne, avoir de bon vin doux,
Et, assis près du feu, faire une chère lie.

En hiver, je ne puis sortir de la maison,
Si n'est au soir masqué; mais, en toute saison,
J'aime fort à coucher dans les bras de ma mie.

MAGNY (Claude-Etienne-Constantin DE), littérateur français, né à Reignier (Savoie) en 1692, mort à Strasbourg vers 1764. Il abandonna la jurisprudence et le barreau pour suivre la carrière des lettres, devint successivement secrétaire du maréchal d'Estrées, qui l'emmena en Bretagne (1726), bibliothécaire du roi de Pologne à Dresde, et tenta par la suite de fonder à Lausanne une maison d'éducation pour les sourds-muets; mais il échoua dans cette entreprise. Nous citerons de lui : l'*Olla potrida* (*sic*), *soit recueil sur toutes sortes de matières littéraires, facétieuses et amusantes* (2 vol. in-12), réimprimé sous le titre de la *Oille* (Dresde, 1755).

MAGNY (Etienne), noir affranchi, général haïtien, né au Cap en 1770, mort en 1827. Il se distingua sous Toussaint-Louverture, qui lui confia le commandement de sa garde d'honneur, devint maréchal sous le roi Christophe, puis se déclara pour les institutions républicaines, qui lui durent en partie leur triomphe dans le nord de l'île.

MAGNY (Claude DRIGON, marquis DE), archéologue, né à Paris en 1797. Il entra, sous l'Empire, dans l'administration des postes, qu'il quitta en 1815, s'y fit réintégrer en 1830 et remplit jusqu'en 1837 les fonctions de directeur dans le département de Maine-et-Loire. Depuis cette époque, M. Drigon s'est livré à des travaux archéologiques et généalogiques, a fondé un collége héraldique (1841) et a reçu du pape le titre de marquis (1845). On lui doit : *Archives nobiliaires universelles* (1843, in-8o); le *Livre d'or de la noblesse européenne* (1845-1847, 4 vol. in-4o); *Nouveau traité historique et archéologique de la vraie et parfaite science des armoiries* (1846, in-4o, avec planches); le *Roy d'armes, jurisprudence nobiliaire* (Florence, 1865, in-4o; Paris, 1867, in-4o). — Son fils aîné, M. Edouard DE MAGNY, né à Paris en 1824, s'est adonné au même genre d'études que son père et a publié : *Nobiliaire de Normandie* (1863-1864, 2 vol. in-8o). — Son frère, M. Ludovic DE MAGNY, né à Paris en 1826, est l'auteur d'un *Nobiliaire universel* (1854 et suiv., 9 vol. in-4o) et de la *Science du blason* (1858, in-8o), avec 2,000 blasons gravés.

MAGODE s. m. (ma-go-de — gr. *magodos*, même sens). Antiq. gr. Bouffon qui jouait des farces grossières et représentait quelquefois des femmes dans les pièces.

MAGODIE s. f. (ma-go-dî — gr. *magodia*, même sens). Antiq. gr. Pièce jouée par des magodes. ‖ Rôle exécuté par des magodes.

MAGOG, nom d'un peuple dont il est question dans l'Ecriture et qui habitait au delà des frontières septentrionales de la Médie. Ezéchiel parle, dans une de ses prophéties, du peuple de Magog et de son roi Gog, et leur prédit qu'ils seront anéantis lorsqu'ils envahiront le royaume d'Israël. Saint Jean, dans son Apocalypse, parle également de Gog, mais en personnifiant sous ce nom un peuple. Dans le Coran, il est question de Jagug (Gog) et de Magug (Magog), qui auraient été soumis par Alexandre le Grand. Enfin, des historiens arabes désignent sous ces deux noms des peuples de la Tartarie et de la Mongolie.

A l'hôtel de ville (*Guildhall*) de Londres, on voit deux statues colossales en pierre, désignées sous les noms de Gog et de Magog, et qui, d'après une tradition, représentent la victoire d'un géant saxon sur un géant de Cornouailles. Elles remontent à une très-haute antiquité. Chaque année, lorsqu'on installe un nouveau lord maire (9 novembre), on porte dans le cortége deux énormes et grotesques mannequins représentant les statues de Guildhall.

MAGON, famille carthaginoise célèbre, qui fournit plusieurs amiraux, généraux et suffètes. Voici quelques détails sur les principaux d'entre eux : MAGON, amiral, s'empara (702 av. J.-C.) des îles Baléares, et y fonda Port-Mahon (*Portus Magonis*). — MAGON, suffète et général, fut choisi, vers l'an 523 avant J.-C., pour remplacer Malée, qu'on avait puni de mort pour tentative d'usurpation. Magon signala son administration par des succès en tout genre; il introduisit la discipline militaire, recula les frontières de la république, étendit son commerce, etc. Il mourut l'an 498 avant J.-C. Ses fils Amilcar et Asdrubal lui succédèrent. — MAGON, dit *Barcée*, amiral, mort en 384 avant J.-C. Envoyé en Sicile avec une flotte (396 av. J.-C.), il battit Leptine, frère de Denys le Tyran. Quatre ans après, il fut battu lui-même par Denys et fit la paix. Nommé suffète, il retourna en Sicile, et périt les armes à la main à Cabala. — MAGON-BARCÉE, fils du précédent, lui succéda dans le commandement, vainquit Denys à Cronium (332 av. J.-C.), et conquit une partie de la Sicile. Mais plus tard il se laissa battre honteusement par Timoléon et prit la fuite. Condamné à mort dans sa patrie, il se tua pour échapper au supplice (343 av. J.-C.). — MAGON, amiral, aïeul du grand Annibal, alla présenter aux Romains attaqués par Pyrrhus (280 av. J.-C.) un secours de 120 vaisseaux; Rome, ayant deviné que le véritable but de l'expédition était de prévenir les tentatives du roi d'Epire sur la Sicile, refusa le secours. Magon mourut peu après. — MAGON, frère d'Annibal, mort en 203 avant J.-C. Il se distingua en Italie et eut une grande part à la victoire de Cannes (216 av. J.-C.). Envoyé en Espagne, il s'y soutint longtemps contre Scipion; mais il échoua devant Carthagène, et alla se saisir de l'île Minorque. En 203, il s'empara de Gênes, et tenta de se faire jour jusqu'à son frère, qui se débattait en Italie; blessé grièvement et vaincu par Quintilius Varus, dans l'Insubrie, il regagna Gênes et s'embarqua pour aller couvrir Carthage, menacée par Scipion. Il mourut en mer des suites de sa blessure. — MAGON, de la même famille que les précédents, vivait vers l'an 140 avant J.-C. Il se distingua autant par ses écrits que par ses exploits militaires, et il avait composé sur l'agriculture 28 livres que Scipion Emilien préserva des flammes après la prise de Carthage et porta au sénat, qui ordonna de les traduire en latin. Ils furent également traduits en grec par Cassius Dionysius d'Utique.

MAGON DE CLOS-DORE (Charles-René), contre-amiral, né à Paris en 1763, mort en 1805. Il assista au combat d'Ouessant, fut fait prisonnier dans les engagements qui suivirent, fit la guerre et remplit plusieurs missions difficiles dans les mers des Indes et de la Chine, prit une part glorieuse à la lutte que notre marine soutint contre les Anglais pendant la Révolution et reçut en 1802, après la prise du fort Dauphin, le grade de contre-amiral. Montant l'*Algésiras* à la bataille de Trafalgar, il résista héroïquement à plusieurs vaisseaux ennemis qui l'entouraient, et succomba à son bord, après avoir été criblé de blessures.

MAGONIE s. f. (ma-go-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des sapindacées, établi pour des arbres du Brésil.

MAGONIS PORTUS, nom latin de MAHON.

MAGOPHONIE s. f. (ma-go-fo-nî — du gr. *magos*, mage; *phonos*, meurtre). Hist. Grande fête qui se célébrait chez les Perses, en souvenir du massacre des mages et du faux Smerdis par sept seigneurs du royaume, en 522 avant J.-C.

MAGOT s. m. (ma-go. — L'origine de ce mot est controversée; quelques-uns le rapportent à *Magode*, personnage du théâtre des anciens qui est mentionné dans Athénée; Ménage indique le latin *mimus*, grimacier, et, d'un type si éloigné aux yeux du simple vulgaire, il construit avec le plus grand sang-froid *magot*, au moyen des échelons *mimicus*, *mimacus*, *macus*, *macuttus* et *magottus*. D'autres expliquent *magot* par le latin *maccus*, acteur qui joue les rôles de niais, arlequin, bouffon, dans les atellanes, puis nom commun signifiant niais, imbécile. On a proposé aussi le latin *imago*, image; mais disons avec Scheler : Voilà assez de sottises gravement débitées, et comme lui, comme M. Littré et les étymologistes sérieux, laissons prudemment la question indécise. Quant à *magot*, trésor, d'après Ménage, il vient de *magot*, qui, dans certaines provinces, se dit des vieilles médailles qu'on trouve en terre, et qui, suivant lui, est une corruption du latin *imago*, image. *Magot*, amas d'argent caché, est probablement le même que l'ancien français *macaut*, *magaut*, bourse, sacoche, besace, bas latin *macaldus*, *magaldus*. On pourrait rapporter ces dernières formes au germanique : vieux haut allemand *mago*, allemand moderne *magen*, estomac, l'estomac pouvant fort bien être comparé à une poche. Grandgagnage voit dans *magot* une altération du vieux français *mugot*, trésor caché, lequel est probablement dérivé de l'anglo-saxon *mueg*, *muga*, bas latin *muga*, *mugium*, monceau, tas). Mamm. Espèce de singe du genre macaque :

Et le *magot* considéré,
Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond de l'eau rien qu'une bête.
LA FONTAINE.

— Par anal. Homme d'une grande laideur : *Un vieux* MAGOT. *Un vilain* MAGOT. *Le vieux* MAGOT *que Pigal veut sculpter a perdu toutes ses dents et perd ses yeux; il n'est point du tout sculptable.* (Volt.)

L'étoile est forte, et c'est souvent le lot
De la beauté d'épouser un *magot*.
VOLTAIRE.

On a quelquefois employé le féminin en ce sens : *C'est une* MAGOTTE, *une vraie* MAGOTTE. ‖ Petite figure grotesque sculptée ou moulée; Se dit particulièrement des figures de porcelaine qu'on tire de la Chine : *Des* MAGOTS *de la Chine. Le goût pour les* MAGOTS *est le dernier degré de la stupidité.* (Buff.) *Le cabinet chinois est rempli de* MAGOTS *qui remuent la tête comme des vieillards qui songent au passé.* (P. de St-Victor.)

— Fam. Somme d'argent caché ou mis en réserve : *Découvrir le* MAGOT. *Lorgner le* MAGOT *du beau-père. Se faire un joli* MAGOT.

— **Encycl.** Mamm. Le groupe des *magots* ne comprend qu'une seule espèce. Cet animal, qui atteint parfois jusqu'à 0m,90 de longueur, est entièrement privé de queue; le pelage est généralement d'un gris jaunâtre, les parties inférieures sont blanches et le visage couleur de chair livide. Le *magot*, fort communément amené en Europe, est le singe le plus anciennement connu; c'est le *pithekos* des anciens, dont Galien déjà avait étudié l'anatomie. Cet animal est d'une adresse extraordinaire. Dans sa jeunesse, il apprend assez facilement ce qu'on lui enseigne; mais il est très-capricieux, fait de perpétuelles grimaces et devient en vieillissant méchant et à peu près indomptable. Cette espèce habite toute l'Afrique septentrionale et aussi Gibraltar où quelques individus se sont acclimatés. V. MACAQUE.

MAGRA, autrefois *Macra*, rivière du royaume d'Italie. Elle descend du versant occidental des Apennins, traverse la partie septentrionale de la province de Massa-Carrara, reçoit l'Aulla par la rive gauche, entre dans la province de Levante, et se jette dans le golfe de Gênes, à 6 kilom. N.-O. de Sarzane, après un cours de 55 kilom. Cette rivière formait dans l'antiquité la limite de l'Etrurie et de la Ligurie.

MAGRABINE s. f. (ma-gra-bi-ne). Comm. Syn. de MAUGRABIN.

MAGRAPHA s. m. (ma-gra-fa). Mus. anc. Sorte d'instrument à vent, à peu près semblable à notre orgue, qui était en usage chez les Hébreux. ‖ Autre instrument composé de timbres, dont on se servait pour appeler le peuple au temple.

MAGREAU (Marie), sorte de croquemitaine dont le nom sert d'épouvantail aux enfants dans la Flandre. La légende de Marie Magreau remonte au IXe siècle : cette terrible créature commandait, paraît-il, une troupe de brigands dont les forfaits épouvantèrent le pays. Fille d'un ermite, elle avait été débauchée par un bandit; une nuit, elle vint avec ses hommes à la cellule de son père, qu'elle soupçonnait de cacher quelque argent; sans pitié pour les cris et les larmes du vieillard, elle lui fit tenir les pieds au-dessus du foyer pour qu'il avouât où ce trésor était enfoui, et elle ne le laissa qu'à demi mort. Marie Magreau, livrée à la justice par son amant, fut brûlée comme sorcière sur la place du Coupe-Oreille, à Cambrai. Son souvenir effrayant resta dans le pays; on prétend encore qu'elle revient de l'autre monde pour commettre de nouveaux crimes, qu'elle rôde surtout autour des mères pour faire tourner à mal les enfants qu'elles portent en leur sein et qu'elle dévore en vrai loup-garou les garçons et les fillettes qui tardent le soir à rentrer au logis.

MAGREDINE s. f. (mà-gre-di-ne). Comm. Toile de lin de fabrique égyptienne.

MAGRI (Dominique), en latin **Macer**, théologien et philologue italien, né à Malte en 1604, mort en 1672. Entré dans l'ordre des frères mineurs, il travailla à la Bible arabe, reçut un canonicat de la cathédrale de Viterbe et fut protonotaire apostolique consulteur du tribunal de l'inquisition et de la congrégation de l'Index. On lui doit un dictionnaire ecclésiastique intitulé : *Notizia de' vocaboli ecclesiastici con la dichiarazione delle ceremonie e origini delli riti sacri* (Messine, 1644, in-4o), trad. en latin sous le titre de *Hierolexicon sive sacrum dictionarium* (Rome, 1677); *Antilogiai, seu contradictiones apparentes et conciliationes sanctæ Scripturæ* (Venise, 1645); *Virtu del kafe* (Viterbe, 1665); une édition des *Œuvres* de Latino Latini, etc.

MAGROL s. m. (ma-grol). Vitic. Variété de raisin noir, cultivée dans la Corrèze. ‖ On dit aussi MAGROT.

MAGSTATT, ville de l'Allemagne du Sud, dans le royaume de Wurtemberg, cercle du Necker, bailliage et à 6 kilom. N.-O. de Bœblingen; 2,147 hab. Patrie de Kepler.

MAGU, poëte français, né à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne) en 1788. Fils d'un paysan, il apprit à lire et à écrire à l'école, fut employé aux travaux des champs, puis devint tisserand. La lecture de Béranger et de La Fontaine éveilla les instincts poétiques qui se trouvaient en lui et il se mit à faire des vers. Magu a publié : *Poésies* (Meaux, 1839); *Poésies nouvelles* (Meaux, in-18); *Poésies*, avec une préface de George Sand (Paris, 1845). Dans ses compositions naïves et souvent gracieuses, l'ouvrier poëte s'est attaché à chanter les champs, le village, et a mis en vers des contes et des histoires populaires.

MAGUE (Jacques-Thomas), dit **Saint-Aubin**, acteur et auteur comique, né à Compiègne en 1746, mort à l'hospice de Bicêtre en 1824. Son père était contrôleur des aides et il aurait pu sans doute suivre également la carrière administrative, mais le goût du théâtre et de la vie nomade l'entraîna à se faire acteur. Il joua d'abord obscurément en province et débuta à Paris en 1781, à l'Ambigu, dans une parade de sa composition : le *Parisien dépaysé*. Mague était laid, boiteux, et possédait l'organe le plus désagréable; il n'en courut pas moins avec acharnement vers des succès qu'il ne pouvait atteindre, son physique et son infirmité ne lui permettant que de jouer des rôles de grime et des travestis. Dans le *Parisien dépaysé*, il jouait sept rôles à lui seul et fut assez applaudi pour obtenir un engagement de 4,000 livres à l'Ambigu. Il donna successivement au même théâtre les *Tracasseries de village*, comédie en un acte (1781); la *Lingère*, parodie de l'opéra de Favart : la *Belle Arsène;* le *Cabinet de figures* ou le *Sculpteur sur bois* (1782); *Esope à la foire*, comédie épisodique en vers libres, où le principal personnage débite, au lieu de tirades, de petites fables assez bien tournées. L'année suivante, voulant tenter la fortune, il se mit à la tête d'une troupe ambulante et fit représenter à Dijon les *Fêtes dijonnaises*, comédie à grand spectacle de sa composition (1783), puis à Lyon la *Jeune Thalie*, intermède en vers (1784), et les *Fêtes d'Astrée*, ambigu en trois actes (1784). Sa direction n'ayant pas prospéré, il revint à Paris, reparut à l'Ambigu dans le *Parisien dépaysé*, son premier succès, fit jouer la *Maison à garder* (1786), puis passa aux Délassements où il donna *Bagare*, parodie de *Tarare* (1787); les *Nuits champêtres* (1787), comédie en deux actes qui passe pour son meilleur ouvrage. Il composa, de plus, un petit traité, la *Réforme des théâtres* (1787, in-8o), où il indique sous une forme souvent assez vive les améliorations que son expérience des exploitations théâtrales lui avait suggérées. En 1790, il reparut sur la scène, au petit théâtre des Associés; il y donna les *Hochets*, opéra-comique en deux actes, et deux comédies, l'*Epreuve paternelle* et les *Lubies*. Sa situation pécuniaire était loin d'être prospère. Il reprit un engagement dans une troupe nomade, alla jouer à Nantes, où il donna le *Corsaire nantais* (1798), puis à Rennes. Sa détresse était si grande qu'il fut obligé de vendre ses livres et ses manuscrits. Revenu à Paris, il loua une misérable échoppe au coin des rues Traversière et Richelieu, précisément à l'endroit où s'élève aujourd'hui la fontaine Molière, et se fit écrivain public. En 1822, il entra à Bicêtre, où il mourut deux ans plus tard.

Un de ses compatriotes, M. A. Leveaux, a consacré à Mague Saint-Aubin une intéressante notice, d'où nous avons extrait ces renseignements précis. M. Leveaux lui attribue encore diverses pièces de théâtre qu'il n'a pu, dit-il, se procurer : *Jérôme Pointu*, *Jeannette* ou les *Battus ne payent pas l'amende*, l'*Amour quêteur*, *Vénus Pèlerine*, les *Quatre coins*, etc. Mais *Jérôme Pointu* et *Vénus Pèlerine* sont les titres de deux jolis vaudevilles de Robineau, dit Beaunoir, et *Janot* ou les *Battus payent l'amende* est de Dorvigny. Peut-être Mague en avait-il fait une contre-partie restée manuscrite.

MAGUELONNE, en latin *Magalona*, petite presqu'île de France (Hérault), dans l'étang de Thou, à 8 kilom. S. de Montpellier. Sur cette presqu'île, qui mesure environ 1,500 mètres de long, on ne voit plus de nos jours que quelques maisons et une curieuse église. Maguelonne fut dès le ve siècle une ville épiscopale; détruite en 737 par Charles-Martel, relevée peu de temps après, elle fut ruinée complétement en 1633 par ordre de Louis XIII. L'évêché de cette ville avait été transféré à Montpellier en 1536. L'église appartient au style ogival et au style roman. Le portail, en marbre, est orné de bas-reliefs et d'une belle arabesque; à l'intérieur, on remarque surtout les chapiteaux des colonnes du chœur et les tombes en marbre blanc de plusieurs évêques. Sur les côtes du département de l'Hérault, une lagune, formée par la Méditerranée et traversée par le canal des Etangs, porte le nom d'étang de la Maguelonne.

MAGUEY s. m. (ma-ghè). Bot. Espèce d'agave de Cuba. ‖ Boisson fermentée qu'on fabrique avec le suc de cette plante : *Boire du* MAGUEY.

MAGUIRE (Charles), chroniqueur irlandais, né dans le comté de Fermanagh en 1432, mort en 1498. Il fut chanoine d'Armagh. On a de lui une chronique fort estimée, bien que restée manuscrite, qui s'étend de 444 à 1498 et qui est intitulée *Annales Hiberniæ usque ad sua tempora*.

MAGUIRE (John-Francis), homme politique et publiciste irlandais, né à Cork vers 1820. Il est le fils d'un négociant de cette ville. Il se fit recevoir avocat à Dublin en 1843, mais n'exerça point; défendit, dans le journal l'*Examiner*, qu'il venait de fonder à Cork, les idées libérales; réclama incessamment les réformes nécessaires à l'Irlande, demanda l'établissement du régime hypothécaire, la modification des droits de fermage, et prit une part active aux luttes du parti national, tout en montrant une grande modération. En 1852, il a été élu membre du Parlement par le bourg de Dungarvan, qui l'a réélu depuis lors. On a de lui une appréciation de l'agriculture et de l'industrie de son pays sous ce titre : le *Mouvement industriel en Irlande* (Cork, 1853, in-8o).

MAGUNTIA, nom latin de MAYENCE.

MAGUSÉEN s. m. (ma-gu-zé-ain). Hist. relig. Nom donné à des mages persans qui admettaient les deux principes du bien et du mal.

MAGYAR, ARE s. et adj. (ma-ji-ar, a-re). V. MADGYAR.

MAGYDARIS s. f. (ma-ji-da-riss). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, qui croissent dans les régions occidentales de la Méditerranée.

MAGZEN s. m. (ma-gzènn — ar. *makhzem*, écurie). Nom donné en Algérie à des cavaliers arabes commandés par des officiers français attachés aux bureaux arabes. ‖ On écrit quelquefois MAGZEM.

MAHABALI, géant indou, souverain des trois mondes. D'après la légende, Vichnou ayant été chargé par les dieux de soumettre Mahabali, dont la puissance les effrayait, se rendit auprès de lui après avoir pris la forme du nain Vamana, et lui demanda trois pas de terrain. A peine le géant eut-il accédé à sa demande que Vichnou embrassa d'un pas le ciel, d'un autre la terre, d'un troisième les enfers, et Mahabali terrifié reconnut aussitôt son pouvoir. C'est en souvenir de ce fait qu'on donne à Vichnou le surnom de Trivikrama, aux trois pas.

MAHABALIPOUR, village de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Madras, sur le golfe de Bengale, à 80 kilom. N.-E. de Pondichéry. On admire dans ce village d'immenses excavations taillées dans le granit, plusieurs sculptures mythologiques, un groupe de figures humaines de grandeur naturelle, mêlées à des figures d'éléphants, de taureaux, de lions et d'autres animaux, et quelques temples remarquables par leurs sculptures et par la matière employée dans leur construction. Ce village doit être le reste d'une ville importante, qu'une catastrophe a dû engloutir en partie. Il est appelé généralement les SEPT-PAGODES.

Mahabbarata (LE), l'une des deux grandes épopées indoues; on présume qu'il fut composé antérieurement au Ramayana, du IIIe au 1er siècle avant notre ère, et on lui donne pour auteur Wyâsa; mais ce poëte ne dut être que le dernier compilateur de cette immense épopée. On reconnaît dans le *Mahabharata* des traces non équivoques de rédactions successives et parfois contradictoires; les légendes se sont ajoutées les unes aux autres et les brahmes qui conservaient ces traditions rhythmées, comme les rapsodes homériques, les ont cousues les unes aux autres sans le moindre souci de l'unité de composition. Originairement, le poëme n'avait que quatre mille distiques, soit huit mille vers; sa rédaction définitive en présente à peu près cent mille, soit deux cent mille vers, et l'on n'est pas bien sûr que ce qui fait le fond actuel de l'épopée, la guerre des Pandous contre les Kourous, appartienne à la rédaction primitive.

Cette guerre de deux familles rivales de même race, qui a peut-être inspiré la fameuse lutte des Grecs et des Troyens, de l'*Iliade*, est noyée dans d'innombrables épisodes militaires, théogoniques et mythiques. Voici les linéaments principaux de cette œuvre gigantesque, véritable dédale dans lequel la critique moderne, si exercée pourtant, n'est pas certaine de ne point s'égarer.

Deux frères, Pandou et Dhritarâsthra, donnent naissance aux deux familles rivales; le premier a cinq fils, qui sont autant d'incarnations divines, le second en a cent. Les fils de Dhritarâsthra incendient le palais de leurs cousins, qui sont forcés de fuir dans le désert (1er chant). Les Pandous reviennent à Delhi, rappelés par leur oncle, qui partage la souveraineté de l'Inde entre eux et ses fils; mais le plus favorisé des cinq frères, Yudhishthira, perd sa souveraineté aux dés et retourne au désert pendant une période de treize années (IIe et IIIe chant). Les Pandous ainsi déshérités sollicitent l'alliance d'un roi voisin, Virâta, qui met sur pied une armée pour leur rendre le pouvoir. Les préparatifs de guerre, l'énumération des troupes, le dénombrement de l'armée ennemie remplissent les sept chants qui suivent; des chants entiers sont consacrés à la généalogie et aux aventures des principaux chefs. Le récit d'une attaque nocturne des Kourous contre le camp des Pandous occupe le Xe chant, et les lamentations des femmes sur le champ de bataille remplissent tout le XIe. Les Kourous ont été repoussés; la souveraineté va échoir au chef des Pandous, Yudhishthira. Le chant XIIe traite des devoirs de la royauté; le XIIIe des devoirs sociaux; le XIVe expose longuement le sacrifice du cheval, célébré par Yudhishthira et qui est le symbole de la suzeraineté. Dhritarâsthra vaincu est obligé à son tour de fuir au désert (XVe chant); sa race entière est détruite dans cette guerre d'extermination (XVIe chant), sa capitale Dwâraka est ruinée de fond en comble. Alors Yudhishthira, ayant rétabli ses quatre frères dans leurs royaumes, abdique le pouvoir suprême (XVIIe chant). Il monte au ciel d'Indra, qui d'abord refuse de l'accueillir parce qu'il veut absolument entrer avec son chien; Indra cède enfin et, au XVIIIe et dernier chant, on assiste à l'apothéose du héros.

L'incohérence des diverses parties qui forment le *Mahabharata*, la longueur excessive du poëme ont jusqu'à présent empêché la critique moderne de se faire une idée bien nette de l'ensemble; peu d'orientalistes connaissent en entier cette épopée. Les plus résolus n'ont été que jusqu'à en traduire les épisodes qui leur ont semblé les plus intéressants. Wilkin en a extrait le *Bhagavat-Gita* (1785), Bopp l'épisode de *Nala* (1819), le *Déluge* (1829), qu'il a traduits en vers allemands. Une édition complète du texte sanscrit du *Mahabharata* a paru en 1839 (Calcutta, 4 vol. in-4°), et nul doute que maintenant la critique ne parvienne un jour, en retranchant toutes les additions successives, à retrouver l'ancienne épopée. C'est une tâche ardue, à lasser les plus robustes. A l'article ÉPOPÉE (v. ÉPOPÉES INDOUES), on trouvera sur la valeur littéraire et mythique du *Mahabharata* des considérations générales qu'il est inutile de répéter ici.

MAHÂBHOUTA, Être résultant, selon la mythologie indoue, de la condensation de toutes les âmes et de tous les éléments subtils, et qui fut un des deux grands germes de l'univers produits par l'union de Brahma avec Maya.

MAHABOUB s. m. (ma-a-boubb). Métrol. Monnaie d'or de Tripoli et de Tunis, valant 24 fr. 03. On l'appelle aussi SULTANIN. ‖ Monnaie d'argent égyptienne, valant 5 fr. 95. On l'appelle aussi SEQUIN MAHABOUB.

MAHAGONI s. m. (ma-a-go-ni). Bot. Nom vulgaire de l'acajou employé à la confection des meubles. ‖ Bois du même arbre : *Un lit de* MAHAGONI. ‖ On dit aussi MAHOGONI, MAHOGON et MAHONI.

MAHAÏCA, rivière de l'Amérique méridionale, dans la Guyane anglaise. Elle se jette dans l'océan Atlantique, à 24 kilom. E. de l'embouchure du Demerary, après un cours d'environ 100 kilom.

MAHAKALA, surnom de Siva, dans la mythologie indienne. Kàla est le Temps, le dieu destructeur, représenté sous une couleur noire. Sous cette forme, on l'appelle aussi Djagadbhakchaka ou Mangeur du monde. C'est encore le nom du principal officier du dieu Siva, qu'on appelle quelquefois Nandi : c'est son portier.

MAHAL ou **MALH**, palais des femmes du Grand Mogol.

MAHALEB s. m. (ma-a-lèb). Bot. Espèce d'arbres du genre cerisier, et dont le bois dur et veiné est recherché des ébénistes et des tourneurs, sous le nom de *bois de Sainte-Lucie*. ‖ On l'appelle aussi CERISIER MAHALEB, PRUNIER OU CERISIER ODORANT.

— **Encycl.** Le *mahaleb* est un petit arbre à feuilles ovales, cordiformes, pétiolées, glanduleuses; à fleurs petites, blanches, groupées en corymbes à l'extrémité des rameaux; à fruits petits et noirs. Il croît dans les régions montagneuses de l'Europe centrale, notamment dans les Vosges; il est très-abondant aux environs de l'ancien monastère de Sainte-Lucie, en Lorraine, d'où il tire son nom vulgaire. Il fleurit au commencement du printemps, et exhale alors une odeur agréable, mais faible. Il a la propriété de croître dans les plus mauvais sols, dans les craies les plus sèches ou les sables les plus arides. Aussi a-t-on proposé de le planter dans les pays peu propres à la culture des autres essences forestières, comme la Champagne pouilleuse, ou bien encore de le faire servir à abriter les jeunes plants de chênes, de hêtres, etc.

On propage le *mahaleb* de graines semées en place ou en pépinière, aussitôt après la maturité, ou au printemps, après avoir été stratifiées durant l'hiver; cette dernière époque est préférable, car les semis sont exposés, pendant la mauvaise saison, aux ravages des mulots, des campagnols et de certains oiseaux. Les jeunes plants n'exigent que les soins ordinaires; on les repique à la fin de la première, ou mieux de la seconde année, en ayant soin, autant que possible, de conserver le pivot. On peut aussi multiplier le *mahaleb* de marcottes, de rejetons ou de drageons. Les jeunes sujets sont mis à demeure vers l'âge de quatre ans, et recepés l'année suivante; comme ils s'étendent beaucoup en branches, on en fait de très-bonnes haies.

Le bois du *mahaleb* est dur, compacte, gris rougeâtre, veiné, susceptible d'un beau poli; mais il est rare d'en trouver d'un fort échantillon. Comme il est sujet à se fendre, on le débite, pendant qu'il est encore vert, en lames très-minces. Les ébénistes et les tourneurs le recherchent pour faire des boîtes, des tabatières, des étuis et autres objets analogues. Ses jeunes rameaux ont un usage bien connu des gourmets; on en fait des brochettes qui, enfoncées dans la chair d'un lapin de clapier, lui donnent une saveur analogue à celle du lapin de garenne. Il en est de même de ses feuilles, qui, mises dans une perdrix ou tout autre gibier, lui donnent un excellent fumet. Les amandes sèches servent aux parfumeurs, qui en mettent dans les savonnettes. Le *mahaleb* est fréquemment employé comme sujet, pour former des cerisiers à basse tige dans les terrains médiocres.

MAHAMURREE s. m. (ma-a-mur-rî). Pathol. Maladie épidémique, sorte de peste qui règne dans l'Himalaya.

— **Encycl.** Pendant longtemps, les médecins anglais ne considérèrent le *mahamurree* que comme une forme excessivement maligne de la fièvre typhoïde : aujourd'hui ils sont d'accord pour l'assimiler à la peste d'Egypte. C'est principalement dans les montagnes du Kumaoa et du Guhrwal que le *mahamurree* se montre, pendant le printemps et aussi pendant l'automne. Parfois il s'étend jusqu'aux plaines du Rohilcund; on n'en a jamais entendu parler dans les montagnes situées au nord de Mussouree. Le *mahamurree* s'annonce à l'ordinaire par la mort des animaux domestiques et même des rats et des souris, signe bien connu, dit-on, en Egypte et qui amena bientôt les médecins de la compagnie des Indes à déclarer, après un diagnostic plus rigoureux, que cette effrayante épidémie était identique à la peste d'Egypte. Mais il faut ajouter que tous les médicaments que purent employer ces médecins se trouvèrent complétement inutiles ou impuissants pour guérir les personnes atteintes du mal; ils réussirent seulement, au moyen de prescriptions sanitaires, à empêcher, dans un grand nombre de localités, la naissance du fléau. Il semble cependant qu'on ait obtenu quelques cas isolés et extrêmement rares de guérison avec l'hydrothérapie. Les indigènes sont tellement persuadés que le *mahamurree* est contagieux et que tout ce qu'ils pourraient faire au malade est absolument inutile qu'ils abandonnent ceux qui en sont atteints, fût-ce leur propre père, fût-ce leur propre fils, et fuient des villages qu'ils habitent dès que les symptômes caractéristiques du mal se sont déclarés.

MAHAN, ville d'Arabie. V. MAAN.

MAHANADA, rivière de l'Indoustan anglais. Elle prend sa source vers l'extrémité orientale du Népaul, entre dans la province du Bengale et se jette dans le Gange à Nababgondge, après un cours d'environ 400 kilom. Ses principaux affluents sont le Conki et le Parnababab.

MAHANADDY, MÉHÉNÉDY ou **KATTAK**, fleuve de l'Indoustan anglais, qui descend des montagnes du Bandelkand, traverse le Gandouna et l'Orissa, baigne Sénepour et Kattak, et, après avoir formé un large delta composé de plusieurs branches, se jette dans le golfe de Bengale; cours 1,100 kilom.

MAHÂNÂMA, chroniqueur singhalais, qui vivait au ve siècle de notre ère. Il était oncle du roi de Ceylan Dasen-Kelliya. Mahânâma puisa dans les annales de son pays les matériaux de deux ouvrages importants, qui comprennent l'histoire de Ceylan depuis le Nirvâna du Bouddha, 545 av. J.-C., jusqu'en 301 de notre ère. Ces ouvrages sont : le *Mahâvança*, en 100 chapitres et en vers de 16 syllabes, publié en partie par M. G. Turnour (Ceylan, 1837, in-4°), et le *Mahâvança tika*, commentaire de l'ouvrage précédent, lequel n'a pas encore vu le jour. « Mahânâma, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, suit pas à pas chacun des règnes qu'il retrace et décrit à son point de vue les faits les plus importants qui les ont signalés; il s'arrête naturellement aux faits religieux plus qu'à tous les autres. Les vers du *Mahâvança* n'ont aucune prétention poétique; c'est plutôt de la prose rhythmée. Chacun des chapitres et des récits de l'auteur se termine par des réflexions morales, où il tâche de tourner à l'édification des lecteurs tout ce qu'il raconte et d'en tirer de profitables leçons de conduite. Ce qui assure un prix tout particulier à cet ouvrage, c'est la chronologie qui s'y trouve. Le *Mahâvança* arrivant par ses continuateurs jusqu'à la fin du siècle dernier, il est facile de remonter le cours des années et d'obtenir ainsi une exactitude satisfaisante pour l'histoire de Ceylan. »

MAHA-OMMARAT s. m. (ma-a-omm-ma-ra). Titre du ministre qui représente le roi de Siam en son absence.

MAHÂRÂCHTRÎ s. m. (ma-â-râ-chtrî). Philol. ind. Dialecte prâcrit dont se servent les poëtes modernes.

MAHARAM s. m. (ma-a-ramm). Chronol. Premier mois persan. ‖ Mois arabe correspondant à peu près à notre mois de septembre.

MAHARBAL, général carthaginois. V. MAHERBAL.

MAHARI s. m. (ma-a-ri). Nom arabe du dromadaire.

MAHA-SANKRANTY s. m. (ma-a-sankran-ti). Grande fête religieuse qu'on célèbre dans l'Inde méridionale.

— **Encycl.** Le *maha-sankranty*, pour les Indous, est le premier jour du mois solaire, celui où le soleil passe d'un signe du zodiaque dans un autre; mais les Indous fêtent particulièrement son entrée dans le signe du Capricorne, qu'ils considèrent comme marquant la renaissance de l'astre lumineux. La fête, qui se trouve ainsi tomber au solstice d'hiver, dure trois jours. Elle est signalée, comme chez nous le premier jour de l'an, par des visites, des cadeaux, des repas de famille. La solennité du second jour paraît avoir pour objet spécial d'honorer le soleil. Les femmes mariées offrent à l'idole de *Vignessouara* du riz bouilli dans du lait. Ce jour-là les Indiens se rendent encore des visites. En s'abordant, les premières paroles qu'ils s'adressent sont celles-ci : Le riz a-t-il bouilli? A quoi on répond : Il a bouilli. Le troisième jour est consacré au culte tout patriarcal que les Indous ont pour les animaux domestiques. On met dans un grand vase plein d'eau de la poudre de curcuma, des graines de l'arbre appelé *pazaty* et des feuilles de margousier : après avoir bien mêlé le tout ensemble, on en arrose les vaches et les bœufs en tournant trois fois autour. Tous les hommes de la maison, car les femmes sont exclues de cette cérémonie, vont se placer successivement vers les quatre points cardinaux, et font quatre fois le *sachtanga*, ou prosternement des quatre membres, devant ces animaux. On peint de diverses couleurs les cornes des vaches et on leur met au cou une guirlande de feuillages verts, entremêlés de fleurs, à laquelle on suspend des gâteaux, des cocos et autres fruits, qui, se détachant bientôt par le mouvement brusque de ces animaux, sont ramassés et mangés avec empressement, comme quelque chose de sacré, par ceux qui les suivent. La fête prend alors un caractère public. Les troupeaux sont conduits hors des villes ou villages et lâchés, tout enguirlandés, à travers les champs au son des plus bruyantes musiques. Les idoles, sorties des temples, sont promenées en procession. Enfin les danseuses entretenues dans les temples sortent en troupes et se livrent, pour la plus grande joie de l'assistance, à ces danses lascives qui leur ont valu une si grande renommée. Les plus heureux de tous, dans ces fêtes du *maha-sankranty*, sont les brahmes, qui trouvent moyen de faire coopérer les plus pauvres aux splendeurs du culte et prélèvent sur le bétail, sous prétexte de le sanctifier, une très-forte dîme.

MAHASOUMDÉRA, femme représentée à genoux dans les temples de Gôtama, et que les birmans regardent comme la protectrice du monde.

MAHAULT ou **MATHILDE**, comtesse d'Artois, morte en 1282. Elle était fille du duc de Brabant, Henri II. Elle épousa le frère de Louis IX, Robert de France, comte d'Artois, qu'elle suivit en Palestine et qui mourut à la bataille de la Massoure (1250). De retour en France, elle épousa en secondes noces Gaucher de Châtillon. — Sa petite-fille, MAHAULT ou MATHILDE, comtesse d'Artois et de Bourgogne, fille de Robert II, comte d'Artois, devint la femme d'Othon, palatin de Bourgogne (1584), et entra en possession de l'Artois (1309), malgré les prétentions de son neveu Robert, comte de Beaumont-le-Roger. Elle transmit le comté d'Artois à sa fille Jeanne, épouse de Philippe V le Long, roi de France.

Mahâvamça (LE), poëme historique indou, concernant l'île de Ceylan, composé de l'an 459 à l'an 477 de notre ère. On en a deux versions, l'une en vers pali, c'est-à-dire dans la langue vulgaire de l'Inde, l'autre en singhalais, idiome national de Ceylan. La version pali est attribuée à Mahanama. George Turnour l'a traduite en anglais avec une grande fidélité (1837). Ce poëme est un des monuments les plus importants de la littérature indoue et de la religion bouddhique; il embrasse une longue période de temps parfaitement déterminée, et s'étend de l'incarnation du Bouddha (545 ans avant celle de Jésus-Christ) jusqu'à l'an 301 de notre ère. Cette histoire bizarre est bien celle que l'on peut s'attendre à trouver chez un peuple que la religion a conquis tout entier et sur lequel pèse de tout son poids le joug sacerdotal. C'est de l'histoire toute religieuse. Les miracles et les cérémonies pieuses en sont les seuls événements. Le récit commence au moment où Cakya-Mouni, à l'exemple des vingt-quatre Bouddhas antérieurs, devient Bouddha suprême parfait, sous l'arbre de Bodhi, dans l'Inde. Son but, c'est de sauver le monde. Il réunit autour de lui soixante disciples, qu'il disperse ensuite dans le monde pour y prêcher sa doctrine. Lui-même, il se rend à Langkâ (Ceylan) qu'il convertit et dont il fait une terre sainte. Il y reviendra deux fois encore, et chacun de ses passages reste fixé dans la mémoire des hommes par des monuments magnifiques que les rois élèvent pour en perpétuer le souvenir. Tous ces récits merveilleux sont évidemment le voile de faits historiques; c'est ainsi sans doute que l'imagination populaire interprétait quelque conquête faite sous la forme de conversion et d'apostolat. Une partie bien curieuse de cette histoire, c'est la description des conciles, où les disciples du Bouddha viennent exposer et fixer la doctrine du « Vainqueur. »

MAHDI ou **MAHADI le Désiré**, nom par lequel les chiites et les ismaéliens désignent un Messie qu'ils attendent.

MAHDIA ou **AFRICA**, ville de l'Afrique septentrionale, dans la régence et à 150 kilom. S.-E. de Tunis, avec un bon port sur la Méditerranée; 3,300 hab. C'était autrefois une place forte qui fut prise par les troupes de Charles-Quint.

MAHDIA-LOCA s. m. (ma-di-a-lo-ka). Troisième monde du système religieux des djeinas de l'Inde.

— **Encycl.** Dans la théogonie indoue, le *mahdia-loca* est le monde que les mortels habitent, et où règnent la vertu et le vice. Ce monde a un redjou d'étendue : un redjou est égal à l'espace que le soleil parcourt en six mois. Le djambou-donipa, qui est la terre sur laquelle nous vivons, n'occupe qu'une petite partie du *mahdia-loca* : il est environné de tout côté par un vaste océan et à son centre se trouve un lac immense, qui a environ 400,000 lieues d'étendue. Au milieu de ce lac s'élève la fameuse montagne Maha-Mérou. La mer qui environne le djambou-donipa a 800,000 lieues de longueur. Au delà de cet océan, il existe trois autres continents, séparés l'un de l'autre par une mer immense, formés à peu près comme le djambou-donipa, et habités aussi par l'espèce humaine. A l'extrémité du quatrième continent, appelé Pouskara-vratta-donipa, se trouve le Manouchotraparvatta, haute montagne qui est la dernière limite du monde habitable. Aucun être vivant n'a jamais dépassé cette montagne, dont le pied est baigné par un océan immense, parsemé d'une infinité d'îles inaccessibles à l'espèce humaine.

MAHDY (Mohammed 1er AL), troisième calife abbasside de Bagdad, né en 742, mort en

785. Il succéda en 775 à son père Al-Mansour. Son premier acte fut d'ouvrir les prisons et de restituer tous les biens injustement confisqués par son prédécesseur. Il entreprit ensuite une guerre contre l'empire grec, fut repoussé d'abord, puis s'avança jusqu'au Bosphore, après plusieurs victoires, et força l'impératrice Irène à lui payer un tribut annuel. Pendant une guerre qu'il fit à un de ses fils révolté, il mourut, empoisonné suivant quelques-uns. Mahdy accomplit pendant son règne d'importantes réformes et se montra le protecteur des poëtes et des littérateurs.

MAHDY (Mohammed II AL), onzième calife ommiade d'Espagne, mort vers 1012. Il renversa Hescham II (1009), se rendit odieux par ses cruautés et finit par être renversé lui-même. Hescham II, revenu au pouvoir, lui fit trancher la tête.

MAHDY (Aboul-Cacem-Mohammed AL), douzième et dernier iman de la race d'Ali, né dans l'Irak en 869 de notre ère, mort vers 942. Il succéda à cinq ans à son frère Hassan-al-Askéri. D'après une tradition répandue chez les chiites, sa mère, voulant le soustraire aux poursuites du calife Motamed, le cacha, à onze ans, dans une grotte, où il se trouve encore, et d'où il doit sortir, comme un nouveau messie, pour établir dans le monde le règne de l'islamisme et un califat universel.

MAHDY (Obeid-Allah AL), fondateur de la dynastie des Fatimites. V. OBEID-ALLAH.

MAHDY-KAN (Mirza-Mohammed), historien persan du XVIII^e siècle et l'auteur d'une *Histoire de Nadir-Schah* traduite en français par Wil. Jones (Londres, 1779, in-4°), en allemand par Niebuhr (1773, in-4°). La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire manuscrit en persan. C'est beaucoup moins une histoire qu'un panégyrique emphatique de Nadir, et les dates y sont indiquées avec aussi peu d'exactitude que les faits.

MAHÉ, groupe d'îles de l'océan Indien, qui forme, avec les Amirantes, l'archipel des Seychelles. Mahé et Praslin sont les îles principales du groupe. L'île Mahé, située au N.-E. des Amirantes, mesure 30 kilom. de long sur 7 kilom. de large et renferme 6,800 hab. A l'E., la côte est bordée de récifs. Cette côte, d'un aspect sauvage, est abordable presque partout, et ses sinuosités, suivant M. Victor Charlier, forment plusieurs baies commodes et profondes. La plage est bordée d'un sable composé de corail broyé par le frottement des vagues, et de la poussière de granit tombée des montagnes et entraînée par les pluies jusqu'à la mer. La baie principale, située à l'E. de l'île, peut recevoir les bâtiments du plus fort tonnage. La rade, abritée par l'île Sainte-Anne, l'île aux Cerfs et plusieurs îlots, peut contenir trois à quatre cents vaisseaux de toute grandeur. Du N. au S. de l'île Mahé court une chaîne de montagnes dont la pente, très-roide de presque tous les côtés, forme en beaucoup d'endroits des précipices épouvantables et dont la base est de fondation primitive. « L'île est en outre couverte, dit M. Frappaz, d'énormes roches détachées et blanchies par le soleil; les rivières en sont également obstruées. Le lit de ces rivières est parfois variable et leur cours est toujours rapide, parce qu'elles ont leurs sources au sommet des montagnes. Leurs eaux forment, dans quelques vallées, des mares bordées de lataniers et remplies de roseaux, qui servent de retraite à un grand nombre d'animaux aquatiques et à quelques petits crocodiles La plupart de ces ruisseaux tombent en cascades dans des bassins naturels, où les habitants viennent se plonger pendant les chaudes heures de la journée. Ces cours d'eau ne sont nullement navigables, mais ils pourraient être utilisés pour des usines et des irrigations. Leurs embouchures sont presque toutes fermées par des sables ou des rochers, qui sont cependant couverts dans les grandes marées. » ‖ La ville de Mahé, située au fond de la principale baie de l'île de ce nom, est petite, bâtie en bois, et habitée seulement par des marchands et des artisans. Située au fond d'un vallon resserré entre deux collines ombreuses, elle se compose de petites habitations éparses, entre lesquelles serpente le plus limpide des ruisseaux. On en voit quelques-unes qui sont soigneusement bâties; d'autres, commodément arrangées à l'intérieur, n'ont que les dehors rustiques. La plupart de ces demeures ont des jardins et sont entourées de bosquets touffus, où l'on distingue des tamariniers, des bananiers et des cocotiers. La ville de Mahé est un marché important, où tous les habitants de l'île viennent s'approvisionner.

MAHÉ, ville des établissements français dans l'Inde, sur la côte de Malabar, port sur la mer d'Oman, à 55 kilom. N.-O. de Calicut, 450 kilom. O. de Pondichéry, par 11° 42′ de latit. N. et 73° 12′ de longit. E.; pop. en 1865, 7,254 hab., dont 25 Européens, 7,126 Indiens; le reste appartient à une population mixte. La ville de Mahé est située sur la rive gauche et près de l'embouchure d'une petite rivière qui porte son nom et qui est navigable pour des bateaux de 60 à 70 tonneaux. L'entrée de cette rivière est malheureusement obstruée, mais il serait facile de la dégager. Elle est profonde à son embouchure. A Mahé, bien que la saison d'hivernage soit comprise entre le 15 mai et le 15 octobre, la mauvaise saison ne dure que pendant les mois de juin, juillet et une partie d'août. Le mois de mai amène des bourrasques et quelques coups de tonnerre, qui laissent la mer calme. La mousson du N.-E. y règne d'avril à octobre et la mousson du S.-O. d'octobre à avril. Les vents les plus ordinaires sont ceux de l'O., du N.-E., du N.-O. et du S.-E. La température, très-régulière, varie, suivant la saison, de 23°,9 à 27°,5. Mahé est administrée par un chef de service, qui dépend du gouverneur général des établissements français dans l'Inde. Ce chef de service remplit les fonctions de juge et connaît, en premier et en dernier ressort, de toutes les affaires attribuées aux tribunaux de paix et de première instance. En matière criminelle, il est autorisé à juger seul en cas d'impossibilité d'adjonction de deux notables.

Mahé possède une école gratuite dirigée par des laïques.

Les *macourias*, ou pêcheries de Mahé, fournissent le seul élément de commerce de ce comptoir. Exploitées par les Macouas, que les préjugés de caste condamnent à habiter le littoral de la mer, elles envoient leur produit à Colombo et donnent au fisc ses meilleurs revenus. Malheureusement, les envahissements de la mer tendent à diminuer l'importance de ces pêcheries. Le petit territoire attenant à la ville et appartenant à la France ne comprend que 5,909 hectares; il produitdu riz, de menus grains, du poivre, de l'indigo, des noix de coco, de l'huile de coco, etc. La valeur totale brute de ces produits et de quelques autres de moindre importance s'est élevée en 1865 à 389,498 francs. En 1862, l'importation a atteint 104,727 fr., et l'exportation 119,170 fr.

Mahé fut conquis en 1727 par de La Bourdonnaye. Les Anglais enlevèrent cette ville aux Français en 1761, mais la restituèrent à la paix de 1783; ils la reprirent de nouveau en 1793 et ne la rendirent que le 22 février 1817.

MAHÉ (Joseph), théologien et antiquaire français, né dans l'île d'Arz, près de Vannes, en 1760, mort en 1831. Il entra dans les ordres, donna pour vivre des leçons pendant la Révolution, devint chanoine en 1802, bibliothécaire de Vannes en 1806, aumônier du collège, et fut destitué sous la Restauration pour quelques écrits dans lesquels il attaquait les jésuites. On a de lui : *Dialogues sur la grâce efficace* (Paris, 1818); *Essai sur les antiquités du Morbihan* (Vannes, 1825), et quelques ouvrages restés manuscrits.

MAHÉ DE LABOURDONNAYE, gouverneur des îles de France et de Bourbon. V. LA BOURDONNAYE.

MAHÉBOURG, ville d'Afrique, dans l'île Maurice, fondée en 1805 par le général Decaen. Elle est admirablement située sur le côté S. d'une pittoresque rangée de montagnes basaltiques et au bord d'une baie profonde, où se jettent deux belles rivières. « Elle possède, dit M. Alfred Erny (*Tour du Monde*), des magasins bien approvisionnés et quelques belles maisons; mais beaucoup de ces dernières sont comme en ruine et ressemblent à certaines habitations du Camp créole. » La baie du Grand-Port fait face à la ville, et son entrée est défendue par une batterie dont les feux, en cas d'attaque, pourraient se croiser avec une autre située vis-à-vis, sur la montagne du Lion, qui, de même que son homonyme du Cap de Bonne-Espérance, doit son nom à sa vague ressemblance avec un lion couché. Le port de Mahebourg est magnifique.

MAHÉCHACOUARA, chef des mauvais génies dans la mythologie indoue. Les dieux de second ordre, qu'il avait vaincus et forcés à vivre misérablement sur la terre pendant plusieurs siècles, implorèrent le secours de Vichnou et de Siva contre leur persécuteur. Ces deux dieux s'élancèrent aussitôt pour combattre Mahéchacouara. De la lumière qui jaillit de leur visage naquit Mahamaya, qui fondit sur l'armée du chef des mauvais génies, la tailla en pièces, mit à mort Mahéchacouara, malgré ses diverses transformations, et envoya sa tête de buffle aux dieux réunis dans le Brahmaloka.

MAHÉRAULT (Jean-François-Régis), littérateur français, né au Mans en 1764, mort à Paris en 1833. Il professa les humanités et la rhétorique à Paris, devint sous la Révolution membre de la commission d'instruction publique, organisa l'institut militaire de Liancourt et l'institut des colonies (1796), fut nommé professeur de rhétorique à l'école centrale du Panthéon, et devint en 1799 commissaire du gouvernement près l'administration du théâtre de la République. On a de lui, outre des notices, des articles publiés dans le *Journal de la langue française*, des pièces de poésie, une *Histoire de la Révolution de* 1789 (Paris, 1792).

MAHERBAL ou **MAHARBAL**, général carthaginois du VI^e siècle avant J.-C. Il commanda la première expédition carthaginoise en Espagne (510 av. J.-C.), soumit la Bétique, et fut remplacé dans son commandement par Asdrubal et Amilcar, fils de Magon.

MAHERBAL ou **MAHARBAL**, général carthaginois qui vivait au III^e siècle avant J.C. Il servit en Italie sous Annibal et lui rendit les plus grands services. A Cannes, il commandait l'aile droite. Après la victoire (216 av. J.-C.), il pressa vivement le héros carthaginois de marcher droit à Rome; l'avis contraire ayant été adopté, Maherbal poussa cette exclamation devenue célèbre : « Annibal, tu sais vaincre, mais tu ne sais pas profiter de la victoire! »

MAHERNIE s. f. (ma-èr-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des byttnériacées, établi pour des herbes et des sous-arbrisseaux du Cap.

MAHESWARI s. m. (ma-èss-oua-ri). Relig. ind. Membre d'une secte religieuse hétérodoxe, qui reconnaît deux principes primitifs indépendants par l'origine, l'un matériel et passif, appelé *Maya* ou la nature, et l'autre immatériel et actif, appelé *Maheswara* ou le Seigneur : *Les* MAHESWARIS *forment une branche des sivaïtes et s'appellent quelquefois* pascipatas.

Maheustre et du manant (DIALOGUE DU). V. DIALOGUE.

MAHEUTRE s. m. (ma-eu-tre — rad. *mahute*). Cost. anc. Espèce de manche qui couvrait le bras depuis l'épaule jusqu'au coude, du temps de Louis XI. ‖ Coussin avec lequel on rembourrait cette manche. ‖ On trouve aussi MAHEURTRE et MAHOÎTRE.

— Par ext. Soldat dont le vêtement portait des maheutres. ‖ En 1590, Soldat de la gendarmerie royaliste : *Un carabin* MAHEUTRE *du parti du roi de Navarre.* (Naudé.)

— Par anal. Bandit, assassin, à cause des excès commis par les maheutres :

C'est un *maheutre* et un frelu,
Pire qu'un Turc ou Mamelu.
(*Catholicon.*)

MAHEVALLÉ, rivière de l'île de Ceylan. Elle descend du mont Dodanatou-Capella, coule d'abord à l'O., franchit le passage qui sépare le mont Nioura du groupe de montagnes couronné par le pic d'Adam, se dirige au N., puis vers le S.-E., enfin au N.-E. et au N.-N.-E., et se perd dans le golfe de Bengale, par deux branches principales, après un cours d'environ 600 kilom. Elle est obstruée par de nombreux bancs de sable qui en rendent la navigation très-difficile.

MAHIM, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay; 15,000 hab.

MAHIS (Joseph-François-Edouard DE CORSEMBLEU DES), poëte français. V. DESMAHIS.

MAHL s. m. (mal). V. MAHAL.

MAHLEB ou **MOHALLEB-ABOU-SOFRA**, célèbre vizir arabe, né à Doba (Arabie) en 630, mort en 702. Sa vie fut une série non interrompue d'exploits. Il commença par délivrer d'une horde de brigands fanatiques la ville de Bassorah, qui, pour perpétuer le souvenir de ce service, fut depuis lors appelée Bassorah et Mahleb. Il prit ensuite une part des plus brillantes à la conquête du Caboul (665), fut le premier musulman qui mit le pied dans l'Indoustan, perdit un œil à la prise de Samarcande (676), reçut le gouvernement de Moussoul (687), écrasa les Motazabis et les Azrakites, sectes qui commettaient de grands ravages, puis devint gouverneur du Khorassan (696). L'année suivante, Mahleb battit le rebelle Thalha et mourut au moment où il allait porter la guerre dans le Turkestan. D'après les biographes orientaux, Mahleb montra un désintéressement sans bornes, une grande expérience dans la guerre et la politique, une humanité bien rare dans le temps où il vivait et une prudence consommée. Il avait une fille nommée Sofra (d'où son surnom d'**Abou-Sofra**), qu'il maria à Hedjadj, gouverneur des provinces orientales du Khorassan, et plusieurs fils, dont l'un, Yezid, hérita de ses vertus et de ses talents, mais non de sa prospérité. Ce fut lui qui introduisit dans l'armée arabe les étriers de fer au lieu des étriers de bois.

MAHLMANN (Siegfried-Auguste), poëte allemand, né à Leipzig en 1771, mort en 1826. Il fut en 1805 l'éditeur du *Zeitung für die elegante Welt* (*Journal du monde élégant*), qui eut une grande importance littéraire. De 1810 à 1818, il dirigea aussi la *Gazette de Leipzig*, qui lui valut, en 1813, d'être emprisonné à Erfurt par les Français. Ses principaux ouvrages sont : le *Théâtre de marionnettes* (Leipzig, 1806); *Hérode de Béthléem*, parodie des *Hussites* de Kotzebue; *Histoires et légendes* (Leipzig, 1802, 2 vol.), qui obtinrent un grand succès. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Leipzig (1839-1840, 8 vol.).

MAHMEL s. m. (mâ-mèl). Relig. mahom. Pavillon qui couvre le tombeau de Mahomet.

MAHMOUD, nom de l'éléphant blanc monté par le général en chef des Abyssiniens, dans l'expédition de ce peuple contre la Mecque, en 569.

MAHMOUD-ABAD, ancienne ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay. Elle fut fondée vers la fin du XIV^e siècle et renfermait plusieurs beaux édifices. Elle était ceinte d'une muraille en brique de 20 kilom. d'étendue. C'est à peine s'il subsiste aujourd'hui quelques vestiges de ces belles constructions.

MAHMOUD (Aboul-Cacem-Yémined-Daulah), appelé généralement **Mahmoud le Ghasnévide**, sultan de Perse et premier empereur musulman de l'Inde, né à Ghasna en 967, mort dans la même ville en 1030. Fils de Sébouctigin, prince de Ghasna, il fit ses premières armes sous son père, contre les Indiens idolâtres, et reçut du suzerain de toute la Perse, le Samanide Nouh II, le titre de **Séif-ed-Daulah** (épée de la corne), ainsi que le gouvernement de Nischabour. Sébouctigin mourut en 997; il avait désigné pour son successeur Ismaïl, son fils cadet; de sorte que Mahmoud fut obligé de conquérir son trône les armes à la main; il vainquit son frère et le condamna à une prison perpétuelle. Mécontent des Samanides, Mahmoud s'allia avec Hek-Khan, roi du Turkestan, et les renversa. Les deux vainqueurs se partagèrent les Etats des vaincus. Mahmoud s'empara aussi du Khoraçan méridional, du Sedjestan et de presque toutes les possessions de Kholef, prince soffaride.

Mahmoud fit dans les Indes treize ou quatorze expéditions et y fonda la puissance musulmane. Il battit successivement Djepal I^er, rajah de Lahore, le rajah de Bhawalpour, le gouverneur de Moultan, un second rajah de Lahore, son ancien allié Hek-Khan, puis les Guèbres ou Djibres, belliqueuse tribu indienne, le long de l'Indus; il prit la forteresse de Negarcot, abattit toutes les idoles dans le temple de Nardin, imposa un tribut aux rajahs d'Oudjéin, Gwalior, Lahore, Canoudj et Delhi, soumit les Dilémides et les Kharismiens, pilla Tenassir, ville voisine de Delhi, d'où il ramena près de 200,000 captifs à Ghasna. Il pilla aussi le célèbre sanctuaire de Krishna, à Matra. Les Radjpoutes, la plus vaillante tribu de l'Inde, se jetèrent dans les flammes à la suite de leurs défaites. Avec les immenses trésors amassés dans ces expéditions, Mahmoud construisit en 1019 la grande mosquée de Ghasna, l'*Edifice céleste*, une académie, une bibliothèque, un musée d'histoire naturelle rempli de merveilles. La dernière expédition fut la plus brillante de toutes. Mahmoud pénétra à travers de vastes déserts et après mille combats jusqu'à la fameuse idole de Soumenath, dans le royaume de Guzarate. Une immense population était accourue pour être témoin de la vengeance que l'idole allait enfin tirer des musulmans. La ville de Soumenath fut le théâtre d'un combat acharné qui dura plusieurs jours dans les rues; les Indiens vaincus se réfugiaient dans le sanctuaire et se laissaient égorger aux pieds de leur idole. Mahmoud brisa lui-même la statue de sa massue. Le butin qu'il fit dans ce temple magnifique, soutenu par cinquante-six colonnes d'or massif, incrustées de pierres précieuses, se montait à plus de 200 millions de dinars d'or. Après cette expédition, Mahmoud s'empara encore de l'Erak-Adjemi. Le guerrier mourut ensuite d'une fièvre lente, sans vouloir s'étendre sur son lit; il s'y tenait seulement assis, appuyé sur le coude. Il laissait un immense empire qui s'étendait de la mer Caspienne jusqu'aux bords du Gange.

Le nom de Mahmoud jouit chez les musulmans de la plus haute réputation; on vante surtout son esprit de justice. Un habitant de Ghasna étant venu se plaindre à lui qu'un officier turc de l'armée avait des relations avec sa femme et s'introduisait nuitamment chez lui, Mahmoud lui promit satisfaction et investit sa maison, suivi de 500 gardes. Là, il croit voir que le coupable est un de ses fils; craignant que sa tendresse ne désarme sa justice, Mahmoud ordonne alors qu'on éteigne toutes les lumières et que le coupable soit exécuté. L'exécution finie, il fait rallumer les flambeaux, se convainc en tremblant qu'il ne s'agissait pas de son fils, tombe à genoux pour remercier Allah et se retire, laissant tout le monde dans l'admiration. On lui reproche cependant une grande avarice. Avant sa mort, il fit, dit-on, étaler devant lui tous ses trésors et défiler toute son armée avec ses 1,300 éléphants, et il soupirait profondément, voyant qu'il fallait tout quitter. Quoiqu'il ne se soit pas montré très-généreux vis-à-vis des poëtes et des savants, son époque est la première grande époque de la poésie persane; c'est sous son règne que vécut le célèbre poëte Ferdoucy. Mahmoud est le premier des monarques musulmans qui ait pris le titre de sultan.

MAHMOUD (Aboul-Cacem-Moghaït-ed-Dyn), sultan seldjoucide de Perse, né en 1103 de notre ère, mort en 1131. Il succéda à l'âge de quatorze ans à son père, le sultan Mohammed (1118), et eut un règne troublé par une longue succession de rébellions et de guerres. Son oncle Sandjar, gouverneur du Khorassan, vint lui disputer le trône (1119), le vainquit et le contraignit à se contenter du gouvernement de la Perse occidentale (1119). L'année suivante, Mahmoud comprima une révolte de son frère; mais peu après il dut abandonner le royaume de Moussoul à Imad-ed-Dyn Zenghy. En 1127, il fit une expédition contre le calife Mostarsched et se rendit maître de Bagdad. Ce prince, d'un esprit brillant et d'un caractère généreux, mais qui ruina sa santé par son goût excessif pour les femmes, mourut après treize ans de règne, laissant un fils, Daoud, qui ne lui succéda pas.

MAHMOUD (Gaiath-ed-Dyn), sultan ghouride de la Perse orientale et de l'Indoustan, né vers 1180, mort en 1210. Il succéda en 1205 à son oncle, Chéhab-ed-Dyn, reprit Hérat aux Kharismiens, acheva la grande mosquée de cette ville et se retira à Firouz-Couh, où il vécut heureux et tranquille jusqu'en 1210. A cette époque, le sultan de Kharisme, irrité de ce que son frère, Ali-Chah, avait reçu un asile à la cour de Mahmoud, envoya contre ce dernier une armée qui fit le siége de Firouz-Couh. Fait prisonnier, Mahmoud fut mis à mort.

MAHMOUD II (Nassir-ed-Dyn), sultan de l'Indoustan, né à Delhi vers 1210, mort dans cette ville en 1266. Il s'empara du trône de Delhi en 1246, conquit le royaume de Ghaznah, qu'il réunit à son empire, et battit en 1250 les Radjpoutes, la tribu la plus vaillante des Indes. Ce prince eut un règne heureux et glorieux. Il conserva sur le trône ses habitudes laborieuses et frugales et « laissa, dit Ferishtah, la renommée de patron des savants, de protecteur du peuple et d'ami des pauvres. »

MAHMOUD-SCHAH III (Nassir-ed-Dyn), sultan de l'Indoustan, né à Delhi vers 1370, mort dans la même ville en 1413. Fils de Mohammed III, il succéda en 1394 à son frère Houmayoun, et ne fut qu'un instrument entre les mains de ses vizirs ambitieux. Tamerlan ayant entrepris de conquérir l'Indoustan, Mahmoud ne fut pas en mesure de repousser ce terrible ennemi, fut vaincu par lui à la bataille de Fyrouzabad (1399), et, pendant que Delhi était saccagée et incendiée, il s'enfuyait à Guzarate. En 1404, le sultan parvint à remonter sur le trône de Delhi, eut à lutter contre plusieurs de ses puissants vassaux et laissa, après un règne honteux pour lui et funeste pour ses peuples, le trône à son secrétaire, l'Afghan Dewlet-Lody.

MAHMOUD Ier, empereur des Turcs, fils aîné de Mustapha II, né en 1696, mort le 13 décembre 1754. Il succéda à Achmet III, son oncle (1730), porté au trône par une sédition, dont bientôt il fit périr le chef, Patrona Khalil. Les Persans battirent ses troupes en 1735, et les Russes, sous les ordres de Loscy et de Munich, lui arrachèrent la Crimée en s'emparant des importantes places d'Otchakow et de Kinburn (1737). Quelques succès qu'il obtint sur le Danube et surtout les bons offices de la France permirent à Mahmoud d'obtenir à Belgrade un traité assez avantageux (1739). Uniquement occupé de ses plaisirs, Mahmoud se reposait du soin de gouverner l'empire sur ses ministres, presque tous du choix de sa mère ou de son favori, le kislar-aga Béchir. Malgré sa faiblesse, il s'était fait aimer de ses sujets par son caractère humain, affable, porté à la clémence. Il mourut au bout d'un règne de vingt-quatre ans, victime de son zèle religieux, dans le trajet de son sérail à la mosquée, où il avait voulu se rendre, bien qu'il fût atteint d'une fistule qui ne lui permettait plus de se tenir à cheval.

MAHMOUD-KAN II, sultan des Ottomans, né à Constantinople en 1785, mort dans la même ville en 1839. Il fut investi du pouvoir suprême le 28 juillet 1808, à l'âge de vingt-trois ans, comme successeur de Mustapha IV, son frère aîné, lequel avait succédé à Sélim III, déposé par les janissaires à la suite d'une révolution en 1807. Il avait vécu jusque-là enfermé au sérail, dans une sorte de prison où, suivant une coutume barbare, étaient alors relégués les princes du sang auxquels le monarque régnant faisait grâce de la vie. Dans cette même enceinte mystérieuse végétait le sultan déchu. Comme s'il eût pressenti dans Mahmoud un vengeur, Sélim III s'occupait avec une sollicitude toute paternelle de l'éducation de ce jeune prince, son cousin, et versait dans son âme, avec l'amour de la patrie, la haine des janissaires, dont l'indiscipline et la lâcheté compromettaient depuis trop longtemps l'empire et s'opposaient à toutes les améliorations capables de lui restituer un peu de son ancienne vigueur. Quand Baïrakdar, pacha de Routchouk, à la tête de 8,000 Albanais, vint pour délivrer Sélim, et que celui-ci eut été étranglé par les esclaves du sérail, Mahmoud faillit partager son sort; mais Baïrakdar s'empara de Mustapha, délivra le jeune Mahmoud, qu'il trouva blotti sous des coussins, et le fit aussitôt proclamer sultan.

Les luttes de Mahmoud contre la milice indisciplinée et tyrannique des janissaires, ses guerres contre la Grèce, puis contre une partie de l'Europe coalisée en faveur des Hellènes, contre la Russie, qui profita des circonstances pour s'acheminer vers Constantinople, contre les pachas révoltés et surtout contre Méhémet-Ali, qui parvint à détacher l'Egypte de la Porte, tous ces grands événements font de son règne un des plus remplis de l'histoire ottomane.

Mahmoud échoua d'abord contre les janissaires. Pour contre-balancer leur pouvoir, il avait institué une milice armée et instruite à l'européenne, les *seymens*, à la formation de laquelle Baïrakdar, nommé premier ministre, consacra toute son activité. Les janissaires, inquiets, se révoltèrent au premier bruit des réformes qu'on voulait introduire dans leurs coutumes, assiégèrent Baïrakdar dans son palais et le contraignirent à se faire sauter, en incendiant un magasin de poudre, plutôt que de tomber vivant entre leurs mains. Les vainqueurs décidèrent la déchéance de Mahmoud et la réintégration de Mustapha sur le trône. Mahmoud fit aussitôt étrangler Mustapha et son fils, jeter dans le Bosphore quatre de ses femmes qui étaient grosses, et, resté ainsi seul héritier du sang d'Osman, capitula avec les rebelles, dont la superstition arrêta les coups : suivant le préjugé musulman, la Turquie doit disparaître avec le dernier rejeton de la dynastie d'Osman. Le sultan, avec une patience et une dissimulation tout orientales, fit semblant d'oublier ses projets. Il déclara pardonner aux janissaires et licencia les *seymens*.

La guerre contre la Russie, entreprise par le sultan malgré les efforts de la France, vint d'ailleurs lui donner de grandes préoccupations (1809-1812). Ses lieutenants furent battus partout, à Ibraïl, à Silistrie, et perdirent trois provinces, la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie. L'empire ottoman était sérieusement menacé, lorsque notre désastreuse campagne de Russie, en attirant vers le nord toutes les forces du czar, permit à Mahmoud de respirer. Il conclut le traité de Bucharest, qui lui était assez favorable (1812). Pendant la guerre, les pachas de Bagdad, de Damas, de Widdin, d'Alep, de Trébizonde s'étaient révoltés et avaient proclamé leur indépendance; les Serbes résolurent de recouvrer leur nationalité; Méhémet-Ali démasquait son projet de détacher l'Egypte de l'empire. Mahmoud, ne pouvant lutter contre tant d'ennemis à la fois, les attaqua prudemment les uns après les autres. Les Serbes durent se soumettre (1814); le fameux Ali de Tebelen, pacha de Janina, lutta deux ans (1820-1822) et ne fut vaincu que par la trahison d'un des siens. A cette époque s'opéra le soulèvement de la Grèce (1821-1822). Mahmoud sentit le besoin de se rapprocher de Méhémet-Ali, dont l'armée disciplinée à l'européenne pouvait lui rendre de grands services; à l'aide de concessions et de promesses, il obtint son concours et, grâce à lui, reconquit la Moldavie et la Valachie, en même temps qu'il se rendait maître, sur plusieurs points, des Hellènes rebelles. Cette première période, qui précéda l'intervention de l'Angleterre et de la France, fut en somme favorable aux Turcs, malgré les désastres infligés à leur marine par Canaris et Miaoulis; la prise de Missolonghi et la soumission de la Morée marquèrent le terme de leurs succès.

Au lendemain de ce triomphe, qui fit éclater un grand enthousiasme à Constantinople, Mahmoud crut le moment venu de se débarrasser des janissaires (mai 1826). Après avoir renforcé les milices régulières de la capitale par des régiments égyptiens, il s'assura du concours de la plupart des fonctionnaires et décréta l'abolition des priviléges pour lesquels les janissaires avaient tant de fois mis les armes à la main. La révolte faillit encore avoir le dessus; Mahmoud fut obligé de fuir du sérail, qui allait être bloqué. Mais les milices régulières tinrent bon, surtout en voyant le peuple se soulever en faveur du sultan, et bientôt les janissaires, entourés dans l'Et-Méidani, où ils se retranchèrent, furent plus que décimés par la mitraille. Ce qui légitime jusqu'à un certain point cette boucherie, où périrent plus de 10,000 hommes, c'est qu'avant d'en venir là tous les moyens avaient été inutilement employés pour faire consentir le chef des janissaires à de sages réformes. Ni les menaces, ni les prières, ni leurs propres défaites, se succédant avec une régularité désespérante, ne purent leur ouvrir les yeux sur les avantages de la tactique européenne; chez eux, le mépris des chrétiens fut plus fort que toutes les considérations, celles même tirées de leur propre existence. Placé dans l'alternative de voir périr la société ottomane ou de se résoudre à l'amputation d'un membre gangrené, Mahmoud II se prononça pour ce dernier parti, et lorsque, après une lutte de dix-huit ans, il déploya contre eux l'étendard du prophète, ce fut par une levée en masse que le peuple, fatigué de leur tyrannie, répondit à son appel.

Cependant, en Grèce, le sort des armes tournait définitivement contre Mahmoud. Depuis 1827, époque où la France, l'Angleterre et la Russie brûlèrent sa flotte dans la baie de Navarin, la fortune ne cessa de lui être contraire : du midi comme du nord, de nouveaux orages fondirent tour à tour sur son empire. En 1828 et 1829, les Russes franchirent les monts Balkans, entrèrent dans Andrinople, la seconde capitale de la Turquie d'Europe, et n'en sortirent qu'après avoir imposé à Mahmoud le traité le plus onéreux. En 1832, l'Egypte se révolta ouvertement : à la tête de ses Arabes, Ibrahim-Pacha vint dresser ses tentes victorieuses dans l'Asie Mineure, à quelques journées de Constantinople, et dicter la loi à son suzerain, qui, abandonné de l'Europe, fut foré d'implorer le secours de la Russie.

La dernière pensée politique de Mahmoud II fut une pensée de vengeance contre le vice-roi d'Egypte; mais, comme si la fatalité avait voulu le poursuivre jusque dans le tombeau, pendant qu'il luttait contre la mort, son armée était mise en déroute à Nézib, et la nouvelle d'une défaite ajouta encore au deuil de ses funérailles. L'histoire néanmoins tiendra compte à Mahmoud des difficultés qui ont assailli son règne pendant les trente ans qu'il a duré. A la perte de la Grèce, des principautés du Danube, de la Circassie, de l'Egypte et de la Syrie, elle opposera la féodalité des grands pachas vaincue, les janissaires exterminés, le fanatisme déraciné du sol et la réforme inaugurée.

Une des plus grandes qualités du sultan Mahmoud, celle qui le rendait le plus apte au commandement, c'était sa rare énergie. Une immense force de volonté, mêlée à une sévérité mélancolique, voilà ce qui ressortait avant tout sur sa brune et mâle physionomie. La fixité de son regard impérieux, le volume même de sa voix de stentor ajoutaient quelque chose d'encore plus irrésistible aux ordres que dictait son omnipotence orientale. S'il fit couler beaucoup de sang, du moins faut-il dire que ce fut par nécessité le plus souvent, et jamais par cruauté. L'anecdote qui suit, empruntée à l'ouvrage de M. Slade, fera mieux connaître son caractère.

En 1835, un marin ayant commis une faute de peu d'importance, Tahir-Pacha (l'amiral qui commandait la flotte turque à Navarin) donna l'ordre de lui administrer cinq cents coups de bâton sur le ventre. Comme on le pense, il n'en fallut pas tant pour arracher le dernier soupir à ce malheureux; au centième coup, il avait cessé de vivre. Cet acte de barbarie fit scandale, et le bruit en parvint jusqu'aux oreilles du sultan Mahmoud, qui en manifesta son mécontentement Le lendemain, Tahir-Pacha reçut l'invitation de se rendre au sérail de Beyler-Bey, sur la rive asiatique du Bosphore. Contre son attente, le Grand Seigneur le reçut gracieusement et l'engagea à prendre quelques gâteaux sucrés que des esclaves noirs avaient apportés à dessein. En signe de remercîment et à la façon orientale, Tahir s'inclina respectueusement jusqu'à terre et porta un gâteau à sa bouche, bien qu'il craignît un peu que l'honneur qui lui était fait par Sa Hautesse ne cachât quelque dérision. « Mange, mange, dit l'hôte impérial en voyant le pacha suspendre son attaque sur le plateau; mange, ces sucreries te feront du bien. » Tahir-Pacha n'avait pas faim; mais, s'inclinant de nouveau avec humilité, il mangea encore, aspirant au moment de cesser. « Continue, reprit le sultan; j'insiste pour que tu manges tous ces gâteaux. » Alors Tahir pâlit; il vit dans ce procédé de son maître plus qu'une simple plaisanterie et crut sentir sous le sucre un arrière-goût de poison. Cependant il se remit à la besogne et s'arrêta seulement lorsqu'il fut près d'étouffer. « Le vicaire du prophète, sur lequel Allah daigne sourire, peut, dit-il, faire de moi ce qu'il voudra, mais il m'est impossible de manger davantage; qu'il prenne ma tête, mais ma gorge ne saurait avaler une seule bouchée de plus. » Alors Mahmoud en eut pitié et lui dit : « Comment as-tu cru qu'un homme pût *manger* cinq cents coups de bâton, quand tu es incapable, toi, de manger cinquante gâteaux? »

Le sultan Mahmoud était très-versé dans la littérature turque, persane et arabe. Il composait d'assez beaux vers, quelquefois même un peu de musique. Le chef des musiciens de sa garde, Donizetti, frère du célèbre *maëstro* de ce nom, a noté plusieurs romances de lui, dont une surtout est remarquable par beaucoup de grâce, de mélancolie et de caprice. Un art dans lequel il ne connaissait pas de rival, et que les Turcs estiment beaucoup, c'est la calligraphie. La coutume musulmane exige que chaque prince du sang ait un métier; Mahmoud avait choisi l'écriture pour le sien, et il excellait tellement à peindre les caractères orientaux, que les plus belles inscriptions de plusieurs monuments publics ont été copiées de sa main.

Sa sultane favorite était une Arménienne qu'il traitait avec beaucoup d'égards et dont il eut six enfants, entre autres Abdul-Medjid, qui lui succéda sur le trône. Mahmoud aimait beaucoup les Européens et les prenait presque en toute chose pour modèles. A cet égard, il ne se fit pas scrupule de choquer les préjugés de son peuple en défendant aux fonctionnaires publics de porter le turban, en prenant lui-même le nouveau costume, composé d'un pantalon à plis, d'une redingote croisée et d'un fez ou *fessi*, bonnet rouge du sommet duquel pend un flocon de soie bleue. Ses seules marques de distinction étaient, dans les grandes fêtes, une plume fixée à son *fessi* par une agrafe de diamants en forme de croissant, et un ample manteau vert dont les plis retombaient majestueusement sur la croupe de son cheval, orné d'une parure de pierreries. Mais ce qui scandalisait surtout les vrais croyants, c'est qu'il dédaignait de manger avec ses doigts et qu'il buvait presque publiquement du champagne. On ne saurait calculer le nombre d'ennemis que lui ont faits les vins de France, qu'il fêtait du reste avec un peu trop d'abandon.

MAHMOUD-SCHAH ou **MIR-MAHMOUD**, roi de Perse, né en 1699, mort à Ispahan en 1725. Il se révolta contre son oncle Abdelaziz, roi de Perse, le poignarda, se rendit maître d'Ispahan et du trône (1722), prit alors le titre de chah et étendit par des conquêtes le territoire de la Perse. Ayant éprouvé ensuite des revers, il les attribua à la colère céleste, se livra à d'excessives mortifications et finit par perdre la raison. Son cousin Aschraf lui fit alors trancher la tête et s'empara du trône.

MAHMOUD-SULTAN-KAN, sultan de Samarcande, né vers 1360, mort en 1404. Il descendait de Gengis-Khan. Tamerlan lui permit de succéder à son père Soyourgatmich (1388), puis l'associa à toutes ses expéditions. Mahmoud l'accompagna dans la conquête de l'Inde (1399), s'y conduisit brillamment, fit prisonnier en 1402, à la bataille d'Ancyre, Bajazet Ier, et mourut dans l'Asie Mineure, mis à mort par ordre de Tamerlan, disent quelques historiens, vivement regretté, au contraire, par le fameux conquérant, d'après d'autres écrivains.

MAHMOUD-IBN-FARADJ, imposteur arabe, mort en 850 après J.-C. Sous le règne du calife Motawakke, il se mit à prophétiser, se fit passer pour Moïse, réunit autour de lui quelques adhérents et commença à prêcher une nouvelle doctrine religieuse. Le calife ordonna de l'arrêter et lui fit donner par ses propres disciples tant de coups de poing sur la figure et sur la tête qu'il en mourut.

MAHMOUDI s. m. (mâ-mou-di — de *Mahmoud*, nom propre d'homme). Métrol. Ancienne monnaie persane, valant 100 dinars, qui fut ainsi appelée parce que la première émission en eut lieu sous le règne de Mahmoud le Gasnévide, contemporain de saint Louis. ‖ *Double mahmoudi*, Monnaie frappée sous Abbas le Grand, et qui valait 200 dinars.

MAHMOUDY (Cheik AL), sultan d'Egypte, de la dynastie des Bordjites, né vers 1368, mort au Caire en 1421. Il avait pour véritable nom **Abou-Nasr** et avait reçu son surnom de **Mahmoudy** de son premier maître, l'émir Mahmoud. Vendu tout jeune encore au sultan Barkok, il reçut de lui la liberté, parvint aux premières charges militaires, puis devint successivement gouverneur de Tripoli (1400), de Damas, d'Alep, atabek ou régent après la mort du sultan Farag (1412), et profita des troubles survenus en Egypte pour se faire nommer sultan de ce pays (1412). Son administration intérieure fut sage, paternelle et douce, et il se montra habile homme de guerre. Il recula les frontières de ses Etats en s'emparant de Tarse, de Sis, de Césarée, et força les chefs des dynasties turcomanes du Mouton Blanc et du Mouton Noir à repasser l'Euphrate.

MAHOGON s. m. (ma-o-gou). Bot. Syn. de SWIÉTÉNIE.

MAHOM s. m. (ma-omm — nom ancien de *Mahomet*). Toute espèce d'idole, au moyen âge.

MAHOMERIE s. f. (ma-o-me-rî — rad. *mahom*) Religion mahométane. ‖ Ensemble des nations mahométanes : *Toute la* MAHOMERIE. ‖ Vieux mot.

— Par ext. Ensemble des nations païennes ou idolâtres.

— Mosquée, temple mahométan : *Et estait le moustier en la* MAHOMERIE *des Turcs*. (Joinville.)

MAHOMET, ou plus exactement **MOHAMMED** (littéralement *le loué*), fondateur de l'islamisme, né à La Mecque, en Arabie, en 570 ou 571 de notre ère, mort à Médine lè 8 juin 632. Mahomet était issu de la tribu noble des Coraïschites, qui prétendait descendre d'Ismaël, fils d'Abraham; mais quoique sa famille tînt un rang distingué à La Mecque, elle était sans fortune. Son père Abdallah était un négociant qui mourut à Médine au retour d'un voyage à Gaza, ne laissant à son fils que cinq chameaux et une esclave éthiopienne. Abd-al-Mothalleb, son aïeul, le recueillit et lui fit donner un peu d'éducation. Le jeune Mahomet, vivant ainsi à la campagne et à peu près seul, contracta de bonne heure les habitudes méditatives qui éveillèrent plus tard son génie. Son oncle Abou-Thaleb, qui s'était chargé de sa tutelle après la mort de son aïeul, l'emmena en Syrie à l'âge de treize ans. Il voulait l'initier au commerce, profession qui était celle de la plupart des grandes familles coraïschites. Le hasard le fit participer quelque temps après à une guerre où commandait son oncle Abou-Thaleb et il servit avec assez de distinction. Une veuve très-riche, du nom de Khadidja, l'ayant pris à son service d'abord comme conducteur de chameaux, puis comme agent principal dans la direction de son commerce, Mahomet fit preuve de tant d'intelligence qu'elle l'épousa. Khadidja avait alors quarante ans et Mahomet en avait vingt-cinq. L'élévation de Mahomet ne lui donna point d'orgueil et ne lui fit pas oublier ceux à qui il devait de la reconnaissance. Il ouvrit sa bourse à son oncle Abou-Thaleb, tombé dans l'indigence, et, après la mort de ce bienfaiteur, il recueillit sa famille. Les quinze années suivantes furent pour Mahomet quinze années d'inaction ; il avait renoncé au commerce. On ne sait rien de cette période de sa vie, sinon qu'il eut huit enfants de Khadidja, quatre garçons et quatre filles.

Mahomet paraît avoir consacré ce temps de repos à la vie contemplative. Il était doué d'un esprit ouvert et d'une imagination ardente. La vie civilisée, telle qu'on la conçoit maintenant, n'entrait pour rien dans ses préoccupations. « Partout où cette machine entre, disait-il plus tard en parlant de la charrue, la honte entre avec elle. » La liberté et la grandeur lui paraissaient résider dans la vie nomade et pastorale, idée qui a survécu chez un grand nombre de musulmans. D'autre part, le spectacle de l'immoralité profonde dans laquelle était plongée l'Arabie était fait pour l'impressionner profondément.

A vrai dire, les populations arabes ne connaissaient que le commerce et le brigandage. L'esprit religieux était éteint. Plusieurs sectes se partageaient bien les croyances de ce pays; mais elles végétaient dans un état misérable, et faisaient obstacle à tout esprit de concorde et d'unité. De plus, l'Arabie ne s'appartenait pas à elle-même; toute la côte méditerranéenne était au pouvoir des empereurs grecs de Constantinople; celle du golfe Persique était sous la domination des rois de Perse, qui avaient renversé l'empire des Parthes; une partie des bords de la mer Rouge était soumise aux rois chrétiens d'Abyssinie; il n'y avait guère de contrées indépendantes que celle où était La Mecque et la partie centrale de la péninsule appelée aujourd'hui le Nedjed et devenue le siége de l'empire des Wahabites. Le christianisme dominait sur les possessions de l'empire grec et des souverains d'Abyssinie; le sabéisme et les sectes manichéennes se partageaient celles du roi de Perse; à l'exception de quelques tribus juives ou chrétiennes, l'Arabie indépendante était idolâtre; tous les vieux cultes de la haute Asie avaient laissé des traces de leur passage.

L'entreprise de Mahomet ne tendait à rien moins qu'à faire de La Mecque le centre d'un nouveau culte et d'un nouvel empire qui s'étendraient à toute l'Arabie. Il ne faudrait pas croire que Mahomet a improvisé son œuvre politique et religieuse, opinion qui a été celle de la critique en Occident jusqu'à ces dernières années. M. Caussin de Perceval (*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane*) a parfaitement démontré le contraire. L'auteur a introduit dans cette question des origines de l'islamisme « un élément capital, dit M. Renan, par les documents nouveaux qu'il a fournis sur les antécédents et les précurseurs de Mahomet, sujet délicat qui n'avait guère été aperçu avant lui. »

Au début de sa carrière prophétique, Mahomet avait déjà acquis des connaissances variées; il était doué d'une manière exceptionnelle. Ses quinze années de retraite et de réflexion assidue en avaient fait un penseur d'une originalité singulière. On dit qu'il avait pris l'habitude de se retirer dans les cavernes du mont Hara, où il séjournait quelquefois un mois entier. Il avait plus de quarante ans quand un jour il dit à sa femme Khadidja que l'ange Gabriel lui était apparu en songe la nuit précédente, l'avait appelé apôtre de Dieu et lui avait ordonné de lire à ses frères les vérités qui lui seraient révélées. Comme on a dit qu'il ne savait pas lire auparavant, les musulmans supposent à ce propos que le don de la lecture lui avait été révélé. Khadidja était une femme simple et craignant Dieu; elle ne douta pas un instant qu'elle ne fût la femme d'un prophète, événement qu'elle s'empressa d'aller raconter à son parent Varaca. Celui-ci, à qui la lecture de la Bible était familière, n'ignorait pas ce qu'était un prophète et ne demanda pas mieux que de trouver en Mahomet le prophète des Arabes. De ce moment, Mahomet entreprit de recruter des adeptes. Le premier fut Ali, enfant de dix ans, qui devait être un des fondateurs de l'islamisme. Ali était fils d'Abou-Thaleb, tuteur de Mahomet; il était par conséquent le cousin germain du prophète. Le second fut Zaïd, dont Voltaire a fait *Seide*, et qui était un esclave de Mahomet qui lui donna la liberté. Un adhérent d'une tout autre valeur fut Abou-Bekr, magistrat et membre du gouvernement, qui devait être le premier calife. L'exemple d'Abou-Bekr entraîna l'adhésion d'Othman, autre personnage important destiné à devenir le troisième calife, etc., etc *L'islam* était constitué, mais à l'état de société secrète.

Cependant Mahomet avait de fréquentes apparitions; il finit par déclarer aux fidèles de la secte que Dieu lui ordonnait de prêcher publiquement sa doctrine, que le jour était venu. Dans un festin où avaient été convoqués au nombre de quarante tous les membres de la famille d'Abd-al-Mothalleb, Mahomet voulut exposer ses projets. Abou-Thaleb, cousin germain du prophète, l'en empêcha. Une nouvelle réunion fut convoquée pour le lendemain, par les soins d'Ali. Cette fois, Mahomet parla, dit à ses convives qu'il leur offrait le bonheur en ce monde et dans l'autre, puis il demanda qui voulait être son lieutenant. Ali fut seul à s'offrir. Le prophète l'embrassa, et le présentant à l'assemblée, dit : « Voici mon frère, mon envoyé et mon calife; respectez-le et lui obéissez. » On lui répondit par un éclat de rire général. Mais le prophète ne se laissa point déconcerter et commença une sorte de prédication publique. On prit d'abord la chose assez gaiement. Vint le jour où Mahomet se mit à déclamer contre les croyances et les coutumes de La Mecque, à traiter d'idolâtre et d'ennemi de Dieu quiconque n'obéirait point à sa doctrine. La plupart des habitants de La Mecque furent indignés et qualifièrent d'impostures ses rapports prétendus avec Dieu par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. On remarquait parmi les plus violents adversaires de Mahomet Abou-Sofyan, petit-fils d'Ommyah, d'où est sortie depuis la fameuse dynastie des Ommiades. Abou-Thaleb, père d'Ali, que Mahomet avait couvert de bienfaits, ce qui lui avait permis de remonter au pouvoir, le protégeait sans ajouter foi à ses prétentions d'inspiré de Dieu. Deux recrues nouvelles, Hamzah et Omar-ibn-al-Khattab, fortifièrent bientôt la secte, qui prenait insensiblement de l'influence par le nombre et la qualité des néophytes qui la composaient.

Mais les Coraïschites persécutaient les amis de Mahomet; les choses en vinrent au point qu'environ cent vingt d'entre eux durent se réfugier en Abyssinie, durant la cinquième année de la prédication de l'islamisme. Un acte solennel du chef de la tribu des Coraïschites défendit à ses membres de contracter mariage avec les musulmans. Cet acte, déposé dans la Caabah, fut le signal d'une sorte d'émigration sur une montagne voisine de La Mecque, où les adhérents de Mahomet se réunirent autour de lui et d'Abou-Thaleb et séjournèrent trois ans.

Il y avait dix ans que la mission du prophète avait commencé quand moururent Abou-Thaleb et Khadidja, ce qui a valu à cette année parmi les musulmans le nom d'*année de deuil*. Le pouvoir politique d'Abou-Thaleb étant passé entre les mains des adversaires de l'islamisme, le prophète dut chercher un refuge à Taief, ville située à vingt-cinq ou trente lieues de La Mecque. Il y fut mal reçu et se vit contraint, au bout d'un mois, de retourner à La Mecque. Il continuait de prêcher sa doctrine au milieu des malédictions et des mauvais traitements; il chercha alors à convertir les étrangers qui se rendaient en pèlerinage à la Caabah, lieu saint de toute antiquité et où l'on affluait de tous les points de l'Arabie. Six juifs d'Yathreb (depuis Médine) embrassèrent l'islamisme à La Mecque et l'importèrent dans leur patrie, qui devint un centre florissant de la nouvelle religion. Les habitants d'Yathreb étaient depuis longtemps les ennemis déclarés de ceux de La Mecque; les Coraïschites s'étant prononcés contre Mahomet, c'était pour eux une raison de se prononcer en sa faveur; ils se convertirent donc en grand nombre et reçurent le nom d'ansariens ou auxiliaires, parce que les musulmans d'Yathreb avaient promis à Mahomet de le soutenir par les armes. Ils lui envoyèrent une députation pour l'inviter à se rendre parmi eux. Mahomet les fit venir et leur dit : « J'accepte vos offres à condition que vous combattrez, pour ma défense, tous ceux que vous avez coutume de combattre pour défendre vos femmes et vos enfants. — Si nous mourons pour votre cause, apôtre de Dieu, quelle sera notre récompense? — Le paradis. — C'est assez. » Mahomet, à l'exemple de Jésus-Christ, se choisit parmi eux douze apôtres; il leur déclara que l'islamisme devait être propagé par les armes. Il envoya successivement tous ses adhérents à Yathreb comme dans un asile sûr, ne gardant auprès de lui qu'Abou-Bekr et Ali.

Tous ces arrangements n'avaient pu se faire sans que les Coraïschites en fussent informés : ils résolurent de se défaire de Mahomet. Comme les gens commis pour l'assassiner assiégeaient déjà sa maison, il fit revêtir à Ali sa robe verte et s'échappa sous le costume de ce dernier. Mahomet se rendit chez Abou-Bekr, puis quitta la ville et chercha un asile dans une caverne située à une lieue de la ville de Thour. Il resta là trois jours afin de dépister ses ennemis. Dans sa fuite du côté d'Yathreb, il fut surpris par les Coraïschites; mais le cheval de celui qui voulut l'arrêter s'étant abattu, les compagnons de cet homme, effrayés de ce prodige, tournèrent bride et rentrèrent à La Mecque. Mahomet arriva à Yathreb, où il s'occupa immédiatement d'organiser l'islamisme. La ville reçut le nom de *Medinat al naby* (ville du prophète), qu'elle a conservé depuis, et la date de l'entrée de Mahomet dans Yathreb (16 juillet 622) a servi de point de départ à l'ère des musulmans, qui s'appelle l'hégire ou la fuite. Ali vint rejoindre Mahomet trois jours après son arrivée à Médine.

Avant de poursuivre au dehors la réalisation de ses projets, Mahomet voulut affermir autour de lui le nouveau culte; il fonda des mosquées, organisa un culte et créa entre ses coréfugiés de La Mecque et les ansariens une association qui consistait à lier d'une étroite amitié chacun des réfugiés avec un habitant d'Yathreb. Afin de s'attacher Ali de plus près, il lui donna sa fille Fatime. Lui-même épousa Aïchach, fille d'Abou-Bekr. Tout cela dura une année, pendant laquelle fut institué le jeûne du Ramadan, en imitation du carême chrétien, et le kebla ou pratique, qui consiste à se tourner vers La Mecque au lieu de se tourner vers Jérusalem pendant la prière.

Mahomet nourrissait contre les Coraïschites une haine qui s'était déjà traduite par le pillage de plusieurs caravanes. Le 14 mars 624, il attaqua, à la tête de 313 hommes, un corps de 950 Coraïschites et leur tua 70 hommes. Parmi les prisonniers étaient Abbas, son oncle, et Ocaïl, frère d'Ali, qui consentirent à se faire musulmans. Mahomet fit décapiter deux de ses ennemis tombés entre ses mains et jeter les cadavres des morts dans un puits. Les auteurs musulmans considèrent cette journée comme la date de la fondation effective de l'islamisme.

Mahomet acheva de consolider son pouvoir à Médine par l'expulsion des Juifs, contre lesquels il avait des griefs de plusieurs sortes. Le principal était qu'ils refusaient d'embrasser sa doctrine. Mais les Coraïschites ne se tenaient pas pour battus; ils réunirent 3,000 hommes et marchèrent sur Médine sous la conduite d'Abou-Sofyan. Mahomet sortit de Médine à la tête d'un millier d'hommes, et vint camper à quatre milles au nord de la ville, près de la montagne appelée Ohod (23 mars 625). Les Coraïschites l'attaquèrent immédiatement : le prophète fut battu, son armée fut mise en déroute et lui-même faillit perdre la vie. Si les Coraïschites avaient su profiter de la victoire en marchant sur-le-champ vers Médine, il est probable que l'islamisme eût été étouffé dans son berceau. Mais ils s'amusèrent à mutiler des cadavres pour satisfaire une vengeance imbécile. Cependant la confiance des disciples avait été ébranlée. Les événements du dehors n'étaient pas faits non plus pour l'affermir. Sur six missionnaires dépêchés par le prophète pour convertir les tribus arabes d'Odal et de Kara, quatre furent tués par trahison et les deux autres livrés aux Coraïschites, qui les firent périr dans des supplices horribles.

Quarante autres missionnaires envoyés dans le Nedjed n'eurent pas un meilleur sort. Néanmoins des succès, les uns obtenus par la persuasion, la plupart à force ouverte, sur des tribus du voisinage de Médine, rétablirent un moment la confiance; puis une trêve fut conclue avec Abou-Sofyan. On rapporte à l'année 626 la défense que Mahomet fit aux fidèles de boire du vin et des liqueurs fermentées, comme aussi de se livrer à des jeux de hasard. A la même époque, une expédition heureuse sur la frontière de Syrie, d'où il rapporta un riche butin, rétablit la confiance et permit à Mahomet de résister à un nouvel effort des Coraïschites, qui vinrent assiéger Médine avec 10,000 hommes (627). Mahomet campait en dehors de la ville avec 3,000 hommes. On resta vingt jours à s'observer. Dans l'intervalle, Ali provoqua et tua trois des principaux Coraïschites en combat singulier. Enfin, le vent ayant renversé les marmites des Coraïschites et plusieurs autres prodiges les ayant effrayés, ils regagnèrent La Mecque. Mahomet profita de ce moment. Il déclara à ses troupes que l'ange Gabriel lui ordonnait de châtier les Koraïdites qui s'étaient joints traîtreusement aux Coraïschites, alla assiéger ses ennemis chez eux, les força de se rendre à discrétion au bout de vingt et un jours, tua les hommes valides au nombre de 700 et emmena les femmes et les enfants, convertis de force à l'islamisme. D'autres expéditions heureuses, faites en 628, achevèrent d'élever jusqu'à l'enthousiasme la confiance qu'il inspirait autour de lui. Il se crut assez fort pour prendre La Mecque et marcha contre cette ville avec 1,400 hommes. Il comptait sur le concours de plusieurs tribus qui n'envoyèrent pas leur contingent. Arrivé à proximité de la ville, Mahomet simula un pèlerinage à la Caabah. Mais on éventa son projet et l'on s'empressa de mettre en prison son secrétaire Othman, qu'il avait envoyé en parlementaire. Cependant le prophète ayant épargné quelques espions trouvés dans son camp et le rapport de ceux-ci touchant le respect et le dévouement dont il était l'objet de la part de ses fidèles ayant impressionné les Coraïschites, on conclut une trêve de dix ans, pendant lesquels les musulmans auraient le droit d'aller faire leurs dévotions à la Caabah, à la condition de ne pas séjourner plus de trois jours à La Mecque. Il était stipulé en outre qu'ils auraient le droit de conclure des alliances avec n'importe quelle tribu arabe, sans rompre la trêve conclue.

Mahomet, en vue du pèlerinage qu'il se proposait de faire l'année suivante, se rasa la tête et immola des victimes, coutume devenue une règle chez les musulmans qui font un pèlerinage à La Mecque. A peine de retour à Médine, il envahit, à la tête de 1,600 hommes, le territoire occupé par la tribu juive de Khaïbar. Les Juifs furent vaincus et Mahomet épousa Safyah, la veuve de leur chef. Le prophète étant allé manger chez Zeinab, sœur du chef qui avait péri, elle lui servit une épaule de mouton empoisonnée. Un des officiers de l'armée musulmane, qui en avait mangé le premier, tomba mourant, et Mahomet, qui avait dans la bouche un morceau de viande empoisonnée, le rejeta aussitôt; mais il était déjà à demi empoisonné; sa santé s'en ressentit jusqu'à sa mort. Il demanda à Zeinab, son hôtesse, pourquoi elle avait commis ce crime : « J'ai voulu, répondit-elle, m'assurer si tu es véritablement prophète et si tu saurais te préserver du poison; dans le cas contraire, délivrer mon pays d'un imposteur et d'un tyran. »

A son retour à Médine, Mahomet trouva son empire agrandi. Ses généraux avaient soumis, en son absence, un grand nombre des tribus indépendantes de l'Arabie centrale. Les succès inouïs de ces dernières années lui firent concevoir de vastes espérances; il écrivit à tous les souverains des pays voisins pour les sommer de se soumettre à sa doctrine. Il signait ses lettres : Mahomet, apôtre de Dieu. Le roi de Perse ayant déchiré la lettre que lui avait adressée le prophète, « ainsi Dieu déchirera son royaume, » dit Mahomet. Le vice-roi d'Yemen, qui gouvernait pour le roi de Perse, ayant reçu l'ordre d'envoyer à son maître le perturbateur du Hedjaz, fit ordonner à Mahomet de se rendre à la cour de Perse. Mahomet, dit-on, répondit que Khosrou venait d'être tué par son fils, qui s'était emparé du trône. L'événement se trouva confirmé et le vice-roi se convertit à l'islamisme avec ses principaux officiers. Mahomet se rendit solennellement à La Mecque en 629 et y accomplit plusieurs cérémonies importantes, restées en usage parmi les croyants. Quelques expéditions heureuses terminèrent l'année 629. L'une d'elles amena la prise de La Mecque (12 janvier 630). Mahomet fit venir les principaux de la ville et leur demanda quel traitement ils attendaient de lui : « Nous n'attendons de toi, frère généreux, fils d'un frère généreux, que du bien, dirent-ils. — Allez donc, vous êtes libres, » répondit le prophète. Il fut proclamé bientôt souverain temporel et spirituel, fit détruire les idoles, inaugura un temple nouveau, consacra la Caabah où il ne laissa debout aucune des statues qui s'y trouvaient, pas même celles d'Abraham et d'Ismaël.

L'année 630-631, qui était la neuvième de l'hégire, fut surnommée l'année des *ambassades*, parce que la plupart des tribus arabes non soumises envoyèrent à Mahomet des députés chargés de traiter avec lui. Une expédition contre les Grecs, unis à quelques petits souverains de la frontière de Syrie, la conversion de quelques tribus de l'Yemen faite par Ali, et en dernier lieu un pèlerinage solennel à La Mecque, accompli par Mahomet suivi de 114,000 pèlerins, furent les derniers événements importants de sa vie. Son empire était fondé et le succès de la révolution religieuse tentée par lui assuré. Deux mois après son retour à Médine, il fut saisi d'une fièvre violente, attribuée au poison qu'il avait pris trois années auparavant. Pendant une crise douloureuse, il se fit transporter à la mosquée, monta en chaire et dit aux fidèles réunis autour de sa personne : « Si quelqu'un a lieu de se plaindre que je l'aie maltraité de corps, voici mon dos; qu'il me le rende sans crainte... Si j'ai blessé la réputation de quelqu'un, qu'il me traite de la même manière. Si j'ai pris de l'argent à quelqu'un, je suis prêt à le lui restituer à l'instant. » Un homme réclama trois drachmes au prophète, qui les paya. « Il est bien plus facile, dit-il, de supporter la honte dans ce monde que dans l'autre. » Il mourut au bout de quinze jours de maladie, à l'âge de soixante-trois ans.

Il fut enterré à Médine, où sa tombe subsiste encore et attire chaque année un grand concours de peuple.

« Mahomet, dit M. Sylvestre de Sacy, d'après des écrivains arabes, était de moyenne taille et d'un tempérament sanguin; il avait la tête grosse, le teint basané, mais animé par de vives couleurs, les traits réguliers et fortement prononcés; ses yeux étaient grands, noirs et pleins de feu, son front large et un peu avancé, son nez aquilin, ses joues pleines, le contour de sa mâchoire bien proportionné; sa bouche grande, ses dents blanches et un peu écartées; ses cheveux noirs et sa barbe épaisse commençaient à peine à blanchir; il avait un petit signe noir à la lèvre inférieure, et entre les sourcils une veine qui s'enflait lorsqu'il se mettait en colère. Sa physionomie était douce et majestueuse et sa démarche dégagée, malgré son embonpoint. Il avait les os gros et solides, les plantes des pieds et les paumes des mains fortes et rudes, l'ouïe fine, la voix belle et sonore, et entre les deux épaules une loupe que les mahométans appellent le *sceau de prophétie*, et qui disparut après sa mort. »

Mahomet avait épousé quinze femmes, bien qu'il eût inscrit dans le Coran une loi qui interdit d'en avoir plus de quatre.

« Ce serait, dit M. Renan, une curieuse histoire à écrire que celle des idées que les nations chrétiennes se sont faites de Mahomet, depuis les récits du faux Turpin sur l'idole d'or *Mahom* adorée à Cadix et que Charlemagne n'osa détruire par crainte d'une légion de démons qui y était enfermée, jusqu'au jour où la critique a rendu, en un *sens très-réel*, au père de l'islamisme son titre de prophète. La foi vierge de la première moitié du moyen âge, qui n'eut sur les cultes étrangers au christianisme que les notions les plus vagues, se figurait *Maphomet*, *Baphomet*, *Bafum*, d'où sont venues *bafumerie*, *mahomerie*, *momerie*, comme un faux dieu à qui l'on offrait des sacrifices humains. Ce fut au XIIe siècle que Mahomet commença de passer pour un faux prophète et que l'on songea sérieusement à dévoiler son imposture. La traduction du Coran exécutée par l'ordre de Pierre le Vénérable, les ouvrages de polémique des dominicains et de Raymond Lulle, les renseignements fournis par Guillaume de Tyr et Mathieu Pàris contribuèrent à répandre des idées plus saines sur l'islamisme et son fondateur. »

Mahomet n'en resta pas moins « un sorcier, un infâme débauché, un voleur de chameaux, un cardinal qui, n'ayant pu réussir à se faire pape, inventa une nouvelle religion pour se venger de ses collègues. » Le roman chevaleresque et graveleux s'empara de sa biographie; les *Histoires de Baphomet* forment presque une littérature. Le *Roman de Mahomet*, publié par MM. Reinaud et Francisque Michel (1831), nous fait connaître l'idée qu'on avait de lui au moyen âge. Au XVIIe siècle, Bayle, qui considère néanmoins le père du Coran en historien, conserve des préjugés injustes à son égard. Il avoue cependant que sa morale n'est pas celle du premier venu et que, sauf la polygamie et la vengeance, elle n'est pas très-différente de la morale chrétienne.

Bayle commençait ainsi la réhabilitation de Mahomet; la *critique moderne* l'a complétée, et peut-être l'a-t-elle poussée trop loin, avec ce parti pris qu'on lui connaît de tout justifier dans les grands hommes. Voici comment M. Renan a jugé Mahomet : « Le travail de la légende est resté, autour de lui, faible et sans originalité. Mahomet est réellement un personnage historique : nous le touchons de toutes parts. Le livre qui nous reste sous son nom représente presque mot à mot les discours qu'il tenait. Sa vie est restée une biographie comme une autre, sans miracles, sans exagérations... Mahomet ne voulut pas être thaumaturge : il ne voulut être que prophète sans miracles. Il répète sans cesse qu'il est un homme comme un autre, mortel comme un autre, sujet au péché et ayant besoin comme un autre de la miséricorde de Dieu... En somme, Mahomet nous apparaît comme un homme doux, sensible, fidèle, exempt de rancune et de haine. Ses affections étaient sincères; son caractère, en général, porté à la bienveillance. Lorsqu'on lui serrait la main en l'abordant, il répondait cordialement à cette étreinte, et jamais il ne retirait la main le premier. Il saluait les petits enfants et montrait une grande tendresse de cœur pour les femmes et les faibles. « Le paradis, disait-« il, est au pied des mères. » Ni les pensées d'ambition, ni l'exaltation religieuse n'avaient desséché en lui le germe des sentiments individuels. Rien en lui ne ressemblait à cet ambitieux machiavélique et sans cœur, expliquant en inflexibles alexandrins ses projets à Zopyre :

Je dois régir en dieu l'univers prévenu;
Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

L'homme, au contraire, est chez lui toujours à découvert. Il avait conservé toute la sobriété et la simplicité des mœurs arabes; aucune idée de majesté... Toute sa conduite dément le caractère entreprenant, audacieux, qu'on est convenu de lui attribuer. Il se montre habituellement faible, irrésolu, peu sûr de lui-même. »

Grâce à la critique, la personne de Mahomet a gagné en respect ce que sa doctrine a perdu dans l'estime des philosophes; car si l'on peut aujourd'hui, jusqu'à un certain point, justifier l'homme chez Mahomet et reconnaître son génie, on ne saurait d'autre part éviter de voir que l'islamisme est une doctrine funeste et que les nations qui en subissent le joug végètent dans un état d'infériorité matérielle et morale qui est une condamnation sans appel des croyances dont la civilisation musulmane est le fruit.

A différentes reprises et à diverses époques, plusieurs auteurs européens ont écrit la biographie de Mahomet. Parmi les plus anciennes, nous citerons celle de l'abbé Maracci et celle du docteur Prideaux, faites dans un sens très-violent et injurieuses de parti pris. Celle du comte de Boulainvilliers pèche par excès contraire et ne repose d'ailleurs sur aucun document sérieux. Il faut arriver à Jean Gagnier pour trouver un historien réellement sérieux, impartial et compétent. Plus tard, à notre époque, la science est venue jeter de nouvelles lumières sur cette figure historique du plus haut intérêt, et parmi les travaux les plus originaux sur ce sujet nous citerons : *Mahomet le prophète*, de J. Weil, orientaliste distingué (en allemand); la *Vie de Mahomet*, de M. William Muir (en anglais); la *Vie et doctrine de Mahomet*, par le docteur A. Sprenger. Un autre ouvrage qui contient aussi sur cette matière de précieux renseignements, bien qu'il ne soit pas spécialement consacré à la biographie du fondateur de l'islamisme, c'est l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, un des arabisants d'Europe les plus autorisés. En 1865, M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui semble avoir pour mission de vulgariser tout ce qui a rapport à l'Orient, a publié sous le titre de *Mahomet et le Coran* un livre qui a été très-favorablement accueilli, parce qu'il résumait consciencieusement les documents disséminés dans les savants ouvrages que nous venons de citer.

Plusieurs auteurs musulmans nous ont laissé des biographies très-importantes du prophète. Le plus ancien est Mohammed-ibn-Ishâk, dont le travail a été en partie incorporé dans celui d'un de ses imitateurs, Ibn Hishâm. L'ouvrage de Ibn Ishâm porte le titre de *Sirat er-rasoul* (*Histoire du Prophète*). Vâckidi nous a laissé un récit des guerres du prophète (*Al-Maghâzi*). Enfin Tabari, dans ses *Annales*, a accordé une place importante à l'histoire de Mahomet.

Mahomet (LE ROMAN DE), poëme du XIIIe siècle, par Alexandre Dupont (édité en 1831, in-8o, par MM. Francisque Michel et Reynaud). Cette composition pourrait servir à démontrer qu'en faisant ce qu'ils appelaient un roman les trouvères ou troubadours n'entendaient pas du tout mettre au jour une œuvre fabuleuse, mais seulement une œuvre écrite en langue vulgaire, romane; par conséquent une composition historique, ou tout au moins à prétentions historiques, pouvait être pour eux un roman. C'est le cas de ce poëme, qui offre en effet une histoire de Mahomet, histoire réelle ou crue telle par l'écrivain. L'auteur raconte qu'il la tenait d'un clerc sarrasin, converti au catholicisme, qu'il connut à Sens, et qu'il se mit à la rimer pour la faire connaître au monde entier. A la vérité, ce récit est loin d'avoir une valeur historique quelconque, mais il n'en est pas moins intéressant parce qu'il nous montre quelle était l'opinion que nos aïeux du temps des croisades se faisaient de Mahomet, et ce qu'ils croyaient de bonne foi être vraiment son histoire. Plusieurs des épisodes qui s'y trouvent paraissent avoir été empruntés à un poëme romanesque composé, vers l'an 1100, par le vénérable Hildebert. Comme quelques-uns de ces épisodes se trouvent dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, ouvrage composé à la même époque que le *Roman de Mahomet*, il paraît qu'il y avait alors, comme à présent, des erreurs populaires tellement accréditées que ni le témoignage des personnes éclairées, ni même l'expérience, ne pouvaient les dissiper entièrement. Presque nulle part l'on ne rencontre dans le poëme ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la couleur locale. Mahomet y est représenté, moins comme un génie supérieur qui, à force de courage et d'adresse, parvint à faire changer la face d'une grande partie du monde, que comme un baron du moyen âge qui, entouré de vassaux dévoués, vit s'élever presque sans efforts l'édifice qui nous étonne encore. Ajoutons à ce jugement si bien formulé que la lecture de ce petit poëme, très-intéressant au point de vue de la langue de l'époque, renferme un certain nombre de mots empruntés à l'arabe, tels que des noms propres, des noms d'étoffes, et que cette circonstance offre des éléments précieux pour certaines étymologies, mises habilement en lumière dans les savantes notes de M. Reynaud.

Le seul manuscrit qui contienne le *Roman de Mahomet* et dont se soient servis MM. Francisque Michel et Reynaud pour l'impression de leur texte appartient à la bibliothèque de la rue Richelieu et porte le no 7595. Ce manuscrit paraît être de la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire presque contemporain de l'auteur.

Mahomet ou le Fanatisme, tragédie de Voltaire (Grand-Théâtre de Lille, 1741, Comédie-Française, 1742). En attaquant le fanatisme musulman, il est bien entendu que Voltaire a voulu prendre à partie tous les fanatismes, et son arrière-pensée était de montrer les abus et les crimes auxquels entraîne la passion religieuse. Les attaques contre le christianisme sont assez voilées pour que *Mahomet* ait pu être dédié au pape Benoît XIV, grand ami des lettres, qui répondit par une lettre affectueuse et envoya sa bénédiction apostolique au poëte. Il dut cependant, pour approuver tout, mettre à la lecture de cette tragédie une certaine dose de bonne volonté.

Comme drame, *Mahomet* n'est qu'un tissu d'horreurs invraisemblables. Le prophète travaille à fonder son empire sur la religion, et sa religion sur le mensonge. C'est un ambitieux qui ne sait pas même dissimuler ses projets. Pour les exécuter, il a un instrument aveugle et dévoué, Séide, que son fanatisme conduit au crime et à la mort. L'analyse doit s'arrêter ici; elle ne ferait que détailler une histoire compliquée de quatre crimes, un meurtre, un parricide, un empoisonnement, un suicide, et de reconnaissances vulgaires dont l'effet est prévu. On ne comprend pas le raffinement de cruauté qui pousse Mahomet à faire immoler le père par le fils, et à préparer de si loin ce forfait monstrueux accompli par un jeune homme candide. Ce ne sont que les belles maximes philosophiques dont cette tragédie est pleine qui ont fait son succès et lui ont valu d'être longtemps regardée comme un chef-d'œuvre.

Laharpe a exprimé sur cette pièce un jugement admiratif qui traduit l'opinion générale du XVIIIe siècle. « *Mahomet*, dit-il, est fait pour instruire tous les hommes, pour leur inspirer cette bienveillance mutuelle qui doit les rapprocher, encore que leur croyance les divise. Il apprend à détester le fanatisme, qui, une fois reçu dans une âme pure, mais égarée par un esprit crédule et une imagination ardente, donne à l'homme, pour le crime, toute l'énergie qu'il aurait eue pour la vertu, comme le poison cause des convulsions plus violentes aux tempéraments robustes, comme le délire frénétique de la fièvre est plus terrible dans un corps vigoureux. »

M. H. Lucas explique le succès de la tragédie de Voltaire par la puissance de l'idée, de la vérité, dont elle plaide la cause, souvent méconnue et toujours opportune; mais il blâme Voltaire d'avoir altéré ou amoindri le caractère historique de Mahomet, qu'un Shakspeare ou un Calderon auraient agrandi en le respectant. « Le Mahomet de Voltaire est un effronté charlatan qui se démasque devant ceux dont les regards le devinent, et qui n'est entouré que de honteux compères ou de niais enthousiastes. Cette tragédie est fausse depuis le premier vers jusqu'au dernier; et la scène entre Zopyre et Mahomet, la meilleure scène, au dire de J.-J. Rousseau, nous semble impossible; jamais un homme comme Mahomet n'a pu se livrer à son adversaire avec une si rare maladresse; on n'avoue pas si impudemment que l'on est ambitieux. Cette confidence, en dehors du sens commun, n'est dramatique que lorsque Mahomet parle à Zopyre des enfants regrettés par le vieillard. Quant au style, si l'on voulait soumettre les tragédies de Voltaire, et son *Mahomet* en particulier, aux rigoureuses observations grammaticales que Voltaire a faites lui-même, avec tant de sagacité du reste, sur les pièces de Corneille, bien peu de ses vers resteraient intacts et debout. »

Mahomet, tragédie non achevée de Gœthe. Les figures titaniques, les caractères grandioses ont constamment séduit la puissante imagination de Gœthe. Prométhée, Faust, Ahasvérus sont venus tour à tour occuper son esprit. Malheureusement, il n'a pu achever toutes ses conceptions et leur donner une forme définitive. Pendant un voyage qu'il fit avec Lavater et Basedow sur les bords du Rhin, il eut l'idée de composer une tragédie dont le sujet aurait été la révolution religieuse produite en Orient par Mahomet. Gœthe prenait pour base de sa pièce, pour point de départ, cette observation, fruit chez lui de longues méditations, que les actes d'un homme, purs dans leur origine et d'intention et d'exécution, subissent des altérations profondes s'ils rencontrent des obstacles. Le plan du drame nous a été conservé tout entier. Dans la solitude, Mahomet, de l'adoration de la lumière, est passé à l'adoration du créateur, de la source visible de la vie à l'invisible, au principe supérieur. Il répand cette doctrine parmi les siens; dès qu'elle paraît au jour, elle doit lutter contre la résistance que lui oppose la vieille religion. Mahomet est d'abord obligé de fuir, mais il rassemble ses partisans, devient, grâce à eux, vainqueur et purifie la Caabah de toutes ses idoles. Mais après avoir fait triompher sa foi, il perd peu à peu le sentiment de la justice. Il a employé la force, il a eu recours à la ruse, il ne recule plus devant les iniquités les plus flagrantes. Par ses ordres un homme, accusé faussement d'un crime qu'on ne peut même pas prouver, est mis à mort. L'épouse de cet homme jure de le venger, et, en effet, elle parvient à empoisonner le Prophète. Quelques moments avant sa mort, et alors qu'il sent la dernière heure s'approcher, Mahomet retrace toute l'œuvre qu'il a entreprise, il reconnaît ses fautes, il revient à sa pureté primitive et meurt dans une divine extase. Il y avait certainement quelque chose de grandiose dans ce plan de Gœthe, et il est regrettable qu'il n'ait pu le mettre à exécution.

MAHOMET Ier, cinquième empereur des Turcs Ottomans, fils de Bajazet Ier, né en 1375, mort en 1421. Il succéda, en 1413, à son frère Mousa, raffermit l'empire, ébranlé par Tamerlan, vainquit un imposteur, Mustapha, qui se disait son frère et qui lui disputait le trône (1419), soumit les Serviens, les Bosniaques et imposa un tribut aux Valaques, créa une armée navale et disputa la mer aux Vénitiens. Mahomet eut à combattre une redoutable tentative de réforme religieuse faite par Bedreddin, ancien ministre de Mousa. Cette réforme, basée sur la communauté des biens et dont les adhérents prétendaient adorer le même Dieu que les juifs et les chrétiens, compta bientôt un grand nombre de partisans qui prirent les armes et battirent en deux rencontres les troupes envoyées contre eux par Mahomet. Le sultan mit alors en campagne une armée formidable, et dans une bataille livrée à Kara-Bouroun, près de Smyrne, il écrasa complétement les sectaires. Mahomet, prince d'une nature pacifique, aimait mieux devoir l'accroissement et la tranquillité de son empire aux négociations qu'à la guerre. Il eut des relations amicales avec Manuel, empereur de Constantinople, et ce fut sous la protection de ce prince qu'il mit en mourant ses deux jeunes fils. Juste, bienfaisant, humain, il protégea également tous ses sujets contre la violence, sans distinction de race et de religion. Il protégea les lettres et les arts, cultiva la poésie et acheva la grande mosquée d'Andrinople, sa capitale, où il mourut. Son fils Amurat II lui succéda.

MAHOMET II, surnommé **El Fatyh** (*le Conquérant*), septième empereur ottoman, fils et successeur d'Amurat II, né en 1430, mort en 1481. Il monta sur le trône en 1451, débuta par la prise de Constantinople, défendue par l'empereur Constantin Dracosès, et en fit la capitale de son empire (1453). Pendant ce temps, ses généraux lui soumettaient la Thrace et la Macédoine. Lui-même étant allé assiéger Belgrade (1456) fut complétement battu par le célèbre Huniade. Il répara cet échec par la conquête de la Grèce centrale et de la Servie (1459), renversa l'empire de Trébizonde où régnaient les Commène (1461), s'empara de Lesbos (1462), de la Valachie, de la Bosnie (1463), de la Caramanie (1464) et de l'île de Négrepont, qu'il enleva aux Vénitiens (1470), battit, en Cappadoce, le roi de Perse (1472), enleva Caffa aux Génois (1475), soumit la Géorgie, la Circassie, la Moldavie, l'Albanie et les îles de l'Adriatique. En 1478, il imposa aux Vénitiens un traité humiliant, et, en 1480, il s'empara d'Otrante; mais il vint échouer devant Rhodes, que défendaient les chevaliers. Ce conquérant insatiable mourut en 1481, au moment où il menaçait Rome, la Perse et l'Égypte. Il avait l'esprit cultivé et le goût des lettres; mais on lui reproche des actes d'une cruauté révoltante. « L'histoire, dit M. de Hammer, n'a pas besoin des traits qui portent l'empreinte de la fiction pour prononcer un jugement sur la monstrueuse cruauté de Mahomet et ses goûts de débauche infâme, sur sa grandeur d'âme, son amour pour les nobles institutions, sur ses actions honteuses et sur ses grandes qualités. Son humeur sanguinaire est assez attestée par le fratricide qui ouvrit son règne, l'extermination des prisonniers, les supplices des vaillants soldats qui lui avaient résisté, le massacre des garnisons fidèles, les exécutions des empereurs et des rois de la famille de Trébizonde, du roi de Bosnie, des princes de Lesbos et d'Athènes. » Mais lorsqu'on a fait la part de ses vices, on ne saurait s'empêcher de reconnaître dans Mahomet des talents militaires et politiques de premier ordre, la vigueur et l'esprit de suite qu'il mit à réaliser ses projets ambitieux. Ce qui prouve son génie, « ce sont, dit l'historien précité, ses conquêtes, ses fondations, ses monuments, mosquées, écoles, hôpitaux et villes, la protection accordée aux sciences et aux arts des Ottomans et son goût pour les lettres et la poésie. Enfin, ce qui parle aussi haut que les exploits guerriers, ce sont les lois données à l'armée, les institutions civiles, les œuvres des savants et des poëtes de son temps. » On a, sous le nom de Mahomet II, des lettres écrites en syriaque, en turc, en grec, lesquelles ont été traduites en latin et publiées par Landini (Lyon, 1520, in-4o).

Mahomet II, tragédie de Sauvé de La Noue (Comédie-Française, 1739). Voltaire, si difficile avec ses rivaux sérieux et si enclin à la bonhomie avec ceux qu'il ne redoutait pas, écrivit à propos de cette tragédie : « Il y a de très-beaux vers dans la tragédie de *Mahomet II;* l'auteur a du génie; il y a des étincelles d'imagination; mais cela n'est pas écrit avec une élégance continue. » Lorsque dix ans plus tard il écrivit son *Mahomet*, il poussa la flatterie jusqu'à l'adresser à de La Noue avec ces vers :

Mon cher La Noue, illustre père
De l'invincible Mahomet,
Soyez le parrain d'un cadet
Qui sans vous n'est pas fait pour plaire.
Votre fils est un conquérant,
Le mien a l'honneur d'être apôtre,
Prêtre, fripon, dévot, brigand,
Qu'il soit le chapelain du vôtre.

La tragédie de La Noue est écrite tout entière dans le style le plus banal; tout ce qu'il y a de plus usé comme vocables, de plus défraîchi comme métaphores, tous les vieux galons et oripeaux du style classique défilent en grande cérémonie, avec une emphase théâtrale, comme si l'auteur avait fait la gageure de n'en pas oublier un seul. Comme parodie du genre tragique au XVIIIe siècle, ce serait tout simplement délicieux; mais l'auteur, muni du certificat de Voltaire, crut toute sa vie avoir fait un chef-d'œuvre, et il est mort la conscience pure. Que la terre lui soit légère!

Son héros, après la prise de « Byzance, » est tombé amoureux d'Irène, la fille de Théodore, le dernier défenseur de la malheureuse cité, que l'on croit mort. Il brûle pour sa captive; mais Irène est vertueuse, et il est sur le point de se décider à l'épouser. Tandis qu'il ne songe qu'à l'amour, son grand vizir complote contre lui et tente de soulever l'armée en prétendant qu'Irène une fois sur le trône les Turcs seront assujettis aux chrétiens. Les événements secondent sa scélératesse; le père d'Irène s'échappe de ses fers et une révolte éclate. Mahomet allait céder aux prières de ses amis et faire taire son amour; mais cette révolte l'exaspère; il la comprime le sabre à la main. Théodore vient lui annoncer son départ et celui d'Irène, leur présence étant un danger pour lui. C'est mal connaître Mahomet; il pouvait céder de lui-même; mais céder à la menace ou à la crainte, jamais! Il exige qu'Irène demeure et prétend l'épouser à la face de son peuple et devant l'étendard du prophète. Il s'écrie :

J'eusse été de la terre et l'amour et l'honneur;
On m'y force, il le faut, j'en vais être l'horreur.
Par des torrents de sang, chemin de la victoire,
Je jure de poursuivre une inhumaine gloire.

Irène paraît; pour être conquérant, il ne faut pas être amoureux; donc il élève le poignard sur elle; ses soldats se jettent à ses genoux; mais il n'écoute plus rien; il la frappe en s'écriant :

Je l'immole à ma gloire!

C'est odieux et inepte. Le spectateur n'est pas témoin du meurtre. Un esclave vient apprendre à Théodore la mort de sa fille. Le malheureux père expirant demande :

Et quelle main barbare, instrument du forfait?...
— Frémissez: c'est la main du cruel Mahomet!

Mahomet II (*Maometto secondo*), opéra de Rossini. Cet ouvrage fut représenté sur le théâtre San-Carlo, à Naples, pendant le carnaval de 1820. Rossini fit jouer cet opéra à l'Académie royale de musique, en 1826, sous le titre de *Siége de Corinthe*. V. ce mot.

MAHOMET III, treizième empereur des Turcs, né en 1568, mort en 1603. Il succéda (1595) à son père Amurat III et commença son règne par l'assassinat de ses 19 frères. Il eut de longues luttes à soutenir contre l'empereur et les princes de Valachie, de Moldavie et de Transylvanie, qui lui enlevèrent plusieurs places fortes en Hongrie. Des séditions en Asie, la révolte et la famine à Constantinople vinrent encore aggraver sa position. Il mourut de la peste ou des suites de ses débauches (1603). Ce prince protégea les lettres et les sciences et cultiva lui-même la poésie. Sous son règne, de graves désordres s'introduisirent dans l'administration civile et militaire, et l'empire marcha vers une décadence rapide.

MAHOMET IV, dix-neuvième empereur des Turcs, né en 1642, mort en 1691. Il succéda à son père Ibrahim en 1648. Sa minorité ne fut qu'une longue anarchie. Quelques victoires vinrent cependant jeter un peu d'éclat sur les commencements de ce règne. Métélin et Lemnos furent conquises sur les Vénitiens (1660), Peterwaradin fut pris aux Autrichiens (1661), Candie (1669) et Kaminieh (1672) furent prises également; mais les années suivantes furent marquées par des désastres. Une armée de 300,000 Turcs, commandée par Cara - Mustapha, vint assiéger Vienne ; Sobieski, roi de Pologne, uni à l'empereur, les écrasa (1683) ; la perte de la Hongrie, de la Morée, de la Dalmatie, de Corinthe, d'Athènes, mit le comble à l'affaissement de l'empire. Mahomet fut déposé (1687), remplacé sur le trône par son frère Soliman III, et mourut cinq ans après. C'était un prince indolent et incapable.

MAHOMET BEN-AHMED IBN-AL CATIB, célèbre vizir et écrivain arabe, surnommé **Liçan ed Dyn** (*Langue de la religion*), né à Loxa, près de Grenade, en 1313 de notre ère, mort à Fez en 1374. Fils d'un gouverneur de Grenade, il devint, en 1350, vizir de ce royaume, puis vizir du sultan de Fez, Abdelaziz, et tomba en disgrâce sous Aboul-Abbas qui, l'ayant soupçonné de trahison, le fit jeter dans un cachot et mettre à mort. Mahomet est l'auteur de quarante-neuf ouvrages historiques et littéraires, dont les principaux sont : les *Rayons de la pleine lune de la dynastie des Beni-Nasser à Grenade; Habits de soie brodés* ou *Chronologie des califes et des rois d'Afrique; Biographie des hommes illustres nés à Grenade; Collection des lettres officielles aux souverains d'Afrique*, etc.

MAHOMET EL-MAS-PACHA, grand vizir ottoman, né en Bosnie vers 1656, mort en Hongrie en 1697. Il fut élevé dans le sérail du sultan Mahomet IV, qui lui donna le surnom de **el Mas** (*le Diamant*), à cause de sa grande beauté, devint gouverneur de la Bosnie sous Achmet II, grand vizir sous Mustapha II (1695), et dirigea en Hongrie les opérations de la guerre contre l'Autriche, qui lui opposa le fameux prince Eugène. Malgré les observations du grand vizir, le sultan ayant donné à l'armée ottomane l'ordre de traverser la Theiss, près de Zenta, cette armée fut écrasée, le sceau impérial pris, et Mahomet périt dans ce désastre.

MAHOMÉTAN, ANE adj. (ma-o-mé-tan, a-ne). Qui professe le mahométisme ou religion de Mahomet : *Les peuples* MAHOMÉTANS. ‖ Qui a le caractère du mahométisme ou des peuples mahométans : *C'est dans les mosquées de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de* MAHOMÉTAN *dans le christianisme de Calderon.* (E. Quinet.) ‖ Qui appartient au mahométisme, qui le constitue : *Les doctrines* MAHOMÉTANES. *La religion* MAHOMÉTANE. *La religion* MAHOMÉTANE *agit encore sur les hommes avec l'esprit destructeur qui l'a fondée.* (Montesq.)

— Chronol. *Année mahométane*, Année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire, et qui est tantôt pleine ou de 355 jours, tantôt cave ou de 354 : *Dans un cycle de* 30 ANNÉES MAHOMÉTANES, 19 *sont caves et* 11 *pleines, ce qui donne pour les* 30 *ans* 10,531 *jours, ou en moyenne* 354,3666 *jours par an.*

— Substantiv. Sectateur de Mahomet : *Les* MAHOMÉTANS. *Une* MAHOMÉTANE. *Les* MAHOMÉTANS *ne seraient pas si bons musulmans, s'il n'y avait pas de peuples idolâtres qui leur font penser qu'ils sont les vengeurs de l'unité de Dieu.* (Montesq.)

MAHOMÉTANISME s. m. (ma-o-mé-ta-ni-sme). Syn. peu usité de MAHOMÉTISME.

MAHOMÈTE s. f. (ma-o-mè-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des ternstrœmiacées, comprenant des arbres de la Guyane.

MAHOMÉTISER v. n. ou intr. (ma-o-mé-ti-zé). Néol. Prêcher le mahométisme : *Que les papes commencent à évangéliser à Saint-Pétersbourg comme les ulémas* MAHOMÉTISENT *à Constantinople, ils ne trouveront que trop de soldats.* (Chateaub.).

MAHOMÉTISME s. m. (ma-o-mé-ti-sme). Religion fondée par Mahomet : *Le* MAHOMÉTISME *a de la durée sans progrès.* (De Bonald.) *Le christianisme tient le milieu entre le* MAHOMÉTISME *et l'idolâtrie.* (Lacordaire.) *Le* MAHOMÉTISME *est la religion de la fatalité.* (Proudh.)

— **Encycl.** La première chose qui frappe dans le *mahométisme*, c'est un monothéisme rigoureux que les Arabes ont emprunté aux Hébreux et qu'ils ont maintenu dans son sens le plus absolu. Le caractère monothéiste de l'islamisme se trouve exprimé dans la célèbre formule qui est la profession de foi de tout musulman : *Lallah illa-l-lah*, il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. Mahomet s'est contenté d'ajouter : *oua Mohammed resoul Allah*, et Mohammed est l'envoyé de Dieu.

Plusieurs faits historiques, d'une autorité incontestable, attestent que la réforme religieuse de Mahomet avait été précédée de quelques tentatives analogues, qui indiquaient le besoin généralement senti d'une rénovation morale. « Depuis Abraham, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, il s'était toujours trouvé parmi les peuplades arabes quelques adorateurs du Dieu unique, et le Coran en cite plusieurs comme les devanciers du prophète. C'est Houd chez les Adites, c'est Saleb chez les Rhamoudites, c'est Choaïb chez les Madianites, qui, sans parler des patriarches bibliques, ont prêché la vraie foi et n'ont pas été écoutés de ceux auxquels ils adressaient leurs sages conseils. » Ces notions, oubliées par les peuples, étaient conservées par quelques adeptes, et, au temps même de Mahomet, ces gens éclairés, mais peu nombreux, s'appelaient des *hanifes* ou *hanyfes*. Ils étaient restés fidèles à la foi d'Abraham, et ils prétendaient même avoir conservé les volumes (*Cohof*) et les rôles qu'ils avaient reçus des mains de Dieu. Le Coran cite très-souvent ces rôles et ces volumes d'Abraham, qui existaient encore du temps d'Haroun-al-Raschid, et qui furent alors traduits du chaldéen en arabe. Il y a même des commentateurs qui ont cru reconnaître dans le texte du Coran des traductions partielles des *Cohofs*. L'hanyfe est proprement l'homme pieux, qui ne croit qu'au Dieu unique et qui est soumis avec la plus parfaite abnégation à sa volonté suprême. L'islam n'est pas autre chose qu'une absolue soumission à la volonté divine. Aussi M. A. Sprenger a-t-il pu dire que l'islamisme avait été prêché avant Mahomet en Arabie, et Mahomet a-t-il pu déclarer en propres termes qu'il y avait eu bien des musulmans avant lui. De son temps, il y avait à La Mecque des hanyfes qui pressentaient comme lui la nécessité d'une religion nouvelle, qui la cherchaient avec grande ardeur et qui, ne la trouvant pas au gré de leurs désirs impatients, inclinaient par une pente assez naturelle soit vers la religion juive, soit vers la religion chrétienne, car l'une et l'autre se rattachaient à l'antique foi d'Abraham.

Nous avons vu (v. MAHOMET) que le prophète de l'islam avait souvent été jugé avec une extrême légèreté. Quelque idée qu'on se fasse de son caractère et de son génie, la grandeur même de son œuvre exige qu'on n'apprécie ses actes qu'avec réflexion, nous pourrions dire avec respect. Malgré les progrès croissants du christianisme d'une part et de l'indifférence de l'autre, il existe encore sur la terre plus de 100 millions de musulmans, qui peuplent une bonne partie de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Europe. A moins de traiter avec une légèreté aveugle cette portion considérable de l'humanité, il faut bien prendre au sérieux un fait aussi vaste et aussi durable. Le *mahométisme* n'est pas près de disparaître, et il faut compter avec lui. Telle n'est pas l'opinion de M. W. Muir, qui dit : « Trois conséquences radicalement mauvaises sont sorties de cette foi dans tous les temps et dans tous les pays, et elles ne cesseront d'en sortir tant que le Coran servira de fondement aux croyances. C'est d'abord la polygamie, le divorce et l'esclavage, maintenus et perpétués, sapant la moralité publique par sa base, empoisonnant la vie domestique et désorganisant la société. En second lieu, toute liberté religieuse est repoussée et détruite; le glaive est le châtiment inévitable de tout ce qui nie l'islam; la tolérance est inconnue. Enfin, c'est une barrière infranchissable qui s'est élevée contre l'adoption du christianisme... L'épée de Mahomet et le Coran sont les plus funestes ennemis de la civilisation, de la liberté et de la foi que le monde ait jusqu'à présent rencontrés. »

Ce jugement est injuste et passionné. Nous ne soutiendrons pas que l'islamisme soit tolérant; nous ne connaissons pas de religion qui l'ait jamais été. Mais, tout compte fait, l'islamisme a moins versé de sang que certaines autres sectes religieuses; juifs et chrétiens ont été moins persécutés par les musulmans d'Espagne, et même par ceux de Turquie, que les juifs et les hérétiques ne l'ont été chez nous jusque dans le XVII^e siècle.

Tout le corps de doctrine des musulmans est contenu dans le Coran. V. ce mot.

MAHOMPA, rivière de l'île de Madagascar, dans le pays des Autavarts; elle se jette dans le port de Tintingue, en face de l'île Sainte-Marie, et est navigable pour des chalands; mais malheureusement son embouchure est presque fermée par des bancs de sable.

MAHON s. m. (ma-hon). Membre de l'association commerciale qu'on appelait MAHONE.

— Mar. Galéasse turque.

— Adjectiv. Mahométan :

Ei nom Jesu qui soffrit passion,
Qui nos prest force contre la gent *mahon*.
GUARIN DE LOHÉRANNE.

— Bot. Nom du pavot coquelicot, dans le Boulonnais.

MAHON, nom de Mahomet au moyen âge.

MAHON ou **PORT-MAHON**, en latin *Magonis portus*, ville forte d'Espagne, dans la province des Baléares, chef-lieu de l'île de Minorque, sur la côte orientale, au fond d'une baie qui a 6 kilom. de long et forme un excellent port, par 39° 52′ de latitude N. et 20° de longitude E.; 13,980 hab. Evêché; résidence d'un gouvernement militaire et des principales autorités de l'île; consulats étrangers. Le port de Mahon arme surtout pour la pêche et le cabotage. Les exportations consistent en orge, eaux-de-vie, laines, fromages, câpres, miel, cire, fruits secs, fer, etc., qui sont en majeure partie expédiés en Italie, en France et en Espagne. La ville est située sur le plateau d'un rocher, au milieu duquel se trouve le port, l'un des plus beaux de la Méditerranée; elle a un aspect très-pittoresque et jouit d'un climat pur et salubre. Les rues sont étroites, tortueuses, escarpées et mal pavées. Les maisons ont pour fondement des rochers minés par les eaux, et que l'on craint de voir se détacher à tout instant.

Le port de Mahon jouit d'une réputation méritée; c'est un des plus beaux et des plus commodes de la Méditerranée. De grandes escadres peuvent s'y abriter en toute sûreté. Le cap Mola à droite, et le fort Saint-Philippe à gauche, en forment l'entrée. Le *Lazaret*, qui s'élève sur une langue de terre, du côté du cap Mola, est un des mieux disposés de la Méditerranée. A peu de distance du Lazaret est l'îlot de la Quarantaine. Vers le milieu du port se trouve l'îlot *del Rey* (îlot du Roi), ainsi nommé parce que Alphonse III y débarqua en 1287. Cet îlot renferme un très-bel hôpital militaire. La dernière île, l'île Redouda, située au fond du port, communique à la côte au moyen d'un pont de bois. Elle est entourée de murailles défendues par quelques tours; on y a établi l'arsenal de la marine, avec des magasins qui contiennent tout ce qui est nécessaire pour l'armement des vaisseaux; près de là, sur la côte de Minorque, est un chantier de construction. Un môle, ouvrage de la nature, longe le port depuis ce chantier jusqu'à l'anse de Figuera; il est occupé par des magasins remplis de cordages, d'agrès, etc., pour les navires de commerce, et par les bureaux de santé et de douane. Il y a un phare et une tour de signaux sur une colline.

Jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, l'histoire de Mahon se confond avec celle des autres îles Baléares. Les Anglais l'enlevèrent à l'Espagne en 1708. Lorsque les Français, sous le commandement du duc de Richelieu, s'en emparèrent en 1756, ils en détruisirent les principales fortifications. Mahon fut rendue aux Anglais en 1763. L'Espagne la reprit en 1782, après un siége mémorable. Le commerce, très-florissant sous la domination anglaise, a été toujours en diminuant depuis que la ville a été rendue à l'Espagne.

Mahon (SIÉGE DE), un des plus célèbres dont l'histoire fasse mention. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre en 1756, le gouvernement français résolut de frapper un grand coup en s'emparant de Mahon ou Port-Mahon, la plus forte place de l'Europe après Gibraltar. Ses immenses fortifications, construites sur les dessins de Vauban, étaient toutes taillées dans un roc uni, impénétrable à la bombe et au canon. Dans les flancs du rocher s'ouvraient des casemates où le soldat trouvait un abri assuré, et tout autour de ces formidables travaux de défense régnait un fossé de 20 et quelquefois de 30 pieds de hauteur. Au milieu des fortifications, se dressait la citadelle ou fort Saint-Philippe, rendu aussi inaccessible par tous ces ouvrages extérieurs, devant lesquels la dureté du roc ne permettait pas d'ouvrir la tranchée. Enfin, pour surcroît de précautions, 80 mines avaient été pratiquées en différents endroits, toutes prêtes à faire sauter les imprudents qui voudraient tenter l'assaut. Tant de difficultés n'effrayèrent point le gouvernement français; toutefois, il ne négligea rien pour donner le change aux ministres anglais, afin qu'en débarquant nos soldats n'eussent devant eux que la garnison ordinaire de l'île. Une démonstration de descente, préparée sur les côtes de Normandie, et une flotte tout armée dans le port de Brest, disposée à l'appuyer une autre dans le port de Toulon, dont la destination était inconnue; l'envoi de quelques vaisseaux dans divers parages de l'Amérique et du marquis de Montcalm au Canada, tout, enfin, dans les mesures adoptées alors, tint l'Angleterre dans l'incertitude sur les véritables intentions de la France; elle se crut menacée jusque dans ses foyers, et George II jugea prudent d'appeler des troupes hanovriennes et hessoises pour défendre ses côtes. Mais tandis que l'Angleterre murmurait de se voir inondée de soldats étrangers, tandis qu'elle accumulait autour d'elle les moyens de défense, le maréchal duc de Richelieu débarquait à Minorque à la tête de 12,000 hommes, qu'avaient transportés, sans rencontrer un navire anglais, douze vaisseaux de ligne et quelques frégates, sous les ordres du marquis de La Galissonnière.

L'armée française assiégeait Mahon depuis plus d'un mois sans succès, lorsqu'on signala une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de ligne, qui arrivait enfin au secours de l'île; elle était commandée par l'amiral Byng, fils du vainqueur de Pessaro. La Galissonnière, quoique inférieur en forces, n'hésita pas à attaquer les Anglais. Après un combat terrible et qui est resté justement célèbre, l'amiral français, grâce à son artillerie supérieurement servie, dispersa les vaisseaux ennemis et força Byng à battre en retraite sans avoir pu ravitailler la place (20 mai 1756). Cette défaite irrita profondément l'orgueil anglais, qui ne pouvait admettre qu'une flotte anglaise pût être vaincue par une flotte française. Cette grande nation se déshonora dans cette circonstance, en adoptant les cruelles maximes de Carthage, qui punissait de mort les généraux coupables de n'avoir pas réussi. L'infortuné amiral Byng dut être offert en holocauste à la vindicte publique; traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et fusillé.

Cependant les opérations du siége, d'une difficulté presque invincible, traînaient en longueur, bien que les Français, délivrés de l'inquiétude que leur avait causée l'apparition de la flotte ennemie, montrassent la plus grande ardeur. Le canon faisait de toutes parts voler des éclats de rocher, mais sans ouvrir de brèche. Pour établir les batteries, il avait fallu apporter de loin de la terre, la mouiller et la pétrir en quelque sorte pour lui donner de la consistance; puis le feu de la place, bien nourri, bien dirigé, les démontait peu d'instants après. Richelieu comprit que devant la résistance facile des assiégés il allait être contraint de convertir le siége en blocus; mais il se heurtait devant l'impossibilité de réduire par la famine une place abondamment pourvue de vivres, et il craignait sans cesse de voir à l'horizon apparaître une nouvelle flotte ennemie. D'un autre côté, l'Europe avait ses regards tournés sur ce coin de terre; il y allait pour le maréchal de Richelieu de sa renommée militaire et du prestige de l'armée française, et il eût préféré mille fois la mort à la honte de lever le siége. Il résolut donc d'abandonner les savantes opérations de la stratégie, qui avaient été jusque-là impuissantes, pour tenter un coup hardi et décisif. Il connaissait l'impétuosité des soldats français; il présumait que la garnison devait être très-affaiblie et encore plus épuisée de fatigues; il ne vit, en conséquence, de succès possible que dans un assaut livré à tous les ouvrages qui défendaient le corps de la place. Cette entreprise audacieuse fut ardemment secondée par le comte de Maillebois, qui prit la part la plus glorieuse à cette brillante expédition.

Le 27 juin, le signal est donné, et nos soldats se précipitent tout frémissants d'ardeur belliqueuse. Les fossés ont 20 ou 30 pieds de profondeur; ils ne calculent pas; en quelques secondes ils ont gagné le fond et l'autre bord, qu'ils s'apprêtent à escalader, malgré le feu épouvantable de l'artillerie anglaise. On plante les échelles, mais elles se trouvent trop courtes. Rien n'arrête l'élan des assaillants : officiers et soldats montent sur les épaules les uns des autres et s'élancent sur le roc. Tout cède à leur impétuosité, et en quelques instants les ouvrages extérieurs sont emportés. Le commandant en second de la place, chargé des détails de la défense, allait faire jouer les mines, ce qui eût converti notre triomphe en désastre, lorsqu'il fut tué; son dessein resta sans exécution. Dès le lendemain, le lieutenant général Blaquenay, gouverneur de l'île, demanda à capituler. Ainsi tomba en notre pouvoir cette ville réputée jusqu'alors imprenable. Les Anglais ne pouvaient comprendre comment les soldats français avaient pu escalader ces fossés, où un homme de sang-froid n'eût jamais osé essayé de descendre. Circonstance plus curieuse encore, c'est que les Français eux-mêmes ne purent se rendre compte de leur audace; ils tentèrent inutilement, dans le calme qui suivit le succès, de renouveler la manœuvre hardie qui leur avait livré Mahon, et, en pénétrant dans la place, en voyant les moyens de défense formidables dont elle était pourvue, ils demeurèrent effrayés des dangers qu'ils avaient courus. La prise de Mahon restera le plus incontestable, et peut-être le seul véritable titre de gloire de Richelieu. Peu de généraux ont aussi bien connu que lui le caractère du soldat français; on en cite un exemple qui fait honneur à sa sagacité et qui se produisit dans cette expédition même. Le vice de l'ivrognerie s'était tellement enraciné chez les soldats français, que Richelieu avait inutilement essayé de tous les moyens de persuasion ou de rigueur pour le bannir de son armée. Mais voilà qu'il s'avise de mettre à l'ordre du jour que tout soldat rencontré en état d'ivresse sera privé de l'honneur de monter à l'assaut. A partir de cette proclamation, pas un soldat ne s'enivra; beaucoup même s'abstinrent de boire du vin, pour ne point céder à la tentation.

Mahon fut pris encore une fois sur les Anglais par le duc de Crillon, en 1782, et les Anglais y rentrèrent en 1799; mais ces deux siéges n'offrent pas de particularités assez intéressantes pour que nous croyions devoir nous y arrêter ici.

On sait que le siége de Mahon — celui de 1756 — a fait autrefois une énorme sensation; c'est même par une allusion à cette brillante expédition que Rulhières achève le portrait si connu qu'il a tracé de M. d'Aube, le fameux disputeur :

Et Richelieu présent, il aurait raconté,
Ou Gênes défendue, ou Mahon emporté.

MAHON (Paul-Augustin-Olivier), médecin français, né à Chartres en 1752, mort à Paris en 1801. Il professa en 1794 la médecine légale à l'Ecole de santé (plus tard nommée Ecole de médecine), et acquit surtout un grand renom pour le traitement des maladies syphilitiques. On a de lui : *Observations médicales et pratiques sur la petite vérole*, traduit de l'anglais (Paris, 1788, *in-12*); *Médecine pratique de Stoll*, traduction (Paris, 1801, 4 vol. in-8°); *Médecine légale et police médicale* (Paris, 1802-1807, 3 vol.); *Histoire de la médecine clinique* (Paris, 1804).

MAHONE s. f. (ma-o-ne). Sorte de grande compagnie financière qui existait à Gênes et dans plusieurs Etats d'Italie, au moyen âge.

— **Encycl.** La *mahone* était une association de capitalistes, qui avait pour but de fournir aux gouvernements les fonds nécessaires pour soutenir les guerres qu'ils voulaient entreprendre ou dont ils étaient menacés. Naturellement, la *mahone* prêtait à gros intérêts, car les bénéfices étaient fort incertains. La guerre terminée, elle prélevait une grosse part sur les profits, s'il y en avait; dans le cas contraire, elle supportait seule toutes les pertes. Du reste, chacun recevait sur le butin, les indemnités ou les impôts de guerre, une part proportionnelle à sa mise, dont le chiffre était absolument facultatif, si bien que les ouvriers eux-mêmes pouvaient coopérer à cette œuvre financière. On voit que les emprunts de guerre ne sont pas chose nouvelle; seulement les prêteurs actuels exigent des garanties qui mettent leurs droits à l'abri de toute éventualité probable.

MAHONI s. m. (ma-o-ni). V. MAHAGONI.

MAHONIE s. f. (ma-o-nî). Bot. Genre de berbéridées de l'Amérique du Nord, voisin de notre épine-vinette : MAHONIE *fasciculée*. MAHONIE *du Népaul*.

— **Encycl.** Les *mahonies* sont des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à folioles sinuées et dentées et à fleurs jaunes en grappes, auxquelles succèdent des baies d'un noir bleuâtre. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui croissent au Népaul, dans le nord de l'Asie et dans le nord-ouest de l'Amérique. La plus connue est la *mahonie fasciculée*, élégant arbrisseau de 2 à 3 mètres, qui ressemble beaucoup au houx, tant par son port que par son feuillage. Elle croît sur les côtes occidentales de l'Amérique du Nord, notamment au Mexique. Ses fruits ont une saveur douceâtre et acide, moins agréable que celle des fruits de l'épine-vinette. Les indigènes les font sécher au soleil et les apportent sur les marchés ; on les emploie comme rafraîchissants. Les autres espèces de *mahonies* possèdent des propriétés analogues.

MAHONILLE s. f. (ma-o-ni-lle; *ll* mll. — rad. *Mahon*). Agric. Julienne de Mahon.

MAHONNAIS, AISE s. et adj. (ma-o-nè, è ze). Géogr. Habitant de Port-Mahon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MAHONNAIS. *Les femmes* MAHONNAISES. *Les mœurs* MAHONNAISES.

— s. f. Art culin. Ragoût ou entrée imaginée, dit-on, par le vainqueur de Mahon, le duc de Richelieu.

MAHONNE s. f. (ma-o-ne — espagn. *mahona;* de l'ar. *ma'on*, vase). Mar. Petit bâtiment qui sert au cabotage sur les côtes d'Espagne et sur celles d'Afrique : *L'ancienne* MAHONNE *était une variété des galéasses employées dans les mers du Levant; mais elle est plus petite et moins forte que les galéasses de l'Adriatique.*

MAHOT s. m. (ma-o). Bot. Genre d'arbres des Antilles, voisin des cotonniers.

— **Encycl.** Les *mahots* sont des arbres, voisins des cotonniers, qui croissent aux Antilles et dans les terres environnantes. On en distingue plusieurs espèces. La plus importante est vulgairement nommée cotonnier blanc ou cotonnier de *mahot;* c'est un grand arbre, à écorce grisâtre et épaisse, à feuilles d'un vert sombre et à grandes fleurs jaunes; ses fruits sont de longues capsules cannelées, s'ouvrant d'elles-mêmes à la maturité, et renfermant des graines entourées d'un duvet fin, court et roussâtre, que le vent emporte çà et là. Cet arbre croît dans les mornes; son bois, qui est gris, léger, tendre, spongieux, facile à travailler, sert à faire des pirogues. Le duvet de ses graines, quoique très-abondant, n'est employé à aucun usage.

Le *mahot* franc ou à larges feuilles, appelé aussi cotonnier siffleux ou de fléau, bois de flot, liége des îles, etc., est plus petit que le précédent; son écorce est mince et d'un gris roussâtre; ses feuilles sont très-grandes, d'un beau vert en dessus, plus pâles en dessous, couvertes d'un duvet fin roussâtre; ses grandes fleurs, d'abord blanches, passent ensuite au jaune. Son fruit, plus court que celui de l'espèce précédente, d'abord vert, puis roux et enfin jaune, renferme des graines petites, blanchâtres, entourées d'un duvet gris perle très-court, très-fin, léger et doux au toucher.

Cet arbre se trouve dans les montagnes, au bord des rivières et dans les terrains frais. Il est commun surtout à la Guyane. Son bois, blanc, léger, tendre, facile à fendre, est employé par les pêcheurs, en guise de liége, pour soutenir les filets; c'est aussi un des bois que les naturels emploient pour se procurer du feu par le frottement. « Son écorce est fibreuse, dit V. de Bomare; étant coupée en aiguillettes, elle est propre à faire d'excellentes cordes, meilleures que celles d'écorce de bouleau; on s'en sert pour lier le tabac et pour attacher les roseaux sur les toits des cabanes : les femmes caraïbes lèvent ces aiguillettes larges et longues, qu'elles posent sur leur front, et elles les entortillent des deux côtés de leurs *catoli* ou hottes; les hommes s'en servent au lieu d'étoupe pour calfater leurs pirogues; les sauvages de l'Orénoque fabriquent des hamacs et des filets de pêcheur avec le liber du *mahot.* » Le duvet des graines pourrait servir à ouater les vêtements.

On regarde encore comme se rapportant à ce genre, sous le nom de *mahot* sauvage, le materébé, le choucourou, le mangle blanc, etc.; on retire des tiges ou des feuilles de ces arbres un suc que l'on emploie dans le pays contre le flux de ventre et les tranchées des enfants.

MAHOTE s. f. (ma-o-te). V. MAHUTE.

MAHOULI s. m. (ma-ou-li). Fakir eunuque de la secte de Krischna.

— **Encycl.** Les *mahoulis* font vœu de chasteté et se soumettent à l'opération d'une castration complète; ils ont une voix féminine et sont imberbes; mais leur mutilation ne les empêche pas d'ailleurs de devenir gras et grands et de jouir d'une bonne santé. Ils sont l'objet de la vénération publique des Indous, et n'ont aucune autre profession que celle de promener leur hideuse et volontaire mutilation de village en village, où les habitants se disputent l'honneur de fournir à tous leurs besoins. On les voit souvent tranquillement assis à l'ombre de quelque magnifique banian, attendant les hommages et les présents de leurs *clients* ordinaires, hommages et présents qu'ils reçoivent avec dignité, comme chose due à leur sainteté; ils semblent d'ailleurs mépriser parfaitement les pauvres diables dont le travail nourrit leur fainéantise et se considérer comme infiniment au-dessus d'eux. Cependant, depuis que l'administration anglaise a fait sentir son influence plus directement dans toutes les parties de ses possessions, celle des *mahoulis* tend singulièrement à décroître.

MAHOUT s. m. (ma-ou). Sorte de drap fabriqué anciennement dans plusieurs localités du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, et qui était presque exclusivement destiné à l'exportation en Egypte et dans les Echelles du Levant : *Au dernier siècle, on divisait les* MAHOUTS *en premiers et seconds, suivant la largeur, la qualité de la laine et le nombre des fils de chaîne.* (N. Maigne.)

— Nom indien des cornacs ou conducteurs d'éléphants.

— **Encycl** On peut se faire difficilement une idée de l'influence que prend un *mahout* sur sa gigantesque monture, dont un seul mouvement suffirait pour l'écraser en un instant. Pour la diriger, le *mahout* est armé de l'*ankus*, lourde barre de fer pointue avec un crochet d'un côté, qu'il enfonce dans une petite plaie qu'on entretient toujours vive à la naissance des oreilles, dans le tissu cellulaire des os de chaque côté du crâne. Mais le plus souvent des signes et des paroles suffisent pour conduire l'éléphant. Il a un collier en ganse de coton, avec des nœuds par intervalles, qui sert d'étriers au *mahout;* un attouchement du pied derrière l'oreille droite ou l'oreille gauche de l'animal le fait se tourner du côté opposé; il suffit d'appuyer la pointe de l'*ankus* sur le sommet de la tête pour le faire avancer; en touchant, au contraire, le front de l'éléphant ou en tirant son oreille avec le crochet de l'*ankus*, le *mahout* l'arrête. Quand il est à terre et qu'il veut le faire agenouiller, il lui tire l'oreille avec la main. Voici maintenant les principaux commandements verbaux adoptés par les *mahouts* pour gouverner l'éléphant : *mail* (debout ou en avant); *baith* (assis ou à genoux); *dutt* (halte); *dutt*, *dutt* (en arrière, enjambe); *turuth* (casse ou abaisse une branche sur le chemin); *beree* (laisse aller ou cesse de paître); *chai* (tourne); *chai dutt* (tourne en rond ou retourne-toi). Les éléphants saisissent très-promptement la signification de ces paroles.

MAHRATTE s. m. (mâ-ra-te). Linguist. Langue dérivée du sanscrit, qui se parle dans le sud de l'Inde.

MAHRATTES, c'est-à-dire *grands guerriers*, peuple de l'Indoustan répandu dans les provinces d'Aurengabad, de Behar, de Bider, de Gandouana, de Guzerate et de Malwa. Leur histoire est obscure jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, époque à laquelle Siva-Dji, fils d'un officier du dernier roi mahométan de Bedjapour, profitant de l'invasion du Grand Mogol, s'empara, à la tête d'un nombre considérable de partisans, de plusieurs bons ports de la mer d'Oman et ravagea l'intérieur de Bedjapour. Devenu maître de ce royaume, il y régna jusqu'en 1689. Son fils, qui lui succéda, marcha dignement sur ses traces; mais il fut traîtreusement livré à l'empereur Aureng-Zeyb, qui lui fit subir le dernier supplice. Pendant plus d'un siècle, les Mahrattes tinrent la campagne, menaçant tour à tour les Mogols, les Portugais, les Anglais et les Français. On les vit sortir de leurs montagnes et former de grands corps de cavalerie sous les ordres de chefs de clans et parfois aussi d'aventuriers ambitieux qui agissaient pour leur propre compte, sans cesser de tenir à la confédération par les liens d'un intérêt commun. Venus les derniers, à l'époque où l'empire des Indes tombait en dissolution, les Mahrattes se répandirent au sud et au nord dans toute la presqu'île, et du cap Comorin jusqu'à Agra, avec l'élan irrésistible d'une race encore jeune qui ne rencontre devant elle que des populations usées et vieillies. Prélever des tributs sur les provinces vaincues, tel était le but principal de leurs invasions. Bien que dispersés sur une immense étendue de territoire, ils se prêtaient un mutuel secours. Quant à des soldats, il y en avait toujours; le cultivateur mahratte quittait sa charrue, courait aux armes, puis revenait après la campagne cultiver son champ.

Les chefs d'armée qui se créaient des fiefs dans les provinces envahies ne tardaient pas à se considérer comme indépendants; ils percevaient eux-mêmes les impôts dont ils avaient besoin pour l'entretien de leurs troupes. Cependant, aux occasions solennelles, on voyait tous les chefs, petits et grands, se lever à l'appel du peshwa et s'élancer avec une extrême ardeur contre l'ennemi commun. En cas de défaite, les tronçons de ce corps mutilé ne tardaient pas à se rejoindre. L'âme, le souffle irrésistible qui animait la confédération, c'étaient les brahmanes du pays mahratte proprement dit. Plus occupés de la politique et des affaires du gouvernement que de l'étude des livres saints, les brahmanes mahrattes ont toujours pris une part active à la direction des affaires. A cette caste appartenaient les peshwas, qui ont régné de fait durant plusieurs générations, la plupart des hauts fonctionnaires civils, que l'on pourrait appeler des secrétaires d'Etat, et même des généraux entreprenants qui conduisirent avec habileté et courage les armées du Mahârâchtra.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, au moment où commençait pour les Mahrattes une ère de gloire et de prospérité, Sahou-Râdja, petit-fils du grand Siva-Dji, menait, au fond de son palais de Satara, la vie d'un roi fainéant. S'abandonnant à la paresse et aux plaisirs, il avait délégué toute son autorité à un ministre ambitieux, mais capable de gouverner, le brahmane Balla-Dji Wiçwanâth, de la province de Concan. Ce dernier sut si bien établir son ascendant sur l'esprit du prince, qu'il régna lui-même, d'une façon absolue, avec le titre de premier ministre ou peshwa. Le véritable souverain, c'était Balla-Dji le brahmane; l'autre, oublié de son peuple, coulait dans l'ombre des jours sans gloire, tandis que son empire s'accroissait incessamment par de nouvelles conquêtes. Vers 1720, se sentant malade, il demanda la permission de se retirer au sein de sa famille, à Sassour, et ne tarda pas à mourir, après avoir exercé, à côté du rajah Sahou, le pouvoir suprême durant six années. Son fils aîné, Badji-Rao, lui succéda sans difficulté. Habitué à se laisser gouverner, le faible Sahou, souverain nominal de la confédération mahratte, installa Badji-Rao dans ses fonctions, et lui remit de sa propre main, avec la ceinture d'or, le sceau de *moukh-pardhân* ou premier ministre. Ainsi se trouvait solennellement instituée l'hérédité du titre de premier ministre; à côté de la famille royale régnait une autre dynastie, celle des maires du palais, car le mot indien moukh-pardhan et l'expression persane peshwa, qui lui correspond, signifient l'une et l'autre celui qui dirige, qui exerce l'autorité et le commandement. Badji-Rao mourut en 1740; il avait exercé le pouvoir suprême durant vingt années. Le souverain légitime, Sahou-Radja, qui vivait toujours dans sa prison dorée, conféra l'investiture à Balla-Dji-Rao, fils du peshwa défunt. C'était la troisième fois que ce monarque imbécile consacrait aux yeux de la nation sa propre incapacité. Cependant la puissance des Mahrattes ne cessait de s'accroître. Les généraux Molkar-Rao-Holkar et Rano-Dji-Sindyah, revêtus de pouvoirs extraordinaires qui les rendaient égaux à des vice-rois, recueillaient le tribut dans les provinces du nord. Les Mahrattes gagnaient toujours en importance et en puissance. Un moment vint cependant où, ce rôle ne satisfaisant plus leur ambition, ils résolurent de ramener l'empire de Delhi sous la domination de la race indoue, dont ils étaient alors les plus solides représentants Ce projet semble avoir germé d'abord dans le cerveau de Seda-Sheo, ou plus correctement Sada-Civa, frère du peshwa Balla-Dji-Rao, politique habile, homme d'Etat fort instruit, qui avait fini par concentrer entre ses mains toutes les affaires de la confédération. Une première expédition ayant été résolue, Molkar-Rao-Holkar reçut ordre d'y coopérer avec ses troupes; pareille injonction fut adressée à la famille Sindyah, dont le chef était Djounka-Dji, petit-fils de Rano-Dji. L'armée mahratte traversa tout l'Indoustan, soumettant sans grandes difficultés les places qu'elle rencontrait sur son chemin. Aux environs de Lahore, les Afghans tentèrent de l'arrêter; mais ils furent battus et contraints de repasser le Sindh, près d'Attock. La contrée si rapidement soumise par les Mahrattes ne resta que peu de temps entre leurs mains; la solde des troupes étant fort arriérée, il fallut les ramener dans le Dekkan. Malgré les sommes prélevées à titre de contributions, cette première campagne apportait à la confédération un déficit considérable Seda-Sheo s'en prit à l'inexpérience du commandant en chef, qu'il réprimanda sévèrement, et, l'année suivante, on se prépara de nouveau à cette conquête de l'Indoustan, si ardemment désirée par les Mahrattes; mais dans ce pays étrange rien ne se faisait comme ailleurs : Seda-Sheo, qui avait la direction de l'armée, choisit pour commandant nominal un jeune homme de dix-sept ans, Viçwanath-Rao, fils du peshwa, son frère. L'armée était plus nombreuse encore que dans les expéditions précédentes. Après s'être emparés de Delhi, où ils trouvèrent accumulées des richesses considérables, les Mahrattes se trouvèrent en présence, dans la plaine de Paniput, d'une armée composée d'Afghans, de Mogols et de tribus musulmanes, sous les ordres d'Ahmed-Chah-Abdalli, de Caboul. Le 7 juin 1761 s'engagea une terrible et sanglante bataille, dans laquelle les Mahrattes furent complétement défaits. A peine quelques centaines de combattants et une petite troupe de brahmanes purent-ils regagner leurs montagnes isolément, à travers mille périls. Le chef réel de la grande armée de la confédération, Seda-Sheo, et son neveu, Viçwanâth-Rao, avaient péri tous les deux. Le premier n'avait pas plus de trente-cinq ans; le second en comptait dix-huit à peine. Cette défaite pouvait porter un coup terrible à la puissance des Mahrattes; elle faillit rompre les liens de la confédération et causer le démembrement de cet empire immense à peine formé. Les chefs des armées accusaient de leurs désastres l'obstination et l'impéritie des brahmanes du Concan, race ambitieuse à laquelle appartenaient les peshwas. Ils songeaient à replacer à la tête des affaires et à revêtir de nouveau de toutes les attributions de la royauté les princes que ces ministres usurpateurs avaient dépouillés du pouvoir. Le mécontentement de l'armée aurait pu rendre la pleine autorité aux princes de la race de Siva-Dji, si les peshwas, malgré leurs dissensions de familles, n'avaient fait de persévérants efforts pour conserver leur influence. De nouvelles complications rendaient nécessaires les talents et même les intrigues de ces maires du palais, qui savaient se faire obéir des chefs les plus puissants. A cette époque, les Mahrattes commençaient à se trouver gênés dans leur action par la rivalité de la France et de l'Angleterre. Au sud de la presqu'île, les rois de Mysore, devenus redoutables, tantôt leur déclarant la guerre et tantôt les prenant à leur solde, entraînaient les Mahrattes dans de nouveaux hasards. Le jeune peshwa Madhou-Rao, fils de Balla-Dji, tué à Paniput, avait été contraint de céder l'autorité à son oncle, Ragounâth-Rao, dont le nom se lie aux guerres interminables qui désolèrent le Karnatic et tout le sud de l'Inde de 1772 à 1784. Ce dernier crut affermir sa puissance en appelant ses amis dévoués aux postes les plus importants; mais son imprudence, ses manières hautaines excitèrent contre lui des haines et des jalousies. Un de ses ennemis les plus acharnés, un brahmane comme lui, du nom de Vittal-Soundar, qui remplissait l'office de ministre auprès du musulman Nizam-Ali, conseilla à son maître d'intervenir directement dans les affaires des Mahrattes, en déclarant régent du royaume Djano-Dji-Bhounslay, dont le père avait acquis dans les armées un haut rang et une certaine influence. Mais Molkar-Rao-Holkar, fidèle même à celui qui n'était le peshwa que par usurpation, prit parti pour Ragounâth. Le vieux guerrier entraîna vivement ses troupes sur le territoire ennemi. Au lieu de risquer une bataille contre Nizam-Ali, supérieur en forces, il pilla les provinces mogoles et déconcerta ses adversaires. D'un autre côté, le protégé de Nizam-Ali, Djano-Dji-Bhounslay, qui ne se fiait point à ses promesses, prêta l'oreille à des propositions de Ragounâth. A ce moment, Ragounâth se jeta à l'improviste sur les Mogols. Le combat fut acharné et ne dura pas moins de deux jours. Auprès du vieux peshwa, qui combattait au premier rang, son neveu, Madou-Rao, faisait aussi des prodiges de valeur. Enfin les Mogols prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille plus de 10,000 morts; la hardiesse du vieux Holkar et l'énergie des cavaliers mahrattes avaient sauvé leur pays d'une destruction complète. Holkar mourut l'année suivante. Parmi les chefs de la confédération, aucun ne le surpassait en talents militaires, et il s'élevait lui-même au-dessus de tous ses égaux par la franchise et la générosité de son caractère. Devenu maître et souverain d'un territoire considérable, il sut administrer ses Etats de telle sorte, qu'il trouva dans les provinces ses tributaires des partisans et des amis dévoués. Holkar-Rao laissait à ses descendants une véritable principauté, composée d'un grand nombre de fiefs conquis l'épée à la main, et dont le peshwa lui avait accordé l'investiture. Son fils unique, Koundi-Rao, ayant été tué quelque temps avant la bataille de Paniput, les possessions et les titres du fondateur de la famille de Holkar passèrent au petit-fils de ce dernier, Ma-li-Rao. Très-jeune encore et faible d'intelligence, Malli-Rao se montra tout à fait incapable de supporter le poids des affaires. Il mourut peu de temps après, laissant son héritage à sa mère, Alya-Bhaïe, qui sut administrer avec un rare talent les Etats de Holkar. Peu de temps après mourait auprès de Pounah, à l'âge de vingt-huit ans, le peshwa Madou-Rao; il ne laissait pas de postérité, et sa veuve se brûla sur son cadavre. Son jeune frère, Naraïn-Rao, nommé peshwa après lui, ne tarda pas à périr assassiné dans une émeute militaire (1773). L'histoire a accusé Ragounâth, l'oncle de ces jeunes peshwas, d'avoir trempé dans le meurtre de Naraïn-Rao. Celui-ci avait laissé sa femme enceinte. On entoura de précautions la jeune veuve, et le fils qu'elle mit au monde fut proclamé peshwa quarante jours après sa naissance. Attaqué dans le Guzarate par les Anglais, à la suite de longues négociations, Ragounâth dut enfin consentir à recevoir à Pounah un résident de la Compagnie des Indes. Touka-Dji-Holkar et Madha-Dji-Sindhyah, deux puissants chefs mahrattes, venaient de l'abandonner pour toujours et de se rallier aux autres chefs qui reconnaissaient l'enfant de Naraïn-Rao et se liguaient contre le gouvernement britannique. A la tête de cette ligue, qu'on appela *Barra-Bhaïes* (les douze frères), pour marquer le nombre considérable des chefs qui la composaient, figurait le brahmane Balla-Dji-Dynardan, connu dans l'histoire sous le nom de Nana-Farnewiz; mais le premier rôle militaire appartenait à Madha-Dji-Sindhyah. Le général Goddard, commandant des forces anglaises, attaqua le camp des Mahrattes (1780) et les mit en déroute. Cette même année, les Anglais emportèrent d'assaut la citadelle de Gwalior, l'une des plus importantes forteresses de l'Inde. Pendant que des échecs réitérés venaient frapper Sindhyah, Touka-Dji-Holkar prenait une part active à la guerre que les Mahrattes soutenaient contre les Anglais dans les provinces du Koukan avec un avantage réel. Ce que l'Angleterre poursuivait et combattait à outrance, c'était la confédération mahratte, partout présente, et qui s'agitait depuis les frontières du Mysore jusqu'au nord de l'Indoustan. Cette confédération avait rêvé l'expulsion des Anglais; elle avait pris les armes et mis sur pied des armées nombreuses; mais des déchirements intérieurs avaient brisé les liens qui constituaient son unité. Le génie européen, si fécond en ressources, déjouait un à un tous les projets conçus par les Mahrattes dans un jour d'élan patriotique et d'ardeur belliqueuse. Le meilleur moyen de disjoindre ce grand corps, c'était de traiter séparément avec les chefs les plus puissants ou les plus ambitieux. Ceux-ci, d'ailleurs, commençaient à sacrifier la cause commune à leurs intérêts particuliers. Madha-Dji-Sindhyah, non content d'avoir négocié pour son compte, offrit d'aller à Pounah y traiter de la paix avec Nana-Farnewiz, régent du jeune peshwa. La paix fut signée le 17 mai 1781. Par ce traité, fameux dans l'histoire sous le nom de *convention de Salbye*, chacune des deux parties reprenait à peu près la situation qu'elle occupait avant la guerre, sauf quelques arrangements particuliers concernant les petits princes alliés. Madha-Dji-Sindhyah avait pris part à ce traité comme plénipotentiaire du peshwa, et agissait au nom de tous les confédérés. Le gouvernement anglais le reconnaissait comme un prince indépendant; il gouvernait de fait tout l'Indoustan, de la Sutledje à Agra. Cependant, il affectait toujours de regarder le peshwa comme son suzerain. Le régent Nana-Farnewiz employait toutes les ressources de son esprit à éclairer son pupille, Madou-Naraïn, sur ses véritables intérêts; il excitait aussi la jalousie des chefs mahrattes du Midi contre Sindhyah. Une guerre civile paraissait imminente, lorsque celui-ci, qui donnait beaucoup d'ombrage au gouvernement de Pounah et causait aux Anglais de sérieuses inquiétudes, mourut d'un accès de fièvre à l'âge de cinquante-deux ans (1795). Madha-Dji désigna pour son successeur un de ses petits-neveux qu'il avait adopté, et qui fut reconnu sans opposition sérieuse par les grands et par l'armée sous le nom de Dawlat-Rao. Le successeur de Madha-Dji-Sindhyah recevait en héritage des territoires assez étendus pour mériter le nom de royaume, une armée immense, bien aguerrie et parfaitement disciplinée. L'année suivante (1796), Madou-Naraïn étant mort, Badji-Rao, un des fils de Ragounâth, reçut l'investiture des fonctions du peshwa. Il devait transmettre après lui ses instincts sanguinaires en choisissant un jour pour son fils adoptif celui qui s'est rendu si tristement célèbre sous le nom de Nana-Sahib. L'empire mahratte se trouvait alors dans un tel état de confusion, qu'il n'était plus possible de lever les armées, naguère si formidables, devant lesquelles tremblaient les plus vieux royaumes de l'Inde. Entre les deux plus puissantes familles de la confédération, jadis étroitement unies, les Holkas et les Sindhyah, la rupture était complète. A la suite d'une défaite infligée par Djeswant-Rao-Holgar au peshwa Badji-Rao, celui-ci alla placer lâchement sa personne sous la protection des Anglais, dont il avait lui-même combattu les empiétements avec énergie dans des temps plus heureux. Dans la situation désespérée où il se trouvait, il ne pouvait se montrer bien difficile sur les clauses d'un traité avec les Anglais. Etablissement, séjour permanent sur le territoire du peshwa et entretien assuré par celui-ci d'une force subsidiaire de 6,000 hommes d'infanterie et d'un parc d'artillerie de campagne servi par des artilleurs européens; faculté d'augmenter ce contingent dans une proportion considérable en cas de guerre; renvoi de tout Européen appartenant à une nation hostile à l'Angleterre; cession de districts produisant 9 millions de francs, destinés à fournir le subside militaire; promesse de n'entreprendre avec les autres Etats de l'Inde aucune affaire de quelque importance sans l'agrément du gouvernement britannique, Badji-Rao accepta tout ce qu'on exigea de lui. Le 13 mai 1803, il rentra dans la ville de Pounah, et fut installé dans son office de peshwa sous la protection des baïonnettes anglaises. L'empire mahratte avait cessé d'exister par lui-même; toutes les ruses, toutes les intrigues de Badji-Rao aboutissaient à l'asservissement de son pays. Pour se soustraire à l'influence d'une féodalité redoutable qui l'opprimait et gouverner plus librement, il avait accepté la tutelle d'une nation étrangère, et tous les efforts qu'il fit plus tard dans un sens opposé ne devaient avoir d'autre résultat que d'amener le complet anéantissement de la confédération mahratte comme pays indépendant. La confédération ne comptait plus que deux chefs : le maharadja Dowla-Rao, qui gouvernait les Etats de la famille Sindhyah, et le rajah de Nagpour. Le gouvernement britannique fit pour les combattre des armements considérables. Dowla-Rao eut l'imprudence de livrer un combat en règle, dans lequel la bravoure de ses Mahrattes vint échouer contre l'habileté, le sang-froid et l'audace du général Wellesley (lord Wellington). La bataille se livra près de la petite ville d'Assye, dans la province de Behar, le 23 septembre 1803. L'armée des Mahrattes, forte de 50,000 hommes selon les uns, de 30,000 seulement selon les autres, fut attaquée avec une impétuosité extraordinaire par les troupes anglo-indiennes, qui ne dépassaient pas le chiffre de 10,000 hommes. L'artillerie, par la précision de son tir, fit éprouver de grandes pertes aux Anglais, et la cavalerie mahratte renouvela plusieurs fois les charges terribles qui dans d'autres temps lui avaient assuré la victoire; mais le rajah de Nagpour, peu accoutumé à ces combats acharnés, prit la fuite avant même que la bataille fût perdue. Dowla-Rao le suivit de près, tandis que les artilleurs se faisaient tuer jusqu'au dernier et que les soldats disciplinés par les officiers français opposaient encore une résistance désespérée. Décimées par la mitraille et par le feu de l'infanterie, assaillies par la cavalerie anglo-indienne, les vieilles brigades mahrattes semblaient vouloir soutenir jusqu'au bout l'honneur des drapeaux tricolores qu'elles portaient comme un talisman. Avant que l'année 1803 fût écoulée, une seconde armée anglaise, réunie à Cawnpore, sous les ordres du général Lake, attaquait Dowla-Rao au cœur de ses Etats. Après une sanglante bataille, livrée sous les murs de Delhi, et dans laquelle les Mahrattes comptèrent 3,000 morts, les Anglais rentrèrent dans la capitale de l'empire mogol. Une troisième victoire qu'ils remportèrent près d'Agra, au village de Laswarye, acheva la destruction des brigades commandées par le général Perron. A la fin de cette désastreuse campagne, Dowla-Rao avait perdu, avec ses principales forteresses, 500 canons fondus par des officiers européens; ses plus vaillantes troupes étaient anéanties, et ses généraux français tués ou prisonniers. Ce souverain, qui pouvait se dire cinq années auparavant le plus puissant prince qui eût régné dans l'Inde depuis Aureng-Zeyb, en était réduit à acheter la paix au prix de ses plus belles possessions dans le Guzerate, l'Indoustan et le Bandelkand. Cette campagne, qui ne dura pas plus de sept mois, établissait à jamais la suprématie de l'Angleterre au centre même de l'empire mogol. Les formidables armées que les chefs les plus puissants de la confédération mahratte semblaient faire sortir de terre se dispersèrent, et les rajahs humiliés durent accepter bientôt, sous la forme du protectorat, la complète abdication de leur indépendance. En 1817, le rajah des Mahrattes fut replacé sur le trône par les Anglais avec un semblant d'indépendance, Badji-Rao ayant dû renoncer pour lui et pour les siens à l'office de peshwa, qui demeurait aboli. Cette fois, la confédération était à jamais anéantie. Chacun des princes mahrattes se trouvait lié par des traités et tenu en échec par la toute-puissante Compagnie des Indes. En 1843, les Anglais, voyant qu'une grande fermentation régnait contre eux chez les Mahrattes, voulurent frapper un grand coup, et battirent, près du défilé d'Antri, ces derniers, commandés par deux Français, les colonels Baplûte et Jacob. Le résultat de cette bataille fut de faire entrer sous la dépendance de la compagnie anglaise l'Etat du Sindhyah, qui prend le titre de maha-rajah (grand roi) et réside à Gwalior. Lorsque éclata l'insurrection des cipayes, les successeurs de Dowla-Rao et de Djesvant-Rao-Holgar demeurèrent fidèles aux Anglais. La désertion de leurs propres soldats et l'abandon de leurs sujets ne purent les détacher du parti des Européens. Les descendants des chefs mahrattes, si fiers et si entreprenants, si peu scrupuleux quand il s'agissait de combattre, firent entendre à leurs troupes mutinées des paroles d'humanité et de paix. C'est que le principal instigateur, l'âme de la rébellion, Nana-Sahib, en se portant héritier de Badji-Rao, dont il se dit le fils adoptif, prenait une attitude menaçante pour les familles Sindhyah et Holkar. L'empire de Delhi, frappé au cœur par les Mahrattes, est passé aux mains de l'Angleterre; l'empire mahratte démembré est devenu à son tour la proie de cette puissance. Les Mahrattes sont vigoureux, bien constitués, et ils ont le teint plus ou moins brun. Durs à la fatigue, sauvages, cruels et perfides, ils aiment les luttes sanglantes de la guerre, et ont fait peser une lourde oppression sur les peuples qu'ils ont subjugués. Ils professent la religion brahmanique et parlent le pracrit.

MAHRI s. m. (mâ-ri). Linguist. V. HIMYARITE.

MÂHSEER s. m. (mâ-sir). Ichthyol. Espèce de saumon de l'Inde.

MAHUDEL (Nicolas), antiquaire et numismate français, né à Langres en 1673, mort à Paris en 1747. Il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier, se fixa ensuite à Lyon, où il donna d'intéressantes conférences, puis se rendit à Paris, consacra la plus grande partie de son temps à l'étude de l'antiquité et fut reçu membre de l'Académie des inscriptions. Sur la dénonciation de son valet, qui remit au préfet de police des lettres qu'il écrivait en Espagne, Mahudel fut mis à la Bastille, où il passa quelques mois. Il avait formé une importante collection d'antiques et d'estampes, qui devint après sa mort la propriété du cabinet du roi. On a de lui quelques écrits sur des monnaies anciennes et des inscriptions, pour la plupart insérés dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. Nous citerons parmi ceux qu'il a fait paraître séparément : *Dissertation historique sur les monnaies antiques d'Espagne* (Paris, 1725, in-4°); *Lettre au sujet d'une médaille de Carthage* (1741); *Catalogue historique d'un laraire curieux* (1746, in-8°), etc.

MAHUL (Alphonse-Jacques), publiciste et administrateur français, né à Carcassonne (Aude) en 1795. Reçu avocat à Paris en 1817, il prit avec son ami Barthe une part active à la politique, entra dans le carbonarisme, fut arrêté et détenu pendant quelque temps à la Force, pour avoir correspondu avec les transfuges espagnols, et collabora successivement à la *Revue encyclopédique* (1819), aux *Tablettes universelles* (1820-1824) et au *Temps*. Pendant les dernières années de la Restauration, M. Mahul abandonna les idées des libéraux avancés pour s'attacher au parti des doctrinaires. Après la Révolution de 1830, il devint un chaud partisan de l'ordre nouveau. Il fit partie de la commission qui administra provisoirement le département de l'Aude, fut peu après élu député de Carcassonne, défendit sur toutes les questions à la Chambre la politique conservatrice, parla en faveur du cumul, demanda l'accroissement des prérogatives du pouvoir, combattit la liberté de la presse, et prononça, le 12 novembre 1831, un discours dans lequel il déclarait que « les fonctionnaires d'ordre politique sont la chair de la chair et les os des os du ministère. » Non réélu en 1834, M. Mahul entra comme maître des requêtes au Conseil d'Etat, puis devint successivement préfet de la Haute-Loire (1835), de Vaucluse et de la Haute-Garonne. Il remplissait ces dernières fonctions lorsque, au sujet du recensement de 1841, éclata une insurrection à Toulouse. Vainement il essaya des moyens de répression, il dut céder à l'émeute et quitter Toulouse. Révoqué de ses fonctions, M. Mahul vécut dans la retraite jusqu'en 1846, époque où il fut réélu député par les électeurs de Carcassonne. La Révolution de 1848 l'a fait rentrer définitivement dans la vie privée. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages et de brochures, parmi lesquels nous citerons : *Notice sur quelques articles négligés dans tous les dictionnaires historiques* (1818, in-8°); le *Curé de village* (1819); *Tactique électorale à l'usage de l'opposition* (1821); *Annuaire nécrologique* (Paris, 1821-1827, 7 vol. in-8°), ouvrage intéressant; *Tableau de la constitution politique de la monarchie française* (1838, in-8°), *Considérations sur l'économie et la pratique de l'agriculture* (1846, in-8°); *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* (1857-1862, 4 vol. in-4°). On lui doit aussi une traduction de *Macrobe*, qui a été publiée dans la collection de M. Nisard.

MAHUNGA s. m. (ma-eun-ga). Linguist. Dialecte bunda. V. CONGO.

MAHURÉE s. f. (ma-u-ré). Bot. Genre d'arbres de la Guyane, de la famille des ternstrœmiacées. ‖ On dit aussi MAHURI.

MAHUTE s. f. (ma-u-te). Bras. ‖ Vieux mot.

— Fauconn. Partie de l'aile qui adhère au corps. ‖ On dit aussi MAHOTE.

MAHY, rivière de l'Indoustan, qui prend sa source dans le S.-O. du Malwa, district de Mandô. Après avoir arrosé l'O. du Malwa, elle entre dans le Guzarate, dont elle parcourt la partie orientale, et se jette dans le golfe de Cabaye, à 20 kilom. S.-O. de la ville de ce nom. Son cours est de 500 kilom., d'abord au N.-O., puis au S.-O. Ses principaux affluents sont : à droite, la Condouah, et à gauche, l'Annass et le Pânom. Les villes les plus remarquables qu'elle baigne sont Golliacote, Koddâua, Ometa et Cambaye.

MAHY (François-César DE), homme politique français, né à Saint-Pierre (île de la Réunion) en 1830. Il exerça la profession de médecin dans sa ville natale, s'y fit remarquer par ses idées avancées et par l'ardeur qu'il mit constamment à réclamer le droit commun pour la colonie, et devint un des collaborateurs du journal républicain le *Courrier de Saint-Pierre*. Lors des élections qui eurent lieu à la Réunion en 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale par 12,000 voix sur 14,000 votants et se rendit en France. A l'Assemblée, il a siégé sur les bancs de la gauche républicaine, avec laquelle il a presque constamment voté, et a pris à diverses reprises la parole, notamment lors de la discussion du projet de loi relatif aux poursuites pour délits de presse. Le 12 juillet 1873, il a protesté énergiquement contre des allégations erronées de M. de Kerdrel relativement aux troubles qui eurent lieu à la Réunion en 1869, et il a figuré presque constamment dans les commissions de permanence. C'est un esprit élevé et un républicain convaincu.

MAHY (Thomas), marquis de Favras, conspirateur royaliste. V. FAVRAS.

MAI s. m. (mè — lat. *maius*, mot que quelques-uns regardent comme mis à la place de *majus*, comparatif neutre de *magnus*, correspondant exactement au comparatif sanscrit *mahiyas*. D'autres étymologistes croient que *maius* désigne proprement le mois consacré à la déesse *Maïa*, la mère de Mercure, la déesse de la terre, qui nourrit les hommes, de la racine sanscrite *mah*, croître, nourrir. On voit que la racine primitive est la même dans les deux cas). Chronol. Cinquième mois de l'année, le deuxième du printemps : *Le mois de* MAI. *Les fleurs de* MAI. *Le soleil de* MAI. *Le* 25 MAI.

Le beau soleil de *mai*, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages.
MICHAUD.

... *Mai*, le mois d'amour, *mai* rose et rayonnant,
Mai dont la robe verte est chaque jour plus ample.
V. HUGO.

— Par ext. Arbre vert qu'on plante, le premier jour du mois de mai, devant la porte d'une personne que l'on veut honorer : *Les villageois plantent un* MAI *devant la porte de leur bonne amie. Les clercs de la basoche plantaient un* MAI *dans la cour du palais.*

— Prov. *Mai froid n'enrichit*, Les froids du mois de mai sont funestes aux récoltes. ‖ *Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille*, Les pluies du mois de mai enrichissent le laboureur, sont favorables aux récoltes. ‖ *En avril, n'ôte pas un fil; en mai, fais ce qu'il te plaît*, On ne doit pas prendre des vêtements légers en avril, mais on le peut au mois de mai.

— Hist. *Tableau de mai*, Sorte d'*ex-voto* que la corporation des orfèvres offrait à la Vierge le premier jour du mois de mai, et qu'on suspendait ce jour-là à la porte de l'église. ‖ *Champs de mai*, Grandes assemblées que la nation franque tenait au mois de mai. ‖ *Champ de mai*, Grande cérémonie qui eut lieu au Champ-de-Mars le 1er juin 1815, et dans laquelle Napoléon jura d'observer la constitution, et reçut le serment du peuple et de l'armée.

— Superst. *Beurre de mai*, Beurre qu'on prépare, avec certains ingrédients, dans le mois de mai, et qui passe pour posséder de grandes vertus curatives. ‖ *Toile de mai*, Morceau de toile sur lequel on a étendu du beurre de mai.

— Véner. *Mi-mai, mi-tête*, Les cerfs ont la tête à moitié refaite vers le milieu du mois de *mai*.

— Mar. V. MAIE.

— Techn. Pelle dont se sert le fabricant de laiton pour mêler la calamine avec la poudre de charbon. ‖ On écrit aussi MÉE.

— Hortic. *Rose de mai*, Rose pompon.

— **Encycl.** Chronol. et Météorol. Ce mois, qui était le troisième du calendrier romain avant la réforme de Jules César, a passé au cinquième rang dans le calendrier julien, et y est resté dans le calendrier grégorien. Il compte 31 jours. Ce mois était placé sous la protection d'Apollon, et personnifié sous la figure d'un homme entre deux âges, vêtu d'une robe ample à grandes manches, et qui portait une corbeille de fleurs sur la tête. Un paon, à ses pieds, étalait sa queue parée de belles et brillantes couleurs.

Dans le calendrier républicain, l'intervalle de temps occupé par le mois de *mai* était compris à peu près entre le 10 floréal et le 10 prairial. Pendant ce mois, la pression barométrique à Paris est, en moyenne, de 755mm,69, et la température, de 14°,15 centigrades.

Depuis longtemps, les jardiniers et les cultivateurs ont observé que le mois de *mai* présente une période d'environ trois jours, pendant laquelle la température est notablement plus basse que pendant le reste du mois. On cite à ce sujet la résistance motivée qu'opposa le jardinier du grand Frédéric à la volonté de son maître. C'était le 1er mai 1780. La température était douce; Frédéric ordonna que les orangers fussent retirés du local où ils étaient renfermés, pour être exposés en plein air. « Mais, sire, objecta le jardinier, vous ne craignez donc point les *trois saints de glace?* » Or, les trois saints de glace, dont les fêtes tombent le 11, le 12 et le 13 *mai*, ne sont autres que saint Mamert, saint Pancrace et saint Gervais. Le roi, en sa qualité de philosophe, se moqua des saints et tint à l'exécution de l'ordre qu'il avait donné. Le 10 mai, les orangers commencèrent à souffrir, et le soir du 14, ils étaient gelés. La croyance du jardinier, comme la plupart des préjugés populaires, n'était pas sans quelque fondement. Deux météorologistes allemands, Maedler et Lohrmann, voulant contrôler l'opinion des cultivateurs, se livrèrent à un travail de statistique considérable et acquirent la preuve qu'en Allemagne, et notamment à Berlin, le 11, le 12 et le 13 *mai* sont constamment plus froids que les jours précédents et que les jours suivants. Depuis, cette période de froid a été constatée sous beaucoup d'autres climats; seulement, elle ne tombe pas partout en même temps. A Paris, elle survient le 13, le 14 et le 15 *mai;* à Lyon, le 19, le 20 et le 21 *mai*, etc.

L'explication la plus plausible de ce singulier phénomène consiste à attribuer ce froid à la fonte des neiges et des glaces dans le nord et sur les montagnes de l'Europe. La neige en fondant absorbe, comme on sait, une grande quantité de chaleur qu'elle emprunte à tous les corps environnants, et par conséquent aussi à l'air, avec lequel elle est en contact. On a donc supposé que le froid qui en résultait se propageait du nord vers le sud, et amenait successivement l'abaissement de température que nous avons signalé. Mais il nous semble pourtant qu'avant d'admettre l'explication il serait bon de s'assurer si les faits eux-mêmes sont parfaitement exacts.

— Econ. rur. Les travaux de la grande culture subissent pendant ce mois un léger temps d'arrêt. C'est le moment, pour l'agriculteur, d'organiser le service d'été relativement à la nourriture des animaux. C'est le moment aussi où les ventes sont le plus actives. Les fumiers qui restent après les grands travaux du mois précédent doivent être sans retard conduits sur les terres où se feront les récoltes suivantes. On peut même les conduire sur la jachère, à moins que le sol de celle-ci ne soit en pente ou excessivement perméable. La perte résultant de l'évaporation est compensée par le surcroît de vitalité que communiquent à la terre ces fumures anticipées. On a proposé divers moyens d'empêcher, ou tout au moins d'atténuer l'évaporation; aucun n'a complétement réussi; le meilleur peut-être, et, à coup sûr, le plus simple semble être la stratification et la couverture du fumier avec de la terre. On peut porter encore les engrais liquides dans les prairies arrosées, en ayant soin de les déposer dans la principale rigole, afin que l'eau puisse les entraîner.

C'est au commencement de *mai* que commence le parcage des bêtes à laine sur presque tous les points de la France. On exécute des drainages et des plâtrages sur quelques fourrages verts. Quand les labours destinés à préparer les récoltes de printemps sont terminés, on donne une façon aux jachères mortes placées en terres argileuses. Si les terres sont moins fortes et si la jachère est destinée à fournir du fourrage pour les bêtes à laine, on ne laboure qu'à la fin de juin. Il est essentiel qu'à cette époque surtout les labours soient faits en temps opportun. A l'automne, on peut parfois impunément semer le blé dans une terre mouillée, sans que la récolte soit compromise. Les gelées réparent en partie le mal; mais, au contraire, les chaleurs de l'été ne peuvent que l'aggraver. Un mauvais labour au printemps ne cause pas seulement la perte d'une récolte, il a pour effet le plus souvent de gâter la terre pour plusieurs années. C'est maintenant l'époque la plus propice pour faire l'échardonnage des blés; plus tard, on procédera à celui des avoines et des orges. Pour se débarrasser des chardons, il ne suffit pas qu'un ou deux propriétaires échardonnent leurs champs; la mesure doit être générale. Les maires, sous-préfets et préfets ont le droit d'ordonner un échardonnage général; malheureusement ces arrêtés sont presque toujours mal exécutés faute d'une surveillance suffisante. Dans la première quinzaine de *mai*, on peut herser les avoines, les blés de printemps, les orges, les pommes de terre; en même temps, on donne le second binage aux œillettes, aux carottes, aux choux, aux betteraves, aux rutabagas en pépinière. Lorsque les betteraves semées en place ont deux feuilles outre des cotylédons, on doit leur donner un binage, dans les terres sales ou à surface dure. Dans les terres meubles et propres, on peut retarder ce binage de quinze jours à trois semaines, et alors on le fait coïncider avec l'éclaircissage. On sème des betteraves dans tout le courant de *mai*, principalement sur les sols froids et humides, qu'il est rarement possible de préparer plus tôt. Le mois de *mai* est encore l'époque la plus favorable pour semer les pommes de terre, le maïs, le colza, la navette de printemps, la cameline, le millet, le moha, le lin de *mai*, les haricots, le chanvre, le sorgho, dans les terres froides et humides. A la fin du mois, on sème en place les choux-raves et les rutabagas, à moins que, comme cela se pratique souvent, on n'ait préféré semer ces deux légumes en avril pour les repiquer en juin et juillet. Dans le centre et l'ouest de la France, où les betteraves transplantées paraissent mieux réussir que celles qui sont semées en place, on repique alors celles qu'on a semées en mars. On repique aussi le tabac et les choux.

Le seigle fourrage, soit seul, soit mélangé avec des vesces, doit être à peu près coupé à cette époque, sinon il devient dur et n'est bon qu'à faire de la graine. Immédiatement après la coupe de ce fourrage, on commence celle du trèfle incarnat et de la luzerne, et l'on s'arrange de telle façon qu'il ne puisse y avoir aucune interruption dans la nourriture au vert. Les prairies artificielles, non destinées à être fauchées, peuvent être dans ce mois livrées au pâturage.

Dans les prairies naturelles, on n'arrose guère que la nuit, et l'on restreint la durée des arrosages à mesure que les chaleurs augmentent. On veille surtout avec beaucoup de soin à ce que nulle part l'eau ne reste stagnante.

Les animaux domestiques exigent en cette saison quelques soins particuliers. Les chevaux suent au moindre effort et sont par conséquent exposés à des refroidissements. Lorsqu'on les nourrit au vert une partie de l'année, c'est en *mai* qu'on doit commencer à le leur donner. Pour éviter les coliques que ce genre de nourriture occasionne aux chevaux qui n'y sont pas habitués, on commence par mélanger le vert avec le sec, en ayant soin d'augmenter progressivement la proportion de vert jusqu'à ce qu'il forme à lui seul toute la ration. Le trèfle convient moins aux chevaux que la luzerne et les vesces. Les bêtes à cornes sont déjà au vert depuis près d'un mois, soit à l'étable, soit au pâturage. Dans tous les cas, on doit leur donner encore un supplément de nourriture sèche. Les bêtes à laine peuvent déjà vivre au pâturage; cependant, il serait bon de leur donner un peu de paille chaque matin. Cette simple précaution empêcherait la rosée de leur être nuisible. C'est surtout au printemps qu'il y a lieu de craindre la météorisation; on aura donc soin de ne conduire les moutons dans les minettes, trèfles et luzernes, que lorsqu'ils se seront déjà en partie rassasiés dans les pâturages garnis de graminées. Vers la fin du mois, les troupeaux transhumants du Midi quittent les plaines pour aller passer la belle saison sur les montagnes. Dans les troupeaux bien tenus, la laine doit avoir acquis tout son développement; c'est donc le moment de faire la tonte. C'est à tort que parfois on retarde cette opération, dans la persuasion où l'on est que les toisons gagnent par la chaleur. Si les toisons gagnent quelque chose à partir du mois de *mai*, ce ne peut être qu'en poussière et en suint. Pour les porcs, on substitue avec avantage les fourrages verts donnés à l'étable au pâturage sur place. C'est dans le courant de ce mois que commence l'éducation des vers à soie.

La vigne doit être liée pour la seconde fois et vigoureusement ébourgeonnée. On lui donne ensuite la seconde façon au moyen de la bêche à dents ou de la charrue.

La végétation est en ce moment dans toute sa force; il ne serait donc plus temps de donner aux bois les soins d'entretien qu'ils exigent. Aucun animal pouvant brouter les feuilles et les jeunes pousses ne doit plus pénétrer dans les taillis. Dans les coupes, il ne doit plus y avoir que les écorces de chêne destinées au service des tanneries, parce que l'enlèvement de ces écorces ne peut se faire qu'en temps de séve. Vers la fin du mois, on commence déjà à carboniser les bois nouveaux.

En horticulture, les travaux sont extrêmement multipliés. Dans la culture maraîchère, on achèvera de semer toutes les cucurbitacées, les radis, les romaines, les laitues d'été, des poireaux, des carottes, des céleris pour l'hiver, les choux-fleurs demi-durs, les brocolis, les choux-raves, le chou de Milan court hâtif, les choux de Vaugirard, de Poméranie, le chou-navet, le rutabaga. On sèmera sur couches les chicorées et escaroles, et en pleine terre tous les haricots, les fèves et pois tardifs, les navets, l'oseille, les poirées blondes et à cardes, le cerfeuil, le persil, la ciboule, la chicorée toujours blanche, les laitues, les épinards, le pourpier et les cardons. On plante les dernières pommes de terre, l'estragon; on met en place, à une bonne exposition, les tomates, les aubergines. Les arrosements sont indispensables pour peu que la sécheresse se fasse sentir. On taillera les melons, les concombres, les tomates, les potirons. On plantera les derniers œilletons d'ananas. Les pieds d'ananas qui ont monté à fruit en mars peuvent être rempotés, lorsqu'ils sont défleuris, dans des pots de 0^{m},22 à 0^{m},25.

Les arbres fruitiers en plein air réclament en ce mois beaucoup de soins. On greffe encore la vigne, les noyers et les châtaigniers. On supprime les bourgeons inutiles ou mal placés. On éclaircit les abricots s'ils sont trop serrés. On commence le pincement des bourgeons. Les limaçons, les limaces et généralement tous les insectes nuisibles doivent être recherchés avec soin en ce moment où les fruits se forment. Les feuilles cloquées du pêcher doivent être minutieusement épluchées.

Aux arbres fruitiers en culture forcée on donne grand air, en ayant soin d'ombrager pendant l'ardeur du soleil. On commence les bassinages et les opérations d'été, telles que pincement, palissage, éclaircie des fruits.

On doit suspendre la plantation des arbres et arbustes d'ornement à feuilles caduques, mais on peut encore planter tous les arbres verts et à feuilles persistantes qui peuvent être levés en mottes ou qui sont en pots. On termine les semis de graines d'arbres résineux. On commence à greffer en fente et à écussonner à œil poussant. A la fin du mois, on taille les arbres qui ont fleuri en janvier, février, mars et avril.

Mai est le mois des fleurs; aussi les travaux de la floriculture sont-ils pendant toute sa durée nombreux et variés. On repique en pépinière, pour les garnitures d'automne, les balsamines, les œillets d'Inde et de Chine, les roses de l'Inde, les reines-marguerites, les agérates du Mexique, les coréopsides, les pétunias, etc. On plante les garnitures d'été. On plante, sur vieilles couches encore un peu chaudes, certaines plantes à tubercules qui ont besoin d'entrer en végétation avant d'être plantées à demeure, telles que dahlias, érythrines, crêtes-de-coq, ipomées. On plante en place ou bien en pépinière les chrysanthèmes. Dans la seconde moitié de ce mois, on pourra former sur les terres légères des massifs de pétunias, de verveines, de pélargoniums et autres plantes auxquelles on a fait passer l'hiver sous châssis. On sème, pour les repiquer à l'automne, les corbeilles d'or, les thlaspis, les roses trémières, et généralement toutes les plantes, soit vivaces, soit bisannuelles, qui fleurissent en juin.

Dans les serres et les orangeries, on achèvera de rempoter toutes les plantes et de les porter à l'air libre. On donnera de l'air aux plantes de serre chaude. On les bassinera tous les deux jours et on les tiendra dans un état constant de propreté. Dans la serre aux orchidées, on maintiendra une atmosphère humide autour des plantes qui poussent. On commencera à leur donner un peu d'air.

En général, il faut redoubler de soins pour les plantes cultivées à cause de leurs fleurs, afin d'en éloigner les insectes et d'en diriger la végétation.

— Hist. Le mois de *mai*, où s'épanouit le printemps, était célébré chez les païens par des céremonies et des coutumes dont on retrouve des vestiges au moyen âge. Le 1er *mai* était dans beaucoup de contrées un jour férié. Les paysans étaient dans l'usage de planter un arbre qu'on appelait le *mai*. Il y eut même des contrées où cet usage devint une obligation féodale, entre autres à Châteauneuf. Beaucoup de redevances se payaient à la même époque, et on les appelait dans la basse latinité *maiagium*. Le 1er *mai*, le maître des forêts recevait sur la table du roi, au bord de la forêt de Fontainebleau, les redevances qui consistaient en gâteaux, jambons, vins, etc. C'était aussi l'usage au 1er *mai* d'aller présenter le *mai*, ou, comme l'on disait alors, *esmayer*. Souvent le *mai* que l'on offrait ainsi était un défi. Un chroniqueur du xve siècle, Lefèvre de Saint-Remy, parle de cette coutume à l'année 1414: « Messire Hector, bâtard de Bourbon, manda à ceux de Compiègne que le premier jour de *mai* il les iroit *esmayer*, laquelle chose il fit, monta à cheval, ayant en sa compagnie deux cents hommes d'armes des plus vaillants, avec une belle compagnie de gens à pied, et tous ensemble chacun un *chapeau de mai* sur leur harnois de fête, allèrent à la porte de Compiègne, et avec eux portoient une grande branche de *mai* pour les *esmayer*. » La coutume de planter un *mai* dans les villes subsistait encore au xviie siècle. En 1610, on en planta un dans la cour du palais, qui en reçut même le nom de *cour du mai*. La corporation des orfèvres de Paris était dans l'usage de faire un présent tous les ans à l'église de Notre-Dame, le premier jour de *mai*. En 1449, ils offraient un arbre vert qu'on nomma le *mai verdoyant*. Dans la suite, ils élurent pour présenter le *mai* deux d'entre eux qu'on appela les *princes du mai*. En 1499, ils ajoutèrent au *mai* une œuvre d'architecture en forme de tabernacle, avec des sonnets, rondeaux et autres pièces de poésie. En 1533, le tabernacle fut orné de petits tableaux représentant l'histoire de l'Ancien Testament. En 1608, ils offrirent avec le tabernacle trois tableaux. Enfin le présent de *mai* fut converti en un tableau votif qu'on appela *tableau de mai;* le sujet était tiré ordinairement des Actes des Apôtres. Le tableau de *mai* restait exposé devant le portail les premiers jours du mois, et pendant le reste de ce mois, il était suspendu dans la chapelle de la Vierge. Piganiol de La Force a donné une description des tableaux de *mai* dans sa *Description historique de Paris*.

Mai 1793 (JOURNÉE DU 31). C'est la première journée, le premier acte de la tragédie révolutionnaire qui eut pour dénoûment la chute des girondins, consommée deux jours plus tard, le 2 juin.

Aux articles CONVENTION, GIRONDINS, MONTAGNARDS, on trouvera des détails suffisants sur cette grande et funeste lutte. Ici, nous n'avons donc qu'à nous occuper de la péripétie finale, du fait matériel de l'insurrection.

La crise du 31 mai fut le résultat d'une explosion du peuple de Paris contre le parti de la Gironde, qui d'ailleurs avait tout fait pour attiser la haine et soulever les colères. Les violences de la commission des *Douze*, les arrestations arbitraires que cet instrument de la faction girondine avait fait exécuter, achevèrent de combler la mesure. Paris s'agita, envoya des délégués à la barre de la Convention pour réclamer contre l'emprisonnement des patriotes et des magistrats municipaux, pour demander la suspension des principaux girondins, et enfin forma une assemblée révolutionnaire composée des commissaires de trente-six sections, et qui se constitua en permanence à l'Evêché (29 mai).

Cette assemblée, composée d'environ cinq cents membres, s'augmenta successivement des délégués des douze autres sections. C'était comme une nouvelle Commune qui joua un rôle décisif dans cette révolution, en exprimant d'une manière nette et précise ce que voulait le parti montagnard. Présidée par Hassenfratz (le célèbre chimiste), elle déclara, au nom des sections, que Paris était en état d'insurrection contre la *faction aristocratique et oppressive de la liberté* (Procès-verbal du 30 mai).

A trois heures du matin, le tocsin de Notre-Dame, puis celui de l'Hôtel de ville, commencèrent à sonner. Quelques heures plus tard, tout Paris était debout et en armes. Les commissaires de l'Evêché, au nom des pouvoirs révolutionnaires qui leur avaient été donnés par les sections, cassèrent la Commune et les autorités de Paris, et les réinstallèrent presque aussitôt. Le but de cette formalité était de leur donner en quelque sorte l'investiture révolutionnaire *pour sauver la chose publique*. On nomma ensuite Hanriot commandant général provisoire de la force armée de Paris. De minute en minute, la générale, le canon d'alarme et le tocsin rassemblaient les citoyens autour du drapeau de leur section. Un *comité révolutionnaire*, créé par les commissaires de l'Evêché, la Commune et les Jacobins, s'installa à l'Hôtel de ville et prit la direction du mouvement.

Ainsi, l'insurrection fut essentiellement parisienne, dirigée par le conseil de la Commune, celui du département, les sections et leurs commissaires, etc. C'est un point important à noter. De tous les représentants, Marat seul joua un rôle actif; dans la nuit, il avait paru à l'Evêché pour encourager les commissaires et leur souffler ses colères et son audace.

Danton, Robespierre et les autres montagnards, bien que favorables au mouvement, n'y prirent personnellement aucune part. Leur intervention, d'ailleurs, eût été superflue: l'unanimité était telle dans la population, qu'à chaque moment affluaient à l'Hôtel de ville les citoyens, les officiers civils, juges de paix, commissaires de police, les officiers judiciaires, les gendarmes, les pompiers, etc., pour prêter le *serment révolutionnaire*. Paris entier, cela est incontestable, se prononçait contre la Gironde. Mais il n'était encore question que d'une *insurrection morale*.

A la Convention, les délibérations étaient tumultueuses. Tandis que les girondins réclamaient la destitution des autorités de Paris, l'arrestation de ceux qui avaient fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme, les montagnards demandaient la suppression de la commission des Douze et appuyaient énergiquement les pétitionnaires, qui venaient d'heure en heure déclamer contre les chefs de la Gironde et réclamer leur suspension. Enfin, un peu plus tard, les envoyés de la Commune parurent pour exprimer les vœux de la population de Paris: création d'une armée révolutionnaire, décret contre les Douze et les Vingt-Deux, déjà dénoncés par les sections de Paris; établissement, dans les places publiques, d'ateliers d'armes; licenciement de tous les nobles occupant des grades dans l'armée; allocation de secours aux femmes et aux enfants des citoyens morts pour la patrie; arrestation des ministres Clavière et Lebrun.

Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, et, chose assez singulière, sur la motion de Vergniaud. Le même orateur venait même, quelques instants auparavant, de glorifier un mouvement dirigé contre son propre parti, en faisant décréter que, dans cette journée, le peuple de Paris avait bien mérité de la patrie. « Ce jour suffira, s'était-il écrié, pour montrer combien Paris aime la liberté. On n'a qu'à parcourir les rues, à voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent, etc. »

Evidemment, la Gironde voulait ou gagner les sections ou donner le change sur la nature et le but de leur soulèvement.

Bientôt parut une nouvelle députation des autorités de Paris. Lullier, procureur-syndic du département, porte la parole au nom de tous et formule les mêmes demandes avec un redoublement d'énergie.

Robespierre, dans un discours véhément, appuie les demandes des pétitionnaires. Toutefois, après bien des orages, la Convention se borna, dans cette journée, à décréter la suppression de la commission des Douze et la saisie de ses papiers.

Grave échec pour les girondins, qui voyaient ainsi la majorité de l'Assemblée échapper à leur influence et leur royauté pâlir.

Mais cette concession ne parut pas suffisante aux républicains ardents. L'agitation continua le lendemain. Paris resta en armes. Tous les hommes du mouvement étaient convaincus que la Gironde était le grand obstacle et qu'il n'y aurait rien de fait tant qu'on n'aurait pas écarté ce parti, qui depuis dix-huit mois tenait la Révolution en échec et paralysait les efforts des patriotes. C'était l'opinion de Robespierre, de Danton, de toute la Montagne, aussi bien que des sections de Paris, de Pache, le judicieux et honnête maire de Paris, de Chaumette et de son substitut Hébert, des jacobins, des cordeliers, des hommes de l'Evêché, enfin de tous les groupes qui constituaient, dans ses nuances diverses, le grand parti révolutionnaire, dont la Gironde ne paraissait plus alors qu'une secte désormais réfractaire

Le 1er juin au matin, le comité révolutionnaire (qu'on nommait aussi *comité de salut public des sections*) publia une proclamation pour rendre compte aux Parisiens des premiers résultats obtenus, et qui se terminait par ces mots significatifs : « Par ce que la Convention a fait hier, nous attendons ce qu'elle va faire aujourd'hui. Citoyens, restez debout ! »

On ne saurait nier que cette mise en demeure n'eût un caractère impérieux et insurrectionnel. Mais telle était la situation. Au reste, l'ordre le plus admirable continuait à régner à Paris, et cette tranquillité, en de pareilles conjonctures, n'est pas un des caractères les moins remarquables de cette étonnante révolution, qui s'accomplit sans qu'une goutte de sang ait été répandue.

Le soir, Marat se présenta à la Commune, craignant quelque hésitation; il fit une harangue enflammée, puis monta à l'horloge de l'Hôtel de ville et se mit lui-même à sonner le tocsin. Mais Paris n'avait pas besoin de ces excitations; après quelques heures d'interruption et de repos, toutes les sections, à l'appel du tambour, se réunissaient de nouveau en armes. La Commune et le comité révolutionnaire envoyèrent de nouveau une députation composée de dix-huit commissaires, et qui se présenta vers minuit à la barre de la Convention. Hassenfratz porta la parole et reproduisit, avec plus d'énergie encore, les mêmes demandes concernant les principaux députés girondins. Cette fois, l'Assemblée décréta que le comité de Salut public lui présenterait, sous trois jours, un rapport concernant la pétition des autorités de Paris. A cette heure, vingt mille hommes en armes étaient campés autour des Tuileries, et ils ne se retirèrent que sur l'ordre de la Commune. Toutefois, le tocsin ne cessa de sonner pendant toute la nuit.

Au petit jour (2 juin), toute la ville était de nouveau sous les armes : la crise allait enfin se dénouer. Plusieurs des girondins, Pétion, Brissot, Guadet, Buzot et d'autres, retenus par leurs amis, ne parurent pas à l'Assemblée. La séance s'ouvrit d'une manière funèbre, par l'annonce des progrès des révoltés de la Vendée et de la Lozère, et ensuite par l'effroyable nouvelle de l'égorgement de huit cents patriotes lyonnais par les *modérés* de nuance girondine unis aux royalistes de la ville. L'Assemblée était sous l'impression de ces terribles événements, quand le violent et courageux Lanjuinais, royaliste de sentiment, girondin de circonstance, monte à la tribune pour demander, au milieu de la plus effroyable tempête, la cassation de toutes les autorités de Paris et la répression du mouvement. Motion vaine et chimérique ! A ce moment même, plus de cent mille hommes en armes environnaient les Tuileries, et une nouvelle députation venait clamer à la barre : « Sauvez le peuple, ou il va se sauver lui-même ! »

La situation était vraiment tragique, et les montagnards mêmes, par dignité, hésitaient à céder à cette pression en frappant leurs ennemis. L'homme des compromis, Barère, accourt, au nom du comité de Salut public, lire un projet de décret invitant les membres dénoncés à se suspendre volontairement dans l'interêt de la paix publique. Isnard, Lanthenas, Fauchet déclarent consentir à cette espèce d'ostracisme. Mais l'opiniâtre Lanjuinais proteste, ainsi que Barbaroux; Marat porte le dernier coup à cet essai de transaction, en criant dédaigneusement : « Il faut être pur pour faire des sacrifices à la patrie. » Billaud-Varenne demande contre les girondins le décret d'accusation par appel nominal motivé. C'était ainsi qu'ils avaient eux-mêmes procédé contre Marat.

Enfin, après une suite d'incidents et d'orages de toute nature, la Convention, apprenant qu'elle était pour ainsi dire consignée dans la salle des séances, se soulève d'indignation, et sort solennellement, son président en tête, pour affirmer sa liberté en traversant les masses armées et en faisant le tour du Carrousel et des Tuileries. Mais à la porte du côté gauche de la place, elle rencontre Hanriot et son état-major; le nouveau chef des sections armées ne répond aux injonctions qu'en disant aux représentants : « Retournez à votre poste, et livrez les coupables que le pays vous demande ! »

Hérault de Séchelles (le président) voulant forcer le passage, Hanriot fait reculer son cheval, et d'une voix tonnante : « Canonniers, à vos pièces ! »

La *pression morale* dégénérait évidemment en attentat. Humiliée, indignée, la Convention se présenta sur d'autres points, bien accueillie partout, mais toujours bloquée, environnée d'une forêt de baïonnettes. Elle rentra dans la salle des séances sous l'impression d'une tristesse poignante. Au fond, les montagnards eux-mêmes étaient comme humiliés de leur propre victoire; toutefois, il fallait une solution, car la situation devenait intolérable. L'Assemblée rendit enfin le décret de suspension des députés dénoncés, en ordonnant qu'ils seraient maintenus en arrestation chez eux. Beaucoup de membres de la Plaine, qui votèrent le décret, pensaient sans doute que cet arrangement laissait quelque espoir de réconciliation. Mais on sait, d'ailleurs, que les girondins se perdirent eux-mêmes en faisant appel à la guerre civile, en soulevant l'insurrection départementale.

On pense bien que nous n'entreprendrons pas de justifier, au point de vue du droit strict, les événements des 31 mai-2 juin. Ce fut certainement une sorte de coup d'État populaire, une violence réelle; mais, d'un autre côté, il n'est pas moins certain que les choses ne pouvaient plus marcher ainsi, et que les périls publics imposaient une solution rapide, qui, dans l'état des choses, ne pouvait être qu'un déchirement. Le peuple, lassé de tant de luttes intestines, a tranché sommairement la question dans le sens de la Montagne. Qu'on analyse l'histoire, qu'on pèse les hommes, qu'on scrute les faits, et l'on demeurera convaincu que l'instinct populaire ne s'est pas trompé, soit au point de vue de la politique révolutionnaire, soit sous le rapport de la défense nationale.

Mai 1839 (INSURRECTION DU 12), dernière tentative armée du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe. Les hardis conspirateurs avaient choisi, pour éclater, le moment d'une crise ministérielle; six combinaisons avaient été tentées pour former un cabinet, et toutes avaient échoué; l'opinion publique était inquiète et surexcitée. Il existait alors à Paris une société secrète, les *Saisons*, transformation des *Familles*, et qui comprenait mille à douze cents hommes résolus, dont les principaux chefs étaient Barbès, Blanqui, Martin Bernard, Nétré et quelques autres. Le moment parut favorable, et une prise d'armes fut décidée. Toutes les dispositions prises, le 12 mai, à 3 heures et demie de l'après-midi, pendant que les troupes étaient au Champ-de-Mars pour une revue, les sectionnaires, à un signal donné, se rassemblent rue Bourg-l'Abbé, enfoncent le magasin de l'armurier Lepage, se distribuent les fusils, puis des cartouches, qui avaient été cachées dans des maisons de dépôt. Le plan que Blanqui avait fait adopter consistait à s'emparer d'abord de la préfecture de police. Sans attendre même la réunion de toutes les forces insurrectionnelles, Barbès, suivi d'une poignée d'hommes, traverse la Seine, attaque et emporte le poste du Palais de justice, commandé par un lieutenant qui fut malheureusement tué dès les premiers coups de feu, mais non pas assassiné, comme on l'a souvent répété.

Dans l'intervalle, la préfecture de police avait eu le temps de prendre quelques mesures de défense, et en outre, le petit nombre des insurgés ne permettait pas de tenter une attaque sérieuse. Barbès repassa la Seine et alla rejoindre, à la place du Châtelet, la colonne dirigée par Martin Bernard, Blanqui et leurs amis. La réunion de ces forces ne composait encore qu'un faible total de combattants. Dans l'espérance de grossir leur troupe et d'achever leur armement par l'enlèvement de quelques postes, les insurgés s'engagèrent dans les rues étroites et populeuses, et se dirigèrent vers l'Hôtel de ville, dont ils s'emparèrent sans coup férir. Barbès lut une proclamation à la foule, qui accueillait les républicains avec sympathie, mais sans grossir leur nombre d'une manière bien sensible. Un combat fort vif leur livra le poste de la place Saint-Jean. Ils occupèrent un moment, ensuite, la mairie du VIIe arrondissement, où ils ne trouvèrent point les munitions qu'ils espéraient y rencontrer.

Cependant, revenu d'un premier mouvement de stupeur, le pouvoir agissait vigoureusement; la ville se remplissait de troupes, et bientôt les insurgés se trouvèrent enveloppés d'un cercle de fer. Contre leur espoir, le peuple, surpris par cette attaque inopinée, s'était ému, mais sans se jeter dans le mouvement. Abandonnés à eux-mêmes, les audacieux combattants, qui n'étaient qu'une poignée, se rejetèrent, pour prolonger leur résistance, dans les quartiers populeux, où l'émeute recrutait habituellement ses soldats, dans les rues Simon-le-Franc, Beaubourg, Transnonain, etc. Dans la rue Grenétat, ils élevèrent trois barricades et les défendirent avec une vaillance obstinée. Mais ce fut là le tombeau de l'insurrection. Plusieurs des chefs furent blessés. Barbès fut frappé à la tête, et les derniers défenseurs des barricades hachés sur leurs redoutes improvisées. Un jeune sectionnaire de seize ans, nommé Camille Huart, resté presque seul, combattit jusqu'à la dernière minute et fut percé de vingt-huit ou trente coups de baïonnette. Il survécut cependant, parut devant la Cour des pairs et fut acquitté à cause de sa jeunesse. Le lendemain matin, 13, il y eut encore quelques tentatives de résistance sur quelques points, mais rapidement réprimées. La République était encore une fois vaincue.

L'insurrection du 12 mai n'eut d'autre résultat que de hâter l'enfantement d'un ministère, qui fut improvisé dans la nuit.

Le 27 juin suivant comparurent devant la Chambre des pairs, constituée en cour de justice : Barbès, Martin Bernard, Mialon, Nouguès, Marescal et autres inculpés. Leur attitude, à tous, fut énergique et fière. Le premier fut condamné à mort; mais le cri unanime de l'opinion publique imposa au pouvoir une commutation de peine. Il en fut de même pour Blanqui (qui était en fuite, mais qui fut pris plus tard). Martin Bernard fut condamné à la déportation, d'autres aux travaux forcés et à des peines graduées, mais généralement fort rigoureuses.

Mai 1848 (JOURNÉE DU 15). Le soulèvement de la Pologne, qui avait suivi la révolution de Février, expirait dans le sang des patriotes, et le tableau déchirant de tant d'héroïsme et de malheurs, les cruautés des vainqueurs, les récits des émigrés qui repassaient par groupes notre frontière, avaient réveillé la vieille affection de la France pour sa *sœur du Nord*. A Paris, ces sentiments se manifestèrent avec énergie dans les journaux, dans les sociétés populaires et par de nombreux placards affichés sur les murailles. L'agitation aboutit naturellement à l'idée de demander à l'Assemblée nationale le rétablissement de la Pologne.

Tel fut le point de départ, le but ostensible de la fameuse journée du 15 mai.

Aux yeux de beaucoup de contemporains, ce mouvement fut le résultat d'un vaste complot ourdi par Barbès, Louis Blanc, Caussidière, etc. D'autres n'y voulaient voir qu'une manœuvre de police, un piége tendu aux chefs du parti populaire. Devant la cour de Bourges, Raspail qualifia le mouvement de « vaste coup de filet. »

Voyons les faits.

D'abord il est certain que la composition de l'Assemblée constituante n'avait pas répondu aux espérances du parti avancé, non plus que ses premières mesures. Mais enfin elle était installée, et la masse du peuple l'acceptait ainsi, tout en manifestant une certaine inquiétude sur l'avenir, un mécontentement marqué de la marche rétrograde de la Révolution.

D'un autre côté, si quelques agitateurs en sous-ordre songeaient à l'éventualité d'une dissolution, les chefs sérieux du parti révolutionnaire étaient même opposés à une manifestation et s'efforcèrent de l'empêcher. Mais ils furent entraînés dans le torrent.

Huber, justement suspecté de plusieurs pour sa conduite équivoque dans les affaires où il avait figuré depuis 1836, mais lancé de nouveau dans le mouvement, en possession même d'une influence réelle, à cause de ses longues souffrances de prisonnier, Huber fut un des principaux organisateurs de cette manifestation. L'idée fut mise en avant dans le *comité centralisateur*, ou club des clubs, dont il était le président. Elle se répandit bientôt dans tout Paris, fut accueillie avec enthousiasme par le peuple, les clubs, les gardes nationaux venus des départements pour assister à la fête de l'installation de l'Assemblée, et vainement combattue par Cabet, Barbès, Blanqui, Raspail, etc. Après avoir été plusieurs fois ajournée, la manifestation fut fixée au 15, jour où des interpellations sur la Pologne devaient avoir lieu à l'Assemblée.

Le Commission exécutive et le bureau de l'Assemblée n'étaient pas sans inquiétude, et des précautions militaires furent prises.

Une convocation, signée Huber et Sobrier, avait fixé l'heure et le lieu du rendez-vous. Tous les acteurs de la démonstration protestaient d'ailleurs de leurs intentions pacifiques, et il est certain que la plupart de ceux qui en firent partie étaient de bonne foi dans l'expression de leurs sympathies pour la Pologne.

Les renommées populaires avaient dû céder à l'entraînement général, et Raspail avait même consenti à rédiger une pétition.

Dès le matin du 15, la place de la Bastille se couvrit d'un peuple immense, qui se forma en colonne vers dix heures, et commença à défiler sur le boulevard en bon ordre, au cri de *Vive la République !* et de *Vive la Pologne !* On comptait plus de cent corporations avec leurs bannières, les ateliers nationaux, les délégués du Luxembourg, les clubs des gardes nationaux de Paris et des départements, des proscrits de toutes les nations, avec leurs drapeaux, etc.

A la Madeleine, l'agitation était déjà plus grande; à la place de la Concorde, la colonne rencontra un bataillon de garde mobile, commandé par le général Courtais; on crie : *Vive le général du peuple !* Sensible à la popularité, et accoutumé d'ailleurs aux grandes manifestations parisiennes, il fait mettre les baïonnettes au fourreau, convaincu du caractère inoffensif du mouvement. Blanqui et son club prennent la tête et entraînent la foule vers le pont. Il est probable que l'instinct révolutionnaire l'emporta en ce moment chez les clubistes sur les calculs de la prudence, et qu'ils jugèrent que, le cas échéant, on pourrait tirer parti des circonstances. Toujours est-il que, dans le plan primitif, on devait s'arrêter à la place de la Concorde et envoyer à l'Assemblée des délégués porteurs de la pétition en faveur du rétablissement de la Pologne. A ce moment, ce torrent ne pouvait plus être arrêté. La garde mobile, sympathique au mouvement, et qui d'ailleurs eût été impuissante, ouvrit ses rangs : la foule traversa le pont et se massa autour du palais de l'Assemblée. Pressés, foulés par l'avalanche des survenants, les premiers rangs commencèrent à escalader les grilles, sans aucune résistance de la part des mobiles; en vain le général Courtais accourut et supplia le peuple de respecter l'Assemblée; mais il était trop tard. La salle des séances, les tribunes publiques sont presque aussitôt envahies par la foule. A ce moment, M. Wolowski était à la tribune, développant ses interpellations sur la Pologne. A plusieurs reprises déjà, il avait été interrompu par les puissantes rumeurs du dehors, par les cris de *Vive la Pologne !* De nouveaux flots d'envahisseurs pénètrent par toutes les issues, après avoir écarté I amartine, Courtais et Ledru-Rollin; la salle est plus que comble et les tribunes craquent sous le poids des spectateurs. Au milieu du plus effroyable tumulte, les assauts à la tribune succèdent aux envahissements. Barbès, Louis Blanc, Ledru-Rollin, une foule d'autres, essayent de parler. Raspail paraît à son tour, et lit à grand'peine la pétition. Le peuple veut qu'on délibère sans désemparer et réclame un décret pour le rétablissement de la Fologne. Tous les hommes qui voudraient borner l'émeute à l'exercice du droit de pétition cherchent inutilement à opérer un mouvement de retraite. Blanqui, Barbès, d'autres encore, parlent tour à tour. Louis Blanc, acclamé, porté en triomphe, conjure le peuple de se retirer et de laisser l'Assemblée délibérer librement. Raspail fait inutilement les mêmes efforts. Pendant ce temps, le rappel battait dans Paris; quelques-uns l'entendent et menacent le président Buchez, qui, redoutant d'autres malheurs, écrit, sous la dictée impérieuse des émeutiers, l'ordre de cesser de battre le rappel, mais en omettant la date et le timbre, espérant être compris de la garde nationale.

Parmi les acteurs sérieux de ce drame figuraient, comme toujours, des personnages burlesques, avides de jouer une manière de rôle ou au moins de se mettre en évidence. Ici, on remarquait un homme coiffé d'un casque de pompier, qui s'agitait beaucoup : c'était un artiste, président de club à Montargis, et nommé Dégré. C'est le fameux *pompier du 15 mai*, dont on a fait une légende.

Craignant d'être dépassé par Blanqui, son adversaire, Barbès demande, au milieu du bruit, un milliard d'impôt sur les riches, pour subvenir aux frais d'une expédition en faveur de la Pologne. Mais il est entièrement faux qu'une voix se soit écrié : *C'est trois heures de pillage que nous voulons !* Cette honteuse ineptie a été insérée, après coup, au *Moniteur*, comme cela a été péremptoirement prouvé au procès de Bourges.

Enfin, après une série de scènes que notre cadre ne nous permet pas de rapporter en détail, Huber, qui cependant avait, dit-on, promis à Marrast de faire avorter le mouvement, escalade la tribune, et de sa voix tonnante, lance les paroles funestes : « Puisque l'Assemblée ne veut pas prendre un parti et que le peuple est trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute ! »

Au milieu de la confusion et du tumulte, le président est chassé de son siége; beaucoup de représentants quittent la salle; Barbès est porté en triomphe et part, suivi d'un flot d'émeutiers, pour aller à l'Hôtel de ville, accompagné d'Albert; Huber va crier la dissolution sous le péristyle et disparaît; Louis Blanc se trouve emporté par d'autres groupes vers l'esplanade des Invalides; la salle se vide en grande partie, et il ne reste, çà et là, que quelques groupes d'envahisseurs tranquillement occupés à écrire des listes d'un gouvernement provisoire.

Par une coïncidence habilement préparée, la paye des ouvriers des ateliers nationaux devait avoir lieu ce jour même, à trois heures. Cette circonstance avait contribué déjà à éclaircir la foule.

La garde nationale arriva de tous côtés vers quatre heures et demie; les émeutiers restés dans la salle se dispersent par toutes les issues; Ledru-Rollin, Lamartine et d'autres représentants réfugiés à l'hôtel de la présidence rentrent en séance; l'Assemblée se reconstitue; le général Courtais, qui n'a rien pu empêcher, est hué et lâchement maltraité par des gardes nationaux, qui se livrent aux mêmes violences sur Louis Blanc, accouru après avoir échappé à grand'peine aux dangereux enthousiastes qui l'entraînaient. Lamartine et Ledru-Rollin marchent, à la tête de forces militaires considérables, sur l'Hôtel de ville, où ils entrent sans coup férir, et où Barbès et Albert, à peine installés, sont arrêtés du même coup.

On arrêta aussi successivement Sobrier, Raspail, Blanqui, Flotte, Courtais, etc., qui furent enfermés à Vincennes et plus tard traduits devant la haute cour de Bourges (V. HAUTE COUR). Huber fut également arrêté, puis, chose inexplicable, relâché. Pour se laver des soupçons qui pesaient sur lui, il revint plus tard d'Angleterre, se constitua prisonnier et fut condamné à la déportation. V. HUBER. ;

Caussidière et Louis Blanc, violemment attaqués, ne furent cependant frappés que plus tard.

Cette malheureuse affaire de mai, dans laquelle il y eut, sans doute, des intrigues particulières difficiles à démêler, mais surtout beaucoup de confusion, d'imprudence et de gâchis, précipita la réaction et fut un des préludes de la sanglante insurrection de juin.

Mai (LOI DU 31), mesure législative et inconstitutionnelle qui consacra, en 1850, la mutilation du suffrage universel.

A cette époque, l'élection de Carnot, de Vidal et de de Flotte, puis d'Eugène Sue à Paris, d'autres élections partielles dans les départements, le mouvement de l'opinion annonçaient assez que la démocratie socialiste allait rapidement devenir maîtresse du scrutin. Le gouvernement et la majorité cherchèrent un remède contre les tendances radicales du suffrage universel, et il crurent l'avoir trouvé dans l'élimination d'un certain nombre d'électeurs appartenant aux classes ouvrières et rurales. Ce qu'il est important de constater, c'est que le gouvernement du président de la République et la majorité réactionnaire de l'Assemblée, divisés sur tant d'autres points, étaient parfaitement d'accord sur celui-ci et marchèrent de concert. Une commission de dix-sept membres fut nommée à cet effet; elle était composée de la fleur de la réaction, de tous les vieux politiques de l'orléanisme et du légitimisme, les Beugnot, les Thiers, les Benoît d'Azy, les Vatimesnil, les Saint-Priest, les Piscatory, les de Sèze, les de Broglie, les Molé, les Montalembert, les Léon Faucher, les Berryer, etc. Le public les avait plaisamment surnommés les *Burgraves*. Ces patriarches, la plupart blanchis dans les intrigues politiques et parlementaires, forgèrent précisément l'arme qui devait servir à les frapper. Ils déposèrent leur projet le 8 mai 1850. C'était presque un retour au système électoral de la monarchie de Juillet, du moins autant qu'on le pouvait dans les circonstances. Ce projet exigeait de tout électeur trois années de domicile constatées par l'inscription au rôle de la taxe personnelle. Le pauvre était laissé à la merci des maîtres qui, pour l'ouvrier ou le domestique, étaient les seuls aptes à constater les trois années exigées. De nombreuses exceptions du même genre ajoutaient encore à la rigueur de ces restrictions.

C'était une loi de guerre civile, une provocation flagrante à l'insurrection; Michel (de Bourges) et d'autres orateurs de la Montagne la stigmatisèrent avec une énergique indignation. Les débats furent très-orageux. Le rapporteur était l'acrimonieux Léon Faucher; le ministre Baroche, par ordre du président, soutint la loi. C'est pendant cette discussion que M. Thiers, au milieu d'un flux de paroles haineuses, qualifia la partie la plus pauvre du peuple de *vile multitude*. Ces paroles imprudentes soulevèrent une véritable tempête.

Environ 3 millions d'électeurs furent ainsi éliminés. Au dehors, l'agitation fut extrême jusqu'au vote de la loi, qui eut lieu le 31, au milieu d'un grand déploiement de troupes. On redoutait et les réacteurs espéraient une émeute; mais la démocratie, divisée sur la question d'une prise d'armes, contenue par la plupart de ses chefs, se borna à protester contre cette nouvelle violation de la constitution.

Le 4 novembre, dans son message à l'Assemblée, le président de la République proposa l'abrogation de la loi du 31 mai, à la confection de laquelle son gouvernement avait coopéré d'une manière si active. L'Assemblée rejeta la proposition. Elle aurait pu prévoir, dès lors, avec quelle arme on la frapperait au 2 décembre.

Ce fut, en effet, en associant le rétablissement du suffrage universel à la dissolution de l'Assemblée que le président accomplit son coup d'Etat.

Les *Burgraves* avaient été joués deux fois.

Mai 1873 (RÉVOLUTION PARLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENT DU 24). Dans la journée du 24 mai 1873, la majorité monarchique et réactionnaire de l'Assemblée parvint à renverser M. Thiers du pouvoir et à inaugurer contre la République un « gouvernement de combat. » Cette journée lançait la France dans l'inconnu; nous ne saurions la passer sous silence. Quelle a été la cause de cette crise? Quels en ont été les résultats immédiats? Nous allons l'indiquer brièvement, en laissant au lecteur le soin d'en tirer les conséquences et la moralité.

Le dissentiment qui devait amener une si éclatante rupture entre M. Thiers et la majorité de l'Assemblée remontait au 20 juin 1872.. A cette époque venaient d'avoir lieu des élections complémentaires (9 juin), et ces élections, comme toutes les précédentes, avaient envoyé à la Chambre des républicains. Cette persistance du suffrage universel à se prononcer en faveur de la République causa la plus vive inquiétude aux partis monarchiques. Il fallait au plus vite, et par tous les moyens, enrayer le mouvement qui poussait le pays vers l'établissement des institutions libres et amener M. Thiers à exercer en ce sens son pouvoir. Dans ce but, la droite et le centre droit chargèrent MM. Changarnier, de Broglie, Saint-Marc Girardin, d'Audiffret-Pasquier, Batbie, Audren de Kerdrel, de La Rochefoucauld-Bisaccia, Depeyre et de Cumont de se rendre auprès du président de la République pour lui exposer combien il était nécessaire que le gouvernement s'inspirât, dans tous ses actes, des vues de la majorité. M. Thiers accueillit les délégués (20 juin), affirma ses principes conservateurs, mais leur déclara qu'il était complétement en désaccord avec eux sur la conduite à suivre pour la défense de ces principes. L'avortement de cette démarche, devenue fameuse sous le nom de *manifestation des bonnets à poil*, excita dans les rangs de la majorité la plus vive irritation contre le chef du pouvoir exécutif. Cette irritation fit explosion lorsque, le 13 novembre suivant, M. Thiers envoya à la Chambre un message dans lequel il proclamait la nécessité de fonder définitivement la République. M. de Kerdrel s'élança à la tribune pour demander la nomination d'une commission chargée d'examiner le message et d'y répondre. Cette proposition fut acceptée. La majorité des membres de cette commission se prononça contre la politique de M. Thiers et chosit pour rapporteur M. Batbie. La guerre était déclarée. Il s'agissait de forcer le président de la République à appeler au ministère les chefs des partis monarchiques ou à donner sa démission, et les chefs de la majorité ne doutaient point d'une facile victoire. Cependant, à la suite d'une discussion mémorable, à laquelle prirent part le rapporteur, M. Batbie, qui proclama la nécessité d'un « gouvernement de combat, » M. Dufaure, M. Thiers et M. Ernoul, l'Assemblée, par 372 voix contre 335, se prononça en faveur du président de la République (29 novembre 1872) et vota l'amendement de M. Dufaure, demandant la nomination d'une commission chargée de présenter un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

Vaincus, mais non découragés, les meneurs de la majorité battirent habilement en retraite et attendirent qu'une occasion favorable se présentât pour livrer un nouvel assaut, cette fois décisif. En attendant, ils résolurent de faire une guerre d'escarmouches au pouvoir exécutif. Dès le 30 novembre, ils forcèrent M. V. Lefranc, ministre de l'intérieur, à donner sa démission, et, lors de la nomination de trente députés devant former la commission demandée par M. Dufaure, ils obtinrent une majorité de membres appartenant à leur parti (5 décembre). Pendant près de deux mois, cette commission, présidée par M. de Larcy, se livra à des discussions aussi laborieuses que byzantines, s'occupa principalement d'écarter M. Thiers des débats de la Chambre et choisit M. de Broglie pour rapporteur. Néanmoins, grâce à deux ministres, M. Dufaure et M. de Goulard, qui dans leurs paroles et dans leurs actes manifestaient une vive antipathie contre les républicains, une sorte de rapprochement se fit entre le pouvoir exécutif et la majorité, et ce fut d'un commun accord que, à la suite d'une discussion publique qui tint treize séances, la Chambre vota le projet de la commission des trente (13 mars 1873). Trois jours plus tard, M. Thiers annonçait au pays que le 5 septembre suivant le dernier soldat allemand aurait évacué la France, et le 17 mars, l'Assemblée, à l'exception de quelques membres, déclarait qu'il avait bien mérité de la patrie.

En ce moment, M. Thiers semblait dominer l'Assemblée et avoir acquis une autorité nouvelle et incontestée par l'habileté avec laquelle il avait achevé la grande œuvre de la libération du territoire.

Le 7 avril, la Chambre prit des vacances jusqu'au 19 mai; mais, avant de se séparer, elle avait voté la loi qui supprimait la municipalité lyonnaise (4 avril). Cette loi, que le gouvernement avait appuyée après avoir abandonné son propre projet, devait être la cause indirecte de sa chute, d'abord en provoquant, dans le cours de la discussion, la démission du président de l'Assemblée, M. Grévy (2 avril), remplacé par M. Buffet, appartenant au parti monarchique et hostile à M. Thiers; en second lieu, en excitant vivement l'opinion publique, qui profita des élections du 27 avril et du 11 mai pour désapprouver énergiquement la politique suivie par la majorité de l'Assemblée.

Sauf deux, tous les députés nommés dans ces élections appartenaient au parti républicain. En présence d'une pareille manifestation, M. Thiers comprit la nécessité d'abandonner la politique de l'équivoque et de fonder définitivement la République, le seul gouvernement qui, en présence de la division des partis monarchiques, offrît à la France des conditions de stabilité, d'ordre réel et de véritable liberté. Mais pendant qu'il préparait des projets de lois destinées à établir la République conservatrice, les meneurs de l'ancienne majorité, voyant avec épouvante le pays se prononcer contre eux, prenaient la résolution de frapper un grand coup, de renverser M. Thiers, de s'emparer du pouvoir et de gouverner de façon à étouffer la République, sauf à aviser plus tard sur le choix d'un monarque. Un comité de six membres, composé de MM. de Broglie, Batbie, Changarnier, Baragnon, Pradié et Amédée Lefèvre-Pontalis, se mit aussitôt à l'œuvre et proposa un plan de campagne pour la rentrée de la Chambre. Comme la droite et le centre droit ne formaient point une majorité suffisante, on fit taire tout scrupule et on s'adressa aux députés bonapartistes, jusque-là tenus sévèrement à l'écart; ils promirent leur concours. Enfin on s'attacha à attirer à soi des membres du groupe dirigé par M. Périer. Dès que la coalition eut groupé ses forces, elle prépara son instrument de guerre, une demande d'interpellation, au bas de laquelle étaient apposées 302 signatures lorsque commença la session de l'Assemblée, le 19 mai.

Le matin même de ce jour, M. Thiers publiait au *Journal officiel* la liste d'un nouveau ministère dont tous les membres appartenaient au centre gauche. MM. Dufaure, de Remusat, Léon Say, Teisserenc de Bort, de Cissey, Pothuau conservaient leurs portefeuilles. M. Casimir Perier était nommé ministre de l'intérieur, M. Berenger ministre des travaux publics, M. de Fourtou ministre des cultes, et M. Waddington ministre de l'instruction publique. C'étaient tous d'anciens monarchistes qui, par raison, s'étaient ralliés à la République conservatrice, dont le chef du pouvoir voulait l'établissement définitif. Mais bien que ces noms offrissent d'incontestables garanties au parti dit *conservateur*, les chefs des coalisés affectèrent de les trouver suspects, et, au début de la séance, ils déposèrent la demande d'interpellation, ainsi conçue : « Les soussignés, convaincus que la gravité de la situattion exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir une politique résolûment conservatrice. » M. Dufaure monta alors à la tribune et déposa un projet de constitution dont la droite ne voulut point entendre la lecture. Le lendemain eut lieu l'élection du président de la Chambre, et M. Buffet fut réélu par 359 voix contre 289, données à M. Martel, appuyé par le gouvernement. Le 23 mai commença la bataille décisive. Ce fut M. de Broglie qui se chargea de soutenir l'interpellation des 302. Fidèle à la tactique adoptée par les coalisés, il esquiva les questions politiques proprement dites, limita le débat à une prétendue question de conservation sociale et accusa le gouvernement de faiblesse envers le radicalisme, qu'il attaqua avec toute l'ardeur de ses passions monarchiques et cléricales. A la suite d'un très-remarquable discours de M. Dufaure, qui déclara que le gouvernement voulait à la fois rester conservateur et fonder la République, la continuation de la discussion fut remise au lendemain pour entendre M. Thiers.

Le 24 mai, à neuf heures du matin, le président de la République monta à la tribune et prononça le plus émouvant, le plus beau de ses discours. Jamais il n'avait été mieux inspiré, jamais il n'avait montré plus de talent, de ressources et d'ampleur. Il rappela l'état de division où était l'Assemblée, l'impossibilité pour le chef de l'Etat de se livrer à aucun des partis monarchiques, et, n'épargnant aucune vérité à la majorité, il n'hésita point à lui déclarer qu'elle n'était pas la représentation exacte du pays, que les masses n'étaient plus avec elle. M. Thiers descendit de la tribune, salué par les applaudissements des républicains, et la séance fut suspendue. La séance de l'après-midi fut remplie par un discours de M. Casimir Périer, qui défendit le gouvernement, par la déclaration Target et par le vote de deux ordres du jour, l'un pur et simple, accepté par le ministère, l'autre impliquant un blâme et présenté par M. Ernoul. Le premier fut repoussé par 362 votants contre 348; le second, voté par 360 membres contre 344. Ainsi, grâce à 16 voix de majorité, M. Thiers était renversé du pouvoir. Cette majorité, les coalisés la devaient à la défection de 15 membres appartenant pour la plupart à la réunion Casimir Périer. L'histoire doit être sévère pour eux. C'étaient MM. Target, Paul Cottin, Prétavoine, Balsan, Mathieu-Bodet, Lefébure, Caillaux, E. Tallon, Louis Passy, A. Delacour, L. Vingtain, Deseilligny, Dufournel, Daguillon et E. Martell de la Charente. Pour expliquer leur subite désertion, ces politiques étonnants avaient cru devoir faire une déclaration, qui restera comme un type de logique burlesque à l'usage des parlementaires. La victoire que nous recherchons, avaient-ils dit par l'organe de M. Target, c'est l'affirmation de la République conservatrice avec M. Thiers; en conséquence, nous voterons l'ordre du jour de M. Ernoul, destiné à le renverser.

Dans une troisième séance, qui eut lieu le soir même, l'Assemblée accepta la démission de M. Thiers et procéda à la nomination d'un autre président. Le choix des triomphateurs se porta sur le maréchal de Mac-Mahon, qui jusqu'alors avait voulu rester complétement à l'écart de la politique. Le maréchal fut élu par 390 voix. Une députation, à la tête de laquelle se trouvait M. Buffet, président de l'Assemblée, se rendit auprès de lui pour lui faire connaître le vote de la majorité, et, après quelques hésitations, il accepta la succession de M. Thiers. Il avait été décidé que rien ne serait changé dans les institutions existantes.

Le lendemain, le nouveau président de la République écrivait à l'Assemblée pour lui faire connaître qu'il obéissait « à la volonté de la Chambre, dépositaire de la souveraineté nationale, » et qu'elle et lui continueraient ensemble « l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. » Le jour même, un nouveau ministère était constitué; il comprenait trois orléanistes : M. de Broglie, vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. Beulé, ministre de l'intérieur, et M. Batbie, ministre de l'instruction publique et des cultes; trois légitimistes : M. Ernoul, ministre de la justice; l'amiral Dompierre-d'Hornoy, ministre de la marine, et M. de La Bouillerie, ministre du commerce et de l'agriculture; un bonapartiste : M. Magne, ministre des finances; enfin un des quinze membres qui s'étaient associés à la déclaration Target: M. Deseilligny, ministre des travaux publics. Le général de Cissey conservait par intérim le portefeuille de la guerre, qui fut donné, quelques jours après, au général du Barail.

Le 26 mai, le vice-président du conseil vint lire à l'Assemblée un message du chef du pouvoir exécutif. Dans ce document, le nouveau président de la République s'y subordonnait absolument à la souveraineté de l'Assemblée nationale et y constatait que, étant son délégué, il ne saurait avoir d'autre volonté que la sienne. « La pensée qui m'a guidé dans la composition de ce ministère, disait-il, est celle qui devra l'inspirer lui-même : c'est le respect de vos volontés et le désir d'en être toujours le scrupuleux exécuteur... Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de votre pouvoir souverain... Le gouvernement qui vous représente sera énergiquement et résolûment conservateur... La tâche du gouvernement est avant tout d'assurer, par une application journalière, l'exécution des lois que vous faites et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations... A tous ces titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société, menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous le principal obstacle à ses desseins. »

Après avoir tracé le rôle modeste qu'il devait remplir, le maréchal de Mac-Mahon laissa son ministère agir à sa guise et interpréter fidèlement les volontés de la coalition monarchique et cléricale qui venait de triompher, mais qui, par la force des choses, pour ne pas arriver à une dissolution fatale, se voyait forcée de gouverner au nom de cette République qu'elle s'était proposé de renverser.

Le cabinet du 25 mai se mit aussitôt à l'œuvre. Il inaugura le « gouvernement de combat, » dit aussi « de l'ordre moral, » en expulsant de l'administration préfectorale tous les fonctionnaires suspects d'attachement à la République et en les remplaçant par un personnel monarchique et impérialiste. Cela fait, on se mit à l'œuvre.

Parmi les actes destinés à pétrir comme une pâte molle l'esprit public et à lui infuser les idées du « parti des honnêtes gens, » selon l'expression d'un des membres du cabinet; parmi les mesures et les actes dus soit à l'initiative seule du gouvernement et de ses agents, soit au concours simultané du ministère et de la majorité de l'Assemblée, nous citerons . la fameuse circulaire secrète du ministre de l'intérieur, relative aux journaux de province, à leur situation financière, au prix qu'ils pourraient attacher au concours de l'administration; les poursuites contre M. Ranc, député de Lyon; les poursuites pécuniaires contre M. Courbet, rendu responsable d'un décret de la Commune qu'il n'avait point signé; la suppression de journaux républicains à Paris et dans plusieurs villes de province; les arrêtés attentatoires à la liberté de conscience, et empruntés aux plus mauvais jours de la persécution religieuse, pris contre les familles des libres penseurs, à propos des enterrements civils, par les préfets de Lyon et de Vaucluse; les arrêtés vexatoires pris par le même préfet de Lyon contre la presse, les porteurs de journaux et les conseillers municipaux de la ville; le vote qui livre en quelque sorte l'armée à la conduite des aumôniers militaires; le droit accordé à l'archevêque de Paris de procéder à une expropriation pour ériger à Montmartre une église au Sacré-Cœur; la loi Ernoul, qui accorde à la commission de permanence le droit de poursuivre toute attaque contre cette majorité qui veut faire le bonheur de la France en lui appliquant la politique du *Syllabus*. Comme on le voit, depuis 1828, jamais le cléricalisme n'avait assisté à pareille fête. L'esprit qui inspirait les premières déclarations du duc de Broglie ne tarda pas à tout envahir, le gouvernement, l'Assemblée, la presse, le pays. On partagea la France en deux groupes, les bons et les mauvais On appela les premiers au combat contre les seconds; on fit de la politique une grande lutte sociale; on se proposa d'écraser les opinions adverses, de les extirper; il ne s'agit plus de politique, mais de croisade. Tel fut l'*ordre moral* introduit dans le pays par le ministère du 25 mai.

Toutefois, à l'extérieur, la politique du cabinet fut beaucoup plus sage et moins bruyante. Dans sa circulaire aux agents diplomatiques (26 mai), M. de Broglie déclara qu'il n'avait rien à changer aux instructions données par le dernier gouvernement. Les seules modifications apportées dans nos relations étrangères consistèrent dans l'adoption de deux traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique, traités diamétralement opposés à ceux que l'Assemblée avait autorisé M. Thiers à conclure, et qui furent un retour pur et simple aux traités de 1860.

Mai (CHAMPS DE). V. CHAMPS DE MAI.

MAI (Alison DU), maîtresse de Charles Ier, duc de Lorraine, née vers 1400, morte vers 1431. Elle était, paraît-il, la bâtarde d'un prêtre. Devenue la favorite du duc de Lorraine, alors âgé de soixante-sept ans, elle exerça sur lui un ascendant qui excita au plus haut point l'indignation populaire. On prétend qu'elle était l'instrument d'Yolande d'Aragon, qui convoitait l'héritage du duc. Quoi qu'il en soit, en 1431, lorsque le duc mourut, une émeute éclata; Alison fut dépouillée de ses vêtements et promenée sur un âne dans Nancy, au milieu des huées et des outrages. Elle mourut peu de temps après.

MAÏ (Ange), célèbre érudit et cardinal italien, né à Schilpario (province de Bergame) en 1782, mort à Albano en 1854. Il fit ses études littéraires et ecclésiastiques au séminaire de Bergame, fut admis en 1811 au nombre des bibliothécaires de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et fut spécialement attaché à la classe des langues orientales. Il n'en continua pas moins ses études de littérature grecque et latine, et découvrit dans les manuscrits encore inconnus de cette bibliothèque : 1^{o} plusieurs parties inédites de six discours de Cicéron, avec un ancien commentaire, et de huit discours de Symmaque; 2^{o} les lettres de l'empereur Marc-Aurèle et de Fronton, son maître; 3^{o} quelques fragments de Plaute; 4^{o} deux antiques histoires d'Alexandre le Grand; 5^{o} divers écrits (en grec) d'Iseus, de Denys d'Halicarnasse, de Thémiste, de Porphyre, de Didyme, etc., ainsi qu'une collection d'antiques peintures de l'*Iliade*. Il traduisit en latin de nombreux passages d'Isocrate, prit part à la traduction et à la publication d'un livre inédit de la chronique d'Eusèbe, etc. Ayant fait un voyage dans les principales localités savantes de l'Italie, il rapporta de ce pèlerinage scientifique deux opuscules inédits du juif Philon, des fragments d'anciens scoliastes sur les poëmes de Virgile, deux traités d'un Virgile grammairien et quelques écrits ecclésiastiques; il acheva ensuite sa tournée dans les bibliothèques les plus riches de l'Italie. Créé en 1819, par le pape Pie VII, d'abord gardien, puis bibliothécaire de la bibliothèque Vaticane, à Rome, l'abondance des richesses qu'il y trouva le détermina à publier ses découvertes en deux collections de dix tomes, l'une de grand, l'autre de petit format. Parmi ces publications se trouvent la *République* de Cicéron (incomplète), les suppléments de Polybe, de Diodore, de Dion Cassius, d'Eunape; une bonne partie du droit romain, trois mythographes latins, cinq livres grecs d'Oribase, médecin de l'empereur Julien, un discours d'Aristide, Pâris et Népotien, abréviateurs de Valère-Maxime; les grammairiens Probe, Placide et Apulée, une rhétorique de Jules Victor, un lexique latin antique, Erennius sur Aristote, trois livres sibyllins, deux chroniques byzantines, deux opuscules de Boëce, etc. Les œuvres sacrées renfermées dans cette collection sont encore plus nombreuses; leur seule énumération nous entraînerait trop loin. En 1833, Maï passa de la présidence de la bibliothèque Vaticane aux fonctions de secrétaire de la Propagande, et, malgré les occupations de cette charge, il publia le droit canon chaldéen d'Hebedesin, le droit canon syriaque d'Aboulfaradge, l'arménien d'un compilateur inconnu, etc., tous ouvrages tirés des manuscrits du musée de la Propagande. Créé cardinal de l'ordre des prêtres au consistoire du 12 février 1838, et plus tard préfet de la congrégation de l'Index, Maï put encore publier les dix volumes du *Spicilegium romanum* et les six volumes de la *Nova bibliotheca Patrum*, œuvres d'une grande importance, d'une science immense et d'une haute critique, et indispensables, comme tous les ouvrages du cardinal Maï, à quiconque voudra désormais étudier l'histoire, l'éloquence et l'érudition profane ou ecclésiastique.

MAÏA s. f. (ma-ia — du nom de la mère de Mercure). Astron. Nom de l'une des Pléiades.

— s. m. Ornith. Espèce de pinson d'Amérique.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, vulgairement appelés ARAIGNÉES DE MER.

— **Encycl.** Ornith. Le *maïa* a le dessus du corps d'un marron pourpré; le dessous noirâtre, ainsi que la tête et la gorge; un collier pourpré sur la poitrine; le bec grisâtre; les pieds d'un gris plombé. La femelle est fauve en dessus et d'un blanc sale en dessous. Les *maïas* habitent le Mexique et les Antilles; ils vivent dans les rizières, où ils exercent de grands dégâts, quand ils sont nombreux. On dit que leur chair est très-bonne à manger. On trouve aussi en Chine et aux Indes orientales un autre oiseau, très-voisin de celui-ci, et qu'on appelle aussi *maïa* ou *maïan*. Un peu plus gros que le précédent, il a le plumage brun marron clair en dessus, noirâtre en dessous, avec la tête et la gorge blanches, et le devant du cou brun blanchâtre. Il a, du reste, la même manière de vivre.

— Crust. Les *maïas* sont caractérisés par une carapace environ un quart plus longue que large et assez fortement rétrécie en avant; la face supérieure hérissée de nombreux tubercules épineux; le rostre horizontal et formé de deux cornes divergentes; les orbites ovalaires, assez profondes; le plastron sternal presque circulaire; les pattes grêles, à peu près cylindriques et terminées par des pinces. Ils habitent la mer, se plaisent dans les lieux vaseux et pierreux, et sont moins répandus dans l'Océan que sur les côtes de la Méditerranée. Ils vivent, en général, plusieurs années, et quelques-uns atteignent une assez grande taille.

C'est ordinairement pendant la nuit qu'ils vont à la recherche de leur nourriture. La couleur, l'aspect rocailleux et la dureté de leur test les dérobent aux poursuites de leurs ennemis. Si quelque danger les menace, ils se blottissent contre les rochers et attendent, dans une immobilité complète, qu'il soit passé. Si pourtant ils sont atteints, ils emploient leurs pinces comme dernier moyen de défense. Quand ils sont près de changer de peau, ils se retirent dans les profondeurs moyennes, se cachent sous les plantes marines et restent plusieurs jours dans une sorte de torpeur.

« C'est ordinairement, dit H. Lucas, après cette espèce de métamorphose que le mâle court à la recherche de la femelle pour s'accoupler. Plusieurs espèces portent au delà de six mille à dix mille œufs; d'autres n'en font qu'un très-petit nombre et ne frayent qu'une fois dans l'année. Dans le prélude de leurs amours, les grandes espèces s'approchent du rivage et, parcourant la mer en tous sens, se jettent plus facilement dans les filets que pendant les autres époques de leur vie. Aussitôt que la femelle veut se débarrasser de ses œufs, elle choisit les endroits tapissés de plantes marines et les dépose parmi ces végétaux. »

Le *maïa squinado*, vulgairement nommé *araignée de mer*, *esquinado*, est l'espèce la plus remarquable. Sa carapace bombée, épineuse, rougeâtre, est longue de $0^{m},10$ à $0^{m},15$. Cette espèce est commune dans la Méditerranée, où on la prend dans des filets traînants. Elle jouissait d'une grande réputation chez les anciens, qui lui attribuaient une sorte de raison et même un goût particulier pour la musique. On la suspendait au cou de Diane d'Éphèse, comme l'emblème de la sagesse, et on la figurait sur les médailles. Aujourd'hui, on se contente de manger ce crustacé; encore n'est-ce que dans les classes pauvres, car sa chair est peu estimée. Il en est de même de quelques autres espèces de grande taille, confondues en général sous les mêmes noms que la précédente.

MAIA, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source au versant occidental des monts Stanovoï, dans le gouvernement d'Okhotsk, coule au S., entre dans le gouvernement d'Iakoutsk, et, se dirigeant au N.-O., se jette dans l'Aldan, vis-à-vis de Maïskaia, après un cours sinueux de 950 kilomètres.

MAÏA, l'aînée des sept Pléiades, fille d'Atlas et de Pléione. Elle fut aimée de Jupiter, qui la rendit mère de Mercure, en Arcadie. Jupiter lui confia également le soin de nourrir Arcas, qu'il avait eu de Calisto, et cette complaisance de Maïa lui attira le ressentiment de Junon. Ovide dérive son nom de celui du mois de mai, qui lui fut consacré.

Les poëtes, par périphrase, appellent souvent Mercure le *fils de Maïa* :

Le dieu né de Maïa, loin des vallons de Pyle,
S'envole et, dans les airs planant d'un vol agile,
S'élève sur l'Attique, où la ville des arts,
Athènes, et Lycée attirent ses regards.

DESAINTANGE.

Ils font aussi quelquefois allusion à la métamorphose de Maïa en étoile :

Vole vers ce pays que de loin nous voyons
De l'*astre de Maïa* regarder les rayons.

Selon Macrobe, les Romains appelaient aussi Maïa ou Maja une fille de Faune, qui devint femme de Vulcain; on croit que c'était la même que Cybèle ou la bonne déesse, car chaque année on lui sacrifiait une truie pleine, victime propre à la Terre.

La mythologie indoue mentionne une Maïa, que l'on croit être la nature divinisée, la mère de tous les êtres.

MAÏACÉ, ÉE adj. (ma-ia-sé — rad. *maïa*). Crust. Syn. de MAÏEN.

MAÏADAN s. m. (ma-ia-dan). Place du marché, en Orient. ‖ On dit aussi MAÏDAN.

MAÏADE s. m. (ma-ia-de — rad. *mai*). Cout. anc. Droit exclusivement réservé à certaines personnes de vendre leur vin pendant toute la durée du mois de mai. ‖ On disait aussi MAÏENCQUE, MAÏESQUE, MAJESQUE.

MAÏADIN s. m. (ma-ia-dain). Métrol. Monnaie turque de 70 au sequin.

MAÏAN, petit lac de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Perm, cercle et à 88 kilom. S. O. de Chadrinsk. Il a environ 17 kilom. de longueur sur 13 kilom. de largeur.

MAIANO, bourg du royaume d'Italie, province d'Udine, district de San-Daniele-Udinese; 3,601 hab. Récolte et commerce de soie et grains.

MAIANO (Giuliano et Benedetto), sculpteurs architectes italiens. V. MAJANO.

MAIANTHÈME s. m. (ma-ian-tè-me — du lat. *maius*, mai, et du gr. *anthêma*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des smilacées-asparagées, souvent confondu avec le muguet par les auteurs, et caractérisé par ses fleurs blanches, à pétales étalées, à quatre étamines, et ses fruits en baies rouges.

MAÏBA s. m. (ma-i-ba). Mamm. Tapir de l'Inde.

MAICHE, bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S. de Montbéliard; pop. aggl., 817 hab. — pop. tot., 1,321 hab. Brasserie, tuilerie, fromagerie. Commerce de bestiaux et de planches. On y voit deux hôtels du XVI^{e} siècle, dont l'un a été construit par le cardinal de Granvelle, et les ruines d'un château féodal.

MAICHEL (Daniel), savant philologue allemand, né à Stuttgard en 1693, mort en 1752. Il compléta son instruction par des voyages en Suisse, en France, en Angleterre, en Italie, devint, après son retour en Allemagne, professeur de théologie et de philosophie à Tubingue (1724), puis professeur de droit naturel et politique, et fut nommé en 1749 abbé de Kœnigsbrunn. Nous citerons, parmi ses écrits : *Introductio ad historiam litterariam, de præcipuis bibliothecis parisiensibus* (Cambridge, 1720, in-8^{o}), où il traite de l'origine et de l'accroissement des bibliothèques de Paris, puis de l'utilité et de l'importance de l'étude de l'histoire littéraire; *Lucubrationes Lambetanæ queis sistuntur monumenta historico theologico-litteraria* (Tubingue, 1729); *Dissertatio de ingenio Gallorum* (Tubingue, 1736); *Oratio de vita nemini mancipio, omnibus vero usui danda* (Tubingue, 1739, in-4^{o}).

MAICHIN (Armand), sieur DE MAISONNEUVE, historien et écrivain français, né à Saint-Jean d'Angely en 1617, mort en 1705. Il remplit les fonctions de lieutenant particulier de la sénéchaussée de Saintonge et publia, entre autres ouvrages : *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angely* (1660, in-4^{o}); *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, avec notes sur l'état de la religion et sur l'origine des plus illustres familles de l'Europe* (Saint-Jean-d'Angely, 1671, in-fol.), écrite dans un style diffus et dépourvue d'esprit critique.

MAIDA, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure II^{e}, district et à 10 kilom. S. de Nicastro; 4,004 hab.

MAIDALCHINI (donna Olimpia PAMFILI, née), favorite du pape Innocent X. V. MALDACHINI.

MAÏDAN s. m. (ma-i-dan). V. MAÏADAN.

MAÏDE adj. (ma-i-de). Crust. Syn. de MAÏEN.

MAIDENHEAD, ville d'Angleterre, comté de Berks, sur la rive droite de la Tamise et le chemin de fer Grand-Occidental, à 42 kilom. O. de Londres; 3,500 hab. Commerce de bois, farine et drèche. On y remarque un beau pont de sept arches en pierre et de trois arches en brique. Le chemin de fer y traverse la Tamise sur un joli viaduc.

MAIDSTONE, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 54 kilom. S.-E. de Londres, sur la Medway et le chemin de fer du Sud-Est; 18,204 hab. Fonderie de fer et de cuivre, fabrication de cordages, tissus de crin, toiles à voiles, huiles, genièvre. Commerce de houblon, houille et bois de construction. L'église de Tous-les-Saints, bâtie en 1395, grand et bel édifice, remarquable par son architecture, offre, entre autres curiosités : un parapet crénelé, des stalles de chêne finement sculptées, des tombes anciennes et des peintures murales. Le collége de Tous-les-Saints était autrefois un magnifique monument. Ses restes sont encore intéressants et très-pittoresques sous leur manteau de lierre. Signalons aussi : les débris de l'ancien palais archiépiscopal; un vieux pont; des maisons en bois à pignons sculptés; l'église Saint-Pierre, l'hospice des aliénés, la bourse des grains, les églises Saint-Paul et Saint-Philippe; cette dernière a été construite en 1858.

MAIDSTONE (Richard DE), théologien anglais, né à Maidstone, dans le comté de Kent, mort au couvent d'Ailesford en 1396. Ayant terminé ses études à Oxford, il se livra avec beaucoup de succès à la prédication et attaqua surtout les opinions de Viclef, qui rencontraient une faveur croissante. Maidstone dut à ses talents de gagner la confiance et l'amitié du duc de Lancastre, dont il devint le confesseur. Il laissa un grand nombre d'ouvrages, conservés en manuscrit dans les principales bibliothèques de l'Angleterre. Le seul, croit-on, qui ait été imprimé est intitulé : *Sermones dominicales intitulati Dormi secure* (Lyon, 1494, in-4^{o}; Paris, 1520, in-4^{o}). On cite encore de lui : des *Commentaires* sur le *Cantique des Cantiques*, un *Abrégé de la Cité de Dieu*, de saint Augustin, des *Traités* de controverse; *Super concordia regis Richardi et civium londinensium*, poëme en l'honneur de Richard II, etc.

MAIE s. f. (mê — du lat. *mactra*, qui est le grec *maktra*, du même radical que *massein*, pétrir, savoir la racine sanscrite *makch*, frapper, battre). Techn. Huche dans laquelle le boulanger pétrit sa pâte. ‖ Table sur laquelle on dispose le marc du raisin pour le presser. ‖ Caisse de bois dans laquelle on tamise la poudre, et qui sert aussi à faire les mélanges.

— Mar. Caisse dont le fond est un treillis, et dans laquelle on place les cordages que l'on veut faire égoutter, après les avoir goudronnés.

— Agric. Gros couvercle qu'on place sur la vendange pour la presser. ‖ Meule de blé, dans quelques provinces. ‖ *Maie des messiers*, Gerbes qu'il est d'usage de donner aux moissonneurs pour leur salaire.

MAÏEN, ÏENNE adj. (ma-iain, iè-ne — rad. *maïa*). Crust. Qui ressemble à un maïa. ‖ On dit aussi MAÏCÉ et MAÏDE.

— s. m. pl. Tribu de décapodes brachyures, ayant pour type le genre maïa.

Maïence (DOON DE), chanson de geste. V. DOOLIN DE MAYENCE.

MAÏENNE s. f. (ma-iè-ne). Hortic. Nom vulgaire de l'aubergine.

MAÏENCQUE s. f. (ma-ian-ke). V. MAÏADE.

MAIER ou **MAYER** (Michel), célèbre alchimiste allemand, né à Rindsbourg (Holstein) en 1568, mort en 1622. Docteur en médecine en 1597, il pratiqua son art avec beaucoup de succès à Rostock, devint médecin de l'empereur Rodolphe II, qui lui conféra le titre de comte palatin, puis du landgrave de Hesse, et s'adonna ensuite tout entier à la vaine étude de l'alchimie, à la recherche folle de la pierre philosophale et du grand œuvre. En 1620, Maier, qui avait sacrifié sa fortune à ses rêveries, vint s'établir à Magdebourg, où il termina sa vie. Ses curieux ouvrages sont rares et très-recherchés des bibliomanes. Nous citerons, entre autres : *Arcana arcanissima* (Londres, 1614, in-4^{o}); *De circulo physico quadrato* (Oppenheim, 1616); *Lusus serius, quo Hermes seu Mercurius rex mundanarum omnium... judicatus est* (Oppenheim, 1616); *Symbola aureæ mensæ* (Francfort, 1617); *Emblemata nova physica* (Oppenheim, 1618); *Septimana philosophica* (Francfort, 1620); *Atalanta fugiens, hoc est emblemata nova de secretis naturæ chimicæ* (Oppenheim, 1618, in-4^{o}), le plus curieux de ses ouvrages; *Themis aurea* (Francfort, 1618, in-4^{o}), sur la Société des frères de la Rose-Croix; *Cantilenæ intellectuales de phœnice redivivo* (Rome, 1622), trad. en français par Lemascrier (Paris, 1758), etc.

MAIER ou **MAYER** (Marc), archéologue, mort vers le commencement du XVIII^{e} siècle. Il habita pendant plusieurs années l'Italie, puis se fixa à Lyon, où il ouvrit une boutique de libraire vers 1696. On a de lui un ouvrage publié après sa mort sous le titre de *Il regno di Napoli e di Calabria descritto con medaglie* (Lyon, 1717, in-fol., avec 31 planches).

MAIER, nom de plusieurs savants et écrivains. V. MAYER et MEYER.

MAÏESQUE s. f. (ma-iè-ske). V. MAÏADE.

MAÏÈTE s. f. (ma-iè-te). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomées : MAÏÈTE *argentée*. MAÏÈTE *ciselée*. MAÏÈTE *en lime*.

MAÏEUL, MAYEUL ou **MAYOL** (saint), abbé de Cluny, né à Riez ou, suivant d'autres, à Avignon vers 906, mort dans le monastère de Souvigny, près de Moulins, en 994. Il avait été chanoine et archidiacre à Mâcon lorsqu'il prit l'habit monastique à Cluny (942). Maïeul devint successivement bibliothécaire, coadjuteur et abbé de ce monastère (961), réforma son ordre, y établit une discipline sévère, acquit une grande renommée, et fut chargé par l'empereur Othon I^{er} de la haute surveillance de tous les monastères de l'empire, tant en Italie qu'en Allemagne. Il est honoré le 11 mai.

MAÏEUR s. m. (ma-ieur — du lat. *major*, plus grand). Titre du premier magistrat municipal, dont les fonctions étaient analogues à celles de nos maires, pendant le moyen âge.

— En Belgique, Premier magistrat municipal d'une commune rurale, ce que l'on appelle bourgmestre dans les villes.

— Art milit. anc. Major.

MAÏEUTIQUE s. f. (ma-ieu-ti-ke — gr. *maieutikê*, proprement art des accouchements; de *maia*, sage-femme). Philos. Méthode de dialectique qui était familière à Socrate, et qui consiste à amener son interlocuteur, par une série de questions, à affirmer lui-même ce qu'on veut lui prouver.

— **Encycl.** L'enseignement de Socrate était moral avant tout; il s'efforçait de former le cœur de ses disciples bien plus que d'augmenter leurs connaissances. Or, pour atteindre le but qu'il se proposait, il avait adopté la méthode la plus ingénieuse et la plus sûre. Au lieu de fatiguer ses disciples par des théories plus ou moins abstraites, il les interrogeait de manière à provoquer les réponses nécessaires pour établir la vérité qu'il avait en vue, et la faire, en quelque sorte, découvrir à son interlocuteur. Par allusion à sa mère qui était sage-femme, Socrate s'appelait l'accoucheur des esprits, et il appelait *maïeutique* (art des accouchements) cette manière de faire sortir de l'esprit même d'autrui les vérités qui y sont comme cachées. On trouve un bel exemple de cette méthode socratique dans le *Criton*. Le disciple de Socrate essaye de décider son maître à s'évader, et peu à peu, interrogé par Socrate, il en vient à conclure lui-même et comme malgré lui : « Tu as raison, Socrate, il ne faut pas t'évader. »

La méthode est vive, pressante, rapide, mais nous n'avons pas besoin de dire qu'elle n'est point à l'usage d'un maître vulgaire.

MAÏEUZE s. f. (ma-ieu-ze). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MAIGNAN (Emmanuel), religieux minime, mathématicien et physicien français, né à Toulouse en 1601, mort en 1676. Il apprit les mathématiques sans maître, les enseigna dans sa ville natale et à Rome (1636), et refusa de se rendre à Paris, où voulait l'attirer Louis XIV. On a de lui : *Perspectiva horaria sive de horologiographia* (Rome, 1648, in-fol.); un *Cours de philosophie* (Toulouse, 4 vol. in-8^{o}), et une *Philosophie surnaturelle* (Lyon, 1662-1672, 2 vol. in-fol.).

MAIGNARD (Charles), religieux et écrivain ecclésiastique français, né à Rouen en 1594, mort à Paris en 1659. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il fut choisi par le cardinal de Bérulle, fondateur de cet ordre, pour être supérieur de la maison de Rouen, resta quinze ans en fonction, puis fut nommé curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, paroisse de la même ville. Il se retira plus tard à l'abbaye de Saint-Cyran, puis en 1649 dans la maison de Port-Royal, à Paris, où il mourut. Ses ouvrages sont : *Stances chrétiennes pour louer Dieu* (Paris, 1638, in-4°). L'auteur y défend la grâce contre la doctrine de Pélage, de Calvin, etc.; *Factum apologétique sur la grâce*, adressé à l'archevêque de Rouen; l'*Aujourd'hui évangélique*, dans lequel il explique le passage de l'Evangile dans lequel Jésus-Christ défend de se mettre en souci du lendemain.

MAIGNART (Charles), seigneur de Bernière, de la Rivière-Bourdet, de Bostières, de Berquetot, etc., conseiller du roi et maître des requêtes, né à Rouen en 1617, mort à Issoudun (Berry) en 1662. Il fit bâtir à ses frais, dans sa ville natale, un nouvel hôpital, agrandir celui des pestiférés, et se consacra à l'adoucissement de la condition des indigents de Normandie, de Picardie et de Champagne. Ayant vendu sa charge de maître des requêtes pour être plus à même de secourir les malheureux et plus libre de solliciter les riches en leur faveur, il se consacra aux œuvres de charité avec tant de zèle et de succès, qu'on lui donna le nom de **Procureur général des pauvres de tout le royaume.** Il fit, pour toucher les âmes charitables, imprimer les deux traités de l'abbé de Saint-Cyran sur l'aumône. Chargé par Mme de Longueville, à laquelle il avait rendu quelques services lorsqu'elle se trouvait à Rouen, de visiter les paroisses qu'elle avait sous sa dépendance en Normandie, il s'acquitta de cette mission avec un grand zèle. Soupçonné de jansénisme à cause de ses liaisons avec les solitaires de Port-Royal, chez lesquels il s'était retiré, Maignart de Bernières fut exilé à Issoudun, où il emmena ses deux fils. Il supporta cet exil avec beaucoup de résignation, et mourut peu d'heures avant la réception d'un ordre de rappel. On l'inhuma à Rouen.

MAIGNE (Julien-Louis), homme politique français, né à Brioude (Haute-Loire) en 1816. Il était professeur à Paris lorsque éclata la révolution du 24 février 1848, à laquelle il prit une part active. Le gouvernement provisoire le nomma alors sous-commissaire de la République dans sa ville natale, et il remplit ces fonctions jusqu'à l'époque des journées de Juin. De retour à Paris, M. Maigne devint un des membres du comité démocratique socialiste des Ecoles, fut un des fondateurs et des rédacteurs du *Défenseur du peuple*, et se fit remarquer dans plusieurs banquets démocratiques, où il prononça des discours essentiellement révolutionnaires. Le 31 mai 1849, les électeurs du département de la Haute-Loire envoyèrent M. Maigne siéger à l'Assemblée législative. Le jeune représentant du peuple s'assit sur les bancs de la Montagne, vota avec les démocrates socialistes, devint un des signataires de l'acte d'accusation contre le pouvoir exécutif au sujet de l'expédition de Rome, se rendit avec Ledru-Rollin au Conservatoire des arts et métiers lors de la manifestation du 13 juin, et fut arrêté. Condamné par la haute cour de Versailles à la déportation, M. Maigne fut conduit à Doullens, puis à Belle-Isle et en Corse. Après l'amnistie de 1859, il ne voulut pas rentrer en France, et alla habiter Genève. — Son frère, Francisque MAIGNE, s'est également fait connaître, en 1848, comme un chaud républicain. Lorsque Julien-Louis eut été déclaré déchu de son mandat de représentant par suite de sa condamnation à la déportation, Francisque se porta candidat à sa place dans la Haute-Loire, et fut élu le 10 mai 1850. Il vota constamment avec le parti démocratique jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre, époque où il dut quitter la France, par suite du décret de proscription du 9 janvier 1852.

MAIGNELAIS (Antoinette DE), maîtresse de Charles VII, roi de France, et de François II, duc de Bretagne, née vers 1420, morte vers 1474. Cette courtisane joua un rôle politique. Elle supplanta Agnès Sorel, contribua à la ruine de Jacques Cœur, et domina complétement le roi en se faisant l'entremetteuse de ses plaisirs. Elle noua des intrigues avec le dauphin révolté, et c'est à la suite de la découverte de cette trahison que le roi, se défiant de tous ses serviteurs, s'abstint volontairement de toute nourriture, et mourut de faim (1461). Antoinette était depuis quelque temps déjà la maîtresse du jeune duc de Bretagne, François II; elle exerça sur cet esprit faible un ascendant absolu. La duchesse de Bretagne en mourut de douleur. Antoinette fit entrer le duc dans la ligue du Bien public, et souffla le feu des hostilités contre Louis XI, qui s'en vengea en confisquant ses biens.

MAIGNELAY, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Clermont; pop. aggl., 723 hab. — pop. tot., 740 hab. Justice de paix. Fabrique de taillanderie et d'ustensiles de ménage, chandelles, tannerie, corderie. Commerce important de moutons, bestiaux, cordes. L'église paroissiale, classée parmi les monuments historiques, fut terminée en 1516. C'est un des édifices gothiques les plus remarquables du département. On y remarque surtout les riches décorations du porche aux trois grandes arcades légèrement ogivales et de la voûte de la nef; ses piliers aux niches sculptées, couronnées de gargouilles curieuses; une belle *Passion* du XVIe siècle en bois doré; les fonts baptismaux; deux statues en marbre placées sur l'autel; un bénitier formé par un gros chapiteau de colonne d'ordre corinthien, etc. Du château construit au XVIe siècle par Louis d'Halluin, il ne reste qu'une tour et des bâtiments ornés de pilastres corinthiens. Grâce à ce château, Maignelay était, au moyen âge, un poste militaire important et le siége d'une seigneurie dont l'hérédité fut transmise jusqu'à la Révolution. Le château de Maignelay soutint avec avantage plusieurs siéges, et fut restauré sous le règne et par les ordres du roi Louis X. « Il fit relever, dit la *France monumentale*, les murs d'enceinte qui avaient 5 pieds d'épaisseur et qui étaient flanqués de huit tours. La principale avait 10 mètres de côté; elle était fort élevée : on la nommait la tour de Judith. Sur la plate-forme, on voyait une statue gigantesque en plomb de cette héroïne, tenant la tête d'Holopherne. Quatre portes et autant de ponts-levis donnaient accès dans ce château. » Quelques années avant la Révolution, le domaine de Maignelay appartenait à M. de Longeval, qui le vendit à un membre de la famille de La Rochefoucauld.

MAIGNET (Etienne-Christophe), avocat, conventionnel montagnard, né à Ambert en 1758, mort en 1834. Il fut nommé, par le département du Puy-de-Dôme, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la mort du roi. En 1793, il fut un des commissaires chargés de soulever les habitants de l'Auvergne pour activer la reddition de Lyon. Envoyé ensuite dans le Midi pour étouffer les mouvements royalistes qui y éclataient, il apporta dans cette mission toute la douceur que permettait les circonstances difficiles où se trouvait la République. L'obstination coupable des habitants de Bédouin (Vaucluse) l'obligea à des actes de rigueur, qui furent enflés outre mesure après le 9 thermidor, et motivèrent son incarcération, qui dura un an. Maignet, sorti les mains pures des affaires, reprit sa profession d'avocat, siégea à la Chambre des représentants en 1815, et fut exilé à la deuxième Restauration.

MAIGRAGE s. m. (mè-gra-je — rad. *maigre*). Agric. Pâturage où l'on met les bœufs à l'engrais.

MAIGRE adj. (mè-gre — lat. *macer*, proprement battu, aminci, de la racine sanscrite *makch*, frapper, battre, serrer, condenser, accumuler). Qui est mal en chair, qui est plus ou moins décharné, en parlant des personnes ou des animaux : *Une femme* MAIGRE. *Un cheval* MAIGRE. *Un chapon* MAIGRE. *Vous qui êtes gras comme un moine, n'oubliez pas le plus* MAIGRE *des Suisses, qui vous aime de tout son cœur.* (Volt.) *Toute femme* MAIGRE *désire engraisser.* (Brill.-Sav.) *Les gens* MAIGRES *vivent, en général, plus longtemps que les gens gras.* (Maquel.)

> Vous êtes *maigre* entrée, il faut *maigre* sortir.
>
> LA FONTAINE.

‖ Qui contient peu de graisse, en parlant des chairs : *La dactyloptère pérapède a la chair* MAIGRE. (Lacép.)

— Qui n'est ni de viande, ni apprêté avec du jus de viande, en parlant d'un aliment : *Un plat* MAIGRE. *Une soupe* MAIGRE. *Des légumes, des poissons, des œufs et autres aliments* MAIGRES. *Jadis la discipline de l'Eglise supposait que les macreuses, les loutres et autres espèces aquatiques étaient une chair* MAIGRE. (Virey.) ‖ Qui ne se compose que d'aliments maigres : *Repas* MAIGRE. *Régime* MAIGRE. ‖ Où l'on ne doit manger que des aliments maigres, d'après les lois de l'Eglise : *Jours* MAIGRES. *Temps* MAIGRES.

— Par ext. Peu abondant ou peu délicat, en parlant de la nourriture : MAIGRE *chair.* MAIGRE *pitance.* MAIGRE *repas.*

> Hélas! sur le Parnasse ils font *maigre* cuisine.
>
> COLNET.

— Par anal. Peu fertile, stérile, infécond, en parlant du sol : *Un sol* MAIGRE. *Une terre* MAIGRE *et sablonneuse. Dans l'intérieur du pays, le sol est* MAIGRE *et ne produit qu'avec peine.* (Barthél.) ‖ Chétif, en parlant de la végétation : *Une sorte de préau s'étend entre la montagne et la rue, tapissé d'un* MAIGRE *gazon troué et flétri.* (Th. Gaut.) ‖ Peu abondant :

> Un *maigre* filet d'eau, suintant goutte à goutte,
> Marquerait par sa chute aux tons intermittents
> Le battement égal que fait le cœur du temps.
>
> TH. GAUTIER.

‖ Peu riche, en parlant d'un objet : *Un* MAIGRE *tapis vert.* (Balz.)

— Poétiq. Qui amaigrit :

> La faim *maigre* apparaît sur tous les corps flétris.
>
> A. BARBIER.

— Fig. Pauvre en agréments : *Un* MAIGRE *divertissement. De* MAIGRES *distractions.* ‖ Peu avantageux : *Faire un* MAIGRE *mariage. Epouser un* MAIGRE *parti.* ‖ Peu important : *S'emporter pour un* MAIGRE *sujet. Se décider sur de* MAIGRES *raisons.*

> Et vous me la chassez pour un *maigre* sujet.
>
> MOLIÈRE.

‖ Peu riche, en parlant d'une personne :

> Tout *maigre* et gueux qu'il est,
> Il veut encor plaider.
>
> REGNARD.

— Fam. *Maigre échine*, Personne très-maigre. ‖ *Cheval chargé de maigre*, Rosse décharnée.

— Loc. prov. *Il revient de La Rochelle, il est chargé de maigre*, Il est excessivement maigre. Se dit par allusion à la famine que supportèrent les Rochelois pendant le long siége de leur ville. ‖ *Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre*, Ce sont deux personnes dont l'une est très-grasse et l'autre très-maigre. ‖ *Etre maigre comme un hareng sauret, comme un squelette, comme un coucou, comme un chat de gouttière*, Etre excessivement maigre. ‖ *Marcher, courir, aller du pied comme un chat maigre*, Marcher, courir très-vite :

> Lors, dispos du talon, je *vais comme un chat maigre.*
>
> REGNARD.

‖ *A chevaux maigres vont les mouches*, Ce sont les petits, et non les grands, qui supportent les charges publiques. ‖ *Les bons coqs sont toujours maigres*, Les personnes maigres sont seules propres aux plaisirs amoureux.

— B.-arts. Qui manque d'ampleur, de largeur; qui est sec, dur et étriqué : *Un dessin* MAIGRE. *Un crayon, un pinceau* MAIGRE. *Une touche* MAIGRE. ‖ Trop étroit, trop mince, trop exigu : *Une colonne un peu* MAIGRE. *Des moulures bien* MAIGRES.

— Calligr. Dont les pleins manquent d'épaisseur : *Une écriture* MAIGRE *Des majuscules trop* MAIGRES.

— Typogr. Grêle dans les pleins : *Caractères* MAIGRES. *Lettre* MAIGRE. *Filet* MAIGRE.

— Techn. Qui est trop petit pour remplir sa place : *Une clef de voûte un peu* MAIGRE. *Des tenons beaucoup trop* MAIGRES. ‖ *Angle maigre*, Angle aigu.

— Constr. Qui ne contient que peu de chaux, en parlant du mortier : *Mortier* MAIGRE. ‖ Qui contient beaucoup de silice, en parlant de l'argile · *Argile* MAIGRE.

— Mar. *Navire maigre*, Navire resserré par les flancs. ‖ *Maigre eau*, Eau peu profonde.

— Substantiv. Personne maigre : *Une grande* MAIGRE.

— s. m. Partie de la viande qui contient peu ou point de graisse : *Préférer le* MAIGRE *du jambon. Le* MAIGRE *du porc se trouve convenablement salé au bout d'un mois ou six semaines.* (Joigneaux.)

— Aliment maigre : *Manger du* MAIGRE. *Servir en* MAIGRE. ‖ Obligation de ne manger que des aliments maigres, à certains jours fixés par l'Eglise : *Le sage institution du* MAIGRE, *qui défend aux humains de se faire un dieu de leur ventre, avait conféré à la carpe une haute importance.* (Toussenel.)

— *Manger, faire maigre*, Ne manger que des aliments maigres : *Il est aujourd'hui peu de personnes, même pieuses, qui* FASSENT MAIGRE *tout le carême.*

— Navig. Partie d'une rivière où l'eau est peu profonde : *C'est ici que commence le* MAIGRE.

— Ichthyol. Grand poisson de mer du genre sciène.

— Adv. B.-arts. D'une manière maigre : *Peindre, dessiner* MAIGRE.

— Techn. *Etamper maigre*, Percer près du bord extérieur les trous ou étampures d'un fer à cheval.

— Fauconn. *Voler bas et maigre*, Voler de mauvais gré, en parlant de l'oiseau de proie.

Maigre entreprise (LA), poëme en latin macaronique d'Antoine des Sables, connu sous le nom d'Antoine Arena (1537, in-12). Le poëte burlesque s'égaye aux dépens de Charles-Quint et de son invasion en Provence en 1536. Facétieux disciple de Merlin Coccaie, il lui emprunte ses tours de phrase bizarres, son latin de cuisine et ses barbarismes. Du reste, il ne pouvait guère écrire qu'en latin ce qu'il voulait raconter, car la plupart des incidents du poëme sont des gauloiseries assez malpropres. Voici le titre complet : *Maygra entreprisa catholiqui imperatoris quando en* 1536 *veniebat per Provensam, bene carossatus in postam, prendere Fransam.* Charles-Quint, sous le nom de Janot d'Espagne, s'est mis en tête de conquérir le monde et d'avaler d'une bouchée la France et son roi. Cette folle vision lui a été inspirée par son lieutenant Antoine de Leyva, songe-creux maladif, qui se fait porter en litière comme une relique par des paysans. Derrière lui viennent le duc de Savoie, le traître marquis de Saluces, le duc de Bavière et le marquis du Guast. Le nouveau Pyrrhus s'est dirigé vers Antibes avec l'espoir d'envelopper d'un seul coup de filet Marseille, Arles et Avignon; mais il a compté sans le courage des Provençaux et surtout sans leurs raisins, qui forcent bientôt ses soldats à s'arrêter pour mettre bas sinon les armes, du moins leurs chausses. Ce premier épisode est décrit avec une verve bouffonne. Le récit continue tour à tour burlesque, gouailleur, entremêlé de menaces, d'apostrophes et de malédictions Ailleurs, ce sont les pilleries des gens d'armes français battant et dépouillant les bourgeois d'Aix qu'ils sont venus protéger; car telle est la loi de la guerre : elle se fait toujours aux dépens du peuple. Enfin, la dyssenterie emporte le conseiller du monarque, et toute l'armée espagnole, sujette à un flux de ventre continuel, se retire décimée, laissant partout de son passage des traces empestées.

Arena, qui habitait la Provence, avait lui-même été témoin de l'invasion et il raconte plaisamment qu'il en avait grand'peur; ce passage donnera une idée de son latin :

> *De tali guerra non escapare putabant*
> *Et mihi de morte grande paura fuit.*
> *Pon! Pon! bombardæ de tota parte petabant.....*
> *In terram multos homines tombare videbam,*
> *Testas et brassos atque volare pedes.*
> *Non espargnabant ullos de morte ferire :*
> *Quem non blessabant ille beatus erat.....*

Et cela continue ainsi durant 2,400 vers.

MAIGRELET, ETTE adj. (mè-gre-lè, è-te — dim. de *maigre*). Tout maigre, maigre et fluet : *Une petite fille* MAIGRELETTE.

> Femme aigrelette
> Est *maigrelette.*
>
> (*Vieille chanson.*)

‖ On dit quelquefois MAIGRET, ETTE.

— Substantiv. Personne maigrelette : *Un grand* MAIGRELET. *Ces gros petits crapoussins crèvent comme des mousquets, et nous* MAIGRELETS, *nous vivons.* (Volt.)

MAIGREMENT adv. D'une manière maigre, peu abondante ou peu délicate, petitement, d'une façon mesquine : *Traiter* MAIGREMENT *ses convives. Logement* MAIGREMENT *meublé. Qui dort grassement dîne* MAIGREMENT. (Mme A. Tastu.)

MAIGRET, ETTE adj. (mè-grè — dimin. de *maigre*). Petit et maigre; tout maigre : *Un enfant* MAIGRET.

MAIGREUR s. f. (mè-greur — rad. *maigre*). Etat d'une personne ou d'un animal maigre : *Une* MAIGREUR *excessive. La* MAIGREUR *est l'état d'un individu dont la chair musculaire, n'étant pas renflée par la graisse, laisse apercevoir les formes et les angles de la charpente osseuse.* (Brill.-Sav.) *La* MAIGREUR *n'exclut point la santé.* (Renauld.)

— Caractère d'un terrain maigre, stérile : *La* MAIGREUR *du sol se corrige par les engrais.*

— Fig. Pauvreté, défaut de ressources pour vivre :

> C'est la *maigreur* des uns qui fait un ventre aux autres.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Littér. Défaut d'abondance, de fécondité : *La* MAIGREUR *d'un sujet. La* MAIGREUR *du style.*

— B.-arts. Défaut de largeur, d'ampleur dans l'exécution : *La* MAIGREUR *du dessin, de la touche, de la couleur. On reproche au peintre la* MAIGREUR *uniforme de son travail.* (A. Merson.) ‖ Exiguïté dans les proportions : *La* MAIGREUR *d'une colonne. La* MAIGREUR *d'une moulure.*

— **Encycl** Au mot ÉMACIATION, nous avons traité de la *maigreur* à un point de vue purement physiologique et médical; elle offre encore un autre intérêt, que nous pourrions appeler *social*, et dont le développement trouvera ici sa place naturelle. La *maigreur* excessive, lorsqu'elle se concilie avec la santé, n'offre aucun danger, mais présente un inconvénient : c'est qu'elle est digracieuse. L'inconvénient ne paraît pas grave aux hommes sérieux; mais les femmes lui donnent la proportion d'un véritable malheur; car les procédés de toilette les plus ingénieux ne peuvent suppléer efficacement les formes absentes. Le remède contre la *maigreur* est donc très-activement recherché. Or, « pour les femmes qui sont nées maigres, dit Brillat-Savarin, qui ont l'estomac bon, nous ne voyons pas qu'elles puissent être plus difficiles à engraisser que les poulardes; et s'il faut y mettre un peu plus de temps, c'est que les femmes ont l'estomac comparativement plus petit, et ne peuvent être soumises à un régime rigoureux et ponctuellement exécuté, comme ces animaux. » Tout le secret pour acquérir de l'embonpoint consiste dans un régime convenable; il ne faut que manger et choisir ses aliments. Si cette condition est remplie, les prescriptions relatives au repos et au sommeil deviennent à peu près indifférentes; « car si vous ne faites pas d'exercice, dit encore Brillat-Savarin, cela vous disposera à engraisser; si vous en faites, vous engraisserez encore, car vous mangerez davantage; et quand l'appétit est savamment satisfait, non-seulement on répare, mais encore on acquiert, quand on a besoin d'acquérir. Si vous dormez beaucoup le sommeil est incrassant; si vous dormez peu, votre digestion ira plus vite et vous mangerez davantage. » Tout consiste, selon cet auteur, à user d'aliments très-nourrissants, ce qui établit, sans fatigue pour l'estomac, un grand travail d'assimilation. C'est là évidemment une grande hérésie physiologique; Brillat-Savarin a donné un moyen efficace pour augmenter la richesse du sang, mais absolument nul pour développer le tissu adipeux. Boire largement, surtout de la bière, consommer une grande quantité de farineux, c'est un procédé imité de celui qu'on emploie pour engraisser les animaux domestiques et qui réussit parfaitement pour l'homme. Les marchands d'esclaves d'Orient le pratiquent avec le plus grand succès. Ils vont en Géorgie et en Circassie chercher des filles d'une grande beauté, mais qui sont d'une grande *maigreur*, due à une extrême misère. Aussitôt qu'elles sont en la possession de ces négociants, on les tient enfermées pendant un certain temps, on les plonge souvent dans des bains chauds, on les fait beaucoup boire, on leur donne à manger des pâtes qui les engraissent promptement. Lorsqu'une jeune Algérienne est sur le point de se marier, il est d'usage de l'engraisser pendant les quarante jours qui précèdent son mariage. Alors on l'empêche de sortir; on la tient dans une chambre obscure et fraîche; on lui donne beaucoup à boire et on la fait dormir le plus possible. A minuit, sa mère la fait lever et l'oblige à manger du couscoussou et des boulettes faites avec des graines de plantes oléagineuses, à peu près semblables à celles qu'on donne aux oies en Europe. Si son fiancé la trouve encore trop maigre au bout de quarante jours, les parents continuent le même régime pendant quinze autres jours.

MAIGRI, IE (mè-gri) part. passé du v. Maigrir : *Une personne* MAIGRIE *par les chagrins.*

MAIGRIR v. n. ou intr. (mè-grir — rad. *maigre*). Devenir maigre : *Qui mange moins qu'il ne doit ne tarde point à souffrir, mais qui mange plus qu'il ne peut digérer se nourrit moins qu'il ne fout, et, par conséquent, doit* MAIGRIR. (Cruveilhier.) *Les femmes ne méritent pas qu'on* MAIGRISSE *pour elles.* (Ch. de Bernard.)

Va *maigrir*, si tu veux, et sécher sur un livre.
J.-B. ROUSSEAU.

— v. a. ou tr. Rendre maigre : *La maladie ne vous* A *pas* MAIGRI. ‖ Faire paraître maigre : *Les longs cheveux* MAIGRISSENT *les joues. Les vêtements noirs* MAIGRISSENT *la taille.* (Acad.)

— Techn. Amincir : MAIGRIR *des ienons.* MAIGRIR *une pierre de taille.*

MAIGROT (Charles), missionnaire français, né Paris en 1652, mort à Rome en 1730. Il entra dans l'ordre des jésuites, fut envoyé en Chine en 1681, et nommé par le pape vicaire apostolique et évêque *in partibus* de Conon (1698). Ayant condamné plusieurs rites et cérémonies tolérés jusqu'alors chez les chrétiens chinois par les jésuites, une émeute éclata, fomentée par d'autres missionnaires, à la suite de laquelle il révoqua son mandement; mais le pape Clément XI lui donna raison. L'empereur de Chine finit par se lasser de ces disputes qui agitaient les esprits et déclara qu'il avait laissé s'établir dans ses Etats la religion chrétienne, comme beaucoup d'autres sectes, mais sous condition de ne pas attaquer les pratiques enseignées dans l'Empire et les doctrines de Khoung-Tseu. Maigrot refusa de se soumettre et quitta la Chine. On a de lui : *De sinica religione* (4 vol. in-fol.).

MAIKOF (Apollon), poëte russe, né à Moscou en 1826. Il suivit, à partir de 1833, les cours de l'université de Saint-Pétersbourg et s'adonna ensuite à l'étude de la peinture. Forcé de renoncer à cet art par suite de l'affaiblissement de sa vue, M. Maikof s'adonna dès lors à la poésie. En 1842, il publia un premier recueil, qui renfermait un poëme d'assez longue haleine, *Olinthe et Esther*, et 85 pièces de vers. En 1844, il partit pour l'Italie et y passa près d'une année. Ce fut alors qu'il écrivit son poëme intitulé : les *Deux destinées*, où l'on sent le souffle d'inspirations nouvelles, et où l'on trouve les tableaux les plus gracieux qui aient peut-être jamais été tracés en langue russe. Parmi les autres œuvres de Maikof, nous citerons : *Marina*, poëme (1846); *Esquisses de Rome* (1847); un *Pique-nique à Florence; Promenade à travers Rome; Krovlin et Samaryn*, roman; l'*Année* 1854, recueil de poésies, dans lesquelles il a essayé, mais avec peu de succès, de parodier le langage populaire; un autre recueil de poésies (Saint-Pétersbourg, 1858, 2 vol.); les *Trois morts*, poëme. De 1847 à 1851, Maikof a été presque sans interruption le collaborateur des *Mémoires de la patrie*, et du *Contemporain* (*Povremiennik*), dans lesquels il a inséré des fragments de ses œuvres inédites, ainsi que les comptes rendus des expositions de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg.

MAIKOW ou **MAIKOFF** (Basile-Ivanovitch), poëte russe, né à Iaroslaf en 1725, mort en 1778. Il avait reçu une éducation très-négligée, mais son talent naturel pour la poésie suppléa aux connaissances qui lui manquaient, et il fit des vers avant même d'avoir la moindre idée des règles de la versification. Son œuvre la plus estimée est intitulée : *Elisée* ou *Bacchus en colère*, poëme burlesque en cinq chants, dont le héros est un certain Elisée, *yamchtchik* ou *charretier de profession*, que Bacchus prend sous sa protection. Ce poëme est encore aujourd'hui très-populaire en Russie; mais la fiction est en elle-même si extravagante, la narration parfois si embrouillée, que ces deux défauts nuisent beaucoup au plaisir causé par l'esprit et l'humour prodigués partout. On a encore du même auteur deux autres poëmes comiques, le *Joueur d'hombre* et le *Défaut le plus honteux des poëtes*, tous les deux en trois chants; deux tragédies, *Agrippa* et *Thémiste;* des odes, des récits et des fables. Mais quoiqu'il ait placé en tête de ces dernières productions l'épithète « d'œuvres morales, » elles sont loin de mériter ce titre, car il n'en est pas une où l'on ne rencontre des passages scandaleusement indécents. C'est surtout dans l'*Elisée* qu'abondent les gravelures et les obscénités. Le recueil complet des œuvres de Maikow ne fut publié que longtemps après sa mort (Saint-Pétersbourg, 1809, in-8°).

MAIL s. m. (mall; *ll* mll. — du lat. *malleus*, marteau, pour *malteus*, le même que *martulus, marcus, marculus*, ancien slave *mlata*, russe *molotu*, persan *mlot*, illyrien *mlat*, kymrique *myrthwyl*, armoricain *morzel*, probablement du latin; scandinave *miölnir*, le marteau du dieu Thor; la racine commune est *mar*, *mal*, broyer, proprement détruire, tuer, écraser). Jeux. Sorte de maillet en bois, de forme cylindrique, muni d'un cercle de fer à chaque bout, emmanché d'un morceau de bois un peu flexible, dont on se sert pour chasser une boule : *Un* MAIL *trop lourd. Un coup de* MAIL *bien donné.* ‖ Jeu qui consiste à chasser une boule avec le mail : *Jouer au* MAIL. *Le* MAIL *est un jeu presque oublié. Louis XIV, à Marly, s'amusait beaucoup à voir jouer au* MAIL. (St-Sim.) ‖ Allée préparée pour jouer au mail : *Votre château m'arrêtait maintenant les yeux; les murailles de votre* MAIL *me déplaisent.* (Mme de Sév.) ‖ Nom donné à certaines promenades publiques, dans un grand nombre de villes : *Aller se promener sur le* MAIL. ‖ *Boule de mail*, Boule avec laquelle on joue au mail.

— Art mil. anc. Arme contondante, en forme de maillet ou de marteau : *Anaxarchus fut couché dans un vaisseau de pierre, et assommé à coups de* MAIL *de fer.* (Montaigne.) On disait aussi MAILLE.

— Techn. Gros marteau de carrier, servant à enfoncer des coins dans les entailles pratiquées dans la pierre. ‖ Espèce de ciment que l'on faisait en Italie avec de la chaux vive, du vin, de la graisse de porc et des figues.

— **Encycl.** Jeux. Pour jouer au *mail*, il faut avoir des boules et une espèce de petit maillet, appelé par abréviation *mail.* Les boules sont de racine de buis et de la grosseur des balles d'écolier. Quant au *mail*, il a la tête en bois dur et de forme cylindrique, et il est muni d'un manche un peu flexible dont la longueur ne dépasse guère 1 mètre. Le jeu consiste, pour chaque joueur, à pousser sa boule dans une direction déterminée, en la frappant avec son *mail.* Quand il n'existe pas un emplacement destiné à cet usage, on choisit une longue allée de parc ou de jardin, ou bien un chemin peu fréquenté. On joue, tantôt un contre un, tantôt plusieurs contre plusieurs. On distingue quatre sortes de parties. *Jouer au rouet*, c'est jouer chacun pour soi. Jouer plusieurs contre plusieurs, les joueurs de chaque groupe étant associés ensemble, c'est ce qu'on appelle *jouer en partie.* Dans ces deux parties, il s'agit non-seulement d'atteindre, mais encore de frapper avec sa boule le but convenu. Chaque joueur fait rouler sa boule à son tour, et il doit la pousser de manière qu'elle dépasse celle de l'adversaire, sinon il prend une marque, tandis que, dans le cas contraire, c'est le propriétaire de la boule dépassée qui est marqué. Une marque est également prise par celui qui manque le but, quand il vise à le toucher. Enfin, trois marques sont la punition du joueur qui *noie* sa boule, c'est-à-dire qui l'envoie, à droite ou à gauche, hors des limites du jeu. Souvent, on place plusieurs buts, à d'assez grandes distances l'un de l'autre, et il faut les toucher successivement. On les nomme *pierres de touche*, parce qu'ils consistent en général en de grosses pierres. Le gagnant est celui qui, après le nombre des passes fixé au commencement de la partie, a pris le moins de marques. Dans la troisième manière de jouer, dite *aux grands coups*, les joueurs luttent à qui poussera sa boule le plus loin; quand l'un des combattants est plus fort que l'autre, il lui accorde ordinairement un avantage, soit par distance de pas, soit par distance d'arbres. Reste la quatrième sorte de partie, que l'on appelle *chicane.* Elle se joue en plein champ, et partout où l'on se trouve. On prend pour but un arbre, un mur, ou tout autre objet, qu'il faut toucher ou auquel il faut arriver après certaines passes ou certains détours convenus.

— Art mil. Il y avait plusieurs sortes de *mails* de guerre; les uns, dont le manche était long, prenaient plus particulièrement le nom de *mailloches;* d'autres plus courts étaient des *mails.* Le maillet différait du marteau d'armes en ce que son revers était carré ou un peu arrondi par les deux bouts, tandis que l'un des bouts du marteau d'armes se terminait en pointe ou en forme de tranche. D'ailleurs le marteau d'armes ne servait guère qu'à la cavalerie, tandis que le *mail* ou *maillet* était « arme d'infanterie et de petites gens. » Ce n'était point d'un *mail* que se servait Charles Martel à la bataille où il défit les Sarrasins, mais d'un marteau d'armes, dont il les *martela.* Jean V, duc de Bretagne, donna à ses soldats, entre autres armes, un *mail de plomb.* En 1351, dans le combat des Trente, si fameux dans les annales de la Bretagne, Billefort, qui combattait du côté des Anglais, frappait d'un *mail* de plomb pesant 25 livres. Jean Rousselet fut abattu d'un coup de *mail* et Tristan Pestivien, autre chevalier français, blessé d'un coup de marteau. Dans la chronique manuscrite de Du Guesclin, il est fréquemment fait mention de cette arme que l'on désignait sous le nom de *martel.* Au milieu du XIVe siècle, on employait des *mailloches* à long manche pour briser les armures de fer et achever les blessés. Charles V avait eu soin de faire fabriquer une grande quantité de maillets et il les conservait dans l'Arsenal. Les *mails* de plomb ne servirent point contre les Anglais; mais, le 1er mars 1381, les Parisiens, indignés qu'au mépris des serments faits au sacre de Charles VI, on les surchargeât d'impôts forcèrent l'Arsenal, s'emparèrent d'une quantité de maillets et s'en servirent pour assommer les commis des douanes (1381). Cette circonstance fit donner aux révoltés le nom de *maillotins.* En 1382, les Flamands firent usage de *mails* à la bataille de Rosbecq; on s'en servait encore près d'un demi-siècle plus tard, au siége d'Orléans. Enfin, nous voyons dans les mémoires manuscrits du maréchal de Fleurange que les archers anglais du temps de Louis XII portaient encore des maillets qui leur servaient d'armes blanches. Le maillet, dont le nom tire son origine du latin *malleus*, *malleolus*, a été conservé dans les armoiries comme meuble de blason.

MAILAND, nom allemand de MILAN.

MAILATH DE SZEKELY (comte Jean-Népomucène-Joseph), historien et poëte hongrois, né à Pesth en 1786, mort par suicide en 1855. Il fut chancelier aulique de la chancellerie hongroise, *judex curiæ* de sa ville natale, mais perdit ces emplois en 1848. Il se rendit alors à Munich, et se précipita, avec sa fille, dans le lac de Starnberg, dans un accès de désespoir. On a de lui, entre autres ouvrages : *Contes et légendes madgyars* (1825); *Histoire des Madgyars* (1828-1831, 5 vol.), livre estimé; *Histoire de la maison impériale d'Autriche* (1834-1850, 4 vol.); l'*Histoire la plus récente des Madgyars* (1854, 2 vol.), etc.

MAILATH DE SZEKELY (Georges DE), homme d'Etat hongrois, mort en 1862. Pendant les diètes hongroises de 1825 et de 1830, il remplit les fonctions de représentant de la personne du roi ou de président de la table de justice royale, et présida en cette qualité les séances de la Chambre des députés, où il fit preuve des qualités d'un homme d'Etat consommé. En 1839, il fut nommé *judex curiæ*, et fut encore appelé à la présidence de la Chambre haute pendant la difficile session de 1848. — Son fils, Georges DE MAILATH DE SZEKELY, était devenu à cette dernière époque président du comitat de Tolna. Partisan déclaré des principes conservateurs, il se retira des affaires en 1849, et, de concert avec ses amis politiques, le comte Apponyi, Georges Dessewffy et autres, il s'efforça de préserver la Hongrie d'une catastrophe imminente. Le décret d'octobre 1860 lui conféra la dignité de *tavernicus* (maître du trésor royal) de Hongrie et de président de la vice-royauté hongroise à Pesth; mais il donna sa démission à la suite de la dissolution de la diète en 1861 et de la mise en état de siége du royaume. A la chute du ministère Schmerling en 1865, il a été nommé chancelier de la cour de Hongrie.

MAILCOTTA, ville de l'Indoustan anglais, dans le royaume tributaire de Maïssour, à 26 kilom. N. de Seringapatam, sur une montagne d'où la vue s'étend dans une vallée arrosée par le Câvery; ville sainte des Indous, occupée surtout par les brahmines, et renfermant un grand temple près duquel sont de nombreux bâtiments pour la réception des pèlerins. On prétend que ce temple est rempli d'objets très-précieux. Victoire des Mahrattes (1772) sur Hayder-Aly.

MAILHE (Jean-Baptiste), homme politique français, né en 1754, mort à Paris en 1839. Avocat à Toulouse lorsque la Révolution éclata, il devint procureur général syndic de la Haute-Garonne, puis fit partie en 1791 de l'Assemblée législative, où il appuya la mise en accusation des ministres Bertrand de Molleville et de Lessart et généralement les mesures les plus hostiles à la royauté. Réélu à la Convention nationale, il fut chargé du rapport sur la mise en accusation de Louis XVI. « Louis peut être jugé, disait-il, il doit l'être par la Convention. » La procédure qu'il indiquait fut celle qui fut suivie. Il vota pour la mort, mais pour le sursis de l'exécution. Muet pendant la Terreur, il fut, après le 9 thermidor, l'un des plus implacables contre Carrier. En 1795, envoyé à Dijon, il combattit les jacobins; en mars 1796, au conseil des Cinq-Cents, il demanda la dissolution des assemblées populaires et des réunions religieuses; le 30 octobre, il attaqua vivement le message du Directoire qui demandait la compression de la presse, puis il proposa que les parents d'émigrés ne fussent plus exclus des fonctions publiques. Il rédigeait à cette époque l'*Ami de la Constitution*, journal presque royaliste. Attaché au parti *clichien*, il fut enveloppé dans la proscription du 19 fructidor an V, et transporté à l'île d'Oléron. Rappelé en 1800, il fut nommé secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, puis exerça à Paris la profession d'avocat à la cour de cassation. En 1816, la loi dite d'*amnistie* le frappa comme ancien régicide, et le força de se retirer en Belgique. Il revint en France après 1830, et mourut un peu plus tard, éloigné des affaires publiques.

MAILHÉE s. f. (ma-llé; *ll* mll. — rad. *maille*). Art mil. anc. Partie quelconque de l'armure en tissu de mailles.

MAILHER DE CHASSAT (Antoine), jurisconsulte français, né à Brive (Corrèze) en 1781. Il était avocat à Paris depuis 1808 lorsqu'il devint secrétaire du comte de Narbonne, qu'il accompagna dans ses missions en Allemagne et en Pologne. En 1844, il reprit à Paris l'exercice de sa profession et publia à partir de ce moment quelques ouvrages, dont les principaux sont : *Traité de l'interprétation des lois* (Paris, 1822, in-8°); *Commentaire approfondi du code civil* (Paris, 1832, 2 vol. in-8°); *Traité des statuts, d'après le droit ancien et le droit nouveau* (Paris, 1845, in-8°).

MAILHOL (Claude), érudit français, né à Carcassonne en 1700, mort en 1775. Il fit partie de la congrégation de génovéfains et devint chanoine de Sainte-Geneviève de Paris. Il est l'auteur d'un *Mémoire sur un marbre des juifs que l'on voit à Béziers* (1769, in-4°), où il s'attache à faire concorder la chronologie des Egyptiens et des Chinois avec celle de la Bible.

MAILHOL (Gabriel), littérateur français, neveu du précédent, né à Carcassonne en 1725, mort en 1791. Il remporta à diverses reprises des prix à l'Académie des Jeux floraux et à celle de Pau et fut député aux états du Languedoc. On a de lui des *Lettres aux Gascons* (Toulouse, 1771); des romans, entre autres : *Chimoctu* (1751); *Anecdotes orientales* (1752); le *Cabriolet* (1755); *Aventures du prince de Mitombo* (1764); le *Philosophe nègre* ou les *Secrets des Grecs* (1764, 2 vol. in-12); et des pièces de théâtre : les *Lacédémoniennes*, comédie en trois actes (1754); *Paros*, tragédie en cinq actes et en vers (1755); le *Prix de la beauté*, comédie en un acte et en vers (1755); *Ramir*, comédie héroïque en quatre actes et en vers (1757), etc.

MAILLA ou **MAILLAC** (Joseph-Anne-Marie DE MOYRIA, DE), missionnaire et jésuite français, né au château de Maillat, près de Nantua, en 1679, mort à Pékin en 1748. Il acquit des arts et des lettres du Céleste-Empire des connaissances si profondes, qu'il étonna les érudits de ce pays. L'empereur Khang-Ki le chargea en 1708 de lever une carte générale de la Chine et de la Tartarie, et le nomma mandarin. Le Père du Maillat a mis en français le *Thoung Kiang-Kangmou* ou annales de la Chine, publié par l'abbé Grosier, sous ce titre : *Histoire générale de la Chine* (Paris, 1777-1783, 12 vol. in-4°), avec cartes et planches. Sa carte de la Chine et de la Tartarie a été gravée en France sous la direction de d'Anville (1729-1733).

MAILLADE s. f. (ma-lla-de; *ll* mll. — rad. *maille*). Pêche. Nom qu'on donne, sur les côtes de la Méditerranée, au tramail, filet à trois nappes appliquées l'une sur l'autre.

MAILLAGE s. m. (ma-lla-je; *ll* mll.). Min. Galerie de retour d'air, c'est-à-dire établie pour recevoir le courant d'aérage et le conduire au dehors, quand il a circulé dans les ateliers.

MAILLAN (Julien DE), auteur dramatique français. V. MALLIAN.

MAILLANE (Pierre-Toussaint DURAND DE), jurisconsulte et homme politique français. V. DURAND DE MAILLANE.

MAILLARD (Jean), l'un des chefs du parti royaliste à Paris pendant la captivité du roi Jean. Ce fut lui, suivant quelques auteurs, qui assassina le prévôt Etienne Marcel, chef du parti populaire, au moment où il allait ouvrir la porte Saint-Antoine à l'armée de Charles le Mauvais (1358).

De même que la feinte à l'aide de laquelle Jarnac tua La Châteigneraie a donné naissance à l'expression proverbiale : *Coup de Jarnac*, ainsi le coup perfide dont usa Jean Maillard pour tuer le prévôt Etienne Marcel a donné lieu au mot, bien moins usité : *Coup de Jean Maillard*, qui se dit d'un Coup perfide, d'une manière secrète de nuire à quelqu'un.

MAILLARD (Olivier), célèbre cordelier et prédicateur français, né en Bretagne en 1440, mort en 1502, ou, selon d'autres, après 1508. Docteur en Sorbonne et professeur de théologie dans l'ordre des frères mineurs, il devint prédicateur de Louis XI et du duc de Bourgogne et fut chargé d'emplois importants par Innocent VIII, Charles VIII et Ferdinand de Castille. En 1501, il reçut du légat du pape la mission de réformer les couvents de Paris et il éprouva dans cette entreprise les plus grandes difficultés. Olivier Maillard s'est rendu célèbre par la bizarrerie de ses sermons pleins de bouffonneries, de traits satiriques, d'attaques virulentes et de mauvais goût, de trivialités et de grossièretés empruntées aux mauvais lieux. Ayant un jour lancé des traits mordants contre Louis XI dans un de ses sermons, le roi lui fit dire que, s'il recommençait, il le ferait coudre dans un sac et jeter à la Seine. « Allez dire au roi, répondit Maillard en faisant allusion aux relais de poste que Louis XI venait d'établir, allez dire au roi que *j'arriverai plus* tôt au paradis par eau qu'il n'y arrivera avec ses chevaux de poste. » Et Louis XI désarmé le laissa tranquille. Parmi ses sermons, très-recherchés des curieux, nous citerons : *Sermones de adventu* (Paris, 1498); *Quadragesi-*

male opus (Paris, 1498); *Sermones dominicales et alii* (Paris, 1515); *Sermones de sanctis* (1518); la *Récolation de la très-pieuse passion de Notre-Seigneur* (Paris, in-8°). Citons encore de lui : *Sermon prêché le* ve *dimanche de carême en la ville de Bruges, l'an* 1500 (in-4°), en français gothique, où sont marqués en marge, par des *hem! hem!* les endroits où le prédicateur s'était arrêté pour tousser; l'*Exemplaire de confession avec la confession générale* (Lyon, 1524); *Traité envoyé à plusieurs religieuses pour les instruire et exhorter à se bien gouverner* (Paris, in-8°). On trouve de lui, dans un recueil de pièces in-8°, une chanson qu'il chantait dans un sermon prêché à Toulouse en 1502.

MAILLARD (Sébastien), général autrichien, né à Lunéville en 1746, mort à Vienne en 1822. Il était fils d'un médecin du roi Stanislas, prit du service en Toscane, puis en Autriche, se distingua au siége de Belgrade (1789), à celui de Maëstricht (1794), fut chargé quelque temps après de diriger les travaux du canal de la Neustadt et devint successivement colonel (1797), major général (1801) et feld-maréchal lieutenant (1812). Ce savant officier donna pendant longtemps des leçons de science militaire aux archiducs. Nous citerons de lui : *Remarques sur la méthode de fortifications par Carnot; Mécanique des voûtes; Méthode nouvelle pour traiter la mécanique* (Vienne, 1800, in-8°); *Mémoire sur la théorie des machines à feu* (1783, in-4°); *Théorie des machines mues par la force de la vapeur de l'eau* (1784, in-4°).

MAILLARD (Stanislas-Marie), révolutionnaire fameux, passé depuis longtemps à l'état de légende et dont nous allons essayer de reconstituer la vraie physionomie, défigurée dans toutes les biographies, et même dans toutes les histoires de la Révolution, sans en excepter M. Thiers, historien *impérial* bien plus que *national*. C'est ainsi qu'on le représente généralement comme un ancien huissier au Châtelet, né à Paris, puis réduit, après la Révolution, à changer de nom, mourant de misère sous l'Empire (d'autres disent même sous la Restauration). Rien de tout cela n'est vrai : Maillard est né à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure) le 11 décembre 1763, et il est mort à Paris d'une phthisie pulmonaire, à peine âgé de trente et un ans, le 26 germinal an II (15 avril 1794). Nous avons sous les yeux son acte de naissance et son acte de baptême. Son parrain était maître François-Ignace Lemercier, docteur en médecine, ancien médecin des hôpitaux militaires et pensionné de la ville de Gournay. Sa marraine était une dame Marie Soymier, demeurant à Louviers. Quant à l'acte de décès, le voici tel qu'il est consigné sur les registres de l'état civil de Paris :

« Du 26 avril an II (15 avril 1794), décès de Stanislas Marie Maillard, âgé de trente et un ans, natif de Gournay (Seine-Inférieure), domicilié à Paris, place de la Maison-Commune, n° 57, section des Arcis, marié à Angélique Parrède. »

Maillard était le cinquième fils d'un marchand, d'un boutiquier. Un de ses frères, plus âgé que lui de six ans, et dont les prénoms étaient Jean-Baptiste-François-Thomas, vint s'établir praticien à Paris et fut reçu huissier à cheval au Châtelet en 1778. Stanislas, venu jeune dans la capitale, travailla dans l'étude de son aîné, mais ne fut jamais lui-même huissier. Un autre Maillard figure aussi, de 1765 à 1788, dans les almanachs royaux comme huissier aux requêtes de l'hôtel; plusieurs historiens, notamment M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*, ont également confondu celui-là avec Maillard le grand révolutionnaire, sans se donner la peine de voir que ce dernier, né en 1763, ne pouvait décemment être huissier en 1765. Enfin un troisième Maillard a été membre, puis président du département de Paris en 1792-1794. Malgré les initiales de ses prénoms, E.-J.-B., qui précèdent toujours son nom, malgré la différence des écritures, on a pris souvent la signature de celui-ci pour celle de Stanislas Maillard, dont les autographes sont cependant bien connus.

A l'époque de la Révolution, Stanislas avait un peu plus de vingt-cinq ans. On n'a pas de détails sur son intérieur. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il se maria le 5 juin 1792, à la paroisse Saint-Sauveur.

Le premier événement auquel on le voit participer activement est la prise de la Bastille. Ce jeune homme aux cheveux noirs, aux traits accentués, pâle et souffrant déjà de la maladie de poitrine qui devait l'emporter (car, autre singularité, Maillard, le farouche Maillard était poitrinaire), ce clerc de basoche était au premier rang des citoyens devant la vieille forteresse, tenant le drapeau et donnant l'exemple de la résolution. Quand une partie de la garnison demanda à capituler, on tendit une longue et étroite planche sur le fossé; un homme s'y aventure et tombe frappé d'une balle, car le feu n'était suspendu qu'en cet endroit. Maillard s'élance alors, malgré les balles, saisit le projet de capitulation, qu'on lui passe à travers un créneau, et le remet à Hulin, qui en donne lecture à haute voix. En ce moment, le petit pont-levis fut abaissé et il y eut dans l'intérieur une lutte meurtrière dont Maillard partagea tous les dangers sans recuier d'une semelle. Il fut un de ceux qui arrêtèrent de Launay. Sans entrer dans plus de détails, rappelons seulement qu'il figure dans tous les récits du temps parmi ceux qui jouèrent le rôle le plus décisif et le plus brillant, les Hulin, les Arné, les Elie, les Dubois, les Cholat, etc., etc.

On sait que, dans les jours qui suivirent la victoire populaire, les héros de l'insurrection devinrent la providence de la ville; eux seuls avait une autorité morale et pouvaient être obéis. Aussi formèrent-ils un corps officieux dont Hulin fut le commandant et Maillard le *capitaine*, et qui rendit des services qu'on a trop oubliés. C'est ainsi qu'une agitation inquiétante s'étant produite à Montmartre parmi les milliers d'ouvriers sans travail concentrés dans les ateliers de charité, les vainqueurs de la Bastille l'apaisèrent par de fraternelles exhortations.

Aux journées d'octobre, le rôle de Maillard s'agrandit. Une armée de femmes soulevées par la cherté des subsistances, — on mourait littéralement de faim dans les faubourgs — avaient envahi l'Hôtel de ville; la garde nationale était impuissante pour résister à l'étrange sédition. Maillard accourt, pénètre à grand'peine dans la maison commune et harangue les femmes, qui, l'ayant reconnu pour un des vainqueurs de la Bastille, l'écoutent avec quelque intérêt, sans toutefois que leur colère en soit apaisée. Dans un accès de furie bizarre, ces affamées voulaient mettre le feu aux archives de la ville; Maillard se jette courageusement au milieu de la mêlée, arrache des mains de deux de ces pauvres insensées les torches incendiaires et sauve ainsi le précieux dépôt. Puis, par une inspiration soudaine, il engage toutes ces malheureuses à aller à Versailles porter leurs réclamations devant l'Assemblée nationale et devant le roi. Il prend un tambour, se place à la tête des femmes et les entraîne ainsi sur la route de Versailles. Ramener le roi à Paris, au foyer même de la Révolution, c'était une idée populaire, et très-clairvoyante en sa naïveté. Mais si Maillard n'a été dans cette circonstance que l'interprète du sentiment de la foule, il n'en a pas moins, par son initiative et son sang-froid, détourné l'orage de la capitale et préservé les précieuses archives de l'Hôtel de ville. On peut voir tout le détail de sa conduite dans la fameuse procédure du Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre.

Arrivé à Versailles, Maillard est introduit dans l'Assemblée, suivi de quinze femmes. Il expose en termes éloquents, mesurés et avec convenance la situation malheureuse du peuple de Paris, causée par la cherté du pain, demande la nomination d'une députation pour engager les gardes du corps à prendre la cocarde nationale, réclame l'éloignement du régiment de Flandre, etc. L'Assemblée accueillit ces demandes avec intérêt et nomma une députation, qui se rendit immédiatement auprès du roi. Toutes les femmes voulurent alors entrer dans l'Assemblée, mais Maillard les contint. Il revint ensuite à Paris, ramenant un assez grand nombre de femmes, et s'attacha alors à calmer les esprits par la nouvelle de l'acceptation des décrets et des mesures prises ou du moins proposées pour assurer les subsistances. Il ne prit donc aucune part à la suite des événements qui se passèrent à Versailles; et l'on doit reconnaître que, dans cette journée, il a joué un rôle révolutionnaire, sans doute, mais non pas un rôle anarchique, et sous plusieurs rapports ce fut un rôle très-utile. La Commune, très-bourgeoise alors, en jugea ainsi, puisqu'elle trouva à propos de lui adresser des félicitations.

En 1790, il exerçait la modeste profession d'agent d'affaires et il avait été élu capitaine de la garde nationale. Chargé de distribuer les fourniments aux vainqueurs de la Bastille, il eut à ce sujet des altercations avec quelques-uns d'entre eux, ce qui ne manque jamais d'arriver dans des cas semblables. Une plainte fut même déposée contre lui; mais l'affaire n'eut aucune suite, et l'on ne voit rien qui puisse faire soupçonner sa probité. Il eut aussi maille à partir avec Marat, qui l'avait accusé assez légèrement d'être un des mouchards de La Fayette, mais qui, après examen, se rétracta pleinement (v. l'*Ami du peuple* du 21 janvier 1791, n° 347).

Maillard prit à la révolution du 10 août une part active, mais sur laquelle on n'a aucun détail précis.

Nous voici arrivés au drame sanglant de septembre, dont l'odieux a été rejeté en partie sur sa mémoire, car *lui seul* est nommé parmi les acteurs principaux; les autres sont anonymes. Qu'on remarque bien que nous ne voulons rien atténuer, mais simplement examiner froidement, autant que cela est possible en un sujet si douloureux. Beaucoup d'historiens rapportent qu'au début des exécutions, au moment où la foule achevait de massacrer dans la cour de l'Abbaye les prêtres transférés de la mairie, Maillard se serait écrié : « Il n'y a plus rien à faire ici; allons aux Carmes! »

Outre que ce fait n'est corroboré par aucun document sérieux, il paraît bien invraisemblable, puisque l'horrible besogne était à peine commencée, puisque la prison était pleine et qu'on n'avait encore tué que quelques détenus amenés dans un fiacre, puisque enfin dans une heure Maillard viendra siéger au guichet de l'Abbaye comme juge : il y avait donc, au contraire, *tout à faire*, s'il est permis de répéter cette horrible expression. Il nous paraît également douteux qu'il ait participé au massacre des Carmes. Quoi qu'il en soit, ce qu'on sait de *certain*, c'est qu'il était devant l'Abbaye au moment où la foule, ivre de fureur, se préparait à enfoncer les portes pour mettre à mort tous les détenus. Soit qu'il ait agi spontanément, soit qu'il se fût à l'avance concerté avec le ministre de la justice, Danton, ou avec les membres de la Commune, pour tâcher d'établir un semblant de justice dans les exécutions et arracher quelques victimes à la furie populaire, il se jeta courageusement dans le torrent, harangua la multitude, et faisant remarquer qu'il pouvait y avoir parmi les coupables quelques innocents qu'il importait de préserver, pour l'*honneur du peuple*, il proposa de nommer un tribunal populaire chargé de vérifier les motifs de l'incarcération de chacun des détenus et de statuer ensuite sur leur sort. Sa motion fut admise, et lui-même désigné comme président du redoutable tribunal, composé d'une douzaine de juges, et qui s'installa dans une salle basse qui n'était séparée de la rue Sainte-Marguerite (aujourd'hui rue Gozlin) que par la porte de la prison. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails qui trouveront naturellement leur place à l'article consacré aux massacres de Septembre; rappelons seulement que les prisonniers étaient successivement amenés devant la commission, où ils subissaient un interrogatoire : ceux qu'elle déclarait coupables étaient livrés aux tueurs, et ceux qui étaient acquittés, reconduits chez eux comme en triomphe et aux cris de vive la *nation!* C'est ainsi que quatre-vingt-neuf détenus furent massacrés et soixante-dix-neuf rendus à la liberté. Six femmes eurent à comparaître devant Maillard; *toutes furent sauvées*, et il est vraisemblable que Mme de Lamballe eût été préservée également si elle avait été à l'Abbaye.

Et maintenant, il est équitable de faire remarquer que, de toutes les prisons de Paris où se portèrent les égorgeurs, c'est à l'Abbaye que l'on parvint à sauver le plus de monde; il est incontestable que, sans l'organisation du tribunal, pas un seul prisonnier peut-être n'eût échappé au massacre.

Il n'est pas sans intérêt non plus de faire observer qu'aucun de ceux des royalistes de l'Abbaye qui ont survécu et qui ont laissé des mémoires, tels que Jourgniac Saint-Méard, la marquisse de Fosse-Landry, etc., ne charge Maillard et ne lui fait jouer le rôle odieux qui lui est attribué par la légende. Il favorisa visiblement Sombreuil, attendri peut-être par les larmes de l'illustre fille du vieux gouverneur des Invalides, et il résuma son opinion par ces nobles paroles : *Innocent ou coupable, je crois qu'il serait indigne de la majesté du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard.*

Il sauva aussi beaucoup de Suisses du 10 août, transférés du Palais-Bourbon à l'Abbaye, et lui-même a rappelé cet épisode dans une réponse qu'il fit à des attaques de Fabre d'Eglantine : « Dans certains journaux, dit-il, voués à l'aristocratie expirante, Fabre me fait appeler le **Septembriseur**. Il se trompe grossièrement! Il m'est aisé de prouver que, sans moi, toutes les personnes renfermées dans l'Abbaye eussent été complétement égorgées et pillées; que sans moi encore, les *deux cent trente-huit* Suisses que l'infâme Pétion y fit transférer du ci-devant Palais-Bourbon, dans le moment où il était impossible de contenir la fureur du peuple, l'eussent été également. Je fus assez heureux pour obtenir leur grâce du peuple. Je les ai conduits moi-même à la maison commune, ce qui est constaté par un ordre que je sus me faire donner et que je conserve bien précieusement, etc. »

Cet écrit, publié à une époque où il pouvait être démenti, est un curieux témoignage de la conduite de Maillard dans ces terribles circonstances. Investi d'un redoutable ministère, il n'hésite pas à l'accepter, il arrache à une mort certaine une foule de malheureux, souvent au péril de sa propre vie. La main sur la conscience, pouvait-il tenter de les sauver tous sans risquer de les perdre tous?

Pendant les massacres, il avait eu le grand soin de faire déposer les effets des victimes dans une pièce de la prison où personne n'avait accès, de manière que ni lui ni d'autres ne pussent être accusés d'avoir rien soustrait. Le 4 et le 5, il fit inventorier ces effets par une vingtaine de citoyens qui l'avaient aidé à les sauver du pillage. Il fit dresser procès-verbal, mettre les scellés, plaça des sentinelles à la porte et ne rendit ce dépôt que sur un ordre en bonne forme de la municipalité. Tout cela est établi par les pièces qui sont aux Archives nationales.

Maillard prit, à ce qu'il paraît, une part assez active aux mouvements contre les girondins (31 mai-2 juin 1793). Le 4 août suivant, il reçut du comité de Sûreté générale la mission d'organiser une sorte de police révolutionnaire dont le but était de surveiller les suspects, de découvrir les fabricateurs de faux assignats et d'assurer l'arrivage des subsistances à Paris. Qu'on n'oublie pas que ces fonctions de police étaient alors considérées comme un service patriotique. Les hommes de Maillard furent accusés de divers excès et abus d'autorité, et lui-même fut arrêté, mais remis en liberté vingt-cinq jours après. Ses coopérateurs, vraisemblablement calomniés, furent représentés comme de bons pères de famille et de bons citoyens dans un rapport fait par Vouland à la Convention nationale et reçurent une indemnité pour la mission qu'ils avaient remplie (*Moniteur* du 3 janvier 1794).

Maillard était un homme d'action, nullement un homme de parti. Néanmoins, il se rattachait aux hébertistes; aussi fut-il attaqué violemment par les dantonistes et spécialement par Fabre d'Eglantine, qui l'enveloppa dans sa dénonciation contre Vincent et Ronsin. Un nouveau décret d'arrestation fut rendu contre lui, puis encore rapporté. D'ailleurs, ce décret n'avait pu être mis à exécution, vu l'état maladif de Maillard. Quelque temps après, il mourut de la phthisie dont il souffrait depuis longtemps. En réponse aux accusations de Fabre d'Eglantine, il avait publié un écrit devenu fort rare, et dont nous avons plus haut cité un passage : le *Voile tombe et le calomniateur est découvert* (brochure de 8 pages in-4°).

Telle fut la vie de ce personnage moins étrange et moins mystérieux qu'on ne l'a représenté jusqu'ici. L'histoire a peut-être le droit de le juger sévèrement, pour s'être trouvé mêlé à des actes odieux; mais on ne doit pas oublier, comme nous l'avons dit plus haut, que, sans l'espèce de tribunal organisé et présidé par lui à l'Abbaye, le nombre des victimes eût certainement été plus considérable, et que peut-être pas un prisonnier n'eût échappé à la furie des massacreurs.

MAILLARD (Marie-Thérèse DAVOUX, dite Mlle), célèbre cantatrice, née à Paris en 1766, morte dans la même ville en 1818. Elle apprit, dans son enfance, la musique sous la direction du professeur Corretta, mais elle fit peu de progrès. Un beau jour, elle s'éprit d'un amour immodéré pour la danse. Sur ses instances, sa famille la fit admettre à l'école de danse de l'Opéra. A douze ans, elle passait pour une merveille. Peu après, elle obtint un brillant engagement pour la Russie, se rendit à Saint-Pétersbourg et y resta deux ans. Quelque temps après son retour à Paris (1780), Mlle Maillard, se trouvant dans un cercle intime, fut priée de chanter. Elle s'exécuta de bonne grâce et révéla à ses auditeurs, stupéfiés, un organe admirable. Berton, directeur de l'Opéra, présent à cette réunion, s'écria « qu'il n'avait jamais rien entendu de plus beau, » et se mit presqu'aux genoux de la diva inconsciente, non moins surprise que ses auditeurs, pour la décider à entrer à l'école de chant de l'Opéra. Après deux ans de travail assidu, Mlle Maillard débuta avec un éclatant succès par le rôle de Colette du *Devin de village*. Mme Saint-Huberti la prit en affection, lui donna des conseils et, charmée des succès et de la docilité de sa protégée, elle lui céda une partie de ses plus beaux rôles dans les opéras de Gluck. Mlle Maillard y fit merveille et fut déclarée inimitable. Douée d'un très-grand instinct musical, la chanteuse comprenait au vol, pour ainsi dire, les intentions du maître. Un geste, un regard, un mot suffisaient pour qu'elle donnât immédiatement à sa phrase l'expression voulue. Ses principales créations furent *Armide* et *Iphigénie en Tauride*. Sa voix admirable, sa beauté, sa taille imposante, son geste majestueux et en même temps sobre et vrai, son énergie, sa chaleur communicative, le charme qui s'exhalait de sa personne, faisaient de Mlle Maillard la plus magnifique personnification du grand art lyrique. Son admiration pour Gluck ne la rendait cependant point exclusive; elle voulut représenter la *Didon* de Piccinni, et son triomphe dans ce rôle acquit de telles proportions, qu'à la soixantième représentation la salle était aussi comble qu'à la première soirée. *Hécube*, de Granger de Fontenelle, et *Sémiramis*, composée expressément par Catel à son intention, mirent le comble à sa renommée.

Après trente ans de services non interrompus à l'Opéra, Mlle Maillard prit sa retraite. Sa dernière création avait été le rôle de la grande Vestale dans l'ouvrage de Spontini.

Dans la vie privée, la cantatrice déroutait quelque peu le public par ses allures excentriques. Souvent il lui arriva de revêtir le costume masculin et d'accepter toutes les conséquences de sa transformation. Une affaire d'honneur même ne la faisait pas reculer; car la chronique du temps rapporte qu'un officier ayant, au bois de Boulogne, et en présence de Mlle Maillard, déguisée en homme, insulté une dame qu'il accusait de l'avoir trompé, la déesse d'opéra donna de la cravache à travers la figure du malotru. Un duel au pistolet s'ensuivit, et Mlle Maillard blessa son adversaire, qui, apprenant le sexe de son antagoniste, quitta précipitamment Paris.

Mlle Maillard s'était, à sa sortie de l'Opéra (1813), créé un salon artistique dans lequel se pressaient toutes les célébrités de l'époque. Malheureusement, cette brillante position n'eut qu'une courte durée. Des revers de fortune, compliqués de chagrins domestiques, lui suscitèrent une maladie de langueur qui la conduisit au tombeau à l'âge de cinquante-deux ans.

Mlle Maillard a été une des rares individualités qui ont illustré l'art lyrique français.

MAILLARD (Firmin), littérateur français, né à Gray (Haute-Saône) en 1833. Il commença l'étude de la médecine, qu'il abandonna bientôt pour se lancer dans le journalisme. Après avoir collaboré quelque temps à l'*Impartial* de Besançon, M. Maillard se rendit à Paris. Depuis lors, il a publié des articles de fantaisie, des chroniques, des articles littéraires, etc., au *Diogène*, au *Rabelais*, à la *Gazette de Paris*, au *Figaro*, et à divers autres journaux. Outre ses articles, on lui doit : *Histoire anecdotique et critique des* 159 *journaux parus en l'an de grâce* 1856, avec une table alphabétique des personnes citées (1857, in-18) ; *Histoire anecdotique et critique de la presse parisienne* (1859, in-18) ; *Recherches historiques et critiques sur la Morgue* (1860, in-18) ; le *Gibet de Montfaucon* (1863, in-8°, avec gravures) ; *Histoire des journaux publiés à Paris pendant le siége et la Commune* (1871, in-18), etc.

MAILLARD (Paul DESFORGES-), poëte français. V. DESFORGES-MAILLARD.

MAILLARD DE CHAMBURE (Charles-Hippolyte), historien et antiquaire français, né à Semur (Bourgogne) en 1772, mort en 1841. Cet écrivain se voua à l'étude des anciens monuments de sa province. Il devint architecte de la Côte-d'Or et secrétaire de l'Académie de Dijon. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Mémoire sur le dieu Moritargus et l'inscription trouvée en* 1652 *parmi les ruines d'Alise* (Semur, 1822, in-8°) ; *Chroniques de Montfort* (Paris, 1824, 2 vol. in-12) ; *Coup d'œil historique et statistique sur l'état passé et présent de l'Irlande* (Paris, 1828, in-8°) ; *Essai sur l'ogive* (Paris, 1833, in-4°, pl.) ; *Voyage pittoresque en Bourgogne*, en collaboration avec MM. Jobart, Peignot et Boudot (Paris, 1833-1835, 2 vol. in-fol., avec pl.) ; *Dijon ancien et moderne ; Recherches historiques des monuments la plupart inédits* (Dijon, 1840, in-8°), avec 34 lithographies et 1 plan ; *Règle et statuts sacrés des templiers, précédés de l'histoire de l'établissement*, publiés sur les manuscrits inédits des archives de Dijon (Dijon, 1841, in-8°) ; enfin des notices ou mémoires dans le *Recueil de l'Académie de Dijon*.

MAILLARD DE TOURNON (Charles-Thomas), cardinal italien. V. TOURNON.

MAILLART, acteur français, né à Metz, en 1812, de parents comédiens en province. Tout enfant, M. Maillart parut sur les planches ; un instant ouvrier typographe, bientôt il s'essaya de nouveau au théâtre et joua les rôles d'amoureux dans la banlieue, puis à la Gaîté. Admis aux Français en 1838, comme pensionnaire, il en sortit à l'expiration de son engagement en 1841, et passa aux Variétés. Cependant il rentra à la Comédie-Française en 1846 et fut reçu sociétaire la même année. Cet artiste, à qui l'on a reproché un défaut de prononciation et une certaine négligence dans les gestes, une habitude de parler sur un ton bas et une grande versatilité de talent, compte néanmoins d'assez beaux succès et des créations originales, entre autres celles du chevalier d'Aubigny dans *Mademoiselle de Belle-Isle*, de Rodolpho dans *Angelo*, du chevalier d'Haydée dans *Mademoiselle Aïssé*, d'Agrippa d'Aubigné dans la pièce de ce nom, de Flavigneul dans *Bataille de dames*, etc. Le rôle de Clinias, dans la *Ciguë*, créé à l'Odéon, a été interprété heureusement par lui au Théâtre-Français. Il a pris sa retraite le 14 avril 1863, et a fait ses adieux au public dans *Mademoiselle de La Seiglière*, un de ses triomphes.

MAILLART (Louis-Aimé), compositeur français, frère du précédent, né à Montpellier en 1817, mort à Moulins en 1871. Il entra en 1833 au Conservatoire de Paris, dans la classe de violon de M. Guérin, puis étudia l'harmonie sous la direction de M. Elwart, et enfin prit de M. Leborne des leçons de fugue et de composition. Ayant obtenu le grand prix au concours de l'Institut en 1841, Maillart visita Rome et l'Allemagne, et revint à Paris dans le courant de 1844. Son premier ouvrage, *Gastibelza*, opéra en trois actes, fut représenté à l'ouverture du Théâtre-National en 1847. Le libretto était exécrable, les chanteurs fort médiocres ; toutefois, grâce au talent du compositeur, la pièce eut un grand succès. Deux ans plus tard, Maillart fit représenter à l'Opéra-Comique le *Moulin des tilleuls*, petite partition idyllique en un acte, sans grande importance. En 1852, il donna au même théâtre un opéra-comique en trois actes, la *Croix de Marie*, ouvrage mélodramatique dont le succès fut médiocre. Mais, en 1856, il prit une éclatante revanche avec les *Dragons de Villars*, opéra en trois actes joué au Théâtre-Lyrique. Dans cet ouvrage, qui est sa meilleure production, on trouve des beautés de l'ordre le plus élevé, de l'élan, de la passion et des mélodies charmantes, mais une tendance à l'exagération et à un déploiement de vigueur hors de propos. Maillart donna ensuite à l'Opéra-Comique deux autres opéras en trois actes, les *Pêcheurs de Catane* (1860), dont la musique était fort agréable, mais le livret détestable, et *Lara* (1864), dont le succès fut très-vif, grâce aux beaux morceaux qui émaillaient la partition.

Maillart, maladif et dépourvu d'ambition, travaillait peu et seulement à ses heures. Son talent avait de grandes analogies avec celui de Verdi. Inégal et fougueux parfois, mais dramatique et inspiré comme l'auteur de *Rigoletto*, il avait des élans de passion intense, des sursauts un peu désordonnés, et en même temps un profond sentiment mélodique. Il semblait fait pour aborder la grande scène lyrique, et la mort l'a empêché de donner toute la mesure de son remarquable talent.

MAILLART DU MESLE (Jacques), administrateur français, né à Auxerre en 1731, mort en 1782. Il devint commissaire ordonnateur à Mahon (1756), à Cayenne (1765), puis intendant des îles de France et de Bourbon (1771). Pendant son séjour dans ces îles, Maillart chercha le moyen de les préserver des fréquentes disettes causées par les orages épouvantables qui sévissent dans ces régions, et fit construire des étuves et des caisses grâce auxquelles on pouvait conserver du blé dans un excellent état pendant plusieurs années. On a de lui : *Observations sur plusieurs assertions extraites de l'*Histoire philosophique des deux Indes (Paris, 1776, in-8°) ; *Mémoire sur la manière de conserver l'eau douce sans altération dans les voyages de long cours* (1779) ; *Addition aux moyens proposés pour conserver les farines à la mer* (1781).

MAILLE s. f. (ma-lle ; *ll* mll. — du lat. *macula*, maille et tache. Ce mot représente les deux significations du grec *masso*, serrer dans sa main, pétrir, qui se rapporte comme lui à la racine sanscrite *makch*, proprement frapper, battre, serrer : 1° celle de presser ; 2° celle de toucher, palper, souiller ; 1° *macula*, ce qui est serré, *maille*, chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, dans des tissus serrés ; 2° *macula*, tache, souillure, *maille*, tache qui vient sur la prunelle de l'œil et qui gêne la vue, tache qui vient sur les plumes du perdreau lorsqu'il devient fort.) Fils croisés ou noués en un point, dans un tissu : *Rompre une* MAILLE. *Laisser tomber une* MAILLE. *Relever une* MAILLE. *Vous m'avez envoyé des bas si étroits, que j'ai eu toutes les peines du monde à les mettre, et il y a déjà deux* MAILLES *de rompues.* (Mol.) ‖ Espace vide circonscrit par des fils contigus, dans un tissu à jour : MAILLE *de filet.* MAILLE *de dentelle.* MAILLE *de guipure. Le roitelet est si petit, qu'il passe à travers les* MAILLES *des filets ordinaires.* (Buff.) *Les anciennes ordonnances fixaient la dimension des* MAILLES *des filets.* (Baudrillart.)

— Par anal. Fils de métal croisés en un même point, pour former un tissu : *Une cotte de* MAILLES. *Les* MAILLES *d'un haubergeon. Les* MAILLES *d'un treillis en fil de fer. Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lames et coupaient les armures de* MAILLES. (Aug. Thierry.)

— Prov. *Maille à maille se fait le haubergeon*, Des progrès lents, mais continus, conduisent au résultat désiré.

— Blas. Boucle sans ardillon.

— Fauconn. Moucheture formant une espèce de maille sur le plumage de l'oiseau de proie, et qui se montre à mesure que le jeune oiseau grandit.

— Mar. Intervalle entre les membrures d'un bâtiment. ‖ Cordage employé pour mailler une voile.

— Pêche. Pièce de cordage faite avec l'auffe, sorte de jonc d'Espagne. ‖ *Maille royale*, espèce de filet qui ressemble aux cibaudières ou folles par la grandeur des mailles.

— Techn. Chacune des ouvertures d'une grille de fenêtre à fer maillé : *Les dimensions des* MAILLES *étaient fixées par les règlements.* Vieux mot. ‖ Ouverture pratiquée dans les lisses d'un métier à tisser, pour recevoir les fils de la chaîne : MAILLE *à nœud, à crochet, à coulisse.* ‖ Fissure qui va du centre à la circonférence d'une pièce de bois. ‖ Syn. de HANCHE, en terme de boucher. ‖ *Maille à crochet* ou *maille simple*, Maille formée de telle sorte que le fil de chaîne passe sous la boucle de la demi-maille d'en bas et sur celle de la demi-maille d'en haut, et les deux demi-mailles se tiennent crochées ensemble par le demi-anneau qu'elles présentent l'une et l'autre. ‖ *Maille à coulisse ordinaire*, Celle qui est formée de deux fils placés parallèlement l'un à côté de l'autre, de façon que le fil de chaîne passe sous la boucle de la demi-maille d'en haut de l'un, et sur celle de la demi-maille d'en bas de l'autre. ‖ *Maille à grande coulisse*, Celle qui est formée d'un seul fil offrant deux boucles superposées. Elle peut recevoir plusieurs formes, mais elle offre toujours cette particularité qu'avec elle il est possible de faire lever ou rabattre à volonté les fils de chaîne, comme aussi de les laisser momentanément immobiles. ‖ *Maille à culotte*, Demi-maille attachée au lisseron du bas de la lisse. ‖ *Maille de corps d'en bas*, Dans les manufactures de velours, Fil double dont on garnit les maillons. ‖ *Maille mordue*, Dans les métiers à bas, Maille dont une moitié est dans la tête de l'aiguille, et l'autre moitié dehors. ‖ *Maille portée*, Celle qui, sans sortir de l'aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. ‖ *Maille retournée*, Maille qui fait relief à l'envers, creux à l'endroit, ce que l'on obtient en la laissant tomber et la relevant sur la même aiguille. ‖ *Drap à mailler*, Drap fabriqué au métier à mailler, et qui est presque exclusivement destiné à la confection des gants.

— Méd. Sorte de tache ronde et opaque qui se produit sur la prunelle : *Avoir une* MAILLE *dans l'œil.*

— Agric. Sorte de pioche large, pointue et recourbée. ‖ Disposition des graines d'un épi sur une seule ligne, figurant une chaîne de plusieurs mailles.

— Hortic. Nœud d'où sortent le fruit du melon, celui du concombre et la grappe du raisin.

— Bot. Variété de manioc.

— **Encycl.** Art milit. Les Romains ne connaissaient pas les *mailles* articulées, les maillons tissés et entrelacés. Ce que les Latins appelaient *circulus* consistait en anneaux de métal ou en plaques de corne de cheval, cousus sur des tuniques de lin ou de peau. Quand ces anneaux étaient disposés en écailles de poisson, ils recevaient le nom de *plumati*. Les *mailles* ne furent employées que pendant le moyen âge. C'étaient des lacs de tricot de fil de fer ou d'acier, ou de cuivre, qui composaient ou renforçaient l'armure, sans gêner les mouvements du corps. Ces vêtements avaient été peu employés en Europe, lorsque, à l'exemple des cavaliers musulmans qui en étaient généralement pourvus, les chrétiens d'occident en adoptèrent l'usage, à l'époque des croisades, et le conservèrent jusqu'à l'invention de l'armure pleine. On les appelait, suivant leur forme ou leur destination, *brachières* ou *manches*, *chausses*, *chemises*, *coiffes* ou *coeffettes*, *hauberts*, *haubergeons*, etc. V. ARMURE, HAUBERT, CHEMISE, etc.

MAILLE s. f. (ma-lle ; *ll* mll. — On ne connaît pas la raison de l'emploi de ce mot dans le sens de monnaie ; quelques-uns font venir cette acception de celle de maille de filet, parce que cette petite monnaie n'était pas plus grande que la maille d'un filet. M. Littré s'appuie cependant sur les formes de l'ancien espagnol *meaja* et de l'ancien portugais *mealha*, pour rapporter *maille*, dans cette acception, au bas latin *medala*, *medalia*, d'où nous avons aussi tiré médaille). Métrol. anc. Monnaie de cuivre valant un demi-denier : MAILLE *tournois.* MAILLE *parisis.* ‖ Poids ancien valant un quart d'once. ‖ *Maille blanche*, Monnaie d'argent de Philippe le Bel, pesant un demi-denier. ‖ *Maille blanche de Méhun-sur-Yèvre*, Monnaie d'argent valant 20 sous de cuivre. ‖ *Maille d'or*, Monnaie de Constantinople, selon Du Cange. ‖ *Maille d'or de Lorraine*, Monnaie d'or de Lorraine, reçue à Paris pour 33 sous 6 deniers. ‖ *Maille poitevine*, Syn. de PITE.

— Par ext. Très-petite somme d'argent : *Je n'en donnerais pas une* MAILLE.

— Loc. fam. *N'avoir ni sou ni maille, ni denier ni maille*, N'avoir point d'argent :

> Ils sont ici *n'ayant ni sou ni maille.*
>
> VOLTAIRE.

‖ *Connaître une somme à sou, denier et maille*, La connaître exactement : *Je* SAIS À SOU, DENIER ET MAILLE *ce qu'il peut dépenser par an.* ‖ *Avoir maille à partir avec quelqu'un*, Etre en contestation avec lui, comme si l'on avait à partager une maille, ce qui est impossible et donnerait lieu à une querelle, la maille n'ayant pas de subdivision : *Ne croyez point que ce soit par pur esprit de chicane que Marivaux* AIT *ainsi* MAILLE À PARTIR *avec les hommes supérieurs.* (Ste-Beuve.)

— Dr. cout. *Maille d'or*, Droit dû au seigneur pour la garde de certaines foires. ‖ *Maille noire*, En Angleterre, Tribut que les habitants de diverses provinces payaient à leurs seigneurs, et qui fut aboli par la reine Elisabeth.

— **Encycl.** Métrol. Les premières *mailles* furent frappées en 1308, sous le règne de Philippe le Bel ; elles étaient d'argent et valaient 1 livre 5 sols ; mais subissant l'altération qui atteignit toutes les monnaies de ce prince, elles tombèrent à 1 livre en 1309, et, en 1313, ne valurent plus que 4 deniers. En 1328, ont fit des *mailles* d'argent d'une valeur de 6 deniers ; en 1329, elles revinrent à 4 deniers, remontèrent à 6 la même année et atteignirent en 1338 la valeur de 8 deniers. Les dernières *mailles* d'argent semblent avoir été frappées en 1351, à la valeur de 7 deniers et demi. On appelait les *mailles* d'argent *mailles blanches*, pour les distinguer des *mailles* de billon, dites *mailles noires*, qui étaient des monnaies tournois et parisis. Les premières *mailles* tournois furent émises en l'année 1315, sous le nom de *mailles bourgeoises* ; leur valeur était de la moitié de 1 denier tournois. La même année, on fit des *mailles* parisis qui valaient 5/8 de denier. Cette valeur resta la même pour les *mailles* noires, jusqu'au jour de leur disparition. Les dernières *mailles* parisis furent fabriquées en 1389 ; les dernières *mailles* tournois et parisis en 1411. A dater de cette époque, on ne trouve plus d'arrêts, édits ou ordonnances ayant pour objets une nouvelle émission de ces monnaies. Elles continuèrent cependant à être usitées comme monnaie de compte ou imaginaire, estimée à la moitié du denier tournois, ou à la vingt-quatrième partie du sol tournois. La *maille* se subdivisait en 2 pites, et chaque pite en 2 demi-pites.

Cette monnaie ayant toujours été la plus petite de celles qui avaient cours, on continua de donner le nom de *maille* aux espèces inférieures, telles que le denier tournois, sous le règne de Henri IV, et l'obole de cuivre jusqu'au XVIIe siècle. C'est de son peu de valeur qu'est venu le dicton populaire : *Il n'a ni sou ni maille*, pour désigner une personne qui est dans une pénurie absolue. Avoir *maille* à partir avec quelqu'un se dit d'une difficulté s'élevant entre deux personnes, comme si elles avaient à partager entre elles une chose aussi peu divisible qu'une *maille*.

Les monnayeurs et orfèvres se servaient, au siècle dernier et jusqu'à l'adoption du système métrique des poids et mesures, d'un petit poids qu'ils appelaient *maille* et qui représentait 2 estelins ou la quarantième partie d'une once.

MAILLÉ, ÉE (ma-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Mailler. Couvert d'une armure de mailles : *Un chevalier* MAILLÉ.

— Pris dans les mailles d'un filet : *Oiseau* MAILLÉ. *Poisson* MAILLÉ.

— Chasse. Dont les plumes sont marquées de mailles ou taches rondes, en parlant du perdreau :

> De ces perdreaux *maillés* le fumet seul m'attire.
>
> VOLTAIRE.

‖ Par ext. Adulte, en parlant d'une personne :

> Là se trouvaient tendrons en abondance,
> Plus que *maillés*, et beaux par excellence.
>
> LA FONTAINE.

— Techn. Disposé en forme de mailles de filet : *Treillis* MAILLÉ. *Treillis en fer* MAILLÉ. *Les jours de servitude doivent être à fer* MAILLÉ *et à verre dormant.* (Acad.) ‖ Battu au maillet : *Cuir* MAILLÉ. *Toile* MAILLÉE.

— Constr. Bâti en échiquier, à joints obliques : *Mur* MAILLÉ.

— Ornith. *Perroquet maillé*, Perroquet varié.

— s. m. Techn. L'un des huit ouvriers qui desservent un même feu, dans les fourneaux à la catalane.

— Constr. Bâtisse maillée, construite à joints obliques.

— Ornith. Perroquet maillé ou varié.

— Ichthyol. Poisson du genre labre.

MAILLÉ, bourg et commune de France (Touraine). Le bourg de Maillé, acquis au commencement du XVIIe siècle par la maison d'Albert, et érigé en duché-pairie sous le nom de Luynes, en faveur de Charles d'Albert, connétable de France, était jadis le chef-lieu d'une seigneurie considérable qui a donné son nom à une des familles les plus illustres de France, qu'on croit issue d'un cadet de la maison de Saumur, et qui est connue par titres depuis la première moitié du XIe siècle.

MAILLÉ (Jacquelin DE), chevalier du Temple, qui vivait vers la fin du XIIe siècle. Il acquit une grande réputation pour l'éclatante bravoure qu'il montra en combattant les infidèles. Il perdit la vie dans un combat sanglant, et les musulmans, qui le prenaient pour le saint Georges des chrétiens, ramassèrent, dit-on, la poussière arrosée par son sang pour s'en frotter le corps.

MAILLÉ-BRÉZÉ, branche de la maison de Maillé. Elle a pour auteur Gilles DE MAILLÉ, fils puîné de Péan DE MAILLÉ et petit-fils de Hardouin V. Ce Gilles, seigneur DE BRÉZÉ, grand maître de la vénerie de René, roi de Sicile, vivant au milieu du XVe siècle, fut père de Hardouin DE MAILLÉ, seigneur de Brézé. Celui-ci, mort en 1508, laissa, d'Ambroise de Melun, Gui DE MAILLÉ, seigneur de Brézé. Ce dernier fut père de Simon DE MAILLÉ, archevêque de Tours ; de Philippe DE MAILLÉ, vicomte de Verneuil ; de Jacques DE MAILLÉ, abbé de Montfaucon et de Marmoutier, et d'Artus DE MAILLÉ, qui a continué la filiation. Artus, capitaine des gardes du corps du roi Henri II, fut chargé, en 1548, d'aller chercher Marie Stuart en Ecosse. Il mourut en 1592, ayant eu un fils unique, Claude DE MAILLÉ, tué à la bataille de Coutras, en 1587, père de plusieurs enfants. Parmi ceux-ci, il faut citer Jacques DE MAILLÉ, marquis de Flocelière, mort en 1610 sans postérité ; Claude DE MAILLÉ, seigneur de Cerisay, chevalier de Malte ; Charles DE MAILLÉ, également chevalier de Malte, et Charles DE MAILLÉ, seigneur DE BRÉZÉ. Ce dernier fut père d'Urbain DE MAILLÉ, marquis DE BRÉZÉ, maréchal de France, marié à Nicole du Plessis-Richelieu, sœur puînée du cardinal de Richelieu. De ce mariage sont issus : Armand DE MAILLÉ-BRÉZÉ, duc de Fronsac et de Caumont, vice-amiral de France, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce, et lieutenant général des armées de terre, tué en 1646 dans un combat contre la flotte espagnole, sur les côtes de Toscane, ne laissant pas de postérité, et Claire-Clémence DE MAILLÉ, duchesse de Fronsac et de Caumont, mariée en 1641 à Louis II de Bourbon, alors duc d'Enghien, depuis prince de Condé, dit le *grand Condé*.

Les membres les plus célèbres de cette famille sont les suivants :

MAILLÉ-BRÉZÉ (Simon DE), prélat français, né en 1515, mort à Tours en 1597. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, puis fut successivement abbé de Laon, évêque de Viviers et archevêque de Tours (1554). Il assista aux états de Paris (1557), au colloque de Poissy (1561), au concile de Trente, où il attaqua avec énergie les protestants, et tint en 1583 un synode provincial. On lui doit une traduction latine de quelques *Homélies* de saint Basile (Paris, 1558, in-4°) et un *Discours au peuple de Touraine* (1574, in-16).

MAILLÉ-BRÉZÉ (Urbain, marquis DE), maréchal de France, né vers 1597, mort en 1650. Il devint gouverneur de Saumur en 1626, prit part au siége de La Rochelle, fit les campagnes de Piémont en 1629 et en 1630, reçut alors le grade de maréchal de camp et fut envoyé, en 1632, comme ambassadeur auprès du roi de Suède Gustave-Adolphe. Cette même année, le marquis de Maillé devint maréchal de France. Nommé commandant de l'armée d'Allemagne en 1634, il prit Heidelberg et Spire, passa l'année suivante dans les Pays-Bas, remporta sur les Espagnols la victoire d'Avein, mais ne sut point en profiter. Ambassadeur en Hollande en 1636, il devint cette même année gouverneur de l'Anjou, se signala ensuite en diverses rencontres dans le Roussillon et en Picardie, et obtint, en 1642, la vice-royauté de Catalogne. Le marquis Urbain de Maillé-Brézé était beau-frère du cardinal de Richelieu. « C'était, dit le cardinal de Retz, un extravagant, mais qui était assez goûté du roi et se permettait assez souvent des tirades contre les plus grands personnages. »

MAILLÉ-BRÉZÉ (Jean-Armand DE), duc DE FRONSAC et DE CAUMONT, amiral de France, fils du précédent, né en 1619, mort en 1646. Colonel dès l'âge de quinze ans, il fit, sous les ordres de son père, les guerres de Picardie et de Flandre, fut nommé surintendant de la navigation en 1636, grand maître des galères en 1639, prit à vingt et un ans, en 1640, le commandement d'une escadre avec laquelle il battit une flotte espagnole près de Cadix, devint alors gouverneur de l'Aunis et de La Rochelle, et hérita de Richelieu le duché-pairie de Fronsac (1642). L'année suivante, il battit de nouveau les Espagnols près de Carthagène, mit le siège devant Orbitello en 1646 et fut tué d'un coup de canon à l'âge de vingt-sept ans.

MAILLEAU s. m. (ma-llo; *ll* mll. — dimin. de *maillet*). Techn. Petit maillet de tondeur de drap, servant à mouvoir le mâle ou principale branche des forces.

MAILLEBOIS (Jean-Baptiste-François DESMARETS, marquis DE), maréchal de France, né à Paris en 1682, mort en 1762. Il était fils du contrôleur général Desmarets et petit-neveu de Colbert. Il débuta dans la carrière militaire sous Villars, devint lieutenant général en 1731, s'empara de Tortone en 1733, mit en fuite les impériaux à Guastalla (1734), pacifia la Corse, en 1739, par son énergie et ses savantes manœuvres, reçut, en récompense, le bâton de maréchal (1741), fut chargé, l'année suivante, de dégager Belle-Isle dans Prague, mais ne put remplir sa mission par suite des ordres contradictoires de la cour. Investi du commandement d'une armée pour appuyer les prétentions de don Philippe en Italie, il battit Charles-Emmanuel à Bassignana (1745), fut battu à son tour sous les murs de Plaisance (1746), fit une retraite hardie sur le Milanais, mais se vit rappeler sur les bords du Var, qu'il atteignit avec beaucoup de peine. On lui donna ensuite le gouvernement de l'Alsace (1748). Le marquis de Pezay a publié les *Campagnes du maréchal de Maillebois en Italie* (1775, 3 vol. in-4°), avec atlas.

MAILLEBOIS (Yves-Marie DESMARETS, comte DE), lieutenant général, fils du précédent, né en 1715, mort en 1791. Il servit d'abord sous son père en Italie, se distingua à la prise de Mahon, mais fut accusé d'avoir favorisé la convention de Closter-Seven, afin de compromettre Richelieu (1757), et subit une détention de plusieurs années dans la citadelle de Doullens. Au commencement de la Révolution, il prit part à un complot royaliste et passa en Belgique pour éviter l'effet d'un décret d'accusation lancé contre lui (1790).

MAILLECHOR ou **MAILLECHORT** s. m. (ma-lle-chor; *ll* mll.—de *Maillot* et de *Chorier*, nom de deux ouvriers lyonnais qui imaginèrent cette composition et qui s'associèrent pour l'exploiter). Métal imitant l'argent et formé d'un alliage de cuivre, de zinc et de nickel : *Couverts en* MAILLECHORT. ‖ On dit par corruption MELCHIOR.

— **Encycl.** La densité du *maillechor* varie entre 8,5 et 8,6. Lorsque les métaux qui le composent sont bien purs, surtout lorsqu'ils ne renferment aucune trace d'arsenic, il possède beaucoup d'éclat, est aussi blanc, aussi sonore et aussi malléable que l'argent. Il se laisse travailler très-facilement; on en fait surtout des objets d'ornementation; dans ces derniers temps, on en a fabriqué beaucoup d'objets qui sont ensuite argentés par les procédés galvaniques.

On conserve au *maillechor* son éclat en le frottant de temps en temps avec une poudre dure, de la terre pourrie, par exemple. On augmente sa blancheur, on le met en couleur, comme disent les fabricants, en le mouillant avec de l'eau additionnée d'acide sulfurique, dans la proportion de 13 pour 100.

La fabrication du *maillechor* a lieu surtout en Allemagne, ce pays possédant beaucoup de mines de nickel.

La grande vogue du *maillechor* a commencé en 1819. Son éclat, sa blancheur, sa dureté poussèrent un grand nombre de fabricants à en confectionner des ustensiles de ménage. Il est particulièrement très-propre à la sellerie, qui le substitue très-avantageusement au fer. Dans les manufactures de Saint-Etienne, on en garnit des bois de fusil et de pistolet; à Genève et à la Chaux-de-Fonds, on l'utilise dans la fabrication des montres destinées à l'exportation. Voici la composition des différents alliages employés.

ALLIAGES.	CUIVRE.	NICKEL.	ZINC.	ÉTAIN.	FER.	PLOMB.
Pakfong chinois ou tutenag.	55 »	23 »	17 »	2 »	3 »	»
— autre.	43,80	15,60	40,60	» »	» »	»
Cuivre blanc des Chinois. .	40,40	31,60	25,40	» »	2,60	»
Maillechor français pur. . .	50 »	18,75	31,25	» »	» »	»
Pakfong parisien.	62 »	15 »	23 »	» »	» »	»
— autre.	65 »	16,80	13 »	0,20	3,40	»
Pakfong allemand pour couverts.	50 »	25 »	25 »	» »	» »	»
— pour garniture de couteaux.	55 »	22 »	23 »	» »	» »	»
— à laminer.	60 »	20 »	20 »	» »	» »	»
— pour sellerie.	57 »	20 »	20 »	» »	» »	3

En raison de la forte proportion de cuivre que ces alliages renferment, il est préférable de ne pas en fabriquer des vases qui servent à faire cuire des aliments, car, d'après Liebig, l'insalubrité de la vaisselle d'argent étant représentée par 1/2, celle du *maillechor* le sera par 1, celle du cuivre par 7 et celle du laiton par 8. Le *maillechor* français est vendu 7 fr. le kilogr. Un couvert uni de cet alliage ne coûte que 7 fr. 50. Le *maillechor* prend très-bien la dorure, et ce vermeil est beaucoup moins coûteux et plus solide que le vermeil d'argent. On trouve maintenant dans le commerce de l'orfévrerie un grand nombre d'objets en *maillechor* vermeillé par la méthode galvanique. On l'argente aussi très-bien, et, en Allemagne, on confectionne les couverts, les ustensiles de ménage, les objets de table et de luxe avec du *maillechor* recouvert d'une couche épaisse d'argent pur, qui le rend complétement inattaquable aux acides.

Comme le *maillechor* peut être facilement confondu avec l'argent au deuxième titre, il est nécessaire de savoir en faire la distinction pour ne pas être dupe de fripons. Pour reconnaître la chose, on met sur la pièce suspecte une goutte d'acide azotique; si c'est du *maillechor*, l'action se manifestera vivement par un bouillonnement coloré en vert; si, au contraire, c'est de l'argent, la dissolution aura lieu plus lentement et l'endroit présentera une tache noire. Pour lever tous les doutes, ajoutez une goutte d'eau salée quand l'action de l'acide aura cessé; si la pièce est d'argent, il se fera un trouble blanc très-manifeste; si c'est du *maillechor*, la couleur verte persistera avec une légère altération, et il n'apparaîtra aucun trouble blanc.

Le nickel ayant une valeur assez grande, il n'importe pas moins de savoir déterminer la composition du *maillechor*. On peut faire l'analyse de cet alliage par le procédé suivant : on en pèse un certain poids que l'on chauffe au rouge vif, pendant quelques heures, dans un creuset brasqué; le zinc se volatilise, tandis que les deux autres métaux restent inaltérés. Après refroidissement, on pèse le culot métallique, et la perte de poids donne la quantité de zinc volatilisé. On dissout le culot de cuivre et de nickel dans l'acide nitrique, on ajoute au liquide de l'acide sulfurique, on chauffe et on évapore pour chasser l'acide nitrique, on reprend par l'eau le résidu et on traite la solution acidulée par un courant de gaz acide sulfhydrique. Tandis que le nickel reste en solution dans la liqueur, le cuivre est précipité à l'état de sulfure; on le dose alors à la manière ordinaire (v. CUIVRE). Quant au nickel, on le précipite à l'état d'oxyde de sa solution, en privant d'abord celle-ci, par l'ébullition, de l'acide sulfhydrique qu'elle renferme, et ensuite en ajoutant de la potasse; l'oxyde de nickel, lavé, chauffé au rouge et pesé, permet de calculer le poids de nickel que renfermait l'alliage analysé.

MAILLER v. a. ou tr. (ma-llé; *ll* mll. — rad. *mail* ou *maillet*). Frapper avec un marteau :

> Tant le *maille* on qu'il se débrise.
>
> VILLON.

‖ Vieux mot.

— Mar. *Mailler des voiles*, Les lier l'une à l'autre, à l'aide d'un brin de filin qu'on passe dans les yeux de pie pratiqués le long de leur ralingue.

— Art milit. anc. Armer d'une cotte de mailles : MAILLER *un chevalier*.

— Véner. Mettre un collier de mailles à : MAILLER *des chiens pour la chasse au sanglier*.

— Techn. Battre avec un maillet sur une pierre : MAILLER *du cuir*. MAILLER *la batiste pour en abattre le grain*.

— Vitic. *Mailler un treillage*, En disposer les échalas dans une forme régulière.

— v. n. ou intr. Hortic. Pousser des mailles ou bourgeons : *Le raisin blanc* MAILLE *plus tôt que le raisin noir*. ‖ Tracer un parterre d'après un dessin craticulé. ‖ Faire un treillis en losange.

— Chasse. Commencer à avoir des mailles ou mouchetures, en parlant d'un perdreau : *Ces perdreaux vont* MAILLER.

Se mailler v. pr. Se couvrir de fils, ou de cordons, ou d'autres liens disposés en forme de mailles : *Elles nattaient leurs cheveux avec des bouquets ou des filaments de jonc; elles* SE MAILLAIENT *de chaînes et de colliers de verre*. (Chateaub.)

— Chasse. Commencer à avoir des mailles ou mouchetures, en parlant des perdreaux : *Les perdreaux de l'année ne* SE MAILLENT *pas encore*.

MAILLERAYE (LA), village de la Seine-Inférieure, commune de Guerbaville, arrond. et à 19 kilom. S. d'Yvetot, sur la rive gauche de la Seine, près de la forêt de Brotonne; 2,074 hab. Ce village, autrefois appelé Meslarée, est dans une situation charmante; il possède un petit port de cabotage, où l'on trouve des chantiers de construction navale et une église qui date du XIVe et du XVe siècle. La Mailleraye a possédé un beau château qui a été détruit en 1854 et a été le siége d'une seigneurie, érigée en marquisat en faveur d'Angélique de Fobert, femme du marquis de Beuvron (1698). Le marquis d'Houdelot l'acquit en 1751.

MAILLERIE s. f. (ma-lle-rî; *ll* mll. — rad. *mail*). Econ. rur. Nom donné au moulin à battre le chanvre, dans certains départements.

MAILLE-SAINT-PRIX (Louis-Antoine MAILLE, dit), paysagiste, né à Paris vers 1802. Il étudia dans les ateliers de Hersent et de Picot, et débuta en 1827 par une *Vue du pont de Breuil* et les *Ruines de Saint-Jean-de-l'Ile*, exécutées dans le genre classique, ainsi que le *Hameau de Soisy*, exposé au Salon de 1831. Toutefois, il ne tarda pas à être frappé de la transformation accomplie dans le paysage par les chefs de la nouvelle école, et comprit la nécessité de se mettre à l'étude de la nature. Le *Pont d'Olivet* (1835), le *Matin*, effet de brouillard (1841), montrèrent dans sa manière un progrès très-accusé, et la *Vallée de Corbeil* (1844) lui valut une seconde médaille. M. Maille exposa, entre autres tableaux, de 1845 à 1848, les *Bords du Rhin*, les *Souvenirs du mont Dore*, le *Souvenir de Mayence*, puis il partit en 1849 pour l'Orient, où il resta jusqu'en 1852. A son retour, il envoya à divers Salons : *Intérieur d'une maison turque à Damas;* la *Première cataracte du Nil;* le *Village de Zoldoni;* mais, malgré ses efforts, il n'avait pu réussir à rendre l'aspect particulier, les chauds effets de coloris des pays qu'il venait de visiter, et revint vite au paysage français. Parmi les toiles qu'il a exposées depuis, nous citerons : le *Soir* (1859); *Paysage* (1863); *Environs de Thion;* la *Vallée d'Etiolles* (1864), etc. Enfin M. Maille a exécuté des peintures dans deux chapelles de l'église d'Etiolles.

MAILLET s. m. (ma-llè; *ll* mll. — rad. *mail*). Techn. Sorte de marteau en bois, à deux têtes, dont se servent un grand nombre d'ouvriers : *Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le* MAILLET *pour dégrossir et même pour terminer leurs ouvrages*. (Lenormant.) ‖ Grosse masse de bois munie à ses extrémités de deux pièces de fer appelées clous, dont le papetier se sert pour diviser les chiffons destinés à être mis en pâte pour faire du papier. ‖ Gros demi-cylindre en bois dont le plombier se sert en frappant le plomb par la surface plane, ou les outils par l'un des bouts.

— Fig. Moyen, instrument de travail ou d'action : *Les hivers, les volcans, les torrents, les mers, les tremblements de terre sont les ciseaux et les* MAILLETS *de la nature*. (B. de St-P.)

— Antiq. rom. Hache qui servait à abattre les victimes des sacrifices et qui était tranchante d'un côté, terminée de l'autre en tête de marteau.

— Art milit. anc. Arme contondante ressemblant à un marteau.

— Blas. Marteau plus petit que la mailloche : *Mailly : D'or, à trois* MAILLETS *de gueules*.

— Fr.-maçonn. Marteau de bois, à deux têtes, dont se servent le vénérable et les surveillants, pour donner des signaux et pour imposer silence.

— Manége. Cheval attelé entre les brancards d'une chaise de poste : *Quand le porteur fut mis à côté du* MAILLET, *celui-ci hennit, chercha à le mordre et rua vigoureusement*. (H. de Lacretelle.)

— Ichthyol. Espèce de squale appelé aussi MARTEAU.

MAILLET ou **MAILLIET** (Marc DE), poëte français, né à Bordeaux vers 1568, mort vers 1628. Il fut attaché pendant plusieurs années à la maison de la reine Marguerite, femme de Henri IV, qui l'avait en affection, malgré ses défauts de caractère et son excessive vanité. Maillet ne pouvait souffrir la moindre observation sur ses vers, qu'il récitait, d'ailleurs, à tout venant; il entrait dans une fureur incroyable et traitait ses contradicteurs avec la violence la plus comique. « Au reste, rapporte Colletet, son espée, qu'il faisoit profession de traîner toujours à son costé, était aussy douce que son humeur estoit revesche. » Il se vantait souvent d'être très-brave, mais d'être très-prudent. Maillet vécut presque constamment dans l'indigence; il fit un jour marché, dit Tallemant, avec une chanteuse du Pont-Neuf, qui lui promit un écu pour une chanson. Maillet fit la chanson : ce n'était qu'*astres* et *soleils;* on n'en vendit pas un exemplaire. La chanteuse fit un procès au poëte, et il fallut qu'un de ses amis restituât pour lui l'écu. La misère du pauvre écrivain fut peu généreusement bafouée et tournée en dérision par ses confrères. Les vers de Maillet, quoique souvent contournés et obscurs, ne manquent pas tout à fait de mérite. Voici une de ses meilleures épigrammes :

> Si Jacques, le roy du savoir,
> Ne fut curieux de me voir,
> En voicy la cause infaillible :
> C'est que, ravy de mon escrit,
> Il crut que j'estois tout esprit
> Et par conséquent invisible.

On a de lui : *Poésies à la louange de la reyne Marguerite* (Paris, 1612, in-8°); *Epigrammes* (Paris, 1620, in-8°; 2e édit., 1622).

MAILLET (Benoît DE), philosophe paradoxal, consul de France en Egypte, inspecteur des établissements français dans le Levant, né à Saint-Mihiel en 1656, mort à Marseille en 1738. Il a laissé quelques ouvrages sur l'Egypte, et le livre suivant, sur lequel repose sa réputation : *Telliamed* (anagramme de Maillet) ou *Entretiens sur la diminution de la mer, la formation de la terre, l'origine de l'homme, etc.* (1748, 2 vol in-8°). L'auteur y soutient, entre autres choses bizarres, que les êtres, l'homme compris, ont pris naissance dans les eaux de la mer. Voltaire s'est beaucoup égayé sur les théories de Maillet. Nous citerons aussi de lui : *Description de l'Egypte* (Paris, 1735, in-4°), et *Idée du gouvernement ancien et moderne de l'Egypte* (La Haye, 1743).

MAILLET (Jacques-Léonard), sculpteur, né à Paris en 1823. Il fut un des meilleurs élèves de Pradier, et de l'Ecole des beaux-arts. Il remporta le second prix en 1841 et le premier grand prix en 1847. Son sujet de concours, *Télémaque rapportant les cendres d'Hippias à Pholante*, est resté l'un des meilleurs tableaux de l'époque. Ce brillant début annonçait un avenir plus brillant encore, espérance que confirmèrent ses envois successifs, le dernier surtout, *Agrippine et Caligula*, groupe de haute allure qui fut très-remarqué. En 1853, année de son retour, il exposa un *Portrait de jeune fille* et une *Novice de Vesta*. Le *Portrait* est un buste charmant, simple d'aspect, plein de physionomie et d'une exécution irréprochable; la *Novice* est d'une grande austérité de forme, mais d'un modelé trop indécis. Cette exposition valut à notre artiste une première médaille. Sa réputation était assurée, et les commandes vinrent en foule. Sa *Primavera della vita* (1850) ajouta encore à sa réputation. Cette figure s'adressait surtout aux femmes, et le succès de l'artiste fut un véritable succès de salon. Ici le genre de M. Maillet opéra un tour de conversion; le statuaire se consacra exclusivement aux décorations monumentales : il exécuta à Saint-Séverin le *Saint Martin* de l'une des portes latérales; à Sainte-Clotilde, un *Saint Césaire* et un *Saint Doctrovée*, deux rondes bosses; à Saint-Leu, les *Anges* du maître-autel; au nouveau Louvre, la *Science*, *Gérard Audran* et l'*Abondance*, dont les plâtres ont figuré aux Salons de 1857 et de 1859. Ces divers morceaux ne sont pas à la hauteur de ses autres créations; mais l'artiste se releva dans *Agrippine portant les cendres de Germanicus*, et la *Réprimande* (1861). La première de ces figures surtout est pleine de cette *morbidezza* dont Pradier a trouvé l'expression suprême dans certaines de ses statues. Le *Chasseur* (1863) est loin d'offrir le même mérite que les deux œuvres que nous venons de citer. Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis, nous citerons : *Chasseurs*, groupe en bronze (1864); le buste de *Charles Christofle* (1865); *Suzanne au bain*, statuette en marbre (1872); les bustes de M. *Hippeau* et de *Jacobi* (1873).

Outre la première médaille dont nous avons parlé, M. Maillet en a obtenu une deuxième en 1856, et un rappel en 1857; une troisième à l'Exposition universelle de 1867, et il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1861.

MAILLET-DUCLAIRON (Antoine), écrivain français, né à Hurigny, près de Mâcon, en 1721, mort à Paris en 1809. Il remplit les fonctions de commissaire de la marine et du commerce de France en Hollande jusqu'en 1777, puis fut censeur royal. Maillet-Duclairon était lié avec Voltaire, Turgot, Malesherbes et correspondait avec eux. Nous citerons parmi ses écrits : *Essai sur la connaissance du théâtre français* (Paris, 1751); *Observations d'un Américain des îles neutres au sujet de la négociation de la France et de l'Angleterre* (Genève, 1761); *Cromwell*, tragédie en cinq actes et en vers (Paris, 1764).

MAILLETAGE s. m. (ma-lle-ta-je; *ll* mll. — rad. *maille* ou peut-être *maillet*). Mar. Action de garnir de clous à large tête toute la partie immergée d'un navire, pour le défendre contre les vers et tarets. ‖ Surface ainsi garnie de clous.

MAILLETÉ, ÉE (ma-lle-té; *ll* mll.) part. passé du v. Mailleter : *Navire* MAILLETÉ.

MAILLETER v. a. ou tr. (ma-lle-té; *ll* mll. — rad. *maille* ou *maillet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *Je maillette; tu mailletteras*). Mar. Garnir de gros clous, en parlant de la carène d'un navire qu'on veut défendre ainsi contre les attaques des vers.

Se mailleter v. pr. Etre mailleté : *Les navires ne* SE MAILLETTENT *plus guère, depuis qu'on s'est décidé à les doubler en cuivre.*

MAILLETON s. m. (ma-lle-ton; *ll* mll.). Agric. anc. Maille de vigne. ‖ Bourgeon de l'année.

MAILLEUR, EUSE s. (ma-lleur; *ll* mll. — rad. *maille*). Techn. Personne qui travaille à faire des filets. ‖ On dit aussi LACEUR.

— Min. Ouvrier attaché au service des maillages, c'est-à-dire des galeries de retour d'air.

MAILLEZAIS, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Fontenay-le-Comte, entre l'Autise et la Sèvre Nantaise; pop. aggl., 796 hab. — pop. tot., 1,350 hab. Sources minérales. Fabrication de toiles; cintrage de bois pour voitures. Maillezais n'était primitivement qu'un rendez-vous de chasse des comtes de Poitiers. Sur l'emplacement où gisent les ruines de son château, fut construite, en 980, une abbaye de bénédictins. Le premier évêque de Maillezais fut sacré à Avignon, où se trouvait la cour pontificale. Ce fut pendant l'épiscopat d'un de ses successeurs, nommé Estissac, que Rabelais vécut quelque temps à l'abbaye de Maillezais. Quand le goût de la liberté eut fait franchir au futur auteur de *Gargantua* les murs du cloître, l'évêque de Maillezais n'en conserva pas moins pour lui une affection très-vive et lui recommanda, lorsque Rabelais partit pour l'Italie (1534), d'y recueillir pour lui les graines les plus rares, celles surtout qui venaient dans le royaume de Naples, car il en voulait doter ses terres du Poitou. Du temps de l'évêque Henri d'Escoubleau, Henri de Navarre, depuis Henri IV, comprenant tout l'avantage militaire qu'il pouvait tirer de la position de Maillezais, vint, en 1586, s'emparer de l'abbaye, qui n'était gardée que par un seul moine et par les habitants. Il y plaça une garnison et la convertit en une véritable forteresse, dont il confia le commandement à Châtillon d'Availlès. Mais le Béarnais s'était à peine éloigné que Catherine de Médicis, à l'aide d'intelligences ménagées dans la place, parvenait à y introduire des troupes catholiques et y faisait massacrer, par surprise, deux régiments protestants. Henri de Navarre ne tarda pas à reconquérir Maillezais (1589), et cette fois il y plaça comme gouverneur le célèbre Agrippa d'Aubigné, qui y garda prisonnier le cardinal de Bourbon, élu roi par la Ligue sous le nom de Charles X. Ce fut dans la forteresse de Doignon, dépendant de Maillezais, que d'Aubigné fit, en 1621, imprimer son histoire universelle. En 1648, l'évêché de Maillezais fut transféré à La Rochelle. Quant à l'abbaye, après d'interminables formalités qui durèrent plusieurs années, le 16 novembre 1666 l'évêque de Poitiers fulmina la bulle de sécularisation et les chanoines reçurent l'ordre d'avoir à quitter l'habit des moines.

L'ancienne église cathédrale de Maillezais, jadis église conventuelle des bénédictins, remonte à 1010. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une ruine intéressante. Il en est de même de l'ancien château. Quant à l'église paroissiale de la ville, sa façade seule mérite une mention.

MAILLIER s. m. (ma-llié; *ll* mll. — rad. *maille*). Techn. Ouvrier qui faisait des cottes et autres ouvrages de mailles. ‖ Ouvrier chaînetier.

MAILLOCHE s. f. (ma-llo-che; *ll* mll. — rad. *mail*). Techn. Gros maillet de bois. ‖ Gros marteau de fer, dont le carrier se sert pour enfoncer des coins au moyen desquels il détache les blocs de leur lit. ‖ Partie en bois de la monture des forces, qui sert à les faire agir. ‖ Gros morceau de bois à peu près cylindrique, dont le tonnelier et le fabricant de cerceaux se servent pour frapper sur les perches qu'on veut diviser en cerceaux et sur les coutres avec lesquels on refend les merrains.

— Blas. Petit maillet de fer figuré sur un écu.

— Art milit. anc. Sorte de maillet d'armes.

— Mar. Masse de bois de forme cylindrique, emmanchée comme un maillet, dont les matelots se servent pour tourner le bitord autour d'un cordage.

— Mus. Instrument à l'aide duquel on frappe la grosse caisse pour la faire retentir : *La* MAILLOCHE *est une baguette solide, de la longueur de trente centimètres environ, au bout de laquelle est fixé un tampon très-serré, recouvert en cuir.*

MAILLOIR s. m. (ma-lloir; *ll* mll. — rad. *maille*). Techn. Pierre dure sur laquelle on maille, ou bat au maillet les toiles et batistes.

MAILLOLE s. f. (ma-llo-le; *ll* mll. — dimin. de *maille*). Agric. Bouture de vigne, mailleton.

MAILLON s. m. (ma-llon; *ll* mll. — dimin. de *maille*). Petite maille. ‖ Nœud. ‖ Vieux mot.

— Mar. Nœud coulant, au moyen duquel on saisit un objet sous l'eau.

— Techn. Anneau d'une chaîne. ‖ Anneau qui attache les lissettes aux plombs, dans un métier de gazier. ‖ Chaîne flexible d'un tissu de gaze. ‖ Pièce de forme ovale et percée de deux trous, qui sert à faire les chaînes de montre.

— Agric. Lien avec lequel on attache la vigne.

MAILLOT s. m. (ma-llo; *ll* mll. — Ménage tire ce mot de *mallus*, fil de laine, mais Raynouard a raison de le rattacher à *maille*. *Maillot*, dans l'acception de caleçon, vient du sieur Maillot, qui aurait inventé cette espèce de pantalon collant; c'est du moins ce que nous apprennent les mémoires de Talma. Si cette anecdote n'est pas vraie, le *maillot* du théâtre pourrait avoir été dit d'après le *maillot* des enfants). Ensemble des linges, bandes et liens dans lesquels on lace les enfants dans certains pays : *Avant les anathèmes de Jean-Jacques, l'usage du* MAILLOT *était général en France. Les peuples qui se contentent de couvrir ou de vêtir leurs enfants sans les mettre au* MAILLOT *ne font-ils pas mieux que nous?* (Buff.) *On a poussé trop loin les reproches que l'on a faits au* MAILLOT. (Gardanne.)

— Première enfance, âge de l'enfant qui porte encore le maillot : *Depuis le* MAILLOT, *il n'a pas eu un jour de santé.*

— Fig. Ce qui gêne un essor :

Nos premiers pas sont dégagés
Du vieux *maillot* des préjugés.
BÉRANGER.

— *Enfant au maillot*, ou simplement *Maillot*, Enfant qui est encore à l'âge où l'on faisait autrefois usage du maillot : *Qu'un* MAILLOT *crie parce qu'il a faim, parce qu'il a soif, parce qu'il souffre, il est dans son droit.* (A. Karr.) ‖ Personne qui n'a pas plus de caractère qu'un enfant au maillot : *Heureux d'avoir fait revivre la garde nationale, La Fayette se laissa jouer comme un vieux* MAILLOT *par Philippe, dont il croyait être la nourrice.* (Chateaub.)

— Théâtre. Sorte de caleçon collant que les danseuses ou d'autres actrices ou acteurs mettent pour paraître plus décemment en public : *Sans* MAILLOT, *point de chorégraphie.* (Th. Gaut.) *Paris si sensé, si pratique, ne croit qu'au* MAILLOT *des danseuses et au carnet des agents de change.* (Vacquerie.)

— Moll. Genre de coquilles univalves, qui ont quelque ressemblance avec un enfant au maillot.

— **Encycl.** Hygiène. L'hygiène de la première enfance est une des questions les plus difficiles de la médecine préventive. Une croyance qui va s'affaiblissant, mais qui malheureusement est encore trop répandue en France, c'est qu'il est nécessaire de serrer fortement les membres et le corps de l'enfant pour le soutenir et le fortifier. Beaucoup de nourrices de la province, non contentes de croiser fortement et de fixer avec des épingles les langes et les couches sur la poitrine et sur le ventre de l'enfant, font encore usage d'une large bande dont la longueur égale sept ou huit fois celle du corps du nourrisson, et avec laquelle elles entortillent celui-ci depuis les épaules jusqu'à la plante des pieds. Au lieu de laisser les bras libres, elles les enferment dans le *maillot* en les serrant étroitement le long du corps, de sorte que ce pauvre petit être ainsi garrotté ne peut exécuter aucun mouvement. C'est une méthode exécrable, contre laquelle on ne saurait trop réagir. Ce n'est pas toutefois que nous condamnions absolument l'usage du *maillot;* dans des contrées froides, comme le nord de la France, ce vêtement, employé d'une manière convenable, procure de la chaleur et soutient les membres de l'enfant. Il faut seulement ne pas trop serrer les pièces de linge dont se compose le *maillot*, ni les laisser trop lâches, parce qu'alors l'air, circulant librement entre les vêtements et le corps de l'enfant, exposerait celui-ci au refroidissement. Une forte pression, au contraire, est une entrave dangereuse. Dans le sein même de la mère, le fœtus change très-souvent de position; pourquoi le réduire après sa naissance à un repos absolu? L'homme le plus indolent lui-même ne pourrait, sans en éprouver un grand malaise, rester sans mouvement dix fois moins de temps qu'un enfant n'en reste garrotté dans son *maillot*. Celui-ci fait des efforts continuels pour dégager ses jambes et ses bras; il crie, il pleure, il souffre, et il n'est soulagé qu'au moment où on le délivre de ses entraves. La pression exagérée du *maillot* paralyse les muscles et les ligaments, dont la texture est encore si molle. Les os eux-mêmes peuvent changer de forme et de direction, surtout au niveau des articulations, où la pression produit souvent du gonflement et des nodosités. Les membres inférieurs, qu'on s'imagine rendre plus droits et plus réguliers en les comprimant l'un contre l'autre avec une bande, affectent une tournure disgracieuse ou des déviations irrémédiables. Le système circulaire n'est pas moins affecté que le système osseux; une forte compression sur tout le corps empêche le sang d'arriver en quantité suffisante dans les capillaires superficiels; aussi le liquide nourricier, refluant dans les organes intérieurs, aura une tendance à se concentrer vers les poumons et le cerveau; de là l'imminence des congestions pulmonaire et cérébrale.

Mais c'est surtout du côté de la poitrine qu'on observe les effets pernicieux d'un *maillot* trop serré. Celui-ci nuit essentiellement à la liberté de la respiration, en empêchant l'élévation des côtes au moment de l'inspiration. Ce phénomène physiologique, si nécessaire à la vie, s'exécute par l'agrandissement de la cavité thoracique, et cet agrandissement a lieu par l'élévation des côtes et les mouvements du diaphragme, qui repousse les viscères dans la cavité abdominale. Or, la bande qui entoure le *maillot* étant fortement serrée sur la poitrine et sur le ventre, le double mouvement des côtes et du diaphragme est notablement gêné au moment de l'inspiration. La quantité d'air qui pénètre dans les poumons est insuffisante, l'enfant éprouve le besoin de respirer plus souvent, et il peut conserver toute sa vie une respiration courte et gênée.

Un autre inconvénient du *maillot*, c'est la difficulté de tenir les enfants propres, quels que soient les soins de la nourrice; car outre que celle-ci ne peut pas toujours soupçonner le moment où l'enfant se salit, elle n'aurait pas assez de temps pour faire et défaire fréquemment les pièces du *maillot*. Il en résulte que les matières fécales irritent la peau, l'enflamment et l'excorient même quelquefois.

Conclusion. Il faut abandonner complétement l'usage de la bande, toujours nuisible, et, lorsqu'on prend l'enfant, le tenir de façon que tout le corps repose sur les deux bras. Toutefois, certains médecins permettent l'usage de la bande : mais si l'on s'en sert, on ne devra pas oublier qu'en enfermant l'enfant dans des liens trop serrés on s'expose à le faire périr d'une lente asphyxie. Rousseau a puissamment protesté contre cette funeste coutume; beaucoup de mères ont entendu ses plaintes; il est à désirer que pas une ne reste sourde à la voix de l'humanité.

— Théâtre. L'usage du *maillot* sur la scène est né de deux préoccupations contraires : respecter la pudeur, et faire valoir, au besoin même exagérer ou modifier les charmes naturels. Nous devons dire, pour être juste, que l'idée de décence s'est fait jour la première. Il est vrai qu'elle donna lieu, non pas au *maillot* collant, mais au caleçon, sorte de pantalon plus ou moins flottant, destiné à ne se montrer que dans les occasions où la vivacité de la danse le rendait absolument nécessaire. Voici à quelle occasion le premier besoin s'en est fait sentir. Les anciennes danseuses paraissaient sur la scène avec des jupes longues, ce qui était aussi incommode que disgracieux. M^lle^ de Camargo, alors âgée de seize ans, osa la première paraître sur la scène avec une jupe courte; mais elle avait eu soin de se défendre, à l'aide d'un caleçon qui descendait au genou, contre un accident trop facile à prévoir. Ses compagnes acceptèrent la jupe mais rejetèrent le pantalon, avec beaucoup de plaisanteries sur la pruderie de la célèbre danseuse. Patience! le jour de la vengeance devait venir. M^lle^ Mariette, une des railleuses, se vit un jour accrochée par un châssis, qui la mit dans un état comparable à celui d'Eve avant la chute. Le parterre applaudit; mais la police se fâcha, et une ordonnance rendit dès lors le pantalon obligatoire pour toutes les danseuses. Telle est l'histoire du caleçon, ancêtre du *maillot*. Toutefois, nous devons dire que quelques auteurs font remonter plus loin l'origine de ce vêtement et en attribuent l'invention à M^lle^ Duparc, de la troupe de Molière, dont les cabrioles en effet motivaient suffisamment une pareille précaution.

Mais ce n'est pas encore là le *maillot*. Vers le commencement de ce siècle, un ingénieux bonnetier de l'Opéra imagina de concilier la décence avec la grâce, en substituant au disgracieux pantalon un caleçon de tricot collant sur la chair. L'inventeur s'appelait Maillot et l'invention a gardé son nom. Bientôt le nouveau caleçon fut adopté sur toutes les scènes d'Europe, même sur celles de la Rome papale. Toutefois, l'administration du saint-père crut devoir, par surcroît de pudeur, imposer la couleur bleue, au lieu de la couleur rose qui avait prévalu partout.

Un instant le *maillot* a été menacé de mort : c'était du temps de la Restauration et sous l'administration de M. de La Rochefoucauld, qui a tant fait... de sottises pour « moraliser » le théâtre. Les jupes furent rallongées et le *maillot* fit place à un large pantalon. C'était couper court aux progrès de la danse moderne; l'innovation pudique du ministre ne pouvait compromettre longtemps un si grave intérêt : le *maillot* reparut bientôt, en compagnie de la jupe courte et quelquefois tout seul ou à peu de chose près.

Le *maillot*, d'ailleurs, n'est pas toujours resté confiné au théâtre. Sous le Directoire, au beau temps des robes fendues et des vêtements transparents, le *maillot* fut adopté par les dames à la mode, qui empruntèrent aux danseuses ce moyen douteux de concilier la pudeur avec le désir de paraître.

— Moll. Les *maillots* sont caractérisés par une coquille cylindracée, turriculée, pupiforme, épaisse et assez solide, à sommet obtus, à ouverture demi-ovale, irrégulière, dentée ou plissée, et à bord un peu épaissi chez les adultes, tandis que chez les jeunes il est fragile, très-mince et dépourvu de dents. L'animal ressemble beaucoup à celui des hélices. « Les *maillots*, dit M. P. Gervais, vivent dans les lieux secs ou ombragés, sous les pierres, sous le gazon et au pied des arbres; pendant la grande chaleur du jour ils s'abritent ordinairement, mais ils aiment moins l'humidité que plusieurs autres animaux de la même famille. » Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces; la France en possède à elle seule une trentaine; ce sont en général des coquilles de très-petite taille. On connaît aussi plusieurs espèces fossiles.

Maillot (PORTE). V. PORTE.

MAILLOT (Etienne), ingénieur maritime et administrateur français, né à Reims en 1768, mort en 1837. Grâce à Montmorin, dont il instruisait les enfants, il entra, en 1789, à l'Ecole des ingénieurs constructeurs de Paris, devint sous-ingénieur à Toulon en 1796, ingénieur ordinaire en 1798, ingénieur en chef de l'escadre qui portait l'armée française en Egypte, et ingénieur maritime de 1^re^ classe (1802). En 1807, il fut chargé de se rendre à Venise pour y diriger des constructions navales. Il reçut, en 1808, le titre de commissaire général de la marine et occupa ce poste jusqu'en 1814. Sous la Restauration, Maillot fut commissaire général à Brest et à Rochefort, puis directeur des constructions navales (1817).

MAILLOT (Antoine-François EVE, dit **Demaillot** ou **Desmaillot**, le plus souvent), auteur dramatique français. V. EVE.

MAILLOTIN s. m. (ma-llo-tain; *ll* mll. — rad. *mail*). Art milit. anc. Arme contondante en forme de maillet.

— Hist. Nom donné à des hommes du peuple qui, pendant la minorité de Charles VI, s'armèrent de maillotins, massacrèrent les percepteurs qui levaient un impôt nouvellement établi, et élargirent tous les prisonniers.

— Techn. Pressoir à olives, dans certaines contrées.

— **Encycl.** Quelques jours après la mort de Charles V, comme Charles VI, âgé de quinze ans, montait solennellement sur le trône, entouré de ses quatre oncles qui ne s'entendaient que pour piller de concert le trésor public, une scène qui rappelait le bon temps d'Etienne Marcel, le grand tribun, eut lieu sur la place du Châtelet, au *parloir des bourgeois*, où une grande foule s'était réunie : plusieurs orateurs parlèrent des misères du peuple; un mégissier prononça une harangue énergique qui entraîna l'assemblée : « N'aurons-nous jamais de repos? s'écria-t-il; où s'arrêtera l'avidité de nos maîtres?... La patience du peuple est à bout; courons aux armes! » Les assistants, mettant la dague au poing, forcèrent le prévôt des marchands de marcher avec eux au Palais, où ils demandèrent à grands cris le duc d'Anjou. Le duc et le chancelier Miles de Dormans furent obligés de monter sur la grande table de marbre pour entendre la requête du peuple. Le chancelier promit une réponse pour le lendemain; les bourgeois se représentèrent le lendemain à la même heure, et le chancelier leur tint un langage qui attestait la frayeur de la cour : « Les rois, dit-il, quand ils le nieraient cent fois, ne règnent que par le suffrage du peuple. » Il annonça la remise des subsides, des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises et d'autres droits vexatoires, remise qui fut en effet proclamée le lendemain par une ordonnance (16 novembre 1380).

Mais cette ordonnance n'avait pour but que de calmer la tempête populaire; le duc d'Anjou, s'imaginant que quelques semaines suffiraient pour changer l'esprit mobile du vulgaire, convoqua dans le courant de décembre, sous le nom mensonger d'états généraux, une assemblée de notables composée de nobles, de prélats et de quelques bourgeois, et fit voter par cette assemblée le rétablissement partiel des subsides. Une ordonnance nouvelle fut publiée à Paris, à Rouen, à Amiens; mais partout les bourgeois refusèrent le payement.

Cependant le duc d'Anjou, qui méditait une expédition en Italie, voulait de l'argent à tout prix : il risqua un coup d'audace. Le jeune roi et sa cour partirent secrètement pour Meaux, et un beau matin, le 25 février 1382, le trompette de la ville arriva à cheval au Châtelet, sonna du cor, amassa le peuple en débitant une histoire mensongère, puis publia rapidement un nouvel impôt sur les ventes et se sauva au plus vite. Le surlendemain, la nouvelle taxe ayant été demandée à une vieille marchande de cresson, celle-ci résista, cria; le peuple s'ameuta; les chaînes furent tendues, on se porta en foule à l'Hôtel de ville, à l'Arsenal, où l'on trouva des armes, et surtout ces terribles maillets de fer qui firent donner aux insurgés le nom de *maillotins*. Après une bataille qui dura tout un jour, toutes les positions militaires de la ville tombèrent au pouvoir des Parisiens.

Une révolution analogue éclatait au même moment à Rouen. Les villes insurgées se mirent en rapport avec les communes flamandes. Le parti féodal comprit qu'il fallait vaincre la révolution dans son foyer même, et ce fut dans les plaines de la Flandre que la bataille s'engagea.

Le 18 juin 1382, le jeune monarque, abandonnant Paris, prit solennellement l'oriflamme à Saint-Denis et convoqua pour la mi-octobre, à Cambrai, toute la noblesse du royaume. Des bandes mercenaires furent enrôlées, à qui l'on promit le pillage des riches villes flamandes, et ces hordes, dernier espoir de l'aristocratie et de la monarchie, se ruèrent sur les pays libres.

On connaît les résultats de cette lutte : les communes furent écrasées sous le nombre à Rosebecq, et la Flandre fut changée en un lac de sang; cette grande défaite de l'élite de la démocratie changea pour plusieurs siècles les destinées de l'Europe occidentale. Paris et les autres villes furent atterrées; on ne crut pas possible de résister aux hommes qui avaient vaincu les *vaillantes gens de Gand;* la révolution baissa la tête et abdiqua. Le roi revint par Arras, Péronne, Compiègne et Senlis, sans rencontrer aucune résistance. A Saint-Denis, il reçut une députation de riches bourgeois parisiens et du prévôt des marchands, venue au-devant de lui à l'insu du menu peuple. Le lendemain, 11 janvier 1383, « entre Saint-Ladre et Paris, dit un chroniqueur, devers Montmartre, plus de 20,000 Parisiens se mirent aux champs et s'ordonnèrent en une moult belle bataille, et avaient leurs arbalétriers, leurs paveschiens et leurs maillets tout appareillés ainsi que pour tantôt combattre. » Mais telle n'était pas l'intention des Parisiens; ils voulaient seulement honorer le roi par cette belle « montre » et sans doute aussi l'intimider un peu. Le connétable leur ordonna durement de retourner en leurs logis et de « mettre leurs armures jus, » s'il voulaient que le roi entrât dans Paris. L'armée royale entra en appareil de guerre; la porte Saint-Denis fut arrachée et le cortége passa dessus comme pour fouler aux pieds l'orgueil des bourgeois. Les gens d'armes se logèrent chez les habitants, et il fut ordonné à tous, sous peine de mort, de porter leurs armes soit au Louvre, soit au Palais; les bourgeois obéirent. Alors d'horribles vengeances furent exercées; des centaines de bourgeois et de petites gens périrent dans les supplices. Le 27 janvier, une exécution plus horrible couronna toutes les autres : douze des hommes les plus notables et les plus universellement respectés furent conduits au marché des Halles et décapités; parmi eux se trouvaient deux vieillards, Nicolas le Flamand, un ancien ami d'Etienne Marcel, et l'avocat général Jean Desmarets, ancien membre du grand conseil royal sous les rois Philippe, Jean et Charles V. La prévôté des marchands, l'échevinage, le greffe de la ville, les corps de métiers et confréries et les compagnies de la milice bourgeoise furent supprimés; les attributions des magistratures populaires furent réunies à la prévôté royale de Paris, et leur juridiction réunie à celle du Châtelet; toutes les libertés municipales étaient d'un coup abolies. On publia en même temps le rétablissement des gabelles et autres droits si odieux au peuple. Reims, Rouen, Châlons, Sens, Orléans, qui s'étaient mis en rapport avec les *maillotins* et avaient tenté des mouvements semblables à celui de Paris, furent également le théâtre d'épouvantables scènes de répression. Les révoltés du midi, appelés *tuchins*, furent traqués à mort dans leurs forêts et exterminés.

MAILLURE s. f. (ma-llu-re; *ll* mll. — rad. *maille*). Fauconn. Moucheture de forme ronde, qui décore le plumage de certains oiseaux de proie et de quelques autres oiseaux.

MAILLY, village et commune de France (Somme), cant. d'Acheux, arrond. et à 23 kilom. de Doullens; 1,049 hab. Le portail de l'église, classé parmi les monuments historiques, est un magnifique spécimen du style ogival. Il offre, entre autres sculptures, un bas-relief représentant des scènes bibliques et de belles statues. La rose a 1^m,65 de diamètre.

Le village de Mailly a donné son nom à une ancienne maison de Picardie, dont le premier membre connu est Anselme, seigneur de Mailly, qui vivait au XI^e siècle et fut tuteur des comtes de Flandre et d'Artois. De cet Anselme sont sorties un grand nombre de branches, établies en Picardie, en Artois, en Vermandois, en Normandie et en Flandre. A la famille de Mailly appartiennent les marquis de Nesle, les seigneurs du Quesnoy, d'Haucourt, d'Auchy, de L'Espine, de Rumesnil, d'Arsignol, d'Auvillers, d'Autheuille, de Nedon, de Ruthère, de La Houssaye, de Bouillencourt, de Mareuil, de Remaugies, de Rubempré, de Belleville, de Varennes, de La Borde, de Fieffes, d'Auneuil, de Saint-Léger, d'Issigny, de Hannache, de Saint-Marc, de Riguelieu, de Conty, de Talmas, de Fontaines, de Combligneul, enfin les seigneurs d'Arsy et de Saint-Eloy, appartenant à des familles bâtardes. La seule branche des Mailly actuellement existante est celle des Mailly-Raineval, marquis d'Haucourt. En 1744, les terres de Raineval, Louvrechy, Thory, etc., furent érigées en comté sous le nom de Mailly, en faveur de Joseph de Mailly, seigneur d'Haucourt. Un des fils du maréchal de Mailly, Louis-Marie, fut créé duc par Louis XVI en 1773. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes de guerre. Nous allons donner plus loin la biographie de ses membres les plus distingués.

MAILLY-LE-CHÂTEAU, village et comm. de France (Yonne), cant. de Coulange-sur-Yonne, arrond. et à 27 kilom. d'Auxerre, au bord d'un escarpement de roches dominant la rive gauche de l'Yonne; 1,016 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, date des premières années du XIII^e siècle. Le portail est décoré de belles sculptures. Débris d'un château fort du XII^e siècle, construit par les comtes d'Auxerre. Pont du XV^e siècle.

MAILLY (le chevalier DE), littérateur français, assez fécond mais sans talent, mort à Paris en 1724, dans un âge avancé. Il eut pour parrain Louis XIV et pour marraine Anne d'Autriche, et fit à sa famille un procès scandaleux et extraordinaire pour se faire déclarer bâtard, soutenant qu'il n'y avait que les bâtards qui fussent honnêtes gens. Il a publié : la *Vie d'Adam*, avec des réflexions, traduit de l'italien de Loredano (Paris, 1695, in-12); *Rome galante* ou *Histoire secrète sous les règnes de Jules César et d'Auguste* (Paris, in-12), réimprimé sous ce titre : *Amours des empereurs romains, etc.* (Amsterdam, 1702, in-12); *Histoire de la république de Gênes* (Paris, 1698, 3 vol. in-12; réimp., Paris, 1742); cette histoire a joui de quelque estime, mais est tombée dans l'oubli : *Aventures secrètes et plaisantes* (Paris, 1698, in-12); *Aventures et lettres galantes*, suivies de la *Promenade des Tuileries* et de l'*Heureux naufrage* (Paris, 1700-1718, 2 vol. in-12); *Anecdotes* ou *Histoire secrète des Vestales* (Paris, 1702, in-12); les *Entretiens des cafés de Paris et les accidents qui y surviennent* (Trévoux, 1702, in-12); *Diverses aventures de France et d'Espagne*, nouvelles galantes et historiques (Paris, 1707, in-12); *Nouvelles toutes nouvelles* (Paris, 1708; Amsterdam, 1710, in-12); *Histoire du prince Erastus, fils de Dioclétien*, traduction nouvelle de l'espagnol (Paris, 1709, in-12); la *Promenade du Luxembourg* (Rouen, 1713, in-12); l'*Horoscope accompli*, nouvelle espagnole (Paris, 1713, in-12); le *Voyage et les aventures des trois princes de Sarendip*, traduit du persan (Paris, 1719; Amsterdam, 1721, in-12), se trouve aussi dans le recueil des *Voyages imaginaires*; Voltaire y a pris le sujet d'un des chapitres de *Zadig* (le *Chien et le Cheval*); *Eloge de la chasse* (Paris, 1723; Amsterdam, 1724, in-12).

MAILLY (François DE), cardinal, né à Paris en 1658, mort à l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims, en 1721. Archevêque d'Arles en 1698, il passa, en 1710, sur le siége archiépiscopal de Reims, lança des mandements ordonnant à ses prêtres de recevoir la bulle *Unigenitus*, trouva une vive opposition dans son clérgé et adressa, en 1718, une lettre de représentation au régent, qui avait imposé silence à ce prélat et à ses adversaires. Des exemplaires de cette lettre ayant été répandus dans le public, le pouvoir la déféra au parlement de Paris, qui condamna la lettre au feu. Loin de se soumettre à cette condamnation, François de Mailly envoya à son clergé une circulaire dans laquelle il se félicitait de ce jugement comme d'un événement heureux. Pour le récompenser de son zèle, Clément XI lui envoya le chapeau de cardinal (1719); mais le régent, mécontent d'une nomination faite sans son agrément, interdit au prélat de porter les insignes de sa dignité nouvelle. Ce ne fut qu'en 1720 que Louis XV lui donna la barrette.

MAILLY (Augustin-Joseph DE), marquis d'Haucourt, maréchal de France, né en 1708, guillotiné à Arras en 1794. Il fit les campagnes d'Allemagne (1760-1762), reçut ensuite la direction générale des camps et armées des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée et des Alpes, et fut nommé maréchal de France en 1783. Louis XVI (1790) lui donna le commandement de l'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale. Au 22 juin, après la fuite du roi, il donna sa démission, et essaya de défendre le château au 10 août. Retiré à son château de Mareuil, le vieillard fut arrêté le 5 vendémiaire an II, traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Arras et condamné à mort. Il avait quatre-vingt-six ans. Il monta sur l'échafaud avec courage. — Son fils, Adrien-Amalric-Augustin, comte DE MAILLY, né à Paris en 1792, fit comme sous-lieutenant la campagne de Russie en 1812, fut nommé pair de France en 1815, puis aide de camp du duc de Bordeaux, et rentra dans la vie privée après la révolution de juillet 1830. Il a publié : *Mon journal pendant la campagne de Russie* (Paris, 1841, in-8^o).

MAILLY (Louise-Julie DE NESLES, comtesse DE), l'une des nombreuses maîtresses de Louis XV, née en 1710, morte en 1751. Elle était l'aînée de quatre sœurs, dont trois lui succédèrent à tour de rôle dans le cœur du roi. Son père, le marquis de Nesles, lui fit épouser, en 1726, Louis-Alexandre de Mailly; ce ne fut que six ans plus tard, en 1732, qu'elle fut distinguée par Louis XV. Sa mère, Armande de La Porte-Mazarin, était célèbre par sa vie galante. D'un caractère doux et facile, d'un esprit enjoué, nullement ambitieuse, la comtesse de Mailly est l'une des rares favorites dont on n'a pas trop de mal à dire, car il en est de ces femmes comme des grands seigneurs dont parle Figaro, et qui font assez de bien quand ils ne vous font pas de mal. Sa faveur fut du reste de courte durée. Louis XV, fatigué de la dévotion gênante de Marie Leczinska, qui passait ses nuits en prières devant une tête de mort, la tête de Ninon de Lenclos, dit-on, cherchait à se désennuyer de côté et d'autre. Après s'être passé quelques caprices avec M^{lles} de Charolais et de Clermont, M^{me} de Rohan et d'autres encore, il éprouva le besoin d'un attachement sérieux et s'éprit de M^{me} de Mailly qui, de son côté, aima le roi passionnément. Il avait alors vingt-deux ans et n'était pas encore le monarque blasé que l'on se figure toujours en lisant son nom. Comme ils étaient timides tous les deux, il fallut un entremetteur pour les accorder : ce fut le cardinal de Fleury, qui était charmé de voir le roi prendre une maîtresse entièrement étrangère à la politique. M^{me} de Tencin et le duc de Richelieu s'en mêlèrent aussi, de telle sorte qu'un beau jour M^{me} de Mailly sortit de la chambre du roi, toute rouge et en désordre, s'écriant : « Voyez comme ce paillard m'a accommodée, » ce qui était une bien grosse parole pour une ingénue. Quelques jours après, elle fut déclarée maîtresse en titre. Son mari fit la moue : on lui donna 500,000 francs; son père voulut faire des remontrances : on l'exila dans ses terres avec ordre de garder le silence. Tel était le train de ce temps-là.

La favorite n'abusa pas de son pouvoir; elle vécut modestement, sans faste, très-heureuse d'être la maîtresse d'un roi et n'aspirant point à gouverner l'Etat, parce qu'elle gouvernait le monarque. Son bonheur dura environ huit ans (1732-1740). A cette dernière date, sa sœur, toute jeune pensionnaire échappée de Port-Royal, vint à la cour avec l'intention bien arrêtée de la supplanter dans le cœur du roi. Du temps qu'elle était encore au couvent, elle écrivait à l'une de ses amies, une chanoinesse : « J'enverrai lettre sur lettre à ma sœur de Mailly; elle est bonne, elle m'appellera près d'elle; je me ferai aimer du roi, je chasserai Fleury et je gouvernerai la France. » Elle fit comme elle l'avait dit. Cette pensionnaire si décidée, connue sous le nom de comtesse de Vintimille, réussit à faire délaisser sa sœur et menaçait déjà Fleury quand la mort l'arrêta; elle mourut en couche (1741). M^{me} de Mailly avait beaucoup souffert de l'éloignement du roi, mais elle avait une telle frayeur d'être exilée de la cour, qu'elle se fit humble. Il est probable même qu'elle servit les amours du roi et consentit tout au moins à partager. Louis XV renouvela son supplice en choisissant successivement deux de ses autres sœurs, la marquise de Lauraguais et la marquise de La Tournelle, plus connue sous le nom de duchesse de Châteauroux, qu'elle porta un peu plus tard. Mais celle-ci ne voulut point de partage, et il fallut que M^{me} de Mailly quittât la cour. Elle songea à prendre le voile; mais le clergé sans doute commençait à se lasser de cette comédie des favorites, toujours la même depuis M^{me} de La Vallière; le Père Renaud, de l'Oratoire, prédicateur en renom, et l'archevêque de Paris, qu'elle consulta tous les deux, lui conseillèrent de rester dans le monde et d'y vivre pieusement en silence. Le temps était passé des belles périodes de Bossuet sur la prise de voile de sœur Louise de la Miséricorde. M^{me} de Mailly suivit ce conseil. Louis XV paya ses dettes, qui s'élevaient à près de 800,000 livres, lui donna un bel hôtel rue Saint-Thomas-du-Louvre et lui assura 40,000 livres de rente. Dans cette retraite dorée, elle acheva sa vie sans bruit, dans les pratiques d'une dévotion toute mondaine. Un jour qu'elle était allée à Saint-Roch entendre prêcher le Père Renaud, on fut obligé de déranger quelques assistants, pour lui faire place : « Voilà bien du bruit pour une catin, » s'écria un dévot d'humeur difficile. — « Puisque vous la connaissez, priez pour elle, » se contenta de répondre la favorite déchue. Elle s'éteignit tout à fait obscurément.

MAILLY (Jean-Baptiste), historien, né à Dijon en 1744, mort dans la même ville en 1794. Il exerça d'abord la profession de libraire comme son père, puis devint professeur d'histoire et de belles-lettres à Dijon et fut l'ami de François de Neufchâteau, avec qui il fonda, en 1776, les *Affiches de Bourgogne*, la première feuille périodique qu'ait eue cette province En histoire, il combattit le préjugé général qui faisait consister les annales des peuples dans les récits de batailles et d'intrigues de cour. On sait trop, disait-il, comment les hommes se sont détruits : ce qu'il faut surtout savoir, c'est pourquoi ils se sont détruits. On estime de lui les deux ouvrages suivants, écrits sur cette donnée : l'*Esprit de la Fronde* (1772, 5 vol. in-12); l'*Esprit des croisades* (1780, 4 vol. in-12), livre inachevé. Citons encore : *Fastes juifs, romains et français* (Paris [Dijon], 1782, 2 vol. in-8^o); c'est un abrégé historique ou plutôt chronologique fait pour l'enseignement. Mailly a publié avec François de Neufchâteau : *Poésies diverses de deux amis* (Amsterdam [Dijon], 1768, petit in-8^o). On connaît encore de lui des *Poésies fugitives*, des *Discours*, des *Mémoires*, dans le *Recueil de l'Académie de Dijon.*

MAI-MATSCHIN, ville de l'empire chinois (Mongolie), sur la frontière de la Sibérie, vis-à-vis de la ville russe de Kiakhta; 3,000 hab. Ville bien bâtie, et dont les principaux édifices publics sont deux temples très-beaux. Le commerce étant l'unique occupation des habitants, on ne voit presque partout que magasins et boutiques, qui sont spacieux, propres et ornés de tableaux représentant des paysages chinois. Les marchandises sont des étoffes de soie, des vases de porcelaine d'une grande beauté, des papiers peints et une foule d'autres objets de l'industrie chinoise. Il y a un grand mouvement dans cette ville, à cause des caravanes qui y arrivent à tout moment, et du transport des marchandises que l'on expédie à Kiakhta.

MAIMBOURG (Louis), historien français, né à Nancy en 1610, mort à Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, en 1686. Entré dans la société de Jésus dès l'âge de seize ans, il enseigna les humanités pendant quelque temps, après quoi il fut employé à la prédication, où il eut un succès médiocre. Il eut des polémiques à soutenir contre les jansénistes; mais un terrible orage fut celui qu'il souleva vers la fin de sa vie, à l'occasion de son *Traité historique des libertés de l'église de Rome* (1685, in-4^o), livre tellement gallican que le pape, irrité, exigea que Maimbourg se séparât de l'ordre dans lequel il avait prononcé ses vœux. On trouva du reste dans le testament du Père Maimbourg des plaintes graves formulées à l'endroit des disciples de la célèbre compagnie. Le Père Maimbourg se retira dans l'abbaye de Saint-Victor, où il vécut d'une pension du roi jusqu'à sa mort. Voltaire a dit de lui : « Il eut d'abord trop de vogue; on l'a trop délaissé ensuite. » Voilà peut-être la critique exacte et le mot de la situation. « Il avait, dit Bayle, un talent particulier pour les ouvrages historiques. Il y répandait beaucoup d'agréments, plusieurs traits vifs et quantité d'instructions incidentes. » D'après Weiss, « le Père Maimbourg est un écrivain inexact, passionné et irréfléchi; il plaisait à la malignité par ses portraits, dans lesquels, à l'exemple de M^{lle} de Scudéry, il peignait ses contemporains sous les noms des anciens personnages qui avaient joué à peu près les mêmes rôles. » On a de Maimbourg : *Panegyricus de Galliæ regum excellentia* (Rouen, 1640, in-8^o); *Traité de la vraie Eglise* (1671); *Trois traités de controverse* (1682); *Histoire de l'arianisme* (Amsterdam, 1682, 3 vol.); *Histoire du schisme des Grecs* (1677, in-4^o); *De la décadence de l'empire, depuis Charlemagne* (1679, in-4^o); *Du grand schisme d'Occident* (1678); *Histoire du luthéranisme* (1680); *Histoire du calvinisme* (1682); *Histoire de la Ligue* (1683); *Histoire du pontificat de saint Grégoire le Grand* (1686); *Histoire de saint Léon* (1687); ces deux derniers ouvrages sont les meilleurs de beaucoup. Quant à l'*Histoire des croisades* (Paris, 1675, 2 vol. in-8^o), elle a passé longtemps pour un chef-d'œuvre. Parmi les approbateurs des écrits de Maimbourg, on doit mettre au premier rang l'abbé de Choisy; parmi les réfutateurs, il faut indiquer Jacques Lefebvre, qui répliqua aux tirades de Maimbourg contre l'arianisme par les *Entretiens d'Eudoxe et d'Euchariste.* Il faut noter aussi les protestants, vivement blessés par les malignités du jésuite : Rou, Jurieu, Roucolles. La critique de Jacques Lefebvre fut brûlée sur la place publique, à Paris, en 1674, et réimprimée en Hollande vers l'année 1683. Les *Sermons* du Père Maimbourg ne méritent pas qu'on s'y arrête; ses dons oratoires étaient des plus minces, surtout pour une époque qui produisait tout naturellement, et à la manière d'un arbre qui porte des fruits, les Fénelon, les Bossuet et les Bourdaloue.

MAIMIEUX (Joseph DE), littérateur français, né en 1753, mort en 1820. Il imagina une sorte de langue universelle, invention qu'il expose dans sa *Pasigraphie* ou *Art d'écrire et d'imprimer en une langue de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans traduction* (Paris, 1797, 1 vol. in-4^o). Il a publié encore : *Eloge philosophique de l'impertinence* (1788-1806, in-8^o), et beaucoup de romans complètement oubliés : le *Comte de Saint-Méran* (1789, 8 vol. in-12); *Sylvestre* ou *Mémoires d'un centenaire* (1802, 4 vol.); *Céleste Paléologue* (1811, 4 vol.); *Charles de Rosenfeld* (3 vol.), etc.

MAIMON s. m. (mè-mon). Mamm. Espèce de singe du genre macaque. ‖ On dit aussi MAIMONET.

— **Encycl.** Les *maimons*, qui se distinguent par une queue beaucoup plus courte que le corps, comprennent huit espèces. L'ouanderou, ou macaque à crinière, mesure 0^{m},50 de longueur depuis le nez jusqu'à l'origine de la queue, qui elle-même n'en a que 27. Le pelage du dos est noir, l'abdomen et la poitrine sont blancs, la tête est entourée d'une longue barbe blanchâtre et d'une crinière cendrée, le visage et les mains sont noirs, la queue est terminée par une longue mèche de poils. Cette espèce, qui habite Ceylan, est tout à fait indocile. Le rhésus, long de 0^{m},40 sans la queue qui a 0^{m},15, se distingue par un pelage tout à la fois vert, gris et roussâtre; le ventre est blanchâtre, la face couleur de chair noire, et entre les yeux se trouve un petit tubercule, sorte de loupe qui grossit à l'époque du rut. Cette espèce habite les bords du Gange. Le *maimon* ou singe à museau de cochon, plus grand que le précédent, est en dessus d'un fauve verdâtre, avec une tache noire sur la tête, et en dessous d'un blanc roussâtre. Cette espèce habite Java et Sumatra. Le macaque lascif se distingue particulièrement par la turgescence extraordinaire de ses parties sexuelles à l'époque du rut. Citons encore : le macaque à face rouge des Indes orientales; le macaque ursin de la Cochinchine; le macaque de l'Inde, le macaque de Madras, etc. V. MACAQUE.

MAIMON (Salomon), philosophe juif et polonais, né à Naschwitz (Lithuanie) en 1753, mort près de Freistadt, en Silésie, en 1800. Il descendait d'une famille de rabbins, et s'appliqua dès son jeune âge à l'étude du *Talmud* et des traditions judaïques, avec tant de succès qu'à onze ans il avait acquis les connaissances requises chez un rabbin. Il vint en Allemagne afin d'étudier la science cabalistique et de perfectionner son éducation littéraire. A Berlin, il fut accueilli par Mendelssohn, qui lui donna des secours, car il était très-pauvre, et qui parvint à lui inspirer du goût pour la philosophie. La métaphysique de Wolf régnait alors sans conteste dans les universités. Maimon en adopta les principes, ce qui indisposa contre lui ses coreligionnaires et lui attira des désagrements de plus d'un genre. Après avoir erré de ville en ville, il habita successivement Hambourg, Amsterdam, Breslau, et en dernier lieu Berlin, où il vécut d'aumône, et étudia la *Critique de la raison pure*, de Kant, dans un galetas. On a attribué cet état de misère autant au dérèglement de ses mœurs et au décousu de sa conduite qu'à l'animadversion de ses ennemis. Le comte de Kalkreuth, qu'il eut occasion de connaître à Breslau, lui offrit enfin une retraite dans une de ses terres en Silésie. C'est là qu'il mourut à l'âge de quarante-sept ans.

On possède de lui une sorte d'autobiographie très-intéressante, qui a été publiée par Ch.-P. Moritz (Berlin, 1792, 2 vol. in-8^{o}). L'œuvre qui lui assigne une place distinguée parmi les philosophes allemands du XVIII^{e} siècle a pour titre : *Essai d'une nouvelle logique* ou *Théorie de la pensée* (Berlin, 1792, in-8^{o}). Il est suivi des *Lettres de Philalèthe à Œnésidème.* Maimon se déclare dans cet ouvrage le disciple de Kant pour tout ce qui concerne la *Critique de la raison pure*, comme il se déclare l'adversaire de ce philosophe pour tout ce qui concerne la *Critique de la raison pratique* ou l'essai de réédification tentée par Kant, qui s'était effrayé du vide causé par lui dans les esprits à la suite de la publication de sa métaphysique. Cette double déclaration est un programme de scepticisme dont il n'y aurait pas lieu de s'occuper si Maimon, dans les chapitres IX et X de sa *Logique*, à propos des idées de Kant sur le temps, l'espace et les catégories, n'avait émis une théorie personnelle qui a exercé pendant quelque temps une grande influence en Allemagne.

Suivant Leibniz, commenté par Wolf, son meilleur disciple, les idées d'espace et de temps sont les formes mêmes des choses. Elles ont une réalité objective Suivant Kant, au contraire, elles n'expriment qu'une simple modification du moi et n'ont pas d'existence en dehors de la conscience humaine. Maimon condamne à la fois la théorie de Kant et celle de Leibniz : celle-ci, parce qu'il est impossible de savoir au juste en quoi consiste l'essence ou la substance des choses; et l'autre, parce qu'il est tout aussi impossible d'apercevoir ce que c'est que le moi, en d'autres termes de démontrer la légitimité des faits de conscience. L'auteur croit pourtant, comme Leibniz, que les choses ont une existence objective; car, dit-il, sans cette existence objective, il est impossible d'acquérir aucune connaissance pratique, attendu que les idées n'expriment pas les rapports des objets extérieurs au sens intime qui les perçoit, mais bien les rapports de ces objets entre eux. Ce n'est point en elles-mêmes que les idées sont différentes l'une de l'autre, c'est par les objets qu'elles représentent. Maimon distingue deux éléments dans une idée, ce qui est un commencement de doctrine positive. Le premier de ces deux éléments consiste en ceci, qu'il change en même temps que l'état de l'organe; il appartient au moi, est un élément subjectif. Le second ne change pas, quel que soit l'état de l'organe : il appartient à l'objet que l'idée représente. En un mot, les sensations peuvent changer indéfiniment, mais il est impossible à l'entendement de concevoir un corps sans étendue; l'auteur en conclut que l'idée d'espace est ce qu'il y a d'objectif dans la notion de corps. La détermination de la pensée engendre l'idée de temps; le temps n'a rien d'objectif; d'où il résulte qu'il n'y a de science que les mathématiques pures, et que les sciences empiriques constituent un ensemble d'illusions qui peut être harmonique, mais qui ne peut être légitimé par la raison. Quant aux catégories de Kant, il les explique plutôt qu'il n'en modifie les données. Il distingue des catégories les formes de la pensée. Les formes de la pensée sont les rapports possibles des objets entre eux, tandis que les catégories sont les rapports réels qui existent entre ces objets. Les formes peuvent exister sans les catégories, mais non les catégories sans les formes. Il réduit tous les modes du jugement à la déterminabilité; le principe de contradiction exclut seul la déterminabilité, de sorte qu'au fond le jugement hypothétique et le jugement catégorique ne diffèrent pas. Il n'y a de plus dans le jugement catégorique que l'actualité. Le principe de causalité ne se distingue pas de celui de substance, et Kant a tort de les distinguer. Il suit de là que toute pensée repose sur l'idée de substance, qui par conséquent est un être réel. Maimon est auteur de plusieurs autres ouvrages, qui sont loin de valoir sa *Logique : Essai sur la philosophie transcendantale* (Berlin, 1790, in-8^{o}); *Commentaire* (hébreu) *sur le More Nebuchim* (Berlin, 1791, in-4^{o}); *Exposition de la théorie des catégories, d'après Aristote* (Berlin, 1793, in-8^{o}), etc.

MAIMONIDE (Moïse ben MAIMOUN, en arabe Abou Amran Mouça ben Maimoun ben Obeidallah), philosophe juif, né à Cordoue le 30 mars 1135, mort en 1204. Son père, qui avait écrit un *Commentaire sur l'abrégé d'astronomie d'Alfarghani* (Alfraganus), lui enseigna de bonne heure la théologie et les sciences en honneur chez les Arabes d'Espagne. Il aurait eu pour maître, suivant certains témoignages, un élève d'Ibn-Badya, connu chez les scolastiques sous le nom d'Avempace; suivant d'autres historiens, il aurait connu directement Ibn-Badya et Averrhoès (Ibn-Roschd). Cela paraît vrai pour Averrhoès au sujet duquel on possède une lettre de Joseph ben Juda dans laquelle on lit : « Hier, ta fille bien-aimée, Pléiade (la philosophie), la belle, la charmante, a trouvé grâce devant moi. La jeune fille m'a plu, et je me suis fiancé sincèrement avec elle selon la loi donnée sur le Sinaï. Je l'ai épousée par ces trois choses : en lui donnant pour dot l'argent de l'amitié; en lui écrivant un contrat d'amour, car je l'aimais; et en l'étreignant comme le jeune homme étreint la vierge. Et après l'avoir acquise de toutes ces manières, je l'invitai au lit nuptial de l'amour; je n'employai ni la persuasion ni la violence, mais elle me donna son amour parce que je lui avais donné le mien et que j'avais attaché mon âme à la sienne. Tout cela s'est passé devant deux témoins bien connus, les amis ben Obeidallah (Maimonide) et ben Roschd. »

Au reste, cette allégorie pourrait bien se rapporter aux œuvres de Maimonide et d'Averrhoès plutôt qu'à leur personne.

Quoi qu'il en soit, Maimonide avait à peine treize ans quand Abd el Moumen, fondateur de la dynastie des Almohades, s'empara de Cordoue. Les synagogues et les églises furent détruites, les sciences proscrites, et les vaincus eurent à opter entre l'islam ou l'exil. Maimonide abjura le mosaïsme et professa pendant seize ou dix-sept ans l'islamisme; mais il n'était musulman qu'en apparence. Ce fut en effet pendant cette période qu'il s'appliqua si profondément à l'étude du mosaïsme, qu'on l'appela bientôt un second Moïse. Les résultats de ses travaux furent d'abord le *Traité sur le calendrier hébraïque*, puis des commentaires sur quelques parties du *Talmud.* On croit aussi qu'il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il entreprit son commentaire sur la Mischna, commentaire dont on possède des fragments publiés par Pockocke, avec une version latine, sous le titre de *Porta Mosis* (Oxford, 1655, in-4^{o}).

Maimonide, suspect aux Almohades, finit par se rendre en Afrique avec sa famille (1160). Il était toujours sur les terres des Almohades, mais sa qualité d'étranger le protégeait. Les juifs de Fez ont conservé dans plusieurs légendes le souvenir de son séjour à Fez. Il émigra bientôt de Fez, néanmoins, pour retourner au berceau de la race juive, et arriva à Saint-Jean-d'Acre le 16 mai 1165. « De ce moment, dit-il, je fus sauvé de l'apostasie. » Il alla ensuite visiter Jérusalem avant d'aller se fixer au vieux Caire, en Egypte.

Des jours meilleurs ne tardèrent pas à luire pour lui. D'abord le commerce des pierres précieuses le mit dans une grande aisance; puis des cours publics sur la religion, la philosophie et l'art médical le firent connaître avantageusement. Al Fadhel, ministre de Saladin, qui venait de conquérir l'Égypte, ayant eu l'occasion de se lier avec lui, l'apprécia, résolut de le protéger, et le fit nommer médecin de la cour.

Sa haute fortune et sa renommée l'exposèrent à des animosités de plus d'un genre. Un théologien musulman venu d'Espagne en Egypte, et qui avait connu Maimonide avant son départ de Cordoue, l'accusa d'être retourné au judaïsme après avoir embrassé le Coran. Les fanatiques de la religion mahométane appelaient la chose du même nom que les docteurs de l'inquisition. Maimonide était à leurs yeux ce qu'on appelle un relaps. Le ministre de Saladin, protecteur de Maimonide, déclara qu'il n'y avait pas lieu de considérer ce savant comme un relaps, attendu qu'il n'avait professé extérieurement l'islamisme que sous l'empire de la violence et que de fait il était resté juif.

On ne sait rien des dernières années du philosophe, sinon qu'il fit une maladie dont il est souvent question dans ses lettres et qui avait détruit sa santé. Il mourut le 13 décembre 1204, et laissa un fils qui se distingua également comme philosophe et comme médecin, mais qui cependant fut loin d'atteindre à la renommée de son père.

Son génie fut apprécié à la fois par ses coreligionnaires juifs, qui l'honoraient comme un saint, par les Arabes, qui estimaient en lui le médecin et le savant, et enfin par la scolastique chrétienne, qui le considérait comme un des plus grands penseurs qu'on eût vus depuis plusieurs siècles.

Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin furent ses disciples. « La médecine de Galien, dit le cadi arabe Al Saïd, n'est que pour le corps; celle d'Abou-Amran convient en même temps au corps et à l'esprit. Si, avec sa science, il se faisait le médecin du siècle, il le guérirait de la maladie de l'ignorance. »

Les écrits de Maimonide sont de trois sortes : les uns intéressent la théologie et la tradition religieuse; les seconds concernent la philosophie, et les troisièmes la science médicale. Plusieurs de ses écrits relatifs à la théologie ont été cités plus haut; on peut y ajouter : le *Livre des préceptes*, les *Consultations talmudiques*, et enfin la *Deutérose* ou la *Main forte*, œuvre importante qui lui coûta dix ans de travaux assidus. Cet ouvrage comprend quatorze livres et ne forme pas moins de deux volumes in-folio; il est le seul que l'auteur ait écrit en hébreu. Ses autres productions ont été rédigées en arabe. La plupart de ces dernières ont d'ailleurs été traduites en hébreu par Samuel ben Tibbou, et on n'en possède plus le texte original.

Ses principales œuvres philosophiques sont : le *Guide des égarés*, dédié à Joseph ben Juda; son *Traité de la résurrection des morts*, des lettres en grand nombre à des rabbins de Marseille sur les doctrines du *Talmud;* le premier livre de la *Deutérose*, intitulé *Livre de la science;* les *Huit chapitres de Maimonide*, qui font partie du commentaire sur la Mischna; l'introduction au traité appelé par les juifs *Zéracin*, puis son commentaire sur le dixième chapitre d'un autre traité appelé le *Sanhédrin.* Il a aussi rédigé un *Vocabulaire de la logique*, mis en hébreu par Ibn-Tibbou et en latin par Sébastien Munster (Venise, 1550, in-4^{o}).

Les ouvrages de Maimonide les plus remarquables sur la médecine sont : l'*Abrégé des seize livres de Galien*, qui était classique chez les médecins arabes du moyen âge; une traduction hébraïque des ouvrages d'Ibn-Sina (Avicenne), maintenant perdue, mais que Montfaucon a vue dans la bibliothèque des dominicains de Bologne; des *Aphorismes de médecine*, choisis dans un grand nombre d'auteurs grecs, latins et arabes; on les a traduits en hébreu sous le nom de *Chapitre de Moïse;* il y en a une traduction latine (Bologne, 1489, 1 vol. in-4^{o}); un *Commentaire sur les aphorismes d'Hippocrate*, traduit en hébreu par Ibn-Tibbou, imprimé en latin, et dont deux manuscrits en hébreu existent à la bibliothèque Bodleienne d'Oxford et à celle du Vatican; un *Traité de la conservation ou du régime de la santé*, écrit pour un fils de Saladin, publié en latin (Augsbourg, 1518, in-4^{o}), mis en hébreu par Ibn-Tibbou (Venise, 1519, in-4^{o}); des *Règles de mœurs* ou *Traité d'hygiène*, extraits de Maimonide publiés à part et en latin par Gentius (Amsterdam, 1640, in-40).

Maimonide a été souvent regardé comme un docteur juif sans relation directe avec la philosophie grecque ni même avec la philosophie arabe de son temps, issue du péripatétisme d'Aristote. « Dans une lettre adressée du Caire, dit M. Renan (*Averrhoès et l'Averrhoïsme*, Paris, 1852, in-8^{o}), en l'année 1190-1191, à son disciple chéri Joseph ben Juda, il s'exprime ainsi : « J'ai reçu, dans ces derniers temps, tout ce que Ibn-Roschd (Averrhoes) a composé sur les ouvrages d'Aristote, excepté le livre *Du sens et du sensible*, et j'ai vu qu'il a rencontré le vrai avec une grande justesse; mais, jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé de loisir pour étudier ses écrits. » C'est donc à tort que Basnage prétend que Maimonide apprit d'Averrhoès l'indifférence en religion. Maimonide n'a pu davantage être l'élève d'Ibn-Badya, comme le prétend Léon l'Africain, et comme on l'a répété après lui, puisqu'il n'avait que trois ans quand ce philosophe mourut, en 1138.

» Ce n'est donc qu'indirectement, par l'impulsion nouvelle qu'il donna aux études juives, que Maimonide fonda chez ses coreligionnaires l'autorité d'Ibn-Roschd. Maimonide et Ibn-Roschd puisèrent à la même source et, en acceptant chacun de leur côté la tradition du péripatétisme arabe, ils arrivèrent à une philosophie presque identique. Il n'est donc pas étonnant que Brucker et les autres historiens de la philosophie, frappés de ces ressemblances et forts de l'autorité de Léon, aient placé Maimonide parmi les disciples d'Averrhoès. L'hypothèse des atomes, la négation des lois naturelles et de la causalité sont énergiquement combattues dans ses écrits. S'il ne soutient pas, comme quelques péripatéticiens juifs, que la matière est éternelle, et que Moïse n'a entendu décrire, au premier livre de la *Genèse*, que l'arrangement des choses, il ne croit pas non plus que l'éternité du monde soit une bien grave hérésie. Sa doctrine sur la hiérarchie des sphères et l'action divine qui les rattache l'une à l'autre est identiquement celle des philosophes. Comme eux aussi, il rejette toute assimilation de Dieu aux créatures : on peut dire de Dieu ce qu'il n'est pas, mais on ne peut pas dire ce qu'il est. Il n'ose même attribuer à Dieu l'existence et l'unité, de peur que ces attributs ne soient distincts de la puissance divine, et surtout de peur d'admettre quelque chose qui ressemble aux hypostases chrétiennes. C'est la pure doctrine des Moattils. Sa théorie de l'intellect se distingue à peine de celle d'Ibn-Roschd. Au-dessus de l'intellect matériel, dépendant des sens, est l'intellect acquis, formé par l'émanation de l'intellect universel ou acte perpétuel, qui est Dieu lui-même. Maimonide semble pourtant individualiser l'intelligence plus que ne le fait le commentateur (Averrhoès), et, en attribuant à l'âme une substantialité distincte, il semble poser la condition de son immortalité. La résurrection l'embarrasse, il cherche à l'expliquer sans arriver à rien de satisfaisant. Il faut même reconnaître que ses objections vont parfois jusqu'à attaquer l'immortalité. La perfection de l'homme consiste à cultiver et à élever sa nature par la science. La science est le vrai culte que l'on doit à Dieu; par la science la vision béatifique peut commencer ici-bas; mais la science n'est pas accessible à tous : Dieu y a suppléé, pour les simples, par le prophétisme. Le prophétisme est un état naturel plus parfait où arrivent quelques hommes privilégiés, plus richement doués par la nature. La révélation prophétique ne diffère pas, quant à la manière, de l'infusion de l'intellect actif ou de la révélation permanente de la raison. »

Son opinion sur le prophétisme est un essai tenté pour concilier la Bible avec la philosophie, la foi et la raison. Il connaissait à fond l'histoire des religions orientales, et son érudition à cet égard, en l'absence de monuments originaux, contient des renseignements qu'on ne trouve que dans ses écrits. Il montre ainsi, par des exemples multipliés, qu'il n'y a rien dans le *Pentateuque* de Moïse qu'on ne retrouve dans l'histoire ou dans les cultes professés depuis longtemps dans la Syrie et la Chaldée.

La morale de Maimonide est conforme à ses doctrines sur l'homme, Dieu et la nature. Il use d'un large éclectisme et se fait l'apôtre d'une tolérance très-rare au temps où il vivait. Il admet le libre arbitre, reconnaît l'influence des penchants acquis, qu'il importe de satisfaire dans une mesure convenable. Il préfère la vie spéculative à la vie active et affairée des sociétés modernes. Cependant il n'abuse pas de cette préférence et condamne formellement l'ascétisme et la vie contemplative, comme hostiles au développement de la race humaine et à la satisfaction de ses besoins légitimes.

Quant à la providence, il lui accorde peu d'importance en pratique; elle n'intervient, suivant lui, que par l'intermédiaire de la raison; du reste, elle ne s'inquiète guère des individus et ne songe directement qu'à la conservation des genres et des espèces.

Ses idées cosmiques et scientifiques sont celles de l'antiquité grecque. « Toute l'école de Maimonide, dit M. Renan dans l'ouvrage cité plus haut, resta fidèle au péripatétisme averrhoïstique. Ce fait était si notoire, que Guillaume d'Auvergne ne craignait pas de dire que, parmi les juifs soumis aux Sarrasins, il n'en était pas un seul qui n'eût abandonné la foi d'Abraham et qui ne fût infecté des erreurs des Sarrasins ou de celles des philosophes. Un mouvement rationaliste aussi prononcé ne pouvait manquer d'exciter chez les théologiens une vive opposition. Maimonide et sa philosophie furent pendant plus d'un siècle l'objet d'une lutte acharnée entre les synagogues de Provence, de Languedoc et d'Aragon. De part et d'autre on s'excommuniait; quelques-uns allaient jusqu'à invoquer contre leurs adversaires l'autorité ecclésiastique. Montpellier, Barcelone, Tolède condamnaient au feu les écrits de Maimonide; Narbonne un moment fut seule à les défendre. Les traités pour et contre Aristote et Maimonide se succédaient d'année en année. En 1305, le chef du parti théologique (chez les juifs), Simon ben Adereth, est encore assez fort pour faire condamner la philosophie à Barcelone, et interdire, sous peine d'excommunication, d'en aborder l'étude avant l'âge de vingt-cinq ans. Il fallut l'autorité de David Kimchi et l'activité féconde de Selem-tob ben Paltreira, de Genuia Penini, de Béziers, de Joseph ben Caspi, pour assurer définitivement dans la synagogue le triomphe du péripatétisme et faire du peuple juif le principal représentant du rationalisme au moyen âge. »

A consulter sur Maimonide : Olaüs Celsius, *De Maimonide* (Upsal, 1727-1728, 2 parties in-4^{o}); Peter Beer, *Das Leben des Moses Maimon* (Prague, 1835, 1 vol. in-8^{o}); Boissi, *Dissertations critiques pour servir à l'histoire des juifs;* Franck, article *Maimonide*, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*; Stein, *Moses Maimonides* (La Haye, 1846, in-8o); Munk, *Notice sur Joseph ben Juda* dans le *Journal asiatique* (1842).

MAIMONIDIEN, IENNE adj. (mè-mo-ni-diain, i-è-ne). Philos. Qui appartient au philosophe Maimonide ou à sa doctrine : *Les philosophes* MAIMONIDIENS. *Le système* MAIMONIDIEN.

— s. m. Disciple ou partisan du philosophe Maimonide.

MAIMOUN BEN-KAIS, poëte arabe, également connu sous le nom d'**Ascha**, contemporain de Mahomet, mort l'an 6 ou 7 de l'hégire (628 ou 629 de notre ère). Il composa, vers la fin de sa vie, des vers en l'honneur de Mahomet, et il se disposait à se rendre auprès de lui pour faire acte d'adhésion à sa doctrine, lorsque les Coraïschites, ennemis déclarés du prophète, lui offrirent cent chameaux pour renoncer à son projet. Maimoun se laissa gagner et mourut peu après des suites d'une chute. On a de lui un poëme qui a été quelquefois compris parmi les *Moallakat*, et que M. Sylvestre de Sacy a publié en arabe et en français dans les *Mines de l'Orient*.

MAIN s. f. (main — lat. *manus*, mot que Curtius, Corssen et Benfey rattachent à la racine sanscrite *ma*, mesurer, mais dont le sens primordial est, comme on le voit par ses composés, construire, prendre, manier. La main serait ainsi désignée comme l'organe de mensuration ou plutôt comme l'organe de préhension). Organe de préhension, siége principal du toucher, qui termine le bras de l'homme et de quelques animaux, et se divise en cinq doigts, dont l'un, appelé pouce, est opposable à chacun des quatre autres : *Les doigts de la* MAIN. *Le dessus, le dessous de la* MAIN. *Le creux de la* MAIN. *La paume de la* MAIN. *Le plat de la* MAIN. *Ouvrir, fermer la* MAIN. *Joindre les* MAINS. *Se laver les* MAINS. *Souffler dans ses* MAINS. *Les singes ont quatre* MAINS. *C'est à la* MAIN, *cet instrument des instruments, que l'homme doit toute son adresse et les arts qu'il exerce, enfin sa supériorité sur tous les animaux.* (Helvét.) *Le pamphlet s'adresse aux gens laborieux dont les* MAINS *n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages.* (P.-L. Courier.) *C'est un véritable préjugé que de croire qu'on doive tout faire de la* MAIN *droite.* (Maquel.) *La* MAIN *est l'organe d'un être créateur lui-même au milieu de la création.* (C. Dollfus.) *La* MAIN *est l'outil qui nous sert à saisir les objets.* (J. Macé.)

La *main* est le plus sûr et le plus prompt secours.
LA FONTAINE.

— Par anal. Objet quelconque qui saisit comme une main : *Les Romains harponnaient les vaisseaux ennemis avec des* MAINS *de fer.*

Et la vigne flexible et le lierre aux cent *mains.*
DELILLE.

— Par ext. Facilité d'exécution : *Un pianiste qui a de la* MAIN. *La* MAIN *est nécessaire chez le peintre, mais le goût l'est bien davantage. Rien n'est plus aisé que de se gâter la* MAIN. (L. Reybaud.)

— Objet très-peu étendu : *Des draps de lit grands comme la* MAIN. *Nos fleuves d'Europe sont, en comparaison de ceux d'Amérique, larges comme la* MAIN. *Je fais ce que je veux de ma petite province, grande comme la* MAIN. (Volt.) ‖ Espace très-peu considérable : *Une maison qui tiendrait dans la* MAIN.

— Fig. Partie active de l'homme : *C'est vous qui avez instruit mes* MAINS *à combattre.* (Boss.) *Il faut instruire ses* MAINS, *les livres instruiront son esprit.* (Volt.) ‖ Actes d'un être intelligent : *Le premier coup porté en France à la tradition et à l'antiquité est parti de la* MAIN *d'un académicien.* (Rigault.)

Les ministres de Dieu sont des anges de paix;
Il ne doit, de leurs *mains*, sortir que des bienfaits.
LEMIERRE.

Chanter, peindre, sculpter, c'est ravir au tombeau
Ce que la *main* divine a créé de plus beau.
BRIZEUX.

‖ Travail : *L'œil du maître fait plus d'ouvrage que ses* MAINS. (Franklin.) *La* MAIN *de l'homme gâte bien plus souvent qu'elle n'embellit.* (J. Arago.) ‖ Force : *Il y a des masses trop pesantes pour la* MAIN *des hommes.* (B. Const.) ‖ Puissance, autorité : *Se courber sous la* MAIN *de Dieu. Tout vient de Dieu, tout part de sa puissante* MAIN. (Boss.) *Quand l'arrêt des sociétés est prononcé, la* MAIN *qui devait élever ne sait qu'abattre.* (Chateaub.)

Mer terrible, en ton lit quelle *main* te resserre?
L. RACINE.

Chacun baise en tremblant la *main* qui nous enchaîne.
VOLTAIRE.

‖ Influence, effet : *La* MAIN *de la destinée. La* MAIN *de la mort. La* MAIN *du temps. Tous les hommes sont sortis égaux des* MAINS *de la nature.* (D'Aguess.) *Nous sommes des ballons que la* MAIN *du sort pousse aveuglément et d'une manière irrésistible.* (Volt.) *La* MAIN *du temps et plus encore celle des hommes qui ont ravagé tous les monuments de l'antiquité n'ont rien pu jusqu'ici contre les pyramides.* (Volney.) *Il n'y a que la* MAIN *de la liberté qui puisse dénouer le nœud des nationalités.* (E. de Gir.)

La *main* lente du temps aplanit les montagnes.
VOLTAIRE.

Jadis, trop caressé des *mains* de la mollesse,
Le plaisir s'endormit au sein de la paresse.
VOLTAIRE.

‖ Direction, gouvernement : *La seule* MAIN *qui soit digne aujourd'hui de ranger les peuples sous un sceptre n'est pas celle qui tendra l'arc de Nemrod, c'est celle qui brisera le fer de la guillotine.* (Ch. Nod.)

Je remets en vos *mains* tout le soin de mon sort.
RACINE.

‖ Manière de commander : *Il faut avoir la* MAIN *légère et lui faire sentir le moins qu'on peut sa dépendance.* (La Bruy.) ‖ Protection, aide, secours : *Que Dieu retire sa* MAIN, *le monde retombera dans le néant.* (Boss.) *La moitié des hommes ne se soutient que soutenue par la* MAIN *d'une femme.* (E. Legouvé.)

Quel que soit le chemin, quel que soit l'avenir,
Le seul guide en ce monde est la *main* d'une amie.
A. DE MUSSET.

Il est doux d'essuyer d'une *main* secourable
Les larmes d'un ami que son malheur accable.
VIGÉE.

‖ Possession, libre disposition : *L'autorité n'est sûre et bien placée qu'entre les* MAINS *de ceux qui craignent Dieu.* (Mass.) *Les idées sont des fonds qui ne portent intérêt qu'entre les* MAINS *du talent.* (Rivarol.) *La multitude est dans la* MAIN *du grand homme.* (Chateaub.) *C'est entre les* MAINS *du cultivateur que la terre devient un capital.* (L. Faucher.) *L'avenir est dans la* MAIN *du maître d'école.* (V. Hugo.)

Nous avons en nos *mains* la fin de nos douleurs.
CORNEILLE.

Dieu tient le sort des rois entre ses *mains* puissantes.
RACINE.

‖ Conduite sous le rapport de la probité, de l'intégrité : *La probité est la vertu des démocrates; car le peuple regarde avant tout aux* MAINS *de ceux qui le gouvernent.* (Lamart.) ‖ Rapacité :

... Quelle *main* quand il s'agit de prendre!
On dirait d'un ressort qui vient à se détendre.
MOLIÈRE.

‖ Personne considérée au point de vue de son action :

La *main* qui me blessait a daigné me guérir.
CORNEILLE.

— *Battre des mains*, Frapper ses deux mains l'une contre l'autre, à plusieurs reprises, pour témoigner son approbation : *Toute la salle* BATTIT DES MAINS. ‖ Se prend aussi dans un sens figuré pour signifier applaudir : *La vie est une arène où tour à tour la moitié de l'humanité* BAT DES MAINS *aux tortures de l'autre.* (Mme C. Bachi.)

— *Nu comme la main*, Complétement nu : *Il l'a mis* NU COMME LA MAIN. (D'Ablanc.)

— *Pas plus, autant que sur la main*, Point du tout ou excessivement peu : *N'avoir de barbe* PAS PLUS QUE SUR LA MAIN. *Une femme qui n'a de gorge* PAS PLUS QUE SUR LA MAIN.

Du reste, ayant d'oreille *autant que sur la main;*
Un loup n'eût su par où le prendre.
LA FONTAINE.

— *Donner un revers de main à quelqu'un*, Le frapper sur la joue du dessus de la main :

Il faut que je lui *donne un revers de ma main.*
MOLIÈRE.

— *Main morte*, Main qu'on laisse inerte et molle, en imprimant un mouvement au bras : *Faire la* MAIN MORTE. *Frapper avec la* MAIN MORTE. ‖ *N'y pas aller de main morte*, Frapper rudement, agir ou parler avec une sorte d'emportement violent : *Vous l'avez appelé fripon! Diable! vous* N'Y ALLEZ PAS DE MAIN MORTE, *vous.*

— *Avoir la main légère*, Ne pas appesantir, ne pas appuyer lourdement la main en faisant quelque ouvrage : *Un calligraphe qui* A LA MAIN LÉGÈRE. *Les femmes* ONT LA MAIN *plus* LÉGÈRE *que les hommes pour panser les plaies.* ‖ Être prompt à frapper ou à voler : *Vous* AVEZ LA MAIN *un peu* LÉGÈRE; *il ne faut pas être si prompt. C'était un bon homme, mais ses voisins se plaignaient qu'il* AVAIT LA MAIN LÉGÈRE.

— *Main sûre*, Main conduite avec fermeté : *Le chirurgien doit avoir la* MAIN SÛRE. ‖ Direction ferme et habile : *Conduire ses affaires d'une* MAIN SÛRE. ‖ Possession, garde d'une personne probe : *Mettre son argent en* MAINS SÛRES.

— *Etre bien à la main*, Etre d'un usage facile et commode.

— *Avoir toujours l'argent en main, la bourse à la main*, Faire des dépenses continuelles. ‖ *Faire quelque chose la bourse en main*, Le faire au moyen de l'argent : *Il n'y a que les paresseux de bien faire qui ne sachent faire du bien que* LA BOURSE À LA MAIN. (J.-J. Rouss.)

— *Acheter à la main*, Acheter sans faire peser des choses qui se pèsent d'ordinaire : ACHETER *de la viande* À LA MAIN.

— *Mettre l'épée à la main*, Tirer son épée pour combattre.

— *Avoir les armes à la main*, Etre prêt au combat ou à la discussion . *La vie d'un homme de lettres est un combat perpétuel, et on meurt* LES ARMES À LA MAIN. (Volt)

— *De main d'homme*, Se dit des ouvrages dus au travail des hommes, par opposition à ceux qui sont dus à la nature : *Port creusé* DE MAIN D'HOMME. *Digue élevée* DE MAIN D'HOMME.

— *Mettre la main à quelque chose*, L'entreprendre, y employer son travail ou ses soins, y prêter son concours : *On va* METTRE LA MAIN À *la restauration de ce monument.* ‖ S'immiscer à quelque chose : *La France restera toujours un beau royaume et redoutable à ses voisins, à moins que les classes des parlements n'*Y METTENT LA MAIN. (Volt.)

Chacun bourdonne autour de l'œuvre politique,
Chacun *y* veut *mettre la main.*
A. BARBIER.

— *Mettre la main à l'œuvre*, Entreprendre quelque chose, commencer quelque chose : *Il est temps de* METTRE LA MAIN À L'ŒUVRE.

— *Mettre la dernière main à quelque chose*, Terminer quelque chose : *Les peintres vont* METTRE LA DERNIÈRE MAIN À *cet appartement. Cet auteur vient de* METTRE LA DERNIÈRE MAIN À *son ouvrage. Elle* METTAIT LA DERNIÈRE MAIN À *sa parure.* (J. de Maistre.)

— *Mettre la main à la plume*, Commencer à écrire : *J'ai peine à me décider quand il faut* METTRE LA MAIN À LA PLUME.

— *Mettre la main à la charrue*, Prêter son concours à quelque chose : *Notre affaire ne se terminera pas, si vous ne* METTEZ LA MAIN À LA CHARRUE.

—*Mettre un instrument à la main de quelqu'un*, Lui apprendre à s'en servir, lui apprendre l'art qu'on exerce à l'aide de cet instrument : *Celui qui m'*A MIS *la plume* À LA MAIN *aurait aussi bien fait d'y mettre une bêche ou un marteau. Un machicot est toujours fier d'*AVOIR MIS *le violon ou la flûte* À LA MAIN *d'un maëstro de génie.* ‖ *Travail des mains*, Ouvrage qui exige l'emploi de la force et de l'adresse, plutôt que l'usage des facultés intellectuelles : *L'homme vraiment utile à la société est celui qui vit du* TRAVAIL DE SES MAINS. *Le* TRAVAIL DES MAINS *ne déshonore pas, il ennoblit.* (J. Macé.)

— *Faire quelque chose par ses mains ou de sa main*, Le faire soi-même : *Il ne faut pas vouloir tout* FAIRE PAR SES MAINS.

— *Sans main mettre*, sans prêter aucun concours.

— *Coup de main*, Action hardie et préparée secrètement de façon à surprendre : *Préparer un* COUP DE MAIN. *S'emparer d'une ville ennemie par un* COUP DE MAIN. Se dit surtout d'une entreprise de guerre.

— *Tour de main*. Tour d'adresse qui consiste dans la manœuvre prompte et adroite de la main : *Cet escamoteur excelle dans les* TOURS DE MAIN. ‖ Se dit aussi d'une action prompte ou d'un temps très-court : *Cela sera fait en un* TOUR DE MAIN.

Un *tour de main* ici remonte un homme habile.
REGNARD.

— *Combat de main*, Combat de près, à l'arme blanche.

— *Homme de main*, Homme d'action, homme hardi et décidé : *Une troupe d'*HOMMES DE MAIN.

— *Etre à la main* ou *en main*, Etre commode pour certains usages : *Il est vraiment aimable et fort* À LA MAIN. (P.-L. Courier.) ‖ Etre dans une situation commode :

... Laissez-moi passer entre vous deux, pour cause;
Je *serai* mieux *en main* pour vous conter la chose.
MOLIÈRE.

— *Forcer la main à quelqu'un*, Le pousser par contrainte à quelque chose qu'il ne voulait pas faire : *Je ne veux pas vous* FORCER LA MAIN. *Le peuple anglais* FORÇAIT LA MAIN à son *roi.* (Volt.) ‖ *Avoir la main forcée*, Etre contraint à quelque chose qu'on ne voulait pas faire : *Louis XVI* EUT LA MAIN FORCÉE *par les événements.*

— *Main basse*, Main gauche. ‖ *Gens de basse main*, Lie du peuple. Vieilles locutions. ‖ *Faire main basse sur des personnes*, Les égorger jusqu'à la dernière : *Les soldats firent* MAIN BASSE *sur la garnison ennemie.* ‖ *Faire main basse sur des choses*, Les piller, les enlever jusqu'à la dernière : *Les invités* FIRENT MAIN BASSE *sur le buffet. Les voleurs* ONT FAIT MAIN BASSE SUR *les fruits de mon jardin.*

— *Avoir les mains crochues*, Etre fort enclin à la rapine.

— *N'avoir pas les mains gourdes*, Etre prompt à quelque chose : *Ils n'*ONT *point les* MAINS GOURDES *à acquérir les biens des familles par donations et testaments.* (Gui-Patin.)

— *Etre haut à la main*, Avoir le commandement dur et impérieux.

— *Tenir la main à quelque chose*, Y travailler, y veiller, s'en occuper activement : TENEZ LA MAIN À *votre affaire. J'aurai soin* D'Y TENIR LA MAIN.

— *De la main, de la propre main de*, Par la main de : *Une lettre signée* DE LA MAIN DU *roi. Un tableau peint* DE LA MAIN DE *Raphaël.*

Il me prend quelque envie
De te donner un soufflet *de ma main.*
MOLIÈRE.

‖ De la part de : *Recevoir une épouse* DE LA MAIN *de ses parents. Un mari n'a guère un rival qui ne soit* DE SA MAIN. (La Bruy.) *Nous formons* DE NOS MAINS *notre destinée, et nous amassons pour nous-mêmes une suite de succès futurs ou de mécomptes.* (Ste-Beuve.) *Ceux qui périssent* DES MAINS DES *médecins sont beaucoup plus nombreux que ceux qui guérissent.* (J. Casanova.)

— *Faire argent de toute main*, User de toute sorte de moyens pour se procurer de l'argent : *Il* AVAIT *engagé ses terres, ses châteaux et* FAIT ARGENT DE TOUTE MAIN. (Villem.) ‖ *Prendre de toutes mains*, Accepter tout argent qui arrive, sans s'inquiéter de son origine : *L'Eglise est en possession de demander de toutes parts et de* PRENDRE DE TOUTES MAINS. (Dupin.)

On *prend de toute main*, dans le siècle où nous [sommes,
Et refuser n'est plus le vice des grands hommes.
CORNEILLE.

— *Jeu de mains*, Jeu qui consiste à se donner des coups : *La main chaude est* UN JEU DE MAINS. *Il faut défendre les* JEUX DE MAINS *aux enfants.*

— *Lever la main*, Faire un serment : *En êtes-vous sûr? — J'en* LÈVERAIS LA MAIN. ‖ *Lever la main sur quelqu'un*, Le menacer, le frapper : *Oser* LEVER LA MAIN SUR *son père.*

— *Mettre, porter la main sur quelqu'un*, Le frapper : *Que quelqu'un ose* METTRE LA MAIN SUR MOI!

Nul mortel, ô Calchas, sur ta tête sacrée
Ne *portera la main.* . . . .
AIGNAN.

‖ S'emparer de sa personne : *La police* A MIS LA MAIN SUR *des conspirateurs.* ‖ Le soumettre à une autorité despotique : *Napoléon nous a laissés plus pauvres que le jour où il* AVAIT MIS LA MAIN *sur nous.* (Balz.)

— *Mettre la main sur quelque chose*, S'en emparer : METTRE LA MAIN SUR *le magot de quelqu'un.* ‖ Trouver quelque chose : *Je cherche un objet depuis dix jours, sans pouvoir* METTRE LA MAIN DESSUS.

— *De main de maître*, Avec beaucoup d'adresse ou d'habileté : *Un tour joué* DE MAIN DE MAÎTRE. *Un tableau peint* DE MAIN DE MAÎTRE. *Des vers frappés* DE MAIN DE MAÎTRE. ‖ *De main de*, avec un nom de profession, Dans la manière d'agir particulière à cette profession : DE MAIN DE *courtisan.* DE MAIN DE *soldat.*

— *Avoir la main rompue à quelque chose*, Y être très-adroit, très-exercé : *Vous* AVEZ LA MAIN ROMPUE AU *piano. Il* A LA MAIN ROMPUE À *la belle écriture.*

— *Etre homme à toutes mains*, Etre habile à tout faire : *Prenez-le à votre service; il* EST HOMME À TOUTES MAINS. ‖ *Etre homme à deux mains*, Remplir deux emplois différents; être capable de les remplir.

— *Partir de la main*, Exécuter quelque chose avec promptitude, résolution et adresse : *Il s'agit maintenant de* PARTIR DE LA MAIN.

— *Avoir la main bien placée*, Se servir avec adresse de quelque instrument.

— *Avoir la riposte en main*, Etre prompt à la réplique : *Il est homme qui* A *toujours* LA RIPOSTE EN MAIN. (Mol.)

— *Avoir la parole en main*, Avoir une grande facilité à parler : *Le premier président était un beau diseur, et* AVAIT *fort* LA PAROLE EN MAIN. (St-Sim.) ‖ Inus.

— *Donner la main à quelqu'un*, L'aider, le servir en quelque chose : *Il ne s'en tirera jamais si vous ne lui* DONNEZ LA MAIN. ‖ *Donner, prêter les mains à quelque chose*, Y condescendre, y consentir, le favoriser : *Cela est fort vilain à vous de* PRÊTER LA MAIN *aux sottises de mon mari.* (Mol.) *Bernez-le, c'est justice; quant à moi, j'y* DONNE LES MAINS. (Lamotte.)

— *Tendre la main à quelqu'un*, L'aider, lui prêter son assistance : TENDRE LA MAIN AUX *malheureux.* TENDRE UNE MAIN *secourable* À *un désespéré.* ‖ Lui offrir son amitié ou une réconciliation : *Ne repoussez pas* LA MAIN *que* JE VOUS TENDS. *Dans tous les temps, les partis vaincus* ONT TENDU LA MAIN À *l'étranger.* (Proudh.)

— *Mettre le pain à la main de quelqu'un*, Lui rendre facile une position qui assure son existence.

— *Etre en bonnes mains*, Etre entre les mains d'une personne honnête ou habile : *Mon argent* EST EN BONNES MAINS. *Votre procès* EST EN BONNES MAINS.

— *Prendre en main la cause de quelqu'un*, Embrasser sa défense :

Des auteurs décriés il *prend en main la cause.*
BOILEAU.

— *Tendre la main*, Demander l'aumône ou implorer servilement quelque faveur : *Sous un régime d'unité, tout le monde* TEND LA MAIN; *les villes comme les individus sollicitent.* (Proud.)

Eh bien, moi je suis pauvre et je vous *tends la main.*
A. GUIRAUD.

‖ *Tendre, élever les mains vers quelqu'un*, L'implorer, le supplier : ELEVER LES MAINS VERS *le ciel. Les* MAINS ÉLEVÉES VERS *Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent.* (Boss.)

— *Lâcher la main*, Renoncer à ce qu'on poursuivait, à l'influence qu'on exerçait : *Surtout, ne* LÂCHEZ *pas* LA MAIN. *Si vous* LÂCHEZ LA MAIN, *votre affaire est perdue.*

— *Ouvrir la main*, Se déposséder de ce qu'on a : *Tout ce que la France saisit d'une volonté ferme lui reste : il n'y a que Dieu qui puisse lui faire* OUVRIR LA MAIN. (Chateaub.)

— *Lier les mains à quelqu'un*, Le mettre dans l'impossibilité d'agir : *Vous* ME LIEZ LES MAINS, *je ne veux rien faire sans vos conseils.* (Volt.)

— *Pousser la main à quelqu'un*, Le porter à agir en exerçant sur lui une sorte de contrainte morale : *Il est évident qu'il écrit malgré lui et qu'on* LUI POUSSE LA MAIN. (Michelet.)

— *Passer par les mains de quelqu'un*, Etre châtié par lui : *Il faudra qu'il* PASSE PAR MES MAINS.

— *Tenir la main haute*, Se montrer difficile sur les conditions : *Les négociants en blé* TIENNENT LA MAIN HAUTE, *en prévision de la mauvaise récolte.* ‖ *Tenir la main haute à quelqu'un*, Le mener avec une certaine rudesse, ne lui laisser que peu de liberté : *Un père qui* TIENT LA MAIN HAUTE *à ses enfants.*

— *Faire quelque chose haut la main*, Le faire promptement, lestement, sans peine ou avec autorité : *Il vous battra* HAUT LA MAIN.

> La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,
> Et les fait *haut la main* obéir à ses lois.
>
> MOLIÈRE.

— *Avoir la haute main*, Jouir de la principale influence.

— *Etre entre les mains de quelqu'un*, Etre en sa possession ou sous son autorité absolue : *L'argent qui* EST ENTRE VOS MAINS. *Nous* SOMMES ENTRE LES MAINS DE *la Providence.* ‖ Etre sous la direction : *Mon disciple était encore* ENTRE LES MAINS DES *femmes.* (Le Sage.)

— *Avoir quelqu'un sous la main*, L'avoir sous son autorité, sous sa dépendance.

— *Tomber sous la main de quelqu'un*, Se trouver dans une position où quelqu'un peut vous nuire.

— *Mettre le marché à la mains de quelqu'un*, Le mettre en demeure de terminer ou de rompre une affaire engagée : *Je* VOUS METS LE MARCHÉ EN MAIN ; *choisissez.*

— *Changer de mains*, Passer de la possession de quelqu'un dans celle d'un autre : *La propriété* CHANGE *souvent* DE MAINS *aujourd'hui.* ‖ Se servir d'une main après s'être servi de l'autre : *Pourquoi vous servir de la main gauche?* CHANGEZ DE MAIN.

— *Faire sa main*, Se former une fortune ou tirer quelque profit, par quelque moyen illicite : *Il* A FAIT SA MAIN *dans l'administration.*

— *Mains vides*, Action de ne rien donner : *Autrefois, on ne pouvait se présenter les* MAINS VIDES *devant la justice.*

— *Avoir la main bonne, la main heureuse*, Tirer habituellement de bons numéros dans une loterie ou dans un tirage quelconque : *Il* A LA MAIN HEUREUSE, *il a tiré le plus haut numéro à la conscription.* ‖ Avoir une chance habituellement heureuse : *Il faut* AVOIR LA MAIN HEUREUSE *pour faire un aussi bon mariage. Il y a des gens qui se vantent d'*AVOIR LA MAIN HEUREUSE *pour choisir un melon.* (F. Soulié.)

— *Avoir la main malheureuse*, Tirer habituellement de mauvais numéros. ‖ Avoir mauvaise chance : *Moi, j'*AI LA MAIN MALHEUREUSE ; *j'ai déjà essuyé trois faillites.*

— *Avoir les mains nettes*, N'avoir commis aucune action contre la probité, n'avoir rien dérobé : *Des officiers royaux, pas un n'*AVAIT LES MAINS NETTES. (Michelet.)

> Elle eût du buvetier emporté les serviettes,
> Plutôt que de rentrer au logis *les mains nettes.*
>
> RACINE.

‖ *Avoir les mains nettes de quelque chose*, En être innocent, n'y avoir trempé en rien : *J'*AI LES MAINS NETTES *de toutes vos sottises.*

— *Souiller ses mains*, Commettre quelque action criminelle ou déshonorante : *Les soldats, types d'honneur, n'hésitent pas, dans un pillage, à* SOUILLER LEURS MAINS *par le viol et le carnage.*

— *Avoir les mains sanglantes, Ensanglanter ses mains*, Avoir commis, commettre quelque meurtre : *Les capitaines chrétiens doivent avoir le cœur doux et charitable, lors même que leurs* MAINS SONT SANGLANTES. (Fléch.)

— *Avoir le cœur sur la main*, Etre extrêmement franc et ouvert, laisser pénétrer toutes ses pensées : *C'est un homme qui* A LE CŒUR SUR LA MAIN.

— *Mettre la main sur la conscience*, Interroger sa conscience pour répondre de bonne foi à quelque question : *Voyons,* METTEZ LA MAIN SUR LA CONSCIENCE : *avais-je tort?*

— *Mettre la main sur le feu*, Etre prêt à donner toutes les garanties de ce qu'on avance ; être fortement persuadé de ce qu'on a dit : *Le croyez-vous capable d'avoir fait cela? — J'en* METTRAIS LA MAIN SUR LE FEU.

— *Toucher dans la main à quelqu'un, Serrer la main à quelqu'un*, Prendre cette main dans la sienne et la serrer en signe d'amitié ou de paix : *Voyons,* TOUCHEZ DANS LA MAIN À *monsieur.* (Mol.)

> ... Donne-moi *la main* que *je* la *serre.*
>
> V. HUGO.

— *Se donner la main*, Etre d'intelligence : *Ces gens-là sont des filous qui* SE DONNENT LA MAIN.

> Ils sont partis en *se donnant la main.*
>
> BÉRANGER.

‖ *Se tenir par la main, Se tenir la main, Se donner la main*, Etre intimement unis, être la conséquence l'un de l'autre : *L'entière satisfaction et le dégoût* SE TIENNENT LA MAIN. (La Fontaine.) *L'ignorance et l'opiniâtreté* SE TIENNENT PAR LA MAIN. (La Rochef.) *Né de l'oisiveté, comme le vice, l'ennui* DONNE *souvent* LA MAIN À *son frère.* (Sanial-Dubay.)

> A l'égard des vertus, rarement on les voit,
> Toutes en un sujet éminemment placées,
> *Se tenir par la main* sans être dispersées.
>
> LA FONTAINE.

— *Baiser les mains à quelqu'un*, Lui donner des marques d'un grand respect :

> Ceux qui *baisaient ma main* marchent sur mes pieds [nus.
>
> A. DE MUSSET.

‖ Se dit souvent par ironie : *Madame Jourdain vous* BAISE LES MAINS. (Mol.)

— *Demander, obtenir la main de quelqu'un*, Demander, obtenir une personne en mariage :

> Je n'ai jamais rêvé qu'un bonheur en ce monde :
> Tenir de votre cœur le *don de votre main.*
>
> ALEX. DUMAS.

— *Donner la main à quelqu'un*, L'épouser :

> . . . . Ce cœur vraiment romain
> Et digne du héros qui vous *donna la main.*
>
> CORNEILLE.

— *Aspirer à la main de quelqu'un*, Rechercher une personne en mariage : *Les jeunes filles romaines ne supposent pas qu'on en veuille à leur cœur sans* ASPIRER À LEUR MAIN. (About.)

> *J'aspire à votre main*, mais je veux être aimé.
>
> DESTOUCHES.

— *Mariage de la main gauche*, Mariage que contractait un prince avec une personne de basse naissance, et dans la cérémonie duquel il donnait la main gauche au lieu de la main droite à sa fiancée. ‖ *Etre de la main gauche*, Provenir d'un mariage de la main gauche.

— *Les mains lui démangent*, Il a grande envie de frapper, de donner des coups à quelqu'un : *Depuis une heure qu'il m'ennuie,* LES MAINS ME DÉMANGENT *furieusement.*

— *Il n'y a que la main*, Il n'y a qu'une légère différence : *De héros à héros,* IL N'Y A QUE LA MAIN. (Volt.) *Me voilà tout à coup devenu page! C'était avoir fait un grand saut, quoique de fripon à page* IL N'Y AIT QUE LA MAIN. (Le Sage.) *D'intendant à fournisseur,* IL N'Y A QUE LA MAIN. (Balz.)

> De vilain à vilain, *il n'y a que la main.*
>
> REGNARD.

— *Je m'en lave les mains*, Je ne m'en mêle pas, je ne m'en occupe pas : *S'il fait une sottise,* JE M'EN LAVE LES MAINS. *Bravez tout!...* JE M'EN LAVE LES MAINS. (G. Sand.) ‖ V. LAVER.

— *L'argent lui fond dans les mains*, Il dépense son argent avec une rapidité inexplicable.

— *Avoir toujours les mains dans les poches*, Etre un paresseux, ne faire jamais rien.

— *Avoir une main de fer*, Commander d'une façon très-sévère, gouverner d'une manière très-rude.

— *Faire tomber les armes des mains*, Désarmer, mettre fin aux entreprises guerrières ou agressives de quelqu'un.

— *Avoir la main bonne pour chanter et la voix bonne pour écrire*, Ecrire et chanter très-mal.

— *Ecrire une chose de sa main blanche*, Ecrire soi-même, de sa *propre* main. Détestable équivoque sur les mots *blanche* et *propre.*

— *Faire imposition des mains sur quelqu'un*, Lui donner des soufflets ou des coups de poing.

— *Avoir des mains de laine et des dents de fer*, Etre lent au travail, actif à la table.

— *Avoir les mains longues*, Jouir d'un grand pouvoir ou d'une grande influence.

— *Avoir des mains de beurre*, Laisser échapper tout ce qu'on tient en main.

— *Gagner quelqu'un de la main*, Avoir beaucoup d'avance, d'avantage sur lui ; être bien plus habile que lui.

— *Aller bride en main*, Agir avec beaucoup de circonspection, comme un cavalier prudent qui ne laisse pas aller la bride de son cheval.

— *Mettre la main à l'encensoir*, Se mêler de choses qui ne regardent que l'autorité ecclésiastique.

— *Avoir toujours l'encensoir à la main*, Faire des compliments à tout le monde et à tout propos : *Je hais ces panégyristes perpétuels qui* ONT TOUJOURS L'ENCENSOIR À LA MAIN. (St-Réal.)

— *Donner d'une main et retenir de l'autre*, Rendre soi-même illusoire une gratification que l'on a faite.

— *Mettre la main à la pâte*, Travailler de ses mains à quelque chose : *Le patron n'est pas paresseux et* MET *volontiers* LA MAIN À LA PÂTE.

— *Faire crédit de la main à la bourse*, Ne pas faire crédit du tout, vendre comptant.

— *Peser à la main*, Etre un homme à charge, fatigant, ennuyeux.

— Prov. *Jeu de mains, jeu de vilain*, Il est malhonnête de jouer à se donner des coups. ‖ *Une main lave l'autre*, Il faut chercher à se rendre des services mutuels. ‖ *Froides mains, chaudes amours*, Les personnes qui ont les mains froides sont très-portées aux plaisirs amoureux. ‖ *Quand on met la main à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts*, Quand on manie de l'argent, on y fait toujours quelque profit légitime ou non. ‖ *Il faut regarder à ses mains plutôt qu'à ses pieds*, Il faut être probe avant tout. ‖ *Un oiseau dans la main vaut mieux que deux dans la haie*, Un petit bien que l'on possède vaut mieux qu'un grand en espérance. (Prov. angl.) ‖ *Dieu regarde les mains pures plutôt que les mains pleines*, Dieu considère la vertu plus que les riches offrandes. ‖ *Il faut que la main gauche ignore le bien que fait la main droite*, Précepte évangélique, d'après lequel on doit garder le secret sur le bien que l'on fait. ‖ *Il vaut mieux tendre la main que le cou*, Il vaut mieux demander l'aumône que s'exposer, en volant, à être pendu. ‖ *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas*, Les personnes les plus liées entre elles ont souvent des caractères très-différents. ‖ *Les mains noires font manger le pain blanc*, Le travail procure l'aisance.

— Hist. *Gens de la haute main*, Membres du comité de Salut public qui dirigeaient la haute politique et ordonnaient les arrestations, sous la Convention. ‖ *Lettres de la main*, Lettres écrites de la main du roi, sans être contre-signées par un secrétaire d'Etat. ‖ *Main de justice*, Espèce de sceptre surmonté d'une main ouverte, que les rois portaient à leur sacre, et qui était un symbole de la souveraine puissance et du pouvoir judiciaire :

> L'épée aux innocents propice,
> La *main*, symbole de justice,
> Ne sont plus l'effroi des pervers.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Main d'argent*, Insigne institué par Abd-el-Kader pour récompenser ses compagnons. Il consistait en une petite main d'argent, que l'on attachait, sur la tête, à la corde de chameau. Les décorés formaient trois classes, qui se distinguaient par le nombre des doigts du bijou : la plus élevée en avait sept, la seconde six, et la troisième cinq. La main d'argent conferait plusieurs priviléges, notamment celui de suspendre l'action de la justice. Elle fut supprimée vers 1841, et remplacée par une autre décoration, qui avait la forme d'un sabre. ‖ *Main ecclésiastique*, Pouvoir donné aux évêques de la primitive Eglise de rechercher eux-mêmes tout ce qui rappelait les rites païens, même dans l'intérieur des maisons : *En vertu de la* MAIN ECCLÉSIASTIQUE, *les évêques pouvaient traîner devant les tribunaux tous ceux qui sacrifiaient aux anciens dieux du paganisme; c'est la première trace d'inquisition qu'on trouve dans les lois. On l'y rencontre dès le* V^e^ *siècle.*

— Féod. *Ne devoir que la bouche et la main à son seigneur*, Ne lui devoir que fidélité et assistance, sans être tenu à une redevance quelconque. ‖ *Réception par main souveraine*, Jouissance provisoire d'un fief accordée par juge royal, dans un cas de souveraineté douteuse. ‖ *Fief dans la main du roi*, Fief saisi faute d'aveu, et relevant du roi ou du suzerain. ‖ *Droit de main mettre*, Droit dû au seigneur par le serf qui s'était formarié, et consistant en un tiers des biens meubles et immeubles qu'il possédait au jour de son mariage.

— Jurispr. anc. Puissance : *Main du roi. Main de commissaire.* ‖ *Main de justice*, Autorité judiciaire, pouvoir d'agir, en vertu des lois, sur les personnes et sur les biens. ‖ *Main hautaine*, Souveraineté. ‖ *Main souveraine*, Puissance, autorité souveraine. ‖ *Main assise*, En Artois et en Flandre, manière de prendre hypothèque sur les biens d'un débiteur, en mettant la main de justice sur ces biens. ‖ *Main ferme*, Roture, censive. ‖ *Héritage de main ferme*, Héritage qui ne donnait aucun titre de noblesse. ‖ *Donner, tenir en main ferme*, Donner ou tenir à ferme un héritage, sans acquérir aucun droit féodal. ‖ *Main moyenne*, Ordonnance de pareatis. ‖ *Main pleine*, Dans la coutume de Blois, remise entre les mains de la justice de biens suffisants pour assurer une créance. ‖ *Vider ses mains*, Se dessaisir, en vertu d'un droit reconnu à autrui, d'une somme qu'on détenait. ‖ *Plaider les mains garnies*, Plaider pour une chose que l'on possède. ‖ *Main plévie*, Dans la coutume de Liége, droit qui mettait tous les biens de la femme au pouvoir du mari et, en cas de mort de ce dernier, attribuait tous ses biens à la femme. ‖ *Conforte main*, Lettres du roi pour appuyer la mainmise. ‖ *Etre imposé à deux mains*, Etre astreint à payer au seigneur un double droit. ‖ *Prendre la main*, Recevoir le serment des parties contractantes. ‖ *Bailler la main*, Donner son consentement. ‖ *Mettre la main au bâton, à la verge*, Se dessaisir de son héritage. ‖ *Fermer la main*, Faire une saisie chez le débiteur, pour prévenir l'aliénation ou la disparition des valeurs qu'il possède. ‖ *Main tierce*, Tierce personne entre les mains de laquelle on dépose un bien contesté. ‖ *De main tierce*, dans la coutume de Landrecies, Avec une exactitude rigoureuse : *Mesurer du vin* DE MAIN TIERCE. ‖ *Payer en main brève*, Payer le dernier créancier, payer le créancier de son créancier soit médiat, soit immédiat, au lieu de payer directement celui à qui l'on doit.

— Liturg. *Imposition des mains*, Cérémonie qui consiste à étendre ses deux mains ouvertes sur la tête de celui que l'on veut bénir : *Les apôtres guérissaient les malades par* L'IMPOSITION DES MAINS.

— Relig. *Main votive*, Main de bronze ou de marbre que l'on offrait à un dieu pour en obtenir quelque grâce ou le remercier de quelque faveur.

— Magie. *Main de gloire*, Main de pendu desséchée, dans laquelle on mettait une bougie, dont l'éclat avait la propriété de rendre immobiles tous ceux qu'il frappait. On appelait de même une racine de mandragore qui avait la propriété de doubler l'argent qu'on mettait auprès. On dit aussi MANDEGLOIRE dans ce dernier cas.

— Littér. *Nouvelles à la main*, Nouvelles écrites en quelques mots et d'une manière plus ou moins piquante, dans un journal : *Les* NOUVELLES À LA MAIN *vous déchiquettent comme chair* à *pâté.* (Alex. Dumas.)

— Mus. Jeu exécuté par la main sur un instrument : *Avoir une excellente* MAIN *gauche. Avoir une* MAIN *faible, une* MAIN *lourde.* ‖ *Morceau à quatre, à six, à huit mains*, Morceau écrit pour être exécuté simultanément et sur un même clavier, par deux, trois, quatre personnes. ‖ *Main harmonique*, Application du système de la gamme de Gui d'Arezzo, faite sur les doigts de la main, pour faciliter la mémoire de toutes les nuances et des rapports qui existent entre cette méthode moderne et les lettres et tétracordes des Grecs.

— Archit. *Main courante* ou *coulante*, Partie d'une rampe d'escalier sur laquelle s'appuie la main, lorsqu'on monte ou qu'on descend : *Du côté du mur, la* MAIN COURANTE *est ordinairement en bois et s'y trouve isolée, au lieu d'adhérer à une rampe. Les parties courbes de la* MAIN COURANTE *d'un escalier se déduisent d'un solide de même forme que le limon; on peut la considérer comme engendrée par un rectangle dont deux arêtes restent horizontales, dont le centre décrit une hélice ou une courbe rampante et dont le plan reste perpendiculaire à chaque élément de cette courbe.* (Marie.)

— Manége. *Avoir de la main*, Se servir à propos de la bride. ‖ *Main ignorante*, Cavalier qui saisit mal le temps et fait un emploi inopportun de ses forces. ‖ *Main savante* ou *légère*, Cavalier qui gouverne habilement sa monture, et sans mouvements trop apparents : MAIN LÉGÈRE *a vieilli.* ‖ *Hâter la main*, Tourner la main avec plus de prestesse du côté où l'on gouverne. ‖ *Soutenir* ou *Tenir la main*, Tirer la bride à soi. ‖ *Conduire, travailler un cheval de la main*, Le changer de main. ‖ *Travailler un cheval de la main à la main*, Le guider par la bride seulement. ‖ *Mener un cheval en main*, Le mener par la bride sans le monter. ‖ *Tenir un cheval dans la main*, En être parfaitement le maître. ‖ *Sentir un cheval dans la main*, Juger à ses mouvements qu'il comprend ce qu'on lui demande. ‖ *Mettre un cheval dans la main*, Lui donner une position préalable et nécessaire avant tout autre exercice. ‖ *Forcer la main*, Etre insensible aux aides de la bride, et s'emporter malgré le cavalier. ‖ *Etre dans la main*, Etre bien dressé et obéir en tout à son cavalier. ‖ *Avoir l'appui* ou *la bouche à pleine main*, Avoir l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. ‖ *Main de la lance*, Main droite du cavalier. ‖ *Main de la bride*, Main gauche du cavalier. ‖ *Bride en main*, Manière de conduire en tenant la bride d'une main ferme. ‖ *Mener un cheval haut la main*, Lui donner peu de bride. ‖ *Lâcher et rendre la main à un cheval*, Lui donner la bride. ‖ *Battre à la main*, Relever fort la tête en la secouant : *Ce cheval* BAT À LA MAIN. ‖ *Tirer à la main*, Résister aux aides du cavalier. ‖ *Peser à la main*, Abandonner sa tête sur la bride, de façon à la faire soutenir avec effort par le cavalier. ‖ *Tourner à toutes mains*, Obéir facilement et promptement aux aides de la main, ‖ *Etre entier à une main*, Résister aux aides d'une main. ‖ *Etre hors la main*, Etre à main gauche du cocher. ‖ *Etre sous la main*, Etre à main droite du cocher. ‖ *Partir de la main*, Partir légèrement, prendre bien le galop. ‖ *Avoir un beau partir de la main*, Courir en ligne droite avec vitesse et légèreté. ‖ *Etre bien* ou *mal fait de la main en avant*, Etre bien ou mal fait de tête et d'encolure. ‖ *Etre bien* ou *mal fait de la main en arrière*, Etre bien ou mal fait de la croupe et de tout le train de derrière.

— Escrime. *Avoir de la main*, Etre habile à tromper les parades. ‖ *Avoir les armes bien en main* ou *belles à la main*, Manier son arme avec grâce et souplesse. ‖ *Avoir les mains bien placées*, Faire des armes avec bonne grâce. ‖ *Parer avec la main*, Parer de la main gauche.

— Fauconn. Patte du faucon.

— Chorégr. *Avoir la main*, Conduire la danse. ‖ *Rendre la main*, Cesser de conduire la danse.

— Jeux. *Arrière main.* V. ARRIÈRE-MAIN. ‖ *Avant main*, Coup de raquette poussé avec le côté des droits. ‖ *Pleine main*, Action du banquier qui amène toutes les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne. ‖ *Avoir la main*, Donner les cartes pour le coup actuel. ‖ *Tirer la main*, Tirer au sort à qui donnera le premier. ‖ *Perdre la main*, Perdre son droit à donner : *Celui qui donne mal* PERD LA MAIN. ‖ *Faire une main*, Faire une levée. ‖ *Etre en main*, au jeu de billard, Avoir sa bille dans la main et non sur le tapis. ‖ *Avoir la main chaude*, Gagner plusieurs parties de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. ‖ *Main chaude*, Jeu dans lequel un des joueurs, la tête sur les genoux d'un autre et la main ouverte sur le dos, reçoit des coups sur cette main jusqu'à ce qu'il ait deviné qui l'a frappé :

Des singes dans un bois jouaient à la *main chaude.*
FLORIAN.

‖ *Jouer à la main chaude*, expression employée pendant la Révolution, et qui signifiait être guillotiné, les suppliciés ayant les mains liées derrière le dos.

— Mar. *Tirer main sur main*, Tirer sur un cordage d'un mouvement continu, en passant une main sur l'autre à longueur de bras, après chaque effort.

— Art milit. *Main de fer*, Ancienne arme d'hast composée d'une longue hampe au bout de laquelle étaient fixés un ou deux crocs de fer. ‖ *Main gauche*, Dague de duel au XVI^{e} siècle et au commencement du XVII^{e}, ainsi appelée parce que les combattants la tenaient avec la main gauche pour parer les coups d'épée de l'adversaire. ‖ *Epée à deux mains*, Lourde épée qu'on manœuvrait des deux mains.

— Techn. Anneau à ressort dans lequel on passe l'anse d'un seau de puits. ‖ Anneau de fer auquel est attachée la soupente d'une voiture. ‖ Galon plat doublé attaché dans une voiture, pour qu'on puisse y passer le bras et se reposer. ‖ Anneau qu'on saisit pour ouvrir un tiroir. ‖ Sorte de fourche qui tient écartés les brins d'une corde, avant qu'ils soient commis. ‖ Espèce de brosse garnie de chardons qui servait anciennement à lainer le drap : *Aujourd'hui, dans toutes les fabriques de quelque importance, les* MAINS *sont remplacées par des machines spéciales appelées* laineries. (W. Maigne.) ‖ Dans l'art du batteur d'or, série de coups de marteau, ordinairement au nombre de vingt-quatre, qui se frappent immédiatement l'un après l'autre. ‖ Nom donné à deux instruments de fer que, dans la fabrication des glaces coulées, on place aux extrémités du rouleau, sur la table de coulage, l'un à droite et l'autre à gauche, afin que le verre ne puisse se répandre au delà de la tringle et donner lieu à des bavures. ‖ Ancien outil à quatre branches en forme de doigts, à l'usage des horlogers. ‖ Pièce de fer coudée en divers sens, qui sert à enlever des fardeaux. ‖ *Donner la main à une étoffe*, L'apprêter pour la faire paraître plus épaisse. ‖ *Mettage en main*, Classification par grosseur des fils contenus dans les ballots livrés par les mouliniers.

— Typogr. Signe typographique ayant la forme d'une main dont tous les doigts sont fermés sauf l'indicateur, et que l'on employait souvent autrefois pour appeler l'attention sur des notes ou des remarques en tête desquelles on la plaçait. On n'en fait plus usage aujourd'hui que dans les journaux d'affiches, et dans certains dictionnaires avec une valeur de convention.

— Comm. Cahier de vingt-cinq feuilles de papier : *Vous avez écrit un billet admirable à Brancas; il vous écrivit l'autre jour une* MAIN *tout entière de papier : c'était une rapsodie assez bonne.* (M^{me} de Sév.) ‖ Nom que l'on donne, dans l'industrie de la soie, à la réunion de quatre pantines : *Vingt* MAINS *forment un paquet.* (Maigne.) ‖ *Main d'oublies*, Poignée d'oublies qui en contient sept à huit : *Les boîtes d'oublies contiennent vingt* MAINS. ‖ *Main courante.* Syn. de BROUILLARD.

— Astron. *Main de justice*, Constellation située entre Pégase, Céphée et Andromède. On l'appelle aussi le SCEPTRE ou le LÉZARD.

— Zooph. *Main de mer* ou *main du diable*, Espèce de polypier du genre alcyon.

— Agric. Nom donné aux vrilles par lesquelles s'attachent les plantes grimpantes.

— Loc. adv. *A la main*, De façon à tenir avec la main : *Avoir son chapeau* À LA MAIN. *Tenir une épée* À LA MAIN. *C'est la Bible et l'Evangile* À LA MAIN *qu'on doit parcourir la terre sainte.* (Chateaub.) ‖ A l'aide de la main, en se servant de la main : *Une inscription faite* À LA MAIN. *Les broderies* À LA MAIN *sont les plus recherchées. Les oiseaux se laissaient prendre au lacet et presque* À LA MAIN. (Buff.)

— *A deux mains*, Avec les deux mains : *Saisir son verre, son chapeau, sa canne* À DEUX MAINS.

— *A pleines mains*, Abondamment, largement : *Puiser* À PLEINES MAINS *dans la bourse de ses amis. Donner* À PLEINES MAINS *aux pauvres. Dépenser son argent* À PLEINES MAINS. *Le* XVIII^{e} *siècle lâchait la vérité et l'erreur* À PLEINES MAINS. (S^{te}-Beuve.)

Tel donne *à pleines mains* qui n'oblige personne;
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
CORNEILLE.

Je vois de toutes parts, prodigue en ses largesses,
Cybèle *à pleines mains* répandre ses richesses.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ A poignées, de façon à remplir les mains : *Malgré toutes ses façons, pour le séduire davantage, elle déroula ses cheveux qui étaient* À PLEINES MAINS. (Th. Gaut.)

— *A belles mains*, Abondamment, tant qu'on veut : *En prendre* À BELLES MAINS. ‖ *A belles baisemains*, Avec grand plaisir, très-volontiers : *Accepter quelque chose* À BELLES BAISEMAINS. Vieille loc.

— *Aux mains*, En combat : *En être* AUX MAINS. *En venir* AUX MAINS. *Mettre des adversaires* AUX MAINS.

Seigneur, on est *aux mains*, et la trêve est rompue.
RACINE.

‖ En dispute, en querelle, en contestation : *Mettre* AUX MAINS *deux savants sur une question indécise. Je suis* AUX MAINS *avec lui pour une question de mur mitoyen.*

— *A main droite, A main gauche*, Du côté droit, du côté gauche; à droite, à gauche : *Vous avez pris* À MAIN DROITE, *il fallait prendre* À MAIN GAUCHE.

— *A main armée*, En armes : *Envahir* À MAIN ARMÉE *le territoire d'un Etat voisin. Le vol* À MAIN ARMÉE *sur une grande route est puni de mort. Louis XVI n'avait pas les talents qu'il faut pour reconquérir* À MAIN ARMÉE *une couronne.* (M^{me} de Staël.)

— *Avant la main*, D'avance : *Nous nous préparons* AVANT LA MAIN *au voyage que nous entreprenons.* (Montaigne.)

— *De la main*, Avec la main : *Ecrire* DE LA MAIN *gauche.*

— *De main en main*, De la main d'une personne à la main d'une autre personne : *Se passer un livre* DE MAIN EN MAIN. ‖ De la possession d'une personne à la possession d'une autre :

Ne souffre pas, Seigneur, que notre humble héritage
Passe *de main en main*, troqué contre un vil prix.
LAMARTINE.

‖ De bouche en bouche : *Une nouvelle qui passe* DE MAIN EN MAIN *est souvent défigurée.*

— *De la main à la main*, Manuellement, sans acte écrit : *Faire une donation* DE LA MAIN À LA MAIN. *Un gentilhomme recevait* DE LA MAIN À LA MAIN *de l'argent du roi, et n'en était pas le moins du monde humilié.* (Alex. Dumas.)

— *De longue main*, Avec de longs soins, un long travail : *Mes matériaux étaient dégrossis et rassemblés* DE LONGUE MAIN *par mes précédentes études.* (Chateaub.) ‖ Depuis longtemps : *Ils furent si joyeux de le revoir, que je jugeai bien qu'ils se connaissaient* DE LONGUE MAIN. (Le Sage.)

— *De première main*, Directement, sans intermédiaire : *Acheter des marchandises* DE PREMIÈRE MAIN. *Si le commerce pouvait se faire* DE PREMIÈRE MAIN, *les consommateurs y trouveraient l'avantage qu'y trouvent les commerçants.* ‖ De la source même : *Savoir une nouvelle* DE PREMIÈRE MAIN.

— *De seconde, de troisième main*, Par un ou deux intermédiaires : *Acheter du vin* DE TROISIÈME MAIN. *Savoir une nouvelle* DE SECONDE MAIN. *Nous n'avons que des renseignements* DE SECONDE MAIN *sur les dialectes primitifs de l'Arabie.* (Renan.) ‖ Sans originalité : *Son savoir est* DE SECONDE MAIN. (Chateaub.)

— *De bonnes mains*, D'une personne, d'une source digne de foi : *Je tiens cela* DE BONNES MAINS.

— *En main*, Dans la main, de façon à tenir avec la main. *Un roi son sceptre* EN MAIN. ‖ A la disposition, en la possession, au pouvoir de : *La sévérité sied très-bien à ceux qui ont l'autorité* EN MAIN. (Vauven.)

Montrez-nous votre écrin.
— Volontiers, j'ai toujours quelque hasard *en main;*
Regardez ce brillant. . . .
REGNARD.

‖ Aux soins, à la vigilance de :

Du jour que j'arrachai cet enfant à la mort,
Je remis *en* vos *mains* tout le soin de son sort.
RACINE.

‖ A sa charge : *Prendre* EN MAIN *les intérêts de quelqu'un.*

— *En main propre*, Aux mains de la personne même : *Vous ne remettrez cette lettre qu'*EN MAINS PROPRES.

— *En mains tierces*, Aux mains d'un intermédiaire, d'un tiers : *Déposer les enjeux* EN MAINS TIERCES. *Le tribunal a ordonné que la somme fût déposée* EN MAINS TIERCES.

— *Des deux mains*, Avec les deux mains : *Saisir son arme* DES DEUX MAINS. ‖ Avec un grand empressement : *Applaudir* DES DEUX MAINS. *Signer* DES DEUX MAINS.

— *Par les mains*, Entre les mains, dans les mains : *L'argent qui m'a passé* PAR LES MAINS. ‖ Aux soins de quelqu'un : *Toutes ces affaires m'ont passé* PAR LES MAINS.

— *Sous la main*, Tout proche et pour ainsi dire à la portée de la main : *Avoir des papiers* SOUS LA MAIN. *Si j'avais eu une arme* SOUS LA MAIN, *j'aurais commis un meurtre.*

Quel livre voulez-vous lire en votre chagrin?
— Celui qui te viendra le premier *sous la main.*
REGNARD.

— *Sous main*, *Par-dessous main*, Secrètement, à la dérobée : *L'abbé Bastiani se vengeait* SOUS MAIN *du roi en le dénigrant auprès des étrangers.* (S^{te}-Beuve.)

— *Haut la main*, Rondement, facilement, vigoureusement.

— **Encycl.** Physiol. et Philos. MM. Littré et Robin définissent la *main* : partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. La *main*, selon Béclard, est l'organe du toucher par excellence. A ce sujet, Dally fait une remarque excellente : ne devrait-on pas dire plutôt que la *main* est l'organe principal du toucher? Ce sens étant répandu sur toute la surface de la peau, chaque partie de cette surface tactile a son excellence propre. Parmi les choses convenables, la nature fait toujours les meilleures, dit mystiquement Hippocrate. Ce qui revient, en langage rationnel, à dire que chez l'homme, sommet de la série animale, les fonctions ont des organes séparés et que le toucher de la *main* doit avoir des propriétés communes au toucher du reste du corps, puisque la *main* est aussi recouverte de peau, et des propriétés distinctes, puisque cette peau recouvre un organe particulier.

On a voulu aussi définir l'homme comme étant le seul animal ayant à l'extrémité des membres supérieurs deux *mains*, et à l'extrémité des membres inférieurs deux pieds. Huxley, répondant aux prétentions de Owen et aux objections plus délicates de P. Gratiolet, a démontré : 1^{o} pour l'homme, que la civilisation avait accentué les différences à l'origine peu radicales du pied et de la *main;* 2^{o} pour le singe, qu'il était dit à tort quadrumane. En effet, « le membre postérieur du gorille se termine par un véritable pied ayant un gros orteil mobile. Ce pied est préhensile; mais le pied des résiniers des Landes, selon Bory de Saint-Vincent, le pied d'une femme de race blanche que Trémaux a vue retombée à l'état sauvage en Afrique, le pied toujours nu de l'homme qui marche dans des terres hérissées d'obstacles ou qui grimpe à des arbres fort branchus, présentent de petits orteils plus longs et un gros orteil en même temps plus écarté et plus opposable. »

Anatomiquement, le pied ne diffère de la *main* que par une disposition particulière des os du tarse, qui correspond cependant au carpe de la *main*, par la présence des muscles court fléchisseur et court extenseur des doigts du pied, tandis que les muscles correspondants sont longs pour la *main;* enfin, par l'existence du muscle appelé long péronier, qui assure la solidité du gros orteil et en fait l'ordonnateur des mouvements du pied. *Il n'existe pas de muscle semblable dans* la *main*. Ces différences caractéristiques du pied de l'homme se trouvent dans le pied des singes anthropoïdes. Et comme l'a prouvé le docteur Duchenne (de Boulogne), il suffit que les muscles de la racine du pouce (éminence thénar) soient atrophiés dans une *main* d'homme pour qu'elle présente un caractère simien. Deux muscles, en effet, gouvernent les principaux mouvements du pouce. L'un, le long extenseur, reste à peu près intact dans les atrophies et ramène, quand il est seul agissant, le pouce sur le plan des autres doigts; l'autre, le long fléchisseur, est celui qui a le plus servi aux fonctions véritablement humaines de la *main;* c'est aussi celui qui, chez les malades, est le premier réduit à l'impuissance. Son importance n'est pas niée, mais on ne peut conclure, de ce que chez le singe le pouce est fléchi par un muscle non indépendant, que la *main* du singe ne saurait *être assimilée à la main de l'homme. Ce sont* là des différences, elles ne sont pas caractéristiques.

Un poignet solide (carpe) suivi d'une large paume (métacarpe) composée de chairs, de tendons et de peau, reliant quatre os (os métacarpiens des doigts), lesquels os se terminent par des doigts à triple phalange, dont la supérieure est munie d'ongle; un cinquième doigt plus gros et plus court, libre ostéologiquement par son os métacarpien, n'ayant que deux articulations, pouvant du côté externe et radial presque faire un angle droit avec la masse moins mobile des autres doigts, appelé l'anti*main*, le grand doigt, le pollex, dans l'antiquité, pouce de nos jours, tel est l'ensemble anatomique de la *main*.

On a longtemps débattu cette question : L'homme doit-il sa supériorité à son cerveau ou à sa *main?* Ceux qui ont voulu prouver que cette supériorité venait du cerveau ont affirmé, par exemple, que le singe n'avait pas sous son crâne de lobe postérieur, de corne supérieure du ventricule latéral et de petit hippocampe, caractères que l'homme posséderait seul, ce qui est faux. Nous avons vu les prétentions également fausses de ceux qui font une gloire puérile à l'homme d'être bimane et l'injure gratuite au singe d'être quadrumane. Helvétius disait que si l'homme avait eu un sabot à l'extrémité de son bras, il n'aurait jamais fait un progrès. Cette vérité a, de nos jours, besoin d'un commentaire. L'intelligence du cheval participe des conditions inférieures de son pied, et il est certain qu'une maladie qui convertirait la *main* de l'homme en sabot aurait pour effet récurrent d'abaisser son esprit au niveau de celui du cheval. L'homme ne doit sa supériorité ni à sa *main*, ni à son cerveau, ni à tel ou tel organe, mais à l'unité plus complète des différentes pièces de son organisme. Avec des éléments à peu près pareils, inférieurs souvent, il conçoit et réalise plus de rapports. La réciprocité de ses organes est plus grande et ils se perfectionnent l'un par l'autre.

La face palmaire de la *main* reçoit l'impressionnabilité de deux nerfs, le nerf médian et le nerf cubital.

De même que les deux collatéraux internes du pouce viennent directement du grand tronc palmaire du médian, de même les collatéraux externes du petit doigt viennent directement de la branche palmaire du cubital.

La face dorsale de la *main* reçoit son impressionnabilité du nerf radial et de la branche dorsale du nerf cubital qui s'anastomosent plusieurs fois et qui présentent chacun trois divisions.

Une symétrie double préside à l'innervation de la *main;* on pourrait la retrouver dans son appareil ostéologique et dans sa musculation.

Par ses nerfs la *main* est en rapport avec l'appareil cérébral et l'appareil thoracique. Le lien est le plexus brachial. Les cabalistes, qui affirmaient l'axiome moderne que l'homme est une synthèse vivante, sous cette forme, obscurcie à plaisir, que l'homme est le microcosme, l'univers en raccourci, en puissance et en conscience, les cabalistes disaient aussi que la *main* était le résumé de ce résumé.

Si les faces dorsale et palmaire de la *main* ont toutes deux un nerf commun et chacune un nerf spécial, le médian met la paume en rapport plus direct avec le cerveau, et cette supériorité de la face palmaire sur la face dorsale est encore accusée de deux autres façons : 1^{o} son derme possède en plus grand nombre les papilles du tact, les unes sensibles, avec un nerf, les autres moins sensibles, sans nerf, qui sont éparses dans le derme du reste de la peau; 2^{o} la paume présente en outre, dans sa partie sous-cutanée, des renflements nerveux, prolongements des nerfs médian et cubital déjà volumineux. Ces renflements, que l'on prit d'abord pour des épaississements du névrilème, furent reconnus par Guitton, Paccini, Henle, Kœlliker et Denonvilliers comme les corpuscules du toucher. On en peut rencontrer de 60 à 200 à la paume, dans les espaces interdigitaires, à la partie collatérale des doigts d'une seule *main*. La plante des pieds de l'ours brun, aussi bien que celle de *l'homme, en possède;* la *pelote* de la patte du chat et du chien, la paume du singe, par la présence des corpuscules de Paccini, prouvent la supériorité relative de ces animaux.

Le docteur Falret, à la Salpêtrière, reconnaissait l'état intellectuel des femmes qu'on lui présentait à la simple inspection de leurs *mains*. Un docteur de la Faculté de Paris serait-il chiromancien? *Proh pudor!* diront les uns; peut-être! ajouteront quelques sceptiques. M. Guitton éclaircit une partie du miracle en trouvant que, chez les idiotes de naissance, les corpuscules de Paccini étaient à la fois petits et rares, au point de faire croire à leur absence. D'un autre côté, M. Guitton rattachait le tétanos, le panaris et le névrome à une piqûre, à un développement pathologique des corpuscules de Paccini.

La *main*, sous l'apparence de simplicité que lui donne l'admirable harmonie de ses forces et de ses formes, cache donc une organisation complexe, si complexe que M. Béclard croit devoir omettre la découverte embarrassante de Paccini, et que le gros de la besogne physiologique et psychologique n'est pas encore fait.

Ce qui précède suffit cependant pour montrer l'importance des formes de la *main* et des mouvements qui lui sont familiers. Sous le nom de chirognomonie, S. d'Arpentigny a créé la science du diagnostic moral de la *main*. Hippocrate avait déjà remarqué qu'une certaine forme très-spatulée des premières phalanges, surtout de l'index, correspondait à la phthisie du sujet. Sur une série d'observations aussi précises, S. d'Arpentigny a cherché à classer les différentes formes de *mains* et de doigts. L'ongle, qui sert de plan de soutènement dans l'appréciation des corps par le bout des doigts, doit, chez l'homme digne de ce nom, n'avoir rien de la griffe, et certaines conditions physiques le rendent plus propre au rôle qu'il joue dans la *main* de l'homme. Des doigts ronds, boudinés, prouvent clairement que les filets nerveux externes et internes des faces dorsale et palmaire remplissent mal leur fonction d'innerver les doigts et de présider à leur forme quadrangulaire. Le bout des doigts, quand il est plat, ridé, fendu à sa partie intérieure, laisse voir anatomiquement le mauvais état des papilles. L'absence des mamelons de la paume, appelés monts en chiromancie, indique la rareté ou la petitesse des corpuscules de Paccini, qui doivent être nombreux et renflés dans les espaces interdigitaires de la paume. Ces exemples, pris en dehors du livre de d'Arpentigny, n'en montrent que mieux la possibilité d'une étude rationnelle des formes de la *main*. Les travaux de Dally et de Louis Lucas concordent, sans entente préalable, avec les anciennes idées des Egyptiens, mentionnées par Macrobe, et avec les rénovations de Paracelse sur l'importance physionomique de la *main*. Il n'est pas jusqu'à la *main* d'un chimpanzé, copiée par Charles Vogt dans ses leçons sur l'homme, qui ne présente le pouce court (prédominance des instincts), la racine du pouce ridée en grille (lubricité), les premières phalanges fendues (absence d'idéalité), etc., tous signes qui concordent avec ceux qui sont consignés dans les plus antiques chiromancies. V. CHIROMANCIE.

Les physiologistes voient bien autre chose encore dans la façon de donner une poignée de *main*, de lever la *main* pour prêter serment, etc. Pour un savant qui se proposerait le but louable de ne faire que ce qu'il raisonne scientifiquement, n'est-ce pas une singularité de dire : « Un tel donne bien la *main;* tel autre la donne bien mal? » Mais pour celui qui a médité le rôle actif des corpuscules de Paccini, rien n'est plus simple et plus normal qu'enlacer les doigts et joindre les paumes en signe de concorde, qu'imposer les *mains* sur le front en signe de toute-puissance et de guérison. Les gens peu affectifs donnent une poignée de doigts, non de *main*. Les fourbes essayent, sous une pression douloureuse, de dissimuler l'instinctive répulsion que, par un reste de sincérité, ils éprouvent à vous serrer bonnement la *main*. « Touchez là, » dans Molière, veut dire toucher la paume. Celui qui lève la *main* pour jurer de dire la vérité ouvre la paume, ouvre son cœur. Le menteur veut en soustraire quelque chose en levant la *main* de biais; et celui qui se méfie d'un diagnostic de ce genre ne remarque pas qu'il ne montre pas sa paume au juge, puisqu'il renverse complétement la *main* en arrière du poignet. Il y a des *mains* bêtes, gourdes, brutales, et des *mains* bonnes, belles et fortes. Cette physionomie de la *main* n'avait point échappé à Buffon qui, prenant de plus haut son point de vue, a tracé du même coup le plan d'une science future, l'éducation de la *main*. « Un homme n'a peut-être plus d'esprit qu'un autre que pour avoir fait, dans sa première enfance, un plus grand et plus prompt usage du toucher; dès que les enfants ont la liberté de se servir de leurs *mains*, ils ne tardent pas à en faire un grand usage.... Ils s'amusent ainsi ou plutôt s'instruisent de choses nouvelles. Nous-mêmes, dans le reste de la vie, si nous y faisons réflexion, nous amusons-nous autrement qu'en faisant ou en cherchant à faire quelque chose de nouveau? »

Etonnez-vous que tous les hommes remarquables aient été des « touche-à-tout » dans leur enfance, et qu'il y ait si peu d'hommes normaux et complets qu'on les remarque comme des phénomènes! Le simple fait de prendre une plume, c'est-à-dire de la serrer entre les doigts, glace les hommes superficiels et excite les hommes de pensée à réfléchir plus et à exprimer mieux; c'est encore une des singularités de la *main*. Tout le monde comprend que l'index est le doigt qui, mieux que tous les autres, indique la route; que le médius est lourd et immobile. Tout le monde convient de ces faits et de ces usages; personne n'explique ces singularités. Avant d'être un compas, la *main* a été, crispée, une pince, et fermée, un marteau. Avant de modeler, de peindre et d'écrire, elle a brisé, fendu et lacéré. Avant d'être des points d'appui qui servent à la précision du tact, les ongles ont été des griffes. La *main* a suivi son évolution; elle a eu son histoire, dont voici une autre singularité. Des deux *mains* que nous avons reçues de la nature, une seule est employée presque uniquement dans les usages les plus ordinaires de la vie; c'est la *main* droite; la *main* gauche n'agit guère qu'à titre d'auxiliaire et de subalterne; aussi manque-t-elle de force et de précision dans les mouvements, et presque jamais ne fait-elle bien ce qu'elle veut faire. Voilà pourquoi, lorsqu'on veut caractériser une maladresse, on l'appelle gaucherie. D'où vient cette préférence que l'homme donne à sa *main* droite sur sa *main* gauche? Ne faut-il voir en cela que le résultat d'une habitude établie? Mais cette habitude elle-même, où a-t-elle sa source? C'est une question qu'il est très-difficile de résoudre. Il y a dans tout le corps humain une prédominance accentuée du côté droit sur le côté gauche; l'anatomie, la physiologie et l'expérience ne laissent là-dessus aucun doute. L'homme, en effet, vient au monde composé de deux moitiés dépareillées, l'une forte, l'autre faible; l'infaillible instinct qui préside à ses premiers actes lui inspire de se servir de la première, à l'exclusion de la seconde, et ce qu'il a fait une fois devient une raison pour qu'il le fasse toujours. C'est ainsi que les qualités secrètes de l'organisation décident les premières habitudes, lesquelles, à leur tour, fortifient les qualités de l'organisation; c'est ainsi que la *main* droite, à force d'agir et de répéter les mêmes actes, prend plus de nourriture et de vigueur, et acquiert une habileté surprenante. Le nombre, la promptitude et la sûreté de ses mouvements en font un instrument supérieur, qui tiendrait lieu de tous les autres, si l'arrangement de ses parties et sa situation dans l'ensemble de notre machine permettaient de l'appliquer à tout. Quelle variété infinie de choses délicates ou fortes la *main* droite exécute dans cette multitude d'arts agréables ou nécessaires, qui sont le produit et le lien de la civilisation! Mais, par les services qu'elle nous rend, cette *main* nous apprend à regretter ceux qu'elle nous fait perdre, puisque, douée de la même organisation, la *main* gauche aurait les mêmes talents, si la même éducation les lui donnait. Ce n'est pas le seul cas où, maître d'ajouter à ses ressources, l'homme se plaît à les réduire, comme s'il était dans la nature de notre merveilleux mécanisme de se nuire par sa propre perfection. A la vérité, on aurait à vaincre, pour former la *main* gauche, l'obstacle de sa faiblesse originelle; mais cet obstacle est le plus souvent insensible, et bientôt la difficulté s'évanouirait d'autant mieux que, par les leçons que reçoit la *main* droite, la gauche contracte une secrète aptitude à reproduire les mêmes mouvements, et que, déjà façonnée par les vives impressions du cerveau, elle est pour ainsi dire imitatrice, avant même qu'elle ait réellement imité.

Un habile dessinateur perd la *main* droite, et, au bout de deux mois, il écrit et dessine de la gauche avec la même facilité. Que ne peut d'ailleurs la volonté mue par le besoin? Un homme qui n'a point de bras transforme ses pieds en *mains* (exemple, le peintre Ducornet), et fait avec eux des prodiges d'adresse. Or, ce que l'homme fait par force, il faudrait qu'il le fît par sagesse, et que sa raison eût sur son esprit le même empire que la nécessité. Cette distinction physiologique entre la *main* droite et la *main* gauche a exercé des influences de plus d'un genre sur les idées et les usages de l'homme, et, pour la race aryenne en particulier, ces influences nous apparaissent dès les temps les plus reculés. Dans les idées mythiques et sacerdotales de cette race, la force et l'adresse sont l'apanage de la *main* droite, qui se trouve ainsi chargée des principales fonctions actives. C'est cette *main* qui préside au travail et au combat, qui manie également les outils et les armes. De là les idées d'estime et même de respect qui s'associent à tout ce qui la concerne. Elle devient le symbole de la rectitude, le gage de la sincérité, le signe de l'honneur. Les idées contraires s'attachent naturellement à la *main* gauche, et les unes comme les autres s'appliquent de plusieurs manières aux rapports sociaux, aux usages cérémoniels et religieux, aux croyances superstitieuses, etc. De plus, chez les peuples primitifs, et même encore chez les Grecs et les Romains, par suite de son infériorité naturelle, la *main* gauche se trouvait chargée tout spécialement des fonctions impures ou malpropres qui auraient souillé la *main* droite et déshonoré la dignité de son rôle. De là l'habitude de tenir la *main* gauche sous le manteau, et de ne jamais offrir que la droite. Il en est encore de même chez les Turcs, et c'est probablement aussi par suite des mêmes idées que les Romains attachaient à la *main* gauche une idée de sinistre augure. Il est curieux de retrouver ces scrupules chez les nègres de la côte de Guinée. Suivant Lanoye, ils ne se servent pour manger que de la *main* droite, toujours bien entretenue, tandis que la gauche est destinée aux usages immondes.

Quoique nous n'ayons plus les mêmes raisons de nous défier de la *main* gauche, l'usage a prévalu de donner toujours la préférence à la *main* droite : c'est la *main* droite des deux époux que le prêtre unit, dans la célébration du mariage; c'est la *main* droite qu'on lève pour prêter serment; c'est de la *main* droite que se donne la poignée de *main*. Il est vrai que c'est le bras gauche qu'on offre aux dames; mais c'est afin d'avoir la *main* droite libre pour les défendre.

— Chir. *Luxations de la main.* Les luxations de la *main* comprennent les luxations du carpe, du métacarpe et des doigts.

— *Luxations du carpe*. Le grand os de la seconde rangée est quelquefois déplacé; il est situé, à l'état normal, dans une cavité profonde, formée par les os scaphoïde et semi-lunaire, et lorsque la *main* est fléchie violemment, il est quelquefois rejeté hors de cette cavité, et forme une saillie considérable à la partie postérieure du poignet La réduction est quelquefois difficile, mais si l'os est laissé non réduit, il n'en résultera pas une grande gêne; il y aura seulement un peu de faiblesse du poignet. Cet accident arrive surtout chez les enfants et chez les femmes, à cause de la moindre résistance de leurs ligaments. Pour réduire cette luxation, il faut mettre la *main* dans l'extension et alors presser fortement avec les pouces sur l'os saillant. Le traitement palliatif ordinaire de cette luxation, quand elle ne peut être réduite, consiste à appliquer une compresse et un bandage ou des bandelettes de diachylon sur l'os luxé.

— *Luxations du métacarpe.* Lés os métacarpiens sont si intimement unis au carpe et les uns aux autres qu'ils peuvent difficilement être luxés par d'autres causes que par des coups de feu, ou parce qu'un fusil ou un pistolet vient à crever dans la *main*, ou par la chute de quelque corps grave sur celle-ci. L'os métacarpien du pouce est plus souvent luxé qu'aucun autre, et comme il peut se mouvoir dans tous les sens, il paraît susceptible de luxation dans quatre directions, savoir : en dedans, en dehors, en avant ou en arrière; mais l'expérience prouve qu'il est ordinairement luxé seulement en avant ou en arrière. Lorsqu'un individu tombe sur le bord radial de la *main*, et que le pouce est porté violemment en dedans, la tête de l'os métacarpien est rejetée sur la partie postérieure du trapèze. Dans d'autres cas, le déplacement a lieu dans la direction opposée, et la tête de l'os métacarpien du pouce est alors rejetée entre l'os métacarpien de l'index et le côté interne du trapèze. La réduction est facile; il faut faire la contre-extension sur le poignet et l'extension sur le pouce, et presser l'os dans la direction convenable.

— *Luxations des doigts.* Les *luxations des doigts* comprennent celles des phalanges, des phalangines et des phalangettes.

Les luxations des phalanges sont rares. Cela tient à la solidité que les articulations métacarpo-phalangiennes doivent à la largeur assez grande des surfaces articulaires qui les forment, à la force de leurs ligaments latéraux, à l'appui que leur offrent en arrière le tendon de l'extenseur, en avant celui du fléchisseur, et pour les quatre derniers doigts, sur les côtés, ceux des interosseux et des lombricaux, et enfin à l'étendue accordée à leurs mouvements. Cependant la première phalange de tous les doigts est susceptible de se luxer sur l'os du métacarpe, avec lequel elle s'articule; mais elle n'y est pas également disposée dans tous. Pour quelques-uns, les déplacements de cette phalange sont plus fréquents, et se font dans tous les sens; pour d'autres, au contraire, ils sont plus rares, et ne sont possibles que dans certains sens déterminés. Pour les quatre derniers doigts, l'étendue en avant de la tête de l'os du métacarpe, qui permet à ces doigts de toucher à la paume de la *main* sans que les surfaces articulaires s'abandonnent, y rend impossible la luxation de la première phalange en avant. La première phalange du pouce, au contraire, peut se luxer dans tous les sens. On conçoit cependant que la première phalange de l'indicateur et celle du petit doigt pourraient se luxer, la première par l'effet d'un violent mouvement d'abduction, la seconde par l'effet d'une abduction exagérée. Dans ces luxations, les ligaments latéraux sont nécessairement rompus, et la phalange luxée, bien que renversée à l'angle droit sur l'un ou l'autre côté de l'os métacarpe correspondant, jouit d'une grande mobilité, et peut être facilement ramenée à sa direction naturelle par le moindre effort dirigé dans ce but. Il faut surtout noter la nouvelle disposition qu'affectent les bandes fibreuses placées transversalement sur la face palmaire de chaque articulation métacarpo-phalangienne. Dans le passage d'une phalange derrière le métacarpien qui la soutient, cette bande fibreuse est elle-même entraînée, et vient coiffer la tête du métacarpien d'une manière très-solide. Or, quand on réduit la phalange luxée, cette bande fibreuse reste quelquefois interposée entre les deux os, et il est impossible d'amener les deux surfaces articulaires en contact. Quand cet obstacle existe, la réduction est presque impossible, à moins que cette bande fibreuse ne se déplace. On reconnaît la luxation des doigts en arrière à une douleur vive, au renversement à angle droit de la phalange luxée dans le sens de l'extension, à son immobilité dans cette position, à la saillie formée par la tête de l'os du métacarpe, à la partie antérieure de l'articulation et à la flexion permanente de la seconde phalange, laquelle dépend du tiraillement du tendon des muscles fléchisseurs, et n'est accompagnée d'aucune douleur ni d'aucune déformation de l'articulation où elle a lieu. Cette luxation, abandonnée à elle-même, devient très-promptement irréductible. Pour la réduire, un aide assujettit le poignet, et le chirurgien, après avoir tiré sur le doigt, le ramène dans le sens de la flexion, en même temps qu'avec le pouce de l'autre *main* il presse d'arrière en avant sur l'extrémité de la phalange luxée, pour la ramener au-dessous de la tête de l'os du métacarpe qu'elle a abandonné. Après la réduction, on entoure l'articulation de compresses imbibées de liqueurs résolutives, que l'on soutient à l'aide d'un bandage roulé. L'appui mutuel que se fournissent les doigts rend inutile l'application d'attelles latérales; mais quand la luxation a son siége au pouce, il est utile d'ajouter ce moyen au bandage roulé.

Les luxations des phalangines sont également rares. Cela tient à la mobilité des doigts, à la force des ligaments latéraux et à l'appui que fournissent, en avant et en arrière, les tendons des fléchisseurs et ceux de l'extenseur. Cependant la seconde phalange peut se porter en arrière et sur les côtés de la première par l'effet de toute cause violente agissant sur l'extrémité du doigt. La luxation en arrière est la plus commune; elle offre les mêmes symptômes que la luxation en arrière de la première phalange sur l'os du métacarpe auquel elle correspond. Les luxations latérales de la seconde phalange sur la première présentent également, au niveau de la seconde articulation du doigt, les mêmes symptômes que les luxations latérales de la première phalange sur l'os métacarpien dans les articulations métacarpo-phalangiennes, où elles sont possibles. Toutes ces luxations doivent être réduites et contenues de la même manière que celle de la première phalange.

La luxation des phalangettes peut se faire dans tous les sens, et même en devant, à cause du peu d'étendue dans ce sens de la surface articulaire que présente à la dernière phalange l'extrémité de la dernière phalange qui lui est supérieure. La luxation en arrière est incomparablement la plus fréquente de toutes, et on l'observe beaucoup plus souvent au pouce qu'aux autres doigts. Les symptômes sont les mêmes que ceux des luxations en arrière des premières et secondes phalanges. Elle est souvent, malgré une prompte réduction, accompagnée ou suivie d'accidents graves; nous avons vu deux fois la luxation en arrière de la première phalange du pouce, quoique réduite au bout de vingt-quatre heures, suivie de la gangrène de ce doigt; gangrène qui, dans l'un des cas, s'est étendue à tout l'avant-bras, et dans l'autre a déterminé l'invasion du tétanos, auquel le malade a succombé. La réduction de cette luxation est en général difficile.

— Techn. *Mettage en main.* Cette opération consiste à défaire successivement tous les matteaux pour en examiner avec soin tous les écheveaux. Cet examen terminé, on forme trois classes des écheveaux, suivant leur degré de finesse, et l'on indique la classe à laquelle ils appartiennent par des nœuds. Un nœud désigne la première classe, c'est-à-dire le fil le plus fin, tandis qu'il en faut deux pour la seconde et trois pour la troisième, qui est, par conséquent, celle du fil le plus gros. Cette classification terminée, on réunit ensemble les écheveaux du même numéro pour former des pantines, puis les pantines semblables pour former des *mains*, et les *mains* pour former des paquets. Il ne reste plus qu'à mettre à ceux-ci une étiquette indiquant le numéro du ballot, le poids du paquet, le nombre de *mains* qu'il renferme, la nature de la soie; en d'autres termes, si c'est de la trame ou de l'organsin, et enfin le numéro de la classification.

— Pêche. *Pêche à la main.* Cette pêche, nous devons en avertir les lecteurs, est prohibée. Cependant, comme il est, de même qu'avec le ciel, des accommodements avec l'administration, et que, d'autre part, on peut, sans grand danger, pratiquer ce genre de prise dans les ruisseaux, il n'est pas inutile d'en dire quelques mots.

Comme pour toutes les autres pêches, on choisit le moment des basses eaux. Le poisson, pour fuir l'ardeur du soleil, se réfugie sous les pierres des berges, ou dans les traînes d'eau, ou encore dans les foncières. Après avoir quitté ses souliers, le pêcheur, le pantalon retroussé au-dessus du genou, entre doucement dans l'eau et s'avance silencieusement, afin de ne point effrayer sa proie. Courbé sur l'eau, il commence par explorer les bords; dans les masses de fucus se sont peut-être nichées des perches. La *main* doit avoir la délicatesse du velours; il faut toucher, palper le poisson sans qu'il ait l'idée de se mouvoir. Quand on a bien senti la position de la perche, on la saisit brusquement dans sa touffe d'herbes, afin d'éviter ses meurtrières épines, et on la jette à terre. Le poisson blanc se cache dans les interstices du perré; il faut plonger la main dans le trou et gagner les ouïes pour mener à bonne fin l'entreprise. Le barbillon est facile à prendre; enveloppé dans des rubans d'eau, la tête tournée du côté du courant, il se laisse mollement aller au balancement des traînes. Si vous apercevez luire à travers les lianes vertes l'éclair d'argent de son écaille, passez la main par-dessous, chatouillez-lui le ventre du bout des doigts et remontez la main insensiblement jusqu'à ce que vous puissiez le pincer par les ouïes. Le brochet ne se laisse pas prendre à la main en pleine rivière. L'anguille et la tanche échappent, grâce à leur peau visqueuse. Il faut une grande habileté pour triompher de la carpe, et encore est-il bon de s'enduire les doigts de bourbe pour la maintenir par son écaille froide et glissante.

Un habile pêcheur à la *main* peut amasser en peu de temps une matelote des plus satisfaisantes, en l'absence, bien entendu, du garde-rivière.

— Mus. *Main harmonique.* Ce procédé mnémonique est aujourd'hui abandonné. « Pour aider à reconnaître les noms des notes dans la solmisation, on avait imaginé, dit M. Fétis, de représenter la position des vingt sons de l'échelle générale sur le bout des doigts et sur les phalanges d'une main gauche ouverte; on avait établi un certain nombre de règles concernant le passage de l'une à l'autre, suivant les divers cas, et cette *main* se plaçait, comme un indicateur universel, dans toutes les écoles et dans tous les traités élémentaires de musique. On disait d'un homme qui connaissait bien toutes les règles des nuances qu'il *savait sa main.* » Ce procédé avait été surtout imaginé pour faire comprendre, autant que possible, le système monstrueux des nuances, et de quelle façon s'exécutait le passage d'un hexacorde à un autre. On l'appelait tantôt *main harmonique*, tantôt *main guidonienne*, parce qu'on en attribuait l'idée, comme celle de la gamme, à Gui d'Arezzo. Les traités d'arithmétique offrent également une *main* dont les doigts, les phalanges et la paume apprennent aux enfants à compter les millions et les billions.

— Art milit. *Main de fer.* La *main* de fer était, dans l'antiquité et au moyen âge, un genre d'armes de parapet en forme de croc. Quelques écrivains distinguent la *main* de fer et le corbeau défensif; mais il ne paraît pas qu'ils pussent différer beaucoup.

Les Romains employèrent des *mains* de fer à la première bataille navale qu'ils engagèrent avec les Carthaginois; ils leur donnaient le nom de corbeau et les plaçaient à la proue de chaque vaisseau. On les lançait avec force contre les navires ennemis pour les accrocher et obliger l'adversaire d'en venir aux mains, comme si on eût été sur terre. Les Carthaginois, d'abord étonnés de ce genre d'attaque, puis effrayés de ne plus combattre comme ils avaient l'habitude de le faire, se virent vaincre par un ennemi qu'ils méprisaient et perdirent quatre-vingts vaisseaux.

— Jeu. *Main chaude.* Le sort désigne celui qui doit, le premier, jouer le rôle du patient; il se tient alors le dos courbé, la tête appuyée sur les genoux d'une des personnes de la société, les yeux fermés et la main ouverte sur son dos. C'est dans cette main que l'un des joueurs frappe un coup plus ou moins léger; aussitôt le patient se relève, se retourne et cherche à deviner, à la contenance des joueurs et au plus ou moins de pesanteur du coup, quelle est la personne qui l'a frappé. S'il devine juste, il lui cède sa place; mais il doit la garder s'il s'est trompé, et le jeu continue de la même façon.

— Hist. *Main de justice.* C'était l'un des insignes du pouvoir royal, comme le sceptre, la couronne, l'épée. Il se composait d'une verge surmontée d'une main d'ivoire, ouverte, symbole du droit de justice. Les rois de France sont ordinairement représentés, sur les sceaux et les médailles, portant l'épée et la *main* de justice. D'après les numismates, on trouve, pour la première fois, la *main* de justice sur le sceau de Hugues Capet; elle disparaît jusqu'au règne de Louis X, dit le Hutin. Ce prince et ses successeurs la portèrent à la *main* gauche et le bâton royal dans la droite. On croit que Charles VI introduisit l'usage de porter le sceptre avec la *main* de justice. D'après Millin, « Henri V, roi d'Angleterre, qui se disait roi de France, fit représenter sur ses sceaux deux *mains* de justice, pour manifester son autorité dans l'un et l'autre royaume. »

— Hist. et Superst. *Main de gloire.* Au moyen âge, la *main* de gloire joua un certain rôle dans les superstitions populaires. Il y en avait deux espèces : l'une servait à découvrir les trésors, et il est clair que la *main* de gloire (*man de gorre* dans les dialectes méridionaux) n'était autre chose que la mandragore, à laquelle étaient attribuées les mêmes propriétés. Les anciennes coutumes de Bordeaux contiennent un article pénal contre les gens qui en faisaient usage. Le roi François Ier ayant à recueillir par toute la France des taxes pour payer sa rançon à Charles-Quint, et, passant par Bordeaux, reçut trois cents écus d'un simple boulanger qui passait pour avoir une *main* de gloire. Actuellement, dans le Midi, on dit des gens qui ont la *main* malheureuse, de ceux qui cassent quelque porcelaine ou de ceux qui tirent un mauvais numéro à la conscription qu'ils ont la *man de gorre*, ce qui montre combien la tradition a changé, puisqu'autrefois c'était, au contraire, un talisman infaillible.

L'autre *main* de gloire servait surtout aux sorciers et aux voleurs. On en trouve la recette dans le *Petit Albert.* Son résultat était de stupéfier et de rendre immobiles ceux vers qui on l'étendait. Dès lors, on pouvait pénétrer dans leurs maisons et s'emparer de leurs richesses. Il n'est pas rare, dans les anciens procès criminels, de voir les voleurs avouer qu'ils s'étaient servis de la *main* de gloire. Pour confectionner d'une façon efficace ce singulier talisman, il fallait prendre la *main* d'un pendu ou d'un décapité, l'envelopper dans un morceau de drap mortuaire, la mettre dans un vase avec du « zimat, » du salpêtre, du sel et du poivre long, l'y laisser quinze jours, et enfin la faire sécher au soleil de la canicule. Ensuite, on lui faisait tenir une chandelle composée de graisse de supplicié, de cire vierge et de sésame de Laponie. La sorcellerie du moyen âge indiquait comme préservatif un onguent de fiel de chat noir, graisse de poule blanche et sang de hibou. En en frottant les portes, on détruisait le charme de la *main* de gloire.

Main droite et la main gauche (LA), drame en cinq actes, en prose, de Léon Gozlan (Odéon, 2 décembre 1842). C'est par ce drame que l'auteur a fait son début au théâtre. Ulrique-Eléonore, fille de Charles XI, devenue reine de Suède par la mort de son frère Charles XII, a épousé Hermann, landgrave de Hesse-Cassel. Il a fallu toute l'habileté diplomatique du ministre Eric pour amener les parties contractantes à ce mariage politique, car Eléonore, croyant n'arriver jamais au trône, s'était déjà mariée secrètement avec un certain major Palmer que le ministre fait passer pour mort aux Indes, et, de son côté, Hermann était uni morganatiquement, ou de la main gauche, avec Mme Rodolphine, qui faisait son bonheur. Cependant Hermann n'ose pas résister à l'insigne honneur qu'on lui proposait de perpétuer la lignée royale de Suède, et il épouse la reine. Le ministre Eric a permis à Hermann de faire venir sa Rodolphine à Stockholm, et il l'a nommé intendant des jardins de la reine; mais il a éloigné de lui son fils Wilfrid, qui ne le connaît pas, qui ne doit pas le connaître, ni savoir que son père est roi dans l'alcôve de la reine de Suède. Or, Rodolphine n'a pu se décider à vivre loin de son fils, et elle l'a fait venir secrètement auprès d'elle. D'autre part, la reine avait, elle aussi, une fille de son mariage avec Palmer, et elle la fait élever dans son palais sous un nom emprunté, le nom de la comtesse de Lowenbourg. On prévoit d'ici l'imbroglio auquel vont donner lieu tous ces mystères, toutes ces complications : d'un côté, deux couples faisant quatre ménages, deux bigames mariés ensemble, et, de l'autre, deux enfants de sexe différent, appartenant chacun à un des époux. Il était difficile de trouver une intrigue plus savamment enchevêtrée. Naturellement, les deux jeunes gens, Wilfrid et la jeune comtesse, se prennent d'amour, et de cette situation découlent de nouvelles péripéties dont nous n'osons pas entreprendre de parcourir le dédale. Qu'il nous suffise de dire que le *Deus ex machina* sans lequel il eût été impossible de trouver un dénoûment à une action si embrouillée est personnifié dans le major Palmer, qui revient à propos des Indes pour tout arranger en renonçant à sa qualité d'époux de la reine, et en rendant possible le mariage indispensable des deux amoureux. Quant à Rodolphine, heureuse du bonheur de son fils, elle consent à s'éloigner, et laisse Hermann jouir en paix auprès de la reine d'un bonheur désormais légitime.

Le style de cette comédie est pur et élégant; il y a de la finesse dans les détails, du mouvement et de l'aisance dans le dialogue, et de l'esprit partout à pleines mains. Cela suffit à expliquer le grand succès qu'a obtenu ce drame lors de son apparition.

Main de fer (LA) ou **Un mariage secret,** opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et de Leuven, musique d'Adolphe Adam (théâtre de l'Opéra-Comique, 26 octobre 1841). Cet ouvrage était primitivement intitulé le *Secret.* Il s'agit d'un tyran farouche, électeur de Hanovre, qui, après avoir fait mourir son frère, veut se débarrasser de son neveu en l'obligeant à embrasser l'état monastique; mais il se trouve que ce neveu est déjà époux et père, et il aurait été inévitablement pendu à la fin du troisième acte, si les auteurs n'avaient amené un dénoûment plus heureux en faisant mourir le tyran. La prière à quatre voix des paysans, qui sert d'introduction, est assez jolie; le duo entre Bertha et Nathaniel pour soprano et ténor, la romance du prince Eric sont les morceaux saillants du premier acte. Au second, le grand air de bravoure : *Que l'hymen est terrible*, chanté par Mme Capdeville, a été applaudi; mais c'est surtout la cavatine qui suit : *A ses yeux j'offrais sans cesse*, qui mérite d'être mentionnée; le quintette est assez bien traité. Le dernier acte n'offre guère que les couplets : *Dans un bal dont j'étais reine*, auxquels on puisse encore s'intéresser.

MAINA ou **MAGNE**, contrée de la Grèce moderne, dans la partie méridionale de la Morée, comprenant la presqu'île formée par le Pentedactylon ou mont Taygète, entre le golfe de Coron à l'O. et celui de Kolokythia à l'E. C'est un pays montagneux et inculte, où l'on voit les bourgades de Maina, Kolokythia, Chimova et Platza. Les habitants, au nombre de 60,000 environ, sont appelés *Maïnotes*, et prétendent descendre des Eleuthéro-Laconiens. Leur ardent amour de la liberté semble, en effet, leur venir des Lacédémoniens. Jamais, malgré les efforts les plus constants, les Turcs ne purent soumettre les Maïnotes, qui étaient organisés militairement, sous l'obéissance de chefs soumis eux-mêmes à un chef suprême, qui, jusqu'au XVIIe siècle, fut un descendant des Comnènes. Malheureusement, cet amour ardent de la liberté, chez ces hommes forcés de vivre dans une lutte perpétuelle contre leurs ennemis, fut entaché par le brigandage et la piraterie, dont ils n'ont pu complétement se corriger après que la Grèce a eu reconquis l'indépendance qu'ils avaient largement contribué à lui assurer.

MAINADAIRE s. m. (mè-na-dè-re — rad. *maine*). Hist. Noble espagnol de la maison du roi, et surtout de la maison du roi d'Aragon.

MAINADAIRIE s. f. (mè-na-dè-rî — rad. *mainadaire*). Hist. Dignité, fonctions du mainadaire.

MAINADE s. f. (mè-na-de). Hist. Sorte de compagnie franche.

MAINARDI (Bastiano), peintre italien de l'école florentine, né à San-Gemignano (Toscane) vers 1492, mort à Florence vers 1567. Elève de Ghirlandajo, il conçut une vive passion pour la sœur de son maître et, afin d'obtenir sa main, il peignit presque tout entières les fresques que Ghirlandajo avait été chargé d'exécuter à Florence. S'il épousa celle qu'il aimait, il ne recueillit pas la réputation que lui méritaient ses travaux anonymes. C'était un très-habile artiste, et il excellait dans les fresques. Il a laissé peu de tableaux. On cite, comme étant de lui, une *Madone* et un portrait de *Jeune homme* qu'on voit au musée de Berlin; mais ces œuvres sont d'un travail pénible, minutieux, et n'ont rien de la maëstria d'exécution qui distinguent ses fresques.

MAINARDI (Lactance), dit **le Bolognèse**, peintre italien du XVIe siècle, élève du Carrache, né à Bologne. Il vint à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint, ruina sa santé par des excès et mourut à vingt-sept ans. On cite de lui : les *Vertus se tenant par la main*, à Saint-Jean-de-Latran; *Fresques*, à Sainte-Marie.

MAINARDI (Andrea), dit **il Chiaveghino**, peintre italien, né à Crémone, dit Grasselli, vers 1550, mort dans la même ville vers 1620. Cet artiste, sur la vie duquel on ne sait presque rien, était élève de Bernardino Campi. Le plus remarquable et le plus curieux de ses tableaux est une immense composition que l'on voit à Crémone, au-dessus du maître-autel de l'église San-Giacomo, et qui est connue sous le nom du *Divin sang.* Dans cette toile, Jésus-Christ, grand comme nature, est debout sous un pressoir; une *Justice divine*, magnifiquement mouvementée, manœuvre le pressoir, qui *presse* le corps de Jésus-Christ avec tant de vigueur que le torse éclate de toutes parts, en crevasses nombreuses, d'où jaillissent des gerbes rouges du sang, et ce sang, recueilli précieusement dans des calices par deux ou trois Pères de l'Eglise, entre autres saint Augustin, se répand pour le salut des fidèles. Dans cette allégorie étrange, dans cette composition bizarre, on trouve des détails d'un comique qui touche au grotesque; mais il y a d'éminentes qualités dans le type, le ton, l'allure des figures, qui sont excellentes prises isolément. Mainardi est beaucoup moins fort dans les autres tableaux qu'il a laissés. Ainsi, le *Saint Joachim et sainte Anne* (1596), de la cathédrale de Crémone, la *Vierge et saint Facio* (1596) et les *Noces de sainte Anne* (1602) sont des productions fort médiocres.

MAINARDI (Paul-Antoine), en religion **Sigismond de Saint-Nicolas**, missionnaire italien, né à Druento, près de Turin, en 1713, mort en Chine en 1767. Membre de l'ordre des augustins déchaussés, il se rendit vers 1740 en Chine, gagna, par ses connaissances comme musicien et mathématicien, la faveur de l'empereur Khian-Loung, qui le chargea de diriger les travaux du palais impérial, et construisit une église magnifique. Le nombre considérable de néophytes qui s'y rendirent excita la jalousie des mandarins et amena une persécution violente. Mais le Père Mainardi recourut à l'empereur et fit révoquer les ordres sévères qui avaient été donnés.

MAINARDO ARLOTTO, homme d'esprit italien. V. ARLOTTO.

MAINATE s. m. (mè-na-te). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des sturnidées, comprenant trois espèces : *Le* MAINATE *de Java. Les* MAINATES *sont de tous les oiseaux, disent les voyageurs, ceux qui reproduisent le mieux le langage de l'homme.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ornith. Les *mainates* sont caractérisés par un bec robuste, comprimé; des narines rondes, unies; deux larges lambeaux charnus partant de l'occiput et se dirigeant sur les côtés de la tête; des joues nues; des ailes allongées, les quatre premières rémiges graduées et les plus longues; une queue courte, composée de douze rectrices; des tarses robustes, de longueur médiocre. Le vol de ces oiseaux est rapide, quoique peu soutenu; il a beaucoup d'analogie avec celui des merles. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, qui habitent Java, Sumatra, la Nouvelle-Guinée et les régions voisines. Ils se rapprochent des rolles par leurs caractères, et des perroquets par leurs mœurs.

« Ces oiseaux, dit M. Z. Gerbe, au rapport des voyageurs, se font distinguer et même remarquer des Chinois et des Malais, par la douceur de leur caractère, la facilité avec laquelle ils se font à la domesticité, l'aptitude qu'ils montrent pour retenir les airs, les mots et les phrases qu'on veut leur apprendre, et la complaisance avec laquelle ils les répètent au moindre désir du maître; il paraît même qu'ils possèdent ces talents à un degré supérieur à celui que l'on observe dans les perroquets, qui, généralement, nous captivent plus par l'éclat de leurs couleurs que par leurs grâces et leur amabilité. On les voit réunis en troupes se répandre dans les plaines, visiter tour à tour les jardins et les forêts pour y chercher leur nourriture, qu'ils trouvent, soit dans les vers et les insectes, soit dans les fruits et les graines; ils font entendre naturellement un chant fort agréable; ils construisent un nid qu'ils tapissent intérieurement d'un duvet très-abondant; ce nid est ordinairement placé près du sol, entre les tiges accumulées d'une souche épaisse. »

Le *mainate de Java* est un peu plus gros qu'une forte grive; il a le bec large, surtout à la base, comprimé, crochu au bout, sans échancrure, de couleur jaune, ainsi que les tarses; c'est un fort bel oiseau dont le plumage, d'un noir brillant, reflète toutes les couleurs primitives de la lumière; la femelle pond ordinairement trois œufs grisâtres, tachetés de vert olive. Le *mainate de Sumatra*, peu différent du précédent, s'en distingue par sa taille un peu plus petite, son bec plus long, mais moins large à la base, et un peu de blanc sur le milieu de l'aile. Le *mainate de Dumont*, appelé quelquefois *mino* ou *goulin vert*, a aussi un plumage noir à reflets métalliques, vert au sommet de la tête, au cou, au-dessus du dos et des ailes, qui ont un peu de blanc, ainsi que la queue. Il habite la Nouvelle-Guinée, et se nourrit de bananes et d'insectes.

MAÏNATE adj. (ma-i-na-te). Géogr. V. MAÏNOTE.

MAINBOUR ou **MAINBOURG** s. m. (main-bour). Tuteur, curateur, procureur. ‖ Vieux mot.

— Par ext. Gardien.

MAINBOURNIE s. f. (main-bour-nî — rad. *mainbour*). Jurispr. anc. Tutelle, curatelle. ‖ On a dit aussi MAINBOURNÉE, MAINBURNIE, MAINBARNIE, MAINBORNIE et MAINBOURGIE.

— Par ext. Protection.

— **Encycl.** C'était l'usage pendant l'époque d'anarchie qui suivit l'invasion de se placer sous la tutelle d'une église ou d'un homme puissant. Celui qui s'était mis sous ce genre de tutelle était protégé en justice et en toute circonstance par le seigneur qui l'avait pris sous sa tutelle. Charles-Martel écrivit aux évêques, ducs, comtes et principaux officiers des Francs pour leur signifier qu'il avait pris sous sa *mainbournie* ou défense l'apôtre de la Germanie, Boniface, afin qu'il pût aller partout en sûreté et ne reçût aucun dommage. On trouve dans les *Formules de Marculf* le modèle de l'acte par lequel on se plaçait dans la *mainbournie* d'un seigneur. Le voici : « Comme il est bien connu à tous que je n'ai pas les moyens de me vêtir et de me nourrir, j'ai demandé à votre pitié, et telle est ma volonté, que, selon que je pourrai vous servir et mériter de vous, vous ayez à m'aider et m'entretenir d'habits et d'aliments. Et de mon côté, je m'engage, tant que je vivrai, à vous rendre, comme homme libre, service et obéissance, et à ne jamais me soustraire à votre pouvoir et mainbour, mais à rester tous les jours de ma vie sous votre protection. » Cette formule prouve que la *mainbournie* était distincte de l'obnoxiation, et que l'homme qui la réclamait restait libre, quoique soumis à certaines obligations envers son seigneur.

MAINBOURNIR v. a. ou tr. (main-bour-nir — rad. *mainbour*). Protéger, garder, soigner, gouverner. ‖ Vieux mot. On a dit aussi MAINBOURNER, MAINBORNIR et MAINBARNIR.

MAINBOURNISSIÈRE s. m. (main-bour-ni-siè-re). Tuteur, curateur, mainbour. ‖ Vieux mot. On a dit aussi MAINBURNISSIÈRE.

MAIN-BRUNE adj. (main-bru-ne — de *main* et de *brune*). Comm. Se dit d'un papier gris de qualité très-commune : *Le papier* MAIN-BRUNE *est employé dans la confection des cartes à jouer.*

MAIN COURANTE s. Comm. Registre sur lequel on inscrit les opérations de chaque jour, et qui est comme le brouillon du journal.

— Administr. mil. Registre qui sert à tenir la note journalière de l'effectif, aussi bien que des dépenses de toute nature.

MAINCY, village et commune de France (Seine-et-Marne), canton nord, arrond. et à 4 kilom. de Melun; 1,039 hab. On y voit le magnifique château de Vaux, célèbre par la disgrâce du surintendant Fouquet, qui le fit construire d'après les plans de l'architecte Levau. Le Nôtre dessina les jardins et Lebrun peignit les panneaux et les plafonds; la dépense s'éleva à 18 millions de francs. Ce château, qui fut dans la suite la propriété du maréchal de Villars, appartient aujourd'hui à la famille de Choiseul-Praslin.

MAIN-D'ŒUVRE s. f. Travail des ouvriers, dans la confection d'un ouvrage : MAIN-D'ŒUVRE *très-coûteuse. Le prix de* MAIN-D'ŒUVRE, *joint à celui des matières premières, établit la valeur intrinsèque d'un objet manufacturé.* (Lenormant.) *La* MAIN-D'ŒUVRE *est une marchandise dont la valeur se règle comme celle de toute autre.* (Mich.-Chev.) ‖ Prix payé pour le travail dans un ouvrage quelconque : *Il y a, dans la construction de cette maison,* 60,000 *francs de* MAIN-D'ŒUVRE. ‖ Pl. MAINS-D'ŒUVRE.

— **Encycl.** La question de *main-d'œuvre* est complexe; deux intérêts parallèles tendent constamment à son abaissement : celui de l'entrepreneur, qui bénéficie de l'écart entre le prix de revient, où la *main-d'œuvre* joue le plus souvent le rôle principal, et le prix de vente; celui du consommateur, qui est naturellement intéressé à voir baisser le prix de revient qui, la concurrence aidant, fait baisser proportionnellement le prix de vente. Mais un intérêt antagoniste des deux précédents tend, au contraire, à faire hausser le prix de la *main-d'œuvre*, c'est l'intérêt de l'ouvrier. Dans cette lutte inégale entre l'ouvrier et l'entrepreneur, celui-ci représentant le consommateur, la victoire n'appartient presque jamais à l'ouvrier. Toutefois, l'intérêt bien entendu de l'entrepreneur, et celui même du consommateur exigent qu'ils n'abusent pas de leur facile victoire. La réduction excessive du salaire produit naturellement la disparition des ouvriers, et en tout cas nuit à la perfection du travail. Un laboureur a deux façons de réduire la dépense que lui occasionnent ses bêtes de labour : diminuer leur nourriture et augmenter leur travail; mais, s'il est intelligent, il saura que ni l'un ni l'autre procédé ne conduisent à des résultats véritablement économiques, et qu'en tout cas leur association aurait des conséquences fatales. Bien plus fatales seraient les conséquences, si les bœufs du laboureur avaient la faculté de discuter la conduite de leur maître et de s'insurger contre ses exigences tyranniques. La nécessité d'entretenir la santé et la satisfaction de l'ouvrier s'impose donc à l'entrepreneur dans la question de la *main-d'œuvre.* Le bon marché à outrance a des résultats antiéconomiques et antisociaux, et lorsqu'on est appelé à utiliser le travail des hommes, on est tenu d'être au moins aussi intelligent qu'un simple bouvier.

Mais si les réductions du salaire constituent une économie déraisonnable, il est d'autres dépenses qu'on a tout intérêt à réduire ou à supprimer. L'application des machines, qui réduit la *main-d'œuvre* en augmentant le travail, a pour conséquence le bon marché, sans être aussi nuisible qu'on pourrait le croire aux intérêts de l'ouvrier. La suppression des forces mortes, des dépenses improductives, est avantageuse à tous les points de vue. Avant la suppression des tarifs qui interdisaient en France les aciers anglais, les ouvriers perdaient 25 pour 100 de leur temps à affûter leurs outils; la suppression de ces tarifs a donc diminué de 25 pour 100, sans atteindre les salaires, le prix de la *main-d'œuvre.*

Etant admis que ce prix ne dépend pas uniquement de l'intérêt de l'entrepreneur et de celui du consommateur, qu'il faut tenir compte des besoins de l'ouvrier, tout ce qui augmente ces besoins accroît le prix de la *main-d'œuvre.*

La cherté des vivres, les troubles publics, les longs chômages, la diffusion du luxe dans les classes populaires produisent ces effets; les trois premières de ces causes ne produisent que des pertes sèches; la dernière, en attachant l'ouvrier à son état, favorise la production.

Le prix de la *main-d'œuvre* varie dans de très-larges limites. Presque nul dans certains cas, dans la fabrication du sel, par exemple, il atteint, dans d'autres, des proportions extraordinaires; 1 fr. de fer en barre, transformé en ressorts de montre, prend une valeur de 50,000 fr.

MAINDRON (Etienne-Hippolyte), sculpteur français, né à Champtoceaux (Maine-et-Loire) en 1801. A l'âge de onze ans, il perdit son père, et, peu après, sa mère le plaça dans une maison de commerce à La Roche-sur-Yon. Là, il suivit un cours gratuit de dessin au lycée, et montra de telles dispositions artistiques que son professeur lui fit obtenir une bourse à l'Ecole des arts et métiers d'Angers. Maindron passa cinq ans à cette école, où il remporta de nombreux prix, puis il s'adonna à la sculpture sur bois. C'est à cette époque qu'il exécuta l'escalier de la chaire de Cholet, le couronnement de la chaire de Latour-Landry, avec une figure de Renommée, le couronnement de la chaire de Mosé, le banc d'œuvre de l'église de Notre-Dame, à Angers, et divers meubles. Enfin, en 1827, il partit pour Paris, reçut pendant quelque temps des leçons du graveur Daniel, se fit admettre à l'Ecole des beaux-arts, et obtint en même temps d'entrer dans l'atelier de David d'Angers, dont il devint un des meilleurs élèves. Pour vivre, il dut alors utiliser son talent comme musicien, principalement en s'engageant dans des orchestres. Heureusement le département de Maine-et-Loire vint à son secours et lui accorda, pendant trois ans, une pension annuelle de 500 fr., qui lui assurait du pain. M. Maindron sut témoigner sa gratitude à ses compatriotes et fit don à la ville d'Angers d'une de ses premières œuvres : *Thésée vainqueur du Minotaure.* Peu à peu la réputation lui arriva; ses œuvres se multiplièrent et, à partir de sa création de *Velléda*, il prit rang parmi les artistes les plus distingués du temps.

M. Maindron appartient au petit groupe des sculpteurs romantiques qui ont cherché la source de leurs inspirations ailleurs que dans l'antiquité païenne, et dont les représentants les plus connus sont, avec M. Maindron, David d'Angers, Barye, Préault et Antonin Moyne. Particulièrement dans sa *Velléda*, qui est au jardin du Luxembourg, on voit l'intention accusée d'échapper à l'idéal antique, et de substituer à l'éternel type grec un type plus moderne. Aussi souleva-t-elle jadis beaucoup d'objections, qui donnèrent un grand retentissement au nom de l'artiste et à son œuvre, sinon irréprochable, du moins très-originale et d'un effet saisissant. Ce que recherche M. Maindron, c'est moins la beauté et l'eurhythmie de la forme que l'expression, que la traduction visible d'un sentiment profond ou élevé.

M. Maindron a produit un nombre considérable d'œuvres. Nous citerons de lui : *Jeune pâtre mordu par un serpent* (groupe de marbre), au musée d'Angers (1833), deux statues, la *Force* et la *Justice*, pour une des salles du Palais de justice (1833); deux bustes en marbre, *Regnard* et *Rotrou*, pour le musée de Versailles (1834); groupe colossal de *Chrétiens livrés aux bêtes*, plâtre (1836); les *Baigneurs*, groupe; statue en bronze du *Général Travot*, à La Roche-sur-Yon (1836); *Martyre de sainte Marguerite*, groupe en plâtre donné à l'église Sainte-Marguerite (1837); *Buste de femme* (1838); *Velléda* (1839); *Christ en croix*, de 2m,30 de hauteur, placé à l'église d'Issoire, dans le Puy-de-Dôme (1840); *Charlemagne*, statue en plâtre de 3 mètres de hauteur, pour la rentrée des cendres de Napoléon Ier (1840), et trois projets pour le tombeau de l'empereur; *Lucrèce*, statue (1841); la *Vierge et l'Enfant Jésus*, groupe en plâtre (1842); *D'Aguesseau*, statue en marbre, pour le palais du sénat (1844); bas-relief en marbre du tombeau de Mlle Devéria, au cimetière du Sud; statue de *Senefelder*, l'inventeur de la lithographie, dans l'atelier de M. Lemercier, lithographe à Paris (1845); *Saint Nicolas*, bas-relief pour la cathédrale de Reims (1846); quarante-cinq statues de dimension colossale, pour la plupart destinées à la restauration de la cathédrale de Sens (Yonne), travail immense pour lequel M. Maindron n'a pas touché un centime; bas-relief de la *Fraternité*, au musée d'Angers (1848); *Boileau*, statue pour l'Hôtel de ville (1849); même année, travaux de restauration du Pont-Neuf, les têtes placées du côté de l'Hôtel de ville, en amont de la Seine; l'*Harmonie*, statue (1850); bas-relief en marbre, pour le Conservatoire de musique; *Grégoire de Valois*, statue en pierre, pour l'église de la Madeleine; le groupe en plâtre de *Geneviève de Brabant* (1851); statue du *Général Colbert*, pour le musée de Versailles (1852); *Geneviève de Brabant*, groupe en marbre (1853); deux groupes en pierre, pour le nouveau Louvre, et le groupe en marbre *Attila et sainte Geneviève*, d'une grande expression dramatique, pour le péristyle du Panthéon (1854); *Cassini*, statue en pierre, pour le nouveau Louvre; *Christ* en bronze, à l'église Saint-Sulpice; les *Musiciens* ou la *Réception de F. Habeneck aux champs Elysées*, bas-relief; les bustes de *Monge*, de *Paer*, de *Bocage*, etc. (1855); deux bustes en marbre, *Sœur Rosalie* et *Simonin Lallemand*, donnés par M. Maindron à la mairie du Ve arrondissement (1856); le monument en marbre de l'*Amiral Bruat*, placé au cimetière de l'Est (1856); fronton en pierre, pour le cercle des Arts, à Angers (1857); deux bas-reliefs en fonte de fer, pour le Pérou; le groupe en plâtre de la *Conversion de Clovis* (1858); buste de *Jean Bodin*, à Angers (1859), appartenant à M. Planchenant, président du tribunal de cette ville; *Geneviève de Brabant*, placée depuis 1864 dans les jardins du palais de Fontainebleau (1859); statue en bronze du *Duc de La Rochefoucaud*, placé à Liancourt (1860); projet de monument à la mémoire du général Travot, pour la ville de Poligny (1861); le groupe en marbre la *Conversion de Clovis*, formant au Panthéon le pendant de l'*Attila et de sainte Geneviève;* chapelle funéraire pour le Brésil (1862); *Senefelder*, statue; la *Résurrection de Lazare*, bas-relief pour le Chili (1863); statue en pierre du *Commerce maritime*, pour le nouveau Tribunal de commerce de Paris (1864); *Pygmalion et Galatée*, groupe en plâtre; les bustes de *Boileau* et de *Viète* (1865); monument en bronze du *Général Travot*, pour la ville de Poligny (Jura), composé d'une statue principale de grandeur colossale et de quatre figures allégoriques (1866); deux figures pour la caserne de la garde municipale de Paris (1867); le *Lion amoureux* (1869), etc. Enfin, on doit en outre à M. Maindron une grande quantité de bustes, statuettes et médaillons en plâtre, marbre, bronze et terre cuite.

MAINE s. f. (mè-ne — du lat. *manus*, main). Poignée, plein la main. ‖ Vieux mot.

— Anc. loc. prov. *En avoir pour sa maine de fèves*, En avoir pour son compte, être perdu : *Oh! parguienne, sans nous il* EN AVAIT POUR SA MAINE DE FÈVES. (Mol.)

MAINE, un des Etats unis de l'Amérique septentrionale, à l'extrémité N.-E. du territoire de la grande confédération américaine, situé entre 43° et 48° de latitude N., et 69° 10′ et 73° 20′ de longitude O., borné au N. et au N.-O. par le bas Canada, à l'E. par le Nouveau-Brunswick, au S. par l'océan Atlantique; superficie, 77,640 kilom. carrés; 628,279 hab.; chef-lieu, Augusta. Le territoire de cet Etat appartient entièrement au bassin de l'Atlantique. Les côtes offrent plusieurs baies parsemées d'îles. De hautes chaînes de montagnes, appelées chaînes du Maine et du Nord-Est, séparent les eaux tributaires du Saint-Laurent de celles qui vont se jeter dans l'océan Atlantique. Le point le plus élevé de l'Etat du Maine est le mont Katahdin, qui a 5,335 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette contrée de l'Amérique est arrosée par de nombreux cours d'eau, parmi lesquels nous citerons : le Saint-Jean, la Sainte-Croix, le Penobscot, le Saco, le Kennebeck, etc. Le lac le plus considérable est celui de Moose-Head. Le froid sévit pendant l'hiver; la chaleur, très-forte en été, est tempérée par les brises de la mer. Le sol des côtes et des plaines qui les avoisinent, composé de sable, de gravier et d'argile, produit principalement du maïs, du seigle, de l'orge. Dans l'intérieur des terres, à mesure que l'on s'éloigne de la mer, la culture devient plus étendue et plus variée. La région du N., en partie couverte de bois, est très-fertile en chanvre d'excellente qualité. Les principales essences des forêts sont les chênes, les pins du Canada, les érables, les hêtres et les bouleaux. Les loups, les renards et les écureuils abondent dans l'Etat du Maine. Les rivières fournissent plusieurs variétés de poissons; la pêche du saumon est particulièrement productive. Parmi les produits minéralogiques, nous citerons le fer, la chaux, le marbre, le granit et l'ardoise. L'Etat fabrique des étoffes de coton, des toiles, du gros-drap, des chapeaux, des cordages, etc.; l'exportation du hareng, du maquereau et du saumon s'y pratique sur une grande échelle; des forêts de l'intérieur, on tire un bois de charpente d'excellente qualité, qui est l'objet d'un commerce considérable. Le Maine est le troisième Etat de la République pour l'importance de la navigation, et ses villes principales jouissent d'une excellente situation commerciale. Il est divisé en treize comtés et représenté au congrès par deux sénateurs et cinq députés.

Le gouverneur est élu pour un an par le peuple, et assisté d'un conseil de sept membres, nommé par la législature; il reçoit un traitement annuel de 7,500 fr. La législature est élue aussi pour un an par le peuple; elle se compose de trente et un sénateurs et de cent cinquante et un représentants. Tout citoyen résidant, âgé de vingt et un ans, et payant des impôts, a droit de suffrage.

L'Etat du Maine, découvert en 1497, est entré dans l'Union en 1820.

MAINE, petite rivière de France. Elle prend sa source au pied du mont des Alouettes, dans le département de la Vendée, passe aux Herbiers, entre dans le département de la Loire-Inférieure, où elle baigne Remouillé, Aigrefeuille, Château-Thébaud, et se jette dans la Sèvre nantaise, après un cours de 68 kilom. Elle est navigable depuis Château-Thébaud sur un parcours de 30 kilom. ‖ Autre rivière de France (Maine-et-Loire), formée à 3 kilom. en amont d'Angers par la réunion de la Mayenne et de la Sarthe, grossie du Loir; elle passe à Angers, à Bouchemaine et se perd dans la Loire, après un cours de 10 kilom. Le pont de la Maine à Angers s'étant rompu pendant le passage du 11e de ligne, le 16 avril 1850, 219 soldats de ce régiment périrent dans les eaux de cette rivière.

MAINE (le), en latin *Cenomanensis pagus*, ancienne province de France. Réunie au Perche, elle formait un des trente-deux anciens grands gouvernements du royaume. Le Maine était borné au N. par la Normandie, à l'E. par le Perche, au S. par l'Anjou et à l'O. par la Bretagne, et était divisé en haut Maine, en Maine méridional et en bas Maine ou Maine septentrional. Sa capitale était Le Mans; ses villes principales Mayenne, Beaumont-le-Vicomte, Sablé, Château-du-Loir, La Ferté-Bernard. Il forme actuellement le département de la Sarthe, à l'exception de l'arrondissement de La Flèche; les arrondissements de Laval et de Mayenne, du département de la Mayenne; l'arrondissement de Mortagne du département de l'Orne, et partie des arrondissements de Dreux et de Nogent-le-Rotrou du département d'Eure-et-Loir.

Le Maine tire son nom des *Cenomani*, appelés aussi *Aulerci*. Peu après leur arrivée dans les Gaules, les Francs firent la conquête de ce pays et y établirent des comtes pour le gouverner.

Le Maine, qui avait fait partie de la troisième Lyonnaise, se forma en domaine indépendant au xe siècle, et eut des seigneurs particuliers qui prenaient le titre de comtes du Maine ou de comtes du Mans. La dynastie de ces comtes s'éteignit dans les mâles vers le milieu du xie siècle, et le comté passa par succession, du côté des femmes, dans la maison de Beaugency. Elie de Beaugency, comte du Maine ou du Mans, mort en 1110, ne laissa qu'une fille, qui porta le comté du Maine à son mari, Foulques, comte d'Anjou. Geoffroy V, dit *Plantagenet*, son fils, fut le père du roi Henri II. Philippe-Auguste confisqua le Maine sur Jean sans Terre, fils de Henri II, en 1203, et le réunit à la couronne. Louis IX, en 1246, en disposa en faveur de son frère Charles, comte d'Anjou, depuis roi de Naples. Charles II d'Anjou, en mariant sa fille Marguerite à Charles de Valois, fils puîné du roi Philippe le Hardi, en 1290, lui donna en dot le comté du Maine, ainsi que celui d'Anjou. Philippe de Valois, issu de ce mariage, étant monté sur le trône, les deux comtés furent réunis à la couronne. Mais ce roi les donna, dès 1331, ainsi que le duché de Normandie, à son fils Jean, pour les tenir en pairies. Jean étant monté sur le trône en 1350, ces pairies se trouvèrent éteintes. Mais le comté du Maine fut de nouveau érigé en pairie en 1360, et donné, avec le comté d'Anjou, érigé en duché, à Louis, second fils de Jean. Lorsque la nouvelle maison d'Anjou, sortie de cette souche, s'éteignit en 1481, en la personne de Charles, roi de Naples et comte du Maine, arrière-petit-fils de Louis, le comté du Maine revint par testament au roi Louis XI, qui le réunit à la couronne. François Ier le donna en usufruit à sa mère, Louise de Savoie, et le réunit de nouveau à la couronne en 1531. Plus tard, il fit partie de l'apanage de Henri III, qui le céda à son frère François, duc d'Alençon. Lorsque celui-ci mourut, sans héritiers, en 1584, le comté fit retour à la couronne. En 1676, Louis XIV ordonna que Louis-Auguste de Bourbon, fils naturel légitimé qu'il avait eu de Mme de Montespan, prendrait le titre de duc du Maine, sans cependant que le comté fût érigé en duché, ni que la propriété lui fût accordée.

Le province du Maine n'a pas de dialecte bien caractérisé, non plus que l'Ile-de-France, le Berry, la Touraine et l'Orléanais. Les patois de ces diverses provinces ne sont que la continuation très-affaiblie et modifiée des patois vigoureux et caractéristiques qui les bordent. Le principal caractère du patois manceau est un accent lent, traînant et empâté, principalement dans la prononciation de la voyelle *a*. L'*e* muet à la fin du dernier mot d'une phrase s'y prononce avec un accent nasal et chantant, ce qui fait encore mieux ressortir la lenteur générale de l'accent. Les consonnes finales se suppriment presque toujours. Quelques Manceaux cependant les font sentir fortement à la fin d'une phrase, mais ils placent alors un *e* muet au bout du mot, et prononcent cet *e* avec l'accent nasal et chantant de rigueur. Dans le bas Maine, la prononciation est moins traînante et plus nasale.

Sousnor publia en 1734 un petit livre sur la dépravation des mœurs de son temps, en dialecte manceau, sous le titre de : *Dialogue de trois vignerons du pays de Maine*, le seul livre peut-être qui ait paru dans ce patois. Le comte Raoul de Montesson a publié un excellent *Vocabulaire du haut Maine*, précédé de remarques sur la prononciation; il a eu deux éditions.

MAINE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE), division administrative de la région N.-O. de la France, formée de presque tout l'ancien Anjou, et tirant son nom de la Loire, qui le traverse de l'E. à l'O., et de la Maine, rivière formée à 3 kilom. au-dessus d'Angers, par la jonction de la Mayenne et de la Sarthe. Ce département est compris entre ceux de la Mayenne et de la Sarthe au N., celui d'Indre-et-Loire à l'E., ceux de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée au S., et celui de la Loire-Inférieure à l'O.; il mesure du N. au S. 84 kilom. dans sa plus grande longueur, et 100 kilom. de l'E. à l'O. Superficie, 712,092 hectares, dont 460,926 en terres labourables, 85,850 en prairies naturelles, 30,499 en vignes, 27,723 en pâturages, bruyères et landes, et 106,060 en forêts, étangs, chemins, cours d'eau. Il comprend 5 arrondissements : Angers, chef-lieu; Baugé, Cholet, Saumur et Segré; 34 cantons, 380 communes; 518,471 hab. Il forme le diocèse d'Angers, suffragant de Tours; la 2e subdivision de la 15e division militaire; il ressortit à la cour d'appel d'Angers, à l'académie de Rennes, à la 23e conservation des forêts.

Ce département, situé dans le bassin de la Loire, se divise en deux grandes régions : la région de l'ouest et la région de l'est. La région de l'ouest offre une suite de vallées et de coteaux à contours arrondis. La région de l'est présente une suite de grands plateaux, formant à l'horizon des lignes continues. Le sol est calcaire dans l'arrondissement de Saumur, schisteux dans ceux d'Angers et de Segré, sablonneux dans les hautes vallées et dans l'arrondissement de Baugé. La presque totalité des propriétés sont entourées d'un fossé bordé de talus en terre plantés de haies vives, au milieu desquelles s'élèvent, de distance en distance, des bouquets d'arbres qui donnent au pays un aspect agréable. Les rives de la Loire et les nombreuses îles dont elle est semée offrent des tableaux enchanteurs, où la verdoyante parure des collines forme un heureux contraste avec la blancheur des habitations et les ruines noircies des vieux châteaux du moyen âge. Outre la Loire, de nombreux cours d'eau portent la fertilité sur les divers points du département. Les plus considérables sont : la Mayenne, la Sarthe, le Loir, l'Argos, l'Erdre, l'Authion, le Lathan, le Doil, le Couasnon, la Dive, le Thouet, le Layon, l'Aubance, la Marconne, l'Evre, le Ronne, le Verdon, le Brionneau et l'Archison. Le canal latéral à la Loire va de Châtillon à Angers. Les sources minérales de Martigné-Briant, de Laigné et d'Epervières méritent une mention. Signalons aussi les marais de Corzé et de Briolay, ainsi que les étangs de Pouancé, de Marson, du Belley, de la Blouère, de Singé, de la Motte, de la Brélandière et de Saint-Nicolas. Ce dernier, dominé par des coteaux très-escarpés, offre un aspect très-pittoresque. Les points culminants sont : le Puits de la Garde, 195 mètres; le coteau de Saumur, 106 mètres, et le signal d'Aligny, 99 mètres. Le climat est généralement sain; la température moyenne est de 12° au-dessus de zéro. Les vents dominants sont ceux du nord, du sud et de l'ouest.

Les produits minéralogiques les plus importants sont : le granit, le gneiss, les gisements de porphyre rouge et vert, les mines de fer de Segré, de Champigné et d'Angers, le marbre, les carrières de schiste ardoisier (celles des environs d'Angers jouissent d'une réputation européenne), de gres, de moellons, de tuf, de craie, de sable marneux et de tourbe. Les mines de houille exploitées occupent à peine 750 ouvriers et ne produisent, année moyenne que 546,000 hectolitres de combustible. Les ardoisières d'Angers occupent près de 3,000 ouvriers. Les filatures de laine, de coton, de chanvre, de lin, les fabriques de tissus, de toiles à voiles, de cordes, de machines à vapeur, les fonderies, les papeteries, les tanneries, les verreries, etc., représentent l'industrie manufacturière. Les principaux éléments du commerce sont : la laine, le coton, le chanvre, le lin, les grains, les légumes secs, les prunes cuites, les chevaux, les mulets, les bœufs, les moutons et les porcs. Mais l'agriculture est la principale richesse du département.

L'espace consacré à la culture est d'environ 680,000 hectares. Sur ce nombre, 155,000 sont occupés par le froment; 70,000 par le seigle et le méteil; 50,000 par le seigle et l'avoine; plus de 30,000 par les pommes de terre; 8,000 par les légumes secs; près de 50,000 par les choux et les racines; 10,000 par le chanvre et le lin; 82,000 à 83,000 par les prairies artificielles; 35,000 par les prairies naturelles; 32,000 par la vigne. Environ 40,000 sont occupés par la jachère; 55,000 par les bois; 9,000 à 10,000 par les jardins et les pépinières; 40,000 par les landes, pâtis ou bruyères. Les céréales d'automne et de printemps sont cultivées sur une large échelle; la luzerne, le trèfle, le sainfoin, les choux sont les plantes fourragères les plus employées. Les grains sont expédiés sur Paris, en Angleterre et dans le midi de la France. A Saumur, il se fait un grand commerce de vins, de liqueurs et de grains. Les chanvres et les lins, après avoir été mis en œuvre dans le département, sont expédiés vers les ports de mer. Les fruits sont expédiés à Paris, en Angleterre et jusqu'en Russie. Les pépinières du département envoient des produits dans toute l'Europe et en Amérique. L'horticulture et l'arboriculture sont dans le Maine-et-Loire une grande et fructueuse industrie.

La vente des fruits seule représente une valeur de plus de 1 million. La banlieue d'Angers, le canton de Saint-Laud, pour mieux dire, envoie chaque année à Paris 800,000 têtes de choux-fleurs, représentant une somme de plus de 100,000 fr. Angers et Sainte-Gemme fournissent tous les ans aussi à la capitale plus de 120,000 kilogr. de petits pois et plus de 25,000 kilogr. de haricots verts. Enfin, Angers et quelques communes voisines envoient à Paris 70,000 kilogr. de fraises.

Le rendement moyen du froment est de 16 hectolitres par hectare; mais, sur quelques points, il s'élève jusqu'à 30 ou 35 hectolitres. La production de cette céréale, dans tout le département, est d'environ 3 millions d'hectolitres. Les blés de Saumur, de Brissac, de Chalonnes, de Saint-Florent, jouissent dans le commerce d'une grande réputation. La production du chanvre est aussi très-importante : elle s'élève à 4 millions de kilogr. de filasse et à 30,000 hectolitres de graine. Celle du lin atteint 800,000 kilogr. de filasse et 25,000 hectolitres de graine. La vigne occupe une assez grande surface. Les vins sont expédiés vers Paris et la Bretagne. Dans l'arrondissement de Segré, on fait un cidre excellent, mais qui ne s'exporte pas. Le produit des forêts est peu important.

On compte dans le Maine-et-Loire 60,000 chevaux, 280,000 têtes bovines, 200,000 moutons ou brebis, 100,000 porcs et 3,000 ânes ou mulets. Les produits de l'industrie chevaline sont le résultat de croisements avec le pur sang anglais. Pour l'espèce bovine, on compte trois races : la race choletaise, dans les environs de Cholet; la race mancelle, près de Segré, et la race bretonne, plus ou moins dégénérée, dans le reste du département.

La fabrication des fromages est presque nulle; on fait du beurre, mais de qualité inférieure, faute de soins.

Nous avons vu quel énorme développement avait pris l'industrie horticole. Les produits qu'elle livre à l'exportation consistent surtout en légumes, fruits et arbres d'ornement exotiques. Une seule plante, le pissenlit, exporté depuis peu vers la capitale, représente un poids de 800,000 kilogr. et une valeur de 200,000 fr. Du mois de janvier au mois d'avril, les populations riveraines de la Loire en font la récolte dans les prairies qui bordent le fleuve.

MAINE (Louis-Auguste DE BOURBON, duc DU), prince légitimé de France, né à Versailles en 1670, mort à Sceaux en 1736. Second fils de Louis XIV et de la marquise de Montespan, il fut légitimé en 1673, puis, quelques semaines après, nommé colonel général des Suisses et Grisons (il avait alors trois ans); quand il eut cinq ans, on lui donna le régiment commandé par Turenne; à sept ans, il fit paraître un volume intitulé : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans* (Paris, 1678, in-4°); à douze ans, il fut nommé gouverneur du Languedoc, puis chevalier des ordres du du roi et général des galères. Ce jeune homme était fort aimé du roi et méritait cet amour; et lorsque son père disgracia Mme de Montespan et la remplaça par Mme de Maintenon, le duc du Maine, qui le croirait? prit parti pour la nouvelle favorite contre sa propre mère, prouvant ainsi le respect qu'il avait pour toutes les volontés du monarque, et lorsque sa mère mourut, ce même respect l'empêcha de porter son deuil.

Il est vrai qu'à la mort de son père « il creva de joie, » dit Saint-Simon. Elevé en 1714 au rang de prince du sang, il avait été, par le testament de Louis XIV, investi du commandement des troupes de la maison du roi, et spécialement chargé de veiller à la *sûreté*, *conservation* et *éducation* du jeune monarque. Cette charge ouvrait à son esprit de vastes horizons. Malheureusement le testament fut cassé et le duc d'Orléans déclaré régent. Le duc du Maine, qui avait des vues tres-ambitieuses, était en même temps d'un caractère un peu timide, pour ne pas dire lâche. Il n'osa pas résister; mais sa femme le fit entrer dans mille intrigues, dans la conspiration de Cellamare, à la suite de laquelle il fut enfermé au château de Doullens, où il passa son temps à maudire sa femme et à faire des dévotions. Au bout d'un an il fut relâché; la question des princes légitimés fut résolue par l'édit du 26 avril 1723, qui lui faisait prendre rang après les princes du sang et avant les ducs et pairs, et le duc du Maine ne recommença plus. Il passa les dernières années de sa vie dans les pratiques de la religion.

MAINE (Anne-Louise-Bénédicte DE BOURBON, duchesse DU), petite-fille du grand Condé et femme du précédent, née en 1676, morte à Sceaux en 1753. On la maria à seize ans; elle en paraissait dix à peine, tant elle était petite et fluette. Mme de Maintenon, qui avait toujours gardé sur le duc du Maine son ancien ascendant de gouvernante, comptait bien que la frêle jeune fille ne lui ferait pas d'opposition. « J'espère au moins que celle-là ne m'échappera pas, » écrivait-elle. En effet, la duchesse, qui sut vite maîtriser le caractère faible de son mari, évita de faire paraître du vivant du grand roi aucune des visées ambitieuses qu'elle gardait au fond du cœur. La cour étant divisée en deux camps, d'un côté ceux qui se conformaient aux pratiques de dévotion morose de Louis XIV vieilli, de l'autre ceux qui aspiraient plus ou moins ouvertement à secouer ce joug insupportable et à se plonger dans les plaisirs, la duchesse du Maine sut tenir un juste milieu et se refuser en même temps aux soupers fins et aux messes trop prolongées. Aimée de Louis XIV, à cause de sa vivacité, de sa gentillesse et de son esprit, elle mit à profit la faveur du monarque; grâce à elle, le duc du Maine, qui n'était que légitimé, fut reconnu ainsi que son frère apte à succéder à la couronne. C'est le fameux acte enregistré au parlement le 2 août 1714, et annulé après la mort du roi.

L'ambition de la duchesse était de faire de son mari un roi de France. Prévoyant tous les obstacles que lui susciteraient la branche cadette des d'Orléans, la plus grande partie de la noblesse, irritée des prérogatives données aux bâtards de la Montespan, et le parlement lui-même, qui n'avait enregistré l'édit que par force, la duchesse du Maine songea dès lors à se créer un parti. L'inertie de son mari la laissait entièrement maîtresse d'agir à sa guise. Elle se forma à Sceaux, magnifique domaine acquis par le duc en 1700 des héritiers du marquis de Seignelay, une véritable cour, où l'on s'apprêtait à conspirer. Elle institua même une sorte d'ordre de chevalerie, l'ordre de la Mouche à miel, avec cette devise, tirée du Tasse, qu'on lui avait appliquée à elle-même lors des fêtes de son mariage, en la comparant à une abeille : *Piccola si, ma fa pur gravi le ferite.* « Elle est petite, oui, mais elle fait de cruelles blessures. » Sous le couvert d'une plaisanterie innocente et de divertissements tout littéraires, elle recrutait des adhérents, leur donnait le mot d'ordre et se tenait prête pour le moment décisif de la mort du roi. Malézieu, l'abbé Genest, Sainte-Aulaire, le duc de Bourbon, frère de la duchesse du Maine, le cardinal de Polignac et Mme de Staal-Delaunay formaient le noyau de cette petite cour, à laquelle vinrent se joindre quelques lettrés. La duchesse croyait tenir toute la France. Son dépit fut grand lorsque, par le testament de Louis XIV, la régence fut dévolue non au duc de Maine, comme elle l'espérait, mais au duc d'Orléans; toutefois, l'influence qui lui était laissée dans le conseil de régence pouvait la consoler. Mais lorsque le parlement eut cassé le testament du roi et réduit le duc du Maine à des fonctions purement honorifiques, le dépit se changea en fureur; elle résolut de faire au duc d'Orléans une guerre sans trêve; elle l'accabla d'abord de protestations juridiques et de mémoires, dans la rédaction desquels l'aidait son amie, Mme de Staal, puis elle conspira ouvertement. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever le régent et de livrer une partie de la France à l'Espagne; ces projets monstrueux se tramaient à Sceaux, comme de simples enfantillages, au milieu de fêtes étourdissantes et des plus ruineuses folies Le trait particulier du caractère de la duchesse était la confiance absolue et naïve dans la réalisation de ses désirs, et pour elle une conspiration n'était guère qu'un divertissement d'un nouveau genre, un changement à vue opéré d'un coup de baguette. Elle ordonna tout comme une mascarade, comme une de ces comédies qu'elle aimait à faire jouer sur le théâtre de son château, une pièce dans laquelle chacun dit ce qu'il a à dire et où tout s'achemine vers un dénoûment convenu. Le dénoûment de la conspiration de Cellamare la frappa de stupeur; c'était la première fois que ses désirs étaient aussi outrageusement méprisés. « Les philosophes, quelques philosophes du moins, dit à ce propos Sainte-Beuve, ont imaginé que, si l'homme, après sa naissance et dans ses premiers mouvements, n'éprouvait pas de résistance dans le contact des choses d'alentour, il arriverait à ne pas se distinguer d'avec le monde extérieur, à croire que ce monde fait partie de lui-même et de son corps, à mesure qu'il s'y étendrait de son geste ou de ses pas. Il arriverait à se persuader que le tout n'est qu'une dépendance et une extension de son être personnel; il dirait avec confiance : *l'univers, c'est moi!* Mme du Maine fut ainsi, elle réalisa longtemps le rêve des philosophes. Elle n'éprouva jamais une résistance à ses désirs jusqu'à l'époque de la régence. Elle se mit de bonne heure dans la condition de n'en pas éprouver en s'enfermant dans cette petite cour de Sceaux, où tout était à elle et n'était qu'elle. Toute volonté autre que la sienne lui eût semblé une impertinence et une révolte. Lorsqu'elle en sortit pourtant et qu'elle eut affaire aux difficultés réelles, elle s'y heurta, elle s'y brisa. Dans cette folle conspiration, qu'elle entreprit de dépit contre le régent (1718), et où elle poussa son timide mari, elle put voir que le monde était plus gros, plus rebelle, plus difficile à remuer qu'elle ne croyait. Toute autre en eût tiré quelque leçon, ou du moins quelque dégoût et quelque tristesse; mais la force du naturel et des premières impressions l'emporta. Rentrée à Sceaux après une rude épreuve d'humiliation et de disgrâce (1720), elle se remit peu à peu dans les conditions où elle avait d'abord vécu; elle ne trouva plus de résistance et oublia qu'il y en avait pour elle à deux pas hors de son vallon. Elle resta persuadée comme auparavant que l'ordre du monde, quand il allait bien, était que tout fût pour elle et uniquement pour elle. »

La duchesse avait été internée à Dijon, tandis que son mari était à Doullens. Elle fut transférée à Châlons en 1719, et elle y resta quinze mois; encore n'obtint-elle la liberté qu'au prix d'une soumission humiliante au régent. Cela dut lui paraître bien dur, et elle ne conspira plus; elle s'étourdit de nouveau au bruit des fêtes, attira plus de monde que jamais à Sceaux, où les invitations étaient aussi recherchées que celles de Versailles sous Louis XIV, et, renonçant à la politique, ne s'occupa plus que de divertissements, de joutes sur l'eau, de comédies et de tournois littéraires. Voltaire lui-même vint à Sceaux, et il y composa *Zadig*. Malgré la cruelle leçon qu'elle avait reçue, la duchesse continuait toujours de croire que tout était pour elle, et jusqu'à la fin de sa vie, elle fatigua son entourage de son égoïsme tyrannique. C'est ce qui ressort le mieux de tout ce qu'a écrit sur elle sa confidente, Mme de Staal : « Mme la duchesse du Maine, à l'âge de soixante ans, n'a encore rien acquis par l'expérience : c'est une enfant de beaucoup d'esprit; elle en a les défauts et les agréments. Curieuse et crédule, elle a voulu s'instruire de toutes les différentes connaissances; mais elle s'est contentée de leur superficie. Les décisions de ceux qui l'ont élevée sont devenues des principes et des règles pour elle, sur lesquels son esprit n'a jamais formé le moindre doute; elle s'est soumise une fois pour toutes. Sa provision d'idées est faite; elle rejetterait les vérités les mieux démontrées, et résisterait aux meilleurs raisonnements, s'ils contrariaient les premières impressions qu'elle a reçues. Tout examen est impossible à sa légèreté, et le doute est un état que ne peut supporter sa faiblesse. Son catéchisme et la philosophie de Descartes sont deux systèmes qu'elle entend également bien.

» ... L'idée qu'elle a d'elle-même est un préjugé qu'elle a reçu comme toutes ses autres opinions. Elle croit en elle de la même manière qu'elle croit en Dieu et en Descartes, sans examen et sans discussion. Son miroir n'a pu l'entretenir dans le moindre doute sur les agréments de sa figure; le témoignage de ses yeux lui est plus suspect que le jugement de ceux qui ont décidé qu'elle était belle et bien faite. Sa vanité est d'un genre singulier; mais il semble qu'elle soit moins choquante, parce qu'elle n'est pas réfléchie, quoiqu'en effet elle en soit plus absurde.

» Son commerce est un esclavage, sa tyrannie est à découvert; elle ne daigne pas la colorer des apparences de l'amitié. Elle dit ingénument qu'elle a le malheur de ne pouvoir se passer des personnes dont elle ne se soucie point. Effectivement elle le prouve. On la voit apprendre avec indifférence la mort de ceux qui lui faisaient verser des larmes lorsqu'ils se trouvaient un quart d'heure trop tard à une partie de jeu ou de promenade. »

Une femme si altière et si égoïste ne dut pas donner beaucoup à la galanterie. Cependant elle avait la repartie bien verte pour une femme vertueuse.

Un jour, elle reprochait au marquis de Sainte-Aulaire de ne pas aller à confesse; le spirituel vieillard lui adressa le quatrain suivant :

Ma bergère, j'ai beau chercher,
Je n'ai rien sur ma conscience;
De grâce faites-moi pécher,
Après je ferai pénitence.

Et la duchesse du Maine de riposter :

Si je cédais à ton instance,
On te verrait bien empêché,
Mais plus encore du péché
Que de la pénitence.

De plus, la chronique scandaleuse du XVIIIe siècle lui donne deux amants, le jeune et galant cardinal de Polignac et le propre frère de la duchesse, le duc de Bourbon. Dans une des lettres de ce dernier, adressée à sa sœur, se trouvent ces vers :

Ce qui chez les mortels est une effronterie,
Entre nous autres demi-dieux
N'est qu'honnête galanterie.

Appeler effronterie ou galanterie un inceste, voilà ce dont ne s'aviseraient jamais les simples mortels. Nous aimons mieux croire que le duc de Bourbon parlait d'autre chose.

MAINE (François GRUDÉ, sieur DE LA CROIX DU), bibliographe français. V. LA CROIX.

MAINE DE BIRAN (Marie-François-Pierre GONTHIER DE BIRAN, dit), philosophe français, né à Bergerac en 1766, mort à Paris en 1824. Son père, qui était médecin à Bergerac, légua à son enfant un tempérament nerveux et maladif. Cette constitution empêcha Maine de Biran de poursuivre de longs desseins. Il n'écrivit aucun ouvrage de longue haleine; il interrompit trois ou quatre fois, à cause de son humeur, des carrières commencées. Son extrême impressionnabilité fit de lui un penseur : « Quand on a peu de vie ou un faible sentiment de vie, écrivait-il en 1817, on est plus porté à observer les phénomènes intérieurs; c'est la cause qui m'a rendu psychologue de si bonne heure..... Lorsqu'on ne souffre pas, dit-il ailleurs, on ne songe presque pas à soi; il faut que la maladie ou l'habitude de la réflexion nous forcent à descendre en nous-mêmes. Il n'y a guère que les gens malsains qui se sentent exister; ceux qui se portent bien, et les philosophes mêmes, s'occupent plus à jouir de la vie qu'à rechercher ce que c'est. Ils ne sont guère étonnés de se sentir exister. La santé nous porte aux objets extérieurs; la maladie nous ramène chez nous. » La faible complexion de Maine de Biran ne le détourna pas de l'état militaire. En 1785, il entra aux gardes du corps. Blessé en combattant dans les rangs de la garde, aux journées d'octobre 1789, il se retira dans sa famille. Son père et sa mère étaient morts; il lui restait un frère et une sœur, avec un petit domaine situé à Grateloup, à environ une lieue et demie de Bergerac. Il y vécut dans une retraite absolue, et s'y remit aux études de sa jeunesse avec une sorte de fureur, essayant de se soustraire par l'étude à la préoccupation de ces événements terribles, qu'il n'a d'ailleurs pas bien compris, aveuglé qu'il était par la passion politique.

En 1795, il accepta l'administration du département de la Dordogne. Ses administrés, en 1797, l'envoyèrent siéger au conseil des Cinq-Cents. Il réagit avec emportement contre les procédés de la Terreur et inquiéta bientôt le Directoire, qui parvint à faire annuler son élection à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il s'était marié en 1795. Il revint avec sa femme dans sa terre de Grateloup. Un mémoire qu'il écrivit sur une question mise au concours par l'Institut, l'*Influence de l'habitude*, fut couronné en 1802, et imprimé l'année suivante. Ce succès éveilla l'attention. En 1805, un nouveau mémoire *Sur la décomposition de la pensée*, également couronné par l'Institut, contribua encore à le faire connaître. En 1807, l'Académie de Berlin couronne un autre mémoire *Sur l'aperception immédiate*, et en 1811, l'Académie de Copenhague un autre plus important, ayant pour titre : *Rapports du physique et du moral*, qui est une de ses meilleures productions.

Dans l'intervalle, il était rentré dans la vie politique. Il fut nommé en 1806 sous-préfet de Bergerac, où il fonda aussitôt une société médicale et littéraire, pour laquelle il composa ses *Nouvelles considérations sur le sommeil, les songes et le somnambulisme*, et ses *Observations sur le système du docteur Gall.* La même année, il fut nommé député de Bergerac, sans se démettre de ses fonctions de sous-préfet, qu'il garda jusqu'en 1811. L'année suivante, il vint s'établir à Paris d'une manière définitive. Il siégea dans le sein de la commission chargée, en 1813, d'examiner le projet soumis à la Chambre de déclarer la guerre nationale. Le congrès de Francfort ayant formellement séparé la cause de la France de celle de son chef, le député de Bergerac ne cacha point qu'il était satisfait de cette distinction, et qu'il l'appuierait au besoin. La perspective de l'invasion ne l'effrayait pas. En effet, il écrit en février 1814 : « On craint d'être pillé, ruiné, brûlé par le Cosaque; cette crainte absorbe tout autre sentiment, et on ne se souvient pas de la cause première de tant de maux; on ne prévoit pas ceux que la même cause doit entraîner encore si on la laisse subsister. On fait des vœux pour le succès du tyran, on s'unit à lui pour repousser l'ennemi étranger; on oublie que l'ennemi le plus dangereux est celui qui restera pour nous dévorer, pendant que les autres passeront. » On voit là à quel point la tyrannie peut étouffer le patriotisme dans l'âme des citoyens.

La rentrée des Bourbons rappela Maine de Biran à Paris, où il reprit pour la forme ses anciennes fonctions de garde du corps. Envoyé de nouveau à la Chambre des députés, il fut choisi pour questeur. En 1816, le roi le nomma conseiller d'Etat en service ordinaire.

En résumé, Maine de Biran a été un homme politique des plus médiocres. Comme philosophe, il est le maître de la nouvelle école spiritualiste qui a succédé officiellement en France à l'école de Condillac. Royer-Collard disait de lui : « C'est notre maître à tous; » Cousin l'appelle « le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France depuis Malebranche. » On peut remarquer avec Cousin que Maine de Biran ne vient que de lui-même et de ses propres méditations, et qu'il n'est sorti de la philosophie sensualiste que par le développement de sa propre pensée. On le voit, en effet, après avoir débuté en 1802 par un mémoire sur l'*Habitude*, où il se montre fidèle à la méthode du XVIIIe siècle, s'éloigner peu à peu de l'idéologie, et enfin s'en séparer complètement. Selon Maine de Biran, l'homme n'a conscience de son moi, ni par l'observation physiologique, ni par des conceptions abstraites, mais directement par le sens intime; le moi n'est ni déduit ni induit, il est aperçu; le moi n'est pas un pur abstrait, c'est un fait simple, primitif; le moi n'est pas un assemblage de sensations; en s'affirmant, il se distingue de la sensation, qu'il juge et à laquelle il fait sa part. Le moi se manifeste au sens intime sous la forme de la volonté, de l'effort, qui a pour corrélation nécessaire la résistance organique. La volonté, c'est le moi; le moi s'identifie de la manière la plus complète avec cette force motrice qui lui appartient. Cette force devient, en se développant, le principe de l'attention et de la réflexion, de la vie intellectuelle comme de la vie morale; elle nous fait comprendre toutes les autres forces; elle est le type d'après lequel nous en formons la notion, et par l'observation du moi, nous sommes ramenés à la monadologie de Leibniz. « Nulle cause ou force, dit Maine de Biran, ne peut se représenter sous une image qui ressemble à l'étendue ou à ce que nous appelons matière... Toute cause efficiente, dans l'ordre physique même, est une force immatérielle... Les esprits conséquents se trouvent conduits au point de spiritualiser le monde, comme a fait Leibniz, en n'admettant d'autre réalité que celle des êtres simples, dont toute l'essence est la force active. » — « Maine de Biran, dit M. Baudrillart, n'est écrivain que par échappée. La clarté n'est pas chez lui, il s'en faut, toujours égale à la profondeur... Plus que nul autre, il mérite le titre de métaphysicien du *moi*. Personne avant lui ne s'était à ce point, selon son expression, *regardé passer*, écouté vivre... Son originalité propre, c'est la revendication de l'activité libre de l'âme humaine, méconnue par le matérialisme du XVIII^e siècle. » — « Le style de Maine de Biran, dit M. Taine, indique à chaque ligne la haine des faits particuliers et précis, l'amour de l'abstraction, l'habitude invincible de considérer uniquement et perpétuellement les qualités générales... Ne considérant que les abstractions, il a fini par prendre les abstractions pour des choses. Ne considérant que les facultés et les puissances, il a fini par prendre pour des êtres les facultés et les puissances. A force d'étudier la volonté, il a fini par déclarer qu'elle était l'âme et le moi lui-même. » Outre les ouvrages de Maine de Biran que nous avons mentionnés, nous citerons encore son *Examen des leçons de philosophie de Laromiguière* (1817). M. Cousin a réuni les œuvres philosophiques de Maine de Biran, et en a fait paraître une édition en 4 vol. in-8° (1841). En 1857, M. Naville a publié un ouvrage intitulé : *Maine de Biran, sa vie et ses pensées.*

MAINÉ, ÉE s. (mè-né). V. MAIGNÉ.

MAINÉE s. f. (mè-né). Bot. Syn. de TRIGONIE.

MAÎNETÉ s. f. (mè-ne-té). Anc. législ. Droit qui appartenait au plus jeune des enfants dans la succession du père ou de la mère.

— **Encycl.** Le droit de *maîneté* n'était guère connu qu'à Valenciennes, dans le Cambrésis, les châtellenies de Lille et de Cassel, la loi d'Arras, et quelques parties de l'Allemagne. Suivant certains auteurs, ce droit avait été établi par déférence pour la tendresse particulière que les pères et les mères ont toujours pour leurs derniers enfants. Suivant d'autres, il avait pour objet de dédommager les puînés des avantages que les aînés avaient sur eux en prenant une part plus considérable dans les fiefs.

Les coutumes qui admettaient le droit de *maîneté* ne sont pas uniformes sur sa consistance. Suivant Besoldus, le maîné, c'est-à-dire le puîné, le cadet, avait le droit de retenir tous les biens de la succession paternelle, dans plusieurs cantons de la Saxe, en fournissant à ses aînés leur part en argent. Dans la coutume de la châtellenie de Lille, « quand père ou mère termine vie par mort, délaissant plusieurs enfants, et un lieu manoir et héritage cottier venant de son patrimoine, c'est-à-dire tenant nature de propre, au fils maîné appartient droit de *maîneté* audit lieu et héritage, pour lequel il peut prendre jusques à un quartier d'héritage seulement, ou moinz si tant ne contient ledit lieu, avec la maîtresse chambre, etc. S'il y a plusieurs lieux et héritages patrimoniaux délaissés par père et mère, ou l'un d'eux, ledit fils maîné ne peut avoir ledit droit de *maîneté* qu'en l'un desdits lieux et héritages à son choix. »

La coutume de la loi d'Arras dit « qu'au partage entre enfants des héritages délaissés par père et mère, les lots dressés le plus également que faire se peut, le maîné fils ou, en défaut de fils, la maînée fille a droit de prendre à son choix l'une des parts, sans pour ce donner aucune récompense à ses autres frères ou sœurs; ce qui s'entend pour terres ou héritages situés en icelles seigneuries ou loi seulement. »

La coutume de Cambrésis porte que « droit de *maîneté* mobilière se comprend en trois pièces de meubles, ustensiles de ménage de diverses sortes, ayant servi tant à l'usage de l'homme que de la femme, durant le temps de leur conjonction, au choix du maîné. »

Dans la coutume de Valenciennes, la *maîneté* immobilière était le droit de choisir par préciput le meilleur des immeubles qui se trouvaient dans la succession : « Et pour ledit droit de *maîneté* immobilière, ledit maîné prend la meilleure partie en une seule pièce, soit héritage ou rente immobilière. » Presque toutes les coutumes précitées accordaient le droit de *maîneté* au plus jeune des enfants, sans distinction de sexe.

MAINFAICT s. m. (main-fè). Législ. anc. Retrait lignager ou féodal.

MAINFERME (Jean DE LA), controversiste français, né en 1646, mort en 1693. Bénédictin du monastère de Fontevrault, il s'est fait connaître par deux ouvrages : *Dissertationes in epistolam contra Robertum de Arbrisello* (Saumur, 1682), et *Clypeus nascentis ordinis Fontebraldensis* (1684, 3 vol. in-8°). Dans ces écrits, La Mainferme s'attache à réfuter les accusations portées contre Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevrault; il défend la pureté de ses mœurs, vivement attaquée par Geoffroy, abbé de la Trinité, et cite un grand nombre de passages tirés des Pères et des canons, pour démontrer que Robert ne s'est pas mis en opposition avec le droit ecclésiastique, en ordonnant aux prêtres de son ordre d'obéir à une abbesse.

MAIN-FORTE s. f. Secours, aide efficace : *Prêter* MAIN-FORTE *à quelqu'un.*

La moitié de tes gens doit occuper la porte,
L'autre moitié te suivre et te prêter *main-forte.*
CORNEILLE.

— Jurispr. Moyen par lequel on assure l'exécution de la loi ou d'un jugement : *Prêter* MAIN-FORTE *à la loi. Réclamer* MAIN-FORTE *pour l'exécution d'un jugement.*

— Pratiq. anc. Personne puissante en possession de quelque chose : *Une terre qui est à* MAIN-FORTE.

— Interjectiv. Cri par lequel on appelle au secours :

Main-forte, l'on me tue !....
RACINE.

MAINFRAY (Pierre), poëte dramatique français, né à Rouen vers 1580. On ignore l'époque de sa mort. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut le précurseur, presque ignoré, de son illustre compatriote P. Corneille. Les œuvres du vieux Mainfray sont fort recherchées des amateurs. Elles se composent de trois tragédies et d'une comédie. Deux de ces pièces furent représentées; ce sont : les *Forces incomparables et les amours du grand Hercule*, tragédie en quatre actes (Troyes, 1616, in-8°), et *Cyrus triomphant* ou la *Fureur d'Astyage*, tragédie en cinq actes (Rouen, 1618, in-12). Les deux autres qui sont : la *Rhodienne*, tragédie en cinq actes (Rouen, 1620, in-12), et la *Chasse royale*, comédie en quatre actes (1625, in-8°), ne virent point le feu de la rampe. Toutes les pièces de Mainfray ont les défauts qu'on remarque dans celles de l'époque. Seul, *Cyrus* présente quelque intérêt. Les trois autres n'ont guère de remarquable que la longueur surabondamment explicite de leurs titres.

MAINFROI, roi de Naples et de Sicile. V. MANFRED.

MAINGARNAUD (R.-V., baron DE), officier et écrivain français, mort à Lille en 1832. Il suivit la carrière des armes et prit sa retraite avec le grade de colonel. On lui doit les ouvrages suivants : *Projet de constitution militaire* ou *Nouvelle organisation de l'armée* (Paris, 1822, 2 vol. in-8°); *Juliette* ou *l'Année d'un grand roi* (Paris, 1824); *Adolphe* ou les *Victimes de l'hypocrisie et de l'amour* (Paris, 1825, 2 vol. in-12); *Campagnes de Napoléon, telles qu'il les conçut et exécuta* (Paris, 1827, 2 vol. in-8°).

MAINGON (Jacques-Remi), marin français, né à Jouy, près de Reims, en 1765, tué en 1809. Il passa en 1794 de la marine marchande dans celle de l'Etat, fut chargé par le préfet maritime Caffarelli de la direction de l'observatoire de Brest, obtint le grade de capitaine de vaisseau, et fut tué par un boulet de canon dans un engagement qui eut lieu avec les Anglais dans la rade de l'île d'Aix. Outre des *Cartes* estimées pour les calculs de longitude en mer, on a de lui : *Instruction sur un nouveau quartier de réduction* (Brest, an V); *Mémoires contenant des explications théoriques et pratiques sur une carte trigonométrique servant à résoudre des questions de pilotage* (1798); *Considérations nouvelles sur divers points de mécanique* (Brest, 1807).

MAINGRE (Jean LE), maréchal de France. V. BOUCICAUT.

MAINLAND, île d'Ecosse, dans l'océan Atlantique, la plus grande du groupe des Shetland, à 90 kilom. N.-E. des îles Orcades, par 59° 48′ et 60° 55′ de latitude boréale, et 3° 30′ et 4° 26′ de longitude occidentale; comprise dans le comté des Orcades et Shetland. Dans sa plus grande longueur, du N. au S., Mainland mesure 138 kilom., et 48 dans sa plus grande largeur, tandis que sur certains points elle n'a pas plus de 2 kilom. de largeur. Superficie, 1260 kilom. carrés; 16,000 hab.; chef-lieu, Lerwick. Les côtes sont très-échancrées et présentent plusieurs baies et ports. L'intérieur est très-montagneux : des chaînes de montagnes s'étendent du nord au sud, mais elles ne présentent de sommets un peu élevés que celui de Rona, près de la côte nord-ouest, qui a, selon quelques auteurs, environ 733 mètres au-dessus du niveau de la mer; la côte orientale est plus basse que celle de l'ouest, qui ne se compose que de rochers très-escarpés. Les montagnes de l'intérieur ne sont couvertes que de bruyères et de quelques pâturages, et sont entrecoupées de vallées peu fertiles; il y a vers les côtes quelques petites plaines, la plupart marécageuses; quelques-unes sont assez fertiles. Le sol est peu favorable à la végétation, aussi l'agriculture est-elle peu soignée; l'orge, le sarrasin et les autres grains que cette île produit ne suffisent à la consommation que pour neuf mois de l'année. On y voit très-peu d'arbres, mais quelques arbustes et des broussailles. On y élève beaucoup de bêtes à cornes et à laine, de petits chevaux et une espèce de porcs dont la chair est très-délicate. Les oiseaux de proie, tels que les aigles et les faucons, y sont nombreux et dangereux pour les moutons. On y exploite des mines de fer et de cuivre. Les habitants fabriquent les étoffes de laine et de beaux bas de laine, dont il se fait des exportations; ils exportent aussi beaucoup de bestiaux, mais la pêche est leur principale occupation.

Quelques auteurs ont pensé que Mainland était la *Thulé* des anciens. ‖ Le nom de Mainland est aussi donné quelquefois à une des Orcades, l'île POMONA.

MAINLEVÉE s. f. (main-le-vé — rad. *main* et *lever*). Jurispr. Acte par lequel on détruit l'effet d'empêchement produit par une saisie, une opposition ou une inscription hypothécaire : *Demander, obtenir, accorder* MAINLEVÉE *d'une saisie. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la* MAINLEVÉE *d'une inscription hypothécaire sans l'autorisation du préfet.* (Teulet.) ‖ *Mainlevée volontaire*, Celle qui est consentie par l'auteur de l'empêchement. ‖ *Mainlevée judiciaire*, Celle qui a lieu par décision d'un tribunal. ‖ *Mainlevée administrative*, Celle qui est décrétée par l'autorité administrative.

— **Encycl.** En matière d'hypothèques, la *mainlevée* est l'acte qui autorise la radiation des hypothèques. Dans le cas de radiation volontaire des hypothèques, comme il s'agit d'un nouveau contrat emportant résolution d'un contrat antérieurement formé, la *mainlevée* ne peut être consentie que par une partie capable d'aliéner ses droits. Cette *mainlevée* constitue, en effet, une véritable aliénation, puisqu'elle emporte abandon formel d'un privilége acquis, privilége qui se trouve anéanti par la radiation qui doit suivre la *mainlevée*. La radiation volontaire peut avoir lieu soit sur la déclaration du créancier lui-même, soit sur celle de son mandataire. En ce qui concerne la capacité, que la radiation ait lieu soit sur la déclaration du créancier, soit sur celle de son fondé de pouvoir, c'est la capacité du créancier qu'on doit uniquement considérer.

Lorsque les causes d'une saisie-arrêt viennent à cesser, par suite d'arrangement entre le créancier et le débiteur, il en est donné *mainlevée* par le créancier. V. SAISIE-ARRÊT.

Les *mainlevées* sont faites devant notaire.

MAINMETTRE v. a. ou tr. Féod. Affranchir : MAINMETTRE *un serf.*

MAIN-MILITAIRE s. f. Jurispr. Force publique armée pour une exécution judiciaire : *Livrer un accusé à la* MAIN-MILITAIRE.

MAINMIS, ISE (main-mi, ize) part. passé du v. Mainmettre : *Serf* MAINMIS.

MAINMISE s. f. (main-mi-ze — de *main*, et de *mise*). Féod. Affranchissement : *La* MAINMISE *d'un serf.* ‖ Saisie. *Il y avait* MAINMISE *par défaut de foi et hommage.* (Acad.)

— Se dit quelquefois pour Saisie dans le langage actuel : *La* MAINMISE *de l'Etat sur les chemins de fer a été plusieurs fois proposée.*

— Fam. *User de mainmise*, Donner des coups, frapper quelqu'un :

.... Je suis ravi quand quelques bonnes âmes
Se servent de mainmise un peu de temps en temps.
REGNARD.

‖ Cette locution n'est plus en usage.

— **Encycl** On connaissait dans le Hainaut trois sortes de *mainmise* : mobilière, réelle et personnelle. La première se pratiquait sur les meubles et effets mobiliers, la seconde sur les biens-fonds, et la troisième sur les personnes mêmes des débiteurs. Ces trois espèces de *mainmise* pouvaient s'opérer non-seulement à fin d'exécution, mais encore à fin de sûreté, dans les cas où le droit autorisait les saisies conservatoires.

Elles avaient cela de commun que l'on ne pouvait, hors les matières de bail et de louage, les exploiter sans titre exécutoire, si ce n'était à l'égard des étrangers au Hainaut, ou même des habitants de cette province qu'on soupçonnait par de justes motifs de préméditer leur fuite. La *mainmise* personnelle ne pouvait même avoir lieu que lorsque le titre exécutoire du créancier contenait une soumission expresse à la contrainte par corps. Voici ce que disait à ce sujet l'art. 4 du chap. LXIX des chartes générales : « Lesdits sergents ne pourront, pour dette civile, appréhender personne au corps, si spécialement elle n'y est obligée par obligation, cédule ou autre titre authentique; mais, quant aux biens, les créditeurs s'y pourront attacher en tous cas, moyennant qu'il appert de la dette par quelque titre authentique, que lors ils pourront commencer par exécution, après commission par eux levée et enregistrée au registre du clerc de l'office (c'est-à-dire du greffier de la juridiction); toutefois, pour louage de maison, cense, fin d'une année avant main, pourront lesdits sergents, munis de commission, à la requête des parties, mettre la main aux corps et biens d'iceux, sans aucune obligation ou cédule, comme aussi sur tous étrangers et suspects de fuite sans commission, et ainsi pour les sergents de notre office du bailliage de Hainaut et tous autres de notredit pays. »

MAINMORTABLE adj. (main-mor-ta-ble — rad. *mainmorte*). Jurispr. Sujet au droit de mainmorte : *Anciennement les paysans de quelques provinces de France étaient* MAINMORTABLES. *Quel vieillard ! le doyen de l'humanité, un paysan* MAINMORTABLE *du Jura, âgé de cent vingt ans, venant remercier l'Assemblée de ses décrets du 4 août !* (Alex. Dumas.) ‖ Dont les biens sont inaliénables et partant soustraits aux droits de mutation : *Communauté* MAINMORTABLE.

— Substantiv. Personne soumise au droit de mainmorte : *Le* MAINMORTABLE, *placé au rang des choses, ne pouvait ni tester ni devenir héritier.* (Proudh.)

— **Encycl.** On désignait par ce nom les serfs dont les biens devaient revenir au seigneur. Ils ne pouvaient tester au delà de 5 sols s'ils n'en avaient reçu l'autorisation; ils n'étaient que les détenteurs de leurs propres biens. Il y avait même dans la jurisprudence féodale le droit de mainmorte personnelle, droit que le seigneur conservait sur les biens d'un homme né son vassal, quand même cet homme avait établi son domicile dans un lieu franc. On comprend que ce nom de mainmorte vient de ce que le serf était comme s'il avait la main morte, c'est-à-dire était privé de la faculté de tester.

MAINMORTE s. f. (main-mor-te — de *main* et de *morte*). Jurispr. anc. Etat d'un vassal attaché à la glèbe, et qui ne pouvait aliéner ses biens, ni en disposer par testament, au moins dans certaines limites, ni succéder lui-même à un héritage en ligne collatérale : *En abolissant la* MAINMORTE, *on concédait par cela même le droit de vendre, d'aliéner, de succéder et de tester.* (Troplong.) *L'impôt sur les successions, renouvelé de la* MAINMORTE, *est une spoliation de la famille.* (Proudh.) ‖ Etat légal des biens inaliénables et soustraits aux droits de mutation : *Quand elle interdit la* MAINMORTE, *la société est dans son droit.* (E. Laboulaye.) ‖ *Droit de mainmorte territoriale*, Droit en vertu duquel un seigneur héritait des biens de son tenancier, lorsque celui-ci mourait sur le territoire du seigneur. ‖ *Droit de mainmorte personnelle*, Droit de certains seigneurs sur les biens de leur vassal, même établi en lieu franc. ‖ *Homme de mainmorte*, Homme dont le seigneur héritait à défaut d'enfants mâles légitimes. ‖ *Gens de mainmorte*, Corps ou communauté dont l'existence est perpétuelle, et dont les biens sont ainsi soustraits aux règles ordinaires de la mutation des propriétés par décès du propriétaire. ‖ *Biens de mainmorte*, Biens appartenant à des gens de mainmorte : *Le comité évalua la totalité des* BIENS DE MAINMORTE *du clergé propriétaire à quatre milliards.* (Lamart.)

— **Encycl.** Législ. Sous l'ancienne jurisprudence, le mot *mainmorte* avait deux acceptions. Il désignait d'abord un droit dont jouissaient les seigneurs et en vertu duquel les vassaux étaient privés, dans diverses circonstances, du droit de disposer de leurs biens, et obligés de les abandonner à leurs suzerains. On appelait ensuite gens de *mainmorte* certaines corporations qui, à raison de la subrogation constante des personnes, étaient censées perpétuelles. La mort d'un des membres de la corporation n'entraînait aucune mutation dans la propriété, qui se trouvait immobilisée entre les mains de la corporation tout entière. L'Etat perdait ainsi des droits de mutation, et, comme de tout temps la préoccupation du contribuable a été de payer le moins possible, il n'était pas rare de voir des domaines considérables disparaître de la matière imposable par suite de ventes vraies ou simulées, faites à des corporations.

Il y avait, en outre, une véritable endance à établir, par cette concentration des propriétés entre les mains des corporations, un pouvoir qui, à un moment donné, essayerait peut-être de contre-balancer la puissance royale. L'abus devint bientôt si criant que les souverains cherchèrent à y mettre un terme.

C'est ainsi que, en Belgique, une ordonnance de 1263, rendue par Marguerite de Hainaut et son fils Gui de Dampierre, défendit aux ecclésiastiques d'acquérir « aucuns fiefs, rentes et immeubles. » Charles-Quint renouvela les mêmes prohibitions en 1515. La France fut plus longtemps avant d'entrer dans cette voie. Le premier édit sur cette matière remonte à peine à 1749. Nous y lisons les dispositions suivantes : « Il arrive souvent que, par des ventes qui se font à des gens de *mainmorte*, les biens immeubles qui passent entre leurs mains cessent pour toujours d'être dans le commerce, en sorte qu'une très-grande partie des propriétés se trouve actuellement possédée par ceux dont les biens, ne pouvant être diminués par des aliénations, s'augmentent au contraire continuellement par des acquisitions nouvelles. » Et plus loin : « Faisons et renouvelons expresses inhibitions et défenses à tous les gens de *mainmorte* d'acquérir, recevoir, ni posséder à l'avenir aucunes rentes constituées sur des particuliers, de quelque manière et pour quelque cause, gratuite ou onéreuse, que ce puisse être, même par voie de reconstitution des deniers provenant du remboursement de capitaux d'anciennes rentes, si ce n'est après avoir obtenu nos lettres patentes pour parvenir à ladite acquisition... » Le 3 messidor an XII parut un décret impérial qui défendit la formation de toute agrégation ou association d'hommes et de femmes, sans l'autorisation formelle du gouvernement. Quant aux acquisitions, elles ne pouvaient être faites par les gens de *mainmorte* qu'en vertu d'un décret rendu par le Corps législatif, sur la proposition du chef de l'Etat.

Comme il est facile de le voir, les promoteurs des dispositions législatives que nous venons de citer ont été surtout préoccupés de la crainte, bien fondée d'ailleurs, de voir une autorité rivale s'élever à côte de l'autorité souveraine. La législation actuelle n'a pas examiné la question à ce point de vue; elle n'a eu pour but que d'atteindre des propriétés qui trop souvent échappaient à l'impôt. Dans la loi fiscale qui régit aujourd'hui la matière, il s'agit non des personnes mainmortables, mais des établissements ou corporations appelés de *mainmorte.*

Sous l'ancien droit, les gens de *mainmorte*, autorisés à acquérir et à posséder des immeubles, avaient été assujettis à payer au roi un droit d'amortissement qui était un dédommagement de la perte que faisait éprouver à l'Etat et au public la sortie du commerce de ces biens pour ainsi dire immobilisés. Ce droit d'amortissement avait été fixé, par déclaration du roi en date du 21 novembre 1724, au cinquième de la valeur des biens tenus en fief et au sixième de ceux tenus en roture. C'était un droit fixe une fois payé.

Sous la législation nouvelle, les départements, les communes, les établissements publics, laïques ou ecclésiastiques, les communautés religieuses reconnues ne pouvaient également acquérir des biens à titre gratuit ou onéreux qu'en vertu de l'autorisation expresse du gouvernement; mais, avant 1849, il n'existait aucune taxe correspondant à l'ancien droit d'amortissement.

La loi du 20 février 1849 est venue combler cette lacune. En voici le texte :

« Art. 1er. Il sera établi, à partir du 1er janvier 1849, sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière, appartenant aux départements, communes, hospices, séminaires, fabriques, congrégations religieuses, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous établissements publics *légalement autorisés*, une taxe annuelle représentative des droits de transmission entre vifs et par décès. Cette taxe sera calculée à raison de soixante-deux centimes et demi par franc du principal de la contribution foncière.

» Art. 2. Les formes prescrites pour l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière seront suivies pour l'établissement et la perception de la nouvelle taxe.

» Art. 3. La taxe annuelle établie par la présente loi sera à la charge du propriétaire seul, pendant la durée des baux actuels, nonobstant toute stipulation contraire.

» Art. 4. Dans certaines localités, des propriétés sont imposées sous le nom d'habitants qui en jouissent temporairement ou à vie, quoique le fonds ne cesse pas d'appartenir aux communautés. Dans d'autres, des biens possédés depuis longtemps par des établissements de *mainmorte* sont demeurés inscrits aux articles des anciens propriétaires ou sont imposés sous le nom d'un membre des établissements ou sous celui du fidéicommissaire. Les contrôleurs rechercheront avec soin les propriétés qui se trouveraient dans un des cas indiqués; consulteront à cet effet les maires, les percepteurs, les receveurs des établissements et porteront les propriétés qu'ils auront découvertes au nom des établissements qui en seront véritablement propriétaires. »

L'établissement de la taxe des biens de *mainmorte* a soulevé des réclamations nombreuses; nous ne les croyons pas fondées. Pourquoi une exception en faveur de ces propriétés lorsque celles qui passent naturellement du père au fils sont frappées d'un droit de succession d'autant plus onéreux qu'il se renouvelle plus souvent? Et puis, abstraction faite de toute idée de justice distributive, cette taxe n'a-t-elle pas existé autrefois sous le nom de droit d'amortissement? Or, il est de principe que « le fisc ne démord et ne quitte jamais un impôt qu'il a eu autrefois. »

Trois conditions sont exigées pour constituer la matière imposable à la taxe de *mainmorte :* 1° Les biens doivent être immeubles; 2° les biens doivent être passibles de la contribution foncière; par conséquent, tous les biens exempts de l'impôt foncier sont affranchis de la taxe spéciale; 3° les biens doivent appartenir aux départements, aux communes, aux hospices, aux séminaires, aux fabriques, aux congrégations, etc.

Dans ses *Questions et traité de droit administratif*, Serrigny se demande quel sens il faut attacher au mot *appartenant*, qui figure dans le texte de la loi. « Veut-il dire appartenant en toute propriété, ou même seulement en nue propriété, ou bien encore simplement en usufruit?

» Il n'y a pas de doute dans le premier cas: la taxe est due sans difficulté.

» Elle l'est également dans le second; car il est vrai de dire qu'une chose appartient à celui qui en est le nu propriétaire. A l'inverse, il faudrait décider, à mon sens, que les établissements publics ne sont pas imposables à raison des immeubles dont ils n'ont que l'usufruit, car ces immeubles ne leur *appartiennent* pas. D'ailleurs l'usufruit étant essentiellement viager ou temporaire, on ne rencontre plus la cause qui a déterminé l'établissement de la taxe, c'est-à-dire la privation des droits de transmission. »

Quelques objections ont été présentées à l'époque de la discussion de la loi au sujet de l'assujettissement à la taxe des hospices, des établissements de charité et des bureaux de bienfaisance. L'assemblée a passé outre, considérant que, parmi ces établissements, il en est qui ne reçoivent aucune subvention et qui possèdent d'importantes propriétés, et que, pour ceux qui sont subventionnés par les communes, l'exemption profiterait aux communes qui accordent la subvention et qui, elles-mêmes, ne sont pas exemptes pour leur propre compte. On a voulu aussi élever des difficultés à l'égard des sociétés anonymes, dont les propriétés ont été déclarées sujettes à la taxe; quelques-uns disaient, non sans raison, que ces sociétés n'ont qu'une durée limitée et que les biens qu'elles possèdent ne sont pas indéfiniment hors de commerce, puisqu'ils peuvent être aliénés même pendant la durée de la société, qui a le droit de les vendre si elle le juge nécessaire. A cette objection, il a été répondu avec raison que les sociétés anonymes ont une durée beaucoup plus longue que la période moyenne des mutations qui atteignent toutes les propriétés immobilières, laquelle durée est de vingt à vingt-cinq ans, et que cela suffit pour justifier l'imposition de la taxe.

Quant à la base adoptée (62 centimes et demi pour franc du principal de la contribution foncière), voici comment on a raisonné pour l'établir. D'après les renseignements recueillis en 1846, les biens de *mainmorte*, y compris ceux des sociétés anonymes, contiennent en superficie 5,004,764^{h},45, savoir : 4,983,127^{h},48 productifs de revenus; 21,636^{h},97 affectés à un service public. Les biens productifs de revenus, non compris les droits d'usage dans les forêts et les bois, sont d'un produit de 64,209,456 fr. et d'une valeur vénale de 2,199,308,146 fr.

Le produit annuel s'élèverait à 66 millions en y ajoutant le produit des droits d'usage.

Cela posé, on a, pour fixer la quotité de la nouvelle taxe, considéré que l'importance des mutations qui s'opèrent annuellement dans les propriétés foncières peut être portée au vingtième de la masse, en sorte que le taux de la nouvelle taxe a pu être fixé au vingtième du revenu, c'est-à-dire à 5 pour 100 du revenu. Liquidée sur une somme totale de 66 millions, elle devait produire 3,300,000 fr. Pour éviter les frais et les difficultés qu'aurait entraînés l'estimation détaillée du revenu réel des biens de *mainmorte*, on a proposé d'établir la nouvelle taxe à raison de 62 centimes et demi pour franc du principal de la contribution foncière, lequel est déjà connu et hors de discussion. Le principal, d'après la proportion moyenne de l'impôt au revenu, laquelle est de 8 pour 100, s'élevait en 1848 à 5,280,000 fr.; c'est ce chiffre qui, multiplié par 62 centimes et demi, a produit la taxe de 3,300,000 fr.

MAINMUABLE s. m. (main-mu-a-ble — de *main* et de *muable*). Féod. Serf qui pouvait changer de seigneur.

MAINNEVILLE, village et comm. de France (Eure), canton de Gisors, arrond. et à 30 kilom. des Andelys, sur la Levrière; 580 hab. Mainneville, dont la forme latine et première est évidemment *Mediana villa*, était la principale des sept villes données par Philippe le Bel à Enguerrand de Marigny. En 1315, lorsque Enguerrand de Marigny fut tombé en disgrâce, Louis X le Hutin confisqua ses biens et les donna à sa femme Clémence de Hongrie. A la mort de cette reine, ils passèrent à Humbert, dernier dauphin de Viennois, son neveu. Au XIVe siecle, Louis de Fécamp était seigneur de Mainneville; cette terre passa ensuite dans les maisons de Châtillon, puis de Roncherolles. Au commencement du XIVe siècle, il y avait à Mainneville un château fort d'une certaine importance. Le roi Jean partit de cette place en 1355 pour aller surprendre Charles le Mauvais à Rouen. Le château fort fut livré en 1419 à Henri V, roi d'Angleterre, qui le détruisit en partie; il fut transformé en un bel édifice à tourelles, au commencement du XVIe siècle. Cet édifice est en partie ruiné.

MAINNEVILLE (Guillaume DE), dit de **Mandeville**, comte d'Essex et d'Aumale, seigneur de Mainneville-en-Vexin, mort en 1189. Il fut l'un des personnages les plus importants de la Normandie, dans la seconde moitié du XIIe siècle. Le roi d'Angleterre, Henri II, le nomma gouverneur de Rouen, lui confia la garde des châteaux de Gisors, Nelfe, Dangu, Neufchâtel-sur-Epte et Vaudreuil, et le chargea, en 1186, d'aller avec son justicier Raoul de Granville et l'archevêque de Rouen à la cour de France pour tâcher de conserver la bonne intelligence entre lui et Philippe. Cette ambassade réussit jusqu'à un certain point, puisque Philippe promit d'observer la trêve alors existante jusqu'à la fête de saint Hilaire. Sur la fin de sa carrière. Guillaume fit un voyage en Italie, et, après une dernière ambassade auprès du comte de Flandre, entreprise par l'ordre du roi, il tomba malade et se retira au Vaudreuil, où il mourut.

MAINO (Jason), célèbre jurisconsulte italien, né à Pesaro en 1435, mort en 1519. Il enseigna la jurisprudence à Pavie, à Padoue et à Pise, et fut nommé comte palatin par l'empereur Maximilien. Louis XII vint en 1507 assister à son cours avec cinq cardinaux et une centaine de seigneurs. Maino rassembla et ordonna avec soin les idées des jurisconsultes du moyen âge sur l'ensemble du droit romain. On a de lui : *De actionibus* (Pavie, 1453); *In Digestum vetus commentaria* (Milan, 1507); *In Infortiatium commentaria* (Milan, 1508); *In Digestum novum commentaria* (Milan, 1509-1514); *Consilia* (1581); *Apophthegmata juris* (Lyon, 1539). Ses œuvres complètes ont paru sous le titre de : *Opera juridica* (Turin, 1576, 9 vol. in-fol.).

MAÏNOTE s. et adj. (ma-i-no-te). Géogr. Habitant de Maïna; qui est de Maïna, qui appartient à Maïna ou à ses habitants : *Les* MAÏNOTES. *Une femme* MAÏNOTE. *Les mœurs* MAÏNOTES. *Les* MAÏNOTES *se croient les descendants des Lacédémoniens.* ‖ On dit aussi MAÏNATE.

— **Encycl.** Les *Maïnotes* occupent, dans les annales de la Grèce moderne, une place importante, qu'ils doivent surtout aux combats sans trêve qu'ils ont livrés pour conserver leur indépendance, jusqu'au jour de la grande guerre nationale.

Les *Maïnotes* se regardent comme les descendants directs des Spartiates; leur contester cette noble origine serait une mortelle injure qu'il ne serait pas prudent de leur adresser en face. Une tradition constante justifie d'ailleurs cette prétention. Il est certain que, fuyant le flot des barbares, Slaves, Bulgares, Albanais, qui envahirent la Morée pendant la dernière période de l'empire grec, les habitants de Sparte abandonnèrent leurs foyers et se retirèrent dans les cavernes du Magne. Ils y rencontrèrent d'autres transfuges, anciennement établis dans ce pays, les descendants des Messéniens, qui s'y étaient réfugiés longtemps auparavant, pour fuir le joug de Lacédémone. Chose étrange, le souvenir de cette antique rivalité n'est pas éteint entre les deux races et donne lieu aujourd'hui encore à d'implacables vengeances. Cependant Spartiates et Messéniens se liguèrent pour lutter contre l'envahissement des barbares et le firent avec succès. Tandis que les populations du reste du Péloponèse se mélangèrent avec les envahisseurs, les guerriers du Maïna, retranchés dans leurs montagnes, se conservèrent purs de tout élément étranger. Ils ont donc le droit de se dire les représentants directs et incontestés de l'antique race hellénique; de plus leur langage, leur caractère, leurs coutumes, leurs traits mêmes, tout en eux témoigne de l'origine dont ils se vantent. Aussi, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux guerres de l'indépendance, les assemblées de leurs vieillards et de leurs chefs ne cessèrent-elles de s'intituler, dans leurs actes politiques et administratifs, « le sénat de Lacédémone. »

On ne possède, sur la première époque de l'histoire des *Maïnotes*, qu'un petit nombre de traditions confuses et quelques passages d'un chroniqueur franc, où sont mentionnés les efforts des croisés pour subjuguer ces tribus indomptables. Isolés d'un côté par la mer, de l'autre par les rochers qui leur servent de remparts, les *Maïnotes* ne conservèrent des anciens Spartiates que les coutumes barbares et les aptitudes guerrières. Ce n'est même que fort tard, sous l'empereur Basile Ier (867), qu'ils renoncèrent au culte des idoles et reçurent le baptême. C'est parmi eux que les croisés rencontrèrent les plus redoutables adversaires lorsqu'ils se répandirent en Grèce et qu'ils la partagèrent en deux grandes souverainetés, le duché d'Athènes et la principauté d'Achaïe. Guillaume de Villehardonin construisit deux imposantes forteresses, l'une à Maïna, l'autre à Passava, afin de tenir en respect les *Maïnotes* indomptés. En outre, diverses baronnies furent érigées dans l'intérieur du Magne, que les compagnons de Villehardouin couvrirent de châteaux forts. De son côté, en face de chaque manoir, le *Maïnote* éleva sa citadelle (*pyrgos*), lourde, massive, informe, mais capable de soutenir de longs siéges. Lorsque les Francs évacuèrent le pays, les *Maïnotes* héritèrent des forteresses et le pays se trouva ainsi doté d'un formidable système de défenses. Une aristocratie se forma sur le type de la féodalité franque. Cette aristocratie eut pour chefs, de 1472 à 1675, les descendants de la famille impériale des Commenes. Ils régnèrent sur les *Maïnotes* avec le concours du « sénat de Lacédémone, » sous le titre de *protogeros* ou premier sénateur. L'un d'eux, Etienne Ier, fut un héros populaire, et le souvenir de ses victoires sur les Turcs s'est perpétué jusqu'à nos jours. En 1675, une insurrection dirigée par le primat Liberaki renversa les Comnènes, qui, à la tête de 700 de leurs partisans, firent voile pour Gênes, et s'établirent à Paomia, en Corse, où ils fondèrent une colonie qui subsiste encore aujourd'hui, et qui a conservé les caractères frappants de son antique nationalité.

Des guerres entre les principales familles et la grande et perpétuelle lutte contre les Turcs forment ensuite le fond de l'histoire des *Maïnotes*, jusqu'au soulèvement de la Grèce en 1770, excité par les Russes, qui à la fin abandonnèrent lâchement à la vindicte musulmane le pays qu'ils avaient soulevé. 150,000 Albanais se ruèrent sur le Péloponèse, qu'ils mirent à feu et à sang. Mais le Magne fut respecté, parce qu'il était inexpugnable. Renonçant à vaincre les *Maïnotes*, le gouvernement de la Sublime Porte essaya d'entrer en arrangement avec eux. Par un firman solennel (1777), il reconnut leur autonomie et détacha cette province du sangiac de Morée. Il fut arrêté par le même firman que les *Maïnotes* nommeraient, pour les gouverner suivant leurs lois et leurs coutumes, un chef indépendant qui porterait le titre de bey, à la condition qu'ils ne commettraient aucune déprédation sur le territoire turc et qu'ils payeraient au trésor impérial un tribut annuel de 17,000 piastres. On ne se souvient pas qu'aucun bey se soit jamais acquitté de ce tribut, qui, suivant l'expression des *Maïnotes*, valut au sultan plus de balles que de piastres. La plupart de ces beys eurent une fin tragique. Le premier, Jean Koutoupharis, fut appelé à Constantinople sous un prétexte et étranglé par ordre du sultan. Sa veuve se rendit célèbre par la façon terrible dont elle vengea la mort de son mari. Pendant deux ans, à la tête des guerriers du Magne, elle fit, dit-on, plus de mal aux Turcs que les Klephtes les plus fameux; elle fut tuée par les Mavromichalis, puissante famille *maïnote* ennemie de la sienne. Djanim-Bey, qui parvint au commandement en 1789, essaya de donner au Magne une impulsion civilisatrice : il traça des routes, fonda des écoles, encouragea la culture du coton. Ce prince, resté populaire, songea à l'émancipation générale de la Grèce, et dans ce but noua des relations avec le général Bonaparte. Dénoncé au Divan, il parvint cependant à échapper à la mort. Les supplices, la prison, le meurtre terminent les jours de presque tous ses successeurs jusqu'en 1821, époque de la guerre de l'indépendance. Petro-Bey, un Mavromichalis, chef des *Maïnotes* à cette date, fut le premier à lever l'étendard de la révolte, conjointement avec le célèbre Colocotronis. Dans cette guerre héroïque, les Mavromichalis montrèrent un courage indomptable. Quarante-neuf d'entre eux, fils, frères, neveux ou cousins de Petro-Bey, tombèrent glorieusement, les armes à la main. Petro-Bey fut tour à tour généralissime, président du congrès d'Astros, chef du pouvoir exécutif. Son nom apparaît au premier rang sur tous les champs de bataille et dans toutes les assemblées. Mais une fois la Grèce pacifiée, les rêves ambitieux caressés par l'aristocratie *maïnote* durant tant de siècles furent dissipés par l'émancipation même de la patrie. Le Magne devint une simple province du nouvel Etat. Son histoire se perd, à partir de cette époque, dans l'histoire générale de la Grèce.

Cependant le Magne n'a rien perdu de sa farouche physionomie; les passions, l'ignorance, les sauvages coutumes d'autrefois y dominent encore; les inimitiés de famille et de tribu, les guerres intestines continuent à désoler le pays; le brigandage y recrute ses plus audacieuses bandes. Le peuple regrette son autonomie séculaire et les luttes d'autrefois. Toujours en armes, retranché dans ses inabordables solitudes, le *Maïnote* est réfractaire au travail et à toutes les conditions de la civilisation moderne. Malgré les efforts que fait le gouvernement pour fonder des écoles, favoriser l'agriculture, sillonner le pays de routes, la population conserve toujours cette attitude farouche qui tint si longtemps en respect les conquérants étrangers.

M. Yéméniz, consul de Grèce, a consacré aux *Manoïtes*, dans la *Revue des Deux-Mondes* (mars 1865), une remarquable étude à laquelle nous devons les éléments de cet article.

MAINOTTE s. f. (mè-no-te — dimin. de *main*). Bot. Nom que l'on donne, dans certaines contrées de la France, aux clavaires, parce que les divisions de ces champignons rappellent plus ou moins les doigts de la main.

MAINT, MAINTE adj. (main, main-te — du germanique : allemand *manch*, que Delâtre rapporte au même radical que le grec *megas*, latin *magnus*, gothique *mikils*, lithuanien *macnus*, sanscrit *mahat*, grand; savoir la racine sanscrite *mah*, croître, dont la forme nasalisée est *manh*). Un grand nombre de, plusieurs : *Il arrive* MAINTES *fois que des mots différents en apparence émanent cependant de radicaux identiques.* (Littré.)

Le pasteur était à côté,
Et récitait, à l'ordinaire,
Maintes dévotes oraisons.

LA FONTAINE.

‖ Plus d'un; s'emploie au singulier dans ce sens : *Après avoir couru à toutes jambes pendant quelque temps sans savoir où, donnant de sa tête à* MAINT *coin de rues, enjambant* MAINT *ruisseau, traversant* MAINTE *ruelle,* MAINT *cul-de-sac,* MAINT *carrefour, notre poëte s'arrêta tout à coup.* (V. Hugo.)

Amour vend tout, et nymphes et bergères;
Il met le taux à *maint* objet divin.

LA FONTAINE.

Dans *maint* auteur de science profonde,
J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde.

GRESSET.

Je cours en hâte au parlement comique,
Bureau de vers, où *maint* auteur pelé
Vend *mainte* scène à *maint* acteur sifflé.

VOLTAIRE.

— *Maint et maint* ou *maints et maints*, Un très-grand nombre de :

Avec quelque vertu j'eus *maints et maints* défauts.

CHAULIEU.

Sur l'art de penser et de vivre
On a rempli *maint et maint* livre
De vains caquets.

MARMONTEL.

— Substantiv. Bien des personnes :

Maints ont le chef plus rempli que la panse.
Mme DESHOULIÈRES.

— **Syn. Maint, plusieurs.** *Maint* ne se dit guère dans la conversation que dans un petit nombre de locutions consacrées, comme *mainte et mainte* fois. Les écrivains, et surtout les poëtes, l'emploient encore quelquefois, et alors il a une étendue de signification comprise entre *plusieurs* et *beaucoup.* Quand notre grand fabuliste dit :

Après *maints* quolibets coup sur coup renvoyés,

il nous fait penser à un plus grand nombre de quolibets que s'il faisait usage du mot *plusieurs;* car ce dernier mot ne suppose rigoureusement qu'un seul quolibet renvoyé après un autre, tandis que *maints* quolibets équivaut presque à beaucoup de quolibets.

MAINTENANCE s. f. (main-te-nan-se — rad. *maintenir*). Conservation, défense, protection. ‖ Vieux mot.

— Jurisp. anc. Confirmation, par autorité de justice, de la possession d'un héritage ou d'un bénéfice.

MAINTENANT adv. (main-te-nan — de *main* et de *tenir*, proprement *pendant qu'on y tient la main*). A l'époque où nous sommes, aujourd'hui : *La littérature ne peut rien produire de grand* MAINTENANT *sans la liberté.* (Mme de Staël.) *La passion de l'égalité est* MAINTENANT *indéracinable.* (Bignon) *La science et la vérité ne sont plus rien; ce que l'on adore* MAINTENANT, *c'est la boutique.* (Proudh.) *Les guerres* MAINTENANT *ne sont plus de peuple à peuple, mais de peuple à roi.* (E. de Gir.) ‖ Au moment actuel, à l'heure présente : *Hors vous et moi, monsieur, je ne crois pas que personne s'avise de courir* MAINTENANT *les rues.* (Mol.)

Vous chantiez; j'en suis fort aise;
Eh bien! dansez, *maintenant.*
LA FONTAINE.

— *De maintenant*, Du jour actuel : *Les jeunes gens* DE MAINTENANT. *Les modes* DE MAINTENANT. *La littérature* DE MAINTENANT.

— Loc. conjonct. *Maintenant que*, En ce moment où, à présent que : MAINTENANT QU'*il est parti, vous pouvez vous expliquer.*

Maintenant que le ciel a mûri mes désirs,
J'aime mieux mon repos. . . . . . .
BOILEAU.

Maintenant que la mort a rallumé la flamme,
Maintenant que la mort a réveillé ton âme,
Tu dois te souvenir.
V. HUGO.

— Substantiv. Epoque actuelle, temps présent : *Par un seul* MAINTENANT, *Dieu emplit le toujours.* (Montaigne.) ‖ Inus.

— **Syn. Maintenant, actuellement, aujourd'hui, à présent, présentement.** V. ACTUELLEMENT.

MAINTENEUR s. m. (main-te-neur — rad. *maintenir*). Celui qui maintient, qui soutient, qui défend quelque proposition.

— Hist. litt. Titre des instituteurs des Jeux floraux de Toulouse : *Les sept* MAINTENEURS.

— **Encycl.** Hist. littér. *Mainteneurs des Jeux floraux.* Les sept premiers membres de la célèbre Académie de Toulouse s'étant constitués juges du concours de poésie par lequel furent inaugurés les Jeux floraux, en mai 1324, ils prirent le nom de *mainteneurs* des Jeux, et ce nom est resté depuis à leurs successeurs. L'histoire littéraire a conservé leurs noms; c'étaient Bernard de Parnassac, damoiseau; Guillaume de Lobra, bourgeois; Béranger de Saint-Plancat, Pierre de Meranaserra, bourgeois; Guillaume de Gontaut, Pierre Canon, marchand, Bernard Oth, notaire de la cour du viguier de Toulouse. Le titre de *mainteneur* ne s'éteignit pas avec ceux qui le portèrent les premiers; il passa successivement aux sept membres principaux du *Collége de la gaie science.* Sous le règne de Charles VI, le faubourg des Augustines, où étaient situés le palais et le jardin des sept *mainteneurs*, fut détruit; ceux-ci se réunirent dès lors au capitole. Les fonctions des *mainteneurs* sont également restées les mêmes; ce sont eux qui jugent, en comité secret, les pièces de vers envoyées aux concours et qui président à la distribution des fleurs. V. JEUX FLORAUX.

MAINTENIR v. a. ou tr. (main-te-nir — de *main* et de *tenir.* Se conjugue comme *tenir*). Tenir dans un état de fixité : MAINTENIR *une poutre à l'aide de crampons.* MAINTENIR *avec des étais un mur ébranlé. La clef d'une voûte* MAINTIENT *la voûte entière.*

— Fig. Faire durer; laisser subsister : MAINTENIR *la sécurité publique.* MAINTENIR *sa santé.* MAINTENIR *des abus.* ‖ Laisser d'une façon permanente : *La société* MAINTIENT *irrémissiblement en dehors d'elle deux classes d'hommes : ceux qui l'attaquent et ceux qui la gardent.* (V. Hugo.) ‖ Conserver, assurer l'existence de : *Nos ancêtres, moins occupés à dissiper ou à grossir leur patrimoine qu'à le* MAINTENIR, *le laissaient entier à leurs enfants.* (La Bruy.) *Il n'y a point de forme de gouvernement qui suffise à* MAINTENIR *une Eglise.* (Guizot.) ‖ Défendre et conserver, soutenir : MAINTENIR *l'ordre.* MAINTENIR *les bonnes mœurs. Quand les lois ont égalisé les familles, il leur reste à* MAINTENIR *l'union entre elles.* (Montesq.) *Les erreurs humaines conservent toujours leur empire sur tous ceux qui ont intérêt à les* MAINTENIR. (Dumarsais.) *Quand un honnête homme* MAINTIENT *ses justes intérêts, il fait un acte de défense personnelle.* (V. Cousin.) *La vertu est l'énergie avec laquelle l'homme* MAINTIENT *sa dignité.* (E. Scherer.) *La fonction du gouvernement est de* MAINTENIR *l'ordre.* (Guizot.) *L'hygiène* MAINTIENT *la santé dans ses conditions normales.* (Raspail.) ‖ Conserver dans un certain état ou dans certaines dispositions : *Dieu vous* MAINTIENNE *en bonne santé. L'honneur* MAINTIENT *le cœur incorruptible au milieu de la corruption.* (Chateaub.)

Que le ciel vous *maintienne* en ce dessein louable.
RÉGNIER.

— Soutenir, affirmer avec persévérance : MAINTENIR *son dire. Les métaphysiciens* MAINTIENNENT *que toute action se réduit à mouvement et pensée, et que celle-ci est l'origine de celui-là.* (Baudelaire.)

— Véner. *Maintenir le change*, Continuer à poursuivre la bête après l'avoir lancée, en parlant des chiens.

Se maintenir v. pr. Etre maintenu, durer, persévérer : *Rien de ce qui ne* SE MAINTIENT *que par le crime ne peut longtemps subsister.* (Lemontey.) ‖ Rester dans le même état : *Ma santé* SE MAINTIENT *sans s'améliorer. Ces digues* SE SONT MAINTENUES *contre l'inondation.*

— Fig. Conserver sa position : *Une garnison qui* SE MAINTIENT *contre les attaques de l'ennemi. Le prince élevé par les grands a plus de peine à* SE MAINTENIR *que celui qui a dû son élévation au peuple.* (Machiavel.) *Il n'est pas étrange qu'on se conserve en pliant, et ce n'est pas proprement* SE MAINTENIR. (Pasc.)

Contre les coups du sort cherche à *te maintenir.*
BOILEAU.

‖ Rester dans les mêmes dispositions d'esprit : *L'âme d'Esope* SE MAINTINT *toujours libre et indépendante de la fortune.* (La Font.)

— **Syn. Maintenir, soutenir.** *Maintenir* veut dire conserver, il suppose une chose bien établie qui a seulement besoin qu'on en assure la durée. *Soutenir*, c'est défendre ce qui est attaqué, servir d'appui à ce qui tombe ou menace de tomber. La même différence existe quand les deux verbes se rapportent au discours : on *maintient* ce qu'on a déjà dit quand on continue de l'affirmer; on le *soutient* quand on donne de nouvelles raisons ou quand on se tient prêt à en donner pour détruire tous les doutes.

MAINTENON s. f. (main-te-non — de *Mme de Maintenon*, qui portait une croix de ce genre). Modes. Petite croix que les femmes portaient à leur cou.

MAINTENON, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Chartres, au confluent de l'Eure et de la Voise; pop. aggl., 1,280 hab. — pop. tot., 1,768 hab. Fabrication de bas, sabots; plâtreries; commerce de grains et de farines. Ce bourg est situé dans une belle vallée, sur le chemin de fer de Paris au Mans. La célébrité de cette petite ville date du jour où Louis XIV acheta, en 1674, pour Françoise d'Aubigné, le château de Maintenon, qui était la propriété du marquis de Villeroy. Ce château avait été construit par Jean Cottereau, trésorier des finances sous les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier. Les armes de Jean Cottereau sont sculptées sur les deux tourelles qui flanquent la porte d'entrée. Lorsque Mme de Maintenon maria sa nièce au duc d'Ayen, fils du maréchal de Noailles, elle lui fit don de sa terre, qui, depuis lors, n'a pas cessé d'appartenir à la famille de Noailles. Les réparations modernes et les changements successifs faits au château de Maintenon en ont modifié l'aspect, sans cependant lui faire perdre les caractères de son ancienne origine. Le château actuel est environné de larges et profonds fossés d'eaux vives, alimentés par l'Eure et par la Voise. « Mme de Maintenon, dit M. Joanne, fit construire l'aile droite du château, entre la grosse tour carrée et l'entrée principale; puis l'aile gauche reliée à la chapelle et une longue galerie attenante à la chambre et au cabinet du roi, par laquelle il allait entendre la messe. (M. le duc de Noailles a fait décorer magnifiquement cette galerie.) La dépense de ces constructions s'éleva à 140,000 livres. Une antichambre, où dînait la célèbre épouse de Louis XIV, précède la chambre à coucher, tendue en étoffes du temps et que M. le duc de Noailles a fait restaurer avec le plus grand soin. Le lit se dresse au fond; l'ameublement est complété par un portrait de la marquise et par ceux des d'Aubigné. »

Racine séjourna longtemps à Maintenon, lorsqu'il fut chargé d'écrire pour les demoiselles de Saint-Cyr les deux tragédies d'*Esther* et d'*Athalie.* L'une des avenues du parc, où le grand poëte se promenait souvent, porte encore le nom d'allée Racine. Charles X, en quittant Rambouillet après son abdication, y vint passer la nuit avec toute sa famille. Le roi y occupa la chambre de Mme de Maintenon. La chapelle du château, primitivement église paroissiale, est due à Jean Cottereau. M. le duc de Noailles l'a fait magnifiquement restaurer. C'est un gracieux édifice dans lequel on remarque d'admirables vitraux peints représentant diverses scènes de la *Passion.* Le parc est superbe. Le Nôtre y dessina un parterre, construisit le grand canal passant sous l'aqueduc et planta les deux grandes avenues qu'on y voit encore. Trente ponts jetés sur les canaux et sur la Voise et l'Eure relient entre elles de larges prairies, ombragées çà et là par des massifs et par des arbres de haute futaie. Mais la principale curiosité de ce parc, ce sont les restes du gigantesque aqueduc sur lequel Louis XIV voulait faire passer les eaux de l'Eure pour les amener à Versailles. « Cet aqueduc, dit M. Joanne, destiné à réunir les deux collines entre lesquelles s'étend la vallée de Maintenon, devait être construit en maçonnerie, sur une longueur d'environ 4,600 mètres. Au plus profond de la vallée, il devait s'élever sur trois rangs d'arcades; le premier rang, le seul qui ait été construit, est composé de 47 arcades de 13 mètres d'ouverture chacune sur 14m,60 de profondeur et 975 mètres de longueur totale. La hauteur des arches varie suivant l'inclinaison du sol; les plus hautes atteignent 25 mètres. Les piles sont armées d'un contre-fort de 2 mètres de saillie sur 8 mètres de hauteur. L'élévation totale de ce premier étage est de 30 mètres. Le deuxième rang aurait été composé de 195 arcades, ayant environ 4,000 mètres de longueur; elles auraient eu la même profondeur et la même largeur que les 47 premières, sur 27 mètres d'élévation. Le troisième rang devait compter, sur 4,645 mètres de longueur, 390 arcades, ayant seulement 14 mètres de hauteur et dont 2 auraient répondu pour la largeur à une arcade des rangs inférieurs. L'élévation totale de l'édifice aurait été de 72 mètres. C'est au troisième étage, dans un canal de 2 mètres de largeur et de 1 mètre de profondeur, que devait couler la rivière. Des corridors bordés d'un parapet se seraient étendus de chaque côté de ce canal, qui aurait été couvert d'une voûte de pierre sur toute sa longueur. Les fondations de ce colossal monument ont 5 mètres de profondeur. Ces immenses travaux furent commencés en 1684 et continués avec la plus grande activité jusqu'en 1688. 30,000 ouvriers y furent employés; un tiers seulement était composé de maçons et d'ouvriers ordinaires, le reste de soldats, que Louis XIV voulait occuper, pendant la paix, à des travaux utiles, pour les tenir en haleine et les préserver des dangers de l'oisiveté. Un grand nombre y périrent, « pour avancer de quelques années les plaisirs du roi, » a dit Mlle de La Fayette. La guerre de 1688 interrompit heureusement l'exécution de cet aqueduc, dont les travaux abandonnés ne furent jamais repris. Louis XV entreprit de démolir l'aqueduc pour en employer les matériaux, dans les environs de Dreux, au château de Crécy, qu'il donna à Mme de Pompadour. Il fit détruire ainsi les trois premières arcades, dont il ne reste que les piles. Toutes les autres mutilations ont été faites pendant et depuis la Révolution.

MAINTENON (marquis DE), branche de la maison d'Angennes. Elle a pour auteur Louis d'Angennes, sixième fils de Jacques d'Angennes, seigneur DE MAINTENON, et d'Isabeau Cottereau. Ce Louis, conseiller d'Etat, grand maréchal des logis et ambassadeur extraordinaire en Espagne, mort en 1601, avait épousé Françoise d'O, dont vinrent, entre autres, Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux; Louis d'Angennes, tué au siége de l'Ecluse en 1604; Henri d'Angennes, dit le chevalier DE MAINTENON, seigneur et prieur de Moustiers, et Charles d'Angennes, marquis DE MAINTENON, baron de Meslay, marié à Françoise-Julie de Rochefort. De ce mariage est issu Louis d'Angennes, marquis DE MAINTENON, bailli et capitaine de la ville de Chartres, père de Charles-François d'Angennes, qui vendit le marquisat de Maintenon à Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, maîtresse, puis femme de Louis XIV.

MAINTENON (Françoise D'AUBIGNÉ, marquise DE), née à Niort le 27 novembre 1635, morte à Saint-Cyr le 15 avril 1719. Son père, Constant d'Aubigné, fils de l'illustre poëte protestant Agrippa d'Aubigné, était détenu au donjon de Niort comme accusé d'entretenir des intelligences avec l'Angleterre; il avait mené la vie à la diable, tué sa première femme, si l'on en croit le témoignage d'Agrippa d'Aubigné, et s'était remarié avec la fille d'un de ses geôliers, Jeanne de Cardillac, fille du gouverneur du château Trompette, à Bordeaux, où il avait aussi été incarcéré. Jeanne de Cardillac fut la mère de la future marquise de Maintenon. Constant d'Aubigné était sur le point de partir pour la Caroline avec sa femme, lorsque ses accointances avec les Anglais parurent louches et lui valurent une lettre de cachet; Jeanne de Cardillac accoucha dans la prison d'Etat. En 1639, il obtint sa liberté et partit pour la Martinique, où il mourut; sa femme revint en France avec deux enfants, Françoise d'Aubigné et un fils qui fut, comme son père, un fort mauvais sujet. La jeune fille avait été élevée dans la religion protestante; pauvre, orpheline à douze ans et ne rencontrant d'appui que parmi les catholiques, elle abjura pour se faire recevoir au couvent des Ursulines. Déjà une dame de Heuillant, désireuse d'arracher cette âme à la perdition, l'avait recueillie chez elle, par ordre d'Anne d'Autriche, et l'avait soumise à la plus rude discipline, sans parvenir à la faire plier. Au sortir du couvent, la jeune Françoise retourna chez sa mère, rue d'Enfer. Elle avait quinze ou seize ans. Sa vie fut-elle bien pure à cette époque? Des libelles, au temps de sa grandeur, lui prêtèrent quelques aventures galantes, citèrent des noms. « Je ne suis pas étonnée, écrivait-elle en 1709, qu'on soupçonne ma jeunesse : ceux qui parlent ainsi en ont une très-déréglée ou ne m'ont pas connue. Il est fâcheux d'avoir à vivre avec d'autres gens que ceux de son siècle; et voilà le malheur de vivre trop longtemps. » Faut-il la croire sur parole? Il y a contre elle un témoignage positif, celui de Ninon de Lenclos. Non-seulement elle fréquentait la célèbre courtisane et voyait le même monde qu'elle, mais elle partageait quelquefois son lit : c'était alors la mode. En outre, Ninon raconte qu'elle lui prêta un jour sa chambre jaune, pour un rendez-vous avec Villarceaux; mais elle ajoute qu'elle ne croit pas que les choses aient été poussées bien loin et qu'elle la trouvait trop gauche pour l'amour.

Le poëte burlesque Scarron était le voisin, rue d'Enfer, de Mme d'Aubigné; il s'intéressait à l'orpheline, et tout estropié qu'il était, cloué par la paralysie sur son fauteuil, il la demanda en mariage. Il offrait même, si elle le refusait, de payer sa dot dans un couvent, afin de la soustraire à d'imminents dangers. Françoise d'Aubigné préféra cette sorte de mariage de raison; elle venait de perdre sa mère et se trouvait absolument sans ressource. Elle épousa Scarron en juin 1652, à dix-sept ans. Scarron, très-honnête homme au fond, d'un esprit original et fertile, très-gai au milieu des infirmités qui l'accablaient, réunissait chez lui une excellente société. Sa maison était le rendez-vous de tout ce que la cour et la ville avaient de plus aimable, de plus distingué : Vivonne, Henault, Marigny, Pelisson, Grammont, de Beuvron, de Villars, bien d'autres encore aimaient à se réunir autour de la chaise longue du cul-de-jatte. Sa jeune femme fit là ses premières connaissances sérieuses, et plus tard elle en rendit témoignage. « Lorsque je fus, dit-elle, avec ce pauvre estropié, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée et estimée. Les femmes m'aimaient, parce que j'étais douce dans la société et que je m'occupais beaucoup plus des autres que de moi-même. Les hommes me suivaient parce que j'avais de la beauté et les grâces de la jeunesse. J'ai vu de tout, mais toujours de façon à me faire une réputation sans reproche. Le goût qu'on avait pour moi était plutôt une amitié générale, une amitié d'estime que de l'amour. Je ne voulais point être aimée en particulier de qui que ce fût; je voulais l'être de tout le monde, faire prononcer mon nom avec admiration et respect, jouer un beau personnage et surtout être approuvée par des gens de bien. C'était mon idole. Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour faire dire du bien de moi. Je me contraignais beaucoup, mais cela ne me coûtait rien, pourvu que j'eusse une belle réputation. C'était ma folie. Je ne me souciais pas de richesses; j'étais élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt, mais je voulais de l'honneur. »

Dès cette époque, Mme Scarron était connue par son esprit; c'est le temps où elle faisait oublier le rôti à ses convives en leur racontant une anecdote, et les gens haut placés qu'elle connut autour du pauvre estropié, comme elle l'appelle, la servirent volontiers lorsque, Scarron étant mort (1660), elle retomba dans la plus grande détresse. Scarron ne vivait que de pensions, et elles s'éteignirent avec lui. Il en avait entre autres une fort bizarre, celle de malade en titre de la reine mère. Françoise d'Aubigné en sollicita la survivance; Mazarin répondit d'un ton goguenard : « Est-elle malade? Non. Eh bien, comment voulez-vous qu'étant en bonne santé, elle ait la charge de malade en titre? » Pourtant Anne d'Autriche lui fit transmettre une rente de 2,000 livres, au moyen de laquelle elle se réfugia aux Ursulines, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à aller dans le monde. Elle était surtout assidue aux réunions de l'hôtel d'Albret et de l'hôtel Richelieu, où ses adorateurs la poursuivirent, espérant avoir enfin raison de sa froideur. Elle tint tout le monde à distance par sa dignité fière; tout le monde était surpris, comme le raconte l'intendant Bâville, qu'on pût allier tant de vertu à tant de pauvreté et de charme. Un certain marquis de C.... lui offrit sa main; elle la refusa. Voici ce qu'elle écrivit à ce propos à l'une de ses amies : « Que pensez-vous de la comparaison qu'on a osé me faire de cet homme à M. Scarron? Grand Dieu! quelle différence! Sans fortune, sans plaisirs, il attiroit chez moi la bonne compagnie; celui-ci l'auroit haïe et éloignée. M. Scarron avoit cet enjouement que tout le monde sait et cette bonté d'esprit que personne ne lui a contestée. Celui-ci n'a l'esprit brillant, ni solide, ni badin; s'il parle, il est ridicule. Mon mari avoit le fond excellent; je l'avois corrigé de ses licences; il n'étoit ni fou ni vicieux par le cœur; d'une probité reconnue, d'un désintéressement sans exemple. C.... n'aime que ses plaisirs et n'est estimé que d'une jeunesse perdue; livré aux femmes, dupe de ses amis, haut, emporté, avare et prodigue; au moins m'a-t-il paru tout cela. »

Ces sentiments dénotent un esprit élevé; mais l'ambition, du jour où il lui fut possible d'aspirer à de hautes destinées, vint bientôt obscurcir cette conscience honnête et lucide, lui faire trouver droites les voies les plus tortueuses et la plier, elle si fière, aux louches pratiques de l'hypocrisie. A l'hôtel d'Albret, elle n'avait pas séduit que les hommes; les femmes qu'elle y rencontrait, Mme de Sévigné, Mme de Coulanges, Mme de La Fayette, la Montespan elle-même, s'étaient vivement intéressées à elle. C'était Mme de Montespan qui lui avait fait donner la pension de 2,000 livres; elle lui réserva un autre emploi : l'éducation d'un enfant qu'elle avait déjà du roi. Elle lui fit louer, rue de Vaugirard, une petite maison discrète, et on lui conduisit le jeune prince, qui mourut presque aussitôt (1669). L'année suivante, on lui confia le duc du Maine; puis vinrent le comte de Vexin, Mlle de Nantes et Mlle de Tours. « On envoyait chercher Mme de Maintenon, dit Mme de Caylus, quand les premières douleurs pour accoucher prenaient Mme de Montespan. Elle emportait l'enfant, le cachait sous son écharpe, se cachait elle-même sous un masque, et, prenant un fiacre, revenait ainsi à Paris. Combien de frayeur n'avait-elle pas que cet enfant ne criât! Ces craintes se sont souvent renouvelées, puisque Mme de Montespan a eu sept enfants du roi. » Ce rôle subalterne, qui touchait à la domesticité, fut pour l'ambitieuse le premier échelon des grandeurs. Maîtresse du secret royal et, de plus, bien gouvernée par son confesseur, le Père Gobelin, elle entrevoit dès lors vaguement un avenir possible. Louis XIV était bien loin de se douter des vues qu'on avait sur lui, et même Mme de Montespan fut plusieurs fois obligée de le faire revenir de préventions qu'il avait contre Mme Scarron; elle n'y réussit que trop bien. Le monarque ayant légitimé le duc du Maine (1673), Mme Scarron eut un appartement à Versailles; peu après, Louis XIV lui fit cadeau de la terre de Maintenon, érigée en marquisat, et lui ordonna d'en prendre le nom. Il ne songeait pas à en faire sa maîtresse; mais son esprit lui plaisait, et comme il aimait beaucoup le duc du Maine, il passait de longues heures chez elle. La Montespan s'inquiéta et se plaignit. « Si elle vous déplaît, que ne la chassez-vous? » lui répondit le roi. Ainsi, il était encore bien loin de ne pouvoir se passer d'elle, et les choses restèrent encore six ou sept ans en cet état. En 1680, Louis XIV n'aimait plus Mme de Montespan, quoiqu'il lui conservât son rang à la cour de maîtresse favorite; il lui préférait la duchesse de Fontanges. Celle-ci mourut; aussitôt les prêtres, jésuites et capucins, confesseurs et prédicateurs s'agitèrent : c'était le moment de frapper le grand coup. Bossuet lui-même s'en mêla; déjà, pendant le jubilé de 1676, il avait tonné en chaire contre l'adultère royal et presque contraint son pénitent à renvoyer sa maîtresse, qui était rentrée en grâce peu de temps après. Cette fois l'intrigue cléricale fut mieux ourdie; Mme de Maintenon, que le monarque, toujours galant, visitait longuement chaque jour, dédaigna de prendre la survivance de la Fontanges; le renvoi de Mme de Montespan fut exigé, au nom de la religion et de la morale et pour rapprocher le roi de la reine. Le confesseur appuyait dans le même sens : il y eut chez le monarque plusieurs mois d'indécision; les intrigues se croisaient en tous sens. Louvois tenait pour Mme de Montespan et négociait un raccommodement. On en a la preuve dans cette lettre de Mme de Maintenon, qui témoigne de l'urgence du péril : « M. de Louvois a ménagé à Mme de Montespan un tête-à-tête avec le roi; on le soupçonnoit depuis quelque temps de ce dessein, on étudioit ses démarches, on se précautionnoit contre les occasions, on vouloit rompre ses mesures, mais elles étoient si bien prises qu'on a donné dans le piége. Heureusement le roi a été averti. Je l'ai félicité de ce qu'il avoit vaincu un ennemi si redoutable...; il avoue que M. de Louvois est plus dangereux que le prince d'Orange. » Tout échoua contre l'habileté de Mme de Maintenon et la ténacité des jésuites. « Mme de Montespan, dit M. Eug. Pelletan dans sa *Décadence de la monarchie française*, Mme de Montespan, trahie et remplacée par la femme qu'elle avait prise par la main dans le lit de Ninon de Lenclos, qu'elle avait associée à sa fortune, admise dans sa confidence, joua la tragédie, remplit le palais de sa fureur d'Ariane abandonnée; elle pleura, elle sanglota sur elle-même à faire crouler le plafond. Mais pourquoi pleurer? pourquoi crier? Elle avait chassé La Vallière, une autre la chassait à son tour, c'est la loi du talion. César devait tomber devant la statue de Pompée. Elle osa un jour interpeller le maître sur son infidélité; mais le maître lui répondit sèchement : *Je ne veux pas être gêné*, et tout fut dit; l'Olympe trembla. La favorite disgraciée sans retour essaya d'évaporer sa douleur au grand air, en courant la poste sur les grands chemins... »

Mme de Maintenon ne la remplaça pas tout d'abord, comme cette citation pourrait le faire croire; elle était trop habile. Elle se contenta de rapprocher le roi de la reine qui s'écria que Dieu sans doute l'avait suscitée pour cette bonne œuvre. Jamais Louis XIV n'avait eu tant d'égards pour la délaissée; quant à celle dont il rêvait de faire sa maîtresse, elle le faisait languir, « Je le renvoie toujours désolé et jamais désespéré, » disait-elle à cette époque. Elle le tint ainsi en suspens durant trois longues années, paraissant toujours prête à céder et sans cesse arrêtée par des scrupules. Ce qu'elle attendait, c'était la mort de la reine, qui arriva enfin en 1683. Alors d'autres scrupules survinrent; la religion lui défendait d'abord d'être la maîtresse d'un homme marié; elle lui défendait, maintenant qu'il était libre, de se livrer à lui en dehors des liens du mariage. Louis XIV capitula : l'union restée secrète fut bénie par l'archevêque de Paris, Du Harlay, en présence de M. de Montchevreuil et de Bontemps, premier valet de chambre du roi (décembre 1684). Rien ne parut s'être passé, mais la cour, qui depuis longtemps observait, put voir à un certain nombre d'indices qu'un grand changement s'était consommé. Mme de Maintenon dès ce jour resta assise devant Monsieur ou Monseigneur (qui ne pouvait s'habituer à reconnaître sa belle-mère dans la veuve Scarron); les princes du sang ne se présentaient devant elle que par des audiences demandées; elle disait : « ma mignonne » à la duchesse de Bourgogne qui la nommait sa tante; elle s'habillait et se déshabillait devant le roi qui l'appelait Madame, madame tout court, etc., etc. A aucune de ses maîtresses, même les plus aimées, Louis XIV n'avait toléré de telles licences.

D'ailleurs la date du mariage est à peu près fixée par cette lettre de Mme de Maintenon que M. Th. Lavallée a mise en lumière; elle est datée du 1er janvier 1685 et adressée à l'abbé Gobelin : « Il faut vous faire des reproches de la manière pleine de respect et de cérémonie dont votre lettre est écrite. Je ne sais si les honneurs dont je suis environnée (elle avait d'abord écrit *couronnée*) vous inspirent quelque chose de nouveau; mais pour moi je ne suis point changée pour vous, et je reçois les marques de votre souvenir et de votre amitié comme j'ai fait depuis seize ans qu'il y a que je suis en commerce avec vous. »

A peine Mme de Maintenon était-elle solidement, quoique secrètement, attachée au roi que les persécutions contre les protestants prirent le caractère le plus odieux. En vain plus tard a-t-elle voulu se disculper de sa participation à la révocation de l'édit de Nantes et aux horreurs des dragonnades; élevée jusqu'au trône par les prêtres, elle fut bien forcée de subir leurs exigences, et elle doit partager la responsabilité de ce qu'ils ont fait, à l'ombre de son pouvoir. Les dragonnades commencèrent en 1684, la révocation est de 1685, et les supplices des récalcitrants, l'enlèvement de leurs enfants, l'émigration d'un vingtième de la population française se continuèrent précisément pendant les premières années de sa faveur. A cette même époque, il est vrai (1685), elle fondait la noble maison de Saint-Cyr et répandait en bonnes œuvres la plus grande partie de ce qu'elle tenait du roi; mais cela prouve qu'elle savait faire également le bien et le mal. La fondation de cette maison, la rédaction de ses règlements et la surveillance active de ses pensionnaires occupèrent la plus grande partie du reste de sa vie, fort ennuyée de l'étiquette de la cour et qu'attristait encore l'humeur sombre du monarque vieillissant. « Quel supplice, disait-elle, d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable! » Ce supplice, elle l'avait voulu et ardemment désiré.

Son influence fut aussi néfaste en politique qu'en religion. C'est elle, en grande partie, qu'il faut accuser des désastres et des misères sans nom de la fin du règne. Elle tenait le fil de toutes les intrigues diplomatiques et jamais main ne fut plus malheureuse que la sienne; c'est elle qui éleva Chamillard jusqu'au ministère et fit confier une armée à Marsin; peu lui importait la capacité, pourvu qu'on fût dévot. C'est elle encore qui faisait donner par an 2 millions de subsides au roi Jacques, pour souffler la guerre civile en Irlande; elle trempa aussi dans les intrigues de la guerre d'Espagne et sut pourvoir Philippe V d'une gouvernante à sa guise, la princesse des Ursins, qui joua les Maintenon à Madrid. En même temps, elle éloignait de la cour et abreuvait de dédains Villars et Catinat, seuls capables de soutenir la vieille monarchie entamée de toutes parts. Michelet a divisé le règne de Louis XIV en deux parties : l'une toute splendide et partout triomphante, avant la fistule (1661-1686); l'autre remplie d'atrocités religieuses, de fatales erreurs politiques et des plus grands désastres militaires, après la fistule (1686-1715). On peut tout aussi bien la diviser, aux mêmes périodes et avec les mêmes dates : avant et après la Maintenon. Son dernier acte politique fut le testament qu'elle arracha à Louis XIV en faveur du duc du Maine et qui faillit faire livrer une partie de la France à l'Espagne!

Malgré tout son pouvoir, si fort et si occulte à la fois, Mme de Maintenon s'ennuyait incurablement au sein de ces grandeurs qu'elle avait tant souhaitées. « Que ne puis-je, écrivait-elle, vous donner mon expérience? Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur et je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux. » Et Voltaire, après avoir lu ces plaintes, s'écrie : « Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. » C'est se montrer bien indulgent. La cour de Versailles ne se trompait pas à ces faux semblants hypocrites, et les libelles les plus injurieux, les épigrammes les plus cruelles pleuvaient sur la parvenue, partis de la main même de ceux qui la voyaient de plus près. Voici un sonnet qu'on attribua à Mlle de Nantes, une des filles du roi et de Mme de Montespan, mais dont la facture révèle un poëte exercé :

Que l'Eternel est grand! que sa main est puissante!
Il a comblé de biens mes pénibles travaux;
Je naquis demoiselle et je devins servante;
Je lavai la vaisselle et souffris mille maux.

Je fis plusieurs amants et ne fus point ingrate;
Je me livrai souvent à leurs premiers transports.
A la fin j'épousai ce fameux cul-de-jatte
Qui vivait de ses vers comme moi de mon corps.

Mais enfin il mourut, et vieille devenue,
Mes amants sans pitié me laissaient toute nue,
Lorsqu'un héros me crut encor propre aux plaisirs.

Il me parla d'amour, je fis la Madeleine;
Je lui montrai le diable au fort de ses désirs;
Il en eut peur, le lâche!... et je me trouve reine...

Mme de Maintenon se consolait de ces injures, qu'elle n'ignorait pas, dans le sentiment de sa toute-puissance et surtout parmi ses pensionnaires de Saint-Cyr, chez lesquelles elle allait se soustraire à tous les ennuis de l'étiquette. La mort du roi, qu'elle assista jusqu'à son dernier moment, la confina tout à fait dans cette retraite où elle se plaisait. Louis XIV avait à peine rendu le dernier soupir que Mme de Maintenon, voyant que c'en était fait, passa dans son appartement; elle s'apprêtait à brûler certains papiers de sa cassette, lorsque se présenta un capitaine des gardes, M. de Cavoie; il venait par l'ordre du duc d'Orléans s'emparer de tous les papiers de la favorite et prier celle-ci de le suivre à Saint-Cyr. Elle fut atterrée, mais obéit. Son règne était passé. Arrivée au seuil de la maison qu'elle avait fondée, la supérieure se présente pour la recevoir; mais devinant, en apercevant auprès d'elle un capitaine des gardes, tout ce qui s'est passé, elle s'approche de M. de Cavoie. « Monsieur, lui dit-elle, ne me compromettrai-je pas en recevant ici Mme de Maintenon sans la permission de M. le duc d'Orléans? » Le régent lui octroya non-seulement de passer le reste de sa vie à Saint-Cyr, mais vint lui faire visite en personne et lui assurer qu'une somme de quarante-huit mille livres lui serait exactement payée. Mme de Maintenon fut inhumée à Saint-Cyr. Son tombeau ayant été brisé pendant la Révolution, ses cendres jetées au vent, le premier consul fit rétablir le monument en 1802.

Mme de Maintenon a été jugée à des points de vue très-divers. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, l'a présentée sous le jour le plus défavorable; Voltaire, au contraire (*Siècle de Louis XIV*), l'a trop complétement absoute. M. de Noailles, dans son *Histoire de Mme de Maintenon* (1858, 4 vol. in-4°), n'est guère qu'un panégyriste continuel; descendant et héritier de la célèbre marquise, il manque complétement d'impartialité, mais ses recherches ont une certaine valeur. M. Th. Lavallée s'est placé au même point de vue dans la série d'éditions, précédées de notices intéressantes, qu'il a faites des lettres et opuscules de Mme de Maintenon : *Lettres historiques et édifiantes adressées aux dames de Saint-Louis* (1856, 2 vol. in-12); *Entretiens sur l'éducation des filles* (1854, 1 vol. in-12); *Conseils et instructions* (1857, 2 vol. in-12). On peut consulter aussi son *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr* (1853, in-8°). Michelet a consacré à Mme de Maintenon quelques pages sévères dans son *Histoire*.

Les *Lettres de Mme de Maintenon* avaient été publiées pour la première fois par La Beaumelle. (V. l'article suivant.) Le même compilateur publia également les *Mémoires de Mme de Maintenon* (Amsterdam, 6 vol. in-12), qui sont regardés comme apocryphes. Cependant il est probable que l'auteur eut sous les yeux des matériaux importants et des pièces originales.

Maintenon (LETTRES DE Mme DE), publiées par La Beaumelle (1752, 2 vol. in-12, et 1756, 9 vol. in-12). M. Th. Lavallée en a donné une édition plus correcte sous le titre de *Lettres historiques et édifiantes* (1856, 2 vol. in-12), en séparant divers opuscules sous forme de lettres qui ne pouvaient être rangés parmi des pièces de correspondance. Les *Lettres à la princesse des Ursins* ont été éditées à part (1826, 4 vol. in-8°), ainsi que les *Lettres sur l'éducation des filles* (1856, 2 vol. in-12). Mme de Maintenon aimait à écrire, comme en témoigne cette masse de documents épistolaires. Ce que l'on admire surtout dans ces *Lettres*, dont la plupart ont trait à l'éducation des jeunes filles, c'est le bon sens, le jugement, la solidité; elles sont pleines de fine raison agréablement relevée de détails curieux, de piquantes anecdotes, de récits gracieux et amusants. Ce ne sont pas des instructions dogmatiques ni un traité *ex professo* sur l'éducation des jeunes personnes; ces lettres sont familières et pratiques, écrites jour par jour, heure par heure, suivant les besoins et les personnes, tantôt aux dames de Saint-Cyr, tantôt aux demoiselles. Saint-Simon définit leur style « un langage doux, juste, en bons termes, naturellement éloquent et court. » Elles nous représentent bien cette épouse morganatique du roi-soleil, femme toute de convenance et de calcul, pleine de sens et d'esprit, mais manquant de cœur et de générosité; sans fausseté peut-être, mais remplie d'artifices, trop facile à abandonner ses amis quand ils déplaisaient à son royal époux qu'elle rapetissa au lieu de lui inspirer de grandes choses. La religion, représentée non par ses dogmes, mais par le prêtre, y tient trop de place.

Lors de la première publication, on accusa La Beaumelle de supercherie; mais ces *Lettres* « présentent, dit Voltaire, un caractère de naturel et de vérité qu'il est presque impossible de contrefaire. » L'édition de M. Th. Lavallée, en faisant connaître les textes authentiques, a montré que La Beaumelle s'en était très-peu écarté. Les *Lettres historiques et édifiantes*, qui étaient le fonds de sa publication, sont celles qui aujourd'hui ont le plus grand intérêt.

Maintenon (Mme DE), portrait de Mignard; musée du Louvre, n° 359. Dans ce portrait devenu historique, la célèbre marquise est représentée assise dans un fauteuil, le corps tourné du côté droit, le bras gauche appuyé sur une table, tenant un livre de prières, et la main droite posée sur sa poitrine. Elle porte sur la tête un voile vert et par-dessus sa robe un manteau de velours bleu doublé d'hermine; sur la table est posé un sablier emblématique. Ce portrait, en sainte Françoise, dit le livret, est d'une simplicité austère et calculée comme toutes les paroles de cette femme profondément dissimulée. « Dans cette page, dit M. Viardot, comme dans toutes les autres signées de son nom, Mignard montre la même correction froide, la même habileté dans l'art de flatter et d'embellir, le même soin du gracieux et du léché porté jusqu'à cette afféterie qu'on a nommée de son nom, alors comme un éloge, aujourd'hui comme un blâme; mais aussi une finesse, une légèreté, une vivacité même de pinceau qui, dans ce temps d'abandon systématique du coloris, l'ont rendu facilement le premier coloriste des peintres de la cour de France. »

Relevons en passant l'erreur de M. Viardot et de bien d'autres qui croient que c'est du nom du peintre qu'on a fait l'adjectif mignard, pour poli, affecté : *mignard* et *mignardise* ont été employés par Amyot, Ronsard et Regnier.

MAINTENU, UE (main-te-nu) part. passé du v. Maintenir. Tenu fixe : *Une charpente* MAINTENUE *par des barres de fer.*

— Fig. Conservé d'une manière permanente : *L'homme ne peut être réduit et* MAINTENU *en esclavage que par la force.* (Cuvier.)

MAINTENUE s. f. (main-te-nû — rad. *maintenir*). Jurispr. Confirmation juridique d'un droit en faveur de celui qui en jouit de fait : *Obtenir un arrêt de* MAINTENUE. ‖ *Pleine maintenue, Maintenue définitive*, Celle qui déboute définitivement la partie qui attaquait le droit. ‖ *Maintenue provisoire*, Celle qui conserve l'usage du droit jusqu'au jugement définitif seulement. ‖ *Maintenue de noblesse*, Confirmation par jugement de la noblesse d'un gentilhomme.

— **Encycl.** *Maintenue de noblesse*. Ces *maintenues* eurent lieu lors de la recherche des usurpateurs de titres nobiliaires. Il y avait plusieurs sortes de *maintenues;* les unes par lettres, d'autres par arrêts, et d'autres par jugements des intendants et commissaires départis par le roi dans les provinces du royaume.

L'expédition des jugements de *maintenue*, délivrée par le généalogiste des ordres du roi, avait foi en justice, par arrêt du conseil du 5 mai 1699. Les jugements de *maintenue* ou de condamnation, rendus pendant la recherche des faux nobles par les commissaires généraux départis dans les provinces, devaient être remis au généalogiste des ordres chargé de dresser le catalogue de la noblesse du royaume, par arrêts du conseil des 12 avril, 12 juin 1683 et 11 mai 1728. Les jugements de *maintenue* obtenus sur de faux titres furent déclarés nuls par édit du 30 janvier 1703.

MAINTIEN s. m. (main-tiain — rad. *maintenir*). Action de faire durer, conservation : *Le* MAINTIEN *d'un droit. Le* MAINTIEN *de l'ordre. Le but de la société est le* MAINTIEN *de la liberté et de l'égalité.* (Mesnard.) *Tout ce qui militait en 1789 pour le* MAINTIEN *de l'ancien régime n'existe plus.* (Chateaub.)

— Contenance, attitude, manière de tenir son corps et de composer ses traits : *Un beau* MAINTIEN. *Un* MAINTIEN *noble et simple. Un* MAINTIEN *libre et naturel. Un* MAINTIEN *débraillé. Un professeur de* MAINTIEN. *Soyez simple dans tout votre habillement et dans tout votre* MAINTIEN. (Boss.) *Une femme prude paye de* MAINTIEN *et de paroles; une femme sage paye de conduite.* (La Bruy.) *Quand la gravité n'est que dans le* MAINTIEN, *comme il arrive très-souvent, on dit gravement des inepties.* (Volt.) *Je n'ai jamais vu d'homme ayant de la fierté dans l'âme en montrer dans son* MAINTIEN. (J.-J. Rouss.) *Le* MAINTIEN *est une sorte de langage qui emprunte sa dignité du caractère.* (Beauchêne.)

. . . Un amant qui voit épouser sa conquête
Doit se trouver, s'il assiste à la fête,
Un peu gêné dans son *maintien*.
DEMOUSTIER.

— *N'avoir pas de maintien*, Tenir mal son corps soit par gaucherie, soit pour toute autre raison.

— **Syn. Maintien, contenance, port,** etc. V. CONTENANCE.

MAINVIELLE (Pierre), conventionnel français, né à Avignon en 1765, mort à Paris sur l'échafaud en 1793. Fils d'un riche marchand, il était associé à une maison de soierie lorsque commença la révolution de 1789. Plein d'enthousiasme pour les idées nouvelles, il devint bientôt un des chefs du parti qui provoqua la réunion du Comtat d'Avignon à la France, devint officier municipal, fut délégué avec son ami Tournal pour aller demander aux départements voisins des secours contre le parti papalin, et, entraîné par une exaltation croissante, il se compromit gravement lors des massacres dits de la Glacière, qui eurent lieu à Avignon le 16 octobre 1791. Incarcéré lors de l'arrivée des commissaires envoyés dans le Comtat par l'Assemblée législative, il recouvra la liberté lors de l'amnistie du 19 mars 1792 et fut élu quelques mois plus tard membre suppléant à la Convention, où il alla siéger après la démission de Rebecqui (avril 1793). Mais presque aussitôt, sur une dénonciation de son compatriote Duprat aîné, qui l'accusait d'avoir tenté de l'assassiner, Mainvielle fut arrêté par ordre du comité de Sûreté générale. Grâce à l'appui des girondins, notamment de Guadet, il put sortir de prison et aller siéger à la Convention (16 juin). Mais la protection des girondins ne tarda pas à lui être fatale; accusé de complicité avec Barbaroux, il se vit, sur le rapport d'Amar, décrété d'arrestation comme coupable de correspondance avec les fédéralistes et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna, le 30 octobre, à la peine capitale. Le lendemain il se rendit à l'échafaud en chantant la *Marseillaise*.

MAINVIELLE (Joséphine FODOR, dame), cantatrice. V. FODOR.

MAINVILLIERS (G.-S. DE), littérateur français, mort près de Dantzig en 1776. Il mena une vie d'aventures et parcourut à pied une partie de l'Europe. On a de Mainvilliers, qui déposait souvent la rapière pour prendre la plume, un certain nombre de pièces de vers; une continuation du *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire; une comédie, intitulée l'*Entrevue de huit philosophes aventuriers*, dans laquelle il attaque les encyclopédistes; un recueil de pièces satiriques sous le titre du *Petit maître philosophe* (3 parties in-12), et un poëme, la *Pétréade* ou *Pierre le créateur* (1763, in-8°).

MAINVUIDANCE s. f. (main-vui-dan-se — de *main*, et de *vuider*, qui s'écrivait au lieu de *vider*). Jurispr. Mainlevée. ‖ Vieux mot.

MAINZ, nom allemand de MAYENCE.

MAINZER (Joseph), compositeur allemand, né à Trèves en 1807, mort à Manchester en 1851. Il figura pendant huit ans parmi les enfants attachés au chœur de la cathédrale de sa ville natale. Ses études élémentaires terminées, son goût musical s'affaiblit, et Mainzer aspira au titre d'ingénieur des mines. Ses rudes débuts dans cette carrière, en qualité de simple ouvrier mineur, changèrent le cours de ses idées. Il revint à Trèves, près de ses parents, qui employèrent toute leur influence pour lui faire embrasser l'état ecclésiastique. Docile à leurs conseils, le jeune homme entra dans un séminaire et fut ordonné prêtre en 1826. A son retour d'un voyage en Italie, Mainzer fut chargé de la classe de chant à son séminaire; mais, compromis dans l'insurrection polonaise, il reçut l'ordre de quitter Trèves et se rendit à Bruxelles où il écrivit un opéra, hélas! prématuré, le *Triomphe de la Pologne,* qui ne put être représenté. En 1834, le compositeur vint à Paris et fonda des cours populaires de chant à l'usage des ouvriers; puis il prit part à la rédaction de la *Gazette musicale* et fut chargé de la revue des théâtres lyriques dans le *National.* En 1839, Mainzer fit représenter, au théâtre de la Renaissance, la *Jacquerie*, opéra en cinq actes, qui tomba complétement. Cette chute et l'instabilité de sa position à Paris lui firent perdre courage, et il passa à Londres en 1841, pour tenter la fortune. Les cours de chant qu'il ouvrit en cette ville n'ayant point prospéré, il s'établit à Manchester, et son enseignement populaire de la musique aux enfants et aux ouvriers acquit en peu de temps une grande extension. Apôtre convaincu de sa généreuse idée, Mainzer fit à l'Angleterre entière un appel qui fut entendu; il s'agissait d'une association pour la propagation de l'art musical comme moyen efficace de moralisation. Les souscriptions affluèrent et le Chevé allemand organisa aussitôt, dans les villes et les campagnes environnantes, des cours de musique auxquels s'inscrivirent plus de cent mille élèves. Mainzer rêvait son million d'adeptes, et eût probablement atteint ce chiffre, si les fatigues déterminées par ces excès de zèle et d'activité ne fussent venues briser le cours d'une vie si bien remplie et si dévouée à la cause du progrès.

Comme compositeur, Mainzer (du moins à ce que nous pouvons induire de la lecture de son opéra la *Jacquerie*, sa seule œuvre représentée) manquait de la faculté créatrice. Cependant sa partition est écrite avec soin et méritait un meilleur accueil. Il faut du reste ajouter, comme circonstance très-atténuante, que la troupe lyrique de la Renaissance laissait infiniment à désirer sous le raport vocal; on se souvient, en effet, du massacre de la *Lucia di Lammermoor*, traduite en français pour le théâtre, et exécutée par Mme Anna Thillon, la jolie Anglaise qui chantait si gracieusement faux, par Kurteaux et par Ricciardi qui rivalisaient d'ignorance, d'inintelligence et d'aplomb. Confié à des chanteurs dignes de ce nom, la *Jacquerie* eût peut-être fourni une honorable carrière.

Mainzer a publié de nombreuses méthodes et brochures, parmi lesquelles on remarque : *Méthode de chant pour les enfants*, *Méthode de chant pour voix d'hommes*, *Méthode de piano pour les enfants*, *Ecole chorale*, *Esquisses musicales*. Dans sa *Chronique musicale de Paris*, il s'est livré à une critique acerbe du talent de Berlioz comme compositeur et comme écrivain. Toutes ses méthodes renferment des théories et des appréciations sensées, sinon originales. Mais le vrai titre de Mainzer à la survivance de ses œuvres, c'est son ardente propagation de l'art musical. Mainzer a été un homme utile, et comme tel il devait figurer dans ce recueil.

MAIOCCHI (J.-Alexandre), physicien italien, né à Codogno (Lombardie) vers 1795, mort en 1854. Il étudia à l'université de Pavie, d'où il sortit, en 1816, docteur de la Faculté de physique et mathématiques. Après avoir passé deux années à l'Institut polytechnique de Vienne, il fut nommé professeur de calcul à Sondrio, puis de physique à Milan, où il rédigea longtemps ses *Annali di chimica, fisica e matematica*, recueil scientifique où l'on trouve notamment la description des inventions de Maiocchi, à savoir son galvanomètre universel, son nouvel hygromètre, son nouvel électroscope, ses expériences sur l'action chimique du calorique, sa méthode pour déterminer la conductibilité électrique des liquides, etc. Le professeur Maiocchi, exilé de Milan après la révolution de 1848, trouva à Turin une large hospitalité et une chaire. C'est dans cette ville qu'il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont nous ne reproduirons pas, pour abréger, tous les titres, et qui ont pour objet : l'*Incertitude de la météorologie* (1824); les *Paratonnerres* (1826); les *Paragrêles* (1824); des *Eléments de physique* (1826-1833); la *Force de la vapeur* (1827); un *Manuel de géométrie* (1832); *Eléments de mécanique* (1836); l'*Influence de la pile de Volta sur la science* (1839); les *Sciences appliquées à l'industrie* (1832); *Manuel de géométrie appliquée aux arts et métiers* (1832); *Leçons de physique appliquée aux arts* (Turin, 1853), etc. Maiocchi a donné en outre de nombreux articles à la *Biblioteca italiana*, aux *Annali delle scienze* (Padoue, 1838); au *Giornale dell' italiana letteratura* (Padoue, 1825); aux *Annali di statistica* (1839), et aux *Annali di fisica e chimica e scienze affini* (Turin, 1850).

MAÏOLIQUE adj. (ma-io-li-ke). Syn. de MAJOLIQUE.

MAIOLO ou **MAGGIOLI** (Laurent), médecin et philologue italien, né à Asti vers 1440, mort à Gênes en 1501. C'était un homme très-instruit, qui enseigna la philosophie à Padoue, à Pavie et à Ferrare. On ne connaît que deux de ses ouvrages : *Epiphyllides, hoc est opusculum de forma syllogistica antiquorum* (Venise, 1497, in-4°); *De gradibus medicinarum* (Venise, 1497, in-4°).

MAIOLO (Simon), prélat, canoniste et compilateur italien, né à Asti en 1520, mort vers 1597. Il devint évêque de Volturara dans la Capitanate. Nous citerons de lui : *De irregularitatibus canonicis* (Rome, 1576); *Historiarum totius orbis omniumque temporum decades* XVI (1585, in-4°), où l'on trouve beaucoup de recherches, mais peu de critique; *Dies caniculares*, traduit en français par Rosset sous le titre de *Jours caniculaires, c'est-à-dire vingt-trois excellents discours des choses naturelles et surnaturelles* (Paris, 1610). On lui doit une édition augmentée du *Commentaire* de G. Durand sur les actes du concile de Lyon en 1274.

MAIONE, grand amiral de Sicile, né à Bari vers le commencement du XIIe siècle, assassiné à Palerme en 1160. C'était le fils d'un marchand d'huile. Par son talent et par ses intrigues, il parvint au poste de chancelier sous le roi Roger et fut créé grand amiral du royaume par Guillaume Ier, dit le Mauvais. Pendant que ce prince s'adonnait à de honteux plaisirs, Maione et l'archevêque de Palerme, Hugues, se chargèrent du soin du gouvernement. Leur rapacité, les mesures oppressives qu'ils prirent provoquèrent de nombreuses rébellions, que Maione étouffa dans le sang. Bientôt ils résolurent de s'emparer de la couronne; mais alors la mésintelligence se mit entre eux et l'archevêque de Palerme suscita une révolte parmi les barons de la Calabre. Maione envoya contre eux un de ses lieutenants, Bonello, qui se laissa gagner par les conjurés et qui, craignant la vengeance de l'amiral, le perça de son épée.

MAIORI, bourg du royaume d'Italie, prov. de la Principauté citérieure, district et à 22 kilom. S.-E. de Salerne, ch.-l. de mandement; 4,850 hab.

MAIPO, rivière du Chili. Elle prend sa source sur le versant occidental des Andes, coule à l'O., reçoit le Mapocha et se jette dans le grand Océan austral, par 33° 43′ de lat. S., à 80 kilom. au S.-O. de Santiago, après un cours d'environ 200 kilom. Ses eaux sont imprégnées de sel et nourrissent beaucoup de poisson. C'est dans une plaine voisine de cette rivière que, le 5 août 1818, l'armée républicaine, sous les ordres du général San-Martin, remporta une victoire signalée sur les Espagnols.

MAÏPOURI s. m. (ma-i-pou-ri). Mamm. Nom indigène du tapir. Ornith. Perroquet de Cayenne à tête noire.

— **Encycl.** Ornith. Le *maïpouri* est une espèce de perruche, de la taille d'une tourterelle, mais de formes plus trapues. Il se trouve au Mexique, à la Guyane et dans les régions intermédiaires. Il habite les bois humides ou entourés d'eau, et se plaît même sur les arbres des savanes noyées. « Ces oiseaux vont par petites troupes, dit V. de Bomare, et cependant ils se battent entre eux, et souvent et cruellement; ils sont très-sauvages et il est presque impossible d'apprivoiser ceux qui ont été pris jeunes. Au reste, ces perroquets n'offrent aucune des gentillesses qui font rechercher les oiseaux de cet ordre. » Le *maïpouri* n'approche jamais des lieux habités, est rebelle à toute espèce d'éducation et le plus souvent périt dès les premiers temps de sa captivité. Son nom lui vient, dit-on, de son cri, qui ressemble à celui du tapir appelé aussi *maïpouri*.

MAIQUEZ (Isidoro), célèbre acteur espagnol, né à Carthagène en 1766, mort à Grenade en 1820. Son jeu, qui, par le naturel et la noblesse, rappellait Talma et les grands acteurs français qu'il avait du reste spécialement étudiés, révolutionna la scène espagnole. Il ouvrit en 1801, avec Manoel Garcia, père de la Malibran, le théâtre de Los Baños de Paral, à Madrid. En 1814, il fut mis en prison comme entaché de libéralisme. Ayant refusé de jouer dans une pièce sur son théâtre, il fut destitué par ordre de Ferdinand VII et relégué à Grenade.

MAIR ou **MAIRE** (John), en latin **Major,** érudit anglais, né en 1469, mort à Saint-Andrew en 1550. Ce fut surtout à l'université de Paris, qu'il appelait son *alma mater*, qu'il fit ses études. Il enseigna la théologie à Saint-Andrew et adhéra, en 1549, aux constitutions nationales de l'Eglise écossaise. Ses doctrines indépendantes étaient le développement des principes émis par ses maîtres gallicans, Gerson, Pierre d'Ailly. Il niait la suprématie de l'évêque de Rome, ne reconnaissait d'autorité infaillible que celle des conciles, blâmait les désordres et le luxe du clergé, conseillait de réduire le nombre des couvents. En politique, ses opinions étaient non moins hardies : les rois tiennent leur pouvoir du peuple seul; s'ils gouvernent mal le peuple a le droit de les déposer, de les juger et de les condamner à mort. Il eut deux disciples célèbres, Knox et Buchanan. Ses principaux ouvrages sont : *In primum et secundum sententiarum lib. commentarii* (Paris, 1510); *In quatuor sententiarum lib. commentarius* (Paris, 1516); *Literalis in Matthæum expositio* (Paris, 1518); *De historia gentis Scotorum, seu historia Majoris Britanniæ* (Paris, 1521, in-4°).

MAIRA, rivière du royaume d'Italie. Elle prend sa source au versant oriental des Alpes maritimes, au S. du mont Viso, province de Coni, à 12 kilom. N.-O. de Prazzo, coule d'abord de l'O. à l'E., puis tourne au N.-E., entre dans la province de Saluces et se jette dans le Pô par la rive droite, à 6 kilom. S.-O. de Carmagnola, après un cours de 40 kilom.

MAIRAIN s. m. (mè-rain). S'écrit quelquefois pour MERRAIN.

MAIRAN (Jean-Jacques DORTOUS DE), physicien et mathématicien français, né à Béziers en 1678, mort en 1771. Il compléta son instruction à Toulouse, puis à Paris, où il resta quatre ans (1698-1702), revint ensuite à Béziers, remporta plusieurs prix à l'Académie de Bordeaux qui l'admit au nombre de ses membres, et se fixa, vers 1717, à Paris. Presque aussitôt après son arrivée, l'Académie des sciences l'admit dans son sein en qualité d'associé géomètre (1718). A partir de ce moment, de Mairan se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude, publia de nombreux mémoires sur des questions de géométrie, d'astronomie, de physique, d'histoire naturelle, visita, en 1721, les principaux ports de la Méditerranée avec Varignon dans le but de corriger les erreurs commises dans le jaugeage du commerce et de donner une nouvelle méthode destinée à prévenir les fraudes des marchands, et fonda, en 1723, dans sa ville natale, avec J. Bouillet et A. Portalon, une académie chargée de répandre le goût des sciences dans le midi de la France. En 1740, l'Académie des sciences le nomma son secrétaire perpétuel en remplacement de Fontenelle; mais il se démit de ce poste au bout de trois ans et fit agréer pour son successeur Granjean de Fouchy. Son talent d'écrivain, l'art avec lequel il savait exposer et rendre claires les théories des sciences les plus abstraites lui valurent d'être élu membre de l'Académie française en 1743, après la mort de Saint-Aulaire. Il fit également partie des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, etc. Doux, honnête, obligeant, d'un commerce sûr, il s'était fait de nombreux amis, au nombre desquels se trouvaient Voltaire, qui lui a donné une place dans le *Temple du goût*, le prince de Conti, le régent, qui lui légua sa montre comme une preuve particulière d'estime. Il possédait à fond la théorie de la musique, jouait de plusieurs instruments, était très-versé dans la chronologie et l'antiquité et était un habile connaisseur en beaux-arts. « Interprète élégant des sciences, dit M. Villemain, il en avait aussi le génie. On le vit tour à tour appliquer la science à des objets d'utilité publique ou l'étendre par de belles et neuves expériences. Géomètre, physicien, astronome, il découvrit là où Fontenelle avait agréablement parlé... Son esprit, non moins étendu que pénétrant, s'était porté sur toutes choses. Enfin, Mairan est partout un délicat observateur, un philosophe ingénieux, un écrivain précis, élégant et de bon goût. »

Son explication du phénomène de l'aurore boréale, quoiqu'elle n'ait pas été entièrement admise, n'en a pas moins eu le mérite d'avancer la solution d'une question fort délicate. Ses conjectures sur l'origine des queues des comètes sont moins heureuses. Il suppose qu'elles sont empruntées à l'atmosphère du soleil. Il a fait une étude spéciale de la figure apparente du fond plat d'un vase, vu par réfraction à travers une masse d'eau contenue dans ce vase; mais le principe qu'il a pris pour base de son travail n'est rien moins que certain. Nous citerons parmi ses écrits : *Dissertation sur les variations du baromètre* (1715); *Dissertation sur la glace* (1715); *Dissertation sur les causes de la lumière des phosphores* (1715); *Traité physique et historique de l'aurore boréale* (Paris, 1733, in-4°); *Mémoires sur la cause du froid et du chaud, sur la réflexion des corps, etc.* (1741); *Lettre à Mme *** sur la question des forces vives* (1741); *Eloges des académiciens de l'Académie des sciences morts de* 1741 *à* 1743 (Paris, 1747); *Lettres au P. Parennin, contenant diverses questions sur la Chine* (Paris, 1770, in-8°), où il prétend que les Chinois descendent des Egyptiens.

MAIRANIE s. f. (mè-ra-nî). Bot. Syn. d'ARCTOSTAPHYLOS.

MAIRAT s. m. (mè-ra — rad. *maire*). Dignité et fonctions de maire : *Il y aurait acte contraire aux intérêts et devoirs municipaux à s'imposer au* MAIRAT *d'une ville, malgré elle.* (Bordillon.) ‖ Peu usité.

MAIRAULT (Adrien-Maurice DE), littérateur français, né à Paris en 1708, mort dans cette ville en 1746. Il possédait une instruction solide et variée, de l'esprit et du goût, se lia avec Desfontaines, collabora aux *Observations* et aux *Jugements sur les écrits modernes*, et publia une *Relation de ce qui s'est passé dans le royaume de Maroc de* 1727 à 1737 (Paris, 1742), ainsi qu'une traduction française des *Pastorales de Némésien et de Calpurnius* (Bruxelles, 1744, in-8°).

MAIRE adj. (mè-re — lat. *major*, plus grand, comparatif de *magnus*, grand, correspondant exactement au sanscrit *mahiyas*, comparatif de *mahat*). Majeur : *Le juge* MAIRE. *Le* MAIRE *âge.*

. . . . Mes parents
Y tiennent tous les premiers rangs;
Un mien cousin est juge *maire*.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— Navig. *Bateau maire*, Celui qui tient la tête d'un convoi.

MAIRE s. m. (mè-re. — V. le mot précédent). Premier officier municipal d'une commune : *Le* MAIRE *de Marseille, de Bordeaux. Le* MAIRE *est à la tête de la surveillance locale.* (Guizot.)

Notre *maire* tourne à tout vent.
BÉRANGER.

‖ A Paris, Premier officier municipal d'un arrondissement : *Le* MAIRE *du VIe arrondissement. Les* MAIRES *de Paris.*

— *Adjoint au maire* ou simplement *Adjoint*, Officier municipal qui assiste le maire dans ses fonctions et le supplée en cas d'empêchement : *Le nombre des* ADJOINTS AU MAIRE *varie avec l'importance de la commune.*

— *Lord maire*, Premier magistrat municipal de la ville de Londres, élu, chaque année, par les corps de métiers :

... Vous voyez d'ici mon illustre auditoire :
Le *lord maire*, d'abord, coiffé d'un tel orgueil
Qu'à peine s'il tenait dans son large fauteuil.
C. DELAVIGNE.

— Hist. Prévôt. ‖ Juge bas justicier. ‖ Chef d'un corps d'artisans. ‖ Administrateur, régisseur. ‖ *Maire du palais*, Sénéchal de France, chef des officiers domestiques du roi.

— **Encycl.** Admin. Du temps de Charlemagne, on désignait sous le nom de *maire* (*major*) une sorte d'intendant, de condition inférieure, qui était chargé de la direction des exploitations, de l'entretien des manses et de la conduite des serfs. Vers le XIe siècle, ces officiers ruraux parvinrent à rendre leurs fonctions héréditaires, à lever sur les tenanciers des domaines des taxes qu'ils s'appropriaient et à obtenir leur complet affranchissement, car ils appartenaient à la classe des serfs. A l'époque où les communes purent s'affranchir, elles placèrent à la tête de leur municipalité un officier qui prit le nom de *maire*. En général, les *maires* étaient nommés par le roi sur une liste de trois candidats dressée par la commune. Placés entre l'autorité royale et les volontés de leurs administrés, les *maires* se trouvaient dans une situation difficile, souvent périlleuse; aussi arrivait-il fréquemment que la personne désignée pour ces fonctions refusait de les accepter, et ce fut pour empêcher cet état de choses que, à Amiens notamment, une coutume ordonna de démolir la maison de quiconque voudrait se soustraire à ce dangereux honneur. Par un édit de 1564, Charles IX régla l'élection des prévôts, *maires*, échevins, jurats, consuls, etc., et s'en attribua exclusivement la nomination. En 1692, Louis XIV, qui faisait argent de tout, rendit les fonctions de *maire* vénales, et, dans un but purement fiscal, créa dans toutes les villes et communautés du royaume, à l'exception de Paris et de Lyon, des offices de *maire* dont tous les droits et attributions furent réglés par un édit du 5 décembre 1693. « Un édit de mai 1702, dit M. Lalanne, créa un office de lieutenant des prévôts des marchands de Paris et de Lyon et des *maires* des villes et communautés du royaume, et quatre ans plus tard (décembre 1706) un autre édit porta création d'un office de *maire* perpétuel et d'un lieutenant du *maire* dans chacune des villes du royaume, « pour être, lesdits offices, » exercés alternativement par ceux qui en » seront pourvus avec ceux qui sont pourvus » de semblables offices créés par les édits de » 1692 et 1702, sous le titre d'alternatifs et » mi-triennaux. » Mais ces ventes n'ayant pas eu le résultat espéré, le 29 janvier 1715, un édit supprima les nouveaux offices et, à la charge de rembourser aux acquéreurs le prix des offices, accorda aux communautés la liberté d'élection, liberté qui fut illusoire jusqu'à la Révolution. » Ce n'était point du reste par un sentiment de libéralisme inconnu de la royauté que cette concession était faite, c'était uniquement pour exploiter les communes à qui l'on vendit chèrement le droit de nommer leurs *maires*. Nantes, par exemple, paya 500,000 livres le rachat de ses franchises; la France y sacrifia 12 millions.

Enfin arriva la Révolution. La loi du 14 décembre 1789, en créant dans chaque commune des municipalités, donna le nom de *maire* au premier officier municipal. Il était élu par les assemblées primaires.

Nous avons dit, au mot DÉPARTEMENT, les transformations opérées dans les circonscriptions administratives et nous avons montré la commune perdant de son importance ou en acquérant une nouvelle en raison inverse de la situation faite au canton. Les *maires*, dont l'existence est intimement liée à celle de la commune, devaient fatalement se ressentir de ces changements.

C'est ainsi que, la constitution du 5 fructidor établissant des administrations municipales non plus par commune, mais par canton, le premier administrateur ne prit plus le nom de *maire*, mais celui de *président*.

La constitution de l'an VIII enleva au canton tout caractère de subdivision administrative et ne le considéra plus que comme circonscription judiciaire. Un *maire* fut de nouveau établi dans chaque commune; mais à la nomination élective des assemblées primaires on substitua le choix direct du gouvernement.

Cette situation dura sous l'Empire et sous la Restauration et ne fut modifiée que par la loi du 21 mars 1831.

D'après cette législation due au mouvement libéral qui marqua les premières années du règne de Louis-Philippe, les conseils municipaux émanèrent du corps électoral et les *maires* ne purent être choisis que parmi les membres de ces conseils. La loi du 3 juillet 1848 fit deux catégories de *maires* : dans 469 communes, chefs-lieux ou villes de plus de 6,000 âmes, les *maires* étaient nommés par le gouvernement; dans 36,350 communes par les conseils municipaux.

C'était là un progrès réel. Aussi la loi du 5 mai 1855 eut à cœur de faire cesser cet état de choses et la nomination des *maires* fut réservée tout entière au pouvoir, qui put choisir ses agents en dehors du conseil municipal, partout où il rencontra une soumission aveugle. Les conseils municipaux ne furent plus consultés et la plupart se trouvèrent présidés par des hommes qui ne tenaient leur mandat que de l'arbitraire et que rien ne recommandait à la confiance de leurs administrés. La pression exercée sur les populations par les *maires* de l'Empire fut tellement éhontée et tyrannique, qu'après l'avénement au pouvoir de M. Emile Ollivier le gouvernement présenta un projet de loi qui maintenait le droit pour le pouvoir de nommer les *maires*, mais qui l'obligeait à les choisir dans les conseils municipaux (juin 1870).

Après la chute de l'Empire, sous l'impression de la démoralisation produite dans le pays par ce régime détestable, l'Assemblée nationale vota la loi municipale du 14 avril 1871. D'après cette loi, les *maires* doivent faire partie du conseil municipal et sont élus par ce conseil au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un tour de ballottage entre les deux candidats qui ont eu le plus de suffrages et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé. Le *maire* est révocable par décret et, s'il est destitué, il ne peut être rééligible pendant une année. Toutefois le mode de nomination des *maires* n'est plus le même dans les villes de plus de 20,000 âmes, dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Dans ces divers cas, c'est le gouvernement qui nomme les *maires* en les prenant toutefois dans le sein du conseil municipal.

Cette même loi du 14 avril 1871 établit pour Paris un régime municipal exceptionnel. En ce qui concerne les *maires*, l'Assemblée supprima la mairie centrale et décida que chacun des arrondissements de la ville aurait un *maire* et trois adjoints élus par le chef du pouvoir exécutif. Ces *maires* et ces adjoints ne doivent pas faire partie du conseil municipal et ont des attributions bornées presque uniquement à l'état civil, leurs attributions les plus importantes ayant été transférées au préfet de la Seine et au préfet de police. Les mêmes dispositions, ayant pour objet d'enlever aux *maires* toute action politique et administrative, ont été appliquées à la ville de Lyon par la loi du 4 juin 1873.

En dehors de ces deux villes, les fonctions de *maire* comprennent des attributions très-multiples. Elles se divisent en deux parties distinctes et sont judiciaires ou administratives. C'est ainsi que le *maire* est à la fois officier de l'état civil, officier de police judiciaire et juge de police. Comme officier de l'état civil, la loi du 28 pluviôse an VIII a chargé le *maire* de la tenue des registres de naissances, mariages, publications de mariages, décès, adoptions, reconnaissances. V. ÉTAT CIVIL.

L'article 2 et les articles suivants du code d'instruction criminelle confèrent aux *maires*, en tant qu'officiers de police judiciaire, le droit de rechercher et de constater les crimes, délits et contraventions énumérés dans les lois pénales; de requérir la force armée lorsqu'ils agissent à la place du procureur de la république, de faire des visites domiciliaires.

Comme juge de police, c'est le *maire* qui connaît des contraventions commises dans l'intérieur de sa commune par des personnes prises en flagrant délit ou par des personnes qui y sont présentes lorsque les témoins résident et sont présents dans la commune. Ces attributions de juge de police sont reconnues à l'officier municipal par les articles 166 et suivants du code d'instruction criminelle.

Les fonctions administratives du *maire* sont, elles aussi, de deux sortes : il peut être considéré comme agent du gouvernement ou comme agent de la commune.

Dans le premier cas, le *maire* est chargé, sous l'autorité de l'administration supérieure, de la publication et de l'exécution des lois et règlements; des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois; de l'exécution des mesures de sûreté générale. Ici, le *maire* est le représentant du pouvoir; c'est du pouvoir qu'émanent les attributions qui lui sont dévolues. L'officier municipal se rattache à l'administration active proprement dite et à lui aboutissent, dans la commune, tous les services publics.

Dans le second cas, le *maire* est chargé, sous la surveillance de l'administration supérieure, de la police municipale, de la police rurale, de la voirie municipale, de l'administration des biens de la commune, de leur conservation. A cet effet, il prend des arrêtés de police, soit pour assurer le maintien du bon ordre dans les lieux publics, soit pour garantir la liberté de circulation dans les rues, places, quais, etc., etc. Le *maire* a la surveillance des établissements communaux et la gestion des revenus de la commune. C'est à lui qu'appartiennent la proposition du budget, l'ordonnancement des dépenses, la direction des travaux communaux. Il représente la commune en justice; il passe, au nom de la commune et dans les formes légales, les marchés, les baux, les actes de vente; il accepte, au nom de la commune, les donations, les legs, etc., etc.; il nomme, suspend et révoque tous les agents ou employés communaux; en un mot, il n'est pas un intérêt administratif avec lequel il ne soit en contact. Dans toutes ces circonstances, le *maire* agit comme représentant de la commune; ses attributions émanent du pouvoir municipal et il les exerce sous l'influence et après avis du conseil municipal. Il est encore des cas où le *maire* est juge administratif. En matière de contributions directes, il prononce sur les demandes en remise ou modération et sur toutes les réclamations auxquelles donne lieu l'assiette de l'impôt des patentes; en matière de contributions indirectes, il devient l'arbitre des contestations qui s'élèvent entre les employés de la régie et les débitants de boissons en détail, relativement à l'exactitude de la déclaration des prix de vente; enfin, en matière de grande voirie, il connaît de diverses contraventions.

Les fonctions de *maire* sont gratuites et incompatibles avec la plupart des emplois publics. Ainsi ne peuvent être *maires* : les préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture; les membres des cours et tribunaux, les juges de paix et les greffiers de justice de paix; les ministres des différents cultes; les militaires et employés des armées de terre et de mer en activité de service ou en disponibilité; les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines en activité de service, les conducteurs des ponts et chaussées et les agents voyers; les agents et employés des régies financières et des forêts, ainsi que les gardes des établissements publics et particuliers; les fonctionnaires et employés des colléges communaux; les instituteurs primaires communaux ou libres; les comptables et les fermiers des revenus communaux; enfin, les agents, quels qu'ils soient, salariés par la commune.

A côté du *maire* et sous sa direction, on a placé d'autres officiers municipaux qui prennent le titre d'adjoint : le nombre des adjoints varie suivant l'importance des communes.

Aux termes de la loi du 5 mai 1855, il y a un adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, deux adjoints dans les communes de 2,501 habitants à 10,000. Pour les communes dont la population atteint un chiffre supérieur à 10,000, il peut être nommé un adjoint par chaque excédant de 20,000 habitants.

Les adjoints sont nommés, suspendus et révoqués de la même manière et suivant les mêmes formes que les *maires*. Leurs fonctions sont gratuites.

Les adjoints sont les suppléants du *maire*. Ils le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement. Le plus souvent, ils sont chargés de veiller au maintien du bon ordre dans les communes rurales qui n'ont pas de commissaire de police. Il arrive souvent aussi, notamment dans les villes importantes, que le *maire* délègue aux adjoints une partie de l'administration municipale.

Les *maires* et la municipalité de Paris ont joué un rôle politique considérable à l'époque de la première Révolution; aussi leur avons-nous consacré un article spécial (v. COMMUNE DE PARIS). Après la révolution de 1848, la mairie centrale fut rétablie à Paris. Investi par le peuple et par le gouvernement provisoire des fonctions de *maire*, M. Garnier-Pagès occupa ce poste difficile jusqu'au 5 mars 1848, époque où il prit le portefeuille des finances. Armand Marrast, appelé à lui succéder, joua, comme son prédécesseur, un rôle secondaire et subordonné à l'action du gouvernement populaire, qui siégeait lui-même à l'Hôtel de ville. Il remania les circonscriptions de la garde nationale (16 mars), engagea les *maires* d'arrondissement à réprimer certains excès commis par les locataires contre leurs propriétaires (10 avril), adressa une proclamation au peuple de Paris au sujet de la violation de l'Assemblée nationale (15 mai), envoya aux *maires* d'arrondissement une circulaire pour les engager à s'entendre avec la garde nationale pour arrêter le développement de l'insurrection de juin (23 juin), et se démit de son poste lorsqu'il fut nommé président de l'Assemblée nationale (19 juillet). La mairie centrale fut alors supprimée et M. Trouvé-Chauvel remplaça Armand Marrast avec le titre de préfet de la Seine.

Après la chute de l'Empire, le 4 septembre 1870, on rétablit encore une fois la mairie centrale de Paris. Mis à la tête de la municipalité, M. Etienne Arago, un vieux soldat de la république, selon son expression, s'occupa activement, avec les *maires* provisoires nommés dans les vingt arrondissements de la capitale, d'organiser les services municipaux intéressant la défense. C'est vers la défense d'ailleurs qu'à cette mémorable époque se concentraient toutes les aspirations et tous les efforts de la patriotique et républicaine population de Paris. Mais la mollesse que montra le gouvernement ne tarda pas à exciter des défiances depuis trop justifiées et provoqua le mouvement du 31 octobre 1870. Pendant cette journée, le *maire* de Paris présida la réunion des *maires* d'arrondissement et, pour arrêter les progrès de l'émeute, il promit les élections municipales à bref délai et fit afficher, le 1er novembre, un placard qui contenait cette promesse. Les élections ayant été reculées par le gouvernement de la Défense nationale, le *maire* de Paris donna sa démission et fut remplacé, le 15 novembre, par M. Jules Ferry, qui, délégué par le gouvernement à la mairie centrale, remplit, non plus les fonctions indépendantes de *maire*, mais celles d'un véritable préfet de la Seine. Dès lors la mairie centrale de Paris fut supprimée de fait et la loi du 14 avril 1871 confirma cette suppression.

— Hist. *Maire du palais.* Sous les rois de la première race, on appelait *maire du palais*, *major domus*, *magister palatii*, *præfectus aulæ*, l'officier chargé du gouvernement intérieur du palais. Longtemps les *maires* du palais n'eurent qu'une autorité subalterne, et cette autorité, fort restreinte d'ailleurs, ne s'exerça et ne se fit sentir que sur le personnel de la maison des rois. Mais à partir de Clotaire II leur puissance devint de jour en jour plus grande, grâce à la conspiration dirigée contre Brunehaut, régente d'Austrasie, par les seigneurs et les leudes. Warnacaire, *maire* du palais et l'âme de la conjuration, livra Brunehaut à ses ennemis. Les seigneurs reconnurent ce service en donnant à l'ambitieux *maire* d'Austrasie la mairie de Bourgogne, et celui-ci exigea de Clotaire II que sa charge serait déclarée inamovible. Le *maire* du palais devint ainsi indépendant de l'autorité royale.

Sous les successeurs de Dagobert, le pouvoir royal ne fut plus qu'un vain mot. Les rois avaient cessé de commander les armées, l'incapacité et la faiblesse étaient assises sur le trône. Les *maires* exploitèrent à leur profit cette déchéance royale qui, chaque jour, devenait plus déplorable. Les ambitions s'agitaient de toute part et, pour les contenir, il fallait un chef à la fois énergique et habile. Ces qualités se rencontrèrent chez les *maires* du palais. Les princes furent enfermés et cachés à tous les yeux. Une fois par an seulement on les montrait au peuple, parés de leur habit royal, la couronne sur la tête, le sceptre en main. Le pouvoir était depuis longtemps exercé réellement par le *maire*, et lorsque parut Pépin le Bref il n'eut plus qu'à prendre le titre de roi.

Chateaubriand déclare très-légitime cette substitution des *maires* du palais aux rois. « Deux origines, dit-il, doivent être assignées à la mairie : l'une romaine, l'autre franke ou germanique. Le *maire* représentait le *magister officiorum*. Celui-ci acquit, dans le palais des empereurs, la puissance que le *maire* obtint dans la maison du roi frank. Considérée dans son origine romaine, la charge de *maire* du palais fut temporaire sous Sighebert et ses devanciers, viagère sous Khlother, héréditaire sous Khlovigh II : elle était incompatible avec la qualité de prêtre et d'évêque... Pris dans son origine franke ou germanique, le *maire* du palais était ce duc ou chef de guerre dont l'élection appartenait à la nation tout aussi bien que l'élection du roi : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*... Il devait arriver, et il arriva, que l'un des deux pouvoirs prévalut. Les *maires*, s'étant trouvés de plus grands hommes que les souverains, les supplantèrent. Après avoir commencé par abolir les assemblées générales, ils confisquèrent la royauté à leur profit, s'emparant à la fois du pouvoir et de la liberté. Les *maires* n'étaient point des rebelles; ils avaient le droit de conquérir, parce que leur autorité émanait du peuple ou de ce qui était censé le représenter, et non du monarque : leur élection nationale, comme chefs de l'armée, leur donnait une puissance légitime. Il faut donc réformer ces vieilles idées de sujets oppresseurs de leurs maîtres et détenteurs de la couronne. Un roi, un général d'armée, également souverains par une élection séparée (*reges et duces sumunt*), s'attaquent; l'un triomphe de l'autre, voilà tout. Une des dignités périt, et la mairie se confondit avec la royauté par une seule et même élection. »

Maire d'Eu (LE), chanson... gauloise, due à la plume élégante de M. Vatout, l'ami de Louis-Philippe et l'auteur des *Résidences royales*. On sait que les d'Orléans, parmi toutes leurs résidences princières, affectionnaient surtout le château d'Eu, en Normandie. M. Vatout était souvent leur hôte et il y chanta un soir, après un bon dîner, le morceau en question.

LE MAIRE D'EU,

CHANSONNETTE FAITE SUR LES LIEUX.

Air : *Les anguilles, les jeunes filles.*

L'ambition, c'est des bêtises,
Ça nous rend toujours soucieux;
Mais dans le vieux manoir des Guises,
Qui ne serait ambitieux?
Tourmenté du besoin de faire...
Quelque chose sur ce beau lieu,
J'ai brigué l'honneur d'être maire,
Et l'on m'a nommé maire d'Eu.

Mon origine n'est pas claire...
Rollon nous gouverna jadis;
Mais César fut-il notre père,
Ou descendons-nous de Smerdis?
Dans l'embarras de ma pensée,
Un mot peut tout concilier :
Nous sommes issus de Persée...
Voyez plutôt mon mobilier.

Je ne suis pas fort à mon aise;
Ma mairie est un petit coin,
Mon trône une petite chaise,
Qui me sert en cas de besoin;
Mes habits ne sentent pas l'ambre,
Mon équipage brille peu;
Mais que m'importe?... un pot de chambre
Suffit bien pour un maire d'Eu.

Cette garde-robe modeste
Me suffit et remplit mes vœux;
Fasse le ciel qu'elle me reste,
Et je serai toujours heureux.
Puisse le prince, dont sans cesse
La France bénit les bontés,
Me conserver dans ma vieillesse
Mes petites commodités.

On vante partout ma police,
Ce qu'on fait... ne m'échappe pas;
A tous je rends bonne justice,
J'observe avec soin tous les cas;
On ne peut ni manger ni boire
Sans que tout passe sous mes yeux;
Mais c'est surtout les jours de foire
Qu'on me voit toujours sur les lieux.

Des flatteurs vantent leur science
Et la beauté de leurs budgets;
Mais souvent leur peu de finance
Compromet tous nos intérêts.
Moi, j'ai la visière plus nette;
Car, vous en serez étonnés,
Lorsque je me sers de lunette,
Je ne les mets pas sur mon nez.

Grâces aux roses que l'on cueille
Dans mon laborieux emploi,
Je préfère mon portefeuille
A celui des agents du roi;

Je brave les ordres sinistres
Qui brisent ce pouvoir tout net;
Et, plus puissant que les ministres,
J'entre en tout temps au cabinet.

Je me complais dans mon empire,
Il ne me cause aucun souci;
Moi, j'aime l'air qu'on y respire :
On voit, on sent la mer d'ici.
Partout l'aisance et le bien-être,
Ma vie est un bouquet de fleurs;
Aussi j'aime beaucoup mieux être
Maire d'Eu que maire d'ailleurs.

Vieux château bâti par les Guises,
Mer d'azur baignant le Tréport,
Lieux où Lauzun fit des bêtises,
Je suis à vous jusqu'à la mort.
Je veux, sous l'écharpe française,
Mourir en sénateur romain,
Calme et tranquille sur ma chaise,
Tenant mes papiers à la main.

MAIRE (Charles-Antoine), jésuite et antiquaire français, né à Sept-Fontaines (Franche-Comté) en 1694, mort à Avignon en 1765. Il se livra avec succès à l'enseignement et à la prédication, devint chanoine à Marseille, se retira à Avignon après l'abolition de son ordre et fut décrété d'arrestation par le parlement de Provence pour avoir publié plusieurs libelles contre les adversaires des jésuites. On lui doit : *Antiquité de l'église de Marseille*, ouvrage rempli de recherches, mais dépourvu de critique.

MAIRE (Christophe), jésuite et mathématicien anglais, mort en 1760. Il fut appelé à Rome pour y diriger le collége des Anglais, et accompagna en 1753 le Père Boscovich, chargé de déterminer exactement deux degrés du méridien en Italie. La réunion de leurs mémoires sur cette opération fut publiée sous le titre de *De litteraria expeditione* (in-4°), et a été traduite en français sous le titre de *Voyage astronomique et géographique dans l'Etat de l'Eglise* (1770, in-4°).

MAIRE (LE), nom de plusieurs personnages distingués. V. LE MAIRE.

MAIRENA-DEL-ALCOR, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 18 kilom. E. de Séville, juridiction civile d'Alcala-de-Guadaira; 3,700 hab. Commerce de graines, laines et bestiaux. Ce bourg est situé sur une ligne de collines qui commencent à la sortie d'Alcala-de-Guadaira et s'étendent jusqu'à Carmona. Il s'y tient tous les ans une très-importante foire de bestiaux.

MAIRERIE s. f. (mè-re-rî). Syn. de MOUROUCOA.

MAIRESSE s. f. (mè-rè-se — rad. *maire*). Femme d'un maire; ne se dit plus que par plaisanterie : *Madame la* MAIRESSE. *Mme la* MAIRESSE *m'invite à une soirée au nom des plus belles dames de la ville.* (Chateaub.)

MAIRET (Jean), auteur dramatique français, l'un des pères de notre tragédie classique, né à Besançon en 1604, mort dans la même ville en 1686. Il appartenait à une famille de gentilshommes allemands qui, en haine de la Réforme, étaient venus s'établir dans la Franche-Comté, alors dépendante de l'Espagne, et partant très-catholique. Orphelin de bonne heure, Jean Mairet se rendit à Paris. Il venait de terminer ses études au collége des Grassins, lorsque, en 1620, il fit jouer sa première tragédie, *Chryséide et Arimand*, qu'on met au-dessus des pièces de Hardy et qui eut un véritable succès. L'année suivante, Mairet donna au théâtre une seconde tragédie, *Sylvie* (1621), qui fut également bien accueillie. Peu après, il se rendit à Fontainebleau, y gagna les bonnes grâces du duc de Montmorency, grand amiral de France, et le suivit dans son expédition contre les protestants, maîtres des îles de Ré et d'Oléron (1625). Mairet fit preuve, dans cette campagne, de tant d'intelligence et de bravoure que le duc, reconnaissant, le gratifia d'une pension de 1,500 livres. Après avoir fait diverses pièces, il produisit en 1631 son chef-d'œuvre, *Sophonisbe*. Cette tragédie est réellement une date dans l'histoire dramatique, et, à ce titre, elle vaut qu'on s'y arrête. Elle inaugure l'ère littéraire où va entrer définitivement le XVIIe siècle. Le sujet, tiré de Tite-Live, avait déjà été traité en Italie par le prélat Georgio Rismio. Celui-ci, à l'instigation de l'archevêque de Bénévent, appliqua à ce sujet toute la sévérité des formes antiques. Cinquante ans après, Mellin de Saint-Gelais en donna une mauvaise traduction en prose; et avant Mairet, un sieur de Mont-Chrétien avait déjà traité en France ce sujet de Sophonisbe. En 1629, Mairet composa sa tragédie à l'hôtel de Montmorency; elle fut jouée devant Louis XIII et elle mérita à l'auteur une pension de Richelieu, qui s'attacha Mairet et le comprit parmi les écrivains qui travaillèrent pour lui. Le succès de cette tragédie, la première en France où ait été observée la règle des trois unités, fut tel qu'il durait encore en 1663, époque à laquelle Corneille la refit sous le même titre; mais, dans un avis au lecteur, ce dernier déclare que l'œuvre de son devancier a des endroits inimitables. Par la forme et la composition, la pièce de Mairet faisait sortir définitivement la tragédie française des barbaries et des inepties d'où n'avaient pu la retirer les efforts louables, mais malheureux, des Baïf, des Jodelle et des Garnier. Néanmoins, il n'en faut pas conclure que Mairet ait fait un chef-d'œuvre et que *Sophonisbe*, déjà disparue du théâtre vers la fin du XVIIe siècle, serait supportable au goût contemporain. La versification en est molle et vague, et la langue, souvent gonflée jusqu'à l'emphase, descend à des naïvetés et à des grossièretés insupportables. Cependant *Sophonisbe* a dû aux réelles beautés de ses deux derniers actes un succès durable et mérité. Mairet écrivit plusieurs autres pièces, mais aucune d'elles n'eut le succès de *Sophonisbe*. Lorsque le duc de Montmorency tomba en disgrâce, il lui resta fidèle. Quand parut le *Cid*, il conçut une vive jalousie contre Corneille et fut un de ceux qui attaquèrent avec le plus de vivacité et d'aigreur ce chef-d'œuvre. Par la suite, Mairet passa quelques années dans le Maine, chez un de ses amis, le marquis de Belin. En 1647, il se maria et revint peu après à Paris. Deux ans plus tard, il plaida la cause de la Franche-Comté sa patrie, et obtint pour elle un traité de neutralité, car, de toutes les possessions espagnoles, c'était certainement la plus exposée aux coups de Louis XIV. Nommé résident à Paris par le parlement de Dôle, il déplut à Mazarin en faisant l'éloge du roi d'Espagne, et le cardinal l'exila à Besançon (1653). Longtemps il sollicita en vain l'autorisation de revenir à Paris. Elle ne lui fut accordée qu'en 1659, à la paix des Pyrénées. Bien reçu par la cour, il présenta à la reine un sonnet de circonstance qui lui valut, dit-on, 1,000 louis d'or. Enfin, éclipsé par le génie de Corneille, il eut le bon esprit de lui laisser le champ libre et alla finir ses jours à Besançon. « Mairet, dit Voltaire, ouvrit la carrière dans laquelle entra Rotrou, et ce ne fut qu'en les imitant que Corneille apprit à les surpasser. » On lui doit les ouvrages suivants : *Chryséide et Arimand*, tragi-comédie, sujet tiré de l'*Astrée* de d'Urfé (1620); la *Sylvie* (1621), pièce de phébus et de concetti, à la manière italienne alors en vogue; la *Sylvanire* ou la *Morte vive*, tragi-comédie pastorale (1625-1631, in-4°), tirée de l'*Astrée*; les *Galanteries du duc d'Ossonne* (1627-1636, in-4°), comédie un peu leste; la *Virginie*, tragi-comédie (1628-1635, in-4°); la *Sophonisbe*, tragédie (1629, impr. à Paris en 1635); *Marc-Antoine* ou la *Cléopâtre*, tragédie (1630-1637, in-4°); le *Grand et dernier Soliman* ou la *Mort de Mustapha*, tragédie (1629, impr. en 1639, in-4°); *Athénaïs*, tragi-comédie (1642, in-4°); *Roland furieux*, tragi-comédie (1636-1640, in-4°): l'*Illustre corsaire*, tragi-comédie (1637-1640, in-4°); *Sidonie*, tragi-comédie héroïque (1637-1643, in-4°). Mairet a publié en outre : *Œuvres poétiques*, imprimées à la suite de la *Sylvie* et de la *Sylvanire*; *Lettre à* ***, sous le nom d'Ariste (in-8°), critique du *Cid*; *Epître familière* au sieur Corneille, sur la tragi-comédie du *Cid*, avec une réponse à l'ami du Cid sur ses invectives contre le sieur Claverel (Paris, 1637, in-8°); *Apologie* du sieur Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, etc. (Paris, 1637, in-4°). Mairet est l'éditeur des *Nouvelles œuvres de Théophile*, son ami (Paris, 1642, in-8°). On trouve une *Vie de Mairet* par M. de Frasne dans le tome Ier du *Recueil des mémoires* de l'Académie de Besançon. Une souscription, ouverte en 1819, a gratifié la bibliothèque publique de cette ville d'un buste en marbre de Jean Mairet, dû à M. Maire.

MAIRIE s. f. (mè-rî — rad. *maire*). Charge, office, dignité de maire : *Aspirer à la* MAIRIE. ‖ Exercice des fonctions de maire : *Il s'est distingué pendant sa* MAIRIE. ‖ Administration municipale : *Les employés de la* MAIRIE.

— Par ext. Edifice qui contient les bureaux de l'administration municipale, et où se tiennent les assemblées relatives aux intérêts de la commune : *Aller déclarer une naissance à la* MAIRIE.

— Hist. Charge de maire du palais.

— Féod. Fief ayant droit de basse justice. ‖ *Mairie seigneuriale*, Justice d'un seigneur ayant titre de maire ou de prévôt. ‖ *Mairie royale*, Prévôté. ‖ *Mairie du châtel*, Résidence, appartements particuliers du seigneur châtelain.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des herbes et des sous-arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance, et renfermant sept espèces.

MAIROBERT (Matthieu-François PIDANSAT DE), littérateur français, né en Champagne en 1707, mort à Paris en 1779. Il fut élevé par Mme Doublet de Persan, fit partie de la société littéraire qui se réunissait chez cette dame, et collabora au journal manuscrit qu'on y rédigeait. Il se trouva mêlé aux polémiques littéraires et politiques de son temps, fut censeur royal, secrétaire honorifique du roi et des commandements du duc de Chartres, plus tard Philippe-Egalité. Compromis dans le procès du marquis de Brunoy et frappé d'un blâme public par arrêt du parlement, il se crut déshonoré et se suicida. On a de lui, entre autres ouvrages : la *Querelle de MM. de Voltaire et de Maupertuis* (1753, in-8°); les *Prophéties du grand prophète Monet* (1753, in-8°); *Lettre sur les véritables limites des possessions anglaises et françaises en Amérique* (1755, in-8°); *Correspondance secrète du chancelier de Maupeou avec Sorhouet* (1771-1772, in-12), pamphlet mordant; *Anecdotes sur la comtesse Du Barry* (Londres, 1776, in-12); l'*Observateur anglais* ou *Correspondance secrète entre mylord All Eye et mylord All Ear* (Londres, 1777-1778, 4 vol.); *Lettres originales de Mme Du Barry* (Londres, 1779, in-12), etc.

MAIRON (François DE), cordelier et théologien français, surnommé le **Docteur éclairé**, né à Mairone, dans la vallée de Barcelonnette, mort après 1327. Disciple de Jean Scot, il se livra à l'enseignement à Paris et fut, dit-on, le premier qui soutint l'acte *Sorbonique*, lequel consistait à répondre à toutes les objections qu'on pouvait lui faire de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Mairon a laissé de nombreux ouvrages sur des questions de philosophie et de théologie.

MAIRONI DA PONTE (Giovanni), naturaliste italien, né à Bergame en 1748, mort dans la même ville en 1833. Il étudia à Pavie la minéralogie et la chimie sous Spallanzani, se fit connaître par de nombreuses dissertations et professa, de 1800 à 1828, l'histoire naturelle au lycée de Bergame. Il prit alors sa retraite et reçut des lettres de noblesse de l'empereur d'Autriche. C'est Maironi qui a découvert la propriété que possède l'argile de résister à la fusion des métaux, ce qui a permis de l'utiliser pour la fabrication des creusets. Ses ouvrages les plus estimés sont : *Osservazioni sul dipartimento del serio ed aggiunta* (Bergame, 1803, 2 vol. in-8°); *Sulla fabbricazione dell' acciaio* (Bergame, 1807); *Dizionario odoperico* (Bergame, 1820, 3 vol. in-8°); *Memoria sulla geologia della provincia Bergamasca* (Bergame, 1825).

MAIROT DE MUTIGNEY (Jacques-Philippe-Xavier), poëte latin moderne, né à Besançon en 1709, mort en 1784 dans la même ville, où il devint chanoine. Il a composé, outre des *Hymnes*, un traité de prosodie, intitulé *De diversis carminibus lyricis opusculum* (Lyon, 1740, in-4°), et *Religioni dicat auctor* (Besançon, 1768, in-8°), poëme en vers saphiques sur les vérités du christianisme.

MAIRS (les), fées ou nornes qui, chez les Germains et les Celtes, présidaient aux accouchements et dotaient les enfants de toutes sortes de qualités au moment de leur entrée dans la vie.

MAIS conj. (mè — du lat. *magis*, davantage. V. la partie encycl.). Marque la restriction et précède une proposition qui corrige plus ou moins une proposition précédente, par l'addition d'une idée qui restreint ou explique la première : *Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France;* MAIS *celles de France sont plus jolies.* (Montesq.) *Ne soyons ni fanatiques ni calvinistes,* MAIS *frères,* MAIS *adorateurs d'un Dieu clément et juste.* (Volt.) *Tout le monde désire de vivre longtemps,* MAIS *personne ne voudrait être vieux.* (Swift.) *La nature a dit à la femme : Sois belle si tu peux, sage si tu veux,* MAIS *sois considérée; il le faut.* (Beaumarch.) *Il est cruel de se battre contre ses concitoyens;* MAIS *il est bien plus horrible encore d'être opprimé par eux.* (Mme de Staël.) *Les révolutions sont faciles à faire,* MAIS *elles sont difficiles à accomplir.* (Dupin.)

Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême,
Mais, pour y renoncer, il faut la vertu même.
CORNEILLE.

Elle a l'esprit, elle a le cœur;
La nature a paré son âme
De mille vertus. En honneur,
C'est un trésor...; *mais* c'est ma femme.
DEMOUSTIER.

‖ Il exprime aussi l'opposition ou la différence entre deux idées; le sens de la conjonction est alors voisin de *au lieu que* : *C'est le droit qui affranchit,* MAIS *c'est le devoir qui unit.* (Lamenn.) *On trouve encore du bonheur à faire des ingrats;* MAIS *il n'y a que du malheur à l'être.* (De Ségur.) *La critique n'est pas aisée,* MAIS *l'art est plus difficile.* (Lévis.) *La conscience parle,* MAIS *l'intérêt crie.* (Petit-Senn.)

L'or même à la laideur donne un air de beauté,
Mais tout devient affreux avec la pauvreté.
BOILEAU.

‖ Au commencement d'une phrase, *mais* accompagne une observation destinée à marquer la surprise ou à provoquer une explication : MAIS *qu'avez-vous donc?* MAIS *ce n'est pas moi qui ai dit cela.*

Dès ce soir? *Mais*, mon fils, vous allez un peu vite.
C. D'HARLEVILLE.

Mais dans ce temple enfin la mort est assurée.
— *Mais* dans le ciel déjà la place est préparée.
CORNEILLE.

‖ Il exprime aussi l'approbation : MAIS *vous avez raison.* ‖ Il indique souvent une simple transition : MAIS *revenons à notre sujet.* MAIS *en voilà assez là-dessus.* ‖ Il se répète souvent pour donner plus d'énergie à la phrase : *Et cette main sans pair, si vous l'aviez vue, est assez blanche,* MAIS *large,* MAIS *charnue,* MAIS *boursouflée,* MAIS *courte, et tient au bras le mieux nourri que j'aie jamais vu de ma vie.* (Mariv.)

Des ornements de l'art bientôt l'œil se fatigue;
Mais les bois, *mais* les eaux, *mais* les ombrages frais,
Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais.
DELILLE.

— *Mais...* suspensif, Indique d'une manière générale qu'il y a des objections à faire à ce qui vient d'être dit : *Je le voudrais bien,* MAIS....

— *Mais aussi, Mais encore, Mais de plus,* Indique l'addition d'une idée à une autre idée : *Non-seulement il n'est pas parti,* MAIS *il a* ENCORE *déclaré qu'il ne partirait pas. Le fils n'est pas venu seul,* MAIS *son père est venu* AUSSI. *Non-seulement on s'estime avant tout,* MAIS *on estime* ENCORE *toutes les choses que l'on aime.* (Vauven.) ‖ *Mais aussi* précède souvent une proposition qui est donnée comme la conséquence d'une autre : *Il ne m'a pas écouté,* MAIS AUSSI *il s'en est repenti.*

— Substantiv. Objection, restriction, correction : *Ne pouvez-vous pas revenir dans un moment, Lisette? — Mais, madame.... — Mais, ce* MAIS-*là n'est bon qu'à me donner la fièvre.* (Mariv.) *Il n'y a point de* MAIS *qui tienne; je ne donne point ma fille à un muet.* (Brueys.) *A toute perfection, il y a un si ou un* MAIS. (Gracian.)

Notre esprit a toujours quelque *mais* en réserve.
DESTOUCHES.

— Adv. Davantage : *Je croyais qu'il y en avait pour deux écus, il y en a* MAIS. ‖ Vieux en ce sens, qui est resté dans le provençal moderne.

— *N'en pouvoir mais*, N'y être pour rien, n'être aucunement coupable : *On dévalise les passants, on enlève le plomb des maisons, la police* N'EN PEUT MAIS. (A. Karr.) ‖ Pop. Etre accablé de fatigue : *J'ai tant couru que* JE N'EN PEUX MAIS.

— Gramm. Lorsque *mais* précède un verbe répété, ce verbe peut se sous-entendre si, la première proposition étant négative, la seconde est affirmative : *Le premier de tous les biens n'est pas dans l'autorité,* MAIS *dans la liberté.* (J.-J. Rousseau.) *Ne cherchez pas à être grand,* MAIS *à être bon.* (Mme de Lamartine mère.) *L'homme ne naît point dans le péché,* MAIS *dans l'innocence.* (Lamenn.)

Le gibier du lion ce ne sont pas moineaux, [beaux.
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et
LA FONTAINE.

Si la première proposition est affirmative et la deuxième négative, le verbe doit être répété : *Il faut regarder son bien comme son esclave,* MAIS *il ne faut pas perdre son esclave.* (Montesq.) *La prière est utile,* MAIS, *philosophiquement parlant, n'est pas nécessaire.* (Mesnard.)

Si cependant *mais* est suivi de *non*, on supprime le verbe : *Il faut louer la vertu,* MAIS NON *la flatter.*

Quand cette conjonction se trouve entre des substantifs formant le sujet composé d'un même verbe, le verbe et tous les autres variables, s'il y en a, s'accordent avec ce qui suit *mais* : *Non-seulement son frère, mais* SA SŒUR AVAIT ÉTÉ INVITÉE.

— **Encycl.** Linguist. La transition de *mais* abverbe signifiant plus à *mais* conjonction est aussi certaine que difficile à expliquer. Suivant Chevallet, cette transition doit être expliquée par le sens de *bien plus, et même,* qu'on a successivement donné à l'adverbe *mais*, comme dans la phrase suivante empruntée à Froissart : « En celle propre saison avint en Bretagne un moult haut fait d'armes que on ne doit mie oublier; *mais* le doit-on mettre en avant pour tous bacheliers encourager et exemplier. »

Caninius, et bien d'autres après lui, ont remarqué que les Latins faisaient parfois le même usage de *magis*, comme dans ce vers de la première églogue de Virgile :

Non equidem invideo, miror magis....

Les mots *miror magis*, « bien plus j'admire, j'admire plutôt, » équivalent à *imo miror, sed miror.*

L'ancien allemand faisait également usage de *mer, mehr*, plus, dans le sens de *mais*. En hollandais, *meer* est employé pour plus et *maar* pour *mais*. Chevallet fait en outre observer que *mais* fait déjà office de conjonction dans les plus anciens monuments de notre langue. Ainsi le passage suivant du *Livre des Rois* nous offre deux exemples de ce mot : dans l'un des cas, il est employé comme conjonction adversative, et dans l'autre il conserve sa fonction primitive, celle d'adverbe signifiant plus, davantage.

MAÏS s. m. (ma-iss, suivant les uns, ma-i, selon les autres — de *mahis*, mot haïtien). Bot. Genre de graminées à haute tige, qui produisent un gros épi à gros grains sphériques, dont la farine est comestible : MAÏS *commun.* MAÏS *blanc.* MAÏS *rouge.* MAÏS *hérissé. Un champ de* MAÏS. *Le* MAÏS, *celui de tous les végétaux, après la pomme de terre, qui nous donne la nourriture la plus économique, est un présent du nouveau monde, quoiqu'on s'obstine encore, en plusieurs lieux, à l'appeler blé de Turquie.* (Cuv.) *Les tiges de* MAÏS *sortent de terre en fusées, et leurs fortes feuilles chiffonnées retombent en panaches.* (H. Taine.) ‖ Grains fournis par la même plante : *Le* MAÏS *ou blé turc ne se garde qu'un an.* (B. de St-P.) ‖ Fécule qu'on tire de ces grains : *Un gâteau de* MAÏS. *Une bouillie de* MAÏS. *Les gaudes de Bresse se fabriquent avec du* MAÏS. *Le* MAÏS *a le triste privilége de provoquer une maladie grave, la pellagre ou mal de la rose.* (L. Cruveilhier.)

— **Encycl.** Le genre *maïs* ne comprend qu'une seule espèce, le *maïs* cultivé, vulgairement connu sous les noms de *blé de Tur-*

quie; *blé d'Espagne*, *blé d'Inde*, et même de *gros millet*. C'est une des plus belles et des plus utiles graminées; aussi a-t-elle été l'objet de plusieurs ouvrages et traités spéciaux, dont l'un des plus remarquables est celui de M. Bonafous, publié en 1836.

La question relative à la véritable patrie du *maïs* a donné lieu à de longues discussions dont le dernier mot n'a peut-être pas encore été dit. Ainsi, suivant d'imposantes autorités et d'après des faits qui paraissent irréfutables, ce serait à l'Amérique que nous serions redevables de l'importante graminée dont il s'agit; et cependant des affirmations non moins imposantes viennent s'opposer à ce qu'on s'arrête à une semblable conclusion. « S'il est certain, dit M. Bonafous, qui primitivement avait admis l'origine américaine du *maïs* et qui a été amené par de nouvelles recherches à une conviction opposée, s'il est certain que le *maïs* était cultivé en Amérique lorsque les Européens y arrivèrent à la fin du XV^e siècle, il paraît également vrai que cette céréale était en pleine culture dans l'Inde à une époque antérieure; d'autre part, le *maïs* trouvé dans le cercueil d'une momie après trente ou quarante siècles prouve qu'il existait en Afrique dès les temps les plus reculés. On peut donc conclure que le *maïs* était connu dans l'ancien continent avant la découverte du nouveau, et rien n'empêche de supposer que les Arabes ou les croisés l'ont introduit les premiers en Europe, sans que cela puisse infirmer en rien les témoignages qui nous affirment qu'une nouvelle introduction de cette graminée a été faite chez nous après la découverte de l'Amérique, introduction qui aurait donné une plus grande importance à la culture de cette plante, imparfaitement appréciée jusqu'alors. »

Quoi qu'il en soit, le *maïs* se trouve aujourd'hui cultivé à peu près sur tout le globe et paraît même plus répandu que le blé lui-même, occupant de vastes étendues de terrain, non-seulement dans les parties chaudes de la zone tempérée, mais encore dans la zone torride. Cette culture atteint son maximum de développement en Amérique, où elle s'étend des bords de l'Océan jusqu'à une hauteur de 2,400 mètres. En Europe, et plus particulièrement en France, la ligne septentrionale qu'elle ne dépasse guère part de l'embouchure de la Gironde, traverse le Berry, le Nivernais, la Champagne, la Lorraine, et viendrait aboutir au Rhin, près de Landau. Cette ligne, indiquée par de Candolle, doit être çà et là rectifiée, par la raison que la culture du *maïs* s'élève dans plusieurs départements au-dessus des bornes indiquées. Il faut reconnaître aussi qu'il existe des régions assez avancées vers le Nord où le *maïs* est cultivé comme simple fourrage; mais il n'y mûrit pas.

Les avantages que présente le *maïs* comme céréale sont nombreux et d'une grande importance. Outre qu'il fournit une nourriture abondante aux hommes et aux animaux (son rendement est d'environ 40 hectol. de grain par hectare), il procure encore des produits variés. Ainsi, les extrémités fleuries de la plante peuvent, après la fécondation, constituer un fourrage utile pour les bestiaux. De plus, les larges feuilles coriaces qui entourent les épis remplacent avantageusement la paille pour garnir les lits. De ces enveloppes, convenablement triturées, on peut même confectionner un papier grossier, mais excellent pour divers usages. Les épis encore tendres se confisent au vinaigre, comme des cornichons. Les rafles qui restent après que les grains en ont été enlevés fournissent un excellent combustible qu'exploite particulièrement aujourd'hui une compagnie landaise. Un dernier produit, enfin, que peut fournir le *maïs* est une notable quantité de sucre qu'on extrait de la matière parenchymateuse qui remplit la tige et dont il est facile d'augmenter la quantité par un procédé de culture qui consiste à enlever les inflorescences avant tout développement floral.

Les graines du *maïs* sont employées généralement pour la nourriture des animaux de basse-cour, et surtout pour l'engraissement de la volaille, à la chair de laquelle elles communiquent la teinte jaune plus ou moins foncée dont elles sont elles-mêmes colorées. Ces graines fournissent, quand elles sont moulues, une farine plus ou moins jaunâtre, que l'on mange soit en bouillie, soit même sous forme de pain. Pour ce dernier usage, on la mêle ordinairement à un quart ou une moitié de farine de froment. Il est vrai de dire que le *maïs* a été formellement accusé d'occasionner, chez les populations qui en font leur alimentation exclusive, une maladie spéciale, appelée pellagre, maladie qui règne presque endémiquement dans certains lieux, notamment en Lombardie; ce fut Marzari qui, en 1810, soutint le premier cette thèse. Des observations plus récentes tendent à prouver que ce n'est pas le *maïs* à l'état sain qui occasionne la pellagre, mais une plante cryptogame parasite, plus ou moins analogue à l'ergot du seigle, dont il est facile de purger le grain par certains procédés de lavage.

Le *maïs* est une plante naturellement robuste; il est toutefois sensible au froid, beaucoup plus que le froment, puisqu'il s'avance moins vers le Nord. Il est cependant une variété, le *maïs* quarantain, dont la végétation rapide (quarante jours, d'où le nom de quarantain) permet un ensemencement plus tardif et donne ainsi l'avantage d'opérer la culture pendant les mois les plus chauds de l'année. Le *maïs* aime les terrains profonds et un peu humides, qu'il faut préalablement travailler et engraisser par de fortes fumures. Lorsque la fécondation a été opérée, ce qu'indique suffisamment le dessèchement de la houppe soyeuse des épis, on retranche du pied l'inflorescence mâle qui se trouve au-dessus des épis. Ceux-ci sont cueillis et égrenés quand la maturation est complète.

Parmi les variétés du *maïs* développées par la culture, on peut citer : le *maïs* quarantain, dont nous avons déjà parlé; le *maïs* d'été, le *maïs* d'automne, le *maïs* à poulet, dont les grains sont très-petits, plus quelques autres variétés que caractérise la couleur des grains, qui varie du blanc au jaune doré, au brun, au rouge et même à des teintes panachées. Une variété du Paraguay est remarquable par l'enveloppe glumacée qui entoure les grains. Deux autres enfin, l'une de la Californie et l'autre des rives du Missouri, ont reçu les noms de *maïs* velu, à feuilles et à glumes hérissées, et de *maïs* à écailles rouges, dont les grains aplatis sont colorés en rouge.

Nous terminerons cet article sur le *maïs* en rappelant un fait assez étrange, raconté par le père Qumilla dans son ouvrage intitulé : l'*Orénoque illustré*.

Les grands singes des bords de l'Orénoque aiment le *maïs* avec une sorte de passion, dont l'homme a tiré parti pour leur tendre un piége auquel ils sont toujours pris. Voici comment on procède :

On verse du *maïs* dans un grand vase de terre très-fort et très-lourd, dont le col est allongé et l'ouverture fort étroite. On porte et on attache ensuite ce vase au pied d'un arbre où l'on aperçoit quelque singe perché, puis on s'éloigne. Le singe presque aussitôt descend de l'arbre, introduit une de ses mains, ordinairement la droite, dans l'ouverture du vase, prend au fond une poignée de *maïs* et essaye de retirer sa main; mais il ne le peut tant qu'il la tient fermée, et il ne peut se résoudre à l'ouvrir, ne voulant pas lâcher le *maïs* qu'il tient. L'embarras où il se trouve lui fait jeter de grands cris qui avertissent le chasseur; il accourt et assomme le singe, qui se laisse frapper et tuer plutôt que de lâcher prise. Il n'y a pas d'exemple qu'un seul ait jamais ouvert la main pour échapper au chasseur. C'est ce qui a donné à un auteur espagnol, nommé Campillo, l'idée du dialogue suivant, dans lequel il suppose que le chasseur est un esclave :

L'Esclave et le Singe.

L'ESCLAVE. — Tu es bien sot de m'attendre.

LE SINGE. — Eh! pourquoi viens-tu me trouver?

L'ESCLAVE. — Quoi! tu préfères une poignée de *maïs* à la conservation de ta vie!

LE SINGE. — Quoi! tu veux m'ôter la vie pour épargner une poignée de *maïs!*

L'ESCLAVE. — Que tu es gourmand!

LE SINGE. — Que tu es avare!

L'ESCLAVE. — Je ne fais qu'obéir à mon maître.

LE SINGE. — En ce cas, ton maître est un barbare, et toi un lâche.

L'ESCLAVE. — Insolent!

LE SINGE. — Comme il te plaira; mais avoue qu'il n'est pas glorieux de ne faire que ce qu'un autre exige. Je ne suis qu'un singe, mais au moins je suis libre.

L'ESCLAVE. — Tu fais donc ce que tu veux?

LE SINGE. — Oui.

L'ESCLAVE. — Eh bien! je te laisse la vie, et va-t'en.

LE SINGE. — Tu vois bien ce qui m'en empêche.

L'ESCLAVE. — Ouvre la main, et tu pourras t'échapper aisément.

LE SINGE. — Cela est plus fort que moi : je n'abandonnerai pas ce que je tiens.

L'ESCLAVE. — Je crois bien que dans ce monde chacun a son esclavage. Un peu de *maïs* te maîtrise, comme un Espagnol me domine. Tu ne peux désobéir à ton maître et il faut que j'obéisse au mien : meurs!

MAISEAU (Raymond-Balthasar), littérateur français, né à Coulange-la-Vineuse en 1782, mort en 1843. Successivement chef de bureau du commissariat de police d'Anvers, commissaire général à Flessingue, chef de bureau à la préfecture de police de Paris, il perdit ces dernières fonctions au retour des Bourbons en 1815. Maiseau devint ensuite rédacteur du *Messager des Chambres*, du *Journal du commerce*, et fit une vive opposition au nouveau gouvernement. On lui doit quelques ouvrages : *Manuel de la liberté de la presse* (Paris, 1819, in-12); *Chefs-d'œuvre historiques de Walter Scott* ou *Portraits, tableaux et descriptions historiques tirés des romans de cet auteur* (Paris, 1825, 4 vol. in-12); *Annuaire du commerce maritime* (1833-1834, 2 vol. in-8°); *Répertoire universel du commerce et de la navigation* (1833-1837, 2 vol. in-8°), et divers ouvrages tirés de l'anglais.

MAISON s. f. (mè-zon — lat. *mansio;* de *manere*, rester. Comparez le persan *mân*, maison, famille, de *mândan*, *mânîdan*, demeurer; grec *monê*, habitation, demeure, de *menô*, désirer, vouloir, puis demeurer, rester; ancien irlandais *montar*, *mointer*, *muinter*, famille, *mussaim*, construire; erse *manas*, ferme, kymrique *man*, *men*; armoricain *mann*, lieu, endroit; lithuanien *mena*, dans *pre-mena*, littéralement avant-demeure, bâtiment d'entrée). Edifice construit pour servir d'habitation à des hommes : *Belle* MAISON. *Grande* MAISON. MAISON *sur la rue*. MAISON *entre cour et jardin. Rentrer dans sa* MAISON. *Quitter sa* MAISON. *Louer une* MAISON. *Acheter une* MAISON. *Il ne faut quelquefois qu'une jolie* MAISON *dont on hérite pour adoucir une grande douleur.* (La Bruy.) *Ma* MAISON *est l'hôpital des partis vaincus.* (M^me de Staël.)

— Logement que l'on habite : *Rentrer à la* MAISON. *Monsieur est-il à la* MAISON? *Il n'a pas quitté la* MAISON *depuis huit jours.*

— Ménage, ensemble des affaires et des intérêts domestiques : *Une* MAISON *bien réglée. Toute* MAISON *bien ordonnée est l'image de l'âme du maître.* (J.-J. Rouss.) *La femme n'a jamais qu'un horizon borné; les murs de la* MAISON *conjugale le mesurent.* (M^me de Staël.)

> Malheur à la *maison* d'où le pauvre est exclu.
>
> PONSARD.

‖ Personnes qui vivent ensemble et composent un seul ménage : *Maîtres et domestiques, toute la* MAISON *est sortie. Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma* MAISON. (Mol.) ‖ Famille, ensemble des parents qui composent un même ménage : *J'aime les* MAISONS *où je puis me tirer d'affaire avec mon esprit de tous les jours.* (Montesq.) *Avant la Révolution, il n'y avait pas de* MAISON *qui n'eût son abbé.* (Brill.-Sav.) ‖ Domestiques, ensemble des personnes attachées au service d'une famille : *Il a renvoyé toute sa* MAISON. *La* MAISON *de Wolsey se composait de huit cents personnes.* (Vacquerie.)

> Ma *maison* me regarde et ne me connaît plus.
>
> V. HUGO.

— Race, descendance : *Une* MAISON *royale. Une* MAISON *princière. Une noble, une ancienne* MAISON. *Une illustre* MAISON. *La* MAISON *des Bourbons. La* MAISON *de Bragance. La* MAISON *de Habsbourg.*

> Le bonheur d'être issu d'une illustre *maison*
> Ne donne pas le droit d'avoir toujours raison.
>
> DESFORGES.

— Fig. Lieu de séjour, retraite : *Le corps est la* MAISON *de l'esprit.* (A. Martin.) *L'homme est un mystère pour lui-même; sa propre personne est une* MAISON *où il n'entre jamais, et dont il n'étudie que les dehors.* (E. Souvestre.)

— *Maison de ville*, Maison construite dans la ville.

— *Maison de campagne*, Maison d'habitation construite à la campagne avec certaines dépendances d'agrément : *Passer l'été dans une* MAISON DE CAMPAGNE.

— *Maison de plaisance*, Maison de campagne de pur agrément, et où l'on ne fait pas son séjour ordinaire : *Le surintendant Fouquet avait à Saint-Mandé une jolie* MAISON DE PLAISANCE. (Dulaure.)

— *Maison des champs*, Habitation de maître, avec les bâtiments et autres accessoires servant à l'exploitation d'un domaine considérable. ‖ *Maison rustique* ou *champêtre*, Petite maison située à la campagne et construite avec une sorte de simplicité grossière : *Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite* MAISON RUSTIQUE, *une* MAISON *blanche avec des contrevents verts.* (J.-J. Rouss.)

— *Maison de chasse*, Habitation isolée dans la campagne, servant de rendez-vous de chasse.

— *Maison forestière*, Maison de garde dans un bois.

— *Petite maison*, Maison qu'on possédait ou qu'on louait autrefois dans un lieu retiré, pour s'y livrer secrètement au plaisir et le plus souvent à la débauche :

> Damis prête à Chloé sa *petite maison*.
>
> DESMAHIS.

‖ *Petites-Maisons*, Ancien hôpital d'aliénés à Paris, ainsi appelé des petites cellules où l'on mettait les malades, et, par extension, Maison d'aliénés proverbiale, où l'on a l'habitude d'envoyer par dérision ceux qu'on veut traiter de fous :

> ... Il n'est point de fou qui par belles raisons
> Ne loge son voisin aux *Petites-Maisons*.
>
> BOILEAU.

La Fontaine a dit d'une façon très-hardie :

> J'aurai beau protester : mon dire et mes raisons
> Iront aux *Petites-Maisons*.
>
> LA FONTAINE.

— *Maison garnie* ou *meublée*, Maison contenant des meubles qu'on loue avec les appartements : *Tenir une* MAISON GARNIE.

— *Maison d'éducation*, Etablissement où l'on élève et où l'on instruit des jeunes gens ou des jeunes personnes : *Il y a beaucoup de* MAISONS D'ÉDUCATION *dans Paris.* (Scribe.)

— *Maison de santé*, Maison où l'on reçoit en pension des malades et des valétudinaires, pour les soumettre à un traitement ou les soigner s'ils sont incurables.

— *Maison de charité*, Etablissement de secours pour les indigents.

— *Maison d'aliénés*, Maison de santé spéciale pour la garde et le traitement des fous et des idiots.

— *Maison de commerce*, Etablissement où l'on trafique sur les marchandises. Au lieu du mot *commerce*, on fait souvent suivre le mot *maison* d'un mot qui exprime la spécialité de l'établissement : MAISON *d'épiceries.* MAISON *de vins en gros.* MAISON *de nouveautés.* MAISON *de soieries.*

— *Maison de banque*, Etablissement dans lequel on trafique sur les monnaies, sur les valeurs, sur les actions industrielles et sur quelques articles de grand commerce.

— *Maison de commission*, Etablissement de commerce qui fait des opérations pour le compte d'autres établissements ou des particuliers.

— *Maison de prêt*, Etablissement où l'on prête de l'argent sur des objets déposés en nantissement, comme dans les monts-de-piété, par exemple.

— *Maison de jeu*, Maison ouverte au public, dans laquelle on joue de l'argent à des jeux de hasard.

— *Des choses par-dessus les maisons*, Des choses extrêmement exagérées : *Et qu'a-t-il demandé? — Oh! d'abord* DES CHOSES PAR-DESSUS LES MAISONS. (Mol.)

— *Garder la maison*, Rester chez soi, n'en pas sortir : *Il est contraint par la goutte de* GARDER LA MAISON.

— *Tenir maison*, Recevoir, traiter, offrir des dîners et des soirées : TENIR MAISON *est le métier d'un aubergiste.* (Rivarol.)

— *Avoir un état de maison*, Avoir une maison montée, fournie de meubles, de domestiques, de chevaux, etc.

— *Bonne maison*, Maison distinguée par le luxe qu'on y affiche et les belles manières qu'on y affecte : *Un jeune homme de* BONNE MAISON. *On voit qu'elle est de* BONNE MAISON. *Il fréquente les* MEILLEURES MAISONS *de la capitale. Les parvenus imitent toujours les gens de* BONNE MAISON. (P.-L. Courier.)

— *Faire sa maison*, S'occuper de réunir chez soi tout ce qu'on trouve dans les bonnes maisons, domestiques, équipages, etc.

— *Se faire une maison, faire sa maison*, Amasser du bien, de façon à se monter un chez-soi confortable :

> Grandes *maisons se font* par petite cuisine.
>
> REGNARD.

> Je *fais* tout doucement *ma* petite *maison*,
> Et j'amasse en été pour l'arrière-saison.
>
> C. D'HARLEVILLE.

— *Faire les honneurs de sa maison*, Recevoir et traiter les personnes que l'on a invitées.

— *Relever sa maison*, Reconquérir les richesses et la position que la famille avait perdues : *Pour* RELEVER SA MAISON, *il tourna court et se donna aux ennemis.* (Michelet.)

— *Gens de maison*, Personnes attachées à un service domestique.

— *Gens de la maison*, Ensemble des personnes, maîtres et domestiques, qui composent un ménage.

— *Faire maison nette*, Renvoyer tous ses domestiques à la fois : *S'en prenant à tous ses gens, peu s'en fallut qu'il ne* FÎT MAISON NETTE. (Le Sage.)

— *Faire maison neuve*, Prendre de nouveaux domestiques à l'exclusion de tous les anciens.

— *Ami de la maison*, Personne très-liée avec la famille et qui la visite fréquemment. Se dit souvent, par ironie, d'un homme qui fréquente une maison et en courtise la maîtresse.

— *Etre de la maison*, Etre familier dans la maison comme si on en faisait partie :

> Je *suis de la maison*; point de cérémonie.
>
> BOISSY.

— *Etre en maison*, Etre attaché à une maison en qualité de domestique.

— *Etre fait comme un brûleur de maisons*, Etre excessivement mal vêtu.

— *Accommoder quelqu'un en fils de bonne maison*, Le maltraiter rudement.

— *Etre logé dans la maison du roi*, Etre en prison.

— *Les maisons empêchent de voir la ville*, Parole attribuée à un provincial qui se serait plaint d'avoir rencontré à Paris cet inconvénient.

— *Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à moineaux*, Se dit d'une habitation détestable.

— *C'est la maison de Dieu, où l'on ne mange ni ne boit*, C'est une maison très-peu hospitalière.

— Prov. *Fumée, pluie et femme sans raison chassent l'homme de sa maison*, L'homme ne peut vivre avec une femme déraisonnable, pas plus que dans une maison où il pleut ou dont la cheminée fume. ‖ *Charbonnier est maître dans sa maison*, Chacun est maître chez soi. ‖ *Qui veut tenir nette sa maison, n'y mette femme, prêtre, ni pigeon*, La présence d'une femme ou d'un prêtre souille une maison, comme les pigeons la salissent.

— *Maison faite et femme à faire*, Si l'on veut avoir une maison, il faut l'acheter, et non la faire bâtir; si l'on se marie, il faut prendre une femme jeune, qu'on puisse former à son gré.

— Relig. Communauté ecclésiastique ou monastique : *La* MAISON *de Saint-Sulpice. La* MAISON *des jésuites de Paris.*

— Hist. *Maison du roi*, Officiers attachés au service de la personne du roi, comme les officiers de la chambre, ceux de la bouche, ceux de la garde-robe, etc. ‖ *Maison militaire*, Troupes attachées à la garde de la personne du souverain : *La maison du roi faisait partie de la* MAISON MILITAIRE. ‖ *Maison rouge*, Corps des mousquetaires. ‖ *Maison royale*, Maison de campagne actuellement ou autrefois consacrée à l'habitation du souverain : *Compiègne, Dourdan, Senlis, etc., possédaient des* MAISONS ROYALES. ‖ *Maison dorée*, Palais de Néron à Rome. On a donné, de nos jours, le même nom à une maison située boulevard des Italiens, à Paris.

— Administr. *Maison de ville, maison commune*, Edifice dans lequel se trouvent les bureaux de l'administration municipale et où le conseil municipal s'assemble pour délibérer. On dit aussi COMMUNE, MAIRIE et HÔTEL DE VILLE. ‖ *Maison de Dieu*, Eglise : *Ma mère me cherchait involontairement des yeux, pour se parer de tout son bonheur groupé ainsi autour d'elle à la porte de la* MAISON DE DIEU. (Lamart.)

— Jurispr. *Maison d'arrêt; maison de force, de détention, de correction*, Etablissement où la justice détient les prévenus et les condamnés. ‖ *Maison pénitentiaire*, Genre de prison où l'on s'occupe spécialement de moraliser les prévenus par l'instruction, par le travail, par le soin qu'on prend de former des catégories d'après la conduite des condamnés.

— Mœurs et cout. *Maison aux plumes de poule*, Maison chinoise où les pauvres gens trouvent à coucher, pour une faible rétribution, sur un tas de plumes éparses sur le sol.

— Astrol. Chacune des douze divisions du ciel, déterminées par l'intersection de six méridiens avec l'horizon, et que les astrologues observaient pour établir leur thème de nativité au moyen des astres qui y entraient. Les maisons s'appelaient : 1re, *maison de vie;* 2e, *maison des richesses;* 3e, *maison des frères;* 4e, *maison des parents;* 5e, *maison des enfants;* 6e, *maison de santé;* 7e, *maison du mariage;* 8e, *maison de la mort;* 9e, *maison de la piété;* 10e, *maison des offices;* 11e, *maison des amis;* 12e, *maison des ennemis.* On les désignait aussi par le numéro d'ordre que nous leur avons donné. On disait, par exemple : *Le soleil est entré dans la* 7e MAISON.

— Physiq. *Maison du tonnerre*, Petit appareil représentant une petite maison formée de plusieurs pièces séparées, et que l'on fait éclater à l'aide d'une décharge électrique.

— **Syn. Maison, habitation, logis.** V. HABITATION.

— **Maison, famille, lignée,** etc. V. FAMILLE.

— **Encycl.** Archit. Toujours on a distingué les *maisons* de ville des *maisons* des champs. Les *maisons* des champs, situées sur des terrains d'une grande surface, furent primitivement construites en simples rez-de-chaussée, tandis que, dans les villes, l'exiguïté de l'espace fit que les *maisons* furent surmontées d'étages. Les premières *maisons* d'habitation furent construites avec des troncs d'arbre empilés. Les Romains faisaient peu d'usage de ce genre de construction, et lui préféraient la maçonnerie. Malgré la domination romaine, les populations des Gaules conservèrent à cet égard leurs habitudes, et l'invasion des peuples du Nord, essentiellement charpentiers, ne fit qu'étendre la construction en bois. Aux *maisons* faites avec des pièces de bois superposées, équarries ou non, embrevées ou simplement liées, succédèrent alors les *maisons* en pans de bois, composées de supports rigides, de chaînes, de décharges, etc. Ces constructions présentent une extrême solidité et permettent d'élever les bâtiments à de grandes hauteurs. A la fin du XIe siècle, on constate des influences diverses, tenant d'une part à la civilisation latine et d'autre part aux traditions germaniques ainsi qu'aux usages locaux. Au XIIe siècle, dans les villes où domine l'influence des abbayes, les *maisons* sont construites en maçonnerie, tandis que dans les localités plus indépendantes et immédiatement placées sous le pouvoir royal, les *maisons* en bois tendent chaque jour à remplacer les *maisons* en pierre. M. Viollet-le-Duc rapporte que, dès l'époque mérovingienne, les *maisons* urbaines possédaient un ou plusieurs étages au-dessus du rez-de-chaussée ; il cite, pour prouver cette assertion, des passages de Grégoire de Tours qui démontrent, en effet, qu'il existait déjà des *maisons* à trois étages. Ces *maisons* furent bâties jusqu'au XIIe siècle avec des rez-de-chaussée en maçonnerie et des étages en charpente, lesquels ne comprenaient le plus généralement que des salles de service. A partir du XIIe siècle, l'architecture civile se forme avec l'établissement des communes; elle prend une allure indépendante, et elle s'éloigne de plus en plus des genres créés par la race latine. Au lieu de prendre vue sur les cours intérieures, les *maisons* ont leurs fenêtres percées sur la voie publique, et les cours sont réservées aux services domestiques. De la rue on entre directement dans la salle principale, qui est surélevée de plusieurs marches; si l'habitation a quelque importance, cette première salle, qui sert à la fois de salle de réception et de salle à manger, est suivie d'une autre salle plus petite, qui sert de cuisine ou, les jours ordinaires, de salle à manger; les chambres à coucher sont au premier étage. Ces *maisons* du XIIe siècle sont éclairées par de très-larges fenêtres, qui occupent la moitié de la longueur du bâtiment; elles sont recouvertes par un toit saillant, et elles ne présentent pas leur pignon sur la rue. Le pan de bois du premier étage porte sur de très-grosses solives, et est peint de couleurs tranchantes; sur les enduits sont tracés des dessins à la pointe. Le plus généralement les *maisons* sont mitoyennes, mais il est certaines localités, particulièrement en Bourgogne, où les *maisons* du XIIe et du XIIIe siècle sont séparées par une ruelle étroite et possèdent chacune des murs latéraux indépendants. Ces ruelles d'isolement amenèrent les architectes à élever les murs principaux sur les ruelles et les pignons sur la rue. Vers le milieu du XIIIe siècle, on élevait des *maisons* à plusieurs étages, dont les façades étaient entièrement construites en pierre; elles étaient généralement spacieuses et largement éclairées. Ces *maisons* étaient loin, il est vrai, de présenter le confortable de celles que l'on établit de nos jours; mais, comme le dit M. Viollet-le-Duc, « elles étaient faites pour les habitudes de ceux qui les élevaient, et toujours sagement et simplement construites. Chaque besoin est indiqué par une disposition particulière : la porte n'est pas faite pour plaire aux regards des passants, mais pour celui qui entre dans la *maison*. La fenêtre n'est pas disposée avec un art symétrique, mais elle éclaire la pièce qu'elle est destinée à éclairer, et elle prend la dimension qui convient à cette pièce ; l'escalier n'est point caché, mais apparent. La façade est abritée si cela est nécessaire. La sculpture est rare, mais les planchers sont bons et solides, les murs d'une épaisseur suffisante. Dans les provinces méridionales, les fenêtres sont petites ; dans celles du Nord, elles sont nombreuses et larges. » Dans la seconde moitié du XIIIe siècle seulement, on commence à fermer les *maisons*. Le premier étage comprend la salle ainsi que les chambres, et le rez-de-chaussée est réservé aux communs, aux provisions et à la cuisine. Le bois domine dans l'ossature des *maisons;* elles sont portées en encorbellement sur des potences ornées et sculptées, et cette disposition permet d'avoir à l'étage supérieur une surface sensiblement plus grande que celle qu'occupe le rez-de-chaussée. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les *maisons* gardent leur aspect coquet; à partir de cette époque, elles reviennent à un style plus simple, mais les plans sont peu modifiés ; ce n'est qu'à partir du règne de Louis XIV qu'elles perdent tout leur caractère extérieur. Ce ne sont plus alors que des murs unis ou des pans de bois hourdés et crépis, percés de fenêtres carrées. Les intérieurs se modifient profondément. La *maison* n'a plus son caractère individuel, elle renferme plusieurs familles, elle est composée d'un grand nombre d'étages, de logements habités par des locataires nomades. De nos jours, les *maisons* sont des combinaisons plus ou moins ingénieuses de pierre et de fer, que l'on décore de piliers, de pilastres, de torsades, enfin de tout ce que la fantaisie peut créer; elles renferment, en général, un mélange de styles et d'époques qu'il est impossible de définir. Bâties pour être habitées par des personnes riches, elles ne répondent pas au but que l'on doit se proposer dans la création des grandes villes, qui ne vivent que par leur commerce et leur industrie, et dans lesquelles il faut donner asile à la fois au consommateur et au producteur. La construction des *maisons* des champs a peu varié. « La variété des demeures des champs sur le sol de la France, dit M. Viollet-le-Duc, est une preuve de la conservation des traditions reculées; car si toutes nos *maisons* des villes se ressemblent aujourd'hui, il n'en est pas ainsi dans nos campagnes, et la chaumière du Picard ne ressemble pas à celle du Breton; celle-ci diffère essentiellement de la cabane du Morvandiot, qui ne rappelle en rien celle du Franc-Comtois, de l'Auvergnat et du Bas-Languedocien. » Ces *maisons* ne présentent souvent à l'extérieur qu'une masse de pierres amoncelées; les bois sont à peine équarris, et le plancher est couvert d'une terre battue enduite d'une couche formée de sable granitique et d'argile. Dans quelques-unes, les linteaux sont travaillés, les jambages dressés, les intérieurs enduits, les bois équarris, chanfreinés même, et la tuile est employée pour les couvrir. Dans certaines contrées, les *maisons* sont faites en pisé et couvertes en chaume; dans d'autres, le système des bois empilés s'est conservé. De nos jours, le luxe des villes tendant à gagner les campagnes, on commence à abandonner les anciennes traditions. Autrefois, le paysan bâtissait sa *maison* pour son exploitation, il ne réservait pour lui qu'un confort très-restreint; aujourd'hui, il éloigne ses hangars et ses dépendances de sa *maison* principale, qu'il décore à la façon des villes. La révolution serait heureuse si elle ne dépassait quelquefois le but. Le grand luxe que quelques propriétaires déploient dans la construction de leurs fermes fait quelquefois douter de l'usage des bâtiments, qui présentent un caractère complétement en dehors de celui qu'ils devraient avoir. Ce n'est plus qu'à une très-grande distance des villes que l'on retrouve les *maisons* des champs construites selon les traditions du moyen âge.

— Archéol. *Maisons grecques.* Ce serait un système très-faux que de juger, dans un Etat, de la richesse des *maisons* privées par la splendeur des édifices publics. Les Grecs, qui élevaient à leurs dieux des temples magnifiques, ne semblent pas s'être beaucoup occupés d'embellir leurs habitations. Les Grecs, selon Vitruve (et bien entendu il ne s'agit ici que des riches), partageaient leur *maison* en deux appartements distincts, celui des hommes et celui des femmes. Ce dernier, le gynécée, placé d'abord au premier étage, quand l'andronitide ou appartement des hommes était au rez-de-chaussée, occupa ensuite la partie la plus reculée de la *maison*. Les mœurs grecques condamnaient les femmes à une retraite habituelle; une grande salle était destinée à leurs travaux. C'est là que, aidées de leurs esclaves, elles filaient la laine, qu'elles brodaient de riches étoffes, qu'elles teignaient les tissus de pourpre tyrienne. Leur appartement comprenait aussi le *thalamos*, ou chambre à coucher, et tout près l'*antithalamos*, dont la destination n'est pas bien connue ; une salle à manger et des chambres pour les domestiques.

Plus somptueux et plus varié était l'appartement du mari : il se composait de salles de festin, d'un portique très-orné, dont les colonnes enduites de stuc rouge à hauteur d'appui entouraient une cour fraîche, où jaillissaient des eaux parfumées. C'était le lieu des conversations. De là on n'avait qu'un pas à faire pour entrer dans la bibliothèque et dans la pinacothèque ou galerie de tableaux.

Un portier gardait l'entrée de la *maison*, qui était ordinairement un long corridor conduisant aux appartements ; un hermès, ou une statue d'Apollon Loxias, ou un autel consacré à ce dieu ornait cette entrée. A Athènes, volontiers on y plaçait l'image de Minerve, gardienne de la ville.

Généralement le pavé était en ciment très-dur. Dans certaines pièces, il était orné de mosaïques. Le pavé des salles à manger recevait souvent un revêtement de mosaïque sur lequel étaient figurés les débris d'un festin tombés de la table. Le toit était une plate-forme entourée de balustrades. Les jours étaient pris plutôt sur le toit que sur les côtés de la *maison*.

Par un hasard bien singulier, aucune fouille n'a mis à découvert, jusqu'ici, le plan complet d'une *maison*. Celui que nous donnons ci-dessous ne doit être considéré que comme une savante hypothèse, confirmée sur plusieurs points par le témoignage des auteurs. Il a au moins le mérite de donner une solution probable de la difficulté.

MAISON GRECQUE, D'APRÈS BECKER.

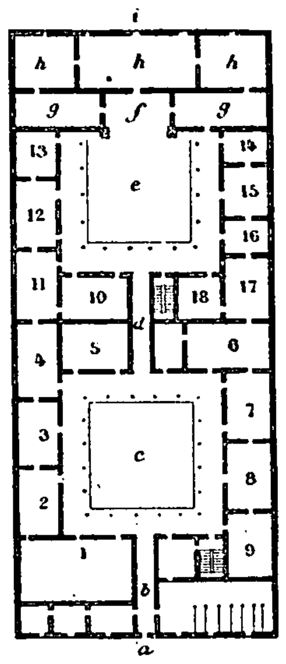

Fig. 1.

a. Porte principale.
b. Vestibule.
c. Cour et péristyle.
d. Porte intérieure conduisant au gynécée.
e. Cour et péristyle.
f. Salon de réception pour les femmes.
gg. Grandes chambres à coucher (*thalamos* et *antithalamos*).
hhh. Chambres de travail pour les femmes.
i. Porte de derrière.
1, 2, 3,...., 9. Chambres d'hommes.
10, 11, 12,...., 18. Chambres de femmes.

— *Maison d'Ulysse, à Ithaque.* On a donné arbitrairement ce nom à des ruines encore debout sur l'isthme étroit qui lie le côté septentrional au côté méridional de l'île. Ce sont de gigantesques constructions qui rappellent, comme travail, les murs cyclopéens. « En voyant, dit Wodsworth, ces énormes masses, qui indiquent une grande force physique employée avec méthode, il est plus facile de dire à quel siècle ces constructions n'appartiennent pas que d'indiquer à quel âge elles appartiennent. Ce qui paraît certain, c'est qu'elles ne remontent pas à l'époque de l'Odyssée; car elles n'auraient pu être élevées dans l'état social que retrace ce poëme. » En effet, dans Homère, c'est Ulysse qui bâtit lui-même sa chambre et son lit, et dans toute l'*Odyssée* il n'est pas une seule fois fait mention d'une *maison* en pierre de taille.

— *Maisons romaines.* Les Romains, qui vivaient avec leurs femmes dans un appartement commun, n'avaient nul besoin de gynécée, et adoptèrent naturellement pour leurs *maisons* une distribution différente de celle des Grecs. La porte conduisait dans l'*atrium*, espèce de porche rectangulaire. Les appartements étaient situés sur les deux côtés longs; au fond était le *tablinum*, ou salle des archives ; à la suite, on trouvait généralement une cour entourée d'un portique, autour de laquelle étaient établis la salle à manger, la bibliothèque, la galerie de tableaux, les bains, etc. Les ornements en marbre n'étaient pas épargnés. Les mosaïques étaient prodiguées partout. « La *maison* de Lépidus, dit Champollion, était la plus belle de Rome; les seuils des portes étaient en marbre de Numidie. A Athènes, les *maisons* de Thémistocle, d'Aristide, différaient peu de celle du plus pauvre citoyen. » Sous les empereurs, les Romains donnèrent plusieurs étages à leurs *maisons*, et, pour prévenir l'insalubrité qui en résultait, Auguste borna leur hauteur à 70 pieds (21 mètres), que Trajan réduisit même à 60 (18 mètres).

La figure ci-jointe est l'exacte reproduction du plan d'une *maison* romaine découverte à Pompéi.

MAISON DE PANSA À POMPÉI.

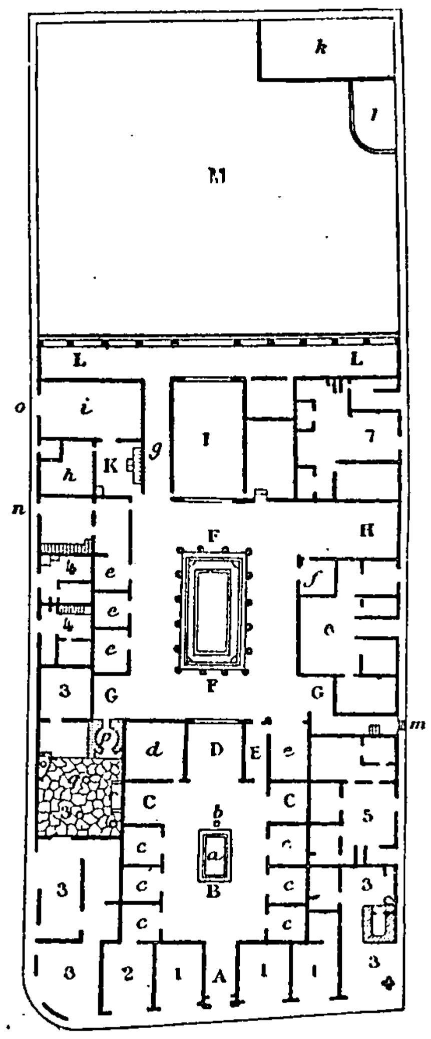

Fig. 2.

A. Porte et vestibule.
B. Atrium.
CC. Ailes de l'atrium.
D. Archives.
E. Corridor.
FF. Péristyle.
GG. Ailes du péristyle.
H. Triclinium ou salle à manger.
I. Passage conduisant au jardin.
K. Cuisine.
LL. Galerie couverte.
M. Jardin.
a. Impluvium.
b. Autel des dieux domestiques.
ccccc. Chambres d'hôtes.
d. Galerie de peinture.
eeeee. Chambres.
f. Chambre d'esclaves.
g. Couloir.
h. Arrière-cuisine.
i. Cour.
k. Citerne.
l. Réservoir.
m, *n*. Portes.
o. Porte de service.
pp. Four.
q. Puits.
r. Pétrin.
1, 1, 1, 2. Boutiques.
3, 3. Boulangeries.
4, 4, 5, 6, 7. Boutiques.

Nous avons dit que les *maisons* romaines avaient quelquefois un ou plusieurs étages au-dessus du rez-de-chaussée; mais le peu de solidité des édifices à plusieurs étages était un obstacle invincible à leur conservation. Un exemplaire, cependant, a été retrouvé à Herculanum, et malgré l'état de ruine où l'incendie de la charpente avait réduit une grande partie de l'édifice, les détails conservés ont permis d'en relever le plan; c'est un édifice dont l'atrium est surmonté d'un étage; nous en donnons la figure à cause de la singularité du cas. Le toit a été restitué.

MAISON D'HERCULANUM.

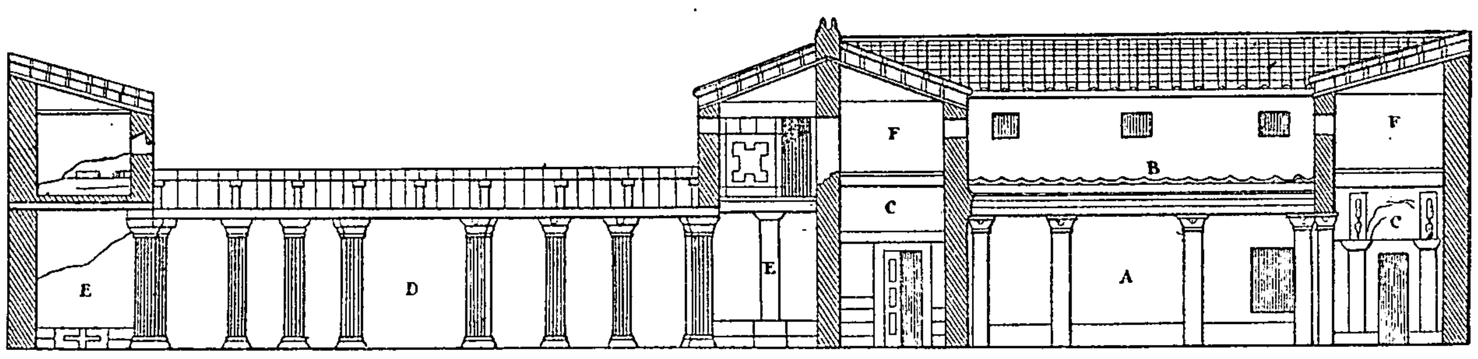

Fig. 3.

A. Atrium.
B. Toit de l'atrium.
CC. Corridors.
D. Péristyle.
EE. Corridors.
FF. Premier étage.

— *Maison d'or de Néron.* En l'an 64 de J.-C., un grand incendie dévora les deux tiers de la ville éternelle; Néron, au lieu de songer à réparer ce désastre, y trouva l'occasion de se construire le plus vaste et le plus somptueux palais dont l'histoire ait gardé le souvenir. Sur les ruines de Rome, entre les monts Palatin, Esquilin et Cœlius, sur un espace de 150 hectares, les architectes Severus et Celer lui élevèrent l'immense édifice qui reçut le nom de *maison* d'or. Entouré de jardins, de vignes, de champs de blé, de lacs, de bois où vivaient une foule d'animaux sauvages, le palais était précédé d'un immense vestibule flanqué de portiques ayant 1,500 mètres de long et formés d'un triple rang de colonnes. Sous le vestibule se trouvait une statue du tyran, qui avait plus de 35 mètres d'élévation. L'intérieur de l'édifice était orné à profusion de plaques d'or et d'ivoire. Plus de 500 statues, enlevées à la Grèce, peuplaient la *maison* d'or. Parmi les merveilles de ce palais unique au monde, on cite une immense salle circulaire qui tournait sur un pivot, imitant le mouvement diurne de l'univers. A certains moments, les plafonds s'entr'ouvraient pour laisser tomber sur les convives de Néron des pluies de fleurs et de parfums. Des bains de mer, des bains d'eaux minérales, entretenus à grands frais, étaient annexés au palais. Pour se passer de gigantesques fantaisies, Néron n'hésita pas à épuiser le trésor de l'empire et à ruiner l'empire lui-même. Il ne put cependant voir la fin de son entreprise, et la *maison* dorée ne fut jamais achevée. Vespasien et Titus la morcelèrent. Le Colisée, élevé sous le premier de ces empereurs, occupe la place d'un lac immense qui appartenait à la *maison* d'or. L'emplacement du temple de la Paix et celui des thermes de Titus étaient également compris dans son enciente.

— *Maison carrée,* à Nîmes. V. NÎMES.

— Législ. *Maisons meublées.* Les individus qui tiennent des *maisons* meublées sont astreints aux mêmes prescriptions que les aubergistes. Nous renverrons donc le lecteur aux mots AUBERGISTE et CONGÉ. Ajoutons que les différends entre les propriétaires des *maisons* garnies et les locataires sont de la compétence des juges de paix, quand la demande est déterminée et ne dépasse pas 1,500 francs. Jusqu'à la valeur de 100 francs le juge de paix statue sans appel.

Quand bien même on leur offrirait de payer immédiatement la location, les propriétaires de *maisons* meublées ne sont point obligés de loger une personne; aucune loi ni aucun règlement ne les y contraignent. Toutefois, si dans une commune il n'existait qu'une seule *maison* meublée ou si toutes étaient occupées, l'autorité locale pourrait intervenir afin de forcer le maître de la maison à recevoir la personne qui demande à être logée.

Comme propriétaires ou comme locataires, les hôteliers sont soumis soit à la contribution foncière, soit à la contribution mobilière et à celle des portes et fenêtres et, en outre, à la contribution des patentes.

Bien que l'on confonde les mots *maison* meublée et hôtel, on désigne sous le nom d'hôtel un établissement où on reçoit des voyageurs, et on entend par *maison* meublée une *maison* où ordinairement on loue pour des termes plus longs, au mois, à la quinzaine, etc. Ainsi à Paris, dans la plupart des *maisons* meublées, on ne loue pas pour une nuit seulement.

— Admin. *Maisons de correction.* V. CORRECTION (maisons de).

— *Maison du roi.* C'est à la fois dans les forêts de la Germanie et à la cour des césars romains et byzantins qu'il faut chercher les origines de la *maison* des rois de France. Les leudes ou compagnons qui entouraient le chef formèrent le noyau de la cour des rois mérovingiens. Lorsque ces leudes furent appelés à remplir des fonctions domestiques dans le palais ou dans l'une des nombreuses *maisons* de plaisance que possédaient les monarques de la première race, on les appelait *ministeriales domini regis,* ou bien encore convives ou commensaux du roi, titre qui a subsisté jusqu'à la Révolution. En échange de l'hospitalité qu'ils recevaient à la cour et des faveurs de toute nature que leur distribuait la libéralité royale, ces convives escortaient le roi en temps de guerre et portaient ses armes, l'accompagnaient dans ses excursions de chasse, dans ses voyages, servaient à sa table et rehaussaient ses fêtes de leur présence. A cette époque, point d'étiquette; les rois mérovingiens, véritables chefs de guerre, étaient accessibles à tous leurs compagnons d'armes. Les maires du palais étaient les chefs de tous les convives du roi. Charlemagne introduisit à sa cour le cérémonial byzantin; à l'exemple des empereurs d'Orient, il s'entoura de grands dignitaires chargés de diriger les divers services de sa *maison* et de son domaine; il eut ses chambellans, grands veneurs, sénéchaux, bouteillers, panetiers, connétables, chanceliers, apocrisiaires, etc. Ces officiers étaient placés sous l'autorité du comte du palais. Pendant la période féodale, ces dignités devinrent héréditaires. Sous les rois de la troisième race, le comte du palais fut remplacé par le grand sénéchal, qui avait sous ses ordres le connétable, les maréchaux, le grand chambellan, les échansons et panetiers, etc. En 1191, la charge de grand sénéchal fut supprimée par Philippe-Auguste, et la surveillance de la *maison* du roi fut confiée à un officier nommé grand maître. A partir de cette époque, les charges intérieures de la *maison* du roi, abandonnées par les grands officiers de la couronne, prirent une forme et une importance nouvelles. Malgré leur caractère essentiellement domestique, elles furent plus que jamais briguées par la noblesse à cause des priviléges et des revenus qui y étaient attachés. L'administration de la *maison* du roi se composait du grand chambellan, du grand panetier, du grand queux, du maréchal de l'écurie, du grand veneur, du fauconnier, du grand aumônier, du grand prévôt de l'hôtel; plus tard furent créées les charges de chambellan garde du sceau privé, de grand écuyer, de confesseur, etc.

La *maison* militaire du roi commença à s'organiser au XVIe siècle. Charles VII prit à sa solde, en 1445, cent archers écossais auxquels il confia la garde de sa personne; il y eut en outre vingt-quatre archers du corps écossais ou gardes de la manche; la compagnie des gardes écossais a existé de nom jusqu'à la Révolution de 1789, bien que depuis longtemps elle fût composée de Français; l'institution de la compagnie des cent-Suisses remonte aussi au XVe siècle. Louis XI organisa, en 1478, la première compagnie des gentilshommes à bec-de-corbin (de corbeau), ainsi nommés à cause de la forme de leur hallebarde; Charles VIII en créa une seconde compagnie en 1497.

A partir du règne de François Ier, les charges de cour se multiplièrent considérablement; dès lors le service de la table, de la chambre, de la garde-robe et des écuries du roi fut confié à des officiers de divers rangs, appartenant, pour la plupart, à la noblesse la plus élevée. Cependant, ainsi que le dit M. Chéruel, ce fut seulement au XVIIe siècle que la *maison* du roi fut complétement constituée. Elle se divisa en *maison* civile et en *maison* militaire.

La *maison* civile comprenait le clergé de cour, les officiers de la bouche du roi, les officiers de la chambre du roi, les officiers des bâtiments, les officiers des logis, les officiers de la grande et de la petite écurie, les officiers des postes et relais de France, les officiers pour les voyages, les officiers de la vénerie, les officiers des cérémonies et les trésoriers du roi.

Les officiers ecclésiastiques de la chapelle du roi étaient : le grand aumônier de France, surintendant de tout ce qui concernait le culte; le premier aumônier du roi, le maître de l'oratoire, l'aumônier ordinaire, le confesseur du roi et les huit aumôniers du roi servant par quartier. Les aumôniers servant par quartier devaient se trouver au lever et au coucher du roi et à tous les offices où il assistait; ils lui présentaient l'eau bénite, et pendant le service divin tenaient ses gants et son chapeau; au repas du roi, ils disaient le *benedicite* et les grâces. Outre les aumôniers, la chapelle du roi comprenait le chapelain ordinaire, huit chapelains servant par quartier, huit clercs, le clerc ordinaire de la chapelle du roi, le sacristain ou garde des ornements de la grande chapelle et un grand nombre d'aumôniers attachés à la *maison* militaire ou domestique du roi. Au XVIIIe siècle, le clergé de cour comprenait près de deux cents officiers ecclésiastiques, sans compter les cent cinquante musiciens attachés à la chapelle. La bouche du roi se composait de sept offices placés sous les ordres du grand maître. Ces offices étaient : 1° le gobelet; 2° la cuisine bouche pour la personne du roi; 3° la paneterie; 4° l'échansonnerie commune; 5° la cuisine commune; 6° la fruiterie; 7° la fourrière. Chacun de ces services avait des officiers supérieurs et des officiers inférieurs. Les premiers étaient : le premier maître d'hôtel, le maître d'hôtel ordinaire, les douze maîtres d'hôtel servant par quartier, le grand panetier, le grand échanson et le grand écuyer tranchant, les trente-six gentilshommes servants, les maîtres de la chambre aux deniers, les deux contrôleurs généraux, les seize contrôleurs d'office et le contrôleur ordinaire de la bouche du roi. Ces officiers principaux de la bouche du roi s'assemblaient sous la présidence du grand maître avec les commis au contrôle pour faire les marchés au rabais avec les fournisseurs de la *maison* du roi. Il y avait en outre des assemblées qui se tenaient régulièrement les lundis, jeudis et samedis, où l'on réglait les dépenses journalières. Les officiers inférieurs de la bouche du roi étaient classés d'après les sept offices précités, et le nombre des individus attachés à ce service était de plus de cinq cents.

Le grand chambellan était le premier officier de la chambre du roi; venaient ensuite les quatre premiers gentilshommes de la chambre, qui avaient chacun sous leur direction six pages, auxquels le roi fournissait des gouverneurs, des maîtres et des domestiques. Trois huissiers ordinaires étaient attachés à l'antichambre du roi. Pour la chambre, on comptait quatre premiers valets de chambre, qui servaient par quartier et couchaient au pied du lit du roi; seize huissiers de la chambre servant par quartier; trente-deux valets de chambre servant par quartier; un porte-manteau ordinaire; douze porte-manteau servant par quartier; deux porte-arquebuse servant par semestre, et un artillier.

Plusieurs autres officiers avaient le titre de valets de chambre; c'étaient : le barbier ordinaire, les huit barbiers valets de chambre, le chirurgien opérateur pour les dents, les huit tapissiers, les trois horlogers, les six garçons ordinaires de la chambre, les deux porte-chaise d'affaires, le porte-table, le frotteur ordinaire de la chambre et des cabinets, les neuf porte-meuble de la chambre et garde-robe. Aux offices de la chambre du roi se rattachaient : un capitaine de l'équipage des mulets pour porter les coffres de la chambre et de la garde-robe, un dessinateur pour les meubles, divers ouvriers. Un capitaine, quatre valets et gardes étaient chargés des lévriers et levrettes de la chambre; il y avait quatre valets des grands lévriers, deux aides et trois valets de limiers. Le porte-arquebuse avait la garde des petits chiens de la chambre du roi. Pour les oiseaux de la chambre du roi, il y avait un chef du vol, un maître fauconnier, un piqueur, un valet des épagneuls, un fauconnier oiseleur ou tondeur et vingt-six gentilshommes ordinaires. Les officiers de la garde-robe du roi étaient le grand maître de la garde-robe, les deux maîtres de la garde-robe, les quatre premiers valets de la garde-robe, le valet de garde-robe ordinaire, seize autres valets de garde-robe, le porte-malle, etc. Outre ces officiers de garde-robe, il y avait vingt-six marchands et artisans pour les vêtements du roi.

Les officiers du cabinet du roi étaient deux huissiers du cabinet du roi, qui prenaient le titre d'écuyers, quatre serviteurs du cabinet avec le titre de conseillers du roi, onze courriers du cabinet du roi, un imprimeur pour les affaires et dépêches du cabinet du roi. La direction du cabinet des livres était confiée à un intendant et garde des bibliothèques et cabinets du roi. Un relieur, un garde des plans, cartes et dessins, des lecteurs et interprètes, un antiquaire étaient attachés au cabinet des livres. Pour les oiseaux du cabinet du roi, il y avait un capitaine général des fauconniers du cabinet du roi, qui avait sous ses ordres un grand nombre d'officiers des vols des oiseaux du roi. Le garde-meuble avait un intendant, un contrôleur général des meubles de la couronne, cinq garçons du garde-meuble et quatre garçons du château. Une infinité d'autres officiers, parmi lesquels plus de soixante médecins, chirurgiens et apothicaires, se rattachaient à la chambre du roi. Au total, le nombre des officiers de la chambre et des cabinets du roi s'élevait à environ 700.

Le principal officier des bâtiments du roi était le directeur et ordonnateur général des bâtiments et jardins du roi, académies, arts et manufactures royales. Il avait sous ses ordres un premier architecte, un architecte ordinaire, trois intendants et ordonnateurs, trois contrôleurs généraux, un premier commis, trois secrétaires des bâtiments, un bureau des dessins, un intendant de la conduite et mouvements des eaux et fontaines, un inspecteur de l'imprimerie royale, garde des antiques, un inspecteur des forêts royales, un inspecteur général des bâtiments, un prévôt des bâtiments, un directeur des marbres, un sculpteur ordinaire du roi, un intendant des inscriptions et devises. Chaque *maison* royale avait d'ailleurs des officiers de bâtiments, des officiers de chasse, des officiers des eaux et forêts, etc. Le grand écuyer de France était le premier officier des écuries du roi; on l'appelait à la cour M. le Grand; il avait la disposition de toutes les charges et de tous les fonds de la grande écurie; personne ne pouvait porter la livrée du roi sans sa permission. Il avait sous ses ordres le premier écuyer de la grande écurie, qu'on appelait ordinairement M. le Premier, trois écuyers ordinaires, trois écuyers cavalcadours, un gouverneur des pages, cinquante pages à cheval, etc. Parmi les officiers qui étaient placés sous les ordres du grand écuyer étaient les douze hérauts d'armes, deux poursuivants d'armes, trois porte-épée, deux porte-manteau, douze grands hautbois, huit fifres et tambourins, cinq trompettes marines, etc. Le juge d'armes de France était ordinairement compté parmi les officiers de la grande écurie.

A la tête de la petite écurie était le premier écuyer, qui avait sous ses ordres un écuyer ordinaire et vingt écuyers servant par quartier. La petite écurie comprenait encore un grand nombre de pages et d'officiers de toute espèce. A la tête de la vénerie était le grand veneur de France, qui commandait à tous les officiers de la vénerie. Il avait sous ses ordres un lieutenant ordinaire de la vénerie, quatre lieutenants servant par quartier, un lieutenant des chasses pour la conservation des bêtes fauves et du gibier; quatre sous-lieutenants de la vénerie servant par quartier; un sous-lieutenant pour la conservation des bêtes fauves; six gentilshommes et deux pages de la vénerie; des piqueurs, valets de chiens, etc. Il y avait un équipage pour le chevreuil, un pour le sanglier, un pour le daim, une meute pour le lièvre et des lévriers. Environ trois cents personnes étaient employées aux chasses du roi. La fauconnerie et la louveterie formaient des services spéciaux. Le grand fauconnier était le premier officier de la grande fauconnerie; les vols de la grande fauconnerie étaient les deux vols pour le milan; le vol pour le héron; les deux vols pour corneille; le vol pour les champs ou pour la perdrix; le vol pour rivière ou pour le canard; le vol pour pie et le vol pour lièvre. Chacun de ces vols avait un chef et un lieutenant. La grande fauconnerie employait en tout plus de cent officiers, sans compter les gardes des aires et les valets.

Les officiers de louveterie, au nombre d'environ cinquante, étaient placés sous les ordres du grand louvetier, qui dirigeait tout le service de la louveterie.

Les principaux officiers des cérémonies étaient le prévôt de l'hôtel, qui avait juridiction sur toute la *maison* du roi, le grand maître et le maître des cérémonies, l'aide et les autres officiers des cérémonies et les deux introducteurs des ambassadeurs.

Les trésoriers et contrôleurs du roi, au nombre de soixante-dix, étaient distribués en cinq classes. La première comprenait les trésoriers de la *maison* du roi, qui payaient les dépenses pour la bouche du roi, pour sa chambre et sa garde-robe; pour les gages de ses officiers, son argenterie, ses menus plaisirs, ses écuries, sa vénerie, ses bâtiments, ses aumônes et offrandes, enfin pour la prévôté de son hôtel; dans la seconde classe étaient les trésoriers, qui payaient les dépenses des troupes et armées; dans la troisième, les trésoriers chargés des fortifications, maréchaussées, ponts et chaussées, barrages, postes et relais de France; dans la quatrième, les trésoriers généraux des pays d'état; dans la cinquième, les trésoriers généraux du marc d'or ou droit que l'on prélevait sur les divers offices à chaque changement de titulaire. Le grand maréchal des logis du roi avait sous sa direction douze maréchaux des logis et quarante-huit fourriers. Il recevait les ordres du roi pour les logements de sa *maison* et de toute la cour, et les faisait exécuter par les maréchaux des logis et les fourriers qui servaient par quartier. Les maréchaux des logis étaient du corps de la gendarmerie; ils assignaient les quartiers et logements aux fourriers particuliers de la grande écurie, aux valets de pied de la petite écurie, aux maréchaux et fourriers des logis de la reine, etc. Le capitaine des guides était le premier officier pour les voyages; il se tenait à l'une des portières du carrosse du roi marchant en campagne; il y avait toujours au moins deux guides à cheval pour la conduite de la cour; le capitaine avait le droit d'établir les lieutenants des guides dans toutes les armées royales. Les autres officiers pour les voyages dépendaient du grand maître de la *maison* du roi.

Les postes étaient aussi regardées comme une dépendance de la *maison* du roi. La *maison* civile du roi fut, en 1820, soumise à une réforme qui souleva, de la part des intéressés, bien des critiques et des réclamations, mais qui lui donna une organisation plus en rapport avec les institutions de la France et prépara la transformation toute bourgeoise qu'elle subit sous le règne de Louis-Philippe.

La *maison* militaire du roi comprenait les quatre compagnies des gardes du corps, les cent-Suisses, les gardes de la porte ordinaires, les gardes de la manche, les gentilshommes à bec-de-corbin, les gardes de la prévôté de l'hôtel du roi ou hoquetons ordinaires du roi, les gendarmes de la garde, les chevau-légers de la garde, les mousquetaires du roi, les grenadiers à cheval, les gardes-françaises et les gardes suisses.

Nous renvoyons, pour des renseignements plus complets sur la *maison* civile et militaire du roi, à l'*Etat de la France*, ouvrage publié de 1649 à 1749, d'abord par le libraire Térabouillet, puis par les bénédictins. Nous donnons aussi des indications plus étendues sur la *maison* du roi dans les différents articles que nous consacrons à chacun des corps qui la composaient. V. GARDES DU CORPS, CENT-SUISSES, GARDES DE LA PORTE, GARDES DE LA MANCHE, etc.

— *Ministère de la maison du roi.* Sous l'ancienne monarchie, le secrétaire d'Etat, ministre de la *maison* du roi, avait dans ses attributions la *maison* du roi proprement dite, puis le clergé, la feuille des bénéfices, les affaires relatives aux protestants, les dons, les brevets civils, les économats, enfin un certain nombre de provinces et de généralités. Aboli en 1791, ce ministère fut rétabli en 1814; mais il eut uniquement pour objet la liste civile et fut définitivement supprimé en 1827. Les ministres de la *maison* du roi furent : Ruzé de Beaulieu (1589), de Loménie de La Ville-aux-Clercs (1610), de Loménie de Brienne (1638), de Montbrison (1643), J.-B. Colbert (1668), de Seignelay (1683), L. Phelypeaux (1690), J. Phelypeaux (1693), de La Vrillière (1715), de Maurepas (1718), de Saint-Florentin, duc de La Vrillière (1749), de Malesherbes (1775), Amelot de Chaillou (1776), Breteuil (1783), de Villedeuil (1786), de Saint-Priest (1789-1791), Blancas (1814), de Montalivet (1815), de Pradel (1815), de Lauriston (1820), duc de Doudeauville (1824-1827).

— *Maison de la reine.* Nous ne pourrions donner le détail des charges et des offices de la *maison* de la reine sans tomber dans une répétition fastidieuse de ce que nous avons dit pour la *maison* du roi. Dans l'une comme dans l'autre se retrouvent, dans les divers services, les charges de chevaliers d'honneur, de maître d'hôtel, gentilshommes servants, écuyers, officiers de la chambre, de la bouche, de l'écurie, etc. Dans la *maison* de la reine, le grand aumônier était le premier officier de la chapelle; les autres officiers ecclésiastiques étaient le premier aumônier, l'aumônier ordinaire honoraire, l'aumônier ordinaire en charge, le confesseur, les aumôniers de quartier, le prédicateur ordinaire, le chapelain ordinaire et les chapelains de quartier, les clercs de chapelle ordinaire, les clercs de quartier, l'aumônier des pages de la reine et les précepteurs des pages servant par semestre.

Les dames de la *maison* de la reine étaient : la surintendante, la dame d'honneur, la dame d'atour, les douze dames du palais qui, en 1673, avaient remplacé les filles d'honneur, et un grand nombre de femmes de chambre, pour la plupart personnes de haute noblesse. La surintendante et la dame d'honneur étaient prises ordinairement parmi les femmes du rang le plus élevé. La *maison* de la reine comprenait environ quatre cent cinquante personnes.

— *Maison de l'empereur.* Napoléon Ier rétablit la *maison* civile du roi sous le nom de *maison* de l'empereur. La composition de la *maison* civile de Napoléon III, que nous donnons plus loin, reproduisait presque la composition de la *maison* du premier empereur. Napoléon Ier eut aussi, dit-on, l'idée d'une *maison* militaire après la campagne de Moscou; elle aurait compris d'abord les gardes d'honneur et ensuite une jeune garde d'officiers, qui aurait été créée, et qu'on aurait spécialement attachée à la personne du souverain.

La *maison* civile de Napoléon III comprenait un ministre de la *maison* de l'empereur, grand maréchal du palais; un secrétaire général du ministère de la *maison* de l'empereur; un grand aumônier; six chapelains; un maître des cérémonies de la chapelle; un prêtre sacristain de la chapelle; un grand maréchal du palais; un adjudant général du palais; quatre préfets du palais; un premier maréchal des logis, surintendant des palais impériaux; deux maréchaux des logis; un gouverneur du palais des Tuileries et du Louvre; un gouverneur du palais de Saint-Cloud; un grand chambellan; un premier chambellan; dix chambellans; des chambellans honoraires; le cabinet de l'empereur, comprenant un chef, un sous-chef et un attaché au secrétariat; le service des dons et secours de l'empereur, comprenant un directeur et un directeur adjoint; un grand écuyer; un premier écuyer; huit écuyers; des écuyers honoraires; un grand veneur; un premier veneur; un commandant des chasses à tir; deux lieutenants de vénerie; un lieutenant des chasses à tir; un grand maître des cérémonies; un premier maître des cérémonies; deux introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies; deux aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs; un trésorier général de la couronne; un trésorier de la cassette; un directeur de la musique de la chapelle; un pianiste accompagnateur; un inspecteur de la musique; des inspecteurs honoraires; un premier médecin; cinq médecins et chirurgiens ordinaires; un chirurgien accoucheur; neuf médecins et chirurgiens consultants; huit médecins et chirurgiens par quartier; un chirurgien dentiste; des médecins ou chirurgiens honoraires.

Le conseil de la *maison* impériale se composait du ministre de la *maison*, des grands officiers de la couronne, des premiers officiers, du secrétaire général du ministère de la *maison*, du trésorier général, du directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts.

La *maison* militaire comprenait un ministre de la *maison* de l'empereur, grand maréchal du palais; un adjudant général du palais; seize aides de camp; un chef du cabinet topographique; dix officiers d'ordonnance; l'escadron des cent-gardes.

Quant à la *maison* de l'impératrice, elle comprenait les personnes suivantes : une grande maîtresse de la *maison;* une dame d'honneur; douze dames du palais; une dame lectrice; un premier chambellan; trois chambellans; un premier écuyer; un écuyer; un secrétaire des commandements; un bibliothécaire particulier.

— *Ministère de la maison de l'empereur et des beaux-arts.* Un décret du 22 janvier 1852 créa le ministère d'Etat, qui devint bientôt le ministère d'Etat et de la *maison* de l'empereur. Par le décret du 24 novembre 1860, le ministère de la *maison* de l'empereur devint un ministère distinct, auquel on réunit l'administration des beaux-arts, et qui fut confié au maréchal Vaillant. Le ministère de la *maison* de l'empereur et des beaux-arts, outre l'administration générale des revenus de la couronne, l'administration des domaines, forêts, bâtiments, mobilier, bibliothèques, musées, manufactures, établissements agricoles, etc., faisant partie de la liste civile, comprenait les haras, l'asile de Saverne, les Archives, la publication de la correspondance de Napoléon Ier, l'administration des beaux-arts, l'Académie de France à Rome, l'Ecole spéciale des beaux-arts, les écoles gratuites de dessin, les ouvrages d'art et la décoration d'édifices publics, la conservation des monuments historiques, les théâtres, le Conservatoire de musique et de déclamation, les succursales du Conservatoire, les bâtiments civils, l'achèvement du Louvre et de ses abords. Ce ministère disparut avec l'Empire le 4 septembre 1870.

— Mœurs et Cout. *Maison aux plumes de poule.* C'est sous ce nom qu'on désigne à Pékin un lieu de refuge, où les malheureux sans asile vont coucher moyennant une rétribution insignifiante (moins de 0 fr. 005). Dans une vaste salle est répandue à profusion une épaisse jonchée de plumes. Les coucheurs à la nuit y sont reçus pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de sexe, et s'étendent sans plus de façon sur ce moelleux tapis. Sur toute l'étendue de cet immense dortoir est suspendu un vélarium en feutre, percé d'une infinité de trous ovales. Quand vient l'heure réglementaire du sommeil, on abaisse horizontalement le vélarium sur la foule couchée dans la plume. Chaque dormeur cherche alors à passer la tête dans un des trous ovales pour respirer l'air extérieur, et le plus profond silence s'établit ensuite. A l'heure du lever, un coup de tam-tam se fait entendre. A ce signal, chacun retire sa tête pour n'être pas étranglé par le vélarium qui est relevé immédiatement à l'aide d'un appareil de cordes et de poulies; puis on passe à la caisse.

— **Maison Dorée.** On désigne sous ce nom, que justifiait jadis la profusion de dorures aujourd'hui ternies qui ornaient ses balcons, une *maison* occupée dans sa plus grande partie par un restaurant renommé, et située à Paris, boulevard des Italiens, à l'angle de la rue Laffitte. La *Maison Dorée* fut bâtie en 1839 par M. Lemaire, architecte. Elle est conçue dans un style pseudo-renaissance, qui fut quelque temps à la mode à cette époque, et qui ne manque pas d'élégance. On remarque, notamment, la frise du premier étage, œuvre du sculpteur Rouillard, très-délicatement fouillée. La *Maison Dorée*, rendez-vous favori, avec le café Anglais et le café Riche, des désœuvrés du boulevard, occupe l'emplacement d'un ancien café longtemps célèbre, le café Hardy, dont un homme d'esprit disait, pour donner une idée de ses magnificences et de l'élévation de ses prix : « Il faut être bien riche pour entrer chez Hardy, et bien hardi pour entrer chez Riche. » Vers 1840, le café Hardy fit place à la *Maison Dorée*, qui n'est qu'un restaurant très-confortable, mais sans cachet original. Il ne faut pas confondre avec la *Maison Dorée* une autre maison non moins étincelante de dorures (beaucoup plus fraîches), située boulevard Montmartre, près du café des Variétés. Cette maison, occupée par un hôtel meublé, s'appela d'abord hôtel de la *Maison Dorée;* mais, sur la menace d'un procès par le propriétaire de la *Maison Dorée* authentique, ce nom fut modifié en celui d'hôtel Doré, qui rend à peu près impossible toute confusion.

Maison rustique. Dans la langue du XVIe et du XVIIe siècle, maison rustique était synonyme de ferme; c'était un de ces termes relevés par lequel les écrivains croyaient ennoblir les choses par trop roturières. Aussi a-t-on donné le titre de *Maison rustique* à un certain nombre de traités d'agriculture et même de poëmes didactiques, plus ou moins champêtres. Deux de ces compositions sont écrites en latin, sous le titre de *Prædium rusticum*, équivalent du titre français. La première est en prose et due à Charles Estienne (1554, in-8o). Elle a été traduite en français par J. Liébault : l'*Agriculture et maison rustique de Charles Estienne, docteur en médecine; en laquelle est contenu tout ce qui peut être requis pour bastir maison champestre, prévoir les changements et diversités du temps, médiciner les laboureurs malades, nourrir et médiciner bestial et volaille de toutes sortes, dresser jardin tant potager, médicinal, que parterre, gouverner les mousches à miel, faire conserve, confire les fruicts, fleurs, racines et escorces, préparer le miel et la cire, planter, enter et médiciner toutes sortes d'arbres fruictiers, faire les huiles, distiller les eaux, avec plusieurs pourtraicts d'alambics pour la distillation d'icelles, entretenir les prés, viviers et estangs, labourer les terres à graines, façonner les vignes, planter bois de haute fustaye et taillis, bastir la garenne, la héronnière et le parc pour les bêtes sauvages; plus un brief recueil des chasses du cerf et du sanglier, du lièvre et du renard, du blaireau, du connin et du loup, et de la fauconnerie.* Les titres comme celui-ci sont commodes, en ce qu'ils tiennent lieu de table des matières.

Le second *Prædium rusticum* est le poëme latin du père Vanière, composition agréable, d'un style élégant, où les connaissances techniques sont bien exposées et unies à un vif sentiment des beautés de la nature. Ce poëme est cependant loin de valoir l'ouvrage précédent; il est trop littéraire pour avoir une grande valeur pratique.

Le plus célèbre ouvrage publié sous le titre de *Maison rustique* est le grand traité dû à la collaboration du docteur Bixio et de M. Barral (1837, 5 vol. in-8o, plusieurs fois réédité). Ce traité est complet et expose d'une façon magistrale les dernières données de la science en tout ce qui touche la grande et la petite culture. Ses auteurs lui ont donné une suite dans le *Journal d'agriculture pratique*, qu'ils publient depuis 1837, et qui a été couronné par l'Académie des sciences en 1863, comme l'ouvrage ayant fait faire les plus grands progrès à l'agriculture française durant les dix années précédentes.

Maison du plaisir honnête (LA), roman espagnol de Salas Barbadillo, un des auteurs que Le Sage a mis le plus à profit pour composer ses romans picaresques (Madrid, 1620, in-12). L'ouvrage n'est pas, à proprement dire, un roman; c'est un recueil dont les diverses parties se tiennent par un lien plus ou moins ingénieux. Quatre gais étudiants de Salamanque, ayant terminé leurs études, s'installent à Madrid, prennent un magnifique appartement, le font décorer avec luxe et invitent les gens les plus riches et les plus distingués de la ville à venir les voir. Pour distraire leurs hôtes, ils racontent à tour de rôle des histoires, récitent des ballades et jouent des pièces qu'ils improvisent. L'ensemble de ces spirituelles distractions forme la matière de ce volume, qui contient en réalité six nouvelles intéressantes, quelques poésies et des fragments dramatiques. L'auteur excellait particulièrement dans la nouvelle, et il fait preuve dans celles-ci de son excellence comme conteur, comme moraliste et comme écrivain; son observation est vraie et profonde, quoique un peu trop misanthropique. Il avait annoncé à son livre une suite qu'il n'a pas donnée.

Maison des champs (LA), poëme didactique et descriptif de Campenon (1801). C'est du Delille faible. L'auteur le sentit si bien que, Delille ayant publié l'*Homme des champs*, il refondit son poëme, qui offrait des descriptions analogues, et en supprima les trois quarts, afin de ne pas affronter la comparaison. On sent dans cette composition cet amour vague de la nature, qui était comme le mot d'ordre de toute une secte littéraire, depuis les magnifiques pages de J.-J. Rousseau; peut-être même cet amour est-il plus sincère que dans Delille; mais comment s'intéresser à une poésie aussi incolore? Le cadre est d'une grande simplicité. L'auteur suppose que le propriétaire de la maison des champs, surpris par un ami dans son petit domaine, veut lui montrer successivement toutes les parties qui le composent; il prend le premier sentier qui s'offre à lui, et indique, à droite et à gauche, les objets placés sur son passage, sans s'embarrasser de revenir quelquefois sur ses pas et d'allonger un peu son chemin. Etant donné ce thème commode, le poëte décrit pour décrire, pour faire montre de son ingéniosité à ne jamais appeler les choses par leur nom et à imaginer d'heureuses périphrases. Le style est élégant et facile; c'est tout ce que l'on peut dire. Les meilleurs morceaux sont ceux où se trouvent décrits la maison des champs en voie de construction, le paratonnerre, le coq, sultan de la basse-cour, la volière, la clématite, les ruines du château de Choisy. Des tableaux élégants et gracieux, des vers bien faits, une vague teinte de mélancolie, des peintures assez fidèles des objets et des impressions qu'ils produisent, des descriptions exactes sans sécheresse, tels sont les attraits qui firent autrefois apprécier ce petit poëme.

Maison Blanche (LA), roman de P. de Kock (1829). Dans ce roman, qui sort un peu de son genre habituel, l'auteur s'est exercé aux surprises mystérieuses et aux péripéties dramatiques. Trois amis, Robineau, de Marcey et Edouard, vont habiter le château que vient d'acquérir le premier, enrichi de fraîche date. Dans les environs, il y a une maison isolée, la maison Blanche, dont les paysans ont peur; ils la croient hantée par des fantômes. Pour tous revenants, les trois visiteurs y rencontrent une jolie chevrière, dont Edouard tombe amoureux. Isaure, c'est le nom de la jeune fille, est douce, accorte, bien élevée, et ne ressemble en aucune façon aux petites Auvergnates qui font le même métier qu'elle. Elle invite nos deux jeunes gens à venir se reposer dans sa demeure, et là leur raconte qu'élevée par de braves paysans qui sont morts en lui laissant la maison Blanche et la cabane qu'elle habite, elle passe depuis ce temps pour sorcière, parce qu'elle en sait un peu plus long que les gens du pays, et que, ne pouvant habiter deux maisons à la fois, elle ne va que rarement à la maison Blanche, qui reste ainsi le plus souvent fermée. Elle finit par aimer aussi son amoureux. Edouard n'entend pas la séduire, mais bien l'épouser, car il s'est convaincu que la jeune fille est digne de lui, autant par son éducation que par sa pureté. C'est alors qu'il apprend de la bouche même d'Isaure qu'un secret inviolable pèse sur la chevrière et l'empêche d'être jamais à celui qu'elle aime. Edouard, désespéré, convient avec de Marcey de découvrir ce mystère, et pour cela les deux amis projettent de s'introduire dans la maison Blanche, où ils supposent que se cache un amant d'Isaure. En effet, ils arrivent la nuit auprès de la maison, et, au moment où ils vont s'y introduire, ils en voient sortir Isaure, accompagnée d'un homme qui lui dit adieu en l'embrassant. Edouard furieux va se précipiter sur son rival; mais Alfred l'arrête et le supplie de l'entendre : il vient de reconnaître son père! Le lendemain, les deux amis quittent le château de Robineau et s'apprêtent à reprendre le chemin de Paris. Cependant Edouard veut revoir une fois encore Isaure avant de s'éloigner d'elle pour toujours; mais quand il arrive à sa demeure, il trouve tout en désordre, et le fidèle Vaillant (c'était le chien d'Isaure) baigné dans son sang. Un crime a été commis; la jeune fille a été enlevée, tuée peut-être. Edouard et Alfred, ne songeant plus qu'à secourir Isaure, s'il en est temps encore, courent à la maison Blanche, et trouvent le baron de Marcey, le père d'Alfred, stupéfait de rencontrer là son fils. Le temps des mystères est passé. Le baron raconte qu'il s'est marié en premières noces avec une jeune fille qui portait un enfant dans son sein : elle n'avait, en épousant le baron, que rempli les ordres formels de son père, et aussitôt après le mariage elle voulait se tuer. Mais M. de Marcey lui avait pardonné. Une fille était née, donnant la mort à sa mère; mais Mme de Marcey avait fait promettre à son mari de veiller toujours sur l'enfant. C'est pourquoi le baron venait voir secrètement Isaure, la fille de sa première femme. Après ces éclaircissements, on se met à la recherche d'Isaure, qu'au bout de trois semaines seulement on retrouve, gardée à vue dans une chaumière par un homme qui n'est autre que son véritable père. Celui-ci, forcé d'abandonner la jeune fille qu'il avait, à son insu, rendue mère, n'avait jamais pardonné au baron de l'avoir épousée, et ayant appris que M. de Marcey allait voir secrètement une jeune fille en Auvergne, il y était venu, et, croyant lui ravir une maîtresse, il avait enlevé Isaure, sans se douter que c'était sa propre fille. Est-il besoin d'ajouter que, une fois toutes ces explications données, Édouard rend son amour à Isaure, dont il fait sa femme? Pour ne pas en perdre l'habitude, Paul de Kock a émaillé sa mystérieuse histoire de culottes qui craquent, de tables qui se renversent, de jupons qui se relèvent, etc.; on n'oublie jamais, même aux endroits pathétiques, que l'on a affaire à l'auteur de *Mon voisin Raymond*..

Maison aux sept pignons (LA), roman anglo-américain de Nathaniel Hawthorne (1851, in-8o), traduit en français par M. E.-D. Forgues (1853, in-18). Ce livre, très-curieux, est moins un roman qu'une longue et patiente analyse psychologique; le titre lui-même est allégorique, car les sept pignons ou toits de cette maison maudite sont les sept péchés capitaux. En ce moment, le vieux Clifford l'habite avec sa vieille sœur Hepzibab : les terreurs superstitieuses, les fantômes, les souvenirs de crimes anciens y habitent avec eux; mais ils n'osent en sortir. Soumis à leur destinée, ils se font les geôliers d'eux-mêmes. Clifford est vaguement accusé d'avoir assassiné son oncle; la vérité, c'est que son cousin, le juge Pyncheon, a fait peser sur lui, pour le perdre, cette accusation effroyable; l'oncle était mort d'une attaque d'apoplexie. La raison de Clifford a fait naufrage sous le poids de ce malheur, et l'auteur, ce qui montre assez bien sa manière, analyse les sensations et les idées de ce personnage, créature de sa fantaisie, avec autant de soin qu'il ferait de celles de Platon, de Svedenborg, de Montaigne, de Shakspeare, de Napoléon et de Gœthe. Aucun événement, du reste, au cours de cette longue étude, sauf l'arrivée d'une petite cousine, Phœbé, qui vient égayer un peu la maison maudite. Toutes les frayeurs, tous les ténébreux souvenirs s'évanouissent en sa présence, comme par enchantement. La beauté de Phœbé, sa voix, sa jeunesse rappellent à son vieux parent Clifford comme les notes d'un air qu'il avait désappris, musique ancienne que sa jeunesse avait connue. Près de Phœbé, il redevient enfant, il recommence la vie. Hawthorne a jeté un grand charme dans l'analyse délicate de cette intelligence qui a sombré et qu'il ramène peu à peu à la lumière. Le juge Pyncheon meurt d'un coup de sang; la peinture de Clifford, rentré par cette mort en possession de lui-même, et se livrant au bonheur de respirer, de vivre et de laisser courir son imagination, a fourni encore à Hawthorne un de ses plus charmants chapitres. Phœbé enfin se marie avec son amoureux, sorte de Figaro, amusant et spirituel, tantôt soldat, tantôt homme de lettres, voyageur, bohême, actuellement photographe, type singulier, dans l'analyse duquel Hawthorne a mis la même finesse et la même profondeur que dans l'étude qu'il a consacrée à lord Clifford et à Phœbé.

Maison du baigneur (LA), roman de M. Auguste Maquet (1856, 2 vol. in-8o). Ce roman a toutes les apparences d'une étude historique. On y cherche et on y découvre les complices de l'assassinat de Henri IV; on les y nomme par leurs noms; on apporte toutes les preuves à l'appui de l'accusation, et il résulterait de l'enquête faite par M. Auguste Maquet que Ravaillac n'a été que le bras exécutant servilement le crime conçu, médité et voulu par Mme de Verneuil, la confidente de la reine, par un certain aventurier espagnol, Siete-Iglesias, par le duc d'Epernon, le maréchal d'Ancre, et, ce qui est plus grave encore, par Marie de Médicis elle-même. Quelques pamphlets de l'époque, quelques libelles contiennent, à la vérité, des insinuations de cette nature; ces documents, fort peu authentiques d'ailleurs, distribuent les rôles de la façon suivante dans le drame sanglant dont la rue de la Ferronnerie fut le théâtre. Mme de Verneuil aurait eu pour mission d'exalter l'imagination de Ravaillac; le maréchal d'Ancre lui aurait fourni tous les renseignements, ainsi que l'arme nécessaire à l'accomplissement du crime; l'Espagnol, déguisé en charretier, se serait chargé de barrer la rue avec une voiture de foin; enfin, le duc d'Epernon, assis dans le carrosse à côté du roi, aurait fait en sorte de détourner son attention au moment où l'assassin montait sur le marchepied. Marie de Médicis tient dans ses mains tous les fils du complot. Le roman s'ouvre après la mort de Henri IV. Les complices ont réussi, Ravaillac a été écartelé, la veuve du roi règne sous le titre de régente, mais l'entourage du jeune Louis XIII a de vagues soupçons, qui vont se confirmer. Suivant la fable imaginée par M. Maquet, la reine avait annoncé par avance à l'étranger la mort du roi, et sa lettre était tombée entre les mains du chevalier Pontis. Ce dernier l'a communiquée à un avocat au parlement, Dubourdet, ainsi qu'au président de Harlay. Longtemps ces trois personnages, les seuls qui soient en possession du secret de Marie de Médicis et de ses complices, hésitent à parler; ils n'osent s'attaquer à des personnages aussi puissants. Au moment où ils vont élever la voix, Dubourdet est assassiné. Le président de Harlay continue l'œuvre; il parvient jusqu'au roi, malgré la reine mère; mais à une seconde entrevue il tombe sous le poignard des assassins, et la vérité risquerait de mourir avec lui, s'il n'avait le temps d'écrire sur un papier et de faire parvenir au roi le nom du chevalier de Pontis, désormais le seul dépositaire du secret terrible. Mandé aussitôt par Louis XIII, le chevalier lui révèle les noms des complices de Ravaillac. Pour prouver son dire, il conduit le roi, à travers un souterrain, dans une maison de la rue de la Cerisaie, où les quatre complices ont résolu de se réunir sur un signal qu'eux seuls croient connaître, mais que Pontis a su se procurer. A l'heure dite, ils arrivent tous. Le roi est caché et peut entendre. Le chevalier fait irruption au milieu d'eux, le poignard au côté et le pistolet au poing; et là, il arrache tour à tour à chacun d'eux l'aveu de sa participation au crime de Ravaillac. Cela fait, et pour ne pas éveiller leurs soupçons, il leur offre de leur vendre son silence, et tous, comme on le pense, s'empressent de l'acheter, trop heureux d'être quittes à prix d'argent de la frayeur qu'ils ont eue. Mais le lendemain est le jour de la justice et de la vengeance. Louis XIII exile la reine mère et fait mettre à mort le maréchal d'Ancre. Quant à l'Espagnol, il périt d'une façon tragique dans cette maison du baigneur, qui donne son titre au roman et où il s'est réfugié. Il y habite une cachette mystérieuse, une chambre à plafond mobile qu'un ressort déplace; pendant qu'il s'y croit en sûreté, on fait jouer le ressort, et le misérable est écrasé par cette trappe d'un nouveau *genre*.

Ce roman est intéressant. M. Maquet en a tiré un drame, joué au théâtre de la Gaîté en 1864 avec succès. Au dernier tableau, la mort de Siete-Iglesias, écrasé par le plafond mobile, était une nouveauté et un attrait de plus pour ceux qui aiment les émotions violentes.

Maison de Pénarvan (LA), roman de M. Jules Sandeau (1858). La scène s'ouvre en l'an VI de la République, sous le Directoire. Dans un antique manoir, près de Nantes, Mlle René de Pénarvan vit solitaire, ou du moins en la seule compagnie de son ancien précepteur, l'abbé Pyrmil. Tous deux s'occupent à contempler les portraits des aïeux suspendus aux murailles, puis à rédiger l'histoire de la maison de Pénarvan, que Renée enlumine d'ornements gothiques et de lettres historiées. Dernière de son nom, Mlle de Pénarvan a juré de ne pas se marier, mais un incident imprévu vient tout à coup la détourner de sa resolution. Dans un voyage à Rennes, l'abbé Pyrmil a appris qu'il existe encore un héritier mâle du nom de Pénarvan, homme simple et sans préjugés, vivant modestement du produit de ses propres cultures, et sur le point de se marier avec la fille d'un meunier. « Monsieur l'abbé, dit la fière Renée, ce mariage ne se fera pas. — Et qui l'empêchera? — Moi! » Elle parvient, en effet, à faire évincer la fermière; mais elle ne s'est pas mariée pour rien avec le dernier des Pénarvan : elle lui met l'épée à la main, et le force d'aller se faire tuer en Vendée pour le roi légitime. En vain le pauvre diable se débat, proteste, se récrie; il lui faut partir. Un mois après, on le rapporte au château, pâle, sanglant, percé d'une balle; et Renée radieuse, plus fière que jamais du sang des Pénarvan : « Courage, mon ami, lui dit-elle, tu vivras; je t'aime, tu vivras. — Non, vous ne m'aimez pas, et je ne vous aime plus, répond le marquis. J'ai lu dans votre cœur; vous n'êtes pas une femme, vous êtes une héroïne; vous aimez un héros, un preux, un paladin, et je ne suis rien de tout cela; j'étais né pour la paix, et non pour la guerre; je me suis battu par respect humain; c'est votre orgueil qui m'a tué! » Et le malheureux expire, en effet, sans avoir eu la consolation de connaître l'enfant que Renée porte en son sein. M. Jules Sandeau eût fort bien pu s'arrêter là. Mais son idée n'était pas épuisée; il l'a fouillée jusque dans ses replis les plus profonds, et il en a tiré, pour ainsi dire, un second roman, qui complète le premier et y ajoute l'enseignement. Paule de Pénarvan, l'enfant de Renée, a grandi, mais sans l'affection de sa mère, qui ne peut supporter sa timidité, sa douceur et ses goûts simples. Peu soucieuse d'abdiquer, comme son père, la moindre parcelle de sa volonté, elle tient tête à sa mère, sous ses dehors modestes, se marie malgré elle avec l'homme de son choix, et, à la fin, la fière veuve de Pénarvan, confinée dans la solitude, est forcée de plier, de convenir qu'elle a mal connu ses devoirs d'épouse et de mère.

Ce roman, un des mieux conduits et des plus complets qui soient sortis de la plume de M. Sandeau, a obtenu un succès des plus mérités. L'action, quoique lente et peut-être un peu complaisamment développée, ne manque pas d'intérêt, et elle est relevée par des détails pleins de grâce. L'idée philosophique et morale qui plane sur l'ensemble de l'œuvre est juste et très-habilement déduite; enfin le style a la correction, la finesse et l'élégance que l'on connaît depuis longtemps à l'auteur de *Mlle de La Seiglière*.

M. J. Sandeau en a tiré, sous le même titre, une comédie jouée au Théâtre-Français (15 décembre 1864); elle n'a pu se soutenir à la scène.

Maison Nucingen (LA), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Maison du chat qui pelote (LA), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Maison de campagne (LA), comédie en un acte, de Dancourt (1688). Les ennuis de la villégiature, poussés à l'excès et tournés en charge, se trouvent exposés dans une suite de scènes plaisantes et très-bien amenées. M. Bernard est enfin devenu propriétaire de cet eldorado que rêve tout citadin; il compte bien y passer en paix le reste de ses jours. Mais ce nid champêtre n'est point une solitude paisible. Mille tracas, mille embarras fâcheux assiégent le brave homme. Après la parenté, c'est le voisinage; après les connaissances, ce sont des amis inconnus, des voyageurs importuns qui prennent la maison d'assaut, s'y installent, s'y prélassent, y gouvernent, y règnent en maîtres. Tout se succède et s'arrange pour désoler M. Bernard : femme, fils, neveu, cousin, cousine, voisins, voyageurs, ceux qu'il connaît, ceux qu'il ne connaît pas, se regardent comme autorisés à faire des invitations; il est le seul qui n'en fasse point, et cependant il se trouve avoir chez lui vingt personnes, dont pas une ne parle de se retirer le soir, et dont il doit nourrir les valets et les chevaux. N'y tenant plus, M. Bernard prend le parti héroïque de transformer sa maison en auberge. Sa femme rougit d'une telle déchéance. Mais la maison n'aura pas à essuyer cette honte. Eraste, neveu du capitaine des chasses et l'amant évincé de Mlle Bernard, vient annoncer au malheureux propriétaire qu'un de ses valets a fait la sottise de tuer un cerf caché dans son écurie : ce grave délit suffirait pour renverser une fortune mieux établie que la sienne. Eraste propose un arrangement, il demande la main de Marianne. M. Bernard ne veut donner sa fille qu'à un homme qui achètera sa maison. Eraste consent; il fera même, dès aujourd'hui, les honneurs et la dépense du logis, à la condition que M. Bernard en restera le maître; tout finit ainsi très-bien. La pièce est gaie et amusante. M. Sardou n'a eu qu'à reprendre le vieux canevas de Dancourt, à y coudre une intrigue amoureuse, un adultère et une lettre volée, pour en faire deux comédies toutes modernes : *Nos intimes* et *Nos bons villageois*.

Maison neuve, comédie en cinq actes, de Victorien Sardou (théâtre du Vaudeville, 4 décembre 1866). Les infortunes commerciales et conjugales de René Pillerat, neveu de l'honnête Genevoix, sa grandeur et sa décadence, qui rappellent celles de César Birotteau, font l'objet de cette comédie de mœurs, dont le fond se trouve ainsi emprunté à Balzac, mais dont la mise en scène reste originale. L'oncle Genevoix est un vieux commerçant qui, à force de travail, d'ordre et d'économie, a su faire prospérer sa maison, placée sous l'enseigne de la *Vieille cocarde;* le neveu Pillerat, imbu des idées modernes et en proie aux exigences du luxe, fonde une maison neuve, sous la rubrique : *Au bouton d'or*, et se persuade qu'il va bientôt rouler carrosse, donner des soirées et faire parler de lui dans les journaux.

A peine installés, les jeunes époux se livrent à des dépenses folles. Au lieu de leur logis de la rue Thévenot, qui sentait le moisi, ils ont un salon doré, servi par de nombreux domestiques. Un ancien voisin de la rue Thévenot, leur cousin Laubépin, vient sans façon leur demander à dîner en apportant sous ses bras deux bouteilles. Pillerat le congédie. Comment le recevoir quand Mme Pillerat a l'honneur d'ouïr les galants propos d'un jeune comte, l'élégant Henri de Marsille, et que monsieur se ruine pour Mlle Mandarine? Cependant Pillerat n'est pas sans inquiétude. Au milieu d'un bal, il rêve à l'échéance du lendemain : le tapissier réclame le prix de ses meubles et même de ceux de Mandarine, dont le propriétaire du *Bouton d'or* a répondu. Il faut céder à ses exigences ou accepter un procès scandaleux. Dans son embarras, Pillerat a tenté de se sortir de ce mauvais pas par un coup de bourse; il a joué à la hausse, et il y a une baisse effroyable. Epouvanté, il veut se rendre compte de l'état de sa caisse : le caissier, un beau danseur de cotillon, a filé sur Bruxelles. Le bruit de cette fuite se répand dans le bal et les invités désertent en foule. Les tapissiers, qui redoutent la saisie annoncée, enlèvent les tentures et les lustres; les domestiques réclament insolemment leurs gages. Mme Pillerat les chasse et leur offre, pour répondre de leurs gages, ses bijoux qu'elle arrache. Ils lui rient au nez en lui disant que ses diamants sont du cristal de roche. Quelques allusions insolentes lui ont révélé l'infidélité de son mari. Sa tête s'exalte, son cœur s'indigne. Les scrupules qui la retenaient s'envolent; elle écrit au comte de Marsille une lettre dans laquelle elle accepte son amour et le supplie de l'emmener en Italie. Le gandin ne s'attendait pas à cette bonne fortune. Au sortir du bal, il est allé au club, a joué et soupé gaillardement; aussi arrive-t-il entièrement ivre. Mme Pillerat veut le renvoyer; il refuse de sortir, il n'entend pas qu'on se moque de lui; s'il n'est pas homme à rien prendre de force, il restera jusqu'à ce que les promesses du billet aient été remplies. Tant pis si quelqu'un vient, il prouvera qu'il est dans son droit. Mme Pillerat, pour le calmer, ne trouve d'autre moyen que de lui verser de l'opium dans un verre d'eau; le comte lui dit : « Alors, quand je serai dégrisé, tu m'aimeras donc? — Je t'adorerai. » Croyant retrouver sa raison et pressé de se faire adorer, il s'empare de la fiole et la vide, au grand effroi de la pauvre femme. Au bout de quelques instants, il tombe comme frappé de la foudre, et Mme Pillerat ne peut arracher de cette main crispée sa lettre. A ce moment, on heurte à la porte; c'est Pillerat qui vient avec le commissaire de police pour constater la disparition du caissier. La malheureuse femme pousse en toute hâte un canapé devant le cadavre que l'ombre du meuble dissimule; mais un déplacement de lumière, un pas fait du côté du canapé peut faire découvrir ce corps gisant à terre, et il faut qu'elle reste tranquille en apparence pendant que ses dents s'entre-choquent et qu'une sueur froide ruisselle entre ses épaules. Enfin les formalités sont remplies, tout le monde se retire et Mme Pillerat demeure en tête-à-tête avec le cadavre, tableau d'une hardiesse que le talent seul de M. Sardou pouvait sauver. Les choses s'arrangent ensuite pour le mieux. Le comte de Marsille, traîné sur le balcon par Mme Pillerat, n'est pas mort, et le mari lui-même déchire le papier que le comte, à peine revenu à lui, faisait signe de détruire. Le télégraphe, allant plus vite que le chemin de fer, rattrape l'élégant caissier avec la somme intacte. L'oncle Genevoix et le cousin Laubépin, l'homme aux bouteilles, liquident le *Bouton d'or*, et s'écrient avec René et Claire, qui ne quitteront plus leur bon oncle : « Vive la *Vieille cocarde!* »

« On voit, dit Th. Gautier, que M. Sardou a étudié dans l'histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau la phase que traverse le ménage Pillerat. La *Reine des roses* s'est changée en *Vieille cocarde*, Birotteau en Pillerat, l'oncle Pillerault en oncle Genevoix, et ainsi de suite. Le petit caissier rappelle du Tillet, et toute la marche de l'action est la même, sauf ce terrible cadavre du quatrième acte apporté là par M. Sardou, qui l'a tiré des *Mémoires de Canler*, de *Peblo* ou le *Jardinier de Valence*, ou même d'un récit que Léon Gozlan suppose avoir été fait par Vidocq à Balzac. Ce n'est pas l'emprunt que nous blâmons, mais cette scène du cadavre n'est pas en rapport avec l'idée de *Maison neuve*, une pièce destinée à montrer les dangers du luxe moderne pour les honnêtes fortunes gagnées par le commerce. Une catastrophe si violente suffirait au drame le plus noir et le plus éperdument romantique. »

Maison à vendre, opéra-comique en un acte, paroles d'Alexandre Duval, musique de Dalayrac, représenté au théâtre de l'Opéra-Comique (salle Favart) le 23 octobre 1800. C'est une des pièces les plus amusantes du répertoire. La musique est franche et d'une désinvolture charmante, sans toutefois offrir des beautés saillantes. Nous signalerons les deux duos : *Depuis longtemps j'ai le désir; Chère Lise, dis-moi : je t'aime;* les deux airs : *Fiez-vous*, et *Trop malheureux Dermont*. Cet opéra-comique a joui longtemps de la vogue.

— **Allus. hist. La maison de Socrate.** On rapporte que Socrate faisant bâtir une maison, ses amis lui firent observer qu'elle était beaucoup trop petite pour lui : « Plût aux dieux, répondit-il, qu'elle fût pleine de vrais amis! » Cette anecdote a été mise en vers par Phèdre, dans sa fable *Socrates de amicis*; La Fontaine en a aussi tiré une de ses fables. Les écrivains font de fréquentes allusions à ce trait de Socrate :

« Cette délicieuse demeure de Mlle Rachel fut reconstruite par M. Ch. Duval; il en résulta une petite merveille de richesse et de goût. Sans être absolument la *maison de Socrate*, ce ravissant hôtel est de peu d'étendue. Quatre fenêtres de façade, et c'est tout. »

FÉLIX MORNAND.

« On raconte que récemment encore, lorsque ce triste Opéra-Comique, ayant été forcé de fuir son désert de la rue Ventadour, faisait restaurer pour son usage la salle des Nouveautés, plusieurs des anciens sociétaires censuraient les réparations, et que tous étaient d'avis que la salle était trop petite; mais le bon Opéra-Comique s'écria douloureusement :

« *Plût à Dieu que telle qu'elle est, elle pût* » *être pleine de vrais amateurs.* »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

— Allus. littér. **La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir**, Vers célèbre du *Tartufe*. Lorsque Orgon, bien dupé par l'hypocrite, a enfin les yeux dessillés, qu'il a de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, Tartufe faire la cour à sa femme de la façon la plus pressante, lui demander des gages certains, « des réalités, » et se jeter sur elle les bras ouverts, le bonhomme se révolte contre tant d'infamie, et, montrant du doigt la porte au dévot, il le chasse ignominieusement. Il a oublié que, par un contrat en bonne forme, il vient de lui donner en toute propriété cette maison même où la scène se passe. Tartufe s'en souvient bien, lui, et, le premier moment de stupeur passé, il relève la tête avec audace, et à celui qui veut le chasser de sa maison, il répond froidement :

C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître.
La maison est à moi; je le ferai connaître.

En même temps que cet incident offre à l'intrigue de la pièce une complication nouvelle, qui remet tout en question, ce trait est un dernier coup de pinceau donné par le maître à la figure de son imposteur; le traître enfin se démasque et se laisse voir à nu.

Il est quelquefois fait allusion à ce vers caractéristique :

« Aujourd'hui ce n'est plus assez : on laisse le clergé mettre un pied dans l'enseignement, il veut en mettre quatre; c'est toute la scène de *Tartufe :*

La maison est à moi! c'est à vous d'en sortir. »

Louis Jourdan.

— **Plaider pour sa maison.** V. PRO DOMO SUA.

MAISON-CARRÉE (LA), colonie agricole de l'Algérie, département et province d'Alger (12 kilom.), commune de Rassauta; 1,200 hab. Ce village, fondé en 1851, s'élève au pied d'une ancienne caserne, d'où l'agha, au temps de la domination turque, tombait à l'improviste sur les tribus, pour les châtier ou les forcer à payer l'impôt. Après 1830, cette caserne devint un poste militaire destiné à défendre le passage de l'Harrach et à surveiller le côté E. de la Mitidja; pendant quinze ans, il fut l'objet d'attaques et de défenses héroïques.

MAISON (Jean-Georges), pasteur de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, né à Neustadt le 24 mai 1730, mort à Doltenheim le 28 janvier 1784. Après avoir fait ses premières études sous la direction de son père, il alla suivre les cours de théologie dans l'université d'Erlangen et de Halle. Il se voua ensuite à l'enseignement et n'entra dans le ministère évangélique que sur la fin de sa vie, à Doltenheim. On a de lui quelques ouvrages : *De solemnibus romanæ gentis in celebrandis natalibus suis diebus* (1770); *De miraculis* (1774), etc.

MAISON (Nicolas-Joseph), marquis, pair et maréchal de France, ministre, né à Epinay (Seine-et-Oise) en 1771, mort en 1840. Il partit comme volontaire en 1792, se fit remarquer à Jemmapes, à Fleurus et sur les principaux champs de bataille de la République. Sous l'Empire, il se signala principalement à Austerlitz, où il conquit le grade de général de brigade; à Iéna; à Lubeck, qu'il emporta lui-même; en Espagne et en Hollande; en Russie, d'où il revint général de division; enfin dans les campagnes de 1813 et de 1814. A cette dernière époque, il disputa la Belgique aux alliés, à la tête de l'armée du Nord. Maison se soumit à Louis XVIII, qu'il accompagna à Gand, et qui le combla de faveurs et lui donna le titre de marquis en 1817. L'heureux succès de l'expédition de Morée, qu'il commanda en chef en 1828, lui valut le bâton de maréchal. Attaché, au fond du cœur, aux idées libérales, la révolution de 1830 trouva en lui des sympathies. Il accepta la mission pénible d'accompagner Charles X à Cherbourg. Le nouveau roi le nomma ministre des affaires étrangères, ambassadeur à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg (1833), et lui confia le portefeuille de la guerre en 1835.

MAISONCELLE s. f. (mè-zon-sè-le — dimin. de *maison*). Petite maison, maisonnette. ‖ Vieux mot.

MAISONCELLES, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant., arrond. et à 10 kilom. de Coulommiers; 461 hab. L'église, du XIIIe siècle, renferme un très-beau bas-relief de cette époque. Restes du prieuré de Sainte-Marguerite.

MAISONFORT (Louis DUBOIS-DESCOURS, marquis DE LA), général et écrivain français, né dans le Berry en 1763, mort à Lyon en 1827. Au commencement de la Révolution, de La Maisonfort, alors officier de cavalerie, quitta la France, servit dans l'armée des princes émigrés, puis fonda à Brunswick, avec Fauche, une imprimerie d'où sortirent de nombreux pamphlets royalistes. Quelque temps après, il se rendit en Russie, où il vit Louis XVIII et l'empereur Paul Ier, et leur proposa un projet de contre-révolution dans lequel Barras devait remplir le principal rôle. Barras ne demandait, dit La Maisonfort, que 12 millions pour lui et ses amis. Louis XVIII se montra favorable à ce projet, que fit avorter le 18 brumaire. La Maisonfort, alors à Paris, crut prudent de passer en Angleterre, où il se lia avec le comte d'Artois, qui le renvoya quelque temps après à Paris. Mais il ne tint pas secrètes les instructions que lui avait données le comte d'Artois, fut arrêté, mis en prison au Temple, et de là déporté à l'île d'Elbe. Ayant réussi à se sauver quelques jours après, il se rendit en Russie. Là, il rencontra M. de Blacas, qui était à cette époque le représentant des intérêts de Louis XVIII. En 1814, La Maisonfort revint en France et fut chargé par de Blacas de lui adresser des rapports secrets sur les hommes et les choses. En outre, il entra à la rédaction de la *Quotidienne*, où il gagna beaucoup d'argent, et fut nommé, en 1815, maréchal de camp et conseiller d'Etat. Cette même année, un collége électoral du département du Nord le nomma membre de la Chambre des députés; mais, en 1817, il ne fut pas réélu député. Le gouvernement le nomma directeur extraordinaire de la couronne, puis l'envoya en 1820, comme ministre plénipotentiaire, en Toscane. C'est en revenant de cette mission qu'il mourut, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. La Maisonfort a publié : l'*Abeille*, journal politique et littéraire (Brunswick, 1795, in-8o); le *Duc de Monmouth*, comédie en trois actes (1796); l'*Etat réel de la France à la fin de* 1795 (2 vol. in-8o); *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du* XVIIIe *siècle* (Hambourg, 1800, 3 vol. in-8o), en collaboration avec l'abbé de Pradt, Coeffier, etc.; les *Projets de divorce*, comédie en un acte et en vers (1809); l'*Héritière polonaise* (1810, 3 vol. in-12); *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig* (1814, in-8o), etc.

MAISONNAGE s. m. (mè-zo-na-je — rad. *maison*). Cout. anc. Bois de haute futaie abattu pour être employé à des constructions.

MAISONNAIS, village et comm. de France (Haute-Vienne), canton de Saint-Mathieu, arrond. et à 25 kilom. de Rochechouart; 1,608 hab. Restes de l'ancienne forteresse de La Vauguyon, vaste quadrilatère dont les angles sont fortifiés par des tours rondes.

MAISONNÉ, ÉE (mè-zo-né) part. passé du v. Maisonner. Bâti, couvert de maisons : *Et est le grand canal de Venise la plus belle rue que je croy qui soit en tout le monde et la mieux* MAISONNÉE. (Commines.) ‖ Vieux mot.

MAISONNÉE s. f. (mè-zo-né — rad. *maison*). Fam. Toutes les personnes d'une famille qui habitent un même logement : *Inviter à dîner toute la* MAISONNÉE. *Toute la* MAISONNÉE *est partie pour la campagne.*

MAISONNER v. a. ou tr. (mè-zo-né — rad. *maison*). Bâtir, couvrir de maisons : MAISONNER *un emplacement.* ‖ Vieux mot.

MAISONNETTE s. f. (mè-zo-nè-te — dimin. de *maison*). Petite maison, maison qui contient peu de logements : *Il s'est trouvé un maçon pour bâtir une* MAISONNETTE *blanche entre les vénérables tours du palais de justice.* (V. Hugo.)

— **Syn. Maisonnette, baraque, bicoque, cabane**, etc. V. CABANE.

MAISONNEUVE (Louis-Jean-Baptiste SIMONNET DE), auteur dramatique français, né à Saint-Cloud en 1745, mort à Paris en 1819. Bien que gentilhomme, il était marchand mercier; mais, en fait de commerce, il ne songeait guère qu'à celui des Muses. Maisonneuve avait vingt-cinq ans quand il composa sa tragédie de *Roxelane et Mustapha*. La pièce, reçue à l'unanimité par les comédiens, dormit quinze ans dans les archives du théâtre, et l'auteur avait depuis longtemps perdu tout espoir de la voir représenter, lorsqu'il apprit qu'elle était enfin à l'étude. Comme c'était une œuvre de jeunesse, Maisonneuve eut peur que l'inexpérience ne se montrât dans cette pièce, son début, et il fit de vaines démarches pour la retirer. *Roxelane*, contrairement à ses craintes, obtint un très-grand succès (1785). « On y trouve, dit Grimm, un mérite réel, les élans d'une âme douce et sensible, des mouvements et des effets d'une conception vraiment dramatique. » Maisonneuve fit représenter ensuite : *Odmar et Zulma* (1788), tragédie qui eut peu de succès. Grimm y signale les vers suivants, vers d'une heureuse inspiration et d'une touche ferme :

Puisqu'il fut malheureux, il doit être sensible...
En cessant d'être roi, j'appris à me connaître...
Un monarque est puissant quand son peuple est heureux...
Il n'a point encor vu les larmes d'une mère...

Maisonneuve voulut encore retirer son ouvrage avant la première représentation. Plus tard, il racontait avec bonhomie qu'il avait dit aux acteurs : « Je viens d'écouter la pièce avec attention : eh bien! elle m'a ennuyé moi-même. » Il composa ensuite deux autres tragédies : le *Siége de Rouen*, dont les répétitions furent interrompues par la journée du 10 août, et *Narsès*, puis deux comédies : le *Méfiant* et l'*Homme sensible et l'insouciant*, en cinq actes et en vers (1792), qui eurent des succès d'estime. On lui doit encore : le *Droit de mainmorte aboli dans les domaines du roi*, poëme (Paris, 1781, in-8o); *Lettre d'Adélaïde de Lussan au comte de Comminges*, héroïde (Paris, 1781, in-8o). Il fut, en outre, l'éditeur de la *Nouvelle bibliothèque de campagne* (Paris, 1777, 24 vol. in-12), collabora à l'*Almanach parisien* vers 1784, et publia quelques vers dans l'*Almanach des Muses*. En 1824, M. F. Chéron a publié les *Œuvres choisies* de Maisonneuve. Ce recueil comprend, outre des poésies diverses, épîtres, odes, stances, les deux tragédies intitulées : *Roxelane et Mustapha*, *Odmar et Zulma;* l'*Homme sensible et l'insouciant* ou le *Faux insouciant*, comédie.

MAISONNEUVE (Jules-Germain-François), chirurgien français, né à Nantes en 1810. A dix-huit ans, il commença à étudier la médecine à l'école secondaire de Nantes et, en 1829, il se rendit à Paris. Reçu interne en 1830, il obtint, en 1833, le prix de l'internat et de l'Ecole pratique, passa son doctorat en 1835, devint cette même année prosecteur à Clamart, et ouvrit un cours de médecine opératoire. En 1840, à la suite d'un brillant concours, il fut nommé chirurgien des hôpitaux et membre de la Société de chirurgie. Depuis lors, le docteur Maisonneuve a été chirurgien de l'hôpital Cochin, de la Pitié, et il est aujourd'hui chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

M. Maisonneuve est sans contredit le chirurgien le plus surprenant de notre siècle. Dans sa main entreprenante, le champ du bistouri s'est considérablement agrandi. Les opérations les plus graves, les résections, ablations, en un mot les mutilations effroyables, loin de l'arrêter et de l'effrayer, ne font que grandir son audace. M. Amédée Latour, le critique éminent de l'*Union médicale*, l'a appelé le **Paracelse de la chirurgie**. Le nombre des inventions, des modifications, des perfectionnements, des publications du chirurgien de l'Hôtel-Dieu est considérable. Pour donner une idée de sa hardiesse opératoire, disons que, le premier, il a fait la résection du col du fémur; mais cela n'est rien. En 1862, il présenta à l'Institut un malade qui avait le rare avantage de posséder *trois* tibias, deux à ses jambes et un dans sa poche. Ce phénomène était un jeune ingénieur. A la suite d'un grave accident, le malheureux avait eu la jambe dans un tel état de désorganisation que les plus remarquables chirurgiens de la capitale avaient jugé l'amputation du membre non-seulement nécessaire, mais très-urgente, lorsque M. Maisonneuve conçut l'espoir de conserver le membre et d'éviter cette terrible opération par l'application des vues physiologiques données par Flourens sur la reproduction de l'os par le périoste. A cet effet, le docteur pratiqua le long de la jambe une large ouverture longitudinale, détacha, à l'aide d'une scie, le tibia en le réséquant à ses deux extrémités, et conserva dans toute son intégrité le périoste, qui pouvait régénérer les os. Ce qui arriva en effet; car l'os s'est produit chez son malade d'une manière si complète qu'il se porte à merveille et marche, court et chasse comme s'il n'avait jamais subi aucune opération. Tout le monde se souvient aussi de son fameux malade atteint d'une mortification du maxillaire inférieur, auquel il enleva la presque totalité de la mâchoire en conservant le périoste, et en laissant les dents suspendues à leurs gencives, et flottant comme les grains d'un chapelet. Après l'extirpation de l'os, l'incroyable et audacieux chirurgien appliqua avec soin le lambeau de peau sur toutes les parties, en le maintenant avec des points de suture, et la réunion de cette vaste plaie se fit avec une rapidité très-grande : les dents, restées pendues aux gencives, se consolidèrent par le rapprochement des deux lames du périoste, qui ne tarda pas à s'ossifier. Enfin la lèvre se réunit par la ligne médiane, en ne laissant qu'une légère cicatrice, et le malade, parfaitement guéri, a été depuis infirmier dans nos hôpitaux. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les tours de force opérés par M. Maisonneuve. Son service de l'Hôtel-Dieu est des plus curieux et des plus suivis. Comme professeur, cet habile chirurgien est très-pratique. Malheureusement il parle très-mal; mais, en revanche, c'est un écrivain correct, châtié, clair et concis. Les principales publications du docteur Maisonneuve sont : *Du périoste et de ses maladies* (1834, in-8o); *Sur la coxalgie* (1844); *Sur l'entérotomie de l'intestin grêle* (1844, in-8o); *Sur les kystes de l'ovaire* (1848, in-8o); *Des tumeurs de la langue* (1848); *Sur les affections du rectum* (1849); *Des opérations applicables aux maladies de l'ovaire* (1850, in-8o); *Mémoires sur les hernies* (1852); *Nouveaux perfectionnements apportés au traitement des fistules vésico-vaginales* (1852); *Leçons cliniques sur les affections cancéreuses* (1853, in-8o); *Mémoire sur une nouvelle méthode de cathétérisme* (1855, in-8o); *Mémoire sur une nouvelle méthode de cautérisation, dite cautérisation en flèches ou interstitielle* (1858, in-8o); *Mémoire sur la ligature extemporanée* (1860, in-8o); *Clinique chirurgicale* (1863-1864, 2 vol. in-8o); *Mémoire sur les intoxications chirurgicales* (1867, in-8o).

MAISONNISSES, village et commune de France (Creuse), cant. d'Ahun, arrond. et à 14 kilom. de Guéret; 632 hab. Au-dessous de l'église, qui date du XIIIe siècle, s'étend une crypte de la même époque, qui paraît avoir servi de salle pour la réception des chevaliers de l'ordre de Malte.

MAISONS-ALFORT, bourg et commune de France. V. au *Supplément*.

MAISONS-SUR-SEINE ou **MAISONS-LAFFITTE**, bourg et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain en Laye, arrond. et à 22 kilom. N. de Versailles, près de la rive gauche de la Seine et de la forêt de Saint-Germain; 3,330 hab. On y voit un magnifique château dont nous allons parler, et on y remarque un beau pont en pierre de cinq arches, construit en 1855 par M. Tarbé de Vauxclairs. Talma aimait beaucoup Maisons et y faisait de fréquents séjours; une des auberges du pays porte encore le nom du grand acteur.

Le château de Maisons, une des œuvres architecturales les plus remarquables du XVIIe siècle, fut construit par Mansart pour René de Longueil, qui était président au parlement de Paris. On arrive par une magnifique avenue à la grille d'honneur du château, laquelle relie deux gros pavillons ornés de colonnes doriques et de groupes d'enfants. Derrière la grille et les pavillons se trouve un immense parterre de verdure (3 hectares) bordé de deux allées de marronniers et qui s'étend jusque devant le château. A gauche, on rencontre un bâtiment ruiné : ce sont les anciennes écuries.

La façade du château présente les ordres dorique et ionique surmontés d'un attique : deux pavillons carrés en occupent les extrémités et forment deux corps avancés au milieu desquels s'élèvent à la hauteur de l'entablement dorique deux autres corps de bâtiments servant de terrasse. On parvient aujourd'hui de plain-pied à la cour d'honneur, sans que rien la sépare du parterre. A l'origine, un fossé qui faisait le tour du château et qu'on a comblé n'y laissait arriver que par un pont-levis. Les deux ordres superposés qui ornent cette première façade lui donnent un aspect très-gracieux. Le premier, dorique, règne sur tout le pourtour. Le second, ionique, est orné de quatre vases et surmonté de l'attique. Les fenêtres encadrées montrent dans leurs frontons des ornements dont le choix n'est pas moins admirable que la justesse de proportion des lignes de tout l'édifice. Ce sont, pour la plupart, des aigles ou des femmes se terminant à la manière des sphinx d'Egypte, en corps allongés de quadrupèdes, lions ou chiens. Sur les côtés de la cour, Mansart avait dessiné des quinconces avec bassin central, qui ont disparu aujourd'hui. La façade opposée du château, donnant sur les jardins, ne diffère de la première qu'en ce que le milieu forme un double avant-corps, et que par les deux pavillons on passe sur une terrasse soutenue de colonnes doriques, d'un seul morceau. Pénétrons à l'intérieur. Le vestibule tient toute la largeur du bâtiment et ressort par une porte sur l'autre façade. Il est décoré de colonnes et de pilastres doriques, également d'un seul morceau. Les corniches supportent des figures d'aigle aux encoignures, et quatre lunettes ornées de bas-reliefs. Aux quatre angles s'élèvent sur des piédestaux des groupes d'enfants. C'est dans ce vestibule que se trouvaient à l'origine deux merveilles de la serrurerie française : deux grilles de fer, dont l'une ferme aujourd'hui la galerie d'Apollon, au Louvre, dont l'autre orne le pavillon de l'Horloge. Du vestibule, on entre à gauche dans un premier salon, antichambre d'un second. Ces deux pièces, la seconde surtout, d'où l'on jouit d'un panorama féerique, sont fort belles : une cheminée monumentale est surmontée du *Triomphe de Condé*, bas-relief en marbre. A droite sont la petite et la grande salle à manger : on y remarque, entre autres richesses, une statue de Clodion, *Erigone*. Pour parvenir aux étages supérieurs, on monte un escalier qui est peut-être la merveille du château : il est contenu dans une cage carrée et reçoit la lumière d'en haut, par un lanternon. Ses degrés sont de pierre de liais; sa rampe est en pierre découpée; il se divise en quatre paliers et monte lentement le long des quatre murailles, nues jusqu'à la hauteur du premier étage. A cette hauteur, une ligne droite file le long de ces murailles et marque une large corniche sur laquelle jouent quatre groupes d'enfants, représentant les Arts, un Concert, l'Hymen et l'Amour, et l'Art militaire. Au premier étage sont, à droite l'appartement de la reine, à gauche celui du roi. L'appartement de la reine est très-simple. Celui du roi se compose de deux pièces : il est précédé d'une salle des gardes, galerie éclairée par six fenêtres, comportant une tribune au-dessus de l'entrée, et à l'autre extrémité une grande arcade avec une balustrade qui forme la partie où est la cheminée. La chambre du roi est la répétition du grand salon du rez-de-chaussée; elle communique à une autre chambre ornée de cariatides et située sur l'aile droite de la cour. Au-dessus de ces appartements sont les logements divers qui ne méritent pas le détail, et enfin les combles. Nous aurons à peu près achevé la physionomie du château de Maisons, quand nous aurons dit un mot de ses caves célèbres : on en compte deux étages au-dessous des cuisines, qui sont déjà au-dessous du sol; en un mot, la profondeur du château en terre est égale à sa hauteur. Parmi les artistes appelés à orner cette magnifique demeure, il faut citer : Gilles Guérin, auteur des bas-reliefs; Sarrasin, auteur des groupes du vestibule, et Girard van Obstal, auteur des sculptures de l'escalier. Devenu surintendant des finances, le président Longueil reçut avec beaucoup d'éclat, dans son nouveau château tout fraichement achevé (avril 1651), le roi, la reine et la cour, et, en 1658, Louis XIV érigea en sa faveur la terre de Maisons en marquisat. La cour revint à Maisons en juillet 1671, à l'occasion de la maladie qui devait emporter le duc d'Anjou, à Saint-Germain. Pendant une partie du règne de Louis XIV, le château de Maisons fut sans cesse fréquenté par tout ce que Marly ou Versailles contenaient de grands seigneurs, et aller à Maisons devint du meilleur ton. C'est au château de Maisons que Voltaire lut son poëme de la *Henriade*. Le poëte était le commensal du président de Maisons, un des descendants du surintendant. Il fut atteint au château de la petite vérole, en 1723, et ne revint à la santé qu'à force de soins et d'attentions de la part du président. Louis XV, continuant la tradition royale, vint plus d'une fois loger à Maisons. La Du Barry s'y trouvait vers 1770, et ce fut là, dit-on, qu'elle prépara la chute du ministère Choiseul. Elle essaya, mais en vain, de se faire acheter ce domaine seigneurial par son royal amant. Ce ne fut qu'en 1777 que le château de Maisons fut acheté par le comte d'Artois à M. de Soyecourt, moyennant 2,300,000 livres. Il y donna des fêtes célèbres auxquelles Louis XVI et Marie-Antoinette assistèrent, et le conserva dans un grand état de prospérité jusqu'à la Révolution. La Révolution arriva : le comte d'Artois ayant émigré, le château fut mis sous le séquestre avec tout le domaine en dépendant. Le domaine de Maisons fut enfin acquis, comme bien national, le 6 pluviôse an VI, par un entrepreneur de transports militaires, Lanchère, pour la somme de 853,853 livres. En 1804, le maréchal Lannes en devenait propriétaire. C'est là qu'il venait, au milieu de sa famille et d'un très-petit nombre d'amis, se reposer entre deux batailles des fatigues de la guerre. Après la mort du maréchal, la duchesse de Montebello continua à habiter Maisons, où elle reçut plusieurs fois la visite de Napoléon. Lors des invasions de 1814 et de 1815, la commune de Maisons fut dévastée; le château, plus heureux, souffrit peu, et dut sans doute ce privilége à la présence des officiers supérieurs qui y logèrent. En 1818, Mme de Montebello mit Maisons en vente : ce fut M. Laffitte qui l'acquit. Le château de Maisons et l'hôtel de la rue Laffitte (alors rue d'Artois) furent les deux centres où se prépara la révolution de Juillet 1830, où s'agitèrent les destinées futures de la branche d'Orléans. Jacques Laffitte exerçait à Maisons l'hospitalité la plus large : c'est là qu'il recueillit Manuel, après sa glorieuse expulsion de la Chambre en 1823, et que le grand orateur mourut le 22 août 1827. Béranger aussi, dans un moment difficile, habita Maisons. Laffitte fit détruire les magnifiques écuries construites par Mansart, et, à la même époque (1834), il vendit une partie du parc, dont l'étendue était de 500 hectares, par lots de diverses grandeurs, et y établit la petite colonie qui forme aujourd'hui un village portant le nom de son fondateur (Maisons-Laffitte). Après la mort du célèbre banquier (1844), ses héritiers gardèrent le château jusqu'en 1849, et c'est alors que M. Thomas de Colmar en devint acquéreur. De Maisons on domine la Seine, le mont Valérien, les coteaux de Bougival, de Marly et Saint-Germain, panorama féerique qui fait de cette demeure, nous le répétons, une des plus belles résidences qui nous restent d'un temps déjà bien loin de nous.

MAISSANA, bourg du royaume d'Italie, province de Gênes, district et à 22 kilom. E. de Chiavari, mandement de Varèse Ligure; 2,889 hab.

MAISSIAT (Michel), ingénieur français, né à Nantua en 1770, mort à Paris en 1822. Après avoir servi dans les armées de la République, de 1792 à 1794, il fut nommé, en 1795, ingénieur géographe, prit part à de nombreux travaux topographiques et fut adjoint, en 1801, au colonel Tranchot, pour exécuter la carte des départements nouvellement conquis sur la rive gauche du Rhin. En 1818, Massiat devint professeur de topographie à l'Ecole d'état-major et reçut peu après le grade de chef d'escadron d'état-major. On lui doit l'invention de deux instruments pour exécuter les cartes, le grammomètre et le nouveau rapporteur. Nous citerons parmi ses écrits : *Tables portatives de projections et de verticales pour avoir la réduction des côtés inclinés à l'horizon* (Aix-la-Chapelle, 1806); *Table des projections des lignes de plus grande pente* (Paris, 1819); *Etudes lithographiées de topographie et de montagnes dans les environs de Clostercamp, de Limbourg, etc.*

MAISSIAT (Jacques), homme politique et médecin français, neveu du précédent, né à Nantua en 1805. Lorsqu'il eut achevé ses études médicales à Paris et pris le grade de docteur (1838), il se fit recevoir agrégé cette même année, puis devint successivement préparateur de Duvernay au Collége de France et conservateur adjoint du musée de la Faculté de médecine de Paris. En 1848, M. Maissiat fut nommé représentant à l'Assemblée constituante par les électeurs de l'Ain, le premier de la liste. Il fit partie du comité de l'instruction publique, présenta plusieurs rapports, et vota avec la droite. Réélu à la Législative, il siégea sur les bancs de la majorité et appuya toutes les mesures présentées par la réaction. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le docteur Maissiat renonça complétement à la politique et devint conservateur en chef du musée de la Faculté de médecine. Il a pris une grande part à l'organisation du musée d'anatomie comparée. Nous citerons du lui : *Etudes de physique animale* (1843, in-4°); *Lois générales de l'optique* (1843); *Notions statistiques sur la Bresse* (1851, in-8°); *Jules César en Gaule* (1866, in-8°), etc.

MAISSIN (Louis-Eugène), marin et écrivain français, né à Paris en 1811, mort à la Guyane en 1851. Il entra dans la marine à seize ans, devint capitaine de corvette en 1844, capitaine de vaisseau et gouverneur de la Guyane en 1850 et mourut emporté par la fièvre jaune. On lui doit : *Aperçu sur les ressources générales actuelles de la marine française* (Toulon, 1840, in-8°); *Etudes historiques sur la marine militaire* (Toulon, 1843, in-8°); *Notes sur l'histoire de la marine anglaise de* 1793 *à* 1815, et plusieurs travaux estimés, insérés dans les *Annales maritimes*, entre autres, *Essais sur les évolutions navales; Des conditions de la navigation par la vapeur*, etc.

MAISSONY ou **MEYSSONI** (François), jurisconsulte français, né à Marseille. Il vivait au XVIe siècle, et il jouit comme avocat d'une grande réputation parmi ses concitoyens. « Bien différent d'un grand nombre de ses confrères, dit P. Levot, il s'était fait un devoir de la concision; ses consultations et ses plaidoyers, qu'il écrivait presque toujours en vers, ne se composaient que de quelques lignes. Un quatrain suffit une fois pour lui faire gagner un procès très-ardu. » On a de lui la traduction d'une compilation italienne et espagnole sous le titre de : le *Livre du consulat, contenant les lois, ordonnances, statuts et coutumes touchant les contrats, marchandises, négociations maritimes et de la navigation* (Paris, 1577, in-4°).

MAÏSSOUR, en anglais *Mysore*, en indoustani *Maheshasura*, ville forte de l'Indoustan anglais, capitale de l'Etat de même nom, dans la présidence de Madras, à 14 kilom. S.-O. de Seringapatam; 50,000 hab. Résidence du rajah de Maïssour. La forteresse de Maïssour occupe le sommet d'une colline escarpée, et renferme le palais du rajah. La ville s'étend sur une longueur de 2 kilom. environ, au bas de la colline. En 1593, elle fut prise par Adil-Chahy, souverain de Bedjapour, qui ne tarda pas à l'abandonner; peu de temps après, le rajah de Maïssour transféra le siége de son gouvernement à Seringapatam, mais conserva en bon état la forteresse de Maïssour. En 1787, Tippoo-Saëb fit raser Maïssour et sa forteresse, et construisit avec les matériaux, sur une petite montagne voisine, une nouvelle forteresse qui fut détruite en 1799 La forteresse actuelle fut construite quelques années après.

MAÏSSOUR ou **MYSORE**, Etat de l'Indoustan anglais, dans le Decan, situé entre 11° 35′ et 15° de lat. N., 72° 25′ et 76° 20′ de long. E., borné au N. par le Balaghat et le Beydjapour; à l'E., par la province de Salem et de Barahmahl; au S., par celle de Coïmbétour; au S.-O., par le Malabar, et à l'O., par le Kanara, dont elle est séparée par les Ghattes occidentales. Superficie, 11,450 kilom.; 3,800,000 hab. Capitale, Maïssour. Bordé et en partie traversé à l'O. par les Ghattes occidentales, et au S.-E. par les Ghattes orientales, le Maïssour est couvert à l'intérieur, surtout vers le N., par de nombreuses montagnes. Quoique plus voisin de la mer d'Oman que du golfe de Bengale, il appartient presque tout entier au bassin de ce dernier golfe. Le Câvery, la Chimcha, l'Arkavotty, le Panar, le Palar, au S.; le Tchittravotty, le Pennar, le Vadavotty, la Bedra, la Tounga, le Tchordz et la Vordah, au N., sont les principaux cours d'eau qu'il envoie à ce golfe. Le Cherravotty, dans le N.-O., est le seul tributaire de la mer d'Oman. Le climat est tempéré et salubre; les pluies périodiques qui inondent les côtes de Malabar et de Coromandel sont en partie arrêtées par les Ghattes, et durent peu dans le Maïssour. Le riz est la principale production; on cultive aussi le sésame d'Orient et la canne à sucre. Le froment n'est récolté qu'en petite quantité. Le bétel croît dans les lieux bas et humides. Le pavot du territoire de Colar est employé soit à la préparation de l'opium, soit dans la composition d'une sorte de gâteau destiné aux premières classes indigènes. Le tabac, d'ailleurs peu cultivé, est d'une qualité inférieure. Le cocotier est fort commun. Les bœufs, les buffles, les moutons, et une race de chèvres à longues jambes composent le principal bétail du Maïssour. Les chevaux y sont petits et mal faits; les ânes des Ghattes sont employés dans beaucoup de travaux. Ce pays est riche en fer, qu'on travaille fort mal. Le sel s'offre abondamment à la surface du sol, dans divers cantons, pendant la saison sèche. Le quartz, le feldspath, la hornblende et le mica forment la base des rochers de la plus grande partie de cet Etat.

Le Maïssour n'ayant subi le joug des mahométans que durant trente-huit années, sous Hayder-Ali et Tippoo-Saëb, les mœurs et les usages indous s'y sont conservés dans une assez grande pureté. Les hommes sont robustes, sains et plus grands que ceux de la côte de Coromandel; les femmes sont généralement belles, et se parent avec goût. La polygamie est permise. Les veuves, dans certaines castes, ne peuvent pas se remarier; mais il est rare aujourd'hui qu'elles soient brûlées sur le bûcher de leurs époux. Tchamrady, qui monta sur le trône en 1507, est le premier souverain du Maïssour dont l'histoire fasse mention. Ses Etats furent agrandis par Timrady, par Rady-Ouadeyer, qui obtint en 1610 l'importante place de Seringapatam, et par Tchick-Deo-Rady, qui, entre autres villes, conquit Bangalore. Tchamrady fut déposé en 1784 par ses ministres Deorady et Nouserady, qui placèrent sur le trône Tchicko-Keichenrady. Sous ce règne, en général habile, Hayder-Ali, subjugua le Dindigal (1755) et s'empara du souverain pouvoir (1760). Chassé de Seringapatam la même année par son propre ministre, Condy-Raou, Hayder reprit le pouvoir en 1761 et fit diverses conquêtes. En 1771, il fut complétement défait par les Mahrattes. Il fut plus heureux dans la guerre qu'il entreprit contre les Anglais, avec l'aide des Français. Malheureusement, il mourut en 1782, laissant le trône à son fils, Tippoo-Saëb. Celui-ci poursuivit les desseins de son père, et continua la guerre jusqu'en 1784; mais alors, privé des secours de la France, il fut obligé de faire la paix. En 1790, il attaqua le rajah de Travancore, qui implora l'assistance des Anglais · la guerre qui s'ensuivit fut terminée en 1792 par un traité qui fit perdre à Tippoo la moitié de ses possessions. Il ne tarda pas à recommencer les hostilités. Seringapatam fut assiégée par le général Harvis en 1799, et Tippoo périt en défendant sa capitale. Alors les Anglais placèrent sur le trône le jeune Maha-Radjah-Krichna-Oudiaver, descendant des anciens rajahs de Maïssour et lui imposèrent un tribut annuel. De cette époque date l'omnipotence des Anglais dans ce vaste Etat. Ils occupent les places fortes, ont un résident à Seringapatam, et perçoivent la moitié des revenus.

MAISTRAL (Esprit-Tranquille), marin français, né à Quimper en 1763, mort en 1815. Embarqué comme mousse en 1775, il avait, avant l'âge de vingt ans, assisté à quatorze combats. En 1783, il fut nommé lieutenant de frégate, et dix ans plus tard capitaine de vaisseau. En 1794, Maistral fut emprisonné comme suspect, puis relâché. Il fit la campagne d'Irlande sur le *Fougueux*, croisa ensuite dans la Manche sur le *Mont-Blanc*, avec lequel il eut à soutenir de nombreux engagements contre les Anglais, et prit une part brillante au combat du cap Finistère (1805). où il sauva le vaisseau l'*Atlas* sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi. Lors de la bataille de Trafalgar, « Villeneuve, dit M. A. de Lacaze, avait désigné le *Neptune*, commandé par Maistral, comme devant être le matelot d'arrière du vaisseau amiral le *Bucentaure;* mais Maistral, ainsi que neuf autres vaisseaux espagnols et français, tombèrent sous le vent et ne purent entrer que successivement en ligne. Le *Redoutable* (capitaine Lucas) prit courageusement le poste du *Neptune*. Maistral, après avoir envoyé quelques bordées au *Victory*, qui portait l'amiral Nelson, jugea convenable de regagner l'arrière-garde, puis, après avoir canonné quelque temps le *Bellisle*, qui démâté et attaqué par trois vaisseaux français, ne répondait plus au feu, Maistral passa à l'extrême arrière-garde. L'amiral Gravina venait d'être mortellement blessé : on fit le signal de retraite de son vaisseau, le *Prince-des-Asturies*, et aussitôt Maistral se mit en retraite, suivant le pavillon espagnol. Il gagna ensuite Algésiras, où il dut se rendre prisonnier sans coup férir en 1808. » La conduite de Maistral en cette circonstance fut l'objet des plus vives critiques; toutefois, dans un rapport fait par Beaudran, aide de camp de l'amiral Villeneuve, Maistral se trouve pleinement justifié des reproches d'impéritie, de timidité et même de trahison auxquels il a été en butte. De retour en France, Maistral demanda vainement à passer devant un conseil de guerre pour se justifier. Le gouvernement, dont il avait conservé toute la confiance, le nomma chef maritime de Brest en 1813. Chef d'escadre en 1814, il devint, l'année suivante, contre-amiral et mourut quelques mois après. — Son frère, Désiré-Marie MAISTRAL, marin comme lui, né à Quimper en 1764, mourut à Brest en 1842. Il fit la guerre d'Amérique sous d'Estaing, fut fait prisonnier par les Anglais à bord du *Hoche* (1799), recouvra la liberté en 1800, devint alors capitaine de vaisseau, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et devint par la suite commandant des forces navales du royaume d'Italie. Il prit sa retraite en 1807.

MAISTRANCE s. f. (mè-stran-se — rad. *maistre*, anc. orthogr. de *maître*). Mar. Corps des maîtres ou premiers sous-officiers de marine, chargés, dans un port ou sur un navire de guerre, des détails du service.

— *Ecoles de maistrance*, Ecoles maritimes où l'on forme des maîtres et des contremaîtres.

— **Encycl.** La *maistrance* est placée sous la surveillance des ingénieurs ou des officiers de vaisseau. Il y a en France trois écoles de *maistrance*, renfermant une cinquantaine d'élèves environ, à elles trois : elles sont établies à Brest, à Rochefort et à Toulon. On enseigne dans ces écoles l'arithmétique, la géométrie élémentaire, la géométrie descriptive, les éléments de statique, la stabilité des corps flottants, le dessin linéaire et la comptabilité des ateliers. Il faut, pour y être admis, avoir vingt et un ans, avoir servi trois ans dans les ports, et avoir subi un examen dont le programme est déterminé par les règlements.

La *maistrance* se recrute parmi les hommes les mieux rompus au métier, sur la proposition des officiers des bâtiments réunis en conseil. L'avancement en grade ou en classe ne peut être donné, au plus tôt, que tous les six mois.

MAISTRE (Joseph-Marie, comte DE), homme d'Etat, écrivain et philosophe, né à Chambéry (Savoie) en 1754, mort en 1821. La famille de de Maistre était originaire du Languedoc. Au XVIIe siècle, elle formait deux branches, dont l'une alla s'établir en Savoie : c'est à cette dernière qu'appartient Joseph de Maistre. Son père, le comte François-Xavier de Maistre, fut président du sénat de Savoie et conservateur des apanages des princes. Joseph-Marie était l'aîné de dix enfants et se disposa de bonne heure à entrer comme son père dans la magistrature. Les jésuites avaient été chargés de son éducation, et les habitudes régulières pratiquées dans leurs maisons trouvèrent chez lui un terrain bien préparé par l'éducation paternelle. Après avoir terminé ses études classiques, on décida qu'il ferait son droit à l'université de Turin. Il avait une excellente qualité pour aborder la science de Cujas, c'était une mémoire prodigieuse. « Un jour, dit Sainte-Beuve, un écolier l'ayant défié sur sa mémoire, qu'il avait extraordinaire, il releva le gant et tint le pari : il s'agissait de réciter tout un livre de l'*Enéide*, le lendemain, en présence du collége assemblé. De Maistre ne fit pas une faute et l'emporta. » En 1818, un vieux prêtre lui ayant rappelé cette circonstance, il répondit : « Eh bien! curé, croiriez-vous que je serais homme à vous réciter sur l'heure ce même livre de l'*Enéide* aussi couramment qu'alors? » Il comparait volontiers son cerveau à un casier à tiroirs numérotés. Il mettait dans chaque tiroir des connaissances particulières qui s'y conservaient intactes et il les retrouvait quand il en avait besoin.

En 1786, il épousa Mlle de Morand, dont il eut un fils et deux filles, l'une mariée à M. Ferray, l'autre au duc de Laval-Montmorency. Joseph de Maistre fut nommé sénateur en 1788. Mais le métier de condamner les gens à mort (le sénat de Savoie étant une cour judiciaire) ne lui convenait pas. Quand la Révolution française éclata, de Maistre l'accueillit d'abord assez bien, et ses idées libérales firent quelque scandale parmi la noblesse du royaume de Sardaigne. De Maistre était membre de la loge réformée de Chambéry, qui n'était pas dangereuse à la vérité. Quand les troupes françaises de Montesquiou firent leur apparition dans la ville (22 septembre 1792), les frères du comte étaient allés rejoindre le drapeau sarde; lui resta jusqu'au milieu de l'hiver et se rendit ensuite avec sa famille dans le val d'Aoste, c'est-à-dire hors du territoire occupé par les Français. Quelque temps après fut édictée la loi dite des Allobroges, qui ordonnait aux émigrés savoisiens de rentrer chez eux sous peine de voir leurs biens confisqués. Mme de Maistre, à l'insu de son mari et enceinte de près de neuf mois, traversa les Alpes en plein hiver à dos de mulet, avec ses deux jeunes enfants, pour sauver quelques lambeaux de sa fortune. Joseph de Maistre vint la rejoindre aussitôt et se rendit à la municipalité, où il refusa de prêter le serment exigé et d'écrire son nom sur le registre destiné à recevoir les noms de tous les citoyens actifs. Lorsqu'on lui demanda les contributions de guerre, qui étaient censées volontaires : « Je ne donne point d'argent, répondit-il, pour faire tuer mes frères qui sont au service du roi de Sardaigne. » Cela lui valut une visite domiciliaire. Mme de Maistre en fut saisie au point de ressentir aussitôt les douleurs de l'enfantement. Le troisième enfant de Mme de Maistre naquit le lendemain. Après avoir pourvu aux besoins les plus urgents de sa famille, le comte partit pour Lausanne. Il y resta trois ans et en partit en 1797 pour rentrer en Piémont, où le roi Victor-Amédée lui ordonna de retourner à Lausanne. Il devait renseigner le ministère sarde sur ce qui se passerait en France. Bonaparte trouva plus tard sa correspondance à Venise. De Maistre avait publié récemment son premier ouvrage important : *Considérations sur la Révolution française* (Neufchâtel, 1796, 1 vol. in-8°). On n'avait encore vu de lui qu'un *Eloge de Victor-Amédée III, duc de Savoie* (Chambéry, 1775, in-8°), qui ne pouvait à aucun titre faire préjuger de son talent d'écrivain. Cet opuscule ne brillait guère par la logique. A côté d'opinions libérales telles qu'on pouvait les attendre d'un jeune homme de cette époque, il défendait les règlements faits contre la publicité hostile au gouvernement. En 1777, ayant prononcé un discours de rentrée devant le sénat de Savoie, il le parsema de tirades banales en l'honneur de la vertu, de l'Etre suprême et encore d'invectives contre les *préjugés*, trahissant ainsi un élève de Jean-Jacques. Dans les *Considérations*, de Maistre raconte les persécutions subies pendant la Révolution. On avait emprisonné des enfants en bas âge, séparé des époux. « C'était, disait le représentant Albitte, pour satisfaire à la décence. » De Maistre écrit à ce sujet : « La cruauté, dans le cours de cette révolution, a souvent eu la fantaisie de plaisanter : on croit voir rire l'enfer; il est moins effrayant quand il hurle. » Les *Considérations* firent au comte de Maistre une réputation européenne. Malgré ses dimensions considérables, l'ouvrage n'est qu'un pamphlet violent. L'auteur traite la Révolution française d'œuvre *satanique*. Il n'était nullement fait pour la comprendre. Elle n'a qu'un mérite à ses yeux, c'est qu'elle est une sorte de sacrifice expiatoire. « Il n'y a point, dit-il, de châtiment qui ne purifie, il n'y a point de désordre que l'amour éternel ne tourne contre le principe du mal. » Il déclare d'ailleurs que la France ne pouvait être unifiée et conservée intacte que par le jacobinisme, et exprime la conviction que l'œuvre des jacobins, faite au profit de la centralisation absolue, doit profiter à la monarchie conçue à la manière de Louis XIV.

Sa correspondance, publiée longtemps après sa mort, l'a montré sous un jour tout à fait inattendu : quoique hostile à la Révolution, il n'est pas, comme le vulgaire des émigrés, prêt à accepter la ruine de la France pour satisfaire ses rancunes personnelles. Au contraire, il l'aime, lui attribue une destinée providentielle et préfère la voir grande entre les mains des jacobins que démembrée par l'Europe coalisée. Il aperçoit dans la destruction de la France le germe de deux siècles de massacre, la sanction des maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine et même une plaie mortelle à la religion. Il tient à la monarchie absolue, mais il se déclare l'ennemi des abus qui lui sont naturels, ce qui est généreux, sinon logique : « Soyez persuadé, écrit-il à M. de Vignat, que pour fortifier la monarchie il faut l'asseoir sur des lois, éviter l'arbitraire, les commissions fréquentes, les mutations continuelles d'emplois et les tripots ministériels. » De Maistre quitta Lausanne en 1797 pour revenir à Turin, et ce ne fut pas sans regret : la société de Gibbon, de Necker et de sa fille lui avait singulièrement adouci les douleurs de l'exil. L'année suivante, la conquête du Piémont le força de nouveau d'aller chercher un asile au loin. Il s'embarqua pour Venise, où il vécut dans un état voisin de la misère. Le roi de Sardaigne le nomma bientôt régent de la chancellerie royale en Sardaigne, ce qui était la principale magistrature de l'île. Cette position, qui lui permettait de vivre plus à l'aise, lui préparait des désagréments d'une autre genre. La Sardaigne était une terre à moitié sauvage, où la justice se rendait à coups de carabine, où l'on ne payait pas l'impôt et encore moins ses dettes. De Maistre y lutta contre des obstacles divers jusqu'en 1802, où il fut envoyé à Saint-Pétersbourg comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne. A Pétersbourg, son esprit et ses manières de grand seigneur ne tardèrent pas à lui attirer une grande considération. L'empereur Alexandre nomma son frère Xavier de Maistre, alors réfugié à Moscou, directeur du musée de la marine à Pétersbourg et ensuite (1806), le fils de Joseph, Rodolphe, officier dans le régiment des chevaliers gardes.

Le séjour de de Maistre à Pétersbourg est l'époque la plus féconde de sa vie politique comme de sa vie de publiciste. Tout en veillant aux intérêts de son souverain, il entretenait aussi des relations intimes avec plusieurs membres influents de l'émigration française, notamment avec le duc de Blacas. Mais le principal intérêt qu'il inspire est concentré sur ses écrits. Ses observations sur les événements du temps méritent d'être remarquées. A propos de l'élévation de Bonaparte à l'empire, il écrit avec peu de perspicacité : « Les Bourbons français ne sont certainement inférieurs à aucune race régnante; ils ont beaucoup d'esprit et de bonté. Ils ont de plus cette espèce de considération qui naît de la grandeur antique, et enfin l'utile instruction que donne nécessairement le malheur. Mais, quoique je les croie très-capables de *jouir* de la royauté, je ne les crois nullement capables de la *rétablir*. Il n'y a certainement qu'un usurpateur de génie qui ait la main assez ferme et même assez dure pour exécuter cet ouvrage. » Mais sa correspondance était loin d'occuper tous ses loisirs. Bien que la plupart de ses grandes œuvres de polémique n'aient paru que plus tard, toutes doivent leur origine au séjour de de Maistre à Pétersbourg. Ce sont, par ordre de publication : l'*Essai sur le principe générateur des institutions humaines* (Pétersbourg, 1810, 1 vol. in-8o); *Des délais de la justice divine* (1815, 1 vol. in-8o); *Du pape* (Lyon, 1819, 2 vol. in-8o); *De l'Eglise gallicane* (Paris, 1821, 1 vol. in-8o); les *Soirées de Saint-Pétersbourg* (Paris, 1821, 2 vol. in-8o); *Examen de la philosophie de Bacon* (Paris, 1835, 1 vol. in-8o), ouvrage posthume.

Indépendamment des livres précédents, on doit encore à de Maistre divers opuscules publiés à différentes époques : deux *Lettres à une dame protestante* et *à une dame russe;* des lettres sur l'éducation publique en Russie; d'autres sur l'inquisition espagnole, qui ont soulevé de vifs débats dans la presse; l'examen d'une édition des lettres de Mme de Sévigné. La multiplicité des écrits de de Maistre s'explique par ses habitudes laborieuses. Il étudiait ou écrivait quinze heures par jour.

On raconte une foule d'anecdotes sur la manière de vivre de de Maistre. Il avait un fauteuil tournant et faisait un demi-tour pour manger, sans quitter le livre qu'il avait à la main; son repas terminé, il se remettait à l'œuvre, sans avoir besoin d'aller se refaire au dehors par la promenade ou la fréquentation du monde. Quand vint la Restauration, il ne quitta point Pétersbourg. Il commençait pourtant à y être mal vu, ce qui finit par le déterminer à demander son rappel (1817). La suppression des jésuites dans l'empire de Russie ne fut d'ailleurs pas étrangère au fait. Avant de rentrer dans les Etats sardes, il vint faire une visite à Paris, où Louis XVIII le reçut avec empressement. A une séance de l'Institut à laquelle il assistait, il fut reconnu, et quatre académiciens, au nom de leurs collègues, vinrent le prier d'entrer dans l'enceinte réservée, où on venait de lui apporter un fauteuil. C'était tout ce que l'Institut pouvait faire pour un étranger qui avait illustré la langue française, mais ne pouvait siéger au sénat des lettres françaises comme un de ses membres.

Le roi de Sardaigne à son arrivée à Turin le combla d'honneurs. Il fut nommé président des cours suprêmes du royaume, puis l'Académie des sciences de Turin l'admit dans la section des sciences morales (1819).

De Maistre n'est pas un de ces hommes sur lesquels on peut porter un jugement unique; il demande à être étudié à divers points de vue. Sa philosophie « a pour objet, dit M. Damiron, d'expliquer et de justifier le gouvernement temporel de la Providence. On sent quelles questions un tel sujet soulève. Constater la véritable condition de l'homme sur la terre, rechercher la raison de cette condition, savoir par quels moyens elle peut être changée et améliorée, tels sont les principaux problèmes qu'on doit résoudre pour se rendre compte des rapports qui unissent Dieu à l'homme. La métaphysique n'en a point de plus difficile et de plus haut. De Maistre les a tous abordés, et il faut lui en savoir gré. Quel que soit le jugement que l'on porte sur les solutions qu'il propose, il faut reconnaître le service qu'il a rendu à la philosophie en discutant, avec une rare intrépidité de raison, des matières qui embarrassent et rebutent la plupart des esprits. De Maistre, en même temps, leur a prêté une sorte d'intérêt, les a renouvelées, remises en honneur et popularisées par la manière originale, vive et forte dont il les a traitées et exprimées. Ce n'est pas qu'on aime en ses écrits le ton d'amertume, peut-être aussi de suffisance, avec lequel il attaque à tout propos les plus grands écrivains, par exemple sa dissertation sur le *rictus* de Voltaire dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* du dernier siècle; ce n'est pas qu'on approuve son parti pris d'être toujours affirmatif et tranchant; ce n'est pas, enfin, que son mépris d'homme de cour à l'égard de tout ce qui est savant, raisonneur et philosophe ne soit parfois désagréable et offensant : ce sont là ses défauts. Mais il a une facilité de dire ce qu'il veut, une facilité de parole, une netteté d'expression, une certaine verve logique qui charment et entraînent les lecteurs. Souvent, en le lisant, on ne sait où on en est; on se surprend comme à demi persuadé de choses que pourtant on ne croit pas dans le fond de son âme. On les lui passe sans s'en apercevoir. On oublie ses boutades pour ses traits, ses plaisanteries pour ses vues, son dogmatisme intolérant pour sa raison et son esprit. Est-ce trop dire que de trouver qu'il a quelque chose de la manière de Montesquieu? Peut-être; mais, au moins, rappelle-t-il assez bien celle de Sénèque. »

Au point de vue politique et religieux, de Maistre est le paradoxe incarné; il s'attaque, avec plus d'acharnement que de bon sens, à Bacon, à Pascal, à Bossuet, ne comprenant pas le premier, déniant au second tous ses titres de gloire parce qu'il est janséniste, ne voyant dans le troisième, parce qu'il est gallican, que le courtisan et l'impardonnable auteur des quatre articles et du sermon sur l'unité. Mais on lui pardonnerait d'avoir méconnu les hommes; comment excuser sa singulière façon d'interpréter les institutions et de justifier les plus atroces d'entre elles? Pour lui, l'infaillibilité du pape est moins un fait théologique qu'une nécessité gouvernementale : tout souverain est infaillible en droit. Pour lui, l'inquisition est une excellente arme défensive, qui a sauvé l'orthodoxie de l'Espagne; si le gouvernement français eût brûlé les calvinistes, le schisme eût été impossible en France. Il défend le bourreau, il exalte la guerre; on dirait un parti pris de réhabiliter tout ce qui inspire à l'homme une horreur instinctive. Absolu dans ses opinions, il attaque avec une violence passionnée, il dénigre avec une amertume intolérable quiconque s'écarte, même par des nuances seulement, de la voie d'orthodoxie qu'il s'est tracée. Les jansénistes sont pour lui de pires ennemis que les voltairiens, et il fait à peine une différence entre calvinistes, jansénistes et gallicans. C'est à un tel point, que ses plaisanteries, toujours acérées, presque toujours spirituelles, finissent par révolter à force d'injustice, et qu'il ne parvient pas, même à force d'esprit, à se faire pardonner ses méchancetés gratuites. Nous ne connaissons pas de livre plus agaçant, sous ce rapport, que son *Examen de la philosophie de Bacon*. Il est vrai qu'une ignorance révoltante aggrave ici la mauvaise foi, et donne aux traits les plus spirituels une apparence de platitude.

Mais il est un point de vue sous lequel il nous est permis de louer J. de Maistre sans aucune espèce de restriction. Comme écrivain, il est certainement un des hommes qui ont le plus honoré la langue française. Et il faut lui rendre cette justice, qu'en abordant des genres souvent traités avant lui, il l'a su faire avec une originalité tout à fait inattendue. Dans ses thèses les plus serrées, les plus sèches, les plus paradoxales, il met, à défaut de bon sens, de modération et de vérité, une verve si piquante, une clarté si pénétrante, un tel accent de conviction, qu'il arrive parfois à faire illusion sur la solidité de ses preuves. Quand il s'attaque à un adversaire bien placé dans l'opinion, comme Pascal, il le fait au besoin avec des termes modérés, des aveux généraux sur le mérite du sujet, des critiques vives sur des questions de détail, et, après avoir exalté son homme en gros et l'avoir démoli partie par partie, il vous force à reconnaître en même temps l'inanité de l'idole et la modération de celui qui l'a renversée. En vérité, pour que de Maistre, ce grand pipeur, fût un grand philosophe en même temps qu'un grand écrivain, il ne lui a manqué que deux choses : un jugement droit et un esprit modéré. Tel qu'il est, c'est un pamphlétaire hors ligne. Toutefois, ses *Mémoires politiques*, publiés en 1858 (v. plus bas MÉMOIRES POLITIQUES), nous l'ont montré sous un jour aussi nouveau qu'inattendu, et tendraient à faire croire que l'auteur du livre du *Pape* n'était ni aussi noir qu'il s'est fait ni aussi sincèrement fanatique qu'on le croit généralement.

Maistre (LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS DU COMTE JOSEPH DE) [Paris, 1851, 2 vol. in-8o]. Ces œuvres posthumes ont jeté sur la physionomie originale de l'auteur un nouveau relief; on y retrouve la pensée tout entière de l'écrivain des *Soirées de Saint-Péterbourg* et du livre *Du pape*. Le premier volume se compose exclusivement de lettres; le second contient, outre un grand nombre de lettres, quelques pamphlets de la jeunesse du comte de Maistre devenus très-rares : l'*Adresse du maire de Montagnole à ses concitoyens;* la brochure intitulée *Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole* (*district de Chambéry*), *à ses chers concitoyens les habitants du mont Blanc, salut et bon sens;* la *Lettre du citoyen Cherchemot, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du M..., le jour de la fête de la souveraineté du peuple*; l'opuscule ayant pour titre : *Cinq paradoxes à Mme la marquise de Nav...*, vraie merveille d'esprit. De Maistre, conserve dans ses deux volumes les préjugés de sa vie entière. Son catholicisme n'admet pas l'Eglise gallicane; ses instincts royalistes ressemblent à du fétichisme. Il est persuadé que les rois vivent plus longtemps que les autres hommes, et les rois catholiques plus longtemps que les autres rois. Son amour de l'ancien régime se manifeste à chaque page. Il ne veut pas entendre parler du régime parlementaire, et, s'il était Français, il ne pourrait pas se résoudre à prononcer le mot de budget. Sa correspondance révèle certains côtés de son esprit, auparavant presque inconnus. Elle a fait connaître l'homme privé, un homme doux, aimable, tolérant, qu'on était loin de soupçonner dans l'écrivain. On jugera par le passage suivant de son esprit de famille et de la douceur de ses mœurs : « Des idées poignantes de famille me transportent; je crois entendre pleurer à Turin; je fais mille efforts pour me représenter la figure de cette enfant de douze ans que je ne connais pas. Je vois cette fille orpheline d'un père encore vivant. » Il avait emmené son fils aîné à Pétersbourg. C'était l'héritier privilégié de son nom, et il voulait veiller sur son éducation. Il savait dès l'âge le plus tendre lui ménager des plaisirs : « C'est un de mes premiers dogmes, disait-il, qu'il faut amuser les jeunes gens afin qu'ils ne s'amusent pas. »

Les détails d'intérieur, d'argent, d'autorité, de rapports intimes, de situation vis-à-vis du roi de Sardaigne abondent dans la correspondance du comte de Maistre, et sont de nature à donner de son caractère une tout autre idée que celle qu'on puise dans la lecture de ses ouvrages. Il ne demande rien pour lui-même; si on lui offre, il refuse. Cependant, à l'occasion, il se prive d'un voyage pour ne pas dépenser l'argent nécessaire aux besoins urgents de ses enfants.

Il était aussi homme du monde, ce que ses violences de plume ne laisseraient pas pressentir. Sa franchise, si peu commune dans les hauts parages de la société lui avait acquis une considération méritée. Il savait d'ailleurs la tempérer par la prudence.

Cette franchise inquiétait sa famille. On lui recommandait à chaque instant de prendre garde à lui. Il répond : « Si vous aviez la bonté de me dire : dans tel endroit où vous devez passer, à telle heure, il y a un serpent, vous pourriez m'être très-utiles; mais si vous me dites en général : n'oubliez pas qu'il y a des serpents dans le monde, vous me ferez à peine regarder devant moi. »

Où l'on retrouve le de Maistre des *Soirées*, c'est dans sa hauteur vis-à-vis des femmes; il appelle Mme de Staël une impertinente femmelette qui ne comprend pas une seule des questions qu'elle traite.

Au point de vue politique, de Maistre est loin de partager les passions de l'Europe contre la Révolution française. Certes, il n'aime pas cette dernière; mais il n'entend pas qu'on supprime la France, comme les coalisés en affichaient la prétention. « Il y a, dit-il, dans la puissance des Français, il y a dans leur caractère, il y a dans leur langue surtout, une certaine force prosélytique qui passe l'imagination. La nation entière n'est qu'une vaste propagande. Dieu veuille amener le moment où elle ne propagera que ce que nous aimons. »

De Maistre verrait, dans le succès de la coalition contre la France, le germe de deux siècles de massacres et l'abrutissement irrévocable du genre humain par le despotisme. Le mot y est. Quelques autres traits de la correspondance font pressentir l'homme nouveau que devait révéler, en 1868, la publication des *Mémoires politiques*. V. ci-après.

Maistre (MÉMOIRES POLITIQUES ET CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE JOSEPH DE), *avec explications et commentaires historiques*, par M. Albert Blanc, docteur en droit de l'université de Turin (Paris, 1858, in-8o). Ce sont en quelque sorte les *Mémoires d'outre-tombe* de ce grand champion de la monarchie et de l'Eglise. Ils renferment des révélations étranges et d'un singulier intérêt. Grâce à des documents d'une authenticité incontestables, tirés des archives de Turin, nous voici en présence d'un Joseph de Maistre bien inattendu, d'un Joseph de Maistre presque libéral en politique, tolérant en religion. Son introducteur, M. Blanc, s'est chargé de mettre en relief cette grande nouveauté. Aux prises avec les nécessités de la politique, le terrible comte agit comme tous les diplomates : il fait des concessions, et il nous donne à croire, ce qui est un grand soulagement, que si le hasard de sa naissance eût mis en ses mains le pouvoir souverain, il se fût abstenu d'établir dans ses Etats cette inquisition dont il a vanté si chaleureusement les bienfaits. De Maistre, qui l'aurait cru? montre les mêmes préoccupations que les économistes socialistes : « L'univers entier, dit-il, doit être renversé dans un bouleversement général; je vote pour les meilleurs gouvernements, c'est-à-dire pour ceux qui doivent donner le plus grand bonheur possible au plus grand nombre d'hommes possible. » Il attend de l'avenir des merveilles : « Il n'y a plus d'Europe, il n'y a plus d'Amérique, bientôt il n'y aura plus d'Asie. Tout ce qui se prépare est immense, et tout ce que nous avons vu n'est qu'une préparation. » Loin de demander la restauration du passé, il veut des institutions en harmonie avec les besoins du temps : « Au fond, je crois que le livre le plus utile à consulter avant de mettre la main à l'œuvre, c'est l'almanach; car, si l'on oubliait un moment que nous sommes en 1804, l'ouvrage serait manqué. » Il comprend parfaitement les causes profondes et l'immense rénovation de la Révolution; il voit dans Bonaparte (Dieu lui pardonne!) « l'homme de la destinée qui s'empare des nations vacantes, les réunit dans sa main de fer et les fait marcher vers son but. » Nulle part il ne voit d'homme à opposer au vainqueur d'Austerlitz, et il ajoute : « Après une terrible lutte de trois siècles, le génie de la France l'emporte irrévocablement. »

Une chose curieuse, c'est le sans-façon avec lequel il parle des alliés ou des défenseurs du catholicisme et de la contre-révolution. Il traite Pie VII de bonhomme et ne le trouve pas plus en harmonie avec le vieux régime que le vieux régime avec l'esprit du siècle. « On se moque joliment du bonhomme, dit-il, qui, en effet, n'est que cela, soit dit à sa gloire; mais ce n'est pas moins une très-grande calamité publique qu'un bonhomme dans une place et à une époque qui exigerait un grand homme. » Joseph de Maistre parle de l'Autriche avec une véritable haine : « Cette maison d'Autriche est une grande ennemie du genre humain. » L'Angleterre, que cependant il n'aime guère, paraît à ce théoricien de l'absolutisme avoir un gouvernement admirable. M. Albert Blanc trouve même dans ces *Mémoires* la sanction de la politique du comte de Cavour et des espérances de la monarchie piémontaise : « Le diamètre du Piémont n'est point du tout en proportion avec la grandeur et la noblesse de la maison de Savoie. »

Toutes ces appréciations, sous la plume de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et du *Pape* ont causé, comme on devait s'y attendre, une grande sensation, et ont été pour quelques-uns un sujet de scandale. Toutefois, ceux qui tiennent à conserver dans leurs rangs l'illustre ultramontain ont pu trouver dans cette publication des traits qui rappellent assez bien la première manière de l'auteur. Il y définit la Révolution « un grand et terrible sermon que la Providence a prêché aux hommes, sermon en deux points. Ce sont, dit-il, les abus qui font les révolutions; c'est le premier point, et il s'adresse aux souverains. Mais les abus valent infiniment mieux que les révolutions; c'est le deuxième point, qui s'adresse aux peuples. »

Si ce sont réellement les abus qui font les révolutions, les deux points du sermon providentiel s'adressent directement aux auteurs des abus. Mais il ne nous convient ni de discuter avec de Maistre, ni de revendiquer pour notre parti; qu'il nous suffise de montrer par son exemple combien il est difficile à un homme intelligent de s'obstiner dans la voie de l'absolutisme et de la réaction. De Maistre, comme Chateaubriand, a fini par se convertir au progrès : c'est un troisième point à ajouter au fameux sermon.

MAISTRE (comte Xavier DE), écrivain français, frère du précédent, né à Chambéry en 1764, mort à Saint-Pétersbourg en 1852. Après ses études classiques, Xavier de Maistre se livra d'abord à la peinture. Il embrassa ensuite la carrière des armes et servit en qualité d'officier dans l'infanterie sarde. La Révolution française survint et amena la conquête du duché de Savoie. Xavier de Maistre, ne voulant pas servir la France, quitta le service et suivit en Russie son frère Joseph, qui venait d'être nommé ambassadeur de Sardaigne (1802). Xavier entra dans l'état-major de l'armée russe, après avoir fait partie de l'administration de la marine impériale. Il prit part à la guerre dans le Caucase et en Perse, y montra du courage et du talent et obtint le grade de général-major. Après la campagne, il revint à Saint-Pétersbourg, s'y maria en 1817 et s'y établit définitivement. Il ne reparut qu'à de longs intervalles, et pour peu de temps, dans sa patrie, alla à Naples et visita Paris quelque temps avant sa mort.

Xavier de Maistre, ayant lu par hasard, en Italie, le traité sur le lavis à l'encre de Chine du Genevois Rodolphe Topffer, fut charmé des idées et du style d'un auteur dont le talent avait tant d'analogie avec le sien. Il lui écrivit, se lia avec lui et le signala au public français. Là se borne ce que nous avons à dire sur la vie de cet homme aimable. Il a failli échapper à la postérité, dont il ne s'est jamais préoccupé; mais, heureusement, il a eu l'idée de se distraire en composant quelques petits écrits d'une exiguïté extrême, mais qui suffisent amplement pour lui assurer l'immortalité. Et ce qu'il y a de singulier dans ces œuvres complètes, qui tiennent sans peine dans un volume, c'est que le délicieux auteur a su y faire preuve d'un talent varié. Dans l'un, admirable fantaisie intitulée : *Voyage autour de ma chambre*, Xavier de Maistre expose, dans la forme la plus piquante, dans le style le plus spirituel, une philosophie douce, aimable, tolérante. Il y parle de tout ou à peu près, et toujours en des termes d'une grâce parfaite. Et pourtant ce petit chef-d'œuvre n'était pas destiné à l'impression; il avait été écrit sans prétention, sans suite, chapitre par chapitre, à de longs intervalles, et ne serait pas sorti des tiroirs de l'auteur si le frère de celui-ci n'en avait eu connaissance et ne se fût empressé de le faire imprimer. Le *Lépreux de la cité d'Aoste*, écrit sous l'inspiration de Joseph, révéla un nouveau côté du talent de l'auteur. Dans un sujet qui n'est presque rien, il a su atteindre le dernier degré de l'émotion. Nous croyons difficile de lire sans verser des larmes ces quelques pages de Xavier. Ses autres œuvres offrent, à un moindre degré, les mêmes qualités de style et d'intérêt. Voici la liste courte, mais complète des ouvrages de Xavier de Maistre : *Voyage autour de ma chambre* (Turin, 1794, in-8o); le *Lépreux de la cité d'Aoste*, à la suite de l'ouvrage précédent, avec une préface de J. de Maistre (Saint-Pétersbourg, 1812, in-12); les *Prisonniers du Caucase* et la *Jeune Sibérienne* (Paris, 1815, in-18); *Expédition nocturne autour de ma chambre* (Paris, 1825, in-8o). Membre de l'Académie des sciences morales et politiques de Turin, Xavier de Maistre a publié dans les recueils de cette société quelques travaux, au nombre desquels on signale : *Mémoire sur l'oxydation de l'or par le frottement; Procédé pour composer avec l'oxyde d'or une couleur pourpre qui peut être employée dans la peinture à l'huile.* La Bibliothèque de Genève lui doit également des travaux scientifiques. On croit qu'il a laissé en manuscrit un *Traité sur les couleurs* qui n'offrirait aujourd'hui aucun intérêt. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1825 (Paris, 3 vol. in-12).

MAISTRE (Jean LE), magistrat français. V. LE MAISTRE.

MAISTRE (Louis-Isaac LE), dit **de Sacy**, un des solitaires de Port-Royal. V. SACY.

MAÏTA s. m. (ma-i-ta). Jeu usité chez les habitants des îles Hawaï. ‖ On l'appelle aussi OUROU.

— Encycl. Voici en quoi consiste ce jeu : on plante en terre, à un intervalle de quelques pouces, deux bâtons d'une hauteur déterminée. Le joueur se place à 15 ou 20 toises de distance et lance un disque de lave nommé *ourou*, de manière à le faire passer au milieu des deux bâtons sans toucher ni l'un ni l'autre. Ce jeu passionne tellement ces peuples sauvages, qu'il n'est pas rare de voir autour des joueurs se grouper jusqu'à huit ou dix mille spectateurs. Les amateurs se portent des défis individuels et souvent même collectifs; il arrive quelquefois que des villages entiers se provoquent, en désignant pour les représenter leurs joueurs les plus habiles.

MAITANI (Lorenzo), architecte italien, né à Sienne vers 1240, mort après 1310. Cet artiste, l'un des plus remarquables de son temps, était, croit-on, élève de Niccolo Pisano. On lui doit, entre autres monuments, la belle cathédrale d'Orvieto, commencée en 1290, et que Vasari a attribuée à tort à Pisano.

MAÏTE adj. (ma-i-te). Crust. Syn. de MAÏEN.

MAITEA, île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Taïti, à l'E. de Taïti, par 17° 53' de latit. S., et par 150° 33' de longit. O. La côte septentrionale est très-escarpée, et la côte orientale, entourée d'un banc de rochers, a 13 kilom. de circuit. Pêcheries de perles; commerce avec Taïti. Découverte en 1606 par Quiros, qui la nomma *Dezanna*, elle fut visitée par Bougainville, qui lui donna le nom de *Boudoir*. Les naturels la nomment *Maitea*.

MAÏTEN s. m. (ma-i-tènn). Bot. Syn. de MAYTÈNE.

MAITHILA s. m. (mè-ti-la). Linguist. V. GAURE.

MAITLAND (sir Richard), lord LETHINGTON, poëte écossais, né en 1496, mort en 1586. De retour de France, où il avait étudié le droit, il remplit d'importants emplois dans la magistrature, et, bien que devenu aveugle, il fut successivement membre du conseil privé (1562), garde des sceaux et lord juge. Vers la fin de son existence, il cultiva la poésie, composa des pièces dont un certain nombre ont été publiées dans l'*Ancient Scotish Poetry* de Pinkerton (1786, 2 vol. in-8o); un poëme intitulé : *The Creation and Paradise lost*, inséré dans l'*Ever green* d'Allan Ramsay, etc. Ses *Poésies complètes* ont été publiées aux frais du club Maitland, en 1830.

MAITLAND (John), lord THIRLSTONE, chancelier d'Ecosse et poëte, fils du précédent, né en 1545, mort en 1595. Il suivit avec succès la carrière du barreau, succéda à son frère comme garde des sceaux en 1567, perdit cette charge trois ans plus tard par suite de son attachement à Marie Stuart, gagna la faveur de Jacques VI, qui le nomma secrétaire d'Etat et chancelier, puis fit en Norvége et en Danemark un voyage pendant lequel il se lia avec Tycho-Brahé. On lui doit des poésies écossaises et quelques épigrammes latines, *Epigrammata latina*, insérées dans ses *Deliciæ poetarum scotorum* (1637).

MAITLAND (William), antiquaire anglais, né à Brechin, comté de Forfar, vers 1693, mort à Montrose en 1757. Il avait exercé la profession de coiffeur en Suède, en Danemark, en Allemagne, et il avait acquis une certaine fortune lorsqu'il vint se fixer à Londres, où il s'adonna à l'étude des antiquités. On a de lui plusieurs ouvrages où l'on trouve peu de critique : *History of London* (Londres, 1739, 2 vol. in-fol.); *History of Edinburgh* (1753, in-fol.); *History of antiquities of Scotland* (1757, 2 vol. in-fol.).

MAITLAND (sir Frédéric-Lewis), marin anglais, né à Rankeillour en 1779, mort devant Bombay en 1839. La bravoure dont il fit preuve sous les ordres de lord Howe en 1794 lui valut d'être promu lieutenant de vaisseau. Il fut fait prisonnier par les Espagnols en 1799, prit part à l'expédition anglaise envoyée en Egypte, fit plusieurs captures sous l'Empire, reçut le commandement du *Bellérophon* et croisait devant Rochefort avec ce vaisseau lorsque Napoléon, vaincu à Waterloo, arriva dans cette ville. L'empereur lui dépêcha les généraux Lallemand et Las Cases pour lui demander de le recevoir à son bord et de le conduire avec sa suite en Amérique. Mais Maitland, qui avait reçu de l'Amirauté l'ordre « de redoubler de vigilance pour intercepter Bonaparte, et s'il avait le bonheur de l'amener dans la rade de Plymouth, de lui interdire toute communication avec la terre, » fit répondre à Napoléon qu'il ne pouvait prendre aucun engagement sans l'assentiment du gouvernement britannique. C'est alors que l'empereur résolut de remettre son sort aux mains « du plus généreux de ses ennemis, » et s'embarqua sur le *Bellérophon*. Maitland lui témoigna les plus grands égards et fut chargé de le conduire à Sainte-Hélène sur le *Northumberland*. Il devint par la suite contre-amiral. On a de lui : *Relation concernant l'embarquement et le séjour de l'empereur Napoléon à bord du vaisseau le Bellérophon*, traduit en français par Parisot (Paris, 1826, in-8o).

MAITLAND (Samuel-Roffy), littérateur anglais, né en 1792, mort à Londres en 1866. Il fut reçu avocat en 1816; mais, en 1821, il renonça au barreau pour entrer dans les ordres, et desservit de 1823 à 1829 une paroisse de Glocester. Il devint en 1837 bibliothécaire d'Howley, archevêque de Cantorbéry, et conservateur des manuscrits de Lambeth, emplois qu'il occupa jusqu'à la mort de l'archevêque (1848). Maitland était docteur en théologie et membre de la Société royale de Londres. On lui doit un grand nombre d'ouvrages. Parmi ceux qui sont relatifs à l'histoire générale nous citerons : les *Ages obscurs, série d'essais destinés à éclairer l'état de la religion et de la littérature au* IXe, *au* Xe, *au* XIe *et au* XIIe *siècle* (1844, in-8o), où l'auteur entreprend de prouver que l'on a beaucoup exagéré l'état de barbarie de cette période du moyen âge; *Faits et documents pour éclairer l'histoire, les doctrines et les rites des anciens Albigeois et Vaudois; Essais sur des sujets relatifs à la Réformation en Angleterre*, livres dans lesquels Maitland établit d'une façon péremptoire que la plupart des historiens qui ont écrit sur ces matières n'ont fait que répéter sans aucun contrôle les récits des historiens qui les avaient précédés. Il publia dans le même but : *Douze essais sur les* Actes et les monuments *de Fox; Examen de l'*Histoire des Vaudois *de Fox; Quelques réflexions sur le nouvel ouvrage de Faber, intitulé :* les Vaudois et les Albigeois anciens; *Réflexions sur l'*Histoire de l'Eglise *de Milner*, etc.

La seconde catégorie des ouvrages de Maitland comprend des écrits de genres assez variés : *Table des livres anglais imprimés avant l'année* 1600, *lesquels se trouvent actuellement à la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth* (1843); *Recherche sur les raisons qui ont fait assigner à la période prophétique de Daniel et de saint Jean une durée de* 1260 *ans; Eruvin* ou *Mélange d'essais sur les matières ayant rapport à la nature, à l'histoire et à la destinée de l'homme* (1850); *Huit essais sur différents sujets* (1852); *Recherches et éclaircissements sur le mesmérisme;* la *Superstition et la science;* le *Système volontaire*, ouvrage souvent réédité; le *Faux culte* (1856), etc.

MAITLAND (James), comte de LAUDERDALE, homme d'Etat anglais. V. LAUDERDALE.

MAÎTRE, ESSE s. (mè-tre, è-se — lat. *magister*, qui est du même radical que *magis*, plus, et *major*, plus grand. D'après Corssen, *magister* et *minister* sont deux doubles comparatifs formés de *is* pour *ios*, *ius*, grec *iôn*, sanscrit *iyans*, et *ter*, grec *teros*, sanscrit *tara*. *Magister* est pour *mag-ius-ter*, le plus grand, et *minister* pour *min-ius-ter*, le plus petit). Personne qui commande, qui gouverne, qui régit à son gré : *Dieu est le* MAÎTRE *de l'univers. Nul ne peut se flatter de n'avoir point de* MAÎTRE. *Quiconque flatte ses* MAÎTRES *les trahit.* (Mass.) *Quand on ne réfléchit pas, on se croit le* MAÎTRE *de tout; quand on y réfléchit, on voit qu'on n'est* MAÎTRE *de rien.* (Volt.) *Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le* MAÎTRE. (J.-J. Rouss.) *L'homme de bien lui seul n'a point de* MAÎTRE, *parce qu'il n'obéit qu'à la justice et à la vérité.* (Lacordaire.)

Voulez-vous vivre heureux, vivez toujours sans *maître*.
VOLTAIRE.

Quand on n'a pas de *maître* on peut dormir tranquille.
ANCELOT.

Pourquoi donc, ô *maître* suprême,
As-tu créé le mal si grand,
Que la raison, la vertu même
S'épouvantent en le voyant?
A. DE MUSSET.

— Personne qui a des serviteurs : *Quitter ses* MAÎTRES. *Servir de bons* MAÎTRES. *Prendre les ordres de sa* MAÎTRESSE. *Toute maison bien ordonnée est l'image de l'âme du* MAÎTRE. (J.-J. Rouss.) *Le* MAÎTRE *méprisant et brutal, quel que soit le salaire qu'il donne à ses serviteurs, est toujours haï.* (Silvio Pellico.) *Il n'y a de bons serviteurs que là où il y a de bons* MAÎTRES. (L'abbé Bautain.)

Du maître, quel qu'il soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le valet fut toujours ou le singe ou l'écho.
PIRON.

— Personne pour le compte de laquelle un ouvrier travaille exclusivement : *Les* MAÎTRES *et les ouvriers. Quand deux ouvriers courent après un* MAÎTRE, *les salaires baissent.* (F. Bastiat.) ‖ On dit mieux et plus souvent PATRON. ‖ Propriétaire d'un esclave : *L'esclave n'a qu'un* MAÎTRE; *l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Bruy.) *Les paysans russes ont cru longtemps le ciel réservé pour leurs* MAÎTRES. (De Custine.) ‖ Propriétaire d'un animal : *Un cheval qui connaît la voix de son* MAÎTRE. *Un chien qui rend à son* MAÎTRE *des caresses pour des coups ne peut être admirable que pour l'orgueil humain.*

Notre ennemi, c'est notre *maître*,
Je vous le dis en bon français.
LA FONTAINE.

‖ Propriétaire en général : *Le* MAÎTRE *d'une maison. Le* MAÎTRE *d'un champ. Un homme de bonne compagnie ne se croit plus le* MAÎTRE *de toutes les choses qui, chez lui, doivent être mises à la disposition des autres.* (Balz.) ‖ Personne qui dispose à son gré de quelque chose : *Lorsque M. de Tourville aura une flotte, nous aurons de quoi faire baisser pavillon à ces prétendus* MAÎTRES *de la mer.* (Mme de Sév.)

— Personne pour laquelle on professe une grande estime accompagnée de respect : *Nous attendions le grand Pomponne, mais le service de ce cher* MAÎTRE *l'empêcha de se retrouver avec la fleur de ses amis.* (Mme de Sév.) ‖ Titre que donnent habituellement à un souverain les personnes qui sont chargées de le représenter : *Le roi, l'empereur mon* MAÎTRE. *Allez dire à votre* MAÎTRE *que nous sommes ici par la volonté nationale, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.* (Mirab.)

— Professeur : *Un* MAÎTRE *de langues. Un* MAÎTRE *d'espagnol. Un* MAÎTRE *de musique. Une* MAÎTRESSE *de piano. Un* MAÎTRE *à danser. Un nombre infini de* MAÎTRES *de langues, d'arts et de science enseignent ce qu'ils ne savent pas.* (Montesq.) *C'est le* MAÎTRE *ardent à enseigner qui fait les élèves ardents à travailler.* (Maquel.) *Le meilleur* MAÎTRE *est celui qui nous donne le désir d'apprendre et qui nous en offre les moyens.* (Ferrand.) *Les programmes d'étude les mieux entendus ne sont rien sans les* MAÎTRES. (Vacherot.) *L'élève ne comprend jamais que la moitié de ce que dit le* MAÎTRE. (Renan.)

— Fam. Titre que l'on donne à des personnes qui ont une certaine bonhomie et un âge un peu avancé; cette expression est très-usitée à la campagne : MAÎTRE *François, le vigneron.* MAÎTRE *Pierre, le chantre de la paroisse.*

Maître Vincent, le grand faiseur de lettres,
Si bien que vous n'eût su prosaïser;
Maître Clément, le grand forgeur de mètres,
Si doucement n'eût su poétiser.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ La Fontaine a donné le même titre à divers animaux :

Survient un troisième larron
Qui saisit *maître* Aliboron.
LA FONTAINE.

. . . . . Notre *maître* mitis
Pour la seconde fois les trompe et les affine.
LA FONTAINE.

Maître corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un fromage;
Maître renard, par l'odeur alléché,
Lui tint à peu près ce langage.
LA FONTAINE.

‖ Personne d'une habileté ou d'un savoir supérieur : *Suivre l'exemple des* MAÎTRES. *Etudier l'esprit des grands* MAÎTRES. *C'est l'esprit des grands* MAÎTRES *qu'il faut tâcher de s'approprier.* (D'Aguess.) *La netteté est le vernis des* MAÎTRES. (Vauven.) *Il n'y a que les* MAÎTRES *dans l'art qui soient bons juges de dessin.* (Dider.)

— Personne qui gouverne quelque chose à son gré, qui en dispose comme elle entend : *Se rendre* MAÎTRE *du feu. Etre* MAÎTRE *des eaux d'un fleuve.*

— Personne qui use à son gré de ses facultés, de quelqu'un de ses organes : *Etre* MAÎTRE *de sa voix. Etre* MAÎTRE *de sa main.*

— Personne qui possède une matière de façon à en tirer le meilleur parti possible : *Etre* MAÎTRE *de son sujet.*

— Personne qui a de l'empire sur son âme : *Etre* MAÎTRE *de son cœur, de ses désirs, de ses passions. Etre* MAÎTRESSE *de sa langue. Toutes les passions sont bonnes quand on en reste le* MAÎTRE; *toutes sont mauvaises quand on s'y laisse assujettir.* (J.-J. Rouss.) *L'homme* MAÎTRE *de sa langue s'épargne de grands chagrins.* (Grimm.) *Il faut veiller sur ses pensées, pour être* MAÎTRE *de ses actions.* (La Rochef.-Doud.)

Hélas! de son penchant personne n'est le *maître*.
Mme DESHOULIÈRES.

— Personne qui a l'usage libre de quelque chose : *Mes journées sont si remplies que j'ai peine à en être le* MAÎTRE. (Boss.) *C'est par la connaissance du passé que l'on se rend* MAÎTRE *de l'avenir.* (Alibert.) *Un peuple qui ne s'abandonne pas finit toujours par être* MAÎTRE *de son sort.* (E. Laboulaye.)

Le présent est l'unique bien
Dont l'homme soit vraiment le *maître*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Personne qui a la liberté, la faculté de faire quelque chose : *On est rarement* MAÎTRE *de se faire aimer; on l'est toujours de se faire estimer.* (Fonten.) *En tout état de cause, un peuple est toujours le* MAÎTRE *de changer ses lois.* (J.-J. Rouss.) *On n'est pas toujours* MAÎTRE *de jouer le rôle qu'on eût aimé.* (A. de Vigny.)

— Fig. Objet qui régit, qui gouverne, qui détermine la forme ou la direction de quelque chose : *L'or est le* MAÎTRE *de l'univers. La nécessité est la* MAÎTRESSE *des choses humaines.* (Lerminier.) *La science est la* MAÎTRESSE *du monde.* (Michelet.) ‖ Objet auquel un autre est soumis, sur lequel il est réglé : *Le bon usage est le tyran, ou le roi, l'arbitre, le souverain ou le* MAÎTRE *des langues.* (Vaugelas.)

O Molière! homme simple et sublime génie,
Tu fis l'honnêteté *maîtresse* de tes vers.
TH. DE BANVILLE.

‖ Objet qui exerce sur l'homme une influence tyrannique : *L'orgueil attire la malédiction sur celui dont il se rend* MAÎTRE *et prépare sa ruine.* (Bible.) *L'argent est un bon serviteur et un mauvais* MAÎTRE. (Bacon.) *L'étiquette est une* MAÎTRESSE *exigeante, inséparable d'une pompe ruineuse.* (Lemontey.) *L'homme qui cède à ses passions obéit à un* MAÎTRE *qu'il s'est donné.* (A. Martin.) ‖ Objet qui sert d'enseignement : *Les mauvais succès sont les seuls* MAÎTRES *qui puissent nous reprendre utilement.* (Boss.) *Le plaisir et la douleur sont nos premiers* MAÎTRES. (Condill.) *Le temps et la liberté sont de grands* MAÎTRES. (Guizot.)

Il le faut avouer, l'amour est un grand *maître*.
MOLIÈRE.

‖ Modèle, exemple : *Tous les vrais modèles du goût sont dans la nature; plus nous nous éloignons du* MAÎTRE, *plus nos tableaux sont défigurés.* (J.-J. Rouss.)

Je pris certain auteur autrefois pour mon *maître* :
Il pensa me gâter.
LA FONTAINE.

— *En maître*, Avec une autorité de maître : *Commander en* MAÎTRE. *Parler en* MAÎTRE. *Dieu et la loi peuvent seuls commander* EN MAÎTRES *à l'homme sans l'avilir.* (Mme de Staël.) *Socrate ne dicte rien* EN MAÎTRE, *d'une voix commandante et du haut d'une chaire.* (H. Taine.)

On frappe à l'huis; le logis aux verrous
Etait fermé; la femme à la fenêtre
Court en disant : « Celui-là frappe *en maître*;
Serait-ce point par malheur mon époux?
LA FONTAINE.

— *Seigneur et maître*, Se dit familièrement d'une personne dont on veut affirmer l'autorité, particulièrement d'un mari par rapport à sa femme : *Je consulterai mon* SEIGNEUR ET MAÎTRE.

— *Maître, maîtresse du monde, de l'univers*, Personne qui gouverne une très-grande partie de la terre : *Que voulez-vous que soit un* MAÎTRE DU MONDE *qui ne craint pas Dieu, sinon un pervers et un fou?* (L. Veuillot.) ‖ Dieu souverain : *Adorer le* MAÎTRE DU MONDE.

— *Maîtres de la terre*, Rois et princes : *S'humilier devant les* MAÎTRES DE LA TERRE.

— *Maître d'hôtel*, Officier de grande maison, chargé de veiller sur les approvisionnements de bouche, de découper et de servir à table. ‖ Personne qui tient un hôtel pour les étrangers et les voyageurs.

— *Maître d'académie*, Ecuyer qui tient un manége.

— *Maître Jacques*, Domestique qui remplit à la fois plusieurs fonctions dans une maison. Se dit par allusion au maître Jacques de l'*Avare* de Molière ; il était à la fois cocher et cuisinier d'Harpagon. V. JACQUES.

— *Maître Gonin*, Rusé fripon. V. GONIN.

— *Maître passé* ou *Passé maître*, Personne très-habile en quelque chose : *Il est* MAÎTRE PASSÉ *au jeu de boules.*

Celui-ci n'y voyait pas plus loin que son nez,
L'autre était *passé maître* en fait de tromperie.
LA FONTAINE.

Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
Je le rendrai *maître passé.*
LA FONTAINE.

— *Maître, maîtresse de la maison* ou *de maison*, Femme du chef de famille, ou celle qui est elle-même le chef de la famille : *La* MAÎTRESSE DE LA MAISON *doit toujours s'assurer que le café est excellent.* (Brill.-Sav.) *On connaît l'esprit d'une* MAÎTRESSE DE MAISON *en franchissant le seuil de sa porte.* (Balz.)

— *Maître des basses œuvres*, Nom que l'on a donné quelquefois aux ouvriers vidangeurs.

— *Chercher maître*, Proprement chercher à se placer comme domestique, et figurément, Etre indécis sur le parti qu'on prendra, sur l'opinion qu'on embrassera : *Il ne sait pas s'il sera pour l'autorité ou pour la liberté ; il* CHERCHE MAÎTRE. *Ce qui avilit le caractère français, c'est le nombre de ceux qui* CHERCHENT MAÎTRE *chez nous, en fait de politique.*

— *Trouver son maître*, Trouver quelqu'un à qui l'on est inférieur en quelque chose : *Il aime à railler, mais il* A TROUVÉ SON MAÎTRE. *Tôt ou tard le plus hardi bretteur finit par* TROUVER SON MAÎTRE.

— *Etre son maître*, Jouir de sa pleine liberté, ne dépendre de personne : *Je n'étais pas à plaindre ; j'étais libre, j'*ÉTAIS MON MAÎTRE. (Scribe.)

— *Avoir bon maître*, Etre sous la protection d'une personne puissante, qui peut nous protéger.

— *Etre le maître*, Etre libre de faire ce qu'on veut dans une circonstance donnée : *Si vous voulez partir, vous* ÊTES LE MAÎTRE. *Je vous laisse* LE MAÎTRE *de faire comme vous l'entendrez. Puis-je me retirer? — Vous* ÊTES LE MAÎTRE. (C. Delavigne.) ‖ *Etre maître de soi*, Se posséder, prendre le dessus sur ses passions ou sur les mouvements de son âme : *Qui n'*EST *pas* MAÎTRE DE SOI-MÊME *n'a rien de fort, car il est faible dans le principe.* (Boss.) *Il faut être patient pour devenir* MAÎTRE DE SOI *et des autres.* (Fén.) *La prose est l'ouvrage de la raison* MAÎTRESSE D'ELLE-MÊME *et maîtresse de sa parole.* (Ozanam.)

Je suis *maître de moi* comme de l'univers.
CORNEILLE.

— *Avoir l'oreille du maître*, Etre écouté par celui qui a l'autorité, exercer de l'influence sur lui.

— *Etre maître et fils de maître*, Etre excessivement habile dans sa profession.

— *Compter de clerc à maître*, Rendre un compte exact et régulier, quoique amical et non subordonné aux règles d'une comptabilité sévère.

— *Jurer sur la parole du maître*, Adopter avec un empressement aveugle les opinions de quelqu'un, et jurer, pour ainsi dire, d'après lui. Se dit par allusion à l'autorité qu'on avait, au moyen âge, attribuée à Aristote, qu'on appelait *le maître.*

— Prov. *Les bons maîtres font les bons valets*, Pour être bien servi, il faut bien traiter les personnes qui nous servent. ‖ *Tel maître, tel valet*, Les valets copient la conduite et les habitudes de leurs maîtres. ‖ *Il fait bon être maître, on est valet quand on veut*, L'état de maître est toujours préférable à celui de serviteur. ‖ *Il faut être compagnon de sa femme et maître de son cheval*, Il faut traiter sa femme comme une compagne, comme une égale, et son cheval avec la sévérité d'un maître absolu. ‖ *Nul ne peut servir deux maîtres*, On ne peut faire le bien et le mal à la fois, il faut être bon ou mauvais, mais on ne peut être l'un et l'autre en même temps. C'est une maxime évangélique ; dans l'Evangile, les deux maîtres dont il s'agit sont Dieu et le diable. ‖ *Qui a compagnon a maître*, Celui qui ne vit pas seul est soumis aux exigences tyranniques de ceux qui vivent avec lui. ‖ *L'argent n'a point de maître*, Rien ne fait connaître à qui appartient l'argent que l'on a trouvé. ‖ *Le temps est un grand maître*, On acquiert, avec le temps, une expérience très-instructive. Signifie aussi, Le temps règle les choses avec beaucoup d'habileté et de sagesse :

Le temps est un grand maître, il règle bien des [choses.
CORNEILLE.

— Hist. Titre des principaux officiers de l'empire romain. ‖ Titre que les empereurs de Constantinople donnaient aux ducs de Naples. ‖ *Maître du cens*, Titre substitué par Auguste à celui de censeur. ‖ *Maître des dispositions*, Sorte de secrétaire des commandements des empereurs romains. ‖ *Maître des exercices*, Officier qui présidait aux exercices publics de la jeunesse. ‖ *Maître de la milice*, Officier institué par Constantin pour remplir les fonctions du préfet du prétoire. ‖ *Maître œcuménique*, Directeur général du collége de Constantinople, fondé par Constantin. ‖ *Grand maître des cérémonies*, Officier de la maison du roi qui réglait l'ordre des cérémonies et des préséances. ‖ *Maître de la cour* ou simplement *Maître*, Titre des membres du parlement français. ‖ *Maître des chambriers*, Ancien titre du premier chambellan. ‖ *Grand maître*, Chef d'un ordre militaire ou d'un ordre de chevalerie : *Le* GRAND MAÎTRE *de l'ordre de la Légion d'honneur. Vous serez chevalier de Malte ; il y a des chevaliers qui sont devenus* GRANDS MAÎTRES ; *c'est une perspective.* (Scribe.) ‖ *Maître de la chambre aux deniers*, Membre d'une commission spéciale chargée de surveiller la comptabilité de la maison du roi. ‖ *Maître de l'oratoire*, Officier créé par François Ier, qui, avec le maître de la musique, gouvernait les clercs employés au service de l'oratoire du roi. ‖ *Maître d'hôtel du roi*, Officier de la maison du roi qui présidait au service de la table. ‖ *Grand maître de la garde-robe*, Officier de la maison du roi qui avait l'administration des vêtements. ‖ *Maître fauconnier*, Officier commensal de la maison du roi, placé sous les ordres du grand fauconnier de France, et qui devait être de condition noble.

— Hist. ecclés. Titre que l'on donnait aux cardinaux et aux évêques, au XIIe siècle. ‖ *Maître des enfants*, Religieux chargé du soin des enfants confiés à son couvent. ‖ *Père maître*, Religieux qui dirige les novices. ‖ *Maître chantre*, Grand chantre de l'église de Milan. Vieux. ‖ *Maître de chambre*, Huissier qui introduit à l'audience des cardinaux, en Italie. ‖ *Maître du sacré palais*, Religieux dominicain attaché à la maison du pape, et chargé d'examiner les livres, de donner ou de refuser la permission d'imprimer.

— Jurispr. *Maître ès lois*, Jurisconsulte. Vieux mot. ‖ *Maître des requêtes*, Nom donné à divers officiers de l'ordre judiciaire, dont les fonctions ont souvent varié. ‖ *Maître des hautes œuvres*, Bourreau. On l'appelle aussi *Exécuteur des hautes œuvres.* ‖ *Maître justicier*, Premier officier de justice à la cour des anciens rois de Sicile.

— Pratiq. Titre que l'on donne aux avocats et aux officiers ministériels : *La défense de l'accusé a été confiée à* MAÎTRE *B. Cet acte a été passé chez* MAÎTRE *C.* On écrit le plus souvent Me : Me *Berryer.* Me *J. Favre.*

— Administr. *Maître, maîtresse de poste*, Personne chargée du service d'un bureau de poste.

— P. et chauss. *Maîtres des œuvres*, Ceux qui autrefois étaient chargés des constructions civiles et navales.

— Hist. philos. *Maître des abstractions*, Surnom de François de Mayron, philosophe du XIVe siècle. ‖ *Maître des sentences*, Surnom de Pierre Lombard, philosophe du XIIe siècle, qui a écrit le *Livre des sentences.* ‖ *Le maître*, Titre que l'on a longtemps donné à Aristote, dont l'autorité était regardée comme souveraine : *Le* MAÎTRE *l'a dit.*

— Enseignem. *Maître ès arts*, Celui qui avait reçu les titres universitaires qui lui permettaient d'enseigner les arts libéraux, particulièrement les humanités et la philosophie. La Fontaine a donné ce titre à un singe :

Le singe, *maître es arts* chez la gent animale.
LA FONTAINE.

‖ *Maître, maîtresse d'école*, Personne qui dirige une école où l'on donne la première instruction soit à des enfants, soit à des adultes : *J'aime mieux le roi de Syracuse* MAÎTRE D'ÉCOLE *à Corinthe qu'un malheureux Tarquin.* (J.-J. Rouss.) *L'avenir est dans les mains du* MAÎTRE D'ÉCOLE. (V. Hugo.)

Il faut être ignorant comme *un maître d'école*,
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
A. DE MUSSET.

‖ *Maître, maîtresse de pension*, Personne qui prend des jeunes gens en pension pour faire leur éducation : *Les* MAÎTRESSES DE PENSION *sont généralement des femmes de mérite.* (Mme Romieu.) ‖ *Maître d'étude*, Employé chargé de la surveillance dans une maison d'éducation : *Les élèves de collége donnent à leur* MAÎTRE D'ÉTUDE *le nom familier de pion.* ‖ *Grand maître de l'Université*, Titre que l'on a donné, à diverses reprises, au ministre de l'instruction publique en France.

— B.-arts. Titre que l'on donne aux artistes et particulièrement aux peintres qui ont fait école : *Les* MAÎTRES *espagnols. Les* MAÎTRES *de l'école française.* ‖ *Petits maîtres*, Titre donné dans les catalogues à une série de graveurs dont le talent incontesté n'est cependant pas de premier ordre.

— Mus. *Maîtres chanteurs*, Association de musiciens et de poëtes allemands qui succéda à celle des minnesingers. ‖ *Maître de chapelle*, Musicien chargé de l'instruction musicale des enfants de chœur et de la direction du chant dans une cathédrale. On donne, en Italie, le même nom aux maîtres de musique.

— Chorégr. *Maître de ballet*, Celui qui dirige les danseurs dans un théâtre : *Pendant ce temps, Cupidon joue de la pochette et marque la mesure à faux, ni plus ni moins qu'un* MAÎTRE DE BALLET. (G. Sand.)

— Escrime. *Maître d'armes* ou *Maître en fait d'armes, Maître d'escrime*, Celui qui enseigne l'escrime : *Voltaire, insulté par un duc de Sully, prit à la fois un* MAÎTRE D'ARMES *et un professeur de langue anglaise, pour se battre et pour se sauver après le combat.* (A. Karr.) ‖ Fig. Personne habile dans la discussion :

Dans les combats d'esprit savant *maître d'escrime.*
BOILEAU.

— Manége. *Avoir les pieds en maître à danser*, Les tenir trop en dehors du côté de la pointe.

— Art mil. Titre donné autrefois aux chefs des différents corps : MAÎTRE *des engins.* MAÎTRE *des arbalétriers.* MAÎTRE *des mineurs.* MAÎTRE *de la cavalerie.* MAÎTRE *de l'artillerie.* ‖ Ancien nom de certains chevaliers : *M. de Saint-Thou, allant reconnaître un mouvement des ennemis avec trente* MAÎTRES, *en rencontra deux cents.* (Mme de Sév.) ‖ *Grand maître des arbalétriers*, Officier général qui commandait toutes les troupes de pied. ‖ ‖ *Grand maître de l'artillerie*, Officier général qui commandait, sous les ordres du grand maître des arbalétriers, toutes les machines de guerre, et plus tard toute l'artillerie, après l'introduction des armes à feu. ‖ *Maître de la cavalerie*, Commandant général de la cavalerie romaine, qu'on nommait toujours avec le dictateur. ‖ *Maître artificier*, Sous-officier chargé, dans chaque régiment d'artillerie, de diriger les travaux des artificiers. Il avait le grade de maréchal des logis.

— Mar. Matelot qui a un certain nombre d'hommes sous ses ordres : *Les charpentiers, les calfats ont des* MAÎTRES *pour les diriger.* ‖ Sous-officier faisant partie de la maistrance. ‖ *Maître chargé*, Maître ayant la responsabilité d'un détail déterminé. ‖ *Maître d'équipage* ou simplement *Maître*, Sous-officier de manœuvre qui commande tout l'équipage : *Le* MAÎTRE D'ÉQUIPAGE *a le pas sur les autres maîtres.* ‖ *Maître des ports*, Inspecteur qui avait la surveillance des ports et des navires qui y entraient. ‖ *Maître de quai*, Officier qui était chargé de la police d'un port de commerce.

— Navig. *Maître des ponts et pertuis*, Sorte de pilote qui conduisait les bateaux aux passages dangereux des ponts et pertuis.

— Pêche. *Maître de palangre*, Maîtresse corde. Se dit sur les côtes de la Méditerranée. ‖ *Maître de grave*, Pêcheur chargé de faire sécher sur la grève la morue dont on veut faire du stockfisch.

— Techn. Titre que prenait autrefois un ouvrier lorsque, après avoir été apprenti et compagnon, il était reçu dans un corps de métier : MAÎTRE *cordonnier.* MAÎTRE *maçon.* MAÎTRE *charpentier.* ‖ Aujourd'hui, Artisan qui emploie des ouvriers ou qui a un atelier : *Le* MAÎTRE *et les ouvriers. Il était* MAÎTRE *bottier au cinquième régiment de chasseurs.* (Viennet.) ‖ *Maître d'œuvre*, Ouvrier qui commande les autres dans un atelier. ‖ *Maître compagnon*, Celui qui dirige l'atelier en l'absence du patron. ‖ *Contre-maître*, Ouvrier qui en a un certain nombre d'autres sous sa surveillance et sa direction. ‖ *Passer maître*, Obtenir le titre de maître, après avoir été compagnon. ‖ *Maître de chai*, Ouvrier qui dirige un chai chargé de pièces de vin. V. CHAI. ‖ *Maître de pelle*, Garçon boulanger chargé d'enfourner le pain. ‖ *Maître ouvrier*, Nom donné, dans certaines fabriques, à l'ouvrier qui souffle le verre et lui donne les diverses formes qu'il doit avoir. ‖ *Maître à danser*, Compas d'épaisseur à branches croisées, dont les extrémités figurent grossièrement des pieds tournés en dehors. Il est employé dans l'horlogerie et dans quelques autres industries.

— Fr.-maçonn. Directeur des apprentis et des compagnons, qui a le troisième grade. ‖ *Grand maître, Grande maîtresse*, Chef maçonnique d'un ensemble de loges soumises à un même système administratif.

— Art culin. *Sauce à la maître d'hôtel* ou simplement *Maître d'hôtel*, Sorte de sauce au beurre et aux fines herbes.

— Econ. rur. *Maître valet*, Celui qui commande aux valets d'une ferme.

— s. f. Amante, femme que l'on aime et de qui l'on est aimé : *Il est aussi inutile d'argumenter avec un fanatique que de contester à un amant les perfections de sa* MAÎTRESSE. (Volt.) *Il n'y a point d'ami aussi agréable qu'une* MAÎTRESSE *qui nous aime.* (B. de St-P.) *On ne revient jamais à une* MAÎTRESSE, *on est toujours prêt à retourner à un ami.* (Goddet.) *Un amant disait un soir à sa* MAÎTRESSE, *habituée à voir tous ses caprices satisfaits, et qui regardait fixement une étoile : « Ne la regardez pas tant, ma chère ; je ne puis pas vous la donner. »*

Un lourdaud libéral, auprès d'une *maîtresse*,
Semble donner l'aumône alors qu'il fait largesse.
CORNEILLE.

On ne peut trop louer trois sortes de personnes :
Les dieux, sa *maîtresse* et son roi.
LA FONTAINE.

‖ Femme avec laquelle on vit maritalement, sans être marié avec elle : *Il est souvent plus difficile de se débarrasser d'une* MAÎTRESSE *que de l'acquérir.* (Ninon de Lenclos.) *La femme d'un charbonnier est plus respectable que la* MAÎTRESSE *d'un prince.* (J.-J. Rouss.) *La* MAÎTRESSE *d'un roi marié est une coquine, aussi bien que celle d'un laquais.* (J. de Maistre.) *Les poëtes prennent habituellement d'assez sales guenipes pour* MAÎTRESSES. (Th. Gaut.) *L'abbé de La Fare, auquel le régent avait confié cinquante pistoles à porter à une de ses* MAÎTRESSES, *Mme de Polignac, vola les pistoles : le régent, qui le sut, le fit évêque de Laon.* (Vacquerie.) *Les biens des moines servaient d'apanage aux bâtards des rois, aux plus honteuses faveurs de leurs* MAÎTRESSES. (Peyrat).

Aimer, c'est le grand point ; qu'importe la *maîtresse*,
Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse?
A. DE MUSSET.

— Hist. *Maîtresse déclarée*, Femme qui portait publiquement le titre de maîtresse du roi : *Mme de La Vallière fut la première* MAÎTRESSE DÉCLARÉE. (Duclos.)

— Poétiq. Femelle d'un animal, en parlant d'animaux qui vivent par couples :

Ecoutez du pigeon épris de sa *maîtresse*
Le doux roucoulement exprimer la tendresse.
DELILLE.

— Fig. Objet que l'on aime avec une sorte de tendresse : *La science est une* MAÎTRESSE *assez belle pour qu'on l'aime sans autre profit que l'honneur et l'ivresse de la posséder.*

Roi du monde, ô soleil, la terre est ta *maîtresse.*
A. DE MUSSET.

— Adj. Habile, expert, capable en son état, en ses fonctions, en ce qu'il fait : *Un* MAÎTRE *homme. Une* MAÎTRESSE *femme. Un* MAÎTRE *buveur.*

Mais je vois que, malgré ce petit air coquet,
Et votre goût connu pour le colifichet,
Vous êtes, à vrai dire, une *maîtresse* femme.
AL. DUVAL.

‖ Se prend aussi en mauvaise part, pour indiquer un haut degré dans quelque vice ou dans quelque défaut : *Un* MAÎTRE *fripon. Un* MAÎTRE *filou. Un* MAÎTRE *fou. Un* MAÎTRE *sot.*

Nos deux *maîtres* fripons
Regardaient rôtir les marrons.
LA FONTAINE.

— Principal, en parlant des choses : *Le plafond, séparé en deux parties par une* MAÎTRESSE *poutre qui partait de la cheminée, semblait une concession tardivement faite au luxe.* (Balz.) ‖ Très-grand, plus grand que les autres :

Le lièvre était gîté dessous un *maître* chou.
LA FONTAINE.

‖ Capital, essentiel au plus haut degré : *Dans un romancier, l'imagination est la faculté* MAÎTRESSE. (H. Taine.) ‖ Très-fort, très-puissant : *Hé! parbleu, on le sait, répondit la virago d'une* MAÎTRESSE *voix.* (Balz.)

— Pratiq. *Maître clerc*, Premier clerc d'une étude d'avoué ou de notaire : *Le* MAÎTRE CLERC *est presque toujours un homme assez chaud, vivant dans le monde des femmes galantes, de la bouillotte et des soupers bruyants.* (F. Soulié.)

— Liturg. *Maître-autel.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— Art milit. *Tambour maître*, Tambour qui exerce les autres à battre de la caisse.

— Mar. *Maître canonnier*, Sous-officier qui commande aux canonniers. ‖ *Maître haleur*, Homme qui préside au halage des navires qui se présentent pour entrer dans le port. ‖ *Maître queux*, Chef cuisinier du bord. On a donné par analogie le même titre à un chef cuisinier quelconque : *Je dis un mot à mon* MAÎTRE QUEUX, *et après un intervalle de temps tout à fait modéré, et partie avec ses ressources, partie avec celles des restaurateurs voisins, il nous servit un petit dîner bien retroussé et tout à fait appetissant.* (Brill.-Sav.) *Maître bau*, Poutre placée en travers du pont pour le soutenir dans sa partie la plus large. ‖ *Maître couple*, Le plus ouvert des couples de membrure. ‖ *Maître gabarit*, Partie la plus large d'un bâtiment. ‖ *Maîtresse varangue*, Varangue qui répond au maître couple. ‖ *Maîtresse ancre*, La plus grosse des ancres d'un navire.

— Pêche. *Maîtresse corde*, La plus grosse des cordes employées dans la pêche aux cordes.

— Techn. *Maîtresse pièce*, Principale pièce d'un ouvrage, d'une construction.

— Jeux. *Carte maîtresse*, La plus forte carte qui reste à jouer de la couleur dont il a déjà été joué : *Etablir une série de* CARTES MAÎTRESSES *pour la fin de la partie est le talent d'un bon joueur.*

— **Encycl.** Hist. *Maître de la cavalerie* (*magister equitum*). Quand le peuple romain, disons mieux, quand les patriciens romains instituèrent la dictature, ils se réservèrent, avec la prudence inquiète qui distingue les gouvernements oligarchiques, diverses garanties pour empêcher que le dictateur n'abusât de sa redoutable autorité et n'en arrivât à dominer l'aristocratie elle-même. L'une des précautions prises à ce sujet est fort remarquable; elle consistait dans le partage du commandement de la force armée; il était interdit au dictateur de *monter à cheval*, ce qui signifiait qu'il ne pouvait commander en personne la cavalerie. On lui adjoignait, en lui laissant quelquefois le droit de le choisir lui-même, un *maître* de la cavalerie; c'était son lieutenant, son second, la première dignité de la république après la sienne. Le *magister equitum* était aux ordres du dictateur, mais ne pouvait être destitué et remplacé que par le sénat et le peuple.

— *Maître de la milice.* C'était une sorte de général qui, sous le Bas Empire, avait l'autorité militaire dans un département en remplacement du préfet du prétoire. Dioclétien institua deux *maîtres* de la milice, un pour la cavalerie, un autre pour l'infanterie. Sous Constantin, ils devinrent indépendants du prétoire, et sous Constance leur nombre fut élevé à quatre. Ce grade avait été créé comme un échelon au-dessus des préfets de légion. Le titre de *maître* de la milice, usité à Venise au commencement du VIII^e siècle, équivalait au titre de chef de l'Etat.

— *Maître des offices.* Sous le Bas-Empire, le *maître* des offices était à la tête des officiers de la maison impériale. Outre la direction du palais et de la garde, il avait la haute main sur la police, les postes, les arsenaux, les fabriques d'armes et sur les officiers secondaires des provinces. Constantin passe pour avoir institué cette charge.

— *Grand maître des arbalétriers.* L'office de *maître* des arbalétriers était considérable en France dès le temps de saint Louis. Il avait commandement sur les gens de pied. Du Tillet, dans son *Recueil des rois de France et de leur couronne*, et Pasquier, dans ses *Recherches*, disent qu'il était ainsi nommé parce que les arbaletriers étaient les plus estimés entre les gens de pied, les principales forces des armées françaises consistant en archers et en arbalétriers. Le premier de ces auteurs ajoute que c'était un office et non une commission, et que le colonel d'infanterie lui a succédé. Il avait la surintendance sur tous les offices qui avaient charge pour les machines de guerre, avant l'invention et l'usage de la poudre et de l'artillerie. Il est difficile d'établir plus précisément en quoi consistaient ses fonctions et son autorité et dans quel temps il a été connu sous le titre de grand *maître* des arbalétriers. Ce que l'on sait de plus certain à cet égard, c'est que, sur un débat entre le maréchal de Boucicaut et Jean, sire de Hangest, dans lequel les arbalétriers, archers et canonniers soutenaient qu'ayant pour supérieurs les *maîtres* des arbalétriers et de l'artillerie, ils n'étaient point dépendants des maréchaux de France, le roi Charles VI jugea, le 22 avril 1411, qu'ils étaient et demeuraient à toujours sous la charge des maréchaux au fait de la guerre. Le premier grand *maître* des arbalétriers fut Thibaut de Montléard, sous saint Louis; le dernier, Aimar de Prie, qui mourut en 1526. En lui s'éteignit l'office de grand *maître* des arbalétriers de France, qui fut remplacé par celui de grand *maître* de l'artillerie.

— *Grand maître de l'artillerie.* Dès les premiers temps, ceux qui avaient soin des machines de guerre étaient appelés *maîtres de l'artillerie* et placés sous la juridiction du grand *maître* des arbalétriers. En 1330, sous Philippe de Valois, ils étaient au nombre de quatre, et avaient chacun leur département séparé. Le premier était au Louvre, à Paris; le second à Melun, le troisième à Montargis et le quatrième à Rouen. Ils rendaient séparément leurs comptes à la chambre des comptes. Sous Louis XI, ils n'étaient plus que trois et avaient un certain nombre d'officiers subalternes, de soldats, d'artisans, d'ouvriers sous leur autorité dans le département qui leur était assigné. Ce partage dura quelque temps, et Louis XII réunit ces trois charges pour n'en faire qu'une, qu'il confia à Gui de Lauzières, en 1493. Le titre de *grand maître de l'artillerie* ne commença à être donné que sous François I^{er}. Il fut continué sous Henri II, Charles IX et Henri III; mais ce fut Henri IV, en 1601, qui donna le plus de splendeur à cette haute dignité, en l'érigeant en office de la couronne en faveur du grand Sully. Le *grand maître de l'artillerie* possédait la surintendance, l'exercice, l'administration et le gouvernement de l'artillerie de France, tant au delà qu'en deçà les monts et les mers, dedans et dehors le royaume, pays et terres de son obéissance. Il ne se faisait aucun mouvement de munitions d'artillerie dans le royaume que par les ordres du *grand maître* ou de ses lieutenants et officiers, à qui il donnait des commissions particulières pour cet effet, en conséquence des ordres qu'il avait reçus du roi. Tous les marchés de cette arme se faisaient en son nom, stipulant pour le roi, et il arrêtait le compte général de l'artillerie, que le trésorier rendait à la cour des comptes, où le *grand maître* devait être reçu comme ordonnateur de tous les fonds qui avaient rapport à la dépense de l'artillerie. Il avait, en outre, plusieurs droits et priviléges, comme tous les autres officiers de la couronne, mais sans juridiction. Le *grand maître de l'artillerie* portait pour marque de sa dignité, au-dessous de l'écu de ses armes, deux canons sur leurs affûts, accompagnés de boulets et de gabions. Le premier *grand maître de l'artillerie* fut Guillaume de Dourdan en 1290; le dernier, Charles de Bourbon, comte d'Eu et prince de Dombes, qui se démit de sa charge en 1755. Après la démission du comte d'Eu, une ordonnance du 2 décembre 1755 mit sous l'autorité immédiate du roi le corps de l'artillerie. Deux autres ordonnances, du 3 octobre 1774 et du 5 novembre 1776, organisèrent ce corps et lui donnèrent pour chefs supérieurs dix inspecteurs généraux, dont le premier eut le titre de directeur général ou de premier inspecteur général. Cette dernière place fut supprimée en 1791.

— *Grand maître de France.* Ce grand officier de la couronne était le chef de la maison du roi. Désigné au début sous le nom de *souverain maître de l'hôtel du roi*, il reçut ensuite celui de *grand maître de la maison du roi* (1418), et enfin, en 1451, il fut appelé *grand maître de France.* Ce dignitaire avait pleine juridiction sur les sept offices de la maison royale, dont il réglait la dépense de bouche. Pendant un certain temps, c'était lui qui gardait les clefs du château où demeurait le roi. Lors des funérailles du roi, il touchait le cercueil avec la pointe de son bâton de commandement et brisait ce bâton après le repas qui suivait les obsèques. Outre les profits qu'il tirait de la vente de presque toutes les charges de la maison du roi, le *grand maître* recevait 3,600 livres de gages, 10,000 livres de pension, 42,000 livres de livrées et 1,200 livres pour droits de collation.

— *Grand maître des cérémonies.* La charge de *grand maître des cérémonies* fut établie par Henri III en 1585. Ce dignitaire prêtait serment entre les mains du grand *maître* de la maison du roi. Sa principale fonction était de régler l'ordre des cérémonies et de fixer les rangs et préséances. Aux premières et dernières audiences des ambassadeurs, il les recevait au bas de l'escalier, et les accompagnait en marchant un peu devant, à droite. Lorsqu'il allait porter aux cours supérieures, telles que parlement, chambre des comptes, cour des aides, etc., les ordres du roi, il prenait place entre les deux derniers conseillers, et parlait assis et couvert, ayant l'épée au côté et le bâton de cérémonie en main. L'insigne de la dignité du *grand maître des cérémonies* était un bâton couvert de velours noir, dont les extrémités étaient en ivoire. Il avait sous ses ordres un *maître* et un aide des cérémonies. Ses appointements étaient de 3,000 livres.

— *Grand maître de la garde-robe.* V. GARDE-ROBE.

— *Maître d'hôtel du roi.* Les *maîtres d'hôtel* présidaient au service de table du roi. Le premier *maître d'hôtel* avait la juridiction sur les sept offices, seulement pour le service, sans disposer des charges. Il recevait le serment de fidélité des officiers du gobelet et de la bouche, et des autres offices; mais il ne recevait point celui des autres officiers, qui avaient droit de le prêter au roi, entre les mains du grand *maître*, si ce n'était en son absence, et en ce cas la cérémonie s'en faisait au bureau. Il avait son logement dans le château où le roi logeait. Il tenait la table du grand chambellan, de laquelle il avait la desserte. Il présentait dans une coupe au célébrant du vin pour le roi, quand ce dernier avait communié, et en même temps une serviette au roi pour s'essuyer la bouche; mais si un prince du sang ou un prince légitime était présent, c'était l'un de ces princes qui présentait la serviette. Le premier *maître d'hôtel*, ou le *maître d'hôtel* qui était de jour, conduisait le matin le bouillon du roi, lorsqu'il en prenait; il recevait l'ordre du boire et du manger pour le roi, et le transmettait aux officiers du gobelet et de la bouche. Le premier *maître d'hôtel* logeait dans le château qu'habitait le roi. Il avait un traitement fixe de 300 livres; mais divers droits qu'il percevait élevaient ses émoluments à une somme considérable. Il se faisait suppléer par le *maître d'hôtel* ordinaire et avait sous ses ordres un grand nombre d'autres *maîtres d'hôtel* qui servaient par quartier.

Lorsque, au bal ou au théâtre, le roi faisait collation sans être à table, il avait été réglé en 1669 que le *maître d'hôtel* ordinaire servirait si le premier *maître d'hôtel* n'était pas présent; il faisait les honneurs de la table du grand *maître* en son absence, ou en celle du capitaine des gardes. Par déclaration de 1656, les *maîtres d'hôtel* étaient qualifiés de conseillers et *maîtres d'hôtel* ordinaires, chevaliers et écuyers. Ils pouvaient porter leurs armoiries timbrées et jouissaient de tous les priviléges dont jouissaient les autres commensaux. Pour marque de leur autorité, ils portaient, dans la maison du roi, un bâton garni d'argent doré.

— Jurispr. *Maître des requêtes.* Les *maîtres des requêtes* (*magistri libellorum supplicum*) remontaient à une très-haute antiquité et étaient chargés primitivement de recevoir les plaintes et requêtes que l'on présentait au roi, de les examiner et d'en rendre compte. Dans l'origine, les rois de France rendaient eux-mêmes la justice et tenaient leurs *plaids*. Lorsque les rois ne pouvaient recevoir eux-mêmes les requêtes de leurs sujets et leur rendre justice sommaire, ils commettaient pour cet office des jurisconsultes qu'on appela *maîtres des requêtes de l'hôtel*, et quelquefois *juges des plaids de la porte.* Ces magistrats avaient droit de juridiction sur tous les officiers de la maison du roi. Jusqu'en 1344, il n'y eut que huit *maîtres des requêtes.* Dans la suite, le nombre de ces magistrats fut porté jusqu'à soixante-douze, et même quatre-vingt-huit, servant par quartier. Les *maîtres des requêtes* étaient chargés de faire des inspections ou *chevauchées* dans les provinces. Un arrêté du conseil du 23 mai 1555 prouve que la plupart d'entre eux étaient employés aux chevauchées: de vingt-quatre qu'ils étaient alors, Henri II n'en retint que quatre auprès de sa personne. Les villes et provinces du ressort du parlement de Paris devaient être inspectées par les *maîtres des requêtes* « lorsqu'ils iraient et retourneraient. » On retrouve presque ici les *missi dominici* de Charlemagne et les *enquêteurs royaux* de saint Louis. Les ordonnances d'Orléans (art. 53) et de Moulins (art. 7) renouvellent les mêmes prescriptions sur les chevauchées des *maîtres des requêtes*, parmi lesquels Richelieu choisit presque toujours les intendants des provinces et les commissaires pour les tribunaux extraordinaires. Sous Louis XIV, les *maîtres des requêtes* eurent deux attributions principales, outre les missions extraordinaires qui leur étaient confiées dans les provinces : 1^o ils siégeaient alternativement, pendant trois mois, au conseil du roi, où ils étaient chargés des fonctions de rapporteurs; 2^o ils rendaient alternativement la justice pendant trois mois au tribunal appelé les *requêtes de l'hôtel.* Au conseil du roi, où l'on s'occupait de finances, d'administration intérieure ou de procès, ils n'avaient pas voix délibérative : ils se bornaient à exposer l'affaire, et les conseillers prononçaient. Ils recevaient leurs instructions du chancelier, et devaient assister ce magistrat lorsqu'il tenait le sceau. Ils remplissaient encore au sceau les fonctions de rapporteurs, et rendaient compte des évocations, lettres en règlement de juges et autres actes concernant la justice. Le chancelier leur demandait leur avis sur les lettres de rémission qui étaient présentées au sceau. La juridiction spéciale des *maîtres des requêtes*, appelée *requête de l'hôtel*, était ordinaire et extraordinaire. La juridiction ordinaire leur donnait le droit de connaître en première instance des causes des princes, des officiers de la couronne, des commensaux de la maison du roi et d'autres personnes qui avaient droit de *committimus*, tant au grand qu'au petit sceau. Les appels des sentences qu'ils rendaient dans ces affaires étaient portés au parlement. La juridiction extraordinaire des *maîtres des requêtes* était souveraine : elle portait sur les différends qui s'élevaient à raison du titre des offices royaux, sur les procès que leur renvoyait le conseil d'Etat, sur les falsifications de sceaux et, en général, sur toutes les procédures relatives au sceau, ainsi que sur les privilèges accordés aux auteurs et aux libraires pour l'impression d'un ouvrage. Les *maîtres des requêtes* devaient être au moins sept pour juger en matière extraordinaire, et, dans ce cas, ils prenaient le titre de *maîtres des requêtes souverains en cette partie.* Ainsi, rapporteurs au conseil d'Etat, juges aux requêtes de l'hôtel, chargés de missions dans les provinces où ils représentaient l'autorité centrale, les *maîtres des requêtes* tenaient une grande place dans les institutions de l'ancienne monarchie. Ils étaient regardés comme faisant partie du parlement, pouvaient siéger, mais seulement au nombre de quatre, à la grand'chambre, tant aux audiences qu'aux conseils, après les présidents et au-dessus des conseillers, et ils avaient droit d'indult, comme les présidents et conseillers du parlement. Cette institution, à la fois judiciaire et administrative, disparut avec l'ancien régime (1791), et les *maîtres des requêtes* annexés au conseil d'Etat depuis le rétablissement de ce conseil, en 1799, n'ont jamais eu le même caractère. Ils sont simplement chargés de présenter le rapport de certaines affaires sur lesquelles le conseil prononce, et ils n'ont voix délibérative que pour les affaires dont ils ont fait le rapport.

— Mar. Les *maîtres* obéissent aux ingénieurs et aux officiers de vaisseau. Ils sont assimilés aux sous-officiers de l'armée de terre.

A bord d'un vaisseau, il y a quatre premiers *maîtres* ayant rang d'adjudant sous-officier :

1^o Le *maître* de manœuvre, chargé du gréement des embarcations, des câbles, des ancres, etc ;

2^o Le *maître* canonnier, chargé de tout ce qui a rapport aux projectiles, bouches à feu, poudres, etc.;

3^o Le *maître* de timonnerie, qui surveille les pavillons, les agrès, le gouvernail, les boussoles, le loch, etc.;

4^o Le capitaine d'armes, qui fait la police des hommes de l'équipage et qui s'occupe en même temps de l'entretien des armes de main, fusils, pistolets, haches, sabres, poignards, piques, etc.

Sur les navires à vapeur, il y a un cinquième premier *maître*, appelé premier *maître* mécanicien, et qui dirige la marche et l'entretien des machines. Les premiers *maîtres* peuvent, en passant un examen déterminé, obtenir le grade d'enseigne, qui répond à celui de lieutenant.

Après les premiers *maîtres*, viennent les *maîtres* de profession, dont la premiere classe est assimilée aux sergents-majors d'infanterie. Ils sont au nombre de cinq : le *maître* charpentier, le *maître* voilier, le *maître* calfat, le *maître* armurier et le *maître* forgeron. Ces différents termes n'ont pas besoin d'explication.

Les *maîtres* chargés sont ceux qui sont responsables des objets d'armement de leur partie ou de leur profession. Les fonctions de *maîtres* chargés sont remplies par des premiers *maîtres* ou des *maîtres*, sur les vaisseaux de ligne ou frégates, et sur des bâtiments inférieurs par des seconds *maîtres* (sergents), et même des quartiers-*maîtres* (caporaux).

On emploie aussi le mot *maître* dans d'autres expressions, dont voici les principales.

Le *maître* de quai est préposé, dans un port de commerce, à divers services de police. Le *maître* des ports est l'inspecteur qui surveille les ports et fait placer les navires. Le *maître* de chaloupe commande la chaloupe à terre et empêche les matelots de trop s'en écarter, quand ils vont à terre.

On appelle *maître* au cabotage un officier marinier commandant un bâtiment qui fait le cabotage. Pour être *maître* au cabotage, il faut avoir subi un examen théorique et pratique, dont le programme est déterminé par une ordonnance de 1825.

Le mot *maître* est aussi souvent accouplé à des noms d'objets inanimés. Ainsi, le *maître* bau désigne la poutre du pont placée dans la partie la plus large; le *maître* couple est le couple de membrure le plus ouvert, et le *maître* gabarit la partie la plus large du bâtiment.

— Enseignem. *Maître d'étude.* Le *maître d'étude*, vulgairement appelé *pion*, *chien de cour* par les collégiens, est chargé, non de l'enseignement, mais de la surveillance. De là son infériorité vis-à-vis des professeurs, et la situation beaucoup trop misérable où il est longtemps resté. Dans ces dernières années, on a senti son importance et compris la nécessité de le relever; le pion est devenu *maître* répétiteur, ses humbles fonctions se sont un peu accrues et n'ont plus guère été que le premier échelon du professorat. La plupart des *maîtres d'étude*, dans les lycées, sont des jeunes gens trop pauvres pour suivre librement les cours des Facultés des lettres ou entrer à l'Ecole normale; ils se préparent à la licence, tout en surveillant les élèves, et trouvent dans la rétribution de leur place une aisance modeste, mais suffisante.

Malgré tout, ce sont des années de rude noviciat. Ces malheureux n'ont pas seulement à endurer les ennuis d'un service pénible et la mauvaise volonté des elèves; ils ont encore à supporter les rigueurs d'une administration ombrageuse et tous les durs commandements d'un proviseur ou d'un censeur, qui sont, dans leur genre, de petits tyrans. Le *maître d'étude* est responsable de la paresse et de l'inconduite de ses élèves, responsable de toutes leurs espiègleries et de tous leurs coups de tête. Obligé de les surveiller en étude, à table, en récréation, en promenade, au dortoir, à l'infirmerie, il faut que rien n'échappe à son attention. Il doit non-seulement veiller à ce qu'aucun désordre ne se produise en étude, mais à ce que les élèves apprennent exactement leurs leçons et fassent régulièrement leurs devoirs. Il fait lui-même réciter les leçons à la fin de l'étude pendant laquelle on a dû les apprendre, recueille les devoirs, tient un cahier à l'aide duquel il correspond avec le professeur touchant le travail des élèves; enfin, le soir, il remet au censeur des notes sur le travail et la tenue de toute l'étude. C'est une inquisition de tous les instants, aussi fatigante pour lui que pour ceux qui en sont l'objet.

Les élèves trouvent toujours moyen — cet âge est sans pitié — d'organiser quelque cabale et de se venger des sévérités de ce mentor importun. Dans tous les colléges on se transmet, de génération en génération, le récit des niches célèbres et des révoltes fameuses dont eurent à souffrir le pion X*** ou le surveillant général Y***. Les plus turbulents et les plus irrités parmi les eleves sont toujours en quête de nouvelles farces et de nouvelles méchancetés. Un jour on ira renverser une carafe d'eau, en plein mois de janvier, soit dans le lit, soit dans la botte du pauvre *maître d'étude;* une autre fois on percera le fond de son vase de nuit. Les enfants terribles jetteront des pois fulminants sur son passage, scieront un des pieds de sa chaise ou verseront de l'encre dans ses papiers. Enfin ceux qui ont l'âme énergique et le tempérament hardi organisent pour la nuit une véritable émeute au dortoir. A un signal donné, on éteindra les veilleuses et on se rendra au lit où le pion dort du sommeil du juste pour lui administrer une volée de coups de poing, ou au moins lui causer une peur atroce. Le *maître d'étude* indulgent se contente de réclamer une répression légère, et se rappelle le temps où lui aussi a été gamin; le pion féroce demande l'expulsion immédiate de l'élève.

Le pauvre diable, malgré tout le mérite qu'il peut avoir, ne rencontre pas plus de sympathie chez ses supérieurs et même chez les parents que chez les écoliers. Et cependant, comme le remarque F. Sarcey, le *maître d'étude* est la pierre fondamentale sur laquelle repose l'internat. « Que de fois, dit cet écrivain compétent, n'avons-nous pas vu de tendres mères amener les larmes aux yeux, dans le parloir du lycée, l'enfant dont elles vont se séparer tout à l'heure! Après combien de discussions, d'informations, de doutes et d'angoisses ne se sont-elles pas décidées pour l'établissement dont elles ont fait choix! Elles l'ont visité du haut en bas, examinant les dortoirs, les études, les cours, se rendant compte de tout. Elles ont fait mille questions sur la discipline, sur le proviseur, sur le censeur, sur les professeurs, sur l'infirmerie et les sœurs qui la tiennent. Il n'y a qu'un fonctionnaire dont elles ne se sont point occupées, dont elles ne tiennent aucun compte, qu'elles n'iront jamais ni remercier ni voir, dont elles riront même si leur fils leur conte quelque bonne histoire à son endroit : c'est l'homme qui aura l'enfant sous sa main depuis l'heure du lever jusqu'à celle du coucher, et depuis l'heure du coucher jusqu'à celle du lever; qui sera avec lui en rapports incessants de devoirs, de leçons et de jeux; qui ne le quittera non plus que son ombre et pourra exercer à la longue, par cette pénétration de tous les instants, la plus salutaire ou la plus déplorable de toutes les influences ; c'est le *maître d'étude.* »

L'Université a compris l'importance du *maître d'étude;* aussi, depuis une quinzaine d'années, laissant de côté les vieux errements, elle a introduit dans cette profession les réformes dont nous parlions au début de cet article. On ne peut plus être *maître d'étude* dans un lycée passé un certain âge; de là l'obligation, soit de se retirer, soit de subir les examens de licence et d'entrer dans le professorat, soit de passer dans l'administration, l'économat. Cette mesure a fait disparaître, comme par enchantement, cette race légendaire des vieux *maîtres d'étude* à vie, qui étaient d'autant plus insuffisants qu'ils avaient plus de métier.

Il y a trois espèces de *maîtres d'étude*, au point de vue des mœurs et de la physiologie fantaisiste. Le *maître d'étude* de lycée est relativement heureux, à Paris surtout. Il est nourri, logé, etc., et avec cela touche un traitement qui varie de 80 fr. à 125 fr. par mois. C'en est assez pour prendre la vie en patience, surtout si avec cela on a quatre ou cinq heures de liberté par jour, et si on a l'espoir, en travaillant, d'arriver à quelque chose. La discipline est très-douce, et le *maître d'étude* est plutôt un ami qu'un garde-chiourme, comme cela se voit dans certains lycées de province. Le *maître d'étude*, à Paris, pose quelquefois pour le *petit-crevé.* En promenade, il se promène loin de sa division et n'oserait pas dire un mot à ses élèves, de peur d'être pris pour ce qu'il est. Somme toute, il n'est pas très-malheureux.

Le *maître d'étude* de collége est dans une plus mauvaise condition. Son traitement est bien moins considérable et sa besogne l'est bien plus. On lui donne à faire une classe de huitième ou de neuvième, on lui donne encore à surveiller des retenues, de sorte qu'à la fin il ne sait plus où donner de la tête.

L'ancien type du pion se retrouve dans le *maître d'étude* de pension, qu'on voit surtout à Paris. Cancre et pauvre hère, il est vieux, sale, titubant, son teint est à la fois rouge et famélique. Il a eu jadis quelque mérite; il a subi avec succès des examens; il a eu des velléités de travail, puis il s'est mis à boire, à jouer, à flâner, que sais-je? et en fin de compte, le voilà nourri et logé par un marchand de soupe qui lui donne, par-dessus le marché, 30 fr. par mois. Il restera pion jusqu'à la fin de ses jours. On le voit, la tête baissée, l'œil hagard, les mains dans ses poches grasses, les jeudis et les dimanches, suivre le peloton de bambins qu'on lui a confié. Il sent tout ce qu'il y a de pénible dans sa position, et il n'a presque aucun espoir d'en sortir.

— Franc-maç. Les francs-maçons donnent le titre de grand *maître* au chef d'un pouvoir maçonnique régissant un ensemble de loges soumises au même système administratif.

LISTE DES GRANDS MAÎTRES
DE LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE.

Grande Loge de France
(1735-1773).

1735. Lord Derwent-Waters.
1737. Lord d'Harnoueste.
1738. Le duc d'Antin.
1743. Le comte de Clermont.
1771. Le duc de Chartres.

Grand Orient de France
(depuis 1773).

1773. Le duc de Chartres (plus tard duc d'Orléans, Philippe-Egalité).
1793. Roëttiers de Montaleau, sous le nom de grand vénérable.
1804. Joseph Bonaparte.
1814 à 1852. Vacance.
1852. Lucien Murat.
1862. Maréchal Magnan.
1866. Général Mellinet.
1870. Babaud-Laribière.

Suprême Conseil du rite écossais ancien et accepté
(depuis 1804).

1804. Comte de Grasse-Tilly, créateur du rite.
1805. Cambacérès.
1818. Comte Decazes.
1821. Comte de Valence.
1822. Comte de Ségur.
1825. Duc de Choiseul-Stainville.
1838. Duc Decazes de Glucksberg.
1848. Viennet.
1868. Crémieux.

Rite de Misraïm
(depuis 1814).

1814. Michel Bédarride, créateur du rite.
1856. Hayère.

Rite de Memphis
(depuis 1838).

1838. Marconis de Nègre, créateur du rite.

(Ce rite et son grand *maître* se sont absorbés dans le Grand Orient de France, en 1862, par l'admission du rite nouveau au nombre de ceux que le Grand Orient administre, et par la démission de son grand *maître.*)

Pour le *maître*, V. MAÎTRISE.

— Mus. *Maître de chapelle.* On désignait autrefois sous ce nom un musicien attaché au service d'une église pour composer de la musique sacrée, et qui était chargé, en outre, de tout le service de la maîtrise, c'est-à-dire de toute l'organisation musicale du service religieux, et aussi de l'instruction spéciale à donner aux enfants attachés à la chapelle. Aujourd'hui que les maîtrises, c'est-à-dire les écoles musicales annexées aux églises, ont disparu, les *maîtres* de chapelle n'ont plus qu'à régler le service musical des cérémonies religieuses, et leur travail consiste à faire le choix des morceaux qui doivent être exécutés, à réunir les instrumentistes et les chanteurs nécessaires à leur exécution, à diriger les études et les répétitions, enfin à présider à l'exécution. Il faut remarquer aussi que jadis les *maîtres* de chapelle étaient des prêtres ou des religieux, tandis qu'aujourd'hui ce sont de simples laïques. En Allemagne, on donne également et indifféremment le titre de *maître* de chapelle ou de directeur de musique, *Musikdirector*, à l'artiste chargé de la direction musicale d'un théâtre, d'une administration de concerts ou de la chambre d'un souverain. C'est ainsi que Mendelssohn et Meyerbeer furent *maîtres* de chapelle du roi de Prusse, que Haydn fut *maître* de chapelle du prince Esterhazy, que Weber fut *maître* de chapelle du prince Eugène de Wurtemberg, etc. Il en était de même en Italie; mais, tandis que la qualification dont il est ici question a persisté en Allemagne, elle a été complétement abandonnée dans ce dernier pays.

Avant la Révolution, à qui l'on doit la création du Conservatoire de musique, ainsi que celles de plusieurs établissements d'instruction spéciale, il n'existait d'autres écoles de musique que les maîtrises placées sous la direction des *maîtres* de chapelle. Ces maîtrises n'étaient autre chose que des écoles attachées aux cathédrales, et dans lesquelles un certain nombre d'enfants et de jeunes gens étaient entretenus aux frais du chapitre pour recevoir une éducation musicale et pour desservir la musique, les uns comme chanteurs, les autres comme instrumentistes. La plupart de ces maîtrises étaient fort mal dirigées par des prêtres dont les mœurs, en général, étaient loin d'être exemplaires. Deux ouvrages qui datent du XVIIe siècle : l'*Estat des églises, collégiales et cathédrales*, de Jean de Bordenave (1643, in-8°), et l'*Entretien des musiciens*, publié la même année par Annibal Gantez, donnent de curieux détails sur le mauvais état des études, sur l'inconduite des *maîtres* de chapelle à cette époque. En ce qui concerne leur administration et leur régime intérieur, les maîtrises n'étaient pas sans analogie avec les conservatoires de musique établis en Italie, bien que leur organisation ne fût point uniforme et dépendît des usages de telle ou telle église, de tel ou tel chapitre, des exigences et des convenances des localités. Dans certaines églises, prêtres, *maître* de chapelle et enfants de chœur vivaient en communauté (Saint-Paul de Paris, Toulon, Marseille, Aix, Arles, Aigues-Mortes, Carpentras, etc.); dans d'autres, les enfants, le *maître*, les prêtres vivaient séparément (Saint-Jacques-de-l'Hôpital de Paris, Valence, Grenoble, le Havre-de-Grâce, etc.); dans d'autres encore, les enfants et le *maître* de chapelle étaient nourris par procureur (Notre-Dame de Paris, Viviers, etc.); enfin, il en était où le *maître* de chapelle était chargé de l'entretien et de la nourriture des enfants (Saint-Innocent de Paris, Auxerre, Montauban, Avignon, etc.).

Gantez nous a conservé les noms des *maîtres* de chapelle de son temps dont les églises s'honoraient le plus, surtout comme compositeurs : c'étaient Veillot, *maître* de Notre-Dame; Hautcousteaux, *maître* de la Sainte-Chapelle; Pechon, *maître* de Saint-Germain; Fremat, Cosset et Gobert. V. CHAPELLE.

— Chorégr. *Maître de danse* ou *à danser.* V. DANSE.

— Art culin. *Maître d'hôtel.* Il existe deux sortes de sauces appelées *maître d'hôtel* : la *maître d'hôtel* froide et la *maître d'hôtel* cuite. La première se compose d'un morceau de beurre bien frais, manié de fines herbes bien menues ou de persil haché; le tout, salé, poivré et quelquefois citronné, est placé au fond du plat qui est destiné à recevoir la viande ou le poisson grillés. On dit alors un *bifteck à la maître d'hôtel*, un *maquereau à la maître d'hôtel*, etc. « On sait, dit Grimod de La Reynière, que la meilleure manière de manger les maquereaux c'est de les mettre sur le gril, dans un papier huilé, de les fendre par le dos, et au moment de les servir, d'introduire dans cette ouverture un morceau de beurre extrêmement frais, manié de fines herbes. La chaleur du maquereau fait fondre le beurre, et c'est la sauce qui en découle que l'on appelle une *maître d'hôtel.*

» Mais cette méthode n'est pas sans inconvénients. Si le beurre n'est pas parfaitement frais, si le plat dont on se sert n'est pas brûlant, cette sauce cesse d'être bonne et se fige même en très-peu d'instants; c'est ce qui a donné l'idée des *maîtres d'hôtel* cuites. La *maître d'hôtel* cuite est une excellente sauce blanche, faite avec du beurre extrêmement frais, et à laquelle on ajoute des fines herbes et l'expression d'un jus de citron; on la sert très-chaude dans une saucière en même temps que les maquereaux, qui sont à sec sur un plat. Lorsqu'on les mange, chacun fend le sien par le dos sur son assiette et y introduit incontinent de cette *maître d'hôtel*, dans laquelle on ne met qu'une pincée de farine, et dont le jus de citron relève merveilleusement le goût. »

— Econ. dom. *Maître d'hôtel.* C'est l'officier qui prend soin de tout ce qui regarde la table d'un prince ou d'un riche particulier. V. HÔTEL.

— Mœurs. *Maîtresse.* La *maîtresse* est aujourd'hui la femme illégitime; elle est ainsi fort bien nommée; car elle est d'autant plus *maîtresse* de votre existence, de votre honneur, de votre avenir qu'elle n'a aucun droit légal et qu'elle puise toute sa force dans la faiblesse de l'homme qui l'aime. Notons en passant que le mot a un peu changé de sens depuis le XVIIe siècle; on n'entend plus aujourd'hui par *maîtresse* qu'une concubine; dans Corneille, Rodrigue appelle Chimène sa *maîtresse*, et le vieil Horace, enjoignant à son fils de renoncer à Camille, lui dit :

Il n'est qu'un seul honneur, il est mille *maîtresses.*

Corneille entendait donc par *maîtresse*, non pas la femme qui avait failli, qui s'était livrée, mais celle qui, au nom de l'amour, commandait en souveraine, celle que nos pères appelaient, d'après don Quichotte, la dame des pensées. On voit que la langue est devenue depuis un peu plus brutale.

Si nous voulions étudier une à une toutes les variétés de *maîtresses*, nous remplirions un volume. La plupart des romans et les plus curieux chapitres de l'histoire reposent sur l'existence de cet être capricieux et séduisant que G. Flaubert appelle « l'éternel épouvantail des familles, la sirène, le monstre, la vague créature pernicieuse qui habite fantastiquement les profondeurs de l'amour. » Si elle joue un rôle si étendu dans la littérature, c'est qu'elle en a un équivalent dans la vie. L'observation de G. Flaubert est vraie : il est peu de familles qui n'aient eu à la redouter; celle-ci pour le père qu'elle éloigne de la maison et qu'elle force à lui sacrifier ses propres enfants; celle-là pour le fils dont elle excite les précoces passions, qu'elle détourne du travail et qu'elle entraîne avec elle dans les désordres de la vie irrégulière; cette autre pour le mari, qui laisse là une femme aimante, dévouée, pour gaspiller son temps et sa fortune avec quelque drôlesse à la mode. La *maîtresse* joue dans la société actuelle, et surtout dans la société française, un rôle dissolvant qui a depuis longtemps arrêté l'attention des moralistes. « Ah! les filles! dit M. Laurent Pichat, quand on parle d'elles, il ne faut pas se contenter de mouiller de mépris les deux dernières consonnes du mot avec un dédain stupide. C'est une caste, il faut qu'elle ait son influence. Sous cette dentelle, sous cette soie, sous ces tournures ballonnées, il y a quelque chose de plus qu'un certain nombre de kilogrammes de chair banale; il y a un problème. Vous riez? Les pauvres malheureuses ne se doutent pas de leur rôle. Elles ressemblent au peuple. On dit : le peuple a fait ceci, le peuple a fait cela! Grand peuple! Il le fait, oui, mais sans s'en douter. Elles démolissent les peuples comme les fourmis font écrouler les maisons; elles n'en veulent pas à l'édifice, mais elles rongent les poutres et font tomber le bâtiment. Les vaudevillistes et les romanciers amusent leurs contemporains avec des révélations plus ou moins exactes; le philosophe doit chercher plus loin. Avec deux ou trois sentences morales jetées à la foule en guise de bandages et de charpie, la plaie est pansée; mais, pour me servir d'une expression médicale, le pus fuse en dedans et le mal augmente. Voyez : avant 1830, on citait les hommes qui entretenaient des femmes, on les enviait, on les maudissait; c'étaient des minotaures. Aujourd'hui, les grands vices ne sont pas réservés aux grands seigneurs et aux grandes fortunes, la lorette est à la portée de tout le monde. Visitez une promenade, un théâtre : ce flot de jupons envahit tout; la société est menacée d'un débordement; je vois moutonner à l'horizon une marée de crinolines. Et toutes ces femmes ont au suprême degré la maladie générale, l'égoïsme, un égoïsme de naufragé. Les dangers qu'elles ont courus sont si terribles, elles ont toutes vu la misère de si près, qu'elles ne doivent pardonner à personne. »

N'importe. Les romanciers et les poëtes ont créé des types vivants toutes les fois qu'ils ont voulu les peindre, ces créatures. D'ailleurs, il n'y a pas que des *maîtresses* dépravées. La Juliette de Roméo, la Marguerite de Faust, la Clarisse de sir Lovelace, Manon Lescaut et même Mme Bovary n'ont-elles pas du charme, de la grâce? Elles représentent autant de faces diverses de la *maîtresse* idéale ou réelle. Combien de fois Balzac l'a-t-il mise en scène sous les noms de Mme Marneffe, de Mme Schontz, d'Antonia, de Coralie, de Florine, de Jenny Cadine, d'Esther! Et Paul de Kock lui-même dans la série de ses innombrables grisettes! Chacun de ces types rappelle une des variétés du genre, variétés souvent bien opposées; car quelle distance sépare Juliette de Manon Lescaut et Manon Lescaut de Mme Marneffe! Cependant quelle que soit la fécondité des écrivains et l'acuité de leurs observations, le sujet n'est pas encore épuisé, et les Balzac futurs trouveront toujours, en cherchant dans leurs propres souvenirs ou dans les péripéties de la vie réelle, de nouveaux types de *maîtresses* à nous peindre.

Qui n'a eu dans sa vie au moins une *maîtresse?* Le jeune homme, tout frais échappé du collége, s'écrie avec autant de joie : « J'ai une *maîtresse* » que la pensionnaire se dit : « J'ai un amant. » Tel est l'attrait du fruit nouveau; celui du fruit défendu est bien plus vif encore, ce qu'il serait aisé de démontrer si l'on pouvait dresser la statistique de tous les maris qui entretiennent une *maîtresse.* Quant à ceux qui vivent avec leur *maîtresse*, dans une sorte de mariage irrégulier, ils se nomment légion. Balzac prétend même que ces mariages-là reçoivent moins d'accrocs que les véritables et que, si l'on fait des infidélités à sa femme, il est assez rare que l'on en fasse à sa *maîtresse.* Il ajoute que des couples qui s'aimeront toute leur vie, amant et *maîtresse*, ne se seraient pas supportés huit jours, mari et femme. Gozlan s'est placé à un point de vue opposé, dans une de ses nouvelles paradoxales. Il se demande « comment on se débarrasse d'une *maîtresse;* » la réponse est simple : en l'épousant.

Dans une série de dialogues à prétentions dramatiques, intitulés les *Maîtresses parisiennes*, M. Arnould Frémy a passé en revue, après tant d'autres, les plus connues des variétés de *maîtresses :* la fille entretenue qui vit avec l'amant de cœur des prodigalités des vieillards libertins, la *maîtresse* de l'étudiant, la *maîtresse* de l'homme marié, la naïve grisette qui croit à l'amour et qui s'asphyxie au dernier acte, la *maîtresse* économe et soigneuse, qui connaît la tenue des livres et sait se créer de bonnes rentes sur l'Etat, etc. C'est une galerie assez curieuse, d'après les *Dialogues des courtisanes*, de Lucien; car il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Mais, parmi les écrivains contemporains, ceux qui, depuis Balzac, ont peint avec le plus de vigueur les exigences despotiques de la *maîtresse*, la vie d'enfer qu'elle fait mener à ceux qui tombent sous ses griffes, ce sont assurément les frères de Goncourt, dans *Manette Salomon.* Lisez ce livre, vous tous qui croyez, sur la foi des *Petites misères de la vie conjugale*, que les mariages de la main gauche sont les meilleurs; vous y apprendrez ou vous y reconnaîtrez les grandes misères de la vie extraconjugale.

— *Maîtresses de roi.* V. FAVORITES.

— **Allus. hist. et littér. Le maître l'a dit,** Formule adoptée par les disciples de Pythagore, et qui sert à exprimer le respect aveugle que l'on professe pour une autorité quelconque. V. MAGISTER DIXIT.

— **Allus. littér. Notre ennemi, c'est notre maître,** Vers de La Fontaine, dans la fable le *Vieillard et l'âne.* Cette pensée, qui paraît si simple depuis qu'on s'est habitué à comprendre et à aimer la liberté, était singulièrement hardie au temps du bonhomme. Et de peur qu'on ne se méprît sur son intention, de peur qu'on n'attribuât à une boutade l'expression d'une pensée si libertine, il a voulu insister, et s'est empressé d'ajouter :

Je vous le dis en bon français.

Il est de fait que La Fontaine, en un temps où l'on s'honorait du titre de courtisan, était fait moins que tout autre à supporter un joug. Ce mot significatif du fabuliste est souvent cité par nos auteurs.

« Une seule observation reste vraie dans l'analogie de Fourier : « L'aigle enlève le » mouton, qui est l'image du peuple sans dé- » fense. Ainsi que l'aigle, tout roi est obligé » de dévorer son peuple. » Point de réplique à de si sages paroles. Répétons-le tant que vous voudrez, après l'âne : « *Notre ennemi,* » *c'est notre maître*, et le meilleur n'en vaut » rien. » Je tiens seulement à constater que l'aristocratie enlève plus de moutons que la royauté. »

TOUSSENEL.

« Le petit nombre de ceux qui ont du génie humilia toujours le grand nombre de ceux qui n'en ont pas; c'est en fait d'intelligence qu'il est exact de dire : *Notre ennemi*, *c'est notre maître.* Les grands hommes sont tenus d'expier leur supériorité. »

FRÉDÉRIC THOMAS.

« *Notre ennemi, c'est notre maître*, a dit La Fontaine. Nous modifierons un peu cet adage, et nous dirons : *Notre ennemi, c'est notre domestique*, et c'est un ennemi dangereux, car c'est un ennemi intime; c'est un ennemi qui sait nos secrets, qui connaît nos goûts et nos défauts, qui sait nos chagrins et nos joies, qui sait nos moments de bonne fortune, nos moments de détresse; c'est un ennemi qui couche sous notre toit. »

ALPH. KARR.

Maîtresse (LA), recueil de poésies d'Abraham Cowley (1647). La maîtresse à laquelle le poëte a adressé cette anthologie amoureuse est, il l'avoue lui-même, un être fictif, idéal et de pure imagination. Mais puisque tous les poëtes ont chanté la dame de leurs pensées, puisque Dante eut Béatrix et Pétrarque Laure, Cowley se regardait comme obligé de suivre un si noble exemple, et il se mit sérieusement à l'œuvre. Il est curieux, en lisant ces vers, de suivre le labeur d'esprit auquel il s'est volontairement condamné; ayant aimé une fois, mais sans avoir osé faire de déclaration, il se donne avec sa maîtresse imaginaire les airs d'un don Juan, et s'accorde toutes sortes de bonnes fortunes, décrites avec une rare complaisance. On doit bien penser qu'aucun cri de passion ne s'y fait entendre, et il a beau prendre pour épigraphe ce vers de Virgile :

Hæret lateri lethalis arundo,

on sent qu'il n'est pas blessé à mort. Aussi a-t-il vécu jusqu'à quatre-vingt-deux ans. « Le poëte, dit M. Hippolyte Lucas, à l'imitation des Italiens et des Espagnols, de Donne, de Brocon, mettait l'érudition et l'esprit à la place des sentiments, et faisait de la galanterie une étude. Il poursuivait une idée jusque dans ses moindres détours et y rattachait les comparaisons les plus éloignées. Boileau avait en vue ces auteurs lorsqu'il parlait des Iris et des Philis en l'air, chantées par des poëtes sans amour. Nous n'avons, du reste, dans notre langue aucun exemple d'une persévérance poétique du genre de celle de Cowley; nos poëtes se sont bornés, en général, à quelques sonnets prétentieux. On trouve chez Ronsard, chez Segrais des accents plus véritables, et, dans les élégies de Parny, on sent qu'Eléonore a existé. L'abbé Cotin, dans ses *Enigmes et descriptions énigmatiques*, représente plutôt en France ce langage hyperbolique qui aimait à se faire deviner. »

Maîtres chanteurs (LES), conte d'Hoffmann (1810). La fameuse lutte poétique connue dans l'histoire littéraire sous le nom de *Guerre de Wartbourg* a servi de thème à Hoffmann; mais il l'a ornée de tout ce que lui fournissait son imagination fantastique. Il s'est plu à faire revivre cette brillante époque où les trouvères, traités en grands seigneurs à la cour des princes allemands, se disputaient les prix de poésie devant une assemblée de hauts barons et de nobles dames. Voici superbement vêtus et montés sur des chevaux magnifiques, tenant d'une main les rênes et de l'autre leur luth, ce qui ne devait pas être commode, les six maîtres chanteurs qu'entretient le landgrave de Thuringe : Walther de Vogelweid, Reynard de Zweckstein, Henri Schreinber, Jean Bitteroltf, Wolfframb d'Eschenbach et Henri d'Ofterdeingen. Ils le suivent partout comme son ombre, prêts toujours à faire éclater en hymnes splendides la louange du prince généreux et à célébrer la beauté de sa femme, la gracieuse comtesse Mathilde. Wolfframb d'Eschenbach et Henri d'Ofterdeingen sont spécialement amoureux de la comtesse; mais elle semble préférer Wolfframb, dont les chants plus doux lui vont à l'âme.

Le fameux maître de Hongrie, Klingshor, moitié trouvère et moitié magicien, dont l'histoire même n'est qu'une légende fantastique, offrait à Hoffmann un trop beau personnage pour qu'il l'oubliât. Dans ce conte, on n'est pas bien sûr que ce ne soit le diable en personne. D'après ses conseils sataniques, Henri d'Ofterdeingen abandonne la manière usée des maîtres chanteurs et trouve des accents si pénétrants pour chanter son amour, les joies de la vie et les voluptés sensuelles, que la comtesse est près de s'abandonner à lui; elle s'essaye même à composer des vers d'après cet art nouveau qu'il lui révèle. Le landgrave outragé veut chasser de sa cour le téméraire; mais, réflexion faite, il préfère une vengeance plus éclatante encore. Il fait défier Henri par les cinq maîtres; l'un d'eux, désigné par le sort, luttera avec lui et celui qui sera déclaré vaincu périra de la main du bourreau; c'est ainsi qu'il prétend trancher les querelles d'école. Le jour venu, les juges s'assemblent solennellement et derrière eux le bourreau est prêt à faire son office : le sort désigne Wolfframb pour lutter avec Henri; celui-ci est déclaré vaincu, mais au moment où l'on va le saisir, les mains des soldats ne rencontrent que le vide : il s'est évanoui en fumée. C'était un dernier tour de son ami Klingsohr. Dans l'épilogue pourtant, on voit le maître chanteur revenir à résipiscence et s'écrier : « Malheur à celui qui, non content de ses propres forces, a recours aux puissances infernales pour accroître son pouvoir. » Il se réconcilie avec le landgrave et avec les autres maîtres. Hoffmann a répandu beaucoup de poésie dans cette vision des temps passés, qu'il a retracée d'une manière tout idéale.

Maîtresse sous Louis XIII (UNE), roman de M. X.-B. Saintine (1835, in-8°). Une simple novice du couvent de la Visitation, Louise de La Porte, a attiré l'attention de Louis XIII, dit le Chaste, qui n'est pas encore bien remis de son amour platonique pour Mlle de La Fayette; mais Louise a un amoureux, Eustache Lesueur, qui l'a vue pendant qu'il peignait une fresque dans la chapelle du couvent. Louis XIII tout seul n'oserait rien faire, mais Richelieu serait bien aise de lui voir une favorite aussi insignifiante, et il agit en conséquence pour le monarque. Louise est donc enlevée par des agents secrets, et livrée au chevalier de Marillac, qui consent à couvrir de son nom la maîtresse du roi et qui se trouve comme obligé de trahir son ami Lesueur. Ce qu'il y a d'imprévu et de neuf dans la position du chevalier, c'est que cette femme qu'il a enlevée parce qu'on le payait en or et en titres, il se prend à l'aimer, à en être jaloux; il la garde, l'épie, l'accable de sa présence continuelle, et empêche ainsi le roi de venir à ses fins. Quand Lesueur apprend que Louise a quitté le couvent, il s'enfuit sans vouloir même connaître le nom de son heureux rival, et, de cette manière, l'amitié n'est pas rompue entre lui et Marillac. Mais lorsqu'il revient à Paris, la première nouvelle qui lui est apportée est celle de la trahison de son ami. Il revoit Louise, l'enlève à son tour, et la cache pendant quelque temps dans un asile ignoré. Louise a, du reste, été très-habile; elle a su changer en amitié l'amour royal, et, pour se faire pardonner d'Anne d'Autriche, elle est entrée avec elle dans une conspiration contre Richelieu. La conspiration échoue; Marillac est condamné à mort, Louise rentre au couvent et Lesueur désespéré va chercher le calme dans ce cloître des Chartreux qu'il a peuplé d'œuvres immortelles. Ce roman est bien fait; il offre des situations émouvantes, des scènes pathétiques, et il avoisine suffisamment l'histoire sans que l'imagination perde ses droits.

Maîtres mosaïstes (LES), roman par G. Sand (Paris, 1837). Ce roman est la peinture d'un fait réel dans l'histoire de l'art. La scène se passe à Venise, et retrace les rivalités, les luttes des artistes en mosaïque qui se disputent le prix, les distinctions et les travaux accordés aux plus habiles par le gouvernement vénitien. Tous les incidents si variés de ces existences d'artistes pleines d'agitation sont représentés d'une manière saisissante et originale. On assiste à ces combats fiévreux où le talent sert d'arme et dont la richesse et la gloire forment l'enjeu; on voit se développer ces passions haineuses qui ne craignaient pas alors de se montrer au grand jour et qui occupaient la moitié de la vie des hommes qu'un talent supérieur mettait en évidence au milieu d'une époque où la barbarie régnait encore toute-puissante sur les mœurs et les relations sociales. Un tableau de ce genre était digne du vigoureux et brillant pinceau de G. Sand; cette vie d'artiste, qu'elle comprend si bien, devait séduire son imagination, et elle a employé, pour la peindre, les plus riches couleurs, les teintes les plus harmonieuses de sa palette. On s'intéresse à ces nobles émulations, à ces luttes à coups de chefs-d'œuvre auxquelles se livrent les mosaïstes; on prend parti pour ceux-ci ou ceux-là; on épouse les jalousies, les haines même; on passe avec eux par toutes les alternatives de l'espoir ou de la déception, on se réjouit du triomphe, on pleure de la défaite; on est tour à tour charmé, effrayé, ému, enthousiasmé, et jamais l'intérêt ne cesse un moment. Une des parties les plus originales et les plus saisissantes de ce livre est le tableau de la mystérieuse justice de Venise. Le fond du sujet est des plus simples au point de vue de la fable dramatique, mais il y a dans tout l'ouvrage un grand charme de récit et de descriptions.

Maître d'école (LES PEINES ET LES JOIES D'UN), roman suisse de Bitzius, sous le pseudonyme de Jérémias Gotthelf (1838, 4 vol. in-8°). L'auteur nous transporte en pleine vie rustique et villageoise; car c'est d'un magister de village, fils de paysan, qu'il nous raconte les infortunes. Le héros est le narrateur de sa propre histoire. Fils d'un pauvre tisserand du canton de Berne, il nous décrit avec naïveté la cave où son père travaillait, le petit jardin que bêchait sa mère pour subvenir aux besoins de la famille, les querelles que sa venue au monde suscita, parce qu'il était le préféré du père et que la mère aimait mieux ses filles, les lubies du vieux maître d'école qui lui apprend les quatre règles et le catéchisme. Enfin, ses études terminées, il devient magister lui-même, mais le plus mauvais magister de tout le canton. Comme il ne sait rien, il ne peut apprendre grand'chose aux bambins, et se dédommage de ses âneries à l'école en faisant la cour aux filles. Tout change dès qu'il devient véritablement amoureux d'une de ses élèves, Madeleine, et qu'il en fait sa femme. Il économise pour pouvoir nourrir les enfants qui viennent bientôt égayer son jeune ménage. Il y a là de charmantes scènes d'amour, de petites querelles bien vite terminées par un baiser. Le pauvre maître d'école n'a que le salaire le plus modique. N'importe, chaque année on mettra de côté quelque chose, on se lèvera plus matin, on mangera plus de pommes de terre et moins de pain, on n'aura pas de viande tous les dimanches, et on raccommodera un peu plus longtemps les vieilles chemises et les vieux habits. Les enfants arrivent toujours, et la pauvre Médeli, pâle et maigre, est enceinte pour la cinquième fois. Heureusement, toutes ses douleurs ont une fin. Un jour que la pauvre famille n'a rien à manger, le pasteur, leur ami, vient leur annoncer que les démarches qu'il faisait auprès du gouvernement ont abouti et qu'en même temps qu'une grande réforme va être faite dans l'enseignement primaire, les régents auront désormais un supplément de gages de 60 thalers. Ainsi finit cette simple histoire.

Ce roman d'intérieur se recommande par les qualités ordinaires de Gotthelf, une grande vérité de couleur locale et une foule de détails gracieux et naïfs qui font du livre un récit plein de charme et de naturel.

Maître d'école (LE), roman de Frédéric Soulié (1839). On s'attend, d'après le titre, à quelque simple histoire de village : l'auteur nous plonge dès les premiers chapitres dans la plus mystérieuse et la plus sombre des aventures. Perdu au fond d'un petit village du Dauphiné, Fabius, le maître d'école, vit avec Célestine, sa sœur, et sa mère qui n'a d'autre nom que *la Folle.* Elle est folle, en effet. D'où viennent ces trois infortunés? Personne ne le sait. Fabius seul soutient sa famille, grâce à une bonne fortune qu'il a eu la chance de rencontrer : le hasard l'a mis en relation avec le comte de Matta, qui l'a pris pour son secrétaire et lui paye largement ses services. Le château du comte est près du village, et celui-ci, depuis plusieurs années, y vit retiré avec son fils et sa nièce, tous deux destinés l'un à l'autre. Mais comment Fanny et Fabius ne s'aimeraient-ils pas? Chez l'un, l'amour naît de l'admiration; chez l'autre, de la pitié. Fanny est belle, Fabius est malheureux; n'en est-ce pas assez déjà pour l'amour? Par malheur, le fils du grand seigneur s'est introduit en même temps sous l'humble toit du maître d'école, et tandis que Fabius écrit au château les mémoires du comte de Matta, le vicomte noue avec Célestine une liaison beaucoup moins pure. La colère, l'étonnement, la stupéfaction de Fabius, lorsqu'il apprend l'intrigue d'Achille de Matta avec sa sœur, donnent lieu à plusieurs scènes d'un effet saisissant, et amènent le dénoûment d'un drame terrible. Tous les mystères s'éclaircissent. Fabius ne s'appelle point Fabius, et sa mère, la folle, a perdu la raison dans les plus atroces circonstances. Après le siége et la réduction de Lyon, comme la Convention, représentée par le citoyen Besnard, se préparait à sévir contre les vaincus, la marquise d'Esgrigny se présenta chez le citoyen Besnard, et lui demanda la grâce de son époux. La marquise était jeune et belle; son visage était baigné de pleurs; elle offrait son or et ses diamants pour la rançon de son cher Henri. Mais ce n'était pas l'or ni les diamants de la marquise que le tigre couvait du regard. En voyant cette belle éplorée qui demandait la vie d'un époux jeune et beau comme elle, cet homme fut pris d'une infernale idée. Mme d'Esgrigny repoussa d'abord avec indignation les propositions du citoyen Besnard; mais celui-ci, la prenant par la main, l'entraîna violemment vers une croisée qu'il ouvrit, et elle aperçut l'échafaud dressé, les victimes au pied. Epouvantée, la marquise voulut s'enfuir, mais un poignet de fer la rivait à sa place. A la première tête qu'abattit le couteau, Mme d'Esgrigny sentit son cœur bondir, mais elle eut encore la force de dire : Non! A la deuxième, son sang se glaça, la vie s'éteignit en elle, ses lèvres s'agitèrent à peine. A la troisième, elle oublia tout, elle se rappela seulement que son époux était là, au pied de l'échafaud, que son tour allait venir, qu'il fallait le sauver; elle le sauva! ou plutôt, hélas! elle crut le sauver. Mais son sacrifice ne racheta rien, et, dans le même jour, dans la même heure, Besnard prit la tête de l'époux et l'honneur de l'épouse. Est-il besoin de dire que la malheureuse mère de Fabius, la folle, s'appelait autrefois la marquise d'Esgrigny; que ce comte de Matta, anobli par l'Empire, se nommait jadis le citoyen Besnard, et que Fabius est leur fils? Les choses ainsi nouées d'une façon qui semble inextricable, l'auteur les dénoue pourtant de la manière la plus simple. Il fait intervenir le pardon, le bonheur et l'amour comme conclusion de toute cette ténébreuse affaire. Ce livre est un des plus émouvants qu'il ait écrits.

Maîtres sonneurs (LES), roman de George Sand (1853). Ce roman est le dernier de ceux que l'auteur a consacrés à l'étude des mœurs berrichonnes; il clôt la série dont la *Mare au diable* et la *Petite Fadette* sont les fragments les plus connus et les plus appréciés. Il n'en a pas la grâce naïve, mais il a plus d'ampleur, touche à des questions plus hautes et révèle des mœurs presque complétement inconnues. Les maîtres sonneurs dont il est question ne sont point des sonneurs de cloches, mais des sonneurs de cornemuse, que l'auteur nous donne comme formant, dans le Berry, le Bourbonnais et l'Auvergne, une sorte de corporation fort curieuse. A travers les péripéties d'une intrigue villageoise qui ne manque pas d'intérêt, George Sand nous retrace surtout la grande lutte des sonneurs berrichons et des sonneurs bourbonnais, c'est-à-dire la lutte entre la musique pauvre et sans invention qui s'apprend à l'école, et la musique inspirée, née dans les bois et les bruyères.

L'un des héros est un épais Berrichon auquel un muletier du Bourbonnais révèle la puissance d'un art qu'il ne soupçonnait pas, et l'auteur a très-bien rendu cet éveil du sens artistique dans un lourd esprit de paysan; le cornemuseux, qui essaye de faire dire à son instrument grossier ce que l'eau et le vent lui soufflent à l'oreille, a une soif d'idéal égale à celle d'un grand poëte ou d'un grand symphoniste. La jolie Brulette appartiendra-t-elle au pauvre berger berrichon ou bien plutôt au muletier si bien découplé, si prompt à la riposte dans les bagarres et dont le souffle infatigable, dès qu'il tient en main sa cornemuse, lui permet de faire crier grâce aux plus intrépides danseurs? C'est le muletier qui l'emporte, après bien des traverses; le berger est réduit à n'avoir pour maîtresse que sa musette, mais il devient un des plus renommés sonneurs de tout le pays.

Le plus grand intérêt du volume est dans la peinture des mœurs. Ces associations de muletiers qui exploitent les bois et les charbonneries du haut Bourbonnais étaient une bonne fortune pour l'auteur, et il dut se féliciter de les avoir découvertes. La vie errante, les coutumes primitives de ces hardis compagnons lui ont inspiré de belles pages, pleines de peintures neuves et originales. On va chercher l'inédit bien loin, en Amérique, sous la tente des Mohicans, et il y a en France des tribus ignorées tout aussi intéressantes que celles des Peaux-Rouges.

Maître Cornélius, roman par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

Maîtresse (LA FAUSSE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Maître Pierre (LES ÉCHASSES DE), roman de M. Edmond About. V. ECHASSES.

Maîtresse de Gomez Arias (LA), drame espagnol de Calderon (1651). Le sujet en est probablement historique, et l'aventure que le poëte a dramatisée dut se passer sous Ferdinand et Isabelle, lors de la première révolte des Maures dans les Alpujarras. Quelques romances populaires l'ont chantée, et Luis Velez de Guevara l'avait mise au théâtre. La pièce de Calderon est bien supérieure à la sienne. Le héros du drame, Gomez Arias, est un débauché qui n'est pas sans quelque ressemblance avec le don Juan de Tirso de Molina. Après avoir séduit une jeune fille noble, Dorothée, il l'enlève, et l'abandonne dans une gorge sauvage des Alpujarras, où des Maures qui ont fait de la contrée le centre de leur rébellion la font prisonnière. Elle est délivrée par des soldats espagnols et conduite à Guadix. Là, elle rencontre de nouveau Gomez Arias. L'incorrigible débauché a ourdi une autre trame : il médite d'enlever encore une jeune fille; mais, par une substitution très-dramatique, c'est Dorothée qu'il emmène. Au point du jour, il la reconnaît. Les fugitifs sont précisément arrivés à cette même gorge de montagne, ce coin hérissé et sauvage des Alpujarras où Gomez Arias avait déjà abandonné la jeune fille. Furieux de sa méprise, il maltraite la malheureuse et lui déclare qu'il va l'abandonner de nouveau. Dorothée se lamente et le supplie d'avoir pitié d'elle. Le misérable reste sourd à ses prières et fait venir les Maures, auxquels il veut vendre l'infortunée jeune fille. Le discours par lequel Dorothée conjure cet homme impitoyable de ne pas l'abandonner est certainement un des plus beaux morceaux de Calderon, qui a rajeuni, dans ce passage, avec un talent incomparable, les vers des vieilles romances. L'inflexible volonté de Gomez Arias n'est pas ébranlée : il conclut le marché avec les Maures. Mais bientôt la reine Isabelle vient mettre le siége devant la forteresse de Benamexi, qui défendait la contrée, et s'en empare. Les Maures se soumettent, et Gomez Arias, dont la reine a entendu raconter les infamies, porte sa tête sur l'échafaud.

Maître de danse (LE) [*the Gentleman dancing master*], par Wicherley. C'est une comédie imitée de l'espagnol de Calderon, et représentée à Londres en 1671. Il n'y a d'originalité que dans le style et les habitudes morales que la pièce accuse. Wicherley est sans contredit le plus brutal des écrivains du théâtre anglais sous le règne de Charles II. Il n'était pas né épicurien. Son caractère énergique et sombre aurait été mal venu dans les lettres après la restauration. On avait assez des têtes rondes et de leur austère hypocrisie; on voulait s'amuser maintenant. Wicherley fit de la vie une partie de plaisir, autant pour se conformer au goût du moment que pour occuper son activité d'esprit à quelque chose. « Chez lui, dit M. Taine (*Littérature anglaise*, t. II), nulle poésie d'expression, nulle conception d'idéal, nulle conception morale qui puisse consoler, relever ou épurer les hommes. Il les parque dans leur perversité et dans leur ordure, et s'y installe avec eux. Il leur montre les vilenies du bas-fond, où il les confine · il veut qu'ils respirent cette fange ; il les y enfonce, non pour les en dégoûter comme d'une chute accidentelle, mais pour les y accoutumer comme à une assiette naturelle. Il arrache les compartiments et les ornements par lesquels ils essayent de couvrir leur état ou de régler leur désordre. Il s'amuse à les faire battre ; il se complaît dans le tapage des instincts déchaînés, il aime les retours violents du pêle-mêle humain, l'embrouillement des méchancetés, la dureté des meurtrissures. Il déshabille les convoitises, il les fait agir tout au long, il les ressent par contre-coup, et tout en les jugeant nauséabondes il les savoure. En fait de plaisir, on prend ce qu'on trouve : les ivrognes de barrière, à qui on demande comment ils peuvent aimer leur vin bleu, répondent qu'il soûle tout de même et qu'ils n'ont que cela d'agrément. »

Le *Maître de danse* traduit exactement les mœurs de l'auteur. On n'y trouve qu'adultère, ivresse, duplicité, vices crapuleux, mauvaise foi, violences. L'impudeur des femmes y est telle que la scène moderne, qui n'est pas bégueule, ne pourrait souffrir une pareille exhibition.

Maître Favilla, drame en trois actes et en prose, par George Sand, représenté sur le théâtre de l'Odéon en 1855. Le baron de Muldorf, un dilettante achevé, vient de mourir au milieu des symphonies de Hændel et de Mozart, et, comme il a été établi qu'il était mort *intestat*, un gros, riche et ignare bourgeois, du nom de Keller, se souvenant à propos qu'il était le neveu du défunt baron, est venu prendre possession de l'héritage de son oncle. Le voilà déjà parcourant ses nouveaux domaines, lorsque arrive un homme tout vêtu de noir, l'œil hagard, avec des allures d'apparition et des pas de fantôme : c'est Favilla, maître de chapelle et ami du feu baron de Muldorf. Lorsqu'il aperçoit Keller, il le salue de la main, l'appelle « mon brave homme, » et lui promet de le garder à son service, voulant conserver pieusement l'ordre et les habitudes établis par le mort vénéré. Keller va faire jeter l'intrus à la porte, lorsqu'il apprend par Frantz, le vieil intendant du château, que, depuis la mort du baron de Muldorf, la raison de maître Favilla est troublée et qu'il s'imagine être le légitime héritier du défunt, et par conséquent le propriétaire du château. Keller rit beaucoup et promet de respecter la manie du pauvre Favilla, comptant bien s'en amuser à l'occasion. Favilla a une femme et une fille, Gretchen, et Keller, de son côté, possède un héritier, gentil garçon du nom d'Hermann, qu'il a amené avec lui. Hermann et la petite Gretchen n'ont qu'à se voir pour s'aimer, et la femme du pauvre Favilla n'a qu'à paraître pour que Keller la trouve fort à son goût. La mère devine bientôt le secret des deux jeunes gens et finit par obtenir de sa fille l'aveu de son amour naissant. Aux tendres épanchements de Gretchen dans le sein de sa mère succède bientôt une scène d'un autre genre, grotesque et hideuse à la fois, dans laquelle Keller vient brutalement déclarer ses désirs à l'épouse de Favilla. Dès lors, il faut à tout prix déterminer le pauvre maniaque à quitter le château ; on parvient, non sans peine, à le convaincre, et les préparatifs de départ se font au grand désespoir des jeunes amants et au grand dépit de Keller, honteux de voir ainsi dédaigneusement repoussés ses hommages. Pour comble, maître Favilla apprend l'affront fait à sa femme par le rustaud qu'il se figure héberger, et sur ce chapitre il n'entend point raillerie. Il parle haut, s'emporte, et met en fin de compte notre homme à la porte du château. Pour le coup, la chose est par trop forte, et Keller, qui se trouve trop bon de s'être prêté si longtemps à la comédie qu'il joue par pure charité, répond au maëstro stupéfait, comme Tartufe à Orgon :

C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître ;
La maison m'appartient. . . . .

Ici le drame se précipite, effrayant, terrible par sa simplicité même. Favilla commence à soupçonner sa folie, mais il persiste à retrouver dans sa mémoire le souvenir vague, indécis, confus d'un fait réel, que l'excès de sa douleur a dû obscurcir. Il s'est passé quelque chose au lit de mort du baron ; il en est sûr, mais il se débat vainement contre les ténèbres qui enveloppent sa pensée. Le moribond s'est-il contenté de lui exprimer de vive voix ses dernières volontés ou bien lui a-t-il remis un acte, un papier ? C'est là ce que Favilla ne sait plus ; ou plutôt si : il se souvient maintenant qu'il a tenu dans sa main un écrit, un titre de propriété ; mais qu'est-il devenu ? Cette fois, sa mémoire reste opiniâtrément muette, et il faut se résigner à partir, à quitter ce château dont les échos redirent tant de fois ces chères mélodies aimées du maître ; mais avant de s'éloigner, Favilla veut rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui n'est plus. Il fait tout disposer comme du temps où le baron, déjà malade, se traînait jusque dans la galerie pour entendre, sous la direction de son cher Favilla, le brillant orchestre du château. Tout est prêt. Le maëstro, son violon d'une main, l'archet de l'autre, va préluder à son dernier concert ; mais, ô douleur ! l'instrument est muet ; les cordes se refusent à vibrer ; la mélodie est absente et l'artiste est impuissant à la faire jaillir. Mais la fille de Favilla, une harpe à la main, vient remplacer son père, et celui-ci, plongé dans l'extase, attentif aux douces modulations qui frappent son oreille, cherche des yeux la place où, pour la dernière fois, il a vu son ami mourant. Bientôt la lumière semble pénétrer dans son esprit ; les souvenirs lui reviennent en foule. Tout à coup, la réalité tout entière entre dans son cerveau, et, dans un dernier effort, il trouve assez de force pour crier, en montrant la cheminée : « Le papier, je l'ai brûlé ! je l'ai brûlé ! » *Maître Favilla* restera une des meilleures compositions théâtrales de l'auteur pour tous ceux qui ne cherchent pas dans une pièce, drame ou comédie, des émotions violentes, des intrigues multiples, des ressorts nombreux et de grands coups de théâtre. Ici, tout le mérite est précisément dans l'extrême simplicité de l'action : pas de scènes bruyantes, pas de complications ni pour ainsi dire d'intrigue. Imaginez une seule et même note, d'abord douce et presque vague, et qui va *crescendo* jusqu'au dernier acte, où elle éclate enfin sonore et vibrante, pleine d'émotion calme et de douleur retenue. « On pourrait reprendre çà et là, dit Théophile Gautier, des longueurs, des invraisemblances, et surtout la déclaration incongrue de Keller, qui fait presque l'effet, lorsqu'elle éclate inopinément en ce vertueux logis, d'un pétard tiré dans une soirée de famille. Mais, en revanche, que de fins passages ! que de traits partis du cœur et qui retournent droit s'y loger ! La scène où la jeune fille avoue son amour à sa mère est un chef-d'œuvre de pudeur ; cela est peint avec le coloris d'une joue virginale qui rougit et qui brûle. Qu'elle est poignante encore la scène de Favilla luttant corps à corps contre sa folie, alors qu'il cherche en l'air sa raison envolée et qu'elle rentre en lui au son de la harpe de sa fille ! »

Maître Guérin, comédie en cinq actes, en prose, de M. Emile Augier (Théâtre-Français, 29 octobre 1864). Me Guérin, notaire, est un finaud que l'auteur nous présente au moment où il vient de combiner dans sa tête une très-belle affaire. Une de ses clientes, riche veuve, Mme Lecoutelier, voudrait posséder un beau château, que détient actuellement un fort brave homme, M. Desroncerets, un inventeur qui n'a encore découvert que le moyen de se ruiner, lui et sa fille. La plan de Me Guérin consiste à se rendre acquéreur de ce château à moitié prix et à le donner en dot à son fils Louis, un vaillant officier, que Mme Lecoutelier ne fera pas difficulté d'agréer pour mari, pourvu qu'avec lui elle épouse son château bien-aimé. Pour arriver à ses fins, le digne notaire va trouver l'inventeur et l'entortille si adroitement, que le pauvre Desroncerets sera pris avant d'avoir seulement soupçonné un piége. Il a besoin d'argent pour une dernière invention. Me Guérin se charge de lui trouver des fonds. Brénu, son homme de paille, achète à réméré, moyennant cent mille francs, le château, qui en vaut cent cinquante mille. Arrive l'échéance ; Desroncerets n'est pas en mesure, et Me Guérin, qui tremblait de voir sa proie lui échapper au dernier moment, rentre chez lui en se frottant les mains. Il croit recueillir les remercîments de son fils, auquel il vient d'assurer une riche dot et un beau mariage ; mais les choses ne tournent pas tout à fait comme il l'avait espéré. Tandis qu'il soignait l'exécution de sa petite infamie légale, son fils a eu vent de ses menées. Le jeune officier rougit de son père, et pour faire avorter toutes ces perfides combinaisons, il court chez Desroncerets. Il a aimé autrefois sa fille, Francine, mais cet amour s'est évanoui peu à peu, étouffé par un sentiment pénible. Il avait rêvé en elle une jeune fille douce, dévouée, désintéressée : il n'a trouvé qu'une nature positive, avide, une sorte de caissier ayant un registre à la place du cœur. Il tombe précisément au milieu d'une discussion où l'inventeur maudit son égoïste enfant, qui ne veut pas lui avancer cent mille francs. Louis Guérin ne déguise pas sa réprobation pour la conduite de Francine, et, suffoquée par la douleur de se voir méprisée par celui qu'elle aime, la jeune fille laisse échapper son secret : si elle ne vient pas au secours de son père, c'est qu'elle ne peut pas ; elle a placé toute sa fortune en rentes viagères sur la tête de M. Desroncerets. L'enfant égoïste n'est qu'un martyr sublime de l'amour filial. Le colonel Guérin rougit de son injustice ; il implore le pardon et la main de Francine, et rembourse Brénu. En vain Me Guérin, furieux, tempête et menace ; le colonel tient tête à son père et le laisse à ses regrets, en compagnie de Brénu, contre lequel Me Guérin n'a même pas la ressource de décharger sa bile, car il a séduit la nièce de son compère, et cette faute le met sous son entière dépendance. Il a vécu ne songeant qu'à lui, comme un égoïste ; il vieillira comme les égoïstes, abandonné de tous, seul avec l'ennui et le remords.

« *Maître Guérin*, dit Théophile Gautier, n'est pas, comme le *Fils de Giboyer*, une œuvre où la malignité du public cherche des visages sous les masques qu'on lui présente, et croit deviner des regards connus à travers la découpure des paupières en carton. La critique sera privée cette fois de parler d'Aristophane et de ses personnalités hardies, car *Maître Guérin* ne contient ni portrait ni caricature, et il n'est pas besoin de clef pour le comprendre..... C'est une des pièces les plus travaillées de l'auteur ; elle est nattée avec beaucoup d'art et les brins de la tresse s'y enlacent régulièrement, malgré leur nombre et leur diversité. On ne perd de vue aucun des personnages et les intrigues multiples s'y suivent d'un bout à l'autre. Il y a dans *Maître Guérin* l'étoffe de quatre ou cinq comédies et il ne serait pas difficile de les indiquer. Ces magnificences vont bien aux riches. Quant à l'esprit, vous savez qu'Emile Augier le jette à pleines mains ; il n'est pas plus économe de ses mots que de ses idées, et l'on a applaudi dans *Maître Guérin* mille traits charmants. »

Maître de la maison (LE), drame en cinq actes et en prose, de MM. Édouard Foussier et Jules Barbier (Odéon, 1er septembre 1866). Le sujet de la pièce n'est pas sans quelque rapport avec celui de l'*Infâme*, de M. About, qui parût l'année suivante. M. About est sans doute de ceux qui prennent leur bien où ils le trouvent. Les auteurs du drame nous montrent un pauvre homme de mari qui supporte beaucoup trop stoïquement les infidélités de sa femme. Ses amis s'éloignent, ses domestiques lui obéissent à peine, et l'amant, Francis Lormier, est le véritable maître de la maison. Quel motif a poussé Dubourg à cette honteuse tolérance ? Nul autre que la peur. Il a peur de mourir, non pour la mort elle-même, mais pour sa fille, qui serait ruinée du coup. Il a peur d'un éclat, toujours pour sa fille, qui ne trouverait pas un mari. Les auteurs, à force d'art, en nous immisçant aux affaires de Dubourg, en nous analysant son caractère, ont rendu supportable cette situation scabreuse ; ils font pressentir que la patience de Dubourg n'est pas une vertu, mais une nécessité, et que cet homme, qui paraît si faible, sera terrible un jour.

Dubourg s'est dominé pendant douze ans. Enfin sa fille a dix-huit ans ; elle va se marier. En vain l'amant, un artiste déclassé qui vit presque aux crochets du ménage Dubourg, veut s'opposer au mariage, sentant bien que le gendre, à défaut du père, le chassera ; on passe outre. Le soir de la signature du contrat, il est outrageusement insulté. Mme Dubourg exige une réparation en faveur de son amant ; on la lui refuse. Elle menace de ne plus voir sa fille ; le silence accueille ses protestations. Elle comprend enfin que le voile qu'elle croyait si épais est bien transparent, que son intrigue est depuis longtemps sue et devinée. Après un tel scandale, elle veut fuir. Elle supplie son amant de l'emmener, mais celui-ci recule ; bien mieux, il lui reproche de lui avoir fait perdre son génie et le goût du travail pendant ces douze années qu'il a gaspillées près d'elle. Survient Dubourg au milieu de ces récriminations, qui sont pour eux le commencement du châtiment. Des explications et des paroles ne suffisent pas à l'époux outragé ; il veut se battre, et les conditions du duel qu'il impose sont telles, qu'aucun des combattants n'a la moindre chance d'en revenir : ils se foudroient tous les deux à bout portant.

De grandes qualités dramatiques mettent cette pièce hors de pair ; mais on a trouvé que les caractères étaient trop au-dessus et en dehors de l'ordinaire nature ; que l'action était invraisemblable, par l'élévation même du caractère de Dubourg. Ce défaut est d'autant plus sensible, que le *Maître de la maison* a la prétention de retracer des scènes de la vie réelle.

Maître Pathelin. V. PATHELIN.

Maître en droit (LE), opéra-comique en deux actes, en vers, paroles de Lemonnier, musique de Monsigny, représenté sur le théâtre de la foire Saint-Germain le 13 février 1760. Le vieux jurisconsulte romain commence la série interminable et nauséabonde des docteurs, précepteurs et gouverneurs bernés par leurs élèves. Ces personnages ont reparu si souvent dans le théâtre de Scribe, qu'ils semblent faire partie de la mise en scène de ses livrets. Celui qu'on a vu dans le *Comte Ory*, en 1828, reparaît en 1843 dans la *Part du Diable*. Il faut espérer que ce centenaire est mort de vieillesse.

Maître de chapelle (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de Mme Sophie Gay, musique de Paër, représenté à Feydeau le 29 mars 1821. Le compositeur avait cinquante ans lorsqu'il produisit ce petit chef-d'œuvre. La mélodie abonde dans toutes les scènes ; l'instrumentation en est soignée, ingénieuse. On y remarque surtout l'air du maître de chapelle et le fameux duo qu'il chante avec la cuisinière : *Perchè, perchè*. Ces morceaux sont devenus classiques. Le *Maître de chapelle* obtint autant de succès comme opéra-bouffe que l'opéra-séria de l'*Agnese*. Ce sont les deux titres de gloire de Paër.

Maître chanteur (LE), opéra en deux actes, paroles de M. Henri Trianon, musique de M. Limnander, représenté à l'Opéra le 17 octobre 1853. Le titre donne une fausse idée de la pièce et l'intérêt s'en trouve diminué : il n'y a pas de maître chanteur, mais bien un empereur, ce qui n'est pas la même chose. Cet empereur, redresseur de torts, se déguise et se fait passer pour maître chanteur, sans doute dans le but de mieux savoir ce qui se passe dans ses Etats. Or, comme ce n'est nullement avec cette qualité qu'il agit dans la pièce, il importait de changer le titre si l'on voulait reprendre l'ouvrage ; c'est ce qui a eu lieu ; cet opéra a été repris sous le titre de *Maximilien*, à l'Opéra, le 5 mars 1856. La partition de M. Limnander en vaut la peine. Rodolphe, fils du landgrave de Hesse, veut séduire la fille de l'armurier Gunther. Il lui propose le mariage. Elle l'accepte. L'union a lieu devant des témoins supposés, au nombre desquels se trouve un inconnu, le soi-disant maître chanteur. Rodolphe ne tarde pas à se repentir d'une aussi lâche action. Le maître chanteur en informe le landgrave, qui veut chasser la maîtresse de son fils. Mais cet inconnu, c'est l'empereur Maximilien, qui consacre par son autorité l'union de la fille de l'armurier avec Rodolphe. Il y a là un sujet musical, dont M. Limnander a tiré un bon parti. L'ouverture est bien traitée, bien instrumentée ; le chœur d'introduction, composé sur un mouvement de valse allemande, avec accompagnement d'un bruit d'enclumes, produit un bon effet ; la chanson de l'armurier a du caractère et le chant de Charlemagne de la noblesse ; la phrase : *O mon pays, chère Allemagne !* est une belle inspiration ; la romance : *Nocturne solitude,* en *ré* bémol, et le duo scénique terminent bien le premier acte. Le second acte est tout à fait poétique. Nous rappellerons la romance du sommeil, la phrase de Marguerite : *Moi qui l'aimais*, l'air de Gunther et l'ensemble en *si* bémol : *Prends le glaive de Charlemagne ;* ce sont là des morceaux qui attestent l'inspiration et le style distingué du compositeur.

Maître Wolfram, opéra-comique en un acte, paroles de Méry et de Théophile Gautier, musique de M. Ernest Reyer, représenté au Théâtre-Lyrique le 20 mai 1854. L'action se passe en Allemagne et retrace un tableau de mœurs bourgeoises à la fois simple et touchant. Deux jeunes orphelins, Léopold Wolfram et Hélène, élevés ensemble par les soins du vieux professeur Wilhelm, semblent destinés à s'épouser. Ainsi le prétend le bon Wilhelm ; ainsi l'espère maître Wolfram, devenu un habile organiste. Mais Hélène, tout en chérissant celui-ci comme un frère, aime le soldat Frantz. Une lettre, perdue par elle, révèle son secret, et le pauvre Wolfram se résigne à oublier son amour en se vouant au culte de l'art ; il demande aux accords de son orgue les consolations dont son âme a besoin après une si cruelle déception. L'ouverture est traitée avec soin, et la couleur de l'instrumentation est appropriée au sujet. L'invocation à l'Harmonie, chantée par Wolfram, est une mélodie fort expressive. Elle est suivie des jolis couplets d'Hélène :

Je crois ouïr dans les bois
Une voix ;
Le vent me parle à l'oreille,
La fleur me dit ses secrets
Les plus frais,
Et le ramier me conseille.

L'air du soldat Frantz : *Maudit soit le ferrailleur*, un chœur d'étudiants, une romance chantée par Léopold, et un duo développé et composé de phrases originales forment une petite partition intéressante et dans laquelle la théorie musicale et le sentiment tout individuel de l'auteur de la *Statue* se sont révélés de manière à faire bien augurer de son avenir.

Maître Griffard, opéra-comique en un acte, paroles de M. Mestepès, musique de M. Léo Delibes, représenté au Théâtre-Lyrique le 3 octobre 1857. L'air de Léandre, travesti en clerc bas-normand : *Je suis Blaise, natif de Falaise*, est le morceau le plus applaudi de ce petit ouvrage.

Maître Claude, opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Saint-Georges et de Leuven, musique de M. Jules Cohen, représenté à l'Opéra-Comique le 18 mars 1861. Il s'agit, dans le livret, d'un petit épisode supposé de la vie du peintre Claude Gelée, plus connu sous le nom de Claude Lorrain. Il est agréablement traité et le musicien y a trouvé de jolies situations musicales. Les morceaux les plus remarqués sont : l'ouverture, dans laquelle on distingue un solo de cor ; la mélodie : *Je rêvais ;* ensuite l'air : *Allons, au franc chasseur*, et celui de soprano : *L'autre jour, sur le bord de l'eau.*

Maîtres chanteurs de Nuremberg (LES) [*Meistersinger*], opéra-comique en trois actes, paroles et musique de Richard Wagner, représenté au Théâtre-Royal de Munich le 21 juin 1868. L'action se passe au XVIe siècle. Les maîtres chanteurs de Nuremberg se disposent au concours traditionnel qui a lieu le jour de la Saint-Jean. Le prix destiné au vainqueur est la belle Eva, fille de l'orfévre Veit Pogner. On se croirait plutôt transporté dans un pays à esclaves que dans une ville d'Allemagne. Le chevalier Walther est amoureux d'Eva ; malgré la noblesse de son origine, il se fait recevoir bourgeois de Nuremberg ; il prend des leçons de chant de Hans Sachs, le cordonnier poëte, et, grâce à une heureuse inspiration qui lui est venue pendant son sommeil, il l'emporte sur ses rivaux, et en particulier sur le greffier Beckmesser, qui, lui aussi, voudrait épouser Eva. Walther reçoit des mains de la belle la couronne de myrte et de laurier, et une sorte de bénédiction du vieil Hans Sachs, qui prophétise sur la mission de l'art allemand et s'indigne de ce qu'il s'est laissé corrompre par le goût gaulois. On voit que, même dans un opéra-comique, M. Wagner poursuit sa chimère et déclame contre l'influence française. Pourquoi alors ne se contente-t-il pas de ses succès en Allemagne? Pourquoi a-t-il fait des tentatives fréquentes et infructueuses pour naturaliser ses opéras en France? Nous lui souhaitons, au contraire, de donner à ses talents une direction moins exclusive et de ne pas faire litière du goût français, qui nous a valu, de la part de l'Italien Rossini, *Guillaume Tell*, et de la part de l'Allemand Meyerbeer, *Robert le Diable* et les *Huguenots*, sans compter les chefs-d'œuvre indigènes. La donnée du livret des *Meistersinger* est au moins faible, sinon puérile. La musique a les mêmes allures prétentieuses, confuses et ténébreuses que la plupart des œuvres de M. Wagner. On a remarqué cependant plusieurs morceaux intéressants : l'air de Pogner, *Ein Meistersinger muss er sein;* la marche; le rêve de Walther, répété au troisième acte. Le deuxième tableau de ce troisième acte renferme plusieurs mélodies traitées avec beaucoup de talent. Cet ouvrage a été donné trois fois à Munich, sous les auspices du jeune roi de Bavière, protecteur et ami du compositeur. M. Wagner, pendant la première représentation, était assis à côté du roi Louis II. La représentation a duré cinq heures. M. Hans de Bulow a dirigé l'exécution. Les décors et la mise en scène ont coûté plus de cinquante mille florins. Fantaisie de jeune roi. Mazarin disait : « Ils chantent, ils payeront! » A Munich, c'est le contraire : les contribuables payent, mais ne chantent pas la musique de M. Wagner. Il n'y a pas d'exemple d'un compositeur qui ait fait autant parler de sa personne et dont les œuvres soient si peu répandues par l'exécution, même par fragments.

Maître de la vigne (LE), tableau de Rembrandt. Le sujet est emprunté au chapitre XX de l'Evangile de saint Matthieu : « . . . Or, le soir, le maître de la vigne dit à son intendant : « Faites venir les ouvriers et payez-les, » depuis les derniers jusqu'aux premiers... » Rembrandt a retracé cette scène avec une intensité d'expression admirable. Le maître de la vigne, vêtu d'un habit brun et coiffé d'un magnifique turban, est assis sur un fauteuil à large dossier, de l'autre côté d'une table recouverte d'un tapis d'Orient à grands dessins noirs sur fond rouge. Ses deux mains sont posées sur la table; de la gauche, il tient la bourse pour payer les ouvriers. Il retourne la tête presque de profil vers un ouvrier à barbe noire qui lui adresse une réclamation. Celui-ci ôte sa toque en fourrure et tient dans sa main le denier d'argent qu'il vient de recevoir pour le prix de sa journée. Le maître de la vigne le regarde d'un air d'impatience et de sévérité, et lui dit : « Mon ami, je ne vous fais point de tort; n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier? Prenez ce qui vous est dû et retirez-vous. Pour moi, je veux donner même à ce dernier-ci tout autant qu'à vous. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux? » L'intendant, assis au bout de la table, devant un registre ouvert et appuyé contre un pupitre, écoute et regarde d'un air étonné. Au second plan, dans la pénombre, trois ouvriers causent entre eux.

Ce magnifique tableau, signé et daté de 1656, a été gravé par Ravenet, Pether, B. Smith, Fittler et Picot. Il a figuré dans diverses collections en Angleterre, et a paru en 1864 à la vente de la galerie du docteur Van Cleef, d'Utrecht, à la salle Drouot, où il a excité la plus vive admiration.

Maître d'école (LE), tableau d'Adrien van Ostade, au musée du Louvre. A droite, au pied d'un escalier, une petite fille est assise sur un banc, une tablette à la main, en compagnie de deux petits garçons : l'un d'eux prend un papier dans une boîte et l'autre lit. En haut de l'escalier, un autre bambin tient un papier sur sa tête. Adossé à l'escalier, assis devant une table, le magister menace de sa férule un petit drôle qui tient son chapeau et pleure; auprès de lui sont deux autres enfants, et devant la table on voit une petite fille assise par terre. A gauche, un élève studieux, coiffé d'un grand chapeau, lit, assis sur une chaise basse, les coudes appuyés sur un banc. Dans le fond, près d'une fenêtre, d'autres enfants assis de chaque côté d'une table et étudiant. Signé sur le côté de la table : *A. V. Ostade*, 1662. « Cette admirable toile, dit M. Viardot, est un modèle achevé de ces petites scènes familières, de ces comédies de mœurs, que le charmant esprit des détails, la singulière habileté de la touche et la prodigieuse entente du clair-obscur placent au premier rang dans les productions de l'art de peindre.... Sous sa teinte générale un peu verdâtre et violacée, ce *Maître d'école* égale la *Femme hydropique* de Gérard Dov et même les petits philosophes de Rembrandt, car Adrien est bien le Rembrandt du chevalet. » Ce tableau, qui provient de la collection de Louis XVI, fut vendu 6,600 livres en 1784, à la vente du comte de Vaudreuil. Il a été gravé par Bovinet et par Landon.

Maître d'école taillant sa plume (LE), tableau de Gérard Dov, au musée de Dresde. Près d'une fenêtre cintrée, le vieux magister est assis, tout absorbé par le soin qu'il met à tailler sa plume. Six écoliers sont groupés dans le fond de la chambre, autour d'une table. Quelques papiers et une montre sont posés sur l'appui de la fenêtre, et sur le côté est accrochée une cage d'oiseau. Ce tableau, d'une exécution très-fine, est daté de 1671.

Gérard Dov a peint un *Maître d'école* apprenant à lire à une petite fille, à la lueur d'une chandelle (musée de Florence), et un *Maître d'école* armé de sa férule (collection Fitzwilliam, à Cambridge). Des compositions analogues ont été peintes par beaucoup d'autres artistes, notamment par Jacob de Gheyn (ancienne galerie Pommersfelden), Egbert van Hæmskerk (gravé par J. Gale et par J.-C. Le Vasseur), Jan Steen, Gérard Terburg (gravé par Basan, sous ce titre : le *Magister hollandais*), J. de Bray (eau-forte), Ph. Mercier (gravé par J. Faber le jeune en 1739), Knight, A.-H. Dubasty (Expos. univ. de 1855). J. Beaume a exposé, au Salon de 1831, le *Maître d'école endormi*. Henriquel Dupont a fait une eau-forte d'après Decamps, intitulée : le *Maître d'école turc* (1835). Deux estampes d'Abraham Bosse représentent l'une un *Maître d'école*, l'autre une *Maîtresse d'école*. V. ÉCOLE.

Au Louvre est un tableau du Bolonais Giuseppe-Maria Crespi, représentant une vieille *Maîtresse d'école* apprenant à lire à deux petits garçons; près d'elle sont debout quatre petites filles, dont une tient un livre. « On remarque dans la pose de ces diverses figures, dit Emeric David, de la naïveté, de l'esprit, de la décence; les têtes ont de l'expression et de la finesse; la couleur est chaude, ferme, transparente.... » Ce tableau a été gravé, dans le *Musée Filhol*, par Al. Chataigner et Dambrun. Une eau-forte de P. Breughel le vieux, datée de 1559, représente une *Maîtresse d'école*. Des sujets analogues ont été peints par Chardin (gravé par B. Lepicié et par Duflos), Boucher (gravé par J.-B. Le Prince), Webster (gravé par Stocks Lumb).

Gabriel Metsu a peint le *Maître de musique* (tableau décrit au titre *Joueuse de clavecin*, sous lequel il est encore connu); G. Schalcken, le *Maître de chant* (gravé par R. Earlom); J.-E. Schenau, le *Maître de guitare* (gravé par Cl. Duflos); F. de Braekeleer, le *Maître de chapelle* (ancienne galerie Delessert); H. Vetter, le *Maître d'armes* (Exposition universelle de 1855); Oreste Cortazzo, le *Maître à danser* (Salon de 1873).

Maîtresse du Titien (LA), tableau du Titien.

Maître d'école renvoyé aux Falisques (LE), tableau de Poussin. V. CAMILLE.

MAÎTRE D'ÉCOLE (le), type saisissant créé par Eug. Sue dans ses *Mystères de Paris*. C'est un des plus redoutables parmi ces bandits, le Chourineur, Jacques Ferrand, Pique-Vinaigre et autres, que le romancier fait pulluler dans les bouges de la Cité. Echappé du bagne, il s'est couvert la figure de cicatrices pour ne pas être reconnu, et il réunit à la laideur physique la plus effroyable dépravation.

MAÎTRE-AUTEL s. m. Principal autel d'une église, celui où l'on célèbre les offices solennels :

J'ai vu le grand canal et les grands édifices,
Les monuments pieux et les beaux frontispices;
J'ai prié dans Saint-Marc au pied du *maître-autel*.
Mlle DE POLIGNY.

MAITREJEAN (Antoine), chirurgien français, né à Méry-sur-Seine. Il vivait au XVIIe siècle, étudia la chirurgie sous Dionis et Méry, puis revint dans le lieu de sa naissance, s'adonna à l'étude et au traitement des maladies des yeux, acquit une grande réputation, et devint chirurgien du roi. Observateur exact et éclairé, il fit d'utiles recherches sur la partie anatomique et physiologique de l'organe de la vue, et démontra que la cataracte dépend de l'opacité du cristallin. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des maladies de l'œil et des remèdes propres pour leur guérison* (Troyes, 1707); *Observations sur la formation du poulet* (Paris, 1722), où il prétend que c'est la femelle qui fournit le germe de l'embryon.

MAÎTRE JEAN, nom d'un personnage légendaire dans les Vosges et les vallées du Bas-Rhin. V. JEAN (maître).

MAÎTRESSE s. f. V. MAÎTRE.

MAÎTRISABLE adj. (mè-tri-za-ble — rad. *maîtriser*). Que l'on peut maîtriser : *Toutes les passions seraient* MAÎTRISABLES, *si nous n'étions pas leurs complices.*

MAÎTRISE s. f. (mè-tri-ze — rad. *maître*). Qualité d'un artisan ou d'un artiste qui avait obtenu le titre de maître : *A l'origine, les* MAÎTRISES *et les jurandes ne furent que des moyens de lier entre eux les membres d'une même profession.* (De Tocqueville.) *L'artisan, délivré du monopole des* MAÎTRISES, *a pu devenir libre possesseur d'un atelier, d'une boutique.* (Ch. Dupin.) *La liberté du travail a conduit à l'abolition des* MAÎTRISES. (Proudh.)

— Jurispr. anc. *Maîtrise sans qualité*, Droit de maîtrise accordé à un individu qui n'avait subi aucun examen, n'avait pas fait d'apprentissage, n'avait donné aucune preuve régulière de sa capacité. ‖ *Maîtrise particulière des eaux et forêts*, Juridiction qui connaissait en première instance de tout ce qui est relatif à l'administration des eaux et forêts, tant au civil qu'au criminel.

— Hist. *Grande maîtrise*, Dignité de grand maître d'un ordre religieux militaire : *La* GRANDE MAÎTRISE *de Malte, de Saint-Jean de Jérusalem, de l'ordre Teutonique.*

— Enseignem. *Maîtrise ès arts*, Ancien grade universitaire supérieur à la licence.

— Hist. littér. Société littéraire allemande.

— Mus. relig. Ecole de musique pour les enfants de chœur d'une cathédrale. ‖ Emploi de maître de chapelle dans une cathédrale.

— Fr.-maçonn. Grade de maître, qui est le troisième dans la hiérarchie.

— **Encycl. Cout.** V. CORPORATION et CORPS DE MÉTIER.

— Mus. Les *maîtrises* étaient autrefois des écoles de musique attachées aux cathédrales, et dans lesquelles des jeunes gens et des enfants, élevés et entretenus aux frais du chapitre, recevaient une instruction musicale complète et desservaient la musique de la chapelle, soit comme chanteurs, soit comme instrumentistes. Avant l'établissement du Conservatoire de musique de Paris, dont la création, ainsi que celle de l'Ecole des mines et de l'École polytechnique, fut l'œuvre de cette immortelle Convention qui savait penser à tout, il n'existait pas en France d'autres écoles musicales que les *maîtrises*, et l'on peut dire que c'est à elles qu'on doit les progrès très-réels faits dans notre pays, en ce qui concerne la musique, avant la Révolution. Leur enseignement n'était point parfait, assurément, il était même fort incomplet, puisque, au point de vue pratique, il s'attachait exclusivement à l'étude de la musique religieuse; il n'en est pas moins vrai que les *maîtrises* fournissaient même à nos théâtres un grand nombre d'artistes d'un talent réel, et que tel ou tel chanteur renommé a dû son éducation à tel ou tel établissement de ce genre. La Révolution a fait disparaître les *maîtrises*, et on peut le regretter au point de vue de l'art, car le Conservatoire de Paris et même les écoles de musique de nos départements ne sont pas encore parvenus à les remplacer quant à la généralisation de l'enseignement.

Un chanoine de Lascar, en Béarn, nommé Jean de Bordenave, a donné dans son livre : *Estat des églises collégiales et cathédrales*, publié en 1643, des détails précieux, et que l'on chercherait vainement ailleurs, touchant l'origine, le but et certains usages de ces anciennes institutions. Nous allons lui emprunter quelques renseignements utiles : « ... Quant aux enfans de chœur, dit-il, qui, comme l'âme de la musique, tiennent le dessus soubs la direction de leur maistre symphoniaque, ils donnent tant de grâce au chant et une vigueur si grande pour exciter le peuple à dévotion, qu'ils ornent et accomplissent toute l'harmonie par leurs tons angéliques. Saint-Victor, évesque d'Utique, dans son *Histoire de la persécution des Vandales*, fait mention de certains ieunes enfans qui estoient employez en l'église de Carthage en cet usage; et Venantius Fortunat, en ses vers au clergé de Paris, descrivant la forme de la musique que sainct Germain, évesque, avoit instituée en son esglise de Paris, y met des enfans chantans avec les orgues, des basses contre, et plusieurs sortes d'instrumens, et conclud que, par l'institution de cet evesque, le clergé, le peuple et les enfans chantoient ensemble les louanges de Dieu.

» Les musiciens nous content, par une tradition et commémoration verbale reçüe de leurs maieurs, que saint Grégoire le Grand est autheur, non-seulement du plain-chant, mais aussi de la musique de l'Église, et qu'il a institué les enfants de chœur. Laquelle opinion revient à ce que Jean Diacre note en sa Vie et que lui-mesme escrit en ses Epistres, qu'il avoit fondé à Rome une eschole de chantres remplie de douces voix, et avoit ordonné avec beaucoup de soin le chant ecclésiastique sur la fin du Ve siècle. Depuis, les cardinaux, évesques et prélats en ont peu à peu fait autant en leurs églises, y ont fait porter leur livrée aux enfants de chœur, les habillans chacun de sa couleur, en rouge ou violet, selon leur titre et qualité, par dessus lesquels ils mettent les blancs surplis, comme ornement commun à tous ordres du clergé; parures de diverses couleurs mystiques, qui rendent l'Eglise auguste, et symbolisent les vertus dont les chanoines et tous autres ecclésiastiques doivent estre munis. Ainsi, on leur fait porter la marque et livrée de leurs patrons, à sçavoir le pourpre, qui ne reçoit aucune falsification, et, en signe de la maiesté inhérente à la couleur esclattante de leurs robes et bonnets, ces petits innocens ioüyssent le jour de leur feste et patron de certaines grâces et advantages, pour un festin aux chanoines en leur psallette, se vont pourmener à cheval ou en carrosse et vont saluer l'évesque, et messieurs du chapitre et de la cour, autant que le loisir leur permet, avec des motets et airs de musique extraordinaires...

» Mais c'est assez discouru de leurs couleurs et parures; disons maintenant un mot de la discipline de ces enfans et de leur condition. On met ces enfans de chœur soubs la main des maistres, pour les instruire et tenir en leur devoir. Où il faut estre bien circonspect et empescher les abus qui se commettent d'ordinaire tant en l'establissement des précepteurs de la psallette qu'en l'instruction des enfans. Car tous ne sont pas propres à tenir la *maistrise* et à conduire et gouverner un aage tendre et délicat. Les vices accompagnent les musiciens, de leur nature fantasques et capricieux, soit à cause de leurs quintes, soit à raison de leurs actions licencieuses et effrénées pour la plupart. En telle sorte qu'ils assomment ces petits corps pour un pié de mouche, n'y ayant condition plus misérable et à regretter qu'est celle d'un enfant de chœur novice et apprentif. Mais il y a modération en toutes choses, et partant, les intendants de la musique doivent donner la psallette à des maistres et précepteurs sages et retenus, qui manient doucement les enfans de chœur, leur apprennent qu'ils sont habillez de rouge, *ut ex purpureo colore ad pudorem initientur*, ainsi que Macrobe remarque, et qu'ils doivent marcher avec la modestie requise par ce grand legislateur Lycurgue. Mais leur maistre est surtout obligé de les rendre parfaicts, entiers et accomplis au fonds de la musique où ils tiennent la plus haute et délicate partie; le principal est la musique et les sainctes lettres puisqu'ils sont destinez à estre ecclesiastiques. Les enfans doivent apprendre quelque heure du jour à bien escrire, à estudier leur grammaire, qui est le fondement des sciences. Cependant, l'abus est si grand que ces pauvres enfans, ne considérant pas ce qu'ils doivent estre, s'adonnent seulement à la musique, et, sans prendre soin de vacquer à autre estude, ils se rendent du tout inhabiles, ignorans et indignes des principaux offices de leur estat : jusqu'à là, qu'estant sortis de la psallette, ils sont plus grands postes et coureurs de campagne que les ribleurs de nuit. A quoy ceux qui ont charge du chant et de l'office du chœur aux églises cathédrales et collégiales doivent avoir esgard, et modérer cet exercice en telle sorte que les enfans qui s'y employent eussent le tems et le moyen d'estre instruits, non-seulement en la-sol-fa, mais aussi en la doctrine qui est nécessaire à ceux qui doivent se faire promouvoir aux ordres sacrez. Estant chose inepte et ridicule de voir qu'entre tous ceux qui s'y présentent, il n'y en a point de moins capables que les chantres qui ont pris leur nourriture en ces églises, car il ne suffit pas d'estre musicien pour estre ecclésiastique... »

On voit par ce fragment que toutes les *maîtrises* n'étaient pas d'excellentes écoles de mœurs; on aurait tort cependant d'en conclure qu'elles fussent toutes des écoles de débauche. Il est certain qu'au point de vue général ces institutions, disséminées et multipliées sur toute la surface du pays, rendaient des services considérables, non-seulement en raison de l'enseignement qu'elles propageaient, mais aussi à cause du goût musical qu'elles développaient de tous côtés. « Par l'existence des anciennes *maîtrises*, dit M. J.-B. Laurens, chaque dimanche le peuple pouvait entendre de l'excellente musique aux offices de la cathédrale; par l'audition répétée de divers chefs-d'œuvre, il apprenait à aimer cette bonne et sérieuse musique. Ainsi, il est incontestable que le meilleur moyen d'épurer et de répandre le goût de la musique serait le rétablissement des *maîtrises;* mais cette mesure est si loin de la pensée des hommes qui gouvernent, elle est devenue même d'une exécution si difficile, faute de traditions et de maîtres capables, qu'il n'y a vraiment que des regrets à exprimer à cet égard et que tous les vœux sont inutiles.... »

Voilà pour les résultats généraux. En ce qui concerne les reproches parfois singuliers qui ont été articulés contre l'enseignement donné dans les *maîtrises*, on lit ce qui suit dans le *Dictionnaire de plain-chant :* « Les *maîtrises* se ressentirent de la violence avec laquelle, à l'époque de notre première révolution, on réagit contre tout ce qui tenait aux anciennes institutions. Ceux qui n'ont envisagé l'utilité de ces écoles que sous le rapport des services qu'elles rendaient à l'opéra ont vivement critiqué la méthode lourde et monotone de leurs chanteurs, si éloignée de la pureté et de la perfection italiennes. Ils n'ont pas trouvé de paroles assez acerbes pour flétrir cet enseignement du chant qui s'arrêtait à la mue de la voix, parce que les enfants de chœur, inhabiles à y remplir, après cette époque, les parties de dessus, étaient remplacés par d'autres et destinés à l'étude des instruments ou à suivre une autre carrière. Il est vrai que, parmi ceux qui avaient conservé leur voix, il s'en rencontrait bon nombre qui devenaient chantres bénéficiers dans les chapitres ou choristes dans les églises. Ici, nouveau sujet de récrimination. Ces choristes étaient employés dans les théâtres. Pour prix du concours qu'elles prêtèrent pendant si longtemps à l'opéra, les *maîtrises* furent accusées de vicier l'organe des chanteurs et d'avoir introduit sur la scène les habitudes du lutrin. Il n'y eut plus une fausse intonation, un son dur et criard dont elles ne fussent responsables. C'était peu de reprocher aux *maîtrises*, instituées pour le service du culte, de ne pas fournir un nombre suffisant pour le personnel des orchestres comme aussi de ne pas former les corps de musique attachés aux armées. Qu'on se figure qu'on a été jusqu'à faire aux *maîtrises* un crime de ne s'être pas préoccupées de l'éducation musicale des femmes. Ceci, il faut en convenir, est d'un assez bon comique. Les accusations d'un certain genre n'avaient pas manqué au clergé. Il ne lui eût fallu, pour se disculper et se rendre blanc comme neige, qu'une toute petite chose, savoir, instituer au sein des chapitres, en vue des concerts et des spectacles, des écoles de jeunes filles. Cela sent bien son époque. Si nous ne nous trompons, de semblables accusations démontrent mieux que tous les raisonnements du monde l'utilité des *maîtrises* et l'importance des services qu'elles rendaient, même à l'art profane. »

A ce dernier point de vue, les efforts faits par certaines villes des départements et la fondation d'un assez grand nombre de conservatoires municipaux sont appelés à rendre, dans un avenir prochain, des services plus généraux encore et plus complets que ceux qu'on devait aux *maîtrises*. On n'en doit pas moins conserver un bon souvenir à ces établissements utiles, qui, pendant des siècles, ont été réellement les soutiens et les propagateurs les plus utiles et les plus efficaces de l'art musical en France.

— Fr.-maçonn. La *maîtrise* est le troisième grade dans tous les systèmes ou rites maçonniques; les deux premiers sont ceux d'apprenti et de compagnon. Dans les systèmes qui admettent des grades supérieurs, la *maîtrise* complète ce que l'on nomme la maçonnerie *bleue* ou symbolique; les degrés qui viennent ensuite s'appellent maçonnerie philosophique, supérieure, chevaleresque, égyptienne, cabalistique, hermétique, etc.

La *maîtrise* a été d'abord une fonction, et non un grade. Il n'y avait, dans la loge des anciens maçons constructeurs (dont les francs-maçons tirent leur origine), qu'un seul maître, le maître de loge, comme les Anglais appellent encore le président ou vénérable du groupe maçonnique. Lorsque la franc-maçonnerie spéculative remplaça chez les Anglais la franc-maçonnerie opérative (deux expressions anglaises), la *maîtrise* cessa d'être exclusivement une fonction, devint un honneur, et bientôt un grade, complément obligé de l'initiation parfaite aux mystères de la société.

On ne sait à quelle époque les cérémonies actuelles de la réception à la *maîtrise* ont pris naissance; mais elles sont fort anciennes, et doivent remonter fort avant dans le moyen âge.

De même que les mystères anciens avaient trois degrés d'initiation, dont le dernier était la mise en action, la représentation de la passion de la divinité ou du héros qui donnait son nom aux mystères, de même aussi, dans la *maîtrise*, la cérémonie de la réception consiste essentiellement dans la représentation de la mort d'Hiram, le parfait maître, et, comme dans ces mystères anciens, c'est l'initié lui-même qui remplit le rôle de la victime.

Pour initier un maître, les membres de la loge qui sont revêtus de ce grade s'assemblent dans une salle tendue de noir, éclairée seulement par la faible lueur d'une lampe suspendue au plafond. Le compagnon frappe à la porte de cette salle, accompagné du frère expert, et on ne lui donne l'entrée qu'en le faisant marcher à reculons, afin que ses yeux ne se portent pas sur l'autel (bureau) du très-respectable maître (président). On lui explique en peu de mots que les frères sont assemblés pour pleurer la mort de leur maître chéri, Hiram, traîtreusement frappé par trois mauvais compagnons; on lui demande s'il est innocent de ce crime, s'il a fidèlement servi ses maîtres comme compagnon, s'il est décidé à subir les épreuves de la réception. Sur ses réponses affirmatives, on le fait se tourner vers l'autel; il y voit une tête de mort et des ossements. Le très-respectable maître l'invite à considérer attentivement ces restes inanimés, et il lui adresse une courte et philosophique allocution sur la brièveté de la vie, sur la nécessité de travailler à devenir vertueux, sur l'inutilité des richesses, la sottise de l'orgueil et l'égalité des hommes devant la mort. Revenant au désir exprimé par le compagnon de recevoir le grade de maître, il l'avertit qu'il va lui faire connaître le secret de la mort d'Hiram, ce qui signifie allégoriquement la cause des malheurs de l'humanité. Voici le résumé du récit fort détaillé que le récipiendaire écoute debout devant l'autel.

Hiram, architecte du temple de Salomon, avait divisé ses ouvriers en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres, dont les salaires étaient différents, et qui recevaient leur paye en donnant le mot d'ordre particulier à chaque classe. Trois mauvais compagnons, auxquels il avait refusé de donner le salaire et le mot de passe des maîtres, résolurent de lui arracher ce mot par la violence, et de le tuer s'il s'obstinait à le leur refuser. Ces trois mauvais compagnons portaient des noms qui, dans toutes les langues, signifient l'*ignorance*, le *mensonge* et l'*ambition*, fléaux qui désolent la terre. Ils ourdirent le complot et le mirent à exécution au moment où Hiram venait d'entrer dans le temple par la porte d'Orient. L'Ignorance lui demanda la première le secret de la *maîtrise*. « Ce secret serait fatal entre tes mains, » répondit le maître, et il refusa. Aussitôt il reçut une première blessure. Il alla vers la porte du Midi, où il voulut appeler du secours; mais le Mensonge le rendit méconnaissable en lui jetant un voile sur la figure, et lui porta un second coup. (A ce moment, on jette un voile sur la tête du récipiendaire.) Comme il n'était pas encore mort, et qu'il se traînait vers la porte d'Occident, l'Ambition lui porta sur la tête un si grand coup de maillet, qu'il tomba inanimé. (A ce moment, le président qui dirige la réception fait le simulacre de frapper le récipiendaire d'un coup de maillet, et celui-ci se sent brusquement renversé à terre et étendu dans un cercueil tendu de noir.) Les trois assassins ensevelirent provisoirement le corps sur une colline aux environs de Jérusalem, et, afin de pouvoir le transporter plus loin pour mieux cacher leur crime, ils signalèrent ce lieu par une branche d'acacia qu'ils plantèrent sur la fosse. De retour à Jérusalem, ils publièrent que le maître était mort en leur léguant son secret et la continuation de son œuvre, et ils parvinrent à séduire une partie des ouvriers. Ils persécutèrent ceux qui soupçonnaient leur crime, et devinrent tout-puissants. Mais neuf compagnons, demeurés fidèles à la mémoire du maître, entreprirent de démasquer les imposteurs et de retrouver le corps d'Hiram. Ils convinrent de changer le mot de passe de la *maîtrise*, que les trois mauvais compagnons avaient avili, et de choisir pour nouveau mot la première parole qui serait prononcée quand on retrouverait le corps. Dans leur recherche autour de Jérusalem, la branche d'acacia frappa leurs regards; ils découvrirent la fosse, et l'un d'eux, touchant le cadavre, s'écria : « La chair quitte les os! » Mais le maître n'était pas mort, il n'était qu'endormi; le temps avait fermé ses blessures; il se leva à l'aide d'un maçon fidèle. (A ce moment, le récipiendaire est levé de son cercueil; les draperies noires de la chambre du milieu disparaissent; la loge resplendit de lumières; on brûle de l'encens pour célébrer la résurrection d'Hiram; on couronne de fleurs le récipiendaire, et l'on distribue des fleurs à tous les frères.) Le maître Hiram revint à Jérusalem; les coupables prirent la fuite et périrent misérablement, etc., etc.

Le récipiendaire reprend alors son rôle d'initié; il prête le serment de maître, et reçoit la communication des mots, signes et attouchements du grade qu'on vient de lui conférer. L'orateur de la loge lui explique le sens allégorique de ce qui vient de se passer. Dans l'ordre physique, Hiram c'est le soleil, source de vie, de lumière et de fécondité pour la nature, qui se lève à l'orient, parvient au plus haut point de sa course à midi, et s'endort, ou meurt, à l'occident. Les trois mauvais compagnons sont les trois mois d'hiver qui désolent la nature et semblent tuer le soleil; tandis que les neuf bons compagnons sont les mois de printemps, d'été et d'automne, qui donnent les fleurs, les moissons et les fruits. Dans l'ordre moral, Hiram c'est la sagesse éternelle, le génie du bien; les bons compagnons sont les vertus; les mauvais compagnons sont les vices, qui semblent anéantir parfois sur la terre la connaissance et la pratique du bien et du juste.

Tel est le thème que chaque orateur développe à son gré pour l'instruction du nouveau maître; après quoi les travaux de la loge de maître sont fermés, suivant une formule à peu près semblable à celle de la loge d'apprenti.

— Hist. littér. Quand l'école lyrique des *minnesinger* s'éteignit, la poésie, négligée par la noblesse, fut cultivée par la bourgeoisie et le peuple. Les nouveaux poëtes commencèrent à chanter vers les premières années du XIV^e^ siècle. Ils formèrent des associations, connues sous le nom de *maîtrises* (*meisterorden*), et dont les plus célèbres eurent pour siége Mayence, Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Memmingen, Augsbourg. Des lettres de franchise et des armoiries particulières leur furent accordées par l'empereur Charles IV en 1378. Plusieurs d'entre ces *maîtrises* cessèrent d'exister au commencement du XVI^e^ siècle. Pourtant celle de Strasbourg subsistait encore dans les premières années du XVIII^e^ siècle. Les conditions pour entrer dans les *maîtrises* ne présentaient pas de grandes difficultés. La connaissance des règles de la versification était suffisante. On voit, parmi les noms de ceux qui en firent partie, beaucoup de gens de métier, comme des boulangers et des tisserands. Les réunions se tenaient ordinairement dans les cabarets, et se sentaient des lieux fréquentés par les membres dont elles se composaient. Cependant, il y eut des hommes fort remarquables parmi les poëtes des *maîtrises*, lesquels portaient le nom de *meistersænger*. V. ce mot.

— Enseignem. *Maîtrise ès arts*. « Dans les premiers siècles de l'Université, dit M. H. Ferté, à la fin de chaque mois, le chancelier, sur le rapport des examinateurs, invitait les candidats reçus à la licence à se présenter en chape à son église, et, après les avoir harangués, il leur donnait la bénédiction apostolique et le pouvoir d'enseigner. Plus tard, on supprima la chape ainsi que la harangue, et, dès que le candidat avait été admis à la licence ès arts, l'appariteur, séance tenante, le faisait approcher du chancelier, devant lequel il fléchissait le genou; puis le chancelier, la tête découverte, et en présence des examinateurs, s'adressait au récipiendaire et lui disait : « Vous jurez, quels que soient les » honneurs et les dignités que vous obtien» drez dans l'Université, de rendre toujours » honneur et de témoigner du respect au » chancelier de l'Eglise et de l'Université de » Paris. — Je le jure, » répondait le candidat. Alors, se couvrant la tête, le chancelier ajoutait : « En vertu de l'autorité apo» stolique, dont je suis le mandataire, moi, » chancelier de l'Académie et de l'Université » de Paris, je vous donne le pouvoir d'ensei» gner, de lire, de régenter et de faire tous » les actes de la *maîtrise ès arts*, ici et par» tout ailleurs. Au nom du Père, du Fils et » du Saint-Esprit. » Puis il terminait en disant : « *Insignum honoris et reverentiæ hanc » lauream magisterii capiti tuo impono.* » C'était cette dernière formalité qui conférait au candidat le grade et le titre de maître ès arts. Après cette cérémonie, l'acte de réception, dressé par le bedeau de la nation du candidat, était signé par le chancelier et par les examinateurs; le recteur y apposait son visa ainsi que le sceau de l'Université, et il faisait expédier au nouveau maître ès arts un diplôme ou lettre testimoniale, non point au nom du chancelier, mais au nom du recteur de l'Université. »

On peut croire, d'après ces détails, que l'Eglise était omnipotente pour la collation de la *maîtrise ès arts*. Il n'en est rien, pourtant. Le candidat ne pouvait enseigner si, muni de son diplôme, il n'était allé chez le procureur de sa nation le supplier *pro regentia et scholis*. D'ordinaire, cette supplique était acceptée. Le nouveau maître était alors immatriculé de nouveau par le procureur, et choisi comme régent par un des principaux colléges de Paris.

D'après les statuts de la nation de France, la *maîtrise ès arts* s'obtenait sans frais obligatoires. « Cependant, dit M. Ferté, les mêmes statuts reconnaissaient que la peine du greffier chargé d'expédier le diplôme doit être récompensée, que le visa du recteur mérite aussi une rémunération, et que l'appariteur a droit à certaines redevances; en fixant la part du greffier à 56 sous 6 deniers, celle du recteur à 20 sous et celle de l'appariteur à 10 sous, la nation de France n'imposait, en définitive, au candidat qu'une charge de 4 livres 6 sous 6 deniers, et cette faible rétribution contribuait à augmenter les maigres bénéfices des membres de l'Université. »

MAÎTRISÉ, ÉE (mè-tri-zé) part. passé du v. Maîtriser. Dont on s'est rendu maître : *Un cheval* MAÎTRISÉ. *Un enfant* MAÎTRISÉ.

— Par anal. Dont on dispose à son gré : *Il y a dans la nature des éléments qui ne sont jamais entièrement* MAÎTRISÉS. (Troplong.)

— Fig. Assujetti, dompté : *Des passions* MAÎTRISÉES. *Des sentiments* MAÎTRISÉS.

MAÎTRISER v. a. ou tr. (mè-tri-zé — rad. *maître*). Gouverner en maître, soumettre à son autorité : *Les hommes ne sont pas faits pour* MAÎTRISER *les hommes*.

— Dompter, en parlant des animaux : *C'est principalement au moyen de véritables friandises qu'on parvient à* MAÎTRISER *les animaux*. (Cuv.)

— Disposer à son gré de : MAÎTRISER *les éléments*. MAÎTRISER *la nature. L'art est parvenu à* MAÎTRISER *le cours de la séve, de manière à la diriger à volonté*. (Chaptal.) *C'est avec une aiguille de métal qu'on a* MAÎTRISÉ *la foudre*. (Fourier.) *L'homme est l'enfant de la nature; il la réfléchit d'abord tout entière, et ne s'en détache que lentement, quand il apprend à la* MAÎTRISER. (A. Maury.)

— Fig. Vaincre, dompter, assujettir, en parlant de l'âme, des passions, des sentiments : *La faculté de s'énoncer avec assurance suppose que l'on* MAÎTRISE *ses passions, et non que l'on est maîtrisé par elles*. (Azaïs.) *Pour* MAÎTRISER *les passions ou les préventions dangereuses, ne les attaquez jamais de front*. (Latena.) *On n'a quelque chance de* MAÎTRISER *les mauvaises passions du peuple qu'en partageant celles qui sont bonnes*. (De Tocqueville.)

— *Maîtriser le sort, la fortune*, Corriger le hasard de façon à tirer un parti avantageux des événements fortuits ou contraires : *Le vrai vainqueur de Marengo est celui qui* MAÎTRISA *la fortune par ces combinaisons profondes, admirables, sans égales dans l'histoire des grands capitaines*. (Thiers.)

Se maîtriser v. pr. Etre maîtrisé : *Les enfants ne peuvent* SE MAÎTRISER *que par une sévérité mêlée de douceur et de raison*.

— Fig. Dompter ses passions ou les mouvements de son âme : *Celui qui sait* SE MAÎTRISER *peut seul arriver à maîtriser les autres*.

MAITTAIRE (Michel), savant bibliographe et philologue, né en France en 1668, de parents protestants réfugiés en Angleterre par suite de l'édit de Nantes, mort à Londres en 1747. Il étudia à Westminster et à Oxford, se fit recevoir maître ès arts (1696), puis s'adonna à l'enseignement, voyagea en Hollande et en France, fut accueilli par les savants du continent avec beaucoup de bienveillance, et devint, après son retour en Angleterre, professeur à l'école de Westminster. Il a publié en latin un grand nombre d'ouvrages estimés, parmi lesquels on remarque : *Annales typographiques* (9 vol. in-4°); *Histoire de quelques typographes de Paris* (1717, in-8°); *Histoire des Estienne* (1713, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi : *Opera et fragmenta veterum poetarum latinorum* (Londres, 1713, 2 vol. in-fol.), collection admirablement exécutée et devenue rare, et un grand nombre d'éditions d'auteurs grecs et latins.

MAITZ DE GOIMPY (comte François-Louis-Edme-Gabriel DU), marin et savant français, né au château de Goimpy, commune de Saint-Léger (Eure-et-Loir), en 1720, mort à Billancourt (Somme) vers 1790. Il fut un des fondateurs de l'Académie de la marine (1752), et prit part, l'année suivante, à l'expédition scientifique chargée d'aller observer l'éclipse de soleil à Aveiro, en Portugal. Devenu capitaine de vaisseau en 1772, il se conduisit avec beaucoup de distinction dans les combats livrés en 1780, devant la Dominique, contre l'amiral anglais Rodney, dans les engagements de la Chesapeake (1781), de la Dominique (1782), et fut promu chef d'escadre en 1784. Il prit peu après sa retraite. On lui doit : *Remarques sur quelques points d'astronomie* (Brest, 1768, in-4°); *Traité sur la construction des vaisseaux* (Paris, 1776, in-4°), avec planches, et un grand nombre de *Mémoires*.

MAIUME s. f. (ma-iu-me). Antiq. Syn. de MAJUMA.

MAÏUS, le dieu suprême des Tusculaniens. On croit que c'était une personnification de la terre, considérée comme un être du genre masculin.

MAIUS (Junien), humaniste italien. V. MAGGIO.

MAIXENT (SAINT-), ville de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Niort, sur la Sèvre; pop. aggl., 4,659 hab. — pop. tot., 3,810 hab. Collége. Elève de chevaux; tanneries, brasseries; fabriques de bas, gilets de laine, bonnets, chapeaux. Commerce de farine, bière, moutarde, bestiaux. Cette ville est bâtie sur une colline, au pied de laquelle la Sèvre niortaise roule ses eaux. Elle est généralement mal bâtie et mal percée; mais ses environs abondent en sites pittoresques et en promenades délicieuses. L'église, classée parmi les monuments historiques, appartient au style ogival flamboyant, à l'exception des murs et des colonnes des bas côtés, derniers vestiges d'une église plus ancienne. On remarque à l'intérieur les boiseries d'un ancien jubé et les tombeaux de saint Maixent et de saint Léger. Un collége occupe les bâtiments de l'ancienne abbaye, où se voient quelques belles sculptures du XVII^e^ siècle.

L'origine de Saint-Maixent remonte au V^e^ siècle; elle est due à une abbaye dotée, en 507, par Clovis, et gouvernée par un religieux d'Agde, saint Maixent, qui, fuyant la persécution, vint chercher un asile dans une forêt qui occupait l'emplacement de la ville actuelle. Cette abbaye, autour de laquelle se groupèrent bientôt de nombreuses habitations, devint assez riche pour prêter des secours à Charles VII contre les Anglais. En 1587, le roi de Navarre s'empara de Saint-Maixent, qui fut reprise par le duc de Joyeuse pour Henri III. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion, et, plus récemment, des guerres de la Vendée.

MAIXENT ou **MAXENCE** (saint), abbé de Saint-Saturnin, né à Agde vers 447, mort en Poitou en 515. Il quitta sa ville natale pour entrer au monastère de Saint-Saturnin, dans le Poitou, succéda comme abbé à saint Agapit vers 500, et reçut, en 507, la visite de Clovis, qui lui demanda ses prières pour l'heureuse issue de l'expédition qu'il allait faire contre les Visigoths. Il est honoré le 26 juin.

MAÏZE s. m. (ma-i-ze). Sorte d'hydromel, qui contient beaucoup d'opium : *Le* MAÏZE *est la boisson des Abyssiniens*. (Dict. de géogr. univ.)

MAIZEROY (Paul-Gédéon JOLY DE), tacticien français, né à Metz en 1719, mort en 1780. Il servit fort jeune dans les armées, suivit le comte de Saxe dans les campagnes de Bohême et de Flandre, se conduisit brillamment au siége de Namur, à Raucoux, à Laufeld, et fit, avec le grade de lieutenant-colonel, la guerre de 1756. Grâce à une étude approfondie des anciens écrivains militaires et à de nombreuses notes qu'il avait prises durant ses campagnes, Joly de Maizeroy put employer les loisirs que lui fit la paix à composer des ouvrages fort estimés de son temps. Il entra en correspondance avec Frédéric le Grand et avec de nombreux savants, et fut appelé, en 1776, à faire partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses principaux écrits sont : *Essais militaires* (1763); *Traité des stratagèmes permis à la guerre* (1765); *Cours de tactique théorique, pratique et historique* (Paris, 1766, 2 vol. in-8°); la *Tactique discutée et réduite à ses véritables principes* (Paris, 1773, in-8°; 1785, 4 vol. in-8°); *Mémoire sur les opinions qui partagent les militaires, suivi du traité des armes défensives* (Paris, 1773); *Théorie de la guerre* (Lausanne, 1777); *Traité sur l'art des siéges et des machines des anciens* (Paris, 1778); *Tableau général de la cavalerie grecque* (Paris, 1781), etc. On lui doit une traduction des *Institutions militaires de l'empereur Léon le Philosophe* (Paris, 1770, 2 vol. in-8°).

MAIZIÈRES (Philippe DE), chevalier français, né près d'Amiens en 1312, mort à Paris en 1405. Il devint chancelier du roi de Chypre et engagea ce prince dans une croisade contre les musulmans (1363-1365); la conquête d'Alexandrie, qu'on fut obligé d'abandonner, fut tout le résultat de cette croisade. Philippe vint ensuite à la cour de Charles V, où il fut nommé gouverneur du dauphin, conseiller d'Etat, etc. Il mourut aux Célestins, laissant plusieurs ouvrages de piété, parmi lesquels le *Songe du vieil pèlerin* (1382), recueil de conseils adressés à Charles VI; c'est un ouvrage fort curieux, resté manuscrit. C'est à tort qu'on lui attribue aussi le *Songe du vergier.*

MAJA s. m. (ma-ja). Ornith. Nom qu'on donne, à Cuba, à de petits granivores qui se nourrissent particulièrement de riz, et font un grand ravage dans les rizières : MAJA *loxia.*

— Crust. Syn. de MAÏA.

MAJANO ou **MAIANO** (Giuliano DA), sculpteur et architecte italien, né à Majano (Toscane) vers 1385, mort à Naples vers 1457. Comme son père, il commença par être tailleur de pierre, puis, grâce à sa studieuse ardeur, il apprit la sculpture, les mathématiques et l'architecture. Majano commença à se faire connaître en sculptant des frises sur un palais de Fiesole. Le talent dont il fit également preuve comme architecte lui valut d'être chargé, en 1444, de continuer la cathédrale de Florence, commencée par Brunelleschi. Quelque temps après, le roi de Naples, Alphonse Ier, l'appela dans cette ville pour continuer le célèbre palais connu sous le nom de *Poggio reale*, et qu'on regarde comme un chef-d'œuvre. Vers la même époque, il éleva dans la même ville, avec son parent, Benedetto da Majano, le bel arc de triomphe d'ordre corinthien qui orne une des cours du château neuf, et dont il sculpta plusieurs des bas-reliefs. Enfin, il sculpta pour la chapelle de ce château une statue de la Vierge, et donna les dessins de plusieurs fontaines pour la ville de Naples. Le cardinal Pietro Barbo, ayant résolu de faire construire à Rome l'église de San-Marco et un vaste palais touchant à cette église, fit venir dans cette ville Majano, qui se mit aussitôt à l'œuvre et prit ses matériaux dans les pierres du Colisée. L'artiste n'avait pas encore terminé ces vastes constructions, regardées comme son œuvre capitale, lorsqu'il alla terminer l'église de Lorette. Mais étant tombé presque aussitôt malade, il retourna à Naples, où il mourut. C'était un des plus grands artistes de son temps.

MAJANO ou **MAIANO** (Benedetto DA), sculpteur et architecte italien, né à Majano (Toscane) en 1424, mort à Florence en 1478. Neveu, élève et collaborateur du précédent, il est beaucoup plus connu que lui, bien qu'il lui soit très-inférieur. « Artiste habile en marqueterie, dit Cicognara, Benedetto exécuta un grand nombre d'ouvrages merveilleux. » On dit qu'il alla, fort jeune encore, porter au roi de Hongrie, Mathias Corvin, deux bahuts qu'il lui avait commandés. De retour en Italie, il s'adonna à la sculpture et à l'architecture, et s'associa aux travaux que son oncle fut chargé d'exécuter à Naples et à Lorette. Parmi ses travaux de sculpture, on cite à Florence le beau Christ qui orne le maître-autel de la cathédrale de cette ville; la chaire de marbre aux bas-reliefs de bronze, à Santa-Croce; le mausolée de Philippe Strozzi, à Santa-Maria-Novella; la statue de la *Madeleine*, à Santa-Trinita; un buste de *Giotto*, etc. Parmi ses œuvres comme architecte, il en est une qui passe pour un chef-d'œuvre : c'est le magnifique palais Strozzi, à Florence, palais que Cronaca termina en le couronnant d'un entablement devenu célèbre.

MAJAT s. m. (ma-ja). Moll. Variété fort commune de porcelaine, appelée aussi porcelaine livide.

MAJCHROWICZ (Simon), théologien et historien polonais, né dans la Gallicie en 1727, mort en 1798. Il entra, en 1741, dans l'ordre des jésuites, professa la théologie pendant vingt-trois ans dans différents colléges, et, après la suppression de l'ordre, devint prêtre missionnaire dans la Gallicie. Son ouvrage le plus important a pour titre : l'*Heureuse durée des empires ou leur triste chute mise sous les yeux des peuples libres* (Lemberg, 1764, 4 vol. in-8o). On lui doit, en outre, plusieurs livres de piété, dont l'un, intitulé : *Commencements de la vie céleste sur la terre*, a obtenu, depuis moins d'un siècle, une dizaine d'éditions.

MAJE adj. (ma-je — du lat. *major*, plus grand). Jurispr. anc. Syn. de MAGE.

MAJENDIE (André DE), pasteur de l'église réformée de Sauveterre. Il déclara, en 1666, dans une prédication faite devant le synode provincial de Nay, que les protestants n'avaient pas à s'inquiéter des excommunications du pape. Dénoncé par des prêtres qui se trouvaient dans l'assemblée, il fut accusé de s'être livré aux plus grossières bouffonneries sur les mystères de la religion romaine, et décrété de prise de corps. Le 19 décembre, un arrêt le condamna à être conduit dans la salle d'audience, et à déclarer à genoux qu'il se repentait de ses discours « diffamatoires et sacriléges. » Il fut, en outre, interdit pour jamais des fonctions du ministère. Majendie chercha un asile en Hollande, où, à la demande des bourgmestres d'Amsterdam, il composa une réfutation de Baronius, publiée sous ce titre : *Anti-Baronius Majenalis seu animadversiones in Annales Baronii cum epitome lucubrationum criticarum Casauboni in tomi primi annos* XXXIV; *quibus accesserunt quædam ad Baronii animadversiones Davidis Blondelli* (Lugd. Bat., 1675, in-fol.).

MAJER (Joseph), médecin polonais, né à Cracovie en 1808. Il fut reçu docteur dans sa ville natale en 1831, y devint, en 1833, professeur à l'université des Jagellons, où il obtint, en 1850, une chaire de physiologie On a de lui : *Réflexions sur quelques termes médicaux* (Cracovie, 1835); *Dictionnaire d'anatomie et de physiologie*, en collaboration avec Szobl (Cracovie, 1838); *Dictionnaire allemand-polonais des termes médicaux* (Cracovie, 1842); *Physiologie du système nerveux* (Cracovie, 1854, in-8o), le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié en langue polonaise; *Physiologie des sens* (Cracovie, 1857, in-8o), l'un des meilleurs traités que l'on ait sur la matière; *Bibliographie physiographique de la Pologne* (Cracovie, 1862), le seul recueil bibliographique complet que l'on possède des ouvrages écrits en polonais sur les sciences naturelles.

MAJERANOWSKI (Constantin), auteur dramatique et publiciste polonais, mort à Cracovie en 1841. Il servait sous l'Empire dans l'armée polonaise et s'établit ensuite à Cracovie, où, pendant trente-trois ans, il composa un grand nombre de pièces de théâtre. Il fonda, en outre, et dirigea plusieurs journaux ou recueils littéraires, tels que l'*Abeille de Cracovie* (1819-1823, 16 vol.); l'*Abeille polonaise;* la *Muse de la Vistule;* la *Flore polonaise;* le *Courrier de Cracovie* (1827), journal historique, politique et littéraire. Dans tous ces recueils, Majeranowski cherchait surtout à consigner et à conserver les vieux souvenirs du glorieux passé de la Pologne, et à raviver ainsi les idées d'indépendance nationale. C'est là qu'ont paru la plupart de ses œuvres dramatiques; un petit nombre seulement ont été publiées à part, notamment *Casimir le Grand* (Cracovie, 1822); *Kosciuszko sur les bords de la Seine* (Cracovie, 1821); *Rej de Naglowic, etc.*

MAJESQUE s. f. (ma-iè-ske). V. MAÏADE.

MAJESTÉ s. f. (ma-jè-sté — lat. *majestas;* de *major*, plus grand). Grandeur imposante, dignité qui inspire le respect : *La* MAJESTÉ *de Dieu. La* MAJESTÉ *des lois. La* MAJESTÉ *du trône. Il n'y a point de plus grand avilissement de la* MAJESTÉ *que la misère du peuple causée par le prince.* (Boss.) *L'isolement est la* MAJESTÉ *de la disgrâce.* (Lamart.) *L'amour et la* MAJESTÉ *ne sympathisent point ensemble.* (Naudé.) ‖ Air de grandeur qui inspire une sorte de respect : *Une démarche pleine de* MAJESTÉ. *L'homme a la force et la* MAJESTÉ. (Buff.) ‖ Sorte de solennité mystérieuse qui caractérise certains objets, et qui inspire une admiration mêlée de respect : *La* MAJESTÉ *des cieux. La* MAJESTÉ *de l'Océan. Un fleuve plein de* MAJESTÉ. *L'homme se sent toujours vivement impressionné par l'auguste* MAJESTÉ *des ruines.* (E. Texier.)

> ... O vastes cieux! ô profondeurs sacrées!
> Morne sérénité des voûtes azurées!
> O nuit, dont la tristesse a tant de *majesté!*
>
> V. HUGO.

— Titre que l'on donne aux souverains : *Sa* MAJESTÉ *le roi. Sa* MAJESTÉ *l'impératrice. Leurs* MAJESTÉS *l'empereur et l'impératrice. Votre* MAJESTÉ. *Le titre de* MAJESTÉ *ne dédommage pas l'homme de la liberté qu'il perd quand il devient monarque.* (Clément XIV.) ‖ Dignité royale ou impériale :

> « Etre heureux comme un roi, » dit le peuple hébété:
> Hélas! pour le bonheur, que fait la *majesté?*
>
> VOLTAIRE.

‖ Le mot *majesté*, employé en parlant d'un souverain, s'abrége odinairement comme il suit : S. M., sa Majesté; V. M., votre Majesté; VV. MM., vos Majestés; LL. MM., leurs Majestés.

— Titre donné autrefois au pape, aux princes et seigneurs souverains, et même à de simples évêques.

— Hist. *Loi de majesté*, Loi portée par Auguste, et qui punissait de mort tout individu coupable d'un délit envers l'Etat ou envers l'empereur. ‖ *Jugement de majesté*, Jugement porté en vertu de la même loi. ‖ *Majesté très-chrétienne*, Titre que portait le roi de France. ‖ *Majesté catholique*, Titre des souverains d'Espagne. ‖ *Majesté très-fidèle*, Titre du roi de Portugal. Les autres souverains ajoutent au mot de *majesté* le nom du pays qu'ils gouvernent : *Sa* MAJESTÉ *Britannique. Sa* MAJESTÉ *Prussienne*, etc.

— Diplom. *Sceau de majesté*, Grand sceau des empereurs d'Allemagne. ‖ Grand sceau féodal de l'électeur de Mayence.

— Littér. et B.-arts. Grandeur imposante : *La* MAJESTÉ *des écritures m'étonne.* (J.-J. Rouss.) *A la* MAJESTÉ *des harangues de Cicéron, on reconnait une parole qui est maîtresse des affaires du monde.* (Ozanam.)

— Gramm. Ce mot, employé pour désigner un roi, un empereur, veut au féminin les adjectifs et les mots employés adjectivement : *Sa Majesté est jalouse du bonheur de ses sujets.* Il veut au masculin les substantifs qui peuvent avoir les deux genres : *Sa Majesté est le maître.*

— **Syn. Majesté, dignité, gravité.** V. DIGNITÉ.

MAJESTUEUSEMENT adv. (ma-jè-stu-eu-ze-man — rad. *majestueux*). Avec majesté, avec une grandeur solennelle : *Considérez ces grands globes qui roulent si* MAJESTUEUSEMENT *sur nos têtes.* (D'Ablanc.) *La narration doit couler* MAJESTUEUSEMENT *comme les fleuves.* (St-Evrem.)

MAJESTUEUX, EUSE adj. (ma-jè-stu-eu, eu-ze — rad. *majesté*). Plein de majesté, d'une grandeur imposante et solennelle : *Taille* MAJESTUEUSE. *Port* MAJESTUEUX. *Air* MAJESTUEUX.

> Caché sous l'épaisseur d'un pin *majestueux*,
> Le rossignol soupire et module ses peines.
>
> BAOUR-LORMIAN.

‖ Dont la tenue, les actions, la démarche sont pleines d'une gravité solennelle et imposante : *Combien il était intrépide à la tête de ses armées! Combien Auguste est* MAJESTUEUX *au milieu de son palais et de sa cour!* (Boss.)

— En mauvaise part. Qui est d'une gravité ridicule ou affectée : *Il prit, pour dire cette bêtise, son ton le plus* MAJESTUEUX.

— Par plaisant. Enorme, colossal : *Puis il arbora sur son vénérable nez une* MAJESTUEUSE *paire de lunettes.* (Th. Gaut.)

— Fig. Qui inspire une admiration mêlée de respect : *La chute n'est* MAJESTUEUSE *que quand on tombe avec sa vertu.* (Lamart.)

— s. f. Hortic. Variété d'œillet à grandes fleurs.

MAJETA s. m. (ma-je-ta). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

MAJEUR, EURE adj. (ma-jeur, eu-re — lat. *major*, plus grand). Qui est plus considérable par le volume, les dimensions : *A l'exception de quelques espèces* MAJEURES, *telles que l'éléphant....., tous les autres animaux semblent former des groupes de similitudes dégradées.* (Buff.) ‖ Peu usité.

— Plus grand par l'étendue : *Lire la* MAJEURE *partie d'un volume. La* MAJEURE *partie du budget est dévorée par des services improductifs.* (L. Jourdan.)

— Plus grand, plus considérable par le nombre : *La* MAJEURE *partie de la population bretonne n'a pas plus de* 25 *centimes à dépenser par jour et par tête.* (Proudh.)

— Fig. Qui est d'une importance exceptionnelle : *Intérêt* MAJEUR. *Cause, affaire* MAJEURE. *Raison* MAJEURE.

— *Force majeure*, Puissance supérieure et irrésistible : *Tous ceux qui gouvernent sont assujettis à une* FORCE MAJEURE. (Boss.) ‖ Force violente à laquelle on ne peut s'opposer efficacement : *Une administration ne répond pas des cas de* FORCE MAJEURE.

— Relig. *Ordres majeurs*, Sous-diaconat, diaconat et prêtrise, les autres ordres étant appelés mineurs. ‖ *Tonsure majeure*, La plus grande des tonsures que portaient autrefois les clercs tant séculiers que réguliers : *Ils portaient la* TONSURE MAJEURE, *dont le diamètre est la ligne qui rejoint une oreille à l'autre.* (P. Féval.) ‖ *Excommunication majeure*, Celle qui retranche l'excommunié de toute participation aux sacrements et de toute communion avec les fidèles. ‖ *Causes majeures*, Celles dont le jugement est réservé au pape.

— Jurispr. Qui a atteint l'âge de majorité, qui est émancipé : *Fille* MAJEURE.

> L'on gruge, l'on pille
> La veuve et la fille,
> *Majeure* ou pupille,
> Sur tout on grappille,
> Et Thémis va
> Cahin-caha.
>
> PANARD.

— Jeux. Qui est composé d'une suite complète des premières cartes : *Tierce* MAJEURE. *Quarte, quinte, sixième* MAJEURE. ‖ On dit aussi MAJOR :

> Sur mes cinq cœurs portés la dame arrive encor,
> Qui me fait justement une tierce *major.*
>
> MOLIÈRE.

— Mus. Qui est composé d'un certain nombre de tons entiers, sans demi-ton ou avec un seul demi-ton, si l'intervalle est supérieur à une tierce : *Seconde* MAJEURE. *Tierce* MAJEURE. *Septième* MAJEURE. *L'intervalle du* do *naturel au* mi *naturel est une tierce* MAJEURE. *L'intervalle du* mi *bémol au* fa *naturel est une seconde* MAJEURE, *aussi bien que celui du* mi *naturel au* la *dièze. L'intervalle du* do *naturel au* si *naturel est une septième* MAJEURE. ‖ *Ton majeur*, *Mode majeur*, Ton dans lequel la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont des intervalles majeurs, comme dans le ton de *do* naturel. Se disait autrefois de l'intervalle de la quarte à la quinte, comme de *fa* à *sol.*

— Mar. *Mât majeur*, Chacun des bas mâts : *Bientôt, tout fut déposé sur le sable, le long du bord, à l'exception des* MÂTS MAJEURS. (Defauconpret.) ‖ *Voile majeure*, Chacune des deux basses voiles, la brigantine et le grand foc : *Ce ne fut qu'à neuf heures que nous pûmes appareiller sous les quatre* VOILES MAJEURES. (Bougainville.)

— Substantiv. Personne qui a atteint l'âge de majorité : *Les* MAJEURS *qui ont moins de vingt-cinq ans ne peuvent se marier sans l'autorisation de leurs parents.*

— s. m. Mus. Ton majeur : *Passer du* MAJEUR *au mineur.*

— s. f. Logiq. Celle des propositions d'un syllogisme qui contient le grand terme ou attribut de la conclusion, comme dans l'exemple suivant : *Dieu est nécessaire; or ce qui est nécessaire est juste; donc Dieu est juste.* La majeure est *ce qui est nécessaire est juste*, parce que cette proposition contient l'attribut *juste*, qui est celui de la conclusion. *Autrefois on ne niait pas une* MAJEURE *sans ajouter les mots* Salva reverentia, *sauf votre respect. Le vice radical de tout syllogisme est que la* MAJEURE *est une hypothèse qui, loin de donner la certitude à la conséquence, la reçoit d'elle au contraire.* (Proudh.)

— Scholast. Acte que soutenaient autrefois les étudiants en théologie, la seconde année de leur licence, et qui durait de huit heures du matin à six heures du soir.

— Gramm. Cet adjectif, renfermant déjà dans sa signification l'idée d'une qualité portée à un plus haut degré, ne peut être modifié par *plus, moins, très, fort;* ce serait donc une faute de dire : *C'est une affaire très-majeure.*

MAJEUR (lac), le *Verbanus lacus* des Romains, appelé *Lago Maggiore* par les Italiens, lac de l'Italie septentrionale, appartenant dans sa partie N. au cant. suisse du Tessin, où il prend le nom de *lac de Locarno.* Ce lac, situé à 212 mètres au-dessus du niveau de la mer, s'étend du N. au S., entre la province de Novare à l'O. et celle de Côme à l'E., sur une longueur de 56 kilom., sur 14 kilom. de large entre Laveno et Fariola. Son périmètre est de 146,000 mèt. Sa superficie est de 190 milles italiens carrés; son élévation au-dessus de la mer est de 195 mèt.; sa longueur de 14 à 15 kilom.; sa plus grande largeur approche de 8 milles. Sa profondeur varie de 63 à 800 mèt. Ses principaux affluents sont le Tessin, la Verzasca, la Maggia, la Tosa, la Canobbina, la Gioena et la Tresa. Ce lac nourrit beaucoup de poissons, notamment des truites et des anguilles. La navigation est considérable et n'offre aucun danger, seulement il faut bien exactement prendre note des deux vents qui y dominent alternativement : le vent du nord, appelé *tramontana*, qui se lève ordinairement vers minuit et tombe dans la matinée; l'*inverna*, venant du sud, et soufflant depuis midi jusqu'au soir.

« Une majesté sauvage, jointe aux beautés d'une nature douce et riante, telles qu'on les rencontre sous l'heureux ciel de l'Italie, caractérise ce lac, dit Ebel; tantôt la vue y est resserrée dans les plus étroites limites, et tantôt elle embrasse un horizon immense. De hautes montagnes l'entourent au S.-O., à l'O., au N. et au N.-E.; celles de l'E. et du S. s'abaissent par degrés jusqu'aux plaines de la Lombardie. Au N.-E., entre Magadino et Louino, les montagnes sombres du Gamborogno s'élèvent jusqu'à la hauteur de 1,900 mètres au-dessus de la surface du lac de Locarno, que semblent fermer les flancs boisés du Pino et le Canobbio. »

Les villes principales qu'on trouve sur ses rives, et qui communiquent entre elles par un service de bateaux à vapeur, sont : Locarno, Intra, Pallanza, Arona, Angera et Laveno. Pêche productive.

MAJEWSKI (Schorochod Valentin), orientaliste polonais, né 1764, mort en 1835. Elève des piaristes de Varsovie, et devenu lui-même professeur à l'Ecole des cadets de la même ville, il quitta la plume pour l'épée, lors de l'insurrection de 1793, et, après le partage de sa patrie, revint à Varsovie, où il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la langue allemande et des langues orientales, du sanscrit en particulier. En 1799, il obtint un emploi au bureau principal des archives du royaume de Pologne et y devint, plus tard, archiviste. Ce fut grâce à ses soins que l'on mit en ordre les vieux actes, qu'on en dressa le catalogue et qu'on en assura la conservation. En 1815, il fonda et entretint à ses frais une imprimerie sanscrite, la première qui ait existé dans les pays slaves. Ce fut là qu'il fit imprimer la plupart de ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Des Slaves et des peuples de leur famille* (Varsovie, 1816); *Plan et abrégé d'un ouvrage sur les commencements des nombreux peuples slaves, et de chacun d'eux en particulier* (Varsovie, 1818); *Recueil de dissertations éclaircissant l'histoire des voyages et des migrations des peuples et des races, etc.* (Varsovie, 1827); *Grammaire de la langue des anciens Scythes....., dite sanscrite ou langue parfaite* (Varsovie, 1828); *Brahmawaiwarta Puranam*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Berlin, avec la traduction latine de A.-F. Stenzler (Varsovie, 1830); *Grammaire de la langue turque* (sans lieu, ni date, ouvrage entièrement imprimé au moyen de la lithographie); *Préface de la seconde partie de la Grammaire sanscrite* (Varsovie, 1833), etc.

MAJO s. m. (ma-ho — mot espagn). Elégant, fashionable andalou : *Beaucoup de jeunes gens portent, dans cette occasion, l'élégant costume du* MAJO *andalou.* (P. Mérimée.) *Ce sont des* MAJOS *qui courtisent des fringantes sur le Prado.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Le *majo* espagnol est l'élégant d'une certaine classe restée fidèle, quant au costume, aux vieilles traditions nationales. Tandis que la haute société et même les fils de simples bourgeois se croiraient déshonorés s'ils ne s'habillaient à la française, le *majo* proteste et ne se sent pas le goût d'échanger contre nos redingotes et nos affreux cylindres sa jaquette de velours, brodée, aux coutures, de passementeries éclatantes, et ornée, en guise de boutons, d'aiguillettes d'argent attachées à des brandebourgs de soie. Ce costume est vraiment pittoresque. La jaquette reste ouverte pour laisser voir le gilet également brodé. La culotte est faite d'une espèce de tricot ou réseau qui prête et colle fort juste. Elle est serrée sous le genou par des cordons de soie où pendent des glands ou des aiguillettes d'argent, comme celles de la jaquette. Elle est ornée de chaque côté d'un rang de petits boutons d'argent fort rapprochés. Le parfait bon goût est de porter à la culotte et aussi au gilet, non pas des boutons véritables, mais des pièces de 2 réaux (10 sous), soudées à une chaînette d'argent.

La jambe est couverte d'une guêtre de cuir blanc, brodée de même et attachée seulement par le bas et par le haut; elle est ouverte au milieu, afin de laisser paraître la fine broderie du bas travaillé à jour. Avec cela, le *majo* est chaussé d'un soulier blanc et d'un petit chapeau conique, recouvert de velours et attaché sous le menton par un ruban. Sa ceinture est de soie rouge, jaune ou bleue. — Comme il y a le *majo*, il y a la *maja*. Elle a, elle aussi, son costume particulier : basquine de soie noire garnie de franges, et mantille de blonde bordée de velours; bas de soie blanc à jour, pied chaussé d'un petit soulier noir; cheveux lisses, la tresse relevée par un grand peigne d'écaille à jour, une fleur sur le côté de la tête. — Le cheval du *majo* a aussi son costume. Ses harnais sont tout chamarrés de bordures versicolores, et il a la tête chargée de rubans et de pompons. La selle, en forme de fauteuil, et l'étrier large et fort court sont tout à fait arabes. Ce n'est pas la seule chose que l'Espagne d'Europe ait héritée de l'Espagne africaine.— Quand le *majo* voyage, il porte son escopette suspendue à la selle, et la *maja* est assise en croupe, le bras droit passé autour de sa ceinture. Fier de son double, de son triple fardeau, le bucéphale andalou n'en galope d'un pied ni moins sûr ni moins agile, et ce n'est pas le moindre intérêt des foires villageoises que d'y voir arriver de tous côtés ces couples pittoresques.

Hélas! le *majo* et la *maja* tendent à disparaître; ils se faisaient rares déjà lors du voyage en Espagne de Th. Gautier, vers 1836. Madrid en est presque dépeuplé, et ce n'est guère qu'aux courses de taureaux qu'on peut voir un certain nombre de ces costumes éclatants. Le *majo* ne sera bientôt plus que l'élégant de village.

MAJO (François DE), surnommé **Ciccio de Majo**, compositeur italien, né à Naples en 1745, mort à Rome en 1774. A l'âge de dix-sept ans, il écrivit un opéra intitulé *Artaserce*, qui eut à Naples un certain succès et qu'il fit suivre d'un assez grand nombre d'autres. Il mourut à vingt-neuf ans, dans la fleur de son talent. Il a donné : *Iphigenia in Aulide; Catone in Utica* (1763); *Demofoonte* (1764); *Montezuma* (1765); *Antigono* (1768); *Ipermnestra* (1779); des *Messes*, des *Psaumes*, des *Graduels*, etc. C'était un compositeur de beaucoup de talent, dont les œuvres, notamment *Montezuma* et *Ipermnestra*, ne sont pas moins remarquables par la vérité de l'expression et la profondeur du sentiment que par la pureté du style.

MAJOLI (Simon), prélat et canoniste italien, né à Asti (Piémont) en 1520 mort vers la fin du XVIe siècle. Il fut évêque de Volturava, dans le royaume de Naples, et composa, entre autres ouvrages : *De irregularitatibus et aliis canonicis impedimentis* (Rome, 1576); *Historiarum totius orbis omniumque temporum Decades XVI* (Rome, 1585, in-4o); *Dies caniculares* (1600), trad. en français par Rosjet, sous ce titre : les *Jours caniculaires*, *c'est-à-dire vingt-trois excellents discours des choses naturelles et surnaturelles* (Paris, 1610). Ces ouvrages prouvent de l'érudition et des recherches, mais aussi beaucoup de crédulité et peu d'esprit critique.

MAJOLI (César), naturaliste italien, né à Forli en 1746, mort dans la même ville en 1823. Il embrassa la vie religieuse, s'adonna à l'enseignement, professa la philosophie à Rome et retourna en 1790 dans sa ville natale, pour se livrer entièrement à son goût pour la botanique. Majoli possédait une mémoire extraordinaire. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, restés pour la plupart manuscrits. Nous citerons seulement : *Plantarum collectio juxta linneanum systema digesta et depicta* (27 vol. gr. in-fol., avec fig.); *Ornitologia del Rubicone* (2 vol. in-fol.); *Conchiglie, vermi intestini, moluschi, etc.* (in-fol.); *Lezioni teorico-pratiche di botanica* (12 vol. in-fol.), etc.

MAJOLIQUE ou **MAÏOLIQUE** s. f. (ma-jo-li-ke — ital. *majolica*, de *Majorica*, nom de l'île de Majorque, le *r* de ce dernier mot ayant été changé en *l* par une certaine coquetterie de langage, suivant l'expression de Fabio Ferrari). Archéol. Faïence commune italienne, et plus particulièrement celle du temps de la Renaissance, laquelle a été ainsi appelée parce que, d'après la tradition, l'art de fabriquer cette poterie aurait été introduit en Italie par des ouvriers arabes ou espagnols des îles Baléares : MAJOLIQUES *de Pésaro, de Faenza. Collection de* MAJOLIQUES. *Bas-relief en* MAJOLIQUE.

— **Encycl.** Les *majoliques* prirent naissance dans le premier quart du XVe siècle, quand les potiers de la Toscane et des Romagnes remplacèrent par la glaçure stannifère la glaçure plombifère, exclusivement employée jusqu'alors pour recouvrir des objets de plastique monumentale. Cette innovation eut pour résultat de fournir aux céramistes des fonds blancs unis, éminemment propres à recevoir des couleurs, et, dès ce moment, des artistes habiles commencèrent à s'adonner à la peinture des nouvelles poteries.

Les plus anciennes fabriques de *majoliques* paraissent avoir été celles de Faenza (1425), de Rovezzano et de Gubbio (1480). D'autres se formèrent ensuite, et presque en même temps, à Urbino, Castel-Durante, Fermignano, Rovigo (1518), Bologne, Pesaro, Città-di-Castello (1525), etc. Dans toutes on opérait à peu près comme il suit : après avoir fait éprouver aux pièces un commencement de cuisson, c'est-à-dire leur avoir donné le dégourdi, on les plongeait dans un liquide où l'on avait préalablement délayé une préparation composée d'oxyde d'étain, d'oxyde de plomb, de sable et de potasse finement broyés; l'oxyde d'étain était employé en quantité d'autant plus considérable qu'on voulait obtenir une glaçure plus blanche et plus dure. Par ce procédé simple et rapide, les poteries se trouvaient parfaitement recouvertes d'un enduit vitrifiable qui, par son opacité, voilait entièrement la couleur sale de la pâte. Les peintures étaient ensuite exécutées sur cet enduit, et l'on terminait en reportant les pièces au four, afin d'en achever la cuisson.

L'histoire des progrès de la *majolique* est une histoire laborieuse. Le peintre sur toile a sans doute à deviner; les couleurs appliquées sur la toile ne conservent pas la valeur de ton qu'elles ont sur la palette; mais outre la facilité qu'a le peintre de se corriger, cette différence de tonalité n'est pas tellement tranchée qu'il puisse commettre des erreurs capitales. Pour le peintre sur poteries, l'erreur, au contraire, peut être complète; l'action du feu est radicale et ne modifie pas les couleurs, elle les crée. Le peintre de *majoliques* ne voit donc pas les couleurs qu'il emploie; les effets qu'il produit, il les devine. Que de recherches, que de pénibles tâtonnements il lui a donc fallu pour arriver à se former une palette!

« L'emploi de certain rouge, dit excellemment Mme George Sand, de certain vert, du bleu turquin, du jaune pâle ou bouton d'or, du blanc mat ou brillant, puis des nuances intermédiaires, du chamois, du brun doux, du rosacé, du lie de vin, etc., etc., signalent, aux yeux éclairés des connaisseurs, des dates à peu près certaines, des localités à peu près exclusives à certaines époques, et jusqu'aux ouvriers habiles dont le monogramme est surtout fort mystérieux. Il y a là toute une histoire, toute une science pleine d'attrait comme toutes les sciences, pour ceux qui l'approfondissent et qui s'en emparent. »

Les *majoliques* peuvent être classées en quatre catégories, d'après les époques où elles ont été produites :

— *Première époque* (1450-1520). Les pièces sont ordinairement de grands plats émaillés seulement d'un côté et peints largement de couleurs variées, ou en bleu et en jaune, ayant souvent un reflet métallique. Le rouge y est remplacé par un violet sale. Le dessin est presque toujours sec et dur. Passeri cite Timoteo della Vite, peintre distingué d'Urbino, comme ayant fourni un grand nombre de sujets aux céramistes du commencement du XVe siècle.

— *Deuxième époque* (1520-1530). Les pièces ont ordinairement des dimensions moins grandes. Les plus nombreuses sont des plats moyens et des assiettes. On y remarque fréquemment des bordures d'arabesques de couleur jaune ou rouge rubis. Le dessin a fait des progrès considérables. Le peintre le plus célèbre de cette époque, Giorgio Andreoli, qui travaillait à Gubbio, a laissé un assez grand nombre de plats enrichis de belles peintures, et surtout remarquables par la vigueur et la richesse du coloris. Il signait habituellement ses ouvrages des initiales Mo Go (*Maestro Giorgio*).

— *Troisième époque* (1530-1560). C'est la période la plus brillante des *majoliques*. Dès son avénement (1538), Guidobaldo II, duc d'Urbino, prodigua aux fabriques de *majoliques* de ses Etats des encouragements de toute sorte, et s'efforça surtout d'améliorer le style des peintures de manière à en faire de véritables œuvres d'art. « A cet effet, dit Labarte, il recueillit un grand nombre de dessins originaux de Raphaël et de ses élèves, et les donna pour modèles aux peintres céramistes, parmi lesquels se trouvaient d'excellents dessinateurs. On rencontre quelquefois sur les *majoliques* des compositions dues évidemment au génie de Raphaël, et qui n'ont été ni peintes ni gravées, ou bien encore des copies de ses grands ouvrages connus, qui diffèrent en quelque point des originaux : il n'est pas douteux que ces peintures n'aient été exécutées sur des esquisses de ce grand maître qui ont été perdues; c'est là ce qui a fait croire que Raphaël avait lui-même peint sur *majolique*. Passeri remarque à ce sujet que tous les vases de *majolique* où il a vu des compositions de Sanzio portent une date postérieure à sa mort. » Guidobaldo répandit aussi dans la faïencerie les gravures de Marc-Antoine, qui furent surtout mises à contribution à Pesaro, à Urbino et à Castel-Durante. Il chargea également le peintre vénitien Battista Franco, qu'il avait attiré à Pesaro, de faire des dessins qui devaient être reproduits par les peintres céramistes. Ce prince réussit ainsi à former des peintres sur faïence d'un grand mérite. Parmi les plus célèbres, il faut citer Orazio Fontana d'Urbino, qui travailla pour Guidobaldo pendant vingt ans (1540-1560), et exécuta les peintures de la plupart des objets destinés à orner la maison ducale ou à être donnés en présent aux souverains étrangers. Vinrent ensuite Raphaël dal Colle, Terencio, fils de Mateo, Taddo Zuccaro, Girolamo et Giacomo Lanfranco de Pesaro; Flaminio Fontana, Francesco Zantho, Giovanni Vasajo, Guido Merlino et Urbino, etc. Les succès obtenus par les faïenciers du duché d'Urbin excitèrent l'émulation de tous les princes italiens. Piccolpasso, peintre céramiste à Castel-Durante, qui vivait au milieu du XVIe siècle, nous apprend, dans ses mémoires, que des fabriques de *majoliques*, dont les produits jouissaient d'une grande réputation, existaient de son temps à Rimini, à Forli, à Bologne, à Ravenne, à Ferrare, à Spello, à Città-di-Castello, à Deruta, etc.

Quatrième époque (1560-1600). La mort d'Orazio Fontana (1560), celle de Battista Franco (1561), bientôt suivies du départ de Raphaël dal Colle de Pesaro, furent le signal de la décadence de la peinture sur *majolique*. Dès ce moment, les cartons des grands maîtres italiens ne servirent plus uniquement de modèles aux peintres céramistes, qui commencèrent à travailler d'après les estampes des Flamands. Aux grandes scènes historiques généralement usitées pendant l'époque précédente, on substitua les paysages et les arabesques, ce qui permit de confier les peintures à des artistes moins habiles. La vieillesse malheureuse de Guidobaldo II hâta encore la ruine de cette brillante industrie. Francesco Maria II, qui lui succéda en 1574, cherchant avant tout à rétablir les finances du duché, supprima les fonds alloués par son père.

Les *majoliques*, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur, présentent toutes les défauts suivants : monotonie des formes, uniformité du coloris, lourdeur de la pâte; tout cela en rend l'imitation très-facile. Ces circonstances ont été mises à profit de nos jours à peu près partout, particulièrement en Italie, en France et en Angleterre, avec une habileté si désespérante que les trois quarts des *majoliques* vendues journellement à Paris et à Londres sont de fabrication contemporaine. « L'amateur, dit à ce sujet Auguste Demmin, peut cependant reconnaître aisément les contrefaçons faites en dehors de l'Italie : ni l'émail, ni la pâte, ni les nuances ne peuvent le tromper Il faut une plus grande habitude et plus de circonspection pour distinguer les imitations italiennes actuelles des pièces anciennes. Nombre de centres de fabrication n'ont jamais cessé entièrement de produire, et comme ils ont gardé les mêmes procédés de fabrication, les mêmes nuances de décor et le même genre de dessins, l'amateur expérimenté ne peut souvent reconnaître la fraude qu'au cachet de décadence qui s'y trouve imprimé, puisqu'ici, comme partout, le consciencieux travail du maître et le sentiment de l'art du XVIe siècle ne s'y rencontrent plus. On retrouve bien encore les mêmes ornements et les mêmes figures, mais le but et l'amour de l'art, qui conduisaient la main des anciens peintres, manquent. »

Disons enfin qu'il y a une distinction difficile à établir dans les produits italiens entre la vraie faïence émaillée et une fabrication très-voisine que les auteurs anciens, notamment Passeri, désignent sous le nom de demi-*majolique*. Celle-ci rentrerait dans la classe des poteries vernissées, car sa blancheur ne serait pas due à l'oxyde d'étain, mais à une couche légère d'argile blanche étendue sur la pâte pour dissimuler sa couleur; c'est ce qu'on nomme en céramique une engobe; la peinture étant exécutée sur cette terre blanche, on aurait recouvert le tout d'un vernis plombeux à reflets nacrés qui, toujours selon Passeri, aurait fondé la réputation de l'usine de Pesaro. Parmi les principales *majoliques*, il faut citer la décoration du château de Madrid, au bois de Boulogne, que Philibert Delorme appelait ironiquement le château de faïence, et qui abondait effectivement en faïences émaillées. Lorsqu'on démolit cette villa en 1792, les terres cuites furent vendues à un paveur, qui en fit du ciment; la façade de l'église de Santa-Paula, à Séville, est décorée de plaques en *majolique*. Au musée du Louvre, on peut voir un vase à reflets métalliques de Pesaro, une coupe de Castel-Durante représentant *Apollon et Marsyas*, la belle coupe d'Urbino, par Orazio Fontana, représentant l'*Enlèvement d'Europe*, et un splendide vase de Nuremberg, car la *majolique* joua un grand rôle en Allemagne, où elle servit surtout à décorer les poêles, qui, dans ce pays, sont de véritables monuments.

La vogue que les faïences anciennes ont acquise de nos jours a inspiré aux fabricants une idée que, pour notre part, nous trouvons déplorable : ils se sont mis à imiter les *majoliques*. Ce travail d'imitation, qui a été poussé très-loin en Italie et en Angleterre, n'a rien de commun avec l'art. On dessine et on peint mieux de nos jours qu'au temps des *vasiers* italiens; pourquoi s'amuser à reproduire servilement leur dessin naïf mais incorrect, leurs tons brillants mais criards? Si du temps de Guidobaldo on eût connu les peintures de Sèvres, personne n'eût voulu entendre parler des *majoliques*. Nos amateurs sont des antiquaires plutôt que des artistes.

Il y avait, toutefois, dans les procédés des potiers italiens, un secret admirable, longtemps perdu, et qui paraît avoir été découvert de nos jours par M. Freppa. Il consiste à donner aux émaux des reflets irisés d'un très-bel effet. C'est fort bien; mais notre humble avis est que ce procédé peut être utilement appliqué à des sujets traités à la moderne, et qu'il n'est pas à propos de le réserver à des imitations des productions grossières d'autrefois. Ces imitations n'ont de raison d'être que si, spéculant sur l'engouement du public, on se résout à un métier aussi fructueux que peu honnête, la contrefaçon.

MAJOR adj. m. (ma-jor — mot lat. qui signif. plus grand). Supérieur. Usité seulement dans les locutions que nous allons énumérer.

— Art mil., *Etat-major*, *Tambour-major*, *Sergent-major*, etc. V. ces mots à leur rang alphabétique.

— Mar. *Canot major*, Embarcation spécialement affectée au service de l'état-major d'un navire de guerre : *Les palans d'étai et de bout de vergues furent accrochés sur le* CANOT MAJOR, *le maître donna le coup de sifflet, et le canot fut enlevé au-dessus des bastingages et amené à la mer.* (Defauconpret.) ‖ *Gardiens majors*, Gardiens qui, dans les ports, commandent les gardiens ordinaires.

— adj. f. Jeux. V. MAJEUR.

— s. m. Art milit. Officier supérieur chargé de l'administration, de la comptabilité et de l'état civil dans un régiment : *Le* MAJOR *du régiment.* On dit aussi GROS MAJOR. ‖ Officier général, chargé, sous les ordres immédiats du général en chef, de tout le détail du service et des opérations de l'armée. ‖ *Major de place*, Officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service, dans une place de guerre. ‖ *Aide-major de place*, Officier chargé, sous les ordres du major de place, du détail et de la surveillance du service. ‖ *Major général*, Chef de l'état-major général de plusieurs armées réunies sous un même commandement. ‖ *Major de brigade*, Ancien officier qui transmettait les ordres du brigadier de l'armée; officier anglais qui commande sous les ordres de l'adjudant général. ‖ *Ronde major*, Ronde du major, ronde faite par le major.

— Mar. *Major général*, Officier placé sous les ordres du préfet maritime.

— **Encycl.** Art milit. *Gros major.* Cet officier supérieur fait partie de l'état-major d'un régiment, et il a rang de chef de bataillon ou d'escadron; il porte la même tenue, les mêmes insignes que les chefs de bataillon ou d'escadron, seulement il a l'épaulette dite à graines d'épinards à droite, au lieu de l'avoir à gauche comme ces derniers.

Le *major* concourt avec les chefs de bataillon pour le commandement du régiment. Si le régiment est sur pied de guerre, le *major* a le commandement du dépôt; et si un chef de bataillon se trouve avec son bataillon au dépôt, le commandement appartient au plus ancien de ces deux officiers. En l'absence du *major*, ou lorsque cet officier supérieur commande le régiment, il est remplacé par un capitaine ou par un adjudant-major, propre aux fonctions de *major* et désigné d'avance par l'inspecteur général sur la proposition du colonel; le remplaçant ne peut jamais être ni le trésorier ni l'officier d'habillement.

Le grade de *major* est conféré au choix. Lorsqu'un emploi de *major* est donné par avancement, cet emploi est donné à un capitaine de l'arme où les vacances ont lieu, quelles que soient les fonctions qu'il exerce, pourvu qu'il soit parmi les capitaines proposés pour le grade de chef de bataillon. Il doit être proposé au moins deux capitaines pour le grade de *major*, par arrondissement d'inspecteur. Ces candidats passent un examen devant une commission nommée par le ministre. Cet examen se divise en examen oral et en examen écrit, portant l'un et l'autre sur des questions relatives au recrutement, à la justice militaire, à l'état civil des militaires, au casernement, aux lits militaires, au campement, au logement chez l'habitant, aux hôpitaux militaires, au service de marche, aux subsistances militaires, au chauffage et à l'éclairage des troupes, à l'administration et à la comptabilité des corps, à la solde et aux revues.

Les candidats présentés par le chef de corps sont examinés par l'intendant et le sous-intendant ayant la surveillance administrative du corps : le sous-intendant et l'intendant font connaître par écrit leur opinion à l'inspecteur général, qui la transcrit textuellement sur son état de proposition.

Un mot maintenant des fonctions du *major* dans un régiment : il veille à l'exécution des délibérations du conseil d'administration; il exerce une surveillance de tous les jours sur tous les détails d'administration et de comptabilité dont sont chargés les officiers comptables, les commandants de compagnie, de batterie ou d'escadron; il signale au conseil d'administration tous les abus, toutes les irrégularités qu'il reconnaît.

C'est le *major* qui est dépositaire du cachet à apposer sur les échantillons et modèles d'effets. Le *major* surveille l'exécution des ordres du commandant du corps, pour les distribations des armes et effets, et pour les réintégrations en magasin ; il rend compte sommairement de ces opérations ; il vérifie l'exactitude de tous registres, de toutes pièces, établis par les officiers comptables, pour être soumis à la signature du conseil.

Il n'y avait pas de *major* du temps de François Ier. Lors de la création des bandes, on vit apparaître les *sergents-majors*, espèces de chefs d'état-major, ayant rang de capitaine, mais classés parmi les officiers supérieurs. Il y avait aussi à la même époque des *sergents-majors* de place, chefs de l'état-major de la garnison d'une place.

Quand le grade de *sergent-major* (sous-officier) fut établi pour désigner ceux qu'on avait appelés jusque-là sergents d'affaires ou sergents fourriers, les soldats trouvèrent le mot de *gros major* pour distinguer l'ancien *sergent-major* de ceux de nouvelle création, et qui n'étaient que sous-officiers ; l'expression de *gros major* est venue jusqu'à nous. Le *sergent-major* ou le *major* eut rang de capitaine à partir de Henri II. En 1686, les *majors* furent remplacés par des lieutenants-colonels, supprimés à leur tour en 1715. Le *major* lieutenant-colonel, ou le *major* colonel en second, fut créé par arrêtés du 15 floréal an XI et du 1er vendémiaire an XII ; il portait deux épaulettes ressemblant à celles des lieutenants-colonels de nos jours ; c'était le deuxième officier du régiment, en quelque sorte le chef du matériel. Il disparut en 1814. L'ordonnance du 3 août 1815 institua dans chaque légion un *major* chef de bataillon, moitié administrateur, moitié militaire ; c'est notre *major* actuel.

— *Major de brigade.* Ce grade, qui n'existe plus dans l'armée française, subsiste encore dans la milice anglaise, où le *major de brigade* vient hiérarchiquement après l'assistant adjudant général. Ce grade, créé chez nous en 1665, fut supprimé en 1792. Les fonctions de *major de brigade* consistaient à transmettre les ordres du brigadier des armées, du major général, ou, en son absence, du maréchal des logis de l'armée. L'ordonnance du 28 avril 1778 reconnut comme *major de brigade* le plus ancien des majors des régiments composant la brigade.

— *Major de place.* Dans les places où il n'y a pas de *major* titulaire, le plus ancien adjudant de place en remplit les fonctions. Les *majors* de place sont pris de nos jours parmi les chefs de bataillon, les chefs d'escadron ou les *majors* des régiments.

Les *majors* de place succédèrent aux sergents-*majors* de place ; ces officiers étaient le bras droit des commandants et des gouverneurs de places. Leur suppression, en 1791, amena la création des secrétaires archivistes. Rétablis par l'arrêté du 26 germinal an VIII, ils ont été maintenus par le décret du 24 décembre 1811. A l'origine, ils avaient le grade de colonel ou celui de chef de bataillon ; ils n'ont plus de nos jours que ce dernier grade.

— *Major général.* Ce titre est défini par la loi du 3 mai 1832. Lorsque plusieurs armées sont réunies sous un seul commandant, le chef de l'état-*major* général prend temporairement le titre de *major* général ; les officiers généraux employés immédiatement sous le *major* général reçoivent le titre d'aide-*major* général. Le grade du *major* général varie avec celui du commandant en chef de l'armée : ainsi, dans la guerre d'Italie en 1859, Napoléon III avait pour *major* général le maréchal de France Vaillant, et, dans la désastreuse guerre de 1870, le maréchal Lebœuf.

Les *majors* généraux, créés sous Louis XIV, avaient des fonctions analogues à celles du *sergent-major* général de l'infanterie, des sergents généraux de bataille, des *sergents-majors* de bataille ; ils rappelaient aussi le maréchal de l'ost du moyen âge, le chevalier d'armée du XVIe siècle, etc. Le *major* du plus ancien régiment d'infanterie était *major* général, et distribuait en campagne les ordres aux *majors* d'infanterie par l'intermédiaire des *majors* de brigade. On créa aussi, plus tard, un *major* général d'artillerie, et un *major* général de dragons, ayant dans leur arme respective les mêmes attributions que le *major* général dans l'infanterie ; il n'y avait pas de *major* général de cavalerie, le maréchal général des logis en faisant fonction. Ces *majors* généraux étaient, à proprement parler, les chefs de l'état-*major* d'un général.

Leurs fonctions principales étaient, sous Louis XIV, et furent, depuis le règne de ce roi jusqu'à la Révolution, la distribution du terrain pour le campement, l'ordre des gardes et des détachements, la surveillance des opérations de siége, la police des troupes, etc.

L'année 1790 vit la création du chef d'état-*major* général de l'armée, officier dont les fonctions se composaient de celles des anciens *majors* généraux et de celles du maréchal des logis de la cavalerie. Tout changea encore avec l'Empire.

« Tant que les divisions ont été la grande unité de l'armée française, dit le général Bardin, des chefs d'état-*major* divisionnaires et un chef d'état-*major* général suffisaient au jeu de leur mécanisme, mais quand les corps d'armée ont englouti les divisions, quand tout grandissait de nom ou de fait, le titre de *major* général a été rétabli, on n'avait pas d'idée juste de l'ancien emploi, on trouva ronflante la désignation ; on l'adopta au hasard ; on l'appliqua à faux ; on la conçut sous des formes nouvelles. » Le *major* général eut alors des fonctions plus étendues, par exemple la haute surveillance de tous les services militaires et administratifs de l'armée.

L'ordonnance du 1er septembre et du 31 décembre 1815 mirent à la tête de la garde royale quatre *majors* généraux, dont les charges furent dévolues à quatre maréchaux de France ; quatre aides de camp, faisant le service par quartier, commandant tour à tour la garde du souverain, et aidés dans leur commandement par des aides-*majors* généraux. La loi du 3 mai 1832 établit les *majors* généraux actuels, à l'imitation de ceux de Bonaparte.

En Allemagne et en Angleterre, les *majors* généraux portent le nom de quartiers maîtres généraux.

— Mar. *Major général.* Cet officier commande les officiers de marine de tout grade, et la division des équipages de ligne établie dans le port, ainsi que toute troupe de marine ou autre mise à la disposition du port. C'est de lui que dépendent la garde et la sûreté du port ; il a donc la charge de ses forts, batteries, etc. Il désigne au préfet maritime les officiers qui, d'après leur tour d'embarquement, sont appelés à faire partie des états-*majors* des bâtiments de l'Etat. Il surveille l'instruction théorique et pratique de tous les marins placés sous ses ordres et les établissements scientifiques du port. Il a autorité sur les bâtiments en armement et désarmement, et préside la commission chargée d'inspecter suivant les règles établies les bâtiments à leur départ et à leur arrivée. Il se fait remettre, par les capitaines venant de la mer, tous les journaux de navigation qui doivent être tenus à bord des bâtiments de l'Etat, ainsi que les devis d'avancement. Il s'assure que ces journaux et devis ont été tenus, dans toutes les parties, conformément aux ordonnances et règlements en vigueur, etc., etc.

Major Schlagmann (LE), opérette en un acte, paroles de Vernier, musique d'Adolphe Fétis, représentée aux Bouffes-Parisiens en octobre 1859, et à Bruxelles le 19 novembre. L'ouverture de ce petit ouvrage est gracieuse et bien instrumentée. On a beaucoup applaudi une tyrolienne et des couplets de baryton : *Grenadier du roi Guillaume.*

MAJOR (Georges MEIER, plus connu sous le nom de), théologien protestant allemand, né à Nuremberg en 1502, mort en 1574. Il fut un des disciples de Luther, professa la théologie à Magdebourg, puis à Wittemberg, et devint par la suite ministre à Islebe. Major prit une part active aux controverses qui eurent lieu entre les protestants. Il défendit notamment avec chaleur la nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé, contrairement à l'opinion d'Amsdorf et de Luther. Ses *Œuvres* théologiques ont été réunies et publiées à Wittemberg (1569, 6 vol. in-fol.).

MAJOR (Isaac), peintre et graveur allemand, né à Francfort vers 1575, mort à Vienne en 1630. Il s'adonna d'abord à la peinture, et exécuta quelques toiles de genre d'un certain mérite, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Major étudia ensuite la gravure, sous la direction de Sadeler, qui signa plusieurs de ses œuvres. C'était un artiste modeste qui, malgré tout son talent, ne fit que végéter et mourut dans la misère. Parmi ses gravures, exécutées avec beaucoup de soin et qui rendent avec une grande fidélité les tableaux qu'ils reproduisent, nous citerons : l'*Empereur Rodolphe ;* le *Calvaire ; Saint Jérôme dans sa grotte ;* la *Naissance du Christ ;* l'*Adoration des mages*, et surtout une suite d'excellentes estampes, représentant les *Sites les plus sauvages des montagnes de Bohême*, d'après ses propres dessins, dessins faits sur nature. Il y a dans cette dernière collection des morceaux superbes, et qui rappellent jusqu'à un certain point les beaux fouillis de Théodore Rousseau ; mais ils sont en petit nombre.

MAJOR (Jean-Daniel), médecin et antiquaire allemand, né à Breslau en 1634, mort en 1693. Il prit le grade de docteur en médecine à Padoue en 1660, s'établit ensuite à Wittemberg, où il se maria avec la fille du savant docteur Sennert, devint en 1663 médecin des épidémies à Hambourg, et refusa d'accepter les offres brillantes qui lui furent faites pour se rendre à Moscou. En 1665, Major accepta une chaire de théorie médicale et de botanique à l'université de Kiel, où il devint directeur du jardin des plantes. A l'appel de la reine de Suède, Major se rendit à Stockholm, mais il ne parvint point à guérir cette princesse, tomba lui-même malade dans cette ville et y mourut. On a de ce médecin, qui jouit de son temps d'une très-grande réputation, un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Lithologia curiosa, sive de animalibus et plantis in lapidem conversis* (Wittemberg, 1662) ; *Historia anatomica calculorum insolentioris figuræ in renibus repertorum* (Leipzig, 1662) ; *Prodromus a se inventæ chirurgiæ infusoriæ* (Leipzig, 1664, in-8o), écrit dans lequel il fait connaître un essai de transfusion du sang tenté sur des chiens ; *De fortuna medici* (Leipzig, 1667) ; *Deliciæ hibernæ sive inventa tria nova medica* (1667, in-fol.), où il annonce trois découvertes, la transfusion du sang, dont il se montre très-partisan, la transplantation des maladies, et l'application du cautère au sommet de la tête ; *Consideratio physiologica de cerebro et oculis* (1669, in-4o) ; *Genius errans, sive de ingeniorum in scientiis abusu* (1667, in-4o) ; *De inventis a se thermis artificialibus succinatis* (1680, in-4o) ; *De nummis græce inscriptis* (1685, in-4o), etc.

MAJOR (Thomas), graveur anglais, né à Londres vers 1714, mort dans la même ville en 1770. Il était déjà très-connu en Angleterre, lorsqu'il se rendit à Paris, où ses gravures à l'eau-forte et au burin eurent un succès extraordinaire. En quittant la France, il passa en Flandre, où il reproduisit un grand nombre des œuvres de David Teniers, et à son retour à Londres il reçut le titre de graveur du roi. Cet artiste a beaucoup produit d'une pointe un peu dure, un peu méticuleuse, mais d'une habileté consommée. Sa suite de gravures, d'après Téniers, est particulièrement estimée. Il en est de même de ses marines, d'après Van Cuyp, Gainsborough et Joseph Vernet, où l'on trouve des tours de force d'exécution. Mentionnons encore : le *Bon berger*, d'après Murillo, et de grands *Paysages*, d'après Claude Lorrain, Poussin, Berchem, Wouwermans, qui sont interprétés avec une religieuse fidélité. Citons enfin une suite de vingt-quatre planches, représentant les ruines de Pæstum d'après les dessins de J.-B. Borra, et qui ont été publiées sous le titre de *The Ruins of Pæstum* (Londres, 1768, in-4o).

MAJOR (John), érudit anglais. V. MAIR.

MAJORAGIO ou **MAJORAGIUS** (Antoine-Marie CONTI, dit), érudit et poëte italien, né à Majoragio, près de Milan, en 1514, d'où son surnom, mort en 1555. Après avoir reçu les leçons de son cousin Prino Conti à Côme, et de Cardan à Milan, il devint, à vingt-six ans, professeur d'éloquence dans cette ville, et se fit une grande réputation. Forcé par la guerre de quitter Milan, il se retira à Ferrare, apprit la jurisprudence sous Alciat, la philosophie sous Maggi, et retourna en 1545 à Milan, où il remonta dans sa chaire d'éloquence. On a de lui des commentaires estimés sur les anciens, entre autres : *Antiparadoxon libri VI* (Lyon, 1546) ; *In M. T. Ciceronis Oratorem commentarius* (Bâle, 1552, in-fol.) ; *Paraphrasis in quatuor Aristotelis libros de cœlo* (Bâle, 1554, in-fol.) ; *In Aristotelis libros de arte rhetorica explanationes* (1571, in-fol.). On lui doit en outre des harangues et discours, *Orationes et præfationes omnes* (1582, in-4o) ; des poésies latines, une satire contre les ecclésiastiques, intitulée : *De laude auri, etc.* Les écrits de ce savant professeur sont aussi remarquables par l'étendue de l'érudition que par l'élégance de la latinité.

MAJORAL s. m. (ma-jo-ral — espagn. *marjoral*). Conducteur en chef d'une diligence espagnole : *La route fait mille folies, parmi lesquelles je signalerai la descente de la Descarga, en avant de Villareal, comme un défi des plus audacieux que le génie civil ait jamais faits à l'intrépidité des* MAJORALS, *qui n'a de comparable que leur adresse.* (Cuv.-Fleury.)

MAJORANA s. f. (ma-jo-va-na). Bot. Nom scientifique de la marjolaine.

MAJORANO (Gaetano), dit **Caffarelli**, sopraniste italien. V. CAFFARELLI.

MAJORAT s. m. (ma-jo-ra — du lat. *major*, plus grand). Jurisp. Bien inaliénable, qui est attaché à un titre de noblesse, et passe nécessairement avec le titre à l'héritier du titulaire : *Constituer, fonder, établir un* MAJORAT. *Si les citoyens sont égaux devant le scrutin comme devant la loi, il ne reste plus aucun prétexte aux distinctions nobiliaires, dotations,* MAJORATS. *Il y a encore aujourd'hui des familles romaines qui meurent de faim près d'un million en diamants et en pierreries transmis par* MAJORAT, *et auquel elles ne peuvent toucher.* (Alex. Dumas.) ‖ *Majorat régulier*, Celui qui n'appelait l'aîné que lorsqu'il était le plus proche parent du dernier possesseur. ‖ *Majorat irrégulier*, Celui qui appelait l'aîné, même lorsqu'il n'était pas le plus proche parent.

— **Encycl.** Jurispr. Les *majorats* sont des propriétés immobilières dont les revenus sont spécialement affectés, en vertu des lettres du souverain, à soutenir un titre de noblesse, et qui peuvent être transmises à perpétuité, dans la ligne masculine, par ordre de primogéniture. Le mot même de *majorat* vient de ce que cette propriété doit être possédée par l'aîné (*natu major*).

Cette institution, essentiellement aristocratique, diffère du droit d'aînesse en ce que celui-ci est un privilége qui permet à l'aîné d'une famille de prendre dans la succession de ses auteurs une part plus grande que ses copartageants, tandis que le *majorat* fait passer de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, des biens inaliénables, dans le but de conserver le nom et la haute position de fortune d'une maison.

Les Romains, chez qui les substitutions et les fidéicommis étaient très-fréquemment pratiqués, ne connurent point les *majorats.* L'usage commença à s'en introduire en Italie du temps de Charlemagne, et il passa en Espagne à l'époque de l'établissement du régime féodal. Dans ce pays, cette institution prit un grand développement. Les cortès de Toro la consacrèrent en 1505, et elle reçut une nouvelle autorité des lois faites par le roi Alphonse (1621), relativement à la succession au trône, longtemps considéré dans ce pays comme un *majorat.* Les gentilshommes trouvèrent dans ce privilége le moyen facile de ne pas payer leurs dettes, et ils en usèrent largement. En France, les *majorats* furent usités dans quatre provinces, qui avaient tiré d'Espagne ce mode de propriété usufruitière à l'usage de l'aristocratie. C'étaient la Franche-Comté, le Roussillon, l'Artois et la Flandre. On y distinguait deux sortes de *majorats :* le *majorat* régulier, qui appelait au fidéicommis l'aîné le plus prochain du dernier possesseur selon l'ordre des successions ; et le *majorat* irrégulier, qui appelait au fidéicommis l'aîné, quel qu'il fût, lors même qu'il n'était pas le parent le plus prochain du dernier possesseur. Dans les provinces de l'ancienne France où les *majorats* n'étaient pas admis, les familles nobles avaient recours, pour perpétuer leurs fortunes, à l'usage des substitutions, qui les rendaient également inaliénables et qui faisaient des détenteurs de purs usufruitiers. Cet état de choses donna lieu à tant d'abus, que les ordonnances de 1560, 1566 et 1747 interdirent les fidéicommis au delà du troisième et du quatrième degré. Sans en porter le nom, les duchés-pairies étaient de véritables *majorats.* En Angleterre, le système des *majorats* et des substitutions est entré profondément dans les mœurs. « Le besoin de conserver, par tous les moyens, les biens fonds intacts dans les familles s'y est fait si fortement sentir, dit M. E. Chedieu, que jusqu'au règne de George III les immeubles, même libres, n'étaient pas affectés au payement des dettes, et que le propriétaire pouvait les transmettre par testament francs et quittes à ses légataires. Ce n'est qu'en 1833 qu'une loi plus équitable les a définitivement assujettis au payement de toutes les dettes. »

La Révolution, qui s'attacha à faire triompher en France les idées de justice et de liberté, établit l'égalité dans les partages, la libre transmission des biens, et prohiba l'usage aristocratique et féodal des *majorats* et des substitutions. C'est ce que firent la loi du 14 novembre 1792 et le code civil de 1804. Il était réservé à un homme dont l'ambition effrénée a causé tant de mal à la France, il était réservé à Napoléon Ier de tenter de détruire les principes si justes et si sages établis par la Révolution. Sur son ordre fut promulgué le sénatus-consulte du 4 août 1806, dont l'article 5 disait : « Lorsque Sa Majesté le jugera convenable, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une utile émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, elle pourra autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire, c'est-à-dire à constituer un *majorat.* A l'article 896 du code civil, qui interdit les substitutions, on ajouta alors un paragraphe additionnel, autorisant l'institution de *majorats.* Ce paragraphe additionnel répondait à une nouvelle phase de la politique du premier Empire, qui caressait la chimère de reconstituer une aristocratie de race. Napoléon voulut créer une noblesse à lui, prenant date de l'ère impériale. Le décret du 1er mars 1808 en posa les bases. Ce décret établit une hiérarchie parfaitement déterminée dans la nouvelle titulature nobiliaire : le titre culminant et primant tous les autres était celui de duc ; après le titre de duc venait celui de comte, puis celui de vicomte, ensuite celui de baron. Il n'y eut d'omis dans la nomenclature nouvelle que le titre de marquis, qui peut-être parut trop entaché des traditions de l'*Œil-de-Bœuf*, ou trop compromis par les persiflages de Molière. Dans l'économie du décret du 1er mars 1808, ces différents titres nobiliaires ne pouvaient devenir transmissibles héréditairement qu'au moyen de l'institution d'un *majorat* qui en formerait la dotation. Le *majorat* lui-même pouvait d'ailleurs être constitué et assis par le premier titulaire sur ses biens propres, ou constitué par un acte de libéralité du chef de l'Etat sur des biens dont il ferait, à cette fin, donation au titulaire, et qui demeureraient affectés à perpétuité à la dotation du titre. Il y eut deux espèces de *majorats* le *majorat* de propre mouvement et le *majorat* sur demande : le premier était formé de biens donnés par le chef de l'Etat, le second était celui qu'un chef de famille était autorisé à constituer de son propre bien. Les *majorats* constitués par Napoléon étaient d'un revenu plus ou moins élevé, suivant le titre qui y était attaché. Les *majorats* des ducs de l'Empire étaient de 200,000 francs de revenu. Les comtes et barons étaient tenus, pour transmettre leurs titres, de justifier, les premiers, de 30,000 francs de revenu, et les seconds, de 15,000 francs de revenu, dont le tiers devait être érigé en *majorat.* La noblesse impériale fut ainsi constituée de toutes pièces, et l'ancienne noblesse resta sous le coup des décrets abolitifs de la Révolution, sans reconquérir l'existence légale. Mais la charte de 1814 la restaura, tout en conservant à la noblesse impériale son existence et son mode particulier de transmission attaché à la constitution et à la transmission du *majorat.* Il y eut dès lors, simultanément, deux noblesses ayant une titulature hiérarchique différente et des modes ainsi que des conditions diverses de transmission. Une ordonnance royale du 25 août 1817, relative aux *majorats*, décida que « nul ne serait appelé à la Chambre des pairs, les ecclésiastiques exceptés, s'il n'avait, préalablement à sa nomination, obtenu l'autorisation de former un *majorat*, et s'il ne l'avait institué. » Elle établissait trois classes de *majorats* pour la pairie : 1º les *majorats* attachés au titre de duc, qui devaient produire au moins 30,000 francs de rente ; 2º les *majorats* des comtes et marquis, qui devaient être d'au moins 20,000 francs de rente ; enfin les *majorats* de vicomtes et barons, qui ne pouvaient s'élever à moins de 10,000 francs de revenu net. Les *majorats* des pairs étaient transmissibles à perpétuité, avec le titre de la pairie au fils aîné du fondateur, et à la descendance masculine par ordre de primogéniture, de sorte que le *majorat* et la pairie fussent toujours réunis sur la même tête. Une ordonnance royale du 13 août 1824 mit fin, dans une certaine mesure, aux divergences entre l'ancienne et la nouvelle noblesse. Cette ordonnance disposa que les titres de noblesse qui seraient conférés par le roi à l'avenir demeureraient purement personnels et non transmissibles, tant que la personne qui en aurait obtenu la collation n'aurait pas constitué sur ses biens un *majorat* destiné à former la dotation du titre. Le *majorat* constitué, le titre, aux termes de l'ordonnance, devenait héréditaire, comme et avec la dotation elle-même, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture. La monarchie s'était ainsi assimilé, d'une manière complète, le système nobiliaire impérial. Toutefois l'unité n'était pas entière, et il restait en dehors la noblesse de vieille souche, et même la noblesse conférée par le roi avant l'ordonnance de 1824, noblesse qui continuait à se transmettre indépendamment de tout *majorat* ou dotation.

La charte de 1830, en supprimant l'hérédité de la pairie, rendit inutiles la plupart des dispositions précédentes ; et une loi du 28 avril 1832, inspirée par le mouvement égalitaire de l'opinion à cette époque, prononça l'*abrogation de l'article* 259 *du code pénal*, qui punissait les usurpations de titres nobiliaires. Si ce n'était pas là absolument abolir la noblesse, c'était au moins démanteler cette vieille et caduque institution, puisque c'était en livrer dédaigneusement à tout venant les distinctions nominales. Enfin, une loi du 12 mai 1835, animée du même esprit, mais plus radicale, interdit pour l'avenir l'érection d'aucun *majorat* constitué sur les biens propres du possesseur d'un titre de noblesse. Quant aux *majorats* déjà existants, la loi de 1835 ne les abolit pas immédiatement, mais en limita l'effet à deux transmissions successives, à partir du décès du premier titulaire. C'était assurer l'extinction dans un prochain avenir de toute noblesse territoriale ; la loi de 1832 avait, d'ailleurs, pourvu à l'anéantissement de la noblesse purement nominale, en permettant à tous de se parer impunément de ses titres.

Après la chute de Louis-Philippe, la loi du 7 mai 1849 abrogea la loi du 17 mai 1826, qui permettait la substitution en ligne directe jusqu'au deuxième degré ; de sorte qu'on revint alors exactement au système de la loi de 1792 et du code civil de 1804.

Le second Empire, qui s'est efforcé d'imiter tout ce que le premier a fait de mauvais, n'osa point cependant ressusciter les *majorats*, définitivement condamnés par l'opinion. Il se borna à édicter la loi du 28 mai 1858, laquelle a réagi contre la législation de 1832, en restaurant l'article 259 du code pénal, portant une peine de 500 à 10,000 francs d'amende contre ceux qui s'emparent indûment de titres de noblesse, et comme la loi de 1835 n'avait pas aboli les *majorats* de propre mouvement, constitués par un acte de libéralité du souverain, le chef de l'Etat institua, à titre de récompense nationale, par des lois spéciales, quelques *majorats* déguisés sous le nom de dotation. C'est ainsi que le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, reçut une dotation de 100,000 francs transmissible à ses héritiers mâles.

Majorat (LE), conte d'Hoffmann (1810). Le vieux baron Rodrigue, pour éterniser son héritage, a constitué en majorat son immense domaine de Her...., qui ne peut plus appartenir qu'à l'aîné de ses descendants, jusqu'à la consommation des siècles. Cette précaution qu'il prend contre la fragilité des choses humaines est précisément ce qui fait que sa postérité s'entre-tue, et que le riche domaine tombe entre les mains de l'Etat à la troisième ou quatrième génération.

Le cadre dans lequel Hoffmann a placé sa fiction eût fait le bonheur d'Anne Radcliffe. Le vieux manoir sur lequel l'ouragan déchaîne ses rafales et qu'entourent de sombres forêts, est habité par des revenants lugubres ; des pans de mur, des voûtes de dix pieds d'épaisseur s'écroulent dans la nuit comme sur un signe mystérieux ; il y a des portes murées le long desquelles viennent se heurter des ombres de l'autre monde, des souterrains à s'y perdre et des coffres-forts où ruissellent enfouis à jamais des frédérics d'or par centaines de mille. Un grand crime a été commis. Un des « seigneurs du majorat, » hautain et avare, croit qu'un trésor a été caché dans une vieille tour qui s'est effondrée et métamorphosée en précipice, et chaque nuit il cherche à en explorer les profondeurs à la lueur d'une lampe. Le vieil intendant du château, qu'il a rudoyé, le pousse dans l'abîme, et le majorat passe en d'autres mains. Mais le criminel n'a plus de repos : c'est à son tour de revenir chaque nuit, la lampe à la main, de parcourir toute la scène du crime et d'aller à l'écurie seller un cheval pour fuir. Toutes les nuits, il recommence son lugubre manége. Le justicier du château, qui le surprend dans sa ronde nocturne, lui crie : « Daniel ! Daniel ! Que fais-tu ici à cette heure ? » Il se trouve que ce sont les propres paroles que prononça le baron assassiné au moment d'être poussé du haut des ruines, et le somnambule tombe mort, foudroyé par l'épouvante. Mais la mort même ne le délivre pas ; il revient encore toutes les nuits ; on fait murer la porte, et le fantôme, forcé de s'arrêter devant l'obstacle, n'en persiste pas moins à revenir voir sans cesse si l'obstacle subsiste toujours. Le dernier héritier du majorat n'ose plus habiter le château funeste ; il est cependant forcé, s'il ne veut le perdre, d'y séjourner au moins une fois l'an avec sa femme. Celle-ci, effrayée des apparitions de Daniel, succombe à une maladie nerveuse, sans laisser d'héritier, et ainsi s'éteint la race des Rodrigue.

Majorats littéraires (LES), par P.-J. Proudhon (Paris, 1863, in-8º). Ce livre, inspiré par un projet de loi ayant pour but de créer au profit des auteurs, inventeurs et artistes un monopole perpétuel, est un de ceux qui ont excité contre son auteur le plus de récriminations. Dans cet ouvrage, le célèbre publiciste s'est nettement prononcé contre ceux qui demandent l'assimilation complète de la propriété des œuvres intellectuelles avec la propriété ordinaire. « L'œuvre littéraire, dit Proudhon, au début de son livre, n'est point une propriété comme une terre, une maison, et elle ne donne pas naissance à des droits semblables. » D'après lui, la question n'est pas de savoir si l'auteur a droit à une rémunération de son travail, ce qui ne fait aucun doute ; ce qu'il faut déterminer, c'est la nature du droit de l'écrivain ; de quelle manière se fixera la rémunération de ce travail, et enfin si ce travail peut créer une propriété analogue à la propriété foncière. Non, dit-il, cela est impossible : une semblable propriété serait en contradiction avec tous les principes d'économie politique. Elle n'est donnée ni par la notion de *produit*, ni par celle d'*échange*, de *capital*, de *crédit* ou d'*intérêt*. « De même que la religion et la justice, dit Proudhon, la science, la poésie et l'art se corrompent en entrant dans le trafic et en se soumettant à la loi des intérêts. Pour mieux dire, leur distribution et leur rémunération suivent une loi contraire à celle qui régit la distribution et la rémunération de l'industrie. » Dans l'ordre économique et social, les conséquences d'une pareille appropriation seraient incalculables. Elles n'aboutiraient à rien moins qu'à restaurer un système tombé sous la malédiction des peuples, la féodalité, qui serait cent fois pire aujourd'hui que par le passé, puisque, au lieu de la foi religieuse qui lui servait de base, elle n'aurait pour appui que le matérialisme et la vénalité universelle. « On m'a souvent reproché, ajoute l'auteur, d'avoir attaqué la propriété ; probablement ce livre fera renouveler cette accusation. Je ne porte pas atteinte à la propriété foncière en repoussant la propriété littéraire. La critique ne demande pour les idées, dont elle opère la ventilation avant de les verser sur le monde, ni privilége, ni dotation. Elle va droit son chemin, confiante dans la logique, sans reculer ni se démentir jamais. Elle n'est pas jalouse et ne cherche ni sa gloire, ni son intérêt ; mais elle sait mettre chaque chose à sa place et rendre à chacun ce qui lui appartient. C'est pour cela qu'elle maintient le partage de la terre en même temps qu'elle se refuse à la propriété de l'intelligence. »

Nous n'avons pas à discuter ici la question si ardue de la propriété littéraire. Bornons-nous à dire que Proudhon s'est escrimé en pure perte contre la perpétuité de la propriété littéraire, car personne ne va sérieusement jusque-là. Son principal mérite consiste à avoir traité scientifiquement, dans son robuste style, une question qui n'avait jamais été envisagée sous un jour aussi sérieux.

MAJORATAIRE adj. (ma-jo-ra-tè-re — rad. *majorat*). Qui possède un majorat : *Pair* MAJORATAIRE.

MAJORATION s. f. (ma-jo-ra-si-on — du lat. *major*, plus grand). Jurispr. Evaluation à un trop haut prix d'un objet faisant partie d'un apport.

MAJORCAIN, AINE s. et adj. V. MAJORQUIN.

MAJORDOMAT s. m. (ma-jor-do-ma — rad. *majordome*). Dignité, fonctions de majordome.

MAJORDOME s. m. (ma-jor-do-me — du lat. *major*, plus grand ; *domus*, maison). Maître d'hôtel, Officier de grande maison spécialement chargé de tout ce qui concerne le service de la table et de tout ce qui s'y rapporte de quelque manière : *Il avait le goût de l'économat ; son rêve était de devenir* MAJORDOME *dans une grande maison*. (G. Sand.)

— Hist. Grand maître de la maison d'un prince. ‖ Nom donné quelquefois au maire du palais. ‖ Préfet du palais, premier ministre de la cour du Bas-Empire. ‖ Premier ministre qui était chargé des affaires intérieures et extérieures de l'Etat. ‖ En Italie et en Espagne, Premier officier de bouche du souverain : *Le* MAJORDOME *du pape. Le* MAJORDOME *de la reine.*

— Anc. mar. Officier préposé à la garde des vivres, sur une galère.

MAJORÉ, ÉE (ma-jo-ré) part. passé du v. Majorer. Evalué au-dessus de sa valeur : *Dot majorée.*

— Bourse. *Intérêts majorés*, Intérêts accrus de la prime ou d'une autre somme accessoire.

MAJORER v. a. ou tr. (ma-jo-ré — du lat. *major*, plus grand). Jurispr. Evaluer au-dessus de sa valeur véritable : MAJORER *la dot d'une femme.*

MAJOR E LONGINQUO REVERENTIA (*De loin le respect est plus grand*), Pensée de Tacite. Nous sommes plus portés à accorder notre respect et notre admiration aux hommes que le temps éloigne de nous. A une certaine distance, les taches disparaissent, les proportions grandissent. Aussi les grands hommes ont-ils toujours été mieux appréciés de la postérité que de leurs contemporains. Après trois mille ans, Homère ne nous semble plus un homme, mais le dieu de la poésie.

La critique a une tendance marquée à élever les anciens au détriment des contemporains. Les ombres grandissent au crépuscule. « Je ne lis plus, je relis, » disait brutalement un jour un premier président de Grenoble à J.-J. Rousseau, qui lui demandait s'il avait lu ses ouvrages.

« Je crois que vous voulez nous abandonner tout à fait et ne nous plus parler que par lettres. N'est-ce point que vous vous imaginez que vous en aurez plus d'autorité sur moi, et que vous en conserverez mieux la majesté de l'empire : *Major e longinquo reverentia?* Croyez-moi, monsieur, il n'est pas besoin de cette politique ; vos raisons sont trop bonnes d'elles-mêmes sans être appuyées de ces secours étrangers. »

RACINE.

« Je ne puis m'empêcher de remarquer, à mes risques et périls, que, pour juger sainement les génies du passé, nous devons précautionner notre imagination contre les effets du lointain : *Major e longinquo reverentia.* »

(*Revue de Paris.*)

« Si la science primitive apparaît dans le lointain des âges sous de colossales proportions, on ne doit pas, trompé par cette illusion d'optique, lui attribuer sur la science plus vaste, plus exacte, plus variée des siècles postérieurs une supériorité qu'elle n'a jamais ni eue ni pu avoir : *Major e longinquo reverentia.* »

LAMENNAIS.

MAJORIEN (Julius Valerius), empereur romain d'Occident, mort en 461. Il fut placé sur le trône en 457 par le fameux Ricimer, qui espérait régner sous son nom ; mais le jeune empereur s'affranchit de cette tutelle et déploya des talents qui auraient relevé l'empire romain si les efforts d'un seul homme eussent été capables d'arrêter une chute aussi générale et aussi rapide. Il dompta les Visigoths de la Gaule, réforma l'administration, publia des lois pleines de sagesse, et se préparait à frapper les Vandales d'Afrique, implacables ennemis de Rome et de l'Italie, lorsque Ricimer, ne trouvant pas en lui un esclave assez docile, souleva l'armée et le fit massacrer, après un règne de trois ans.

MAJORIN s. m. (ma-jo-rain — du lat. *major*, plus grand). Hist. Magistrat espagnol dont les fonctions sont analogues à celles de nos maires.

MAJORINE s. f. (ma-jo-ri-ne). Métrol. anc. Monnaie d'or de l'empire grec.

MAJORISTE s. m. (ma-jo-ri-ste — du nom du fondateur). Membre d'une secte luthérienne fondée en 1556 par George Major, qui enseignait la nécessité des bonnes œuvres, même pour les enfants. ‖ On dit aussi MAJORITE.

— **Encycl.** Les *majoristes* rejetaient le dogme farouche de la prédestination, tel que l'enseignait Luther. Non-seulement ils soutenaient, comme Mélanchthon, que l'homme n'est pas purement passif sous l'impulsion de la grâce, mais même qu'il n'a pas besoin de la grâce, ou du moins qu'il peut la remplacer par des prières et par de bons désirs. « Pour qu'un infidèle puisse se convertir, disaient-ils, il faut simplement qu'il écoute la parole de Dieu, qu'il la comprenne, qu'il en reconnaisse la vérité ; or, tout cela est l'ouvrage de sa volonté ; alors, il n'a plus qu'à demander les lumières du Saint-Esprit, et il les obtiendra. »

Les *majoristes* soutenaient aussi la nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé ; tandis que, suivant les luthériens rigides, les bonnes œuvres sont seulement une preuve et une résultante de la conversion, et non un moyen de salut ; un effet, et non une cause. V. PRÉDESTINATION.

MAJORITÉ s. f. (ma-jo-ri-té — du lat. *major*, plus grand). Majeure partie, plus grand nombre : *Les timides et les incertains feront éternellement la* MAJORITÉ *du monde.* (De Ségur.) *L'immense* MAJORITÉ *des femmes du monde est une* MAJORITÉ *de femmes perdues.* (G. Sand.) *La religion, c'est encore, pour l'immense* MAJORITÉ *des mortels, le fondement de la morale.* (Proudh.) *Ce n'est pas tant encore pour jouir que pour vivre et subsister que s'agite la* MAJORITÉ *de l'espèce.* (Ste-Beuve.) *La liberté n'est faite que pour les peuples où l'immense* MAJORITÉ *est honnête, énergique au travail, prévoyante.* (Mich. Chev.)

Les sots depuis Adam sont en *majorité*.

C. DELAVIGNE.

— Politiq. Parti le plus nombreux dans la population ou dans une assemblée : *En France, on capitule toujours avec la* MAJORITÉ, *lors même qu'on veut la combattre.* (Mme de Staël.) *Je regarde comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la* MAJORITÉ *d'un peuple a le droit de tout faire.* (De Tocqueville.) *Concessions de toutes sortes, fournitures sont la monnaie avec laquelle les gouvernements payent leur* MAJORITÉ. (Proudh.) *Le droit permanent et inaliénable de la* MAJORITÉ *sociale, voilà l'autorité.* (F. Pillon.) *La Révolution a été une revanche, le triomphe et la vengeance d'une* MAJORITÉ *longtemps opprimée sur une minorité longtemps maîtresse.* (Guizot.) *La* MAJORITÉ *parlementaire doit être la représentation fidèle de la* MAJORITÉ *électorale, et la* MAJORITÉ *électorale la représentation sincère de la* MAJORITÉ *populaire.* (E. de Gir.) ‖ Pluralité des suffrages :

Qui vote seul est sûr de la *majorité*.

C. DELAVIGNE.

‖ *Majorité absolue*, Nombre de voix au moins égal à la moitié plus un des suffrages émis. ‖ *Majorité relative*, Nombre de voix supérieur à celui des suffrages obtenus par chacun des autres concurrents.

— Jurispr. Etat d'une personne à qui son âge permet la jouissance des droits accordés par la loi à la généralité des citoyens : *Chez les Romains, l'âge de* MAJORITÉ *était vingt-cinq ans.*

— Par plaisant. Etat d'une chose qui est fort vieille :

Un mobilier.... qui touche à sa *majorité*.

E. AUGIER.

— Féod. *Majorité féodale*, Age auquel on pouvait faire ou recevoir acte de foi et hommage, et qui était fixé à vingt ans pour les hommes, à quinze ans pour les filles.

— Art milit. Dignité et fonctions de major : *Le roi lui refusa la* MAJORITÉ. ‖ *Aide-majorité*, Titre et fonctions d'aide-major. Vieux dans les deux sens.

— **Encycl.** *Majorité civile.* La *majorité* est l'état de toute personne ayant atteint l'âge où elle devient capable de diriger ses affaires et de faire tous les actes de la vie civile. L'âge auquel les individus possèdent la maturité d'esprit et de jugement nécessaire pour accomplir ces actes varie, non-seulement suivant les climats et les races, mais encore suivant les individus. Toutefois, comme il est à peu près impossible de reconnaître le moment exact où la raison a pris tout son développement, comme tout examen à ce sujet aurait des inconvénients graves, toutes les nations civilisées ont fixé l'époque de la *majorité* à un âge déterminé. Cet âge est très-variable selon les peuples. A Rome, la *majorité* était fixée à vingt-cinq ans. Chez les Germains, on était majeur lorsqu'on pouvait porter les armes, à quinze ans. Il en était de même chez les Francs Ripuaires et chez les Bourguignons. Au moyen âge, sous l'empire du droit coutumier, l'époque de la *majorité* variait beaucoup. « A partir du XIIIe et du XIVe siècle, dit Lalanne, on distingua en France trois espèces de *majorité* : la *majorité* coutumière ou légale, la *majorité* féodale et la *majorité* parfaite. La première, fixée à vingt ans pour l'un et l'autre sexe dans la plupart des coutumes, notamment dans celles de Normandie, du Maine et d'Anjou, donnait capacité pour administrer et disposer des meubles ; la deuxième se rapportait au service du fief et faisait cesser le bail ou la garde noble : elle avait généralement lieu à vingt ans pour les hommes, à quinze ans pour les femmes. Cet âge descendait, dans les tenures roturières, à quatorze et douze ans au moins à Paris. Enfin, la *majorité* parfaite donnait, comme le mot l'indique, capacité entière de disposer tant des immeubles que des meubles ; le moment en était déterminé par la coutume du lieu où les parents avaient leur domicile. Presque partout elle commençait à la vingt-sixième année pour les deux sexes.

A l'époque de la Révolution, la *majorité* fut fixée en France à vingt et un ans, pour les deux sexes, par la loi du 20 septembre 1791, puis par le code civil.

Il existe néanmoins certains actes qui demandent plus de maturité que les engagements et les contrats ordinaires, et pour lesquels la loi a reculé au delà de vingt et un ans l'époque de la pleine capacité et de l'entière indépendance de l'individu. Tel est d'abord le mariage. L'homme à dix-huit ans et la femme à quinze ans sont bien, il est vrai, physiquement et légalement habiles à contracter mariage ; mais ils ne le peuvent, et les hommes, même âgés de vingt et un ans, n'ont le droit de contracter une union matrimoniale qu'avec le consentement de leurs père et mère, ou du conseil de famille s'ils sont orphelins de père et de mère. La loi (art. 148, C. Nap.) a fixé à vingt-cinq ans accomplis l'âge où les individus du sexe masculin deviennent pleinement indépendants en ce qui concerne le mariage, et peuvent le contracter sans le consentement de leurs parents, après avoir toutefois sollicité ce consentement par des actes respectueux.

Pour le contrat d'adoption, la loi a prorogé à un terme bien plus reculé encore l'époque de la vie où cet acte devient possible.

Aux termes de l'article 343 du code civil, il n'est permis d'adopter quelqu'un à titre de fils ou de fille qu'aux individus de l'un ou de l'autre sexe âgés de plus de cinquante ans. Le motif de cette disposition est facile à comprendre. La loi n'autorise la paternité fictive résultant de l'adoption que pour les personnes qui n'ont pas de postérité de leur sang. Elle a voulu, en outre, que tout espoir d'avoir des enfants à l'avenir fût perdu, pour que l'adoption fût permise; or, après cinquante ans, on peut, en général, regarder comme disparue toute probabilité d'une paternité réelle.

Sauf les dispositions exceptionnelles que l'on vient de rappeler, le majeur de vingt et un ans est capable de tous les actes de la vie civile et du droit privé. La conséquence directe de cette capacité est qu'il se trouve lié juridiquement par tous les engagements qu'il a contractés, à moins que son consentement n'ait été entaché d'erreur, extorqué par violence, ou surpris par dol. Quant à la lésion dont le contrat peut être entaché, elle n'est point, en général, pour les majeurs une cause de rescision de leurs engagements (v. LÉSION), et c'est là une des différences saillantes entre eux et les mineurs ou les interdits.

Dans les autres pays que la France la *majorité* civile est fixée : à dix-neuf ans, dans les cantons de Fribourg et du Tessin; à vingt et un ans, en Italie, en Belgique, en Bavière, en Saxe, en Russie, en Grèce, aux îles Ioniennes, dans le canton de Soleure, en Servie, au Brésil, à Haïti, à la Louisiane (Etats-Unis); à vingt-deux ans, en Angleterre, aux Etats-Unis; à vingt-trois ans, en Hollande, dans les cantons de Valais et de Vaud, dans le duché de Nassau; à vingt-quatre ans, en Autriche, en Prusse, dans le grand-duché de Bade, dans les cantons d'Argovie et de Glaris, dans le grand-duché d'Oldenbourg; à vingt-cinq ans, en Espagne, en Portugal, en Danemark, en Norvége, en Hanovre, en Brunswick, en Wurtemberg, en Roumanie, et dans tous les Etats de l'Amérique du Sud, sauf le Brésil.

— *Majorité politique.* L'âge que la loi assigne pour l'exercice des droits de citoyen diffère fréquemment de l'âge requis pour l'exercice des droits civils. Chez certains peuples, les individus possèdent la *majorité* civile avant la *majorité* politique; chez d'autres, c'est le contraire qui a lieu. La *majorité* politique est fixée à vingt ans en Prusse et en Suisse; à vingt et un ans, en Angleterre et aux Etats-Unis; à vingt-cinq ans, en Belgique, à Bade, en Bavière, en Norvége, en Portugal, en Italie, au Brésil; à trente ans, en Danemark, etc.

En France, la *majorité* politique est fixée, comme la *majorité* civile, à vingt et un ans depuis 1848. Toutefois, des conditions d'âge spéciales peuvent être exigées pour certaines fonctions. Ainsi, par exemple, le citoyen, qui est électeur à vingt et un ans, n'est éligible, comme député, qu'à vingt-cinq ans.

— *Majorité requise pour la validité d'un scrutin.* En matière d'élection, la *majorité* est dite absolue lorsqu'elle est formée de la moitié plus une au moins des voix exprimées; relative, lorsqu'elle se forme de la supériorité du nombre de voix obtenues par un candidat sur ses concurrents. Pour être élu membre d'un conseil municipal, d'un conseil d'arrondissement, d'un conseil général ou de l'Assemblée nationale en France, le candidat doit obtenir la *majorité* absolue des suffrages et le vote en sa faveur du quart au moins des électeurs inscrits. Si ces conditions ne sont pas remplies, on procède à un second tour de scrutin, et alors l'élection a lieu à la *majorité* relative, quel que soit le nombre des votants. D'après la loi électorale du 15 mars 1849, en vertu de laquelle ont eu lieu les élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, pour être élu député au premier tour de scrutin il suffisait d'obtenir la *majorité* absolue et le huitième des votes des électeurs inscrits; mais une loi du 18 février 1873 a abrogé cette dernière disposition et exigé le quart, au lieu du huitième, des électeurs inscrits.

— *Majorité des souverains en France.* La *majorité* des rois n'était soumise en France à aucune règle fixe avant Charles V. Philippe-Auguste était tenu pour mineur à dix-neuf ans, et saint Louis ne fut déclaré majeur qu'à vingt et un ans. Charles V, par un édit de 1374, fixa à quatorze ans commencés la *majorité* royale, et cette règle fut suivie pour Charles IX, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Cette loi absurde et ridicule, qui, par une fiction, regardait comme capable de diriger les affaires de l'Etat un enfant incapable de se conduire lui-même, fut abrogée par la constitution de 1791, qui éleva à dix-huit ans accomplis l'âge de la *majorité* royale. Cette règle fut successivement adoptée depuis : sous le premier Empire, par le sénatus-consulte du 8 floréal an XII; sous Louis-Philippe, par la loi du 30 août 1842; et enfin sous le second Empire, par le sénatus-consulte du 17 juillet 1856.

MAJORITUM, nom latin de MADRID.

MAJORKIEWICZ (Jean), littérateur polonais, né à Plock en 1820, mort en 1847. En sortant de l'école de Plock, il alla compléter ses études à Varsovie, puis à Moscou, se fit recevoir docteur en droit et en philosophie, et, de retour dans sa patrie, entra dans la carrière administrative. A partir de ce moment, il partagea sa vie entre l'exercice de ses fonctions et la culture des lettres. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les journaux littéraires sous le pseudonyme de **Mazur de Plock**, il a publié ou laissé en manuscrit plusieurs ouvrages d'une grande valeur littéraire. Nous citerons entre autres : la *Littérature polonaise dans son développement historique* (Varsovie, 1846); *Histoire du cœur et de la raison* (Varsovie, 1845-1851-1862). Ses œuvres posthumes ont été publiées en 5 volumes.

MAJORQUE ou **MAYORQUE**, la *Balearis Major* des anciens, appelée *Mallorca* par les Espagnols, la plus grande du groupe des Baléares, dans la Méditerranée, formant une partie de la province espagnole de Majorque ou des Baléares, entre 39° 20′ et 39° 57′ de lat. N., et 0°4′ et 1° 12′ de long. E.; 97 kilom. de longueur sur 74 kilom. de largeur; superficie, 586 kilom. carr.; 180,000 hab.; capitale, Palma. Le climat de la partie méridionale est doux et tempéré. Pendant l'hiver, le thermomètre Réaumur descend rarement à 6° au-dessus de zéro; en été, l'ardeur du soleil est tempérée par les brises de la mer. Le froid et l'humidité règnent, au contraire, dans la partie septentrionale de l'île. « Majorque, dit M^{me} George Sand, est pour les peintres un des plus beaux pays de la terre et des plus ignorés. Tout y est pittoresque, depuis la cabane du paysan, qui a conservé dans ses moindres constructions la tradition du style arabe, jusqu'à l'enfant drapé dans ses guenilles. Le caractère du paysage, plus riche en végétation que celui de l'Afrique ne l'est en général, a tout autant de largeur, de calme et de simplicité. C'est la verte Helvétie sous le ciel de la Calabre, avec la solennité et le silence de l'Orient. Là, la végétation affecte des formes altières et bizarres; mais elle ne déploie pas ce luxe désordonné sous lequel les lignes du paysage suisse disparaissent trop souvent. La cime du rocher dessine ses contours bien arrêtés sur un ciel étincelant; le palmier se penche de lui-même sur les précipices, sans que la brise capricieuse dérange la majesté de sa chevelure, et, jusqu'au moindre cactus rabougri au bord du chemin, tout semble poser avec une sorte de vanité pour les plaisirs des yeux. » Les montagnes qui traversent l'île sont formées de calcaires secondaires, sur lesquels se sont posés successivement les terrains tertiaires et quaternaires communs à tout le bassin de la Méditerranée. Ces montagnes, dont les pics les plus élevés sont la Torrella (1,463 m.) et le Pluch (1,163 m.), sont couvertes de caroubiers, d'oliviers, de chênes verts et de seslères; elles abondent en minerais et en carrières de toute espèce. L'île est en général d'une fertilité prodigieuse, quoique l'agriculture y soit très-arriérée. Tous les fruits du Midi, notamment la figue, l'olive, l'orange, le citron, le limon, la datte, y viennent en abondance. Néanmoins, depuis quelques années, Majorque a eu beaucoup à souffrir de la maladie des orangers, l'une de ses principales cultures. Les districts de Soller et de Pollenza, si célèbres par leurs orangeries, ont immensément perdu. L'huile, les amandes et les vins sont aussi des produits importants. Les vins sont très-capiteux, et quelques-uns ont un fort bon bouquet. Nous n'en dirons que peu de mots, parce qu'ils viennent au second rang parmi ceux d'Espagne. Les principaux crus de l'île sont ceux de Benesalem, qui produit le vin blanc nommé vin d'Alba-Flor, cité partout avec éloge et qui a de l'analogie avec notre vin de Sauterne, moins le parfum; de Palma, où l'on fabrique des vins blancs secs, inférieurs à ceux de Xérès, et de Pollenzia, qui produit un vin de malvoisie plein d'agrément. On fabrique aussi des eaux-de-vie à Majorque.

Depuis quelques années, la sécheresse a fait un tort considérable aux propriétaires et cultivateurs de Majorque. On ne trouve dans toute l'île presque point de pâturages, et à peine quelques têtes de gros bétail. Toutefois, on y voit des mulets, des ânes et des moutons de grosse espèce. Les seuls animaux qu'on élève en assez grand nombre sont les porcs. Ils sont tous noirs, et on les engraisse avec des caroubes, des figues de Barbarie et même des oranges. Il s'en exporte un assez bon nombre sur le continent espagnol, où ils sont très-appréciés.

Le gibier est très-abondant. On élève des abeilles et des vers à soie. Les côtes fournissent une grande quantité de poissons et de coquillages excellents.

L'industrie n'est pas plus avancée que l'agriculture. Elle se réduit à quelques fabriques de grosses étoffes de laine et de lin. Les exportations consistent en vin, huile, soie et fruits, tels que oranges et olives. L'importation a pour objet le blé, les céréales, le fer, les étoffes fines et les objets de luxe.

La question de Cuba préoccupe assez vivement les esprits à Majorque. Les Baléares y trouvent, en effet, leur plus important débouché pour les chaussures, l'une des principales industries de ces îles, et un grand nombre des fortunes existantes sont dues au commerce avec les îles de Cuba et Porto-Rico.

Ce qui manque surtout à ces îles, ce sont des communications fréquentes et régulières avec les principaux ports du bassin de la Méditerranée. Le besoin d'une ligne de navigation à vapeur avec Marseille se fait surtout vivement sentir.

Les Majorquins sont en général petits, bien faits et d'un teint basané; ils sont gais, amis des plaisirs, bons marins, bons soldats, humains, francs et hospitaliers; on leur reproche leur ignorance et leur superstition. Les femmes sont d'une taille moyenne; elles ont aussi le teint basané, de beaux yeux noirs, le pied mignon et la main petite; elles sont vives et d'un tempérament ardent; leur costume est très-pittoresque; il tient de celui des Catalanes et de celui des autres Espagnoles. Le langage le plus usité est le catalan mêlé d'arabe.

« Les femmes, dit George Sand, portent une sorte de guimpe blanche en dentelle ou en mousseline, appelée *rebozillo*, composée de deux pièces superposées; une qui est attachée sur la tête un peu en arrière, passant sous le menton comme une guimpe de religieuse, et qui se nomme *rebozillo en amount*, et l'autre qui flotte en pèlerine sur les épaules et se nomme *rebozillo en volant;* les cheveux, séparés en bandeaux lissés sur le front, sont attachés derrière pour retomber en une grosse tresse qui sort du rebozillo, flotte sur le dos et se relève sur le côté, passée dans la ceinture. En négligé de la semaine, la chevelure non tressée reste flottante sur le dos en *estoffade*. Le corsage est en mérinos ou en soie noire, décolleté et garni sur les coutures du dos de boutons de métal et de chaînes d'argent passées dans les boutons avec beaucoup de goût et de richesse. Elles sont chaussées avec recherche les jours de fête. Une simple villageoise a des bas à jour, des souliers de satin, une chaîne d'or au cou et plusieurs brasses de chaîne d'argent autour de la taille et pendantes à la ceinture. Le costume des hommes se compose, le dimanche, d'un gilet (*guardepits*) d'étoffe de soie bariolée, découpé en cœur et très-ouvert sur la poitrine, ainsi que la veste noire (*sayo*) courte et collante à la taille, comme un corsage de femme. Ils ont la taille serrée dans une ceinture de couleur, et de larges caleçons bouffants comme les Turcs, en étoffes rayées, coton et soie, fabriquées dans le pays. Avec cela, des bas de fil blanc, noir ou fauve, et des souliers de peau de veau sans apprêt et sans teint. Le chapeau à larges bords, en poil de chat sauvage (*moxine*), avec des cordons et des glands noirs en fil de soie et d'or, nuit au caractère oriental de cet ajustement. Dans les maisons, ils roulent autour de leur tête un foulard ou mouchoir d'indienne en manière de turban, qui leur sied beaucoup mieux. L'hiver, ils ont souvent une calotte de laine noire qui couvre leur tonsure; car ils se rasent comme des prêtres le sommet de la tête, soit par mesure de propreté, et Dieu sait que cela ne leur sert pas à grand'chose! soit par dévotion. Leur vigoureuse crinière bouffante, crépue, flotte donc autour de leur cou. Un trait de ciseaux sur le front complète cette chevelure, taillée exactement à la mode du moyen âge, et qui donne de l'énergie à toutes ces figures. Dans les champs, leur costume, plus négligé, est plus pittoresque encore. Ils ont les jambes nues et couvertes de guêtres de cuir jaune jusqu'aux genoux, suivant la saison. Quand il fait chaud, ils n'ont pour tout vêtement que la chemise et le pantalon bouffant. Dans l'hiver, ils se couvrent d'une cape grise qui a l'air d'un froc de moine, ou d'une grande peau de chèvre d'Afrique, avec les poils en dehors. Quand ils marchent par groupes avec ces peaux fauves traversées d'une grande raie noire sur le dos, et tombant de la tête aux pieds, on les prendrait volontiers pour un troupeau marchant sur les pieds de derrière. Presque toujours, en se rendant aux champs, ou revenant à la maison, l'un d'eux marche en tête, en jouant de la guitare ou de la flûte, et les autres suivent en silence, emboîtant le pas et baissant le nez d'un air plein d'innocence et de stupidité. Ils ne manquent pourtant pas de finesse, et bien sot qui se fierait à leur mine. »

L'île Majorque, possédée successivement par les Carthaginois, les Romains, les Pisans, les Maures, fut conquise vers 1230 par Jacques I^{er}, roi d'Aragon. Il y réunit les autres Baléares, les comtés de Roussillon et de Montpellier, et en fit un royaume particulier dont il investit son fils puîné, Jacques. Celui-ci, dépouillé momentanément de son royaume par son neveu, Alphonse III, roi d'Aragon, fut rétabli dans ses droits en 1291. Il avait épousé en 1275 Esclarmonde de Foix, dont sont issus : Jacques, infant de Majorque, qui céda ses droits à la couronne à son frère, et mourut religieux; Sanche, roi de Majorque, mort en 1324, sans enfants; Ferdinand, dont on va parler; Philippe, gouverneur du royaume de Majorque et tuteur du roi Jacques, son neveu. Ferdinand, infant de Majorque, prince de Morée, lieutenant général en Roumanie de Frédéric, roi de Sicile, épousa en 1315 Isabelle d'Ybelin, héritière de la principauté de Morée. De ce mariage naquit Jacques II, qui succéda, comme roi de Majorque, à Sanche, son oncle, en 1324, sous la tutelle de son oncle Philippe. Il fut dépouillé de son royaume, pour crime de félonie, par le roi d'Aragon, Pierre IV, en 1343, et fut tué en 1349, dans un combat, pendant qu'il essayait de rentrer dans ses Etats. De son mariage avec Constance d'Aragon, fille d'Alphonse IV, étaient issus : Isabelle, mariée à Jean Paléologue, marquis de Montferrat, et Jacques III, roi de Majorque, fait prisonnier dans le combat où son père fut tué. Il resta enfermé pendant plus de douze ans, parvint à s'échapper en 1362, essaya de reconquérir le royaume de son père, mais mourut sans y réussir, en 1376. Il avait épousé Jeanne I^{re}, reine de Naples, dont il n'eut point d'enfants. Le royaume de Majorque, qui avait été réuni, comme on vient de voir, au royaume d'Aragon, suivit depuis les destinées de cet Etat.

MAJORQUIN, INE s. ou adj. (ma-jor-kain, i-ne). Géogr. Habitant de Majorque; qui appartient à Majorque ou à ses habitants : *Les* MAJORQUINS. *Le commerce* MAJORQUIN. *Les* MAJORQUINS *sont excellents marins et bons soldats.* (Eyriès.) *Les* MAJORQUINES *ont beaucoup de grâces naturelles.* (Eyriès.) ‖ On dit aussi MAJORQUAIN ou MAJORCAIN, AINE, et MAYORQUIN, INE.

MAJOUR s. m. (ma-jour). Pêche. Nom que les pêcheurs provençaux donnent à des mailles de filet de six à sept lignes d'ouverture au carré : *Petit* MAJOUR. *Grand* MAJOUR.

MAJUMA s. f. (ma-ju-ma). Antiq. Sorte de fête nautique accompagnée de joutes sur l'eau, que les Grecs et les Latins célébraient à l'imitation des Syriens, et qui avait lieu dans presque tous les ports de la Méditerranée, notamment à Ostie : *Quelques-uns prétendent que la fête de Maie qui se célèbre en Provence serait l'ancienne* MAJUMA.

— **Encycl.** Cette fête était d'abord une joute sur l'eau, puis elle devint un spectacle régulier que les magistrats donnaient au peuple à certains jours. Tant que les peuples de la Palestine furent libres, la fête conserva ce caractère; mais lorsqu'ils eurent été conquis par les peuples de l'Asie centrale, puis par les Grecs et enfin par les Romains, leur mœurs se corrompant, le spectacle appelé *Majuma* dégénéra en fête licencieuse bien digne d'un peuple esclave, et les empereurs chrétiens défendirent de se divertir de cette façon, sans pouvoir obtenir l'entière abolition de la *Majuma*. Le peuple romain, après le peuple grec, avait adopté cette fête, qu'il célébrait pendant les sept premiers jours de mai, à Ostie, sur le bord de la mer, en l'honneur de Flore. Cette sorte de spectacle se propagea dans les provinces au III^{e} siècle. On croit que la fête de Maie, qui se célèbre encore dans quelques villes de Provence, est un reste de l'ancienne *Majuma*.

MAJUS (Henri), naturaliste et philosophe allemand, né à Cassel en 1632, mort en 1696. Il s'adonna à l'enseignement à Rinteln et à Marbourg et publia un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *De somnambulatione* (Groningue, 1657, in-4°); *De magia naturali* (Marbourg, 1670); *De monstris* (1674); *Physiologia medica novo-antiqua* (1695, in-4°).

MAJUS (Jean-Burkhard), historien allemand, né à Pfortzheim en 1652, mort en 1726. Professeur d'éloquence à Durlach, il parvint, lors de la prise de cette ville par les armées de Louis XIV, à sauver du pillage la bibliothèque dont il était le conservateur. En 1692, il quitta Durlach pour aller occuper une chaire d'éloquence et d'histoire à Kiel. On a de lui, entre autres écrits : *De rebus badensibus* (Wittemberg, 1678); *De scribenda historia universali* (1698); *De augustæ domus Austriacæ fatis* (1711, in-4°), etc.

MAJUS (Jean-Henri), orientaliste allemand, frère du précédent, né à Pfortzheim en 1653, mort en 1719. Il fut professeur à Giessen. Outre de nombreuses dissertations, recueillies pour la plupart sous le titre de *Selectiores exercitationes philologicæ et exegeticæ* (Francfort, 1711), on a de lui un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Œconomia temporum Veteris Testamenti* (Francfort, 1706); *Specimen philosophiæ mosaicæ* (Giessen, 1707); *Œconomia temporum Novi Testamenti* (1708); *Theologia prophetica* (1709), etc.

MAJUS (Jean-Henri), orientaliste allemand, fils du précédent, né à Durlach en 1688, mort en 1732. Il professa les langues orientales à Giessen et fit paraître, entre autres écrits : *De auspiciis anni civilis Hebræorum* (Giessen, 1707); *Specimen linguæ punicæ* (1718); *De aris et altaribus veterum* (1732, in-4°).

MAJUSCULE adj. (ma-ju-sku-le — du lat. *majusculus*, un peu plus grand). Se dit des lettres plus grandes que les autres et différentes par la forme : *Lettre* MAJUSCULE. *Caractères* MAJUSCULES. *R* MAJUSCULE. *A* MAJUSCULE.

— Poétiq. *Lettre majuscule*, Signe, trace, marque de grande dimension : *Les images de la poésie biblique sont gravées en belles* LETTRES MAJUSCULES *sur la face sillonnée du Liban.* (Lamart.)

— Diplom. *Ecriture majuscule*, Ecriture dont toutes les lettres sont majuscules.

— s. f. Lettre majuscule : *Grande, petite* MAJUSCULE. *Tout vers doit commencer par une* MAJUSCULE. *Les anciens manuscrits ont des* MAJUSCULES *ornées.*

— **Encycl.** Ecrit. et Typogr. Les lettres *majuscules*, appelées *capitales* en typographie, ont pour but de différencier matériellement certains mots pour appeler sur eux l'attention. Les autres lettres se nomment *minuscules* en écriture et *bas de casse* en typographie. On a établi, outre cela, des lettres intermédiaires, qui ont la forme des capitales, mais sont moins grandes ; on les désigne sous le nom de *petites capitales*, et Frey propose de les nommer *médiuscules*, comme lettres intermédiaires entre les deux espèces.

Les anciens ne faisaient pas, entre toutes ces lettres, les distinctions que l'on a établies depuis : ils écrivaient tout en *majuscules* ou en minuscules, sans employer concurremment les unes avec les autres.

Les typographes placent souvent au commencement d'un livre, d'un chapitre, une lettre dont le corps est le double de celui du texte ; c'est ce qu'on appelait autrefois *lettre de deux points*, et ce qu'on nomme aujourd'hui *lettre binaire*. Quelquefois elle est ornée de dessins, et elle est alors beaucoup plus grande, car elle s'étend sur plusieurs lignes ; on a parfois reproduit, de cette façon, des dessins semblables à ceux des anciens manuscrits. Tous les vieux manuscrits, jusque vers le VIIe siècle, sont en *majuscules ;* mais la distinction généralement admise aujourd'hui est préférable à l'ancien usage, car elle contribue à faciliter l'intelligence du sens ; pourtant cela est impossible dans certaines langues, où il n'existe pas diverses sortes de lettres.

— *Emploi des majuscules dans les titres des livres, des chapitres.* C'est un usage général d'écrire les lignes des titres entièrement en capitales, et, comme il y a souvent des divisions et des subdivisions dans un ouvrage, on a l'habitude, pour marquer ces différences, d'employer alternativement les grandes capitales, les petites capitales et même l'italique, c'est-à-dire les caractères d'impression qui sont penchés.

Si les capitales de nos caractères d'imprimerie produisent un effet agréable à l'œil, il n'en est pas de même des caractères de l'écriture : les majuscules alors ne sont pas lisibles et choquent la vue ; aussi ne s'en sert-on que dans les registres à talon et dans quelques pièces de comptabilité. Qu'on en juge par la ligne suivante :

MARSEILLE

Lorsqu'on veut écrire un titre manuscrit, on se sert des minuscules ordinaires, que l'on fait beaucoup plus grosses que celles du texte, ou bien on fait usage d'une autre espèce d'écriture.

— *Divers usages des majuscules.* Si l'emploi des *majuscules* dans les titres est propre à les faire distinguer du texte, elles ne sont pas moins utiles pour différencier les vers de la prose, une phrase d'une autre, un nom propre d'un nom commun, etc. « Eviter, dit Beauzée, de faire *majuscules* les lettres initiales dans les cas que nous allons établir, c'est une pratique contraire à un usage très-réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction première des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres *majuscules ;* il s'égarerait et se lasserait de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les grandes lettres, répandues avec intelligence parmi les petites, sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété ; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires ; c'est une heureuse invention de l'art, pour augmenter ou pour fixer la lumière, et alors leur usage est d'un très-grand prix. »

Mais, pour que les *majuscules* produisent cet effet, il ne faut pas qu'elles soient prodiguées. Il est aisé de sentir qu'en multipliant beaucoup leur usage on les rend inutiles au but de leur institution : elles ne servent plus à aucune distinction, si elles reparaissaient à tout moment dans l'écriture imprimée ou manuscrite.

A ces observations M. Prodhomme ajoute les réflexions suivantes : « Dans l'écriture, on se montre généralement très-peu sévère pour l'emploi des *majuscules ;* c'est un tort : le même motif qui a engagé à s'en servir dans les livres doit porter à en faire usage dans les manuscrits et à n'en point abuser. On sait combien sont choquantes à la vue ces pièces d'écriture où des calligraphes ignorants multiplient sans raison les *majuscules*, afin de faire briller l'adresse de leur main et la hardiesse de leurs traits de plume.

» Les *majuscules* ne peuvent être de quelque utilité que lorsqu'on s'en sert pour établir des distinctions nécessaires. Mais à quoi peuvent-elles servir chez les Allemands, qui en mettent à tous les substantifs ? Que signifie la *majuscule* employée par les Anglais dans le pronom *I?* Est-ce parce que ce mot n'a qu'une seule lettre ? Mais les Latins ne craignaient pas d'écrire sans capitale l'impératif du verbe latin *ire*, aller : *i.* »

Il ajoute plus loin : « Dans certains ouvrages spéciaux, tels que les mémoires judiciaires, les ouvrages de polémique, politiques ou religieux, les mandements épiscopaux, les instructions ministérielles, et beaucoup d'ouvrages de ville, on multiplie souvent les *majuscules* jusqu'au ridicule, sans suivre aucune règle positive. »

— *Emploi des majuscules dans les vers.* D'après un usage constant, ayant pour but de faire mieux distinguer les vers de la prose, tout vers, grand ou petit, doit avoir pour initiale une *majuscule*, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse partie que d'un sens commencé, comme on peut le remarquer dans les exemples suivants :

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices ;
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.
L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage,
Contre les coups du sort songe à se maintenir,
Et loin dans le présent regarde l'avenir.

BOILEAU.

Sur l'appui du monde
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir ?
Cette mer profonde,
En débris féconde,
Fait voir
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir.

Cet usage, malgré sa généralité, a été blâmé par un certain nombre de grammairiens ; il se trouve cependant des cas où tout le monde doit être d'accord sur l'emploi de ces *majuscules ;* c'est lorsque, par économie, les chansonniers forains disposent leurs vers comme des lignes de prose, ainsi qu'on le voit dans l'exemple suivant : « Renonçons au stérile appui Des grands qu'on implore aujourd'hui ; Ne fondons point sur eux une espérance folle ; Leur pompe, indigne de nos vœux, N'est qu'un simulacre frivole, Et les solides biens ne dépendent pas d'eux. » (J.-B. Rousseau.) Il est évident que, sans la présence d'une *majuscule* au commencement de chaque vers, la mesure et la rime ne suffiraient pas pour faire reconnaître de la poésie dans ces lignes, ou qu'on n'y parviendrait qu'après des tâtonnements.

On a demandé aussi une autre réforme sur l'emploi des *majuscules :* c'est d'écrire les mots qui figurent à leur ordre alphabétique dans les lexiques ou les dictionnaires par une lettre minuscule. Bien que cette idée soit parfaitement rationnelle, elle n'a pas eu jusqu'ici plus de succès que celle qui consiste à demander la suppression de la *majuscule* au commencement des vers. Pourtant, de quelle autre façon est-il possible de distinguer immédiatement la manière d'écrire les mots *Etat*, gouvernement, et *état*, profession *Eglise*, assemblée des fidèles, et *église*, monument ?

— *Majuscules dans les abréviations.* Quelques mots abrégés réclament des *majuscules*, tandis que d'autres n'en veulent pas. Comme il n'est pas possible d'établir de règles à ce sujet, le mieux qu'on puisse faire est de consulter le mot ABRÉVIATION, où l'on trouvera un grand nombre d'exemples de l'un et de l'autre cas.

— *Majuscules après la ponctuation.* Le premier mot d'un discours quelconque et de chaque alinéa doit commencer par une *majuscule :* QUEL *doigt a désigné à la mer la borne immobile qu'elle doit respecter dans la suite des siècles ?* DE *quelque superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous même origine, et cette origine est petite.*

Toute phrase qui en suit une autre, terminée par un point, doit commencer par une *majuscule*. Cet usage général n'est contesté par personne, et, en effet, il est bon qu'un point, dont la petitesse peut échapper aux yeux, soit suivi d'un signe qui annonce plus manifestement le repos. « La *majuscule* sert dans ce cas, dit Beauzée, à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilite par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit. » En voici un exemple : « *Dix fois le soleil fit son tour sans que le vent fût apaisé.* IL *tombe enfin, et bientôt après un calme profond lui succède.* LES *ondes, violemment émues, se balancent longtemps encore après que le vent a cessé.* (Marmontel.)

Dans quelques ouvrages, le discours est partagé en un plus ou moins grand nombre d'alinéas, sans que pour cela le sens finisse avec chacun d'eux, comme dans la Bible et dans quelques autres ouvrages, tels que les jugements et arrêts des cours et tribunaux. Cependant chaque alinéa ou chaque verset de la Bible commence par une *majuscule*. Cet usage a été blâmé comme l'emploi des *majuscules* en poésie, mais avec aussi peu de succès.

La *majuscule* s'emploie après le deux-points qui annonce un discours direct, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit par un autre ou par soi-même : *L'amitié a choisi pour devise un lierre qui entoure de verdure un arbre renversé, avec ces mots :* RIEN *ne peut m'en détacher.* (De La Tour.) *Ecolier, il pose les premiers fondements de sa bonne renommée ; car, comme l'a dit un conteur célèbre, avec une originalité piquante :* L'HONNÊTE *enfant est un honnête homme qui n'a pas fait sa croissance.* (Rollin.) *L'homme rebrousse chemin, et dit :* LA *nature brute est hideuse et mourante.* (Buffon.) *En sortant des barrières, j'étais toujours sûr de trouver un grand pauvre qui criait d'une voix palpitante :* LA *charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur !*

Je ne suis pas de ceux qui disent : *Ce* n'est rien,
C'est une femme qui se noie.
Je dis que c'est beaucoup ; et ce sexe vaut bien
Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.

LA FONTAINE.

Mais si le deux-points n'annonce pas un discours direct, s'il est un simple signe de ponctuation, il ne demande pas de *majuscule* après lui : *Tu veux cesser de vivre :* MAIS *je voudrais bien savoir si tu as commencé.* (J.-J. Rousseau). *Ne craignez point cela, dit-elle, l'ordre est parfait dans ce pays-là :* LES *chats ont leurs maisons, comme nous les nôtres, et ils ont aussi leurs hôpitaux d'invalides.* (Fénelon.)

C'est le cœur qui fait tout : *le* denier de la veuve
Sera compté comme un trésor.

GUIRAUD.

La *majuscule* ne se place pas après les mots abrégés suivis d'un point : *S. M. l'empereur est rentrée de bonne heure.*

Les points suspensifs n'admettent pas ordinairement de *majuscules* après eux, parce qu'on les emploie souvent sans que le sens soit terminé : *Ne craignez donc aucun danger, Télémaque, et périssez dans les combats plutôt que de faire douter de votre courage...,* MAIS *aussi n'allez pas chercher les périls sans nécessité.* (Fénelon). *L'or et l'argent s'épuisent, mais la vertu, la constance...* ET *la pauvreté ne s'épuisent jamais.* (Montesquieu.)

Le bras fatal, sur la tête étendu,
Prêt à frapper, tient le fer suspendu....
Un bruit s'entend... l'air siffle... l'autel tremble...
Du fond des bois, au pied des arbrisseaux,
Deux fiers serpents sortent ensemble !

MALFILATRE.

La *majuscule* n'est pas non plus d'usage après plusieurs points employés pour indiquer la suppression d'un ou de plusieurs mots : *Je chante ce héros...* QUI *fut de ses sujets le vainqueur et le père.*

Mais la *majuscule* est nécessaire quand les points suspensifs marquent en même temps suspension et sens complet :

Je devrais sur l'autel où sa main sacrifie
Te... *Mais* du prix qu'on m'offre il faut me contenter.

RACINE.

Il tombe enfin ; il meurt dans les tourments :
Il meurt... *Mais* les énormes reptiles
Tranquillement rentrent dans leurs asiles.

MALFILATRE.

Par la mort... *Il* n'acheva pas,
Car il avait l'âme trop bonne :
Allez, dit-il, je vous pardonne ;
Une autre fois n'y venez pas.

SCARRON.

Le point d'interrogation et le point d'exclamation n'exigent pas ordinairement de *majuscule* après eux : *Qu'elle est belle, cette nature cultivée !* QUE *par les soins de l'homme elle est brillante et pompeusement parée !* (Buffon.) *Que de trésors ignorés !* QUE *de richesses nouvelles !* (Buffon.)

Mais la *majuscule* est nécessaire quand le sens est complet après ces signes de ponctuation : *En effet, dès qu'elle parut : Ah !* MADEMOISELLE, *comment se porte mon frère ?* — MADAME, *il se porte bien de sa blessure.* — *Et mon fils ?* ON *ne lui répondit rien. — Ah !* MADEMOISELLE ! MON *fils !* MON *cher enfant ! répondez-moi ; est-il mort sur-le-champ ?* N'A-*t-il pas eu un seul moment ?* AH ! MON *Dieu ! quel sacrifice !* (Mme de Sévigné.) *Que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux ?* NOUS *rendrons le temps meilleur si nous savons agir.* (Franklin.) *De quoi les hommes n'abusent-ils pas ?* ILS *abusent des aliments destinés à les nourrir, des forces qui leur sont données pour agir et se conserver.* (Lamennais.)

Le point-virgule n'exige pas après lui de *majuscule* : *L'honneur ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer ;* C'EST *une pierre précieuse dont le moindre défaut diminue le prix.* (Bossuet.)

Il en est de même de la virgule :

Une beauté jeune, *fraîche, ingénue*
S'appelle Hébé.

VOLTAIRE.

Quand il quitta les cieux, il se fit médecin,
Architecte, *berger, ménétrier, devin.*

VOLTAIRE.

Cependant on peut employer la *majuscule* dans les citations où la virgule tient lieu du deux-points : *Le peuple criait de toute part, les uns,* VIVE *le roi, les autres (et c'était le plus grand nombre),* VIVE *la nation !*

La *majuscule* se met même, dans un cas analogue, quand il n'y a aucune ponctuation : *Ce n'est pas en criant* PAIX ! *qu'on l'obtient.*

Si, dans un catalogue, une table alphabétique, etc., le ou les premiers mots, formant l'énonciation, sont reportés entre parenthèses après le substantif par lequel on fait commencer la ligne, on met une capitale au premier mot transposé : *Ivresse (Excès d').* ORGUEIL *(Danger de s'adonner à l').* En effet, ces constructions équivalent à : *Excès d'ivresse. Danger de l'orgueil.* La transposition n'est employée que pour ne pas déranger l'ordre alphabétique. Il faut ajouter toutefois que si le mot entre parenthèses était un article ou une préposition, on l'écrirait sans *majuscule : Iliade (l'), Provinciales (les), Musique (de la)* ; de même, dans une nomenclature, on écrira avec la minuscule les mots entre parenthèses dans les cas analogues aux suivants : *Sévigné (la marquise de), Luxembourg (le palais du)*, etc.

— *Majuscules dans les noms propres.* Tout le monde convient de la nécessité de la *majuscule* dans ce cas, parce qu'elle fournit, dans l'écriture, un moyen commode pour distinguer les noms propres des noms communs.

On classe parmi les noms propres les prénoms : *Pierre, Paul, Marie, Anne ;* les noms de famille, *Bossuet Fléchier ;* les sobriquets et les surnoms, le *Grand*, le *Hutin ;* les noms de royaumes, d'empires, de républiques, *France, Espagne, Suisse ;* de provinces, *Bourgogne, Champagne, Picardie ;* de villes, de villages, de hameaux, *Paris, Saint-Cloud, Vaucouleurs ;* de fleuves, de rivières, *Seine, Marne, Tarn ;* de montagnes, *Alpes, Pyrénées ;* de mers, *Océan, Méditerranée ;* de rues, de places, de quais, rue *Saint-Honoré*, pont *Marie*, quai du *Louvre ;* les noms des anges, *Gabriel, Raphaël, Michel ;* des démons, *Astaroth, Belzébuth, Lucifer ;* des saints et saintes, *Pierre, Paul, Henri, Agnès ;* des divinités païennes, *Neptune, Jupiter, Minerve ;* les noms particuliers donnés aux animaux, *Bucéphale, Rossinante ;* les noms de tableaux, de statues, les *Batailles d'Alexandre*, l'*Enlèvement des Sabines*, le *Gladiateur ;* les noms des livres, l'*Esprit des lois*, le *Génie du christianisme*, la *Henriade ;* les noms particuliers des monuments publics, des théâtres, des bibliothèques, des églises, les *Tuileries*, le *Louvre*, le *Panthéon*, le *Gymnase*, l'*Arsenal*, *Saint-Roch*, le *Val-de-Grâce*, etc.

On est bien d'accord sur le principe ; mais on hésite souvent dans les applications : c'est ce qui nécessite les observations suivantes.

Si l'on classe souvent les fêtes catholiques parmi les noms propres, l'*Ascension*, la *Pentecôte*, la *Toussaint*, *Noël*, pourquoi agit-on autrement quant il s'agit des fêtes païennes, les *lupercales*, les *ambarvales*, etc.

Si un nom propre est employé comme nom commun, il s'écrit avec la *majuscule :*

Aux temps les plus féconds en *Phrynés*, en *Laïs*,
Plus d'une *Pénélope* honora son pays.

BOILEAU.

Le fréquent usage de certains noms propres les a fait considérer comme noms communs, tels sont les suivants : *un* MENTOR, *un* BARRÊME, *un* CALEPIN, etc. Mais si le nom d'un auteur sert à désigner ses œuvres, on emploie une *majuscule : Acheter un* HOMÈRE, *un* PLINE, *un* CALLOT.

Quelquefois même on dit, au pluriel, des *Elzévirs*, des *Plines*, des *Callots*, c'est-à-dire des éditions publiées par les Elzévirs, des éditions de Pline, des collections de Callot.

Mais si les noms propres sont précédés de l'article, ils conservent la *majuscule* et sont invariables quand ils ne désignent que le seul individu dont chacun d'eux rappelle l'idée : *Les plus savants des hommes, les* SOCRATE, *les* PLATON, *les* NEWTON, *ont été aussi les plus religieux. Ce furent les flatteries des Grecs et des Asiatiques esclaves qui formèrent les* CATILINA, *les* CÉSAR, *les* NÉRON.

L'article fait partie essentielle de beaucoup de noms propres ; mais tantôt on le réunit au mot qu'il accompagne, tantôt on l'en sépare ; ainsi on écrit : le *Père Lemoine*, et *La Fontaine, La Bruyère.* Dans ce dernier cas, les uns mettent une *majuscule*, les autres n'en mettent pas. Ce dernier parti paraît préférable, d'autant que c'est ainsi qu'on agit pour les noms de ville, de fleurs, de montagnes, comme le *Havre*, la *Seine*, les *Alpes.*

On agit de même pour *de, du, des, de la : d'Anville, Adrien des Essarts, Bertrand du Guesclin, Juvénal des Ursins.* Pourquoi donc en user autrement à l'égard des articles hollandais ou flamands, *van* ou *von*, qui entrent dans la composition de ces noms ? Les uns les unissent au nom au moyen d'un trait d'union, les autres n'en mettent pas, mais presque tous sont d'accord pour employer la *majuscule ;* il nous semble que c'est à tort.

Quand le mot *saint* entre dans la composition d'un nom, tantôt il s'écrit avec une *majuscule* et une division, et tantôt il n'en admet pas. Il prend une *majuscule* et s'unit au substantif suivant pas un trait d'union quand il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y applique que d'une manière indirecte, comme les expressions suivantes : *Saint-Germain-en-Laye, Saint-Cloud*, rue *Saint-Honoré*, faubourg *Saint-Jacques*, croix de *Saint-Michel ; Saint-Lambert*, l'auteur des *Saisons ;* le conventionnel *Saint-Just*, l'ordre de *Saint-Benoît.*

Il en est de même en parlant des fêtes qui commencent par le mot *saint*, comme la *Saint-Jean*, la *Saint-Martin*, c'est-à-dire le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, la fête de saint Martin. Mais, toutes les fois que le mot *saint* désigne le bienheureux lui-même, on l'écrit sans *majuscule* et sans trait d'union : *Les apôtres* SAINT *Pierre et* SAINT *Paul*, SAINT *Louis, roi de France. L'Evangile de* SAINT *Luc. Etre dans la prison de* SAINT *Crépin. C'est* SAINT *Roch et son chien.*

Quand on ajoute à une ville, à un monument un ou plusieurs mots dans le but d'établir une distinction entre cette ville, ce monument, et une autre ville, un autre monument du même nom, ces mots, à l'exception de l'article et de la préposition, doivent prendre une *majuscule* et être joints au nom principal par un ou plusieurs traits d'union, comme on le remarque dans *Bar-le-Duc*, *Choisy-le-Roi*, *Fontenay-aux-Roses*, *Villeneuve-le-Comte*, *Saint-Germain-des-Prés.*

Si un nom propre est accompagné d'un substantif ayant pour but d'indiquer la nature de l'objet, cette dénomination générique ne prend ni *majuscule* ni trait d'union, comme dans *mer Noire*, *mer Blanche*, *mer Méditerranée.* On trouve quelquefois ces noms écrits à tort comme il suit : *Mer-Blanche*, *Mer-Rouge*, etc. Cependant les mêmes personnes écrivent : *rue Blanche*, *rue Bleue*, *rue Verte*, etc.

On emploie la *majuscule* et le trait d'union quand les mots unis forment un tout indivisible, comme dans les expressions suivantes : *Champs-Elysées*, *Terre-Neuve*, *Etats-Unis*, etc.

Quand les mots *bas*, *haut* précèdent un nom propre, ils ne prennent ni *majuscule* ni trait d'union, quand on veut désigner la partie d'un pays, d'une montagne voisine de la mer; ainsi l'on écrit : la *basse Bretagne*, la *basse Normandie*, les *basses Pyrénées*, les *basses Alpes*, le *bas Rhin*, le *bas Danube*, les *hautes Pyrénées*, les *hautes Alpes;* mais si l'on veut désigner les départements où sont situées les basses Pyrénées, les basses Alpes, etc., on écrit : les *Basses-Pyrénées*, les *Basses-Alpes*, le *Bas-Rhin*, les *Hautes-Pyrénées* les *Hautes-Alpes*, etc.; de même dans un grand nombre d'autres cas analogues.

Quand on donne à un produit, à un objet fabriqué le nom du lieu de la fabrication, ce mot s'écrit sans *majuscule : Voile d'angleterre*, *statue en carrare*, *bel angora*, *bouteille de cognac*, *un verre de bordeaux*, *de champagne*, etc.

La même chose a lieu si une invention porte le nom de son inventeur : un *quinquet*, un *carcel*, un *jacquart*, etc. Si un nom propre entre dans la composition d'un substantif commun, il ne prend pas de capitale, comme on le remarque dans les mots *anglomane*, *daguerréotype*, *nilomètre.*

Mais dans les mots *prie-Dieu*, *lever-Dieu*, *hôtel-Dieu*, la *majuscule* se conserve à cause de l'emploi de la division.

Quand un nom propre est formé de mots qui sont unis au moyen d'un trait d'union, on emploie deux *majuscules* : l'*Anti-Caton*, l'*Anti-César*, l'*Anti-Lucrèce*, l'*Anti-Taurus*, *Pseudo-Epiphane*, *Pseudo-Philippe*, etc.

Dans le cas contraire, on n'emploie qu'une capitale : *Antéros*, *Anticaton*, *Anticésar*, etc.

Les noms de dieux et de déesses prennent une *majuscule* quand ils désignent une divinité spéciale, comme *Jupiter*, *Mars*, *Vénus*, etc.; mais ils n'en prennent pas quand ce sont des noms génériques de diverses classes de divinités, comme les *dianes*, les *satyres*, les *tritons*, dénominations qui rentrent évidemment dans la classe des substantifs communs.

Une distinction analogue a lieu pour le *soleil*, la *lune* et la *terre*. En astronomie, quand on veut parler de l'astre auquel nous devons la clarté du jour de notre satellite ou de la planète que nos habitons, on emploie une *majuscule*, parce qu'on désigne une espèce particulière d'étoile, le *Soleil*, un satellite, la *Lune*, et une planète, la *Terre*. Mais, dans d'autres circonstances, ces mots sont employés d'une manière générique, et alors on ne leur donne pas une *majuscule* pour initiale. En voici des exemples : *Les étoiles fixes sont autant de* SOLEILS. *Les planètes sont des* TERRES *comme la nôtre. Les satellites sont de visibles* LUNES. Dans le langage ordinaire, le *soleil*, la *lune* et la *terre* ne sont jamais considérés comme des noms propres.

Dieu, l'Etre unique, est essentiellement un nom propre, ainsi que toutes les autres dénominations sous lesquelles on le désigne, le *Créateur*, le *Tout-Puissant*, le *Très-Haut*, etc.; aussi tout le monde s'accorde-t-il à donner une majuscule à ces mots. Mais on ne met pas de *majuscule* quand il sert à désigner les dieux du paganisme : *Apollon était le* DIEU *de la poésie. Tout était* DIEU, *excepté* DIEU. (Bossuet.) *Les* DIEUX *des païens étaient très-nombreux.*

Il en est de même quand ce mot est pris au figuré :

Si vaincre est d'un héros, pardonner est d'un *dieu.*

La *majuscule* est également rejetée quand *dieu* est suivi d'une qualification déterminative : *Le* DIEU *des miséricordes, le* DIEU *des vengeances, le* DIEU *d'Abraham.*

Dans quelques ouvrages religieux, on a l'habitude de mettre une *majuscule* non-seulement aux mots *Dieu*, *Jésus-Christ*, *Seigneur*, *Sauveur*, mais encore on les écrit entièrement en petites capitales.

Par respect, dit-on, comme si l'emploi d'une certaine classe de lettres pour écrire était de nature à marquer le respect qu'on doit avoir pour la divinité.

Une niaiserie analogue, mais en sens contraire, était en usage au commencement de la Révolution. Certains imprimeurs ne composaient les mots *prêtre*, *roi* ou *noble*, que renversés. Le temps a fait à peu près justice de ces enfantillages.

Les titres d'ouvrages prennent une *majuscule*, à moins qu'on ne les emploie comme désignation générique, comme *almanach*, *antiphonaire*, *biographie*, etc. Mais, même en ce dernier cas, on se sert d'une *majuscule* s'ils sont suivis du nom de l'auteur ou de l'éditeur, comme *Biographie Didot*, *Commentaires de César*, *Dictionnaire de l'Académie.*

Il faut, dans le titre d'une fable, d'une comédie, employer autant de *majuscules* qu'il y a de personnages : *Le Chêne et le Roseau; la Génisse, la Chèvre et la Brebis.*

On se demande souvent s'il faut mettre une *majuscule* aux adjectifs qui entrent dans la composition d'un titre. L'usage varie : les uns en mettent, les autres n'en mettent pas; quelques-uns l'emploient quand l'adjectif précède, et n'en font pas usage quand il suit. Il semble préférable de la supprimer partout : *le Combat spirituel*, *l'Année sainte*, *la Chaumière indienne*, *la divine Comédie*, *les deux Gendres.*

Quand un titre est composé de plusieurs substantifs, on ne donne pas de *majuscule* à celui qui est employé comme complément : *Almanach du commerce*, *Etudes de la nature.*

Si un titre est formé d'une phrase entière, le premier mot seul reçoit la *majuscule : Avoir vu jouer la pièce :* On ne s'avise jamais de tout. *Avez-vous lu le conte :* Comment l'esprit vient aux filles ?

Bien que les noms propres prennent une *majuscule*, les périphrases qui les remplacent ne l'admettent pas : *l'aigle de Meaux*, Bossuet; *l'aigle de Patmos*, saint Jean; *le cygne de Thèbes*, Pindare; *la déesse des Moissons*, Cérès, etc. « Cependant, dit M. Tassis, lorsque la périphrase ou le nom commun est employé par excellence comme surnom et appliqué comme tel à un homme célèbre, il constitue alors un nom propre et s'écrit toujours avec la *majuscule :* l'*Apôtre des nations* pour dire saint Paul; l'*Ange de l'école*, saint Thomas d'Aquin ; l'*Orateur romain*, Cicéron, etc.

Tout nom abstrait personnifié a pour initiale une *majuscule :*

Sur les ailes du temps la *Tristesse* s'envole.
LA FONTAINE.

L'*Ennui*, le sombre *Ennui*, triste enfant du *Dégoût*,
Dans ces lieux enchantés se traîne et corrompt tout.
COLARDEAU.

Quand une dénomination est exprimée par deux mots, et que c'est une dénomination commune, ni l'un ni l'autre de ces mots ne prennent de *majuscule : l'administration des postes*, *la caisse d'épargne*, *la halle au blé*, etc.

Mais si, en les employant elliptiquement, il devait en résulter un non-sens, on donne une *majuscule* au second de ces mots : *Aller aux Arts et métiers*, *à l'Instruction publique*, *à la Monnaie*, c'est-à-dire au *Conservatoire des arts et métiers*, *au ministère de l'instruction publique*, etc.

Dans le cas contraire, la *majuscule* est inutile : *Aller à la poste, aux douanes.*

— *Majuscules dans les noms de peuples, de sectes, de religions, de partis.* Un usage général veut que les noms de peuples commencent par une *majuscule*, bien que ces mots ne soient pas des noms individuels : *les Français*, *les Russes*, *les Arabes les Persans*, etc.

Mais la *majuscule* n'est pas employée quand on se sert de ces mots : *Savoir le turc, l'arabe*, etc.

Il en est de même, quand on les emploie adjectivement : *Le peuple français*. Quand le nom d'un peuple est exprimé par deux mots, on écrit le second avec la minuscule s'il est considéré comme simple qualificatif; mais on écrira avec les deux *majuscules* : *Arabes Bédouins*, *Volces Tectosages*, *Anglo-Saxons*, *Moldo-Valaques*, *Goths Gépides*, *Tartares Mandchoux*, *Francs Saliens*, etc.

Les noms de dynastie suivent la même règle : *les Mérovingiens*, *la dynastie mérovingienne*. Ces mêmes noms conservent la *majuscule* lorsqu'ils sont précédés du nom du peuple sur lequel ces dynasties ont régné : les *Francs Mérovingiens*, les *Turcs Osmanlis*, etc.

Quant aux noms de sectes, de religions, si quelques-uns font la même distinction que pour les noms de peuples, un plus grand nombre d'écrivains la rejettent et écrivent ces noms avec la minuscule : *le christianisme*, *le luthéranisme*, *l'arianisme*, *le bouddhisme*, *le judaïsme*, *un légitimiste*, *un orléaniste*, *un républicain*, etc.

En résumé on peut dire, d'après M. Tassis, que doivent être considérés comme noms communs et par conséquent s'écrire avec avec la minuscule : 1° les noms donnés aux membres des divers partis politiques : *impérialiste*, *socialiste;* 2° les noms de sectaires et de partisans de doctrines religieuses ou philosophiques : *catholique*, *hussite*, *vaudois*, *voltairien;* 3° les noms des diverses religions : *christianisme*, *paganisme*, *judaïsme;* 4° les membres des ordres monastiques : *bénédictin*, *carme*, *dominicain*, *ursuline;* 5° les noms synonymes de souverain ou haut personnage : *comte*, *duc*, *czar*, *roi*, *empereur*, *pape*, *mandarin*, *préfet;* 6° les noms qui servent à désigner les prêtres des diverses religions : *fakir*, *talapoin*, *bonze*, *flamine*, *curé*, *vicaire;* 7° les noms des fêtes païennes : *lupercales*, *saturnales*, *bacchanales*, *panathénées;* 8° les noms de nymphes ou de divinités des mers et des bois : *naïade*, *ondine*, *sirène*, *sylvain*, *satyre*, *faune.*

— *Majuscules dans les mots qui ont plusieurs acceptions.* Quand le mot *Etat* signifie royaume, empire, on l'écrit avec la *majuscule: Les revenus de l'Etat. Les Etats-Unis. L'Etat, c'est moi, a dit Louis XIV.* Dans tous les autres cas, ce mot s'écrit avec la minuscule : *Mettre une ville en état de siége. Cet enfant a choisi un bon état. Dans quel triste état ses ennemis l'ont laissé!* De même, quand le mot *Eglise* signifie réunion, assemblée des fidèles, il prend la *majuscule;* s'il sert à désigner le bâtiment où ont lieu les cérémonies du culte, il prend la minuscule : *L'Eglise catholique*, *l'Eglise gallicane*, *l'Eglise protestante. L'église de la Madeleine ressemble à un temple païen.*

Parmi les autres mots qui ont plusieurs acceptions, l'emploi de la *majuscule* est généralement rejeté aujourd'hui; ainsi on n'écrit plus la *Jeunesse* pour désigner les jeunes gens, et sans *majuscule*, la *jeunesse d'une personne.*

Mais on peut cependant par ce moyen établir des distinctions utiles. Ainsi on dira : *C'est une* CÔTE D'OR, sans *majuscule*, en parlant d'une côte renommée par l'excellence de ses vignobles; la *côte d'Or*, en parlant de la côte située près de Dijon, et le département de la *Côte-d'Or*, avec deux *majuscules* et un trait d'union.

— *Majuscules dans les noms de sciences, d'arts et de métiers.* Cet emploi, admis par Beauzée, est aujourd'hui généralement rejeté, ainsi que l'obligation de mettre une *majuscule* à chacun des mots faisant l'objet principal d'un livre, d'un chapitre.

— *Majuscules dans les titres honorifiques.* Les titres honorifiques, tels que *roi*, *empereur*, etc., ne prennent pas de *majuscule.*

Mais quand on s'adresse à un de ces personnages, soit de vive voix, soit par écrit, les mots que l'on emploie dans ce cas prennent la *majuscule*, comme *Votre Majesté*, *Vos Majestés*, *Leurs Majestés*, *Sa Sainteté*, *Son Eminence*, *Sa Grandeur*, etc.

La *majuscule* s'emploie même quand ces mots sont abrégés : *S. M.*, *S. M. I.*

On met également des *majuscules* aux adjectifs qui accompagnent ces mots, quand ces adjectifs servent de titres particuliers à certains princes : *Sa Majesté Catholique*, *Sa Majesté Très-Fidèle*, *Sa Majesté Britannique.*

Voilà les principales règles générales qui président à l'emploi de la *majuscule;* mais, à côté de ces règles, il existe une foule de cas particuliers qui font le désespoir des correcteurs d'imprimerie; car, en cette matière, il n'y a rien moins que des principes fixes. Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède que la *majuscule* doit être réservée aux noms propres, ou à ceux que, par antonomase, on considère comme tels; mais il n'est pas toujours facile de distinguer si le nom qu'on emploie joue le rôle de nom propre ou celui de nom commun; d'un autre côté, les auteurs qui traitent de matières spéciales, en particulier ceux qui écrivent des ouvrages sur la religion, sur la théologie et sur les beaux-arts, affectent de mettre la *majuscule* à des noms qui pourtant ne sont que des noms communs : *Religion*, *Ame*, *Croix*, *Foi*, *Soldat*, *Vérité*, etc. Le *Journal officiel* se garderait bien d'omettre la *majuscule* au mot *empereur*, quand il s'agit de Napoléon Ier ou de Napoléon III; la même feuille n'écrirait pas ce mot avec la capitale s'il était question de l'empereur d'Autriche ou de l'empereur de Russie. De même, dans cette phrase : « Sa Majesté a visité l'Exposition, et Elle a daigné féliciter M***, » le mot *elle* prendra la *majuscule.* Dans les traités de paix ou de commerce, ces mots : *Les hautes puissances contractantes*, sont toujours écrits : *Les Hautes Puissances contractantes.*

On le voit, la fantaisie et le caprice, même la flatterie, président quelquefois à la distribution de la *majuscule*. On peut, jusqu'à un certain point, deviner quelles opinions professe un écrivain à la façon dont quelques mots sont écrits dans ses ouvrages. Un légitimiste fervent n'omettra pas la grande lettre aux mots : *Roi*, *Monarchie*, *Religion;* mais *république*, *révolution*, *peuple* seront réduits à la minuscule.

Toutes les règles que nous avons données, quelque nombreuses qu'elles soient, sont encore insuffisantes, et comme il serait à peu près impossible de les compléter, nous allons donner un certain nombre d'exemples où la *majuscule* est généralement employée; pour les cas que nous omettrons, le lecteur se déterminera par analogie, par assimilation.

La forêt Noire.
La mer Rouge.
La mer Pacifique.
Le pont Royal.
L'Ange de l'Ecole.
L'Aigle de Meaux.
L'Oint du Seigneur.
L'Orateur romain (Cicéron).
L'Arc de triomphe de l'Etoile.
La place du Trône.
Les Pays-Bas.
Le marché du Temple.
La fontaine des Innocents.
L'hôpital de la Pitié.
L'Académie des inscriptions et belles-lettres.
L'Ecole des chartes.
L'ordre de la Légion d'honneur.
La Toison d'or.
La cour des Miracles.
Le Bas-Empire.
Les monts de la Lune.
Les Etats-Unis.
Le Royaume-Uni (la Grande-Bretagne et l'Irlande).
Le quai aux Fleurs.
L'hôtel des Invalides.
Rue de l'Ancienne-Comédie.
La colonne Trajane.
Le Pont-Neuf, ou le pont Neuf.
Les Indes occidentales, etc., etc., etc.

Il nous serait facile de terminer cet article par une longue liste de noms et de locutions où l'on pourrait faire indifféremment usage de la *majuscule* ou de la minuscule; ce supplément nous paraît peu utile, et il aurait l'inconvénient de jeter du doute sur les règles générales que nous avons données.

MAJUSCULE s. m. (ma-ju-sku-le — dimin. du lat. *major*, plus grand). Hist. ecclés. Dignitaire dont le titre correspondait à peu près à celui du chantre.

MAK s. m. (mak). Entom. Nom d'une espèce de cousin de Cayenne et de la Guyane.

MAKAIRE s. m. (ma-kè-re). Ichthyol. Genre de poissons, de l'ordre des acanthoptérygiens, analogues aux espadons.

— **Encycl.** Les *makaires* se reconnaissent aux caractères suivants : la mâchoire supérieure prolongée en forme d'épée; deux nageoires dorsales; un bouclier osseux lancéolé de chaque côté de la queue. Le *makaire* noirâtre dépasse souvent la longueur de 3 mètres, sur 1 mètre de hauteur; sa mâchoire supérieure, deux fois plus longue que l'autre, est d'une nature analogue à celle de l'ivoire. On pêche, mais rarement, ce poisson dans nos mers; sa chair passe pour être bonne à manger. Le *makaire* blanchâtre ne dépasse guère la longueur de 1 mètre; sa couleur est brune en dessus et blanche en dessous. Il est aussi rare dans nos parages que le précédent; sa chair est plus estimée.

MAKAKOUNAN s. m. (ma-ka-kou-nan). Mamm. Petit carnassier du genre chat, qui habite la Guyane française.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom un animal carnassier, connu seulement par les relations de quelques voyageurs. Il habite la Guyane, où il est très-rare et peu connu même des naturels. Il est de la grandeur d'un chat, et du poids de 2 kilogrammes; son poil est grisâtre. Il se trouve toujours seul sur les grands arbres, du côté du cap Nord, poursuit les *pacas* et les *agoutis* jusque dans leurs trous, les tue et les mange pendant la nuit. La femelle fait deux ou trois petits dans des tas de feuilles au haut des arbres. Laborde pense que le *makakounan* est une espèce de furet. D'après d'autres voyageurs, ce serait le même animal qu'on appelle *margay* dans l'Amérique du Sud, et qui paraît être une espèce très-voisine de l'once. Dans ce cas, ce pourrait bien être aussi le *pichon* de la Louisiane ou le *chat-tigre* de Cayenne.

MAKAREKAU s. m. (ma-ka-re-kô). Bot. Grand arbre des Indes, porté sur des racines qui s'élèvent en forme d'arcades et qui produit des feuilles de près de 2 mètres de longueur, des fruits de la grosseur d'une citrouille ordinaire.

MAKARICO, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 94 kilom. S.-E. de Nijni-Novogorod, chef-lieu du district de son nom, sur la rive gauche du Volga; 7,800 hab. Grande foire de Saint-Pierre et Saint-Paul.

MAKARIEV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Nijegorod, sur la rive gauche du Volga; 3,000 hab. Construction de bateaux. Commerce de grains, soufre, vitriol, bestiaux. C'est un amas informe de maisons en bois, bâties dans le sable et sur pilotis. Un mur d'enceinte, qui date de 1677, renferme cinq églises en pierre, la demeure de l'archimandrite et les cellules des moines du couvent de Saint-Macaire.

MAKAS s. m. (ma-ka). Métall. Marteau à bascule, qui sert principalement à l'étirage du petit fer. Syn. de MARTINET.

MAKEBLYDE (Louis), jésuite et théologien belge, né à Poperingue (Flandre occidentale) en 1564, mort à Delft en 1630. Il abandonna l'enseignement pour se livrer à la prédication et catéchisa avec beaucoup de succès. Ce jésuite a composé plusieurs ouvrages de dévotion. Son *Catéchisme de l'archevêché de Malines* (1607), avait été édité environ cent fois en 1642. Nous citerons également de lui en langue flamande : *Histoire des chrétiens martyrisés au Japon en* 1604 (1609); *Trésor de la doctrine chrétienne* (Anvers, 1610); la *Montagne des délices spirituelles* (Anvers, 1618), etc.

MAKÉLAER s. m. (ma-ké-la-èr). Comm. Nom qu'on donne aux courtiers ou agents de change d'Amsterdam.

MAKEMBA s. f. (ma-kain-ba). Mythol. afr. Idole adorée sous la forme d'un natte à laquelle sont suspendus divers ornements, et qui préside à la santé du roi, dans la croyance des nègres du Congo.

MAKÉRIDÈS, nom que donnaient à Hercule les Egyptiens et les Africains.

MAKHADOU, ville capitale de l'île d'Anjouan, dans l'archipel des Comores; 5,000 hab. Port fortifié.

MAKHAZAN s. m. (ma-ka-zan). Sorte de tambourin, dont les Egyptiens font usage lorsqu'ils accompagnent les cortéges des mariés.

MAKHNOVKA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 189 kilom. S.-O. de Kiev, chef-lieu du district de son nom, sur la rive gauche du Guilopiar; 5,000 hab. Tanneries; fabrication de quincaillerie.

MAKI s. m. (ma-ki). Mamm. Genre de quadrumanes des contrées chaudes d'Afrique, appartenant à la famille des lémuriens, et renfermant des animaux à formes grêles, élancés et remarquables par l'extrême agilité de leurs mouvements : *Les* MAKIS *s'apprivoisent très-bien et vivent en captivité dans nos ménageries.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Les *makis* ne diffèrent guère des singes que par le système dentaire. Leurs caractères sont : une tête triangulaire, un museau étroit et allongé comme celui des renards, des oreilles courtes, un pelage laineux, une queue très-longue et touffue et enfin des membres à peu près égaux. Les os de ces animaux ont quelque chose de ceux des oiseaux; ils sont plus légers et plus creux que ceux des singes. Dans leur pays natal, les *makis* vivent en troupe sur les arbres et se nourrissent de fruits, de légumes et d'insectes; dans les ménageries on les nourrit même de chair cuite et de poisson cru. Tout aussi agiles que les singes, ils se distinguent par un caractère moins violent. Ils sont dociles, vivent fort bien en captivité, témoin celui qu'a étudié Cuvier et qui, au bout de dix-neuf ans de captivité, se trouvait encore en parfaite santé, bien que, dès son arrivée en France, il eût toujours paru très-incommodé par le froid. Il cherchait constamment à s'en garantir en se roulant en boule et en se couvrant le dos avec sa queue. L'hiver, il s'asseyait près du foyer et tenait ses mains et son visage si près du feu qu'il lui arrivait parfois de se brûler les moustaches, et dans ce cas même il se bornait à détourner la tête sans s'éloigner de la cheminée. Les portées, qui sont ordinairement de deux petits, durent quatre mois. Ces animaux sont d'une extrême propreté et ils ont le soin, en marchant, de relever leur queue longue et touffue, afin d'éviter qu'elle se salisse en traînant sur la terre. Les *makis* habitent Madagascar et les îles environnantes. Ils se divisent en une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles nous ne citerons que les principales : le *maki* vari, long de 0m,55, à pelage noir et blanc; il porte à Madagascar le nom de *vari cossi;* le *maki* mococo, blanc en dessous et d'un roux cendré en dessus; le *maki* à front blanc, roux brunâtre; le *maki* mongous, gris en dessus, blanc en dessous; le *maki* à fraise, le *maki* roux, le petit *maki*, le *maki* à front noir, le *maki* nain, etc.

MAKIAN, île de l'Océanie, dans l'archipel des Moluques, près de la côte occidentale de l'île de Gilolo; par 0° 20′ de latit. N., et 125° 10′ de longit. E.; 28 kilom. de circonférence. Volcan. Les principales productions sont le clou de girofle et le sagou.

MAKIS ou **MAQUIS** s. m. (ma-ki). Nom que l'on donne, en Corse, aux épais taillis qui poussent aux endroits où l'on a abattu des forêts.

MAKKARY (Ahmed AL-), écrivain arabe, né à Tlemcen (Algérie) en 1585, mort au Caire en 1631. Il appartenait à une famille qui prétendait descendre de la tribu des Coraïschites, s'était établie à Makkara, près de Tlemcen, et avait acquis de la fortune dans les opérations commerciales. Elevé sous la direction d'un de ses oncles, mufti de Tlemcen, il prit de bonne heure le goût des lettres, se rendit ensuite à Fez, un des principaux centres littéraires de l'Afrique, y séjourna pendant dix-huit ans, puis fit le pèlerinage de La Mecque et de Médine (1619). Makkary se fixa en 1620 au Caire et, huit ans plus tard, il se rendit à Damas, où il fit des cours publics qui eurent le plus grand succès. La vaste érudition dont il fit preuve lui valut les surnoms de **Hafedh al Maghrebi** (*le docteur de l'Ouest*) et de **Chébab ed din** (*Etoile brillante de la religion*). Makkary visita à plusieurs reprises La Mecque, Médine, Jérusalem, Damas, et il était sur le point de quitter le Caire pour se fixer dans cette dernière ville lorsqu'il mourut. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie et d'histoire, perdus pour la plupart ou restés manuscrits. Le seul qu'on possède de lui en Occident est son œuvre capitale : *Nafh al Thylemin Godhn al Andalos al Rathyb, oué dzikr oué zyriha Liçan ed Dyn ibn al Khatib* (*Odeur suave des trois rameaux de l'Andalos et histoire du vizir Lican ed Din ibn al Khatib*). C'est une histoire littéraire et politique des Arabes d'Espagne, principalement de Grenade, ville dans laquelle les ancêtres de Makkary, ainsi que ceux de Liçan ed Din, avaient rempli des fonctions importantes. Elle contient un récit suivi des événements qui se sont succédé dans la Péninsule depuis l'arrivée des Arabes jusqu'à leur expulsion, et on y trouve une foule d'extraits d'écrits qui, pour la plupart, sont aujourd'hui perdus. Le texte arabe du *Nafh al Thylemin*, etc., a été publié pour la première fois à Leyde (1855-1858, 4 vol. in-4°), sous le titre de : *Analectes de l'histoire politique et littéraire des Arabes d'Espagne.* Il a été fait plusieurs abrégés de ce livre et M. P. de Gayangos, professeur à Madrid, en a donné une analyse longue et raisonnée sous le titre de : *History of the Mohammeden Empire in Spain* (Londres, 1840-1842, 2 vol. in-4°). On a attribué à tort à Makkary un ouvrage, écrit par son neveu AHMED, et qui est intitulé : *Azhar Al-ryady Fy Akhbar cadi Eyadh* (*Epanouissement des fleurs des jardins à l'occasion de la biographie du cadi Eyadh*). Ce livre, dont le manuscrit existe à la Bibliothèque nationale de Paris, contient des esquisses de l'histoire littéraire et politique de l'Afrique et de l'Espagne.

MAKO, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, chef-lieu du comitat de Csanad, à 176 kilom. S.-E. de Bude, sur la rive droite du Maros; 7,000 hab. Siége de l'évêché de Csanad; entrepôt de sels; récolte et commerce de bons vins. Trois églises, dont une calviniste et une grecque, ainsi qu'une synagogue.

MAKO (Paul), jésuite et mathématicien hongrois, né à Jasz-Apathi en 1723, mort en 1793. Il fut successivement professeur à Turnau et au Theresianum de Vienne, doyen de la Faculté de philosophie de Pesth et chanoine de Waitzen. Ses principaux ouvrages sont : *Compendiaria physicæ institutio* (Vienne, 1762-1763, in-8°); *Compendiaria logices institutio* (1765); *De figura telluris* (1767, in-4°); *De arithmeticis et geometricis æquationum resolutionibus* (1770); *Elementa mathescos puræ* (1778), etc.

MAKOUKE s. f. (ma-kou-ke). Métrol. Monnaie de compte en usage chez les nègres de la côte d'Angola.

MAKOWSKI (Jean), en latin **Macovius**, théologien polonais, né en 1588, mort en 1644. Il fit une partie de ses études à Dantzig, visita ensuite les principales universités de l'Allemagne, se fit recevoir, en 1614, docteur en théologie à l'université de Francker et y obtint, l'année suivante, une chaire de cette science, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il possédait un tel talent d'argumentation que l'on disait que *ses arguments étaient de fer*. On a de lui : *Cursus disceptationum de trino vero Deo* (Francker, 1627, in-8°); *Distinctiones et regulæ theologicæ ac philosophicæ* (Francker, 1652, in-12); *Loci communes theologici* (Amsterdam, 1655, 2e édit.); *Macovius redivivus seu manuscripta ejus typis expressa*, recueil de ses œuvres posthumes (Francker, 1654; Amsterdam, 1659, 3e édit.).

MAKOWSKI (Simon-Stanislas), théologien polonais, né à Cracovie vers 1625, mort en 1683. Il fit ses études dans sa ville natale, y fut reçu docteur en théologie, et y fut élu recteur. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Pars hyemalis concionum dominicalium* (Cracovie, 1648, in-fol.; 1668, 4e édit.); trois autres recueils de sermons, souvent réédités; *Cursus philosophicus* (Cracovie, 1679, 3 vol. in-fol.); *Theologia christiana* (Cracovie, 1682, in-fol.); *Explanatio Decalogi* (Cracovie, 1682); *Theologia speculativa*, etc. Ses contemporains avaient une haute idée de ses talents, et sa mort donna lieu à la publication de plusieurs panégyriques, parmi lesquels nous citerons celui de Brocki, intitulé : *Dolor Palladis academicæ maximus* (1683) et celui de Varzinski : *Echo publici doloris* (1683).

MAKOWSKI (Bonaventure), théologien et historien polonais, mort dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des bernardins et publia, entre autres ouvrages : *Ceremonialis ordo romanus* (Varsovie, 1746); *Esquisse historique et critique sur les premiers auteurs des vies de sainte Cunégonde et de sainte Salomée* (Varsovie, 1766); *Monumenta fratrum ordinis minoris conventui provinciis regni Poloniæ suis temporibus viventium* (1765), ouvrage qui renferme une foule de documents inédits sur la littérature religieuse en Pologne. Makowski laissa, en outre, en manuscrit dix-huit ouvrages différents.

MAKRI, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), ch.-l. de district, à 100 kilom. N.-O. de Gallipoli, près de l'Archipel; 3,300 hab. Exportation d'huile; pêche très-active. ‖ Ville de la Turquie d'Asie, l'ancienne *Glaucus sinus*, dans l'eyalet d'Aïdin, sur le golfe de son nom, à 270 kilom. S.-E. de Smyrne.

MAKRIZI (Ahmed AL-), célèbre écrivain arabe, historien, géographe et érudit, né au Caire vers 1360, mort en 1442. Il occupa diverses charges civiles ou religieuses, fut employé dans les bureaux de la chancellerie de sa ville natale, remplit à plusieurs reprises les fonctions de *motasib* ou de commissaire de police des marchés, devint iman de la mosquée d'Hakem, inspecteur et lecteur dans un collége, administrateur de diverses fondations pieuses, et refusa la charge de cadi de Damas. Makrizi avait une connaissance approfondie de la jurisprudence, des traditions historiques et religieuses, de l'astrologie et des sciences occultes et son érudition était aussi vaste que variée. Il est auteur d'ouvrages très-remarquables, dont plusieurs ne nous sont connus que de nom, et relatifs pour la plupart à l'histoire d'Egypte. Ceux auxquels il doit sa réputation parmi nous sont : *Description historique et topographique de l'Egypte; Histoire des sultans ayoubites et mameluks* (traduites par Quatremère, 1842); *Traité des monnaies musulmanes; Traité des poids et mesures des musulmans* (ces deux derniers ouvrages ont été traduits par Sylvestre de Sacy). Makrisi avait aussi entrepris un Dictionnaire des hommes célèbres de l'Egypte. Ce recueil, intitulé *Mokfa*, n'a jamais été achevé.

MAKULSKI (François-Jaxyc), littérateur et publiciste polonais de la fin du XVIIIe siècle. Il se mêla activement aux discussions politiques qui signalèrent les dernières années du règne de Stanislas-Auguste, et publia une foule de brochures en prose et en vers, dont quelques-unes sont encore utiles à consulter; car elles placent dans leur vrai jour certains faits, dont la politique des trois puissances copartageantes réussit à étouffer le retentissement. Telles sont, entre autres, les suivantes : les *Diétines* (1790, in-4°); le *Polonais régénéré* (1790); *Trois lettres à Adam, père du monde entier* (1790); les *Soulèvements en Ukraine* (1790); *Lettre d'un paysan à un courtisan*, etc. On a encore du même auteur : *Polusia, la fille du charron*, opéra tragique en deux actes (Varsovie, 1789); l'*Anniversaire de la diète à l'époque de la confédération*, poëme en quatre chants; l'*Ennemi des hommes et des femmes; Noir et blanc*, traduit du français; l'*Inconstance en amour* ou les *Aventures de la marquise de Vaudreville*, traduit également du français; la *Marquise d'Argens*, roman (Varsovie, 1793; 1803, 2e édit.), etc.

MAL, pl. **MAUX** s. m. (mal — lat. *malum*, v. la partie encycl.). Ce qui est contraire au bien, à l'ordre : MAL *moral*. MAL *physique. Un cœur qui a enfanté le* MAL *tourne au* MAL *tout ce qui l'approche.* (Soph.) *Le* MAL *n'est que la privation du bien, privation dont le dernier terme est le néant.* (St Augustin.) *Le* MAL *que nous voyons n'est pas un* MAL *absolu, et loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie universelle.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a pas dans les dispositions naturelles de l'homme de principe du* MAL; *la seule cause du* MAL, *c'est qu'on ne ramène pas la nature à des règles.* (Kant.) *Le* MAL *est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.* (J. de Maistre.) *Quiconque rit du* MAL, *quel que soit ce* MAL, *n'a pas le sens moral parfaitement droit; s'égayer du* MAL, *c'est s'en réjouir.* (J. Joubert.) *L'homme étant ce qu'il est, le* MAL *est non-seulement nécessaire, mais utile.* (F. Bastiat.) *Le* MAL, *c'est le despotisme sous toutes ses formes, l'esclavage dans toutes ses variétés.* (P. Leroux.) *En dehors du bien, tout est* MAL. (Lacordaire.) *La vérité ne contient jamais le* MAL. (Guizot.) *Le* MAL *est moins dans la nature que dans le vice des institutions humaines.* (Ledru-Rollin.) *L'empire du* MAL *va en décroissant à mesure que l'humanité progresse.* (T. Thoré.) *Le droit de propriété a été le commencement du* MAL *sur la terre.* (Proudh.)

— Peine, douleur, chagrin : *Souffrir tous les* MAUX *à la fois. Désirer du* MAL *à son voisin. Il faut presque toujours renoncer aux plaisirs pour éviter les* MAUX. (D'Ablan.) *On est plus sensible aux* MAUX *de ce monde qu'à ses biens.* (Christine de Suède.) *La philosophie triomphe des* MAUX *passés et des* MAUX *à venir; mais les* MAUX *présents triomphent d'elle.* (La Rochef.) *Le sentiment de nos* MAUX *redouble par le souvenir de nos plaisirs.* (B. de St-P.) *La vie, sans les* MAUX *qui la rendent grave, est un hochet d'enfant.* (Chateaub.) *On ne compatit pas facilement aux* MAUX *qu'on n'a pas soufferts.* (A. Karr.)

On voit les *maux* d'autrui d'un autre œil que les siens.
P. CORNEILLE.

Souvent la peur d'un *mal* nous conduit dans un pire.
BOILEAU.

Soyons vrais; de nos *maux* n'accusons que nous-[mêmes.
RACINE.

Les *maux* qu'on dissimule en ont plus d'amertume.
CHÉNIER.

Le *mal* cherche le *mal*, et qui souffre nous aide.
ALFRED DE MUSSET.

. . . . Quand le *mal* est certain,
La plainte ni la peur ne changent le destin.
LA FONTAINE.

— Dommage matériel : *Les inondations ont fait beaucoup de* MAL. *Certains insectes appelés nuisibles font peut-être autant de bien que de* MAL. ‖ Douleur physique : *Se faire du* MAL *en tombant. Je n'aime pas les* h *aspirés : cela fait* MAL *à la poitrine; je suis pour l'euphonie.* (Volt.) *Un nouveau marié ressemble souvent à un homme qui vient de faire une chute épouvantable sans se faire aucun* MAL. (X. de Maistre.) *Ce qui déshonore est funeste : un soufflet ne vous fait physiquement aucun* MAL, *et cependant il vous tue.* (Chateaub.) ‖ Maladie, blessure, désordre quelconque dans les organes ou dans leurs fonctions : MAL *dangereux. Connaître son* MAL. *Prétendre guérir tous les* MAUX. *Les* MAUX *de jambes sont longs à guérir. Un* MAL *dont on connaît le siége et la cause est un* MAL *à moitié guéri.* (Raspail.)

A quoi bon, quand la fièvre en nos artères brûle,
Faire de notre *mal* un secret ridicule?
BOILEAU.

— Tort que l'on porte à quelqu'un : *Il ne faut faire de* MAL *à personne. Il est plus affreux de faire le* MAL *que de le souffrir.* (Thomas.) *On ne fait jamais de bien à Dieu en faisant du* MAL *aux hommes.* (Volt.) *Pour se dégoûter des conquérants, il faudrait savoir tous les* MAUX *qu'ils causent.* (Chateaub.) *Les hommes n'admirent et n'aiment que ceux qui leur font du* MAL. (A. Karr.)

Peu de grands sont nés bons, dans le siècle où nous [sommes;
L'univers leur sait gré du *mal* qu'ils ne font pas.
LA FONTAINE.

— Parole injurieuse, blâme : *Dire du mal de quelqu'un. La bouche qui dit du* MAL *décèle un mauvais cœur.* (Prov. lat.) *On aime mieux dire du* MAL *de soi que de n'en point parler.* (La Rochef.) *Ceux qui disent du bien des femmes ne les connaissent pas assez; ceux qui en disent du* MAL *ne les connaissent pas du tout.* (Pigault-Lebrun.)

Le *mal* qu'on dit d'autrui ne produit que du *mal*.
BOILEAU.

Il (Richelieu) m'a trop fait de *mal* pour en dire du [bien,
Il m'a trop fait de bien pour en dire du *mal*.
CORNEILLE.

‖ Opinion défavorable : *Penser* MAL *de quelqu'un.*

— Fig. Ce qui est contraire au devoir, à la vertu, à l'honnêteté : *Faire le* MAL. *Eviter le* MAL. *Avoir le* MAL *en horreur. Celui qui fait le* MAL *hait la lumière.* (Boss.) *Il vaut mieux prévenir le* MAL *que d'être réduit à le punir.* (Fén.) *Ceux qui applaudissent au* MAL *sont encore plus coupables que ceux qui le commettent.* (Grimm.) *La conscience est un juge qui éclaire notre âme, pour la mettre à portée de distinguer le bien du* MAL, *la vertu du vice et la vérité de l'erreur.* (Cte de Ség.) *La racine du* MAL *est la vanité, et la racine du bien la charité.* (Chateaub.) *Le motif de fuir le* MAL, *de s'en abstenir, est dans le* MAL *même, et non dans les conséquences individuelles du* MAL. (Lamenn.)

On voit le *mal* d'abord; mais à l'égard du bien,
Il faut que la vue en réponde.
LA FONTAINE.

. . . . Une fois descendus
Dans la fange du *mal*, les pieds n'en sortent plus.
A. BARBIER.

‖ Maladie de l'âme, vice, passion : *L'amour est un* MAL *dont on ne veut pas guérir.*

— Fam. Peine, fatigue, travail : *On a bien du* MAL *pour élever les enfants.* ‖ Difficulté, répugnance : *Il a eu bien du* MAL *à se séparer de sa famille. Que l'esprit humain a de* MAL *à se détacher des affaires, une fois qu'elles ont servi d'aliment à son inquiétude!* (Volt.)

— Particulièrem. Inconvénient, chose regrettable : *Le* MAL *est qu'elle ne vous aime pas. Eh bien, il est parti; où est le* MAL? *S'il s'en accommode, je n'y vois pas de* MAL. *C'est un grand* MAL *pour l'homme d'arriver trop tôt au but de ses désirs.* (Chateaub.) *Les journaux sont un* MAL *nécessaire.* (De Bonald.) *Rendre hommage, ne fût-ce qu'en de petites choses, à un mauvais principe, ce n'est pas un petit* MAL, *c'est un grand* MAL. (Vinet.)

C'est un grand *mal* d'avoir un esprit trop hâtif.
A. DE MUSSET.

Le *mal* est que dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer; on nous ruine en fêtes.
LA FONTAINE.

— *Mal d'opinion*, Prétendu mal, qui n'est tel que dans l'opinion des hommes :

Un *mal d'opinion* ne touche que les sots.
MOLIÈRE.

— *Prendre mal*, Contracter une maladie dangereuse : *Elle* A PRIS MAL *en sortant de l'église.* ‖ Etre atteinte avant terme des douleurs de l'enfantement.

— *Faire mal*, Faire pitié : *Ce spectacle m'*A FAIT MAL.

— *Vouloir du mal à quelqu'un*, Désirer qu'il lui arrive quelque chose de fâcheux : *Je ne* LUI VEUX PAS DE MAL, *mais je ne l'aime pas.* ‖ Etre son ennemi, le détester : *Si je savais quelqu'un qui* ME VOULÛT DU MAL, *j'irais tout à l'heure lui faire tant d'honnêtetés, tant d'amitiés, qu'il deviendrait mon ami en dépit de lui.* (L'abbé de Choisy.)

— *Induire, pousser à mal*, Pousser à commettre le mal : *On me* POUSSAIT À MAL *par la mauvaise honte.* (G. Sand.)

— *Mettre à mal*, Faire tomber dans l'infortune : *Messieurs, c'est l'imprimerie qui* MET LE MONDE À MAL. (P.-L. Courier.) ‖ Séduire, obtenir de gré ou de force les faveurs de : METTRE À MAL *la femme de son voisin.*

— *Penser à mal*, S'occuper de mauvaises pensées, avoir des intentions méchantes : *Nous travaillons trop pour avoir le temps de* PENSER À MAL. (P.-L. Courier.)

— *Aller de mal en pis*, Aller en s'aggravant, devenir toujours pire :

Les femmes sont sans frein, et les maris
Sont des benêts; tout *va de mal en pis.*
VOLTAIRE.

— *Prendre, tourner en mal*, Regarder comme coupable, comme criminel : *Vous* TOURNEZ *tout* EN MAL.

— *Tomber de fièvre en chaud mal*, Tomber d'un inconvénient dans un inconvénient plus grave.

— Prov. *Mal sur mal est santé*, Jeu de mots absurde et dépourvu de sens, fondé sur cette circonstance que la lettre *t* n'entre pas dans les mots *mal sur mal.* ‖ *Mal sur mal n'est pas santé*, Corruption du dicton précédent, qui signifie qu'un mal qui s'ajoute à un mal aggrave le premier. ‖ *A force de mal tout* *ira bien*, L'excès du mal est l'annonce d'un changement heureux. ‖ *De deux maux il faut choisir le moindre*, Adage dont le sens est évident, et que l'on prête à Socrate, qui aurait ainsi expliqué comment il avait pris une femme de très-petite taille. ‖ *Rage d'amour fait passer le mal de dents*, La passion rend insensible aux douleurs les plus cuisantes. ‖ *Mal d'autrui n'est que songe*, Le mal des autres ne nous tourmente guère. ‖ *Le mal vient à cheval et s'en retourne boiteux et contreval*, Le mal arrive vite et s'en va lentement. ‖ *Aux grands maux les grands remèdes*, Il faut agir fortement et courageusement contre les inconvénients graves et dangereux. ‖ *Qui mal veut, mal lui tourne*, Celui qui cherche à faire du mal aux autres en subit lui-même.

— Pathol. Affection dont on précise la nature en en désignant le siége ou une autre circonstance : MAL *de tête.* MAL *d'estomac.* MAL *des reins.* ‖ *Mal de cœur*, Nausées. ‖ *Mal de gorge*, Angine, esquinancie. ‖ *Mal de gorge des prédicateurs*, Affection particulière du pharynx et du larynx. ‖ *Mal de misère*, Pellagre. ‖ *Haut mal, mal caduc, mal de Saint-Jean, mal sacré*, Epilepsie. On l'appelait encore autrefois GRAND MAL, GROS MAL, BEAU MAL, BON MAL, MAL DE SAINT-JEAN, MAL DE SAINT-LEU. ‖ *Mal d'aventure*, Mal au bout d'un doigt, avec inflammation et abcès, après une piqûre. ‖ *Mal d'avertin*, Vertige. (Vieux.) ‖ *Mal chaud*, Fièvre chaude. (Vieux.) ‖ *Mal chimique*, Nécrose de la mâchoire inférieure, qui est fréquente dans les ateliers où l'on travaille le phosphore. ‖ *Mal d'enfant*, Douleurs de l'enfantement. ‖ *Mal d'enfer* ou *des ardents*, Maladie qui ravagea l'Ile-de-France en 945. On donne encore le nom de *mal des ardents* à des érysipèles et à des anthrax. ‖ *Mal français*, Syphilis, chez les Napolitains, parce qu'ils prétendent que les Français l'ont introduit chez eux. En revanche, les Français ont prétendu l'avoir contracté à Naples, et l'ont appelé *mal de Naples.*

> La pâle fièvre et la triste famine,
> Le *mal de Naple* et la langueur qui mine.
>
> RONSARD.

‖ *Mal de mâchoire*, Affection spasmodique des mâchoires, qui sont fortement serrées par suite de contractions tétaniques des muscles. ‖ *Mal de mer*, Nausées provoquées par les mouvements d'un navire : *Là, franchement, M. Granier de Cassagnac est un excellent homme. Le* MAL DE MER *est, selon lui, une découverte moderne comme l'imprimerie.* (A. Karr.) *C'est une diable de chose que le* MAL DE MER! *Veux-tu savoir ce que c'est? On entre dans un navire; on est fort gai. Peu à peu, les figures changent, l'une s'allonge, l'autre s'élargit, une autre devient rouge, une autre devient verte. Les plaisanteries cessent; on s'aligne entre les caronades, et...* (Marilhat.) ‖ *Mal de mère*, Vapeurs hystériques. ‖ *Mal des montagnes*, Malaise accompagné d'accidents particuliers, que l'on éprouve dans un lieu très-élevé, et qui est produit par la raréfaction de l'air. ‖ *Mal mort*, Ancien nom d'une espèce de lèpre crustacée, dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et paraissaient être dans un état complet de mortification. ‖ *Mal du pays*, Nostalgie, maladie particulière causée par le regret du pays : *Le* MAL DU PAYS *peut être mortel. Mon ami, tu es triste, tu te promènes seul, tu fuis tes camarades; tu as le* MAL DU PAYS. (P.-L. Courier.)

> Ces bals charmants où les femmes sont reines,
> J'y meurs, hélas! j'ai le *mal du pays!*
>
> BÉRANGER.

‖ *Mal de Pott*, Carie des vertèbres. ‖ *Mal de rose* ou *des Asturies*, Lèpre particulière aux Asturies. ‖ *Mal rouge de Cayenne*, Variété d'éléphantiasis. ‖ *Mal de saignée*, Accidents qui surviennent à la suite des saignées. ‖ *Mal de Saint-Eloi, mal Notre-Dame, mal de terre*, Dans le langage des marins, Scorbut. ‖ *Mal Saint-Firmin, Sainte-Geneviève, Saint-Germain, Saint-Messent, Saint-Verain, mal d'Amiens*, Erysipèle. ‖ *Mal Saint-Jean*, Chorée. ‖ *Mal Saint-Ladre*, Lèpre. (Vieux.) ‖ *Mal Saint-Main*, Gale et lèpre. ‖ *Mal Saint-Mathelin, Saint-Nazaire, Saint-Victor*, Etourdissement, folie. ‖ *Mal Saint-Quentin*, Hydropisie. ‖ *Mal de Saint-Roch*, Maladie causée chez certains ouvriers par la poussière de grès introduite dans les poumons. ‖ *Mal Sainte-Marie*, Lèpre ou gale. ‖ *Mal de Siam*, Fièvre jaune. ‖ *Mal de vers* ou *de bassine*, Affection qui se produit dans les usines où l'on dévide les cocons des vers à soie. ‖ *Mal vénérien*, Syphilis.

— Art vétér. *Mal d'âne*, Crevasse qui se forme autour de la couronne des bêtes de somme, et particulièrement des ânes. ‖ *Mal de garrot*, Meurtrissure causée par un choc ou par un frottement. ‖ *Mal de feu* ou *d'Espagne*, Inflammation du cerveau ou de ses membranes chez le cheval. ‖ *Mal de cerf*, Tétanos du cheval. ‖ *Mal du rognon*, Affection résultant d'une foulure sur les épines des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires d'un animal. ‖ *Mal de taupe*, Tumeur phlegmoneuse qui se produit, chez les solipèdes, en arrière de la nuque et à l'extrémité supérieure de l'encolure, entre les muscles et la peau, dans la plupart des cas. ‖ *Mal de tête de contagion*, Gonflement et inflammation de la partie inférieure de la tête chez le cheval. ‖ *Mal de bois* ou *de brout*, Maladie particulière aux animaux qui paissent au printemps dans les bois.

— Fauconn. *Mal subtil*, Phthisie des oiseaux de proie.

— Adv. D'une mauvaise manière; d'une façon qui n'est pas la vraie, qui n'est pas la bonne : *Ouvrage* MAL *fait. Livre* MAL *écrit. Tableau* MAL *peint.* ‖ D'une façon incomplète ou imparfaite : *Des ais* MAL *joints. Un appartement* MAL *chauffé. Je suis las d'être bien battu et* MAL *nourri.* (Regnard.) ‖ En état de maladie dangereuse : *Le malade va de plus en plus* MAL. *Il est au plus* MAL. *Elle est bien plus* MAL *que jamais; elle s'en va tous les jours.* (Mme de Sév.)

— D'une façon qui n'est pas agréable ou avenante : *Des domestiques* MAL *traités. Un étranger* MAL *reçu. Des enfants* MAL *vus de leur marâtre. La reine ne me reçut ni bien ni* MAL. (De Retz.) ‖ D'une façon qui n'est pas avantageuse, honorable : *L'idée d'être* MAL *jugé par ceux que l'on estime est un poids qui accable.* (Mme de Salm.) ‖ D'une façon qui n'est pas utile, avantageuse : *Ceux qui emploient* MAL *leur temps sont les premiers à se plaindre de sa brièveté.* (La Bruy.)

> Qui choisit *mal* pour soi choisit *mal* pour les autres.
>
> CORNEILLE.

‖ D'une façon qui n'est pas adroite ou intelligente : *En voulant mieux faire, on fait souvent plus* MAL. (Mme de Sév.)

> Est-on sot, étourdi; prend-on *mal* ses mesures;
> On pense en être quitte en accusant le sort.
>
> LA FONTAINE.

‖ Hors de propos, d'une façon déplacée : *Je ne dis rien, de peur de* MAL *parler.* (Mol.) ‖ Avec peu de justesse : *C'est* MAL *écrire que d'écrire comme ceux qui parlent* MAL. *Ce n'est pas* MAL *parler que de nommer une chose par le nom que le peuple lui a imposé.* (Volt.) ‖ Peu, médiocrement : *Il s'est* MAL *amusé.*

> De vos façons d'agir je suis *mal* satisfait.
>
> MOLIÈRE.

‖ D'une façon injuste ou malhonnête : MAL *agir avec quelqu'un. Rien ne se dissipe plus vite que la richesse* MAL *acquise.* (Proudh.) ‖ En état de brouillerie, de dissension : *Etre* MAL *avec sa famille. Se mettre* MAL *avec tous ses amis.*

— Dans une situation malheureuse, dans un état fâcheux : *Etre* MAL *dans ses affaires. Toute révolution qui laisse un peuple plus* MAL *après cette révolution qu'il ne l'était avant n'authentique pas son acte de naissance.* (Chateaubr.)

— Fam. *Pas mal*, Assez bien : *Comment vous portez-vous? —* PAS MAL, *Dieu merci. Cette peinture n'est* PAS MAL, *en vérité.* ‖ Assez joli, assez bien fait : *Cette femme n'était* PAS MAL *quand elle était jeune.* ‖ Assez, en assez grande quantité : *Il a gagné* PAS MAL *d'argent.*

— *Mal fait*, Laid, mal tourné, mal arrangé : *Une personne* MAL FAITE. *Un habit* MAL FAIT. ‖ Bizarre et bourru : *Rien ne corrige un esprit* MAL FAIT; *triste et fâcheuse vérité, qu'on apprend tard et après bien des soins perdus.* (J. Joubert.)

— *Se trouver mal*, Tomber en syncope, s'évanouir ou être sur le point de le faire : *Marie de Médicis* SE TROUVAIT MAL *à l'odeur de la rose.* (Raspail.) ‖ *Se trouver mal de*, Faire une fâcheuse expérience de : *Il* SE TROUVERA MAL *d'avoir fait à sa tête.*

> Tu *te trouverais mal* d'un pareil stratagème.
>
> LA FONTAINE.

— *Prendre mal*, Mal interpréter, entendre d'une façon offensante : *Vous* PRENEZ MAL *la chose. Il* PREND MAL *la plaisanterie.* ‖ Arriver malheur : *Le muletier n'eut cure de ces propos, et* MAL LUI EN PRIT. (L. Viardot.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende*, C'est être coupable que de ne point se corriger.

— Blas. *Mal ordonné*, Se dit de trois pièces, quand, au lieu d'être posées deux et une, c'est-à-dire deux en chef et une en pointe, ce qui est la règle, elles sont placées une et deux, c'est-à-dire une en chef et deux en pointe. ‖ *Mal taillé*, Grossièrement dessiné : *Hastings : D'or à une manche* MAL TAILLÉE *de gueules.*

— Loc. adv. *Mal à propos*, A contre-temps, hors de saison : *Un mot, quoique jeté au hasard et* MAL À PROPOS, *fait souvent germer des beautés nouvelles dans la tête d'un homme de génie.* (Volt.)

— **Syn. Mal, affliction, amertume, désolation, douleur, peine, souffrance, tourment.** V. AFFLICTION.

— **Encycl.** Linguist. Pictet remarque que la plus grande diversité règne dans les langues aryennes pour exprimer les notions du bien et du *mal*, et il explique cela par le fait que ces notions se rattachent à des idées très-différentes les unes des autres, et la plupart sans rapport direct avec le sentiment moral. « On voit ainsi, dit-il, l'opposition du bien et du *mal* équivaloir tour à tour à celle du plaisir et de la douleur, de l'amour et de la haine, de la force et de la faiblesse, de la vérité et de l'erreur, de la beauté et de la laideur, etc. Beaucoup de ces termes sont obscurs quant à leur origine. »

Les anciens Aryas considéraient le *mal* comme une souillure, ce qui ne peut s'entendre qu'au moral. Le sanscrit *mala*, péché, nominatif *malam*, signifie littéralement boue, saleté, et comme adjectif *malas, malâ, malam*, sale, puis misérable. De là *malina*, sale, sordide, noir, puis vil, mauvais, dépravé, souillé de vices ou de crimes, etc. On y reconnaît sans peine le latin *malus, mala, malum*, qui, au neutre, est pris substantivement. Ailleurs, et dans le sens de *mal*, il ne paraît se retrouver que dans les langues celtiques : en irlandais *maile*, en kymrique *mall, mallt, mallon*, avec beaucoup de formes secondaires; mais cela suffit, avec le sanscrit et le latin, pour assurer la haute ancienneté de cette acception figurée. Quant au sanscrit *mala*, boue, il dérive d'une racine *mal, mar*, broyer. Comparez le grec *molunô* et *morussô*, souiller, *melas*, noir, anglo-saxon *mal, maal*, ancien allemand *meil*, tache, *ga-meiljan*, polluer, le lithuanien *molis*, argile, *smala*, goudron, ancien slave *smola*, le russe *marati*, souiller, salir, et beaucoup d'autres termes qui appartiennent au même groupe.

Une transition de sens complétement analogue se remarque dans le sanscrit *kalka, kalusha*, boue, saleté et péché. Comparez *kalana, kalanka*, tache, souillure, et *kâla*, noir, persan *kalc*, boue, grec *kelainos*, noir, armoricain *kalar*, boue, ancien slave *kalu*, boue, *kalinu*, sale, *kaliati*, souiller, etc. La transition au moral se retrouve dans l'irlandais, erse *col, coill*, péché, inceste.

Le sanscrit possède encore d'autres termes analogues, tels que *panka* et *kardama*, boue et péché, mais qui n'ont de corrélatifs que dans la première acception. Comparez l'armoricain *fank*, boue, et latin *cerda.*

La notion de péché, dans les langues aryennes, se confond souvent avec celle de chute, ainsi en sanscrit *patana, pâtaka*, de *pat*, tomber. C'est ce qu'exprime aussi le sanscrit *skhalana, skhalita*, l'action de tomber en faute, de la racine *skhal*, tituber, tomber, puis commettre une erreur. Bopp en a rapproché le latin *scelus*, crime.

— Philos. Quelle est la nature du *mal* proprement dit? Il est le contraire du bien, comme le néant est le contraire de l'être, comme la haine est le contraire de l'amour, comme les ténèbres sont le contraire de la lumière et le faux de la réalité. L'existence du *mal* est corrélative à celle du bien; l'un fait ressortir l'autre et lui donne son caractère. On peut l'envisager objectivement, c'est-à-dire dans les choses extérieures, et subjectivement, c'est-à-dire dans la conscience. Le *mal* physique existe; il résulte du défaut d'harmonie qu'on rencontre dans l'univers. L'ordre qu'on y trouve change, n'est ni constant ni complet. Partout la vie se greffe sur la mort; la réalité actuelle s'est créée aux dépens de la réalité passée; le monde moderne, considéré physiquement, est le résultat de ruines successives. La guerre est permanente entre ce qui est et ce qui aspire à être. L'enfantement des événements, des êtres et de la vérité est une œuvre laborieuse. Enfin, le bien et le *mal* physiques se résument dans la loi du mouvement, en vertu de laquelle tout se contredit éternellement au profit d'un seul fait, celui d'une rénovation continue et hostile à tout ce qui fut.

Ce qui a lieu pour les éléments inorganiques de la nature se reproduit à propos des êtres organisés. Le règne végétal vit au détriment du règne minéral, le règne animal aux dépens de tous deux. Entre les minéraux, entre les végétaux, entre les animaux la lutte existe comme entre les règnes eux-mêmes. Il semble que tous obéissent à une force intime, hostile à toutes les forces placées hors d'eux-mêmes. C'est là le *mal* physique : nul être ne se développe sans nuire à un autre être. Quand il s'agit du *mal* dont les animaux sont affectés, la question devient beaucoup plus grave. L'être animé a à subir l'action de toutes les causes qui existent en dehors de lui. La résistance que ces causes opposent à son épanouissement naturel constitue pour lui le *mal;* il souffre de n'être pas seul dans le monde, et tout ce qui existe lui est un obstacle. Plus il a de besoins, plus ses relations sont multiples, plus la tâche qui lui incombe est ardue : il faut, pour vivre, qu'il combatte sans trêve. La vie est réellement un combat et un combat de chaque heure. Cette résistance de chaque instant à opposer aux éléments est sans doute nécessaire au progrès des espèces animales, et la volonté se retrempe à cet exercice. La vie n'en est pas moins une douleur continuelle, et l'objet de cette douleur s'appelle le *mal.*

A mesure qu'on avance vers le sommet de l'être, dans les régions morales de l'existence si l'on veut, la vie prend un nouvel aspect, et la lutte à soutenir prend un caractère plus élevé. L'aptitude à la douleur, dans le monde, est proportionnelle au développement de la conscience. Il suit de là que plus la conscience est sensible, plus le *mal* contre lequel les êtres ont à se défendre est intense. On en conclut légitimement que l'homme est susceptible d'être le plus malheureux de tous les êtres de la création. Mais il est juste d'ajouter que la cause de la douleur morale résidant dans le sentiment, qui est en même temps la cause du bien, de la jouissance, la faculté de jouir se développe parallèlement à celle de souffrir. L'homme est donc appelé par sa nature à être, selon les circonstances, le plus malheureux ou le plus heureux de tous les êtres; et cette double capacité s'accroît par le progrès même de la civilisation.

La question du bien et du *mal* et de leur importance corrélative, niée par des sophistes, s'impose naturellement aux esprits sérieux. « Les jugements et la conduite de l'homme, dit Jouffroy, témoignent clairement qu'il y a pour lui du bien et du *mal.* Toutes choses ne lui sont point égales; il en est qu'il aime, qu'il estime, qui lui agréent; il en est qui lui répugnent, qu'il méprise, qui lui déplaisent. Il distingue pareillement entre les actions; avant d'agir, il délibère, choisit et se décide : après avoir agi, il juge qu'il a bien ou mal fait. Toute sa vie n'est, pour ainsi dire, qu'une longue démonstration de cette vérité. Aussi le scepticisme n'a-t-il pas nié un fait si évident, mais il a prétendu que les jugements que nous portons sur le bien et le *mal*, variant selon les individus, les circonstances, les temps et les lieux, il est impossible de déterminer ce qui est bien ou *mal* pour l'homme; il a prétendu, en outre, qu'en supposant même qu'on pût fixer l'idée du bien et du *mal*, on ne pourrait rien en conclure sur la réalité du bien et du *mal*, puisque nos idées sont le résultat de notre constitution, et que nous en aurions d'autres si notre intelligence était autrement organisée. Cette dernière observation, qui met en doute la véracité même de l'intelligence humaine, ne tombe pas plus sur l'idée du bien et du *mal* que sur toute autre. Quant à la première, comme nous sommes de ceux qui croient que la meilleure manière de démontrer le mouvement est de marcher, c'est en cherchant à démontrer l'idée que nous nous formons du bien et du *mal* que nous y répondrons. »

Il y a trois sortes de *maux* pour l'homme : les *maux* physiques, les *maux* intellectuels et ceux qui dérivent de sa constitution morale. Comme être physique, il a reçu de la nature un organisme supérieur à celui des autres animaux. Cet organisme supérieur détermine pour lui des relations infiniment plus nombreuses, mais par cela même beaucoup plus compliquées et difficiles à maintenir. La douleur physique est donc plus intense pour lui. D'autre part, la longueur relative de son existence met à l'entrée de sa vie une enfance qui se prolonge durant un grand nombre d'années, pendant lesquelles il n'a aucun moyen de pourvoir à ses besoins. Et puis, ses besoins, développés par la civilisation dans une mesure extraordinaire, acquièrent une étendue inconnue aux autres animaux. Enfin, il a des besoins imaginaires ou purement intellectuels. De plus, il est sujet à une foule de maladies, qui sont également le fruit de la civilisation. On peut ajouter à ces nécessités diverses l'immense accroissement de l'espèce. Le sol ne produit plus naturellement de quoi satisfaire aux besoins d'un si grand nombre d'êtres humains; il faut solliciter de lui, à grand'peine, un surcroît de production, qui nécessite une dépense d'activité de plus en plus considérable. Si on ajoute à cela la délicatesse de ses organes, due au développement anomal d'un système nerveux qui vit aux dépens de la force musculaire et affaiblit d'autant la résistance physique qu'il peut opposer aux éléments, on aura une idée de l'asservissement auquel sa condition actuelle le condamne.

Sous le rapport intellectuel, l'homme a autant de supériorité sur les animaux que sous le rapport physique; mais cette intelligence, qui est aussi le fruit d'un labeur héréditaire, exige un entretien dispendieux. D'abord elle n'existe chez lui qu'en puissance. Il faut qu'il cultive le champ de son esprit pour que ce champ produise. L'ignorance est l'ennemie de toute sa vie. Cet obstacle est peut-être le plus sérieux qu'il ait encore rencontré. Malgré des efforts prodigieux, l'ignorance reste le partage de la majorité de l'espèce, et même parmi ceux que d'heureuses dispositions ou une situation sociale favorisée par la fortune autorisent à dépenser beaucoup pour vaincre l'ignorance, combien le savoir est borné et l'intelligence rare!

Le développement du sens moral n'exige pas moins d'efforts. Les qualités physiques et intellectuelles de l'homme ne sont, pour ainsi dire, que la partie inférieure de lui-même; c'est par ses qualités morales qu'il est heureux; ce sont donc celles qu'il lui importe le plus de cultiver, et c'est là une entreprise des plus difficiles. Ses besoins physiques, ses besoins intellectuels, auxiliaires naturels de ses besoins physiques, prennent trop sur son temps et sur son âme. Il néglige d'être heureux pour suffire à son existence matérielle. Cela ne l'empêche pas d'aimer le beau, le bon; le malheur est qu'il ne peut les obtenir, et qu'il se consume en vains efforts. Plus il déploie d'énergie afin de perfectionner les sens qui mènent à la possession de ces divers objets, plus il se prépare de douleurs; car il n'arrive, quoi qu'il fasse, que partiellement à son but; son âme n'est point assouvie et souffre de cette privation. De guerre lasse, il est obligé de chercher le bonheur dans l'habitude, et la plupart du temps son éducation morale consiste à répéter les mêmes actes afin d'en prendre le goût. On parvient ainsi, d'une façon presque mécanique, à trouver beau, bon et vrai ce qu'on s'est habitué à considérer comme tel. C'est là le secret de l'empire que les religions positives et les cultes pratiques parviennent à exercer sur les nations pendant une longue série de siècles. Elles ont un idéal qu'elles réalisent comme elles peuvent. Elles approprient à cet idéal une éducation conforme, et vivent sur des habitudes, ce qui les dispense des frais du génie et du soin de trouver chaque jour des satisfactions nouvelles à des imaginations insatiables.

L'énumération précédente des *maux* et des besoins de l'homme s'applique à l'individu pris séparément. Mais l'individu n'est pas fait pour vivre seul, et quand on le considère comme membre de la famille ou de la société, la question du *mal* apparaît sous de nouveaux aspects. La famille atténue autant que possible le *mal* qui est un résultat de notre condition. Considérée au point de vue des intérêts matériels, la famille est une association dans laquelle chaque associé contribue dans la mesure de son pouvoir à l'entretien et au bonheur de la communauté. L'enfance est un état de faiblesse qui livre l'homme à la merci absolue des éléments. Un enfant n'y résisterait pas deux jours livré à lui-même : le *mal* déborde autour de lui. La famille, prise au point de vue matériel, est donc une institution destinée à soustraire les individus à la puissance du *mal*.

Au point de vue des affections qui constituent la vie morale, elle n'a pas moins d'importance. Elle empêche l'individu d'être seul. L'homme n'existe pas pour vivre seul. A un âge avancé, une éducation spéciale lui permet quelquefois l'isolement; mais, dans les cas ordinaires, l'isolement équivaudrait à une mort lente. De fait, l'amitié, l'amour à tous leurs degrés, en un mot les sentiments qui donnent à la vie du bonheur et de la dignité n'existeraient pas sans la famille. Elle est le plus grand adversaire du *mal* en ce monde.

La société est une sorte de famille, dont le rôle est d'entretenir la paix entre ceux qui la composent. Toutefois le but, même idéal, de la société ne saurait être de détruire le *mal*, qui est une condition de l'existence, mais seulement de l'atténuer. « Supposons, dit M. Bénard, la société humaine parvenue à l'apogée de son perfectionnement; admettons que toutes les luttes aient cessé, que tous les conflits se soient apaisés, que toutes les discordes soient éteintes; figurez-vous que, par les moyens que l'on propose ou par d'autres, on soit parvenu à détruire la cause principale qui divise les classes et les partis et les arme les uns contre les autres; que l'on ait réussi à concilier tous les intérêts; qu'une meilleure et plus équitable répartition des biens de la fortune ait répandu l'aisance et le bien-être chez ceux de nos semblables qui n'ont connu jusqu'ici que les privations et la misère : croyez-vous avoir tari la source véritable du *mal* que nous ressentons et calmé le malaise général qui en est le symptôme? Non, vous n'aurez fait que mettre à nu la véritable plaie, la plaie profonde qui saigne au cœur de l'humanité. Le vide que laisse après soi la satisfaction des besoins physiques, la satiété et le dégoût qui accompagnent les jouissances de cet ordre vous prouveront bientôt qu'il y avait un autre *mal* qui appelait un autre remède. »

La question du *mal* n'est, en effet, ni une affaire sociale, ni une affaire politique, ni une affaire d'intérêts physiques. Les sciences médicales ne supprimeront point la mort; elles ne supprimeront pas davantage les infirmités de la vieillesse; elles ne supprimeront point les maladies.

En un mot, qu'on prenne le *mal* dans le monde par où l'on voudra, il est certain qu'on le trouvera proportionnel au bien, car l'un est la mesure de l'autre. Le *mal* est nécessaire, et, pour le supprimer, il faut en même temps supprimer le bien, c'est-à-dire tuer l'être moral.

Le *mal* physique est connu par la sensibilité, le *mal* moral par la conscience; d'où il suit que le *mal* moral est bien plus étendu que l'autre; car le premier n'affecte que des organes particuliers, tandis que le second affecte la personne humaine tout entière. En effet, dit M. Cousin, nous ne sentons, nous n'agissons, nous ne pensons véritablement qu'à cette condition, que nous le sachions. La conscience est tout un monde en petit, l'univers en abrégé. »

Le *mal* moral est d'ailleurs fort complexe. Quand il n'offense que la conscience, il a pour châtiment le remords; quand il offense le devoir, c'est-à-dire le droit positif, il est l'objet d'une répression légale. Dans l'un et l'autre cas, il résulte des passions. A ce point de vue, il est toujours l'œuvre d'un manque d'éducation, l'éducation s'appliquant à maintenir l'ordre dans la conscience et dans les rapports que nous avons avec nos semblables.

— Pathol. Ce mot s'emploie vulgairement pour désigner un grand nombre de maladies qu'il nous a suffi de définir. Mais plusieurs affections désignées aussi par ce mot demandent quelques développements.

— *Mal d'aventure.* C'est le nom sous lequel on désigne vulgairement de petites inflammations des doigts, qui surviennent le plus ordinairement à la suite d'un coup ou d'une piqûre près des ongles. Ces inflammations se terminent par suppuration, sans qu'il soit nécessaire de leur opposer autre chose que des pansements émollients, des bains locaux adoucissants, et surtout d'ouvrir de bonne heure le petit abcès qui s'est formé : on panse ensuite avec un linge fin enduit de cérat. On a aussi souvent donné le même nom au panaris.

— *Mal de gorge des prédicateurs.* C'est une affection chronique du pharynx et du larynx, décrite sous ce nom par des médecins des Etats-Unis, et qui s'observe sur des prédicateurs et des gens parlant en public, lorsqu'ils sont d'une faible constitution ou d'une constitution scrofuleuse. On la nomme aussi *pharyngite folliculeuse;* mais elle est plus ou moins liée à l'état du larynx. Le traitement consiste en antiphlogistiques et en lotions des parties affectées avec une solution de nitrate d'argent; on soigne en même temps, bien entendu, l'état constitutionnel de l'individu. Il est nécessaire aussi, pour obtenir du traitement tout l'avantage désirable, de changer d'air et de s'abstenir de parler.

— *Mal de mer.* Dans ce *mal*, les nausées sont suivies de vomissements pénibles, accompagnés de prostration. C'est un phénomène bien étrange que ce tribut de souffrance qu'il faut payer à la navigation maritime, quand on n'a pas acquis le bénéfice d'une sorte d'acclimatement. La navigation sur les lacs, sur les fleuves et les grandes rivières donne quelquefois lieu aux symptômes du *mal* de mer. Les personnes les plus prédisposées les éprouvent quelquefois aussi en voiture, dans le balancement de l'escarpolette, etc. La disposition au *mal* de mer n'est pas égale pour tout le monde, il en est même qui ne l'ont pas du tout. Les tempéraments les plus opposés y sont également sujets. Cependant les personnes nerveuses, celles d'une constitution sèche paraissent résister d'avantage. Les individus qui sont facilement indisposés par la navigation sur des nappes d'eau étroites, par le balancement de l'escarpolette, de la voiture, par la valse, etc., doivent s'attendre à éprouver le *mal* de mer avec promptitude et persévérance quand elles voudront voyager à bord d'un vaisseau.

Voici les symptômes de ce *mal*, tels qu'ils ont été notés, dans leur ordre de succession le plus ordinaire, par le docteur Bayle, qui a eu occasion de les observer plusieurs fois dans des voyages de long cours : sentiment de malaise général, qui se concentre bientôt vers le creux de l'estomac, où se manifeste une constriction incommode; *mal* de tête léger, étourdissement, pâleur de la face. Le *mal* faisant des progrès, les anxiétés épigastriques augmentent; les nausées, le vomissement et de violents efforts pour l'effectuer se déclarent et persistent, accompagnés d'une souffrance de tête plus ou moins intense, qu'exaspère l'action de vomir. L'abattement physique et surtout moral fait des progrès rapides. Les malades, plongés dans d'indicibles angoisses, insouciants de ce qui se passe autour d'eux, restent couchés, immobiles à leur place, sans courage, sans désirs, sans volonté, capables tout au plus de maudire le balancement inévitable qu'ils sentent très-bien occasionner seul leur *mal*. Leur visage est décoloré, l'appétit diminue ou disparaît; avec cela ordinairement point de fièvre. Ce *mal* augmente, diminue ou cesse en raison directe de l'agitation ou du calme de la mer. Il paraît que le tangage ou le balancement suivant la longueur du navire incommode plus que le roulis, qui est le mouvement transversal. Du reste, il est rare que le roulis et le tangage n'aient pas lieu simultanément. Le *mal* de mer, comme toutes les affections, offre des nuances selon les sujets : celui-ci souffre davantage des nausées, celui-là des efforts de vomissement, cet autre de la douleur de tête, etc. Les personnes les plus prédisposées éprouvent quelque malaise immédiatement en arrivant à bord; il est vrai que l'imagination ne reste pas étrangère à la promptitude de l'attaque. La plupart des individus d'un esprit calme, qui doivent payer ce douloureux tribut à la mer, n'en sont avertis que lorsque la vague devient un peu grosse. Au rapport de Sénèque, Cicéron s'étant réfugié à bord d'un vaisseau pour éviter Popilius, que Marc-Antoine avait envoyé pour lui couper la tête, aima mieux retourner à Gaëte se mettre entre les mains de son bourreau que de supporter le *mal* de mer.

La durée du *mal* de mer est très-variable. L'organisation s'habitue insensiblement à la situation nouvelle qui l'avait tout d'abord troublée. A moins que la mer ne soit orageuse, ordinairement, dès les premiers jours, les nausées, le serrement de l'estomac, les vomissements s'apaisent, l'étourdissement se dissipe, l'appétit renaît, le moral se relève. A la longue, on s'habitue complétement à la mer. Cependant il est des sujets qui en souffrent tout le temps d'une traversée, d'autres qui y restent exposés toute leur vie, ne recevant aucun bénéfice de l'habitude. Heureusement le *mal* de mer s'accompagne de plus de souffrances que de dangers. Il est très-rare qu'il amène l'épuisement par défaut de nutrition, et plus encore qu'il détermine des affections viscérales graves. On a quelquefois espéré en lui pour obtenir la guérison des maladies nerveuses et mentales. Il cesse presque instantanément quand on aborde à terre.

Il n'est pas douteux que le *mal* de mer ne soit produit par le balancement du navire. Mais comment, sur quel système d'organes agit ce mouvement du vaisseau pour déterminer le *mal* de mer? N'affecte-t-il que le système nerveux de la digestion, ou bien les vomissements sont-ils un effet sympathique d'un trouble cérébral particulier? On pense généralement que le frottement des viscères du ventre y joue le rôle principal. L'agitation brusque des viscères dans la course, le saut, les secousses d'une charrette, etc., ne développent pas les symptômes du *mal* de mer; il faut ce doux balancement du vaisseau, d'une voiture bien suspendue, de l'escarpolette, etc. Toutefois, on doit admettre qu'une sorte d'étourdissement cérébral précède, accompagne ou suit le chatouillement des viscères du ventre, auquel on rapporte surtout le *mal* de mer.

Tout a été tenté pour prémunir contre ce tribut à la mer, si désagréable et si pénible. Les recettes ne manquent pas chez les habitants des villes maritimes, et chaque vieux marin en possède un long catalogue. Rien de plus incertain que l'efficacité de ces prescriptions. Il convient cependant de ne monter à bord qu'après un repas ordinaire, sans plénitude ni vacuité, d'écarter l'appréhension du *mal* de mer, puisque beaucoup de personnes ne l'éprouvent que fort tard, et qu'il en est enfin qui ne le ressentent pas du tout. Les premiers symptômes se déclarant, il ne faut pas de sitôt perdre courage; il est utile de chercher à se distraire. Du moment que les angoisses physiques et l'abattement moral ont pris le dessus, on est soulagé par la position renversée, horizontale, dans le point où le balancement est le plus faible, et qui est ordinairement le centre du navire. La compression du ventre à l'aide d'une ceinture, les boissons acidules, orangeades, limonades, etc., ou aromatiques, telles que le thé ou le café, selon les tempéraments et les habitudes, apportent aussi du soulagement. Si ces moyens ne modèrent pas les spasmes auxquels est dû le vomissement, du moins ils en adoucissent les efforts. Le bouillon, le potage et d'autres aliments plus solides, quand l'appétit se manifeste, ne doivent pas être interdits, dussent-ils être bientôt rejetés. On les accompagne d'eau rougie ou même d'un peu de vin pur. Mais quand on le peut, il est avantageux de réagir contre la propension au repos et au coucher, de se mouvoir, d'agir, et de porter son attention sur les objets environnants.

— *Mal de montagne.* Les phénomènes pathologiques qui se produisent dans les ascensions peuvent se classer ainsi : 1° effets sur le système nerveux, tels que vertiges, céphalalgie, somnolence; 2° effets sur la respiration et la circulation, comme dyspnée, fréquence de la respiration, constriction thoracique, transsudation du sang par les surfaces muqueuses, tendance syncopale, palpitations, accélération du pouls, battements des artères intra-craniennes; 3° effets sur les fonctions digestives : anorexie, nausées, vomissements, soif, constriction sous-épigastrique; 4° effets sur la locomotion, se traduisant par des douleurs musculaires et une sensation de paralysie dans les membres inférieurs; 5° effets sur le système tégumentaire : peau rugueuse, suppression de la transpiration cutanée, pâleur de la peau, cyanose du visage. Tous ces symptômes, qui sont dus à la raréfaction de l'air, à une diminution dans la pression de la colonne atmosphérique, diminuent et finissent par disparaître au fur et à mesure que l'on descend.

— *Mal de vers* ou *Mal de bassine.* Cette affection consiste en une éruption vésiculo-purulente, qui se développe à la naissance et dans l'intervalle des doigts, ou sur le dos et dans les plis de la main. Elle est parfois limitée et ne dure que cinq ou six jours; mais elle est plus souvent accompagnée de vives douleurs, d'un inflammation très-aiguë, et se prolonge pendant une quinzaine de jours. Dans quelques cas, elle se complique de phlegmons très-graves. Le plus ordinairement, les ouvrières qui ont été une fois atteintes acquièrent une véritable immunité; aussi le considèrent-elles comme un *mal* nécessaire. Son traitement consiste à modérer seulement l'inflammation à l'aide de lotions astringentes.

— *Mal vertébral de Pott.* Cette affection, qui n'est autre que la carie vertébrale, débute toujours par une ostéite ou inflammation du tissu osseux d'une vertèbre. Elle attaque particulièrement les individus scrofuleux. Le premier effet de l'ostéite est le ramollissement de l'os; le corps de la vertèbre, incapable dès lors de supporter le poids du tronc, s'affaisse sur lui-même; et la vertèbre supérieure manquant d'appui en avant, mais soutenue en arrière par les apophyses épineuses et transverses, exécute un mouvement de bascule par lequel son apophyse épineuse se redresse et devient saillante. De là une gibbosité et l'attitude vicieuse, la démarche embarrassée du malade; de là aussi la faiblesse et quelquefois la paralysie complète des extrémités inférieures, par l'effet de la compression de la moelle épinière. Si la maladie se termine par résolution ou par induration, la douleur locale disparaît, les accidents dépendant de la compression de la moelle diminuent ou cessent, mais les malades conservent une gêne très-apparente dans leur attitude et leur démarche. Lorsque la maladie se termine par la carie, la courbure de l'épine et la gibbosité augmentent; souvent tous les symptômes d'une suppuration intérieure se manifestent, et d'autres fois, sans autre indice, des dépôts par congestion se forment aux lombes ou dans quelque autre partie déclive du tronc, et le malade finit par mourir de consomption.

Le traitement consiste à appliquer, dès le début de la maladie, de chaque côté du point saillant de l'épine, un ou deux moxas, que l'on convertit en cautères assez grands pour loger trois ou quatre pois après la chute de l'escarre; on entretient longtemps la suppuration, qu'on active par des applications irritantes. On prescrit un repos absolu, dans une position horizontale, et l'attention de maintenir le corps dans sa rectitude et d'éviter tout mouvement brusque. Les abcès doivent être ouverts aussitôt qu'ils paraissent, par une ponction oblique à l'épaisseur de la peau, afin d'éviter l'introduction de l'air dans la plaie. S'ils se sont ouverts spontanément, il reste beaucoup moins d'espoir de guérison.

— Art vétér. *Mal de tête de contagion.* Cette maladie est caractérisée par un gonflement inflammatoire qui occupe toute la partie inférieure de la tête depuis le dessous des yeux, et qui est bientôt accompagné de l'inflammation de la membrane nasale, quelquefois même de la surface muqueuse des voies aériennes. Le cheval paraît être le seul de nos animaux domestiques qui soit exposé à cette affection, sans que nous sachions ni pourquoi ni comment. On soupçonne seulement les erreurs de régime d'en être la cause la plus ordinaire. La tête de l'animal devient tout à coup extrêmement grosse et se tient basse; les yeux sont enflammés, tuméfiés et larmoyants; la peau est chaude et sensible, le pouls fort et vite au début, puis petit et accéléré; la respiration difficile; des mucosités glaireuses et infectes sortent de la bouche et des naseaux; la membrane buccale et la membrane pituitaire sont chaudes, de couleur foncée, quelquefois violacée. La déglutition des aliments, soit solides, soit liquides, ne peut plus se faire; presque toutes les fonctions paraissent suspendues; la prostration se manifeste, s'accompagne quelquefois de l'engorgement des quatre membres, d'une marche pénible, et elle est d'autant plus remarquable que l'inflammation locale est plus considérable. L'intensité et le danger du *mal de tête de contagion*, le peu de temps qui s'écoule depuis son commencement jusqu'à sa terminaison, la couleur jaune et la fétidité particulière de la matière qui flue par les naseaux suffisent, au dire de plusieurs vétérinaires, pour distinguer ce *mal* de la morve, de l'angine, de la gourme et de l'inflammation des parotides. La terminaison la plus à craindre est celle de la gangrène, qui se développe rapidement sur les membranes muqueuses et enlève l'animal. Toutefois, la guerison peut avoir lieu lorsque la suppuration s'établit sur ces mêmes membranes et que l'animal jette par les naseaux. La marche de la maladie est en général fort prompte; on a vu la mort arriver en trente-six heures; d'autres fois du troisième au septième jour.

Le traitement est très-souvent infructueux. Le caractère contagieux que l'on a attribué à la maladie est loin d'être prouvé. Dans l'indécision, il est toujours prudent de prendre des précautions à l'égard d'un cheval qui jette et de le séparer des autres.

Les drastiques, la saignée, lorsqu'il y a pléthore, les toniques et les reconstituants, lorsqu'il y a débilité, tels sont les agents qui peuvent combattre les infiltrations séreuses. Il faut, en même temps que l'on agit contre l'affection principale, appliquer à l'œdème un traitement local, et principalement la compression, les embrocations *huileuses* camphrées, les frictions sèches ou balsamiques, et surtout, pour ajouter un moyen plus actif à ces agents topiques si souvent impuissants, l'acupuncture, bien préférable aux incisions et aux mouchetures. Six ou sept petites ponctions pratiquées profondément avec une grosse aiguille dans les parties œdématiées ou seulement sur les membres inférieurs, s'il y a œdème, et renouvelées tous les deux ou trois jours, suffiront pour donner issue à la sérosité infiltrée, et pour faire disparaître quelquefois complétement une anasarque, dont on cherchera à prévenir le retour par des moyens appropriés. Enfin on ne doit pas hésiter à pratiquer la trachéotomie, si la respiration est gênée par le gonflement de la membrane nasale; car la gêne de la respiration concourt puissamment à favoriser une terminaison funeste.

— **Allus. hist. Pætus, cela ne fait pas de mal.** V. PÆTE, NON DOLET.

Mal mariés de Valence (LES) [*Los mal casados de Valencia*], comédie de Guillen de Castro. Comme dans bon nombre de pièces de ce rude et inculte génie, digne d'inspirer Corneille, l'intrigue surabonde et à la fin dégénère presque en imbroglio. Il ne serait pas impossible que Beaumarchais, qui avait étudié le théâtre espagnol, eût connu ces *Mal mariés de Valence;* la fameuse scène du jardin, qui dénoue le *Mariage de Figaro*, a quelque ressemblance avec le dernier acte de la comédie de Guillen. C'est assez dire dans quel enchevêtrement il faut pénétrer pour donner une idée de cette comédie. Les mal mariés sont deux bons amis, deux grands seigneurs de Valence, menant grand train, mais qui ne recontrent pas dans leurs femmes, deux beautés à la mode pourtant et très-recherchées, la réalisation de leur idéal. Don Valeriano, l'un d'eux, est fou d'amour de doña Ipolita, la femme de son ami; si celui-ci, don Alvaro, aimait doña Eugenia, femme de Valeriano, le mal ne serait pas grand; ils n'auraient qu'à faire un troc; mais c'est bien plus compliqué que cela. Don Alvaro, aimé passionnément et par sa propre femme et par celle de son ami, a donné son cœur à une troisième, doña Elvire, qu'il a toujours près de lui, déguisée en page, sous le nom d'Antonio. Cette aventureuse amazone, qui a pris la malice d'un page en en revêtant les habits, se met en tête de si bien brouiller les cartes, au milieu de ce triple jeu, que don Alvaro se séparera de sa femme pour l'épouser, elle. Le jeu est dangereux; car, en Espagne, le mari outragé ou même soupçonnant un outrage aura bien vite mis l'épée à la main; il y aura du sang, et la comédie tournera au tragique. Doña Elvire réussit, mais trop bien à son gré, puisque, satisfaite de voir comment les maris se conduisent avec leurs femmes, après avoir réussi, sans effusion de sang, à séparer Alvaro de doña Ipolita, le champ restant libre, elle préfère entrer au couvent.

Outre le caractère leste et pimpant de ce page féminin, Guillen de Castro a peint dans cette comédie, dont quelques scènes sont admirables, un très-beau caractère, celui de don Alvaro, dont toutes les femmes raffolent, et qui, malgré ses nombreuses aventures d'amour, malgré ce petit page qu'il entretient chez lui, sait rester grand et digne, vrai gentilhomme. Il y avait de tels écueils à poser en scène les conséquences naturelles de cette situation, qu'il a fallu tout le génie de Guillen de Castro pour qu'on pût s'intéresser à ce personnage, et l'on s'y intéresse jusqu'au bout. Mais il a su esquiver avec un grand bonheur toutes les difficultés scabreuses. Le *gracioso* de la pièce est un Français, *monsiur Pierres*, et le plaisant de son rôle consiste à lui faire écorcher abominablement notre pauvre langue. Il est amoureux d'une chambrière; car tout le monde est amoureux dans cette maison, maître et maîtresses, écuyers, laquais et servantes! Dans l'imbroglio de la fin, grâce à la malice du page, don Alvaro se trouve couché avec doña Eugenia, croyant l'être avec sa femme; celle-ci arrive avec des alguazils comme témoins pour faire casser son mariage, persuadée que son mari a pour maîtresse un homme (le maudit page), et trouve son adorateur, don Valeriano, à qui on a fait croire qu'elle lui avait donné un rendez-vous galant. Notre Français, déguisé en femme, le page lui ayant conseillé ce travestissement, tombe dans les bras de l'écuyer, qui croyait rencontrer là sa Madelon. La scène précédente, les épées allaient sortir du fourreau; la pièce finit presque en mascarade. Les *Mal mariés de Valence* n'ont pas été traduits en français.

Mal en pis (DE), comédie de Calderon. V. DE MAL EN PIS.

MAL, MALE adj. (mal, ma-le — lat. *malus*, même sens. V. MAL s.). Mauvais, funeste : *Que la* MALE *peste te crève! La* MALE *chance me poursuit.*

> Je n'eus, depuis ce jour, de lui nouvelle aucune,
> Si ce n'est ce matin que, de *male* fortune,
> Je fus en cette église. . . . .
>
> RÉGNIER.

‖ Méchant : *Une* MALE *femme.* Vieux mot.

— Qui ne convient pas; qui est coupable : *C'est* MAL *à vous de me soupçonner. Il est toujours* MAL *de flatter ses amis.*

— *Bon an mal an*, Une année dans l'autre, par année en moyenne :

> . . . . Il a des revenus
> Qui vont, *bon an mal an*, à dix bons mille écus.
>
> DESTOUCHES.

— *Bon gré mal gré*, De gré ou de force : BON GRÉ, MAL GRÉ, *il faut qu'il y vienne.*

MAL s. m. (mal). Hist. V. MALLUS.

MALA, rivière de l'Amérique du Sud, au Pérou, département de Lima. Elle descend de la Cordillère des Andes, près de Cincas, coule au S.-O. et se jette dans le grand Océan équinoxial, à Santo-Pedro de Mala, après un cours d'environ 100 kilomètres.

MALABAILA s. f. (ma-la-bè-la). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, établi pour des herbes de l'Illyrie.

MALABAR (côte de), en indou *Malayala* (terre de montagnes), en arabe *Belad-el-Folfol* (pays du poivre), dénomination par laquelle on désigne communément toute la côte occidentale de l'Indoustan anglais, sur la mer d'Oman, depuis le cap Comorin, au S., jusqu'à Bombay, au N. Mais cette côte se subdivise en trois parties : la côte de Malabar proprement dite, qui s'étend du cap Comorin jusqu'au fort et à la rivière de Tschandraghiri, par 12° 30′ de latitude N., et de laquelle seulement nons nous occuperons ici; la côte de Kanara, au N. du Malabar jusqu'à Goa, et la côte de Koukan, au N. de celle de Kanara. La côte de Malabar, proprement dite, est donc bornée au N. par le Kanara, dont la sépare le Tschandraghiri, à l'E. par le Maïssour et la province de Carnactic, au S. par le cap Comorin, et à l'O. elle est baignée par la mer d'Oman. Dans cette étendue nous comprenons les petits Etats tributaires de Travancore et de Cochin, tandis que quelques géographes limitent le Malabar à l'Etat de Cochin. Cette contrée, composée de toute la côte qui se prolonge en terrasses successives entre le sommet des Ghattes occidentales et la mer d'Oman, présente une superficie d'environ 54,000 kilom. carrés, avec une population de 1,740,916 hab., Indous, mahométans et catholiques romains; ces derniers sont à peu près au nombre de 15,000. Les villes principales sont : Mangalore, Calicut, Mahé, Cochin et Quilon.

— *Géographie physique. Climat.* La côte est découpée par un grand nombre de golfes, baies et petits bras de mer qu'une multitude de rivières font communiquer entre eux; de là résulte tout le long de la côté une chaîne d'îles et de presqu'îles. Les Ghattes occidentales, qui parcourent le Malabar du S.-E. au N.-O., y présentent plusieurs rangées de montagnes, dont les pics les plus élevés ne dépassent pas 550 mètres; du versant occidental de ces montagnes descendent plusieurs petits cours d'eau qui arrosent le Malabar, mais dont aucun n'est assez important pour être cité. « Le Malabar peut se diviser, dit le *Dictionnaire géographique universel*, en deux parties : l'une, le pays haut, est entrecoupée de torrents, qui sont à sec pendant la saison chaude; l'autre, voisine de la mer, est comparativement très-basse; la marée y alimente pendant la sécheresse le cours inférieur de ses nombreuses rivières. Dans le mois de février, la chaleur commence à devenir excessive; des exhalaisons épaisses s'élèvent alors. La mousson du S.-O., qui règne depuis mai jusqu'en septembre, interdit aux navires l'accès des côtes; pendant toute cette période, les ouragans sont très-fréquents et causent souvent de grands ravages. Les tremblements de terre y sont plus rares que sur le plateau du Decan. Dans la saison des pluies, les rivières et les torrents inondent leurs rives, et la région des côtes, entièrement submergée, forme pour ainsi dire un vaste marécage; cependant l'insalubrité produite par le séjour de ces eaux stagnantes paraît n'être que locale, et le climat du Malabar peut, du reste, être regardé comme favorable à la santé. Le sol, graveleux dans la montagne, sablonneux et léger dans les plaines, est généralement pauvre; néanmoins, quelques vallées étalent un grand luxe de végétation. »

— *Productions du sol.* Le palmier et le cocotier abondent; le dernier surtout est de la plus belle espèce et se rencontre partout. Suivant les localités, il se fait annuellement deux ou trois récoltes, surtout de riz, dont on cultive différentes variétés. Sur tout le littoral, les habitants veulent-ils mettre les récoltes de leur champ ou de leur verger à l'abri d'un coup de main, ils n'ont pas besoin de les entourer de murailles ou de haies, aussi insuffisantes que coûteuses; ils se bornent à les consacrer à une des nombreuses divinités de la contrée. A cet effet, ils érigent dans leurs champs ensemencés, ou au milieu de leurs plantations, une longue perche dédiée à l'esprit protecteur dont ils ont fait choix, et qui, à dater de ce moment, devient leur garde champêtre responsable. Malheur à l'impie qui oserait toucher, sans la permission du propriétaire, à une banane, à un mango ainsi voués à un génie protecteur, il serait à l'instant frappé de mort, ou tout au moins d'une maladie grave; cela ne fait pas l'objet d'un doute dans tout le pays. Les principaux articles d'exportation sont le poivre, demandé en grande quantité pour l'Europe, l'Arabie et la Chine; le bois de charpente, le cuir, les noix de coco, le gingembre, l'indigo, le bétel, le fer et le bois de sandal. Les importations consistent en alun, assa-fœtida, coton, épiceries, sucre, châles, gros draps, etc., tirés du Bengale et de Bombay. L'industrie manufacturière ne livre au commerce que des tissus de coton.

— *Mœurs et coutumes.* Les Malabares sont navigateurs, commerçants, pirates et guerriers courageux. Les nobles du pays, qu'on qualifie de *naïrs*, appartiennent pour le plus grand nombre à la quatrième classe des Indous. Cependant, une grande partie d'entre eux, notamment les princes et les chefs militaires, sont compris dans la seconde classe et qualifiés de *noïks*. Les veuves du Malabar se brûlaient autrefois sur le corps de leur mari. Outre la population indigène, on compte au Malabar un grand nombre de juifs, blancs et noirs; les premiers paraissent y être venus au VIIIe siècle de notre ère; les autres sont des Indous convertis au judaïsme; des chrétiens de saint Thomas ou nestoriens, venus sur cette côte au Ve siècle; des catholiques, descendants ou prosélytes des Portugais; enfin des Moplays ou Mapulets, population mixte, descendant des Arabes qui, au VIIIe siècle, furent attirés sur cette côte par le commerce. Ils sont intelligents et se font remarquer par leur activité, leur industrie et leurs richesses. Les naturels parlent cinq principaux idiomes : le malabare pur ou tamoul, le kanarin, le mahratte, le goudjarati ou langue des montagnards, et le maure ou indoustani. Ce sont des corruptions du sanscrit mêlées de persan et d'arabe. Le plus ancien monument du Malabar est un édit donné au IXe siècle par Scharan Perumal, en faveur des juifs de Cochin et des chrétiens de saint Thomas. La région basse est parsemée de nombreux villages, qui sont pour la plupart de belle apparence et bien bâtis; les maisons ont ordinairement des murs en terre et sont couvertes de feuilles de palmier.

— *Histoire.* Les légendes indiennes attribuent une origine fabuleuse à la côte de Malabar. Elles racontent à ce propos que Vichnou, dans sa huitième incarnation, après avoir vaincu un grand nombre de rois, voulut se reposer de ses nombreux exploits, et, à cet effet, demanda à Varouna, le Neptune indien, de retirer ses eaux et de lui accorder un terrain d'une portée de flèche de longueur. Varouna y consentit; mais un religieux nommé Uarader lui ayant révélé l'identité de Vichnou, qui s'était déguisé en mendiant, et lui ayant fait craindre que le dieu ne lançât sa flèche au delà de toutes les mers et ne le dépossédât ainsi de son empire, Varouna alla trouver le dieu de la mort pour lui demander secours dans la position critique où l'avait mis son imprudente promesse. Le dieu de la mort, métamorphosé en fourmi blanche, qu'on appelle *karia* chez les Indiens, vint pendant la nuit sous la tente de Vichnou, qui dormait sans défiance, monta sur l'arc du dieu et en rongea la corde au point de ne lui laisser qu'autant de force qu'il en fallait pour le tenir bandé. Vichnou, ne se doutant pas de la ruse, se rend le matin au bord de la mer et met à son arc une flèche qu'il se dispose à lancer de toute sa force; mais justement à cause de l'effort qu'il fait, la corde casse et la flèche ne va qu'à une petite distance. Le terrain parcouru par la flèche fut immédiatement découvert et abandonné par les eaux et forma le pays de *Malateou*, vulgairement appelé aujourd'hui Malabar. On ajoute que Vichnou se rappelant l'ingratitude des brahmanes, auxquels il avait donné les royaumes conquis par lui sur les souverains ennemis, et qui avaient refusé de lui accorder asile sur les territoires qu'ils devaient à sa générosité, leur donna sa malédiction et jura que si quelqu'un d'eux venait à mourir dans ce nouveau séjour, il reviendrait sur la terre sous la figure d'un âne. Aussi ne voit-on aucune famille de brahmanes sur cette côte proscrite.

« Cette contrée, ajoute le *Dictionnaire géographique universel*, avec ses hautes montagnes, ses innombrables rivières et la mer qui la protége, a présenté assez d'obstacles aux conquérants pour avoir pu échapper longtemps à la domination musulmane et conserver les mœurs et les usages des anciens Indous dans une plus grande pureté qu'on ne les voit dans la plupart des autres parties de l'Indoustan. Ce ne fut qu'en 1766 qu'elle fut envahie par Hayder-Ali, obscur mahométan, qui força les rajahs d'abandonner leur territoire, et fut le premier qui leva des impôts sur les habitants. En 1788, Tippoo-Saëb, son fils et son successeur, chargea de taxes extraordinaires tous ceux qui ne voulaient pas embrasser la religion de Mahomet, et parvint, l'année suivante, à faire passer aux Moplays toute l'autorité dont les noirs avaient été dépouillés; en 1790, ceux-ci s'étant joints aux Anglais, dont Tippoo inquiétait depuis longtemps la puissance, rentrèrent dans leurs domaines en consentant à payer un tribut au gouvernement de Bombay, qui venait de prendre possession du pays. Ce gouvernement eut beaucoup à souffrir de la perfidie avec laquelle ils trahirent leurs engagements; il les priva de tout pouvoir et des quatre cinquièmes de leurs revenus, et fut forcé de réprimer par les armes la révolte qui fut la suite de leur mécontentement. Le Malabar passa dès lors à la présidence de Madras, dont il forme aujourd'hui un district, ayant pour chef-lieu Calicut ou Cochin. C'est à la côte de Malabar que le Portugais Vasco de Gama aborda en 1498. » Les Français possèdent Mahé sur la côte de Malabar.

— *Linguistique.* La langue parlée dans le Malabar appartient à la famille des idiomes néo-sanscrits. Le mot *Malabar* veut dire le pays des montagnes. On désigne aussi quelquefois la langue du Malabar ou le *maleialam* sous le nom de *grantham*, mot introduit par les jésuites et qui signifie livre. Le *maleialam* est parlé jusqu'au cap Comorin. On a publié un certain nombre de livres relatifs à cette langue, dont les dialectes occidentaux sont les plus connus. Le maleialam ne diffère pas plus du tamoul que le portugais de l'espagnol. Les plus anciens monuments de cette langue sont les priviléges communs accordés vers le VIIIe ou le IXe siècle, par Scharan Perumal aux juifs de Cochin et aux chrétiens de saint Thomas. La conservation de ces précieux documents n'est due qu'à ce que ces priviléges avaient été gravés soigneusement sur plusieurs planches de cuivre, dont deux ou trois ont été l'objet de travaux sérieux.

La langue maleialam manque des sons *q*, *y*, *x*, *z* et *f*. Elle possède deux déclinaisons et trois nombres. Il y a huit cas, dont trois ablatifs de repos, d'instrument et d'association. Les adjectifs sont invariables. Les genres sont au nombre de trois; le masculin et le féminin ne sont employés que pour les noms d'êtres où la distinction naturelle des sexes existe effectivement; tous les autres substantifs sont du genre neutre. Les pronoms peuvent être doublés par répétition ou simples, suivant que l'on parle à un supérieur ou à un inférieur. La conjugaison est fort pauvre. Les trois temps simples : présent, passé, futur, sont les seuls usités. Les modes se réduisent à deux : indicatif et impératif; toutes les autres nuances de temps et de modes s'expriment à l'aide de particules affixes. Pour le passif, on se sert des verbes auxiliaires *pedunnu*, souffrir, *nirejunnu*, remplir, etc. Il existe une série importante de verbes irréguliers. La construction et la syntaxe reproduisent la liberté d'allure et les règles caractéristiques du latin. Auprès de Cochin, dans le royaume de Travancore, on parle un dialecte qui porte le nom de maleiam, ou dialecte des montagnes proprement dit, et qui présente, avec la langue du Malabar, dont nous venons de parler ci-dessus, de notables différences.

Quelques philologues comprennent, sous le nom générique d'idiome *malabare*, les langues indiennes qui ne se rattachent pas directement à la souche sanscrite, comme le tamoul, le telinga, etc.

MALABARE adj. (ma-la-ba-re). Géogr. Qui est du Malabar; qui appartient au Malabar ou à ses habitants : *Le commerce* MALABARE. *La population* MALABARE.

— Substantiv. Habitant du Malabar : *Les* MALABARES.

— s. m. Langue malabare : *Parler le* MALABARE.

— **Encycl.** Linguist. V. MALABAR.

MALABATHRUM s. m. (ma-la-ba-tromm). Bot. Laurier des Indes, dont les feuilles sont employées en pharmacie. Syn. de CINNAMOME.

MALABERTE s. f. (ma-la-bèr-te). Mar. Hache à marteau, appelée aussi PÉTARASSE.

MALABRANCA (Latin), cardinal italien, mort en 1294. Il entra dans l'ordre des dominicains et fut successivement nommé par le pape Nicolas III, son oncle, cardinal, évêque d'Ostie et de Velletri, gouverneur de Rome, légat de Bologne. Par la suite, il fut envoyé à Florence pour apaiser les troubles excités dans cette ville par les querelles des guelfes et des gibelins, et jouit d'une grande faveur sous les papes Honorius IV, Martin IV et Nicolas IV. C'est lui qui, après une vacance du saint-siége, dont la durée avait été de plus de deux ans, proposa et fit élire Célestin V (1294). On a quelquefois mis Malabranca au nombre de ceux qui passent pour avoir composé le *Dies iræ*, la célèbre prose de l'office des Morts.

MALABRANCA (Ugolin), prélat italien, né à Orvieto. Il vivait au XIIIe siècle, et fut successivement évêque de Rimini et partriarche de Constantinople vers 1290. Le pape Nicolas IV l'employa dans plusieurs négociations tendant à réunir l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. On lui doit plusieurs traités sur des questions de théologie, notamment des commentaires sur Pierre Lombard.

MALABRE adj. (ma-la-bre). Hist. relig. Se dit de certains chrétiens de l'Inde qui ont retenu certain rites païens, et de ces rites eux-mêmes : *Chrétiens* MALABRES. *Rites* MALABRES.

— **Encycl.** Après la conversion de quelques tribus indiennes au christianisme, les missionnaires de l'Inde crurent que, pour répandre la religion chrétienne dans ce pays et favoriser les conversions, on pouvait tolérer que les idolâtres convertis conservassent quelques-uns des anciens usages et des rites de la religion qu'ils abandonnaient. On appelle rites *malabres* ces anciens rites que les Indiens ont conservés après leur conversion. Par exemple, on leur permit d'omettre quelques cérémonies du baptême, on laissa porter aux femmes une image qui ressemblait aux anciennes idoles; on défendit l'usage des sacrements pendant la menstruation. Cette condescendance habile, mais peu orthodoxe, fut hautement condamnée par Clément XI, par Benoît XIII, par Clément XII et par Benoît XIV. Toutefois, ce dernier pape permit d'affecter au service des parias convertis des prêtres différents de ceux qui étaient destinés aux castes plus élevées.

MALAC, abréviation du mot *Malacca*, usitée dans la locution *Etain de malac*, étain qui se vend dans le commerce en fragments ayant la forme d'un chapeau.

MALACADÉNIE s. f. (ma-la-ka-dé-nî — du gr. *malakos*, mou; *adên*, glande). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, établi pour des herbes du Brésil.

MALACANTHE s. m. (ma-la-kan-te — contract. du gr. *malakos*, mou; *akantha*, épine). Ichthyol. Genre de poissons, de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des labroïdes, caractérisé par une longue nageoire dorsale, un corps allongé, un front peu convexe, une bouche fendue et des lèvres charnues : *Le* MALACANTHE *de Plumier habite les mers d'Amérique, et le* MALACANTHE *à larges raies vit dans les mers de l'Inde; la couleur de ces poissons est le jaune nuancé de violet.*

MALACARNE (Michel-Vincent-Marie), chirurgien italien, né à Saluces en 1744, mort à Padoue en 1816. Tout, jeune il montra un goût décidé pour la poésie et composa un grand nombre de pièces fugitives. S'étant ensuite tourné vers les sciences, il étudia la chirurgie à Turin et devint successivement répétiteur d'anatomie et de chirurgie (1769), professeur à Acqui (1775), chirurgien-major de la citadelle et des prisons de Turin (1783), et enfin professeur à Pavie (1789) et à Padoue (1794). Malacarne s'est beaucoup occupé d'anatomie comparée et a acquis une grande réputation. Hallé, Vicq-d'Azyr, etc., faisaient le plus grand cas de ce savant. Ses principaux ouvrages sont : *Nuova esposizione della vera struttura del cervelletto umano* (Turin, 1776); *Delle osservazioni in chirurgia* (Turin, 1784, 2 vol. in-8°); *Osservazioni anatomiche e patologiche su gli organi uropoietici* (1786); *Correspondenza letteraria col Carlo Bonnet* (1790); *Nevro-encefalotomia* (1791); *Encefalotomia di alcuni quadrupedi* (1795); *Ricordi della anatomia chirurgica* (1801-1802, 3 vol. in-8°), etc.

MALACASSA s. m. (ma-la-ka-sa). Linguist. Idiome malgache.

MALACCA, ville et colonie anglaise, dans l'Inde Transgangétique, sur la côte S.-O. de la presqu'île de même nom. La ville est située à l'embouchure d'une petite rivière qui se jette dans le détroit de Malacca, à 160 kilom. N.-O. de Singapour, à 1,068 kilom. N.-O. de Batavia, par 2° 10′ de latitude N. et 99° 45′ de longitude E. La population de la colonie est évaluée à 40,000 hab.; celle de la ville à 12,000 hab. Elle est en partie flottante et comprend une moitié de Chinois.

La ville est divisée en deux parties réunies par un pont. Sur la rive gauche de la rivière on voit la colline Saint-Paul, qui possède les ruines d'un vieux fort portugais. Au pied de la colline sont le palais du gouverneur, le palais de justice, l'église, les casernes et les hôpitaux. Au sommet se trouvent les ruines de Notre-Dame del Monte, qui fut construite par Albuquerque. C'est là que saint François-Xavier fit la plupart de ses miracles. Les bazars, les magasins et les autres maisons sont situés de l'autre côté du fleuve. La principale institution de la ville de Malacca est le collége anglo-chinois, fondé en 1818. Il possède une belle bibliothèque chinoise, anglaise et siamoise. Autrefois, le commerce de la ville de Malacca était très-important; il fournit encore beaucoup d'articles à l'exportation.

On en exporte de l'étain, beaucoup de poivre, du sagou, des rotins, des dents d'éléphant et de la poudre d'or; les importations consistent en opium et en soie. Le commerce est moins actif qu'autrefois; beaucoup de navires européens préfèrent l'île du Prince-de-Galles, où ils trouvent une bien plus grande variété d'articles à exporter. Le climat est agréable et salubre; le thermomètre n'y varie guère qu'entre 17° 76′ et 23° 53′ Réaumur; les rafraîchissements y sont abondants et à bon marché.

La ville de Malacca fut fondée en 1252 par Iskander-Schah, prince malais, qui en fut chassé par un souverain javanais. Les Portugais, sous Albuquerque, s'en emparèrent en 1511. Elle devint alors un de leurs principaux établissements et la clef de leur commerce dans les mers au delà de l'Inde; les Hollandais l'attaquèrent en vain en 1605, mais s'en emparèrent en 1641, après une résistance opiniâtre. Les Anglais la leur enlevèrent à leur tour en 1795. La colonie de l'île du Prince-de-Galles en diminua beaucoup l'importance; à la paix de 1814, ils la restituèrent à la Hollande, mais l'acquirent de nouveau en 1825, en échange de divers établissements de la côte de Sumatra. Aujourd'hui, Malacca relève, ainsi que l'île de Poulo-Pinang, du gouverneur qui réside à Singapour, et se trouve comprise dans la présidence du Bengale.

MALACCA (presqu'île), la *Chersonèse d'or* des anciens, grande péninsule de l'Asie méridionale, dans l'Inde Transgangétique, au S. du royaume de Siam, entre le golfe du Bengale à l'O., le golfe de Siam et la mer de Chine à l'E., par 1° 15′ et 10° 35′ de latitude N., et 95° 50′ et 102° de longitude E.; 1,200 kilom. de longueur sur 200 kilom. de largeur moyenne.

Elle est unie au continent par l'isthme de Kraw et est terminée au S. par le cap Romania; 380,000 hab. Les côtes offrent des découpures peu considérables; elles sont parsemées d'îles nombreuses, dont les plus importantes sont : Saint-Matthieu, Djonkseylon, Lancava, Prince-de-Galles, sur la côte occidentale; Singapour, près de l'extrémité S.; Timon, Tantalem et Larchim, sur la côte orientale. Cette presqu'île est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes, basses au S., et s'élevant un peu plus au N.; elle est divisée par cette chaîne en deux versants étroits, arrosés par des cours d'eau de peu d'étendue. L'intérieur de ce pays n'est pas bien connu, à cause de la difficulté qu'on éprouve à le parcourir; car on n'y trouve que de vastes forêts vierges peuplées de bêtes féroces et de reptiles venimeux. Selon les voyageurs qui ont pénétré le plus avant dans cette contrée, les montagnes sont primitives et composées, tantôt de quartz, tantôt de granit, rarement de porphyre. Les seuls métaux qu'on y ait découverts jusqu'à présent sont le fer, l'or et l'étain. On évalue à 2,430,000 kilogrammes la production annuelle des mines d'étain. Les parties connues de cette vaste presqu'île sont généralement fertiles; beaucoup offrent un luxe de végétation extraordinaire. Les céréales qu'on y cultive ne suffisent pas à la consommation; mais le riz, les légumes et les fruits sont abondants. On y a introduit, depuis quelques années, la canne à sucre et l'indigo. Le poivre est une des productions les plus importantes de ce pays, quoiqu'il soit inférieur en qualité à celui de Java. Dans les forêts, dont la verdure est perpétuelle, croissent l'aloès, les bois d'aigle et de sandal, des gommiers et plusieurs autres arbres précieux; une grande quantité de fleurs embaument l'air et une infinité de plantes rares offrent un vaste champ d'observation au botaniste. La zoologie présente aussi des espèces très-variées : l'éléphant, le rhinocéros, le buffle, le tigre, le léopard, l'ours, le chat-tigre, le sanglier, diverses espèces de singes, etc. On y a trouvé aussi des serpents, des lézards, des tortues, des caïmans; et parmi les oiseaux, qui paraissent très-nombreux : des aigles, des faucons, des vautours, des milans, des pélicans, des cailles, des perdrix, etc. Les principaux objets d'exportation sont l'étain et le poivre; ce dernier produit s'expédie principalement en Chine et en Amérique. Trois races d'hommes vivent dans cette presqu'île : les Malais, qui se sont établis sur les côtes depuis des siècles; les sauvages bruns, nommés Diacong et Benoua, errant dans les montagnes et le pays bas, et les nègres, qui vivent particulièrement dans les parties septentrionales. Les sauvages des montagnes parcourent les forêts pour y chercher des racines, des fruits et du gibier; ils sont partagés en petites tribus, souvent en guerre entre elles, et vont presque nus. Les sauvages des pays bas, répandus plus particulièrement dans le territoire de Malacca et de Djohore, sont chasseurs et pêcheurs. Les nègres ne diffèrent en rien de ceux d'Afrique. On trouve, en outre, dans la presqu'île de Malacca, des Chinois, des Indiens, des Portugais, des Hollandais et des Anglais. Au point de vue politique, on distingue : le *Malacca anglais*, comprenant Malacca et Nanning; le *Malacca siamois*, où sont les royaumes de Ligor, Bondelon, Patani, Kalantan, Kedah et Tringanon, et le *Malacca indépendant*, au S., comprenant les royaumes de Peak, Djohore, Salengore, Pehang, Rumbo, etc. Cette péninsule a été longtemps soumise au roi de Siam.

MALACCA (détroit de), bras qui s'étend entre la presqu'île de son nom, au N.-E., et l'île de Sumatra, au S.-O., et qui fait communiquer le golfe du Bengale, au N.-O., avec la mer de Chine, au S.-E.; par 0° 8′ de lat. N., et 93° et 102° de long. E. Longueur, 800 kilom.; largeur de 40 à 300 kilom. Des îles assez nombreuses sont disséminées dans ce détroit; les principales se trouvent au S., telles sont : Roupat, Bancalis, Penpeseratte, Pantjour, près de la côte de Sumatra; Carignon et Dryon vers le milieu de l'entrée méridionale; dans le N., on trouve l'île du Prince-de-Galles et Lancava, près de la côte de la presqu'île.

MALACENTOMOZOAIRE adj. (ma-la-santo-mo-zo-è-re — du gr. *malakos*, mou; *entomos*, articulé; *zôon*, animal). Zool. Qui tient le milieu entre les mollusques et les articulés.

— s. m. pl. Groupe d'animaux qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

MALACHADÉNIE s. f. Fausse orthographe du mot MALACADÉNIE.

MALACHIE s. f. (ma-la-chî — du gr. *malakos*, mou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, à corselet plat et carré : MALACHIE *cuivreuse*. MALACHIE *rousse*. ‖ La vraie forme du mot serait MALACIE.

— **Encycl.** V. MALACHIEN.

MALACHIE ou **MALACHIAS** (en hébreu *ange* ou *envoyé du Seigneur*), le dernier des douze petits prophètes. On croit qu'il prophétisa de 412 à 408 avant Jésus-Christ. On a sous son nom trois chapitres très-obscurs qui ont eu de nombreux commentateurs. En un style énergique, il attaque la corruption et les abus de tout genre qui se sont introduits dans le peuple juif, reproche aux prêtres et aux lévites d'éluder la loi, etc., et annonce la venue du Messie, ainsi que de son précurseur. Quelques docteurs juifs le confondent avec Esdras.

MALACHIE (saint), illustre prélat irlandais, né à Armagh en 1094, mort en 1148. D'abord abbé de Bevehor, puis évêque de Connor, il devint archevêque de sa ville natale vers 1127. Les besoins de l'Eglise d'Irlande l'obligèrent à un voyage à Rome, et il mourut à son retour dans les bras de saint Bernard, son ami, à Clairvaux. On a sous son nom une *Prophétie sur les papes*; mais cette pièce est l'œuvre d'un faussaire et a été fabriquée en 1590. Moréri l'a publiée dans son *Dictionnaire*. Malachie est le premier saint qu'on ait canonisé dans les formes solennelles. On célèbre sa fête le 3 novembre.

MALACHIEN, IENNE adj. (ma-la-kiain, iè-ne — rad. *malachie*). Entom. Qui ressemble à une malachie.

— s. m. pl. Tribu de malacodermes, ayant pour type le genre malachie : *Les* MALACHIENS, *dès qu'on les saisit, font paraître sur les côtés du corps des membranes charnues et rétractiles*. (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *malachiens* forment une tribu que l'on peut caractériser de la manière suivante : mandibules échancrées ou bidentées à l'extrémité; palpes courtes, filiformes; antennes à douze articles, le plus souvent en scie ou pectinées dans les mâles de quelques espèces; élytres généralement mous, plus rarement coriacés; tête sans étranglement à sa partie postérieure; tarses ordinairement à cinq articles; crochets tarsiens unidentés ou bordés d'une membrane. La plupart des *malachiens* ont une grande agilité; ils fréquentent les fleurs, les feuilles et les troncs d'arbre. A l'état parfait, ils se nourrissent d'insectes et volent avec beaucoup de facilité. Leurs couleurs sont vives et bien assorties. Ces coléoptères sont remarquables par le peu de dureté de leurs téguments; toutefois ce caractère est loin d'être général, et plusieurs genres font exception. Les espèces européennes sont toutes de taille assez petite; certaines espèces exotiques sont un peu plus grandes. Les larves sont carnassières. On connaît environ cinq cents espèces, dont un grand nombre aux environs de Paris. Cette famille compte près de trente genres, dont le plus important est celui des malachies. Les insectes qui le composent sont revêtus d'une enveloppe très-molle, au point que leur corps et surtout leurs élytres se déforment en se desséchant. On les rencontre fréquemment sur les fleurs dès le commencement de l'été. Cependant ils ne se nourrissent pas de substances végétales; ils sont, au contraire, très-carnassiers. Une des particularités les plus remarquables de l'organisation de ces insectes consiste dans la présence de petites vésicules qu'ils font sortir à volonté des côtés de leur corselet et des bords de leur abdomen, surtout quand on les inquiète. Ces vésicules, que l'on désigne sous le nom de cocardes, sont de couleur jaune ou rouge, suivant les espèces. Leur usage n'est pas connu. On reconnaît facilement les malachies à leurs tarses simples et grêles, garnis seulement en dessous de quelques poils et dont les crochets sont bordés en dedans d'une membrane mince; à leurs palpes grêles, terminées par un article ovalaire. En outre, la différence des sexes amène des modifications assez considérables dans la forme extérieure du corps. On reconnaît assez généralement les femelles à l'uniformité des anneaux de leur abdomen, dont tous les bords sont droits et entiers. Chez les mâles, le dernier segment ventral est fendu dans sa longueur. Dans quelques espèces, le bout des élytres des mâles se contourne, se renfle et donne lieu à une cavité d'où sort une espèce de lanière dont on ignore l'usage; dans d'autres, quelques articles des antennes se renflent et se terminent par un petit crochet. Les malachies sont le plus souvent vertes et bleues, avec des taches jaunes ou rouges, qui sont situées ordinairement au bout des élytres. Chez quelques groupes, on remarque un mélange assez gracieux de noir et de rouge ou de noir et de jaune. Le nombre des espèces comprises dans le genre malachie varie beaucoup, suivant les auteurs. Il y a quelques années, la plupart des entomologistes y renfermaient près de cent cinquante espèces; de nos jours, Erickson l'a réduit à trente-deux, qui toutes présentent les caractères suivants : antennes insérées entre les yeux, à onze articles distincts; palpes filiformes; écusson trapézoïdal, corné; labre presque carré. Ces espèces sont presque toutes propres à l'Europe, surtout aux régions septentrionales. Le type du genre est présenté par la malachie rouge, qui se trouve sur les fleurs, aux environs de Paris, dans la plus grande partie de l'Europe, en Orient et en Barbarie. Elle a les élytres et les côtés du corselet d'un rouge vermillon, le devant de la tête jaune et tout le reste du corps d'un vert métallique. Chez la femelle, les élytres sont ovales, les antennes un peu dentées en scie et plus minces à l'extrémité. Chez le mâle, les élytres sont irréguliers à l'extrémité, les antennes fortement dentées et colorées en jaune à la partie inférieure. Une autre espèce a été décrite par M. Ed. Perris, qui en a fait connaître les métamorphoses : c'est la malachie bronzée. La larve est longue d'environ $0^{m},012$; sa tête est déprimée, carrée, cornée, ferrugineuse, finement et irrégulièrement ponctuée, marquée de deux sillons peu apparents, formant un angle, et de plusieurs fossettes longitudinales. L'épistome est transversalement linéaire, les mandibules et les mâchoires sont très-fortes. Les palpes maxillaires, de trois articles, sont un peu arquées en dedans. Les palpes labiales n'ont que deux articles. Les antennes en ont quatre; derrière elles, on remarque quatre ocelles ferrugineuses. Le corps entier est composé de douze segments, dont neuf pour l'abdomen. Le dernier des segments abdominaux est corné, échancré, terminé par deux pointes coniques, un peu courbées en haut. On compte neuf paires de stigmates, dont la première près du bord antérieur des segments mésothoraciques, et les autres au tiers antérieur des huit premiers segments abdominaux. La coloration générale est brunâtre. La tête et tout le corps sont couverts de poils courts, roussâtres, avec un ou deux poils plus longs près de chaque angle postérieur des segments. Cette larve est très-carnassière; on l'a trouvée en grande abondance dans le chaume qui couvre les bergeries des Landes, autour de Mont-de-Marsan. Pour se transformer en nymphe, elle se contente de se faire une sorte de niche au milieu des détritus. La nymphe est de couleur rosée, avec quelques poils sur le vertex, les bords du prothorax et les flancs. On remarque, à l'extrémité de son abdomen, deux longues papilles divergentes. L'insecte parfait, que l'on rencontre dans toute l'Europe, est long de $0^{m},007$, d'un vert cuivreux brillant, avec le devant de la tête jaune. Les angles antérieurs du prothorax et les élytres sont rouges.

MALACHITE s. f. (ma-la-ki-te — gr. *malachitês*; de *malachê*, mauve, à cause de la couleur de cette pierre. Le grec *malachê* correspond au latin *malva* et se rapporte probablement au même radical que le grec *malakos*, mou, et le latin *mollis*, savoir : le sanscrit *mlâi*, étendre, assouplir, languir, s'amollir, se faner, allié à la racine *mal*, broyer, d'où *marila*, tendre, doux, et une foule de dérivés analogues dans les langues de la famille européenne. D'autres rapprochent directement le grec *malachitês* de *malakos*, tendre, délicat, et prétendent que cette pierre est ainsi nommée à cause de son peu de dureté). Minér. Hydrocarbonate de cuivre que l'on rencontre en petites masses solides, de couleur verte variée de teintes diverses : *Boîte de* MALACHITE.

— **Encycl.** La *malachite* est un hydrocarbonate de cuivre d'un beau vert velouté; elle cristallise en prismes rhomboïdaux droits, mais on la trouve plus souvent en cristaux octaèdres. Elle se montre aussi en prismes obliques fibreux à l'intérieur, qui résultent de la décomposition de l'azurite. Son état habituel est l'état concrétionné, et elle se trouve en petites masses mamelonnées ou stalactiques, souvent fibreuses à l'intérieur et montrant, en outre, des couches d'accroissement qu'on distingue par la variation des teintes. Les plus belles *malachites* viennent de Sibérie. On emploie cette précieuse pierre d'ornement pour plaquer des coffrets et d'autres petits meubles et même pour faire des bijoux. On rencontre aussi la *malachite* en Australie, en lambeaux et en filons étroits dans des mines de cuivre, ou bien sous forme de cristaux fibreux et délicats, servant de couverture aux filons dans les petites cavités de quartz et les encaissements ferrugineux.

MALACHIUM s. m. (ma-la-ki-omm). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, établi pour des herbes de l'Europe et de l'Asie centrale.

MALACHIUS s. m. (ma-la-ki-uss — du gr. *malakos*, mou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, caractérisé par des palpes filiformes, un chaperon corné et trapézoïde.

MALACHODENDRE s. m. (ma-la-ko-dandre — du gr. *malachê*, mauve; *dendron*, arbre). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des malvacées : MALACHODENDRE *ovale*.

MALACHOWSKI (Stanislas-Nalencz, comte), patriote et homme d'Etat polonais, né en 1736, mort en 1809. Il était fils de Jean Malachowski, grand chancelier de la couronne, et acquit lui-même, comme nonce aux diètes de Pologne, une telle réputation de sagesse, qu'en 1788 il fut nommé maréchal de la diète. Malgré les dangers qui menacèrent sans cesse sa personne pendant l'exercice de ces fonctions, il les remplit quatre ans avec une prudence et une énergie admirables; c'est lui qui fut le véritable auteur de la constitution du 3 mai 1791. Le parti russe, à la tête duquel étaient son propre frère, Hyacinthe Malachowski, l'évêque Kossakowski et Xavier Branicki, ne cessa de lui faire la plus vive opposition, et bientôt il se trouva presque seul avec Sapieha pour soutenir la lutte. Aussi ce fut en vain qu'il chercha à empêcher la confédération de Targowitza; il dut se réfugier à Vienne et fut enveloppé dans la proscription générale. Il ne prit aucune part au soulèvement de Kosciuszko en 1794. Arrêté plus tard en Galicie, il ne recouvra la liberté qu'au bout d'un an, en payant une amende de 60,000 francs. Il vécut dans ses terres, à partir de cette époque, jusqu'en 1807, où les progrès des armes françaises vinrent de nouveau l'appeler à prendre part à l'administration de sa patrie. Après la formation du grand-duché de Varsovie, il fut nommé président du sénat et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

MALACHOWSKI (Hyacinthe), grand chancelier de la couronne de Pologne, frère du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle. Maréchal à la diète du couronnement en 1764, il devint en 1780 grand chancelier de la couronne. Le roi Stanislas-Auguste lui ayant révélé sous le sceau du secret qu'une nouvelle constitution serait proclamée le 5 mai 1791, Malachowski en avertit les partisans de la Russie, et, à partir de ce moment, il se montra constamment favorable aux oppresseurs de la Pologne. Malgré sa trahison notoire, il n'en resta pas moins le confident du roi, qu'il poussa à faire acte d'adhésion à la confédération de Targowitza. Sous la pression de la Russie, il fut peu après réintégré au pouvoir, mais se démit de sa charge de grand chancelier en 1793 et mourut dans un âge avancé, aussi méprisé des Polonais que son frère Stanislas en était aimé et vénéré. — Un cousin des précédents, Jean-Népomucène MALACHOWSKI, mort en 1821, fut envoyé à Dresde comme ministre plénipotentiaire de Pologne en 1789, puis se retira des affaires et ne reparut sur la scène politique qu'en 1807, lors de la création du grand-duché de Varsovie. Il fut depuis lors successivement président de la cour d'appel, grand maréchal de la cour, sénateur palatin à la chambre haute (1815). Il se signala par son zèle infatigable, par ses idées libérales et par son attachement constant à sa patrie.

MALACHOWSKI (Casimir), général polonais, né dans le palatinat de Nowogrodck en 765, mort à Chantilly en 1845. Il combattit aux côtés de Kosciuszko en 1794, puis entra comme major dans la légion polonaise de Dombrowski, au service de la France. Il fit la plupart des campagnes de l'Empire, fut nommé chef de brigade en 1812; puis, fait prisonnier à Leipzig, il fut envoyé en Pologne. Après la révolution du 29 novembre 1830, il reçut le commandement d'une division, puis de l'armée tout entière. Ayant été forcé de signer la capitulation de Varsovie, il donna sa démission à la diète de Modlin en ces termes, dignes d'un héros de l'antiquité : « Montrez à nos ennemis et à l'univers que l'idée d'une capitulation ne doit pas venir à un généralissime polonais. Retirez-moi le commandement; punissez le vieillard comme il le mérite, et que cette punition serve d'exemple à ses successeurs. » Il se retira ensuite en Prusse, puis en France, où il mourut dans la retraite à l'âge de quatre-vingts ans.

MALACHRE s. f. (ma-la-kre — du gr. *malaché*, mauve). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des malvacées : MALACHRE *rayée*. MALACHRE *ciliée*.

MALACIE s. f. (ma-la-sî — du lat. *malacia*, défaut d'appétit, proprement mollesse d'estomac; du gr. *malakia*, mollesse; *malakos*, mou, tendre, délicat). Méd. Dépravation de goût, appétit pour des choses peu ou point nutritives, ou appétit furieux pour certains aliments ordinaires, qui se manifeste chez les enfants, chez les femmes grosses et chez certaines personnes d'une constitution maladive : *La* MALACIE *dépend de la pléthore, lorsque la femme est robuste.* (Murat.) ‖ Ramollissement, chez quelques auteurs.

— **Encycl.** On a vu des enfants ou des filles chlorotiques manger du charbon, du plâtre, des cendres, de la terre, du sel, depuis quelques grammes jusqu'à 1 kilogramme par jour. On a encore observé des enfants qui mangeaient des objets dégoûtants, tels que des poux, des fourmis, des araignées, des rats, du fumier, des matières fécales, etc. Enfin on rapporte des observations de femmes chlorotiques qui buvaient avec délice du vinaigre, de l'encre, de l'urine et même du sang. La *malacie* ne s'observe guère que chez quelques enfants maigres et très-nerveux, chez les jeunes filles chlorotiques et non menstruées et chez les femmes enceintes, pendant les trois ou quatre premiers mois de la gestation. Le médecin devra s'opposer le plus qu'il pourra à ce que les malades ingèrent dans leur estomac des substances étrangères à l'alimentation. Une surveillance active est absolument nécessaire. Lorsqu'on a affaire à des femmes enceintes, il est souvent difficile de triompher de leurs envies bizarres; il faut autant que possible chercher à les distraire, varier leur nourriture, etc. On fait cesser la perversion de l'appétit chez les filles chlorotiques en leur donnant des ferrugineux, qui redonnent au sang sa quantité normale de globules rouges.

MALACMÉE s. f. (ma-la-kmé). Bot. Syn. de BUNCHOSIE.

MALACOBDELLE s. f. (ma-la-ko-bdè-le — du gr. *malakos*, mou; *bdella*, sangsue). Annél. Genre de la famille des hirudinées, ayant pour caractères un corps ovale, déprimé, une tête non distincte, avec une bouche antérieure.

MALACOCERQUE s. m. (ma-la-ko-sèr-ke — du gr. *malakos*, mou; *kerkos*, queue). Ornith. Division du genre timalie.

MALACODERME adj. (ma-la-ko-dèr-me — du gr. *malakos*, mou; *derma*, peau). Zool. Qui a la peau molle.

— s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères pentamères : *Les* MALACODERMES, *nombreux en espèces, mais peu remarquables en général sous le rapport des couleurs, fréquentent les végétaux et le bois mort; presque tous sont munis d'ailes et sont carnassiers au plus haut degré.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *malacodermes* sont surtout caractérisés par un corps et des téguments de consistance molle; leur tête est inclinée en avant. Ils ont le tube alimentaire plus long que le corps; le jabot court; le ventricule chylifique allongé; l'intestin grêle presque toujours filiforme; le rectum long. « Les *malacodermes*, dit Chevrolat, sont nombreux en espèces, peu remarquables sous le rapport de la taille ou des couleurs; cependant quelques-unes sont assez brillantes et métalliques. Ces insectes fréquentent les fleurs, les végétaux, le bois mort; quelques-uns vivent à terre. Presque tous sont pourvus d'ailes et sont carnassiers au plus haut degré, mais plus particulièrement à l'état de larves. » Cette famille se divise en cinq tribus : cébrionides, lampyrides, mélyrides, clairones et ptiniores. Un des genres les plus connus est celui des lampyres ou vers luisants.

MALACOGASTRE s. m. (ma-la-ko-ga-stre — du gr. *malakos*, mou; *gastêr*, ventre). Entom. Syn. de CTÉNIDION.

MALACOIDE s. f. (ma-la-ko-i-de — du gr. *malaché*, mauve; *eidos*, aspect). Bot. Syn. de MALOPE.

MALACOLITHE s. f. (ma-la-ko-li-te — du gr. *malakos*, mou; *lithos*, pierre. Minér. Variété de pyroxène appelée aussi SAHLITE.

MALACOLOGIE s. f. (ma-la-ko-lo-jî — du gr. *malakos*, mou; *logos*, discours). Zool. Branche de l'histoire naturelle qui s'occupe des animaux mous ou mollusques.

— **Encycl.** La *malacologie* est peut-être, de toutes les branches de l'histoire naturelle, celle qui a mis le plus longtemps à se constituer en science positive. Comme toujours, c'est à Aristote qu'il faut remonter pour en trouver les premiers rudiments. Le savant philosophe de Stagyre était bien placé pour recueillir des renseignements sur l'organisation, la vie et les mœurs des mollusques marins; aussi trouvons-nous à ce sujet, dans son *Histoire naturelle*, bien des détails qui nous étonnent par leur exactitude. Il n'est pas probable qu'il ait eu en vue de s'occuper de ces animaux au point de vue systématique; néanmoins, il distingue les coquilles terrestres et marines, et, parmi celles-ci, les univalves et les bivalves; il range aussi à part certains mollusques nus ou sans coquille, notamment des céphalopodes. Ses successeurs ajoutèrent peu de chose à ses doctrines. Pline fait connaître deux sortes de mollusques qui produisent la pourpre, et qu'il appelle murex et buccin. Oppien ne fait guère que répéter les notions qu'il avait reçues de ses devanciers.

Après eux, la *malacologie* resta à peu près stationnaire, et il nous faut arriver jusqu'au XVIe siècle pour constater quelques progrès. A cette époque, Rondelet et Belon ajoutent aux connaissances acquises sur les animaux aquatiques, et les mollusques n'y sont pas négligés, bien que traités en quelque sorte d'une manière accessoire. Le premier essai sérieux de classification est dû à Daniel Major, qui, en 1675, publia un appendice au traité *De la pourpre* de Fabius Columna; mais les coquilles furent seules employées pour l'établissement des groupes. C'est aussi ce que fit Lister, en 1678, dans sa *Description des animaux de la Grande-Bretagne*, qu'il compléta en 1693. Il traite d'abord des mollusques terrestres, les uns pourvus d'une coquille, les autres nus, puis des coquilles d'eau douce univalves et bivalves; il passe ensuite aux coquilles marines bivalves et aux testacés multivalves. Enfin il décrit les coquilles univalves, qu'il divise en seize sections, dont quelques-unes correspondent à des familles assez naturelles. Lister étudia aussi l'anatomie et la structure intérieure de plusieurs mollusques, avec les moyens restreints dont la science pouvait disposer à cette époque, et par là ouvrit une voie nouvelle à la *malacologie*.

A partir du XVIIIe siècle, la science se perfectionne. Tournefort et Ramphius continuent, il est vrai, à prendre la coquille comme base à peu près exclusive de la classification; mais le premier distingue les bivalves closes ou bâillantes; le second, les univalves munies d'un opercule, et c'est à lui qu'on doit les premiers détails exacts sur le nautile. Réaumur, par ses mémoires sur divers mollusques, préludait aux beaux travaux anatomiques de Boerhaave sur ces animaux, qui complétaient ceux de Swammerdam. D'Argenville créa le nom de *zoomorphose* pour la partie de la *malacologie* qui traite de l'étude des animaux des coquilles.

En 1743, Daubenton démontra que l'étude des coquilles est insuffisante et celle des animaux indispensable pour arriver à fonder un système complet. Guettard, qui vint peu de temps après, proposa d'établir les genres non plus seulement d'après la coquille, mais surtout d'après l'animal. En 1757, Adanson publia l'*Histoire naturelle du Sénégal*, et, en 1765, Geoffroy celle des *Mollusques des environs de Paris*, deux ouvrages qui font époque dans la science. Vers la même époque paraissaient les premières éditions du *Système de la nature*, de Linné, qui dispersait dans différents ordres de la classe des vers les animaux dont nous nous occupons, mais qui, dans chaque édition nouvelle, apportait quelques perfectionnements à sa méthode. On lui doit la création du mot *mollusque*, qu'il employait, à la vérité, dans une acception plus restreinte que celle qu'on lui donne aujourd'hui. On doit citer encore les travaux de Muller et de Pallas.

Poli, médecin italien, dans son *Histoire des testacés des Deux-Siciles*, publiée en 1791, a mérité d'être regardé par quelques auteurs modernes comme le fondateur de la *malacologie*. Les trois groupes qu'il a établis correspondent à peu près aux trois classes que l'on s'accorde à reconnaître aujourd'hui sous les noms de céphalopodes, gastéropodes et acéphales. L'année suivante, Bruguière commençait la publication du *Dictionnaire des vers* de l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage important qui a fait faire de grands progrès à la science descriptive, mais qui, comme classification, suivait les errements antérieurs.

Cuvier, dont les premiers travaux sur ce sujet datent de 1798, s'adonna surtout à l'étude anatomique de l'animal des mollusques; rejetant au second plan les caractères tirés de la coquille, il abolit l'ancienne distinction peu naturelle entre les mollusques nus et testacés. Lamarck, vers la même époque, continuait à s'occuper surtout des coquilles, mais en mettant judicieusement à profit les découvertes nouvelles. En 1815, il commença la publication de son *Histoire des animaux sans vertèbres*, ouvrage capital où les mollusques occupent une large place.

Enfin Blainville, combinant les idées de ces deux savants naturalistes, porta la *malacologie*, sinon au plus haut degré de perfection, du moins à un point où l'on pouvait considérer la science comme fondée dans ses éléments essentiels, et où il n'y avait plus qu'à apporter aux détails les perfectionnements que suggère une série d'études incessantes. Mais il eut le tort de surcharger la nomenclature d'une foule de termes, parfois assez barbares, et qui n'ont pu devenir populaires, comme ceux de Cuvier et de Lamarck. Après lui, nous aurions à signaler les travaux généraux ou spéciaux de nombreux naturalistes, parmi lesquels nous devons nous contenter de citer Deshayes, d'Orbigny, Férussac, Montfort, Draparnaud, Péron, Lesueur, Oven, Rang, Buch, Somerby, etc. Quant à l'état actuel de la science, v. MOLLUSQUES.

MALACOLOGIQUE adj. (ma-la-ko-lo-ji-ke — rad. *malacologie*). Qui a rapport à la malacologie : *Essais* MALACOLOGIQUES.

MALACOLOPHE s. m. (ma-la-ko-lo-fe — du gr. *malakos*, mou; *lophos*, aigrette). Ornith. Syn. de CÉLÉUS, genre de picidées.

MALACOMYZE s. f. (ma-la-ko-mi-ze — du gr. *malakos*, mou; *muia*, mouche). Entom. Syn. de GONIOPTÉRYGIDES.

MALACONE s. f. (ma-la-ko-ne — du gr. *malakos*, mou). Minér. Nom d'un minéral voisin du zircon par sa forme et sa composition. *Sa densité égale* 3,9 *à* 4,5, *sa dureté égale* 6,5; il est brun et a un éclat qui varie de l'éclat vitré à l'éclat sous-résineux; sa poudre est *rougeâtre, brune ou incolore. D'après les analyses* qui en ont été faites, ce minéral paraît avoir pour formule $3(ZrO^2,SiO^2) + H^2O$ ou $3(Zr^{IV}SiO^4),H^2O$.

MALACONOTE s. m. (ma-la-ko-no-te — du gr. *malakos*, mou; *nôtos*, dos). Ornith. Syn. de LANIAIRE.

MALACOPHYLLE adj. (ma-la-ko-fi-le — du gr. *malakos*, mou; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles molles et douces au toucher.

MALACOPTÈRE adj. (ma-la-ko-ptè-re — du gr. *malakos*, mou; *pteron*, aile). Ornith. Dont le plumage est doux et soyeux.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, comprenant quatre espèces originaires de l'Amérique méridionale.

— s. f. Zool. Syn. de MALACOSOME.

MALACOPTÉRYGIEN, IENNE adj. (ma-la-ko-pté-ri-jiain, iè-ne — du gr. *malakos*, mou; *pterux*, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires molles.

— s. m. pl. Grande division établie dans la classe des poissons, et renfermant tous ceux qui ont les rayons composés de pièces osseuses articulées.

— **Encycl.** Cette grande division a été adoptée par Cuvier, qui désigne sous ce nom tous les poissons qui ont les rayons composés de pièces osseuses articulées par synchondrose, qui rendent le rayon flexible quand les pièces ont de la longueur, et lui donnent, au contraire, de la roideur et de la solidité quand les articulations sont très-rapprochées, à cause du peu d'épaisseur des pièces réunies. Dans cette classe, on distingue trois ordres, fondés sur la position des nageoires ventrales ou sur leur absence :

1° *Malacoptérygiens abdominaux.* Ici les nageoires ventrales sont suspendues sous l'abdomen et en arrière des pectorales, sans être attachées aux os de l'épaule. Cet ordre est divisé en cinq familles, qui sont celles des cyprénoïdes, des ésoces, des siluroïdes, des salmonoïdes et des clupéoïdes.

2° *Malacoptérygiens subrachidiens.* Caractères : nageoires ventrales attachées sous les pectorales; le bassin est immédiatement suspendu aux os de l'épaule. On y compte trois familles, nommées gadoïdes, poissons plats et discoboles.

3° *Malacoptérygiens apodes.* Cet ordre, caractérisé par l'absence de nageoires ventrales, ne renferme qu'une seule famille, celle des anguilliformes.

Les écailles des *malacoptérygiens* ont généralement leurs bords sans dentelures et ainsi parfaitement unis. Cet ordre correspond donc à peu près exactement à celui des cycloïdes ou cycloïdiens d'Agassiz. Il se distingue ainsi des acanthoptérygiens ou cténoïdes, qui ont les écailles denticulées sur leurs bords. La majeure partie des genres qu'il renferme habite les mers; il compte néanmoins un assez grand nombre de représentants dans les eaux douces.

MALACOPTILE s. f. (ma-la-ko-pti-le). Ornith. Syn. de BARBACOU.

MALACORHYNQUE adj. (ma-la-ko-rain-ke — du gr. *malakos*, mou; *rhugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec mou.

— s. m. Genre d'oiseaux, de la famille des fourmiliers.

MALACOSARCOSE s. f. (ma-la-ko-sar-kô-ze — du gr. *malakos*, mou; *sarx*, *sarkos*, chair). Pathol. Mollesse des muscles.

MALACOSOME adj. (ma-la-ko-so-me — du gr. *malakos*, mou; *sôma*, corps). Zool. Qui a le corps mou.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères subpentamères, comprenant huit espèces, dont quatre sont originaires d'Afrique, deux d'Asie et deux d'Europe.

MALACOSTÉOSE s. f. (ma-la-ko-sté-ô-ze — du gr. *malakos*, mou; *osteon*, os). Pathol. Ramollissement des os.

MALACOSTRACÉ, ÉE adj. (ma-la-ko-stra-sé — du gr. *malakos*, mou; *ostrakon*, coquille). Zool. Qui a le corps couvert d'un test mou.

— s. m. pl. Section de crustacés qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

— **Encycl.** Les *malacostracés* forment une des deux grandes divisions de la classe des crustacés, dans la classification de Latreille. Ils renferment les crustacés proprement dits et se distinguent par les caractères suivants : des mandibules palpigères; plusieurs rangs de pièces en forme de palpes ou de mâchoires articulées à la bouche; quatre antennes non branchiales; dix ou quatorze pattes uniquement propres au mouvement; les tarses terminés par un onglet corné; le test ou les segments du corps solides et calcaires; toujours deux yeux, souvent pédonculés. Cette classe, correspondant au grand genre cancer de Linné, a été plus tard répartie par l'auteur en cinq ordres, savoir : les décapodes, les stomapodes, les lœmodipodes, les amphipodes et les isopodes.

MALACOTHRIX s. f. (ma-la-ko-trikss — du gr. *malakos*, mou; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de chicoracées de la Californie.

MALACOZOAIRE adj. (ma-la-ko-zo-è-re — du gr. *malakos*, mou; *zôon*, animal). Zool. Se dit des animaux dont le corps, dépourvu de membres, est mou et contractile dans toutes ses parties.

— s. m. pl. Syn de MOLLUSQUES.

MALACTIQUE adj. (ma-la-kti-ke — du gr. *malakos*, mou). Méd. Émollient. ‖ Peu usité.

— s. m. Médicament émollient : *Un* MALACTIQUE.

MALACURE adj. (ma-la-ku-re — du gr. *malakos*, mou; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue molle : *Muscicape* MALACURE.

MALADE adj. (ma-la-de — du lat. *male aptus*, mal disposé. Cette dérivation, bizarre à première vue, est justifiée par les formes provençale *malapte*, *malant*, italienne *malato* pour *malatto*, espagnol *malato*). Dont la santé est altérée, qui éprouve quelque trouble dans les fonctions de ses organes, en parlant d'un homme ou d'un animal : *Puisque vous logez chez un médecin, ce n'est pas merveille que vous soyez* MALADE. (Volt.) *Quand l'animal est* MALADE, *il souffre en silence et se tient coi.* (J.-J. Rouss.) *En s'imaginant qu'on est* MALADE, *on le devient en effet.* (J. Droz.) *En général, la femme est* MALADE *d'amour, l'homme d'indigestion.* (Michelet.) *Etre* MALADE, *c'est être en voie de mourir.* (Raspail.

Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient [malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.
LA FONTAINE.

La santé peut paraître à la longue un peu fade;
Il faut, pour la sentir, avoir été *malade*.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Altéré dans ses fonctions, en parlant d'un organe ou d'une partie du corps : *Un membre* MALADE, *Une jambe* MALADE. *Des yeux* MALADES. ‖ Altéré, en parlant d'une fonction ou de l'ensemble des fonctions organiques : *La diète est une nouvelle maladie imposée à une organisation déjà* MALADE. (Raspail.)

— Par anal. Altéré dans ses fonctions ou sa constitution, en parlant d'un végétal ou de quelqu'une de ses parties : *Des vignes* MALADES. *Du raisin* MALADE. *Des pommes de terre* MALADES.

— Par ext. Altéré, gâté : *Du vin* MALADE.

D'un tel vin la couleur est *malade* et bizarre;
Cet autre, dans le chaud, peut tourner à la barre.
REGNARD.

‖ Qui est en fâcheux état, qui ne prospère pas : *Cette industrie est bien* MALADE. *Le gouvernement est fort* MALADE. *Les Etats sont bien* MALADES, *lorsque la récompense du mérite est devenue le prix de l'intrigue.* (Antisthène.) *Dans un pays où le gouvernement protége tous les cultes, tous les cultes sont bien* MALADES. (A. Guyard.)

— Fig. Qui est altéré dans ses fonctions, en parlant de l'âme ou de quelqu'une de ses facultés : *Un esprit* MALADE. *Un cerveau* MALADE. *Un cœur* MALADE. *Un cœur* MALADE *ne peut guère écouter la raison que par l'organe du sentiment.* (J.-J. Rouss.) *Si la vérité réjouit les esprits sains, elle est insupportable aux* MALADES. (Proudh.)

— *Malade de*, Rendu malade par : *Etre* MALADE DE *fatigue.* ‖ Dont le mal réside dans : *Etre* MALADE DU *cerveau*, DE *la poitrine*, DE *l'estomac.*

— *Malade à mourir*, Extrêmement, dangereusement malade. Se dit souvent par exagération.

— *Tomber malade*, Devenir malade : *Je trouve que, dès qu'on* TOMBE MALADE *à Paris, on tombe mort.* (Mme de Sév.)

— Ironiq. *Bien malade*, Fort à plaindre : *Ce ne sont plus rien que des idées, des fantô-*

mes, des façons de chevaux. Les voilà BIEN MALADES! *ils ne font rien.* (Mol.)

— Loc. prov. *Il n'en mourra que les plus malades*, Se dit pour nier ou pour narguer un danger. On dit dans le même sens *Est bien malade qui en meurt.*

— Substantiv. Personne malade : *Se vouer au soin des* MALADES. *Lorsque le médecin fait rire le* MALADE, *c'est le meilleur signe du monde.* (Mol.) *Combien de* MALADES *ont plus besoin de consolations que d'aumônes!* (J.-J. Rouss.) *Les* MALADES *sont comme les femmes, ils détestent qu'on s'occupe d'autre chose que d'eux.* (F. Soulié.) *Le médecin qui soigne le* MALADE *ne soigne-t-il pas un peu aussi la maladie?* (A. d'Houdetot.) *Le vrai théâtre de la vertu des femmes, c'est la chambre d'un* MALADE. (H. Beyle.)

Le médecin Tant-Pis allait voir un *malade*
Que visitait aussi son confrère Tant-Mieux.
LA FONTAINE.

— Par ext. Personne ou être personnifié qui est dans quelque situation fâcheuse : *La liberté est une* MALADE *qui est elle-même son meilleur médecin.*

— Fig. Personne atteinte de quelque passion ou de quelque trouble dans ses facultés intellectuelles ou morales : *Celui qui parvient à faire taire sa conscience est un* MALADE *désespéré.* (La Rochef.-Doud.) *L'ambitieux est un* MALADE. (J. Janin.) *Le coupable est un* MALADE *que la société doit soigner et guérir dès qu'elle n'a plus rien à craindre.* (Raspail.)

— Diplom. *Malade de trente-huit ans*, Vendredi de la première semaine de carême, appelé de ce nom bizarre parce que l'évangile de ce jour mentionne la guérison d'une personne malade depuis fort longtemps.

Malade imaginaire (LE), comédie en cinq actes et en prose, de Molière, le dernier chef-d'œuvre du grand comique (théâtre du Palais-Royal, 10 février 1673). On a lieu de s'étonner de la légèreté avec laquelle Voltaire a parlé de cette excellente pièce, pleine d'une gaieté si franche et si communicative. « C'est, dit-il, une de ces farces de Molière dans lesquelles on trouve beaucoup de scènes dignes de la haute comédie. » Le *Malade imaginaire* est plus qu'une farce semée de quelques bonnes scènes; c'est une excellente comédie de caractères, une véritable création, où Molière atteint le plus haut point du génie comique.

Le sujet, au premier abord, ne semble avoir rien de plaisant : c'est la manie d'un homme qui veut être malade, en dépit de la nature; mais ce travers attristant est relevé par des traits si spirituels, les situations qu'il provoque et les personnages accessoires qu'il force à se mettre en relief ont une telle force que la gaieté supplée à ce que le sujet aurait par lui-même de répugnant. Est-il nécessaire de donner une analyse d'une comédie si populaire? Qui ne l'a vu jouer? Qui ne l'a souvent relue? On connaît d'enfance Argan, cet original bien portant, qui se croit malade, ce brave client des Diafoirus et des Purgon, ce maniaque si confiant et si tendre à sa femme, qui escompte sa faiblesse et sa crédulité, et si dur à des enfants qui le chérissent en dépit de ses travers. Le brave homme est si malade, et ses gens, sa famille exposent si fréquemment sa vie à des périls insidieux, grâce aux tracas et aux émotions qu'on lui suscite, qu'il a résolu d'installer la Faculté dans son logis. Sa fille épousera Thomas Diafoirus, fils émérite du docteur Diafoirus et neveu de M. Purgon. Le voici épluchant les comptes de son apothicaire, rabattant ici quatre sous sur une potion purgative et là six sous sur un clystère émollient : cette scène où le bonhomme dialogue avec M. Purgon absent est d'un comique achevé. La présentation de Thomas Diafoirus par M. son père, la scène des compliments, où le jeune docteur s'embrouille et récite à la belle-mère les phrases préparées pour la fille, sont des inventions que Molière lui-même n'a pas dépassées. Voilà le mariage convenu, quoique Angélique préfère de beaucoup au docteur gauche et guindé l'aimable Cléante, qui s'introduit près d'elle en maître à chanter. Un clystère refusé par le malade va tout remettre en question. M. Purgon, outré d'une telle infraction à l'ordonnance, stupéfait de l'audace d'un homme qui refuse un clystère préparé de ses propres mains, fait au bonhomme Argan une scène terrible; le malade imaginaire tombe pour tout de bon en syncope; Béline, qui le croit mort, se hâte un peu trop de laisser voir son âme cupide, et Argan, revenu à la fois à la vie et au bon sens, donne Angélique à Cléante, à condition toutefois que celui-ci se fera recevoir médecin. L'étourdissante cérémonie de réception, en latin macaronique, clôt dignement cette comédie, dont chaque scène est empreinte d'une gaieté si franche.

Geoffroy ne voulait pas que l'on appelât le *Malade imaginaire* une farce. « Diafoirus et son fils Thomas ne sont point, dit-il, des rôles de farce; ce sont des caractères fortement comiques : on voit dans le père l'aveugle et ridicule prétention des parents pour des enfants souvent ineptes et mal tournés; dans le fils, l'alliance de la galanterie et du pédantisme, la sottise de l'érudition dénuée d'esprit et de goût.... Molière attaque dans cette pièce une des faiblesses les plus communes de l'humanité : cet amour excessif de la vie, ce soin mal entendu de la santé, plus propre à la ruiner qu'à la conserver, cette aveugle confiance dans la médecine et cet abus des remèdes qui, loin de guérir les maux que nous avons, nous donne quelquefois ceux que nous n'avons pas. Son malade imaginaire a réellement tous les défauts attachés à une telle pusillanimité : il est égoïste, bourru, colère, crédule, entêté, injuste envers des enfants qui le chérissent, dupe des caresses d'une femme qui le déteste. L'ouverture est admirable, toute en action. Argan, occupé à compter le mémoire de l'apothicaire, oublie qu'il est seul, oublie qu'il est malade; ce qui prouve que pour guérir l'imagination il faut l'occuper. »

Dans les *Lettres* de Boursault, il est dit qu'à la première représentation cette réponse à l'apothicaire : « Allez, monsieur, on voit bien que vous n'avez pas accoutumé de parler à des visages, » était formulée en termes tels, que les murmures du public invitèrent l'auteur à substituer des mots plus décents à l'expression hasardée par lui. On sait que Molière fut pris de vomissements de sang à la quatrième représentation, en prononçant le mot *Juro*, et que sa mort fut le résultat de son dévouement aux intérêts de sa troupe.

Malade imaginaire (LE), tableau de Jean Stern, à Rotterdam; petite composition humoristique. Le *Malade imaginaire* mis en scène par l'artiste se croit des pierres dans la tête. On voit du même peintre, à la pinacothèque de Munich, un *Médecin visitant une femme malade*, charmante pochade pleine d'esprit. La même collection possède le célèbre tableau connu sous le nom de la *Femme malade*, de François van Mieris l'aîné, où l'on voit une dame évanouie devant son médecin.

MALADETTA (mont), montagne d'Espagne, la plus haute de la chaîne des Pyrénées, près de la frontière de France, prov. et à 38 kilom. N.-E. d'Huesca, formant la limite S.-O. de la vallée d'Aran. Le point culminant de la Maladetta s'élève à 3,485 mètres.

MALADIE s. f. (ma-la-dî — rad. *malade*). Pathol. Trouble de la santé, dérangement dans les organes ou dans leurs fonctions : *Contracter une* MALADIE. *Sortir, relever de* MALADIE. MALADIE *contagieuse, épidémique, endémique.* MALADIE *régnante. L'homme qui n'a point de* MALADIE *accidentelle vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans.* (Buff.) *La* MALADIE *ne laisse pas d'avoir de grands avantages; elle délivre de la société.* (Volt.) *Il n'y a que deux maux bien réels dans le monde : le remords et la* MALADIE; *le reste est idéal.* (J. de Maistre.) *La plupart des* MALADIES *qui frappent l'espèce humaine ont les passions pour origine.* (A. Rion.) ‖ *Maladie d'Addison, Maladie bronzée*, Maladie dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre. ‖ *Maladie bleue*, Cyanose. ‖ *Maladie de Bright*, Albuminurie. ‖ *Maladie obscure*, Mal caduc, épilepsie. Vieille locution. ‖ *Maladie du pays*, Nostalgie, sorte de marasme produit par le regret de la patrie. On dit plus souvent *Mal du pays.* ‖ *Maladie pédiculaire*, Phthiriase. ‖ *Maladie des Scythes*, Maladie qui, d'après Hippocrate, était particulière aux Scythes, et déterminait l'impuissance.

— Art vétér. *Maladie des chiens, Maladie des chats*, Maladies qui affectent les chiens et les chats dans leur jeune âge. ‖ *Maladie convulsive*, Epilepsie du mouton. ‖ *Maladie du sang, Maladie de Sologne, Maladie rouge, Maladie d'été*, Affection particulière aux bêtes à laine. ‖ *Maladie des bois*, Gastro-entérite particulière aux herbivores qui paissent dans les bois. On l'appelle aussi *mal de bois, mal de bois chaud, mal de brou, mal de jet du bois.*

— Absol. Maladie régnante, épidémie : *Prendre la* MALADIE. *Avoir peur de la* MALADIE.

— Par ext. Etat de ce qui est gâté, altéré : *Le vin est sujet à des* MALADIES *de plus d'un genre.* ‖ Défaut de prospérité, de fonctionnement régulier : *Dans les* MALADIES *politiques, on revient de la léthargie par les convulsions.* (De Retz.) *La multiplicité des lois est la* MALADIE *des Etats représentatifs.* (B. Const.) *La plus dangereuse de toutes les* MALADIES, *pour un gouvernement, est le mépris qu'il inspire.* (La Rochef.-Doud.)

— Fam. Inconvénient : *C'est une ennuyeuse* MALADIE *qu'une santé conservée par un trop grand régime.* (Montesq.) *Vivre est une* MALADIE *dont le sommeil nous soulage toutes les seize heures.* (Chamfort.) *Le mariage est une* MALADIE *qui ne se guérit que par la mort de l'un des deux époux.* (Th. Gaut.)

La vertu sans argent n'est qu'une *maladie.*
RACINE.

— Fig. Trouble, vice dans les facultés intellectuelles ou morales; passion, manie : *L'ignorance est la plus dangereuse des* MALADIES *et la cause de toutes les autres.* (Boss.) *L'ennui est la* MALADIE *des hommes riches, puissants, inoccupés.* (De Ségur.) *Il faut se garantir du tourment des petites choses; c'est la* MALADIE *des gens heureux.* (Mme Necker.) *De toutes les* MALADIES *de l'âme, la pire est celle dont on désespère.* (P. Lanfrey.) *Les* MALADIES *de l'esprit peuvent être facilement prévenues, mais difficilement guéries.* (Mme Monmarson.) *Il y a des heures de* MALADIE *mentale pour les peuples comme pour les particuliers.* (J. Janin.) *Les* MALADIES *du corps font pitié, les* MALADIES *de l'âme font horreur.* (E. Souvestre.) *Il y a des* MALADIES *de l'esprit comme il y a des* MALADIES *du corps.* (L'abbé Bautain.) *La curiosité du mal est une* MALADIE *infâme qui naît de tout contact impur.* (A. de Musset.) *La* MALADIE *de notre siècle est la soif de l'or.* (Proudh.)

— *Faire une maladie*, La subir : *Il a* FAIT UNE *longue* MALADIE *dont il n'est qu'imparfaitement guéri.* ‖ Fam. Se faire un pénible effort : *Il* FAIT UNE MALADIE *toutes les fois qu'il doit donner de l'argent.*

— Agric. Trouble, altération dans les fonctions des végétaux ou de quelqu'une de leurs parties : *La* MALADIE *de la vigne. La* MALADIE *des pommes de terre. Les plantes sont sujettes à un assez grand nombre de* MALADIES. (M. de Dombasle.) *La* MALADIE *des pommes de terre n'est que le résultat d'un flambage atmosphérique.* (Raspail.)

— **Encycl.** Pathol. Depuis l'origine de la médecine, on disserte sur la nature des *maladies*, on essaye de les définir, de les classer, de montrer leurs connexions. Or, après une série d'efforts considérables, plusieurs médecins en sont venus à prétendre que la définition n'est pas possible, que la classification n'est pas réalisable ni la coordination naturelle.

Nous ne rappellerons point ici les tentatives diverses faites depuis Hippocrate pour donner une définition de la *maladie*. Nous nous bornerons à rappeler les principales de ces définitions qui ont eu cours dans les écoles. Galien voit dans la *maladie* une disposition anomale du corps vivant, d'où résulte un désordre plus ou moins profond dans l'état ou dans l'action régulière des parties qui le composent. Avant Broussais, l'iatrochimiste Sylvius croyait que la *maladie* provenait d'un dérangement dans les rapports normaux des acides et des alcalis de l'organisme. Borelli l'expliquait par un dérangement de forces. Boerhaave en rendait compte par un dérangement des humeurs opéré sous l'influence des forces mécaniques. Stahl pensa que les *maladies* sont les efforts que fait le principe vital pour rétablir l'équilibre des actions et expulser les substances nuisibles. Pour lui, les *maladies* sont un phénomène de réaction contre le mal.

M. Littré fait, au sujet des diverses définitions qu'on a données du mot *maladie*, les réflexions très-justes que voici : « La *maladie* ne doit pas plus être définie négativement par rapport à la santé, que la vie ne doit être définie par rapport à l'ensemble des forces universelles. La vie est quelque chose de positif, et la *maladie*, qui en est une affection, est également positive. C'est donc à la vie elle-même qu'il faut demander quelle est l'idée de la *maladie;* aussi j'adopte la définition de ceux qui ont dit que la *maladie* est une réaction de la vie soit locale, soit générale, soit immédiate, soit médiate, contre un obstacle, un trouble, une lésion. »

La *maladie* ne paraît être qu'une fonction normale troublée, c'est-à-dire s'accomplissant autrement qu'elle ne doit s'accomplir. Comme les fonctions normales se ramènent en dernière analyse à l'exercice des propriétés inhérentes aux éléments anatomiques qui sont la trame des tissus organiques, on peut dire encore que les *maladies* sont l'expression d'une perturbation survenue dans les propriétés des éléments anatomiques. Cette perturbation ne peut être d'ailleurs qu'une diminution, une augmentation ou une suppression de la manifestation de ces propriétés élémentaires et ultimes qui sont la genèse, la nutrition, le développement, la contractilité et l'innervation. Toutes les *maladies* dérivent du trouble apporté dans l'exercice de ces propriétés. Elles sont très-complexes, parce que ces propriétés ne se manifestent point isolément, mais au contraire s'enchevêtrent et s'emmêlent à tel point, qu'il est impossible, dans l'état de santé comme dans celui de *maladie*, de faire le départ de leurs attributions distinctes.

Il n'y a pas de différence essentielle entre les fonctions saines et les fonctions malades, en ce sens que celles-ci ne diffèrent de celles-là par aucune entité surajoutée, par aucun principe distinct, par aucune force nouvelle. Les entités morbides étaient une conception naturelle pour des médecins qui ne pouvaient se représenter comment la *maladie* dérive de la santé; mais depuis Broussais, qui a montré les lois de cette dérivation, et depuis M. Robin, qui les a développées, corroborées et précisées, cette conception est devenue illusoire et antiscientifique au premier chef. Ces deux biologistes illustres sont les vrais fondateurs de la pathologie.

La *maladie* n'est donc plus un phénomène mystérieux, capricieux, indépendant de toute loi. Ce n'est point le jeu d'une puissance occulte et désordonnée, antagoniste des puissances normales et désireuse d'empiéter sur le domaine de ces dernières, comme les vitalistes l'enseignent; c'est la déviation, le dérangement des propriétés normales, déviation et dérangement soumis à des lois, lois complexes évidemment, mais réelles, dont plusieurs sont déjà connues.

Toute *maladie* a plusieurs phases distinctes, connues généralement sous les noms de *prodrome, invasion, augment, état* et *déclin.* On dit que la *maladie* est continue quand elle persiste sans interruption marquée; intermittente, lorsqu'elle se montre et disparaît par intervalles réguliers en déterminant des accès; périodique, lorsqu'elle revient sous forme d'attaques plus ou moins irrégulières.

Relativement à leur durée, on distingue les *maladies* en *maladies* aiguës et *maladies* chroniques. Les premières sont celles qui parcourent leurs périodes avec régularité et en peu de temps; les secondes sont celles dont la marche est lente et dont les progrès vers un terme soit heureux, soit fatal, se font insensiblement.

Les *maladies* sont locales ou générales, selon que leur siége est confiné dans un organe déterminé ou qu'elles embrassent l'organisme tout entier. Les *maladies* chroniques ne causent pas toujours des lésions bien apparentes; c'est pourquoi certains pathologistes ont soutenu qu'il existe des *maladies* sans lésion. Cette proposition nous paraît un non-sens. On ne conçoit pas de trouble physiologique sans trouble dynamique; on ne conçoit pas non plus comment une partie organique restant identique à elle-même pourrait manifester successivement deux propriétés différentes. Il est vrai que, dans beaucoup de *maladies* nerveuses, il n'y a aucune lésion saisissable de tissu.

— Méd. légale. *Maladies simulées.* Quel que soit l'intérêt qui détermine quelqu'un à simuler une affection plus ou moins grave, il est plus difficile et par conséquent plus rare de simuler une blessure qu'une *maladie.* On a dû cependant se préoccuper du cas de blessure feinte, bien qu'il ne soit pas commun. « L'homme de l'art, dit Briand, appelé à constater si une blessure est réelle ou simulée, devra considérer d'abord si la lésion est bien en rapport avec la cause alléguée. Souvent des blessures sont en apparence graves; mais en réalité l'arme n'a entamé que la peau et tout au plus les muscles sous-cutanés. D'autres fois, la forme et les dimensions de la blessure sont telles, qu'il est facile de reconnaître qu'elles n'ont pu être faites avec l'arme dont le blessé prétend avoir été frappé; ou bien ces blessures étaient impossibles dans la position où le blessé dit s'être trouvé, ou bien les trous, les coupures faits aux vêtements ne correspondent pas aux blessures, etc., etc. » Les contractures de certains muscles sont beaucoup plus souvent simulées. Pour découvrir cette tromperie chez les jeunes soldats, on les a fait étendre sur un lit et, tout en détournant leur attention par des questions habilement faites, on étendait graduellement le membre. On peut aussi faire tenir en équilibre sur leur jambe saine ceux qui se présentent avec une jambe fléchie, et bientôt le membre contracté est pris de tremblement et s'allonge. A ceux qui ont le bras demi-fléchi, on met dans la main une corde à laquelle est suspendu un poids de 2 ou 3 kilogrammes, et les fléchisseurs des doigts ne peuvent pas conserver longtemps leur flexion.

De toutes les *maladies*, celles qui sont le plus souvent imitées sont les ulcères. De temps immémorial, les mendiants ont employé ce moyen pour provoquer la charité publique. Les jeunes conscrits qui veulent se soustraire au service militaire y ont fréquemment recours. Ces ulcères sont produits au moyen de vésicatoires ou par l'application de certaines substances âcres, comme le suc de la tithymale ou l'écorce de garou. Plus souvent encore, c'est seulement une ulcération simple entretenue artificiellement par ces applications irritantes. L'individu atteint d'un ulcère chronique est généralement d'un tempérament faible; sa peau est pâle et le membre ulcéré est toujours légèrement atrophié ou au moins très-variqueux. « Si le sujet, dit Briand, a une bonne carnation, de l'embonpoint, l'œil vif, les dents saines; s'il n'a pas de glandes engorgées, si les bords de l'ulcère sont ronds et bruns, le fond d'un rouge vif, les environs enflammés, avec des taches ou des ampoules, on devra soupçonner de la ruse : on appliquera sur le membre un bandage roulé, et l'on tracera ensuite des lignes sur ce bandage avec de l'encre ou un liquide coloré quelconque. Si le malade ne défait pas le bandage pour entretenir la plaie par quelque moyen secret, la cicatrisation s'opérera. S'il défait le bandage, il lui sera impossible de le replacer de manière que les lignes tracées sur les circonvolutions de la bande se correspondent comme auparavant. » Les scrofules, le scorbut, les douleurs rhumatismales et la paralysie sont encore fréquemment simulés. Mais il est bien rare que quelque symptôme négligé par le malade ou au contraire exagéré par lui ne mette pas sur la voie de la fraude. On simule les affections scorbutiques en touchant les gencives avec des substances âcres ou irritantes; mais le faux malade ne présente aucun des symptômes d'émaciation générale qui sont si caractéristiques dans le scorbut. D'ailleurs, on pourra encore déjouer la fraude en examinant les gencives à plusieurs reprises et surtout à l'improviste. Les scrofules ne sont imitées que par des maladroits; les signes de cette affection sont trop tranchés et trop caractéristiques pour qu'on puisse tromper quiconque en a une faible connaissance. « Les douleurs rhumatismales, dit encore Briand, lorsqu'elles sont intenses et qu'elles durent depuis longtemps, produisent ordinairement l'amaigrissement ou une sorte de déformation du membre. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et, lors même qu'aucun signe apparent n'indique leur présence, on ne doit cependant pas affirmer qu'elles ne sont que simulées. Fodéré avoue avoir commis cette faute et avoir vu périr dans un hôpital, des suites de semblables douleurs, un jeune soldat auquel il avait refusé sa réforme. Ces réflexions sont également applicables au cas de paralysie d'un membre. Lorsque le bon état des parties fait soupçonner que la *maladie* est feinte, il faut, dit Percy, préparer aussitôt la cautérisation avec un fer rouge. Il est bien rare que les simulateurs s'y soumettent. Cependant, pour peu qu'il existe sur le membre une blessure ou des traces d'une blessure plus ou moins ancienne, dans un point correspondant au trajet d'un nerf important, on ne devra prononcer qu'avec la plus grande circonspection. Un jeune soldat, blessé d'un coup d'épée qui avait à peine pénétré et qui n'avait fait qu'une blessure à peine perceptible à la partie supérieure du bras gauche, déclarait qu'il lui était impossible de lever ce membre et le portait toujours pendant le long du corps. En vain il sollicitait depuis longtemps sa réforme; Percy reconnut que la pointe de l'épée, toute légère que semblait la blessure, avait cependant rencontré et coupé le nerf circonflexe qui se distribue au muscle deltoïde, et avait ainsi causé la paralysie de ce muscle. »

Percy, l'auteur qui s'est le plus occupé de la simulation chez les jeunes conscrits, faisait remarquer que sur cent jeunes hommes se présentant aux conseils de révision il y en avait quelquefois vingt se disant affectés d'épilepsie, bien qu'on trouve à peine un épileptique sur mille individus, et encore le plus souvent est-ce une femme ou une jeune fille. Il suffit le plus souvent, pour n'être pas dupe des faux épileptiques, de tâter leur pouls pendant l'accès : petit, serré, lent et profond chez les véritables épileptiques, il est au contraire ordinairement large et précipité chez ceux qui simulent cette *maladie*, à raison de la fatigue et de l'émotion que leur cause le rôle qu'ils veulent jouer. Souvent c'est au moyen d'un morceau de savon placé dans leur bouche qu'ils simulent l'écume qu'ils laissent couler de leurs lèvres.

Le principal symptôme que l'on cherche à imiter est la perte de connaissance et l'insensibilité. On peut vérifier la réalité de ces signes en introduisant dans les narines une poudre sternutatoire, ou les titillant avec les barbes d'une plume, ou mieux en faisant respirer une dissolution d'ammoniaque.

L'œdème ou enflure se produit en insufflant avec un chalumeau une certaine quantité d'air dans le tissu cellulaire sous-cutané. Habituellement la plaie est cachée au moyen d'un petit emplâtre ou d'un corps étranger quelconque. Celui-ci une fois retiré, l'enflure s'affaisse d'elle-même. Quelques fraudeurs, plus habiles, insufflent l'air par une petite plaie faite dans la bouche et se procurent ainsi une énorme fluxion.

Les *maladies* de la vue ont aussi été fréquemment simulées. L'ophthalmie est facilement produite par l'application sur les paupières et sur la conjonctive de substances irritantes. L'amaurose est simulée par l'application autour de l'œil d'une préparation belladonée. Les effets de cette préparation ne durant pas plus de douze à vingt-quatre heures, il suffit d'observer pendant un temps plus long l'individu soupçonné, après l'avoir mis dans l'impossibilité de renouveler l'application de la substance. Beaucoup d'individus, croyant qu'il n'existe aucun moyen de vérifier la myopie, simulent cette affection devant les conseils de révision. Un individu n'est réputé myope, dans ces circonstances, que s'il remplit les conditions suivantes : lire à un pied de distance avec des verres concaves nº 3; distinguer les objets éloignés avec des verres nº 5 1/2 et lire sans lunettes dans un livre dont on tient les feuillets appliqués près de son nez.

Les *maladies* de l'ouïe sont celles dont la simulation est la plus facile. Cependant un grand nombre de fraudeurs se laissent prendre aux surprises qu'on leur ménage. « Quelques-uns, pour donner plus de vraisemblance à leur prétendue infirmité, s'introduisent dans le conduit auditif un corps étranger, tel qu'un pois, de la moelle de jonc ou simplement de la cire jaune ou du miel. »

La seule affection de l'odorat qu'on simule est l'ozène, puisque c'est la seule qui entraîne l'exemption du service militaire. Cette *maladie* est imitée par l'introduction dans les fosses nasales de bourdonnets de charpie imprégnés d'odeurs fétides.

On imite aussi les affections des organes thoraciques.

L'hémoptysie est simulée par des crachats rougis, soit avec du sang venant des gencives, soit plus maladroitement avec des matières colorantes, comme le carmin ou le bol d'Arménie. Mais si le malade est obligé de cracher sans tousser, on s'aperçoit bientôt de sa supercherie, puisque le sang ne peut plus venir des poumons.

L'hématémèse a été simulée par l'absorption de sang pur ou mêlé de bol d'Arménie. L'hématurie a été jouée par l'injection dans la vessie des mêmes matières. De pareilles manœuvres n'en peuvent imposer qu'à des gens complétement étrangers à l'art médical.

On conçoit difficilement que l'on puisse simuler l'anévrisme du cœur. Cependant Percy a vu de jeunes soldats alléguer cette *maladie* comme motif d'exemption, et se présenter à la visite avec la face très-colorée, les lèvres violettes et gonflées, les yeux saillants et injectés. L'exploration de la région du cœur ne donnant aucun indice de lésion organique réelle, la fraude est bientôt soupçonnée; et presque toujours on trouve le cou fortement serré par une ligature qui a déterminé cette congestion sanguine vers la tête.

On peut chercher à simuler un ictère en colorant la peau avec une infusion de curcuma ou de teinture de rhubarbe; mais il est impossible de donner aux yeux la teinte jaune qui leur est particulière dans cette *maladie* et qui en est même le premier symptôme.

Rien de plus commun que l'incontinence d'urine simulée. Si, après avoir essuyé l'orifice de l'urètre, on voit paraître sans aucun effort une nouvelle goutte d'urine, on doit présumer qu'il existe une faiblesse naturelle du col vésical, que l'incontinence est réelle; mais s'il ne paraît pas d'urine, si l'on sent que les muscles se contractent, que l'individu soumis à l'examen fasse effort pour en pousser quelques gouttes, ou si le liquide coule par jet, la simulation est certaine.

Percy a vu un jeune homme qui se disait affecté d'hémorroïdes volumineuses et qui simulait ces tumeurs avec deux ou trois vésicules aériennes de poisson barbouillées de sang. Percées avec une épingle, ces vésicules s'affaissèrent aussitôt; et le simulateur se retira du rectum le ressort auquel étaient attachées ces fausses hémorroïdes.

Un grand nombre de criminels allèguent ou font alléguer la folie pour excuse de leurs crimes. Nous sortirions de notre cadre si nous traitions *in extenso* de la folie simulée, qui seule exigerait un volume considérable. Nous dirons seulement que le préjugé vulgaire qui confond la folie avec le délire aigu fait que presque toujours les individus qui veulent passer pour fous se livrent aux plus ridicules extravagances et permettent ainsi de distinguer facilement la simulation.

— Art vétér. *Maladie des chats*. La *maladie* dite des chats présente beaucoup d'analogie dans sa marche, ses symptômes, ses accidents, avec la maladie dite des chiens. Toutefois, les phénomènes nerveux, en cette circonstance, manquent dans l'espèce du chat. Cette *maladie* a exercé de très-grands ravages, en 1779, en France, en Italie, en Allemagne, en Danemark et en d'autres contrées de l'Europe. Pendant les hivers de 1782, 1783 et 1784, les fermiers des environs de Chartres, qui ont ordinairement une vingtaine de chats dans leurs fermes, les perdirent tous de cette *maladie*. Cette affection est de nature inflammatoire : c'est un catarrhe, une angine, un coryza, de même que la *maladie* dite des chiens. Les animaux qui en sont atteints sont faibles, abattus; ils perdent l'appétit, ont des mouvements convulsifs et vomissent des matières glaireuses; ils éternuent ou plutôt ébrouent sans cesse, toussent, avalent difficilement les aliments; ils ont la tête pesante et ils deviennent paresseux et frileux. Si la *maladie* continue sa marche, la tête se tuméfie, un mucus séro-sanguinolent s'écoule du nez et des yeux; l'animal devient dégoûtant, dégage une odeur désagréable et périt en quelques jours. Le traitement doit être le même que celui de la *maladie* des chiens. V. CHIEN.

— *Maladie des bois*. La *maladie* des bois est une affection que les herbivores contractent quelquefois lorsqu'on les laisse paître dans les bois pendant une certaine saison, et qui consiste principalement en une gastro-entérite aiguë. Cette *maladie* attaque tous les herbivores, même les animaux sauvages, mais surtout, parmi les animaux domestiques, les bœufs et les chevaux. La *maladie* des bois résulte de l'action que produisent sur les organes digestifs les jeunes pousses de chêne et de frêne que les animaux mangent dans les bois au printemps. Plus les pousses sont jeunes, plus les animaux en sont friands.

Les signes qui indiquent l'invasion de cette *maladie* sont, chez tous les animaux, la chaleur de la peau, la chaleur et la sécheresse de la bouche, la rougeur des muqueuses, la soif, la constipation, la rareté et la teinte rougeâtre des urines, les douleurs intestinales, l'anxiété, la vitesse et la dureté du pouls. Chez les solipèdes, il y a des érections fréquentes dans les mâles, des signes de chaleur dans les femelles. Chez la vache, la sécrétion du lait est diminuée, et ce liquide a une odeur forte et pénétrante. Dans l'espèce ovine, il y a sécheresse de la peau, notamment à la face interne des cuisses, des ars, etc. Tous ces symptômes durent de quatre à six jours; ils augmentent ensuite rapidement. Alors la bouche est brûlante, la soif considérable, l'appétit nul ou dépravé, l'air expiré est chaud, les muqueuses sont rouges, les yeux larmoyants, enflés; les urines redeviennent claires, les excréments sont durs, recouverts de mucosités glaireuses et teints de sang fétide; il y a des alternatives de froid et de chaud à la peau et aux extrémités; le pouls est dur, intermittent; les flancs sont retroussés et l'animal dépérit insensiblement. Puis, lorsque la *maladie* est arrivée à sa période extrême, l'animal chancelle, il est comme paralysé; la respiration est courte et précipitée; le pouls est faible; la tête est basse, les oreilles pendantes, la peau est presque froide; une bave visqueuse et fétide s'écoule de la bouche; quelquefois il s'établit par l'anus des évacuations de matières liquides, purulentes, noirâtres, sanguinolentes et très-fétides; il s'écoule par les naseaux une matière épaisse et sanguinolente; les yeux s'enfoncent, l'anxiété est extrême, l'animal se plaint, tombe à terre et meurt. Cette *maladie* est presque incurable quand elle est très-aiguë, lorsque l'animal a mangé beaucoup de bourgeons et qu'il est jeune et vigoureux. En général, les animaux succombent vers le dixième jour, rarement ils résistent jusqu'au vingtième. Si la terminaison doit être heureuse, la *maladie* n'atteint jamais son maximum d'intensité; après les premiers jours de l'invasion, elle décroît, et l'animal revient vite à l'état de santé.

Le traitement de la *maladie* des bois consiste à pratiquer une ou deux petites saignées dans le principe, lorsque l'inflammation a une certaine intensité; à administrer des breuvages mucilagineux légèrement nitrés et des lavements émollients; à tenir les animaux dans une douce température, et enfin à les mettre à l'eau blanche et à l'usage du bon foin, en petite quantité, lorsqu'ils vont mieux. Mais si la *maladie*, dès le début, fait d'alarmants progrès, si les animaux sont considérablement affaiblis, si la prostration est très-grande, il faut se garder de la saignée, qui serait dangereuse, et substituer aux mucilagineux et aux émollients des breuvages stimulants, le vin miellé, les infusions aromatiques, les lavements avec ces mêmes infusions, etc.; enfin il faut administrer le quinquina, la gentiane, l'aunée.

— *Maladie de Sologne*. Cette *maladie*, particulière aux moutons, a été ainsi nommée parce que, de temps immémorial, elle est enzootique dans la Sologne. On la remarque aussi dans d'autres pays qui réunissent les mêmes conditions du sol, comme le bas Languedoc, où on l'appelle *maladie* d'été, parce qu'elle exerce ses ravages dans cette saison. On la désigne encore sous le nom de mal rouge ou *maladie* rouge, à cause du sang que quelques animaux rendent avec les urines. Cette *maladie* se manifeste dans les mois de mai et de juin et disparaît peu à peu à la fin de juillet ou au commencement d'août.

Les signes qui annoncent cette *maladie* sont le dégoût, la cessation de la rumination, la sécheresse de la peau, le larmoiement, etc. A ces phénomènes, qui sont à la vérité communs à beaucoup de *maladies* des bêtes ovines, succèdent bientôt un mouvement fébrile général, un écoulement muqueux par les narines, lequel est ordinairement abondant chez les individus dont la *maladie* est légère, mais peu considérable et épais chez ceux qui sont gravement affectés. Bientôt, à la place de mucosités, il s'écoule une sérosité sanguinolente par les narines et par les yeux; les urines sont d'un rouge vif, quoique assez abondantes; les excréments sont recouverts de matières sanguinolentes. A mesure que la *maladie* avance, tous les symptômes augmentent d'intensité, la tête et les membres antérieurs paraissent gonflés, la prostration devient extrême, l'épine dorsale se courbe, les animaux restent immobiles, tantôt debout, tantôt couchés; ils battent des flancs, respirent avec peine; quelques-uns sont très-altérés; d'autres poussent des gémissements plaintifs; d'autres enfin, et ce sont les plus vigoureux, périssent dans des convulsions générales ou partielles.

Cette *maladie*, qui fait périr la plus grande partie des animaux qu'elle attaque, a une durée moyenne de huit à dix jours. Les bêtes atteintes les premières périssent plus promptement que les autres, et celles qui sont grasses, vigoureuses, succombent aussi plus promptement que celles qui sont dans les conditions opposées. Les animaux qui guérissent reviennent très-lentement à la santé; mais il n'en guérit aucun de ceux qui ont bavé une matière écumeuse, rendu du sang ou bu abondamment. La *maladie* de Sologne exerce plus particulièrement ses ravages sur les agneaux de deux ans. Rien ne démontre qu'elle soit contagieuse.

Les causes de cette affection résident dans la nourriture que reçoivent les animaux, dans la nature du sol. La nourriture est donnée très-irrégulièrement; elle est insuffisante en hiver et très-abondante en été. Il en résulte qu'au commencement de la bonne saison les animaux, après avoir souffert de la faim pendant tout l'hiver, se gorgent tout à coup d'herbes nouvelles, succulentes. C'est toujours avec ce changement subit de régime que coïncide l'apparition de la *maladie* de Sologne. De plus, le sol de ce pays est extrêmement humide, presque perpétuellement abreuvé d'eau; il n'y croît que des plantes aquatiques, et l'on a remarqué que les ravages que la *maladie* exerce sont d'autant plus grands que les pâturages sont plus humides. Enfin la *maladie* trouve encore une des conditions de son développement dans la mauvaise disposition des bergeries de la Sologne, qui sont humides, basses, peu aérées, sans litière, chaudes, n'ayant qu'une atmosphère viciée et insalubre.

La méthode de traitement qui donne les meilleurs effets dans la *maladie* de Sologne consiste à administrer les fortifiants et les toniques. On recommande les herbes sèches, notamment le genêt, que les moutons recherchent avec avidité. On arrose ces plantes avec des infusions d'herbes aromatiques. Lorsque les animaux commencent à aller mieux, on leur donne un peu de sel et on les mène aux champs le soir.

— Agric. Les plantes, bien qu'ayant une organisation moins compliquée que celle des animaux, sont sujettes néanmoins à des altérations organiques ou à des *maladies*. Mais c'est à tort qu'on a voulu pousser trop loin, à cet égard, l'analogie entre les deux règnes. Les plantes se trouvent dans des conditions toutes particulières; elles ne peuvent ni aller au-devant du danger ni s'y dérober par la fuite. D'un autre côté, elles n'ont ni sensibilité, ni locomotion, ni digestion, ni circulation proprement dite, etc.; elles ne sauraient donc être exposées aux maladies qui affectent des systèmes d'organes dont elles sont dépourvues et qui troublent des fonctions qu'elles n'exercent pas. C'est donc sans fondement que l'on a donné à ces affections morbides des plantes des noms qui rappellent ces organes ou ces fonctions, et ne peuvent être justement appliqués que dans la pathologie animale. Le nom de pathologie végétale est lui-même un terme impropre, à cause de l'idée de souffrance qu'il exprime; aussi lui a-t-on substitué celui de nosologie végétale. On peut dire néanmoins que certaines *maladies* paraissent être identiques dans les deux règnes; tels sont l'asphyxie, la chlorose, l'empoisonnement, certains parasites, etc. Mais ce ne sont là que de rares exceptions.

Les *maladies* des plantes sont générales quand elles affectent à la fois tout le système organique; locales, quand elles n'attaquent que telle ou telle partie, comme les bourgeons, les branches les feuilles, les organes sexuels, etc.; endémiques, quand elles sont particulières à certaines races ou à certaines familles, par exemple aux arbres verts, aux graminées, etc.; sporadiques, lorsqu'elles attaquent indifféremment tantôt une espèce, tantôt une autre; épidémiques, quand elles frappent tout à coup un grand nombre d'individus dans une même contrée; contagieuses, quand elles se propagent d'un individu à un autre, soit par le contact immédiat, soit par des particules subtiles ou des germes qui sont transportés par les vents.

On a essayé de classer les *maladies* des plantes; mais, pour le faire avec fruit, il faudrait connaître les causes de ces *maladies*; or c'est une connaissance qui nous échappe dans bien des cas. Il faut ici distinguer les accidents des *maladies* proprement dites; si, pour les premiers, il est ordinairement facile de remonter à la cause, il n'en est pas toujours de même pour les secondes. On invoque tour à tour, avec plus ou moins de raison, la surabondance ou le défaut de nourriture, les altérations ou la distribution irrégulière de la séve, les intempéries atmosphériques, la présence des insectes ou des animalcules et des végétaux parasites, les lésions produites par la dent des animaux ou par d'autres causes, la perte des feuilles, la mauvaise qualité du sol, l'excès de chaleur ou de froid, de sécheresse ou d'humidité, la nature des engrais, le défaut d'air et de lumière, etc.

Malheureusement cette ignorance des causes n'est pas seulement fâcheuse au point de vue scientifique, elle l'est surtout dans la pratique culturale, puisqu'elle empêche souvent de découvrir le remède au mal, et qu'on en est réduit dans bien des cas à des moyens empiriques. Ce n'est pas un motif pour négliger cette étude; le botaniste, le cultivateur surtout, sont directement intéressés à connaître les diverses altérations des plantes, leurs symptômes et le traitement qu'on doit y apporter.

Plenck, à qui l'on doit, sur les *maladies* des plantes, un travail excellent pour l'époque à laquelle il a été publié, divise ces *maladies* en huit groupes : 1º Lésions externes : plaie, fracture, fente, ulcération, défoliation; 2º Ecoulement : hémorragie, pleurs des bourgeons, miellat; 3º Débilité : faiblesse, accroissement arrêté; 4º Cachexie : chlorose ou étiolement, ictère, anasarque, taches, phthisie; 5º Putréfaction : teigne des pins, nécrose ou brûlure, gangrène; 6º Excroissances : squammation des bourgeons, verrucosités des feuilles, carcinome des arbres, lèpre des arbres; 7º Monstruosités : fleurs doubles, fleurs mutilées naturellement, difformité; 8º Stérilité : par excès de nourriture, par défaut de nourriture, par avortement des organes sexuels produit par des causes accidentelles, etc.

M. Léveillé, qui a publié assez récemment un travail remarquable sur le même sujet, propose la classification suivante : 1º *Maladies* sthéniques ou qui reconnaissent pour cause un excès de force végétative générale ou partielle : gourmands, fasciation, phyllomanie, carpomanie, phellose ou subérosie; 2e *Maladies* asthéniques ou causées par l'affaiblissement de la force végétative : panachure, chute prématurée des feuilles, langueur, jaunisse ou ictère, chlorose, étiolement, stérilité, anasarque, blettissure; 3º *Maladies* organiques ou spéciales : *maladies* contagieuses, tacon, morve blanche, *maladie* des pommes de terre, de la vigne, etc.; 4º Lésions physiques : électricité, chaleur, froid, champlure, gélivure, poisons, plaies, déchirures, fractures, plaies par instruments tranchants sans perte de substance, décortication circulaire, plaies accompagnées de corps étrangers, contusions, brûlures, nécrose ou mort du bois, bourrelets, loupes, exostoses, nodules, broussins, décurtation, taches, ulcères; 5° Entophytes : anguillule, ergot, rouille, charbon, carie; 6° Parasites végétaux ou animaux : meunier ou blanc, fumagine ou morphée, oïdium, botrytis, gui, cuscute, orobanche, mélampyre, rhizoctone, mort des safrans, farum, couronnement des luzernes, byssus ou blanc des racines, insectes divers, arachnides, etc. Cette liste, fort longue et que nous aurions pu étendre davantage, s'augmente encore tous les jours, soit que de nouvelles conditions amènent de nouvelles *maladies*, soit que l'observation en fasse découvrir d'anciennes qui étaient passées inaperçues. V., pour plus amples détails, les mots cités dans cet article.

Maladies aiguës (RÉGIME DANS LES), par Hippocrate. L'auteur a posé dans le *Pronostic* les fondements de la pathologie générale; dans le *Traité des airs, des eaux et des lieux*, la prognose des maladies qui résultent du climat et des saisons; dans le *Traité des épidémies*, il a étudié la constitution médicale du corps humain; ici il parle de thérapeutique, et c'est le seul ouvrage d'Hippocrate dans lequel il en soit question. Ce traité se compose de deux parties : la première est consacrée à l'exposition des principes; la seconde se compose de fragments de morceaux incertains, et pourtant là devait être le principal intérêt du traité, qui est, du reste, une œuvre de polémique. Cette seconde partie débute par des invectives contre les auteurs des *Sentences cnidiennes*. Hippocrate fait ensuite le procès des anciens en général, dont il blâme l'ignorance, surtout en ce qui concerne le traitement des maladies aiguës. Il insiste à ce propos sur un principe qu'il importe de toujours respecter : c'est la loi de l'habitude, qui a une très-grande puissance, aussi bien dans l'état de santé que dans celui de maladie, et qu'il ne faut jamais perdre de vue. Tout changement brusque est nuisible. La plupart des médecins de l'antiquité mettaient le malade à la diète dès le début de la maladie et interrompaient toutes ses habitudes. Hippocrate, à ce sujet, disserte sur les qualités bonnes ou mauvaises de chaque espèce d'aliment en usage et nous donne des détails précieux sur le régime alimentaire des anciens.

L'efficacité des médicaments recommandés par Hippocrate a été contestée par un grand nombre de spécialistes anciens. M. Littré, dans sa traduction du traité d'Hippocrate, a discuté longuement le fond et la forme de cette œuvre, qui est un des rares monuments de la médecine chez les Grecs.

Maladies chirurgicales (TRAITÉ DES), par Boyer. Cet ouvrage, un des monuments de la chirurgie moderne, fut commencé en 1814 et réimprimé depuis, cinq fois, en 11 vol. in-8°. La dernière édition parut en 7 vol. in-8°, de 1844 à 1853. Ce livre célèbre a servi à l'éducation chirurgicale de plusieurs générations. Plus complet et mieux ordonné que tous ceux qui avaient été publiés jusque-là, merveilleusement lucide, il méritait assurément les nombreux suffrages qui l'accueillirent. On n'y trouve guère de vues nouvelles ni d'aperçus originaux; Boyer était routinier et craignait les innovations; mais le meilleur sens pratique et le discernement le plus judicieux éclairent constamment ce magnifique ouvrage.

Lorsque Boyer fit imprimer son livre, il n'avait d'abord d'autre pensée que de publier son cours de pathologie externe, et il puisa les premiers matériaux de sa rédaction dans les notes recueillies par ses élèves; mais ces notes étant parfois trop concises, il s'en rapporta à ses élèves du soin de les compléter. S'il faut en croire les dires des contemporains, ses deux premiers volumes auraient été rédigés par Raymond de Ségur; la rédaction de Richerand est visible dans la partie relative aux fractures et aux luxations, et l'on reconnaît la manière diffuse et les tendances théoriques de Delpech dans les chapitres consacrés aux affections organiques des os. Dès l'abord, Boyer n'ajouta pas grand'chose à ces premiers matériaux, ce qui fait que ses deux premiers volumes sont loin d'offrir la même richesse de développement que les autres. Il y a là des articles de quelques pages qui conviendraient à un ouvrage élémentaire. Mais, à mesure qu'il avançait, son sujet l'intéressait davantage; sa pensée prenait un plus grand essor; il voulut présenter le tableau fidèle de la chirurgie comme il la comprenait, et relisant avec ardeur les mémoires de l'Académie de chirurgie, les ouvrages de J.-L. Petit, de Louis, de Chopart, de Desault, en y joignant ceux de Pott et de Scarpa, il y puisa à pleines mains des documents précieux. Peut-être même quelquefois se laisse-t-il trop aller au plagiat et transcrit-il trop facilement, sans dire d'où elles viennent, bien des pages des auteurs précédents. Hâtons-nous de dire cependant qu'il est difficile de s'en apercevoir, tant il y a d'art et d'aisance dans la fusion de tous ces matériaux. Et puis, il y a peu de livres où la vanité égoïste tienne aussi peu de place que dans celui de Boyer.

La chirurgie de Boyer n'est guère lue aujourd'hui; elle mériterait de l'être, même après les travaux de Velpeau, qui ont surtout contribué à la faire oublier.

Maladies du cœur (TRAITÉ CLINIQUE DES), précédé de recherches nouvelles sur l'anatomie et la physiologie de cet organe (Paris, 1835, in-8°), par Bouillaud. Pour la première fois, dans ce livre mémorable, la pathologie du cœur est déduite de sa physiologie, le mécanisme de ses fonctions altérées du mécanisme de ses fonctions normales, et sa structure à l'état morbide de sa structure à l'état sain. Plusieurs affections du cœur, découvertes par l'auteur lui-même, l'endocardite entre autres, y sont décrites d'une façon magistrale. C'est un ouvrage entièrement original. Presque toutes les observations et expériences qui y sont consignées ont été faites par Bouillaud.

Bouillaud n'est pas seulement un clinicien et un praticien de la plus rigoureuse exactitude, c'est aussi un philosophe qui se plaît dans le commerce des idées générales.

Les prolégomènes de l'ouvrage se divisent en deux parties : la première traite de l'anatomie du cœur, la deuxième de la physiologie des fonctions du cœur. Dans la première partie de l'ouvrage proprement dit, on étudie les maladies du cœur en général; on y développe des considérations sur le siége et les caractères anatomiques des maladies du cœur; sur leurs caractères physiologiques et leur diagnostic; sur leurs causes; sur leur nature et leur classification; sur leur marche, leur terminaison et leur durée; sur leur pronostic; sur leur traitement; sur la complication des maladies du cœur, soit entre elles, soit avec les maladies des autres organes. La deuxième partie étudie les maladies du cœur en particulier, d'après la classification suivante : 1re classe, maladies qui consistent essentiellement en une lésion des actes intimes et moléculaires du cœur, tels que la sécrétion, la nutrition; 2e classe, névroses du cœur; 3e classe, lésions essientiellement physiques et mécaniques du cœur; 4e classe, vices primordiaux de situation et de conformation du cœur. Un appendice traite de la coagulation du sang dans les cavités du cœur et des concrétions polypiformes de cet organe développées pendant la vie.

Plus de deux cents observations recueillies dans les cliniques de la Pitié et de la Charité servent de thème au texte de ce bel ouvrage, qui a renouvelé et fondé sur une base désormais inébranlable la connaissance si importante des maladies du cœur. On peut en croire l'auteur quand il dit dans sa préface : « Cet ouvrage est un de ceux qu'on n'exécute qu'au milieu des travaux les plus fatigants et les plus fastidieux, pour parler comme Abenbrugger (*inter tædia et labores*); il faut voir et revoir les faits particuliers, les compter et les recompter, les analyser, les rapprocher, les superposer, les comparer sous une foule de rapports, les retourner dans tous les sens, les considérer en un mot sous toutes leurs faces. »

MALADIF, IVE adj. (ma-la-diff, i-ve — rad. *malade*). Habituellement malade, valétudinaire : *Un enfant* MALADIF. *Un corps* MALADIF. *Une complexion, une constitution* MALADIVE. *Les êtres* MALADIFS *sont indignes de vivre, indignes de procréer.* (Maquel.) ‖ Qui a le caractère d'une maladie, qui résulte d'une maladie : *Une personne qui dormirait côte à côte d'une autre personne saturée de mercure se mercurialiserait de manière à présenter bientôt les mêmes symptômes* MALADIFS *que celle-ci.* (Raspail.) *Les femmes ne veulent pas assez comprendre que toute leur force est dans leur faiblesse, dans l'exquise délicatesse de leurs sens, dans la* MALADIVE *irritabilité de leurs nerfs.* (Mme E. de Gir.) ‖ Qui décèle une maladie : *Un air* MALADIF. *Un regard* MALADIF.

— Par ext. Qui est dû à une certaine faiblesse native du caractère : *Tout en appauvrissant les riches, le luxe affaiblit l'énergie des peuples et communique aux individus une irritabilité* MALADIVE. (Descuret.)

— **Syn. Maladif, cacochyme, infirme,** etc. V. CACOCHYME.

MALADIPIQUE adj. (ma-la-di-pi-ke — de *malique* et de *adipique*). Chim. Se dit d'un acide homologue de l'acide malique, appartenant à la série adipique.

MALADIVEMENT adv. (ma-la-di-ve-man — rad. *maladif*). D'une façon maladive : *Je ne suis pas dégoûté* MALADIVEMENT *de la vie.* (G. Sand.)

MALADRERIE s. f. (ma-la-dre-rî — *mal* et de *ladre*). Ladrerie, léproserie, hôpital de lépreux : *Les* MALADRERIES *étaient de vastes enclos plus ou moins grands, tous bâtis sur le même modèle.* (Dict. des sc. méd.)

— **Encycl.** V. LÈPRE.

MALADRESSE s. f. (ma-la-drè-se — de *mal* et de *adresse*). Défaut d'adresse, d'aptitude à certains ouvrages manuels, à certains exercices du corps : *Cet ouvrier est d'une grande* MALADRESSE.

— Fig. Défaut d'habileté dans la conduite, dans les actions : *Les hommes manquent plus de cœurs par leur* MALADRESSE *que la vertu n'en sauve.* (Ninon de Lenclos.) *On se fait gloire des vices qu'on ne peut plus dissimuler; notre* MALADRESSE *fait l'effrontée.* (Bougeart.) ‖ Action qui manque d'adresse, d'habileté : *La familiarité est toujours une* MALADRESSE. (Mme Necker.) *On ne répare jamais une* MALADRESSE *que par une bêtise.* (Mme E. de Gir.)

— **Syn. Maladresse, gaucherie, impéritie,** etc. V. GAUCHERIE.

MALADROIT, OITE adj. (ma-la-droi, oi-te — de *mal* et de *adroit*). Qui n'est pas adroit dans quelque art ou dans quelque exercice manuel : *Un ouvrier* MALADROIT. *Un escamoteur* MALADROIT.

— Fig. Qui manque d'habileté, d'adresse, de ruse, en parlant d'une personne : *L'envie qui parle et qui crie est toujours* MALADROITE; *c'est l'envie qui se tait que l'on doit craindre.* (Rivarol.) *Les femmes, si habiles avec leurs amants, sont en général* MALADROITES *avec leurs maris.* (Mme Ch. Reybaud.) ‖ Même sens, en parlant d'une action, d'une disposition d'esprit : *La jalousie est un hommage* MALADROIT *que l'infériorité rend au mérite.* (Lamotte.) *Rien n'est plus* MALADROIT *que d'avoir l'air adroit et fin.* (Grimm.) *C'est toujours par un amour-propre* MALADROIT *qu'on veut se singulariser.* (Boiste.) *Une flatterie* MALADROITE *peut être prise pour une mystification.* (Boitard.)

— Substantiv. Personne maladroite : *Un grand* MALADROIT. *Vous êtes une* MALADROITE. *Pour les habiles en escrime, il n'est pas de duel plus dangereux qu'avec des* MALADROITS. (Ste-Beuve.)

MALADROITEMENT adv. (ma-la-droi-te-man — rad. *maladroit*). D'une façon maladroite : *S'y prendre* MALADROITEMENT.

MALAGA s. m. (ma-la-ga). Vin de Malaga : *Boire un verre de* MALAGA.

— Panse de Malaga, raisin sec très-estimé : *Une livre de* MALAGA.

MALAGA, autrefois *Malaca*, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de même nom, dans l'ancien royaume de Grenade, à 535 kilom. S. de Madrid, à l'embouchure du Guadalmédina dans la Méditerranée, où elle a un port de commerce, par 36° 43′ de latitude boréale et 6° 48′ de longitude occidentale; 113,000 hab. Evêché suffragant de Séville; résidence d'un gouverneur civil et militaire et des autorités administratives de la province; tribunal de 1re instance et de commerce. Séminaire; collége; écoles de médecine, de chirurgie et de pilotage; consulats étrangers.

Cette ville est agréablement située. Le climat est salubre et le ciel constamment pur. Le thermomètre descend rarement plus bas que 6° au-dessus de zéro; il ne s'élève presque jamais, même au plus fort de l'été, au delà de 30° centigrades. Il est très-rare qu'il neige sur la ville. Les maisons sont généralement bien bâties et commodes, mais les rues sont, pour la plupart, tortueuses et étroites selon le système des Arabes. Les places principales sont : la place de la Constitution (*plaza de la Constitucion*), vaste quadrilatère bordé par des magasins et par la maison de ville; la *plaza de Riego*, au milieu de laquelle se voit un monument élevé à la mémoire du général don José-Maria Torrijos et à ses compagnons d'infortune, passés par les armes en 1831, sur la plage del Carmen, après avoir levé sans succès l'étendard de l'insurrection libérale; et la *plaza de la Puerta-del-Mar*, qui s'étend entre le quai et la promenade de l'Alameda.

On remarque à Malaga plusieurs édifices dignes d'attention. La cathédrale appartient au style de la Renaissance; elle a été construite, dit-on, par le célèbre architecte Diego de Siloe. Les deux corps que forme la façade principale présentent chacun huit belles colonnes de marbre. Les entrées latérales sont surmontées de tours de 52 mètres de hauteur. A l'intérieur de l'édifice, on remarque trois belles nefs; le maître-autel, qui est d'une grande magnificence; la *silleria* du chœur, une véritable merveille; de fort belles orgues; un tableau d'Alonso Cano, représentant la *Vierge dans une gloire avec l'Enfant Jésus dans ses bras;* une belle peinture de Mateo Cereso et un *Saint Pierre*, dans la chapelle de la Conception; les statues de Ferdinand et d'Isabelle, dans la chapelle des Rois catholiques; un monument sépulcral portant la statue d'un évêque, dans la chapelle de *San-Francisco;* un charmant retable gothique, dans la chapelle *Santa-Barbara;* un autre retable très-riche et très-élégant, dans la chapelle de l'Incarnation; une réunion de peintures remarquables par la finesse et la netteté de leur exécution : *Sainte Catherine; Sainte Madeleine; Saint Sébastien; Saint Barthélemy* et une *Adoration des mages;* enfin le pavage des chapelles et des nefs, formant de jolies mosaïques et de curieux dessins.

La tour de l'église des Saints-Martyrs (*los Santos Martires*) est remarquable par son élévation et ses peintures figurant des ornements architectoniques. A l'intérieur, les murs et les voûtes sont couverts de feuillages, de festons et de guirlandes; des sculptures en bois peint figurent les apôtres et des saints. Les piliers ont des soubassements en marbre incrustés de dessins en marbre noir.

A l'entrée de la promenade de l'Almeda, qui forme une belle avenue plantée de deux lignes d'arbres entre lesquels sont, de place en place, des statues et des bancs de marbre, s'élève une jolie fontaine de marbre de forme pyramidale, ornée de figures d'une exécution parfaite, représentant des enfants, des sirènes et des satyres. Une autre fontaine, beaucoup moins intéressante, nommée la *fuente de Neptuno*, orne la promenade de l'Alameda.

Les autres curiosités les plus importantes de Malaga sont : le palais épiscopal, dont le portail en marbre est imposant; la maison de ville, qui présente une façade de 60 mètres, ornée de trois étages de balcons et flanquée de deux tours carrées; la douane neuve, vaste et bel établissement; le théâtre, jolie construction dans laquelle 2,000 spectateurs peuvent trouver place; la *plaza de Toros*, cirque élégant qui contient de 10,000 à 11,000 personnes; l'aqueduc de San-Telmo, qui reçoit les eaux du Guadalmedina, à 8 kilom. de la ville, et alimente toutes les fontaines de Malaga; les *Atarazanas*, ancien arsenal des Maures; l'*Alcazaba*, forteresse dont l'origine est antérieure à l'époque arabe; le *Cartillo de Gibralfaro*, dont la plus haute tour fut construite, dit-on, par les Grecs ou par les Phéniciens, et qui présente une masse imposante et pittoresque; les promenades de la *Calle Hermosa* et des *Alamedas de Capucinos;* l'hôpital *San-Julian*, etc.

Malaga est une ville assez industrieuse. Elle possède des manufactures de soie, de satin, de taffetas, de coton, de laine, de chanvre et de drap, des filatures, des fonderies de fer, des savonneries, des papeteries. Les habitants se livrent, en outre, à la fabrication des produits chimiques, du maroquin, des chapeaux, du fil de fer, du fer-blanc, des plaques d'étain. Les productions que la ville tire de ses environs, notamment ses vins et ses raisins, dont nous parlerons plus loin, des minerais de plomb, de fer, etc., sont une grande source de richesses. L'importance de l'industrie manufacturière et agricole de cette ville donne lieu à un grand mouvement commercial, que facilite surtout un des meilleurs et des plus sûrs ports de commerce de la Méditerranée. Ce port, dont l'entrée est défendue par plusieurs batteries, est protégé à l'E. par un môle de plus de 600 mètres, à l'extrémité duquel s'élève un phare à feu tournant; il y a de 9 à 10 mètres d'eau à l'entrée, et 2m,50 à 3 mètres près des quais, et il est assez vaste pour contenir 450 navires marchands. Les principaux articles d'exportation sont les vins, les raisins secs, les amandes, les pruneaux, les citrons, les oranges, l'huile, les figues et le plomb. Dans ces dernières années, l'exportation des raisins secs muscats a été en moyenne de près de 1,500,000 caisses par an; celle des raisins secs ordinaires de 100,000 barriques du poids de 50 kilogr. chacune; celle des raisins frais de 25,930,000 barriques, sans compter 20,000 caisses de citrons et d'oranges, d'immenses quantités de figues et autres fruits. L'importation à Malaga a surtout pour objet le sucre, le rhum, la morue, le charbon de terre, les denrées coloniales, telles que café, cacao, viandes salées, etc.; le coton brut, les cotonnades, la quincaillerie, les peaux brutes, les bois de teinture.

L'antique Malaga, dont on attribue la fondation aux Phéniciens, était déjà un centre commercial important lorsque les Romains l'enlevèrent aux Carthaginois. Elle passa ensuite entre les mains des Visigoths, qui en furent expulsés par les Maures au VIIIe siècle. Après la chute du califat de Cordoue, Malaga devint le siége d'un petit Etat indépendant qui dura soixante-quatre ans, de 1015 à 1079; elle appartint ensuite à divers princes arabes, puis fut arrachée aux infidèles par la constante énergie de Ferdinand le Catholique en 1487. En 1680, un tremblement de terre y produisit de grandes dévastations. Les Français la prirent en 1810. Elle eut beaucoup à souffrir, en 1834, des luttes des christinos et des carlistes, et, deux ans après, d'une émeute dans laquelle le commandant militaire et le gouverneur civil furent égorgés. Elle a éprouvé depuis cette époque le contre-coup des nombreuses agitations politiques qui ne cessent de désoler l'Espagne, et s'est prononcée énergiquement, en 1873, pour la république fédérale. La province de Malaga, division administrative de l'Espagne, formée d'une partie de l'ancien royaume de Grenade, est située dans la partie méridionale de la péninsule ibérique, baignée au S. par la Méditerranée, bornée à l'O. par la province de Cadix, au N. par celles de Séville et de Cordoue, et à l'E. par celle de Grenade. Elle s'étend en forme de croissant le long de la Méditerranée et comprend une superficie de 10,800 kilomètres avec une population de 471,554 hab. Chef-lieu, Malaga. Elle est divisée en 15 juridictions civiles et renferme 118 municipalités.

Les principaux produits du sol sont le palmier, le sparte, l'amiante, la canne à sucre, les patates, les orangers, les citronniers, le raisin, les figues, les grenades, les poires, tous les fruits d'Europe; le liége, le chêne vert, les pins pour les constructions navales, les châtaigniers, les mûriers, le miel, le coton, l'indigotier, le cèdre, le cocotier, l'œillet de Chine, etc. Les vignobles, renommés dans le monde entier, occupent presque tout le territoire vers l'est et les versants méridionaux des collines qui entourent Colmenar et la Casa Balmeja. Les cépages employés sont le *pero jenien* ou *pedro jenien*, qui donne les meilleurs vins, mais qui produit peu, et le *jaère*, qui comprend les variétés connues sous le nom de *jaïn blanc, doradillo, prieto*, etc. Les vendanges se font à trois époques : la première en juin pour les raisins séchés, la deuxième en septembre pour faire les vins secs, et la troisième en octobre et en novembre pour faire les vins liquoreux. Les principales espèces de vins sont le *pedro-ximenès*, qui est liquoreux, parfumé et de premier rang; les vins doux colorés, d'abord ambrés et liquoreux et qui deviennent en vieillissant fins, corsés, spiritueux et aromatiques; les vins muscats, comprenant le *lagrima*, vin ambré, puis foncé lorsqu'il vieillit, au goût parfumé et délicat et qu'on obtient comme nos vins de goutte; le muscat malaga, qu'on obtient par la pression; le vin blanc sec, appelé malaga-xérès; le vin *tinto*, très-coloré, doux et piquant; les vins de cerises, vins rouges ordinaires dans lesquels on fait macérer des cerises guignes. On exporte à l'étranger le tiers environ des vins de Malaga, dont la production annuelle est d'environ 160,000 hectolitres, ainsi qu'une quantité considérable de raisins secs muscats, de raisins longs, de figues sèches, etc. Les exportations de la province de Malaga en raisin et fruits secs dépassent 2 millions de piastres. Les troupeaux sont peu nombreux, mais le gibier abonde, surtout dans les forêts, qui sont peuplées de chevreuils, de sangliers, de loups, de renards et de chats sauvages. La pêche fournit de magnifiques poissons d'excellente qualité. Dix-huit mines de plomb, dont le produit total peut s'élever, année moyenne, à 1,173 quintaux métriques; le minerai de fer, alimentant plusieurs forges; le graphite, le marbre, les jaspes : telles sont les richesses minérales les plus importantes de la province. Outre les raisins et les figues dont nous avons parlé plus haut, la province de Malaga exporte 10,000 arrobes environ de cerises sèches d'un goût exquis, 1 million d'arrobes d'huile, des citrons, du maïs, des grenades, des oranges, des olives et des poissons. L'importation consiste principalement en morue de Terre-Neuve et en sucre de Cuba.

L'instruction publique est peu avancée dans la province. Les écoles y sont fréquentées par 10,000 élèves tout au plus; c'est dans la proportion de 1 sur 45.

Les montagnes qui couvrent en partie le territoire de la province de Malaga offrent une grande quantité de grottes et de cavernes, dont les plus curieuses sont celles de Barranco de Cea, de Villanueva de San-Marcos, la caverne du Chat, immense cavité de près d'une lieue d'étendue, etc. Parmi les sources minérales qui abondent dans la province, nous citerons les *baños de la Hedionda*, auprès de Halora; les *baños Hediondos*, à Alhaurin-Grande; la *fuente Herrumbrosa*, dans la plaine de Membrillarès; les sources du Sultan, à Almogia; la *fuente de Piedra*, connue des Romains et située sur le chemin de fer de Malaga à Madrid; les eaux ferrugineuses de Cartama; les eaux sulfureuses froides de Caratraca, etc.

MALAGASY s. m. (ma-la-ga-zi). Linguist. V. MALGACHE.

MALAGAVAZZO ou **MALAQUAZZO** (Coriolan), peintre italien de l'école de Crémone, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Elève de Bernardino Campi, il aida ce maître dans plusieurs de ses travaux et devint lui-même un artiste distingué. On cite parmi ses meilleures œuvres : *Madone accompagnée de saint Ignace et de saint François*, à Crémone, et une *Annonciation*, dans l'église collégiale d'Arona-oltro-Po.

MALAGME s. m. (ma-lagh-me — gr. *malagma*, de *malassô*, j'amollis). Méd. Cataplasme; topique mou quelconque. ‖ On dit aussi MALAGMA.

MALAGMÉ, ÉE (ma-lagh-mé) part. passé du v. Malagmer : *Ingrédients* MALAGMÉS.

MALAGMER v. a. ou tr. (ma-lagh-mé — du gr. *malassô*, j'amollis, je pétris). Amalgamer. ‖ Peu usité.

MALAGON, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 24 kilom. N.-O. de Ciudad-Réal; 3,200 hab. Commerce de bestiaux.

MALAGRIDA (Gabriel), jésuite italien, né dans le Milanais en 1689, brûlé à Lisbonne en 1761. D'abord missionnaire au Brésil, il se fixa ensuite en Portugal, où il se fit remarquer par son esprit turbulent. Ayant décidé, avec les casuistes Alexandre et Mathos, que tuer le roi n'était pas un crime, il fut compris parmi les complices de la tentative d'assassinat dirigée contre Pierre Ier en 1758. La cour de Rome refusa d'autoriser sa mise en jugement, mais le ministre Pombal, ayant chassé les jésuites (1759), le déféra à l'inquisition, qui le condamna au bûcher, non comme régicide, mais comme hérétique, à cause de quelques propositions contenues dans une *Vie de sainte Anne* et dans une *Vie de l'Antechrist* dont Malagrida était l'auteur, et qui, en réalité, prouvaient l'exaltation et le dérangement du cerveau du jésuite, mais non son hétérodoxie. Le 20 septembre 1761, le vieillard, qui n'avait voulu faire aucune rétractation, fut conduit avec trente-trois autres malheureux sur la place où se dressait un bûcher, et là, en présence du roi et de toute sa cour, on l'étrangla puis on livra son corps aux flammes. Outre les écrits précités, on a de Malagrida des sermons et trois pièces de théâtre à l'usage des collèges.

MALAGUETTE s. f. (ma-la-ghè-te). Comm. Espèce de poivre, appelée aussi POIVRE DE GUINÉE, GRAINE DE PARADIS et MANIGUETTE.

MALAGUTI (François), chimiste français, d'origine italienne, né à Bologne en 1802. Fils d'un pharmacien de cette ville, il suivit la même profession, et il avait pris la direction de l'officine de son père lorsque, à la suite des événements politiques de 1831, il fut contraint de s'expatrier. S'étant rendu à Paris, il y connut Gay-Lussac, qui le fit entrer dans son laboratoire, puis il devint chimiste à la manufacture de Sèvres et se fit recevoir docteur ès sciences. En 1850, il obtint au concours la chaire de chimie à la Faculté de Rennes, où il fut nommé doyen en 1855, puis recteur de l'académie. M. Malaguti est membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin et de celle de Paris et officier de la Légion d'honneur depuis 1860. Outre un grand nombre de *Mémoires*, insérés dans les *Annales de chimie et de physique* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, on a de lui : *Leçons de chimie agricole* (1848, in-12); *Recherches sur l'association de l'argent aux minéraux métalliques*, en collaboration avec M. Durocher; *Analyse annuelle des cours de chimie agricole professés à Rennes de* 1852 *à* 1855; *Leçons élémentaires de chimie* (1853); *Cours de chimie agricole* (1864, in-18); *Notions préliminaires de chimie* (1867-1868, 2 vol. in-18), en collaboration avec M. H. Fabre, etc.

MALAI, AIE s. et adj. Syn. de MALAIS, AISE.

MALAINE (Joseph-Laurent), peintre français, né à Tournai en 1745, mort à Paris en 1809. Il s'adonna à la peinture de fleurs, fut attaché en 1787 par Louis XVI à la manufacture des Gobelins, et alla, en 1793, chercher un refuge en Alsace, où il fut employé dans les manufactures de toiles et de papiers peints. De retour à Paris en 1798, il continua à peindre des tableaux estimés, dont plusieurs ont été attribués à Van Spaendonck. On cite parmi ses morceaux les plus remarquables : la *Niche*, qu'on voit à la Galerie nationale de Londres; le *Vase bleu;* le *Vase d'osier*, etc.

MALAINGHA s. m. (ma-lain-ga). Mythol. Nom donné par les Madécasses aux anges du premier ordre, qui président aux étoiles, font mouvoir les cieux, gouvernent les saisons, veillent sur la vie et les actions des hommes et détournent les dangers qui les menacent.

MALAIRE adj. (ma-lè-re — du lat. *mala*, joue). Anat. Qui appartient à la joue : *Apophyse* MALAIRE. *Os* MALAIRE.

MALAIS, AISE adj. (ma-lè, è-ze). Géogr. Se dit d'une race d'hommes qui habite l'Océanie et la presqu'île de Malacca : *Race* MALAISE. ‖ Qui appartient à la race malaise : *La langue* MALAISE *ou malaye est usitée comme langue commerciale sur toutes les côtes de l'Indo-Chine.* (Dulaurier.) *L'invariabilité des mots est un des principaux caractères de la langue* MALAISE. (Dulaurier.) ‖ On dit aussi MALAI, AIE OU AYE.

— Substantiv. Personne qui appartient à la race malaise : *Les* MALAIS. *Une* MALAISE. *Les habitants du Nicobar, et en général les* MALAIS, *sont noirs de couleur fuligineuse.* (A. Maury.)

— s. m. Langue ou plutôt langues que parlent les Malais : *L'arabe a donné au* MALAIS *presque tous les mots ayant rapport à la religion ou au droit.* (Dulaurier.) *Le* MALAIS *se rapproche en beaucoup de points du siamois, lequel appartient à la souche indo-chinoise.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Les *Malais* forment une des grandes races humaines, répandue dans la presqu'île de Sumatra, dans l'île de même nom et dans l'Océanie occidentale, qui en a pris le nom de Malaisie. On rencontre aussi des *Malais* dans quelques îles de la Polynésie et de la Mélanésie, depuis l'archipel Sandwich jusqu'à la Nouvelle-Zélande, enfin à Madagascar et dans quelques îles de l'océan Indien. « Loin de voir, dit un voyageur, dans les habitants des îles polynésiennes les descendants des *Malais*, je verrais, au contraire, dans les *Malais* les descendants des habitants des îles océaniennes et des peuples originaires des îles de l'océan Pacifique, où se trouverait dès lors la véritable souche de ces nations, aujourd'hui répandues sur une si grande partie du globe. Les vents régnant d'E. à O. appuient d'abord de beaucoup cette supposition. Il est possible que des embarcations aient été poussées dans cette direction, d'une île à une autre, depuis la plus rapprochée du continent d'Amérique jusqu'à la plus occidentale des îles de la Sonde, ou même jusqu'à Madagascar, soit par les vents alizés qui règnent deux mois de l'année de l'une à l'autre extrémité de l'océan Pacifique, et conduisent régulièrement les bâtiments jusqu'aux Mariannes, aux Philippines et à Célèbes. Les *Malais* ne paraissent pas être les aborigènes des îles qu'ils habitent, mais ils les ont probablement conquises sur les Oran-Cabuo, les Oran-Gorgio, les Maroots, les Béajos, les nègres del Monte, les Papous et autres sauvages farouches et hideux qu'on trouve encore à Sumatra, à Bornéo, aux Philippines, aux Moluques et dans d'autres îles qu'on donne toujours comme le foyer de la race malaise. Avant d'aller plus loin, examinons quelle peut avoir été la position des peuples polynésiens et de ceux qui habitent les terres plus occidentales jusqu'au continent asiatique et aux Indes.

On reconnaît, au premier coup d'œil, que deux nations nombreuses très-distinctes se partageaient tout l'espace compris depuis les îles voisines du continent américain jusqu'à l'E. du continent asiatique et à Madagascar. La première de ces nations, de couleur olive et distinguée par la beauté de ses formes, se retrouve encore depuis l'île de Pâques jusqu'à Tongatabou, et depuis la Nouvelle-Zélande jusqu'aux îles Sandwich. Elle se modifie sous tous les rapports dès qu'on avance plus à l'O., perd sa beauté, prend une coloration se mêlant de plus en plus avec l'autre race, qui, noire et difforme, se présente dès qu'on avance à l'O. des îles des Amis, s'étend de là jusqu'à la Nouvelle-Hollande, et se retrouve encore dans les îles de la mer des Indes et à Madagascar. Ce peuple, laid et difforme partout où il est resté sans mélange, s'améliore à mesure qu'il s'éloigne de son foyer, lequel paraît être aux Nouvelles-Hébrides, gagne en stature, en beauté, en force en se mêlant à la race olive, comme on peut s'en convaincre aux Fidgi (Viti), par exemple, et dans tous les lieux où il se trouve des métis. Dès qu'on consent à placer le foyer de cette grande famille des Malais dans les îles orientales de l'Océanie, on conçoit comment son langage et sa race ont pu se répandre dans toutes les directions, au N., au S., mais surtout à l'O., à une distance si considérable. Au moyen des larges pirogues en usage chez ces insulaires, et qui portent de cent à cent vingt hommes, il devait y avoir dans ces mers, à la faveur des vents alizés, une migration continuelle; de là des peuples parlant presque dans sa pureté primitive, en des îles très-éloignées vers l'O., l'idiome des îles situées à l'E. de l'Océanie; de là aux Fidgi, et même aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Salomon, ce mélange d'hommes noirs et à cheveux laineux avec des hommes de couleur olive, ayant les traits et parlant l'idiome des habitants des îles des Amis, comme à la Nouvelle-Calédonie, où l'on trouve des mots présentant une analogie frappante avec des termes appartenant aux dialectes des îles de l'E.; ce qui atteste que les habitants de ces dernières ont plus d'une fois visité les habitants de cette grande île. Tout vient à l'appui de cette hypothèse; tout s'accorde pour détruire la supposition si longtemps accréditée que la migration aurait eu lieu de l'O. à l'E.

L'Anglais Crawfurd, dans son *Histoire de l'archipel Indien*, nous a donné des caractères physiques de la race malaise une description fort complète : « Les populations brunâtres de l'archipel, dit-il, se ressemblent tellement, qu'une même description peut suffire pour toutes. Ces insulaires sont, en général, petits, trapus et robustes. Leur taille moyenne peut être évaluée pour les hommes à environ 5 pieds 2 pouces, et pour les femmes à 4 pieds 11 pouces, ce qui donne une taille moyenne d'environ 4 pouces moindre que celle des Européens. Leurs membres inférieurs sont un peu forts et lourds, mais assez bien conformés. Leurs bras sont plutôt charnus que musculeux. Le sein des femmes est petit, comparativement à l'ensemble de leur stature, et le buste entier manque de cette symétrie et de cette grâce qui sont particulières aux femmes de l'Indoustan. Le visage est rond, la bouche est grande; les dents, lorsqu'elles n'ont pas été artificiellement colorées, sont remarquablement belles; le menton est carré. Les angles de la mâchoire inférieure sont très-saillants. Les pommettes sont élevées, et par suite les joues un peu creuses; le nez est petit et court, jamais saillant, mais aussi jamais épaté. Les yeux sont petits, toujours noirs, de même que chez tous les Orientaux, qui considèrent toute autre couleur comme une monstruosité. Le teint est généralement brun, mais varie un peu dans les différentes tribus. Ni le climat, ni les habitudes nationales ne paraissent être en rapport avec ces différences. Les races les plus claires se trouvent généralement vers l'O., et quelques-unes aussi vivent sous l'équateur même. Les Javanais sont le peuple le plus avancé en civilisation de l'archipel, et cependant c'est un de ceux dont la couleur est le plus foncée. Les cheveux, dans la race brunâtre, sont longs, lisses, durs et toujours noirs; il y a un rapport constant entre la couleur des cheveux et le teint de la peau. La tête exceptée, le poil est rare sur toutes les parties du corps. Il n'y en a point de trace sur la poitrine des hommes, et la barbe est très-peu fournie. » Voilà pour le physique. Au moral, les *Malais* ont la tête ardente et l'imagination vive. Audacieux, remuants et intrépides, ils sont braves, féroces et vindicatifs, impitoyables pour leurs ennemis, capricieux même à l'égard de leurs amis. Ils portent le point d'honneur à l'excès, et tout ce qui peut avoir l'apparence d'une insulte les met dans une fureur voisine de la frénésie. Les plus civilisés s'adonnent au commerce et montrent de la fidélité dans leur parole; on les trouve doux et courtois dans leurs entretiens d'intimité, serviteurs fidèles et dociles pour les maîtres qui les traitent bien. La piraterie est la passion capitale de tous les *Malais* : au lieu d'y attacher des idées déshonorantes, ils en font un titre de gloire. Une partie de ce peuple se livre à la culture fort élémentaire du riz et des autres céréales, du plantain, du bétel et de quelques autres plantes à son usage. Les habitations ne sont que des cabanes entourées d'une palissade. Les *Malais* indépendants passent la plus grande partie de leur vie sur l'eau, et la pêche forme leur principale occupation : un canot, où ils peuvent à peine s'étendre, sert de logement au mari, à la femme et aux enfants; une grossière étoffe les couvre, une natte de feuilles les met à l'abri de la pluie, et une ou deux marmites forment tous leurs ustensiles de cuisine. Telle est au moins l'existence misérable d'un grand nombre de familles répandues dans la Malaisie.

Une grande partie de la race malaise est musulmane. L'islamisme lui fut apporté vers le commencement du XIIIe siècle, et en peu de temps il se répandit dans toute la Malaisie.

La langue malaise est usitée, comme langue commerciale, sur toutes les côtes de l'Indo-Chine et dans tout l'archipel d'Asie. Elle doit ce privilége au trafic étendu que les *Malais*, peuple essentiellement navigateur, ont fait durant plusieurs siècles dans cette partie du monde maritime; elle le doit aussi à l'extrême simplicité de ses formes grammaticales, à la facilité, à la douceur de sa prononciation. Bien qu'elle ait reçu du sanscrit un grand nombre de mots, elle n'offre aucun autre trait de ressemblance avec cette langue; son système grammatical semblerait plutôt la rapprocher du chinois. L'arabe lui a donné presque tous les mots ayant rapport à la religion et au droit, mais les *Malais* en ont adouci la prononciation. Quant à ceux qu'elle a empruntés au portugais, au hollandais et à l'anglais, ils ne sont admis que dans le langage usuel et commercial; on ne les trouve dans aucun ouvrage littéraire. Quelques mots malais offrent une certaine ressemblance avec ceux qui leur correspondent dans les langues orientales; tels sont : *pertama*, premier; *dua*, deux; *nama*, nom; *antara*, entre; *raja*, roi, etc. Les principaux caractères de la langue malaise sont : 1° l'invariabilité des mots, c'est-à-dire l'absence des inflexions; 2° l'emploi des affixes, c'est-à-dire de certaines particules qui se placent au commencement et à la fin des mots pour en modifier la valeur, si bien qu'on pourrait presque dire qu'il n'y a en malais ni verbes, ni substantifs, ni adjectifs, etc., mais seulement des mots simples ou racines exprimant une idée première, sans détermination d'état ou d'action, et pouvant, à l'aide des affixes, devenir substantifs, adjectifs, verbes actifs ou passifs, etc.; 3° l'emploi des expressions numérales, ayant quelque analogie avec nos expressions : cent têtes de bétail, une pièce de canon, de monnaie, de gibier, etc., mais dont l'application fréquente et parfois peu logique étonne à bon droit; 4° le retour périodique de certains mots qui semblent n'être employés que pour marquer le commencement des phrases et suppléer à la ponctuation. Dans la conversation, ces mots sont beaucoup moins usités.

On ignore quelle était l'écriture des *Malais* avant l'époque où ils adoptèrent celle des Arabes, légèrement modifiée quant à l'emploi de certaines lettres. Il est probable que cette écriture était analogue à celle des Javanais et calquée comme elle sur le Déwanagari.

La littérature malaise a puisé la plupart de ses richesses à Java et en Arabie; c'est de cette dernière source que sont venues des versions du Coran et des commentaires sur cette loi de Mahomet; mais ce sont les histoires et les contes d'origine javanaise qui sont les plus répandus.

MALAISANCE s. f. (ma-lè-zan-se — de *mal* et de *aisance*). Défaut d'aisance, gêne, privation : *Notre désir s'accroît par la* MALAISANCE. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

MALAISE s. m. (ma-lè-ze — de *mal* et de *aise*). Etat d'incommodité, de gêne dans les fonctions, sans altération suffisante pour constituer une maladie : *Eprouver du* MALAISE *dans tout son corps. Le malpropre est en proie à une espèce de* MALAISE *continu.* (Raspail.) *Dans les rois, tout est grand; un bourgeois qui a un* MALAISE *gronde sa servante; un roi qui a un bouton tue sa femme.* (Vacquerie.)

— Etat de gêne sous le rapport de la fortune : *Une famille qui est dans le* MALAISE.

— Fig. Etat d'inquiétude : *Les révolutions sont une explosion spontanée, déterminée par un* MALAISE *général.* (Nefftzer.) ‖ Tourment d'esprit : *Le talent est une fièvre intermittente, et peu de femmes veulent en partager les* MALAISES. (Balz.) *Celui-là est toujours en grand* MALAISE *qui n'est content de rien ni de personne.* (J. Janin.)

— **Syn. Malaise, mésaise.** Le *malaise* est un état où l'on se sent mal, quoique peut-être on ne puisse pas en préciser la cause. Le *mésaise* est moins positif, c'est plutôt un manque d'aise qu'un sentiment de souffrance bien déterminé.

MALAISÉ, ÉE adj. (ma-lè-zé — de *mal* et de *aise*). Pas aisé, difficile : *Le simple vivre est incomparablement plus* MALAISÉ *que le bien vivre.* (Pasc.) *Il est aussi* MALAISÉ *de contraindre la volonté d'une femme que de mener une barque contre le vent.* (Mme de Valmore.) *Il est aussi* MALAISÉ *à l'homme de marcher contre la pente de son esprit qu'à la rivière de marcher vers sa source.* (About.)

Il est plus *malaisé* de refaire sa vie,
Que de persévérer dans la ligne suivie.
PONSARD.

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents et les étoiles,
Il est bien *malaisé* de régler ses désirs.

LA FONTAINE.

‖ Qu'on se décide difficilement à faire :

Ah! qu'il est *malaisé* de punir ce qu'on aime!

LA CHAUSSÉE.

— Qui est pénible, qui offre des obstacles difficiles à surmonter : *Route* MALAISÉE. *Escalier* MALAISÉ.

Par un chemin montant, sablonneux, *malaisé*
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche.

LA FONTAINE.

— Qui est dans la gêne; qui est peu fortuné, peu riche : *Les auteurs de pensées et de maximes sont-ils comme les gens* MALAISÉS, *qui ne payent leur tribut qu'en petite monnaie?* (Noël.)

— s. m. Ce qui est difficile : *C'est bien facile d'être bon; le* MALAISÉ *c'est d'être juste.* (V. Hugo.)

MALAISÉMENT adv. (ma-lè-zé-man — rad. *malaisé*). Difficilement, d'une façon malaisée : *La nouveauté a un charme dont on se défait* MALAISÉMENT. (St-Evrem.) *Le cœur qui aima une fois et que l'abandon a frappé s'habitue* MALAISÉMENT *à la solitude.* (Mme Romieu.)

Qui veut mourir ou vaincre est vaincu rarement;
Ce noble désespoir périt *malaisément.*

CORNEILLE.

Ah! qu'un front et qu'une âme à la tristesse en proie
Feignent *malaisément* et le rire et la joie!

A. CHÉNIER.

‖ Peu volontiers : *Les filles qui se sentent jolies se laissent* MALAISÉMENT *faire religieuses.* (V. Hugo.)

MALAISIE, l'une des trois grandes divisions géographiques de l'Océanie, à l'O., de 21° de lat. N. à 12° 30′ de lat. S., et de 93° à 131° 30′ de long. E. La Malaisie forme un archipel qui s'étend au S. de l'empire chinois, à l'O. de la Micronésie et au N. de la Mélanésie. Cette région, que l'on a pendant longtemps réunie à l'Asie, sous le nom d'archipel Asiatique ou archipel des Grandes Indes, a, en effet, plus de rapport avec cette partie du monde qu'avec l'Océanie, à laquelle on est cependant convenu aujourd'hui de la réunir. La dénomination de Malaisie a été proposée par le naturaliste Lessen, pour remplacer celle de Notasie. Les îles ou groupes d'îles dont se compose le grand archipel malaisien sont, du N. au S., les Philippines, les Moluques, Célèbes, Bornéo, Sumatra, Java, Sumbava, Timor, etc., toutes habitées par les Malais. Ces îles sont en général d'une grande étendue; ce sont de hautes terres formant une chaîne qui comprend plus de cent cratères, dont une vingtaine sont encore en activité, et qui commence à Sumatra pour aboutir à l'extrémité N. des Philippines. Plusieurs montagnes atteignent jusqu'à 4,000 mètres; elles sont escarpées et couvertes parfois de hautes forêts. Les tremblements de terre sont fréquents à cause de la nature volcanique du sol; il se passe peu de semaines sans qu'on éprouve quelque secousse plus ou moins violente. L'histoire a conservé le souvenir de quelques catastrophes. En 1772, quarante villages furent détruits dans l'île de Java. En 1815, 12,000 personnes périrent à Sumbava. Le commerce en tire des productions précieuses et abondantes : de l'or, de l'argent, du mercure, de l'étain, du fer, du cuivre, du plomb, des diamants, des perles fines, des bois précieux pour les constructions navales et l'ébénisterie, des drogues de toute espèce, entre autres : le meilleur camphre, le girofle, la cannelle, le poivre, la muscade, le gingembre, le riz. La flore des îles malaisiennes est des plus variées, aussi bien que la faune. C'est à ces îles qu'appartiennent : le plus remarquable des quadrumanes, l'orang-outang; le plus beau peut-être de tous les oiseaux, le paradisier; le plus grand et le plus brillant de tous les papillons, l'ornithoptère à ailes vertes; la plus gigantesque des fleurs, la rafflesia. L'eucalyptus, le sandal, l'acacia sont les essences les plus communes de la Malaisie, mais elles forment le plus souvent de simples bouquets, presque jamais de véritables forêts.

Les religions les plus répandues dans la Malaisie sont le mahométisme, le brahmanisme et le bouddhisme. La superficie des îles qui la composent est de 97,000 lieues carrées, et leur population est d'environ 2,000,000 d'habitants.

M. Russel Wallace, un savant voyageur anglais, á publié sur ce pays un ouvrage important intitulé : l'*Archipel malais*, qui est plein de détails jusque-là restés inconnus.

MALAISIEN, IENNE adj. (ma-lè-ziain, iè-ne). Géogr. Qui appartient à la Malaisie : *L'archipel* MALAISIEN.

MALAKAIRE s. m. (ma-la-kè-re). Membre d'une secte de Russes très-austères, qui vivent habituellement de laitage et observent des jeûnes rigoureux.

Malakoff (TOUR), bastion formidable placé au sommet d'un mamelon, dans la partie orientale des fortifications de Sébastopol, et qui a joué un grand rôle dans le siége de cette ville. Il était pourvu des moyens de défense les plus terribles, armé de pièces d'un puissant calibre, et entouré d'un ouvrage en terre ferme et de retranchements solides reliés les uns aux autres. Pendant la première période du siége, la tour Malakoff resta pour ainsi dire en dehors des points sur lesquels tombèrent les efforts des armées alliées; mais l'arrivée en Crimée du général du génie Niel imprima une nouvelle direction aux travaux d'attaque. Le coup d'œil exercé de ce général lui montra immédiatement dans Malakoff la clef de Sébastopol. Des travaux d'approche furent aussitôt entrepris dans cette direction et jetèrent une vive inquiétude chez les Russes, qui nous voyaient sur la trace du secret d'où dépendait le sort de Sébastopol; aussi ils se hâtèrent d'élever de nouveaux ouvrages destinés à rendre la tour Malakoff inabordable. Nos premières parallèles se trouvaient alors à 700 ou 800 mètres de la place, et tout cet intervalle était labouré par les projectiles d'une multitude de batteries, qui convergeaient sur ce lieu de tous les points d'une demi-circonférence. De plus, un peu en arrière, se trouvaient massés plus de 20,000 hommes d'infanterie russe, dont le nombre pouvait être doublé en un instant, ce qui rendait l'attaque de cette tour fameuse d'une difficulté inouïe dans les annales de la guerre. Cependant, le 7 juin 1855, le mamelon Vert était emporté d'assaut par nos vaillants soldats, et ce succès, en enlevant aux Russes leur première ligne de défense, nous avançait de 300 à 400 mètres sur toute notre ligne d'attaque. Encouragé par ce brillant résultat, le général Pélissier décida qu'un assaut décisif aurait lieu le 18 du même mois contre Malakoff, dont le système défensif embrassait la Courtine, le petit Redan et les batteries de la Pointe. A trois heures du matin, nos troupes, divisées en trois colonnes, commandées par les généraux Mayran, Brunet et d'Autemarre, s'élancèrent des tranchées vers le redoutable bastion; mais l'ennemi était sur ses gardes : à peine se furent-elles lancées en avant, qu'une pluie de mitraille et de balles vint les assaillir de toutes parts, tandis que les vaisseaux russes, embossés à l'entrée de la baie du Carénage, criblaient le sol d'un ouragan de projectiles. Les généraux Brunet et Mayran tombent mortellement frappés; le lieutenant-colonel La Boussinière, qui commandait l'artillerie d'attaque, a la tête brisée par un biscaïen; le colonel Boudville et le lieutenant-colonel Paulze-d'Ivoy, du 20e léger, trouvent également la mort dans cet orage de fer et de feu; les rangs s'éclaircissent, ravagés par la mitraille, et les bataillons se resserrent en groupes impuissants. C'est en vain que nos soldats bravent, avec un incomparable héroïsme, la pluie de fer qui les décime; c'est en vain que le 19e, conduit par son intrépide colonel Manèque, tout couvert de sang et de blessures, pénètre jusque dans le faubourg de Karabelnaïa : la victoire est impossible, l'élan de nos soldats vient se briser contre de trop formidables obstacles; d'ailleurs, les Anglais ont échoué de leur côté dans leur attaque contre le grand Redan, et le général Pélissier se décide enfin à faire sonner la retraite. Le soir, les rapports marquaient 3,338 hommes hors de combat ou disparus. C'était le premier échec qu'éprouvaient sur la terre de Crimée nos armes jusque-là victorieuses. Mais cet échec, loin d'abattre l'inébranlable constance de nos généraux et de nos soldats, ne fit qu'irriter l'ardeur fiévreuse qui surexcitait toutes leurs vertus guerrières. Les travaux redoublent d'activité, de nouvelles tranchées s'ouvrent, d'autres batteries se dressent et tournent contre la ville leurs gueules menaçantes; Sébastopol étouffe sous l'étreinte de fer et de feu qui le resserre chaque jour davantage. Le 3 septembre suivant, nous n'étions plus qu'à 25 mètres du corps de la place, où nos soldats pouvaient pour ainsi dire se jeter d'un seul bond. Ce même jour, un conseil de guerre solennel se rassemble, dans lequel un second assaut est décidé contre Malakoff. Le jour est fixé au 8 septembre; l'attaque sera dirigée par le général Bosquet, ayant sous ses ordres les généraux Mac-Mahon, Dulac et La Motterouge; le premier devant opérer directement contre Malakoff, les deux autres contre le petit Redan et la grande Courtine, tandis que, de leur côté, les Anglais assailliront le grand Redan. Le 5, dès la pointe du jour, toutes les batteries de siége de gauche, sous la direction du général Lebœuf, ouvrent leur feu avec une violence et un ensemble impossibles à décrire. Notre tir affecte une allure irrégulière, saccadée; tantôt il se ralentit, tantôt il éclate avec un épouvantable fracas, afin de laisser l'ennemi dans l'indécision sur l'heure à laquelle nos colonnes tenteront l'assaut général. « Ce feu infernal, » suivant l'expression du prince Gortschakoff, causa dans Sébastopol des ravages énormes; en trois jours, 4 officiers supérieurs, 47 officiers subalternes et 3,917 hommes furent mis hors de combat, sans compter les artilleurs tués dans les batteries (Rapport du prince Gortschakoff). Nous sommes enfin arrivés au jour fixé pour cette sanglante et mémorable lutte. Dans la matinée du 8, toutes les troupes prennent les armes et défilent en silence dans les tranchées, en dissimulant soigneusement leur approche à l'ennemi. Nul signal ne doit être donné; toutes les montres des généraux ont été réglées sur celle du général en chef, et lorsque l'aiguille marquera midi, les trois colonnes se précipiteront ensemble au-devant du triomphe ou de la mort.

Il est midi!... Les généraux s'élancent, leurs chapeaux à la main; signaux vivants, ils se montrent les premiers entièrement à découvert sur la crête des parapets : « Soldats, s'écrient-ils d'une voix retentissante, en avant! » On dirait alors que la terre vient de s'entr'ouvrir tout à coup pour vomir une nuée de combattants; tambours et clairons battent et sonnent la charge; la musique fait retentir au loin ses accords guerriers. A la voix de son général, la première brigade de la division Mac-Mahon, qui n'a que 25 à 30 mètres à parcourir, s'est élancée avec un hourra frénétique sur la partie extérieure de Malakoff. Zouaves, chasseurs, soldats de ligne se précipitent dans les fossés, se cramponnent aux aspérités du sol, se dressent sur les parapets et plantent audacieusement le drapeau tricolore sur le bastion ennemi. Surpris par l'impétuosité de notre attaque, les Russes ont à peine le temps de sortir de leurs abris blindés et de se rallier. Leurs officiers les animent du geste et de la voix; quelques mètres seulement séparent ces intrépides défenseurs de Sébastopol du flot furieux qui menace de les engloutir, et, de seconde en seconde, ils disparaissent sous les balles qui les foudroient à bout portant, sans qu'un seul songe à fuir la mort sanglante qui s'est levée soudain devant lui. Assiégeants et assiégés sont en un instant confondus dans une mêlée terrible, où la baïonnette même ne peut plus se frayer un passage. On combat à coups de crosse, à coups de pierres; les armes brisées dans ce choc furieux sont remplacées par des pioches, par des morceaux d'écouvillons, par des débris arrachés aux blindages. Ceux de nos lecteurs qui ont vu l'émouvant tableau de M. Yvon pourront seuls se faire une idée de ce que fut cet assaut, un des plus rapides, mais un des plus meurtriers dont fassent mention les annales militaires. C'est en vain que les Russes veulent résister à ce rempart vivant hérissé de baïonnettes; bientôt ils sont forcés d'abandonner la place pour se rejeter sur les réserves, qui déjà apparaissent de toutes parts.

De son côté, la division de La Motterouge s'est élancée du centre de la sixième parallèle sur la grande Courtine. La mitraille écrase les têtes de colonne et emporte des rangs entiers; mais la mort semble électriser nos soldats; ils escaladent les parapets hérissés de fer, se précipitent sur l'ennemi, hachant les artilleurs sur leurs pièces, et pénétrant jusque dans les batteries, où les cadavres s'amoncellent en un instant. En même temps, la division Dulac s'est jetée sur le petit Redan, au milieu d'un feu terrible de mitraille et de mousqueterie, renversant tout ce qu'elle rencontre sur son passage. Tout est victoire sur les trois points attaqués, tout a cédé à l'élan irrésistible de nos troupes. Cependant l'ennemi se rallie bientôt; il revient sur le petit Redan, tandis qu'une foule de batteries et de profondes réserves sèment le carnage dans nos vaillantes colonnes. En vain les bataillons veulent se maintenir sur ce terrain broyé par la mitraille, ils sont écrasés dans cette lutte inégale et forcés de battre en retraite. Ce mouvement rétrograde de la division Dulac laissait entièrement à découvert la division La Motterouge, qui fut contrainte de se replier à son tour. Les généraux Saint-Pol et Bisson, réunissant leurs bataillons mutilés, se lancent une seconde fois sur le petit Redan; le premier est tué et l'autre blessé; le général de Marolles, accouru à la tête de sa brigade, trouve également la mort; le général de Pontevès est frappé à son tour; chaque coup, chaque décharge de l'artillerie russe jette un deuil irréparable dans l'armée. Du point avancé où il se tient en observation, le général Bosquet dévore du regard l'étendue du champ d'attaque, que parfois des tourbillons de poussière et de fumée enveloppent d'un voile impénétrable. Il ne se dissimule pas la gravité de la position des divisions Dulac et La Motterouge, broyées par des feux innombrables, venant surtout de vapeurs russes embossés dans la baie, et il donne des ordres pour qu'elles soient énergiquement soutenues. En ce moment, un éclat de bombe atteint le général dans le flanc droit, un peu au-dessous de l'épaule. Etourdi par la violence du coup, presque incapable de reprendre sa respiration, il essaye inutilement de dominer la commotion profonde qui a envahi toute son organisation; ses officiers d'état-major l'emportent dans une batterie où les premiers soins lui sont prodigués.

De leur côté, les Anglais se sont précipités sur le grand Redan. Leurs colonnes avaient près de 200 mètres à franchir, et, dans cet intervalle, le terrain fut jonché de leurs cadavres. Bientôt elles pénétrèrent dans l'angle saillant, après avoir intrépidement escaladé les parapets. Pendant plus d'une heure, les Anglais luttèrent pour se maintenir contre l'ouragan de fer qui les accablait de toutes parts. Après les plus sanglants et les plus héroïques efforts, ils se virent forcés d'évacuer le Redan. L'assaut dirigé par les troupes françaises contre le bastion central et contre le bastion du Mât est également repoussé par les Russes. Là tombent encore le général Rivet, la jambe brisée par un biscaïen, et le général Breton, la tête traversée d'une balle. Une pluie de mitraille, un déluge de fer et de feu vomi par une effroyable quantité de canons n'ont pas permis à nos héroïques soldats de se maintenir dans les positions qu'ils avaient si hardiment conquises. Mais Malakoff est à nous, et Malakoff, c'est la clef d'or qui doit donner la victoire. Pour nous l'arracher, les Russes se sont épuisés en efforts surhumains. Quatre de leurs généraux tombent successivement à la tête des réserves lancées pour reconquérir le redoutable bastion. Déjà les zouaves de la garde, la réserve du général Wimpffen, un bataillon de voltigeurs et plusieurs compagnies des grenadiers de la garde sont venus renforcer la division Mac-Mahon. Combats incessants, attaques subites, luttes générales ou corps à corps, torrent de feu, de fer et de mitraille, nos invincibles légions résistent à tout; elles entassent les morts devant elles et rendent tous les chocs impuissants. Mac-Mahon avait répondu la veille avec une noble fierté au général Niel, qui lui disait que le succès de la journée dépendait de la prise de Malakoff : « J'y entrerai, et soyez certain que je n'en sortirai pas vivant. »

Il est près de cinq heures. Tout à coup une explosion se fait entendre; un immense nuage de feu et de fumée enveloppe Malakoff. Tous les cœurs se serrent; sans nul doute, Malakoff venait de sauter, et toute la divison Mac-Mahon ainsi que les troupes de renfort devaient être ensevelies sous les débris. On attend dans d'inexprimables angoisses que la colonne de fumée se soit dissipée; les regards ardents semblent vouloir la percer. Enfin la clarté renaît, et l'on aperçoit le drapeau tricolore qui continue à flotter sur les parapets. Un cri immense s'échappe alors de toutes les poitrines, une acclamation qui domine le bruit retentissant de la canonnade. L'explosion avait eu lieu dans la batterie placée sur la gauche de la Courtine, et, si elle causa de cruels ravages, ce n'était rien, du moins, en comparaison de ceux qu'on avait redoutés un instant. Pour les conséquences de la prise de la tour Malakoff, V. SÉBASTOPOL.

Malakoff (LA PRISE DE), par M. Yvon. M. Yvon a consacré à ce grand épisode militaire trois immenses toiles aujourd'hui exposées dans les galeries de Versailles : la *Prise de Malakoff* (Salon de 1857), la *Gorge de Malakoff* et la *Courtine de Malakoff* (Salon de 1859). Ces toiles, de dimensions inusitées jusqu'alors, produisirent une vive sensation sur le public; mais la critique s'est montrée sévère, tout en y reconnaissant de grandes qualités.

Les deux dernières représentent l'une une action préliminaire de la prise de la fameuse tour, l'autre l'action qui suivit immédiatement. Nous en parlerons d'abord. En voici la description d'après le livret.

La *Gorge de Malakoff*. Les premiers épaulements de Malakoff escaladés, les troupes de la division Mac-Mahon se trouvèrent en face de tout un système de traverses ou barricades en terre, d'où elles durent successivement déloger les Russes. Après de sanglants efforts, les assaillants réussirent à expulser complétement l'ennemi et arrivèrent à la gorge de l'ouvrage, espace ouvert de 4 mètres de large environ, qui servait, en quelque sorte, de porte de communication entre la redoute et la ville de Sébastopol.

C'est cet espace ou gorge que représente le tableau.

Le général Vinoy, commandant la 2e brigade de la division d'assaut (20e et 27e de ligne), lança le premier ses hommes dans ce labyrinthe et, après des pertes douloureuses, occupa la gorge. Debout, au sommet d'une traverse, à l'extrême droite du tableau, il dirige les efforts de sa troupe pour conserver une position chèrement achetée et toujours disputée.

Au milieu de la fumée des gabionnades incendiées et de la mousqueterie, se dresse, sur le sol conquis, le drapeau glorieux du 20e de ligne, colonel Orianne.

Les zouaves de la garde, colonel Janin, suivent de près la brigade Vinoy et prennent part à la lutte.

Cependant les cartouches s'épuisent et le colonel Douay, à qui on en fait demander, arrive lui-même et s'engage résolûment avec une poignée de ses voltigeurs de la garde.

Efforts généreux qui ne réussissent à repousser les retours offensifs des Russes qu'au prix de bien du sang! Déjà de nombreuses victimes obstruent le fatal passage : Russes et Français, hommes et choses sont horriblement amoncelés. A la base de cette digue héroïque gisent le colonel Adam et le commandant Iratsoqui, du 20e de ligne.

Enfin arrive le général Wimpffen à la tête de sa brigade de réserve. Ce sont les tirailleurs algériens, que conduit le colonel Rose. Jaloux de rivaliser avec les Français, leurs frères d'armes, ils se précipitent comme un torrent et jettent à l'envi, pour fermer la terrible ouverture, sacs à terre, gabions et leurs propres corps. Les chefs donnent partout l'exemple : l'un d'eux, le brave lieutenant-colonel Roques, est frappé mortellement en plantant le premier gabion. Pour les animer à la lutte, un Arabe, le sergent Mustapha, s'élance sur l'épaulement, et, sous le feu le plus terrible, ne cesse de jouer les airs indigènes sur l'instrument national (kenob).

Avec eux débouche le 3e régiment de zouaves, colonel Polhès, puis le 50e de ligne, colonel Nicolas. Tous se précipitent, et la gorge est enfin littéralement comblée par l'intrépide hécatombe.

C'est alors que les Russes, las de se briser devant un obstacle qu'augmentent incessamment leurs propres cadavres, se résignent à se retirer sur les forts du Nord et à nous laisser la victoire, Malakoff et Sébastopol.

La *Courtine de Malakoff*. A l'extrême gauche, au dernier plan, le drapeau français flotte sur Malakoff : la division Mac-Mahon inonde la redoute de nos soldats.

La division La Motterouge s'est élancée sur la courtine qui relie Malakoff au petit Redan, et envahit la seconde ligne de défense. Mais la mitraille écrase les têtes de colonne, une terrible explosion engloutit une partie des combattants, et cette brave troupe est forcée de se replier sur la courtine, d'où elle entretient un feu nourri de mousqueterie.

Pour répondre à l'artillerie russe qui cause dans nos rangs de si cruels ravages, l'ordre est donné au commandant Souty d'amener devant la courtine les deux batteries du 10e régiment qu'il commande. Les pièces traversent au galop le terrain effondré que labourent les projectiles et engagent résolûment une lutte héroïque, mais inégale, dans laquelle hommes, chevaux, affûts, caissons, sont bientôt broyés par les calibres supérieurs de l'ennemi.

Le général Bosquet, placé de manière à diriger l'ensemble des attaques, est frappé à ce moment d'un éclat de bombe qui l'atteint au flanc droit; on est forcé de l'emporter sur une civière, mais telle est la pluie de projectiles que le fanion du général est brisé dans les mains du maréchal des logis Rigodit et qu'à plusieurs reprises les porteurs du brancard sont tués. La division Dulac est rejetée en arrière du petit Redan et les réserves de la garde s'élancent pour la soutenir; le commandant Cornulier de Lucinière est frappé à mort à la tête d'un bataillon de chasseurs à pied; les grenadiers et les voltigeurs de la garde franchissent enfin les épaulements et décident la victoire.

Le tableau central, la *Prise de Malakoff*, expose le résultat de tant d'efforts et de tant de sang versé; mais il est un peu disposé en apothéose. C'est une conception fictive, presque symbolique, et non la représentation d'un fait d'armes; la vérité ne s'aperçoit que dans les accessoires matériels. Voici le jugement qu'en a porté M. Edmond About : « Vous trouverez un peu de tout dans ce tableau de M. Yvon, mais ce tout n'est pas assez et l'on y désire autre chose. Le terrain est relevé avec l'exactitude d'un daguerréotype; les bastions, les tranchées et tous les ouvrages militaires sont exécutés comme par un officier du génie. Voilà qui va bien. Mais dans une action épique d'où dépendent les destinées de l'Europe, ce n'est pas les terrassements qui me touchent le plus; je voudrais voir la grande figure de l'armée personnifiée dans une masse d'hommes, et je ne la trouve pas. Un seul esprit, un seul cœur, un seul courage incarnés dans des milliers d'existences qui s'immolent à la paix de l'Europe, voilà Malakoff : une collection de portraits estimables et d'épisodes ingénieux, voilà le tableau de M. Yvon. Tous ces épisodes sont bien cousus ensemble; ils font face au public, comme le dernier tableau d'un mélodrame, ils se lisent clairement, couramment, ils disent bien ce qu'ils ont l'intention de dire, et ils attestent l'intelligence de l'artiste alors même qu'ils ne témoignent pas de son bon goût. Peut-être y a-t-il un peu de trivialité à placer en pendant au sommet du tableau le général Mac-Mahon et un simple zouave. Peut-être y a-t-il de l'injustice à nous montrer, comme au cirque, cet éternel officier russe qui cherche à ramener les fuyards et se débat vainement contre la lâcheté de ses soldats. La lutte a été colossale et l'histoire ne dit pas que nous ayons eu affaire à des poltrons. »

Quoi qu'il en soit, ces trois tableaux sont trois grandes pages d'histoire contemporaine qui tiennent leur place, dans notre galerie nationale de Versailles, à côte de celles d'Horace Vernet. Elles en continuent l'esprit, avec une nuance triviale un peu plus marquée.

MALAKOFF, village de la commune de Vanves (Seine), arrond. de Sceaux, au sud et près de l'enceinte fortifiée de Paris; 3,900 hab. environ. Ce village reçut d'abord le nom de *Californie*, qui rappelle les premiers temps de la révolution de 1848, époque où tant de malheureux, désespérant de trouver en France le soutien de leur existence, allèrent demander aux sables aurifères du nouveau monde une fortune problématique qui, pour le plus grand nombre, ne fut jamais qu'un vain mirage. C'est à un nommé Alexandre Chauvelot que le village qui nous occupe doit sa fondation. Ce Chauvelot avait commencé par être chanteur ambulant, puis rôtisseur, lorsqu'il imagina de se lancer dans la spéculation. Il avait quelques économies : il acheta des terrains vagues dans la plaine inculte de Montrouge, entre Vanves et Paris, et y bâtit quelques masures, qu'il revendit ou loua avec bénéfice. La colonie était déjà complétement constituée lorsque nos victoires d'Orient parurent à Chauvelot une merveilleuse occasion de baptiser définitivement sa fondation : en conséquence, il fit construire, en 1855, au sommet d'un monticule, une tour en charpente à laquelle il donna le nom de tour Malakoff, puis, à cette tour il ajouta diverses constructions, un jardin au terrain très-accidenté, aménagea un emplacement pour un bal en plein air et y joignit un restaurant. La tour et diverses parties des murs étaient décorées de peintures et de médaillons, plus ou moins grossièrement exécutés, représentant les principaux faits d'armes de la guerre d'Orient et les portraits des généraux qui y avaient pris part. La tour et le bal furent bientôt très-fréquentés le dimanche par des ouvriers et de petits bourgeois parisiens. En 1861, le père Chauvelot mourut; mais la tour, restaurée par ses héritiers, resta debout avec son bal et son restaurant. Quant au village, qui avait pris le nom de Malakoff, il se développa rapidement et se peupla à vue d'œil. La guerre de 1870 vint porter des coups cruels à la prospérité de Malakoff. Le génie militaire ne se borna pas à faire abattre toute la partie des maisons comprise dans la zone militaire; il ordonna la démolition de la tour Malakoff, comme pouvant servir de point de mire aux Prussiens. Pendant les deux siéges de Paris (1870-1871), Malakoff eut beaucoup à souffrir des obus allemands et français. Les ravages de la mitraille ont été rapidement réparés; mais jusqu'à ce moment (août 1873), l'établissement qui a donné son nom au village est resté dans son état de ruine et de délabrement.

MALAKOFF (duc DE), maréchal de France. V. PÉLISSIER.

MALAKON s. m. (ma-la-kon — du gr. *malakos*, mou). Minér. Corps composé de zircone et de silice.

— **Encycl.** Le *malakon*, $Zr^2O^3SiO^3$, est une combinaison de zircone (oxyde de zirconium) et de silice; il offre la composition et plusieurs caractères du zircon, dont il ne diffère que par une plus grande proportion d'eau. C'est un corps cristallin, de couleur variable, due souvent à la présence de matières étrangères. Sa densité est de 3,903, mais elle augmente sous l'influence de la chaleur. Ses cristaux ne sont pas d'une très-grande dureté et ne présentent pas de clivage; quand on les chauffe rapidement, ils deviennent légèrement phosphorescents; ils sont infusibles, même à la flamme du chalumeau. Certains acides l'attaquent à chaud, d'autres sont sans aucune influence sur lui. L'acide chlorhydrique ne l'attaque que lorsqu'il est réduit en poudre et tenu en suspension dans l'eau. Le *malakon* se rencontre généralement dans les mêmes gisements que le zircon; on en a trouvé dans les filons d'Hitteroë et dans les monts Ilmens.

MALALA ou **MALELA** (Jean, dit), historien grec, né à Antioche et qui vivait, à ce qu'on croit, au temps de Justinien dans le VIe siècle de notre ère. On a de lui une *Chronique* en grec depuis la création du monde jusqu'à la mort de l'empereur Justinien Ier (565); elle a été publiée avec version latine et notes (Oxford, 1691). Le commencement et la fin de cet ouvrage, écrit en un style barbare, plein d'absurdités, dépourvu de toute critique, sont perdus. Chilmead a remplacé ce commencement par la partie correspondante de la *Chronique* de Georges Hamartolus. Le nom de *Malala* signifie l'orateur, en syriaque.

MALALBERGO, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov., district et à 28 kilom. N.-E. de Bologne, sur la route de Ferrare à Bologne; 3,883 hab.

MALAMBO s. m. (ma-lan-bo). Pharm. Ecorce fébrifuge apportée de Santa-Fé-de-Bogota.

MALAMIDE s. f. (ma-la-mi-de — de *malique* et de *amide*). Chim. Substance cristalline, dérivée de l'acide malique, soluble dans l'eau et dans l'alcool, ayant pour formule

$$C^8H^8Az^2O^6.$$

MALAMIRIS s. m. (ma-la-mi-riss). Bot. Espèce de poivrier.

MALAMOCCO, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov., district et à 6 kilom. S. de Venise, sur une île étroite entre les lagunes et l'Adriatique; 1,076 hab. C'est à Malamocco que se trouve, au *Porto-di-Malamocco*, la passe la plus profonde pour les forts navires qui veulent entrer à Venise; cette passe, ou canal, est défendue par deux forts. En 1806, Napoléon y fit exécuter une digue en pierre de taille. Pour prévenir l'ensablement des passes, on a construit le long des dunes de massives murailles, montées sur pilotis, larges de près de 15 mètres à leur base. Ce gigantesque travail a coûté 20 millions de livres vénitiennes.

MALAMOQUE s. m. (ma-la-mo-ke). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'albatros, dont le plumage est gris noir et le bec noir.

MALAN (César-Henri-Abraham), sectaire suisse, né à Genève en 1787. Il entra en 1810 dans la carrière du ministère évangélique, devint pasteur à Genève, s'affilia vers 1823 à une secte de méthodistes mystiques à qui on donna le sobriquet de *mômiers* (comédiens) et devint quelque temps après le chef de cette secte, qu'il constitua sous le nom d'Eglise dissidente dite *du témoignage*. En 1826, l'université de Glascow lui a conféré le diplôme de docteur en théologie. On a de Malan un grand nombre d'écrits, imprimés à Genève, pour la plupart sans nom d'auteur, et dans lesquels il s'attache à exposer et à défendre ses idées religieuses. Nous citerons entre autres : *Venez et voyez* (1817); les *Deux vieillards* (1820; les *Mômiers sont-ils nuisibles?* (1828); les *Chants de Sion* (1826), plusieurs fois réédités, avec musique de la composition de Malan; *Théogénès* (1828); le *Véritable ami des enfants* (1830); la *Famille baptisée* (1845); les *Grains de sénevé* (1846, 4 vol. in-12), recueil de traités religieux, d'anecdotes, etc.; les *Quatre curés* (1849), etc.

MALANDRE s. f. (ma-lan-dre — du lat. *malandria*, pustules). Art vétér. Crevasse qui se manifeste au pli du genou, chez le cheval, et de laquelle découle une humeur âcre qui corrode la peau.

— Loc. prov. *N'avoir ni suros ni malandre*, N'avoir point d'infirmité, être parfaitement sain.

— Techn. Partie pourrie dans les bois de construction : *Poutre pleine de* MALANDRES.

— **Encycl.** Il se produit souvent chez le cheval de petites fentes ou crevasses qui se forment dans les téguments, et qui surviennent, soit à la face postérieure du genou, où elles portent le nom de *malandres*, soit au pli du jarret, où elles sont dites solandres. Ces crevasses dépendent souvent de la malpropreté, qui irrite la surface de la peau et y détermine une démangeaison qui porte les animaux à se mordre, d'où il s'ensuit une division du tissu. Dans certains cas, ces crevasses paraissent résulter d'autres causes, d'un mode particulier de l'action vitale dans la partie attaquée. Enfin, les *malandres* et les solandres se font remarquer le plus souvent sur les chevaux à tempérament lymphatique, dont le tissu cellulaire est abondant et dont les membres s'engorgent facilement; tels sont les chevaux de races communes, dont les membres sont chargés de crins à leur partie inférieure. Mais le plus souvent ces lésions sont produites par un travail prolongé dans des boues âcres et fétides. Ainsi, depuis l'introduction du macadam à Paris, les *malandres* et les solandres sont devenues plus fréquentes, parce que le lait produit par l'attrition des roues contre les pierres dont les chaussées sont chargées est irritant et même un peu corrosif lorsqu'on le laisse se sécher sur la peau.

Cette lésion débute par une irritation locale, accompagnée de prurit, entretenue et augmentée par les frottements que l'animal fait pour se gratter, ce qui avance l'entamure de la peau. Dès qu'une plaie s'est formée, elle laisse écouler une sérosité fétide qui irrite la peau et fait tomber les poils. La maladie continue à faire des progrès, la plaie s'ulcère, s'agrandit par envahissement de ses bords. Après un certain temps, l'inflammation se calme, la plaie cesse de s'étendre, ses bords se tuméfient et deviennent calleux, et elle laisse écouler une matière sanieuse et peu abondante, qui se dessèche et forme des croûtes plus ou moins épaisses, recouvrant la solution de continuité. Le mouvement du membre sur lequel la plaie est située est embarrassé; la flexion et l'extension sont douloureuses, et l'animal boite plus ou moins.

La guérison de ces lésions est souvent longue et difficile, en raison des mouvements du membre, qui empêchent la réunion des bords de la plaie. Lorsque cette dernière prend un caractère chronique, elle résiste quelquefois à tous les moyens et devient incurable; mais, dans cette circonstance, les animaux en sont peu incommodés et peuvent être utilisés comme s'ils ne portaient point de crevasses; les palliatifs suffisent, en général, pour ces animaux.

Le traitement consiste en soins de propreté, en lotions et en applications émollientes; au début, ces moyens suffisent souvent pour faire disparaître les *malandres* et les solandres. Si la maladie est ancienne, si la plaie est ulcérée, recouverte de croûtes, il faut d'abord placer un exutoire, deux même, s'il est nécessaire, en raison de la multiplicité des ulcères, de leur ancienneté, et prescrire quelques purgatifs. Lorsque l'exutoire suppure bien, on peut alors, sans danger, chercher à supprimer l'ulcère par des lotions et des fomentations astringentes, puis par des applications d'alun en poudre très-fine. Quelquefois, pour obtenir la cicatrisation, on est obligé de cautériser légèrement les bords de l'ulcère, afin d'obtenir une plaie différente, se rapprochant d'une blessure ordinaire. Dans tous les cas, il ne faut pas supprimer trop tôt l'exutoire; il importe de le laisser subsister pendant quelque temps, afin que, lorsqu'on fait cesser la sécrétion accidentelle, l'irritation n'aille pas réagir ailleurs.

MALANDREUX, EUSE adj. (ma-lan-dreu, eu-ze — rad. *malandre*). Techn. Qui a des malandres : *Bois* MALANDREUX.

MALANDRIE s. f. (ma-lan-drî — du lat. *malandria*, espèce de lèpre). Pathol. Espèce d'éléphantiasis.

MALANDRIN s. m. (ma-lan-drain). Hist. Nom que l'on donnait à des bandits de diverses nations, qui se réunissaient en bandes pour piller, et que l'on employait, en temps de guerre, dans les armées régulières :

Des *malandrins* la grossière cohue
Cuvait son vin, dans la grange étendue.
VOLTAIRE.

— Par anal. Coquin, vagabond, voleur : *Quand le chef des* MALANDRINS *a bien tué et bien volé, il réduit à l'esclavage des malheureux dépouillés qui sont encore en vie.* (Volt.)

— **Encycl.** Les bandes de *malandrins*, composées de gens d'armes sans drapeau, de paysans révoltés, de nobles aventuriers, étaient si nombreuses à l'époque de la guerre avec les Anglais, que le roi Jean, quittant Avignon, où il était allé voir le pape, ne jugea pas prudent, raconte Matteo Villani, de s'aventurer par les chemins pour regagner Paris, et remonta le cours du Rhône jusqu'à Lyon. Les *malandrins* ou routiers ne craignaient pas, en effet, de s'attaquer aux troupes royales, desquelles, du reste, ils ne différaient que par l'absence de bannière, l'armée royale se composant également d'aventuriers enrôlés et payés. Une de leurs compagnies, les tard-venus, défit même en bataille rangée, à Brignais, les troupes commandées par Jacques de Bourbon. Le pillage, l'incendie, le viol et le meurtre étaient l'unique but de ces bandes de malfaiteurs, qui exerçaient de tels ravages que partout des prières publiques furent faites pour demander à Dieu d'écarter ce fléau, comme on faisait en temps de peste.

Les *malandrins* ne disparurent que lorsque Charles VII eut commencé d'organiser une armée régulière. Leur beau temps fut celui des grandes compagnies. Arnauld de Cervolles, Enguerrand de Coucy, Seguin de Badefol et Petit-Meschin furent leurs principaux chefs. Ils mirent plusieurs fois le pape d'Avignon à contribution, tout en exigeant en même temps l'absolution générale de leurs péchés. Ils étaient à la fois féroces, avides et dévots. Le curieux testament d'un de leurs capitaines, Aymerigot Testenoire, caractérise assez bien leurs mœurs : « Tout premièrement, dit-il avant de mourir à ses soldats, je laisse à la chapelle Saint-Georges 1,500 livres pour les réparations; *item* à ma mie qui loyalement m'a servi; et le surplus, ajouta-t-il en montrant son coffre-fort, vous êtes compagnons et devez être frères, partagez entre vous bellement, et si ne pouvez être d'accord et que le diable se mette entre vous, vous voyez là une hache bonne, forte et bien tranchante, rompez l'arche (le coffre-fort) et puis en ait qui avoir en pourra. » A peine eut-il rendu le dernier souffle que le diable se mit entre les compagnons, et la loi du plus fort régla le partage des dépouilles du testateur.

Duguesclin emmena les *malandrins* en Espagne, et parvint ainsi à en délivrer la France. Le chroniqueur Froissart s'est complu à raconter nombre de leurs aventures, qu'il cite presque comme des prouesses dignes d'admiration.

MALANÉE s. f. (ma-la-né). Bot. Genre de rubiacées d'Amérique : MALANÉE *sarmenteuse*. MALANÉE *verticellée*.

MALANOTTE (Adélaïde), célèbre cantatrice italienne, née à Vérone en 1785, morte à Salo en 1832. Elle étudia d'abord le chant pour son agrément particulier, bornant son ambition à charmer, dans de petits concerts d'intérieur, famille et amis. Après un mariage imprudemment contracté avec un Français nommé Montrésor, des malheurs domestiques contraignirent l'artiste en germe à utiliser les talents qui n'avaient servi qu'à distraire sa jeunesse. Elle se mit sous la direction d'un professeur de chant, et débuta à Vérone en 1806. Jusqu'en 1809, elle végéta dans les théâtres secondaires; mais, dans cette année, sa réputation prit un formidable essor, et les théâtres *di primo cartello* s'empressèrent de lui proposer engagements sur engagements. En 1813, Rossini trouva la Malanotte à Venise et écrivit pour elle le rôle de *Tancredi*, qui fut l'incarnation suprême du génie de cette admirable artiste. Unissant toutes les grâces féminines aux éclatantes sonorités d'une voix de contralto, vibrante, pure et facile, la Malanotte versait dans son chant autant de passion et de sentiment que d'énergie, et savait allier la grâce et les éclairs de l'inspiration momentanée aux mouvements les plus pathétiques. C'est à elle que, par un caprice bienheureux de *donna assoluta*, l'univers musical est redevable du fameux *tu che accendi*. Lorsque, dans le duo de Tancrède et d'Argire, la Malanotte, secouant les flammes de son épée nue, lançait, avec une fougue surhumaine, la phrase : *Il vivo lampo di questa spada!* la salle entière bondissait d'enthousiasme. En 1819, une affection cérébrale vint la frapper subitement, et la cantatrice triomphante, pour laquelle avait été composé l'hymne impérissable de la jeunesse et de l'amour : *Di tanti palpiti*, mourait dans l'abandon et presque folle à l'âge de quarante-sept ans.

MALANSAC, bourg et commune de France (Morbihan), cant. de Rochefort, arrond. et à 45 kilom. de Vannes; pop. aggl., 462 hab. — pop. tot., 2,376 hab. On y voit les ruines du couvent des cordeliers de Bodelio, entouré d'un parc de 367 hectares clos de murs. Sur le territoire de cette commune se trouve le château de La Grationnaye, ancienne propriété de la famille de Talhouet.

MALAPARI s. m. (ma-la-pa-ri). Bot. Arbre des Moluques, de la famille des légumineuses.

MALAPERT (Charles), jésuite, poëte et mathématicien belge, né à Mons en 1581, mort à Vittoria (Catalogne) en 1630. Il s'adonna à l'enseignement de la philosophie, des mathématiques, et devint recteur du collége d'Arras. C'était un homme de beaucoup de savoir et de goût. Outre quelques ouvrages sur les mathématiques, il composa des poésies latines, où l'on trouve des images vives et variées et un style élégant et pur. Nous citerons notamment : *Poemata* (Kalisz, 1615, in-4°); *Sedecias*, tragédie (Anvers, 1634); *De ventis libri II*, poëme.

MAL-APPRIS, ISE adj. Malhonnête, grossier, qui n'a pas d'éducation : *On se moque d'elle comme d'une fille très* - MAL-APPRISE. (Mme de Sév.)

Que vois-je, ô ciel! ô fille *mal-apprise!*
Quoi! sans fichu! . . . .
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Substantiv. Personne grossière, malhonnête : *Un grand* MAL-APPRIS. *Arlequin est un* MAL-APPRIS. (Piron.)

MALAPTÈRE s. m. (ma-la-ptè-re — gr. *malakos*, mou; *pteron*, nageoire). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des labroïdes, ne comprenant qu'une espèce, qui est brune, avec un réseau noir dont les mailles entourent chaque écaille.

MALAPTÉRONOTE adj. (ma-la-pté-ro-no-te — du gr. *malakos*, mou; *pteron*, nageoire; *nôtos*, dos). Ichthyol. Dont la nageoire dorsale est molle.

— s. m. Genre de poissons qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

MALAPTÉRURE s. m. (ma-la-pté-ru-re — du gr. *malakos*, mou; *pteron*, nageoire; *oura*, queue). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des ésoces, voisin des silures, et dont l'espèce type habite le Nil : *Les* MALAPTÉRURES *possèdent, comme les gymnotes et autres poissons, des propriétés électriques.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *malaptérures* ont la tête et le corps recouverts d'une peau lisse et dépourvue d'écailles; les dents en velours, disposées, aux deux mâchoires, en un large croissant; les yeux latéraux, à demi saillants, garantis en partie par une continuation de la peau qui recouvre la tête et s'étend comme un voile transparent au-dessus de ces organes; pas de nageoire rayonnée sur le dos; les pectorales manquant d'épines, à rayons entièrement mous; une petite nageoire adipeuse sur la queue, qui est molle. L'estomac des *malaptérures* consiste en un cul-de-sac charnu; leurs viscères sont longs, amples et dépourvus de cœcum. Ces poissons se distinguent aisément des silures par leur tête et leur corps aplati, leur peau nue et visqueuse, les mâchoires garnies de six barbillons, deux en haut et quatre inégaux en bas, les branchies ouvertes au devant des nageoires pectorales; la dorsale graisseuse, située à l'extrémité du dos.

Le *malaptérure* électrique a été longtemps la seule espèce connue dans ce genre; il a environ 0m,40 de longueur; la peau d'un brun grisâtre, irrégulièrement parsemée de quelques taches noires. Ce qui le distingue surtout, c'est un appareil électrique tout particulier, dont voici la description, d'après A. Guichenot : « L'animal renferme quatre organes, deux grands et deux petits, dont l'ensemble est si étendu, qu'il compose environ la moitié des parties musculaires de la totalité du poisson; chacun des deux grands organes engourdissants occupe un côté du *malaptérure*, depuis l'abdomen jusqu'à l'extrémité de la queue; puis un autre petit organe torporifique, situé au-dessous du grand, commence et finit à peu près aux mêmes points que ce dernier; entre le petit organe de droite et celui de gauche s'étendent longitudinalement des muscles; ces deux petits organes sont d'ailleurs séparés des deux grands organes supérieurs par une membrane longitudinale et presque horizontale qui s'attache, d'un côté, à la cloison verticale par laquelle les deux grands organes sont écartés l'un de l'autre dans leur partie inférieure, et qui tient, par le côté opposé, à la peau de l'animal; de plus, chaque organe est traversé par des nerfs qui se divisent dans toutes sortes de directions et étendent de petites ramifications entre les tubes. Les formes des tubes ou tuyaux ne sont pas toutes semblables : les uns sont hexagones, d'autres pentagones, et d'autres carrés; l'intérieur de chacun des tubes est divisé en plusieurs intervalles par des espèces de cloisons composées d'une membrane déliée et transparente; ces cloisons paraissent se réunir par leurs bords, sont attachées dans l'intérieur des tubes par une membrane cellulaire très-fine, et communiquent ensemble par de petits vaisseaux sanguins; placées l'une au-dessus de l'autre à de très-petites distances, elles forment un grand nombre d'interstices contenant un fluide. »

Le *malaptérure* habite le Nil et se trouve également dans quelques autres fleuves d'Afrique; les Arabes lui ont donné le nom bien significatif de *raasch* (tonnerre). A l'aide de ses puissants appareils électriques, situés entre la peau et la chair, il imprime de violentes secousses aux animaux qui s'approchent trop près de lui, les engourdit, les paralyse plus ou moins et souvent même les fait périr. C'est ainsi qu'il se défend contre ses ennemis et qu'il s'empare de sa proie. Il peut d'ailleurs, grâce à la disposition de son appareil, faire une décharge plus ou moins forte; mais, comme chez tous les poissons électriques, le fluide s'épuise après un certain nombre de décharges; alors, il ne peut plus faire aucun mal et se trouve sans défense, on peut le saisir et le manier impunément. Mais, au bout d'un certain temps, quand il a pris un peu de repos et de nourriture, il reprend, avec ses forces, tout son pouvoir foudroyant.

M. Murray a signalé à l'Association britannique une espèce nouvelle, le *malaptérure* de Benin, qui habite les cours d'eau de l'Afrique occidentale, et particulièrement de la côte de Benin. Comme exemple de sa puissance électrique, M. Thomson raconte le fait suivant : Il possédait un héron apprivoisé, qui, ayant été pris jeune, n'avait jamais eu l'occasion de chercher et de choisir ses aliments; on le nourrissait de petits poissons. Un jour, il se trouva dans le nombre un *malaptérure*, le héron, l'ayant avalé, jeta un grand cri et tomba en arrière. Il ne tarda pas à se relever; mais, par la suite, il devint impossible de lui faire avaler aucun poisson de ce genre. M. Thomson ajoute que les naturels de l'Afrique centrale ont mis à profit les propriétés électriques des *malaptérures* pour guérir les enfants malades. Pour cela, on plonge le poisson dans un vase plein d'eau et on laisse l'enfant jouer avec lui, ou bien l'on dépose l'enfant dans un baquet plein d'eau où l'on a mis plusieurs *malaptérures;* il paraît qu'on obtient ainsi les meilleurs résultats.

MALAQUETTE s. f. (ma-la-kè-te). Syn. de MANIGUETTE.

MALARD ou **MALART** s. m. (ma-lar). Ornith. Nom vulgaire du canard domestique mâle, et en général des canards mâles.

MAL'ARIA ou **MALARIA** s. f. (ma-la-ri-a — mot ital. formé de *mala*, mauvais; *aria*, air). Emanations marécageuses qui infectent l'air et causent des fièvres malignes : *La* MALARIA *veille comme l'ange de la mort à la porte de l'Agro romano.* (E. Pelletan.)

— **Fig.** Influence contagieuse.

— **Encycl.** La *mal'aria* n'a d'autre cause que l'influence délétère des miasmes paludéens. On lui attribue, en Italie, les fièvres intermittentes, ainsi que cet état de langueur, cet affaiblissement des organes, cette décoloration de tous les tissus qui se rencontrent d'une façon périodique chez les habitants des lieux marécageux. La décomposition des matières végétales par les eaux stagnantes, ou plutôt les émanations qu'elles fournissent, et qui, transportées par le moyen de l'air, agissent à la manière des poisons sur ceux qu'elles viennent frapper : telle est, selon toute vraisemblance, la cause de cette influence pernicieuse sur la santé.

Parmi les lieux les plus célèbres sous ce rapport, Rome et ses environs méritent d'être cités en première ligne, tant par la fréquence de ces fièvres qui, à certaines époques de l'année, frappent la plupart des habitants de quelques quartiers, que par leur intensité, qui suffit quelquefois pour déterminer la mort en un petit nombre de jours. Les maremmes de la Toscane offrent la même insalubrité, et, en France même, les Landes et la Sologne n'en sont point exemptes. Pour la campagne romaine et pour la ville de Rome elle-même, où la *mal'aria* fait quelques ravages à certaines époques, les marais Pontins et les marais d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, sont une cause permanente d'infection pestilentielle. Des géologues ont remarqué que la *mal'aria* sévissait surtout dans les contrées dont le sol repose sur un fond basaltique, et quelques-uns même ont vu alors dans cette constitution du sol la cause du fléau, d'autant plus, disent-ils, qu'entre les marais Pontins et Rome il y a une distance de plusieurs milles et que certains villages, situés sur le trajet et reposant sur un sol non basaltique, sont parfaitement salubres. Leurs conclusions sont erronées. Ce sont bien les marais qui laissent échapper les effluves mortelles; mais là où la constitution du sol le permet, de grands arbres végètent avec vigueur et préservent les habitations environnantes. Il ne paraît pas que les arbres absorbent la *mal'aria,* mais ils forment comme un rideau entre les marais et les terrains voisins, qui se trouvent ainsi protégés. Au delà d'une certaine distance, la *mal'aria*, portée par les vents, reprend son influence funeste. Rome autrefois était salubre, et la constitution sous-jacente du sol n'a pas changé. Mais anciennement la ville était entourée de bois sacrés d'une grande étendue, auxquels il n'était pas permis de toucher. A cette époque, la *mal'aria* y était inconnue, quoique les fièvres intermittentes régnassent déjà dans les marais Pontins. Le clergé catholique, âpre au gain, a détruit ces belles forêts et fait de cette contrée, jadis florissante, un pays de désolation et d'une funeste aridité. Avec le commencement de ce système de destruction des bois sacrés apparut la *mal'aria*, qui depuis a atteint une telle intensité que, chaque année, elle fait périr un nombre considérable d'habitants. Pendant l'été, tous les étrangers, les riches patriciens et les *monsignori* romains quittent la *città dolente,* qui se trouve ainsi à moitié dépeuplée.

On a essayé, à diverses époques, de dessécher ces marais pestilentiels.

Lorsque Décius, sous le vice-roi goth Théodoric, entreprit de les rendre à la culture en les assainissant, un grand nombre d'ouvriers qu'il employait étant tombés malades, et beaucoup ayant succombé, il fut obligé d'interrompre les travaux à plusieurs reprises. Les mêmes accidents se renouvelèrent sous Pie V, en 1585. Enfin, lorsqu'après de nombreuses difficultés le pape Pie VI fit reprendre les travaux, de nouvelles épidémies frappèrent les ouvriers; beaucoup moururent en peu de temps, d'autres guérirent en quelques jours. Cependant une grande partie du district avait été desséchée, et, sous ce rapport, l'entreprise semblait avoir été couronnée d'un plein succès. Une colonie considérable y fut fondée et pourvue d'une église et d'un couvent de capucins. Aussitôt que le sol eut été complétement desséché, les fièvres intermittentes disparurent, mais bientôt les effets réels de la *mal'aria* commencèrent à se manifester : les colons et les capucins pâlissaient graduellement; puis ils perdirent presque complétement la voix, maigrirent à vue d'œil et finirent par succomber. Toute la colonie fut ainsi détruite en peu de temps. Maintenant, lorsque la moisson est faite, le maître de poste, qui est le propriétaire de l'endroit, se retire avec sa famille dans un endroit plus salubre, et laisse la garde de sa ferme à des domestiques auxquels il paye de forts gages, mais dont quelques-uns finissent ordinairement par être victimes de la *mal'aria*.

Il en est à peu près de même partout où sévit le fléau. La contrée n'est pas insalubre pendant les deux tiers de l'année. La *mal'aria* s'y montre aussitôt après la moisson, et les habitants abandonnent leurs maisons pour se réfugier dans les villages voisins, quelquefois fort peu distants du leur, et où cependant vit une population nombreuse et florissante. Le docteur Mac-Culloch a visité quelques-unes de ces contrées que désole la *mal'aria;* il dit y avoir vu un grand nombre d'enfants, de l'âge de cinq à douze ans, décrépits, semblables à de petits vieillards, ou plutôt à des cadavres. Quand une fois ils ont passé l'âge de quatorze ans, ils sont moins susceptibles de contracter la maladie. Les environs sont d'ordinaire très-montueux, arides et dépourvus de végétation; on marche des jours entiers sans rencontrer un seul arbre, ni même un buisson, et sans voir autre chose que de vastes champs de blé ou de maïs.

Le gouvernement italien a repris les travaux de dessèchement et de drainage tant de fois mis en avant depuis Jules César et toujours abandonnés. Ses efforts porteront principalement sur l'assainissement des marais d'Ostie et de Maccarese, à l'embouchure du Tibre. On propose, soit de les épuiser à l'aide de machines à vapeur, soit de conduire sur les terrains les plus bas la vase des eaux du Tibre, de manière à donner au fleuve une pente suffisante à l'écoulement de ses eaux. En attendant, on a creusé autour des marais un cercle de tranchées profondes, qui conduisent au Tibre et à l'Arone les eaux des terrains supérieurs, et des machines épuisent les marais situés au-dessous du niveau de la mer : une partie de l'Agro romano sera ainsi promptement améliorée. La grande culture, que le gouvernement favorise spécialement dans la campagne, aura aussi pour effet de détourner une énorme quantité de petites sources qui forment une masse d'eau considérable, et qui jusqu'à présent ont beaucoup contribué à entretenir la *mal'aria* dans les environs de Rome.

Mal'aria (LA), tableau de M. Hébert (Salon de 1850); actuellement au musée du Luxembourg. Dans ce tableau, d'une tristesse pénétrante, M. Hébert nous montre une famille italienne de la campagne de Rome fuyant la mortelle contagion. C'est une des meilleures toiles de l'artiste. Une barque glisse sur les eaux dormantes des marais Pontins, entre des rives plates, sous un ciel embrumé de vapeurs pestilentielles, et portant une pauvre famille plus ou moins atteinte par l'influence délétère; à l'avant, un homme robuste, jambes et bras nus, dirige la barque à l'aide d'une longue perche; à l'arrière sont assis un petit pâtre à chapeau pointu et une vieille qui tient sur ses genoux un enfant. Deux jeunes femmes, dont l'une tremble la fièvre, suivant l'expression populaire, occupent le milieu de la barque. « Les roseaux, dit Th. Gautier, plient au passage de la nacelle, et les feuilles visqueuses des nénufars se déplacent sous l'eau brune saturée de détritus végétaux; la *mal'aria* a mis son auréole bleuâtre autour des grands yeux fixes de la jeune femme, serrant contre son cœur un enfant chétif, comme une madone de la fièvre, et des teintes livides plombent la figure des autres personnages; une jeune fille, à torsades de cheveux blonds, appuyée au plat-bord de la barque, un garçon debout et manœuvrant le croc, ont seuls quelque apparence de santé, et leur teint non moins hâve garde la coloration de la vie. Ce tableau eut un grand succès. Après Schnetz, après Léopold Robert, il présentait l'Italie sous un aspect original et vrai; au pittoresque se joignait le sentiment. Ce n'étaient plus ces types bronzés, découpés nettement dans une lumière crue, mais une grâce malade, un charme languissant, une mélancolie énervée, une poésie triste qui nous va au cœur. »

MALARMAT s. m. (ma-lar-ma). Ichthyol. Genre de poissons voisin des trigles, qui habitent la Méditerranée.

— **Encycl.** Le *malarmat*, rangé autrefois parmi les trigles, forme aujourd'hui le type d'un genre particulier, caractérisé par un corps cuirassé de grandes écailles hexagones, qui y forment des arêtes longitudinales; par un museau divisé en deux pointes et dépourvu de barbillons branchus, et par la bouche dépourvue de dents. Il est d'un beau rouge, avec une teinte dorée sur les flancs, et d'un blanc argentin sous le ventre. Ce poisson habite toute la partie occidentale de la Méditerranée; on le trouve aussi, mais bien plus rarement, dans l'Océan et dans la Manche. On le pêche pendant le carême; mais il faut qu'il ait environ 0m,30 de longueur pour être recherché comme aliment.

MALARME (Charlotte DE BOURNON, comtesse DE), romancière française, née à Metz en 1753, morte vers 1820. Elle était sœur du minéralogiste Ch. Louis de Bournen, et elle épousa Jean-Etienne de Malarme. Un libelle, intitulé : le *Fripon parvenu* ou l'*Histoire du sieur Delzenne*, qu'elle écrivit avec Cahaisse, en 1782, la fit mettre à la Bastille, où elle resta toutefois peu de temps. Dès cette époque, elle avait commencé à écrire des romans et publié un *Traité d'éducation.* Pendant les journées de septembre 1792, ayant entendu un grand bruit, elle courut à sa fenêtre : « Qu'on juge de son émotion, dit Bégin, quand elle vit sa tête presque en contact avec celle de la princesse de Lamballe, plantée au bout d'une pique et promenée dans Paris! A cet horrible aspect, elle tomba dans des convulsions suivies d'une hémorragie qui se fit jour par les mamelles. Cet accident, qui contribua à l'affaiblissement précoce de sa santé, se renouvela pendant longtemps à chaque émotion qu'elle éprouvait. » Bientôt après, Mme de Malarme émigra avec sa famille, passa en Suisse et revint en France sous le Directoire. La perte de sa fortune la força à faire du travail littéraire un moyen d'existence et elle continua, avec une fécondité peu commune, à écrire des romans, dont un grand nombre sont imités de l'anglais et qui la firent admettre parmi les membres de l'Académie des Arcades de Rome. Nous citerons parmi ses romans : *Lettres de Milady Lindsey* (1780); *Mémoires de Clarice Weldone* (1780, 2 vol. in-12); *Anna Rose Tree* (1783); *Histoire d'Eugénie Bedfort* (1784); *Richard Bodley* (1785); *Tout est possible à l'amitié* (1787); les *Trois Sœurs* (1795); *Miralba, chef de brigands* (1800), fréquemment réédité; *Plus vrai que vraisemblable* (1801); *Thècle* ou le *Legs* (1806); *Stanislas* (1810); *Constance d'Auvalière* (1813); la *Famille Tilbury* (1816); *Olympia et Ethelwolf* (1818); la *Sourde et Muette* (1819); les *Ruines d'un vieux château de la haute Saxe* (1821); *Lequel des deux* (1826).

MALART s. m. V. MALARD.

MALARTIC (Anne-Joseph-Hippolyte, comte DE), général français, né à Montauban en 1730, mort à l'île de France en 1800. Il prit une part distinguée à la guerre de la France et de l'Angleterre au Canada (1758-1759), reçut plusieurs blessures, devint colonel du régiment de Vermandois en 1763, brigadier en 1769, puis commandant de la Guadeloupe. Cette même année, et de retour en France, il fut promu maréchal de camp (1780). En 1792, Malartic, alors lieutenant général, fut nommé par Louis XVI gouverneur des établissements français situés à l'est du Cap de Bonne-Espérance. Lorsqu'il arriva à l'île de France, le sang coulait à flots dans la colonie, où avaient été promulgués les décrets d'émancipation des noirs. Grâce à son énergie, Malartic parvint à rétablir l'ordre; il institua un conseil, composé des principaux colons, et, d'accord avec eux, il décida qu'aucune loi révolutionnaire ne serait mise à exécution dans son gouvernement qu'après une approbation du conseil. En même temps, il fortifia les côtes, et, avec les seules ressources de la colonie, il défendit les îles de France et de Bourbon contre les attaques multipliées des Anglais. L'attitude indépendante qu'avait prise Malartic dans son gouvernement porta ombrage au Directoire. Deux agents, Baco et Burnel, arrivèrent, en 1796, à l'île de France, chargés par le gouvernement français de destituer Malartic, et de faire exécuter les lois dont l'application avait été jusqu'alors suspendue dans les colonies. Les deux agents furent admis dans le conseil colonial, où on leur répondit par un refus formel, et pour les soustraire à la fureur du peuple ameuté contre eux, on se hâta de les faire embarquer sur un navire qui les ramena en France. Lorsque Malartic mourut en 1800, les habitants de l'île de France lui élevèrent un monument avec cette inscription : « Au sauveur de la colonie! »

MALASPINA, ancienne famille souveraine d'Italie, qui relevait de l'empire et qui est connue depuis le IXe siècle. Elle possédait, dès le siècle suivant, le marquisat de Massa. Guillaume MALASPINA, marquis de la Lunegiane, servit l'empereur Othon II, et eut pour successeur son fils Hizzon MALASPINA, qui mourut vers 1005, après avoir été chargé de diverses négociations diplomatiques. Azzolin, fils de ce dernier, servit l'empereur Henri II, et fut l'aïeul d'Azon MALASPINA, qui épousa Ermengarde, fille de Hugues, comte du Mans, répudiée par Thibaut, comte de Champagne. Azon eut, entre autres enfants, Conrad MALASPINA, dont parle le Dante dans son *Purgatoire*. Obizzon II MALASPINA, petit-fils de Conrad, fut un des chefs du parti des guelfes. Il s'allia avec les villes lombardes pour défendre l'Italie contre Frédéric Barberousse et souscrivit à la paix de Constance (1182). Son fils, Morillo MALASPINA, eut, entre autres enfants, Conrad MALASPINA, auteur de la maison des marquis de Villafranca; et Guillaume MALASPINA, marquis de Massa, de Carrare, etc., mort vers 1230. Spinetta MALASPINA, arrière-petit-fils de Guillaume, fut dépouillé vers 1320 de ses fiefs dans la Lunegiane par Castruccio Castracani. Mais son fils, Azzolin, les récupéra en 1328. Spinetta II MALASPINA, marquis de Massa, petit-fils d'Azzolin, reçut de Charles III, roi de Naples, le duché de Gravina. Antoine-Albéric MALASPINA, fils de Spinetta II, acquit par mariage, en 1418, le marquisat de Fivizano. Il laissa plusieurs fils, dont deux ont eu postérité. Jacques MALASPINA, l'aîné, marquis de Massa, fut lieutenant de Ludovic Sforce, duc de Milan, en 1470. Albéric MALASPINA, fils aîné du précédent, fut dépouillé d'une partie de ses domaines par les Florentins. De son mariage avec Lucrèce d'Este, il n'eut que des filles. L'une, Richarde, épousa Laurent Cibo, à qui elle porta le marquisat de Massa, depuis érigé en duché en faveur de la famille Cibo. Une autre, Thadée, épousa le célèbre Boïardo, comte de Scandiano, l'auteur de l'*Orlando inamorato*.

MALASPINA (Albert DE), célèbre troubadour qui vivait en Lombardie vers la fin du XIIe siècle; il a été mis par les historiens au rang des meilleurs poëtes de son temps. Ses manuscrits ont été recueillis en Italie par Sainte-Palaye.

MALASPINA (Ricordano), le plus ancien historien de Florence, né au commencement du XIIIe siècle, mort vers 1281. Il est auteur d'une histoire de Florence depuis sa fondation jusqu'à 1281. Elle fut continuée par son neveu, Giachotta Malaspina, jusqu'en 1286. Cette histoire, dont la première partie est un tissu de fables ridicules, a été publiée à Florence, de 1568 à 1598, sous ce titre : *Historia antica dell' edificazione di Fiorenza*.

MALASPINA (Sabas), chroniqueur italien, de la même famille que le précédent, né à Rome, vivait au XIIIe siècle. Il était doyen de Malte et secrétaire du pape; aussi sa *Chronique* est-elle empreinte de l'esprit de parti le plus aveugle. Elle s'étend de 1250 à 1276, et est insérée dans les *Miscellanea* de Baluze, et dans les *Scriptor. rer. italic.* de Muratori.

MALASPINA DI SANNAZARO (le marquis Louis), économiste et savant italien, de la famille des précédents, né à Pavie en 1754, mort dans la même ville en 1834. Il s'attacha particulièrement à l'étude des mathématiques, de l'économie politique, des beaux-arts, et voyagea, pour compléter son éducation, en France, en Angleterre, en Allemagne. Par la suite, il fut chargé d'administrer les établissements de charité de sa ville natale, et devint, apres la réunion de la Lombardie à l'Autriche, député au congrès de Vienne. Très-habile architecte, il fit le plan d'un édifice pour l'enseignement des beaux-arts à Pavie, édifice qu'il éleva à ses frais. Le marquis de Malaspina a laissé un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Guida di Pavia* (1819); *Cenni di publica economia relativa all' industria e richezza delle nazioni* (Milan, 1820); *Memorie sugli apparenti caratteri delle inclinazioni e passioni* (Milan, 1826); *Saggio sulle leggi del bello applicate alla pittura ed architettura* (1828, in-8°); *Quadro storico della greca architettura* (1831, in-8°); *Memoria intorno alle diramazioni dei popoli sulla superficie del globo* (1834, in-4°), etc.

MALATE s. m. (ma-la-te — du lat. *malum*, pomme). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide malique avec une base.

— **Encycl.** V. MALIQUE (acide).

MALATESTA, famille souveraine de Rimini et d'une grande partie de la Romagne, dans le moyen âge. Elle avait pour chef un seigneur de Verruchio, surnommé **Malatesta** (*Mauvaise tête*), qui, vers 1275, fut choisi par les guelfes de Bologne pour combattre les gibelins de Forli, de Faenza, etc. En 1295, MALATESTA se fit proclamer seigneur de Rimini, et mourut en 1312. — MALATESTINO, son fils aîné, lui succéda et lutta, comme lui, contre les gibelins; en 1314, il s'empara de Césène, qu'il réunit à la seigneurie de Rimini. — Son frère JEAN avait épousé Françoise, fille de Guido, seigneur de Ravenne; Françoise fut séduite par Paul, frère de son mari; ce dernier, ayant surpris les deux coupables, les tua. — PANDOLFE, autre frère de Malatestino, seigneur de Rimini et de Césène, de 1317 à 1326, succéda à Malatestino au détriment de son neveu Ferrantino. Il affermit sa domination et se signala par sa magnificence. Devenu jaloux de son neveu le comte de Ghiazzolo, il l'attira dans un guet-apens et le fit tuer. — Après sa mort, son neveu Ferrantino MALATESTA lui succéda (1326). Celui-ci fut arrêté bientôt après dans un repas avec tous les membres de sa famille, par un de ses parents, Rambert Malatesta, qui voulait régner à sa place. Délivré par Malatesta de Pesaro, fils de Pandolfe, Ferrantino ne jouit que peu de temps du pouvoir. Le légat du pape lui réclama la seigneurie de Rimini au nom du saint-siége. Après une courte lutte, il dut quitter Rimini (1335), se rendit en terre sainte pour combattre les infidèles, retourna en Italie et y mourut en 1353. — MALATESTA II et GALEOTTO, fils de Pandolfe, furent conjointement proclamés seigneurs de Rimini par le peuple lorsque Ferrantino eut été expulsé en 1335. Ils firent la paix avec l'Eglise, ajoutèrent à leur Etat, par des guerres heureuses, Fano, Fossembrone, Pesaro, une partie du territoire de Fermo, et prirent rang parmi les plus puissants seigneurs de l'Italie. MALATESTA II mourut en 1364, laissant deux fils : PANDOLFE II, mort en 1373, qui acquit la réputation d'un habile général en commandant les armées florentines, mais ternit sa gloire par son ambition; et MALATESTA UNGHERO, mort en 1372, qui fut armé chevalier par Louis de Hongrie et se distingua au service de l'empereur Charles VI. Galeotto, frère de MALATESTA II, mourut en 1385, ayant augmenté ses Etats de Césène et de Cervia. Il laissa deux fils, qui lui succédèrent conjointement en 1385 : CHARLES et PANDOLFE III. — CHARLES, né en 1368, mort en 1429, fut seigneur de Rimini et d'une partie de la Romagne : c'était un prince brave, lettré, plein de loyauté et de désintéressement. Son frère PANDOLFE III, né en 1370, mort en 1427, eut en partage Brescia et Bergame; c'était un prince habile, ambitieux, qui acquit la réputation d'un des meilleurs généraux de son temps. Ses deux frères s'emparèrent de Todi et de Nardi et ravagèrent les territoires de Spolète et de Terni. Mis à la tête d'une ligue formée pour réprimer l'ambition du duc de Milan, CHARLES fut d'abord battu à Bagaforte (1397), puis vainquit à trois reprises les troupes de Galéas, au service duquel il se mit en 1401; il devint même tuteur des enfants de Galéas. Lors du schisme, il protégea le pape Grégoire XII contre ses compétiteurs, le reçut à Rimini (1412), puis devint général des Vénitiens pendant la guerre qu'ils soutinrent contre l'empereur Sigismond (1412). En 1414, le pape Grégoire XII l'envoya au concile de Constance avec ses pleins pouvoirs. Deux ans plus tard, il se rendit avec une armée à l'appel des habitants de Pérouse, mais fut battu et fait prisonnier par Braccio de Mantoue, qui ne lui rendit la liberté que moyennant une forte rançon. Par la suite, CHARLES consentit, avec son frère, à prendre le commandement des Florentins pour chasser les Milanais de la Romagne. Fait prisonnier, il fut conduit à Milan, où le duc, dont il avait été le tuteur, s'empressa de lui rendre la liberté (1427). Ce prince mourut sans enfants deux ans plus tard, après avoir porté la maison de MALATESTA à son plus haut degré de gloire. Son frère PANDOLFE, qui avait augmenté ses Etats de Brescia et de Bergame (1408), se vit dépouillé de cette dernière ville par le duc de Milan (1421), contre lequel il combattit de nouveau avec son frère en 1427. Il mourut cette même année, laissant trois fils bâtards, ROBERT, SIGISMOND et MALATESTA IV. — MALATESTA, seigneur de Pesaro et de Fossombrone, de 1373 à 1429, était fils de PANDOLFE II. Il gouverna tranquillement ses petits Etats pendant cinquante-six ans et eut pour successeur son fils Charles MALATESTA, mort en 1438. Il fit le métier de condottiere, commanda, en 1427, l'armée du duc de Milan, fut complétement vaincu et fait prisonnier par Carmagnalo à Macalo (1427). Deux ans plus tard, il succéda à son frère vers l'époque où mourait sans enfants son oncle Charles, seigneur de Rimini. Il réclama vainement l'héritage de la branche aînée et gouverna si mal ses propres possessions qu'il en fut pendant quelque temps dépouillé. — Son fils GALEAZZO lui succéda en 1438, et vendit, en 1445, pour 20,000 florins, la souveraineté de Pesaro et de Fossombrone à Alexandre, frère du comte François Sforza. — GALEOTTO-ROBERT, seigneur de Rimini, de 1429 à 1432, SIGISMOND-PANDOLFE, seigneur de Fano, puis de Rimini, de 1429 à 1468, et MALATESTA IV, seigneur de Césène et de Cervia, de 1429 à 1465, étaient fils naturels de Pandolfe III, et devaient, d'après les vœux de ce dernier et de leur oncle Charles, succéder à la souveraineté de la maison de MALATESTA; mais le pape Martin V, sous le prétexte que cette souveraineté était un fief de l'Eglise, se borna à laisser aux trois jeunes princes les villes de Rimini, Fano et Césène, et réunit au domaine de Saint-Pierre Borgo-San-Sepolcro, Bertinoro, Osino, la Pergola, Sinagaglia, etc. Le plus remarquable de ces princes fut Sigismond-Pandolfe MALATESTA, qui devint un des hommes les plus célèbres de son temps, se distingua par ses talents militaires, par son amour pour les lettres, et consacra des sommes considérables à fonder des bibliothèques, à orner Rimini de palais et d'objets d'art. Il épousa, en 1424, Geneviève, fille du marquis d'Este, devint, en 1435, gonfalonier de l'Eglise, passa, en 1437, au service de la république de Venise, épousa en seconde noces, en 1442, Polixène, fille de François Sforza, avec qui il contracta une alliance intime, se rendit redoutable à tous ses voisins, commanda successivement les troupes des Florentins, du roi de Naples, Alphonse d'Aragon, des Vénitiens, conquit une partie de la Morée, devint général de l'armée de la république de Sienne, fit la guerre au pape, qui l'excommunia en 1462, et mourut en 1468, laissant, entre autres enfants, Robert MALATESTA, capitaine célèbre, général des Vénitiens, puis commandant des troupes du pape Sixte IV, qui fut empoisonné par ordre de Jérôme Riario en 1483. La famille de MALATESTA a fourni plusieurs branches, qui ont possédé Césène, Pesaro, Fano, Fossombrone. Celle qui possédait Rimini eut pour dernier représentant Pandolfe IV, que César Borgia dépouilla de son patrimoine en 1503. Pandolfe, qui était rentré à Rimini après la mort de César, en fut définitivement expulsé par le pape Clément VII (1528), et mourut pauvre à Ferrare.

MALATESTA (Battista), femme poëte et savante italienne, fille d'Antoine, comte de Montefeltro, morte vers 1445. Elle enseigna publiquement la philosophie, entra en lutte avec les plus savants professeurs, qui durent à maintes reprises reconnaître sa supériorité, et harangua en latin l'empereur Sigismond et le pape Martin V. En 1405, elle épousa Galeotto Malatesta, seigneur de Pesaro, et, devenue veuve cinq ans après, elle entra dans un couvent, où elle termina sa vie. On a de Battista, qui fut une des femmes les plus illustres de son siècle, des poésies, parmi lesquelles on remarque une *canzone*, pleine d'énergie et de force, adressée aux princes italiens, et sa harangue à Sigismond, publiée dans la *Bibliotheca codicum* de D. Mittarelli (Venise, 1779, in-fol.).

MALATHISE s. f. (ma-la-ti-ze). Minér. S'est dit quelquefois pour MALACHITE.

MALATIA ou **MALATIYAH**, la *Mélitène* des anciens, ville de l'Asie Mineure, située sur le Tomak-su (ancien *Mélas*), affluent de l'Euphrate, qui prend sa source à environ 9 kilom. au N. de la ville, par 38° 37′ de lat. N., et par 36° de long. E. Il y a peu ou point de forêts aux environs de Malatia, en sorte qu'en été cette ville est exposée à toute la violence des rayons du soleil. Autrefois, les habitants avaient l'habitude d'y résider pendant l'hiver et de se retirer, en été et en automne, à Aspuzi, grand village situé à 8 kilom. au S.; mais le pacha turc ayant, longtemps avant 1840, fait de Malatia son quartier d'hiver, les habitants ont été forcés de s'établir définitivement à Aspuzi, et la ville est tombée dans une telle décadence, que l'on y compte à peine 200 maisons habitées aujourd'hui. Une partie des murs et des portes de l'ancienne Mélitène subsiste encore, et l'on peut même découvrir quelques traces du camp romain auquel cette ville dut son origine. Selon le voyageur Brandt, qui visita Malatia en 1858, pendant la saison où elle était presque complétement déserte, la population alors retirée à Aspuzi se composait de 2,800 familles turques et de 1,123 familles arméniennes. Malatia n'a plus aujourd'hui quelque importance que parce qu'elle se trouve placée sur la grande route des caravanes qui vont de Sivas à Diarbékir et à Mossoul, et parce qu'elle est, à certaines époques de l'année, visitée par les Kurdes, qui viennent y trafiquer.

MALAUCÈNE, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. d'Orange; pop. aggl., 1,947 hab. — pop. tot., 2,852 hab. Education d'abeilles; filatures de soie, papeteries, fabrication de plâtre. Commerce de soie, garance, grains, vins, laine. Ce bourg est bâti dans une riante vallée, qu'arrosent des eaux limpides, et environnée de montagnes très-pittoresques; il est entouré de murailles en ruine, qui font croire que c'était autrefois une ville assez considérable. On y remarque une belle église gothique du commencement du XIVe siècle; les restes d'un vieux donjon; la chapelle de Groseau, classée parmi les monuments historiques, et qui dépendait d'un prieuré fondé en 684; les ruines d'un antique château bâti par le pape Clément V. Près des murs du bourg jaillit la belle et abondante source du Groseau, dont les eaux font mouvoir un grand nombre d'usines.

MALAUNAY, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Maromme, arrond. et à 7 kilom. N. de Rouen, sur le chemin de fer de Rouen à Dieppe; 1,915 hab. Filature et tissage de coton; fabrication de lainages, soieries, toiles, papier, huile; taillanderie. Beau viaduc de chemin de fer, composé de 8 arches et long de 700 mètres sur 29 mètres d'élévation. Du haut de ce viaduc, on découvre de charmants points de vue.

MALAUZE (marquis DE), branche bâtarde de la maison de Bourbon. Elle a pour auteur Charles, baron de Chaudes-Aigues et DE MALAUZE, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, connétable de France, et de Louise d'Albret. Ce Charles, conseiller et chambellan du roi, fut fait sénéchal de Toulouse et de Bourbonnais, et mourut en 1502. Il avait eu de Louise du Lion, vicomtesse de Lavedan, entre autres enfants, HECTOR de Bourbon, vicomte de Lavedan, fait prisonnier à la bataille de Pavie et mort sans postérité, en 1525; GASTON de Bourbon, auteur du rameau des barons de Bassan, et Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron DE MALAUZE et de Barbazan, mort en 1549. Un fils de ce dernier, Henri de Bourbon, baron DE MALAUZE, fut lieutenant des gendarmes de la garde du roi Henri IV, et mourut en 1611. Son fils, Henri II de Bourbon, marquis DE MALAUZE, mort en 1647, fut élevé dans le protestantisme. Il combattit sous les ordres du prince de Condé et du duc de Rohan, et ne déposa les armes qu'après la pacification du 4 mai 1616. Le duc de Rohan ayant recommencé la guerre en 1621, Malauze fut mis à la tête d'une armée. Battu par le duc d'Angoulême, il remporta ensuite quelques succès. Après la paix de Montpellier (20 octobre 1622), les huguenots se voyant trompés dans l'exécution du traité reprirent les armes; cette fois Malauze soutint le parti de la cour et fut défait par Rohan. Il finit par abjurer le calvinisme. Il eut trois petits-fils : ARMAND de Bourbon, marquis de Miremont, dit le comte de Bourbon, lieutenant général au service de l'Angleterre et de la Hollande, mort vers 1715; LOUIS de Bourbon, comte de La Case, enseigne des gardes du corps de Guillaume III, roi d'Angleterre, tué à la bataille de La Boyne, en 1690, et Gui-Henri de Bourbon, marquis DE MALAUZE, brigadier des armées, qui servit sous Turenne et autres généraux, et mourut en 1706, laissant entre autres enfants Louis-Auguste de Bourbon, marquis DE MALAUZE, colonel d'infanterie.

MALAVAL (François), écrivain mystique français, né à Marseille en 1627, mort dans cette ville en 1719. Aveugle dès l'enfance, il put, grâce à son intelligence et à sa grande mémoire, apprendre le latin et acquérir de l'instruction, tomba dans une spiritualité raffinée et publia ses méditations sous le titre de *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation* (Paris, 1670). Cet écrit ayant été mis à l'index (1688), Malaval s'empressa de se rétracter. Il entra en correspondance avec plusieurs personnages distingués du temps, notamment avec le cardinal Bona, qui lui fit obtenir une dispense pour être ordonné prêtre. On a de lui des *Poésies spirituelles* (Paris, 1671), des *Opuscules ascétiques*, etc.

MALAVENTURE s. f. (ma-la-van-tu-re — de *male*, et de *aventure*). Forme ancienne du mot MÉSAVENTURE.

MALAVILLY, ville de l'Indoustan anglais, dans l'Etat tributaire de Maïssour, à 36 kilom. E. de Seringapatam; 3,000 hab. Mines de fer aux environs. C'est près de Malavilly qui Tippoo-Saëb fut battu, en 1799, par le général Harris.

MALAVISÉ, ÉE adj. (ma-la-vi-zé — de *mal*, et de *avisé*). Qui agit d'une façon indiscrète ou imprudente : *Un homme* MALAVISÉ. *Une femme* MALAVISÉE. *C'est être bien* MALAVISÉ *que de donner des conseils à qui n'en demande point.*

— Substantiv. Personne malavisée : *Vous êtes un* MALAVISÉ.

— **Syn. Malavisé, écervelé, étourdi**, etc. V. ÉCERVELÉ.

MALAVOLTI (Orlando), historien italien, né à Sienne. Il vivait au XVIe siècle et était membre de l'Académie de cette ville. On lui doit une chronique intitulée : *Storia de' fatti e guerre de' Sanesi, così esterne come civili* (Sienne, 1574, in-4°). — Giovanni-Ubaldino MALAVOLTI, également de Sienne et son contemporain, a publié : *Panegirico di Plinio il giovane a Trajano* (Rome, 1628).

MALAXAGE s. m. (ma-la-ksa-je — rad. *malaxer*). Opération par laquelle on malaxe : *Le* MALAXAGE *de l'argile, du mortier, du béton.*

— **Encycl.** Le *malaxage* a une importance capitale dans la fabrication des objets en terre moulée, tels que briques, tuyaux de drainage, porcelaines, etc., et pour la confection des mortiers. La qualité des pâtes et des mortiers dépend en grande partie du soin donné au *malaxage*; c'est ce que les ouvriers maçons expriment d'une manière pittoresque en disant que, pour faire de bon mortier, « il faut de l'huile de bras. »

L'opération du *malaxage* s'est faite longtemps et se fait encore à bras dans beaucoup d'industries; mais on a, dans ces derniers temps, appliqué à ce travail important des appareils mécaniques appelés *malaxeurs*. Néanmoins, le *malaxage* se commence généralement à bras, de façon à mélanger d'abord grossièrement les matières, soigneusement dosées, puis il se termine au moyen des malaxeurs. Lorsqu'il s'agit de fabrications très-délicates, comme dans la trituration des terres propres à la composition de la pâte à porcelaine, les *malaxages* deviennent d'une importance capitale et exigent des soins excessifs. C'est pourquoi, dans certaines usines, ces opérations sont encore faites à la main.

Le *malaxage* mécanique n'est guère usité que pour la préparation des terres à poterie et des mortiers. Les malaxeurs affectent généralement la forme de cuves-cylindres, dans l'axe desquelles fonctionne un arbre mis en mouvement par un manége ou par une machine à vapeur. Cet arbre est muni, pour le *malaxage* des terres à poterie, de lames d'acier disposées en hélice, qui triturent la matière. Celle-ci est ensuite obligée de subir une sorte de laminage entre le tourteau établi vers le bas du cylindre; après quoi le mélange malaxé est rejeté par deux ouvertures pratiquées dans la partie inférieure du cylindre.

Dans les malaxeurs employés à la fabrication des mortiers, l'arbre porte, au lieu de lames d'acier, des barres de fer munies de pointes verticales. La matière n'ayant pas ici beaucoup de cohésion, ces barres la divisent facilement et l'agitent plus violemment que ne le feraient les lames. Ce sont aussi des malaxeurs de ce genre que l'on emploie pour mélanger les différentes matières qui concourent à la composition du béton. Toutefois, on a essayé, pour cette fabrication, un malaxeur d'une ingénieuse simplicité, qu'on croit destiné à remplacer tous les autres. Ce malaxeur, employé à la canalisation des eaux de la Vanne (1873), se compose essentiellement d'un gros et court cylindre de tôle CC porté par un arbre AA, qui forme une diagonale du cylindre. Celui-ci étant chargé des matières à malaxer, et l'arbre étant mis en mouvement par une machine à vapeur, le cylindre tourne avec l'arbre, de façon que chacune de ses bases s'élève et s'abaisse alternativement. Il en résulte pour le cylindre un double mouvement très-favorable au mélange des matières : l'un de rotation, l'autre de balancement de haut en bas; c'est-à-dire que le béton, dans le cylindre, monte et descend alternativement en décrivant une hélice. Au bout de quelques minutes, le mélange est suffisant. Pour charger ou décharger le cylindre, on le fixe dans la position qu'il a dans la figure. Le chargement se fait par l'ouverture B et le déchargement par l'ouverture D. Il est malheureusement à craindre que cet ingénieux appareil ne possède pas les conditions d'équilibre nécessaires, l'effort s'exerçant alternativement dans des sens opposés, ce qui est considéré d'ordinaire comme une cause de rapide destruction. L'avenir décidera.

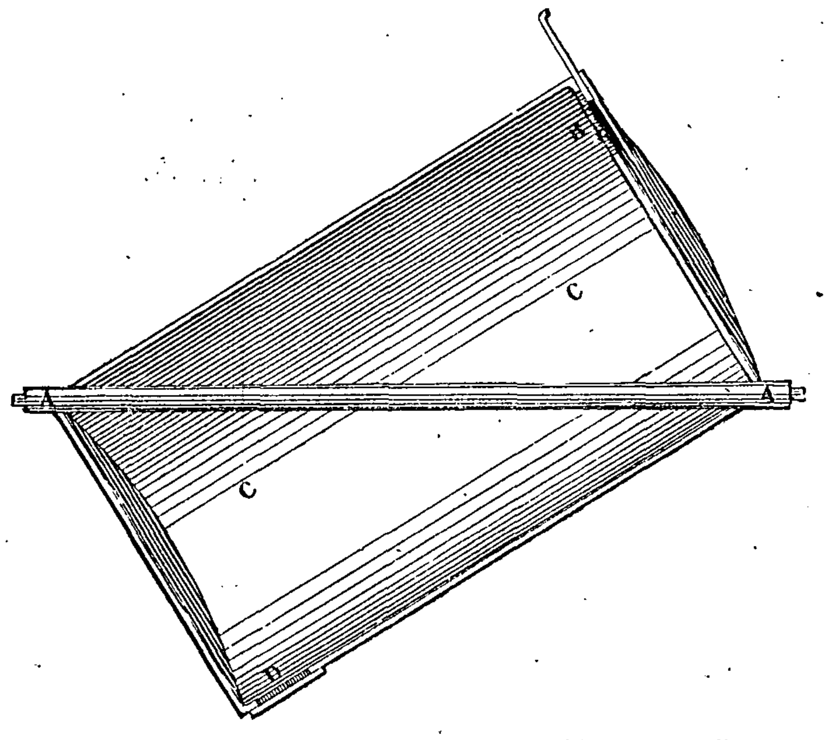

MALAXATION s. f. (ma-la-ksa-si-on — rad. *malaxer*). Action de malaxer : *La* MALAXATION *de la pâte est une opération fort importante dans la fabrication du pain.*

MALAXÉ, ÉE (ma-la-ksé) part. passé du v. Malaxer : *Pâtés* MALAXÉES.

MALAXER v. a. ou tr. (ma-la-ksé — lat. *malaxare;* du gr. *malassein*, amollir). Pétrir pour mêler et rendre ductile : MALAXER *un emplâtre.* MALAXER *la pâte à faire du pain.* MALAXER *du mortier, du béton, de la terre à poterie. On peut* MALAXER *l'axonge entre les mains sans qu'elle s'y attache.* (Soubeiran.)

— Par ext. Masser, frapper à coups répétés du plat de la main, en parlant des chairs : *Les mains délicates des femmes* MALAXENT *mollement toutes les articulations, qu'elles font craquer.* (Virey.)

MALAXEUR s. m. (ma-la-kseur — rad. *malaxer*). Techn. Appareil servant à malaxer certaines matières : *Ces appareils sont mus par une machine à vapeur, qui commande en même temps les couteaux à découper l'argile, les* MALAXEURS, *ainsi que plusieurs monte-charges emportant les briques à l'étage supérieur.* (Laboulaye.)

— Employé d'un établissement de bains chargé de masser les baigneurs : *Les bains turcs sont desservis par une armée de baigneurs, de tellacks, d'étuvistes, rappelant les strigillaires, les* MALAXEURS *et les aliptes de Rome et de Byzance.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** V. MALAXAGE.

MALAXIDE s. f. (ma-la-ksî-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, établi pour des herbes des marais de l'Europe australe et boréale.

MALAXIDÉ, ÉE adj. (ma-la-ksi-dé — rad. *malaxide*). Qui ressemble à une malaxide.

— s. f. pl. Tribu d'orchidées, ayant pour type le genre malaxide.

MALAXIE s. f. (ma-la-ksî — du gr. *malakos*, mou). Méd. Ramollissement d'un tissu. ‖ On dit plus ordinairement MALACIE.

MALAYAH s. m. (ma-la-ia). Sorte de voile noir ou rouge en coton, ou en coton et soie, ou en imitation de soie, à l'usage des femmes fellahs de l'Egypte.

MALAYEN, YENNE adj. (ma-lè-iain, iè-ne). Syn. de MALAIS.

MALBÂTI, IE adj. (mal-bâ-ti — de *mal*, et de *bâti*). Mal fait, en parlant d'une personne : *Une grande femme* MALBÂTIE. ‖ On écrit plus ordinairement MAL BÂTI, en deux mots. L'Académie l'écrit en un seul.

— Substantiv. Personne mal faite, mal bâtie : *Un grand* MALBÂTI.

MALBECK s. m. (mal-bèk). Vitic. Variété de vigne très-productive.

MALBERGIQUE adj. (mal-bèr-ji-ke — du bas latin *mallobergium;* de *mallum*, assemblée, et de *berg*, lieu de défense). Philol. *Gloses malbergiques*, Gloses qu'on trouve dans les manuscrits de la loi salique, et qui sont accompagnées de la notation *malberg* ou *malb.*

MALBOIS (Jean-Pierre-Marie-Gaudens), homme politique français, né à l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne) en 1787, mort en 1864. Il servit de 1807 jusqu'à la fin de l'Empire, devint officier de cavalerie, renonça à la carrière militaire après le retour des Bourbons et s'occupa de travaux agricoles. Malbois était membre du conseil général de la Haute-Garonne et s'était fait connaître comme un partisan des idées libérales lorsque, après la révolution de Février, il fut nommé président de la commission municipale de sa ville natale et peu après élu représentant à la Constituante. Dans cette assemblée, il vota presque constamment avec la droite, appuya la politique du président de la république, approuva notamment l'expédition de Rome, et fut réélu à l'Assemblée législative. Là il continua à faire partie de la majorité jusqu'au jour où éclata la scission entre ses chefs et le chef du pouvoir exécutif, et on le vit alors se rapprocher du tiers parti républicain. Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

MALBOROUK ou **MALBOROUGH** s. m. (mal-brou). V. MALBROUK.

MAL-BOUCHÉ, ÉE adj. Art vétér. Syn. de MAL-DENTÉ.

MALBRANCHE (Louis-Claude), peintre français, né à Caen en 1790, mort en 1838. Il était le fils d'un coiffeur qui vint s'établir à Paris. Sous la direction de Prévost, peintre de panoramas, il fit de rapides progrès, et fut bientôt capable d'exécuter lui-même des tableaux du même genre, entre autres les panoramas de Wagram, de Tilsitt et d'Anvers. David et Denon, frappés de ses dispositions, l'engagèrent à se livrer à l'étude du paysage. Malbranche suivit leurs conseils, et, dans ce but, il parcourut la France, le Piémont et la Suisse. Les tableaux principaux de ce peintre, qui excellait surtout dans les effets de neige, sont : *Marguerite d'Anjou; Mendiant sous le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois; Enfant de chœur desservant l'autel de l'église Saint-Leu; Vue de Dinan;* la *Vallée de Fleury;* la *Retraite de Russie;* la *Chasse au héron;* l'*Entrée d'un chenal; Côtes de Normandie;* la *Vallée de Munster; Vue du mont Blanc; Souvenir des Alpes*, etc.

MALBRANCIE s. f. (mal-bran-sî). Bot. Syn. de CONNARET.

MALBRANCQ (Jacques), historien et jésuite français, né à Saint-Omer (Artois) en 1580, mort à Tournai en 1653. Outre des traductions en français de la *Consolation des malades*, d'Etienne Binet (1619), et des *Après-dînées et propos de table contre l'excès au boire et au manger*, d'Ant. de Berlinghem (1620), il a composé, sous le titre de : *De Morinis et Morinorum rebus* (Tournai, 1639-1654, 3 vol. in-4°, avec cartes), etc.

MALBROUGH, célèbre général anglais. V. MARLBOROUGH.

Malbrough (LA CHANSON DE). On croit généralement que cette bouffonnerie fut composée par quelque loustic de régiment, après la bataille de Malplaquet et les grands désastres infligés à la France par lord Churchill, duc de Marlborough. Le bruit de la mort du général anglais avait un moment couru après la bataille, et c'est là-dessus que la facétieuse romance fut composée. Toutefois, on ne voit pas qu'elle ait été populaire avant la fin du XVIIIe siècle. On ne la connaissait pas à Paris avant 1781, époque à laquelle Marie-Antoinette l'apprit de Mme Poitrine, nourrice du dauphin, qui l'apporta de sa province, où, paraît-il, on la chantait depuis longtemps. Ce fut la cour de Louis XVI qui la mit à la mode. Mais il est aisé de reconnaître, à certaines tournures archaïques, à quelques strophes sentimentales, dont la présence est inexplicable dans une bouffonnerie, que cette *Chanson de Malbrough* n'est qu'une parodie d'une œuvre beaucoup plus ancienne et beaucoup plus sérieuse. Les croisés de saint Louis chantaient une romance toute semblable et sur le même air, ainsi que le remarque Chateaubriand, qui a retrouvé avec stupeur cette mélopée chez les Arabes de Syrie, où elle est populaire depuis six ou sept siècles. La *Chanson de Malbrough* — qui s'y attendait? — soulève donc des problèmes historiques et philologiques assez curieux.

La voici d'abord telle qu'elle est connue aujourd'hui :

1er COUPLET. *Allegro.*

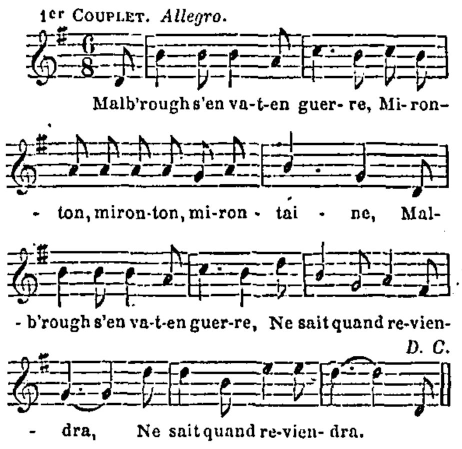
Malb'rough s'en va-t-en guer- re, Mi-ron-
- ton, miron-ton, mi-ron - tai - ne, Mal-
- b'rough s'en va-t-en guer-re, Ne sait quand re-vien-
D. C.
- dra, Ne sait quand re-vien- dra.

DEUXIÈME COUPLET.

Il reviendra z'à Pâques,
Mironton, mironton, mirontaine,
Il reviendra z'à Pâques
Ou à la Trinité. (*ter*)

TROISIÈME COUPLET.

La Trinité se passe,
Mironton, mironton, mirontaine,
La Trinité se passe,
Malbrough ne revient pas. (*ter*)

QUATRIÈME COUPLET.

Madame à sa tour monte,
Mironton, mironton, mirontaine,
Madame à sa tour monte
Si haut qu'ell' peut monter. (*ter*)

CINQUIÈME COUPLET.

Elle aperçoit son page,
Mironton, mironton, mirontaine,
Elle aperçoit son page
Tout de noir habillé. (*ter*)

SIXIÈME COUPLET.

« Beau page, ah! mon beau page,
Mironton, mironton, mirontaine,
Beau page, ah! mon beau page,
Quell' nouvelle apportez? (*ter*)

SEPTIÈME COUPLET.

« — Aux nouvell's que j'apporte,
Mironton, mironton, mirontaine,
Aux nouvell's que j'apporte
Vos beaux yeux vont pleurer. (*ter*)

HUITIÈME COUPLET.

« Quittez vos habits roses,
Mironton, mironton, mirontaine,
Quittez vos habits roses
Et vos satins brochés. (*ter*)

NEUVIÈME COUPLET.

« Monsieur d' Malbrough est mort,
Mironton, mironton, mirontaine,
Monsieur d' Malbrough est mort,
Est mort et enterré. (*ter*)

DIXIÈME COUPLET.

« J' l'ai vu porter en terre,
Mironton, mironton, mirontaine,
J' l'ai vu porter en terre
Par quatre z'officiers. (*ter*)

ONZIÈME COUPLET.

« L'un portait sa cuirasse,
Mironton, mironton, mirontaine,
L'un portait sa cuirasse,
L'autre son bouclier. (*ter*)

DOUZIÈME COUPLET.

« L'un portait son grand sabre,
Mironton, mironton, mirontaine,
L'un portait son grand sabre,
L'autre ne portait rien. (*ter*)

TREIZIÈME COUPLET.

« A l'entour de sa tombe,
Mironton, mironton, mirontaine,
A l'entour de sa tombe
Romarins l'on planta. (*ter*)

QUATORZIÈME COUPLET.

« Sur la plus haute branche,
Mironton, mironton, mirontaine,
Sur la plus haute branche
Le rossignol chanta. (*ter*)

QUINZIÈME COUPLET.

« On vit voler son âme,
Mironton, mironton, mirontaine,
On vit voler son âme
A travers des lauriers. (*ter*)

SEIZIÈME COUPLET.

« Chacun mit ventre à terre,
Mironton, mironton, mirontaine,
Chacun mit ventre à terre
Et puis se releva. (*ter*)

DIX-SEPTIÈME COUPLET.

« Pour chanter les victoires,
Mironton, mironton, mirontaine,
Pour chanter les victoires
Que Malbrough remporta. (*ter*)

DIX-HUITIÈME COUPLET.

« La cérémonie faite,
Mironton, mironton, mirontaine,
La cérémonie faite,
Chacun s'en fut coucher. (*ter*)

DIX-NEUVIÈME COUPLET.

« Les uns avec leurs femmes,
Mironton, mironton, mirontaine,
Les uns avec leurs femmes
Et les autres tout seuls. (*ter*)

VINGTIÈME COUPLET.

« Ce n'est pas qu'il en manque,
Mironton, mironton, mirontaine,
Ce n'est pas qu'il en manque,
Car j'en connais beaucoup. (*ter*)

VINGT ET UNIÈME COUPLET.

« Des blondes et des brunes,
Mironton, mironton, mirontaine,
Des blondes et des brunes,
Et des châtaign' aussi. (*ter*)

VINGT-DEUXIÈME COUPLET.

« J' n'en dis pas davantage,
Mironton, mironton, mirontaine,
J' n'en dis pas davantage,
Car en voilà z'assez. » (*ter*)

Remarquons d'abord que, loin d'être originale, cette chanson reproduit en grande partie une autre chanson burlesque plus ancienne, le *Convoi du duc de Guise*, populaire parmi les soldats, après l'assassinat du duc par Poltrot, au siége d'Orléans, et dont voici les couplets :

LE CONVOI DU DUC DE GUISE (1563).

Sur un air noté.

PREMIER COUPLET.

Qui veut ouïr chanson?
C'est du grand duc de Guise,
Et bon, bon, bon, dondi, dondon,
C'est du grand duc de Guise,
Qui est mort et enterré.

DEUXIÈME COUPLET.

Aux quatre coins du poêle,
Et bon, bon, bon, etc.,
Aux quatre coins du poêle
Quatr' gentilshomm's y avoit.

TROISIÈME COUPLET.

Quatr' gentilshomm's y avoit,
Dont l'un portoit son casque,
Et bon, bon bon, etc.,
Et l'autr' ses pistolets.

QUATRIÈME COUPLET.

Et l'autr' ses pistolets,
Et l'autre son épée,
Et bon, bon, bon, etc.,
Qui tant d'hugu'nots a tués.

CINQUIÈME COUPLET.

Qui tant d'hugu'nots a tués.
Venoit le quatrième,
Et bon, bon, bon, etc.,
Qu'estoit le plus dolent.

SIXIÈME COUPLET.

Qu'estoit le plus dolent.
Après venoient les pages,
Et bon, bon, bon, etc.,
Et les valets de pied.

SEPTIÈME COUPLET.

Et les valets de pied,
Avecque de grands crespes,
Et bon, bon, bon, etc.,
Et des souliers cirés.

HUITIÈME COUPLET.

Et des souliers cirés,
Et des beaux bas d'estame,
Et bon, bon, bon, etc.,
Et des culott's de piau.

NEUVIÈME COUPLET.

Et des culott's de piau.
La cérémonie faite,
Et bon, bon, bon, etc.,
Chacun s'alla coucher.

DIXIÈME COUPLET.

Chacun s'alla coucher;
Les uns avec leur femme,
Et bon, bon, bon, etc.,
Et les autres tout seuls.

L'imitation est flagrante; mais le facétieux auteur de *Malbrough* n'avait pas à sa disposition que cette chanson burlesque; il connaissait quelque romance populaire beaucoup plus vieille, d'une tournure mélancolique, dont il n'a même pas pris soin de changer le caractère, et dont le *Convoi du duc de Guise* était déjà une parodie. D'après Génin, ces fragments offrent tous les caractères de la versification du XIIe et du XIIIe siècle; il suffit de les écrire de la sorte :

Madame à sa tour monte, si haut qu'el peut monter;
El voit venir son page tout de noir habillé :
« Beau page, mon beau page, quel nouvelle ap-
[portez ?
— Aux nouvelles que j'apporte, vos beaux yeux vont
[pleurer.
A l'entour de sa tombe romarins on planta...
Sur la plus haute branche le rossignol chanta... »

« Comment, dit Génin, a-t-on pu trouver le mot pour rire dans cette romance naïve? Relisez-la donc, dégagé de vos préjugés et de vos habitudes d'enfance, et dites de bonne foi si vous trouvez rien de plus touchant que ces détails empreints de tout le charme et de toute la simplicité antique? Il n'en est pas un qui ne respire la poésie des temps chevaleresques et ne nous reporte en plein moyen âge. » Nous possédons, en effet, quelques poëmes du XIIe siècle dont la versification est identique à celle de cette chanson; les vers semblent ne rimer que de deux en deux, si on veut y voir des petits vers de six pieds. Mais on peut en faire des vers de douze pieds, en admettant la licence de l'*e* muet non élidé à l'hémistiche, très-fréquente alors, et on se trouve en présence de strophes composées de quatre vers monorimes. Il est aisé d'en retrouver au moins deux dans la *Chanson de Malbrough*.

Mais quelle est l'ancienne romance chevaleresque ainsi parodiée deux fois, au XVIe et au XVIIIe siècle, avec plus ou moins d'esprit, et qui elle-même a disparu si complétement? Génin croit la retrouver dans une pièce du *Romancero* espagnol, la *Chanson de Mambrou*. C'est à peu près le même sujet; les acteurs de ce petit drame sont une épouse inquiète, comme celle de Malbroug, et un soldat, un croisé apparemment, qui revient de la guerre, et qu'elle interroge. Cette chanson se termine ainsi :

« Voilà, messeigneurs, le *Mambrou* que tout le monde défigure, et qu'une Egyptienne chante sur la grand'place d'Aranjuez. »

Il est clair qu'au temps où fut composée cette romance le sujet en était populaire ainsi que le héros. Cette expression, *le Mambrou*, le fait assez entendre. *Le Mambrou* appartenait à tout le mode, mais tout le monde n'en savait pas l'histoire exactement. Chacun l'accommodait à sa guise; d'où vient que le poëte espagnol accuse ses rivaux d'infidélité et de chanter le *Mambrou* tout de travers.

Les témoignages sur Mambrou ne sont pas nombreux; mais ils suffisent pour qu'on ne puisse nier ni son existence ni son antique célébrité. L'auteur d'un livre allemand, intitulé : *Deux ans chez les Maures* ou le *Renégat par contrainte*, parlant du goût de ses hôtes pour la musique, dit : « Ces braves gens, dans leur ignorance, se passionnaient pour toute espèce de chant; dans leur répertoire, ils donnaient le premier rôle à la vieille chanson de *Malbrough* ou de *Mambrun*, comme on l'appelle en Espagne. » Et il ajoute en note : « Ce nom de Mambrun a passé dans la légende espagnole; toute pierre monumentale dont on ignore l'origine, on dit aux étrangers que c'est le tombeau de Mambrun. » Il cite à cette occasion le premier vers de la chanson de *Mambrun :*

Mambrun se fué a la guerra...

Par malheur, il s'en tient là, ne supposant pas que le moindre intérêt puisse se rattacher à ce qu'il regarde comme une traduction d'une chanson des rues du XVIIIe siècle, tandis que cette chanson de *Mambrun* ou de *Mambrou*, car c'est tout un, est probablement l'original de notre *Malbrough*. Cette romance ayant été populaire en Espagne, il n'y aurait rien d'étrange à ce qu'un troubadour français se la fût appropriée en la modifiant. Ce serait alors cette chanson de *Mambrou* qui, transportée en Egypte, en Syrie par les croisés, subsisterait encore dans ces contrées lointaines; revenue en France, elle aurait été parodiée une première fois dans le *Convoi du duc de Guise*, et une dernière fois dans la *Chanson de Malbrough*, avec d'autant plus d'à-propos que Mambrou et Malbrough se ressemblent fort. L'hypothèse est ingénieuse; mais il nous manque la chanson française de *Mambrou.*

Malbrough s'en va-t-en guerre, opéra-bouffe en quatre actes, paroles de MM. Siraudin et Williams Busnach, musique de MM. Georges Bizet, Emile Jonas, Legouix, Léo Delibes; représenté au théâtre de l'Athénée le 15 décembre 1867. C'est à M. Bernadin que l'on doit l'introduction, dans laquelle il a intercalé et traité avec variations l'air de *Malbrough*. Cette pièce a servi de préface aux bouffonneries plus ou moins spirituelles qui ont régné à l'Athénée.

MALBROUK ou **MALBROUGH** s. m. (malbrou — corruption de *Marlborough*, nom d'un général anglais). Comm. Etoffe de laine croisée, rase, figurée à petits dessins, et de la famille des serges, dont l'usage, autrefois très-répandu pour les vêtements et les ameublements, est abandonné depuis longtemps. ‖ Nom donné, dans le bassin du Centre, à la houille dont la grosseur est celle d'un œuf de poule, et qu'on appelle CHÂTILLES dans le bassin de la Loire.

— Mamm. Singe du Bengale. ‖ On écrit aussi MALBOROUK et MALBOROUGH.

— s. f. Sorte de voiture aujourd'hui hors d'usage : *Expéditeurs, destinataires, tout le monde reviendra à la* MALBROUK, *à la patache, s'il faut; on désertera la locomotive.* (Proudh.)

— **Encycl.** Mamm. Il a déjà été question du *malbrouk* à l'article CERCOPITHÈQUE; nous ajouterons ici quelques détails. Il présente plusieurs variétés blanches, rouges, grises ou noires. Le *malbrouk* s'approche souvent des lieux habités; quelquefois il y arrive en troupe, et commet alors de grands dégâts dans les jardins et les plantations. Un individu se tient en sentinelle et fait le guet, pendant que les autres se livrent au pillage. On dit que ce singe prend des crabes, et que pour les prendre il leur présente le bout de sa queue, que le crustacé saisit jusqu'à se laisser entraîner sur le rivage. Comme il est très-friand de cannes à sucre, on dit que quelques habitants lui en font des distributions et y ajoutent du riz. D'après quelques voyageurs, le *malbrouk*, reconnaissant, se contente de cette part et suspend ses ravages.

MALCÉSINE, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Vérone, arrond. de Bardolino; 2,028 hab. Récolte et commerce de riz, grains et soie.

MALCHANCE s. f. (mal-chan-se — de *mal* et de *chance*). Mauvaise chance : *Accuser la* MALCHANCE.

MALCHIN, ville de l'Allemagne du Nord, dans le Mecklembourg-Schwerin, à 20 kilom. S.-O. de Waren, sur la Peene; 3,900 hab. Fabrication de draps, toiles, savons.

MALCHUS s. m. (mal-kuss — du nom d'un personnage de la passion, à qui saint Pierre coupa une oreille). Relig. Confessionnal qui n'a qu'une seule grille ou oreille. ‖ Vieux mot.

— Art milit. anc. Sorte de gros coutelas.

MALCHUS, serviteur de Caïphe qui, au moment d'arrêter Jésus dans le jardin des Oliviers, eut l'oreille droite coupée par saint Pierre.

MALCHUS, chroniqueur byzantin, né à Philadelphie, dans l'Ammonitis. Il vivait au commencement du VIe siècle de notre ère, fut, croit-on, rhéteur à Constantinople, et composa une histoire qui, d'après Suidas, s'étendait du règne de Constantin à celui d'Anastase, et que Photius a analysée en partie. De cet ouvrage, écrit en un style pur et simple, il ne nous reste que des extraits, publiés dans les *Excerpta* de Bonn.

MALCHUS (Charles-Auguste DE), comte de MARIENRODE, homme d'Etat et économiste allemand, né à Manheim en 1770, mort en 1840. Il fit ses études aux frais du duc Charles des Deux-Ponts, dont son père était intendant, devint, en 1790, secrétaire privé du comte de Westphalie, ambassadeur impérial à la cour de l'électeur de Trèves, fut attaché, en 1799, à l'administration du chapitre d'Hildesheim, et passa, en 1807, au service du roi de Westphalie, qui le nomma successivement conseiller d'Etat, directeur général des contributions, ministre des finances (1811), enfin ministre de l'intérieur (1813), et lui conféra en même temps le titre de comte de Marienrode. Après la dissolution du royaume de Westphalie, son administration fut l'objet de nombreuses attaques, auxquelles il chercha à répondre dans une brochure intitulée : *Sur l'administration du royaume de Westphalie* (Stuttgard, 1814). Il vécut ensuite dans la retraite jusqu'en 1817, et fut alors placé à la tête des finances du royaume de Wurtemberg. Ses nombreuses innovations et sa qualité d'étranger lui suscitèrent une foule d'ennemis qui, par leurs attaques, le forcèrent de donner sa démission au bout de quelques années. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : le *Système d'organisation des autorités pour l'administration publique* (Heidelberg, 1821, 2 vol.); *Politique de l'administration publique intérieure* (Heidelberg, 1823, 3 vol.); *Statistique et politique* (Stuttgard, 1826); *Manuel de la science et de l'administration financières* (Stuttgard, 1830, 2 vol.); un excellent *Manuel de géographie militaire de l'Europe* (Heidelberg, 1832), et une brochure remarquable sur les *Caisses d'épargne en Europe* (Stuttgard, 1838).

MALCOHA s. m. (mal-ko-a). Ornith. Genre de grimpeurs, de la famille des cuculidées.

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères : un bec plus long que la tête, épais, arrondi, arqué; des narines latérales, situées près du front; un large espace autour des yeux; des tarses minces et des ongles faibles. Les *malcohas*, qu'on trouve dans toutes les îles indiennes, ont des mœurs et un genre de vie à peu près inconnus aux naturalistes; on sait cependant qu'ils sont frugivores et qu'ils vivent presque toujours cachés au fond des plus épaisses forêts. Le nombre des espèces connues est de six. Le *malcoha* à tête rouge, type du genre, a le sommet de la tête et les joues d'un rouge de feu avec une bande blanche tout autour; l'extrémité de la queue est blanche également. Il habite l'île de Ceylan et le Bengale. Le *malcoha* rouverdin, à joues d'un gris cendré, tour des yeux rouge, queue bleue et très-longue, habite le Bengale et Java. Le *malcoha* à bec peint, à mandibule supérieure jaune, noire et blanche, à mandibule inférieure d'un rouge cerise, dessus de la tête bleu cendré, habite les Moluques. Le *malcoha* de Barrot est une espèce très-remarquable par le caractère des plumes de la huppe et de la gorge, plumes qui, à leur extrémité, portent une lamelle cornée, ovoïde, d'un noir luisant, très-faiblement creusée en gouttière et recourbée sur elle-même. Cette espèce habite les Philippines. Citons encore le *malcoha* sombre de Sumatra, à queue bleue et blanche, et le *malcoha* à sourcils rouges, des îles Philippines.

MALCOLM Ier, roi d'Ecosse en 943. Il essaya, de concert avec le roi d'Angleterre, d'arracher le Northumberland aux Danois, et fut assassiné en 958, au moment où il entreprenait de dompter les factions de l'intérieur.

MALCOLM II, roi d'Ecosse. Il monta sur le trône en 1004, fit avec succès la guerre aux Danois, qui ravageaient l'Ecosse, et divisa le royaume en baronnies. Il fut assassiné en 1034. Duncan Ier, son petit-fils, lui succéda.

MALCOLM III, fils de Duncan, Ier qui fut assassiné par Macbeth (1040). Réfugié en Angleterre après la mort de son père, il ne recouvra la couronne qu'en 1057, comprima quelques révoltes, et fit longtemps la guerre au roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, et à son fils Guillaume le Roux. Il fut tué dans un bataille (1093).

MALCOLM IV, roi d'Ecosse en 1153. Ce fut un prince d'une grande piété, mais indolent et inepte. Il se laissa enlever le Northumberland par le roi d'Angleterre Henri II, et l'aida même dans sa guerre contre la France, ce qui irrita les Ecossais contre lui. Son règne fut souvent troublé par des révoltes. Il mourut en 1165.

MALCOLM (James-Peller), antiquaire et graveur anglais, né à Philadelphie (Etats-Unis) vers 1760, mort en 1815. Conduit en Angleterre à l'époque de la guerre de l'indépendance, il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts à Londres, s'adonna à la gravure, et parcourut la plus grande partie de la Grande-Bretagne en dessinant des paysages qu'il gravait ensuite. Il devint membre de la Société des antiquaires. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Londinum redivivum* ou *Histoire ancienne et description moderne de Londres* (Londres, 1802-1805, 4 vol. in-4°); *Anecdotes sur les mœurs et les coutumes de Londres pendant le* XVIIIe *siècle* (Londres, 1808, in-8°); *Anecdotes diverses, servant à faire mieux connaître les mœurs et l'histoire de l'Europe pendant les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III et la reine Anne* (1811, in-8°); *Soixante-dix vues prises dans l'espace de douze milles autour de Londres* (1811, in-8°); *Esquisse historique de l'art de la caricature* (1812, in-4°).

MALCOLM (sir John), général, diplomate et historien anglais, né à Burnfort (comté de Perth) en 1769, mort à Londres en 1833. Il entra au service dès l'âge de douze ans, passa dans l'Inde en 1783, se familiarisa rapidement avec les mœurs et la langue des habitants, apprit le persan, se signala au siége de Séringapatam (1792), passa alors dans l'état-major de Cornwallis, puis devint major du fort Saint-James, à Madras (1795) et assistant du résident britannique près du Nizam. Ses talents comme administrateur et comme militaire, sa connaissance du pays le signalèrent à l'attention du gouverneur général, lord Wellesley, qui l'employa dans diverses négociations. Il obtint le désarmement du corps auxiliaire du Nizam, commandé par Piron, hardi officier français, fut envoyé à Téhéran pour y combattre l'influence que nous y avaient donnée nos succès en Egypte (1799), repassa dans l'Inde en 1803 et remplit une nouvelle mission en Perse en 1810. De retour en Europe en 1811, il s'occupa de publier son *Histoire de Perse*, visita la France après la bataille de Waterloo et reprit la route de l'Inde en 1817. Malcolm, alors général de brigade, devint l'agent principal de la Compagnie dans le Decan. Pendant la guerre contre les Mahrattes, il s'empara de leur camp (1817), détruisit la puissance militaire d'Holkar, pacifia le district de Malwah, se distingua constamment par ses talents dans l'administration, dans la diplomatie et dans la guerre, et devint, en 1827, gouverneur de Bombay. En 1830, Malcolm quitta définitivement l'Inde. Peu de temps après son retour en Angleterre, il fut élu membre de la Chambre des communes, où il appuya le parti tory et combattit les mesures libérales proposées par lord Grey. On doit à Malcolm plusieurs ouvrages estimés sur l'Inde et sur la Perse. Les principaux sont : *Essai sur les Seikhs, singulière nation de la province du Pendjab dans l'Inde* (Londres, 1812); *Histoire de la Perse depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque actuelle* (Londres, 2 vol. in-4°), ouvrage très-important et très-intéressant, qui a été traduit en français par Benoist (Paris, 1821, 4 vol. in-8°); *Esquisses de la Perse, extraites du journal d'un voyageur en Orient* (Londres, 1827, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur l'Inde centrale, comprenant le Malva et les provinces voisines* (Londres, 1831, 2 vol. in-8°), plein de notions précieuses sur cette région; *Histoire politique de l'Inde* (Londres, 1827, 2 vol. in-8°); *Sur l'administration de l'Inde anglaise* (1833), etc.

MALCOLMIE s. f. (mal-kol-mî). Bot. Genre de crucifères qui croissent dans les régions méditerranéennes et dans l'Asie centrale.

— **Encycl.** Les *malcolmies*, confondues autrefois soit avec les giroflées, soit avec les juliennes, sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, velues, à fleurs blanches ou purpurines, disposées en grappes terminales; ces fleurs sont souvent doubles dans les cultures; bien que leurs couleurs soient peu brillantes, elles ornent agréablement les parterres. Toutes ces plantes croissent sur les bords du bassin méditerranéen. La plus connue est la *malcolmie maritime*, petite plante pubescente et comme veloutée; sa tige grêle, rameuse, dépassant rarement 0m,25, porte des feuilles ovales oblongues, rétrécies à la base, arrondies et obtuses au sommet, et des fleurs pourpres passant au violet. Elle croît sur les bords de la Méditerranée, et s'est naturalisée aux environs de Paris.

MALCOMPLAISANT, ANTE adj. (mal-kon-plè-zan, an-te — de *mal* et de *complaisant*). Qui n'est pas complaisant, qui manque de complaisance : *Un mari* MALCOMPLAISANT.

MALCONTENT, ENTE adj. (mal-kon-tan, an-te — de *mal* et de *content*). Qui n'est pas content, qui est mal satisfait : *Le caractère variable, non pas mécontent, mais* MALCONTENT *du comte, rencontra donc dans sa femme une terre douce et facile.* (Balz.)

— Substantiv. Personne malcontente : *Essayer de satisfaire les* MALCONTENTS.

— Hist. Nom donné à des seigneurs français qui, vers la fin du XVIe siècle, se plaignaient de l'inobservation des ordonnances et demandaient l'assemblée des états.

— Loc. adv. *A la malcontent*, Manière de se coiffer, qui consiste à porter les cheveux presque ras, mode imitée des malcontents du XVIe siècle : *Coiffure* À LA MALCONTENT. *Etre coiffé* À LA MALCONTENT.

— **Syn. Malcontent, mécontent.** Etre *malcontent*, c'est n'être pas tout à fait content, c'est trouver que les choses ne sont pas entièrement comme on l'espérait ou comme on le désirait. Etre *mécontent*, c'est ne pas être content du tout, c'est même éprouver un dépit, une irritation réelle. On peut encore remarquer que *malcontent* ne s'emploie guère qu'avec un complément, tandis que *mécontent* s'emploie souvent d'une manière absolue.

— **Encycl.** Hist. On désigne sous le nom de *malcontents* dans l'histoire de France un parti qui se forma en 1573 et qui avait pour chefs François d'Alençon, frère du roi Charles IX, le roi de Navarre (plus tard Henri IV), le prince de Condé, Henri de Montmorency, La Noue, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, etc. Beaucoup de courtisans d'un rang subalterne, entre autres La Môle et Coconnas, se mêlèrent à ces intrigues. Ce fut pendant le siége de La Rochelle que le parti des *malcontents* commença à se montrer. Leur nom indique assez qu'ils n'avaient pas de plan arrêté ni de but certain. « Leurs sentiments se trouvèrent fort partagés, dit de Thou (livre LVI), comme il arrive d'ordinaire entre gens qui sont tous mécontents, mais dont les vues sont fort différentes. » Aussi ne parvinrent-ils pas à adopter un parti vigoureux; tous leurs efforts n'aboutirent qu'à troubler la cour et la France. Ils firent, en 1574, une dernière tentative pour enlever Charles IX de Saint-Germain; mais le projet fut découvert, et plusieurs des *malcontents* payèrent de leur tête cet attentat. De ce nombre furent La Môle et Coconnas. (De Thou, livre LVII.)

MALCONTENTEMENT s. m. (mal-kon-tan-te-man — rad. *malcontent*). Disposition d'esprit d'une personne malcontente.

MALCZEWSKI (Antoine), poëte polonais, né en Volhynie en 1792, mort en 1826. Fils d'un général, il entra en 1811 dans l'armée, où il acquit la réputation d'un officier distingué, et fut attaché à l'état-major de l'empereur Alexandre; mais une fracture de la jambe le força de quitter le service en 1816. Il visita alors successivement l'Italie, la France et la Suisse et, après avoir dissipé à Paris les derniers débris de sa fortune, il revint, en 1821, à Varsovie. Dégoûté de tout, il se retira alors dans un petit bien qu'il possédait en Volhynie et y mena la vie d'un agriculteur; cette existence tranquille ayant rendu le calme à son esprit, il se mit à écrire de petits récits en vers et des poésies lyriques qui furent publiés dans les journaux polonais de l'époque. Une cure qu'il accomplit à cette époque à l'aide du magnétisme, sur la femme d'un de ses amis, eut pour résultat de le rendre éperdument amoureux de cette dame et, du consentement même de son mari, il la prit pour compagne. Il vint avec elle habiter Varsovie et vécut quelque temps dans une félicité complète; mais bientôt l'épuisement absolu de ses ressources lui causa des soucis sans nombre, qui finirent par amener sa mort. Un an auparavant, il avait publié un poëme extrêmement remarquable, intitulé : *Marie, récit de l'Ukraine* (Varsovie, 1823), dans lequel il raconte des faits excessivement dramatiques, bien qu'ils soient empruntés à la vie réelle : le fond du poëme est l'histoire de Gertrude Komorowska, enlevée et étouffée par l'ordre de son père pour avoir épousé un comte Potocki. Cette œuvre, écrite dans un style qui rappelle celui de lord Byron, ne fit pas grand bruit à son apparition, et il fallut le triomphe de l'école romantique sur l'école classique pour que Malczewski prît rang à côté de Mickiewicz dans l'histoire de la littérature polonaise. Il lui a été élevé à Varsovie un tombeau, qui porte cette seule inscription : *A l'auteur de Marie.* Bielowski a publié ses poésies et ses autres écrits (Lemberg, 1838).

MALDA, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, dans l'ancien Bengale, à 140 kilom. N.-O. de Mourchidabad ; 22,000 hab. C'était autrefois une place de commerce importante ; elle est aujourd'hui bien déchue.

MALDACHINI et non **MAIDALCHINI** (donna Olimpia PAMFILI, née), femme célèbre par la faveur dont elle a joui sous le pape Innocent X, née à Viterbe en 1594, morte à Orvieto en 1656. Issue d'une famille noble mais sans fortune, elle fut élevée dans un couvent, où elle révéla de bonne heure ses goûts de domination, refusa d'embrasser la vie religieuse et épousa un membre de la famille Pamfili, presque aussi pauvre qu'elle. Cette position précaire n'était pas tolérable pour une femme avide de richesses, ambitieuse à l'excès. N'attendant rien de son mari, elle jeta les yeux sur son beau-frère, Jean-Baptiste Pamfili, âgé de vingt ans de plus qu'elle, fort laid, mais qui étant prêtre pouvait arriver à tout dans les Etats de l'Eglise. Restée veuve au bout de quelques années avec plusieurs enfants, elle alla, sans crainte de scandale, malgré sa famille, habiter chez son beau-frère, s'empara complétement de son esprit, le dirigea dans toutes ses actions et, grâce à ses intrigues, à sa ténacité, elle parvint en peu de temps à le faire successivement nommer patriarche d'Antioche, nonce en Espagne, cardinal-prêtre (1629). Ce haut degré de fortune la rendit insatiable. Bien que Pamfili fût dépourvu de tout mérite personnel, bien qu'il fût complétement décrié par le scandale de sa liaison avec elle, elle résolut de le faire parvenir au trône pontifical. Après la mort d'Urbain VIII, en 1644, Olimpia intrigua tellement auprès du conclave, se livra à des menées tellement habiles que Jean-Baptiste Pamfili fut élu pape sous le nom d'Innocent X. Arrivée enfin au comble de la puissance, donna Olimpia usurpa toute l'autorité. Elle écarta du trône tous ceux qui, par leur mérite ou par leurs talents, pouvaient lui porter ombrage, reçut les ambassadeurs, traita les affaires de l'Eglise, mit presque ouvertement à l'enchère les dignités et les bénéfices ecclésiastiques, vendit les grâces et les dispenses et amassa des sommes immenses. Pour faire cesser le scandale, le cardinal Panciroli conseilla à Innocent X de confier le soin des affaires au cardinal Camille Astalli, sans consulter Olimpia. « Panciroli, dit la *Biographie* Didot, osa mettre sous les yeux du pontife l'indigne conduite d'Olimpia et le mépris général qui en rejaillissait sur la dignité de la papauté. Il lui répéta les sarcasmes écrits chaque jour sur les statues de Pasquin et de Marphorio et lui montra une médaille satirique qui venait d'être frappée; elle représentait d'un côté Olimpia, coiffée de la tiare pontificale et tenant en main les clefs de saint Pierre; sur l'autre on voyait Innocent X, la chevelure tressée à la manière des femmes; un fuseau et une quenouille occupaient ses mains. Le pape sembla sortir de sa torpeur. » Il éloigna sa belle-sœur de la cour, mais il la reçut bientôt après en cachette et la rappela après la mort du cardinal Panciroli (1653). Olimpia reprit alors une autorité encore plus grande que par le passé et alla jusqu'à établir des impôts, qui étaient versés à son profit. Lorsque Innocent X mourut (1655), donna Olimpia, désireuse de conserver son pouvoir, crut y parvenir en faisant élire par le sacré collége une de ses créatures, le cardinal Fabio Chigi. Mais à peine celui-ci fut-il monté sur le trône pontifical, sous le nom d'Alexandre VII, qu'il lui ordonna de se rendre à Orvieto pour y attendre le résultat d'une enquête qui allait être faite sur sa conduite. L'enquête n'était pas encore terminée lorsque Olimpia périt de la peste. Une partie de son immense fortune passa à son fils, le prince Camille Pamfili, pendant que l'autre partie était confisquée par le pape Alexandre VII, qui en fit don à sa propre famille.

MALDANIES s. f. pl. (mal-da-nî). Annél. Famille de serpules.

— **Encycl.** Cette famille d'annélides est caractérisée par une bouche à deux lèvres extérieures, sans tentacules; l'absence de branchies; des pieds dissemblables, ceux des trois premières paires ordinairement dépourvus de rames ventrales et de soies à crochets. Les *maldanies* ont un corps grêle, cylindrique, à segments peu nombreux ; leur intestin grêle est très-simple et ne présente ni cæcum ni renflement d'aucune sorte. Elles habitent des tubes fixés, membraneux, incrustés de fragments de coquilles et ouverts également aux deux extrémités; le premier et le dernier segment du corps jouent le rôle d'opercules; celui-ci a la forme d'un entonnoir dentelé et percé au fond par l'anus, qui est entouré d'un cercle de papilles charnues.

MALDEGHEM, ville de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Gand ; 6,730 hab. Tanneries, imprimeries d'indiennes. Commerce de bois et de bestiaux. On y voit les ruines d'un vieux château.

MALDEGHEM (Philippe DE), poëte belge, né à Blanckenberg en 1547, mort à Bruges en 1611. Il appartenait à une ancienne et noble famille de Flandre. Pour compléter une instruction des plus soignées, il visita la France, l'Allemagne, l'Italie ; ensuite il suivit la carrière des armes, qu'il abandonna pour ne pas servir sous le duc d'Albe, oppresseur de son pays. Forcé de s'expatrier, il se rendit auprès de l'électeur de Cologne, qui le nomma son écuyer tranchant et qu'il accompagna à Liége, lorsque ce prince fut devenu évêque de cette ville. Philippe de Maldeghem prit ensuite part au siége d'Ostende, sous l'archiduc Albert, et représenta un grand nombre de fois, en qualité de bourgmestre, le district de Bruges aux états généraux de Flandre. Ayant fait une chute de cheval dans une de ses campagnes, Maldeghem, contraint de garder le lit, employa ses loisirs forcés à cultiver la poésie. Il composa des élégies, des ballades, des épîtres, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, et une traduction des sonnets de Pétrarque : *Pétrarque, traduit en rime française* (Bruxelles, 1600, in-8°). Ses vers n'ont ni la grâce ni le charme de ceux de Marot, ni l'élégante précision de Malherbe, mais on y trouve de la naïveté et du naturel.

MAL-DENTÉ, ÉE adj. Art vétér. Se dit d'un cheval dont le mauvais état des dents empêche d'apprécier l'âge : *Jument* MAL-DENTÉE. ‖ On dit aussi MAL-BOUCHÉ.

MALDER s. m. (mal-dèr). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Hollande, principalement à Arnheim, où elle vaut $136^{lit},541$.

MALDISANT, ANTE adj. (mal-di-zan, ante — de *mal* et de *dire*). Médisant. ‖ Vieux mot.

— Substantiv. Personne maldisante : *Un* MALDISANT.

MALDIVES, longue chaîne d'îles de l'océan Indien, située au S. de l'archipel des Laquedives et au S.-O. de l'Indoustan, entre 7° 6′ de lat. N. et 0° 40′ de lat. S., et 70° 28′ et 71° 30′ de long. E., sur une longueur d'environ 880 kilom. L'archipel des Maldives est composé d'îles, d'îlots, d'écueils et de bancs de sable, dont le nombre dépasse 12,000 et qui sont rangés en groupes circulaires, appelés *atolls* ou *atollons* par les indigènes, et entourés de récifs de corail. L'atoll le plus septentrional est situé à environ 560 kilom. du cap Comorin, le point de l'Indoustan le plus rapproché de cet archipel. Les principaux parmi ces groupes sont, en commençant par le N. : Malicoy, Tilla-Don-Matis, Milla-Doué-Madoué, Padipolo, Malos-Madou, Malé, Poulisdous, Moluques, Colomandous, Adoumatis, Souadive, Addon et Pona-Moluque.

Le nom de *Maldives* est formé du mot malabar *diva*, île, corruption du sanscrit *dwipa*, et de *Malé*, la plus considérable des îles de cet archipel. Les atolls sont protégés contre la violence de la mer, qui, pendant la durée de la mousson du S.-O., est dans une agitation continuelle, par les récifs de corail qui les entourent comme un mur. Ce mur protecteur est presque partout de forme circulaire, et est coupé d'ouvertures qui forment d'excellents passages pour les vaisseaux et les bateaux. Ces atolls sont au nombre de quatorze, dont treize au N. de l'équateur. Les canaux qui les séparent sont presque partout profonds et sûrs, et servent au passage des bâtiments qui se rendent à Ceylan ou dans le golfe du Bengale, car les Maldives se trouvent placées sur la route directe qui conduit à ces deux points. Deux de ces canaux navigables sont situés au S. de l'équateur; ce sont : l'*Addon* ou *Canal méridional,* et le *Canal équatorial*, qui s'étendent respectivement au S. et au N. de l'île d'Addon. Au N. de l'équateur, on rencontre d'abord le *Canal du premier degré et demi*, qui est le plus profond et le plus sûr de tous, et que les bâtiments prennent de préférence pendant les mois de mousson; puis viennent le *canal de Colomandous* et le *canal de Cardiva*, qui paraissent également offrir un passage très-sûr, mais dont le second n'est plus fréquenté aujourd'hui. Dans l'intérieur des atolls, la mer n'est jamais agitée par la tempête, et partout la sonde donne une profondeur de 20 à 30 brasses. Les îles sont, en général, situées le long du mur de corail qui les entoure, et l'on n'en trouve qu'un petit nombre au centre. Elles sont presque toutes de peu d'étendue; quelques-unes seulement ont plus de 2 kilom. en longueur et en largeur, et un certain nombre n'ont guère plus de 800 mètres de diamètre. Leur forme est celle d'une circonférence ou d'un losange, et beaucoup d'entre elles ne sont qu'un anneau large de 50 à 100 mètres, dont le centre, fortement déprimé, consiste en rochers de corail, et est souvent couvert d'eau, à une profondeur de une à dix toises, de manière à former une véritable lagune. L'altitude de la plupart de ces îles varie de 2 à 5 mètres. Leur sol est formé sur une épaisseur de 1 mètre environ, de sable, au-dessous duquel on rencontre du grès très-friable. En creusant ce grès à $0^{m},60$ ou $0^{m},70$ seulement de profondeur, on fait presque partout jaillir de l'eau douce. Toutes les îles sont couvertes de jungles impénétrables, formés par des arbres gigantesques, tels que le figuier banian, l'arbre à pain et autres. Le bambou pousse dans quelques îles; dans d'autres, on trouve des plantations de maïs et de cannes à sucre. On récolte aussi du coton, dont une partie est manufacturée sur place ; enfin on cultive deux espèces de millet. Mais les habitants vivent principalement du produit de leur pêche et des fruits du cocotier, qu'ils cultivent avec beaucoup de soin. On ne trouve de gros bétail qu'à Malé, mais il n'y a ni moutons ni chèvres; la volaille abonde partout. On ne voit guère d'autre animal domestique que le chat, pour lequel les habitants ont presque un culte, car leurs maisons sont infestées de rats et de souris. Une chauve-souris de la grande espèce, connue dans l'Inde sous le nom de *renard volant*, se rencontre presque partout. Le poisson abonde le long des côtes, ainsi que les tortues et les requins de l'espèce la plus vorace et la plus dangereuse. Enfin les habitants recueillent et exportent en grande quantité les cauris, petites coquilles blanches qui servent de monnaie dans plusieurs contrées de l'Asie.

Les Maldiviens semblent être d'origine malaise ; quelques ethnographes les considèrent cependant comme un mélange d'Indous et d'Arabes, tandis que d'autres les identifient aux Cingalais (habitants de l'île de Ceylan). Ils professent le mahométisme. Deux idiomes sont en usage parmi eux : l'idiome populaire, qui se rapproche de celui qui est parlé à Ceylan, et l'arabe, qui est la langue des savants. Ils ont un alphabet particulier, qui s'écrit de droite à gauche et dans lequel les voyelles sont, comme dans l'arabe, indiquées par des points. On évalue la population totale des Maldives de 150,000 à 200,000 âmes. Ces îles sont gouvernées par un chef qui s'intitule « sultan des treize atolls et des douze mille îles, » et qui reconnaît la suzeraineté de l'Angleterre. Tous les six mois, il envoie des présents au gouverneur anglais de Point-de-Galles, dans l'île de Ceylan, et en reçoit à son tour de ce dernier. Il réside à Malé, la plus grande des îles, et fait administrer chaque atoll par un gouverneur particulier.

Les Maldiviens exportent des cauris, de l'huile de coco, des écailles de tortue, du poisson salé, des nattes de corde et autres articles, à Sumatra, au Bengale et dans les contrés avoisinantes, d'où ils rapportent du riz, du sucre, des étoffes de soie, du drap, des épices, de l'opium, de la quincaillerie et du tabac. Ils arrivent à Calcutta en juin ou en juillet avec la mousson du S.-O., et en repartent vers le milieu de décembre, avec celle du N.-E.

MALDON, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 13 kilom. E. de Chelmsford, sur le Blackwater; 4,900 hab. Pêche d'huîtres renommées; navigation active. Les monuments de cette ville sont : l'église de Tous-les-Saints; le vieil hôtel de ville, bâti par Henri VI; l'hôtel des douanes; les casernes; la bibliothèque, fondée en 1680, et l'école de grammaire. Maldon possède un établissement de bains qui attire un nombre considérable de visiteurs pendant la saison d'été.

MALDONADO, ville de la république de l'Uruguay, à 115 kilom. E. de Montevideo, sur la petite rivière de son nom, à l'embouchure du Rio de la Plata, par 34° 33′ de latit. S. et 57° 19′ de longit. O.; 5,400 hab. Port formé par l'échancrure peu profonde que présente la côte entre la pointe de la Bellana et celle de la Guardia ; commerce de cuirs et viandes salées ; culture du froment et du maïs.

MALDONALDO (Laurent FERRER), aventurier et géographe espagnol, mort en 1625. Il avait de l'instruction, était peintre et calligraphe habile. Son nom sortit pour la première fois de l'obscurité en 1600, au sujet d'un procès dans lequel il fut gravement compromis pour avoir proposé de fabriquer des pièces fausses. En 1609, il se rendit à Madrid, où il se fit passer pour un officier de marine et annonça qu'il avait découvert, en 1588, un détroit, au moyen duquel on pouvait en trois mois gagner les Philippines et les Moluques. En même temps, il se donna comme ayant trouvé la fixation de l'aiguille aimantée et une méthode pour déterminer la longitude en mer. Outre un ouvrage sans valeur scientifique, intitulé *Imagen del mondo sobre la esfera, cosmografia, geografia y arte de navegar* (Alcala, 1626, in-4°), il a laissé la relation d'un voyage qu'il prétendait avoir fait, en 1588, de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, par le N.-O. Cette relation, dont on connaissait l'existence, a été retrouvée, par M. Amoretti, dans la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, et traduite en italien (1811), puis en français (1812), sous le titre de *Voyage de la mer Atlantique à l'océan Pacifique.* On a contesté la réalité de ce voyage.

MALDONAT (Jean), jésuite, théologien et commentateur espagnol, né dans l'Estramadure en 1534, mort en 1583. Il professa la philosophie et la théologie à Paris et se fit la plus brillante réputation. Accusé de socinianisme et de captation d'héritage, il se retira à Rome, où il travailla à l'édition de la Bible des Septante et où il termina sa vie. On a de lui des *Commentaires sur les Evangiles* (1596-1597, 2 vol. in-fol.), *sur Jérémie, Baruch, etc.* (1610, in-4°); un *Traité des sacrements; Commentaires sur les principaux livres de l'Ecriture sainte* (1643, in-fol.); *Opera varia theologica* (Paris, 1677, in-fol.); *Traité des anges et des démons*, trad. en français par Laborie (Paris, 1617), etc.

MALDONATA (la lionne de). Le père de Charlevoix, dans son *Histoire du Paraguay*, rapporte un fait extraordinaire, qui nous montre une lionne non moins reconnaissante que le lion d'Androclès. Il va sans dire que nous ne nous portons nullement garant de son authenticité. En 1536, les Espagnols se trouvaient assiégés dans Buenos-Ayres par les Indiens. Le gouverneur avait défendu à tous ceux qui demeuraient dans la ville d'en sortir; mais, craignant que la famine ne fît violer ses ordres, il mit des gardes de toutes parts, avec ordre de tirer sur tous ceux qui chercheraient à passer l'enceinte désignée. Cette précaution retint les plus affamés, à l'exception d'une seule femme nommée Maldonata. Celle-ci trompa la vigilance des sentinelles, et, après avoir erré dans des champs déserts, découvrit une caverne qui lui parut une retraite sûre contre tous les dangers; mais elle y trouva une lionne dont la vue la saisit de frayeur. Cependant les caresses de l'animal la rassurèrent un peu; elle reconnut bientôt d'ailleurs que ces caresses étaient intéressées, car la lionne était pleine et ne pouvait mettre bas; elle semblait demander un service que Maldonata ne craignit point de lui rendre. Lorsqu'elle fut heureusement délivrée, sa reconnaissance ne se borna point à des témoignages stériles; elle sortait chaque jour pour chercher sa nourriture, et elle ne manquait jamais de l'apporter aux pieds de sa bienfaitrice afin qu'elle en prît sa part. Ces soins durèrent aussi longtemps que ses petits la retinrent dans la caverne; lorsqu'elle les en eut retirés, Maldonata cessa de la voir et fut réduite à chercher elle-même sa subsistance. Un jour, elle fut rencontrée par des Indiens, qui la firent esclave, puis elle fut reprise par des Espagnols et ramenée à Buenos-Ayres. Le gouverneur avait quitté la ville; un autre Espagnol, qui commandait en son absence, homme dur jusqu'à la cruauté, savait que cette femme avait violé une loi capitale; il ne la crut pas assez punie par ses infortunes et donna ordre de la lier au tronc d'un arbre, en pleine campagne, pour qu'elle y mourût de faim, ou pour qu'elle fût dévorée par quelque bête féroce.

Deux jours après, il voulut savoir ce qu'elle était devenue. Quelques soldats, chargés de ce soin, la trouvèrent pleine de vie, quoique environnée de tigres et de lions qui n'osaient s'approcher d'elle, parce qu'une lionne accroupie à ses pieds avec plusieurs lionceaux semblait la défendre. A la vue des soldats, la lionne se retira un peu, comme pour leur laisser la liberté de délier sa bienfaitrice. Maldonata raconta alors aux soldats son aventure de la grotte et la reconnaissance persistante de la lionne, qui depuis deux jours encore la nourrissait et veillait sur elle. Au moment où, débarrassée de ses liens, Maldonata se mit à suivre les soldats pour retourner à Buenos-Ayres, la lionne la caressa beaucoup, en paraissant regretter de la voir partir. Le commandant de Buenos-Ayres, en apprenant cette étonnante histoire, comprit qu'il ne pouvait être plus féroce que les lions mêmes et s'empressa de faire grâce à Maldonata.

MALDONNE ou **MAL-DONNE** s. f. (mal-do-ne — de *mal* et de *donner*). Jeux. Action de mal donner les cartes : *Il y a* MALDONNE; *j'ai neuf cartes.*

MALDOUC, prince de Mossoul. V. MAUDOUD I^er^.

MALDRAS, roi des Suèves, conjointement avec son frère Frontan (457), qu'il fit périr. Lui-même fut assassiné en 460, et eut pour successeur Frumarius.

MALDRE s. m. (mal-dre). Métrol. Mesure de capacité usitée à Hambourg, et valant 16 boisseaux.

MALDUIN, roi d'Ecosse, fils de Donald III. Il monta sur le trône en 664. Son règne fut troublé par des révoltes des tribus de l'ouest. Sa femme le tua, par jalousie (684), et fut brûlée vive.

MÂLE adj. (mâ-le — lat. *masculus*, mot qui, d'après Lassen, est de la même famille que le zend *mashya* ou *maskya*, qui, selon Pictet, signifierait *mortel*, d'après *amesha*, immortel. Burnouf et Lassen, avec plus de raison selon nous, le regardent comme une abréviation du sanscrit *manushya*, viril, de *manu,* homme, de la racine *man*, penser, qui a fourni aux Aryas le nom principal de l'homme en général, considéré comme être pensant). Qui est organisé pour féconder, dans l'acte de la génération : *Un enfant* MÂLE. *Un domestique* MÂLE. *Un agneau* MÂLE. *Un lièvre* MÂLE. *Un poisson* MÂLE. *Une vipère* MÂLE. *Le colimaçon est* MÂLE *et femelle. Il naît en Europe un seizième d'enfants* MÂLES *de plus que de femelles.* (Buff.) ‖ Qui sert à la fécondation, dans l'acte de la génération : *Les organes* MÂLES.

— Par ext. Fort, vigoureux, puissant' *Une voix* MÂLE. *Des traits* MÂLES. *De* MÂLES *accents. L'orgue est un instrument vraiment religieux, dont la voix* MÂLE *et l'allure majestueuse sont loin d'être remplacées par la prestigieuse vivacité de nos orchestres.* (Guéroult.)

— Fig. Noble et énergique : *Un* MÂLE *courage. De* MÂLES *vertus. Le penser* MÂLE *des âmes fortes leur donne un idiome particulier.* (J.-J. Rouss.) *Le vrai génie est judicieux et* MÂLE, *et c'est là le caractère antique.* (Grimm.)

La pauvreté *mâle*, active et vigilante
Est, parmi les travaux, moins lasse et plus contente
Que la richesse oisive au sein des voluptés.
BOILEAU.

— Littér. et B.-arts. Ferme, grave et hardi : *De* MÂLES *expressions. Un style* MÂLE. *De* MÂLES *contours. Une touche* MÂLE. *Un pinceau* MÂLE. *Si Tacite pouvait ne point perdre, c'était sous la plume* MÂLE *et énergique du citoyen de Genève.* (Grimm.) *Voltaire, dans la souplesse de son génie, s'est quelquefois approprié la* MÂLE *gravité de Corneille.* (Villem.) ‖ Dont les œuvres ont un caractère de hardiesse et de fermeté : *Je ne parle pas ainsi pour dépriser le* MÂLE *et puissant Corneille.* (Volt.)

— Archit. Qualification donnée par Vitruve à l'ordre dorique, parce qu'il a vu dans cet ordre les proportions du corps de l'homme : *Le dorique est* MÂLE *et l'ionique femelle.*

— Bot. Qui fournit la matière fécondante : *Dans les fleurs, les étamines sont les organes* MÂLES *et le pistil l'organe femelle.* ‖ Qui ne porte que des étamines : *Fleurs* MÂLES. *On nomme plante androgyne celle qui porte des fleurs* MÂLES *et des fleurs femelles sur le même pied.* (J.-J. Rouss.) *Les orties ont les fleurs* MÂLES *et les fleurs femelles séparées.* (A. Karr.) *Quand la fleur* MÂLE *est plus courte que la femelle, il faut que la corolle se renverse pour que la fécondation ait lieu.* (Toussenel.) *La fleur* MÂLE *du noisetier, semblable à une grosse chenille poudreuse, laisse pleuvoir au gré du vent son pollen doré.* (E. About.) ‖ Dont les fleurs n'ont que des étamines : *Un pistachier* MÂLE. *Un dattier* MÂLE. *Les pins* MÂLES *donnent une quantité prodigieuse de poussière séminale qui, portée par les vents, a fait croire à des hommes ignorants qu'il pleuvait du soufre.* (Millin.) *Lorsque les dattiers sont en fleurs, les Arabes vont couper des rameaux* MÂLES *pour féconder les femelles.* (Castel.)

— Comm. *Encens mâle*, Encens indien ou oliban.

— Mar. Qui résiste bien à la lame et n'embarque pas d'eau : *Bâtiment* MÂLE. ‖ *Mer mâle*, Mer couverte de hautes lames.

— s. m. Animal organisé pour féconder, dans l'acte de la génération : *Le* MÂLE *et la femelle n'ont, dans les quadrupèdes, que des différences assez légères.* (Buff.) *Les cailles ne s'apparient point : la foule des* MÂLES *célibataires troublerait les mariages.* (Buff.) *La taille du* MÂLE *exerce une influence sur celle du fœtus.* (M. de Dombasle.) *L'araignée femelle est beaucoup plus grosse que le* MÂLE. (A. Karr.) ‖ Se dit aussi de l'homme, par opposition aux individus du sexe féminin : *La couronne de France était héréditaire de* MÂLE *en* MÂLE. ‖ Se dit encore de l'homme en mauvaise part, et par assimilation à une bête mâle : *Quel vilain* MÂLE ! *Le sot* MÂLE *que voilà !* ‖ Se dit aussi, dans un sens grossier, pour exprimer l'aptitude d'un homme à procréer des enfants : *C'est un bon* MÂLE, *un fameux* MÂLE.

— Prov. *Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle,* Se dit pour exprimer que, dans un ménage, c'est la femme qui est la plus forte. L'épervier mâle est plus faible que la femelle.

— Fleur ou plante mâle : *Les fleurs de certains végétaux ont des femelles et des* MÂLES. *Les* MÂLES, *chez les végétaux, sont ceux dont les fleurs n'ont pas de pistil.*

— Techn. Gond qui porte le mamelon et entre dans l'anneau d'un fémelot. ‖ Partie mobile des forces, ciseaux ou tenailles.

MALÉ, île principale de l'archipel des Maldives, dans l'océan Indien, par 4° 20′ de lat. N., et 71° 25′ de long. E. Sa forme est à peu circulaire ; elle a environ 5 kilom. de tour ; 2,000 hab. Résidence du souverain des Maldives. Elle est entourée de récifs qui ne laissent que deux passes étroites que l'on ferme par des pièces de bois quand on redoute une attaque. Les maisons, généralement en bois, sont entourées de jardins. On y remarque deux grandes mosquées dont la masse est imposante.

MALÉATE s. m. (ma-lé-a-te — du lat. *malum*, pomme). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide maléique avec une base.

— **Encycl.** Les *maléates* sont des sels qui diffèrent des malates par une molécule d'eau qu'ils renferment en moins. Ainsi l'acide malique étant $C^4H^6O^5$, et les malates métalliques neutres répondant à la formule

$$C^4H^4M'^2O^5;$$

l'acide maléique ou maléate d'hydrogène répond à la formule $C^4H^4O^4$ et les *maléates* métalliques neutres à la formule $C^4H^2M'^2O^5$. Les *maléates* sont isomères des fumarates.

— *Maléate d'hydrogène ou acide maléique.* L'acide maléique est diatomique et bibasique. Ce fait est remarquable. En effet, l'acide malique, étant triatomique et perdant H^2O pour donner l'acide maléique, devrait perdre deux atomicités et fournir un acide monobasique. Il en serait ainsi si l'acide maléique était un simple anhydride susceptible de régénérer l'acide malique en absorbant les éléments de l'eau. Mais l'acide maléique n'est point un anhydride. Il dérive de l'acide malique par une modification plus profonde. Sur les deux atomes d'hydrogène renfermés dans la molécule d'eau que perd l'acide malique lorsqu'il se transforme en acide maléique un est emprunté au radical et non à l'hydrogène typique ; il en résulte d'une part que l'acide maléique n'est point un anhydride malique, mais un acide nouveau non saturé, et d'autre part qu'il est bibasique, puisque des trois hydrogènes typiques de l'acide malique un seul a été éliminé. L'acide maléique prend naissance, ainsi que l'acide fumarique, lorsqu'on soumet l'acide malique à la distillation sèche. Pendant longtemps, sur l'autorité de Regnault, on l'a considéré comme identique avec l'acide équisétique, que l'on retire de l'*equisetum fluviatile* ; mais Baup a montré que ce dernier corps est identique avec l'acide aconitique.

— I. PRÉPARATION. On chauffe l'acide malique dans une cornue spacieuse que l'on remplit au quart à peu près et l'on pousse rapidement la distillation. Il passe d'abord de l'eau, puis des vapeurs blanches d'acide maléique qui se condensent dans l'eau. Dès que le résidu de la cornue s'épaissit, il faut retirer le feu. La distillation continue alors d'elle-même pendant quelque temps et il finit par rester dans l'appareil une masse solide qui est constituée par de l'acide fumarique. On peut obtenir une nouvelle quantité d'acide maléique en distillant ce résidu à une plus haute température, mais le produit est alors coloré et ne se purifie que difficilement. Il suffit d'évaporer le liquide distillé à une douce chaleur pour avoir l'acide maléique, qui se dépose en cristaux.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide maléique cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, qui ont ordinairement leurs sommets modifiés par des faces de l'octaèdre. Il est incolore. Sa saveur, d'abord acide, excite bientôt une sensation de nausée toute particulière ; il n'a pas d'odeur. L'eau et l'alcool le dissolvent en abondance ; l'éther le dissout aussi. Ses solutions aqueuses sont fort acides et rougissent le tournesol. Abandonnées à elles-mêmes dans un vase ouvert, elles donnent des cristaux qui grimpent le long des parois et qui s'effleurissent en donnant des masses semblables à des têtes de choux-fleurs. L'acide maléique cristallisé fond à 130° en donnant un liquide qui commence à bouillir vers 160°. Il se résout alors en eau et en anhydride maléique $C^4H^2O^3$. Si, au lieu de chauffer brusquement cet acide à 160°, on le fait bouillir dans un tube long et étroit, afin que l'eau puisse se condenser et retomber sans cesse dans la masse bouillante, l'acide maléique se convertit peu à peu dans son isomère, l'acide fumarique. La même transformation se produit lorsqu'on chauffe l'acide maléique dans un tube scellé à la lampe. L'acide maléique se transforme encore en acide fumarique lorsqu'on le chauffe avec l'acide iodhydrique ou l'acide bromhydrique, ou encore lorsqu'on le maintient pendant quelque temps en ébullition avec l'acide azotique. Lorsqu'on fait usage de l'acide iodhydrique, l'acide fumarique se convertit à son tour en acide succinique. Ces réactions prouvent que, parmi les acides itaconique, mésaconique et citraconique qui sont les homologues de l'acide fumarique et de l'acide maléique et dont la formule est $C^5H^6O^4$, l'acide mésaconique, qui dérive de l'acide citraconique par l'action de l'acide iodhydrique et de l'acide azotique, correspond à l'acide fumarique, tandis que l'acide citraconique correspond plutôt à l'acide maléique, l'acide itaconique n'ayant pas et ne pouvant pas avoir de terme correspondant dans la série des acides isomères qui dérivent de l'acide malique.

Au contact de l'eau et de l'amalgame de sodium, l'acide maléique $C^4H^4O^4$ prend H^2 et se convertit en acide succinique $C^4H^6O^4$. En présence de l'eau et du brome, il prend Br^2 et se convertit en acide dibromosuccinique $C^4H^4Br^2O^4$ et en un autre acide plus soluble de même composition, que M. Kékulé a nommé acide isodibromosuccinique. Ce dernier résulte probablement de la fixation du brome sur une certaine quantité d'acide maléique préalablement transformé en acide fumarique. Lorsqu'on fait fermenter le *maléate* de chaux en présence du fromage pourri, on obtient, suivant Dessaignes, une réduction qui donne du succinate de calcium.

— III. MALÉATES MÉTALLIQUES. L'acide maléique étant bibasique forme des sels neutres, $C^4H^2O^4M'^2$ et des sels acides $C^4H^2O^4M',H$. Les *maléates* métalliques ont la plus grande ressemblance avec les fumarates correspondants, avec lesquels ils sont isomères, mais on peut les distinguer par la différence de solubilité qui existe entre les acides dont ils dérivent. Les solutions des *maléates* ne sont point précipitées par les autres acides, tandis que dans ces conditions les solutions concentrées et froides des fumarates donnent un précipité d'acide fumarique.

— *Maléates d'ammonium. Sel neutre*

$$C^4H^2O^4(AzH^4)^2.$$

On l'obtient sous la forme d'une gelée cristalline en saturant l'acide dissous dans l'eau par l'ammoniaque et en évaporant dans le vide. L'alcool absolu précipite ce sel de ses solutions aqueuses sous la forme d'une poudre cristalline blanche, que l'on peut priver d'eau, en la lavant à plusieurs reprises avec de l'alcool et en la comprimant dans du papier buvard, mais qui devient rapidement glutineuse et déliquescente quand on l'expose à l'air. La solution de ce sel ne précipite pas les sels ferriques, ce qui la distingue de la solution d'aconitate ammonique.

Le *sel acide* $C^4H^2O^4(AzH^4)H$ s'obtient en ajoutant au sel neutre dissous dans l'eau une quantité d'acide maléique égale à celle qu'il renferme déjà, et en évaporant à une douce chaleur. Il se présente en lames cristallines permanentes à l'air, rougit le tournesol et ne perd pas d'eau à 100°. En solution, il dégage de l'ammoniaque lorsqu'on le fait bouillir. L'eau le dissout facilement, mais l'alcool ne le dissout pas.

— *Maléates de baryum. α. Sel neutre*

$$C^4H^2O^4Ba'' + 2H^2O.$$

Lorsqu'on traite l'acide maléique par l'eau de baryte, il se forme un précipité blanc qui disparaît par l'addition d'une petite quantité d'eau chaude et qui reparaît bientôt après en lames cristallines blanches et brillantes. D'après Pelouze, cette transformation de la poussière en cristaux se ferait d'elle-même sans qu'il fût nécessaire d'ajouter de l'eau chaude. Lorsqu'on traite une solution concentrée et aqueuse d'acide maléique par une solution également concentrée de baryte, il se forme un précipité qui se redissout d'abord dans l'excès d'acide et qui est encore très-peu abondant au moment où la liqueur est entièrement neutralisée ; mais au bout de quelques instants tout le liquide se prend en une masse tremblotante semblable à l'hydrate d'aluminium. Cette masse, pressée et desséchée, se transforme en petits cristaux lamellaires. On obtient ces cristaux avec une forme plus distincte en évaporant la solution aqueuse. C'est là le *maléate* neutre de baryum. On obtient encore ce sel en saturant à chaud une solution d'acide maléique par le carbonate de baryum, filtrant à chaud dès qu'une dernière addition de carbonate ne produit plus d'effervescence, et laissant refroidir. Le *maléate* neutre de baryum se forme également sous la forme d'un précipité blanc cristallin et granuleux lorsqu'on traite une solution concentrée de l'acide par l'acétate barytique. Une portion du sel reste pourtant dissoute à la faveur de l'acide acétique devenu libre. On peut la reprécipiter au moyen de l'ammoniaque ; elle est également alors cristalline et granuleuse, et sa composition est la même que celle du produit précipité directement. Le *maléate* neutre de baryum cristallise par le refroidissement de ses solutions aqueuses en petites aiguilles brillantes réunies de manière à former des étoiles ; leurs solutions, évaporées à une température inférieure à leur point d'ébullition, se recouvrent d'une croûte cristalline. Les cristaux perdent 5,62 pour 100 d'eau à l'air libre et 7,30, à 150°. L'eau chaude les dissout peu ; l'eau bouillante les dissout modérément, et les acides acétique ou maléique étendus ainsi que l'eau de baryte les dissolvent facilement.

β. *Sel acide* $(C^4H^2O^4)^2Ba'',H^2 + H^2O$. On l'obtient en saturant une quantité connue d'acide maléique par du carbonate de baryum et ajoutant à la liqueur une seconde portion d'acide égale à la première après avoir filtré. Après concentration, le liquide dépose des cristaux peu distincts qui rougissent le tournesol, perdent la totalité de leur eau à 100°, se dissolvent dans l'eau et sont insolubles dans l'alcool.

— *Maléates de calcium. α. Sel neutre* $C^4H^2O^4,Ca'' + H^2O$. On l'obtient, suivant Buchner, en petites aiguilles très-solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool, en saturant les solutions bouillantes de l'acide par des carbonates de calcium. On filtre à chaud et l'on évapore à une douce chaleur. Suivant Pelouze, une dissolution concentrée de *maléate* neutre de potassium ne se trouble pas lorsqu'on y verse une solution concentrée aussi de chlorure de calcium. Mais au bout de quelques jours, le mélange laisse déposer de petites aiguilles peu solubles dans l'eau. Lorsqu'on sature l'acide par de la craie et qu'on évapore le liquide filtré, on obtient de petites aiguilles groupées en croûtes qui perdent toute leur eau à 100°, se dissolvent facilement dans l'eau et sont insolubles dans l'alcool. Fermenté avec de la caséine, ce sel se transforme, suivant Dessaignes, en succinate de calcium.

β. *Sel acide* $(C^4H^2O^4)^2Ca''H^2 + 5H^2O$. Pour préparer ce sel, on dissout le sel neutre dans l'eau, on y ajoute une quantité d'acide libre égale à celle qu'il renferme déjà et l'on concentre considérablement la liqueur. Il cristallise en longs prismes rhombiques, permanents à l'air, qui rougissent le tournesol, perdent 24,1 pour 100 d'eau, à 100° (5 molécules), se dissolvent facilement dans l'eau et sont insolubles dans l'alcool. L'acide oxalique ajouté à leur solution en précipite la chaux.

— *Maléate de cuivre.* $C^4H^2O^4,Cu''$. On peut l'obtenir en saturant l'acide à chaud par du carbonate de cuivre. La liqueur filtrée renferme en solution une très-petite quantité de sel qui se dépose en cristaux par le refroidissement. Le résidu insoluble, lavé avec de l'acide acétique étendu, abandonne à cet acide l'excès de carbonate cuivrique et des traces de *maléate* cuivrique. Ce dernier reste presque en totalité sous la forme de petits cristaux qu'on peut laver à l'eau froide. Ces cristaux sont légèrement bleus ; ils se dissolvent très-peu dans l'eau, même à la température de l'ébullition, mais ils se dissolvent avec une très-grande facilité dans l'ammoniaque caustique.

— *Maléate de cuprammonium.* La solution ammoniacale du *maléate* cuivrique peut être évaporée à une température voisine de son point d'ébullition sans perdre d'ammoniaque. Si, après l'avoir concentrée, on y verse de l'alcool, il se précipité une poudre cristalline neutre, d'un bleu d'azur, qui perd son ammoniaque lorsqu'on la chauffe avec la potasse. Cette substance est facilement soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. C'est elle qui constitue le *maléate* de cuprammonium.

— *Maléate ferrique. α.* Ni l'acide maléique ni les *maléates* alcalins ne précipitent les sels ferriques ; mais l'hydrate ferrique se dissout dans l'acide maléique aqueux en formant une solution brunâtre, qui laisse un sirop rouge brun lorsqu'on l'évapore.

— *Maléate de plomb* $C^4H^2O^4Pb'' + 3H^2O$. L'acide maléique libre précipite l'acétate neutre, mais ne précipite pas l'azotate de plomb. Si la liqueur est étendue, le précipité se transforme de lui-même au bout de quelques minutes en écailles micacées ; mais si la liqueur est concentrée, et que l'acétate de plomb soit en excès, le tout se prend en une masse tremblotante. Cette masse se transforme difficilement, à moins qu'on n'ajoute de l'eau, auquel cas la transformation est rapide en petites lames cristallines qui perdent difficilement 16,5 pour 100, soit 3 molécules d'eau. Le *maléate* de potassium précipite l'azotate de plomb. Le précipité blanc floconneux qui se forme se transforme en une masse pâteuse translucide, puis, lorsqu'on le lave sur un filtre, il diminue considérablement de volume et se convertit en petites aiguilles perlées. L'acide azotique dissout ce sel et l'acide acétique ne le dissout pas, ce qui explique pourquoi l'acide maléique précipite l'acétate et non l'azotate de plomb.

— *Maléates de magnésium. α. Sel neutre* $C^4H^2O^4Mg''$ (à 100°). Les solutions aqueuses d'acide maléique saturées par du carbonate de magnésium fournissent un liquide qui laisse par l'évaporation une masse spongieuse boursouflée très-soluble dans l'eau. La solution concentrée de ce sel donne, par l'alcool, un précipité volumineux, qui n'est point hygrométrique, et perd 27,36 pour 100 d'eau à 100°.

β. *Sel acide* $(C^4H^2O^4)^2Mg'',H^2 + 6H^2O$. On l'obtient en ajoutant une molécule d'acide maléique à une molécule du sel neutre dissoute dans l'eau bouillante ; il forme de petits cristaux rhombiques incolores, qui rougissent fortement le tournesol, croquent sous la dent, ont une saveur qui rappelle le sulfate de magnésium, se dissolvent facilement dans l'eau et sont insolubles dans l'alcool ; à 100°, ces cristaux perdent 34,95 pour 100 d'eau.

— *Maléate de nickel* $C^4H^2O^4Ni'' + H^2O$. On l'obtient en saturant à chaud l'acide par le carbonate de nickel. On filtre la liqueur verte, on l'évapore, et l'on obtient d'abord un liquide gommeux qui finit par abandonner le sel en petits cristaux et en croûtes cristallines vert-pomme. Le *maléate* de nickel se dissout dans l'eau et ne se dissout pas dans l'alcool.

— *Maléates de potassium. α. Sel neutre* $C^4H^2O^4K^2$ (à 100°). On l'obtient en saturant l'acide par du carbonate potassique et en évaporant. Il forme des cristaux rayonnés, mous comme la cire, très-solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool. L'alcool ajouté à leur solution aqueuse concentrée en précipite le sel en une poudre cristalline.

β. *Sel acide* $C^4H^2O^4,KH + H^2O$. On le prépare en ajoutant au sel neutre une quantité d'acide égale à celle qu'il contient déjà ; on évapore et on laisse refroidir. Ce sel se présente en petits cristaux fort solubles dans l'eau. Leur solution rougit le tournesol. Le *maléate* acide de potassium est insoluble dans l'alcool ; il ne perd pas d'eau à 100°.

On connaît également deux *maléates* d'argent, obtenus, le sel neutre, en précipitant un sel d'argent par un *maléate* alcalin, et le sel acide en évaporant un mélange d'acide maléique et d'azotate d'argent ; deux *maléates* de sodium, qui peuvent être préparés comme les sels de potassium correspondants ; un *maléate* sodico-potassique ; un *maléate* de strontium et un *maléate* de zinc. Tous ces sels sont solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool.

— IV. PRODUITS DE SUBSTITUTION DE L'ACIDE MALÉIQUE. Nous avons vu que sous l'influence directe du chlore et du brome l'acide maléique et son isomère, l'acide fumarique, donnent, non des produits de substitution, mais des produits d'addition. On a obtenu des produits de substitution de ce corps en enlevant de l'acide bromhydrique à l'acide succinique bi ou tribromé. Ainsi, lorsqu'on fait bouillir du dibromosuccinate de baryum, on obtient du bromure de baryum et de l'acide monobromomaléique. De même qu'il y a deux acides isomères, l'acide maléique et l'acide fumarique, auxquels correspondent l'acide dibromosuccinique et l'acide isodibromosuccinique, de même il existe un acide isomérique avec l'acide bromomaléique, acide auquel M. Kékulé a donné le nom d'acide isobromomaléique. Il a obtenu ce second acide en chauffant l'acide isodibromosuccinique à 180°, ou en évaporant à l'ébullition la solution aqueuse, ou encore en faisant bouillir avec de l'eau l'anhydride dibromosuccinique. Un acide dibromomaléique $C^4H^2Br^2O^4$ se produit accidentellement dans l'action du brome sur l'acide succinique. Il faut admettre dans ce cas qu'il se forme d'abord un acide succinique tribromé qui perd ensuite HBr.

Quant aux produits de substitution chlorés, on ne connaît que l'acide chloromaléique. Cet acide se forme lorsqu'on traite l'acide tartrique par le perchlorure de phosphore. Il se produit probablement dans ce cas du chlorure de tartryle $C^4H^2O^2Cl^4$. Ce chlorure perd HCl pour laisser le composé C^4HO^2Cl,Cl^2. Enfin, ce dernier corps, traité par l'eau, échange 2Cl contre HO et fournit l'acide chloromaléique.

— V. ACIDE ISOMALÉIQUE. L'acide isomaléique, traité par le perchlorure de phosphore, fournit un chlorure qui, au contact de l'eau, donne l'acide isomaléique, isomère de l'acide maléique. Cet acide est cristallisable. L'eau le dissout mieux que l'*acide fumarique* et moins que l'acide maléique. Son sel de potassium est déliquescent; son sel de plomb est un précipité blanc; son sel d'argent est très-soluble dans l'eau et donne de l'argent réduit lorsqu'on fait bouillir la solution.

— VI. THÉORIE DE L'ISOMÉRIE DES ACIDES MALÉIQUE ET FUMARIQUE ET DE LEURS HOMOLOGUES. Nous savons qu'il existe un seul acide succinique, comme il existe un seul acide pyrotartrique, mais qu'il existe deux acides isomères, l'acide maléique et l'acide fumarique, comme il existe trois isomères homologues de l'acide fumarique, les acides itaconique, citraconique et mésaconique. Nous savons, en outre, que lorsqu'à un de ces acides isomères on ajoute H^2, on obtient de l'acide succinique ou de l'acide pyrotartrique toujours identiques à eux-mêmes; mais que si l'on ajoute à ces acides HBr ou Br^2 on obtient des acides succinique ou pyrotartrique bromés isomériques entre eux comme les corps dont ils proviennent. Pourquoi l'isomérie existe-t-elle dans les acides non saturés et dans les dérivés bromés ou chlorés des acides saturés, tandis qu'elle ne se poursuit pas dans les acides saturés eux-mêmes? M. Kékulé a donné de ce fait l'explication hypothétique, mais très-ingénieuse qui suit.

L'acide succinique, que nous prendrons pour exemple, renferme 2 atomes d'hydrogène typique et basique. On peut donc, puisque sa formule est $C^4H^6O^4$, le considérer comme renfermant 4 atomes de carbone juxtaposés dont les deux extrêmes conservent les trois quarts et les deux moyens la moitié seulement de leur capacité de saturation. De plus, on déduit de la théorie actuelle des acides organiques que les trois atomicités de chacun des carbones extrêmes sont saturées par un oxhydryle OH et par un oxygène O diatomique. Quant aux deux atomes de carbone moyens, chacun d'eux serait uni à H^2.

Si maintenant un de ces deux atomes moyens perd les deux H auxquels il est uni, on aura un acide non saturé, lequel pourra se combiner directement, soit à l'hydrogène, soit à tout autre élément monoatomique. La forme de la molécule sera naturellement différente, selon que l'un des deux atomes de carbone moyens aura perdu H^2 ou que tous deux auront perdu H. Il y aura donc deux acides isomériques de la formule $C^4H^4O^4$. Vient-on maintenant à ajouter de l'hydrogène au corps non saturé, la molécule se complète et donne de l'acide succinique dont la constitution est toujours la même. Mais si, au lieu d'hydrogène, on fixe du brome sur l'acide non saturé, celui-ci prend la place de l'hydrogène éliminé, et suivant que celui-ci a été éliminé aux dépens d'un ou de deux atomes de carbone, le brome se fixe sur un seul ou sur deux atomes de carbone d'un des acides succiniques bromés isomères. D'après cette théorie, il doit exister deux acides $C^4H^4O^4$ et quatre acides $C^5H^6O^4$. L'existence de l'acide isomaléique, qui porte à trois le nombre des acides $C^4H^4O^4$, semble donc l'infirmer, à moins toutefois que cette isomérie ne soit plutôt physique que chimique. Nous reviendrons sur cette question à l'occasion de l'acide succinique.

MALEBÊTE s. f. (ma-le-bê-te). Personne méchante et dangereuse : *Défiez-vous de lui, c'est une* MALEBÊTE.

> Ainsi Fortune, *malebête*,
> Par un vrai tour de son métier,
> Fit voir qu'il ne faut s'y fier.
>
> SCARRON.

— Mar. Hache à marteau dont le calfat se sert pour pousser l'étoupe dans les grandes coutures.

MALEBOSSE s. f. (ma-le-bo-se — de *mal* adj. et de *bosse*). Grosse bosse :

> . . . . Et le fripier Martin
> Avec sa *malebosse* y perdit son latin.
>
> RÉGNIER.

‖ Vieux mot.

— Bubon de la peste. ‖ Vieux mot.

— Interjectiv. Sorte de juron équivalant à malepeste : MALEBOSSE, *quel appétit!*

MALEBOUCHE s. f. (ma-le-bou-che — de *mal* adj., et de *bouche*). Médisance. ‖ Personne médisante. ‖ Vieux mot.

— Littér. Personnage allégorique, que les poëtes dramatiques français introduisaient dans leurs pièces.

MALEBRANCHE (Nicolas DE), philosophe français, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, né à Paris le 6 août 1638, mort dans la même ville le 13 octobre 1715. Son père, nommé comme lui Nicolas Malebranche, était secrétaire du roi et trésorier des cinq grosses fermes. Le jeune Malebranche était né difforme, et ses parents furent contraints de l'élever dans la maison paternelle. Il alla cependant suivre un cours de philosophie au collége de La Marche, et ensuite les cours de théologie de la Sorbonne. Il aurait pu faire dans les rangs du clergé séculier un très-beau chemin, grâce à la situation de son père, et déjà on se disposait à lui conférer un canonicat à Notre-Dame, quand son amour pour la solitude et la méditation le décidèrent brusquement à entrer dans la congrégation de l'Oratoire (1660). Il se voua d'abord à l'étude de l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, et en lut en grec les principaux monuments; mais il n'y prit aucun goût, non plus qu'à l'étude de l'hébreu que lui conseillait Richard Simon. On rapporte sa vocation philosophique à un hasard : il aurait rencontré le *Traité de l'homme* de Descartes dans la boutique d'un libraire, et la lecture de cet ouvrage l'aurait révélé à lui-même. Dès l'année 1674, il publiait le premier volume de la *Recherche de la vérité*, qui accuse chez l'auteur une érudition spéciale et une habitude de penser déjà fort ancienne. Il avait auparavant étudié la philosophie de Descartes au point de pouvoir, dit-on, refaire en entier les livres du maître s'ils avaient été perdus. Au moment de l'apparition du premier volume de la *Recherche de la vérité*, le cartésianisme n'était pas en faveur; c'était précisément l'époque où le savoir pédantesque des écoles, menacé dans son existence par les nouvelles doctrines, agissait contre elles par des mesures de police, faute de meilleurs arguments. Mézeray, l'un des censeurs royaux, accorda le permis d'imprimer nécessaire; mais le docteur Pirot, son collègue, le refusa, pour ne pas s'exposer au ressentiment des partisans attardés d'Aristote et de la scolastique. Le volume eut un succès inouï jusqu'alors pour un ouvrage de philosophie spéculative. Les trois autres volumes de la *Recherche de la vérité* parurent successivement, et ils en étaient, dès 1678, à leur quatrième édition. L'édition définitive est de 1712 (4 vol. in-12). Cette même année, l'abbé Lenfant la traduisit en latin. « L'ouvrage, dit Fontenelle, parut original par le grand art de l'auteur à mettre des idées abstraites dans le plus beau jour, à les lier ensemble, à les fortifier par leur liaison, à y noter adroitement quantité de choses moins abstraites, qui, étant facilement entendues, encourageaient le lecteur à s'appliquer aux autres et le flattaient de pouvoir les entendre. D'ailleurs, la diction en est pure et châtiée; elle a toute la dignité que ces matières demandent et toute la grâce qu'elles peuvent souffrir. Sa doctrine, il est vrai, imposait des conditions fort dures : elle exigeait qu'on se dépouillât sans cesse de ses sens et de son imagination; que, par l'effort d'une méditation suivie, on s'élevât à une certaine région d'idées dont l'accès est difficile. Cependant, son système, quoique si intellectuel et si délié, se répandit insensiblement, surtout parmi les personnes qui avaient beaucoup d'esprit et qui faisaient profession de piété. Mais si l'ouvrage enleva des suffrages illustres, il excita aussi de très-vives critiques. Tout cela produisit une foule d'écrits qui ne présentaient que les principes de la *Recherche de la vérité*, ou mal entendus ou déguisés d'une part, et de l'autre plus développés ou tournés différemment. » Le but général de Malebranche était de montrer les relations intimes de la philosophie cartésienne avec la religion. Comme la démonstration n'était pas accessible à tous les esprits, il la reprit en sous-œuvre en 1677, dans ses *Conversations chrétiennes* (1 vol. in-12), où il se met à la portée des intelligences les moins cultivées.

La querelle célèbre de Malebranche avec Arnauld et Bossuet remplit toutes les années suivantes de la vie de l'illustre oratorien. Malebranche avait étudié à fond la question de la grâce, qui était une des grandes questions religieuses débattues au XVIIe siècle. Un opuscule manuscrit, qu'il avait rédigé sur cette matière, tomba, par l'indiscrétion d'un ami de Malebranche, entre les mains du docteur Arnauld. Celui-ci exprima hautement son mécontentement. Le Père Quesnel, ami commun de Malebranche et d'Arnauld, afin d'éviter un esclandre, leur fit accepter une conférence chez le marquis de Roncy (mai 1679). Naturellement, on ne s'entendit point. Mais Malebranche promit de rédiger ses idées et de les soumettre au jugement d'Arnauld avant de les livrer à l'impression. Sur ces entrefaites, Arnauld dut se réfugier en Hollande; le manuscrit lui parvint en un moment où il avait tout autre chose à faire que de le lire; il se contenta de le parcourir, puis s'en expliqua, dans une lettre rendue publique, d'une façon assez défavorable pour l'auteur. Le procédé ne plut point à Malebranche, qui se hâta de faire imprimer le livre en Hollande, les censeurs royaux lui ayant refusé leur approbation. Il en envoya un exemplaire à Bossuet, et l'évêque de Meaux écrivit sur la couverture : *Pulchra, nova, falsa*. Puis il alla trouver Malebranche, afin de le ramener, s'il était possible, au sentiment de saint Thomas d'Aquin sur la grâce, sentiment qui faisait encore autorité au même titre que les opinions d'Aristote. Malebranche refusa d'entrer dans aucune discussion verbale; il n'était pas éloquent et craignait que sa présence d'esprit lui fît défaut. « Vous voulez donc, dit Bossuet, que j'écrive contre vous? — Je tiendrai à honneur, répondit Malebranche, d'avoir un tel antagoniste. » Bossuet lui refusa cet honneur. Cependant, il était inquiet de sa doctrine et engagea vivement Arnauld à le réfuter. On reprochait surtout à Malebranche d'avoir créé un système fondé sur la seule raison, au détriment de la tradition et de l'autorité, que ses adversaires voulaient associer à la raison dans la discussion des idées et des choses de la religion. Arnauld débuta mal : il attaqua l'oratorien sur le terrain des idées. Ce dernier était, avec Descartes, un partisan décidé des idées innées, dont il avait, du reste, formulé une autre théorie que le chef de l'école cartésienne. L'affaire fut très-vive et se termina à l'avantage de Malebranche. Cependant, son livre fut censuré par la cour de France. La guerre avait duré quatre ans (1683-1687). Dès 1683 Malebranche avait publié ses *Méditations chrétiennes et métaphysiques* (2 vol. in-12). C'était comme une nouvelle édition du *Traité de la nature et de la grâce*, cause de sa querelle avec Arnauld et Bossuet; c'est un dialogue entre le Verbe et Malebranche. « Le dialogue a, dit Fontenelle, une noblesse digne d'un interlocuteur tel que le Verbe divin. L'auteur y a su répandre un certain sombre, auguste et mystérieux, propre à retenir les sens et l'imagination dans le silence, et la raison dans l'attention et le respect convenables. » Fontenelle n'en voit que la forme, que Malebranche avait beaucoup soignée. L'ouvrage avait été tiré à 4,000 exemplaires, et fut de suite épuisé. Du reste, Malebranche se prodiguait : la même année, il publiait à Cologne son *Traité de morale* (in-12), puis, en 1687, ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion*, ouvrage dans lequel il essaye de condenser les doctrines éparses dans tous ses écrits antérieurs.

Il avait cessé d'occuper le public de sa personne lorsqu'en 1699 une malencontreuse lettre de lui, dans laquelle Arnauld vit une injure, ralluma entre eux la guerre éteinte depuis neuf ans. La mort d'Arnauld mit fin à leurs récriminations; mais cinq ans plus tard, un écrit posthume dans lequel il se défendait contre Malebranche étant tombé entre les mains de ce dernier, il y répondit à son tour par un *Ecrit contre la prévention*, dans lequel il raille son adversaire mort et entreprend la tâche difficile de prouver que les attaques d'Arnauld contre lui ne venaient en réalité point d'Arnauld, mais qu'on avait abusé de son nom. Tous les écrits de Malebranche relatifs à cette polémique parurent à Paris (1709, 4 vol. in-12). Il était, du reste, en butte aux attaques de tout le monde : le professeur Régis l'accusait d'être un disciple d'Epicure; le Père Lamy, défenseur officieux de Fénelon dans la question du quiétisme, se prévalut au contraire de quelques passages de la *Recherche de la vérité* pour le ranger parmi les partisans de l'amour désintéressé. Malebranche, craignant cette fois d'être compromis à la cour de Rome, répondit aux imputations du Père Lamy par le *Traité de l'amour de Dieu*, qui lui valut des éloges universels et une réconciliation définitive avec Bossuet. Il paraît que ses principes s'étaient répandus jusqu'en Chine, et qu'il composa, à l'usage des Chinois, ses *Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur l'existence de Dieu*. Les jésuites n'avaient pas encore eu l'occasion d'intervenir dans ses démêlés, quoiqu'ils fussent virtuellement ses ennemis; car il suffisait qu'on fût de l'Oratoire pour mériter leur animadversion. Malebranche supposait les Chinois athées; les jésuites lui renvoyèrent ce reproche, ou plus exactement l'accusèrent d'être un partisan de Spinoza, parce qu'il admettait en Dieu l'étendue intelligible. Tournemine ne craignit point de réitérer cette accusation dans la préface du *Traité de l'existence de Dieu* que Fénelon l'avait chargé d'éditer en 1713, et le Père Hardouin, avec son aplomb ordinaire, dépensa soixante pages d'une érudition burlesque à prouver le dire du Père Tournemine. Malebranche avait à répondre de tous les côtés, et c'est dans ce but qu'il publia son *Traité de la prémotion physique* (Paris, 1715, in-12).

Malebranche, malgré ses polémiques aussi vives que nombreuses, trouvait le temps de cultiver la géométrie et la physique, si bien que l'Académie des sciences l'admit, en 1699, au nombre de ses membres honoraires. Il justifia bientôt ce choix par son *Traité de la communication du mouvement*, et par une dissertation remarquable sur la physique générale de l'univers.

Cependant, sa santé, qui n'avait jamais été robuste, déclinait rapidement. Il la maintint néanmoins assez bonne jusqu'à l'âge de soixante-dix-sept ans, grâce à un régime rigoureux et à des mœurs hygiéniques appropriées à son tempérament, dont il avait fait une longue étude. Il avait, dit-on, la manie de boire de l'eau, persuadé que l'*hydraulique* était nécessaire au fonctionnement normal de l'organisme. Il tomba malade en 1715. Une entrevue qu'il eut avec le philosophe anglais Berkeley hâta sa mort. Malgré son état de faiblesse, excité par certains arguments de son visiteur britannique, il s'anima au point d'en éprouver une aggravation de mal qui l'emporta.

Nous avons dit que Malebranche avait une faible constitution. La délicatesse de ses organes, jointe sans doute au travail intellectuel auquel il s'était livré, avaient causé dans son esprit de singuliers ravages. Il était en proie à de véritables hallucinations. On raconte même, mais le fait a été contesté, qu'il s'imagina longtemps avoir un gigot pendu au bout du nez. On ajoute qu'un oratorien de ses amis parvint à le guérir par une supercherie. Il feignit une incision au bout du nez, puis montra triomphalement au monomane un gigot qu'il avait habilement déguisé sous sa robe.

Quoique Malebranche eût plus d'un travers d'esprit et de conduite, c'était en somme un homme véritablement grand par le génie et le caractère. Il avait, comme Descartes, son maître, des préjugés contre les sciences historiques, alors très-mal connues. Il déclarait volontiers qu'il y a plus de vérité dans un principe de métaphysique que dans tous les livres d'histoire. Il avait une confiance absolue dans la puissance du raisonnement, et considérait la raison comme le seul moyen que l'homme possède, non-seulement pour connaître la vérité, mais pour être heureux. Bayle, qui l'a connu de près, a dit de lui à propos de son *Traité de morale :* « On n'a jamais vu un livre de philosophie qui montre si fortement l'union de tous les esprits avec la divinité. On y voit le premier philosophe de ce siècle raisonner perpétuellement sur des principes qui supposent de toute nécessité un Dieu tout sage, tout-puissant, la source unique de tout bien, la cause immédiate de tous nos plaisirs et de toutes nos idées. C'est un préjugé plus puissant en faveur de la bonne cause que cent mille volumes de dévotion par des auteurs de petit esprit. » Malheureusement sa foi religieuse et l'habit qu'il portait étaient des obstacles invincibles au libre développement de sa pensée; la préoccupation nécessaire pour lui de concilier la raison et la foi le jeta dans des conceptions bizarres. Sous sa forme sarcastique, le fameux vers de Faydit :

> Lui qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou,

exprimait une opinion assez répandue et à laquelle les écarts du philosophe donnaient une apparence de vérité. Néanmoins, la réhabilitation de Malebranche a été tentée récemment par les docteurs de l'école éclectique, qui ont vu en lui le principal disciple de Descartes et l'un des pères du rationalisme. Leur opinion n'est pas sans fondement. A l'exemple de Spinoza, Malebranche ne reconnaît pas qu'il ait existé une philosophie en Europe avant Descartes. Son esprit général est celui de Descartes. Il rejette comme lui la tradition. Il nie aussi la valeur de l'autorité, et prend pour règle suprême à observer en logique de « ne jamais donner un consentement entier qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies, qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et les reproches secrets de la raison. » L'évidence est le critérum de la vérité. Malebranche admet à côté d'elle la vraisemblance. Il y a pourtant une distinction capitale entre l'évidence et la vraisemblance : celle-ci n'entraîne en aucun cas le consentement forcé de la raison. En matière religieuse, il sépare, comme avait fait Descartes, la théologie de la philosophie. L'évidence règne en philosophie; en théologie, c'est la foi. Dans la distinction faite par Descartes, on peut voir une précaution prise au fond contre la théologie pour n'avoir pas à s'occuper d'elle; Malebranche n'est pas hostile à la théologie : il voudrait l'unir à la philosophie, et insiste continuellement sur l'identité des principes qui concernent la vérité théologique d'une part et la vérité philosophique de l'autre. Il va loin dans cette voie : par exemple, il recherche si la persistance du péché originel ne se retrouverait pas dans les dispositions héréditaires du cerveau.

Ailleurs, il représente l'eucharistie comme une figure de cette grande vérité métaphysique, que la raison est la nourriture des âmes. Quant au déluge, il penche à le considérer comme un effet des lois de la nature. Il soutint, de concert avec les ministres réformés de Hollande, que l'Ecriture sainte a un langage figuré, adapté aux préjugés du vulgaire, et que ces figures n'engagent à aucun degré la parole de Dieu. En ce qui touche la théologie proprement dite, il s'écrie dans son *Traité de morale :* « La religion, c'est la vraie philosophie..... L'évidence, l'intelligence est préférable à la foi, car la foi passera, mais l'intelligence subsistera éternellement. La foi est véritablement un grand bien, mais c'est qu'elle conduit à l'intelligence. » Et dans ses *Méditations :* « Ne vous êtes-vous pas voilé, ô Jésus, dans ce sacrement (l'eucharistie) pour nous donner un gage qu'un jour notre foi se changera en intelligence? » De sorte que, suivant Malebranche, entre l'objet de la foi et celui de la raison, il n'y a qu'une distinction relative aux personnes, les unes ne pouvant atteindre, à cause de leur infériorité intellectuelle, jusqu'à la vérité par la raison, et les autres n'étant plus obligées de croire pour connaître, mais ayant en elles-mêmes des moyens plus puissants de percevoir la vérité. C'est à propos de ces théories qu'Arnauld et Bossuet s'en prennent à Malebranche et l'accusent de vouloir ruiner le surnaturel au profit de la raison.

Mais ce ne sont là que des points de détail. La doctrine à laquelle le nom de Malebranche reste attaché est celle d'après laquelle l'homme voit tout en Dieu et *Dieu seul opère en lui.* Elle a des liens secrets avec la doctrine panthéiste de Spinoza, qui ne considère le monde que comme une vaste machine, dans laquelle tous les rouages se meuvent en vertu du principe de la nécessité. La métaphysique de l'auteur a donc deux côtés généraux : d'une part, suivant lui, l'homme voit tout en Dieu, et la démonstration de cette proposition constitue une théorie de l'entendement; d'autre part, Dieu est derrière chacun de nos actes, et Malebranche a fait de la démonstration de ce principe une théorie de la volonté. La pensée, dit-il, est l'essence de l'âme. Tous les pouvoirs de cette dernière sont réductibles à la faculté de penser. Du reste, l'âme est un être spirituel, qui est indépendant de l'étendue et l'exclut formellement. De sa spiritualité résulte sa simplicité, c'est-à-dire qu'elle n'est pas divisible. On peut la considérer sous deux grands aspects : la volonté et l'entendement. L'entendement est le pouvoir d'avoir des idées, la volonté celui de contracter des inclinations. Malebranche compare ces deux états aux qualités essentielles que possède la matière, d'être étendue et sujette au mouvement. Il reconnaît dans l'entendement trois forces : les sens, l'imagination et la raison pure. La raison pure donne des connaissances claires; les sens obscurcissent ces connaissances, de même que l'imagination et les passions qui dérivent d'elles. Ils donnent, d'ailleurs, un plaisir actuel; or le plaisir est un bien et la douleur est un mal, d'où il suit qu'il faut rechercher l'un et fuir l'autre. Ce sentiment valut à Malebranche l'accusation d'épicurisme. Nos sentiments sont des modifications de notre être acquises à l'occasion des objets extérieurs qui n'en sont point la cause efficiente. Ils n'ont trait qu'à l'utile et au nuisible; ils sont étrangers à la vérité qui réside dans les idées. L'auteur recommande, comme le meilleur moyen d'échapper à l'erreur, celui de ne pas confondre *sentir* et *connaître*. Son livre entier de la *Recherche de la vérité* est consacré à l'étude de l'erreur. Il termine en conseillant de se détacher le plus possible des sens et du corps pour s'unir à la raison, et par la raison avec Dieu. L'âme est placée entre les sens et Dieu ; or « l'esprit devient plus pur, plus lumineux, plus fort et plus étendu à proportion que s'augmente l'union qu'il a avec Dieu, parce que c'est elle qui fait toute sa perfection; au contraire, il se corrompt, il s'aveugle, il s'affaiblit et se resserre à mesure que l'union qu'il a avec son corps s'augmente et se fortifie, parce que cette union fait aussi toute son imperfection. » Sa doctrine de l'entendement pur et des idées est celle de la vision en Dieu. Elle est surtout contenue dans ses *Méditations chrétiennes* et ses *Entretiens métaphysiques*. On ne voit qu'en Dieu le général et l'absolu. C'est, en réalité, la théorie de saint Augustin, qu'on n'aperçoit qu'en Dieu ce qui est immuable, ce que la philosophie moderne appelle les idées nécessaires. Dans la pensée de Malebranche, cette vision s'étend aussi à la morale. « J'avoue, dit-il, que nous voyons en Dieu les vérites éternelles et les règles immuables de la morale. Un esprit fini et changeant ne peut voir en lui-même l'éternité de ces vérités et l'immutabilité de ces lois : il les voit en Dieu. Mais il ne peut voir en Dieu des vérités passagères et des choses corruptibles, puisqu'il n'y a rien en Dieu qui ne soit immuable et incorruptible... Voici comment nous voyons en Dieu ces mêmes choses : Nous ne les connaissons pas dans la volonté de Dieu comme Dieu même, mais nous les connaissons par le sentiment que Dieu cause en nous à leur présence. Ainsi, lorsque je vois le soleil, je vois l'idée de cercle en Dieu, et j'ai en moi le sentiment de la lumière qui me marque que cette idée représente quelque chose de créé et d'actuellement existant; mais je n'ai ce sentiment que de Dieu, qui certainement peut le causer en moi, puisqu'il est tout-puissant et qu'il voit dans l'idée qu'il a de mon âme que je suis capable de ce sentiment. Ainsi, dans toutes les connaissances sensibles que nous avons des choses corruptibles, il y a idée pure et sentiment. L'idée est dans Dieu, le sentiment est dans nous, mais venant de Dieu. C'est l'idée qui représente l'essence de la chose et le sentiment fait seulement croire qu'elle est existante, puisqu'il nous porte à croire que c'est elle qui la cause en nous, à cause que cette chose est pour lors présente à notre esprit, et non pas la volonté de Dieu, laquelle seule cause en nous ce sentiment. » Cette distinction du sentiment et de l'idée, Malebranche l'applique à tous les objets qui peuvent solliciter l'attention de l'esprit humain. On reprochait à l'auteur de faire de l'homme un automate dans la main de Dieu; il déclare impie le désir d'être autre chose, car ce désir empiète sur les prérogatives divines. Après avoir défini le rôle de l'entendement, Malebranche passe à son objet, c'est-à-dire aux idées nécsesaires. Les principales sont l'idée de l'infini, l'idée de l'étendue intelligible et l'idée de l'ordre. Par étendue intelligible, il veut dire l'idée de la matière ; car sa nature d'essence, distincte de l'essence spirituelle, nous empêche de la voir en elle-même; il faut que Dieu nous la donne. Arnauld prétendait que cette étendue intelligible était inintelligible.

Malebranche appelle raison l'ensemble des idées nécessaires, reconnues par l'esprit uni à Dieu. La raison, c'est la sagesse et le verbe de Dieu. Elle n'est pas un bien propre à l'homme; elle est universelle et absolue dans le sens de Hegel : « Je vois, dit Malebranche, que deux et deux font quatre, qu'il faut préférer son ami à son chien, et je suis certain qu'il n'y a point d'homme au monde qui ne le puisse voir aussi bien que moi. Or, je ne vois pas ces vérités dans l'esprit des autres, comme les autres ne le voient pas dans le mien. Il est donc nécessaire qu'il y ait une raison universelle qui m'éclaire et tout ce qu'il y a d'intelligences; car si la raison que je consulte n'était pas la même qui répond aux Chinois, il est évident que je ne pourrais pas être assuré aussi bien que je le suis que les Chinois voient les mêmes vérités que je vois. » Ailleurs, il ajoute, à propos de la raison : « Elle est la même dans le temps et dans l'éternité, la même parmi nous et parmi les étrangers, la même dans le ciel et dans les enfers. » — « C'est une impiété, dit-il, que de dire que cette raison universelle, à laquelle tous les hommes participent et par laquelle seuls ils sont raisonnables, soit sujette à l'erreur ou capable de nous tromper; ce n'est point la raison de l'homme qui le séduit, c'est son cœur; ce n'est pas sa lumière qui l'empêche de voir, ce sont ses ténèbres; ce n'est pas l'union qu'il a avec Dieu qui le trompe; ce n'est pas même en un sens celle qu'il a avec son corps, c'est la dépendance où il est de son corps, ou plutôt, c'est qu'il veut se tromper lui-même, c'est qu'il veut jouir du plaisir de juger avant de s'être donné la peine d'examiner; c'est qu'il veut se reposer avant d'être arrivé au lieu où la vérité repose. »

Descartes déclare la conscience infaillible; Malebranche ne reconnaît à la conscience que le caractère du sentiment et non celui d'une idée, mais il n'y a pas d'autre juge de l'idée que la conscience.

Arrivé à la théorie de la volonté ou à la faculté de prendre des inclinations, Malebranche essaye d'établir qu'elle est une forme de la pensée. Tantôt il incline à la confondre avec le jugement, tantôt avec le désir inné dans l'homme de tendre vers le bien. Du reste, la volonté et les inclinations qu'elle contracte viennent de Dieu comme les lois ou habitudes contractées par la matière; c'est Dieu qui crée continuellement par la volonté. Au fond, pour lui, la volonté est le mouvement qui emporte l'homme vers le bien. Il trace les règles d'après lesquelles elle agit. Sa doctrine équivaut à une négation pure et simple du libre arbitre. L'homme est un automate. Le péché originel lui a seul conféré un peu de liberté, celle de faire le mal, et ce peu de liberté est une punition divine. Quant aux bêtes, elles n'ont rien de pareil : n'ayant ni intelligence ni volonté, elles ne sauraient faire le mal. A ceux qui lui objectaient qu'on découvrait chez elles des rudiments d'intelligence et de libre arbitre, il demandait si par hasard elles n'auraient pas mangé *du foin défendu*.

La théodicée de Malebranche est conforme à sa doctrine sur l'homme; elle a pour fondement l'idée d'infini. L'auteur établit que l'idée d'infini est identique à Dieu même. « Si l'on pense à Dieu, dit-il, il faut qu'il soit. Dieu est l'être par excellence, l'être des êtres. Il enferme en lui toute réalité, et toutes les créatures ne sont que des participations imparfaites de son être divin. Pour savoir de la nature tout ce qu'il nous est donné d'en savoir, il faut consulter attentivement l'idée de la perfection souveraine. Dieu étant l'être souverainement parfait, on ne peut faillir en lui attribuant tout ce qui témoigne de quelque perfection. Ainsi, il est tout-puissant, éternel, nécessaire, immuable, immense. Il est immuable; car seul il peut produire en lui du changement, et ses décrets, formés sur son immuable sagesse, ne sont pas sujets à révision; il est immense, car son être est sans limites. L'immensité de Dieu est sa substance même partout répandue, partout tout entière, et remplissant tous les lieux. Créer et conserver sont pour lui une seule et même action. Il est vrai que nous ne pouvons connaître par une idée claire cette efficace infinie de la volonté par laquelle il donne et conserve l'être à toute chose; mais si l'on jugeait la création impossible parce que nous ne pouvons concevoir la puissance de Dieu produisant quelque chose de rien, il faudrait aussi la juger incapable de remuer un fétu, l'un étant aussi difficile à concevoir que l'autre. » Ainsi, la création est possible suivant Malebranche; mais la substance créée n'est pas susceptible d'être anéantie.

La doctrine de Malebranche sur la perfection absolue de Dieu et de ses attributs lui inspire des réflexions qui confinent à l'optimisme de Leibniz : « L'univers, dit-il, quelque grand, quelque parfait qu'il puisse être, tant qu'il sera fini, sera indigne de l'action d'un Dieu dont le prix est infini. Dieu ne prendra donc pas le dessein de le produire.... Laissons à la créature le caractère qui lui convient, ne lui donnons rien qui approche des attributs divins; mais tâchons néanmoins de tirer l'univers de son état profane et de le rendre par quelque chose de divin digne de l'action d'un Dieu dont le prix est infini. » On voit que Malebranche, à cet égard, est obligé de se perdre dans l'arbitraire. Il dirait que le monde est parfait, si une répulsion intime ne lui conseillait de se retenir. « Dieu, dit Malebranche, a vu de toute éternité tous les ouvrages possibles et toutes les voies possibles de produire chacun d'eux, et comme il n'agit que pour sa gloire, que selon ce qu'il est, il s'est déterminé à vouloir l'ouvrage qui pouvait être produit et conservé par des voies qui, jointes à cet ouvrage, doivent l'honorer davantage que tout autre ouvrage produit par toute autre voie; il a formé le dessein qui portait davantage le caractère de ses attributs, qui exprimait le plus exactement les qualités qu'il possède et qu'il se glorifie de posséder.... Un monde plus parfait, mais produit par des voies moins fécondes et moins simples, ne porterait pas autant que le nôtre le caractère des attributs divins. » Quant aux êtres de la création, ils participent à l'intention qui a présidé au dessein général du créateur : quoique pourvus d'une existence qui se continue en vertu de lois normales, ils vivent sous la direction immédiate de la Providence, et à chaque instant, si Dieu ne continuait de les créer, ils retomberaient dans le néant.

Il existe une édition des *Œuvres complètes* de Malebranche, publiée en 1842 (Paris, 2 vol. in-4°) par MM. de Genoude et de Lourdoueix. M. J. Simon a édité à la même date un choix des principaux ouvrages de l'auteur à l'usage des écoles (2 vol. in-12).

On peut consulter sur Malebranche : son *Eloge* pour Fontenelle ; Damiron, *Histoire de la philosophie du* XVIIe *siècle;* Bordas-Demoulin, le *Cartésianisme;* une étude remarquable due à M. Fr. Bouillier au mot MALEBRANCHE, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* de M. Franck.

MALEBRANCHISME s. m. (ma-le-bran-chi-sme). Philos. Doctrine idéaliste de MALEBRANCHE.

MALEBRANCHISTE adj. (ma-le-bran-chi-ste — rad. *Malebranche*). Philos. Qui appartient au système philosophique de Malebranche : *Optimisme* MALEBRANCHISTE.

— s. m. Partisan du malebranchisme : *Les* MALEBRANCHISTES. *Un* MALEBRANCHISTE *ne peut souffrir qu'on s'occupe d'autre chose que du monde intelligible.* (Trév.) *Cartésiens*, MALEBRANCHISTES, *jansénistes, tout se déclare contre moi.* (Volt.) *Les* MALEBRANCHISTES *s'imaginent voir tout en Dieu.* (Condill.)

MALECKA (Wanda FRYZE, dame), femme auteur polonaise, née à Varsovie en 1800, morte en 1860. Douée d'un esprit vif et pénétrant, elle apprit en peu de temps le français, l'italien, l'anglais, l'allemand, même le latin, reçut une instruction aussi solide que brillante et épousa Clément Malecki, auditeur de l'armée polonaise, qui était lui-même un littérateur de mérite. Mme Malecka a consacré quarante et quelques années de sa vie à des travaux littéraires et à la publication de plusieurs feuilles littéraires pour les femmes, dans lesquelles on trouve de remarquables pièces de vers composées par elle. Elle débuta par la création d'une publication périodique, intitulée *Domownik* (3 mai 1818-1er mai 1820), collabora en même temps à la *Semaine polonaise*, sous le pseudonyme de **Pustelniczka Zulicy Wiejskiej**. Quelque temps après, elle commença à publier le journal intitulé *Bronislawa, Souvenir pour les Polonaises* (1822), et, deux ans après, elle rédigea *Wanda*, la *Semaine vistulienne* (1828), et les *Annales pour les bons enfants.* Mme Malecka a laissé un très-grand nombre d'excellentes traductions, parmi lesquelles nous citerons : *Valeria*, de Mme de Krüdener (Varsovie, 1822, 2 vol. in-12); *Mathilde de Rokeby*, de Walter Scott (Varsovie, 1826); *Lalla Rück*, de Moor (1826); les *Poëmes de lord Byron* (Varsovie, 1828); *Conseils pour les jeunes filles*, de Mme Campan (Varsovie, 1827); *Souvenirs d'Italie, d'Angleterre et de l'Amérique*, par Chateaubriand (Varsovie, 1827, in-12); *Mazeppa, hetman des Cosaques*, par Byron (Varsovie, 1828); l'*Homme et l'argent*, roman de E. Souvestre (Varsovie, 1845, 2 vol.); le *Duel sans témoins*, du bibliophile Jacob (Varsovie, 1845, 2 vol.), etc.

MALÉDICTION s. f. (ma-lé-di-ksi-on — lat. *maledictio;* de *maledicere*, maudire). Action de maudire, d'exprimer le vœu qu'il arrive quelque mal grave : *Lancer une* MALÉDICTION. *S'attirer des* MALÉDICTIONS. *Charger quelqu'un de* MALÉDICTIONS. *L'atrocité et les* MALÉDICTIONS *sont un des priviléges de la papauté.* (Bignon.) *Les peuples trouvent dans leurs âmes des* MALÉDICTIONS *pour les oppresseurs et des larmes pour les opprimés.* (Franck.)

Je te prive, pendard, de ma succession,
Et te donne de plus ma *malédiction*.
MOLIÈRE.

— Par ext. Etat de réprobation, d'anathème; situation d'une personne fatalement vouée au malheur : *L'orgueil attire la* MALÉDICTION *sur celui dont il se rend maître et prépare sa ruine.* (Bible.) *Rien ne choque au premier coup d'œil comme une* MALÉDICTION *héréditaire.* (J. de Maistre.) ‖ Sorte de fatalité, chance constamment contraire : *Tout tourne contre moi; c'est une* MALÉDICTION.

— Elliptiq. Je maudis, je souhaite la malédiction de : MALÉDICTION *sur la tyrannie populaire ; c'est la pire de toutes.* (Ch. Nod.)

— Interjectiv. Exclamation qui sert à exprimer un violent dépit : MALÉDICTION! *il m'a échappé!*

— **Syn. Malédiction, exécration, imprécation.** V. EXÉCRATION.

Malédiction paternelle (LA), tableau de Greuze (Salon de 1765); musée du Louvre. Diderot a trop bien analysé cette toile célèbre, popularisée par la gravure, pour que nous recommencions après lui. Voici comment il expose le sujet et l'ordonnance du tableau : « Malgré le secours dont le fils aîné de la maison peut être à son vieux père, à sa mère et à ses frères, il s'est enrôlé; mais il ne s'en ira pas sans avoir mis à contribution ces malheureux. Il vient avec un vieux soldat; il a fait sa demande. Son père en est indigné; il n'épargne pas les mots durs à cet enfant dénaturé, qui ne connaît plus ni père, ni mère, ni devoirs, et qui lui rend injures pour reproches. On le voit au centre du tableau, il a l'air violent, insolent et fougueux; il a le bras droit élevé du côté de son père, au-dessus de la tête d'une de ses sœurs; il se dresse sur ses pieds; il menace de la main; il a le chapeau sur la tête, et son geste et son visage sont également insolents. Le bon vieillard, qui a aimé ses enfants, mais qui n'a jamais souffert qu'aucun d'eux lui manquât, fait effort pour se lever; mais une de ses filles, à genoux devant lui, le retient par les basques de son habit. Le jeune libertin est entouré de l'aînée de ses sœurs, de sa mère et d'un de ses petits frères. Sa mère le tient embrassé par le corps; le brutal cherche à s'en débarrasser, et la repousse du pied. Cette mère a l'air accablé et désolé ; la sœur aînée s'est aussi interposée entre son frère et son père; la mère et la sœur semblent, par leur attitude, chercher à les cacher l'un à l'autre. Celle-ci a saisi son frère par son habit, et lui dit, par la manière dont elle le tire : « Malheureux, que fais-tu? tu repousses ta mère, tu menaces ton père; mets-toi à genoux et demande pardon. » Cependant le petit frère pleure, porte une main à ses yeux; et, pendu au bras droit de son grand frère, il s'efforce à l'entraîner hors de la maison. Derrière le fauteuil du vieillard, le plus jeune de tous a l'air intimidé et stupéfait. A l'autre extrémité de la scène, vers la porte, le vieux soldat qui a enrôlé et accompagné le fils ingrat chez ses parents s'en va le sabre sous le bras et la tête baissée. Tout est entendu, ordonné, caractérisé, clair dans cette composition, et la douleur et même la faiblesse de la mère pour un enfant qu'elle a gâté, et la violence du vieillard et les actions diverses des sœurs et des petits enfants, et l'insolence de l'ingrat, et la pudeur du vieux soldat, qui ne peut s'empêcher de lever les épaules de ce qui se passe. » Cette scène villageoise, qui, selon l'expression de M. Viardot, s'élève jusqu'au drame pathétique, est admirablement ordonnée, bien dessinée et bien peinte. « C'est, dit M. Pelloquet, une des meilleurs toiles de l'auteur. » Ce tableau, qui faisait partie de la collection de Louis XVIII, avait été acheté en 1820 avec le *Fils puni*, son pendant, pour la somme de 10,000 francs; il a été supérieurement gravé par Robert Gaillard.

MALÉE (cap), en latin *Malea Promontorium*, cap du Péloponèse, terminant la Laconie au S.-E., au N.-E. de l'île de Cérigo. Il était redouté des navigateurs. Le cap Malée est appelé aujourd'hui cap MALIA ou SAINT-ANGE.

MALÉE ou **MALCHUS**, général carthaginois qui soumit une grande partie de la Sicile (536 av. J.-C.). Il entreprit ensuite de conquérir la Sardaigne; mais il échoua, et fut condamné à l'exil par le sénat de Carthage. Il se jeta alors dans la révolte, conduisit son armée sous les murs de Carthage, s'empara de la ville et fit périr tous ses ennemis (530 av. J.-C.). Peu de temps après, accusé d'aspirer à la royauté, il fut massacré dans une émeute.

MALÉEN adj. m. (ma-lé-ain). Mythol. gr. Surnom de Jupiter adoré au cap Malée.

MALE-ENCHÈRE s. f. (ma-lan-chè-re — de *mal* adj. et de *enchère*). Mauvaise chance, fâcheuse aventure : *En surcroît de* MALE-ENCHÈRE, *nous avions en face Albion grondante, derrière nous l'Europe quasi ennemie.* (Chateaub.)

MALEFAIM s. f. (ma-le-fain — de *mal* adj. et de *faim*). Faim accompagnée d'une sorte de rage :

De tous les métiers le pire,
Et celui qu'il faut élire
Pour mourir de *malefaim*
Est à point celui d'écrire.
MOROGUES.

MALÉFICE s. f. (ma-lé-fi-ce — lat. *maleficium;* de *male*, mal, et de *facere*, faire). Sorcell. Sortilége au moyen duquel on cherche à nuire aux hommes, aux animaux ou aux récoltes : *Accuser quelqu'un de* MALÉFICE. *Il fut* *brûlé vif pour cause de* MALÉFICES. *Les* MALÉFICES *avaient le même caractère que les évocations et les pactes*. (A. de Gasparin.)

— Fam. Cause mystérieuse d'un malheur persévérant : *C'est un* MALÉFICE, *un véritable* MALÉFICE. ‖ Fatale influence : *Laisse, laisse prononcer ces blasphèmes aux dévotes qui ne le sont devenues que par le* MALÉFICE *des années*. (Mirab.)

— **Syn. Maléfice, charme, conjuration,** etc. V. CHARME.

— **Encycl.** On appelle ordinairement *maléfice* une opération prétendue magique, par laquelle une personne cause du préjudice à une autre. Les envoûtements, les philtres, les ligatures, les breuvages magiques, la fascination par le *mauvais œil*, etc., figurent au nombre des *maléfices*. Pendant plusieurs siècles en France, les lois ont porté des peines sévères contre les auteurs de *maléfices;* ils étaient ordinairement condamnés au supplice du feu. Nos anciennes chroniques sont remplies de récits de *maléfices*. En voici un tiré des continuateurs de Guillaume de Nangis : « Dans le diocèse de Sens, à Château-Landon, un sorcier et faiseur de *maléfices* avait promis à un abbé, de l'ordre de Cîteaux, de lui faire recouvrer une grosse somme d'argent qu'il avait perdue, et de lui faire connaître les voleurs de l'argent et leurs complices. Voici comment il essaya de tenir sa promesse : Il prit un chat noir et l'enferma dans une boîte avec du pain trempé dans le chrême, dans l'huile sainte et dans l'eau bénite, en quantité suffisante pour fournir de la nourriture à l'animal pendant trois jours. Il déposa ensuite la boîte sous terre, dans un carrefour public, et il eut soin de faire deux conduits jusqu'à la surface du sol, afin que le chat eût assez d'air pour respirer; mais il arriva que des bergers passant près de cet endroit, leurs chiens sentirent l'odeur du chat et se mirent à gratter avec tant d'acharnement que rien ne pouvait les arracher de ce lieu. Un des bergers, plus prudent que les autres, alla déclarer ce fait au prévôt de la justice : celui-ci étant venu avec beaucoup de gens, la vue de ce qui avait été fait lui causa, ainsi qu'à tous les autres, une violente surprise. Le juge réfléchit pour savoir comment il découvrirait l'auteur d'un si horrible *maléfice;* car il voyait bien que cela avait été fait pour quelque *maléfice*, mais il en ignorait absolument l'auteur et la nature. Enfin, après de nombreuses réflexions, il remarqua que la boîte était nouvellement faite; il réunit alors tous les charpentiers de l'endroit, et leur demanda qui d'entre eux avait fait la boîte; un d'eux s'avança et avoua que c'était lui; il dit qu'il l'avait vendue à un homme appelé Jean du Prieuré sans savoir à quel usage il la destinait. Celui-ci, soupçonné, fut pris et appliqué à la question; il avoua tout : il accusa un nommé Jean de Persan d'être le principal auteur de ce *maléfice*, et lui donna pour complice un moine de Cîteaux, apostat et principal disciple de ce Persan, l'abbé de Sarcelles, de l'ordre de Cîteaux, et quelques chanoines réguliers. Tous furent saisis, enchaînés et amenés à Paris devant l'official de l'archevêque et d'autres inquisiteurs de la perversité hérétique. Là, ayant été interrogés sur la manière dont ils comptaient se servir du *maléfice*, ils répondirent qu'après trois jours, retirant le chat du coffre, ils l'eussent écorché et eussent fait avec sa peau des lanières tirées de telle sorte, qu'en les nouant ensemble elles fissent un cercle au milieu duquel pût se tenir un homme; puis un homme, se plaçant au milieu du cercle et ayant soin avant toute chose de se frotter avec la nourriture préparée, aurait appelé le démon Bérich; ce démon serait venu, et, répondant à toutes les questions, aurait révélé les vols et le nom des voleurs. Après que ces aveux eurent été entendus, Jean du Prieuré et Jean de Persan furent condamnés au feu comme auteurs du *maléfice;* mais leur supplice ayant été un peu différé, l'un d'eux mourut; ses ossements furent brûlés, et l'autre, le lendemain de la Saint-Nicolas, termina sa malheureuse vie au milieu des flammes. L'abbé apostat et les chanoines réguliers, qui avaient fourni pour l'exécution du *maléfice* le saint chrême et l'huile sainte, furent dégradés et enfermés à perpétuité dans diverses prisons, afin d'y subir des châtiments proportionnés à leur crime. La même année, le livre d'un moine de Morigny, près d'Etampes, qui contenait beaucoup d'images peintes de la sainte Vierge et beaucoup de noms qu'on croyait et assurait être des noms de démons, fut justement condamné à Paris comme superstitieux, parce qu'il promettait des délices et des richesses, et tout ce qu'un homme peut désirer, à celui qui pourrait peindre un livre semblable, y faire inscrire son nom deux fois et remplir encore d'autres conditions vaines et fausses. » Au XVIe siècle, les *maléfices* étaient très-communs, et leurs auteurs obtenaient souvent la protection des grands. On cite, entre autres, le Florentin Cosme Ruggieri que protégeait Catherine de Médicis. Impliqué dans la conspiration de La Mole et Coconas, il fut sauvé par la reine mère. Cependant, il eut les cheveux rasés en signe d'infamie.

Pendant tout le moyen âge, l'Eglise, qui était alors toute-puissante, ne cessa de sévir contre les sorciers, et il serait impossible de compter le nombre des malheureuses victimes qui furent condamnées au supplice du feu pour crime prétendu de *maléfice*. Le moine dominicain Sprenger avait reçu de la cour de Rome la mission de juger les sorciers à Francfort, à Mayence, à Cologne et à Strasbourg, et il en condamna des milliers. Un jour, cependant, il se montra indulgent, et ce fut dans la circonstance suivante : Trois femmes étaient venues se plaindre à lui d'avoir été à la même heure frappées par des mains invisibles. Suivant elles, un homme qu'elles désignaient leur aurait jeté un sort. Sprenger mande le sorcier à son tribunal et il va le condamner au bûcher, lorsque le malheureux, bien avisé, s'écrie : « J'ai mémoire, en effet, qu'hier, à cette heure, j'ai battu trois chattes qui sont venues me mordre aux jambes. » Ces paroles suffirent pour éclairer l'inquisiteur. Il devina que les trois dames avaient reçu un sort et avaient été la veille changées en chattes, et, clément pour cette fois, il renvoya absous le pauvre homme qui se croyait déjà brûlé.

Lorsque l'on étudie le moyen âge, on est frappé de la multiplicité des fléaux qui sévissent sur l'humanité. Les maladies de peau, la lèpre exercent leurs ravages, et le XIVe siècle voit naître l'agitation épileptique, la peste, les ulcérations de diverses natures. La danse de Saint-Guy vint s'ajouter à tous ces maux. Pour les combattre, les provinces n'avaient que quelques rares médecins, qui ne pouvaient suffire à visiter les châteaux. Dans le peuple, le mal était fréquent plus encore que dans la noblesse. Mal nourri, vivant comme une bête fauve dans son antre, ce peuple misérable offrait une proie facile au fléau. Il n'avait, en outre, nul secours à attendre des hommes; il était seul, abandonné dans sa misère à la mort hideuse qui le guettait dans l'ombre. Alors, comme le sauvage de l'Amérique qui étudie les plantes, les simples, l'homme du peuple, la femme surtout, « la bonne femme, » comme on l'appelait, se fit médecin. Elle observa les plantes et obtint parfois des cures étonnantes. Bientôt la bonne femme est mandée dans les châteaux, elle est le seul médecin à qui on se livre. Ces succès enflamment son orgueil, elle consent presque à avouer son pouvoir surnaturel; ce ne sont plus des remèdes qu'elle donne, mais des *maléfices*. « Elle avoue qu'avec une poupée percée d'aiguilles, elle peut *envoûter*, faire périr, faire maigrir qui elle veut. » Elle déclare qu'avec de la mandragore, « arrachée du pied du gibet par la dent d'un chien, » elle peut « pervertir la raison, changer les hommes en bêtes, rendre les femmes aliénées et folles. » C'est alors que contre elle les persécutions commencèrent. Jusque-là, elle était le médecin bienfaisant qui guérissait les maladies; elle devint la sorcière qui jetait des sorts, des *maléfices*. La bonne femme semblait prendre à tâche de donner à ses ennemis les moyens de la perdre. Nul événement ne s'accomplissait dont, pour accroître son importance, elle ne voulût être l'auteur. Si tel époux ne pouvait engendrer, c'était parce qu'elle lui avait jeté un sort; la fortune de cette famille venait-elle à diminuer, c'était elle dont les *maléfices* avaient amené ce résultat. Dès lors, la besogne des juges Sprenger, Bodin, etc., devenait simple : devant ces aveux, ils prononçaient l'arrêt fatal. Quelquefois, cependant, on ne procédait pas ainsi : lorsqu'un inquisiteur recevait une dénonciation le prévenant qu'une sorcière avait jeté des *maléfices*, il faisait plonger la bonne femme dans l'eau, après lui avoir attaché de lourdes pierres aux jambes; si elle surnageait, son crime était avéré et le bourreau réclamait sa proie. Si, au contraire, l'accusée coulait à fond, son innocence devenait évidente, et on s'efforçait de la retirer morte ou vive.

Pour se préserver des *maléfices*, beaucoup de moyens étaient recommandés : le plus ancien et celui qui passait pour le plus efficace consistait à se laver les mains avec de l'urine. Cette opération devait être faite le matin. Ce qui prouve l'antiquité de cette croyance, c'est ce fait que sainte Luce fut arrosée d'urine par ses juges qui, la croyant sorcière, craignaient qu'elle ne s'échappât. Les Romains, pour se préserver, se crachaient sur la poitrine.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article que par quelques lignes éloquentes de Michelet : « L'unique médecin du peuple, pendant mille ans, fut la sorcière. Les empereurs, les rois, les papes, les plus riches barons avaient quelques docteurs de Salerne, des Maures, des juifs; mais la masse de tout Etat, et l'on peut dire le monde, ne consultait que la saga ou sage-femme. Si elle ne guérissait, on l'injuriait, on l'appelait sorcière. Mais généralement, par un respect mêlé de crainte, on la nommait bonne dame (*bella donna*), du nom même qu'on donnait aux fées... Cela valait une récompense. Elles l'eurent. On les paya en tortures, en bûchers. On trouva des supplices exprès, on leur inventa des douleurs... Il n'y eut jamais une telle prodigalité de vies humaines. »

MALÉFICIÉ, ÉE adj. (ma-lé-fi-si-é — rad. *maléfice*). Atteint par l'effet d'un maléfice : *Troupeau* MALÉFICIÉ.

— Par ext. Maltraité, mal partagé : *Les brebis sont ordinairement vieilles et* MALÉFICIÉES *dès l'âge de sept ou huit ans.* (Buff.) ‖ Peu usité.

— Substantiv. Personne ou être maléficié : *Un* MALÉFICIÉ.

— Par ext. Personne maltraitée, mal avantagée : *Tout estropié par accident ou* MALÉFICIÉ *par nature, jeune ou vieux, est un pauvre.* (Raynal.) ‖ Peu usité.

MALÉFIQUE adj. (ma-lé-fi-ke — lat. *maleficus;* de *male*, mal, et de *facere*, faire). Qui a une influence surnaturelle et maligne : *La tête de Méduse et le cœur du Scorpion ont été regardés comme des étoiles* MALÉFIQUES. (Acad.)

— s. m. Comm. Etoffe grossière, en laine peignée, que l'on emploie en Belgique pour faire les petits sacs de laine dans lesquels on enferme les graines de colza ou d'œillette quand on veut en extraire l'huile. On l'appelle aussi MORFIL.

MALEFORTUNE s. f. (ma-le-for-tu-ne — de *mal* adj., et de *fortune*). Mauvaise fortune, accident malheureux : *Que te sert-il d'aller recueillant et prévenant ta* MALEFORTUNE? (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

MAL-ÉGAL s. m. Techn. Inégalités d'une pièce de métal : *Enlever le* MAL-ÉGAL *à la lime, à la meule.*

MALEGLOUTE s. f. (ma-le-glou-te). Guenipe, femme sale et débauchée. ‖ Vieux mot.

MALEGOUVERNE s. f. (ma-le-gou-vèr-ne — de *mal* adj., et de *gouverne*). Hist. relig. Avant-cour de monastère, dans laquelle on n'était pas tenu à l'observation de la règle. ‖ Chez les feuillants, Office des valets.

MALEGUZZI-VALERI (la comtesse Veronica), l'une des femmes les plus savantes et les plus spirituelles dont puisse s'honorer l'Italie, née à Reggio en 1630, morte à Modène en 1690. Tout enfant, elle assistait aux leçons qu'on donnait à ses frères, et elle fit des progrès étonnants. Ses parents lui donnèrent alors des maîtres, et, tout en étudiant des arts d'agrément, la musique, le dessin, la danse, elle apprit la philosophie, la théologie, l'histoire, la littérature, le grec, le latin, le français et l'espagnol, et on la vit soutenir plusieurs thèses publiques. Mais bientôt elle renonça à la vie mondaine, entra au couvent de Sainte-Claire de Reggio, puis s'enferma dans le monastère de la Visitation de Modène, où elle termina sa vie. La comtesse Veronica écrivit plusieurs ouvrages, dont un seul a été imprimé, l'*Innocenza riconosciuta*, drame en trois actes (Bologne, 1660, in-4o); c'est le sujet touchant de Geneviève de Brabant, transporté depuis sur différents théâtres de l'Europe. Parmi ses ouvrages manuscrits, nous citerons son drame intitulé la *Sfortunata fortunata* et un livre de philosophie, *Quesiti sopra il demonio platonico.*

MALÉIQUE adj. (ma-lé-i-ke — du lat. *malum*, pomme). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par la distillation sèche de l'acide malique : *Acide* MALÉIQUE. ‖ *Anhydride maléique*, Anhydride de l'acide maléique.

— **Encycl.** *Acide maléique.* V. MALÉATE.

— *Anhydride maléique.* L'anhydride *maléique* répond à la formule

$$C^4H^2O^3 = C^4H^2O^2O.$$

On l'obtient en distillant rapidement l'acide *maléique* et en rectifiant le produit à plusieurs reprises, en ayant soin de rejeter chaque fois les produits aqueux qui passent les premiers à la distillation. C'est une masse cristalline blanche, qui fond à 57° et qui bout à 196°. L'eau se combine directement avec ce corps et se convertit intégralement en acide *maléique* identique à celui dont il provient.

L'anhydride *maléique* se combine directement au brome en donnant une substance qui présente la formule $C^4H^2Br^2O^2O$, formule qui correspond à l'anhydride bibromosuccinique. Traitée par l'eau, cette substance se convertit en acide isodibromosuccinique. A 180°, elle se résout en acide bromhydrique et en acide anhydride *isobromomaléique.*

MALEK, nom de plusieurs princes orientaux. V. MÉLIK.

MALEK (Djemal el-din Mohammed al Thaii ibn-), grammairien arabe, né à Jaën (Andalousie) vers 1230, mort à Damas en 1273. Il quitta l'Espagne, livrée aux fureurs de la guerre, pour aller chercher en Orient le calme nécessaire à l'étude. Après avoir séjourné quelque temps en Egypte, il se retira à Damas, où il termina sa vie. Malek était, si l'on en croit son biographe Dhahabé, un « océan d'érudition. » Il s'occupa spécialement de grammaire et de lexicologie, et composa environ quarante ouvrages en prose ou en vers; presque tous sont restés manuscrits. Parmi ses écrits en prose, nous citerons : *Méthode facile de la langue arabe; Traité sur la pureté de la langue arabe; Traité sur la base des verbes arabes; Traité de l'art métrique arabe; Traité sur la méthode d'interprétation*, etc. Ses principaux ouvrages sous forme de poëmes didactiques sont : *Poëme sur la construction et l'allongement des verbes; Poëme sur la manière de bien vivre; sur la forme des verbes et des noms verbaux en arabe;* et *Kholaset fi'lnaou*, c'est-à-dire *Quintessence de la grammaire*, plus fréquemment désignée sous le nom de *Al-Fiya* (le *Millénaire*), à cause des mille distiques dont il se compose. C'est l'ouvrage le plus célèbre de Malek; Sylvestre de Sacy en a publié le texte arabe avec un commentaire en 1833. En composant cet ouvrage, Malek réunit tout ce qu'on avait écrit de plus simple et de plus logique sur la grammaire; il l'écrivit en vers pour faciliter la mémoire des élèves. « Ces vers, dit Reinaud, sont hérissés de mots techniques et on ne peut mieux les comparer qu'à certains traités en vers mis en vogue par l'école de Port-Royal. Dans les écoles, les professeurs, en faisant apprendre *Al-Fiya* par cœur aux élèves, ont soin de leur expliquer les passages au fur et à mesure. » Il existe un nombre considérable de commentaires arabes sur cet ouvrage, et l'auteur lui-même en a composé un. Le plus célèbre est celui qu'a donné Ibn-Akil, sous le titre de *El-Behyet-el-Mardhiet*, et qui a été imprimé à Boulacq (1837, in 8°).

Malek-Adel, opéra-séria italien en trois actes, livret du comte Pepoli, d'après le roman de *Mathilde*, par Mme Cottin, musique de Costa; représenté au Théâtre-Italien de Paris le 14 janvier 1837. Les amours de Malek-Adel, général des armées turques, et de Mathilde, sœur de Richard Cœur de Lion; la rivalité de Lusignan, à qui Mathilde est fiancée; la retraite de celle-ci au monastère du Mont-Carmel; l'intervention de Guillaume, archevêque de Tyr; enfin la mort des deux amants, tels sont les éléments du poëme, qui est bien traité et qui offre, avec de bons vers, des situations musicales. On a remarqué le premier chœur : *Gran Dio, che regge'l fulmine;* le chant de Guillaume de Tyr, par Lablache; le chœur des pèlerins : *Ecco il Carmelo mistico.* Le reste de la partition, malgré le concours de Rubini, de Tamburini, de Mlles Grisi et Albertazzi, a été jugé au-dessous d'un tel sujet.

MALEK-BEN-ANAS, chef d'une des quatre grandes sectes orthodoxes des musulmans, né à Médine en 713 de notre ère, mort en 795. Il étudia sous les plus célèbres docteurs de son temps, devint mufti dans sa ville natale, fut frappé de verges par ordre de Djafar-el-Mansour, frère du calife, pour s'être déclaré contre les princes abbassides aux mœurs relâchées, et refusa de se rendre auprès de Haroun-al-Raschid pour être le précepteur de ses fils, qu'il se borna à recevoir dans son école sans leur accorder même une place d'honneur. Devenu vieux, il se retrancha dans un mutisme complet. Malek-ben-Anas a rédigé, sous le titre de *Mouwatha fi'lhadith*, le premier code de traditions musulmanes, lequel a eu un grand nombre de commentateurs. La secte des *malékites*, dont il est le chef, ne diffère des trois autres sectes orthodoxes, celles des habalites, des hanéfites et des schaféites, que sur des matières de droit civil, sur certaines cérémonies et sur la solution de certains cas de conscience. « Disciple de Ibn-Hanefi, dit M. Rumelin, et maître de Schaafi, Malek se distingue de ces deux fondateurs de sectes orthodoxes par un attachement plus scrupuleux à la lettre de la loi ainsi que par le peu de latitude qu'il laissait au raisonnement. Tandis que les schaféites de l'Egypte et de l'Yémen ont de préférence développé le droit civil musulman, les malékites, répandus encore aujourd'hui surtout dans le nord de l'Afrique, sont les croyants les plus orthodoxes. »

MALÉKITE s. m. (ma-lé-ki-te — du nom de *Malek*, le fondateur). Hist. relig. Membre d'une des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme.

MALEMBOUCHÉ, ÉE adj. (ma-lan-bou-ché — de *mal* et de *embouché*). Pop. Qui parle mal, qui a mauvaise langue : *Un enfant* MALEMBOUCHÉ.

— Substantiv. Personne malembouchée, mauvaise langue : *Il faut que cette pauvre Armande ait vraiment un bon caractère, pour se réconcilier avec ces brutaux et ces* MALEMBOUCHÉS. (Th. Gaut.)

MALEMENT adv. (ma-le-man — rad. *mal*). Malicieusement. ‖ Malheureusement :

> Et nous eût *malement* contraints
> De courir les pays lointains.
>
> SCARRON.

MALEMORT s. f. (ma-le-mor — de *mal* adj. et de *mort*). Mort funeste ou tragique : *Mourir de* MALEMORT. ‖ Vieux mot.

— Par ext. Lèpre. ‖ Maladie mortelle. ‖ Vieux mot.

MALENCHINI (le colonel Vincent), homme politique italien, né à Livourne vers 1815. Républicain et mazzinien, il combattit, comme officier, dans les rangs de la glorieuse légion toscane qui fit une si belle résistance à Curtatone en 1848. Après la restauration du grand-duc (1849), Malenchini émigra à Paris, où il eut un duel. Il se retira ensuite à Turin, puis à Livourne. Pressentant la guerre de l'indépendance une année avant qu'elle éclatât, il organisa une légion toscane et se mit à l'exercer, et lorsque la guerre fut déclarée (avril 1859), il demanda au grand-duc de lui laisser conduire cette légion contre l'Autriche; Léopold II, pour éviter tout désordre, lui permit de la faire embarquer de nuit pour Gênes. A Turin, une moitié de cette cohorte passa dans l'armée sarde, l'autre moitié resta sous les ordres de son chef. Celui-ci repartit quelques jours après pour Florence et provoqua le *pronunciamento* de l'armée toscane pour la guerre. Après le départ du grand-duc, Malenchini forma, avec Peruzzi et Danzini, le gouvernement provisoire en attendant l'annexion au Piémont, car les idées de l'ancien mazzinien s'étaient modifiées pendant l'exil, et il s'était rallié à Victor-Emmanuel. Bientôt après, Malenchini alla rejoindre l'armée piémontaise à Turin. Garibaldi lui ayant donné le commandement du magnifique régiment de l'Apennin, il fit la campagne à la tête de ce corps, et la paix le trouva dans la Valteline, avec Garibaldi (1859). Il suivit le général dans l'Emilie, et là il conçut le projet de faire donner le commandement de l'armée centrale à Garibaldi. MM. Farini et Ricasoli, le roi lui-même y consentirent; mais, sur l'opposition de M. Rattazzi, qui craignait d'indisposer la France, le général Fanti fut substitué à Garibaldi, qui conserva seulement le commandement du corps d'armée des Romagnes.

Garibaldi, bouillant d'ardeur, voulait envahir les États du pape. Cosenz et Malenchini le retinrent. Ce dernier se rendit auprès du général Fanti, pour obtenir l'autorisation d'envahir l'Ombrie; mais, sur un rapport de Fanti au roi, Garibaldi fut rappelé. Malenchini donna alors sa démission et rentra dans la vie privée. Puis il partit avec un corps de Toscans et alla rejoindre son ami en Sicile; mais Garibaldi, le soupçonnant d'être envoyé par M. de Cavour pour le modérer, le tint éloigné de lui. Néanmoins, Malenchini prit une part active à tous les faits d'armes de cette campagne (1860). Il se distingua par sa sagacité et sa bravoure à la journée du Volturne. Le lendemain, tous les colonels passèrent généraux; Malenchini seul resta colonel, et pendant un mois il fut aux avant-postes, sur les rives du fleuve, toujours en face de l'ennemi.

Un détail curieux, honorable et authentique de l'existence de Malenchini, c'est qu'il a toujours fait la guerre à ses frais, sans jamais recevoir de solde.

Elu député au parlement de 1861, le colonel Malenchini alla siéger à la droite, et il a voté constamment depuis lors avec le ministère. Il s'est attiré l'aversion des garibaldiens en votant contre l'ordre du jour de Garibaldi, dans la discussion sur le sort de l'armée méridionale. « Il est, dit M. Petrucelli de La Gattina, un des quatre ou cinq hommes que le comte de Cavour estimait. »

MALENCOMBRE s. f. (ma-lan-kon-bre — de *mal* adj. et de *encombre*). Malencontre :

. . . . *Malencombre*
Puisse arriver à qui me répond toujours oui !
SCARRON.

‖ Vieux mot.

MALENCONTRE s. f. (ma-lan-kon-tre — de *mal* adj. et de *encontre* pour *rencontre*). Mésaventure, fâcheux accident : *Me voici, à minuit, seule dans les rues; il pourrait m'arriver* MALENCONTRE. (Campistron.)

— Prov. *Qui se soucie malencontre lui vient,* Le malheur arrive à celui qui le redoute.

— **Syn. Malencontre, déconvenue, mésaventure.** V. DÉCONVENUE.

MALENCONTREUSEMENT adv. (ma-lan-kon-treu-ze-man — rad. *malencontreux*). D'une façon malencontreuse : *Ils se sont* MALENCONTREUSEMENT *rencontrés.*

MALENCONTREUX, EUSE adj. (ma-lan-kon-treu, eu-ze — rad. *malencontre*). Qui vient à la traverse, qui cause un fâcheux dérangement : *Un* MALENCONTREUX *accident.*

. . . Pour surcroît de maux, un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs.
BOILEAU.

‖ Malheureux, caractérisé par de fâcheux accidents : *Voici pour moi un jour bien* MALENCONTREUX. (Brueys.)

— Par ext. Qui est sujet aux mésaventures, qui a habituellement du malheur : *Un homme* MALENCONTREUX. *Faut-il être* MALENCONTREUX! ‖ Qui cause de l'embarras, de l'ennui, du dérangement, en parlant d'une personne :

Du discoureur *malencontreux*
J'évite avec soin la présence.
DELILLE.

MALENDURANT, ANTE adj. (ma-lan-du-ran, an-te — de *mal* et de *endurant*). Qui endure mal, qui n'est pas patient : *Un maître* MALENDURANT.

MALENGIN s. m. (ma-lan-jain — de *mal* adj. et de *engin*). Sortilége, maléfice. ‖ Tromperie. ‖ Vieux mot.

— Lutin, mauvais esprit.

MAL-EN-POINT adv. Par allusion à un joueur qui fait peu de points. Se dit d'une personne en piteux état :

. . . . . . Le cheval lui desserre
Un coup, et haut le pied; voilà mon loup par terre,
Mal-en-point, sanglant et gâté.
LA FONTAINE.

MALENTENDU, UE adj. (ma-lan-tan-du — de *mal* et de *entendu*). Mal conçu, mal imaginé, mal combiné : *Un plan* MALENTENDU. *La distribution de ce bâtiment est* MALENTENDUE.

— s. m. Erreur provenant de ce qu'on n'a pas compris quelqu'un ou de ce qu'on ne s'est pas compris l'un l'autre : *C'est un* MALENTENDU. *Faire cesser un* MALENTENDU. *Dans le monde, il y a moins de haine que de* MALENTENDU. (Gœthe.) *Un* MALENTENDU *suffit souvent pour empoisonner l'existence.* (La Rochef.-Doud.) *Les* MALENTENDUS *ont fait plus de mal au monde que les tremblements de terre.* (Lemontey.)

Et la pâle famine, et la peste effroyable
N'égalent point les maux et les troubles divers
Que les *malentendus* sèment dans l'univers.
BOURSAULT.

MALÉO s. m. (ma-lé-o). Ornith. Genre d'oiseaux peu connu.

— **Encycl.** Ce genre ne comprend qu'une espèce, le *maléo* à pieds rouges, observé pour la première fois par MM. Quoy et Gaimard dans le voyage de circumnavigation de l'*Astrolabe*. Ces naturalistes purent se procurer une couvée de dix jeunes, qui vécurent assez longtemps à bord. On les nourrissait avec du riz. De temps en temps, ils faisaient entendre un petit et court roucoulement. Cet oiseau, dans l'âge adulte, est assez différent de ce qu'il a été dans son jeune âge. Tout le dessus de son corps est d'un brun noirâtre; les rectrices sont noires; tout le dessous du corps, à partir de la base du cou qui est noire, est d'un blanc rosé; la tête et le cou sont d'un beau rose vineux, tirant sur l'orangé en avant du cou, depuis la base du bec. Les tarses et les pattes sont d'un rose terne. Les joues et le tour des yeux sont nus; la face et le cou portent seulement un rare duvet entremêlé de quelques poils courts. La tête, entièrement nue, présente une énorme protubérance cranienne, en forme de loupe, qui fait saillie sur toute la largeur de la nuque. Les mœurs de cette espèce sont peu connues. On sait pourtant qu'elle enfouit ses œufs sous le sable et parfois les recouvre de débris végétaux.

MALEPEYRE (Gabriel DE VENDANGES DE), poëte français, né à Toulouse en 1624, mort en 1702. Il étudia les lettres, le droit, la théologie, les mathématiques et la médecine. Conseiller au présidial de Toulouse, il payait souvent pour les pauvres plaideurs auxquels il était obligé de faire perdre leurs procès. Il fonda, à l'Académie des Jeux floraux, un prix annuel en faveur de l'auteur du meilleur sonnet à la louange de la Vierge. Il était superstitieux, malgré ses connaissances, s'occupait d'astrologie et de chiromancie, et quelquefois même s'imaginait prédire l'avenir. On a de lui : *Traité de la nature des comètes* (1665, in-12); *Cinquante sonnets sur la passion de Notre-Seigneur* (Toulouse, 1694); *Psautier de Notre-Dame* ou la *Vie de la très-sainte mère de Dieu en CL sonnets* (Toulouse, 1701), etc.

MALEPESTE s. f. (ma-le-pè-ste — de *mal* adj., et de *peste*). S'emploie dans plusieurs locutions imprécatives :

Malepeste du sot que je suis aujourd'hui!
MOLIÈRE.

— Interjectiv. Exclamation qui exprime la surprise ou l'admiration : MALEPESTE! *comme il faut vous prier! La* MALEPESTE! *qu'elle est gentille!* MALEPESTE! *cela sent diablement les bonnes fortunes.* (Le Sage.)

MALEPEUR s. f. (ma-le-peur — de *mal* adj., et de *peur*). Peur extrême : *Mourir de* MALEPEUR.

MALERAGE s. f. (ma-le-ra-je — de *mal* adj., et de *rage*). Rage, fureur.

MALERMI ou **MALERBI** (Nicolas), Vénitien, moine camaldule. Il vivait au XVe siècle et il est auteur de la première traduction italienne de la *Bible* (Venise, 1471, 2 vol. in-fol.), devenue très-rare. On a encore de lui la *Legenda di tutti santi* (Venise, 1475), rare.

MALESHERBES, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Pithiviers, dans un vallon marécageux, sur l'Essonne; pop. aggl., 1,374 hab. — pop. tot., 1,790 hab. Fabrication de bonneterie de coton, cordes, plâtre, tannerie, mégisserie; éducation d'abeilles. Commerce important de blé et de bestiaux. Sur un coteau qui domine le bourg et d'où l'on découvre une belle vue, s'élève l'ancien château féodal de Rouville, flanqué de tours rondes, crénelées et entourées d'un vaste parc dans lequel on voit encore quelques arbres exotiques plantés par Malesherbes, le défenseur de Louis XVI.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume DE LAMOIGNON DE), homme politique français, né à Paris le 6 décembre 1721, mort sur l'échafaud le 22 avril 1794. Fils du chancelier Guillaume de Lamoignon, il fut élevé chez les jésuites. Le Père Porée lui enseigna la littérature et l'abbé Pucelli l'initia à la jurisprudence. Nommé substitut du procureur général en 1741, il devint conseiller d'État à vingt-quatre ans, et six ans après il succéda à son père comme président de la cour des aides. C'est alors qu'il commença à jouer un rôle politique. On sait quelles étaient à cette époque les mœurs de la cour, les déprédations et le pillage des finances. Président de la cour chargée spécialement de la vérification des édits bursaux, Malesherbes s'opposa avec fermeté à toutes les fraudes de la répartition des impôts, à tout ce gaspillage criminel qui faisait peser sur une nation déjà accablée des charges de plus en plus lourdes; il lutta tant qu'il put contre la triste insouciance de l'autorité en ces matières. Les princes et les courtisans eux-mêmes étaient forcés de rendre hommage à cette inflexible probité qu'ils maudissaient. En 1768, le prince de Condé fut chargé d'aller imposer silence à la cour des aides : « Prince, lui dit Malesherbes, la vérité doit sembler bien terrible puisqu'on lui oppose tant d'obstacles, et qu'on la repousse du trône avec tant de rigueur. » On trouve, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts* (1779), recueil de tout ce qui s'est passé d'intéressant à la cour des aides de 1756 à 1775, de nombreuses remontrances, presque toutes l'œuvre de Malesherbes, qui ont été citées souvent comme des modèles de fermeté et en même temps de modération, car Malesherbes était très-dévoué au principe monarchique, quoiqu'il fût ennemi implacable de l'arbitraire et des abus. En toutes les occasions où la justice était outragée, il montra la même dignité. Un pamphlétaire, Varenne, payé par la cour pour injurier les parlements, ayant été condamné, le roi lui fit grâce; mais Malesherbes lui adressa ces paroles : « Le roi vous accorde des lettres de grâce, la cour les entérine. Retirez-vous, la peine vous est remise, mais le crime vous reste. » Il arracha aux cachots de Bicêtre un pauvre homme nommé Monnerat, accusé de contrebande et que les préposés de la ferme générale avaient fait arrêter et enfermer depuis deux ans, ne pouvant prouver judiciairement le délit. A cette occasion, Malesherbes adressa au roi, au nom de la cour des aides, une des premières et des plus éloquentes protestations qui aient été faites en France contre un attentat à la liberté individuelle : « Ainsi, disait-il, toutes les fois que les fermiers généraux n'auront d'autre preuve de la fraude que des avis que la justice regarderait comme douteux, c'est par ces ordres de Votre Majesté qu'on appelle des *lettres de cachet* que le délit sera puni. Ainsi, par des *arrêts d'évocation*, on fermerait la bouche à ceux qui oseraient se plaindre, sous prétexte qu'il faut respecter votre autorité et ne pas soumettre à l'inspection des tribunaux le secret de votre administration et l'exécution de vos ordres; mais si un tel principe pouvait être admis, sous quelle loi vivrions-nous, Sire, aujourd'hui que ces ordres sont si prodigieusement multipliés et s'accordent pour tant de causes différentes, pour tant de considérations personnelles ? Il en résulte donc, Sire, qu'aucun citoyen, dans votre royaume, n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance, car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour ne pas être digne de celle d'un commis des fermes. Un jour viendra, Sire, que la multiplicité des abus déterminera Votre Majesté à proscrire un usage si contraire à la constitution du royaume et à la liberté dont vos sujets ont droit de jouir. » Il va sans dire que le roi ne fit aucun droit à ces remontrances.

Tout en étant président de la cour des aides, Malesherbes exerçait la charge de directeur de la librairie. Dans cette fonction, instituée pour l'asservissement de la pensée, il agit avec toute la tolérance et l'indépendance de son caractère. Ce fut, a-t-on dit, l'âge d'or des lettres. S'il ne put détruire les mauvaises lois, il sut du moins comprimer ou neutraliser leur force oppressive. Sous son administration parut l'*Encyclopédie*, le plus vaste monument du XVIIIe siècle. Il était l'ami des gens de lettres et adoucissait autant que possible les rigueurs de la censure en donnant permission tacite d'imprimer, à condition que le livre parût venir de l'étranger. « M. de Malesherbes, écrivait Voltaire, n'avait pas laissé de rendre service à l'esprit humain en donnant à la presse plus de liberté qu'elle n'en a jamais eu. Nous étions déjà presque à moitié chemin des Anglais. » Malesherbes professait en effet sur la liberté de la presse des opinions qui paraîtraient encore bien avancées à notre époque. Il disait en 1788 : « Il y a quarante ans que j'ai soutenu cette maxime que la liberté de la presse porte son remède en elle-même; l'erreur triomphe quelquefois pour un temps, par la supériorité des talents du défenseur de la mauvaise cause; mais en définitive la victoire reste à la vérité. Je regarde comme un principe qui ne peut plus être contesté, que la liberté de la discussion est le moyen sûr et le seul de faire connaître à une nation ses véritables intérêts. » Maupeou, l'immoral chancelier qui avait réclamé la peine de mort contre les écrivains séditieux, fit sentir à la cour le danger d'un pareil homme, et, ligué avec Mme de Pompadour, prépara la perte du parlement et l'exil de Malesherbes.

Le 6 avril 1770, Louis XV envoya Malesherbes en exil, cassa la cour des aides, et le parlement fut dissous. Mais quatre ans plus tard, Louis XVI, en montant sur le trône, révoqua ces odieuses et maladroites ordonnances, et réintégra Malesherbes à la tête de la cour des aides.

A cette époque, les premiers grondements de la Révolution se faisaient entendre; la réforme était dans tous les esprits; il fallait ou que la monarchie se prêtât aux besoins nouveaux qui avaient surgi, ou qu'elle tombât. Malesherbes voyait cette nécessité inéluctable; il l'indiqua dans ses célèbres remontrances de 1774, dont voici le passage le plus saillant : « En France, la nation a toujours eu un sentiment profond de ses droits et de sa liberté. Nos maximes ont été plus d'une fois reconnues par nos rois; ils se sont même glorifiés d'être les souverains d'un peuple libre. Cependant les articles de cette liberté n'ont jamais été rédigés, et la puissance réelle, la puissance des armes, qui sous un gouvernement féodal était dans la main des grands, a été totalement réunie à la puissance royale. Alors, quand il y a eu de grands abus d'autorité, les représentants de la nation ne se sont pas contentés de se plaindre de la mauvaise administration, ils se sont crus obligés à revendiquer les droits nationaux. Ils n'ont pas parlé seulement de justice, mais de liberté, et l'effet de leurs démarches a été que les ministres, toujours attentifs à saisir les moyens de mettre leur administration à l'abri de tout examen, ont eu l'art de rendre suspects et les corps réclamants et la réclamation elle-même... Nous ne devons point vous le dissimuler, Sire, le moyen le plus simple, le plus naturel, le plus conforme à la constitution de la monarchie serait d'entendre la nation elle-même assemblée, et personne ne doit avoir la lâcheté de vous tenir un autre langage, personne ne doit vous laisser ignorer que le vœu unanime de la nation est d'obtenir des états généraux ou au moins des états provinciaux. »

Peu de temps après, Malesherbes, cédant aux instances de Turgot, accepta le ministère de la maison du roi et des provinces, qui correspondait à ce qu'on appelle aujourd'hui ministère de l'intérieur, en y réunissant même quelques attributions de la police générale. Mais les intrigues de M. de Maurepas et de la cour le déterminèrent à donner sa démission, lors du renvoi de Turgot (12 mai 1776). On raconte que Louis XVI, en se séparant de lui, lui adressa ces paroles : « Que ne puis-je comme vous quitter ma place ! » Malesherbes rentra au conseil en 1787, mais il refusa toute fonction active; il essaya encore d'obtenir du roi des réformes, mais ses avis ne prévalurent pas, et il se retira de nouveau en 1788.

Malesherbes passa dans la retraite les premières années de la Révolution; il ne sortit de l'obscurité qu'en 1792 pour demander à défendre le roi qui avait été son ami : « J'ignore, écrivait-il, si la Convention nationale donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. » La demande fut accueillie; il se joignit à Tronchet et à Desèze et tous trois eurent la permission d'entrer librement au Temple. On sait que les efforts de Malesherbes et ceux des autres défenseurs furent inutiles, et que le vieillard, après avoir entendu l'arrêt fatal, n'eut plus la force que d'exprimer quelques paroles entrecoupées de larmes et de sanglots. Il ne tarda pas à suivre son maître à l'échafaud; traduit devant le tribunal révolutionnaire comme coupable d'avoir conspiré contre l'unité de la République, il refusa de se défendre, et fut guillotiné à l'âge de 72 ans, en même temps que sa fille et son gendre, M. de Chateaubriand, frère du célèbre écrivain. En marchant à la mort, il conserva jusqu'au dernier moment toute sa sérénité habituelle; comme son pied avait heurté une pierre tandis qu'il traversait, les mains liées, la cour du Palais, il dit à son voisin : « Voilà ce qui s'appelle un mauvais présage; un Romain à ma place serait rentré. » — « Malesherbes, dit Sainte-Beuve, était philosophe, mais non pas comme ceux d'alors, qui avaient tous, plus ou moins, l'instinct destructif et révolutionnaire. Lui, il y allait sans malice, en toute droiture, avec bonhomie et prud'homie; il n'eût voulu que maintenir et régénérer. En politique, il ne visait qu'à la réforme et la voulait autant que possible selon les principes de l'antique droit, de l'*antique liberté*, à laquelle il croyait trop peut-être, de même qu'il se confiait trop aussi au bon sens moderne. En tout, on le trouverait de la race des L'Hospital, des Jérôme Bignon, des Vauban, des Catinat, ou même des Fénelon, plutôt que de celle des encyclopédistes novateurs. Ce n'est pas une nuance, notez-le bien, c'est un abîme qui le sépare, au moral, des Mirabeau et des Condorcet... Grand magistrat, ministre trop sensible et trop vite découragé, avocat héroïque et victime sublime, c'est ainsi que peut se résumer tout M. de Malesherbes... Ce Franklin de vieille race avait très-nettement embrassé la société moderne dans ses articles fondamentaux (liberté religieuse, liberté de la presse, liberté individuelle, égalité en matière d'impôt); il l'avait d'avance prévue et anticipée; mais, s'il ne s'était pas trompé sur le but, il s'était fait illusion sur les distances et sur les incidents du voyage. Il avait, en un mot, cru à la terre promise avant le passage de la mer Rouge. » Parmi les nombreux écrits de Malesherbes nous citerons : *Deux mémoires sur le mariage des protestants* (1787, in-8°); *Lettres sur la révocation de l'édit de Nantes* (1788, in-8°); *Mémoire pour Louis XVI* (1794, in-8°); *Mémoire sur la librairie et la liberté de la presse* (Paris, 1809, in-8°), et quelques mémoires sur l'agriculture.

MALESHERBIACÉ, ÉE adj. (ma-le-zèr-bi-a-sé — rad. *malesherbie*). Bot. Qui ressemble à une malesherbie. ‖ On dit aussi MALESHERBIÉ, ÉE.

— s. f. pl. Petite famille de plantes, ayant pour type le genre malesherbie : *Les* MALESHERBIACÉES *renferment des espèces peu nombreuses, à feuilles alternes et à fleurs solitaires jaunes, rouges ou bleues.* (De Jussieu.)

MALESHERBIE s. f. (ma-le-zè-rbî). Bot. Genre de plantes du Pérou et du Chili : MALESHERBIE *thyrsiflore.*

MALESHERBOIS, OISE s. et adj. (ma-le-zèr-boi, oi-ze). Géogr. Habitant de Malesherbes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MALESHERBOIS. *La population* MALESHERBOISE.

MALESPINE (A.), journaliste français, né à Sisteron (Basses-Alpes) en 1830. Il partit fort jeune pour l'Amérique, où il s'exerça au métier de journaliste en publiant une feuille périodique. A vingt-deux ans, il revint en France, et entra en 1863 à l'*Opinion nationale*, où il se fit bientôt remarquer par une brillante polémique en faveur de l'abolition de l'esclavage. Il resta jusqu'en 1870 attaché à cette feuille en qualité de secrétaire de la rédaction, et se signala par la vivacité de ses attaques contre le gouvernement impérial. Lorsque la guerre fut déclarée à la Prusse, M. Malespine resta à Paris et prit part à la défense de la capitale en s'enrôlant dans les bataillons de marche de la garde nationale. Sa courageuse conduite lui valut la croix de la Légion d'honneur. Après le siége, il accentua sa ligne politique et fonda un journal, la *Réforme*, dans lequel il exposa ses idées radicales. Il ne prit pas part cependant aux actes de la Commune et ne fut pas mêlé aux événements de l'année 1871. Une blessure qu'il reçut alors à la tête à la suite d'un accident de chemin de fer le força au repos.

M. Malespine a publié en volumes un assez grand nombre de ses articles de journaux et plusieurs brochures de circonstance, particulièrement sur les questions se rapportant au service médical dans la marine, qu'il a beaucoup étudiées. Nous citerons : la *Médecine navale, urgence d'une réorganisation* (1862, in-8°); la *Médecine navale et le doctorat* (1863, in-8°); *De l'organisation du corps médical de l'armée appliquée à la marine* (1863, in-8°); *Réorganisation du service de santé de la marine* (1864, in-8°); *Solution de la question mexicaine* (1864, in-8°); les *Etats-Unis en* 1865, *d'après les documents officiels communiqués au Congrès* (1865, in-8°). Il a aussi traduit de l'anglais les *Relations extérieures des Etats-Unis*, de Charles Sumner.

MALESPINI (Celio), conteur italien, né à Florence vers 1540. Il servit dans les armées de Philippe II, roi d'Espagne, puis séjourna à Venise, où il se trouvait lors de la peste de 1576, et devint en 1580 secrétaire du grand-duc de Toscane. On ignore l'époque de sa mort. On a de lui, sous le titre de *Ducento novelle* (Venise, 1602, in-4°), un recueil de deux cents nouvelles imitées du *Décaméron* de Boccace. On trouve dans les récits de Malespini des particularités intéressantes et ils ne manquent ni d'esprit ni de naturel, bien qu'ils soient extrêmement inférieurs aux contes du fameux Florentin.

MALESTAN s. m. (ma-lè-stan). Pêche. Tonneau défoncé dans lequel on met la sardine. ‖ Sardines mises en saumure, avant d'être placées dans les barils.

MALESTROIT, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S. de Ploermel, sur l'Oust; pop. aggl., 1,582 hab. — pop. tot., 1,691 hab. Ardoisière; fabrication de charrues, instruments aratoires; tanneries. Commerce de gros draps, cuirs. L'église Saint-Gilles, en partie romane, en partie du xve siècle, offre de beaux vitraux et de curieuses sculptures. L'église de la Madeleine, de la même époque que la précédente, conserve une belle verrière et une curieuse croix byzantine. On trouve aussi dans le bourg quelques maisons de bois du xve et du xvie siècle. En face de la halle, sur une maison en bois, est sculptée, au milieu de sujets grivois, une *Truie qui file* dont les légendes locales n'expliquent pas l'origine.

MALESZEWSKI (Pierre-Paul), littérateur polonais, né à Lautenbourg en 1767, mort en 1828. Il fit presque toutes ses études en France, puis visita l'Angleterre et l'Italie. En 1799, il devint contrôleur général de l'armée des Alpes et fit ensuite la campagne d'Allemagne. De retour en France, il écrivit dans différents journaux, habita la Pologne tant qu'exista le grand-duché de Varsovie, et, après la chute de Napoléon, il revint en France, où il s'occupa jusqu'à sa mort de travaux littéraires. On a de lui, en français : *Des ports sur la mer Baltique et la mer Noire; Essai historique et politique sur la Pologne depuis son origine jusqu'à* 1788 (Paris, 1832; 1833, 2e édit.), ouvrage précédé d'une notice sur l'auteur, laquelle avait déjà été publiée séparément (Paris, 1829). Il laissait en manuscrit une biographie très-détaillée de Kosciusko.

MALET (Louis), seigneur de GRAVILLE, amiral de France, gouverneur de Picardie et de Normandie, né en Normandie en 1433, mort dans son château de Marcoussin en 1516. Descendant d'une illustre famille anglo-normande, Louis Malet fut l'un des hommes qui eurent le plus de crédit dans les cours de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. En 1486, il fut élevé à la dignité d'amiral de France, se distingua comme tel à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. — Sa fille, Anne MALET, femme de Pierre de Balzac d'Entragues, cultiva les lettres avec succès et fut fort recherchée de ses contemporains. Elle rajeunit, à la demande de la reine Claude, le style du vieux et curieux roman d'*Arcita et Palémon*, qu'elle mit en rimes. Ce monument se trouve à la Bibliothèque nationale.

MALET (Claude-François DE), général, célèbre par l'étonnante conspiration qui porte son nom, né à Dôle (Jura) le 28 juin 1754, fusillé le 29 octobre 1812. Il appartenait à une famille noble issue du Périgord, entra à seize ans dans les mousquetaires et servit jusqu'au licenciement de ce corps. Rallié avec enthousiasme à la Révolution, il fut nommé en 1790 commandant de la garde nationale de sa ville natale, et délégué pour conduire à Paris les gardes nationaux fédérés du Jura qui avaient été désignés pour assister à la grande fédération du Champ de Mars, le 14 juillet. En 1792, il partit à la tête d'un bataillon de volontaires, se fit remarquer par sa bravoure aux armées du Rhin et d'Italie, devint en 1799 général de brigade, servit sous Championnet, puis sous Masséna, à l'armée d'Italie, et fut nommé gouverneur de Pavie, puis de Rome. Quelques démêlés avec le gouvernement papal le firent remplacer par le général Miollis. Il fut chargé ensuite de divers commandements secondaires à l'intérieur.

Républicain sincère, Malet n'avait vu qu'avec douleur et indignation l'attentat du 18 brumaire. Aussi l'année suivante, commandant dans la Côte-d'Or, n'avait-il envoyé au premier consul aucune de ces adresses serviles dont le futur empereur était déjà si avide, et lors du passage de celui-ci à Dijon, l'avait-il reçu avec un visage morne et froid. L'abbé Lafon a même raconté, et son témoignage est corroboré par celui de Desmarets, directeur de la police impériale, qu'il avait formé, de concert avec le général Brune, le projet d'arrêter le premier consul à Dijon, assertion vraisemblable, quand on songe à l'audace d'exécution dont il devait donner plus tard des preuves si éclatantes.

Quoi qu'il en soit, son caractère indépendant et ses opinions bien connues expliquent assez la disgrâce où il était tombé quoiqu'il se fût distingué par plusieurs actions d'éclat. Distrait de l'armée active et envoyé à Bordeaux avec le titre de commandant du département, il avait voté contre le consulat à vie. Relégué ensuite aux Sables-d'Olonne, il manifesta une opposition encore plus vive. Cependant, Bonaparte, qui avait rencontré dans l'armée, et beaucoup plus qu'on ne le croit communément, d'autres hommes qui avaient gardé les traditions révolutionnaires et qu'il avait assouplis, essaya de gagner celui-ci par les mêmes moyens qui lui avaient si bien réussi. Malet fut nommé commandant de la Légion d'honneur. Mais il s'était borné à accuser réception par cette lettre sèche et froide à Lacépède, grand chancelier de l'ordre :

« Citoyen, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez la marque de confiance que m'a donnée le grand conseil de la Légion d'honneur. C'est un encouragement à me rendre de plus en plus digne d'une association fondée sur l'amour de la patrie *et de la liberté*. »

Lorsque Napoléon se fit proclamer empereur, Malet lui adressa la lettre de félicitation suivante :

« Citoyen premier consul, nous réunissons nos vœux à ceux des Français qui désirent voir leur patrie heureuse et libre. Si un empire héréditaire est le seul refuge contre les factions, soyez empereur; mais employez toute l'autorité que votre suprême magistrature vous donne pour que cette nouvelle forme de gouvernement soit constituée de manière à nous préserver de l'incapacité ou de la tyrannie de vos successeurs, et qu'en cédant une portion si précieuse de notre liberté nous n'encourions pas un jour, de la part de nos enfants, le reproche d'avoir sacrifié la leur. Je suis, etc. »

En même temps il écrit au général de division Gobert :

« J'ai pensé que, lorsqu'on était forcé par des circonstances impérieuses de donner une telle adhésion, il fallait y mettre de la dignité et ne pas trop ressembler aux grenouilles qui demandent un roi. »

Malet appartenait-il à la société secrète des *Philadelphes*, comme l'a prétendu Charles Nodier dans son *Histoire* un peu romanesque *des sociétés secrètes de l'armée*, publiée en 1815? Le fait est certain, et il est attesté par Rousselin de Saint-Albin dans sa *Conjuration du général Malet*, et par M. E. Hamel dans son *Histoire des deux conspirations du général Malet*. Le général devint même chef suprême ou grand archonte de cette association, qui, sous des formes maçonniques, poursuivait le but du rétablissement de la liberté et des institutions démocratiques.

Malet, souvent signalé pour sa haine de la tyrannie impériale, avait été destitué et rayé du contrôle de l'armée en 1807.

Il n'en fut dès lors que plus libre pour suivre ses projets. Epoux et père, il eût pu goûter le bonheur domestique dans la tranquille obscurité du foyer; mais il n'était pas homme à oublier les engagements sacrés qu'il avait pris envers la liberté, dans la grande fédération de 1790, et ce noble serment de *vivre libre ou mourir* que, depuis, nous n'avons que trop souvent oublié. Il commença dès lors à combiner ses plans et à donner un corps à sa conception pour le renversement de l'Empire. Il choisit sévèrement, il groupa quelques coopérateurs d'élite : l'ancien conventionnel Florent-Guyot, le philosophe Jacquemont, chef de division au ministère de l'intérieur, les généraux Guillaume et Guillet, le savant grammairien Lemare, l'ancien montagnard Ricord, le professeur Bazin, le médecin Gindre, et autres hommes du caractère le plus énergique et de l'intelligence la plus distinguée.

On sait quelles étaient ses combinaisons : peu de personnes dans le secret; une poignée d'hommes intrépides pour frapper un coup prompt et inattendu; un faux sénatus-consulte, de fausses nominations de fonctionnaires, afin de s'emparer des principaux centres de l'autorité publique, ce qu'en terme de guerre on nomme des *positions;* enfin une action énergique et rapide, dans le but de placer, par une manœuvre habile, les forces mêmes de l'ennemi dans la main des conspirateurs, en se saisissant par surprise des commandements civils et militaires. Ce plan hardi, simple, profond, vraiment stratégique et militaire, et qui semble un chapitre du traité des ruses de guerre, est le pivot de toutes les conjurations Malet, de 1808 à 1812, pendant près de cinq années, car cette lutte se poursuivit pendant toute cette période et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, avec l'unité de composition et d'action d'un drame classique. On y sent une même tête et une même main. Cette première conspiration de 1808, qui devait coïncider avec les embarras de la guerre d'Espagne, était peu connue des biographes avant les récits de Saint-Albin et de M. Hamel. Elle eut cependant assez de consistance et fut sur le point d'éclater. Le mouvement devait avoir lieu dans la nuit du 30 mai. Toutes les pièces et proclamations étaient imprimées, et, chose caractéristique, le sénatus-consulte pour la déchéance restera comme modèle, et le Sénat en imitera les principaux considérants contre Bonaparte lors de la Restauration.

Quelques indiscrétions, les délations d'un général nommé Lemoine mirent la police sur les traces; plusieurs conjurés furent arrêtés. Malet jugea prudent de renoncer pour le moment à l'entreprise, de mettre en sûreté toutes les pièces et d'attendre une occasion plus favorable.

Malet ne tarda pas à être arrêté comme ses principaux compagnons; ayant appris que sa femme avait été jetée en prison, il était venu se livrer lui-même. Les preuves matérielles manquaient; il n'y avait pas de corps de délit, rien que quelques aveux des généraux Guillaume et Guillet; mais les prévenus n'en furent pas moins gardés sans jugement dans les cachots, *par mesure de sûreté et de répression*, suivant la formule des lettres de cachet du régime impérial.

Désormais, c'est le général Malet seul qui, du fond de sa prison, va renouer les fils, préparer laborieusement une tentative nouvelle. Cette entreprise extraordinaire du vieux général républicain, que Rousselin de Saint-Albin nomme avec un si grand bonheur d'expression « l'action la plus antique des temps modernes, » devait éclater comme un météore le 23 octobre 1812.

Dans le silence de sa solitude, l'indomptable républicain recommença à méditer, à combiner ses plans, mais sans s'ouvrir à personne, sans confident et sans complices. Pendant plusieurs années, il observe froidement la marche et les mouvements de Bonaparte, attendant avec patience le moment de le frapper. Enfin des circonstances favorables se présentent. Napoléon part pour la campagne de Russie. Les éventualités probables de cette lointaine expédition paraissent présenter à Malet des chances de réussite pour l'entreprise qu'il médite. Spectacle étrange et saisissant pour qui eût pu l'observer, que celui de ce prisonnier, seul et dénué de tout, méditant du fond de son cachot le renversement du colosse qui dominait le monde et le remplissait de son nom! Phénomène plus extraordinaire encore, ce rêve en apparence insensé a été sur le point de devenir une réalité!

Malet avait obtenu sa translation dans une maison de santé du docteur Dubuisson, située près de la barrière du Trône, et où étaient déjà gardés, sous la surveillance de la police, M. de Polignac et l'abbé Lafon. Cette translation dans un établissement d'où l'on pouvait s'échapper plus facilement formait naturellement la base de ses opérations.

Dans la situation où était la France, lasse d'une prétendue gloire et rassasiée de despotisme, épuisée par tant d'entreprises folles et gigantesques, il fut naturellement amené à se poser ce problème au milieu de ses méditations : dans l'état actuel des esprits, qu'adviendrait-il si l'on apprenait tout à coup que Napoléon est mort à six cents lieues de sa capitale?

Ce fut la base de ses combinaisons. Répandre tout à coup le bruit de la mort de l'empereur, s'emparer de la force militaire et des grands postes civils, former un gouvernement provisoire, composé en grande majorité d'anciens républicains, réorganiser la garde nationale, avec La Fayette pour chef, enfin restaurer la grande République et les institutions populaires et faire la paix avec l'Europe; telle était, en sa forte simplicité, la combinaison qu'il agitait en son vaste esprit.

L'abbé Lafon, l'un de ses compagnons à la maison de santé, et qui a laissé une relation du mémorable événement, prétend ridiculement que le but du général était de rétablir le gouvernement monarchique. Mais le passé républicain de Malet, ses déclarations formelles, toutes les pièces judiciaires et autres ne permettent pas d'attacher la moindre importance à cette illusion enfantine.

Dans son projet, le gouvernement provisoire devait être ainsi composé : le général Moreau, président; Carnot, vice-président; le général Augereau; Bigonnet, ex-législateur; Frochot, préfet de la Seine; Florent-Guyot, ex-législateur; Destutt-Tracy, sénateur; Jacquemont, ex-tribun; Mathieu de Montmorency; le général Malet; de Noailles; le vice-amiral Truguet; Volney, sénateur; Garat, sénateur; Lambrecht, sénateur.

Dans cette commission figurent deux hommes de l'ancien régime; mais sans doute que, dans l'idée de Malet, ces noms ne devaient servir, au moment décisif, qu'à rallier toutes les nuances d'opposition contre Bonaparte. La majorité était républicaine.

Fit-il part de son plan à ses deux compagnons, qui étaient royalistes? Cela est plus que douteux de la part d'un tel homme. Tout au plus leur laissa-t-il pressentir vaguement qu'il travaillait au renversement de Bonaparte, pour en tirer quelques services utiles. D'ailleurs, qui serait entré dans cette conspiration d'un seul homme, si le fond des choses avait été révélé? L'entreprise eût paru vraiment trop insensée.

Toutes les pièces nécessaires étant fabriquées ou retrouvées, proclamations, sénatus-consulte, ordres, dépêches, avec les cachets, les signatures, etc., Malet, qui avait eu le soin de faire préparer au dehors, par sa femme, ce qui lui était nécessaire, choisit un moment où les nouvelles de la grande armée manquaient depuis plusieurs jours, et s'évade de la maison de santé, le 22 octobre 1812, à onze heures du soir, avec l'abbé Lafon, auquel il avait réservé un rôle, mais qui d'ailleurs resta inactif. Revêtu de l'uniforme d'officier général, à cheval, et suivi d'un aide de camp, le caporal Rateau, et d'un faux commissaire de police, un affidé nommé Boutreux, il se présente dans la nuit à la caserne Popincourt, fait réveiller le colonel, nommé Soulier, lui annonce que la nouvelle de la mort de l'empereur est arrivée à Paris depuis quelques heures; que le Sénat, immédiatement assemblé, a déclaré sa famille déchue et nommé un gouvernement provisoire, lequel l'a investi, lui, Malet, du commandement de Paris. Il lui remet en même temps un paquet cacheté contenant, entre autres pièces, la proclamation du Sénat et la copie de sa propre nomination. Le colonel, entièrement persuadé, met son régiment à la disposition du général, qui enlève de la même manière la 10e cohorte de la garde nationale active, envoie des détachements s'emparer du Trésor, de la Banque, de la Poste aux lettres, de l'Hôtel de ville, en remettant aux officiers des pièces qui doivent leur faire livrer ces établissements sans difficulté. Lui-même se rend à la Force, où les généraux Guidal et Lahorie languissaient depuis plusieurs années, comme lui suspects de républicanisme. Il leur donne à chacun un paquet cacheté contenant la nomination du premier au ministère de la police générale, et de l'autre comme préfet de police, avec ordre de s'assurer du duc de Rovigo et de Pasquier, qui remplissaient ces fonctions. Puis il se porte à l'état-major, place Vendôme, chez Hullin, commandant de la 1re division militaire, et lui annonce le nouvel ordre de choses, par suite duquel il vient le remplacer. Hullin montrant quelque méfiance et faisant des difficultés, Malet, pour qui les moments étaient précieux, lui casse la mâchoire d'un coup de pistolet. Cet étonnant coup de main, sans précédent, se trouvait ainsi presque consommé, lorsque, les adjudants de place Laborde et Doucet étant accourus, se précipitent sur Malet, le terrassent et l'emmènent en prison. Une inspiration subite et surtout ce malheureux coup de pistolet leur avaient fait deviner ce qu'aucun des fonctionnaires n'avait encore soupçonné, à savoir qu'ils étaient en présence d'un audacieux conspirateur.

Ainsi, sous le gouvernement le plus absolu et le plus fidèlement servi, un homme prisonnier, sans ressources, sans amis, entreprend de faire une révolution à lui seul. De la solitude d'une maison de santé, où il est soumis à une sévère surveillance, n'ayant pour agents qu'un caporal presque idiot qui ne comprend rien à ce qu'il copie, un abbé royaliste bavard et poltron, qui croit servir les Bourbons, parle et ne fait rien, enfin un prêtre espagnol qui prête sa chambre parce qu'il croit aider à l'évasion de Ferdinand VII, Malet se lève contre Napoléon. A minuit, à l'heure même où il commence l'exécution de son projet gigantesque, il n'a pas un écu, pas un complice, pas même la moindre liaison ni dans l'armée ni dans l'administration; et, cinq heures après, cet homme est maître de la garnison, du ministère et de la préfecture de police; le ministre, le préfet sont captifs; deux prisonniers d'Etat, qui ne se doutaient de rien quelques instants auparavant, remplacent ces deux hauts fonctionnaires; Paris, en s'éveillant, trouve presque un gouvernement établi. Puis, tout à coup, avant que la conspiration poussée plus avant ait compromis ou attiré à elle assez de personnes pour être soutenue et entraîner la France entière, un doute d'un officier subalterne dissipe le prestige; le conspirateur est arrêté, et avec lui une foule d'hommes dont pas un n'a su son secret; tout s'évanouit, et cette nuit reste comme un rêve dans la mémoire de ceux qui l'ont vue.

On avait pu mesurer à la fois la force et la faiblesse du prestige et de l'obéissance passive dans un gouvernement qui s'appuyait exclusivement sur ce double artifice, et avec quelle facilité un génie entreprenant avait failli consommer la ruine de ce gouvernement par les moyens mêmes qui l'avaient si longtemps maintenu. Jamais ne s'étaient aussi clairement révélés le despotisme merveilleux de l'Empire, son mécanisme de servilité si prompte et si crédule, sa force extrême et sa faiblesse tout aussi extrême, enfin le mépris profond et la haine profonde qu'inspirait Napoléon à quelques caractères d'acier, tels que Malet, ou tels que ce général Guidal, qui, bien qu'innocent au sens juridique et, pour ainsi dire, conspirateur sans le savoir, chercha si peu à déguiser ses sentiments devant ses juges, qu'il s'écria : « Je voudrais qu'il fût dans mon cœur, votre Napoléon : je me poignarderais à l'instant. »

Quelques jours après cette nuit fameuse, Malet fut traduit devant une commission militaire, avec Guidal, Lahorie et une vingtaine d'autres personnes, parmi lesquelles les officiers qui avaient ajouté foi aux fausses dépêches. Treize de ces prétendus complices furent condamnés à mort avec le chef réel et l'unique auteur de la conspiration. Malet fit éclater son grand caractère dans les débats. Le président Dejean lui ayant demandé quels étaient ses complices, il répondit : *La France entière, et vous-même, si j'avais réussi*. Conduit à la plaine de Grenelle avec ses compagnons, il reçut la mort avec un sang-froid héroïque. Il commanda lui-même le feu, d'une voix retentissante. Tous ses compagnons étaient tombés comme foudroyés. Lui était resté debout tout sanglant. Il fallut une seconde décharge pour l'achever. Frappé à mort, il tomba en criant une dernière fois : *Vive la liberté !*

Le duc de Rovigo, dans ses *Mémoires* (t. VI, p. 17), bien qu'ayant été mis à la Force avec Pasquier, apprécie avec justice et justesse le général Malet. « Le général Malet, dit-il, était entré de bonne foi dans la Révolution; il en professa les principes avec une grande ferveur. Il était républicain par conscience, et avait pour les conspirations un caractère semblable à ceux dont l'antiquité grecque et romaine nous ont transmis les portraits. »

Il n'est pas de plus bel éloge, surtout venant d'une telle bouche.

Il va sans dire que les quatre journaux qui seuls avaient sous l'Empire, non le droit, mais la faculté de parler des affaires politiques, reçurent l'ordre de passer sous silence celle-ci.

Il existe plusieurs histoires de cette conspiration : *Malet*, par Lemare (1814, in-8º); *Histoire de la conjuration de Malet*, par l'abbé Lafon (1814, in-8º); l'*Histoire des conspirations de Malet*, par L. T. (1815), brochure qui n'a pas été mise dans le commerce et qui contient des détails curieux; la *Conjuration Malet*, par Rousselin de Saint-Albin, travail approfondi, complet, consciencieux, aussi recommandable par les qualités du style que par l'abondance et l'authenticité des documents, digne enfin du biographe de premier ordre qui nous a laissé les vies des grands soldats patriotes et républicains, Hoche, Kléber, Championnet, Dugommier; le fils de l'auteur, M. Hortensius de Saint-Albin, en a donné un fragment, la première partie, dans un volume de documents relatifs à la Révolution, extraits des œuvres de son père, volume publié en 1873; l'*Histoire des deux conspirations du général Malet* (1873), par M. E. Hamel, dans laquelle l'auteur fait jouer un rôle tout à fait exagéré à un certain Demaillot, qui aurait été, suivant lui, le principal auteur de la conspiration de 1808; enfin, la *Conspiration du général Malet*, par Paschal Grousset (1869), compilation dans laquelle le futur membre de la Commune a rassemblé les parties essentielles des récits de Lemare, de Lafon, de Charles Nodier, d'E.-Marco Saint-Hilaire, etc.

MALETESTE (Jean-Louis, marquis DE), écrivain français, conseiller au parlement de Dijon. Il vivait au XVIIIe siècle, et il est l'auteur de l'*Esprit de l'*Esprit des lois (1749, in-4º), attribué à tort à Le Gras du Villard, et des *Œuvres diverses d'un ancien magistrat* (Londres, 1784, in-8º), également publiées sous le voile de l'anonyme.

MAL-ÊTRE s. m. Etat de malaise, de vague indisposition : *Eprouver du* MAL-ÊTRE, *un certain* MAL-ÊTRE.

— Gêne, état peu fortuné : *Après avoir passé toute ma vie dans le* MAL-ÊTRE, *et souvent presque manquant de pain, il ne m'est jamais arrivé une seule fois de me faire demander de l'argent par un créancier.* (J.-J. Rouss.)

— Etat d'une personne malheureuse : *Passer sa vie dans le* MAL-ÊTRE.

MALETROUSSE s. f. (ma-le-trou-se). Féod. Droit perçu par les seigneurs sur les récoltes et les bestiaux.

MALETTE ou **MALLETTE** s. f. (ma-lè-te). Bot. Nom vulgaire du thlaspi ou bourse à pasteur. ‖ On dit aussi MALETTE À BERGER.

MALEU (Etienne), chroniqueur français, né en 1282, mort en 1322. Il fut chanoine de l'église de Saint-Junien, dans le Limousin. On a de lui une chronique intitulée *Chronicon comodaliacense, seu ecclesiæ Sancti-Juniani, ad Vigennam, ab anno D. ad ann. MCCCXVI* (Saint-Junien, 1847, in-8º), où l'on trouve de l'exactitude et parfois des traits d'une naïveté charmante, dit l'abbé Arbellot.

MALEVENTUM, nom primitif de BÉNÉVENT.

MALEVILLE (Guillaume DE), écrivain ecclésiastique français, né à Domme (Périgord) en 1699, mort vers 1770. Il fut chanoine et curé de sa ville natale, et composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Lettres sur l'administration du sacrement de pénitence* (Bruxelles, 1740, 2 vol. in-12); la *Religion naturelle et révélée* ou *Dissertations philosophiques, théologiques et critiques contre les incrédules* (Paris, 1756-1758, 6 vol. in-12); *Histoire critique de l'éclectisme* ou *Des nouveaux platoniciens* (Paris, 1766, 2 vol. in-12).

MALEVILLE (Jacques, marquis DE), jurisconsulte et homme politique français, neveu du précédent, né à Domme (Périgord) en 1741, mort au même lieu en 1824. Il avait exercé pendant quelque temps la profession d'avocat à Bordeaux, lorsque éclata la Révolution. Il en adopta les principes, tant qu'ils ne s'écartaient pas du système de la monarchie constitutionnelle, devint président du directoire de la Dordogne en 1790, juge au tribunal de cassation (1791), et fut élu en 1795 membre du conseil des Anciens. Là, il se lia avec Portalis, Lebrun, Barbé-Marbois, etc., attachés comme lui aux idées monarchiques, fit un grand nombre de rapports et de discours, combattit la loi qui ordonnait le partage, à titre de présuccession, des biens des ascendants d'émigrés, demanda l'abrogation de la loi qui excluait les parents et alliés d'émigrés des fonctions électorales, improuva à plusieurs reprises le coup d'Etat du 18 fructidor, se prononça contre l'extension inconstitutionnelle de l'autorité du Directoire, etc. En 1799, Maleville cessa de faire partie de la législature. Il devint, l'année suivante, un des juges du tribunal de cassation, fut chargé, avec Portalis, Tronchet et Bigot de Préameneu, de rédiger un projet de code civil, et se montra, dans les délibérations qui eurent lieu à ce sujet, défenseur des maximes du droit romain, de la puissance paternelle, du régime dotal, de la faculté de tester, adversaire de l'adoption et du divorce. Nommé sénateur en 1806, comte en 1808, il vota pour la déchéance de Napoléon en 1814, fut appelé à siéger à la Chambre des pairs par Louis XVIII, opina pour la déportation dans l'affaire du maréchal Ney, et vota toujours avec les partisans du régime constitutionnel. On a de lui : *Du divorce et de la séparation de corps* (Paris, 1801, in-8º); *Analyse raisonnée de la discussion du code civil au conseil d'Etat* (Paris, 1804-1805, 4 vol. in-8º); *Défense de la constitution par un ancien magistrat* (Paris, 1814).

MALEVILLE (Pierre-Joseph, marquis DE), homme politique et magistrat français, fils du précédent, né à Domme (Périgord) en 1778, mort à Paris en 1832. Après avoir exercé la profession d'avocat à Paris, il devint sous-préfet de Sarlat (1804), et conseiller à la cour d'appel de Paris (1811). Elu dans la Dordogne membre de la Chambre des députés en 1815, il se prononça pour les institutions libérales, pour la liberté de la presse avec le jury, pour les garanties constitutionnelles et pour le rappel des Bourbons. Sous la seconde Restauration, il fut successivement nommé premier président à la cour de Metz (1819), premier président à la cour d'Amiens (1820), membre de la Chambre des pairs (1824), et conseiller à la cour de cassation (1828). Jusqu'à la fin de sa vie, il fut un défenseur éclairé des idées libérales. Le marquis de Maleville était versé dans la littérature orientale, dans la connaissance des antiquités celtiques et romaines. Nous citerons de lui : *Discours sur l'influence de la réformation de Luther* (Paris, 1804, in-8º); *Frappe, mais écoute* (Paris, 1814); les *Benjamites rétablis en Israël* (Paris, 1816), poëme en prose.

MALEVILLE (Guillaume-Jacques-Lucien, marquis DE), magistrat et homme politique français, fils du précédent, né à Sarlat en 1805. Il entra dans la magistrature en 1826, et fut successivement juge auditeur, conseiller auditeur à la cour de Paris (1830), conseiller à la cour de Bordeaux (1835), à la cour de Paris (1843), et prit sa retraite en 1865. Comme homme politique, M. de Maleville fut nommé en 1837 membre de la Chambre des députés par l'arrondissement de Sarlat, qu'il représenta jusqu'en 1846. A cette époque, il reçut un siége à la Chambre des pairs, et continua à appuyer la politique ministérielle jusqu'à la révolution de 1848. Pendant vingt ans, il vécut à l'écart des affaires publiques. En 1869, il se porta comme candidat libéral pour le Corps législatif dans la Dordogne, mais il échoua. Deux ans plus tard, les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il a fait partie de la majorité monarchique, et s'est associé à tous les votes réactionnaires.

MALEVILLE (Léon DE), homme politique français, né à Montauban en 1803. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris en 1823, il se fit attacher au cabinet du célèbre avocat Hennequin, devint en 1828 secrétaire particulier de son oncle, M. de Preissac, nommé préfet du Gers, et l'accompagna après la révolution de Juillet à Bordeaux. M. Léon de Maleville remplit jusqu'en 1833 les fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Gironde, et donna sa démission lorsque son oncle cessa d'être préfet. L'année suivante, le collége de Caussade, dans le Tarn-et-Garonne, l'envoya siéger à la Chambre des députés. Le jeune député (il avait trente et un ans à peine) vint s'asseoir sur les bancs de la gauche, et se fit bientôt remarquer par ses idées libérales, par son désir de voir l'institution monarchique rester constitutionnelle et devenir progressive. Bien qu'il fût ami de M. Thiers, il vota contre les lois de septembre, puis soutint le cabinet du 22 février 1836, combattit avec beaucoup de vivacité le ministère Molé, et devint sous-secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, dans le cabinet du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers, qu'il suivit dans sa retraite le 23 octobre suivant. Rentré alors dans l'opposition, M. Léon de Maleville ne cessa de combattre la politique de M. Guizot et des doctrinaires, les mesures antilibérales prises par le chef du cabinet, la corruption électorale, et, apostrophant un jour la majorité silencieuse, il s'écriait : « Ne connaissons-nous pas le tarif des consciences que vous vous êtes récemment achetées ? » Ce fut également avec une grande énergie qu'il attaqua le ministère Guizot au sujet de l'indemnité Pritchard. En 1847, il se prononça un des premiers en faveur de la réforme électorale, puis il prit une part des plus actives à l'agitation qui eut lieu au sujet de l'interdiction des banquets politiques. Sur ces entrefaites éclata la révolution de février 1848. Pour M. de Maleville, comme pour ses amis politiques, la chute de Louis-Philippe fut considérée comme une catastrophe. Le libéral de la veille, inquiet, troublé par l'imprévu des événements, se trouva le lendemain dans le camp des réactionnaires. Il se présenta dans le Tarn-et-Garonne, qui l'élut représentant du peuple à la Constituante, vota constamment avec la droite, fit partie du comité contre-révolutionnaire de la rue de Poitiers, et fut appelé le 20 décembre 1848 par le président Louis-Napoléon à prendre le portefeuille de l'intérieur; mais, au bout de dix jours, il donnait sa démission. Le bruit ayant couru qu'il avait quitté le ministère pour n'avoir pas voulu remettre au chef du pouvoir exécutif les dossiers relatifs aux affaires de Boulogne et de Strasbourg, M. de Maleville dut s'en expliquer à la tribune. Non réélu dans le Tarn-et-Garonne lors des élections pour la Législative, il vint siéger à cette assemblée après les élections complémentaires qui eurent lieu à Paris le 13 juillet 1849. Il continua à suivre la même ligne politique et à voter avec la majorité réactionnaire, dont il se sépara toutefois en 1850, pour appuyer les mesures proposées par la gauche républicaine dans le but de paralyser les projets ambitieux de l'Elysée. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rendit à la vie privée, et pendant les dix-neuf années de despotisme odieux que subit la France, il se tint complétement à l'écart des affaires publiques. Lors des élections du 8 février 1871, le département de Tarn-et-Garonne l'envoya siéger à l'Assemblée nationale, qui, lors de la constitution de son bureau, l'élut un de ses vice-présidents. Ami intime de M. Thiers, M. de Maleville s'associa complétement à sa politique, se joignit au groupe du centre gauche, se montra un partisan déclaré de la République conservatrice, et s'aliéna la majorité monarchique qui, dès le mois d'août suivant, le remplaça comme vice-président par Saint-Marc Girardin. Il a voté les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, a été un des signataires de la proposition Rivet, qui conféra à M. Thiers le titre de président de la république, s'est prononcé contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour de la Chambre à Paris, contre le maintien des traités de commerce, pour l'amendement Dufaure, lors du rapport Batbie sur la proposition Kerdrel (29 novembre 1872), pour la dissolution de l'Assemblée (14 décembre), pour l'ordre du jour pur et simple dont le rejet amena la démission de M. Thiers (24 mai 1873), etc. Outre quelques brochures politiques et un travail sur le budget du ministère de l'intérieur, on a de lui une spirituelle petite comédie, intitulée : les *Tribulations de M. le préfet* (1827). — Son frère, né à Domme (Dordogne) en 1813, mort en 1858, fit ses études militaires à l'école Saint-Cyr, puis passa quinze ans en Afrique, et fit partie de l'expédition d'Italie en 1858, comme colonel du 55e de ligne. Chargé, lors de la bataille de Solférino, de défendre la ferme de Casanova, qui couvrait la route de Mantoue, il se vit attaqué par des forces de beaucoup supérieures. A cinq reprises, son régiment perdit et reprit sa position. La mitraille moissonnait ses rangs, et les munitions venaient à lui manquer. Voyant ses soldats ébranlés et hésitants, de Maleville saisit le drapeau et s'élança vers les Autrichiens en criant : « 55e, sauvez votre drapeau ! » A cet appel ses soldats se précipitent à sa suite, à la baïonnette, contre l'ennemi forcé de reculer; mais de Maleville tomba mortellement atteint.

MALÉVOLE adj. (ma-lé-vo-le — du lat. *male*, mal; *volo*, je veux). Malveillant, mal disposé contre quelqu'un : *Voilà, lecteur bénévole ou* MALÉVOLE, *tout ce que j'ai à te dire.* (Scarron.)

Montaigne, cet auteur charmant,
Dans son château paisiblement,
Loin de tout frondeur *malévole*,
Doutait de tout impunément.
VOLTAIRE.

— Antiq. *Statues malévoles*, Statues de Mercure conducteur des ombres aux enfers.

MALEYA, ville de l'Océanie, dans la Malaisie hollandaise, sur la côte S. de l'île de Ternate, dans l'archipel des Moluques, capitale d'une sultanie vassale des Hollandais, et chef-lieu de la résidence de son nom. Port de commerce et citadelle du XVIIe siècle. Aux environs, le palais du sultan de Ternate.

MALÉZIEU (Nicolas DE), auteur dramatique et mathématicien, né à Paris en 1650, mort en 1727. Ses talents précoces, ses connaissances étendues dans les lettres, en histoire, en mathématiques, etc., attirèrent l'attention de Bossuet et du duc de Montausier, qui le désignèrent à Louis XIV pour être précepteur du duc du Maine, et par la suite (1698) il enseigna les mathématiques au duc de Bourgogne. Grâce à sa position, à son esprit, à l'agrément de son commerce, à son caractère excellent, il se lia avec les personnages les plus remarquables de l'époque, notamment avec Bossuet et avec Fénelon, dont il resta constamment ami, malgré leurs différends. Après le mariage du duc du Maine, Malézieu vit augmenter la faveur dont il jouissait auprès de lui. Il alla habiter Sceaux, où la duchesse du Maine établit sa petite cour, qui fut bientôt une académie d'aimables, joyeux et charmants esprits. « Nul, dit Victor Fournel, n'était plus propre que Malézieu, par la variété de ses connaissances, à satisfaire l'inquiétude de savoir et la prodigieuse activité d'esprit de la jeune duchesse, que séduisaient toutes les sciences, même les plus étrangères à l'esprit de son sexe. Souvent, en présence de toute la cour, Malézieu lui traduisait, à livre ouvert, avec une parfaite élégance et un sentiment délicat des beautés de l'original, les auteurs grecs ou latins, Sophocle, Euripide, Térence, Virgile, et, tout en les traduisant, il les déclamait si bien, que l'auditoire se sentait ému, comme à la voix des plus grands acteurs. » Malézieu devint bientôt indispensable à la duchesse, surtout comme ordonnateur des fêtes de tout genre qu'elle donnait à Sceaux. Ce n'était pas tâche facile, car il lui fallait sans cesse combiner de nouveaux divertissements, composer des vers, des impromptus, des pièces même, dans lesquelles il jouait un rôle; aussi appelait-il les fêtes de Sceaux « les galères du bel esprit. » Lors des querelles du duc du Maine avec le duc d'Orléans, après la mort de Louis XIV, Malézieu prêta à son ancien élève l'appui de ses talents, et composa contre le duc d'Orléans un mémoire qui lui valut un emprisonnement de plusieurs mois. Nommé membre de l'Académie des sciences en 1699, il fut appelé deux ans plus tard à faire partie de l'Académie française. Outre des chansons, des contes, des sonnets, la *Tarentule* et les *Importuns*, comédies, etc., recueillis dans les *Divertissements de Sceaux* (Trévoux, 1712-1717), et une traduction de l'*Iphigénie en Tauride*, d'Euripide, qui lui valut de brillants éloges de Voltaire, on a de lui : *Eléments de géométrie de M. le duc de Bourgogne* (Paris, 1715), et on lui attribue les *Amours de Ragonde*, comédie avec musique, et *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, amusante facétie.

MALÉZIEUX (François-Adrien-Ferdinand), homme politique français, né à Gricourt (Aisne) en 1821. Lorsqu'il eut achevé son droit à Paris, il alla s'établir à Saint-Quentin, où il exerça la profession d'avocat. M. Malézieux s'attacha particulièrement alors à l'étude des questions agronomiques, visita dans ce but la Scandinavie, l'Angleterre, l'Allemagne, et publia divers travaux, tels que des brochures *sur la question chevaline*, des *Etudes agricoles sur la Grande-Bretagne*, des articles dans les *Annales de l'agriculture française*. Lors des élections de 1863 M. Malézieux, qui appartenait au parti libéral, se porta candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la deuxième circonscription de l'Aisne, et l'emporta, au second tour de scrutin, sur M. d'Hargival, patronné par l'administration. Il vota à peu près constamment avec la gauche républicaine, fut réélu en 1869, et continua à suivre la même ligne politique. Après la chute de l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale le chargea d'administrer la ville de Saint-Quentin, et il se fit remarquer auprès de M. Anatole de La Forge, lors de la défense héroïque de cette ville contre les Prussiens. Nommé le 8 février 1871 représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, il est allé siéger parmi les membres de la gauche républicaine, et a été élu membre du conseil général de son département en octobre 1871. A l'Assemblée, il a voté les préliminaires de paix, la proposition Rivet, s'est prononcé contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour son retour à Paris, pour la dissolution et pour le maintien au pouvoir de M. Thiers, lors des votes du 29 novembre 1872 et du 24 mai 1873.

MALFAÇON s. f. (mal-fa-son — de *mal* et de *façon*). Ce qui est mal fait dans un ouvrage : *Retrancher* 100 *francs pour les* MALFAÇONS.

MALFAIRE v. n. ou intr. (mal-fè-re — de *mal*, adv., et de *faire*). Faire le mal, agir méchamment, nuire à autrui : *Etre enclin à* MALFAIRE. *Ne chercher qu'à* MALFAIRE.

> *Malfaire* est quelquefois utile ou nécessaire.
>
> LAYA.

‖ Ne s'emploie qu'à l'infinitif.

MALFAISANCE s. f. (mal-fè-zan-se — rad. *malfaire*). Disposition à malfaire : *Toutes les subtilités de l'école ne peuvent répondre aux arguments sur le malheur de l'homme, sur la* MALFAISANCE *apparente de Dieu et sa préférence pour les animaux.* (Fourier.)

— Action, influence nuisible : *La* MALFAISANCE *de la civilisation.* (Fourier.)

MALFAISANT, ANTE adj. (mal-fè-zan, ante — rad. *malfaire*). Qui se plaît à faire du mal, qui cherche à nuire : *S'il n'y a point de liberté, il n'y a ici-bas que des hommes bienfaisants et des hommes* MALFAISANTS. (Volt.) *Le pouvoir est d'une nature envieuse et* MALFAISANTE. (B. Const.) *Le seul être réellement* MALFAISANT *pour l'homme que nous apercevons dans la nature est l'homme même.* (L. Pinel.)

> D'animaux *malfaisants* c'était un fort bon plat.
>
> LA FONTAINE.

‖ Qui produit, qui cause du mal : *Toute intervention de la Russie dans les affaires intérieures de l'Europe est* MALFAISANTE. (H. Martin.)

— Nuisible à la santé : *Des boissons* MALFAISANTES. *Des aliments* MALFAISANTS.

— Substantiv. Personne malfaisante :

> Crains les sifflets, mais crains les *malfaisants.*
>
> VOLTAIRE.

— **Syn. Malfaisant, nuisible, pernicieux.** *Malfaisant* diffère d'abord des deux autres mots en ce qu'il renferme l'idée d'action, tandis que ceux-ci qualifient plutôt la nature, la manière d'être des objets. Quand Bossuet appelle Satan un esprit *malfaisant*, il le montre constamment occupé à faire le mal. Ce qui est *nuisible* est propre à nuire, c'est le contraire de *utile, avantageux. Pernicieux* en diffère par le degré ; il signifie propre à causer la perte, la ruine totale. *Il y a bien de la différence entre un livre qui contient des erreurs* NUISIBLES *et un livre* PERNICIEUX. (J.-J. Rouss.)

MALFAIT, AITE (mal-fè, è-te) part. passé du v. Malfaire. Mal exécuté : *Ouvrage* MALFAIT, *Habit* MALFAIT. ‖ Mal tourné, mal bâti : *Une personne* MALFAITE. *Un homme* MALFAIT. ‖ On écrit plus ordinairement MAL FAIT, en deux mots.

— Fig. Bizarre, mal réglé : *Un esprit* MALFAIT. *Un caractère* MALFAIT. *L'homme est, de sa nature, pécheur, c'est-à-dire, non pas essentiellement malfaisant, mais plutôt* MALFAIT, *et sa destinée est de recréer perpétuellement en lui-même son idéal.* (Proudh).

— **Syn. Malfait, contrefait.** V. CONTREFAIT.

MALFAITEUR, TRICE s. (mal-fai-teur, tri-se — de *mal* et de *faire*). Personne qui fait habituellement des actions criminelles ou nuisibles à ses semblables : *Le bienfait désarme le* MALFAITEUR. (Barbaste.) *La police a l'œil sur les partis politiques plutôt que sur les* MALFAITEURS. (Vacherot.)

> Un *malfaiteur* ne peut se soustraire au supplice.
>
> LEBRUN.

MALFAMÉ, ÉE adj. (mal-fa-mé — de *mal* et de *famé*). Qui a mauvaise réputation : *Un homme* MALFAMÉ. *Une famille* MALFAMÉE. ‖ Habité par des personnes suspectes : *Une rue* MALFAMÉE. *Un quartier* MALFAMÉ.

— s. f. Bot. Nom donné dans les colonies à des espèces d'euphorbes, qui n'ont pas les propriétés vénéneuses des autres espèces. ‖ On les appelle aussi MALNOMMÉES.

— **Syn. Malfamé, diffamé.** V. DIFFAMÉ.

MALFEND adj. m. (mal-fan — de *mal* et de *fendre*). Agric. Qui se fend mal, tortillard : *Bois* MALFEND.

— Substantiv. Bois qui se fend mal : *Du* MALFEND.

MALFILÂTRE (Jacques-Charles-Louis DE CLINCHAMP DE), poëte français, né à Caen en 1733, mort à Paris en 1767. Sa mort prématurée, à trente-quatre ans, et deux vers de Gilbert lui ont valu une notoriété plus grande que son œuvre lui-même, qui est peu considérable et où l'on ne trouve guère que des promesses. Le temps lui manqua pour prendre possession de son propre talent et s'exonérer des inexpériences juvéniles. C'est à tort, du reste, qu'on l'a comparé à Gilbert ; ces deux poëtes n'ont d'autre point de ressemblance que d'être morts jeunes tous deux. Malfilâtre était d'un caractère doux et aimable, et il se confina dans l'étude des littératures grecque et latine ; il admirait leurs chefs-d'œuvre, qu'il essaya de transporter patiemment dans notre langue. Gilbert, esprit violent et ombrageux, rejeté dans le cléricalisme par haine des encyclopédistes, qui n'admiraient point son génie, n'avait de talent que pour la satire, et ne produisit que des œuvres de colère. Il n'y eut donc entre eux, nous le répétons, d'autre point de ressemblance que leur commune destinée.

Les parents de Malfilâtre, quoique descendant par l'une et l'autre branche d'une noble famille, étaient tombés dans l'indigence ; heureusement, ils connaissaient le prix de l'instruction, et ils profitèrent pour leur enfant des moyens gratuits d'instruction que la ville de Caen s'est toujours honorée d'offrir à ses citoyens peu favorisés de la fortune. Ils purent le placer au collége du Mont, tenu par les jésuites, qui avaient alors en main toute l'instruction publique. Il y fit de solides études classiques, et se prit de goût surtout pour Virgile. Aussitôt sorti du collége, il débuta avec éclat dans la poésie académique. Il y avait à Caen, comme à Rouen et à Dieppe, une académie littéraire, connue sous le nom de Palinod, où étaient institués des concours de poésie lyrique. Le sujet mis tous les ans au concours était une ode ou un sonnet en l'honneur de l'immaculée conception. Malfilâtre concourut, mais il ne remporta aucun prix ; son talent était trop profane pour s'accommoder de cette bigoterie outrée. Il fut plus heureux aux Palinods de Rouen, où il obtint quatre fois le prix de l'ode pour les pièces suivantes : *Elie enlevé aux cieux* (1753), la *Prise du fort Saint-Philippe* (1756), *Louis le Bien-Aimé sauvé de la mort* (1757), et, enfin, le *Soleil fixe au milieu des planètes* (1759), composition bien supérieure aux trois autres. Le retentissement de ce dernier succès fut grand ; Paris s'en occupa, car la société oisive du XVIIIe siècle accordait encore quelque faveur aux poëtes. Marmontel inséra la pièce dans le *Mercure de France*, qu'il rédigeait, et n'hésita pas à prédire une brillante carrière au débutant.

Malfilâtre était trop modeste pour profiter de ce succès, et peut-être eut-il tort. Une ode, dans ce temps-là, valait de hautes protections et ouvrait toutes les portes. Il resta encore quelque temps confiné dans sa province, et ne vint à Paris que sur les sollicitations du libraire Lacombe qui, ayant vu de lui quelques fragments de traduction de Virgile, en vers, lui proposa d'en entreprendre une traduction complète. Les *Géorgiques* et une partie des *Eglogues*, moitié en prose, moitié en vers, parurent peu de temps après, et valurent même à Malfilâtre d'assez fortes sommes, qu'il dissipa avec une insouciante prodigalité, et il tomba vite dans une extrême pénurie. Les soucis de sa position ne l'empêchèrent pas, toutefois, de commencer son poëme de *Narcisse ;* mais il vivait dans des transes continuelles, tourmenté de l'idée que ses créanciers voulaient le poursuivre et le faire emprisonner. Un ami parla de lui à M. de Savine, évêque de Viviers, lui lut quelques-uns de ses vers, et lui inspira un vif désir de connaître le poëte. Le prélat vint le voir, et trouva, dit-il, « le jeune homme le plus aimable dans les horreurs de l'indigence. » Il loua pour lui un petit logement à Chaillot, l'y installa sous le nom de Laforêt et, dans cette retraite ignorée, Malfilâtre put achever en repos *Narcisse*, petite composition mythologique où respire un vif sentiment des beautés de la littérature grecque. Cependant l'isolement lui pesait ; une affreuse maladie, dont lui avait fait présent quelque beauté trop facile, le minait lentement. Par surcroît, il arriva que sa retraite fut découverte par une hôtelière qui lui avait fait crédit, et de chez laquelle il avait fui sans payer : il s'attendait à des récriminations, et se voyait déjà emprisonné ; mais l'excellente femme, touchée de son dénûment, lui fit promettre de revenir chez elle, où il serait beaucoup mieux pour recevoir les soins que réclamait son état. Malfilâtre, ému d'un procédé si rare, la remercia les larmes aux yeux, et se fit transporter au logis de cette dame, où il mourut trois mois après, des suites d'opérations cruelles qu'il lui avait fallu subir. Les deux fameux vers de Gilbert :

> La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré ;
> S'il n'eût été qu'un sot il aurait prospéré,

ne sont donc pas rigoureusement vrais. Malfilâtre a connu le dénûment, mais il n'est pas mort de faim, et nul doute que son beau talent ne lui eût acquis bien vite une notoriété profitable, s'il avait pu y joindre cet esprit d'ordre qui est nécessaire à tout le monde, même aux poëtes.

Son poëme de *Narcisse*, qu'il avait vendu 800 livres au libraire Lejay, ne parut qu'après sa mort (1768, in-8°), avec son chef-d'œuvre lyrique, le *Soleil fixe au milieu des planètes.* Il s'en fit presque aussitôt plusieurs réimpressions, qui en attestent le succès. Une édition des *Œuvres de Malfilâtre* a été publiée (1805, in-18) avec une intéressante notice d'Auger ; elle contient ce petit poëme mythologique, les quatre odes et les fragments de traduction de Virgile, mentionnés plus haut.

MALFINI s. m. (mal-fi-ni). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon.

— **Encycl.** Sous ce nom vulgaire, on désigne, dans quelques pays, une espèce ou peut-être une simple variété d'oiseau de proie, appartenant au genre faucon, et qui paraît tenir à la fois de la crécerelle, de l'émerillon et de l'épervier. Sa grosseur ne dépasse guère celle d'une grive ; toutes les plumes du dessus et des ailes sont rousses et tachetées de noir ; le dessous du corps est blanc et tacheté aussi de noir ; les griffes et le bec sont d'une dimension médiocre et proportionnés à sa taille. Cet oiseau ressemble à la crécerelle, tant par son aspect extérieur que par son cri. Il vit de lézards, de sauterelles et autres petits animaux ; il attaque aussi parfois les poussins dans les basses-cours ; mais les poules lui donnent la chasse, et il ne peut se défendre contre elles.

MALFORMATION s. f. (mal-for-ma-si-on — de *mal* et de *formation*). Vice de conformation. ‖ Peu usité.

MALGACHE adj. (mal-gha-che). Géogr. Qui appartient à Madagascar ou à ses habitants : *La langue* MALGACHE. *Les mœurs* MALGACHES.

— Substantiv. Naturel de Madagascar : *Une* MALGACHE. *La reine des* MALGACHES.

— **Encycl.** Linguist. La langue parlée à Madagascar a été désignée par divers auteurs sous les noms de *madécasse, malacassa, malagasy, malgache*, et Balbi lui a donné celui de *malais-africain*, parce que cette langue se lie d'un côté, par des affinités nombreuses et souvent assez frappantes, aux langues malayo-polynésiennes, et que, de l'autre, elle présente une certaine parenté avec les idiomes souahili et cafre, parlés sur la côte orientale de l'Afrique. Les races diverses qui composent la population malgache ont dû mettre en commun superstitions, coutumes, idiomes ; car on ne saurait expliquer autrement cette singulière identité de langage qui s'observe actuellement dans toutes les provinces de Madagascar, malgré des dissemblances physiques bien tranchées. Ce fait parut tellement extraordinaire à Balbi, que, dans l'*Introduction* à son *Atlas ethnographique du globe*, il n'en voulut point admettre l'existence. Cependant des autorités dignes de foi, entre autres un ancien gouverneur de l'établissement français du Fort-Dauphin, Etienne de Flacourt, et un voyageur anglais qui a été durant quinze années prisonnier des indigènes, Robert Drury, déclarent qu'une langue unique est parlée à Madagascar ; les seules différences que l'on puisse signaler d'une province à l'autre ne consistent que dans l'accentuation, et les habitants des diverses parties de l'île se comprennent sans la moindre difficulté. A l'appui de son opinion sur la probabilité de l'existence de plusieurs idiomes à Madagascar, Balbi cite les variantes que, même dans les mots exprimant les idées les plus élémentaires, présentent les vocabulaires recueillis par de Flacourt, Drury, Megiser et Hervas. Dans le *Dictionnaire polyglotte* de ce dernier, on trouve, en effet, une double nomenclature *malgache*, laquelle présente le spécimen de deux dialectes. Balbi prend en outre à témoin un autre voyageur français, qui, ayant visité presque toute la côte orientale, affirme que l'idiome de la partie méridionale, celui du Fort-Dauphin par exemple, diffère complétement de celui des provinces du nord. Mais Dumont-d'Urville appuie de son autorité l'opinion d'une langue commune à toute l'île, langue variée tout au plus, dit-il, par la prononciation, suivant les provinces.

Le *malgache* a été rattaché aux langues de l'Océanie, et, parmi celles-ci, au malais. Quelques philologues ont fait remarquer que le nom de Madagascar pouvait avoir pour étymologie celui de *Malaio*, par l'effet du changement, très-fréquent dans cette langue, de *l* en *d*. C'est en vertu de cette même loi de permutation de lettres que l'on nomme indifféremment *Malgache* et *Madécasse* l'habitant de cette île, comme aussi la langue qu'il parle. Dans ses *Mélanges polynésiens*, Jacquet donne au même peuple le nom de *Malécasse*, et applique celui de *malacassa* à la langue. L'affinité du *malgache* avec les idiomes malayo-polynésiens n'est pas douteuse : on rencontre dans l'un et dans les autres un nombre considérable de racines et même de formes grammaticales identiques ; seulement, certains mots présentent des nuances dans leurs voyelles, certains autres des permutations de consonnes. Ainsi, on voit fréquemment le *b* malais changé en *v* dans le *malgache*, le *p* en *f*, le *k* en *h*, le *d* en *r*, etc.

Crawfurd croit que la langue *malgache* est plus intimement liée au bali ; Marsden penche pour le dialecte de Nias ; Guillaume de Humboldt, tout en reconnaissant l'origine malaise de cette langue, se demande si jamais il sera possible de savoir de quelle manière et à quelle époque les Malais sont allés s'établir si loin de leur berceau, dans le voisinage de l'extrémité méridionale de l'Afrique ; enfin Dumont-d'Urville s'est formé une autre conviction : frappé des rapports intimes qu'il observe entre le grand dialecte polynésien et le *malgache*, frappé surtout du fait que ces rapports sont quelquefois immédiats entre l'idiome des naturels de Madagascar et celui des naturels de la Polynésie, sans se reproduire constamment dans le malais, le commandant de l'*Astrolabe* est amené à déclarer que la supposition d'après laquelle le *malgache* devrait à l'intermédiaire du malais son analogie avec le polynésien est détruite par le fait que bien des mots, communs au *malgache* et au polynésien, et existant sous une forme identique dans les deux langues, ne se retrouvent que très-altérés dans le malais ou même lui sont tout à fait étrangers. Avec le malayo-polynésien, qui fait le fonds de la langue *malgache*, Guillaume de Humboldt y signale, de plus, un certain nombre de mots sanscrits, et Malte-Brun plusieurs mots se rapprochant des idiomes cafres. D'un autre côté, les rapports déjà anciens avec les Arabes des côtes du golfe d'Oman ont introduit dans la langue parlée à Madagascar un certain nombre de racines sémitiques.

Le *malgache* a un système phonétique aussi développé que celui du malais ; il possède en abondance des voyelles sonores, ce qui en rend la prononciation très-harmonieuse. Il est également remarquable par la richesse de son vocabulaire. On y trouve une foule de termes pour lesquels la plupart de nos langues européennes n'auraient pas d'équivalents. Ainsi, pour exprimer les cornes d'un bœuf, le *malgache* a au moins trente mots différents, selon la forme, la direction, le volume de cette partie de l'animal. Cette richesse de termes spéciaux donne à cette langue une extrême concision. Par exemple : l'acte d'aller chez soi se rend par *mody*, et l'idée, bien plus complexe, de sortir de chez soi et d'y revenir dans la même journée se traduit par *tampody.*

Les noms *malgaches* n'ont ni genre, ni nombre, ni cas. Des particules tiennent lieu, dans cette langue, des flexions de la déclinaison. La distinction des substantifs et des adjectifs n'existe pas, car le substantif contient en même temps le qualificatif de l'objet qu'il désigne. Parmi les noms de nombre, il n'y a que les dix premiers et les nombres cent et mille qui soient exprimés par des mots simples. Pour onze, on dit dix-un ; pour vingt, deux-dix, etc. La conjugaison ne se fait qu'à l'aide de particules préfixes. Par ce moyen, on distingue les temps, les modes, les voix, et l'on peut former du verbe simple non-seulement des verbes passifs, réfléchis, réciproques, mais aussi des verbes potentiels, causatifs, etc. Ce système de préfixes, très-complet en *malgache*, est un des principaux traits de ressemblance qui lient cette langue à la langue malaise.

Le *malgache* offre diverses nuances, selon qu'il est parlé sur les côtes ou dans l'intérieur de l'île, et selon que les tribus qui le parlent ont eu plus ou moins de rapports avec les marchands ou les colons arabes. La différence qui existe entre le *malgache* des côtes et celui de l'Imérina consiste seulement, suivant le missionnaire anglais Ellis, dans quelques permutations de consonnes. Ainsi les Hovas, par exemple, mettent l'articulation *d* là où les habitants des régions maritimes prononcent un *l*. On pourrait ajouter, d'après l'autorité d'Eugène de Froberville, que les Hovas emploient encore beaucoup de mots inconnus dans le reste de l'île.

Chez les Anta-Ymours, qui habitent sur la côte orientale, Leguével cite la tribu de Faraon, qui a un dialecte particulier et une prononciation différente des autres Malgaches : on y traîne les dernières syllabes des mots et les phrases y sont chantées. Les Anta-Ymours connaissent très-bien leur origine arabe et s'en montrent fiers ; ils font voir aux étrangers des volumes fort anciens, écrits en caractères arabes, qu'ils savent tous lire.

L'alphabet arabe, introduit à Madagascar par les Anta-Ymours, est usité depuis longtemps dans cette île, chez les Ombiasses, savants et littérateurs du pays, dont la science consiste surtout dans la connaissance des sortiléges. Les Ombiasses ont fait subir aux caractères qu'ils emploient différentes altérations. Ils distinguent, par exemple, le *dal*, le *sad* et le *tha* du *dzal*, du *dhal* et du *dha* en mettant sous les trois premiers signes le point qui se place au-dessus des trois derniers. Le *ya* initial a pris chez les Malgaches la valeur du *z*. L'usage d'une écriture étrangère n'a pas été sans réagir sur la langue. En passant par l'alphabet arabe, le *malgache* a perdu des sons que cet alphabet ne pouvait représenter, et il a été forcé d'en grouper plusieurs autres sous un même signe. L'écriture *malgache* est en outre altérée par la grossièreté des instruments graphiques dont on se sert et par la matière sur laquelle elle est le plus souvent tracée, c'est-à-dire l'écorce de l'avo. Ces diverses circonstances peuvent facilement occasionner des erreurs dans le déchiffrement des manuscrits *malgaches*. La Bibliothèque nationale de Paris possède un petit nombre de ces manuscrits.

MALGAIGNE (Joseph-François), chirurgien français, né à Charmes-sur-Moselle (Vosges) en 1806, mort à Paris en 1865. Fils et petit-fils d'officiers de santé, il se rendit en 1821 à Nancy, où il termina ses études classiques, commença ses études de médecine, et publia en même temps quelques articles dans le journal le *Propagateur de la Lorraine*. A l'âge de dix-neuf ans, Malgaigne fut reçu officier de santé. Ce diplôme satisfaisait l'ambition de son père ; mais les aspirations de Malgaigne s'élevaient plus haut. Peu après, il prit la direction du *Propagateur ;* mais la fougue du nouveau rédacteur ne tarda pas à éveiller la susceptibilité des autorités locales. Menacé dans ses intérêts, l'imprimeur renvoya Malgaigne avec une indemnité et le plaça comme secrétaire auprès du chevalier de Villeneuve, qui travaillait à son *Histoire de l'ordre de Malte*. Fatigué de cette situation, il partit pour Paris avec une faible somme, qui fut vite épuisée. Alors il se mit à donner des leçons d'anatomie et de dissection, à recueillir des observations dans les cliniques et à les publier dans les journaux de médecine. Elève de l'Ecole pratique en 1825, externe des hôpitaux l'année suivante et élève du Val-de-Grâce en 1828, Malgaigne commença à se faire connaître en 1829 par un intéressant mémoire sur les fonctions du larynx, mémoire qui remporta le prix proposé par la Société d'émulation. En 1831, il passa sa thèse de doctorat et quitta aussitôt la France pour aller au secours des Polonais, décimés par la guerre et par le choléra. A son retour, Malgaigne s'attaqua aux questions de haute pratique. C'est ainsi qu'il reprit par ses bases toute la question des luxations de l'épaule au point de vue théorique et pratique, et que, pendant plusieurs années, il eut sur ce point une vive controverse avec le chirurgien militaire Sédillot. En 1835, il fut nommé agrégé de la Faculté. Malgaigne commença alors à l'Ecole pratique des cours qui furent très-remarqués, puis il devint successivement chirurgien de l'hôpital Saint-Louis (1845), membre de l'Académie de médecine (1846), professeur de médecine opératoire (1850) et chirurgien de la Charité. En 1846, un arrondissement de Paris l'envoya siéger à la Chambre des députés, où il prononça un discours sur le Sunderbund, et appuya de ses votes l'aveugle politique de M. Guizot. La Révolution de 1848 le rendit à la chirurgie, et depuis lors il renonça entièrement à la politique. Le docteur Jules Guérin lui ayant intenté un procès au sujet de la ténotomie rachidienne, il voulut être son propre avocat, plaida sa cause en première instance et en cour d'appel, et la gagna devant les deux juridictions.

Travailleur infatigable, Malgaigne était en outre un professeur éloquent. Sa parole, claire, vive, accentuée, entraînante, était secondée par un geste, une physionomie qui respiraient la vigueur et l'intelligence. Comme praticien, il n'eut pas le même prestige que comme professeur : on eût dit que les exercices de la main contrariaient en lui l'essor de la pensée. Cependant il était entreprenant et toujours prêt à trouver un moyen nouveau. Le nombre de ses inventions et des perfectionnements qu'il a apportés aux divers appareils de chirurgie est considérable. Malgaigne s'est attaché à faire prévaloir les statistiques bien faites en chirurgie et à démontrer que, pour connaître la valeur réelle des opérations chirurgicales, il ne suffit pas, comme on le faisait avant lui, de suivre l'opéré ou le blessé jusqu'à la cicatrisation des plaies, jusqu'à ce qu'on est convenu d'appeler la guérison; qu'il fallait, en outre, savoir ce que devenaient dans l'avenir les malades, afin de bien connaître les inconvénients, les difformités finales qui en sont les conséquences naturelles. On peut dire, à ce sujet, que la science a notablement changé de physionomie depuis Malgaigne, et que la pratique lui sera redevable, sous ce rapport, d'un véritable service.

Malgaigne a laissé plusieurs écrits, dont voici la liste : *Nouvelle théorie de la voix humaine* (1828); *Manuel de médecine opératoire, fondée sur l'anatomie normale et l'anatomie pathologique* (Paris, 1831, 1 vol. in-12; 7e édit., 1852); *Mémoire sur l'ulcération, l'inflammation et la gangrène des os* (1832); *Coup d'œil sur la médecine en Pologne* (1832); *Des polypes utérins* (1833); *Observations sur les plaies des artères* (1834); *Mémoire sur l'asphyxie par le charbon* (1835); *Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale* (1838, 2 vol. in-8o); *Recherches sur les appareils employés dans le traitement des fractures* (1844, in-8o); *Traité des fractures et des luxations* (1847, 2 vol. in-8o); *Parallèle des diverses espèces de taille* (1850); la *Médecine d'Homère* (1862); *Leçons d'orthopédie* (1862, in-8o). On lui doit, en outre, une édition des *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré (1840, 3 vol. in-8o). Enfin il a publié de nombreux articles dans le *Journal de chirurgie*, la *Revue médico-chirurgicale*, les *Annales d'oculistique*, le *Bulletin* de l'Académie de médecine, etc. Tous les écrits de Malgaigne sont d'un style facile, imagé, clair et entraînant; ils sont empreints d'un rigorisme qui témoigne de toute son ardeur dans la recherche de la vérité.

MALGRACIEUSEMENT adv. (mal-gra-si-eu-ze-man — rad. *malgracieux*). (D'une façon malgracieuse : *Saluer* MALGRACIEUSEMENT. *Répondre* MALGRACIEUSEMENT.

MALGRACIEUX, EUSE adj. (mal-gra-si-eu, eu-ze — de *mal* adv. et de *gracieux*). Disgracieux, dépourvu de bonne grâce, rude, incivil : *Une réponse* MALGRACIEUSE. *Votre père, le plus* MALGRACIEUX *des hommes, m'a chassé dehors malgré moi.* (Mol.)

MALGRANGE, hameau de France, départ. de Meurthe-et-Moselle, à 3 kilom. S. de Nancy; 45 hab. C'est dans cette petite localité que se trouvent les ruines de l'ancien château de Malgrange, qui appartenait aux ducs de Lorraine. Ces ducs possédaient depuis fort longtemps à Malgrange un petit château servant de maison de plaisance, lorsque, en 1711, le duc Léopold le fit démolir et ordonna à son architecte Boffrand de le remplacer par un véritable palais. Le duc Stanislas fit continuer les travaux interrompus en 1715 et l'édifice fut rapidement terminé. Cette somptueuse demeure, dont le corps de logis principal, d'ordre dorique, avait quinze fenêtres de face, était richement décorée. La façade du corps de logis et de ses pavillons était revêtue de carreaux de faïence de Hollande, bleue et blanche, de différents dessins, ce qui le faisait vulgairement appeler le *Château de faïence*. Dans la seule aile du château qui soit encore debout se trouvaient, outre les logements des gens de service et les appartements des étrangers, la salle des gardes du corps, le logement du confesseur du roi, devenu aujourd'hui l'appartement de l'évêque de Nancy, le logement du primat, celui du grand maréchal et celui du grand écuyer. L'ensemble de la grande façade regardant l'avenue avait 116 toises de longueur. Stanislas passa à Malgrange une partie de son exil : il en sortit pour la dernière fois la veille de l'accident où il trouva la mort. En 1766, le château de Malgrange devint la résidence du commandant général de la province de Lorraine. A l'époque de la Révolution, le château, déjà fort démembré, fut tout à fait condamné. Tout fut détruit, à l'exception d'une partie du bâtiment de la Reine et de l'aile des communs du côté de l'entrée du château. Ces débris devinrent plus tard la propriété du maréchal Ney, qui y résida souvent, et dont le père, le vieux tonnelier de Sarrelouis, y mourut en 1826. Une maison de santé s'y installa ensuite, et une partie sert aujourd'hui de siége à une institution. L'ancien logement du confesseur du roi de Pologne, que possède aujourd'hui l'évêque de Nancy, est un des restes les plus intéressants de cette grande ruine du passé.

MALGRÉ prép. (mal-gré — de *mal* adj. et de *gré*). Contre le gré ou la volonté de : *Il faut qu'un honnête homme ait l'estime publique sans y avoir pensé, et, pour ainsi dire,* MALGRÉ *lui.* (Chamfort.) *On aime* MALGRÉ *soi le visage qui s'est fané en même temps que nos propres traits.* (Chateaub.) *On ne sauve pas* MALGRÉ *lui un pouvoir qui s'aveugle.* (E. de Gir.) *Ce n'est jamais que* MALGRÉ *lui, et parce qu'il ne peut faire autrement, que l'homme s'associe.* (Proudh.)

Souvent notre bon sens *malgré* nous s'évapore.

REGNARD.

‖ Nonobstant, avec un nom de chose : *Il est parti* MALGRÉ *la pluie.* MALGRÉ *la fragilité de l'espèce humaine, notre état naturel est d'être raisonnable.* (Mme de Genlis.)

Rien de plus infidèle, et *malgré* tout cela,
Dans le monde on fait tout pour ces animaux-là.

MOLIÈRE.

Malgré le vermillon, les pompons et le fard,
La nature a le droit de triompher de l'art.

DELILLE.

‖ Au mépris de : *Il est parti* MALGRÉ *mes ordres. Lorsqu'une chose nécessaire ne peut s'opérer par la constitution, elle s'opère* MALGRÉ *la constitution.* (B. Const.)

— *Malgré ses dents*, En dépit de ses efforts : *Je l'aurai,* MALGRÉ SES DENTS. ‖ V. à l'encycl. l'explication de cette locution.

— *Malgré tout*, Quoi qu'il arrive, quoi qu'on fasse : MALGRÉ TOUT, *le vrai finit par avoir raison.*

— Loc. conj. *Malgré que*, usité seulement dans la locution *Malgré que j'en aie, Malgré que tu en aies, qu'il en ait*, Quoique j'en aie, que tu en aies, qu'il en ait malgré, mauvais gré; en dépit de moi, de toi, de lui : *Ils me tirèrent de ce lieu,* MALGRÉ QUE J'EN EUSSE. (La Font.) MALGRÉ QU'ON EN AIT, *nous voulons être comptés dans l'univers et y être un objet important.* (Montesq.) *On aime toujours sa patrie,* MALGRÉ QU'ON EN AIT; *on parle toujours de l'infidèle avec plaisir.* (Vol.) *La cause de mes sensations m'est étrangère, puisqu'elles m'affectent* MALGRÉ QUE J'EN AIE. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. La locution adverbiale *bon gré, mal gré* s'écrit en quatre mots; ce serait une faute d'écrire *bongré, malgré*.

— **Syn. Malgré, nonobstant.** La principale différence qui existe entre ces deux mots, c'est que le second vieillit et n'est plus guère employé qu'en style de palais. Mais on peut dire encore que *malgré* peut seul être employé devant les noms de personnes; on ne dirait pas : *Je ferai cela* NONOBSTANT *vous*, mais bien MALGRÉ vous; et même lorsqu'il est suivi d'un nom de chose, il annonce un obstacle plus effectif, une résistance plus active, comme si la chose avait réellement la volonté de résister.

— **Encycl.** Philol. Génin signale comme un solécisme et un non-sens consacré par l'usage l'emploi de ces formules : *malgré moi, malgré lui, malgré nous. Mal* est l'adjectif latin *malus*, mauvais. Ces locutions reviennent donc exactement à *mauvais gré moi, mauvais gré lui, mauvais gré nous.* On voit tout de suite que le pronom possessif y devrait être substitué au pronom personnel en cette forme : *mauvais gré mien, sien, notre, leur*, etc..., et c'est ainsi en effet qu'on s'exprimait dans l'origine :

O Rogier que *maugré sien* glennent
Trente et six chevaliers y prennent.

GUILL. GUIART.

« Avec Roger qu'ils ramassent (qu'ils glanent) malgré lui, ils y prennent trente-six chevaliers. »

A cette façon de parler régulière, comment a-t-on pu substituer une locution dépourvue de sens? Voici l'explication que donne Génin. *Moi* et *toi*, qui ne sont plus aujourd'hui que des pronoms personnels, ont été jadis des adjectifs possessifs traduisant *meus, tuus* :

Je te ferai deux espées bailler :
Li une en sera *moie*, et li altre Renier.

GÉRARD DE VIANE.

Mal gré moi a donc pu se dire pour *mal gré mien*, et puis, grâce à l'équivoque, on a passé de *malgré moi* à *malgré nous*. Cette équivoque s'est fortifiée encore de celle qui est contenue dans ces formules du XVe siècle : *Bon gré saint Pierre de Rome; mal gré saint Georges*, où *saint Pierre* et *saint Georges* sont réellement au génitif par opposition, comme *Dieu, Aymon, Molière*, dans la *Fête-Dieu*, les *Quatre fils Aymon*, une *Fontaine-Molière*. *Malgré nous* a paru construit comme *mal gré saint Pierre.*

C'est au XIVe siècle que l'on a commencé à se servir du mot *malgré;* on disait alors *malgré vos dents* ou plutôt *malgré vos dents devant* (les dents de devant sont les premières qui happent le gibier). Au tournoi de Valenciennes, Baudoin se voit attaqué par cinq adversaires conjurés, mais

Amours de ses vertus si bien le pouvéait
Qu'il li estoit avis se cent y en avoit
Maugré leurs dens devant bien lor escaperoit.

BAUDOIN DE SEBOURG.

Cette locution est donc une métaphore tirée de la chasse.

MALGUE (LA), hameau de France (Var), comm., cant. et arrond. de Toulon; 216 hab. Le coteau de La Malgue produit, suivant M. Rendu, un vin d'une qualité supérieure au vin des autres crus de l'arrondissement et qui se rappproche du vin de Saint-Georges par le corps et la saveur. Le fort de La Malgue sert de prison aux détenus politiques et aux militaires destinés aux compagnies de discipline. Ses casernes peuvent contenir 1,500 hommes de garnison et ses casemates 500 à 600 hommes. Il a été construit en 1764, d'après les plans de Vauban. La côte de la Méditerranée prend, à partir du fort La Malgue, les aspects les plus pittoresques.

MALHABILE adj. (ma-la-bi-le — de *mal* et de *habile*). Qui manque d'habileté, de savoir-faire, de capacité : *Négociateur* MALHABILE. *Il faut être bien* MALHABILE *pour offenser les gens gratuitement.*

— *Malhabile à*, Impropre, inapte à : *Je suis* MALHABILE À *me faire aimer.* (G. Sand.)

MALHABILEMENT adv. (ma-la-bi-le-man — rad. *malhabile*). D'une façon malhabile : *S'y prendre* MALHABILEMENT.

MALHABILETÉ s. f. (ma-la-bi-le-té — rad. *malhabile*). Défaut d'habileté, d'adresse, de savoir-faire : *Dans le monde, la* MALHABILETÉ *est plus fâcheuse que la malhonnêteté.*

— **Syn. Malhabileté, gaucherie, impéritie,** etc. V. GAUCHERIE.

MALHERBE s. f. (ma-lèr-be — de *mal* adj. et de *herbe*). Bot. Nom vulgaire de la dentelaire et du garou.

MALHERBE (François DE), célèbre poëte français, né à Caen en 1555, mort à Paris en 1628. Sa famille possédait depuis longtemps les premières magistratures de la ville; son père, François de Malherbe, sieur de Digny, était conseiller du roi au siége présidial de Caen; sa mère se nommait Louise Le Vallois et était fille de Henri, sieur d'Ifs, sur la mort duquel Malherbe a fait une épigramme assez peu respectueuse. Le poëte fut l'aîné de neuf enfants, dont six seulement vécurent, trois garçons et trois filles. La moitié de la vie de Malherbe se consuma en procès avec son frère cadet Eléazar.

Grâce aux renseignements abondants et précis réunis par MM. Ludovic Lalanne et Ad. Regnier pour leur belle édition des œuvres complètes de Malherbe dans la collection des *Grands écrivains de la France* (Hachette, 1862-1869, 5 vol. in-8o), la biographie du poëte n'est plus à faire; ils ont remplacé par des faits, des dates et des concordances les anecdotes plus ou moins vraies que l'on a toujours données jusqu'ici pour la vie de Malherbe. Nous les prendrons pour guides, et c'est vraiment un bonheur pour le biographe que de trouver ainsi tous les documents rassemblés d'une façon aussi claire et aussi méthodique.

Malherbe fit ses études partie à Caen, partie à Paris, et les acheva en voyageant à l'étranger, à Bâle et à Heidelberg, sous la direction d'un calviniste, Richard Dinoth. Il se sépara de sa famille vers l'âge de vingt et un ans et ne la revit que dix ans plus tard. On avait cru jusqu'ici, d'après Racan, que l'on pouvait supposer bien informé, que la mésintelligence avait éclaté entre le père et le fils parce que le vieux Malherbe aurait embrassé, sur la fin de ses jours, la religion réformée. Le père du poëte était calviniste dès 1566; il donna un calviniste pour précepteur à son fils, et la vérité est que Malherbe se soucia toujours fort peu des choses de religion. Il se brouilla probablement avec son père en refusant d'entrer dans la magistrature, à laquelle sa famille s'était toujours honorée d'appartenir et pour laquelle il ne manifestait que du dédain. Son père, mécontent, favorisa alors outre mesure le frère cadet, Eléazar, et le pourvut de sa charge de conseiller, qui valait fort cher, et qui fut la première cause d'un interminable procès. Malherbe trouva tout de suite un protecteur et se fit attacher, en qualité de secrétaire, au grand prieur de France, Henri, duc d'Angoulême, bâtard de Henri II, qui séjournait alors à Aix. C'est à peine s'il faisait déjà quelques vers; cependant nous voyons qu'on le prenait pour juge en fait de poésie, ce qui montre qu'il avait déjà manifesté son goût sévère. « Un jour, dit Tallemant des Réaux, M. le grand prieur, qui avait l'honneur de faire de méchants vers, dit à Dupérier : « Voilà un sonnet; si je dis à Malherbe que » c'est moi qui l'ai fait, il dira qu'il ne vaut » rien. Je vous prie, dites-lui qu'il est de » votre façon. » Dupérier montre le sonnet à Malherbe en présence du grand veneur : « Ce sonnet, lui dit Malherbe est tout comme » si c'était M. le grand prieur qui l'eût fait. » De 1575 à 1586 on n'a de lui que quelques pièces insignifiantes : un quatrain pour le portrait d'Estienne Pasquier, des stances à une Provençale et le poëme des *Larmes de saint Pierre*, imité en partie de Tansillo. M. Ad. Regnier ne croit pas que le *Bouquet de fleurs de Sénèque* (1590, in-4o), recueil de pièces épiques attribuées à la jeunesse de Malherbe, soit de lui.

En 1581, il s'était marié, à Aix, avec la fille d'un président au parlement de Provence, Madeleine de Corriolis. Le grand prieur ayant été assassiné (juin 1586), Malherbe, qui était alors en Normandie, ne voulut plus retourner en Provence; il appela d'abord sa femme près de lui, puis la fit retourner à Aix chez ses parents. Quant à lui, il séjourna tantôt à Caen, tantôt en Provence, assez mal dans ses affaires, et en quête de quelque nouvelle fonction comme d'un nouveau protecteur. Il fit imprimer les *Larmes de saint Pierre* (Paris, 1587, in-4o) et dédia le poëme à Henri III, qui lui fit tenir 500 écus, mais borna là sa générosité. Dans l'*Instruction à son fils*, rédigée un peu plus tard, et où il établit minutieusement ses comptes par doit et avoir, on voit qu'à cette époque il vécut surtout d'emprunts, opérés à droite et à gauche; que sa famille, ce dont il se plaint grandement, ne lui donnait pas un liard et que son père lui fit seulement cadeau d'un tonneau de cidre. Force lui fut de se tirer d'affaire tout seul. Deux premiers enfants qu'il eut de son mariage moururent, et, à propos de la mort de l'un d'eux, une fille appelée Jordaine, Malherbe, que l'on croit si sec de cœur, écrivit à sa femme une lettre navrante, découverte depuis peu et que nous citerons, parce qu'elle le fait voir sous un jour nouveau :

« J'ai bien de la peine à vous écrire cette lettre, mon cher cœur, et je m'assure que vous n'en aurez pas moins à la lire. Imaginez-vous, mon âme, la plus triste et la plus pitoyable nouvelle que je saurois vous mander : vous l'apprendrez par cette lettre. Ma chère fille et la vôtre, notre belle Jordaine, n'est plus au monde. Je fonds en larmes en vous écrivant ces paroles, mais il faut que je les écrive, et il faut, mon cœur, que vous ayez l'amertume de les lire. Je possédois cette fille avec une perpétuelle crainte, et m'étoit avis, si j'étois une heure sans la voir, qu'il y avoit un siècle que je ne l'avois vue. Je suis, mon cœur, hors de cette appréhension, mais j'en suis sorti d'une façon cruelle et digne de regrets, s'il en fut jamais une bien cruelle et bien regrettable. Je m'étois proposé de vous consoler; mais comme le ferois-je, étant désolé comme je suis? Recevez cet office d'un autre, mon cœur, car de moi, je ne puis si peu me représenter cet objet et me ressouvenir que je n'ai plus ma très chère fille, que je ne perde toutes les considérations qui me devroient donner quelque patience et ne haïsse tout ce qui me peut diminuer ma douleur. J'ai aimé uniquement ma fille, j'en veux aimer le regret uniquement. Le mal qui me l'a ôtée ne m'ôtera pas le contentement que j'ai de m'en affliger. Mais que fais-je, ma chère âme? Je me devrois contenter de ne m'en consoler point sans vous donner par ces discours si tristes et si mélancoliques sujet de vous attrister davantage. A la nouveauté de cet accident, un de mes plus profonds ennuis, et qui donnoit à mon âme des atteintes plus vives et plus sensibles, c'étoit que vous n'étiez avec moi pour m'aider à pleurer à mon aise, sachant bien que vous seule, qui m'égalez en intérêt, pouviez m'égaler en affliction. Plût à Dieu, mon cher cœur, que cela eût été; je serois relevé de cette peine de vous écrire de si déplorables nouvelles et vous hors de ce premier étonnement qu'il faut que les âmes les plus roides et les plus dures sentent au premier assaut que leur donne cette douleur. »

Cette lettre est datée de 1599. Elle a été découverte par M. B. Hauréau et publiée en 1850. On croit que la fameuse ode à Dupérier, intitulée : *Consolation sur la mort de sa fille*, est à peu près de la même époque; on y sent la même inspiration tendre, un peu voilée par le style sévère que Malherbe croyait être le seul propre à la poésie. Malherbe était donc déjà un grand poëte; il y a loin des *Larmes de saint Pierre* à cette ode d'une facture si large et qui n'a point vieilli. Il était arrivé à la pleine possession de son style et à la maturité de son talent, sans que des œuvres intermédiaires nous initient à son labeur, car, de 1586 à 1599, deux ou trois odes, dont une entre autres fort belle, adressée à Henri IV, et des stances sur le mariage du duc de Montpensier, sont tout ce qu'il a laissé au public.

Dès lors Malherbe visait à être poëte de cour; il sentait sa force et voulait l'employer d'une façon lucrative. Une ode qu'il présenta, à Aix, à Marie de Médicis, *Sur sa bienvenue en France* (1600), car il fit à cette époque un dernier séjour en Provence, une seconde pièce adressée au roi, la belle ode qui commence ainsi

O Dieu dont les bontés, de nos larmes touchées...,

et par-dessus tout la recommandation du cardinal Duperron, lui valurent les bonnes grâces de Henri IV. Un jour, le roi demandait à Duperron s'il faisait encore des vers; le prélat lui répondit qu'il ne fallait plus que personne s'en mêlât après un certain gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, nommé Malherbe, qui avait porté la poésie française à un si haut degré que personne n'en pouvait jamais approcher. Une lettre de remercîments de Malherbe au cardinal prouve l'authenticité de cette anecdote. En 1605, le poëte suivit à Paris deux de ses amis, le savant Peiresc et Du Vair, et fut présenté au roi. Pour mettre ordre à ses affaires, il rédigea cette même année sa curieuse *Instruction à son fils*, qui n'avait encore que cinq ans; il lui donne, non des conseils de religion ou de morale, mais des renseignements précis sur sa fortune, sur ses procès; il lui énumère les instances qu'il a poursuivies, les prêts qui lui ont été faits et lui indique les notaires dépositaires des quittances. C'est l'œuvre d'un madré Normand, rompu à toutes les roueries de la chicane, qui se méfie de tout le monde, surtout de ses proches, et qui veut assurer l'avenir de son fils contre les chances de la vie et les perfidies possibles de ses adversaires. Cette pièce intime en dit long sur le caractère du poëte.

A la cour, il sut promptement faire son chemin. Malgré la pénurie du trésor royal, il trouva moyen de se faire attacher au service du grand écuyer, duc de Bellegarde, avec 1,000 livres d'appointements, plus l'entretien d'un homme et d'un cheval. Peu de temps après il cumula ses fonctions d'écuyer avec celles de gentilhomme ordinaire de la chambre, qui rapportaient 2,000 livres, ce qui ne l'empêchait pas de solliciter encore quelque pension sur une abbaye ou un bénéfice. Henri IV la lui promettait sans cesse, mais ne la donnait jamais. Le roi l'avait pris en affection et aimait à l'avoir près de lui, soit pour lui faire faire des vers de commande (c'est ce que Malherbe appelle des vers de nécessité), soit pour prendre plaisir à sa vive et caustique conversation. Malherbe possédait l'esprit de repartie, le secret des mots brefs qui portent coup, et il avait la langue aussi verte que le Vert-galant lui-même; bon compagnon du reste, aimant le vin, les femmes, la débauche, et austère seulement en fait de rimes. En même temps qu'il devenait pensionnaire du roi, la mort de son père (1606) le mit en possession d'une partie de son héritage : le domaine rural de Digny, qui était depuis longtemps le patrimoine de l'aîné de la famille, et une maison à Caen, qui existe encore, rue Notre-Dame, à l'angle de la rue de l'Odon, furent sa part dans la succession. Il la mangea en procès.

Pendant cinq années, jusqu'à la mort du roi, il ne quitta pas Henri IV; il eut son appartement au Louvre, à Fontainebleau, et partout où le roi résidait; cette période fut pour lui, qui avait le travail si difficile, relativement féconde. Il composa près de quatre cents vers : des odes et des sonnets pour le roi, pour le duc de Bellegarde, des vers de ballet, et enfin les cinq pièces où il chante les amours de Henri pour la princesse de Condé. Aussi disait-il qu'il était fort *embesogné*. On a compté, en effet, que, année moyenne, Malherbe n'a jamais fait plus de trente vers par an. « Des vers de commande, des vers inspirés par le désir d'obtenir ou de payer un bienfait, une grâce, voilà, dit M. Ad. Regnier, ce qui forme la plus grande et la plus importante partie de son œuvre, depuis le moment où il se fixa à la cour, et, chose singulière, parmi ces vers se trouvent précisément les plus beaux qui soient sortis de sa plume. Si jamais homme eut le tempérament d'un poëte officiel, c'est bien Malherbe. Son génie s'est nourri et s'est vivifié de ce qui en aurait tué d'autres plus poëtes que lui, et il est à cet égard un phénomène à peu près unique dans notre histoire littéraire. Les vers d'amour pour la vicomtesse d'Auchy (Caliste) sont, en nombre et en mérite, au-dessous de ceux qu'au nom d'Alcandre (Henri IV) il écrivit pour Oranthe (la princesse de Condé), et il s'était tellement habitué à parler pour les autres, qu'on citait comme des exceptions les pièces qu'il composa pour lui-même. Ronsard, dont il faisait si peu de cas, d'Aubigny, qui semble n'avoir pas existé pour lui, ne se seraient jamais effacés à ce point; mais s'il leur est inférieur pour l'originalité, le sentiment et la passion, il leur est infiniment supérieur par ce qui fait vivre l'écrivain : par le bon sens, le goût, la justesse et le choix de l'expression. Ce sont là les premières et nécessaires qualités d'un maître et d'un législateur de la langue, tel qu'il le fut et tel que, dans le même siècle, devait l'être un jour Boileau; et celles-là, il les eut à un haut degré. Sa prose de commande ou de nécessité est aussi excellente que ses vers, et il faudra désormais lui assigner, comme prosateur, une place qu'on n'avait point encore songé à lui donner. »

Parmi ses poésies de cette époque, nous citerons cette ode d'un mouvement magnifique :

Que direz-vous, races futures?...

composée à l'occasion d'un attentat dirigé contre Henri IV; une autre sur le *Voyage du roi à Sedan* et l'*Ode au duc de Bellegarde*, qui a presque l'ampleur d'une néméenne ou d'une olympique. C'est par ces vers solides, majestueux, d'une carrure franche, qu'il se plaça à la tête de tous ses contemporains et acquit cette légitime renommée qui fit de lui un chef d'école. Dès lors, sûr de son mérite et de l'appui des gens de goût, il se posa en réformateur et ne craignit pas de s'attirer les haines de toute la gent poétique en vouant au ridicule ses adversaires et même ses meilleurs amis.

Après la mort de Henri IV, à la suite de laquelle il composa l'une de ses odes les plus laborieuses, menacé dans sa situation de poëte de cour, il sut s'y maintenir en adressant à la reine mère une ode sur les heureux succès de sa régence; c'est à la fin de cette pièce célèbre qu'il s'écrie avec une fierté que l'on a pu trouver excessive :

Apollon, à portes ouvertes,
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir.
Mais l'art d'en faire des couronnes
N'est pas su de toutes personnes,
Et trois ou quatre seulement,
Au nombre desquels on me range,
Peuvent donner une louange
Qui demeure éternellement.

Et il a repris encore la même idée dans un *Sonnet au roy :*

Les ouvrages communs durent quelques années :
Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Des vers assez fades composés pour des fêtes, des devises, quelques chansons et complaintes marquèrent seuls la période suivante de la vie de Malherbe. Il vivait du reste assez heureux : sa charge de gentilhomme de la chambre lui avait été conservée; la régente y avait ajouté une pension de 500 écus; elle le nomma ensuite trésorier de France, une grasse sinécure, et lui fit, sur sa demande, une large concession de terrains à bâtir, dans la ville de Toulon, plus une part dans le produit des salines de Castigneau, ce qui avait considérablement amélioré sa fortune. Il ne se lassait pourtant point de solliciter, et comme on lui reprochait son âpreté au gain : « La monnaie dont les petits payent les bienfaits des grands, c'est la gloire, répondait-il fièrement. J'espère que de côté-là on ne m'accusera jamais d'ingratitude. » Il vivait sans la moindre opulence apparente, et, comme il mourut pauvre, on se demanderait où passaient ses pensions et ses gratifications, si le surnom de **Père la Luxure**, qu'on lui donnait à la cour, n'éclairait un peu ce mystère. Séparé de sa femme, qui vivait toujours à Aix avec son dernier fils, Marc-Antoine, il eut jusqu'à la fin de sa vie un faible pour la galanterie. Un jour il dit au duc de Bellegarde : « Vous faites bien le galant et l'amoureux des belles dames; lisez-vous encore à livre ouvert? » ce qui était, nous rapporte Racan, sa façon de parler pour demander s'il était toujours prêt à les servir. Le duc lui dit que oui. « Parbleu! répliqua Malherbe, j'aimerais mieux vous ressembler de cela que de votre duché et pairie. »

Le grand poëte, le maître en l'art de bien dire se retrouve encore en quelques rares occasions. Une de ses plus étranges odes est adressée à Louis XIII, à son départ pour La Rochelle; une inspiration presque sauvage a dicté ces vers, fort beaux comme vers, mais exécrables au fond. Le poëte y charge les protestants d'anathèmes, les accuse de tous les maux qui fondent sur la France, et convie le roi, de la façon la plus barbare, à écraser ces vipères, à en éteindre la race, sans clémence ni pitié : un éloge hyperbolique de Richelieu est habilement encadré dans ces strophes cruelles. Nous préférons de beaucoup l'admirable sonnet que le vieux Malherbe écrivit, vers la même époque (1627), sur la mort de son fils, tué en duel, et peut-être assassiné.

Ce fils, Marc-Antoine, né en 1600, montrait les plus grandes dispositions. Il avait été élevé à Aix par sa mère, avait pris ses grades à l'université et s'était fait recevoir avocat au parlement. Il était en passe de faire, dans la magistrature, un chemin rapide, mais son humeur querelleuse et de nombreux duels avaient déjà menacé son avenir. Une première fois il eut un duel avec un certain Fortia de Piles, qui devait être un de ses meurtriers, et le procureur général le mit aux arrêts dans sa chambre; sa seconde affaire fut fatale à son adversaire, un nommé Raymond Audebert, bourgeois d'Aix, qu'il tua roide en 1624. Il fut condamné, pour ce fait, à avoir la tête tranchée; mais il prit la fuite, se cacha, et Malherbe, traînant l'affaire en longueur, le fit porter, par la reine mère, sur une liste de gentilshommes condamnés pour duels et amnistiés à l'occasion du mariage de Madame avec Charles Ier; il obtint de plus, pour lui, des lettres de rémission particulière. Trois ans plus tard, Marc-Antoine tombait lui-même sous les coups de Fortia de Piles et du baron de Bormes. Y eut-il duel ou guet-apens, c'est ce qu'il est impossible de savoir. A cette époque, où les querelles étaient si fréquentes, où les parents et les amis, se soutenant les uns les autres, changeaient si souvent un duel en mêlée, il n'était pas toujours facile, quand un des combattants restait sur le carreau, de savoir par qui et comment il avait été frappé. Le récit de Tallemant semble se rapprocher suffisamment de la vérité : « Voici, dit-il, comme ce pauvre garçon fut tué. Deux hommes d'Aix, ayant querelle, prirent la campagne; leurs amis coururent après; les deux partis se rencontrèrent en une hôtellerie. Chacun parla à l'avantage de son ami. Le fils de Malherbe était insolent; les autres ne le purent souffrir. Ils se jetèrent dessus et le tuèrent. Celui qu'on accusait s'appelait Piles; il n'était pas seul sur Malherbe; les autres l'aidèrent à le dépêcher. » Ainsi, ce fut bel et bien un assassinat; Fortia de Piles et le baron de Bormes furent condamnés à mort; mais ils usèrent du même subterfuge que Malherbe dans l'affaire précédente, surent éviter la prise de corps, firent intervenir leur famille, et, quoique Malherbe les poursuivît de juridiction en juridiction, qu'il eût juré de dépenser à les faire pendre le reste de sa vie et de sa fortune, il ne put y réussir. A bout de procès, d'incidents et de requêtes, force lui fut de se contenter d'un accommodement : Fortia de Piles consentit à lui payer une grosse somme, que Malherbe déclara vouloir consacrer à l'érection d'un tombeau pour son fils. La mort le surprit au milieu des négociations, de sorte qu'il n'eut même pas cette satisfaction, si mince qu'elle fût.

Il a élevé à son fils un monument plus durable dans ce beau sonnet dont nous parlions plus haut, qui est une de ses meilleures pièces :

Que mon fils ait perdu sa dépouille mortelle,
Ce fils qui fut si brave et que j'aimai si fort,
Je ne l'impute point à l'injure du sort,
Puisque finir à l'homme est chose naturelle.

Mais que de deux marauds la surprise infidèle
Ait terminé ses jours d'une tragique mort,
En cela ma douleur n'a point de réconfort,
Et tous mes sentiments sont d'accord avec elle.

O mon Dieu, mon sauveur, puisque par la raison
Le trouble de mon âme étant sans guérison,
Le vœu de la vengeance est un vœu légitime,

Fais que de ton appui je sois fortifié.
Ta justice t'en prie; et les auteurs du crime
Sont fils de ces bourreaux qui t'ont crucifié.

Fortia de Piles passait pour descendre d'une famille juive. Ces beaux vers et la facture magistrale de ses odes les plus renommées expliquent l'influence de Malherbe sur la littérature de son temps. Certes, ceux qui l'ont salué du nom de Père de la poésie française ont étrangement exagéré sa valeur et son rôle. La poésie n'était plus à créer après Villon, Ronsard, Clément Marot, Du Bellay, Desportes; Malherbe n'a ni la grâce amoureuse des deux derniers, ni la naïveté spirituelle de Marot, ni la hardiesse d'imagination et la sève lyrique de Ronsard. Sa qualité dominante est la sobriété. Il n'était pas de cette race de poëtes aux larges ailes, qui se laissent emporter au hasard de l'inspiration, font de la poésie leur œuvre journalière et corrigent une œuvre défectueuse et mal venue par une autre meilleure. Il était de ceux pour qui la patience est une partie du génie, qui soumettent à un contrôle judicieux les mots, les idées, leurs oppositions, se préoccupent des moindres effets de style, et remettent sans cesse le même vers sur l'enclume, jusqu'à ce que, suivant l'expression de Théoph. Gautier, ils lui aient imprimé des carres nettes et précises. Ces laborieux écrivains, Pope en Angleterre, Malherbe et Boileau chez nous, sont moins des créateurs que de parfaits ouvriers; mais les questions de facture et de rhythme, le choix des mots, la sonorité du vers et la cadence de la strophe, l'ordonnance harmonieuse et symétrique de toute la pièce ont une telle importance, si l'on veut se placer au point de vue des poëtes, qu'on ne peut négliger ceux qui y ont excellé : autant vaudrait supprimer le vers. Toute la poésie n'est pas assurément dans une coupe savante, dans la rime neuve et riche, dans le choix de nobles et vives images, dans l'exacte proportion des parties d'une ode; c'est cependant cette science de la forme qui fait que l'on est ou que l'on n'est pas poëte, et Malherbe la possédait au plus haut degré. Il eut de plus, le premier, l'intuition des qualités essentielles de la langue française : l'ordre, la clarté, la méthode, qualités précieuses, qu'elle possédait depuis longtemps, mais qui étaient comme noyées dans le dévergondage capricieux et charmant des poëtes de la pléiade. On peut toutefois reprocher à Malherbe d'avoir été trop loin dans son œuvre de réaction littéraire contre le XVIe siècle. Comme réformateur, son rôle fut donc considérable. Il coopéra à ce que l'on peut appeler la clarification de la langue, par ses exemples et par ses leçons, par les mordantes critiques qu'il faisait de ses contemporains. Malheureusement, le poëte ne sut pas donner à sa vie la même dignité qu'à ses odes. D'abord il méprisait souverainement son art : « Un bon poëte, disait-il, n'est pas plus utile à l'État qu'un bon joueur de boules, » et il ne le pratiquait que pour l'argent et les honneurs. « Je vous envoie des vers que j'ai donnés à la reine, écrit-il à Peiresc; ils sont au goût de toute cette cour. Je désire qu'ils soient au vôtre. S'ils produisent quelque chose de bon pour moi, ils seront au mien; jusque-là, je tiendrai mon jugement suspendu. » C'était la belle ode à Marie de Médicis sur les *Succès de sa régence.* Elle rapporta à Malherbe une pension de 1,500 livres, et il dut trouver ses vers excellents. En lisant l'ode sur la *Mort de Henri IV*, qui ne croirait que le poëte pleure véritablement ce prince, qui l'avait comblé d'amitiés et de bienfaits? « J'en dirai ma ratelée comme les autres, » écrit-il cyniquement à son ami. Ainsi, cette effusion cynique n'est qu'une « ratelée. » En fait d'ingratitude, peu de gens auraient pu lui en remontrer. Il flagorne d'abord Henri III,

Henri, de qui les yeux et l'image sacrée
Font un visage d'or à cette âge ferrée,

et empoche 500 écus pour ces deux vers. Le monarque mort, ce n'est plus qu'un « roi fainéant, la vergogne des princes, » et Malherbe s'applaudit de lui survivre. Tant que Marie de Médicis est reine ou régente, c'est la reine sans pareille, le chef-d'œuvre des cieux, l'objet divin des âmes. Dès qu'elle est tombée en disgrâce, envoyée en exil, il n'en souffle plus mot, et transporte toutes ses adulations au favori Luynes; il le loue platement de la fidélité de ses conseils, de l'assiduité de ses travaux, de sa profonde science politique, et lui attribue la grandeur de la France. Dès que le favori est tombé pour faire place à Richelieu, il l'appelle bizarrement

Une absinthe au nez de barbet
Que je voudrais voir au gibet.

Quant à Richelieu, Malherbe prend, pour le louer, sa trompette la plus éclatante :

Peuples, çà de l'encens! peuples, çà des victimes,
A ce grand cardinal, grand chef-d'œuvre des cieux!

C'est « l'homme aux vastes desseins, l'âme toute grande, l'oracle, le grand et grand prince de l'Église, etc. » Mal lui en aurait pris toutefois d'être disgracié ou de mourir avant Malherbe; il eût sans doute subi la loi commune.

Voilà l'homme qui fut, de son temps, si renommé pour sa rude et cruelle franchise! Il était franc et brusque, sans doute, comme le montrent une foule d'anecdotes qui le concernent, mais seulement avec ceux dont il ne pouvait rien attendre, ni pensions ni gratifications, avec ses inférieurs, surtout avec ses rivaux, ses disciples et ses adversaires. Un Provençal vint pour lui apporter une ode au roi, en le priant de la juger; Malherbe y jeta à peine les yeux, et, pour toute réponse, écrivit sous le titre : *Au roi... pour sa chaise percée.* Un pauvre lui demandait l'aumône en lui promettant de prier Dieu pour lui : « Je ne te crois pas en grande faveur auprès de Dieu, lui répondit-il, puisqu'il te laisse dans cet état; si c'était M. de Luynes qui voulût intercéder pour moi, à la bonne heure. » Comme un importun l'arrêtait le soir pendant que son valet portait une torche devant lui : « Allons, bonsoir, dit-il; vous me faites brûler pour cinq sous de flambeau, et ce que vous dites ne vaut pas six blancs. » On peut parier que ce n'était pas un trésorier de l'épargne ou même un simple commis de finances qu'il rabrouait de la sorte. C'était surtout contre les poëtes qu'il tournait ses mots les plus caustiques. Invité à dîner chez Desportes, il arrive quand le potage était desservi; Desportes le reçoit affectueusement et veut même se déranger pour aller chercher son volume de *Psaumes* nouvellement imprimé; mais le vieil égoïste craint que la soupe ne refroidisse : « Laissez, laissez, dit-il; votre potage vaut mieux que vos psaumes. » Il se brouilla de même avec Mathurin Regnier, Bertaut Des Yveteaux, qui l'avait lancé à la cour, Lingendes, Berthelot, Balzac, Théophile de Viau, et généralement avec tous les hommes de lettres ses contemporains. Sa censure littéraire était excessive, comme en témoigne son *Commentaire sur Desportes;* ses remarques, même bienveillantes, à ses amis et disciples, étaient d'une minutie telle, qu'elles fatiguaient et paraissaient tyranniques. « Vous souvenez-vous, écrivait Balzac quelque temps après la mort de Malherbe, vous souvenez-vous de ce vieux pédagogue de cour que l'on appelait autrefois le tyran des mots et des syllabes?... J'ai pitié d'un homme qui fait de si grandes affaires entre *pas* et *point;* qui traite l'affaire des participes et des gérondifs comme si c'était celle de deux peuples voisins l'un de l'autre et jaloux de leurs frontières. La mort l'attrapa sur l'arrondissement d'une période et l'an climatérique l'avait surpris délibérant si *erreur* et *doute* étaient masculins ou féminins. Avec quelle attention voulait-il qu'on l'écoutât quand il dogmatisait de l'usage et de la vertu des particules?... » Le portrait est un peu chargé, quoique vrai; mais Balzac oubliait qu'il avait assidûment suivi les leçons de ce pédagogue et qu'il lui devait le plus clair de son talent d'écrivain.

Ce qui nous réconcilie un peu avec Malherbe, c'est son scepticisme railleur en matière religieuse; en cela, il était bien de l'entourage du Béarnais. Comme il mangeait de la viande un samedi après la Chandeleur, on lui fit observer que c'était un péché, puisque la sainte Vierge n'était plus en couche. Il répondit qu'il était encore de bonne heure, et que les dames ne se lèvent pas si matin. « Malherbe, dit Tallemant, n'était point autrement persuadé de l'autre vie. » Il professait que la religion des honnêtes gens doit être celle de leur prince, et avait souvent à la bouche le mot attribué par Prudence à l'empereur Gallien : *Cole dæmonium quod colit civitas.* Quand on lui parlait du paradis et de l'enfer, il disait : « J'ai vécu comme les autres; *j'irai* où sont allés les autres. » Un matin qu'il allait rendre visite à la duchesse de Bellegarde, on lui dit qu'elle était à la messe. « Pourquoi faire? dit-il; qu'a-t-elle à demander à Dieu, maintenant que le maréchal d'Ancre est mort? » A la dernière extrémité, il refusa longtemps de se confesser, et n'y consentit que sur l'observation qu'on lui fit que, pour être fidèle à sa maxime favorite, il devait faire comme tout le monde.

— Bibliogr. La bibliographie de Malherbe est considérable. Toutes ses premières œuvres ont paru en brochures détachées, ainsi que quelques lettres, la traduction du XXIII^e livre de Tite-Live, l'*Ode au roi allant châtier la rébellion des Rochellois* (1587-1628). De 1630 jusqu'à 1852, il n'y a pas moins de soixante-quatre éditions contenant, soit ses œuvres complètes, soit quelqu'une de ses œuvres détachées. Dix-neuf recueils de poésie, parus de 1597 à 1635, contiennent diverses pièces de Malherbe. De toutes ces éditions, aucune ne peut lutter avec celle qu'ont donnée MM. Ludovic Lalanne et Ad. Regnier, dans la *Collection des grands écrivains de la France* (Paris, 1862-1869, 5 vol. in-8^o). Authenticité des textes, réunion complète de tout ce qu'a écrit Malherbe, notes historiques, philologiques et bibliographiques, rien ne manque à cette édition, véritable monument élevé en l'honneur du célèbre réformateur de la poésie. Le premier volume contient toutes les poésies de Malherbe par ordre chronologique, ce qui permet de suivre les progrès constants et très-remarquables dans la manière du poëte, progrès qu'il fit faire en même temps à notre langue. Le deuxième volume est consacré à la traduction du livre des *Bienfaits*, des quatre-vingt-onze premières lettres de Sénèque. Dans le troisième et dans le quatrième volume se trouve la correspondance de Malherbe, qui est assez étendue et qui offre un grand intérêt au point de vue historique. C'est une chronique précieuse et authentique de la cour de France pendant les dernières années de Henri IV et les premières de Louis XIII. On ne doit point y chercher l'enjouement et la vivacité des lettres de M^{me} de Sévigné; Malherbe avait l'esprit naturellement sérieux, et il n'écrivait que pour envoyer à ses amis de Provence le récit des intrigues de la cour, que sa position le mettait à même de bien connaître. Ces lettres, publiées en 1822 dans une édition fort incorrecte, paraissent pour la première fois dans les conditions de netteté et d'authenticité désirables. Le quatrième volume contient aussi le *Commentaire sur Desportes*, l'œuvre dans laquelle on peut le mieux étudier Malherbe comme poëte et comme réformateur de la langue. Ce volume est terminé par une table analytique très-détaillée. Le cinquième volume renferme le *Lexique* de Malherbe, auquel nous consacrons un article spécial.

On ne connaît que trois portraits contemporains de Malherbe : l'un a été peint par Finsonius; le second est dû au crayon du célèbre Daniel Dumoustier, ce bibliomane un peu fou dont Tallemant nous a raconté si vivement l'histoire; et enfin il en existe un troisième à la bibliothèque de Caen. Segrais éleva une statue à Malherbe; Dantan en a fait une de lui pour la ville de Caen; et enfin, dans les niches du nouveau Louvre, figure une statue en pierre de Malherbe.

— **Allus. littér. Enfin Malherbe vint!...**, Célèbre hémistiche de Boileau (*Art poétique*, chant I^{er}). Le législateur du Parnasse, comme on l'appelait autrefois, a voulu marquer, par la venue de Malherbe, le passage des ténèbres à la lumière. La poésie française était, d'après lui, dans le chaos le plus complet, et Malherbe prononça le *Fiat lux*. Après avoir fait semblant de croire que jusque-là le caprice avait été la seule règle, que

La rime au bout des mots assemblés sans mesure
Tenait lieu d'ornements, de nombre et de césure,

dans Ronsard, dans Marot, dans Desportes, Du Bartas et autres excellents poëtes; après avoir affirmé que Villon, le premier, avait « débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers, » lesquels, selon toute apparence, Villon n'avait jamais lus et ne connaissait pas même de nom; après avoir ainsi traité sous la jambe, avec le pédantisme le plus outrecuidant, toute notre poésie du XVI^e siècle, qu'il ignorait, Boileau s'écrie :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Ainsi Ronsard et Du Bellay, dont les rhythmes sont si savants, si variés et si harmonieux, avaient ignoré la cadence du vers! Ils ne connaissaient même pas la valeur d'un mot mis en sa place! Malherbe méritait d'être loué, mais autrement, et c'est ce que nous avons essayé de faire. L'hémistiche de Boileau est une de ces inepties profondes que l'on remâche encore dans les écoles et partout où l'on jure sur la foi du maître; il n'a plus aucune valeur dans la littérature sérieuse depuis les travaux de Villemain, Sainte-Beuve et Philarète Chasles sur le XVI^e siècle. Toutefois, il a fait son chemin dans le monde, tant est grande la force de l'habitude, et l'on y fait encore allusion, comme à un aphorisme indiscutable :

« *Enfin Malherbe vint...* La Convention nationale déclara que les écrivains ne lui faisaient pas peur, et elle fit une loi par laquelle les auteurs d'écrits en tous genres, les compositeurs de musique, les peintres et les dessinateurs qui feraient graver leurs tableaux ou leurs dessins avaient le droit exclusif de vendre leurs ouvrages et d'en céder la propriété dans le territoire de la république durant leur vie entière. »

Ed. Texier.

« *Enfin Malherbe vint*, et la littérature française, malheureuse jusqu'alors dans ses essais et plus naïve que noble, commença par l'ode, c'est-à-dire par ce qu'il y a de plus élevé dans la composition poétique; et dans ce genre, ses coups d'essai furent quelquefois des chefs-d'œuvre. »

De Bonald.

« *Enfin* Velasquez *vint!..* C'était au moment où Philippe IV montait sur le trône. »

Louis Viardot.

Malherbe (LEXIQUE DE LA LANGUE DE), par M. Ad. Regnier (1869, in-8^o; tome V des *Œuvres complètes* de Malherbe dans la collection des *Grands écrivains de la France*). Malherbe tient une place assez importante dans l'histoire de notre langue et de notre littérature pour que les éminents érudits qui ont entrepris cette collection aient songé à reprendre un à un tous les mots dont il s'est servi, à relater les sens divers qu'il y a attachés, à analyser minutieusement toutes ses tournures grammaticales et poétiques, à faire enfin le lexique de la langue française telle qu'elle serait si Malherbe était la seule autorité irrécusable. Ce travail intéressant et consciencieux est surtout l'œuvre du fils de M. Ad. Regnier; celui-ci l'a fait précéder d'une excellente préface.

On peut se convaincre, en lisant ce *Lexique*, du rôle littéraire de Malherbe; quoique l'ouvrage soit volumineux, le nombre de mots qu'il enregistre est bien restreint, comparé à l'immense vocabulaire de Rabelais, de Montaigne et de Ronsard; et cependant, malgré le choix attentif que faisait le réformateur, malgré le soin qu'il mettait à éplucher chaque terme avant de s'en servir, un bon tiers de ses mots a vieilli. Il est vrai que le *Lexique* ne renferme pas que les mots dont Malherbe s'est servi en vers; il présente aussi ceux de sa correspondance familière, bien moins étudiée, et c'est comme poëte surtout qu'il s'est montré réformateur. Si l'on comptait seulement les mots de son vocabulaire poétique, on trouverait que Malherbe a usé à peine de douze ou quinze cents verbes, adjectifs ou substantifs, toujours les mêmes. Il est évident que la langue française ainsi réduite aurait été d'une extrême indigence. Ce que l'on peut lui reprocher encore, c'est de n'avoir pas toujours fait le choix le plus judicieux. A tant faire que d'émonder, à grands coups de serpe, le feuillage un peu touffu de la langue du XVI^e siècle, au moins ne devait-il pas supprimer les jeunes pousses pleines de séve pour conserver de vieux rameaux flétris; c'est ce qu'il a fait pourtant. Bon nombre des mots qu'il croyait durables sont passés à l'état d'archaïsme bien peu de temps après sa mort, et du vocabulaire de la pléiade, qu'il méprisait, nous tenons encore aujourd'hui une foule d'expressions neuves et pleines de vigueur.

Le *Lexique* est précédé d'une *Introduction grammaticale* dans laquelle sont étudiés un à un tous les pronoms, verbes, adverbes, ellipses, pléonasmes, en un mot toutes les figures de grammaire employées par le poëte, le tout accompagné de remarques qui n'offrent pas seulement un intérêt de curiosité, mais qui présentent une certaine importance pour l'histoire de la langue. Ce travail est le plus complet qu'il soit possible de faire sur un écrivain.

MALHERBE (Joseph-François-Marie), écrivain et chimiste français, né à Rennes en 1733, mort en 1827. Membre de l'ordre des bénédictins avant la Révolution, il enseigna la philosophie à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, rentra ensuite dans la vie civile et fut successivement adjoint à la commission chargée de recueillir les livres dans les dépôts littéraires (1794), bibliothécaire de la cour de cassation (1799), puis du tribunat, et enfin censeur des livres (1812). Malherbe s'était beaucoup occupé de chimie. Il remporta le prix proposé pour la fabrication de la soude par la décomposition du sel marin et s'attacha à améliorer la fabrication du savon. Outre divers ouvrages historiques restés manuscrits, on a de lui : *Testament du publiciste patriote* ou *Précis des observations de M. l'abbé de Mably sur l'histoire de France* (Paris, 1789, in-8^o); la révision de l'édition des *Œuvres de saint Ambroise*, celle du sixième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, etc.

MALHEUR s. m. (ma-leur — de *mal* et *heur*). Mauvaise fortune, état infortuné : *Tomber dans le* MALHEUR, *dans un abîme de* MALHEURS. *Supporter courageusement son* MALHEUR. *Les mortels osent accuser les dieux, et ce sont eux-mêmes qui, par leur folie, se précipitent dans des* MALHEURS *qui ne leur étaient pas destinés.* (Homère.) *Le* MALHEUR *fait connaître les vrais amis.* (Ennius.) *Ce sont les petits* MALHEURS *de chacun qui composent le* MALHEUR *général.* (Montesq.) *Il faut de la prudence pour éviter le* MALHEUR, *et du courage pour le soutenir.* (J.-J. Rouss.) *Le* MALHEUR *est le chemin des grands talents, ou au moins celui des grandes vertus, qui leur sont bien préférables.* (B. de St-P.) *Notre bonheur n'est qu'un* MALHEUR *plus ou moins consolé.* (Ducis.) *Le* MALHEUR *est peut-être moins difficile à supporter que l'extrême bonheur.* (De Ségur.) *Le* MALHEUR *n'apprend rien aux rois.* (Chateaub.) *Nous ne pouvons pas supposer que Dieu ait voulu imposer le* MALHEUR *à l'homme.* (Ficquelmont.) *On peut dire du* MALHEUR *ce qu'on a dit du ridicule : l'accepter, c'est le détruire.* (Ch. Lemesle.)

Plus le *malheur* est grand, plus il est grand de vivre.
Crébillon.

‖ Accident fâcheux, circonstance regrettable : *Il pourra vous arriver* MALHEUR. *Un* MALHEUR *est d'autant plus touchant que celui qui y tombe en est moins digne.* (Fonten.) *Le plus grand des* MALHEURS, *c'est d'être malheureux par sa faute.* (J.-J. Rouss.) *Tout homme, en qualité d'homme, est sujet à tous les* MALHEURS *de l'humanité.* (J. de Maistre.) *Après le* MALHEUR *de naître, je n'en connais pas de plus grand que celui de donner le jour à un homme.* (Chateaub.) *Le bruit que fait un* MALHEUR *qui nous arrive nous en console déjà.* (Bougeart.)

Est-ce un si grand *malheur* que de cesser de vivre?
Racine.

Les vrais *malheurs* sont ceux qu'on a pu mériter.
Desmahis.

— Mauvaise chance, sorte de fatalité : *Avoir du* MALHEUR *au jeu. L'homme n'est ni ange ni bête, et le* MALHEUR *veut que qui veut faire l'ange fait la bête.* (Pasc.) ‖ Ce qu'il y a de fâcheux : *Le* MALHEUR *est qu'il nous a vus.*

— Par ext. Personnes qui sont dans le malheur : *La pourpre, qui communiquait naguère la puissance, ne servira désormais de couche qu'au* MALHEUR. (Chateaub.)

— Ellipt. *Malheur à* ou *sur*, Puisse-t-il arriver malheur à : MALHEUR SUR *la ville*, MALHEUR SUR *le temple*, MALHEUR SUR *le peuple!* (Chateaub.) ‖ Il arrivera malheur à : MALHEUR AUX *aveugles qui conduisent!* MALHEUR AUX *aveugles qui sont conduits!* (Pasc.) MALHEUR À *qui prête le flanc au ridicule; sa caustique empreinte est ineffaçable.* (J.-J. Rouss.) MALHEUR, *en amour comme dans les arts*, À *qui dit tout!* (Balz.) MALHEUR AUX *hommes qui tombent!* (P. Lanfrey.) MALHEUR À *qui attise la guerre!* (L. Jourdan.) MALHEUR AU *peuple qui ne voudra pas ou ne pourra pas s'arracher au passé!* (Michel Chev.)

Quand sous le crime heureux tout languit abattu,
Malheur au citoyen coupable de vertu!
M.-J. Chénier.

Malheur à vous, qui par l'usure
Etendez sans fin ni mesure
La borne immense de vos champs!
Lamartine.

‖ Il y aura complet insuccès pour : *Il faut attendre que l'inspiration vienne;* MALHEUR À *qui fait des vers quand il le veut!* (Volt.) MALHEUR À *tout livre qu'on n'est pas tenté de relire!* (D'Alemb.)

— *Malheur des temps*, Circonstances fâcheuses qui se présentent à une certaine époque : *Le* MALHEUR DES TEMPS *le força à s'expatrier.*

— *Pour le malheur de*, Par une fâcheuse occurrence pour, de façon à causer du mal à : *Je l'ai connu* POUR MON MALHEUR.

Titus, *pour mon malheur*, vint, vous vit et vous [plut.
Racine.

— *Porter malheur*, Causer du malheur, par une sorte d'influence fatale : *Cela vous* PORTERA MALHEUR. *Je* PORTE MALHEUR *à mes amis.*

Rien ne *porte malheur* comme payer ses dettes.
Regnard.

— *Jouer de malheur*, Avoir une mauvaise chance persévérante : *Je perdis en une soirée 1,300 sequins que j'avais amassés : on n'*A *jamais* JOUÉ D'UN *plus grand* MALHEUR. (Cazotte.)

— Prov. *A quelque chose malheur est bon*, Les événements fâcheux procurent toujours quelque avantage :

Quand le *malheur* ne serait bon
Qu'à mettre un sot à la raison,
Toujours serait-ce à juste cause
Qu'on le dit *bon à quelque chose.*
La Fontaine.

‖ *Un malheur ne vient jamais seul*, Un malheur est toujours suivi d'autres malheurs. ‖ *Il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*, Ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres. ‖ *Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, On peut être malheureux sans être pauvre.

— Interj. Manière d'exprimer son dépit ou son désespoir : MALHEUR! *elle ne m'aime plus!*

— Loc. adjec. *De malheur*, Funeste, qui cause ou annonce un malheur : *Femme* DE MALHEUR. *Heure* DE MALHEUR. *Prophète* DE MALHEUR.

— Loc. adv. *Par malheur*, Par une fâcheuse occurrence : *Il arriva* PAR MALHEUR *que...*

J'en pourrais, *par malheur*, faire d'aussi méchants,
Mais je me garderais de les montrer aux gens.
Molière.

— **Syn. Malheur, adversité, détresse, disgrâce, infortune, misère.** V. ADVERSITÉ.

— **Malheur, calamité, catastrophe,** etc. V. CALAMITÉ.

— **Allus. hist. Malheur aux vaincus!** Exclamation fameuse de Brennus. V. VÆ VICTIS!

Malheurs d'un amant heureux (LES), roman de M^{me} Sophie Gay (1823, 3 vol. in-8^o). Ce roman est donné, dans le sous-titre, comme les mémoires d'un jeune aide de camp de Napoléon, écrits par son valet de chambre, et l'auteur a pu puiser, soit dans ses souvenirs personnels, soit dans la conversation de ses contemporains, quelques renseignements vrais sur l'entourage de l'empereur; elles les a rendus d'une façon piquante. Le héros du livre est un homme à bonnes fortunes, toujours amant heureux, comme on se plaisait à représenter tous les officiers de l'Empire, faisant l'amour entre deux batailles, et n'ayant pas le temps d'attendre. Nous ne savons trop ce qu'il y a de vrai dans ces irrésistibles colonels et ces séduisants aides de camp; mais ce fut longtemps un thème consacré. Gustave de Brévannes met successivement à mal trois femmes mariées : sa cousine Lydie, qu'il abandonne presque aussitôt; une certaine Stéphania, qui s'empoisonne de désespoir parce qu'il la soupçonne d'un crime commis contre une de ses rivales, et enfin une intrigante, M^{me} de Verseuil, femme de son général. Celle-ci manœuvre si bien, qu'à la fin le galant si disputé lui reste; elle le force à la compromettre, afin de pouvoir divorcer, lui fait recevoir un bon coup d'épée pour la défendre et va se marier avec lui. C'est trop de bonheur pour l'amant, qui se serait contenté de beaucoup moins; mais il n'y a plus moyen de reculer. Ce sera sa punition que de devenir l'époux d'une femme si perverse. Si l'auteur s'était arrêté à ce dénoûment, le titre de l'ouvrage serait justifié, et l'on verrait véritablement le malheur d'un amant trop heureux. Mais M^{me} Sophie Gay n'a pas voulu faire finir si tristement son héros. Au moment où il passe l'anneau nuptial au doigt de celle à qui il ne peut penser sans répugnance, il a la curiosité de la regarder entre les deux yeux, et il reconnaît sa cousine Lydie. C'est sa mère, une excellente femme, qui veillait de loin sur lui et qui a de la sorte arrangé les choses; elle a obtenu que M^{me} de Verseuil se tiendrait tranquille, moyennant finance, et comme Lydie était devenue veuve, que, de plus, elle était enceinte de Brévannes, et que c'est le seul faux pas dont elle se fût rendue coupable, elle l'a fait vite venir chez elle et l'a substituée, pour la cérémonie, à l'odieuse intrigante. Ainsi finissent les malheurs de l'amant, sans que ceux de l'époux commencent. Ce roman est bien mené et finement écrit; ce qui le fit surtout apprécier lors de son apparition, ce furent quelques indiscrétions sur Bonaparte, Barras, Tallien, Joséphine, et des portraits satiriques d'hommes marquants de l'époque impériale.

Scribe a tiré de ce roman une assez jolie pièce, qu'il a faite sous le même titre (théâtre du Gymnase, 29 janvier 1833).

Malheur d'être jolie (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Charles Desnoyers, musique de M. François Bazin, représenté à l'Opéra-Comique le 18 mai 1847. Une jeune demoiselle, tenue enfermée dans un château par un tuteur, est promise à un vieux baron. Elle aime le page Isolier, et, pour échapper à un mariage odieux, elle prend un élixir qui doit la rendre laide aux yeux du baron. Son tuteur apprend heureusement le sortilége innocent et consent à l'union des jeunes amants. Après une ouverture brillante, on entend un petit chœur de femmes et une romance gracieuse : *Dédaignant toujours l'alliance;* l'air chanté par le valet Cadichon : *Quand le bon docteur travaillait*, a un accompagnement d'une couleur fantastique qui répond au sujet; la romance du page : *Enfant encore, admis près d'elle*, est écrite dans un style archaïque qui ne manque pas de couleur locale.

MALHEURE s. f. (ma-leu-re — de *mal* adj., et de *heure*). Usité seulement dans l'expression : *Aller à la malheure*, Etre maudit, tomber dans quelque malheur mérité :

Allez à la malheure, allez, âmes hautaines.
Malherbe.

‖ Vieux mot qui aujourd'hui s'écrit plutôt en deux mots. V. HEURE.

— Loc. adv. *A la malheure*, Par malheur, pour causer un malheur :

Ou bien *à la malheure* est-il venu d'Espagne,
Ce courrier? . . . .
Molière.

MALHEUREUSEMENT adv. (ma-leu-reu-ze-man — rad. *malheureux*). D'une façon malheureuse : *Il est tombé si* MALHEUREUSEMENT, *qu'il s'est cassé la jambe. Les méchants sont des hommes* MALHEUREUSEMENT *organisés.* (Ch. Nod.) *Je suis* MALHEUREUSEMENT *né : les blessures qu'on me fait ne se ferment jamais.*

(Chateaub.) ‖ Par malheur, par un cas malheureux : MALHEUREUSEMENT *je n'étais pas là. Il est un art qui* MALHEUREUSEMENT *devient commun, c'est celui de tromper sans que l'on puisse être convaincu d'imposture.* (Azaïs.)

MALHEUREUX, EUSE adj. (ma-leu-reu, eu-ze — rad. *malheur*). Qui est dans le malheur, qui a la fortune contraire : *N'entretenez pas de votre bonheur un homme plus* MALHEUREUX *que vous.* (Pythagore.) *L'homme est toujours également* MALHEUREUX *et par ce qu'il désire et par ce qu'il possède.* (D'Aguess.) *On n'est jamais si heureux ni si* MALHEUREUX *qu'on se l'imagine.* (La Rochef.) *Sois sûr que l'homme qui fait des heureux ne saurait être lui-même* MALHEUREUX. (Helvét.) *Nous sommes presque toujours plus* MALHEUREUX *par ce que nous prévoyons que par ce que nous éprouvons.* (Mme Du Deffand.) *Il y a des moments dans la vie où l'on se sent si* MALHEUREUX, *que la caresse d'un lépreux nous semblerait un bienfait.* (Mme C. Bachi.) *L'homme est plus* MALHEUREUX *par la tête que par le cœur.* (Michon.)

Et les plus *malheureux* osent pleurer le moins.
RACINE.

On peut toujours trouver plus *malheureux* que soi.
LA FONTAINE.

On devient innocent quand on est *malheureux*.
LA FONTAINE.

Un jour, une actrice fameuse
Me contait les fureurs de son premier amant;
Moitié rêvant, moitié rieuse,
Elle ajouta ce mot charmant :
« Oh! c'était le bon temps, j'étais bien *malheureuse!*
RULHIÈRES.

‖ Où l'on est dans le malheur : *Une situation* MALHEUREUSE. *Un état* MALHEUREUX. *Une vie* MALHEUREUSE. ‖ Qui annonce le malheur :

Je ne puis pas rester comme un intrus chez eux,
Avec ma bourse vide et mon air *malheureux*.
C. DOUCET.

— Funeste dans ses conséquences, dans ses résultats : *Un règne* MALHEUREUX. *Un* MALHEUREUX *accident. Une chute* MALHEUREUSE. *De* MALHEUREUX *exemples. Un conseil* MALHEUREUX. *Une* MALHEUREUSE *passion. Une* MALHEUREUSE *indulgence.*

— Mal trouvé, mal imaginé, mal fait : *Une idée* MALHEUREUSE. *Un plan* MALHEUREUX. *Une figure* MALHEUREUSE. *Dans les colléges, un prénom* MALHEUREUX *est une occasion de taquineries incessantes.* (Mme Monmarson.) ‖ Qui n'a pas de succès : *Une affaire* MALHEUREUSE. *Un amour* MALHEUREUX. *Une passion* MALHEUREUSE. *Une campagne* MALHEUREUSE. *Les entreprises hardies, quoique* MALHEUREUSES, *font souvent des imitateurs.* (Volt.) ‖ Qui porte malheur, qui est le présage d'un malheur : *Être né sous une étoile* MALHEUREUSE, *sous de* MALHEUREUX *auspices. Ce fait est un* MALHEUREUX *augure.*

— Qui a peu d'importance; qui n'a pas de valeur réelle : *Un* MALHEUREUX *coin de terre. J'ai eu cela pour vingt* MALHEUREUX *louis. Les hommes s'égorgent pour de* MALHEUREUSES *questions d'amour-propre. Ses* MALHEUREUSES *excuses achevèrent de le confondre.* (Boss.) ‖ Peu estimable dans son genre : *Un* MALHEUREUX *auteur de chansons de cabaret. Un* MALHEUREUX *peintre de panneaux de voiture.* ‖ Qui est mal partagé, en parlant d'une faculté : *Une mémoire* MALHEUREUSE. *C'est une imagination féconde, mais* MALHEUREUSE, *car elle est bizarre et mal réglée.*

— Loc. fam. *Avoir la main malheureuse*, Avoir mauvaise chance, en parlant de quelque chose de hasard qui se fait avec la main, comme de tirer à la loterie, de couper en jouant aux cartes, etc. Se dit aussi dans un sens général : *Il s'est marié trois fois et a épousé trois furies; il* A LA MAIN MALHEUREUSE. ‖ *Être malheureux en fricassée*, Echouer dans tout ce qu'on entreprend. ‖ *Être malheureux comme les pierres, comme un chien qui se noie,* Etre excessivement malheureux. ‖ *Il est des enfants de Turlupin, malheureux de nature*, Il est malheureux par sa naissance, comme les enfants de Turlupin, dont toute la postérité fut proscrite.

— Prov. *Malheureux au jeu, heureux en femme*, Celui qui est malheureux au jeu est ordinairement heureux en ménage ou en amour. ‖ *Les malheureux n'ont point de parents*, Personne ne recherche les gens sans fortune. ‖ *Le gibet n'est fait que pour les malheureux*, Les lois ne punissent que les pauvres gens. ‖ *Quand un homme est malheureux, il se noierait dans un crachat*, Pour qui a mauvaise chance, les accidents les plus insignifiants deviennent funestes.

— Substantiv. Personne malheureuse : *Avoir pitié des* MALHEUREUX. *Le plus* MALHEUREUX *des hommes est celui qui fait le plus de* MALHEUREUX. (Fén.) *Nous querellons les* MALHEUREUX *pour nous dispenser de les plaindre.* (Vauven.) *Il y a dans le monde une multitude de* MALHEUREUX *qui ne sont pas* MALHEUREUX *par leur faute.* (Bastiat.)

Que pour les *malheureux* l'heure lentement fuit!
VOLTAIRE.

Malgré tous nos chagrins,
Chétifs mortels, j'en ai l'expérience,
Les *malheureux* ne font point abstinence;
En enrageant on fait encor bombance.
VOLTAIRE.

‖ Pauvre : *Secourir les* MALHEUREUX. *Des* MALHEUREUX *qui manquent de pain. Il pleut des* MALHEUREUX *de tous côtés, et des ennuyeux encore davantage.* (Volt.)

— Personne vile, méprisable par son caractère ou à cause de ses actions : *Un* MALHEUREUX *indigne de pitié. Une* MALHEUREUSE *qui a vendu son honneur. Le* MALHEUREUX! *il a osé lever la main sur son père!*

Malheureuse! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue!
RACINE.

‖ Se dit en faisant un reproche ou donnant un avis pressant : MALHEUREUX! *vous êtes perdu si vous allez là! Ah!* MALHEUREUX! *que ne m'avez-vous cru! On vous trompe,* MALHEUREUX!

Malheureuse! quel nom est sorti de ta bouche!
RACINE.

— Jeux. Joueur remplacé au piquet à écrire : *Quel que soit le nombre des joueurs, deux seulement tiennent les cartes, et quand le coup est fini, le perdant cède la place à un autre, et c'est lui qui est le* MALHEUREUX.

— **Allus. hist. Malheureux roi! malheureuse France!** Exclamation célèbre du *Journal des Débats*, qui parut quelques jours avant la révolution de 1830, et qui, dans l'application, présage une catastrophe prochaine causée par des résistances aveugles.

Le gouvernement de Charles X donnait chaque jour des preuves de plus en plus évidentes de ses tendances réactionnaires. La nomination du ministère Polignac fut un véritable défi jeté à l'opinion publique. « Jamais, dit M. de Vaulabelle, l'apparition d'un nouveau ministère ne souleva une émotion plus profonde, une inquiétude plus générale, une irritation plus vive. Les plus implacables adversaires de la maison de Bourbon, s'imposant la tâche de précipiter sa chute en lui infligeant des ministres impopulaires, n'auraient pu choisir, en effet, des noms plus détestés. Ces noms, attachés aux souvenirs les plus tristes, les plus désastreux de nos quarante dernières années, résumaient toutes les douleurs, toutes les hontes de ce passé, l'émigration et ses complots, la réaction de 1815 et ses fureurs. Le *Journal des Débats*, organe des royalistes du centre droit et défenseur de l'administration de M. de Martignac, était le journal le plus modéré de l'opinion constitutionnelle. Le 10 août, après avoir fait connaître les noms des nouveaux ministres, il publiait les réflexions suivantes :

« Ainsi le voilà encore brisé ce lien d'a-
» mour et de confiance qui unissait le peuple
» au monarque! Voilà encore une fois la cour
» avec ses vieilles rancunes, l'émigration
» avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa
» haine de la liberté, qui viennent se jeter
» entre la France et son roi. Ce qu'elle a
» conquis par quarante ans de travaux et de
» malheurs, on le lui ôte; ce qu'elle repousse
» de toute la puissance de sa volonté, de
» toute l'énergie de ses vœux, on le lui im-
» pose violemment.

» Ce qui faisait surtout la gloire de ce rè-
» gne, ce qui avait rallié autour du trône les
» cœurs de tous les Français, c'était la modé-
» ration dans l'exercice du pouvoir; la modé-
» ration! aujourd'hui elle devient impossible.
» Ceux qui gouvernent maintenant voudraient
» être modérés qu'ils ne le pourraient pas.
» Les haines que leurs noms éveillent dans
» tous les esprits sont trop profondes pour
» n'être pas rendues. Redoutés de la France,
» ils lui deviendront redoutables. Peut-être,
» dans les premiers jours, voudront-ils bé-
» gayer les mots de Charte et de liberté :
» leur maladresse à dire ces mots les trahira;
» on n'y verra que le langage de la peur ou
» de l'hypocrisie.

» Que feront-ils cependant? iront-ils cher-
» cher un appui dans la force des baïonnet-
» tes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intel-
» ligentes; elles connaissent et respectent la
» loi. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait
» la puissance du successeur de Louis XVIII?
» Qu'ils y pensent bien! la Charte a mainte-
» nant une autorité contre laquelle viendraient
» se briser tous les efforts du despotisme. Le
» peuple paye 1 milliard à la loi; il ne paye-
» rait pas 2 millions aux ordonnances d'un
» ministre. Avec les taxes illégales, naîtrait
» un Hampden pour les briser. Hampden!
» faut-il encore que nous rappelions ce nom
» de trouble et de guerre! *Malheureuse*
» *France! malheureux roi!* »

» Ces derniers mots, cri de douleur et d'alarme, étaient comme le glas de la Restauration. Cet article fut saisi. L'auteur, Etienne Béquet, se dénonça lui-même aux tribunaux. M. Bertin, rédacteur en chef des *Débats*, en revendiqua la responsabilité comme un privilége. Traduit en police correctionnelle, sous la prévention « d'offense envers le roi » et d'attaque contre la dignité royale, » il fut condamné, le 26 août, à six mois de prison et 500 fr. d'amende, minimum de la peine. Il appela de cette sentence; le ministère public en appela de son côté *a minima*. Quelques jours après, la cour déchargeait Bertin des condamnations prononcées contre lui et le renvoyait de la plainte. »

« Cette maison de banque, si solidement établie jusque-là, menaçait ruine et craquait de toutes parts. La fille suivait les traces de la mère, les deux fils s'abandonnaient à un luxe effréné; le père, à bout de courage, voyant déjà le précipice ouvert sous ses pas, se sentait envahi par un découragement profond, et à la vue de cette famille jadis si heureuse et de cette maison si florissante, on aurait pu s'écrier : *Malheureux roi! malheureuse France!* »

REVUE DES DEUX-MONDES.

— **Honneur au courage malheureux!** V. VICTIS HONOS.

MALHONNÊTE adj. (ma-lo-nê-te — de *mal*, et de *honnête*). Qui manque de probité, d'honnêteté : *Un* MALHONNÊTE *homme. Qui n'aurait que la probité que les lois exigent serait un assez* MALHONNÊTE *homme.* (Duclos.) *Un grand moraliste peut être un* MALHONNÊTE *homme.* (Chateaub.) *La plupart des femmes trichent au jeu et sont* MALHONNÊTES *en affaires d'intérêt.* (G. Sand.) ‖ Contraire à la probité : *Un action* MALHONNÊTE. *Une conduite* MALHONNÊTE.

— Par ext. Incivil, impoli : *Un enfant* MALHONNÊTE. ‖ Contraire à la politesse : *Une réponse* MALHONNÊTE. *Une tenue* MALHONNÊTE. ‖ Immoral, indécent : *Des termes* MALHONNÊTES. *Un livre* MALHONNÊTE.

— Qui est peu considérable, qui n'a pas l'importance convenable :

. . . . Trouvez-vous, mon neveu,
Le présent *malhonnête*, et que ce soit trop peu?
REGNARD.

— Substantiv. Fam. Personne incivile : *Vous êtes une grande* MALHONNÊTE. *Taisez-vous, petit* MALHONNÊTE.

— Gramm. Cet adjectif change de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : *Un* MALHONNÊTE *homme* est celui qui n'a pas de probité; *Un homme* MALHONNÊTE manque de politesse.

— **Syn. Malhonnête, déshonnête.** V. DÉSHONNÊTE.

MALHONNÊTEMENT adv. (ma-lo-nê-te-man — rad. *malhonnête*). D'une façon malhonnête, contraire à la probité : *En user* MALHONNÊTEMENT.

— D'une façon incivile : *Répondre* MALHONNÊTEMENT.

MALHONNÊTETÉ s. f. (ma-lo-nê-te-té — rad. *malhonnête*). Vice contraire à la probité, défaut d'honnêteté : *La* MALHONNÊTETÉ *exclut la simplicité du cœur.*

— Par ext. Incivilité, impolitesse : *La* MALHONNÊTETÉ *s'allie rarement avec la bonté.* ‖ Action ou parole malhonnête : *Il m'a fait cent* MALHONNÊTETÉS. *Les* MALHONNÊTETÉS *qui lui échappent dans tous ses discours l'ont rendu détestable.*

MALIA, ville de l'ancienne Thessalie, dans la Phtiotide, près du mont Œta et des Thermopyles, sur le golfe Maliaque.

MALIAQUE adj. (ma-li-a-ke). Géogr. anc. Qui est de Malia; qui appartient à Malia ou à ses habitants : *Les* MALIAQUES. *La côte* MALIAQUE.

MALIAQUE (golfe), en latin *Maliacus Sinus*, enfoncement de la mer Egée, sur les côtes de la Thessalie, près des Thermopyles, en face de l'île d'Eubée. Il recevait le fleuve Achéloüs. Il porte aujourd'hui le nom de golfe de Zeitoun.

MALIARE s. m. (ma-li-a-re). Membre d'une caste qui habite la côte de Malabar : *Les* MALIARES *sont musiciens, devins et charlatans.* (De Rienzi.)

MALIBRAN (Maria-Felicia GARCIA, dame), la plus célèbre cantatrice italienne du XIXe siècle, née à Turin le 24 mars 1808, morte à Manchester le 23 septembre 1836. Elle manifesta dans ses premières années une grande froideur pour l'art dont elle devait être une des plus admirables interprètes. L'instinct musical fut long à se développer en elle; mais avec un père et un professeur tel que le grand chanteur Manuel Garcia, il fallait être artiste ou succomber. Aussi la pauvre Maria eut-elle cruellement à souffrir de la sévérité paternelle. Souvent les passants, en traversant la rue que Garcia habitait à Paris, entendaient des cris perçants qui les glaçaient de peur et les faisaient s'enquérir de la provenance de ces clameurs. « Oh! ce n'est rien! disaient les voisins, c'est M. Garcia qui fait chanter ses demoiselles. » La jeune fille étudia ensuite le solfége sous la direction de Panseron, le piano sous celle d'Hérold, et apprit avec une grande facilité l'italien, l'espagnol, l'allemand et l'anglais.

C'est à Paris, dans le salon de la comtesse Merlin, que Mlle Garcia se produisit pour la première fois en public, dans l'exécution d'une cantate écrite par Rossini. A cette époque, sa voix de poitrine était splendide, mais les autres parties du timbre étaient encore grosses et sourdes. Toutefois, comme Maria voulait arriver, et que Garcia voulait que sa fille voulût, ces défauts disparurent avec le travail.

Quand Garcia se rendit à Londres en 1824, Maria fut engagée au *King's theatre* pour chanter des intermèdes. Son début sur la scène eut lieu dans le duo de *Roméo et Juliette* de Zingarelli, qu'elle chantait avec Veluti et qui lui valut un éclatant succès. Quelques jours après, une indisposition de Judith Pasta permettait à Mlle Garcia d'interpréter un rôle en entier. En deux jours, elle apprenait les récitatifs du *Barbiere di Siviglia* et chantait la *Rosina* au grand enthousiasme des habitués du *King's theatre*. Un mois environ après ce début inopiné, elle remplit le principal rôle dans le *Crociato* de Meyerbeer, représenté à Londres pour la première fois. La saison terminée, Garcia s'embarqua avec toute sa famille et se rendit à New-York. Chargé de la direction du théâtre de cette ville, Garcia fit porter à sa fille tout le poids du répertoire; *Otello, Romeo e Gulietta, Tancredi, Cenerentola, Il Barbiere, Don Giovanni* montrèrent le talent de l'artiste sous diverses faces, et passionnèrent le public yankee.

Ce fut alors qu'un négociant français établi en Amérique, M. Malibran, demanda la main de la jeune cantatrice. Il avait une cinquantaine d'années, mais il passait pour très-riche. Garcia agréa sa demande. Maria, malgré sa répugnance franchement témoignée, dut céder devant l'injonction de son père et devint l'épouse du négociant le 25 mars 1826. Elle avait dix-sept ans! Quelques semaines après, Malibran déposa son bilan. Fou de colère et craignant de commettre un malheur, Garcia s'enfuit de New-York, laissant la direstion du théâtre à vau-l'eau, et sa fille dans une situation fertile en angoisses pour une jeune femme commençant à peine la vie. Au milieu de cette débâcle, Mme Malibran ne perdit pas courage. Elle organisa une troupe d'opéra, continua ses représentations, qui furent plus suivies que jamais et versa son gain, partie aux mains de sa famille, partie entre les mains des créanciers de son mari. Mais la position n'était plus tenable et, en 1827, quittant New-York et son mari, elle s'embarqua pour la France.

A son arrivée à Paris, Mme Malibran fut accueillie par Mme la comtesse Merlin, ancienne élève de Garcia. Quelques auditions données dans les salons répandirent le nom de cette merveille du chant. Enfin, en 1828, elle fit à l'Opéra son début devant le public français, par le rôle de *Sémiramis*, dans une représentation donnée au bénéfice de Galli. Son talent, plein d'éclairs, bien que non encore entièrement régularisé, excita une profonde sensation. Malgré les offres que lui fit la direction de l'Opéra, Mme Malibran contracta un engagement avec le Théâtre-Italien, où elle toucha 50,000 francs par an, et s'y produisit pour la première fois dans la *Desdemona* d'*Otello*. Sa fougue, sa passion, ses élans de génie firent oublier les calmes et sculpturales attitudes et le chant réservé de la Pasta. *Arsace* de *Sémiramide*, *Ninetta* de la *Gazza ladra*, *Sémiramide* qu'elle chantait alternativement avec *Arsace*, *Rosina* d'*Il Barbiere, Tancredi* mirent le sceau à sa réputation. On vit même la grande artiste, dans tout l'éclat de sa beauté, charger son front de rides et s'affubler d'une perruque blancho et d'habits surannés pour chanter la tante *Fidalma*, d'*Il Matrimonio segreto*, afin de donner à la représentation de ce chef-d'œuvre un relief plus accentué.

Le 9 décembre de la même année (1828), Mme Malibran créa le rôle de *Clary*, dans l'opéra de ce nom, qu'Halévy avait écrit sur sa demande expresse, et qui ne put se soutenir au répertoire malgré d'incontestables beautés et le talent déployé par la cantatrice pour faire réussir l'œuvre de son protégé.

C'est également dans cette même année que s'engagèrent, entre Mme Malibran et Mme Sontag, ces fameuses luttes qui valurent aux habitués du Théâtre-Italien les splendides soirées dont l'éclat n'a jamais été atteint depuis.

Dans chaque opéra où elles paraissaient ensemble, les deux grandes cantatrices, excitées par les applaudissements de leurs partisans, faisaient assaut de talent, chacune d'elles voulant surpasser sa rivale.

Energique et fière, Maria lançait sa phrase avec un accent passionné qui remuait les cœurs, ou bien improvisait une de ces gammes foudroyantes qu'elle descendait de l'*ut* aigu au *fa* au-dessous de la portée. Chacune de ses notes portait en plein dans les poitrines. A son tour, calme, souriante et frêle, la Sontag filait, à mezzo-voce, les sons de sa voix d'or, arrondissait ses périodes, nuançait son chant de teintes délicates et laissait glisser de son gosier docile des trilles, des gruppetti et des gammes chromatiques d'une incomparable harmonie. Malibran, c'était l'âme, la fougue, la passion; Sontag, c'était la perfection du talent. Un jour, dans le salon de la comtesse Merlin, au milieu d'une réunion intime, les deux admirables virtuoses furent priées de chanter un duo. L'effet qu'elles produisirent fut tel, qu'après la dernière note elles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre. Quant aux auditeurs, ils pleuraient.

En avril 1829, Mme Malibran passa en Angleterre et retrouva à Londres le même enthousiasme qu'à Paris. La saison finie, elle visita Bruxelles, et y vit pour la première fois le violoniste de Bériot, qu'elle devait épouser plus tard. C'est de cette première entrevue que data leur liaison; et le premier touché ne fut pas de Bériot. Au mois de janvier 1830, Mme Malibran revint à Paris contracter un nouvel et brillant engagement avec le Théâtre-Italien. Mais, par une fâcheuse compensation, M. Malibran arrivait en ce moment en France. Les hostilités commencèrent entre la cantatrice, moralement déliée de l'homme qui l'avait trompée bassement, et le mari ardent à revendiquer ses droits. La lutte fut vive; enfin une transaction amiable intervint par les soins d'amis communs, et M^{me} Malibran reprit sa vie libre, comme si Malibran n'eût jamais existé qu'à l'état de mauvais rêve. Le 3 janvier de cette année eut lieu à l'Opéra la célèbre représentation au bénéfice de M^{me} Damoreau, dans laquelle on entendit ces trois perfections, Malibran, Sontag et la bénéficiaire, chanter le trio du *Mariage secret*. C'est aussi dans cette saison qu'elle contracta une sérieuse amitié avec Lablache, qui chantait pour la première fois le rôle de Figaro dans le *Barbier de Séville*. En 1831, l'illustre cantatrice, après avoir écrasé à Londres la Lalande qu'on avait eu un instant l'idée de lui opposer, dut quitter momentanément le théâtre, et se réfugia à Bruxelles pour y faire ses couches. L'année suivante, Lablache passant par cette ville alla visiter M^{me} Malibran et de Bériot, isolés dans leur nid bienheureux, et leur proposa en riant de le suivre à Naples. « C'est convenu, » dit M^{me} Malibran; et, deux heures après, Lablache stupéfait voyait monter en voiture, à ses côtés, Maria Garcia et de Bériot.

Ce voyage fut pour elle une suite ininterrompue de triomphes. Partout où elle chanta, à Milan, à Naples, à Rome, à Bologne, elle excita un enthousiasme indescriptible. En 1833, M^{me} Malibran se rendit à Londres, où elle donna de nouvelles preuves de son admirable talent dans la *Sonnanbula* de Bellini et dans *Fidelio* de Beethoven. L'année suivante, elle regagna l'Italie, où l'attendaient de nouvelles ovations et où elle resta deux ans.

Pendant ce voyage, le tribunal de 1re instance de Paris avait prononcé la nullité de son mariage avec M. Malibran (mars 1835). Libre désormais de vouer sa vie à celui qu'elle avait choisi, M^{me} Malibran épousa Charles de Bériot le 29 mars 1836.

Le mois suivant, M^{me} de Bériot se rendait à Londres, où l'appelait un engagement. Quelques jours après, elle faisait une promenade à cheval lorsque, son cheval s'étant emporté, elle tomba le pied pris dans l'étrier et fut traînée pendant environ trois cents pas. Pour ôter toute crainte à de Bériot, la courageuse femme voulut chanter le soir même de ce terrible accident. Peu après, elle retourna à Bruxelles, puis donna un concert à Aix-la-Chapelle, et enfin revint prendre quelque repos à Paris. A ce moment se déclarèrent des maux de tête et des crises nerveuses, tristes précurseurs de la maladie qui devait l'emporter. Mandée au festival de Manchester, elle s'y rendit malgré ses souffrances. La première soirée, elle supporta la fatigue du concert; mais, à la seconde réunion, un duo de l'*Andronico* de Mercadante qu'elle chantait avec M^{me} Caradori fut bissé. M^{me} de Bériot, qui se sentait brisée, refusa; mais, sur les instances du directeur de ces concerts, elle recommença le duo. Ce devait être son dernier chant. A la note finale, des convulsions la saisirent. On l'emporta chez elle mourante, on la saigna, la médecine prodigua tous ses soins et toute sa science, et, le 23 septembre 1836, Maria Garcia mourait à l'âge de vingt-huit ans. La maladie qui précéda sa mort dura neuf jours. Pendant ce temps, de Bériot ne la quitta que pour assister pendant quelques instants aux séances d'une fête musicale à laquelle il devait prendre part. Le jour du concert venu, M^{me} de Bériot, craignant que son état de souffrance n'exerçât une fâcheuse influence sur le jeu de son mari, envoya s'enquérir s'il avait été bien applaudi. La personne chargée de cette commission lui ayant, au retour, fait une réponse affirmative, la malade parut se ranimer et un pâle sourire de joie éclaira son visage.

La ville entière prit le deuil comme s'il se fût agi d'un malheur national, et assista à l'inhumation. Il y a quelques années, les restes mortels de M^{me} de Bériot ont été exhumés de la terre anglaise et transportés dans le cimetière de Lacken, près de Bruxelles.

M^{me} Malibran avait une belle taille, un extérieur agréable et de fort beaux yeux. Elle possédait une voix de mezzo soprano, second dessus d'une grande étendue, et elle la ménageait avec tant d'art qu'on pouvait croire qu'elle possédait les trois diapasons. « Elle avait, dit Fétis, les qualités du génie qui impose des formes, qui les impose comme des types et qui oblige non-seulement à les admettre, mais à les imiter. A la scène, son imagination s'exaltait; les plus heureuses inspirations lui venaient en foule; ses hardiesses étaient inouïes et nul ne pouvait résister à l'entraînement de son chant expressif et pathétique. »

L'esprit de M^{me} Malibran avait fait du foyer du Théâtre-Italien une succursale du foyer de la Comédie-Française, et de l'aveu même de ses ennemis, jamais parole maligne, encore moins méchante, ne sortit de la bouche de cette grande artiste. Pleine de tact, respirant la gaieté, la grâce et le charme, elle était ardemment recherchée dans le monde.

Parfois sa conversation, allumée au feu de l'enthousiasme, devenait aussi élevée, aussi sublime que son chant, car M^{me} Malibran ne craignait pas d'aborder la grande question du progrès de l'humanité; son infatigable charité avait sondé les abîmes de tant de misères! Elle a laissé en héritage ces nobles pensées à sa digne sœur, M^{me} Pauline Viardot. La grande cantatrice avait composé des chansons, des romances, des nocturnes, dont plusieurs ont été gravés.

MALICE s. f. (ma-li-se — lat. *malitia*, même sens; de *malus*, méchant). Méchanceté, penchant à faire ou à dire le mal : *On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par* MALICE. (La Rochef.) *La fourberie ajoute la* MALICE *au mensonge.* (La Bruy.)

Un cœur noble ne peut supposer en autrui
La bassesse et la *malice*
Qu'il ne sent point en lui.
RACINE.

‖ Caractère de ce qui est méchant, opposé au droit ou à la vertu : *La* MALICE *du péché. Les hommes ne jugent de la* MALICE *des actions et du cœur de l'homme que par rapport à ce qui les touche.* (Domat.)

— Par ext. Penchant à piquer les autres par des railleries ou autrement; finesse spirituelle et railleuse : *Un esprit plein de* MALICE. *Il y a, dans la* MALICE, *de la facilité, de la ruse, peu d'audace et point d'atrocité.* (J.-J. Rouss.) *La* MALICE *d'un esprit grossier est souvent plus dangereuse que les finesses d'un homme d'esprit.* (Grimm.)

En un cœur féminin la *malice* semée
Profite, multiplie et croît comme chiendent.
BOURSAULT.

‖ Tour plaisant et malin : *Faire des* MALICES. *Préparer une* MALICE. ‖ Parole piquante et railleuse : *Dire des* MALICES. *Nous, Français, il faut nous amuser; pourvu qu'une* MALICE, *même un peu friponne, soit fine et spirituelle, elle trouvera grâce devant notre moralité populaire.* (Ph. Chasles.)

— *Sac à malice*, Grande poche que les prestidigitateurs attachent devant eux, pour y puiser certains objets. ‖ Fig. Ensemble de ressources, de finesses : *Il a puisé une nouvelle ruse dans son* SAC À MALICE.

— *Entendre malice à quelque chose*, Y voir un côté secret et malin : *Je n'*ENTENDS MALICE *à rien. Il faut que j'aie l'esprit mal fait, car j'*ENTENDS MALICE À TOUT. (Dider.) ‖ *N'y pas entendre malice*, Faire quelque chose innocemment, sans mauvaise intention ou sans intention.

— *Innocent fourré de malice*, Malin qui se donne des dehors de bonhomie et de naïveté.

— **Syn. Malice, malignité, méchanceté.** La *malice* et la *malignité* ont un caractère beaucoup moins odieux que la *méchanceté*; elles cherchent moins le mal pour lui-même que pour le plaisir de montrer leur finesse ou leur puissance; elles n'agissent point à découvert, elles emploient volontiers la ruse ou les moyens détournés. La *malice* n'est presque que de l'espièglerie; la *malignité* suppose le désir de nuire, et quand elle est *noire*, comme on dit, elle ne diffère plus de la *méchanceté* que parce que celle-ci se montre hardiment dans des actes dont elle ne cherche pas à déguiser le caractère.

— **Encycl.** Mœurs. L'Académie a confondu la *malice* avec la malignité lorsqu'elle l'a définie gravement : « Envie de nuire, inclination au mal. » Rien de plus injuste; la *malice* nuit quelquefois, mais elle ne doit pas avoir l'intention de nuire, sans quoi elle change de nom et devient de la méchanceté. Le plus souvent, ce n'est qu'un trait d'esprit, en parole ou en action; elle saisit vivement le côté comique d'un fait, d'une chose ou d'une personne, fronde un ridicule et ne demande qu'à égayer. La vraie *malice* est presque exclusivement française; les peuples du Nord ont l'esprit trop lourd et trop pratique pour en user ou même pour la comprendre. Chez nous, elle est le sel dont les meilleurs écrivains ont saupoudré leurs pages les plus fines et les plus mordantes. Rabelais, Erasme, si français quant à l'esprit, Voltaire, Beaumarchais, perdraient la moitié de leur valeur si on leur retirait leur *malice* endiablée.

Maintenant, avouons qu'il est plus facile d'en parler en termes généraux que de la préciser et de la définir; comme l'esprit, elle est à peu près insaisissable, elle revêt toutes sortes de formes. Rabelais commet un abominable jeu de mots sur l'âme et l'âne, puis s'en prend à ces mécréants d'imprimeurs qui n'en font jamais d'autres; Erasme daube les moines, les vendeurs de reliques, les faiseurs de miracles, mais, en apparence, il ne parle que des nécromanciens et des charlatans; Voltaire démolit tous les dogmes catholiques en ayant l'air de les respecter profondément, en s'écriant à chaque page : « Adorons, mes frères, ce que nous ne pouvons comprendre. » Beaumarchais porte des coups mortels à l'ancien régime et sait si bien envelopper ses épigrammes qu'il se fait applaudir de ceux-là mêmes qu'il cingle si vertement. Et, cependant, ces maîtres en *malice* n'ont pas vidé tout le sac. Après eux viendra Béranger, qui chansonnera Napoléon en mettant en scène le roi d'Yvetot; Paul-Louis Courier, qui persiflera la Restauration, les courtisans, les flagorneurs, avec la feinte bonhomie du plus madré des paysans; Henri Rochefort, qui trouvera moyen de faire passer à travers les mailles de la censure la plus attentive les allusions les plus désagréables, les *malices* les plus cruelles, et préparera par des jeux de mots la chute d'un régime détesté. La *malice* est surtout l'arme de ceux qu'on ne veut pas laisser parler et qu'on force à faire deviner ce qu'ils ne peuvent dire. Si on les empêche d'écrire un livre, il leur reste le couplet et l'épigramme; si on brise leur plume, ils prennent le crayon, et l'objet le plus inoffensif, une poire, un pieu, un melon, un bocal, revêt, la *malice* aidant, une forme séditieuse.

Quelques anecdotes feront apprécier ce genre d'esprit qui, du reste, est le sel de la plupart des bons mots et de presque toutes les épigrammes.

Fontenelle avait un frère abbé. On lui demandait un jour : « Que fait monsieur votre frère? — Mon frère? dit-il, il est prêtre. — A-t-il des bénéfices? — Non. — A quoi s'occupe-t-il? — Il dit la messe le matin. — Et le soir? — Le soir, il ne sait ce qu'il dit. »

⁂

Un cardinal disait à Fontenelle : « Vous qui savez tant de choses, je parie que vous ne savez plus votre catéchisme et que vous ne seriez pas en état de dire combien il y a de vertus cardinales. — Excusez-moi, Monseigneur; je sais fort bien qu'il y en a sept. — Bah! et quelles sont-elles? » Fontenelle énuméra les sept péchés capitaux.

⁂

Le président de Lubert ne voulait pas s'en retourner avec le poëte Roy à minuit, parce que c'était l'heure des coups de bâton.

⁂

Un homme fort prolixe disait à quelqu'un : « Permettez que je vous dise ma façon de penser. » Celui-ci lui répondit fort à propos : « Dites-moi tout uniment votre pensée, et épargnez-moi la façon. »

⁂

Bautru, pour tirer vengeance d'une insulte qu'il avait reçue de la part du duc d'Epernon, publia un livre qui avait pour titre : les *Hauts faits du duc d'Epernon*, et dont tous les feuillets étaient en blanc.

⁂

Un évêque demandait un jour à Piron, de ce ton qui quête un éloge : « Avez-vous lu mon *Mandement*, monsieur Piron? — Non, Monseigneur; et vous? »

⁂

Pendant les repas, dans certains séminaires, un élève est chargé de lire à ses camarades, du haut d'une chaire, quelque ouvrage historique ou scientifique.

Un séminariste lisait donc, dans je ne sais plus quel livre, une phrase à peu près ainsi conçue :

« La piqûre du taon (*ton*) est très-venimeuse.

— Prononcez ta-hon, » lui dit le supérieur.

L'élève lecteur ne sourcilla pas et fit comme on lui disait.

Se ravisant au bout de quelques secondes :

« Monsieur le supérieur, reprit-il, dois-je lire les notes qui se trouvent au bas de la page?

— Certes, mon enfant, répondit l'humble prêtre, si ces notes peuvent être utiles à l'instruction de la communauté.

— Note de l'éditeur, continua le malin séminariste : il faut prononcer *ton* et non pas *ta-hon*, comme le prétendent quelques ignorants. »

⁂

La première *Lanterne* de Henri Rochefort débutait de la sorte : « La France compte, d'après l'*Almanach impérial*, 38 millions de sujets — sans compter les sujets de mécontentement. »

⁂

Une vieille dame très-méchante, et devenue vraiment insupportable à tout le monde de son entourage, dit un jour au spirituel sculpteur Préault : « Monsieur Préault, j'aurais une prière à vous faire.... Il me semble que je mourrais plus contente, plus satisfaite, si vous me promettiez de sculpter la pierre qui m'est destinée dans notre tombeau de famille..... Je voudrais la voir!... Songez-y!... Trouvez-moi quelque chose qui rende bien l'expression sincère et complète des sentiments que j'aurai dû inspirer à tous ceux qui m'ont connue.... Je vous en prie....

— J'y songerai, madame, » répondit gravement l'artiste. Quelques jours après, Préault adressait une pierre sculptée à la dame, avec cette inscription — laconique, mais éloquente — gravée au cœur de la pierre :

ENFIN!!!

MALICET s. m. (ma-li-sè). Comm. Nom que l'on donnait autrefois à une farine de très-belle qualité : *Il y a la farine dite* MALICET, *du nom de celui qui la fournit.* (Dider.)

MALICIEUSEMENT adv. (ma-li-si-eu-ze-man — rad. *malicieux*). D'une façon malicieuse, avec malice : *La très-fidèle duègne me reprocha* MALICIEUSEMENT *que j'avais bien rabattu de ma diligence.* (Le Sage.)

MALICIEUX, EUSE adj. (ma-li-si-eu, eu-ze — rad. *malice*). Qui a de la malice, qui est enclin à la raillerie piquante ou à des tours malins : *Il vaut mieux être simple que fin et* MALICIEUX. (Saint François de Sales.) *Les femmes sont toujours plus* MALICIEUSES *que les hommes.* (Girard.) ‖ Piquant et railleur, en parlant des actions ou des paroles : *Maintenant qu'ils sont seuls, il faut les entendre égrener la chronique* MALICIEUSE *de la ville.* (L. Enault.)

— Fait par malice, volontairement et méchamment : *Il n'y a que l'erreur* MALICIEUSE *et de mauvaise foi qui ne mérite pas d'indulgence.* (Volt.) ‖ Peu usité.

— Manége. *Cheval malicieux*, Cheval qui a certains tours rusés contre son cavalier.

— Substantiv. Personne malicieuse, maligne : *Le* MALICIEUX *veut faire de petites peines, et non causer de grands malheurs.* (Lav.)

— **Syn. Malicieux, malin, mauvais, méchant.** *Malicieux* et *malin* supposent de la ruse ou au moins une certaine finesse; *mauvais* et *méchant* annoncent une tendance au mal qui ne songe nullement à se cacher. D'un caractère *mauvais* on ne peut attendre que du mal, parce que sa nature est d'en faire; un caractère *méchant* est mauvais avec réflexion; non-seulement il fait souffrir tous ceux avec qui il a des relations, mais encore il cherche les moyens de les faire souffrir le plus possible. Le *malicieux* n'a que de la malice; quand il fait du mal, c'est un tour qu'il joue, et l'on est quelquefois presque forcé d'en rire; c'est par la *malignité* que se distingue le *malin*, et l'on a vu plus haut que la *malignité* peut quelquefois approcher de la méchanceté. Le démon est appelé dans l'Ecriture esprit *malin*, et cette désignation le présente sous un jour très-odieux; *malin* veut dire ici *méchant* d'une manière rusée.

MALICORE ou **MALLICORÉE**, village de la côte occidentale d'Afrique, à l'embouchure de la rivière du même nom, près des îles de Los, à 130 kilom. N. du cap Sierra-Leone, avec un petit port accessible aux bâtiments tirant 3 à 4 mètres. Il se fait à Malicore un grand commerce d'arachides, et Marseille entretient des relations suivies avec ce port.

MALICORIUM s. m. (ma-li-ko-ri-omm — du lat. *malum*, pomme; *corium*, cuir). Pharm. Ecorce de grenade. ‖ On dit aussi MALICORE.

MALICORNE, bourg de France (Sarthe), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. N. de La Flèche, sur la rive gauche de la Sarthe; pop. aggl., 1,155 hab. — pop. tot., 1,438 hab. Minoterie et moulins à farine; fabriques de grosses étoffes de laine, toiles communes, faïence, poterie. Commerce de volailles, poulardes, bestiaux. Malicorne appartenait, au moyen âge, à une puissante famille dont l'un des membres contribua pour une large part à l'expulsion des Anglais de la Normandie, suivant ces vers d'un auteur contemporain :

. . . .
Le feu seigneur de Malicorne
Et d'autres seigneurs un millier
Pour bailler aux Anglais sur corne.

L'ancien château fort a été détruit. Le château actuel est décoré avec goût et entouré d'un beau parc. L'église paroissiale date du XII^{e} siècle.

MALIDE (Joseph-François DE), prélat français, né à Paris en 1730, mort en Angleterre en 1812. Fils d'un capitaine des gardes qui mourut à Versailles pendant son service, il dut à cet événement la protection de Louis XV, qui lui donna l'abbaye de Belval et l'envoya en Italie en 1758. Promoteur à l'assemblée générale du clergé en 1765, il fut nommé évêque d'Avranches en 1766, puis évêque de Montpellier en 1774, devint, en 1789, député du clergé aux états généraux, se prononça pour le maintien de l'ancien régime et, après l'expiration de la session, il émigra en Angleterre. Lors du concordat, Malide refusa de donner sa démission d'évêque. Il fut, en conséquence, maintenu sur la liste des émigrés et mourut en Angleterre.

MALIFORME adj. (ma-li-for-me — du lat. *malum*, pomme, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une pomme : *Fruit* MALIFORME.

MALIGNEMENT adv. (ma-li-gne-man; *gn* mll. — rad. *malin*). Avec malignité, d'une façon maligne : *Sourire* MALIGNEMENT.

— Avec méchanceté : *Interpréter* MALIGNEMENT *une parole innocente.*

MALIGNITÉ s. f. (ma-li-gni-té; *gn* mll. — rad. *malin*). Malice, méchanceté qui s'exerce sur de petites choses, avec une sorte de perfidie : *Nous imitons les bonnes actions par émulation et les mauvaises par la* MALIGNITÉ *de notre nature.* (La Rochef.) *Les brochures qui amusent le plus la* MALIGNITÉ *publique meurent au bout de huit jours.* (Grimm.) *La faiblesse est toujours un instrument souple et dangereux entre les mains de la* MALIGNITÉ. (Beaumarch.) *La* MALIGNITÉ, *c'est la méchanceté en petit, plus voilée, mais plus affilée et plus aiguë.* (M^{me} Monmarson.) *La* MALIGNITÉ *est une passion aussi universelle que la nature humaine.* (Lamenn.)

Sur un nouveau venu le courtisan perfide
Avec *malignité* jette un regard avide.
VOLTAIRE.

‖ Action ou parole pleine de malice : *Le moindre défaut d'un auteur célèbre, joint avec les* MALIGNITÉS *du public, suffit pour faire tomber un ouvrage.* (Volt.)

— Par ext. Caractère de ce qui est nuisible : *La* MALIGNITÉ *des humeurs. Un poison d'une grande* MALIGNITÉ. *La* MALIGNITÉ *de la saison remplit les hôpitaux de malades.* ‖ Caractère d'un mal pernicieux : *La* MALIGNITÉ *des fièvres régnantes.*

— Fig. Influence pernicieuse : *La* MALIGNITÉ *du sort. La* MALIGNITÉ *de mon étoile.*

— **Syn. Malignité, malice, méchanceté.** V. MALICE.

MALIKI s. m. (ma-li-ki). Relig. L'un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme.

MALIMBE s. m. (ma-lain-be). Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique, de la famille des passereaux, voisin des veuves et des bouvreuils.

MALIN, IGNE adj. (ma-lain, i-gne; *gn* mll. — lat. *malignus;* de *malus*, mauvais). Enclin à faire ou à dire du mal, méchant : *Un homme* MALIN. *Une femme* MALIGNE.

De tous collatéraux l'engeance est trop *maligne*.
REGNARD.

— Inspiré par la malignité : *Une joie* MALIGNE. *Il y a dans les hommes une humeur* MALIGNE *qui les porte à se contredire les uns les autres.* (Nicole.) *On trouve une* MALIGNE *joie à mortifier les personnes vaines.* (St-Evrem.)

— Qui est pernicieux par son action ou son influence : *Les astres* MALINS. *Une* MALIGNE *étoile. Une influence* MALIGNE.

— Malicieux, plaisant et satirique : *Un esprit* MALIN. *Une certaine coquetterie* MALIGNE *et railleuse désoriente encore plus les soupirants que le silence ou le mépris.* (J.-J. Rouss.) *Dans un pays comme la France, il importe qu'il vienne de temps en temps des intelligences élevées et sérieuses qui fassent contre-poids à l'esprit* MALIN, *moqueur, sceptique, incrédule du fond de la race.* (Ste-Beuve.)

J'ai toujours remarqué que l'esprit rend *malin*.
VOLTAIRE.

On a beau se farder aux yeux de l'univers,
A la fin sur quelqu'un de vos vices couverts
Le public *malin* jette un œil inévitable.
BOILEAU.

‖ Inspiré par une malice railleuse : *Tour* MALIN. *Parole* MALIGNE.

Souvent j'habille en vers une *maligne* prose.
BOILEAU.

‖ Qui décèle une malice railleuse : *Sourire* MALIN. *Regard* MALIN. *Ceux qui épient d'un œil* MALIN *les défauts de leurs amis les découvrent avec joie; qui n'est jamais dupe n'est pas ami.* (J. Joubert.)

— Fam. Rusé, habile : *Il s'y est pris, tout* MALIN *qu'il est.*

On devine l'amour sans être bien habile;
Le plus *malin* sorcier ne vaut pas un jaloux.
Mme E. DE GIRARDIN.

— Pop. Difficile, malaisé; ne s'emploie qu'avec la négation ou avec une forme équivalente : *Voyez, ce n'est pas* MALIN. *Est-ce donc bien* MALIN? *Voilà ce que vous croyiez si* MALIN.

— *Malin vouloir*, Disposition, intention malveillante : *Je connais son* MALIN VOULOIR.

— Loc. prov. *Etre malin comme un vieux singe*, Avoir beaucoup de malice ou de méchanceté.

— Relig. ***Esprit malin, malin esprit***, Diable, démon :

Ces visites, ces bals, ces conversations
Sont du *malin esprit* toutes inventions.
MOLIÈRE.

— Pathol. Qui offre un caractère pernicieux : *Ulcère* MALIN. *Plaie* MALIGNE. *Humeurs* MALIGNES. *Fièvre* MALIGNE. *Une maladie est d'autant plus* MALIGNE *que les symptômes en sont plus intenses.* (Mérat.)

— Substantiv. Personne maligne, rusée : *Oh! c'est un vieux* MALIN! (Balz.)

T'ai-je peint la *maligne* aux yeux faux, au cœur noir?
BOILEAU.

— Fam. *Faire le malin*, Se donner des airs d'homme rusé et malicieux : *Je crois que tu* FAIS LE MALIN. (G. Sand.)

— s. m. Diable, démon : *Toutes les fois que le* MALIN *veut jouer un tour de sa façon aux malheureux mortels, il s'habille en serpent.* (Toussenel.)

Tout faiseur de journal doit tribut au *malin*.
LA FONTAINE.

— **Syn. Malin, malicieux, mauvais**, etc. V. MALICIEUX.

— **Allus. littér. Le Français, né malin....**, Hémistiche d'un vers de Boileau dans son *Art poétique*, chant II :

Le Français, né malin, forma le vaudeville.

Ce vers, qui caractérise d'une manière si juste la malice spirituelle qui est le trait distinctif du caractère français, trouve en littérature de fréquentes applications. Le plus souvent on ne cite que le premier hémistiche, et quand on va plus loin, c'est presque toujours avec une variante :

Le Français, né malin, est l'inventeur du puff;
L'Italien galant créa le madrigal.

« Le facile plaisir de dénigrer les usages que l'on ne comprend pas est un de ceux que ne se refusent guère les voyageurs. C'est une occasion si commode d'avoir de l'esprit et de montrer sa supériorité, qu'il est bien difficile de repousser la tentation, surtout quand on est *né malin*, comme tout bon *Français* doit l'être. »

EUG. VÉRON.

« On a beau dire, on aura beau faire, nous voyagerons encore longtemps, en France, à l'étranger sans comprendre l'étranger. Boileau, qui ne se compromet pas souvent dans ses assertions et qui ne s'avance, en général, qu'à bon escient pour poser à terre un pied un peu rude, nous a accusés d'être *nés malins*, et, ce qui n'est pas une conséquence, d'avoir inventé le vaudeville. *Malins*, nous le sommes, et de race. »

LEGRELLE.

MALIN (Jean-Michel), bibliophile français, né en 1698, mort à Paris en 1791. Garde en second des livres de la Bibliothèque royale, il remplit pendant soixante ans cet emploi et s'attacha à améliorer cet établissement. Malin a rédigé, avec Capperonnier et Desaulnais, le *Catalogue de la Bibliothèque*, coopéré à l'édition de la *Vie de saint Louis*, par Joinville, et fait la table des auteurs qui figuraient dans la Bibliothèque.

MALINA, le nom du soleil chez les Groenlandais. C'est une divinité femelle qui se réjouit de la mort des hommes, pendant que son frère Anninga, qui personnifie la lune, se réjouit de la mort des femmes.

MALINAK, le génie du mal chez le Groenlandais. Sa méchanceté se manifeste surtout dans les tempêtes, qu'il sait produire.

MALINE s. f. (ma-li-ne — mot lat.). Mar. Grande marée des syzygies.

MALINES s. f. (ma-li-ne). Comm. Dentelle de prix qui se fabrique à Malines : *Un bonnet de* MALINES.

MALINES, en latin *Malina* ou *Machlinia*, en flamand *Mechelen*, ville de Belgique, province et à 25 kilom. S. d'Anvers, chef-lieu de l'arrondissement administratif et judiciaire de son nom, sur la Dyle, par 51° 1′ de lat. N. et 2° 8′ de long. E.; 35,000 hab. Archevêché métropolitain de la Belgique, érigé en 1559; Académie de peinture et de dessin; université catholique; deux séminaires; école normale primaire; collége; riche bibliothèque.

Cette ville calme, aux rues silencieuses, pourrait contenir le double de sa population actuelle. Ancienne métropole religieuse des Flandres, elle est surtout riche en monuments religieux. Le plus remarquable est l'église métropolitaine de Saint-Rombaud, dont la construction date en partie de la seconde moitié du XIVe siècle. L'intérieur et le chevet du chœur, les chapelles du collatéral gauche de la grande nef ne furent terminés qu'au XVe siècle. Les fenêtres du chœur sont, par leur pureté et leur élégance, des modèles du style rayonnant. L'aspect extérieur de l'édifice est imposant. L'entrée principale se compose d'un porche ogival et d'une énorme tour massive de 97 mètres et demi de hauteur, qu'on voit à 5 ou 6 lieues de distance. Aux quatre faces de la tour sont attachés d'immenses cadrans de 48 pieds de diamètre. Les dimensions de l'intérieur sont grandioses. On y remarque surtout : les statues des apôtres placées devant les piliers de la nef; des vitraux modernes et des débris précieux de riches vitraux, brisés en 1580 par les protestants; un magnifique *Crucifiement*, peint par Van Dyck en 1627; une *Circoncision*, de Michel van Coxie; une *Adoration des bergers*, par Erasme Quellin; plusieurs toiles de G. de Crayer, de Janssens, de Bloemaert et d'Herreyns; la chaire, sculptée en bois, etc. Une des principales curiosités de Saint-Rombaud est son carillon.

L'église Saint-Jean, peu remarquable par son architecture, renferme une œuvre capitale de Rubens, un triptyque qui orne le maître-autel. Le panneau central représente une *Adoration des mages*. Sur les volets, Rubens a peint *Saint Jean dans l'huile bouillante* et la *Décollation de saint Jean*, *Saint Jean dans l'île de Patmos, écrivant l'Apocalypse* et *Saint Jean baptisant le Christ*. Cette église possède aussi un tableau d'Herreyns, représentant les *Disciples d'Emmaüs;* un tombeau surmonté d'un groupe, par Duquesnoy, et une belle chaire sculptée par Verhaegen.

L'église Notre-Dame, rebâtie dans la seconde moitié du XVe siècle, offre deux jolis portails latéraux et une tour imposante flanquée d'énormes contre-forts. La principale curiosité de cette église est un triptyque (la *Pêche miraculeuse*) que Rubens peignit à l'âge de quarante et un ans. On remarque en outre à l'intérieur de Notre-Dame : les *Disciples d'Emmaüs*, par Huysmans; la *Cène*, par Jean-Erasme Quellin; une *Tentation de saint Antoine*, par Michel Coxie; le *Christ porté au tombeau*, par Rombouts, et un bas-relief de L. Fay d'Herbe : l'*Erection de la croix*.

L'église Notre-Dame d'Hanswyk, bâtie sur le bord de la Dyle, fut terminée en 1678. Elle est surmontée d'une coupole octogone que soutiennent des colonnes à bossages. Les pendentifs sont décorés de bas-reliefs par L. Fay d'Herbe.

L'église du Béguinage, terminée en 1674, possède la copie d'un tableau de Rubens : le *Mariage de sainte Catherine;* des tableaux de Jean Cossiers; un admirable crucifix en ivoire par Duquesnoy; des toiles attribuées à Jean de Maubeuge, à Gaspard de Crayer, à Erasme Quellin.

Nous signalerons, en outre, à Malines : la halle, qui fut commencée en 1340, et à l'angle de laquelle se voient quelques débris d'un magnifique palais construit en 1530 par Charles-Quint; la grande place, où s'élève une statue de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien; le séminaire, qui possède quelques tableaux; le jardin botanique et les boulevards plantés d'arbres qui font le tour de la ville.

L'industrie de Malines était célèbre au moyen âge. En 1370, ses drapiers faisaient travailler 3,200 métiers; mais l'activité de cette opulente corporation reçut de rudes atteintes des guerres que la ville eut à soutenir contre les ducs de Brabant et contre les évêques de Liége. La fonderie de canons qui fonctionnait pour Charles-Quint, les usines où l'on travaillait le cuivre doré, tout a disparu. Quant à la fabrication des dentelles, jadis si florissante, elle n'occupe plus qu'un petit nombre d'ouvrières. Ces dentelles, dites *point de Malines*, sont fabriquées tout d'une seule pièce au fuseau. Leur caractère particulier consiste en un fil plat, qui borde toutes les fleurs et leur donne l'apparence d'une broderie. Une industrie modeste, celle de la fabrication des chaises de paille, a pris à Malines une très-grande importance. Parmi les autres industries de la ville, nous citerons : la filature du lin, la fabrication des étoffes de laine et de linge damassé, la chapellerie. Malines possède, en outre, des brasseries, des tanneries, des teintureries, etc.

Les bateaux que la Dyle apporte dans la ville font un commerce très-actif en graines, huile, chanvre, lin et houblon. Toute l'importance actuelle de Malines vient de ce qu'elle est depuis 1834 le point central des chemins de fer belges. Une activité énorme règne dans sa gare, et l'administration des chemins de fer y a établi, pour le montage des locomotives, du matériel roulant et pour les réparations, un atelier de construction qui emploie un grand nombre d'ouvriers.

Malines n'était au VIIIe siècle qu'une simple agglomération de cabanes, au milieu desquelles se trouvait un monastère de chanoines, où saint Rombaud souffrit le martyre le 24 juin 775. Après avoir obéi aux rois de France, elle fut donnée en fief par Pépin le Bref à son parent Adon, passa, au commencement du Xe siècle, sous la domination des évêques de Liége, au nom desquels la puissante famille Berthold l'administra jusqu'en 1333. Après l'extinction de cette famille, la souveraineté de Malines fut partagée entre le duc de Brabant, dont elle avait reconnu la suzeraineté, et le comte de Flandre, à qui elle fut vendue par l'évêque de Liége, Adolphe de La Mark. Dix ans après, le Brabant fut seul maître de Malines, et Marguerite, par son mariage avec Philippe le Hardi de Bourgogne, apporta en 1369 la souveraineté de cette ville à la maison de Bourgogne, dont elle partagea les destinées. Saccagée par les Français en 1572, par le prince d'Orange en 1578, par les Anglais en 1580, elle fut ensuite souvent prise par les Français au XVIIe et au XVIIIe siècle. Napoléon Ier en fit détruire les fortifications en 1804, et jusqu'en 1814 elle fut le chef-lieu d'un arrondissement du département des Deux-Nèthes. Après avoir fait partie du royaume des Pays-Bas, elle devint partie intégrante de la Belgique après la révolution de 1830.

Deux conciles ont été tenus à Malines. Le premier fut celui de 1570, présidé par Michel Rhytovius, évêque d'Ypres. Dans cette assemblée, on reconnut les décisions du concile de Trente; on adopta diverses mesures relatives à la discipline; on ordonna aux sages-femmes de donner chaque semaine à leurs curés les noms des femmes qu'elles avaient accouchées, aux curés d'inscrire sur un registre le nom de ceux qui se confessaient pendant le carême, et de n'enterrer que ceux dont les noms se trouveraient sur leur registre; on fit le dénombrement des fêtes observées dans la province de Malines, et on interdit pour ces jours-là toute œuvre servile; on s'occupa des jeûnes, des indulgences, des mœurs du clergé, des écoles, des séminaires, etc.

Au concile de 1607, présidé par l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, on s'occupa principalement de discipline. Le second chapitre du 14e titre défend de tolérer, soit dans les églises, soit dans les processions, des images des saints arrangées et parées à la mode du monde. Le second chapitre du 26e titre veut qu'on oblige, par la soustraction des aumônes, les parents pauvres à envoyer leurs enfants au catéchisme, et les autres par d'autres peines.

Malines (LIGUE DE), conclue contre la France en 1513, entre le pape, Maximilien Ier, l'Angleterre et Ferdinand le Catholique. Les troupes françaises n'éprouvaient plus que des revers en Italie; Léon X venait de succéder sur le trône pontifical au fougueux Jules II; mais, quoique les sentiments hostiles du nouveau pape contre la France fussent plus dissimulés, il ne se préparait pas moins à entrer dans les projets de tous les ennemis de Louis XII. Déjà nos soldats avaient été contraints de repasser les Alpes, nous ne subissions que des défaites; le moment était donc favorablement choisi pour nous accabler, en transportant la guerre sur un autre théâtre. Le 5 avril 1513, Marguerite, fille de Maximilien et gouvernante des Pays-Bas, une des plus habiles princesses de cette époque, avait ouvert des conférences à Malines avec les ambassadeurs anglais. On y arrêta les articles provisoires d'une ligue offensive entre Maximilien, le pape, Henri VIII et Ferdinand le Catholique. Ces princes devaient, en conséquence, déclarer la guerre à la France et l'attaquer sur quatre points à la fois. Bien que le pape et Ferdinand ne crussent pas devoir alors ratifier cette alliance, ils conformèrent néanmoins leur conduite aux vues de l'empereur et du roi d'Angleterre. Léon X lança les Suisses contre une armée française qui se maintenait en Italie, tandis que les Espagnols se réunissaient aux troupes impériales qui faisaient la guerre aux Vénitiens et contribuaient ainsi à la défaite de ces derniers à Creazzo. Pendant ce temps-là, Henri VIII débarquait à Calais avec 30,000 fantassins et allait mettre le siége devant Thérouanne. Il fut rejoint devant cette ville par 12,000 cavaliers, que lui amenait des Pays-Bas Maximilien en personne. Six jours après la journée de Guinegate, Thérouanne se rendit à Henri VIII, qui détruisit cette ville.

D'un autre côté, 25,000 Suisses enrôlés par Maximilien pénétrèrent en Bourgogne et allèrent mettre le siége devant Dijon, qui était presque sans défense. Heureusement les Suisses ignoraient absolument la guerre de siéges, et ils perdirent un mois en attaques inutiles. La saison s'avançait, leurs vivres étaient interceptés; Maximilien, qui devait les commander, ne paraissait pas, non plus que l'argent anglais qu'ils attendaient. La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, mit habilement à profit ces circonstances pour entrer en négociations avec les chefs des Suisses. Il les amusa par des promesses, conclut avec eux un traité dérisoire, et réussit à leur faire reprendre le chemin de leurs cantons moyennant 20,000 ducats.

Voilà, résumés rapidement, tous les résultats que produisit cette ligue de Malines, qui devait écraser la France.

MALINGIÉ-NOUEL (Edouard-Louis-Auguste), agronome français, né à Lille en 1799, mort en 1852. Comme son père, il se fit recevoir pharmacien, mais il renonça bientôt à exercer cet état pour s'occuper d'agronomie. Après s'être familiarisé avec l'agriculture par l'exploitation d'une ferme, il acquit en 1835, dans le département de Loir-et-Cher, le domaine de la Charmoise, au sol pauvre, presque entièrement couvert de landes et de bruyères, se livra à des défrichements et à des travaux de tout genre, et, après avoir fait plusieurs voyages en Angleterre, il introduisit dans son domaine un troupeau de moutons de New-Kent, race créée par Richard Goord. Mais, au bout de quelques années, il renonça à garder un troupeau qui lui occasionnait des dépenses considérables d'entretien, vendit ses brebis, garda seulement ses béliers, les croisa avec des animaux choisis avec soin dans les races ovines du centre de la France, et obtint par ce croisement une race dite *de la Charmoise*, d'une santé vigoureuse, d'une sobriété remarquable, facile à engraisser et donnant un lainage appartenant à la catégorie des laines de peigne. Sa ferme fut érigée en ferme école, et il devint président de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher. On a de lui : *Considérations sur les bêtes à laine au milieu du* XIXe *siècle et notice sur la race de la Charmoise* (Paris, 1851, in-4°).

MALINGRE adj. (ma-lain-gre — du lat. *male*, mal; *æger*, malade). Maigre et d'une faible santé : *Un enfant bien* MALINGRE. *Beaucoup de savants sont* MALINGRES *et faibles.* (Maquel.) ‖ Tout malade : *Je suis* MALINGRE.

— Fig. Faible, sans énergie, sans vigueur : *Ce sont des esprits* MALINGRES *et inquiets qui doutent toujours d'eux-mêmes et de la Providence.* (Mme E. de Gir.)

— Substantiv. Personne malingre : *Tous les rois de la terre ne peuvent rendre un* MALINGRE *heureux.* (Volt.) *Le* MALINGRE *des Délices est au bout des facultés de son corps, de son âme et de sa bourse.* (Volt.)

MALINGRE (îlot du), îlot dépendant du groupes des îles de Remire, sur les côtes de la Guyane française.

MALINGRE (Claude), sieur DE SAINT-LAZARE, historien français, né à Sens en 1580, mort vers 1653. Ecrivain aussi fécond que médiocre, il publia de nombreux ouvrages où l'on trouve des recherches intéressantes, mais qui manquent d'exactitude, et son penchant pour la flatterie suffit pour lui ôter toute confiance. Malingre devint historiographe de France. Outre diverses éditions d'ouvrages, on lui doit : *De la gloire et magnificence des anciens* (Paris, 1612, in-8°); *Traité de la loi salique, armes et blasons de France* (Paris, 1614, in-8°, fig.); *Histoire générale des états assemblés à Paris en* 1614 (Paris, 1616); *Histoire de Louis XIII et des actions mémorables arrivées tant en France qu'en pays étranger, etc.* (Paris, 1616, in-4°); *Histoire chronologique de plusieurs grands capitaines et autres hommes illustres qui ont paru en France depuis le règne de Louis XI* (Paris, 1617, in-8°); *Histoire de la rébellion excitée en France par les prétendus réformés* (Paris, 1622-1629, 6 vol. in-8°); *Histoire générale de la rébellion de Bohême depuis* 1617 (Paris, 1623, 5 parties en 2 vol. in-8°); *Histoire des dignités honoraires de France* (Paris, 1635, in-8°); *Remarques d'histoire depuis l'an* 1620, *etc.* (Paris, 1639, in-8°); *Histoire générales des guerres et événements arrivés sous le règne de Louis XIII* (Rouen, 1647, 4 vol. in-8°), seule édition complète; *Antiquités de la ville de Paris* (Rouen, 1640, in-fol.). Ce n'est qu'une nouvelle édition augmentée de l'ouvrage du Père Dubreuil, et les additions de Malingre sont loin de lui donner plus de prix; les *Annales de la ville de Paris, depuis sa fondation* (Rouen, 1640, in-fol.), ouvrage mal écrit et peu exact mais dans lequel on trouve des particularités intéressantes; le *Journal du règne de Louis XIII, etc.* (Paris, 1646, in-8°); *Recueil tiré des registres du parlement, concernant les troubles qui commencèrent en* 1588 (Paris, 1652, in-4°), etc.

MALINGRE (Pierre-François), poëte et littérateur français, né en 1756, mort à Paris en 1824. Il professa l'histoire et la géographie, puis obtint un emploi à la Bibliothèque royale. Nous citerons de lui : *Mémorial anglais* ou *Précis des révolutions d'Angleterre jusqu'à nos jours*, en vers (1796, in-8°); *Ode sur le premier consul* (1802); le *Duel de Niort* ou *Histoire d'un plaisant mariage*, poëme (1803); *Cours élémentaire et préparatoire de géographie*, en vers (Paris, in-4°).

MALINGRERIE s. f. (ma-lain-gre-rî — rad. *malingre*). Etat maladif : *Ces divins anges à qui je n'ai pas l'honneur d'écrire de ma main, attendu que je suis retombé dans mes* MALINGRERIES. (Volt.)

MALINGREUX, EUSE adj. (ma-lain-greu, eu-ze). Malingre. ‖ Vieux mot.

— Substantiv. Personne malingre : *Tiens! ce* MALINGREUX *qui demande l'aumône!* (V. Hugo.)

MALINOWSKI (Joseph), hébraïsant polonais du XVIe siècle. On ne sait rien sur sa vie et il n'est connu que par ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Mynhagim*, recueil de prescriptions relatives au service divin, qui a servi longtemps de règle aux caraïtes polonais et lithuaniens; *Kitsour Inian hachkhitah* ou *Abrégé des prescriptions pour l'égorgement des animaux*, extrait de l'ouvrage caraïte *Adderet Eliyahou*, et imprimé à Vienne en 1830, avec deux autres opuscules caraïtes : *Dod Mordechai* et *Orach Cadikim; Ha-elef Lecha* (*Mille pour toi*), prière composée de 1,000 mots, commençant chacun par la lettre *alef* ou *A*. Isaac de Luck a joint à cette prière un beau commentaire intitulé : *K'bod Elohim*. Malinowski a laissé en manuscrit plusieurs autres ouvrages.

MALINOWSKI, philologue polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1803. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine à Komorniki, où il mit à profit ses loisirs pour cultiver la littérature et se livrer à des études de philologie comparée sur la langue polonaise et les divers idiomes slaves. Malinowski est un remarquable érudit, un écrivain infatigable, qui a écrit des traités et des dissertations d'une haute importance. Nous citerons notamment : *Principes et règles générales de l'orthographe polonaise; Méthode pour apprendre les principes de la langue polonaise* (Posen, 1861); la *Prosodie polonaise* (Posen, 1858); *Traité philologique sur les langues slaves* (Posen, 1859), etc.

MALINSKI (Gaspard), médecin polonais de la fin du XVIe siècle. Il fit ses études médicales à Strasbourg et y fut reçu docteur en 1575. Cette même année il publia, sous le titre étrange de *Iatrotheologomicomachia*, un poëme dans lequel il célèbre l'importance et la noblesse de la médecine et attaque les détracteurs de cet art. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur à l'Académie de Zamosc, et pratiqua, en outre, avec succès dans cette ville. On lui doit encore un grand nombre de pièces de vers latins.

MALINSKI (Paul), sculpteur polonais, né dans la Bohême, mort à Varsovie en 1853. Il commença ses études artistiques à l'Ecole des beaux-arts de Prague, alla en 1810 suivre les cours de l'Académie de Dresde, et, six ans plus tard, se rendit à Varsovie, où le comte Stanislas Zamojski le chargea des travaux de sculpture de son palais. Le plus remarquable de ceux qu'y exécuta l'artiste est une longue frise composée de vingt-sept figures et représentant le *Triomphe de Bacchus*, qui lui valut d'être nommé professeur de sculpture à Varsovie. En 1820, il suivit Thorwaldsen en Italie et travailla pendant trois ans sous sa direction à Rome, à Naples et à Florence. De retour à Varsovie, qu'il ne quitta plus, il y exécuta un grand nombre d'œuvres pour des édifices publics ou pour des particuliers. On cite comme l'une de ses œuvres les plus remarquables un *Cupidon sur un char traîné par des cygnes*, en marbre de Carrare.

MALINTENTIONNÉ, ÉE adj. (ma-lain-tan-si-o-né — de *mal* et de *intentionné*). Qui a des intentions mauvaises, méchantes, coupables : *Je crois pouvoir protester contre les froids plaisants et les lecteurs* MALINTENTIONNÉS. (La Bruy.)

— Substantiv. Personne qui a de mauvaises intentions : *Défiez-vous des* MALINTENTIONNÉS.

MALIPIERA (Olympia), femme poëte italienne, morte en 1559. Elle était fille de Léonard Malipieri et appartenait à une noble famille de Venise. L'éditeur Bulifon, de Naples, a reproduit plusieurs des productions de cette aimable et savante femme dans son recueil intitulé *Rime di cinquanta poetisse.*

MALIPIERO ou **MALIPIERI** (Pasquale), doge de Venise, mort en 1462. Il remplissait les fonctions de procurateur de Saint-Marc lorsque, après la déposition de F. Foscari (1457), il fut élu doge. Malipiero s'attacha à maintenir la paix dans la république, fit un traité de commerce avec le sultan d'Egypte (1461), et protégea les arts. Ch. Venieri lui succéda.

MALIPIERO (Domenico), amiral et annaliste italien, né à Venise d'une famille patricienne vers 1465, mort après 1515. Il s'adonna de bonne heure au commerce et à la navigation, entra dans les conseils de la république, devint *capitano delle navi* en 1488, prit le commandement de la flotte après la mort de J. Marcello, prit part à la guerre contre Ferrare, secourut Pise assiégée en 1496, et fut successivement podestat de Rovigo, de Rimini (1505) et de Trévise (1515). Malipiero avait composé des annales allant de 1457 à 1500. Elles ne nous sont connues que par un abrégé intéressant fait par Fr. Longo et publié dans l'*Archivio storico italiano* (Florence, 1843).

MALIPIERO (Aureo), doge de Venise. V. MASTROPETRO.

MALIQUE adj. (ma-li-ke — du lat. *malum*, pomme). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans plusieurs végétaux, et particulièrement dans les baies du sorbier : *Acide* MALIQUE.

— **Encycl.** I. MODES DE FORMATION. 1° L'acide *malique* $C^4H^3O^2(OH)^3$ prend naissance lorsqu'on traite l'acide monobromosuccinique par l'oxyde d'argent humide, lequel agit à la manière de l'hydrate d'argent inconnu Ag.OH. L'argent s'empare du brome de l'acide bromosuccinique $C^4H^3BrO^2(OH)^2$, et le groupe OH se met à la place du brome pour former l'acide *malique*

$$C^4H^3(OH)O^2(OH)^2 = C^4H^3O^2(OH)^3.$$

Ce mode de formation, extrêmement intéressant au point de vue de la théorie, n'a aucune utilité pratique.

2° L'acide *malique* se forme encore lorsqu'on fait agir l'acide azoteux sur l'asparagine (acide malodiammique) ou sur l'acide aspartique (acide malamique bibasique). L'azote des deux corps réagissants se dégage à l'état de liberté, l'hydrogène des groupes AzH^2 est brûlé par l'oxygène du radical de l'acide azoteux pour former de l'eau, et l'oxhydryle de l'acide azoteux remplace les groupes AzH^2 de l'asparagine ou de l'acide aspartique en donnant de l'acide *malique.*

$$\underset{\text{Asparagine.}}{(C^4H^3O^2)'''\left\{\begin{matrix}OH\\AzH^2\\AzH^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Acide azoteux.}}{2(AzO.OH)}$$

$$= \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{Azote.}}{4Az} + \underset{\text{Acide malique.}}{(C^4H^3O^2)'''\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.}$$

— II. PRÉPARATION. Généralement, dans la pratique, on ne se sert pas de ces modes de formation synthétiques pour se procurer l'acide *malique*. On préfère le retirer d'une foule de végétaux, où il existe tout formé. Généralement, on l'extrait des baies de sorbier prises avant leur maturité. Elles sont fort avantageuses comme rendement.

On écrase les baies de sorbier et l'on en extrait le suc, que l'on clarifie en le faisant bouillir avec de l'albumine. On le met ensuite à digérer avec un léger excès de carbonate de plomb; ce sel doit être ajouté par petites portions successives, jusqu'à ce qu'une dernière portion ne produise plus d'effervescence; il se forme ainsi divers sels plombiques insolubles, et parmi eux du malate de plomb peu soluble à froid et un peu plus soluble à chaud.

Quand la liqueur au sein de laquelle la saturation a eu lieu est refroidie, on la filtre, on lave à plusieurs reprises le précipité avec de l'eau froide, puis on le fait bouillir avec de l'eau que l'on filtre à chaud. Par le refroidissement, il se sépare des aiguilles brillantes de malate de plomb, que l'on recueille sur un filtre. Le liquide qui recouvrait les aiguilles est mis à bouillir avec le résidu du premier traitement, et l'on continue ainsi, jusqu'à ce qu'après une dernière ébullition avec ce résidu il ne laisse plus déposer de malate de plomb en se refroidissant. Le malate de plomb obtenu par ce procédé est réduit en poudre et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique. A la fin de l'opération, on filtre pour se débarrasser du sulfure de plomb qui s'est précipité, on porte le liquide filtré à l'ébullition pour chasser l'excès d'hydrogène sulfuré, et l'on évapore jusqu'à consistance de sirop épais. Ce sirop abandonné à lui-même laisse déposer des cristaux d'acide *malique.* Cet acide *malique* n'est cependant pas pur; il contient de l'acide tartrique, de l'acide citrique et même du tartrate de chaux. Si on veut le purifier, il faut, au lieu d'évaporer sa solution à consistance sirupeuse, la diviser en deux parties égales, puis saturer une d'elles par l'ammoniaque exactement et la mêler ensuite à l'autre. Il se forme ainsi du bimalate d'ammonium. Ce sel cristallise très-bien et peut être, par ce moyen, séparé très-facilement des corps avec lesquels il est mélangé. Trois ou quatre cristallisations dans l'eau suffisent pour que ce résultat soit atteint.

Lorsqu'on a obtenu le bimalate d'ammonium à l'état de pureté, on le dissout dans l'eau et l'on précipite sa dissolution au moyen de l'acétate plombique. Le précipité bien lavé est mis en suspension dans l'eau, à travers laquelle on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré jusqu'à décomposition complète du sel. On filtre ensuite, on évapore à consistance sirupeuse, et l'on fait cristalliser.

L'acide *malique* que l'on retire des baies de sorbier, comme celui que l'on obtient au moyen de l'asparagine ou de l'acide aspartique naturel, dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière. Celui qui provient de l'action de l'oxyde d'argent sur l'acide monobromosuccinique est, au contraire, complétement inactif. On obtient également un acide *malique* inactif en soumettant l'acide aspartique inactif à l'action de l'acide azoteux. Quant à cet acide aspartique inactif, on le prépare en faisant bouillir avec de l'acide chlorhydrique la fumarimide qui se produit lorsqu'on expose pendant quelques heures le bimalate ammonique à la température de 160° à 200°, ce sel perdant deux molécules d'eau dans ces conditions.

— III. PROPRIÉTÉS. Les solutions aqueuses d'acide *malique* concentrées à consistance sirupeuse, puis évaporées dans un lieu chaud, donnent des groupes d'aiguilles brillantes et incolores ou de prismes à quatre ou six faces. Ces cristaux fondent à 83°, d'après Pelouze, et à 100°, d'après Pasteur. Ils ne perdent pas de leur poids, même à la température de 120°. Ils n'ont pas d'odeur, possèdent une saveur acide, sont déliquescents et se dissolvent dans l'alcool.

Quand l'acide *malique* est actif, son pouvoir rotatoire moléculaire $[\alpha]$ est égal à -5. Quelques-uns de ses sels sont lévogyres comme lui, d'autres sont dextrogyres. La présence des acides, soit minéraux, soit organiques, accroît la tendance lévogyre. (Pasteur.)

— IV. DÉCOMPOSITION. Lorsqu'on chauffe l'acide *malique* pendant quelques heures entre 175° et 180° dans une cornue placée dans un bain d'huile, cet acide se résout sans dégagement de gaz en eau, acide maléique et acide fumarique. L'acide maléique distille avec l'eau, et peut être obtenu en cristaux lorsqu'on évapore la liqueur. Quant à l'acide fumarique, il reste dans la liqueur. Les proportions d'acide maléique et d'acide fumarique sont à peu près égales. Si l'on porte brusquement à 200° la température du vase où est renfermé l'acide *malique*, et qu'on arrive à maintenir cette température pendant quelque temps, on obtient une plus forte proportion d'acide maléique. Au contraire, à 150°, on n'obtient presque que de l'eau et de l'acide fumarique. Le premier produit de décomposition est bien encore ici de l'acide maléique; mais cet acide n'atteint pas son point de volatilisation et demeure dans la cornue, où il se métamorphose en acide fumarique.

Si l'on applique trop vivement à l'acide *malique* une chaleur très-forte, il se boursoufle, brunit et donne, en même temps que les acides maléique et fumarique, de l'oxyde de carbone, une huile empyreumatique, de l'anhydride carbonique et du charbon. On peut considérer ces diverses substances comme provenant, non de la décomposition de l'acide *malique*, mais bien de la décomposition des acides maléique et fumarique. Lorsqu'on le met en contact avec un corps en ignition, l'acide *malique* brûle en répandant l'odeur du sucre brûlé.

Le malate potassique est décomposé par le brome, avec production de bromoforme. L'acide azotique convertit facilement l'acide *malique* en acide oxalique, avec dégagement de gaz carbonique. Les agents réducteurs, tels que les fermentations ou l'acide iodhydrique, le réduisent à l'état d'acide succinique. On sait, en effet, que l'on obtient surtout l'acide succinique par la fermentation du malate de chaux. Une oxydation lente, faite à froid au moyen du chromate acide de potasse, convertit cet acide en acide malonique. Si on le chauffe avec du dichromate de potassium et de l'acide sulfurique, il ne se forme plus d'acide malonique, mais il se dégage de l'anhydride carbonique, et il se forme de l'eau. L'acide *malique* se trouve alors transformé dans ses produits ultimes de combustion.

Fondu avec de l'hydrate potassique, l'acide *malique* se dédouble en acide oxalique $C^2H^2O^4$ et en acide acétique $C^2H^4O^2$. En effet, une molécule d'acide *malique* $C^4H^6O^5$ est égale à une molécule d'acide acétique, plus à une molécule d'acide oxalique, plus à un atome d'oxygène. Ce dernier est fourni par l'hydrate de potassium. Il se dégage, en effet, de l'hydrogène dans la réaction.

Chauffé avec quatre fois son poids de perchlorure de phosphore, l'acide *malique* se transforme en chlorure de fumaryle. Ce chlorure régénère l'acide fumarique par l'addition de l'eau, en même temps qu'il se dégage de l'acide chlorhydrique; bouilli avec du peroxyde de manganèse et de l'acide sulfurique, l'acide *malique* donne de l'aldéhyde.

— V. MALATES. L'acide *malique* est un acide triatomique et bibasique, ce que l'on peut représenter par la formule de constitution

$$(C^2H^3)'''\left\{\begin{matrix}CO,OH\\CO,OH.\\OH\end{matrix}\right.$$

Il peut former deux séries de sels : les uns neutres, à deux atomes de métal (monoatomique); les autres acides, à un seul atome de métal. Il a une grande tendance à former des sels acides. Les variétés active et inactive de l'acide *malique* donnent respectivement des sels actifs et inactifs. Les premiers présentent toujours des facettes hémiédriques, tandis que les autres sont toujours holoèdres. Chauffés à 200°, les malates perdent de l'eau et se convertissent en fumarates. Presque tous ces sels sont solubles dans l'eau. Leurs solutions, pas plus que celles de l'acide libre, ne sont précipitées par l'eau de chaux ni par le chlorure de calcium, soit à froid, soit à chaud. Mais si l'on ajoute de l'alcool au mélange, il se sépare un précipité blanc de malate de calcium. Le malate calcique neutre se précipite également lorsqu'on porte à l'ébullition une solution d'acide *malique* presque saturée par un lait de chaux. Avec l'acétate de plomb, les malates donnent un précipité blanc, soluble dans un excès d'acide *malique* et dans l'ammoniaque. Chauffé au sein de la liqueur où il a pris naissance, ce précipité fond en un liquide semi-fluide et transparent. Les malates ne noircissent pas lorsqu'on les chauffe avec de l'acide sulfurique fumant. Cette réaction distingue l'acide *malique* des acides tartrique et citrique.

On a étudié : les malates neutre et acide d'ammonium; les malates d'antimoine, d'antimoine et d'ammonium, d'antimoine et de potassium; les malates neutre et acide de baryum; les malates acide et neutre de calcium; les malates neutre, acide et basique de cuivre, ainsi que le sulfo-malate cupro-ammonique; le malate ferrique; le malate neutre et un malate basique de plomb; les malates neutres et acides de lithium, de magnésium, de manganèse; les malates mercureux et mercurique; les malates acide et neutre de potassium; le malate neutre d'argent; les malates acides et neutres de sodium, de strontium; le malate d'yttrium, et les malates neutre, acide et basique de zinc.

— VI. PRODUITS DE SUBSTITUTION DE L'ACIDE MALIQUE. M. Kékulé a obtenu un acide bromomalique $C^4H^5BrO^5$ en chauffant à l'ébullition une solution aqueuse de dibromosuccinate de sodium. Par l'évaporation, il se forme une masse de cristaux de bromomalate acide de sodium. Ce sel peut servir à préparer d'autres bromomolates par voie de double décomposition; mais l'acide libre n'a pas été isolé. Le bromomalate acide de sodium peut être distingué du bromomaléate et de ses isomères par la propriété qu'il possède de donner du tartrate de chaux lorsqu'on le fait bouillir avec un lait de chaux, ce que ne font pas ces derniers.

— VII. ACIDE ISOMALIQUE. On obtient un acide isomère de l'acide *malique*, et peut-être identique avec l'acide diglycolique, à l'aide d'un sel d'argent qui se dépose dans les bains photographiques qui renferment de l'azotate d'argent et du sucre de lait, et dans lesquels on a immergé pendant longtemps du papier trempé dans l'acide succinique ou dans l'acide citrique. On retire l'acide du sel d'argent au moyen de l'acide sulfhydrique. Il s'obtient en masse cristalline, ou, si la cristallisation est très-lente, en petits cristaux transparents bien développés qui ressemblent à ceux de l'augite. Lorsqu'on évapore l'acide neutralisé par l'ammoniaque, il se dépose un sel acide d'ammonium sous la forme d'une masse cristalline radiée. On a également préparé les sels de potassium, de plomb et d'argent et l'éther éthylique de cet acide. Ce dernier est un liquide incolore que l'eau décompose lentement. Traités par le perchlorure de phosphore, les isomalates fournissent un isomère du chlorure de fumaryle, lequel se résout par l'eau en acide isomaléique et acide chlorhydrique. Il serait fort intéressant de voir si l'acide isomalique est identique ou non avec l'acide diglycolique; car, dans ce cas, l'acide isomaléique répondrait à la formule

$$\begin{array}{c}COH\\O\\\left.\begin{matrix}CH^2\\CH^2\end{matrix}\right\}O,\\C\overset{O}{\underset{O}{}}H\end{array}$$

qui ne contredirait plus la théorie de M. Kékulé sur les acides fumarique et maléique. En effet, les 4 atomes de carbone n'étant plus liés ensemble, mais bien deux à deux pour former deux groupes reliés par l'oxygène, l'isomérie avec les acides maléique et fumarique serait facile à comprendre et serait d'une nature tout autre que celle que la théorie de M. Kékulé explique et fait prévoir.

— VIII. AMIDES MALIQUES. Les amides dérivant des acides par la substitution du groupe AzH^2 au groupe OH, on peut concevoir l'existence d'une triamide *malique*

$$(C^2H^3)'''\left\{\begin{matrix}CO,AzH^2\\CO,AzH^2,\\AzH^2\end{matrix}\right.$$

d'une diamide *malique* neutre

$$(C^2H^3)'''\left\{\begin{matrix}CO,AzH^2\\CO,AzH^2,\\OH\end{matrix}\right.$$

d'une diamide acide monobasique

$$(C^2H^3)'''\left\{\begin{matrix}CO,AzH^2\\CO,OH\\AzH^2\end{matrix}\right. ,$$

d'une monamide acide bibasique

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OH}\\ \mathrm{CO,OH,}\\ \mathrm{AzH^2}\end{array}\right.$$

et d'une monamide acide monobasique

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,AzH^2}\\ \mathrm{CO,OH}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right. .$$

De ces diverses amides la plupart sont connues. On a préparé la malodiamide neutre; on connaît la malodiamide acide monobasique, qui n'est autre que l'asparagine, et la malomonamide acide bibasique ou acide aspartique. La monamide bibasique et la triamide *malique* n'ont point été préparées jusqu'à ce jour. Mais on connaît, en revanche, un malamate d'éthyle, qui a reçu le nom de *malaméthane*, et qui répond à la formule

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,AzH^2}\\ \mathrm{CO,OC^2H^5.}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

La maladiamide neutre cristallise par une évaporation lente en petits cristaux bien définis. Elle diffère de son isomère, l'asparagine, par sa forme cristalline, par l'absence d'eau de cristallisation de ses cristaux, par sa propriété de se convertir facilement en acide *malique* et ammoniaque, en absorbant les éléments de l'eau par son pouvoir rotatoire égal à — 47,5, et surtout par sa propriété d'être bibasique.

Nous venons de dire que la malodiamide en s'assimilant les éléments de l'eau, sous l'influence des alcalis par exemple, se transforme en acide *malique* et ammoniaque. On sait d'ailleurs que, dans ces conditions, l'asparagine fournit de l'acide aspartique ou malamique bibasique. Pourquoi l'asparagine, qui est aussi une diamide *malique*, ne se saponifie-t-elle qu'à moitié, tandis que la malodiamide neutre se saponifie complétement? La réponse à cette question est facile. Dans l'acide *malique*

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OH}\\ \mathrm{CO,OH,}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

on peut remplacer par l'amidogène $\mathrm{AzH^2}$ soit les oxhydryles OH unis au carbonyle, c'est-à-dire les oxhydryles basiques, soit l'oxhydryle alcoolique uni directement au carbone du radical $\mathrm{C^2H^3}$. D'ailleurs, de ces trois oxhydryles, il en est un, l'oxhydryle alcoolique, dont l'hydrogène ne peut pas être remplacé par des métaux, tandis que dans les deux autres cette substitution est possible. Cela posé, prenons l'amide

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,AzH^2}\\ \mathrm{CO,AzH^2}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

et saponifions-la par deux molécules de potasse KHO; les deux groupes $\mathrm{AzH^2}$ s'assimileront l'hydrogène de la potasse et se dégageront à l'état d'ammoniaque, et à ces deux groupes viendront se substituer deux oxhydryles dont l'hydrogène est remplacé par le potassium. On aura alors le malate dipotassique

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OK}\\ \mathrm{CO,OK}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

et l'ammoniaque $\mathrm{2AzH^3}$.

Supposons maintenant que nous ayons l'asparigine

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OH}\\ \mathrm{CO,AzH^2,}\\ \mathrm{AzH^2}\end{array}\right.$$

et admettons par hypothèse que ce corps soit saponifiable intégralement. Les résidus OK de la potasse prenant la place de l'amidogène, on obtiendrait un malate dipotassique

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OK}\\ \mathrm{CO,OH.}\\ \mathrm{AzH^2}\end{array}\right.$$

Or, un seul corps ne peut être obtenu, puisque l'oxhydryle alcoolique de l'acide *malique* renferme un hydrogène typique non basique qui ne peut être remplacé par des métaux. Dans l'asparagine, par conséquent, celui des deux amidogènes qui est uni au carbonyle pourra s'éliminer à l'état d'ammoniaque en cédant la place à l'oxykalium OK; mais l'autre ne le pourra pas, et l'on obtiendra une demi-saponification qui donnera naissance à l'acide aspartique.

Aux amides *maliques* doit être rapporté encore un corps qu'on a appelé jusqu'à ce jour fumarimide. Ce corps, qui prend naissance lorsqu'on chauffe le bimalate d'ammonium, régénère, en effet, de l'acide aspartique, c'est-à-dire un composé *malique* par l'ébullition avec de l'acide chlorhydrique. Ce corps a pour formule $\mathrm{C^4H^3AzO^2}$. On peut écrire sa formule rationnelle

$$(\mathrm{C^2H^2})^{\mathrm{IV}}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{(CO)}\\ \mathrm{(CO)''}\\ \mathrm{(AzH)''}\end{array}\right. .$$

Aux amides *maliques* proprement dites correspondent des dérivés phénylés qui sont infiniment mieux connus que les amides simples. Ces dérivés sont de vrais alcalamides. On connaît la diphényl-malamide ou malanilide

$$\mathrm{C^{16}H^{16}Az^2O^3} = (\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,AzC^6H^5,H}\\ \mathrm{CO,AzC^6H^5,H,}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

qui se produit en même temps que la phénylmalamide lorsqu'on fond l'acide *malique* avec de l'aniline; la phényl-malamide ou malacide

$$\mathrm{C^{10}H^9AzO^3} = \mathrm{C^4H^3O^2}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{AzC^6H,^5H}\\ \mathrm{O''}\end{array}\right. ,$$

qui se forme en même temps que la diphénylmalamide dans l'opération précédente, et l'acide phényl-malamique ou malanilique

$$\mathrm{C^{10}H^{11}AzO^4} = \mathrm{C^4H^3O^2}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{AzC^6H^5.H}\\ \mathrm{OH}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right. ,$$

qui se sépare à l'état de sel ammonique lorsqu'on fait bouillir la malodiphényl-amide avec de l'ammoniaque aqueuse. Les composés phényles qui correspondent à l'asparagine et à l'acide aspartique ne sont cependant pas connus.

— IX. ETHERS MALIQUES. Ces composés ont été peu étudiés jusqu'ici. Suivant M. Demondésir, on obtient le malate de méthyle et le malate d'éthyle en dissolvant l'acide *malique* soit dans l'alcool, soit dans l'esprit de bois, et en dirigeant un courant de gaz acide chlorhydrique jusqu'à saturation à travers la liqueur. Les éthers neutres ne peuvent point être distillés. Pour les préparer, on neutralise le liquide brut de l'opération précédente par du carbonate de sodium, et l'on agite avec de l'éther, qui s'empare de l'éther *malique* et l'abandonne ensuite par évaporation. Le composé ainsi préparé renferme encore de l'eau et de l'alcool ou de l'esprit de bois, qu'on en sépare en le maintenant pendant quelque temps dans le vide sur de l'acide sulfurique. Les malates neutres d'éthyle et de méthyle répondent aux formules

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,O,C^2H^5}\\ \mathrm{CO,O,C^2H^5}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

et

$$(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OCH^3}\\ \mathrm{CO,OCH^3.}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.$$

Ils sont liquides, solubles dans l'eau, presque complétement décomposés par la distillation, qui les transforme en éthers fumariques correspondants. L'ammoniaque les convertit en malamide. Ils sont doués de pouvoir rotatoire. En même temps que les malates diéthylique et diméthylique neutres, il se forme dans l'opération précédente des malates monoéthylique et monométhylique acides monobasiques dont les sels de calcium sont solubles dans l'eau.

L'acide *malique* étant triatomique et bibasique, il est probable que, en dehors des éthers bialcooliques neutres et des éthers monoalcooliques acides fonctionnant comme monobasiques, on pourra préparer des éthers monoalcooliques acides et bibasiques, des éthers bialcooliques acides et des éthers trialcooliques. On obtiendrait peut-être l'éther trialcoolique en substituant du potassium à l'hydrogène dans l'éther bialcoolique neutre et en traitant ce produit potassé par un éther iodhydrique.

Récemment, on est parvenu à remplacer par de l'acétyle l'atome d'hydrogène typique que contiennent encore les éthers bialcooliques de l'acide *malique*. On arrive à ce résultat en chauffant ces éthers avec du chlorure d'acétyle. De l'acide chlorhydrique se dégage pendant la réaction.

$$\underset{\text{Malate diéthylique neutre.}}{\mathrm{C^2H^3}\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OC^2H^5}\\ \mathrm{CO,OC^2H^5}\\ \mathrm{OH}\end{array}\right.} + \underset{\text{Chlorure d'acétyle.}}{\mathrm{C^2H^3O,Cl}}$$

$$= \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{\mathrm{HCl}} + \underset{\text{Malate diéthyl-acétylique.}}{(\mathrm{C^2H^3})'''\left\{\begin{array}{l}\mathrm{CO,OC^2H^5}\\ \mathrm{CO,OC^2H^5}\\ \mathrm{O,C^2H^3O}\end{array}\right.}$$

Il faut avouer, du reste, qu'avec l'acide *malique* la production de tous les composés que la théorie fait prévoir est assez difficile. La molécule de cet acide est, en effet, déjà trop compliquée pour résister à l'action du perchlorure de phosphore, et c'est surtout la production des chlorures acides qui est le moyen le plus commode pour préparer soit les éthers, soit les amides saturés.

Quoi qu'il en soit, la triatomicité de l'acide *malique* ne saurait plus aujourd'hui faire doute pour personne, puisque, d'une part, on aremplacé 3H de ce corps par des radicaux, puisque, d'autre part, il serait impossible sans cette condition de s'expliquer l'isomérie de l'asparagine et de l'acide aspartique avec la malamide et l'acide malamique inconnu, puisqu'enfin l'acide *malique* dérive de l'acide succinique par la substitution de OH à H.

MALIS s. m. (ma-li). Art vétér. Nom vulgaire d'un abcès produit par la clavelée.

MALITORNE adj. (ma-li-tor-ne — du lat. *male*, mal, et de *tourné*). Mal fait, mal bâti, mal tourné : *Une grande fille* MALITORNE.

— Substantiv. Personne mal tournée : *Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand* MALITORNE *et le plus sot dadais que j'aie jamais vu.* (Mol.)

MALITOURNE (Armand), littérateur français, né à Laigle (Orne) en 1797, mort à Paris le 19 avril 1866. Il vint dans cette dernière ville en l'année 1816, obtint en 1819, pour un *Eloge de Le Sage*, un prix de l'Académie française, et débuta dans la *Quotidienne*, journal auquel il fournit longtemps des articles périodiques. Il collabora, en outre, à diverses autres feuilles, notamment au *Messager des Chambres*, sous le ministère Martignac, et reçut la décoration en octobre 1828. Après la révolution de Juillet 1830, il prit part à la rédaction de la *Charte de* 1830, qui devint bientôt le *Moniteur parisien*, au *Messager*, au *Constitutionnel*, enfin aux *Nouvelles à la main* de 1841, à la *Revue de Paris* et à l'*Artiste*. Causeur de beaucoup d'esprit, écrivain de beaucoup de verve, il a laissé peu d'ouvrages en dehors de ses articles improvisés au jour le jour, selon les caprices du moment ou les besoins de l'actualité. Outre son *Eloge de Le Sage*, couronné par l'Académie française, on ne cite de lui que les brochures ayant pour titre : *Des révolutions militaires et de la charte* (1820); *Traité du mélodrame*, avec MM. Ader et Abel Hugo, signé A! A! A! (1817). Il a collaboré au *Dictionnaire de la conversation* et donné une édition des *Œuvres de Balzac*. C'est à lui qu'on doit la rédaction des fameux *Mémoires d'une contemporaine*, publiés sous le nom de la non moins fameuse Mme Ida Saint-Elme (1827, 8 vol. in-8°), regrettable et scandaleuse production, qu'on n'aurait pas dû attendre d'une plume aussi distinguée, dégoûtante spéculation de librairie à laquelle n'aurait certes pas dû prêter la main celui qui avait débuté dans la carrière des lettres par une victoire académique. Armand Malitourne, qui a surtout laissé la réputation d'un homme d'esprit, vivait depuis longtemps retiré du monde où il avait brillé, lorsqu'il succomba à une longue et douloureuse maladie. — Un parent d'Armand Malitourne, écrivain aussi, et que l'on a souvent confondu avec son homonyme, M. Pierre MALITOURNE, est, depuis 1846, bibliothécaire à l'Arsenal. Il a répandu, pendant une vingtaine d'années, dans les revues et journaux de Paris, un assez grand nombre d'articles et de travaux littéraires, qui ont ajouté à la notoriété longtemps indivise de leur nom de famille.

MALIZON s. f. (ma-li-zon). Malédiction. ‖ Vieux mot.

MAL-JUGÉ s. m. Jurispr. Caractère d'un jugement contraire au droit ou à la loi : *Le* MAL-JUGÉ *d'une sentence*,

— Par anal. Fausse décision, fausse appréciation.

MALKARAUME (Jean), poëte français qui vivait au XIIIe siècle. Il ne nous est connu que par un manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque nationale. C'est une bizarre compilation, intitulée : *Histoire de l'Ancien Testament et de la guerre de Troie.*

MALKIN (Benjamin-Heath), littérateur et antiquaire anglais, né dans le pays de Galles en 1769, mort en 1842. Il s'adonna à l'enseignement et dirigea une école libre. On a de lui, entre autres ouvrages : *Essais sur divers sujets liés à la civilisation* (1795, in-8°); *Vues, antiquités et biogragies du pays de Galles méridional* (1803); *Mémoires d'un père sur son enfant* (1806); *Etudes classiques et curiosités critiques et historiques* (1825, in-8°).

MALKNECHT (Dominique MOLKNE, dit), sculpteur français, né à Greden (Tyrol) en 1808. Il étudia son art en Italie sous la direction de Canova, puis se rendit à Paris, où il se fixa, et obtint, en 1848, des lettres de naturalisation. M. Malknecht débuta par une statue d'*Adonis*, rappelant entièrement la manière de Canova, puis fut chargé d'exécuter un morceau de sculpture pour l'Arc de triomphe. Il exposa ensuite une statue d'*Ulysse*, et envoya au Salon de 1833 un buste de *Louis-Philippe* d'un caractère mesquin, mais d'une exécution très-soignée. Parmi les œuvres postérieures de cet artiste, nous citerons : *Vénus désarmant l'Amour* (1834); *Vénus au bain* (1835); *Sainte Catherine* et une *Vierge*, que l'on voit dans la cathédrale de Versailles (1836); *Nymphe caressant l'Amour* (1837); le *Christ en croix* (1839); le *Maréchal de Bessières*, qui orne la ville de Cahors (1844), statue d'un modelé mou, avec des prétentions à la simplicité antique; l'*Adoration des mages* (1847); *Mars blessé* (1848); *Terpsichore* (1850); une *Vierge* et *Saint Jean l'Evangéliste*, pour la chapelle des Invalides (1852). Il faut ajouter à ces différentes œuvres un certain nombre de bustes, entre autres ceux de *Pasquier*, de *Sarrazin*, de *Rougevin* (1857), etc. M. Malknecht est un artiste d'un talent réel, mais qui, malheureusement pour lui, n'a pu secouer l'influence de Canova.

MALKUT s. m. (mal-kutt). Flagellation religieuse pratiquée par quelques juifs modernes, et consistant en trente-neuf coups de nerf de bœuf qu'on se fait appliquer, en même temps qu'on récite trois fois les treize mots du 38e verset du psaume LXXVIII.

MALLA s. m. (mal-la). Nom donné dans l'Inde aux charmeurs de serpents.

— **Encycl.** Les *mallas* sont d'une habileté merveilleuse pour dresser les plus dangereux reptiles à des exercices baroques et à de véritables danses rhythmées. On ne peut visiter une ville de l'Inde sans rencontrer dans quelque rue une troupe d'Indiens sales et déguenillés, qui barrent le passage dès qu'ils aperçoivent des étrangers, pour leur donner un spectacle de leur façon. Un de ces *mallas* place alors à ses pieds une petite corbeille de rotins, fermée par un couvercle qu'il enlève tout à coup, et d'où s'élancent deux serpents, qui se mettent à danser autour de lui aux premières notes d'un chant monotone que l'Indien se met à entonner. Après quelques tours de danse, le psylle au teint de bronze se met à exciter ses élèves en les frappant avec une petite baguette qu'il tient à la main. Les reptiles se dressent alors sur leurs queues; leurs mâchoires se dilatent et se gonflent de colère; leurs langues, fines et longues, s'agitent avec des sifflements. Le *malla* redouble ses agaceries en offrant à la morsure des serpents des morceaux de bois ou des pierres. Soudain il pousse un cri de terreur qui glace d'effroi le spectateur; un des reptiles, une vipère *naja* aux brillantes couleurs ou quelque autre serpent dont la morsure est aussi terrible, vient de s'élancer sur son maître et de lui faire au bras une telle morsure, que le sang en jaillit avec force. Tout épouvanté, le spectateur voit alors deux ou trois des *mallas* se détacher du groupe tranquillement et se diriger vers lui la main tendue. Tout cela n'était qu'un jeu, et les serpents rentrent fort paisiblement dans leur corbeille de rotin. Les serpents que ces habiles jongleurs dressent à ces curieux exercices sont pour la plupart des reptiles dont la morsure est le plus souvent mortelle, tels que la *naja*, la *cobra capella*, la *manilla.* Inutile d'ajouter que le premier soin des *mallas*, quand ils se sont emparés de quelqu'un de ces reptiles, est de leur enlever leurs crochets venimeux, et de les mettre hors d'état de faire des morsures autres que des morsures inoffensives.

MALLARA (Juan DE), littérateur espagnol, né à Séville. Il vivait au XVIe siècle. Outre quelques poëmes inédits, on a de lui un recueil de sentences plusieurs fois réédité : *La filosofia vulgar, primera parte, que contiene mil refranes glosados* (Séville, 1568, in-fol.).

MALLARD s. m. (ma-lar). Techn. Petite meule de rémouleur.

MALLARD ou **MAILLARD** (Jean), poëte français, né dans le pays de Caux vers la fin du XVe siècle. Il se qualifie de poëte du roi, de conducteur des eaux, sources et fontaines. On connaît de lui deux ouvrages : le *Premier recueil des œuvres de la muse cosmopolite, laquelle, par ses arts gentilz, guérit toute ladrerye et appaise la douleur de la goutte en vingt-quatre heures* (Paris, vers 1535, in-8°), et *Description de tous les ports de mer de l'univers*, en vers de dix syllabes, ouvrage resté manuscrit.

MALLARMÉ (François-René-Auguste), conventionnel montagnard, né en Lorraine en 1756, mort en 1835. Avocat lorsque éclata la Révolution, il devint procureur syndic à Pont-à-Mousson, puis membre de l'Assemblée législative et de la Convention. Il vota la mort du roi, et présida la Convention dans la fameuse séance du 31 mai 1793. Après le 9 thermidor, les réacteurs le firent incarcérer à cause d'une mission qu'il avait remplie pendant la Terreur, dans la Moselle et dans la Meurthe, et où on l'accusait faussement d'avoir outre-passé ses pouvoirs. Rendu à la liberté en l'an IV, il occupa plusieurs emplois judiciaires et administratifs sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Les Prussiens l'enlevèrent d'Avesnes, où il était sous-préfet en 1815, et le renfermèrent pour quelque temps dans la citadelle de Wesel. En 1816, il fut exilé comme régicide, et ne revint en France qu'après 1830. — Son frère, Joseph-Claude MALLARMÉ, fut successivement substitut du procureur général du parlement de Nancy, procureur syndic (1790), député au conseil des Cinq-Cents à partir de 1795, membre du Tribunat après le 18 brumaire. En 1807, Napoléon le nomma préfet de la Vienne, et, en 1815, préfet de l'Indre. Il rentra dans la vie privée après le retour des Bourbons.

MALLAS s. m. (mal-lass). Métrol. Demi-denier de la livre catalane.

MALLASPIS s. m. (mal-la-spiss — du gr. *mallon*, toison; *aspis*, bouclier). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, renfermant cinq espèces, de l'Amérique méridionale.

MALLE s. f. (ma-le — du bas lat. *mala*, qui se rapporte soit au germanique : ancien haut allemand *malaha*, *malha*, sacoche, besace; ancien allemand *malen*, anglo-saxon *mele*, pot, panier; hollandais *maal*, valise, malle; anglais *mail*; soit au celtique : irlandais *mala*, *maileid*, sac; *milan*, urne; *mullan*, seau à traire; kymrique *mail*, bassin, vase creux; armoricain *mal*, coffre, caisse, malle. Les formes germaniques et celtiques correspondent exactement au sanscrit *malla*, *mallaka*, vase, coupe, vase à huile, gobelet, de la racine *mal*, *mall*, posséder, contenir. Autrefois, le mot *malle* désignait simplement une espèce de sacoche de cuir que les voyageurs attachaient sur la croupe de leurs chevaux). Sorte de coffre, ordinairement en bois, souvent couvert de peau, dans lequel on serre des effets pour les transporter d'un lieu dans un autre : *Une* MALLE *pleine de linge. Ouvrir ses* MALLES *à la douane.* ‖ Valise de courrier servant à serrer les dépêches : *La* MALLE *est fermée, on ne reçoit plus de lettres.* ‖ Balle ou panier dans lequel le mercier ambulant serre ses marchandises, pour les porter sur le dos.

— *Faire sa malle, ses malles*, Y serrer les effets que l'on veut emporter en voyage; se préparer à partir : *Partez-vous bientôt? — Je*

FAIS MES MALLES. ‖ *Défaire sa malle*, En retirer les effets qu'on y avait serrés.

— *Malle-poste* ou simplement *Malle*, Voiture qui fait le service général des dépêches et qui prend quelques voyageurs : *Les* MALLES-POSTE *sont presque partout supprimées. Partir par la* MALLE-POSTE. *On attend la* MALLE *des Indes. Les nouvelles* MALLES *sont d'excellentes voitures le jour, quand la route est bonne, ce qui est rare en France.* (V. Hugo.)

— *Courrier de la malle*, Courrier qui accompagne la malle pour distribuer et recevoir les paquets de dépêches sur le parcours.

— Loc. fam. *Etre troussé en malle*, Etre enlevé par une très-courte maladie. ‖ *Trousser quelque chose en malle*, L'enlever, le faire disparaître lestement pour s'en emparer : *Il mit l'argent en poche et* TROUSSA *tout le* LINGE EN MALLE. ‖ *Porter sa malle, son paquet*, Etre bossu.

— Prov. *A faire malle on gagne sa vie, à faire bien on est repris*, Mauvais calembour sur les mots *mal* et *malle*, par lequel on veut faire entendre qu'on gagne de l'argent à faire le mal et des reproches à faire le bien.

— **Encycl.** *Malle des Indes.* On désigne sous ce nom le plus important service postal du globe, tant pour la longueur du trajet que pour la rapidité de sa course. Si l'on veut avoir une idée de cette rapidité, il faut se porter, le 27 de chaque mois, à huit heures du matin, près d'un point quelconque du chemin de fer de ceinture, entre La Villette et Bercy. Après avoir stationné quelques minutes, on verra tout à coup accourir à toute vapeur et passer, rapide comme une flèche, un train composé d'une locomotive et de deux vagons; c'est la *malle* des Indes, qui file avec une vitesse de 100 kilomètres à l'heure. Cette *malle* des Indes, chargée de colis anglais, traversait autrefois toute la France, de Calais à Marseille. Arrivée à la gare du Nord, à Paris, elle prend la ceinture jusqu'à Bercy, où notre chemin circulaire s'embranche sur la ligne de Lyon. Au retour des Indes, ce service ne se fait pas de la même façon : quand la *malle* est arrivée à la gare de Lyon, on transborde les colis dans un fourgon de poste attelé de chevaux vigoureux, et l'équipage, filant par la rue de Lyon et les boulevards jusqu'à l'embarcadère du Nord, traverse Paris à fond de train. Pourquoi ne procède-t-on pas pour le retour de la même manière que pour l'aller, la ligne de ceinture offrant un parcours beaucoup plus commode que le passage à travers Paris dans un fourgon? C'est là ce que nous ignorons. Ajoutons que sur les grandes lignes ferrées, dès que la *malle* des Indes est signalée par le télégraphe, les convois qui sont devant elle se mettent en gare, afin de lui laisser la voie libre. Depuis le 9 janvier 1872, la *malle* de l'Inde traverse le tunnel du mont Cenis, ce qui lui fait gagner plusieurs heures sur la durée de son parcours.

MALLE s. m. (ma-le). Hist. V. MALLUS.

MALLE (Pierre-François-Nicolas), médecin français, né à Calais en 1805, mort à Paris en 1852. Il fit comme chirurgien sous-aide, en 1823, la campagne d'Espagne, prit le grade de docteur en 1829, se fit agréger en 1830 à la Faculté de médecine de Strasbourg, devint en 1833 chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'instruction de cette ville, fut nommé professeur d'anatomie physiologique en 1837, chirurgien aide-major en 1840 et fut chargé de diriger le service chirurgical de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée en 1849. Le docteur Malle a émis des idées nouvelles, dit M. Michel Lévy, « sur le mécanisme des mouvements de la respiration considérée indépendamment des changements que l'air éprouve dans le poumon; sur l'anatomie des organes des sécrétions et des organes de la génération dans les deux sexes; sur les méthodes employées jusqu'à ce jour dans les recherches de chimie légale, et sur une méthode nouvelle d'isoler l'arsenic; sur l'histoire médico-légale de l'aliénation mentale; sur les tumeurs ganglionnaires cervicales; sur l'introduction de l'air dans les veines et sur un grand nombre d'autres sujets moins importants. » Ses principaux ouvrages sont : *Histoire médico-légale de l'aliénation mentale* (Strasbourg, 1834, in-8°); *Considérations médico-légales sur les empoisonnements simples et complexes* (Strasbourg, 1838, in-8°); *Essai d'analyse toxique générale* (Strasbourg, 1829); *Histoire médico-légale des cicatrices* (Paris, 1846); *Clinique chirurgicale de l'hôpital d'instruction de Strasbourg* (Paris, 1840), ouvrage très-estimé, etc.

MALLE (DUREAU DE LA), traducteur français. V. DUREAU DE LA MALLE.

MALLÉ, ÉE (ma-lé) part. passé du v. Maller : *Pré* MALLÉ.

MALLÉABILISÉ, ÉE (mal-lé-a-bi-li-zé) part. passé du v. Malléabiliser : *Métal* MALLÉABILISÉ.

MALLÉABILISER v. a. ou tr. (mal-lé-a-bi-li-zé — rad. *malléable*). Rendre malléable : MALLÉABILISER *du métal.*

MALLÉABILITÉ s. f. (mal-lé-a-bi-li-té — rad. *malléable*). Caractère de ce qui est malléable : *La* MALLÉABILITÉ *est un des caractères distinctifs des métaux. C'est en profitant de la* MALLÉABILITÉ *du cuivre qu'on lui donne par le martelage les formes voulues.* (Laboulaye.)

— **Encycl.** Généralement les corps ductiles sont malléables; mais ils ne possèdent pas toujours ces deux propriétés au même degré; aussi quelques-uns occupent-ils des rangs différents dans l'ordre de leur ductilité ou de leur *malléabilité*, ce qui ressort parfaitement du tableau suivant :

Métaux rangés dans l'ordre de leur plus grande facilité à passer

Au laminoir.	A la filière.
1. Or.	1. Or.
2. Argent.	2. Argent.
3. Cuivre.	3. Platine.
4. Etain.	4. Fer.
5. Platine.	5. Nickel.
6. Plomb.	6. Cuivre.
7. Zinc.	7. Zinc.
8. Fer.	8. Etain.
9. Nickel.	9. Plomb.

L'or est le plus malléable de tous les métaux; il peut se réduire en feuilles ayant seulement 900 millièmes de millimètre (0^{m},00009) d'épaisseur; il ne faut que 0^{gr},065 de ces feuilles pour couvrir une surface de 3^{m},068 carrés. 10,000 feuilles d'or, du genre de celles dont se servent les relieurs, ne produisent qu'une épaisseur de 0^{m},001; trois grammes d'or suffisent pour dorer un fil d'argent de 200 myriamètres.

La *malléabilité* augmente par la chaleur; mais seulement jusqu'à un certain terme; il y a des métaux qui ne sont malléables qu'entre deux degrés de température très-rapprochés; tel est le zinc, qui, peu malléable à froid, le devient assez pour se laisser laminer en feuilles minces et étirer en fils vers la température de 100°.

MALLÉABLE adj. (mal-lé-a-ble — de *malléer*, battre et étendre au marteau; lat. *malleare*, de *malleus*, marteau). Susceptible d'être aplati, étendu sous le marteau et de conserver la forme qu'on lui a donnée : *Métaux très-*MALLÉABLES.

— Fig. Souple, que l'on peut plier à ses volontés ou à ses desseins : *Les Slaves sont, de toutes les races de la terre, la plus* MALLÉABLE *et la plus flexible.* (V. Cherbuliez.) *Le chien est une nature essentiellement* MALLÉABLE *et docile.* (Toussenel.)

MALLÉACÉ, ÉE adj. (mal-lé-a-sé — du lat. *malleus*, marteau). Zool. Qui ressemble à un marteau.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales qui affectent la forme d'un marteau.

MALLÉAL, ALE adj. (mal-lé-al, a-le — du lat. *malleus*, marteau). Anat. Qui a rapport au marteau de l'oreille.

MALLÉAMOTHE s. m. (mal-lé-a-mo-te). Bot. Nom vulgaire de la pavette indienne, arbrisseau du Malabar, de la famille des rubiacées.

MALLÉE s. f. (mal-lé). Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Inde, appartenant à la famille des méliacées.

MALLÉÉ, ÉE (mal-lé-é) part. passé du v. Malléer. Travailler au marteau, battre : *Fer* MALLÉÉ. *C'est aux artistes à voir jusqu'à quel point le fer doit être* MALLÉÉ *pour acquérir tout son nerf.* (Buff.)

MALLÉER v. a. ou tr. (mal-lé-é — lat. *malleare;* de *malleus*, marteau). Techn. Etendre en battant au marteau : MALLÉER *du fer.*

MALLEFILLE (Jean-Pierre-Félicien), littérateur français, né à l'île de France le 3 mai 1813, mort au Cormier, près de Bougival, le 24 novembre 1868. Il était fils d'un marin et appartenait à une famille de colons. Son enfance se passa partie sur terre, à l'île de France, à Bourbon, aux Seychelles, partie sur mer. Dans un naufrage, il faillit périr avec sa famille et resta près de dix jours sans boire ni manger. A neuf ans, il se rendit avec son père en France, où il fit avec un brillant succès ses études dans divers colléges de Paris. Son début dans la carrière des lettres date de 1834, époque où il publia le *Concert de fleurs* dans la *Revue de Paris.* L'année suivante, à vingt et un ans, Mallefille fit représenter à l'Ambigu son premier drame, *Glenarvon* (25 février 1835), chaleureusement accueilli par le public et suivi, bientôt après, des *Sept infants de Lara*, autre drame en cinq actes, joué à la Porte-Saint-Martin (1836). C'est dans la préface de cette œuvre remarquable, à la hauteur du romancero d'où elle est tirée, que, définissant la mission du poëte, Mallefille a écrit ces lignes : « Selon l'auteur de cette pièce, la poésie doit avoir à son instrument trois cordes qu'elle fasse vibrer tour à tour et dont l'accord soit le drame : la pitié, l'admiration, la terreur; la pitié pour les malheureux, l'admiration pour les justes, la terreur pour les méchants. » Il fit successivement jouer ensuite le *Paysan des Alpes* (Gaîté, 1837); *Randal* (Porte-Saint-Martin, 1838); *Tiégault le loup* (Ambigu, 1839); les *Enfants blancs* (Odéon, 1841); *Forte Spada* (Gaîté, 1845): drames en cinq actes; *Psyché*, pièce d'une fantaisie originale qui passa inaperçue (Vaudeville, 1842); le *Roi David*, tragédie lyrique, avec Soumet (Opéra, 1846). En même temps qu'il travaillait pour le théâtre, Mallefille écrivait des romans : le *Capitaine La Rose* (1843, 2 vol. in-8°); le *Collier* (1855, 2 vol. in-8°); *Marcel* (1845, 2 vol. in-8°); les *Mémoires de Don Juan*, œuvre fort remarquable, publiée en partie dans la *Presse* et restée inachevée.

Lorsque éclata la révolution de 1848, Mallefille, chaud partisan des institutions républicaines, fut pendant quelque temps détourné de la littérature par la politique. Délégué, le 25 février, par le gouvernement provisoire pour maintenir l'ordre à Versailles, il protégea le musée de cette ville contre les bandes qui venaient d'incendier et de dévaster le château de Neuilly, et se concilia les sympathies de la population. Le 13 juin 1848, la commission exécutive l'envoya, en qualité de chef de légation, à Lisbonne, où il fit reconnaître la République française par le gouvernement portugais. Au bout d'un an, le 17 juin 1849, il revint en France et reprit, selon son expression, le harnais littéraire qu'il ne quitta plus. Lors du coup d'Etat de 1851, il organisa un des premiers la résistance avec de Flotte. « Pendant la nuit du 2 au 3 décembre, raconte M. Claretie, Mallefille errait dans les rues de Paris au bras de de Flotte, son ami, de Flotte qui devait tomber en Italie sous une balle royaliste. Tout s'écroulait brutalement de ce qui avait été leurs rêves. Ils marchaient tête baissée dans les carrefours déserts. Tout à coup de Flotte, avec cette amertume inspirée qui illumine et transfigure : « Veux-tu faire une chose? s'écria-t-il. Nous allons aller au carré Saint-Martin, nous ferons une barricade, tous deux, tout seuls, de ces mains-là, et demain, au point du jour, nous embrassant, nous nous ferons tuer! — Mon ami, répondit Mallefille, ma devise est celle-ci : soldat toujours, martyr quand on voudra, dupe jamais! »

L'année suivante, Mallefille, redevenu homme de lettres, faisait représenter au Théâtre-Français le *Cœur et la dot*, comédie en cinq actes, pleine de verve satirique et comique, qui est restée au répertoire; puis il donna successivement : au même théâtre, les *Deux veuves*, proverbe en un acte; à la Porte-Saint-Martin, les *Mères repenties* (1858). drame en quatre actes, émouvant et vigoureux, qui fut repris au Vaudeville en 1860; au théâtre de Cluny, les *Sceptiques* (1867), comédie en cinq actes qui a obtenu un grand succès et dans laquelle on trouve une scène capitale et nouvelle au théâtre : Don Juan renié et chassé par Elvire. Citons enfin de lui un roman, le *Gaucho*, publié dans l'*Avenir national*, et des articles politiques ou historiques, notamment le *Champ-de-Mars* dans le *Paris-Guide.*

Mallefille avait beaucoup voyagé. Il avait parcouru la France, le Portugal, l'Espagne, la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre. C'était un écrivain d'une rare conscience, amoureux de son art, s'enfermant avec une œuvre aimée et la polissant lentement pour la rendre digne du public. Son style, forgé de main d'ouvrier, dur et poli comme l'acier, avait conservé jusque dans ses pièces modernes cette roideur superbe qui était sa marque à lui. Sa vive imagination lui fournissait des conceptions d'une énergie singulière. Il vivait de la vie de ses personnages, il souffrait réellement de leurs souffrances. Dans la vie privée, c'était un homme droit, loyal, honnête, d'un commerce solide et sûr. Il resta jusqu'à la fin de sa vie fidèle à ses convictions républicaines, presque pauvre, vivant dans son asile du Cormier, qu'il tenait de l'amitié dévouée de Duclerc. « Ce vaillant, cet ardent défenseur de toute liberté, dit M. Claretie, était à la fois le plus violent, le plus courageux, le plus charmant et le plus doux des hommes. Maigre et d'une taille moyenne qui paraissait élevée, le profil superbe, l'œil terrible, il portait un peu hérissées ses moustaches blanches qui lui donnaient l'imposant aspect d'un Velazquez descendu de la toile. Il avait je ne sais quelle vivacité créole, une âpreté de parole et une éloquence viriles. Il aimait à parler, à causer; il jugeait avec l'autorité de son honnêteté stoïque les hommes et les choses. » Terminons par ces deux maximes, qui donnent à la fois une idée de la fermeté de son style et de l'énergie de ses pensées : « Quand les nations tombent en pourriture, la dictature s'y met. » — « Quand on veut du pain, on laboure la terre avec la charrue; quand on veut de la liberté, on laboure la tyrannie avec l'épée. »

MALLÉIFORME adj. (mal-lé-i-for-me — du lat. *malleus*, marteau, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un marteau.

MALLEMANS ou **MALLEMENT** (Jean), littérateur français, né à Beaune en 1649, mort à Paris en 1740. Il se démit de son grade de capitaine de dragons, entra dans les ordres et devint chanoine. C'était un homme au caractère bizarre, qui se brouilla avec son frère parce que celui-ci avait adopté le système de Descartes et qui s'attacha à émettre des idées et des opinions paradoxales. Outre plusieurs dissertations, on a de lui : la *Vie de Jésus-Christ* (1704); *Histoire de l'Eglise depuis Jésus-Christ jusqu'à l'empereur Julien* (1704, 4 vol.); traduction des *Ouvrages de Virgile*, en prose poétique (1706); *Pensées sur le sens littéral des* XVIII *premiers versets de l'Evangile de saint Jean* (1718).

MALLEMANS (Claude), seigneur DE MESSANGES, physicien français, frere du précédent, né à Beaune en 1652, mort à Paris en 1723. Après avoir fait pendant quelque temps partie de la congrégation de l'Oratoire, il entra dans l'Université, enseigna la philosophie au collége du Plessis et donna des leçons à la duchesse de Bourgogne. Nous citerons parmi ses écrits : *Machine pour faire toutes sortes de cadrans solaires* (Paris, 1679); l'*Ouvrage de la création, traité physique du monde, nouveau système* (Paris, 1679), où « il soutient, dit Moréri, que le soleil, tournant sur le centre commun, met plus de temps à décrire son tour que la terre n'en met à faire la moitié du sien et que le cercle qu'il parcourt décline sur l'équateur de la terre autant que le demande le mouvement de trépidation; » le *Grand et fameux problème de la quadrature du cercle résolu* (Paris, 1683); la *Question décidée sur le sujet de la fin du siècle* (Paris, 1699), etc. — Un frère des précédents, Etienne MALLEMANS, mort à Paris en 1716, possédait une extrême facilité pour faire des vers. On a de lui : le *Défi des Muses* (Paris, 1701), recueil de trente sonnets composés en trois jours sur des bouts-rimés que lui avait proposés la duchesse du Maine et qu'il remplit de trente manières différentes.

MALLEMBA, petit Etat de la Guinée. V. CACONGO.

MALLEMOLLE s. f. (ma-le-mo-le). Comm. Espèce de mousseline claire et fine des Indes orientales. ‖ Fichu de mousseline bordé d'un fil d'or, que les femmes ont porté autrefois.

MALLEMORT, bourg et comm. de France (Bouches-du-Rhône), canton d'Eyguières, arrond. et à 58 kilom. d'Arles, sur la rive gauche de la Durance; pop. aggl., 1,080 hab. — pop. tot., 2,195 hab. Des débris de remparts en pierres smillées, des restes de constructions et des médailles impériales trouvées sur le territoire de ce village indiquent que les Romains y ont séjourné. Plus tard, Mallemort passa aux comtes de Provence. On y remarque un ancien château et les restes d'une synagogue.

MALLÉOLAIRE adj. (mal-lé-o-lè-re — rad. *malléole*). Anat. Qui appartient aux malléoles : *Artères* MALLÉOLAIRES.

MALLÉOLE s. f. (mal-lé-o-le — du lat. *malleus*, marteau). Anat. Chacune des deux saillies situées à l'extrémité de l'os de la jambe, et vulgairement appelées chevilles : MALLÉOLE *interne.* MALLÉOLE *externe. On observe souvent, chez les enfants de cinq à dix ans, au niveau des* MALLÉOLES, *des excoriations qui dépendent du frottement des* MALLÉOLES *l'une contre l'autre, pendant la progression.* (Nysten.)

— Agric. Bouture de vigne.

MALLÉOLE s. m. ou f. (mal-lé-o-le — lat. *malleolus*). Art mil. anc. Faisceau de matières sèches, contenant une substance combustible, que l'on attachait à une arme de jet et qu'on lançait contre les objets que l'on voulait incendier.

— **Encycl.** Le *malléole* était généralement un genre de flèche dont la partie antérieure était environnée de joncs soufrés couvrant des substances combustibles. On s'en servait en manière de brûlots. Tous les peuples de l'antiquité, particulièrement les Romains, connurent l'usage des *malléoles.* Appien décrit ces flèches à feu comme ayant la tête armée de plusieurs pointes entre lesquelles on introduisait les matières incendiaires; on les lançait avec un arc faiblement bandé, pour que la flèche ne s'éteignît pas pendant un trop rapide trajet. Nonius Marcellus nous les représente comme des faisceaux de jonc trempés dans de la poix. La première fois qu'on s'en servit au moyen âge, ce fut au siége de Paris par les Normands en 887. Ceux-ci lancèrent des flèches enflammées qui faillirent plusieurs fois mettre le feu à la ville. Hugues le Grand, père de Hugues Capet, s'étant révolté contre le roi Louis d'Outre-mer, assiégea Soissons et fit brûler une partie de cette ville en y lançant des feux d'artifice. Le feu grégeois dont on se servit vers cette époque devait avoir beaucoup de rapports avec le *malléole.* En 1447, le comte de Dunois, assiégeant Pont-Audemer, en Normandie, mit le feu dans la ville au moyen de certaines fusées, qui, selon toute vraisemblance, étaient des flèches enflammées ou *malléoles.* En 1521, la foudre étant tombée sur une tour de Milan, y fit un fracas horrible, parce que dans cette tour se trouvaient 600 lances à feu. Usano, dans son livre sur l'artillerie, dit qu'au siége d'Ostende, au commencement du XVII^{e} siècle, il y fut témoin de l'utilité d'une espèce de flèche qui avait beaucoup de ressemblance avec les dards enflammés que les anciens appelaient *malleoli.* On enfilait dans cette flèche une grenade ovale et on la faisait monter jusqu'auprès du fer de la flèche. Cette grenade avait en haut deux lumières, une de chaque côté, où l'on mettait une petite mèche pour communiquer le feu à la poudre et aux autres matières combustibles qui étaient renfermées dans la grenade. On mettait la flèche sur un arc ou sur une arbalète, on allumait les deux mèches et on la décochait. On s'en servit au siége d'Ypres pendant la même guerre, principalement pour brûler les barques qui portaient des secours à la ville. Ces flèches, tombant dans la barque, s'attachaient par leur fer pointu à l'endroit où elles donnaient; les grenades crevaient et répandaient le feu de tous côtés. Les Espagnols se servirent encore de ces flèches pour défendre Orbitello. Depuis cette époque, on ne s'est plus servi de ces fusées ou flèches enflammées. Elles ont été remplacées par des fusées à la Congrève et par des bombes.

MALLEOLUS (Félix Hammerlein, plus connu sous le nom latin de), théologien suisse, né à Zurich en 1389, mort vers 1460. De retour d'un voyage à Rome, il devint chanoine à Zolfingue (1421), prévôt de Soleure (1422) et chantre à Zurich. S'étant rendu au concile de Bâle, il demanda qu'on rétablît dans le clergé une discipline sévère, ce qui lui fit de nombreux ennemis. Outre la haine des prêtres, il s'attira encore celle des Suisses, qu'il attaqua vivement pour avoir fait la guerre à sa ville natale en 1443. En 1454, ses ennemis s'emparèrent de lui, le jetèrent en prison à Constance et le firent condamner à une détention perpétuelle dans un couvent de Lucerne, où il termina obscurément sa vie. On a de lui un assez grand nombre de dissertations et d'écrits qui ont été réunis et publiés sous le titre de : *Variæ oblectationis opuscula et tractatus* (Bâle, 1407, in-fol.).

MALLEOLUS (Thomas), moine de l'ordre de Saint-Augustin. V. Kempis (Thomas a).

MALLE-POSTE s. f. V. MALLE.

MALLER v. a. ou tr. (ma-lé). Agric. Couvrir d'engrais : Maller *un pré*.

MALLERY (Charles de), graveur belge, né à Anvers en 1576. On ignore l'époque de sa mort et l'on ne sait rien de sa vie. On conjecture, d'après sa manière, qu'il était l'élève d'Antoine Wierix, dont il imita l'exécution patiente, correcte, mais froide. Il ne se borna pas à exécuter un grand nombre de gravures (l'abbé de Marolles possédait 342 pièces de lui), il se fit marchand d'estampes et acquit dans ce commerce une jolie fortune. Van Dyck, avec qui il était en relations, a fait à deux reprises son portrait. Parmi ses estampes les plus estimées, nous citerons : l'*Adoration des mages*, la *Samaritaine*, l'*Enfant Jésus entre deux anges*, etc., d'après ses propres dessins; l'*Histoire du ver à soie*, d'après Stradan, en six feuilles; le *Meunier, son Fils et l'Ane*, quatre sujets, d'après Franck; *Sainte Agnès*, d'après Grammatica, etc. — Son fils, Philippe de Mallery, né à Anvers en 1600, mort à une époque inconnue, reçut de lui des leçons de gravure et s'attacha à la correction du dessin, à la finesse de l'exécution. Nous citerons ses illustrations du *Typhus mundi* (Anvers, 1627); vingt-trois estampes intitulées *Ara cœli;* un *Christ en croix*, d'après Van der Horsh, etc. Ses gravures sont signées du monogramme F. D. M.

MALLÈS (Mlle de Beaulieu, dame), femme de lettres française, morte à Nontron (Dordogne) en 1815. Elle a écrit un assez grand nombre d'ouvrages pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse. Nous citerons; entre autres : *Lucas et Claudine* (1816, 2 vol. in-12); *Contes d'une mère à sa fille* (1817, 2 vol. in-12); le *Robinson de douze ans* (1818, in-12), qui a eu un grand nombre d'éditions; *Contes à ma jeune famille* (1819, in-12); *Quelques scènes de ménage* (1820, 2 vol. in-12); le *La Bruyère des demoiselles* (1821); *Conversations amusantes et instructives sur l'histoire de France* (1822, 2 vol.); la *Jeune Parisienne au village* (1824), etc.

MALLET s. m. (ma-lè). Econ. rur. Petit cochon d'un an, qu'on emploie, dans les Vosges, à féconder les truies, et que l'on tue après.

MALLET (Antoine), historien et dominicain français, né à Rennes en 1593, mort en 1633. Il fut prieur de Saint-Jacques et provincial de son ordre en France. Mallet est l'auteur d'une *Histoire des saints papes, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, docteurs de toutes les Facultés de l'Université de Paris* (Paris, 1634, in-8°).

MALLET (Charles), théologien français, né à Montdidier en 1608, mort à Rouen en 1680. Docteur en Sorbonne, il devint grand vicaire de Fr. de Harlay, archevêque de Rouen, puis archidiacre du Vexin, et se signala par son zèle contre les jansénistes. Ses principaux ouvrages sont : *Examen de la traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons* (Rouen, 1667); *Traité de la lecture de l'Ecriture sainte* (1679).

MALLET (Alain Manesson), ingénieur français, né à Paris en 1630, mort en 1706. Il fut ingénieur des camps et armées du roi de Portugal, puis, de retour en France, il fut nommé maître de mathématiques des pages de Louis XIV. On a de lui : les *Travaux de Mars* ou l'*Art de la guerre, avec un ample détail de la milice des Turcs, tant pour l'attaque que pour la défense des places* (Paris, 1671-1685, 3 vol. in-8°); *Description de l'univers*, recherchée surtout pour les plans et les cartes géographiques (Paris, 1683, 5 vol. in-8°); la *Géométrie pratique* (Paris, 1702, 4 vol. in-8°).

MALLET (Pierre), écrivain français, né à Abbeville. Il vivait au XVIIe siècle, devint ingénieur ordinaire du roi, professa les mathématiques à Paris, résolut de réformer l'orthographe et proposa d'écrire les mots tels qu'on les prononce, sans égard pour l'étymologie. On a de lui : l'*Architecture militaire* ou les *Fortifications particulières, générales et universelles* (Paris, 1666); le *Jeu de dames et la méthode d'y bien jouer; Ortografe nouvèle et rézonée* (Paris, 1668, in-12), où il expose son système orthographique.

MALLET (Jean-Roland), économiste français, [illegible] en 1736. Bien que fils d'un meunier, il fut nommé gentilhomme ordinaire de Louis XIV, et devint premier commis du contrôleur général Desmarets. Une ode, assez faible du reste, était le seul titre littéraire de Mallet lorsque, sur la demande de Desmarets, l'Académie française le reçut au nombre de ses membres en 1715. Il renonça sagement à la poésie, et employa ses loisirs à composer un grand ouvrage, intitulé : *Comptes rendus de l'administration des finances du royaume de France pendant les onze dernières années du règne de Henri IV, le règne de Louis XIII et soixante-cinq années du règne de Louis XIV, avec des recherches sur l'origine des impôts, etc.* (Paris, 1720). Cet important travail, fruit de longues et patientes recherches, se distingue par la clarté et la simplicité, et, sur la proposition de Desmarets, Louis XV accorda à son auteur une pension de 10,000 livres.

MALLET (David), poëte et littérateur anglais, né en Ecosse en 1700, mort en 1765. Il joua le rôle d'intrigant littéraire, louant celui-ci, attaquant celui-là, suivant qu'on lui donnait ou qu'on lui refusait de l'argent. Il s'attacha à milord Bolingbroke, en qualité de secrétaire, et publia ses *Œuvres* (Londres, 1753-1754, 5 vol. in-4°). Par la suite, il devint sous-secrétaire du prince de Galles, se mit aux gages de la cour, publia contre l'amiral Byng un libelle qui lui fit accorder une pension considérable, et obtint enfin une riche sinécure comme contrôleur des navires dans le port de Londres. Johnson prétend que Mallet était le seul Ecossais dont les Ecossais ne disaient pas de bien. C'était un homme plein de vanité, grand amateur de la table et des plaisirs, et dont les manières, bien qu'élégantes, avaient moins d'agrément que de fatuité. Mallet versifiait avec élégance, et ne manquait pas d'imagination. On a de lui quelques œuvres dramatiques, entre autres : *Mustapha*, tragédie (1739), qui obtint beaucoup de succès; *Elvira*, tragédie (1763); des poëmes : l'*Excursion* (1758), le meilleur de ses écrits, traduit en français (1798); la *Critique littéraire* (1733); l'*Ermite* ou *Amyntor et Théodora* (1747), poëme en deux chants et en vers blancs, traduit en français par Lecuy (Paris, 1798); une *Vie de Bacon*, traduite en français par Pouillot (Paris, 1755), travail agréablement écrit, mais superficiel, dans lequel Mallet a oublié une chose, dit Warburton, c'est que Bacon était philosophe. Les *Œuvres complètes* de Mallet ont été publiées à Londres (1769, 3 vol. in-8°).

MALLET (Edme), littérateur français, né à Melun en 1713, mort à Paris en 1755. Il prit le grade de docteur en théologie, puis devint curé près de Melun (1744), et professeur de théologie au collége de Navarre en 1751. Outre des articles de théologie et de littérature donnés à l'*Encyclopédie*, on a de lui : *Essai sur l'étude des belles-lettres* (Paris, 1747); *Essais sur les bienséances oratoires* (1753); *Principes pour la lecture des orateurs* (1753), et une traduction de l'*Histoire des guerres civiles de France* de Davila (1757).

MALLET (Prévost-Henri), habile géographe suisse, né à Genève en 1727, mort en 1811. Il a laissé : une *Carte générale de la Suisse*, en 18 cantons (1798); une *Description de Genève ancienne et moderne* (1807, in-12); un *Manuel métrologique* ou *Répertoire général des mesures, poids et monnaies des différents peuples modernes et de quelques anciens comparés à ceux de la France* (Genève, 1802, in-4°), etc.

MALLET (Paul-Henri), historien et érudit Suisse, frère du précédent, associé de l'Académie des inscriptions, né à Genève en 1730, mort en 1807. Il remplaça La Beaumelle dans la chaire de littérature française à Copenhague (1752), et, après s'être livré à des recherches sur l'origine, les antiquités et la mythologie des anciens peuples du Nord, il publia son *Introduction à l'histoire du Danemark* (Copenhague, 1755-1756, in-4°), ouvrage qui commença sa réputation et le fit nommer professeur de langue et de littérature françaises du prince Christiern. De retour à Genève en 1760, il reçut une chaire d'histoire à l'Académie de cette ville, devint membre du conseil des Deux cents en 1764, visita ensuite l'Italie et l'Angleterre, fut présenté à la famille royale à Londres, et reçut le plus bienveillant accueil de la reine, qui le chargea d'écrire l'*Histoire de la maison de Brunswick* (1767). Invité par le landgrave de Hesse à se rendre à Cassel, Mallet disait plaisamment que c'était pour prendre mesure d'une histoire de cette contrée. Ses liaisons avec le parti aristocratique l'obligèrent, en 1792, à quitter la Suisse, où il ne rentra qu'en 1801. Parmi les autres ouvrages de cet écrivain, on remarque : *Histoire du Danemark* (Copenhague, 1758-1763-1777, 3 vol. in-4°), son ouvrage capital; *Mémoires sur la littérature du Nord* (1759-1760, 6 vol. in-8°); *Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes* (1756, in-4°); *De la forme du gouvernement suédois* (1756); *Histoire de la maison de Hesse* (1767-1785, 4 vol. in-8°); *Histoire des Suisses ou Helvétiens depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Genève, 1803, 4 vol. in-8°); *De la ligue hanséatique jusqu'au* XVIe *siècle* (1805, in-8°), etc.; des traductions du *Voyage en Pologne, Russie, etc.*, de Coxe (1783-1786); du *Dictionnaire de la Suisse* de Tscharner (1788). Mallet était un travailleur infatigable, plein d'instruction, de finesse et de modestie. « Il avait dans l'esprit et le caractère, dit Sismondi, une qualité qui est plus essentielle aux historiens qu'on ne pense, c'est une crainte excessive de l'ennui. Il était meilleur juge que les lecteurs eux-mêmes de ce qui pouvait les rebuter; il sentait quelles longueurs il fallait supprimer, quels détails trop arides il fallait vivifier; comment on devait semer sur un sujet fatigant l'intérêt qui tient au développement du caractère, aux détails, à la vie humaine mise en scène. »

MALLET (Frédéric), mathématicien suédois, né en 1728, mort à Upsal en 1797. Il descendait d'une famille française réfugiée en Suède. De retour d'un voyage sur le continent, il devint astronome adjoint (1757), puis professeur de géométrie à l'université d'Upsal et membre de l'Académie de Stockholm. Outre des dissertatations et des mémoires, on lui doit : *Description mathématique du globe* (Upsal, 1766-1773, 2 part. in-8°), ouvrage qui obtint un grand succès, et fut traduit en allemand.

MALLET (Charles-François), ingénieur français, né à Paris en 1766, mort dans cette ville en 1853. Il fut successivement ingénieur des ponts et chaussées (1791), membre du conseil général des ponts et chaussées du roi Joseph à Naples (1805), ingénieur en chef dans les départements de la Doire (1808) et du Pô. Il bâtit un pont à Turin, un hospice au col de Sestrières, redressa le Pô près de Moncalier, fut chargé en 1814 de construire un pont de pierre à Rouen, et prit sa retraite en 1840. On a de lui, outre des articles et mémoires dans les *Annales des ponts et chaussées*, une *Notice historique sur le projet d'une distribution générale d'eau à domicile dans Paris* (1830), et *Mémoire sur la minéralogie du Boulonais* (1793).

MALLET (Louis-Stanislas), marin français, né au Havre en 1770, mort en 1833. Entré comme mousse dans la marine, il était enseigne de vaisseau lorsqu'il tomba entre les mains des Anglais en 1795, puis en 1798. En 1800, il reçut le grade de lieutenant de vaisseau, en 1803 celui de capitaine de frégate, soutint en 1808, sur la *Cornélie*, un combat acharné contre des forces supérieures, fut de nouveau conduit sur les pontons de l'Angleterre, d'où il parvint à s'échapper, et devint capitaine de vaisseau en 1814. Sous la Restauration, Mallet fut successivement directeur des mouvements du port de Brest, contre-amiral (1829), major général de la marine à Brest, membre du conseil d'amirauté. Chargé en 1830 de surveiller à Toulon les préparatifs de l'expédition d'Alger, il fit opérer l'armement avec une remarquable rapidité, et concourut au débarquement des troupes sur la côte africaine. Il mourut préfet maritime à Lorient.

MALLET (Emilie Oberkampf, dame Jules), femme philanthrope française, née à Jouy, près de Versailles, en 1794, morte à Cauterets en 1856. Elle était fille de Christophe-Philippe Oberkampf, créateur en France de l'industrie des toiles peintes, et elle appartenait à la religion protestante. Douée d'une âme élevée, poussée par un ardent désir de faire le bien, elle consacra sa vie au soulagement des malheureux et à l'instruction du peuple. Lors de la première invasion du choléra à Paris en 1832, elle improvisa un vaste hôpital, et tant que dura le fléau elle remplit les devoirs de garde-malade, de consolatrice et de bienfaitrice d'une foule de malheureux. La ville de Paris lui vota une médaille, éclatant témoignage de la reconnaissance publique envers celle qu'on appelait la **Mère des pauvres**. En 1849, le retour du choléra la retrouva infatigable dans son œuvre de dévouement. Après la disparition de l'épidémie, Mme Jules Mallet fonda diverses maisons pour les nombreux orphelins et pour les vieillards à qui le fléau avait enlevé leur famille. En même temps, elle s'occupa d'améliorer la condition des prisonniers. De concert avec quelques amies, elle fonda un comité de dames qui, depuis nombre d'années, visite régulièrement les femmes détenues à Saint-Lazare, s'efforçant de les instruire et de les faire rentrer dans la voie du bien. Malgré toute cette activité, Mme Jules Mallet trouva encore du temps à consacrer aux écoles, aux salles d'asile, qu'elle propagea et qu'elle surveilla avec un intérêt constant. Ce fut sur sa demande que fut ouverte en 1853, au sein de la Société protestante d'instruction primaire, une souscription pour fonder des salles d'asile; ce fut aussi grâce à ses efforts et avec son concours actif que cette société fonda une des premières écoles normales pour la formation d'institutrices primaires et de directrices de salles d'asile. Mme Mallet a laissé deux ouvrages : les *Prières chrétiennes à l'usage des familles*, et les *Chants pour les salles d'asile*.

MALLET (Charles-Auguste), philosophe français, né à Lille en 1807. Elève de l'Ecole normale, il en sortit le premier en 1828, se fit successivement recevoir agrégé des classes supérieures (1828), agrégé de philosophie, docteur ès lettres (1830), puis professa l'histoire à Douai, et enseigna la philosophie dans divers colléges de province de 1833 à 1842, puis au collége Saint-Louis, à Paris, de 1842 à 1848. Nommé en 1848 inspecteur de l'académie de Paris, il passa à Rouen en 1850 en qualité de recteur de l'académie de cette ville, et fut mis à la retraite en 1852. Outre des mémoires, insérés dans le recueil de l'Académie des sciences morales et politiques, et des articles publiés dans le *Moniteur*, la *Revue de l'instruction publique*, le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, la *Nouvelle biographie générale*, etc., il a publié : *Manuel de philosophie* (1835); *Etudes philosophiques* (1837-1838, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *Histoire de la philosophie ionienne* (1842, in-8°); *Histoire de l'école de Mégare et des écoles d'Elis et d'Erétrie* (1845, in-8°); *Eléments de morale* (1864, in-18), etc. On lui doit aussi une traduction des *Eléments de science morale* de James Beattie (1840, 2 vol.).

MALLET (Alfred), savant et industriel français, frère du précédent, né en 1813. Il suivit d'abord la carrière de l'enseignement et professa, de 1835 à 1842, la philosophie et la physique au collége de Saint-Quentin. Pris tout à coup d'enthousiasme pour les merveilles que produit la science appliquée aux arts et à l'industrie, il changea brusquement de carrière, pour pouvoir faire servir plus utilement au bien général son grand savoir et son esprit inventif.

Il débuta par un coup de maître. Jusqu'à lui on dépensait une quantité considérable d'acide sulfurique pour absorber l'ammoniaque volatile qui se dégage de la houille avec le gaz destiné à l'éclairage. M. Mallet proposa l'emploi des solutions de sulfate de fer, de chlorhydrate de manganèse et de fer, provenant de la préparation industrielle du chlorure de chaux. Outre l'absorption de l'ammoniaque, il se produit encore, entre les réactifs et le carbonate d'ammoniaque et le sulfhydrate d'ammoniaque une double décomposition, d'où résulte la production de chlorhydrate d'ammoniaque et de carbonates. Par surcroît, l'oxyde de fer mis en liberté absorbe une partie de l'acide sulfhydrique entraîné aussi avec le gaz.

Mais ce beau succès obtenu si simplement, au profit d'une industrie de premier ordre, ne devait être qu'un des premiers pas de M. Mallet dans l'ordre de recherches qu'il avait entreprises. Sentant combien il serait utile à l'agriculture de recueillir en grand les sels ammoniacaux qu'on peut tirer en si grande abondance de la distillation de la houille, M. Mallet rêva de débarrasser d'abord les usines à gaz d'un résidu incommode et infect, l'eau de condensation, de les enrichir en même temps en rendant commercial ce résidu, et de l'utiliser pour le bien général.

La méthode de M. Mallet consiste à distiller les eaux de condensation dont nous parlons. Le carbonate d'ammoniaque volatilisé est condensé dans un serpentin qu'entoure un filet de l'eau non encore employée, et qui ainsi s'échauffe déjà utilement. Ce carbonate et l'ammoniaque dissoute dans l'eau distillée sont ensuite transformés en sulfate que l'on fait cristalliser, et qui, sous un poids peu considérable, renferme des principes extrêmement fertilisants. V., pour plus de détails, l'art. GAZ.

Depuis peu, M. Mallet, qui appartient comme administrateur à un grand nombre de nos plus importantes sociétés industrielles, joint à la distillation des eaux des usines à gaz celle des eaux vannes des dépôts de matières fécales.

M. Mallet a fondé à Belleville une importante usine de produits chimiques, et a obtenu une médaille de première classe à l'Exposition de 1855.

MALLET-FAVRE (Jacques-André), astronome suisse, né à Genève en 1740, mort dans la même ville en 1790. De bonne heure, il montra un goût décidé pour les sciences exactes, suivit les leçons de Le Sage, puis du savant D. Bernouilli, à Bâle, commença à se faire connaître en prenant part à des concours à Berlin, à Lyon, en publiant des recherches sur les jeux de hasard dans les *Acta helvetica*, visita la France et l'Angleterre, et s'y lia avec les plus remarquables savants de l'époque. Sur la proposition de Lalande, ce fut Mallet que l'Académie de Saint-Pétersbourg choisit, en 1769, pour aller examiner le passage de Vénus sur le disque du soleil. Dans ce but, il se rendit à Ponoï, près d'Arkhangel, y passa quatre mois, ne put, à cause des nuages, que très-imparfaitement observer le phénomène, qu'il était allé étudier sous un affreux climat, et fit un grand nombre d'observations de physique et de météorologie, dont deux ont servi à Laplace comme éléments du calcul de l'ellipticité de la terre. De retour dans sa ville natale (1770), Mallet-Favre devint membre du grand conseil, entra à l'Académie, créa une chaire d'astronomie et fonda à ses frais un observatoire, dans lequel il fit de nombreuses et intéressantes observations. Il s'occupa beaucoup aussi d'histoire naturelle et d'agronomie. Ce savant était membre des Académies de Paris, de Londres et de Saint-Pétersbourg. Il n'a laissé aucun grand ouvrage, mais on a de lui un assez grand nombre de mémoires insérés dans divers recueils. Nous nous bornerons à citer : *Lettre au docteur Bevis sur le passage de Vénus sur le soleil, sur la gravité à Ponoï et l'inclinaison de l'aiguille aimantée*, dans les *Philosophical transactions; Tables pour Saturne*, dans le *Recueil des astronomes* de Bernouilli; *Tables d'aberration et de mutation pour les différentes étoiles*, dans la *Connaissance des temps* (1773).

MALLET DU PAN (Jacques), publiciste suisse, né près de Genève en 1749, mort à Richmond (Angleterre) en 1800. Tout jeune il perdit son père, qui était pasteur protestant. Elève de l'Académie de Genève, où il eut pour condisciple Clavière, qui devait être un jour ministre, il ne pouvait s'assujettir à l'heure des leçons, et ne se préparait aux examens que quelques jours à l'avance. Ayant abandonné les cours de l'Académie, Mallet étudia le droit. A cette époque, désireux de faire son chemin dans les lettres, il se fit présenter à Voltaire. L'illustre philosophe, frappé de sa vive intelligence, s'empressa de le recommander au landgrave de Hesse, qui le nomma en 1772 professeur d'histoire et de belles-lettres à Cassel; mais Mallet du Pan ne conserva pas longtemps le poste qu'on lui avait confié. Il était parti plein d'enthousiasme, résolu à renouveler le monde, et il avait choisi pour sujet de son discours d'inauguration cette question : *Quelle est l'influence de la philosophie sur les belles-lettres?* Les idées qu'il émit parurent un peu trop avancées. On le lui fit comprendre, et au bout de quelques mois le professeur se démit de sa chaire et quitta l'Allemagne. Quelque temps après son retour à Genève, il entra en relation avec Linguet, qui était alors au comble de la réputation, et lorsque celui-ci publia à Londres ses fameuses *Annales politiques et littéraires*, Mallet du Pan alla le rejoindre et devint son collaborateur; mais, au bout de quelque temps, il leur fut impossible de s'entendre, et ils se séparèrent. En 1779, Linguet ayant été jeté à la Bastille pendant un voyage à Paris, Mallet eut alors l'idée de continuer la publication des *Annales politiques*, sous le titre de : *Annales pour faire suite à celles de M. Linguet*. Ce journal bimensuel paraissait depuis deux ans lorsque Linguet, ayant recouvré la liberté (1782), accusa son ancien collaborateur de lui avoir volé son titre. Bien que cette accusation fût peu justifiée, Mallet du Pan donna à son journal le titre de : *Mémoires historiques, politiques et littéraires*, et le fit paraître à Genève. Malgré tout son talent, Mallet n'obtint qu'un médiocre succès. En même temps, il s'attira de vives inimitiés dans sa ville natale, en publiant un opuscule *Sur la dernière révolution de Genève*. Aussi accepta-t-il avec empressement, en 1783, l'offre que lui fit l'éditeur Panckoucke de rédiger un *Journal historique et politique*, destiné à être joint au *Mercure de France*, Ce journal, grâce au talent de Mallet qui était venu se fixer à Paris, obtint un tel succès que Panckoucke donna à son rédacteur un traitement d'environ 8,000 liv.

Bien que né dans une république et d'un caractère très-indépendant, Mallet du Pan se déclara partisan de la monarchie et peu sympathique à la Révolution dès qu'elle éclata. Sous l'Assemblée constituante, il publia, dans le *Mercure politique*, une analyse raisonnée des débats de la Chambre, blâma avec énergie les meurtres commis pendant la journée du 14 juillet, se prononça en faveur du maintien de l'autorité royale, attaqua la conduite du parti populaire lors de la journée du 6 octobre, et fut dès lors regardé comme un ennemi acharné des droits de la nation. Après la tentative faite par Louis XVI pour quitter la France (21 juin 1791), on fit chez Mallet une visite domiciliaire, on saisit ses papiers, et pendant quelques jours il dut se cacher. Mais peu après il continua à écrire au *Mercure politique*, où il attaqua avec encore plus de passion et d'ardeur les défenseurs du peuple. Devenu l'ami de Bertrand de Molleville, de Malouet, de Montmorin et d'autres zélés défenseurs de la royauté, il fut mis par eux en relation avec Louis XVI, et lorsque l'empereur d'Allemagne forma avec le roi de Prusse une coalition contre la France, Mallet reçut du roi la mission de se rendre à Francfort pour engager les souverains à ne prendre l'offensive qu'à la dernière extrémité. Le journaliste se rendit d'abord à Coblentz, où il vit les frères de Louis XVI, puis il essaya, mais en vain, de remplir la mission dont il était chargé. La journée du 10 août, en brusquant le cours des événements et en portant le dernier coup à la cause royale, empêcha Mallet de revenir en France. Il se rendit alors dans sa ville natale, qu'il quitta peu après pour aller habiter successivement Lausanne, puis Bruxelles. Lors de l'invasion des Français dans ce pays, il se réfugia à Berne, et fut chargé d'envoyer aux cabinets de Vienne et de Berlin une correspondance sur l'état de l'opinion et sur les événements. Par la suite, il envoya des articles politiques à la *Quotidienne*. Ayant vivement attaqué dans un de ses articles le général Bonaparte, celui-ci s'adressa aussitôt au grand conseil de Berne qui condamna Mallet à l'exil. Le journaliste se retira successivement à Zurich, à Fribourg en Brisgau, où il passa l'hiver de 1798 avec l'abbé Delille, puis se rendit en Angleterre (1799), et y fonda le *Mercure britannique*. Ce journal, dans lequel, tout en défendant les idées monarchiques, il faisait preuve d'indépendance, fut accueilli avec faveur par le public; mais sa santé, profondément altérée, déclina rapidement. Il dut déposer sa plume et mourut de la phthisie à Richmond, chez Lally-Tolendal. Comme il laissait sa famille à peu près sans ressource, on ouvrit une souscription qui rapporta 25,000 francs, et le gouvernement donna à sa veuve une pension de 5,000 francs. Mallet du Pan avait l'esprit grave, beaucoup d'intégrité, du bon sens et de la sagacité. Son idéal en politique, c'était la constitution d'une monarchie constitutionnelle et tempérée, sur le modèle de la monarchie anglaise. Pendant l'émigration, il conseilla à Louis XVIII d'adhérer à ce genre de gouvernement, et il n'hésita point à se prononcer énergiquement contre les prétentions insensées des émigrés, qui l'appelaient un jacobin. Esprit mesuré et froid, il ne comprit pas que la Révolution ne pouvait procéder avec calme et mesure. Il en fut irrité et se montra injuste pour ce prodigieux mouvement de rénovation, qui se produisait avec une torrentueuse énergie. On doit à Mallet du Pan : *Discours sur l'éloquence et les systèmes politiques* (Londres, 1775); *Mercure historique et politique* (1788-1792); *Considérations sur la Révolution de France et sur les causes qui l'entretiennent* (Londres, 1793); *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français* (Hambourg, 1796). M. Sayous a publié en 1851 : *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan* (Paris, 2 vol. in-8o), ouvrage fort intéressant, dans lequel on trouve, dit M. Chanut, des renseignements aussi exacts que sincères sur l'émigration, la coalition, les guerres civiles, et où les folies de Coblentz sont prises sur le fait et mises en relief avec la vanité, l'outrecuidance, les dédains et l'intempérance de langage qui caractérisaient la plupart des émigrés.

Mallet du Pan (MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE DE), recueillis et mis en ordre par M. Sayous (Paris, 1852). Cet ouvrage a été rédigé en partie avec les articles de journaux et les brochures politiques de Mallet du Pan, en partie avec sa correspondance; cette correspondance se divise elle-même en deux catégories, l'une comprenant les mémoires adressés par le journaliste genevois aux cours et aux ministres étrangers sur le plan à suivre pour comprimer la Révolution et pour rétablir en France la monarchie, et l'autre les lettres écrites à des amis avec l'abandon de l'intimité. Ces amis sont, pour la plupart, des personnages politiques dont les noms ont retenu quelque célébrité : Mounier, Malouet, Portalis, Lally-Tolendal, Montlosier, le comte de Sainte-Aldegonde, etc. Le texte qui relie entre eux ces fragments de lettres et d'articles, texte toujours clair et intéressant, est dû à l'éditeur du livre. Ce livre déroule, sous un côté presque nouveau, le cours du mouvement révolutionnaire, considéré depuis les événements préliminaires antérieurs à 1789 jusqu'au 18 brumaire, qui fonda un ordre de choses tout contraire à l'esprit et au but de la Révolution. Jusqu'ici les acteurs de ce drame mémorable l'avaient jugé par-devant l'histoire, soit en ennemis, soit en enthousiastes : admirateurs ou détracteurs s'étaient placés à des points de vue extrêmes, sous l'influence des passions, des rancunes et des intérêts personnels ou politiques. Avec Mallet du Pan, la perspective est plus favorable à la claire intelligence des choses. Etranger et républicain par sa naissance, libéral d'esprit, protestant et philosophe, il défend la monarchie contre les jacobins et la religion catholique contre ses adversaires; en même temps, il lutte au nom du bon sens et de la raison contre les exaltés et les intrigants d'un parti qui le suspecte, l'abandonne et le calomnie. Sincère, courageux, désintéressé, il est arrivé par une observation pénétrante à adopter des opinions opposées aux tendances naturelles de son éducation et à la pente de son humeur. Il est rejeté par les excès et les malheurs de la Révolution vers le parti de la réaction, dont il voit aussi bien les sottises et les fautes. Sans préjugés de caste et sans fanatisme religieux, vainement menacé par les républicains ou par les émigrés, chassé du continent par les progrès des armes françaises, ce journaliste observateur, dont la sagacité prévoit les faits du lendemain, a toutefois la haine de la Révolution, qu'il confond trop avec le jacobinisme. C'est qu'il exècre la Terreur et qu'il déteste l'anarchie, coupables à ses yeux d'avoir méconnu et outragé tous les principes de la civilisation, tous les droits de l'humanité. Il poursuit dans la Révolution, non l'affranchissement spontané d'un peuple, mais ce que l'on a appelé plus tard le socialisme. L'ancien régime ne lui inspire pas le moindre regret; il en a trop apprécié les abus et l'incurable faiblesse; il ne cesse de répéter qu'il faut renoncer sans retour à la folle pensée de le rétablir. Sa situation rappelle celle de Cassandre au siége de Troie. Traité de scélérat par Brissot et de révolutionnaire par les royalistes émigrés, qu'il a qualifiés de *jacobins de l'aristocratie*, Mallet veut obtenir l'alliance du pouvoir royal et de la liberté, la monarchie constitutionnelle. Philosophe chrétien, il se révolte contre l'intolérance et réclame le droit au progrès et aux lumières. « Il s'est formé en Europe, dit-il, une ligue de sots et de fanatiques qui, s'ils le pouvaient, interdiraient à l'homme la faculté de voir et de penser; l'image d'un livre leur donne le frisson; parce qu'on a abusé des lumières, ils extermineraient tous ceux qu'ils supposent éclairés; parce que des scélérats et des aveugles ont rendu la liberté horrible, ils voudraient qu'on gouvernât le monde à coups de sabre et de bâton. Persuadés que sans les gens d'esprit on n'eût jamais vu de révolution, ils espèrent la renverser avec des imbéciles. Pauvres gens, qui n'aperçoivent pas que ce sont les passions beaucoup plus que les connaissances qui bouleversent l'univers, et que si l'esprit a été nuisible, il faut encore plus d'esprit que n'en ont les méchants pour les contenir et pour les vaincre. » Mallet fait preuve d'un génie divinatoire en mainte occasion. Ainsi, la veille du 18 fructidor, éloigné du théâtre des événements, il prévoit la tournure que prendront les choses. Le dernier événement qu'il ait apprécié est le 18 brumaire; cet article est le plus remarquable de ses écrits.

Journaliste dans l'acception la plus vraie et la plus honorable du mot, Mallet est un homme de parti; dans un temps de lutte, il faut nécessairement se décider pour ou contre. Lui aussi, il écrit trop vite, et avec colère. Ses jugements ne sont donc pas tous dictés par une exacte impartialité; mais le polémiste passionné devient souvent l'historien calme et profond. La noblesse de ses sentiments et son talent d'observation rachètent les écarts de sa plume et l'âpreté de son style. Aucun journaliste n'a plus fidèlement analysé les séances de l'Assemblée constituante; aucun n'a vu plus juste; aucun n'a exprimé plus haut sa pensée, combattant et attaquant au grand soleil. Ses écrits, où il a semé partout l'esprit et le talent, où il a cherché le succès pour ses idées, non pour lui-même, sauveront sa mémoire d'un injuste oubli.

« En somme, les *Mémoires de Mallet du Pan*, dit M. de Sacy, sont incontestablement un des ouvrages les plus dignes d'être lus qui aient été publiés depuis longtemps sur la Révolution française. » M. Sainte-Beuve dit de son côté : « Pour tous ceux qui liront ces *Mémoires* il restera désormais démontré que Mallet du Pan doit être placé et maintenu au premier rang des observateurs et des juges les plus éclairés du dernier siècle. Comme journaliste et publiciste, dans cette rude fonction de saisir, d'embrasser au passage des événements orageux et compliqués qui se déroulent et se précipitent, nul n'a eu plus souvent raison, plume en main, que lui. Prudent, circonspect, jamais entraîné, il se trompe aussi rarement qu'il est possible dans les hasards d'une telle mêlée... Ecrivain, ne lui demandez ni les grâces, ni le brillant, ni le coulant; mais, dans sa rudesse de plume et à travers le heurté de sa diction, quand la vérité le saisit, il rencontre des traits énergiques, pittoresques même, et qui, pour flétrir des misères sociales et des opinions vicieuses, ont ce genre d'exactitude qu'aurait un physicien passionné. On sent, dans tout ce qu'il écrit, « la raison mâle et cette énergie d'intelli» gence que donnent la réflexion, la liberté » et la conviction. » Son inspiration secrète et le ressort de son énergie sont là. Il porte en lui deux éléments qui se combattent et qu'il maîtrise à force de droiture. Aussi ce publiciste tant injurié, tant calomnié, et qui lui-même n'a pas su toujours tenir sa plume exempte de duretés injustes et d'invectives, laisse-t-il empreint sur la totalité de ses pages un cachet d'élévation, de respect pour soi-même et de dignité, qui tient à la pureté de son intention, à son désintéressement fondamental, et qui pour nous tous aujourd'hui devient une leçon. »

MALLET DE TRUMILLY (baron Antoine-Elisabeth), officier français, né à Paris en 1770, mort dans cette ville en 1832. Destiné à la carrière des armes, il eut pour condisciple, à l'école d'Auxonne, Napoléon Bonaparte, avec qui il fut en mauvaise intelligence. Il émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, puis en Russie, ne put obtenir de rentrer dans l'armée sous l'Empire, et fut nommé, après le retour des Bourbons, lieutenant-colonel d'artillerie, grade qu'il avait encore lorsqu'il prit sa retraite. Mallet de Trumilly s'occupa beaucoup d'apporter des améliorations dans l'arme de l'artillerie. C'est ainsi qu'il inventa un mortier auquel son nom est resté attaché, qu'il apporta d'heureuses modifications dans la construction des affûts de mortier, dans le système du pointage, et qu'il résolut le problème du tir de nuit. Mallet de Trumilly, en outre, a publié, dans le *Journal des sciences militaires*, une suite d'articles qui prouvent la profondeur de ses connaissances spéciales.

MALLETIER s. m. (ma-le-tié — rad. *malle*). Techn. Ouvrier qui fait des malles ou des coffres pour voyage : *Le coffretier, le* MALLETIER, *le bahutier, le layetier ne font plus aujourd'hui qu'un seul et même état*. (Lenormant.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* MALLETIER.

MALLETTE s. f. (ma-lè-te — dimin. de *malle*). Petite malle : *Porter sa* MALLETTE *sous le bras*.

— Sac de toile dans lequel les capucins mettent leurs provisions de voyage.

— Bot. Nom vulgaire de la bourse à pasteur.

MALLEUS s. m. (mal-lé-uss — mot lat. qui signifie *marteau*). Moll. Nom scientifique du marteau.

MALLEVILLE, bourg et comm. de France (Aveyron), canton de Montbazens, arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Villefranche, sur la rive droite de l'Alzon; pop. aggl., 290 hab. — pop. tot., 2,708 hab.

MALLEVILLE (Claude DE), poëte, né à Paris en 1597, mort dans la même ville en 1647. Employé d'abord dans les finances, il devint ensuite secrétaire du maréchal de Bassompierre, fut attaché quelque temps à la maison du cardinal de Bérulle, puis suivit Bassompierre en Angleterre. Le maréchal ayant été emprisonné à la Bastille, Malleville lui donna de nombreuses preuves d'attachement, et il en fut récompensé, lorque Bassompierre sortit de prison, par les lucratives fonctions de secrétaire des Suisses. Plus tard, il acheta la charge de secrétaire du roi à la grande chancellerie. Malleville composait des vers avec une grande facilité et avait beaucoup d'esprit. Il faisait partie du petit cercle de lettrés qui se tenait chez Conrart. Lorsque le cardinal de Richelieu proposa de prendre les membres de cette réunion sous sa protection, Malleville se prononça vivement contre cette offre, qui allait transformer leur assemblée littéraire en une sorte de corps officiel; mais son avis ne prévalut point. Il resta néanmoins attaché à ses amis, et devint un des premiers membres de l'Académie française (1634). Malleville fut un des poëtes qui travaillèrent à la *Guirlande de Julie*. Il composa des élégies, où l'on trouve de la sensibilité et du naturel, des sonnets, des stances, des chansons, des rondeaux, etc., écrits d'une plume vive, agréable et facile, trop facile même, car son style est plein de négligence. Parmi ses pièces, on en cite particulièrement deux, un sonnet, intitulé : la *Belle matineuse*, qui le mit en grande réputation, et son rondeau à Boisrobert. Voici le sonnet :

Le silence régnait sur la terre et sur l'onde,
L'air devenait serein et l'Olympe vermeil,
Et l'amoureux Zéphyre, affranchi du sommeil,
Ressuscitait les fleurs d'une haleine féconde.

L'Aurore déployait l'or de sa tresse blonde
Et semait de rubis le chemin du Soleil;
Enfin ce dieu venait au plus grand appareil
Qu'il soit jamais venu pour éclairer le monde,

Quand la jeune Philis au visage riant,
Sortant de son palais plus clair que l'Orient,
Fit voir une lumière et plus vive et plus belle.

Sacré flambeau du jour, n'en soyez point jaloux :
Vous parûtes alors aussi peu devant elle,
Que les feux de la nuit avaient fait devant vous.

Quant au rondeau, que le Père Rapin regarde comme un chef-d'œuvre, nous l'avons cité au mot COIFFÉ. La plupart des pièces de vers de Malleville ont été recueillies et publiées après sa mort sous le titre de : *Poésies* (Paris, 1649, in-4o, et 1659, in-12). On lui doit, en outre, des traductions de deux romans italiens de Luca Asserino : *Stratonice* (Paris, 1641, 2 vol. in-8o), et *Almerinde* (Paris, 1646, in-8o), et il donna plusieurs morceaux au *Recueil de lettres d'amour* (Paris, 1641, in-8o).

MALLIAN ou **MAILLAN** (Julien DE), auteur dramatique français, né à la Guadeloupe en 1805, mort à Paris en 1851. Reçu avocat, il quitta le droit pour le théâtre et fit, soit seul, soit en collaboration, une foule de vaudevilles et de drames qui ont eu généralement du succès. Nous citerons particulièrement : la *Semaine des amours*, avec M. Dumanoir, jouée aux Variétés; le *Charpentier* ou *Vice et pauvreté*, vaudeville, avec M. Rochefort (1831); les *Deux Roses*, drame historique (1833); l'*Honneur dans le crime*, drame (1834); le *Vagabond*, drame (1836); le *Château des sept tours*, drame (1846); la *Tache de sang*, avec M. Boulé; la *Nonne sanglante*, avec M. Bourgeois; les *Brigands de la Loire*, avec M. Brot; *Marie-Jeanne*, avec M. Dennery, pièce qui obtint un grand succès et fut la dernière création de Marie Dorval, etc. Plusieurs de ses pièces ont été données sous le nom de **Julien** ou **Julien de M...** On doit à ce vaudevilliste spirituel et à ce dramaturge de talent un écrit intitulé : *De l'émancipation par l'éducation secondaire* (Paris, 1838, in-8o).

MALLICOLO, île du grand Océan équinoxial, dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, par 15° 50′ et 16° 36′ de latit. S., et 164° 47′ et 165° 26′ de longit. E.; 96 kilom. sur 35. Les productions végétales sont nombreuses.

MALLICORÉE, village de la côte d'Afrique. V. MALICORE.

MALLIENS, ancien peuple de l'Inde en deçà du Gange. Il habitait dans le Moultan, sur les bords de l'Hydraote, et fut vaincu par Alexandre le Grand.

MALLIER s. m. (ma-lié — rad. *malle*). Cheval ou autre bête de somme qu'on charge d'une ou de deux malles. ‖ Cheval de postillon qui porte la malle aux dépêches. ‖ Cheval attelé dans le brancard d'une chaise de poste : *Un fort* MALLIER.

MALLINCROT (Bernard), prélat allemand, né à Küchen dans les dernières années du XVIe siècle, mort à Ottenstein en 1664. Il partagea son temps entre le travail et les plaisirs, donnant le jour à ceux-ci et la nuit à celui-là. Doué de facultés brillantes et d'une mémoire extraordinaire, Mallincrot fit rapidement son chemin dans l'état ecclésiastique. Successivement évêque de Ratzbourg et de Minden, il essaya, mais en vain, d'obtenir l'évêché de Munster, voulut soulever le peuple de cette ville contre le prélat qui lui avait été préféré et fut jeté en prison dans le château d'Ottenstein, où il mourut presque subitement. On a de lui : *De natura et usu litterarum* (Munster, 1638-1642, in-8°); *De ortu et progressu artis typographicæ* (Cologne, 1639, in-4°); *De archicancellariis Sancti Romani Imperii ac cancellariis imperialis aulæ* (Munster, 1646, in-4°); *Paralipomena de historicis græcis* (Cologne, 1656, in-4°).

MALLIO (Michel), littérateur italien, né à San-Elpidio, marche d'Ancône, en 1756, mort à Rome en 1831. Il fut professeur d'éloquence à Modène et à Fermo et devint membre de l'Académie des Arcades. Mallio publia, de 1790 à 1797, sous le titre d'*Annali di Roma*, un recueil périodique qui obtint du succès. On lui doit, en outre, un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Saira*, tragédie, représentée à Rome en 1787; *Il trionfo della religione nella morte Luigi XVI*, poëme (1793); la *Gerusalemme distrutta* (1829), poëme en douze chants, etc.

MALLIOT (Joseph), archéologue français, né à Toulouse en 1735, mort dans la même ville en 1808. Il abandonna la carrière du barreau pour la culture des arts, et, après avoir été quelque temps professeur de dessin à l'école de Sorrèze, il devint professeur de fortification au lycée de génie, d'artillerie et de marine, puis à l'école centrale de Toulouse. On lui doit, outre quelques mémoires et des *Recherches historiques sur les antiquités, les curiosités, etc., de la ville de Toulouse*, ouvrage resté manuscrit, *Recherches sur les coutumes, les mœurs, les usages religieux, civils et militaires des anciens peuples d'après les auteurs célèbres et les monuments antiques* (Paris, 1804, 3 vol. in-4°, avec planches), travail destiné à faciliter aux artistes l'étude des costumes et des mœurs de l'antiquité.

MALLIOT (Antoine-Louis), chanteur, compositeur et écrivain français, fils de l'un des deux inventeurs de la combinaison métallique connue sous le nom de *maillechort*, né à Lyon en 1812, mort à Rouen en 1867. Il étudia d'abord l'architecture, puis s'adonna à la musique. En 1832, il entra à l'école de Choron, après la mort duquel (1834) il fut admis au Conservatoire; dès l'année suivante, Malliot aborda le théâtre et se produisit comme ténor dans plusieurs villes de France et de Belgique; mais bientôt fatigué du théâtre, il se fixa à Rouen comme professeur de chant, devint critique musical du *Mémorial de Rouen*, puis du *Nouvelliste*, et se lança ensuite dans la carrière de compositeur. Après avoir publié des mélodies vocales, dont quelques-unes étaient écrites sur des paroles composées par lui, il fit représenter avec un vif succès à Rouen, au Théâtre des Arts (6 décembre 1857), la *Vendéenne*, grand opéra en trois actes, paroles de M. Frédéric Deschamps, et donna en 1861, sur le même théâtre, la *Truffomanie*, opéra-bouffe en un acte, paroles de M. Ch. Letellier, qui réussit aussi complétement. Depuis lors, tout en continuant ses travaux de critique, Malliot publia les écrits suivants, dans lesquels on trouve des idées ingénieuses et un réel talent: la *Musique au théâtre* (Paris, 1863, in-12), livre qui fit faire un grand pas à la liberté des théâtres; le *Nouveau régime des théâtres dans les départements* (Rouen, 1865, in-12); *Institut Boieldieu; création d'un conservatoire de musique à Rouen* (1866, in-8°); *Deuxième pétition au Sénat; fondation des théâtres impériaux et des conservatoires de la province* (Paris, 1866, in-8°); *Institut Boieldieu; création d'un conservatoire de musique à Rouen; appendice* (Rouen, 1867, in-8°).

MALLIUS (Caius), l'un des complices de Catilina, mort en 62 av. J.-C. Il commandait l'aile gauche de l'armée dans la bataille où ce célèbre conspirateur périt avec ses partisans.

MALLOBAUDES, ancien chef des Francs. V. MELLOBAUDES.

MALLOCÈRE s. f. (mal-lo-sè-re — du gr. *mallos*, toison; *keras*, corne). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, composé de sept espèces américaines.

MALLOCOQUE adj. (mal-lo-ko-ke — du gr. *mallos*, toison; *kokkos*, graine). Bot. Dont le fruit est velu.

— s. f. Espèce de grewie, plante de la famille des tiliacées, qui croît dans les îles de la mer du Sud.

MALLODÈRE s. m. (mal-lo-dè-re — du gr. *mallos*, toison; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des prioniens, comprenant une seule espèce qui habite le Chili.

MALLODON s. m. (mal-lo-don — du gr. *mallos*, toison; *odous*, dent). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par ce fait que les mâles ont des mandibules longues, robustes et garnies intérieurement d'un duvet jaunâtre; la surface de leur corps est aplatie; le prothorax, carré et dentelé, est couvert en dessus de plaques luisantes et saillantes. La couleur de ces insectes est d'un châtain marron. Le genre renferme vingt-deux espèces, dont quinze sont originaires d'Amérique, trois de l'Asie, deux d'Afrique et deux d'Australie.

MALLOGASTRE s. m. (mal-lo-ga-stre — du gr. *mallos*, toison; *gastêr*, ventre). Entom. Syn. de RHINASPIS.

MALLOGONE s. m. (mal-lo-go-ne — du gr. *mallos*, toison; *gonu*, genou). Bot. Syn. de PSAMMOTROPHE.

MALLON s. m. (mal-lon). V. MALON.

MALLOPHORE s. f. (mal-lo-fo-re — du gr. *mallos*, toison; *phoros*, qui porte). Entom. Genre de diptères brachocères, de la famille des asiliens, comprenant seize espèces exotiques.

— Bot. Genre de verbénacées, comprenant des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

MALLORA s. f. (mal-lo-ra). Bot. Palmier de Madagascar, dont le fruit rond fournit une espèce de fécule.

— Mythol. gr. Surnom de Cérès chez les Mégariens.

MALLORCA, nom espagnol de l'île MAJORQUE.

MALLOS ou **MALLUS**, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cilicie, sur le Pyramus, près de la mer, à 63 kilom. S.-E. de Tarse. Le divin Mopsus y avait un oracle.

MALLOSOME s. m. (mal-lo-so-me — du gr. *mallos*, toison; *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, renfermant six espèces américaines.

MALLOTE s. m. (mal-lo-te). Ichthyol. Syn. de LODDE.

— Bot. Syn. de ROTTLÈRE.

MALLOUF (Nassif), orientaliste syrien, né à Zabouga, dans le mont Liban, en 1823. Il appartient à une famille catholique du rite grec melkite. De bonne heure, il montra une grande aptitude pour les langues, compléta son instruction à Beyrouth, à Constantinople, à Smyrne, et devint, en 1845, professeur de langues orientales au collége de la Propagande que les lazaristes dirigent dans cette dernière ville. A la connaissance de l'arabe, du turc, du persan, etc., Mallouf joint celle de plusieurs langues européennes, notamment du français et de l'anglais. Pendant la guerre de Crimée, en 1854, il fut nommé premier secrétaire interprète du général commandant en chef le contingent anglo-ottoman. Il fit alors aux officiers anglais un cours de turc et, après la guerre, il est allé habiter pendant quelque temps Londres, où la Société asiatique de la Grande-Bretagne l'a reçu au nombre de ses membres. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Clef de la langue turque* (Smyrne, 1848); *Dictionnaire français-turc* (Smyrne, 1849); *Nouveau manuel épistolaire turc* (Constantinople, 1850); *Guide de la conversation en turc, arabe, persan* (Smyrne, 1852); *Abrégé de grammaire orientale turque, arabe, persane* (1853); des *Dialogues français-turcs, français-arabes;* des *Historiettes, conversations, petits contes*, etc.

MALLOW, ville d'Irlande, comté et à 26 kilom. N.-O. de Cork, sur le Blackwater; 9,975 hab. Sources minérales et établissement de bains très-fréquenté. Salines et tanneries. L'église a été bâtie en 1818, près des ruines d'un ancien édifice religieux.

MALLUS s. m. (mal-luss). Hist. Assemblée des Francs, qui jugeait les procès importants portés devant les rachimbourgs ou scabini. ‖ On dit aussi MALLUM, MAL et MALLE.

— **Encycl.** Le *mallus* était l'assemblée des Francs, qu'on appelait aussi champ de mars ou champ de mai. Les Francs s'y rendaient en armes et y siégeaient comme juges et comme arbitres des affaires publiques. Ils y offraient des présents à leur roi ou chef de guerre, jugeaient avec lui les affaires portées à son tribunal et décidaient les questions de paix, de guerre, etc. Le *mallus* se tenait d'ordinaire deux fois par an. C'était aussi une sorte de revue militaire. « Clovis ordonna, dit Grégoire de Tours, que tous les Francs se réuniraient au champ de mars pour faire briller l'éclat de leurs armes. » L'introduction des évêques dans le *mallus* ne tarda pas à transformer ces assemblées. Elles ressemblèrent alors à des conciles plutôt qu'à des réunions de barbares discutant tumultueusement leurs intérêts. Sous Charlemagne, l'ordre introduit par l'empereur dans toutes les parties du gouvernement régna aussi dans les assemblées franques. Un curieux document de cette époque, dû à l'archevêque de Reims Hincmar, et tiré du traité intitulé : *De ordine palatii* (*De l'ordre observé dans le palais*), retrace le tableau des champs de mai. Voici un fragment de cet écrit : « C'était l'usage de ce temps de tenir chaque année deux assemblées. La première avait lieu au printemps; on y réglait les affaires générales de tout le royaume; aucun événement, si ce n'est une nécessité impérieuse et universelle, ne faisait changer ce qui y avait été arrêté. Dans cette assemblée se réunissaient tous les grands, tant ecclésiastiques que laïques; les plus considérables (*seniores*) pour prendre et arrêter les décisions; les moins considérables (*minores*) pour recevoir ces décisions et quelquefois en délibérer aussi et les confirmer par leur opinion et l'adhésion de leur intelligence. L'autre assemblée, dans laquelle on recevait les dons généraux du royaume, se tenait seulement avec les plus considérables de l'assemblée précédente et les principaux conseillers; on commençait à y traiter des affaires de l'année suivante, s'il en était dont il fût nécessaire de s'occuper d'avance, comme aussi de celles qui pouvaient être survenues dans le cours de l'année qui touchait à sa fin et auxquelles il fallait pourvoir provisoirement et sans retard. Ces assemblées se composaient de l'apocrisiaire ou chapelain du palais, des plus habiles et des plus prudents parmi les officiers du palais, enfin des conseillers choisis parmi les laïques et les ecclésiastiques les plus éminents. On y discutait les lois appelées capitulaires, et des messagers transmettaient le résultat de leurs délibérations à l'empereur, qui adoptait alors une résolution à laquelle tous obéissaient. Si ceux qui délibéraient sur les matières soumises à leur examen en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux, y restait aussi longtemps qu'ils le voulaient, et là ils lui rapportaient avec une entière familiarité ce qu'ils pensaient et quelles étaient les discussions qui s'étaient élevées entre eux. Si le temps était beau, tout cela se passait en plein air, sinon dans plusieurs bâtiments distincts, où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, et alors les hommes les moins considérables ne pouvaient entrer. Les lieux destinés à la réunion des seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'Etat se séparaient, dès le matin, du reste de la multitude jusqu'à ce que, le roi présent ou absent, ils fussent tous réunis, et alors les seigneurs ci-dessus désignés, les clercs d'un côté, les laïques d'un autre, se rendaient dans la salle qui leur était assignée et où on leur avait préparé des siéges. Lorsque les seigneurs laïques ou ecclésiastiques s'étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. De même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments, soit pour faire quelque question, et le renvoyer après en avoir reçu ce dont ils avaient besoin, ils en étaient les maîtres. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait à leurs délibérations. La seconde occupation du roi était de demander à chacun ce qu'il avait à lui rapporter ou à lui apprendre sur la partie du royaume d'où il venait; non-seulement cela leur était permis à tous, mais il leur était strictement recommandé de s'enquérir, dans l'intervelle des assemblées, de ce qui se passait au dedans et au dehors du royaume, et ils devaient chercher à le savoir des étrangers comme des nationaux, des ennemis comme des amis, quelquefois en employant des envoyés, et sans s'inquiéter beaucoup de la manière dont étaient acquis les renseignements. Le roi voulait savoir si, dans quelque partie ou quelque coin du royaume, le peuple murmurait ou était agité, et quelle était la cause de l'agitation. » C'est à tort que quelques écrivains, entre autres Mably, ont cru voir dans ces assemblés carlovingiennes une représentation nationale composée de trois chambres, du clergé, de la noblesse et du peuple. Le peuple n'a aucun rôle dans ces champs de mai, et les grands, laïques ou ecclésiastiques, n'y figurent que comme assemblée consultative. Toute l'autorité appartient à l'empereur. V. Guizot, *Essai sur l'histoire de France* et *Histoire de la civilisation en France*.

MALMAISON s. f. (mal-mè-zon). Bot. Nom vulgaire de l'astragale des champs.

MALMAISON (LA), hameau de France (Seine-et-Oise), commune de Rueil, canton de Marly, arrond. de Versailles, à 13 kilom. O. de Paris; 275 hab. Le nom de ce hameau provient de l'invasion des Normands au IXe siècle. Comme des pirates y séjournèrent quelque temps, et que leur présence fut fatale aux alentours, le nom de *Mala mansio* resta à la localité. En 1244, La Malmaison n'était, pour ainsi dire, qu'une grange dépendant de la paroisse de Rueil. Au XIVe siècle, on voit ce fief rendre hommage à l'abbaye de Saint-Denis. En 1622, Christophe Perrot, conseiller au parlement de Paris, en était seigneur et en portait le nom. La Malmaison devint successivement ensuite la propriété de la famille de Barentin, du contrôleur général de Séchelles, de Mme Harenc, qui y attira une société de lettrés et de philosophes, et de la famille Le Coulteux, qui en était propriétaire à l'époque de la Révolution. En 1798, Joséphine Beauharnais, devenue Mme Bonaparte, acheta à Le Coulteux la terre de La Malmaison moyennant 160,000 fr. Après y avoir fait les travaux d'installation indispensables, elle y passa toute la fin de l'automne de 1798 et la belle saison de 1799. Là se réunit bientôt tout un monde de poëtes que Joséphine s'efforçait de gagner à la cour du futur dictateur. Bernardin de Saint-Pierre, Arnault, Ducis, Legouvé, Lemercier, Joseph Chénier, Méhul Talma, Volney, Andrieux, Picard, Collin d'Harleville, Baour-Lormian, Parseval-Grandmaison, Alexandre Duval, Bouilly, Gérard, Girodet, Lesueur, etc. A ces réunions des jeudis de La Malmaison brillait aussi toute une pléiade de jolies femmes : les sœurs du maître de la maison, Hortense de Beauharnais dans l'éclat de ses dix-huit ans, la comtesse Fanny de Beauharnais, la comtesse d'Houdetot, mesdames Caffarelli, Damas, Andréossy, Tallien, Regnault de Saint-Jean-d'Angely. C'est dans ce salon de La Malmaison que Legouvé lut dans sa primeur son poëme si connu du *Mérite des femmes*, que Bouilly déclama son drame de l'*Abbé de l'Epée* et qu'Arnault récita ses *Fables*. Ce salon, en apparence purement littéraire, n'en fut pas moins d'une grande influence sur la fortune du premier consul. C'est là, pendant que Bonaparte en Egypte risquait de se faire oublier en France, que Joséphine, avec un zèle et une habileté féminine incomparables, lui ralliait les esprits indécis. Grâce à elle, Bonaparte trouva à son retour son parti formé (1799) et, peu après, il commit l'attentat du 18 brumaire qui devait avoir pour la France de si désastreuses conséquences. Devenu premier consul, « le Corse aux cheveux plats » se rendit fréquemment à La Malmaison, que Joséphine agrandit, embellit, et dont elle fit une sorte de Trianon. Le Trianon consulaire eut ses kiosques, ses temples de l'Amour, ses bergeries, ses chaumières, ses jeux de billard remplaçant le jeu de bague et son petit théâtre, comme l'ancien Trianon de Marie-Antoinette. La Malmaison possédait, en outre, une remarquable bibliothèque, élément grave qui manquait à l'ancien Trianon, et bientôt on y fit construire une salle de spectacle. Le parc fut agrandi de toute la plaine qui le séparait de Rueil. Derrière le château, on vit bientôt se dérouler une vaste pelouse d'un kilomètre de rayon environ, arrosée de ruisseaux dont un petit temple voilé par la futaie abritait la source. Ces eaux vives et courantes formaient plusieurs chutes et allaient en serpentant se jeter dans un lac au bout du jardin, où elles se brisaient contre un affluent venant en sens contraire avec des bouillonnements et des soubresauts de cataracte. Quant au château lui-même, son apparence n'a rien que de très-ordinaire. De chaque côté du péristyle, Joséphine fit placer deux petits obélisques en marbre rouge, provenant de l'ancien château de Richelieu en Poitou. Au rez-de-chaussée, elle installa d'un côté du grand vestibule les salons de réception, la salle de billard et une galerie; de l'autre, la salle à manger, la salle du conseil, le cabinet de travail disposé en forme de tente militaire et d'une grande simplicité. Joséphine fit ajouter à chaque extrémité de la façade deux pavillons avançant sur la cour d'arrivée et destinés, comme les bras du corps de logis principal, au logement des gens de service. Enfin, au premier étage, se trouvaient les appartements de Joséphine et du premier consul, reliés par une vaste galerie d'apparat, qui s'épanouissait sur toute la longueur des bâtiments, au demi-étage formant le couronnement de l'édifice et distribué en une série d'appartements ou de chambres uniques pour les aides de camp, les secrétaires et les invités. Les architectes Percier et Fontaine avaient été chargés de l'installation intérieure ainsi que des modifications extérieures de La Malmaison; Lenoir et Berthault s'occupèrent plus exclusivement du parc. Une galerie de statues de marbre, provenant de l'ancien château de Marly, orna la façade donnant sur la cour d'honneur. De nombreux tableaux de Gérard et de Girodet figuraient dans les salons, le portrait de Joséphine entre autres, celui d'Hortense de Beauharnais et divers sujets empruntés aux poésies d'*Ossian*, pour lesquelles Bonaparte avait, comme on sait, une prédilection exceptionnelle. Indépendamment de ces toiles nouvelles, la galerie de La Malmaison possédait encore de nombreux trésors artistiques, chefs-d'œuvre des maîtres anciens : la *Ferme d'Amsterdam*, de Paul Potter; l'*Entrée de forêt*, de Berghem; le *Tir de l'arquebuse*, de David Teniers; les *Quatre heures du jour*, de Claude Lorrain; le *Pacha faisant peindre sa maîtresse*, de Carle Vanloo. Citons encore le *Peintre français Stella dans les prisons de l'inquisition à Rome*, par Granet; la *Mort de Raphaël*, par Bergeret; la *Nymphe*, de Mme Mayer; l'*Intérieur de la salle du* XIIIe *siècle au Musée des monuments français*, chef-d'œuvre de Bouton, et de nombreux antiques et statues de toutes sortes, grecs, étrusques, égyptiens, notamment dix petits tableaux sur un enduit de ciment recouvert de stuc, représentant *Apollon Musagète* et les *Neuf Muses*, spécimen unique de l'art grec offert par le roi de Naples à Mme Bonaparte, à son passage en Italie. Telle était La Malmaison sous le Consulat. A cette époque, Bonaparte séjournait souvent dans cette résidence, qu'il abandonna peu après pour habiter Saint-Cloud. Après la proclamation de l'Empire (1804), La Malmaison fut à peu près complétement abandonnée; mais lorsque le divorce de Bonaparte et de Joséphine eut été prononcé, l'impératrice déchue se retira dans la demeure qu'elle avait tant contribué à embellir. C'est là qu'elle vécut dans l'ombre depuis 1811, au milieu d'un petit cercle fidèle où nous signalons Isabey, Redouté, Lenoir et Bonpland. Lors de l'invasion, en 1814, l'empereur Alexandre de Russie alla rendre visite à Joséphine, qui, déjà souffrante, prit alors un refroidissement et mourut trois jours après. Après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon alla visiter La Malmaison, et deux mois plus tard, après Waterloo, il y passa cinq jours en compagnie de l'ex-reine de Hollande. Devenue la propriété du prince Eugène, La Malmaison fut achetée, en 1826, par M. Haguerman, banquier suédois, qui la réduisit aux proportions du cadre primitif qu'elle occupait en 1798. En 1842, la propriété, ou plutôt ce qui restait de la propriété fut acheté par la reine d'Espagne Marie-Christine moyennant 500,000 francs, et, en 1861, le chef de l'Etat la racheta au prix de 1,500,000 francs. La Malmaison reprit alors en partie sa physionomie ancienne, son ameublement empreint du goût faux de l'époque. Parmi les tableaux qui ont remplacé ceux que nous avons cités plus haut, nous signalerons le portrait de Joséphine, celui de la reine Hortense, dessiné par elle-même, le dessin original d'Isabey : *Bonaparte à La Malmaison*, et de nombreux objets d'art, tels que bustes et bas-reliefs. Dans l'ancienne chambre du premier consul, on fit transporter le lit sur lequel il mourut à Sainte-Hélène. Le parc fut bien aménagé, et on y voit encore le pont-levis par lequel le premier consul se rendait à son jardin particulier.

Malmantile reconquis (*Malmantile racquistato*), poëme héroï-comique de Lippi, paru à Florence en 1676, sous le pseudonyme de Perlone Zipoli, nom anagrammatique de Lorenzo Lippi. Le poëme a douze chants. Quant à Malmantile, dit Salfi, c'était un vieux château ruiné peu loin de Florence, et dont on voit encore les ruines. Lippi imagina de célébrer ces restes et de faire une petite épopée qui présentât le revers de la *Jérusalem délivrée*. Il s'étudia à exalter des événements et des personnages aussi misérables que le lieu de la scène, le château de Malmantile, qu'il appelle plaisamment la huitième merveille du monde. Il mit dans sa fable plusieurs inventions, dont la plupart n'étaient que des contes que les nourrices récitaient aux enfants pour les endormir ou les amuser. On y voit des histoires d'ogres et d'enchantements, et l'autorité de Turpin y est souvent alléguée. Il est fâcheux que l'intérêt de ces traditions populaires soit diminué par une diction semée de tant d'idiotismes, de locutions et de proverbes empruntés à la langue du peuple de Florence, que les Toscans eux-mêmes ne peuvent l'entendre à moins d'une étude particulière, ou à moins de subir l'ennui des interminables commentaires de Minucci, Biscioni, Salvini, etc. Voici une idée succinte du sujet : Bertinella, aidée de quelques-uns de ses satellites, s'était emparée de Malmantile et avait détrôné Celidora, sa cousine. Baldon, frère de Celidora, entreprend de la rétablir sur le trône de ses ancêtres, et, après divers dangers, il finit par y parvenir. Dans le poëme, c'est Bellone déguisée qui pousse Celidora à la guerre, et Mars anime Baldon ; leurs troupes sont composées de troupes d'aveugles, de joueurs, de gourmands, d'ivrognes, etc. ; le poëte leur donne pour chefs ses amis, et il les fait embarquer sur l'Arno pour aller assiéger et conquérir le château. Nous ne saurions analyser ce poëme, composé d'historiettes qui prendraient trop de développement, et dont le principal mérite résulte des facéties dont le poëte sait les revêtir. Les curieux qui n'entendent pas l'argot florentin trouveront dans Salfi une analyse de ce poëme en plus de vingt pages. Ceux qui connaissent la signification véritable de ces locutions sentent qu'il a choisi ce dialecte pour mieux exprimer ses pensées et ses images, que toute autre langue aurait affaiblies. Les critiques français, entre autres Sismondi, n'ont presque rien compris à ce badinage excessif.

MALMEDY, en latin *Malmundarium*, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 36 kilom. S. d'Aix-la-Chapelle, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Warge ; 4,500 hab. Nombreuses et importantes tanneries ; fabrication de dentelles ; commerce de vins, houille et fer. Cette ville, qui doit son origine à une ancienne abbaye de bénédictins, fut réunie à la France par le traité de Lunéville et resta, jusqu'en 1813, chef-lieu d'un arrondissement du département de l'Ourthe. Les événements de 1814 et de 1815 la donnèrent à la Prusse. On y compte environ 50 tanneries. Les peaux qu'elles exploitent viennent de l'Amérique du Sud ; le tan est fourni par la forêt des Ardennes. Les maisons qui entourent la ville ont l'aspect des habitations de la Hollande. Aux environs de Malmedy se dressent les pittoresques rochers de Béverzé.

MALMENÉ, ÉE (mal-me-né) part. passé du v. Malmener. Traité durement : *Enfant* MALMENÉ *par ses maîtres*.

— Chasse. Se dit de divers animaux lorsque leurs forces s'épuisent, qu'ils prennent moins de devant et entreprennent moins de terrain : *On reconnaît qu'un lièvre est* MALMENÉ *quand il a le dos plus rond qu'à l'ordinaire et en quelque sorte voûté, ce qu'on appelle* porter la hotte.

MALMENER v. a. ou tr. (mal-me-né — de *mal*, et de *mener*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je malmène, tu malmèneras, il malmènerait*). Mener, traiter durement, sévèrement, en actions ou en paroles : MALMENER *les enfants, ce n'est pas les corriger.* ‖ Presser vivement et de façon à faire essuyer quelque échec : MALMENER *sa partie dans un procès.* MALMENER *un corps de troupes dans une campagne.*

MALMESBURY (Olivier DE), bénédictin et savant anglais, mort en 1060. Il s'adonna particulièrement à l'étude des mathématiques, de l'astrologie, prétendit pouvoir prédire l'avenir et imagina une machine, munie d'ailes, avec laquelle il essaya de voler. Etant monté sur une tour, il se lança dans l'espace, tomba lourdement à terre et mourut des suites de sa chute. Il a composé quelques ouvrages, entre autres : *De geomantia*, *De astrologorum dogmatibus*, etc.

MALMESBURY (James HARRIS, comte DE), diplomate, littérateur, membre du Parlement et pair d'Angleterre, né en 1746, mort en 1820. Il fut ambassadeur en Prusse (1772-1776), à Saint-Pétersbourg (1777-1782), en Hollande (1784-1788), et mérita dans ce dernier poste la faveur du stathouder, qu'il contribua à rétablir. De 1793 à 1794, il négocia à Berlin un traité de subsides pour la coalition, puis demanda et obtint pour le prince de Galles (depuis George IV) la main de la princesse Caroline de Brunswick, qu'il amena en Angleterre. En 1796, le cabinet de Saint-James nomma Malmesbury son ministre plénipotentiaire près le Directoire de la République française pour traiter de la paix. Les négociations, entamées à Paris, échouèrent, furent reprises l'année suivante, avec aussi peu de succès, à Lille, et après la journée du 18 fructidor, Malmesbury dut reprendre la route de Londres. En 1800, cet homme d'État fut créé comte, lord lieutenant et garde des archives du comté de Southampton. Atteint de surdité, il se vit contraint de renoncer complétement à la vie publique ; mais il ne resta pas toutefois étranger aux affaires de son pays et « les hommes distingués dans la politique et les arts, dit Chanut, venaient souvent faire visite au **Vieux Lion**, comme on l'appelait à cause de la profusion de ses cheveux blancs et de ses grands yeux brillants. » Lord Malmesbury a publié une *Introduction à l'histoire de la république de Hollande* de 1777 à 1787 (1788, in-8°) ; une édition des *Œuvres de James Harris* (1807, 2 vol. in-4°), son père, principalement connu par une grammaire universelle, intitulée : *Hermès*. Enfin, on a son *Journal et sa correspondance*, *contenant la relation de ses missions* (Londres, 1842-1844, 4 vol. in-8°), ouvrage fort intéressant, mis au jour par son petit-fils.

MALMESBURY (James-Howard HARRIS, comte DE), homme d'Etat anglais, petit-fils du précédent, né en 1807. Il venait d'être élu membre de la Chambre des communes en 1841, lorsque, son père étant mort, il entra à la Chambre haute. Le comte de Malmesbury y vota avec les tories, se montra orateur facile et élégant, mais ne joua en somme qu'un rôle politique assez effacé jusqu'en janvier 1852, époque où le comte Derby fut chargé de former un cabinet dans lequel Malmesbury prit le portefeuille des affaires étrangères. Vers 1839, cet homme d'Etat s'était intimement lié avec le prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors réfugié en Angleterre et songeant à renverser Louis-Philippe. Lorsqu'en 1852 l'Empire fut proclamé en France, lord Malmesbury mit un tel empressement à reconnaître Napoléon III et un ordre de choses que l'Angleterre ne pouvait voir s'établir sans de vives appréhensions, qu'un grand nombre de membres du Parlement, organes de l'opinion, l'attaquèrent vigoureusement à ce sujet. Il essaya, non sans peine, de justifier sa conduite, s'attacha à cimenter une alliance durable entre la France et son pays, quitta le ministère avec lord Derby en décembre 1852, et vint alors à Paris offrir ses félicitations à son ancien ami, devenu empereur. En 1858, les tories étant revenus au pouvoir, le comte de Malmesbury devint de nouveau secrétaire d'Etat des affaires étrangères et conserva ce poste jusqu'au 17 juin 1859, époque où il fut remplacé par lord John Russell. C'est lui qui a publié le *Journal et la correspondance* de son grand-père James Harris, comte de Malmesbury, et on lui a vivement reproché à ce sujet d'avoir publié de nombreux documents sans avoir obtenu, comme cela se fait ordinairement en Angleterre, l'autorisation des familles qu'ils concernaient.

MALMESBURY (Guillaume DE), historien et bénédictin anglais. V. GUILLAUME DE MALMESBURY.

MALMIGNATI (Jules), poëte italien, né à Lendinara vers la fin du XVIe siècle. Il s'est fait connaître comme auteur de tragédies et de poëmes médiocres. L'un de ces poëmes a pour sujet Henri IV, comme la *Henriade ;* il a pour titre : l'*Enrico, overo Francia conquistata* (Venise, 1623, in-8°). Les commentateurs ont établi des ressemblances curieuses entre les deux poëmes ; mais l'*Enrico* ne supporte pas la comparaison.

MALMŒ, ville maritime de Suède, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur le Sund, à 30 kilom. S.-E. de Copenhague, par 55° 36′ de latit. N. et 10° 40′ de longit. E., dans la partie la plus fertile de la Scanie ; 20,000 hab. Place forte ; tribunal de commerce ; école royale d'hydrographie. Manufactures de draps, chapeaux, tapis, tabac et savon ; grand commerce de grains. Sa fondation remonte au commencement du XIIIe siècle ; elle se trouve, du moins ; mentionnée dans les chroniques dès 1229. Malmœ était autrefois une ville fortifiée de grande importance, et son château est célèbre dans l'histoire pour avoir servi de prison au comte Bothwell, troisième mari de Marie Stuart. En 1523, il y fut conclu, entre Gustave Wasa et Frédérick de Danemark, un traité par lequel ils se reconnaissaient mutuellement au préjudice de Christian II, mettant ainsi fin à l'union de Calmar. Plus tard, en 1848, une convention d'armistice y fut signée, sous la médiation de la Suède, entre le Danemark et l'Allemagne. Au XVIe et au XVIIe siècle, Malmœ joua un rôle capital dans les diverses guerres entre la Suède et le Danemark, guerres qui portèrent les coups les plus funestes à sa prospérité. C'est seulement depuis un demi-siècle qu'elle a commencé à se relever ; mais une fois entrée dans la voie du progrès, elle y a marché avec une rapidité extraordinaire. Reliée à Stockholm par un chemin de fer, peu éloignée de Copenhague, Malmœ est considérée comme la troisième ville du royaume. Le gouvernement de Malmœ, dont elle est le chef-lieu, embrasse une superficie de 900 kilom. carrés, et renferme 280,000 hab.

MALMŒN, île de Suède, *dans le Cattégat*. Outre son étendue, elle présente encore diverses particularités remarquables. C'est de cette île que l'on a tiré ce magnifique granit qui a servi à la construction de la forteresse de Carlsten, et dont on fait une exportation considérable en Danemark, à Hambourg et autres lieux. La pierre gît en vastes couches horizontales, d'où l'on détache, à l'aide de simples coins, des blocs de toute dimension. On trouve à Malmœn beaucoup de sépultures de l'âge de bronze. Mais ce qui distingue principalement cette île entre toutes les autres des mêmes parages, c'est sa population. Elle est d'origine laponne ; on la reconnaît à la forme de la tête, à la petitesse de la taille et à l'accent criard des habitants, qui, du reste, en sont fiers et ne s'allient que très-difficilement à ceux des contrées avoisinantes. Ils conservent une tradition d'après laquelle leurs ancêtres seraient venus d'un pays lointain, portés sur un glaçon ; et lorsqu'une jeune fille de l'île est recherchée en mariage par un prétendant étranger, elle le refuse ordinairement par cette formule : « C'est à nos chiens qu'il appartient de ronger nos os. » Cependant, il y a quelques années, un effroyable naufrage ayant fait périr une vingtaine de jeunes gens, Malmœn s'est un peu départie d'une rigueur aussi exclusive. La simplicité, la naïveté proverbiale de ses habitants leur ont valu le surnom d'enfants ou de badauds. Ils sont tous pêcheurs, aisés, quelques uns même riches. Un très-bon port s'ouvre à l'est de l'île.

MALMONT (Jean DE), érudit français. V. MAULMONT.

MAL-MOULU, UE adj. Véner. Se dit des fumées du cerf, quand elles sont mal digérées : *Fumées* MAL-MOULUES.

MALMY (Etienne - Pierre - François de Paule), en religion le **Père Etienne**, fondateur de la Trappe d'Aiguebelle, né à Reims en 1744, mort en 1840. Curé dans différents lieux avant la Révolution, il refusa de prêter serment à la constitution civile (1790), émigra bientôt après, entra en 1794, sous le nom du Père Etienne, à la Trappe du Sacré-Cœur dans le Brabant, et mena longtemps une vie errante avec les religieux de son ordre. Après avoir habité Bruxelles, Munster, le canton de Fribourg, la Westphalie, Constance, Vienne, Orcha en Russie, Dantzig, etc., il se fixa à l'abbaye de la Val-Sainte, près de Fribourg. Il resta en Suisse jusqu'à la Restauration, revint alors en France, acheta, en 1816, l'ancienne abbaye d'Aiguebelle, s'y établit avec six trappistes, dont le nombre s'accrut rapidement, devint, en 1834, abbé de cette riche communauté, et se démit de ce titre en 1837.

MALMYSCH, ville de la Russie d'Europe, dont le gouvernement est à 280 kilom. de Viatka, ch.-l. du district de son nom, sur la rive droite du Chochma ; 2,130 hab.

MALNATE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Côme, district et mandement de Varèse ; 2,342 hab.

MALNOMMÉE s. f. (mal-no-mé — de *mal* et de *nommée*). Bot. Syn. de MALFAMÉE.

MALO (SAINT-), en latin *Maclavium*, *Macliavіopolis*, *Alleco*, ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arrond. et de cant., à l'embouchure de la Rance, sur un rocher qu'entoure en partie l'Océan ; pop. aggl., 8,976 hab. — pop. tot., 12,316 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 62 communes et 130,371 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix. Collége communal ; école d'hydrographie ; bibliothèque publique ; musée de peinture et d'histoire naturelle. Chambre et bourse de commerce ; consulats étrangers. Port de commerce ; place de guerre de 2e classe.

Cette ville est bâtie sur un rocher de granit, au pied duquel viennent se briser les flots de la mer. Au N.-O., elle est défendue par un château fort, construit par la reine Anne, et une ceinture de remparts bastionnés, décrivant une sorte de pentagone irrégulier, l'enserre dans une enceinte rétrécie, où l'on trouve un pêle-mêle de rues et de petites places. Les maisons, bâties en pierre de granit sur un terrain accidenté, ont généralement quatre étages. Le long des remparts, la seule promenade de la ville, on trouve de somptueux hôtels régulièrement alignés. Au-dessus des toitures inégales s'élance, comme un mât de navire, l'élégante flèche de la cathédrale. La ville, qui, au moment de la haute marée, a l'aspect d'une île, est liée au continent par une chaussée étroite, longue de 200 mètres et qu'on appelle le Sillon. Plusieurs forts détachés protégent les abords de Saint-Malo. Ainsi, on voit à 8 kilom. au large la Conchée, dont les fortifications furent construites sur les plans de Vauban en 1689 ; à l'O., presqu'en face de l'embouchure de la Rance, le fort de l'île Harbourg ; à l'extrémité E. de la grande grève, le fort de la Varde ; devant Saint-Malo même, à 200 mètres au N. des remparts, le fort Royal, complétant les avant-postes de la place.

La cathédrale et le château sont les édifices les plus intéressants de Saint-Malo. La cathédrale, qui se dresse au milieu de la ville, a été construite au XIIe siècle, sur l'emplacement d'un édifice religieux que les troupes de Charlemagne avaient incendié en 811. Il ne reste de la construction du XIIe siècle que l'arc triomphal, l'arcade donnant sur le sanctuaire et les arcades qui s'ouvrent sur les deux bras du transsept. Ces diverses parties de l'édifice sont un beau spécimen du style ogival primitif. Les chapiteaux, ornés avec beaucoup de variété, offrent des cariatides, des têtes d'hommes, des poissons, des sirènes, des dragons ailés, de grandes feuilles chargées de perles, etc. Le chœur appartient au style ogival à lancette et date du XIVe siècle. La fenêtre du chevet est garnie d'une belle verrière dans le style du XVe siècle. Les chapelles ont été fondées à diverses époques ; la plus curieuse fut bâtie, en 1360, par Philippe de Rennes. Ce qui nuit beaucoup à l'aspect intérieur de l'église, c'est la diversité des styles et le peu d'élévation des transsepts. Nous signalerons, en outre, à l'intérieur de la cathédrale : trois belles statues en marbre blanc, représentant la *Foi*, *Saint Benoit* et *Saint Maure ;* un *Christ* en ivoire, très-finement sculpté ; une *Descente de Croix*, de Santerre ; *Saint Malo prêchant les Druides*, par M. Duveau ; le *Christ tombant sous la croix*, par M. Doutreleau, et des vitraux modernes représentant les patrons de l'église et de la ville. Au centre des transsepts s'élève une tour carrée que surmonte une élégante flèche moderne.

Le château, transformé en caserne, fut reconstruit par François II et Anne sa fille (le grand donjon remonte à une époque plus reculée) ; son plan figure un carré flanqué de quatre tours principales avec plates-formes. La tour qui porte le nom de grand donjon et qui se dresse au milieu de l'enceinte servait à défendre la ville avant la construction du château actuel. Les autres tours sont dues à la reine Anne. L'une d'elles a conservé le nom de *Quiquengrogne*. L'évêque de Saint-Malo s'opposait, dit-on, à la construction de cette tour ; mais la reine Anne, pour montrer qu'elle était souveraine dans cette ville, n'en fit pas moins élever cet ouvrage, et, par ses ordres, on grava sur une pierre ces mots significatifs : *Qui qu'en grogne, ainsi sera, c'est mon plaisir*. De là, le nom de *Quiquengrogne*. En 1765, MM. Caradeuc de La Chalotais, père et fils, et cinq autres membres du parlement de Bretagne furent enfermés dans le château de Saint-Malo, à la réquisition du duc d'Aiguillon.

On entre dans Saint-Malo par quatre portes flanquées de grosses tours à mâchicoulis : la porte Notre-Dame, la porte Saint-Vincent, la porte de Dinan et la porte de Saint-Thomas, et par la poterne de Bon-Secours. Les remparts, du côté de la pleine mer, datent du XVIe siècle ; le reste de l'enceinte est l'œuvre de Vauban.

La place principale de la ville est ornée, depuis 1829, de la statue de Duguay-Trouin, œuvre médiocre du sculpteur Molchnecht. L'hôtel de ville renferme une salle de concerts décorée des portraits de Lamennais et de Chateaubriand, par Girodet. Dans la salle des délibérations se voit un bas-relief en marbre blanc, représentant le *Martyre d'Eudore et de Cymodocée*. Le Musée, de fondation récente, possède : des collections de médailles, de monnaies et d'histoire naturelle ; quelques échantillons archéologiques du moyen âge, etc. L'établissement de bains de mer de Saint-Malo est très-fréquenté pendant la belle saison. La plage est fort belle et couverte d'un sable très-fin.

De tous les îlots qui hérissent la côte de Saint-Malo, le plus renommé est celui du *Grand-Bey* (en breton la Grande-Tombe). C'est là que, sous une pierre sans inscription entourée d'une grille en fer et surmontée d'une croix de granit, repose Chateaubriand.

Le port de Saint-Malo occupe le douzième rang parmi les ports français, pour l'importance commerciale, et le premier rang au point de vue de l'inscription maritime. Un décret de 1860 a affecté une somme de 5 millions à l'achèvement du bassin à flot, qui sera certainement un des plus vastes et des plus beaux du littoral de la Manche. Le port reçoit 9 mètres d'eau aux grandes marées. La profondeur du bassin varie de 6^{m},50 à 7^{m},50. Les quais ont un développement de 1,805 mètres. Les feux du môle des Noires, du cap Fréhel et des îles Chausey indiquent l'entrée de la passe de Saint-Malo. L'entrée du port est protégée par un brise-lames jeté en avant du bastion de Saint-Louis et par le fort de la Cité. La ville fait des armements pour les pêches d eTerre-Neuve, et la moyenne des constructions de navires s'élève chaque année à 3,000 tonneaux de jauge. Ses exportations consistent en céréales, colzas, cidres, beurre, tabac, farine, volaille, œufs, etc. Les principaux articles importés sont : les fromages de Hollande, les peaux brutes, les bois de construction, les poissons salés, l'huile et les houilles.

La ville de Saint-Malo doit son origine à l'ancienne cité d'Aleth, située sur le lieu où est actuellement Saint-Servan. Chassés de terre ferme par les Normands, quelques Bretons cherchèrent un asile sur le rocher qui porte la ville. Sous le règne de Charles V, Duguesclin s'empara de Saint-Malo. Lors de la lutte de Charles de Blois et de Jean de Montfort, les Malouins se déclarèrent d'abord pour ce dernier; mais ils ne tardèrent pas à se détacher de lui, par suite de leur aversion innée pour les Anglais, alliés naturels de ce prince. Ils prirent donc, d'accord avec Josselin de Rohan, leur évêque, parti pour Charles de Blois. A la mort de ce dernier et après la signature de la paix, force leur fut néanmoins de se courber sous le joug de leur ancien maître, mais ce ne fut pas sans en exiger de nombreuses franchises et sans conserver pour les Anglais leur haine invétérée. Un incident vint encore aviver cette haine : en 1371, les Anglais étant entrés comme amis dans le port de Saint-Malo y incendièrent, sans aucun prétexte et au mépris de tout droit des gens, 7 vaisseaux portant le pavillon espagnol. Les Malouins, justement irrités, n'attendirent qu'un instant favorable pour témoigner leur indignation : ce moment ne se fit pas longtemps attendre. En 1378, le duc de Lancastre s'étant présenté à l'entrée du port, à la tête de forces imposantes, un feu nourri l'accueillit et force fut à l'Anglais de faire le siége en règle de la place. Devant la résistance opiniâtre des Malouins, tous les efforts de l'ennemi furent inutiles. Après avoir tenté un dernier assaut, le duc de Lancastre, apprenant qu'une armée française se disposait à porter secours à la place, se décida à lever le siége et retourna en Angleterre. Les Malouins réparèrent immédiatement la brèche que le canon ennemi avait pratiquée dans le donjon, et, en souvenir de leur mémorable résistance, ils scellèrent trois boulets anglais dans la muraille, où on peut encore les apercevoir aujourd'hui.

Le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, qui unissait enfin des intérêts trop longtemps rivaux, fit seul plier les Malouins. Encore fallut-il un simulacre de siége (1492) pour les réduire et ne se rendirent-ils au roi de France qu'après avoir longuement stipulé le maintien de leurs anciens privilèges.

Sous la Ligue, les Malouins se rendirent maîtres des ouvrages fortifiés de la place et se proclamèrent en République. Les succès de Henri IV les décidèrent enfin à se rendre au vainqueur d'Arques et d'Ivry.

Le 26 novembre 1693, une flotte anglaise forte de 10 vaisseaux de 10 à 70 canons et de 100 galiotes à bombes entra dans la rade de Saint-Malo, s'empara de la Conchée et bombarda la ville. Trois jours plus tard, les Anglais essayèrent de l'anéantir en lançant dans le port une machine infernale; mais le brûlot qui la portait échoua et les projectiles ne tombèrent pas sur la ville. En 1695, les Anglais vinrent de nouveau bombarder inutilement Saint-Malo. En 1758, ils descendirent dans la baie de Cancale et se portèrent de nouveau sur Saint-Malo; mais tous leurs efforts ne produisirent que l'incendie de quelques navires et de plusieurs magasins de marchands.

Saint-Malo fut le berceau de la compagnie des Indes. Ses armateurs ouvrirent les premiers le commerce avec Moka et établirent de grandes relations commerciales avec les Indes et l'Amérique. Au point de vue commercial, c'était jadis une des villes les plus importantes de la Bretagne. En 1711, ses armateurs prêtèrent à Louis XIV 30 millions pour continuer la guerre. Ses corsaires se signalèrent par leur audace dans la guerre contre les Anglais avant la Révolution et pendant l'Empire, et ils enlevèrent à l'ennemi de nombreux navires. Cette ville est la patrie de J. Cartier, Duguay-Trouin, La Bourdonnaye, Maupertuis, Surcouf, Broussais, Lamennais et Chateaubriand.

Jadis des bouledogues étaient chargés, à Saint-Malo, de la garde des navires et se montraient des gardiens redoutables. Ces chiens donnèrent lieu à maintes plaisanteries et au proverbe : *Il a été à Saint-Malo*, par lequel on désigne familièrement encore une personne dont les mollets sont en forme de flûte. V. CHIEN (tome IV, page 86).

MALO, ville du royaume d'Italie, province de Vicence, district de Schio, à 15 kilom. N.-O. de Vicence, sur l'Orolo; 4,455 hab.

MALO-DE-LA-LANDE (SAINT-), village de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Coutances; pop. aggl., 70 hab. — pop. tot., 406 hab.

MALO (saint), évêque d'Aleth. V. MACLOU.

MALO, général français, né à Vire (Calvados) en 1772, mort en 1801. Frère quêteur d'un couvent de cordeliers lorsque les ordres monastiques furent abolis, Malo créa d'abord une imprimerie dans sa ville natale; mais il ne tarda pas à s'en défaire pour s'engager dans un régiment de dragons, où il parvint rapidement au grade d'officier. Il commandait un régiment au camp de Grenelle lorsque, dans la nuit du 10 septembre 1796, les jacobins y firent irruption. Aussitôt il s'élança à cheval, à moitié habillé, et repoussa les assaillants. Peu après, Malo dénonça au Directoire la conjuration royaliste de Lavilleheurnois, fut, pour ce service, promu général de brigade, et un décret de l'Assemblée nationale déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. Les journaux royalistes lui firent payer cher cet honneur et cette promotion : ils le poursuivirent de leurs sarcasmes et, pendant quelque temps, ils répétèrent sur tous les tons : *Libera nos a malo*. Devenu suspect au Directoire, à cause de son dévouement à Carnot, il fut mis à la réforme et mourut oublié.

MALO (Charles), écrivain français, né à Paris en 1790. Il débuta fort jeune par des poésies, des chansons, devint, à dix-neuf ans, correspondant du *Caveau moderne* et fut ensuite un des fondateurs des *Soupers de Momus*. Après avoir collaboré, de 1812 à 1818, aux *Etrennes lyriques*, il créa en 1832 la *France littéraire*, recueil périodique qu'il rédigea jusqu'en 1849. M. Charles Malo, qui a fondé un cercle des sociétés littéraires, est devenu l'agent général de la Société pour l'instruction élémentaire, dont il a rédigé le bulletin, et est il membre de plusieurs sociétés savantes. Outre des articles insérés dans la *France industrielle*, le *Journal des rentiers*, la *Presse*, des traductions de l'anglais, des éditions nouvelles, il a publié diverses compilations, des livres d'éducation, d'étrennes, etc. Nous citerons de lui : la *Guirlande de Flore* (1810); *Napoleoniana* (1814); *Correspondance inédite et secrète de Benjamin Franklin* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°); le *Panorama d'Angleterre* (Paris, 1817-1818, 3 vol. in-8°); *Histoire de l'île de Saint-Domingue* (Paris, 1819, in-8°); l'*Anacharsis français* (1822); *Histoire des juifs depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à nos jours* (1826, in-8°); *Paris et ses environs* (1827); le *Mérite des femmes* (1833, in-8°); la *France illustre* (1843 et suiv.); la *Croix d'or, fleurs chrétiennes* (1844, in 8°); les *Leçons d'une mère* (1844, in-8°); les *Belles pages de l'histoire de France* (1845, in-8°); la *Galerie des reines de France* (1844, in-8°); *Voyage de Nadir-Schah* (1845, in-8°); les *Jeunes martyrs de la foi* (1847, in-8°); *Histoire des rois de France* (1851, in-18); *Azur et or, rêves dorés de l'enfance* (1852, in-4°); les *Chansons d'autrefois* (1861, in-12); *Rose à douze feuilles* (1863, in-32); *Trois ans de voyage d'un prince indien* (1865, in-8°), etc.

MALO (Thomas-Gaspard), homme politique français, né à Dunkerque (Nord) en 1804. Fils d'un marin qui avait fait avec succès la course contre les Anglais pendant les guerres de l'Empire, il entra lui-même dans la marine marchande, puis devint constructeur de navires et armateur à Dunkerque. Lorsque dom Pedro, empereur du Brésil, envoya une expédition en Portugal pour rétablir sur le trône sa fille dona Maria et renverser dom Miguel, qui s'était fait proclamer roi en établissant le pouvoir absolu, Malo mit à la disposition de l'empereur et des libéraux portugais deux navires pour transporter à Oporto des troupes et des munitions. Il fit plus encore : il s'engagea avec son frère dans la légion étrangère et reçut une blessure en combattant les miguélistes (1832). Après le rétablissement de dona Maria, Malo revint à Dunkerque, où il reprit la direction de sa maison et exécuta d'importantes constructions maritimes pour le compte du gouvernement. Il n'en resta pas moins attaché aux idées libérales, se montra hostile à la politique de M. Guizot, prit une part active à la campagne des banquets réformistes et fut, après la révolution de Février 1848, élu représentant du peuple à la Constituante. Dans cette assemblée, il vota avec le parti républicain de la nuance du *National*, combattit la politique de l'Elysée, signa la mise en accusation du pouvoir exécutif et ne fut pas réélu à la Législative. Il est rentré depuis lors dans la vie privée.

MALOBATHRON s. m. (ma-lo-ba-tronn). Bot. anc. Arbre de Syrie nommé par Pline, et qui fournissait un parfum.

MALOBODIUM, nom latin de MAUBEUGE.

MALOCCHIE s. f. (ma-lo-kî). Bot. Syn. de CANAVALIE.

MALOET (Pierre), médecin français, né à Clermont (Auvergne) en 1695, mort en 1742. C'était un praticien habile, un observateur judicieux, qui devint médecin de l'hôtel des Invalides et membre de l'Académie des sciences (1727). On a de lui des *Mémoires* pleins d'observations intéressantes.

MALOET (Pierre-Louis-Marie), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1730, mort en 1810. Il fut successivement professeur de physiologie et de matière médicale à Paris, inspecteur des hôpitaux militaires (1773), conseiller du roi, médecin des princesses Adélaïde et Victoire, qu'il accompagna à Rome en 1791, et un des quatre médecins consultants de Napoléon. On a de lui : *An ut exteris animantibus, ita et homini sua vox peculiaris* (Paris, 1757), dissertation curieuse; *Rapport sur les avantages reconnus de la nouvelle méthode d'administrer l'électricité dans les maladies nerveuses* (Paris, 1783, in-8°).

MALOÏLE s. m. (ma-lo-i-le — du lat. *malum*, pomme). Chim. Essence extraite des pommes de reinette et de calville.

MALOJAROSLAVETZ, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 58 kilom. N. de Kalouga, sur la Louja, chef-lieu du district de son nom; 3,708 hab. Combat sanglant entre les Français et les Russes en 1812.

MALOMBRA (Pierre), peintre italien, né à Venise en 1556, mort en 1618. Appartenant à une famille riche, il reçut une éducation brillante, joignit à l'étude des belles-lettres celle de la musique et de la peinture, et devint chancelier ducal. Des revers de fortune l'obligèrent par la suite à chercher des ressources dans la peinture, qu'il avait cultivée jusqu'alors comme un amusement. Malombra peignit avec un égal talent le portrait, l'histoire, l'architecture, les décorations théâtrales. Ses ouvrages se recommandent par le fini de l'exécution, la grâce et l'originalité des poses, la précision des contours. Les églises de Venise et de Padoue, les salles du palais ducal de la première de ces villes, les galeries publiques et particulières contiennent des tableaux remarquables de cet artiste estimé. On cite particulièrement les tableaux où il a représenté la *Place Saint-Marc* et la *Grande salle du conseil* pendant des fêtes ou des cérémonies publiques.

MALON s. m. (ma-lon). Techn. Brique employée pour maçonner les chaudières à savon. ‖ Brique servant à carreler les appartements dans le midi de la France.

MALON (Benoît), membre de la Commune de Paris, né près de Saint-Etienne (Loire) en 1841. Fils d'un paysan, il reçut une instruction élémentaire sous la direction de son frère, qui était instituteur, puis se rendit à Paris. D'abord homme de peine, il devint ensuite ouvrier teinturier et, pendant ses loisirs, il se mit à composer des vers. Dans les dernières années de l'Empire, des sociétés coopératives ayant été fondées à Paris, Malon fut chargé de la gestion d'une épicerie établie à Puteaux par une société de ce genre, se fit affilier en 1868 à l'Internationale et fut pour ce fait condamné à trois mois de prison. Cette condamnation ne fit qu'affermir en lui ses idées socialistes. Il devint bientôt après un des organisateurs de la fédération des sociétés ouvrières, fut nommé secrétaire de la section internationale de Puteaux, se rendit en 1869 au congrès de Bâle et s'y prononça nettement pour le système communiste. Peu après, il entra à la rédaction de la *Marseillaise*, pour y traiter des questions relatives au travail, et fut envoyé en avril 1870, par ce journal, au Creuzot, pour rendre compte de la formidable grève qui venait d'éclater. Quelque temps après, il était arrêté. Poursuivi de nouveau comme affilié à l'Internationale, il se vit condamner, le 9 juillet, à un an de prison et 100 francs d'amende. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la liberté. Malon ne tarda pas à faire une vive opposition au gouvernement de la Défense nationale, qu'il accusait de manquer d'énergie. Après le mouvement du 31 octobre, il fut élu adjoint du XVIIe arrondissement de Paris (8 novembre) et se montra favorable à la seconde tentative qui fut faite, le 22 janvier 1871, pour renverser le gouvernement. Lors des élections du 8 février suivant, 117,483 élécteurs de la Seine l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Il se rendit alors à Bordeaux, vota contre les préliminaires de paix (2 mars) et donna aussitôt sa démission, en même temps que Rochefort. De retour à Paris, il reprit ses fonctions d'adjoint. Après le mouvement du 18 mars, il se vit expulsé de la mairie avec le maire Favre, protesta contre cette atteinte au suffrage universel, prit part aux tentatives de conciliation faites conjointement par les maires et les députés de Paris, et se rallia aux élections fixées pour le 26 mars. Elu ce jour-là membre de la Commune dans le XVIIe arrondissement, il fit partie de la commission de travail et d'échange, se joignit à la minorité modérée de l'assemblée communale, vota contre la création d'un comité de salut public, cessa, dans les premiers jours de mai, d'assister aux séances de la Commune et ne s'occupa plus que de l'administration de son arrondissement. Après l'entrée de l'armée de Versailles à Paris, Malon parvint à s'enfuir et à se rendre en Suisse. Quelque temps après, il fonda à Genève, avec Lefrançais et Razoua, le journal la *Revanche*, qui fut supprimé en février 1872 par le gouvernement suisse, et publia une brochure sur les événements qui venaient de se passer à Paris. On lui doit en outre la *Grève des mineurs*, poëme (1870, in-8°).

Le 6e conseil de guerre l'a condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.

MALONATE s. m. (ma-lo-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide malonique avec une base.

— **Encycl.** Les *malonates* répondent à la formule générale $C^3H^2M^{2\prime}O^4$. Le sel d'hydrogène ou acide malonique répond à la formule $C^3H^4O^4$. Il représente du propyl-glycol dans lequel H^4 sont remplacés par O^2. Cet acide a été découvert par M. Dessaignes, qui l'a préparé en oxydant l'acide malique par une solution froide de dichromate potassique. L'acide malique fixe O^2 et perd une molécule d'anhydride carbonique et une molécule d'eau. L'acide malonique a été également produit par voie synthétique par M. Hugo Müller et par M. Kolbe. Ces chimistes, en chauffant de l'acide monochloracétique ou l'éther monochloracétique avec un cyanure métallique, ont obtenu l'acide ou l'éther cyanacétique C^2H^2CAzO,OH. Ce corps, bouilli avec la potasse, dégage de l'ammoniaque et se transforme en *malonate* alcalin. Dans cette réaction, le groupe CAz perd son azote, qui s'élimine à l'état d'ammoniaque et qui est remplacé par $O'' + OK$. Cette réaction est d'ailleurs identique à celle dans laquelle les éthers cyanhydriques se transforment en acides V. CYANOGÉNÉS COMPOSÉS.

Pour séparer l'acide malonique de son sel potassique, on précipite par le sulfate de cuivre la solution aqueuse de ce sel et l'on décompose par l'acide sulfhydrique le précipité vert ainsi produit. La solution, filtrée et évaporée, fournit l'acide malonique.

L'acide malonique forme de gros cristaux ayant une structure lamellaire. Il se dissout facilement dans l'eau et l'alcool, fond à 140° et se décompose à 150° en anhydride carbonique et acide acétique.

Les *malonates* métalliques ont été peu examinés. On sait toutefois que l'acide malonique est diatomique et bibasique. Les sels neutres potassique et ammonique sont déliquescents et cristallisent avec difficulté; les sels acides des mêmes bases cristallisent, au contraire, facilement. Les sels de calcium et de baryum sont des précipités cristallins peu solubles dans l'eau. Le sel d'argent est insoluble et cristallin; le sel de plomb est également insoluble.

M. Barral avait extrait autrefois du tabac un acide qu'il avait appelé acide nicotique, et auquel il avait attribué la formule $C^3H^4O^4$. Cet acide, s'il existe, est peut-être identique avec l'acide malonique. Il cristallise, d'après M. Barral, en petites écailles, donne des sels de plomb et d'argent insolubles et se résout par la chaleur en acide acétique et en anhydride carbonique. Ces propriétés concordent avec celles de l'acide malonique.

MALONE (Edmond), littérateur anglais, né à Dublin en 1741, mort en 1812. Il étudia le droit à l'université de sa ville natale et fut reçu avocat en 1767; mais une fortune indépendante lui permettant de se livrer à son goût pour la littérature, il vint bientôt s'établir à Londres, où il se lia avec les écrivains les plus remarquables de l'époque, notamment avec Burke et Johnson. Il se fit surtout connaître par son édition complète des œuvres de Shakspeare. Sa première publication ayant rapport à cet objet favori de ses études fut un *Supplément* en deux volumes à l'édition donnée en 1778 par Steevens. Ce supplément renferme les sonnets et d'autres poésies de Shakspeare, ainsi que les pièces que l'on exclut d'ordinaire du catalogue des œuvres de ce poëte. Le succès de ce premier travail engagea Malone à publier, à son tour, une édition qui parut en 1790 (Londres, 11 vol. in-8°). Il avait précédemment fourni quelques notes à l'édition que Steevens publia de nouveau en 1785; mais ils différaient trop entre eux, sous le rapport du goût et des appréciations, pour pouvoir continuer ce travail en commun. Les commentaires que Malone a insérés dans son édition sont fort estimés, ainsi que deux opuscules qui en font également partie : l'*Histoire du théâtre anglais* et l'*Essai sur l'authenticité des trois tragédies d'Henri VI*. Il a, en outre, été l'éditeur des œuvres posthumes de sir Joshua Reynolds (1797) et de William Hamilton (1808). Quelques années après sa mort, son ami James Boswell publia la nouvelle édition qu'il préparait de Shakspeare, et qui est précédée d'une *Vie* du grand poëte écrite par Malone (Londres, 1821, 21 vol.).

MALONIQUE adj. (ma-lo-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide dérivé par oxydation de l'acide malique.

— **Encycl.** *Acide malonique*. V. MALONATE.

MALONNO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Brescia, district de Breno; 2,101 hab.

MALOPE s. f. (ma-lo-pe). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le bassin méditerranéen.

— **Encycl.** Ce genre de plantes est caractérisé par des fleurs axillaires, par un calice à cinq divisions entouré d'un calicule à trois folioles, par des anthères placées au sommet et à la surface du tube staminal, par des stigmates et des carpelles nombreux, monospermes et indéhiscents. Les principales espèces cultivées dans les jardins sont la *malope* à trois lobes et la *malope* à grandes fleurs. La première est originaire de l'Afrique boréale. C'est une plante *annuelle*, à tiges longues d'environ $0^m,65$, couvertes pendant tout l'été de fleurs assez grandes, ressemblant à celles des mauves, d'un joli rose foncé ou d'un blanc pur. La *malope* à grandes fleurs est une variété plus robuste, remarquable par de grandes fleurs rouges ou blanches, produisant beaucoup d'effet.

MALOPÉ, ÉE adj. (ma-lo-pé — rad. *malope*). Bot. Qui ressemble à une malope.

— s. f. pl. Tribu de malvacées, qui a pour type le genre malope.

MALORDONNÉ, ÉE adj. (ma-lor-do-né — de *mal* et de *ordonné*). Blas. Se dit des meubles disposés dans un ordre contraire aux règles ; par exemple, les trois croissants des armes de Banes sont *malordonnés*, parce que l'un est en chef et les deux autres en pointe.

MALOT s. m. (ma-lo). Entom. Ancien nom du taon, encore usité dans le langage populaire. ‖ Bourdon. ‖ Vieux mot.

MALOT (François), théologien et visionnaire français, né près de Langres en 1708, mort à Paris en 1785. Il entra dans les ordres en 1751, sans signer le formulaire, s'abstint de remplir les fonctions de son ministère, se livra à l'étude dans la retraite et composa plusieurs écrits, dans lesquels il professe la doctrine des *appelants* ou *figuristes*, qui se servent de l'Ecriture sainte pour émettre les conjectures les plus chimériques. Nous citerons, parmi ses écrits, une traduction française des *Psaumes de David* (1754, 2 vol. in-12); *Dissertation sur l'époque du rappel des juifs et sur l'heureuse révolution qu'il doit opérer dans l'Eglise* (1776); *Suite et défense de la dissertation sur l'époque du rappel des juifs* (1782), écrit dans lequel il annonce comme devant avoir lieu en 1849 la révolution qu'il avait prédite; *Avantages et nécessité d'une foi éclairée* (1784, in-16).

MALOT (Hector-Henri), littérateur français, né à La Bouille (Seine-Inférieure) en 1830. Son père, un ancien notaire qui le destinait au notariat, l'envoya faire ses études à Rouen, puis à Paris, où il reçut des leçons particulières de M. Gibon, professeur de philosophie à Henri IV. Lorsqu'il fut bachelier, M. Malot suivit les cours de la Faculté de droit et fut en même temps attaché comme clerc à une étude. Mais bientôt, poussé par ses goûts littéraires, il déserta son étude et la Faculté, publia des articles dans de petits journaux, écrivit des notices pour la *Biographie* Didot, puis fut chargé de la critique musicale dans le *Lloyd français*. Malgré tous ses efforts, il était profondément inconnu lorsqu'il publia les *Amants* (1859, in-18), première partie d'un roman divisé en trois séries, sous ce titre général : les *Victimes de l'amour*. Ce volume fit grand bruit et occupa beaucoup la critique. C'était, selon les expressions de M. Levallois, « un livre terriblement vrai, fort, très-hardi et très-humain.» M. Guéroult, qui fondait en ce moment l'*Opinion nationale*, proposa au jeune romancier de faire dans son journal la critique littéraire et celui-ci s'empressa d'accepter. M. Malot publia dans la même feuille un autre roman, les *Amours de Jacques* (1860), des articles, notamment sur l'éducation au point de vue corporel, et une série d'études sous forme de lettres, ayant trait à la société anglaise, lesquelles ont paru en volume sous ce titre : la *Vie moderne en Angleterre* (1862, in-18). Toutefois ses travaux de journaliste et de critique ne faisaient point abandonner à M. Malot le roman, genre littéraire dans lequel il a donné toute la mesure de son talent. Après avoir publié les *Epoux* (1865, in-18) et les *Enfants* (1866, in-18), complétant la série des *Victimes de l'amour*, il a fait paraître successivement : les *Aventures de Romain Kalbris* (1869, in-18); *Une bonne affaire* (1870, in-18); *Mme Obernin* (1870); *Souvenirs d'un blessé* (1871, in-18) ; *Suzanne* (1872) ; *Un curé de province* (1872) ; *Un miracle* (1872); *Un mariage sous le second Empire* (1873), et la *Belle Mme Donis* (1873), études de mœurs sur l'odieux régime qui nous a valu la guerre et l'invasion de 1870. « M. Hector Malot, dit M. Lereboullet, appartient à un petit groupe d'observateurs dont l'imagination a besoin du travail patient de l'analyse et du fortifiant secours de la volonté. Dépourvu de ce don prodigieux du poëte qui, par une sorte d'inspiration divinatrice, évoque un personnage du néant, le dessine en pleine clarté et le fait passer devant nos yeux comme un éclair, il a recours à la mémoire et à l'érudition ; il rassemble ses souvenirs et les justifie par des explications minutieuses; il décrit son personnage avec ses gestes, son accoutrement, sa physionomie; il détaille son caractère, il raconte ses antécédents et ses parentés. Ses tableaux sont des coins de la vie réelle détachés avec leurs cadres exacts et leurs proportions véritables. Un physiologiste ne désavouerait pas certaines peintures d'un amour fatal, sans frein et sans remède, expliquées par l'intervention tyrannique des sens. Ses personnages ne tiennent pas de discours pompeux et ne dépensent pas de paroles inutiles; ses peintures sont moins des tableaux que des photographies. »

MALOTRU, UE s. (ma-lo-tru. — Caseneuve et Ménage dérivent ce mot du lat. *male instructus*, mal pourvu. Le Duchat le tire de son côté de *male astructus*, mal bâti. Ce mot, dit Génin, a passé par plusieurs vicissitudes d'orthographe : *malostru*, *malôtru*, *malautru*, *malaustru*. Le même auteur prétend que cette dernière forme est la plus voisine de l'étymologie, qui, selon lui, est *male* et *astrum*, ou plutôt *male* et *astrosus*). Personne mal faite, mal tournée :

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru,
Se trouvant, à la fin, tout aise et tout heureuse
De rencontrer un *malotru*.
LA FONTAINE.

— Par ext. S'emploie comme injure, et prend toutes les intentions diverses de la personne qui s'en sert : *Quel est le* MALOTRU *qui a fait cette rapsodie?* (La Font.) *Certes, ce serait affaire à un* MALOTRU *de venir contester aux habitués d'un salon célèbre tous les agréments et les avantages qu'ils y ont trouvés et qu'ils regrettent.* (Sainte-Beuve.)

— Adjectiv. : *Je le trouve bien* MALOTRU *de se mêler ainsi de mes affaires.*

— Prov. *De jeunes mariés ménage malotru*, Les personnes qui se marient jeunes font mauvais ménage.

MALOU (Jean-Baptiste), prélat belge, né à Ypres (Flandre occidentale) en 1809, mort en 1864. D'abord professeur de théologie dogmatique à l'université de Louvain, il devint successivement chanoine de Bruges (1840), puis coadjuteur de l'évêque de cette ville (1848), à qui il succéda à la fin de cette même année. Très-attaché aux opinions ultramontaines, il reçut du pape les titres de prélat domestique et d'évêque assistant au trône pontifical. Ses principaux ouvrages sont : *Chronicon monasterii Aldenburgensis* (Bruges, 1840, in-4o); *Lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, jugée d'après l'Ecriture, etc.* (Louvain, 1846, 2 vol. in-8o); *Bibliotheca ascetica* (1846); *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur de l'*Imitation (1848, in-8o).

MALOU (Jules-Edouard-François-Xavier), homme politique belge, frère du précédent, né à Ypres en 1810. Chef de bureau au ministère de la justice en 1836 et, quelque temps après, directeur de la division de législation et de statistique, il fut élu, en 1841, député par la ville d'Ypres, devint, en 1844, gouverneur de la province d'Anvers et prit l'année suivante le portefeuille des finances dans le ministère libéral, présidé par M. Van de Weyer. Son attachement aux opinions ultramontaines le mit bientôt en désaccord avec ses collègues. Lorsque ceux-ci donnèrent leur démission (1846), M. Malou ne les suivit point dans leur retraite : il resta en possession de son ministère et fit partie du cabinet catholique du comte de Theux jusqu'en 1847. A cette époque, il reprit son siége à la Chambre des représentants et n'a cessé depuis lors de faire une opposition très-vive aux mesures proposées par le parti libéral. Il est un des directeurs de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. M. Malou a publié, entre autres écrits : *Situation financière de la Belgique* (1847); *Impôts, recettes et dépenses, dette flottante, dette constituée* (1847, in-4o); la *Question monétaire* (1859, in-8o); *Notice historique sur les finances de la Belgique de* 1831 *à* 1865 (1867, in-4o); *Lettres sur les chemins de fer de l'Etat belge* (1867-1868, in-8o), etc.

MALOUAH, contrée de l'Indoustan anglais. V. MALWA.

MALOUASSE s. f. (ma-lou-a-se). Ornith. Nom vulgaire du gros-bec en Sologne.

MALOUCHA s. m. (ma-lou-cha). Espèce de turban usité en Tunisie.

MALOUET (Pierre-Victor, baron), homme d'Etat et écrivain français, né à Riom en 1740, mort en 1814. Il fut élevé chez les oratoriens, s'adonna d'abord à la poésie et composa des tragédies et des comédies qu'il ne put faire recevoir à la Comédie-Française. Malouet avait alors dix-huit ans. Il obtint d'être attaché comme chancelier au consulat de France à Lisbonne, puis revint en France, entra dans l'administration de l'armée commandée par le maréchal de Broglie et assista à la bataille de Fillingshausen, où il prit part à l'action. Quelque temps après, en 1763, Malouet se fit admettre dans l'administration de la marine. Après avoir, comme inspecteur des magasins des colonies, dirigé à Rochefort des embarquements de colons pour la Guyane, il partit pour l'île Saint-Domingue (1767) avec le titre de commissaire, devint ordonnateur au Cap en 1769, et fut nommé à son retour en France (1774) commissaire général de la marine et secrétaire des commandements de Mme Adélaïde. C'est alors qu'il proposa au gouvernement un projet de colonisation pour la Guyane. Son plan ayant été adopté, Malouet partit pour Cayenne, introduisit dans la colonie de notables améliorations, mais se vit bientôt contrecarré par un nouveau directeur envoyé dans ce pays, et partit pour la France (1779). Pendant la traversée, il tomba entre les mains de corsaires anglais qui le conduisirent à Londres ; mais il recouvra bientôt la liberté, reçut la mission de contracter avec les Génois un emprunt de 6 millions (1780), puis fut nommé intendant de la marine à Toulon, où il fit preuve d'une grande activité et de réels talents administratifs.

Elu, en 1789, par le bailliage de Riom, député aux états généraux, il y devint aussitôt un des chefs du parti qui désirait l'alliance de la liberté et du trône et l'établissement d'un régime semblable à celui de l'Angleterre. Il se prononça en faveur de la réunion des trois ordres, repoussa le nom d'Assemblée nationale, que les représentants du tiers donnèrent aux états généraux; vota pour l'aliénation des biens du clergé, mais s'opposa vivement à la déclaration des droits de l'homme. Orateur habile, Malouet prit part à un grand nombre de discussions et s'attacha particulièrement à défendre la prérogative royale, à demander le veto suspensif, à empêcher l'adoption des mesures radicales devenues nécessaires. En 1790, il dénonça les feuilles de Marat à plusieurs reprises, obtint un décret d'accusation contre Camille Desmoulins, demanda, avec Cazalès, que le roi fût investi de la dictature, et fonda le club des *Impartiaux*, que le peuple ne tarda pas à disperser. Admis dans le conseil du roi avant le 10 août, il s'efforça de l'amener à ses idées et eut quelque temps l'illusion de croire qu'il parviendrait à rallier autour de la monarchie constitutionnelle les partisans de la liberté. Après la journée du 10 août, Malouet se rendit en Angleterre et, lors du procès de Louis XVI, il demanda, mais inutilement, à la Convention un sauf-conduit pour venir défendre son maître. En 1801, il revint en France, fut arrêté comme émigré, mais rendu peu après à la liberté, et Bonaparte résolut de l'attacher à sa cause. Nommé, en 1803, commissaire de la marine à Anvers, il y fonda un arsenal où il fit construire dix-neuf vaisseaux, et contribua à forcer les Anglais à quitter l'île de Walcheren. En récompense de ses services, il reçut le titre de baron, fut nommé maître des requêtes (1808), puis conseiller d'Etat (1810), et revint alors à Paris. Mais, en 1810, des velléités d'indépendance et d'opposition qu'il montra au conseil d'Etat irritèrent vivement contre lui le despote, et il se fit exiler à 40 lieues de Paris. Le 2 avril 1814, le gouvernement provisoire lui confia le portefeuille de la marine que Louis XVIII lui laissa le mois suivant; mais dès le mois de septembre de la même année, Malouet, dont la santé était depuis longtemps ruinée, s'éteignit sans laisser aucune fortune. Outre un poëme, les *Quatre parties du jour*, publié dans les *Soirées provençales* de son ami Bérenger, des *Lettres* insérées dans les *Mélanges de philosophie* de Suard, des articles dans les *Archives littéraires*, on lui doit : *Mémoire sur l'esclavage des nègres* (Paris, 1788, in-8o); *Mémoire sur l'administration du département de la marine* (1790, in-8o); *Lettres à mes commettants* (1789, in-8o); *Opinion sur les mesures proposées par MM. de Mirabeau et Lameth relativement à la sûreté intérieure et extérieure du royaume* (1780, in-8o); *Collection de ses opinions à l'Assemblée nationale* (1791-1792, 3 vol. in-8o); *Défense de Louis XVI* (1792, in-8o); *Examen de cette question : Quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la Révolution française?* (1796, in-8o); *Lettre à un membre du parlement sur l'intérêt de l'Europe au salut des colonies de l'Amérique* (1797, in-8o); *Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies* (1802, 5 vol. in-8o), ouvrage fort instructif; *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes* (Anvers, 1810, in-8o), etc.

MALOUIA, rivière du Maroc. V. MOULOUIA.

MALOUIN, INE s. et adj. (ma-lou-ain, i-ne). Géogr. Habitant de Saint-Malo; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MALOUINS. *La marine* MALOUINE.

MALOUIN (Paul-Jacques), médecin, chimiste et mathématicien français, né à Caen en 1701, mort en 1778. Parent de Fontenelle et ami de Voltaire, il vint de bonne heure exercer à Paris la pratique de son art, et y fut bientôt l'un des médecins les plus en vogue. Nommé successivement membre de l'Académie des sciences (1744) et de la Société royale de Londres, professeur de chimie au Jardin du roi (1745), médecin du grand commun à Versailles, et plus tard censeur royal, il fut chargé par le gouvernement et la Faculté de prendre des mesures contre l'épizootie qui ravagea, en 1753, les environs de Paris, et dont il réussit promptement à arrêter les progrès. La médecine était tout pour lui; il y croyait fermement et voulait faire partager sa foi aux autres. « Tous les grands hommes ont aimé la médecine, disait-il un jour. — Au moins faut-il retrancher de cette liste un certain Molière, lui répliqua-t-on — Aussi, s'écria Malouin, voyez comme il est mort! » Il a laissé : un *Traité de chimie* (Paris, 1734, in-12); une *Chimie médicale* (Paris, 1750, 2 vol. in-12); un traité *Sur les chances au jeu* (1750); un autre *Sur les rentes viagères* (1752), et plusieurs mémoires, entre autres : *Sur l'influence de la musique en médecine; Sur les analogies qui existent entre le zinc et l'étain; Sur le sel de chaux; Sur les maladies épidémiques observées à Paris; Sur les eaux de Plombières*, etc.

MALOUINES, archipel de l'Amérique anglaise du Nord. V. FALKLAND.

MALPEIGNÉ, ÉE s. (mal-pè-gné; *gn* mll.). Personne malpropre, mal vêtue : *C'est un grand* MALPEIGNÉ. ‖ Au mot PEIGNÉ, l'Académie écrit un MAL PEIGNÉ.

MALPESTE s. f. ou interj. (mal-pè-ste). S'écrit quelquefois pour *malepeste : Hé!* MALPESTE, *tu peux rompre en visière à une femme de la cour.* (Balz.)

MALPIEDI (Dominique), peintre italien, né à San-Ginesio (Marche d'Ancône) dans la seconde moitié du XVIe siècle. Cet artiste, travailleur et fécond, a exécuté, principalement de 1590 à 1605, un grand nombre de tableaux dans lesquels il a imité avec talent le style et la manière de Barocci. On voit beaucoup de ses tableaux dans la Marche d'Ancône, et l'église de sa ville natale possède de lui deux toiles représentant *Saint Eleuthère* et les *Martyrs de Saint-Geniès*.

MALPIGHI (Marcel), célèbre médecin et anatomiste, né à Crevalcuore, près de Bologne, en 1628, mort à Rome en 1694. Il fut successivement professeur à Bologne, à Pise, à Messine, et premier médecin du pape Innocent XII. Il s'est surtout illustré par ses recherches anatomiques, son application du microscope aux observations sur l'homme, les animaux et les plantes, ses découvertes sur l'organisation du corps humain, notamment celle du corps muqueux ou réticulaire qui entre dans la composition de la peau et qui a retenu le nom de Malpighi. Ses nombreux mémoires sur les poumons, sur la langue, sur la structure des viscères, etc., sont tous en latin. Ses *Œuvres* ont été publiées à Londres (1686), et complétées par les *Œuvres posthumes* (1697).

MALPIGHIACÉ, ÉE adj. (mal-pi-ghi-a-sé — rad. *malpighie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la malpighie ‖ Qui appartient aux malpighies : *Les poils* MALPIGHIACÉS.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre malpighie : *C'est surtout en Amérique qu'abondent les* MALPIGHIACÉES. (Jussieu.)

— **Encycl.** Les *malpighiacées* sont des arbres, des arbrisseaux ou des arbustes, souvent grimpants, à feuilles opposées, simples ou composées, parfois couvertes de poils *malpighiacés* ou en navette, souvent munies de deux stipules. Les fleurs, jaunes ou blanches, sont réunies en grappes, en corymbes ou en sertules axillaires ou terminaux, et portées sur des pédicelles souvent articulés et munis de deux petites bractées vers leur partie moyenne. Elles présentent un calice monosépale, souvent persistant, à quatre ou cinq divisions profondes; une corolle à cinq pétales longuement onguiculés, quelquefois nulle; dix étamines, rarement moins, libres ou légèrement soudées à la base; un pistil composé d'un ou trois carpelles, plus ou moins soudés entre eux, surmonté d'un nombre égal de styles. Le fruit est sec ou charnu ; il forme une capsule ou une nuculaire à une, deux ou trois loges, ou bien se compose de trois carpelles distincts. La graine a un tégument propre peu épais, recouvrant immédiatement un embryon un peu recourbé et dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les acérinées et les hypéricinées, comprend les genres : camarée, janusie, gaudichaudie, dinémandre, jubéline, hirée, triaspide, acridocarpe, banistérie, stigmaphyllon, malpighie, bunchosie, dicelle, burdachie, galphimie, byrsonyme, etc. Les *malpighiacées* habitent les régions tropicales et subtropicales, surtout en Amérique. La plupart possèdent des propriétés astringentes qui les font employer contre les fièvres et la dyssenterie. Les poils de leurs feuilles produisent une urtication très-vive.

MALPIGHIE s. f. (mal-pi-ghî — du nom de *Malpighi*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des malpighiacées : *Le genre des* MALPIGHIES *renferme des arbres et des arbrisseaux très-rameux.* (Duchartre.) ‖ On dit aussi MALPIGHIER s. m.

— **Encycl.** Les *malpighies* ou *malpighiers* sont de petits arbres ou des arbrisseaux d'Amérique, dont les feuilles opposées, entières ou bordées de dents épineuses sont portées sur un court pétiole. Ces feuilles sont accompagnées de deux stipules tombantes. Les fleurs de ces plantes sont rouges, rosées ou blanchâtres, sessiles ou pédiculées, réunies le plus souvent en ombelles ou en corymbes et portées sur un pédicelle articulé sur un pédondule. Ce genre renferme des espèces fort nombreuses, dont nous citerons seulement les plus importantes. Le *malpighier glabre*, vulgairement nommé *cerisier des Antilles*, est un arbrisseau toujours vert, de 4 à 5 mètres de hauteur, dont les feuilles courtement pétiolées sont ovales, entières, coriaces et luisantes; ses fleurs réunies en ombelles sont petites et purpurines et le fruit qui leur succède est un drupe rouge, de la forme et de la grosseur d'une cerise, de saveur acidulée, qu'on mange seul ou avec du sucre. Dans nos jardins, cette espèce est cultivée comme plante d'ornement, dont les fleurs durent de janvier à juillet. Il faut à cette plante la serre chaude en hiver, et en été une chaude exposition méridionale. Le *malpighier brûlant*, connu en Amérique sous les noms vulgaires de *bois capitaine*, *cerisier courwith*, etc., croît naturellement aux Antilles. C'est un arbrisseau peu élevé, à rameaux glabres, à feuilles oblongues, glabres en dessus, mais hérissées en dessous de poils qui sécrètent une humeur caustique, comme ceux de nos orties, et auxquels ce végétal doit son nom spécifique. Ses fleurs sont blanches et purpurines; ses fruits, petits drupes rouges, sont mangés au sucre. Ils sont, ainsi que l'écorce de l'arbrisseau, fortement astringents et employés comme tels contre les maux d'entrailles. Le *malpighier à feuilles étroites* est un arbrisseau de 2 à 3 mètres, à tige pourprée, couverte de poils soyeux; ses feuilles lancéolées, d'un vert très-foncé en dessus, sont couvertes en dessous de poils jaunâtres; à ces fleurs purpurines, en petites ombelles, succèdent des fruits d'un rouge vif. Il croît aux Antilles. Le *malpighier à feuilles d'yeuse* est un sous-arbrisseau, haut de 0m,50 au plus, qui habite la Martinique et la Guyane. Le *malpighier à feuilles de grenadier* produit une matière gommeuse, assez analogue, pour la composition et les propriétés, à la gomme arabique; aux colonies, on mange ses fruits, et on en fait des confitures. Le *malpighier abricotier* a des amandes qui sont, dit-on, vénéneuses. Le *malpighier à feuilles épaisses* est connu aux Antilles sous le nom impropre de *quinquina des savanes;* on emploie son écorce pour remplacer le quinquina et le simarouba contre la dyssenterie. Le *malpighier mourala* croît à la Guyane; son écorce est réputée fébrifuge, et sa décoction sert, comme siccative, pour déterger les plaies et les ulcères. Le *malpighier à fleurs en épis* est appelé vulgairement *bois dyssentérique* ou *merisier doré;* ses fruits jaunes ont une saveur peu agréable; néanmoins les nègres les mangent; ils possèdent des propriétés laxatives, et ont été préconisés contre l'angine. Le bois du *malpighier à feuilles de molène* est employé comme astringent et vulnéraire; il renferme aussi une matière colorante rouge; son écorce, comme celle de presque tous ses congénères, sert à tanner les cuirs. Mais, en général, les parties utiles des *malpighiers* ne se trouvent pas dans le commerce, et on ne les utilise guère que dans les lieux de production.

MALPIGHIÉ, ÉE adj. (mal-pi-ghi-é). Qui ressemble à une malpighie.

— s. f. pl. Tribu des malpighiacées, ayant pour type le genre malpighie.

MALPIGHIEN, IENNE adj. (mal-pi-ghi-ain, i-è-ne — rad. *malpighie*). Hist. nat. Qui ressemble aux poils des malpighies : *L'organe hépatique, chez les myriapodes, se compose de canaux fort déliés ou vaisseaux* MALPIGHIENS. (Walckenaer.)

MALPIGHIER s. m. (mal-pi-ghié). Bot. V. MALPIGHIE.

MALPLAISANT, ANTE adj. (mal-plè-zan, an-te — de *mal* et de *plaisant*). Désagréable, déplaisant : *Ce coup du sort abattit pendant quelque temps l'humeur* MALPLAISANTE *du meunier.* (G. Sand.)

Il ne fut jamais créature
De plus *malplaisante* structure.
SCARRON.

— **Syn. Malplaisant, déplaisant.** V. DÉPLAISANT.

MALPLAQUET s. m. (mal-pla-kè). Minér. Marbre rouge pâle vineux, veiné de gris.

MALPLAQUET, hameau de France (Nord), commune de Taisnières-sur-Hon, arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Avesnes; 240 hab. Ce village est célèbre par la bataille que Marlborough et le prince Eugène y gagnèrent, le 11 septembre 1709, sur le maréchal de Villars.

Malplaquet (BATAILLE DE). Louis XIV, après une campagne désastreuse et dans le cours d'une effroyable famine, au milieu de la détresse universelle du royaume, s'était vu enfin réduit à solliciter la paix. Des conférences s'ouvrirent à La Haye; mais nos ennemis, rendus orgueilleux et implacables par leurs succès, firent durement sentir au grand roi le terrible retour des choses humaines; ils lui proposèrent des conditions si humiliantes que toute sa fierté s'en révolta, et qu'il résolut de s'en remettre encore une fois à la décision des armes. Cependant une armée formidable, commandée par Eugène et Marlborough, menaçait notre frontière du Nord et investissait déjà Tournay (juin 1709), qui capitula le 3 septembre suivant. Villars, général en chef de l'armée française, avait reconnu l'impossibilité de secourir cette place. N'ayant avec lui que des soldats jeunes ou démoralisés, il consacra tout ce temps à les instruire, à les animer par sa présence, à relever leur moral, à leur inspirer sa confiance. Voyant les ennemis continuer leur marche offensive aussitôt après la prise de Tournay, Villars se replia le 6 septembre sur Quiévrain, où il établit son quartier général. Le lendemain, il reçut un renfort précieux; c'était le vieux maréchal de Boufflers qui, oubliant son âge, ses infirmités et son ancienneté de grade, avait généreusement demandé à Louis XIV de servir sous les ordres de Villars. Ce noble dévouement ne devait pas demeurer stérile, car il sauva l'armée française.

Les ennemis ayant réussi à se placer entre Villars et la place de Mons, qu'un de leurs corps allait investir, le général français, dans la nuit du 8 au 9, gagna la chaussée de Bavay et alla s'établir dans la trouée d'Aulnoy et de Malplaquet, entre les bois de Sars et de Blangies, ayant en face de lui les ennemis à Aulnoy. Quelques écrivains militaires, entre autres Feuquières, le blâment vivement de n'avoir point franchi cette trouée avant que les ennemis fussent rejoints par 30 bataillons qu'ils avaient laissés devant Tournay, ou de ne s'être pas rabattu en arrière des bois s'il voulait attendre la bataille au lieu de la provoquer. Saint-Simon ne le critique pas avec moins d'amertume. Quoi qu'il en soit, il est juste de reconnaître que Villars s'établit dans une position redoutable. Sa droite et sa gauche, composées d'infanterie, occupaient, la première le bois de Lasnière, la seconde le bois de Sars. Elles étaient protégées par des levées de terre et des abatis d'arbres qui se prolongeaient devant le centre, que garnissait le reste de l'infanterie, et sur lequel les deux ailes se recourbaient comme les pointes d'un croissant. En arrière, sur un plateau, se déployait la cavalerie. « C'était tout ensemble, dit le panégyriste du prince Eugène, une espèce de gueule infernale, un gouffre de feu, de soufre et de salpêtre, d'où il ne semblait pas qu'on pût approcher sans périr. » Mais Villars avait contre lui deux généraux illustres et la supériorité numérique, car à 162 bataillons et à 300 escadrons il ne pouvait opposer que 120 bataillons et 260 escadrons, c'est-à-dire 90,000 hommes à 120,000, 80 canons à 120. Cependant, dans le camp des alliés, on redoutait tellement l'habileté de Villars, sa résolution et son audace, que les généraux hollandais reculaient devant la bataille; Marlborough lui-même hésitait; ce fut le prince Eugène qui les décida à prendre l'offensive, le 11 septembre au matin. Protégés par un brouillard épais, les alliés rapprochèrent leurs batteries des régiments français, et à huit heures l'attaque commença sur tous les points.

Dès que Villars avait vu l'ennemi en mouvement, il s'était rendu à l'aile gauche pour en prendre le commandement, laissant celui de la droite à Boufflers. Il avait voulu payer de sa personne sur le point où il pressentait que l'ennemi allait concentrer ses efforts. En effet, Marlborough, secondé par le prince Eugène lui-même, faisait marcher sur notre gauche le duc d'Argyle et le général Schulembourg à la tête de quatre-vingt-six bataillons, que vingt-deux autres, sous les ordres du comte de Lottum, se préparaient à soutenir. En même temps, les Hollandais du comte de Tilly, du prince de Nassau et du baron de Tagel se portaient sur notre droite. Nos soldats n'avaient pas mangé depuis la veille, et on venait de leur distribuer une modique ration; mais, à la vue de l'ennemi, ils jetèrent leur pain pour voler au combat, où les appelait le retentissement du canon. Les Hollandais s'étaient bravement jetés sur le triple étage de retranchements, hérissés de bouches à feu vomissant la mitraille, qui protégeait notre droite; ils réussirent même à enlever les deux premières lignes; mais à l'attaque de la troisième ils furent broyés sous un torrent de projectiles. Vainement leurs chefs les ramenèrent à l'attaque, leur donnant eux-mêmes l'exemple de l'intrépidité; vainement le prince de Nassau alla-t-il planter audacieusement le drapeau batave sur les retranchements français : il ne réussit qu'à faire foudroyer ses soldats, dont les cadavres jonchèrent en quelques instants les abords de notre troisième ligne. Le prince dut battre précipitamment en retraite, nous abandonnant une partie de ses drapeaux et de ses canons. Cinq lieutenants généraux hollandais avaient payé de leur vie cette téméraire attaque, que n'avaient point conseillée Eugène et Marlborough, car ils n'avaient voulu engager qu'une fusillade sur ce point, résolus à porter tous leurs efforts sur notre gauche. Là aussi l'action était devenue sanglante. Les Anglais, repoussés d'abord, parvinrent à tourner le bois de Sars en franchissant un marais qu'on avait cru impraticable, débusquèrent nos bataillons et commencèrent à déboucher dans la plaine. La situation devenait critique, car si les alliés n'étaient pas arrêtés dans ce mouvement ils écrasaient notre aile gauche et se rabattaient ensuite sur le centre pour lui faire subir le même sort. Villars vit l'imminence du danger. Prenant avec lui 30 bataillons tirés du centre, il chargea l'ennemi à la baïonnette, eut un cheval tué sous lui, se releva sain et sauf, et continua à électriser ses soldats par son exemple. En ce moment, une balle lui fracassa le genou. L'excès de la douleur lui causa un évanouissement qui dura jusqu'à ce qu'il eût été transporté au Quesnoy. Une véritable fureur enflamma le cœur de nos soldats lorsqu'ils virent passer leur général sur un brancard, et, se précipitant comme un ouragan sur les Anglais, ils les refoulèrent jusque dans le bois de Sars. Mais le malheur était irréparable, car il n'y avait plus personne pour veiller à l'ensemble de la bataille. Eugène et Marlborough, voyant notre centre dégarni, lancèrent sur ce point des masses d'infanterie qui forcèrent nos lignes et les ouvrirent à la cavalerie. Boufflers accourût alors de la droite, se mit à la tête de la cavalerie française et de la maison du roi, et exécuta des charges désespérées sur les ennemis. Efforts héroïques, mais inutiles : nous étions écrasés par la supériorité du nombre. Il eût fallu que le général à qui Boufflers avait laissé le commandement de la droite se rabattît au centre avec ses soldats; mais il n'eut pas cette bonne inspiration, et les communications entre nos deux ailes finirent par être complétement rompues. Il n'y avait plus qu'à ordonner la retraite; elle s'exécuta dans un ordre admirable, car les ennemis ne savaient pas eux-mêmes qu'ils étaient restés maîtres du champ de bataille, tant la victoire était restée indécise et disputée avec acharnement. Les deux ailes de l'armée française se rejoignirent le lendemain entre Valenciennes et Le Quesnoy, où Boufflers assit son camp.

Les pertes des alliés étaient énormes; les historiens anglais les évaluent eux-mêmes à 20,000 hommes, tandis que nous n'en avions perdu que 8,000 à 10,000. 11,000 cadavres hollandais formaient le funèbre contingent des ennemis dans cette *boucherie humaine*, comme ils ont appelé cette terrible journée. C'était là, assurément, une triste victoire, qu'ils n'eussent jamais obtenue sans la blessure de Villars; et cependant c'en était une, puisque avec les débris de leur armée sanglante et mutilée ils purent assiéger Mons et s'en emparer, sans que l'armée française essayât de s'y opposer.

MALPOLE s. f. (mal-po-le). Erpét. Espèce de couleuvre d'Amérique.

MALPROPRE adj. (mal-pro-pre — de *mal* et de *propre*). Qui n'est pas propre, qui est sale : *Un logement* MALPROPRE. *Des habits* MALPROPRES. *Des mains* MALPROPRES. ‖ Qui se tient salement : *Un enfant* MALPROPRE. *Le chevalier de … est si* MALPROPRE, *qu'il fait tache dans la boue.* (Rivarol.) ‖ Qui est contraire à la propreté : *L'habitude* MALPROPRE *de se rincer la bouche à table n'a pas duré longtemps. A Paris, il est* MALPROPRE *de coucher avec des bas; à Rome, il est* MALPROPRE *de garder la chemise.* (E. About.)

— Grossièrement exécuté : *Un travail* MALPROPRE.

— Qui n'est pas apte, pas propre :

Vous me trouvez *malpropre* à cette confidence.
CORNEILLE.

Monsieur, je suis *malpropre* à décider la chose.
MOLIÈRE.

‖ Vieux, en ce sens; on dit aujourd'hui PEU PROPRE.

— Fig. Indécent, immoral, malhonnête : *Les auteurs de ces livres* MALPROPRES *ont eu le courage de les signer. Sa conduite a été assez* MALPROPRE *dans cette circonstance.*

— Substantiv. Personne sale, malpropre : *Le* MALPROPRE *est en proie à une espèce de malaise continu.* (Raspail.)

— **Syn. Malpropre, sale.** Ce qui est *malpropre* pourrait être propre et ne l'est point ou ne l'est pas assez; la *malpropreté* est toujours une preuve de négligence. Ce qui est *sale* est *malpropre* jusqu'à en être dégoûtant, quand la propreté est possible; mais *sale* se dit aussi des choses qui sont telles de leur nature : il y a des couleurs *sales* qui ne peuvent cesser de l'être qu'en cessant d'exister; le fumier, la boue sont *sales* par eux-mêmes, et jamais personne n'a pu avoir l'idée de les nettoyer. Enfin *sale* peut seul s'employer dans le sens figuré, et alors il devient à peu près synonyme de vil et de méprisable.

MALPROPREMENT adv. (mal-pro-pre-man — rad. *malpropre*). Salement, d'une façon malpropre : *Se tenir* MALPROPREMENT. *Manger* MALPROPREMENT. *Ecrire* MALPROPREMENT.

— Par ext. Grossièrement : *Travailler* MALPROPREMENT.

— Fig. D'une façon contraire à l'honnêteté ou à la décence : *Se conduire* MALPROPREMENT.

MALPROPRETÉ s. f. (mal-pro-pre-té — rad. *malpropre*). Etat d'une personne, d'une chose malpropre : *Le castor ne peut supporter la* MALPROPRETÉ *ni les mauvaises odeurs.* (Buff.) *La* MALPROPRETÉ *est une rouille qui peut user nos corps et porter coup à notre santé.* (De Jussieu). *Ne souffrez aucune* MALPROPRETÉ *sur vous, sur vos vêtements et dans votre maison.* (B. Franklin.) ‖ Défaut d'une personne malpropre : *La* MALPROPRETÉ *est une impolitesse.* ‖ Manière malpropre de faire quelque chose : *Manger avec* MALPROPRETÉ.

— Fig. Indécence, immoralité, malhonnêteté : *Ces couplets sont d'une* MALPROPRETÉ *dégoûtante. Sa conduite est d'une* MALPROPRETÉ *révoltante.*

MALSAIN, AINE adj. (mal-sain, è-ne — de *mal* et de *sain*). Peu sain, renfermant en soi le principe, le germe de quelque maladie : *Une femme* MALSAINE. *Un tempérament* MALSAIN. *L'âme malade est malheureuse comme le corps lorsqu'il est* MALSAIN. (De Ségur.)

— Nuisible à la santé : *Nourriture* MALSAINE. *Eaux* MALSAINES. *Climat* MALSAIN. *Rien n'est si* MALSAIN *que les plaisirs où l'on ne peut se modérer.* (Fén.) *Rien n'est plus* MALSAIN *que de coucher et de dormir au milieu des odeurs.* (Mme de Sév.) *Une nourriture* MALSAINE *ou trop peu abondante abrége la vie d'une foule d'individus.* (J. Droz.) *L'engraissement forcé des bestiaux ne donne qu'une viande aussi* MALSAINE *qu'écœurante.* (Raspail.)

— Fig. Funeste à la vertu ou aux bonnes mœurs : *Doctrines* MALSAINES. *Livres* MALSAINS. *Qui dit couvent dit marais; la putrescibilité des couvents est évidente, leur stagnation est* MALSAINE. (V. Hugo.) *Le quiétisme religieux et social est fort commode, mais profondément immoral et* MALSAIN. (G. Sand.) ‖ Déraisonnable, peu sage : *Comme beaucoup de veuves, elle eut l'idée* MALSAINE *de se remarier.* (Balz.)

— Mar. Dangereux, semé d'écueils : *Côte* MALSAINE. *Fond* MALSAIN.

MALSBURG (Ernest-Frédéric-Georges-Otto, baron DE), littérateur allemand, né à Hanau en 1786, mort en 1824. Il était neveu d'un ministre de l'électeur de Hesse, qui le fit entrer dans la diplomatie, et il fut successivement secrétaire de légation à Munich (1808), à Vienne (1810), chargé d'affaires à Dresde (1817), où il vécut dans la société de Tieck, de Loeben et autres hommes distingués. Le baron de Malsburg a composé des poésies dans le genre de celles de Novalis et de Schlegel. Elles ont été publiées à Cassel (1817), à Leipzig (1821), et un recueil de poésies posthumes a paru à Cassel en 1825. On lui doit en outre la traduction des *Œuvres de Calderon* (Leipzig, 1819-1825, 6 vol.) et de quelques drames de Lope de Vega.

MALSÉANCE s. f. (mal-sé-an-se — rad. *malséant*). Caractère, nature de ce qui est malséant.

MALSÉANT, ANTE adj. (mal-sé-an, an-te — de *mal* et de *séant*). Qui ne sied pas, qui n'est pas convenable, qui est déplacé : *Les coups de l'index font planer sur les gens des soupçons* MALSÉANTS, *et les rendent suspects d'hérésie.* (T. Delord.) *Tout ce qui est excessif est* MALSÉANT *dans le monde.* (Berryer.)

— **Syn. Malséant, messéant.** Ces deux adjectifs désignent l'un et l'autre ce qui est contraire à la bienséance; mais *messéant* semble indiquer que les bienséances non observées ont plus de gravité, et *malséant* semble impliquer un degré moindre dans le blâme.

MALSEIGNE (le chevalier GUYOT DE), général français, né en Franche-Comté, mort à Anspach en 1800. Il accompagna, comme aide de camp, le général Belzunce à Saint-Domingue, et fut élevé au grade de maréchal de camp en 1788. Chargé, en 1790, d'inspecter les comptes de la garnison de Nancy, il faillit être victime de la fureur des soldats révoltés, courut des dangers du même genre à Lunéville en y remplissant les mêmes fonctions, fut arrêté, conduit à Nancy et ne recouvra la liberté que grâce à Bouillé, qui arriva avec une partie de ses troupes. De Malseigne émigra bientôt après, fit dans l'armée des princes la campagne de 1792 contre la France, puis passa, avec le grade de général, au service de la Prusse, et refusa de le quitter lorsque, après la mort de La Rouairie, les royalistes de Bretagne lui firent proposer de se mettre à leur tête.

MALSEMAINE s. f. (mal-se-mè-ne — de *mal* et de *semaine*). Nom donné par Voltaire aux numéros du journal de Fréron, qui paraissait trois fois par mois, à des jours de la semaine qui n'étaient pas toujours les mêmes.

MAL-SEMÉ, ÉE adj. Véner. Qui est en nombre inégal des deux côtés du bois, en parlant des andouillers d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

— Substantiv. Chacun des andouillers mal-semés : *Un cerf porte dix, douze* MAL-SEMÉS, *lorsqu'il a plus d'andouillers à une empaumure qu'à l'autre.* (Baudrillart.)

MALSINER (Joseph), théologien et jésuite, né à Brixen, dans le Tyrol, en 1743. Après avoir professé la théologie à Ingolstadt, il se rendit dans sa ville natale, où il occupa une chaire d'éloquence. On lui doit un ouvrage intitulé *Examen du fondement primitif de la religion naturelle et révélée* (Augsbourg, 1788, in-8o). On ignore la date de sa mort.

MALSONNANCE s. f. (mal-so-nan-se — de *malsonnant*). Caractère de ce qui est malsonnant : *La* MALSONNANCE *d'une proposition.* ‖ Peu usité.

MALSONNANT, ANTE adj. (mal-so-nan, an-te — de *mal* et de *sonner*). Théol. Qui paraît avoir un sens contraire à la doctrine orthodoxe : *Une proposition* MALSONNANTE.

— Dont le sens est suspect, équivoque : *Le délit de presse est une phrase imprimée, qui paraît* MALSONNANTE *aux oreilles du gouvernement.* (Raspail.)

MALSTROM. V. MAELSTROM.

MALT s. m. (maltt — du germanique : ancien allemand *malz*, anglo-saxon *malt*, *mealt*, anglais *malt*, de l'ancien allemand *melzen*, se ramollir, qui se rattache à la racine sanscrite *mlâi*, étendre, assouplir, languir, amollir, en grec *malassô*, alliée à la racine *mar*, broyer, d'où l'adjectif sanscrit *mardla*, doux, tendre, proprement broyé). Orge germée artificiellement, séchée, dépouillée de ses germes, pour être employée à la fabrication de la bière : *Le* MALT *destiné à la fabrication de la bière blanche est desséché avec la plus minutieuse précaution, de façon à ne pas le roussir.* (Saunois.)

MALTAGE s. m. (mal-ta-je — rad. *malt*). Techn. Opération par laquelle on convertit l'orge en malt : *Le* MALTAGE *consiste à faire macérer et germer l'orge dans une cuve d'eau froide très-pure.* (P. Vinçard.) *Le but du* MALTAGE *est le développement d'un principe particulier, qui changera plus tard la fécule en dextrine et en sucre de raisin.* (Saunois.) ‖ Résultat de la même opération : *Un* MALTAGE *imparfait.*

MALTAILLÉ, ÉE adj. (mal-ta-llé; *ll* mll. — de *mal* et de *taillé*). Blas. Bizarrement, imparfaitement taillé.

MALTAIS, AISE s. et adj. (mal-tè, è-ze). Géogr. Habitant de Malte; qui appartient à

Malte ou à ses habitants : *Les* MALTAISES. *Le commerce* MALTAIS. *Les* MALTAIS, *ces Savoyards de la Méditerranée, sont nombreux à Athènes et au Pirée.* (E. About.) *Les* MALTAISES *ont eu le bon esprit de conserver leur costume national, du moins dans la rue.* (Th. Gaut.)

— s. m. Linguist. Langue des habitants de l'île de Malte : *L'emploi de l'alphabet italien et l'adoption des mots étrangers ont fait du* MALTAIS *un jargon barbare.* (Renan.)

— **Encycl.** Linguist. V. MALTE.

MALTAIS (Melchior CAFFA, dit LE), sculpteur maltais. V. CAFFA.

MALTALENT s. m. (mal-ta-lan — de *mal* et de *talent*). Mauvaise volonté. ‖ Rage, dépit, colère : *J'ai quelque* MALTALENT *contre monseigneur de Malesherbes, qui protége les feuilles de Fréron.* (Volt.) ‖ Vieux mot.

MALTBY (Edouard), prélat anglais, né vers 1770, mort vers 1860. Il se fit recevoir en 1806 docteur en théologie, devint chapelain de l'évêque de Lincoln, puis fut successivement nommé évêque de Chichester (1831) et de Durham (1836). Son grand âge le força, en 1856, de se démettre de ce dernier siége, dont les revenus s'élèvent à plus de 200,000 fr. On lui doit des *Psaumes*, des *Hymnes*, des *Sermons ;* la *Vérité de la religion chrétienne;* les *Mœurs et coutumes bibliques* (1845), ouvrage qui a été traduit en français; une édition augmentée du *Dictionnaire de prosodie grecque*, de Morell, etc.

MALTE (croix de), croix d'étoffe blanche à huit pointes, que les chevaliers de Malte portaient sur leur manteau ou sur leur justaucorps. ‖ Croix d'or de même forme, que les chevaliers portaient à la boutonnière. ‖ Croix quelconque de même forme.

— Anc. loc. prov. *Faire des croix de Malte*, N'avoir pas de quoi satisfaire son appétit.

— Bot. Nom vulgaire de la lychnide de Chalcédoine.

MALTE, île de la Méditerranée, appelée *Ogygie* par Homère, *Melita* (du grec *Mélitê*) par les Romains. Quelques-uns dérivent ce mot de l'hébreu *milled*, qui signifie délivrer, faire échapper, procurer une retraite. Ils croient que cette île a été ainsi nommée par les Phéniciens, auxquels elle servit de retraite, comme nous l'apprend Diodore de Sicile. Il est beaucoup plus probable que *Mélitê*, sous-entendu *nêsos*, signifie proprement l'île du miel, du grec *méli*, miel, à cause de la grande quantité de miel qui s'y trouvait autrefois. Cette île, située entre la Sicile et l'Afrique, est la plus importante du petit groupe auquel elle donne son nom, et qui se compose de l'île de Malte proprement dite, des îles Gozzo et Comino, à 286 kilom. de la côte septentrionale de l'Afrique, par 35° 53′ de latit. N. et 12° 11′ de longit. E. Elle a 28 kilom. de long sur 16 de large Superficie, 255 kilom. carrés; 135,000 hab. Chef-lieu, La Valette. Cette île est formée de roches calcaires et argileuses. Elle abonde en grottes, en cavernes, en masses rocheuses, et offre aux regards des montagnes sans arbres, un sol presque sans verdure, une campagne poudreuse dans laquelle est répandu un sable fin qui aveugle et étouffe. Principalement aux mois de juillet et d'août, le vent d'Afrique, appelé siroco, produit une intolérable chaleur; mais, lorsque soufflent les vents du nord et du nord-ouest, la chaleur fait place à une agréable fraîcheur. Quant à la température, elle varie en été de 30° à 35° centigrades, et il est rare pendant l'hiver qu'elle descende au-dessous de 10°. Le sol, jadis stérile, a été fertilisé par une couche de terre végétale apportée de la Sicile; toutefois, il ne donne point assez de céréales pour la consommation des habitants. Les principaux produits du sol sont : le blé, l'orge, l'avoine, le cumin, le trèfle, la luzerne, le coton, les légumes, les fruits, mais surtout les oranges, qui jouissent d'une réputation méritée. On élève dans l'île de Malte une race d'ânes très-estimée. Les oiseaux sont ceux de l'Europe et de l'Afrique. Les poissons abondent dans la mer de Malte, où l'on trouve des coquillages très-délicats. L'industrie maltaise, presque nulle, comprend quelques fabriques de toiles de coton, de toiles à voiles, de cigares, et ne compense point l'insuffisance des produits agricoles : aussi le revenu de l'île s'élève-t-il tout au plus à 52 millions de francs, et la population y est-elle très-misérable. On récolte à Malte un peu de vin spiritueux semblable à celui d'Espagne, et on y élève des abeilles qui produisent un miel délicieux. Les roses y avaient une grande réputation dans l'antiquité, à cause de leur beauté. C'est sur un oreiller rempli de roses de Malte que dormait le proconsul Verrès, à ce que nous apprend Cicéron.

Le commerce de Malte est très-restreint, car l'île n'a rien à exporter que ses cotons, qui sont d'une qualité inférieure.

Malte et Gozzo comprennent six districts : ceux de la cité La Valette, de la cité Vieille ou Notable, de Saint-Antoine, de Zeitoun, de Kurmi et de Gozzo, auquel est annexé l'îlot de Comino.

L'île de Malte et ses dépendances appartiennent à l'Angleterre. Toute l'autorité réside entre les mains d'un gouverneur civil et militaire anglais. Comme chef militaire, il a le commandement supérieur de la garnison, qui comprend environ 4,000 hommes; comme chef civil, il dispose du pouvoir exécutif, avec l'assistance d'un conseil et sous la haute approbation de la reine; le droit de grâce et de commutation lui appartient. Le conseil ne se compose que de six membres; ce sont : l'officier de la garnison le plus ancien à la fois et le plus élevé en grade; le secrétaire en chef du gouvernement; l'auditeur des comptes; deux des plus notables Maltais, l'un propriétaire, l'autre négociant, et l'un d'entre les premiers commerçants établis à Malte, mais nés en Angleterre. Le système judiciaire présente aujourd'hui une étrange complication : il y a des cours ordinaires, qui sont supérieures ou inférieures, suivant le degré de juridiction, et des cours extraordinaires, dont l'une, le suprême conseil de justice, équivaut à une cour de cassation, et l'autre, la cour de piraterie, statue sur les délits de cette nature; une troisième, la cour de Vescovèle, connaît de toutes les causes purement spirituelles. Fidèles à leur esprit de tolérance, les Anglais n'ont à Malte que deux ministres du culte protestant, l'un pour les civils, l'autre pour la garnison : encore le temple des méthodistes est-il construit et disposé de manière que toutes les cérémonies y sont condamnées à un véritable huis-clos. Quant au culte catholique, nulle entrave, nulle restriction. L'île seule de Malte, dont l'évêque se qualifie d'archevêque de Rhodes, possède, à part sa cathédrale, trois collégiales, trente cures, deux cent cinquante églises, sur lesquelles il en est deux où l'on observe le rit grec, et quatorze couvents ou monastères. Gozzo a deux collégiales, sept paroisses, trente-neuf églises et quatorze maisons religieuses.

Malte a deux ports, que tous les peuples envient, pour la facilité de leur accès, leur grandeur, leur sûreté. Non-seulement l'Angleterre, à l'exception de certaines denrées et marchandises, les a déclarés ports francs, mais encore elle a exempté les bâtiments de guerre de tout droit d'entrée. Enfin, si cette station est le quartier général de ses forces navales dans la Méditerranée, un service de paquebots à vapeur français en a fait le point intermédiaire de notre correspondance avec le Levant.

Au point de vue du budget, les revenus de l'île de Malte ont été, pendant l'année 1872, de 4,332,423 fr. 93 c., et les dépenses de 4,009,779 fr. 45 c.

Les sources principales des revenus sont les douanes et le louage des terres et des maisons appartenant au gouvernement.

En effet, sur cette somme de 4,332,423 fr. 93 c., les douanes ont produit 2,811,711 fr. 84 c., et le louage des terres et des maisons 919,808 fr., soit, en tout, 3,252,234 fr. 81 c. pour ces deux chapitres.

Les autres chapitres du budget des recettes pour 1872, sont : les quarantaines, les ventes de terre, les patentes, les droits de poste, les frais, amendes et confiscations judiciaires, les droits d'administration, les ventes de propriétés du gouvernement, les remboursements d'une partie des dépenses incombant au gouvernement pour les hôpitaux, les prisons, les établissements d'éducation et le journal officiel, les intérêts des capitaux placés et ceux des prêts du mont-de-piété, et quelques autres recettes éventuelles.

Les chapitres du budget des dépenses sont : les institutions civiles, les institutions judiciaires, les institutions ecclésiastiques, les établissements d'éducation, la police, le mont-de-piété, les agents de la couronne pour les colonies, les contributions de l'île aux dépenses militaires locales, le conseil de gouvernement de Malte, les services spéciaux sous la direction du secrétaire d'Etat.

Le port de Malte est le plus sûr de la Méditerranée. « Refuge pour une marine militaire et point d'appui pour les opérations offensives, dit Lavallée, il commande toute la Méditerranée, menace Toulon et Carthagène, Minorque et la Corse, tient la clef de l'Afrique et de l'Italie, regarde Alger et Messine. »

La population de Malte est des plus mélangées. Auprès des Maltais proprement dits, on voit des officiers, marins et soldats anglais, chargés de veiller à la défense de l'île, regardée comme la plus belle des positions militaires de l'Europe, des Grecs, des Arabes, des Turcs, des Tunisiens, etc. Les Maltais s'adonnent à la culture; mais, pour la plupart, ils se font marchands, marins, bateliers, interprètes, portefaix, etc. Un grand nombre d'entre eux vont exercer ces diverses professions dans les ports du Levant et, dès qu'ils ont amassé une petite somme d'argent, ils reviennent à Malte. Les Maltais ont la réputation d'être d'admirables nageurs et des plongeurs intrépides. Les Maltaises sont en général jolies : elles ont une figure gracieuse, des yeux brillants, des cheveux noirs, et elles s'enveloppent la tête, les épaules et la taille d'une sorte de domino noir appelé *faldetta*. Elles passent pour avoir les mœurs très-faciles, ce qui proviendrait à la fois de l'influence du climat et des traditions de galanterie laissées par les chevaliers. A Malte, on parle la plupart des langues européennes, principalement l'italien. Les Maltais ont néanmoins une langue à eux, mais ils n'ont aucune littérature nationale, si ce n'est quelques chansons.

On a fait venir la langue maltaise de l'arabe, du carthaginois ou punique, du phénicien, du grec, du samaritain et enfin du syriaque. Maio, qui eut de la célébrité comme professeur des langues orientales à Jessa, écrivit deux dissertations pour démontrer que le maltais est proprement le punique, et cette opinion, qui ne repose que sur des conjectures, fut partagée par Agius de Soldanis, Hervas, Vallencey et même par Vassalli.

Mais Genesius et, après lui, le baron Mac-Guckin de Slane ont établi que la majeure partie des mots maltais, jusqu'alors regardés comme d'origine phénicienne, appartiennent à la langue arabe.

Le maltais est de l'arabe mauresque excessivement corrompu; les altérations se reconnaissent non-seulement dans la construction de la phrase et dans l'acception des mots, mais encore dans la prononciation. Toutefois un assez grand nombre de mots anglais proviennent de l'italien et du latin; le reste doit appartenir à l'ancienne langue de l'île; et peut-être, quand on les aura rapprochés avec leurs équivalents dans le dialecte des montagnards de la Sardaigne, sera-t-on conduit à les regarder comme d'origine phénicienne.

Dans la langue maltaise on reconnaît les vingt-huit sons de l'alphabet arabe, et de plus le *tcha*, le *ga* et le *pi*. Ces trois derniers sons se rencontrent principalement dans des mots empruntés à la langue italienne. Pour écrire cette langue on a adopté nos caractères européens, en changeant toutefois la forme de certaines lettres; mais aucun des essais faits pour former un corps de signes phonétiques parfaitement adapté à la langue maltaise n'a donné un résultat satisfaisant, par l'impossibilité reconnue de bien représenter les sons d'une langue sémitique au moyen des caractères romains. En maltais il y a trois nombres et deux genres. L'article et les pronoms sont les mêmes qu'en arabe. Les noms d'action se forment comme en arabe. Les règles qui servent à déterminer les genres des noms sont identiques dans les deux langues, et comme en arabe il y a des désinences particulières pour marquer le pluriel au masculin et au féminin, ainsi qu'on peut le voir dans les exemples suivants :

Masc. sing. *Cassis*, prêtre; duel *cassîsein;* pl. *cassîsin.*

Fém. sing. *Khobzha*, un pain; duel *khobzatein;* pl. *khobziêt.*

En arabe, ce dernier mot se dit au pluriel *khobzat;* mais en maltais la syllabe formative du féminin pluriel est *iêt.* En maltais de même qu'en arabe vulgaire, il n'y a pas de terminaisons pour marquer les cas; cependant les grammairiens indigènes ont suivi la routine de leurs confrères européens en donnant à chaque nom six cas bien distincts. Ils déclinent ainsi : nomin. *il-hadjeb*, le sourcil; génit., *tal-hadjeb;* dat., *hil-hadjeb;* acc., *il-hadjeb;* voc., *ya-hadjeb;* abl., *mil-hadjeb.* Le *tal*, signe du génitif, est une abréviation du nom arabe *mtaâ*, propriété. Les diminutifs se forment d'après la règle arabe; par exemple : *bacra*, vache; *bcaira*, petite vache; *basla*, oignon; *bsaila*, petit oignon; *djnien*, jardin; *djnaina*, petit jardin. Cette prononciation se rapproche beaucoup de celle de l'arabe littéral; dans cette langue, on dirait *bocaira*, *bosaila*, *djenaina*, tandis qu'en arabe vulgaire les mêmes mots se prononcent *bkèra*, *bsèla*, *djnèna*. Le rapport d'annexion entre deux noms s'effectue de deux manières : 1° à la manière arabe, en employant l'antécédent sans l'article, et en mettant le conséquent au génitif; ex. *dar missîri*, la maison de mon père; 2° à la manière barbaresque, en conservant l'article à l'antécédent, qu'on fait alors suivre par la particule *ta*, en arabe *mtaa;* ex. *il-moallem tad-dar*, le maître de la maison; *il-iben t-ollah*, le fils de Dieu. Les adjectifs nominaux et verbaux se forment et se déclinent à la manière arabe. Dans la phrase, l'adjectif suit le substantif et s'accorde avec lui en nombre, en genres et en cas. Les numératifs cardinaux sont les mêmes qu'en arabe mauresque. Enfin la conjugaison maltaise présente une analogie frappante avec la conjugaison arabe.

Des observations qui ont été faites il résulte que le génie des langues arabe et maltaise, leur grammaire et leur vocabulaire sont identiques.

Le livre des Quatre Evangiles et des Actes des Apôtres traduits en langue maltaise, d'après la Vulgate, a été imprimé à Londres en 1829, in-8°. C'est le seul monument un peu considérable de la langue maltaise. On cite encore les *Bons mots, aphorismes et proverbes maltais* de Vassalli, imprimés à Malte en 1828, in-8°, et les *Exercices de conversation* en italien, anglais et maltais, par Richard Taylor. On trouve dans l'ouvrage de Vassalli un grand nombre de proverbes et de locutions arabes qu'on chercherait inutilement ailleurs.

Les meilleurs ouvrages pour étudier la langue maltaise sont la grammaire et le dictionnaire de Vassalli; la grammaire de Pazavecchia et le dictionnaire maltais, italien et anglais de Falzon.

L'histoire de Malte remonte à la plus haute antiquité. Tous les peuples à tour ont dominé la Méditerranée se sont disputé la possession de cette île, dont l'importance ne pouvait leur échapper. Placée, en effet, comme une sentinelle avancée entre l'Occident et l'Orient, elle commande le passage de la Méditerranée, et donne à la puissance maritime qui l'occupe d'incontestables avantages sur les nations rivales.

Des Phéniciens venant de Sidon furent, à ce qu'il paraît, le premier peuple qui aborda à Malte. Ils s'en emparèrent, au plus tard l'an 1270 avant l'ère vulgaire, en y fondant une colonie. Malte prit alors le nom d'*Ogygie*, et forma, avec l'île de *Gozzo*, qui lui est adjacente, un Etat indépendant gouverné par des rois. L'un d'eux, nommé Battus, d'après Ovide, accueillit la reine Didon fuyant de Tyr, et après elle Anne, sa sœur, que le roi de Numidie, Tarbe, avait chassée de Carthage. Cette conquête des Phéniciens éveilla bientôt la jalousie des Grecs, qui s'emparèrent d'Ogygie l'an 736 av. J.-C. et appelèrent l'île *Mélitê*, et Gozzo *Gaulos*. Une sorte de gouvernement aristocratique, tempéré par la démocratie, fut substitué à la monarchie des Phéniciens, comme le prouvent suffisamment des médailles et une table de bronze qui sont parvenues jusqu'à nous.

Les Carthaginois, à l'exemple des Grecs, établirent une colonie à Malte, probablement vers 528 avant notre ère; mais ils en furent chassés par les Romains l'an 216 av. J.-C. L'apôtre saint Paul y passa trois mois et y introduisit le christianisme. En 454 de notre ère, les Vandales s'emparèrent de Malte et de Gozzo; ils en furent expulsés, dix ans plus tard, par les Goths, auxquels Bélisaire les enleva en 533. Malte et Gozzo retombèrent alors sous la domination des empereurs de Constantinople, qui les conservèrent jusqu'en 870, époque où les Arabes s'en emparèrent. On attibue à ces derniers conquérants la construction du châeau Saint-Ange, bâti en 973. C'est ce même château qui, après avoir sauvé Malte du joug des Ottomans (1565), forme encore de nos jours une des principales défenses de l'île.

Vinrent ensuite les Normands, par qui Malte et Gozzo furent réunies, en 1090, au comté de Sicile. Du règne de Roger II date l'administration municipale des Maltais (1140), et le petit-fils de ce dernier, Tancrède Ier, érigea Malte en comté. En 1194, l'île passa à l'empereur d'Allemagne Henri VI. Au siècle suivant, les Angevins, représentés par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, succédèrent aux Allemands dans la suzeraineté de Malte et de ses dépendances (1266). Ils s'y maintinrent, après les vêpres siciliennes, pendant l'espace d'une année. En 1284, les Espagnols l'enlevèrent aux Français et y maintinrent leur domination jusqu'en 1530, époque où Charles-Quint céda l'île aux chevaliers de Rhodes, sous la domination espagnole. Les Maltais obtinrent l'exemption de tout impôt, le droit de nommer leurs officiers civils (1428), de nombreux privilèges, et arrivèrent à jouir d'une indépendance presque absolue.

La population de Malte, sous Jean Ier, n'était que de 9,000 âmes, réparties entre la ville et trente villages; elle s'accrut de moitié vers la fin du règne de Ferdinand le Catholique. Les villages, qui formaient huit paroisses, pouvaient avoir 4,000 hommes, sans compter la cité Notable, le bourg et le château Saint-Ange, qui équipaient, en cas de guerre, 100 cavaliers montés. Gozzo avait, à cette époque, 4,000 habitants. On ne saurait trop admirer, en envisageant l'exiguïté d'un tel chiffre, ainsi que le peu d'étendue des deux îles, la persévérance, l'habileté, le courage de ces fiers insulaires, qui, avec de si médiocres ressources, avaient imposé le respect de leur autonomie à des princes aussi puissants que l'avaient presque toujours été leurs suzerains espagnols. Placés dans de meilleures conditions, nul doute qu'ils n'eussent disputé aux Vénitiens l'empire de la Méditerranée.

Depuis la prise de Constantinople par les Turcs (1453), surtout depuis celle de Rhodes, en 1523, Malte et Gozzo, avec l'îlot de Cumin (*Commino*) au milieu, tout en protégeant au nord et au midi les Etats chrétiens contre une invasion ottomane, se trouvaient exposés eux-mêmes à d'incessantes agressions. Charles-Quint craignit probablement que, trop faibles d'un côté pour résister au débordement de la race turque et aux brigandages des corsaires barbaresques, trop susceptibles de l'autre pour accepter volontiers un envoi de troupes espagnoles, les Maltais ne finissent par compromettre le sort de toute la chrétienté. Il se décida donc à céder Malte et Gozzo à l'ordre errant des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui prit alors le nom d'ordre de Malte.

Sous les grands maîtres de cet ordre, qui gouvernèrent Malte d'octobre 1530 à juin 1798, l'île perdit toutes les franchises qui faisaient d'elle une véritable république. Aussi les Maltais ne supportèrent-ils qu'en frémissant le joug de leurs maîtres altiers. S'ils montrèrent une grande intrépidité lorsqu'il s'agit de défendre Malte contre les Ottomans (1565), ce ne fut nullement par sympathie pour les chevaliers de l'ordre, mais pour ne pas tomber sous le joug des Turcs. En 1749 et en 1775, ils essayèrent de secouer la domination des chevaliers, et, lorsque les Français parurent devant l'île en 1798, ils n'eurent garde de s'armer en faveur de leurs maîtres insolents et corrompus. Les principales marques matérielles du passage des chevaliers dans l'île sont la cité La Valette, créée en 1566 par le grand maître Jean de La Valette, auprès du fort Saint-Elme, et le superbe aqueduc de 4 milles de long construit, en 1616, par les ordres d'Adolphe de Wignacourt.

En 1798, Bonaparte se rendant en Egypte s'empara de l'île de Malte et mit fin à l'existence politique des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Mais peu après les Maltais s'insurgèrent contre la domination française et forcèrent la garnison étrangère, sous les ordres du gouverneur Vaubois, à se chercher un refuge dans la citadelle. Quelque temps après, l'amiral anglais, voyant qu'on ne pouvait réduire la garnison de La Valette autrement que par la famine, la fit bloquer. Ce blocus durait depuis vingt mois lorsque, à bout de vivres, Vaubois dut capituler; mais il ne capitula toutefois qu'après avoir obtenu les conditions les plus honorables. Le commodore Alexandre Ball, chargé en l'absence de Nelson du commandement des forces anglaises, entra alors dans la cité La Valette en qualité de gouverneur pour le roi des Deux-Siciles. Mais le gouvernement anglais, une fois maître de l'île, se garda bien de s'en dessaisir, et Malte, qui s'était si follement soulevée contre la France, n'eut plus qu'à se soumettre, après avoir perdu dans cette guerre de dupe presque toutes ses ressources et près de 20,000 âmes de sa population.

Par le traité d'Amiens (1802), l'Angleterre consentit à stipuler le retour de Malte à l'ordre de Saint-Jean; mais elle n'eut garde de tenir cet engagement, et les traités de 1815 lui en assurèrent définitivement la possession.

Les annales de Malte, sous la domination anglaise, n'offrent plus qu'un intéret purement administratif. Le patriotisme des Maltais a survécu à leur indépendance. Aucune illusion n'étant plus permise au sujet de leur autonomie et de ces anciens priviléges si chers à leur vanité, et dont la dispersion de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem leur avait fait espérer le rétablissement, on les a entendus plus d'une fois regretter le gouvernement de la France.

Malte (SIÉGES DE). Malte eut à soutenir plusieurs siéges qui sont restés célèbres. Après la sanglante conquête de l'île de Rhodes par Soliman II (1522), les chevaliers trouvèrent un refuge dans l'île de Malte, que leur céda Charles-Quint, et bientôt ils eurent fait de cette île un autre boulevard de la chrétienté. Soliman résolut de leur arracher ce nouvel asile, et envoya l'amiral Dragut à la tête d'une armée de 40,000 hommes pour en former le siége. Dragut livra à la place plusieurs assauts terribles, que les chevaliers repoussèrent victorieusement, et dans l'un desquels lui-même trouva la mort. Mustapha-Pacha, qui lui succéda dans le commandement, au lieu de s'acharner sur les grosses fortifications, chercha d'abord à s'emparer du fort Saint-Elme, le plus petit de tous ceux qui protégeaient Malte. Il espérait ainsi emporter successivement tous les ouvrages. Il attaqua le fort avec une telle vigueur que les chevaliers qui le défendaient, après une résistance héroïque, proposèrent au grand maître La Valette de l'abandonner. Le grand maître, irrité de cette résolution, répondit aux chevaliers qu'il allait confier le fort à d'autres défenseurs moins faciles à s'effrayer du péril; et, pour rendre la leçon plus mordante, il ajoutait : « Revenez au sein de l'ordre, mes frères, *vous y serez plus en sûreté;* et, de notre côté, nous serons plus rassurés sur la conservation d'une place importante, d'où dépend le salut entier de l'île et de tout notre ordre. » L'ironie piqua les chevaliers au vif; comprenant qu'ils seraient perdus d'honneur si d'autres parvenaient à conserver le fort, ils supplièrent le grand maître de ne pas leur infliger cet affront, jurant de se faire tous tuer sur la brèche plutôt que de se rendre. Ils opposèrent en effet une résistance si longue, si acharnée, que Mustapha, après s'être enfin rendu maître de cette bicoque, ne put s'empêcher de s'écrier : « Que ne fera pas le père, puisque le fils, qui est si petit, nous a coûté nos plus braves soldats! » Dès lors il jugea la prise de Malte impossible et il ne songea plus qu'à lever le siége. Mais, pour effrayer les chevaliers, il fit pendre tous ceux que l'on trouva parmi les morts ou sur le point d'expirer. On leur ouvrit la poitrine, on leur arracha le cœur, on fendit leur corps en croix, et, après les avoir revêtus de leurs habits, on lança dans la mer, attachés à des planches, ces cadavres défigurés que les flots transportèrent jusque dans la ville. A cette vue, les chevaliers ne purent retenir des larmes de colère et d'indignation, et, cédant au cri de la passion et de la vengeance, La Valette eut le tort d'imiter cet exemple de sauvage barbarie. Il fit égorger tous les prisonniers turcs, et on lança leurs têtes toutes sanglantes jusque dans le camp de Mustapha (1565).

Malte était encore au pouvoir des chevaliers de l'ordre, lorsque Bonaparte s'embarqua pour l'Egypte. Il crut l'occasion favorable pour venger la France d'anciennes injures et de quelques mauvais procédés; et, de plus, il trouvait dans cette île une position intermédiaire excellente pour la réalisation de ses projets ultérieurs. En conséquence, une partie de la flotte française parut devant Malte le 8 juin 1798, avant même qu'on eût pu soupçonner les desseins du général français. Bonaparte ordonna aussitôt le débarquement, et, dès le soir du 12, la ville se trouva investie de tous côtés. Quant au reste de l'île, il ne pouvait opposer aucune résistance. L'ordre de Malte, surpris par cette brusque et formidable invasion, n'avait pu organiser aucun moyen de résistance : il demanda du temps. Bonaparte n'accorda pas une heure et marcha immédiatement sur la ville, où la terreur, le désordre et la confusion étaient au comble. Elle renfermait cependant 7,000 hommes de troupes et une formidable artillerie; mais il eût fallu pour la défense la justesse de coup d'œil, l'activité et l'énergie qui présidaient à l'attaque. Loin de là, les chevaliers s'accusaient réciproquement; ils faisaient tomber principalement leurs récriminations sur le grand maître, Ferdinand de Hompesch, qu'ils soupçonnaient de connivence avec les Français; le peuple et les milices criaient à la trahison. Tout était désordre, effarement, perplexité; tout annonçait que la domination des chevaliers touchait à son terme. Les Français pénétrèrent dans la ville presque sans résistance; sur une simple menace de bombardement, le grand maître demanda à négocier. Ainsi fut livrée à la France une des places les plus importantes de la Méditerranée; elle y gagnait en même temps un excellent port, deux vaisseaux de ligne, une frégate, trois galères et trois millions qui se trouvaient dans le trésor de l'ordre. Pour toute compensation, le grand maître reçut la promesse d'une principauté en Allemagne, principauté qui deviendrait le nouveau chef-lieu des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En outre, Bonaparte assigna au grand maître une pension annuelle de 100,000 écus et lui fit don de 600,000 livres comptant; enfin, chaque chevalier reçut l'assurance d'une pension de 700 livres, qui pourrait s'élever jusqu'à 1,000 pour les sexagénaires.

Après le désastre de notre flotte à Aboukir, la conservation de l'île de Malte devenait presque impossible pour la France : l'Angleterre, dominatrice de toutes les mers, allait y affamer la petite garnison laissée par Bonaparte, mais en rencontrant une résistance tout autre que celle qu'avaient opposée les chevaliers. Après avoir excité à la révolte les habitants de l'île, les Anglais débarquèrent 1,200 hommes pour les soutenir, et bientôt la ville fut investie de tous les côtés. Le général Vaubois, qui y commandait, n'avait avec lui que 2,200 hommes à opposer aux forces toujours croissantes de l'ennemi; les fortifications étaient en mauvais état; nos troupes manquaient de poudre, de balles et de boulets, et, comme approvisionnements de bouche, Malte ne renfermait que du blé en quantité insuffisante; le port n'était défendu que par deux vaisseaux et trois frégates, dont le contre-amiral Villeneuve conserva le commandement, tandis que le contre-amiral Decrès prenait celui des forts. Néanmoins Vaubois prit toutes ses dispositions pour une résistance désespérée. Les révoltés, voyant le port exactement bloqué par les Anglais et les Portugais réunis, tentèrent inutilement deux assauts à la fois sur deux points différents; ils furent vigoureusement repoussés. Ils bombarderent alors le port des galères et la cité La Valette, où se trouvait le quartier général, mais sans plus de succès. Le marquis de Nizza, amiral portugais, et le commodore anglais de Sounaire adressèrent alors au général Vaubois une sommation conçue en termes menaçants; mais Vaubois n'était pas homme à se laisser intimider par une formalité de ce genre. Une seconde sommation, formulée cette fois par l'amiral Nelson en personne, qui venait de rejoindre la flotte, n'obtint pas plus de succès. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails de ce siége mémorable, un des plus glorieux qu'ait soutenus l'armée française : contentons-nous de dire que tout ce que le courage, l'activité, le patriotisme, le dévouement pouvaient suggérer de moyens hardis ou ingénieux fut employé par l'intrépide Vaubois : réquisitions, emprunts, mode d'habillement des troupes, culture du moindre pouce de terrain, élève des animaux domestiques tels que poules, lapins, voire même des chiens, des chats et des rats, rien ne fut négligé, rien ne fut dédaigné; tout fournit son appoint. Bientôt des complots éclatèrent contre les Français; on les découvrit, on les réprima; mais on acquit cette assurance désolante que dans toute l'île il ne restait pas vingt-cinq habitants fidèles à la cause de la France. Cependant Vaubois résistait toujours et répondait fièrement aux sommations qu'on ne cessait de lui adresser. Une entrevue qui eut lieu entre cet héroïque général et les commandants anglais et portugais convainquit ces derniers qu'ils n'entreraient dans Malte que lorsqu'il n'y resterait plus une once de pain. Et cependant les besoins devenaient chaque jour plus exigeants; toutes les provisions étaient épuisées, l'eau même manquait dans la ville; soldats et officiers, tous avaient vendu jusqu'à leurs derniers effets pour subsister. Cependant on espérait encore, lorsqu'on apprit que le contre-amiral Perrée, envoyé par le gouvernement français pour introduire des secours dans Malte, avait été entouré par les vaisseaux ennemis, accablé par le nombre, et avait péri dans la lutte. Ce siége fameux durait depuis deux ans; le général Vaubois, n'ayant plus d'espoir d'être secouru et manquant complétement de vivres, se résigna enfin à capituler le 5 septembre 1800, à des conditions honorables que ne put lui refuser un ennemi pénétré d'admiration pour son courage, ses talents et son héroïque abnégation.

Malte (ORDRE DE). C'est le premier ordre religieux et militaire produit par les croisades. L'origine de cette institution célèbre remonte au milieu du xie siècle. Vers 1048, des marchands d'Amalfi avaient obtenu du calife d'Egypte la permission de bâtir à Jérusalem une chapelle, à côté de laquelle ils élevèrent un hospice pour recevoir les pèlerins malades ou nécessiteux. Cet hospice fut placé sous le patronage de saint Jean-Baptiste et confié à des moines que l'on appela, pour ce motif, *frères hospitaliers.* Ces moines rendirent de si grands services que, après la première croisade, Godefroy de Bouillon fit à leur prieur ou prévôt, le Provençal Pierre Gérard, des donations considérables qui permirent à l'institution de prendre de grands développements. Bientôt, les hospitaliers ne se contentèrent plus de soigner les malades. Ils formèrent aussi des corps armés pour escorter les pèlerins et les protéger contre les bandes musulmanes qui couraient la campagne. Enfin, ils se donnèrent une organisation moitié religieuse, moitié militaire, dont les statuts furent définitivement fixés en 1113 avec l'approbation du pape Pascal II, par Raymond du Puy, successeur de Gérard de Tunc, qui prit en même temps le titre de *maître* ou de *grand maître.* Dès ce moment, l'*ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem*, comme il s'appela du nom de sa résidence principale, se trouva définitivement constitué. Aux trois vœux ordinaires d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, les chevaliers joignaient l'obligation de recevoir et de soigner les pèlerins et de concourir personnellement à la défense de l'Eglise, plus particulièrement de combattre les infidèles. Leur bannière était rouge avec une grande croix blanche. Pendant tout le xiie siècle et une partie du xiiie, ils contribuèrent beaucoup au triomphe des chrétiens en Orient, et durent à leurs exploits des possessions immenses que la reconnaissance des princes et des simples particuliers leur donna dans toutes les parties de l'Europe. Après la prise de Jérusalem par Saladin, ils se retirèrent à Saint-Jean-d'Acre; mais cette ville étant tombée à son tour au pouvoir de l'ennemi (1295), il furent obligés de nouveau de changer de résidence. Ils trouvèrent d'abord un asile à Limisso, dans l'île de Chypre; mais, n'ayant pu s'entendre avec le souverain du pays, ils allèrent s'établir dans l'île de Rhodes, dont ils firent la conquête en 1309-1310, sous le grand maître Foulques de Villaret. Là, ils eurent à soutenir plusieurs combats contre les Sarrasins. Le grand maître Jean de Lastic en 1455, Pierre d'Aubusson en 1480, résistèrent avec succès aux efforts des Ottomans; mais en 1522 les chevaliers de l'île de Rhodes, au nombre de 4,000, malgré le courage qu'ils déployèrent et tous les efforts de leur grand maître Villiers de L'Ile-Adam, furent chassés de cette île par Soliman, sultan des Turcs. Ils errèrent successivement à Candie, en Sicile et dans plusieurs parties de l'Italie. Enfin, en 1530, Charles-Quint leur donna l'île de Malte, sous la double condition de la rendre à ses descendants s'ils réussissaient à reconquérir Rhodes, et de faire perpétuellement la guerre aux musulmans et aux corsaires barbaresques. Les chevaliers remplacèrent alors le nom de *chevaliers de Rhodes*, qu'on leur donnait ordinairement depuis leur séjour à Rhodes, par celui de *chevaliers de Malte*, sous lequel ils furent, à partir de ce moment, désignés partout. Conformément à ses engagements, l'ordre entretint une lutte à peu près constante avec les populations musulmanes; il repoussa les Turcs, qui firent le siége de Malte en 1565, mais il ne put jamais reprendre ses anciennes possessions. De plus, il devint peu à peu un non-sens au milieu des changements que, à partir du xvie siècle, les événements politiques apportèrent au droit public de l'Europe. A la fin du xviiie siècle, le gouvernement des chevaliers ne se soutenait plus que par artifice. Sa décadence, manifeste à tous les yeux, ne pouvait les corriger de leur excessive hauteur, ni de leur déplorable légèreté. Le grand maître Emmanuel de Rohan, dont la conduite avait été si ferme et si prudente à l'origine de la Révolution française, était mort en 1797, après s'être écrié, en apprenant sur qui tombait le choix du chapitre : « Je suis le dernier grand maître d'un ordre illustre et indépendant! » paroles prophétiques, que son successeur, le comte Ferdinand de Hompesch, créature de l'Autriche, ne se hâta que trop de vérifier, en offrant à Paul Ier, empereur de Russie, le titre de *protecteur.* L'empereur Paul accepta, et dès ce jour il fut évident que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem touchait à une crise décisive. Malgré l'appauvrissement graduel de ses finances (les recettes, qui s'élevaient en 1788 à plus de 8,500,000 livres, se trouvaient réduites à moins d'un million, à cause de la confiscation des biens magistraux en France et en Italie), il n'en possédait pas moins encore un matériel de 1,500 canons, mortiers et obusiers, 35,000 fusils, 12,000 barils de poudre, un immense approvisionnement de bombes et de boulets, 2 vaisseaux de 64, 1 frégate, 3 galères, 2 demi-galères et plusieurs galiotes. Le personnel présentait un effectif de 17,282 hommes, y compris 1,200 matelots et 332 chevaliers. Ces ressources, très-respectables, lui permettaient assurément de repousser une agression. Il ne sut pourtant rien faire de pratique ni de raisonnable pour se défendre lorsque Bonaparte, se rendant en Egypte, s'empara de la cité La Valette et de la cité Vieille (10 juin 1798); celle-ci capitula à la première sommation pendant que Grenier s'emparait de Gozzo; et le 13 juin une convention était conclue avec le grand maître Hompesch, en vertu de laquelle la souveraineté de Malte et de ses dépendances passait à la République française. Dans toute cette affaire, le grand maître Hompesch avait montré la plus honteuse faiblesse, et tout porte à croire qu'il avait livré lui-même son ordre, car il stipula pour la cession de Malte une pension viagère de 300,000 fr. et une indemnité de 600,000 fr. comptant. La prise de Malte par les Français mit fin à l'existence politique des chevaliers de Saint-Jean, dont l'ordre avait compté de nombreux grands maîtres, dont voici la liste.

En Palestine : Pierre Gérard de Martigues (1099); Raymond du Puy (1118); Otleger de Balben (1160); Gilbert de Saly ou Gerbert d'Assaly (1163); Castus ou Gastus (1170); Joubert de Syrie (1173); Roger de Moulins (1177); Garnier de Syrie (1187); Ermangard Daps (1191); Godefroy de Duisson ou Gaufred de Donjun (1192); Alphonse de Portugal (1194); Geoffroy Le Rat (1204); Guérin de Montaigu (1208); Bertrand de Texis (1230); Gérin ou Guérin (1231); Bertrand de Comps (1236); Pierre de Villebride (1241); Guillaume de Châteauneuf (1244); Hugues de Revel (1259); Nicolas de Lorgue (1278).

A Chypre : Jean de Villiers (1288); Odon de Pins (1294); Guillaume de Villaret (1300).

A Rhodes : Foulques de Villaret (1307); Hélion de Villeneuve (1319); Dieudonné de Gozon (1345); Pierre de Corneillan (1353); Roger de Pins (1355); Raymond Béranger (1365); Robert de Guillac (1374); Juan Fernandez d'Heredia (1376); Philibert de Naillac (1397); Antoine Flavian (1421); Jean Bonpar de Lastic (1437); Jacques de Milly (1454); Pierre-Raymond Zacosta (1461); Jean-Baptiste des Ursins (1464); Pierre d'Aubusson (1476); Emeri d'Amboise (1503); Gui de Blanchefort (1503); Fabrice Caretto (1512); Villiers de L'Ile-Adam (1521).

A Malte : Pierre du Pont (1534); Didier de Saint-Jaille (1535); d'Omèdes (1536); Claude de La Sangle (1553); Jean de La Valette (1557); Guidalotti de Monte (1568); de La Cassière (1572); Loubeux de Verdale (1581); Garzez (1595); Adolphe de Wignacourt (1600); Mendez Vasconcellos (1622); Antoine de Paule (1623); Lascaris (1636); Redin (1637); Annet de Clermont (1660); Raphaël Cotener (1663); Caroffa (1680); Wignacourt (1689); Raymond Perellos de Rocafull (1697); Zondodari (1720); Manoel Villena (1722); Raymond Despuig (1737); Pinto de Fonseca (1741); Ximénès (1773); Emmanuel de Rohan (1775); Hompesch (1797-1798).

L'ordre de Malte comprenait trois classes de personnes : les *chevaliers*, appartenant à la noblesse, pour le service militaire; les *prêtres* et *chapelains*, pour le service religieux; et les *servants*, les uns attachés au service militaire, les autres au service religieux et hospitalier. Les aspirants étaient appelés *donats* ou *demi-croix.* A la tête de l'ordre se trouvait le grand maître, qui prenait les titres de *grand maître du saint hôpital de Saint-Jean à Jérusalem* et de *gardien de l'armée de Jésus-Christ.* Il était élu par les chevaliers et assisté par diverses assemblées délibérantes dont l'une, le *conseil complet* ou *conseil ordinaire*, avait le pouvoir exécutif dans ses attributions. L'autorité législative appartenait à une assemblée particulière, appelée *chapitre général.* L'ordre ne reconnaissait l'autorité du saint-siége qu'en matière dogmatique.

Les possessions de l'ordre formaient huit grandes circonscriptions ou *langues*, subdivisées en *grands prieurés*, *bailliages* et *commanderies.* Ces huit langues étaient l'Auvergne, la Provence, la France, l'Aragon, la Castille, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. A la tête de chaque langue se trouvait un chef appelé *pilier* ou *bailli conventuel.* Les piliers, qui résidaient à Malte, y remplissaient des fonctions particulières. Ainsi le pilier d'Auvergne était maréchal; celui de Provence, grand commandeur; celui de France, grand hospitalier; celui d'Aragon, grand conservateur; celui de Castille, grand chancelier; celui d'Italie, amiral; celui d'Allemagne, grand bailli, et celui d'Angleterre, turcopolier. En ce qui concerne notre pays, ajoutons que la langue d'Auvergne comprenait le prieuré d'Auvergne et le bailliage de Bourganeuf; la langue de Provence renfermait les prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, ainsi que le bailliage de Manosque. Enfin la langue de France comprenait les grands prieurés de France, de Champagne, d'Aquitaine, et leurs bailliages dont les siéges etaient à Saint-Jean-en-l'Ile, près de Corbeil, et à Saint-Jean de Latran, à Paris.

Les membres de l'ordre, appelés successivement joannites, hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, chevaliers de Rhodes, chevaliers de Malte, portaient une robe et un manteau noirs avec une croix blanche à huit pointes. Lorsqu'ils allaient au combat, ils revêtaient une cotte d'armes rouge.

Après la prise de Malte par les Français en 1798, les chevaliers de l'ordre essayèrent de continuer l'institution. Le czar de Russie, Paul Ier, bien que schismatique, en fut élu grand maître. Quelques années plus tard, on établit le siége de l'administration de l'ordre de Malte à Catane, puis à Ferrare (1826) et enfin à Rome, et on le divisa en quatre grands prieurés, les prieurés de Rome, de Lombardie, des Deux-Siciles et de Bohême. Cette ombre de l'ordre de Malte possède à Rome un vaste palais rue Condotti, une villa et l'église Sainte-Marie de l'Aventin, où l'on a inhumé plusieurs chefs de l'ordre depuis la retraite de la maîtrise dans cette ville. Le grand maître actuel est le comte J.-B. Ceschi, du Tyrol, qui a succédé, en février 1872, au bailli Borgia. L'ordre actuel, tel qu'il est sorti de ses tentatives de restauration, n'a que le nom de commun avec celui d'autrefois; car il n'a aucune destination et ne remplit aucune fonction dans la chrétienté. Malgré les prétentions des vaniteux qui en font partie, c'est une simple association particulière, et dans laquelle on est admis en faisant certaines preuves de noblesse, d'âge, de fortune et de religion. Du reste, le gouvernement français ne l'a jamais reconnu, en sorte que les insignes ne peuvent en être portés dans notre pays. Ces insignes consistent en une croix de Malte d'or émaillée de blanc que l'on suspend à un ruban noir passé en sautoir ou attaché à la boutonnière.

De l'ordre de Malte dépendaient des établissements de femmes, qui se recrutaient exclusivement dans les familles nobles. Ces établissements dataient des premiers temps de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Les plus importants se trouvaient en France, savoir : un à Toulouse, et les deux autres à Martel et à Beaulieu, dans le département actuel du Lot. Les membres de ces communautés se nommaient *dames chanoinesses de Malte*.

Malte (HISTOIRE DE L'ORDRE DE), par Vertot (1726). Vertot avait soixante-dix ans lorsqu'il publia cet ouvrage, qu'il avait entrepris sur la demande expresse du grand maître de l'ordre. Ecrit dans de pareilles conditions, ce livre ne pouvait guère être autre chose qu'une apologie. Vertot, du reste, se piquait médiocrement d'exactitude; il tenait avant tout à représenter avec art des scènes dramatiques et intéressantes. Il ne faut donc attacher à l'*Histoire de l'ordre de Malte* qu'une très-médiocre confiance au point de vue de la véracité des faits. Elle tient fort du roman, soit par les longues et poétiques descriptions de combats et d'assauts, soit par les embellissements de pure imagination que l'auteur s'est permis d'y ajouter. Le style de Vertot s'y ressent un peu de son âge; il est moins rapide et moins soutenu que dans ses autres ouvrages. Toutefois, les descriptions sont écrites avec le plus grand soin, et en général la forme est élégante et oratoire. Les morceaux les plus remarquables de l'ouvrage sont le combat de Dieudonné de Gozon contre un crocodile, et l'épisode d'Irène. L'*Histoire de l'ordre de Malte* a été souvent rééditée.

MALTÉ, **ÉE** (mal-té) part. passé du v. Malter : *Orge* MALTÉE. *Grains* MALTÉS. *En Danemark, on prépare de grandes quantités d'orge* MALTÉE. (Dict. du comm.)

MALTE-BRUN (Conrad), géographe, littérateur et publiciste, né à Trye (Jutland) en 1775, mort à Paris en 1826. Il a francisé son nom, qui était primitivement **Malte-Conrad Brunn.** Il se livra d'abord à la poésie, puis à la politique, embrassa avec passion les principes de la Révolution française en religion comme en politique, et se hâta de prendre la plume pour les soutenir. Après de brillants débuts dans une feuille populaire, il écrivit des brochures. L'une d'elles, le *Catéchisme des aristocrates* (1796), l'exposa à des poursuites qui le forcèrent de se réfugier en Suède; mais, grâce à son *Ode à la mort de Bernstorff*, qu'il publia dans ce pays, ainsi qu'à sa jeunesse, il fut autorisé à rentrer en Danemark (1797). Il y mit au jour coup sur coup deux brochures, dont l'une surtout, intitulée : *Preuve comme quoi les gouvernements monarchiques ne sont point obligés de choisir leurs fonctionnaires d'après leur capacité*, excita une vive irritation dans le monde officiel et lui attira un nouveau procès. Malte-Brun, reprit alors la route de la Suède, d'où il gagna Paris et s'y fixa. La haute cour de justice de Danemark, par sentence rendue le 19 décembre 1800, le condamna à un exil perpétuel. Dans sa nouvelle patrie, Malte-Brun fit, dans divers journaux, de l'opposition au gouvernement consulaire; mais il dut bientôt y renoncer pour éviter les effets d'un ordre d'expulsion. Dès ce moment, le démocrate cosmopolite fut changé en zélé monarchiste. Il eut la rédaction de la partie de la politique du Nord dans le *Journal des Débats*, depuis 1806 jusqu'à sa mort. On l'a vu, admirateur du régime impérial, célébrer la naissance du roi de Rome, dans une imitation de l'églogue *Sicelides Musæ* (1811, in-8°); publier, en 1815, une *Apologie de Louis XVIII*, et, en 1824, un *Traité de la légitimité, considérée comme base du droit public de l'Europe chrétienne* (in-8°). Mais c'est bien moins du publiciste que du géographe que nous avons à nous occuper en parlant de Malte-Brun. En 1803, il s'associa avec Mentelle et Herbin pour la publication de la *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*, ouvrage en 16 vol. in-8°, avec atlas in-fol., qui ne fut terminé qu'en 1807, et dont le tiers environ lui appartient, surtout le volume fort remarquable de la géographie mathématique. On trouve là le germe des vues fécondes qui furent entièrement développées dans son *Précis de géographie universelle*, commencé en 1810. L'année suivante, le libraire Dentu, éditeur de la traduction de Pinkerton, accusa Malte-Brun, devant les tribunaux, d'avoir copié le géographe anglais. Il fut constaté, en effet, qu'une trentaine de pages de celui-ci étaient reproduites textuellement dans le *Précis*, sans y être indiquées par des guillemets; mais le plagiat n'allait pas plus loin. Si Pinkerton avait eu le mérite d'améliorer la géographie en y introduisant l'élément de l'histoire, on ne pouvait contester à Malte-Brun celui de l'avoir élevée à la hauteur d'une science, soit en réunissant les faits, jusqu'alors isolés, par des principes généraux, soit en la liant à toutes les branches des connaissances humaines. Le géographe danois, qui écrivait admirablement en français pour un étranger, sut prouver aussi que le style pouvait prêter un nouveau charme à un sujet traité avant lui avec une sécheresse rebutante. Il est l'un des fondateurs et le premier secrétaire de la Société de géographie; créateur et rédacteur, avec Eyriès, des *Annales des voyages* (1808), il a su donner à ce recueil périodique un intérêt supérieur à ceux du même genre qui se publiaient en Angleterre. Le *Précis de géographie universelle* a été mis au niveau des connaissances nouvelles, successivement par Huot (1831, 12 vol. in-8°; 1841, 6 vol. gr. in-8°) et par Th. Lavallée (1856-1857, 6 vol. gr. in-8°). Malte-Brun a été regardé avec raison par ses contemporains comme un des premiers géographes du monde. « Il n'y a que deux Français, disait-on, qui sachent la géographie, Napoléon, le Corse, pour l'avoir apprise dans ses courses victorieuses à travers le monde, et Malte-Brun, le Danois. » En 1826, le 18 janvier, un décret du roi de Danemark releva le grand géographe de la peine du bannissement; mais déjà la mort avait disposé de lui, à la fin de l'année précédente. Outre les ouvrages précités, on a de Malte-Brun : *Essais poétiques*, en danois (Copenhague, 1797); *Projet d'association coloniale de la Nouvelle Scandinavie* (Paris, 1804); *Tableau historique et physique de la Pologne ancienne et moderne* (Paris, 1807), refondu et continué par L. Chodzko (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); le *Spectateur* ou *Variétés historiques, littéraires, critiques, politiques et morales* (Paris, 1814-1815, 3 vol. in-8°); les *Partis, esquisse morale et politique* ou les *Aventures de sir Charles Credulous à Paris pendant l'hiver de* 1817-1818 (Paris, 1818); *Tableau politique de l'Europe au commencement de* 1821 (Paris, 1821); *Mélanges scientifiques et littéraires* (Paris, 1828, 3 vol. in-8°).

MALTE-BRUN (Victor-Adolphe), géographe, fils du précédent, né à Paris en 1816. En 1838, il se décida à suivre la carrière de l'enseignement, devint successivement professeur d'histoire à Pamiers (1838), à Sainte-Barbe (1840), au collége Stanislas à Paris (1846), et abandonna l'année suivante le professorat pour s'occuper entièrement de travaux géographiques. M. Malte-Brun a été à plusieurs reprises secrétaire général de la Société de géographie et il est le principal rédacteur des *Nouvelles annales des voyages*. Nous citerons de lui : les *Jeunes voyageurs en France* (1840); *Itinéraire historique et archéologique de Philippeville à Constantine* (Paris, 1858); la *Destinée de sir John Franklin dévoilée* (1860, in-8°); *Résumé historique de l'exploration à la recherche des grands lacs de l'Afrique* (1860, in-8°); *Nouvelles acquisitions des Russes dans l'Asie orientale* (1861, in-8°); les *Etats-Unis et le Mexique, histoire et géographie* (1862) : les *Dernières explorations du docteur Alfred Peney dans la région du haut fleuve Blanc* (1863, in-18); *Coup d'œil sur le Yucatan* (1864, in-18); la *Sonora et ses mines* (1864, in-8°); *Canal interocéanique du Darien* (1865, in-8°); *Histoire géographique et statistique de l'Allemagne* (1866-1868, in-4°); *Histoire de Marcoussis* (1867, in-8°), etc. M. Adolphe Malte-Brun a publié une nouvelle édition de la géographie de son père (1852-1855, 8 vol.) et la *France illustrée, histoire, géographie, statistique* (1855-1857, 3 vol. in-8°), en collaboration avec plusieurs auteurs.

MALTEBRUNIE s. f. (mal-te-bru-nî — de *Malte-Brun* n. pr.). Bot. Syn. d'ORYZA.

MALTEPÉ, petit village situé sur la rive asiatique du Bosphore, habité par de pauvres familles de pêcheurs et de jardiniers d'une profonde ignorance. C'est la terre classique de la superstition. Les habitants de ce malheureux village croient que tous les touristes qui viennent chez eux sont en relation directe et intime avec Satan : ils supposent qu'ils connaissent la langue qu'on parle et l'écriture usitée dans l'empire des ténèbres.

Aucun de ces villageois ne sort la nuit de sa maison. Ils craignent surtout de s'approcher d'un puits, une fois le soleil couché; ils disent que la nuit les puits sont hantés par des fantômes menaçants, et tous affirment que ces fantômes apparaissent tout à coup au bord des margelles, dès qu'on va les troubler dans leur retraite nocturne.

Ils ne se couchent jamais sans avoir préalablement craché trois fois par terre. Cette pratique, selon eux, leur concilie les esprits lutins. Les paysannes de Maltepé assurent que ces esprits sont coiffés d'un colback, sorte de bonnet d'une forme commune en Orient. Si une femme réussit à enlever ce colback au lutin, il est de tradition qu'elle l'asservit par ce seul fait, et le follet est obligé de combler de richesse celle qui l'a décoiffé. Mais il faut qu'elle ait bien soin de brûler le colback, car si le lutin parvient à le reprendre, adieu les richesses qu'il a prodiguées; elles disparaissent subitement. Quand on leur demande s'il y a eu beaucoup de lutins décoiffés et beaucoup de colbacks brûlés, ces innocentes créatures se contentent de répondre : *Cela c'est vu*, ou bien : *Cela se voit, quand c'est la volonté de Dieu.*

MALTER s. m. (mal-tèrr). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités. A Heidelberg (Bade), elle vaut 102^{lit},986; à Nuremberg, 167^{lit},137; à Francfort-sur-Mein, 107^{lit},984; à Hambourg, 114^{lit},745; dans la Hesse-Cassel, 112^{lit},539; dans la Hesse-Darmstadt, 128 litres; à Mayence, 91^{lit},073; à Clèves, 179^{lit},492; à Coblentz, 159^{lit},632; à Cologne, 162^{lit},073.

MALTER v. a. ou tr. (mal-té — rad. *malt*). Techn. Convertir en malt, en parlant de l'orge : MALTER *de l'orge*.

MALTERIE s. f. (mal-te-rî — rad. *malter*). Usine où l'on prépare le malt.

MALTEUR s. m. (mal-teur — rad. *malter*). Techn. Ouvrier qui prépare le malt dans une brasserie.

MALTHACUS s. m. (mal-ta-kuss — gr. *malthakos*, mou). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des malacodermes, tribu des téléphorides, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

MALTHE s. f. (mal-te — lat. *maltha*, grec *maltha*, cire tendre, de même radical que *malthakos*, tendre, mou, et que le gothique *milds*, ancien allemand *milsi*, etc., doux, ancien slave *mladu*, tendre. Selon Pictet, ces formes correspondent à *mardhu*, qui est la forme primitive de *madhu*, doux, comme adjectif, et, comme substantif, lait, miel, de la racine *mardh*, être humide, être gras, proprement être broyé). Antiq. Sorte de ciment employé par les anciens pour enduire les murailles, et qu'ils composaient avec de la poix, de la cire, du plâtre et de la graisse. ‖ Ciment romain composé de chaux vive, de vin, de graisse de porc, de figues et de poix fondue.

— s. m. Minér. Variété noire de pétrole ou de poix minérale.

MALTHÉE s. f. (mal-té). Ichthyol. Genre de poissons, détaché du genre baudroie, et comprenant six espèces, toutes américaines : *Le corps des* MALTHÉES *est couvert en dessus d'une peau dure et tuberculeuse et garni tout autour de filaments charnus.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *malthées* sont caractérisées par une tête fort élargie et aplatie, dépourvue de rayons libres; les yeux situés fort en avant; l'opercule volumineux et saillant; le museau protractile, médiocre, pointu et proéminent, muni d'un pédicule que termine un pinceau de filets charnus; la bouche petite et placée sous le museau; les ouïes ouvertes au-dessous de l'aisselle par un simple trou et soutenues par six ou sept rayons; les pectorales pédiculées; le corps hérissé de tubercules osseux et munis d'appendices sur les côtés. Ces poissons manquent de vessie natatoire, et leurs intestins sont dépourvus de cœcum; l'étroitesse d'ouverture de leurs ouïes leur permet de vivre longtemps hors de l'eau. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, peu étudiées jusqu'à ce jour, mais qui toutes appartiennent aux mers de l'Amérique. La plus connue est la *malthée vespertilion*, vulgairement nommée *chauve-souris, sourissole, petite licorne de mer*, etc. Ce poisson, long de 0^{m},50 au plus, présente une forme triangulaire des plus singulières; son museau est excessivement pointu et proéminent; tout son corps est hérissé de petits aiguillons pointus; la partie supérieure présente en outre un grand nombre de petits tubercules en forme de patelles, rayonnés en dessus et terminés par un sommet aigu. Sa couleur est rougeâtre sur presque toutes les parties du corps, tirant au gris brunâtre en dessus, plus pâle en dessous. La *malthée vespertilion* habite surtout la mer des Antilles; ses mœurs, d'après ce qu'on en connaît, sont analogues à celles des baudroies. Sa chair est de médiocre qualité; néanmoins on la mange dans le pays.

MALTHINUS s. m. (mal-ti-nuss — rad. *malthe*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, comprenant une trentaine d'espèces, dont vingt et une sont originaires de l'Europe, et les autres de l'Amérique : *Les* MALTHINUS *vivent sur les feuilles des arbrisseaux et ont pour ennemis particuliers les téléphores.* (Chevrolat.)

MALTHUS (Thomas-Robert), célèbre économiste anglais, né à Rookery (Surrey) en 1766, mort à Bath en 1834. Son père, homme instruit et chaud partisan des idées philosophiques de son temps, lui fit donner une excellente éducation. Le jeune Robert termina ses études à l'université de Cambridge, y prit ses grades et entra en 1789 dans l'Eglise anglicane. Peu après il obtint une cure près du lieu où il était né, et employa ses loisirs à l'étude de l'économie politique et des grandes questions politiques et sociales qui occupaient alors si vivement les esprits. Malthus fut amené, en examinant les théories relatives à la perfectibilité de l'homme, aux progrès de la civilisation, à se demander s'il était vrai, comme on le croyait généralement, que la population est la richesse d'un Etat, et il fut ainsi conduit à aborder la question du rapport de la population aux subsistances. Quelque temps auparavant, Godwin avait publié la *Justice politique*, ouvrage dans lequel il attribuait la misère du peuple aux vices de l'ordre social. Malthus crut que Godwin avait fait fausse route. Ce fut pour le réfuter qu'il publia, sous le voile de l'anonyme, son *Essai sur la population* (1798, in-8°), ouvrage qui eut un retentissement extraordinaire et dans lequel il essaya de démontrer que les maux de la société proviennent, non des vices des gouvernements, mais des vices inhérents à la nature humaine. Après avoir émis dans cet ouvrage une théorie devenue fameuse et dont nous parlerons plus loin (v. MALTHUSIANISME), Malthus résolut de voyager afin de recueillir des documents et des faits à l'appui de la thèse qu'il avait adoptée. Il visita successivement en 1799 la Norvége, la Suède, la Finlande, le nord de la Russie, puis en 1802 la France et la Suisse. L'année suivante, il réédita, après l'avoir complétement remanié, son *Essai sur le principe de population* ou *Aperçu sur les effets passés et présents relativement au bonheur de l'humanité* (Londres, 1803, in-4°), qui a été souvent réimprimé et traduit dans presque toutes les langues, notamment en français par M. Prévost, avec une notice de Charles Comte et des notes de Joseph Garnier. En 1804, Malthus devint professeur d'histoire moderne et d'économie politique au collége de la Compagnie des Indes orientales, à Aylesbury, dans le comté d'Hertford; il conserva cette chaire jusqu'à sa mort et y enseigna les idées et les principes propagés par Adam Smith. En outre, il devint membre de la Société royale de Londres et associé libre de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris. Il s'était marié en 1805 et avait eu de son mariage un fils et une fille.

Les idées de Malthus ont rencontré des admirateurs et des adversaires également passionnés. La loi qu'il a essayé d'établir entre l'accroissement de la population d'une part et celle des subsistances de l'autre a été vigoureusement attaquée; et un sérieux examen des faits a démontré que l'écart de plus en plus grand que Malthus a entrevu entre la population et les subsistances n'existait point en réalité. Pour combattre la tendance que, selon lui, la population a à s'accroître indéfiniment, Malthus a proposé des moyens qui l'ont fait accuser d'immoralité et de dureté de cœur. Lorsqu'il recommande la circonspection dans les mariages, et, dans le mariage, ce qu'il appelle le *restraint* moral; lorsqu'il propose d'enlever aux indigents des secours qui leur permettent de se multiplier à l'excès; lorsqu'il dit : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut plus le nourrir ou si la société n'a plus besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture et il est réellement de trop sur la terre : au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert mis pour lui; » lorsque, accusant la nature seule de tous les maux de l'humanité, il semble vouloir laisser ceux qui gouvernent en dehors de toute responsabilité et condamner d'avance comme inutile et impuissante toute réforme tendant à améliorer le sort des masses, Malthus a fait preuve d'un esprit étroit, d'un dogmatisme en partie puisé aux sources théologiques, et a émis évidemment des idées erronées. Mais tout en justifiant l'inertie des politiques sans cœur, tout en propageant un fatalisme désolant, les doctrines de Malthus ont eu un côté utile. « En pénétrant avec sagacité, dit M. A. Cochut, les phénomènes qui se rapportent aux mouvements des populations, en démontrant, contre l'avis unanime des hommes d'Etat de son temps, que le bonheur d'un pays, sa force politique dépendent, non pas du chiffre de ses habitants, mais du rapport de la population à la quantité et surtout à la vertu nutritive des aliments disponibles, Malthus a rendu un véritable service aux sociétés. Le mal causé par ce même philosophe découle des efforts qu'il a faits pour affranchir les législateurs de la responsabilité de leurs fautes. On doit lui reprocher d'avoir présenté la misère publique comme une fatalité à peu près inévitable, d'avoir réfuté par de prétendues lois naturelles les espérances de réforme les plus légitimes. »

Les partisans de Malthus se sont emparés de ses paradoxes en les exagérant. Pour les *malthusiens*, il y a une race maudite, celle qui naît dans la misère et qui doit disparaître parce qu'elle n'a pas de place au banquet de la vie. Un d'entre eux, le conseiller de régence Weinhold, dans son écrit publié à Halle en 1827, intitulé *De l'excès de la population dans l'Europe centrale*, a poussé l'audace jusqu'à proposer sérieusement de soumettre à l'infibulation tout individu mâle qui n'aura pas un revenu suffisant pour se nourrir, lui, une femme et des enfants.

Outre l'ouvrage précité, on doit à Malthus : la *Crise*, pamphlet contre l'administration de Pitt (Malthus appartenait au parti whig et désirait des réformes, pourvu qu'elles fussent faites avec maturité et sagesse); *Recherches sur la cause du prix élevé des denrées* (Londres, 1800, in-8°); *Lettre à Samuel Whitbread sur son projet de bill tendant à modifier la loi des pauvres* (Londres, 1807, in-8°); *Lettre à lord Grenville au sujet des observations de Sa Seigneurie sur le collége de la Compagnie des Indes orientales* (Londres, 1813, in-8°); *Observations sur les effets des cornlaws* (1814, in-8°); *Fondements d'une opinion sur la politique qui tend à restreindre l'importation des blés étrangers* (1815, in-8°); *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique* (1820, in-8°), ouvrage remarquable, dont la traduction française a été publiée dans la collection Guillaumin et dont nous avons parlé au mot ÉCONOMIE POLITIQUE; la *Mesure de la valeur* (1823); *Définitions d'économie politique* (1827, in-8°), etc.

MALTHUSIANISME s. m. (mal-tu-zi-a-nisme — rad. *malthusien*). Econ. politiq. Système économique de Malthus.

— **Encycl.** Tout le système désigné sous cette dénomination peut se résumer en ces quelques mots : nécessité de mettre obstacle à l'augmentation de la population. En effet, dit Malthus dans son *Essai sur les principes de la population*, comme l'accroissement de la population est graduel, et que l'homme ne peut pas vivre, même dans un temps très-court, sans manger, le principe de population ne peut pas produire directement la famine, mais il la prépare en forçant les classes pauvres à se contenter du strict nécessaire; dès lors, il suffit d'une mauvaise récolte pour les réduire à l'extrémité. Voici d'ailleurs ces propositions nettement formulées au chapitre *Conséquences générales* : L'accroissement de la population est nécessairement limité par les moyens de subsistance. La population croît avec les moyens de subsistance, à moins de quelques obstacles particuliers et faciles à découvrir. Ces obstacles et tous ceux qui contiennent la population au niveau des subsistances sont la contrainte morale, le vice et la misère. D'après Malthus, la loi d'accroissement de population porte en soi le germe fatal de la misère. La race humaine croissant en proportion géométrique comme les nombres 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, tandis que les subsistances ne croîtraient qu'en proportion arithmétique comme 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, au bout de deux siècles la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9; au bout de trois siècles, comme 4,096 est à 13; et après deux mille ans la différence serait immense et incalculable. Pour obvier à ces faits, que Malthus considère comme prouvés, comme indiscutables, il faut qu'à chaque instant une loi supérieure fasse obstacle à ces progrès de la population.

Les obstacles qui s'opposent ou doivent s'opposer à cet accroissement successif, Malthus les classe en deux grandes catégories : 1° les obstacles privatifs, 2° les obstacles destructifs.

Les obstacles privatifs sont faciles à comprendre : l'homme doit éprouver une juste crainte de ne pouvoir point faire subsister ceux qu'il a fait naître; ces considérations doivent empêcher les mariages précoces, pousser à l'abstinence du mariage et à la contrainte morale (*moral restraint*). Le libertinage, les passions contraires au vœu de la nature, la violation du lit nuptial, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les suites des liaisons criminelles ou irrégulières, sont des obstacles privatifs qui appartiennent manifestement à la classe des vices.

Quant aux obstacles destructifs, ils sont d'une nature très-variée : ils renferment toutes les causes qui tendent d'une manière quelconque à abréger la durée naturelle de la vie humaine par le vice ou le malheur. Ainsi, on peut ranger sous ce chef toutes les occupations malsaines, les travaux rudes ou excessifs et qui exposent à l'inclémence des saisons, l'extrême pauvreté, la mauvaise nourriture des enfants, l'insalubrité des grandes villes, les excès de tous genres, toutes maladies ou épidémies, la peste et la famine...; et cependant, dit Malthus avec une sorte de découragement, la population tend toujours à s'accroître au delà de la proportion des moyens de subsistance, d'où ces conséquences que le *malthusianisme* développe avec complaisance : l'espèce humaine étant condamnée par sa nature même, ou à réprimer volontairement le besoin de reproduction qui la tourmente, ou à voir les funestes effets de cet instinct livré à tout son essor violemment corrigés par tous les genres de souffrance, c'est un devoir de donner à l'obstacle privatif le plus de force possible, afin de prévenir les maux affreux qui ne manquent jamais de punir une imprévoyante fécondité. Aussi longtemps que les hommes ne sauront point mettre universellement un frein volontaire à l'excès de population, il y aura une classe d'individus condamnés, de par leur naissance intempestive, à périr victimes de l'imprévoyance de leurs géniteurs. La charité est impuissante, la réforme sociale est impuissante; car parvînt-on à augmenter la somme des subsistances, il est hors de doute que la population croîtrait dans une proportion encore plus grande et plus rapide. En résumé, quiconque n'est pas assez riche pour nourrir un enfant doit s'abstenir de toute union avec la femme et garder le célibat le plus absolu. Du reste, l'économiste qui croyait avoir découvert une vérité indiscutable n'en appelait pour la réalisation de son programme qu'à la conscience publique. Le *malthusianisme* n'a jamais réclamé une sanction pénale de son système, estimant que le châtiment existait de par lui-même dans la misère et les souffrances qui résultaient de procréations excessives. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce système, c'est, avant toute discussion de ses prémisses, l'acceptation pure et simple de la situation économique de la société actuelle. Le *malthusianisme* constate qu'il existe des pauvres et des riches : aux riches il permet de se livrer en toute sécurité de conscience aux jouissances de l'amour; il les interdit aux pauvres. On aurait peut-être pu songer à un équilibre, à une moyenne, à une balance, tout en conservant les bases mêmes du système, afin que les pauvres ne fussent pas absolument privés du droit de procréation. Si jamais système a été la glorification du monopole, c'est bien le *malthusianisme*, qui érige en nécessité ce monopole monstrueux de l'amour réservé au capital. N'est-ce pas se montrer étranger à toute humanité, n'est-ce pas remettre à l'égoïsme le plus effronté le maintien de l'ordre social? Aristocrate de l'économie politique, Malthus plaint à peine cette populace dont il a peur à cause des souffrances mêmes que lui impose la misère.

Si le système du *malthusianisme* reposait sur des faits évidents, si les prémisses étaient passées à l'état d'axiome, tout en faisant des réserves sur l'application de la contrainte qu'il édicte, il y aurait lieu ou d'accepter comme dangereux le fait d'accroissement de la population ou de reconnaître cet accroissement comme inévitable et par suite de désespérer de l'humanité. Par bonheur, si ce système spécieux séduisit d'abord en effrayant, si on admit comme prouvées des affirmations présentées avec autorité, bientôt l'esprit d'examen s'attaqua aux fondements mêmes de la théorie malthusienne, et montra qu'elle reposait sur des données inexactes, ainsi qu'on va le voir par l'exposé rapide de la théorie des forces collectives. « Je suppose, dit Proudhon, que deux hommes isolés, sans instruments, disputant aux bêtes leur chétive nourriture, rendent une valeur égale à 2. Que ces deux misérables changent de régime et unissent leurs efforts; par la division du travail et par l'émulation qui vient à la suite, leur produit ne sera plus comme 2, il sera comme 4, puisque chacun ne produit pas seulement pour lui, mais aussi pour son compagnon. Si le nombre des travailleurs est doublé, la division devenant en raison de ce doublement plus profonde qu'auparavant, les machines plus puissantes, la concurrence plus active, ils produiront 16; si le nombre est quadruplé, 64. Le produit est donc nécessairement en raison de la population, laquelle détermine à son tour le degré de division, la force des machines, l'activité de la circulation; ce que la science reconnaît et démontre, c'est que, si l'accroissement de la population est double, l'accroissement de la consommation est quadruple, et quadruple l'accroissement de la production. »

Revenons donc à la proportion si victorieusement inscrite en tête du système malthusien. La population croît comme 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256; seulement, mettons en regard cette progression éminemment vraie, du moment que l'on tient compte de la force collective, de la reproduction industrielle : 1, 4, 16, 64, 256, 1,024, 4,096; c'est-à-dire que, tandis que le système dont il s'agit prétend qu'au bout de deux siècles le rapport de la population aux subsistances est comme le rapport de 256 à 9, on peut affirmer avec la logique que la population serait aux subsistances comme 256 est à 4,096; autrement dit, la production s'accroît comme le carré du nombre des travailleurs. Et ce principe est si vrai que toutes les théories ayant pour objet la division du travail, l'échange, la concurrence, n'ont pas d'autre base. Le *malthusianisme* s'est évertué à combattre un danger imaginaire, se complaisant dans une pétition de principe. En effet, il oublie que l'homme vit en société, que la procréation même crée le lien de la famille, qui enfante l'union et la solidarité des nations; que la seule cause réelle de la misère est, non pas dans l'accroissement incessant de la population, mais bien dans la mauvaise répartition des forces et des obligations sociales; qu'elle réside dans ce qui porte obstacle au développement des forces collectives, à leur libre extension, par exemple dans les prohibitions ou le monopole. Aujourd'hui le *malthusianisme* est condamné, et ce système restera à jamais comme un exemple des conséquences terribles qu'un philosophe peut tirer de prémisses mal étudiées et mal comprises. Souvent, il est vrai, le riche et le pauvre tombent dans deux excès opposés. Le premier craint de procréer des enfants et prend les mesures d'une prévoyance exagérée; l'autre, au contraire, ne cherchant dans l'acte de la génération que des satisfactions momentanées, ne calcule point les résultats funestes de son imprévoyance. Le riche craint de ne pouvoir laisser à chacun de ses enfants une fortune qui leur permette de jouir individuellement du luxe et du confort auxquels ils ont été habitués dès leur enfance; le pauvre, lui, ne songe qu'à la distraction qu'il trouve dans l'acte au moment où il l'accomplit; à peine se demande-t-il ce que deviendront ses enfants. Il a bien vécu lui-même, se dit-il, ils vivront aussi. Mais en quoi le *malthusianisme* peut-il remédier à ces dangers? Faudra-t-il édicter des pénalités contre les pauvres qui feront des enfants, et provoquer ainsi les classes pauvres à l'avortement et à l'infanticide? Faut-il interdire le mariage aux pauvres? Ne chercheraient-ils pas dans le concubinage les jouissances qu'il leur serait interdit de chercher dans la légalité d'une union légitime? Non, tous ces moyens, tous ces palliatifs sont impuissants. Ce qu'il faut chercher, c'est une meilleure organisation de la société économique, qui, au lieu de laisser la population sur la pente toujours plus déclive de la misère, force au contraire l'humanité à remonter le courant.

L'accroissement de la population, d'après la loi que Malthus croyait avoir établie d'une façon irréfutable, n'existe point en fait. La perspective effrayante qu'il présentait à ses contemporains n'a donc rien qui doive effrayer. Ainsi qu'on l'a remarqué, le développement de la population tend à s'arrêter là où la terre est suffisamment peuplée. Elle s'accroît surtout dans les régions où de vastes espaces sont encore à conquérir. En second lieu, « l'équilibre entre les populations inégalement réparties sur le globe, dit M. Hœfer, se rétablit de soi-même avec le temps, qu'il ne faut point mesurer par l'âge des individus. Sans doute ce travail d'équilibre, toujours instable, condition de tout mouvement, ne s'effectue presque jamais sans de terribles agitations. Mais ces agitations mêmes sont à la vie humaine ce que la purification de l'air par les tempêtes est pour tout être qui respire; partout la stagnation, l'immobilité, c'est la mort. Puis la pauvreté, que Malthus paraît redouter comme un fléau, n'est-elle pas le stimulant du génie? Toutes les grandes découvertes, toutes les grandes inventions qui ont procuré le bien-être du genre humain, si elles ne sont pas dues au hasard, ont été produites par la dure loi de la nécessité. Enfin, les hommes sont loin de connaître toutes les forces de la nature, leviers des arts et de l'industrie : ils ne se sont pas même encore mis complétement en possession de la planète qui leur a été assignée pour domicile dans l'infini. A ce dernier point de vue, les préoccupations de l'économiste anglais étaient au moins prématurées. » « Qui peut affirmer, dit de son côté Rossi, que de nouvelles substances alimentaires ne seront pas découvertes, qu'on ne trouvera pas le moyen de retirer de la même étendue de terrain des produits pouvant suffire à la nourriture d'une population double ou triple de celle qu'on peut alimenter avec les produits actuels? De même, on peut concéder que la production de la richesse deviendra plus active et que la distribution en sera plus facile et plus équitable, à mesure que, par l'effet d'une civilisation toujours croissante, tomberont les obstacles que leur opposent aussi des lois imparfaites et des coutumes pernicieuses. Qui voudrait, en présence des progrès accomplis, désespérer des progrès qui restent encore à faire? »

MALTHUSIEN, IENNE adj. (mal-tu-zi-ain, i-è-ne). Econ. polit. Qui a rapport au système économique de Malthus : *Les doctrines* MALTHUSIENNES. *Entre les conseils de la doctrine* MALTHUSIENNE *et le bon sens des peuples éclate une contradiction.* (J. Duval.) ‖ Qui partage les doctrines économiques de Malthus : *Nombre de prolétaires,* MALTHUSIENS *sans le savoir, craignent la famille et suivent le torrent.* (Proudh.)

— Substantiv. Partisan des doctrines de Malthus : *Les* MALTHUSIENS *soutiennent donc la moralité de l'onanisme.* (Proudh.)

MALTITZ (Gotthilf-Auguste, baron DE), poëte allemand, né à Kœnigsberg en 1794, mort en 1837. Il prit part comme volontaire, en 1813, à la guerre de l'indépendance, puis il entra dans l'administration forestière. Destitué pour avoir publié une satire contre ses chefs, il fit un voyage en Italie et s'établit ensuite à Berlin, où il ne tarda pas à acquérir une certaine notoriété par ses travaux littéraires et par le libéralisme de ses opinions politiques. En 1828, il donna au Théâtre-Royal de cette ville une pièce intitulée : le *Vieil étudiant*, dans laquelle se trouvaient de sympathiques allusions aux souffrances des Polonais. La censure supprima ces passages; mais Maltitz parvint à persuader aux acteurs de les rétablir à la première représentation, à laquelle le roi lui-même assistait. Il fut aussitôt banni de Berlin et se retira à Hambourg. La révolution de Juillet excita en lui un tel enthousiasme, qu'il se rendit à Paris vers la fin de l'année 1830; mais les résultats qu'elle produisit ne furent pas ceux qu'il espérait, et, mécontent, il revint en 1831 s'établir à Dresde. On a de lui, entre autres ouvrages : *Sac et Bâton de voyage* (1821-1823, 2 vol.); *Gélase, le vieux voyageur du* XIX^e *siècle, image de notre époque* (1826); *Grains de poivre*, satires politiques qui obtinrent beaucoup de succès (1831-1834, 4 vol.); *Ballades et romances* (1832); *Rayons de soleil, chants religieux* (1834, 6e édit.); *Produits de la muse sérieuse et badine* (1834-1835, 2 vol.); *Echenillages humoristiques* ou *Facéties pour les forestiers et les chasseurs* (1839, 4e édit.). Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer : *Serment et vengeance*, tragédie (1826); *Hans Kohlhaas* (1828); *Olivier Cromwell* (1831), et la *Rente viagère*, qui fut surtout accueillie avec faveur.

MALTITZ (François-Frédéric, baron DE), poëte allemand, né en 1794, mort en 1857. Fils d'un diplomate allemand au service de la Russie, il suivit lui-même la carrière diplomatique, et devint successivement chargé d'affaires de Russie aux Etats-Unis, à la cour de Berlin, enfin ministre plénipotentiaire à La Haye. Comme littérateur, il a publié des *Poésies* (1816); une suite au *Demetrius* de Schiller (1818); *Athalie, tragédie imitée de Racine; Alzire, tragédie imitée de Voltaire;* les *Esprits d'Ybourg, légende chevaleresque; Tableaux de fantaisie, recueillis sur les bords pittoresques de la Sprée* (Berlin, 1834), ouvrage qui renferme, outre des poésies originales de l'auteur, d'excellentes traductions du russe, de l'anglais et de l'italien.

MALTITZ (Apollonius, baron DE), poëte allemand, frère du précédent, né en 1795, mort en 1870. Il suivit la même carrière que son frère, fut longtemps chargé d'affaires de la Russie à Rio-Janeiro, et occupa le même poste à Weimar de 1841 à 1865, époque à laquelle il est rentré dans la vie privée. Maltitz acquit comme poëte une assez grande réputation, surtout par ses épigrammes, ses satires et ses poésies humoristiques. Outre un roman fantaisiste, intitulé : *Confession d'un cheval, avec des remarques par son cocher* (Berlin, 1826), on lui doit : *Essais poétiques* (Carlsruhe, 1817); *Poésies* (Munich, 1838, 2 vol.); *Saillies dramatiques* (Munich, 1838, 2 vol.); *Triclinium*, poëme en trois chants (Weimar, 1857); un recueil de poésies de différents genres (Munich, 1857); un autre recueil d'épigrammes sous ce titre : *Avant de devenir muet* (Munich, 1858), et un grand nombre de pièces dramatiques, entre autres trois tragédies : *Virginie* (Weimar, 1858); *Anne de Boulen* (Weimar, 1860), et *Spartacus* (Weimar, 1861); des drames : le *Poëte et le traducteur* (Berlin, 1829); *Source et abîme* (Weimar, 1861), et des comédies : la *Guérison du souvenir* (1862); *Photographie et rémunération;* la *Fenêtre non historique*, et l'*Autobiographie* (1863).

MALTON (NEW-), village et paroisse d'Angleterre, comté d'York, North-Riding, à 25 kilom. N.-E. d'York, sur la Derwent; 8,072 hab. Fabrication active de toiles, chapeaux, gants. Commerce de graines, beurre et jambons. Cette ville passe pour avoir été le *Camelodunum* des Romains. On y remarque : l'église Saint-Michel, édifice d'architecture normande; les ruines d'un ancien château, sur la place du marché; un joli pont en pierre et un théâtre. La rivière Derwent est navigable jusqu'à cette ville, ce qui contribue au développement de son commerce. Elle expédie à Hull, à Leeds, à Wakefield et à Londres le grain récolté dans les campagnes environnantes. Elle importe des laines et des charbons de terre en assez grande quantité.

MALTON (Thomas), dessinateur anglais, né en 1726, mort à Dublin en 1801. Des cours qu'il fit sur la perspective et la géométrie appliquée aux arts lui acquirent beaucoup de réputation, qu'accrut encore la publication de plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Route royale à la géométrie* ou *Introduction aux mathématiques* (Londres, 1775, in-8°); *Traité complet de perspective théorique et pratique* (Londres, 1776-1783, 2 vol. in-fol. avec fig.), ouvrage divisé en quatre livres et dont le texte est orné d'excellentes gravures; *Vues de Londres* en 8 feuilles in-fol. (1782); *Vues de différents palais de Saint-Pétersbourg* (1789-1790, in-fol.); *Voyage pittoresque à travers les villes de Londres et de Westminster* (1792, in-fol.); *Vue pittoresque et descriptive de Dublin* (1794, in-fol.).

MALTOSE s. f. (mal-tô-ze). Chim. Sucre obtenu par une saccharification incomplète de l'amidon au moyen du malt.

MALTÔTE s. f. (mal-tô-te — du lat. *male*, mal; *tollere*, enlever). Fin. Impôt perçu illégalement, sans droit ou autorisation légitime. ‖ Exaction commise dans la perception de l'impôt : *La* MALTÔTE *a trouvé moyen de se repaître au palais, et de disputer à la chicane la ruine d'un malheureux plaideur.* (Montesq.) *La* MALTÔTE *est toujours inventée après coup, et lorsque les hommes commencent à jouir de la félicité des autres arts.* (Montesq.) ‖ Grand bateau établi à Paris, sur la Seine, pour loger les commis qui surveillaient les bateaux à leur arrivée et étaient chargés de la perception des droits. On l'appelle aujourd'hui PATACHE.

— Par ext. Perception de l'impôt : *Il s'est enrichi dans la* MALTÔTE, *sans qu'il y ait eu rien à lui reprocher.*

— Fam. Corps d'employés pour la perception de l'impôt : *Entrer dans la* MALTÔTE.

— **Encycl.** Dans le latin barbare du moyen âge, on appelait *mala tolta* (mauvaise taille, droit injustement perçu) toute espèce d'impôt illégal et surtout les taxes que les rois voulurent percevoir sur les villes. Ce nom fut appliqué pour la première fois à un subside extraordinaire imposé par Philippe le Bel (1256), pour les dépenses de la guerre contre les Anglais. Personne n'était exempt de cette capitation, pas même les ecclésiastiques. Le pape Boniface VIII, en haine de Philippe le Bel et dans le but de maintenir les priviléges du clergé, frappa d'excommunication tous ceux qui payeraient le subside. Lors des taxes établies par le même souverain sur les villes qui s'étaient précédemment rachetées, quelques-unes se révoltèrent, entre autres Rouen. Guillaume de Nangis parle de cette révolte et la rapporte à l'année 1302; et il nomme *maltôte* l'impôt qui la provoqua. Les noms de *maltôte* et maltôtiers restèrent pour désigner un impôt odieux et tous ceux qui étaient chargés de sa perception. On l'étendit plus tard aux grandes compagnies de finances, comme l'atteste l'épigramme suivante composée à l'occasion d'une capitation qui frappait les princes et les gens de finances :

Qui désormais à la *maltôte*
Osera disputer le rang,
Depuis qu'elle va côte à côte
Avecque les princes du sang?

MALTÔTIER s. m. (mal-tô-tié — rad. *maltôte*). Celui qui exerce la maltôte, qui perçoit illégalement l'impôt.

— Receveur d'impôts ou employé quelconque à la perception de l'impôt.

MALTÔTIÈRE s. f. (mal-tô-tiè-re — fém. de *maltôtier*). Femme de maltôtier : *Femmes de robe*, MALTÔTIÈRES, *femmes de qualité, bourgeoises, on ne sait plus de quel côté tourner.* (Danc.) ‖ Inus.

MALTRAITÉ, ÉE (mal-trè-té) part. passé du v. Maltraiter. Traité avec rudesse : *Etre* MALTRAITÉ *de coups. Etre* MALTRAITÉ *en paroles. Les injures d'un amant* MALTRAITÉ *sont des louanges.* (Scudéry.)

— Qui a reçu quelque dommage, qui a subi quelque préjudice : *Un enfant* MALTRAITÉ *par son père dans son testament.* ‖ Qui a subi quelque dégât, quelque avarie : *Des vignes* MALTRAITÉES *par l'orage. Un vaisseau* MALTRAITÉ *par la tempête.*

MALTRAITEMENT s. m. (mal-trè-te-man — rad. *maltraiter*). Action de maltraiter, mauvais traitement. ‖ Peu usité.

MALTRAITER v. a. ou tr. (mal-trè-té — de *mal* et de *traiter*). Traiter durement en actions ou en paroles : *La puissance souveraine peut* MALTRAITER *un brave homme, mais non pas le déshonorer.* (Volt.) *Dans aucune race d'animaux les mères ne* MALTRAITENT *leurs petits.* (Mme Monmarson.) *Ne* MALTRAITONS *pas les coupables, parce qu'ils n'ont peut-être été que des fous.* (Raspail.)

On ne doit *maltraiter* personne.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Traiter rigoureusement, repousser avec dédain : *Une femme qui* MALTRAITE *un soupirant.*

— Porter un préjudice, causer un dommage à : *L'arrêt de la cour a fort* MALTRAITÉ *le plaignant. Ce père a* MALTRAITÉ, *dans son testament, l'aîné de sa famille.*

— Causer des dégâts, des avaries à : *Une trombe a horriblement* MALTRAITÉ *Calcutta.*

— Tirer mauvais parti de :

La forme! elle a perdu sa pureté première.
Partout l'homme aujourd'hui *maltraite* la matière.
A. BARBIER.

Se maltraiter v. pr. Etre maltraité : *Les enfants ne doivent pas* SE MALTRAITER *sous prétexte d'éducation.*

— Se faire subir l'un à l'autre de mauvais traitements : *Des amants qui* SE MALTRAITENT *et ne cessent pas pour cela de s'aimer.*

MALTRAVERSI, nom de faction à Bologne et à Pérouse. Il était pris par ceux qui s'opposaient aux abus et défendaient la liberté. A Bologne, ce parti commença en 1320 par ceux qui combattaient les projets d'usurpation de Romeo de Pepoli. Celui-ci parvint à la tyrannie, et, comme il portait un échiquier dans ses armes, sa faction fut appelée le parti de l'échiquier. Les luttes durèrent pendant tout le xive siècle. Enfin, au commencement du xve siècle, ceux de l'échiquier, après avoir donné à Bologne plusieurs tyrans successivement renversés, écrasèrent définitivement les maltraversi et affermirent le pouvoir souverain dans la maison Bentivoglia.

MALUGINENSIS (famille), branche de l'illustre maison Cornelia, l'une des premières de l'ancienne république romaine. Cette ligne était peut-être l'aînée des Cornelius; on la trouve dès 269 revêtue de la dignité de consul. La branche aînée, fondée par celui qui fut consul en 295, porte aussi le nom de Cossus, mot qui veut dire couvert de rides, et par la suite celui d'ARVINA, qui signifie graisse. Elle paraît s'être éteinte dans le ve ou le vie siècle.

MALUNG, paroisse de Suède, dans la province de Dalécarlie, à 190 kilom. O. de Falun, sur le Vesdat; une des moins peuplées du royaume, car elle n'a guère que 300 hab. par 10 kilom. carrés. On y parle plusieurs dialectes, dont un surtout est très-particulier. Il appuie fortement sur la première et la dernière syllabe des mots; et bien que conservant intact le fond de la langue mère, il la déforme tellement par des inversions et des additions parasites qu'il est presque impossible de la reconnaître. C'est, du reste, plutôt un argot qu'un dialecte proprement dit. Les coutumes sont curieuses; par exemple, les mariages se célèbrent de préférence pendant l'hiver, et les festins donnés à cette occasion, qui durent souvent plusieurs jours, ne prennent fin que lorsque l'*ours*, c'est-à-dire le dernier seau de bière fourni par les convives étrangers, est vidé. Dans la cour de la maison paternelle des nouveaux époux on plante un mât de 180 à 240 pieds de haut, sur lequel sont gravés leurs noms, et on l'y laisse jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même, ou jusqu'à ce qu'un autre mariage célébré dans la même maison donne lieu de le remplacer. Le territoire de Malung est couvert de grands bois, mais on les exploite à peine. La principale industrie des habitants est la fabrication de pierres meulières en quartz et en mica, fort abondants dans le pays; ils s'occupent aussi d'agriculture, d'élève de bétail, de chasse et de pêche.

MALURE s. m. (ma-lu-re). Ornith. Syn. de MÉRION.

MALUS s. m. (ma-luss). Bot. Nom scientifique du pommier.

MALUS (Etienne-Louis), physicien, membre de l'Institut, né à Paris le 23 juillet 1775, mort en 1812. Il était fils de Anne-Louis Malus de Mitry, trésorier de France. Il avait été admis en 1793 à l'Ecole du génie de Mézières. L'Ecole ayant été supprimée, il s'enrôla comme volontaire au 15e bataillon de Paris et fut dirigé vers Dunkerque, où quelques conseils qu'il eut occasion de donner sur la manière de diriger les travaux de fortification passagère le firent remarquer de l'ingénieur des ponts et chaussées, qui l'envoya à l'Ecole polytechnique.

Promu au grade de sous-lieutenant du génie le 20 février 1796 et nommé la même année capitaine, il fut dirigé sur l'armée de Sambre-et-Meuse, dont il partagea les glorieux travaux.

Il tenait garnison à Giessen, où il était sur le point d'épouser la fille du professeur Roch, lorsqu'il se trouva désigné pour faire partie de l'expédition d'Egypte. Son activité continuelle et les services journaliers qu'il rendait à l'armée le firent bientôt remarquer. Il devint l'ami de Caffarelli et de Kléber. Nommé membre de l'Institut d'Egypte, il mêlait à ses travaux, comme officier du génie, des recherches scientifiques de tous genres, et au milieu des horreurs de la guerre il n'oubliait pas les droits de l'humanité, en faveur desquels il lui arriva souvent de protester auprès de ses chefs. Les premiers succès de l'armée ne l'avaient pas ébloui; il prévoyait les revers et se multiplia pour en atténuer la grandeur. Chargé du commandement en chef de Jaffa, où les horreurs commises après la prise de la ville n'avaient pas peu contribué à développer la peste, il cumulait les fonctions de chef militaire, d'administrateur, de médecin et de consolateur; il vit périr successivement tous ses amis. « Gros aurait pu légitimement, dit Arago, peindre l'image de Malus dans l'admirable tableau dont l'art moderne lui est redevable, au lieu de quelques-unes de ces figures de convention qui ne pénétrèrent jamais dans les salles encombrées alors de morts et de mourants. » Epuisé par tant d'efforts, Malus gagna lui-même la peste; son énergie sans doute le sauva, mais on peut juger de ce qu'il dut souffrir durant une longue convalescence où, transporté de lazaret en lazaret, il resta près de deux mois pêle-mêle avec les morts et les mourants. Kléber le nomma chef de bataillon le 21 octobre 1799. Il retrouva la peste à Lesbiéh, dont on lui avait donné le commandement, mais il sut en arrêter le développement. Il prit personnellement part à la bataille d'Héliopolis, et, le jour même de la victoire, partit pour aller reprendre, maison à maison, Le Caire qui s'était révolté pendant notre absence.

Malus quitta l'Egypte avec l'armée française en 1801. Aussitôt de retour en France, il courut à Giessen pour y rejoindre sa fiancée et l'épousa. En 1802 et 1803, il était à Lille; en 1804, il alla à Anvers, pour y compléter les travaux du port; en 1805, il fut attaché à l'armée du Nord; de 1806 à 1808, il fut sous-directeur des fortifications de Strasbourg, où il présida à la reconstruction du fort de Kehl. Il revint à Paris en 1809 et devint major du génie en 1810.

Malus s'était déjà occupé sous sa tente à Lesbiéh, au milieu des ravages produits par la peste, de la théorie de la lumière; mais le mémoire qu'il adressait à l'Institut d'Egypte n'offre que des développements théoriques sans valeur, fondés sur l'hypothèse de l'émission, à laquelle, au reste, il ne renonça jamais. En avril 1807, il présenta à l'Académie des sciences son *Traité d'optique analytique* qui, sur le rapport de Lagrange, Laplace, Monge et Lacroix, fut inséré dans le *Recueil des savants étrangers*. Cet ouvrage ne contient encore rien de bien important.

Dans un autre mémoire de la même année 1807, Malus, mettant à profit la méthode proposée peu auparavant par Wollaston pour la détermination des pouvoirs réfringents des substances diaphanes ou opaques, cherchait à en tirer des preuves en faveur de l'hypothèse de l'émission; là, on le voit, Malus n'avait pas encore trouvé sa voie. C'est en quelque sorte le hasard qui l'y mit. Il examinait de sa maison, rue d'Enfer, à travers un cristal biréfringent, les rayons du soleil réfléchis sur les vitres du palais du Luxembourg; au lieu de deux images qu'il devait s'attendre à trouver, il n'en aperçut qu'une; le cristal, suivant son orientation, ne laissait passer que le rayon ordinaire ou le rayon extraordinaire. La lumière réfléchie se trouvait jouir des mêmes propriétés singulières que Huyghens lui avait reconnues lorsqu'elle a déjà subi une première réfraction à travers un cristal biréfringent. L'observation de Huyghens ne se rapportait donc plus à un fait isolé, la polarisation de la lumière allait se produire dans une foule de circonstances. Malus se mit aussitôt à l'œuvre. Dans la nuit même de sa découverte fortuite, il expérimentait la lumière réfléchie par l'eau et déterminait l'angle de 36° sous lequel elle se polarise; il trouvait de même, pour le verre, l'angle de 35°; puis, renversant l'expérience, il dirigeait successivement sur la surface de l'eau les rayons ordinaire et extraordinaire d'un faisceau réfracté par un cristal biréfringent et observait, avec un étonnement croissant, que l'un des deux rayons incidents, l'ordinaire ou l'extraordinaire suivant l'orientation du cristal, traversait le liquide sans subir de réflexion, l'autre, au contraire, se réfléchissant en partie; de sorte que les phénomènes de réflexion simple allaient pouvoir fournir les moyens de reconnaître la polarisation d'un faisceau lumineux.

L'Académie avait, le 4 janvier 1808, proposé pour sujet du prix de physique à décerner en 1810 la question de « donner de la double réfraction que subit la lumière en traversant diverses substances cristallisées une théorie mathématique vérifiée par l'expérience. » Malus, en possession des découvertes qu'il venait de faire, n'attendit pas le terme fixé pour la clôture du concours : dès le 12 décembre 1808, il déposait le mémoire qui lui valut le prix. Lagrange, Haüy, Gay-Lussac et Biot étaient commissaires.

Bientôt après, 1809-1811, Malus reconnaissait que la lumière réfléchie se polarise toujours partiellement, que la réfraction simple à travers le verre polarise de même en partie la lumière, et que la polarisation complète peut être obtenue après plusieurs réfractions à travers des lames parallèles, etc.

Ces beaux travaux de Malus lui valurent des témoignages d'admiration de la part des savants de toute l'Europe. Une place étant devenue vacante dans son sein, l'Académie des sciences s'empressa d'y nommer Malus (13 août 1810); il fut reçu dans la *Société d'Arcueil*, fondée par Laplace, et le conseil de la Société royale de Londres lui décerna la médaille fondée par Rumford.

MALVA s. f. (mal-va). Bot. Nom scientifique de la mauve.

MALVA ou **MULUCHA**, rivière de l'Afrique ancienne, qui séparait la Mauritanie Tingitane de la Mauritanie Césarienne. Elle porte aujourd'hui le nom de MOULOUIA.

MALVACÉ, ÉE adj. (mal-va-sé — du lat. *malva*, mauve). Bot. Qui ressemble à une mauve.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre mauve : *Beaucoup de* MALVACÉES *sont employées dans les arts, tandis que beaucoup d'autres sont cultivées comme alimentaires ou médicales.* (Duchartre.)

— **Encycl.** Les *malvacées*, qui forment l'un des groupes les plus importants du règne végétal, sont caractérisées d'une manière générale par une tige tantôt herbacée, tantôt ligneuse, à suc aqueux ou mucilagineux; des feuilles alternes, simples ou composées et toujours accompagnées de stipules; un calice libre; une corolle dont les pétales égalent en nombre les sépales du calice; des étamines en nombre égal ou multiple, à filets soudés à la base; enfin des graines variables, mais presque toujours dépourvues de périsperme.

La famille des *malvacées* a été divisée en quatre groupes secondaires dont il est nécessaire de signaler les caractères principaux : ce sont les *malvacées* proprement dites, les bombacées, les sterculiacées et les byttnériacées. 1° Les *malvacées*, caractérisées par un calice à cinq divisions, souvent accompagné d'un calicule, cinq pétales à onglet, des étamines monadelphes, des carpelles sessiles, et enfin un fruit à coques déhiscentes, renferment des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbrisseaux et quelquefois des arbres à feuilles simples et à fleurs solitaires ou réunies en panicules. Elles abondent sous les tropiques, en Amérique particulièrement. Dans nos climats, la famille n'est plus représentée que par un petit nombre d'espèces qui disparaissent totalement à mesure qu'on s'avance vers les pôles. En général, les diverses parties de ces plantes sont imprégnées d'un suc mucilagineux, auquel elles doivent des propriétés émollientes utilisées par la médecine. Elles fournissent aussi quelques matières textiles. 2° Les bombacées sont caractérisées par un calice à cinq divisions irrégulières et parfois nulles, autant de pétales, des étamines en nombre quelquefois indéfini à filets soudés à la base, et un fruit dont la coque est le plus souvent remplie de poils cotonneux. Les espèces sont presque toutes tropicales et renferment des arbres parmi lesquels se trouvent les plus énormes que l'on connaisse (baobab). 3° Les sterculiacées ont des fleurs monoïques; les mâles ont un pistil rudimentaire, les femelles des étamines toujours stériles. Le calice a de quatre à six sépales colorées; les pétales font défaut; les ovaires, en nombre variable, sont légèrement cohérents. Les espèces de ce groupe sont des arbres presque toujours originaires des régions tropicales et qui cependant perdent leurs feuilles chaque année. Ces feuilles sont simples ou lobées, parfois même composées et palmées; les fleurs, qui quelquefois se groupent en faisceaux axillaires ou terminaux, d'autres fois s'agglomèrent en panicules pendantes. 4° Les byttnériacées se distinguent par un calice à quatre ou cinq divisions, des pétales en nombre égal ou nuls, des étamines en nombre égal ou multiple; plusieurs styles soudés en un seul et un fruit généralement capsulaire. Les espèces de ce groupe, qui comprend des arbres, des arbrisseaux et rarement des herbes, sont répandues dans les régions tropicales et tempérées chaudes; les feuilles sont généralement simples ou palmées, les fleurs axillaires ou terminales. Les diverses parties de ces végétaux se font remarquer par l'abondance des sucs mucilagineux qu'elles renferment; les graines sont oléagineuses.

Ces quatre groupes sont généralement considérés aujourd'hui comme devant former autant de familles distinctes, sauf peut-être les bombacées, qu'on réunit le plus souvent, comme simple section, aux sterculiacées. Elles se subdivisent à leur tour en plusieurs tribus, renfermant un grand nombre de genres, dont nous citerons les principaux dans le tableau d'ensemble qui suit : I. MALVACÉES. 1° *Malvées :* mauve, guimauve, lavatère, sphéralcée, modiole, urène, gœthée, lopimie, pavonie, lebretonie; 2° *Malopées :* malope, palava, kitaibélie; 3° *Hibiscées :* ketmie (*hibiscus*), malvaviscus, fugosie, abelmosch, lagunaire, parition, thespésie, cotonnier; 4° *Sidées* sida, périptère, cristaire, anoda, lagunée, wissadule, abutilon, bastardie, gaya, malachra. — II. BOMBACÉES : bombax, baobab, pachire (carolinéa), chorisie, ochroma, cheirostemon. — III. STERCULIACÉES. 1° *Sterculiées :* sterculier, héritiéra; 2° *Hélictérées :* hélictère, matisie, hohérie, plagianthe. — IV. BYTTNÉRIACÉES. 1° *Byttnériées :* byttnérie, ayénie, cacaoïer, guazuma, abroma, commersonie, rulingie, kleinhowia; 2° *Hermanniées :* hermannie, mahernie, riedleia, mélochie, walthérie; 3° *Dombeyacées :* dombeya, melhanie, astrapée, ptérosperme, brotère, pentapétès, ruizie; 4° *Lasiopétalées :* lasiopétale, thomasie, seringie; 5° *Philippodendrées :* philippodendron.

Indépendamment des propriétés médicales ou économiques propres à chaque groupe, la famille des *malvacées* fournit un riche contingent à l'horticulture d'agrément. Beaucoup de *malvacées* proprement dites sont de plein air; la plupart des autres exigent la serre chaude ou tempérée.

MALVALES s. f. pl. (mal-va-le). Antiq. rom. Fausse dénomination donnée aux matrales.

MALVASIA ou **MALVOISIE**, petite île de la Grèce moderne, sur la côte S.-E. de la Laconie, réunie à la Morée par un pont; cette île, dont le chef-lieu est Napoli-di-Malvasia, produit le vin dit *de Malvoisie*. On récolte aussi ce vin dans les îles de Candie, de Chypre, dans quelques autres îles de l'Archipel, à Madère, aux Açores, dans les îles Lipari, en Sicile, en Sardaigne et même en Provence. Mais le nom de ce vin vient de la petite île grecque des côtes de Morée.

MALVASIA (Charles-César, marquis DE), antiquaire et littérateur italien, né à Bologne en 1616, mort dans la même ville en 1693. Egalement versé dans la connaissance du droit, de la théologie, de la philosophie, de la médecine, des antiquités, etc., il devint chanoine, puis professeur de droit à Bologne. L'académie des Gelati et plusieurs autres sociétés littéraires l'accueillirent au nombre de leurs membres. Malvasia a composé plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Felsina pittrice, vite e ritratti de' pittori bolognesi* (Bologne, 1678, 2 vol. in-4°), histoire des peintres de Bologne, fruit de beaucoup de recherches, mais à laquelle on reproche cependant de donner la préférence à l'école de Bologne sur celle de Rome et de montrer une grande injustice à l'égard de Raphaël; *Marmorea felsinea illustrata* (Bologne, 1690, in-fol.), recueil d'inscriptions découvertes à Bologne ou dans les environs; *Pitture di Bologna* (Bologne, 1732), ouvrage posthume. — Un autre marquis DE MALVASIA, qui vivait également au xviie siècle à Bologne, où il était sénateur, fonda dans cette ville un observatoire, dans l'espoir d'arracher aux astres les secrets de l'avenir. Cassini, qu'il avait appelé près de lui, le convertit à des idées plus saines, et le marquis l'en récompensa en lui faisant obtenir la succession de Cavalieri à la chaire de mathématiques (1750). Le marquis de Malvasia a du reste, comme astronome, un titre personnel à l'estime de la postérité : il perfectionna le micromètre, déjà imaginé par Huyghens, en divisant le champ de la lunette par des fils croisés de manière à former de petits carrés égaux entre eux.

MALVAT s. m. (mal-va — de *malvais*, qui a signifié mauvais). Nom donné à l'affection charbonneuse, dans certaines parties du Languedoc.

MALVAVISCUS s. m. (mal-va-vi-skuss — du lat. *malva*, mauve, et de *viscus*, gui). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des hibiscées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

MALVAZION s. m. (mal-va-zi-on — rad. *malvoisie*). Vitic. Variété de raisin cultivée dans l'île de Madère, et qui sert à faire le vin de Malvoisie.

MALVÉ, ÉE adj. (mal-vé — du lat. *malva*, mauve). Bot. Qui ressemble à une mauve.

— s. f. pl. Tribu de malvacées ayant pour type le genre mauve.

MALVEILLAMMENT adv. (mal-vè-lla-man; *ll* mll. — rad. *malveillant*). Avec malveillance. ‖ Peu usité.

MALVEILLANCE s. f. (mal-vè-llan-se; *ll* mll. — de *mal*, et du lat. *velle*, vouloir). Mauvais vouloir, mauvaise disposition d'esprit à l'égard de quelqu'un ou des hommes en général : *La* MALVEILLANCE *et le dénigrement sont les deux caractères de l'esprit français.* (Chateaub.) ‖ Dessein de nuire : *Cet incendie est attribué à la* MALVEILLANCE. *La* MALVEILLANCE *fait courir des bruits fâcheux sur les intentions du gouvernement.*

MALVEILLANT, ANTE adj. (mal-vè-llan, an-te; *ll* mll. — de *mal*, et du lat. *velle*, vouloir). Qui a de la malveillance; qui est porté à vouloir, à désirer du mal aux autres : *Une personne* MALVEILLANTE. *Un caractère, un esprit* MALVEILLANT. *Les manières peuvent être dures sans que le cœur soit* MALVEILLANT. (Théry.) ‖ Qui agit par malveillance : *Une tuile qui tombe d'un toit peut nous blesser davantage, mais ne nous navre pas tant qu'une pierre lancée à dessein par une main* MALVEILLANTE. (J.-J. Rouss.) ‖ Qui est inspiré par la malveillance : *Une action, une parole, une réponse* MALVEILLANTE.

—Substantiv. Personne malveillante : *Ceux qui ont le plus de mérite ont toujours des* MALVEILLANTS *qui cherchent à les détruire.* (Trév.)

MALVEISINE s. f. (mal-vè-zi-ne — de *mal*, adj. et de *voisin*). Anc. art mil. Machine de guerre fort puissante, dont on se servait pour lancer des pierres. ‖ On a dit aussi MALVESINE.

MALVENANT, ANTE adj. (mal-ve-nan, an-te — de *mal* et *venir*). Agric. Qui vient mal, qui pousse mal : *Les bois abroutis sont ceux que les bestiaux ont broutés dans leur jeunesse, et qui sont* MALVENANTS. (Bosc.)

MALVENDA (Thomas), théologien et dominicain espagnol, né à Xativa (royaume de Valence) en 1566, mort en 1628. Il professa pendant quinze ans la philosophie et la théologie, puis se rendit à Rome, où il résida sept ans et alla, à partir de 1612, se fixer à Valence auprès de l'archevêque de cette ville. Malvenda a composé un grand nombre d'ouvrages de théologie et d'exégèse. Les principaux sont : *De paradiso voluptatis* (Rome, 1605, in-4o); *Annalium ordinis prædicatorum centuria* (Naples, 1627, in-fol.); *Commentaria in sacram Scripturam* (Lyon, 1650, 5 vol. in-fol.).

MALVENU, UE adj. (mal-ve-nu, û — de *mal* et de *venir*). Qui manque de droit pour intervenir, pour faire quelque chose : *Vous seriez* MALVENU *à vous plaindre. Je trouve la justice humaine* MALVENUE *à juger des crimes entre époux.* (Balz.)

— Déplacé :

O seigneur *malvenu* de ce superbe lieu !
Caillou vil incrusté dans ces rubis en feu.

V. Hugo.

MALVERN, ville d'Angleterre, dans le comté de Worcester, sur la Severn et le chemin de fer de Worcester à Hereford. Autrefois simple village, Malvern devint en peu de temps une jolie ville de bains. Elle se compose du Petit et du Grand Malvern, qui reposent sur la déclivité d'une chaîne de hauteurs dont les points culminants sont le pic *Worcestershire Beacon* (425 mètres) et l'*Herefordshire Beacon* (480 mètres). Ces collines nourrissent d'excellents moutons et offrent des points de vue charmants. L'église de Malvern renferme quelques monuments intéressants; elle date du règne de Henri II. Les eaux conviennent particulièrement aux maladies de peau; mais ce qui attire surtout les baigneurs à Malvern, c'est le charme des paysages et des sites pittoresques qui l'environnent.

MALVERSATION s. f. (mal-vèr-sa-si-on — rad. *malverser*). Grave délit commis par cupidité, dans l'exercice d'une fonction ou d'une charge publique : *Se rendre coupable de* MALVERSATION.

— Par plaisant. Faute commise par avidité, dans un genre quelconque : *Quand l'ingestion d'un repas empiète sur la digestion du précédent, il y a* MALVERSATION. (Brill.-Sav.)

— **Encycl.** Les *malversations* que peuvent commettre les magistrats et les autres officiers dans les fonctions de leurs charges ont lieu toutes les fois que, par des motifs d'intérêt, de haine, de vengeance, etc., ils font quelque injustice ou empêchent des choses justes. Les *malversations* sont d'ailleurs plus ou moins graves et peuvent se multiplier à l'infini. Il y a, par exemple, *malversation* de la part d'un juge lorsqu'il rend un jugement inique, soit pour absoudre, soit pour condamner quelqu'un; lorsqu'il fait emprisonner un innocent ou qu'il élargit un coupable; lorsqu'il engage un témoin à porter un faux témoignage contre un accusé; lorsqu'il refuse de rendre la justice et de juger un procès qui est en état; lorsqu'il reçoit de l'argent ou quelque présent, soit pour donner à une partie un rapporteur ou un arbitre à son gré, soit pour accélérer le jugement d'une affaire ou même pour empêcher une chose injuste, lorsqu'il usurpe une juridiction qu'il n'a pas.

Les avocats et les avoués se rendent coupables de *malversation* lorsque, par dol ou par fraude, ils engagent leurs parties dans des procès injustes, ou qu'ils trahissent la cause de leur client pour favoriser celle de la partie adverse, ou qu'ils laissent condamner leurs parties sans les défendre, ou enfin qu'ils révèlent les secrets qu'elles leur ont confiés.

« Enfin, dit Merlin, les geôliers se rendent coupables de *malversation* lorsqu'ils usent d'excès ou de mauvais traitements envers les prisonniers; lorsqu'ils abusent d'une femme prisonnière; lorsqu'ils favorisent l'évasion d'un prisonnier; lorsqu'ils mettent un prisonnier au cachot ou qu'ils lui attachent les fers aux pieds sans un mandement signé du juge; lorsqu'ils délivrent des écrous à des personnes qui ne sont point actuellement en prison, et qu'ils font des écrous ou écrivent des décharges sur des feuilles volantes ou autrement que sur le registre coté et parafé par le juge; lorsque, sous prétexte de bienvenue, ils tirent d'un prisonnier de l'argent ou des vivres; lorsqu'ils souffrent qu'on parle aux prisonniers enfermés dans les cachots et qu'on leur remette des lettres ou billets sans autorisation; lorsqu'ils retiennent quelque chose sur les deniers consignés entre leurs mains pour être remis aux créanciers des débiteurs emprisonnés. »

Sous l'ancien droit, la *malversation* était confondue avec la forfaiture. Les criminalistes définissaient la forfaiture « toute *malversation* qu'un officier a faite dans sa charge, pour raison de quoi il mérite d'en être privé. » Aujourd'hui cette confusion n'est plus possible, car la forfaiture est restreinte aux crimes des fonctionnaires, d'après l'art. 166 du code pénal, au lieu que la *malversation* s'entend des crimes et des délits. V. CONCUSSION, FONCTIONNAIRE, FORFAITURE.

MALVERSER v. n. ou intr. (mal-vèr-sé — du lat. *male*, mal; *versari*, être tourné, dirigé, traité). Commettre, par cupidité, un grave délit dans l'exercice d'une fonction publique : *La loi ne saurait être trop sévère pour tout fonctionnaire qui* A MALVERSÉ.

MALVES (Jean-Paul DE GUA DE), économiste et savant français. V. GUA DE MALVES.

MALVESINE s. f. (mal-ve-zi-ne). V. MALVEISINE.

MALVEZZI (Virgilio, marquis DE), historien italien, né à Bologne en 1599, mort dans la même ville en 1654. Dès l'âge de dix-sept ans, il était reçu docteur en droit. Avide d'instruction, il apprit ensuite la médecine, la théologie, la philosophie, l'astrologie, l'art des fortifications, et cultiva en même temps les arts d'agrément. Malgré la tournure tout intellectuelle de son esprit, Malvezzi suivit la carrière des armes, se battit sous les ordres du duc de Feria, passa ensuite en Espagne, et devint membre du conseil de guerre de Philippe IV, qui lui confia plusieurs missions diplomatiques, et l'envoya notamment comme ambassadeur en Angleterre. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Discorsi sopra il libro primo degli Annali di Cornelio Tacito* (Venise, 1622); *Il Romulo* (Bologne, 1629, in-4o), trad. en français sous le titre : le *Romulus, avec des considérations politiques et morales sur sa vie* (Paris, 1645); *Il Tarquinio Superbo* (Bologne, 1632, in-4o); *Davide perseguitado* (Bologne, 1634); *Successos principales de la monarquia d'España en el anno* 1639 (Madrid, 1640); *Introduzione al racconto dei principali successi accaduti sotto il comando di Filippo IV* (Rome, 1651).

MALVICINO (Ambroise), sculpteur italien. V. BONVICINO.

Malvina, roman par Mme Cottin (Paris, 1801). L'héroïne du roman est parvenue à l'âge de vingt-quatre ans sans avoir jamais aimé. Abreuvée, dès sa jeunesse, de chagrins et de douleurs, elle n'a trouvé de consolation que dans l'amitié, et ce secours même vient de lui être enlevé : son amie est morte, et Malvina lui a juré de servir de mère à sa fille, de lui consacrer sa vie tout entière, et de ne jamais contracter aucune espèce de lien. Un tel engagement lui paraît bien facile et bien doux à remplir. Désormais libre d'elle-même, elle prend la résolution d'aller s'enfermer dans une solitude où elle pourra, tout à son aise, donner son temps et ses soins à l'éducation de sa fille adoptive. Elle va donc se réfugier chez une tante, mistress Birton, qui habite un château au fond de l'Ecosse. A peine installée depuis un an, elle a dans son cœur éprouvé tous les tourments de l'amour, y compris ceux de la jalousie. L'homme qui a produit ce miracle est sir Edmond : sir Edmond, la terreur des mères de famille à dix lieues à la ronde, sir Edmond, le plus fieffé libertin d'Ecosse! Et pourtant Malvina n'a pas même l'excuse de dire qu'on l'a trompée; au moment même où sir Edmond lui adressait ses premiers hommages, elle savait qu'il consommait la séduction d'une jeune fille. N'importe! un attrait irrésistible l'a entraînée vers cette folle passion. Quant à Edmond, gai, aimable, spirituel, capable de toutes les idées généreuses, susceptible de tous les dévouements, il donnerait sa vie pour épargner un chagrin à Malvina, car il l'aime aussi, il l'adore; mais à peine se trouve-t-il éloigné d'elle qu'il retombe dans ses anciens errements. C'est pourquoi Malvina souffre toutes les douleurs, toutes les angoisses de la jalousie.

Nous ne pouvons passer en revue tous les incidents dont l'auteur a semé son récit, et qui viennent traverser la passion des deux amants. Mais on devine combien le développement des deux seuls caractères que nous venons d'esquisser a dû fournir de situations fortes et variées. Il en est une surtout dans laquelle le charmant auteur de *Claire d'Albe* s'est surpassé. Sir Edmond croit Malvina infidèle; il croit qu'elle l'a trahi pour l'abbé Prior, le chapelain du château. Dès lors, il la fuit, il jure de ne jamais la revoir, il la hait, ou plutôt il s'efforce de la haïr, car jamais elle ne lui fut si chère. Sa tête bouillonne, son cœur se brise, la fièvre s'empare de lui, le consume, le terrasse; ses jours sont en danger, et sa famille en pleurs maudit Malvina. Celle-ci ne peut approcher de son amant; mais elle apprend qu'on cherche une femme pour seconder la garde-malade. Elle se déguise, se fait accepter. Elle voit sir Edmond pâle, inanimé : « Eh quoi! vous tremblez, lui dit froidement la garde-malade? On dirait que vous n'avez jamais vu mourir personne! » C'est au tour de Malvina à veiller le malade, seule, pendant toute une nuit. Elle refoule les soupirs, les sanglots qui lui serrent la gorge; elle s'interdit les pleurs, comprime les battements de son cœur, qui pourraient la trahir. Un jour, lorsque le malade a triomphé des premières étreintes du mal, elle demande au docteur s'il pense qu'une grande émotion peut lui être funeste. La réponse est affirmative, et l'infortunée quitte son amant sans avoir pu se justifier, lui redemander son amour. Nos romans modernes contiennent peu de situations aussi simplement émouvantes. Le dénoûment se devine : c'est un mariage. Les rôles secondaires sont tous bien liés à l'action principale, et leurs caractères forment d'heureux contrastes : Mistress Birton, cette femme bonne et vertueuse, pleine de bienveillance et de générosité en apparence, et qui, au fond, n'est qu'une froide et dure égoïste; mistress Melmor, cette veuve ruinée, qui a trouvé asile chez Mme Birton, et qui se croit obligée de payer son hospitalité par une complaisance servile et une aveugle admiration pour les prétendues vertus de son hôte, sont deux types finement observés et vigoureusement développés. Quant à M. Prior, le chapelain du château, et à Malvina, voici ce qu'en dit J. Chénier dans son tableau de la littérature française : « M. Prior paraît fort déplacé, quoiqu'il serve à l'action. Un prêtre catholique des mœurs les plus graves, mais qui, malgré sa piété, s'avise d'être amoureux et de se battre au pistolet avec son rival, est un personnage inadmissible. Edmond, tout passionné, tout brillant qu'il est, Edmond lui-même, laisse quelque chose à désirer. Il n'en est pas ainsi de Malvina; c'est à tous égards un des plus beaux caractères que puissent offrir les romans modernes. Il n'est point de situation mieux conçue, mieux développée, plus pathétique en tous ses détails, que celle de Malvina, s'introduisant déguisée dans le château d'une famille qui la persécute, y devenant la garde-malade d'Edmond son amant; et là, muette, impénétrable autant qu'active et vigilante, l'arrachant, à force de soins, à la mort qui semblait déjà le saisir. »

Malvina ou **Un mariage d'inclination**, vaudeville en deux actes, de Scribe, représenté au théâtre de Madame (Gymnase) le 8 décembre 1828, M. Dormeuil destine sa fille Malvina à Arwed, un jeune cousin qui, malgré son amour, s'aperçoit bien vite de l'indifférence de sa fiancée. Celle-ci finit par lui révéler que, pendant un voyage qu'elle a fait en Angleterre, elle s'est mariée secrètement avec M. de Barentin. Ce dernier est reçu chez M. Dormeuil. Arwed se charge de plaider la cause des deux époux, et il trouve dans son cœur des accents irrésistibles, qui triomphent de la résistance du père. Arwed n'a que trop réussi; car Malvina, comparant alors l'homme fat et égoïste qu'elle a choisi à l'âme fière et généreuse de son cousin, se repent vivement d'avoir cédé à un penchant romanesque.

L'idée de cet ouvrage a été empruntée à un roman de Van der Velde. La vogue s'attacha longtemps à cette pièce.

MALVOISIE s. f. (mal-voi-zî — On tire ce nom de *Malvasia*, île de la Grèce, dont le vin a donné son nom à des vins de même qualité, mais d'autre provenance. Nicot traduit le vin de Malvoisie par *vinum Arvisium*, et Scheler demande s'il n'y aurait pas lieu de penser qu'il en déduisait le mot français. Le vin de Chio, dit en grec *Ariousion*, était, en effet, réputé le meilleur cru de la Grèce, et Virgile le qualifie même de *novum nectar*, un nouveau nectar. Mais l'initiale du mot *malvoisie* ne permet guère de conjecturer une correspondance étymologique avec le terme latin, bien qu'*arvisium* eût fort bien pu donner *alvoisie*). Vin grec célèbre, qui est doux et velouté :

Ah! qu'il est bon! c'est la liqueur choisie,
Le pur nectar, la céleste ambroisie
Qu'on sert aux dieux dans leur félicité.
Boire à longs traits de cette *malvoisie*,
C'est partager leur immortalité.

Piron.

‖ On dit aussi *vin de Malvoisie* : *Le* VIN DE MALVOISIE, *si célèbre au moyen âge, n'existe plus guère que dans l'histoire.* (E. About.)

— Par ext. Vin doux et sucré de divers pays, offrant quelque analogie avec la malvoisie : MALVOISIE *de Chypre, de Candie, des Canaries, de Madère, de Provence. Jamais une captive aux yeux noirs ne vous présentera le champagne mousseux, la* MALVOISIE *de Madère.* (Brill. Sav.)

— Vitic. Nom donné à divers cépages qui fournissent les vins dits de Malvoisie.

— Rem. On a fait souvent ce mot masculin, ce qui est plus conforme à la règle suivie pour le genre des noms de vins : *C'est surtout au mont Ida que les moines grecs font du* MALVOISIE *excellent.* (Dubourg.)

On vous fera raison avec du *malvoisie*.

C. Delavigne.

— **Encycl.** Vitic. Les *malvoisies* forment, non pas seulement une variété, mais une tribu de raisins, caractérisée surtout par un goût fin tout particulier, mais moins prononcé que celui des muscats et des sûrins. Ces cépages sont cultivés en grand, depuis l'île de Madère jusqu'à l'archipel grec, et plusieurs mûrissent très-bien même jusque sous le 47e degré de latitude. La plupart des *malvoisies* occupent un rang distingué comme raisins de table; mais, en général, elles sont destinées surtout au pressoir; elles donnent un vin généreux et suave, d'un parfum exquis et d'une belle couleur ambrée, qu'on range parmi les vins de liqueur les plus renommés; mais il faut qu'il ait été préparé avec soin. Elles forment trois groupes, suivant que les grains sont blancs, colorés ou noirs.

La *malvoisie à gros grains* ou *grosse malvoisie* est un très-beau raisin, d'un excellent goût, d'un arome délicat, et qui serait le premier des raisins des pays tempérés, s'il mûrissait plus facilement; c'est aussi la variété que l'on préfère à toutes, dans l'île de Corse, pour faire des raisins secs; ses grains, à Madère et dans quelques localités privilégiées du midi de la France, atteignent 0m,025 de longueur; mais ce cépage est peu productif dans les premières années. La *malvoisie de Sitges* paraît supérieure à toutes les autres, et par l'abondance et par la qualité de son produit; ses grains sont oblongs, et d'un beau jaune doré à leur maturité, qui est tardive; la chair est consistante et de très-bon goût. Ce raisin se conserve longtemps, et passe pour faire de très-bon vin. Cette variété, improprement appelée *verdal* dans le Midi, mûrit rarement sous le climat de la Touraine, si ce n'est en espalier; elle paraît être originaire de l'Andalousie.

La *malvoisie de la Chartreuse* est aussi un cépage espagnol; si on l'a crue originaire de Vaucluse, c'est qu'on l'a confondue avec le teneron de la même localité. Elle est peu productive; aussi doit-on la tailler long et sur les sarments moyens; ses grappes sont serrées, à grains allongés et très-beaux, à peau épaisse, à chair croquante, d'un goût fin, très-agréable et même un peu musqué à complète maturité, qui est assez tardive. La *malvoisie des Pyrénées* est plus productive et donne d'excellent vin; ses grappes sont bien fournies de grains à saveur fine et agréable, mais moins gros que dans les variétés précédentes. Du reste, ces deux dernières mûrissent difficilement sur les bords de la Loire. La *malvoisie blanche*, a de belles grappes de grains tachés de brun; originaire du midi de la France, elle mûrit bien en Touraine; ses grains, à chair croquante et d'un goût fin, sont excellents pour la table et méritent de faire concurrence au chasselas; mais on n'est pas bien fixé sur la valeur du vin qu'ils donnent.

On peut citer encore la *malvoisie tardive*, qui a reçu ce nom en Allemagne, mais qui, sous nos climats, mûrit facilement et d'assez bonne heure, et qui fait un excellent raisin de bouche; la *malvoisie musquée* ou *muscat de Malvoisie*, originaire d'Italie, et qui serait, d'après Odart, un hybride de *malvoisie* et de muscat; la *malvoisie de Lasseraz*, cultivée aux environs de Chambéry, mais qui provient probablement de l'île de Chypre; les *malvoisies de Toscane* et *de Monte-Pulciano*, peu connues et mûrissant mal.

La *petite malvoisie verte* est bien facile à reconnaître à ses grappes nombreuses, à ses grains petits, mais très-juteux, ronds, d'un beau vert qui se teinte de roux dans les parties exposées au soleil; elle produit un vin clair, limpide, incolore, mais très-sucré et d'une qualité supérieure. Odart pense que cette variété pourrait bien être le *lageos* aux petits grains dont parle Virgile.

La *malvoisie de Lipari* a une végétation vigoureuse; elle porte des grappes longues, peu serrées, à grains de moyenne grosseur, oblongs et de couleur rose, ou plutôt pelure d'oignon; ce raisin est d'un goût fin, relevé et très-sucré quand il est bien mûr, ce qui arrive assez difficilement dans le centre de la France. Cette *malvoisie* présente une sous-variété à grains plus petits et plus arrondis, ayant du reste les mêmes qualités. La *malvoisie fine* de Madère *n'en diffère* guère que par ses grains plus gros et plus longs. Le même caractère la distingue de la *malvoisie de Sicile*, à grains blancs et transparents. Ces trois variétés servent à faire le délicieux vin de Lipari, généreux et suave, d'une couleur ambrée, et laissant dans la bouche un parfum exquis.

La *malvoisie rouge* a été introduite de la haute Italie dans le midi de la France; ses grains, d'une belle couleur rouge clair, ont une eau sucrée et agréable; bien que de qualité secondaire, ils conviennent assez pour la table, mais non pour le pressoir. La *malvoisie rousse* est plus recommandable; son suc est plus doux et plus fin. La *malvoisie de l'Istrie* est celle qui a les grains les plus petits. Nous citerons enfin la *malvoisie noire*, très-productive, et qui donne un vin excellent, d'un arome suave et délicat.

— Vins de Malvoisie. La véritable *malvoisie* grecque ne se récolte pas seulement sur le territoire de la petite île d'où est tiré son nom, mais encore dans toute la Laconie et à Misitra, à 40 kilom. d'Athènes. Comme presque tous les vins de ce nom sont expédiés en Russie, il nous serait fort difficile, à nous autres Occidentaux, d'en discuter la valeur. Nous ne connaissons dans le commerce, sous le nom de *malvoisie*, que des vins fabriqués dans les contrées méridionales de l'Occident et dans les îles de l'Océan; vins qui diffèrent essentiellement de leur homonyme, d'abord parce qu'ils n'ont pas été récoltés sous le même climat, ensuite parce qu'on ne les fabrique pas de la même manière.

— *Malvoisie grecque.* La *malvoisie* grecque était célèbre déjà dans l'antiquité; mais elle n'était produite que par la petite île de Malvasia, connue par son temple d'Esculape. On attribuait alors au vin de *Malvasia* des vertus médicinales que les modernes ont cru y retrouver; on l'emploie encore quelquefois sous le nom de *vinum malvaticum*, pour fortifier les estomacs délabrés; mais, comme il est très-rare à l'état pur, on a proposé d'en abandonner l'usage. La *malvoisie* grecque, beaucoup plus célèbre autrefois que de nos jours, faisait, il y a quelques siècles, les délices des grands seigneurs de l'Europe occidentale; l'anecdote suivante en fera foi : Edouard IV, roi d'Angleterre, ayant condamné son frère George, duc de Clarence, à la mort, lui permit de choisir celle qui lui semblerait la plus douce; le prince demanda aussitôt à être plongé dans un tonneau de *malvoisie*, digne fin d'un ivrogne.

— La *malvoisie* espagnole se fabrique :

1º A Sitges, en Catalogue. C'est un vin ambré et parfumé, auquel on ajoute ordinairement une certaine quantité d'eau-de-vie pour l'empêcher de fermenter et le rendre susceptible d'une longue conservation. Quoique fort bon, il est moins prisé que le même vin fabriqué à Xérès.

2º Les vins provenant de cette dernière ville ont beaucoup de délicatesse, de finesse et de parfum, avec un goût des plus suaves; ils conservent leur blancheur en vieillissant, ne reçoivent aucune addition d'eau-de-vie, et peuvent être comparés à l'excellente *malvoisie* de Madère, qui les surpasse cependant en corps et en qualité.

3º A Paxarète.

4º A Malaga, vin liquoreux, assez semblable à celui de Sitges.

5º A Pollenza, dans l'île Majorque.

— *Malvoisie d'Italie.* La *malvoisie* que l'on récolte à Lipari a une couleur ambrée, est généreuse, suave, et laisse dans la bouche un parfum délicieux, avec un arrière-goût de douceur non moins agréable. Ce vin est préparé avec beaucoup de soin; on choisit les grappes, et après en avoir ôté tous les mauvais grains, on les expose pendant huit ou dix jours au soleil, avant d'en exprimer le jus, que l'on met ensuite fermenter dans les tonneaux. La récolte s'élève à peine à 2,000 barriques, que les Liparotes envoient à l'étranger; ils en réservent très-peu pour leur usage, et les voyageurs ont souvent de la peine à s'en procurer quelques flacons, lorsqu'ils veulent en boire pendant leur séjour dans l'île.

On fabrique encore des *malvoisies* secondaires dans l'île de Sardaigne.

— *Malvoisie de Madère.* La *malvoisie* de Madère occupe le premier rang parmi les meilleurs vins de liqueur que l'on connaisse. Doux et en même temps très-fin, son arome spiritueux embaume la bouche sans y laisser la moindre âpreté; ce vin se conserve longtemps sans cesser d'être agréable. Son prix est ordinairement, dans le pays, au moment de la récolte, de 1,000 francs la pipe (415 litres). Il faut attendre plusieurs années pour le boire avec toutes ses qualités.

Pour le fabriquer, on choisit les raisins les plus mûrs, on les porte sur le pressoir. A la première pression, on enlève toutes les grappes, et l'on jette les pellicules en un monceau, pour les presser de nouveau à plusieurs reprises. On mêle ordinairement ensemble les produits de toutes ces pressions; mais quelques propriétaires les séparent et obtiennent des vins de différentes qualités; on donne alors le nom de *puigo* au produit de la première pression; c'est un vin de première goutte, parfaitement limpide, très-fin et très-délicat.

Le *mosto*, ou vin de seconde pressée, est plus corsé. Le vin des dernières pressions a du corps, du spiritueux et une âpreté qui le rend peu agréable pendant plusieurs années, quand on le conserve pur.

On fabriquait autrefois à Madère beaucoup plus de *malvoisie* qu'aujourd'hui. Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire une grande partie de l'Europe ayant cessé d'en demander, plusieurs propriétaires ont arraché le plant qui le produit, et le commerce ne s'en est jamais relevé qu'imparfaitement depuis. A Ténériffe, la *malvoisie* est cultivée particulièrement aux environs d'Icod de los Vinos, dont elle tapisse les coteaux abrupts et tourmentés. A Las Aguas, les cultures garnissent tout le massif qui borde la côte, et les pampres verts couvrent la montagne depuis la base jusqu'au sommet. Les vins de *malvoisie* que l'on y récolte sont fins et parfumés; mais on les considère comme inférieurs à ceux de Madère.

La *malvoisie* de l'île de Palme n'a pas autant de douceur et de force que celle de Ténériffe, mais quand elle a été gardée trois ou quatre ans, elle acquiert un bouquet prononcé, qui ressemble à l'odeur que donne une pomme de pin bien mûre.

— *Malvoisie française.* Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, nous apprend que les sieurs de Montbazenc et de Saint-Drézeri avaient transporté dans leurs terres la célèbre *malvasia*, qui seule produit le vin de *Malvoisie*. C'est donc depuis environ trois siècles que notre pays produit cette liqueur précieuse dont la Grèce s'enorgueillit à juste titre. Voici comment on la fabrique en Provence : on cueille le raisin dès qu'il est mûr, sans le laisser dessécher sur la vigne, et on le jette sous un pressoir. On mélange le moût dans des futailles avec un peu de trois-six; on laisse fermenter; on soutire et on ajoute encore un peu de trois-six. Pour avoir de la *malvoisie* sèche, on égrappe et on laisse fermenter pendant cinq ou six jours avant de presser. La *malvoisie* de Roquevaire est liquoreuse et agréable. On la prépare avec des raisins muscats rouges que l'on fait sécher en partie avant de les presser.

MALVOULU, UE adj. (mal-vou-lu — de *mal*, et de *voulu*). Mal vu, peu aimé ou peu estimé : *Etre* MALVOULU *de tous.* ‖ Mot vieilli.

MALWA ou **MALOUAH**, ancienne province de l'Indoustan anglais, comprise entre celles d'Adjémir et d'Agra au N., de Gandouana et de Kandeisch au S., de Guzarate à l'O., et d'Allahabad à l'E., par 22º et 26º de lat. N., 72º et 77º de long. E. Elle mesure 380 kilom. du N. au S., et 450 de l'E. à l'O.; superficie, 84,240 kilom. carrés. La population, dont le chiffre exact est inconnu, est approximativement évaluée à 4,000,000 d'habitants. Cette province est traversée de l'E. à l'O., à l'O. et au S. par l'arête qui divise l'Indoustan en deux versants généraux. Tous les cours d'eau qui coulent au N. et à l'E. de cette arête appartiennent au bassin de la Djoumnah, ceux qui coulent à l'O. et au S. sont tributaires du golfe de Cambaye. Les points les plus élevés atteignent 333 toises. Les vallées, bien arrosées, sont d'une prodigieuse fertilité. On y trouve des espaces immenses couverts de hautes herbes et de broussailles, repaires d'animaux féroces. Le climat est tempéré et très-favorable à la culture. Tous les végétaux et fruits d'Europe y prospèrent et y sont d'une excellente qualité. Le coton, l'indigo, le tabac, la canne à sucre et le pavot y sont cultivés sur une large échelle et deviennent la source de revenus importants. Les forêts abondent en bois de construction. Les pâturages, nombreux et excellents, nourrissent de grands troupeaux de bestiaux et des chevaux d'une qualité médiocre.

« Cette contrée envoie la plupart de ses produits dans le Guzarate, ou dans les provinces orientales, par les rivières tributaires de la Djoumnah. Les Mahrattes forment la masse de la population; les Pindavies, les Bhyls sont des tribus guerrières et presque sauvages; les Afghans ou Patans sont en petit nombre; les Grassias paraissent être les vrais aborigènes du Malwa. Le plus ancien et l'un des plus célèbres des rajahs du Malwa est Bickermadjy; de son règne, qui commence en 57 av. J.-C., date une des ères des Indous. Les mahométans conquirent cette contrée au XIIIe siècle; à la mort de l'empereur Balin, en 1286, le gouverneur Dilavor-Khan se révolta et y jeta les fondements d'un royaume indépendant, qui exista plus de 170 ans; sa capitale était Mandô, au S.-S.-O. d'Oudjeïn. L'empereur mogol Homayon soumit ce royaume en 1534, et l'annexa à son empire; en 1707, à la mort d'Aureng-Zeyb, les Mahrattes se le partagèrent. Depuis cette époque, ce pays a presque toujours été le théâtre de guerres sanglantes et a souffert tous les excès de misère et d'oppression. La guerre que les Anglais firent, en 1817 et en 1818, aux Pindavies et la bataille de Mehodpour ont placé une grande partie du Malwa sous la suzeraineté de l'Angleterre. Il est aujourd'hui divisé en *Malwa indépendant*, qui fait partie du royaume de Sindhia et a pour ch.-l. Oudjeïn, et *Malwa tributaire des Anglais*, comprenant les Etats de Bopal, de Dava et d'Indore. » (*Dictionnaire géographique universel.*)

MALZAC (Sylvain), médecin français, né à Castres en 1689, mort en 1758. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit les écrits suivants : *Réflexions critiques sur plusieurs opérations de physique et de médecine* (Toulouse, 1735, in-12), et *Observations curieuses* ou *Lettres critiques contre la pratique du bouillon de grenouilles* (Utrecht, 1746, in-8º).

MALZIEU (LE) ou **MALZIEU-VILLE**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. N.-E. de Marvejols, sur la rive droite de la Truyère; pop. aggl., 871 hab. — pop. tot., 1,017 hab. Fabrication de serges et de cadis, tanneries, manufactures de couvertures de laine, parchemineries. Pris par les protestants en 1573 et en 1577, Le Malzieu tomba, en 1586, au pouvoir du duc de Joyeuse, qui y fit pendre un grand nombre d'habitants. Le bourg est bâti dans un vallon très-pittoresque et produisant en quantité des grains, des fruits, des plantes potagères et des fourrages.

MAMACHI (Thomas-Marie), érudit et dominicain italien, né dans l'île de Chio en 1713, mort en 1792. Après avoir professé la théologie à Florence, il alla habiter Rome, où son vaste savoir lui valut d'être successivement nommé professeur au collége de la Propagande, théologien de la Casanate, maître en théologie, consulteur de l'Index, secrétaire de cette commission (1779), enfin maître du sacré palais sous Pie VI. Grand travailleur, joignant à une mémoire heureuse une grande vivacité d'esprit, une remarquable facilité, Mamachi jouit d'un grand crédit dans son ordre et eut même une influence marquée dans les affaires religieuses de son temps. Il eut de nombreuses querelles théologiques et partant de nombreux ennemis qui l'ont accusé de changer d'opinion, d'être tour à tour favorable aux jésuites et aux appelants, et de ne consulter que son propre intérêt. Ses principaux ouvrages sont : *De Ethnicorum oraculis* (Florence, 1738); *De ratione temporum Athanasiorum deque aliquot synodis quarto sæculo celebratis* (Florence, 1748); *Originum et antiquitatum christianarum libri XX* (Rome, 1749-1755, 4 vol. in-4º); *De animabus justorum in sinu Abrahæ* (Rome, 1766); *Del diritto libero della Chiesa d'acquitare e di possedere beni temporali* (Rome, 1769); *La pretesa filosofia de' moderni increduli esaminata e discussa* (Rome, 1770), etc. Parmi les écrits dirigés contre lui, on cite particulièrement un piquant pamphlet du marquis Spirite, lequel parut sous le titre de *Mamachiana per chi vuol divertirsi* (1770).

MAMACHOCHA, nom sous lequel les Péruviens adoraient l'Océan.

MAMACONA s. f. (ma-ma-ko-na). Titre des vierges les plus âgées parmi celles qui étaient consacrées au Soleil, du temps des Incas.

MAMADYSCH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 185 kilom. N.-E. de Kazan, chef-lieu de district, sur la rive gauche de la Viatka; 2,390 hab. Tanneries, tissus de coton teints en rouge; commerce de bestiaux.

MAMAGU s. m. (ma-ma-gu). Bot. Fougère de la Nouvelle-Zélande, dont la racine contient une moelle que les habitants mangent rôtie.

MAMAKUN s. m. (ma-ma-keun). Sorte de bracelet en matière précieuse, qui sert comme d'amulette aux insulaires des Moluques.

MAMALIGA s. f. (ma-ma-li-ga). Bouillie de farine de maïs, dans les Principautés danubiennes.

MAMAMOUCHI s. m. (ma-ma-mou-chi — mot arabe signifiant *propre à rien:* de *ma menou schi*, non chose bonne). Nom donné par Molière à un dignitaire burlesque de son invention : MAMAMOUCHI, *vous dis-je, je suis* MAMAMOUCHI ! (Mol.)

— Par ext. Fonctionnaire : *Mon père a demandé pour son gendre le grade d'officier; fais-moi le plaisir d'entreprendre le* MAMAMOUCHI *quelconque que cette nomination regarde.* (Balz.)

MAMAN s. f. (ma-man — lat. *mamma*, proprement mamelle. Ce mot enfantin est employé pour *mater*, mère, dans Nonius, selon le témoignage de Varron. On le trouve avec le même sens dans Plaute et Catulle. De ce premier appel de l'enfant à la mère pour demander le sein, *quærendo mammam*, qui a suggéré à saint Augustin le néologisme *mammare* pour *lactare*, allaiter, et dont s'est formé l'espagnol *mamar* dans le même sens, est venu le nom donné à la mère elle-même dans presque toutes les langues : l'italien *mamma*, l'espagnol *mama*, le provençal *mamà*, le valaque *mame* ou *mume*). Mère, dans le langage des petits enfants. Ce mot est aujourd'hui employé par beaucoup de grandes personnes; on l'emploie avec ou sans l'adjectif possessif : MAMAN *t'appelle. J'irai le dire à ta* MAMAN. *Au collége, un homme qui dirait* MAMAN *se couvrirait d'un immense ridicule.* (Balz.) *Tous les ans il y a en France cent mille papas et autant de* MAMANS *qui pleurent leurs fils enrôlés par la loi du sort.* (Proudh.)

Conservez bien la paix du cœur,
Disent les *mamans* aux fillettes.
GOUFFÉ.

— Fam. Femme quelconque : *Allons chez* MAMAN *Marguerite. Quelle est cette grosse* MAMAN?

— *La maman*, Mère particulière dont on parle, mère déterminée : LA MAMAN *le veut. Comment va* LA MAMAN?

— *Grand'maman, Bonne maman*, Grand'mère : *Votre* GRAND'MAMAN *est donc toujours à la campagne?* (Volt.) *Ta mère a donc changé son jour? — Non, ma* BONNE MAMAN; *nous recevons toujours le mardi.* (Th. Leclercq.)

L'amour a peur des *grand'mamans.*
BÉRANGER.

— *Belle-maman*, Belle-mère : *Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa? Ma* BELLE-MAMAN *m'a dit que vous me demandez.* (Mol.) *Je compte épouser votre cousine; ce soir même je la demande en mariage à sa* BELLE-MAMAN. (Al. Duval.)

MAMANDRITE s. f. (ma-man-dri-te). Zooph. Ancien nom des spongiaires fossiles.

MAMANIVA, idole monstrueuse des Banians. Sa pagode est adossée au tronc d'un arbre et sa tête passe par une ouverture. Ses adorateurs viennent se prosterner devant elle et lui apporter leurs offrandes. Ils se font au front, avec du vermillon, une marque qu'ils regardent comme un talisman précieux contre les mauvais esprits.

MAMANPIAN s. m. (ma-man-pi-an — de *maman* et de *pian*). Méd. Ulcère qui se montre au début du pian. ‖ On dit aussi MAMAPIAN.

MAMBELLI (Marc-Antoine), grammairien et jésuite italien, né à Forli en 1582, mort à Ferrare en 1644. Le meilleur de ses ouvrages est intitulé : *Osservazioni della lingua italiana* (Ferrare, 1644; rééd. à Ferrare, 1709, 2 vol. in-4º). Il traite des verbes et des particules, et, bien qu'il ait vieilli, il est encore recherché des curieux.

MAMBI s. m. (man-bi). Substance grise et savonneuse, qui paraît être de la cendre de quinoa, et que les Péruviens mâchent avec des feuilles de coco.

MAMBRÉ, nom d'une vallée de la Palestine ancienne, entre Hébron et Jérusalem, dans la tribu de Juda. Abraham y résida longtemps et y reçut la visite des anges qui lui annoncèrent la naissance d'Isaac.

Mambrin (ARMET DE). Mambrin était un roi maure, célèbre dans les romans de chevalerie. Son armet, ou son casque enchanté, le rendait invulnérable. Ce talisman, qui était l'objet de la convoitise de tous les paladins de la chrétienté, fut enlevé par le fameux Renaud, qui tua Mambrin. Mais l'armet de Mambrin doit surtout sa célébrité aux mentions piquantes qu'en a faites l'immortel auteur de *Don Quichotte*. Le chevalier de la Manche porte constamment sur sa tête un plat à barbe qu'il a conquis sur une grande route, et qu'il croit être l'armet enchanté de Mambrin.

Les écrivains font de fréquentes allusions à ce talisman fameux, en y attachant presque toujours une signification plaisante :

« Je viens de lire cette réplique du citoyen Proudhon, si pompeusement annoncée par lui. Quoi ! c'était pour en arriver là qu'on avait juré de mettre en lambeaux toute renommée, ouvrage du peuple ! Quoi ! sous ces guenilles dont on composait avec tant d'apparat la laide toilette de l'hébertisme, il n'y avait pas même un squelette ! O misères de la vanité ! Allons, allons, ce brave homme n'est pas dangereux. L'*armet de Mambrin* n'était qu'un plat à barbe. Tout restera debout, si nul autre ne s'en mêle, même les moulins à vent. Respirons. »

LOUIS BLANC.

MAMBRINE s. f. (man-bri-ne). Mamm. Variété de chèvre originaire de la Syrie.

— Adjectiv. : *La chèvre est répandue dans toute la basse Egypte; elle est originaire de Syrie, et connue en Europe sous le nom de chèvre* MAMBRINE. (J.-J. Marcel.)

MAMBRUN (Pierre), jésuite et poëte latin, né à Clermont-Ferrand en 1600, mort à La Flèche en 1661. Il enseigna successivement la rhétorique et la théologie à Paris, à Caen et à La Flèche. Ce jésuite s'est fait connaître par ses poésies latines, dans lesquelles il a imité avec assez de bonheur la forme et l'élégance de style de Virgile. On a de lui des églogues, un poëme épique en douze chants, intitulé *Constantinus* (Paris, 1658); une dissertation *De poemate epico* (1652), etc. Ses œuvres ont été réunies et publiées sous le tititre de : *Opera poetica* (La Flèche, 1661, in-fol.).

MAMCZYNSKI (Stanislas-Sébastien), jurisconsulte polonais, mort en 1769. Docteur en droit civil et en droit canon, il fut successivement professeur d'éloquence à l'Académie de Cracovie, recteur de cette Académie et chanoine de l'église métropolitaine, et, après avoir rempli les fonctions du ministère ecclésiastique dans diverses paroisses, devint, en dernier lieu, recteur de l'Académie de Posen. Ses principaux ouvrages sont : *Praxis commissorialis fori spiritualis* (Cracovie, 1738); *De vita et honestate clericorum* (Cracovie, 1747); *De privilegiis jurisconsultorum* (Cracovie, 1748); *De immunitate ecclesiarum* (Cracovie, 1759); *De testamentis et ultimis voluntatibus*; un recueil de *Sermons*, etc.

MAME s. f. (ma-me). Abréviation populaire du mot MADAME : *Bonjour,* MAME *Grimard. Comment va* MAME *Pinson?* ‖ Ce mot était autrefois employé par les gens de qualité, quand ils parlaient d'une bourgeoise.

MAME (Charles-Ernest-Auguste), industriel et homme politique français, né à Angers en 1805. Il est neveu du fondateur de la maison Mame, de Tours, et a pris part à la direction de cette importante librairie, de

1833 à 1845, conjointement avec M. Alfred Mame. Maire de Tours depuis 1849, conseiller général de cette ville, président, pendant un grand nombre d'années, de la Chambre de commerce, il fit acte d'adhésion complète au criminel coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut élu, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif dans la 3e circonscription d'Indre-et-Loire en 1859, et réélu dans les mêmes conditions en 1863. M. Mame se démit de ses fonctions de maire en 1865, à la suite des élections municipales de Tours. Lors des élections pour le Corps législatif en 1869, il obtint au premier tour de scrutin près de 200 voix de moins que son compétiteur, M. Wilson, candidat du parti libéral. Aussi M. Mame ne crut pas devoir affronter un second tour de scrutin. Il se retira de la lutte, et, depuis lors, il n'a plus pris part aux affaires politiques.

MAME (Alfred-Henri-Amand), imprimeur et éditeur français, né à Tours en 1811. Il est cousin et beau-frère du précédent, avec qui il prit, en 1833, la direction de l'imprimerie et de la librairie fondées par son père. A partir de 1846, M. Alfred Mame a géré seul la maison dont l'importance s'était énormément accrue, et il a su lui donner un développement encore plus considérable. M. Mame ne se borne pas à vendre des livres, il les imprime et les fait relier. Son établissement comprend de vastes ateliers où travaillent environ 700 ouvriers, sans compter 400 ou 500 qui travaillent au dehors, et où l'on imprime, relie ou broche jusqu'à 20,000 volumes par jour. Pendant fort longtemps la maison Mame s'était bornée à imprimer et à publier des livres de piété, de liturgie et de droit. Elle y joignit plus tard la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne*, immense collection de volumes destinés aux distributions de prix, de petits ouvrages d'éducation religieuse publiés, comme les précédents, avec l'approbation de l'archevêque de Tours, des ouvrages d'enseignement primaire, des livres d'église de tout prix et de tout format. Enfin, vers 1854 et depuis cette époque, M. Alfred Mame y a joint des ouvrages descriptifs, littéraires et scientifiques, exécutés avec autant d'art que de luxe. Parmi ces derniers, qui figurent au rang des plus beaux spécimens de la librairie française, nous citerons : la *Touraine*, volume illustré; la *Sainte Bible*, avec des dessins de G. Doré; les *Jardins*, les *Chefs-d'œuvre de la langue française*, enrichis d'eaux-fortes, etc.

M. Mame a obtenu la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855, la croix d'officier de la Légion d'honneur à l'occasion de celle de 1863, le grand prix unique de la librairie à celle de 1867. Enfin, cette même année, il a reçu, pour avoir fait construire des cités ouvrières à Tours, un des prix de 10,000 francs décernés aux « établissements modèles où règnent au plus haut degré l'harmonie sociale et le bien-être des ouvriers. »

MAMEI s. m. (ma-mè). Bot. Grand arbre d'Amérique, de la famille des guttifères, à fruit comestible, et dont les fleurs fournissent une liqueur connue sous le nom d'EAU CRÉOLE.

MAMELETTE s. f. (ma-me-lè-te — dimin. de *mamelle*). Petite mamelle. ‖ Vieux mot.

MAMELIÈRE ou **MAMELLIÈRE** s. f. (ma-me-liè-re — rad. *mamelle*). Art milit. anc. Partie de l'armure qu'on plaçait sur la cuirasse, au devant de la poitrine. ‖ On l'appelait aussi PECTORAL.

— **Encycl.** La *mamelière* était une simple rondelle en métal de la largeur d'une soucoupe ; elle s'attachait au devant de certaines cuirasses. Les *mamelières* se fixaient à un bouton qui saillait en cet endroit de la cuirasse; elles y jouaient avec une certaine liberté. Au XVe siècle, et même au commencement du XVIe siècle, les *mamelières* étaient gravées et damasquinées ; leur centre supportait une chaînette qui venait s'attacher à la poignée de l'épée et à l'extrémité supérieure du fourreau; on supprima alors ces chaînettes dont l'usage était bizarre.

MAMELLAIRE adj. (ma-mèl-lè-re — rad. *mamelle*). Anat. Qui a rapport aux mamelles.

MAMELLE s. f. (ma-mè-le — lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*, que Delâtre croit être pour *mahma*, ce qui nourrit, ce qui allaite, de la racine sanscrite *mah*, faire croître, nourrir, allaiter. D'autres préfèrent rattacher le latin *mamma* au grec *mazos*, *mastos*, mamelle, proprement la partie de la poitrine de la femme où l'enfant mord, du grec *massô* pour *maksô*, qui correspond exactement au sanscrit *maks* ou *makch*, prendre, serrer, pétrir, broyer, etc.). Anat. Organe glanduleux qui, chez certains animaux, sert à la sécrétion du lait destiné à la nourriture des petits : *Les* MAMELLES *de la femme, de la chèvre, de la chauve-souris, de la baleine. Les Groenlandaises ont des* MAMELLES *molles, et si longues qu'elles donnent à teter à leurs enfants par-dessus les épaules.* (Buff.) *Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs* MAMELLES *flétries, faute d'une bouchée de pain pour sustenter leurs expirants nourrissons.* (Chateaub.) *L'administration est au peuple ce que la* MAMELLE *est à l'enfant.* (E. de Gir.)

La bique, allant remplir sa traînante *mamelle*,
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferma sa porte au loquet.
LA FONTAINE.

‖ Organe qui, chez l'homme, occupe la position et rappelle jusqu'à un certain point la forme de la mamelle de la femme, mais qui ne sert pas aux mêmes usages : *Les* MAMELLES *des hommes peuvent former du lait comme celles des femmes.* (Buff.)

— Par ext. Age de l'allaitement : *Des enfants à la* MAMELLE. *L'éducation des enfants doit commencer à la* MAMELLE. (Acad.) *L'éducation que reçoit un homme dès la* MAMELLE *influe jusque sur sa décrépitude.* (B. de St-P.)

— Fig. Ce qui fournit des aliments : *Le labourage et le pâturage sont les deux* MAMELLES *de l'État.* (Sully.)

— *Avoir quelque chose sous la mamelle gauche*, Avoir du cœur, du courage.

— Art vétér. Chacun des côtés de la pince d'un sabot de solipède.

— Techn. Chez les selliers, Chacun des deux endroits où finit le garrot dont est composé l'arçon du devant.

— Zooph. *Mamelle de Saint-Paul*, Espèce d'oursin fossile.

— Bot. Nom commun à plusieurs champignons qui ont quelque ressemblance avec une mamelle de femme : MAMELLE *de chair.* MAMELLE *rayée.* MAMELLE *rouge*, *verte*, *blanche*, *brune.* ‖ *Arbre aux mamelles*, Syn. de MAMMÉE.

— **Encycl.** L'importance des *mamelles* est si grande, que l'on a choisi ces organes pour caractère distinctif d'une classe tout entière d'animaux, les *mammifères*. Chez ces animaux, le nombre des *mamelles*, comme la position qu'elles occupent, présente, suivant les familles, une grande variété. Les singes et les chauves-souris ont deux *mamelles*, ainsi que les édentés tardigrades, l'éléphant et le lamantin. Les galéopithèques ont deux paires de *mamelles*, la jument en a deux, etc. Chez les mammifères où le nombre des *mamelles* est plus considérable, elles sont rangées sur deux lignes parallèles tout le long du ventre, comme on le voit chez la chatte, chez la chienne, chez la truie.

Considérées au point de vue de la situation qu'elles occupent, les *mamelles* sont dites pectorales, quand elles sont placées sur la poitrine; abdominales, quand elles sont placées sous le ventre, et inguinales, lorsqu'elles sont situées dans la région inguinale.

Dans l'espèce humaine, il y a deux *mamelles* pectorales. Cependant, on a souvent observé des anomalies dans lesquelles les sujets en avaient trois ou quatre. Dans ce dernier cas, les deux *mamelles* supplémentaires se trouvent situées sous les aisselles.

Dans les cas ordinaires, les deux *mamelles* sont situées à la partie supérieure et antérieure de la poitrine, sur les parties latérales, entre les aisselles et le sternum. Elles existent dans les deux sexes, mais rudimentaires et atrophiées chez l'homme.

Les *mamelles* représentent, dans la jeunesse, une demi-sphère surmontée par une grosse papille appelée *mamelon*. La peau qui les recouvre est remarquable par sa finesse. Autour du mamelon est un cercle coloré qu'on nomme *aréole*. Rosée chez les jeunes filles, brunâtre chez la plupart des femmes qui ont eu des enfants, l'aréole offre, en outre, un aspect rugueux dû à une multitude de glandes sébacées, qui sécrètent une espèce de cire destinée à prévenir l'action irritante de la salive de l'enfant. Le mamelon, de couleur rosée ou brune, rugueux, comme crevassé à son sommet et susceptible d'une faible érection, présente une forme et des dimensions qui varient chez les différents sujets; tantôt cylindrique, tantôt conoïde, il est quelquefois tellement court, que les lèvres de l'enfant ne peuvent l'embrasser; dans certains cas, il est remplacé par une dépression. Au centre du mamelon, on remarque plusieurs dépressions ou une dépression unique, dans laquelle viennent s'ouvrir les conduits galactophores par un nombre variable d'orifices. Le mamelon présente, en outre, un grand nombre de follicules sébacés, qui ont l'aspect de tubercules, et qui, par le produit de leur sécrétion, le garantissent des gerçures que tendent à y déterminer la succion et l'action de la salive de l'enfant. La structure des *mamelles* comprend deux éléments : le tissu même de la glande mammaire et le tissu adipeux.

La glande mammaire, organe spécial de la sécrétion du lait, se présente sous la forme d'une masse aplatie d'avant en arrière, plus épaisse au centre qu'à la circonférence. Sa base, qui est plane et même légèrement concave, appuie sur le grand pectoral; une lame fibreuse la sépare de ce muscle, auquel elle n'adhère que par un tissu cellulaire très-lâche, ce qui lui donne une grande mobilité. La face cutanée de la glande mammaire est très-inégale, creusée d'alvéoles, lesquels sont comblés par du tissu adipeux qui masque les inégalités de cette surface. Elle est formée de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par du tissu cellulaire dense et non graisseux. Ces lobes sont composés de lobules contenant une multitude d'*acini*, d'où naissent les conduits excréteurs connus sous le nom de vaisseaux galactophores ou lactifères. Ces conduits, flexueux, extensibles, demi-transparents, ordinairement au nombre de quinze à dix-huit, situés près de la base du mamelon, et unis entre eux par du tissu cellulaire, passent par le centre du mamelon et viennent s'ouvrir isolément à sa surface. Les *mamelles* sont le type des glandes en grappe composée, c'est-à-dire constituées par des *acini* nombreux rassemblés en lobules, dont le conduit excréteur se réunit à d'autres pour former les conduits galactophores. Indépendamment des *acini* ou granulations, il entre encore dans le tissu de la glande mammaire une grande quantité de tissu fibreux qui, après lui avoir formé une enveloppe complète, envoie dans son épaisseur des prolongements plus ou moins lâches, qui en réunissent les lobules. C'est à cette grande quantité de tissu fibreux qu'elle doit sa dureté.

Le tissu adipeux, qui remplit les espèces d'alvéoles ou loges que présente la surface externe de la *mamelle*, est séparé par des lamelles fibreuses, qui s'étendent de la glande à la peau. Les loges fibreuses qui contiennent ce tissu ne communiquent pas entre elles, ce qui explique la fréquence des inflammations et des abcès circonscrits dans les *mamelles*. Le développement du tissu adipeux et celui de la glande mammaire sont en raison inverse l'un de l'autre. C'est au tissu adipeux que les *mamelles* des hommes doivent le volume considérable qu'elles présentent quelquefois.

Les conduits galactophores naissent des granulations, se réunissent successivement à la manière des veines, convergent de la circonférence vers le centre, traversent l'épaisseur de la glande pour se réunir en un nombre indéterminé de conduits qui aboutissent au centre de cette glande, au niveau de l'aréole. C'est là qu'ils sont le plus volumineux : on les voit former des ampoules ou dilatations considérables qui ne laissent presque aucun intervalle entre elles. Arrivés à la base du mamelon, les canaux se rétrécissent; ils sont rectilignes et marchent parallèlement, pour s'ouvrir au sommet du mamelon par des orifices bien plus étroits que les conduits eux-mêmes. Ainsi, bien qu'il n'existe pas de réservoir proprement dit pour la glande mammaire, on peut considérer comme tel les ampoules des vaisseaux galactophores. Ces vaisseaux sont entourés, soit dans le mamelon, soit au niveau de l'aréole, par un tissu dartoïde, dont la présence explique l'état d'orgasme et d'érectilité dans lequel peut entrer le mamelon, ainsi que l'excrétion en jet du liquide, par suite de l'excitation de la *mamelle*, bien qu'il n'y ait pas de tissu érectile dans cet organe.

Les artères de la *mamelle* viennent des thoraciques, en particulier de celle qui a reçu le nom de *mammaire externe*, des intercostales et de la mammaire interne. Les veines, très-développées, se divisent en deux ordres : les unes sont sous-cutanées, les autres profondes et accompagnant les artères. Les premières se dessinent à travers la peau. Les vaisseaux lymphatiques sont très-multipliés et vont se rendre aux ganglions axillaires. Les nerfs viennent des intercostaux et des branches thoraciques du plexus brachial.

Le développement des *mamelles*, qui a lieu chez les sujets du sexe féminin à l'époque de la puberté, participe aussi chez l'homme au développement des organes génitaux à cette même époque; chez quelques individus, ce développement est même porté assez loin pour déterminer une sécrétion lactée. Les *mamelles* s'atrophient dans la vieillesse; quelquefois on ne trouve plus à la place de la glande mammaire qu'un peu de tissu fibreux.

Les *mamelles* des animaux diffèrent notablement de celles de la femme. Chez les animaux, les *mamelles* ne sont pas gonflées de graisse comme chez les femmes, et elles ne deviennent apparentes que dans le temps de l'allaitement. Leur mamelon, ordinairement creux, n'est percé que d'un ou de deux réservoirs, dans lesquels les conduits lactifères versent le lait. Leur nombre est très-variable, même dans les diverses femelles d'une même espèce; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits qu'elles peuvent mettre bas.

— Pathol. Les maladies des *mamelles* ont besoin d'être étudiées séparément chez la femme, chez l'homme et chez les jeunes enfants.

— *Maladies des mamelles chez la femme.* On doit rapporter ces affections à deux grandes classes : les inflammations et abcès, les différents genres de tumeurs.

Les inflammations comprennent soit primitivement, soit secondairement, les excoriations, les crevasses et les éruptions eczémateuses du mamelon et de son aréole, les diverses sortes d'érysipèle, toutes les variétés du phlegmon et les engorgements.

Les excoriations et les crevasses du mamelon ont surtout lieu chez les nourrices qui allaitent pour la première fois. Elles causent des douleurs assez vives, qui augmentent par la succion. On les observe plus particulièrement chez les femmes jeunes, de constitution lymphatique ou nerveuse, chez celles dont la peau est fine et délicate. Elles sont favorisées par des succions trop fréquemment répétées, par le défaut de soins, de propreté, et par la mauvaise conformation du mamelon. On y remédie de plusieurs manières : d'abord en ne présentant le sein à l'enfant qu'à des intervalles assez éloignés, et en ayant soin de tenir des linges secs et bien souples à sa surface. Si cela ne suffit pas, on a recours aux lotions avec l'eau-de-vie, avec la teinture de benjoin comme moyen préventif, aux lotions avec l'extrait de Saturne, avec le vin et l'huile, avec l'huile et l'eau de chaux, avec les solutions styptiques, aux onctions avec les pommades adoucissantes ou la pommade au précipité blanc, et surtout à l'emploi d'un mamelon artificiel bien confectionné.

Les éruptions eczémateuses du mamelon et de son aréole présentent, ici comme dans les autres régions, les caractères propres à ces sortes d'affections; elles réclament le même traitement. Les frottements du sein contre la chemise ou le corset paraissent en être la cause.

L'érysipèle simple, l'érysipèle vésiculeux, l'érysipèle bulleux de la *mamelle* n'offrent rien de particulier, si ce n'est qu'ils se compliquent facilement de phlegmon diffus. Il en est de même des diverses nuances de l'érythème. Quant à l'érysipèle phlegmoneux, qu'il ne faut pas confondre avec les inflammations ordinaires du sein, il peut prendre des proportions considérables et mettre les jours de la malade en danger. Le traitement à suivre, après les émissions sanguines locales et générales, consiste, pour peu que la maladie soit avancée, à pratiquer des incisions profondes sur les divers points enflammés ou qui menacent de passer à l'état de suppuration gangréneuse.

Les inflammations du sein, que quelques auteurs ont décrites sous les noms de *mastite* ou de *mammite*, sont très-fréquentes et peuvent avoir des suites fort graves. Velpeau les divise en trois ordres, suivant que leur point de départ est dans la glande elle-même, dans la couche sous-cutanée ou dans le tissu cellulaire sous-mammaire.

Lorsque l'inflammation s'attaque à la couche cellulo-graisseuse qui sépare la peau du sein de l'organe essentiel, elle se comporte comme les inflammations phlegmoneuses en général. Tantôt aiguë, tantôt chronique, elle comprend quelquefois une grande étendue de surface, et ressemble jusqu'à un certain point à l'érysipèle phlegmoneux ; mais le plus souvent elle est bornée à quelques points du sein. On la reconnaît au gonflement, à la douleur, à la chaleur et à la rougeur plus ou moins intense de la partie. Il semble alors que l'un des points de la *mamelle* se soit boursouflé du côté de la peau, et que le mamelon se soit plus ou moins déprimé. Tous les autres symptômes ressemblent exactement à ceux du phlegmon sous-cutané en général. La fièvre est proportionnée à l'étendue de l'inflammation. Les irritations cutanées, les frottements du corset et de la chemise, les engorgements laiteux, les différentes maladies de la glande mammaire, les pressions, les contusions sont les causes principales auxquelles on peut rattacher ces inflammations. Leurs terminaisons se rapportent presque toutes à la résolution et à la suppuration. Quelquefois, cependant, l'induration, la gangrène ou les dégénérescences peuvent en être la suite. Le traitement consiste à éloigner d'abord les causes prédisposantes de la maladie, afin de la prévenir. Ainsi, on combattra les affections croûteuses, érythémateuses, érysipélateuses, toutes les irritations enfin de la peau du sein. Lorsque l'affection sera déclarée, on agira comme pour les inflammations sous-cutanées en général ; on emploiera les émissions sanguines, les cataplasmes de farine de lin, les onctions avec la pommade mercurielle, et l'on aura bien soin de soutenir le sein au moyen d'un bandage. Les boissons laxatives et même les purgatifs devront aussi être mis en usage, surtout s'il s'agit d'une inflammation à la suite des couches. Dans le cas où le gonflement se maintiendrait et indiquerait une terminaison par suppuration, il faudrait en venir au traitement des abcès.

Les inflammations sous-mammaires ou profondes du sein ont une grande tendance à occuper une large surface et à revêtir la forme de phlegmon diffus. Elles ont le plus souvent pour cause une irritation de la *mamelle* elle-même. D'autres fois, elles sont dues à une maladie de la poitrine, à une carie, à une nécrose, en un mot aux altérations des parois thoraciques qui se trouvent directement en rapport avec la *mamelle*. Les inflammations sous-mammaires indiquent généralement une maladie antérieure, soit de la glande elle-même, soit de la poitrine, soit de l'organisme en général. Cependant les violences extérieures, les coups portés sur le sein ou sur le thorax peuvent les faire naître sans laisser de traces évidentes dans la glande ou dans les parois thoraciques. Elles sont accompagnées d'une réaction plus marquée, d'une fièvre inflammatoire et d'un gonflement plus considérables que dans les inflammations superficielles. Les douleurs sont sourdes, profondes, gravatives, et ne sont que fort peu augmentées par les pressions légères de la peau. Leur marche est ordinairement rapide; en trois ou quatre jours, elles arrivent le plus souvent à leur summum d'intensité, et il leur suffit quelquefois de quarante-huit heures pour donner au sein le double ou le triple de son volume naturel. Elles se terminent presque toujours par résolution ou par suppuration, quelquefois aussi par gangrène du tissu cellulaire, comme dans l'érysipèle phlegmoneux, mais jamais ou presque jamais par induration. Le traitement des inflammations profondes du sein doit être le même que celui des inflammations superficielles, mais il sera employé d'une façon plus énergique, surtout au début de la maladie. Il ne faut pas oublier qu'une fois établie, la suppuration rend généralement inutiles les divers moyens usités, et qu'après quatre ou cinq jours d'un état franchement aigu, cette suppuration existe presque constamment.

La glande mammaire est sujette à des phlegmasies diverses, qui ont été désignées sous le titre général d'engorgements parenchymateux du sein. Ils peuvent survenir, comme partout ailleurs, sous l'influence de coups, d'irritations mécaniques, de causes internes, de mouvements organiques variés; mais ils se rapportent presque tous au travail de la lactation. Le gonflement des seins qui survient chez les nouvelles accouchées, dans les derniers mois de la grossesse et chez les nourrices, résulte souvent de ce que le lait, retenu, épaissi, concrété dans ses propres conduits, les dilate, en augmente le volume au point de faire naître d'assez vives douleurs, et même une véritable réaction générale. En pareil cas, le sein est gonflé comme dans les inflammations sous-mammaires; mais de plus il est comme endurci et comme criblé de bosselures. C'est probablement de cette variété des engorgements du sein, anciennement connue sous le nom de *poil*, que veut parler Aristote lorsqu'il s'exprime ainsi : «Toute la *mamelle* est un corps spongieux, tellement que, si une femme a avalé un poil en buvant, il lui vient une maladie que l'on nomme *le poil*, qui subsiste jusqu'à ce que ce corps étranger ait été chassé et soit sorti, ou que l'enfant l'ait tiré en tetant.» La signification qui a été conservée par les gens du monde à ce nom de poil autorise à le considérer comme synonyme d'engorgement laiteux. Il n'est, en réalité, qu'une rétention du lait dans ses propres canaux. On y remédie en donnant plus souvent à teter à l'enfant, ou bien en vidant le sein par des moyens artificiels. Les liniments huileux, les cataplasmes émollients et de légers purgatifs sont aussi employés avec avantage.

Quand l'inflammation occupe le tissu mammaire et sa trame cellulo-fibreuse, sa marche est plus lente et la douleur moins vive que dans les inflammations profondes et sous-cutanées. Dans cette espèce, la suppuration s'établit rarement avant huit ou dix jours, et elle laisse assez souvent à sa suite une véritable induration. Lorsque cette affection survient chez les femmes qui ne nourrissent pas, soit pendant l'état de grossesse, soit après l'accouchement, il faut chercher à diminuer la sécrétion laiteuse, au lieu d'extraire le lait qui tend à se former dans le sein. On aura recours aux émissions sanguines légères, mais répétées, aux purgatifs salins, à un régime sévère, à des bains généraux, à des topiques émollients, et enfin à la compression du sein, qui est fort utile lorsqu'elle est bien faite. S'il s'agit, au contraire, d'une nourrice, et qu'il n'y ait qu'un sein de pris, on devra ne donner à teter que du côté opposé, exercer la succion du côté malade au moyen de la pompe à sein pendant quelques jours, et recouvrir la partie de larges cataplasmes de farine de lin. Dès que les symptômes d'inflammation diminuent, on redonne le mamelon à l'enfant, en l'y laissant peu de temps chaque fois et après l'avoir lotionné d'eau tiède. On doit aussi prescrire à la malade des boissons rafraîchissantes et un régime moins nourrissant.

L'abcès est la terminaison la plus commune des inflammations dont il vient d'être parlé. Ces abcès, soit aigus, soit chroniques, peuvent être divisés en trois classes d'après leur siége et leur point de départ : dans la couche sous-cutanée, entre la poitrine et la *mamelle*, dans l'épaisseur même de la glande. Les abcès superficiels ou sous-cutanés occupent l'aréole ou la couche cellulo-graisseuse. Dans l'un ou l'autre cas, une fois que leur existence a été constatée, on doit les recouvrir de cataplasmes de farine de lin, pour en hâter la maturation, et aussitôt que la fluctuation existe, il faut les ouvrir avec la lancette ou le bistouri. Si on les abandonne à la nature, ils ne disparaissent presque jamais par résorption ni par métastase, et ils s'ouvrent en détruisant les tissus de l'intérieur à l'extérieur, comme les autres abcès phlegmoneux. Ils peuvent s'étendre en faisant naître des fusées purulentes dans diverses directions, vers l'aisselle, l'hypocondre ou l'épigastre. Ce genre de dépôt du sein ne nécessite nullement la suppression de l'allaitement; car la glande, étant étrangère à la maladie, peut continuer de remplir ses fonctions sans inconvénient pour le nourrisson; l'engorgement qui s'emparerait d'elle, si on en arrêtait la sécrétion, ne manquerait pas d'augmenter l'irritation du foyer purulent. Lorsque les abcès ont été ouverts, on doit les recouvrir de larges cataplasmes émollients, renouvelés matin et soir, jusqu'à ce que la suppuration soit presque complétement supprimée; et plus tard, quand il n'y a plus que la place faite par le bistouri à cicatriser, on substitue le pansement simple aux cataplasmes, et on peut en venir à la compression pour dissiper l'engorgement circonvoisin.

Les abcès profonds du sein se distinguent des abcès superficiels à des caractères ordinairement très-tranchés. Presque toujours ils sont fort larges, puisqu'ils occupent souvent toute la base du sein. Lorsque l'inflammation qui les précède passe à la suppuration, la femme éprouve des frissons irréguliers, des sueurs partielles, se plaint d'un poids, de distension dans la *mamelle*. Cet organe est alors soulevé, tendu, légèrement bosselé, quelquefois lisse, chaud, et d'une rénitence toute particulière. Si l'on cherche à le déprimer, on sent qu'il est comme plaqué sur une vessie remplie de liquide. Ces foyers acquièrent rapidement un volume énorme; il peut s'y accumuler, ainsi que Velpeau en cite plusieurs exemples, jusqu'à deux litres de pus. Leur siége en fait une maladie sérieuse et qui ne serait pas sans quelque danger, si on ne lui appliquait pas le traitement convenable.

Le traitement de ces abcès, une fois qu'ils sont établis, consiste dans l'emploi du bistouri; c'est le seul remède efficace. Ce serait perdre du temps et faire courir des risques à la femme que de s'en tenir aux médications internes et à l'emploi des diverses sortes de topiques. L'ouverture des abcès profonds du sein doit être faite exclusivement vers la circonférence de l'organe, tant que la glande mammaire elle-même ne paraît pas altérée, et les incisions, larges, perpendiculaires, doivent correspondre aux points déclives du foyer. Dans les cas où l'abcès proémine, sous forme de bosselures, ces incisions devront être pratiquées sur les points fluctuants de la peau, sans qu'il soit besoin de leur donner autant de longueur. Dans ce dernier cas, on en tiendra les lèvres écartées à l'aide de mèches ou de canules. Si, au bout d'une semaine ou deux, le foyer n'est pas tari, on remplacera les topiques émollients par la compression; et si la compression ne paraît pas réussir, on pourra essayer des injections irritantes, telles que la décoction de quinquina, le vin rouge, la teinture d'iode affaiblie. Quant aux remèdes internes, les purgatifs répétés à de courtes distances, le calomel à dose purgative ou altérante, le tartre stibié à dose fractionnée ou à dose rasorienne ont été souvent préconisés contre les abcès du sein en général; mais Velpeau, qui les a expérimentés avec soin, a constaté qu'ils ne jouissent véritablement pas de l'efficacité qu'on leur attribuait dans ces affections.

Les abcès parenchymateux ou glandulaires sont de plusieurs sortes. Les uns s'établissent dans la continuité même des conduits galactophores, et s'observent surtout chez les nourrices et les nouvelles accouchées. Ils commencent par un véritable engorgement laiteux, et ne sont guère qu'une complication du poil, de la distension de quelques conduits lactés par la rétention même du lait. Le conduit affecté se transforme alors en un kyste dont les parois enflammées sécrètent du pus qui, se mêlant au lait, finit par constituer un véritable abcès. Les autres, trouvant leur point de départ dans l'inflammation du tissu cellulaire ou du parenchyme celluleux de l'organe, s'établissent d'abord dans l'épaisseur des cloisons, des brides ou des traînées fibro-cellulaires qui séparent les diverses portions de la glande. Les abcès parenchymateux sont ordinairement multiples; Velpeau en a vu survenir successivement, à quelques jours d'intervalle, jusqu'à trente-trois sur le même sein. Ils sont toujours moins volumineux que les abcès de la couche cellulo-graisseuse. Par leurs dimensions, ils ont quelque analogie avec les abcès des environs du mamelon. Ce genre d'abcès est le plus fréquent de tous; c'est presque constamment par lui que débutent les abcès du sein qui ne dépendent pas d'une violence extérieure, chez les femmes enceintes, chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices. Trouvant sa cause dans l'irritation de la *mamelle* même, il se rattache aux fonctions de l'allaitement et de la sécrétion laiteuse en général. Aussi, l'observation démontre de la manière la plus formelle que les femmes qui nourrissent sont incomparablement plus souvent affectées d'abcès au sein que celles qui ne nourrissent pas. La nouvelle accouchée qui n'allaite pas est débarrassée de la sécrétion laiteuse dans l'espace de huit à quinze jours. Dès lors, les glandes mammaires rentrent chez elles dans l'état de repos, et perdent ainsi leur tendance à l'inflammation. Les abcès glandulaires du sein ont une marche moins rapide et une durée plus considérable que ceux de la première ou de la seconde espèce. Le traitement de cette classe d'abcès consiste à les ouvrir à partir du moment où la fluctuation y est bien évidente. Cette ouverture doit se réduire à une simple incision sur chaque bosselure purulente, s'il ne s'agit que de foyers peu volumineux. Dans le cas contraire, on incisera largement, et les lèvres de l'ouverture devront être tenues écartées par une mèche ou un bout de sonde de gomme élastique. L'ouverture en étant faite, on panse avec les topiques émollients, et bientôt après au moyen de pommades résolutives ou de la compression. Dans ces sortes d'abcès, il ne faut pas donner le sein malade à l'enfant, à cause des inconvénients qui pourraient en résulter pour le nourrisson; car il avalerait une plus ou moins grande proportion de pus avec le lait. Lorsque les abcès glandulaires du sein résistent au traitement local, il faut les attaquer par les médications générales ou internes. On emploiera avec avantage les préparations d'iode à l'intérieur, le calomel à doses fractionnées et les purgatifs de différentes sortes. La compression ne devra pas être négligée.

Tous les genres d'abcès dont il vient d'être question méritent le titre d'abcès aigus, et ne sont en définitive que des abcès phlegmoneux modifiés par la disposition anatomique de la région mammaire; mais il existe aussi des abcès du sein qui suivent la marche des abcès froids ou des abcès par congestion, et qui méritent le titre d'abcès chroniques. Sir A. Cooper, qui les a décrits, recommande de les ouvrir après les avoir traités par l'emplâtre ammoniaco-mercuriel ou par une solution de sel ammoniac dans l'alcool rectifié, et ensuite de recourir aux toniques, aux fortifiants, aux injections stimulantes.

Les tumeurs des *mamelles* sont divisées en deux groupés par A. Cooper : les tumeurs bénignes et les tumeurs malignes; mais Velpeau a adopté une division en trois classes : les simples hypertrophies de la glande ou de ses enveloppes, les tumeurs dues aux dégénérescences des tissus naturels et les productions anomales.

L'hypertrophie des *mamelles* peut porter sur une *mamelle* ou sur les deux, sur tous les éléments qui la composent, sur deux d'entre eux ou sur un seul; elle peut même n'envahir qu'un seul point de la glande ou du tissu cellulaire. L'hypertrophie glandulaire, qui consiste dans un développement exagéré du parenchyme du sein, est plus fréquente en Amérique, en Angleterre et en Allemagne qu'en France. Elle n'est précédée d'aucune douleur ni d'aucun trouble dans les grandes fonctions. On a vu les *mamelles* d'une fille de quinze ans se prolonger jusqu'à l'abdomen. Les seins se déforment et tendent, à mesure qu'ils s'allongent, à se pédiculer de façon à revêtir la forme d'une poire. Il est rare qu'avec un développement excessif la *mamelle* reste globuleuse et ne descende pas au-dessous de la poitrine. En même temps que les *mamelles* prennent un développement si démesuré, les époques des règles s'éloignent et deviennent moins précises; souvent elles sont supprimées; la voix est rauque par moment. Selon Velpeau, le sein ainsi développé peut subir quelque transformation de mauvaise nature, mais ce fait est bien rare. L'hypertrophie du sein peut coïncider avec un état parfait de santé; mais quand il y a excès dans cette hypertrophie, les grandes fonctions sont le plus souvent altérées, la nutrition générale se fait mal. Les progrès de cette hypertrophie peuvent amener la mort. Contre l'hypertrophie des seins, le calomel à doses fractionnées, l'émétique à dose nauséeuse, les purgatifs répétés, les hémagogues, les topiques astringents révulsifs ou fondants ont été employés sans succès. L'iode pourrait plutôt avoir un effet salutaire, car on sait qu'administré pour le goître il produit un effet marqué sur les *mamelles*. Velpeau conseillait le mariage aux jeunes filles atteintes d'hypertrophie du sein. Il y a entre les *mamelles* et l'utérus de tels rapports que le coït et la gestation ne peuvent guère manquer, disait ce chirurgien, d'avoir un effet salutaire. La compression ne devra jamais être négligée, quels que soient d'ailleurs les autres moyens mis en usage.

L'hypertrophie graisseuse peut porter sur tout le tissu adipeux du sein ou ne porter que sur une partie de la graisse du sein et former une loupe. Quand tout le tissu adipeux est pris, la chirurgie doit s'abstenir; lorsqu'une partie de la graisse est seule hypertrophiée, l'intervention du chirurgien est utile.

L'hypertrophie cellulo-fibreuse peut donner lieu à des tumeurs qui simulent singulièrement le squirre; de là une erreur de diagnostic fort dangereuse. Il n'est pas rare qu'après une inflammation du sein, après un abcès, il reste un point induré, un développement plus considérable du sein; c'est le tissu enflammé ou voisin de l'inflammation dont les cellules se sont remplies de lymphe coagulable, et qui s'est épaissi par imbibition de cette lymphe.

Bérard admet deux formes d'hypertrophie du sein : l'une rapide, coïncidant avec l'évolution pubère; l'autre latente, d'une marche presque insensible, occasionnée par des désordres dans les fonctions des organes de la génération. La première forme se manifeste le plus souvent chez les jeunes filles âgées de quatorze à quinze ans, ou chez des femmes d'une constitution délicate, lymphatique, chez lesquelles la menstruation s'est établie difficilement et est restée irrégulière, ou même s'est plus ou moins complétement supprimée. La maladie s'annonce par la tuméfaction des *mamelles*, qui se développent en masse, également, sans qu'une partie soit plus proéminente que les autres, et sans que leur forme s'altère. Tantôt une seule *mamelle* est le siége du gonflement, tantôt elles se gonflent toutes les deux; mais il n'est pas rare qu'il y en ait une qui prenne plus de développement que l'autre. La tuméfaction, qui a lieu d'une manière progressive, est néanmoins activée au moment de chaque époque menstruelle, soit que les règles aient été entièrement supprimées, soit qu'elles persistent encore d'une manière plus ou moins incomplète.

La maladie continuant à faire des progrès, le sein finit par acquérir un volume extrêmement considérable.

Le traitement de l'hypertrophie des seins ne diffère pas du traitement général des hypertrophies.

Les dégénérescences du sein ont été divisées par Velpeau en dégénérescence ligneuse et en dégénérescence fibro-squirreuse. La dégénérescence ligneuse consiste dans une transformation de quelques-uns des éléments du sein, qui prennent peu à peu la dureté du bois ou du tissu fibro-cartilagineux. Cette dégénérescence se présente sous l'aspect de plaques ou sous celui de masses. Les plaques ligneuses sont une variété de cancer dont la peau est le siége de prédilection, et qui peut envahir la totalité de la surface du sein. La peau, dans ce cas, a acquis une densité comparable à celle du cuir des grands animaux ou de la couenne du porc. Cette dégénérescence toute particulière se reproduit avec une extrême opiniâtreté, et il est à peu près inutile de la traiter par les moyens chirurgicaux. La dégénérescence ligneuse en masses se montre sous forme de tumeurs généralement d'un petit volume. On sent dans la peau ou sous la peau des sortes de grains ou de petites boules mobiles, qui ressemblent jusqu'à un certain point, pour le volume et pour la forme, au névrome. Il n'est pas rare de rencontrer un grand nombre de ces tumeurs chez la même personne. Elles se reproduisent comme les plaques avec une extrême ténacité, et semblent être le résultat d'une modification générale de l'organisme.

La dégénérescence fibro-squirreuse du sein présente, d'après Velpeau, trois variétés assez distinctes, selon qu'elle porte sur les cloisons interlobulaires, sur le tissu sécréteur ou sur les conduits galactophores.

Lorsque la dégénérescence squirreuse s'établit dans les lames qui entourent ou séparent les divers lobes du sein, le squirre est dit rameux et présente une tumeur inégale, dure, mal circonscrite, qui se perd insensiblement du côté de la peau et en dehors de la *mamelle*, sous forme de rayons et de brides, qui sont des traînées fibro-cellulaires indurées. Ces rayons peuvent se prolonger fort loin du côté de l'aisselle et dans toutes les autres directions; aussi cette dégénérescence squirreuse est-elle peut-être la plus difficile à extirper en entier, et par cela même la plus sujette aux récidives. Le squirre est glanduleux lorsque la dégénérescence occupe les globules de la glande mammaire. La tumeur est alors bosselée et assez exactement limitée : elle occupe tantôt une portion, tantôt la totalité de la glande. Elle peut acquérir un volume considérable, et lorsqu'elle est arrivée à ce point, on doit recourir à l'extirpation. Le squirre des conduits galactophores présente une forme largement bosselée, sans adhérence à la peau, et offre à la dissection une disposition toute particulière. Sa coupe, au lieu d'être homogene, est pointillée, sablée de taches grises, et présente une infinité d'orifices beants. Le siége principal de ce squirre étant dans les conduits lactés, ses limites se trouvant naturellement bien déterminées, on devra enlever toute la glande mammaire, afin de n'avoir pas à redouter la réapparition du mal. Il existe encore des indurations de la *mamelle* qui ne présentent aucun caractère de gravite et pour lesquelles il n'est jamais nécessaire de recourir à l'ablation de la tumeur. Mais, comme les douleurs qu'elles occasionnent sont souvent assez vives, on aura recours aux moyens suivants : application de cataplasmes emollients; pommades opiacées, baume tranquille, liniments laudanisés et belladonés, en frictions répétées deux ou trois fois par jour sur toute la surface du sein affecte. Il en est de même pour les nodosités et les névralgies dont parle A. Cooper.

Les productions anomales de la région mammaire forment deux classes : l'une que constituent des kystes ou des tumeurs remplies de matières plus ou moins liquides; l'autre, qui comprend un assez grand nombre de tumeurs solides. Les kystes ou tumeurs liquides du sein comprennent les hydatides, les kystes séro-sanguins et les kystes séro-muqueux. Ces kystes peuvent acquérir un volume considérable. A. Cooper en a observé qui pesaient jusqu'à 6 kilogr. Lorsqu'on les a vidés, ils ne se remplissent qu'avec lenteur, quelquefois même ils ne se remplissent pas du tout. Dans d'autres cas, il résulte de leur ouverture des trajets fistuleux fort difficiles à cicatriser. S'ils offrent un certain volume, l'extirpation en est le meilleur et presque le seul remede.

Les tumeurs solides du sein sont de deux espèces, savoir : les tumeurs de nature bénigne, et les tumeurs cancereuses ou malignes. Parmi les tumeurs bénignes, on distingue les tumeurs fibrineuses, les tumeurs tuberculeuses, les tumeurs laiteuses et les tumeurs osseuses. Les tumeurs fibrineuses sont toujours renfermées dans une espèce de poche ou de kyste; leur volume varie entre celui d'une noisette et celui de la tête; elles sont ordinairement bosselées, irrégulières; elles paraissent résulter de contusions ou d'exhalations anomales, de quelque trouble de la circulation, soit de la lymphe, soit du sang. Véritables productions étrangères, elles peuvent exister presque indéfiniment sans compromettre la vie, et elles ont très-peu de tendance à dégénérer. Leur traitement consiste uniquement dans l'extirpation, opération sans danger et qui n'expose pas à la récidive.

Les tumeurs tuberculeuses, décrites par A. Cooper sous le nom de tumeurs scrofuleuses, existent rarement à l'état simple. Ce sont plutôt des tumeurs fibro-tuberculeuses, de la grosseur d'une noisette à une noix ordinaire, et en nombre quelquefois assez considérable. Elles paraissent constituées par autant de lobules, tissu sécréteur et tissu fibro-cellulaire compris, lobules ramollis au centre, comme infiltrés ou remplis de matière tuberculeuse et caséeuse. Comme ces productions abandonnées à elles-mêmes continueraient de croître et de se multiplier, et que leur résolution n'est que rarement obtenue à l'aide des pommades, des vésicatoires ou de la compression, on devra, pour en débarrasser les malades,avoir recours à l'instrument tranchant; c'est le seul traitement qui offre de véritables chances de succès.

Les tumeurs butyreuses ou laiteuses sont constituées, d'après leur examen au microscope, par une espèce de caséum coagulé. Ces tumeurs semblent pouvoir prendre un développement considérable et occuper la totalité de la *mamelle*. Elles sont susceptibles de subir des transformations de nature à offrir plus tard les caractères des tumeurs réellement cancéreuses. Leur traitement varie suivant qu'elles sont récentes ou anciennes et selon le volume qu'elles présentent. On emploiera d'abord les sangsues sur le sein malade, les liniments camphrés ou ammoniacaux et les purgatifs. Si la maladie est ancienne, les bosselures de la tumeur dures et bien tranchées, ces moyens deviennent tout à fait insuffisants et il n'y a plus que l'extirpation de la tumeur qui puisse donner des chances de guérison.

Les tumeurs osseuses du sein consistent en concrétions calcaires et ostéo-calcaires, qui surviennent à la suite d'abcès ou de longues phlegmasies. Ces sortes de tumeurs ne constituent pas par elles-mêmes une maladie sérieuse; leur développement s'arrête, en général, avant qu'elles aient pris un grand volume. Lorsqu'on veut s'en débarrasser, le seul moyen consiste dans l'emploi du bistouri, et lorsque la totalité des parties dégénérées a été bien déracinée, il n'y a point à en redouter la reproduction.

Les tumeurs malignes du sein comprennent les productions squirreuse, encéphaloïde, colloïde et mélanique.

Le squirre a toujours eu les *mamelles* pour siége de prédilection. C'est là, en effet, qu'on l'observe sous toutes ses formes. Il est ici, comme ailleurs, non plus une simple dégénérescence, mais bien une production toute particulière. Il consiste dans des tumeurs dures, un peu bosselées ou inégales, souvent adhérentes à la peau, qui sont le siége de douleurs lancinantes, et qui, quand elles s'ulcèrent, semblent se creuser, s'endurcir et se dessécher davantage. Le squirre du sein, qui a toujours fait la base des cancers appelés ligneux, ne reconnaît ordinairement aucune violence extérieure pour cause évidente. Il a une extrême tendance à se reproduire, à l'aide de tumeurs dont le pronostic est des plus fâcheux. Son traitement ne comporte que l'emploi des caustiques et de l'instrument tranchant; ce sont les seuls moyens qui puissent lui être opposés. Les tumeurs encéphaloïdes consistent en des pelotons comme enkystés au milieu du tissu mammaire, et ayant presque tous les caractères des tumeurs fibrineuses, mais qui en diffèrent en ce que, grossissant assez rapidement, elles finissent par contracter des adhérences avec la peau qu'elles amincissent, et qui prend bientôt une teinte rougeâtre, variqueuse, violacée. Elles offrent à la dissection une consistance comparable à celle des pommes de terre crues, et ne paraissent jouir d'aucune élasticité, n'être constituées que par une matière albumineuse parfaitement homogène et complétement solidifiée. Ces tumeurs se développent avec une grande rapidité. Aucune médication ne peut les faire rétrograder. En les abandonnant à elles-mêmes, on est sûr que la malade succombera dans l'espace de quelques mois; en les extirpant, il est à présumer qu'elles se reproduiront bientôt avec une intensité nouvelle. Les tumeurs colloïdes sont des masses globuleuses, légèrement verdâtres ou bleuâtres, de la consistance d'une gelée plus ou moins solide, et dont le volume est très-variable. On ne les rencontre jamais dans le sein sans mélange de productions squirreuses ou encéphaloïdes. Les tumeurs colloïdes sont tout aussi rebelles à la thérapeutique que les tumeurs encéphaloïdes ou squirreuses, et elles ont également une tendance extrême à se reproduire.

Les tumeurs mélaniques admises par Velpeau n'existent guère dans le sein que chez les malades qui en ont en même temps dans d'autres régions; on ne peut donc les considérer comme des tumeurs propres de la *mamelle*.

— *Maladies des mamelles chez l'homme.* La *mamelle*, restant toute la vie à l'état rudimentaire chez l'homme, n'est exposée qu'à un petit nombre de maladies. Cependant on observe dans les *mamelles* des hommes des abcès, des indurations, des kystes et de véritables tumeurs cancéreuses.

Les abcès se développent ordinairement à la suite de violence extérieure, telle que coups, chute, contusion. Ils n'acquièrent jamais un grand volume et n'ont aucune des suites fâcheuses des abcès du sein des femmes. Ils se comportent comme le phlegmon ordinaire, et ne réclament que le traitement de cette dernière maladie.

Les indurations de la *mamelle* ont ordinairement lieu chez l'homme pendant la jeunesse, et surtout de dix à quinze ans; elles se présentent à l'état aigu et à l'état chronique. A l'état aigu, des cataplasmes, quelques applications de sangsues suffisent pour s'en rendre maître; à l'état chronique, les purgatifs, les frictions avec l'onguent mercuriel ou avec les pommades iodurées, et enfin la compression manquent rarement de les faire disparaître.

Le kyste de la *mamelle* a été observé chez l'homme par Velpeau. Il en cite un qui avait le volume d'une tête d'enfant; il s'était développé sans cause connue, sans produire de douleurs et sans faire naître d'inflammation. La ponction le vida complétement et il en sortit 200 grammes de sérosité un peu jaunâtre. Une injection faite avec la teinture d'iode en opéra la guérison. Tout se passa comme dans l'hydrocèle.

Le squirre est la seule tumeur cancéreuse qu'on ait observée dans la *mamelle* de l'homme. Le squirre du sein se comporte et se termine chez l'homme comme chez la femme. Il doit, en conséquence, être soumis au même traitement. Tout indique, du reste, que l'extirpation de la tumeur offre plus de chance de guérison radicale ici que dans l'autre sexe. Velpeau rapporte que la récidive ne s'est montrée sur aucun des malades opérés par lui.

— *Maladies des mamelles chez les jeunes enfants* Le sein des très-jeunes enfants est sujet à un engorgement assez singulier; le plus souvent, après avoir augmenté, en s'accompagnant d'un léger travail phlegmasique, le gonflement se dissipe rapidement, sans qu'on y fasse de remède; quelquefois, cependant, une douleur assez vive s'y joint, la peau devient rouge et un véritable abcès se forme. Le docteur Donné a constaté au microscope que le liquide qui suintait par les mamelons avait les caractères du lait. Les cataplasmes émollients et les liniments sont les principaux moyens à employer, d'autant mieux que la maladie a une extrême tendance à se terminer par résolution.

— Art vétér. Les *mamelles* des animaux, comme toutes les autres parties du corps, sont exposées à diverses maladies, notamment aux contusions, aux plaies, à la congestion sanguine, à l'inflammation, à l'engorgement, aux abcès, aux indurations, au cancer. Ces diverses lésions se rencontrent fréquemment chez les diverses espèces de femelles des mammifères domestiques; mais comme elles ne se manifestent pas toutes par des phénomènes absolument semblables, il est nécessaire de les étudier dans chaque espèce d'animal.

Les contusions des *mamelles* résultent de l'action contondante des corps extérieurs, et notamment des coups de tête du petit; elles se manifestent par une douleur vive, qui persiste et augmente par la pression et par les mouvements de l'animal. L'endroit contus se tuméfie, se durcit et forme une tumeur circonscrite, plus ou moins volumineuse. La jument et la vache sont particulièrement exposées à cet accident. On y remédie par le repos absolu, des sangsues, des fumigations émollientes. Lorsque la femelle semble souffrir beaucoup, on peut pratiquer une saignée, et il est bon de lui donner des boissons blanches, tièdes, de la tenir couverte. Il est nécessaire d'insister sur l'usage de ces moyens, soit jusqu'à la résolution de l'engorgement, soit jusqu'à la formation de l'abcès qui lui succède quelquefois.

Les plaies des *mamelles* sont rares chez les animaux. Les plaies profondes peuvent déterminer un de ces engorgements conduisant au cancer; elles demandent donc une attention particulière. Il faut chercher à favoriser la résolution de l'inflammation ou la suppuration, afin qu'il y ait le moins d'engorgement possible; car si sa durée se prolongeait, il pourrait prendre un caractère chronique et devenir squirreux. Il faut faire reposer l'animal, employer des émollients, dans le principe, sur la partie malade, et, dès que l'inflammation commence à diminuer, employer des substances légèrement excitantes, douées de la propriété de favoriser la sécrétion du pus. Plus tard, si la suppuration s'établit, et si les bords de la plaie restent durs et tuméfiés, on fait usage des résolutifs.

La congestion sanguine s'opère dans les *mamelles* à l'époque de la parturition; elle est nécessaire pour préparer la sécrétion laiteuse; mais elle peut être rendue plus vive par l'action du froid sur l'organe, par quelque violence extérieure, ou parce que la *mamelle* est spontanément le siége d'une excitation trop considérable. La douleur locale, l'engorgement de toutes les parties du pis, des inégalités, quelquefois un mouvement fébrile, tels sont les symptômes de cette lésion, qui se termine le plus ordinairement par un ou plusieurs abcès. Les moyens de prévenir ces désastres sont de modérer la congestion normale à l'aide du régime, et en évitant tout ce qui pourrait donner une intensité nouvelle à l'engorgement. Si le petit est faible ou malade et qu'il ne puisse teter comme il faut, on est obligé de traire la mère, car la sortie du lait est peut-être le meilleur moyen de faire tomber promptement la fluxion sanguine. Ce moyen n'est plus praticable et serait probablement nuisible dans le cas où la congestion est parvenue au degré d'inflammation assez développé pour arrêter la sécrétion du lait. En pareil cas, on applique le traitement ci-dessus indiqué pour la contusion, et l'on peut terminer par quelques résolutifs légers, quand l'inflammation commence à céder.

L'inflammation des *mamelles* est caractérisée par une tension et des douleurs extrêmes, avec fièvre, chaleur à la peau, et autres signes de réaction ou même de pléthore. On doit opposer à cet état les saignées répétées autant que le besoin l'exige. On en seconde l'effet par un température douce, le repos, une diète sévère, les lavements, les breuvages délayants, et, autant que possible, l'évacuation du lait à mesure qu'il se forme. Lorsque la *mamelle* est rénitente et chaude, la douleur locale très-intense, on peut faire usage des narcotiques, appliquer, par exemple, sur le siége du mal, un cataplasme de farine de graine de lin, délayée dans une décoction de mauve et de têtes de pavot, et arrosée de laudanum. Dès que l'inflammation cède et que la tuméfaction commence à diminuer, on favorise cette terminaison en associant les résolutifs aux émollients; on emploie ensuite les résolutifs seuls. Pour remplir cette indication, on a recours aux cataplasmes ordinaires, dans lesquels on fait entrer une infusion de plantes aromatiques, une dissolution de sel marin ou de bicarbonate de potasse, du vin rouge et, mieux encore, l'acétate de plomb liquide étendu d'eau. Vers la fin, le cataplasme de pulpe de ciguë ou de cerfeuil peut être avantageux. Dès qu'il n'y a plus de douleur aux *mamelles*, un léger exercice est salutaire. En même temps qu'on emploie ces moyens locaux, il est bon d'entretenir la liberté du ventre par des lavements purgatifs ou de petites doses répétées chaque jour d'un sel purgatif, et de faire suivre un régime approprié aux forces de la bête. Les mêmes médicaments doivent être continués pendant un certain temps après la guérison, afin de prévenir les rechutes.

La suppuration succède très-souvent à l'inflammation des *mamelles* quand elle est très-aiguë et violente. On juge que des abcès vont se former, quand, au toucher, la sensibilité de la *mamelle* est plus exaltée dans un point que dans un autre, et quand ce point est plus dur, plus chaud et d'une couleur livide. Des cataplasmes doivent favoriser dans ce cas la diminution de l'inflammation des parties, et, par conséquent, celle du pus. Mais la collection purulente une fois établie, si la fluctuation est manifeste, si l'abcès est superficiel et peu étendu, on peut sans inconvénient attendre son ouverture spontanée. Si la collection purulente est très-grande, il faut plonger le bistouri dans le foyer de la tumeur et continuer ensuite les applications émollientes, jusqu'à la disparition de toutes les duretés.

Lorsque plusieurs abcès se développent simultanément ou successivement dans la tumeur, et sont séparés par des cloisons minces, il peut arriver que ces foyers finissent par communiquer tous ensemble. Il faut, dans ce cas, faire des contre-ouvertures par lesquelles le pus trouve une issue libre et facile. Les fistules qui succèdent aux autres abcès de la *mamelle* dépendent fréquemment de la fonte du tissu cellulaire et de l'affaissement de l'organe; elles se tarissent par la continuation de pansements méthodiques et par l'emploi des émollients. A l'intérieur, quelques purgatifs légers; au dehors, des cataplasmes résolutifs; des applications savonneuses et alcalines conviennent après la cessation de l'inflammation, pour hâter la résolution. Dans toutes ces opérations que l'on fait aux *mamelles*, il importe de ménager beaucoup ces organes, de ne pratiquer que le moindre nombre possible de petites incisions à l'endroit le plus déclive et de favoriser l'écoulement du pus. Il est quelquefois nécessaire; pour empêcher l'ouverture de se refermer trop vite, d'y introduire un peu d'étoupe chargée d'onguent suppuratif. En outre, il est bon de soutenir les *mamelles* par un bandage, afin d'éviter les tiraillements douloureux occasionnés par le poids de ces organes.

Quelquefois il se manifeste dans les *mamelles* des indurations qui peuvent prendre plus tard le caractère cancéreux. Cet état s'annonce par une dureté particulière et par le peu d'intensité de la douleur locale. Si, malgré un traitement approprié, cette dureté persiste, et qu'elle ne soit pas due à une cause accidentelle externe, on fait usage des moyens applicables au traitement des engorgements chroniques; on tâche de rétablir les phénomènes inflammatoires dans la tumeur, au moyen de cataplasmes de feuilles de chou arrosés d'ammoniaque, de cataplasmes de ciguë, de compresses trempées dans une dissolution de bicarbonate de potasse; mais, de tous les moyens, le meilleur, en pareil cas, c'est le liniment ammoniacal, dont il faut faire usage en frictions. On doit, en outre, entretenir la liberté du ventre par l'administration réitérée de quelques légers purgatifs. C'est surtout la chienne qui est sujette au cancer des *mamelles*. On peut en tenter la fonte par l'usage du liniment ammoniacal ou d'un mélange de térébenthine et de sublimé en poudre et appliquer, d'ailleurs, le traitement indiqué. Si, comme il arrive à peu près toujours, la tumeur résiste à ces moyens, il faut avoir recours à l'instrument tranchant le plus promptement possible.

MAMELLES ou **DEUX-FILLES**, îlots boisés sur les côtes de la Guyane française. V. DEUX-FILLES.

MAMELLIFORME adj. (ma-mèl-li-for-me — de *mamelle* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un mamelon.

MAMELON s. m. (ma-me-lon — dimin. de *mamelle*). Petite éminence charnue, qui s'élève vers le centre de la mamelle, et que le petit saisit entre ses lèvres pendant l'allaitement : *L'action du corset détermine l'aplatissement du* MAMELON *et rend l'allaitement difficile ou impossible.* (Chomel.)

— Par anal. Eminence plus ou moins arrondie : *La pêche dite teton de Vénus se termine par un* MAMELON. ‖ Colline ou sommet de montagne ayant une forme arrondie comme celle d'un mamelon : *Une voûte entière de granit couronne les régions polaires du Nord; elle s'y manifeste en* MAMELONS. (B. de St-P.)

— Techn. Bout de sein artificiel destiné à remplacer, dans l'allaitement, un mamelon insuffisant ou qui ne peut servir, pour une raison quelconque. ‖ Petit cylindre qui termine chaque bout d'un arbre mécanique et tourne dans un trou appelé lumière. ‖ Partie cylindrique d'un gond ou d'une fiche, qui entre dans l'œil d'une penture. ‖ En général, Extrémité amincie et arrondie d'une pièce de fer ou de bois.

— Anat. Nom donné à plusieurs tubercules dont la forme rappelle celle des mamelons proprement dits : *La langue doit sa sensibilité à des* MAMELONS *formés de houppes nerveuses, qui couvrent sa face supérieure. La tête du dindon est recouverte d'une peau bleuâtre chargée de* MAMELONS *rouges dans les parties du cou, et de* MAMELONS *blanchâtres dans la partie postérieure.* (Buff.)

— Entom. Prolongement qui porte les soies, chez les chétopodes.

— Moll. Sommet obtus et arrondi de certaines coquilles univalves.

— Zooph. Pièce pentagonale ou hexagonale du têt d'une cidarite, qui offre, du côté bombé, une éminence en forme de mamelon.

— Bot. Excroissance turberculeuse à la surface de quelque partie d'un végétal. ‖ Nom donné à des agarics dont le chapeau offre quelque analogie avec une mamelle de femme : MAMELON *plateau.* MAMELON *fauve à grand ombilic.*

— Minér. Concrétion minérale dont la surface porte des tubercules en forme de mamelons.

— **Encycl.** Anat. Ce nom de *mamelon* a été donné à une saillie située à la partie la plus convexe de la face antérieure de la mamelle, de volume variable et présentant une coloration rosée chez la femme qui n'a pas eu d'enfant et brune chez celle qui a été mère. La coloration brune est due au pigment qui se développe au-dessous de l'épiderme. D'une consistance molle, le *mamelon* est susceptible d'érection et prend alors la dureté du clitoris ou des corps caverneux. La succion avec la bouche ou le chatouillement avec les doigts suffisent pour déterminer l'érection. Le volume et le nombre des *mamelons* sont très-variables. Les uns sont cylindriques et petits, d'autres ont l'aspect d'une cerise; quelques-uns sont coniques; les uns sont petits, les autres sont volumineux. Parmi ces derniers, le docteur Péry en a observé un qui avait le volume d'un petit œuf de pigeon. Le volume des *mamelons* ordinaires est de $0^{m},008$ à $0^{m},010$ en diamètre et de $0^{m},009$ à $0^{m},011$ en longueur. Quant à la structure du mamelon, il est formé, au centre, par les canaux galactophores qui le parcourent de la base au sommet. Autour de ces canaux, on trouve un mélange de fibres musculaires de la vie organique, de fibres lamineuses et de fibres élastiques irrégulièrement distribuées. La surface de ce tubercule est formée par le derme et par l'épiderme; le premier est dépourvu de fibres musculaires; le second est un épithélium pavimenteux, présentant à sa face profonde une couche de pigmentum. La surface de cet organe est hérissée de papilles entre lesquelles se voient les orifices de nombreuses glandes sébacées situées dans l'épaisseur du derme. Ces glandes sont au nombre de 80 à 150.

MAMELONNÉ, ÉE adj. (ma-me-lo-né — rad. *mamelon*). Qui porte des protubérances en forme de mamelons : *La langue est* MAMELONNÉE *sur toute sa face supérieure. La couronne de nos dents molaires est* MAMELONNÉE. ‖ Qui est accidenté d'objets quelconques en forme de mamelons : *En dehors de la ville, la plage était* MAMELONNÉE *de tentes blanches et vertes sous lesquelles campaient des troupes.* (Th. Gaut.) ‖ Qui est couvert de collines ou mamelons : *Ce n'était plus la verte vallée d'Egypte que l'on traversait, mais des plaines* MAMELONNÉES *de changeantes collines et striées d'ondes comme la face de la mer.* (Th. Gaut.)

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre baliste.

— Bot. Nom commun à des agarics dont le chapeau est mamelonné : *Grand* MAMELONNÉ. MAMELONNÉ *blanc, bistre, pâle, foncé.*

MAMELONNER v. a. ou tr. (ma-me-lo-né — rad. *mamelon*). Néol. Couvrir, accidenter, en parlant d'éminences ou de protubérances en forme de mamelons : *De petites coupoles* MAMELONNENT *le toit plat de l'édifice.* (Th. Gaut.)

MAMELU, UE adj. (ma-me-lu — rad. *mamelle*). Pop. Qui a de grosses mamelles : *Un homme* MAMELU *comme une femme. Une grosse nourrice* MAMELUE.

— Substantiv. Personne mamelue : *Grosse* MAMELUE.

MAMELUCO s. m. (ma-me-lu-ko). Nom qu'on donne, dans le Brésil, à un enfant né d'un blanc et d'un indigène.

MAMELUK ou **MAMELOUK** s. m. (ma-me-louk — de l'ar. *mamluk*, esclave). Soldat d'une milice égyptienne, formée primitivement de jeunes esclaves achetés par les sultans ayoubites : *Les* MAMELUKS *furent égorgés, en* 1811, *par Méhémet-Ali. Napoléon avait un corps de* MAMELUKS *dans sa garde.*

— Fig. Partisan fanatique du pouvoir.

— Adjectiv. : *Un soldat* MAMELUK. *Un bey* MAMELUK.

— **Encycl.** Les *mameluks*, qui ont tenu pendant des siècles l'Egypte sous leur domination, étaient originaires des pays situés au pied du Caucase. Ils furent introduits en Egypte en 1227, à l'époque où Gengis-Khan, à la tête de ses Mongols victorieux, dirigea ses armes contre la Russie et le Kouban, après avoir mis l'Asie à feu et à sang. Ce fut cette expédition qui causa la création des *mameluks*. Les Tartares, fatigués de carnage, avaient ramené avec eux une foule de jeunes gens des deux sexes. Leurs camps, leurs marchés regorgeaient d'esclaves. Les sultans d'Egypte virent là une bonne occasion de se procurer sur-le-champ de bonnes et nombreuses troupes, et l'un d'eux (vers 1230) fit acheter 12,000 Tcherkesses, Mingréliens et Abases. Cette légion, presque improvisée, se composait d'hommes de choix, tous agiles et bien découplés : on les exerça au maniement du sabre, à toutes sortes d'exercices à cheval, si bien que les *mameluks* ne tardèrent pas à devenir la meilleure et la plus belle cavalerie de l'Asie. Une singulière remarque a été faite à propos de ce corps : quoique bien conformés et développés par les manœuvres les plus diverses, les *mameluks* n'ont jamais pu propager leur race sur le sol égyptien; leurs enfants ne pouvaient parvenir à l'âge adulte. Ils se recrutaient et se recrutèrent presque toujours au moyen d'esclaves achetés particulièrement dans l'Asie Mineure.

Cette milice devint bientôt toute-puissante en Egypte ; elle se multiplia, ne formant jamais un corps homogène, mais un corps composé de détachements, ayant chacun à sa tête un bey, général, gouverneur de province, maître absolu de son territoire, qu'il partageait à son gré entre ses fidèles, sur lesquels il avait par cela même une plus grande influence et une plus grande autorité.

Les *mameluks* mirent à mort le dernier prince turcoman et le remplacèrent par un de leurs chefs avec le titre de sultan. A partir de cette époque et durant près de trois siècles, ils gouvernèrent l'Egypte et la tinrent soumise à leurs caprices, à leur arrogance et à leur cruauté. Enfin, en 1517, le sultan des Ottomans, Soliman, arracha l'Egypte au joug de ces tyrans, après avoir vaincu et fait pendre Touman-Bey. Durant 230 ans, les *mameluks* se firent presque oublier; sous les ordres de 24 beys, ils étaient chargés de contenir les Arabes, de percevoir les tributs et s'occupaient de la police intérieure. Ils redevinrent de nouveau tout-puissants au commencement du XVIIIe siècle. Le pacha n'avait qu'une autorité nominale et était, en réalité, l'instrument et le prisonnier des beys. Tout tremblait devant les *mameluks* devenus maîtres absolus. Ils étaient au nombre de 8,500 à 9,000 au siècle dernier. Ibrahim-Bey et Mourad-Bey, que nous eûmes à combattre dans notre expédition d'Egypte, commandaient, le premier 600 *mameluks*, et le second 400. Le reste était sous les ordres de dix-huit à vingt chefs. Ils furent battus à Namangeh et écrasés à Chebreis, où ils perdirent leur flottille. A la bataille des Pyramides, ils laissèrent 3,000 morts et Mourad-Bey fut obligé de se réfugier dans la haute Egypte. Presque détruits comme corps militaire, ils se maintinrent avec le même pouvoir comme corps politique. Cet état de choses dura jusqu'à l'époque où le vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali, aussi las que ses prédécesseurs de leur opposition constante, réunit les *mameluks* dans la citadelle du Caire et les fit massacrer à coups de fusil, le 1er mars 1811, par des Albanais, dans un chemin étroit, dominé par des rochers, qui allait de la citadelle à la porte El-Azab. Les quelques *mameluks* qui se trouvaient en ville furent arrêtés et décapités à l'instant même, et il en fut de même dans toutes les provinces. Plus de 1,000 *mameluks* périrent dans ce carnage. Ceux qui parvinrent à s'échapper cherchèrent un refuge dans la Nubie inférieure, puis dans le Dongolah, et depuis lors les *mameluks* sont tombés dans l'oubli.

« Les *mameluks*, dit Volney, ne connaissaient rien de notre art militaire; ils n'avaient ni uniforme, ni discipline, ni subordination; leur réunion est un attroupement, leur marche, une cohue; leur combat, un duel; leur guerre, un brigandage. » Napoléon Ier jugea les *mameluks* d'une tout autre façon : « Les *mameluks*, dans tout l'Orient, étaient des objets de vénération et de terreur; c'était une milice regardée jusqu'à nous comme invincible. Deux *mameluks* tenaient tête à trois Français, parce qu'ils étaient mieux armés, mieux montés, mieux exercés; ils avaient deux paires de pistolets, un tromblon, une carabine, un casque avec visière, une cotte de mailles, plusieurs chevaux et plusieurs hommes de pied pour les servir. Mais 100 cavaliers français ne craignaient pas 100 *mameluks*, 300 étaient vainqueurs d'un pareil nombre; 1,000 en battaient 1,500, tant est grande l'influence de la tactique, de l'ordre et des évolutions. Murat, Leclerc, Lassalle se présentaient aux *mameluks* sur plusieurs lignes; lorsque ceux-ci étaient sur le point de déborder la première, la seconde se portait à son secours par la droite et par la gauche; les *mameluks* s'arrêtaient alors et convergeaient pour tourner les ailes de cette nouvelle ligne; c'était le moment qu'on saisissait pour les charger ; ils étaient toujours rompus. Avec cette poignée choisie et la canaille recrutée sur les lieux, pour être dépensée au besoin, je ne connais rien que je n'eusse renversé; Alger en trembla. » (Bonaparte, *Las Cases*, t. V.)

— *Mameluks de la garde impériale.* Bonaparte, durant son expédition en Egypte, avait employé pour son service plusieurs cavaliers *mameluks* de bonne volonté. Lorsque nos troupes rentrèrent en France, plusieurs familles musulmanes demandèrent à partir avec nous et à abandonner leur patrie. Les plus jeunes, les mieux faits, les plus agiles des jeunes musulmans qui suivirent notre armée furent d'abord mis à la suite de la compagnie des guides. Plus tard, le 30 nivôse an XII (21 janvier 1804), Napoléon les réunit en un corps à part et en forma un escadron de sa garde qu'il attacha au régiment de chasseurs à cheval. L'état-major de cet escadron, le chef d'escadron excepté, n'était composé que de Français et comprenait : 1 capitaine instructeur, 1 adjudant lieutenant, 1 porte-étendard, 1 chirurgien-major, 1 artiste vétérinaire, 4 maîtres ouvriers et 1 brigadier trompette. Le reste de l'escadron comptait : 2 capitaines, 2 lieutenants en premier, 4 lieutenants en second, 1 maréchal des logis chef français, 8 maréchaux des logis, dont deux français, 1 fourrier français, 4 porte-queues, 12 brigadiers, dont deux français, 109 *mameluks*, 4 trompettes français, et 2 maréchaux ferrants français, ce qui faisait un effectif de 160 hommes, officiers, sous-officiers et soldats compris. Auprès de ce corps étaient des réfugiés, vieillards, femmes, enfants, qui recevaient un traitement, accordé par Bonaparte à titre de secours, et pour lesquels on établit, à Melun, un dépôt qui fut transporté plus tard à Marseille.

L'escadron de *mameluks* comptait 250 hommes, officiers non compris, à la fin de l'Empire; il se recrutait parmi les gens de couleur de diverses contrées. Ces *mameluks* portaient le costume des anciens *mameluks* à peu de chose près, mais il n'y avait pas d'uniformité dans les couleurs des habillements; ils étaient armés d'un sabre à la turque, de pistolets et de poignards.

Les *mameluks* partagèrent les dangers, les fatigues et la fortune de notre vieille garde. Mais après la chute de l'Empire, ils furent réunis un moment à leur dépôt, puis ils se dispersèrent bientôt et périrent pour la plupart massacrés par les réactionnaires du Midi.

Mameluks (MASSACRE DES), tableau d'Horace Vernet (Salon de 1819), acheté pour le musée du Luxembourg. Sous un ciel torride, le pacha d'Egypte, trônant sur une sorte de terrasse, ayant à ses pieds un lion fauve, assiste impassible au massacre des mameluks que les Egyptiens tuent sur une large place. Ce qui frappe en premier lieu dans cette toile, c'est l'absence de vérité locale et historique. « Comment, dit M. de Loménie, le peintre, d'ordinaire assez scrupuleux de ce côté-là, n'a-t-il pas cherché à mieux concilier les exigences de l'art avec celles de l'histoire? Ce n'est point sur une place, où ils auraient pu se former en bataille, c'est dans un chemin creux, tortueux, taillé dans le roc et flanqué de fortifications, conduisant de la citadelle au Caire, que les mameluks, assaillis de coups de fusil partis des deux côtés du chemin, furent massacrés jusqu'au dernier. Cette espèce de trône élevé sur un balcon, du haut duquel le pacha, appuyé sur un lion, contemple majestueusement la scène, tout cela, terrasse, lion, pacha, est une pure invention de l'artiste. Méhémet-Ali, retiré au fond de son harem pendant le carnage,

Pâle, suant la peur et la main aux oreilles,

tremblant pour l'issue de son entreprise, ne songeait guère à poser avec un lion. Quand plus tard H. Vernet alla visiter les lieux et le rusé pacha, ce dernier, en posant cette fois d'après nature, a dû faire compliment au peintre sur sa belle imagination. »

MAMERANUS (Henri), littérateur belge, né à Luxembourg. Il vivait au XVIe siècle, se fit imprimeur à Cologne, cultiva la poésie et s'occupa beaucoup de l'étude des antiquités. Nous citerons de lui : *Priscæ monetæ ad hujus nostri temporis aliquot nationum monetas supputatio* (Cologne, 1551); *Epithalamium nuptiarum Philippi cum Maria Angliæ regina* (Cologne, 1555, in-4º), etc. — Son frère, Nicolas MAMERANUS, né dans le Luxembourg, passa la plus grande partie de sa vie à la cour des princes allemands et à celle de Charles-Quint, où il plaisait par son esprit, par son caractère jovial, et finit, dans sa vieillesse, par devenir le jouet des grands. Parmi ses écrits, nous nous bornerons à mentionner : *Labores Caroli V distichis complexi* et *De rebus gestis Caroli V*, relation historique qui s'étend de 1515 à 1548. Ces deux morceaux ont été insérés dans les *Scriptores rerum Germanicarum* d'Echard. On lui doit un poëme tautogramme, *De venatione carmen heroïcum*, dont tous les mots commencent par la lettre C.

MAMERCUS (Lucius Æmilius), consul romain en 484, 478 et 473 av. J.-C. Il battit les Volsques en 484 et les Véiens en 478. Son troisième consulat (473) fut marqué par des troubles intérieurs; Mamercus soutenait le parti des patriciens et il fut soupçonné du meurtre de Genucius, tribun du peuple. Il exaspéra les plébéiens en faisant battre de verges un de leurs défenseurs, Volero, qui fut presque aussitôt nommé tribun.

MAMERCUS (Tiberius Æmilius), consul romain, fils du précédent. Il obtint le consulat en 470 avant J.-C. et, en 467, soutint la loi agraire, fit distribuer au peuple des terres conquises sur les Volsques et envoya une colonie à Antium.

MAMERCUS (Æmilius), consul et trois fois dictateur (438, 437, 433 et 426 av. J.-C.). Il battit les Fidénates et les Véiens, avec l'aide de L. Cincinnatus, fit réduire à dix-huit mois, pendant sa seconde dictature, la durée de la censure, qui avait été jusque-là de cinq ans, et, durant la troisième, il vainquit de nouveau les Fidénates, leur prit leur ville et revint chargé de butin après une campagne de seize jours seulement.

MAMERCUS (L. Æmilius Mamercinus Privernas), consul romain en 357 et 329 avant J.-C., dictateur en 335 et en 316. Pendant son second consulat, il fit avec son collègue Plautius Decianus la guerre aux Gaulois et leur prit Privernum, conquête qui parut tellement importante aux Romains que Mamercus reçut le surnom de **Privernas**. Ce général battit les Samnites durant sa seconde dictature.

MAMERCUS, tyran de Catane, mis à mort en 338 av. J.-C. Il se ligua d'abord avec Timoléon (344), puis le trahit et fit alliance avec les Carthaginois (339). Timoléon le battit et le fit prisonnier. Jugé par le peuple de Syracuse, il fut exécuté comme traître, après avoir inutilement tenté de se tuer (340 av. J.-C.).

Ma mère m'a donné un mari. Cette chanson, qui n'est à vrai dire qu'une ronde enfantine, est populaire depuis longtemps. Nous croyons qu'elle ne date que du commencement de ce siècle, puisque aucun ancien recueil ne daigne en parler. Elle parut pour la première fois dans le recueil de MM. Dumersan et Noël Ségur, publié en 1851. Avant cette époque, elle n'était qu'en manuscrit ou dans la mémoire de la petite génération qui la chante. L'air est bien connu, et pourtant la *Clef du Caveau* n'a pas jugé à propos de le noter. Les jeunes filles et les jeunes garçons la chantent en se tenant par la main et en dansant en rond.

1er COUPLET. *Allegretto.*

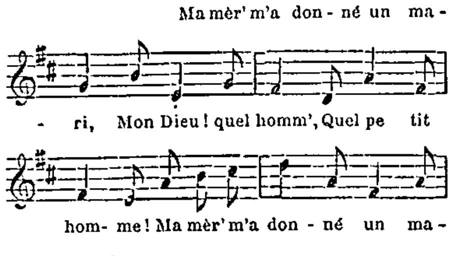
Ma mèr' m'a don - né un ma -
- ri, Mon Dieu ! quel homm', Quel pe tit
hom- me ! Ma mèr' m'a don - né un ma -
- ri, Mon Dieu ! quel homm', Qu'il est petit !

DEUXIÈME COUPLET.

D'une feuille on fit son habit,
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
D'une feuille on fit son habit,
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

TROISIÈME COUPLET.

Le chat l'a pris pour un' souris,
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
Le chat l'a pris pour un' souris,
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

QUATRIÈME COUPLET.

Au chat ! au chat ! c'est mon mari !
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
Au chat ! au chat ! c'est mon mari !
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

CINQUIÈME COUPLET.

Je le couchai dedans mon lit,
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
Je le couchai dedans mon lit,
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

SIXIÈME COUPLET.

De mon lacet, je le couvris,
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
De mon lacet, je le couvris,
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

SEPTIÈME COUPLET.

Le feu à la paillasse a pris,
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme,
Le feu à la paillasse a pris,
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

HUITIÈME COUPLET.

Mon petit mari fut rôti,
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
Mon petit mari fut rôti,
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

NEUVIÈME COUPLET.

Pour me consoler, je me dis :
Mon Dieu ! quel homme,
Quel petit homme !
Pour me consoler, je me dis :
Mon Dieu ! quel homme,
Qu'il est petit !

MAMEROT (Sébastien), écrivain français, né à Soissons. Il vivait au XVe siècle, devint chapelain de Louis de Laval, gouverneur du Dauphiné, puis chanoine de Troyes (1472), se rendit par la suite en Syrie et écrivit à son retour, en 1488, sa *Compendieuse description de la terre de promission.* On a de lui une traduction de la *Chronique martinienne*, une autre de *Romulus*, espèce d'histoire romaine, attribuée à Benvenuti d'Imola; les *Paysages d'outre-mer du noble Godefroy de Bouillon* (1492, in-8º), compilation qui a été rééditée en 1518, in-fol., et à laquelle on a joint la *Compendieuse description de la terre de promission.*

MAMERS, en latin *Mamerciæ*, ville de France (Sarthe), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 45 kilom. N.-E. du Mans, sur la Dive; pop. aggl., 5,063 hab. — pop. tot., 5,365 hab. L'arrond. comprend 10 cantons, 142 communes et 114,898 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix. Bibliothèque. Importante fabrication de toiles de chanvre, calicots, cotonnades; bonneterie, tanneries, brasseries, tuileries, papeteries, blanchisseries de cire; fabrication de chandelles ; chaufournerie. Commerce de grains, chanvre, fils, graines de trèfle, cidre, laine, bestiaux. Cette petite ville, qui s'est beaucoup embellie depuis la Révolution, se concentre, pour ainsi dire, tout entière autour de deux places assez spacieuses que bordent les principaux édifices publics. L'église Notre-Dame, bâtie au XVIe siècle, se compose d'une nef, de collatéraux, d'un chœur et de cinq chapelles. Le portail principal est précédé d'un portique très-élevé et surmonté d'une élégante flèche en bois. L'intérieur frappe par l'harmonie des lignes et la distribution des travées de la nef, qu'éclairent des fenêtres à meneaux flamboyants. L'église Saint-Nicolas, ancienne collégiale, se compose d'une nef romane et d'un seul collatéral, du style ogival; le portail appartient à la Renaissance. La tour manque d'élégance. Les autres édifices de Mamers ne méritent pas une mention.

On ignore l'époque de la fondation de la ville qui, vers la fin du XIe siècle, tomba au pouvoir de Robert de Bellême. Les Normands s'en emparèrent peu après et l'entourèrent de forts et d'imposantes murailles pour la défendre contre les tentatives d'Hélie de la Flèche. C'est à peine s'il subsiste quelques vestiges de ces puissantes fortifications. Mamers fut prise par le connétable de Saint-Pol, en 1404, puis, en 1417, par les Anglais. En 1590, les ligueurs livrèrent une partie de la ville aux flammes.

MAMERS, nom sous lequel les Osques désignaient le dieu Mars. C'est de lui que vient le surnom de Mamercus, porté par une famille romaine. Une colonie de Samnites étant allée s'établir en Sicile, à Messine, s'en rapporta au sort pour adopter un nom. Le nom des douze grands dieux fut mis dans une urne et celui de Mamers étant sorti le premier, les colons samnites s'appelèrent depuis lors Mamertins.

MAMERT (SAINT-), bourg de France (Gard), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Nîmes, sur une élévation au milieu d'une plaine; pop. aggl., 560 hab. — pop. tot., 592 hab.

MAMERT (saint), archevêque de Vienne, en Dauphiné, vers 463, mort vers 477. Il soutint des luttes contre Gondioc, roi des Bourguignons, qui était arien. L'événement le plus célèbre de sa vie est l'institution des prières publiques connues sous le nom de *Rogations*, à l'occasion de fléaux qui ravageaient la ville de Vienne, vers 468. L'Eglise l'honore le 11 mai.

MAMERT (Claudien), prêtre et poëte, frère du précédent, mort vers 474. Il partagea avec son frère le gouvernement de l'Eglise de Vienne, fixa la liturgie, régla les fêtes, les cérémonies, etc. Il cultiva avec succès les sciences et les lettres, et Sidoine Apollinaire le regardait comme le plus beau génie du siècle. Le plus important de ses ouvrages est un *Traité de la nature de l'âme* (Venise, 1482, in-4°). Citons aussi *Carmen contra poetas vanos*, poëme en vers hexamètres d'une versification coulante, qui a été inséré dans le *Corpus poetarum christianorum* de Fabricius. Il passe pour l'auteur de l'hymne *Pange lingua*.

MAMERTIN, INE adj. (ma-mèr-tain, i-ne). Géogr. anc. Qui est de Mamertium.

— Substantiv. Habitant de Mamertium. ‖ Habitant de Messine, parce que cette ville tomba au pouvoir d'une troupe de soldats venus de Mamertium.

— Hist. Nom donné aux soldats d'un célèbre corps de mercenaires qui passèrent en Sicile au service d'Agathocle, puis se révoltèrent et s'installèrent à Messine, après l'avoir ravagée, et lui donnèrent leur nom : *Les* MAMERTINS *vivaient de brigandages; menacés par les Carthaginois, alliés des Siciliens, ils appelèrent les Romains en Sicile et furent ainsi cause de la première guerre punique.*

MAMERTIN (Claude), en latin **Claudius Mamertinus**, orateur du IIIe siècle. Il vivait à Trèves. On a de lui deux *Panégyriques* de l'empereur Maximilien Hercule. Son style est élégant et fleuri. — Un autre Claude MAMERTIN, que l'on croit fils du précédent, fut consul en 362, puis préfet du trésor et préfet d'Illyrie; il fut déposé par Valentinien pour malversation. On a de lui un *Panégyrique* de Julien, inséré dans les *Panegyrici veteres*, ainsi que les panégyriques du précédent.

MAMERTIUM ou **MAMERTUM**, ville de l'Italie ancienne, dans le Brutium, en face de Messine, à 48 kilom. S. d'Hipponium. C'est aujourd'hui la ville d'*Oppido*. Les habitants de cette ancienne ville furent la cause occasionnelle de la première guerre punique. Assiégés dans leur ville par les Carthaginois, ils appelèrent les Romains à leur secours et mirent ainsi en présence pour la première fois les soldats de Rome et de Carthage.

MAMESTRE s. f. (ma-mè-stre). Entom. Genre de papillons.

MAMET-LA-SALVETAT (SAINT-), bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. d'Aurillac, dans un pays boisé et très-élevé; pop. aggl., 400 hab. — pop. tot., 1,940 hab. Fabrication de serges et de cadis, distilleries d'eau-de-vie. Ancienne église gothique bien ornée.

MAMGON, fondateur de la dynastie des Mamigonéans, en Arménie, né vers 220, mort vers 300 de notre ère. Parent d'un roi indo-scythe nommé Arpagh, il s'était vu contraint de fuir sa cour, et était venu chercher un asile auprès d'Ardeschir Ier, roi de Perse. Sommé par Arpagh de lui livrer le fugitif, Chahpour II, fils d'Ardeschir, refusa, mais, pour éviter des embarras, envoya Mamgon en Arménie, royaume alors soumis à la Perse. Par la suite, Mamgon gagna la faveur du roi d'Arménie Tiridate, qui le nomma grand connétable et l'investit du gouvernement héréditaire de la province de Daron. Ses descendants, désignés sous le nom de Mamigonéans, jouirent pendant dix siècles d'une grande puissance en Arménie. Les plus illustres sont : Vatché, fils de Mamgon, Vartan, Mouchegh, Ardaschès, Grégoire, Hamazasb.

MAMIA, reine des Sarrasins, qui vivait vers la fin du IVe siècle de notre ère. Elle tint un instant en échec l'empire romain. Poussée par un singulier amour pour un ermite, nommé Moyse, elle déclara la guerre à Valens, lorsque celui-ci eut chassé les évêques catholiques, ravagea la Palestine, et, toujours à la tête de ses soldats, porta ses armes victorieuses si près du siége de l'empire, que Valens, effrayé, lui offrit la paix. Mamia l'accepta, en y mettant pour seule condition le rappel des exilés et le libre exercice de leur culte.

MAMIANI DELLA ROVERE (le comte Térence), poëte, philosophe et homme politique italien, né à Cesaro (Etats romains) en 1800. Il fit de fortes études juridiques, et se fit connaître dès sa jeunesse par son goût et son talent pour la poésie. Mêlé aux mouvements révolutionnaires de 1831, il prit une part active au soulèvement de la Romagne et fit partie, comme ministre de l'intérieur, du gouvernement provisoire de Bologne. Réfugié en France après l'invasion autrichienne, Mamiani forma à Paris un comité de propagande dont il eut la présidence. Il écrivit sur l'Italie dans l'*Europe littéraire* et d'autres recueils parisiens. Esprit indépendant et religieux, il répandit les principes d'une philosophie qui était un compromis entre la raison et le sentiment, la science et la foi. Ses poésies furent pour la première fois réunies et publiées à Paris en 1843 (depuis, une nouvelle édition a paru à Florence, chez Le Monnier). Ce volume comprend les idylles, déjà publiées à part en 1840, les hymnes sacrés et les *canzoni* populaires, parmi lesquelles on remarque l'*Orpheline* et *Renzo*. Il a publié aussi à Paris les *Poëtes du moyen âge* (*Poeti dell' età media*) [1842; 2e édit., 1848]. Presque en même temps, il publiait un volume sur le *Renouvellement de l'ancienne philosophie italienne*, suivi de : *Six lettres à l'abbé Rosmini* (1838); *De l'ontologie et de la méthode* (1841); *Mario Pagano* ou de l'*Immortalité*, dialogue qui reparut ensuite dans le volume des *Dialogues de science première* (*Dialoghi di scienza prima*).

En 1846, Mamiani refusa l'amnistie conditionnelle qui inaugura l'avénement de Pie IX, et ne consentit plus tard à rentrer que sans aucune condition. Dès le commencement de 1848, Mamiani était connu à Rome comme un des membres les plus importants du parti libéral modéré. Pie IX se décida, le 4 mai, à l'appeler au ministère, avec d'autres laïques dont les principes libéraux et les sentiments patriotiques n'étaient pas douteux, mais en donnant la présidence du conseil au cardinal Ciacchi, remplacé bientôt par le cardinal Soglia. Le nouveau ministère rencontra des obstacles invincibles dans Pie IX, qui, de plus en plus contraire aux idées libérales et surtout à la guerre contre l'Autriche, ne cessait de contrecarrer, par tous les moyens en son pouvoir, les opérations de ses ministres. Aussi Mamiani et ses collègues, voyant l'impossibilité de servir la cause nationale en présence du mauvais vouloir du pontife, donnèrent leur démission. S'il n'eut pas, comme ministre, la gloire de dominer une situation extrêmement difficile, Mamiani avait eu du moins le mérite de faire voter par les Chambres l'armement du pays, ainsi que d'autres excellentes mesures, telles que l'introduction des télégraphes, du système décimal, etc. Il se rendit ensuite à Turin, où il fonda, avec Gioberti et quelques autres, la Société de la confédération italienne.

Après la mort tragique de Rossi, Mamiani fut de nouveau chargé du portefeuille des affaires étrangères dans le ministère formé par Galletti. Après la fuite de Pie IX à Gaëte et la dissolution des Chambres, les ministres s'érigèrent en commission provisoire de gouvernement et concentrèrent dès lors dans leurs mains, jusqu'à la réunion de la Constituante, tous les pouvoirs de l'Etat. Mamiani, qui ne voulait pas dévier de ses principes monarchiques constitutionnels, refusa de s'associer à cette résolution et se retira du ministère. A la Constituante nommée par le suffrage universel, qui se réunit en février 1849, Mamiani fut un des vingt-deux membres de l'Assemblée qui votèrent contre l'établissement de la république, insistant pour que l'on confiât à une Constituante italienne le choix du nouveau gouvernement. Ses efforts ayant été inutiles, il résigna son mandat de député. Partisan de l'idée d'intervention piémontaise, rêvée par Gioberti, il pensait qu'à défaut de celle-ci, l'intervention française aurait au moins l'avantage d'arrêter la marche des Autrichiens. Quand il vit cette intervention se réaliser, il se retira à Gênes. Il y fonda l'Académie philosophique, dans les mémoires de laquelle il a publié une série de travaux dont voici les plus remarquables : *De l'impossibilité d'une science absolue; Du beau dans la théorie du progrès; De l'usage de la métaphysique dans les sciences physiques; Sur l'origine, la nature et la constitution de la souveraineté; Du droit de propriété*, et quelques autres qui ont trait à la politique ou à l'économie sociale. En 1851, il publia un livre très-important et d'une grande valeur; il est intitulé : *De la papauté* (*Del papato*) [Paris, 1851], et, depuis, un volume d'écrits politiques : *Scritti politici*, et un *Traité du droit de propriété*.

Nommé en 1855 professeur de la philosophie de l'histoire à l'université de Turin, Mamiani y a fait pendant plusieurs années un cours remarquable. Il a donné aussi bon nombre d'articles à la *Rivista contemporanea*, fondée à Turin en 1853, et qui fut, pendant les années suivantes, le champ de bataille des hommes politiques italiens qui préparaient la *terza riscossa* de 1859.

En 1860, Mamiani prit plusieurs fois la parole à la Chambre, où il était député depuis plusieurs années, et le comte de Cavour lui confia le ministère de l'instruction publique. Envoyé en Grèce en 1861 comme ministre plénipotentiaire, il fut rappelé lorsque, après la chute du roi Othon, le prince de Danemark fut choisi pour roi, au détriment du duc d'Aoste, candidat de l'Italie. Il est aujourd'hui sénateur du royaume.

Comme philosophe, Mamiani mérite un examen à part. Parmi les philosophes modernes de l'Italie, il occupe le premier rang, avec Rosmini et Galluppi (Gioberti ayant plutôt été politique que philosophe).

Tout en ayant peu ou point modifié ses principes religieux et politiques, Mamiani a, au contraire, varié en métaphysique et a modifié successivement sa manière de penser. Sa vie intellectuelle se divise en trois périodes successives.

Mamiani fut d'abord un admirateur de la philosophie expérimentale ou positive de Galluppi, qui s'était imposé la tâche de corriger les excès et les bévues de l'école de Locke. Romagnosi essayait de réduire en science sévère, démonstrative, le droit pénal et le droit public, bien qu'il leur donnât pour base la seule doctrine de l'intérêt commun et de l'utilité bien entendue; Mamiani essaya, de même, de donner l'évidence de la démonstration et la rigueur de la science à la philosophie première, qui est la science des principes souverains. Telle fut l'idée de son livre sur le *Renouvellement de l'ancienne philosophie italienne*, publié à Paris en 1835, dans lequel il démontre que sa théorie et sa méthode concordent parfaitement avec l'ancienne philosophie italienne, de saint Thomas à Vico, et cela, pour ranimer chez ses compatriotes le souvenir et l'amour de leurs grands métaphysiciens. Ce livre, écrit avec une élégance et une correction inusitées à cette époque en pareille matière, eut un grand succès en Italie; mais l'abbé Rosmini le réfuta par un gros volume, qui fit une grande impression sur son adversaire.

Mamiani resta dès lors convaincu de l'impossibilité d'élever une philosophie première sur les seules données de l'expérience et s'adonna avec amour à l'étude de ce qu'on appelle la philosophie du sens commun. Ce fut sa seconde période.

Dans son livre de l'*Ontologie et de la méthode* (1841), il exposa pour la première fois cette idée, que la philosophie peut et doit s'étudier de deux façons bien distinctes : *naturellement* et *dogmatiquement*, à la manière socratique et à la manière rigoureuse et démonstrative, selon le bon plaisir du bon sens ou selon les principes absolus, inflexibles de la philosophie critique, dont Kant avait posé les fondements. Dans ses *Dialogues de science première* (1846), il se propose de traiter *ex professo* l'un et l'autre genre de philosophie; mais ce premier volume ne contenait que la première partie, c'est-à-dire la philosophie *naturelle*. Cet ouvrage est remarquable surtout par le renouvellement de la forme platonique, avec toute la pompe et la poésie qu'elle peut comporter, ce qui n'avait jamais été pratiqué en Italie que par le Tasse en deux ou trois de ses dialogues, qui sont le *Messagiere*, le *Minturno*, le *Padre di famiglia*. Parmi ces dialogues de Mamiani, ceux de *Campanella*, le *Nuovo Timeo*, le *Tasse* et *Mario Pagano* méritent une attention spéciale.

La troisième période a commencé en quelque sorte par la publication de ses articles dans la *Rivista contemporanea*, où il exposa son système d'ontologie. En s'efforçant de fonder cette science *à priori*, il concilie complétement Aristote et Platon : il prend à Aristote les doctrines qui regardent la connaissance des faits, et à Platon la grande théorie des idées. Pour se rendre un compte exact de ce qui est propre à Mamiani, dans ce système, et de ce qui le sépare de Malebranche, de Rosmini, de Gioberti, trois philosophes qui ont suivi le principe platonicien, il faut noter : 1° qu'il n'accorde à aucun des trois la connaissance des sensations et des perceptions au moyen des idées; 2° qu'il nie à Malebranche et à Gioberti l'intuition directe et pénétrative de l'absolu, mais qu'il déclare, au contraire, cet absolu connu par nous uniquement dans ses représentations mentales; 3° qu'il nie à Rosmini la non-existence des idées hors de l'esprit et leur incompétence à prouver l'existence de leur objet. Mamiani soutient, au contraire, que toute idée prouve nécessairement la réalité de son objet absolu, éternel, et, par conséquent, qu'on peut donner une vraie démonstration *à priori* de l'existence de Dieu, chose cherchée en vain jusqu'à ce jour par toutes les métaphysiques.

Le système de Mamiani s'écarte tout à fait du panthéisme allemand et n'accepte en rien les méthodes psychologiques de l'éclectisme français; néanmoins, ce système a cela de particulier, en Italie, qu'il ne connaît d'autre autorité que la raison.

M'AMIE s. f. (ma-mî — de *ma* et de *amie*). Abréviation familière des mots *mon amie*, pour mon amante, ma bonne amie.

Ma mie, ma douce mie, paroles de l'abbé de Lattaignant, musique de Jadin. N'est-elle pas charmante de naturel cette chansonnette, que le rimeur semble avoir écrite en jouant? Elle nous paraît aussi franche de sentiment que le vieux couplet : *Si le roi m'avait donné Paris, sa grande ville.* C'est de la même famille : un cœur libre s'exprimant librement et sans circonlocutions. Quand on a dit : « J'aime ! » il est inutile d'ajouter une périphrase : ce seul mot dit tout.

La musique de Jadin a un petit tour simple et archaïque parfaitement approprié à la bonne foi des paroles.

REFRAIN. *Allegretto.*

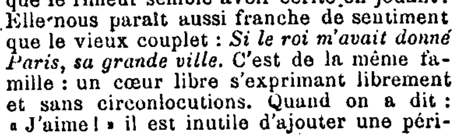

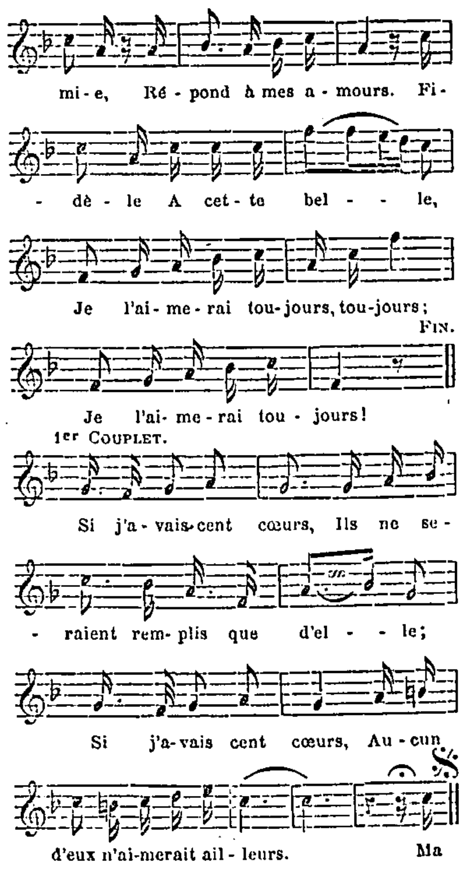
mi - e, Ré - pond à mes a - mours. Fi -
- dè - le A cet - te bel - - le,
Je l'ai - me - rai tou-jours, tou-jours;
FIN.
Je l'ai - me - rai tou - jours!
1er COUPLET.
Si j'a - vais cent cœurs, Ils ne se -
- raient rem - plis que d'el - - le;
Si j'a - vais cent cœurs, Au - cun
d'eux n'ai-merait ail - leurs.
Ma

DEUXIÈME COUPLET.

Si j'avais cent yeux,
Ils seraient tous fixés sur elle;
Si j'avais cent yeux,
Ils ne verraient qu'elle en tous lieux!
Ma mie, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Si j'avais cent voix,
Elles ne parleraient que d'elle!
Si j'avais cent voix,
Elles rediraient à la fois :
Ma mie, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Si j'étais un roi,
On n'obtiendrait rien que par elle;
Si j'étais un roi,
Elle régnerait avec moi.
Ma mie, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Si j'étais un dieu,
Je voudrais la rendre immortelle;
Si j'étais un dieu,
On l'adorerait en tout lieu!
Ma mie, etc.

MAMILIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Elle était originaire de Tusculum et faisait remonter son origine à une fille de Telegonus, fondateur de Tusculum, et par conséquent petite-fille d'Ulysse. Les branches de *Vitulus Turinus* et *Limetanus* sont connues.

MAMILLAIRE adj. (ma-mil-lè-re — du lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*, mamelle). Qui ressemble à un mamelon : *Forme* MAMILLAIRE. *Protubérance* MAMILLAIRE.

— Anat. *Tubercules mamillaires*, Tubercules blanchâtres situés entre les bras et près du bord antérieur de la moelle allongée, qui correspondent à la partie antérieure inférieure du troisième ventricule. ‖ *Eminences mamillaires*, Saillies de la face interne de la boîte cranienne, qui pénètrent dans les dépressions de la surface du cerveau.

— Moll. *Coquilles mamillaires*, Ancien nom des volutes du genre gondole.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de mamelons.

— s. m. Hist. Membre d'une secte de mennonites.

— s. f. Bot. Genre de cactées.

— **Encycl.** Bot. On comprend dans le genre *mamillaire* des plantes grasses, de forme arrondie ou oblongue, couvertes de mamelons coniques, cylindriques ou polyédriques, rangés en spirale, terminés chacun par une touffe de soies et d'épines diversement étalées. Les fleurs naissent entre les mamelons supérieurs. Le calice adhère par son tube avec l'ovaire. Le fruit est nu, d'un rouge vif et de la forme d'une petite olive. Ces plantes demandent une terre légère et substantielle. Elles se multiplient de graines et de boutures. Presque toutes ces plantes sont originaires du Mexique. Les principales espèces connues sont :

La *mamillaire à épines cuisantes*, originaire du Mexique. La tige, ovale à sa base, devient ensuite presque cylindrique; elle est couverte de petits mamelons rapprochés, cachés par des faisceaux d'épines blanches, sétacées, rayonnantes, formant une sorte de réseau autour de la plante. Du centre de chaque faisceau sortent deux épines plus fortes, très-piquantes, brunes et comme roussies. Les fleurs sont petites et d'un rouge carmin.

La *mamillaire bicolore*, à tige prolifère, supportant un grand nombre de boules blanches, à chair laiteuse, d'un très-bel effet. Les mamelons sont petits, d'un vert glauque, entourés d'environ 25 épines blanches, sétiformes, supportant de deux à quatre aiguillons rigides, qui ont $0^{m},02$ ou $0^{m},03$ de longueur. Les fleurs sont petites et d'un rouge pourpre magnifique. Il existe une variété qui affecte la forme d'un serpent replié.

La *mamillaire à vrilles*, à tige également prolifère. Les mamelons sont épais, obtus, cotonneux à leur sommet, supportant de 4 à 5 épines blanchâtres plus ou moins longues. L'aiguillon inférieur est en forme de vrille. Les fleurs sont d'un très-beau rose.

La *mamillaire versicolore*, qui donne par la culture de nombreuses et intéressantes variétés. Sa tige, d'un vert gai, supporte des mamelons subpolyédriques, larges, à extrémité réfléchie, couronnés de cinq épines. Les fleurs grandes, violettes, naissent au sommet de la plante.

La *mamillaire couronnée*, très-belle plante à tige cylindrique, haute de plusieurs décimètres. Les epines sont fortes, rousses, courbées en hameçon sur les jeunes sujets, droites sur les adultes. Les fleurs à divisions réfléchies affectent la forme d'une rose d'un beau rouge carmin.

La *mamillaire discolore*, à tige globuleuse, supportant de larges mamelons. Les épines extérieures sont blanches et les épines intérieures rousses. Les fleurs, d'une teinte rosée en dedans, sont d'un rouge foncé à l'extérieur.

La *mamillaire à longues épines*, parsemée de mamelons coniques, à base subtétragone. Ces mamelons sont terminés par quatre épines brunes, longues, faibles et divergentes. Les fleurs, d'abord rosées, puis d'un rouge brique, couronnent le sommet de la plante.

La *mamillaire à longs mamelons*. Un faisceau d'épines rayonnantes, longues et molles termine des mamelons gros et d'une longueur d'environ $0^{m},02$. Les fleurs, d'une beauté admirable, n'ont pas moins de $0^{m},50$ de diamètre lorsqu'elles sont complétement épanouies. A l'intérieur, elles sont d'un jaune jonquille et d'un rouge pâle à l'extérieur. Cette espèce se multiplie avec succès par boutures de mamelons.

La *mamillaire polyédrique*, à tige prolifère, à mamelons polyédriques, épais, allongés. Chaque mamelon porte de cinq à sept épines blanches, à pointe brune, dont la supérieure est longue d'au moins $0^{m},02$. Les fleurs sont d'un rouge verdâtre, à bord blanc. Cette espèce fournit cinq à six variétés.

La *mamillaire polythèle*, à tige colomnaire, haute d'environ $0^{m},30$, à mamelons coniques, munis de quatre aiguillons, dont l'inférieur est le plus long. Les fleurs sont violettes. Cette plante demande la serre froide. Il existe plusieurs variétés qui ont souvent été considérées à tort comme des espèces.

La *mamillaire très-épineuse*, à mamelons allongés et petits. Les épines sont, les unes blanches et très-fines, les autres colorées en rouge à la pointe, plus fortes et régulièrement divergentes. Les fleurs, petites et violettes, forment une couronne au sommet de la plante. Cette espèce a donné lieu à un grand nombre de variétés.

MAMILLE s. f. (ma-mil-le — du lat. *mamilla*, mamelle). Bot. Nom donné à de petites éminences que le microscope fait apercevoir sur les grains de pollen.

MAMILLÉ, ÉE adj. (ma-mil-lé — du lat. *mamilla*, mamelle). Hist. nat. Couvert de tubercules arrondis en forme de mamelons. ‖ On dit aussi MAMILLEUX, EUSE.

— Entom. *Faucheur mamillé*, Insecte aptère de Barcelone, qui a de petits yeux sur un simple mamelon.

MAMILLIFÈRE adj. (ma-mil-li-fè-re — du lat. *mamilla*, mamelle; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte de petits mamelons.

— s. f. Zooph. Genre d'actinies agrégées, établi pour deux espèces de la mer des Antilles, et caractérisé par un corps coriace, court, en forme de mamelon, terminé par une bouche bordée de tentacules : *Les* MAMILLIFÈRES *naissent plus ou moins nombreuses à la surface d'une expansion membraneuse commune*. (Dujardin.)

MAMILLOPORE s. f. (ma-mil-lo-po-re — du lat. *mamilla*, mamelle, et de *pore*). Zooph. Genre de spongiaires fossiles.

MAMIN (J.-G.-A.-P.), révolutionnaire français, né à Bordeaux en 1763. Il était membre du club des Cordeliers et partisan des doctrines révolutionnaires d'Hébert. Il fut accusé, lui le centième peut-être, d'être celui qui avait arraché le cœur de la princesse de Lamballe pendant les massacres des 2 et 3 septembre 1792. Reconnu innocent par un jugement rendu après le 9 thermidor, il n'en fut pas moins, à la suite de l'affaire de la machine infernale, transporté aux îles Seychelles, où il succomba, on ignore à quelle époque, comme ses autres compagnons d'infortune.

MAMINOTIER s. m. (ma-mi-no-tié). Dans Rabelais, Dévot exagéré dans le culte de Marie.

MAMITA s. f. (ma-mi-ta — mot espagnol). Fam. Petite maman, ma petite maman, notre petite maman : *C'est comme le bon piano de* MAMITA, *qui ne rend plus de son quand on l'attaque trop fort, et dont il faut se servir avec du moelleux dans les mains.* (G. Sand.)

MAMMÆA ou **MAMMÉE** (Julia), mère de l'empereur Alexandre Sévère. V. JULIA MAMMÆA.

MAMMAIRE adj. (mamm-mè-re — du lat. *mamma*, mamelle). Anat. Qui a rapport aux mamelles : *Vaisseaux* MAMMAIRES. ‖ *Glande mammaire*, Organe spécial de la sécrétion du lait, placé en avant du muscle grand pectoral : *La* GLANDE MAMMAIRE *se développe beaucoup chez les femmes très-sensibles aux plaisirs de l'amour, chez les jeunes filles qui ont les cheveux noirs, le teint brun.* (Murat.) *L'usage de ne pas allaiter les enfants diminue la* GLANDE MAMMAIRE. (Maquel.)

— Bot. *Vaisseaux mammaires*, Vaisseaux déliés qui apportent la séve du cotylédon à la plumule.

— s. f. Zool. Genre d'animaux à corps libre, globuleux, qu'on trouve dans certaines mers.

— **Encycl.** Zooph. Les *mammaires* sont des animaux à corps libre, nu, globuleux ou ovoïde, terminé en dessus par une seule ouverture sans tentacules visibles. Leur consistance est gélatineuse, et leur dimension ne dépasse pas un demi-centimètre. On les trouve surtout dans la mer du Nord, flottant dans les eaux ou plus rarement fixés aux frondes des fucus et autres plantes marines. On en cite trois espèces : la *mammaire mamelon*, conique, ventrue, blanchâtre ; la *mammaire globule* ou *bouton*, sphérique et de couleur cendrée; la *mammaire variée*, ovoïde, blanche, bigarrée de pourpre. Ces êtres sont peu connus, et on n'est pas d'accord sur la place qu'ils doivent occuper; on les a rangés successivement parmi les acalèphes, les polypes et les tuniciers. Ils semblent toutefois, par leur organisation, se rapprocher surtout des noctiluques.

MAMMAL, ALE adj. (mamm-mal, a-le — du lat. *mamma*, mamelle). Zool. Qui a des mamelles : *Animaux* MAMMAUX.

— s. m. pl. Mammifères. ‖ Peu usité.

MAMMALEMENT adv. (mamm-ma-le-man — rad. *mammal*). Au point de vue des mamelles, par rapport aux mamelles; ce mot burlesque ne se trouve que dans Rabelais : *Proposition* MAMMALEMENT *scandaleuse*. (Rabelais.)

MAMMALOGIE s. f. (mamm-ma-lo-jî — du lat. *mamma*, mamelle, et du gr. *logos*, discours). Histoire naturelle des mammifères. ‖ On dit aussi MAMMOLOGIE.

— **Encycl.** La *mammalogie* est, de toutes les branches de la zoologie, celle qui a présenté le développement le plus précoce et le plus rapide. Les mammifères sont les animaux les plus rapprochés de l'homme et ceux qui jouent le rôle le plus important dans l'économie de la nature. Les uns sont d'une haute utilité et d'une application immédiate dans l'agriculture et l'industrie; les autres, par leur taille, leur force et leurs instincts, se rangent parmi nos ennemis les plus redoutables; tous présentent plus ou moins d'intérêt par leur organisation et leurs mœurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'ils ont appelé de bonne heure l'attention des hommes. Sans doute leur étude n'a acquis que dans les temps modernes la rigueur scientifique; mais ils n'en ont pas moins été bien étudiés et connus des anciens.

Dès la plus haute antiquité, nous voyons les souverains de l'Orient réunir dans leurs ménageries les grands quadrupèdes sauvages, les apprivoiser, les dompter, les atteler à leur char. Les Grecs connurent les animaux de l'Europe orientale et méridionale et ceux d'une partie de l'Asie et de l'Afrique. « Les Romains, dit M. P. Gervais, virent dans les jeux du cirque plusieurs mammifères que l'on regardait il n'y a qu'un siècle comme fort rares, et parmi lesquels il en est qu'on n'a revus que dans ces dernières années. Les lions, les panthères, les éléphants, les rhinocéros, les girafes, les zèbres, que Pline appelle *hippotigres*, en sont des exemples remarquables. L'hippopotame fut aussi conduit à Rome. Tous ces animaux, alors plus communs dans leur pays natal qu'ils ne le sont aujourd'hui, étaient amenés à grands frais, et on en devait surtout la découverte et la capture aux armées expéditionnaires qui procurèrent à Pline, mais surtout à Aristote, le précepteur d'Alexandre le Grand, de si précieux renseignements. »

D'un autre côté, la faune mammalogique de l'Europe était alors bien plus riche que de nos jours, moins pour la diversité des espèces, dont quelques-unes seulement ont disparu depuis les temps historiques, que pour le nombre des individus. Les vastes et impénétrables forêts dont cette partie du monde était couverte recélaient d'immenses troupeaux de ruminants et d'innombrables bandes de loups et d'autres animaux dangereux. Les progrès de la civilisation changèrent peu à peu cet état de choses, en refoulant les espèces nuisibles dans les régions froides ou montagneuses. La chasse, plus pratiquée alors qu'elle n'est aujourd'hui, permettait aussi d'observer de plus près les mammifères et leurs mœurs. Les auteurs anciens en parlent souvent, et Oppien en a même fait l'objet d'un ouvrage spécial. Aussi trouve-t-on de précieux matériaux dans Elien, Hérodote, Virgile, Pline, Athénée, Galien, et surtout dans Aristote, qui fût le créateur de l'histoire des animaux, et dont les écrits firent foi pendant toute la durée du moyen âge.

Nous devons mentionner en passant les travaux d'Isidore de Séville et d'Albert le Grand; mais il faut arriver jusqu'à Gessner pour assister à la renaissance de la *mammalogie*. Cet auteur est le premier qui ait publié des descriptions accompagnées de figures, dont quelques-unes sont encore assez reconnaissables. Johnston le suivit dans cette voie. Mais à cette époque, la science commence à peine à se dégager des croyances fabuleuses de l'antiquité et du moyen âge; on voit encore figurer les lièvres cornus, les licornes, les sirènes, etc. D'ailleurs, ce n'est pas des mammifères qu'il est question, mais seulement des quadrupèdes, et parmi ceux-ci on range les reptiles à quatre pieds, qu'on se contente de distinguer par la qualification d'*ovipares*. Par contre, on continue à classer les chauves-souris parmi les oiseaux, et les baleines parmi les poissons. Ray a partagé la même erreur.

C'est à Bernard de Jussieu que revient l'honneur d'avoir démontré que les cétacés doivent prendre place à la suite des mammifères. Depuis lors, la *mammalogie* a fait des progrès rapides. Buffon, en décrivant ces animaux dans le style pompeux qu'on lui connaît, a été puissamment aidé par son modeste collaborateur Daubenton. En même temps Linné jetait les fondements de la méthode naturelle, perfectionnée après lui par les travaux des Geoffroy Saint-Hilaire et des Cuvier. De nos jours, les observations monographiques et les études sur la taxonomie se continuent avec un égal succès.

Aujourd'hui, l'on accorde généralement plus d'importance, comme caractère taxonomique, aux organes et aux fonctions de la reproduction, et l'on est assez d'accord pour adopter la classification suivante, qui d'ailleurs comprend aussi les mammifères fossiles.

Premère sous-classe. — Mammifères monodelphes. Génération normale, placenta adhérant à l'utérus, pas de poche extérieure pour recevoir les petits.

1er ordre. Bimanes (hommes).

2e ordre. Quadrumanes. Placenta discoïde, trois sortes de dents, onguiculés, quatre mains.

3e ordre. Chéiroptères. Placenta discoïde, trois sortes de dents, onguiculés, deux ailes.

4e ordre. Insectivores. Placenta discoïde, trois sortes de dents, incisives et canines souvent anomales, onguiculés, quatre pieds, membres faibles.

5e ordre. Carnassiers. Placenta zonaire, trois sortes de dents, incisives et canines régulières, onguiculés, quatre pieds, membres forts.

6e ordre. Rongeurs. Placenta discoïde, pas de canines, onguiculés, des incisives.

7e ordre. Edentés. Placenta diffus, pas d'incisives, onguiculés.

8e ordre. Proboscidiens. Placenta diffus, subongulés, une grande trompe, molaires se renouvelant d'arrière en avant (au moins en partie).

9e ordre. Pachydermes. Placenta diffus, ongulés, un estomac, métacarpiens et métatarsiens distincts.

10e ordre. Ruminants. Placenta diffus, ongulés, quatre estomacs, métacarpiens et métatarsiens soudés.

11e ordre. Sirénoïdes. Placenta diffus, pas d'ongles ou ongles très-rudimentaires, forme de poisson, pas de membres postérieurs, des molaires à couronne plate, quelquefois des défenses, tête grosse et courte.

12e ordre. Zeuglodontes (type fossile). Forme de poisson, molaires dentelées et tranchantes, incisives crochues, tête allongée.

13e ordre. Cétacés. Placenta diffus, dents coniques uniformes ou nulles, pas de membres postérieurs, formes de poisson, pas d'ongles.

Deuxième sous-classe. — Mammifères didelphes. Placenta sans adhérence, petits subissant un incomplet développement dans l'utérus et placés pour l'allaitement dans une poche extérieure.

14e ordre. Marsupiaux sarcophages. Dents canines grandes, incisives petites.

15e ordre. Marsupiaux poéphages. Dents canines petites ou nulles, incisives grandes.

16e ordre. Momotrèmes. Une seule ouverture pour le canal alimentaire et pour les organes génito-urinaires, un bec corné, dents nulles ou anomales. (Cet ordre n'a pas été trouvé fossile.)

Cette classification n'a rien d'absolu; elle est un résumé des faits recueillis jusqu'à ce jour, et pourra être modifiée plus tard par suite de découvertes et de connaissances nouvelles.

Il est sans doute inutile de dire que les méthodes de classification pour le groupement des animaux mammifères présentent les plus grandes variétés. Nous allons, en quelques mots, résumer les principales d'entre elles. Aristote distingue sous le nom de vivipares la plupart des animaux que Linné devait plus tard appeler *mammifères*, et, tirant les divisions fondamentales de la forme des animaux et du nombre de leurs organes de locomotion, il établit deux grands groupes : les tétrapodes et les apodes, subdivisés eux-mêmes en deux groupes secondaires, dont l'un se distingue par les doigts indépendants, tandis que chez l'autre les doigts sont enfermés dans un sabot. Le premier de ces groupes secondaires comprend trois familles caractérisées par leur système dentaire (singe, chauve-souris, carnassiers, rongeurs). Le second, subdivisé également en trois familles caractérisées par la nature du pied à sabot, comprend les animaux à plusieurs sabots (éléphant), à deux sabots (ruminants) et à un sabot ou solipèdes (cheval).

Gessner, en 1551, donna ce premier essai de *mammalogie* moderne, où les animaux sont réunis en groupes qui représentent vaguement des familles ou des genres. Après lui viennent Aldrovandi (1630), Johnston (1652), Carleton (1668), dont les essais demeurèrent impuissants. C'est à Ray (1693) qu'il faut arriver pour trouver un ouvrage scientifique. Disciple d'Aristote, Ray toutefois corrigea son maître par des observations zoologiques qui firent avancer la *mammalogie*. En 1735 parut le *Systema naturæ* de Linné, et dès lors les véritables bases de la science furent fondées, malgré le caractère arbitraire que l'on peut reprocher à la classification de l'illustre Suédois.

Linné établit trois grandes divisions dans la classe des mammifères : les onguiculés, les ongulés et les mammifères pisciformes, lesquelles se subdivisent en ordres et en genres. Buffon, sans être beaucoup plus exact, attira toutefois l'attention sur l'histoire naturelle par le charme de sa langue abondante et brillante. Après Linné et Buffon, on trouve les noms de Brisson, de Klein, de Erxleben, de Storr, de Gmelin, de Vicq-d'Azyr, de Daubenton, de Pallas, etc.

Cuvier, en 1797, établit une classification qui longtemps a fait école, ainsi que celle de l'illustre Blainville; mais la plus complete qui ait paru jusqu'ici est sans contredit celle de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, publiée en 1845.

Voici le cadre de cette classification remarquable, résumée en quelques mots :

Quadrupèdes sans os marsupiaux (bassin bien développé), comprenant 41 familles, groupées en huit ordres, qui sont : les primates, les tardigrades, les chéiroptères, les carnassiers (carnivores, amphibies, insectivores), les rongeurs, les pachydermes, les ruminants, les édentés.

Quadrupèdes avec os marsupiaux (bassin bien développé), comprenant 11 familles, groupées en trois ordres, qui sont : les marsupiaux carnassiers, les marsupiaux frugivores, les monotremes.

Mammifères bipèdes (bassin rudimentaire ou nul), comprenant 6 familles, groupées en deux ordres, qui sont : les syréuides et les cétacés.

MAMMALOGIQUE adj. (mamm-ma-lo-ji-ke — rad. *mammalogie*). Qui a rapport à la mammalogie : *La faune* MAMMALOGIQUE *du bassin de la mer Caspienne se rattache naturellement à celle de l'Europe orientale*. (A. Maury.) ‖ On dit aussi MAMMOLOGIQUE.

MAMMALOGISTE s. (mamm-ma-lo-ji-ste — rad. *mammalogie*). Personne qui s'occupe de mammalogie; personne qui a écrit sur la mammalogie. ‖ On dit aussi MAMMOLOGISTE.

MAMMARIE s. f. (mamm-ma-rî). Zooph. Genre d'animaux peu connus, rangés par les uns parmi les acalephes, par les autres parmi les polypes, et comprenant trois espèces des mers du Nord.

MAMMÉE s. m. (mamm-mé). Bot. Genre de plantes, de la famille des clusiacées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Le *mammée*, souvent désigné sous le nom impropre d'*abricotier d'Amérique* ou *de Saint-Domingue*, est un grand arbre qui atteint 20 mètres et plus de hauteur sur 1 mètre de diamètre; son tronc, couvert d'une écorce grise et écailleuse, se divise au sommet en un grand nombre de branches et de rameaux, dont l'ensemble forme une belle cime arrondie et pyramidale. Ses rameaux, tétragones, portent des feuilles opposées, ovales, obtuses, très-grandes, d'un beau vert, ponctuées, persistantes. Les fleurs, qui croissent éparses sur les rameaux d'un certain âge, sont grandes, blanches et d'une odeur suave. Le fruit est très-gros, jaunâtre, à peu près sphérique; son diamètre varie de $0^{m},8$ à $0^{m},16$. Son enveloppe extérieure est mince et rugueuse; celle qui suit est spongieuse, filandreuse, blanchâtre, et adhère très-fortement à la pulpe; sa saveur, très-amère, se conserve pendant plusieurs jours, parce que la matière résineuse qu'elle renferme s'attache aux dents et ne se dissout que lentement dans la salive. L'intérieur est rempli d'une chair ferme, jaune, aromatique, d'une saveur douce et agréable; on y trouve deux à quatre noyaux, dont chacun renferme une amande brune, d'un goût âcre.

Cet arbre croît dans l'Amérique centrale et aux Antilles, où il est cultivé en grand pour ses fruits; on le trouve à peu près partout; mais les plus beaux sujets se rencontrent dans les mornes, les lieux élevés ou dans les plaines très-fertiles. On le multiplie facilement par semis, et il exige très-peu de soins de culture; ses racines pivotantes le fixent fortement au sol. Son bois est blanchâtre, gommo-résineux ; on l'exploite dans plusieurs cantons de Saint-Domingue; on en fait des chaises, des tables, des poutres et bien d'autres ouvrages. Son tronc laisse exsuder, surtout quand on y pratique des incisions, un suc gommo-résineux qui a la propriété de détruire les chiques, insectes parasites très-incommodes. Ses fleurs fournissent, par la distillation, une liqueur très-renommée dans le pays, et qu'on nomme *eau de créole*. Le fruit est excellent, surtout quand il a été débarrassé de son enveloppe amère; on le mange ordinairement cru, coupé par tranches, et infusé dans du vin avec du sucre; il passe pour faciliter la digestion. On en fait aussi des marmelades et des conserves, qu'on aromatise avec du gingembre et d'autres épices, et qu'on expédie jusqu'en Europe. Le *mammée* est un très-bel arbre d'ornement; on le cultive dans nos serres chaudes, où il n'atteint que de faibles dimensions.

MAMMÉE (Julie). V. MAMMÆA.

MAMMÉEN, ENNE adj. (mamm-mé-ain, é-è-ne — du nom de *Mammæa*). Hist. rom. Qualification qu'Alexandre Sévère emprunta au nom de sa mère Mammæa, pour la donner à des jeunes gens des deux sexes, pour l'éducation desquels il avait fondé des revenus.

MAMMIFÈRE adj. (mamm-mi-fè-re — du lat. *mamma*, mamelle; *fero*, je porte). Zool. Qui a des mamelles : *Animaux* MAMMIFÈRES. *C'est une grande pitié que de trouver l'homme* MAMMIFÈRE *rangé avec les singes.* (Chateaub.)

— s. m. pl. Classe d'animaux vertébrés, dont les femelles sont pourvues de mamelles pour l'allaitement des petits : *La dénomination de* MAMMIFÈRES, *introduite par Linné, est une des plus heureusement choisies dans la langue zoologique.* (Baudement.) *De tous les* MAMMIFÈRES, *le cétacé est celui qui peut séjourner le plus longtemps sous l'eau.* (J. Macé.)

Enfin, dernier produit de la féconde terre,
L'être humain apparaît, sublime *mammifère.*
A. BARBIER.

— **Encycl.** Zool. Les *mammifères* sont regardés à juste titre comme formant la tête de la grande série animale qui, depuis les créatures les plus imparfaites de la classe, s'élève jusqu'à l'homme. Ils paraissent au premier abord n'être que des modifications d'un même organisme considéré comme type; tous paraissent uniformes par le nombre des pièces qui les constituent, par leur disposition générale et par leur composition organique.

Pour bien comprendre l'organisation des *mammifères*, dit M. Baudement, il faut prendre l'animal à son début dans l'œuf et le suivre dans les périodes diverses du développement de ses grands appareils. Commençons par l'embryon. L'œuf fécondé des *mammifères* se compose de deux vésicules, une externe et l'autre interne, et peut, à cette première période, être figuré par deux sphères emboîtées l'une dans l'autre, ayant chacune une tunique, c'est-à-dire la zone transparente et la vésicule blastodermique. En cheminant dans la matrice, l'œuf acquiert un volume plus considérable et, quoique toujours libre, arrive au point où il doit se fixer. A cette époque apparaît sur la vésicule blastodermique une tache circulaire, obscure et formée par l'accumulation de matériaux plastiques. Dans cette *aire germinative*, ainsi qu'on l'appelle, s'opère bientôt une sorte de dédoublement de la vésicule primitive; deux feuillets se montrent, l'un *végétatif*, l'autre *animal*, et dans tous les deux se manifestent les premiers et obscurs travaux de formation. Dans le feuillet animal se formule le système rachidien propre aux animaux vertébrés, et dont le rôle domine dans l'organisation de ces êtres. Dès le début de sa genèse, le *mammifère* paraît donc se constituer comme vertébré, c'est-à-dire suivant le type de la classe à laquelle il appartient. Toutefois, les physiologistes diffèrent ici et se divisent en deux écoles : les uns affirment que le développement de chaque genre s'accomplit suivant les caractères généraux du type auquel il appartient, tandis que les autres, au contraire, prétendent que les animaux inférieurs représentent, d'une manière permanente, les états transitoires de l'embryon des animaux supérieurs. La question, du reste, l'une des plus complexes de l'organogénie, est encore loin de toucher à sa solution.

Après que se sont manifestés divers phénomènes se rattachant au développement de la portion centrale du *mammifère* futur, l'extrémité céphalique de l'embryon devient distincte par l'accumulation d'une masse nerveuse qui sera la matière cérébrale. Cette extrémité se détache un peu du noyau central, et tandis qu'il se forme en elle une cavité qui deviendra le cerveau, se montre un troisième feuillet, au centre de l'embryon, dans les tissus cellulaires duquel se distingue bientôt le cœur, auquel se rattache le réseau des veines, des artères, etc.; cette troisième membrane est le *feuillet vasculaire*. En même temps que s'opèrent ces créations, il se forme tout autour de l'embryon un pli membraneux qui l'enveloppe tout entier, puis un liquide s'amasse dans la cavité et baigne de tous côtés l'embryon. Cette enveloppe s'appelle l'amnios et le liquide se nomme le liquide amniotique.

Tous ces phénomènes, que nous venons d'indiquer d'une façon très-succincte, s'opèrent avec une telle rapidité, qu'ils sont entièrement accomplis vingt-quatre heures après la première manifestation de l'évolution ovarienne. A ceux-là en succèdent d'autres non moins rapides. L'extrémité caudale se soulève comme l'a fait l'extrémité encéphalique; en même temps que le tube intestinal, on voit apparaître la vésicule ombilicale, puis l'allantoïde, qui ne sont autre chose que l'ensemble élémentaire des vaisseaux ombilicaux, et le nouvel être commence, dès lors, à vivre de la vie embryonnaire, rendue possible par la formation du cordon ombilical, qui réunit le fœtus à la mère. C'est ainsi que s'opère, dans sa sphère respective, chacun des phénomènes organogéniques, de telle sorte qu'on peut dire, pour en résumer l'évolution générale, que chaque appareil organique se manifeste tout d'abord par l'organe même dans lequel se centralise son action : le système nerveux, par l'axe rachidien; le système osseux, par les vertèbres; le système circulatoire, par le cœur; le système digestif, par la cavité intestinale; le système respiratoire enfin, par les poumons.

La rapidité avec laquelle s'accomplissent les formations embryonnaires est d'autant plus grande, que l'on observe l'œuf à une époque plus rapprochée de son origine. La durée de ce développement diffère naturellement suivant les animaux, et se mesure à la longueur de la gestation, qui, selon les différentes espèces de *mammifères*, présente de très-fortes variations. La science ne possède encore à ce sujet que des renseignements fort incomplets; toutefois, voici le rapide résumé des observations relatives aux phases diverses du développement de l'embryon humain. Ce ne sont guère que les embryons âgés de trois semaines qui peuvent fournir les éléments de quelques observations précises. Les phénomènes qu'ils présentent alors jusqu'au deuxième mois sont la formation de l'amnios, de la vésicule ombilicale, l'incurvation du fœtus, le développement des parties centrales du système rachidien, l'apparition des premiers rudiments de l'œil et de l'oreille. Le cœur se montre composé de deux cavités, et, dans l'abdomen encore ouvert, on aperçoit le foie et le mésentère. L'embryon de quatre semaines a une longueur de $0^{m},008$. Au développement des parties déjà existantes s'ajoutent la formation des membres antérieurs et postérieurs et la distinction des vertèbres. A cause de la courbure de l'embryon, l'extrémité antérieure est très-rapprochée de l'extrémité caudale. Au deuxième mois, le cordon ombilical se forme complétement. La tête devient distincte, les narines se montrent, la bouche est largement béante et le coccyx apparaît comme une petite queue recourbée en avant. Dans la sixième et la septième semaine, l'embryon mesure environ $0^{m},016$. Le front se bombe, le cerveau et la moelle épinière se complètent, les côtes se forment, l'aorte et les gros vaisseaux apparaissent, les poumons se développent; l'abdomen est proéminent, la tête volumineuse et les organes sexuels commencent à être distincts. Dans la huitième semaine, l'embryon mesure environ $0^{m},027$ de longueur et se présente à peu près sous sa forme définitive. Pendant les mois suivants, le travail embryogénique consiste dans un développement plus considérable des organes qui sont, en quelque sorte, restés en arrière. A la fin du cinquième mois, l'embryon a une longueur de $0^{m},32$. Au commencement du sixième, le fœtus commence à s'agiter; au septième mois il est long de $0^{m},43$ et pèse environ 1 kilogramme. Enfin, à la naissance, il mesure de $0^{m},49$ à $0^{m},54$, et pèse de 3 à 5 kilogrammes.

L'appareil nerveux des *mammifères*, comme celui des autres vertébrés, se compose de deux systèmes, dont l'un préside plus spécialement aux fonctions de la vie de relation et l'autre presque exclusivement aux fonctions de la vie de nutrition. Le premier est le système cérébro-spinal; le second, le système ganglionnaire ou grand sympathique. Le centre commun de ces deux systèmes est l'axe cérébro-spinal, composé de la moelle épinière, contenue dans le rachis, et de l'encéphale, enfermé dans la boîte cranienne. A cet axe central se rattachent les rameaux nerveux, qui transmettent les sensations, et les nerfs du grand sympathique, qui se distribuent aux viscères en formant çà et là des masses plus ou moins volumineuses nommées ganglions. On sait que deux substances particulières composent les organes de l'appareil nerveux : la matière blanche et la matière grise. La première est formée de fibres rectilignes et cylindriques, creusées d'un petit canal que remplit une matière demi-liquide. Ces fibres se réunissent en faisceaux anastomosés. La seconde ne paraît pas avoir une véritable structure fibreuse, et se présente comme une masse de globules grenus très-rapprochés. De ces deux substances, la grise est celle qui se montre la dernière. Dans la moelle épinière, la matière grise est placée à l'intérieur et la matière blanche forme un tube qui enveloppe la première de toutes parts. Dans l'encéphale, la substance grise est particulièrement placée à l'extérieur des hémisphères cérébraux, et doit à cette situation le nom de substance corticale.

Les organes des sens chez les *mammifères* se composent de trois principaux appareils sensoriaux correspondant aux sensations spéciales de la vue, de l'ouïe et de l'odorat. Ces appareils sont trois nerfs : l'optique, l'auditif et l'olfactif (à chacun desquels se rattache un vaisseau du nerf trijumeau), auxquels il faut joindre tous les organes relatifs à la sensation du goût et à celle du toucher.

Le système osseux des *mammifères* se montre dès que se sont dessinés les linéaments primitifs du tube médullaire. C'est par l'apparition de la colonne vertébrale qu'il débute, puis le squelette se complète successivement par la formation des côtes, du sternum, des os du crâne, de la face, et enfin par le développement des extrémités thoraciques et abdominales. Physiologiquement, les os sont des parties protectrices pour les organes qu'enveloppent les lames dorsales ou viscérales, et de plus ils servent de leviers dans l'accomplissement des mouvements. On sait que les os ne se présentent d'abord qu'à l'état de simples cartilages, qui graduellement se transforment en masse calcaire. Cette transformation ne se fait qu'avec lenteur; elle ne s'achève qu'après la naissance, et ne paraît même être complète chez l'homme que vers l'âge de trente ans. Un fait très-remarquable dans l'étude du nombre des os constitutifs du squelette, c'est la présence constante de sept vertèbres cervicales chez tous les *mammifères*, à l'exception de l'aï, qui en a neuf, et du lamantin, qui en a six. Il est toutefois bon de remarquer que la constance du nombre de ces vertèbres n'entraîne en rien l'uniformité de longueur du cou, que déterminent seules les différentes dimensions des vertèbres cervicales elles-mêmes. Les vertèbres dorsales, en revanche, présentent dans leur nombre de très-grandes variations, qui toutes sont en relation intime avec le nombre des côtes, et conséquemment avec la capacité relative de la cavité thoracique, et avec l'étendue de l'appareil respiratoire. Chez l'homme, on compte, de chaque côté, douze côtes, qu'on distingue en sept vraies côtes ou côtes sternales, trois fausses côtes ou côtes vertébrales, et deux côtes flottantes, suivant qu'elles s'étendent du rachis au sternum ou qu'elles se terminent avant d'avoir atteint le bord de ce dernier os. Les vertèbres lombaires également sont loin de se présenter en nombre constant. Ce nombre, selon qu'il est plus ou moins considérable, détermine la longueur des lombes, d'où dépend l'épaisseur ou la gracilité de la taille; l'homme n'en a que cinq, le quadrumane de quatre à sept; on en compte généralement sept aussi chez les carnivores et six chez les ruminants, etc. Le nombre, la longueur et la disposition des pièces osseuses qui constituent le sternum présentent trois grandes variétés. Le sternum le plus court se rencontre chez les cétacés, et le plus long chez les édentés. Le sternum des chauves-souris et des taupes offre une saillie à crête longitudinale qui rappelle le brechet des oiseaux. Mais, de toutes les parties du squelette, le crâne est, après la face, la plus complexe, tant par le nombre que par l'agencement de ses pièces. On a beaucoup exagéré l'importance de l'angle facial comme moyen d'appréciation du développement intellectuel, de même qu'on a peut-être trop insisté pour la mesure de ce même développement sur la masse relative de la matière cérébrale. Outre que l'ouverture de l'angle facial ne peut fournir les éléments d'une juste appréciation du développement du crâne, puisque la proéminence des sinus frontaux peut avancer beaucoup le front (comme cela a lieu chez l'éléphant) sans qu'on puisse en induire la capacité de l'encéphale, la face, d'autre part, peut prendre une position tellement avancée, qu'il n'est plus possible d'appuyer la ligne faciale à la fois sur le frontal et le maxillaire. Les particularités que présente la face des *mammifères*, suivant les conditions de leur genre de vie, sont surtout remarquables dans la mâchoire inférieure, qui seule est mobile.

Les membres ne commencent à apparaître qu'après la formation des parties osseuses destinées à enfermer l'axe cérébro-spinal et à circonscrire la cavité générale du corps, et les os qui les composent sont les parties du squelette qui se montrent les dernières. Aux deux extrémités thoracique et abdominale, ils se montrent primitivement comme deux languettes en saillie sur les deux côtés du corps et prenant progressivement la forme d'une petite plaque arrondie liée au corps par un mince pédicule; du pédicule se produiront les parties supérieures des membres et de la petite plaque naîtront les rudiments de la main et du pied. Puis viennent les pièces intermédiaires, les épaules pour les membres thoraciques, le bassin pour les membres inférieurs, auxquels se rattachent bientôt le bras avec l'humérus, la cuisse avec le fémur, enfin l'avant-bras avec le radius et le cubitus, et la jambe avec le tibia et le péroné.

Le cœur des *mammifères* forme primitivement un canal simple et droit, puis il subit des torsions diverses qui l'amènent à sa figure définitive. Dans l'embryon, le cœur se trouve d'abord placé dans la région du cou, presque immédiatement au-dessous de l'encéphale; mais le développement des diverses parties environnantes l'amène bientôt à la position qu'il doit occuper définitivement, c'est-à-dire au devant de l'appareil digestif, dans la cavité thoracique. La structure et les fonctions du cœur sont identiques chez l'homme et chez les autres *mammifères* (v. SANG, CIRCULATION, CŒUR). Aux artères qui partent du cœur et portent le sang jusqu'aux extrémités des membres se rattachent toutes les ramifications des veines, dont l'admirable et riche réseau pénètre la masse tout entière des muscles. Quant à ce qui concerne le système digestif des *mammifères*, on remarque que le canal intestinal consiste primitivement en un tube droit attaché à la colonne vertébrale. Par suite de l'évolution embryonnaire, ce tube s'éloigne de la colonne vertébrale et se ploie en anse dans les régions qui se trouvent au niveau de l'ombilic. Le sommet de cette anse se dirige vers le conduit omphalo-mésentérique et s'y engage, tandis que les portions situées au-dessus et au-dessous restent droites. La portion supérieure est alors désignée sous le nom d'intestin oral, la portion inférieure sous celui d'intestin anal, l'anse intermédiaire sous celui d'intestin moyen. Au sommet de l'intestin oral se trouvent la cavité nasale et la cavité buccale. La portion du tube intestinal qui fait suite à la cavité buccale comprend d'abord l'œsophage et la trachée-artère, puis ces deux conduits ne tardent pas à s'ouvrir isolément dans la grande cavité pharyngienne. Chez les *mammifères*, l'œsophage devient membraneux et ne présente pas de renflement dans toute sa longueur. A l'extrémité inférieure de l'intestin oral se montre l'estomac sous la forme d'une dilatation. Chez les *mammifères* à estomac multiple, la cavité stomacale, d'abord simple, ne se divise que progressivement par la formation d'échancrures dont on peut suivre les développements. Ce n'est que d'une manière tout à fait générale qu'on peut dire que l'estomac est d'autant moins compliqué que les animaux ont un régime plus exclusivement carnivore, puisqu'on rencontre des estomacs multiples chez les cétacés qui ordinairement vivent de proies. On le trouve simple chez les carnassiers, de plus en plus compliqué chez les rongeurs, les pachydermes, les cétacés et les ruminants. Au-dessous de l'estomac, la portion terminale de l'intestin oral forme le duodénum. La masse des intestins est enveloppée par le péritoine, membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale et se replie autour des viscères, qu'elle assujettit.

Les poumons des *mammifères* se forment d'un bourgeonnement de la couche externe du tube intestinal, et probablement aussi de la trachée-artère, qui des poumons s'étend jusqu'à la cavité orale, en se séparant peu à peu du tube intestinal. La respiration est toujours simple chez les *mammifères*, c'est-à-dire que l'air ne traverse pas les poumons pour se répandre dans le corps, et qu'il en ressort après y avoir modifié le sang par oxygénation. Les poumons, chez les *mammifères*, sont partagés en plusieurs lobes par des scissions profondes, et le poumon gauche est toujours moins divisé que le droit, sans doute à cause de la gêne que le voisinage du cœur lui fait éprouver dans son développement. Quoi qu'il en soit, les deux poumons, le droit et le gauche, sont enveloppés dans une membrane séreuse appelée *plèvre*, dont les deux parties forment, en se soudant, une sorte de cloison appelée *médiastin*. La respiration est nulle chez le fœtus; elle ne commence qu'à la naissance, alors que les organes respiratoires ont été délivrés de la pression qu'ils éprouvent pendant la parturition et que les poumons se dilatent tout à coup sous l'action de l'air atmosphérique.

Quant à ce qui concerne le système de reproduction chez les *mammifères*, leur système musculaire, etc., v. les articles spéciaux.

Il suffit de la comparaison la plus rapide entre les diverses espèces d'animaux *mammifères* adultes pour faire ressortir les différences qu'elles présentent dans la taille et dans les proportions du corps. Que l'on rapproche, par exemple, les musaraignes, dont la grosseur est parfois inférieure à celle d'une noisette, de la gigantesque baleine, qui est le plus grand des animaux vivant sur la surface de la terre, et l'on pourra se faire une idée des variations que présente dans ses nombreuses séries la classe des *mammifères*. Il suffit encore de comparer les uns aux autres des animaux tels que l'homme, le singe, la chauve-souris, le lièvre, le lion, la loutre, le phoque, le cheval, l'éléphant, la girafe et la baleine, pour pouvoir juger des modifications innombrables que le type primitif a dû subir afin de s'approprier à la station, à la marche, au vol, à la natation, pour constituer un sauteur, un nageur, un grimpeur, etc., et s'accommoder à des conditions biologiques infiniment diverses. Ces différences toutefois sont plus apparentes que réelles; on les voit s'effacer à mesure que l'on remonte vers l'origine des évolutions embryogéniques; et, au milieu de toutes les déductions de l'analyse, il ne faut pas perdre de vue que les progrès d'une science bien comprise conduisent toujours, et de plus en plus, à considérer comme légitime et vrai le système philosophique reposant sur ce qu'on appelle en histoire naturelle l'unité de composition, système défendu par des savants comme Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Darwin, etc.

En résumé, et pour définir en quelques mots le groupe que nous venons d'étudier sous le nom de *mammifères*, nous rappellerons comme suit les particularités principales que présente chacun de leurs grands appareils, rangés dans l'ordre de leur développement embryogénique :

Système nerveux. Encéphale très-développé; lobes latéraux au cervelet; sens complets.

Système osseux. Mâchoire supérieure immobile; mâchoire inférieure articulée au crâne; dents portées par les maxillaires; généralement sept vertèbres cervicales.

Système de la circulation. Circulation complète; cœur à quatre loges; crosse aortique courbée à gauche; sang chaud.

Système digestif. Viscères abdominaux séparés de la cavité thoracique par le diaphragme et n'exerçant aucune pression sur les organes de la respiration.

Système de la respiration. Des poumons libres dans le thorax, à cellules nombreuses et recevant l'air par une trachée; ramifications bronchiques se terminant toutes dans le tissu du poumon.

Système de la reproduction. Une loge d'incubation ou matrice, dans laquelle le fœtus se développe au moyen d'une liaison organique avec la mère; petits vivants; allaitement.

Peau garnie de poils.

— MAMMIFÈRES FOSSILES. Les naturalistes sont d'accord pour diviser la classe des *mammifères* en deux sous-classes : les *monodelphes*, à une seule matrice, et les *didelphes* (marsupiaux), à deux matrices. La paléontologie, autant qu'on peut en juger par les débris fossiles qu'on possède, tend à confirmer cette division. Les didelphes, en effet, paraissent avoir vécu dès la période jurassique, tandis que les premiers monodelphes ne se montrent qu'avec l'époque tertiaire. D'abord, les pachydermes sont les plus abondants; les carnassiers paraissent plus rares, et les ruminants, venus plus tard, ne deviennent très-nombreux qu'à la fin de cette époque. La progression devient inverse dans l'époque diluvienne. Le nombre des genres, très-faible d'abord, augmente depuis les terrains les plus anciens jusqu'aux plus récents et à l'époque moderne. Les *mammifères* didelphes précédèrent donc de beaucoup les monodelphes, et l'homme ne fut créé que longtemps après ces derniers. Les quadrumanes existèrent dès l'éocène, ainsi que les chéiroptères, les carnassiers, etc., et, en comparant les ordres des *mammifères*, on voit qu'alors un petit nombre d'entre eux (pachydermes et édentés) se trouvent en voie de décroissance et qu'ils eurent leur maximum de développement avant notre âge, tandis que la grande majorité est en voie de croissance; en sorte que le nombre de leurs espèces a augmenté graduellement depuis les terrains tertiaires anciens jusqu'à nos jours.

Dans les terrains anciens, les formes diffèrent beaucoup de celles du monde actuel. Vers la fin de l'époque tertiaire, les espèces des genres perdus furent remplacées par des cerfs, des rhinocéros et autres animaux existants aujourd'hui. Les *mammifères* de l'époque diluvienne peuvent, pour la plupart, se rapporter à des genres modernes, avec cette différence que plusieurs espèces qui ont alors peuplé l'Europe ou l'Asie ont maintenant leurs congénères dans d'autres parties du globe; c'est ainsi que les cavernes d'Allemagne et d'Angleterre renferment des hyènes et des lions.

Disons quelques mots sur la distribution géologique des *mammifères* fossiles. Le terrain tertiaire en renferme des débris : dans l'étage nummulitique, l'argile située sur le calcaire pisolitique de Meudon et les lignites du Soissonnais en ont conservé quelques espèces. Dans l'éocène, on distingue deux faunes : l'une (parisien inférieur), qui occupe le calcaire grossier des environs de Paris et les dépôts riches en lophiodons de Buschwiller, d'Argenton et d'Issel; l'autre (parisien supérieur), qui occupe les dépôts gypseux des environs de Paris, quelques calcaires du midi de la France, et l'argile de Londres. Il en est de même dans le miocène : la faune la plus ancienne, riche en anthracothériums, occupe les gisements de Montabuzard, de Moissac, de Léognan, les dépôts calcaires lacustres du Puy-en-Velay, de la Limagne d'Auvergne et du Bourbonnais; la plus récente occupe le riche gisement de Saussan, quelques terrains de l'Orléanais, les faluns de la Touraine, les mollasses marines de Saint-Jean-de-Védas, etc., plusieurs localités d'Allemagne et la mollasse d'eau douce de la Suisse. Le pliocène donne aussi une faune, et les alluvions sous-volcaniques d'Auvergne en recèlent une autre. Partout les fossiles sont placés dans des couches plus ou moins régulièrement stratifiées. Quelquefois les animaux ont été enveloppés par le dépôt qui les a conservés; mais le plus souvent les ossements ont été disjoints par un long séjour dans l'eau, puis ont été dispersés et charriés par les courants, spécialement dans le bassin du Rhin. Dans les terrains diluviens, les ossements fossiles de *mammifères* se trouvent dans trois gisements principaux : les terrains stratifiés, les brèches osseuses et les cavernes. Les terrains stratifiés sont ordinairement des dépôts limoneux avec graviers et cailloux roulés, quelquefois des tourbières anciennes, des tufs ou des marnes calcaires. On doit y distinguer probablement des étages d'anciennetés diverses : ainsi les sables et les graviers du Wurtemberg, de quelques parties de la France, etc., présentent des débris de mammouths et d'autres espèces perdues, tandis que dans les graviers des environs de Genève on ne retrouve presque que des espèces actuelles. Les brèches osseuses sont des dépôts composés ordinairement d'argile ferrugineuse et de sable, qui enveloppent des débris de différentes roches et des ossements souvent brisés, avec des coquilles le plus souvent terrestres ou fluviatiles, parfois marines. On trouve le plus fréquemment ces brèches dans les fentes de rochers d'une formation plus ancienne. Les cavernes à ossements sont de profondes cavités, creusées dans certaines montagnes, et dont la première origine tient sans doute à des dislocations de couches par des soulèvements successifs. Leur intérieur présente souvent des formes imposantes et bizarres, et celles qui contiennent des ossements fossiles ont ordinairement leur sol recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de cailloux roulés, de sable et d'argile, avec lesquels sont mélangés les os. Souvent au-dessus est une croûte de stalagmites, qui a contribué à la conservation des ossements en interceptant l'action de l'air. Les cavernes sont situées tantôt à la limite de deux couches, tantôt entre elles; d'autres s'ouvrent sur les pentes abruptes des montagnes, d'autres au fond des vallées.

La conservation des ossements est très-variable. Parfois leur tissu est très-peu altéré; le plus souvent ils ont perdu toute trace de gélatine et happent fortement à la langue. Comment ces ossements ont-ils été entassés dans les cavernes? Les opinions sont partagées. Quelques géologues pensent que les animaux carnassiers y ont habité et apporté, pour leur nourriture, des herbivores; ils s'appuient sur les considérations suivantes : 1. Les cavernes, ayant été formées avant l'époque diluvienne, ont dû présenter des retraites naturelles et commodes aux animaux carnassiers. 2. Les ossements de carnassiers se trouvent plus fréquemment intacts que ceux des herbivores. Ces derniers, ordinairement brisés, sont marqués quelquefois d'impressions que l'on regarde comme des trous de dents. 3. On trouve, dans certaines cavernes, des corps nommés coprolithes et qui sont probablement les excréments des hyènes ou des ours. D'autres savants croient que ces débris fossiles ont été charriés dans les cavernes par de grands courants d'eau. En effet, disent-ils : 1° il est peu probable que ces cavernes aient été habitées simultanément par des ours, des hyènes et des lions; et cependant la disposition de leurs ossements semble démontrer qu'ils ont été déposés à la même époque; 2° il est des cavernes où l'on trouve des ossements trop gros pour supposer que les carnassiers les ont apportés; 3° le phénomène de l'entassement des os dans les cavernes est contemporain de celui des brèches osseuses, qui ont été formées par des courants; et, dans plusieurs cas, les dépôts des cavernes et les brèches osseuses ont incontestablement par leur réunion une origine commune; 4° on trouve rarement des ossements fossiles dans les cavernes dépourvues de limon et de cailloux roulés; 5° on ne trouve presque jamais les os des squelettes réunis, ce qui aurait lieu si l'animal était mort à la place même; 6° les os sont souvent fendillés ou roulés, ce qui annonce et un séjour à l'air avant l'enfouissement et, après, un transport un peu long; 7° on trouve des ossements dans des cavernes beaucoup trop étroites pour que les ours aient pu même s'y tourner. En somme, sans nier la première opinion, la seconde paraît plus probable. L'avenir nous ménage certainement la découverte de beaucoup de faits curieux relatifs à la succession des animaux dans les divers pays du globe.

MAMMIFÉRIE s. f. (mamm-mi-fé-rî — rad. *mammifère*). Zool. Classe d'animaux comprenant ceux dont les femelles sont pourvues de mamelles : *L'ordre des oiseaux coureurs occupe dans la volatilie la même place que celui des ruminants dans la* MAMMIFÉRIE. (Toussenel). Néol. formé par analogie avec la nomenclature botanique de Linné.

MAMMIFORME adj. (mamm-mi-for-me — du lat. *mamma*, mamelle, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une mamelle.

MAMMILAIRE s. m. (mamm-mi-lè-re — du lat. *mammilla*, mamelle). Hist. Membre d'une secte de mennonites de Harlem.

— **Encycl.** La secte des *mammilaires* prit naissance à Harlem, chez les mennonites. Un jeune homme ayant porté la main sur le sein d'une fille qu'il était près d'épouser, et cette indécence ayant été déférée au tribunal ecclésiastique, on se divisa sur la peine à infliger. Les uns voulaient que le coupable fût excommunié; les autres, en avouant qu'il avait péché, trouvèrent le châtiment trop sévère, et furent en conséquence appelés *mammilaires*. La même dénomination a été appliquée depuis en Italie à des hommes qui se sont constitués les apologistes du vice et qui ont eu pendant quelques temps pour chef, au XVIIIe siècle, le jésuite Benci.

MAMMILÈVRE (mamm-mi-lè-vre — du lat. *mamma*, mamelle, et de *lèvre*). Zool. Qui a les lèvres mamelonnées.

MAMMITE s. f. (mamm-mi-te — du lat. *mamma*, mamelle). Pathol. Inflammation des mamelles. ‖ On dit aussi MASTITE.

MAMMOLA, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre ultérieure Ire, district et à 12 kilom. N. de Gerace; 7,505 hab.

MAMMOLOGIE, MAMMOLOGIQUE, MAMMOLOGISTE. V. MAMMALOGIE, MAMMALOGIQUE, MAMMALOGISTE.

MAMMON s. m. (mamm-mon — du latin *mammona* ou *mammonas*, grec *mamônas*, de l'araméen *mamuna*, richesse). Hist. relig. Dieu des richesses, chez les Syriens; nom que les Evangiles donnent au démon des richesses ou au démon en général : *Vous ne pouvez obéir à Dieu et à* MAMMON. (St Matthieu.)

MAMMOSA adj. (mamm-mo-za — mot lat. formé de *mamma*, mamelle). Mythol. lat. Qui a beaucoup de mamelles; qui a de grosses mamelles. Epithète de Cybèle, de Cérès et de la Fortune.

MAMMOUTH s. m. (mamm-moutt). Paléont. Grand animal du genre éléphant, dont l'espèce est perdue, mais dont on trouve des défenses et d'autres débris en Sibérie et dans d'autres contrées du globe : *L'ours des armes parlantes de Berne est le pendant du* MAMMOUTH *des armoiries de Lucerne.* (Figuier.) *Toutes les dents et toutes les défenses de* MAMMOUTH *qu'on découvre sont dans la position d'un animal debout.* (Babinet.) ‖ Quelques-uns disent MAMMONT.

— **Encycl.** On a désigné sous le nom de *mammouth* une espèce d'éléphant, aujourd'hui éteinte, et que les naturalistes ont appelée *elephas primigenius* (éléphant primordial). Il est caractérisé par des molaires marquées de nombreux sillons ordinairement très-serrés, et moins festonnés que dans aucun autre; la tête plus allongée; le front excavé; les dents incisives fort longues, plus ou moins arquées en spirale et sortant d'alvéoles prolongés en une sorte de tube.

La taille du *mammouth* était un peu plus grande que celle de l'éléphant des Indes, mais ses formes étaient plus trapues. Vers la fin du siècle dernier, on a découvert en Sibérie un de ces animaux, ayant encore sa peau revêtue de poils de deux sortes, l'un de la nature d'une laine rousse grossière, l'autre sous forme de crins longs, roides et noirs, réunis sur le cou et formant une sorte de crinière.

Cette fourrure épaisse, qui distingue à première vue le *mammouth* de ses congénères, a fait penser à Cuvier que cet animal était organisé pour vivre dans des climats tempérés et même froids. On a trouvé en effet ses débris fossiles dans diverses contrées de l'Europe centrale et boréale, et presque toujours dans les couches voisines de la surface du sol. « Répandu, dit F. Troyon, des Iles-Britanniques à l'extrémité de la Sibérie, il s'est établi jusque dans l'Italie haute et centrale. On le retrouve principalement, ainsi que le rhinocéros, dans les assises diverses du diluvium. Selon quelques auteurs, ces deux pachydermes auraient été d'abord *tertiaires* dans le nord de l'Asie, après quoi seulement ils seraient devenus *quaternaires* en Europe à une date comparativement récente par rapport à l'apparition du grand ours. Ils ne sont pas rares dans le loess de la vallée du Rhin et du Danube, mais on ne trouve de trace de leur existence ni dans les terrains de formation postérieure, ni dans les tourbes. »

Les progrès récents des études préhistoriques ont démontré désormais jusqu'à l'évidence que l'homme a été le contemporain du *mammouth*. Dans une des cavernes de l'âge de pierre du Périgord, on a trouvé une lame d'ivoire sur laquelle était gravée au trait la figure de l'un de ces animaux, qui n'a pu être faite que d'après un individu vivant. Le souvenir de ce pachyderme si remarquable s'est conservé chez certains peuples par la tradition. Les Tartares et les Chinois croient que le *mammouth* vit dans l'intérieur de la terre, et c'est pour cela, disent-ils, que ses dépouilles fossiles sont si nombreuses. Du reste, dès la plus haute antiquité, l'ivoire fossile a été un objet de commerce très-recherché que l'on tirait du nord de l'Asie. Aujourd'hui encore les Sibériens vendent une énorme quantité de cet ivoire, qui est plus dur, mais aussi beau que celui des éléphants vivants. On trouve sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable, pétri et en quelque sorte lardé de défenses et d'ossements de *mammouths*.

Les naturels de l'Amérique du Nord parlent aussi de cet animal, et assurent même quelquefois l'avoir vu vivant; mais, dans leurs récits, la vérité disparaît entièrement sous les fables. Le *mammouth*, disent-ils, a le poil noir, la forme d'un ours et la hauteur de six brasses; il se nourrit de tout indifféremment. Des voyageurs, qui ont cru à ces récits, pensent que le *mammouth* est le même animal que le *père aux bœufs* des Canadiens et le *grand ours noir* des Groënlandais.

Mammouth (CAVERNE DU), célèbre grotte qui se trouve dans les Etats-Unis, et qui constitue un immense souterrain naturel dans la prairie sud de l'Etat de Kentucky. Voici, d'après des explorations exactes, quelques détails sur cette grotte. La caverne a été parcourue, suivant l'estimation du guide, sur une étendue de 14 milles (22 kilom. et demi) en ligne droite. Cette limite des explorations aboutit à une entrée au delà des montagnes Rocheuses. Jusqu'où peuvent-elles s'étendre encore? on l'ignore. Il paraît que cette caverne a été habitée dans des temps reculés, mais probablement par des races éteintes aujourd'hui. On a examiné, en 1813, un corps humain trouvé dans cette caverne, et les nombreux ustensiles conservés auprès de lui, et dont on a fait un inventaire exact. Le corps, d'une taille gigantesque, mesurait à peu près 5 pieds 10 pouces anglais. Il était accroupi dans un trou de 3 pieds carrés d'ouverture, sur lequel était une pierre plate. Le costume, les armes, les différents instruments trouvés à côté de ce squelette ressemblaient à ceux des tribus indiennes de nos jours et témoignaient, par la manière dont ils étaient fabriqués, de l'existence d'une industrie assez avancée.

MAMMULE s. f. (mamm-mu-le — dimin. du lat. *mamma*, mamelle). Bot. Organes de fructification de certains lichens, qui consistent en un conceptacle bombé, sans bordure ni bourrelet.

— Arachn. Protubérance anale contenant, chez les araignées, les divers organes qui leur servent à filer leur toile.

MAMOSBANI s. m. (ma-mo-sba-ni). Comm. Mousseline blanche rayée, qui vient des Indes orientales.

MAMOUDI s. f. (ma-mou-di — mot arabe). Comm. Toile fine de lin, de nuance jaunâtre, que le commerce tire de La Mecque.

— Métrol. Monnaie d'argent de la Perse et des Indes, valant environ 60 centimes.

MAMOUN (Yahia AL-), roi arabe de Tolède, né vers 1020, mort à Séville en 1077. Il succéda en 1045 à son père Ismaïl, se vit bientôt après attaqué par le roi de Castille, Ferdinand Ier, qui lui enleva plusieurs places, et dut lui prêter foi et hommage pour ne pas perdre Alcala de Henarès (1048). Al-Mamoun recula alors les frontières de ses Etats du côté de l'Orient, prit le royaume de Valence (1065), occupa Cordoue, mais essaya vainement de s'affranchir du tribut qu'il payait au roi de Castille. Alphonse VI, roi de Léon, détrôné par son frère Sanche II, roi de Castille, s'étant rendu auprès de Mamoun, celui-ci l'accueillit magnifiquement, l'aida à réunir sur sa tête les deux couronnes de Castille et de Léon et conclut avec lui un traité d'alliance. Reconnaissant de ce qu'il avait fait pour lui, Alphonse VI s'empressa de venir au secours du roi de Tolède, attaqué par le roi de Séville (1074), et défendit au Cid de faire des incursions dans les Etats de son allié.

MAMOUN (AL-) ou Abdallah III, calife de Bagdad. V. AL-MAMOUN.

M'AMOUR s. f. (ma-mour — de *ma* et de *amour*). Forme ancienne des mots *mon amour*, restée dans le langage familier, et que l'on adresse à une femme ou à une jeune enfant : *Vous ne connaissez pas*, M'AMOUR, *la malice de la pendarde.* (Mol.)

> *M'amour*, ma dame souveraine,
> Veuillez ouïr ce qui m'amène
> Vers vous.
>
> CHARTIER.
>
> Mais, *m'amour*, j'ai sur le corps
> Cinquante ans de plus qu'alors.
> J'étais un petit volcan;
> Souvenez-vous en, souvenez-vous en.
>
> DÉSAUGIERS.

— Fam. *Faire des m'amours*, Faire des galanteries, des mignardises : *Les plus jolies femmes du monde me* FAISAIENT DES M'AMOURS. (E. Sue.)

MAMOUTZOU-GIO (île Mayotte), presqu'île située en face de l'îlot Pamauzi, choisie en 1844 et 1863 pour l'établissement d'une ville commerciale. Il y existe dans un bassin voûté une aiguade de 50,000 litres d'eau. Plusieurs sources et les deux rivières M'sapéri et Koëni fournissent à ce pays un approvisionnement d'eau considérable. Accès facile pour les navires et grande fertilité du sol. Point plus salubre que Dzaoudzi.

MAMPSARUS, montagne de l'ancienne Numidie, dans les chaînes de l'Atlas. Elle porte aujourd'hui le nom d'ANENCHÈS.

MAM'SELLE s. f. (mamm-zè-le). Abréviation populaire du mot MADEMOISELLE. ‖ On écrit aussi MAM'ZELLE.

MAMUGNA ou **MAMUGMA** (Marc BRAGADINI, dit), aventurier candiote, mort à Munich en 1590. V. BRAGADINI.

MAMURRA, chevalier romain, intendant de César dans les Gaules. Il vivait au Ier siècle av. J.-C., amassa par ses exactions d'immenses richesses, et fit, à son retour, bâtir un palais magnifique sur le mont Cœlius. Catulle a fait de sanglantes épigrammes contre ce favori de Jules César, justement décrié par ses rapines, par son luxe et par ses débauches. Dacier croit que la ville de Formies, qui, dans la satire V du livre Ier d'Horace, est appelée *Mamurrarum urbs*, lui appartenait. Mais il est plus probable que ce chevalier romain si décrié y avait seulement pris naissance, et que c'est un trait de satire qu'Horace lance en passant contre Mamurra. Formies devient ainsi la *ville des Mamurres* parce que Mamurra l'a rendue célèbre par ses vices et ses déportements. Cela semble d'ailleurs plus dans le goût et le génie d'Horace, qui ne pouvait penser autrement que Catulle et tous les honnêtes gens de Rome sur ce fameux débauché. Ce Mamurra est appelé ailleurs par Horace *decoctor Formianus* (le dissipateur, le mangeur de Formies), ce qui indique le cas qu'il en faisait. Il paraît que ce personnage était riche d'ailleurs, et avait à Rome une belle maison. Ce fut lui qui donna le premier, à Rome, l'exemple de faire incruster de marbre les murailles; d'où cette sorte d'ornement prit en architecture le nom de *décoration mamurrine.*

Mam'zelle Geneviève, opéra-comique en deux actes, paroles de MM. Brunswick et de Beauplan, musique d'Adolphe Adam, représenté au Théâtre-Lyrique le 22 mars 1856. Cette pièce bretonne n'a eu aucun succès.

Mam'zelle Pénélope, opéra-comique en un acte, paroles de Henri Boisseaux, musique de M. Théodore de Lajarte, représenté au Théâtre-Lyrique le 3 novembre 1859. C'est une pièce amusante à quatre personnages. L'ouverture est orchestrée avec goût. Elle est formée de jolis motifs villageois. Le duo de Catherine et de Landry : *Aujourd'hui le doux mois de mai*, a du caractère et la mélodie en est heureuse. Nous aimons moins les couplets bouffes de Bobinus : *Rosa, la rose*, sur un *tempo diminuetto.* Les couplets de la pleurnicheuse Catherine sont excellents : *Ah! de chagrin mon âme est pleine.* Le duo de Catherine et de Landry est le morceau le plus travaillé de l'opéra; il module beaucoup, mais naturellement; le quatuor : *Quittez ce bas pour un amant*, est traité d'une manière intéressante. La grâce et la légèreté, avec une pointe de sentiment que le sujet comporte, se retrouvent dans le terzetto : *Dans la nuit en silence.* On voit dans cette petite partition que M. de Lajarte est non-seulement un bon musicien, mais aussi un homme d'esprit. Tout y est à sa place avec le degré d'expression qui convient à chaque situation.

MAN s. m. (man). Figure de dragon à quatre ongles, que les Chinois font sur des étoffes à l'usage du public, l'empereur seul ayant le droit de porter le *lom* ou dragon à cinq ongles.

— Métrol. Poids de 30 ou de 40 livres, usité dans les Indes orientales. ‖ On dit aussi MEM.

— Entom. Ver blanc ou larve du hanneton : *Les* MANS *s'attachent aux racines des arbres qu'ils dévorent.* (Duméril.)

MAN, en latin *Monabia, Menavia*, île anglaise de la mer d'Irlande, près de la côte S.-O. de l'Ecosse; le centre est par 54° 15′ de latit. N. et 7° de longit. O. Elle mesure 32 milles de long du N.-E. au S.-O., sur 10 milles de largeur moyenne. Surface, 220 milles carrés; 52,469 hab. Chef-lieu, Castleton; ville principale, Douglas, résidence de l'évêque. Le climat est tempéré et jouit d'une réputation méritée. Une chaîne de montagnes, qui traverse l'île du N.-E. au S.-O. et la divise en quelque sorte en deux parties distinctes, offre plusieurs sommets assez élevés, notamment le Snaefell (670 mèt.), le North et le South Barrull (615 et 515 mèt.). L'aspect sauvage de ces montagnes peut rivaliser avec celui des sites les plus romantiques. Elles donnent naissance à plusieurs cours d'eau qui vont fertiliser de charmantes vallées, et dont le plus important est la rivière Sulby, tributaire de la baie de Ramsey.

La nature avait fait de l'île de Man une terre nue et désolée, mais l'industrie de ses habitants l'a rendue à la culture sur presque tous les points. On récolte en abondance le blé, l'orge, l'avoine, le lin, le chanvre, etc. La pêche du hareng et l'éducation du bétail sont aussi deux sources de richesse pour les habitants de l'île. L'industrie manufacturière se réduit à quelques fabriques de toiles, de tissus de coton et de chapeaux. Les exportations consistent en bestiaux, beurre, blé, orge, avoine, poisson. Les importations sont, indépendamment de quelques objets de fabrique anglaise, du charbon, du vin et des liqueurs spiritueuses.

L'île de Man avait autrefois ses propres rois, mais elle fut conquise au XIIIe siècle par les Ecossais qui, au siècle suivant, s'en virent chassés par les Anglais. Depuis cette époque, elle est divisée en plusieurs fiefs attribués à diverses familles. Les habitants descendent des populations celtes primitives des Iles-Britanniques. Ils ont conservé leurs anciennes lois, et se gouvernent en quelque sorte par leurs propres magistrats. La juridiction ecclésiastique est sous la direction d'un évêque anglican qui prend le titre d'évêque de Sodor et de Man. ‖ Ile de l'Océanie, dans le canal Saint-George, qui sépare la Nouvelle-Bretagne de la Nouvelle-Islande; par 4° de latit. S. et de 14° longit. E. Elle a environ 62 kilom. de circuit, et a été découverte par le capitaine Carteret, en 1767.

MAN (Corneille DE), en latin **Manilius**, littérateur et imprimeur belge, né à Gand vers 1505, mort vers 1570. Il fonda dans sa ville natale une imprimerie et devint le chef d'une famille de typographes. On a de lui un poëme dramatique en flamand, intitulé : la *Mort, explication des cérémonies faites dans la ville de Gand*, en vers (1549, in-4°); *Pompa triumphalis Philippi II* (1558, in-fol.).

MAN (Corneille DE), peintre hollandais, né à Delft en 1621, mort dans la même ville en 1706. Pour compléter son éducation artistique, il se rendit à Paris, puis en Italie, où il séjourna neuf ans. De retour dans sa ville natale, il exécuta des tableaux, dont l'un est regardé comme un chef-d'œuvre. C'est le tableau dans lequel il a représenté les médecins et les chirurgiens qui vivaient de son temps à Delft. Cette œuvre éminente, qui le place au premier rang des peintres de portrait, est d'une couleur vigoureuse et vraie, et les figures y sont disposées avec autant d'intelligence que de naturel.

MANA, commune ou quartier de la Guyane française. Ce quartier s'étend depuis la rive droite du grand fleuve Maroni, formant limite entre la Guyane hollandaise et la Guyane française, jusqu'à la rive gauche de la rivière Organabo. C'est le quartier le plus étendu de la colonie. La rivière de Mana, qui lui donne son nom, coule du S. au N. sur une étendue de plus de 300 kilom. Le bourg ou la ville de Mana, chef-lieu du quartier, s'élève sur la rive gauche du fleuve, à 4 kilom. de son embouchure, sur un banc de sable qui est, dit-on, la continuation de celui des bourgs de Kouran et de Sinnamary. Ce sol se continue sur une profondeur de 40 à 50 kilom., à partir du bord de la mer et en remontant le cours du Maroni; il est plat et formé d'alluvions. A peu de distance, en remontant les rivières, on rencontre les grandes forêts. Indépendamment des deux ménageries qui existent à Mana, les produits du quartier sont le sucre, le rhum, le café, le riz et la farine de manioc. Les bois de construction, d'ébénisterie, la gomme balatas, les graines oléagineuses, l'or et beaucoup d'autres productions naturelles pourraient être exploitées dans ce quartier, si la population était plus nombreuse. A 14 kilom. de l'embouchure de la Mana, presque à son confluent avec la rivière de l'Accarouani, une léproserie a été établie. De 1836 à 1840, la direction de cet établissement a été confiée à Mme Javoukey et aux sœurs de Saint-Joseph; depuis cette époque elle est sous la direction du commandant de Mana. La superficie du quartier est de 387,100 hectares, et sa population de 894 habitants. Mana possède une assez belle église. En 1858, ce quartier devint le centre de la transportation à la Guyane.

MANA, fleuve de la Guyane française (Amérique du Sud). Il prend sa source dans la chaîne de collines de l'Approuague, par 3° 10′ de latit. N. et 55° 10′ de longit. O., et coule directement du S. au N. Son cours, de 300 kilom., est entrecoupé de nombreux sauts ou rapides. Il arrose le territoire des Indiens Emérillons, forme une vallée vaste et où la végétation est superbe. Son embouchure dans l'Atlantique est située dans la ville de Mana, dont le nom a été donné à tout un quartier de la colonie. Ses affluents sont, à droite, les criques Laussat, Alimichiri et Trompeuse; à gauche, la rivière Accarouani, la crique Portal et la crique Araouani, à 110 kilom. de son embouchure. L'entrée de la Mana, qui se trouve dans la baie du Maroni, est obstruée par des vases et des sables durs; mais à peine a-t-on franchi ces bancs que l'on trouve une profondeur de 4 à 5 mètres.

MANA, déesse étrusque, adoptée par les Romains. C'était une des divinités qui présidaient à la naissance des enfants et aux maladies des femmes. On lui offrait en sacrifice de tout jeunes chiens.

MANA, ou **MANI**, ou **MONE**, dans la mythologie scandinave, frère du Soleil et fils de Mundilfare. C'est lui qui dirige le cours de la lune (Mond); il a sous ses ordres *Nyn* et *Næ*, la nouvelle lune et le croissant. Maanagarmour ou Hasé, un loup engendré par la géante Gyour, et le loup Fenris, suivent Mana pas à pas et cherchent à l'avaler. Ils parviennent quelquefois à le prendre dans leur gueule, et produisent ainsi les éclipses de lune. Quand arrivera la fin du monde, Fenris engloutira définitivement l'astre des nuits, et des flots de sang se répandront dans le ciel.

MANAAR (golfe de), bras de mer de l'océan Indien, entre la côte occidentale de Ceylan et la côte S.-E. de Karnatic, dans l'Indoustan; par 76° longit. E. et 7° latit. S. Il a environ 340 kilom. de longueur et 65 de largeur, et communique vers le N.-E. au golfe de Bengale par le détroit de Palk. La partie septentrionale offre plusieurs îles, telles que celles d'Amsterdam, Leyden, Rotterdam, Delftow, Harlem, Middelbourg, etc. On pêche sur les côtes une grande quantité de perles estimées. Les eaux sont peu profondes, et les petits vaisseaux peuvent seuls y naviguer. ‖ L'île de Manaar, séparée de l'île de Ceylan par un passage d'environ 4 kilom. de large, a 7 kilom. sur 2. Elle se compose en général de sable et de gravier. Le cocotier et le palmier y croissent en abondance. Après avoir appartenu aux Portugais et aux Hollandais, elle est devenue la propriété de l'Angleterre.

MANABI, province de la république de l'Equateur; une des deux provinces formées de l'ancien département colombien de Guayaquil; chef-lieu, Puerto-Viego.

MANACA s. m. (ma-na-ka). Bot. Espèce de palmier à feuilles pennées, à folioles membraneuses.

MANACOR, ville d'Espagne, province des Baléares, dans l'île de Majorque, à 36 kilom. N.-E. de Palma; 10,055 hab. Fabrication de cordages, distilleries d'eau-de-vie, moulins à farine. Commerce de céréales, bétail et laine.

MANACOU s. m. (ma-na-kou). Mamm. Grand chat des Indes.

MANADO, ville de l'Océanie, dans l'île de Célèbes, sur la côte N. de la presqu'île septentrionale, au fond d'une baie; par 1° 28′ de latit. N. et 122° 12′ de longit. E. C'est le chef-lieu d'une résidence hollandaise de même nom, qui a 70,000 hab., et où les Hollandais échangent contre de l'or, de l'opium, du drap, de belles étoffes du Bengale, du fer et de l'acier. Abondante récolte de riz. Les Anglais s'emparèrent de Manado en 1810, et la rendirent en 1814.

MANAHEM, roi d'Israël, mort en 761 av. J.-C. Il monta sur le trône en renversant l'usurpateur Sellum, et régna dix ans. Il fut cruel et impie, paya un tribut à Phul, roi d'Assyrie, pour éviter la guerre avec lui, et laissa le trône à son fils Phaceia.

MANAHEM, de la secte des esséniens. Il prédit à Hérode le Grand qu'il serait roi des Juifs, ce qui rendit ce prince favorable aux esséniens.

MANAHEM, chef des révoltés contre les Romains, après la mort d'Hérode le Grand; il vivait au commencement du Ier siècle de notre ère. Il pilla l'arsenal et se fit nommer roi de Jérusalem. Eléazar, homme puissant, et sans doute vendu aux Romains, souleva le peuple contre Manahem, qui fut vaincu et exécuté.

MANAIA, île de l'Océanie, dans l'archipel de Cook.

MANAKIN s. m. (ma-na-kain). Ornith. Genre de passereaux dentirostres d'Amérique : MANAKIN *à longue queue.* MANAKIN *à tête d'or. Le* MANAKIN *du Brésil est certainement un casse-noisette, car il a le même cri.* (Buff.) ‖ On dit aussi MANAQUE.

— **Encycl.** Ce genre comprend trente-huit espèces. Les *manakins* sont des oiseaux tout petits et fort jolis; leur taille, qui n'égale jamais celle du moineau, est souvent aussi exiguë que celle du roitelet. Tous ont le bec droit, comprimé par les côtés vers le haut; la mandibule supérieure convexe, légèrement échancrée sur les bords, un peu plus longue que l'inférieure, qui est plane et droite. La queue est courte et coupée carrément. Le doigt médian est réuni étroitement au doigt extérieur par une membrane, jusqu'à la troisième articulation, et au doigt intérieur jusqu'à la première articulatien seulement. Cette dernière disposition, qui se trouve dans les coqs de roche, a amené plusieurs auteurs à réunir ces derniers aux *manakins.* C'était une erreur. Les *manakins* diffèrent des coqs de roche, non-seulement par la grandeur, puisque ceux-ci sont aussi gros par rapport aux premiers qu'une de nos poules l'est en comparaison d'un moineau, mais encore par plusieurs caractères évidents. Les *manakins* ne ressemblent en aucune façon au coq de roche par la conformation du corps; ils ont le bec à proportion beaucoup plus court; ils n'ont communément point de huppe, et, dans les espèces qui sont huppées, ce n'est point une huppe double, comme dans le coq de roche, mais une huppe simple, de plumes un peu plus longues que les autres plumes de la tête. On ne pourrait, relativement à la taille, les confondre qu'avec les plus petites espèces de martins-pêcheurs et de guêpiers. Mais ces derniers oiseaux ont le bec trop différent de celui des *manakins* pour qu'on puisse s'y méprendre. Il reste les todiers, avec lesquels la proportion et les formes de tout le corps pourraient les faire confondre; mais les todiers ont le bec long et les *manakins* l'ont court; les todiers l'ont aplati horizontalement et les *manakins* l'ont déprimé sur les côtés; dans les premiers, il est d'un diamètre égal dans sa longueur, et, dans les seconds, il se rétrécit de la base à la pointe. La conformation des pieds suffit donc pour distinguer les *manakins* du plus grand nombre des oiseaux; leur taille, pour les séparer de la plupart de ceux avec lesquels on pourrait les confondre, et la forme de leur bec, pour les faire reconnaître parmi les oiseaux qui leur ressemblent le plus par la grandeur, la forme du corps et celle des pieds. Actuellement, les *manakins*, constitués en groupe générique, forment, avec quelques autres genres, la famille des *manakininés.* Les mœurs de ces oiseaux ne sont encore que très-imparfaitement connues. On sait seulement, d'après Sonnini, qu'ils habitent les grands bois des climats chauds de l'Amérique et n'en sortent jamais pour aller dans les lieux découverts ou dans les campagnes voisines des habitations. Leur vol, quoique assez rapide, est toujours court et peu élevé: ils ne se perchent pas au faîte des arbres, mais sur les branches à une moyenne hauteur; ils se nourrissent de petits fruits sauvages, et ils ne laissent pas aussi de manger des insectes. On les trouve ordinairement en petites troupes de huit ou dix de la même espèce, et quelquefois ces petites troupes se confondent avec d'autres troupes d'espèce différente du même genre, et même avec des compagnies de petits oiseaux de genre différent, tels que les pitpits, etc. C'est ordinairement le matin qu'on les trouve réunis en troupes : ce qui semble les rendre joyeux, car ils font alors entendre un petit gazouillement fin et agréable. La fraîcheur du matin leur donne cette expression de plaisir, car ils sont muets pendant le jour, et cherchent à éviter la grande chaleur en se séparant de la compagnie, et se retirant seuls dans les endroits les plus ombragés et les plus fourrés des forêts. Quoique cette habitude soit commune à plusieurs espèces d'oiseaux, même dans nos forêts de France, où ils se réunissent pour gazouiller le matin et le soir, les *manakins* ne se rassemblent jamais le soir et ne demeurent ensemble que depuis le lever du soleil jusqu'à neuf ou dix heures du matin, après quoi ils se séparent pour tout le reste de la journée et pour la nuit suivante. En général, ils préfèrent les lieux humides et frais aux endroits plus secs et plus chauds; cependant ils ne fréquentent ni les marais ni le bord des eaux. Deux espèces ont été particulièrement remarquées. L'une, le *manakin* moine, a reçu de Sonnini et de Buffon le nom de casse-noisette, parce que son cri imite assez exactement le bruit de ce petit outil. Cet oiseau est assez commun à la Guyane, surtout dans les lisières des grands bois. Les casse-noisettes vivent en petites troupes, comme les autres *manakins*, mais sans se mêler avec eux. Ils se tiennent plus ordinairement à terre, se posent rarement sur les branches, et toujours sur les plus basses. Il semble aussi qu'ils mangent plus d'insectes que de fruits. On les trouve souvent dans les lieux où il y a beaucoup de fourmis; celles-ci les piquent au pied et les font sauter et pousser leur cri de casse-noisette, qu'ils répètent très-souvent. Ils sont fort vifs et très-agiles; on ne les voit presque jamais en repos, quoiqu'ils ne fassent que sautiller sans pouvoir voler au loin. L'autre espèce dont il nous reste à parler est le *manakin* à queue rayée, que d'Orbigny a rencontré successivement aux environs de Santa-Cruz de la Sierra et au pays des Guarayos, dans l'Amérique méridionale. Ce *manakin* a toute la moitié antérieure du corps et la tête d'un bel orangé vif, qui passe au rouge sur le derrière de la tête et la poitrine. Le pli de l'aile, le ventre, les couvertures inférieures de la queue et une large raie en travers de la queue sont d'un jaune pâle. Les ailes, le dos, le croupion, la base et l'extrémité de la queue sont d'un noir pur. On remarque une tache blanche sur le milieu de la longueur des rémiges, à leur côté interne. Les femelles et les jeunes mâles sont d'une couleur verdâtre uniforme. Le bec est bleuâtre, les pieds sont violets et les yeux blancs, dans les deux sexes et à tous les âges.

MANALGIE s. f. (ma-nal-jî). Pathol. Engourdissement général du corps et des facultés intellectuelles.

MANAMA, ville d'Arabie. V. MEDINA.

MANAN ou **GRAND-MANAN**, île de l'Amérique du Nord, dans la baie de Fundy, près de la côte de l'Etat du Maine; par 44° 45′ de latit. N. et 69° 3′ de longit. O. Elle mesure 22 kilom. du N. au S., sur 11 kilom. de l'E. à l'O. Côtes escarpées, présentant quelques bons mouillages, dont le plus important est le Grand-Harbour, sur la côte orientale; 350 hab., pêcheurs et cultivateurs.

MANANA s. m. (ma-na-na). Comm. Bois jaune de Taïti.

MANANT s. m. (ma-nan — du lat. *manens*, demeurant; de *manere*, demeurer; de la racine sanscrite *man*, penser, désirer, aimer, qui a fourni aux langues aryennes un certain nombre de dérivés ayant la signification secondaire de demeurer. « *Manant*, dit Gachet, signifiait dès l'origine simplement habitant, demeurant. Dieu sait depuis lors ce que la langue française, sous l'influence d'une caste orgueilleuse et vaine, est parvenue à jeter de mépris sur les manants, c'est-à-dire les bourgeois ou habitants obligés de séjourner dans la limite seigneuriale. Ce mot est un exemple frappant des vicissitudes philologiques. *Manant*, avant d'être un des mots les plus méprisants de notre langue, avait désigné au moyen âge l'homme aisé, l'homme riche qui possédait une habitation, celui, en un mot, qui avait un *manage*, un *manoir*, une *manandie*, ou, comme on l'a dit plus tard, qui avait pignon sur rue. »). Paysan : *Un* MANANT *sur les pieds est plus grand qu'un gentilhomme à genoux.* (Franklin.)

. . . Un *manant*, quand il a bien dansé,
Peut oublier ses maux, ses impôts, sa misère.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Par ext. Personne grossière, impolie : *Vous allez passer pour un* MANANT. *Nous passons nos jours dans les antichambres à essuyer les rebuffades d'un* MANANT *parvenu.* (Chateaub.)

MANARA (Prospero, marquis), poëte et homme politique italien, né à Borgo-Caro, dans le duché de Parme, en 1714, mort à Parme en 1800. Doué d'une âme sensible, tendre, poétique, il cultiva de bonne heure les lettres, les arts, la poésie, écrivit des églogues et des sonnets pleins de grâce et de fraîcheur, et, pris d'une admiration profonde pour le génie de Virgile, il résolut de le traduire. Sa traduction, qui parut par fragments, était aussi remarquable par la fidélité que par l'harmonie des vers et lui assigna un rang élevé parmi les écrivains de son temps. Lors de la guerre qui eut lieu en 1747, au sujet de l'union des duchés de Parme et de Plaisance, Manara voulut s'opposer aux exactions commises par les troupes françaises. Pour ce fait, il fut conduit à Gênes en otage; mais là il plaida la cause de ses compatriotes avec tant d'éloquence, que le maréchal de Richelieu consentit à faire remise des contributions de guerre qu'il avait exigées. A l'appel du duc Philippe, le marquis de Manara s'établit à Parme en 1749. Il fut, à partir de ce moment, nommé secrétaire de l'Académie nouvellement fondée, chambellan, gouverneur du prince Ferdinand, puis du prince Louis, directeur du collége des Nobles, intendant général, conseiller d'Etat, et devint, en 1782, premier ministre. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Parme (1801, 4 vol. in-8°).

MANARDI (Jean), médecin italien, né à Ferrare en 1462, mort en 1536. Elève du fameux François Benzi, il se fit recevoir docteur et professa la médecine à Ferrare de 1482 à 1495. A cette époque, il fut appelé auprès de Jean-François Pic de La Mirandole, dont il devint le premier médecin et avec lequel il collabora à la publication de l'*Astrologie judiciaire*. En 1502, Manardi revint à Ferrare, qu'il abandonna de nouveau en 1513, pour aller en Hongrie comme premier médecin de Ladislas; mais celui-ci étant mort au bout de deux ans, Manardi revint dans sa ville natale, qu'il ne quitta plus. C'était un médecin très-estimé, et ses contemporains parlent de lui avec éloge. Ses principaux ouvrages sont : *Medicinales epistolæ, recentiorum errata et antiquorum decreta penitissime reserantes* (Paris, 1528, in-8°); *In primum artis parvæ Galeni librum commentarius* (Bâle, 1536, in-4°); *Epistolarum medicinalium libri XX* (Bâle, 1540, in-fol.); *De morbo gallico epistolæ duæ et de ligno indico totidem* (1535).

MANASSAROVAR, lac de l'empire chinois (Thibet), entre les monts Himalaya au S. et les monts Kaylas au N.; 51 lieues de longueur de l'E. à l'O., et 4 lieues de largeur. Il reçoit le Grichna, petite rivière qui vient du S., et il s'écoule à l'O. dans le lac Navanhrad. Ce lac, regardé comme un lieu sacré par les Indous, est visité par un nombre considérable de pèlerins.

MANASSÉ, patriarche juif, fils aîné de Joseph, né en Egypte (1712 av. J.-C.). Il fut béni par Jacob, devint chef de l'une des douze tribus et mourut avant la fuite des Hébreux de l'Egypte. Dans le partage de la terre sainte, une moitié de la tribu de Manassé resta au delà du Jourdain, et l'autre moitié obtint des possessions dans le territoire de Samarie, de Sichem et de Béthanie.

MANASSÉ ou **MANASSÈS**, roi de Juda, né l'an 706 avant J.-C., mort à Jérusalem en 639. Il succéda (694 av. J.-C.) à son père Ezéchias. Les vingt-deux premières années de son règne ne furent signalées que par des crimes et des sacriléges. Le prophète Isaïe étant venu lui reprocher son impiété et ses cruautés, il le fit scier en deux. En 672, le roi d'Assyrie, Assar-Haddon, s'empara de Jérusalem et emmena le roi captif à Babylone. Pendant cette captivité, Manassé, condamné aux travaux les plus vils, rentra en lui-même et se repentit. Le successeur d'Assar-Haddon lui permit de remonter sur le trône, et il employa la fin de son règne à réparer ses fautes, détruisit l'idolâtrie, rétablit le culte hébraïque, fortifia Jérusalem et organisa des forces militaires. Il eut pour successeur son fils Amon. On a sous le nom de Manassé une prière que ce prince passe pour avoir composée durant sa captivité.

MANASSÉ ou **MANASSÈS Ier**, archevêque de Reims, mort vers la fin du XIe siècle. Issu d'une famille noble, il parvint, par simonie, à se faire élire, bien que simple clerc, archevêque de Reims et à se faire sacrer vers 1070. Malgré les moyens dont il s'était servi pour son élévation, Grégoire VII lui accorda toute sa confiance et le chargea de missions délicates. Mais bientôt, par son faste insolent, par sa violence, ses déprédations, ses tyrannies, son mépris de toutes les règles établies, il souleva contre lui des clameurs universelles. Déposé dans un concile tenu à Lyon en 1080, il refusa de comparaître, fut excommunié solennellement par le pape en 1081, chassé de Reims par le clergé et par les bourgeois, et se rendit alors en terre sainte, où il fut fait prisonnier. Remis en liberté en 1099, il passa les dernières années de sa vie errant, proscrit et dans l'obscurité. Saint Bruno, qu'il avait chassé de son diocèse et qui était allé porter les plaintes du clergé à Rome, fonda alors, par dégoût du monde, l'ordre des Chartreux et transporta dans son désert les cérémonies de l'Eglise de Reims, que ces pieux solitaires ont toujours conservées.

MANASSÉ ou **MANASSÈS II**, archevêque de Reims, mort en 1106. Il étudia à l'école de Reims, dirigée par saint Bruno, devint prévôt et trésorier, et, grâce à sa naissance (il appartenait à la maison de Châtillon), il fut élu archevêque de Reims (1096), bien qu'il n'eût pas encore reçu le diaconat. Manassé eut plusieurs différends avec le saint-siége et avec les moines de Saint-Remi; toutefois il dirigea avec zèle les affaires de son clergé et mourut chez les chanoines de Saint-Denis de Reims. On a de lui plusieurs lettres.

MANASSÈS (Constantin), historien et poëte byzantin du XIIe siècle. Il est l'auteur d'une *Chronique* en vers grecs, qui va du commencement du monde à l'an 1081 et qui a été publiée avec une traduction latine à Leyde (1616, in-4°). Cet ouvrage est de quelque utilité pour l'histoire du Bas-Empire. On a encore du même auteur les fragments d'un roman en vers, *Amours d'Aristandre et de Callistée*, lesquels ont été insérés dans les *Erotici scriptores* de Teubner (Leipzig, 1858-1859).

MANASSÈS DE RECANATI, rabbin italien, mort en 1290. Il a laissé plusieurs ouvrages qui attestent son grand savoir et dont les principaux sont : *Commentarius cabalisticus in legem Moisis* (Venise, 1523), devenu fort rare; *Zepher Ladinnius seu liber judiciorum* (Bologne, 1738, in-4°); *Tachmi Misvoth seu rationes præceptorum* (Constantinople, 1544, in-8°).

MANASSÈS (Azaria-Mippano) ou **RABBI MENAHEM AZARIAS MIPPANO**, savant rabbin italien, né à Fano au XVIe siècle, mort à Mantoue en 1620. Il ouvrit une école, où il enseigna avec un grand succès la théologie juive, et acquit une grande réputation de savoir. Ses principaux ouvrages sont : *Asis rimmonim* ou *Suc des grenades*, dont des extraits ont été publiés à Venise en 1601, et *Asara Maamaroth* ou *Dix traités sur la cabale*. Les trois premiers traités : *Scrutinium judicii, Mater omnis viventis, De attributis Dei*, ont été publiés à Cracovie (1544); le quatrième, *Columba obtumescentiæ*, a paru à Amsterdam (1619); le cinquième et le sixième, *Mundus parvus, Exercitus Dei*, à Hambourg (1653, in-4°); le septième, *De temporibus*, à Dyhrenfurt (in-4°); quant aux trois derniers traités, ils sont restés manuscrits.

MANASSÈS BEN JEHUDA DE LONZANO, rabbin italien qui vivait au XVIe siècle. On lui doit un ouvrage intitulé : *Schne Jadoth, id est Duæ manus* (Venise, 1618, in-8°), lequel est plein de subtilités rabbiniques, mais qui contient aussi de précieuses interprétations sur les livres de Moïse.

MANASSÈS BEN JOSEPH BEN ISRAEL, rabbin portugais, né à Lisbonne en 1604, mort en 1659. Son père, contraint par l'inquisition de quitter le Portugal, se rendit avec sa famille à Amsterdam. Le jeune Manassès fit des progrès tellement rapides que, dès l'âge de dix-huit ans, il put succéder à son maître, le savant Isaac Uriel, comme directeur de la synagogue d'Amsterdam, et il y expliqua le Talmud avec le plus grand succès. Devenu pauvre par suite de la confiscation des biens de son père, il s'adonna au commerce, tout en continuant ses travaux intellectuels, et fonda une imprimerie, d'où sortirent de bonnes éditions de différents auteurs. En 1656, il se rendit en Angleterre pour demander à Cromwell le rappel de ses coreligionnaires, fut très-bien accueilli par le Protecteur, mais néanmoins n'obtint point ce qu'il désirait et revint en Hollande. Manassès était en relation avec les hommes les plus distingués de son temps, particulièrement avec Grotius, et il avait une haute idée de son savoir, qui, du reste, était fort grand. On a de lui plusieurs ouvrages en hébreu, en espagnol et en latin. Les principaux sont : *El conciliador nel pentateucho* (Amsterdam, 1632, in-4°), trad. en latin par Denis Vossius (1633, in-4°), travail qui a valu à Manassès la réputation d'un des plus savants et des plus judicieux théologiens qu'aient eus les juifs; *De la fragilidad humana* (Amsterdam, 1642); *Tesauro dos divim*, abrégé de la *Mischna* (Amsterdam, 1645-1647); *Esperanza de Israel* (Amsterdam, 1650), trad. en plusieurs langues; *Vindiciæ Judæorum* (Londres, 1656, in-4°), apologie des juifs; *Los oraciones del anno* (1650, 2 vol. in-8°), etc.

MANATE s. m. (ma-na-te). Mamm. Syn. de LAMENTIN.

MANATIDE adj. (ma-na-ti-de — de *manate*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble au lamantin.

— s. m. pl. Famille de cétacés, ayant pour type le genre lamantin.

MANATIER s. m. (ma-na-tié — du lat. *manere*, rester). Jurispr. anc. Héritage donné à cens et à rente, dans lequel le possesseur était tenu de résider, qu'il ne pouvait démembrer, et qui faisait retour au seigneur, si le possesseur mourait sans enfants.

Manava-dharma-sastra, recueil des lois de Manou, livre sacré offrant, avec les Védas, l'ensemble des principes philosophiques des Indous. V. MANOU.

MANBON, ville de l'archipel Indien, île de Luçon. « Sa population, dit un voyageur, se compose de 5,000 âmes environ; elle est affable, hospitalière et appartient à la même race que celle de Manille. Les seuls Européens qu'il y ait à Manbon sont les deux commandants et un prêtre, qui sont nés en Castille. On y fait peu de commerce et on y trouve principalement du coco et du nepa, deux préparations enivrantes faites avec la noix de coco et le fruit du nepa. Manbon et le pays environnant sont très-sains. La ville est entourée de hautes montagnes, et l'on n'y souffre jamais des exhalaisons malsaines des basses terres. »

MANBY (George-William), inventeur anglais, né dans le comté de Norfolk en 1765, mort en 1854. Il fut capitaine dans les milices, puis directeur des casernes d'Yarmouth. Manby est l'auteur d'inventions ayant toutes un but d'humanité. Il perfectionna l'appareil inventé en 1752 par Bell pour le sauvetage des navires; il inventa aussi une sorte de pompe qui, mue par un seul homme et chargée d'une dissolution de chaux et de potasse, pouvait éteindre le feu le plus ardent. Ayant imaginé des procédés pour rendre la pêche de la baleine moins périlleuse et plus productive, il fit à l'âge de cinquante-six ans un voyage au Groenland; mais ses expériences ne réussirent pas. Il a publié : *Essais sur l'histoire naturelle* (1812); *Journal of a voyage to Groenland in the year* 1821 (Londres, 1822, in-fol.).

MANCALAH s. m. (man-ka-lâ). Jeu auquel on se livre en Orient, et dans lequel on emploie de petits cailloux ou de petites coquilles.

— **Encycl.** Ce jeu, connu déjà au temps de Mahomet et fort commun encore dans tous les pays du Levant, se joue à deux, voici de quelle façon : on prend soixante-douze petites coquilles, appelées porcelaines, ou autant de petites pierres, et on les met par six dans douze petites fosses rondes, creusées six à six sur deux lignes dans un morceau de bois long de 0m,33 sur environ 0m,15 de largeur.

Alors l'un des joueurs prend les six porcelaines de telle fosse qu'il lui plaît et, en commençant par la fosse qui la suit, il les distribue dans les autres, une à une, de sorte que celles d'où il les a prises demeurent vides. Le second joueur prend de même toutes les porcelaines d'une autre fosse à son choix, et il les distribue de même. Le premier fait encore la même chose, et ainsi l'un après l'autre successivement.

Par cette distribution, il arrive que les différentes fosses sont plus ou moins remplies de porcelaines. Or, lorsque celui qui distribue finit par une des fosses où il y en a moins de six, si le nombre est impair après avoir distribué la dernière, il les enlève et les met de son côté comme les ayant gagnées. Ce nombre impair ne peut être que 3 ou 5, parce que, s'il n'y a qu'une porcelaine, on ne peut pas l'enlever. D'un autre côté, la distribution étant faite, si les porcelaines sont en nombre impair au-dessous de dix, elles appartiennent au joueur. Enfin, en continuant à jouer ainsi, celui qui parvient à enlever trente-six porcelaines a gagné la partie.

Ce jeu, comme celui des échecs ou des dames, demande toute l'attention des partenaires et leur ordonne le mutisme.

MANCANA s. m. (man-ka-na). Casse-tête dont se servent certaines peuplades indiennes. ‖ Jongleur des îles Mariannes.

MANÇANAREZ, rivière d'Espagne. V. MANZANAREZ.

MANCANDO adv. (man-kan-do — mot ital. formé de *mancare*, manquer). Mus. En affaiblissant les sons, en les éteignant graduellement.

MANCEAU, ELLE s. et adj. (man-sô). Géogr. Habitant du Mans ou du Maine; qui appartient au Mans, au Maine ou à leurs habitants : *Les* MANCEAUX. *La population* MANCELLE.

Là deux plaideurs *manceaux*, de colère animés,
En champ clos pour leurs droits plaident à poings
[fermés.
C. DELAVIGNE.

— Prov. *Un Manceau vaut un Normand et demi*, Les Manceaux sont plus chicaneurs encore que les Normands.

— s. f. Techn. Chaîne ou courroie qui joint les attelles du collier d'un cheval avec chaque limon de la voiture.

— **Encycl.** Econ. rur. La race bovine *mancelle* ou du Mans était ainsi décrite en 1843 par Leclerc-Thouin, dans son exposé de l'*Agriculture de l'Ouest* : « Sa couleur, dit-il, est tantôt d'un rouge blond uniforme, tirant plus ou moins sur l'une ou l'autre teinte; tantôt, et c'est le plus ordinaire, d'un rouge blond maculé de blanc. Les cornes, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, sont assez grosses à leur base, ouvertes régulièrement dans leur légère courbure et ne dépassant pas d'ordinaire 0m,22 à 0m,23 de longueur; le front est large, ainsi que le poitrail; les flancs sont développés; la croupe est épaisse, carrée, formant, dans l'attitude du repos, une ligne plutôt droite que convexe; les cuisses ne sont détachées qu'à une faible hauteur du jarret. On rencontre d'abord cette race au nord-est de l'arrondissement de Baugé, aux approches et aux alentours de Durtal, sur les bords du Loir, où elle est fort belle. De là, elle se propage au sud et au nord de Châteauneuf, jusqu'au delà de Segré, tantôt pure ou à peu près, tantôt diversement modifiée par son croisement avec la race suisse, dont quelques beaux taureaux avaient été introduits vers la fin du siècle dernier. En traversant les terres fraîches et fécondes de La Chapelle à Sainte-Gemmes-d'Andigné, on reconnaît encore facilement le type paternel à sa couleur noire ou rouge brun, à sa haute stature, aux membres plus osseux, plus gros, au corsage plus vigoureux des individus. Toutefois, les caractères *manceaux* l'emportent sur les caractères suisses, ou, du moins, si la première race a gagné en corpulence, ce qui peut être dû, par parenthèse, tout aussi bien à la richesse des herbages qu'au croisement, elle a gardé la disposition charnue qui fait son principal mérite. Il n'est pas rare de voir sortir de cette partie de la contrée des animaux maigres de cinq ans au prix de 800 fr. à 900 fr. la paire. A l'ouest de Segré, on trouve encore des bœufs de race *mancelle* bien caractérisée, sur quelques exploitations suffisamment affourragées, où elle prospère; mais généralement elle décroît en taille et elle se perd dans ses croisements avec la race bretonne, jusqu'à ce que celle-ci domine à son tour dans le pays. Les bœufs *manceaux* ne sont pas ordinairement ardents au travail : par contre, ils engraissent facilement et assez promptement, même dans la jeunesse. Les herbagers normands en font un cas particulier. Lorsque je parcourais la vallée d'Auge, j'ai pu me convaincre qu'ils y arrivent souvent les derniers et qu'ils sortent cependant les premiers pour l'alimentation de la capitale. Les engraisseurs de Maine-et-Loire sont persuadés que leurs bœufs s'engraissent moins bien à la crèche qu'au pâturage, et quelques-uns l'ont même, disent-ils, éprouvé. » Aucune race, même parmi les plus robustes travailleuses, n'a une charpente osseuse plus développée, et cependant le bœuf *manceau* est un médiocre travailleur. La vache est mauvaise laitière; elle peut à peine nourrir son veau, et tarit de suite après le sevrage. Avec de pareilles dispositions, l'aptitude à l'engraissement constituait une spécialité des plus heureuses et offrait un moyen assuré de tirer parti d'une race qui ne présentait d'autre part aucun avantage. Aussi, lorsque les premiers essais de croisement par le durham eurent lieu en France, l'avenir de la race *mancelle* fut-il tout tracé. L'occasion était d'ailleurs on ne peut plus favorable. Les progrès de la culture alterne, l'usage des amendements calcaires, l'extension des prairies dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe avaient imprimé à l'économie rurale un mouvement dont la conséquence a été la suppression presque totale du bœuf de travail. Le cheval a été affecté spécialement aux travaux de la culture. L'élevage du bétail en vue de la boucherie est devenu dès lors une spéculation principale; de grandes vacheries ont été établies et ont obtenu un succès toujours croissant; aujourd'hui, les bœufs *manceaux* ne vont plus, comme par le passé, achever leur existence dans les embouches de la Normandie; ils sont engraissés sur place et à un âge où jadis ils eussent à peine atteint à la moitié de leur développement. Les croisements par le durham, préconisés tout d'abord par les comices agricoles, victorieusement démontrés ensuite par quelques grands propriétaires, n'ont pas tardé à prendre une large extension. Toutes les conditions propres à assurer la conservation du type durham se trouvaient là réunies, soit au point de vue de la race à transformer, soit sous le rapport du sol et du climat. Aussi les métis n'eurent point de peine à se propager. Maintenant, l'évolution est à peu près complète. Les métis durham-*manceaux*, dont les qualités comme producteurs de viande ont été maintes fois constatées, remplacent dans la plupart des étables l'ancienne race *mancelle*, dont les derniers spécimens ne tarderont pas à disparaître. Sans doute la nouvelle race n'est pas encore fixée; les retours en arrière sont assez fréquents pour qu'il soit encore souvent nécessaire d'avoir recours au type améliorateur. Néanmoins tout porte à croire que la fusion complète des deux races ne tardera pas à être définitive. Quant aux caractères de conformation et aux aptitudes des métis durham-*manceaux*, ils reproduisent ceux du type anglais, avec un peu moins de finesse dans la charpente. Du reste, les métis sont supérieurs aux durham purs et à tous les métis provenant de la même souche, sous le rapport du rendement en viande, de la finesse du grain et de la répartition de la graisse et des sucs entre les fibres musculaires. Toutes ces circonstances feront bientôt du métis durham-*manceau* une race locale parfaite, dont les produits pourront eux-mêmes servir de régénérateurs pour un grand nombre de nos départements de l'Ouest.

MANCEAU (Jacques-Elie), seigneur DE BOISSOUDAN, écrivain cynégétique français, né dans le Poitou. Il vivait au XVIIIe siècle. Passionné pour la chasse à l'oiseau, il se livra avec ardeur à cet exercice, qui bientôt n'eut plus pour lui de secrets, et il consigna en 1745 le résultat de ses observations et de son expérience dans un ouvrage en 47 chapitres, qu'il intitula : le *Fauconnier parfait* ou l'*Art de bien exercer la fauconnerie*. Manceau ne songea point à publier son traité, qui resta manuscrit jusqu'en 1864. A cette époque, la Société des antiquaires de l'Ouest, à qui ce manuscrit appartient, autorisa les éditeurs de la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux (édition Robin et Favre; Niort, 1864) à le reproduire à la suite de cet ouvrage.

« Nous ne savons si l'on pratiquait encore la fauconnerie du temps de M. de Boissoudan, dit M. Pressac; quoi qu'il en soit, l'auteur du *Fauconnier parfait* a laissé dans son ouvrage de courts et faciles préceptes à ceux qui se livraient à ce noble exercice. Il le fait brièvement, mais nettement et avec une grande intelligence de l'art. Sans l'embrasser dans toute son étendue, il borne ses enseignements à la partie la plus usuelle, à cellę qui convient à la généralité des chasseurs. Il a spécialisé ce qu'avait de trop général le titre de son livre, par cette espèce de sommaire qui est placé en tête : « Méthode » pour dresser et faire voler les oyseaux pour » le vol de la perdrix, où il est enseigné à bien » tenir les oyseaux pour qu'ils soient en état » de donner du plaisir, les guérir de leurs maladies et les prévenir, avec le portrait ou » description de celuy qui veut estre fauconnier, et quels oyseaux on doit avoir, selon » les lieux où on habite, par M. de Boissoudan. Dédié à ceux qui aiment la fauconnerie. »

MANCEAU (Adélaïde-Victoire-Antoinette DE LUSSAULT, dame), femme de lettres française, née près de Lagny en 1788. Elle s'est adonnée à l'instruction des jeunes filles et a été pendant plusieurs années maîtresse de pension. Mme Manceau a publié un assez grand nombre de livres destinés à la jeunesse. Nous citerons parmi ses ouvrages, dont plusieurs ont été souvent réédités : *Prévention et dévouement* (1834, in-12); les *Veillées d'une mère de famille* (1836, in-12) ; l'*Ange de paix* (1838, 2 vol. in-12) ; *Céline* ou l'*Influence d'un bon caractère* (1838, in-12); la *Famille du grand-papa* (1841, in-12); la *Grand'mère et ses petits-enfants* (1842, in-12); les *Jeudis du pensionnat* (1846, in-8o); les *Deux dots* (1847, in-8o, avec lithographies); l'*Education du cœur* (1853, in-4o); la *Piété en action* (1857, in-8o) ; *Fables et historiettes pour la jeunesse* (1857, in-12) ; *Théâtre des jeunes filles* (1858, in-12) ; *Théâtre destiné aux récréations littéraires dans les pensionnats de jeunes gens* (1857, in-12); *Une fleur pour chaque fête* (1859, in-12) ; les *Deux jumeaux* (1864, in-12), etc.

MANCEL (Jean-Baptiste-Georges), littérateur français, né à Caen en 1811, mort à Caen en 1862. Il fit ses études de droit, fut pendant longtemps compositeur d'imprimerie, écrivit, sous le pseudonyme de **J.-B. Gérard**, des articles politiques dans les journaux libéraux, puis s'attacha plus particulièrement à l'étude de l'histoire et des antiquités du Calvados. Il fut nommé en 1839 conservateur de la bibliothèque de Caen et fit partie de l'Académie de cette ville. Outre de nombreux mémoires insérés dans le recueil de cette société savante et dans le *Journal des savants de Normandie*, M. Mancel a publié : *Caen sous Jean sans Terre* (1840) ; *Essai sur l'histoire littéraire de Caen* (1842) ; *Recherches biographiques sur Alain Chartier* (1846) ; le *Calvados pittoresque et monumental* (1847, in-fol.); la *Normandie illustrée* (Nantes, 1852, 2 vol. in-fol.), magnifique publication qui a paru sous sa direction ; *Documents, notes et notices pour servir à l'histoire du département du Calvados* (1852), etc. On lui doit, en outre, des éditions de plusieurs ouvrages, entre autres : le *Père André, jésuite* (1845), avec M. Charma ; *Journal d'un bourgeois de Caen, de* 1652 *à* 1733 (1848, in-8o); *Lettres inédites de Malherbe* (1852) ; *Souvenirs de l'insurrection normande, dite du fédéralisme*, de F. Vaultier (1858), etc.

MANCENILLE s. f. (man-se-ni-lle; *ll* mll. — de l'espagnol *manzenilla*, petite pomme ; de *manzano*, pommier). Bot. Fruit du mancenillier.

MANCENILLIER s. m. (man-se-ni-llé; *ll* mll. — rad. *mancenille*). Bot. Genre d'arbres de l'Amérique centrale, de la famille des euphorbiacées : *L'ombre du* MANCENILLIER *passe pour être mortelle.*

. . . . L'insulaire tremblante
Alla s'asseoir sous le *mancenillier*,
Et commença, d'une voix faible et lente,
Ce chant lugubre et qui fut le dernier.
MILLEVOYE.

— **Encycl.** Le *mancenillier* est un arbre qui ressemble assez, pour le port et le feuillage, à un noyer ou à un grand poirier. Sa tige, haute de 5 à 7 mètres sur 1 mètre de tour, est recouverte d'une écorce épaisse, lisse et grisâtre; ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales aiguës, crénelées sur les bords, grandes, épaisses, d'un vert foncé en dessus, pâle en dessous. Les fleurs sont monoïques ; les mâles en chatons terminaux, les femelles solitaires au milieu des chatons mâles. Le fruit, arrondi, lisse, du volume d'une pomme d'api, a une odeur agréable, que plusieurs auteurs ont comparée à celle du citron; il renferme une chair mollasse, spongieuse, d'un goût fade d'abord, mais qui devient bientôt très-caustique et produit dans la bouche une sensation de brûlure.

Le *mancenillier* croît aux Antilles et dans les régions les plus chaudes de l'Amérique du Sud, de préférence sur les bords de la mer. C'est par une pure licence poétique et pour les besoins de la mise en scène que les auteurs de l'*Africaine* ont placé un de ces arbres à Madagascar, où ils n'ont jamais existé. On le cultive quelquefois en Europe, dans les serres chaudes des jardins botaniques ou de quelques rares amateurs. Il produit un assez bel effet par son feuillage; mais tant de végétaux le remplacent avantageusement sous ce rapport, sans partager ses propriétés malfaisantes, que sa culture est fort peu répandue. Même dans son pays natal on cherche plutôt à le détruire qu'à le propager; aussi y devient-il de plus en plus rare.

Toutes les parties du *mancenillier* renferment un suc laiteux, âcre, caustique, qui constitue un poison violent. En se durcissant, ce suc prend l'aspect et les caractères d'une matière gommo-résineuse jaunâtre, opaque et friable. C'est sous cet état qu'on l'apporte quelquefois en Europe. Il exhale alors une odeur analogue à celle de l'absinthe ; respiré fortement, il produit des picotements à la figure ; il enflamme et irrite les parties qu'il touche. Le principe actif est un acide cristallin non volatil, qui sature les bases salifiables. L'analyse chimique de ce suc a donné un principe aromatique se rapprochant de celui du pêcher, une matière colorante jaune, de l'huile essentielle, une matière savonneuse, des cristaux de mancenillite, de la stéarine, de la soude, de l'huile grasse acidifiée, de la résine, de la gomme et du caoutchouc; quant à l'hydrogène carboné, c'est sans doute un produit de décomposition. Outre le suc propre, il découle encore de cet arbre une résine qui ressemble beaucoup à celle du gaïac.

Le *mancenillier*, même en faisant la part des exagérations contenues dans les récits des voyageurs, possède dans toutes ses parties des propriétés délétères très-énergiques. Le suc sert aux sauvages pour empoisonner leurs flèches; ce poison persiste très-longtemps et ne peut être détruit que par la calcination. On cite des exemples de chiens tués avec des flèches empoisonnées et conservées depuis cent quarante ans. Cependant Ricord-Madiane a contesté la possibilité de cet empoisonnement. On va jusqu'à attribuer à cet arbre des qualités tellement malfaisantes que son ombrage même serait mortel : le voyageur qui s'y repose quelques heures voit tout son corps s'enfler et s'ulcérer, et celui qui a le malheur de s'y endormir ne se réveille plus. La pluie ou la rosée qui tombent après avoir passé sur ses feuilles déterminent les plus graves accidents. Le Père Dutertre assure que la viande cuite au feu de son bois contracte je ne sais quoi de malfaisant qui brûle la bouche et le gosier.

Le Père Nicolson affirme, au contraire, s'être reposé plusieurs heures et par un temps de pluie sous des *mancenilliers*, sans qu'il lui soit arrivé le moindre accident. Jacquin, Dutour, Tussac et d'autres ont renouvelé cette expérience et sont arrivés aux mêmes résultats négatifs. Cependant on évite, et non sans raison, de choisir cet abri pour y passer la nuit ou seulement une partie du jour, et c'est une opinion généralement répandue que l'air qui entoure ces arbres est impur et malsain. D'un autre côté, Orfila et Olivier, ayant fait des essais sur les animaux avec le suc du *mancenillier*, ont reconnu qu'on avait quelquefois exagéré la violence de ses effets. Toutefois, ils ont constaté que c'est un poison âcre et irritant, qui tue rapidement un chien, si on l'introduit dans l'estomac à la dose de 4 grammes, et à celle de 1 à 2 grammes, si on l'injecte dans les veines.

En Amérique, avons-nous dit, on semble s'attacher à détruire le *mancenillier*, et pour cela on tâche d'abattre ou plutôt d'arracher tous les pieds que l'on rencontre, ce qui exige quelques précautions. « Les ouvriers chargés de cette opération, dit A. Dupuis, ont soin de se couvrir le visage d'une gaze, pour éviter l'atteinte dangereuse du suc de l'arbre (ce suc, mis en contact avec la peau, y détermine des ampoules très-douloureuses). Dutour rapporte qu'autrefois, quand on voulait couper un *mancenillier*, on commençait par faire tout autour un grand feu de bois sec, pour lui enlever une partie de sa séve laiteuse et malfaisante; après cette opération, pendant laquelle on évitait avec soin la fumée, on y mettait la hache. Le bois, tant qu'il n'est pas bien sec, est, dit-on, assez dangereux à travailler; aussi les ouvriers ont-ils le soin de se couvrir le visage, comme ci-dessus; mais il perd sans doute ses mauvaises qualités par la dessiccation. La quantité de ce bois qui nous arrive par le commerce a toujours été assez faible, et elle doit probablement diminuer de plus en plus. »

Les qualités et les usages industriels de ce bois ont été très-diversement jugés. D'après quelques auteurs, il est très-dur, aussi compacte que celui du noyer, d'un gris cendré, veiné de brun avec des nuances de jaune, d'un beau grain, prenant aisément le poli et durant très-longtemps; on l'emploie en Amérique à faire des meubles et surtout des tables, qu'on recherche à cause de leur surface bien unie et comme marbrée. En Europe, ce qui nous arrive sous le nom de bois de *mancenillier* est surtout employé pour les ouvrages de tour. D'autres assurent que ce bois est mou, léger, filandreux, se décomposant facilement, impropre à la charpente et à la menuiserie, mauvais même pour le chauffage, s'il est vrai que sa fumée soit malfaisante. Ils ajoutent que les jugements favorables portés sur ce bois viennent de ce qu'on l'a confondu avec celui d'une espèce de sumac, improprement nommé aux Antilles *mancenillier de montagne*. Ces deux opinions, si contraires en apparence, peuvent jusqu'à un certain point se concilier; l'aubier du *mancenillier* est, en effet, blanchâtre et assez mou; mais le cœur du bois, surtout dans les vieux arbres, est dur, compacte, couleur de noyer, bien veiné, bon pour faire des meubles; toutefois il est peu usité sous ce rapport, à cause des précautions qu'exigent son exploitation et sa mise en œuvre. On assure que ce bois sert, en Amérique, à faire des fumigations pour guérir une sorte de tumeur qui vient aux pieds des nègres, et qu'on appelle *crabe*.

L'écorce du *mancenillier* laisse suinter une matière gommo-résineuse, jaunâtre, opaque, friable, qu'on a vantée comme vermifuge et diurétique. On prépare avec les feuilles un extrait très-irritant, qui peut remplacer celui du sumac vénéneux, et qu'on a préconisé contre les paralysies et l'éléphantiasis. C'est un poison très-actif, que l'on a abandonné avec raison.

Les fruits, connus aux Antilles sous le nom de mancenilles ou pommes de *mancenillier*, paraissent être moins dangereux qu'on ne l'a dit; néanmoins, pris en grande quantité, ils constituent un poison énergique. On a raconté à ce sujet des choses assez curieuses; on prétend que ces fruits empoisonnent tous les mammifères et les oiseaux, sauf l'ara, qui peut s'en nourrir impunément. On ajoute que les poissons et les crustacés mangent sans danger ceux de ces fruits qui tombent à la mer, mais que leur chair acquiert par suite des propriétés délétères; d'après Descourtils, quand on soupçonne le poisson d'en être infecté, on le fait cuire avec une cuiller d'argent; si celle-ci noircit, on ne doit pas le manger. Mais tous ces faits auraient besoin d'être éclaircis et confirmés par des observations sérieuses. On a vanté ces fruits et les graines comme vermifuges et diurétiques.

Les empoisonnements par le *mancenillier* doivent être combattus de préférence par des vomitifs et des purgatifs. On a préconisé aussi divers antidotes, notamment la décoction de graine de nandhiroba, et à défaut les corps gras; mais leur efficacité n'est pas démontree.

MANCEPS s. m. (man-sèpss — mot lat. dérivé de *manu capere*, saisir avec la main). Antiq. rom. Adjudicataire d'un bien public ou d'une entreprise affermée par l'Etat.

MANCHA-RÉAL, ville d'Espagne, prov. et à 12 kilom. E. de Jaen, ch.-l. de la juridiction de son nom, dans une belle vallée que baigne le Guadalquivir ; 5,302 hab. Fabriques de draps, toiles communes, tisseranderies ; commerce de grains et bestiaux.

MANCHE s. m. (man-che — bas lat. *manicum;* de *manica*, manche s. f.). Partie adaptée à un instrument ou à un outil, pour le saisir à la main lorsqu'on s'en sert : *Le* MANCHE *d'une pelle, d'un couteau, d'une fourchette, d'une raquette, d'un marteau, d'une hache. Un* MANCHE *à balai. Le fléau pour battre le blé se compose d'un* MANCHE *et d'un battoir.* (Raspail.) *Pour le brave un fusil n'est que le* MANCHE *d'une baïonnette.* (De Lévis.)

— *Branler au manche* ou *dans le manche*, N'avoir pas une résolution bien ferme, un parti bien arrêté. ‖ Etre menacé de perdre prochainement la position que l'on occupe : *Hâte-toi de t'enrichir, car ce ministre, à ce que l'on m'a dit*, BRANLE DANS LE MANCHE. (Le Sage.) ‖ N'être pas solide, solidement établi : *Sa fortune* BRANLE AU MANCHE.

— *Jeter le manche après la cognée*, Renoncer à quelque chose par découragement : *Le génie politique cherche à tirer le meilleur parti des situations les plus compromises, et ne* JETTE *jamais, comme on dit*, LE MANCHE APRÈS LA COGNÉE. (Ste-Beuve.)

— Mus. Partie d'un instrument sur laquelle l'exécutant promène la main gauche, pour varier la longueur des cordes et les sons qu'il en tire : MANCHE *de violon, de basse, de guitare, de violoncelle.* ‖ *Savoir son manche, le connaître, en être sûr*, Toucher avec justesse et fermeté les cordes d'un instrument attachées sur un manche.

— Mar. Poignée à plusieurs mains qu'on adaptait à une rame trop grosse pour être manœuvrée par un seul homme.

— Techn. *Manche à polir*, Manche mobile auquel on adapte les diverses pièces que l'on veut polir. ‖ *Faux manche à tremper*, Barre de fer terminée par une douille, dans laquelle on adapte les pièces de coutellerie que l'on veut tremper.

— Art culin. Os adhérent à certaines pièces de boucherie, par lequel on les saisit lorsqu'on veut les découper : MANCHE *de gigot, d'éclanche, d'épaule.*

— Moll. *Manche de couteau*, Nom vulgaire de plusieurs espèces de solens, dont la forme rappelle celle d'un manche de couteau.

— Agric. Partie de la charrue que le laboureur saisit entre ses mains pour la diriger.

— **Encycl.** Mus. C'est le *manche* des instruments à cordes; il supporte les chevilles servant à tendre les cordes, et c'est sur le *manche* que ces cordes viennent prendre place les unes à côté des autres pour être fixées au bas de l'instrument, soit à l'aide d'un cordier ou queue, comme pour le violon, l'alto, le violoncelle, la contre-basse, la viole d'amour, soit à l'aide d'un sillet garni de trous, comme pour la guitare. En ce qui concerne les instruments à archet, le *manche* est rond en dessous et plat en dessus, et l'on pose, sur ce côté plat, une touche en ébène, long morceau de bois un peu bombé, qui en garnit toute la surface et qui descend jusqu'au milieu de la caisse de l'instrument; c'est donc sur la touche proprement dite que les cordes sont tendues, fixées qu'elles sont dans les rainures du sillet, afin de conserver la place qu'elles doivent occuper, et c'est en pressant les cordes sur la touche à l'aide du doigt que l'instrumentiste détermine le ton de la note qu'il doit faire sonner avec le secours de l'archet. Pour ce qui est de la guitare, son *manche* est trois fois environ large comme celui du violon, beaucoup moins épais, arrondi seulement en dessous, au lieu d'être tout à fait rond, mais toujours plat en dessus. Ici, pourtant, se manifeste une différence capitale : la guitare n'a point la touche d'ébène dont nous parlions tout à l'heure, et c'est sur le *manche* même que les doigts viennent se placer; seulement, de petites touches d'acier, c'est-à-dire de petits fils de ce métal, sont placés en travers et échelonnés tout le long du *manche*, afin d'indiquer l'endroit précis où les doigts doivent être posés.

On dit d'un virtuose qu'il connaît bien son *manche*, quand rien ne le gêne de ce qui concerne la pose des doigts sur ce *manche*, et l'on appelle *démancher* l'action de changer la position de la main sur le manche de l'instrument.

MANCHE s. f. (man-che — lat. *manica*, même sens). Modes. Partie du vêtement couvrant le bras ou partie du bras : MANCHE *de chemise, de robe, de paletot. Gilet à* MANCHES. *Les* MANCHES *et les bas sont les vêtements dont le besoin semble le moins se faire sentir.* (Villermé.) *Mahomet coupa sa* MANCHE *plutôt que de réveiller son chat endormi dessus.* (Th. Gaut.) ‖ Pièce de vêtement isolée qui s'attache au poignet et simule une manche : *Une paire de* MANCHES *brodées. Mettre ses* MANCHES. *Quitter ses* MANCHES. *Certains employés mettent des* MANCHES *de lustrine sur leur vêtement, pour le garantir.* ‖ *Manches d'anges*, Manches qui n'atteignaient que jusqu'au coude. ‖ *Manches à gigot*, Manches larges et bouffantes serrées au poignet. ‖ *Manches à l'imbécile* ou *à la folle*, Manches très-amples, serrées au poignet, et que l'on faisait tomber à la hauteur du coude, à l'aide de petits morceaux de plomb. ‖ *Tour de manche*, Garniture de rubans, de dentelle ou de fourrure placée au bout de la manche, au-dessus de la manchette. ‖ *Manches pendantes*, Bandes d'étoffes attachées au bout des manches de certaines robes de cérémonie : *Les conseillers d'Etat portaient autrefois des robes à manches pendantes.* (Acad.)

— *En manches de chemise*, Sans habit, sans vêtement qui couvre les manches de la chemise : *Sortir* EN MANCHES DE CHEMISE.

— *Bonne manche* ou simplement *Manche*, Etrenne, pourboire, en Italie : *Le petit mendiant tendit au passage de la voiture une main maigre, pour demander la* BONNE MANCHE *au forestier.* (Th. Gaut.)

Souvent, pour m'avoir regardé,
J'ai vu me demander la *manche*.
SAINT-AMAND.

— *Jambes en manches de veste*, Jambes grêles et arquées.

— *Avoir la manche large*, Etre fort indulgent dans ses interprétations sur des questions de morale; se dit surtout d'un confesseur ou d'un directeur. ‖ *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*, Etre peu scrupuleux, avoir la conscience peu délicate.

— *Mettre quelque chose dans sa manche*, S'en emparer.

— *Se moucher sur la manche*, Etre tout à fait novice.

— *Avoir quelqu'un dans sa manche*, L'avoir pour soi, l'influencer à son gré : *Je suis homme à* AVOIR *le pape* DANS MA MANCHE *quand je voudrai.* (Volt.)

— *Tirer la manche à quelqu'un*, Le solliciter, chercher à le gagner : *Je serai fort aise que ce monsieur* TIRE *un peu* LA MANCHE *du garde des sceaux en ma faveur.* (Volt.) ‖ *Se faire tirer la manche*, Se faire prier, se faire solliciter, ne céder qu'avec peine : *Il ne* SE FAIT *pas* TIRER LA MANCHE *quand on le prie à une partie de plaisir.*

— *C'est une autre paire de manches*, C'est une personne ou une chose toute différente : *C'est de la fille que je parle. — Ah!* C'EST UNE AUTRE PAIRE DE MANCHES. — *Mais elle n'a pas de dot. — Oh! alors*, C'EST *encore* UNE AUTRE PAIRE DE MANCHES.

— *C'est du temps où l'on se mouchait sur la manche*, C'est à une époque où la simplicité était extrême : *J'ai connu, moi, des gens qui croyaient aux sorciers.—Mais* C'EST DU TEMPS OÙ L'ON SE MOUCHAIT SUR LA MANCHE.

— Argot. *Faire la manche*, Mendier, tendre la main dans les lieux publics.

— Hist. *Gardes de la manche*, Garde de vingt-cinq gentilshommes choisis dans la compagnie écossaise. C'était aussi une subdivision d'un corps d'infanterie, au XVIIe siècle. ‖ *Gentilshommes de la manche*, Gentilshommes qui accompagnaient constamment les fils de France, depuis leur sortie des mains des femmes jusqu'à la fin de leur éducation.

— Hist. relig. *Cordeliers à la grande manche*, Cordeliers rentés que le cardinal d'Amboise supprima en France.

— Blas. *Manche mal taillée*, Meuble d'armoiries qui représente une manche d'habit faite d'une manière bizarre : *Herpin du Coudray, en Berry : D'argent à deux* MANCHES MAL TAILLÉES *l'une sur l'autre, de gueules, rayées en sautoir du champ, au chef émanché de trois pièces de sable.*

— Anc. art milit. Nom qu'on donnait aux

ailes de l'armée, au xvi^{e} siècle : MANCHE *de main droite.* MANCHE *de main gauche.*

— Mar. *Manche à eau*, Tube en cuir ou en toile qui traverse les ponts, et conduit, dans les futailles ou réservoirs de la cale, l'eau potable ou d'autres liquides dont on fait provision ou chargement. ‖ *Manche à vent*, Grand tube en toile attaché à l'étai d'un mât et descendant dans l'entre-pont pour y amener de l'air.

— Pêche. Filet formant une sorte de poche fermée par l'un des bouts.

— Géogr. Bras de mer resserré entre deux terres, et servant de communication entre deux mers de grande étendue : *La* MANCHE *de Tartarie.* ‖ Se dit particulièrement du bras de mer qui sépare l'Angleterre du continent : *Passer la* MANCHE. *La flotte de la* MANCHE *a mis à la voile.*

— Techn. Tube principal d'un chalumeau, celui par lequel on tient l'instrument quand on en fait usage, et qui est muni de l'embouchure. ‖ Fourneau d'affinage, dans les ateliers de monnayeurs. ‖ Tube de cuir, de caoutchouc, de toile ou d'autre matière molle, dont on se sert pour conduire de l'eau sur divers points : *On arrose les jardins publics avec des* MANCHES. *Les pompiers dirigent avec des* MANCHES *l'eau de leurs pompes.*

— Pharm. *Manche d'Hippocrate*, Sac de flanelle, de laine ou de feutre, de forme conique, dont on se sert pour filtrer les liquides épais. ‖ On dit aussi CHAUSSE D'HIPPOCRATE.

— Jeux. Partie : *Jouer deux* MANCHES, *trois* MANCHES. *Vous avez gagné deux* MANCHES, *vous avez l'habit complet.* ‖ *Avoir une manche*, Avoir gagné une partie. ‖ *Être manche à manche*, Avoir gagné le même nombre de parties.

— Ornith. *Manche de velours*, Espèce de palmipède.

— **Encycl.** Antiq. On sait qu'il y avait chez les Grecs deux sortes de tuniques : la dorique et l'ionienne. La dorique était un vêtement de coton, court et sans *manches;* l'ionienne était un vêtement de lin, plus long et avec des *manches.* Thucydide semble croire que la longue tunique de lin, avec *manches*, fut la plus anciennement usitée, et il attribue à une simple mode l'introduction de la tunique des Lacédémoniens à Athènes; mais nous savons de manière certaine que la tunique longue fut apportée à Athènes par les Ioniens d'Asie, que les Athéniens la portèrent généralement durant les guerres médiques, et qu'au temps de Périclès elle disparut presque entièrement pour faire place de nouveau à la tunique des Doriens. Du moins, il en fut ainsi pour les hommes; car, dans le vêtement des femmes, les deux genres de tuniques continuèrent à exister. A Sparte, les jeunes filles ne portaient qu'une tunique, la dorique, sans *manches*, avec des agrafes pour la retenir sur les épaules, et descendant à peine jusqu'aux genoux, comme on le voit dans les statues de Diane chasseresse. Aussi donnait-on aux jeunes filles spartiates l'épithète de *gumnai* (nues). Il n'en était pas ainsi des femmes mariées : celles-ci portaient sur la tunique un autre vêtement.

Les *manches* de la tunique ionienne ne couvraient que la partie supérieure du bras; dans les statues anciennes, nous ne les voyons jamais s'étendre plus avant que le coude, que souvent elles n'atteignent même pas. Les Muses sont, en général, représentées avec cette tunique. Dans les derniers temps de la Grèce, les tuniques à l'usage des hommes se divisaient en deux espèces : l'*amphimaschalos* et l'*hétéromaschalos;* la première était le vêtement des hommes libres; la seconde, le vêtement des esclaves. Le mot *amphimaschalos* désigne une tunique ayant deux *manches*, et aussi une tunique ayant des ouvertures pour les deux bras; le mot *hétéromaschalos* désigne, au contraire, une tunique n'ayant qu'une *manche*, ou plutôt n'ayant qu'une ouverture pour le bras gauche. Les esclaves qui portaient l'hétéromaschalos avaient le bras droit nu. Quand la tunique avait des *manches* descendant jusqu'aux mains, elle était appelée *cheiridôtos;* les *manches* portaient le nom de *cheirides*, comme on dirait *couvre-main.*

Les Romains n'eurent d'abord d'autre vêtement que la toge; à l'époque où la tunique fut introduite parmi eux, ce fut un court vêtement sans *manches*, appelé *colobium.* On regarda longtemps comme des hommes efféminés ceux qui portaient des tuniques garnies de longues *manches.* Jules César ne fut pas à l'abri de ce reproche : il portait d'ordinaire un vêtement à longues manches enrichies de franges près de la main, *ad manus fimbriata*, comme dit Suétone. Vers les derniers temps de l'empire, on porta communément des tuniques à longues *manches* et tombant jusqu'aux pieds. Jusqu'à cette époque, les *manches* un peu longues furent laissées aux femmes. Les tuniques de ces dernières, plus amples que celles des hommes, avaient toujours des *manches;* mais, dans les anciennes statues, on ne voit pas qu'elles couvrissent plus que la partie supérieure du bras. Toutefois, le musée Borbonico, à Naples, présente un exemple de statue de femme dont les bras sont entièrement couverts. Les pauvres gens qui n'avaient pas de quoi acheter une toge se contentaient d'une tunique, et pour cette raison ils étaient appelés *nudi* (nus); leur tunique était garnie de *manches* qui ne couvraient que la partie supérieure du bras. Quelques œuvres d'art nous représentent des Romains avec des *manches* descendant jusqu'aux mains; mais le plus souvent les *manches* descendent à peine jusqu'au coude. Les tuniques à longues *manches* avaient le nom de *manicatæ*, et la *manche* s'appelait *manica*, mot qui correspond exactement au *cheiris* des Grecs.

Winckelmann dit qu'il ne se rappelle pas avoir vu des tuniques avec des *manches* longues et étroites à des figures d'hommes, soit grecques, soit romaines, à l'exception des figures théâtrales; mais il a vu, sur quelques tableaux d'Herculanum, des tuniques avec *manches* courtes n'allant pas plus loin que le milieu du bras supérieur; ce sont les tuniques appelées *colobia.* Les figures d'hommes qui représentent des personnages comiques ou tragiques ont des vêtements avec des *manches* longues et étroites. Le savant antiquaire cite, en ce genre, deux petites statues de personnages comiques de la villa Albani, une figure tragique d'un tableau d'Herculanum, et un bas-relief de la villa Pamphili représentant un grand nombre de ces personnages. Les valets de comédie portent, par-dessus la tunique à longues *manches*, une casaque courte avec des demi-*manches.* Winckelmann dit encore : « J'ai dit exclusivement que les *manches* longues et étroites ne se trouvent pas aux figures d'hommes grecques et romaines, sauf les figures théâtrales; j'ajouterai ici que ces mêmes *manches* sont données à toutes les figures phrygiennes, ainsi qu'on le voit aux belles statues de Pâris dans les palais Lancelloti et Altempi, et à d'autres figures du même berger, tant sur les bas-reliefs que sur les pierres gravées. De là vient que Cybèle, comme divinité phrygienne, est toujours figurée avec des *manches* de cette forme, ainsi qu'on le remarque à la figure en ronde bosse de cette déesse, conservée au musée du Capitole. Il résulte du même principe qu'Isis, envisagée comme une divinité étrangère, est la seule déesse, conjointement avec Cybèle, qui ait des *manches* longues et étroites. Les figures qui doivent désigner les nations barbares sont ordinairement ajustées à la phrygienne, ayant les bras revêtus de *manches* fort longues. Lorsque Suétone parle d'une toge germanique, il paraît désigner par là une robe avec des *manches* faites de cette manière. »

Les femmes portaient quelquefois des robes garnies de *manches* étroites et cousues, *manches* qui venaient jusqu'au poignet, et que, pour cette raison, les Grecs nommaient *karpotoi* (de *karpos*, poignet). L'aînée des deux filles de Niobé est ainsi vêtue; il en est de même de la prétendue Didon, dans les peintures d'Herculanum. On trouve sur les vases peints un grand nombre de figures avec cet ajustement. Si les *manches* sont très-larges, il faut prendre garde qu'elles ne sont pas coupées séparément, mais que la partie carrée de la robe qui tombe de l'épaule sur le bras se trouve arrangée en forme de *manches*, au moyen de la ceinture. « Quand ces robes, au lieu d'être cousues sur les épaules, sont attachées par des boutons, alors les boutons tombent sur les bras. Aux jours solennels, les femmes portaient des robes de cette ampleur. Mais, dans toute l'antiquité, on ne trouve pas de *manches* plissées et retroussées comme celles de nos chemises modernes, et comme le Bernin en a donné une à sainte Véronique, dans l'église de Saint-Pierre, à Rome. D'autres sculpteurs modernes en ont donné mal à propos de semblables à leurs figures de femmes. »

Les manteaux que les Grecs portaient par-dessus leurs tuniques, et ceux que les Romains portaient aussi par-dessus les tuniques et la toge, avaient des *manches* assez longues et fort larges; mais, jusque vers la fin de l'empire romain, l'usage des longues *manches* fut, en général, un signe de mollesse et de débauche. Cicéron, parlant du luxe des compagnons de Catilina, dit qu'ils portaient « des tuniques descendant jusqu'aux talons et à longues *manches*, et que leurs toges étaient aussi grandes que des voiles de navire. » Cependant Juste-Lipse a eu tort de prétendre que les débauchés seuls, les *cinædi* et les *pueri meritorii*, portaient des tuniques à *manches* étroites, longues, et allant jusqu'aux poignets, comme celles des femmes; nous avons vu que les personnages de théâtre étaient ainsi vêtus, et c'est ce que Juste Lipse paraît avoir ignoré.

Outre les *manches* qui tenaient à la tunique, il y avait aussi, chez les Grecs et les Romains, des *manches* qui faisaient une partie séparée du vêtement, ou du moins des objets qui avaient aussi le nom de *manches*, en grec *cheirides*, en latin *manicæ.* Palladius (*De re rustica*) parle de ces *manches* recouvertes de fourrures, dont se servaient les agriculteurs. Les gladiateurs portaient aussi une *manche* séparée de leur vêtement, et qui recouvrait leur bras droit ainsi que leur main droite. Déjà des *manches* du même genre étaient connues au temps d'Homère, comme on peut le voir dans l'*Odyssée* (XXIV, 228). Peut-être Homère, dans ce passage, désigne-t-il une sorte de gant, dans lequel la main entrait tout entière. Eustathe, dans son commentaire, distingue entre ce gant et le gant véritable, où chaque doigt avait sa place distincte, et qu'il appelle *cheirides dactulôtai.* Pour certaines opérations manuelles on se servait, chez les Romains, de gants à doigts séparés. On s'en servait aussi, comme le rapporte Pline le Jeune, pour se garantir du froid. Toutes les sortes de gants, ainsi que les *manches* séparées du vêtement, avaient le même nom que les *manches* attachées à la tunique : *cheirides* en grec, *manicæ* en latin.

— Anc. art milit. La *manche* est une subdivision plus ancienne dans l'infanterie française que l'institution des bataillons. Lorsque l'on commença à adopter les armes à feu portatives, on donna le nom de *manches* aux troupes latérales d'un corps en bataille; puis on créa des *demi-manches*, qui formèrent la cinquième partie du bataillon, et des *quarts de manche*, qui en étaient la neuvième partie. Diviser ou rompre un bataillon en *quarts de manche*, c'était le diviser en neuf subdivisions. Le système des *manches* fut aboli complétement quand l'infanterie ne fut plus armée que de fusils, vers 1700; mais le mot *manche* se conserva par habitude jusque vers 1750, et plus tard même parmi les cent-Suisses, quoique sa signification primitive fût perdue.

— Ornith. *Manche de velours.* On désigne sous ce nom vulgaire un oiseau palmipède très-répandu sur les côtes orientales de l'océan Atlantique, depuis la Bretagne jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. On le rencontre presque toujours à peu de distance de la terre, sur les bancs ou sur les hauts-fonds, là où le poisson est le plus abondant. Il est de la grosseur d'une oie; son bec est long; le fond de son plumage est d'un blanc pur; les ailes sont picotées de noir, et l'oiseau les remue continuellement, à la manière des pigeons. Il voltige sur les flots pendant le jour, et, quand vient la nuit, il retourne au rivage. Les matelots aiment beaucoup à le voir, car c'est une sorte de messager qui leur annonce l'approche de la terre. Il est très-commun surtout au voisinage du banc des Aiguilles. Son nom vulgaire est la traduction de celui qu'il a reçu des Portugais.

MANCHE, ancienne province d'Espagne, dont le territoire a été partagé entre les provinces d'Albacete, Tolède, Cuença, Ciudad-Real; cette dernière en a retenu la plus grande partie. La Manche faisait partie de l'ancien royaume de Nouvelle-Castille; elle mesurait, du N. au S., 186 kilom., et 300 de l'E. à l'O. Cervantes a rendu cette province célèbre en la prenant pour théâtre de son roman immortel. Cette province fournit des vins qui se consomment à Madrid, où les habitants les boivent comme vins d'ordinaire; ils sont moins colorés, moins forts et plus délicats que la plupart des autres vins d'Espagne. Les meilleurs, qui se récoltent à Valdapeñas, ont la plus grande analogie avec nos vins de Bourgogne, dont ils réunissent presque toutes les qualités. Les autres crus, que l'on classe au second rang, sont ceux de Manzanarès, d'Albacete, de Ciudad-Real, de Calatrava. Ces vins sont ordinairement transportés à dos de mulet, dans des outres qui leur donnent un mauvais goût; il n'y a que les personnes très-riches qui emploient des tonneaux. Les vignobles de Valdapeñas, dans la Manche espagnole, fournissent aussi des vins blancs secs assez estimés, quoiqu'ils soient bien inférieurs à ceux de Xérès; il s'en exporte une certaine quantité en Angleterre et en Amérique.

MANCHE (le chevalier DE LA), surnom de Don Quichotte, parce qu'il était né dans cette partie de l'Espagne.

MANCHE, l'*Oceanus Britannicus* des Romains, appelé par les Anglais *British* ou *English Channel* (canal Britannique ou Anglais), partie de l'océan Atlantique resserrée entre les côtes de France au S. et celles d'Angleterre au N., entre 48° 38′ et 51° de latit. boréale, et entre 1° 6′ et 8° de longit. occidentale. La Manche s'ouvre à l'O. entre l'île française d'Ouessant et le cap anglais Lands-End, et se rétrécit à mesure qu'elle approche du pas de Calais, détroit qui la fait communiquer à la mer du Nord; sa forme générale, qui lui a valu son nom français, est celle d'une manche d'habit, dont l'ouverture la plus étroite est celle qui se trouve dans la direction N.-E. Elle a 200 kilom. de largeur à son entrée occidentale, 255 à Saint-Malo, 125 à Cherbourg, 116 à Dieppe et 30 entre le cap Gris-Nez en France et le cap Dungeness dans le comté de Kent. Sa longueur totale, du N.-E. au S.-O., est de 520 kilom. Sa superficie peut être évaluée à 88,000 kilom. carrés, c'est-à-dire à un neuvième de celle de la France. Elle baigne, sur les côtes de France, les départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, des Côtes-du-Nord et du Finistère; sur la côte anglaise, les comtés de Kent, Sussex, Hants, Dorset, Devon et Cornouailles. Le vaste bassin de la Manche est resserré entre des contrées de formation granitique, comme la Bretagne et la presqu'île du Cotentin en France, les comtés de Devon, de Dorset, de Hants en Angleterre, auxquelles succèdent les rivages calcaires de la Normandie, de la Picardie et de l'Artois. Cette différence dans la constitution géologique en produit une très-notable dans l'aspect de ces rives. En France, les rivages sont noirâtres, découpés à l'infini, bordés de rochers que battent des vagues furieuses, semés d'îlots sans nombre et d'écueils perfides; en Angleterre, au contraire, ils se déploient en longues lignes ondoyantes, formées de falaises blanchâtres que la mer mine à la base, et au pied desquelles le galet roule sans cesse sous l'impulsion des eaux. Parmi les nombreuses échancrures que forme la Manche sur la côte française, nous signalerons les trois grands enfoncements qui portent les noms de baie de la Somme, golfe du Calvados et golfe de Saint-Malo. Dans la baie de la Somme se trouve Boulogne, le meilleur port de la côte de France jusqu'au Havre; la petite rade d'Ambleteuse, les petits ports d'Etaples, du Crotoy, de Saint-Valéry, du Tréport, de Dieppe, de Saint-Valery-en-Caux, de Fécamp et d'Étretat. Le golfe du Calvados, qui s'étend du cap d'Antifer à la pointe de Barfleur, est hérissé de rochers; on y trouve néanmoins les ports du Havre et de Honfleur, Trouville, la rade et le port de Caen, Corseulles, Isigny, Carentan, La rade de La Hogue; entre la pointe de Barfleur, extrémité N.-E. de la presqu'île du Cotentin, et le cap de La Hogue, extrémité N.-O. de la même presqu'île, est situé le port militaire de Cherbourg. Dans le golfe de Saint-Malo, on remarque Granville, le Mont-Saint-Michel, la baie de Cancale, Saint-Malo, le port Pornic ou port Penthièvre, Paimpol, Tréguier, Morlaix, Roscof, dans la baie de Saint-Brieuc, et le port de refuge de l'île de Batz. Les côtes d'Angleterre, moins échancrées que celles de France, offrent un grand nombre de baies, de rades et de ports. Citons Douvres, à l'entrée orientale de la Manche; Folkestone, Brighton, Portsmouth, Southampton, Plymouth, grand port militaire. Parmi les îles qui se trouvent près des côtes, nous mentionnerons l'île de Wight, sur la côte anglaise, et les îles de Guernesey, Jersey et Aurigny, sur celle de France. Les rivières les plus importantes qui ont leur embouchure dans la Manche sont : la Seine, la Somme, l'Orne, la Vire, sur la côte de France; l'Exe, le Dart, le Tamer, le Fal, en Angleterre. La navigation de la Manche est assez désagréable, parce que la lame y est courte; les bateaux à vapeur surtout souffrent beaucoup de cet effet du flot; elle est d'ailleurs exposée aux éternels vents d'ouest, qui agitent les flots et aggravent encore l'effet des marées. Celles-ci, en effet, y sont très-hautes, surtout du côté de Saint-Malo et de Granville, où elles atteignent 13 mètres et quelquefois 14 mètres. La Manche est excessivement poissonneuse, et la pêche est une des plus importantes sources de richesse des populations riveraines; le turbot, la sole, la raie, le maquereau, le mulet, le merlan, le hareng, le barbarin y abondent. Tout le monde connaît la réputation européenne des huîtres de Cancale.

Dans ces dernières années, on s'est beaucoup occupé de projets ayant pour objet de mettre en communication directe la France et l'Angleterre. Au commencement de 1866, il fut beaucoup question en Angleterre d'établir sur des pontons un chemin de fer destiné à relier Douvres à Calais. L'audacieux promoteur de ce projet, qui fut présenté à la Chambre des communes, où il devait être étudié dans la session la plus prochaine, était un homme sérieux, ayant déjà fait ses preuves : M. Fowler, l'inventeur de la charrue à vapeur. L'exécution de ce projet, d'après le devis, ne dépasse pas 25 millions. Les rails reposeraient sur des ponts en fil de fer qui relieraient entre eux d'immenses pontons assujettis par de fortes ancres, et plus élevés sur les flots que le *Great-Eastern.* Les plus grands vaisseaux pourraient passer sous ce viaduc toutes voiles dehors. M. Fowler s'engageait, s'il obtenait satisfaction du parlement, à livrer ce chemin de fer au public pour l'ouverture de l'Exposition universelle de Paris, en 1867. La traversée se ferait en vingt minutes. Probablement, la hardiesse de ce projet rencontra des incrédules, car il n'y fut pas donné suite. Depuis, un autre projet a été mis à l'étude : au lieu de pontons mobiles pour supporter les ponts, il est question de piles immenses édifiées de distance en distance. Ce projet semble plus pratique que le premier, et sa réussite pourrait fort bien n'être pas éloignée.

On a ri du héros d'un roman de Ponson du Terrail, qui *traversait l'Océan à franc étrier;* le romancier était en avance de quelques années sur le siècle, voilà tout; il avait pressenti les deux projets que nous venons d'indiquer. Vers la même époque, on étudiait en France un projet non moins hardi, qui avait pour objet de creuser un tunnel sous la Manche, entre Douvres et Calais, pour y faire passer un chemin de fer. D'une part, des brigades de géomètres; d'autre part, des brigades de marins, sous la direction de M. Thomé de Gamond, envahissaient le pas de Calais, à l'effet d'étudier le sol dans lequel le tunnel devait être creusé, et les études qui furent faites alors montrèrent que ce gigantesque projet n'était point impraticable. Toutefois, jusqu'ici, les capitalistes ont hésité à lancer leurs capitaux dans les grandes entreprises dont nous venons de parler, de sorte qu'elles apparaissent encore sous la forme d'une conception quelque peu fantastique.

Comme la construction d'un pont ou le percement d'un tunnel présentent des difficultés pratiques considérables, M. Dupuy de Lôme a présenté en 1873 un projet beaucoup plus simple, mais qui pourrait rendre de très-réels services. Il consiste à établir entre Calais et Douvres un service de navires portetrains qui transporterait plusieurs fois par jour, de France en Angleterre et d'Angleterre en France, les voyageurs et les marchandises, sans qu'il fût nécessaire de changer de wagon.

MANCHE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la région N.-O. de la France, formée de l'extrémité occidentale de l'ancienne province de Normandie, c'est-à-dire de l'Avranchin au S. et du Cotentin au N.-O. Ce département est baigné à l'O., au N. et au N.-E. par la Manche, qui lui donne son nom, tandis qu'il est limité au S.-E. par le département du Calvados, au S. par ceux de l'Orne, de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine. Sa superficie est de 592,838 hectares, dont 396,963 hectares en terres labourables, 92,091 en prairies naturelles, 34,569 en pâturages, landes, bruyères, 56,319 en bois, forêts, étangs, cours d'eau, chemins, et 12,891 en diverses cultures arborescentes. Il comprend 6 arrondissements : Saint-Lô, chef-lieu; Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain, Valognes; 48 cantons, 643 communes et 544,776 hab. Il forme le diocèse de Coutances, suffragant de Rouen; la 5e subdivision de la 16e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Caen, à l'académie de Caen, à la 15e conservation des forêts.

La surface de ce département est inégale, mais très-variée et souvent très-pittoresque. Ses côtes, généralement composées de hautes falaises ou de vastes grèves, se développent de l'E. au N. et à l'O. Au N. de la presqu'île que forme sa partie supérieure, est situé l'arrondissement de Cherbourg, l'un des plus importants du département; il présente un triangle irrégulier qui s'avance au milieu de la Manche avec ses falaises élevées, ses rochers sous-marins et ses dunes ou montagnes de sable. Les côtes offrent des rades sûres et plusieurs ports, notamment ceux de Cherbourg, de Barfleur, de Saint-Vaast-la-Hogue, de Régneville, de Granville et de Carteret. De ce vaste littoral dépendent plusieurs îles, telles que : Saint-Michel, Tombelaine, les îles Chausey, Pelée, Tatihou et Saint-Marcouf. Les points culminants sont : le signal de Saint-Martin-de-Chaulieu, 368 mètres; le signal de l'Ermitage, 313 mètres; le signal de Mont-Robin, 275 mètres; le signal de Guilberville, 263 mètres, et le signal de Montbray, 267 mètres.

Le département de la Manche est arrosé par un grand nombre de cours d'eau qui, pour la plupart, y prennent leur source, et dont les plus importants sont : la Sienne, la Synope, le Beuvron, la Seye, le Thar, la Vanne, la Vire, la Taute, la Vanloue, l'Ay, l'Ouve, la Joigne, l'Elle, la Losquette, le Trottebec, la Divette, la Saire, le Merderet, le Corbecq, le Vaupreux, la Soulles, la Terette, la Sélune. Signalons aussi les canaux de Vire-et-Taute, de Coutances au pont de la Roque, et du Plessis, et de nombreux marais. Les mines de fer, de mercure, de plomb, de houille; les carrières de granit, de marbre, d'ardoise, de grès à paver, de pierre de taille, d'argile à potier, de pierre à chaux, et les tourbières, constituent les principaux produits minéraux du département de la Manche. Quant aux produits agricoles, ils sont nombreux et abondants, mais la propriété y est très-divisée. Si l'on n'y récolte pas de vin, on y cultive les pommiers, dont les fruits fournissent annuellement environ 1,300,000 hectolitres de cidre. A l'extrémité meridionale du département, dans les cantons de Barenton et du Teilleul, on ne trouve guère que des poiriers, auxquels on doit le poiré, boisson du pays. L'arrondissement d'Avranches jouit d'une réputation méritée pour la culture des arbres fruitiers. Dans les forêts, les essences dominantes sont le chêne, le hêtre et le bouleau. La culture du lin et du chanvre est surtout importante dans le val de Cères. Les rivages présentent une grande quantité de varech, de fucus, etc., et les prairies du Cotentin offrent d'excellents pâturages qui nourrissent du gros bétail d'une belle espèce. Les chevaux appartiennent à la race normande et sont très-recherchés. L'industrie manufacturière a pour objet : les filatures de coton et de laine, les fabriques de dentelles et de papiers, les ateliers de constructions navales, la fabrication de divers produits chimiques, les usines à fer, le sel marin, l'exploitation des carrières de granit. Le département de la Manche envoie en Angleterre des œufs, du beurre et du bétail, et fournit aux départements voisins des objets de vannerie et divers autres articles. L'importation a pour objet les bois de construction, les fers et les chanvres.

MANCHE DE TARTARIE, détroit des mers asiatiques. Il sépare l'île Tarakaï ou Sackalien de la côte orientale de la Mandchourie; il a 400 kilom. de long sur 120 kilom. dans sa plus grande largeur, et fait communiquer la mer d'Okhotsk au N.-O. avec la mer du Japon au S.-E.

MANCHEREAU s. m. (man-che-rô — rad. *manche*). Techn. Chacune des deux poignées fixées à chaque bout de la boîte de la lisse, et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

MANCHERON s. m. (man-che-ron — dimin. de *manche*). Modes. Manchette. ‖ Manche de femme qui couvrait le bras, de l'épaule au coude. ‖ Garniture vers le haut d'une manche de femme : *Mettre des* MANCHERONS *à une robe.*

— Agric. Chacune des deux poignées que le laboureur tient à la main : *On nomme manches ou* MANCHERONS *deux pièces de bois inclinées dont les extrémités forment les poignées par lesquelles le laboureur dirige l'instrument.* (M. de Dombasle.) ‖ Conducteur de charrue : *Le cardinal Gousset a commencé par être* MANCHERON.

MANCHESTER, en latin *Man-Castra*, *Mancunium* et *Mandussedum*, la plus importante ville manufacturière de l'Angleterre, dans le comté de Lancastre, à 54 kilom. E. de Liverpool, qui lui sert de port et qui lui est relié par un chemin de fer, à 267 kilom. N.-O. de Londres, sur l'Irwel, qui y reçoit l'Irk et le Medlock, par 53° 23′ de latit. N. et 4° 35′ de longit. O. Sa population, au milieu du siècle dernier, n'était que de 20,000 hab.; en 1801, elle atteignit 95,000 âmes; elle est aujourd'hui de 490,000, avec le faubourg de Salford, situé sur la rive droite de l'Irwel, et qui est joint à Manchester par trois ponts. Collége fondé en 1520 et ressortissant à l'université d'Oxford; nombreuses écoles élémentaires; beau musée d'histoire naturelle; jardin botanique; bibliothèque; institut de mécanique. Société philosophique et médicale; sociétés de littérature, de philologie, d'histoire naturelle, d'antiquités et d'agriculture.

Manchester est le plus grand centre manufacturier de la Grande-Bretagne et la métropole de l'industrie cotonnière. C'est de Manchester que l'industrie cotonnière s'est propagée dans tout le comté de Lancastre. C'est dans cette ville que se fait la distribution de la matière première qui alimente la fabrication des localités voisines. Elle compte aujourd'hui plus de 200 filatures de coton, vastes établissements qui fonctionnent à la vapeur, et dont plusieurs occupent plus de 1,500 ouvriers. « On calcule, dit M. Esquiros, que, dans le Lancashire, il y a 1,000 fabriques de coton, employant 300,000 ouvriers, hommes, femmes, enfants, et représentant une force de 90,000 chevaux. Cette force de vapeur fait mouvoir 1 million de métiers et 20 millions de fuseaux ou bobines. Le produit total équivaut à 6,000,250 francs par jour. Les neuf dixièmes des métiers et des fabriques de coton se trouvent groupés dans un rayon de 30 milles autour de Manchester. Tel est, grâce aux machines et à l'intelligence des ouvriers, le bon marché de la production, que le coton peut venir brut de l'Inde, être fabriqué à Manchester, ou dans les environs, repasser les mers, et, transformé en étoffes, être vendu sur le marché de l'Inde à plus bas prix que les cotonnades indigènes. Ce fait s'explique aisément : une pièce de cotonnade longue de 28 mètres peut être imprimée à Manchester, de trois ou quatre couleurs, en une minute. Les procédés sont si rapides, que les étoffes sorties de la fabrique dans l'après-midi sont quelquefois blanchies, apprêtées, empesées et lancées le lendemain sur le marché. La quantité des produits, tels que les calicots, les mousselines, les indiennes, etc., a augmenté depuis un demi-siècle de 2 pour 100, et la moyenne du prix a diminué de 7 deniers et demi à 3 deniers et demi par mètre. »

Mais l'industrie cotonnière n'est pas le seul élément de prospérité de Manchester; la fabrication et l'impression de la soie y constituent une industrie très-active qui donne une grande impulsion au commerce de la ville. La construction des machines a ouvert aussi une autre voie à l'activité des habitants. On y trouve un très-grand nombre d'usines et d'ateliers, dont quelques-uns emploient de 500 à 1,000 ouvriers. Nous signalerons aussi diverses branches d'industrie secondaires, telles que la confection des chapeaux et des parapluies, les poteries, les manufactures d'articles de laine, etc.

Manchester, avec ses palais de marchandises, ses gigantesques fabriques dont les métiers ne se reposent ni le jour ni la nuit, donne une haute idée des progrès industriels modernes; mais, si des produits on descend à ceux qui les fabriquent, une impression de tristesse remplace vite l'admiration dont on était d'abord saisi. La classe ouvrière vit dans des ateliers enterrés sous les deux rives de l'Irwel, dans des espèces de caves s'élevant à peine au-dessus du niveau de l'eau, dans des rues tortueuses et obscures, et les quartiers qu'elle habite sont encombrés de misères matérielles et morales. Les environs de Manchester contiennent les meilleures couches de houille que l'on puisse trouver en Angleterre. Aujourd'hui, Manchester et Salford (v. ce mot), séparées par l'Irwel, ne forment en réalité qu'une seule ville, qui couvre un espace d'environ 3 milles et demi de longueur sur 2 milles et demi de largeur, et mesure 10 milles de circonférence.

Manchester, que l'on a surnommée à bon droit la *métropole du coton*, possède de somptueux magasins, mais on y trouve peu de monuments qui intéressent par leur architecture. Nous nous bornerons à signaler : l'hôtel de ville, décoré d'une colonnade grecque et renfermant une immense salle ornée de fresques; la Bourse, à la façade circulaire d'ordre dorique, le plus grand des édifices de ce genre qu'il y ait en Europe; la Bourse des grains; le nouveau marché, qui frappe par le style imposant de son architecture; la cathédrale, bel édifice gothique, dont le chœur est décoré extérieurement de figures grotesques; l'église Saint-Pierre (Manchester renferme plus de cinquante autres églises ou chapelles, mais ces édifices n'ont aucune valeur architecturale); l'Institution royale, occupant dans Mosley-street un édifice orné d'un portique ionique à six colonnes; l'Ecole de médecine et de chirurgie, fondée en 1824; l'Athenæum, qui contient, entre autres tableaux, un *Saint François-Xavier* de Murillo; le Mechanic's-Institution, joli édifice de construction récente; la cour du Libre échange, imposant édifice du style italien; le Portici, qui possède une bibliothèque de 14,000 volumes; l'Old-Subscription-Library, bibliothèque de 30,000 volumes; la nouvelle Bibliothèque (12,000 volumes); la Bibliothèque libre (21,000 volumes); la bibliothèque Cletham (25,000 volumes); Newall's Buildings-Public-Library (20,000 volumes); le musée d'histoire naturelle; de nombreuses écoles de dessin; le collége indépendant du Lancashire; l'institution théologique Wesleyenne; l'Ecole des enfants bleus; l'Ecole de grammaire; le collége d'Owen; l'hôpital, devant la façade duquel s'élèvent les statues en bronze du duc de Wellington, de sir Robert Peel, de Watt et de Dalton; l'Ecole des sourds-muets et l'Asile des aveugles, qui occupent de jolis édifices; l'Asile des aliénés; les jardins botaniques; les promenades de Victoria-Park, Queen's-Park, Philip's-Park et Peel-Park, etc.

Manchester, qui s'élève en partie sur l'emplacement de *Mancunium*, est fort ancienne. Sous l'heptarchie anglo-saxonne, cette ville devint le séjour d'un *thane*. Après la conquête des Normands, elle fut donnée par Guillaume le Conquérant à Guillaume, comte de Poitou. Pendant les guerres civiles, Manchester se rangea du côté du Parlement et soutint un siége opiniâtre. Ses manufactures existaient déjà sous Edouard VI et Edouard VII, mais elles avaient alors pour objet principal la fabrication des draps et des futaines. Ce n'est que depuis la fin du siècle dernier qu'elle a acquis dans l'industrie cotonnière une position sans pareille.

MANCHESTER, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Hampshire, à 22 kilom. S. de Concord, sur la rive gauche du Merrimack et à la jonction des chemins de fer de Manchester à Lawrence et de Concord au Vermont central; 21,500 hab. Construction de machines; fabriques de papier; filatures de coton; manufactures d'étoffes imprimées; fonderies de cuivre et de fer. Comme presque toutes les villes de la puissante fédération américaine, la cité de Manchester, dont la charte ne date que de l'année 1846, est très-irrégulièrement bâtie; ses rues principales, d'une largeur de 35 mètres, s'étendent du N. au S. sur une longueur de 1,500 mètres; elles sont coupées à angle droit par un grand nombre de rues transversales d'une moindre largeur. Les monuments les plus remarquables sont l'hôtel de ville, douze églises, un athénée. ‖ On trouve aux Etats-Unis plusieurs autres localités du nom de Manchester : 1° dans l'Etat de Vermont, à 123 kilom. S.-O. de Montpellier, sur la rivière de Buttenkill; 2,700 hab.; 2° dans la Pensylvanie, sur la rive gauche du fleuve Ohio; 2,800 hab. Magnifique hôpital de la marine appartenant à la confédération.

MANCHESTER (Edouard MONTAGU, comte DE), général et homme politique anglais, né en 1602, mort en 1671. Son père, premier comte de Manchester, avait été ministre de Charles Ier. Après avoir siégé quelque temps à la Chambre des communes, il entra, sous le nom de baron Kimbotton, à la Chambre des lords, se rendit populaire par sa générosité, fut chargé en 1640 de conclure une suspension d'armes avec les Ecossais, et fit partie d'un comité de pairs et de députés chargé de se réunir dans l'intervalle des sessions du Parlement. Le roi l'ayant fait, sans aucun motif, accuser de haute trahison, il se déclara ouvertement alors en faveur du Parlement et combattit avec une grande valeur contre l'armée royale à l'affaire d'Edge-Hill (1642). Sur ces entrefaites, son père étant mort, il hérita du titre de comte de Manchester et rentra quelque temps dans la vie privée; mais bientôt après il en fut tiré pour remplacer le comte d'Essex comme commandant en chef des troupes parlementaires. Le comte de Manchester réunit des soldats à force d'activité et d'argent, prit pour lieutenant et pour commandant de la cavalerie Olivier Cromwell et montra bientôt des talents militaires qu'on ne lui avait pas soupçonnés. Il s'empara de Lynn, battit à Horncastle le comte de Newcastle, général des troupes royales (1643), prit Lincoln et York, mit en déroute, l'année suivante, les royalistes à la bataille de Marston-Moor, qui porta un coup désastreux à la cause de Charles Ier, et livra, quelques mois après, la bataille de Newburg, où les deux partis s'attribuèrent la victoire. Cromwell saisit cette occasion pour accuser de haute trahison Manchester devant le Parlement. Le comte se défendit lui-même, montra que c'était seulement par prudence qu'il avait laissé l'armée de Charles Ier opérer sa retraite sans la harceler, et l'accusation n'eut pas de suite; mais il perdit son commandement (1645). Manchester fit depuis cette époque ce qu'il put pour rétablir la paix entre les deux Chambres et le roi, fut pendant quelque temps président de la Chambre haute, et rentra dans la vie privée après la mort de Charles Ier. Il ne reparut à la Chambre des lords qu'après la seconde restauration, à laquelle il contribua puissamment. Charles II, oubliant la part qu'il avait prise à la chute de son père, le nomma conseiller privé, gentilhomme de sa chambre, grand chambellan et chancelier de l'université de Cambridge.

MANCHETTE s. f. (man-chè-te — dimin. de *manche*). Modes. Garniture du poignet d'une manche de chemise, qui sert d'ornement et sort de la manche de la robe ou de l'habit : MANCHETTES *en dentelle, en mousseline.* MANCHETTES *brodées.* MANCHETTES *d'homme, de femme, d'enfant. Les jabots et les* MANCHETTES *ont fait, dans un certain temps, les délices des petits-maîtres, des abbés coureurs et des filles de l'Opéra.* (L. Véron.) ‖ *Manchette de botte, de guêtre*, Sorte de genouillère de toile que l'on mettait entre la botte ou la guêtre et le vêtement, lorsque les bottes ou les guêtres atteignaient jusqu'au genou. ‖ *Manchette de sabre*, Morceau d'étoffe qui garnissait le bas de la poignée d'un sabre d'infanterie, et se trouvait pressé entre la garde et l'entrée du fourreau : *Une* MANCHETTE DE SABRE *en drap, en dentelle.*

— Cercle rouge qu'on fait paraître autour du poignet de quelqu'un, lorsqu'on le lui serre fortement : *Faire des* MANCHETTES *à quelqu'un.*

— Pop. *Marquis de la manchette*, Mendiant. ‖ *Chevalier de la manchette,* Pédéraste.

— Fam. *Prendre, mettre des manchettes*, Avoir certains égards minutieux : *Je ne* METTRAI *pas* DES MANCHETTES *pour lui dire son fait. Faut-il* METTRE DES MANCHETTES *pour parler à ce gros monsieur?*

— *Vous m'avez fait là de belles manchettes*, Vous m'avez, par étourderie, jeté dans un grand embarras.

— *Pas de ça, Lisette, ça gâte les manchettes*, Vous n'aurez pas ce que vous demandez.

— Artill. Fausse manche de grosse toile que les canonniers mettent par-dessus l'uniforme, pour charger les mortiers et les obusiers de fort calibre.

— Mar. Bout de corde qui empêche un cordage qui mollit de tomber trop bas.

— Escrime. *Coup de manchette*, Coup de taille au poignet de la main qui tient le sabre.

— Techn. Accotoir rembourré d'un fauteuil.

— Typogr. Note marginale : *Ouvrage à* MANCHETTES.

— Zooph. *Manchette de Neptune*, Un des noms vulgaires du rétépore commun, qui, par la délicatesse de sa structure, ressemble à une dentelle de pierre.

— Bot. *Manchette de la Vierge*, Nom vulgaire du liseron, à cause de la forme de sa fleur. ‖ *Manchette grise*, Agaric de couleur grise, dont le chapeau est plissé en forme de manchette. Il croît en touffe au pied de certains arbres.

— **Encycl.** Typogr. On donne le nom de *manchettes*, d'*additions*, de *notes marginales*, à des espèces de notes placées à la marge extérieure de la page. La première impression avec notes marginales est l'*Aulu-Gelle* imprimé à Rome, en 1469, par Sweynheym et Pannartz. Prises sur la marge naturelle de la la page, « les additions ou *manchettes*, dit M. Henri Fournier, doivent être composées avec un caractère assez fin pour que la justification puisse en être très-resserrée, et que, dans le cas où plusieurs d'entre elles seraient susceptibles de quelque développement, elles ne forment pas plus de huit à dix lignes. » On conçoit que le caractère dans lequel doivent être composées les *manchettes* est déterminé par la force de celui que l'on a employé pour le texte même de l'ouvrage : ainsi, si le texte est en onze, les notes seront en huit et les notes marginales en six. Pour la disposition et la coupure des *manchettes*, il n'y a pas de règles bien précises : c'est au bon goût de l'ouvrier à trouver la disposition la plus élégante.

On distingue cinq variétés de *manchettes*, que nous nous bornerons à énumérer d'après le manuel Roret : « 1° *chronologiques* (millésimes, dates, noms ou faits historiques formant époque); 2° *en hache* (notes marginales, narratives); 3° servant simplement d'*etiquettes* (énonciations locales, numéros d'ordre, mode de correspondance, etc.); 4° *sous-titres* ou leurs développements; 5° *ministérielles*, administratives (instructions, délibérations, mémoires justificatifs, à colonnes en regard, etc.). »

Jadis l'usage des *manchettes* était très-fréquent, et nous regrettons qu'on y ait de nos jours à peu près renoncé. A l'aide de ces notes placées comme en vedette, le lecteur se rendait rapidement compte des matières contenues dans un chapitre ou même dans l'ouvrage entier : on n'était pas assujetti à lire ainsi tout un livre pour trouver un renseignement ou une date; ces notes formaient une espèce de table analytique, de sommaire concis qui les rendait *précieuses*. Les difficultés d'exécution et l'emploi des petits formats sont sans doute pour quelque chose dans l'abandon de cet usage.

— Allus. hist. Manchettes de Buffon. Buffon a dit dans son fameux discours de réception à l'Académie : « Le style est de l'homme même. » Cet aphorisme s'applique merveilleusement à cet homme célèbre : son caractère, ses habitudes, son physique même ressemblaient à son style; ses manières étaient brillantes, ses goûts fastueux, sa mise magnifique, son port noble, sa démarche fière, qualités qui confinent d'une part à la grandeur et de l'autre à l'affectation. Buffon vivait retiré dans son château de Montbard. Il ne travaillait, dit-on, que dans une mise magnifique, en jabot et en *manchettes brodées*, après s'être fait soigneusement peigner et poudrer.

Le fait a été absolument nié par M. Nadaud de Buffon. Vrai ou faux, il sert fréquemment de thème aux écrivains :

« La phrase de Théophile de Viau est pleine de ces grandes manières castillanes, de ces bonnes façons de gentilhomme qui donnent à la phrase de ce temps sa vraie tournure si large et si magnifique. C'est un style de vieille roche et qui sent son bon lieu. La phrase y tombe à grands plis comme ces riches étoffes anciennes toutes brodées d'or et d'argent, mais sans roideur aucune. Les *manchettes de M. de Buffon* sont peu de chose auprès des manches tailladées et des crevés des élégants de ce temps-là. »

TH. GAUTIER.

« M. Damas-Hinard relève beaucoup d'autres phrases de Buffon écrites dans ce goût, n'en déplaise à M. Nadaud de Buffon qui, du reste, n'a pas besoin de l'illustration de son aïeul pour se faire distinguer, et dont le courage, d'après les récits des journaux, vient de se signaler par un acte d'humanité, en disputant aux flots de la Saône un individu qui se noyait, et sans craindre de *mouiller les manchettes de la famille.* »

HIPPOLYTE LUCAS.

MANCHEUR s. m. (man-cheur). Argot. Saltimbanque qui n'a pas de baraque et qui exécute ses tours sur la voie publique : *Le* MANCHEUR *a pour bureau de recette une assiette cassée ou un vieux plat d'étain.*

MANCHICOURT (Pierre), compositeur français, né à Béthune, en Artois, en 1510. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut chanoine d'Arras, maître des enfants de chœur de Tournay et qu'il passa la fin de son existence à Anvers. On ignore la date de sa mort. Manchicourt acquit une assez grande réputation par ses compositions religieuses, au nombre desquelles nous citerons : *Cantiones musicæ* (Paris, 1539); un motet : *O Thoma Didyme* et des *Messes*.

MANCHON s. m. (man-chon — rad. *manche*). Modes. Sorte de vêtement ayant la forme d'un cylindre ouvert par les deux bouts, ouaté à l'intérieur, garni à l'extérieur d'une fourrure ou quelquefois d'étoffe, et dans lequel on introduit les mains pour les garantir du froid : MANCHON *d'hermine*, *de martre*, *de loutre*, *de velours*, *de satin. On a vu les* MANCHONS *de luxe monter à des prix excessifs.* (Villermé.)

— Mar. Garniture en fer d'un écubier.

— Techn. En termes de tisseur, Petit nombre de cartons percés, lacés ensemble et réunis à leurs extrémités par des nœuds formés au moyen des lacets. ‖ Espèce de rondelle de bois qui, dans les armures du métier Jacquard, est fixée à l'arbre de couche, et sur laquelle s'enroule la courroie qui opère la levée de la griffe. ‖ Cylindre creux susceptible de glisser le long d'un axe. ‖ Cylindre servant à relier les extrémités de deux axes pour les rendre solidaires. ‖ Cylindre de verre destiné à être ouvert pour former une feuille. ‖ Cylindre de bois ou de métal dans lequel le fontainier fait pénétrer deux bouts de tuyau, pour les relier ensemble. ‖ *Manchon à coquilles*, Manchon de fontainier formé de deux parties réunies par des boulons.

— *Chien de manchon*, Chien de très-petite taille que les dames portaient dans leur manchon, au temps de Louis XV.

— **Encycl.** Modes. Cette fourrure, dont les femmes seules se servent aujourd'hui, a été jadis portée par des hommes et même par des militaires, surtout au XVIIIe siècle. Au XVe siècle, on désignait les *manchons* sous le nom de *contenances* et de *bonnes grâces*. Les *manchons* d'hommes étaient faits généralement en peau de tigre ou de loutre. On s'est également servi pour leur fabrication de plumes d'oiseaux, surtout de plumes de geai. Aujourd'hui, on fait des *manchons* avec des peaux de martre zibeline, de martre, de renard bleu, de petit-gris, de vison, avec de l'astrakan, etc. Les plus communs sont en peau de loutre et de lapin.

— Mécan. Parmi les *manchons* qui servent à relier deux arbres tournants, on distingue les *manchons fixes* et les *manchons à embrayage.* Les premiers s'emploient pour assembler deux arbres tournant toujours ensemble; les seconds servent pour les arbres dont les communications sont intermittentes. Les *manchons fixes* sont de deux espèces : 1° Les *manchons fixes d'une seule pièce* consistent en un anneau, soit rond avec prisonnier, soit carré, suivant la section de l'arbre au point d'assemblage. Ces *manchons* ne se calent pas; seulement, pour les empêcher de sortir de la position intermédiaire qu'ils doivent avoir, on les munit d'une vis qui, se plaçant entre les deux prisonniers pour les *manchons ronds*, ou tenant une clavette pour les *manchons carrés*, rend leur position invariable. 2° Les *manchons fixes de deux pièces* consistent en deux *demi-manchons* d'une seule pièce, assemblés à boulons. Ces organes ainsi installés ne valent pas à beaucoup près les premiers, à cause de la facilité avec laquelle les boulons se desserrent; aussi ne les utilise-t-on que lorsqu'ils sont indispensables, c'est-à-dire quand, pris entre deux supports très-rapprochés, chaises ou paliers, ils ne peuvent être désembrayés par un reculement soit d'un côté, soit de l'autre. Ces *manchons* n'exigent pas, comme les précédents, une vis pour être maintenus en place; comme ils s'enlèvent en deux parties, il suffit de laisser aux arbres un collet de chaque côté pour les maintenir en place. Les *manchons* à embrayage se composent de deux parties, l'une fixe sur l'un des deux arbres, et l'autre mobile sur l'autre arbre, parallèlement à l'axe, au moyen d'une fourchette à levier. Les faces intérieures de ces deux parties sont armées de dents qui, embrayant les unes sur les autres, font que, si l'un des arbres tourne, l'autre tourne aussi. La disposition des dents varie suivant que l'arbre de commande a son mouvement de rotation toujours dans le même sens, ou indifféremment dans les deux sens. Quel que soit le mode d'embrayage employé, il est bon de ne jamais embrayer pendant la marche, si l'on veut que l'appareil dure longtemps, à moins que la vitesse de rotation ne soit très-faible. Quelquefois les *manchons* sont vissés sur l'extrémité des arbres, qu'à cet effet l'on munit de filets de vis inclinés dans le même sens. Les *manchons* employés comme accouplement d'arbres se font toujours en fonte; ils doivent présenter en leur milieu une section suffisante pour résister à la flexion et à la torsion; ces considérations ont fait pendant longtemps renfler cette partie de ces organes, mais on a reconnu que l'on augmentait ainsi d'une façon démesurée leur poids à l'endroit où le vide laissé par les arbres présente une section faible, et que, par suite, on chargeait inutilement les extrémités de ceux-ci. Aujourd'hui, on établit les *manchons* avec une même épaisseur sur toute leur longueur, et on ne conserve le renflement que pour les *manchons* en deux pièces. Si l'on appelle N l'effet en chevaux-vapeur que transmet l'arbre, n le nombre de tours qu'il fait par minute, d le diamètre de l'arbre, d_1 le diamètre de la tête de l'arbre sur laquelle s'applique le *manchon*, l la longueur du *manchon*, δ l'épaisseur du métal de ce dernier, k la largeur de la clavette, et h son épaisseur, on a pour la détermination des dimensions les formules suivantes tant rationnelles qu'empiriques : pour le diamètre des arbres en fer forgé,

$$d = 12\sqrt[3]{\frac{\mathrm{N}}{n}};$$

pour le diamètre des arbres en fonte,

$$d = 16\sqrt[3]{\frac{\mathrm{N}}{n}};$$

pour le diamètre de la tête de l'arbre,

$$d_1 = 1{,}25\,d;$$

pour la longueur du *manchon*,

$$l = 2{,}7 + 1{,}9\,d;$$

pour l'épaisseur du métal des *manchons*,

$$\delta = \frac{1}{2} + \frac{1}{3}d;$$

pour la largeur de la clavette,

$$k = 0{,}9\,\delta;$$

pour l'épaisseur de la clavette,

$$h = \frac{1}{2}\,k.$$

Telles sont les règles généralement adoptées.

Les *manchons* sont employés à beaucoup d'usages; on les utilise pour réunir deux tuyaux de conduite de gaz ou d'eau; ce ne sont plus alors des organes résistant à un travail mécanique, ils deviennent des pièces à l'aide desquelles on obtient l'étanchéité de la conduite, soit en les vissant à l'extrémité des tuyaux, soit en leur faisant presser contre ceux-ci une garniture en chanvre ou en caoutchouc, comme cela a lieu pour les tuyaux en tôle bitumée de M. Chameroy, dont on fait un si grand usage dans la distribution de l'eau à Paris. Ces *manchons* se font avec toutes sortes de matières, fonte, tôle, carton bitumé, etc.; on les établit même avec des brides de serrage; alors divisés en deux parties cylindriques, ils pincent entre eux une rondelle de caoutchouc, comme dans les systèmes de joints précis de MM. Petit, Avril, Normandy et Marini, à l'aide desquels on relie deux tubes donnant écoulement à de la vapeur, du gaz ou de l'eau, sans qu'il s'en échappe la moindre quantité, et, par suite, procurant une étanchéité parfaite.

MANCHONNIER s. m. (man-cho-nié — rad. *manchon*). Techn. Ouvrier qui fait les manchons de verre.

MANCHOT, OTE adj. (man-cho, o-te — lat. *mancus*, même sens). Qui manque d'une main ou d'un bras ou qui en est perclus. ‖ Estropié, perclus, en parlant du bras ou de la main :

. . . . Le bras *manchot* qui reste sans office
Laisse au survivancier tout le poids du service.

DELILLE.

— Par ext. Maladroit dans l'usage de ses mains : *On a voulu mécaniser l'ouvrier; on a fait pis, on l'a rendu* MANCHOT *et méchant.* (Proudh.)

— Par plaisant. Privé de l'usage de quelque membre ou de quelque organe : *Etre* MANCHOT *de l'œil droit. Le drôle n'était pas* MANCHOT *de la langue.* (Le Sage.)

— Fam. *N'être pas manchot*, Se servir adroitement de ses mains : *Celui qui a peint ce tableau* N'ÉTAIT PAS MANCHOT, *pour sûr.* ‖ Etre prompt et vigoureux à frapper : *Celui-ci frappe dur et l'autre* N'EST PAS MANCHOT. ‖ Etre habile et rusé : *Elle* N'EST PAS MANCHOTE; *elle devinera bien de quoi il retourne.* (Th. Leclercq.)

. . . . . . Si le drôle est adroit,
Je ne suis pas *manchot*, non plus, et j'ai bon droit,

E. AUGIER.

— Substantiv. Personne manchote : *On a vu des* MANCHOTS *peindre avec le pied.*

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes à ailes courtes, terminées en moignons, couvertes d'écailles, impropres au vol : *Les* MANCHOTS *sont peut-être de toutes les espèces ornithologiques celle qui offre l'organisation la plus exceptionnelle.* (Gerbe.) *Sur les côtes des Malouines viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de* MANCHOTS. (Depping.) *Tous ces oiseaux, à partir du* MANCHOT *du pôle antarctique jusqu'au gerfaut du cap du Nord, ont le pied plat ou arqué.* (Toussenel.)

— Ichthyol. Poisson plat de la famille des hétérosomes.

— **Encycl.** Ornith. Les *manchots* ne doivent pas être confondus avec les pingouins, comme l'ont fait tant de fois les navigateurs. Malgré les ressemblances qui, au premier abord, semblent autoriser une semblable confusion, il existe entre ces deux genres des différences capitales. Ainsi, tandis que les pingouins ont le corps couvert de véritables plumes et que leurs ailes sont pourvues de rémiges, fort courtes à la vérité, les *manchots* ont le corps revêtu d'une sorte de duvet serré, qui ressemble beaucoup plutôt à des poils qu'à des plumes, et leurs ailes sont réduites à de simples moignons aplatis en forme de nageoires et n'ayant plus que des vestiges de plumes d'apparence écailleuse. Ces deux sortes d'oiseaux se distinguent d'ailleurs par la différence d'habitat. Les *manchots* sont confinés dans l'hémisphère austral, tandis que les pingouins sont, au contraire, les hôtes des mers les plus septentrionales. Les mœurs de ces animaux, dont Buffon disait qu'ils sont le moins oiseaux possible, ne sont pas moins curieuses que leur organisation élémentaire et comme simplement ébauchée. Tout, chez ces nageurs de premier ordre, a été disposé pour une vie essentiellement aquatique; aussi demeurent-ils près de huit mois de l'année errant en mer à l'aventure et souvent loin des côtes. On en a trouvé jusqu'à 130 lieues de tout rivage, et, outre cette prodigieuse puissance de natation, ils s'abandonnent souvent aux courants et aux vents, gîtés sur un glaçon qui les emporte à des distances énormes de leur point de départ. Les mouvements qu'ils exécutent dans l'eau sont tellement rapides, ils nagent et plongent avec une telle prestesse, qu'ils ressemblent plus à des poissons qu'à des oiseaux. Lorsqu'ils nagent, tout leur corps est submergé, la tête seule apparaît au-dessus de l'eau; ils vont ainsi par bandes, fendant les vagues avec une rapidité prodigieuse et ne se détournant devant aucun obstacle. En rencontrent-ils un sur leur route, ils ne le tournent jamais, mais le franchissent d'un bond subit qui les élève de 4 ou 5 pieds. Il en existe même une espèce qui, sans aucune nécessité, saute, plonge et rebondit souvent à la surface des eaux. Si le *manchot* est dans son élément favori le premier des nageurs, il est sur terre la plus gauche et la plus lourde créature qui se puisse voir. Le sol est pour ces oiseaux un milieu insolite et funeste, où ils se trouvent exposés sans aucune défense à tous leurs ennemis. De là vient que leur nombre a considérablement diminué sur tous les points où l'homme fait de fréquentes apparitions, et où, selon ses habitudes féroces, il massacre sans prétexte ni raison ces pauvres bêtes inoffensives. Dans certains lieux même, les *manchots* ont presque entièrement disparu, et ils ne tarderaient pas à être complètement supprimés, comme tant d'autres espèces perdues, si la nature ne leur donnait pour refuge les extrêmes zones polaires, où l'homme ne pourra certainement jamais les atteindre. Pour marcher sur le sol et même se soutenir simplement sur leurs pieds courts et situés à l'arrière de leur abdomen, il faut qu'ils se dressent debout. On les trouve ainsi sur les rochers qui surplombent les eaux, où ils se tiennent rangés en lignes interminables. Vus dans cette attitude, on les prendrait de loin, disent les navigateurs, pour de petits enfants revêtus d'un tablier blanc, ou bien encore pour des enfants de chœur en surplis et en camail. Ces oiseaux sont indolents, confiants, et ce n'est que lorsqu'on les attaque qu'ils cherchent à se défendre à coups de bec. Leur cri, au dire de tous les voyageurs, ressemble beaucoup au braiment de l'âne. M. Garnot, d'autre part, raconte que, pendant leur séjour aux îles Malouines, ses compagnons de voyage et lui entendaient souvent, pendant les soirées calmes, s'élever des îles exclusivement habitées par les *manchots* une rumeur analogue à celle d'une foule nombreuse pendant un jour de fête. C'est vers la fin de septembre que ces oiseaux font leur ponte, et c'est à cette époque particulièrement qu'on les rencontre à terre. Ils creusent dans le sable des trous ou plutôt des terriers profonds, au fond desquels s'abrite la famille et où la femelle pond un ou deux œufs. Les dunes sablonneuses où les *manchots* creusent leurs terriers sont quelquefois tellement criblées de trous, qu'on ne peut y faire un pas sans s'y enfoncer jusqu'aux genoux. Les navigateurs ne sont nullement d'accord sur la qualité et le goût de la chair de ces palmipèdes. Les uns affirment qu'elle est aussi bonne à manger que celle des oies; d'autres la disent un médiocre manger; d'autres enfin, renchérissant encore, lui trouvent une odeur musquée, un goût d'huile et de poisson, bref, la déclarent franchement détestable. Les *manchots* se rencontrent dans toutes les mers australes et sur toutes les îles qui y sont disséminées; on les voit aussi à des latitudes moins élevées dans le grand Océan et l'océan Atlantique. Le tropique du Sud paraît toutefois être une limite que ces oiseaux n'ont guère franchie.

Les six ou sept espèces de *manchots* que l'on connaît ont été réparties dans quatre genres distincts, établis sur des différences que présente le bec. Ce sont les *manchots* proprement dits, comprenant une espèce unique, le grand *manchot*, d'un blanc ardoisé en dessus, blanc dessous, avec un masque noir entouré d'une cravate jaune; les sphénisques, comprenant une espèce unique, le sphénisque du Cap, brun en dessus, blanc aux parties inférieures, avec une bande blanche sur le bec; les pygoscelis : espèce unique, le pygoscelis papou; tête et cou d'un noir sombre tirant sur le bleu ainsi que les parties supérieures, les inférieures blanches avec une marque blanche au-dessus de l'œil; enfin les gorfous. V. ce mot.

MANCIANO, ville du royaume d'Italie, province, district et à 19 kilom. S. E. de Grosseto, chef-lieu de mandement; 4,238 hab. Fabrication de chapeaux de paille. Récolte et commerce de céréales.

MANCIENNE s. f. (man-siè-ne). Bot. Nom vulgaire de la viorne cotonneuse.

MANCINELLI (Antoine), philologue italien, né à Velletri en 1452, mort à Rome vers 1506. Il enseigna les lettres antiques dans différentes villes d'Italie, et l'on raconte que, ayant fait une harangue contre l'immoralité d'Alexandre VI, ce pape, irrité, lui fit couper la langue et la main. Ses ouvrages sont aujourd'hui oubliés; les principaux sont : un poëme *De vite sua* (Bologne, 1496, in-8°); des *Epigrammata*, insérés dans les *Deliciæ poetarum italorum* de Gruter, t. II. Le recueil de ses *Œuvres* a été publié à Venise (1498-1502).

MANCINI (famille), ancienne famille patricienne de Rome, qu'ont rendue fameuse en France les neveux et nièces du cardinal Mazarin. Elle portait originairement le nom d'Omni-Santi. Le premier qui prit le nom de Mancini fut Pietro Omni-Santi, surnommé MANCINI DEI LUCI, qui vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il eut pour fils Lorenzo Omni-Santi, surnommé également MANCINI, père, entre autres, de Giuliano MANCINI, qui vivait en 1455. Alessandro MANCINI, fils de Giuliano, eut pour fils Jacopo MANCINI, père de GIULIANO II et aïeul de LORENZO II. Paolo MANCINI, fils aîné de Lorenzo II, fut commandant de la garde à cheval du cardinal Aldobrandini, et se signala dans la guerre de Ferrare en 1597; il est surtout connu par la fondation de l'Académie des humoristes. Il avait eu, entre autres enfants, Francesco-Maria MANCINI, cardinal, et Michel-Lorenzo MANCINI, marié en 1634 à Hieronyma Mazarini, sœur du cardinal Mazarin. Lorenzo Mancini fut le père de cette nombreuse lignée qui brilla à la cour de Louis XIV. Il n'eut de remarquable, en dehors de cela, que sa passion pour l'astrologie, la nécromancie et toutes les sciences divinatoires, manie qu'il légua à ses filles, et qui fut cause que deux d'entre elles furent compromises, d'une façon assez louche, dans cette mystérieuse affaire des poisons, où la sorcellerie tenait une grande place. De son mariage naquirent : 1° Laure MANCINI, depuis duchesse de Mercœur; 2° Olympe MANCINI, depuis duchesse de Soissons; 3° Michel-Paul MANCINI, jeune homme d'un brillant avenir, misérablement tué au combat de la porte Saint-Antoine en 1652; tombé prisonnier entre les mains des frondeurs, on ne lui fit pas de quartier, il fut massacré sur place; 4° Marie MANCINI, depuis princesse Colonna; 5° Philippe-Julien MANCINI, depuis duc de Nevers; 6° Hortense MANCINI, depuis duchesse de Mazarin; 7° Marie-Anne MANCINI, depuis duchesse de Bouillon; 8° Alphonse MANCINI, venu en France avec cette dernière en 1657, et qui mourut peu après; il était élevé au collége des jésuites, et, en jouant avec ses petits camarades, il reçut une blessure grave dont on ne put conjurer les suites.

Philippe-Julien Mancini obtint, en 1676, des lettres du roi Louis XIV, lui confirmant le duché-pairie de Nivernais, auquel le Donziois avait été incorporé, et dont l'avait gratifié le cardinal Mazarin. Il mourut en 1707, laissant de Diane-Gabrielle de Damas-Thianges, sa femme : Philippe-Jules-François MANCINI-MAZARINI ; Jacques-Hippolyte, marquis de MANCINI, colonel d'infanterie, marié à Anne-Louise de Noailles, dont il eut une fille qui épousa, en 1738, Louis-Melchior-Armand, vicomte, puis marquis de Polignac ; Diane-Gabrielle-Victoire MANCINI, mariée à Charles-Louis-Antoine de Hénin, prince de Chimay ; Diane-Adélaïde-Philippe MANCINI, mariée à Louis-Armand, duc d'Estrées. Philippe-Jules-François Mancini-Mazarini obtint des lettres de confirmation de son duché-pairie de Nivernais et Donziais en 1720. Il mourut en 1768, laissant, de son mariage avec Marie-Anne Spinola, Louis-Jules-Barbon MANCINI-MAZARINI, duc de Nivernais et Donziois, ambassadeur de France à Rome, à Berlin et à Londres, membre de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Celui-ci avait épousé, en premières noces, Hélène-Françoise-Angélique Phélipeaux de Pontchartrain, sœur du comte de Maurepas, et, en secondes noces, Marie-Thérèse de Brancas de Forcalquier. Du premier lit, il eut un fils, mort enfant, et deux filles, Hélène-Julie-Rosalie MANCINI-MAZARINI DE NEVERS, mariée à Louis-Marie Fouquet de Belle-Isle, duc de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, et Adélaïde-Diane-Hortense-Délie MANCINI-MAZARINI DE NEVERS, mariée à Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac. Le duc de Nivernais mourut dernier de son nom en 1798.

MANCINI (Paolo), fondateur de l'Académie des *Umoristi*, né à Rome, mort dans la même ville en 1635. Il suivit d'abord la carrière des armes, prit part, en qualité de capitaine de la garde à cheval du général cardinal Aldobrandini, à la guerre suscitée contre Ferrare par Clément VIII, épousa en 1600 Vittoria Capozzi, et quitta alors le service. A l'occasion de ses noces, célébrées avec une grande magnificence, plusieurs auteurs du temps composèrent des pièces de vers et des comédies. Paolo Mancini les engagea à venir les réciter ou les faire jouer dans son palais, qui, à partir de ce moment, devint le rendez-vous des beaux esprits. Les invités de Mancini se réunirent sous sa présidence deux fois par mois, puis toutes les semaines, et ce fut ainsi que fut constituée, vers 1602, l'Académie des *Umoristi*, ainsi nommée parce que les premiers membres, gens de beaucoup d'esprit, avaient reçu le surnom d'*Uomini di bell' umore*. Cette société littéraire, qui jeta un grand éclat, et compta au nombre de ses membres Salviani, Marini, Guarini, Peiresc, etc., ne se soutint que jusqu'en 1670. Quant à Mancini, devenu veuf après vingt ans d'une union des plus heureuses, il embrassa alors la vie religieuse.

MANCINI (Laure), duchesse DE MERCŒUR, née à Rome en 1635, morte à Paris en janvier 1657. Ce fut la plus sage de toutes ces *Mazarines*, comme on les appelait, qui causèrent tant de troubles dans les régions galantes de la cour et furent pour le cardinal, comme pour le jeune roi lui-même, le sujet de tant de préoccupations. Elle avait environ treize ans lorsque, en 1647, Mazarin, affermi depuis cinq ans dans la succession de Richelieu et fort de l'amitié, peut-être de l'amour d'Anne d'Autriche, se proposa de la faire venir à Paris avec une de ses sœurs, Olympe, et ses deux cousines, les Martinozzi. Il envoya Mme de Navailles les chercher à Rome en grand équipage, et elle ramena avec elles un jeune frère des Mancini, Paul. Arrivées à la cour, les nièces du cardinal eurent pour gouvernante l'ancienne gouvernante du roi, la marquise de Sénecé ; Mme de Nogent les reçut à Fontainebleau comme des altesses, et la reine alla les voir le soir même. Elles eurent tout aussitôt une petite cour, ce qui peint bien le servilisme de tout l'entourage du cardinal ministre, et quoique Mazarin affectât de traiter de sots ceux qui se dérangeaient pour ces petites filles, il était trop flatté dans son amour-propre pour ne pas leur en savoir gré. Le maréchal de Villeroy dit à ce propos : « Voilà de petites demoiselles qui présentement ne sont point riches, mais qui bientôt auront de beaux châteaux, de bonnes rentes, de belles pierreries, de bonne vaisselle d'argent et peut-être de grandes dignités. » C'était un homme avisé que ce maréchal.

Aussitôt que Laure eut atteint ses dix-sept ans, le cardinal songea à l'établir. Il jeta d'abord les yeux sur le duc de Candale, que l'on appelait le beau Candale et qui se prétendait prince, dit Amelot de La Houssaye, à cause que sa mère était fille bâtarde de Henri IV. Mais le beau Candale mourut subitement à Lyon, empoisonné, dit-on, par un mari jaloux. Mazarin fit alors des avances au duc de Mercœur, fils du duc de Vendôme, et par conséquent petit-fils de Henri IV et de la belle Gabrielle : il tenait à cette lignée illégitime du Béarnais. Le duc de Mercœur était d'ailleurs épris comme un simple mortel de cette nièce du cardinal qui, d'après Mme de Motteville, était une agréable brune, du visage le plus gracieux. Son père, pour qui elle n'était que la fille d'un aventurier, le railla d'abord de sa sotte inclination, puis donna son consentement à ce qu'il considérait comme une mésalliance, afin de rentrer à la cour, d'où ses folies l'avaient fait écarter ; il refusa net une seconde fois quand, la Fronde ayant momentanément triomphé, Mazarin fut exilé par arrêt du parlement. Mais le duc de Mercœur passa outre ; il rejoignit le cardinal à Brühl, près de Cologne, où il s'était retiré avec ses nièces, et réalisa le mariage en vue duquel il avait engagé sa parole (1651). La cour se montra d'abord furieuse, les pamphlétaires tournèrent ce mariage en ridicule. Voici les titres de quelques-unes des brochures publiées à ce propos : l'*Outrecuidante présomption du cardinal Mazarin dans le mariage de sa nièce* (Paris, 1651) ; *Réponse de l'antinocier* ou le *Blâme des noces de M. le duc de Mercœur avec la nièce de Mazarin* (1651) ; *Lettres de M. de Beaufort à M. le duc de Mercœur, son frère* (1651) ; *Réponse à, etc.; Lettre de la prétendue Mme de Mercœur envoyée à M. de Beaufort* (1651) ; *Entretien de M. le duc de Vendôme avec MM. les ducs de Vendôme et de Beaufort, ses enfants*, etc., etc. Quelques-uns des adversaires du cardinal ne s'en tinrent pas aux moqueries des frondeurs ; Condé appela Mercœur devant le parlement et lui reprocha d'entretenir des intelligences avec les ennemis de la France. Mercœur se défendit en prouvant que, au temps de la faveur du cardinal, Condé avait chaudement approuvé cette union. La rentrée en France de Mazarin assoupit bientôt cette affaire, et tout le monde se tut.

Pendant que le duc de Mercœur, qui avait obtenu le gouvernement de la Provence et un commandement en Italie sous les ordres des ducs de Savoie et de Modène, allait remporter quelques faciles succès, Laure Mancini vécut obscurément au château d'Anet, cherchant à faire oublier le bruit scandaleux qui s'était fait autour de son nom. Elle parut assez rarement au Louvre et à Fontainebleau, où pourtant elle recueillait, avec ses sœurs, les plus vifs hommages. « La reine de Suède railla le chevalier de Grammont, raconte Mme de Motteville, sur la passion qu'il avait pour Mme de Mercœur, et ne l'épargna nullement sur le peu de reconnaissance qu'il en pouvait espérer. » Louis XIV lui-même voulut aussi lui plaire. A l'un des bals de Fontainebleau, « le jeune roi, dit le même témoin, trop accoutumé à rendre tous les honneurs aux nièces de Mazarin, alla prendre Mme de Mercœur pour commencer le branle. La reine, surprise de cette faute, se leva brusquement de sa chaise, lui arracha Mme de Mercœur, en lui disant tout bas d'aller prendre la princesse d'Angleterre. La reine d'Angleterre, qui s'aperçut de la colère de la reine, courut après elle, et lui dit tout bas qu'elle la priait de ne point contraindre le roi, que sa fille avoit mal au pied, et qu'elle ne pouvoit danser. La reine lui dit que, si la princesse ne dansoit, le roi ne danseroit point du tout. Ainsi la reine d'Angleterre laissa danser la princesse sa fille, et dans son âme fut mal satisfaite du roi. Il fut encore grondé le soir par la reine, sa mère, mais il lui répondit qu'il n'aimoit point les petites filles. »

La duchesse de Mercœur, déjà mère de deux enfants, allait en mettre un troisième au monde lorsqu'on lui annonça la mort de sa mère (décembre 1656) ; cette nouvelle lui frappa si fortement l'esprit qu'elle expira peu de temps après être accouchée. Les médecins ne prolongèrent sa vie de quelques heures qu'en lui appliquant des ventouses de la façon la plus cruelle. Comme la délivrance s'était heureusement accomplie et que la vie de la malade ne semblait courir aucun danger, Mazarin assistait, le soir même, à un ballet. Averti de la situation, il n'eut que le temps de se rendre à l'hôtel de Vendôme et donna les marques de la plus vive douleur. Le duc de Mercœur, tout entier à son chagrin, entra dans les ordres ; des deux fils qu'il eut de Laure Mancini, l'un fut le fameux duc de Vendôme, le vainqueur de Luzzara, l'autre le grand prieur de Vendôme.

MANCINI (Olympe), comtesse DE SOISSONS et princesse DE CARIGNAN, née à Rome en 1639, morte à Bruxelles en 1708. Sa destinée fut orageuse. Son père, qui se mêlait d'astrologie et qui avait tiré l'horoscope de toute la famille, avait prédit que l'une de ses filles, Marie, causerait de grands troubles dans le monde ; il en aurait pu dire autant d'Olympe, d'Hortense et de Marie-Anne. « La famille de Mazarin était un fléau, dit Michelet. Le bataillon de ses nièces, fort nombreuses, était né, formé sous l'étoile de la reine de Suède, qui vint à Paris en leur temps. Le cynisme altier de Christine, ses courses errantes et son dévergondage, comme d'un vaisseau sans gouvernail, enfin le coup royal qu'elle frappa sur Monaldeschi, tout cela les avait éblouies, si bien qu'elles prenaient son costume et beaucoup trop ses mœurs. Une autre singularité de ces Mazarines, c'est que leur frère, à l'instar des Condés, admirait, célébrait les charmes de ses sœurs et vivait avec elles dans une peu édifiante union. » L'éducation d'Olympe, commencée à Rome dans un couvent, fut continuée à Paris, de la façon la plus brillante et presque royale, car les nièces du cardinal la partageaient avec le jeune roi Louis XIV et son frère, Monsieur. La reine s'en mêlait et les conduisait elle-même au Val-de-Grâce faire leurs dévotions. Les Mazarines, dont les pamphlets du temps disaient :

> Elles ont les yeux d'un hibou,
> L'écorce blanche comme un chou,
> Les sourcils d'une âme damnée
> Et le teint d'une cheminée,

acquirent vite ce genre de beauté hardie et provoquante qui fit leur succès à la cour. Ce portrait satirique s'appliquait surtout à Olympe, la plus brune de toutes, « âme noire et visage noir, » dit Michelet, avec quelque exagération. Elle ne manquait pas de grâce ; on remarque même qu'elle prit vers ses dix-sept ans un embonpoint potelé fort agréable ; elle avait de l'esprit, un esprit souple, insinuant et porté à la ruse, à la malice. Elle sentit vite, avec ses instincts de femme et d'Italienne, l'impression favorable qu'elle produisait sur le jeune roi, dont elle partageait les jeux, avec qui elle jouait la comédie, et son ambition s'éveilla. On remarqua entre eux des privautés singulières, et Loret s'écria dans sa *Gazette* :

> . . . La nymphe Mancine,
> Fort bien vestue à la Christine,
> D'une amazone avoit les traits.
> Parmi ces célestes attraits,
> Qui font que sous son bel empire
> Maint cœur d'importance soupire....

Ce « cœur d'importance, » c'était celui de Louis XIV.

« La reine, dit Mme de Motteville, ne se fâchait point de cet attachement ; mais elle ne pouvait souffrir, pas même en riant, qu'on parlât de cette amitié comme d'une chose qui pouvait tourner au légitime ; la grandeur de son âme avait de l'horreur pour un tel abaissement. » Mais d'autres croyaient la mésalliance possible : Christine dit un jour assez haut pour être entendue du cardinal, dont elle avait besoin : « Ce serait fort mal de ne point marier au plus vite deux jeunes gens qui se conviennent si bien. » Olympe dut pourtant se contenter d'être la maîtresse ; le trône qu'elle rêvait lui échappa, peut-être parce qu'elle se donna trop vite. Elle se rejeta alors sur les princes du sang, car il lui fallait un mari illustre. Il fut question du prince de Conti, puis du prince de Modène, puis du duc de La Meilleraye, qui refusa, comme les deux premiers. Un pamphlet, qui parut sous le titre d'*Entretiens de Colbert et de Bloin* (Cologne, 1701), rapporte que, lorsque Olympe lui fut proposée, La Meilleraye répondit qu'il voulait se marier pour faire son salut et que, comme il ne pourrait jamais se résoudre à aimer ce diable en jupon, ce mariage serait pour lui, à proprement parler, le chemin de la damnation, car il serait contraint de pécher avec d'autres femmes. Puis Olympe sut l'enflammer tellement par ses agaceries, qu'il en devint amoureux fou et courut la redemander à son oncle. Mazarin le renvoya à Olympe, qui répondit, c'était sa vengeance : « Je ne veux me marier que pour faire mon salut, pour aimer mon mari, et comme j'ai pour vous une insurmontable aversion, je vous refuse. » Mazarin finit par mettre la main, pour elle, sur un grand seigneur, Eugène de Carignan, de la maison de Savoie, et prince du sang de France, par sa mère. Pour lui, le cardinal fit revivre le titre de comte de Soissons. Les poëtes de cour célébrèrent à l'envi cette union, et, ce qui est caractéristique des mœurs de l'époque, ils ne manquèrent pas de dire au mari qu'avant lui sa femme avait été jugée digne « de la couche des dieux » (février 1657). Une des sœurs d'Olympe, Marie Mancini, lui succéda dans le cœur du roi et parvint à la faire bannir de la cour ; mais cette éclipse fut de peu de durée. Louis XIV épousa Marie-Thérèse ; Olympe reprit son ascendant, et, d'autant plus libre qu'elle était mariée, commença cette vie de scandales qui devait la faire montrer du doigt, même au milieu de cette cour licencieuse. Le roi venait ouvertement la voir à l'hôtel de Soissons. Elle l'accompagna dans un voyage qu'il fit à Bordeaux et revint avec lui, en tête-à-tête dans son carrosse. Un agent secret de Mazarin, Bartet, écrivait à son maître, à la date du 3 octobre de la même année : « Le roi a trouvé le moyen de venir de Bordeaux ici en jouant ; il a quitté le carrosse de la reine dès la seconde journée, et est entré dans le sien avec Mme la comtesse de Soissons seule et Mme d'Uzès ; ils ont fait dans le carrosse d'une machine une table où ils jouent tête-à-tête un jeu à perdre 300 ou 400 pistoles. La perte n'est pas de cela jusqu'à cette heure, et c'est le roi qui perd. Il a repris avec Mme la comtesse le commerce de lui parler, de rire avec elle, et particulièrement d'y jouer plus qu'avec qui que ce soit ; de sorte que cela va aussi bien qu'on le peut souhaiter, et dure comme cela depuis six jours ; ils ont dîné tous les jours tête-à-tête dans le carrosse, sans en sortir. »

L'hôtel de Soissons fut pendant quelque temps renommé pour les fêtes qu'y donnait la belle Olympe, maîtresse de maison bien entendue et habile à satisfaire les goûts de ses hôtes. On y jouait surtout un jeu d'enfer, et Louis XIV y fut très-assidu ; puis il se lassa de cette maîtresse qu'il avait déjà une fois quittée, et chargea le beau de Vardes, celui que Michelet appelle un don Juan espion, de l'en débarrasser en la prenant pour lui. Quelques jours après, de Vardes était son amant en titre. L'association de ces deux types pervers faillit être fatale à La Vallière, que Louis XIV venait de prendre pour maîtresse ; il n'est sorte de machinations qu'ils n'ourdirent contre elle, jusqu'à contrefaire des lettres écrites d'Espagne à Marie-Thérèse. La comtesse de Soissons ourdit encore d'autres trames à elle seule, contre Madame, avec qui elle soupçonnait, non sans raison, de Vardes de lui être infidèle. « Jalouse de Madame jusqu'à la folie, dit Mme de La Fayette, elle ne laissait point de bien vivre avec elle. Un jour qu'elle était malade, elle pria Madame de l'aller voir, et elle reprocha à Madame le commerce que, depuis trois ans, elle avait avec de Vardes, à son insu... Une autre fois, elle envoya prier encore Madame de l'aller voir : la princesse la trouva dans une douleur inconcevable des trahisons de son amant... Sur cela, elle conta à Madame tout ce qu'elle savait, et, dans cette confrontation qu'elles firent entre elles, elles découvrirent des tromperies qui passent l'imagination. La comtesse jura qu'elle ne verrait de Vardes de sa vie ; mais que ne peut une violente inclination ? De Vardes joua si bien la comédie qu'il l'apaisa. » Madame, à son tour, privée de de Vardes et du comte de Guiche exilé, jeta les hauts cris ; elle alla jusqu'à se plaindre au roi. Olympe en fit autant, et leurs récriminations réciproques firent découvrir toutes sortes de choses restées à moitié cachées. Tel était le train de la cour ; on ne s'en douterait guère en lisant les histoires officielles du grand siècle.

La seconde partie de la vie de la comtesse de Soissons fut misérable. Compromise dans l'affaire des poisons par la Voisin, elle avait joué tant de mauvais tours à tout le monde qu'elle ne trouva personne pour la défendre. Elle était peut-être innocente ; mais la mort subite de son mari, en 1673, laissait place au soupçon. On ne put rien prouver à cet égard, si ce n'est une scène de magie blanche assez singulière. Pendant que le comte de Soissons était en Champagne et déjà malade, elle fit venir chez elle une petite fille de cinq ans, que l'on disait douée de seconde vue et qui prophétisa sa mort, en présence de la duchesse de Bouillon, du duc de Vendôme et de Villeroy. Ces sortes de sorcellérie, quand elles sont justifiées par l'événement, sont bien sujettes à caution. La comtesse, avertie, jugea prudent de fuir ; elle donnait à jouer à la bassette chez elle lorsqu'on vint la prévenir ; elle s'esquiva, donnant une excuse banale à tout le monde qui se retira fort stupéfait, fit un paquet de ses bijoux et pierreries et prit la route de Bruxelles, seule avec Mme d'Alluye. Louvois, qui lui en voulait à mort, la fit relancer par de la cavalerie jusqu'à la frontière, et un bref fut crié dans Paris pour qu'elle eût à se présenter sous trois jours. Elle s'en donna bien de garde ; elle écrivit à ses amis que Louvois ne serait content que lorsqu'il l'aurait menée à l'échafaud, mais qu'elle ne voulait pas lui donner cette satisfaction et qu'elle se justifierait plus tard. A Bruxelles, la population était tellement contre elle, à cause des rumeurs d'empoisonnements qui commençaient à courir même à l'étranger, que, étant entrée au Béguinage pour acheter des dentelles, elle n'en put sortir et fut obligée d'y coucher ; elle aurait été déchirée à la porte. Cette effervescence populaire s'apaisa, et elle put séjourner tantôt dans les Pays-Bas, tantôt en Allemagne, pendant que son fils, l'illustre prince Eugène de Savoie, lui fermait irrévocablement la France par les victoires qu'il remportait sur les ineptes généraux de Louis XIV. Des Pays-Bas, elle passa en Espagne où, quelques années auparavant, sa sœur Marie avait également trouvé un refuge. Mais là encore, elle fut poursuivie par sa fatale renommée d'empoisonneuse. D'abord Charles II, qui ne pouvait avoir d'enfants, et qui la croyait sorcière pour tout de bon, l'accusa de lui avoir « noué l'aiguillette ; » il ne se cacha pas ensuite pour dire tout haut que les jours de la reine, Louise d'Orléans, étaient en danger, si elle continuait de recevoir une telle femme. L'événement sembla justifier ses craintes : Louise d'Orléans mourut subitement. Saint-Simon s'est fait l'écho des bruits malveillants qui coururent alors :

« Le comte de Manfeld étoit ambassadeur de l'empereur à Madrid, et la comtesse de Soissons lia un commerce intime avec lui dès en arrivant. La reine, qui ne respiroit que France, eut une grande passion de voir la comtesse de Soissons. Le roi d'Espagne, qui avoit fort ouï parler d'elle, et à qui les avis pleuvoient, depuis quelque temps, qu'on vouloit empoisonner la reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il paroît à la fin que la comtesse de Soissons vint quelquefois les après-dînée chez la reine, par un escalier dérobé, et elle la voyoit seule avec le roi. Ces visites redoublèrent, et toujours avec répugnance de la part du roi. Il avoit demandé en grâce à la reine de ne jamais goûter de rien qu'il n'en eût bu ou mangé le premier, parce qu'il savoit bien qu'on ne le vouloit pas empoisonner. Il faisoit chaud, le lait est rare à Madrid. La reine en désira, et la comtesse, qui avoit peu à peu usurpé des moments de tête-à-tête avec elle, lui en vanta d'excellent, qu'elle promit de lui apporter à la glace. On prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeld. La comtesse de Soissons l'apporta à la reine, qui l'avala, et mourut peu de temps après. » Tout semble positif dans ce récit, qui est une accusation en bonne et due forme. Mais les faits sont contredits par tous les témoignages des contemporains, la princesse Palatine, Dangeau, le comte de Rebenac, ambassadeur d'Espagne, etc.

La comtesse de Soissons quitta Madrid et retourna à Bruxelles. Une lettre de Mme de Coulanges montre qu'elle y mena encore grand train, et continua ainsi jusqu'à sa mort, arrivée en octobre 1708. Elle eut trois filles et cinq fils, dont le plus célèbre fut le prince Eugène de Savoie.

MANCINI (Marie), princesse COLONNA, sœur des précédentes, née à Rome en 1640, morte en 1715, si obscurément qu'on ne sait si c'est à Paris ou à Madrid. Elle fut amenée en 1653, avec sa jeune sœur Hortense, son frère Philippe, le futur duc de Nevers, et Laure Martinozzi. Mazarin était alors tout-puissant, et la république de Gênes fournit pour la traversée *une magnifique* galère dorée à ces jeunes favorites de la fortune. Ce nouvel escadron de nièces du cardinal séjourna huit mois à Aix, pour y apprendre les éléments de la langue française; puis ces jeunes filles, amenées à Paris, furent placées au couvent de la Visitation de la rue Saint-Jacques.

Quand elle parut à la cour, Marie avait près de dix-huit ans; elle fit peu d'impression sur le roi, déjà occupé ailleurs. Elle n'était rien moins que belle, s'il faut en croire Mme de Motteville, qui nous la montre avec de grands bras décharnés et un long cou sans grâce, un teint brun et jaune. « Ses yeux, ajoute-t-elle, étaient grands et noirs, mais ils n'avaient point encore de feu : ils paraissaient rudes; sa bouche était grande et plate, et hormis les dents, qu'elle avait belles, on la pouvait dire toute laide alors. » Louis XIV fit d'elle une camarade, une compagne de jeux, comme l'avaient déjà été Laure et Olympe, avant que cette dernière fût davantage. Mais lorsque la beauté de la jeune fille se fut développée, il s'en éprit sérieusement; il apprit même l'italien pour lui plaire, lui qui était si rebelle à l'étude et ne songeait qu'aux plaisirs. Marie, douée d'un esprit vif et prompt, et façonnée en Italie par les meilleurs maîtres, savait par cœur tous les poëtes de son pays et faisait honte au jeune roi de son ignorance. Leur roman d'amour commença ainsi en lisant Pétrarque; mais il est probable que la rusée Italienne avait bien autre chose en tête que des vers d'amour. Jolie et ardente comme elle l'était, elle se crut un moment reine de France, tant Louis XIV mettait de passion à lui prouver son amour. Si le cardinal eût donné sur l'heure son consentement, le mariage aurait eu lieu, sans nul doute; mais, loin de se prêter aux vues de sa nièce, il l'éloigna de Paris, la confina dans un couvent, au Brouage, en *attendant l'issue des négociations* qui devaient donner Marie-Thérèse pour femme à Louis XIV. On a vu dans la conduite du cardinal un acte de désintéressement admirable, l'acte presque sublime d'un grand ministre qui préfère le bien de l'Etat à ses avantages *personnels; il est probable qu'il y eut tout* autre chose. Sa nièce, qui le méprisait, cherchait déjà à détacher le roi de Mazarin et le soulevait contre son autorité; devenue reine, elle l'eût fait congédier. C'est l'opinion de Henri Martin et de Michelet. « Marie, sombre Italienne aux grands yeux flamboyants, dit ce dernier, douée d'un esprit infernal et de l'énergie du bas peuple de Rome, enveloppa un moment le froid Louis XIV d'un tourbillon de passion. Elle eût été reine, à coup sûr, si son oncle n'avait deviné son ingratitude; déjà elle travaillait à le perdre. » Mazarin sépara les deux amants, et c'est alors que Marie dit à Louis XIV ces mots si touchants : « Vous êtes roi, vous pleurez, et je pars!... » Le roi céda aux instances du cardinal et de la reine mère, qui déjà s'occupait de faire rédiger une protestation. Du couvent où elle était, la jeune fille continua d'entretenir correspondance avec le roi; puis, revenue de sa colère, elle se soumit à la volonté de son oncle et cessa d'écrire. Peu après, en 1661, elle épousa le connétable Colonna, auquel elle apporta en dot 100,000 livres de rente. Il lui coûtait toutefois de quitter la France, et elle considéra son départ comme un exil.

L'union de Marie Mancini et du prince napolitain fut heureuse quelque temps; ils allèrent habiter à Rome le beau palais Colonna, décoré par le Titien, l'Albane, Carrache, où elle donna en peu d'années plusieurs enfants à son mari; mais, à la suite d'une couche laborieuse, qui avait mis ses jours en danger, excédée des empressements galants du connétable, elle lui signifia qu'elle ne voulait plus vivre avec lui et le rebuta par ses froideurs. Colonna prit une maîtresse, qu'il fit habiter au palais, et alors les querelles conjugales se renouvelèrent chaque jour. Ce fut bien pis lorsque près de la connétable vinrent se réfugier d'abord sa sœur Hortense, en rupture de ban conjugal, puis le chevalier de Lorraine, l'infâme mignon de Monsieur, frère de Louis XIV, et le duc de Nevers. Ce dernier, après avoir assisté à une altercation très-vive entre sa sœur et Colonna, lui dit : « Prenez garde; vous vous réveillerez un beau jour enfermée dans le Paliano. » Le Paliano était un château fort du connétable. Marie eut peur, et, quelques jours après, elle quittait Rome furtivement, avec sa sœur Hortense, toutes deux habillées en homme, comme des aventurières. Elles firent, dans une barque de pêcheurs inconnus, une traversée qui dura huit jours, s'exposant à être jetées à la mer s'il eût passé par la tête des mariniers de les dépouiller. Elles débarquèrent à La Ciotat et se rendirent à cheval à Marseille. Tel était l'état de leur toilette, que Mme de Grignan dut leur envoyer jusqu'à des chemises, en leur écrivant « qu'elles voyageaient en vraies héroïnes de roman, avec force pierreries et point de linge blanc. »

Elles voulurent aller voir, à Montpellier, un homme tombé de haut comme elles, le marquis de Vardes. Il méritait bien cet honneur, car l'aventure était digne de lui.

Là, les deux sœurs furent obligées de se séparer, le mari d'Hortense, en apprenant son retour, ayant mis les archers à ses trousses. Marie essaya de rentrer en grâce et demanda à Louis XIV de reparaître à la cour; on la laissa venir à Paris, mais ce fut pour l'interner à l'abbaye du Lys. Ses lettres suppliantes au roi et à Colbert n'eurent aucun effet; le roi, craignant de la voir se mettre en travers de ses amours, se souciait peu de la savoir libre. On la relâcha, mais avec ordre de se tenir éloignée de la cour d'un rayon de cinquante lieues. Alors commencèrent ces courses errantes, dont nous ferons le récit abrégé d'après M. Amédée Renée. Elle se rendit à Lyon, et prit le parti de s'éloigner tout à fait, pour aller rejoindre sa sœur Hortense en Savoie. Là, elle se fâcha avec le duc, qui lui conseillait de retourner à Rome; elle franchit le Saint-Bernard, traversa la Suisse, et, trompée par les conseils d'un certain marquis que le connétable avait attaché à ses pas, elle gagna les Pays-Bas espagnols. Là, elle fut arrêtée et conduite dans la citadelle d'Anvers. S'ennuyant fort dans sa prison, elle eut l'idée de se rendre en Espagne pour intéresser la reine en sa faveur. Elle se fit transporter d'Ostende à Saint-Sébastien; de là elle se rendit à Madrid, où elle trouva le connétable, qui la reçut dans sa maison. Mais ce nouvel essai ne réussit guère; Marie avait en aversion ce Colonna, qui pourtant « étoit fait à peindre, » dit Mme de Villars. Il est vrai qu'il était devenu fort avare. Bientôt il la fit enfermer dans l'Alcazar de Ségovie, « où elle fut traitée misérablement. » Une partie des couvents d'Espagne lui servirent tour à tour de prison. Elle essaya vainement de passer en Angleterre. Quelques historiens pensent qu'elle revint en France, où elle se serait éteinte dans l'obscurité. Le Père Anselme la fait mourir à Madrid.

Outre des mémoires, publiés pour la première fois à Leyde en 1678, sous le titre de : *Apologie*, ou les *Véritables mémoires de Mme Marie Mancini, connétable de Colonne*, et sur l'authenticité desquels les biographes ne sont pas d'accord, notre héroïne, assure-t-on, avait écrit plusieurs ouvrages. On ne peut lui attribuer sûrement qu'un opuscule sur l'astrologie, qu'elle aimait passionnément en sa double qualité d'Italienne et de fille de Lorenzo Mancini. Cet opuscule a pour titre : *Discorso astrofisico delle mutazioni dei tempi e di altri accidenti mondani dell' anno* 1670, *di madama Maria Mancini, principessa romana, duchessa di Paliano, di Fagliocopo, di Marino, etc., e gran contestabilessa del regno di Napoli* (vol. in-4°).

MANCINI (Hortense), duchesse DE MAZARIN, sœur des précédentes, née à Rome en 1640, morte à Chelsea (Angleterre) en 1699. Hortense fut la plus jolie et la plus intelligente des nièces du cardinal; encore n'eut-elle pas l'esprit de s'arranger une existence à l'abri des inquiétudes et des aventures; mais ce fut la faute de son mari plus encore que la sienne. Elle parut à la cour en 1657, et rencontra bien vite de nombreux prétendants à sa main : Charles II d'Angleterre, alors roi sans couronne; l'illustre Turenne, qui se sentait rajeunir en la regardant; le futur roi de Portugal, Pierre II; Charles de Lorraine; Charles-Emmanuel de Savoie; un descendant des Courtenay, etc. Mazarin, qui aimait Hortense plus qu'aucune de ses autres nièces, voulait la marier à quelque grand seigneur de moins haute volée que ces altesses, qui perpétuât son nom, et à qui il se proposait de léguer la plus grande partie de son immense fortune. Il répondit donc à Charles II qu'il ne lui donnerait pas sa nièce tant qu'il y aurait des cousines germaines du roi à pourvoir, et trouva de semblables défaites pour les autres. Le descendant des Courtenay aurait bien fait son affaire; mais il le trouva trop pauvre diable. Son choix tomba sur Armand de La Porte, marquis de La Meilleraye, celui dont Saint-Simon dit qu'il s'appelait de La Porte parce que, sans doute, un de ses ancêtres avait été portier. Son père était grand maître de l'artillerie. Il était amoureux fou d'Hortense, et disait partout qu'il lui serait égal de mourir sous trois jours pourvu qu'il la possédât. La jeune fille mettait peu d'empressement à épouser ce maniaque; ce mariage se fit pourtant (février 1661), un mois avant la mort du cardinal. Le marquis de La Meilleraye dut prendre le titre de duc de Mazarin, et, un mois après son mariage, il hérita, du chef du cardinal, d'une fortune de 28 millions et de plusieurs gouvernements. Alors il devint avare, et, torturé par la jalousie, fit mener à sa femme la vie la plus misérable. Les deux époux habitaient le palais Mazarin, où logeait encore Marie Mancini, que le roi venait voir quelquefois; le duc de Mazarin fut jaloux du roi, et il n'est pas certain que Louis XIV n'ait senti s'éveiller une passion naissante pour la sœur de celle qui avait été sa maîtresse. Pour éviter des suites désagréables, le duc prit le parti de soumettre sa femme à une locomotion perpétuelle; il l'emmenait dans tous ses gouvernements les uns après les autres, et ne la laissait jamais séjourner longtemps au même lieu. « En dépit de ses grossesses fréquentes, dit M. Amédée Renée, il la traînait de ville en ville, de Bretagne en Alsace, sans se faire annoncer nulle part, exposant sa compagne de route à mille fâcheuses aventures, comme d'accoucher en pleine hôtellerie ou dans quelque incommode manoir. L'image du roi, et peut-être de beaucoup d'autres, le poursuivait, et ne laissait reposer nulle part ce Juif errant de la jalousie. D'autres préoccupations vinrent encore s'emparer de lui; il se jeta dans la dévotion la plus outrée, il se fit des scrupules inouïs. Les jansénistes de la Fronde s'étaient scandalisés qu'un cardinal eût dans sa maison des statues et des portraits légèrement vêtus; le duc de Mazarin s'en fit aussi un cas de conscience; toutes ces nudités le révoltèrent. Et que fit-il? Il ne se borna pas, comme Tartufe, à y jeter son mouchoir; un marteau à la main, il parcourut un jour sa galerie en brisant de ces beaux marbres ce qui choquait le plus ses regards. Les peintures des Titien et des Corrége, quand elles s'écartaient des règles expresses de la décence, subirent des réformes tout aussi radicales : elles furent religieusement barbouillées. Sur le bruit de ses faits et gestes, le roi envoya Colbert, qui trouva M. de Mazarin poursuivant ses exécutions. L'ancien intendant, qui savait par livres et deniers ce qu'avaient coûté ces chefs-d'œuvre, fit ce qu'il put pour sauver le reste. » Son rigorisme extravagant ne s'arrêtait pas là, et le même auteur nous raconte, d'après Saint-Evremond, « qu'il voulut faire arracher les dents de devant à ses filles, qui étaient belles comme leur mère, pour qu'elles fissent naître moins de tentations. Il défendait aux villageoises de traire les vaches, dans l'intérêt de leur chasteté, et aux nourrices de donner à teter aux petits enfants le vendredi et le samedi. Il enseignait aux filles dans quelle posture pudique elles devaient battre le beurre ou filer. Il s'en allait, faisant le missionnaire, de village en village, et y répandait des catéchismes de sa façon; il voulait convertir en couvents les corps de garde; il vendit sa charge de grand maître de l'artillerie, où il voyait un obstacle à son salut. Il avait la passion des règlements, et il en fit un des plus burlesques sur les règles à observer par les garçons apothicaires pour concilier la décence avec leurs fonctions. »

On devine quelle dut être la vie d'Hortense avec ce maniaque. Un soir qu'elle était à Paris, elle réussit à s'enfuir, et chercha un refuge chez son frère, à l'hôtel de Nevers. Le roi intervint, et elle dut regagner le domicile conjugal; elle s'enfuit de nouveau et se cacha dans l'abbaye de Chelles, où résidait déjà une de ses amies, la folâtre marquise de Courcelles. Le duc de Mazarin, ayant appris sa retraite, résolut de l'aller prendre de vive force, et cerna l'abbaye à la tête de soixante cavaliers; mais le duc de Bouillon et le comte de Soissons, qui tenaient pour leur belle-sœur, ayant été avertis, accoururent avec un parti aussi considérable, et tout se borna à des caracolades autour des murs; les nonnes avaient fermé les portes et haussé les ponts-levis, prêtes à soutenir un siége. Hortense dut pourtant rentrer à Paris, par ordre du roi. Elle s'enfuit encore, mais cette fois quitta la France, avec son frère, le duc de Nevers, et le chevalier de Rohan, qu'on lui donnait pour amant. Elle s'était vêtue en homme, et se mit à courir le monde sous ce costume. Elle se réfugia d'abord à Nancy, chez l'un de ses anciens prétendants, Charles de Lorraine, qui lui donna une escorte jusqu'à Genève; de là elle gagna Milan, puis Rome, où elle vécut chez la connétable Colonna, sa sœur. Peu de temps après, elles quittèrent Rome toutes deux, et c'est alors que se place l'équipée que nous avons racontée dans la biographie précédente.

Pendant que Marie se dirigeait sur Versailles, où elle croyait pouvoir rentrer, Hortense gagna la Savoie. L'héritière de Mazarin n'avait pour toute fortune qu'une pension de 24,000 livres, que Louis XIV forçait le duc à lui payer. « Que ferez-vous de cela? disait Lauzun à la duchesse. Vous le mangerez au premier cabaret. » Charles-Emmanuel l'accueillit fort bien, la défraya de tout, et elle vécut trois ans à la cour de Chambéry dans le plus grand luxe. Il est probable qu'elle fut la maîtresse du duc, qui l'avait autrefois recherchée en mariage; aussi à la mort du prince (1675), sa veuve, devenue régente, se hâta de la congédier. Quittant la Savoie, elle se dirigea vers l'Allemagne, puis vers la Hollande, toujours dans l'équipage d'une véritable héroïne de roman. « Elle était à cheval, nous dit son ancienne amie, la marquise de Courcelles, en plumes et en perruque, avec vingt hommes à sa suite, ne parlant que de violons et de parties de chasse, enfin de tout ce qui donne du plaisir. » A Amsterdam, elle s'embarqua pour l'Angleterre, et bientôt parut à White-Hall, à la cour de Charles II, encore un de ses anciens prétendants. Cet événement fit grand bruit; ce fut presque une affaire d'État, dont se mêla le Parlement; on croyait qu'Hortense allait détrôner les favorites en crédit. La nièce de Mazarin était belle, en effet, malgré ses trente ans; mais elle se contenta du prince de Monaco, tandis qu'un roi était à ses pieds, et fit cesser les intrigues qui s'ourdissaient autour d'elle. Charles II, en galant homme, ne lui en voulut pas; il augmenta de 4,000 livres la pension que lui faisait Louis XIV, et lui donna pour résidence le pavillon de Saint-James, où elle tint un salon recherché. « Mme Mazarin n'est pas plus tôt arrivée en quelque lieu, écrit Saint-Evremond, qu'elle y établit une maison qui fait abandonner toutes les autres; on y trouve la plus grande liberté, on y vit avec une égale discrétion; chacun y est plus commodément que chez soi et plus respectueusement qu'à la cour. Il est vrai qu'on s'y dispute souvent, mais c'est avec plus de lumière que de chaleur; c'est moins pour contredire les personnes que pour éclairer les matières, plus pour animer les conversations que pour aigrir les esprits. Le jeu qu'on y joue est peu considérable, et le seul divertissement y fait jouer. » La lecture, la conversation et le jeu n'étaient pas ses seuls plaisirs, et d'abord Saint-Evremond est bien indulgent quand il dit que le jeu à Saint-James était peu considérable. On y jouait, au contraire, des sommes folles; on disait communément : la banque de Mme Mazarin. Elle aimait aussi avec passion les courses, les chasses, les combats de coqs et la table. Cette brillante fin d'existence ne fut troublée que par une aventure tragique. Un de ses neveux, le chevalier de Soissons, fils de sa sœur Olympe, s'éprit d'elle, malgré la disproportion d'âge et la parenté, et il tua en duel son amant attitré, un Suédois, le comte Bannier. L'aventure fit scandale. Hortense en fut au désespoir; on raconte qu'elle fit tendre son appartement de noir, et qu'elle ne parlait de rien moins que de s'y confiner pour toujours. Mais elle ne put tenir contre les prières de ses amis, surtout contre son tempérament; elle fit sa rentrée dans le monde et reprit le train brillant de sa vie.

La mort de Charles II, la révolution qui renversa Jacques II, l'avénement au trône d'Angleterre de Guillaume d'Orange apportèrent quelque trouble dans ses finances. On lui retira son supplément de pension, puis il fut question de la faire expulser comme alliée du roi Jacques; enfin elle fut sur le point d'être arrêtée comme affiliée à une conspiration catholique; mais elle fut déchargée de l'accusation après un premier interrogatoire, on ne l'expulsa pas, et le sombre et sévère Guillaume voulut bien lui rendre la moitié de sa pension. Elle put donc continuer à vivre en Angleterre, non à Saint-James, mais à Chelsea, au bord de la Tamise, et y mourir. C'est elle que La Fontaine, l'ami de sa sœur, la duchesse de Bouillon, a chantée dans ces vers :

Hortense eut du ciel en partage
La grâce, la beauté, l'esprit; ce n'est pas tout :
Les qualités du cœur; ce n'est pas tout encore :
Pour mille autres appas le monde entier l'adore,
Depuis l'un jusqu'à l'autre bout.
L'Angleterre en ce point le dispute à la France...

MANCINI (Marie-Anne), duchesse DE BOUILLON, sœur des précédentes, née à Rome en 1646, morte à Paris en 1714. Cette dernière des Mancini, venue en France bien après les autres, en 1655, ne mena point une vie aussi tapageuse que celle de ses sœurs aînées, et sauf l'affaire des poisons, où elle fut compromise avec la comtesse de Soissons, elle causa peu de scandale. Une anecdote que raconte M. Amédée Renée sur son apparition à la cour, alors qu'elle était tout enfant, montre quels genres de divertissements amusaient l'entourage royal : « La cour se trouvait à La Fère; le cardinal, une après-dînée, se mit à plaisanter sa nièce sur ses galants; il alla jusqu'à lui dire qu'elle était grosse. Marie-Anne se fâcha tout rouge, et l'oncle de s'en amuser, si bien qu'il continua la plaisanterie. On rétrécit les robes de l'enfant pour lui faire croire que sa taille s'arrondissait. Ses colères divertissaient toute la cour. Il n'était question que de son prochain accouchement, et Marie-Anne, un beau matin, trouva dans ses draps un enfant qui venait de naître. Il lui fallut bien convenir alors de sa maternité; elle jeta des cris de désespoir, et fit chorus avec son nouveau-né; elle assurait fort qu'elle ne s'était aperçue de rien. La reine alla faire sa visite de cérémonie à l'accouchée et voulut être la marraine. Toute la cour, en grande pompe, vint la voir et défiler devant son lit, selon l'étiquette. On pressa Marie-Anne de déclarer le père de l'enfant, et elle répondit que ce ne pouvait être que le roi ou le comte de Guiche, car elle ne voyait que ces deux hommes-là qui l'eussent embrassée. Hortense, un peu plus âgée, était au courant de la chose et en riait de tout son cœur. Telles étaient les plaisanteries du temps, et la manière dont on formait l'esprit des petites filles. »

Marie-Anne suivit au couvent de Brouage ses sœurs Marie et Hortense, que le cardinal y confina pendant qu'il négociait le mariage du roi. A la mort de Mazarin, toutes ses sœurs étaient mariées; elle seule restait à établir. Elle épousa, en 1662, le neveu de Turenne, Maurice-Godefroid de La Tour, duc de Bouillon; la jeune duchesse avait seize ans. Quoique son mari fût un beau cavalier, portant fièrement l'épée et ayant hérité d'une partie des qualités de son oncle, Marie-Anne en fut bientôt lasse, et ils se séparèrent amiablement. Pendant que le duc allait prendre du service en Hongrie, la jeune duchesse se rendit à Château-Thierry, l'une des résidences des Bouillon, et ce fut là qu'elle se lia plus intimement avec La Fontaine, qu'elle avait déjà pu rencontrer chez sa sœur Hortense. « Confinée dans son antique château, dit M. Amédée Renée, Mme de Bouillon était sans doute en peine de gens d'esprit qui remplaçassent sa petite cour parisienne, quand une rencontre lui vint à point : La Fontaine lui fut présenté. Il était revenu dans sa ville natale, désorienté et malheureux de la catastrophe du surintendant, son premier Mécène. Bien qu'il eût alors quarante-quatre ans, sa réputation n'était point faite; il n'avait publié qu'un très-petit volume, contenant *Joconde*, la *Matrone d'Ephèse* et quelques poésies; il avait fait imprimer aussi quelques fables. Ce fut une heureuse rencontre pour le poëte et un coup de fortune pour son génie. Il trouva, près de cette grande dame de seize ans, l'aiguillon qu'il fallait à sa paresse et un sentiment vif de ses qualités véritables. Ce fut elle qui lui marqua la route dont il ne devait pas s'écarter; elle le poussa résolûment à composer des fables, et sa prompte imagination lui en fournit plus d'un sujet. Elevée dans le sans-gêne des bouffonneries italiennes, elle prit plaisir aux récits que La Fontaine avait tirés du *Décaméron;* c'est un goût que nous n'avons plus; mais son temps l'explique et l'excuse. Des femmes plus sévères que Marie-Anne s'en amusaient comme elle; Mme de Sévigné et sa rigide fille ne se gênent pas pour en parler dans leurs lettres. La Fontaine, chargé de désennuyer sa rieuse châtelaine, grossit donc le recueil de ses contes aussi bien que celui de ses fables. »

Lorsque le duc de Bouillon fut de retour de sa campagne en Hongrie, la duchesse revint à Paris, et son salon devint un centre littéraire; elle aimait les poëtes et recevait chez elle non-seulement La Fontaine, mais Molière, Benserade, le vieux Corneille; c'est chez elle que fut montée la fameuse cabale qui opposa la *Phèdre* de Pradon à celle de Racine, qu'on lut le sonnet de Mme Deshoulières, etc. L'affaire des poisons, qui lui valut de comparaître devant la chambre ardente de l'Arsenal, l'arracha à ces loisirs. Comme ses sœurs, elle était entichée d'astrologie et de nécromancie; l'enquête révéla qu'elle avait fait de fréquentes visites à la Voisin : on l'accusa d'avoir voulu empoisonner son mari. L'accusation tombait d'elle-même en présence des affirmations du duc de Bouillon, qui déclarait n'avoir jamais été empoisonné et être plein de confiance dans sa femme; le prince de Conti, le duc de Bourbon et tous les parents de son mari, qui l'affectionnaient, se portèrent garants pour elle; il lui fallut néanmoins comparaître. Mme de Sévigné nous a conservé le plaisant récit de son interrogatoire : « Mme de Bouillon entra comme une petite reine dans cette chambre; elle s'assit dans une chaise qu'on lui avoit préparée, et, au lieu de répondre à la première question, elle demanda qu'on écrivît ce qu'elle vouloit dire; c'étoit : « Qu'elle ne venoit là que par » le respect qu'elle avoit pour l'ordre du roi, » et nullement pour la chambre, qu'elle ne » reconnoissoit point, ne voulant point déro» ger au privilége des ducs. » Elle ne dit pas un mot que cela ne fût écrit; puis elle ôta son gant et fit voir une très-belle main. Elle répondit sincèrement jusqu'à son âge. « Con» noissez-vous la Vigoureux? — Non. — Con» noissez-vous la Voisin? — Oui. — Pourquoi » vouliez-vous vous défaire de votre mari? — » Moi, m'en défaire! Vous n'avez qu'à lui de» mander s'il en est persuadé; il m'a donné » la main jusqu'à cette porte. — Mais pour» quoi alliez-vous si souvent chez la Voisin? » — C'est que je voulois voir les sibylles » qu'elle m'avoit promises; cette compagnie » méritoit bien qu'on fît tous les pas. — N'a» vez-vous pas montré à cette femme un sac » d'argent? » Elle dit que non par plus d'une raison, et tout cela d'un air fort riant et fort dédaigneux. « Eh bien, messieurs, est-ce là » tout ce que vous avez à me dire? — Oui, » madame. » Elle se lève, et en sortant, elle dit tout haut : « Vraiment, je n'eusse jamais » cru que des hommes sages pussent deman» der tant de sottises. » Mme de Sévigné oublie le meilleur trait; il nous a été conservé par Saint-Evremond. Au courant de l'interrogatoire, La Reynie, l'un des présidents de la chambre ardente, fut assez mal avisé pour demander à la duchesse si elle avait vu le diable. « Je le vois en ce moment-ci, répondit-elle; il est fort laid et déguisé en conseiller d'Etat. » La duchesse de Bouillon fut déchargée de toute accusation; mais un ordre royal lui enjoignit de sortir de Paris (février 1680). Elle se rendit à Nérac, revint faire une courte apparition à la cour, puis partit pour l'Angleterre, où elle allait retrouver sa sœur, la duchesse de Mazarin. Elle vécut huit années près d'elle, à Saint-James, l'aida à faire les honneurs de sa maison, et ne la quitta qu'à l'avénement de Guillaume d'Orange, vécut deux ans à Venise et à Rome, et, revenue en France en 1690, rouvrit sans obstacle son salon, que revinrent fréquenter les plus grands écrivains de l'époque. Le goût qu'elle avait toujours eu pour les lettres et les lettrés devint dominant chez elle dans cette dernière partie de sa vie, que ne troubla plus aucun orage.

MANCINI (Celso), littérateur italien, également connu sous le nom de **Celsus de Rosinis**, né à Ravenne, mort à Otrante en 1612 ou 1618. Après avoir professé la philosophie morale à Ferrare, il devint chanoine de Latran. Nous citerons de lui : *De somnis, De risu, ac ridiculis, De synaugia platonica* (Ferrare, 1531, in-4°); *De cognitione hominis, quæ lumine naturali haberi potest* (Ravenne, 1586, in-4°).

MANCINI ou **MANZINI** (Carlo-Antonio, comte), astronome italien, né à Bologne, mort dans la même ville vers 1678. Il composa en latin et en italien plusieurs ouvrages, entre autres : *Astrorum simulacra* (Bologne, in-4°); *Stella Gonzaga, sive geographicus ad terrarum orbis ambitum tractatus* (Bologne, 1654); un ouvrage contre le duel : *il Duello schernitto*; etc.

MANCINI (François), peintre italien, né à San-Angelo in Vado (Romagne) en 1725, mort à Rome en 1758. Après avoir reçu des leçons de Cignani, il se rendit à Rome, où il exécuta des tableaux remarquables par la correction du dessin, l'entente de la perspective et par un agréable coloris, mais dans lesquels l'artiste abuse de sa facilité et ne soigne pas assez l'exécution. Parmi ses meilleures toiles, on cite : *Saint Pierre et saint Jean guérissant un boiteux*, au palais de Monte-Cavallo; l'*Apparition de Jésus à saint Pierre*, à Città di Castello. On voit quelques tableaux de lui à Forli, à Macerata et dans des galeries étrangères.

MANCINI (Pascal), avocat et homme politique italien, né à Naples vers 1815. Il reçut de bonne heure le grade de docteur en droit, débuta avec beaucoup de succès au barreau de Naples et fut nommé professeur de droit à l'université de la même ville. Député au parlement napolitain de 1848, il fut le rédacteur de la fameuse protestation contre le coup d'Etat du 15 mai. Forcé de s'exiler pour échapper au bagne, où Ferdinand II jetait les meilleurs citoyens, il vint s'établir à Turin. Son talent lui valut une brillante position dans le barreau piémontais. Nommé professeur de droit international à l'université de Turin, Mancini prit pour base de cet enseignement le *principe des nationalités*, et en déduisit avec bonheur les conséquences. Il était, en outre, député à la Chambre piémontaise lorsque les événements napolitains de 1860 le rappelèrent dans sa patrie. Il y fut, avec les hommes du centre (*consorteria*), Conforti, Scialoia, etc., à la tête du pays pendant plusieurs mois; Mancini eut la justice et les affaires ecclésiastiques. Il se hâta d'y promulguer la loi piémontaise relative à l'abolition des ordres mendiants et contemplatifs, mais cette mesure fut impopulaire, quoiqu'elle n'ait pas été exécutée. Mancini fut de nouveau élu député et occupa au premier parlement italien (1861) une place éminente parmi les hommes de la *consorteria*. Il a été ministre de l'instruction publique en 1862 dans le ministère Ratazzi. Doué d'une intelligence très-vive et d'une étonnante facilité d'élocution, Mancini, député ou ministre, est l'orateur parlementaire par excellence. Partisan de l'abolition immédiate de la peine de mort, il prononça, en mars 1865, plusieurs discours qui ne furent pas sans influence sur la décision de la Chambre.

MANCINI (Laura-Béatrice Oliva, dame), femme du précédent, née à Naples en 1823, morte en 1869. Elle s'est surtout distinguée dans la poésie. Sa première œuvre lui fut inspirée par ses propres aventures, son mariage avec l'avocat patriote Pasquale Mancini, qu'elle épousa malgré sa famille, et au milieu de circonstances romanesques, en 1840. Une comédie qu'elle fit jouer à Florence en 1845, *Inès*, retrace les diverses péripéties de ce petit drame intime. Un poëme : *Colombo al convento della Rabida* et un recueil de *Poésies diverses* (Gênes, 1846) accentuèrent davantage son remarquable talent. En 1848, son mari dut quitter Naples, compromis qu'il était dans le mouvement républicain aussitôt étouffé par la réaction; elle le suivit à Turin, où il avait cherché asile. Lorsque le ministre anglais Gladstone publia en 1851 ses fameuses lettres sur la situation de Naples, lettres qui apprirent à l'Europe indignée toute l'infamie du gouvernement des Bourbons napolitains, Mme Mancini lui adressa comme remerciement une pièce de vers qui fit quelque bruit; un autre petit poëme : l'*Italie sur la tombe de Vincent Gioberti*, lui fut dicté par le même esprit patriotique (1863). Depuis, elle a publié diverses œuvres lyriques pleines de souffle, principalement à l'occasion des victoires de l'armée franco-sarde contre les Autrichiens et pour célébrer l'unité italienne.

MANCINI-MAZARINI, duc de Nevers, diplomate et littérateur français. V. Nevers.

MANCINITE s. f. (man-si-ni-te — de *Mancino*, nom de lieu). Minér. Substance fibreuse trouvée à Mancino, près de Livourne, en Toscane, et qui paraît être un silicate de zinc ayant la même composition que la williamsite.

MANCINUS (Caius Hostilius), consul romain en l'an 137 av. J.-C. Envoyé contre les Numantins, il essuya une sanglante défaite, et conclut une capitulation honteuse pour sauver le reste de l'armée. Lui-même proposa au Sénat de ne pas ratifier le traité qu'il avait subi et de le livrer aux Numantins. La *foi romaine* s'accommoda de cet expédient. Mais les Numantins, au lieu de livrer Mancinus aux tortures, le renvoyèrent dédaigneusement, pleins de mépris pour les subterfuges de la grande république.

MANCIPATION s. f. (man-si-pa-si-on — lat. *mancipatio;* de *mancipare*, dérivé lui-même de *manceps*, possesseur, acquéreur, qui est formé de *manus*, main, et de *capere*, prendre. Il signifie proprement celui qui prend avec la main, par allusion à l'emploi de la main pour confirmer un contrat, qui est usité partout avec des procédés divers). Dr. rom. Transmission volontaire d'un droit ou d'une propriété, faite en présence de témoins.

— **Encycl.** La *mancipation* était, chez les Romains, un des moyens civils d'acquérir une propriété; on l'appela d'abord *mancipium* dans la loi des Douze Tables, et plus tard, *mancipatio, vindicatio per os et libram*, parce qu'elle se faisait en présence d'un porte-balance (*libripens*) et de cinq témoins, tous citoyens et pubères.

La *mancipation*, qui se faisait à l'aide de paroles solennelles, s'appliquait :

1° Aux choses mobilières. Ces choses devaient être présentes, et on ne pouvait en manciper qu'autant qu'il était possible de les appréhender avec la main, *manu capere*.

2° Aux immeubles. On pouvait en acquérir ainsi plusieurs à la fois, et il n'était pas nécessaire que les immeubles fussent sous les yeux des parties.

3° A l'aliénation des esclaves. L'acheteur tenait l'esclave et prononçait ces paroles : *Hunc ego hominem meum esse aio eo jure Quiritium, isque mihi emptus est hoc ære æneaque libra;* puis, au même instant, il frappait sur la balance avec le métal qu'il remettait au vendeur pour prix de l'esclave.

4° Au fils de famille. Le fils, ainsi aliéné par le père de famille, tombait au pouvoir de l'acquéreur; néanmoins, quoique assimilé à l'esclave, il ne perdait point sa liberté.

5° A la femme. Dans la coemption, l'on ne prononçait pas les paroles relatives à la vente de l'esclave. Aussi, par la *mancipation*, la femme n'était-elle ni esclave ni assimilée à une esclave. Le mari acquérait simplement sur elle une espèce de puissance qu'on appelait *manus*.

La *mancipation* était un mode d'aliénation applicable seulement aux choses qu'on nommait *mancipi*, c'est-à-dire : 1° aux héritages sur le sol de l'Italie; 2° aux servitudes rurales situées sur le sol de l'Italie; 3° aux esclaves ou aux animaux de charge et de trait.

Les choses *nec mancipi* étaient toutes les choses autres que celles que nous venons de désigner.

Le principal caractère distinctif des choses *mancipi* consistait en ce qu'il ne suffisait pas de l'accord des parties et de la simple tradition pour transférer d'un citoyen à un autre le domaine (*dominium*) des choses *mancipi*, qu'il fallait recourir pour arriver à ce résultat aux formes juridiques et sacramentelles de la *mancipation* ou de la *cessio in jure*, tandis que la simple tradition suffisait pour transférer le domaine des choses *nec mancipi*.

La *mancipation* n'était pas, du reste, la seule manière romaine d'acquérir le domaine quiritaire ou la propriété romaine, comme l'ont pensé faussement plusieurs auteurs; ce n'était pas non plus la plus importante ni la plus ordinaire de toutes, mais c'était celle qui procurait tout d'un coup cette propriété, de telle sorte qu'on en donnait souvent le nom à cette dernière. La *mancipation* n'était primitivement qu'une tradition, mais dans laquelle il fallait observer les clauses suivantes pour que l'action eût lieu d'une manière solennelle :

Les deux parties, le *mancipans* et le *mancipio accipiens*, devaient être Romains, et en présence l'un de l'autre; il fallait, en outre, un *libripens* (porte-balance), qui vraisemblablement était un praticien, un préteur, ou tout autre personnage public, et cinq autres Romains servant de témoins. C'était là-dessus que reposait la publicité de l'acte. Il se passa un temps fort long avant qu'on eût besoin dans cet acte de la présence d'un *antestatus*. C'est dans la suite seulement qu'on établit en principe qu'il n'y aurait que certaines choses qui eussent besoin de la *mancipation*, par opposition avec la simple tradition, et qui même en fussent susceptibles. L'action exigeait qu'on articulât certains mots; après quoi l'on pesait réellement du cuivre, à titre soit de payement, soit au moins d'arrhes. En cas de dénégation, on était tenu de rendre le double. Une foule d'autres clauses essentielles à cet acte ne furent introduites que plus tard.

MANCO-CAPAC, fondateur de l'empire du Pérou et chef de la dynastie des Incas. Suivant les traditions péruviennes, il était fils du Soleil. On croit qu'il vécut vers l'an 1100 de l'ère chrétienne. Il réunit les tribus sauvages du pays sur les bords du lac de Cusco, les civilisa, bâtit la ville de Cusco, abolit les sacrifices humains, apprit aux Indiens à adorer intérieurement le *grand Pachacamac*, l'âme du monde, le dieu suprême, et extérieurement le soleil, dieu inférieur, visible et créateur. Manco-Capac, après avoir institué le culte du soleil, établit une hiérarchie administrative, militaire, judiciaire, promulgua des lois par lesquelles il punit de mort l'homicide, le vol, l'adultère, rendit les pères responsables des fautes de leurs enfants, frappa l'oisiveté de peines sévères. De son côté, sa femme et sa sœur, Mama Oello, apprit aux femmes à filer, à tisser des étoffes de coton et de laine. Après un règne de trente ou quarante ans, pendant lequel il avait considérablement accru sa domination, Manco-Capac laissa le trône à son fils Sinchi-Roca, et ses descendants régnèrent jusqu'à la conquête du Pérou par Pizarre.

MANCO-CAPAC II, dernier inca du Pérou, un des descendants de Manco-Capac. Il succéda à son frère Atahualpa, mis à mort par Pizarre (1533), se mit à la tête des Indiens et essaya de lutter contre les Espagnols. Après quelques succès, il fut obligé de se réfugier dans les Andes (1537). Il fut assassiné quelques années après par un Espagnol auquel il avait donné asile. Il laissa deux fils, qui périrent également par la perfidie des conquérants. Avec eux s'éteignit la race des Incas, et le Pérou dut renoncer à l'espoir de recouvrer son indépendance.

MANÇOIS s. m. (man-soi — rad. *Le Mans*). Métrol. Monnaie d'argent frappée par les seigneurs du Maine.

MANCUNIUM, nom latin de Manchester.

MANDAGOT (Guillaume de), cardinal et théologien français, mort à Avignon en 1321. Après avoir été archidiacre de Nîmes et prévôt de l'église de Toulouse, il devint archevêque d'Embrun vers 1295, puis reçut le chapeau de cardinal de Clément V, qui le nomma évêque de Palestrine (1312). C'était un savant canoniste qui fut chargé avec Richard de Sienne, Bérenger de Frédol et Dinus de composer le sixième livre des Décrétales, et qui se concilia les bonnes grâces du pape Boniface VIII en plaçant l'autorité du souverain pontife au-dessus de celle de tous les rois. On lui doit un traité curieux : *Summa libelli electionum*, qui a été publié à Cologne en 1573.

MANDAÏTE s. m. (man-da-i-te). Hist. relig. Chrétien de Saint-Jean.

MANDAJORS (Louis des Ours, seigneur de Canvas et de), archéologue français, mort à Alais en 1716. Il fut bailli général du comté d'Alais et composa des ouvrages qui annoncent un homme d'esprit, mais d'un esprit paradoxal. Nous citerons de lui : *Nouvelles découvertes sur l'état de l'ancienne Gaule du temps de César* (Paris, 1696), où il commet de nombreuses erreurs géographiques; *Eclaircissements sur la dispute d'Alise en Bourgogne et de la ville d'Alez, au sujet de la fameuse Alesia assiégée par César* (Avignon, 1715), etc.

MANDAJORS (Jean-Pierre des Ours de), historien et poëte français, fils du précédent, né à Alais en 1679, mort dans la même ville en 1747. Dans sa jeunesse, il cultiva la poésie, fit plusieurs voyages à Paris, s'attacha plus particulièrement par la suite à l'étude de l'histoire ancienne, particulièrement de la Gaule, et devint, en 1715, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre un grand nombre de mémoires pleins d'érudition, insérés dans divers recueils de sociétés savantes, on lui doit : *Arlequin, valet de deux maîtres*, comédie (1714); l'*Impromptu de Nîmes*, pastorale (1714); *Histoire de la Gaule narbonnaise* (Paris, 1733), ouvrage fort estimé, suivi de sept dissertations; des réflexions sur les dissertations historiques et critiques sur l'état de l'ancienne Gaule, dans le *Journal des savants* (1712), etc.

MANDAL, ville maritime de la Norvége, située dans la préfecture de Lister et Mandal, à l'embouchure de la petite rivière de même nom dans la mer du Nord, et à 65 kilom. S.-O. de Christiansand. Navigation active, commerce de bois important; chantiers de constructions navales; 2,700 hab. Le port de Mandal, nommé Kleven, sert souvent de refuge aux navires assaillis par la tempête dans la mer du Nord. Exportation de poissons salés, lichens, tourteaux, etc.

MANDALA s. m. (man-da-la). Littér. ind. Chacune des divisions du *Rig-Véda : Les* mandalas *forment la division originelle du* Rig-Véda. (A. Maury.)

MANDALOTUS s. m. (man-da-lo-tuss). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides.

MANDANE, femme du roi de Perse Cambyse. Etant enceinte, elle rêva que de son urine elle inondait la terre et que de son sein sortait une vigne qui, de ses rameaux, couvrait également la terre. Les devins consultés virent dans ce songe le présage des conquêtes de l'enfant que Mandane portait dans ses flancs et des bienfaits qu'il devait apporter aux peuples soumis. Celui qui devait naître de la reine, c'est Cyrus qui était appelé, en effet, à faire de la Perse le plus grand empire du monde.

MANDANE, héroïne d'*Artamène* ou le *Grand Cyrus*, roman de Mlle de Scudery. V. Artamène.

MANDANES (district des), district des Etats-Unis, habité par les indigènes Chippeways et Serpents; il est limité au N. par la Nouvelle-Bretagne anglaise, à l'O. par le territoire de l'Orégon, à l'E. et au S. par les districts des Osages et des Sioux. C'est un des territoires abandonnés par les Américains aux indigènes, qui y sont confinés à certaines conditions et n'en peuvent franchir les frontières; sa superficie est de 763,000 kilom.

carrés. Les Mandanes, auxquels il avait été attribué à l'origine et qui lui ont laissé leur nom, ont entièrement disparu.

MANDANT s. m. (man-dan — du lat. *mandare*, ordonner, confier). Personne qui donne un mandat, qui se substitue une autre personne pour l'accomplissement de quelque acte légal : *Le mandataire ne peut anéantir le droit du* MANDANT *sans détruire son mandat.* (E. de Gir.)

MANDAR s. m. (man-dar). Pagode indienne : *Deux* MANDARS *ou pagodes aux coupoles coniques donnent à cette place le caractère indien primitif.* (Méry.)

— Mamm. Syn. d'ORYCTÉROPE.

MANDAR (Jean-François), oratorien et prédicateur français, supérieur du collége de Juilly, né à Marines (Seine-et-Oise) en 1732, mort en 1803. Il fut l'ami de J.-J. Rousseau, qui le cite dans ses *Confessions*, et auquel il inspira l'idée de traiter le sujet du *Lévite d'Ephraïm.* En 1772, il prononça devant le roi, l'Académie française et celle des sciences le panégyrique de saint Louis. En 1792, il émigra, passa en Angleterre, revint en France en 1800, et refusa un évêché qui lui fut offert par le premier consul. Outre son *Panégyrique de saint Louis*, on lui doit : *Voyage à la Grande Chartreuse en* 1775, poëme (1782); *Discours sur la vieillesse*, en vers (1802); des *Sermons*, etc.

MANDAR (Charles-François), ingénieur français, neveu du précédent, né à Marines (Seine-et-Oise) en 1757, mort à Paris après 1830. Il fut successivement professeur de l'art des fortifications à l'école de Pontlevoy et, sous l'Empire, professeur d'architecture à l'Ecole des ponts et chaussées. Mandar prit sa retraite, comme ingénieur en chef, en 1830. Ce fut d'après ses dessins et sur ses propriétés qu'on a construit à Paris la rue qui porte son nom. Nous citerons de lui : *De l'architecture des forteresses* ou *De l'art de fortifier les places* (Paris, 1801, in-8o); *Etudes d'architecture civile* (Paris, 1826-1830, in-fol.).

MANDAR (Michel-Philippe), dit **Théophile**, publiciste français, frère du précédent, né à Marines (Seine-et-Oise) en 1759, mort à Paris en 1823. Il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution et contribua puissamment à la prise de la Bastille. Ce fut lui qui la veille se dévoua pour aller parlementer auprès de Besenval et qui lui persuada par un subterfuge de retirer ses troupes du Champ-de-Mars; cette retraite permit au peuple de s'emparer des canons des Invalides et de s'en servir pour l'attaque du lendemain. Théophile Mandar fut un des orateurs populaires de la Révolution et prit part à tous les mouvements du peuple, notamment à ceux du 14 juillet 1791, du 20 juin et du 10 août 1792. Toutefois, malgré son apparente exaltation, Théophile était un modéré. En 1791, dans le *Moniteur*, il réclama contre le serment des tyrannicides. Président de la section du Temple, il se rendit chez Danton, ministre de la justice et, interrompant la délibération du conseil, il demanda que tous les citoyens présents se formassent en autant de groupes qu'il y avait de prisons où l'on massacrait et se chargeassent, soit par la persuasion, soit par la force, d'arrêter ces torrents de sang « qui, disait-il, souilleraient pour jamais le nom français. » A partir de cette époque, Mandar perdit beaucoup de son enthousiasme révolutionnaire. Toutefois il remplit, en 1793, les fonctions de commissaire national du conseil exécutif. Il rentra ensuite dans la vie privée, et comme il était sans fortune, il s'adonna pour vivre à des travaux littéraires. La Convention lui accorda un secours de 1,500 francs. Plus tard, il se rallia à Bonaparte et perdit toute considération. Ayant publié, en 1804, un écrit élogieux à propos du sacre de Napoléon, et celui-ci ne s'étant pas empressé de le récompenser, il lança contre lui une *assignation* qui circula manuscrite dans le public, et obtint ce qu'il voulait, quelque argent pour le préserver de l'indigence. En 1814, Alexandre voulut le voir. Comme il était de fort petite stature, ce prince en témoigna sa surprise : « Sire, répondit Mandar, il n'y a rien de si petit que l'étincelle. » On doit à Th. Mandar, outre un grand nombre de traductions de voyages, *Des insurrections*, ouvrage de circonstance, publié en 1793, et où l'enflure littéraire du temps est outrée; le *Génie des siècles*, poëme en prose (1794); *Adresse au roi de la Grande-Bretagne sur l'urgence de la paix* (1797); *Prière à Dieu récitée par le pape, le clergé, etc., en action de grâces pour le sacre de Napoléon* (1804), etc.

MANDARA, royaume de la Nigritie centrale, entre le Bournou au N., le Baghermé à l'E., le pays des Fellatas à l'O. Il est très-montagneux, surtout à l'E. et au S., où sont les monts Mendefy. Le fer y abonde. On y rencontre fréquemment des lacs très-poissonneux. Parmi les arbres, on remarque le *gobberah*, qui ressemble au figuier; le tamarinier, le gigantesque figuier sauvage et le manguier; des arachides abondent dans les vallées. Les forêts qui entourent cette contrée servent de retraite à beaucoup de léopards et de panthères. Les habitants, qui sont mahométans, diffèrent avantageusement des Bournouais. Les hommes ont le front haut et plat, les yeux brillants, les cheveux fins et frisés et une physionomie vive et intelligente; les femmes ont une figure agréable, les mains et les pieds très-petits, et une protubérance postérieure aussi forte que chez les Hottentotes. Les Mandarans forgent le fer avec assez d'habileté.

MANDARIN s. m. (man-da-rain — du portugais *mandarim*, qui sert à désigner dans cette langue les lettrés chinois. Les uns tirent ce mot du latin *mandare*, ordonner; d'autres le regardent comme un mot indien corrompu du sanscrit *mantrin*, conseiller, ministre, mot qui était aussi employé par les Indiens pour désigner les lettrés chinois). Nom donné par les Européens aux lettrés et fonctionnaires de l'empire chinois : MANDARIN *civil*. MANDARIN *militaire*. MANDARIN *lettré. Grand* MANDARIN. *Petit* MANDARIN. MANDARIN *lettré de l'ordre de la Grue, du Lion. Un petit* MANDARIN *est un huissier ou un geôlier.* (Acad.) *Les* MANDARINS *témoignent le plus profond mépris pour les bonzes.* (B. Const.)

— Par anal. Lettré, personne instruite :

Chacun sait aujourd'hui quand il fait de la prose;
Le siècle est, à vrai dire, un *mandarin* lettré.

A. DE MUSSET.

— Bot. *Arbre des mandarins*, Arbre de la Cochinchine, qui a le port de nos tilleuls, et qui a un fruit semblable à nos grenades, mais plein d'une pulpe blanche, granulée, de saveur miellée.

— **Encycl.** La hiérarchie chinoise se divise en sept ordres de citoyens; les *mandarins* forment le premier de ces sept ordres; puis viennent les gens de guerre, les lettrés, les bonzes, les laboureurs, les ouvriers, les marchands. De même qu'en France, la noblesse s'est de tout temps séparée en noblesse de robe et en noblesse d'épée; les *mandarins*, qui sont les nobles chinois, se distinguent en *mandarins* de lettres et en *mandarins* d'armes. La première catégorie est incontestablement supérieure à la seconde, et c'est peut-être en Chine que le *Cedant arma togæ* trouve son application la plus exacte. Les *mandarins* de lettres, en effet, occupent toujours les plus hautes fonctions : c'est parmi eux que se recrutent les gouverneurs de province, les gouverneurs des villes du premier, du second et du troisième ordre, les chefs et les membres des ministères et des cours souveraines. En un mot, c'est aux *mandarins* de lettres qu'est confiée dans toutes ses branches l'administration de l'empire. La prérogative honorifique accompagne la dignité de *mandarin* de lettres : de même que l'empereur de Chine est considéré comme le père commun de tous ses sujets, de même le *mandarin* de lettres est le père de la ville ou de la province dont il est appelé à exercer le commandement. Le mandarinat, sorte de réduction, de diminutif de la puissance suprême, est, par suite de ces nombreux avantages, le point de mire, le but de l'ambition de toute la population chinoise en état de comprendre et de s'instruire. Il en résulte une émulation au travail qui n'est pas la moindre qualité de cette grande nation.

L'ordre des *mandarins* de lettres ne comprend pas moins de quinze mille titulaires, destinés, dans des rangs divers, à remplir tous les emplois administratifs de l'empire chinois. Cette véritable armée de fonctionnaires se divise en neuf rangs; chaque rang se subdivise lui-même en première et en seconde classe, ce qui porte à dix-huit les diverses catégories du mandarinat. Voici, d'après le récent et savant travail de M. O. Girard, la *Vie publique et privée des Chinois*, l'énumération de ces catégories :

Le premier rang des *mandarins* comprend les *tchong-tang* et les *ko-lao;* le nombre de ces dignitaires dépend uniquement de la volonté de l'empereur. Ils sont soumis à un chef appelé *cheou-siang*, qui joint aux autres prérogatives de sa haute position le titre de chef du conseil du souverain. C'est dans cette classe de grands *mandarins* que sont habituellement choisis les ministres, les premiers présidents des cours souveraines, les premiers officiers de la milice; en un mot, c'est à eux qu'appartiennent, de droit en quelque sorte, les fonctions gouvernementales et administratives les plus hautes.

Le second rang comprend les *té-hio-ssé*, (mot à mot : hommes d'une capacité reconnue); dans cette classe se recrutent les vice-rois ou gouverneurs, les présidents des tribunaux supérieurs de chaque province, etc.

La troisième classe (*tchong-chueo*) a pour fonction principale de remplir l'office de secrétaires auprès de l'empereur.

La quatrième classe (*y-tchuen-tao*) fournit des gouverneurs particuliers, des attachés à quelques tribunaux, des préposés à l'entretien des postes, des hôtelleries impériales, des barques dépendant du même service.

La cinquième classe (*ping-pi-tao*) est chargée de l'inspection des troupes.

La sixième (*tun-tien-tao*) de l'inspection des grands chemins.

La septième (*ho-tao*) de l'inspection des rivières.

La huitième (*hai-tao*) de l'inspection des rivages de la mer.

Enfin, la neuvième classe de *mandarins* comprend les traducteurs de premier et de second rang du tribunal ou ministère des rites, les chefs des écrivains ou clercs des diverses administrations, tels que huissiers, gardiens des sceaux des tribunaux de province, hérauts d'armes, en un mot la foule des fonctionnaires subalternes.

On désigne ces neuf rangs de *mandarins*, dans leur ensemble, sous le nom générique de *pin*.

Chaque *mandarin* porte, comme signe distinctif du rang qu'il occupe hiérarchiquement, une sorte de gros bouton sphérique qui se place au sommet du bonnet officiel lui servant de coiffure. Ces boutons, ou globules, varient de matière et de valeur, suivant le plus ou moins d'importance de la fonction.

La première classe porte la pierre précieuse rouge; la seconde classe le globule de corail. Les *mandarins* du second rang doivent se contenter de la pierre précieuse inférieure rouge ou corail ciselé en forme de fleur; ce bouton varie de grosseur suivant qu'il s'agit de la première ou de la seconde catégorie du rang. Les *mandarins* de la première classe du troisième ordre portent la pierre précieuse sphérique bleue; ceux de la seconde classe n'ont droit qu'au petit globule en verre bleu ou à la pierre précieuse bleue, mais plus petite. Les mêmes insignes, amoindris de plus en plus, servent également aux *mandarins* de la première et de la seconde classe du quatrième rang. Les *mandarins* du cinquième rang portent le globule de cristal blanc ou de verre, avec différence de grosseur encore pour chacune des deux classes; ceux du sixième rang portent le globule en pierre précieuse blanche. Enfin les *mandarins* des cinq autres classes portent le globule d'or ou simplement doré. Chacun de ces globules ou boutons distinctifs des différents ordres de *mandarins* est accompagné de son signe correspondant, savoir : deux morceaux d'étoffe de soie brodée, d'un pied carré, et représentant un oiseau ou tout autre dessin; ces deux morceaux d'étoffe se portent pardessus l'habit officiel, l'un sur le dos, l'autre sur la poitrine. Les *mandarins* d'ordre élevé y joignent un collier à gros grains descendant jusqu'à la ceinture.

Enfin les *mandarins* ont droit à des appellations honorifiques analogues à nos titres d'altesse, d'excellence, de grandeur, de seigneurie, etc., mais d'une pompe inusitée chez les Européens. Voici la liste complète de ces étranges dénominations : *Mandarins* de premier degré : kouang-lou-ta-fou (excellence au renom éclatant); *mandarins* de second degré : young-lou-ta-fou (excellence au renom glorieux); *mandarins* de troisième degré : tseu-tching-ta-fou (excellence à l'administration méritoire); *mandarins* de quatrième degré : thoung-foung-ta-fou (excellence qui doit être reçue partout avec respect); *mandarins* du cinquième degré : thoung-i-ta-fou (excellence jouissant d'une considération universelle); *mandarins* du sixième degré : tchoung-i-ta-fou (excellence jouissant d'une considération moyenne); *mandarins* du septième degré : tchoung-hien-ta-fou (excellence de modèle moyen); *mandarins* du huitième degré : tchao-i-ta-fou (excellence considérée à la cour); *mandarins* du neuvième degré : foung-tching-ta-fou (excellence dont l'administration inspire le respect); *mandarins* du dixième degré : foung-tchi-ta-fou (excellence dont la droiture a droit au respect); *mandarins* du onzième degré : tching-te-lang (honorable d'une vertu assistante); *mandarins* du douzième degré : jou-lin-lang (honorable de la forêt des lettrés) et i-te-lang (honorable d'une vertu convenable); *mandarins* du treizième degré : ouen-lin-lang (honorable de la forêt littéraire) et i-i-lang (honorable d'une considération convenable); *mandarins* du quatorzième degré : tching-ssé-lang (honorable remplissant convenablement ses fonctions); *mandarins* du quinzième degré : sieou-tchi-lang (honorable s'occupant avec soin de son mandarinat); *mandarins* du seizième degré : sieou-tchi-tso-lang (honorable en second); *mandarins* du dix-septième degré : teng-ssé-lang (honorable susceptible d'avancer en grade); enfin *mandarins* du dix-huitième degré : teng-ssé-tso-lang (honorable par sa fonction).

On se tromperait étrangement en croyant le mandarinat accessible par la faveur et même par des capacités exceptionnelles; il faut, avant d'y prétendre, obtenir dans des examens publics toute une série de grades qui correspondent chez nous à ceux de bachelier, de licencié et de docteur. Ces grades sont : sieou-tsai (mot à mot : rejetons élégants), kiu-jin (homme élevé ou recommandable) et tsin-ssé (docteur avancé dans ses grades). Tous trois sont couronnés par un dernier grade supérieur, le han-lin (mot à mot : forêt de pinceaux), expression impossible à rendre en français et avec laquelle notre mot académie n'a lui-même que des rapports imparfaits. Parfois, il est vrai, la faveur royale dispense les *mandarins* des deux premiers grades : mais dans ce cas, fort rare d'ailleurs, le candidat ne peut obtenir à ses débuts que le gouvernement d'une ville de second ou de troisième ordre.

D'après ce qui précède, on voit qu'en Chine aussi bien que chez nous, tout citoyen est admissible aux emplois civils et militaires, et il n'est pas rare de voir des hommes sortis de la plus humble position atteindre les premiers sommets du mandarinat. A coup sûr, des abus se sont glissés là comme ailleurs; mais à part ces abus, que nul législateur n'a encore pu empêcher, l'organisation du corps des lettrés en Chine est la plus rationnelle des institutions gouvernementales qui soit au monde.

Lorsque plusieurs emplois publics viennent à vaquer, l'empereur mande à sa cour pareil nombre d'aspirants choisis par lui sur une liste de promotion préalablement dressée et contenant les noms des lettrés susceptibles de remplir ces emplois. Les noms des gouvernements disponibles sont alors placés dans une urne et chacun des aspirants mandé est invité à tirer au hasard. Le sort seul décide ainsi des élections. L'avancement viendra plus tard, suivant la durée ou l'importance des services rendus, quelquefois aussi suivant la faveur, à laquelle une porte est toujours ouverte aussi bien chez les Chinois que chez les Européens.

Les obligations auxquelles sont astreints les *mandarins* sont nombreuses et souvent pénibles. Qu'on en juge par le court extrait suivant, de l'ouvrage de M. Girard, extrait qui n'a trait cependant qu'aux plus éminents d'entre les *mandarins*, aux gouverneurs des provinces et des villes : « Comme ces hauts fonctionnaires ne sont établis, d'après le principe du gouvernement chinois, que pour servir de pères aux peuples qui leur sont soumis, ils doivent être prêts à recevoir à toute heure les plaintes de leurs administrés. Un coup frappé sur une timbale placée à la porte de leur audience les avertit de paraître sur-le-champ à leur tribunal, pour écouter les réclamations de tout citoyen qui leur fait appel. Aussitôt le magistrat suspend ses occupations les plus graves, arrive, entend les plaignants; mais s'il est dérangé pour quelque sujet futile, la bastonnade est la peine de l'incommode interrupteur.

Une obligation de la nature de celle qui vient d'être décrite tend à priver de toute liberté le *mandarin* esclave de son devoir. Ce n'est pas tout : le *mandarin* est tenu, deux fois par mois, d'adresser à ses administrés une longue harangue sur la vertu à pratiquer et les vices à fuir, tant dans la vie privée que dans la vie publique. Ajoutons qu'une surveillance incessante, permanente répond au peuple de la bonne gestion et de l'activité de ses *mandarins*. Un tribunal dit « chambre d'informations » recueille les plaintes et collectionne les dossiers, qui sont pesés, analysés et examinés en dernier ressort tous les trois ans dans les grandes assises. Mieux encore : les *mandarins* reconnus fautifs sont tenus d'adresser à qui de droit, par écrit, une confession en règle, et cette confession est suivie d'une dernière enquête ayant pour objet d'en contrôler la sincérité. Quant aux punitions, elles sont, comme les récompenses, les conséquences naturelles du jugement porté. De même que les *mandarins* voient leur zèle payé par l'avancement, par la noblesse décernée à leurs ancêtres (déclarés illustres pour leur avoir donné le jour), de même ils voient leurs fautes punies en sens inverse : la honte en rejaillit sur leurs aïeux et eux-mêmes sont privés du mandarinat pendant un temps plus ou moins long ou déclarés déchus d'un certain nombre de degrés. Détail bizarre, le *mandarin* réduit à un poste subalterne est obligé de rappeler en tête de ses ordonnances le nombre de degrés dont il est déchu. Il dira, par exemple : moi, *mandarin* abaissé de tant de degrés, fais savoir et ordonne, etc., etc.

Malheureusement, l'excellence de l'organisation ne peut empêcher les abus, et dans son livre sur l'*Empire chinois*, Huc a pu écrire : « Nous avons vu la corruption la plus hideuse s'infiltrer partout, les magistrats vendre la justice au plus offrant, et les *mandarins* de tout degré, au lieu de protéger les peuples, les pressurer et les piller par tous les moyens imaginables. » A son tour M. Charles Lavollée (*Chine contemporrine*) a donné de ce fait, trop souvent exact, l'explication suivante : « On aurait tort d'attribuer au mécanisme des institutions chinoises la responsabilité de ces affreux désordres. Au fond, les institutions sont patriarcales; bien qu'elles reposent sur l'absolutisme, elles désavouent l'oppression et la tyrannie. L'empereur, suivant l'expression antique, est le père et la mère du peuple, et le principe d'autorité découle de la notion de la famille; mais, depuis la conquête tartare, cette charte a cessé d'être une vérité. Tout en respectant la forme des institutions, ces Tartares, effrayés de leur petit nombre au milieu de leurs innombrables sujets, se sont appliqués à changer les rouages et à fausser, par des réformes d'abord peu sensibles, le système en vigueur sous les anciennes dynasties. Ainsi, obligés de laisser aux Chinois une grande partie des fonctions publiques, et craignant que l'influence de ces fonctionnaires, naturellement hostiles, ne parvînt à ruiner leur autorité, ils décrétèrent qu'un *mandarin* ne pourrait exercer son emploi dans le même lieu plus de trois années. M. Huc signale avec raison cette mesure comme étant la principale cause de la désorganisation qui a envahi peu à peu tous les rangs de l'administration chinoise. Les *mandarins* sont nommés dans un pays qu'ils ne connaissent pas, où ils ne sont pas connus, d'où ils savent qu'ils partiront à jour fixe. Ils ne songent plus, dès lors, qu'à amasser au plus vite, à force d'exactions et d'extorsions, une fortune dont ils iront à l'autre bout de l'empire enfouir la honte et savourer impunément les jouissances. Là où il n'y a plus de responsabilité morale, le gouvernement paternel disparaît. En voulant briser, comme c'était d'ailleurs leur droit, les influences politiques, menaçantes pour leur conquête, les Tartares ont brisé du même coup les liens de famille qui unissaient étroitement les différentes classes de la société chinoise. Cet expédient a contribué, sans aucun doute, à maintenir leur dynastie sur le trône de Pékin, mais il a préparé en même temps une dissolution inévitable, dont nous voyons se produire aujourd'hui les premiers symptômes. » Ainsi donc, le système administratif reste sauf et les abus s'expliquent logiquement par la dégénérescence dont les antiques mœurs de la Chine ont progressivement subi les atteintes depuis la conquête tartare jusqu'à nos jours.

Les *mandarins* préposés par la première cour souveraine (*li-pou*), à l'administration des villes et circonscriptions de la Chine (villes et circonscriptions échelonnées également par rang hiérarchique) forment une innombrable classe de fonctionnaires. Chacun d'eux doit ajouter à son nom la désinence du territoire qu'il est appelé à réglementer, sous la dépendance du gouverneur ou vice-roi de la province (*thsoung-tou*). Les *mandarins* siégeant dans les villes du premier ordre, en qualité de premiers administrateurs, appartiennent à la catégorie des hauts fonctionnaires, désignés, ainsi que les villes elles-mêmes, lieu de leur résidence, par l'expression *fou*, et s'appellent *tchi-fou*. Ces dignitaires ont à peu près les mêmes attributions que nos préfets français. Viennent ensuite les *tchi-tcheou*, postes de sous-préfets résidant dans les villes du second ordre, puis les *tchi-hien* (chefs de canton) et les *tingthoung-tchi* (chefs de district). Entre tous ces fonctionnaires de moindre rang et les *yin*, ou gouverneurs spéciaux des résidences impériales, il n'existe aucune classe intermédiaire de hauts fonctionnaires. En revanche, dans l'administration des autres provinces figurent, comme tenant le premier rang après les gouverneurs (*tsoung-tou*) et les lieutenants gouverneurs (*fou-youen*), mais avant tous autres fonctionnaires : 1o les trésoriers généraux (*pou-tching-ssé*); 2o les grands juges criminels (*gan-tcha-ssé*); 3o les ingénieurs en chef (*fen-cheou*), et 4o les inspecteurs des ponts et chaussées. Viennent enfin, compliquant encore les rouages de l'administration chinoise, les nombreux *mandarins* secondaires (*tso-euth*), aidés par des *mandarins* inférieurs. On désigne sous le nom de *thoung-tchi* les *mandarins* adjoints aux préfets, et sous celui de *thoung-powan* les *mandarins* qui administrent ou dirigent une branche importante de services publics. Enfin, aux sous-préfets et chefs de canton sont également adjoints des fonctionnaires analogues, d'un degré inférieur. « Les uns et les autres, dit M. Pauthier, forment une magistrature mixte (*tsa-tchi*), soit dans les villes, soit dans les campagnes, qui sert en quelque sorte d'intermédiaire entre le premier ordre de fonctionnaires et les habitants, comme nos officiers municipaux, mais avec des fonctions plus variées et plus étendues. Ajoutons en terminant qu'en dehors de cette classe considérable des *mandarins* de l'ordre administratif proprement dit, la première cour souveraine tient encore sous sa dépendance : 1o tous les *mandarins* préposés à l'instruction publique, aux subsistances, aux salines, aux ponts et chaussées, aux côtes maritimes; 2o les *mandarins* aborigènes de la Tartarie; 3o enfin la foule des fonctionnaires secondaires soumis eux-mêmes aux *mandarins*.

Il nous reste à parler de la seconde catégorie du mandarinat, c'est-à-dire des *mandarins* d'armes, considérés comme inférieurs aux *mandarins* de lettres : comme ces derniers, ils se divisent en neuf rangs, composés également chacun de deux classes distinctes. Ces neuf rangs se partagent, en outre, en trois ordres, savoir : l'ordre des *mandarins* militaires à titre héréditaire, tous d'origine tartare; l'ordre des *mandarins* militaires sortis des examens; enfin l'ordre des *mandarins* militaires qui doivent leur grade à la fortune des armes. Ces derniers, néanmoins, ne peuvent jamais parvenir aux trois premiers rangs, réservés soit à l'hérédité, soit aux examens. Les *mandarins* d'armes subissent en effet des examens successifs, comme les *mandarins* de lettres. Ces examens, qui ont lieu à époques déterminées dans la capitale de chaque province, ne roulent, il est vrai, que sur la force du corps, l'adresse dans les exercices, l'aptitude à saisir les principes de l'art militaire. Les *mandarins* d'armes dépendent administrativement de divers tribunaux spéciaux, composés de leurs principaux officiers supérieurs. Le premier de ces tribunaux est le *jong-tchin-fou* (tribunal supérieur de la guerre); il a pour président un des premiers seigneurs de l'empire et siége à Pékin. Ce président répond assez bien, par l'autorité qu'il exerce sur toute l'armée, aux attributions de notre ministre de la guerre. Mais la politique administrative de contre-poids, qui est le caractère distinctif des institutions chinoises, a fait adjoindre à ce puissant fonctionnaire militaire, et comme assesseur, un mandarin de lettres investi du titre de surintendant des armes, et deux inspecteurs. En outre, les décisions prises par ce triumvirat doivent être soumises en dernier ressort à la quatrième cour souveraine, exclusivement composée de *mandarins* de lettres, ces derniers étant immuablement considérés en Chine comme le premier corps de l'Etat. Les grades militaires des *mandarins* d'armes correspondent à peu près aux grades des officiers d'Europe; en voici les noms et les analogies : tou-toung et thsiang-kiun (généraux de division); fou-tou-toung et tsoung-ping (généraux de brigade); fou-thsiang (colonels); tsang-thsiang (lieutenants-colonels); yeou-kie (chefs de bataillon); tou-ssé (majors); cheou-pie (capitaines); tsien-tsoung (lieutenants), et pa-thsoung (sous-lieutenants).

— **Allus. littér. Tuer le mandarin**, Célèbre paradoxe de J.-J. Rousseau. « S'il suffisait, dit l'auteur de l'*Emile*, pour devenir le riche héritier d'un homme qu'on n'aurait jamais vu, dont on n'aurait jamais entendu parler et qui habiterait le fin fond de la Chine, de pousser un bouton pour le faire mourir, qui de nous ne pousserait pas ce bouton? » N'en déplaise à l'atrabilaire philosophe de Genève, nous sommes très-persuadé qu'il n'eût pas lui-même poussé le bouton, et nous connaissons quantité d'honnêtes gens de nos amis qui répondraient carrément non à sa question saugrenue, préférant à la certitude d'être riches et à celle de rester impunis le tranquille témoignage d'une bonne conscience. Il est néanmoins, il faut en convenir, beaucoup de consciences moins solides que les facilités accumulées dans l'hypothèse de Rousseau pousseraient probablement au crime, et qui, loin d'occasions semblables, mènent une vie irréprochable. Que dire à cela? Rien, sinon que la vertu ordinaire est suffisante pour l'intérêt de la société, et que les imaginations d'un philosophe qui s'amuse à créer des tentations presque invincibles ou qui lui paraissent telles ne ressemblent en rien, heureusement, à la réalité des choses. Nier la vertu à cause d'un bouton meurtrier que les gens vertueux pousseraient peut-être, c'est à la fois méconnaître le caractère de la vertu et gaspiller son temps dans des raisonnements enfantins. On cite fréquemment l'hypothèse de Rousseau :

« As-tu lu Rousseau? — Oui. — Te souviens-tu de ce passage où il demande à son lecteur ce qu'il ferait au cas où il pourrait s'enrichir en *tuant* par sa seule volonté un *vieux mandarin* de la Chine, sans bouger de Paris? — Oui. — ... S'il t'était prouvé que la chose est possible, et qu'il te suffît d'un signe de tête, le ferais-tu? — Est-il bien vieux le mandarin? Mais, bah! jeune ou vieux, paralytique ou bien portant, ma foi... Diantre! Eh bien, non. »

BALZAC.

« N'est-il pas démontré que peu de consciences seraient assez scrupuleuses pour s'interdire de *tuer le mandarin* traditionnel, si cet assassinat devait rester ignoré, impuni, tout en étant avantageux? »

RAYMOND.

« *Tuer le mandarin* n'est qu'une peccadille, le voir tuer est une vétille. Jean-Jacques nous connaissait bien. Voilà-t-il pas, en effet, un mandarin bien à plaindre? Il respire, boit et mange à cinq mille lieues de nous, et il aurait la prétention de nous intéresser à son existence! Le plaisant maroufle! Je suis humain, bien certainement, et je m'imposerais jusqu'au scrupule de ne pas lever le doigt pour condamner à mort ce lointain personnage; mais du diable si je me soulèverais de mon fauteuil pour priver mon voisin Pierre de se procurer cette petite satisfaction!

EMILE SOLIER.

Mandarin? (AS-TU TUÉ LE), vaudeville en un acte d'Albert Monnier et Edouard Martin (théâtre du Palais-Royal, 20 novembre 1855).

Le jeune Procope, ruiné de fond en comble, après avoir couru tous les hasards qui font d'un gueux un millionnaire, après avoir épuisé toutes les chances de la loterie et des bénéfices sur la pêche de la morue, a profondément médité le texte assassin de Jean-Jacques, et il n'hésite pas à le suivre à la lettre. Dans quel but? Ah! c'est que l'excellent jeune homme est amoureux et qu'il veut faire souche d'honnêtes gens, pour peu que Mlle Louise Grigou, le rêve de toutes ses nuits, le rayon de soleil de toutes ses matinées, consente à devenir Mme Procope. Donc il pousse le bouton, et voilà qu'aussitôt un portefeuille convenablement obèse, un portefeuille qui exhale un réjouissant parfum de billets de Banque, lui arrive de l'empire du Milieu. Ce portefeuille, perdu, trouvé, perdu encore et encore retrouvé, forme le plus gros événement ou plutôt le nœud du vaudeville. Riche de 300,000 fr. conquis à l'aide de ces bienheureux billets de Banque, l'excellent Procope rend le portefeuille à son véritable propriétaire et court à la mairie faire publier ses bans. Son bonheur est parfait, car il est sans remords : le *mandarin*, malgré le bouton que vous savez, respire et savoure son thé dans la porcelaine.

MANDARIN, INE adj (man-da-rain, i-ne — rad. *mandarin* s.). Qui appartient, qui est propre aux mandarins : *Jonque* MANDARINE.

— Linguist. *Langue mandarine*, Langue savante, qui est à l'usage des mandarins lettrés : *La* LANGUE MANDARINE *a cours dans tout l'empire.* (Le Comte.)

— Ornith. *Canard mandarin*, Espèce de canard de la Chine, remarquable par la beauté de son plumage.

— s. f. Comm. Etoffe dont la chaîne est en coton et la trame en soie.

— Arboric. Petite orange douce très-estimée.

MANDARINAL, ALE adj. (man-da-ri-nal, a-le — rad. *mandarin*). Qui est propre aux mandarins; qui conviendrait à un mandarin : *Ce dédain* MANDARINAL *pour le commerce nuit beaucoup aux progrès des sciences.* (Volt.)

MANDARINAT s. m. (man-da-ri-na — rad. *mandarin*). Dignité, fonctions de mandarin.

MANDARINIER s. m. (man-da-ri-nié). Bot. Variété d'oranger qui produit la mandarine.

MANDARINISME s. m. (man-da-ri-ni-sme — rad. *mandarin*). Néol. Système d'épreuves auquel sont soumis, en Chine, ceux qui aspirent au grade de lettrés, nécessaire pour exercer les diverses charges de l'Etat.

— Par anal. Système qui a pour but de classer les citoyens suivant le degré de l'instruction qu'ils ont acquise : *Nos diplômes de bachelier et autres ont définitivement constitué en France un véritable* MANDARINISME.

MANDAS, bourg et commune d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province, district et à 30 kilom. N. de Cagliari; 2,074 hab.

MANDAT s. m. (man-da — lat. *mandatum*, ordre, de *mandare*, ordonner). Jurispr. Acte de délégation par lequel une personne en substitue une autre pour l'accomplissement de quelque fonction ou de quelque charge, pour l'exercice de quelque droit : *Délivrer un* MANDAT. *Remplir fidèlement son* MANDAT. ‖ *Mandat de comparution*, Ordonnance de comparaître devant le juge d'instruction pour subir un interrogatoire. ‖ *Mandat d'amener*, Ordonnance qui requiert l'emploi de la force pour amener devant le juge d'instruction une personne inculpée. On dit aussi simplement *mandat* : *Un* MANDAT DE COMPARUTION *vous invite à passer dans le cabinet du juge d'instruction, un* MANDAT D'AMENER *vous y contraint.* (Raspail.) ‖ *Mandat de dépôt*, Ordonnance qui prononce le dépôt provisoire d'un inculpé dans une maison d'arrêt. ‖ *Mandat d'arrêt*, Ordonnance qui confirme l'arrestation et la détention préventive d'un inculpé, après qu'il a été entendu et que l'on a entendu aussi contre lui le ministère public.

— Dr. canon. *Mandat apostolique*, Rescrit du pape ordonnant à un collateur ordinaire de pourvoir du premier bénéfice vacant la personne qu'il lui désignait.

— Politiq. Fonctions, obligations déléguées par le peuple ou par une classe de citoyens : *Le* MANDAT *d'un député. Remplir fidèlement son* MANDAT. *Trahir son* MANDAT. *Le souverain est un délégué du peuple et remplit un* MANDAT. *L'Assemblée constituante repoussa les* MANDATS *impératifs. Le droit de donner un* MANDAT *implique nécessairement celui de le retirer.* (E. de Gir.) *Il existe une triple incompatibilité morale entre le* MANDAT *de député et la qualité de journaliste.* (Proudh.)

— Administr. milit. Bon payable à vue : MANDAT *de fourniture.* MANDAT *de passage.*

— Fin. *Mandats territoriaux*, Papier-monnaie émis en 1796.

— Comm. Ecrit portant, pour une personne dénommée, l'ordre ou l'autorisation de payer au détenteur du mandat une somme déterminée. ‖ *Mandat de change*, Lettre de change ordinaire, mais qui, d'après un accord, n'est pas soumise à l'acceptation du tiré ni au protêt qu'entraînerait le défaut d'acceptation.

— **Encycl.** Dr. civ. *De la nature et de la forme du mandat.* « Le *mandat* ou procuration, dit l'art. 1984 du code civil, est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. » On peut donc définir le *mandat* une procuration acceptée; en d'autres termes, la convention par laquelle une personne s'engage envers une autre à faire, à titre de bon office, quelque chose pour elle. On appelle mandant celui qui propose le *mandat;* mandataire, celui qui l'accepte. La procuration et son acceptation peuvent être ou écrites ou verbales. L'écrit dressé peut être authentique (par-devant notaire) ou sous seing privé. Une simple lettre suffit même pour constater soit la procuration, soit son acceptation. S'il n'y a pas d'écrit et qu'il faille prouver le *mandat*, les parties auront recours à la délation du serment ou à l'interrogatoire sur faits et articles. La preuve par témoins est admissible lorsque l'affaire qui fait l'objet du *mandat* ne dépassera pas 150 francs (art. 1341), et même au delà de cette somme lorsqu'il existe un commencement de preuve par écrit, ou lorsqu'il a été impossible aux parties de se procurer une preuve écrite, ou que l'écrit dressé a péri par cas fortuit (1348). En outre, l'acceptation de la procuration peut n'être que tacite et résulter, par exemple, de l'exécution du *mandat*. Comment concevoir, en effet, que celui qui exécute la commission n'a pas entendu être mandataire?

Pour que le contrat de *mandat* puisse se former, il faut : 1o que l'affaire qu'il a pour objet ne soit en rien contraire aux lois ou aux bonnes mœurs : ainsi, on ne peut charger et on ne peut accepter d'aller tuer quelqu'un; 2o que l'affaire soit de telle nature que le mandant soit capable en droit de la faire lui-même; c'est la conséquence d'un des principes généraux de la matière, que celui qui traite par l'intermédiaire d'un mandataire est censé traiter lui-même : ainsi, je ne puis pas vous donner mandat d'acheter mon cheval, car on n'achète pas sa propre chose; 3o que le mandant soit capable de s'obliger, qu'il ne soit, par exemple, ni mineur ni interdit. Que décider quant à la capacité du mandataire? Il faut distinguer. Le mandataire doit-il parler au nom du mandant? Peu importe alors sa capacité vis-à-vis des tiers, puisque ceux-ci n'ont affaire, en dernière analyse, qu'au mandant dont le mandataire n'a été que le porte-voix. Mais si le mandataire doit parler en son propre nom, sa capacité est alors indispensable, puisque, ici, il s'engage personnellement. Le tiers qui traite avec lui, dans cette hypothèse, ne connaît pas le mandant.

Le *mandat* est conventionnel, légal ou judiciaire : conventionnel, quand il est l'œuvre des parties; légal, quand c'est la loi qui le donne, comme lorsqu'elle confie au survivant des père et mère la tutelle de son enfant; judiciaire, quand il émane de la justice, comme lorsqu'elle nomme un notaire pour représenter un absent dans un partage de succession.

Le *mandat*, de sa nature, est gratuit. Il faut une convention pour le rendre salarié. Toutefois, la stipulation de salariat ou d'indemnité est sous-entendue dès qu'on donne *mandat* à quelqu'un de faire un acte de sa profession, par exemple dès qu'une personne charge un avocat ou un médecin de lui prêter ses bons offices. Il ne faut pas confondre le *mandat* salarié avec le louage d'industrie. Plusieurs différences séparent ces deux contrats; ainsi le louage d'industrie est un contrat synallagmatique, car il oblige chacune des parties. Celle qui a promis un salaire pour faire faire une certaine chose ne peut pas empêcher l'ouvrier de gagner le salaire promis. Elle peut, il est vrai, empêcher que la chose ne soit faite; mais alors, elle doit à l'ouvrier tout ce qu'il eût gagné par l'exécution du marché (art. 1794). Le mandant peut, au contraire, en révoquant le pouvoir qu'il a donné, empêcher le mandataire de gagner le salaire promis. Le *mandat* salarié est un contrat unilatéral. Ainsi encore le louage d'industrie étant un contrat synallagmatique, l'écrit qui en est dressé par les parties doit être fait double; le *mandat* salarié, comme tout autre contrat unilatéral, peut être prouvé par un écrit non fait double, même par simple lettre. L'ouvrier qui loue son travail ne peut pas, par sa seule volonté, révoquer le contrat. Mais le mandataire salarié peut renoncer au *mandat*. Ici se présente la question de savoir à quels signes on peut distinguer un *mandat* salarié d'un louage d'industrie. La loi n'en indique aucun. Nous pensons qu'il y a *mandat* toutes les fois qu'une personne accepte d'une autre personne le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers pour un acte déterminé, peu importe que le service à rendre soit gratuit ou salarié. Dès que ce pouvoir se rencontre, il y a *mandat;* dès que ce pouvoir fait défaut, il y a absence de *mandat;* la convention intervenue entre les parties constitue alors un louage d'industrie, si un prix a été stipulé en retour du service à rendre. Ainsi le médecin qui me soigne n'est nullement mon mandataire; il ne me représente pas. Nous admettons cependant que le service rendu par un médecin n'est pas un louage d'industrie au même titre qu'un service rendu par un domestique. La science et le dévouement n'ont pas de tarif. Le contrat intervenu entre le médecin et son malade sera simplement ce qu'on appelle, en droit, un contrat innomé, c'est-à-dire dont la nature et les effets n'ont pas été prévus par la loi.

Le *mandat* est spécial quand il a pour objet une affaire déterminée; général, quand il embrasse toutes les affaires du mandant. Quand il est spécial, il n'embrasse exclusivement que l'affaire déterminée et rien de plus. Même quand il est général, il comprend des limites que la loi a bien pris soin d'indiquer. « Ainsi, dit l'art. 1988, le *mandat* conçu en termes généraux n'embrasse que les actes d'administration; il n'embrasse pas les actes de propriété. Dès qu'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer, ou de tout autre acte de propriété, le *mandat* doit être exprès. » On entend par acte de propriété un acte d'aliénation qu'on oppose à l'acte d'administration. Remarquons toutefois que l'aliénation peut n'être, dans certaines circonstances, qu'un acte d'administration, telle est, par exemple, la vente d'objets mobiliers sujets à dépérissement; les actes de cette nature peuvent, par conséquent, être faits par un mandataire général.

— *Des obligations du mandataire.* Il est tenu d'accomplir le *mandat* tant qu'il en demeure chargé, et répond des dommages-intérêts qui pourraient résulter de son inexécution. Les dommages, d'ailleurs, ne sont dus que s'il est résulté de l'inexécution du *mandat* quelque préjudice pour le mandant. Il répond non-seulement du dol, mais encore des fautes qu'il commet dans sa gestion, c'est-à-dire que, non-seulement il doit exécuter le *mandat* avec toute la bonne foi possible, mais encore qu'il doit apporter à son exécution tous les soins qu'un administrateur diligent a coutume d'employer. Inutile d'ajouter que la responsabilité relative aux fautes est plus rigoureusement appliquée au mandataire salarié qu'au mandataire gratuit. Tout mandataire est encore tenu de rendre compte de sa gestion et de faire raison au mandant de tout ce qu'il a reçu en vertu de sa procuration, quand même ce qu'il aurait reçu n'eût point été dû au mandant. Le compte doit comprendre, outre la gestion personnelle du mandataire, celle des personnes à qui il a confié l'exécution totale ou partielle du *mandat*. Le mandataire peut, en effet, se substituer quelqu'un dans la gestion; mais il répond du substitué, d'abord quand lui, mandataire, n'a pas reçu le pouvoir de se substituer quelqu'un, à plus forte raison quand cela lui a été défendu; il commet alors un dol; ensuite, quand ce pouvoir lui ayant été conféré sans désignation d'une personne, celle dont il a fait choix était notoirement incapable ou insolvable. Dans tous ces cas, le mandant peut agir directement contre la personne que le mandataire s'est substituée. Quand il y a plusieurs fondés de pouvoir ou mandataires établis par le même acte, il n'y a de solidarité entre eux qu'autant qu'elle est exprimée. Le *mandat* étant essentiellement utile à l'intérêt général, la loi n'a pas voulu l'entourer de conditions trop rigoureuses; et la solidarité contient des effets de droit assez rigoureux pour les contractants solidaires. Ainsi donc le *mandat* dont ont été chargés plusieurs mandataires par le même acte, a-t-il été mal exécuté, l'action en dommages-intérêts ne peut être exercée que divisément contre chacun des mandataires. L'assignation lancée contre l'un d'eux n'interrompra pas la prescription contre les autres, et ne suffira pas non plus pour faire courir contre eux les intérêts des sommes dont ils sont reliquataires, comme cela aurait lieu s'ils étaient contractants solidaires. Si le mandataire se sert des sommes qu'il a reçues pour le mandant, il en doit l'intérêt à dater de cet emploi; il ne doit pas appliquer à son profit particulier des fonds qu'il avait promis de conserver et de faire valoir pour le profit du mandant; et il doit l'intérêt des sommes dont il est reliquataire du jour même qu'il est mis en demeure, c'est-à-dire du jour où il a été sommé de les payer.

— *Des obligations du mandant.* Le mandant doit exécuter les engagements contractés par le mandataire, conformément au pouvoir qu'il lui a donné. Il n'est tenu de ce qui a pu être fait au delà de ce pouvoir qu'autant qu'il l'a ratifié expressément ou tacitement. Le mandant doit rembourser au mandataire les avances et frais que ce dernier a faits pour l'exécution du *mandat*, avec les intérêts à compter du jour où ces avances et frais ont été constatés. Les avances et frais doivent être remboursés même au cas où l'affaire n'a pas marché comme on l'espérait, à moins que le mandataire, bien entendu, n'ait quelque chose à se reprocher. Enfin le mandant doit indemniser le mandataire des pertes qu'il a essuyées à l'occasion de sa gestion, mais sans faute et sans imprudence de sa part. Si le mandataire rend un service, il doit au moins être indemnisé des pertes même minimes qu'on lui fait supporter.

— *Des différentes manières dont le mandat finit.* Le mandat finit : 1º par la révocation du mandataire par le mandant. La révocation est expresse ou tacite; elle est tacite quand le mandant charge une seconde personne de faire l'affaire qui était l'objet du premier *mandat;* 2º par la renonciation du mandataire. On doit toujours être libre de refuser un service. Néanmoins, il y a une condition à la renonciation du mandataire, c'est qu'elle ne soit pas inopportune et par là préjudiciable au mandant. Le mandataire qui renonce doit donc s'arranger de manière que le mandant puisse, sans préjudice, suivre, soit par lui-même, soit par un autre mandataire, l'affaire abandonnée. Il sera, bien entendu, et la loi le dit expressément, libre d'abandonner le *mandat* dès que son exécution menacera de lui causer un préjudice considérable; 3º par la mort du mandant ou du mandataire; 4º par l'interdiction du mandant ou du mandataire. L'interdiction enlève, en effet, à l'un et à l'autre l'administration de leurs affaires; 5º par la faillite du mandant ou du mandataire; 6º par l'arrivée du terme et par la consommation de l'affaire qui faisait l'objet du *mandat*.

Entre le mandant et le mandataire, le *mandat* prend fin à partir du moment où la cause qui le fait cesser est connue du mandataire. Le mandant est-il, par exemple, déclaré en faillite, il doit notifier au mandataire cette cause qui fait cesser le *mandat*. A partir de la notification, tous les actes faits par le mandataire sont à ses risques; il n'a plus la procuration du mandant. A défaut de notification, le mandant peut établir par d'autres preuves, et même par témoins, que le mandataire était instruit de la cause qui avait fait cesser le *mandat*. Remarquons, en passant, que le mandataire dont les pouvoirs ont cessé par l'effet de l'une des causes ci-dessus énoncées doit néanmoins continuer et même commencer sa gestion toutes les fois qu'il y a péril en la demeure. Il doit, lui aussi de son côté, notifier au mandant les causes qui font cesser son *mandat;* ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il est déchargé de ses obligations. Si le *mandat* finit par l'interdiction ou par la mort du mandataire, la notification doit être faite par son tuteur ou ses héritiers. S'il y a péril en la demeure, son tuteur ou ses héritiers doivent pourvoir au plus pressé jusqu'à ce que le mandant puisse y veiller lui-même.

A l'égard des tiers, le *mandat* prend fin dès qu'ils ont connaissance de la cause qui le fait cesser; jusque-là, les opérations faites par eux avec le mandataire dont le pouvoir a cessé sont valables et obligatoires pour le mandant, lors même que son mandataire les a faites de mauvaise foi; le mandant n'a alors d'autre ressource que de recourir contre son mandataire infidèle. Pour plus de garantie contre le mandataire et contre les tiers, il fera sagement de retirer des mains de son mandataire l'écrit qui constate ses pouvoirs. Plus de procuration, plus de pouvoir. Tant pis pour les tiers qui n'exigeront pas la représentation de la procuration. Toutefois, quant à ceux qui ont depuis longtemps l'habitude de traiter avec le mandataire, le mandant devra leur signifier la cessation du *mandat*. Il y a là, pour lui, une question de prudence et de loyauté.

— *Mandat de perquisition.* Parmi les pouvoirs que la société, dans le but de découvrir la culpabilité ou l'innocence d'un prévenu, dans le but d'arriver à la manifestation de la vérité, a délégués aux magistrats, il n'en est guère de plus redoutable que celui d'opérer une perquisition au domicile d'un citoyen. Après l'atteinte à la liberté individuelle, qui consiste dans l'arrestation préventive, il n'y en a pas de plus grave que cette immixtion de la justice dans les papiers les plus secrets, dans les affaires les plus intimes. Ce droit, il faut un intérêt puissant pour que la société l'accorde à un magistrat instructeur. Aussi le législateur ne l'a-t-il autorisé que dans des circonstances particulières et en les précisant avec soin. En outre, il a indiqué quel magistrat pouvait lancer un *mandat* de perquisition et quel officier auxiliaire pouvait être chargé de le mettre à exécution. C'est ce que nous allons expliquer sommairement. Il faut distinguer avant tout les cas où il y a et ceux où il n'y a pas flagrant délit. Examinons d'abord la première hypothèse. Un crime se commet en plein jour. Aux cris de la victime, les voisins arrivent et saisissent un malfaiteur qui cherche à s'échapper. Des agents le mènent immédiatement au commissaire de police qui, en sa qualité d'officier de police judiciaire, fait subir un premier interrogatoire très-sommaire à l'homme qu'on lui amène. Il se rend chez la victime, en obtient, si c'est possible, les renseignements les plus précis, et fait un premier examen des lieux, théâtre du crime. Ces premières formalités accomplies, nous nous trouvons en face d'une difficulté. Dans le court interrogatoire qu'il a fait subir à l'inculpé, le commissaire a ou n'a pas appris quel est son domicile. S'il l'a appris, il se transporte immédiatement chez l'inculpé et fait, de son chef, une perquisition sans *mandat*. Il recherche dans les meubles, dans les papiers, dans la correspondance s'il y a quelque chose qui se rapporte au crime qui vient d'être commis ou qui jette quelque clarté sur les antécédents de l'inculpé. Mais si le commissaire ne peut obtenir l'adresse du malfaiteur, il ne peut que le faire conduire en prison. Il dresse procès-verbal de tout ce qu'il a fait, vu, entendu, recueilli, le remet au parquet. Dès lors, la direction de l'affaire lui échappe complétement. Il doit même s'abstenir de faire, sans ordre, des démarches qui pourraient, à son insu, contrecarrer celles du juge instructeur. C'est, en effet, entre les mains du juge d'instruction qu'arrivent les pièces du procès. Ce magistrat recueille les témoignages, contrôle les affirmations du procès-verbal et commence une enquête. Le premier point à connaître, c'est l'identité de l'inculpé. Dès que l'adresse de ce dernier est connue, le juge lance un *mandat* de perquisition, pour l'exécution duquel il désigne un auxiliaire de la police judiciaire. Ce *mandat* est un ordre d'avoir à faire dans telle maison, dans tel logement, à tel étage une perquisition exacte des lieux, d'y rechercher tous les papiers, lettres, indices quelconques se rattachant au fait qui donne lieu à l'instruction, ou donnant des renseignements sur la moralité, le genre de vie, la profession et les antécédents de l'inculpé. Ce *mandat* est une délégation très-large des pouvoirs que la loi a donnés au juge d'instruction. Il impose au magistrat qui en est chargé le devoir de rechercher et de recueillir non-seulement ce qui peut établir la culpabilité d'un prévenu, mais aussi ce qui peut prouver son innocence.

Mais le *mandat* de perquisition ne se lance pas seulement dans un cas de flagrant délit; il s'emploie fréquemment dans des affaires simplement correctionnelles, dans des procès de politique et de presse. Et c'est dans ces circonstances surtout que l'usage doit en être mesuré avec une extrême circonspection. Trop souvent, en matière politique, ce droit de perquisition a pris un caractère vexatoire et inquisitorial véritablement odieux. Le législateur a voulu spécifier la marche des opérations de telle façon que cette mesure rigoureuse, lorsqu'elle est jugée nécessaire, ne dégénérât pas en vexation et en persécution. Dès qu'un individu est inculpé, le juge d'instruction a le droit de lancer contre lui un *mandat* de perquisition. Ce *mandat* énonce les motifs qui nécessitent cette mesure, en portant une accusation contre celui qui en est l'objet. L'article 88 du code d'instruction criminelle ajoute que le juge d'instruction pourra se transporter également dans les lieux où il soupçonnera que les objets qu'il recherche auront pu être cachés. Voilà une extension bien grave du pouvoir déjà si étendu du juge d'instruction. Pour lui enlever tout caractère de vexation, il faut l'exercer avec autant de modération que possible. Par exemple, se transportant chez un citoyen qu'il suppose dépositaire de papiers se rattachant à l'affaire qu'il instruit, le juge d'instruction lui annoncera quelle est la nature de sa mission, et c'est devant lui ou, en son absence, devant une personne de sa famille qu'il examinera les papiers de ce citoyen. Il évitera tout ce qui pourra apporter le moindre désordre, le moindre trouble, la moindre gêne au delà de ce qui est nécessaire à l'exécution de son *mandat*. Voilà ce qu'a voulu le législateur. Est-ce ainsi que les choses se passent toujours dans la pratique? Malheureusement, non; et, chose fâcheuse pour l'autorité, c'est toujours dans les procès politiques, dans ces affaires où la personnalité de l'accusé, la nature du délit attirent l'attention publique et donnent plus d'éclat aux débats, c'est toujours dans ces affaires que se commettent les abus les plus regrettables.

— Dr. crim. *Mandats de comparution, d'amener, d'arrêt, de dépôt.* Les *mandats*, en droit criminel, sont des actes décernés par le magistrat compétent (en général le juge d'instruction) et dont l'effet est d'obliger l'individu inculpé d'un crime ou d'un délit, soit à comparaître devant le juge pour y être interrogé, soit à se rendre en prison pour y être retenu jusqu'au jugement de la cause ou jusqu'à l'ordonnance de mise en liberté sous caution. Cette matière est régie par les articles 91 et suivants du code d'instruction criminelle. Les différents *mandats* qui viennent d'être énumérés ont chacun des caractères et produisent des effets particuliers.

— *Mandat de comparution.* Le moins rigoureux des *mandats* est le *mandat* de comparution. Le caractère distinctif du *mandat* de comparution consiste en ce que, bien que conçu comme tout autre *mandat* en termes impératifs, il ne donne lieu actuellement à l'emploi d'aucun moyen de contrainte pour obliger l'inculpé à se présenter devant le juge. L'huissier ou l'agent de la force publique, porteur de ce *mandat*, se borne à l'exhiber et à en donner copie à la personne inculpée, laquelle doit se rendre spontanément à l'injonction du juge, et ne doit subir, à cette fin, aucune contrainte immédiate. Il est facultatif au magistrat, qui apprécie discrétionnairement les circonstances, de ne décerner qu'un *mandat* de comparution au lieu du *mandat* d'amener, qui est plus rigoureux et immédiatement exécutoire par voie de contrainte personnelle. Mais, pour que le juge d'instruction jouisse de cette latitude et puisse se contenter de ne décerner qu'un *mandat* de comparution, la loi (art. 91, C. inst. crim.) exige la condition que l'inculpé soit domicilié. Un individu sans domicile fixe a trop peu de consistance et est réputé présenter trop peu de garanties morales ou matérielles pour qu'on puisse compter qu'il obtempérera spontanément et sans l'emploi de la force aux injonctions de la justice. Pour qu'il pût y avoir lieu au simple *mandat* de comparution, outre un domicile certain, l'ancien texte de l'art. 91 du code d'instruction criminelle requérait une seconde condition : que les faits imputés à l'inculpé fussent de nature à n'emporter qu'une peine correctionnelle, et non des peines afflictives ou infamantes. La loi du 4 juillet 1865 a modifié cette disposition et permis au juge de décerner facultativement le *mandat* de comparution sans distinction entre les matières criminelles et les matières correctionnelles, et à la seule condition que l'inculpé soit domicilié. On ne peut qu'approuver ce remaniement de l'art. 91; il était bon de laisser au magistrat toute latitude pour apprécier la physionomie des faits, le caractère des personnes, et lui permettre d'éviter au début d'une procédure un éclat dont les suites peuvent être irréparables. L'inculpé cité par *mandat* de comparution doit être interrogé immédiatement, aux termes de l'art. 93 du code d'instruction criminelle. Ceci est encore une différence entre ce *mandat* et le *mandat* d'amener dont il va être parlé tout à l'heure. Le motif de la disposition de l'article 93 est que le magistrat, en décernant le *mandat* de comparution, y a énoncé lui-même le jour et l'heure de l'interrogatoire; il doit être prêt à y procéder au moment qu'il a lui-même indiqué.

— *Mandat d'amener.* A la différence du *mandat* de comparution, le *mandat* d'amener est incontinent exécutoire par la contrainte de la personne. L'huissier ou l'agent de la force publique qui en est porteur n'est pas simplement chargé de l'exhiber à l'inculpé et de lui en délivrer copie : il a de plus l'ordre, libellé dans l'acte même, d'exécuter le *mandat* en conduisant devant le juge le prévenu, et de requérir sur les lieux la force publique en cas de résistance. Le *mandat* d'amener peut être facultativement décerné par le juge, appréciateur de la gravité des circonstances, et il peut même l'être dans les cas où le magistrat aurait légalement la latitude de ne délivrer qu'un *mandat* de comparution. Le *mandat* d'amener est, au contraire, le seul qui doive être décerné quand l'inculpé n'a pas de domicile certain. Ajoutons qu'il y a également lieu à *mandat* d'amener lorsque l'inculpé s'est abstenu de comparaître sur le simple *mandat* de comparution qui lui avait été notifié d'abord. Aux termes de l'art. 93, l'inculpé contre lequel a été délivré un *mandat* d'amener doit être interrogé dans les vingt-quatre heures; il n'est pas de rigueur qu'il soit procédé à son interrogatoire immédiatement, comme dans le cas de *mandat* de comparution. La raison de cette différence est que le juge qui a délivré le *mandat* ne peut connaître, avec précision, le moment où l'on s'emparera de la personne de l'accusé et celui où il sera amené devant lui. Cette situation a donné lieu à une question curieuse. En attendant qu'il soit procédé à l'interrogatoire, comment doit-on s'assurer de la personne de l'inculpé, et dans quel lieu doit-il être détenu? Est-ce dans une prison publique? Non; l'art. 609 du code d'instruction criminelle interdit aux gardiens et geôliers de ces prisons, sous peine de se rendre coupables de détention arbitraire, d'y recevoir et d'y écrouer aucun individu, si ce n'est sur l'exhibition soit d'un *mandat* de dépôt, soit d'un *mandat* d'arrêt revêtu des formes légales, soit d'un arrêt ou jugement de condamnation. Sera-ce dans une maison privée que l'on pourra provisoirement, et en attendant qu'il soit interrogé, détenir le prévenu à l'état de *mandat* d'amener? Pas davantage; ce serait un cas de mise en charte privée, prévu et puni de la dégradation civique par l'art. 122 du code pénal. On résout la difficulté, à Paris, en consignant transitoirement les inculpés au Dépôt de la préfecture de police, et, partout ailleurs, en les retenant momentanément dans la salle de la maison commune ou du greffe.

— *Mandat d'arrêt.* L'effet de ce *mandat* n'est plus simplement d'obliger l'inculpé à comparaître devant le juge pour y être interrogé, mais bien de le faire écrouer dans une maison d'arrêt où il doit rester détenu jusqu'au jugement ou jusqu'à ce qu'il obtienne sa mise en liberté provisoire. Le *mandat* d'arrêt ne peut être décerné qu'après l'interrogatoire de l'inculpé, ou en cas de fuite de ce dernier avant d'avoir subi son interrogatoire. Il ne peut l'être par le juge d'instruction qu'après que ce dernier a entendu les conclusions du ministère public. Il n'y a lieu à *mandat* d'arrêt enfin que dans les cas où les faits qui font la matière de l'inculpation sont de nature à entraîner une peine afflictive ou infamante ou, tout au moins, la peine correctionnelle de l'emprisonnement. Il ne serait point admissible, en effet, qu'on pût faire détenir préventivement un individu parce qu'il est soupçonné de faits qui, même étant juridiquement prouvés, ne devraient le rendre passible que d'une simple amende. Les formes intrinsèques du *mandat* diffèrent de celles des simples *mandats* soit de comparution, soit d'amener. Pour ces derniers *mandats*, outre l'injonction de comparaître qu'ils doivent contenir, il suffit qu'ils soient signés et scellés par le magistrat qui les délivre et qu'ils désignent, aussi clairement que possible, l'individualité de l'inculpé. Le *mandat* d'arrêt doit, à peine de nullité, présenter d'autres énonciations; il doit : 1º articuler les faits, objet de l'inculpation; 2º viser l'article ou les articles de la loi pénale applicables à ces mêmes faits. On comprend la nécessité de ces énonciations : le *mandat* d'arrêt est une mesure grave, une mainmise de la justice sur la personne; cet acte doit articuler le fait incriminé et viser la loi applicable pour mettre le prévenu à même de préparer ses moyens de justification, ou de décliner une loi indûment invoquée peut-être contre lui et mettre ainsi un terme, s'il y a lieu, à son état de détention préventive.

— *Mandat de dépôt.* Ce *mandat* a un caractère mixte et, particulièrement, un caractère provisoire. Après l'interrogatoire de l'inculpé, le juge d'instruction peut décerner contre lui, au lieu d'un *mandat* d'arrêt, un simple *mandat* de dépôt. Ce dernier *mandat* a pour effet, de même que le *mandat* d'arrêt, de faire écrouer l'inculpé dans une prison publique; mais dans cette situation, la détention n'a qu'un caractère transitoire; c'est une mesure d'attente prise jusqu'à complet informé. Le *mandat* de dépôt peut être décerné par le juge de son propre mouvement et indépendamment de toutes conclusions prises par le ministère public. Il n'est pas nécessaire, en outre, qu'il contienne, comme le *mandat* d'arrêt, l'énonciation des faits et de la disposition de loi dont l'application pourra être requise. On conçoit l'opportunité du *mandat* de dépôt dans le cas, par exemple, où toutes les circonstances du fait ne seraient pas encore pleinement élucidées et où il ne serait pas, par conséquent, possible d'en préciser en l'état la qualification juridique, non plus que de viser exactement et définitivement la loi applicable. On trouve dans l'art. 100 du code d'instruction criminelle un autre cas où il y a lieu à *mandat* de dépôt. Aux termes de cet article, le prévenu contre lequel a été décerné un *mandat* d'amener peut se refuser à y obtempérer s'il s'est écoulé plus de deux jours depuis la délivrance du *mandat* et s'il est rencontré hors du ressort du juge d'instruction qui a décerné le *mandat* contre lui. L'inculpé, dans cette situation, sera conduit devant le procureur de la République de l'arrondissement où il aura été trouvé, et ce magistrat décernera un *mandat* de dépôt, en exécution duquel l'inculpé sera par provision détenu dans la maison d'arrêt du lieu, à la disposition du juge d'instruction saisi d'abord de l'affaire, lequel sera avisé de l'incident. Voici les motifs de cette disposition qu'on ne s'explique pas très-clairement à première vue. Plus de deux jours se sont écoulés depuis que le *mandat* d'amener a été décerné; il ne fallait pas rendre le prévenu victime de la négligence ou, en tout cas, du retard qui a été mis à l'exécution de ce *mandat*, retard qui lui a permis de s'absenter. Il lui est donc loisible de refuser de suivre immédiatement l'officier porteur du *mandat*, et il lui est permis de préférer une détention sous *mandat* de dépôt dans la prison du lieu où il a été rencontré et où il peut lui être plus facile de communiquer avec les personnes du dehors dans l'intérêt soit de ses affaires, soit de sa défense. Il est d'ailleurs laissé à son appréciation de prendre ce dernier parti ou d'accepter, malgré le délai écoulé, l'exécution du *mandat* d'amener et de suivre l'officier ou l'agent de la force publique qui en est porteur.

Tous les *mandats* dont il vient d'être parlé, sans exception, doivent être exhibés à l'inculpé et copie doit lui en être remise par l'agent chargé de les exécuter. Quant au *mandat* d'arrêt, la loi dispose expressément que copie en sera remise à l'inculpé dans tous les cas et alors même qu'au moment où il lui est notifié le prévenu se trouvera déjà en détention par suite d'un précédent *mandat* de dépôt. On comprend cette insistance de la loi; le *mandat* d'arrêt est le premier acte de la procédure qui précise et articule les faits de la prévention. Il importe à la défense du prévenu que cette pièce soit mise sous ses yeux et reste à sa disposition. Les différents *mandats* dont on vient de faire connaître la nature et les effets sont exécutoires dans tout le territoire de la République et dans quelque lieu que l'inculpé soit rencontré. S'il est procédé à son arrestation en dehors de l'arrondissement du juge d'instruction qui a délivré l'un quelconque de ces *mandats*, l'huissier ou l'agent de la force publique devra se présenter devant le juge de paix du lieu, et ce magistrat visera simplement le *mandat*, dont il ne pourra d'ailleurs sous aucun prétexte arrêter ou suspendre l'exécution.

— Fin. *Mandats territoriaux.* Tous les objets qui avaient servi à la fabrication des assignats furent détruits solennellement sur la place Vendôme le 19 février 1796; un mois après, les besoins du Trésor forcèrent le gouvernement à créer les *mandats territoriaux*. Une loi du 28 ventôse (18 mars) ordonna en même temps la mise en vente des biens nationaux par soumission sur une estimation préalable de vingt fois la rente, et l'émission de 2 milliards 400 millions de papier. On déclara que les assignats restant en circulation seraient échangés contre les *mandats territoriaux*, sur le pied de trente capitaux pour un. Les *mandats* devaient être reçus au pair des valeurs métalliques. Cette loi, si elle eût été exécutée, eût ramené, par l'extinction des assignats, le papier à un cours peu éloigné du pair. Mais la confiance était morte : ce nouveau papier, le jour même de son émission (11 avril 1796), fut coté à 18 fr. pour 100. Il tomba encore plus bas; on en fit des émissions exagérées, en raison même de son avilissement, et lorsque, le 16 pluviôse (16 février 1797), une loi déclara que les *mandats* n'avaient plus cours forcé et ne seraient plus admis qu'en payement des contributions arriérées, ce papier n'avait presque plus aucune valeur.

— *Mandat de poste.* Lorsqu'un particulier veut envoyer une somme d'argent à une personne qui demeure dans une autre localité, il peut remettre cet argent à un agent d'un bureau de poste, qui lui délivre en échange un *mandat* payable dans un autre bureau désigné par l'expéditeur. Il est perçu un droit de 1 pour 100 sur la somme versée pour les *mandats* délivrés en France, en Algérie et dans les bureaux français à l'étranger et à destination de la France, de l'Algérie, des colonies françaises, des armées de terre et de mer et des bureaux français à l'étranger. Au-dessus de 10 francs, chaque *mandat* est passible, en outre, d'un droit de timbre de 25 centimes. Celui qui expédie peut, à son choix, payer ces droits en sus de la somme versée ou les prélever sur cette somme. On ne délivre pas de *mandats* pour une somme inférieure à 50 centimes. Pour 50 centimes, on perçoit un droit de 1 centime. Lorsque la somme versée se compose de francs et de centimes, la fraction de francs paye comme 1 franc si elle atteint ou dépasse 50 centimes; au-dessous de 50 centimes, elle ne paye aucun droit. Il va sans dire que l'affranchissement de la lettre n'est pas compris dans le droit perçu par la poste. En échange de la somme versée, le déposant reçoit : 1° un *mandat* du montant de la somme à payer au destinataire; 2° déclaration du versement de la somme déposée. Le déposant envoie le *mandat* à la personne à qui la somme est destinée et conserve la déclaration de versement, tant pour constater le dépôt que pour assurer le remboursement de la somme versée en cas de perte ou de destruction du *mandat*. On doit se garder de supprimer les chiffres imprimés latéralement sur les *mandats*, car cette suppression invaliderait le *mandat*.

Au-dessus de 300 francs, les *mandats* ne peuvent être payés que lorsque le bureau désigné pour les payer a reçu du bureau expéditeur avis du versement.

La propriété d'un *mandat de poste* ne peut se négocier ni se transmettre par voie d'endossement; mais elle peut être transportée par acte authentique dont l'expédition est remise au receveur chargé du payement.

Les personnes qui veulent faire toucher sur acquit préalable et par intermédiaire, à la caisse d'un bureau de poste, les *mandats* délivrés à leur profit sans s'y présenter elles-mêmes doivent faire attester la sincérité de l'acquit par l'apposition d'un timbre de mairie, de justice de paix ou de toute autre autorité civile ou judiciaire. L'empreinte d'une griffe professionnelle relatant le nom du destinataire servira également à valider l'acquit préalablement apposé. Enfin, à défaut de timbre ou de griffe professionnelle, le destinataire pourra faire toucher le *mandat* par une tierce personne, à la condition que cette personne représentera au receveur des postes une pièce authentique, telle que passe-port, permis de chasse ou autre acte public quelconque attestant l'identité du destinataire et portant sa signature.

Les *mandats* de poste sont payables, à partir du jour du versement des fonds, savoir : pendant deux mois, lorsqu'ils sont délivrés pour la France au profit de particuliers, ou en France pour l'Algérie et en Algérie pour l'Algérie; pendant six mois, lorsqu'ils sont adressés à des militaires et marins en France, en Algérie ou dans toute contrée de l'Europe; pendant un an, lorsqu'ils sont adressés ou créés hors d'Europe, qu'il s'agisse de particuliers ou de soldats.

Le montant des *mandats* égarés, perdus ou détruits est remboursé, savoir : après trois mois, pour les *mandats* délivrés en France et adressés aux particuliers en France; après quatre mois pour les *mandats* délivrés en France pour l'Algérie et en Algérie pour l'Algérie ou pour la France au profit des particuliers; après huit mois, pour les *mandats* adressés aux militaires en France ou dans toute autre contrée de l'Europe et en Algérie; après quinze mois, pour les *mandats* créés hors d'Europe et ceux adressés aux militaires, aux marins, aux particuliers et aux déportés.

Les *mandats* internationaux de la France pour l'étranger et de l'étranger pour la France sont payables pendant trois mois et remboursables après cinq mois à partir de la date de leur émission.

Les *mandats* irréguliers sont remis, sur reçu, aux receveurs des postes et transmis à l'administration, qui les renvoie régularisés aux receveurs. Les *mandats* périmés sont visés pour date par l'administration. Enfin les *mandats* égarés, détruits, ou perdus sont remplacés par des autorisations de payement, adressées par l'administration aux receveurs de poste, qui doivent en acquitter le montant aux ayants droit. Ces autorisations tiennent ainsi lieu des *mandats* disparus.

Les *mandats* de poste peuvent être payés ailleurs que dans des bureaux de poste dans certains cas. Ainsi ils peuvent être acquittés par la caisse des trésoriers payeurs en Algérie, à la caisse des trésoriers payeurs des armées pour les soldats et marins, à la caisse des trésoriers de la marine pour les colonies, pour les militaires, marins et transportés. Des *mandats* jusqu'à concurrence de 5,000 francs peuvent être délivrés par certains bureaux de poste désignés pour être transmis par les agents de la télégraphie.

Les *mandats* dont le remboursement n'a pas été réclamé par les ayants droit dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds sont acquis à l'État.

— Comm. Le *mandat*, qui est d'un usage journalier dans le commerce, est l'ordre donné à quelqu'un de payer à un tiers, dans un autre lieu, une somme pour le compte de celui qui donne le *mandat*. Il se fait dans la forme suivante : « A présentation, je vous prie de payer par le présent *mandat*, à l'ordre de M. X., la somme de ..., valeur en compte, sans autre avis (ou suivant avis.) » Le mandant y ajoute sa signature, la date du jour où il fait le *mandat*, enfin le nom et l'adresse de la personne chargée de payer. C'est un véritable contrat de change, transmissible par endossement. Il ne diffère de la lettre de change que parce qu'il n'est pas soumis à l'acceptation.

— Polit. *Mandat impératif.* Cette expression, par laquelle on désigne l'obligation imposée par les électeurs aux députés qu'ils nomment de voter de telle ou telle façon sur certaines questions déterminées, n'a été introduite que récemment dans le langage politique et a donné lieu depuis quelques années à d'assez vives discussions. Repoussé avec hauteur par les uns, le *mandat impératif* est considéré au contraire par d'autres comme la garantie essentielle, nécessaire qui force le mandataire à représenter exactement les idées du mandant.

A l'appui de leur thèse, les adversaires du *mandat impératif* invoquent les raisons suivantes : presque toutes les constitutions, disent-ils, proscrivent le *mandat impératif*; les unes parce qu'elles considèrent les députés, non comme les représentants d'une division territoriale spéciale, mais comme les fondés de pouvoir de la nation entière; les autres parce qu'elles veulent que les mandataires aient la liberté de se décider après mûr examen et en tenant compte des circonstances qui se sont produites postérieurement à leur élection. Dans une assemblée, la décision collective est souvent le résultat d'une transaction; or, le *mandat impératif* ne permet pas de transiger. Ces raisons, M. Guizot, dans son *Histoire parlementaire de la France*, les appuie en ces termes : « Le *mandat impératif* place la volonté décisive, la résolution définitive avant la discussion, avant l'examen; le *mandat impératif* abolit la liberté de ceux qui discutent, qui examinent. Il donne le pouvoir absolu, le pouvoir de décider à ceux qui ne discutent pas, qui n'examinent pas. » Enfin on a invoqué un dernier argument tiré de la dignité de l'élu du peuple. C'est ce qu'ont fait, notamment sous l'Empire, les députés de la gauche dans leur manifeste du 17 novembre 1869, où on lit ces lignes : « Dans l'accomplissement de cette tâche, les députés soussignés déclarent ne relever que de leur conscience. On a essayé de réhabiliter la théorie du *mandat impératif*, on a répété que le député mandataire de ses électeurs leur restait incessamment subordonné et qu'il devait les consulter incessamment sur ses desseins et sur ses votes. On a même ajouté qu'il était leur justiciable; que, cité devant eux, il pouvait être jugé et condamné. Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fausse et dangereuse et ne pouvant conduire, si jamais elle s'accréditait, qu'à la tyrannie des minorités. Ils sont décidés à la combattre résolûment. Ils n'ont ni injonctions ni ordres à recevoir. »

Les partisans du *mandat impératif* ne sauraient admettre ces théories. Et d'abord ils écartent comme sans valeur l'argument qui consiste à dire qu'un député est, non le représentant d'une division territoriale spéciale, mais le fondé de pouvoir de la nation. En fait, le député représente les idées de la circonscription qui l'a élu et qui peuvent être, comme le prouve l'état des partis, absolument contraires à celles qui dominent dans une autre circonscription. Qu'est-ce qu'un député? Le mandataire que désignent les électeurs pour faire exactement, en matière politique, ce qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes. Qui dit *mandat* dit ensemble de prescriptions déterminées d'avance; et qui formulera ces prescriptions, sinon le mandant, c'est-à-dire l'électeur? Quoi de plus rationnel? Il est de l'essence de tout *mandat* politique d'être impératif. Un tel *mandat*, quand il n'est pas impératif, n'est rien. Cette grande génération de 1789 l'avait si bien compris, que les cahiers rédigés dans les bailliages devinrent de véritables *mandats impératifs* pour les députés aux états généraux; et l'on vit, notamment dans la Moselle, les députés choisis par l'assemblée des électeurs prêter serment « de soutenir de toutes leurs forces les demandes et les réclamations consignées dans le cahier des doléances dont ils étaient chargés. » Lorsque l'esprit public se détendit, lorsque la souveraineté nationale fut remplacée par une représentation fictive, on se borna à choisir les députés d'après leur profession de foi. Les rôles furent intervertis; ce ne fut plus le mandant qui formula la ligne de conduite que devait tenir son mandataire; ce fut ce dernier qui indiqua lui-même son programme, sauf à lui, une fois élu, à s'en départir, à méconnaître trop souvent les intentions de ses électeurs, comme cela s'est vu si fréquemment, dans un but d'ambition personnelle. C'est pour empêcher ces apostasies qu'on a cherché une garantie dans le *mandat impératif*.

Mais, dit-on, un tel *mandat* porte atteinte à la liberté de l'élu, à son indépendance, à sa conscience, à sa dignité : « La liberté de l'homme à qui l'on offre ou confie un *mandat*, répond M. Louis Blanc, consiste à le refuser quand ses opinions ne lui permettent point de l'accepter et à le déposer quand ses opinions ne lui permettent plus de le remplir. L'indépendance du député exige, non pas qu'il lui soit loisible de tromper l'attente de ceux qui l'ont envoyé à la Chambre, mais qu'il donne sa démission dès qu'il cesse d'être en communion d'idées et de sentiments avec eux. La conscience de l'élu veut, non pas qu'il s'acquitte de ses fonctions sans égard à la volonté ou en dehors du contrôle de ceux qui l'en ont investi, mais qu'il y renonce loyalement dès qu'il se trouve dans l'alternative ou de sacrifier ses électeurs à la vérité ou de sacrifier la vérité à ses électeurs. La dignité d'un représentant du peuple consiste à comprendre ce qu'il y a de noble et de grand à être le serviteur de tous en général et à n'être le serviteur de personne en particulier. »

Est-ce à dire que, dans le système du *mandat impératif*, le député n'est plus que le commissionnaire des électeurs, le porteur d'opinions toutes rédigées; qu'il devra consulter ses électeurs toutes les fois qu'une question sera soulevée, qu'il n'a plus ni liberté de discussion ni liberté d'examen? Nullement. Le *mandat impératif* doit porter sur des idées générales, sur des principes, et non point sur des questions de détail, de conduite et d'opportunité. Il faut, en un mot, que le *credo* politique de l'électeur et le *credo* politique de l'élu soient en parfaite concordance, mais qu'en dehors de certaines idées fondamentales pour lesquelles l'accord doit être permanent, toute latitude soit laissée à l'élu. « Quand les électeurs choisissent un homme pour parler en leur nom et légiférer à leur place, dit M. Louis Blanc, c'est parce qu'ils lui reconnaissent ou lui attribuent une compétence particulière et des aptitudes supérieures. En le nommant, ils lui marquent leur confiance sans doute; mais ils font plus que cela, ils rendent hommage à son mérite. S'ils poussaient cet hommage jusqu'à lui remettre un blanc-seing pour toutes les questions à décider par un vote, leur choix équivaudrait à une abdication; au lieu de prendre un serviteur, ils se donneraient un maître. D'un autre côté, s'ils exigeaient que les connaissances de l'élu, ses lumières, la pénétration de son esprit, la sûreté de son jugement ne comptassent pour rien dans l'accomplissement de la mission qu'ils lui confient, leur choix n'aurait pas de raison d'être, et l'on ne voit pas pourquoi, dans ce système, l'électeur ne serait pas remplacé soit par le tirage au sort, soit par un simple envoi de cahiers. Mais cette manière absolue d'entendre le *mandat impératif* n'aurait pas seulement le défaut d'être illogique; elle aurait l'inconvénient très-grave d'enlever au peuple le bénéfice des services que les esprits éminents lui rendraient à la Chambre en lui consacrant l'emploi de leurs facultés. Autant l'électeur a intérêt à ne pas abdiquer son pouvoir, autant il a intérêt à ce que l'élu n'abdique pas sa pensée. Un homme supérieur qui consentirait à manquer de respect à sa propre intelligence ne pourrait être qu'un ambitieux vulgaire, un sycophante. »

Dans un pays où règnent les institutions démocratiques, le *mandat impératif* n'a rien en soi qui ne soit conforme à une rigoureuse logique. Mieux que tout autre il assure l'exacte représentation d'un groupe électoral, car il implique de fréquentes relations entre le mandataire et les mandants, et la rupture du lien qui les unit, dès que l'accord cesse d'exister entre eux. Mais qu'arrivera-t-il si, l'accord ayant cessé, le mandataire refuse de déposer son *mandat?* Ici se présente, dans la pratique, une réelle difficulté. Pour la trancher, certains publicistes, notamment M. Accolas, ont proposé que le *mandat impératif* fût un *mandat* révocable d'une façon permanente, au gré du mandant, et qu'il suffît qu'un nombre déterminé d'électeurs demandassent la révocation d'un député du collége électoral dont ils font partie pour que ce collége fût appelé de plein droit à procéder à une nouvelle élection. Cette façon de procéder, qui est une déduction logique de l'idée du *mandat*, présente malheureusement dans la pratique de très-graves inconvénients que M. Louis Blanc a très-bien fait ressortir. « Si le lendemain du jour où un député aurait été élu, dit-il, la décision du scrutin à son égard pouvait être changée, quelle issue ouverte à l'ambition de ses compétiteurs, à leurs ressentiments, au dépit des vaincus de la veille, aux brigues du parti opposé! Quelle agitation permanente répandue sur la surface du pays! quelle instabilité, et dans cette instabilité quelle impuissance! Que deviendrait la majesté du suffrage universel, exposée à être compromise par ses caprices? Concilier la stabilité des affaires avec le mouvement de l'opinion, la dignité de l'élu avec la souveraineté de l'électeur, la nécessité de châtier le mandataire incapable ou infidèle avec la nécessité non moins impérieuse d'empêcher le suffrage universel de se nier lui-même par des arrêts inconsistants et des fluctuations nées de l'intrigue, tel est le problème. Voulez-vous que le droit de révocation ne soit pas illusoire? Faites qu'il s'exerce à de courts intervalles. Le parlement doit être annuel; voilà, selon moi, la solution vraie. »

Lors de l'élection complémentaire qui eut lieu à Paris le 7 janvier 1872, des électeurs républicains rédigèrent la teneur d'un *mandat impératif* et le présentèrent à l'acceptation des candidats. M. Victor Hugo, qui se trouvait sur les rangs, ne put se résoudre à s'incliner devant cette épithète d'*impératif*, qui lui parut sans doute quelque peu irrévérencieuse. Le grand poëte eut alors recours à un biais et proposa le *mandat contractuel*, « bien autrement efficace et obligatoire, dit-il, que le *mandat impératif*, car le *mandat* contractuel, c'est-à-dire le contrat synallagmatique entre le mandant et le mandataire, crée entre l'électeur et l'élu l'identité absolue du but et du principe. » N'en déplaise à l'illustre écrivain, l'épithète de contractuel appliquée au *mandat* n'est qu'une superfétation absolument inutile, puisque le *mandat*, résultant d'une convention, est toujours contractuel. Au point de vue politique, on ne conçoit que deux choses : une *profession de foi* agréée par les électeurs, ou le *mandat impératif*, accepté par le candidat.

Mandat des députés aux états généraux (IDÉES SUR LE), par Servan (1789). Cet ouvrage déjà ancien emprunte aux circonstances une certaine actualité; on peut y voir l'origine et la base du *mandat impératif*. Voici quelle formule l'éminent jurisconsulte proposait d'inscrire en tête du mandat : « L'assemblée de ... a nommé librement et légalement les sieurs ... auxquels elle a donné pouvoir de représenter aux états généraux du royaume le bailliage de ... en leur *prescrivant très-expressément* de n'exercer ce pouvoir inviolable que selon les clauses, les vues et l'esprit qui seront développés dans les articles suivants. » Il est impossible de dire plus clairement que, dans l'esprit de l'auteur, le député n'était qu'un porte-parole. L'examen des vingt-quatre articles qui suivaient cette formule nous fait connaître à quel point le mandat impératif était dans sa pensée de l'essence même du mandat législatif :

« Art. 1er. Les députés ne pourront user de leurs droits que dans une Assemblée légalement constituée, c'est-à-dire qui réunira ces deux caractères : l'un que tous les membres soient librement élus, l'autre que les représentants du tiers état égalent au moins en *nombre* ceux de la noblesse et du clergé réunis.

» Art. 2. Les députés emploieront tout ce qu'ils ont de raison et de courage pour obtenir que les opinions soient recueillies par tête, *et non par ordre*.

» Art. 3. Les députés sont chargés de proposer à l'Assemblée nationale, comme un objet vraiment préliminaire, l'examen, la rédaction et la déclaration de tous les droits naturels et imprescriptibles de l'homme et du citoyen, déclaration qui servira de base à toutes les lois civiles et politiques.

» Art. 4. Après cette déclaration, les députés sont chargés de demander que la première liberté de l'homme, celle qui seule peut assurer toutes les autres libertés, en un mot la *liberté de penser*, soit fondée sur une loi, sur la liberté de l'imprimerie.

» Art. 5. Les députés demanderont tout ce qui peut assurer la liberté personnelle, ou la liberté d'agir, et, pour la rendre inviolable, l'abolition des lettres de cachet et autres ordres portant atteinte à la liberté individuelle, sous quelque forme et quelque prétexte qu'ils puissent être décernés. Ils exigeront la réforme de la justice criminelle.

» Art. 6. Le nombre, la constitution, la levée et l'emploi des troupes ayant un rapport essentiel avec la liberté publique et particulière, le bailliage de ... charge spécialement ses députés de demander que *leur nombre* soit mesuré sévèrement sur le besoin absolu de la pure défense de l'Etat, que leur constitution resserre les liens qui les *attachent à la patrie* en diminuant la dépendance qui les soumet aux ministres; quant à *leur emploi*, les députés proposeront que par une loi précise il soit déclaré que les troupes, uniquement destinées à la défense de l'Etat *contre les attaques de l'ennemi du dehors*, ne seront jamais employées contre les *citoyens mêmes, sans le consentement exprès de l'Assemblée*.

» Art. 7. Pour établir la sûreté de la propriété, les députés sont chargés de réclamer la réforme de la justice civile, réforme à trois points de vue, celui des lois civiles elles-mêmes, celui des juges qui décident sur les procès, celui des magistrats qui les préviennent.

» Art. 8. Le bailliage de ... défend spécialement à ses représentants d'énoncer aucun vœu sur les impôts, subsides ou emprunts, avant d'avoir déterminé par le suffrage des représentants de la nation le vœu général sur les points déjà exprimés.

» Art. 9. Aucun impôt ne sera consenti *dont la durée excéderait la durée des états généraux*.

» Art. 10. Les impôts fondés sur les baux à ferme sont exceptés.

» Art 11. La réunion des premiers états généraux sera fixée à deux ou trois années au plus tard à compter du jour de la dernière séance de l'Assemblée nationale.

» Art 12. Les députés voteront pour une répartition générale et commune des impôts, dans la seule proportion des facultés des contribuables, sans distinction de rang, de naissance et de privilége.

» Art. 13. L'impôt territorial sera préféré aux autres.

» Art. 14. Les députés demanderont que tous les genres de dépenses soient spécialement assignés sur des impôts déterminés.

» Art. 15. Les députés consentiront aux emprunts indispensables, mais en exigeant la création d'une caisse d'amortissement.

» Art. 16. Le loyer des baux à ferme sera affecté au remboursement des dettes.

» Art. 17. Les députés demanderont qu'il soit statué par une loi précise qu'à l'avenir les ministres du roi soient comptables à la nation représentée par les états généraux de toutes les dépenses et emplois des impôts, subsides et emprunts, de quelque nature qu'ils soient.

» Art. 18. Les députés demanderont que tous les comptes rendus aux états généraux, vérifiés et certifiés par eux, soient rendus publics par la voie de l'imprimerie.

» Art. 19. Par une loi, les ministres seront déclarés responsables et judiciables de l'Assemblée nationale.

» Art. 20. Les députés protesteront contre la constitution abusive des états particuliers de la province de ... et réclameront le droit imprescriptible des citoyens de ladite province d'être gouvernés par une constitution légitime et vraiment représentative.

» Art. 21. Ce n'est que si les représentants de toutes les provinces ont reçu le mandat de s'occuper des réformes particulières de la constitution de chaque province, que le bailliage de ... permet à ses mandataires de voter sur la réforme de sa constitution particulière.

» Art. 22. Le bailliage de ... se réserve le droit de contrôle sur le plan de réforme approuvé par les états généraux en ce qui le concerne.

» Art. 23. Pour éviter des conflits, le bailliage de ... propose, concurremment avec celle de l'Assemblée nationale, la convocation des trois ordres de chaque province.

» Art. 24. A l'égard des points non prévus, le bailliage de ... laisse à ses députés la liberté d'opiner selon leurs lumières et leur conscience, à défaut d'instructions particulières. »

Telle était l'idée conçue par Servan pour le mandat des députés aux états généraux. On voit qu'il se préoccupe fortement de rappeler aux membres de l'Assemblée nationale que, loin d'être des souverains indépendants ils ne sont que les représentants du peuple choisis pour signifier ses volontés, et, au besoin, son *ultimatum* au pouvoir. La nature de leur mandat, pour lui, était tout à fait impérative. D'ailleurs, il faut le reconnaître, ses prescriptions étaient conformes à l'esprit de sagesse et de modération qui ne doit jamais abandonner un homme politique.

Quant au mérite de l'œuvre en elle-même, il est très-grand. A cette époque où tout était à fonder sur les débris du monde féodal encore subsistants, où l'éducation politique était nulle et se résumait à s'incliner devant le droit divin, Servan, avec une extrême puissance d'intuition, devine du premier coup le remède à apporter au mal et trouve la formule précise des droits et des devoirs, dans des termes assez clairs pour les révéler au peuple, aux députés, au gouvernement, sans froisser personne.

MANDAT (Jean-Antoine GAILLIOT, marquis DE), officier français, né à Paris en 1731, mort le 10 août 1792. Il était capitaine aux gardes-françaises lors du licenciement de ce corps en 1789, et fut nommé commandant d'un bataillon de la garde nationale parisienne. Après la démission de La Fayette comme général de cette milice, chaque chef de bataillon la commanda à tour de rôle pendant quinze jours. A l'époque du 10 août 1792, c'était le tour de Mandat. Occupant les Tuileries, il avait reçu l'ordre de repousser la force par la force, et l'on savait que, attaché à la famille royale, il était décidé à le faire. La Commune insurrectionnelle, qui s'est installée à l'Hôtel de ville dans la nuit, le fait appeler le matin du 10; il s'y rend; ses réponses n'étant pas satisfaisantes, ordre est donné de le conduire à l'Abbaye; mais à peine est-il sur le perron, que la foule qui *grondait sur la place se précipite sur lui, le* massacre et traîne son cadavre à la Seine.

MANDATAIRE s. (man-da-tè-re — rad. *mandat*). Personne chargée d'un mandat : *Un* MANDATAIRE. *Une* MADATAIRE.

— Dans le langage commun, Personne qui exécute quelque chose au nom d'une autre : *Votre* MANDATAIRE *a parfaitement exécuté vos ordres.*

— Politiq. Délégué du peuple ou d'une classe de citoyens : *Le chef de l'Etat, quel que soit son titre, n'est que le* MANDATAIRE *du peuple qui lui adjoint pour conseil d'autres* MANDATAIRES, *les députés.* (Proudh.)

— Féod. Magistrat du Dauphiné, dont la charge finit par devenir une sorte de fief.

— Dr. canon. Celui en faveur de qui le pape a expédié un mandat.

— Rem. L'usage du féminin n'est pas universel; quelques-uns se servent du masculin, même en parlant d'une femme.

MANDATÉ, ÉE (man-da-té) *part.* passé du v. Mandater : *Somme* MANDATÉE. *Traitement* MANDATÉ.

MANDATEMENT s. m. (man-da-te-man — rad. *mandater*). Action de mandater : *Le* MANDATEMENT *d'une somme, d'un quartier de pension.*

MANDATER v. a. ou tr. (*man-da-té* — rad. *mandat*). Délivrer un mandat pour le payement de : MANDATER *une somme.*

MANDATEUR s. m. (man-da-teur — du lat. *mandatum*, ordre). Anc. art milit. Militaire chargé de porter des ordres.

MANDATIF, IVE adj. (man-da-tiff, i-ve — rad. *mandat*). Qui appartient au mandat : *Forme* MANDATIVE.

— Anc. gramm. *Mode mandatif*, Futur employé avec le sens impératif, comme lors qu'on dit : *Tu* IRAS *porter cette lettre. Vous* OBÉIREZ *sur-le-champ.*

MANDATUM s. m. (man-da-tomm — mot lat. signifiant *chose ordonnée*). Liturg. Cérémonie du lavement des pieds, qui a lieu le jeudi saint.

MANDAVI, ville de l'Indoustan anglais, dans la principauté tributaire de Katch, avec un port sur la côte septentrionale du golfe de Katch, à 48 kilom. S. de Bhoudj, 47,000 hab. Commerce avec l'Arabie. Port sûr et commode d'où l'on exporte principalement du beurre, des grains et du coton. Cette ville eut beaucoup à souffrir du tremblement de terre du 16 juin 1819.

MANDCHOU, OUE s. et adj. (man-chou, oû). Géogr. Habitant de la Mandchourie; qui appartient à la Mandchourie ou à ses habitants : *Les* MANDCHOUS *ou* MANDCHOUX. *La littérature* MANDCHOUE.

— s. m. Langue que parlent les Mandchoux : *Le* MANDCHOU *s'écrit alphabétiquement. Le* MANDCHOU *n'a ni article ni genre.*

— Encycl. Linguist. V. MANDCHOURIE.

MANDCHOURIE ou **MANTCHOURIE**, contrée de l'Asie orientale, baignée à l'E. par la mer Jaune et la Manche de Tartarie, bornée au S. par la Chine propre, à l'O. par la Mongolie et le territoire du Trans-Baïkal, au N. par la Sibérie orientale (gouvernement russe d'Iakoustk), et faisant partie, au S., de l'empire chinois; au N. et à l'E. des immenses possessions asiatiques de la Russie. Ce pays, sur lequel nous ne possédions il y a une vingtaine d'années que des notions géographiques très-imparfaites et que les relations des explorateurs nous ont fait connaître depuis peu, est compris entre 38° 58′ et 55° 30′ de lat. N., et 114° et 139° de long. E. Superficie, 1,500,000 kilom. carrés. La population est évaluée à 15,000,000 d'habitants. Cette vaste contrée est sillonnée sur plusieurs points par de nombreuses montagnes, qui appartiennent à quatre chaînes principales : celle des monts Stanovoï au N., nommée par les Chinois Hinghan; la chaîne de Hinghan qui court du N. au S., dans la partie occidentale de la contrée; celle qui, s'élevant dans la partie méridionale, comprend le Tchang-pe-chang ou Chanyanalin, et est célèbre dans l'histoire des Mandchoux; enfin la chaîne située le long de la côte de la mer du Japon et de ce golfe allongé nommé Manche de Tartarie, qui en forme la partie septentrionale. En général, ces montagnes sont d'une médiocre élévation. L'Amour est le plus grand fleuve de la contrée, dont il arrose le N.-O., le centre et le N.-E., et dont il rassemble presque toutes les eaux. Les autres cours d'eau importants sont le Niouman, le Silimdehi et le Dchinrjach, affluents de la rive gauche de l'Amour; le Soungari et l'Oussouri, affluents de la rive droite du même fleuve. Dans le S.-O., coule le Liao, qui se jette dans le golfe de Liao-toung; le Hinka, dans le S.-E., est le lac le plus considérable. Le sol de la Mandchourie, d'une nature assez variée, est en partie argileux et calcaire, en partie sablonneux, graveleux ou marécageux; il est presque partout très-fertile. « Sur la côte orientale, dit La Pérouse, nous rencontrâmes à chaque pas des roses, des lis, des muguets; nous recueillîmes en grande abondance des oignons, du céleri, de l'oseille, et d'autres plantes pareilles à celles de nos prairies; les pins couronnaient le sommet des montagnes, les chênes commençaient à mi-côte; les bords des ruisseaux étaient plantés de saules, de bouleaux, d'érables; et, sur la lisière des grands bois, on voyait des pommiers, des azeroliers en fleurs avec des massifs de noisetiers. » L'intérieur du pays, surtout sur les bords de l'Amour, n'offre pas un aspect moins agréable : de magnifiques forêts ornent les environs de ce fleuve. Le climat est plutôt froid que tempéré, ce qui est dû sans doute à l'élévation générale du sol et à la grande abondance des bois; les hivers sont longs et rigoureux : ils commencent à la fin de septembre et durent jusqu'à la fin d'avril. Ce n'est guère que dans la partie méridionale qu'on trouve des terrains cultivés : là croissent le mûrier, l'abricotier et le pêcher. On y récolte du froment, de l'orge, des pois, du sarrasin, diverses plantes oléagineuses, du tabac, et le ginseng ou *jen-chen*, plante médicinale si estimée des Chinois. Les montagnes sont généralement couvertes des mêmes arbres qui peuplent les forêts de l'Europe centrale. Le soin des troupeaux est la principale occupation de la plus grande partie des habitants de la Mandchourie; les gras pâturages qui bordent les cours d'eau et tapissent les flancs des montagnes nourrissent beaucoup de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons. Les Mandchoux sont passionnés pour la chasse; leur pays renferme beaucoup d'animaux à fourrure, tels que renards, martres, zibelines, hermines, loutres, castors, ours tachetés de noir, loups, plusieurs espèces d'antilopes et de sangliers. Entre les oiseaux, on distingue l'argus, plusieurs sortes de faisans et de faucons, des pies, des merles, etc. La pêche est fort abondante, aussi bien dans les cours d'eau que dans la mer. Le règne minéral offre de l'or, du cuivre et du fer; le salpêtre et le sel se trouvent en divers endroits.

A propos des productions minérales de la Mandchourie, reproduisons ici une intéressante communication de M. Anossoff, adressée au mois d'août 1863 à la Société de géographie de Saint-Pétersbourg : « Au lieu d'une contrée vierge remplie de richesses minérales intactes, nous n'avons trouvé qu'un pays qui a vécu, qui a eu son histoire et, de plus, son histoire aurifère. A en juger par les traces qui restent des anciens travaux, on voit qu'ils ont eu un immense développement, et que l'exploitation des lavages d'or n'était point l'œuvre de quelques aventuriers, mais que des milliers d'esclaves y étaient employés, et on remarque un certain système dans les travaux exécutés. On rencontre fort souvent des vallées creusées de fossés profonds et encombrées d'éboulements et de terrains fouillés. En outre, on remarque partout des traces d'habitations et des restes de *fortifications anciennes.*

» Tout indique que ce pays a été jadis peuplé, qu'il a *contenu* des villes, que des *fortifications* y ont été élevées. Que sont devenus ces habitants, ces constructions? Quel a été le sort de ce peuple? Nous l'ignorons. Peut-être cet abandon a-t-il eu pour cause la cessation de la présence de l'or dans les mines. Si l'on en croit les traditions fournies par les anciens des colonies chinoises du pays, il aurait existé ici, il y a trois siècles, un royaume particulier dont la capitale se trouvait sur la rivière Sou-Tchan, qui se jette dans le golfe America.

» Les Chinois qui s'y trouvent aujourd'hui continuent à s'occuper, quand ils n'ont rien de mieux à faire, de la recherche de l'or. Ils creusent en fouillant patiemment dans les anciens travaux, et se contentent d'un sable donnant un rendement aurifère des plus misérables. »

Une industrie un peu perfectionnée n'existe que dans les parties S.-O., où l'influence du voisinage de la Chine a fait introduire quelques arts. Dans le reste les habitants nomades ou ichthyophages empruntent aux produits de leur chasse ou de leur pêche presque tout ce qui leur est nécessaire. Les fourrures, les objets en fer, les tissus et quelques articles de parure qu'on trouve chez eux viennent de la Chine proprement dite. Les Mandchoux fournissent, en retour, des pelleteries, des poissons séchés et salés. Leur commerce avec les Russes est assez considérable, et se fait surtout à Tzouroukaïtou, près de l'Argoun.

La Mandchourie chinoise comprend trois provinces : *Chin-King*, ch.-l., Ching-Yan ou Moukden; *Gihirin* ou *Kirin*, ch.-l. du même nom; et *Sakhalien-Oul,a* ch.-l., Sakhalien-Oula-Khoton.

L'histoire de ce pays, qui est resté jusqu'ici complétement étranger à la civilisation européenne, est pour nous lettre close. Il y a aujourd'hui à peu près deux cents ans que les Moscovites entendirent prononcer pour la première fois le nom du fleuve Amour. C'était dans le temps précisément (vers 1640) qu'un chef mandchou venait de conquérir la Chine et d'y fonder la dynastie qui règne encore sur le Céleste-Empire. Les aventuriers qui, sur les traces du Cosaque Yermak, poussaient leurs reconnaissances à travers les plaines sans fin de ce qu'on appelait d'après eux la Sibérie, étaient arrivés en 1639 sur les bords de la mer d'Okhostk. Là ils entendirent parler d'un grand fleuve qui débouchait à la mer un peu plus loin vers le sud, dans un territoire où le blé croissait et où l'on échangeait de belles fourrures contre de l'argent et des objets fabriqués. Les explorations se portèrent aussitôt de ce côté; à partir de 1645, le fleuve Amour fut parcouru plusieurs fois dans toute son étendue. Ce pays surpassait tellement les territoires plus septentrionaux de la Sibérie, tout à la fois par la quantité d'animaux à fourrures que renfermaient les forêts et par la fertilité de ses plaines, que la renommée en fit un Eldorado. Les chasseurs, les coureurs d'aventures, les colons même y arrivèrent de toutes parts. Le poste fortifié d'Albazin fut fondé sur la rive gauche du fleuve, dans sa partie supérieure. Cependant la dynastie mandchoue qui s'était affermie en Chine, considérant la Mandchourie comme une de ses possessions, s'efforça d'en expulser les Russes qui s'étaient établis dans la partie septentrionale. Après une guerre prolongée, dans laquelle les revers furent compensés par quelques succès, les cours de Moscou et de Pékin signèrent, en 1689, le traité de Nertchinsk d'après lequel le cours tout entier de l'Amour, à partir du point où le fleuve se forme par la réunion de ses deux grandes branches supérieures, la Chilka et l'Argoun, fut restitué à la Chine, ainsi que le pays boisé qui s'étend au N. du fleuve jusqu'aux montagnes; le bassin de la Chilka et toute la partie gauche de l'Argoun (territoires connus sous le nom de Daourie) restèrent à la Russie. Rien ne fut changé à cet arrangement jusqu'à ces dernières années. « Seulement, dit M. Vivien de Saint-Martin, il arriva une chose assez singulière : c'est que la contrée assez sauvage située au N. de l'Amour étant fort peu connue, la limite y fut très-mal définie, et par suite, en traçant eux-mêmes leur frontière, les Chinois restèrent fort en deçà de la ligne que les commissaires russes avaient entendu désigner. La Russie se trouvait ainsi depuis bientôt deux siècles posséder à son insu un territoire d'au moins 50,000 verstes carrées (environ 3,000 lieues carrées, ce qui représente le dixième de la superficie de la France). Des redevances de pelleteries arrivaient chaque année à Irkoutsk, envoyées par des tribus dont on savait à peine le nom et pas du tout la demeure. L'exploration du naturaliste russe Middendorff (janvier 1845) révéla cette anomalie. Cette découverte raviva les convoitises russes; des études actives furent ordonnées sur le cours inférieur de l'Amour et sur les côtes de la mer Jaune. Le résultat de ces études fut la conviction que le fleuve Amour présentait une ligne ininterrompue de communications fluviales entre les régions centrales de la haute Asie et l'Océan; que la longue étendue des côtes de la Mandchourie possède, outre plusieurs ports, une baie spacieuse admirablement appropriée aux conditions d'un grand établissement commercial. » Toutefois, la possession du fleuve Amour ne présentait que de faibles avantages aux Russes, tant qu'ils n'avaient pas dans les mers du Japon et de la Chine un lieu d'exportation convenable. L'Amour, en effet, dans son cours inférieur, s'avance tellement vers le N., que son embouchure se trouve placée sous une latitude où la navigation est interrompue par la glace pendant cinq mois de l'année, circonstance qui nuit énormément à l'utilité de ce fleuve comme voie de communication. Le port de Nikolaievsk, situé à l'embouchure du fleuve, n'a fait que des progrès insignifiants depuis sa fondation, à cause de la rigueur du climat qui force les vaisseaux à le quitter vers la fin d'octobre, s'ils ne veulent pas y être enfermés par la glace jusqu'au mois d'avril. Mais après la paix de Tien-tsin, en 1858, les Russes acquirent la côte orientale jusqu'à l'Oussouri, sur une longueur de plus de 1,100 kilom. A un certain point de cette côte, au S. de la baie de Possiette, existe un profond enfoncement, où se trouve un port ouvert toute l'année aux bâtiments. Un peu plus bas, dans la baie Victoria, les Russes établirent un autre port, auquel ils donnèrent le nom de Vladivostock. Il en existe encore d'autres plus au N., mais ils sont tous fermés par les glaces pendant une partie de l'année. Les Russes ont déjà mis la baie de Possiette en communication avec leurs villes de Sibérie, au moyen du télégraphe électrique; ils ont en outre établi sur l'Oussouri un service de bateaux à vapeur qui vont de l'Amour au lac Chinka; et, de là, on parvient au port de Vladivostock, au moyen d'un autre cours d'eau et d'une route de terre longue de quelques kilomètres à peine et sur laquelle est organisé un service de transports.

Les Mandchoux ont eu pour demeure primitive, ainsi que le démontre Klaproth dans une dissertation insérée au dernier volume du *Mithridate*, la contrée de l'Asie septentrionale comprise entre les rivières Nonni et Soungari, affluents du fleuve Amour, et le petit fleuve Toumen. Ils appartiennent à la grande famille nommée *Toungouse* par les Russes et les Tartares, mais qui s'appelle *Oven* dans sa propre langue. Ils se composent de Mandchoux proprement dits, de Daouriens ou plutôt Dakhouriens, de Houmares, de Ghilates, de Yupi, d'Orotsko, de Khedjen, qui, avec les Fiakha, occupent le pays de Sandan, vers l'Amour inférieur. Des Aïnos de l'île de Sakhalien ou Tarakaï fréquentent les côtes orientales; dans les parties méridionales, on trouve des Chinois et des Coréens. Quelques auteurs ont donné aux Mandchoux le nom de Mongols orientaux; mais on voit que c'est à tort, quand on considère les différences qui existent, pour les mœurs comme pour le langage, entre ces deux nations. Klaproth blâme vivement aussi de Guignes et les missionnaires d'avoir, pour désigner le peuple qui nous occupe, réuni au nom de Mandchoux celui de Tartares, attendu que, suivant lui, les Mandchoux ne sont nullement alliés aux peuples de la Tartarie. Les Mandchoux ont le teint jaunâtre, les cheveux noirs, les yeux petits, le nez camus, les formes plus robustes, mais des traits moins expressifs que les Chinois. Les pieds de leurs femmes ne sont pas déformés comme ceux des Chinoises; leur coiffure consiste en fleurs naturelles et artificielles. L'habillement, en général, est le même que celui des Chinois. Ils appartiennent à la religion bouddhiste. A une époque très-reculée, ils étaient désignés sous le nom de *Kin* ou *Niou-Tchi*, et devinrent en l'an 926 tributaires des Kitans, contre lesquels ils se soulevèrent en 1114, sous Okota, et fondèrent en 1118 le royaume de Kin, en Chine. Bientôt après, les Mongols, qui jusqu'alors avaient été vassaux des Kin, secouèrent leur joug et les forcèrent à leur abandonner une certaine partie du territoire. En l'an 1218, Gengis-Khan se refusa à payer tribut aux Kin; et quelques années après, à la suite de plusieurs guerres heureuses, il réussit non-seulement à se rendre complétement indépendant, mais même à les contraindre à lui payer tribut. Enfin, en l'an 1230, l'empire des Kin fut complétement détruit, événement qui eut pour résultat l'émigration de ces peuples. En 1586, quelques-unes de leurs hordes obtinrent des Chinois la permission de s'établir dans le Liao-toung, et bientôt la guerre fut déclarée entre les deux peuples. Alors les Kin se formèrent en confédération et se choisirent divers chefs : un des plus célèbres est Taché, appelé dans la suite Taï-tsou-kao-hoang-ti, qui, en 1616, donna aux tribus réunies sous ses drapeaux le nom de Man-dchou ou Mantcheou (mots chinois qui signifient *région pleine* ou *très-peuplée*). Vers 1640, cette nation belliqueuse entreprit la conquête de la Chine, et un de ses princes fut le premier empereur de la dynastie Thsing qui gouverne actuellement cet empire; mais l'obéissance que gardent les Chinois est mêlée de haine et interrompue par de redoutables révoltes; ils méprisent leurs vainqueurs et les regardent comme des sauvages. Cette extension de la puissance mandchoue a nui à la Mandchourie elle-même; car les meilleures familles du pays ont émigré dans les provinces conquises. Les Mandchoux ont connu l'agriculture et même ont eu un code de lois avant la conquête qu'ils firent de la Chine.

Le mandchou est le plus répandu des idiomes de la branche toungouse, division septentrionale ou ouralo-altaïque de la famille touranienne. On a beaucoup trop exagéré la richesse et la beauté de cet idiome, qui, selon Abel Rémusat, est inférieur sous presque tous les rapports au chinois, quoiqu'il ait des signes pour désigner les cas et distinguer les nombres, des terminaisons dans les verbes pour marquer les temps, les modes, les conjugaisons, et qu'il ne manque ni de pronoms pour déterminer les personnes, ni de prépositions et même de conjonctions. D'autre part, M. Max Muller classe au dernier rang de la famille ouralo-altaïque le mandchou, dont la grammaire n'est guère plus riche que celle des Chinois, et qui, dans sa structure, ne renferme rien de cet appareil architectonique dans lequel les mots de cette dernière langue sont réunis sans ciment, comme les pierres des monuments cyclopéens. Le mandchou n'a ni article ni genres; il forme sa déclinaison à la manière des langues indo-chinoises. On y distingue quatre cas, exprimés au moyen de particules, soit affixes, soit isolées. Quelques exemples feront connaître à la fois ce système de flexions et l'ordre dans lequel sont rangés dans la proposition les mots régis et les mots régissants. Ainsi les mots : *edschin*, seigneur; *abka*, ciel; *boumbi*, je donne; *nialma*, homme; *ama*, père; *gosimbi*, aimer; *dsui*, fils, nous serviront à former les phrases suivantes : *abkaï edschen*, seigneur du ciel; *nialma de boumbi*, je donne à l'homme; *ama dsin be gosimbi*, le père aime son fils, dans lesquelles on voit des noms au nominatif, au génitif, à l'ablatif et à l'accusatif.

La conjugaison abonde aussi en formes dérivatrices, qui marquent les diverses modifications des verbes transitifs, collectifs, négatifs, etc.; presque tous sont susceptibles de cinq formes dans la voix active. L'impératif y est, comme en allemand, en persan et dans plusieurs autres langues, la racine des verbes. De *tona*, impératif du verbe voir, se forme l'infinitif *toname*, le présent de l'indicatif *tonambi*, le passé *tonaka*, le futur *tonara*, le passif *tonaboumbi*, le négatif *tonakou*, et d'autres dérivés, tels que *tonanamba*, je vais voir; *tonabunambi*, je vais aller voir. Toutefois l'abondance des verbes dérivés n'empêche pas l'emploi des verbes auxiliaires : *bimbi*, je suis; *ombi*, j'ai, etc. La méthode de dérivation sert encore à former des familles de mots qui ont chacune de nombreux représentants dans les diverses parties du discours. Ainsi, de l'adjectif *amba*, grand, se forment les substantifs *amban*, grand personnage; *ambakan*, grande chose; le verbe *ambarambi*, je grandis; l'adverbe *ambala*, beaucoup, etc.

En mandchou, comme en chinois, le nombre des onomatopées est fort considérable. Toutes les espèces de sons et de bruits y ont leurs noms particuliers, qui ne sont que des sons imitatifs. C'est ainsi que l'on exprime l'idée d'un bruit confus par *oulann-oulann*, le son des cloches par *tang-tang*, le son que rend le fer que l'on bat par *tann-tinn*, le chant du coq par *dchor-dchor*, le cri de l'oie sauvage par *kôr-kôr*, le bruit des tambours par *tung-tung*, le son de la goutte d'eau qui tombe par *tap-tip*, le petillement du fagot ou du bambou qui brûle par *pac-pac*, le frôlement de la soie par *pes-pas*, le bruit des chariots par *koungour-koungour*, le son du bois que l'on brise par *tac-tic*, etc. D'autres objets et d'autres actes sont pareillement exprimés par une répétition de la syllabe imitative ou figurative. Ainsi enfant se rend par *lou-lou;* négligence, par *lan-lan;* vêtement en lambeaux, par *lapte-lapta;* chanceler, par *peckta-packta;* aller par bonds, *dakda-dakda*, etc.

Fort pauvre en termes génériques, le mandchou possède par contre une quantité prodigieuse de termes spécifiques, exprimant au moyen de substantifs particuliers presque toutes les nuances d'idées que nos langues rendent en modifiant par des adjectifs l'acception d'un substantif commun. C'est ainsi que leurs animaux domestiques et ceux qu'ils chassent le plus ordinairement sont désignés par des noms différents selon leur couleur, leur taille, leur âge, leurs qualités bonnes ou mauvaises. Depuis deux siècles le mandchou s'est beaucoup poli et enrichi, surtout de mots chinois et mongols modifiés suivant le génie de la langue; les premiers se rapportent presque tous à des objets scientifiques, et ils forment environ le cinquième du vocabulaire mandchou. La construction, dans cet idiome, est exactement inverse; la place de chaque mot y est invariablement marquée dans chaque phrase, et toutes les phrases sont comme sorties du même moule. La règle phraséologique à laquelle le mandchou est astreint l'empêchera de produire jamais des chefs-d'œuvre de poésie et d'éloquence.

La littérature mandchoue n'a presque rien d'original; mais elle est très-importante à cause de la quantité d'ouvrages qu'elle possède traduits du sanscrit, du thibétain, du mongol et surtout du chinois. On peut dire qu'elle s'est approprié presque tous les livres classiques de ce dernier idiome. L'alphabet dont se servent les Mandchoux a été calqué sur celui des Mongols; c'est le plus simple et le plus régulier de tous ceux de l'Asie orientale. Il s'écrit en colonnes verticales de gauche à droite.

Les Mandchoux offrent un phénomène remarquable dans l'histoire de la civilisation; en effet, il n'y a pas trois cents ans qu'ils étaient encore nomades, ne sachant ni lire ni écrire, et aujourd'hui ils ont une littérature très-importante, surtout pour l'étude de la littérature chinoise dont elle aide l'intelligence par ses traductions des textes originaux chinois. C'est le mandchou, et non pas le chinois, que depuis cette époque on parle à la cour de Pékin. Deux présidents, l'un chinois, l'autre mandchou, sont placés à la tête de chaque tribunal, et tous les jugements rendus par ces tribunaux, comme tous les actes émanés du conseil suprême de l'empire, se rédigent en l'une et l'autre langue. Celle des Mandchoux est aujourd'hui répandue depuis leurs anciennes demeures, au N., jusqu'aux confins du Tonking et du Bengale au S., et depuis les côtes des mers de la Chine et du Japon, à l'E., jusqu'au Cachemire et à la Perse, à l'O. Nulle part du reste, même dans la Mandchourie, elle n'est langue dominante; mais elle subsiste dans toutes les parties du Céleste-Empire à côté du chinois et d'une foule de dialectes locaux. Cependant, si nous en croyons un missionnaire anglais, Alexandre Williamson, qui, de 1864 à 1868, a fait plusieurs voyages dans la Mandchourie, cette langue semblerait destinée à périr, du moins comme idiome parlé, car l'enseignement dans les écoles publiques ne se fait plus qu'en langue chinoise.

MANDE s. f. (man-de). Anc. art mil. Gabion. ‖ Espèce de grand panier.

— Techn. Panier d'osier garni de toile à l'intérieur, servant à transporter la terre à pipe.

MANDÉ, ÉE (man-dé) part. passé du v. Mander. Qui a reçu l'ordre de se rendre auprès de quelqu'un : *La menue noblesse, quand elle était* MANDÉE, *venait en armes et avec grand état pour une quinzaine de jours.* (Ste-Beuve.) ‖ Qu'on a donné l'ordre d'apporter ou d'amener : *Les voitures ont été* MANDÉES.

— Substantiv. Personne mandée : *Des* MANDÉS *qui refusent de venir.*

— Jurispr. anc. *Mandé et blâmé*, Personne appelée à la chambre du conseil, pour y être réprimandée : *Le* MANDÉ ET BLÂMÉ *était entaché d'infamie.* ‖ *Mandé et admonesté*, Personne appelée à la chambre du conseil pour y recevoir des recommandations : *Le* MANDÉ ET ADMONESTÉ *n'était pas noté d'infamie.*

— Hist. relig. Lavement des pieds.

— **Encycl.** Le *mandé* ou *mandatum* était une cérémonie fort ancienne que l'on trouve mentionnée dans les capitulaires. Elle consistait à laver tous les jours de carême les pieds des pauvres. Le *mandé* se pratiquait dans l'Eglise de Paris. Les chanoines lavaient les pieds des pauvres dans leur réfectoire, et leur faisaient ensuite une distribution de pain, de vin, d'autres aliments et de quelques pièces d'argent. Il n'y eut d'abord que deux pauvres admis à cette cérémonie; ils étaient choisis parmi les clercs. Par la suite, l'évêque Eudes de Sully fit une fondation pour cinquante pauvres, qui n'étaient admis au *mandé* que le jeudi saint. En 1208, le chapitre, sur la proposition du doyen Hugues Clément, compléta l'institution du *mandé* en ordonnant qu'à partir du lundi après le premier dimanche de carême jusqu'au jeudi saint, à l'exception des dimanches, les ministres du maître-autel, savoir le prêtre, le diacre, le sous-diacre, laveraient chaque jour dans le réfectoire les pieds à treize pauvres qui seraient reçus par le semainier, ou, si le semainier était, soit moine, soit régulier, par le sous-chantre. Le sous-chantre, appelé proviseur du *mandé* dans plusieurs titres du XIII^{e} siècle, ou, en son absence, le maître des enfants de chœur, devait présider à la cérémonie et distribuer quatre deniers à chacun des treize pauvres, auxquels il baisait les mains; quatre deniers à chacun des trois ministres du maître-autel; deux deniers à chacun des trois enfants de chœur qui les assistaient, et un denier à chacun des deux serviteurs ou servants chargés de préparer l'eau. Le chapitre maintint d'ailleurs l'ancienne institution relative aux deux pauvres clercs du carême et aux cinquante pauvres du jeudi saint, et assigna pour le service des distributions prescrites des fonds qui devaient être distribués par le sous-chantre. Le nom de *mandé* ou de *mandatum* venait de ce que la cérémonie s'accomplissait au moment où le chœur entonnait le verset :

Mandatum novum do vobis.

MANDÉ (SAINT-), bourg et commune de France (Seine), canton de Vincennes, arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Sceaux, 6 kilom. S.-E. de Paris, à l'extrémité méridionale du bois de Vincennes; pop. aggl., 5,597 hab. — pop. tot., 6,388 hab. Fabrication de bougies, couleurs, produits chimiques, carton-pâte; scierie mécanique. Culture de légumes pour l'approvisionnement de Paris. On y remarque quelques jolies maisons de campagne et un hospice créé en 1830 par M. Boulard, tapissier. Armand Carrel mourut à Saint-Mandé, dans la nuit du 23 au 24 juillet 1836, des suites de son duel avec M. Emile de Girardin. Ses amis et les admirateurs de son talent lui ont élevé un monument dans le cimetière du bourg qui a reçu sa dépouille mortelle. La statue, en bronze, de l'illustre publiciste est une des belles œuvres de David d'Angers.

MANDEDJI s. m. (man-dè-dji). Mar. Garde-marine chez les Turcs.

MANDÉEN, ÉENNE adj. (man-dé-ain, é-è-ne). Qui appartient aux mandéens ou sabéens. *Idiome* MANDÉEN.

— **Encycl.** V. SABÉEN.

MANDEL (Edouard), graveur allemand, né à Berlin en 1810. Son père, facteur d'instruments, s'opposa longtemps à ce qu'il suivît le goût prononcé qui le poussait vers les arts; mais devant l'obstination du jeune homme et les preuves de talent qu'il donna, il finit par céder. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, prit Mandel sous sa protection et lui fournit les moyens de suivre pendant quatre ans (1826-1830) les leçons de Buchhorn à l'école de gravure de l'Académie de Berlin. Le jeune artiste devint en peu de temps un graveur très-remarquable; sa première planche de quelque importance, le *Guerrier et son fils*, d'après Hildebrand (1830), eut un tel succès que l'Académie le chargea presque aussitôt de graver la *Lorely* de Begass. Cette œuvre, terminée en 1839, n'excita pas moins que la précédente l'admiration des connaisseurs. Dans l'intervalle, l'artiste était devenu membre de l'Académie des beaux-arts (1837) et avait obtenu la même année une médaille d'or à l'Exposition de Paris. Il se rendit dans cette ville en 1840 pour y graver le portrait de Van Dyck, qui se trouve au Louvre, et produisit une des meilleures planches de son œuvre. En 1842, Mandel devint professeur de gravure à l'Académie de Berlin, qui depuis l'a choisi pour président. L'année suivante, il exécuta avec le même talent le *Portrait du Titien*, d'après le tableau de ce maître que possède le musée de Berlin, et, peu de temps après, le *Portrait de la reine Elisabeth de Prusse*, d'après Stieler, lequel lui valut une autre médaille d'or. Mais l'œuvre sans contredit la plus remarquable de cet artiste, celle que l'on a proclamée le triomphe de la gravure allemande, c'est son *Portrait de Charles I*^{er}, d'après Van Dyck (1851).

Parmi les autres planches de Mandel, il faut encore citer : le *Berger italien*, d'après Pollack (1840); *Œdipe et Antigone*, d'après Henning; le *Portrait du roi de Prusse*, d'après Otto; le *Christ pleurant sur Jérusalem*, d'après Ary Scheffer; et, à une époque plus récente : la *Madone de Colonna*, d'après Raphaël (1855); *Ecce homo*, d'après Guido Reni, et *Mater dolorosa*, d'après Carlo Dolce (1858); le *Portrait de Raphaël*, d'après l'original du Louvre (1860); *Marguerite sur le chemin de l'église*, d'après Kaulbach; la *Vierge à la chaise*, d'après Raphaël (1865), chef-d'œuvre que beaucoup placent au-dessus du *Portrait de Charles I*^{er} et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867; la *Bella du Titien*, d'après ce maître, etc. Pour cette dernière planche, l'artiste fut aidé par son fils Reinold MANDEL, jeune homme qui donnait les plus belles espérances, mais qui mourut prématurément en 1865. Toutes les gravures de Mandel ont été exécutées d'après ses propres dessins, car il manie aussi le crayon avec une correction et une habileté des plus rares. Depuis la mort de Buchhorn, il est le chef de l'école berlinoise de gravure, et parmi ses élèves on peut citer des noms, tels que ceux de L. Jacobi, Seidel, Trossin, Becker, Sachs, Ruben, Reyher, Wegner, etc.

MANDELINE s. f. (man-de-li-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofulariées, qui croissent dans les Alpes.

MANDELOT (François DE), gouverneur du Lyonnais, né à Paris en 1529, mort à Lyon en 1588. Il se distingua dans l'armée à la bataille de Renti, au siége de Metz, à la prise de Thionville. Nommé lieutenant général du duc de Nemours, il fit sous son commandement la guerre contre les protestants du Midi, battit à Beaurepaire le baron des Adrets et l'obligea à conclure une trêve. Après l'édit de pacification, le duc de Nemours ayant obtenu le gouvernement du Lyonnais, Charles IX nomma Mandelot son lieutenant dans la même province. Lorsque la guerre se ralluma, Mandelot remporta de nouveaux succès qui le firent nommer gouverneur, en remplacement de Nemours. Mandelot avait tout le fanatisme de son époque; lors des massacres de la Saint-Barthélemy, il s'empressa d'obéir aux ordres de Charles IX. Il convoqua chez lui les chefs calvinistes, qui vinrent sans armes et furent aussitôt emprisonnés; puis, pour laisser le champ libre aux meurtriers, Mandelot conduisit les troupes au faubourg de la Guillotière, sous prétexte de réprimer une émeute. Alors la milice urbaine et la populace catholique marchèrent sur les prisons; le bourreau refusa son concours : les calvinistes furent égorgés de sang-froid. Mandelot, revenu avec les troupes, fit une protestation hypocrite et ordonna une enquête qui n'aboutit pas. Charles IX n'eut pas le temps de le récompenser, mais Henri III paya cette dette en adjoignant le Forez au gouvernement de Mandelot, puis il lui donna le cordon du Saint-Esprit. Mandelot lutta ensuite sans succès contre la Ligue, qui s'organisait contre Henri III; le chagrin qu'il en ressentit contribua à sa mort. M. Paulin a publié une partie de sa *Correspondance* avec Charles IX et Henri III (Paris, 1830, in-8^{o}).

MANDELOT (Marie-Huberte DUBREUIL DE SAINTE-CROIX, comtesse de HAUTEPIERRE, baronne DE), dame poëte française, née au château de Villeux, près de Lyon, en 1775, morte en 1822. Elle avait vingt-cinq ans et était chanoinesse du chapitre noble de Neuville lorsqu'elle épousa, en 1780, un ancien officier, le baron de Mandelot, alors âgé de plus de soixante ans. Elle eut une fille en 1781, devint veuve en 1789, fut emprisonnée pendant la Terreur et passa le reste de sa vie à la campagne avec sa sœur, M^me^ de Girieux, qui était devenue sa compagne inséparable. En 1801, elle maria sa fille au marquis Xavier de Ruolz. La baronne de Mandelot cultivait les lettres et la poésie. Une jeune personne admise dans son intimité lui ayant dérobé ses vers pour les publier comme siens, elle crut devoir, à la suite de cet abus de confiance, faire connaître ses productions au public. On a d'elle : les *Loisirs champêtres* (Lyon, 1811); *Elan d'un cœur royaliste*, *opuscules poétiques* (Paris, 1816, in-8°). On trouve dans ces ouvrages des pièces pleines de grâce et de sensibilité, écrites avec facilité et abandon.

MANDELSLO (Jean-Albert DE), voyageur allemand, né dans le Mecklembourg en 1616, mort à Paris en 1644. Parti en 1636 avec l'ambassade que le duc de Holstein envoya en Russie et en Perse, il visita l'Inde, Madagascar, Ceylan, et revint quatre ans après. Il a publié un récit de ses voyages, qui a été traduit dans les différentes langues, en français notamment, par Wicquefort, sous le titre de *Voyages faits de Perse aux Indes orientales, contenant une description curieuse de l'Indoustan, de l'empire du Grand Mogol, des royaumes de Siam, du Japon, de la Chine, du Congo, etc.* (Paris, 1561, in-4°), avec fig. et cartes.

MANDELSTEIN s. m. (man-dèl-stain — de l'allem. *mandel*, amande; *stein*, pierre). Minér. Roche de nature quelconque, d'une forme ronde et allongée, enveloppée d'une pâte.

MANDEMENT s. m. (man-de-man — du lat. *mandare*, ordonner). Ordre adressé par écrit, sous forme de circulaire, par un supérieur à ses administrés : *Le roi adresse un* MANDEMENT *à tous ses vassaux. Le recteur de l'université de Paris envoya un* MANDEMENT *à tous les collèges. La chevalerie française s'était rendue en foule au* MANDEMENT *du roi.* (H. Martin.)

Fait-il pas lois, édits, *mandements*, ordonnances?
V. HUGO.

— Dr. can. Ecrit circulaire adressé par un évêque à ses diocésains, pour leur communiquer et leur expliquer certaines ordonnances, ou leur notifier certains faits relatifs au culte : MANDEMENT *de carême.* MANDEMENT *de l'archevêque de Paris. Des écrits caustiques firent plus de mal aux convulsionnaires que les* MANDEMENTS *de l'archevêque de Paris.* (Lacretelle.) *Avez-vous lu mon* MANDEMENT*? demandait à Piron l'archevêque de Paris. — Non, Monseigneur ; et vous?*

— Jurispr. Ordre de comparaître. ‖ A signifié ressort, étendue d'une juridiction. ‖ Territoire. ‖ *Mandement de taille*, Etat des tailles qu'une personne devait payer dans l'année. ‖ *Mandement de collocation*, Acte délivré par le greffier à chacun des créanciers colloqués dans une distribution par contribution. ‖ *Mandement d'exécution*, Formule qui termine et rend exécutoires les grosses des jugements et des actes.

— Administr. *Donnons en mandement*, Formule qui précédait les mandements royaux : DONNONS EN MANDEMENT *à nos cours et tribunaux...* ‖ *Si donnons en mandement*, Formule des lettres patentes royales.

— Comm. Lettre ou billet délivré à quelqu'un pour l'autoriser à se faire payer par un receveur ou un fermier la somme indiquée au mandement : *J'ai payé, selon votre* MANDEMENT.

— **Encycl.** Jurispr. Les *mandements* épiscopaux doivent être adressés en double exemplaire au ministre des cultes par l'évêque et par le préfet (circulaire ministérielle du 4 mars 1812). Les évêques ne doivent émettre dans les *mandements* aucun blâme contre les actes du gouvernement ou de l'autorité publique, ni se permettre aucune inculpation soit directe, soit indirecte, contre les personnes ou contre les autres cultes autorisés par l'Etat.

Les évêques ne peuvent, sans l'autorisation du gouvernement, entretenir des correspondances avec une cour ou une puissance étrangère sur des questions ou matières religieuses, ni faire publier les brefs du pape dans les églises de leur diocèse, quand bien même ces brefs ne feraient qu'approuver des actes rentrant dans leur juridiction. Le conseil d'Etat a décidé (23 déc. 1820) que le *mandement* qui ordonnerait, dans ces conditions, la lecture du bref serait supprimé avec déclaration d'abus. Il a décidé en outre qu'un évêque ne peut, sous peine de déclaration d'abus, prendre dans un *mandement* la qualification de membre d'un ordre religieux supprimé, ni accorder des dispenses aux fidèles, non en vertu des droits épiscopaux, mais en vertu de pouvoirs à lui communiqués par le pape.

L'imprimeur qui a été chargé par l'évêque de l'impression de ses *mandements* et instructions pastorales a le droit exclusif de faire cette impression. Les formalités de la déclaration et du dépôt, imposées aux imprimeurs, ne s'étendent pas à la publication des *mandements*. Toutefois, dans certaines circonstances, le gouvernement peut en soumettre la publication à son aveu préalable. D'après une décision ministérielle du 29 novembre 1810, l'évêque est propriétaire de ses *mandements*, comme un auteur l'est de ses ouvrages, et l'imprimeur chargé de les imprimer a le droit d'exercer l'action en contrefaçon.

MANDER v. a. ou tr. (man-dé — lat. *mandare*, mot qu'on a souvent expliqué par *manu dare*, donner en main; mais comme il fait *mandavi* au parfait, cette étymologie n'est pas admissible. Si ce mot venait de *manu do*, il ferait au parfait *mandidi*, comme *perdo* fait *perdidi*, et *trado*, *tradidi*, etc. Eichhoff rattache le latin *mando* à la racine sanscrite *man*, penser, réfléchir, et aussi informer, avertir, et il compare le sanscrit *mantâr*, conseiller, grec *mentôr*. Delâtre indique avec plus de raison une racine *mand*, parler, louer). Faire savoir par message, envoyer dire : *On* MANDE *de Hollande que le prince d'Orange voit bien que c'est tout de bon qu'on va faire une descente, et qu'il paraît étonné.* (Racine.) *Si je savais quelque chose de réjouissant, je vous le* MANDERAIS. (M^me^ de Sév.)

— Par ext. Faire venir, appeler, convoquer auprès de soi : *Le roi* MANDE *son conseil. On a dû* MANDER *le médecin et le notaire. Le général* A MANDÉ *son état-major. Qui vous* A MANDÉ *ici? Le juge d'instruction me* MANDE *auprès de lui.* ‖ Donner ordre d'apporter ou d'amener auprès de soi : *Il a* MANDÉ *et puis contremandé sa voiture et ses bagages.*

— Ordonner; n'est usité que dans la formule *Mandons et ordonnons*, qui accompagne certains actes souverains : *La nation seule a droit de dire :* MANDONS ET ORDONNONS. (Proudh.) ‖ Recommander, engager à faire : *Si vous avez fait ce que je vous* AI MANDÉ *par ma dernière lettre, nos affaires sont dans le meilleur état du monde.* (Boursault.)

— Agric. Enlever de l'écurie, en parlant du fumier. Se dit dans les Ardennes.

MANDER (Karl VAN), peintre et critique d'art flamand, né à Meulebeeke, près de Courtrai, en 1548, mort à Amsterdam en 1606. Cet artiste distingué occupe une certaine place dans l'histoire de l'art, comme peintre, comme poëte, comme savant et comme critique. Une grande fortune lui permit de s'adonner de bonne heure à ses goûts artistiques et littéraires. La poésie et la peinture l'absorbèrent d'abord tout entier. Entré dans l'atelier de Lucas de Heere, qui faisait de bons vers et d'excellents tableaux, il y commença ses premières études, qu'il poursuivit sous la direction de Pierre Vlerick; l'ivrognerie du maître lui fit abandonner son école. Il fit représenter à cette époque, avec un grand succès, plusieurs comédies et tragédies dont il peignait lui-même les décors. En 1574, il partit pour l'Italie et peignit d'abord quelques *Bambochades* qu'il a signées avec Gaspard di Puglia. Mander visita tour à tour les principales villes d'Italie, puis traversa la Suisse, et passa en Allemagne. Revenu dans son pays, il fut à moitié ruiné par la guerre, et résolut de soutenir par son travail une famille nombreuse, dont il était l'unique appui. Réfugié à Bruges, il se mit à l'œuvre avec ardeur. La peste ne lui laissa point le loisir de se faire une paisible existence dans cette ville qu'il aimait. Il fallut fuir le terrible fléau et laisser inachevées plusieurs décorations importantes. Il se rendit à Harlem, où il avait deux amis, Korneliz et Hubert Goltz; à eux trois ils créèrent une sorte d'académie, qui fut bientôt très-florissante, et dont Van Mander, surtout, dirigeait les progrès et les enseignements. Les travaux nombreux et considérables qui lui furent confiés lui permirent de refaire en partie sa fortune, et lui acquirent une véritable notoriété. Il acheva aussi, à cette époque, les *Vies des plus célèbres peintres modernes, italiens, flamands et allemands, depuis* 1366 *jusqu'en* 1604, ouvrage intéressant où l'on trouve des appréciations justes, de bonnes descriptions, la mesure exacte, sans parti pris, sans passion, des maîtres qui ont illustré les grandes écoles; le caractère de leur talent, la notion juste de leur véritable originalité. Un peintre seul pouvait ainsi parler des peintres; Van Mander l'a fait avec une discrétion et un oubli de soi qui méritent d'être signalés.

L'œuvre artistique de Van Mander est considérable. La plupart de ses compositions, surtout les sujets bibliques et religieux, sont arrangées avec un certain goût, et toujours sous l'influence des maîtres italiens; mais elles manquent généralement d'originalité. Il est même singulier qu'un esprit aussi distingué n'ait pas mis, dans ses créations de peintre, la même saveur que dans ses écrits. Il dessinait cependant, non-seulement avec correction, mais souvent avec élégance. Il ne cherchait pas non plus, dans ses souvenirs, l'idée de telle ou telle figure, de tel ou tel groupe; il n'imitait personne et il ressemble à tout le monde. Ses paysages accusent la même science, le même travail, sans être moins incolores. La Belgique et la Hollande possèdent de cet artiste des tableaux qui méritent quelque attention, et qui ont été reproduits plus d'une fois par la gravure : l'*Adoration des Mages*, le *Paradis terrestre*, la *Fuite en Egypte*, *Saint Jean dans le désert*, une *Descente de croix* et le *Déluge*.

Parmi ses œuvres littéraires, outre les *Vies des plus célèbres peintres modernes*, nous citerons de lui : *Cantiques tirés de l'Ecriture* (Leyde, 1595); les *Vies des plus célèbres peintres de l'antiquité, égyptiens, grecs et romains* (1603), qui manquent d'exactitude; les *Principes de la peinture*, poëme (Harlem, 1604); la *Montagne des Oliviers*, poésie (Harlem, 1609); la traduction des douze premiers livres de l'*Iliade* en flamand (1611); des tragédies et des comédies : *Noé*, *David*, *Dina*, *Hiram*, la *Reine de Saba*, etc. Ses principaux ouvrages ont été publiés à Amsterdam (1618, in-4°). — Son fils aîné, Karl VAN MANDER, né à Delft en 1580, mort vers 1665, cultiva sans succès la peinture en Flandre, puis en Danemark.

MANDERSTROEM (Christ.-Roger-Louis), homme d'Etat, né à Stockholm en 1806, mort à Cologne en 1873. Il entra dans la diplomatie et résida longtemps à Paris comme ministre de Suède. En 1858, le roi Oscar le rappela pour lui confier le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda dix ans (1858-1868); on lui attribue une grande part dans les réformes administratives accomplies en Suède sous Charles XV. M. Manderstroem est en même temps un érudit distingué; on lui doit un *Recueil de documents inédits concernant l'histoire de la Suède sous le règne de Gustave III* (1847-1849, 2 vol. in-8°); cet ouvrage, écrit en français, n'a été que partiellement traduit en suédois par l'auteur lui-même (1851). Il a enfin rédigé quelques biographies de personnages marquants de son pays.

MANDEUR s. m. (man-deur — rad. *mander*). Nom qu'on donnait, à Lyon, aux huissiers et sergents de ville qui marchaient devant le prévôt des marchands et portaient brodées sur leurs mandilles les armoiries de la ville.

MANDEURE, l'*Epamanduodurum* des Romains, village et commune de France (Doubs), canton d'Audincourt, arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Montbéliard, sur le Doubs; 996 hab. On y voit de nos jours les ruines d'un théâtre romain qui pouvait contenir 15,000 spectateurs; les vestiges d'un palais, de bains, et les restes d'un arc de triomphe. On y trouve aussi de temps à autre des statues, des mosaïques, des colonnes brisées, des médailles, etc. Une belle chaussée romaine fort peu endommagée conduit de Mandeure à L'Isle-sur-le-Doubs. Les ruines de Mandeure ont été classées parmi les monuments historiques. On y remarque en outre les débris d'un château fort du XV^e^ siècle.

MANDEVILLE (Jean DE), voyageur anglais, né à Saint-Alban vers l'an 1300, mort à Liége en 1372. Il voyagea pendant trente-trois ans en Palestine, en Egypte, en Asie et en Chine. Il a laissé une *Relation* de son voyage, pleine de récits merveilleux et de mensonges, qui à cause de cela surtout obtint au moyen âge une grande célébrité. Le hâbleur anglais prétend avoir rencontré des hommes à tête d'animal, des diables vomissant des flammes du haut des montagnes, des oiseaux gigantesques pouvant enlever un éléphant dans leurs serres; il décrit l'arbre de vie qu'il a vu, et dont les feuilles sont vertes et blanches. A côté de ces inventions se trouvent des observations véridiques et vraiment curieuses sur les fours à poulets d'Egypte, la poste aux pigeons, la récolte du baume, sur les mines de diamants, sur la croissance et la récolte du poivre; il signale au midi une autre étoile polaire, ce qui aurait pu induire à penser que la terre est ronde. Le texte anglais de cette relation, publiée pour la première fois en français (1840, in-fol.), a été donné par les soins de M. Orchard Halliwell (Londres, 1839, in-8°). Il en existe de nombreuses traductions françaises, parmi lesquelles nous citerons celle de Bergeron (1735, 2 vol. in-4°).

MANDEVILLE (Bernard DE), écrivain paradoxal, né à Dordrecht (Hollande) vers 1670, d'une famille anglaise, mort à Londres en 1733. Il quitta la Hollande, où il s'était fait recevoir docteur en médecine, pour s'établir à Londres; mais n'ayant point obtenu, comme praticien, le succès qu'il espérait, il chercha la réputation dans les lettres et écrivit des ouvrages où l'on trouve des pensées ingénieuses et fines, un esprit mordant et satirique. Brusque et hautain avec ses inférieurs ou ses égaux, Mandeville était très-souple avec les grands, qu'il amusait par ses boutades et par ses paradoxes. Il recevait de quelques marchands hollandais, pour défendre leurs intérêts commerciaux à Londres, une pension avec laquelle il pouvait alimenter sa vie de désordres. Parmi les écrits de cet auteur, qui eut de son temps une très-mauvaise réputation, nous citerons : la *Vierge démasquée* ou *Dialogue entre une vieille fille et sa nièce sur l'amour, le mariage, etc.* (1709); *Traité des affections hypocondriaques et hystériques* (1711); *Libres pensées sur la religion, l'Eglise et le bonheur national* (Londres, 1720), trad. en français (1723). Mais l'écrit qui l'a fait surtout connaître est un poëme d'environ cinq cents vers, publié d'abord en 1714 sous le titre de la *Ruche murmurante* ou les *Fripons devenus honnêtes gens*, puis réédité, avec un essai sur la charité, des recherches sur la nature de la société, etc., sous le titre de la *Fable des abeilles* ou les *Vices des particuliers avantageux au public* (Londres, 1723, in-8°). Cet ouvrage est une sorte de jeu d'esprit, où il met les vices à la place des vertus, et les vertus à la place des vices. Selon lui, par exemple, l'envie est une fort bonne chose. Il fut obligé de se rétracter devant les tribunaux, et publia ensuite des *Recherches sur l'honneur et l'utilité du christianisme* (Londres, 1732). La *Fable des abeilles*, traduite en français par Bertrand (1740, 4 vol. in-8°), a fourni à Voltaire le sujet de sa satire le *Marseillais et le Lion*.

MANDEVILLÉE s. f. (man-de-vil-lé — de *Mandeville*, voyageur anglais). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées.

MANDHAR s. m. (man-dar). Linguist. V. CÉLÈBES.

MANDIBULAIRE adj. (man-di-bu-lè-re — rad. *mandibule*). Zool. Qui a rapport à la mandibule : *Os* MANDIBULAIRES.

— Entom. *Mâchoires mandibulaires*, Mâchoires qui ne sont pourvues d'aucune palpe.

MANDIBULE s. f. (man-di-bu-le — lat. *mandibula*, proprement mâchoire, de *mandere*, mâcher, que quelques étymologistes ramènent à la racine sanscrite *mard*, broyer, un des nombreux rejetons de la grande racine *mar*, broyer, écraser, tuer. Corssen propose une explication différente : il rapporte *mandere* à la racine sanscrite *mad*, enivrer, être ivre, dont le sens primitif est mouiller, être mouillé; *mandere*, avec insertion de la nasale, signifierait humecter de salive, mâcher). Mâchoire inférieure : *Le menton large, en même temps qu'il est haut et allongé, semble donner à l'esprit le lourd, le pesant de la* MANDIBULE. (Villermé.) ‖ La Fontaine a donné ce nom aux deux mâchoires :

L'autre, qui s'en doutait, lui lâche une ruade
Qui vous lui met en marmelade
Les *mandibules* et les dents.

— Ornith. Chacune des deux parties cornées qui forment le bec d'un oiseau : MANDIBULE *supérieure.* MANDIBULE *inférieure. Un bec onguiculé est celui dont la* MANDIBULE *supérieure se termine par un crochet en forme d'angle.* (Toussenel.)

— Entom. Chacune des deux pièces cornées qui, placées en avant des lèvres de certains insectes, se meuvent horizontalement, et leur servent à saisir et broyer les aliments : *Un dytique planait à la surface de l'eau, et remuait ses* MANDIBULES *tranchantes.* (H. Berthoud.)

MANDIBULÉ, ÉE adj. (man-di-bu-lé, ée — rad. *mandibule*). Zool. Muni de mandibules.

— s. m. pl. Groupe d'insectes qui conservent, à l'état parfait, les organes de mastication dont ils étaient pourvus à l'état de larve. ‖ Famille d'aptères pourvus de mandibules.

MANDIBULIFORME adj. (man-di-bu-li-forme — de *mandibule*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une mandibule. ‖ Qui est dur et corné, en parlant de la mâchoire d'un insecte.

MANDIBULITE s. f. (man-di-bu-li-te — rad. *mandibule*). Géol. Palais de poisson pétrifié.

MANDIL s. m. (man-dil). Ancienne forme du mot MANDILLE : *Ce prince vint vêtu à la Gascone, à sçavoir un* MANDIL *rond et court.* (Cl. Fouchet.) ‖ Vieux mot.

— Turban persan, formé de deux longues écharpes.

MANDILLE s. f. (man-di-lle; *ll* mll.). Sorte de manteau court, formé de trois pièces, que portaient les laquais, les huissiers et les personnes de basse condition : *Il a été laquais et a porté la* MANDILLE.

— Par ext. Etat de laquais, très-basse extraction :

Gens évoqués du fond de la roture,
De la *mandille* intrus dans le sénat.
LA CHAUSSÉE.

— Par anal. Sorte de veste courte en usage dans l'Orient : *J'étais allé acheter au bazar une* MANDILLE *de Brousse, quelques pics de soie ouvragée en torsades et en festons.* (Gér. de Nerval.)

— Loc. prov. *Son père a porté la mandille*, Il est d'une très-basse naissance :

Tel sur son écusson porte un casque sans grille,
Dont le *père* autrefois *a porté la mandille.*
BOURSAULT.

MANDINGUES, peuples répandus dans l'Afrique occidentale, partie dans la Sénégambie, où ils habitent surtout entre la Gambie et le Rio-Grande, et où ils sont nommés Soussous, partie dans la Guinée supérieure, particulièrement sur la côte de Sierra-Leone, vers le nord; on les y appelle aussi Soussous. Ils tirent leur nom du Manding, fertile contrée située près de la source la plus orientale du Sénégal et du cours supérieur du Niger, et possèdent, outre le vaste territoire qui s'étend entre la côte de la Gambie et le Geba, les royaumes de Bambouk, de Kassou, de Kaarta, de Woulli, de Kankan. Les Mandingues sont d'une taille assez élevée et généralement plus civilisés que les autres peuples d'Afrique; ils professent presque tous la religion musulmane. Les prêtres et les docteurs ont le premier rang parmi eux; viennent ensuite les chefs ou commandants, les hommes libres, et enfin les esclaves, qui se divisent en deux classes. La langue des Mandingues, plus riche que celle des autres nègres, est en quelque sorte la langue du commerce dans l'Afrique occidentale.

MANDINI (Paolo), célèbre ténor italien, né à Arezzo en 1757, mort à Bologne en 1842. Il débuta à l'âge de vingt ans à Brescia avec un tel succès, que le grand théâtre de Milan s'attacha immédiatement le chanteur pour le faire figurer à côté de la Morichelli. En 1788, il se trouvait à Venise avec cette célèbre cantatrice, quand Viotti l'engagea pour le théâtre de Monsieur et l'amena à Paris, où il fit fureur pendant trois années consécutives. Les tempêtes de 1792 ayant chassé les oiseaux chanteurs, Mandini retourna en Italie; et, à partir de ce moment, son nom disparut peu à peu dans les ombres de l'oubli.

MANDL (Louis), médecin, né à Pesth (Hongrie) en 1812. Il avait pris le grade de docteur à Pesth (1836), lorsqu'il se rendit à Paris pour y compléter ses études. Il se fixa alors dans cette ville, où il a passé son doctorat en médecine en 1842, et a obtenu, en 1849, d'être naturalisé Français. M. Mandl a fait des cours remarqués à l'École pratique et a écrit de nombreux articles dans les *Archives de médecine.* Depuis quelques années ce savant s'est occupé d'une façon toute spéciale des maladies du larynx et des voies respiratoires. Tous les jeudis, il fait à sa clinique des leçons très-suivies et donne des consultations gratuites fort courues par les indigents. Ses ouvrages sont très-estimés. Il s'y montre observateur patient et consciencieux et expose avec clarté les résultats intéressants, souvent fort ingénieux, de ses observations. Nous citerons de lui : *Recherches médico-légales sur le sang* (1842), sa thèse ; *Traité pratique du microscope et de son emploi à l'étude des corps organisés* (1839), ouvrage remarquable qui a beaucoup contribué à répandre en France l'application médicale du microscope ; *Anatomie générale* (1843) ; *Anatomie microscopique* (1838-1857, 2 vol. in-fol., avec 92 pl.); *De la fatigue de la voix dans ses rapports avec le mode de respiration* (1855, in-8o); *Traité pratique des maladies du larynx et du pharynx* (1872, in-8o); *Hygiène de la voix* (1873, in-8o), livre que les chanteurs consulteront avec le plus grand profit, etc.

MANDODARI, femme de Râvana, dans la mythologie indienne. On dit que, après la mort de Râvana, elle vint en gémissant auprès de Râma. Celui-ci, ne sachant qui elle était, lui souhaita de n'être pas veuve. Comme, suivant un proverbe indien, une femme n'est pas veuve tant que le bûcher de son époux n'est point éteint, Râma, pour que son souhait ne fût pas sans effet, ordonna au dieu-singe Hanoumân de jeter continuellement du bois dans ce bûcher. Aujourd'hui encore Hanoumân entretient ce feu, et toutes les fois qu'un Indien met les doigts dans ses oreilles et qu'il entend un son, il dit qu'il entend craquer les os de Râvana qui brûlent.

MANDOLINE s. f. (man-do-li-ne — dimin. de l'ital. *mandola*, mandore). Mus. Instrument formé d'une caisse bombée en dessous, et d'un manche sur lequel sont attachées quatre cordes accordées comme celles du violon, et que l'on gratte avec une plume ou un morceau d'écaille : *Les Italiens et les Espagnols eux-mêmes renoncent à la* MANDOLINE. *On entendait de tous côtés le son des* MANDOLINES, *des violons et des lyres.* (Chateaub.)

— **Encycl.** La *mandoline* est un instrument à cordes pincées, de la même famille que le luth, la guitare, le téorbe, la mandore, etc. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, il jouit un instant d'une certaine vogue; mais il est aujourd'hui presque complétement abandonné. Nous disons « presque » parce que, bien que les artistes aient absolument renoncé depuis près de deux siècles à se servir de cet instrument, il n'est pas rare, aujourd'hui encore, de le voir entre les mains de certains musiciens de carrefour, qui parfois n'en jouent pas sans agrément et sans dextérité.

La *mandoline* forme comme une espèce de petite guitare, dont le manche est relativement long et étroit, et dont la caisse affecte la forme d'une moitié de poire, avec une ouverture ronde au milieu pour permettre à la sonorité de se produire. Elle est ordinairement montée de quatre cordes, disposées et accordées comme celles du violon, c'est-à-dire de quinte en quinte, de cette façon : *sol, ré, la, mi.* Il y a cependant des *mandolines* à cinq cordes, et d'autres dont chacune des quatre cordes est doublée, dans le but d'augmenter la vibration et de produire certains effets particuliers. Il va sans dire que c'est la main gauche qui tient le manche, et que ses doigts s'appuient sur les cordes pour en varier les intonations, tandis que ceux de la main droite pincent ces mêmes cordes pour en tirer les sons; le plus souvent, cependant, ce n'est pas par les doigts eux-mêmes que les cordes sont mises en vibration, et on produit les sons en les grattant à l'aide d'un petit morceau de plume ou d'écorce de cerisier auquel on donne la forme d'un cure-dent plat. Certains individus obtiennent même par ce moyen un jeu très-rapide, surprenant sous ce rapport, et qui ne manque pas, à tout prendre, d'une certaine originalité, en ce sens qu'on ne le retrouve sur aucun autre instrument.

Les derniers remparts qui ont servi de refuge à la *mandoline* étaient l'Espagne et l'Italie, où pourtant on a fini par lui préférer la guitare, qui elle-même n'a plus aujourd'hui conservé que de bien rares admirateurs. La mélodie sautillante et rapide de la *mandoline* excite tout d'abord, à la vérité, une sorte de gaieté folle, mais la monotonie des effets finit par fatiguer l'oreille et amène promptement la satiété.

Un musicien du XVIIIe siècle, Pierre Denis ou Denys, né en Provence, et qui était maître de musique des dames de Saint-Cyr vers 1780, voulut réhabiliter la *mandoline*, dont il jouait avec une habileté rare ; à cet effet, il publia une *Méthode pour apprendre la mandoline* et quatre *Recueils de petits airs* pour cet instrument. Mais ces efforts furent infructueux, et ne parvinrent pas à tirer l'instrument du juste oubli dans lequel il était déjà tombé.

MANDORE s. f. (man-do-re — de l'ital. *mandora* ou *pandora*, du lat. *pandura*, grec *pandoura*, instrument de musique à cordes, que Bochard dit formé de *pan*, tout, et de *doru, doros, douros*, bois, ce qui est tout bois, le même que le sanscrit *daru*, bois. Le grec *pandoura* désignerait ainsi proprement un instrument tout en bois). Mus. Instrument de musique qui avait la forme d'un luth, et qui avait les cordes doubles accordées de quinte en quarte, que l'on pinçait avec les doigts : *Des jeunes gens debout chantent quelque villanelle ou madrigal, en s'accompagnant de la* MANDORE *et du rebec.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** La *mandore* est un instrument de musique, à cordes pincées, dont l'usage s'est perdu depuis fort longtemps. Presque semblable au luth et à la mandoline, dont il affectait la forme, son manche était plus court et considérablement plus gros que celui de ce dernier instrument, et la longueur de sa caisse était de 1 pied et demi, ou environ 0m,50. Le nombre des cordes dont était montée la *mandore* n'était pas fixe; le plus souvent il y en avait quatre, mais on a vu pourtant des *mandores* garnies d'un plus grand nombre de cordes; il y en avait parfois jusqu'à seize. Lorsque le nombre des cordes dépassait l'ordinaire, l'instrument prenait le nom de *mandore luthée.*

Dans la *mandore* à quatre cordes, c'est à l'aide de la chanterelle, c'est-à-dire de la corde la plus fine et qui rendait le son le plus aigu, que l'exécutant jouait la mélodie; cette corde se pinçait avec l'index, et, pour mieux détacher le chant et le rendre plus distinct, on fixait au bout du doigt un petit morceau de plume. Les trois autres cordes formaient une octave avec sa quinte médiane, et le pouce les frappait alternativement.

La *mandore* s'accordait de quinte en quarte de cette façon : la quatrième corde résonnait à la quinte de la troisième, celle-ci à la quarte de la seconde, et cette dernière à la quinte de la chanterelle.

Parfois, la scordatura venait en aide à l'instrumentiste pour lui donner les moyens de varier ses effets; on abaissait la chanterelle d'un ton pour lui faire donner la quarte de la seconde corde, et c'est ce qu'on appelait accorder à corde avalée; ou bien encore on abaissait la chanterelle et la troisième corde chacune d'une tierce majeure, ou enfin on montait l'instrument à l'unisson, pour obtenir un effet encore plus particulier. Comme nous l'avons dit, l'usage de la *mandore*, qu'on appelait aussi *pandore* ou *bandore*, est perdu depuis longtemps. Les Turcs possèdent encore de nos jours, dit-on, un instrument qui s'en rapproche beaucoup.

MANDOSIO (Prosper), littérateur et biographe italien, né à Rome en 1650, mort en 1709. Il fut membre de quelques académies et chevalier de l'ordre de Saint-Étienne. Ses productions sont médiocres. On cite de lui : l'*Adargonte*, tragédie (Rome, 1676, in-12); l'*Innocenza trionfante*, *scenico trottenimento* (Rome, 1676) ; *I centuria di enimmi*, recueil d'énigmes (1670) ; *Bibliotheca Romana*, *seu Romanorum scriptorum centuriæ X* (Rome, 1682-1692, 2 vol.), compilation incomplète et indigeste; *Theatron in quo maximorum christiani orbis pontificum archiatros spectandos præbet* (Rome, 1696, in-4o).

MANDOU, l'un des grands dieux égyptiens, symbole du principe fécondant qui était particulièrement adoré à Panopolis et à Mendès. Il est figuré par un bouc à tête de bélier.

MANDOUFLE, prince de Mousjoul. V. MAUDOUD Ier.

MANDRAGORE s. f. (man-dra-go-re — lat. *mandragora*, mot qui vient de *Mandragoras*, que quelques-uns regardent comme un nom d'homme appliqué à une plante et qui semble contenir *Mandros* ou *Mandra*, divinité locale de l'Asie Mineure, dont on ne connaît pas les attributions. Son nom seul s'est conservé dans les noms *Mandrogenès*, né de Mandros ; *Mandrodôros*, don de Mandros ; *Mandropolis*, ville de Mandros, en Phrygie, etc. On trouve en sanscrit une racine *mand*, dormir, et aussi *mandaras*, grand, vaste, paradis des Indous ou sverga, et enfin un des arbres du paradis. *Mandragora* désignant une plante soporifique, on pourrait l'expliquer avec Delâtre par *mandros*, sommeil, et *agora*, objet, substance. Dans ce cas *Mandros* aurait été le dieu du sommeil). Bot. Genre de solanées, douées de propriétés narcotiques et purgatives très-énergiques : *Les anciens avaient vu, dans la racine de* MANDRAGORE, *la forme exacte du corps humain, et lui attribuaient des propriétés merveilleuses. On employait autrefois la* MANDRAGORE *pour produire l'anesthésie dans les opérations.* (Littré.)

— **Encycl.** La *mandragore* est une plante vivace dont la racine est épaisse, longue, fusiforme, entière ou bifurquée; les feuilles sont toutes radicales, pétiolées, étalées en rond sur la terre, très-grandes, pointues; les fleurs sont nombreuses, portées sur des hampes radicales.

Ce genre comprend un petit nombre d'espèces qui croissent dans les régions méridionales de l'Europe. La racine, très-charnue, est généralement bifurquée en deux grosses branches volumineuses, égales entre elles, qu'on a quelquefois comparées aux deux jambes d'un homme, ressemblance grossière à laquelle faisait allusion l'ancienne dénomination d'anthropomorphe appliquée à la *mandragore.* La tige demeure rudimentaire et les feuilles radicales, nombreuses et réunies en touffes serrées, sont entières et longues d'un pied environ.

Les deux espèces décrites par les botanistes sont la *mandragore* officinale et la *mandragore* printanière. La première (*atropa mandragora fœmina*), très-improprement appelée femelle, a une racine grosse, charnue, noirâtre au dehors, blanchâtre au dedans, des feuilles grandes, d'un vert un peu glauque, luisantes en dessus, plus pâles en dessous, plus ou moins ciliées et hérissées à leurs bords; le calice est hérissé, la corolle près de trois fois plus grande que le calice et de couleur violacée; les étamines sont cotonneuses; le fruit, de volume médiocre, oblong et de couleur roussâtre, exhale une odeur forte et vireuse. Cette espèce, fort commune en Sicile et dans la Calabre, habite la plupart des parties méridionales de l'Europe. Elle fleurit en automne, quelquefois même une seconde fois au printemps; elle est cultivée comme plante officinale. La *mandragore* printanière, souvent confondue avec la précédente, s'en distingue par une racine plus épaisse, d'une couleur plus claire, ses premières feuilles crépues et boursouflées, sa corolle petite, d'un blanc verdâtre, et son fruit plus gros et moins nauséabond. Cette espèce fleurit en mars et en avril.

Les *mandragores* sont des plantes à propriétés narcotiques et stupéfiantes, dont la racine était particulièrement employée dans un grand nombre de maladies différentes, mais dont l'importance a sensiblement diminué dans la thérapeutique moderne. Les feuilles fraîches étaient employées dans le traitement de certaines ophthalmies; les fruits étaient considérés comme soporifiques et sédatifs. Aujourd'hui, on borne l'emploi médical de la *mandragore* à la préparation de cataplasmes qu'on applique sur les tumeurs squirreuses. La puissance délétère de cette plante est aussi énergique que celle d'une autre solanée, la belladone, et l'on cite des accidents, tels que des faiblesses, des vertiges et même un peu de délire, survenus à des personnes qui s'étaient bornées à manier ses racines ou ses feuilles, pour les étudier, ou à tenter quelque préparation sans prendre les précautions requises.

Les fruits, bien que moins dangereux, et, selon certains auteurs même, tout à fait inoffensifs, ne paraissent toutefois pas être ces prétendues *mandragores* alimentaires dont parle l'Écriture et que Rachel acheta à sa sœur. Linné pense que ces fruits n'étaient autres que ceux d'une espèce de concombre très-abondant en Orient. L'histoire rapporte qu'Annibal, envoyé par les Carthaginois contre les Africains révoltés, feignit de se retirer après un combat indécis, en abandonnant sur le champ de bataille des vases remplis de vin dans lequel on avait fait macérer des racines de *mandragore.* Les barbares burent sans défiance, mais bientôt ils tombèrent dans une sorte de stupeur léthargique qui permit à leur fourbe ennemi de remporter sur eux une très-facile victoire.

Mais l'intérêt de la *mandragore*, comme plante médicinale ou comme plante dangereuse, s'efface devant celui que lui a donné la sorcellerie. Nulle plante n'a été plus entourée de superstitions humaines. Les rochers solitaires, les cavernes de Grèce et d'Italie sont ses stations préférées, et cette prédilection contribua singulièrement à la rendre plus mystérieuse encore et plus légendaire. En outre, ses racines prêtaient jusqu'à un certain point au merveilleux par leur forme bizarre. La *mandragore* fut considérée pendant des siècles comme une plante à vertus magiques, et cette opinion paraît s'être perpétuée jusque dans les temps modernes, à en juger par la comédie de Machiavel et le conte de La Fontaine, tirés tous deux du même fabliau. On croyait que cette plante, aphrodisiaque au premier chef, guérissait de la stérilité et faisait naître l'amour comme les philtres des magiciennes. Les charlatans, d'autre part, n'avaient garde de ne point tirer parti des fameuses racines anthropomorphes; aussi les transformaient-ils en grossières figures d'hommes, avant de s'en servir dans leurs conjurations, et c'est sous cette forme que le vulgaire superstitieux croyait qu'elles se trouvaient, auprès des gibets, engendrées par le sang et les débris des suppliciés. C'était chose grave que d'aller cueillir la *mandragore* en ces funestes lieux. Les anciens nous ont transmis tout au long, avec une puérile minutie, les ineptes pratiques qu'il était nécessaire d'exécuter pour se soustraire à tout danger, lorsqu'on voulait arracher les miraculeuses racines. Non contents d'accorder à la *mandragore* des vertus extraordinaires, ils prétendaient encore qu'elle était douée de sensibilité et qu'elle poussait des gémissements quand on l'arrachait du sol natal. Aussi prescrivait-on à ceux qui allaient la cueillir de se boucher les oreilles. Théophraste nous raconte gravement que, pour arracher la *mandragore*, il faut tracer trois cercles autour d'elle avec la pointe d'une épée, puis l'enlever en regardant l'orient, tandis qu'un des assistants danse aux environs en prononçant des paroles obscènes. Pline décrit les mêmes cérémonies et ajoute que quelques hommes crédules poussaient la terreur superstitieuse jusqu'à conseiller de lier la plante à un chien et de la faire arracher par lui, afin d'assumer sur la pauvre bête tout le maléfice de la redoutable solanée.

Les superstitions relatives à la *mandragore* avaient cours en France il y a quelques siècles encore, non-seulement dans les provinces, mais à Paris même. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, rédigé au XVe siècle, relate ce fait bizarre : « En ce temps, frère Richard, cordelier, fit ardre plusieurs *madragfoires* (*mandragores*) que maintes sottes gens gardoient et avoient si grant foi en cette ordure, que pour vrai ils croyoient fermement que tant comme ils l'aroient, pourvu qu'il fust en beaux drapeaux de soie ou de lin enveloppé, jamais ils ne seroient pauvres. » Au XVIIIe siècle, on ne croyait plus à la *mandragore* que dans les campagnes, et encore son nom était-il singulièrement altéré; on l'appelait la *main-de-gloire.* « Il y a longtemps, dit Sainte-Palaye, qu'il règne en France une superstition presque générale au sujet des *mandragores;* il en reste encore quelque chose parmi les paysans. Comme je demandais un jour à un jeune paysan du gui de chêne, il me conta qu'au pied des chênes qui portaient du gui il y avait une main-de-gloire (c'est-à-dire, en leur langage, une *mandragore*); qu'elle était aussi avant dans la terre que le gui était élevé sur l'arbre; que c'était une espèce de taupe; que celui qui la trouvait était obligé de lui donner de quoi la nourrir, soit du pain, de la viande ou toute autre chose, et que ce qu'il lui avait donné une fois il était obligé de le lui donner tous les jours et en même quantité, sans quoi elle faisait mourir ceux qui y manquaient. Deux hommes de son pays, qu'il me nomma, en étaient morts, disait-il; mais en récompense cette main-de-gloire rendait au double le lendemain ce qu'on lui avait donné la veille. Si elle avait reçu aujourd'hui pour un écu de nourriture, celui qui le lui avait donné en trouvait deux le lendemain, et ainsi de toute autre chose; tel paysan qu'il me nomma encore et qui était devenu fort riche avait trouvé, à ce qu'on croyait, ajouta-t-il, une de ces mains-de-gloire. »

Mandragore (LA), comédie de Machiavel (1518). La Fontaine a imité dans un de ses plus jolis contes cette comédie, l'une des premières, par ordre de date, du théâtre moderne; elle serait également, au point de vue de l'art et pour la perfection du style, l'une des meilleures, si l'on pouvait faire abstraction de l'indécence du sujet.

Un imbécile, qui fait l'important et l'entendu, messer Nicia Calfucci, possède la femme la plus belle et la plus sage de Florence; mais il n'en a pas d'enfants, et se désole. Un lécheur d'assiettes, qui fréquente sa table, lui conseille d'abord d'aller à quelques bains renommés; puis, mieux stylé par un jeune étudiant, Callimaque, amoureux de Lucrèce, il lui présente le susdit étudiant comme un renommé docteur. Messer Calfucci lui conte son embarras et Callimaque lui dit qu'il a justement son affaire : il a vu, à Paris, un des plus savants médecins opérer des choses merveilleuses en ce genre et connaît sa recette. La décoction des racines d'une plante appelée mandragore rend infailliblement fécondes les femmes stériles. Voilà messer Nicia enchanté; tout de suite il veut faire prendre de la mandragore à sa femme; mais Callimaque l'arrête, il y a un inconvénient : la mandragore a un tel venin que les premiers embrassements de la femme qui en a bu sont mortels. Nicia ne veut plus entendre parler de mandragore. Callimaque lui suggère un expédient : il en sera quitte pour faire coucher une nuit le premier drôle venu avec Mme Lucrèce; le venin une fois infusé *in anima vili*, il n'y a plus aucun péril. Le bonhomme, après avoir d'abord fait un haut-le-corps et beaucoup tergiversé, se résout à l'expédient; il ne s'agit plus que de décider Lucrèce. Sa mère et son confesseur finissent par lui faire entendre raison, et Callimaque, déguisé en portefaix, un œil caché par un bandeau, se trouve tout naturellement être choisi comme au hasard par Nicia, qu'accompagnent le parasite et le valet de l'étudiant, deux compères. Il est introduit dans la chambre de madame, et pendant ce temps le mari, tout guilleret, se frotte les mains, et le confesseur, bien payé, marmotte des prières.

Rien de plus habilement tissu que cette succession de scènes d'un comique achevé, d'une verve que Molière lui-même n'a fait qu'atteindre. Le dialogue petille d'esprit et les caractères ont un relief remarquable; aucun d'eux ne tourne à la charge, dans laquelle un auteur médiocre serait aisément tombé en traitant un tel sujet. « Lucrèce, dit Ginguené, est une femme honnête, mais soumise, simple et crédule ; Callimaque, un amant hardi, entreprenant, à qui rien ne répugne pour réussir dans son amour. Son travestissement en médecin et son latin de collége ne semblènt pas avoir été inconnus à Molière: Le parasite Saturio est tout différent de ceux de la comédie latine; c'est un gourmand, mais un gourmand spirituel. Timothée est ce que les meilleurs moines étaient alors. Il n'est ni débauché ni même trop hypocrite; il ne s'occupe que de faire venir l'argent au couvent, et, comme on dit, l'eau au moulin. Tout moyen lui paraît bon; mais au fond il n'est pas plus méchant qu'un autre, et c'est la grande différence qui est entre lui et Tartufe, auquel on pourrait croire qu'à d'autres égards il a pu servir de modèle. Il résulte même de l'immoralité de ce moine une forte moralité, et l'auteur n'a pas voulu qu'elle échappât aux spectateurs. »

Quant à ce que le sujet a d'un peu risqué, Machiavel n'a fait que suivre en cela le goût de son époque; on n'était pas alors si collet monté qu'à présent. La *Mandragore* fut représentée avec un grand succès à Florence, sans aucun scandale; Léon X la fit jouer au Vatican (1520) et y prit plaisir, avec tous ses cardinaux.

MANDRAGORITE s. m. (man-dra-go-ri-te — rad. *mandragore*). Pharm. Potion narcotique énergique, obtenue en faisant infuser dans du vin de la racine de mandragore.

MANDRE s. f. (man-dre). Hist. relig. Monastère, dans le langage des écrivains de l'Eglise d'Orient. ‖ Cellule de solitaire. ‖ Grotte d'anachorète.

MANDRERIE s. f. (man-dre-rî — rad. *mandrier*). Techn. Ouvrages pleins en osier, sans lattes ni cerceaux.

MANDRIER s. m. (man-dri-é). Vannier, ouvrier qui fait des ouvrages en jonc ou en osier. ‖ Vieux mot usité encore dans quelques provinces.

MANDRILL s. m. (man-drill; *ll* mll.). Mamm. Espèce de singe cynocéphale des côtes de la Guinée.

— **Encycl.** Ce groupe de quadrumanes se distingue par un museau très-proéminent; par les parties latérales du nez bordées d'une masse de tissu érectile, formant des sillons de couleur bleue; par un nez d'un rouge vif; par des organes génitaux également rouges et bleus; par un pelage gris brun et verdâtre en dessus; par une barbe et une collerette d'un jaune citron; enfin par une queue rudimentaire. Dans les premières années et avant le développement des canines, les *mandrills* ont la tête large et courte et le corps trapu; leur face est noire; les fesses ne présentent encore aucune couleur particulière; les testicules sont de couleur tannée. Dès que les canines commencent à pousser, leur corps et leurs membres s'allongent; ils prennent des proportions élancées, en même temps leur physionomie devient plus grossière par suite de l'allongement du museau. Alors aussi l'extrémité du nez rougit, les fesses se parent de leurs belles couleurs, les testicules prennent une teinte rouge. A deux ou trois ans, les canines ont pris un développement considérable; les muscles des membres se sont épaissis; toutes les parties du corps ont pris de l'ampleur, surtout les postérieures; le museau s'est développé dans les mêmes proportions; le nez est devenu rouge dans toute sa longueur; les brillantes couleurs des cuisses se sont avivées, ainsi que le rouge des testicules et des parties voisines de l'anus. Le pelage n'a éprouvé que des changements insignifiants; il est généralement d'un brun verdâtre un peu plus clair sur la tête, où se remarquent des poils colorés dans leur longueur d'anneaux alternativement noirs et jaunâtres. Derrière chaque oreille se trouve une tache d'un blanc grisâtre; les côtés de la bouche sont d'un blanc sale; une barbe jaunâtre entoure le menton. Les parties inférieures du corps sont brunâtres, excepté l'extrémité postérieure de l'abdomen, qui est blanchâtre. Chez les individus d'un âge avancé, les poils de la tête se relèvent quelquefois de manière à former une sorte d'aigrette. Les oreilles et les mains sont noires. La voix des *mandrills* est sourde et semblable à un grognement, dans lequel on distingue seulement l'articulation *aou, aou*. Les femelles sont toujours un peu plus petites que les mâles, et leur peau ne se colore jamais de teintes aussi brillantes. A l'époque du rut, c'est-à-dire chaque mois, leur vulve se trouve entourée d'une protubérance monstrueuse, de forme à peu près sphérique, qui résulte d'une grande accumulation de sang. Lorsque le rut cesse, cette protubérance s'efface peu à peu pour reparaître vingt-cinq à trente jours plus tard. Les *mandrills* sont assez doux et confiants dans leur jeunesse; mais, avec l'âge, ils deviennent de la plus atroce méchanceté. Les bons traitements n'ont pas la moindre prise sur eux; les actions les plus insignifiantes, un geste, un regard, une parole, suffisent pour exciter leur fureur. D'un autre côté, il est vrai, la circonstance la plus légère les apaise. « Tous les mammifères, à l'époque où ils deviennent capables de se reproduire, acquièrent, dit Frédéric Cuvier, un accroissement de vie et de force, une vivacité et un éclat de couleurs, une harmonie de proportions qui frappent les esprits les moins observateurs; cependant, parmi tous ces êtres, qui s'embellissent précisément à l'époque où ceux de sexes différents doivent se rechercher et se plaire, on n'en connaît aucun qui se revête de teintes plus riches, plus brillantes, que le *mandrill*. On sait que les sexes d'espèces différentes ne sont point portés à se réunir; ce n'est qu'au moyen de circonstances particulières qu'on arrive à former de ces associations contre nature, et, s'il en provient une race métisse, elle n'a point la faculté de se conserver. Il semble que, plus on se rapproche de la race humaine, plus s'affaiblit la différence qui éloigne les espèces l'une de l'autre et les empêche de se confondre. En effet, il n'est pas rare de voir, parmi les singes, des individus d'espèces différentes se livrer à tous les actes de la reproduction, comme pourraient le faire ceux d'une même espèce. Ces exemples se sont produits plusieurs fois dans notre ménagerie, mais ces accouplements irréguliers n'ont jusqu'à présent jamais été féconds. Ce sont les macaques, et surtout les cynocéphales, qui éprouvent avec le plus de violence ces besoins d'accouplement; il paraît même que ces derniers singes, dans l'égarement de leur passion, pourraient devenir dangereux pour les femmes. » Ce qui est certain, c'est qu'ils les distinguent très-bien des hommes; on ne peut en douter aux signes nombreux qu'ils en donnent. Et comment font-ils cette distinction dans une espèce si différente de la leur et sur des individus couverts de vêtements au milieu desquels on ne peut apercevoir qu'une partie du visage? Quoi qu'il en soit, le *mandrill* est un des singes qui, dans ses désirs d'amour, montre le moins d'éloignement pour l'espèce humaine. « Nous avons déjà eu occasion de parler, dit à ce sujet Georges Cuvier, de l'amour des singes pour les femmes : aucune espèce n'en donne des marques plus vives que celle-ci. L'individu de la ménagerie du Muséum que nous décrivons entrait dans des accès de frénésie à l'aspect de quelques femmes, mais il s'en fallait bien que toutes eussent le pouvoir de l'exciter à ce point; on voyait clairement qu'il choisissait celles sur lesquelles il voulait porter son imagination, et il ne manquait pas de donner la préférence aux plus jeunes. Il les distinguait dans la foule; il les appelait de la voix et du geste; et on ne pouvait douter que, s'il eût été libre, il ne se fût porté à des violences. Ces faits bien constatés, observés par mille témoins éclairés, rendent très-digne de foi ce que les voyageurs rapportent sur les dangers que les négresses courent de la part des grands singes qui habitent leur pays. On a attribué à l'orang-outang, ou plutôt au chimpanzé, plusieurs traits de ce genre qui appartiennent vraisemblablement au *mandrill*. Il est clair, par exemple, que le barris de Gassendi est bien plutôt un *mandrill* qu'un chimpanzé; et, ce qui paraîtra peut-être singulier, il n'est pas sûr que le nom même de *mandrill* n'appartienne pas en revanche au chimpanzé plutôt qu'à l'animal que nous décrivons ici, il paraît du moins certain, ainsi que l'a observé Audebert, que Smith, dont Buffon a emprunté ce nom, a réellement voulu parler du chimpanzé. »

MANDRILLON (Joseph), littérateur français, né à Bourg (Ain) en 1743, mort à Paris sur l'échafaud en 1794. Il se livra d'abord au commerce, voyagea en Amérique, s'établit ensuite en Hollande, où il publia des écrits politiques. Revenu en France, il fut emprisonné comme correspondant du duc de Brunswick et condamné à la peine capitale. Ses ouvrages sont : le *Voyageur américain* ou *Observations sur l'état actuel, la culture et le commerce des colonies britanniques, etc.* (Amsterdam, 1783, in-8°), traduit de l'anglais, précédé d'un précis historique; le *Spectateur américain* ou *Remarques générales sur l'Amérique septentrionale, etc.* (Paris, 1784, in-4°; Bruxelles, 1785, in-8°), ouvrage estimé, réédité avec des *Recherches historiques sur la découverte du nouveau monde* (Paris, 1795, in-8°); *Fragments de littérature et de politique*, suivi d'un *Voyage à Berlin* (Paris, 1784, 1788, in-8°); *Vœux patriotiques* (Bruxelles, 1789, in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution des Provinces-Unies en* 1787 (Paris, 1791, in-8°).

MANDRIN s. m. (man-drain). Techn. Pièce qui se visse sur le nez d'un tour en l'air, et qui sert à saisir les objets que l'on veut façonner : MANDRIN *universel*. MANDRIN *à vis, à viroles, à pince*. MANDRIN *à ovales*. ‖ Outil dont les forgerons et les ajusteurs se servent pour agrandir et égaliser les trous. ‖ Pièce métallique cylindrique, creuse, servant à réunir et à maintenir deux objets introduits dans chacune de ses ouvertures. ‖ Pièce centrale d'une roue hydraulique, qui en supporte les bras. ‖ Outil en bois ou en métal sur lequel on emboutit des feuilles de métal. ‖ Outil à tourner certaines pièces d'horlogerie. ‖ Cylindre en fer sur lequel on contourne une ferrure. ‖ Longue tige de fer sur laquelle on forme le tuyau d'un cor de chasse. ‖ Instrument de fer servant à soutenir, entr'ouvrir, travailler plusieurs pièces d'épée ou de fourreau. ‖ Plateau de bois de grandeur variée, sur lequel le doreur prépare les grandes pièces. ‖ Cylindre de bois sur lequel l'artificier roule les cartouches et gargousses. ‖ Axe de bois qui maintient toutes les pièces d'une colonne en menuiserie. ‖ Poinçon avec lequel on perce le fer chaud.

— Mar. Morceau de bois poli qui sert de gabarit aux charpentiers.

— Chir. Stylet qui remplit le canal d'une sonde et empêche l'écoulement involontaire de l'urine.

— Comm. Etoffe grossière dont s'habillent les gens de la campagne.

— **Encycl.** C'est surtout dans la chaudronnerie en cuivre et en fer que l'usage des *mandrins* à emboutir rend de grands services pour la fabrication des fonds de chaudière, des plaques de foyer des locomotives et enfin de toutes les pièces embouties, qui sont nombreuses dans cette industrie. Pour emboutir à l'aide de *mandrins*, on place la feuille plane sur la surface de ces derniers et on la bat d'abord avec le maillet en bois pour lui faire prendre la forme qu'elle doit avoir, puis on l'égalise à coups de marteau Quand il s'agit de pièces mécaniques de grosses dimensions, et pour lesquelles les tôles ont une forte épaisseur qui les met à même de résister aux chocs des maillets et des marteaux, on les fait chauffer dans un four à réchauffer et, après les avoir amenées au rouge naissant, on les place sur le *mandrin* et on les soumet au marteau-pilon, qui porte, au lieu de sa masse ordinaire, une pièce épousant la forme du *mandrin*, c'est-à-dire concave si celui-ci est convexe et convexe s'il est concave. Ces pièces, qui prennent alors le nom de *matrices*, laissent entre elles un jeu correspondant à l'épaisseur de la feuille à emboutir, pour ne pas diminuer l'épaisseur de cette dernière et produire l'effet d'un forgeage.

MANDRIN s. m. (man-drain — nom d'un voleur fameux). Personne d'un caractère violent et capable de tous les excès.

MANDRIN (Louis), bandit fameux dont le nom est demeuré proverbial et dont la personne même et les aventures sont passées à l'état de légende. Il naquit à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère) en 1724, d'une famille d'artisans, servit quelque temps dans l'armée, déserta et se livra à la contrebande sur la frontière de la Savoie, à la tête d'une troupe composée surtout de déserteurs, qu'il payait régulièrement à raison de 6 livres par jour. Il parcourait ensuite les villages du Dauphiné et de plusieurs autres provinces de l'Est et du Midi, vendant ses marchandises à boutique ouverte, au nez des employés des fermes, qu'il recevait à coups de fusil quand ils voulaient l'arrêter. Il repoussa également des détachements de troupes régulières envoyées contre lui; enfin, il en arriva jusqu'à attaquer des villes, comme Bourg, Beaune, Autun, et à forcer les entreposeurs des fermiers généraux à lui acheter sa contrebande. Un fait curieux qui montre quel rôle important il était parvenu à jouer dans le monde, c'est que, lorsqu'il eut emporté Beaune de vive force, il fut reçu à l'hôtel de ville par le maire qui lui offrit le vin d'honneur comme à un personnage. Il paraît que ses exactions n'atteignaient jamais que les fermes et qu'il respectait les personnes et les biens des particuliers. Cela n'est peut-être pas très-certain; mais ce qui n'est pas douteux, c'est la popularité dont il jouissait. Le peuple, irrité contre l'avidité et le despotisme écrasant des fermiers généraux, voyait en Mandrin un vengeur, une manière de libre échangiste à main armée, et, en achetant ses marchandises à bon marché, le bénissait comme un bienfaiteur et ne tarissait pas sur ses exploits. De leur côté, les fermiers généraux firent écrire contre ce terrible contrebandier une foule de biographies fantaisistes où une longue suite de crimes tenait lieu d'histoire. Dans la suite les deux versions se mêlèrent, se confondirent dans l'esprit du public et produisirent la plus singulière des légendes. Mandrin, protégé par l'espèce de complicité des paysans, par sa connaissance des localités et par son audace, bravait les troupes du roi, à qui il fit éprouver des pertes sérieuses, battait la campagne avec la tranquillité d'un capitaine à la tête de sa troupe et continuait sur une vaste échelle son étrange industrie. Enfin, trahi par sa maîtresse, il fut arrêté après une énergique résistance et amené à Valence. Un village sur sa route avait pris les armes pour le délivrer. Il fut roué vif et étranglé à Valence le 26 mai 1755, et subit cet affreux supplice avec le plus grand courage. Des centaines de volumes ont été écrits sur cet illustre bandit. L'un des plus curieux est un poëme apologétique intitulé la *Mandrinade* (1755, in-8°). Il faut citer encore le *Testament politique de Louis Mandrin*, par le chevalier Goular (1756, 7e édition). C'est un pamphlet contre les fermiers généraux. L'auteur fait dire à son héros : « Je pourrais impunément me comparer à Alexandre, à César et à tous ces autres perturbateurs de l'univers... D'eux à moi, toute la différence est dans l'importance de l'objet. »

Mandrin (LES AVENTURES DE). V. AVENTURES DE MANDRIN.

MANDRINÉ, ÉE (man-dri-né) part. passé du v. Mandriner : *Pièce* MANDRINÉE.

MANDRINER v. a. ou tr. (man-dri-né — rad. *mandrin*). Techn. Fixer sur un mandrin, en parlant d'une pièce que l'on veut travailler.

MANDRITE s. m. (man-dri-te — rad. *mandre*). Hist. relig. Religieux qui habite une mandre, un monastère. ‖ Cénobite, solitaire.

MANDUBIENS, en latin *Mandubii*, peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise Ire, entre les Eduens et les Lingones. Ils avaient pour capitale Alesia ou Alise et étaient clients des Eduens.

MANDUCABILITÉ s. f. (man-du-ka-bi-li-té — rad. *manducable*). Caractère de ce qui est manducable, de ce qui peut se manger.

MANDUCABLE adj. (man-du-ka-ble — du lat. *manducare*, manger). Que l'on peut manger; qui n'est pas nuisible à la santé, comme aliment.

MANDUCATEUR, TRICE adj. (man-du-ka-teur, tri-se — du lat. *manducare*, manger). Physiol. Qui sert à la manducation : *Les appendices* MANDUCATEURS *peuvent seuls faire croire à la présence d'une tête*. (Walckenaer.)

MANDUCATION s. f. (man-du-ka-si-on — du lat. *manducare*, manger). Action de manger; actes qui préparent la digestion des aliments, et comprennent la préhension, la mastication, l'insalivation et la déglutition : *L'insecte de ses mandibules fait l'usage le plus varié; ce ne sont pas seulement des armes et des instruments de* MANDUCATION, *mais des outils pour tous les arts*. (Michelet.) *Les premières lueurs de la morale ont fait cesser le massacre des gens et la* MANDUCATION *des cadavres*. (Proudh.)

— Relig. Communion, action de manger le corps eucharistique de Jésus-Christ.

MANDUCUS s. m. (man-du-kuss — mot lat. formé de *manducare*, manger). Théâtre lat. Personnage des pièces atellanes, qui portait un masque armé de longues dents qu'il faisait claquer; sorte de Croquemitaine, dont les dames romaines faisaient un épouvantail pour leurs enfants.

— **Encycl.** Ce personnage des féeries romaines était promené à travers les rues de la ville, à la tête de certaines processions publiques. L'esclave qui jouait ce rôle grotesque était coiffé d'une tête énorme avec une bouche immense et des dents très-apparentes.

Parmi les emprunts que les acteurs d'atellanes paraissent avoir faits aux vieilles marionnettes des pompes religieuses et triomphales de l'Etrurie, on place le Manducus, cette figure effrayante, *à la maschouere si bien endentelée*, qui montrait ses dents *clicquetantes* aux gradins de la *cavea* et faisait trembler le rustique enfant et un peu sa mère, suivant le vers de Juvénal :

In gremio matris formidat rusticus infans.

C'est Rabelais qui nous dépeint ainsi ce mangeur d'enfants, monstre à tête humaine, type colossal du Machecroute lyonnais et du Croquemitaine parisien : « Avecques amples, larges et horrificques maschouères bien endentelées, tant au dessus comme au dessoubs, lesquelles avecques l'engin d'une petite chorde cachée... l'on faisoyt l'une contre l'autre terrificquement clicqueter. »

C'est encore la description donnée par Scaliger dans son latin : *Magnis malis lateque dehiscens et clare crepitans dentibus.*

Le grammairien Festus avait écrit avant Scaliger : *Manducus, effigies in pompam antiquorum, inter ceteras ridiculas formidolosasque personas ire solebat, magnis malis ac late dehiscens, et ingentem dentibus sonitum faciens.* Festus fait, comme on voit, accompagner Manducus par plusieurs autres personnages également grotesques ou effrayants. Parmi ces formidables machines étaient, notamment, ces *lamiæ*, goules africaines que Lucilius appelle *oxyodontes*, c'est-à-dire aux dents aiguës.

Nonius Marcellus fait des *Manduci, Manducones* ou *Mandones*, toute une famille de voraces, *edaces*. C'est, d'ailleurs, le sens étymologique du mot.

Le *clare crepitans* de Scaliger et le *clicqueter* de Rabelais sont empruntés à Plaute, qui, dans son *Rudens*, prête, entre autres, cette plainte burlesque à son Charmides à peine sorti d'un bain forcé dans la mer :

CHARMIDES.

Quid! si aliquo ad ludos me pro Manduco locem ?

HABRAX.

Quapropter ?

CHARMIDES.

Quia pol clare crepito *dentibus.*

« Je devrais demander un emploi de Manducus à quelque théâtre. — Pourquoi cela? — Parce que je sens mes dents horrifiquement cliqueter. »

Ce passage de Plaute nous apprend que Manducus n'était plus seulement une figure des processions publiques, mais était devenu un personnage ordinaire du répertoire de certaines scènes.

MANDUESSUDUM, nom latin de MANCHESTER.

MANDURIA, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 35 kilom. S.-E. de Tarente, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 8,284 hab. C'est la *Mandurium* des Romains, ancienne ville des Salentins, que Fabius Maximus détruisit en grande partie à l'époque de la seconde guerre punique, ainsi que nous l'apprend Pline. Ce ne fut qu'en 1790 qu'elle reprit son ancien nom, et qu'elle abandonna celui de Casal-Nuovo, qu'elle avait porté pendant plusieurs siècles.

MANE s. m. (ma-ne). Zooph. Genre de polypiers spongiaires, proposé pour des espèces d'éponges formées de fibres longitudinales simples ou ramifiées et ne présentant ni cavités ni oscules distincts.

MANE, la lune, dans la mythologie scandinave. V. MANA.

MANÉAGE s. m. (ma-né-a-je — du lat. *manus*, main). Mar. Travail que les matelots de la marine marchande sont obligés de faire sans exiger aucun salaire.

MANEC (J.-P.), médecin français, né en 1799. Reçu docteur à Paris en 1826, il s'est fixé dans cette ville, où il a été successivement chirurgien à l'hospice de la Salpêtrière, à la Charité, et chef des travaux anatomiques de l'administration des hôpitaux. Le docteur Manec, qui, depuis 1860, a pris sa retraite, a collaboré au *Traité d'anatomie descriptive* de J. Cloquet. Il est auteur d'un *Traité de la ligature des artères* (1832, in-fol.), couronné par l'Académie des sciences, et de deux tableaux représentant l'*Axe cérébro-spinal* et le *Nerf grand sympathique*.

MANÉCANTERIE s. f. (ma-né-kan-te-rî — du lat. *mane*, dès le matin; *cantare*, chanter). Ecole de chant attachée à une paroisse, pour y former des enfants de chœur.

MANÉE s. f. (ma-né — du lat. *manus*, main). Poignée. ‖ Vieux mot.

— Féod. *Droit de manée de sel*, Droit perçu par le seigneur sur le sel qui se vendait dans sa seigneurie.

MANÉGE s. m. (ma-né-je — ital. *maneggio*; de *maneggiare*, manier, dérivé du lat. *manus*, main). Art de dompter, d'instruire et de manœuvrer les chevaux : *Connaître, apprendre le* MANÉGE. ‖ Ensemble des connaissances relatives au cheval. ‖ *Manége par haut*, Façon d'élever les chevaux sauteurs, de les dresser à s'élever de terre à courbettes, à croupades, à ballottades. ‖ *Manége de guerre*, Galop inégal dans lequel le cheval change facilement de main, à la volonté du cavalier.

— Par ext. Lieu où l'on dresse des chevaux, et où l'on donne des leçons d'équitation : MANÉGE *couvert. Aller au* MANÉGE. *Fréquenter le* MANÉGE. *Cheval de* MANÉGE.

— Local où l'on se livre aux exercices de l'équitation.

— Fig. Manière d'agir détournée, manœuvres combinées pour arriver à un but : *Il y a des rencontres dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur* MANÉGE *du monde*. (La Bruy.) *A la cour, ramper, flatter et demander, c'est le* MANÉGE *des subalternes*. (Volt.)

Que je voudrais oublier pour toujours
L'illusion, les *manéges* de cour!
VOLTAIRE.

Il faut que les méchants, dupes de leurs *manéges*,
Se trouvent, à la fin, pris dans leurs propres piéges.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Habileté d'intrigant : *Vous verrez qu'une ingénue bien apprise ne manque pas de* MANÉGE. (Th. Leclercq.)

— Mar. Manière de manœuvrer, de faire certaines évolutions.

— Hist. Local où se tenaient les réunions de l'Assemblée constituante. ‖ *Société du manége*, Club républicain du temps du Directoire.

— Techn. Appareil formé d'un arbre vertical portant une perche horizontale, à laquelle on attelle un animal pour faire mouvoir une machine.

— Min. Direction d'une veine de charbon de terre.

— **Syn. Manége, intrigue, machination,** etc. V. INTRIGUE.

— **Encycl.** Equit. On divise les *manéges* en deux catégories : les *manéges* couverts et les *manéges* découverts, nommés aussi carrières. Les premiers sont de beaucoup préférables. Là, en effet, rien ne peut venir faire diversion aux travaux du dressage, non plus qu'aux leçons prises par l'élève.

Le *manége* couvert affecte d'habitude la forme d'un rectangle dont le terrain naturel, exactement nivelé, doit être revêtu d'une couche de sable fin mêlé de tan, de sciure ou d'écorce de bois, formant un véritable terrain factice, que l'on a soin d'arroser régulièrement, afin de le maintenir souple et doux aux pieds des chevaux, sans cependant le rendre jamais boueux ni glissant. On appelle grands côtés du *manége* les deux murs des faces latérales du rectangle, et petits côtés ses deux extrémités. Dans quelques *manéges* un talus est ménagé dans toute l'étendue du pourtour, de manière à empêcher le cheval de frôler le mur, et, par suite, de blesser son cavalier. A défaut de talus, on a adopté généralement un revêtement de bois, parfois même de cuir capitonné, à hauteur de cavalier, afin d'amortir les heurts le plus possible. On désigne sous le nom de piste la ligne suivie par les chevaux en marche, et sous celui de coins les quatre angles du *manége*. A l'une des extrémités ainsi qu'au centre du rectangle formant le *manége*, se dressent deux gros piliers arrondis, solidement implantés en terre et de 2 mètres de hauteur. C'est entre ces piliers que l'on attache les sauteurs et les chevaux qui doivent être dressés à différents airs. Nous reviendrons tout à l'heure sur le sens de ce dernier mot.

Les véritables proportions d'un *manége* sont ainsi fixées par un des maîtres de ce temps en matière d'équitation : « Un beau *manége*, dit M. Edouard Deniéport, doit être large d'environ 12 mètres et trois fois aussi long; telle est la proportion généralement adoptée. En effet, si le *manége* est trop large pour sa longueur, la différence entre les grands et les petits côtés devient presque insensible, les figures n'offrent plus le même coup d'œil, n'ont plus la même régularité, et il peut en résulter de la confusion dans le travail. S'il est trop étroit, s'il forme ce que l'on appelle le boyau, l'inconvénient devient plus grand encore, surtout aux allures rapides. Si l'étendue des petits côtés est trop inférieure à celle des grands, le passage des coins est difficile et même dangereux pour le cheval, qui est ainsi obligé de tourner deux fois, presque coup sur coup, sans avoir le temps de reprendre son aplomb entre la première et la seconde. C'est peut-être cette dernière observation qui a porté certains écuyers, et entre autres Thiroux, à ne vouloir, pour le *manége*, qu'une longueur double de sa largeur, contrairement à l'avis de La Guérinière, qui la veut triple. » Nous ne sommes pas éloigné de partager cette dernière opinion.

« Le *manége*, a dit Baucher dans ses *Passe-temps équestres*, est le forum de l'écuyer : c'est là qu'il doit convaincre ses auditeurs de la vérité de ses assertions; c'est là qu'il doit démontrer clairement, logiquement et en détail les principes de son art, principes à l'aide desquels on arrive à suivre d'abord et à diriger ensuite les mouvements du cheval. » Nous ne reviendrons pas ici sur l'historique, non plus que sur les principes de la science équestre, développés ailleurs (v. ÉQUITATION). Rappelons seulement quelques détails qui se rattachent plus particulièrement à la question du *manége* proprement dit.

C'est aux chevaliers du moyen âge que nous devons les règles primitives du *manége* et l'ordre des reprises; mais ce ne fut guère qu'à l'époque de la Renaissance que ces préceptes rudimentaires, habilement complétés par des déductions savantes, formèrent la base première de l'équitation. Le *manége*, inauguré en Italie vers 1539 par le comte César Fiaschi, gentilhomme ferrarais, devint une pépinière d'écuyers célèbres. Bientôt se fondèrent deux académies équestres dont Naples devint le siége principal. Jean-Baptiste Pignatelli maintint dignement la tradition de César Fiaschi, et ses leçons obtinrent une telle célébrité en France et en Allemagne, qu'une foule de gentilshommes prirent bientôt le chemin de la péninsule pour aller puiser les principes de l'art à l'école même du célèbre rénovateur. Deux de ces gentilshommes, deux Français, de Labrosse et de Pluvinel, recueillirent ces principes avec soin et dotèrent notre pays des premiers *Traités d'équitation* connus. Des *manéges* ouverts par leur initiative conviaient les amateurs à venir contrôler la théorie par la pratique. En même temps que de Pluvinel en France (1618 environ), le duc de Newcastle ouvrait en Angleterre, puis à Anvers, des *manéges* qui, le dernier surtout, acquirent une réputation européenne. Chacun enfin connaît les noms de d'Abzac, d'Aure, de Baucher, de Pellier, de Jardin, de Laurent, de Franconi, de Lalanne, etc. Chacune de ces illustrations n'a cessé de préconiser l'enseignement par le *manége*. En effet, peu de jours suffisent à un bon élève de *manége* pour acquérir au dehors toute l'aisance, tout le sang-froid et toute la hardiesse nécessaire; c'est le seul enseignement raisonné et qui permette à l'élève de se perfectionner ensuite par la pratique de chaque jour.

L'apogée de la science équestre peut se fixer aux règnes de Louis XIII et de Louis XIV. C'est sous Louis XIII que fut fondé à Versailles le grand *manége*, qui jouit jusqu'à la Révolution d'une légitime célébrité. En même temps, sur un grand nombre de points de la capitale s'ouvraient des *manéges* particuliers dirigés par des professeurs formés au *manége* de Versailles. Nous citerons, entre autres, celui où s'installa provisoirement l'Assemblée constituante et celui de la cour du Dragon (aujourd'hui converti en passage reliant la rue du Dragon à la rue de Rennes). L'enseignement se maintint dignement jusqu'au jour où la Révolution ferma le *manége* de Versailles et interrompit brusquement les progrès d'une science à laquelle on ne peut néanmoins refuser une incontestable utilité.

L'avénement de Napoléon sembla tout d'abord promettre à la pratique de l'équitation, c'est-à-dire à l'enseignement raisonné et permanent par le *manége*, une nouvelle ère, ou, pour parler plus exactement, une sorte de restauration. En montant sur le trône, Napoléon forma, en effet, ses écuries et appela pour les diriger des hommes qui, pour la plupart, avaient appartenu à l'école de Versailles; et tout ce qui restait encore en France des débris de cette même école fut affecté, soit à l'instruction des troupes à cheval, soit au service des haras. Mais si on eut raison d'engager pour un enseignement tout spécial des hommes tout spéciaux, on eut le tort impardonnable de ne pas songer à l'avenir, en négligeant de reconstituer une école qui pût servir de pépinière; Napoléon n'avait vu dans le *manége* qu'une des mille variétés de l'instruction ou plutôt de la manœuvre militaire. Louis XVIII, à sa rentrée en France, conçut le projet de rendre à cet enseignement trop déchu son ancienne splendeur, et, dans ce but, le *manége* de Versailles fut rétabli. La direction en fut confiée à deux hommes d'un grand mérite : d'Abzac et de La Guérinière, qui avaient dirigé le même établissement avant la Révolution. « Mais bientôt, dit le vicomte d'Aure dans son remarquable *Traité*, on ne sentit plus l'importance d'une semblable réorganisation. On reforma le *manége* de Versailles, parce qu'autrefois il y en avait un, et l'on ne songea point aux avantages qu'on devait en retirer. Dès ce moment, il fut considéré comme une partie du service des écuries royales, ne devant servir qu'à l'instruction des gens du roi; l'on n'en fit pas ce qu'il aurait dû être : une école normale d'équitation, c'est-à-dire une pépinière d'hommes de cheval, un foyer chargé de répandre ses lumières sur toute la France, le point de départ enfin de la régénération de l'équitation et de l'espèce chevaline. » Le vicomte d'Aure proposa lui-même au gouvernement, dès 1828, l'organisation d'une école spéciale civile d'équitation. Etendant même son projet plus loin, d'Aure aurait voulu que plus tard les principales villes de France, possédant un collége et une nombreuse jeunesse, eussent aussi des académies d'équitation émanant de la première. De cette façon, le goût de l'équitation se serait propagé, et il est inutile d'insister sur les avantages immédiats qui en seraient résultés, tant au point de vue utilitaire direct qu'au point de vue de l'industrie, du commerce et de l'amélioration même de la race chevaline. La révolution de 1830 renversa les projets du vicomte d'Aure, et le *manége* de Versailles fut fermé. Ce fut alors que le savant professeur composa son *Traité d'équitation*, dans lequel il disait : « Dans un pays comme le nôtre, avec des haras, une armée, des remontes, des chasses, les besoins que les gens riches éprouvent de monter à cheval et d'avoir des chevaux dressés, une école spéciale et normale de cavalerie est absolument nécessaire. Car qui est-ce qui exerce l'état d'écuyer ou de piqueur à Saumur et dans tous les *manéges* de Paris? Quels sont les piqueurs des maisons royales? Ce sont tous des hommes qui sortent de Versailles ou qui sont élèves de maîtres qui y avaient été instruits; mais que ce petit nombre, qui s'éclaircit de jour en jour, vienne à disparaître, comment les remplacera-t-on? Il faudra alors faire pour les hommes ce que nous faisons pour les chevaux : aller chercher des professeurs en Allemagne; la France, riche et belle, n'aura pu, en aucune façon, se suffire à elle-même. » Vains efforts! cet appel ne fut pas écouté : l'école de Versailles, ce *manége* séculaire où trois générations d'hommes s'étaient formées, n'a pas été réorganisé, et il n'est pas encore question d'ouvrir à Paris un *manége* ayant pour objet de perpétuer un enseignement qui se perd de jour en jour. De nombreux *manéges* particuliers, il est vrai, se sont ouverts et s'ouvrent encore. Mais chacun est dirigé par un professeur dont le premier soin est de battre en brèche le système d'enseignement de son voisin. Peut-être faut-il accuser moins sévèrement nos contemporains et s'en prendre aux modifications survenues dans les mœurs plutôt qu'aux hommes mêmes. C'est ce qu'a bien soin d'indiquer le vicomte d'Aure dans le *Traité* qu'il nous a légué, tout en s'insurgeant avec raison contre la routine qui a pendant longtemps laissé dans une stagnation complète l'art de l'équitation.

Définissons, en terminant, quelques mots usuels dans l'enseignement du *manége* et qui se sont rencontrés plus d'une fois sous notre plume au cours de cet article. Les figures sont les mouvements, les manœuvres que l'écuyer fait exécuter aux élèves, tantôt ensemble, tantôt séparément. Ces figures, dont le détail appartient à l'équitation théorique plutôt qu'au *manége* proprement dit, sont combinées pour apprendre à l'élève à conduire son cheval dans toutes les directions, sur des lignes droites, diagonales ou circulaires, en un mot, pour lui apprendre à se maintenir dans un équilibre parfait en toutes circonstances.

Les airs sont, suivant la définition de La Guérinière, la belle attitude que doit conserver un cheval dans ses différentes allures et aussi la cadence propre à chaque mouvement qu'il exécute dans chaque allure, soit naturelle, soit artificielle. Les chevaux qui manient près de terre ont des airs bas; ils ont des airs relevés s'ils manjent loin du sol.

Les reprises sont, ou bien la réunion des travaux de *manége* de plusieurs élèves manœuvrant simultanément, ou bien la durée de chaque série de travaux non interrompus. Une leçon de *manége* se divise habituellement en trois reprises dont les deux premières au pas et au trot, la dernière au galop, et entre lesquelles les élèves changent de chevaux.

— Techn. Les *manéges*, qui trouvent surtout leur emploi dans les travaux agricoles, présentent une très-grande variété dans leurs dispositions; on distingue les *manéges fixes* et les *manéges locomobiles*; les *manéges* à action directe, comme le *manége* des maraîchers; à deux tournants ou à simple harnais; à plusieurs tournants, avec transmission au-dessous des flèches; à deux axes horizontaux; à colonne centrale, avec transmission au-dessus des flèches, etc. L'application de la vapeur aux machines tend tous les jours à faire remplacer ces appareils par des locomobiles qui permettent d'obtenir un travail plus rapide et une plus grande force.

— *Manége des maraîchers*. Ce *manége*, le plus simple que l'on puisse imaginer, consiste dans un axe vertical, traversé par une flèche horizontale, à laquelle on attelle les animaux destinés à actionner, sans aucun intermédiaire, l'appareil à faire mouvoir. Cet appareil, dont on fait usage dans les champs pour élever l'eau d'un puits, est plutôt un treuil à cheval qu'un *manége*, puisque l'action ne peut être continue.

— *Manége à double tournant*. Les *manéges* à double tournant, c'est-à-dire transmettant le mouvement de l'axe des flèches à un deuxième axe, au moyen d'une paire d'engrenages, sont très-employés; la transmission s'établit en dessus ou en dessous des flèches. Autrefois ces appareils, que les progrès de la mécanique ont fait réduire à leur plus simple expression, occupaient une très-grande place et demandaient un bâtiment spécial; ils se composaient alors d'une forte pièce de bois verticale, tournant sur un pivot en fer et maintenue par un tourillon semblable à sa partie supérieure, et d'un énorme engrenage droit ou d'angle, dit à alluchons, dont le rayon se trouvait presque égal à celui des flèches d'attelage; cette roue commandait un pignon ou lanterne d'un faible diamètre, monté sur un axe parallèle ou perpendiculaire au premier, et sur lequel on recueillait alors la puissance transmise. La figure ci-dessous, qui représente un de ces *manéges*, dans lequel la lanterne est remplacée par un pignon et un tambour fixé en un point quelconque de l'arbre horizontal, va nous servir pour rechercher la condition d'équilibre de ce genre d'appareil.

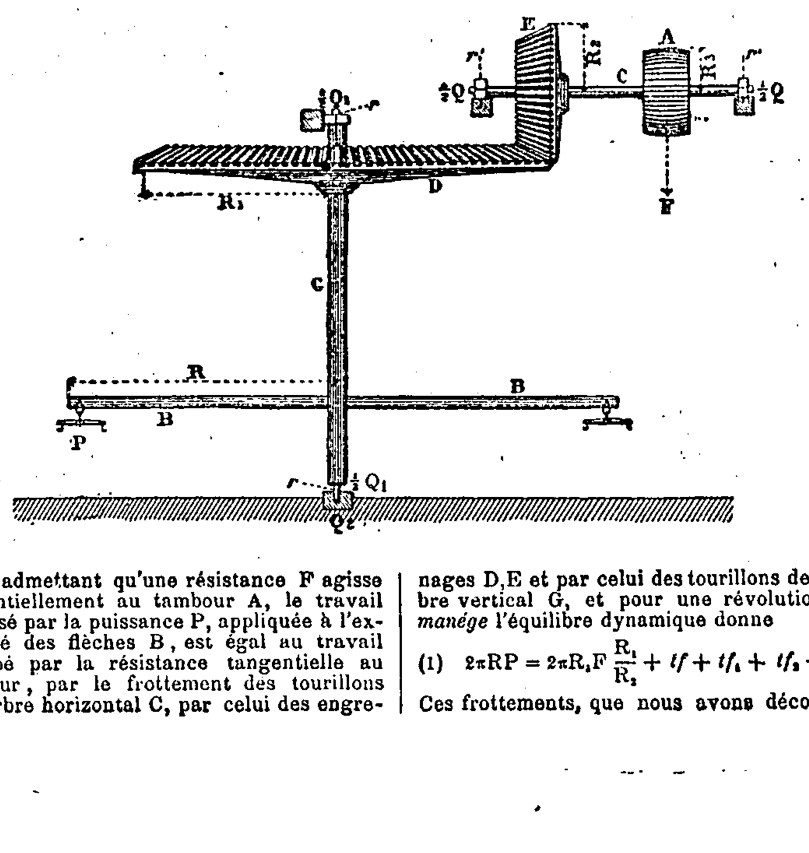

En admettant qu'une résistance F agisse tangentiellement au tambour A, le travail dépensé par la puissance P, appliquée à l'extrémité des flèches B, est égal au travail absorbé par la résistance tangentielle au tambour, par le frottement des tourillons de l'arbre horizontal C, par celui des engrenages D, E et par celui des tourillons de l'arbre vertical G, et pour une révolution du *manége* l'équilibre dynamique donne

$$(1)\quad 2\pi RP = 2\pi R_1 F \frac{R_1}{R_2} + tf + tf_1 + tf_2 + tf_3.$$

Ces frottements, que nous avons décomposés, représentent : tf, le travail du frottement du pivot; tf_1, le travail du frottement sur les collets de l'arbre vertical, en raison des pressions latérales; tf_2, le travail du frottement des dents d'engrenage; tf_3, le travail du frottement des tourillons de l'arbre du tambour. Soient : R le bras de levier de la puissance P ou la longueur des flèches B; Q_1 la somme moyenne des pressions sur les tourillons de l'arbre vertical, ou la résultante des composantes, de la puissance P, de la résistance F, du poids de l'arbre (cette pression variant pour chaque position de la puissance, on prend une moyenne entre sa plus grande et sa plus petite valeur); r le rayon commun des tourillons de l'arbre vertical; f le coefficient de frottement commun à tous les tourillons ainsi qu'à la face horizontale du pivot inférieur de l'arbre vertical; Q_2 la pression de la face horizontale du pivot inférieur de l'arbre vertical sur la crapaudine, pression égale au poids de l'arbre, de l'engrenage et des flèches; R_1 le rayon de la roue conique D, montée sur l'arbre du *manége;* R_2 le rayon du pignon conique E, monté sur l'axe du tambour; R_3 le rayon du tambour plus celui de la corde; Q la somme des pressions des deux tourillons de l'arbre horizontal du tambour sur leurs coussinets, pression égale à la résultante de la force qui agit sur le pignon E, de la résistance F, composée du poids élevé, du poids de la corde et de la roideur de cette dernière, et du poids de l'arbre, du tambour et du pignon; r' le rayon des tourillons de l'arbre du tambour supposés de même diamètre; f_1 le coefficient de frottement des engrenages; n le nombre de dents du pignon E; n' le nombre de dents de la roue D. On a : 1° *pour le travail* absorbé par le frottement de la face horizontale du pivot inférieur de l'arbre du *manége*,

$$(2) \qquad tf = \frac{4}{4}\pi r Q_2 f;$$

2° pour le travail absorbé par le frottement latéral des tourillons de l'arbre vertical,

$$(3) \qquad tf_1 = 2\pi r Q_1 f;$$

3° pour le travail absorbé par le frottement des engrenages coniques,

$$(4) \qquad tf_2 = \frac{R_1}{R_2}(Qf2\pi r' + 2\pi R_3 F)f'\pi\sqrt{\frac{1}{n^2}+\frac{1}{n'^2}+\frac{2\cos\alpha}{nn'}}.$$

4° pour le travail absorbé par le frottement des tourillons de l'arbre du tambour,

$$(5) \qquad tf_3 = \frac{R_1}{R_2}Qf2\pi r'.$$

En remplaçant tf, tf_1,... par les valeurs (2, 3, 4, 5) dans l'équation générale (1), on obtient celle qui donne l'équilibre dynamique pour une révolution du *manége*.

$$(6) \qquad 2\pi RP = Q_1 f 2\pi r + Q_2 f\frac{4}{3}\pi r + \frac{R_1}{R_2}\left[Qf2\pi r' + F2\pi R_3 + (Qf2\pi r' + F2\pi R_3)f'\pi\sqrt{\frac{n^2}{1}+\frac{n'^2}{1}+\frac{2\cos\alpha}{nn'}}\right].$$

En négligeant tous les frottements, ainsi que le poids et la roideur de la corde, l'équilibre dynamique donnerait pour une révolution du *manége*

$$(7) \qquad 2\pi RP = \frac{R_1}{R_2}F2\pi R_3,$$

d'où

$$(8) \qquad P = F\frac{R_1R_3}{R\,R_2}.$$

Si n est le nombre de tours de l'arbre vertical, et n_1 celui de l'arbre horizontal, dans une minute on a

$$(9) \qquad Tm = 2\pi RnP$$

et

$$(10) \qquad Tu = 2\pi R_3 n'F,$$

et, comme $n' = n\frac{R_1}{R_2}$, cette dernière équation devient

$$(11) \qquad Tu = 2\pi R_3 n\frac{R_1}{R_2}F.$$

On introduirait n et n' dans les valeurs de tf, tf_1,... suivant qu'il s'agirait de l'arbre vertical ou de l'arbre horizontal.

Dans un *manége*, il faut donner aux flèches la plus grande longueur possible pour conserver au cheval son allure ordinaire; le *minimum des rayons paraît être de* 2^m,50; avec cette dimension, un cheval de taille ordinaire tourne déjà péniblement; généralement on fait varier cette longueur entre 3 mètres et 3^m,50; on rencontre même des *manéges* dans lesquels on l'a portée à 4 mètres et 4^m,50; toutefois, il ne faut pas abuser de l'avantage que peut présenter un long bras de levier, car on aboutit à une vitesse relative très-faible, et par la même raison à un effort de torsion considérable. On n'attelle jamais deux chevaux de front, parce qu'ils seraient animés de vitesses inégales; mais on emploie autant de flèches qu'il y a de chevaux à atteler. Pour atténuer les coups de collier, rendre le mouvement plus régulier et augmenter le travail, on fait mouvoir les *manéges* par deux et même quatre chevaux; au-dessus de ce dernier nombre, le travail n'est plus proportionnel à celui des chevaux. Le meilleur moyen d'augmenter le travail d'un cheval est d'allonger sa journée en multipliant les repos; ceux-ci doivent être d'une durée au moins égale à celle du travail, soit environ *trois* heures.

Le cheval ne peut être lié d'une manière rigide à la flèche du *manége*, pour qu'il puisse agir librement par une épaule puis par l'autre à chaque pas. L'attelage se fait : 1° par *palonnier* sans arcade; 2° par *arcade*, avec ou sans palonnier, fixe, mais flexible ou mobile. Dans l'attelage par palonnier sans arcade, le palonnier est au-dessus ou au-dessous de la flèche; le premier cas convient très-bien pour les *manéges* portatifs peu élevés, et le second a sur le premier un certain avantage, si le *manége* doit tourner tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Dans l'attelage par arcade, celle-ci embrasse le cheval à peu près au-dessus du centre du rectangle formé par ses pieds; dans le système à arcade fixe sans palonnier, la flèche porte deux moises pendantes, formant arcade, et agencées de manière à être assez flexibles pour ne pas gêner le mouvement alternatif des épaules. Quand la flèche est plus basse que dans le système précédent, l'arcade se fait en fer, et on lui donne une certaine obliquité avec la direction de la flèche. Dans le mode d'attelage à arcade mobile, on suspend cette dernière par un boulon entre deux flèches liées par des pattes en fer; on peut alors adapter un palonnier à cette arcade, parfaitement libre de tourner; lorsque l'on ne peut pas percer la flèche, on la suspend à un étrier. Le système avec arcade fixe et palonnier n'a plus besoin d'être flexible, le palonnier étant lié aux traits par l'intermédiaire de deux poulies fixées à la partie inférieure des moises de l'arcade. Ce mode d'attelage avec arcade a l'avantage de maintenir le cheval et de le dresser facilement; mais il est bien plus difficile de tourner dans les deux sens. Derrière l'arcade on met une chaîne qui empêche le cheval de reculer.

Lorsque le *manége* fait marcher une machine animée d'une grande vitesse, et qui par suite fait volant, il y a danger à arrêter subitement le cheval, car alors la flèche le blesse, surtout si elle est basse; quand la transmission est donnée par courroie, ce danger n'est pas à craindre. Pour éviter cet inconvénient, on réunit l'arbre du *manége* à celui de la machine par un manchon à cliquet, de telle façon que la machine n'entraîne plus le *manége*. Dans les anciens appareils, on employait une carne d'arrêt; mais si les *manéges* doivent alternativement tourner dans les deux sens, cette disposition n'est pas applicable; en Allemagne, on a fait usage de freins manœuvrés par le conducteur placé sur un siége porté par la flèche.

Le point fixe supérieur convient aux *manéges* qui doivent produire une grande force et donner le mouvement à un arbre de couche supérieur; les *manéges* sans point fixe supérieur s'emploient en plein air lorsqu'ils doivent être portatifs ou donner le mouvement à un arbre de couche inférieur. Sans entrer dans le détail de tous ces appareils divers, nous citerons les noms des constructeurs qui ont apporté des améliorations à leur construction. Ce sont : MM. Albaret de Liancourt, Pinet d'Abully; Tritschler, de Limoges; Champonnois, Decoster, etc.

— *Travail des animaux au manége.* Le travail moyen des animaux attelés au *manége* est évalué comme suit depuis un grand nombre d'années :

1° Un cheval allant au petit pas exerce un effort moyen de 45 kilog., en faisant parcourir au point d'application 0^m,90 par seconde; cet effort, qu'il peut supporter pendant huit heures, divisées en deux relais, produit un travail par seconde de 40 ^{kgm},5, ou par journée de 1,166,400 kilogrammètres, soit les $\frac{18}{100}$ d'un cheval-vapeur.

2° Un cheval allant au pas allongé exerce un effort moyen de 40 kilog. en faisant parcourir au point d'application 1^m,40 par seconde, d'où le travail exercé par seconde est de 56 kilogrammètres, et comme il peut supporter cet effort pendant cinq heures, il s'ensuit que le travail total journalier est de 1,000,000 de kilogrammètres.

3° Un cheval allant au petit trot exerce un effort moyen de 30 kilog. avec une vitesse de de 2 mètres par seconde, d'où le travail kilogrammétrique par seconde est de 60 kilogrammètres; et comme il ne peut produire cet effort que pendant quatre heures et demie, le travail journalier n'est plus que de 972,000 kilogrammètres, soit les $\frac{3}{20}$ de celui du cheval-vapeur.

4° Un bœuf attelé au *manége* exerce un effort de 65 kilogr. avec un vitesse de 0^m,60 au pas, et par suite produit un travail de 39 kilogrammètres par seconde; la durée du travail journalier étant de huit heures, son travail kilogrammétrique est égal à 1,123,000 kilogrammètres, soit les $\frac{17}{100}$ de celui du cheval-vapeur.

5° Un mulet attelé de même exerce un effort de 30 kilog. avec une vitesse de 0^m,90 au pas par seconde; son travail dans le même temps est donc de 27 kilogrammètres, et la durée du travail étant de huit heures, son travail dynamique au bout de ce temps est de 777,600 kilogrammètres, soit les $\frac{12}{100}$ de celui du cheval-vapeur.

6° Un âne exerce un effort moyen de 14 kilog. avec une vitesse de 0^m,80 par seconde; le travail qu'il exerce pendant ce temps est de 11 ^{kgm},2, et, au bout de huit heures, il devient 334,080 kilogrammètres, soit les $\frac{5}{100}$ de celui du cheval-vapeur.

Le cheval, le mulet, l'âne donnent plus de vitesse que le bœuf; mais celui-ci donne moins de secousses et moins de coups de collier.

Manége (SALLE DU). On désigna sous ce nom, à l'époque de la Révolution, le local choisi par les commissaires de l'Assemblée constituante pour l'installation de cette Assemblée à Paris après les mémorables journées des 5 et 6 octobre et le départ de Versailles. Ce local n'était autre qu'un ancien manége, vaste bâtiment de 150 pieds de longueur, situé à peu près à la hauteur de la place Vendôme, parallèlement à la terrasse des Feuillants, dont il était séparé par une cour longue et étroite, sur l'emplacement de laquelle passe aujourd'hui la rue de Rivoli, et par une haute muraille remplacée depuis par la grille actuelle des Tuileries. En attendant que la salle du Manége fût appropriée à sa nouvelle destination et permît aux députés de délibérer aux portes même de la résidence royale, l'Assemblée siégea provisoirement dans la salle de l'archevêché, alors situé près de Notre-Dame. L'inauguration de la salle du Manége eut lieu le 9 novembre; les membres d'opinions diverses y conservèrent les places qu'ils avaient respectivement choisies à Versailles (gauche, droite, centre), à cela près que ces trois grandes divisions, au lieu de conserver les noms de *côté du Palais-Royal*, *côté de la reine*, etc., devinrent : les *blancs*, les *bais*, les *enragés*, gauche nuancée; les *noirs*, droite (où abondaient les prélats vêtus de noir), et enfin les *impartiaux*, centre. Ces diverses dénominations furent empruntées, comme on peut le voir, au vocabulaire hippique et rappelèrent plus ou moins l'ancienne destination du lieu. L'Assemblée constituante siégea au Manége jusqu'à l'entier accomplissement de son mandat (30 septembre 1791). L'Assemblée législative y siéga également, mais décréta dans une de ses dernières séances que la Convention siégerait aux Tuileries. Le 20 septembre 1792, les citoyens présumés députés à la Convention nationale s'assemblèrent en conséquence, à cinq heures et demie du soir, au nombre de 371, dans la salle des Cent-Suisses, aux Tuileries (Palais-National), et, se constituant immédiatement en Convention, procédèrent aux premières formalités d'installation, nomination d'un président, élection de secrétaires, etc. Le lendemain, douze commissaires élus se rendirent à la salle du Manége et notifièrent à l'Assemblée législative que la Convention s'était déclarée constituée. Les membres de la Législative cessèrent aussitôt leurs fonctions et, se rendant en corps aux Tuileries, conduisirent eux-mêmes leurs successeurs à la salle du Manége, devenue encore une fois le siége de la première assemblée du pays. La Convention siégea au Manége pendant sept mois et demi. Elle n'en sortit que le 10 mai 1793 pour aller de nouveau tenir ses séances aux Tuileries, dans la salle des Machines, jusqu'à la fin de la session. Le 6 brumaire an IV (28 octobre 1795), les membres du nouveau Corps législatif désignés par le sort pour composer le conseil des Cinq-Cents abandonnèrent aux Anciens la salle des Machines, et retournèrent occuper le Manége; ils y siégèrent jusqu'au 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), jour où ils s'installèrent, cette fois définitivement, au palais Bourbon.

C'est dans la salle du Manége que se sont accomplis les plus graves événements de la Révolution. C'est de la tribune du Manége que Mirabeau lança sa célèbre apostrophe : « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français armé contre ses sujets par d'exécrables factieux tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy! » C'est dans cette salle que Louis XVI prononça le serment de maintenir, de défendre et d'aimer la Constitution. C'est dans la loge du *logotachygraphe* (ou sténographe) de la salle du Manége que le monarque trouva un refuge après le 10 août. C'est là, enfin, que fut prononcée contre lui la sentence de mort.

Lorsque le conseil des Cinq-Cents abandonna le Manége, on vit s'installer dans la salle un club, qui prit le nom de *club du Manége*, et dont nous allons parler à l'article suivant.

Manége (SOCIÉTÉ OU CLUB DU). Après le coup d'État de prairial il se fonda, à l'aide des débris des jacobins, des cordeliers, des panthéonistes et autres sociétés populaires dissoutes, un club démocratique qui s'installa dans la salle du Manége, demeurée vacante par suite du départ des Cinq-Cents. L'inauguration de la salle, appropriée en club, eut lieu le 23 messidor an VII (11 juillet 1799), sous la présidence de l'ancien conventionnel Drouet, investi du singulier titre de *régulateur*. Cette inauguration ne manqua pas d'une certaine pompe : un arbre de la liberté fut planté dans la cour du Manége, au bruit éclatant des boîtes d'artifice; une députaton des grenadiers du Corps législatif fit son entrée dans la salle au son des tambours et reçut de Drouet l'accolade fraternelle.

Un certain enthousiasme qu'avait excité cette cérémonie, les nombreuses sympathies populaires que l'installation du nouveau club avait rencontrées, son voisinage même des Tuileries, où siégeaient les *Anciens*, ne tardèrent pas à porter ombrage au gouvernement indécis et soupçonneux qui présidait alors aux destinées de la France. On fit appel aux réactionnaires disséminés depuis vendémiaire, et les débris de la *jeunesse dorée* de Fréron, les anciens incroyables d'après thermidor furent chargés sous main de courir sus à cette tentative de résurrection démocratique. Le lendemain même de la séance d'inauguration (24 messidor), des bandes se réunirent sur la terrasse des Feuillants aux cris mille fois répétés de : « A bas les Jacobins! » et, joignant l'action à la parole, se mirent en devoir de cribler de pierres et d'autres projectiles les fenêtres du Manége. Les membres du club, hommes énergiques, derniers survivants de la grande race des titans décapités, sortirent en tumulte, tombèrent sur les agresseurs, et, aidés des grenadiers du Corps législatif, obligèrent les incroyables à fuir dans toutes les directions.

Peu après, le club du Manége remplaça son *régulateur* Drouet par Hugues Destrem, ancien membre de la Législative, alors l'un des Cinq-Cents. Cette élection, qui avait pour but d'afficher les liens étroits qui unissaient les membres du club à certains membres des conseils mêmes du gouvernement, fut bientôt suivie de celle de Moreau de l'Yonne, membre des Cinq-Cents. Le gouvernement s'émut, et dès lors attendit qu'un prétexte lui fournît l'occasion de sévir. Cette occasion ne devait pas tarder longtemps. Encouragé par les adhésions nombreuses qui arrivaient de toutes parts, le club du Manége commença par appuyer de tous ses efforts une proposition tendant au rétablissement intégral sur les édifices de la célèbre inscription de 1793 : *Liberté, égalité, fraternité ou la mort.* En outre, chaque jour des orateurs se répandaient en regrets et en menaces de vengeance à l'égard des victimes de prairial, Romme, Bourbotte, Soubrany, Goujon, de celles du camp de Grenelle et de celles de Vendôme (Babeuf et Darthé).

Les chefs du club du Manége étaient, indépendamment de Drouet et de Destrem, Arena, Kresch, Chrétien, Marchand, Vaneck, Jean Varlet (surnommé depuis 1793 *l'agitateur des boues de Paris*), Bouchotte, l'ancien ministre de la guerre, qui avait ouvert ses bureaux aux hébertistes, etc. Ce fut du Manége et sur un discours de Coignard que partit, le 1er thermidor, la première proposition ayant pour objet de supprimer de la formule du serment civique les mots *haine à l'anarchie*. Baudet aux Cinq-Cents, puis Lesage-Sénault, Lamarque et Briot, reprirent et développèrent cette proposition. « Je ne veux pas rechercher, s'écria Briot, si cette haine profonde et invétérée pour ce qu'on appelle le régime de la Terreur n'est pas dans le cœur de quelques hommes une haine implacable pour la République. » C'était affirmer que les mots *haine à l'anarchie* n'avaient été introduits (chose malheureusement trop vraie!) que contre les patriotes. La formule fut modifiée en effet et remplacée par la suivante : « Je jure fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. Je jure de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté en France et à celui de toute espèce de tyrannie. » Enhardis par ce succès, les membres du club du Manége voulurent empêcher la célébration du cinquième anniversaire du 9 thermidor. Cette fois, non-seulement la proposition ne fut pas adoptée, mais encore le gouvernement crut le moment venu d'agir.

Il permit la libre circulation des libelles et des pamphlets les plus violents dirigés contre le club démocratique. Les titres de quelques-uns de ces pamphlets : *Plus de Terreur! A bas les jacobins! Plus de régime de* 1793! *Pendez les jacobins!* suffiront à en indiquer les tendances. Par contre, le conseil des Anciens, prétextant la gêne que causait à ses séances le voisinage d'hôtes bruyants, fit avertir les membres du club qu'ils eussent à se disperser. Ceux-ci déclarèrent qu'ils n'obéiraient qu'à la contrainte. En conséquence, la salle du Manége fut fermée. Le jour même de la fermeture, le Directoire faisait célébrer avec une pompe inaccoutumée la fête de l'anniversaire tant combattu par le Manége, et, dans son discours au Champ de Mars, Sieyès prononçait un violent réquisitoire contre les hommes tombés au 9 thermidor. La veille, au conseil des Anciens, l'ancien conventionnel Courtois avait interpellé directement les membres du club du Manége et exhibé pour la première fois ce fameux spectre rouge, qui devait depuis être d'un si précieux secours aux ennemis de la liberté.

Les membres du Manége se réunirent alors dans l'ancienne église des Jacobins, devenue depuis l'église Saint-Thomas-d'Aquin actuelle et alors appelée le *Temple de la Paix*. L'assemblée conserva son ancien titre, son ancien règlement, ses anciennes habitudes. Augereau fut élu régulateur, Prieur de la Marne vice-régulateur, et on nomma notateurs (secrétaires) Frison et Stevenotte. Ces noms étaient ceux des membres les plus fougueux des Cinq-Cents, et celui d'Augereau acheva d'effrayer l'autorité. Le 15 thermidor, Fouché, ministre de la police, adressait au Directoire un rapport concluant à des mesures sévères contre les clubs. En ce moment les membres de l'ancien club du Manége faisaient présenter par Félix Lepelletier, au conseil des Cinq-Cents, une adresse demandant le droit absolu de réunion politique, l'éducation commune, des ateliers publics (idée reprise en 1848 sous le nom d'ateliers nationaux), l'impôt progressif, etc. Non-seulement on n'en tint aucun compte, mais, le 26 thermidor (13 août), un arrêté pris par Sieyès, Barras et Roger Ducos, formant la majorité du Directoire, et malgré les résistances de Moulin et de Gohier, ordonnait la clôture immédiate du temple de la Paix et l'apposition des scellés sur tous les papiers s'y trouvant par suite des séances du Manége. Cette sentence fut exécutée sans résistance. Mais la dissolution du club du Manége ne suffisait pas encore à Barras et à Sieyès; Fouché fut chargé de poursuivre les membres dispersés. Le *Journal des hommes libres*, principal organe du parti, fut persécuté sans trêve. Enfin le général Antoine Marbot, commandant la 17e division militaire, dut résigner ses fonctions au profit du général Lefebvre. Le 18 brumaire pouvait désormais s'accomplir impunément; le Directoire avait de ses propres mains aplani la route et écarté les seuls hommes qui pouvaient opposer une sérieuse résistance aux projets ambitieux de Bonaparte. Lors de l'établissement du Consulat, Destrem, Arena, Félix Lepelletier, Massart, Fiquet, Jean-Baptiste Vaneck, Marchand, Clémence, Didier, Lebois, Vilain d'Aubigny, Xavier Audouin, Briot, Antonelle, Poulain-Grandpré, Talot, Quirot, Jourdan, Lesage-Senault, Delbrel, en un mot les chefs et les premiers orateurs du club furent compris dans les listes de proscription. Ils allaient expier dans l'exil le crime d'avoir vainement protesté, au nom de la Constitution, contre la trahison des Anciens, du Directoire, et résisté à l'attentat du 18 brumaire. Néanmoins l'opinion s'émut en faveur des victimes, et le pouvoir nouveau, ne se sentant pas sans doute encore d'assez fortes racines, adoucit son premier arrêt. Fouché se borna à conserver les noms sur ses registres et guetta une occasion nouvelle de ressaisir la proie qui lui échappait. L'attentat de la rue Saint-Nicaise (*Machine infernale*, 3 nivôse an IX [24 décembre 1800]) lui fournit cette occasion. Bonaparte, rendu furieux par le péril qu'il avait couru, ordonna une véritable razzia contre *ces deux cents loups enragés qui n'attendaient que le moment de se jeter sur leur proie* (textuel). Le 16 nivôse, 130 citoyens, qui tous avaient fait partie de la société du Manége, étaient dirigés sur Nantes et de là embarqués sur la frégate la *Chiffonne* et sur la corvette la *Flèche* pour des terres lointaines et mortelles, d'où pas un seul d'entre eux ne devait revenir en France. « Conduits d'abord aux îles Seychelles et dispersés peu après dans l'archipel des Comores, entre l'Afrique et Madagascar, ils y moururent presque tous, dit M. Edouard Carteron. Deux des déportés, Lefranc et Saunois, parvenus à se sauver sur un vaisseau américain, touchèrent en 1803 à Sainte-Hélène. »

Manége (LE), tableau de Wouwermans; musée du Louvre (no 570). Ce tableau est un des ouvrages les plus précieux d'un artiste qui n'a produit que des chefs-d'œuvre. Un écuyer exerce un cheval dans un manége en plein air. A gauche est un seigneur, debout devant son cheval qu'un page tient par la bride; plus loin se voit un cavalier, qui paraît venir d'un château dont on aperçoit les terrasses et l'antique chapelle; à droite, au devant d'un bois, une dame a fait arrêter sa voiture attelée de six chevaux; ces spectateurs ornent la scène. Toutes ces figures sont placées avec esprit : l'ensemble présente des contrastes de tous les genres; un léger brouillard couvre les parties éloignées et se fait apercevoir dès les seconds plans; les devants du tableau sont éclairés, au contraire, par une lumière douce et bien ménagée; le ton général est argentin, fin, brillant, plein de chaleur et d'une transparence admirable. « Pour exprimer harmonieusement les effets de la vapeur répandue dans le fond du paysage, dit M. Ch. Blanc, l'artiste a multiplié les teintes grises. Les chevaux de la voiture sont gris, leur crinière est blanche et dorée; le cavalier que l'on voit à gauche, l'écuyer et le seigneur placés dans le milieu sont vêtus de gris; par une piquante opposition, le cheval de l'écuyer est isabelle, celui du seigneur est bai-brun. Les tons brillants répandus sur ces deux personnages, sur le cheval qui galope et sur le chien qui est roux et blanc, attirent les regards vers le centre du tableau. Jamais le pinceau de Wouwermans ne fut plus frais, plus riche, plus moelleux et plus délicat. » Ce tableau a été gravé par Moyreau et Filhol. Wouwermans a représenté souvent des *Manéges :* il y en a de fort beaux dans les musées d'Amsterdam, de La Haye, du Belvédère. D'autres ont été gravés par T. Major (d'après un excellent tableau de la galerie Choiseul), J. Visscher, Wieith, Moyreau, etc.

Dirk Maas a gravé une suite de neuf planches représentant diverses scènes de manége.

MANÉGÉ, ÉE (ma-né-jé) part. passé du v. Manéger. Dressé aux exercices du manége : *Cheval* MANÉGÉ.

— Fig. Dressé, rendu habile : *Quant à l'intrigue, les pères n'excellent pas sur ce point, et, malgré les enjoleries qu'ils emploient auprès des hommes à marier, ils sont déjoués par toute fille un peu* MANÉGÉE *qui sait elle-même conduire l'intrigue et mettre en jeu d'autres batteries que les vertus.* (Fourier.)

MANÉGER v. a. ou tr. (ma-né-jé — rad. *manége*). Dresser aux exercices du manége : MANÉGER *un cheval.*

— Fig. Dresser, rendre habile, déniaiser : MANÉGER *un novice.*

— v. n. ou intr. Exécuter des exercices de manége : *Il se laissa monter par le maître de la taverne, qui le fit ainsi* MANÉGER *triomphalement dans sa cour, dûment garnie de litière.* (E. Sue.)

— Fig. Se livrer à quelque manége : *Alors elle commença à* MANÉGER *de son côté, tandis que Camizard poursuivait du sien.* (F. Soulié.)

MANEGOLDE, appelé ordinairement **de Lutenbach**, nom du lieu de sa naissance, théologien allemand, mort au commencement du XIIe siècle. Quoique professeur de philosophie, il resta laïque, se maria et, si l'on en croit la tradition, donna à ses filles une éducation telle qu'elles firent elles-mêmes des cours publics de théologie. En 1090, il s'engagea dans les ordres, et prit parti pour le saint-siége contre Henri IV, malgré les tentatives de ce dernier pour l'amener à son parti. Ses audacieuses prédications soulevaient le pays; Henri IV le fit arrêter et jeter en prison. Il devint ensuite doyen des chanoines réguliers de Reitenberg. Manegolde a écrit des gloses sur *Isaïe*, les *Psaumes*, les *Evangiles*. La plupart de ces travaux sont perdus.

Manekine (LA), roman en vers de Philippe de Reims (XIIIe siècle). C'est un tissu de fables invraisemblables et d'atrocités. L'héroïne est fille d'un roi de Hongrie, nommée Joïe et surnommée Manekine parce que, deux fois condamnée à être brûlée vive, on brûle un mannequin à sa place. Son père, devenu veuf, la trouve jolie et veut l'épouser. Joïe, révoltée d'une pareille proposition, se coupe le poing gauche, qui tombe dans le fleuve. Le roi, à l'aspect de sa fille mutilée, entre en fureur et ordonne qu'on la conduise au bûcher. Mais le sénéchal chargé de cette cruelle exécution remplace Joïe par un mannequin, et la jeune fille est abandonnée dans une barque à la merci des flots. La barque aborde en Ecosse, et le jeune roi de ce pays, devenu amoureux de la Manekine, l'épouse malgré sa mère. Celle-ci, pendant une absence du roi, contrefait un ordre condamnant Joïe au bûcher; on brûle encore un mannequin, et la jeune femme est remise sur une barque. Le roi, de retour, met en prison la « male dame » sa mère et court après sa femme. Enfin, au bout de sept ans de recherches, il la retrouve à Rome; là est aussi arrivé le roi de Hongrie, qui, pressé de remords, s'accuse en pleine église des crimes qu'il a commis envers sa fille; Joïe s'en fait reconnaître à son poignet coupé. *Les merveilles ne s'arrêtent pas là :* le poignet séparé en Hongrie est retrouvé dans une fontaine de Rome; la bénédiction du pape le recolle au bras, et un ange annonce que la Vierge, toujours invoquée par Joïe dans ses tribulations, a dirigé cette suite miraculeuse d'événements. L'histoire de la Manekine a été mise en drame au XIVe siècle.

MAN-ENGINE s. m. (mann-ain-dji-ne — mot angl. formé de *man*, homme, et de *engine* machine). Nom donné, dans l'exploitation des mines, à des appareils destinés à monter et à descendre les ouvriers.

— **Encycl.** V. MINE.

MANÈQUE s. f. (ma-nè-ke). Bot. Variété de muscade.

MANEQUINAGE s. m. (ma-ne-ki-na-je — rad. *mannequin*, qui s'écrivait *manequin*). Autref. Ruse, artifice, manége.

MANER, petit fleuve de l'Indoustan, qui se jette dans le golfe du Bengale, après un cours de 60 kilom.

MANERBIO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Brescia, district de Veralonuova, mandement de Leno; 4,728 hab.

MANÉROS s. m. (ma-né-ross — du nom de *Maner*, fils unique du premier roi d'Egypte, dont la mort prématurée fut célébrée par un chant funèbre). Mus. anc. Chant lugubre des Egyptiens.

— **Encycl.** Le *manéros* était consacré à pleurer Maner, l'enfant unique du roi, mort dans sa première jeunesse. A la même époque, on trouve dans le culte syrien l'hymne plaintif sur le meurtre d'Adonis, que Sapho chantait, comme elle chantait le *linos*. Hérodote, qui aime tant à rattacher la Grèce à l'Egypte, a conclu de cette coïncidence que le *manéros* et le linos sont un seul et même chant. Cette appréciation est d'une complète fausseté. Le *manéros* était en usage dans toute l'Egypte, mais plus particulièrement à Pelusium.

MÂNES s. m. pl. (ma-ne — lat. *manes*, proprement les esprits bons ou illustres; de *manis*, bon, doux, bienveillant, qui se retrouve seulement dans le composé *immanis*, cruel, et qui correspond au sanscrit *manas*, brillant, participe de la racine *ma*, briller). Mythol. rom. Ames des morts, considérées comme des divinités. On emploie le pluriel, même pour désigner l'ombre ou l'âme d'un seul individu : *Sacrifier aux* MÂNES. *Polyxène fut sacrifiée aux* MÂNES *d'Achille.* (Acad.) *Héliogabale éleva un mausolée aux* MÂNES *d'un vase de cristal, voulant éterniser la mémoire des joies et des ivresses qu'il avait versées.* (P. de St-Victor.) ‖ Les poëtes emploient la même expression pour désigner les âmes des morts ou l'âme d'un mort, sans que ce mot implique une idée de divinité :

Mânes des vrais héros, ombres républicaines,
Pouvez-vous contempler sans honte et sans frémir
L'être avec qui la France aujourd'hui veut s'unir?
A. BARBIER.

— **Encycl.** On sait quelle incertitude règne sur la nature et les attributions des divinités gréco-latines; cette incertitude est plus grande peut-être pour les *mânes* que pour tous les autres dieux de cette mythologie. On s'accorde à en faire des dieux ou des génies infernaux, mais l'accord ne va pas plus loin. La plupart, cependant, les considèrent comme les âmes des morts. Ce point de vue accepté, on peut dire qu'aucun culte n'a été plus répandu que celui des *mânes*. Toutes les nations asiatiques ont de tout temps consacré un véritable culte en l'honneur des ombres des morts. Les Grecs, selon la tradition, n'y furent initiés que par Orphée, dont le temple fut plus tard spécialement consacré à l'évocation des ombres, tant à cause de cette institution religieuse dont il avait doté la Grèce, qu'en souvenir de sa femme Eurydice, qu'il était allé redemander aux enfers. Les Grecs croyaient aux *mânes* absolument comme le peuple de nos campagnes croyait naguère aux revenants. On les apaisait en Grèce par des sacrifices, comme chez nous en faisant dire des messes à leur intention. Les prêtres thessaliens paraissent avoir excellé dans ce genre d'exorcisme. Et cette superstition était répandue, non-seulement chez les Spartiates, peuple rude et inculte, mais chez les peuples les plus policés, comme les Athéniens qui avaient même une fête spéciale pour le culte des *mânes*. Il en était de même des Platéens.

A Rome, où les ombres n'avaient pas une réputation moins effrayante qu'en Grèce, on leur offrait des sacrifices pour les engager à faire peur aux maraudeurs de nuit. Tous les tombeaux étaient mis sous leur protection, et la plupart de ceux qu'on a découverts portent vers le haut de la face principale ces deux lettres : D. M., qu'on traduit par *Diis manibus* (aux dieux *mânes*). On leur consacrait le cyprès, les fèves, le nombre neuf, dernier terme de la première série numérique, considéré ici comme symbole du dernier terme de la vie. Des lampes brûlaient perpétuellement en leur honneur dans les tombeaux des riches. Pour les mettre en fuite lorsqu'ils devenaient gênants, on employait divers exorcismes; mais le procédé le plus efficace consistait à faire un grand bruit avec des chaudrons.

Il paraît certain que le nom des *mânes* a désigné non-seulement les âmes des morts, mais tout le monde souterrain; la Terre, mère des esprits, porte le nom de *Mania*. La description du *mundus*, surtout tel qu'on le pratiquait lors de la fondation des villes nouvelles, probablement d'après le rite étrusque, est caractéristique. Le *mundus* est une fosse ayant la forme d'un ciel renversé; la partie inférieure en est consacrée aux dieux *mânes*, c'est-à-dire aux esprits des morts et aux dieux du monde d'en bas. On fermait le fond du *mundus* avec une pierre (*lapis manalis*), qu'on regardait comme la porte de l'empire souterrain. Quand on fondait une ville, on commençait par creuser la fosse, on y jetait les prémices des productions agraires, et chacun des assistants y lançait une partie de sa terre natale. Durant trois jours, le 24 août, le 5 octobre et le 8 novembre, l'empire des esprits était ouvert aux entrants comme aux sortants; on honorait les *mânes* d'une façon toute spéciale, et l'on interrompait pour eux toute affaire importante, soit politique, soit privée.

Les prières pour les morts et le culte des saints, pieusement conservés par l'Eglise catholique, sont des restes évidents de l'antique superstition des *mânes*.

MANES s. f. pl. (ma-ne). Mastic violet foncé que les Caraïbes fabriquent avec la cire de leurs abeilles.

MANÈS s. m. (ma-nès). Antiq. gr. Petite statue d'airain faisant partie de l'appareil avec lequel on jouait au cottabe.

MANÈS, rivière de la Grèce ancienne, dans la Locride. V. BOAGRIUS.

MANÈS ou **MANY**, nommé aussi quelquefois **Cubricus**, hérésiarque fameux, fondateur de la secte des manichéens, né en Perse au commencement du IIIe siècle, mort vers 274. Il fut d'abord esclave. Il paraît qu'il était chrétien. La doctrine à laquelle il a attaché son nom est la plus célèbre des tentatives qui furent faites pour mélanger les dogmes des anciennes religions de l'Orient avec le christianisme. Il avait pris à l'antique religion de Zoroastre le système des deux principes, le bien et le mal, la lumière et les ténèbres; Jésus-Christ était le seul prophète venu pour combattre les ténèbres; il rejetait l'Ancien Testament, et modifiait entièrement la doctrine chrétienne dans le sens des théogonies orientales. Il eut rapidement un nombre considérable de prosélytes, parmi lesquels le roi de Perse Sapor Ier; il fut néanmoins exilé, et, plus tard, l'un des successeurs de Sapor, Behram, le fit écorcher vif et s'efforça de détruire sa secte, dont les débris se répandirent dans l'empire romain et y propagèrent leurs principes. V. MANICHÉENS.

MANESS ou **MANESSE** (Reidiger DE), magistrat suisse, mort en 1384. Il contribua à consolider la constitution donnée, en 1336, à la ville de Zurich par son premier bourgmestre Brun, succéda à ce magistrat en 1361, et se distingua par son amour pour les lettres et la poésie. C'est à lui et à son fils que l'on doit la précieuse collection des meilleures poésies de leur temps, connue sous le nom d'*Œuvres des minnesinger* et de *Manuscrit Maness*. Ce manuscrit se trouve à Paris.

MANESSE (Denis-Joseph), naturaliste français, né à Landrecies en 1743, mort en 1820. Chanoine à l'abbaye de Saint-Jean, près de Soissons, il exerçait gratuitement la médecine et fut pensionné par Louis XVI. Il quitta la France pendant la Révolution, habita l'Allemagne et la Russie, et ne revint qu'en 1814. Manesse était membre de l'Académie d'Erfurt et de celle de Saint-Pétersbourg. On a de lui : *Traité de la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et la laine, et des insectes qui les attaquent, avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes* (Paris, 1787); *Oöologie* ou *Description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux, avec leurs mœurs et leurs habitudes*, ouvrage resté manuscrit.

MAÑESSON (Alain), ingénieur français. V. MALLET.

MANET s. m. (ma-nè). Pêche. Filet d'une seule nappe, dans lequel le poisson se prend par les ouïes.

— Techn. Syn. de *maniement*, en terme de boucherie.

MANET (Edouard), peintre et graveur, né à Paris en 1833. Au sortir du collége Rollin, il fut embarqué comme novice (1850), et fit un voyage au Brésil; mais, de retour en France, il renonça à suivre la carrière maritime, et obtint de sa famille la liberté de s'adonner à son goût pour la peinture. Après avoir visité l'Italie et la Hollande, M. Manet revint à Paris, et se fit admettre dans l'atelier de M. Couture, dont il suivit les leçons pendant six années. Dans ses premières œuvres le jeune artiste adopta les procédés de son maître. A cette phase appartiennent l'*Enfant à l'épée*, le *Buveur d'absinthe* (1860), le *Guitarero* (1861), figure de grandeur naturelle, « peinte en pleine pâte d'une couleur très-vraie, et où il y a beaucoup de talent, » dit Théophile Gautier. Il inclina ensuite vers l'école réaliste. En 1863, quelques tableaux qu'il tenta d'envoyer à l'Exposition ne furent point admis par le jury d'examen; mais cette année un Salon des refusés ayant été ouvert, M. Manet y exposa, entre autres œuvres, son *Déjeuner sur l'herbe*. Ce tableau excentrique fit quelque bruit. Pour le plus grand nombre, il fut un objet de risée; on accusa M. Manet de chercher à se faire jour en voulant forcer l'attention à tout prix. Toutefois des juges moins prévenus virent dans l'œuvre de M. Manet les germes d'un talent réel, mais qui n'avait pas encore trouvé sa voie. Le *Christ et les anges* et *Un combat de taureaux*, exposés en 1864; *Jésus insulté par des soldats* et *Olympia*, qui figurèrent au Salon de 1865, donnèrent lieu aux mêmes controverses. En 1866, M. Manet vit tous ses tableaux repoussés par le jury, et l'année suivante, à l'exemple de M. Courbet, il fit une exposition particulière, dans laquelle on vit, entre autres morceaux, *Lola de Valence*, qui, disait Baudelaire, « a le charme d'un bijou rose et noir. » A cette époque, l'artiste avait adopté une manière à lui, laquelle consiste à prendre un sujet très-simple, choisi dans la vie ordinaire, à noter au passage une impression qui le frappe, et à exécuter ses tableaux dans une gamme de tons très-sobres, avec certains partis pris d'opposition de couleur, et en employant des moyens volontairement restreints. Parmi les derniers tableaux qu'il a exposés, nous citerons : le *Déjeuner*, le *Balcon* (1869); la *Leçon de musique* (1870); le *Combat du Kearsage et de l'Alabama* (1872); le *Repos*, le *Bon bock* (1873). Ce dernier tableau, jusqu'ici l'œuvre capitale de M. Manet, est un morceau fort remarquable, plein d'expression et de vie, dans lequel l'artiste a représenté un gros homme, à la figure épanouie et placide, qui, assis, fume sa pipe avec méthode, et entrecoupe sa sieste de quelques gorgées de bière blonde. « M. Manet, dit M. Mantz, est un peintre intéressant; son système appelle la discussion. La manière insuffisante dont il l'applique, l'inégalité trop évidente des résultats qu'il obtient, tout cela est bien fait pour provoquer des disputes courtoises; mais nous considérons comme certain que M. Manet est un artiste. » Outre ses tableaux, on lui doit des eaux-fortes représentant le *Portrait de Tintoret*, d'après ce peintre, la *Vierge au lapin*, d'après le Titien, les *Petits cavaliers*, d'après Vélasquez, plusieurs œuvres de lui, etc.

MANET ALTA MENTE REPOSTUM (*Le souvenir reste profondément gravé dans le cœur*). [Virgile.]

Necdum etiam causæ irarum, sævique dolores
Exciderant animo; manet alta mente repostum
Judicium Paridis, spretæque injuria formæ.

« La fille de Saturne n'avait pas oublié les causes qui jadis allumèrent sa colère : dans son cœur reste profondément gravé le souvenir du jugement de Pâris et de l'injure faite à sa beauté méprisée. »

« Nous honorons 1789, et nous demeurons dévoués à son principe fondamental, d'où date la régénération de la France et du monde. Si nos pères lisent dans notre pensée, ils voient que notre silence n'est pas de l'ingratitude... *Manet alta mente repostum.* »

EDOUARD CHARTON.

MANE, THECEL, PHARES! Balthasar, le dernier roi de Babylone, assiégé par Cyrus dans sa capitale, se livrait à une orgie avec ses courtisans; par une forfanterie d'impiété, il fit servir sur les tables les vases sacrés que Nabuchodonosor avait autrefois enlevés au temple de Jérusalem. Cette profanation était à peine commise, que le monarque vit avec épouvante une main qui traçait sur la muraille, en traits de flamme, ces mots mystérieux : *Mane, Thecel, Phares*, que le prophète Daniel, consulté, interpréta ainsi : *Tes jours sont comptés; tu as été trouvé trop léger dans la balance; ton royaume sera partagé.*

Dans la même nuit, en effet, la ville fut prise, Balthasar fut mis à mort, et la Babylonie fut partagée entre les Perses et les Mèdes.

« Le but de la franc-maçonnerie est hautement avoué : la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, la pratique de toutes les vertus; elle a pour base l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'amour de l'humanité, et pour devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Ah! il faut bien le dire, c'est là son plus grand crime. Cette devise est pour nos adversaires ce qu'était le *Mane, Thecel, Phares* au festin de Balthasar. »

JOURDAN.

« Parmi les hommes, M. Taine s'attaque de préférence au plus illustre, à M. Cousin. L'étude, et pour ainsi dire la dissection du maître, est complète. Il est analysé comme écrivain, discuté comme historien, biographe, érudit et philologue, pesé, jugé et condamné comme philosophe. C'est le *Mane, Thecel, Phares* du dernier roi de l'éclectisme. »

VAPEREAU.

« Tout allait pour le mieux, lorsqu'une voix bien connue de M^{me} X... se fit entendre derrière la porte du cabinet particulier où soupaient nos quatre convives. Cette voix, tremblante de colère, était celle de son mari, et fut pour elle comme le *Mane, Thecel, Phares* du festin de Balthasar. »

FÉLIX MORNAND.

« Dantès lançait parfois des blasphèmes qui faisaient reculer d'horreur le geôlier; il brisait son corps contre les murs de sa prison; il s'en prenait avec fureur à tout ce qui l'entourait, et surtout à lui-même. Alors, cette lettre dénonciatrice qu'il avait vue, que lui avait montrée Villefort, qu'il avait touchée, lui revenait à l'esprit; chaque ligne flamboyait sur la muraille de son cachot comme le *Mane, Thecel, Phares* de Balthasar. »

ALEX. DUMAS.

. . . . Quand la lave voisine
S'apprête à secouer Agrigente et Messine,
. . . .
Tel bouillonnait Paris : les travaux et les jeux
S'arrêtent tout à coup sur un sol orageux;
Un peuple entier, sorti des foyers domestiques,
Ondule en murmurant sur les places publiques;
Et partout, sur les *murs* du splendide bazar,
De prophétiques mots menacent *Balthasar*.
Un cri tonne : à ce cri, les fleurs de lis brisées
Tombent en provoquant de sinistres risées.

BARTHÉLEMY et MÉRY.

MANÉTHON, prêtre égyptien qui vivait sous le règne de Ptolémée Philadelphe, vers 263 avant J.-C. Il était garde des archives sacrées dans le temple d'Héliopolis. Il avait composé plusieurs ouvrages importants, entre autres une *Histoire universelle d'Egypte* qui est perdue. Celle qu'Annius de Viterbe a publiée sous le nom de Manéthon est l'œuvre d'un faussaire du XIII^{e} siècle. La perte de cette *Histoire* est à jamais regrettable, d'autant plus que l'auteur avait tiré tous ses renseignements de monuments que le temps a détruits. Il reste quelques précieux fragments de Manéthon dans les auteurs anciens. Axte et Rigler les ont publiés avec commentaires (Cologne, 1832).

MANETTE s. f. (ma-nè-te — dimin. de *main*). Constr. Poignée de fer fixée sur le haut de la barre de la bauche ou planche du moule du piseur.

— Mar. Ancien nom de l'aimant, du latin *magnes*, même sens.

— Techn. Levier qui sert à faire mouvoir une vis de pression.

— Hortic. Appareil formé d'un cylindre creux, au moyen duquel on enlève des plants avec leur motte, et l'on fait des trous pour les transplanter.

— **Encycl.** Mar. Ce mot désignait autrefois l'aimant, ainsi que l'atteste ce passage de la *Bible de Guiot de Provins*, manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale :

Un art font (les mariniers) qui mentir ne
Par la vertu de la *manette* [puet,
Une pierre laide et brunette
Ou li fers volontiers se joint.

Une variante de ce manuscrit dit :

Un art font qui mentir ne puet,
Par la vertu de la *manière*
Une pierre laide et brunière, etc.

Il résulterait de ces vers deux façons de désigner l'aiguille aimantée. Le savant A. Jal, l'érudit le plus compétent en matière d'archéologie navale, dit, dans son *Glossaire nautique:* « *Manette*, qui serait mieux écrit *Magnète* (de *magnes*, aimant), dit nettement ce que Guiot voulait faire comprendre; *manière* laisse douter si le poëte entendit expressément nommer la pierre d'aimant, ou s'il ne voulut la désigner que par ce vers :

Une pierre laide et brunière.

Peut-être la phrase de l'auteur de la *Bible* doit-elle être interprétée ainsi : « Les mariniers emploient un artifice qui ne peut les tromper, en vertu des procédés » (la *manière*) que voici : « Ils ont une pierre laide et brunette, à laquelle le fer va s'attacher volontiers, » etc. Dans le doute où est resté M. Jal de la véritable intention de Guiot de Provins, il n'affirme rien, mais paraît tout disposé à croire que le vrai mot employé par les marins était *manette*. *Marinette* est une troisième variante que l'on ne saurait pas plus adopter que *manière* ou *marinière*. V. BOUSSOLE.

— Hortic. La *manette* consiste en un cylindre en fer mince, creux, ouvert aux deux bouts, et fixé par l'un de ces bouts, au moyen d'une fourche en fer, à un manche court en bois, tandis que l'autre bout est coupant et un peu plus étroit. Il varie beaucoup dans ses dimensions, de 0^{m},06 à 0^{m},16 de diamètre, et de 0^{m},11 à 0^{m},22 de hauteur. Les fleuristes se servent de cet instrument pour arracher les plants avec leur motte, ou pour faire des trous destinés à recevoir ces mêmes plants. Il présente des avantages réels; mais il fonctionne lentement, et pas toujours d'une manière régulière. Aussi en fait-on aujourd'hui beaucoup moins usage qu'autrefois; il est même devenu très-rare aux environs de Paris, et partout où les procédés horticoles se sont perfectionnés. On le remplace avantageusement par les plantoirs et surtout par les transplantoirs.

Manette Salomon, roman de MM. Edmond et Jules de Goncourt (1867). Il y a deux choses dans ce curieux volume : une saisissante étude de mœurs, et de bizarres théories artistiques, en style d'atelier. Celles-ci ne sont qu'accessoires; elles ne devraient être là que pour marquer le lieu de la scène, mais les auteurs leur ont donné de tels développements qu'elles étouffent et rapetissent l'action principale. Un jeune peintre, Coriolis, s'éprend d'un de ses modèles, Manette Salomon. Ce n'est pas une fantaisie, un caprice qu'on oublie une fois satisfait, une passion d'atelier; non! c'est un amour véritable, exclusif, absorbant. Coriolis confisque Manette à son profit; elle ne posera plus que pour lui; elle viendra être la muse de son atelier; elle sera mise sur un pied de maîtresse de maison, comme une femme légitime. Jusqu'ici les conteurs n'ont guère fait que raconter un fait assez ordinaire; voici le cas particulier : Manette est juive, et lorsqu'un fils vient resserrer les liens qui l'attachent à Coriolis, l'esprit de rapacité naturel à sa race se réveille avec âpreté. La vie n'est plus supportable pour l'artiste; sa maison devient un enfer, envahie qu'elle est par la tribu des Salomons. Il lui faut produire sans cesse, couvrir ses toiles de couleurs, n'importe lesquelles, pour satisfaire à la cupidité de ses collatéraux par alliance, subir les aigres reproches de Manette, et jusqu'à la voix du mioche qui, bien stylé par sa maman, lui crie : « Papa, tu ne travailles pas, » si le malheureux s'arrête un instant. Coriolis dit adieu à l'art et se réfugie dans le métier; il en a honte, mais il subit une volonté plus forte que la sienne. Cette absorption de l'homme par la femme, cette annihilation du talent est fort bien peinte par une accumulation de détails caractéristiques et navrants. Le pauvre diable sait bien où il va; il raconte à ses amis ses déboires, ses misères; on croit qu'il va y échapper par un brusque retour de volonté, mais point; c'est là son châtiment. En revenant de geindre, il tend la tête au licou.

L'atelier de Coriolis, l'argot des bohêmes et des rapins qui le fréquentent, les types bizarres d'Anatole et de Chassagnol n'ont pas été du goût des critiques pédants. Tout ce qui est un peu excessif leur fait peur, et si l'on ne parle le langage de Joseph Prudhomme, on ne sait pas le français; l'un d'eux a remarqué avec horreur qu'il y a des phrases d'Anatole où il n'y a pas de verbe! Quant aux deux types en eux-mêmes, ils ne pouvaient trouver grâce. Où des gens de cette espèce existent-ils? Voici comment Anatole définit Chassagnol : « Je l'ai vu souvent avec des élèves de Gleyre, une autre fois avec des élèves de Rude... Il dit des choses sur l'art; au dessert, il m'a semblé... très-collant... Il s'est accroché à nous depuis deux ou trois jours... Il va où nous mangeons..., très-fort pour reconduire, par exemple... Il vous lâche à votre porte à des heures indues... Peut-être qu'il demeure quelque part; je ne sais pas où... Voilà! »

A eux deux, ils débitent sur l'art des théories à faire dresser les cheveux sur la tête; ils appellent le musée de Versailles « ce Panthéon de la pacotille. » Delacroix est le seul maître moderne. Ingres est aboli, et, quant à Delaroche, c'est un metteur en scène de cinquième acte, un élève de Walter Scott, un homme qui « fige le passé dans le trompe-l'œil de la couleur locale. » Ce ne sont pas des dissertations de ce genre qui pourraient faire passer les détails un peu trop plastiques dont le roman abonde, par exemple l'étude que fait Coriolis des jeux de lumière sur un corps de modèle. Les auteurs de *Manette Salomon* ont la prétention de tout décrire, et ils y mettent parfois de l'affectation.

MANETTI (Giannozzo), écrivain et orateur italien, un des hommes qui ont le plus contribué à la renaissance des lettres en Italie, né à Florence en 1396, mort à Naples en 1459. Grâce à sa remarquable intelligence et à son goût pour l'étude, il acquit des connaissances très-variées, apprit le latin, le grec, l'hébreu, la rhétorique, la philosophie, la théologie, la physique, la géométrie, la linguistique, etc., et devint, dit Tiraboschi, « un homme véritablement grand, qui, par la maturité du sens, l'innocence des mœurs, l'agrément des manières, l'ampleur de l'érudition, n'était inférieur à aucun de ses contemporains, et à qui on trouvera peu d'égaux dans l'histoire de tous les siècles. » Manetti donna, avec un éclatant succès, des leçons de philosophie, et montra une grande éloquence, qui le fit choisir par le gouvernement de la république pour remplir de nombreuses et importantes missions diplomatiques. C'est ainsi qu'il se rendit successivement auprès des Génois, du roi de Naples, des papes Eugène IV et Nicolas V, du duc d'Urbin, de l'empereur Frédéric III, et il s'acquitta avec autant d'habileté que de zèle des négociations dont il était chargé. Ses talents, sa réputation, la haute estime dont il jouissait lui suscitèrent des envieux et des désagréments auxquels il voulut se soustraire en quittant sa ville natale. Manetti se rendit alors à Rome, où le pape Nicolas V le nomma un de ses secrétaires. Ayant fait un voyage à Naples en 1455, le roi Alphonse le retint à sa cour et le combla de faveurs. Manetti a composé un assez grand nombre d'ouvrages, qui ne sont pas à la hauteur de sa renommée. Nous nous bornerons à citer : *De dignitate et excellentia hominis* (Bâle, 1532); *Orationes* (Hanau, 1611, in-4^{o}); *Specimen historiæ litterariæ florentinæ, sive vitæ Dantis, Petrarchæ ac Boccacii* (Florence, 1747, in-8^{o}); *Chronicon Pistoriense*, dans les *Scriptores rerum italic.* de Muratori.

MANETTI (Rutilio), peintre italien, né à Sienne vers 1569 ou 1571, mort dans la même ville vers 1640. Cet artiste, remarquablement doué, ne fut cependant que l'un des premiers de la décadence. Egaré par son imagination brillante, il se croyait original, tandis qu'il ne produisait que des pastiches plus ou moins réussis des travaux de Caravage. Rien ne put l'arrêter sur cette pente fatale; il y était d'ailleurs poussé par l'enthousiasme de ses contemporains. Tous les biographes racontent, en effet, les triomphes de Manetti et sa vogue extraordinaire. Rien n'est plus triste que ce spectacle d'un génie réel poussé par sa vanité dans l'ornière de la médiocrité la plus banale. Parmi ses nombreuses productions, nous citerons : les *Fresques du palais de Sienne*, où se déroulent quelques faits de l'histoire de Sienne; à la cathédrale, une *Nativité;* à Saint-Sébastien, un *Calvaire;* à Saint-Jean-Baptiste, la *Naissance et la prédication de sainte Catherine;* à Florence, le *Mariage de la Vierge*, imitation flagrante du Corrége; à Madrid, au musée, une *Sainte Marguerite ressuscitant un enfant*, son chef-d'œuvre. Il y a là un charme de ton et de sentiment qui saisit, qui émeut, mais ce n'est pas original. On éprouve cette impression, même sans pouvoir dire à quel maître est empruntée cette idée; car, ici, l'imitation n'est pas flagrante; elle ne se révèle pas dans l'aspect d'ensemble; elle apparaît surtout dans les détails. Manetti eut une école et de nombreux élèves.

MANETTI (Domenico), peintre de l'école de Sienne, neveu du précédent, né à Sienne en 1609, mort dans la même ville en 1663. Elève et collaborateur de son oncle Rutilio, il n'a fait que l'imiter, surtout dans ses défauts, ce qui le relègue parmi les peintres les plus faibles de la décadence. Son œuvre est considérable, même en ne comptant que les morceaux qu'il a exécutés seul. Ils sont presque tous à Sienne, et n'ont d'autre mérite que celui d'être brossés très-habilement. Chose bizarre, plus on avance vers cette heure fatale où l'art italien disparaît dans les pastiches les plus impuissants, plus on voit croître la prestesse de la main. Manetti Domenico fut un des mieux doués à ce point de vue. Ses toiles, à peine frottées dans les ombres, présentent dans la lumière des empâtements d'une grande hardiesse, jetés avec un rare bonheur. Cependant Manetti a su donner à quelques-unes de ses toiles les apparences d'un travail plus sérieux. Il faut citer, parmi ces dernières, un *Saint Etienne* qui décore le maître-autel de l'église de Monsindoli, et une *Assomption* dans l'église de Terenzano.

MANETTI (Saviero), naturaliste et médecin italien, né à Florence en 1723, mort en 1785. Il professa la médecine à Florence, puis remplit les fonctions d'intendant du jardin des plantes de cette ville. Manetti entretint une correspondance avec les plus savants physiciens de l'Europe. On a de lui : *Viridarium Florentinum* (Florence, 1751, in-8^{o}); *Due disputazioni, la prima del medicamenti che attacano alcune parti del corpo umano, e la seconda come l'aria operi sul nostro corpo* (Florence, 1754, in-4^{o}); *Del inoculazione del vajuolo* (Florence, 1761, in-4^{o}); *Storia naturale degli uccelli : ornithologia methodice digesta* (Florence, 1767-1776, 5 vol. in-fol., avec 600 pl. col.); il publia aussi : *Il Magazzino Toscano* (Florence, 1770-1772), ouvrage périodique, auquel fit suite le *Nuovo Magazzino* (1777).

MANETTIE s. f. (ma-né-tî). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées : *Les* MANETTIES *sont des herbes ou des sous-arbrisseaux grimpants de l'Amérique tropicale, à rameaux grêles et à feuilles opposées.* (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Les plantes comprises sous ce nom sont des arbrisseaux volubiles, à feuilles opposées, oblongues, acuminées; à fleurs axillaires et terminales, longuement pédonculées, pendantes, tubuleuses. Les espèces les plus remarquables sont : la *manettie* à feuilles en cœur, la *manettie* bicolore et la *manettie* à fleurs vermillon, toutes originaires du Brésil. La *manettie* à feuilles en cœur forme de longues guirlandes, qui se couvrent pendant tout l'été de fleurs d'un pourpre製 cocciné, longues de 0^{m},04. Cette espèce demande la serre tempérée; elle se multiplie de boutures en terre de bruyère. On la taille en rabattant les branches sur le vieux bois. La *manettie* bicolore, à feuilles légèrement pubescentes, donne, en décembre et janvier, de belles fleurs à tube rouge à la base et jaune au sommet. Cette plante demande une bonne terre substantielle, fréquemment arrosée, en serre tempérée. On la multiplie de boutures coupées sur le jeune bois, faites sur couches tièdes et étouffées. La *manettie* à fleurs vermillon présente des tiges grêles, des feuilles charnues, hérissées de poils, et des fleurs partagées au sommet en 4 divisions, lancéolées, opposées en croix, colorées d'un rouge vermillon qui pâlit en vieillissant. Elle demande une terre substantielle et légère en serre tempérée.

MANEZINGUE s. m. (ma-ne-zain-ghe). Argot. Marchand de vin, cabaretier.

MANFALOUT, ville de l'Egypte moderne, dans la haute Egypte, capitale de province, à 15 kilom. N.-O. de Siout, sur la rive gauche du Nil; 3,900 hab. Bazar, bain public; marché tous les dimanches. La résidence du gouvernement, à l'O. de la ville, est une des constructions les plus importantes de la ville.

MANFRED ou **MAINFROI**, roi de Naples et de Sicile, né en 1233, tué près de Bénévent en 1266. Fils naturel de Frédéric II, il reçut de cet empereur, en apanage, la principauté de Tarente, puis fut nommé par Conrad, son frère aîné, qui avait succédé à Frédéric II, *baile* (vice-roi) de Sicile. Il eut à soutenir une lutte terrible contre le pape Innocent IV, qui essayait de soulever la Sicile contre la maison de Souabe. Après la mort de Conrad, que quelques écrivains l'accusent d'avoir empoisonné, Manfred se fit donner la tutelle de Conrad II ou Conradin, âgé de trois ans, et fut confirmé dans la régence par Innocent IV; mais bientôt il se brouilla de nouveau avec lui, et, à la tête des Sarrasins de Luceria et de ses Allemands, il ravagea les Etats de l'Eglise. Alexandre IV, successeur d'Innocent IV, fit prêcher contre lui une croisade; Manfred s'en inquiétait peu. Il se fit couronner roi de Sicile (août 1258), au mépris des droits de son pupille. Il fit du reste aimer son gouvernement. En 1260, Alexandre lui fit offrir de le reconnaître pour roi, s'il voulait rendre les biens confisqués au clergé et chasser les Sarrasins. Manfred répondit, sur le second point, « qu'il comptait plus sur la fidélité des Sarrasins que sur la foi de la cour romaine. » La paix ne put se conclure. Urbain IV fit prêcher contre Manfred une seconde croisade, et engagea Charles, comte d'Anjou, à entreprendre la conquête de Naples et de la Sicile. Une armée d'aventuriers fut organisée. La bataille eut lieu près de Bénévent. Manfred, trahi par une partie des siens, se lança en désespéré dans la mêlée, où il trouva la mort. C'était un prince brave, doux, clément, libéral, habile dans le maniement des affaires, digne du trône par ses grandes qualités, et voulant le bonheur de ses sujets. Il était poëte et musicien, et possédait physiquement les plus brillants avantages. On lui doit la ville de Manfredonia, dans la Pouille, et le port de Salerne. Sa femme et son fils Manfredino, arrêtés au moment où ils s'embarquaient pour la Grèce, finirent leurs jours dans la captivité.

Manfred, poëme dramatique de lord Byron (1817). Quoiqu'elle soit divisée en actes et en scènes, cette œuvre singulière est plus un poëme qu'un drame; il n'y a en réalité qu'un personnage, Manfred; les autres sont de simples comparses, destinés à accentuer la scène et à donner la réplique.

Le héros du poëme est toujours cet « homme fatal » cher à Byron, qui en sut varier le type à plusieurs reprises, dans *Manfred*, dans *Lara*, dans le *Corsaire;* cette fois, le cadre fantastique où il le fait mouvoir lui donne encore plus de puissance. Comme Faust, Manfred est en communication avec les esprits; il les évoque à son gré, et les fait apparaître pour lui répondre; mais ce n'est ni la science, ni le pouvoir, ni les voluptés qu'il leur demande; c'est l'oubli, l'oubli d'un crime qui n'est pas précisé, et que le poëte laisse dans une ombre sinistre : on entrevoit un assassinat et la perte d'une femme aimée. Les esprits ne peuvent rien pour Manfred, que poursuit l'implacable remords. Manfred, comme Macbeth, a tué le sommeil; il n'y a plus de repos pour lui. Il gravit le sommet de la Jungfrau; il est sur le point de se précipiter au bas de la montagne, lorsqu'un chasseur de chamois l'arrête et l'emmène de force dans sa cabane. Le chasseur cherche vainement à pénétrer le secret de cet homme étrange. Manfred rencontre ensuite, dans une vallée, la sorcière des Alpes, véritable fée d'une éblouissante beauté. Elle se flatte d'apporter quelque consolation à ce cœur désespéré; mais il faut que Manfred lui obéisse, et lui, le maître des esprits, se refuse à toute obéissance. Il va consulter dans son palais Ahriman, le génie du mal; il lui demande de faire paraître à ses yeux la femme qu'il a aimée et que son amour a mise au tombeau. Astarté, c'est son nom, reprend une forme visible et parle à son amant; elle lui annonce que ses douleurs se termineront le lendemain. Manfred reçoit alors la visite d'un prêtre; mais il repousse son secours; cependant, au moment où sa destinée va s'accomplir, où déjà les esprits accourent pour s'emparer de lui, il les repousse, car il ne tient pas d'eux la science; il n'a pas fait de pacte avec les démons, et il expire dans les bras de l'abbé, en implorant la clémence de Dieu. Quelle est cette Astarté, morte pour avoir trop aimé Manfred? Byron, avons-nous dit, ne soulève qu'à demi ce voile; mais il fait néanmoins comprendre qu'il s'agit d'un amour illicite. Un souvenir de *René* a passé dans *Manfred.*

On reconnaît vaguement dans *Manfred* une imitation du *Second Faust* de Gœthe, et Byron avait certainement lu le *Faust* de Marlowe; mais, s'il s'est inspiré de ces deux créations, il a su rester lui-même et trouver des ressorts qui lui appartiennent en propre. L'obsession du remords a été rendue par lui avec une grande force, et l'ombre même dont il a enveloppé le crime de son héros en augmente l'effet de toute la portée que donne l'imagination à un fait mystérieux. Gœthe en fut si frappé qu'il prit au sérieux un conte populaire. Dans une étude littéraire sur *Manfred*, il raconte gravement qu'à Florence une jeune femme aimée de lord Byron avait été poignardée par son mari, et que, dans la même nuit, le mari avait été frappé par une main facile à deviner. De là vient, ajoute-t-il, la sombre mélancolie du peintre de *Manfred;* l'homme qui a si bien exprimé le remords y était en proie lui-même. Les faits démentent cette explication tragique; Byron avait composé son poëme avant d'aller en Italie; il ne passa d'ailleurs qu'une seule nuit à Florence, et n'eut le temps d'y séduire ni d'y poignarder personne.

Manfred, drame lyrique extrait du poëme de Byron, musique de Robert Schumann, exécuté à Iéna au mois de février 1858. On ne connaît pas encore en France cette œuvre, une des plus remarquables de Schumann. L'*Incantation* est une page des plus poétiques. Quant au *Chœur des génies*, on ne peut rien lui opposer de plus resplendissant. Nous donnons ces deux morceaux, avec les paroles françaises de Wilder.

INCANTATION.

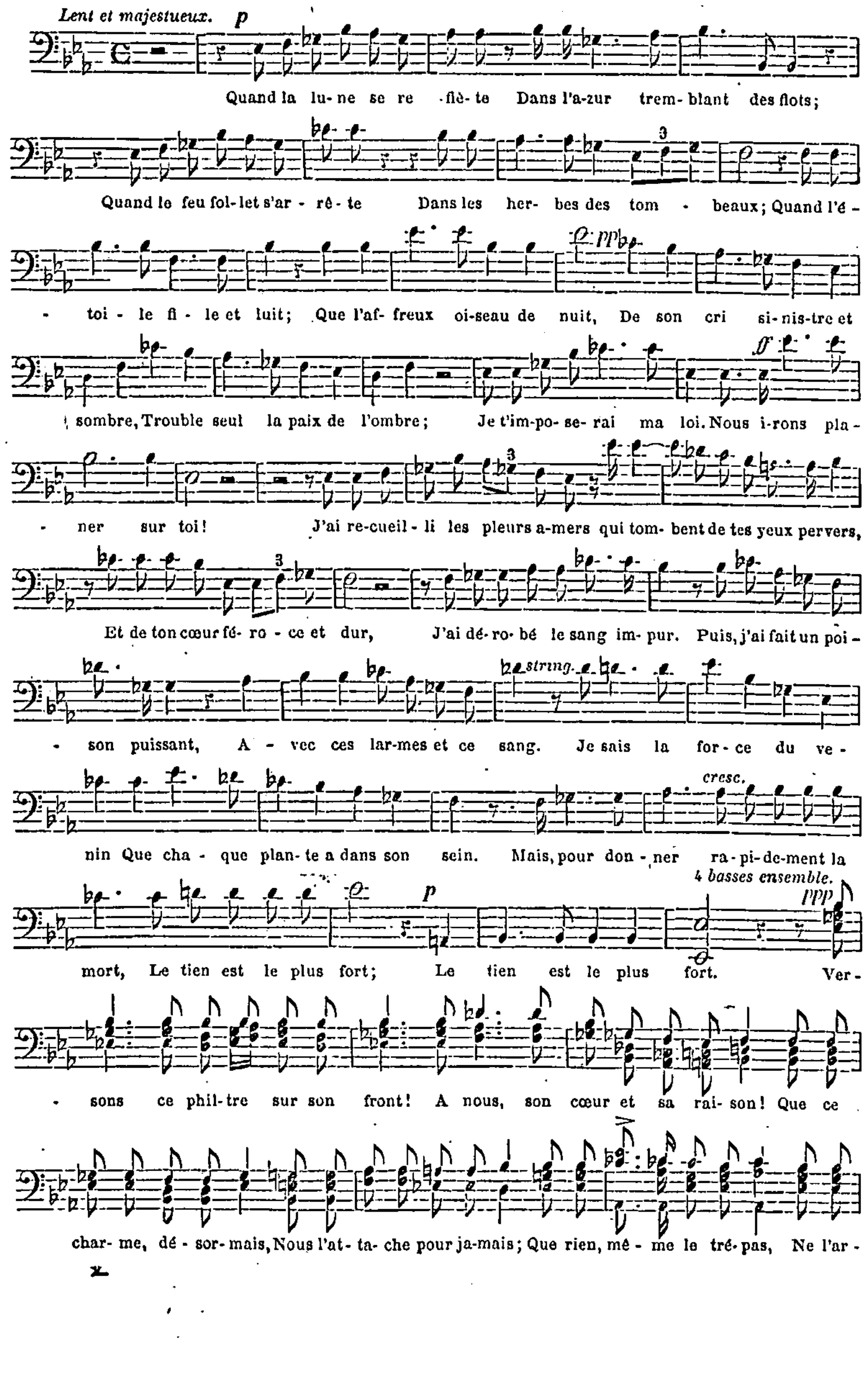
Lent et majestueux. p
Quand la lu-ne se re-flè-te Dans l'a-zur trem-blant des flots;
Quand le feu fol-let s'ar-rê-te Dans les her-bes des tom-beaux; Quand l'é-
-toi-le fi-le et luit; Que l'af-freux oi-seau de nuit, De son cri si-nis-tre et
sombre, Trouble seul la paix de l'ombre; Je t'im-po-se-rai ma loi. Nous i-rons pla-
-ner sur toi! J'ai re-cueil-li les pleurs a-mers qui tom-bent de tes yeux pervers,
Et de ton cœur fé-ro-ce et dur, J'ai dé-ro-bé le sang im-pur. Puis, j'ai fait un poi-
-son puissant, A-vec ces lar-mes et ce sang. Je sais la for-ce du ve-
string.
cresc.
-nin Que cha-que plan-te a dans son sein. Mais, pour don-ner ra-pi-de-ment la
4 basses ensemble.
ppp
mort, Le tien est le plus fort; Le tien est le plus fort. Ver-
-sons ce phil-tre sur son front! A nous, son cœur et sa rai-son! Que ce
char-me, dé-sor-mais, Nous l'at-ta-che pour ja-mais; Que rien, mê-me le tré-pas, Ne l'ar-

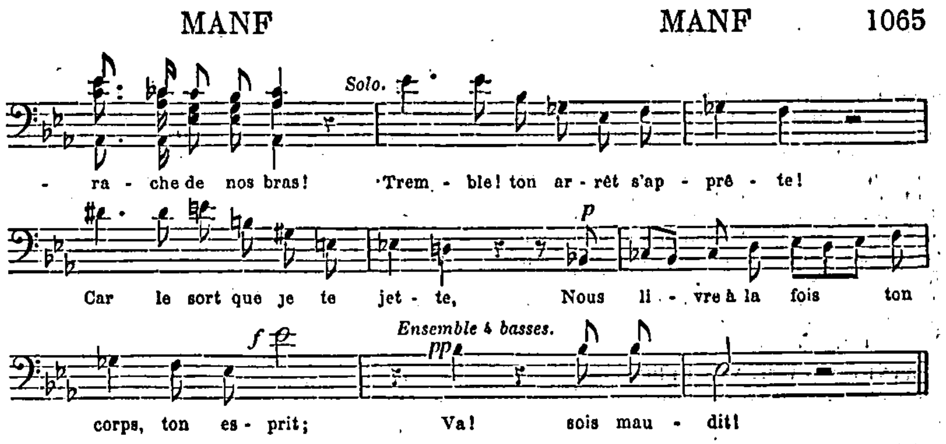
Solo.
-ra-che de nos bras! Trem-ble! ton ar-rêt s'ap-prê-te!
p
Car le sort que je te jet-te, Nous li-vre à la fois ton
f
Ensemble 4 basses.
pp
corps, ton es-prit; Va! sois mau-dit!

CHŒUR DES GÉNIES.

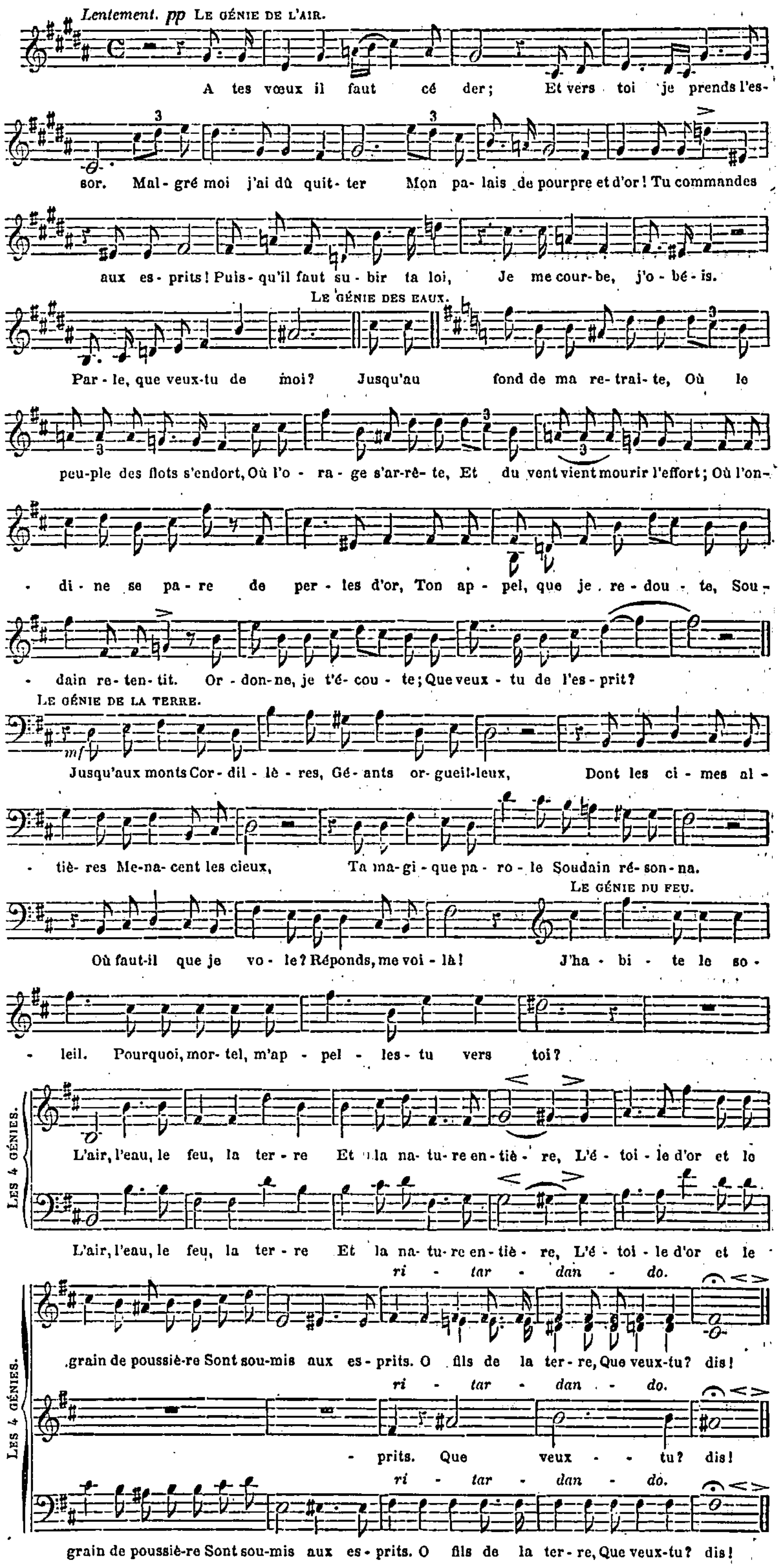
Lentement. pp
Le génie de l'air.
A tes vœux il faut cé-der; Et vers toi je prends l'es-
-sor. Mal-gré moi j'ai dû quit-ter Mon pa-lais de pourpre et d'or! Tu commandes
aux es-prits! Puis-qu'il faut su-bir ta loi, Je me cour-be, j'o-bé-is.
Le génie des eaux.
Par-le, que veux-tu de moi? Jusqu'au fond de ma re-trai-te, Où le
peu-ple des flots s'endort, Où l'o-ra-ge s'ar-rê-te, Et du vent vient mourir l'effort; Où l'on-
-di-ne se pa-re de per-les d'or, Ton ap-pel, que je re-dou-te, Sou-
-dain re-ten-tit. Or-don-ne, je t'é-cou-te; Que veux-tu de l'es-prit?
Le génie de la terre.
mf
Jusqu'aux monts Cor-dil-lè-res, Gé-ants or-gueil-leux, Dont les ci-mes al-
-tiè-res Me-na-cent les cieux, Ta ma-gi-que pa-ro-le Soudain ré-son-na.
Le génie du feu.
Où faut-il que je vo-le? Réponds, me voi-là! J'ha-bi-te le so-
-leil. Pourquoi, mor-tel, m'ap-pel-les-tu vers toi?
Les 4 génies.
L'air, l'eau, le feu, la ter-re Et la na-tu-re en-tiè-re, L'é-toi-le d'or et le
L'air, l'eau, le feu, la ter-re Et la na-tu-re en-tiè-re, L'é-toi-le d'or et le
ri-tar-dan-do.
Les 4 génies.
grain de poussiè-re Sont sou-mis aux es-prits. O fils de la ter-re, Que veux-tu? dis!
-prits. Que veux-tu? dis!
grain de poussiè-re Sont sou-mis aux es-prits. O fils de la ter-re, Que veux-tu? dis!

MANFREDI, maison souveraine de Faenza et quelquefois aussi d'Imola. Originaire d'Allemagne, elle fut constamment à la tête du parti gibelin dans la Romagne. Ses principaux membres furent les suivants : Richard MANFREDI, qui s'empara de Faenza et d'Imola, et s'y proclama seigneur indépendant en 1334. Ses deux fils lui succédèrent. Le règne de ces princes fut une lutte continuelle contre le saint-siége. Innocent IV les battit et reconquit Faenza et Imola. — Astorre MANFREDI essaya, en 1376, de soulever le Faenzais en sa faveur; mais la conspiration fut découverte. Le pape Grégoire XI ordonna à son légat, Robert de Genève, de faire mettre la ville à sac par John Hawkwood, chef de la compagnie blanche, auquel il entendait ainsi payer une solde arriérée.

L'ordre fut exécuté : les aventuriers volèrent, tuèrent, violèrent, brûlèrent pendant trois jours entiers; 4,000 cadavres jonchaient les rues. Puis la peste se mit dans les troupes papales. Manfredi en profita, et par un aqueduc oublié rentra dans Faenza, où il fut proclamé seigneur. Il s'empara ensuite d'Imola. Le saint-père le fit tomber dans un guet-apens et décapiter en 1405. — Guidazzo-Antonio MANFREDI, mort en 1448, fit de ses sujets autant de soldats, et se mit à la solde de la république de Florence et du duc de Milan. Il régnait sur Faenza, Imola, Bagnacavallo et Mana. Ses fils se partagèrent ses Etats. — Galeotto MANFREDI fut chassé de Faenza par son frère Carlo, mais il y rentra bientôt. Un jour sa femme, feignant d'être malade, lui fit dire de venir la voir. Au moment où, après s'être déshabillé, il se couchait près d'elle, quatre assassins, cachés sous le lit, se précipitèrent sur lui. D'une force herculéenne, il les avait déjà terrassés lorsque sa femme, s'élançant du lit, lui traversa le corps d'un coup d'épée. Francesca fut d'abord condamnée, puis absoute par la cour papale. — ASTORRE III succéda à son père, et fut battu et mis à mort par César Borgia. La famille des Manfredi s'éteignit en sa personne.

MANFREDI (Jérôme), médecin et astrologue italien, mort en 1492. Il enseigna la médecine et l'astrologie à l'université de Bologne, acquit beaucoup de réputation comme praticien, et gagna une grande fortune en prédisant l'avenir. On a de lui : *Liber de homine et conservatione sanitatis* (Bologne, 1474, in-fol.), en italien, bien que son titre soit en latin; *Trattato della peste* (Bologne, 1478, in-4°); *Centiloquium de medicis et infirmis* (Bologne, 1489, in-4°).

MANFREDI (Fra Andrea), architecte, né à Faenza de 1340 à 1350, mort à Bologne, dans le couvent des Servites, vers 1410. Malvasia et Gualandi donnent peu de détails sur la vie de ce pauvre religieux, qui fut un grand architecte. Ils se contentent d'admirer l'unique construction qui prouve son beau talent; nous voulons parler de la magnifique église des Servites de Bologne, qui fut construite d'après ses dessins et sous sa direction en 1383. Dix ans plus tard, la façade fut augmentée d'un portique qui est encore, malgré des restaurations maladroites, un chef-d'œuvre d'élégance de l'archaïsme le plus pur. Certes, Bologne, comme la plupart des villes d'Italie, est riche en églises et en chapelles, qui peuvent passer pour des chefs-d'œuvre à des titres divers. Et pourtant on les oublie, ces basiliques, pour se souvenir bien longtemps de l'église des Servites. La silhouette en est si calme et si sympathique! on la dirait souriante en son austérité. L'ornementation, à l'extérieur autant qu'à l'intérieur, s'étale variée, rappelant à peu près tous les styles connus alors. Mais elle est si discrète en sa prodigalité et toujours si distinguée, que l'on sent une personnalité bien vivante dans le créateur de ces enroulements exquis, de ces colonnettes fouillées, de ces frises, de ces clochetons légers comme de la dentelle. On dirait que c'est l'œuvre d'un artiste qui l'a créée, non pour les autres, mais pour lui, pour lui seul, par amour pour ce style; et c'est un peu la vérité aussi, car Fra Manfredi est venu dormir du sommeil éternel sous ses voûtes aimées.

MANFREDI (Bartolomeo), peintre de l'école romaine, né à Ustiano (Mantouan) en 1580, mort à Rome en 1617. Il fut le meilleur élève de Cristofano Roncalli, dit le *Pomarancio*, puis il passa quelques mois dans l'atelier de Caravage, dont il devint promptement enthousiaste. De l'enthousiasme à l'imitation, la distance n'est pas grande. Elle fut bientôt franchie par Bartolomeo, qui se mit à faire le pastiche de la peinture de son maître, et y réussit à un point tel que ses imitations trompaient le Caravage lui-même. Aussi les amateurs éprouvent-ils de grandes difficultés à faire cette distinction difficile entre les originaux et les pastiches. Malgré leurs soins et leur peine, la plus grande confusion règne encore et régnera toujours entre ces deux peintres. Manfredi mourut tout jeune encore, usé par les excès de tout genre. Cet artiste s'attacha de préférence à représenter des rixes d'hommes du peuple, des réunions de soldats et de joueurs. Son dessin manque de correction, mais son coloris est vigoureux et ferme, et il a mis autant de mouvement que d'expression dans ses figures.

Citons, sur la foi des catalogues seulement, à l'avoir de Manfredi, les tableaux suivants, plus ou moins authentiques : la *Bonne aventure*, au palais Pitti (Florence); à Pérouse, galerie Cenci, *Diogène;* à Madrid, un *Soldat portant dans un plat la tête de saint Jean-Baptiste;* à Vienne, des *Joueurs de cartes* et un *Saint Pierre reniant Jésus-Christ;* à Munich, le *Couronnement d'épines;* à Darmstadt, des *Musiciens à table;* au Louvre, une *Assemblée de buveurs* et une *Diseuse de bonne aventure;* à Nantes, une *Judith venant de couper la tête d'Holopherne.* Il y a encore dans quelques-uns de ces musées des toiles attribuées à Manfredi, mais qui ne sont que des ébauches de Caravage ou des tableaux mal commencés et abandonnés par l'auteur qui n'a pas voulu se donner la peine de les terminer.

MANFREDI (Eustachio), astronome italien, fondateur de l'Institut de Bologne, né dans cette ville en 1674, mort en 1739. Il fut nommé en 1698 professeur à l'université de sa ville natale, puis chargé de la direction du collége de Montalte, qu'il laissa bientôt pour se livrer entièrement à ses travaux scientifiques. On a de lui : *Rime e prose* (1760); *Ephemerides motuum cœlestium, etc.* (1715-1725); *De transitu Mercurii per solem, anno* 1723; *Liber de gnomone meridiani Bononiensis* (1736); *Elementa della cronologia* (1744); *Instituzioni astronomiche* (1749); plusieurs dissertations insérées dans le recueil de l'Académie de Bologne; la *Vie de Malpighi*, etc. Il a publié le traité *Della natura de' fiumi* de Guglielmi, et les *Observations astronomiques et géographiques* de Blanchini (1737).

Manfredi est surtout connu par ses *Institutions astronomiques* et par ses *Ephémérides.* Dans la préface de ses *Institutions*, qui n'ont paru que dix ans après sa mort, il indique encore des doutes sur la réalité du mouvement de la terre; il reconnaît que les idées de Newton s'accordent avec les phénomènes, mais il n'en persiste pas moins dans ses hésitations Le voisinage de Rome lui impose probablement.

Il fait la parallaxe du soleil de 10 secondes, et la précession annuelle de 51 secondes; il attribue les inégalités de Saturne et de Jupiter plutôt à des variations dans les durées de leurs révolutions qu'à des attractions mutuelles. Il ne prend parti ni pour Rœmer ni pour Cassini dans la question de la propagation de la lumière.

Ses *Ephémérides* donnaient pour chaque jour les lieux du soleil, de la lune et de toutes les planètes, et de cinq en cinq jours leurs déclinaisons et les heures de leurs passages au méridien (de Bologne); elles donnaient aussi les conjonctions et les éclipses, beaucoup plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Elles ont été continuées de 1738 à 1750 par Zanotti et Brunelli.

MANFREDI (Gabriel), mathématicien italien, frère du précédent, né à Bologne en 1681, mort dans la même ville en 1761. Il devint en 1708 un des secrétaires du Sénat, prit part à la fondation de l'Institut de Bologne, puis fut successivement nommé professeur d'analyse (1720), chancelier de l'université (1726), et surintendant des eaux (1739). Outre plusieurs dissertations insérées dans le recueil de l'Institut de Bologne, on lui doit : *De constructione æquationum differentialium* (Pise, 1707, in-4°); *Considerazioni sopra alcuni dubii che debbono esaminarsi nella congregazione dell' acque* (Rome, 1739, in-4°).

MANFREDINI (Tribaldino), noble italien, surnommé **le Nouveau Catilina**, qui vivait à Pérouse au XIV^{e} siècle. Attaché à la faction Maltraversa, opposée à celle des Raspanti, il résolut d'anéantir cette dernière, alors au pouvoir, et devint le chef d'une conjuration qui devait éclater en 1361. A un jour donné, les conjurés devaient mettre le feu aux divers quartiers de la ville, ouvrir les portes aux gens de la campagne, avertis, massacrer tous les magistrats, tous les membres de la faction des Raspanti, et abandonner les biens des riches au pillage. Un des conjurés, Truieri de Montemellino, effrayé d'un tel attentat, se décida à révéler la conjuration; mais Manfredi, prévenu à temps, put s'enfuir, fut condamné à mort par contumace avec quarante-cinq gentilhommes, ses complices, et termina ses jours dans l'exil.

MANFREDINI (Frederigo), homme politique italien, né à Rovigo en 1743, mort en 1829. Précepteur des fils de Léopold, lorsque ce prince prit possession du trône impérial, il l'emmena à Vienne, et le créa magnat de Hongrie et conseiller intime. Il fut ensuite premier ministre de Ferdinand, grand-duc de Toscane. Lorsque les Français entrèrent en Italie, Manfredini, par son habileté, préserva la Toscane d'une invasion. Plus tard, Ferdinand ayant reçu de Napoléon le duché de Wurtzbourg, en compensation de la Toscane, Manfredini eut auprès de lui le titre de ministre gouvernant l'Etat, avec les affaires étrangères et la presse dans ses attributions. Une chute de cheval l'ayant obligé à renoncer aux affaires, il se retira à Padoue.

MANFREDONIA (golfe de), le *Sinus Urias* des anciens, golfe formé par la mer Adriatique, dans la province de la Capitanate; il tire son nom de la ville principale qui s'élève sur ses rives. Le promontoire de Gargano, formé par l'extrémité orientale de la montagne de ce nom, forme sa limite septentrionale, tandis qu'au S. il est fermé par une pointe qui s'avance dans la mer à l'E. de Barletta. Il mesure 60 kilom. dans sa plus grande largeur, et 35 kilom. de profondeur.

MANFREDONIA, ville du royaume d'Italie, province de la Capitanate, district et à 35 kilom. N.-E. de Foggia, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale, sur le golfe de son nom; 7,812 hab. Siége d'un archevêché; place forte; port de commerce. Exportation de sel et de grains. Cette ville, située au pied du mont Gargano, fut fondée en 1256, sur les ruines de *Sipontum*, par Manfred, fils naturel de l'empereur Frédéric II; elle fut brûlée par les Turcs en 1620. Le port, commode et sûr, exporte une quantité considérable de grains.

MANFRENIER s. m. (man-fre-nié). Comm. anc. Drap de Louviers et de Tours. ‖ On a dit aussi MANFRONIER.

MANFROCE (Nicolo), compositeur italien, né à Palma (Calabre) en 1791, mort à Naples en 1813. Il est le seul des contemporains de Rossini qui eût peut-être balancé la réputation et la gloire de l'illustre maestro, si la mort ne fût venue couper ce génie en sa fleur à l'âge de vingt-deux ans. Il fit ses études musicales au collége royal de Naples, et à Rome sollicita quelques conseils de Zingarelli, qui s'empressa d'accéder aux vœux du jeune artiste. Dès sa quinzième année, il aborda résolûment la composition, et montra une force de conception, une élévation d'idées, qui promettaient à l'Italie une illustration musicale de plus. Son premier opéra, *Alzira*, représenté à Rome en 1810, fut accueilli avec un enthousiasme qui s'accrut encore lorsque ce compositeur donna son chant du cygne *Piramo e Tisbe.* Ces deux partitions dramatiques, les seules qu'il ait écrites, révèlent des trésors de mélodie neuve et émouvante, une harmonie pleine et originale, une orchestration magistrale qui ne se rencontrent pas toujours dans l'heureux rival de Manfroce. On connaît encore de cet artiste regretté deux cantates, *Armida* et la *Nascita d'Alcide*, exécutées à Saint-Charles en 1812, pour l'anniversaire de la naissance de Napoléon I^{er}; trois messes, un *Miséréré* à trois chœurs, six symphonies pour orchestre et un assez grand nombre d'airs détachés.

MANGA s. m. (man-ga). Manteau que portent les Mexicains : *Le* MANGA *est une sorte de manteau fort usité au Mexique, non-seulement dans les basses classes, mais chez les gens les plus aisés.* (E. de La Bédollière.)

— Bot. Syn. de MANGIFÈRE.

MANGABEY s. m. (man-ga-bè). Mamm. Guenon d'Abyssinie.

— **Encycl.** Le *mangabey* est une espèce de guenon, de la taille du renard; il a le museau gros et long; les paupières nues, très-blanches; les yeux entourés d'un bourrelet proéminent; les sourcils formés par des poils très-roides; le pelage brun en dessus, blanchâtre en dessous; quelquefois une sorte de collier blanc autour du cou et des joues; les fesses nues et calleuses; la queue longue. Cet animal est commun à Madagascar; on croit qu'il habite aussi l'Ethiopie. Il présente plusieurs variétés de pelage; il marche à quatre pattes, et porte la queue relevée. Le *mangabey* a des abajoues qui forment comme deux grandes poches, et dans lesquelles il peut conserver des provisions de bouche pendant un jour ou deux. Ses mœurs sont peu connues; elles doivent être analogues à celles des makis et des guenons, entre lesquels ce singe forme un intermédiaire.

MANGAÏBA s. m. (man-ga-i-ba). Bot. Genre d'arbres du Brésil.

— **Encycl.** Le *mangaïba* est un arbre de moyenne grandeur, à feuilles opposées, petites, sinuées, d'un vert pâle; les fleurs sont petites, blanches, étoilées, assez semblables à celles du jasmin et fort odorantes; le fruit, pour la forme, la couleur et la saveur, ressemble à un abricot; il contient une pulpe moelleuse, succulente, laiteuse, qui renferme six petits noyaux. Cet arbre, dont l'aspect rappelle un peu celui des palmiers, croît dans les forêts du Brésil, grâce à l'abondance de ses fruits et partant de ses graines, il multiplie tellement, qu'il forme en peu de temps des massifs considérables. Il est en fleur pendant neuf mois de l'année. Son fruit, qui ne mûrit que lorsqu'il est tombé de l'arbre, a un goût exquis; il a des propriétés rafraîchissantes; mais, quand on en mange trop, il devient laxatif.

MANGALA s. m. (man-ga-la). Linguist. Idiome parlé à Ceylan.

MANGALA, dieu de la mythologie indienne, qui préside à la planète que nous appelons Mars. Le mardi se nomme *mangalawara.* On représente ce dieu monté sur un mouton. Il a un collier rouge, des vêtements de même couleur. Il a quatre bras; une de ses mains bénit, de l'autre il interdit la crainte; la troisième tient une arme appelée *sacti*, et la quatrième une massue. Celui qui naît sous cette planète vivra dans l'inquiétude; il sera blessé d'armes offensives, emprisonné; il craindra les voleurs, le feu, et perdra ses terres aussi bien que sa réputation.

MANGALACHTA s. m. (man-ga-la-chta). Cérémonie religieuse usitée dans l'Inde.

— **Encycl.** Cette cérémonie religieuse est l'une des plus importantes de toutes celles qui se célèbrent à l'occasion d'un mariage indou. Elle a pour but d'appeler la bénédiction des puissances divines sur les nouveaux mariés. Voici en quoi elle consiste. Les deux époux étant assis vis-à-vis l'un de l'autre, une pièce de soie déroulée devant eux, et soutenue par douze brahmes, les dérobe à la vue de tous les convives. Ceux-ci invoquent alors successivement à haute voix Vichnou et sa femme Lakchimy, Brahma et Sarasvatty, Siva et Paravaty, le Soleil et sa femme Baya, la Lune et sa femme Rohiny; Indra et Satchy, Vachichta et Arundaty, Rama et Sitté, Krichna et Roukiny, et plusieurs autres couples de dieux et de déesses. Le *mangalachta* fini, on passe aux autres cérémonies du mariage, qui ne durent pas moins de cinq jours, et quelquefois plus.

MANGALAWARA s. m. (man-ga-la-oua-ra). Jour du mardi, chez les Indous.

MANGALIA, ville de la Turquie d'Europe (Silistrie), sur la mer Noire; 3,000 hab. Commerce de blés. Mangalia présente un aspect désolant; le sol est partout couvert de décombres. La guerre de 1828 n'y a laissé que des ruines. On y remarque encore les vestiges submergés d'un ancien môle, des restes considérables de vieux murs, des tronçons de colonnes cannelées et des matériaux de tout genre. Dans les environs miroitent des lacs salés qui paraissent se dessécher de jour en jour.

MANGALIS s. m. (man-ga-liss). Metrol. Très-petit poids dont on se sert, dans l'Inde, pour peser les pierres fines.

MANGALORE, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, chef-lieu du district de Manava, sur la côte de Malabar, à 745 kilom. S.-E. de Bombay; par 12° 51′ 38″ de latit. S., et 72° 18′ 32″ de longit. E.; 36,000 hab. Le port, qui communique avec la mer d'Oman, ne peut recevoir que des navires d'un faible tonnage. On en exporte principalement du riz, du poivre, du bois de sandal, de la casse, du safran, etc. Les articles d'importation sont le sucre et le sel. Elle est au pouvoir des Anglais.

MANGAN s. m. (man-gan). Art milit. anc. Machine de guerre quelconque. ‖ Forte baliste.

MANGANATE s. m. (man-ga-na-te — rad. *manganèse*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide manganique avec une base. ‖ On dit quelquefois MANGANÉSIATE.

— **Encycl.** V. MANGANÈSE.

MANGANE s. m. (man-ga-ne). Chim. Ancien nom du manganèse.

MANGANELLE s. f. (man-ga-nè-le — dimin. de *mangonneau*, qui se disait aussi *manganeau*). Art milit. anc. Petit mangonneau.

MANGANÈSE s. m. (man-ga-nè-ze. — Delâtre tire ce mot du grec *manganeuô*, je trompe, de *manganon*, prestige, tromperie, mystification. Le manganèse serait ainsi nommé, selon lui, parce que c'est un métal cassant et très-oxydable. Scheler propose l'allemand *manganerz*, sorte de minerai qui renferme ce métal, et, de son côté, Legoarant dit que l'oxyde de manganèse est employé depuis longtemps sous le nom de *magnésie noire*, appelée en latin *magalæa*, que Lémery traduit en français par *magalaize*, *maganaise* et *magnèse*). Chim. Métal qui accompagne souvent le fer, avec lequel il présente de grandes analogies : *Peroxyde de* MANGANÈSE. *Le* MANGANÈSE *ne se trouve qu'à l'état d'oxyde ou de sulfure, de carbonate, de silicate ou de phosphate.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Chim. Le *manganèse* appartient au groupe des métaux tétratomiques. Il se rapproche beaucoup du fer par ses propriétés. Son équivalent est 27,5, son poids atomique 55 et son symbole Mn.

— I. HISTORIQUE. On connaît depuis longtemps l'oxyde noir de *manganèse.* Cette substance était employée à décolorer le verre. On l'appelait *magnesia nigra*, et, à cause de sa ressemblance physique avec la pierre d'aimant, on la considérait comme un minerai de fer. Mais les recherches de Pott en 1740, de Kaini et de Winterl en 1770, de Scheele et de Bergmann en 1774 prouvèrent que le métal contenu dans ce minéral est distinct du fer et possède des caractères tout particuliers; ce métal nouveau fut obtenu pour la première fois par Gahn. En 1818, Chevillot et Edwards montrèrent que le caméléon minéral, substance découverte quelque temps auparavant, dérive d'un acide du *manganèse.* Enfin, Forchlamer découvrit, en 1820, deux acides du *manganèse*, découverte qui fut confirmée par Mitscherlich en 1832.

— II. ETAT NATUREL. Le *manganèse* se rencontre surtout sous la forme de peroxyde ou oxyde noir de *manganèse.* On le trouve aussi à l'état de sesquioxyde et d'oxyde rouge. Enfin il existe dans la nature du sulfure, du carbonate, du silicate et du titanate de *manganèse.* Le *manganèse* se trouve encore, mais en quantité très-faible, dans les matières colorantes de certains minéraux et dans les cendres des végétaux et des os des animaux.

— III. EXTRACTION DU MÉTAL. On a fait connaître plusieurs méthodes d'extraction de ce métal :

1° L'hydrogène et le charbon réduisent au rouge les oxydes supérieurs de *manganèse* et les ramènent à l'état de protoxydes, mais n'en séparent pas le métal. A la chaleur blanche, au contraire, le charbon met le *manganèse* en liberté. Le procédé suivant, recommandé par John, est fréquemment employé pour l'extraction du *manganèse.* On prend de l'oxyde de *manganèse* en poudre fine, que l'on obtient en calcinant le carbonate en vase clos, on le pétrit avec de l'huile et l'on calcine la masse. L'huile se transforme alors en charbon, et celui-ci reste aussi entièrement mêlé que possible avec l'oxyde de *manganèse.* On répète plusieurs fois ce traitement afin que la proportion de charbon soit suffisante; on réduit enfin la matière en poudre, on en fait une pâte ferme avec de l'huile et l'on introduit celle-ci dans la partie centrale d'un creuset brasqué. On chauffe ensuite le creuset au rouge pendant une demi-heure afin de dessécher la masse en décomposant l'huile. Cela fait, on ajuste le couvercle qu'on lute soigneusement et on porte le tout pendant une heure et demie à la température la plus élevée que l'on puisse produire dans les feux de forge, et que puisse supporter le creuset sans fondre. Le métal réduit gagne le fond du creuset, où il forme un petit globule. Mais il n'est point encore tout à fait pur; il renferme des traces de carbone et de silicium, qui proviennent du charbon que le creuset contient et de ses cendres. Pour le purifier, on le fond de nouveau dans un creuset de charbon avec une partie de borax. John l'a obtenu ainsi très-brillant et exempt de carbone au point de ne laisser aucun dépôt noir lorsqu'on le dissout dans les acides.

2° Brünner a obtenu le *manganèse* en réduisant le chlorure ou le fluorure de ce métal au moyen du sodium, par un procédé analogue à celui qu'emploie M. Deville pour la réduction de l'aluminium.

α. Deux parties de fluorure de *manganèse* et une partie de sodium en petits morceaux sont placés par couches successives dans un creuset de Hesse; le melange est bien pressé et recouvert de chlorure de sodium fondu, sur lequel on place une petite couche de spath-fluor pour prévenir toute décrépitation. Le creuset est ensuite couvert et chauffé dans un fourneau à vent doucement d'abord, au début de la réaction, puis, lorsqu'un bruit assez fort indique le commencement de la réaction, au rouge blanc pendant un quart d'heure; après quoi on ferme toutes les ouvertures du fourneau, et on laisse l'appareil se refroidir. Si la chaleur produite a été suffisante, on trouve le métal sous la forme d'une masse fondue au fond du creuset; si la chaleur n'a pas été suffisante, le *manganèse* ne se trouve pas aggloméré; on peut le fondre de nouveau sous une couche de sel marin ou de chlorure de potassium mêlé avec un dixième de nitre. Le borax l'attaque trop énergiquement.

β. Au lieu de fluorure de *manganèse*, on peut employer un mélange de parties égales de chlorure de *manganèse* et de spath fluor tous deux en poudre fine. On opère la réduction comme nous venons de le dire. On peut obtenir du *manganèse* en poudre en chauffant son amalgame dans un tube où l'on fait circuler de la vapeur de pétrole.

— IV. PROPRIÉTÉS. Réduit de ses oxydes par le charbon, le *manganèse* est d'un blanc grisâtre et présente l'aspect de la fonte. Il est un peu cassant, a une structure finement grenée et se fend facilement. Sa densité égale 8,013 d'après John; il est faiblement magnétique. Il ne fond qu'aux températures les plus élevées des hauts fourneaux. Il s'oxyde rapidement lorsqu'on l'expose à l'air, et doit, par ce motif, être conservé soit dans l'huile de naphte, soit dans des tubes scellés à la lampe. A la température ordinaire, il ne décompose l'eau que faiblement, mais il se dissout *rapidement dans les acides étendus*, en déplaçant l'hydrogène. Dans l'acide sulfurique concentré et froid il s'attaque à peine en dégageant des traces d'hydrogène; mais, si l'on chauffe, l'attaque devient très-vive : il se forme du sulfate de *manganèse* et il se dégage de l'anhydride sulfureux. Il ne réduit aucun sel métallique simple, si ce n'est ceux d'argent et d'or; encore la réduction est-elle faible.

Le métal obtenu par la méthode de Brünner présente aussi l'aspect de la fonte et est très-cassant, mais il n'est pas magnétique. Sa densité égale 7,138 à 7,206; il est assez dur pour rayer et couper le verre à la manière du diamant. On peut le polir, et il ne se ternit pas même à l'air humide. Lorsqu'on le chauffe sur une lame de platine, il se colore comme le fait l'acier, et se recouvre d'une très-fine couche d'oxyde brun. Sous l'eau il s'oxyde, très-peu à la température ordinaire, plus rapidement à la température de l'ebullition, mais sans dégagement perceptible d'hydrogène. Avec l'acide sulfurique concentré, il se comporte comme le métal réduit par le charbon. Les acides sulfurique, chlorhydrique, azotique et même acétique dilués le dissolvent en dégageant de l'hydrogène.

A quoi tiennent les différences entre les propriétés du métal réduit par le charbon et celles du metal reduit par le sodium? Deville les croit dues à des impuretés que contiendrait le *manganèse* réduit par le sodium, impuretés tenant au pétrole adhérent au sodium et au silicium provenant du spath-fluor. Cette opinion est confirmée par une expérience de Wöhler. Ce chimiste, en dissolvant le *manganèse* obtenu par la méthode de Brünner dans l'acide chlorhydrique dilué, a trouvé qu'il laissait un résidu parfaitement appréciable d'oxyde de silicium hydraté, et Brünner lui-même, après avoir répété ces expériences sur 12 échantillons, a trouvé que la proportion de ce résidu varie de 1,6 à 6,8 pour 100. En fondant le métal pulvérisé avec deux fois son poids de chlorure de sodium contenant 1 pour 100 de chlorate de potasse, la proportion du silicium peut être réduite à 0,1 pour 100. Mais Brünner n'a pas vu que cette diminution de la quantité du silicium ait sensiblement modifié la couleur, la dureté, la fusibilité et l'éclat du métal.

On connaît des alliages de *manganèse* avec le nickel, le cobalt, le cuivre, le fer et l'or. On a également préparé un alliage de *manganèse* et d'aluminium en réduisant par le sodium un mélange fait dans les proportions atomiques des chlorures de ces deux métaux, et en traitant le régule obtenu par l'acide chlorhydrique. C'est une poudre cristalline d'un gris foncé, d'une densité de 3,402, insoluble à froid, mais facilement soluble à chaud dans l'acide azotique concentré, ainsi que dans l'acide chlorhydrique. Il est décomposé par les lessives de potasse ou de soude même étendues qui dissolvent l'aluminium. On connaît un amalgame de *manganèse* que l'on obtient en réduisant la solution aqueuse de chlorure de *manganèse* par l'amalgame de sodium. C'est même là un mode de préparation du métal.

— V. COMPOSÉS DU MANGANÈSE. Le *manganèse*, avons-nous dit, est un métal tétratomique; mais, d'après ce principe que qui peut le plus peut aussi le moins, il est clair qu'il peut ne se saturer qu'à moitié et fonctionner comme bivalent.

Les quantités de *manganèse* qui entrent dans les combinaisons sont égales tantôt à un atome, tantôt à deux. Les composés qui ne renferment qu'un atome portent le nom de *composés manganeux* ou *composés au minimum* lorsqu'ils ne sont pas saturés, et de *composés saturés* lorsqu'ils le sont. Ceux qui en renferment plusieurs atomes sont désignés sous les noms de *composés au maximum* ou de *composés manganiques*. Ce n'est guere que dans les composés au maximum qu'apparaît la tétratomicité du métal. En effet, deux atomes réunis forment alors un groupe hexatomique, ce qui ne peut avoir lieu que si chaque atome séparé possède une capacité de saturation maxima égale à quatre au moins. Tout récemment cependant M. Nicklès a montré que le *manganèse* forme un chlorure saturé $Mn''Cl^4$. Ce chlorure n'avait pu être isolé jusqu'ici à cause de sa grande instabilité. Il se décompose, en effet, en protochlorure et en chlore. M. Nicklès l'a rendu stable en le combinant avec les éthers. L'existence de ce chlorure met hors de doute la tétratomicité du *manganèse*.

Les composés du *manganèse* avec les radicaux monoatomiques répondent donc, soit à la formule $Mn''R'^2$, soit à la formule $Mn''^2R'^6$, soit exceptionnellement à la formule $Mn^{iv}R'^4$.

Les radicaux diatomiques se combinent aussi au *manganèse*. Les composés répondent à la formule MnR'' lorsqu'ils sont au minimum, et à la formule $Mn^2R''^3$ lorsqu'ils sont au maximum; mais, de plus et par suite de la faculté qu'ont les radicaux polyatomiques de s'accumuler en nombre indéfini dans les molécules, ces radicaux peuvent se combiner au *manganèse* en des proportions bien supérieures en nombre aux deux dont il vient d'être question, ou même aux trois, si l'on fait rentrer dans le nombre les rares composés saturés $Mn^{iv}R''^2$.

— CHLORURES DE MANGANÈSE. On a décrit un protochlorure $Mn''Cl^2$, un chlorure au maximum Mn''^2Cl^6, un perchlorure saturé $Mn''Cl^4$ et un hexachlorure $Mn''Cl^7$. Mais ce dernier ne paraît pas exister.

— *Protochlorure de manganèse* $Mn''Cl^2$. Ce composé prend naissance par l'action directe du chlore sur le métal. Le *manganèse* en poudre fine s'enflamme même dans le chlore. On peut encore l'obtenir en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux sur du carbonate manganeux ou sur de l'oxyde rouge. On doit chauffer peu au début, puis elever la température au rouge sombre et continuer l'opération jusqu'à ce que le gaz ne soit plus absorbé et que le produit constitue un liquide clair. Il faut avoir soin d'éviter le contact de l'air pendant toute la réaction, laisser refroidir la masse dans le gaz chlorhydrique, et quand tout est froid chasser cet acide par un courant d'air. On peut encore obtenir le chlorure manganeux anhydre en chauffant simplement le même chlorure hydraté. Le chlorure manganeux est d'un rose pâle, il a une structure cristalline micacée. Il fond en un liquide huileux à la température du rouge sombre, mais n'émet aucune vapeur, même lorsqu'on le soumet à une température supérieure au point de fusion du verre. La chaleur seule ne le décompose pas; mais, en présence de l'air humide, elle le détruit avec production d'acide chlorhydrique et d'un résidu d'oxyde mangano-manganique. L'hydrogène est sans action sur lui à la chaleur rouge, mais l'hydrogène phosphoré le décompose en formant du phosphure de *manganèse* et de l'acide chlorhydrique. Le soufre le convertit partiellement à chaud en sulfure de *manganèse*. L'eau s'échauffe beaucoup au contact du chlorure manganeux anhydre et le dissout facilement. Ce corps est déliquescent.

Lorsqu'on traite le carbonate manganeux, le protoxyde ou même un oxyde supérieur de *manganèse* par l'acide chlorhydrique aqueux, il se forme du chlorure de *manganèse* au minimum, la formation de ce corps s'accompagnant d'un dégagement de chlore lorsqu'on fait usage d'un oxyde supérieur. Dans les laboratoires où l'on prépare souvent du chlore, on a des masses de liquide qui renferment du chlorure manganeux impur souillé surtout par du sulfure de fer. On peut utiliser ces liquides pour préparer du carbonate manganeux pur, qui sert ensuite de source pour la préparation des composés de *manganèse*. A cet effet, on neutralise la liqueur acide au moyen de l'ammoniaque, et on la précipite par des quantités successives et très-insuffisantes chacune de sulfure d'ammonium. Le fer se précipite le premier et donne une couleur noire au précipité. Après chaque précipitation, on filtre. Lorsqu'une dernière addition de sulfure ammonique donne un précipité couleur de chair pur, on filtre une dernière fois et l'on précipite par le carbonate d'ammoniaque. Le précipité recueilli, lavé et desséché constitue du carbonate manganeux pur, lequel, dissous dans l'acide chlorhydrique, donne en solution le chlorure manganeux pur.

On peut, au lieu de précipiter le *manganèse* à l'état de carbonate, le précipiter à l'état de sulfure pour le séparer de la chaux, de la baryte et de la strontiane, si l'on pense que le sel qu'il s'agit de purifier renferme des traces de ces métaux. Il est également bon, avant cette précipitation, de diriger un courant d'acide sulfhydrique à travers la liqueur rendue légèrement acide, afin d'éliminer tous les métaux du premier groupe.

La solution du chlorure manganeux évaporée entre 15° et 20° donne des cristaux qui renferment quatre molécules d'eau et qui appartiennent au système monoclinorhombique. Placés dans un excitateur sur l'acide sulfurique, ces cristaux perdent la moitié de leur eau à la température ordinaire. A 25° ils deviennent blancs et opaques; entre 25° et 37° ils perdent leur eau hygroscopique en décrépitant et deviennent durs; à 37°,5 ils deviennent visqueux; à 50° semi-fluides, et à 87°,5 ils forment un liquide qui bout à 106° en perdant son eau. Abandonné aux environs de 100° pendant plusieurs heures, ce liquide perd 28 pour 100 de son poids d'eau et laisse une poudre qui retient encore une molécule d'eau. Le chlorure hydraté est déliquescent comme le chlorure anhydre. Une partie du sel cristallisé se dissout dans 0,66 parties d'eau à 6°, dans 0,37 parties d'eau à 31°,25 et dans 0,16 parties d'eau aux températures de 62°,5, 87°,5 et 106°, où la solubilité est la même. La liqueur a une coloration rouge légère et possède une consistance légèrement sirupeuse.

Le chlorure manganeux est facilement soluble dans l'alcool; mais il ne se dissout ni dans l'éther ni dans l'essence de térébenthine. La solution alcoolique du sel hydraté est verte et donne, en se refroidissant, des cristaux incolores qui renferment encore 4 aq. La solution alcoolique du chlorure anhydre faite à l'ébullition abandonne aussi la plus grande partie de ce sel en cristaux par le refroidissement. L'eau mère alcoolique évaporée donne de nouveaux cristaux qui renferment 0,4 de leur poids d'alcool de cristallisation.

Le chlore n'altère pas le chlorure manganeux; mais, en présence des chlorures alcalins, il précipite de sa solution du peroxyde de *manganèse* hydraté. Suivant Millon, l'eau de chlore insolée donne lieu toute seule à la même oxydation. Le chlorure manganeux se combine, pour former des sels doubles, avec *le chlorure d'ammonium* et *avec le cyanure mercurique*.

— *Hexachlorure manganique* Mn''^2Cl^6. Ce corps n'est pas connu à l'état solide; mais il paraît se former à l'état de dissolution lorsqu'on dissout par petites portions successives l'oxyde manganique Mn''^2O^3 dans l'acide chlorhydrique concentré, en prenant des précautions pour éviter toute élévation de température. La solution qui se forme est brune. Mais, comme le chlorure qu'elle renferme est très-instable, elle perd facilement le chlore, le sel se réduisant à l'état de protochlorure. A l'ébullition, cette réduction est plus rapide encore.

Lorsqu'on dirige un courant de chlore à travers une solution de protochlorure de *manganèse* renfermant 1 partie de sel pour 19 parties d'eau et refroidie à + 5°, le liquide se prend en une masse cristalline jaune qui se liquéfie par la plus légère élévation de température. Ces cristaux sont déliquescents et perdent du chlore lorsqu'on les chauffe comme la solution faite à froid du sesquioxyde dans l'acide chlorhydrique. Constitueraient-ils l'hexachlorure cristallisé?

— *Perchlorure saturé* $Mn''Cl^4$. Nous avons déjà dit que M. Nicklès était parvenu à rendre stable ce chlorure et à en prouver l'existence en le combinant avec les éthers. A la température ordinaire, et lorsqu'on n'emploie pas l'éther pour lui donner de la stabilité, ce corps se produit et se détruit en même temps. Il prend naissance dans l'action de l'acide chlorhydrique sur le peroxyde de *manganèse*.

$$\underset{\text{Bioxyde de }\textit{manganèse.}}{Mn^{iv}O^2} \quad + \quad \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{4\ (HCl).}$$

$$= \underset{\text{Eau.}}{2\ H^2O} \quad + \quad \underset{\substack{\text{Tétrachlorure saturé} \\ \text{de }\textit{manganèse.}}}{Mn^{iv}Cl^4}$$

— *Perchlorure sursaturé* $MnCl^7$. Lorsqu'on distille un mélange d'acide sulfurique, de chlorure de sodium et de permanganate potassique, on obtient un liquide qui se décompose au contact de l'eau en donnant de l'acide chlorhydrique et de l'acide permanganique. Rose pense que ce liquide répond à la formule $MnCl^7$. Cela est peu probable, parce qu'une telle formule rendrait le *manganèse* heptatomique. Or rien ne justifie pour ce corps une atomicité supérieure à 4, et de plus son atomicité deviendrait impaire, ce qui serait en opposition avec la formule du plus grand nombre des composés de ce métal.

— *Bromure de manganèse* $Mn''Br^2$. On obtient le bromure de *manganèse* anhydre sous la forme d'une masse fondue, d'un rouge pâle, en chauffant le métal pulvérisé dans la vapeur de brome. En dissolvant le carbonate manganeux dans l'acide bromhydrique et en évaporant, on obtient des cristaux du même sel renfermant alors deux molécules d'eau de cristallisation. Ces cristaux ont la forme de petites aiguilles rouges, déliquescentes, isomorphes, avec la forme ordinaire du protochlorure de *manganèse* hydraté. Chauffés avec soin dans un vase clos, ces cristaux perdent leur eau de cristallisation et laissent du bromure anhydre. Ce dernier enfin, chauffé dans un courant d'air, dégage de la vapeur de brome et se convertit en oxyde mangano-manganique (oxyde rouge). L'acide sulfurique le décompose aussi et en dégage le brome, partie à l'état de liberté, partie à l'état d'acide bromhydrique.

— IODURES DE MANGANÈSE. On connaît un iodure manganeux $Mn''I^2$ et un iodure manganique $Mn^{iv2}I^6$.

— *Iodure manganeux* $Mn''I^2$. Ce corps reste sous la forme d'une masse cristalline blanche, à saveur styptique, lorsqu'on dissout le carbonate manganeux dans l'acide iodhydrique. A l'abri de l'air, ce corps fond sans se décomposer; mais, à l'air, il se transforme par la chaleur en vapeurs d'iode et d'oxyde manganeux. Il est déliquescent et se dissout facilement dans l'eau. La liqueur est incolore et dépose des aiguilles blanches par l'évaporation spontanée. Exposée à l'air, cette solution abandonne des flocons bruns; le chlore de brome et l'acide azotique en chassent l'iode.

— *Iodure manganique*. Lorsqu'on agite du peroxyde de *manganèse* finement pulvérisé avec de l'acide iodhydrique aqueux froid, il se forme une solution d'un jaune rouge foncé, qui dégage de l'iode quand on la chauffe, et se transforme alors en iodure manganeux. On a considéré le corps rouge comme de l'iodure manganique; mais, d'après son mode de formation, il y aurait plutôt lieu de le considérer comme le periodure saturé $Mn^{iv}I^4$.

— FLUORURES DE MANGANÈSE. On connaît un protofluorure de *manganèse* $Mn''Fl^2$, un fluorure manganique $Mn^{iv2}Fl^6$, et on a décrit un dernier fluorure auquel on a attribué la formule peu probable $MnFl^7$?.

— *Fluorure manganeux* $MnFl^2$. On l'obtient en dissolvant le carbonate manganeux dans un excès d'acide fluorhydrique. Par l'évaporation de l'excès d'acide, le sel se dépose en petits cristaux peu distincts, de couleur améthyste. Ces cristaux sont insolubles dans l'eau pure, mais se dissolvent facilement dans l'eau acidifiée par de l'acide fluorhydrique. Le fluorure manganeux résiste à l'action de la chaleur seule; mais, lorsqu'on le chauffe avec du sodium, il se décompose et donne du *manganèse* métallique.

— *Fluorure manganique* $Mn^{iv2}Fl^6$. On le prépare en faisant digérer le sesquioxyde de *manganèse* dans un excès d'acide fluorhydrique. La solution est d'un brun foncé. Par l'évaporation spontanée, elle donne des cristaux de fluorure manganique, qui ont une couleur de rubis lorsqu'on les regarde par transmission, et qui donnent une poussière colorée en rose. Ils se dissolvent sans décomposition dans une très-petite quantité d'eau; mais si la quantité d'eau devient plus forte, le sel se décompose en fluorure acide soluble et en un oxyfluorure qui se précipite. L'ammoniaque ajoutée à la liqueur en précipite de l'hydrate manganique. On prétend que le fluorure manganique se forme encore lorsque, au lieu du sesquioxyde, on dissout dans l'acide fluorhydrique le peroxyde de *manganèse*. Il est difficile, si le fait est vrai, de s'expliquer comment il a lieu, à moins qu'il ne se dégage, pendant cette opération, du fluor ou de l'oxygène.

— *Fluorure hypermanganique* $MnFl^7$ (?). Lorsqu'on fait un mélange de peroxyde de *manganèse*, d'hydrate de potassium, de permanganate potassique et de fluorure de calcium, et qu'on ajoute de l'acide sulfurique à ce mélange, il se dégage une vapeur jaune, qui corrode le verre et se décompose à l'air humide en prenant une teinte pourpre foncé. En se décomposant au contact du verre, cette vapeur donne du fluorure de silicium et de l'acide permanganique; avec l'eau, elle se résout en acides fluorhydrique et permanganique, en donnant une solution pourpre. Ces réactions tendraient, en effet, à faire admettre l'existence d'un fluorure de la formule ci-dessus; mais elles sont cependant loin d'être suffisantes, surtout si l'on considère combien une telle formule serait en désaccord avec l'atomicité connue du *manganèse*.

— OXYDES DE MANGANÈSE. L'oxygène étant un élément diatomique, qui a la faculté de s'accumuler dans les molécules, il peut exister, et il existe, en effet, un nombre de composés oxygénés de *manganèse* bien supérieur à celui des combinaisons du même métal avec les métalloïdes hologènes. On connaît un protoxyde $Mn''O$, un sesquioxyde ou oxyde manganique $Mn^{iv2}O^3$, un peroxyde saturé $Mn^{iv}O''^2$. A ces trois oxydes correspondent des hydrates : l'hydrate manganeux $Mn''\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right.$, l'hydrate manganique $Mn^{iv2}(OH)^6$, le peroxyde hydraté $Mn^{iv}O''^2,H^2O$. Outre ces oxydes et ces hydrates, il existe un oxyde salin de *manganèse* Mn^3O^4, intermédiaire entre le peroxyde et le sesquioxyde. Enfin il existe deux groupes de sels : les manganates $Mn''R'^2O^4$ et les permanganates $Mn''R'O^4$ ou $Mn^2R'^2O^8$. L'acide correspondant au dernier de ces groupes de sels, l'acide permanganique, a été isolé; l'acide manganique, au contraire, n'est pas stable. Les anhydrides auxquels les manganates et les permanganates correspondent, l'anhydride manganique MnO^3 et l'anhydride permanganique Mn^2O^7, ne sont pas connus; cependant il y a une réaction qui ferait supposer l'existence de l'anhydride permanganique.

— *Protoxyde de manganèse* $Mn''O$. On peut obtenir ce corps en chauffant du chlorure de *manganèse* avec du carbonate de sodium et en lessivant ensuite le produit de l'action de la chaleur; il reste du protoxyde de *manganèse* pour résidu. On peut encore l'obtenir en réduisant par l'hydrogène le peroxyde ou le carbonate du même métal. L'appareil que l'on emploie se compose d'un flacon à deux tubulures, dans lequel on introduit du zinc et de l'acide sulfurique étendu pour avoir un dégagement d'hydrogène, et d'un tube au milieu duquel on a soufflé une boule, où l'on place la matière à réduire. Ces deux parties de l'appareil sont reliées l'une à l'autre au moyen de caoutchouc; mais entre elles on interpose un tube en U, rempli de chlorure de calcium, pour dessécher le gaz. Quand tout l'air a été chassé de l'appareil, on chauffe légèrement la boule avec une lampe à alcool. Quand il ne se dégage plus de vapeur d'eau, ce qui indique que la réduction est complète, on ferme l'ampoule qui contient le peroxyde avec une lampe d'émailleur; de cette manière, le produit peut être conservé indéfiniment.

Le protoxyde ainsi préparé se présente sous la forme d'une poudre très-fine, d'un vert clair, et qui s'oxyde à l'air avec la plus grande facilité si la température employée pour la réduction n'a pas été trop élevée; si, au contraire, on a opéré à une température très-haute, dans un tube de porcelaine chauffé au rouge, l'oxyde qui prend naissance s'agglomère et peut rester exposé à l'air sans en absorber l'oxygène. Obtenu par l'un ou l'autre procédé, le protoxyde de *manganèse* est vert; il se dissout facilement dans les acides en donnant des sels qui pour la plupart cristallisent avec facilité. C'est un oxyde basique donnant des sels isomorphes avec les sels magnésiens.

— *Hydrate manganeux* $Mn\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right.$. On l'obtient en précipitant la solution aqueuse d'un sel manganeux par la potasse caustique. C'est un précipité blanc, floconneux, qui brunit à l'air en s'oxydant, et se transforme alors en hydrate manganique. La même transformation se produit bien plus rapidement encore sous l'influence de l'eau de chlore ou de la solution des hypochlorites. Si on recueille ce précipité à l'abri de l'air et qu'on le dessèche ensuite dans un courant d'hydrogène en le chauffant dans ce gaz, de manière à lui faire perdre son eau, on obtient du protoxyde anhydre. Cet hydrate est une base qui se dissout facilement dans les acides.

— *Sesquioxyde de manganèse* ou *oxyde manganique* Mn^2O^3. On rencontre cet oxyde dans le règne minéral, tantôt cristallisé en aiguilles déliées, tantôt cristallisé en octaèdres, tantôt en morceaux amorphes et brillants, qui ressemblent à la pierre à fusil. On l'obtient dans les laboratoires en décomposant de l'azotate de *manganèse* à une douce chaleur; il se dégage du bioxyde d'azote, et le sesquioxyde reste sous la forme d'une poudre d'un brun foncé. Fortement chauffé, soit en vase clos, soit à l'air, l'oxyde manganique perd une portion de son oxygène et laisse un résidu d'oxyde *mangano-manganique.* Lorsqu'on le fait bouillir avec l'acide sulfurique ou avec l'acide azotique, il se résout en protoxyde, qui se dissout, et en peroxyde, qui reste indissous. L'acide sulfurique concentré et bouillant le dissout complètement à l'état de sulfate manganeux, en dégageant de l'oxygène. L'acide chlorhydrique bouillant le dissout en dégageant du chlore.

—*Hydrate manganique* $Mn^2(OH)^6$. Ce corps se rencontre dans la nature, où il forme ce que l'on appelle en minéralogie la *manganite* ou *minerai gris de manganèse.* Il est alors cristallisé dans le système trimétrique, en cristaux qui sont striés longitudinalement et qui souvent sont groupés. Sa dureté égale 4 et sa densité, 4,2 à 4,4. Son éclat est submétallique; sa couleur est celle de l'acier gris. Sa poussière, d'un rouge brunâtre, est quelquefois presque noire. Sa cassure est inégale. Il fond au chalumeau.

Pour préparer artificiellement l'hydrate manganique, on peut se contenter d'exposer à l'air pendant longtemps l'hydrate manganeux; mais le meilleur procédé consiste à faire passer un courant de chlore à travers de l'eau tenant en suspension du carbonate de *manganèse;* il ne faut pas pousser jusqu'à saturation. On décante ensuite le liquide; on fait digérer le résidu, qui renferme encore du carbonate manganeux, avec de l'acide azotique ou de l'acide acétique très-étendu. Il renferme quelquefois un peu de peroxyde hydraté, lorsqu'il a été obtenu par cette méthode.

L'hydrate manganique artificiel est une poudre légère, d'une couleur brun foncé. Il perd son eau à la température de 100°. L'acide azotique bouillant le dissout en partie à l'état de sel manganeux et laisse un résidu de peroxyde hydraté.

L'hydrate manganique se dissout à froid dans l'acide chlorhydrique en donnant un chlorure manganique. L'acide sulfurique se combine avec lui un peu au-dessus de 100°, mais sans le dissoudre. L'acide sulfurique étendu ne le dissout pas non plus, à moins qu'il ne renferme des quantités, si petites qu'elles soient, d'un sel au minimum; dans ce dernier cas, il se forme une dissolution violette. On peut préparer un sulfate manganique en chauffant à 135° une pulpe formée de peroxyde de *manganèse* et d'acide sulfurique. On peut porter ce corps jusqu'à la température de 160° sans qu'il se décompose; mais, au-dessus, il se détruit en dégageant de l'oxygène et en laissant un résidu d'oxyde manganeux. Ce sulfate manganeux est susceptible de former avec le sulfate potassique un sel double, qui présente la même forme cristalline et la même composition que les aluns, c'est-à-dire qui répond à la formule

$$Mn^{IV2}(SO^4)^3,K^2SO^4, + 24\ aq.$$

— *Oxyde mangano-manganique* ou *oxyde rouge de manganèse* Mn^3O^4. Il constitue à l'état natif le minéral connu sous le nom de *hausmanite.* Ce minéral cristallise en pyramides quadratiques présentant un clivage basique très-imparfait; il présente une dureté de 5 à 5,5 et une densité de 4,722. Son éclat est submétallique, sa couleur brun noir, sa poussière a une couleur marron. Il est opaque, présente une fracture inégale et ne fond pas au chalumeau.

On peut obtenir facilement cet oxyde, le plus fixe de tous les oxydes de *manganèse*, en calcinant à l'air, soit les oxydes inférieurs qui alors absorbent de l'oxygène, soit les oxydes supérieurs qui alors en dégagent. Cet oxyde présente dans ce cas une couleur rouge qui lui a fait donner le nom d'*oxyde rouge de manganèse.* Les acides le dissolvent en formant un sel manganeux et en mettant de l'oxygène en liberté. Avec les hydracides il se dégage du chlore, du brome ou de l'iode. Les acides phosphorique, chlorhydrique, tartrique, sulfurique et oxalique froids en dissolvent de petites quantités sans le décomposer, mais aussi sans se saturer. Les bases précipitent de ces solutions un hydrate qui pourrait bien être l'hydrate mangano-manganique $Mn^3(OH)^8$. On peut considérer l'oxyde mangano-manganique comme dérivant d'un deuxième anhydride de l'hydrate manganique faisant fonction d'acide par substitution de Mn bivalent à H^2. Si de l'hydrate $Mn^{IV}{}_2(OH)^6$ on soustrait $2H^2O$, on obtient en effet le deuxième anhydride

$$Mn^{IV2}\left\{\begin{matrix}O''^2\\(OH)^2\end{matrix}\right.$$

Si dans ce corps on met Mn'' à la place de H^2 il vient

$$Mn^{IV2}\left\{\begin{matrix}O''^2\\O\\O\end{matrix}\right\}Mn'' = Mn^3O^4.$$

C'est par ce motif qu'on donne à l'oxyde mangano-manganique le nom d'*oxyde salin.*

— *Bioxyde* ou *peroxyde de manganèse* MnO^2. Cet oxyde existe dans la nature, où il constitue le minéral auquel les minéralogistes ont donné le nom de *pyrolusite* ou de *polyanite.* Il se présente cristallisé en prismes allongés d'un gris foncé, qui est même quelquefois bleuâtre. Sa dureté varie de 2 à 2,5 ; sa densité est 4,819 ou, lorsqu'il est tout à fait pur, 4,97. Il possède l'éclat métallique; il est opaque, cassant et donne une poudre noire; il ne fond pas au chalumeau; chauffé, il perd le tiers de son oxygène et se transforme en oxyde rouge. L'acide sulfurique le dissout en en dégageant la moitié de l'oxygène et en formant du sulfate manganeux. L'acide chlorhydrique bouillant le dissout aussi en formant du protochlorure de *manganèse*, mais ici avec dégagement de chlore. Ces deux propriétés sont souvent utilisées, la première pour avoir un mélange oxydant capable de dégager de l'oxygène à l'état naissant, la seconde pour préparer le chlore libre. Le peroxyde de *manganèse* conduit bien l'électricité et devient fortement électro-négatif au contact des métaux, de telle façon que l'on peut obtenir un couple puissant en recouvrant une lame de platine avec du peroxyde de *manganèse* et en se servant de cette lame comme élément de pile.

On obtient le peroxyde de *manganèse* artificiellement soit en dissolvant l'oxyde mangano-manganique dans l'acide azotique bouillant et recueillant le résidu, soit en chauffant l'azotate manganeux au rouge sombre et en épuisant ensuite le résidu par l'acide azotique bouillant, pour enlever les dernières traces de composés manganeux, soit en décomposant un sel manganeux par la pile; le peroxyde se dépose au pôle positif. Les propriétés oxydantes du peroxyde de *manganèse* le font employer dans les verreries, où il sert à décolorer les cristaux.

— *Hydrates de peroxyde.* On a décrit plusieurs hydrates de peroxyde de *manganèse* répondant aux formules

$$MnO^2 + H^2O, 2MnO^2 + H^2O, 3MnO^2 + H^2O$$
$$\text{et} \qquad 4MnO^2 + H^2O.$$

— *Oxydes intermédiaires.* Il existe plusieurs oxydes de *manganèse* intermédiaires entre le sesquioxyde et le peroxyde; ce sont la psilomélane $R'^2O, Mn^{IV}O^2, H^2O$, la vawacite

$$Mn''O, 3MnO^2, H^2O,$$

le *manganèse* cuivreux, le *manganèse* des marais ou groroïlite, le cobalt terreux, etc.

— *Dosage des oxydes de manganèse.* Les oxydes de *manganèse* n'ont de valeur commerciale que par la quantité d'oxygène ou de chlore qu'ils peuvent dégager lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique. Or, comme cette quantité est proportionnelle à l'excès d'oxygène qu'ils renferment sur le protoxyde, le peroxyde de *manganèse* est celui de tous ces oxydes qui a la plus grande valeur commerciale. Il est donc naturel qu'on cherche à apprécier la quantité de peroxyde qui entre dans un oxyde commercial, ou plus simplement qu'on cherche à apprécier combien de chlore ou d'oxygène un tel oxyde peut dégager.

Une méthode simple qui permet de faire cette détermination est due à Gay-Lussac. L'expérience et les calculs d'équivalents démontrent que $3^{gr},98$ de peroxyde de *manganèse* parfaitement pur, chauffés avec une quantité d'acide chlorhydrique suffisante pour le dissoudre intégralement, dégagent 1 litre de de chlore à 0° et sous la pression de $0^m,760$, c'est-à-dire $3,172^{gr}$ de chlore. Si donc l'oxyde de *manganèse* que l'on essaye ne fournit que $\frac{3}{4}$ de litre de chlore, cela démontrera qu'il renferme seulement 75 pour 100 de peroxyde réel. Dans ce cas, pour obtenir 1 litre de chlore, il faudra en prendre un poids qui soit à 3,98 ce que $100 : 75 = 5,17$.

Pour évaluer la quantité de chlore qui se dégage dans la dissolution du bioxyde de *manganèse*, deux méthodes ont été proposées : l'une consiste à placer, dans un petit matras, $3^{gr},98$ de l'oxyde à essayer avec 25 à 30 centimètres cubes d'acide chlorhydrique ordinaire, et à chauffer, en ayant soin de recueillir dans une dissolution étendue de potasse le gaz qui se dégage. A la fin, on porte le liquide à l'ébullition afin que ses vapeurs chassent tout le chlore restant dans l'appareil. A mesure que le chlore devient libre, la liqueur alcaline l'absorbe et le fait passer à l'état d'hypochlorite et de chlorure. Quand le dégagement gazeux est terminé, on retire la liqueur alcaline, on l'additionne d'une quantité d'eau suffisante pour lui faire occuper exactement 1 litre, et on y dose le chlore par un essai chlorométrique. V. CHLORE.

Une autre méthode, proposée par Ebelmen, offre de remplacer la solution de potasse par une dissolution limpide de sulfite de baryum dans l'acide chlorhydrique. Un courant continu d'anhydride carbonique traverse l'appareil pour éviter l'accès de l'air. Sous l'influence du chlore, le sulfite de baryum se transforme en sulfate insoluble dans les liqueurs acides, et ce sel se précipite. Quand tout le peroxyde de *manganèse* est dissous et tout le chlore chassé de l'appareil, on recueille le précipité de sulfate barytique, on le lave, on le dessèche, on incinère le filtre sur lequel on l'a recueilli et enfin on le pèse. Son poids fait connaître celui du chlore et par conséquent du peroxyde de *manganèse.* En effet, 1 litre de chlore mis en présence d'un sel de baryum additionné d'acide sulfureux donne $10^{gr},65$ de sulfate de baryum, et nous savons que 3,98 de peroxyde de *manganèse* pur donnent 1 litre de chlore sec. Si donc nous désignons par P le poids du sulfate de baryum obtenu et par x la richesse du *manganèse* soumis à l'analyse, nous pourrons poser la proportion :

$$10^{gr},65 : 3,98 :: P : x$$

d'où

$$x = \frac{3,98 + P}{10,65} = P + 0,373709.$$

Si l'on veut obtenir des résultats exacts, il faut opérer comme il suit : on introduit dans un grand ballon de l'eau distillée privée d'air par une ébullition récente, dans laquelle on dissout du chlorure de baryum et à travers laquelle on fait passer un courant d'hydrogène ou d'anhydride carbonique pendant toute la durée de l'expérience, la liqueur étant d'ailleurs acidifiée par de l'anhydride carbonique. L'appareil étant ainsi disposé, on y fait arriver d'une part un courant de gaz sulfureux soigneusement lavé, et d'autre part le chlore qui se dégage du petit matras où l'on dissout le peroxyde de *manganèse.* Lorsque l'expérience est terminée, on fait bouillir le liquide qui est dans le ballon, tout en maintenant le courant d'hydrogène, mais après avoir arrêté le courant de gaz sulfureux. Par l'ébullition le sulfate de baryum se renouvelle et il ne reste plus qu'à le recueillir sur un filtre, comme nous l'avons dit plus haut.

On peut aussi faire usage de l'acide oxalique pour titrer le *manganèse.* En effet, lorsqu'on fait bouillir une dissolution de cet acide avec du peroxyde de *manganèse* en poudre fine, il se dégage de l'anhydride carbonique pur, tandis qu'il reste dans l'appareil de l'oxalate manganeux; cette réaction peut-être exprimée par l'équation

$$\begin{array}{ccccc} 2C^2H^2O^4 & + & MnO^2 & & \\ \text{Acide oxalique.} & & \text{Peroxyde de } \textit{manganèse.} & & \\ = C^2Mn''O^4 & + & H^2O & + & 2CO^2 \\ \text{Oxalate manganeux.} & & \text{Eau.} & & \text{Anhydride carbonique.} \end{array}$$

On déduit de cette équation que 1 gramme de peroxyde de *manganèse* pur fournit, dans cette circonstance, sensiblement 1 gramme d'anhydride carbonique pur et sec à 0° et sous la pression de $0^m,760$. Si donc on chauffe le mélange précédent dans un ballon et qu'après avoir desséché le gaz qui se dégage, en lui faisant traverser un appareil plein de ponce sulfurique, on le fasse rendre dans un appareil à boules de Liebig, comme dans les analyses organiques, l'excès du poids de cet appareil après l'opération sur le poids qu'il avait avant indique la quantité pondérale d'anhydride carbonique dégagé. Si P représente ce poids, on aura donc la richesse du *manganèse* au moyen de l'équation :

$$1^{gr}MnO^2 : 1^{gr}CO^2 :: x : P$$

d'où

$$x = P.$$

— *Anhydride manganique* MnO^3. Cet anhydride n'existe pas, non plus que l'acide qui lui correspond MnH^2O^4; mais on connaît des manganates métalliques qui diffèrent de l'acide manganique en ce que les 2 atomes d'hydrogène que cet acide renfermerait y sont remplacés par 2 atomes d'un métal monoatomique, ou par un seul atome d'un métal diatomique.

Les manganates sont isomorphes avec les sulfates, les séléniates et les chromates. On n'a préparé jusqu'à ce jour que quatre de ces sels : les manganates de potassium, de baryum, de calcium et de sodium. Ils ont une couleur verte et sont extrêmement instables, surtout en solution. Ils se convertissent alors rapidement en permanganates, en donnant un dépôt d'oxyde manganique. La présence des acides favorise cette transformation et celle des alcalis la retarde.

Nous ne parlerons ici que du manganate de potassium.

Lorsqu'on chauffe fortement le bioxyde de *manganèse* avec un excès de carbonate ou d'hydrate de potassium, une partie du *manganèse* passe à un état inférieur d'oxydation et l'on obtient un manganate potassique. La proportion du produit devient plus considérable si l'on ajoute au mélange un sel oxydant, comme l'azotate de potassium, ou si l'on opère au contact de l'air. Ce corps a été longtemps appelé *caméléon minéral* à cause de la propriété que possède sa solution verte au début de passer au pourpre par diverses nuances intermédiaires, à mesure que le manganate se convertit en permanganate. Grégory a proposé pour la préparation du manganate potassique un procédé infiniment plus avantageux. Il mélange 4 parties de bioxyde de manganèse en poudre fine avec 3 parties et demie de chlorate potassique et 5 parties d'hydrate de potassium dissous dans une très-petite quantité d'eau. Le mélange est parfaitement desséché, pulvérisé et calciné dans un creuset de platine, à une température inférieure au rouge, de façon qu'il n'y ait pas fusion de la masse. Après refroidissement, on fait digérer le tout dans de l'eau froide et l'on obtient ainsi une dissolution de manganate potassique d'un vert foncé. Il suffit d'abandonner cette dissolution dans le vide sur de l'acide sulfurique pour que le manganate de potassium se dépose en beaux cristaux de la même couleur, qu'on dessèche sur de la porcelaine dégourdie.

Le manganate potassique n'est point soluble dans l'eau sans décomposition. Lorsqu'on met de l'eau sur les cristaux de ce sel, celui-ci se dédouble en permanganate de potassium et en une combinaison noire insoluble qui paraît être un composé de potasse et de peroxyde de *manganèse* (manganite de potassium de Gorgen), et qui, par une action prolongée de l'eau, cède de la potasse à ce liquide et laisse du peroxyde de *manganèse* hydraté.

D'après Gorgen, lorsqu'on fait passer de l'anhydride carbonique à travers une solution de manganate potassique, de manière que la totalité de l'alcali libre soit convertie en carbonate, il se forme du permanganate de potassium et un précipité jaune de manganite de potassium

$$K^2O\ {}^5MnO^2 \quad \text{ou} \quad Mn^5K^2O^{11}.$$

Le manganate de potassium se dissout sans décomposition dans les solutions alcalines. Dans ce cas, on obtient une liqueur verte; mais si la potasse n'est pas en trop grand excès, cette liqueur devient violette par l'ébullition. Si on la laisse alors refroidir, elle conserve cette dernière teinte; mais il suffit de l'agiter fortement pour lui rendre sa nuance verte première. Quand on expose pendant longtemps à l'air des cristaux de manganate potassique, afin de saturer l'alcali libre qu'ils renferment, il se forme de nouveaux cristaux qui, d'après Mitscherlich, consisteraient en un manganate acide de potassium

$$MnKHO^4.$$

— *Anhydride permanganique.* Cet anhydride n'est pas connu jusqu'à ce jour. Il paraît toutefois pouvoir exister. En effet, lorsqu'on dissout l'acide permanganique dans l'acide sulfurique concentré, il se forme une liqueur verte, tandis que si l'on fait usage d'acide sulfurique à 3 molécules d'eau, la dissolution est violette. Il est donc probable que le corps dissous dans le premier cas diffère de celui dissous dans le second, et il ne peut guère différer que par les éléments de l'eau. On connaît d'ailleurs très-bien l'acide permanganique et les manganates de potassium, de sodium, d'argent, de baryum, de calcium, de cuivre, de magnésium, de strontium, de zinc et de plomb.

— *Acide permanganique* $MnHO^4$. On obtient cet acide en solution aqueuse en décomposant le permanganate de baryum par l'acide sulfurique. Ainsi préparé par Mitscherlich, cet acide paraissait être un corps peu stable, capable de se décomposer entre 30° et 40° avec dégagement d'oxygène et précipitation de peroxyde de *manganèse* hydraté. Il noircissait fortement et était rapidement détruit par toutes les substances organiques. Hünefeld, d'autre part, a obtenu l'acide permanganique dans un état de stabilité qui permet de le conserver, d'évaporer sa solution et de le redissoudre. Pour cela, il lave le manganate de baryum avec de l'eau, conditions dans lesquelles ce sel se résout en bioxyde de *manganèse* et permanganate barytique, puis il ajoute à la liqueur la quantité d'acide phosphorique exactement nécessaire pour la neutraliser. La solution d'acide permanganique est ensuite décantée et évaporée à siccité. Enfin, le résidu, repris par l'eau, donne une nouvelle solution qui s'évapore de nouveau, laisse l'acide permanganique sous la forme d'une masse brune cristallisée, rayonnée, entièrement soluble dans l'eau et présentant sur divers points de sa masse des reflets d'indigo. Lorsque cet acide permanganique était fondu dans une cornue avec de l'acide sulfurique, puis distillé à une température élevée, il se formait un sublimé cramoisi qui paraissait être une combinaison d'acide sulfurique et d'acide permanganique (Berzélius, *Traité de chimie*). Lorsqu'on verse de l'acide sulfurique monohydraté sur du permanganate potassique en cristaux; ce sel se décompose avec une grande évolution de chaleur; il se dégage de l'oxygène et il reste des flocons brun foncé d'oxyde manganique. En même temps, le mélange donne une flamme rouge. Cette flamme paraît due à ce que l'acide permanganique serait gazeux à la température élevée développée par la réaction; on ne pourrait pas l'expliquer autrement. D'ailleurs Terreil a démontré plus tard la volatilité de l'acide permanganique; ce chimiste, en effet, a même mis à profit cette propriété pour obtenir l'acide permanganique à l'état de pureté complète. Pour cela, on dissout l'acide permanganique dans l'acide sulfurique normal H^2SO^4 étendu d'une molécule d'eau, et l'on distille la solution verdâtre qui se forme, entre 60° et 70°, au bain-marie. L'appareil se remplit bientôt de vapeurs violettes qui se condensent en un liquide noir verdâtre, qui ne renferme plus ni chlore ni acide sulfurique, mais de l'acide permanganique pur. Il est toutefois difficile d'obtenir dans une seule opération une grande quantité de produit par cette méthode, parce que, à un certain moment, lorsque la quantité de liquide distillé devient considérable, celui-ci se décompose spontanément avec une légère détonation pendant qu'il se dépose du sesquioxyde de manganèse.

L'acide permanganique pur préparé par cette dernière méthode est un liquide épais d'un noir grisâtre, d'un éclat métallique qui paraît être susceptible de se solidifier. Il attire rapidement l'humidité atmosphérique. Sa solution possède une couleur violette, et si on la préserve de l'action de la poussière, lorsqu'elle est étendue, on peut la conserver facilement. Lorsqu'on le chauffe rapidement, l'acide permanganique détone; mais lorsqu'on le chauffe lentement, il se volatilise en vapeurs violettes qui ont une certaine odeur métallique. Son pouvoir oxydant est si considérable qu'il enflamme immédiatement le papier et l'alcool; ce dernier avec explosion. En présence des corps gras, il détone violemment. Lorsqu'on laisse tomber quelques gouttes de sulfite de potassium en solution aqueuse sur de l'acide permanganique, il se produit une violente réaction; une partie de l'acide se dégage en vapeurs, par suite de la chaleur produite, et ces vapeurs se décomposent en arrivant au contact de l'air en donnant une pluie de flocons bruns.

— *Permanganate de potassium* $MnKO^4$. On peut préparer ce sel par une des méthodes suivantes : 1° on chauffe 1 partie de peroxyde de *manganèse* avec 1 partie de potasse ou avec 1,8 partie de nitre. On traite par l'eau la masse ainsi produite et l'on évapore la solution rouge après l'avoir décantée. L'évaporation doit être d'abord poussée rapidement; puis, lorsque des aiguilles commencent à apparaître, il faut la modérer beaucoup afin que la cristallisation ait le temps de se faire; 2° on maintient du chlorate potassique en fusion au-dessus d'une lampe à gaz ou à alcool. On y ajoute ensuite un morceau de potasse caustique, puis un excès de peroxyde de *manganèse* en poudre qui se dissout aussitôt en donnant une liqueur verte. On chauffe le mélange jusqu'à ce que la totalité du chlorate potassique soit décomposée, puis on laisse refroidir la masse et on la fait bouillir avec une petite quantité d'eau jusqu'à ce que la coloration verte fasse place à une coloration pourpre. On filtre ensuite sur de l'amiante ou même sur du papier, pourvu que l'on opère rapidement, et on laisse refroidir le permanganate potassique qui se dépose alors en cristaux; 3° Wöhler ajoute une solution de 10 parties de potasse (3 molécules) dans très-peu d'eau à un mélange en poudre fine de 8 parties de peroxyde de *manganèse* (3 molécules) et de 7 parties de chlorate de potassium (1 molécule). Il évapore à siccité sans tenir compte de la production d'une petite quantité de manganate qui se forme durant cette opération, puis il pulvérise le résidu, le calcine dans un creuset de platine au-dessus d'une lampe à alcool, jusqu'à ce que tout le chlorate soit décomposé, ce que l'on obtient avec une chaleur rouge sombre, le laisse refroidir, le réduit de nouveau en poudre, le fait bouillir dans une grande quantité d'eau, laisse déposer, pour séparer le dépôt insoluble, et décante le liquide clair. Il évapore ensuite ce liquide, le décante ou le filtre une seconde fois pour le débarrasser du nouveau précipité de peroxyde hydraté formé pendant l'évaporation, et l'abandonne au refroidissement. On lave les cristaux obtenus avec une très-petite quantité d'eau froide, on les redissout dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante et on les laisse cristalliser de nouveau par le refroidissement. De cette manière, on obtient quelquefois des aiguilles qui atteignent jusqu'à près de 2 centimètres de longueur, et dont la proportion s'élève au tiers environ du peroxyde de *manganèse* employé. Lorsqu'on veut filtrer au lieu de décanter, afin de perdre moins de produit que par la décantation, le mieux est de le faire sur de l'amiante.

Le permanganate de potassium cristallise en aiguilles d'un rouge pourpre foncé, douées d'une saveur d'abord douce, puis âpre. Il ne rougit pas le tournesol et est permanent à l'air. Les cristaux sont prismatiques et appartiennent au système trimétrique; ils se dissolvent dans 16 parties d'eau à 15°. Le permanganate de potassium cristallisé décrépite lorsqu'on le chauffe; il dégage 10,8 pour 100 de son poids d'oxygène et laisse une masse noire, d'où l'eau extrait du manganate de potasse en laissant un résidu noir d'oxyde manganique. Chauffé dans une atmosphère d'hydrogène, il devient rouge et diminue de volume, d'abord rapidement, puis plus lentement, en se transformant en un mélange vert d'hydrate de potassium et de protoxyde de *manganèse*. Trituré avec du soufre, il donne lieu à une série de petites détonations. Chauffé à 177° avec son poids de soufre, il fait explosion avec flamme. Le phosphore produit une très-forte détonation, soit qu'on le triture, soit qu'on le chauffe à 70° avec le sel. Le charbon, l'antimoine et l'arsenic prennent également feu lorsqu'on les chauffe avec le permaganate potassique. Lorsqu'on fait cristalliser le permanganate potassique au sein d'une liqueur qui renferme encore du perchlorate potassique, les deux sels se retrouvent dans les cristaux dans la même proportion que dans la liqueur. En présence d'un grand excès de perchlorate, ils sont rouges; mais si la proportion du permanganate s'élève jusqu'à la moitié, ils paraissent noirs.

Depuis quelques années, le permanganate de potassium est devenu une substance commerciale que l'on peut acheter chez les marchands de produits chimiques.

— Sels de manganèse. Nous étudierons ici le sulfate et le carbonate manganeux et le sulfate manganico-potassique ou alun de *manganèse*.

— *Sulfate manganeux* $OS^4Mn'' + 7$ aq. Pour obtenir ce sel tout à fait pur, on fait dissoudre du carbonate de *manganèse* pur dans de l'acide sulfurique étendu, et l'on fait ensuite évaporer la liqueur jusqu'à ce qu'elle soit assez concentrée pour donner des cristaux en se refroidissant. On peut aussi l'abandonner à l'évaporation spontanée. Les cristaux sont alors beaucoup plus nets et plus volumineux. Le sulfate de *manganèse* cristallisé renferme de l'eau de cristallisation, dont la proportion peut varier suivant la température où ils se sont formés. Au-dessous de 6°, ils en contiennent 7 molécules; au-dessus de cette température, ils n'en contiennent plus que 4 molécules. Enfin, si l'on mêle une solution concentrée de sulfate de *manganèse* avec de l'acide sulfurique, il se précipite par l'évaporation des cristaux grenus qui ne renferment plus qu'une seule molécule d'eau. Il en est de même du sel chauffé à 120°. La composition de ces divers sulfates peut donc être exprimée par les formules suivantes : $SO^4Mn'' + 7$ aq; $SO^4Mn'' + 4$ aq; $SO^4Mn'' +$ aq. A ces trois sulfates, il faut encore ajouter le sel à 6 molécules d'eau $SO^4Mn'' + 6$ aq, que l'on obtient entre 6° et 20°. Le sulfate de *manganèse* se comporte donc, par rapport à la quantité d'eau que renferment les cristaux, de la même manière que le sulfate de magnésium, avec lequel il est isomorphe lorsqu'il renferme la même proportion d'eau. Par un autre point encore, il se rapproche du sulfate magnésique. Comme ce dernier sel, il peut se combiner aux sulfates alcalins et donner des sels qui répondent à la formule

$$SO^4Mn'' + SO^4R^2 + 6\,\text{aq},$$

R étant un métal alcalin. Cet isomorphisme a fait placer le *manganèse* dans la série magnésienne avec le cobalt, le nickel, le zinc, le fer, le cuivre, le baryum, le strontium et le calcium. Toutefois, le fer, le cobalt et le *manganèse* n'appartiennent à cette série que par leurs combinaisons au minimum. Par leurs combinaisons au maximum, ils se rapprochent de l'aluminium; ils forment donc le trait d'union entre la série magnésienne et la série aluminique.

— *Carbonate de manganèse* CO^3Mg''. Ce sel existe dans la nature, cristallisé sous forme de rhomboèdres; mais il est rarement pur. Le plus généralement, il est accompagné d'une certaine quantité de carbonate de fer et de chaux. Ces cristaux sont anhydres. On obtient du carbonate de *manganèse* hydraté, sous la forme d'un précipité amorphe, en versant du carbonate de sodium dans la dissolution d'un sel de *manganèse*. C'est alors une poudre d'un blanc sale, insoluble dans l'eau pure, mais soluble dans le liquide lorsqu'il est saturé d'anhydride carbonique. En nous occupant du chlorure de *manganèse*, nous avons déjà vu comment on peut utiliser les résidus de la fabrication du chlore pour préparer le carbonate de *manganèse* pur. Nous n'y reviendrons pas.

— *Sulfates manganique et manganico-potassique*. Pour préparer le sulfate manganique $Mn^{IV2}(SO^4)^3$, on prend du peroxyde de *manganèse* en poudre fine préparé artificiellement, on fait une pâte claire avec de l'acide sulfurique et l'on chauffe à 138°. On met ensuite le tout sur de la porcelaine dégourdie pour absorber l'excès d'acide, puis on triture la masse avec de l'acide azotique; on la met de nouveau sur la porcelaine dégourdie pour absorber l'excès d'acide, et l'on répète huit fois cette opération. Enfin on chauffe la masse à 130° pour chasser l'excès d'acide azotique. Le sulfate manganique ainsi obtenu est une masse solide, décomposable par l'eau et les acides étendus, mais que l'acide sulfurique n'altère que par une ébullition prolongée. L'acide chlorhydrique le dissout à froid en donnant une liqueur rouge qui dégage du chlore lorsqu'on la chauffe.

Le sulfate manganico-potassique

$$Mn^{IV2}(SO^4)^3,K^2SO^4 + 24\,\text{aq}$$

est un véritable alun, dans lequel l'aluminium est remplacé par du *manganèse*. Pour l'obtenir, on mélange la solution rouge concentrée de sulfate manganique avec une dissolution de sulfate de potassium concentrée, on évapore à une douce chaleur jusqu'à ce que la liqueur ait pris une consistance de sirop épais et on laisse refroidir. Le sel se dépose en beaux octaèdres violet foncé. L'eau le décompose en régénérant les deux sels constituants. L'alun manganico-ammonique a exactement la même apparence et se prépare de la même manière que l'alun manganico-potassique.

— Sulfure de manganèse $Mn''S$. Le sulfure manganeux se rencontre dans la nature, où il constitue le blanc de *manganèse* ou alabandine. On le trouve dans les mines d'or de Nagyag en Transylvanie, quelquefois cristallisé en cubes et octaèdres réguliers avec un clivage cubique parfait, plus souvent en masse granuleuse. Sa dureté égale 3,5 à 4, sa densité égale 3,95 à 4,814. Il a l'éclat métallique et la couleur noir de fer. Exposé à l'air, il y brunit. Sa poussière est verte et sa cassure conchoïdale. Au chalumeau, il fond seulement par ses arêtes les plus fines.

On obtient le même corps artificiellement par voie sèche, en chauffant le peroxyde de *manganèse* avec du soufre. Il se dégage de l'anhydride sulfureux et il reste une poudre verte qui se dissout dans les acides avec dégagement d'acide sulfhydrique. On obtient encore du sulfure de *manganèse*, mais hydraté cette fois, en précipitant l'acétate de *manganèse* par l'acide sulfhydrique ou un sel quelconque de ce métal par le sulfure d'ammonium. Ainsi préparé, le sulfure manganeux est un précipité rose couleur de chair.

On peut obtenir artificiellement du sulfure de *manganèse* cristallisé en dirigeant un courant de sulfure de carbone en vapeur sur de l'hydrate manganique chauffé au rouge dans un tube de porcelaine. Les cristaux sont des prismes rhombiques d'un noir de fer, qui donnent une poudre vert foncé.

Le sulfure de *manganèse* artificiel s'oxyde rapidement à l'air en brunissant. Lorsqu'on le grille, il perd facilement la totalité de son soufre à l'état d'anhydride sulfureux et laisse un résidu d'oxyde mangano-manganique. Chauffé dans un courant d'hydrogène, il dégage de l'acide sulfhydrique. Il détone lorsqu'on le calcine avec du nitre. Le chlore n'agit que faiblement sur lui en donnant naissance à du chlorure de soufre. Le sulfure hydraté bouilli avec la potasse donne du sulfure de potassium et de l'hydrate manganeux.

Le sulfure manganeux se dissout facilement dans tous les acides, même l'acide acétique. L'acide sulfureux le convertit en hyposulfite avec dépôt de soufre, lorsqu'on agite le sulfure de *manganèse* hydraté avec des solutions salines neutres, telles que les solutions de sulfate de cadmium, d'acétate de plomb, de chlorure ferrique, d'azotate d'argent, de sulfate de cuivre, etc. Ces métaux s'unissent avec le soufre, et le *manganèse* entre en dissolution dans la liqueur.

Le sulfure manganeux forme des combinaisons définies avec les sulfures de potassium et de sodium. Le sel de potassium $K^2S,3MnS$ ou $Mn^3K^2S^4$ peut être préparé : 1° En fondant le sulfate manganeux anhydre avec un cinquième de son poids de noir de fumée et trois fois son poids de carbonate de potassium et de soufre. On chauffe d'abord modérément jusqu'à ce que l'anhydride carbonique se soit entièrement dégagé et qu'il se soit formé du sulfure de sodium, puis on porte la température au rouge vif. Par le refroidissement on obtient une masse, laquelle, débarrassée de l'excès de sulfure de sodium par de l'eau préalablement privée d'air au moyen d'une longue ébullition, laisse de grandes écailles d'un rouge foncé réunies en masses que l'on peut facilement diviser, à la manière du mica, en petites lames minces. 2° On obtient le même composé en substituant, dans sa préparation, le peroxyde de *manganèse* au sulfate manganeux, mais il est alors moins brillant. Les écailles, lorsqu'elles sont humides, s'oxydent rapidement à l'air en devenant noires et opaques; mais lorsqu'elles sont sèches, on peut les conserver pendant très-longtemps sans qu'elles s'altèrent. Elles sont presque insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Avec le nitre, elles détonent violemment. Les acides dissolvent facilement ce corps en dégageant de l'acide sulfhydrique. Lorsqu'on le chauffe sur le fil de platine, il se recouvre d'une poudre verte d'oxysulfure de *manganèse*. L'eau dissout à la longue le sulfure double de potassium et de *manganèse*, à la condition d'être aérée. Elle convertit alors ce sel en un mélange de sulfate et de sulfite de potassium et d'hyposulfite de *manganèse*. Il se dépose en même temps un mélange insoluble de soufre et d'oxyde manganique.

Le sulfure double de *manganèse* et de sodium $Mn^3Na^2S^4$ s'obtient de la même manière que le composé potassique. Il cristallise en petites aiguilles brillantes d'un rouge pâle et ressemble par toutes ses propriétés au sel potassique, dont il diffère cependant par une plus grande tendance à s'oxyder. Traité par l'eau distillée, il devient rapidement opaque et se fonce en couleur. Si on le place alors dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique, il absorbe rapidement l'oxygène dès qu'il est sec, et cette absorption d'oxygène s'accompagne d'un tel dégagement de chaleur, que les cristaux s'enflamment quelquefois et brûlent à la manière d'un pyrophore.

— Oxysulfure de manganèse

$$Mn''^2SO = MnO,MnS.$$

Ce corps prend naissance lorsque l'on chauffe le sulfate manganeux dans un courant d'hydrogène ou lorsqu'on chauffe un oxyde de *manganèse* avec du soufre. Dans ce dernier cas, du sulfure manganeux se produit en même temps. C'est une poudre verte qui ne s'altère pas à la température ordinaire, mais qui prend feu lorsqu'on la chauffe et se transforme en oxyde manganoso-manganique à peu près pur, surtout si l'on chauffe très-fortement vers la fin de l'opération. Il se dissout dans les acides aussi facilement que le sulfure de *manganèse* préparé par voie humide.

— Phosphure de manganèse. Pour le préparer, on calcine 10 parties de peroxyde de *manganèse* pur, que l'on mélange avec 10 parties de cendre d'or, 5 parties de sable blanc quartzeux et 3 parties de noir de fumée, et l'on chauffe le mélange pendant une heure dans un creuset de lave à une température suffisante pour fondre le fer. On peut aussi l'obtenir en chauffant ensemble 10 parties de phosphate de *manganèse* et 3 parties de noir de fumée préalablement calcinées avec 3 parties de borax anhydre dans un creuset brasqué. Le produit est un régule cristallin très-cassant, qui présente la couleur de la fonte grise et une densité de 5,951. Il est permanent à l'air; mais il s'enflamme lorsqu'on l'y chauffe. Lorsqu'on le mélange avec du nitre et qu'on le soumet ensuite à l'action de la chaleur, il brille avec éclat. Il paraît renfermer $P^2Mn''^5$. Comme lorsqu'on le traite par l'acide chlorhydrique, il laisse un phosphure de *manganèse* $P^2Mn''^7$, tandis qu'une autre portion du corps se dissout avec dégagement d'hydrogène phosphoré PH^3 inflammable, on suppose que le phosphure $P^2Mn''^5$ est un simple mélange de deux phosphures, dont l'un répondrait à la formule $P^2Mn''^3$ et l'autre à la formule $P^2Mn''^7$.

Schrölter, en chauffant du *manganèse* métallique en poudre fine dans la vapeur de phosphore, a obtenu un phosphure qui répond à la formule $P^2Mn''^6$ ou PMn''^3. Ce phosphure a une densité de 4,94; il est insoluble dans l'acide chlorhydrique et se dissout avec facilité dans l'acide azotique.

— Siliciure de manganèse. En nous occupant des propriétés du *manganèse* métallique, nous avons déjà dit qu'on attribue au silicium la propriété d'altérer les qualités physiques du métal, même si celui-ci n'en renferme que de très-faibles proportions. Wöhler a étudié à fond cette question en préparant du *manganèse* chargé d'une quantité considérable de silicium. Ce chimiste a fortement comprimé dans un creuset de lave un mélange de parties à peu près égales de fluorure de *manganèse*, de verre, de cryolithe et de sodium; il a recouvert le tout de chlorure de potassium et de chlorure de sodium, et il l'a chauffé à une très-haute température. Il a obtenu ainsi une masse cassante, bien fondue, renfermant 11,7 pour 100 de silicium. Lorsqu'on la casse, cette masse présente une structure lamellaire, mais ne paraît pas renfermer de silicium libre. L'action qu'exerce sur lui l'acide chlorhydrique est fortement entravée par la séparation d'un oxyde très-lourd de silicium qui n'est pas cristallin. Le gaz qui se dégage pendant cette action renferme de l'hydrogène silicié, comme on le reconnaît en le faisant passer à travers un tube de verre chauffé au rouge, où il laisse déposer du silicium métalloïdique. L'acide fluorhydrique dissout ce siliciure de *manganèse* en dégageant de l'hydrogène souillé d'un gaz fétide.

Le remplacement du mélange précédent par un mélange à parties égales de chlorure de *manganèse*, de sodium, de verre et de fluorure de calcium a donné un régule renfermant jusqu'à 13 pour 100 de silicium, et présentant de petites cavités remplies de cristaux d'un gris d'acier. Un mélange de chlorure de *manganèse* fondu, de spath-fluor, de fluorosilicate potassique et de sodium a donné par un refroidissement rapide une masse métallique cassante, d'un blanc d'argent, qui renfermait seulement 6,5 pour 100 de silicium et qui présentait une cassure conchoïdale très-brillante. Un mélange de chlorure manganeux, de chlorure de sodium, de quartz très-fin et de cryolithe (ces deux derniers dans la proportion de 22 à 26) a fourni un régule jaunâtre qui renfermait 11,4 pour 100 de silicium et dont la structure était lamellaire. Ces diverses expériences portent Wöhler à croire que des quantités, même très-faibles, de silicium sont suffisantes pour donner au *manganèse* préparé par la méthode de Brünner les propriétés particulières qui le distinguent du *manganèse* réduit de ses oxydes par le charbon.

— VI. RÉACTIONS DU MANGANÈSE ET DE SES SELS. 1° *Par voie sèche*. Tous les composés de *manganèse* chauffés avec le borax ou avec le sel de phosphore dans la flamme extérieure du chalumeau forment une perle améthyste qui doit sa couleur à de l'oxyde manganoso-manganique. Cette perle devient incolore dans la flamme intérieure, parce qu'alors l'oxyde manganoso-manganique se réduit et passe à l'état d'oxyde manganeux. Cette réaction, lorsqu'elle n'est pas marquée par la présence d'autres métaux capables de donner des perles colorées, est extrêmement délicate et sert à distinguer le *manganèse* de tous les autres métaux. Une autre réaction également caractéristique, un peu plus délicate même, et qui n'est pas aussi facilement empêchée par la présence des autres métaux, est la transformation du composé de *manganèse* en manganate alcalin. Il suffit de placer sur une lame de platine la substance à essayer, après l'avoir mélangée avec trois ou quatre fois son poids de carbonate sodique et un peu de nitre, et de la chauffer dans la flamme extérieure du chalumeau. Les plus légères traces de *manganèse* sont aussitôt indiquées par la formation du manganate de sodium qui donne à la masse fondue une belle couleur verte. La meilleure manière de chauffer pour produire cette réaction consiste à appliquer la partie la plus chaude de la flamme sur le côté de la feuille de platine directement opposé à celui où se trouve le mélange. Pour essayer des minerais qui sont riches en fer, il est bon de dissoudre le minerai dans l'acide azotique qui fait passer le fer à l'état de sel ferrique, de saturer presque complètement par un carbonate alcalin et de précipiter le fer par l'acétate de sodium. On sature ensuite la liqueur filtrée par l'ammoniaque et l'on y ajoute quelques gouttes de sulfure d'ammonium. Le précipité obtenu est recueilli, desséché et essayé par le carbonate de sodium et le nitre sur la feuille de platine, comme il vient d'être dit.

2° *Réactions par voie humide. α. Réactions des sels manganeux.* Ces sels ont une couleur rosée que ni l'acide chlorhydrique ni l'acide sulfureux ne font disparaître et qui doit conséquemment être considérée comme leur appartenant en propre. Lorsque la solution est incolore, ce qui arrive quelquefois, cela est dû, d'après Gorgen, à la présence d'un sel de fer, de nickel ou de cuivre, dont la teinte verte complémentaire du rose produit du blanc ou un violet à peine sensible lorsqu'elle se combine avec la teinte rose des sels manganeux. L'acide sulfhydrique ne précipite pas les sels manganeux neutres lorsque ceux-ci renferment les éléments d'un acide énergique, comme presque tous les acides minéraux. Mais l'acétate de *manganèse* donne par le réactif un précipité couleur de chair qui se forme au bout de quelque temps, à moins toutefois que la liqueur ne renferme un excès d'acide acétique, auquel cas elle ne se trouble même pas. Le sulfure d'ammonium fait naître dans la solution des sels manganeux un précipité couleur de chair de sulfure de *manganèse* hydraté insoluble dans un excès de réactif et facilement soluble dans les acides. Exposé à l'air, ce précipité s'oxyde en brunissant. Cette réaction est fort caractéristique, aucun autre métal ne donnant rien de pareil. Mais il suffit de la plus petite trace de fer et de cobalt pour rendre le caractère impossible à constater, parce qu'alors le précipité, au lieu de conserver sa nuance propre, se colore en noir par suite de son mélange avec les sulfures de ces métaux.

Les alcalis caustiques ajoutés aux solutions aqueuses des sels manganeux y font naître un précipité blanc d'hydrate manganeux qui brunit rapidement en absorbant l'oxygène de l'air. Recueilli sur un filtre, lavé et exposé à l'air, ce précipité se transforme en une poudre presque noire d'hydrate manganique. L'eau de chlore produit sur le précipité blanc la même transformation de couleur et cela d'une manière immédiate. Le chlorure de chaux précipite les sels manganeux en noir, par suite de la formation du peroxyde de *manganèse* hydraté. L'ammoniaque précipite de l'hydrate manganeux au sein des solutions neutres de ces sels; mais il suffit que la liqueur renferme un acide libre ou un sel ammoniacal pour que la précipitation n'ait pas lieu, parce qu'alors il se forme un sel double indécomposable par l'ammoniaque, comme dans le cas des sels magnésiens. Toutefois, si, après avoir traité un sel manganeux par un mélange d'ammoniaque et de chlorure d'ammonium, ce dernier corps étant ajouté en proportion suffisante pour éviter la précipitation, on expose la liqueur à l'air, tout le *manganèse* se dépose peu à peu à l'état d'hydrate manganique brun. Les carbonates alcalins neutres donnent un précipité de carbonate de *manganèse* d'un blanc sale qui ne brunit pas à l'air et qui se dissout dans une solution froide de sel ammoniac. Le bicarbonate de potassium précipite immédiatement les solutions concentrées et produit un simple louche dans les liqueurs étendues. Lorsque la solution renferme un acide capable de mettre un excès d'acide carbonique en liberté, il ne se forme même dans ce cas aucun trouble. Les carbonates terreux ne précipitent pas les sels manganeux; les phosphates, les arséniates et les oxalates alcalins y font naître des précipités blancs. Le ferro-cyanure de potassium donne, dans les solutions neutres des sels manganeux, un précipité blanc teinté de rouge et soluble dans les acides libres. Le ferricyanure potassique y fait naître un précipité rougeâtre, insoluble dans les acides.

La réaction suivante permet de déceler les plus petites traces de *manganèse*. Une très-petite portion de la substance à essayer est placée dans un petit tube de verre avec de l'acide azotique et du bioxyde de plomb ou du minium. On chauffe pendant quelques secondes sur la flamme d'une lampe à alcool et on laisse reposer. Dès que tout l'excès d'oxyde plombique a gagné le fond du tube, la liqueur apparaît tout à fait incolore si la matière à essayer ne renferme pas de *manganèse*, et elle apparaît avec une teinte pourpre plus ou moins foncée si cette matière renferme du *manganèse*. Cette coloration est due à la formation d'une certaine quantité d'acide permanganique. Lorsqu'on veut se servir de cette réaction, il faut toujours opérer sur de très-petites quantités de substance, sans cela la coloration serait si foncée qu'on n'en distinguerait plus la nature. C'est là une méthode excellente pour déceler le *manganèse*, car aucun autre métal ne donne de résultats semblables, et la présence des métaux qui d'ordinaire accompagnent le *manganèse* ne gêne en rien ce phénomène. De plus, c'est le plus délicat de tous les moyens pour découvrir le *manganèse* par voie humide. Tous les composés de *manganèse* possèdent les réactions des sels manganeux lorsqu'on les a fait au préalable bouillir pendant quelque temps avec de l'acide chlorhydrique.

β. *Réactions des sels manganiques.* Les sels manganiques sont rouges et donnent avec la potasse un précipité brun d'hydrate manganique, à moins que l'on n'opère en présence du chlorure ammonique, auquel cas il ne se forme aucun précipité. Tous ces sels sont fort instables; ils se réduisent en sels au minimum lorsqu'on les chauffe simplement ou lorsqu'on les traite par l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux, l'acide azoteux et les corps réducteurs en général. Le liquide devient alors incolore. Le sulfure d'ammonium les réduit et les précipite en même temps, de manière que l'on obtient un précipité de sulfure manganeux plus ou moins mélangé de soufre.

γ. *Réactions des manganates.* Les manganates des métaux alcalins sont solubles dans l'eau. Ils donnent des solutions vertes très-instables qui tournent rapidement au rouge lorsqu'on les expose à l'air, avec formation de permanganate et d'alcali libre, et précipitation de peroxyde hydraté de couleur brune. La présence d'un excès d'alcali retarde considérablement cette transformation. Les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique effectuent immédiatement cette métamorphose. Lorsqu'on emploie l'acide chlorhydrique, la solution rouge qui se forme devient brune petit à petit, puis incolore lorsqu'on la chauffe. Il se dégage en même temps du chlore et il se forme du chlorure manganeux. L'anhydride sulfureux, l'acide sulfhydrique et les agents réducteurs en général décolorent également la solution devenue rouge.

δ. *Réactions des permanganates.* Les permanganates alcalins forment des solutions rouge pourpre foncé. Ces solutions sont facilement réduites et par suite décolorées par les composés organiques, et, d'une manière générale, par les agents réducteurs tels que les acides chlorhydrique, arsénieux, nitreux, sulfureux, sulfhydrique, et les sels ferreux et stanneux. La liqueur devient d'abord verte, puis incolore.

— VII. DOSAGE DU MANGANÈSE, SA SÉPARATION D'AVEC LES AUTRES MÉTAUX. V. DOCIMASIE.

— VIII. APPENCICE AU MANGANÈSE MANGANO-CYANURE. On sait que tous les cyanures ferreux et ferriques donnent avec les cyanures alcalins des cyanures doubles, dans lesquels le fer est masqué, et que par ce motif on considère plus volontiers comme des composés du métal alcalin avec un radical spécial le ferro-cyanogène $(\mathrm{FeCy^6})^{\mathrm{IV}}$ ou le ferri-cyanogène $(\mathrm{Fe^2Cy^{12}})^{\mathrm{VI}}$. L'analogie du *manganèse* avec le fer faisait supposer qu'on pourrait obtenir aussi des composés semblables avec le *manganèse*. C'est ce que vient de démontrer tout récemment M. Descamps.

— *Mangano-cyanure de potassium*

$$(\mathrm{MnCy^6})^{\mathrm{IV}}\mathrm{K^4}.$$

Pour obtenir ce corps, on met une dissolution concentrée de cyanure de potassium, chauffée à 40° ou 50°, en contact avec du protoxyde de *manganèse*, du carbonate de *manganèse* ou du cyanure de *manganèse*. Au bout d'une heure environ, la liqueur jaune qui en résulte, filtrée, abandonne, par le refroidissement, des cristaux de mangano-cyanure de potassium.

Le mangano-cyanure de potassium est d'un violet foncé. Il cristallise en tables carrées comme le ferro-cyanure; il s'altère facilement au contact de l'air en absorbant de l'oxygène, et se transforme alors en mangano-cyanure et en hydrate manganique. On le conserve aisément dans les eaux mères au sein desquelles il a cristallisé. Desséché avec soin et enfermé dans des tubes, il peut être conservé indéfiniment.

Sous l'action de la chaleur et au contact de l'air, il donne du sesquioxyde de *manganèse* et du cyanate de potassium, par une réaction analogue à celle qui se produit avec les ferro-cyanures. Une dissolution de potasse le détruit en en précipitant du protoxyde de *manganèse*. Les acides même étendus le dissolvent avec dégagement d'acide cyanhydrique. Le véritable dissolvant de ce sel est le cyanure de potassium. Cette dissolution est jaunâtre. Avec les sels de zinc, elle donne un précipité violet, tandis que le mangano-cyanure donne un précipité rose avec les mêmes sels, caractère qui permet de distinguer les dissolutions de ces deux classes de sels. Le mangano-cyanure de plomb est un précipité jaune qui donne l'acide mangano-cyanhydrique lorsqu'on le décompose par l'hydrogène sulfuré.

L'action de l'eau sur le mangano-cyanure de potassium est assez intéressante : ce sel commence par se dissoudre, puis la liqueur se trouble et laisse bientôt déposer un précipité vert en même temps qu'il reste du cyanure potassique en dissolution. Ce précipité analysé présente la composition $\mathrm{Mn^{IV}KCy^3}$. Ce corps vert peut être encore obtenu de différentes manières : d'abord en versant goutte à goutte un acide dans une solution de mangano-cyanure, un excès d'acide le redissoudrait; ou bien encore en traitant un sel de *manganèse* par un mangano-cyanure, ce qui permet de le considérer comme un mangano-cyanure de *manganèse* et de potassium $(\mathrm{Mn''Cy^6})^{\mathrm{IV}}\mathrm{K^2Mn''}$, analogue au ferro-cyanure de fer et de potassium $(\mathrm{FeCy^6})\mathrm{K^2Fe''}$, qu'on obtient en précipitant un sel ferreux par le ferro-cyanure potassique. Enfin, on peut encore préparer ce composé vert en versant un léger excès d'un sel de *manganèse* dans une dissolution concentrée de cyanure de potassium. Il se forme ainsi un précipité qu'on peut laver par décantation. Ce sel, très-soluble dans le cyanure de potassium qui le transforme en mangano-cyanure, fournit un moyen commode de préparer ce dernier corps. Le corps vert est insoluble dans l'eau; desséché à 100°, il se conserve fort bien; les acides étendus le décomposent avec dégagement d'acide cyanhydrique.

Si l'on fait passer un courant de chlore dans une dissolution de mangano-cyanure de potassium, on obtient comme produit principal du mangano-cyanure de potassium. L'acide sulfhydrique est sans action sur le mangano-cyanure, et ramène à cet état une dissolution de mangano-cyanure.

MANGANÉSÉ, ÉE adj. (man-ga-né-zé — rad. *manganèse*). Minér. Qui contient du manganèse : *Fer* MANGANÉSÉ.

MANGANÉSIEN, IENNE adj. (man-ga-né-ziain, iè-ne — rad. *manganèse*). Minér. Qui contient du manganèse : *Roche* MANGANÉSIENNE

MANGANÉSIFÈRE adj. (man-ga-né-zi-fè-re — de *manganèse*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement du manganèse.

MANGANÉSIQUE adj. (man-ga-né-zi-ke). Syn. de MANGANIQUE.

MANGANEUX adj. m. (man-ga-neu — rad. *manganèse*) Chim. Se dit du premier oxyde de manganèse. ‖ Se dit aussi des combinaisons de manganèse qui ont des éléments correspondants à ceux de l'oxyde manganeux.

MANGANICO-POTASSIQUE adj. (man-ga-ni-ko-po-ta-si-ke — de *manganique*, et de *potassique*). Chim. Qui contient de l'oxyde manganique et de la potasse.

MANGANIDES s. m. pl. (man-ga-ni-de — de *manganèse*, et du gr. *eidos*, aspect). Famille de minéraux ayant pour type le manganèse.

MANGANIQUE adj. (man-ga-ni-ke — rad. *manganèse*). Chim. Se dit de la seconde combinaison de manganèse et d'oxygène. ‖ Se dit aussi des sels formés par la combinaison de l'acide manganique avec une base : *Sels* MANGANIQUES. ‖ On dit quelquefois MANGANÉSIQUE.

MANGANITE s. f. (man-ga-ni-te — rad. *manganèse*). Minér. Sesquioxyde de manganèse hydraté naturel, qui a pour formule $\mathrm{Mn^2O^3HO}$.

MANGANIUM s. m. (man-ga-ni-omm). Chim. Nom très-rarement donné au manganèse, mais qui est employé comme radical dans les composés.

MANGANO-CYANURE s. m. (man-ga-no-si-a-nu-re). Chim. Combinaison de manganèse et d'un cyanure : MANGANO-CYANURE *de potassium*.

MANGANOSO-AMMONIQUE adj. (man-ga-no-zo-amm-mo-ni-ke). Chim. Se dit d'un sel qui contient de l'oxyde manganeux et de l'ammoniaque.

MANGANOSO-MANGANIQUE adj. (man-ga-no-zo-man-ga-ni-ke — de *manganeux*, et de *manganique*). Chim. Se dit d'un composé d'oxyde manganeux et d'oxyde manganique. ‖ On dit aussi MANGANO-MANGANIQUE.

MANGANOSO-POTASSIQUE adj. (man-ga-no-zo-po-ta-si-ke — de *manganeux*, et de *potassique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient de l'oxyde manganeux et de la potasse.

MANGANOSUM s. m. (man-ga-no-zomm). Chim. Nom donné au manganèse par quelques chimistes, en vue de satisfaire à quelques conditions de nomenclature.

MANGA-REVA, île de l'Océanie. Elle fait partie de l'archipel Gambier.

MANGASEIA, ville de la Russie d'Asie. V. TOUROUKHANOK.

MANGÉ, ÉE (man-jé) part. passé du v. Manger. Mâché et avalé, pris comme aliment solide : *Rien n'est plus délicat que le becfigue* MANGÉ *dans la saison*. (Buff.) *Le premier gâteau qui fut* MANGÉ *fut la communion du genre humain*. (J.-J. Rouss.) *Dans les auberges, l'avoine est plus souvent bue par les garçons d'écurie que* MANGÉE *par les chevaux*. (V. Hugo.)

— Par anal. En partie rongé, dévoré : *Un livre* MANGÉ *par les vers*. ‖ Successivement détruit par petites parcelles : *Un mur* MANGÉ *par le salpêtre. Du fer* MANGÉ *par la rouille. Un habit* MANGÉ *par l'usure*.

— Par ext. Absorbé, dissipé : *Succession* MANGÉE *en quelques mois*.

— Fam. Supprimé dans la prononciation : *Dans la poésie, aucune syllabe n'est* MANGÉE, *aucune n'est contractée en une autre*. (E. Littré.)

— Prov. genevois. *Ecu changé, écu mangé*, Une pièce d'argent est bientôt dépensée, lorsqu'on la change contre de la petite monnaie.

— Mar. Effacé, rendu peu visible : *Un bâtiment* MANGÉ *par la brume, par la couleur grise de la côte*. ‖ *Etre mangé par la mer*, Etre envahi par les vagues qui déferlent par les hauts du navire.

MANGEABLE adj (man-ja-ble — rad. *manger*). Qui peut se manger, qui n'est pas absolument mauvais comme aliment : *L'homme est omnivore; tout ce qui est* MANGEABLE *est soumis à son vaste appétit*. (Brill.-Sav.) *La cuisine de Lucullus et d'Auguste n'était que luxe stérile; elle n'était ni mangée ni* MANGEABLE. (Cussy.) *Les chasseurs, au défaut d'oiseaux* MANGEABLES, *tuent maintenant les hirondelles*. (Michelet.)

— Entom *Epéire mangeable*, Aranéide de la Nouvelle-Calédonie, que les naturels du pays recueillent pour s'en nourrir.

MANGEAILLE s. f. (man-ja-lle; *ll* mll. — rad. *manger*, avec la terminaison péjorat. *aille*). Nourriture de certains animaux domestiques, pâtée : *Faire la* MANGEAILLE *pour les poulets. Donner la* MANGEAILLE *aux pourceaux*.

— Fam. Ce que mangent les hommes : *Ne songer qu'à la* MANGEAILLE. *Monsieur a-t-il invité des gens pour les assassiner à force de* MANGEAILLE? (Mol.) *En Angleterre, beaucoup d'herbes, beaucoup de bétail, beaucoup de viande; la grande* MANGEAILLE *et la grosse* MANGEAILLE. (H. Taine.)

MANGEANT, ANTE adj. (man-jan, an-te — rad. *manger*). Fam. Qui mange :

. . . Soyons bien buvants, bien *mangeants*,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.
LA FONTAINE.

MANGEART (dom Thomas), bénédictin et numismate français, né à Metz en 1695, mort à Nancy en 1762. Tout en se livrant avec un grand succès à la prédication, il s'occupait beaucoup de l'étude des antiquités. Le prince Charles de Lorraine le fit venir à Vienne en 1747, pour former une collection de médailles et d'antiques, puis l'emmena avec lui dans son gouvernement des Pays-Bas, avec les titres de conseiller intime et de bibliothécaire. Outre des mémoires, on a de lui : *Octave de sermons*, suivi d'un *Traité sur le purgatoire* (Nancy, 1739, 2 vol. in-12), et *Introduction à la science des médailles, pour servir à la connaissance des dieux, de la religion, des sciences, des arts, etc.*, ouvrage achevé par l'abbé Jacquin (Paris, 1763, in-fol.).

MANGEART (Jacques), littérateur français, né à Reims en 1805, mort à Paris en 1870. Parti à la suite de l'expédition française en

Morée (1828), il y fonda un journal français, publié à Patras sous le titre de *Courrier d'Orient*, et rapporta de son excursion des notes intéressantes, qu'il fit paraître quelque temps après : *Souvenirs de la Morée* (1830, in-8°). A son retour en France, entré dans la maison Panckoucke comme correcteur chef, il collabora aux deux excellents recueils de classiques latins connus sous le nom de *Bibliothèque latine-française* et de *Bibliotheca nova ;* on lui doit, dans le premier, la révision des textes de Cicéron, d'Ovide, de Martial et de Censorinus, et les commentaires qui les accompagnent; dans le second, celle de César, de Cicéron et de Virgile (1833-1843, in-8°). Il fournit, à la même époque, bon nombre d'éditions classiques d'auteurs grecs et latins à la maison Delalain. Ses premiers travaux ayant attiré l'attention de Villemain et de V. Cousin, on lui confia, en 1834, la chaire de philosophie de Dôle, puis celle de Valenciennes, qu'il occupa jusqu'en 1839. A cette époque, ayant concouru à la fondation de l'*Impartial du Nord*, journal de l'opposition, il fut suspendu de ses fonctions, et, contraint de renoncer au professorat, il termina son droit et se fit inscrire au barreau de Valenciennes. Après avoir plaidé pendant quelque temps, il quitta le barreau et fut nommé bibliothécaire de la ville, charge qu'il remplit jusqu'en 1859. Par la suite, il reprit ses publications classiques et ses travaux universitaires. On lui doit encore : plusieurs *Rapports* à M. Cousin sur des curiosités bibliographiques et des points contestés d'histoire littéraire (1838, in-8°); la traduction d'une *Lettre de Scipion Maffei à Voltaire* (1841, in-8°); *Mérope*, tragédie de Maffei, traduite en vers français (1845, in 8°); *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque publique de Valenciennes* (1860, gr. in-8°); *Réponse de la France au défi de la Belgique*, relativement à l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1861, in-8°); *Recueil de sujets de dissertations philosophiques, avec modèles de développements et conseils aux élèves* (1865, in-12); *Formulaire d'actes sous seing privé, en matière civile et commerciale* (1866, in-12); *Morceaux choisis des classiques italiens*, avec une introduction sur la littérature italienne, sous le pseudonyme de **G. Maniani** (1866, in-12); *Morceaux choisis des classiques espagnols*, avec une introduction historique sur la littérature espagnole, sous le pseudonyme de **A. Ramirez** (1866, in-12); *Notions d'administration communale et de tenue des registres de l'état civil* (1868, in-12).

MANGE-BOUILLON s. m. Entom. Ancien nom d'un insecte dont la larve vit sur le bouillon-blanc.

— **Encycl.** Sous les noms assez bizarres de *mange-bouillon* et de *souffreteuse*, les anciens ont désigné un insecte peu connu dont la larve vit sur les molènes, appelées vulgairement *bouillon-blanc*. Ces larves se nourrissent des feuilles de cette plante; puis elles deviennent la proie de petites araignées. Survient alors un troisième larron; c'est un insecte qui, d'après Goëdard, a le front armé de pincettes, qu'il ouvre et referme quand il veut. C'est peut-être une forficule. Quoi qu'il en soit, l'insecte à pincettes, comme on l'appelle, qui se nourrit des deux autres, attend volontiers que l'araignée soit remplie de vers, puis il la coupe par le milieu du corps et l'avale aussitôt. Vu le peu de détails descriptifs que nous possédons, il est difficile de dire à quel genre appartiennent ces trois espèces.

MANGELIN s. m. (man-je-lain). Métrol. Petit poids usité dans l'Inde, et pesant 0gr,372.

MANGENOT (Louis), poëte français, né à Paris en 1694, mort en 1768. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut chanoine du Temple. « Il n'a traité que de petits sujets, dit Desessarts, et son genre était la délicatesse. Il s'est fait particulièrement connaître par l'églogue du *Rendez-vous*, où il s'est montré supérieur à tout ce que Fontenelle et Lamotte ont fait de meilleur en ce genre. » Il travailla au *Journal des savants*. Ses *Poésies* ont été publiées à Paris (1776, in-8°).

MANGEOIRE s. f. (man-joi-re — rad. *manger*). Auge placée au-dessous du râtelier, et dans laquelle on met les choses qu'on donne à manger aux bêtes de somme, comme le foin, les herbes et la paille, et qui ne pourraient tenir derrière la claie qui forme le râtelier : *Mettre du son, de l'avoine dans la* MANGEOIRE.

— Par anal. Auge dans laquelle on donne à manger à certains oiseaux de basse-cour : *Les faisandeaux les plus forts chassent les plus les faibles et les font périr en empêchant d'approcher de la* MANGEOIRE. (E. Chapus.)

— Loc. prov. *Tourner le dos à la mangeoire*, Faire le contre-pied de ce qu'il serait utile de faire.

— **Encycl.** Les *mangeoires* doivent être placées à une hauteur en rapport avec la taille des chevaux. Il faut que les animaux puissent manger l'avoine sans être obligés de trop baisser ni de trop relever la tête. Elles doivent avoir une élévation égale à peu près aux trois quarts de la taille des chevaux, 0m,80 à 1m,20 au-dessus du sol, soit 1 mètre pour les chevaux de taille moyenne; une profondeur de 0m,20 à 0m,25; une largeur de 0m,25 à 0m,40 au fond et de 0m,35 à 0m,45 à l'entrée, selon la grosseur des chevaux. Le fond doit être concave plutôt que plan et parfaitement uni, de manière que l'avoine ou les autres aliments du même genre qu'on y dépose puissent être facilement saisis par les lèvres jusqu'aux dernières portions, ainsi que les boissons, le cas échéant. Des *mangeoires* trop profondes ou trop étroites forcent les chevaux à prendre une position fatigante. Les *mangeoires* reposent sur une maçonnerie ou sur des poteaux. La maçonnerie peut blesser aux genoux les chevaux fougueux qui grattent le sol avec les pieds antérieurs, à moins qu'elle ne soit disposée obliquement; des poteaux ou consoles, placés dans les endroits correspondants aux points de séparation des chevaux et destinés d'ailleurs à supporter les cloisons des stalles ou les bat-flancs, n'ont pas cet inconvénient. Anciennement, on faisait toutes les *mangeoires* en bois ou en pierre. Bourgelat préférait celles en pierre, comme étant plus faciles à nettoyer, pouvant servir d'abreuvoir et n'étant pas susceptibles de pourrir et de répandre une mauvaise odeur. Le bord libre des *mangeoires* en bois doit être garni d'une plaque métallique, d'une lame de zinc ou de tôle, pour empêcher les chevaux de le ronger. Autant que possible, le fond doit être recouvert de la même manière. Aujourd'hui, on fait surtout les *mangeoires* en fonte. Elles sont d'un prix peu élevé, durent longtemps et sont faciles à nettoyer; elles méritent à tous égards la préférence. Il n'y a que les *mangeoires* en bois qui s'étendent d'une extrémité à l'autre de l'écurie; celles en pierre et en fer sont disposées en auge. Elles doivent avoir une longueur à peu près égale à la largeur de la stalle. Les petites *mangeoires*, celles surtout qui sont rondes, en coquille, laissent perdre beaucoup d'avoine. Cet inconvénient a lieu principalement dans les écuries où il y a plusieurs chevaux, où les animaux, étant distraits ou tourmentés par les insectes, tournent souvent la tête de côté pendant qu'ils mangent. Dans les écuries doubles, les *mangeoires* sont fixées quelquefois au mur de l'écurie, et alors le couloir est placé au milieu de l'écurie.

C'est à la *mangeoire*, ordinairement, que sont adaptés les moyens d'attache, qu'il importe de bien connaître; car là se trouve une cause d'accidents fréquents, connue de tout le monde sous le nom de *prise de longe*. Le trou pratiqué sur le bord de la *mangeoire*, ou l'anneau en fer fixé en avant et dans lequel passe la longe, nécessite pour celle-ci un excès de longueur qui fait que l'animal s'y embarrasse parfois l'un des membres ou même le cou, dans les mouvements qu'il exécute pour se coucher, se lever ou se gratter. Il en résulte toujours des lésions ou des blessures plus ou moins graves, dont le moindre inconvénient est une incapacité de travail. Des différentes manières d'attacher les chevaux, deux seulement doivent être pratiquées. On fixe à la *mangeoire* ou aux poteaux qui la supportent des anneaux dans lesquels on passe les longes; aux extrémités de celles-ci sont attachés des billots dont le diamètre dépasse celui des anneaux; ces billots reçoivent la longe, qui, nouée à son extrémité, ne peut pas être retirée, et par leur poids, opposé à la traction du cheval, ils empêchent la longe de se replier sur elle-même; de cette manière on peut laisser à chaque cheval une longe assez longue pour qu'il puisse à son aise manger et se coucher; et cependant, la longe étant toujours tendue, ne peut pas former des anses et produire des enchevêtrures et autres accidents auxquels sont exposés les chevaux qui s'entravent. On peut encore avec avantage employer le moyen suivant : on fixe verticalement devant chaque cheval une barre de fer éloignée du mur de 0m,5 à 0m,6. Un anneau mobile embrasse cette barre, on attache ensuite la longe à cet anneau, qui est élevé, amené contre la *mangeoire*, quand les chevaux mangent au râtelier, mais qui, lorsqu'ils se couchent, descend près du sol. Avec cette barre, une longe de 0m,60 à 0m,80 permet aux chevaux de se coucher, de manger, sans les laisser exposés à s'entraver; toutefois, l'anneau doit être retenu, quand les chevaux sont couchés, à une hauteur de 0m,30 au moins au-dessus du sol. Lorsque les chevaux tourmentent leurs voisins, si on ne peut pas les mettre dans des stalles fermées, on les attache avec deux longes placées l'une à droite, l'autre à gauche; ils peuvent avancer et reculer à volonté, mais ne peuvent pas contrarier les animaux qui sont à côté d'eux

MANGEOTER ou **MANGEOTTER** v. n. ou intr. (man-jo-té — rad. *manger*). Fam. Manger peu ou sans appétit. ‖ Manger souvent, en petite quantité.

MANGER v. a. ou tr. (man-jé — lat. *manducare*, fréquentatif de *mandere*, manger. Delâtre rapporte ce mot, par le changement de *r* en *n*, à la racine sanscrite *mard*, broyer, mordre; mais l'étymologie de ce mot est présentée d'une autre façon par Corssen. Ce savant rattache, en effet, *mandere* à la racine *mad*, enivrer, être ivre, dont le sens primitif est mouiller, être mouillé; de là aussi *madayâmi*, enivrer, rassasier, le grec *madaô*, se dissoudre, se fondre, et *masaourai*, mouiller, mâcher, que d'autres rapportent cependant à la racine sanscrite *makch*, *maks*, broyer, pétrir. Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o*: *Je mangeai, nous mangeons*). Mâcher et avaler : MANGER *du pain.* MANGER *des fruits.* MANGER *des huîtres. Dis-moi ce que tu* MANGES, *je te dirai ce que tu es.* (Brill.-Sav.) *Plusieurs millions de Français ne* MANGENT *pas d'autre viande qu'un atome de salé, qu'ils mettent dans leur soupe.* (Mich. Chev.) *Les Ecossais* MANGENT *du pain d'avoine.* (Maquel.) *Ne faites pas* MANGER *à autrui ce que vous ne voudriez pas* MANGER. (Toussenel.)

— Tirer sa subsistance de : *On a presque regret d'être homme quand on songe aux malheureux dont il faut* MANGER *le sang.* (J.-J. Rouss.)

— Entamer, ronger : *La rouille* MANGE *le fer. La poussière* MANGE *le drap. Une rivière qui* MANGE *ses bords.* ‖ Consumer, absorber : *Ce poêle* MANGE *beaucoup de combustible. Ces légumes* MANGENT *énormément de beurre.*

— Dépenser follement, prodiguer, dissiper : *En moins d'un an, il* A MANGÉ *la succession de son père.*

— Piller, exploiter; ruiner; gruger : *Toutes les villes de Picardie regorgent de soldats qui* MANGENT *le peuple.* (Gui Patin.) *Nous plumons une coquette, la coquette* MANGE *un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres.* (Le Sage.)

Des chicaneurs viendront nous *manger* jusqu'à
Et nous ne dirons mot! . . . . . . [l'âme.

RACINE.

— Fam. Oublier, omettre, ne pas faire : MANGER *une commission.* MANGER *un ordre.* ‖ Prononcer peu distinctement : MANGER *ses mots.*

— Pop. Subir : MANGER *des coups de bâton.* MANGER *de la prison.*

— *Manger quelqu'un*, S'emporter beaucoup contre lui : *Ne lui dites pas que je vous ai parlé : il* ME MANGERAIT. *Si elle savait que je vous ai conté cette histoire, elle* ME MANGERAIT ‖ *Ne pas manger quelqu'un*, N'être pas redoutable pour lui : *Allez donc, on* NE VOUS MANGERA PAS. ‖ *Avez-vous peur qu'on vous mange?* Se dit pour rassurer quelqu'un, pour lui reprocher des craintes ou une timidité ridicule. ‖ *Manger quelqu'un, quelque chose des yeux*, Regarder quelqu'un, quelque chose avec convoitise ou avec passion ‖ *Manger à quelqu'un le blanc des yeux*, Se courroucer fort contre lui. ‖ *Manger quelqu'un avec un grain de sel, à la croque au sel*, Etre bien plus fort que lui.

— *Manger de caresses, de baisers*, ou simplement *Manger*, Combler de caresses, prodiguer les preuves d'amour, de tendresse à : MANGER *ses enfants de baisers.*

Sans cesse nuit et jour je te caresserai,
Je te bouchonnerai, baiserai, *mangerai.*

MOLIÈRE.

— *Manger son blé en herbe* ou *en vert*, Dépenser par anticipation de l'argent qu'on aura, qu'on espère avoir plus tard.

— *Manger de la vache enragée*, Subir de rudes privations.

— *Manger son pain dans sa poche*, Jouir seul d'une chose, n'en faire part à personne, comme quelqu'un qui, pour éviter de partager son pain, le mangerait en cachette, sans le tirer de sa poche.

— *Manger son pain blanc le premier*, Etre dans une situation heureuse ou agréable, pour tomber ensuite dans une autre qui ne l'est pas.

— *Manger le pain du roi*, A signifié Etre soldat.

— *Manger les crucifix*, Etre d'une dévotion outrée.

— *Manger de la poudre*, Combattre courageusement :

Comme un vieux grenadier il *mange de la poudre*,
Et se jette au canon en criant : Liberté !

A. BARBIER.

— *Bon à manger*, Propre à servir de nourriture. *Il faut laisser ces poires mûrir davantage; elles ne sont pas encore* BONNES À MANGER.

Que Dieu me garde d'outrager
Des choses *bonnes à manger !*

BERCHOUX.

— *Donner à manger*, Tenir un établissement où le public mange pour son argent : *Un hôtel où l'on* DONNE À MANGER. *Un café où l'on ne* DONNE *pas* À MANGER.

— *Etre à manger*, Etre charmant, adorable : *Pauline* EST *une petite fille* À MANGER. (Mme de Sév.) ‖ On dit plutôt ÊTRE À CROQUER.

— *Vouloir en manger*, Provoquer les coups, chercher en quelque sorte à se faire battre : *Je vois que tu* VEUX EN MANGER; *eh bien ! attends, tu en auras.*

— *On en mangerait*, Se dit d'une chose où même d'une personne extrêmement bonne : *Quel bon petit caractère !* ON EN MANGERAIT.

— *Savoir bien son pain manger*, Entendre ses affaires, ses intérêts.

— *Se laisser manger la laine sur le dos*, Se laisser gruger : *Je comprends maintenant pourquoi mon père avait toujours quelque procès : c'était pour ne pas* SE LAISSER MANGER LA LAINE SUR LE DOS. (P.-L. Courier.)

— *Etre bête à manger du foin*, Etre excessivement bête, tout à fait stupide.

— *Cela ne mange point de pain*, Se dit des objets qui ne coûtent aucun entretien.

— *Voilà ce que les rats n'ont point mangé*, Se dit en montrant quelque chose qu'on avait caché avec quelque mystère, et qu'on exhibe lorsque l'occasion s'en présente.

— Prov. *Les gros poissons* ou *les gros mangent les petits*, Les gens puissants, influents, écrasent, oppriment les faibles, les malheureux : *Je m'aperçois tous les jours que* LES GROS POISSONS MANGENT LES PETITS. (Mme de Sév.) *Les hommes sont comme les animaux ;* LES GROS MANGENT LES PETITS, *et les petits les piquent.* (Volt.) ‖ *Qui se fait brebis le loup le mange*, On est victime de sa propre bonté. ‖ *Brebis comptées, le loup les mange*, Quand on a bien pris toutes les précautions, quelque circonstance imprévue les rend inutiles. ‖ *La lune mange les nuages*, Quand la lune se lève, les nuages se dissipent.

— Jeux. *Manger les cartes marquantes*, Les prendre avec des cartes supérieures.

— Mar. *Manger le vent*, L'intercepter, le masquer : *Le promontoire nous* MANGEAIT *encore* LE VENT. ‖ *Manger un navire*, Se dit des vagues, lorsqu'elles viennent laver le pont. ‖ *Manger du sable*, Retourner le sablier avant que le sable soit complètement écoulé.

— Manége. *Manger le chemin*, Se dit d'un cheval qui avance très-vite.

— v. n. ou intr. Prendre de la nourriture : *Il faut* MANGER *pour vivre, et non vivre pour* MANGER. (Mol.) *Le Créateur, en invitant l'homme à* MANGER *pour vivre, l'y invite par l'appétit et l'en récompense par le plaisir.* (Brill.-Sav.) MANGER *peu et souvent, c'est bien plus profitable que de* MANGER *rarement et beaucoup à la fois.* (Raspail.) *Le premier mal de l'homme, le mal instant, le mal constant, c'est le besoin de* MANGER. (E. Pelletan.) *Qui* MANGE *moins qu'il ne doit ne tarde point à souffrir, mais qui* MANGE *plus qu'il ne peut digérer se nourrit moins qu'il ne faut et par conséquent doit maigrir.* (L. Cruveilhier.)

Lorsque j'ai bien *mangé*, mon âme est ferme à tout
Et le plus grand revers n'en viendrait pas à bout.

MOLIÈRE.

A tout prix il faut que je *mange ;*
Rien ne saurait m'en empêcher;
Que le bon Dieu m'envoie un ange,
Je le plume pour l'embrocher.

HÉG. MOREAU.

— Prendre un repas, ses repas : MANGER *en famille.* MANGER *au restaurant.* MANGER *à la maison.* MANGER *dehors.* MANGER *seul, c'est* MANGER *comme les lions et les loups.* (St-Evrem.)

— Être traité : *On* MANGE *bien chez M. le baron X. C'est un restaurant fort cher où l'on* MANGE *mal.*

— Fig. Se nourrir, être entretenu : *Plaignons, à l'égal des estomacs, les esprits qui ne* MANGENT *pas.* (V. Hugo.)

— *Donner à manger*, Offrir des aliments, présenter de la nourriture : DONNER À MANGER *aux poules, aux chevaux, aux cochons. L'Angleterre perdit une année* 1,800,000 *citoyens d'une maladie étrange, dont les symptômes disparaissaient quand on* DONNAIT À MANGER *aux malades.* (Toussenel.) ‖ Inviter à dîner, offrir à déjeuner, à dîner : *C'est un avare qui ne* DONNE *jamais* À MANGER *à personne.* (Acad.)

— *Manger comme quatre, manger comme un batteur en grange*, Manger beaucoup; être vorace, glouton.

— *Manger sa faim, son besoin*, Manger de manière à assouvir sa faim : *Le peuple ne* MANGEAIT *pas la moitié de* SON BESOIN *durant les guerres d'invasion au moyen âge.* (Volt.)

— *Manger dans la main à quelqu'un*, Etre familier avec lui; se dit par comparaison avec les animaux privés, qui viennent manger dans la main de leur maître : *Je laisserai toujours les braves gens* ME MANGER DANS LA MAIN, *et aux méchants je leur fermerai la porte au nez.* (Damas-Hinard.)

— *Il y a à boire et à manger*, Se dit en parlant d'une boisson très-épaisse : IL Y A À BOIRE ET À MANGER *dans les vins du Midi.* ‖ Fig. Il y a du bon et du mauvais, du pour et du contre : IL Y A À BOIRE ET À MANGER *dans tout cela.* (Balz.)

— Prov. *L'appétit vient en mangeant*, Quand on a mangé un peu, on se sent plus d'appétit : L'APPÉTIT VIENT, *dit-on*, EN MANGEANT : *à plus forte raison, il vient en ne mangeant pas.* (Dupin.) ‖ Fig Les désirs, les passions s'accroissent à mesure qu'on les satisfait : *Il a gagné un million, il espère en gagner un autre :* L'APPÉTIT VIENT EN MANGEANT.

— Techn. *Donner à manger à un moulin*, Lui fournir des cannes à sucre à broyer.

Se manger v. pr. Etre mangé : *Les épinards* SE MANGENT *soit au sucre, soit au jus. Le poisson* SE MANGE *avant le rôti. Le sang, les boyaux, les viscères, les pieds et la langue du cochon se préparent et* SE MANGENT (Buff.) *Tout ce qui* SE MANGE *avec plaisir se digère avec facilité.* (B. de St-P)

— S'élider : *En français l'e muet* SE MANGE *devant une voyelle.* (Acad.)

— S'entre-dévorer : *Les rats se tuent,* SE MANGENT *entre eux.* (Buff.) *Dieu n'a pas dit seulement à ses créatures : Croissez et multipliez; il leur a dit aussi :* MANGEZ-VOUS *les unes les autres.* (Toussenel.)

— Fig. Se nuire réciproquement; médire les uns des autres : *Il est dur de passer de gens qui se baisent à gens qui* SE MANGENT. (Volt.)

— *Se manger des yeux,* Se regarder mutuellement d'un œil amoureux, passionné.

— *Se manger jusqu'à la queue*, Se battre avec acharnement. Cette facétie populaire de deux animaux qui s'entre-dévorent, et dont il ne reste que les queues est, dit-on, d'origine irlandaise. Pendant la révolte qui bouleversa l'Irlande en 1798, la ville de Kilkenny avait pour garnison un régiment de Hessois. Ne sachant comment occuper leurs loisirs, les soldats avaient imaginé d'attacher deux chats queue à queue, et de les lâcher ensuite dans la chambrée. On devine quel furieux combat se livraient les pauvres bêtes, combat qui se terminait invariablement par la mort de l'une ou de l'autre, et souvent de toutes deux. Il n'était pas de chambrée où, chaque jour, on ne se donnât une semblable représentation. Le colonel du régiment s'émut, et les officiers reçurent l'ordre de surveiller les chambrées à tour de rôle. De leur côté, et pour ne pas renoncer à leur cruel passe-temps, les soldats établirent une sentinelle qui devait les avertir de l'approche de l'officier de service et leur donner ainsi le temps de mettre les combattants en liberté. Mais un jour, il arriva qu'une de ces sentinelles, perdue dans la contemplation du combat, qu'il dévorait des yeux par l'entrebâillement de la porte, se laissa surprendre. Les coupables allaient être pris en flagrant délit, lorsqu'un d'entre eux, entendant un bruit suspect, trancha d'un seul coup de sabre les deux queues, et d'un bond les chats disparurent par la fenêtre.

L'officier, en entrant, jeta un œil soupçonneux sur les tronçons sanglants. Le loustic de la bande se hâta d'expliquer comment deux chats s'étaient pris de querelle, comment les efforts de ses camarades et les siens avaient été impuissants à séparer les combattants, comment, enfin, ils s'étaient mutuellement dévorés, ne laissant d'eux-mêmes que leurs queues. L'histoire ne dit pas de quelle façon l'officier accueillit cette ingénieuse explication. Toujours est-il que cette plaisanterie est parvenue jusqu'à nous, et que le peuple trouve toujours un nouveau plaisir à rappeler cette bouffonnerie.

— Prov. *Les loups ne se mangent pas entre eux*, Les méchants se soutiennent les uns les autres.

— s. m. Action de manger : *Le trop* MANGER *conduit à l'indigestion.* (A. Martin.) *En tout pays, mettez-vous peu à peu aux habitudes locales pour le boire et le* MANGER. (Raspail.)

— Ce qu'on mange; nourriture, mets : *La chair du bruant fou est un très-bon* MANGER. (Buff.)

> J'ai des fruits, j'ai du lait : ce n'est peut-être pas,
> De nos seigneurs les ours le *manger* ordinaire.
>
> LA FONTAINE.

— *Perdre le boire et le manger*, Se laisser accabler par quelque passion violente, par quelque grand chagrin : *Il faut savoir paraître accablé d'affaires, savoir à propos* PERDRE LE BOIRE ET LE MANGER. (La Bruy.)

— Prov. *A petit manger bien boire*, Il faut compenser par la boisson l'insuffisance de nourriture.

— Infus. *Manger de la baleine*, Animalcule rougeâtre, abondant dans certaines eaux fréquentées par les baleines.

— Bot. *Manger des oiseaux*, Calebasse de Guinée et d'Amérique.

— **Allus. littér. Manger l'herbe d'autrui!** Hémistiche de la fable les *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

MANGERIE s. f. (man-je-rî — rad. *manger*). Action de manger beaucoup : *L'étoile de la* MANGERIE *s'est mise en ce pays, malgré moi.* (Mme de Sév.)

— Fig. Exactions; action des gens qui absorbent beaucoup d'argent : *Les* MANGERIES *des gens de justice sont effroyables.* (Acad.) ‖ Lieu où l'on se mange, où l'on se nuit réciproquement : *Le monde est une* MANGERIE.

MANGET (Jean-Jacques), médecin et savant suisse, né à Genève en 1652, mort en 1742. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il apprit la médecine sans autre secours que les livres, se fit recevoir docteur, et devint en 1699 premier médecin honoraire de l'électeur de Brandebourg. Manget a rendu de grands services à l'étude des sciences médicales, en reproduisant sous le titre commun de *Bibliotheca* un grand nombre d'ouvrages sur la médecine, la chirurgie, l'anatomie, la pharmacie, la chimie et l'alchimie, qu'il était difficile de se procurer séparément. La plus curieuse de ces compilations est la *Bibliotheca chemica curiosa* (1702, 2 vol. in-fol.), qui renferme à peu près tout ce qu'on peut trouver dans les traités d'alchimie. Citons encore de lui : *Theatrum anatomicum* (1716-1717, 1 vol. in-fol.); *Traité de la peste, recueilli des meilleurs auteurs anciens et modernes* (1721, 2 vol. in-12); *Bibliotheca scriptorum medicorum veterum et recentium* (1731, 4 vol. in-fol.).

MANGET (Guillaume), protestant français. V. MAUGET.

MANGE-TOUT s. m. Fam Personne qui dissipe follement son avoir : *Il ressemble à son frère aîné; ils sont tous deux des* MANGE-TOUT. *Ta femme te ruinera, c'est un* MANGE-TOUT.

— Hortic. Nom vulgaire d'une variété de pois cultivé, dont la cosse se mange aussi bien que les grains. ‖ Variété de haricot dont on mange la cosse avec le grain, bien que la cosse soit déjà jaune et le grain très-développé.

MANGEUR, EUSE s. (man-jeur, eu-ze — rad. *manger*). Personne qui mange : *Chaque* MANGEUR, *chez les Romains, avait ses parfumeurs et ses esclaves qui le servaient.* (Cussy.) *Un bon cheval de chasse doit être bon* MANGEUR *et nullement délicat.* (E. Chapus.) ‖ Personne qui aime à manger beaucoup ou à manger de bonnes choses : *Il n'y a qu'un pays qui convienne complétement au* MANGEUR, *c'est la France, et surtout Paris.* (Cussy.)

— Personne qui mange d'une certaine manière déterminée : *Un grand* MANGEUR. *Un petit* MANGEUR. *Un* MANGEUR *délicat. Les grands* MANGEURS *sont ordinairement de petits penseurs; leur esprit suffoque sous la graisse et le sang.* (Debreyne.)

— Fig. Personne prodigue, dissipateur : *La fortune de sa femme y a passé; cela n'est pas étonnant, c'est un* MANGEUR. ‖ Personne qui exploite les autres, qui vit aux dépens des autres :

> Nous ne trouvons que trop de *mangeurs* ici-bas;
> Ceux-ci sont courtisans, ceux-là sont magistrats.
>
> LA FONTAINE.

— *Mangeurs de pommes*, Sobriquet donné aux Normands.

— *Mangeurs de grenouilles*, Sobriquet donné aux Français par les Anglais. V. GRENOUILLE.

— *Mangeur de gens, Mangeur d'enfants*, Homme brutal ou fanfaron :

> L'exemple est un dangereux leurre :
> Tous les *mangeurs de gens* ne sont pas grands seigneurs;
> Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.
>
> LA FONTAINE.

— *Mangeur de crucifix, mangeur de saints*, Faux dévot ou dévot exagéré.

— *Mangeur de viandes apprêtées*, Fainéant, paresseux, qui préfère se mettre à une table servie que de gagner son pain.

— Ethnogr. *Mangeurs de terre*, Nom donné à des peuplades qui mangent certaines substances argileuses.

— Anc. cout. Nom donné, pendant le moyen âge, aux garnisaires envoyés dans une maison pour y vivre à discrétion jusqu'à payement intégral d'une dette : *Il fut interdit aux baillis d'envoyer des* MANGEURS *dans les biens ecclésiastiques, par un concile tenu à Château-Gontier en* 1268. *Philippe le Bel défendit, en* 1304, *d'envoyer des* MANGEURS *chez les débiteurs insolvables.*

— Mar. *Mangeurs de fromage,* Terme de mépris par lequel les matelots désignaient les Hollandais au XVIIIe siècle : *M. de Ruyter a été nommé généralissime des armées de ces* MANGEURS DE FROMAGE. (E. Sue.)

— Mamm. *Mangeur de fourmis*, Fourmilier, tamanoir et cochon d'Inde.

— Erpét. *Mangeurs de chèvres, Mangeurs de rats*, Serpents du groupe des boas, qui habitent l'Amérique et se nourrissent de mammifères proportionnés à leur taille et à leur force.

— Ornith. *Mangeur de noyaux*, Nom vulgaire du gros-bec. ‖ *Mangeur de vers,* Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. ‖ *Mangeur de riz*, Espèce d'ortolan et de gros-bec. ‖ *Mangeur d'abeilles*, Guêpier. ‖ *Mangeur de poivre*, Toucan.

— Ichthyol. *Mangeur d'appât*, Nom vulgaire du baliste noir.

— Annél. *Mangeur de pierre*, Nom vulgaire d'un petit ver qu'on rencontre dans l'ardoise.

— Entom. *Mangeur de poires,* Espèce de papillon nocturne, du groupe des pyrales, dont la chenille vit dans les poires, et surtout dans celles dont la chair est sucrée.

— **Encycl.** Ethnogr. *Mangeurs de terre.* Les Ottomaques, sauvages des sources de l'Orénoque, ne trouvent rien à manger dans la saison des débordements de ce fleuve, et ne savent apparemment rien se procurer du dehors. Dans cette détresse, ils ont recours à une argile qu'ils pétrissent en boules, et qu'ils mangent ensuite; mais cette triste nourriture les réduit à une maigreur extrême. On a trouvé quelquefois chez les nègres de certaines îles une sorte d'avidité pour manger l'argile; mais il semble que ce soit plutôt une maladie qu'un goût naturel.

Mangeur de fer (LE), drame en cinq actes, de M. Ed. Plouvier (théâtre de l'Ambigu, 28 avril 1866). C'est un de ces drames ténébreux qui rappellent les beaux temps du boulevard du crime; il est solidement charpenté, mais l'auteur ne semble pas s'être préoccupé de la vraisemblance; il n'a visé qu'à offrir des scènes imprévues et des coups de théâtre violents. Le mangeur de fer, Phénix Porion, est un bandit d'une audace et d'une astuce incroyables, qui veut s'emparer de l'immense fortune des ducs de Blamont : il prépare de loin ce résultat en élevant une jeune fille qu'il se propose de faire passer pour la dernière des d'Hauberteuil; il l'introduira dans la maison du duc, celui-ci ne manquera pas de l'aimer, alors Diane empoisonnera la duchesse, épousera le veuf, qu'on enverra rejoindre dans la tombe sa première femme, et alors Phénix ouvrira le ventre aux millions. Et tout arrive comme il l'avait prédit; car les combinaisons du mangeur de fer sont immanquables, sauf que Diane n'épouse pas le duc; elle en aime un autre, un substitut, ce qui ne peut faire l'affaire de Phénix. Il veut la contraindre, elle se révolte. Une fille du duc ayant conçu des soupçons sur la mort de sa mère provoque une enquête : Diane alors avoue tout au substitut. Pendant ce temps, la police traque le mangeur de fer, qui lui échappe toujours, déguisé tantôt en dandy, tantôt en musicien ambulant, et qui fait de temps à autre, dans ces travestissements, de sinistres apparitions à l'hôtel de Blamont. Diane enfin révèle à la police un rendez-vous qu'elle doit avoir au cabaret du *Soleil-Rouge* avec l'insaisissable brigand, et l'agent Roch, dont il a tué la fille, s'engage à le prendre; il se déguise en marchand de bonbons. Une lutte terrible a lieu dans le cabaret; l'agent tombe frappé d'un coup de couteau, mais Phénix est pris. Confronté dans l'hôtel de Blamont avec ceux qui ont cru l'avoir déjà aperçu, il est reconnu et avoue le meurtre de la duchesse; mais il dénonce comme ses complices Diane et le duc. Celui-ci est innocent et bientôt la vérité est connue; Diane, la vraie coupable, échappe, grâce à la connivence du substitut qui veut toujours l'épouser. Phénix, qui s'est échappé, revient le jour du mariage de Diane; il se présente comme un d'Hauberteuil et empoisonne la fiancée en lui passant au cou son cadeau de noce, un collier contenant un toxique violent. Il est vengé.

Toutes ces péripéties se heurtent, l'intrigue s'entrelace en nœuds inextricables, les coups de scène se succèdent et ne laissent pas respirer. Il ne manque à ces combinaisons dramatiques que de se mouvoir dans une action possible.

MANGEURE s. f. (man-ju-re — rad. *manger*). Portion enlevée d'une étoffe, d'une substance, par un animal qui l'a rongée : *Ces mouchoirs sont criblés de* MANGEURES *de souris. Il y a des* MANGEURES *de vers dans mon paletot.*

— Véner. Pâture du sanglier.

MANGEY (Thomas), érudit anglais, né à Leeds en 1684, mort à Durham en 1755. Il fut chapelain de l'évêque de Londres, puis chanoine de Durham (1721). On a de lui : *Discours pratiques sur l'Oraison dominicale* (Londres, 1716, in-8°), et une édition estimée des *Œuvres de Philon le Juif* (1742, 2 vol. in-fol.).

MANGI, nom que donnent Marco-Polo et Mandeville à une province de la Chine, qu'ils placent auprès du Cathay.

MANGIA (archipel), groupe d'îles de l'Océanie. V. COOK (îles de).

MANGIER s. m. (man-jié). Bot. Syn. de MANGUIER.

MANGIFÈRE s. f. (man-ji-fè-re). Bot. Nom scientifique du manguier.

MANGILI (Joseph), naturaliste italien, né à Caprino, près de Bergame, en 1767, mort à Pavie en 1829. D'abord professeur de belles-lettres, il se fit ensuite recevoir docteur en médecine, et succéda à Spallanzani comme professeur de médecine et d'histoire naturelle à Pavie en 1799. Il organisa et enrichit beaucoup le musée de cette ville. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *Saggio di osservazioni per servire alla storia dei mamsoggetti a periodico letargo* (Milan, 1807, in-8°); *Brevi cenni sulla epistola zootomica del professore Otto di Breslavia* (Pavie, 1823, in-8°), où il propose l'ammoniaque comme antidote au venin de la vipère.

MANGIN (DE), écrivain ecclésiastique français, mort vers 1780. Docteur en théologie et licencié en droit, il devint grand vicaire de l'évêque de Langres et composa, entre autres écrits : *Introduction au saint ministère* (Paris, 1750, 12 vol.); *Histoire ecclésiastique et civile, etc., du diocèse de Langres* (Paris, 1765, 3 vol.), ouvrage médiocre et inachevé; la *Science des confesseurs* (Paris, 1757, 6 vol.), etc. On lui attribue : *Histoire générale et particulière de l'électricité* (Paris, 1753, 3 vol. in-12).

MANGIN, inventeur français, né à Mayence, mort à Salzbourg en 1800. Il servit dans l'armée française, devint adjudant général et mourut d'une blessure reçue à Salzbourg. Il est l'inventeur du *scaphandre*, dont on fit l'expérience en 1798, machine propre à soutenir un homme sur l'eau dans une position verticale, et destinée à favoriser le passage des rivières par des corps entiers sans ponts ni bateaux.

MANGIN (Jean-Henri-Claude), magistrat et administrateur français, né à Metz en 1786, mort à Paris en 1835. Il était apprenti menuisier lorsqu'un ex-jésuite le recueillit chez lui et lui fit faire son droit. Dès l'âge de seize ans, Mangin plaida à Metz où, au bout de quelques années, il eut une belle clientèle, fut nommé, en 1816, procureur du roi dans la même ville et, en 1821, procureur général à la cour de Poitiers. Ce fut lui qui, l'année suivante, poursuivit l'infortuné général Berton et porta la parole de façon à soulever contre lui l'indignation publique. Foy, Benjamin Constant, Kératry, violemment attaqués dans son réquisitoire, portèrent contre lui, mais sans résultat, une plainte en diffamation. L'ardeur de son zèle royaliste fit nommer Mangin conseiller à la cour de cassation en 1827 et, deux ans plus tard, préfet de police. Cette dernière nomination fut on ne peut plus mal accueillie par les Parisiens. A la suite de la révolution de juillet 1830, il dut se réfugier à Bruxelles, où le suivit son impopularité. De retour en France en 1834, il venait de reprendre comme avocat sa place au barreau de Metz lorsqu'il mourut subitement. On a de lui quelques ouvrages : *Traité de l'action publique et de l'action civile* (1835, 2 vol.); *Traité des procès-verbaux* (1839); *Traité de l'instruction écrite* (1847, 2 vol. in-8°), mis en ordre et publié par M. Faustin Hélie.

MANGIN (Arthur), écrivain et vulgarisareur, né à Paris en 1824. Il se tourna de bonne heure vers l'étude des sciences, particulièrement de la chimie, se mêla activement au mouvement réformiste qui provoqua la révolution de février 1848, et obtint après la proclamation de la République un emploi au ministère de l'instruction publique, emploi qu'il ne conserva que quelques mois. Depuis lors, M. Mangin s'est occupé d'une façon toute spéciale de travaux scientifiques dans un but de vulgarisation. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans le *Nouveau journal des connaissances utiles*, dans le *Musée des familles*, le *Magasin pittoresque*, le *Phare de la Loire*, le *Correspondant*, le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, etc., il a fait paraître, à l'exemple de MM. Figuier, Flammarion et Fonvielle, de nombreuses publications illustrées qui ont eu du succès. Nous citerons : *Navigation aérienne* (1855, in-12); *Variétés industrielles* (1856, in-12); les *Savants illustres de la France* (1857, in-8°); le *Cacao et le chocolat* (1860, in-12); *Merveilles de l'industrie* (1858, in-8°); le *Feu du ciel* (1861, in-12); la *Révolte au Bengale en* 1857 *et* 1858 (1861, in-8°); *Histoire naturelle de l'homme* (1862, in-16); *Voyage scientifique autour de ma chambre*, avec une préface scientifique de Pitre-Chevalier (1862, in-18); *Voyages et découvertes outre-mer au* XIXe *siècle* (Tours, 1862, in-8°); *De l'usurpation des titres commerciaux* (1863, in-8°); les *Mystères de l'Océan* (Tours, 1864, in-8°); l'*Air et le monde aérien* (Tours, 1864, in-8°); le *Désert et le monde sauvage* (Tours, 1865, in-8°); les *Jardins*, histoire et description (Tours, 1867, in-fol.), ouvrage édité avec un grand luxe; les *Poisons* (Tours, 1869, in-fol.); *Nos ennemis et nos alliés*, études zoologiques (1870, in-8°); l'*Homme et la bête* (1871, in-8°); *Pierres et métaux* (1871, in-8°), etc.

MANGIUM s. m. (man-ji-omm). Bot. Syn. de BRUGUIÈRE.

MANGKASSAR s. m. (man-ka-sar). Linguist. Idiome des Célèbes.

MANGKASSAR, ville de l'île Célèbes. V. MACASSAR.

MANGLARD (Adrien), peintre français, né à Lyon en 1695, mort à Rome en 1760. Élève du Flamand Van der Cabel, qui était venu se fixer en France, il alla compléter ses études à Rome, où il passa la plus grande partie de sa vie. Cet artiste, qui acquit beaucoup de réputation en peignant des paysages et des tableaux de marine, fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1736. On voit de lui au Louvre un tableau intitulé : le *Naufrage.* C'est sous la direction de Manglard que le célèbre Joseph Vernet apprit la peinture.

MANGLE s. f. (man-gle). Bot. Fruit du manglier. Quelques-uns font ce mot masculin. ‖ Manglier lui-même : *Il fallait traverser une forêt qui bordait le rivage, forêt composée de ces* MANGLES *qui croissent surtout dans les lieux que la mer inonde.* (E. Gonzalès.)

MANGLER v. a. ou tr. (man-glé). Emmancher. ‖ Vieux mot.

MANGLIER s. m. (man-glié). Bot. Syn. de PALÉTUVIER.

MANGLIÉTIE s. f. (man-gli-é-sî). Bot. Genre de magnoliées du Népaul et de Java.

— **Encycl.** Les *mangliéties* sont des arbres à feuilles alternes, pétiolées, entières, à fleurs solitaires à l'extrémité des rameaux, très-odorantes; le fruit se compose de petites capsules, réunies en une sorte de cône. Ce genre ressemble beaucoup aux magnoliers, aux dépens desquels il a été formé; il comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent au Népaul et à Java. Leur bois dur, à grain fin, presque indestructible, est propre à des usages économiques.

La *mangliétie* glauque est un arbre élégant, qui atteint jusqu'à 20 mètres de hauteur; ses rameaux étalés, verticillés, lisses, d'un brun foncé, portent des feuilles lancéolées, larges, d'un beau vert en dessus, très-glauques en dessous; les fleurs sont grandes, à pétales chiffonnés, d'un beau jaune pâle; le fruit est un cône verdâtre ponctué de blanc. Cet arbre croît dans les forêts montagneuses de Java, à une altitude de plus de 1,000 mètres. Son bois, blanc et d'une grande ténacité, est propre aux ouvrages de tour, mais on l'emploie rarement à cet usage, parce que l'arbre croît dans des lieux trop éloignés des centres d'habitation. « Mais il a, dit F. Gérard, une telle réputation d'incorruptibilité, que les Sundas, depuis un temps immémorial, s'en servent pour fabriquer leurs cercueils, si l'on peut donner ce nom à deux planches non jointes, dont l'une se met sous le mort et l'autre le recouvre. Ils agissent ainsi dans la persuasion que, sous la terre même, le bois de cet arbre conserve la propriété de résister à toute corruption, et que par conséquent il défend les cadavres contre la putréfaction. »

La *mangliétie superbe*, aussi élégante que la précédente, s'en distingue par sa taille un peu plus petite, ses feuilles réticulées, ses bourgeons couverts d'un duvet couleur de rouille. Ses fleurs sont très-grandes et d'un jaune teinté de rose; le fruit est un cône ovoïde à écailles imbriquées et très-serrées. Cette espèce croît dans les montagnes du Népaul. Son bois, d'un jaune pâle, d'un grain fin et serré, est d'un très-bon emploi pour tous les ouvrages de tour et de tabletterie.

Les *mangliéties* sont à peine connues en Europe à l'état vivant; on ne les trouve que dans quelques rares jardins botaniques. Ces arbres mériteraient cependant d'être répandus dans les jardins d'agrément, tant pour la beauté de leur port que pour l'odeur suave de leurs fleurs; on pourrait les cultiver comme les michébies; ils se propagent facilement de marcottes faites sur le bois aoûté et dans la terre humide.

MANGLIEUX, bourg et comm. de France (Puy-de-Dôme), arrond. et à 30 kilom. de Clermont-Ferrand, cant. de Vic-le-Comte; 1737 hab. Manglieux possède une église fort curieuse, fondée au VIIe siècle par saint Genès et restaurée du XIVe au XVe siècle. L'édifice originaire, de style roman, sur lequel on a enté plus tard l'architecture ogivale, présente encore toute une partie en moellons de petit appareil, dans laquelle se trouvent des briques romaines supportées par de petits modillons en pierre. L'intérieur ne manque pas de majesté. « La tribune située au-dessus du narthex, dit M. Thévenot, a un caractère monumental grandiose et sévère, dont il y a peu d'exemples en Auvergne. Sa décoration, large et simple, l'élévation de ses voûtes, son étendue qui occupe tout l'intérieur du massif rappellent les traditions trop négligées du moyen âge de la belle architecture romane. » Le chœur est couvert par une toiture qui date du XIe siècle. Mentionnons en terminant de nombreux débris romains, des fûts de colonnes ioniques et un bénitier de marbre, de forme hexagone, supporté par une colonne de même matière. L'église de Manglieux est dans un état de délabrement dont devrait s'émouvoir la commission des monuments historiques.

MANGLILLE s. f. (man-gli-lle; *ll* mll). Bot. Syn. de MYRSINE.

MANGOLDT (Hans DE), économiste allemand, né à Dresde en 1824, mort en 1868. Pour obéir aux désirs de son père, qui était président de la cour d'appel de Zwickau, il étudia la science financière et l'économie politique à l'université de Leipzig. La part active qu'il prit aux mouvements des étudiants le força à interrompre quelque temps ses études, qu'il reprit ensuite avec une nouvelle ardeur. En 1849, vers la fin du ministère de Mars, il rédigea le *Journal de Dresde*, et travailla en même temps dans le but d'embrasser la carrière diplomatique. Mais après la dissolution des états de Saxe et le rétablissement de la constitution de 1831, il quitta le pays et se rendit à Weimar, où il fut, jusqu'en 1855, rédacteur en chef de la *Gazette de Weimar*. Plus tard il se fit recevoir agrégé d'économie sociale à l'université de Gœttingue et obtint une chaire de cette science à l'université de Fribourg-en-Brisgau. Il a laissé deux ouvrages estimés, savoir : *Théorie du gain des entrepreneurs* (Leipzig, 1855), et *Plan d'une théorie de l'économie sociale* (Stuttgard, 1863).

MANGON (Hervé), ingénieur et écrivain, né à Paris en 1821. Il est devenu ingénieur en chef des ponts et chaussées et professeur de travaux agricoles et de génie rural au Conservatoire des arts et métiers de Paris. En janvier 1872, M. Mangon a remplacé Payen comme membre de l'Académie des sciences. On doit à ce savant plusieurs ouvrages estimés : *Etudes sur les irrigations de la Campine et les travaux analogues de la Sologne et d'autres parties de la France* (Paris, 1850, in-8°); *Etudes sur le drainage au point de vue pratique et administratif* (1853, in-8°); *Agriculture* (1854, in-8°); *Machines et instruments d'agriculture* (1863, in-8°); *Expériences sur l'emploi des eaux dans les irrigations sous différents climats* (1863, in-8°); *Instructions pratiques sur le drainage* (1862, in-8°), etc.

MANGON DE LALANDE (Charles-Florent-Jacques), archéologue français, né à Roye (Somme) en 1770, mort à Paris en 1847. Entré dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, il devint inspecteur dans la Manche et successivement directeur dans la Lozère, la Creuse et la Vienne. Il employa ses loisirs à l'étude de l'archéologie, s'engagea d'abord dans une lutte sur la position de la *Samarobriva* de César, qu'il disait être Saint-Quentin; plus tard il s'occupa de fixer la position des populations de l'ancienne Neustrie, mais ses recherches sur des antiquités moins reculées sont plus solides. On a de lui : *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire* (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*); *Mémoire sur l'antiquité des peuples de Bayeux* (1832-1835, in-8°); dans le *Recueil de la Société des antiquaires de l'Ouest : Dissertations sur les galeries souterraines de Poitiers, Sur le tombeau romain de Varenilla, Sur la pierre levée de Poitiers, Sur les arènes de Poitiers; Etudes paléographiques sur des inscriptions découvertes en Afrique;* un *Mémorial du département de la Vendée;* et au milieu de ce bagage scientifique, un poëme intitulé : la *Lutte de la pomme* ou le *Jeu de la soule, à Caligny* (1843, in-8°).

MANGONNEAU s. m. (man-go-nô — dimin. du bas-lat. *manganum*, qui vient du grec *manganon*, art, artifice, prestige et machine de guerre, de la même racine que *mêchanê*, machine, proprement ruse, art, puis instrument, machine en général; voir le sanscrit *magh*, *mangh*, tromper, racine que l'on trouve dans le *Dhatup*, bien qu'elle n'ait aucun dérivé en sanscrit; mais elle a fourni un certain nombre de termes aux langues indo-européennes). Ancienne machine de guerre avec laquelle on lançait des pierres, des boulets, des matières incendiaires. ‖ Projectile lancé par cet engin.

— **Encycl.** Cette machine de jet était en usage au moyen âge dans les batailles navales et dans la guerre de siéges, pour lancer des pierres, des boulets de métal et des vases remplis de matières incendiaires. Par extension, on donnait quelquefois le même nom au projectile lui-même. Le *mangonneau* a été confondu par quelques auteurs soit avec la catapulte, soit avec la baliste des anciens, mais il en différait entièrement. Il consistait en une bascule à bras inégaux, dont la plus grande branche portait un panier, une caisse de bois, une poche de cuir ou un nœud de cordes pour recevoir le projectile, et dont la plus petite recevait la force impulsive, tantôt à l'aide d'un contre-poids qui y était fixé, tantôt au moyen d'un ou de plusieurs cordages tirés par des hommes. Le *mangonneau* variait d'ailleurs à l'infini dans ses dimensions et dans la disposition de ses parties, et les modifications qu'il recevait produisaient des machines appelées ***trébuchets***, ***engins à verge***, ***engins volants***, ***couillards***, ***moutons***, ***pierriers*** ou ***pierrières***, etc., dont les différences caractéristiques sont inconnues.

Le *mangonneau* fut encore employé dans les siéges après l'invention du canon : ainsi, en 1339, on voit Jean, duc de Normandie, s'en servir au siége d'Aiguillon. Sous Charles V, cinquante ans après l'introduction des bouches à feu en France, on retrouve encore ces machines chez nous, et il faut aller jusqu'à Charles VII pour en voir cesser l'usage. En 1849, le colonel d'artillerie Favé fit construire à Vincennes un *mangonneau* qui manœuvra d'une manière satisfaisante. Ce modèle est aujourd'hui à Saint-Germain. Un dessin du manuscrit de *Paulus Sanctinus Ducensis* prouve que l'on établissait aussi des *mangonneaux* sur des bateaux. Ces machines se composaient d'un arbre vertical, portant à son sommet deux bras en croix. Aux quatre extrémités de ces bras étaient suspendus des projectiles, que l'on envoyait sur l'ennemi en imprimant à l'arbre, au moyen de cordes, un mouvement rapide de rotation.

« Le *mangonneau* était d'un effet assez puissant pour jeter des cadavres humains; de là l'expression italienne *cadaveri manganati*, que mentionne Grossi, et qui signifie cadavres lancés en manière de projectiles. » (Général Bardin). Nous avons déjà dit qu'on a aussi nommé *mangonneau* le projectile de la machine elle-même, et par extension les projectiles des balistes, des catapultes, etc. « Des *mangonneaux*, projectiles lancés par des balistes, ont eu jusqu'à 4 et 5 mètres de long; ils transperçaient d'un même coup plusieurs rangs d'hommes. » (Général Bardin.)

MANGOSTAN s. m. (man-go-stan). Syn. de MANGOUSTAN.

MANGOSTINE s. f. (man-go-sti-ne — de *mangostan* ou *mangoustan*). Chim. Substance extraite de la gomme que fournit le fruit du mangoustan.

— **Encycl.** Chim. La *mangostine* répond à la formule $C^{20}H^{22}O^{5}$; elle est contenue dans le fruit du *garcinia mangostana*. Pour l'obtenir, on fait bouillir les gousses sèches avec de l'eau pour en extraire le tannin, puis on les traite par l'alcool bouillant. Les solutions alcooliques abandonnées à elles-mêmes déposent la *mangostine* sous la forme d'une substance cristalline jaune, mélangée avec une grande quantité d'une résine jaune amorphe. Pour se débarrasser de ce dernier corps, on dissout le tout dans l'alcool et l'on ajoute au liquide assez d'eau pour lui communiquer un trouble persistant. Abandonné à lui-même, le liquide laisse alors déposer d'abord la résine, puis la *mangostine* en petites lames jaunes. Afin de purifier plus complétement ce produit, on le redissout dans l'alcool et on précipite sa solution par le sous-acétate de plomb; le précipité est lavé, suspendu dans l'alcool et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique; le liquide filtré est mêlé avec de l'eau jusqu'à ce qu'il devienne laiteux; en se refroidissant, il abandonne alors la *mangostine* en petites lames, que l'on rend tout à fait pures en les faisant cristalliser encore plusieurs fois dans l'alcool.

La *mangostine* ainsi préparée se présente en lames minces d'un jaune d'or; elle n'a ni odeur ni saveur; elle fond à 190° sans perdre d'eau et forme alors un liquide jaune foncé qui se prend en une masse cristalline par le refroidissement. Par une forte chaleur, elle se décompose en partie, et en partie se sublime inaltérée. L'eau ne la dissout pas, mais l'alcool et l'éther la dissolvent facilement en formant des solutions neutres; les acides étendus la dissolvent à chaud sans l'altérer; l'acide azotique la convertit à chaud en acide oxalique; les alcalis la dissolvent en lui communiquant une couleur jaune ou brunâtre. Elle réduit les sels d'or et d'argent de leurs solutions salines. Elle donne avec le perchlorure de fer une solution vert foncé, dont la couleur disparaît par l'addition des acides. Aucun sel métallique ne la précipite, si ce n'est le sous-acétate de plomb; le précipité jaune qui prend naissance lorsqu'on traite ses solutions alcooliques par le sous-acétate de plomb additionné d'un peu d'ammoniaque a donné à l'analyse des nombres qui correspondent avec la formule $(C^{20}H^{22}O^{5})^{4}(PbO)^{5}$.

MANGOU ou **MOENGKI-KHAN**, quatrième Grand Kan des Mogols, né à Karakoroum en 1207, mort devant Ho-Tcheou, en Chine, en 1259. Après la mort de Kaïouk, l'impératrice sa veuve prit la régence, et son gouvernement excita des mécontentements. Mangou, petit-fils de Gengis-Khan, fut élu par le Kouriltaï en 1250. La régente et les enfants de Kaïouk conspirèrent contre lui; il leur pardonna, mais fit exécuter quatre-vingts de leurs complices. Une seconde conspiration ayant eu lieu, il les fit cette fois mettre à mort. Mangou distribua les grands gouvernements de son empire à ses parents et à ses principaux officiers. Il diminua les impôts et fit des réformes qui lui valurent les sympathies générales.

Il conquit la plus grande partie de la Chine, le Thibet, la Perse, une partie de l'Indoustan, etc. Le roi saint Louis lui envoya une ambassade, sur le faux bruit qu'il était chrétien. Le puissant empereur tartare considéra cette démarche comme un hommage à sa puissance. Il écrivit au roi de France pour lui ordonner de mériter ses bontés en suivant les lois et les croyances de Gengis-Khan. Après avoir soumis la Mésopotamie, l'Arménie, la Géorgie et la Syrie, il voulut terminer la conquête de la Chine, et fut tué au siége de Ho-Tcheou.

MANGOUP-KALÉ, ancienne ville forte de la Crimée, sur le sommet d'une montagne presque inaccessible, entre Sébastopol et Bagtché-Séraï. Aux environs se dresse la montagne de Mangoup-Kalé, renommée dans le pays et qui, grâce à sa position presque inexpugnable, a joué un grand rôle dans toutes les révolutions qu'a subies la Crimée. Tout le revers de cette montagne offre un nombre infini de tombeaux. Le sommet du mont est couronné par un large plateau triangulaire où s'élevait jadis la ville de Mangoup-Kalé. Ce plateau ne présente plus qu'un immense champ stérile tout couvert de ruines; deux de ses côtés sont à pic; le troisième était défendu par une forteresse dont une partie est encore debout. « Cette montagne, dit Mme Adèle Hommaire de Hell, est empreinte d'un caractère de grandeur et de mélancolie inexprimable. La destruction en a fait depuis longtemps son domaine. La façade de la forteresse a résisté aux sourdes attaques du temps. Quoique couverte de nombreuses crevasses, elle est restée fidèle à son poste, et ses hautes murailles, vues de loin, semblent encore protéger Mangoup-Kalé. Des troupes de chevaux tatars passent toute la belle saison sur le plateau, dans une complète liberté; ils vont s'abreuver à un grand réservoir d'eau alimenté par une source qui ne tarit en aucune saison. Notre ravissement fut extrême lorsque, en parcourant l'intérieur de ce qui avait dû être la citadelle, nous découvrîmes, dans une espèce de cour dont les murs gisaient à terre, un champ de lilas s'épanouissant au milieu des ruines, et abandonnant au vent du désert ses parfums et ses grappes en pleine floraison. Outre la forteresse, nous remarquâmes encore un monument que le temps avait respecté. Sa construction et les tombes qui l'entourent font supposer que c'était une vieille église chrétienne. » Le panorama que l'on découvre du haut du plateau de Mangoup-Kalé est un des plus admirables qui se puissent voir. Sur le versant de la montagne s'ouvrent des cryptes grossièrement taillées dans le roc et offrant un grand nombre de chambres séparées les unes des autres par d'informes piliers.

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard DE), diplomate et érudit Français, né à Rennes en 1752, mort en 1829. Il remplit les fonctions de résident de la république française, successivement à Charlestown, dans le Valais, et à Ancône. Il se trouva renfermé dans cette dernière ville lors du siége héroïque qu'elle soutint sous les ordres du général Monnier (1798). On lui doit, à ce sujet, un ouvrage fort intéressant, *Défense d'Ancône* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°). Mangourit est un des fondateurs de la Société des antiquaires de France, et il fut un des zélés propagateurs de la franc-maçonnerie. Parmi ses écrits nous citerons : les *Gracques français;* le *Tribun du peuple;* le *Pour et le contre au sujet des grands bailliages*, trois pamphlets imprimés en 1787, et qui furent brûlés par la main du bourreau; le *Premier grenadier de nos armées* (1801); *Voyage en Hanovre* (Paris, 1805, in-8°); *Nouveaux projets de soirées, lectures dramatiques et musicales* (1815). Mangourit avait fondé en janvier 1789 le *Héraut de la nation*, un des premiers journaux de la Révolution, dont la collection comprend 65 numéros.

MANGOUSTAN s. m. (man-gou-stan). Bot. Genre de plantes, de la famille des guttifères, dont l'espèce type croît aux Moluques. ‖ On dit aussi *mangostan*.

— **Encycl.** Le *mangoustan* ou *mangostan* est un arbre de moyenne grandeur, qui, par son port et sa cime régulière, ressemble assez au citronnier. Sa tige droite, haute de 6 à 7 mètres, couverte d'une écorce grisâtre et crevassée, se divise en rameaux obliques, portant des feuilles opposées, très-grandes, ovales, lancéolées, entières, lisses, d'un vert vif et brillant en dessus, olivâtre en dessous. Ses fleurs rouges, de grandeur moyenne, sont solitaires à l'extrémité de courts pédoncules. Le fruit est globuleux, charnu, gros comme une orange ordinaire, renfermé dans une enveloppe ou coque épaisse de près d'un centimètre, vert jaunâtre en dehors, rouge en dedans, n'adhérant pas au fruit. L'intérieur est divisé en plusieurs loges remplies d'une chair pulpeuse, blanche, succulente, dans laquelle se trouve une graine de la forme et de la grosseur d'une amande.

Le *mangoustan* est originaire des Moluques, d'où il a été introduit à Siam, à Malacca, à Java, à Luçon, et dans quelques autres régions voisines. Il est cultivé en grand dans l'Inde, où on en fait des avenues. On le propage ordinairement par semis. En Europe, on ne le trouve guère que dans les jardins botaniques, où il exige la serre chaude. Le bois de cet arbre n'est bon qu'à brûler. Le suc qui découle des diverses parties de l'arbre est assez analogue à la gomme-gutte; il renferme une matière gommeuse et une matière résineuse; sa couleur est ordinairement jaunâtre; il est parfois assez abondant pour former une couche épaisse; on s'en sert en guise de colle et pour imprégner les tissus. La principale utilité de cet arbre réside dans ses fruits, qui ont de nombreux usages.

« On peut, dit V. de Bomare, manger beaucoup de ce fruit sans en être incommodé, et il est le seul qu'on puisse donner aux malades sans le moindre inconvénient. Rumphius observe que le fruit du *mangoustan* est universellement reconnu pour le meilleur et le plus délicieux fruit qui soit dans l'Inde; il ajoute que, quand les malades n'ont plus de goût pour aucune autre nourriture, ils mangent généralement ce fruit avec grande sensualité; mais que, s'ils le refusent, il ne faut plus compter sur leur rétablissement. Le docteur Solander, étant dans la dernière période d'une fièvre putride dont il fut attaqué à Batavia, recouvra par degrés sa santé en suçant ce fruit rafraîchissant et délicieux. On y remarque une singularité digne d'attention, c'est que la chair est laxative et l'écorce styptique et astringente. On fait de celle-ci séchée une tisane très-bonne pour le ténesme, et notamment pour la dyssenterie. Son infusion est un bon gargarisme pour les maux de bouche ou les ulcères à la gorge. »

Thunberg regarde la *mangouste* comme le plus délicieux fruit de l'Inde, et d'autres voyageurs n'ont pas hésité à l'appeler *le roi des fruits*. L'analyse chimique y a constaté du sucre, un acide libre, un principe aromatique, de la pectine, de l'acide pectique, etc. Sa saveur rappelle à la fois celles du raisin, de la fraise, de la cerise, de l'orange, etc. Aussi s'en fait-il une grande consommation dans le pays. Indépendamment de ses usages alimentaires, le *mangoustan* est susceptible de quelques applications industrielles : en Chine, les teinturiers font de son épicarpe (*écorce*) la base d'une couleur noire pour lui donner plus de consistance. Quant à son amande, elle rappelle la saveur franche et un peu styptique de la châtaigne.

MANGOUSTE s. f. (man-gou-ste). Mamm. Genre de carnassiers digitigrades, comprenant une quinzaine d'espèces : *La* MANGOUSTE *ressemble beaucoup à la fouine par la figure.* (Buff.)

— Bot. Fruit du mangoustan.

— **Encycl.** Zool. Les *mangoustes*, autrefois classées par Linné dans le genre *viverra* qui formait un groupe naturel de carnassiers digitigrades, furent désignées par Lacépède et Ét. Geoffroy Saint-Hilaire sous le nom d'*ichneumons*. Ces animaux précieux, qu'adoraient les anciens Egyptiens, se font remarquer par une petite tête intelligente, que termine en mufle un museau d'une grande finesse. Les oreilles sont larges, courtes, arrondies; les yeux assez grands et recouverts en partie d'une grande paupière clignotante; les dents sont au nombre de quarante; la queue est grosse à la base, longue et poilue; le pelage est assez dur et les poils offrent des couleurs variées et disposées en anneaux. Leur port est à peu près celui des furets et des fouines. Leur langue est presque aussi dure et aussi papilleuse que celle des chats, et elles ont une poche au devant de l'anus. Il faut que les *mangoustes* trouvent une grande jouissance à rafraîchir le fond de cette poche, car on a observé que celles qui ont vécu à la Ménagerie la mettaient en contact avec tous les corps froids à leur portée; personne ne les visitait sans qu'aussitôt elles vinssent se poser sur les souliers des curieux. Ce détail n'avait pas échappé à Belon puisqu'il parle d'un « grand pertuis tout entouré de poils au delà de l'anus, lequel conduit l'ichneumon ouvre quand il a grand chaud. » Il paraît que les anciens ont eu également connaissance de cette poche : c'est sans doute ce qui les a conduits à étendre à la *mangouste* la plupart des contes ridicules qu'ils ont faits sur l'hyène. Elien dit que les *mangoustes* sont hermaphrodites, qu'à la saison des amours elles se battent à outrance et que les vainqueurs, se réservant les droits des mâles, soumettent les vaincus au rôle de femelle.

Les *mangoustes* se distinguent des genres les plus voisins par d'assez nombreuses différences, mais particulièrement par leur système dentaire. Quant aux mœurs de ces animaux, elles offrent une grande analogie avec celles des martres; les uns et les autres vivent de rapine (œufs, rats, lézards, reptiles de toutes sortes) ; ils se tiennent ordinairement à terre dans les endroits découverts et peuvent sans trop de difficulté être réduits en domesticité. Les *mangoustes* habitent les régions chaudes de l'ancien continent et se divisent en une quinzaine d'espèces, groupées en deux sections distinctes, les *mongos* et les *herpestes*.

Parmi les mongos, on distingue : la *mangouste à bandes* ou *mangouste de Buffon*, qui est à peu près de la taille de la fouine; elle est généralement brune et plus ou moins rayée de bandes rousses; elle habite les Indes orientales et se distingue par l'acharnement avec lequel elle détruit les reptiles. Les habitants du pays prétendent que, lorsqu'elle a été mordue par un serpent venimeux, elle sait se guérir en mangeant la racine de l'*ophioriza mongos*. La *mangouste de Tourane* est caractérisée par une fourrure dont les poils sont marqués de plusieurs anneaux alternativement jaune clair et noirs, ce qui leur donne un aspect tiqueté ; les pattes sont noires, le dessous de la gorge et le ventre n'ont presque pas de poils tiquetés; la queue très-velue, en balai, présente la couleur et le tiqueté des flancs. Cette espèce habite la contrée de Tourane, dans la Cochinchine. Citons encore dans ce genre la *mangouste de Java*, la *mangouste fauve*, la *mangouste à queue courte*, etc.

Parmi les herpestes, on doit remarquer surtout la *mangouste* d'Egypte ou *rat de Pharaon;* c'est l'ichneumon proprement dit. Elle est d'une longueur de 0m,50 depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, laquelle est d'une longueur à peu près égale. Le pelage est d'un brun foncé, tiqueté de blanc sale et composé de poils secs et cassants, longs sur les flancs, le ventre et la queue, qui se termine par un pinceau en éventail. Cette espèce semble confinée dans la basse Egypte, où elle est assez commune, mais fort difficile à approcher. La défiance de l'ichneumon est telle qu'il ne se hasarde pas à courir en rase campagne; il se glisse dans les petits canaux qui servent à l'irrigation des terres, encore n'avance-t-il dans ces tranchées qu'avec beaucoup de précaution. Il ne lui suffit pas, pour se hasarder, de ne rien voir qui puisse lui porter ombrage; il ne se fie point à sa vue, il explore soigneusement l'air au moyen de son odorat, qui est très-fin. En domesticité même, il conserve toujours une allure incertaine et oblique. Quoique assuré de la protection de son maître, il n'entre jamais dans un lieu nouveau pour lui sans témoigner de fortes appréhensions; son premier soin est de l'étudier en détail et d'aller en quelque sorte en tâter toutes les surfaces au moyen de l'odorat. Cependant on dirait qu'il a quelque peine à percevoir les émanations des corps; ses efforts pour y réussir sont rendus sensibles par un mouvement continuel de ses naseaux et par un petit bruit qui imite assez bien le souffle d'un animal haletant et fatigué d'une longue course. Pour connaître jusqu'où cet animal porte la crainte, il faut le voir au sortir d'un sillon, lorsqu'il se propose d'aller boire au Nil. Combien de fois lui arrive-t-il de regarder autour de lui avant de se découvrir! Il rampe alors sur le ventre, mais à peine a-t-il fait un pas que, saisi d'effroi, il fuit à reculons; ce n'est qu'après de longues hésitations que, se décidant enfin, il fait un bond en avant. Un animal d'un caractère aussi timide est nécessairement susceptible d'éducation, et, en effet, on l'apprivoise très-facilement. Il est doux et caressant, il distingue la voix de son maître et le suit presque comme un chien. On peut l'employer à nettoyer une maison de souris et de rats, et l'affaire est faite en bien peu de temps. Jamais ce petit quadrupède n'est en repos; sans cesse il furette; s'il flaire quelque proie au fond d'un trou, il ne quitte point la partie qu'il ne s'en soit emparé. Il tue d'ailleurs sans nécessité, et s'il n'a pas faim, il se contente de sucer le sang et le cerveau de ses victimes. Cependant, même alors, il ne souffre pas qu'on lui retire son butin ; ces habitudes lui sont communes avec les grandes espèces carnivores; il en a d'autres par lesquelles il ressemble au chien, comme de laper en buvant et d'uriner en levant une des jambes de derrière. Quand il a bu, il renverse le vase de manière à répandre le restant du liquide sur son ventre. Il se nourrit, en Egypte, de rats, de serpents, d'oiseaux et d'œufs. Quand l'inondation l'oblige à abandonner les campagnes, il se réfugie auprès des villages, où il commet de grands dégâts en se jetant sur les poules et les pigeons. Cependant les Egyptiens ne s'émeuvent pas beaucoup de ces dévastations et ils s'en reposent sur le renard et sur le chacal, que les grandes eaux expulsent aussi des plaines, du soin de mettre obstacle à la trop grande multiplication des *mangoustes*. Celles-ci trouvent, en outre, dans l'Egypte supérieure un ennemi non moins redoutable; c'est le tupinambis, grand lézard qui vit des mêmes proies qu'elles, qui use des mêmes artifices qu'elles pour se les procurer et qui, furetant aussi dans les profonds sillons des campagnes, se trouve sans cesse sur leur chemin; il n'est guère plus grand que l'ichneumon, mais comme il est beaucoup plus courageux et plus agile, il en vient facilement à bout.

L'ichneumon était aimé par les Egyptiens, sans doute parce qu'il était considéré comme un destructeur actif des reptiles de toutes sortes qui abondent sur les rives marécageuses du Nil. Ils se figuraient même que les ichneumons, profitant de l'habitude qu'ont les crocodiles de dormir la gueule ouverte, pénétraient dans le corps de ces animaux et leur donnaient la mort en dévorant leurs entrailles. Ce fait est fabuleux; mais ce qui est certain, c'est que les ichneumons détruisent beaucoup de crocodiles en mangeant leurs œufs dont ils sont très-friands. Du temps de Prosper Alpin, les *mangoustes* vivaient en Egypte à l'état domestique; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Ces animaux, toutefois, sont très-faciles à apprivoiser et leurs mœurs ont alors de l'analogie avec celles des chats. Les *mangoustes* se tiennent d'ordinaire dans les campagnes et le plus possible au voisinage des habitations. Aussi féroces que les martres, les fouines et les belettes, elles égorgent toutes les volailles qu'elles peuvent atteindre dans les basses-cours, puis se bornent à leur manger la cervelle et à leur sucer un peu de sang. En pleine campagne, elles font la guerre aux rats, aux oiseaux, aux petits reptiles et surtout aux œufs, qu'elles cherchent dans le sable ou dans les broussailles. Les autres espèces de ce groupe sont : la *mangouste numique*, la *mangouste des marais*, la *mangouste rouge*, etc.

MANGUE s. f. (man-ghe). Pêche. Espèce de filet.

— Mamm. Genre de carnassiers voisin des mangoustes : *La* MANGUE *habite les côtes occidentales de l'Afrique et principalement Sierra-Leone.* (Desmarest.)

— Bot. Fruit du manguier : *Une gelée de* MANGUES.

— **Encycl.** Mamm. Les *mangues* présentent beaucoup d'analogie avec les mangoustes. Les pieds chez elles sont pentadactyles comme chez ces dernières, mais ne présentent aucune trace de la petite membrane interdigitale qui existe chez celles-ci ; la plante du pied pose tout entière sur le sol et présente des tubercules généralement placés à la commissure des doigts. Comme les mangoustes, les *mangues* présentent encore une poche anale qui sécrète une matière onctueuse et fétide dont l'animal se débarrasse en se frottant contre les corps durs qu'il rencontre. Une seule espèce appartient à ce genre : c'est la *mangue obscure*, dont le pelage est d'un brun uniforme, avec une teinte un peu plus pâle sur la tête. Un individu de cette espèce a été étudié à la ménagerie du Muséum par Cuvier et I. Geoffroy Saint-Hilaire. Cet animal était d'une extrême propreté et avait le soin de déposer ses déjections toujours dans le même coin de sa cage. Il était doux, très-apprivoisé, aimait à être caressé et venait présenter sa gorge ou son dos à tous les visiteurs qui s'approchaient de la cage. Lorsqu'on s'éloignait de lui, il faisait entendre de petits cris aigus, semblables à des sifflements. Il buvait en lapant comme un chien et se nourrissait habituellement de viande, sans dédaigner le pain, les carottes et les fruits desséchés. V. MANGOUSTE.

— Bot. Fruit du manguier. V. ce mot.

MANGUIER s. m. (man-ghié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des anacardiacées, comprenant trois espèces : *Le* MANGUIER *est regardé à juste titre comme l'un des arbres les plus intéressants et les plus utiles que possèdent les contrées chaudes du globe.* (Duchartre.)

— **Encycl.** Les *manguiers* sont des végétaux sur les qualités desquels les voyageurs ont fait de longs et intéressants récits. L'espèce la plus connue du genre est le *manguier des Indes* (*mangifera indica*), qu'on cultive aujourd'hui aux Antilles et à l'île de France. C'est un bel arbre de 10 à 12 mètres, à écorce brune et raboteuse, à feuilles lancéolées, glabres, ondulées, à fleurs petites, rougeâtres et formant au sommet des rameaux de longues grappes paniculées. Le fruit, ou *mangue*, coloré de nuances fort diverses (jaunes, vertes, rouges), est habituellement du volume d'un petit melon et pèse environ un demi-kilogramme; mais certaines variétés, celle de Java par exemple, acquièrent quatre et six fois ce poids. La pulpe de ces fruits est jaune, un peu filandreuse, fondante et de saveur sucrée très-agréable. Les mangues constituent un aliment très-sain dont l'action rafraîchissante se recommande par ses propriétés véritablement médicinales. C'est un dépuratif et un antiscorbutique excellent. On les mange d'avril en juillet et elles sont alors si abondantes, qu'elles constituent presque en entier l'alimentation des gens du peuple et des nègres, qui les consomment en nature et sans aucune préparation. Les personnes aisées les mangent pelées, coupées et assaisonnées avec du vin ou de l'eau-de-vie, du sucre et des aromates. On en fait également des confitures très-estimées. Cueillies jeunes, comme les concombres, elles remplacent fort bien les cornichons. Le bois du *manguier*, blanc, mou et peu propre à être utilisé par l'industrie, est toutefois fort prisé au Malabar, où on l'emploie pour la crémation des corps des grands personnages. L'écorce de cet arbre précieux est riche en suc résineux, âcre, amer et de couleur brune, qui passe pour être un excellent remède contre les diarrhées chroniques. L'écorce elle-même, réduite en poudre, sert à faire des cataplasmes très-efficaces dans le traitement des contusions. Les feuilles du *manguier* constituent d'autre part d'excellents remèdes, dans l'état jeune, contre l'asthme et la toux, et, dans l'état adulte, contre les maux de dents. La graine, enfin, est un anthelminthique assez estimé. Deux autres espèces que nous ne ferons que nommer sont le *manguier fétide*, qui est un grand arbre de la Cochinchine et des Moluques, à fruit pubescent, et le *manguier à larges fleurs*, dont le fruit est à peu près globuleux. L'un et l'autre sont comestibles.

MANGUIN (Pierre), architecte, né à Paris en 1815. Il suivit, de 1842 à 1845, les cours professés à l'Ecole des beaux-arts par M. Lebas, et se fit connaître de bonne heure comme dessinateur archéologue. Aussi fut-il bientôt attaché à la commission des monuments historiques, qui lui commanda une foule d'*Etudes* et de *Projets de restauration* qui figurèrent et furent remarqués aux Expositions, depuis 1848 jusqu'en 1853. En cette dernière année, il exécuta à Lyon le piédestal de la statue équestre de Napoléon Ier par M. de Nieuwerkerke. Parmi ses plus beaux dessins, nous devons mentionner la longue suite des *Cérémonies des funérailles des victimes de Juin;* un *Projet de statue de Napoléon Ier;* les *Plans de tout un quartier nouveau*, et un *Album d'études archéologiques* très-intéressantes et très-remarquées à l'Exposition de 1855. Il faut y ajouter plusieurs *Vues de l'église de Rueil*, exécutées en collaboration avec M. Lussy. On doit, en outre, à M. Manguin la construction de l'*Eglise Notre-Dame de Calma* (Drôme), achevée en 1852. Cet architecte distingué a obtenu une 1re médaille en 1848 et la décoration en 1852.

MANHARTSBERG, chaîne de montagnes de l'empire d'Autriche, dans le gouvernement de la basse Autriche. Elle commence sur la frontière de la Moravie, où elle se détache des monts Moraves, court au S.-O. et se termine sur la rive gauche du Danube. Son point culminant, le Gross-Manhartsberg, s'élève à 566 mètres. Elle donne son nom à deux cercles de la basse Autriche : le Manhartsberg inférieur et le Manhartsberg supérieur. Superficie, 5,060 hectares; chef-lieu, Krems; 220,000 hab.

MANHEIM, en allemand *Mannheim*, ville du grand-duché de Bade, sur la presqu'île formée par le confluent du Rhin et du Neckar, et sur le chemin de fer de Darmstadt à Carlsruhe, à 65 kilom. N. de cette dernière ville, 75 kilom. S. de Francfort-sur-le-Mein, par 49° 29′ de lat. N. et 6° 7′ de long. E.; ch.-l. du cercle du Bas-Rhin, avec un port franc sur le Rhin; 27,000 hab. Résidence du gouverneur du cercle; tribunal de commerce. Industrie manufacturière très-développée depuis quelques années et consistant principalement en fabriques de tapis et de tissus de laine, construction de machines et 17 manufactures de tabac, dont les produits vont jusque dans l'Amérique du Nord, en Californie et en Australie. Manheim est l'une des places de commerce les plus considérables de la vallée du Rhin. L'exportation a surtout pour objet les produits du sol, entre autres environ 200,000 kilogrammes de tabac, les grains, les huiles, le houblon, le bois de construction, le bois à brûler et le charbon de terre. Parmi les articles importés, nous citerons les laines brutes, le fer, la quincaillerie, les tissus de coton, les denrées coloniales.

Comme toutes les villes neuves, Manheim est régulièrement bâtie, propre, mais d'une monotonie dont rien n'approche. Les rues, bien alignées et se coupant à angle droit, sont toutes de même largeur et bordées de maisons à peu près semblables. Elles ne portent point de nom; mais les carrés qu'elles forment sont désignés par les lettres de l'alphabet.

Le monument le plus remarquable de Manheim est le palais, dont la façade a 570 mètres de développement. Il contient, outre les caveaux de la dynastie badoise, une collection de plâtres, un cabinet d'histoire naturelle et une galerie de tableaux dont les plus intéressants sont : un *Cabaret*, le *Repas*, le *Rémouleur*, des *Paysans*, un *Festin de paysans*, les *Joueurs de cartes*, par Téniers; l'*Ouvrière en dentelle*, de Terburg; *Joseph chez Putiphar*, par Agnani; un *Médecin*, le *Savetier*, par Ryckaert; l'*Alchimiste*, par Helmont; *Jésus-Christ devant Ponce-Pilate*, deux *Ecclésiastiques*, par Rembrandt; une *Marine*, par Charles Vernet; un *Paysage*, par Ruysdaël; un *Portrait*, par Rubens; la *Mort de la Vierge* et la *Naissance de Jésus-Christ*, par L. Cranach, etc.

L'église des Jésuites, bâtie de 1733 à 1736, offre un beau portail. Mentionnons aussi : l'église de la Concorde, construite en 1810; l'observatoire; l'arsenal, la synagogue; les bâtiments du port libre; une fontaine sur la place principale; un beau pont en fil de fer sur le Neckar; le monument élevé à la mémoire de l'électeur Charles-Théodore; le parc qui entoure le château; la jetée du Rhin; les jardins du Neckar; la maison où fut assassiné Kotzebue; la maison de Schiller, située sur la place de la Parade; le pont de bateaux qui unit Manheim à Ludwigshafen, et enfin le théâtre où Schiller a fait représenter pour la première fois les *Brigands*, *Fiesque* et *Intrigue et amour*.

Manheim doit son origine à un château fort élevé, en 1606, par l'électeur Frédéric II; peu à peu il s'y forma une ville, peuplée surtout par des Hollandais expulsés de leur pays à cause de leurs croyances religieuses. Détruite en partie pendant la guerre de Trente ans, elle commençait à se relever de ses ruines quand éclata la guerre de la Succession d'Orléans. Les Français s'en emparèrent, y mirent le feu et firent sauter les fortifications et les églises. En 1794, elle était rebâtie à neuf lorsque les Français la bombardèrent et la prirent; l'année suivante, elle fut reprise par les Autrichiens, qui brûlèrent la moitié du palais et presque toutes les maisons. Enfin le traité de Lunéville la rendit au grand-duc de Bade, qui en est resté maître depuis cette époque.

MANHÈS (Charles-Antoine, comte), général français, né à Aurillac en 1777, mort à Naples en 1854. Il fit, comme officier, les campagnes de l'an III et de l'an IV à l'armée de Rhin-et-Moselle sous Pichegru et Hatry, celles de l'an V, de l'an VI et de l'an VII sous Kellermann, Bonaparte et Joubert. Il fit aussi la campagne d'Italie, se trouva à la bataille d'Austerlitz, passa comme aide de camp dans l'état-major de Murat, qu'il accompagna en Espagne, puis à Naples. Il fut nommé général de brigade en 1809 et dompta par les moyens les plus terribles le brigandage dans la Calabre. En 1812, il fut nommé par le roi Joachim premier inspecteur général de gendarmerie et il usa d'une rigueur extrême contre les carbonari. Après le retour de l'île d'Elbe, Manhès fréta un bâtiment, s'embarqua avec sa famille le 19 mai 1814, recueillit en route le roi Joachim et débarqua avec lui à Cannes. Mais presque aussitôt il l'abandonna, se retira à Marseille et se mit en correspondance avec les agents royalistes. Ce revirement aurait eu pour cause le manque de réserve dont Murat s'était rendu coupable pendant le voyage vis-à-vis de la femme du général. Il servit sous les Bourbons avec le grade de lieutenant général; après 1830, il fut mis en disponibilité et se retira à Naples, où il mourut du choléra.

MANI s. m. (ma-ni). Bot. Genre d'arbres, de la famille des guttifères, qui croissent à la Guyane et fournissent une résine employée aux mêmes usages que le goudron.

MANI, la lune, dans la mythologie scandinave. V. MANA.

MANIA s. f. (ma-ni-a). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères nocturnes, tribu des amphipyres, comprenant deux espèces européennes.

— **Encycl.** Ce genre se rapproche beaucoup des noctuelles et surtout des amphipyres, aux dépens desquelles il a été formé. Il est caractérisé par des antennes longues; des palpes dépassant à peine le front; le corselet lisse; les ailes antérieures dépourvues des taches ordinaires; les pattes longues. Les chenilles sont cylindriques, rases, épaisses, à tête petite et globuleuse, à extrémité terminée par une arête saillante; elles vivent dans les lieux humides, sur les plantes basses, et se cachent sous les feuilles pendant le jour. Elles se métamorphosent en chrysalides dans des coques enfoncées en terre ou fixées entre les mousses. Ce genre comprend deux espèces, la *mania maure* et la *mania typique*, qui se trouvent répandues dans une grande partie de l'Europe. Leurs mœurs, qui sont peu connues, paraissent analogues à celles des noctuelles.

MANIA, divinité d'origine étrusque, regardée comme la mère des Mânes et des Lares. Dans le principe, on sacrifiait des enfants à cette déesse fort redoutée, mais Junius Brutus fit substituer aux victimes humaines des têtes de pavot; son nom devint par la suite chez les Romains un épouvantail pour les enfants.

MANIABLE adj. (ma-ni-a-ble — rad. *manier*). Qui est facile à manier, dont la main peut se servir facilement : *Un instrument, un outil très-*MANIABLE. ‖ Qui se prête à la main d'œuvre : *Du drap, du cuir* MANIABLE. *Des fers doux et* MANIABLES.

— Fig. Souple, traitable, d'un commerce facile, en parlant du caractère : *Un caractère* MANIABLE. *C'est un homme fort peu* MANIABLE. *La vertu souple et* MANIABLE *d'Atticus lui attirait une confiance et une approbation qu'il ne méritait pas.* (St-Réal.) ‖ Flexible, se prêtant avec facilité à diverses combinaisons : *Une langue* MANIABLE.

— Manége. *Cheval maniable*, Cheval qui obéit volontiers aux aides.

— Mar. Se dit d'un bâtiment sensible au gouvernail, facile à faire évoluer : *Mais il faut dire aussi que la* Palme *fut une rude frégate*, MANIABLE, *commode, leste, à virer de bord dans un verre d'eau.* (E. Sue.) ‖ Qui donne de la facilité pour la manœuvre : *Vent* MANIABLE. *Temps* MANIABLE. ‖ Se dit de la partie de l'espace circulaire occupé par un ouragan, où la tempête se déchaîne avec moins de violence

MANIACAL, ALE adj. (ma-ni-a-kal, a-le — rad. *maniaque*). Pathol. Qui a le caractère de la manie : *Délire* MANIACAL.

MANIACÈS (Georges), général byzantin, mort vers 1042. Il battit les Sarrasins de Sicile en 1038, avec l'aide de Guillaume Bras de Fer et de ses Normands. Il remporta une nouvelle victoire sur les mêmes ennemis en 1040, victoire qui eût peut-être été décisive si le patrice Etienne, chargé de la direction de la flotte, n'eût laissé échapper les débris de l'armée vaincue. Maniacès l'accusa d'impéritie; Etienne, à son tour, accusa Maniacès de tramer une révolte et le fit rappeler. Il fut renvoyé en Sicile en 1042, battit les Normands et montra contre ses anciens auxiliaires une excessive cruauté. Il se révolta en 1043, se fit proclamer auguste, défit les troupes byzantines envoyées contre lui; il allait porter la guerre au cœur de l'empire lorsqu'il fut tué par des agents de l'empereur à Durazzo.

MANIAGE s. m. (ma-ni-a-je — rad. *manier*). Action de manier : *Le* MANIAGE *de l'argent.*

— Techn. Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées. ‖ Dans l'art du batteur d'or, Opération consistant à faire glisser les feuilles d'or les unes sur les autres en les étageant, afin de les détacher de la baudruche, où elles finiraient par s'incruster.

MANIAGO, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 40 kilom. N.-O. d'Udine, ch.-l. de district et de mandement; 4,523 hab.

MANIANT adj. m. (ma-ni-an — rad. *manier*). Techn. Se dit d'un drap souple, mollet au toucher.

MANIAQUE adj. (ma-ni-a-ke — rad. *manie*). Qui a rapport à la manie : *Délire* MANIAQUE.

— Qui est affecté de manie : *Les femmes* MANIAQUES *sont plus bruyantes que les hommes atteints de cette espèce de folie.* (Esquirol.)

> Je voudrais qu'à la fois vous fussiez *maniaque*,
> Atrabilaire, fou...
>
> REGNARD.

— Substantiv. Personne atteinte de manie : *Toutes les habitudes du singe sont excessives, et ressemblent beaucoup plus aux mouvements d'un* MANIAQUE *qu'aux actions d'un homme.* (Buff.) *Un jeune* MANIAQUE *ressentait des douleurs dans les membres; il devenait furieux, assurant qu'on le perçait de mille clous.* (Esquirol.)

— Par ext. Personne fantasque, bizarre, qui a des manies : *Généralement le créancier est une sorte de* MANIAQUE : *aujourd'hui prêt à conclure, demain il veut tout mettre à feu et à sang.* (Al. Duval.)

— **Syn. Maniaque, lunatique.** V. LUNATIQUE.

— **Encycl.** V. MANIE.

MANICA, royaume de l'Afrique orientale, entre ceux de Sofala et de Sabia à l'E., d'Inhambane au S., de Mocarangua à l'O. et au N., à 264 kilom. N.-O. de Sofala; ch.-l., Manica. Le territoire est fertile et nourrit beaucoup de bestiaux. On y trouve des mines d'or très-abondantes. L'importation consiste en fer, toiles et soieries de provenance portugaise. Ce royaume, démembrement de l'empire de Monomotapa, fait partie de la capitainerie générale portugaise de Mozambique.

MANICA BRISTOLIENSIS, nom latin du canal de Bristol.

MANICAIRE s. m. (ma-ni-kè-re — lat. *manicarius;* de *manica*, manche). Antiq. rom. Gladiateur qui cherchait à envelopper son adversaire dans une sorte de drap.

MANICAMP (canal de), petite voie navigable de France (Aisne). Il commence au canal de Saint-Quentin, à l'écluse de Chauny, et aboutit à l'Oise, près de Manicamp; son développement est de 4,851 mètres. Le but de ce canal est de remédier à la navigation insuffisante de l'Oise. A Manicamp, il est pourvu d'une écluse destinée à mettre les eaux de l'Oise à la hauteur de celles du canal de Saint-Quentin. Le tirant d'eau normal est de 1m,80; la charge moyenne des bateaux, de 180 tonnes.

MANICHÉEN, ÉENNE adj. (ma-ni-ché-ain, é-è-ne). Hist. relig. Qui appartient, qui a rapport aux doctrines de Manès : *Secte* MANICHÉENNE. *Hérésie* MANICHÉENNE. *Tant que le principe* MANICHÉEN *a régné, la volonté de Dieu sur l'homme a été la fatalité.* (E. Pelletan.)

— Substantiv. Adhérent de la doctrine de Manès : *Un* MANICHÉEN. *Une* MANICHÉENNE. *L'hérésie des* MANICHÉENS.

MANICHÉISME s. m. (ma-ni-ché-i-sme — rad. *manichéen*). Doctrine des manichéens.

— **Encycl.** Il est probable que Manès emprunta les éléments de son système à Zoroastre, car le dualisme panthéistique de Manès existait bien avant lui en Perse. On croit aujourd'hui que le mythe du dualisme, qui appartient aux traditions persanes, couvre une théorie historique d'un immense intérêt. Il serait le symbole de deux civilisations hostiles, dont le règne sur la terre est alternatif. L'Ormuzd persan signifierait un ordre social et Ahriman en personnifierait un autre. Ormuzd est le dieu du bien; son règne est celui des religions. Brahma dans l'Inde, Zoroastre en Perse en sont les interprètes. Le christianisme, dans ce système, est une formule de la civilisation dont Ormuzd est le symbole. A l'encontre d'Ormuzd et de l'état social qu'il personnifie, Ahriman, le *chef de ceux qui n'ont point de chef* et le dieu du mal, personnifie dans l'humanité le règne de l'esprit scientifique et celui des intérêts matériels, dont la science est comme la théologie. La science et le matérialisme, dans le langage symbolique de l'Orient, c'est le mal, et leur prépondérance dans la société constitue le règne d'Ahriman. La science et l'esprit d'Ormuzd, c'est-à-dire le mysticisme, vivaient dans un antagonisme perpétuel. Les deux principes qui les personnifiaient étaient entrés en lutte, et dans ce conflit il s'était fait un mélange du bien et du mal. Depuis ce temps-là, le bon principe travaillait à dégager ce qui lui appartenait : il répandait la vertu dans les éléments pour y faire ce triage. Les élus (*perfecti*) y travaillaient aussi; car tout ce qu'il y avait d'impur dans les viandes qu'ils mangeaient se séparait des particules du bon principe, et alors ces particules, dégagées et purifiées, étaient transportées au royaume de Dieu, leur première patrie. Les manichéens, dit Basnage, s'imaginaient que, pour sauver les âmes, Dieu avait fait une grande machine composée de douze vaisseaux qui élevaient insensiblement les âmes en haut, et ensuite les déchargeaient dans la lune, laquelle, après avoir purifié ces âmes par ses rayons, les faisait passer dans le soleil et dans la gloire, expliquant par là les différentes phases de la lune : elle était dans son plein quand les vaisseaux y avaient apporté quantité d'âmes, et elle était en décours, à proportion qu'elle s'en déchargeait dans la gloire. Il y avait, poursuit Basnage, dans ces vaisseaux certaines vertus qui prenaient la forme d'homme, afin de donner de l'amour aux femmes de l'autre parti; car pendant toute l'émotion de la convoitise la lumière qui est engagée dans les membres s'enfuit, et on la reçoit dans les vaisseaux de transport, qui la remettent en sa place naturelle. D'autres vertus se transformaient en femmes, en vue de donner de l'amour aux hommes. Ce feu lascif séparait les substances, c'est-à-dire lumière et ténèbres. On dissertait sur ce dogme et on en faisait des applications dans les communautés manichéennes. Le fond de la doctrine était que l'homme est malheureux à cause de ses liens avec la matière; que, pour l'empêcher d'être malheureux, il est bon d'arrêter le développement de la race, d'où résultait la proscription du mariage, ce qui entraînait à deux systèmes opposés : l'un d'après lequel on pouvait s'abandonner à l'ardeur de ses passions et qui préconisait la communauté des femmes, les repas dans lesquels les fidèles se livraient à une promiscuité complète, l'autre qui supprimait entièrement les plaisirs charnels et exaltait la virginité universelle, deux conclusions antisociales au même degré.

Suivant les doctrines de la secte, Saclas, un des princes de la hiérarchie dépendant du mauvais principe, n'avait trouvé d'autre moyen d'emprisonner les particules divines qu'il possédait que celui de la génération. Ce fut dans cette vue qu'il créa Adam et Eve. Adam et Eve, et par eux l'humanité, descendent donc du mauvais principe, quoique la nature humaine contienne des parcelles du bon principe. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque où de pareilles doctrines virent le jour on était en pleine décadence romaine, et que de bons esprits en étaient venus à désespérer du genre humain. Les excès de pensée et de conduite résultant de ces doctrines sont indicibles. Il faut laisser la parole à Bayle, qui ne recule devant rien. « Or, dit-il des manichéens, parce qu'ils regardaient leurs élus comme de bons purificateurs, je veux dire comme des personnes qui filtraient admirablement les parties de la substance divine embarrassée dans les aliments, ils leur donnaient à manger les principes de la génération, et l'on prétend qu'ils les mêlaient avec les signes de l'eucharistie, chose si abominable que M. de Meaux (Bossuet) a raison de dire qu'on n'ose même y penser, loin qu'on puisse l'écrire. Ils ne demeuraient pas d'accord qu'ils commissent cette abomination, mais on prétend qu'ils en furent convaincus. » — « Comme ils croyaient, dit le Père Maimbourg, que l'esprit venait du bon principe, et que la chair et le corps étaient du méchant, ils enseignaient qu'on le devait haïr, lui faire honte et le déshonorer en toute manière qu'on pourrait; et sur cet infâme prétexte, il n'y a sortes d'exécrables impudicités dont ils ne se souillassent dans leurs assemblées. »

Ainsi, en définitive, la doctrine manichéenne se résume dans le désordre des mœurs. Il ne faudrait pourtant accepter ce fait qu'avec des réserves. « On a trouvé bon, continue Bayle, d'exterminer tous les livres des manichéens; cela peut avoir eu son utilité; mais il en résulte un petit inconvénient : c'est que nous ne pouvons pas être assurés de leurs doctrines, comme nous le serions en consultant les ouvrages de leurs plus savants auteurs. Par les fragments de leur système que l'on rencontre dans les Pères, il paraît évidemment que cette secte n'était point heureuse en hypothèses *quand il s'agissait du détail.* »

Les manichéens, quelles qu'aient été leurs mœurs, formaient une secte mystique et au fond chrétienne; leurs principes sur le mariage, la virginité, la haine de la chair et de ses œuvres sont restés des points importants dans l'enseignement catholique. Quant à leur métaphysique, on ne la connaît que par saint Augustin, qui l'a exposée dans le dialogue suivant : « SAINT AUGUSTIN. Croyez-vous qu'il y ait deux dieux ou qu'il n'y en ait qu'un seul? — FAUSTE (manichéen). Il n'y en a absolument qu'un seul. — SAINT AUGUSTIN. D'où vient donc que vous assurez qu'il y en a deux? — FAUSTE. Jamais, quand nous proposons notre créance, on ne nous a ouïs seulement parler de deux dieux. Mais dites-moi, je vous prie, sur quoi vous fondez vos soupçons. — SAINT AUGUSTIN. C'est sur ce que vous enseignez qu'il y a deux principes, l'un des biens, l'autre des maux. — FAUSTE. Il est vrai que nous connaissons deux principes; mais il n'y en a qu'un que nous appelions Dieu; nous nommons l'autre *hylé* (la matière), ou, comme on parle communément, le démon. Or, si vous prétendez que c'est là établir deux dieux, vous prétendez aussi qu'un médecin qui traite de la santé et de la maladie établit ainsi deux santés, ou qu'un philosophe qui discourt du bien et du mal, de l'abondance et de la pauvreté, soutient qu'il y a deux biens et deux abondances. »

Ce passage remarquable confirme cette opinion de Bayle, que la destruction des monuments écrits du *manichéisme* a permis de lui attribuer d'autres doctrines que celles qu'il a réellement proposées; car, en dernière analyse, la citation précédente prouve que Manès et la secte à laquelle est resté le nom de ce philosophe n'avaient pas sur la nature, sur Dieu et leurs rapports, une théorie fort différente de celle qu'on trouve dans Platon, dans Aristote, dans les philosophies de l'extrême Orient et même dans plusieurs systèmes modernes. Il ne serait même pas difficile de ramener le *manichéisme* à l'idéalisme de Hegel. Ce dernier professe les mêmes idées que Manès sur l'être et le non-être.

Nous avons déjà dit que Manès n'était pas l'inventeur du dualisme, base de tout son système philosophique. Tous les systèmes de l'Orient sont imprégnés de ce dogme. Le philosophe allemand Wolff a écrit, au XVIIIe siècle, un opuscule d'un grand intérêt (le *Manichéisme avant les manichéens et ressuscité dans le christianisme*), où il prouve cette thèse surabondamment. Dans le monde grec, la doctrine des deux principes remonte aux origines de la philosophie. Elle fut enseignée notamment par Pythagore, le véritable père de la philosophie grecque, et elle se propagea au point d'être devenue, au moment de l'apparition du christianisme, partie intégrante de la philosophie. Les gnostiques en firent, comme Manès, le fondement de leur système. Malheureusement, leurs ouvrages ont péri encore plus complètement que ceux des manichéens. Mais, en dehors des sectes religieuses et des mystères où le dualisme aimait à se cacher, il était enseigné ouvertement par les libres penseurs, par exemple par Plutarque, qui parle de l'antiquité de ce système.

La doctrine des deux principes a survécu, durant le moyen âge, chez les albigeois, dans la philosophie arabe, en Asie, chez les Kurdes, et dans différentes sectes. Elle a un autre nom dans la philosophie moderne, où elle continue de fleurir : c'est la doctrine de l'être et du néant. Le principe de contradiction est fondé sur elle; l'observation de la nature démontre que tout, dans l'univers, ressort d'une contradiction. L'être, en général, n'a qu'une existence relative. Si le non-être n'était pas là pour lui fournir du relief et le distinguer, il serait inappréciable. La douleur et le plaisir, l'amour et la haine, le juste et l'injuste, le bien et le mal, le vrai et le faux, etc., attestent sa présence en morale, en métaphysique, dans les sciences naturelles, dans les sciences exactes, partout enfin dans le domaine intellectuel. C'est sa notion qui différencie les systèmes de philosophie, qui marque la distance qui sépare le mysticisme du matérialisme, l'idéalisme du positivisme, la pensée de l'ignorance.

Telles sont, en substance, les doctrines des manichéens, doctrines qui ont d'ailleurs souvent varié selon les temps et les lieux; car le *manichéisme* fit des progrès si rapides, qu'il envahit en peu de temps la chrétienté tout entière, et qu'on a pu croire, pendant longtemps, qu'il deviendrait la religion officielle du monde romain.

Après la mort épouvantable de Manès, ses disciples, déjà nombreux, se dispersèrent dans toutes les parties de l'Asie et dans le nord de l'Afrique. Cette diffusion forcée eût été peut-être la ruine définitive de la secte, si les persécuteurs, toujours aveugles, ne se fussent empressés de lui recruter des adhérents par l'appât du martyre. En peu de temps, le *manichéisme*, réduit à l'état de franc-maçonnerie religieuse, envahit l'Occident, pénétra à Rome, en Gaule, en Espagne. Dans ce dernier pays, il prit le nom de priscillianisme, à cause de Priscillien, qu'il reconnaissait pour chef. En Orient, il devint tout-puissant, grâce à la protection ouverte qu'il trouva dans la maison de l'empereur (491). Il eut alors près de quatre siècles de progrès sensibles. Mais, en 841, l'impératrice Théodora persécuta les manichéens avec fureur et en fit périr plus de cent mille. Ils prirent alors les armes pour leur foi. Souvent battus, chassés, dispersés, ils retrouvaient sans cesse de nouvelles forces à opposer aux armées impériales; et ce ne fut qu'après cent cinquante ans de luttes qu'ils furent définitivement chassés de l'empire d'Orient. Ils se réfugièrent alors en Bulgarie, d'où leur vint le nom de Bulgares qu'on leur a souvent donné, de là pénétrèrent en Italie, où, grâce à la scandaleuse conduite des papes et du clergé, ils firent de rapides progrès. Les persécutions ne tardèrent pas à recommencer contre eux. En 1017, dix chanoines d'Orléans, convaincus de *manichéisme*, furent condamnés au bûcher et se précipitèrent avec enthousiasme dans les flammes. Des exécutions semblables eurent lieu sur une vaste échelle dans tout le midi de la France et dans une partie de l'Allemagne. Plusieurs fois on se flatta d'avoir anéanti les manichéens, mais on avait réussi seulement à leur imposer la ruse et la circonspection. Ils continuèrent leurs progrès à l'état de sociétés secrètes, et tout à coup, après un siècle et plus de silence, ils apparurent, plus entreprenants que jamais, sous les noms d'albigeois, de cathavistes, d'henriciens, etc. Nous ne reprendrons pas ici l'histoire de ces diverses sectes, histoire lamentable où le fer et le feu jouent un rôle si atroce. Bien des historiens, d'ailleurs, nient toute parenté entre les manichéens et les hérétiques du XIIe siècle. En réalité, toutes les hérésies postérieures à Manès ont procédé de la sienne; toutes ont hérité du besoin de révolte qu'il avait semé, et, par la pente naturelle qui conduit à la liberté quiconque est obligé de s'attaquer à une autorité tyrannique, ont enfin abouti à une revendication plus sérieuse et dont nous croyons pouvoir prédire le triomphe définitif : la liberté de conscience.

MANICHORDION s. m. (ma-ni-kor-di-on — du lat. *manus*, main, et du gr. *chordê*, corde). Mus. Ancien instrument à cordes, qu'on appelait aussi *épinette sourde*, et dont les cordes étaient enveloppées de drap. ‖ On a dit aussi MANICHORDE ou MANICORDE.

— Techn. Fil de laiton servant à relier les fils dont se compose la forme du fabricant de papier.

MANICINE s. f. (ma-ni-si-ne — du lat. *manica*, manche). Zooph. Genre de polypiers, établi aux dépens des méandrines.

— **Encycl.** Les *manicines* ressemblent beaucoup aux méandrines, parmi lesquelles on les rangeait autrefois; elles s'en distinguent par leurs stolons dressés et distincts, des étoiles non enveloppantes, de forme turbinée; le disque de la bouche est incomplétement circonscrit. Elles ont aussi des rapports avec les pavonies et les caryophyllies, dont elles diffèrent en ce qu'elles sont incomplétement divisées. Ces polypiers se présentent en masses convexes ou globuleuses; quelquefois ils acquièrent de très-grandes dimensions. Les animaux sont mous, gélatineux, rayonnés, de couleurs agréables et très-variées; rarement isolés, ils sont presque toujours réunis latéralement. Ce genre comprend quatre espèces, abondamment répandues dans les mers intertropicales; la plus connue est la *manicine* laitue, désignée par les anciens sous le nom de pavonie laitue.

MANICLE s. f. (ma-ni-kle — du lat. *manicula*, dimin. de *manus*, main). Tasseau ou manche avec lequel les tondeurs de drap font mouvoir leurs ciseaux.

— Anneau de fer qui attache la chaîne au pied d'un forçat.

— **Syn.** de MANIQUE.

MANICOLLE s. f. (ma-ni-ko-le). Pêche. Sorte de grande truble.

MANICOLO, île du grand Océan. V. VANIKORO.

MANICOME s. m. (ma-ni-ko-me — du gr. *mania*, manie; *komein*, soigner). Méd. Hospice d'aliénés. ‖ Peu usité.

MANICORDE s. m. (ma-ni-kor-de). Mus. Syn. de MANICHORDION.

MANICOU s. m. (ma-ni-kou). Mamm. Nom vulgaire du didelphe de la Virginie.

— **Encycl.** Le *manicou* est une espèce de sarigue, de la taille d'un lapin; son poil laineux est blanc près de la peau, brun à l'extrémité, et traversé par des poils plus longs, ordinairement blancs; le dos est plus foncé que le reste du corps; le ventre est blanc, ainsi que la tête, et les oreilles sont brunes à la base et blanchâtres au sommet; la queue est velue à son origine; les mamelles sont au nombre de treize, douze disposées en cercle et une au centre. Le *manicou* est une des espèces les mieux connues du genre, et c'est à lui qu'il faut rapporter les faits les plus curieux racontés sur les sarigues. Il habite la plus grande partie de l'Amérique centrale; on l'appelle aussi opossum, sarigue des Illinois, etc. Les anciens l'avaient confondu avec le crabier et le gamba. V. SARIGUE.

MANICROT s. m. (ma-ni-kro). Dans l'argot des invalides, Blessé qui a perdu les deux yeux, les deux bras ou les deux jambes.

MANICULE s. f. (ma-ni-ku-le — du lat. *manicula*, dimin. de *manus*, main). Mamm. Pied du membre antérieur d'un mammifère. ‖ Peu usité.

MANIE s. f. (ma-nî — lat. *mania;* grec *mania*, folie. On a rattaché *mania*, dont l'*a* est bref, à *Mânia*, la mère des larves, des *mânes*, qui trouble l'esprit; mais c'est une erreur, et le grec *mania*, *mênis*, se rapporte en réalité au sanscrit *manyu*, colère, fureur, de la grande racine *man*, penser, réfléchir, éprouver un mouvement de l'âme, d'où aussi le sanscrit *monas*, espoir, intelligence, raison; grec *menos*; latin *mens*, etc.). Espèce de folie, accompagnée de délire et d'agitation : *La* MANIE, *qui paraît avoir son siége dans le cerveau, est fréquente dans la jeunesse et l'âge mûr.* (Chomel.)

— Par ext. Idée fixe : *Il y a eu des gens qui avaient la* MANIE *de se croire de verre.*

— Par exagér. Tic, bizarrerie, habitude ridicule ou singulière; rage, fureur, passion : *Il n'y a pas de* MANIE *plus inutile que celle de ces gens qui s'érigent en réformateurs du siècle.* (St.-Évrem.) *La* MANIE *de tous les âges a été de se plaindre de la rareté des bons écrivains et des bons livres.* (Chateaub.) *Trop crédules Français, défiez-vous toujours de celles de vos* MANIES *que vos femmes encouragent.* (Mme E. de Gir.) *Quand les idées qui ont préoccupé les esprits touchent à leur fin, elles restent dans quelques têtes et s'y changent en* MANIE. (Thiers.) *Nos goûts deviennent aisément des* MANIES. (Guizot.)

La moitié des humains rit aux dépens de l'autre;
Les fous ont leur *manie*, et nous avons la nôtre.
DESTOUCHES.

Du premier des Césars on vante les exploits;
Mais dans quel tribunal, jugé suivant les lois,
Eût-il pu disculper son injuste *manie*?
BOILEAU.

... Vous verriez plutôt une moisson sans pré,
Sans serrure une porte, et sans nièce un curé,
Que sans *manie* un homme ayant l'amour dans l'âme.
A. DE MUSSET.

— Magie. Figure de cire dont on se servait dans les sortiléges.

— Entom. Genre de papillon.

— **Syn. Manie, tic.** Au sens propre la différence est bien tranchée : un *tic* est une habitude bizarre du corps, une *manie* est un travers de l'esprit. Mais *tic* se dit quelquefois de l'esprit, au figuré; alors il diffère de *manie*, en ce que celle-ci est plus volontaire, plus semblable à une passion, tandis que celui-là n'est qu'un pli pris, un ridicule qu'on a contracté sans le savoir.

— **Manie, démence, folie.** V. DÉMENCE.

— **Encycl.** Physiol. Le mot *manie* est pris dans des acceptions très-différentes, suivant qu'il est employé par les médecins, les aliénistes, ou par les gens du monde. Tandis que ceux-ci ne considèrent la *manie* que comme un trouble intellectuel de peu d'importance, et appliquent cette qualification à des actions simplement originales ou bizarres, dans la langue médicale la *manie* est une des formes les plus redoutables de la folie. La classification d'Esquirol la place au troisième rang, et ne laisse au-dessus d'elle que la démence et l'idiotie.

Esquirol, Pinel, de Fodéré, Foville, Leuret définissent la *manie* un délire sans fièvre, accompagné ou non de fureur, et roulant sur une multitude d'objets. Quoique les difficultés du sujet aient créé des désaccords dans leurs classifications, ils représentent généralement le maniaque comme un individu dont le désordre intellectuel pervertit presque toutes les facultés. Chez lui, les idées pullulent, se succèdent, se mêlent avec une rapidité inconcevable, n'offrant entre elles nulle liaison; dans l'espace d'une minute, il passe de la joie à la tristesse, de la douleur à la gaieté, pleurant, riant tout à la fois. Les forces physiques, l'activité musculaire sont triplées et paraissent infatigables. Il y a des malades qui marchent des jours entiers sans témoigner aucune fatigue, d'autres ne dorment pas. Beaucoup de maniaques ne veulent garder ni linge ni habit, et s'obstinent à rester nus. Tous les maniaques sont enclins à la malpropreté; ils se couvrent le corps et la figure avec les matières les plus dégoûtantes. Ils ramassent avec beaucoup de soin les cailloux, les morceaux de laine, et les conservent dans les poches de leurs vêtements. Des femmes dont la vie jusqu'alors a été exemplaire, oubliant tout à coup toute pudeur, se livrent à des actes d'une obscénité révoltante. Les objets extérieurs agissent diversement sur leurs sens, et presque toujours la rapidité des impressions multiplie les faux jugements avec les illusions de la sensibilité. Certains malades entrent dans la rivière sans s'apercevoir qu'ils ont quitté leur chemin, d'autres se précipitent par la fenêtre en voulant marcher dans l'air. Presque tous sont sujets aux hallucinations, soit du toucher, soit de l'odorat, soit de l'ouïe, soit de la vue. La plupart des maniaques qui passent leur vie à détruire tout ce qui est en leur pouvoir obéissent à un vice de jugement. Celui-ci croit prévenir un malheur en abattant une construction qui lui semble menacer ruine; celui-là est convaincu que le bois qu'il retire de son lit acquiert, par un nouveau travail, un prix inestimable. Quelques-uns se livrent à des actes d'une cruauté révoltante, sans comprendre qu'on puisse trouver à redire à une conduite qui leur semble justifiée par les intentions les plus droites et les plus louables. Il importe peu, disent-ils, qu'un homme expire sous leurs coups, du moment qu'ils ont le don de le ressusciter immédiatement, en lui procurant pour l'éternité mille jouissances ineffables. On se persuade généralement que les maniaques sont insensibles à l'action de la chaleur et du froid, parce qu'on voit des malades se rouler avec empressement dans la neige, ou bien marcher nu-pieds pendant les temps les plus rigoureux; mais ils ne doivent cette prétendue insensibilité qu'à la préoccupation du délire; ils contractent, du reste, très-facilement des pleurésies et autres phlegmasies. L'appétit des maniaques est variable; les uns ne sont jamais rassasiés, les autres jeûnent pendant plusieurs jours. Presque tous les malades urinent dans leur lit, font leurs excréments dans leurs vêtements, soit par oubli, soit par calcul. L'excitation des organes génitaux est moins fréquente chez l'homme que chez la femme. Presque tous les maniaques, jeunes ou vieux, sont plus ou moins enclins à l'onanisme, qui concourt pour beaucoup à rendre certaines *manies* incurables. La fureur est un épisode plutôt qu'une complication nécessaire du délire maniaque. Il est des maniaques qui ne sont jamais furieux, qui ne deviennent tels que parce qu'ils sont confiés à des surveillants dont les manières brutales irritent leur sensibilité. La fureur est plus fréquente chez la femme que chez l'homme. Il n'est pas toujours facile d'apprécier les causes qui provoquent les accès les plus furieux; quelquefois la fureur est provoquée par la plus petite contrariété imposée au malade; d'autres fois la séquestration et la camisole de force que l'on met aux maniaques sont des motifs plus sérieux; la fureur peut être provoquée par une hallucination et se déclarer subitement, mais la plupart du temps certains signes précurseurs avertissent les surveillants qu'il faut prendre des précautions. Les malades accélèrent leur marche, froncent le sourcil, prononcent des paroles incohérentes, la face devient animée, les bras tremblent. La fureur est plus à craindre pendant l'été ou les froids rigoureux, que pendant le printemps et l'automne. La *manie* est aiguë, chronique, continue, rémittente, intermittente, périodique. La *manie* est dite aiguë surtout au commencement de l'invasion des accidents. Dans les premiers mois de la maladie, la rougeur de la face, l'impétuosité des mouvements, l'exaltation cérébrale et intellectuelle, la chaleur de la peau, la soif, la fureur même sont portées à un très-haut degré. On dit que la *manie* passe à l'état chronique lorsque sa durée se prolonge au delà du terme habituel, que l'excitation intellectuelle et physique va en diminuant, enfin que tous les symptômes, sans disparaître complétement, sont considérablement diminués; on dit que la *manie* est chronique pour exprimer qu'elle est ancienne. Le délire maniaque persiste quelquefois des semaines, des mois entiers sans offrir aucune rémittence que les quelques heures de sommeil qui sont indispensables à la vie du malade. Dans ce cas, la *manie* est dite continue. Mais plusieurs maniaques éprouvent chaque jour, ou tous les deux ou trois jours, des rémittences de quelques heures. Pendant ce temps, ils se rendent très-bien compte de leur état. Quelquefois l'accès dure une semaine et le malade est calme tout le reste du mois, puis il il retombe de nouveau dans le délire au commencement du mois suivant. L'époque mensuelle est presque toujours marquée chez la femme par le retour des phénomènes morbides. A la longue, les intermittences se changent en de simples rémittences, qui finissent par un état habituel de démence. La *manie* périodique reparaît tous les ans, tous les deux ans à des époques fixes, au retour du printemps ou de l'automne, par exemple. La *manie* accompagne et complique très-souvent d'autres maladies mentales, telles que la paralysie générale, l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, le ramollissement et l'hémorragie cérébrale. On a donné le nom de *manie* sans délire à une variété qui ne comporte aucune lésion de l'entendement, du principe de l'association des idées. Ces aliénés possèdent des idées nombreuses, qu'ils expriment avec une rare facilité; ils opposent sans se déconcerter des raisonnements subtils, adroitement combinés, aux observations qu'on leur adresse; ils peuvent tomber dans des accès de fureur sans cesser de raisonner juste.

Les causes occasionnelles de la *manie* sont les mêmes que celles de la folie, dont elle n'est qu'une variété; le traitement aussi est le même, et ces deux points ont été étudiés en détail dans l'article auquel nous renvoyons.

La *manie* ne revêt pas toujours des formes aussi graves et aussi effrayantes que celles que nous venons de décrire; il lui arrive de ne se manifester que par des idées bizarres, des conceptions extravagantes, des raisonnements et des associations d'idées étranges. Poussé à son plus haut point, ce trouble intellectuel constitue en effet une des phases de la folie et se rattache à la *manie*, telle qu'on l'entend dans la langue médicale; plus faible et n'attestant qu'un simple désordre, il inspirera, il est vrai, des actions insolites, des discours singuliers, mais il sera inoffensif et assez éloigné encore de la folie proprement dite. L'exemple du sculpteur Houdon, qui ramassait sur son chemin tous les tessons de bouteilles et fragments de pots cassés qu'il rencontrait, est frappant; cet éminent artiste, qui n'était pas fou le moins du monde et qui sculptait, dans ce temps-là même, des chefs-d'œuvre, ne s'en imaginait pas moins avoir dans son atelier la collection la plus précieuse des arts céramiques. On sent très-bien qu'une telle illusion, chez un homme de son goût et de son savoir, confine presque à la maladie et diffère notablement de ce qu'on appelle dans le monde une *manie*, comme la *manie* des vers, la *manie* des autographes, etc. C'est un commencement de trouble intellectuel.

Beaucoup de *manies* n'ont d'autre origine que l'isolement, la préoccupation et la tristesse habituelle. La volonté ayant presque complétement abdiqué, un effort énergique est nécessaire pour qu'elle reprenne son empire, et, faute au malade de faire cet effort, il se laisse tyranniser par des habitudes, des tics, des grimaces, des façons de rire ou de parler, de marcher, de s'habiller même, qui font de lui un maniaque. L'imitation joue un si grand rôle dans la *manie*, qu'on pourrait croire cette maladie contagieuse. On a remarqué avec justesse que les médecins aliénistes contractaient presque tous, au milieu de leurs malades, une physionomie particulière, des regards parfois étranges, des raisonnements capricieux et diverses *manies*. Le docteur Georget, esprit si lucide et si puissant, fut envahi à la fin de sa carrière par la *manie* du magnétisme animal et consigna dans son testament les preuves de l'immortalité de l'âme que ces doctrines lui avaient suggérées. Il n'est pas rare non plus de voir la *manie* occasionnée par la lecture ou par la composition d'œuvres mystiques, de drames, de romans où le fantastique joue un grand rôle. Un littérateur, Rey-Dusseuil, après avoir passé une bonne partie de sa vie à évoquer des revenants et des fantômes, finit par croire à ces produits de son imagination. Le dernier livre qu'il écrivit, sous l'empire de cette *manie*, était supposé avoir un fou pour auteur; le public y vit une œuvre très-réussie, mais, à des signes caractéristiques, les aliénistes jugèrent qu'un esprit sain n'aurait pu, sans se démentir, entrer si bien « dans la peau du bonhomme; » en effet, l'intelligence du malheureux avait achevé de sombrer.

C'est à la *manie* qu'il faut rapporter ces cas bizarres, si fréquents au moyen âge, de lycanthropie, de zoanthropie, de démonomanie, formes diverses d'une même perturbation morale et intellectuelle.

Une autre *manie* assez inoffensive, pour les tiers du moins, sinon pour le sujet, est celle dans laquelle le malade persiste à se croire mort. Les aliénistes en citent plusieurs exemples. Un de ces maniaques fut guéri à l'aide d'un traitement bien simple; on feignit de le prendre au mot et on alla chercher l'appareil des pompes funèbres. Dès que le pauvre diable fut étendu dans le cercueil et entendit clouer sur lui les planches de la bière, il poussa les hauts cris et ne demanda pas mieux que de ressusciter. Un autre, qui s'obstinait dans la même idée et allait vraisemblablement mourir faute de nourriture, fut guéri à l'aide d'un compère que l'on apporta dans sa chambre comme un cadavre. Ce cadavre pour rire réclame son dîner. « Les morts mangent donc? demande le maniaque. — Très-bien, répond le compère; voilà dix ans que je suis mort et je ne m'en porte pas plus mal. » On lui apporte à dîner et il s'extasie à chaque morceau, qu'il déclare succulent. L'autre, gagné par l'exemple, se met à table, mange d'un bon appétit et ne veut plus être mort. On fit une comédie de l'aventure, et elle fut jouée avec un grand succès, à la fin du XVIe siècle, au théâtre de la Foire : à moins que ce ne soit cette parade qui prise au sérieux par les aliénistes, ait fourni la matière de l'anecdote.

Enfin, il faut encore ranger parmi les maniaques les faux dauphins, les faux ducs de Reichstadt, les empereurs de la lune et du soleil que font surgir les grandes commotions politiques, ou les ambitions démesurées. Quelques-uns guérissent après un court traitement; leur *manie* n'est qu'un trouble passager; d'autres restent toute leur vie à l'état de majestés méconnues. Quelques-uns conservent une partie de leur raison, du bon sens, de l'enjouement, tant qu'on ne touche pas au point qui leur est sensible; sur ce point-là, ils sont intraitables et ne veulent pas se démettre de leur prétention. Dans ce cas, et lorsqu'elle est restreinte à un seul objet, la maladie cérébrale prend le nom de monomanie.

Manie de briller (LA), comédie en trois actes et en prose, de Picard, représentée sur le théâtre de l'Impératrice (salle Louvois) le 23 septembre 1806. Deux couples extravagants, M. et Mme Dermance, M. et Mme Bourville, se disputent entre eux l'avantage de fixer tous les regards par les plus folles dépenses. Ces nouveaux enrichis méditent des entreprises à perte de vue; l'un veut acheter un domaine d'un million, l'autre s'enfonce dans une spéculation qui exige des capitaux immenses. Bourville se donne un équipage. Dermance, jaloux de son ami, et ne voulant pas se laisser éclipser, affiche un plus grand train; ces dépenses extraordinaires hâtent la ruine de ces nouveaux riches. Au moment où ils cherchent à parer aux événements, arrive à Paris un de leurs anciens compagnons d'apprentissage, qui, sans chercher à briller, a fait de bonnes affaires. Lamarlière a fondé une manufacture, et, grâce à son intelligence, il possède une fortune considérable. MMmes Dermance et Bourville s'emparent aussitôt de l'épouse de Lamarlière et cherchent à lui emprunter de l'argent. Les deux amis, de leur côté, veulent engager le bon manufacturier dans leurs spéculations. Mais Lamarlière s'aperçoit bien vite de quoi il retourne et ne se laisse pas duper. Cependant, mû par son bon cœur, il rétablit les affaires de ses deux anciens camarades, devenus plus sages, et marie leurs filles. La pièce est bien menée, mordante et spirituelle. On reconnaît le faire de Picard à une foule de mots heureux, de traits piquants, de peintures vraies de certaines mœurs. Picard n'a pas trouvé le mot cynique du duc de Morny : « Les affaires, c'est l'argent des autres, » mais il fait dire à l'un de ses spéculateurs cette phrase qui est encore le mot de bien des situations, à notre époque : « Oh! je ne m'inquiète guère... Une affaire manquée, j'en risque une autre et tout cela se succède si bien que je ne sais pas trop où j'en suis, mais on vit et l'on dépense. »

Manie des grandeurs (LA), comédie en cinq actes, en vers, d'Alexandre Duval (Théâtre-Français, 21 octobre 1817). L'idée de la pièce est simple et ingénieuse. Un bon bourgeois, Mongéran, poussé par une comtesse intrigante, se persuade qu'il est du bois dont on fait les hommes d'État. Il avait promis sa sœur à un vieil ami de collége, il reprend sa parole, afin de lui donner un époux plus huppé, un colonel bien en cour. Cependant cet ami, Merval, qui a du talent et connaît à fond la science du droit public, feint d'accueillir sans surprise le manque de parole de Mongéran, et même lui demande un service. Il vient de faire imprimer, sur l'état des finances, une brochure que, réflexion faite, il croit devoir mettre au pilon, craignant qu'on ne la trouve trop séditieuse; il n'en a conservé qu'un exemplaire, et il prie Mongéran de le lui garder, sous le sceau du secret. Mongéran ne manque pas de faire part de l'incident à la comtesse, qui exige qu'on lui remettre l'ouvrage; charmée de tenir dans ses mains le sort de Merval et d'écarter un compétiteur dangereux pour Mongéran, qu'elle veut faire entrer au conseil d'État, elle porte la brochure au ministre. Mongéran est désolé; que dira son ami d'une félonie si noire? La marquise lui ferme la bouche en faisant miroiter la haute position qu'il lui devra. Cependant l'imprimeur est mandé au ministère; nul doute, le secret a été éventé. Merval court chez son dépositaire infidèle, reçoit ses piteux aveux et dédaigne de l'accabler. Une estafette du ministère se présente; c'est sans doute un ordre d'exil pour Merval que le cabinet a expédié; pas du tout, c'est sa nomination à la place vacante au conseil d'État, place que Mongéran croyait tenir, et que le ministre juge mieux occupée par l'auteur de la brochure, travail excellent et consciencieux. Mongéran, désabusé, va planter ses choux en province. La *Manie des grandeurs* est un des titres de A. Duval à la notoriété; le style est assez défectueux, les vers sont d'un prosaïsme assez naïf, mais les intentions sont bonnes, et toute la pièce respire les plus louables sentiments, honneur, probité, indépendance.

MANIÉ, ÉE (ma-ni-é) part. passé du v. Manier. Tâté, touché : *Des étoffes* MANIÉES *avec précaution. Une arme habilement* MANIÉE.

— Fig. Dont on se sert, dont on use, que l'on travaille, que l'on emploie : *La biographie bien comprise et bien* MANIÉE *est un instrument sûr pour initier à l'histoire des hommes et des temps.* (Ste-Beuve.) *Les langues* MANIÉES, *tourmentées, faites de main d'homme, portent l'empreinte de cette origine dans leur manque de flexibilité, leur construction pénible, leur défaut d'harmonie.* (Renan.)

Ma nièce et mon ours, comédie-vaudeville en trois actes, par MM. Clairville et de Frascati (pseudonyme du banquier Millaud), représentée au Palais-Royal le 2 février 1859. Le sujet de cette bouffonnerie est emprunté à un ouvrage anglais, le *Portefaix de Bristol*.

Baboulot, empailleur et restaurateur, a une nièce charmante, Blanche, dont trois de ses pensionnaires sont amoureux. Nouveau Bartholo, il veut confisquer la jeune fille à son profit. L'un d'eux, Perdreau, cache Blanche dans sa malle pour l'enlever, mais il a été vu par un rival, Chafouin, qui expédie une dépêche au Havre pour faire arrêter Perdreau à son arrivée et profiter à sa place de son stratagème. Tandis qu'il combine ce bon tour, Blanche commence à étouffer, et, sans le troisième amoureux, Gaudichard, qui arrive à point pour la délivrer, elle courrait risque d'être asphyxiée. Elle monte dans sa chambre, mais elle oublie de déchirer la lettre d'adieu qu'elle avait écrite à son oncle, et Baboulot, qui entre et la trouve, se précipite à sa poursuite en criant :

J' donn'rais mon ours pour retrouver ma nièce,
J' donn'rais ma nièc' pour retrouver mon ours,

car il s'est aperçu de la disparition de son quadrupède empaillé, dans les pattes duquel il cachait ses billets de banque.

Baboulot arrive à la gare de l'Ouest et nous fait part de ses impressions :

Là, tout est sujet de transes;
En dehors comme dedans.
Nous voyons des assurances
Contre tous les accidents :
Pour un pied quatre cents francs,
Pour une jambe cinq cents,
Six cents pour un bras perclus,
Pour deux yeux deux mille écus.

On offre une somme honnête
Pour tout malheur incomplet,
Mais votre fortune est faite
Si vous mourez tout à fait.
Je commence à trembler fort;
N'importe, j'entre, et d'abord
Le mot *Gare* écrit en grand
Frappe mes yeux en entrant.
Au milieu de la bagarre,
Porté, heurté, cahotté,
Rien qu'en lisant le mot *Gare*,
Je recule épouvanté!
Un employé me voyant
Me dit d'un air effrayant :
« Que faites-vous? Suivez-moi!
Monsieur, c'est votre convoi!
— Mon convoi! ciel! » Je frissonne!
Et presque au même moment
J'entends la cloche qui sonne...
Est-ce mon enterrement?
Non, car l'employé m'étreint
Pour me faire mettre en train.
Mais ce train fait un tel train
Qu'on n'est pas en train, en train.
Train! gare! convoi! ces diables
De grands administrateurs
Cherchent tous les mots capables
D'effrayer les voyageurs.

Pendant que Baboulot se lamente, Perdreau et Chafouin se trouvent tour à tour assaillis au Havre par Déjanire, une vieille coquette ridicule qui se figure que tous les hommes courent après elle, et par son mari Ducroquet, employé aux bagages, qui, sur quelques mots mal entendus, les accuse d'avoir enlevé Déjanire dans une malle. Nous n'entrerons pas dans les détails désopilants de cet imbroglio, nous passons au dénoûment. Tous les personnages sont réunis. On ouvre la malle; Déjanire en sort à la place de l'ours; on cherche l'ours dans une armoire, on y trouve Gaudichard; un domestique rapporte l'ours avec ses billets de banque et Blanche épouse Perdreau.

Rien de plus gai, de plus vif, de plus amusant, de plus comique que les situations de cette bouffonnerie parsemée de traits d'esprit. Faite sans autre prétention que celle d'amuser le spectateur, cette pièce a parfaitement réussi et M. Clairville n'a qu'à s'applaudir d'avoir accepté lorsque M. Millaud lui a dit : « Prenez mon ours. »

MANIEMENT s. m. (ma-ni-man — rad. *manier*). Action de manier, de toucher, de conduire, de manœuvrer avec la main : *Le* MANIEMENT *d'un outil, du pinceau, du ciseau. On connaît la bonté d'un drap au* MANIEMENT. (Acad.) *Ce fut par le continuel* MANIEMENT *des armes que François Sforza parvint de l'état de simple particulier au rang de duc de Milan.* (Machiavel.) *Il est naturel à l'homme d'altérer ce qu'il touche; tout s'use par un* MANIEMENT *répété.* (J. Ampère.)

— Action de recevoir ou de donner de l'argent ou des valeurs : *Cet homme est encore trop jeune pour qu'on puisse lui confier le* MANIEMENT *de sommes aussi importantes.*

— Fig. Direction, gestion, emploi : *Les plus grands esprits sont plus dangereux qu'utiles au* MANIEMENT *des affaires.* (Card. de Richelieu.) *L'autorité, c'est le talent dans le* MANIEMENT *du pouvoir.* (E. de Gir.)

— Art milit. *Maniement d'armes* ou *des armes*, Exercice par lequel on apprend aux soldats à manier leurs armes : *Il connaît parfaitement le* MANIEMENT D'ARMES *et il est très-fort sur la théorie.*

— Techn. Espèce de frémissement élastique qui se fait sentir quand on presse la soie entre les doigts. ‖ On dit aussi CRI. ‖ En terme de boucherie, Protubérance graisseuse dont on constate la présence et le volume en tâtant avec la main, quand l'animal est sur pied, et qui sert à faire apprécier son état d'engraissement. ‖ *Maniements principaux*, Ceux qui se produisent autour d'un ou de plusieurs ganglions lymphatiques. ‖ *Maniements accessoires*, Ceux qui sont indépendants des ganglions lymphatiques.

— **Encycl.** Art milit. *Maniement des armes.* On manie les armes soit isolément, soit en troupe, soit en colonne, soit sur une même base d'alignement, soit à rangs ouverts, soit à rangs serrés. Avant l'usage du fusil, on nommait *exercice des hautes armes* l'étude du *maniement* des piques, des hallebardes, des espontons.

Une des premières ordonnances qui se soit occupée du *maniement* des armes est celle du 7 mai 1750. Prescrivant une symétrie tout allemande, cette ordonnance voulait que chaque temps des *maniements* à plusieurs temps fût séparé du suivant par un intervalle d'une seconde, durée familière au soldat, parce que c'était celle du pas ordinaire. Cette règle fut maintenue par les ordonnances du 1er janvier 1766 et du 1er mai 1769.

« L'utilité du *maniement* d'armes, dit le général Bardin, est d'assouplir le soldat, de lui faire trouver moins lourd et peu embarrassant le havre-sac, de le plier à être attentif aux commandements de l'instructeur, de le familiariser avec la voix de ses chefs, de l'habituer à passer de l'état d'immobilité à une mobilité uniforme et calculée. Le but de cet apprentissage est surtout d'habituer beaucoup d'hommes en troupes à agir comme agirait un seul homme. » Sans contester l'utilité du *maniement* d'armes, prouvée par toutes les guerres, nous dirons néanmoins qu'il ne doit pas être l'objet d'une trop minutieuse pratique, ni surtout nuire à l'état des manœuvres.

Le *maniement* d'armes appartient à l'école du soldat, à celle de peloton et à celle de bataillon.

Dans l'école du soldat, le *maniement* d'armes est montré à 2 ou 4 hommes, d'abord placés sur un rang, coude à coude, et ensuite sur une ou deux files. L'exécution de chaque commandement ne forme qu'un temps; mais ce temps est divisé en mouvements, afin d'en faire mieux connaître le mécanisme aux soldats. La vitesse de chacun des mouvements du *maniement* des armes, sauf certaines exceptions, est fixée à un 90e de minute. En général, dans tous les temps du *maniement* des armes, qui se composent de 3 ou 4 mouvements, on précipite les deux premiers. Dans l'exécution, la dernière syllabe du commandement décide l'exécution brusque et vive du premier mouvement de chaque temps; les commandements *deux*, *trois* et *quatre* décident celle des autres mouvements.

Le *maniement* d'armes est montré dans la progression suivante, qui a du reste varié : mettre l'arme au bras; porter l'arme; présenter l'arme; se reposer sur l'arme; croiser la baïonnette; charger l'arme; remettre la baïonnette; mettre l'arme sous le bras gauche; mettre la baïonnette au canon; descendre l'arme; mettre l'arme sur l'épaule droite; mettre l'arme à terre; relever l'arme; l'inspection des armes; charger l'arme; charger l'arme à volonté; faire feu (tous les genres de feux). L'escrime à la baïonnette, un *maniement* d'armes que l'on ne saurait trop recommander, fait aussi partie de l'école du soldat.

Ce *maniement* d'armes se répète dans l'école de peloton et dans celle de bataillon suivant un ordre prescrit. Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails à ce sujet, persuadé que nos lecteurs ne trouveraient pas un grand intérêt à ces détails techniques. qui ne pourraient en aucun cas suppléer à une démonstration pratique. Nous nous contenterons de faire remarquer qu'il y a une légère différence entre le *maniement* d'armes des hommes de rang et celui des sous-officiers.

MANIER v. a. ou tr. (ma-ni-é — du lat. *manus*, main. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous maniions, que vous maniiez*). Tâter, toucher, faire agir, faire jouer, manœuvrer avec la main : MANIER *une étoffe.* MANIER *de la pâte.* MANIER *un outil.* MANIER *le pinceau.* MANIER *un fusil, un sabre.* MANIER *des livres. Le bourreau* MANIE *des troncs palpitants sans en être ému.* (Chateaub.) *Dumouriez* MANIAIT *aussi facilement la baïonnette du simple soldat que l'épée du général.* (Lamart.) *Tel qui relève avec autorité les défauts d'un tableau serait entièrement incapable de* MANIER *le pinceau.* (E. de Gir.)

La vertu qui convient aux mères de famille,
C'est d'être la première à *manier* l'aiguille.
PONSARD.

‖ Mettre en œuvre : *Un ouvrier qui* MANIE *bien le fer. L'artiste tâtonne,* MANIE *et remanie sa couleur.* (Dider.)

— Donner et recevoir, en parlant de l'argent ou des valeurs : MANIER *des fonds considérables. Votre père ne vous laisse pas* MANIER *ses ducats.* (Mol.)

— Fig. Se servir, user de : MANIER *la plume. Un orateur qui* MANIE *bien la parole. La liberté est une arme; elle blesse d'abord ceux qui ne savent pas s'en servir, mais elle aguerrit vite ceux qui la* MANIENT. (P. de St-Victor). *Je ne crois pas qu'on puisse avoir une claire notion de l'histoire, sans l'habitude de* MANIER *les documents originaux.* (Renan.) ‖ Diriger, conduire : MANIER *les affaires. Les choses se laissent* MANIER *plus aisément que les hommes.* (Guizot.) *Louis XI avait reçu en partage le don de* MANIER *les esprits par son accent et par les caresses de ses paroles.* (Ste-Beuve.)

— *Voir et manier*, Examiner de près, connaître pour avoir vu : *Je ne le croirais pas, si je ne l'*AVAIS VU ET MANIÉ. ‖ *Je ne l'ai vu ni manié*, Je n'ai aucun renseignement à cet égard : *Savez-vous où est mon père?* — JE NE L'AI VU NI MANIÉ.

— Prov. *On ne manie pas le beurre sans se graisser les doigts*, Quand on a de l'argent à sa libre disposition, on ne manque guère de s'en approprier un peu.

— Manége. *Manier un cheval*, Lui faire exécuter divers mouvements : *Savoir* MANIER LES CHEVAUX *et les armes sont des talents communs au chasseur et au guerrier.* (Buff.)

— Mar. *Manier un navire*, le manœuvrer, le faire évoluer.

— Techn. *Manier les couches de blanc*, Les frotter avec la brosse avant de dorer.

— v. n. ou intr. Manége. Se dit en parlant d'un cheval qui exécute les mouvements que sollicite le cavalier : *Un cheval qui* MANIE *bien, qui* MANIE *à droite et à gauche.* ‖ *Manier en place, manier de ferme à ferme*, Manœuvrer des quatre pieds sans changer de place. ‖ *Manier sur les hanches*, Plier les jarrets.

— Techn. Asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, et en remettre du nouveau à la place de celui qui est cassé. ‖ *Manier à bout*, Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui manquent.

Se manier v. pr. Etre manié : *L'argile* SE MANIE *facilement.*

— Etre dirigé : *Il y a des caractères qui ne* SE MANIENT *pas facilement.*

— Se tâter, se toucher soi-même : SE MANIER *pour s'assurer qu'on n'est pas blessé.*

— Mar. Se comporter à la manœuvre d'une certaine façon : *Une frégate qui* SE MANIE *bien.*

— s. m. Effet que produit un objet que l'on manie : *Cette étoffe a le* MANIER *très-doux.*

— *Au manier*, Par l'action de manier, en maniant : *Vous reconnaîtrez cette étoffe* AU MANIER. (Acad.)

— **Syn. Manier, palper; tâter, toucher.** L'idée de contact commune à tous ces mots est exprimée purement et simplement par le verbe *toucher;* nous *touchons* les objets par toutes les parties du corps, nous les *touchons* même au moyen d'un bâton ou d'un objet quelconque, qui sert d'intermédiaire entre notre main et ces objets. Mais on ne *manie* qu'avec la main, et même avec le dedans de la main, en prenant l'objet entre ses doigts ou en le tirant de sa place pour le mettre dans une autre. *Tâter* et *palper* supposent qu'on manie avec attention, pour bien connaître la nature des choses; mais on peut *tâter* d'un seul coup, bien que le plus souvent on le fasse en plusieurs fois; *palper*, au contraire, suppose toujours une opération répétée, c'est d'ailleurs un terme moins vulgaire que *tâter* et il s'emploie surtout quand on décrit les expériences scientifiques.

MANIER s. m. (ma-nié). Ornith. Espèce de pie-grièche.

MANIÈRE s. f. (ma-niè-re — bas lat. *maneria*, genre; du lat. *manus*, main, qui a aussi donné *manier*) Façon, méthode particulière d'être ou de faire une chose : *Il se conduit d'une* MANIÈRE *déplorable. Notre bonheur ne dépend que de la* MANIÈRE *de sentir.* (Pasc.) *Il y a certain art innocent de relever ce que l'on donne par la* MANIÈRE *de l'offrir.* (Boss.) *C'est moins la vérité qui blesse, que la* MANIÈRE *de la dire.* (D'Alemb.) *Presque toujours les choses qu'on dit frappent moins que la* MANIÈRE *dont on les dit; car les hommes ont tous à peu près les mêmes idées de ce qui est à la portée de tout le monde.* (Volt.) *Trois choses fixent la valeur d'un présent : le sentiment, l'à-propos et la* MANIÈRE. (Mme Riccobini.) *Les peuples ont différentes* MANIÈRES *de rire, mais ils n'en ont qu'une de pleurer.* (Chateaub.) *Les gens de bien ne sont pas tous vertueux de la même* MANIÈRE. (Guizot.) *Les choses changent moins que notre* MANIÈRE *de les voir.* (Petit-Senn.) *La* MANIÈRE *de concevoir règle en l'homme la* MANIÈRE *de sentir.* (H. Taine.)

— Traits caractéristiques qu'on remarque dans l'extérieur, dans les mouvements de quelqu'un : *Décrire le visage et les* MANIÈRES *d'une personne. La grâce est dans les mouvements ou les* MANIÈRES; *la beauté est dans les formes; cela est vrai quand il s'agit des corps; mais s'il s'agit des sentiments, la beauté est dans leur spiritualité et la grâce dans leur modération.* (J. Joubert.)

— Sorte, apparence, semblant : *Une* MANIÈRE *d'Auvergnat. On ne fera jamais de Diderot un croyant sans le savoir, ni une* MANIÈRE *de déiste selon le sens et l'esprit du mot.* (Ste-Beuve.)

— *Manière d'être*, Etat particulier : *Les idées sont, comme les sensations, des* MANIÈRES D'ÊTRE *de l'âme.* (Condill.) *Le jugement est une faculté par laquelle nous affirmons l'existence et la* MANIÈRE D'ÊTRE *des objets de nos connaissances.* (Géruzez.)

— *Manière de voir*, Avis, jugement, opinion, façon particulière de juger les choses : *Sa* MANIÈRE DE VOIR *diffère de la nôtre. Tout homme a son caractère, sa* MANIÈRE DE VOIR *et de s'exprimer.* (J. de Maistre.) *Le bonheur est plus dans le sentiment que dans la position, plus dans la* MANIÈRE DE VOIR *que dans les choses mêmes.* (Weiss.)

— *Manière de parler*, Locution, tournure de phrase, expression : *Cette* MANIÈRE DE PARLER *est incorrecte.* ‖ Paroles dont le sens n'est pas exactement vrai, et dont on se sert par exagération ou en forme oratoire : *Quand je dis tout le monde, c'est une* MANIÈRE DE PARLER. *Ma chère enfant, je suis à vous, et ce n'est point une* MANIÈRE DE PARLER. (Mme de Sév.)

— *Par manière de dire, par manière de conversation*, Superficiellement, incidemment, sans qu'on ait l'intention d'appuyer : *Il a été question de son avancement, mais seulement* PAR MANIÈRE DE CONVERSATION.

— *Par manière d'acquit*, Sans entrain, parce qu'on ne peut se dispenser de la chose : *Il a répondu à ma lettre* PAR MANIÈRE D'ACQUIT; *mais sa réponse ne contient pas un mot affectueux. Il fait son travail* PAR MANIÈRE D'ACQUIT *et sans application.*

— *De la belle manière, de la bonne manière*, Rudement, fortement : *Je l'ai tancé* DE LA BELLE MANIÈRE. *Qu'il vienne, oh! je le recevrai* DE LA BONNE MANIÈRE. (Picard.)

— *De manière ou d'autre*, D'une façon ou d'une autre; par un moyen ou par un autre : DE MANIÈRE OU D'AUTRE *la chose est arrivée.* DE MANIÈRE OU D'AUTRE *je réussirai.*

— Litt. et B.-arts. Procédé, façon de faire particulière à un écrivain, à un artiste, à une école : *La* MANIÈRE *de Virgile. Comme la plupart des peintres, Marilhat eut trois* MANIÈRES. (Th. Gaut.) *Les hommes d'Etat sont souvent comme les grands peintres : ils ont plusieurs* MANIÈRES. (St-Marc Girard.) *Le pastiche s'attaque exclusivement à la* MANIÈRE *et au procédé.* (Ponsard.) ‖ Affectation, recherche dans le style : *Aucune affectation, aucune trace de* MANIÈRE *ne corrompt jamais l'aimable simplicité du style de Massillon.* (Dussault.) *On a reproché à Marivaux sa* MANIÈRE; *mais cette* MANIÈRE *lui est naturelle; il serait affecté s'il était simple.* (P. de St-Victor,)

— Grav. *Manière noire*, Procédé de gravure dans lequel, la planche étant d'abord pointillée uniformément, l'artiste enlève les parties qui doivent venir en blanc dans les épreuves.

— Loc. adv, *En quelque manière*, En un certain sens, pour ainsi dire : *Le goût est* EN QUELQUE MANIÈRE *le microscope du jugement.* (J.-J. Rouss.)

Loc. prép. *De manière à*, Au point de, de façon à : *Ne buvez pas* DE MANIÈRE À *vous enivrer. Dépêchez-vous,* DE MANIÈRE À *finir votre travail demain. Il y a des gens dont le désintéressement consiste à tout refuser* DE MANIÈRE À *se faire contraindre à tout prendre.* (Latena.)

— *En manière de, par manière de*, Comme, en guise de, en qualité de, à la place de : *Mlle de Montauban, attachée à Mme du Maine* EN MANIÈRE DE *fille d'honneur, fut menée à la Bastille.* (St-Sim.)

— *A la manière de*, Selon l'habitude de, de la même façon que : *Toute cause qui provoque le vomissement agit* À LA MANIÈRE DES *poisons.* (Raspail.) *La race indo-européenne seule a été conquérante à la grande manière,* À LA MANIÈRE DE *Cyrus, d'Alexandre.* (Renan.)

— Loc. conj. *De manière que*, avec le subjonctif, De telle façon que : *Il faut toujours se conduire* DE MANIÈRE QU'*on n'ait aucun reproche à se faire.* (Acad.) *L'homme d'exécution sait coordonner les choses* DE MANIÈRE QU'*on puisse se passer de sa présence.* (M. de Dombasle.) ‖ Avec l'indicatif, Tellement que, si bien que : DE MANIÈRE QU'*il est parti sans rien dire.*

— Pl. Façons habituelles de parler et d'agir dans le commerce ordinaire de la vie, dans la société : *Avoir des* MANIÈRES *polies, des* MANIÈRES *rudes. Il a les* MANIÈRES *d'un portefaix. Les* MANIÈRES *polies donnent cours au mérite et le rendent agréable.* (La Bruy.) *La hauteur des* MANIÈRES *fait plus d'ennemis que l'élévation ne fait de jaloux.* (Grimm.) *La fierté du cœur est l'attribut des honnêtes gens; la fierté des* MANIÈRES *est celle des sots.* (Duclos.) *La fierté est plus souvent un vice des* MANIÈRES *qu'un vice du cœur.* (Théry.) *L'usage du monde fait sur nos* MANIÈRES *ce que le rabot et la lime font sur le bois et sur les métaux.* (Vigée.)

La beauté bien souvent plaît moins que les *manières*.
DESTOUCHES.

On donne aisément des *manières*,
On ne donne point des vertus.
MARMONTEL.

— Aisance et politesse dans la façon de se présenter et de se tenir : *Cette enfant a déjà des* MANIÈRES. *Ce n'est pas au collége qu'on peut prendre des* MANIÈRES.

— Fam. Compliments, cérémonies ridicules : *Allons! trêve de* MANIÈRES. *C'est une charmante chose que la distinction; mais il ne faut pas qu'elle dégénère en prétention et en* MANIÈRES. (A. Karr.)

— *Belles manières, grandes manières*, Manières, habitudes du grand monde, de la haute société, du monde élégant : *Je ne prétends pas que l'éducation donne à tous de* GRANDES MANIÈRES. (Dupanloup.)

— Gramm. Après *de manière que*, le verbe suivant se met à l'indicatif si l'on exprime un fait accompli, un fait certain; il doit être au subjonctif si le fait est douteux : *Il s'y prit de manière qu'on n'*EÛT *aucun reproche à lui faire. Exprimez-vous de manière que tout le monde vous* COMPRENNE.

— **Syn. Manière, façon.** V. FAÇON.

— **Manière, air.** V. AIR.

— **Encycl.** B.-arts et Littér. Le mot *manière* se prend en bonne et en mauvaise part, mais presque toujours en mauvaise part quand il est seul. On dit : avoir de la *manière*, être *maniéré*, et c'est un défaut que l'on veut faire sentir. On dit dans un autre sens la *manière* de tel poëte, de tel artiste, pour exprimer son faire habituel : la *manière* de Hugo, la *manière* de Coustou, la *manière* de Poussin. Il est évident que la *manière* d'Octave Feuillet et la *manière* des de Goncourt n'est pas la *manière* de Chateaubriand et de Corneille; les premiers ont *de la manière*, les seconds ont *une manière*.

Malgré ces significations diverses, ce qu'on entend au fond par *manière*, c'est un mode particulier de travail, de composition, un faire caractéristique, une facture habituelle, qui souvent se prête à l'imitation et devient plus ou moins générale, exerce une influence plus ou moins grande sur les émules et les élèves. La *manière*, pour ces raisons, se retrouve dans tous les arts. Perdant son sens étroit, précis, particulier, ce mot s'étend aux manifestations de la pensée ou du sentiment qui n'ont point un caractère de sincérité, de spontanéité, qui ne sont point ce qu'on appelle purement naturelles. Le second sens, plus général, plus étendu que le premier, en découle cependant, et s'applique à un ordre de faits qui sont la conséquence des faits précédents. En effet, c'est l'art, la peinture, la sculpture, le théâtre, qui apprennent aux hommes à donner à leurs gestes, à leur voix, à leur attitude, des formes esthétiques qui font partie de l'éducation et deviennent, par l'habitude, en quelque sorte naturelles. Tant que ces formes demeurent modestes, tempérées, en rapport avec les lieux, les circonstances, la situation, personne n'y prend garde; mais sitôt que ce rapport n'existe plus, qu'il y a exagération, la façon d'agir, de parler, devient une *manière*. C'est ainsi qu'un acteur peut paraître très-naturel sur la scène et très-maniéré dans un salon, en répétant le même rôle et d'une façon absolument semblable. La *manière* devient insupportable lorsqu'elle est habituelle, et lorsqu'elle ne résulte pas seulement des circonstances, mais d'une recherche outrée ou d'une disproportion constante entre les paroles ou les gestes d'un individu et les choses dont il parle ou les sentiments qu'il exprime.

Il arrive souvent dans les arts que l'emploi de certains procédés, que l'étrangeté voulue ou trouvée procure à une œuvre un très-grand succès, sinon d'admiration véritable, du moins d'étonnement. Des artistes médiocres, croyant, avec ou sans raison, obtenir un succès semblable par les mêmes moyens, imitent ce qui la veille était une originalité, et cette originalité devient ainsi une *manière*. Quelquefois c'est le créateur même du procédé qui, voulant exploiter son premier succès, se répète lui-même, imite son œuvre avec une sorte d'affectation, et devient ainsi maniéré.

Diderot a consacré à la *manière*, qui, de son temps, avait envahi l'art d'une façon si déplorable, des pages qui seront toujours actuelles :

« La *manière*, dit-il, est un vice commun à tous les beaux-arts. Ses sources sont plus secrètes encore que celles de la beauté. Elle a je ne sais quoi d'original qui séduit les enfants, qui frappe la multitude, et qui corrompt quelquefois toute une nation; mais elle est plus insupportable à l'homme de goût que la laideur, car la laideur est naturelle et n'annonce par elle-même aucune prétention, aucun ridicule, aucun travers d'esprit.

» A l'origine des sociétés, on trouve les arts bruts, le discours barbare, les mœurs agrestes; mais ces choses tendent d'un même pas à la perfection jusqu'à ce que le grand goût naisse. Mais bientôt les mœurs se dépravent, l'empire de la raison s'étend; le discours devient épigrammatique, ingénieux, laconique, sentencieux; les arts se corrompent par le raffinement. On trouve les anciennes routes occupées par des modèles sublimes qu'on désespère d'égaler. On écrit des poétiques, on imagine de nouveaux genres; on devient singulier, bizarre, maniéré; d'où il paraît que la *manière* est un vice d'une société policée où le bon goût tend à la décadence.

« Un sauvage maniéré, un paysan, un pâtre, un artisan maniérés, sont des espèces de monstres qu'on n'imagine pas en nature; cependant ils peuvent l'être en imitation. La *manière* est dans les arts ce qu'est la corruption des mœurs chez un peuple. »

Il y a pour toutes les choses, comme pour tous les sentiments, un modèle primitif, élémentaire en quelque sorte, qui n'est point dans la nature, et n'est que vaguement, confusément, dans l'entendement de l'artiste. Il y a entre l'être le plus parfait qui vit dans la nature, et ce modèle primitif et vague, une latitude qui permet aux artistes de se rapprocher plus du premier ou de s'égarer davantage vers le second. De là les différentes *manières* propres aux diverses écoles et à quelques maîtres distingués de la même école : *manière* de dessiner, d'éclairer, de colorier, de draper, d'ordonner, d'exprimer. Il y a de même une *manière* nationale résultant d'une tradition, d'une éducation et d'habitudes communes, de la persistance des mêmes effets, des mêmes modèles que l'artiste retrouve constamment sous ses yeux, ce qui forme ces grandes catégories qu'on nomme écoles, et qui se reconnaissent à certaines affectations, à certains procédés communs à tous ceux qui en font partie. Cette affectation, ce procédé habituel se retrouve dans les diverses parties de l'art, dans le dessin que les uns font rond, les autres carré, ceux-ci élégant, ceux-là lourd; dans le modèle tantôt sec et mesquin, tantôt gras, ample ou fondu; dans la couleur, que celui-ci emploie éclatante, celui-là grise, un autre sombre et vigoureuse, et la couleur du peintre, de l'imitation, n'étant jamais qu'une interprétation de celle de la nature, cette interprétation suppose un système ou une exagération; enfin la *manière* se retrouve dans l'expression qui, résultant de la volonté, de l'imagination de l'artiste, est encore plus maniérée que tout le reste. En effet, l'expression est maniérée en cent façons diverses. Il y a dans l'art, comme dans la société, de fausses grâces, la minauderie, l'afféterie, la préciosité, la fausse dignité, la fausse gravité, la fausse modestie, la fausse piété, la fausse douleur. Tout personnage qui s'écarte des justes convenances de son état et de son caractère est maniéré, mais toute incorrection n'est pas vicieuse; il y a même des difformités d'âge et de condition qu'on ne peut modifier ou omettre sans mentir à la vérité. L'enfant est une masse de chair non développée, sans muscles apparents ni contours nets; le vieillard est décharné et ridé; ce sont là des caractères généraux. Il y a des incorrections locales : le Chinois a les yeux longs et obliques, la Flamande a des chairs molles et de lourdes mamelles, le nègre a les lèvres épaisses, le nez épaté, les attaches excessivement fixes; ce sont des caractères, des incorrections, si on le veut, qui appartiennent à une race, à un climat. En s'assujettissant à les rendre, on évite la *manière*, loin d'y tomber. L'imitation rigoureuse de la nature peut, aux mains d'un artiste malhabile, rendre l'art pauvre, triste, mesquin; elle ne le rendra jamais faux et maniéré.

En littérature, le *maniéré* n'est pas moins caractéristique. Balzac a non-seulement une *manière*, mais par moment aussi de la *manière;* quand il photographie, pour ainsi dire, le langage de ses héros, jusqu'à vous agacer par une orthographe bizarre, par exemple dans tout le personnage du banquier Nucingen, qui traverse l'œuvre presque entière du romancier, Balzac est faux et maniéré, à force de vouloir être vrai; Molière, faisant parler ses servantes et ses paysans, s'arrête à temps pour ne pas tomber dans la *manière*. Lamennais, en pastichant le style biblique dans son *Livre du peuple*, a commis la même faute de goût; maintenant que l'engouement est passé, la lecture de ces déclamations serait insoutenable, si elles n'étincelaient çà et là de magnifiques traits d'éloquence et de poésie. On peut avoir une *manière* et n'être pas maniéré, mais il est rare, dans ce cas, que toute une suite d'écrivains inférieurs ne s'empare de ce qu'elle a de plus apparent, et ne fasse dégénérer en procédé matériel ce qui était une grande et large *manière*. Victor Hugo a une *manière* qui a entraîné la littérature; de là une foule insipide d'imitateurs, dont on peut dire comme le médecin Procope : « Eux bossus! vous vous moquez, ils ne sont que mal faits! »

MANIÉRÉ, ÉE (ma-nié-ré), part. passé du v. Maniérer. Qui a un caractère d'affectation, de recherche outrée : *Une femme* MANIÉRÉE. *Méfie-toi de l'homme flatteur et* MANIÉRÉ : *rarement la vertu se montre sous des dehors séduisants.* (Max. orien.)

Fi des coquettes *maniérées!*
BÉRANGER.

‖ Qui est dit ou fait avec recherche, qui est entaché d'affectation : *Tout ce qui est d'après la fantaisie du peintre, et non d'après la nature, est* MANIÉRÉ. (Diderot.) *Un pinceau* MANIÉRÉ *fait des peintures froides.* (Condill.)

— Substantiv. Personne maniérée : *Je déteste les* MANIÉRÉS.

— s. m. Caractère, défaut de ce qui est maniéré; genre maniéré : *Le* MANIÉRÉ, *toujours insipide, l'est beaucoup plus en marbre ou en bronze qu'en couleur.* (Grimm.) *Dupaty touche à cette nouvelle école qui bientôt allait substituer le sentimental, l'obscur et le* MANIÉRÉ *au vrai, à la clarté et au naturel de Voltaire.* (Chateaub.) *On n'évite le prosaïque que pour tomber dans le* MANIÉRÉ. (Th. Gaut.)

— **Syn. Maniéré, affecté, apprêté,** etc. V. AFFECTÉ.

MANIÉRER v. a. ou tr. (ma-nié-ré — rad. *manière*). Donner un caractère d'affectation, de recherche exagérée : MANIÉRER *son style.*

Se maniérer v. pr. Prendre un cachet d'affectation : *La peinture des amours virginales d'Olinde et de Sophronie* SE MANIÈRE *par je ne sais quoi de galant et de grossier à la fois.* (Legouvé.)

MANIÉRISME s. m. (ma-nié-ri-sme — rad. *maniéré*). Défaut de celui qui s'abandonne au genre maniéré : *Il y a aussi le* MANIÉRISME *du laid, et l'on peut être faux en faisant horrible.* (Th. Gaut.)

MANIÉRISTE s. m. (ma-nié-ri-ste — rad. *maniérisme*). Celui qui tombe dans le maniérisme, dans l'affectation, dans la recherche maniérée : *Bien différent des* MANIÉRISTES *en laid qui, sous prétexte de réalisme, substituent le hideux au vrai, M. Millet cherche et atteint le style dans la représentation des types et des scènes de campagne.* (Th. Gaut.)

MANIETTE s. f. (ma-ni-è-te — rad. *manier*). Techn. Morceau de feutre avec lequel l'imprimeur en taille-douce frotte les bords d'une planche gravée.

MANIEUR, EUSE s. (ma-ni-eur, eu-ze — rad. *manier*). Personne qui manie : *Le* MANIEUR *d'argent, l'homme d'affaire, est un ours qu'on ne saurait apprivoiser.* (La Bruy.)

— Anc. cout. *Manieur de blé sur banne*, Ouvrier du port qui remuait le blé avec une pelle, pour aider à en chasser l'humidité.

Manieurs d'argent (LES), études historiques et morales, par M. Oscar de Vallée (1857, in-12). Ce réquisitoire violent contre les boursiers et les agioteurs peut figurer à côté du *Manuel du spéculateur à la Bourse*, de Proudhon. Partis des points les plus opposés, Proudhon du fond de la démocratie, M. de Vallée du sommet de la magistrature, tous deux reconnaissent le même mal, et prédisent les mêmes catastrophes; mais autant l'un a de force et de pénétration, autant l'autre se complaît dans l'emphase déclamatoire. Proudhon ne trouve pour les spéculateurs d'autre motif d'espérer un court répit avant la liquidation dont il les menace que « l'incapacité des classes moyennes et l'innocence du peuple. » M. de Vallée s'adresse au prince pour qu'il vienne au secours de la morale outragée par les manieurs d'argent.

Cette croisade contre la spéculation est-elle nécessaire, et le mal est-il aussi dangereux que le prétendent ses adversaires? Non certes, car tous deux lui rendent justice. Proudhon la reconnaît une chose bonne en soi, utile pour tous et productive; il la définit le *génie de la découverte;* c'est son mauvais usage qu'il attaque, et qui lui fait conclure que, de nos jours, la spéculation, c'est le vol. M. de Vallée établit également une distinction entre l'industrie et la spéculation proprement dite. Il ne prend à partie que les joueurs, les agioteurs, les parvenus du hasard ou de l'intrigue. Seulement le nombre lui en paraît considérable, et il est tellement effrayé par la contagion du fléau qu'il nous voit tous en train de périr, si Dieu et Napoléon III ne nous sauvent. La conclusion du livre en démontre le vide, le néant. Il est vrai que Dieu est toujours là, mais Napoléon III est parti, et c'est surtout sur lui que comptait M. de Vallée. D'ailleurs, n'est-ce pas une outrecuidance un peu forte que de rejeter tout l'anathème sur les classes moyennes, avides de s'enrichir, et de compter que d'en haut viendra le secours espéré, tandis que c'était l'entourage même du souverain qui donnait l'exemple des tripotages les plus éhontés? Il reste cependant quelque chose de ce réquisitoire; grâce à sa position d'avocat général, l'auteur connaissait à fond bien des affaires véreuses, il avait vu défiler bien des types curieux d'agioteurs et d'intrigants, comme le dessous des cartes de bien des entreprises pompeuses, lancées à toute vapeur par la réclame, et son livre y a gagné; c'est le côté intéressant de cette étude. Il n'y manque que de la franchise; M. de Vallée voulait nous peindre les agioteurs du second Empire, mais il s'est bien donné de garde de parler de M. de Morny.

MANIFESTAIRE s. m. (ma-ni-fè-stè-re — rad. *manifester*). Hist. relig. Nom donné à des anabaptiste prussiens qui se faisaient un devoir de conscience de manifester leurs opinions toutes les fois qu'ils étaient interrogés.

MANIFESTANT s. m. (ma-ni-fè-stan — rad. *manifester*). Celui qui prend part à une manifestation : *La foule des* MANIFESTANTS.

MANIFESTATEUR, TRICE adj. (ma-ni-fè-sta-teur, tri-se — rad. *manifester*). Qui manifeste, qui dévoile, qui trahit : *Signe* MANIFESTATEUR.

— Entom. *Ichneumon manifestateur*, Ichneumon qui dépose ses œufs dans l'intérieur du bois des arbres.

MANIFESTATIF, IVE adj. (ma-ni-fè-sta-tiff, i-ve — rad. *manifester*). Scolast. Qui a la vertu de manifester : *La forme est* MANIFESTATIVE *de la matière.*

MANIFESTATION s. f. (ma-ni-fè-sta-si-on — rad. *manifester*). Production au dehors, acte par lequel une chose se manifeste, devient visible, sensible, apparente : *Dans le naturalisme, la divinité n'est adorée que dans ses* MANIFESTATIONS *sensibles.* (A. Maury.) *La matière n'est pas l'être des choses, elle n'est qu'une* MANIFESTATION. (E. Deschanel.) *La beauté est une des* MANIFESTATIONS *de Dieu.* (X. Marmier.) *L'homme qui se consacre à la* MANIFESTATION *de la vérité doit être prêt à tout risquer pour elle.* (Proudhon.)

— Démonstration publique, collective, expression publique d'une opinion, d'un vœu : *Faire une* MANIFESTATION *en faveur de la Pologne. Des* MANIFESTATIONS *bruyantes ont accueilli la perception du nouvel impôt. Le général Cavaignac n'est pas tombé du pouvoir : il en est descendu noblement devant la* MANIFESTATION *de la majorité.* (L. Plée.) *Le 14 juillet fut une* MANIFESTATION *où le peuple traîna le gouvernement à la barre, comme une victime au sacrifice.* (Proudhon.)

MANIFESTE adj. (ma-ni-fè-ste — lat. *manifestus*, mot que Corssen croit composé de *manus*, main, et du radical *fest*, qui entre aussi dans *infestus, confestim*, etc. Ce *fest* représente le radical *fen* de *fendere, defendere*, qui appartient probablement à la racine sanscrite *bhind*, et qui signifie frapper, tomber; *manifestus*, pour *manifendius*, signifierait donc proprement frappé, tombé, surpris avec la main, pris sur le fait, découvert). Clair, évident, dont la réalité est parfaitement apparente : *Une erreur* MANIFESTE. *Dieu est bon, rien n'est plus* MANIFESTE. (J.-J. Rouss.) *L'utilité de la vertu est si* MANIFESTE, *que les méchants la pratiquent par intérêt.* (Vauven.) *Toute religion a sa philosophie, dont le caractère rationnel et humain est* MANIFESTE. (Vacherot.) ‖ Dont le caractère, la manière d'être, la nature, est sûre et apparente, évidente : *Un voleur* MANIFESTE. *Un menteur* MANIFESTE.

— **Syn. Manifeste, clair, évident,** etc. V. CLAIR.

MANIFESTE s. m. (ma-ni-fè-ste — rad. *manifester*). Politiq. Exposé public adressé par un gouvernement à un ou plusieurs gouvernements étrangers, ou par les chefs d'un parti à la nation entière : *Publier un* MANIFESTE. *Le parti républicain a lancé son* MANIFESTE. *Tandis que les* MANIFESTES *éclaircissent notre droit, nos victoires le décident.* (Mass.) *Lamartine composa un programme diplomatique et envoya ce* MANIFESTE *aux souverains de l'Europe.* (D. Stern.)

— Mar. Déclaration des marchandises qu'on a à son bord; se dit dans les Echelles du Levant.

— **Encycl.** Politiq. Lorsqu'une puissance est en contestation avec une autre et qu'elle est sur le point de prendre les armes, elle fait précéder la déclaration de guerre d'un écrit public, où elle expose ses droits et ses prétentions. Cet écrit public prend le nom de *manifeste*. Ce nom vient de ce que les *manifestes* commençaient tous autrefois par ces deux mots latins : *manifestum est*, il est manifeste.

Il serait difficile, impossible même d'indiquer l'origine des *manifestes*, mais on peut dire que l'usage en est des plus anciens, et qu'il remonte peut-être à l'époque où, pour la première fois, un peuple a pris les armes contre un autre. N'était-ce point un *manifeste* plein d'ironie et de présomption que lancèrent les Scythes en expédiant à Darius un rat, un oiseau, une grenouille et une flèche.

L'Angleterre fut inondée de *manifestes* du roi et du parlement durant la guerre civile que Charles Ier eut à soutenir contre les parlementaires.

En France, ce n'est guère qu'au XIVe siècle que des *manifestes* ont précédé les guerres que nous avons livrées aux autres nations.

Le *manifeste* le plus célèbre qu'ait vu notre époque révolutionnaire est sans contredit celui du duc de Brunswick. (V. BRUNSWICK).

« Les *manifestes* de la Convention, dit M. Amédée de Saint-Mauris, resteront éternellement comme des modèles d'éloquence et d'énergie révolutionnaires; ils sortaient autant de la ligne commune des *manifestes* que la diplomatie de cette grande assemblée et de ses agents ressemblait peu à ce qu'on appelle vulgairement diplomatie. Si l'on peut ranger dans la classe des *manifestes* ces proclamations qui ont pour but d'exciter une armée contre un peuple, nous en citerons un bien remarquable, que rapporte dans ses mémoires M. de Beausset, l'ancien préfet du palais de Napoléon : c'est celui dans lequel le général prussien Justus Grüner appelle les troupes sous ses ordres à marcher de nouveau (c'était en 1815) contre la France, dont il annonça le partage entre les souverains alliés : le but de la coalition se révélait tout entier dans ce *manifeste* du général ennemi. »

Après la guerre d'Italie, en 1859, l'empereur d'Autriche, François-Joseph, adressa, sous le titre de *Manifeste à mes peuples*, un exposé des raisons qui l'avaient contraint à faire la paix. Lors de la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, en juillet 1870, le chef du gouvernement français d'un côté, le roi de Prusse de l'autre, firent paraître des *manifestes* pour expliquer les motifs qui les avaient décidés à en appeler au sort des armes.

On donne aussi le nom de *manifestes* à des documents par lesquels un groupe de députés expose au pays la conduite qu'il veut tenir, les réformes qu'il veut demander; ou bien encore à des sortes de proclamations par lesquelles des prétendants à un trône exposent leurs prétentions et formulent un programme de gouvernement. Dans ces dernières années, par exemple, le comte de Chambord et don Carlos ont essayé d'attirer sur eux l'attention publique par de nombreux *manifestes*.

— Mar. Le *manifeste* doit contenir l'état de toutes les marchandises qui sont dans le navire, indiquer les noms de ceux par qui elles sont chargées, de ceux à qui elles sont adressées, et désigner les marques de chaque ballot. A la différence du connaissement, le *manifeste* comprend le chargement entier, de sorte qu'on peut le définir un connaissement général.

Aux termes de l'art. 2 de la loi du 4 germinal an II, aucune marchandise ne doit être importée par mer, soit d'un port étranger, soit d'un port français, sans un *manifeste* signé du capitaine; et, d'après l'art. 3, le capitaine, arrivé dans les quatre lieues de la côte, doit, s'il en est requis, remettre une copie du *manifeste* au préposé qui vient à son bord et en vise l'original:

Les capitaines ou maîtres de vaisseaux, bateaux et autres bâtiments, rendus au port de leur destination, sont tenus de donner, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, la déclaration de leur chargement; cette déclaration demeure au bureau, où elle est transcrite sur un registre et signée par eux. La déclaration des bâtiments doit être faite quand bien même ils seraient sur leur lest (loi du 22 août 1791).

« Quand un navire arrive au port de destination avec un chargement, dit Dalloz, il y a toujours lieu de faire à la douane deux déclarations distinctes : l'une, dite déclaration en gros, doit être faite dans les vingt-quatre heures, et n'est autre chose que la transcription du *manifeste* dont le capitaine du navire est toujours porteur : c'est là l'obligation essentielle du capitaine; l'autre est la déclaration en détail, pour laquelle un délai de trois jours est accordé, et qui doit être faite par l'armateur ou l'un des intéressés à la cargaison, ou par un mandataire spécial, ou même par le capitaine, s'il est le fondé de pouvoir de l'armateur. Ces deux déclarations donnent lieu à deux sortes de visites. La première, celle qui se fait d'après le *manifeste* et sur le navire même, est purement sommaire; elle n'a pour objet que de s'assurer si les colis sont en même nombre, et si leur contenu est de même nature que ceux indiqués au *manifeste*. Cette visite est du ressort des préposés du service actif. Quand à la vérification du poids, de l'espèce des marchandises, etc., à laquelle il est procédé d'après la déclaration en détail, c'est une opération intérieure de louane, qui appartient aux employés du bureau (circ. du 7 nov. 1822). »

Dans le cas où le *manifeste* n'est point exhibé, ou s'il contient des inexactitudes, le capitaine est condamné à une amende égale à la valeur des marchandises omises ou différentes, et, en outre, à une amende de 1,000 francs.

— *De la production du manifeste*. Lorsqu'un navire entre dans un port, c'est par l'effet d'une relâche volontaire ou d'une relâche forcée.

En cas de relâche volontaire, le capitaine doit présenter le *manifeste* aux préposés qui se rendent à bord, et en déposer copie à la douane dans les vingt-quatre heures de son arrivée, en indiquant la destination ultérieure du navire. Quand la relâche dure moins de vingt-quatre heures, le capitaine doit effectuer avant son départ la remise de la déclaration sommaire. En outre, si le bâtiment est chargé de marchandises soumises aux droits, il ne peut rester plus de trois jours en relâche sans fournir en détail la déclaration de ses marchandises.

Lorsque la relâche est forcée et que le navire entre par détresse, poursuite d'ennemi ou autre cas fortuit, dans un port autre que celui de sa destination, il est dispensé de la visite, et la loi l'autorise même à subvenir à ses besoins les plus pressants par la vente des objets de nature périssable ou autres. Mais, en cas de relâche forcée, les capitaines sont soumis à des obligations spéciales. Ils sont tenus, en sus de la formalité du *manifeste*, de justifier dans les vingt-quatre heures, par un rapport fait simultanément à la douane et au tribunal de commerce, des causes qui les ont obligés à relâcher.

Les capitaines sont, en outre, tenus de remettre au receveur, dans le même délai de vingt-quatre heures, une copie de leur *manifeste*, si la relâche forcée a lieu hors de l'enceinte du port, c'est-à-dire dans le rayon des quatre lieues des côtes. Les vivres et provisions du navire ne faisant point partie du chargement, il n'est pas nécessaire d'en faire la déclaration.

— *Du manifeste d'entrée et du manifeste de sortie*. Aucune marchandise, dit la loi du 4 germinal an II, ne peut être importée d'un port français dans un autre port français, sans un *manifeste* signé du capitaine. Mais la régie admet que le *manifeste* de sortie peut servir de *manifeste* d'entrée au port de destination, pourvu qu'il se rapporte exactement au chargement et qu'il soit revêtu de la mention suivante : « Le présent remis par moi, capitaine soussigné, comme *manifeste* complet de mon chargement. » Mais les employés de la régie du port d'arrivée n'ont point le droit de réclamer ce *manifeste*, qui est uniquement destiné à assurer la police à la sortie; ils ne sont fondés à exiger que le *manifeste* d'entrée.

A toute époque et jusqu'à sa mise à la voile, un navire peut recevoir des marchandises à son bord, bien qu'il ait déjà reçu ses papiers de navigation pour la sortie (déc. admin. du 9 déc. 1816). Si le *manifeste* de sortie a déjà été visé par la douane, on doit y ajouter les marchandises et le soumettre à un nouveau contrôle.

MANIFESTÉ, ÉE (ma-ni-fè-sté) part. passé du v. Manifester. Rendu manifeste, produit au dehors : *Le beau est le vrai* MANIFESTÉ *dans une forme sensible.* (Lamenn.) *La foi est expansive et veut être* MANIFESTÉE *au dehors.* (J. Simon.)

MANIFESTEMENT adv. (ma-ni-fè-ste-man — rad. *manifeste*). D'une manière manifeste, évidente : *La raison humaine est* MANIFESTEMENT *convaincue d'impuissance pour conduire les hommes.* (J, de Maistre.) *Les gouvernements sont* MANIFESTEMENT *en retard sur les peuples.* (E. de Gir.)

MANIFESTER v. a. ou tr. (ma-ni-fè-sté — rad. *manifeste*). Exposer, mettre au jour, rendre manifeste, visible, sensible, faire connaître, témoigner : MANIFESTER *ses intentions.* MANIFESTER *son mécontentement. Tous vos soins doivent se borner à connaître la vérité, tous vos talents à la* MANIFESTER. (Mass.) *Le public paye en entrant au spectacle la liberté de* MANIFESTER *ses impressions.* (La Harpe.) *L'occasion ne fait point le méchant, elle le* MANIFESTE. (J. de Maistre.) *Pour servir la vérité, il ne suffit pas de l'apercevoir, il faut la* MANIFESTER *aux autres.* (De Custine.) *Par le travail, bien plus que par la guerre, l'homme a* MANIFESTÉ *sa vaillance.* (Proudh.)

Se manifester v. pr. Devenir manifeste, visible, sensible; se faire connaître, se montrer, se produire : *Dieu* SE MANIFESTE *dans ses œuvres, puisqu'il est le type de la création.* (Lamenn.) *La vertu n'est vraiment adorable que lorsqu'elle* SE MANIFESTE *sous la figure d'une femme.* (P. Lanfrey.) *La religion* SE MANIFESTE *par le culte, comme la pensée par la parole.* (Kératry.) *Dieu* SE MANIFESTE *à nous par l'idée du vrai, par l'idée du bien, par l'idée du beau.* (V. Cousin.) *Pour la créature,* SE MANIFESTER, *c'est changer.* (P. Leroux.)

— **Syn. Manifester, annoncer, déclarer, découvrir.** V. ANNONCER.

MANIFORME adj. (ma-ni-for-me — du lat. *manus*, main, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une main.

MANIGANCE s. f. (ma-ni-gan-se — Diez tire ce mot de *manus*, main, par l'intermédiaire de *manica*, manche. Les faiseurs de tours se servaient surtout de la manche. Mais M. Littré y voit simplement une dérivation de *manus*, main, sans aucun intermédiaire. Delâtre compare *manigance* à l'italien *mangonizare*, déguiser, frelater, qu'il rapporte au latin *mango*, revendeur qui pare ce qu'il vend pour en tirer plus d'argent, qui sait vanter et faire briller sa marchandise pour attirer l'acheteur, du même radical que le grec *manganon*, prestige, tromperie, mystification, et *méchané*, ruse, art, savoir la racine sanscrite *magh*, *mangh*, tromper, sans dérivés connus en sanscrit, bien qu'on en rencontre un certain nombre dans les langues indo-européennes : persan *mang*, *mangul*, fraude, déception, jeu de dés, joueur, voleur; arménien *mang*, fraude; irlandais *mang*, *meang*, fraude, tromperie, ruse, *mangach*, *mangamhuil*, trompeur, *mangaire*, petit marchand; anglo-saxon *mangion*, vendre, commercer; scandinave *mânga*, même sens, *mâng*, marchandise; anglo-saxon *mangere*, anglais *monger*, scandinave *mangârs*; ancien allemand *mangari*, marchand; lithuanien *manga*, fille publique). Intrigue, manœuvre, trame secrète : *Les intrigues se croisent, les* MANIGANCES *s'enchevêtrent, les doubles jeux se brouillent, les chassez-croisez se confondent.* (P. de Saint-Victor.)

J'ai crainte ici-dessous de quelque *manigance.*
MOLIÈRE.

MANIGANCÉ, ÉE (ma-ni-gan-sé) part. passé du v. Manigancer : *Il est impossible qu'une action ait jamais été* MANIGANCÉE *avec une plus parfaite délibération.* (Baudelaire.)

MANIGANCER v. a. ou tr. (ma-ni-gan-se — rad. *manigance*. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* : *Il manigançait, nous manigançons*). Ourdir, tramer, combiner secrètement : *Que diable* MANIGANCEZ-*vous donc avec les notaires?* (Marc-Michel.)

Se manigancer v. pr. Etre manigancé : *Il* SE MANIGANCE *quelque chose chez la mère Barette; ce sont des allées, des venues continuelles.* (E. Sue.)

MANIGAULT (Gabriel), patriote américain, né à Charlestown en 1704. Il était fils d'un protestant français, Pierre Manigault, qui s'était réfugié en Amérique après la révocation de l'édit de Nantes et qui y avait acquis une fortune considérable. Gabriel mit cette fortune au service de sa patrie d'adoption lors de la guerre de l'indépendance, prêta généreusement 220,000 dollars à l'État de la Caroline, quand l'insurrection commença, et se montra en toute circonstance un des plus fermes soutiens de la guerre. On peut en dire autant de son fils, nommé aussi Gabriel, né à Charlestown en 1731. Il fut nommé, en 1766, président de l'assemblée de la Caroline.

MANIGAUX s. m. pl. (ma-ni-gô). Techn. Bascule d'un soufflet de forge.

MANIGRAPHE s. m. (ma-ni-gra-fe — du gr. *mania*, folie; *graphô*, j'écris). Auteur d'un traité sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIE s. f. (ma-ni-gra-fî — rad. *manigraphe*). Science médicale relative à l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIQUE adj. (ma-ni-gra-fi-ke — rad. *manigraphe*). Qui a rapport à la manigraphie : *Science* MANIGRAPHIQUE.

MANIGRÉPIS s. m. (ma-ni-gré-piss). Ermite indou.

MANIGUETTE s, f. (ma-ni-ghè-te — altération de *Malaguette*, nom d'une ville d'Afrique où l'on faisait le commerce de ces graines.) Bot. Nom donné à diverses graines d'un goût poivré. ‖ On dit aussi POIVRE DE GUINÉE, MALAGUETTE et MALAQUETTE.

— **Encycl.** La *maniguette* que l'on trouve le plus communément dans le commerce, car il y en a plusieurs espèces, vient presque exclusivement de Guinée, et principalement de la partie de la côte qui porte le nom de *Malaguette* ou *Côte des graines*. Les semences sont presque toujours isolées et mondées de toute enveloppe; ce n'est qu'exceptionnellement qu'on a trouvé dans les balles d'expédition des fruits entiers, qui ont aidé à déterminer l'origine de la semence elle-même. Celle-ci est assez semblable comme forme à celle du fenugrec; elle est anguleuse, arrondie, rouge, luisante, et renferme une amande très-blanche, à saveur âcre et brûlante, à odeur rappelant celle de l'acore. La *maniguette* est employée pour donner du montant, de la force aux vinaigres et aux eaux-de-vie; on s'en sert parfois aussi pour falsifier le poivre, à cause de sa saveur brûlante. On a trouvé dans le commerce anglais quelques échantillons d'une *maniguette* qui diffère notablement de la précédente; on la désigne sous le nom de *grande maniguette de Démérara;* cette *maniguette* est assez peu répandue en Europe; les nègres de Démérara, qui cultivent en grande abondance la plante qui la produit, consomment presque toute leur récolte. Cette plante est d'ailleurs fort bien connue maintenant : elle a été cultivée en Angleterre; c'est l'*amomum meleguetta* de Roscoe. Elle atteint 2 mètres de hauteur; ses feuilles sont étroites, lancéolées; ses fleurs sont grandes, jaunes, tachetées de rouge, à une seule étamine; ses fruits sont fusiformes et ont jusqu'à 0m,15 de longueur sur 0m,03 d'épaisseur. Cette *maniguette* pourrait servir aux mêmes usages que la première.

MANIGUIÈRE s. f. (ma-ni-ghière). Pêche. Système de filets tendus sur des pieux, pour prendre des anguilles.

MANIHOT s. m. (ma-ni-o). Bot. Syn. de MANIOC.

MANIKA, anciennement *Magnesia ad Sipylum*, ville de la Turquie d'Asie, près de l'ancien mont Sipyle, sur les bords de l'Hermus, située à 35 kilom. N.-E. de Smyrne; 12,000 hab. Résidence de l'archevêque d'Éphèse. Tissus de soie, cotons et cachemires. Près de cette ville, victoire de Scipion l'Asiatique sur Antiochus III, roi de Syrie (190 av. J.-C.).

C'est de l'ancien nom de cette ville que vient le mot *magnétisme*, du nom de *pierre de magnésie* donné à la pierre d'aimant, très-commune dans ses environs. V. MAGNÉSIE.

MANIKUP s. m. (ma-ni-kup). Ornith. Syn. de PITHYS.

MANIL s. m. (ma-nil). Bot. Arbrisseau résineux de la Guyane.

— **Encycl.** Le *manil* est un arbre résineux, à feuilles mucronées, recourbées en dedans; il est assez commun à la Guyane. On trouve fréquemment sur ses grosses branches un suc résineux; mais il n'est pas toujours facile de l'obtenir, et on est souvent forcé pour cela d'abattre l'arbre; toutefois, l'inconvénient n'est pas grand, car cet arbre est assez répandu, et on peut utiliser ses diverses parties. Son bois, coupé dans le sens de la longueur, sert à faire des bardeaux, qui durent, dit-on, dix ans et plus; refendu, il donne du merrain, des douves de barriques de bonne qualité. La résine sert de brai aux indigènes pour calfater leurs canots; il suffit d'en frotter simplement le bois pour assurer sa conservation. Cette résine porte aussi le nom de MANI, MANIL ou MANY.

Manilia (*Pro lege*), discours prononcés par Cicéron en faveur d'une loi présentée par le tribun du peuple Caïus Manilius, l'an 66 av. J.-C., et qui avait pour objet de conférer des pouvoirs illimités à Pompée, afin de continuer la guerre contre Mithridate et Tigrane.

C'est la loi *Manilia* qui fournit à Cicéron, alors préteur, l'occasion de prononcer son premier discours politique. Il n'est pas de ses meilleurs. Dans l'exorde de sa harangue *Pro lege Manilia*, Cicéron explique pourquoi il n'a point paru jusqu'à ce jour à la tribune aux harangues. Tout en parlant avec modestie de lui-même, il avoue qu'il est surtout rassuré par l'opinion qu'il va défendre. Il fait ensuite, dans une courte narration, un tableau animé des affaires d'Asie et l'exposé des motifs qui doivent déterminer les Romains à en finir avec un adversaire souvent vaincu, mais toujours redoutable, et à charger Pompée d'organiser la victoire. La partie de son discours appelée confirmation est divisée en trois parties : la nature et l'objet de la guerre présente, son importance et ses difficultés, le général qu'on doit choisir. La guerre est de nature à faire désirer qu'on la poursuive; elle intéresse la gloire du nom romain, le salut des alliés, les plus beaux revenus de la république, la fortune d'un grand nombre de citoyens. Passant ensuite au général qu'on doit choisir, il énumère avec éloquence les qualités dont il doit être pourvu et les trouve réunies dans Pompée. Après avoir développé ses preuves, l'orateur passe à la réfutation des discours contraires à la loi, et les combat avec plus d'éclat que de solidité. Il prétend qu'une guerre contre deux rois, une guerre en Asie, demande et les grands talents de Pompée, et ses vertus, et sa gloire. « Cicéron, dit M. Pierron, entonne un hymne enthousiaste à son idole; il nous montre Pompée soumettant à l'empire de sa volonté les citoyens, les alliés, les ennemis de la république, et même les vents et les tempêtes. L'imagination embellissait singulièrement la réalité; mais on ne saurait suspecter la bonne foi du panégyriste. C'est cette bonne foi, c'est l'importance du but que Cicéron se propose qui donne à tout ce morceau je ne sais quoi de digne et de majestueux, et qui y fait circuler le souffle de la véritable éloquence. »

Dans la péroraison, il exhorte le tribun Manilius à être ferme, à ne craindre ni les menaces ni les violences, et il lui promet de le soutenir de tout son crédit et de tout son pouvoir.

Dans ce discours, préparé avec un soin extrême, Cicéron abuse un peu trop des artifices de rhétorique. « Nulle part chez lui, dit M. Pierron, on ne trouve autant de ces périodes au circuit géométriquement calculé, de ces chutes savamment cadencées, de ces assonances symétriques, que sais-je? de tous ces petits moyens de produire de l'effet, enseignés jadis par Gorgias, et qui ne font que déparer une argumentation sérieuse. Cicéron n'aurait rien perdu non plus à se préserver de certaines antithèses que n'avouerait pas un goût sévère. »

Cicéron se reprocha plus tard d'avoir, par ses louanges, travaillé à l'élévation du rival de César. Il vit, à l'époque où il prononça les *Philippiques*, quel funeste exemple il avait donné en contribuant à investir d'une autorité despotique l'ambition d'un citoyen, et il se rétracta indirectement : « Pompée, écrivait-il dans sa *XIe Philippique*, obtint des commandements extraordinaires, mais il les dut à des tribuns turbulents. »

MANILIUS (Caïus), tribun du peuple à Rome (68 av. J.-C.). Il proposa une loi qui donnait à Pompée le commandement de la guerre contre Mithridate et Tigrane, avec un pouvoir dictatorial. Cette loi fut vivement appuyée par Cicéron, qui prononça à cette occasion la belle harangue *Pro lege Manilia*. V. l'article précédent.

MANILIUS (Antiochus ou Marcus), affranchi, originaire de Syrie, contemporain d'Auguste. Il est auteur d'un poëme latin, en cinq livres, intitulé *Astronomicon*, remarquable à plusieurs titres, et qui a été imprimé un grand nombre de fois. Le premier livre traite de la sphère, de la figure de la terre, de la division du ciel et des constellations; les quatre derniers ne roulent que sur l'astrologie, que l'auteur paraît avoir importée à Rome, et dont il donne un traité complet, en fort beaux vers, du reste. La première édition de ce poëme est de 1472; Regiomontanus en donna une nouvelle en 1473; Scaliger en fit paraître trois, avec des notes très-étendues, en 1579, 1590 et 1600; une autre parut à Strasbourg en 1665, avec des notes de Reinesius et de Bouillaud; Michel Fage l'introduisit en 1679 dans la collection *ad usum Delphini;* Bentley le réimprima en 1739; enfin, Pingri en a donné une traduction française en 1784.

L'auteur de l'*Astronomicon* est probablement le même qui dressa dans le champ de Mars, par ordre d'Auguste, l'obélisque destiné à donner la mesure de l'ombre méridienne et à étudier le mouvement du soleil. Cet obélisque avait 70 pieds de hauteur, et son ombre se projetait sur des lames de bronze incrustées dans la pierre.

MANILIUS, littérateur belge. V. MAN (Corneille DE).

MANILLA, charmante petite île située près de Stockholm, dans l'enceinte même du grand parc de Djargaarden. Après avoir appartenu successivement à divers personnages, elle a été achetée en 1818 par le roi Oscar, qui y a établi l'institut central des jeunes aveugles.

MANILLAGE s. m. (ma-ni-lla-je; *ll* mll. — rad. *maniller*). Mar. Action de maniller : *Le* MANILLAGE *du câble-chaîne.*

MANILLE s. m. (ma-ni-lle; *ll* mll. — nom géogr.). Espèce de cigare qu'on fabrique à Manille : *Fumer des* MANILLES.

— Chapeau d'une paille particulière qu'on fabrique à Manille : *Se coiffer d'un* MANILLE.

MANILLE s. f. (ma-ni-lle; *ll* mll. — Le même que l'espagnol *manilla* et *malilla*, italien *maniglia*, bracelet. Quelques étymologistes voient là un diminutif, *manicula*, de *manus;* mais cependant on peut aussi, avec Diez, rapporter toutes ces formes au latin *manilia*, pluriel de *manile*, bracelet, que Pictet rapproche du grec *manor*, *maunon*, *mounon*, collier, gaulois *maniakès*, irlandais *muincè*, *muinte*, collier et bracelet, anglo-saxon *halsmene*, même sens, *menas*, bracelet, scandinave *men*, ancien allemand *menui*, *manili*, ancien slave *monisto*, collier, arménien *maneag*, sanscrit *mânava*, *mânavaka*, collier de seize ou vingt rangs, de la même origine que *mani*, joyau en général, gemme, pierre précieuse. A cette forme *mani* se rattachent aussi le persan *man*, dans *man-gôsh*, joyau d'oreille, l'ancien irlandais *maini*, objets de prix, bijoux, le latin *mon*, dans *mon-edula*, la pie qui dérobe et avale les objets brillants, et peut-être aussi *moneta*, d'où nous avons fait *monnaie*). Anneau de cuivre que les nègres portent, comme ornement, autour de la cheville ou du poignet.

— Anneau auquel s'attache la chaîne d'un forçat. ‖ On dit aussi MANICLE.

— Jeux. A l'hombre, Nom de la dernière carte dans chaque couleur : *En couleur noire, c'est le deux de pique ou de trèfle qui est* MANILLE; *en couleur rouge, c'est le sept de cœur ou de carreau.* ‖ Au jeu de hoc, Nom du valet de carreau. ‖ Nom d'un jeu de cartes particulier.

— Mar. Chacun des anneaux du câble-chaîne.

— Techn. Espèce d'alêne avec laquelle on perce la pointe des pains de sucre, dans l'opération du raffinage, afin d'en faciliter l'égouttage, au moment où l'on va les planter dans les trous des lits.

— Erpét. Espèce de vipère de l'Inde.

— **Encycl.** Jeux. On joue à la *manille* depuis deux jusqu'à cinq personnes, et avec un jeu complet. Les as comptent pour un point, les figures pour dix points, et les autres cartes pour ceux qu'elles marquent. Toutefois, parmi ces dernières, il y en a une, le sept de carreau, appelé *manille*, qui n'a pas de valeur déterminée : celui qui la possède est maître de lui attribuer celle que bon lui semble, c'est-à-dire de la considérer comme un roi, une dame, un dix, un neuf, etc., à son choix. Les joueurs ayant pris un égal nombre de fiches et de jetons et fait les enjeux, on tire au sort à qui aura la donne. Les cartes se distribuent trois par trois ou quatre par quatre, et, autant que possible, jusqu'à la fin. Ainsi, chacun en reçoit vingt-six si l'on joue à deux, dix-sept si l'on est trois, treize si l'on est quatre, et dix si l'on est cinq. Dans le second et le quatrième cas, il reste au talon une ou deux cartes que personne ne doit ni toucher ni voir. La distribution terminée, le joueur placé à la droite du donneur joue la carte qu'il veut, soit la plus forte, soit la plus faible, suivant son intérêt, et il continue tant qu'il a des cartes qui se suivent, n'importe la couleur, et en les nommant à mesure qu'il les jette. Si, par exemple, il commence par le roi, il joue ensuite coup sur coup la dame, le valet, le dix, le neuf, etc. De même, s'il joue d'abord l'as, il joue ensuite le deux, le trois, le quatre, etc. Dès qu'il y a une lacune dans son jeu, il l'annonce aussitôt en désignant la carte qui lui manque. Ainsi, en supposant qu'ayant le huit, le neuf, le dix, il ne possède point le valet, il dira : « Huit, neuf, dix sans valet. » Alors, c'est à celui des joueurs suivants qui a la carte manquante de jouer, et ce joueur continue jusqu'à ce qu'il éprouve lui-même une interruption dans son jeu. Si personne n'a cette carte manquante, le joueur qui l'a annoncée recommence par une nouvelle série de cartes, et, de plus, chacun des autres lui paye un jeton. Ce joueur recommence également de jouer quand il parvient à jouer une série entière, c'est-à-dire depuis l'as jusqu'au roi, ou depuis le roi jusqu'à l'as; mais, dans ce cas, il ne lui est rien dû. Toutes les fois qu'un joueur rencontre une lacune, il peut la combler avec la *manille*, s'il la possède, en donnant à cette carte précisément la valeur de celle qui manque. Le gagnant est le joueur qui arrive le premier à se défaire de toutes ses cartes. Non-seulement il prend tous les enjeux, mais en outre il reçoit des autres joueurs autant de jetons qu'il reste à chacun dans la main de cartes ou de points, selon les conventions. Il est à remarquer que celui qui a la *manille* doit tâcher de la placer dans le cours du jeu. S'il le fait, il reçoit un jeton de chaque joueur. S'il ne le fait pas, c'est lui, au contraire, qui paye un jeton à chacun, sans préjudice des jetons qu'il peut devoir au gagnant pour les cartes dont il n'a pu se débarrasser. Tout joueur qui, en jouant, place un roi, reçoit un jeton de chacun des autres joueurs; mais aussi tout joueur à qui, la partie finie, il reste un ou plusieurs rois dans la main, est tenu de payer un jeton pour chaque roi aux autres joueurs, et toujours en sus des jetons dus au gagnant pour les cartes qui lui sont restées dans la main.

MANILLE, ville de l'Océanie, capitale de l'archipel des Philippines et des établissements espagnols dans la Malaisie, sur la côte occidentale de l'île de Luçon et sur la rive méridionale de la baie de son nom, par 14° 36′ de lat. N. et 118° 37′ de long. E.; 180,000 hab., en y comprenant la population des faubourgs qui s'élèvent autour de la ville. Place forte défendue par la citadelle de Santiago. Archevêché; résidence du gouverneur de Luçon et des autorités supérieures de la colonie; cour d'appel des Philippines; tribunal de commerce. Université fondée en 1645; collége de missionnaires.

Cette ville est bâtie sur le bord oriental de la vaste baie du même nom, entre la mer et le Passig, dont le lit en cet endroit est presque parallèle à la plage, et dont l'embouchure forme une langue de terre étroite et allongée facile à défendre; des fossés, qui reçoivent une partie des eaux du Passig, entourent la ville partout où ses murs ne sont pas baignés par le fleuve lui-même; ses fortifications, qui sont régulières et bien entretenues, lui permettent d'opposer une longue résistance à tout assaillant qui ne serait pas maître de la mer. Elle est régulièrement bâtie; ses rues alignées, coupées à angle droit, sont bordées de trottoirs en assez mauvais état; quelques-uns sont pavés de larges dalles, les autres sont à l'état de chemins mal entretenus. Les maisons en bois, sur des fondations de pierre, sont grandes et à peu près uniformes. Le rez-de-chaussée n'est en général qu'un vaste vestibule; le premier étage, qui est seul habité, déborde et forme une galerie qui règne tout le long de la maison; des châssis à coulisses, garnis, en guise de vitres, de petits coquillages demi-transparents, ferment toutes ces galeries et donnent aux maisons une physionomie singulière, mais sans élégance; les toits sont couverts de tuiles sombres. Les églises seules jettent un peu de variété sur cet ensemble dont la régularité fatigue. Les couvents dont elles dépendent sont hors de proportion avec le petit nombre de leurs habitants. En somme, tout est triste, désert, on dirait presque lugubre, à Manille; ses rues sonores rappellent les silencieux échos d'un cloître. Les deux grands côtés de la principale place sont occupés par le palais du capitaine général, qui n'est qu'une maison plus étendue que les autres, et l'Ayuntamiento, dont l'aspect annonce au moins quelque prétention à l'architecture. Le côté du sud-est est occupé par la cathédrale et ses dépendances. C'est un grand édifice irrégulier; la tour, qui du large paraît élevée, à cause du peu de hauteur des bâtiments qui l'environnent, supporte un dôme surmonté d'une lanterne; le tout est recouvert en tuiles; la forme en est aussi peu harmonieuse que les couleurs sont désagréables à l'œil. Les églises et les couvents sont bien décorés à l'intérieur. On y admire quelques tableaux de bons maîtres, et quelques statues en bois exécutées par des Indiens. La ville possède quelques établissements de santé mal dirigés; l'instruction publique est entre les mains du clergé; l'université, le collége de Saint-Thomas et celui de Saint-Jean-de-Latran sont confiés à des dominicains; le couvent de la Miséricorde est destiné à élever les orphelins, tant espagnols que métis; d'autres écoles reçoivent des enfants des deux sexes. Tous les couvents ont des bibliothèques, mais on n'y trouve rien sur la langue et la littérature des indigènes.

Un pont de pierre unit la ville fortifiée à ses faubourgs, bâtis sur l'autre rive du Passig. Ce fleuve met Manille en communication directe avec le Laguna, lac magnifique, dont les bords fertiles nourrissent une centaine de villages, sur un développement de 100 kilomètres environ. Les faubourgs couvrent une grande étendue de terrain, mais les rues voisines du port sont seules bordées de maisons en maçonnerie; au delà, ce ne sont que des cases en bambous, d'assez pauvre apparence, mais proprettes et d'une simplicité pittoresque. Les rues sont brûlantes et poudreuses pendant la saison sèche, noyées sous une boue épaisse après les pluies. L'industrie est peu active à Manille; la fabrication des cigares en constitue la branche la plus importante; on y construit aussi quelques petits navires employés au cabotage, mais les voiles, les ancres, les chaînes-câbles sont tirées d'Angleterre et des Etats-Unis. Les Indiens fabriquent pour leur usage des cotonnades grossières, des meubles, des ustensiles de ménage; enfin la carrosserie et la bijouterie ont quelque importance dans un pays où tout Européen un peu à son aise doit avoir sa voiture, et où le luxe exerce une domination incontestée. Le commerce est très-actif depuis que le port de Manille a été ouvert aux étrangers : cette détermination a ranimé les cultures principales de sucre, d'indigo, de tabac et de coton, qui forment les grandes exportations; les autres exportations consistent en cuirs, suif, miel, riz, chocolat, bois de teinture, perles, coquilles de nacre. Les objets d'importation sont : différents tissus de coton, de soie et de laine des fabriques d'Europe, des fers, des ouvrages de fer et d'acier, divers outils et objets de luxe, vins, eaux-de-vie, liqueurs, etc.

Bien qu'il y ait partout de l'eau aux environs de Manille, les jardins y paraissent inconnus. On y trouve des palmiers de plusieurs espèces, des bambous, des bananiers, des manguiers, des tamariniers, des végétaux du port le plus varié, des fleurs sauvages magnifiques, et l'on ne songe pas à utiliser tant de richesses éparses. Cependant, quoique leur arrangement soit abandonné au hasard, la campagne est fort belle, et la plaine ressemble à un immense parc, borné seulement par les montagnes qui ondulent au delà de l'horizon. Ce sont partout des chemins ombrageux, de frais sentiers, bordés de bambous, qui serpentent entre des champs de cannes, entre de vastes rizières encadrées par un gracieux rideau d'arbres et d'arbustes fleuris. Les champs de cannes sont très-communs dans les environs de Manille. La récolte a lieu en décembre et janvier. Manille, fondée par les Espagnols en 1571, a été victime de plusieurs tremblements de terre : celui de 1645 la détruisit en grande partie et y fit périr plus de 3,000 personnes; celui de 1796 fut aussi des plus affreux. Le 26 octobre 1824, elle en éprouva un autre presque aussi terrible. En 1762, cette ville fut prise par les Anglais, qui exigèrent des Espagnols 25 millions pour la leur rendre.

MANILLE (baie de), vaste baie formée par la mer de Chine sur la côte occidentale de l'île de Luçon, et qui tire son nom de la capitale des Philippines espagnoles, située sur sa rive méridionale. Cette baie, qui a de 38 à 40 kilomètres de diamètre, est une des plus grandes du monde entier et pourrait offrir un refuge sûr à un nombre très-considérable de navires. Une petite île partage en deux son entrée, qui est resserrée entre de pittoresques montagnes. La ville de Manille (v. ce mot) se trouve sur la côte orientale.

MANILLER v. a. ou tr. (ma-ni-llé; *ll* mll. — rad. *manille*). Mar. Assembler les manilles de : MANILLER *le câble-chaîne*.

MANILUVE s. m. (ma-ni-lu-ve). V. MANULUVE.

MANIN ou **MANINI** (Ludovico), cent vingt et unième et dernier doge de Venise, né dans cette ville en 1726, mort à Macera vers 1803. Elu doge en 1789, Manin se montra, au milieu des graves complications politiques, d'un caractère faible, irrésolu, et d'une incapacité notoire. Au reste, à cette époque, Venise était tombée dans une complète décadence. Manin, tout en proclamant la neutralité, soutenait les ennemis de la Révolution française; il reconnut la République, et en même temps il donnait asile au roi Louis XVIII, puis le chassait après la victoire de Bonaparte. Bergame, Brescia, Brême se révoltèrent et appelèrent les Français, qui occupèrent ces différentes villes, ainsi que Vérone et Peschiera, que Manin avait livrées aux Autrichiens. Le parti de Manin souleva les montagnards, et les Français furent massacrés à Vérone (14 avril 1797). Bonaparte déclara alors que la république de Venise avait cessé d'exister. La terreur se répandit dans Venise; Manin assembla le grand conseil, et, d'une voix étouffée par les sanglots, exposa la situation désespérée de la république; 28 voix seulement s'élevèrent pour une résistance désespérée, 598 décidèrent de s'en remettre au vainqueur. Le parti français en même temps fomentait une sédition populaire; Manin se démit de ses pouvoirs et invita tous les membres du grand conseil à proclamer la dissolution de l'ancien gouvernement, ce qu'ils firent. Le fameux livre d'or de la noblesse fut brûlé publiquement, ainsi que les ornements ducaux. Manin se tint caché jusqu'au traité de Campo-Formio, qui céda la Vénétie à l'Autriche (18 octobre 1797), et mourut éloigné des affaires publiques.

MANIN (Daniel), patriote italien, président de la république de Venise, né en cette ville le 13 mai 1804, mort à Paris le 22 septembre 1857. Au moment du traité de Campo-Formio, signé par Bonaparte, traité qui replaçait les Vénitiens sous la domination autrichienne, le dernier doge se nommait Manin. « Par une coïncidence où les anciens eussent cherché de symboliques mystères, dit M. Henri Martin, le futur initiateur d'une nouvelle Venise démocratique portait le même nom que le dernier chef de la Venise ancienne, bien que l'enfant plébéien fût étranger à la race du patricien déchu. Il était issu de cette forte race juive qui, depuis qu'elle cesse peu à peu d'être séparée du reste du monde par d'implacables préjugés, fournit à l'Europe tant d'hommes remarquables en tout genre. Sa famille avait, dans le courant du siècle passé, embrassé le christianisme, probablement sous le patronage de la famille Manin, dont elle avait pris le nom. » Son père était un avocat distingué, qui gardait à Napoléon une rancune implacable pour n'avoir point affranchi l'Italie et rétabli la Pologne. Quoique plein d'ardeur et d'une charmante vivacité d'esprit, Manin, dès son adolescence, laissait déjà percer une espèce de mélancolie d'un caractère particulier. « L'action de vivre, écrivait-il bien des années après, l'action de vivre, considérée en elle-même dans une personne saine, devrait être un plaisir; en moi, depuis mon enfance, elle a toujours été un effort et une peine; je me suis toujours senti fatigué ! » Au dire de ses biographes, des principes morbides altéraient dès l'origine cette belle organisation, et la lutte constante contre la douleur physique ne devait pas être une des moindres parties de son héroïsme. L'exemple de son père et les tendances historiques et juridiques de son esprit l'avaient dirigé vers les études de jurisprudence, qu'il associait à de fortes études de linguistique. A quinze ans, il avait traduit le livre hébreu des *Egrégores*, le livre apocryphe d'Enoch. Docteur en droit à dix-sept ans, fait presque inouï dans l'histoire des universités, il traduisit le grand ouvrage français de Pothier sur le droit romain, en attendant que l'âge lui ouvrît l'accès de la profession paternelle. En 1825, un mariage d'amour jeta quelques rayons sur sa jeunesse; il unit sa destinée à celle dont la mort seule devait le séparer sur la terre d'exil. Enfin, en 1830, il put s'établir comme avocat au bourg de Mestre, à l'entrée des lagunes.

A cette époque, Venise avait cruellement à souffrir de l'oppression autrichienne; on la traitait plus mal que la Lombardie, parce qu'on la redoutait moins; elle restait sous le coup du mépris inspiré par les derniers jours de son aristocratie, au plus bas degré de l'échelle de la servitude. Le grand sens pratique de cette intelligente population vénitienne, l'éloignant des entreprises chimériques, contribuait à faire méconnaître ce qu'il pouvait y avoir de force cachée dans son silence. La flamme couvait néanmoins dans cette démocratie, qui avait apparu un jour, en 1797, pour être à l'instant livrée et bâillonnée. Au moment où Manin entrait au barreau, la révolution de Juillet éclatait à Paris, provoquant en Europe une commotion formidable, et, quelques mois plus tard, la Romagne, Bologne, les duchés du Pô étaient insurgés. Manin conçut alors (1831) l'audacieux projet de s'emparer de l'arsenal, et, de concert avec trois amis, parmi lesquels se trouvait le dévoué Degli Antoni, qui devait recevoir son dernier soupir sur la terre d'exil, il rédigea une proclamation destinée à préparer le peuple à la révolte. Les revers des provinces voisines prévinrent l'insurrection vénitienne. Le pouvoir issu en France de la révolution de Juillet avait proclamé le principe de non-intervention et l'avait fait respecter en Belgique; il laissa l'Autriche étouffer dans le sang en Italie les rêves de délivrance. Heureusement, les auteurs de la proclamation n'avaient pas été découverts; le jeune patriote se replia sur lui-même et se renferma dans ses paisibles travaux. « Sept ans après, dit M. Henri Martin, on le voit sortir, homme mûr, de son obscurité et se jeter à corps perdu dans des luttes d'intérêt matériel, dans les polémiques soulevées par des questions de tracé de chemins de fer. Est-il donc converti à l'esprit du siècle, au matérialisme de l'industrie cosmopolite, que nos sectes nouvelles viennent d'ériger en religion? lui, si indifférent aux vanités et aux jouissances de la fortune; lui, indépendant à un degré rare, même en Italie, de ces besoins factices que l'Italie connaît moins que la France!... Il n'est pas changé; mais son génie politique s'est développé et lui a suggéré une savante évolution, un plan sagace et profond. Point de tyrannie qui ne laisse quelque porte ouverte à la liberté : c'est par là qu'il faut pénétrer dans la place. Point de despotisme qui n'ait des lois, si mauvaises qu'elles soient : il faut se servir de ces lois pour le combattre; tourner les positions qu'on ne peut enlever; habituer le peuple à l'action collective, quel qu'en soit le but immédiat et si étranger que ce but puisse paraître à la liberté politique; refaire par cette habitude un esprit public. » Venise, peu à peu, soulevait la pierre de son tombeau; toutefois, le calme apparent que conservait le peuple vénitien semblait apathie à des yeux prévenus. Pie IX était monté sur le trône pontifical. On touchait à 1846, à cette période d'illusions pendant laquelle la Péninsule entière rêva et tenta une dernière fois l'alliance de la liberté et de l'indépendance nationale, avec la royauté pontificale de Rome. Les hommes ardents du parti de l'action accusèrent alors Venise d'être résignée au joug autrichien. Ils allèrent jusqu'à accuser Manin et ses amis d'ouvrir au sentiment public un dérivatif pernicieux, et de sanctionner la domination étrangère en lui faisant la guerre avec ses propres lois. Quoique blessé au cœur par tout ce qui atteignait sa patrie, Manin ne modifia cependant en rien sa politique. Convaincu qu'elle était la meilleure, il lui imprima un redoublement d'activité. Le transit de la malle de l'Inde, que Venise essayait de disputer à Trieste, l'idée d'une ligue douanière italienne, celle d'une association agraire des provinces vénètes, les congrès scientifiques, enfin tout lui était matière d'opposition et d'action. Le congrès scientifique italien, réuni à Venise en novembre 1847, lui servit à délier la langue de cette génération muette qui, suivant l'expression d'un historien, avait succédé aux générations éloquentes de l'ancienne Venise. A son art de diriger les débats du congrès et de faire jaillir la politique des questions scientifiques, on pouvait pressentir le futur homme d'Etat, le tribun dont la parole ardente animerait bientôt tout un peuple et lui communiquerait le feu sacré des grands combats. Peu après, pour préparer le peuple à la lutte, Manin réclamait une réforme judiciaire, d'autre part revendiquait quelques apparences de libertés politiques que l'Autriche avait accordées à la Lombardo-Vénétie en 1815, notamment des assemblées représentatives centrales et provinciales, que les instructions secrètes de Vienne annulaient d'ailleurs dans la pratique. En même temps qu'il écrivait, dans un recueil intitulé le *Guide*, une étude comparée des lois judiciaires de l'Autriche et de celles de l'ancienne Venise, bien moins dures en réalité, il conseilla ouvertement à ses concitoyens de pétitionner en faveur des lois politiques. Milan précéda Venise sur ce terrain extra-légal. Mazari, député à la congrégation centrale lombarde, fit la motion de présenter au gouvernement impérial les griefs du pays; personne n'osant suivre cet exemple parmi les députés à la congrégation centrale vénète, Manin signa seul, comme particulier, une pétition à cette assemblée dans le même but (21 décembre 1847). « Les congrégations, disait-il, ne se sont jamais rendues les interprètes de nos besoins ni de nos désirs... Leur silence est venu de la crainte de déplaire au gouvernement; mais cette crainte est injuste et injurieuse, car il est injuste et injurieux de supposer que le gouvernement ait accordé à ce royaume une représentation nationale dérisoire, qu'il ait trompé et qu'il trompe ce pays et l'Europe en faisant des lois qu'il ne veut point qu'on observe, en poursuivant et en punissant ceux qui entendent les observer. » Toute la pièce est écrite dans ce style bref, clair, nerveux, axiomatique, qui caractérise la plume d'acier de Manin; il respire, sous les formes les plus strictement légales, une ironie terrible. « Il a fait son devoir, dit sa femme en apprenant que la pétition était déposée; advienne que pourra. » Tout Venise s'inscrivit chez Manin; Milan députa vers lui pour le féliciter. Le lendemain de Noël, à la réouverture du théâtre de la *Fenice*, on donnait le *Macbetto* de Verdi. Quand les acteurs commencèrent le chœur :

La patria tradita a sorger t'invita.
Fratelli, corriamo la patria a salvar!

« La patrie trahie t'invite à te lever. Frères, courons sauver la patrie! » le public se leva et entonna ce chant d'insurrection. Venise « la muette » parlait donc enfin. Elle écrivait aussi. Tous les murs, non-seulement de Venise et des villes vénètes, mais des moindres villages, étaient couverts de ce *Viva Pio Nono!* qui semblait alors l'équivalent de *Viva l'Italia!* et auquel se mêlait l'inscription menaçante : *Morte ai Tedeschi* (mort aux Allemands !). Manin, cependant, combattait toujours sur le terrain légal. Le 30 décembre, une seconde pétition suivit la première ; celle-là s'attaquait à un grief spécial, à la censure ; un des hommes les plus éminents de l'Italie, le poëte Tommaseo, en avait été le rédacteur. Tout le cercle littéraire (*Ateneo*) de Venise signa la pétition après un éclatant discours du poëte, qui, développant le système de Manin, avait montré la loi de censure libérale en théorie autant que la censure peut l'être, mais aggravée, faussée, violée incessamment par l'arbitraire de l'administration. Les nouvelles du dehors venaient chaque jour surexciter les Vénitiens ; l'Italie s'ébranlait des Alpes à la mer de Sicile. A Venise, la congrégation provinciale, sur la proposition de Mocenigo, invitait la congrégation centrale à adopter la pétition de Manin (4 janvier). Le lendemain, tandis que la congrégation centrale délibérait, le directeur général de la police, A. Call de Rosenberg, manda Manin. Quinze jours auparavant, lors du dépôt de la pétition, le gouverneur Palffy s'était écrié qu'il n'y avait à choisir, quant à Manin, qu'entre trois partis : la prison, l'hôpital des fous, ou tout au moins l'interdiction de sa profession d'avocat. Le directeur de la police affecta une attitude bien différente : il traita Manin avec beaucoup d'égards, convint qu'il y avait bien des abus à réformer, et fit appel à son amour pour son pays, afin qu'il employât son influence à empêcher que « l'ordre ne fût troublé. » C'était à la fois reconnaître officiellement cette influence et rendre l'homme qui la possédait responsable des événements. On se sépara dans les meilleurs termes ; mais le Vénitien n'avait pas plus de confiance que l'Autrichien n'avait d'envie de tenir parole. La congrégation centrale ayant adopté à son tour la pétition de Manin, le comte Palffy fit entrer dans la commission chargée de faire le rapport et de se concerter avec la congrégation lombarde les membres les plus opposés aux réformes. Manin lui répéta par écrit tout ce qu'il avait dit au directeur de la police, et remercia la congrégation centrale par une lettre qui est un monument historique (8 janvier 1848). Il y posait en principe, non pas seulement le droit, mais le devoir de désobéir aux lois non publiées, et qui, par conséquent, ne sont pas des lois, à toutes ces instructions secrètes qui paralysent les lois authentiques. « Les lois constitutives données à ce royaume en 1815 n'ont jamais été observées, disait-il ; il ne suffit plus de les remettre en vigueur, il faut en tirer d'un seul coup tous les progrès dont elles contenaient le germe, et qui auraient dû se développer depuis trente-deux ans. Il faut que le royaume lombardo-vénitien soit un royaume national et italien, avec un vice-roi et des ministres indépendants du cabinet de Vienne et ne relevant que de l'empereur seul ; qu'il ait une armée italienne, des finances italiennes, sauf une contribution fixe aux frais généraux de l'empire autrichien ; une diète du royaume votant les lois et les impôts, élue dans de larges conditions et délibérant publiquement ; la liberté communale ; la procédure publique et orale ; une police légale, et non plus arbitraire ; la liberté de la presse ; la garde civique ; l'annexion à l'union douanière italienne (proposée par Pie IX !) ; l'admission des juifs au droit de citoyen ; l'abolition des fiefs ; la révision générale des lois, etc. » Dans une pétition à l'appui de la lettre de Manin, un des hommes les plus distingués de Venise, l'avocat Avesani, rappela qu'une très-grande partie de ce que réclamait Manin avait existé sous l'empire si despotique de Napoléon (14 janvier). En attendant que la réforme par l'Autriche fût démontrée impossible et la révolution nécessaire, Manin gardait pour devise : *Légalité, publicité*, et, comme il l'avait dit au représentant de l'Autriche, il dissuadait ses amis de toute violence, de toute menée secrète ; mais, en même temps, il ne cessait d'exhorter les jeunes gens au maniement des armes, trop négligé à Venise ; personnellement, il employait ses dernières économies à acheter trois fusils de chasse. Il prévoyait cependant des périls d'une autre nature que ceux du combat. En effet, après quelques jours d'hésitation, le pouvoir se décida ; le 18 janvier au matin, toute la garnison fut mise sur pied ; Manin et son ami, le poëte Tommaseo, furent arrêtés et conduits en prison. En même temps qu'une double instruction contre les deux prisonniers d'Etat était confiée à deux conseillers au tribunal criminel de Venise, le directeur général de la police, Call, expédiait au président du tribunal la note suivante : « En cas d'acquittement, avertissez-moi immédiatement et ne les mettez pas en liberté. » Il y a tout un système de gouvernement dans ces quelques mots : la justice était un simulacre ; la police était le commencement et la fin de toute chose. L'instruction contre Manin fut commencée le 21 janvier. Le prisonnier présente au greffier, non une défense, mais un large exposé de sa conduite, un manifeste et un ultimatum au gouvernement qui le poursuit. « J'ai cru et je crois, dit-il, que les mauvaises actions ont seules besoin de mystère. J'ai donc toujours abhorré le mystère ; j'ai toujours dit franchement, publiquement, mon opinion à tous et sur toute chose, ne craignant pas les espions, mais allant au-devant d'eux comme moyens de diffusion des idées, comme canaux pour faire arriver la voix du peuple à l'autorité. » (Interrogatoire du 17 février, manuscrit.) Sur les faits, sa franchise était donc absolue ; l'habileté de sa part était dans la distinction qu'il s'efforçait de maintenir entre le gouvernement local et le gouvernement impérial, entre le souverain et ses agents, entre la loi authentique et les instructions particulières. « Le jour, dit-il, où l'on jettera au feu toutes les dispositions non émanées du souverain sera un jour de délivrance. » Comme le magistrat demandait au prisonnier des explications sur une des lettres saisies à son domicile, cet homme si fort se mit à fondre en larmes. Cette lettre, venant de Paris, contenait une consultation sur la maladie de sa fille, qui devait, en France, le précéder au tombeau. « Toute la vie de Manin est dans ce contraste, dit Henri Martin : force indomptable dans la vie publique, tendresse et douleur dans la vie intime. » Sur ces entrefaites, Manin apprit la mort de sa sœur, Mme Viezzoli, dont la santé déjà ébranlée n'avait pu résister à la nouvelle de l'arrestation de son frère. Ce fut la première victime dans cette famille martyre. Sa mort arracha au prisonnier le seul cri de vengeance qui soit jamais sorti de cette âme clémente. La femme de Manin et ses amis se montraient dignes de lui ; ils agissaient autant qu'il leur était donné d'agir. Quelques jours après son arrestation, sa femme avait adressé au directeur général de la police et au tribunal criminel une double requête pour obtenir, conformément à la loi, son élargissement sous caution, attendu qu'il n'avait été arrêté que par une simple mesure de police politique, et non « sur indices légaux » ni sur « décision préalable de l'autorité criminelle. » La requête offrait pour caution les signatures de toutes les personnes notables de Venise, le podestat en tête ; le patriarche presque seul avait refusé son nom (24-27 janvier). La police répondit à Mme Manin que, « attendu les délibérations pendantes devant les autorités judiciaires, » le directeur général ne se croyait point autorisé à accéder à sa demande (2 février). L'impression que produisit cette réponse fut immense ; la population entière défila, vêtue de deuil, le long du quai des Esclavons ; devant les fenêtres de la prison, toutes les têtes se découvrirent. Les avocats en corps s'étaient chargés du cabinet de Manin tant que durerait sa captivité ; un artisan, un tailleur, Toffoli, vint solliciter l'honneur de pourvoir aux besoins de la famille du prisonnier ; une foule d'offres semblables se succédèrent ; Manin fit remercier ses concitoyens, mais préféra recourir à une autre ressource, à la réimpression d'un petit traité sur la jurisprudence vénitienne, et ce fut du produit de cet ouvrage et de l'humble héritage d'Ernesta Viezzoli que vécut le dictateur avec sa famille pendant la dictature. A partir de ce moment, « l'aspect de la cité devint de plus en plus sombre, dit M. Henri Martin. Il n'y eut point de carnaval en 1848 ; les étrangers cherchaient en vain, dans la sévère Venise nouvelle, les vestiges de la folle Venise du XVIIIe siècle. Ainsi l'argent qu'on destinait habituellement aux fêtes fut envoyé aux blessés de Milan. La vieille et faible aristocratie vénitienne ne donnait pas le mouvement comme la noblesse milanaise, mais elle fut entraînée dans le mouvement : les gardes nobles, jeunes gens des anciennes familles que l'Autriche avait essayé de se rattacher par un titre et un uniforme, expédièrent leur démission à Vienne. » L'emprisonnement de Manin et de Tommaseo amena alors un incident d'une haute portée. Entraînées par un sentiment patriotique, deux factions populaires, les Castellani et les Nicoletti, qui jusque-là avaient été en rivalité constante, se réconcilièrent et prononcèrent le serment de ne lutter désormais que contre l'ennemi de leur patrie, sans qu'une seule indiscrétion commise fît connaître à la police autrichienne le but politique de cette réconciliation.

Le 6 février arriva la nouvelle que la révolution était victorieuse en Sicile, et que Naples avait imposé une constitution au roi Ferdinand. Toute la société vénitienne se porta, splendidement parée, au théâtre de la *Fenice ;* les trois couleurs italiennes décorèrent comme par enchantement les loges, la scène et les acteurs ; on entendit des cris : « A bas l'Autriche ! »

Manin, toujours en prison, venait de protester énergiquement contre l'illégalité de sa détention, qui ne s'appuyait ni sur des indices légaux ni sur une enquête (28 février). Le lendemain, une grande nouvelle éclata à Milan et à Venise : on apprit la proclamation de la République française à Paris. Cette nouvelle semblait d'un heureux augure pour la révolution italienne. Le 5 mars, sur les conclusions du juge instructeur Zennari, le tribunal de première instance, composé en majorité d'Italiens, déclara qu'il n'y avait pas d'indice légal contre Manin et Tommaseo ; mais les inculpés ayant été arrêtés par la police et non par la justice, le tribunal ne put que les remettre à la police, qui les avait pris et qui les garda. En apprenant cet arrêt, le gouverneur Palffy avait écrit à Vienne pour demander la translation de Manin et de Tommaseo en Autriche : c'était le Spielberg en perspective. Mais, sur ces entrefaites, la révolution avait éclaté à Vienne. On était au 15 mars. Dans la soirée du 16, le peuple devait se porter au théâtre de la Fenice pour demander la liberté des deux prisonniers. La police, prévenue, fit fermer le théâtre. Le lendemain matin, la population se pressa avec une attente fiévreuse au-devant du paquebot de Trieste, qui apportait les nouvelles de Vienne. Un négociant français, du pont du navire, jeta aux gondoles vénitiennes ces mots : « Constitution à Vienne ! Reconnaissance de la nationalité italienne ! Presse libre ! Garde nationale !... » Le peuple reflua vers le palais du gouverneur, et ses délégués improvisés réclamèrent du comte la liberté immédiate des deux captifs. Le gouverneur renvoya ces délégués à l'autorité judiciaire ; le président du tribunal d'appel, à son tour, se rejeta sur le gouverneur ; ce qu'apprenant, le peuple perdit patience et courut à la prison, les enfants en tête, comme toujours, et parmi ceux-ci le jeune fils de Manin. Sous l'effort de cette impétueuse jeunesse, les grilles s'ébranlèrent bientôt. Manin, entendant une immense clameur partie des ponts et du quai, s'approcha de sa fenêtre ; à l'instant même, il fut reconnu et salué de ce cri : *Viva Manin!* Il comprit que le peuple forçait les grilles de la prison, et il y eut pour lui un moment d'angoisse terrible, car il était bien sûr que son fils était là, le premier au péril. La porte de sa chambre était ouverte ; dans le désarroi où étaient les geôliers, le prisonnier avait chance de s'ouvrir un passage pour rejoindre son fils. Manin resta ; ce n'est pas ainsi qu'il entendait sortir. Tout à coup le geôlier en chef entre : « Habillez-vous promptement et venez : vous êtes libre ! — Non ; je veux sortir par la loi, et non par l'émeute ; j'ai été arrêté et retenu illégalement, je veux être légalement délivré. — C'est par l'ordre du tribunal que vous sortez. — C'est différent ; je vous suis. » Manin et Tommaseo se rejoignirent et s'embrassèrent dans les couloirs. A l'entrée de l'escalier, ils rencontrèrent le tribunal en corps. « Monsieur le président, dit Manin, je ne sors pas sans un arrêt en bonne forme. — L'arrêt est rendu. » Il faut lire le dramatique récit de M. A. de La Forge sur la journée du 17 mars ; nous ne pouvons que le résumer. Le peuple emporta en triomphe ceux qu'il venait de délivrer ; Tommaseo, affaibli par la prison, s'était évanoui au contact de l'air libre et sous la violente émotion de ce glorieux moment ; Manin, élevé sur une planche en guise de pavois, se vit porté sur la place Saint-Marc, ce forum de Venise, où le peuple s'était tant de fois assemblé pour parler de sa captivité et projeter sa délivrance. L'immense cortége s'arrêta sous le balcon du gouverneur. Le comte Palffy parut au balcon. « Parlez ! parlez ! criait-on de toutes parts à Manin. — Comment parler ? Où en sommes-nous ? Je ne sais rien ! — Constitution à Vienne ! Autorisation du gouverneur pour votre délivrance ! »

Manin prit la parole :

« J'ignore par suite de quels événements je me vois enlevé au silence de ma prison et porté en triomphe sur la place Saint-Marc. Ce que je devine à vos visages, à vos gestes, c'est que les sentiments de patriotisme et de nationalité ont fait de grands progrès pendant ma captivité. Je m'en réjouis hautement et vous en remercie au nom de la patrie ; mais n'oubliez pas, de grâce, qu'il ne peut exister de vraie et durable liberté sans ordre, et qu'il faut vous faire les gardiens jaloux de l'ordre pour prouver que vous êtes dignes de la liberté. »

Le gouverneur salua.

Manin continua : « Pourtant, il est des moments et des circonstances suprêmes où l'insurrection devient non-seulement un droit, mais un devoir !... »

Le gouverneur ferma violemment sa fenêtre. Le peuple éclata en applaudissements, et la marche triomphale fut reprise jusqu'à l'humble demeure où le tribun, dans un coin obscur d'un îlot du quartier San-Luca, avait tant veillé, tant médité pour préparer le jour qui luisait enfin au grand soleil. La foule s'arrêta au pied de la vieille tour de San-Paternian, et déposa Manin dans les bras de sa femme et de cette fille tant aimée, que ce glorieux retour semblait rendre à la vie. Mille voix faisaient retentir les airs d'un chœur improvisé :

Viva l'Italia! Viva la libertà!
Viva Manin e Dio chi lo manda!

Manin vit que le moment d'agir était venu ; il conçut aussitôt des plans nouveaux pour une situation nouvelle ; chez lui, toutefois, la prudence subsista dans l'audace. Un bataillon croate avait voulu abattre les bannières tricolores qui déjà flottaient sur les mâts de la place Saint-Marc ; quoique sans armes, le peuple s'y était opposé ; le sang avait coulé ; alors il s'était répandu dans les rues en criant : « Aux tuiles ! » On accourut chez Manin. « Ce n'est pas le chemin, dit-il ; il nous faut la garde civique. » Il envoya à cet effet chez le gouverneur, qui refusa ; mais le lendemain, le tumulte se renouvelant, il délégua un député à la congrégation provinciale auprès de Manin, lequel répondit à ses ouvertures en expédiant au comte Palffy des délégués qui renouvelèrent impérieusement les demandes de la veille. Le gouverneur se déclara sans pouvoirs et les renvoya au vice-roi. Deux des délégués partirent aussitôt pour Milan ; ils n'allèrent pas si loin, et rencontrèrent à Vérone le vice-roi, qui venait de quitter Milan à l'approche du péril. Après beaucoup d'hésitation, celui-ci accorda la permission d'armer deux cents citoyens à Venise. Manin, cependant, n'avait pas attendu cette ridicule concession pour donner suite à son projet d'armement. La veille, il avait présenté à la signature du corps municipal une pétition au gouvernement, et avait prononcé ces mots énergiques : « Nous avons défendu la liberté avec la parole ; nous saurons la défendre avec le fusil ! » Quand le podestat et ses adjoints se rendirent chez le gouverneur, il leur dit : « Si vous obtenez l'autorisation, tant mieux ; si vous ne l'obtenez pas, nous saurons nous en passer. » Et il se mit, avec ses amis, à préparer les cadres et les règlements de la garde civique. Pendant ce temps, la ville entière était soulevée, les ponts barricadés, les toits couverts de gens armés de tuiles. La lutte entre le peuple et l'infanterie croate recommençait, bien plus violente que la veille, sur la place Saint-Marc ; la fusillade éclatait. Comme la veille, on appelle Manin, qui refuse d'assister à ce combat d'avant-poste, sachant bien que son devoir lui prescrit de méditer et de disposer un plan de bataille. Mais en apprenant la réponse négative du gouverneur au conseil municipal : « Allons, dit-il, voici le moment ! Que chacun retourne chez soi pour y chercher ses armes ! » Et il court à Saint-Paternian, appelle son fils, ressort avec lui le fusil en main. En une demi-heure, il était à la tête d'un noyau de garde civique, bourgeois et ouvriers ; sa première allocution à sa troupe est caractéristique : « Que ceux-là seuls qui veulent m'obéir aveuglément restent avec moi ! » Tous restèrent. Ce que voyant, le gouverneur se ravisa ; il consentait à ce qu'on organisât deux cents hommes de garde civique, qui recevraient leur règlement de la direction de la sûreté générale, c'est-à-dire de la police. Manin se préoccupa peu des conditions ; étant retourné au palais municipal, il calma le peuple sur son passage et fit rouvrir les boutiques ; puis il renvoya les artisans à leurs ateliers, avec promesse de les rappeler si leur présence devenait nécessaire. Arrivé à l'hôtel de ville, il eut à discuter avec un officier de police sur les cadres de la garde civique, déjà de deux mille hommes. « Vous préparez donc une révolte ? lui dit l'Autrichien ; vous voulez donc nous forcer à mettre la ville en état de siége ? — Je suis ici, répond Manin, pour rétablir l'ordre ; mais si vous mettez obstacle aux mesures nécessaires pour le maintenir (et il se leva impétueusement en saisissant son fusil), j'appelle aux armes le peuple que j'ai apaisé, et je me mets à la tête de l'insurrection ! » On laisse faire Manin, dont le seul but désormais est de chasser les Autrichiens de Venise ; l'homme de légalité est maintenant l'homme de révolution ; aujourd'hui tribun, demain dictateur. Un jeune officier de marine, Salvini, Vénitien et patriote comme presque tout ce corps, était déjà venu dénoncer à Manin des apprêts de bombardement et le presser d'attaquer l'arsenal ; il accourut, le 21 mars, renouveler ses avis et ses instances. « Demain, lui dit Manin, la ville sera en mon pouvoir ou je serai mort. » Il avait compté sur l'appui du général Mengaldo, commandant en chef de la garde civique, qui le lui refusa ; il avait demandé sa compagnie à l'avocat Benvenuti, qui ne voulut pas mettre ses gens « à la merci d'un fou. » Il dépêcha Degli Antoni à tous les chefs de la garde civique sur lesquels il croyait pouvoir compter, en les convoquant pour midi, les uns à la place Saint-Marc, les autres à l'arsenal ; aucun ne répondit à l'appel. Sur ces entrefaites, on apporte une grave nouvelle : le colonel Marinovitch, l'agent présumé des plans de bombardement, vient d'être massacré par une bande d'ouvriers de l'arsenal. Le prétexte des vengeances est trouvé pour l'ennemi. Plus une minute à perdre ! Manin part, l'épée à la main, avec son fils Georges, le fusil sur l'épaule. Il ramasse sur son passage quelques gardes civiques, et arrive enfin sur la place Saint-Marc ; la petite troupe grossissait peu à peu, mais la plupart des hommes n'étaient armés que de sabres. « En avant ! » crie Manin. Une heure après, l'œuvre était faite à l'arsenal, au cri de « Vive saint Marc ! » Le vieux cri vénitien, après cinquante ans de silence, réveillait de nouveau les échos de la lagune. « Vive la République ! » reprit le grand patriote. Le gouverneur autrichien résigna ses pouvoirs et le général Zichy promit d'évacuer la ville avec les troupes étrangères. Venise était libre (22 mars). Le 28, Manin, comme président du gouvernement provisoire vénitien et ministre des affaires étrangères, notifia la reconstitution de la république vénète aux cabinets italiens et aux cabinets de Paris et de Londres. Tommaseo, ami personnel de M. de Lamartine, reçut de lui une réponse privée pleine d'expressions de sympathie pour l'Italie et pour Venise ; mais le gouvernement vénitien n'eut pas de réponse officielle. Bien mieux, les agents de Manin à Paris lui mandèrent qu'ils n'espéraient pas obtenir l'achat d'un bateau à vapeur de l'Etat, et qu'on ne leur accordait vingt mille fusils que s'ils étaient payés comptant, ce qui devait entraîner de fâcheux retards. Pendant ce temps, le roi de Piémont essayait de conclure un nouveau traité de Campo-Formio. La chute de Vicence entraîna celle de toute la terre ferme vénète. Le gouvernement vénitien ne fut pas en mesure de défendre Padoue; Trévise et même la forteresse de Palma-Nuova, bloquée depuis deux mois, durent bientôt capituler; et tandis que Radetzki et Charles-Albert se tenaient de nouveau en échec entre l'Adige et le Mincio, les Autrichiens reparurent en vue des lagunes. La Vénétie était tombée; mais Venise restait debout, résolue à lutter jusqu'à la mort contre les armes et contre la diplomatie. En même temps, le général Pepe entrait à Venise avec les deux mille braves qui avaient su désobéir à leur roi (10-13 juin). Malgré l'opposition de Manin, le gouvernement provisoire décida que Venise devait s'incorporer aux Etats sardes (4 juillet). Manin quitta le pouvoir; mais, ainsi qu'il l'avait prédit, la fusion ne remédia ni aux dangers de la guerre ni à la détresse des finances; une faible somme d'argent et une poignée de soldats envoyés par Charles-Albert ne témoignèrent de sa bonne volonté qu'en témoignant de son impuissance. Le corps d'observation autrichien s'enhardissait et commençait à pousser vivement les approches. De vigoureuses sorties, qui ruinèrent ses travaux et dégagèrent les abords du fort de Malghera, montrèrent ce qu'on pouvait espérer de la petite armée formée sous le gouvernement de Manin, et placée depuis peu sous les ordres du général Pepe (6-9 juillet). Un mois plus tard, le 11 août, le général Welden signifia aux commissaires piémontais à Venise un armistice signé le 9, à Milan, par lequel Charles-Albert s'engageait à évacuer toutes les places situées en dehors de ses anciens Etats, « y compris la ville de Venise et la terre ferme vénitienne. » Les personnes et les propriétés, dans les lieux précités, étaient « mises sous la protection du gouvernement impérial. » Ainsi se réalisaient les tristes prévisions de Manin. Mais le chef républicain ne perdit point courage; il se concerta secrètement avec le consul de France, M. Vasseur, qui donna à Venise, jusqu'au dernier jour, les preuves de la plus vive et de la plus active sympathie. Manin passa la nuit à tout préparer pour le dedans et pour le dehors. Tommaseo et Toffoli partirent pour Paris, chargés par le président de la république de Venise d'aller réclamer le secours de la république française. Cet appel ne fut point entendu; Venise ne devait pas être sauvée! Après une défense de dix-huit mois, la fière et héroïque cité capitula (24 août 1849). Manin, jusqu'à la dernière nuit qui précéda l'entrée de l'ennemi, continua à maintenir le bon ordre. Le peuple écouta jusqu'à la fin la voix de celui qui était toujours son chef et qui ne cessa de l'être dans l'exil. Manin, retiré dans la maison de San-Paternian, entendait le peuple passer et repasser sous ses fenêtres. « C'est là, s'entre-disaient-ils, c'est là qu'est *notre pauvre père!*... Il a tant souffert pour nous! » **Il Padre** est encore aujourd'hui le nom populaire sous lequel Venise le désigne. Quelques mois après le départ de Manin, les Autrichiens brisèrent la pierre sur laquelle son nom était gravé à l'entrée de sa maison : le peuple en recueillit les moindres fragments comme de saintes reliques. Le 27 août, tandis que les Autrichiens défilaient dans les rues silencieuses, le bateau à vapeur de guerrre français le *Pluton* quittait le port de Venise, emportant Manin, sa famille et les principaux chefs civils et militaires de Venise. Manin avait attendu pour s'embarquer que les conditions de la capitulation fussent entièrement exécutées et qu'il ne lui restât plus la possibilité de rendre aucun service à son pays. Manin débarquait à Marseille dans les premiers jours d'octobre 1849. Malgré tant de déceptions, malgré tant d'amertumes, c'était à la France qu'il venait demander un refuge. A son arrivée à Marseille, le choléra saisit Mme Manin, frappée au cœur en quittant sa patrie.

A Paris, l'illustre citoyen dut donner des leçons d'italien pour vivre, lui et les siens. « C'était le sage par excellence, la vertu même, dit M. Félix Mornand; stoïque au mal, ardent au bien, il combinait en lui ces deux forces passive et active qui, pondérées, harmonisées, ainsi qu'il en offrait l'étonnant exemple, font l'être humain aussi grand qu'il lui soit donné de l'être en son enveloppe d'argile. C'était le *citoyen du monde* réalisé mieux que ne l'a jamais rêvé le grand poëte Goldsmith. Une maladie de cœur, depuis longtemps déjà, ne lui laissait aucun relâche... » Il mourut le 22 septembre 1857, à cinquante-trois ans. Son corps fut déposé dans ce caveau funèbre de la famille d'Ary Scheffer où l'attendait celui de sa fille, où le rejoignirent les restes de sa femme, ramenés par la main du fils et du frère demeuré seul de cette race dévouée.

Le corps du grand citoyen a été rendu à Venise délivrée le 22 mars 1868. Le gouvernement français, dans la crainte d'une manifestation, fit enlever la nuit ce précieux dépôt pour l'expédier en grande vitesse à Saint-Jean-de-Maurienne, où l'attendait la députation vénitienne. Avait-il donc peur que le glorieux mort secouât la poussière de son linceul pour crier : « Vive la République! »

Le 22 mars 1861, la ville de Turin a fait ériger avec un grand éclat, sur une de ses places, la statue du grand patriote italien. M. Planat de La Faye a recueilli, traduit en français et publié : *Documents et pièces authentiques laissés par Daniel Manin* (Paris, 1860, 2 vol. in-8o).

Manin (DANIEL), par M. Henri Martin (1859, in-8o). Tout en s'attachant à raconter le plus fidèlement et le plus dramatiquement possible la vie du célèbre dictateur italien, M. Martin a écrit un éloquent plaidoyer en faveur de la liberté de l'Italie. Il a choisi exprès, il le déclare lui-même, Manin pour le héros de son livre sur l'Italie, parce que cet homme éminent a été la personnification la plus énergique du principe de nationalité et de l'alliance fraternelle des peuples gallo-romains. Et il s'attache à montrer que le principe de nationalité est le seul qui puisse et doive servir de base au droit public de l'Europe nouvelle. Telle est la thèse à laquelle Manin a servi de prétexte. Les questions de nationalité doivent d'abord être résolues; viendront ensuite les questions relatives à l'organisation intérieure et à la constitution politique.

M. Henri Martin a écrit son livre peu de temps avant la guerre d'Italie, qui, à l'exception de la Vénétie, rendit la Péninsule à elle-même. A cette époque nul ne croyait aussi proche le moment de sa délivrance. L'historien français s'attache donc à demander que l'Italie soit délivrée du joug de l'Autriche; et, avec une grande science historique et politique, il démontre que l'existence au cœur de l'Europe d'une machine de centralisation tout artificielle, d'une grande monarchie administrative et militaire fondée sur une base contraire au principe de nationalité, est l'obstacle invincible à l'établissement d'un ordre européen libre, régulier et pacifique.

Nous ne suivrons pas M. H. Martin dans le récit de la vie énergique et malheureuse du grand patriote, car nous l'avons racontée plus haut; constatons seulement que ce sera un titre de gloire de plus pour sa mémoire, d'avoir inspiré un ouvrage comme celui que M. Henri Martin a écrit sur l'Italie, ouvrage aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par la noblesse du style. Cette vie de *Manin* a été traitée avec toute la conscience que l'auteur apporte dans ses travaux historiques, et, quant à son talent d'écrivain, il semble avoir acquis une qualité de plus, celle de dramatiser les événements. C'est surtout dans l'éloquent et terrible épisode du siége de Venise qu'elle éclate. Il s'y joint en outre une certaine mélancolie en conformité parfaite avec le sujet, car dans la vie de Manin il n'est pas un seul jour qui ait pu le consoler de ses défaites. Il est mort pauvre, en France, après avoir vu s'éteindre entre ses bras sa femme et sa fille adorée.

Manin (DANIEL), drame en cinq actes, en prose, de MM. de Lorbac et Dharmenon (th. du Châtelet, mars 1872). Les noms des auteurs sont des pseudonymes, mais ils ne cachent aucune personnalité connue. Leur drame est surtout une pièce à allusions; le siége de Venise par les Autrichiens, les efforts de la défense, la capitulation que Manin est obligé de signer, sont des faits transparents derrière lesquels le spectateur est forcé d'en voir d'autres. Mais s'il faut voir le général Trochu sous le grand patriote Manin, nous refusons de suivre le drame dans cette excentrique allégorie. Comme construction scénique, *Daniel Manin* est loin d'être un chef-d'œuvre; il n'offre qu'une succession de tableaux que rien ne rattache. Ce sont les épisodes d'une biographie qu'on voit défiler comme dans une lanterne magique : d'abord le règne des Autrichiens et les sourdes menées du peuple qu'ils oppriment; Manin, en face d'eux, réconcilie les divers partis et ajourne toute querelle « après la libération du territoire; » seconde phase : les Autrichiens sont chassés; Manin est dictateur; troisième phase : siége et bombardement de Venise; quatrième phase : la capitulation; cinquième phase : Manin, réfugié à Paris, vit obscurément en donnant des leçons de langue et de mathématiques. Le premier acte s'annonçait comme devant relier ces épisodes par une action, car il en faut toujours une quelconque au théâtre; quelques caractères s'y dessinent : la femme de Manin, sévère matrone romaine, taillée sur le modèle des Cornélies; un vieux patriote, Maretti, encore souffrant de longues détentions dans les prisons de l'Autriche; la fille de Manin, âme ardente et fière, qui aime un jeune peintre, dans lequel bientôt on reconnaît un officier autrichien déguisé. On s'attend à ce qu'il surgisse de ces éléments une intrigue dramatique; mais point, il n'en est plus question dès le deuxième acte. Ce qui a sauvé la pièce, c'est le magnifique décor du dernier tableau : Manin expire, dans sa pauvre chambre d'exilé; le fond du théâtre s'ouvre et laisse apercevoir, comme une apothéose, les funérailles que Venise célébrera plus tard en son honneur.

MANIN (Georges), officier italien, fils de l'ancien président de la république de Venise, né en 1832. Il se distingua tout d'abord à la défense de Venise en 1848-1849 et accompagna sa famille en France, où il termina ses études comme ingénieur. En 1859, il prit part à la guerre de l'indépendance italienne, comme aide de camp du général Ulloa, qui commandait l'armée toscane.

En 1860, au premier signal de Garibaldi, Georges Manin s'empressa d'accourir des premiers à Gênes et se fit inscrire parmi les Mille de Marsala. A la prise de Palerme, il fut grièvement blessé d'un coup de feu à la jambe et ne put continuer la campagne. Condamné à l'inaction par l'état de sa blessure, il vivait dans la retraite quand la guerre de 1866 est venue lui ouvrir les portes de Venise. A la sollicitation de ses concitoyens, il a accepté le titre de général de la garde nationale. On peut dire de lui, comme on l'a dit de son père, qu'il a bien mérité de sa patrie.

MANINA s. m. (ma-ni-na). Mamm. Syn. de PANGOLIN.

— Bot. Nom donné à des champignons qui végètent dans l'obscurité et y acquièrent parfois une taille monstrueuse.

MANINI (Joseph), littérateur italien, né à Ferrare en 1750, mort dans la même ville en 1834. Il entra dans les ordres et devint grand vicaire de Ferrare. On a de lui, entre autres ouvrages : *Studio dell'uomo ne suoi rapporti con Dio* (Ferrare, 1788, 2 vol.); *Compendio della storia sacra e politica di Ferrara* (Ferrare, 1808, 6 vol.); *Sullo spirito della democrazia filosofica in materia di religione e costumi* (Ferrare, 1816).

MANIOC s. m. (ma-ni-ok). Bot. Arbre du genre médicinier, dont la racine fournit une pulpe qui est employée comme fécule alimentaire : *Fécule de* MANIOC. ‖ Fécule fournie par les racines de cet arbre. ‖ Boisson spiritueuse que les Brésiliens extraient de la racine de manioc.

— *Suc de manioc*, Suc vénéneux extrait de la racine de manioc.

— **Encycl.** Le *manioc*, appelé aussi magnoc, manihot, manioque, mandioca, etc., est un arbrisseau à racine très-épaisse, charnue et féculente; sa tige, haute de 2 à 3 mètres, noueuse, tendre, cassante, remplie d'une moelle très-abondante et couverte d'une écorce lisse, d'un vert rougeâtre, se divise au sommet en rameaux peu nombreux, fragiles, portant des feuilles alternes, longuement pétiolées, très-grandes, lisses, assez fermes, palmées et profondément lobées comme celles du ricin, d'un vert clair en dessus, glauques en dessous. Les fleurs, monoïques, rougeâtres, sont réunies en grappes terminales. Le fruit est une capsule globuleuse, lisse, légèrement ridée, à trois loges, se divisant à la maturité en trois coques, dont chacune renferme une graine ovoïde, aplatie, luisante, caronculée, d'un gris blanchâtre avec des taches plus foncées.

Cette espèce présente de nombreuses variétés, assez peu connues, et dont nous citerons seulement les principales. Elles se rangent en deux groupes, les *maniocs* doux et les *maniocs* amers. Les premiers ont des racines qui peuvent se manger telles qu'on les récolte; celles des seconds ne peuvent être livrées à la consommation qu'après avoir été débarrassées du suc amer et vénéneux dont elles sont imprégnées. Le *manioc* doux, appelé aussi camagnoc, aïpi, juca dulce, etc., présente deux variétés : l'une, le cramagure, à racine extrêmement tortueuse; l'autre, désignée sous le nom de bois congo. Parmi les autres, on distingue : le *manioc* blanc, à tige et à pétioles verdâtres, et à racines très-vénéneuses; le *manioc* rouge, dont la tige et les pétioles sont rougeâtres; le *manioc* maillé, dont la racine rappelle, par le volume et la couleur, celle de la betterave; le *manioc* baccacova, dont les racines sont toujours fasciculées par trois ou quatre; le *couri-faim*, variété très-précoce, qui parcourt en six ou huit mois toutes les phases de sa végétation. On cite encore le *manioc* bâtard, moins connu et qui appartient peut-être à une autre espèce.

Le *manioc* est originaire de l'Amérique du Nord, particulièrement du Mexique et de la Caroline, d'où il a été introduit aux Antilles et dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique du Sud, notamment à la Guyane et au Brésil. En Europe, il n'est guère connu que dans les serres des jardins botaniques. « Il paraît cependant, dit A. Dupuis, susceptible d'être cultivé en pleine terre, du moins dans les régions méridionales. MM. Parlatore et Bertoloni l'ont introduit avec succès dans les jardins de Florence et de Bologne. A Gênes, le *manioc* atteint la hauteur d'environ 2 mètres; laissé à l'air libre, il a parfaitement supporté les derniers hivers; il produit de nombreux drageons, et ses graines arrivent à maturité. La reproduction de cette plante est donc assurée. M. G. Bertoloni ne met pas en doute la possibilité d'introduire en Italie la culture du *manioc*. Les résultats obtenus à Gênes permettent d'espérer qu'on pourrait avantageusement essayer cette culture à Nice, à Hyères, à Perpignan et sur quelques autres points de la région de l'olivier. L'Algérie offrirait sans doute des conditions meilleures et des chances plus considérables de succès. » Nous verrons, toutefois, plus loin que de graves raisons semblent s'opposer à ce que l'on cherche à propager en Europe la culture de cette plante.

La culture du *manioc* est assez simple; cet arbrisseau présente des variétés pour toutes les natures de sol; d'ailleurs il n'est pas exigeant à cet égard; il importe toutefois que l'exposition soit saine et aérée, et que le terrain soit meuble ou bien ameubli et soigneusement nettoyé des mauvaises herbes, afin que la plante puisse y végéter avec vigueur et que sa racine, partie la plus importante, puisse prendre le plus grand développement possible. La plante se propage très-facilement de graines; mais on n'obtient souvent alors que des sujets se rapprochant plus ou moins du type primitif, à racine peu développée; on préfère donc généralement multiplier le *manioc* par boutures de tiges ou de racines, qui reprennent en peu de temps. La plantation se fait à 1 mètre de distance en moyenne, dans des trous creusés à l'avance, et dans chacun desquels on met deux boutures, pour ne conserver plus tard que la meilleure. Dès que la reprise est assurée, on donne un bon sarclage, qui est suivi de deux ou trois autres pendant la durée de la végétation; là se bornent à peu près les soins de culture.

Toutefois, le *manioc* a des ennemis plus redoutables que les mauvaises herbes. Quelquefois de grosses chenilles attaquent ses feuilles et les dévorent entièrement, si on ne s'occupe pas de prévenir leurs dégâts. Le moyen le plus sûr et le plus simple pour les détruire est de secouer l'arbrisseau ou de frapper légèrement sur ses feuilles avec une petite baguette; les chenilles tombent à terre et on les fait manger par des dindes ou des cochons. Il n'est malheureusement pas aussi facile de détruire les fourmis rouges, appelées dans le pays fourmis du *manioc*. « Aussitôt la nuit close, dit T. de Berneaud, leurs nombreux bataillons se mettent en marche, pour aller fourrager les feuilles sur pied, et lorsqu'ils ont fait leur provision, il est curieux de les suivre jusqu'à leur habitation. Ils marchent en lignes serrées, et chaque individu porte verticalement entre les pinces des fragments de feuilles trois ou quatre fois plus grands que lui, ce qui les fait ressembler à autant de petits bateaux à la voile. Il arrive souvent que, dans une seule nuit, un champ de *manioc* est entièrement dévasté. »

Un an après la plantation, le *manioc* peut déjà être récolté, mais les racines ne sont pas encore assez charnues à cette époque et perdent beaucoup trop d'eau en séchant. Ordinairement, ce n'est qu'après dix-huit, vingt ou vingt-quatre mois qu'on arrache les racines. Dès qu'elles sont sorties de terre, on les racle avec un couteau, et on les lave à grande eau. Toutes les racines étant bien nettoyées, on les râpe. La râpe est en cuivre et fixée sur une roue, qu'on peut faire mouvoir au moyen d'une manivelle; les racines y sont soumises successivement et la pulpe tombe dans un baquet placé au-dessous et contenant de l'eau; cette pulpe est ensuite pressée avec les mains et placée dans des sacs ou dans des paniers pour qu'elle s'égoutte, ou bien on la presse complétement, de manière à en faire sortir tout le jus. Ces sacs ou paniers sont faits de diverses matières : ils sont tantôt en roseaux, tantôt en fibres ou en écorces provenant de diverses plantes et tressées.

L'eau dans laquelle on lave la pulpe laisse surnager une fécule très-fine et très-pure, qui est le véritable tapioca. On s'en sert au Brésil, sous le nom d'araruta ou aroruta, pour empeser le linge fin. Le liquide extrait du *manioc* est un violent poison, dont l'extraction complète est indispensable pour que la farine ne contienne plus aucun principe vénéneux. La pulpe bien égouttée est passée à travers un tamis, puis séchée dans des chaudières en cuivre ou en terre cuite, dont le fond est très-aplati et les bords très-bas. On fait sous ces chaudières un feu vif et soutenu, et on remue jusqu'à siccité complète la farine de *manioc*, qui est préparée après cette opération. Il existe une variété de *manioc* appelée dipim, qui ne présente aucun des caractères vénéneux de la précédente; il est à désirer que la culture s'en propage et se substitue à la première, dont les inconvénients sont nombreux pour la santé. La culture du *manioc* épuise considérablement la terre, et certaines localités, où cette culture a été presque exclusive pendant longtemps, sont aujourd'hui réduites à la misère par suite de l'aridité du sol. Tous les efforts des gouvernements doivent donc tendre à substituer les céréales à ce végétal, dont l'usage rappelle trop l'enfance de l'agriculture.

La farine de *manioc* se consomme avec tous les autres mets secs ou liquides. Si l'aliment est liquide, on le saupoudre, jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse, avec cette farine. Parmi ces mets, le plus connu, qui est en quelque sorte le mets national au Brésil, est la *feijoada*, mélange de haricots noirs et de farine de *manioc*. Si l'aliment est sec, on prend à chaque bouchée une forte pincée, saisie avec l'extrémité de tous les doigts, de cette farine, et on la lance dans la bouche avec une dextérité telle qu'il n'en tombe pas une parcelle. Les Européens sont longtemps avant de pouvoir imiter cette manœuvre.

D'après un rapport de M. Payen, membre de l'Institut, au ministre de la marine et des colonies, la farine de *manioc*, mélangée à parties égales avec celle de froment, a produit un pain très-acceptable, mais moins léger et trempant moins bien que celui de pur froment ou même que celui obtenu d'un mélange de trois quarts de farine de froment et d'un quart de farine de seigle. La valeur nutritive se trouve aussi diminuée dans une proportion notable. Afin que la pâte se gonfle davantage, M. Payen a imaginé de la placer, avant de l'enfourner, dans des timbales en fer-blanc munies de couvercles et représentant des pyramides tronquées reposant sur la petite base. On remplit ces vases à moitié; il arrive alors, pendant la fermentation qui s'opère dans la masse, que le gaz et la vapeur, ne pouvant s'échapper latéralement, traversent toute la masse, y restent en partie emprisonnés, augmentent le volume de la pâte et rendent ainsi la mie beaucoup plus légère. Pour le rendre plus nutritif, il conseille d'ajouter au mélange de farine de froment et de farine de *manioc* une petite quantité de farine de fèves, qui est très-riche en matières azotées.

Voici le mode d'opérer qu'a adopté M. Payen : On prend 450 grammes de farine de *manioc*, 50 grammes de farine de fèves; on délaye le tout dans 3 décalitres d'eau. On obtient une pâte de peu de liaison, et pour remédier à cet inconvénient on malaxe cette pâte avec un empois fait avec 10 grammes de farine de *manioc* et 150 grammes d'eau. La masse, ramenée à un état de mollesse et d'élasticité convenable, est ensuite mélangée à parties égales avec de la pâte de boulangerie; on travaille comme à l'ordinaire le mélange et on enfourne dans les timbales. 100 parties de cette pâte ainsi préparée contiennent :

Farine.	47,92
Farine de fèves. . .	5,20
Eau.	46,88
Total.	100,00

Enfin M. Payen recommande, comme moyen le plus simple, de consommer la farine de *manioc* sous forme de bouillies épaisses, mais de l'associer dans l'alimentation avec des farines plus nutritives, telles que celles de diverses espèces de légumineuses (fèves, haricots, pois, lentilles) ou celle de maïs, très-riche en matière grasse, soit enfin avec le riz. Nous sommes tout à fait de l'avis du célèbre professeur, et nous croyons, d'après les nombreuses expériences qui ont été faites sur la panification de certaines farines secondaires, sans jamais fournir de résultats vraiment pratiques, qu'il est préférable de consommer telles quelles les farines peu riches en éléments protéiques, plutôt que de chercher à les faire consommer sous le couvert d'une substance plus riche, comme la farine du froment.

Outre les aliments solides que fournit la fécule du *manioc*, elle sert encore à préparer diverses boissons, que nous faisons connaître d'après Aublet. Le vicou est une liqueur acide, rafraîchissante, agréable à boire et même nourrissante, qu'on fait en mêlant de l'eau avec une pâte en état de fermentation, composée de cassave et de patates râpées, et à laquelle on ajoute du sucre. Le cachiri est enivrant et a presque le goût du poiré; on le prépare en faisant bouillir dans de l'eau la râpure fraîche, quelques patates et souvent un peu de jus de canne à sucre, puis en laissant fermenter ce mélange durant quarante-huit heures environ; pris avec modération, il passe pour apéritif et diurétique. Le paya se rapproche du vin blanc par son goût; on le fait avec des cassaves récemment cuites qu'on met en tas pour qu'elles se noircissent, qu'on pétrit ensuite avec quelques patates, en ajoutant une quantité d'eau suffisante; ce mélange doit fermenter pendant environ deux jours. Le voua-paya se prépare avec une cassave plus épaisse que d'ordinaire; quand elle est cuite à moitié, on en fait des mottes qu'on empile les unes sur les autres pour les faire un peu moisir; puis on délaye la pâte dans l'eau et on laisse fermenter pendant vingt-quatre-heures. La liqueur qui en résulte est piquante comme le cidre; en vieillissant, elle devient plus forte et aussi plus enivrante.

Il nous reste à dire quelques mots du suc vénéneux du *manioc*. D'après Boutron et Henry, le principe actif et délétère est de l'acide cyanhydrique ou un autre corps qui se transforme facilement en cet acide. Il tue tous les animaux, en causant des vomissements, des convulsions, des sueurs froides, et détermine rapidement la mort. D'après Rajon, il perd ses propriétés toxiques par l'exposition à l'air pendant trente-six heures, et nous savons qu'il les perd également par la coction. Le traitement de l'empoisonnement produit par ce suc consiste dans des affusions d'eau froide le long du rachis, et des inhalations de chlore; quant au sucre, au rocou, à l'eau de mer et aux sucs de diverses plantes, qui ont été successivement proposés comme antidotes, il serait imprudent de s'y fier. Dans tous les cas, il faut agir promptement, si l'on veut neutraliser l'effet du poison.

MANIOLLE s. f. (ma-ni-o-le). Pêche. Sorte de filet monté sur un cerceau et servant à la pêche des petits poissons, à Brest et à Bayonne.

MANIOTTE s. f. (ma-ni-o-te — rad. *manier*). Econ. rur. Action de manier divers échantillons de beurre, de les pétrir après les avoir ramollis dans l'eau tiède, pour réduire le tout en une masse homogène.

MANIPA, petite île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel des Moluques, à 26 kilom. O. de l'extrémité occidentale de Céram; par 3° 21′ de latit. S. et 125° 12′ de longit. E. Elle a 22 kilom. sur 7. Elle fait partie des possessions hollandaises; fertile et peuplée.

MANIPULAIRE adj. (ma-ni-pu-lè-re — rad. *manipule*). Antiq. rom. Qui appartient au manipule : *Soldat* MANIPULAIRE. *Enseigne* MANIPULAIRE.

— s. m. Chef d'un manipule, dans les armées romaines.

MANIPULATEUR, TRICE s. m. (ma-ni-pu-la-teur, tri-ce — rad. *manipuler*). Personne qui manipule : *Un habile* MANIPULATEUR.

— s. m. Techn. Appareil employé dans la télégraphie électrique, et qui sert à transmettre les dépêches en établissant et interrompant tour à tour la communication entre la pile et le fil conducteur.

MANIPULATION s. f. (ma-ni-pu-la-si-on — rad. *manipuler*). Action ou manière de manipuler : *La* MANIPULATION *des substances chimiques. Longtemps avant Louis IX, les charcutiers et saucisseurs avaient fondé sur la* MANIPULATION *du porc un espoir de fortune.* (Brill.-Sav.) *Pour la* MANIPULATION *des acides, on emploie la porcelaine et le verre exclusivement.* (Raspail.)

— Fig. Tripotage, emploi abusif et multiplié que l'on fait d'une chose : *La comédie des* MANIPULATIONS *électorales le séduit fort peu.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Les *manipulations* consistent à disposer des appareils et à exécuter des expériences dans le but de vérifier ou d'établir des faits. Il y eut une époque où les *manipulations* étaient très-simples et se réduisaient à un petit nombre de pratiques. Dans un laboratoire d'alchimiste, par exemple, toute la besogne se réduisait à chauffer, à mélanger et à distiller. Aujourd'hui, la pratique du chimiste s'est singulièrement compliquée, et il faudrait de longues pages pour énumérer tous les ustensiles dont on se sert dans les laboratoires, toutes les opérations qu'on y accomplit, toutes les manœuvres qui sont nécessaires à l'expérimentation chimique. Depuis le moyen de percer un bouchon de liége avec la queue de rat jusqu'à celui de peser un cristal à un dix-milligramme près, que de choses délicates, difficiles ou dangereuses !

L'art des *manipulations* demande beaucoup d'habitude, d'adresse et de prudence : d'habitude, parce qu'il est long et complexe; d'adresse, parce que, d'une part, les appareils sont fragiles et que, de l'autre, la plus grande précision est nécessaire si l'on veut opérer avec exactitude; de prudence, enfin, parce que souvent les expériences sont dangereuses. Si l'on ne prenait mille précautions de toute sorte, dans certains cas, on s'exposerait à être atteint par des fragments de verre, brûlé par des creusets incandescents, empoisonné par les gaz pernicieux.

Des *manipulations* d'étude sont organisées au profit des étudiants dans les Facultés de France et dans les universités étrangères, ainsi que dans les principales écoles. Dans ces *manipulations*, dirigées par des assistants ou préparateurs, on fait passer pratiquement en revue les expériences décrites et exécutées déjà par le professeur du cours auquel ressortit le laboratoire. Dans certains examens, par exemple pour la licence ès sciences physiques en France, une *manipulation* est exigée des candidats.

En fait, il est difficile de bien posséder la chimie si l'on n'a pas manipulé, c'est-à-dire mis la main à la pâte et vu de près le détail infiniment varié et curieux des métamorphoses chimiques.

MANIPULE s. m. (ma-ni-pu-le — lat. *manipulus*; de *manus*, main, et *pleô*, je remplis). Antiq. rom. Enseigne primitive des armées romaines, consistant en une poignée d'herbe attachée au haut d'une perche. ‖ Dixième partie d'une cohorte, à laquelle le manipule servit d'abord d'enseigne.

— Archéol. *Manipules de cordelettes*, Nom donné quelquefois aux quipos ou liens semés de nœuds qui tenaient lieu d'écriture chez les Péruviens.

— Liturg. Ornement que portent au bras gauche le prêtre catholique lorsqu'il dit la messe, et le diacre et le sous-diacre qui l'assistent à l'autel.

— Anc. art mil. *Manipule pyrotechnique*, Faisceau de pétards qu'on lançait à la main dans les rangs ennemis.

— Pharm. Poignée d'herbes, de fleurs, de graines. ‖ Ustensile qui sert à retirer un vase du feu.

— **Encycl.** Antiq. rom. La première enseigne, le premier drapeau des Romains fut tout simplement une poignée d'herbe au bout d'un bâton. Le peintre David, dans l'*Enlèvement des Sabines*, en a figuré quelques-unes d'une façon très-pittoresque. Ovide, dans les *Fastes*, en parle poétiquement, tout en s'égayant sur la simplicité des mœurs de ses aïeux. « Être brave à la guerre, dit-il, c'était là toute leur science. Savaient-ils que l'axe du monde a deux pôles? qu'il y a deux Ourses? que l'une, Cynosure, guidait les Phéniciens, et l'autre, Helicé, les Grecs dans leurs navigations? Il n'y avait pour eux d'autres signes dans le ciel que leurs enseignes, qu'il était criminel d'abandonner. Ce n'était qu'une poignée de foin, mais ce foin était aussi révéré que le sont aujourd'hui les aigles. Ils portaient ces *manipules* au bout d'une longue perche, de là le nom de manipulaire donné au soldat. »

Non illi cœlo labentia signa tenebant
Sed sua, quæ magnum perdere crimen erat.
Illaque de fæno; sed erat reverentia fæno
Quantum nunc aquilas cernis habere tuas.
Pertica suspensos ducebat longa maniplos .
Undè maniplaris nomina miles habet.
(*Fastes*, lib. III, 193.)

Plutarque raconte que Romulus, voulant détruire la puissance d'Amulius, roi d'Albe, conduisit sous les murs de la ville les paysans qu'il avait rassemblés, et qu'il les partagea en diverses bandes de cent hommes, dont chacune portait en guise d'enseigne une poignée de foin ou de broussailles au bout d'une perche. Plus tard, les Romains substituèrent à cet emblème trop primitif une petite planche, de la forme d'un parallélogramme, mise en travers au bout d'une pique, au-dessus de laquelle était une main en bronze; au-dessous, sur plusieurs petites planches rondes, étaient les portraits des dieux; on y ajouta dans la suite ceux des empereurs. Au temps de la splendeur de Rome, ces enseignes furent faites d'argent, et le questeur les conservait dans le trésor public.

Le nom de *manipule*, donné à la section de la cohorte placée sous la même enseigne, est presque aussi ancien que l'enseigne elle-même; il y en avait trois par cohorte, et chaque *manipule* était formé de deux centuries; la légion, comprenant dix cohortes, offrait, par conséquent, trente *manipules*.

— Pharm. Ce mot est quelquefois employé, dans les formules, comme synonyme de poignée, pour indiquer la quantité d'une substance médicamenteuse quelconque que la main peut contenir ou plutôt que l'on peut prendre d'une seule main. Cette quantité se désigne dans les formules par la lettre M suivie d'un ou de plusieurs chiffres indiquant le nombre de poignées que l'on doit employer; ainsi M2 ou MII signifie deux poignées. Cette manière de formuler est loin d'être exacte, puisque la capacité des mains varie avec chaque individu. Aussi dans le nouveau Codex trouve-t-on l'équivalent d'une poignée en poids pour un grand nombre de matières médicinales. Une poignée d'orge, par exemple, équivaut à 100 grammes, une poignée de graines de lin à 47 grammes, une poignée de feuilles sèches de mauve ou de chicorée à 43 grammes.

MANIPULÉ, ÉE (ma-ni-pu-lé) part. passé du v. Manipuler. Manié, travaillé, manœuvré : *Cette substance demande à être* MANIPULÉE *avec beaucoup de soin. Ces appareils doivent être* MANIPULÉS *très-délicatement.*

MANIPULER v. a. ou tr. (ma-ni-pu-lé — rad. *manipule*). Manier, travailler ou manœuvrer avec la main : MANIPULER *des drogues.* MANIPULER *un appareil. La bonté des médicaments dépend beaucoup du soin avec lequel on les a* MANIPULÉS. (Acad.)

— Fig. Tripoter, arranger par des moyens subtils ou coupables : MANIPULER *les affaires de l'Etat.*

Se manipuler v. pr. Etre manipulé : *Les substances grasses* SE MANIPULENT *facilement.*

MANIQUE s. f. (ma-ni-ke — du lat. *manica*, manche). Antiq. Espèce de gaîne, de brassard que portaient les archers, entre le coude et le poignet, au bras gauche. ‖ Grappin en fer employé dans les guerres maritimes.

— Techn. Espèce de gant que les ouvriers de certains états, comme les cordonniers, les bourreliers, etc., se mettent autour de la main pour empêcher qu'elle ne soit coupée lorsqu'ils serrent le fil avec lequel ils cousent. ‖ On dit aussi MANICLE. ‖ Poignée d'une brosse de cocher. ‖ Manche à l'aide duquel le tondeur de drap fait mouvoir les forces. ‖ Manche dont le fabricant de porcelaine se sert pour enlever les couvercles des fourneaux.

— Pop. *Homme de la manique*, Savetier. ‖ *Tirer la manique*, Exercer l'état de savetier. ‖ *Entendre la manique*, Etre fort adroit.

MANIQUETTE s. f. (ma-ni-kè-te). Syn. de MANIGUETTE.

MANIS s. m. (ma-niss). Mamm. Nom scientifique du pangolin.

MANISURE s. f. (ma-ni-zu-re — du gr. *manos*, mince; *oura*, queue). Bot. Genre de graminées qui croissent dans les régions tropicales.

MANITCH ou **MANYCZ**, rivière de la Russie d'Europe. Elle sort des lacs salés qui s'étendent au S.-O. d'Astrakhan, coule au N., sépare sur une assez longue étendue la province de Stavropol de celle d'Astrakhan, arrose le pays des Cosaques du Don et se jette dans le fleuve de ce nom, au bourg de Manitzkaia, après un cours de 471 kilom. Cette rivière, dont les eaux sont jaunâtres et croupissantes, forme de nombreuses îles.

MANITOU s. m. (ma-ni-tou. — Dans les langues algonquines, *manitu* signifie esprit, *Kitchi Manitu*, le grand Esprit, Dieu, *matchi manitu*, le mauvais esprit, le diable. Ces termes se rapprochent beaucoup pour la forme du sanscrit védique *Mangu*, Dieu, l'Etre intelligent, l'esprit; zend *Maingu*, qui s'emploie en parlant d'Ormuzd et d'Ahriman; *Cpentô-maingu*, l'esprit saint; *Anhrô-maingu*, l'esprit méchant; irlandais *Mann*, Dieu, de la racine *man*, penser. Mais, selon Pictet, cette ressemblance est aussi fortuite que celle du mexicain *teotl*, dieu, avec le grec *theos*). Esprit, divinité, dans la croyance des sauvages de l'Amérique septentrionale : *Les sauvages n'entreprennent aucune hostilité sans consulter leur* MANITOU. (B. de St.-P.) *On retrouve chez bon nombre de peuplades indiennes l'adoration des* MANITOUS. (A. Maury.) *Les sauvages disent que le monde est un fétiche gardé par un* MANITOU. (Proudh.)

— Mamm. Syn. de MANICOU.

MANITOWAC, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Wisconsin, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive occidentale du lac Michigan, avec un bon port sur le lac, à 125 kilom. N.-E. de Madison; 5,700 hab. Chantier de constructions navales; commerce de bois très-actif.

MANITRONC s. m. (ma-ni-tron — du lat. *manus*, main, et de *tronc*). Entom. Segment antérieur du tronc des insectes, celui dans lequel est implantée la tête.

MANIVEAU s. m. (ma-ni-vô — étym. inconnue. On pourrait croire à un dimin. de *manne*). Petit panier ou petit plateau d'osier où l'on range certains comestibles pour les vendre : *Un* MANIVEAU *de champignons.*

MANIVELLE s. f. (ma-ni-vè-le. — Delâtre rapporte ce mot au latin fictif *manubellum*, diminutif de *manubrium*, manche, clef, proprement ce que l'on porte avec la main; de *manus*, main, et de *brium*, qui est le même que *ber* dans *celeber*, *saluber*, et *brum* dans *candela-brum*, *cere-brum*, de la racine sanscrite *bhar*, porter, grec *pherô*, latin *fero*, etc. D'un autre côté Scheler regarde *manivelle* comme un mot hybride formé du latin *manus*, main, et du germanique ancien haut allemand *wellan*, tourner; *wella*, essieu, arbre, de la racine sanscrite *val*, couvrir). Mécan. Pièce de fer ou de bois, coudée deux fois à angle droit et qui, appliquée à l'extrémité d'un arbre ou d'un essieu, sert à le faire tourner : *Tourner la* MANIVELLE. *Faire jouer la* MANIVELLE. *La* MANIVELLE *d'un moulin à café, d'un orgue de Barbarie.*

Et d'un tour de *manivelle*,
A son serin une belle
Fait chanter jusqu'à six airs.
PHILIPON LA MADELEINE.

‖ Levier qui sert à imprimer à la vis d'un étau la force nécessaire pour fermer les deux mâchoires. ‖ Petit essieu dont se servent les charrons pour conduire deux roues à la fois. ‖ Demi-essieu servant à conduire une roue seule. ‖ Espèce de brancard servant à enlever des matériaux. ‖ Instrument de fer qui sert à tordre de gros cordages.

— Typogr. Morceau de bois creux et arrondi placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse.

— Mar. Manche recourbé avec lequel on fait tourner une roue. ‖ Roue de la ligne de looch. ‖ Pièce de bois dont se sert le timonier pour faire jouer le gouvernail.

— **Encycl.** Mécan. Les *manivelles* sont des organes de machines qui servent quelquefois à transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu, et réciproquement. Dans les machines à vapeur, ces pièces transmettent, par l'intermédiaire d'une bielle, le mouvement du piston à l'arbre moteur. On les emploie avantageusement quand les machines sont puissantes.

Les *manivelles* sont dites simples quand la force totale leur est appliquée et qu'elles ne doivent conduire qu'une tige; doubles, lorsqu'un arbre doit mener deux tiges; on les place, suivant les circonstances, à angle droit ou dans le prolongement l'une de l'autre. Elles sont triples ou multiples quand l'arbre commande trois ou plusieurs tiges à la fois. Elles se divisent encore en *manivelles à simple effet* et en *manivelles à double effet*; dans le premier cas, la force n'agit que pendant un demi-tour; et, dans le second, son action a lieu pendant un tour entier.

Une *manivelle* se compose d'un bras ou levier dont le rayon est égal à la demi-course à produire, et d'un *bouton* ou *manneton* qui reçoit ou transmet le mouvement. On construit les *manivelles*, tantôt en fer, tantôt en fonte, et on les fixe sur les arbres au moyen de clavettes. Le bouton se fait en fer forgé de première qualité, cémenté, ou mieux en acier; il est rigoureusement perpendiculaire au plan du mouvement de la *manivelle*. Cette pièce, qui travaille beaucoup, s'altère rapidement. Quelle que soit la *manivelle*, le bouton est toujours rapporté; cette disposition, qui donne du jeu, s'emploie principalement pour les *manivelles* en fonte; le serrage s'opère par une clavette ou par un écrou goupillé. Pour les petites *manivelles*, on fait quelquefois venir le bouton avec la pièce elle-même. Il est ordinairement de forme cylindrique; mais on en rencontre de sphériques qui ont l'inconvénient de gripper.

— MANIVELLES SIMPLES. Les *manivelles simples* se placent ordinairement à l'extrémité de l'arbre qui les porte et en dehors de ses points d'appui; parmi celles-ci on peut classer les *manivelles à bras*, qui servent à remplacer les roues à poignées ou à chevilles. Elles se composent généralement d'un *bras* en fer ou en fonte que l'on fixe à l'extrémité de l'arbre à conduire, d'une soie rivée ou boulonnée perpendiculairement à l'extrémité pendante de ce bras et entourée d'un manchon en bois servant à poser les mains du manœuvre. Le rayon de ces sortes de *manivelles* est le plus souvent compris entre $0^{m},35$ et $0^{m},40$; cette dernière dimension paraît être un maximum. L'effort moyen qu'un homme exerce en agissant d'une manière continue sur une *manivelle* est de 8 kilogrammes avec une vitesse de $0^{m},75$ par seconde; le travail qu'il produit est alors égal à 8 × 0,75 = 6 kilogrammètres; cependant il peut, pendant un court intervalle de temps, comme dans le temps nécessaire pour la manœuvre des grues ou des treuils, produire un effort de 15 à 30 kilogrammes; mais ce qu'il gagne en force, il le perd en vitesse, et réciproquement. Dans les machines motrices, les pompes, les machines soufflantes, il arrive très-souvent que la pièce à conduire se trouve à l'intérieur de la machine; on emploie alors deux bras de *manivelle* réunis par un bouton rapporté; ou bien, pour éviter cette disposition toujours mauvaise à cause de l'usure inégale qui peut se produire sur les deux arbres, on coude en forme de V les arbres, appelés alors *arbres coudés* ou *vilebrequins.* Dans certaines machines, on fait usage de *manivelles* de longueur variable; à cet effet, on place le bouton dans une coulisse et on l'y arrête par des vis de rappel; ou bien on le fixe sur un plateau dans des œils percés à certaines distances du centre de rotation, pour obtenir plusieurs courses différentes; quelquefois encore on utilise les bras des roues d'engrenage pour y attacher le bouton; de cette façon, lorsque les dispositions de la machine s'y prêtent, on économise la dépense résultant de la fabrication d'une *manivelle* complète. Dans les locomotives à cylindres intérieurs, la *manivelle* fait généralement corps avec le moyeu de la roue auquel on donne un renflement en forme de *manivelle*, à l'extrémité duquel on place le manneton. Dans les locomotives à cylindres intérieurs, les *manivelles* ne sont autre chose que deux coudes faits à l'essieu moteur. Dans ces machines, les *manivelles* sont motrices ou d'accouplement; dans le premier cas, elles transmettent le mouvement alternatif du piston à l'arbre qui porte les roues motrices; dans le second, elles régularisent le mouvement de deux essieux consécutifs au moyen de la bielle d'accouplement destinée à augmenter l'adhérence de la machine; le rayon de ces *manivelles* est généralement plus petit que celui des *manivelles* motrices : le rapport à établir entre elles est d'environ 0,8.

Le travail élémentaire produit sur une *manivelle* varie à chaque instant, sous un effort même constant : soit une *manivelle* AB à l'extrémité de laquelle agit une puissance, par l'intermédiaire d'une bielle BF assez longue pour que l'on puisse considérer sa direction comme invariable.

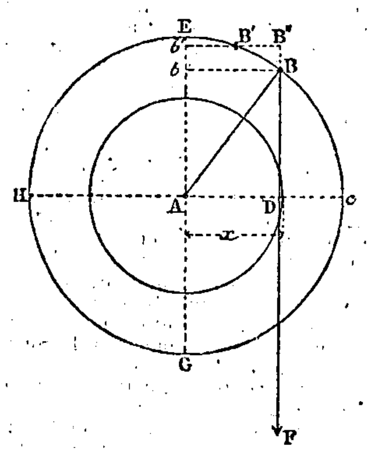

Le travail élémentaire produit par la force F, pendant que le bouton B décrit le très-petit arc BB', est égal au produit de cette force multipliée par le chemin parcouru, estimé suivant la direction de la force; ainsi on a, en menant les droites B*b*, B'*b'*, ou B'B'' perpendiculairement à la direction BF

$$Te = F \times bb'.$$

Si l'on somme tous les travaux élémentaires produits pendant l'intervalle fini de temps que la *manivelle* met à passer de AE en AB, on aura pour le travail total F × E*b*, E*b* étant la projection de EB sur le diamètre EG. Et si la force F a agi pendant le demi-tour ECG, le travail sera

$$(1) \qquad T = F \times EG = 2\,Fr.$$

Cette équation permet de déterminer la résistance Q qui ferait équilibre à la puissance F à l'extrémité d'un rayon r', ou tangentiellement à une circonférence de rayon r'; en effet, le travail de cette résistance pendant un tour sera $Q\,2\pi r$; par conséquent, la condition d'équilibre sera, si la *manivelle* est à simple effet,

$$Q\,2\pi r' = 2\,Fr,$$

d'où

$$(2) \qquad Q = \frac{Fr}{\pi r'}.$$

Comme nous l'avons dit plus haut, le travail élémentaire varie à chaque instant. Si du plan d'application B on abaisse la perpendiculaire BD au rayon horizontal AC, le triangle ABD étant semblable au triangle BB'B'', on aura la proportion $\frac{BB''}{BB'} = \frac{AD}{AB}$, qui donne

$$BB'' = \frac{BB'}{AB} \times AD,$$

ou, en appelant s le petit arc élémentaire BB',

$$BB'' = \frac{s}{r} \times AD,$$

et le travail instantané

$$(3) \qquad F\frac{s}{r} \times AD.$$

Si on imagine la demi-circonférence ECG partagée en une suite de petits arcs égaux à s, et que des points de division on mène des perpendiculaires au rayon horizontal AC, la distance du pied de chaque perpendiculaire au centre A du cercle décrit sera proportionnelle au travail élémentaire, car il n'y a que AD qui soit variable dans l'expression (3). Si le bouton est parvenu en E, la longueur AD est nulle aussi bien que le travail instantané. A partir de ce point, la distance AD augmente jusqu'à devenir égale à r, et le travail élémentaire jusqu'à devenir égal à Fs. Audessous du point C, la distance AD décroît de nouveau et devient encore nulle au point le plus bas.

Ces variations font voir combien sont grandes les inégalités qu'éprouve le travail instantané. Si l'on recherche sur quelle circonférence il faudrait faire agir tangentiellement la force F pour que le travail produit pendant une révolution fût égal au travail effectif de la force motrice, on a, x étant le rayon de cette circonférence,

$$2\,F\pi x = 2\,rF,$$

d'où

$$(4) \qquad x = \frac{r}{\pi} = \frac{r}{3{,}14} = 0{,}318\,r,$$

soit environ les 2/3 du bras de la *manivelle*; d'où il suit que le travail instantané maximum étant 1, et le minimum étant 0, le travail instantané moyen sera représenté par 0,637.

Dans le cas où la *manivelle* est à *double effet*, l'équation (1) devient

$$(5) \qquad T = 4\,Fr$$

et la condition d'équilibre dynamique,

$$(6) \qquad Q = \frac{2\,Fr}{\pi r'}.$$

Les écarts du plus grand travail et du plus petit en dehors du travail moyen sont représentés alors par 0,363 et 0,637.

— Manivelles composées. Pour régulariser l'action de la puissance, il est nécessaire que les *manivelles doubles*, *triples*, etc., soient dans des plans différents, passant par l'axe et formant un angle quelconque. Dans le cas où les deux forces égales n'agissent que pendant un demi-tour sur une *manivelle double*, le travail n'est pas plus régulier que celui d'une puissance double de l'une d'elles qui travaillerait sur une *manivelle simple*. Mais quand chaque puissance agit en montant et en descendant ou que chaque bras est à double effet, il est nécessaire, pour que l'irrégularité soit la moindre possible, que les *manivelles* soient placées à angle droit. Pour une *manivelle double* à double effet montée à angle droit, le travail total est égal à

$$(7) \qquad T = 8\,Fr$$

et l'équation de l'équilibre dynamique donne, pour la valeur de la résistance Q,

$$Q = \frac{4\,Fr}{\pi r'}.$$

Dans ces sortes de *manivelles*, il y a deux valeurs maxima du travail élémentaire de la force motrice; la première a lieu quand la corde qui joint les deux boutons sur la circonférence qu'ils décrivent est perpendiculaire à la direction de la bielle; la seconde, quand cette même corde est parallèle à la bielle; le travail prend une valeur minima toutes les fois que cette corde fait un angle de 45° avec la bielle. L'action d'une *manivelle* double et à double effet est moins irrégulière que celle d'une *manivelle* simple à double effet, car, si on prend le travail moyen pour unité, on a pour le travail minimum 0,7854, et pour le travail maximum 1,2732. En employant trois, cinq, sept *manivelles*, on augmenterait la régularité du mouvement; mais les grandes difficultés d'ajustage et les complications de mécanisme font renoncer à l'emploi de plus de trois *manivelles* montées sur le même arbre.

Les *manivelles* sont soumises à deux efforts, l'un dans le sens du mouvement, l'autre dans le sens transversal; pour résister au premier, on donne au bras la forme parabolique; pour s'opposer au second, on réunit les extrémités par une nervure pour les *manivelles* en fonte, et l'on renfle celles en fer en se rapprochant du bouton vers le milieu. Pour calculer les dimensions de cette partie importante de l'organe, on la considère comme pièce encastrée à une extrémité et sollicitée à l'autre par une force variable d'intensité. Les boutons de *manivelle* sont des pièces soumises à la flexion sous une charge uniformément répartie, encastrées à une extrémité et libres à l'autre, ou encastrées des deux côtés, suivant les cas. Le rapport de la longueur du manneton au diamètre d varie entre 1,00 d et 1,50 d. On admet généralement que l'on peut charger les boutons de *manivelles* de 50 kilogrammes par centimètre carré de section. D'après les expériences de Buchanan, on peut déterminer le diamètre de ces pièces au moyen de la relation très-simple

$$d = K\sqrt[4]{P},$$

K étant un coefficient que l'on prend généralement égal à 0,70 pour les tourillons en fer, et P la charge effective en kilogrammes, que l'on calcule soit en considérant la bielle comme infinie, si la longueur est de cinq à six fois le rayon de la *manivelle*; soit en tenant compte de son obliquité, si la bielle est courte; dans le premier cas, cette charge est égale à $\frac{P}{\cos B'}$, B' étant l'angle que fait la ligne qui joint l'extrémité guidée de la bielle avec l'axe de la manivelle, et, dans le second, l'effort exercé sur l'arbre, tangentiellement à la circonférence de la manivelle, est

$$\frac{P}{\cos\ B}(\sin\alpha + B),$$

α étant l'angle formé par la *manivelle* avec la ligne qui joint l'extrémité guidée de la bielle avec l'axe de la *manivelle.*

— *Manivelle dynamométrique.* V. dynamomètre.

MANKAD s. m. (man-kad). Sorte de brasero égyptien, ordinairement en cuivre, et muni d'un couvercle.

Mankarnika, puits célèbre et sacré de Bénarès, qui est fameux dans la mythologie indoue. Nous ne saurions en donner une meilleure description que celle qu'on a pu lire il y a quelques années dans le *Calcutta Review* et dont voici un extrait : « Son eau fétide est regardée comme un bain de purification, qui, lave l'âme de tous ses péchés et la rend pure et sainte. Il n'y a pas de crime si hideux, si abominable qui, aux yeux du peuple, ne puisse être effacé à l'instant de cette façon. Une série de degrés de pierre de chacun des quatre côtés du puits descend jusqu'au niveau de l'eau. Les sept derniers degrés, dit-on, sont tout d'une pièce, sans joints, et appartiennent au puits primitif bâti par des mains divines; et bien que les gens non initiés aient de la peine à croire à cette assertion, surtout à cause de ceci que l'on aperçoit parfaitement les points de jonction, les Indous n'y attachent pas la moindre importance et répètent l'explication donnée par les bramines, savoir, que ces joints sont tout à fait superficiels et ne pénètrent pas dans l'intérieur des pierres. Sur les degrés, dans une niche au nord, est une figure de Vichnou, et à l'orifice du puits, du côté ouest, on voit une rangée de seize petits autels sur lesquels les pèlerins présentent des offrandes à leurs aïeux. L'eau du puits n'a pas plus de 2 ou 3 pieds de profondeur. Elle est d'une saleté repoussante, et les émanations qui en sortent imprègnent l'air à une distance assez grande. Les adorateurs descendent et entrent dans l'eau, ils se lavent la tête dans cet ignoble liquide, et en même temps ils prononcent certaines phrases spécialement à l'usage de cette cérémonie. »

MANLEY (mistress), femme auteur anglaise, née à Guernesey vers 1672, morte à Londres en 1723. Son père, sir Roger Manley, gouverneur de l'île de Guernesey, lui fit donner une excellente éducation; malheureusement il mourut avant de l'avoir mariée, et la laissa à la garde d'un de ses neveux, qui abusa de son inexpérience pour la séduire et qui, après l'avoir déshonorée, l'abandonna à Londres. Dans sa détresse, la jeune fille trouva un appui dans la duchesse de Cleveland, ancienne maîtresse de Charles II. Elle habitait depuis quelques mois chez la duchesse, lorsque celle-ci la congédia sous prétexte qu'elle avait une intrigue avec son fils. Mistress Manley essaya alors d'utiliser ses talents. Une tragédie, *The royal mischief* (l'*Auguste infortune*), qu'elle fit représenter en 1696, eut un grand succès. Elle devint alors une femme à la mode, et depuis cette époque elle mêla les plaisirs et la galanterie au travail. Un de ses ouvrages, *Memoirs of the new Atlantis*, traduit en français par Rousset, sous le titre de l'*Atlantis de Mme Manley, contenant les intrigues politiques et amoureuses d'Angleterre, et les secrets des révolutions depuis* 1683 *jusqu'à présent* (La Haye, 1713, 2 vol. in-8°), eut un retentissement énorme. Ce livre, qui abondait en aventures scandaleuses, en portraits satiriques dont on reconnut facilement les modèles, attira des poursuites à son auteur et lui valut un court emprisonnement. Comme elle avait beaucoup d'esprit, Swift, avec qui elle était en relations, la chargea à maintes reprises de terminer des écrits qu'il avait commencés, et elle le remplaça plus tard dans la rédaction de l'*Examiner*. Après avoir mené une vie orageuse, mistress Manley avait fini par s'attacher à Barker, le principal imprimeur du parti tory. Outre les ouvrages précités, on lui doit : l'*Amant perdu* ou le *Mari jaloux*, comédie (1696); *Lettres d'une fausse religieuse portugaise* (1696, in-8°); *Almyna*, tragédie (1707); *Mémoires sur l'Europe vers la fin du* XVIIIe *siècle* (1710, 2 vol. in-8°); *Intrigues de cour* (1711, in-8°); *Aventures de Rivelle* (1714, in-8°); le *Pouvoir de l'amour*, nouvelles (1720, in-8°); *Intrigues de Bath* (1725, in-8°); *Histoire secrète de la reine Zarah* (1745, in-4°); *Lucius*, tragédie (1717); des *Poésies*, des *Lettres*, etc.

MANLIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Les *Vulso*, les *Capitolinus* et les *Torquatus* étaient les principales branches des Manlius. Un Vulso fut consul dès 280. Cette branche prit ensuite le nom de *Capitolinus*, parce qu'elle habitait au Capitole, et parce qu'un de ses membres, Marcus Manlius, avait sauvé le Capitole attaqué par les Gaulois. Ce Marcus ayant été précipité de la roche Tarpéienne, pour avoir pris part à une conspiration, la famille prit un arrêté qui statua, qu'à l'avenir elle ne se servirait plus du prénom de Marcus. Un neveu du conspirateur fut surnommé *Imperiosus*, à cause de la sévérité avec laquelle il força les citoyens à prendre les armes. Ce surnom passa à son fils aîné; mais le cadet le changea en *Torquatus*, lorsqu'il eut dépouillé un Gaulois vaincu de la chaîne qu'il portait au col. Cette branche existait encore du temps de Caligula, puisque cet autocrate lui défendit de porter à l'avenir la chaîne, emblème de son origine.

MANLIUS, bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans l'État et à 300 kilom. N.-O. de New-York; 6,207 hab.

MANLIUS CAPITOLINUS (Marcus), Romain célèbre, consul l'an 392 av. J.-C., mort en 382. Il avait déjà servi glorieusement la république lorsque les Gaulois s'emparèrent de Rome (390); enfermé dans le Capitole avec une troupe d'élite, il repoussa longtemps les furieux assauts des barbares. Ceux-ci essayèrent à la fin une escalade nocturne et faillirent surprendre les Romains endormis. La tradition rapporte qu'à ce moment les oies consacrées à Junon poussèrent des cris qui donnèrent l'éveil. Manlius accourut et repoussa les Gaulois. La reconnaissance des soldats lui décerna le surnom de **Capitolinus.** Plus tard, au milieu des luttes du patriciat et de la plèbe, il se déclara énergiquement pour le parti populaire, fut condamné à mort par l'aristocratie et précipité de la roche Tarpéienne.

Manlius Capitolinus, tragédie de Lafosse, représentée au Théâtre-Français le 18 janvier 1698. Cette pièce a une singulière histoire; le sujet, qui paraît emprunté à la Ire décade de Tite-Live, à l'endroit où l'historien a exposé la conspiration de Manlius, est en réalité tiré du fameux drame d'Otway, *Venise sauvée.* Sous le couvert de noms romains et à l'abri de Tite-Live, Lafosse a développé, assez habilement il faut le dire, toutes les péripéties inspirées à l'auteur anglais par la lecture de la *Conjuration des Espagnols contre Venise*, de Saint-Réal.

Manlius, aigri par les injustices qu'il a éprouvées, conspire contre des consuls obscurs; il se concerte avec un chef du peuple qui est le moteur secret de la conjuration; un de ses amis, persécuté par le sénat pour avoir épousé la fille d'un des consuls malgré la volonté de son père, entre dans la conjuration sans autre désir que celui de la vengeance : sa femme découvre ses projets, elle en instruit son père; les conjurés succombent, et l'ami de Manlius refuse la grâce que lui offre le sénat.

C'est exactement le sujet de *Venise sauvée*, ennobli et mis au diapason de la dignité tragique, si chère au Théâtre-Français du XVIIe et du XVIIIe siècle. Lafosse, qui connaissait parfaitement le théâtre anglais, avait eu d'abord l'idée de transporter sur notre scène le drame d'Otway, sans y faire de bien notables changements; mais, réflexion faite, ces conspirateurs populaires ne lui parurent pas assez nobles, et il les métamorphosa en Romains de l'an 384 av. J.-C. Plan général, développement de l'action, exposition d'énergiques sentiments, il emprunta tout; des scènes entières sont traduites, ou plutôt transposées, et ce n'est là cependant ni une traduction ni un plagiat; c'est une sorte de travail parallèle, qui exige quelque effort et quelque talent. La pièce de Lafosse resta longtemps au théâtre, et Talma y obtint l'un de ses plus beaux succès dans le rôle de Manlius.

Les critiques du XVIIIe siècle, La Harpe entre autres, n'ont pas manqué de mettre *Manlius Capitolinus* au-dessus de *Venise sauvée.* Voltaire seul, qui malgré ses dédains comprenait fort bien Otway et Shakspeare, fut d'un avis contraire, et l'on attribua son jugement à la jalousie, parce que *Manlius* avait plus de succès que *Catilina.* Voici ce que dit Laharpe : « *Manlius* est une véritable tragédie, et sera toujours un titre honorable pour son auteur. Tous les caractères sont parfaitement traités. Mais en général l'auteur pense mieux qu'il n'écrit. Tous ses personnages disent ce qu'ils doivent dire : il y a même de très-beaux vers et des morceaux entiers d'un ton mâle, énergique et fier; mais souvent on désirerait plus d'élégance, plus de nombre, plus de force, plus de chaleur. »

Qu'il y ait dans l'œuvre de Lafosse une certaine ampleur tragique, on ne saurait en disconvenir. Mais lorsque La Harpe, croyant faire l'éloge de Lafosse, dit « qu'il pense mieux qu'il n'écrit, » il lui porte, sans le vouloir, un coup difficile à parer; car les pensées, si fières, si énergiques, appartiennent en propre à Otway, et ce qui reste à Lafosse c'est précisément son style.

On en jugera par la comparaison des deux morceaux suivants, choisis parmi les nombreuses scènes similaires de chacune des pièces. Dans *Venise sauvée*, Pierre décide Jaffier à entrer dans la conjuration; dans la pièce française, Manlius décide Servilius exactement par les mêmes motifs :

Pierre. Je viens de passer il y a un moment devant ta porte, et je l'ai trouvée gardée par une troupe de misérables. Ces fils de la rapine publique étaient là occupés à te détruire; ils m'ont dit que par une sentence légale ils avaient commission de saisir tous tes biens. C'est la main du cruel Friuli qui a signé l'arrêt. Là commandait un maroufle à face hideuse qui faisait entasser une pile de vaisselle d'argent pour la vendre à l'encan. Il y en avait un autre qui faisait les plus indignes plaisanteries sur ton malheur; il prenait possession de tes meubles, de tes riches tapis où l'or se mêle à la soie. Le lit même, le lit où, la nuit de ton mariage, tu reçus Belvidera dans tes bras, ce théâtre de toutes tes joies, était profané par les grossières et sales mains de ces misérables vilains; on l'avait jeté parmi un amas de vieux meubles.

JAFFIER. Je te remercie du fond de mon cœur de ce récit. Du moins à présent je sais le pire de ce qui pouvait m'arriver. Ah! Pierre! mon cœur pouvait supporter les plus rudes coups de la fortune; mais quand je songe à ce que Belvidera doit souffrir, à l'amertume dont son tendre cœur a dû se remplir, j'avoue toute ma lâcheté; pardonne à ma faiblesse. Je me jette dans tes bras comme un enfant; je sanglote sur ton sein. Ah! je te noierai de mes larmes.

PIERRE. Sois plutôt tout de feu et que la ruine de Venise soit au niveau de ta ruine. Sommes-nous donc faits pour mourir de faim comme des marmots saisis par le froid de l'hiver et qui ne savent que pleurer et attendre la mort au coin d'une haie? Toi et ta cause, vous ne manquerez jamais d'assistance tant que j'aurai une goutte de sang et de l'argent à ton service. Ordonne à mon cœur; tu peux en disposer pour toutes choses.

JAFFIER. Non, il y a un secret orgueil à mourir en brave homme.

PIERRE. Les rats meurent dans des coins ou dans des trous; les chiens courent quand ils sont enragés. L'homme connaît un plus digne remède à son chagrin, la vengeance! Cet attribut des dieux, ils l'ont empreint, avec leur noble image, dans la nature humaine. Mourir! considère bien la cause qui t'appelle, et si tu es assez vil pour vouloir mourir, meurs. Mais non; souviens-toi des souffrances de ta Belvidera. Belvidera! mourir! Damne-toi d'abord. Quoi! tu serais régulièrement enterré au cimetière et tu mêlerais ta noble poussière avec ces infects coquins qui pourrissent dans leur linceul, avec ces imbéciles morts d'indigestion, avec ce vulgaire fumier de la terre!! »

Voici comment Lafosse a ennobli tout cela.

MANLIUS.

C'est peu, pour t'accabler, que le sénat cruel
Te condamne aux rigueurs d'un exil éternel,
Pour te faire un tourment des jours que l'on te laisse,
Tes biens te sont ravis, tes titres, ta noblesse,
Ta maison, dont bientôt les trésors précieux
Vont être le butin du soldat furieux,
Et qui, par mille mains aussitôt démolie,
Va dans ses fondements tomber ensevelie.
Pour remplir cet arrêt déjà l'ordre est donné.
Le fier Valérius lui-même l'a signé.
En un mot tu perds tout, et, dans ce sort funeste,
Juge s'il te suffit de partager le reste
Des biens qu'avec mon sang versé dans les combats
J'ai prodigués en vain en servant des ingrats?

SERVILIUS.

Ainsi, père cruel, ainsi ta barbarie,
En éclatant sur moi, tombe sur Valérie.
Son sort au mien uni devait... Ah! Manlius!
Tu sais, dans les périls, quel est Servilius,
Tu sais si jusqu'ici le destin qui m'outrage
Au moindre abaissement a forcé mon courage.
Mais quand je songe, hélas! que l'état où je suis
Va bientôt exposer aux plus mortels ennuis
Une jeune beauté dont la foi, la constance,
Ne peut trop exiger de ma reconnaissance,
Je perds à cet objet toute ma fermeté:
Eh! pardonne, de grâce, à cette lâcheté
Qui, me faisant prévoir tant d'affreuses alarmes,
Dans ton sein généreux me fait verser des larmes.

MANLIUS.

Des larmes! Ah! plutôt par tes vaillantes mains
Soient noyés dans leur sang ces perfides Romains!
Des larmes! jusque-là ta douleur te possède?
Il est pour la guérir un plus noble remède,
Un privilége illustre, un des droits glorieux
Qu'un homme tel que toi partage avec les dieux,
La vengeance!... Ma main secondera la tienne.
Notre sort est commun, ton injure est la mienne.
C'est à moi qu'on s'adresse, et, dans Servilius,
On croit humilier l'orgueil de Manlius.
Unissons, unissons dans la même vengeance
Ceux qui nous ont unis dans une même offense.
De tant d'affronts cruels vengeons notre vertu;
Perdons et sénateurs et consuls.....

Cette citation montre jusqu'à quel point Lafosse a su imiter Otway en l'ennoblissant, en rendant ses idées d'une façon conforme à la poétique du Théâtre-Français. Il a fait un travail, non d'imagination, mais d'arrangement, et, libre du côté de l'invention, a pu donner aux détails un certain relief. Le personnage de Manlius lui fait honneur, et la façon tragique dont Lekain et, après lui, Talma, ont su jouer ce rôle, ont assuré longtemps à cette pièce une grande notoriété parmi les tragédies de second ordre.

MANLIUS IMPERIOSUS (Titus), dictateur romain en 373 av. J.-C. Il combattit les Herniques. Sa rigueur et son orgueil lui firent donner le surnom d'**Imperiosus** et le firent décréter d'accusation. Son fils Torquatus le sauva.

MANLIUS TORQUATUS (Titus), fils du précédent. Quand son père fut accusé, il força, le poignard à la main, le tribun à se désister de son accusation. Tribun militaire dans la guerre contre les Gaulois, il tua de sa main un de ces barbares, sorte de géant devant qui tous les Romains reculaient, et lui enleva son collier d'or, qui lui valut le surnom de **Torquatus** (de *torques*, collier). L'an 340 av. J.-C., nommé consul, il fit la guerre aux Latins et les soumit. Il avait établi dans son armée une discipline tellement rigoureuse, que, son fils ayant combattu sans son ordre, il lui fit trancher la tête.

MANLIUS TORQUATUS (Titus), consul l'an 235 av. J.-C. Il soumit la Sardaigne. La fin de cette guerre laissant Rome sans ennemis, il ferma le temple de Janus, qui n'avait pas été fermé depuis Numa, et qui ne le fut plus qu'au règne d'Auguste. Consul pour la deuxième fois en 224, il chassa les Gaulois, qui ravageaient les bords du Pô, et s'opposa au rachat des prisonniers romains faits par Annibal à la bataille de Cannes; il remporta aussi en Sardaigne une victoire décisive sur les Carthaginois et fit prisonniers trois de leurs meilleurs généraux.

MANMADIN, le dieu de l'amour dans la mythologie indoue. Il est fils de Wishnou et de Latchini. Comme le Cupidon des Grecs, on le représente sous la figure d'un enfant ayant un carquois sur les épaules, un arc et des flèches dans les mains, monté sur une perruche et parfois sur un éléphant.

MANN ou **MANNUS**, le fils de Teut ou Tuiston, le dieu suprême, chez les Germains. Mann veut dire encore aujourd'hui homme; c'est donc probablement le nom générique du premier homme. Il eut trois fils: Ingéro, Hermio et Istevo.

MANN (Théodore-Augustin), littérateur et savant, né dans le comté d'York (Angleterre) en 1735, mort à Prague en 1809. Il habita Paris dans sa jeunesse. Déiste d'abord, le *Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet changea ses convictions et il se convertit; puis il alla en Espagne, prit du service, suivit les cours de l'Académie militaire de Barcelone et abandonna bientôt la carrière des armes pour entrer dans un couvent de chartreux, à Nieuport. Mann était prieur de ce monastère depuis 1764, lorsqu'il obtint, en 1777, une bulle de sécularisation. Il se rendit alors à Bruxelles, reçut un canonicat, se livra particulièrement à la culture des sciences, devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles (1787), quitta cette ville lors de l'invasion des Français en 1794 et se retira à Lintz, puis à Prague. Ses principaux ouvrages sont: *Tableau des monnaies, poids et mesures des différentes nations* (1779); *Histoire du règne de Marie-Thérèse* (1781); *Mémoire sur la conservation et le commerce des grains* (1784); *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs* (Bruxelles, 1785, 2 vol. in-8°); *Recueil de mémoires sur les grandes gelées et leurs effets* (Gand, 1792, in-8°); *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances* (Vienne, 1807, in-4°), etc.

MANN (Horace), philanthrope et écrivain américain, né à Franklin (Massachusets) en 1796. Fils d'un simple agriculteur, il commença par cultiver la terre et acheta ses premiers livres avec l'argent qu'il parvint à gagner en tressant de la paille. Mann finit par entrer à l'université de Brown, où il prit ses degrés en 1819, puis étudia la jurisprudence et fut successivement avocat à Norfolk (1823), à Denham et à Boston. Elu député à la chambre des représentants du Massachusets en 1827, il entra six ans plus tard au sénat du même Etat, qu'il présida en 1836. En 1848, Mann remplaça John Quincy Adams dans son siége de sénateur des Etats-Unis et devint en 1852 président du collége d'Antioche, dans l'Ohio, où il a professé la philosophie et l'économie politique. M. Mann s'est fait une grande réputation aux Etats-Unis par la part qu'il a prise au développement de l'instruction populaire et à la réforme des écoles dans la grande république. Secrétaire d'une société constituée dans ce double but, il s'est occupé avec une ardeur que rien n'a pu rebuter de la multiplication des écoles, de la fondation d'écoles de perfectionnement pour les instituteurs et les institutrices et a fait avec un grand succès des lectures publiques. Outre de nombreux rapports sur l'education physique et intellectuelle, dont l'un surtout, intitulé: *Rapport sur un voyage entrepris pour étudier les divers systèmes d'éducation en Allemagne, en Angleterre, etc.* (1843), est extrêmement remarquable, M. Mann a publié: *Quelques pensées pour les jeunes gens* (Boston, 1850); *Quelques pensées sur l'influence et les devoirs de la femme* (New-York, in-18°); *Deux lectures sur l'intempérance* (1852); *De l'importance de l'éducation dans une république*, conférence faite en 1852, et qui a été traduite en français (1873). Ce dernier morceau abonde en vues pleines d'élévation et de loyauté.

MANNA (Jean), publiciste et homme politique italien, né dans le royaume de Naples au commencement du siècle, mort en 1865. Il s'était déjà fait connaître par ses opinions libérales et par ses écrits de jurisprudence, lorsqu'au milieu du mouvement constitutionnel de 1846 il fut appelé par Ferdinand II à faire partie du cabinet Carlo Troya (3 avril) comme ministre des finances. La réaction le rendit bientôt à ses études, et, grâce à son beau-père le général Sabatelli, il put échapper aux vengeances de son roi féroce et ingrat. M. Manna se fit connaître de nouveau par une œuvre importante, son *Cours de droit administratif;* plus tard, il a écrit un volume tendant à provoquer la fondation du crédit mobilier dans son pays (1860).

Lorsque, à la fin de juin 1860, François se vit forcé de rétablir la constitution de 1848, il confia à M. Manna son ancien portefeuille. Quelques jours après, M. Manna eut avec M. Winspeare la mission de se rendre à Turin pour négocier l'alliance avec le gouvernement piémontais. Malgré le zèle, le bon vouloir et l'habileté qu'il déploya dans cette mission, ses conseils libéraux et sensés n'ayant pas été suivis par la cour de Naples, elle demeura sans utilité pour François II. Après la chute méritée du gouvernement des Bourbons, M. Manna se rallia entièrement au grand parti national qui voulait l'unité. Il a écrit à ce sujet des pages fort sensées. Nommé sénateur du royaume d'Italie, il fit partie du ministère Farini-Minghetti comme ministre de l'agriculture et du commerce (18 décembre 1862).

MANNAY (le baron Charles), prélat français, né à Champeix (Puy-de-Dôme) en 1745, mort à Rennes en 1824. Grand vicaire de Reims au moment où éclata la Révolution, il émigra en Angleterre, revint en France après la conclusion du concordat, et fut nommé évêque de Trèves en 1802. Pour le récompenser du zèle qu'il avait montré en faisant deux fois le voyage de Savone en 1811 pour encourager le pape à des concessions, et en participant au concordat de Fontainebleau, Napoléon le nomma baron, conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur. En 1814, Mannay se prononça pour la déchéance de l'empereur, se vit néanmoins obligé de se démettre de son siége épiscopal après les Cent-Jours, ne put prendre possession de l'évêché d'Auxerre auquel il avait été appelé lors du concordat de 1817, et devint, en 1820, évêque de Rennes.

MANNE s. f. (ma-ne. — Ce mot vient originairement de l'hébreu *man*, qui désigne la nourriture miraculeuse des Israélites au désert. Les orientalistes ne s'accordent point sur l'étymologie de ce mot hébreu. Quelques-uns le dérivent du verbe *minnah*, qui signifie préparer. Selon ce sentiment, contraire à la Vulgate, les Israélites, en voyant la *manne*, disaient *man-hou*, c'est-à-dire un aliment tout préparé, et ils l'appelaient ainsi, parce que, ne sachant pas ce que c'était, ils ne pouvaient la nommer d'un nom plus particulier. Tel est le sentiment de Rabbi-Salomon et de Rabbi-Aben-Efra. D'autres croient que *man* vient de l'égyptien *man*, qui, selon eux, signifiait *quoi? quid?* etc., mot dont les Israélites, qui venaient alors de sortir de l'Egypte, auraient pu se servir au lieu de l'hébreu *mah* dont le sens est le même. Ceci est ainsi que l'entendent les Septante, les Paraphrastes chaldéens, Onkelos et Jonathan, qui tous traduisent *man-hou* par qu'est-ce que cela? Parmi ceux qui expliquent l'hébreu *man* par *quid*, les uns croient que c'était une marque de la joie des Israélites à la vue de la manne, et les autres disent, au contraire, que c'était une marque de leur mépris, l'aliment qui leur tombait du ciel ne répondant pas à leur attente. Saumaise propose une autre explication. Il dit que les Arabes et les Chaldéens appelaient *man* une espèce de rosée qui tombe pendant la nuit dans le pays et que les Israélites ne demandèrent point par un mouvement de surprise ce que c'était que ces grains ronds et blancs qu'ils voyaient tomber du ciel, mais qu'ils les appelèrent *man*, parce qu'ils tombaient avec la rosée. Quelques autres étymologistes expliquent l'hébreu *man* par présent, et il est vrai que *man*, en arabe, du verbe *manna*, rendre service, signifie présent. Mais cette dernière explication du nom du prétendu aliment miraculeux, ainsi que toutes les autres, nous semble bien hasardée). Hist. sainte. Substance tombée du ciel qui alimenta les Hébreux dans le désert: *Les enfants d'Israël mangèrent de la* MANNE *pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre où ils devaient habiter.* (Bible.) *Dès que les Juifs commencèrent à manger des fruits de cette terre abondante où ils entrèrent au sortir du désert, la* MANNE *qui les avait jusque-là nourris ne tomba plus du ciel.* (Bourdal.)

— Par anal. Aliment abondant et peu cher, pour la nourriture des classes pauvres: *C'est une bonne* MANNE, *une vraie* MANNE.

— Nourriture providentielle de l'âme: *Le culte des grandes choses s'en va, celui des jouissances sensuelles le remplace; nous ne demandons plus au Dieu invisible la* MANNE *céleste; nous nous sommes fait un autre dieu que nul prophète ne peut nous enlever, nous nous prosternons devant le veau d'or.* (X. Marmier.)

— Mystic. Parole divine, bénédiction du ciel:

. . . . . Sur mon âme apaisée
Verse d'en haut, Seigneur, ta *manne* et ta rosée.
SAINTE-BEUVE.

— Pêche. *Manne des poissons*, Papillon dont les poissons sont très-friands, et que l'on emploie comme appât.

— Comm. *Manne d'encens*, Encens de choix, ayant la couleur de la belle manne.

— Anc. minér. Couche de terre caractéristique qui recouvre, pensait-on, chaque espèce de métal, et permet de reconnaître son gisement: MANNE *d'or, d'argent, de cuivre et de fer.*

— Alchim. Matière terrestre. ‖ *Manne divine*, Matière de la pierre philosophale. ‖ *Manne de mercure*, Sublimé fait avec le précipité.

— Bot. et pharm. Suc concret, qui coule en larmes sur l'écorce de certains frênes, et qui est employé en médecine comme léger purgatif: *Si votre Altesse a mangé goulûment, je puis lui déterger ses entrailles avec de la casse, de la* MANNE *et des follicules de séné.* (Volt.) ‖ *Manne en larmes*, Manne très-sèche, recueillie dans les mois de juillet et d'août, sur l'écorce de l'arbre ou sur de petites pailles disposées à cet effet. ‖ *Manne en sorte*, celle qu'on recueille dans le mois de septembre et d'octobre. ‖ *Manne grasse*, Celle qu'on recueille à terre, dans les derniers mois de l'année. ‖ *Manne de Briançon*, Sorte de manne qui exsude du mélèze. ‖ *Manne d'Alhagi* ou *de Perse*, Substance qui exsude du sainfoin alaghi. ‖ *Herbe à la manne* ou simplement *Manne*, Fétuque flottante, dont les Polonais mangent les semences.

— **Encycl.** Hist. relig. On lit dans le livre de l'*Exode*, chapitre XVI, que lorsque les Israélites, sortis de l'Egypte, furent arrivés au désert de Sin, dans l'Arabie Pétrée, ils commencèrent à se plaindre, rappelant avec amertume l'abondance dans laquelle ils avaient vécu pendant leur esclavage en Egypte. Dieu dit alors à Moïse: « J'ai entendu les murmures des fils d'Israël; dis-leur: Le soir vous mangerez de la chair, et le matin vous vous rassasierez de pain, et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu. » Et quand vint le soir, les cailles montèrent et couvrirent le camp. Le matin, la rosée couvrit le pourtour du camp, et quand elle eut couvert le sol, elle se montra comme un corps divisé par le pilon et semblable à du givre. Ce que voyant les Israélites, ils se dirent: *Manhu?* Ce qui signifie: Qu'est ceci? ignorant ce que c'était. Moïse leur dit: « C'est ici le pain que le Seigneur vous a donné. Et voici l'ordre qu'il vous donne: que chacun en recueille ce qu'il lui faut pour manger: un *gomor* par tête. Les fils d'Israël firent ainsi. Mais le sixième jour, ils en recueillirent le double, et le jour du sabbat ils n'en trouvèrent point..... Or les fils d'Israël mangèrent la *manne* pendant quarante ans. »

Le livre des *Nombres* ajoute à ce récit quelques particularités sur la *manne*. Cette substance ressemblait par le volume à des graines de coriandre et avait la couleur de la gomme. Elle fondait au soleil. Pour la manger, on l'écrasait sous la meule, on la pulvérisait dans un mortier, on la faisait cuire dans une marmite et on en préparait des gâteaux qui avaient le goût du pain à l'huile.

Beaucoup de commentateurs ont cherché une explication naturelle de la *manne*. Les uns ont soutenu que cette substance n'était autre que la résine connue en Europe sous le nom de *manne*. Les anciens, disent-ils, connaissaient parfaitement cette *manne*, comme le prouvent différents passages d'auteurs grecs et latins. La *manne* orientale, appelée en persan *taendjobin*, est la plus estimée, et la manière dont on la recueille répond assez bien au récit biblique: le matin, au milieu de l'été, elle se dépose comme une espèce de miel liquide sur les branches des arbres et aussi sur le sol. L'arbuste sur lequel on la trouve le plus fréquemment et en plus grande quantité s'appelle en Arabe *el-hadj*, et croît dans tout l'Orient, surtout dans l'Arabie Pétrée et principalement vers le Sinaï. D'après d'autres commentateurs, un petit insecte décrit par Ehrenberg et nommé par lui *coccus manniparus*, piquerait la feuille d'où coulerait une liqueur sucrée, et peut-être en même temps sécréterait lui-même un suc mielleux. Par là s'expliquerait le merveilleux du récit biblique: on comprendrait pourquoi les Israélites, surpris par cette rosée qu'ils n'avaient jamais vue et qui arrivait si à propos et d'une façon aussi inattendue, crurent à une intervention toute spéciale de la faveur divine. Ils crurent positivement que la *manne* était tombée du ciel, et ils la nommèrent nourriture céleste. Beaucoup de voyageurs nous apprennent que cette *manne* se dépose la nuit sous forme de rosée sur les pierres, les branches, l'herbe, etc., et qu'on en transporte des quantités considérables, qu'il laisse ensuite tomber.

Nous ne parlerons ni de ceux qui ont cru à une vraie rosée du ciel, ni de ceux qui ont dit que la *manne* était un excrément des astres, etc. etc. Pour avoir une idée de tout ce qui a été dit sur la *manne*, on peut consulter *Historia mannæ inter Hebræos*, de J.-E. Faber et le *Thesaurus* d'Ugolino sur les antiquités sacrées. Mais nous ne saurions omettre l'explication qu'on a tirée de la découverte récente, dans les déserts de l'Orient, d'un phénomène très-intéressant de physiologie végétale. En 1845, à la suite d'une pluie, on trouva sur le sol, en Anatolie, une substance grisâtre que les habitants regardèrent comme une *manne* tombée du ciel, miracle renouvelé des Hébreux, et dont il se servirent pour faire du pain. C'étaient tantôt de petits corps arrondis ou un peu aplatis, de $0^{m},01$ de diamètre, et tantôt fois des masses plus considérables, mamelonnées. Ces petits corps ou ces masses avaient, d'ailleurs, leur surface entièrement recouverte de petits tubercules gris, de formes très-variées, dont les pédicules se réunissaient à l'intérieur en une petite masse de forme irrégulière, ayant tout à fait la couleur, la consistance et l'apparence de l'agaric blanc. Les tubercules ne présentaient aucun prolongement ou aucune griffe qui pût les fixer au sol, dont ils étaient certainement isolés. C'était une espèce de cryptogame, de lichen, comme il en apparaît parfois, en Perse notamment et dans le voisinage du mont Ararat, avec une telle soudaineté qu'en une nuit la terre en est couverte. Ce lichen forme une excellente nourriture, très-sucrée selon Parrot. Les séminules ou sporules de ces végétaux sont emportés par les vents, se développent dans l'air sous les influences hygrométriques, puis tombent du ciel quand ils ont acquis leur développement et leur poids. D'après Ledebour, ce cryptogame ne prendrait pas son accroissement dans l'air, durant ses voyages, il le prendrait subitement, et en quelques heures, sur le sol.

En général, nous n'approuvons pas les explications naturelles des miracles. Si on admettait celle que nous avons exposée relativement à la *manne*, il resterait encore à expliquer comment la lécanore comestible a pu tomber quarante ans durant tous les jours, sauf le samedi, et beaucoup d'autres circonstances qui ne souffrent pas d'interprétation naturelle. En fait de prodiges, la foi est orthodoxe, l'incrédulité est philosophique; les explications sont presque toujours des illusions qui répugnent à la raison et ne satisfont pas la foi.

— Mat. médicale. La *manne* du frêne est un corps complexe. Thenard, qui en a fait l'analyse, y a rencontré une petite quantité d'une glucose fermentescible, un principe nauséeux, incristallisable, auquel la *manne* doit ses propriétés, abondant dans les *mannes* dites grasses, plus rare dans la *manne* en larmes, et qui paraît être un produit d'altération de la mannite, substance douce, cristallisable, qui, par ses propriétés, joue le rôle d'alcool hexatomique.

La *manne* s'écoule naturellement par les pores de l'épiderme et par les gerçures de l'écorce de l'arbre. Mais l'industrie vient ici en aide à la nature : on pratique des incisions longitudinales de part et d'autre du tronc de l'arbre qu'on veut exploiter; par ces fentes, s'échappe la sève élaborée qui, en se desséchant, se concrète en *manne*. C'est principalement du frêne à fleurs et surtout du frêne à feuilles rondes, arbre qui abonde dans la plupart des régions méditerranéennes, que découle cette matière mucilagineuse. Elle s'écoule aussi par les trous résultant des piqûres d'une espèce de cigale sur le frêne à feuilles rondes.

La *manne* offre de grandes variétés de couleur, de saveur et d'odeur.

On distingue dans le commerce trois sortes de *mannes :* la *manne* en larmes, la *manne* en sorte et la *manne* grasse. La première se présente sous la forme de morceaux d'aspect cristallisé, secs, granuleux et blanchâtres; elle est la plus pure de toutes. On la recueille en juillet et août, et l'on a soin de la recevoir sur des lits de paille pour la conserver plus propre. Elle est d'une saveur très-douce; aussi est-elle employée en guise de sucre par les habitants du pays où on la recueille. Ce n'est que plus tard, après avoir subi une sorte de fermentation, qu'elle acquiert les propriétés laxatives que la médecine utilise. Mais ce n'est pas de celle-là que l'on se sert le plus souvent en thérapeutique, on emploie généralement la *manne* en sorte; celle-ci, récoltée en septembre et octobre, sèche moins vite, se salit et s'altère sur le tronc même de l'arbre, d'où elle coule lentement. Elle doit à ces mauvaises conditions le goût désagréable qu'on lui connaît. On distingue la *manne* de Sicile ou *manne* geracy, et la *manne* de Calabre ou *manne* capacy. Cette dernière renferme de plus belles larmes et en plus grande quantité que la *manne* geracy; mais elle est toujours très-molle et visqueuse, elle fermente et jaunit avec facilité et se convertit en *manne* grasse au bout d'une année. La *manne* de Sicile se conserve plus longtemps, environ deux ans. La *manne* grasse, récoltée plus tard encore et mêlée à beaucoup de corps étrangers, vient s'accumuler au pied de l'arbre dans des trous que l'on y creuse. La saveur en est désagréable et l'odeur fade et nauséabonde.

On connaissait autrefois trois autres *mannes* qui sont de nos jours oubliées; ce sont la *manne* de Briançon, qui exsude spontanément des feuilles du mélèze; la *manne* d'alhagi, fournie par une espèce de sainfoin, et qui, d'après Niebuhr, est employée en Perse en guise de sucre pour les pâtisseries et autres mets de fantaisie; la *manne* liquide, substance gluante, assez semblable à du miel blanc, que l'on récolte en Perse et en Egypte, sur les feuilles de divers arbrisseaux. Elle ne diffère pas, suivant quelques naturalistes, de la *manne* alhagi.

La *manne* est un laxatif fort employé. On la prescrit à la dose de 20 à 100 grammes en solution dans environ un verre de lait ou d'un véhicule aqueux. On l'associe quelquefois à des purgatifs plus énergiques; mais elle nuit à leur action plutôt qu'elle ne l'augmente. Plus la *manne* vieillit, plus sa puissance purgative s'accentue. Ce sont les médecins italiens qui les premiers l'ont utilisée comme médicament. Ce purgatif est doux, mais efficace et particulièrement propre aux enfants, qui le prennent sans répugnance.

— Iconogr. Suivant l'opinion des Pères de l'Eglise, la *manne* dont le Seigneur nourrit le peuple hébreu dans le désert figurait l'eucharistie. Jésus lui-même avait fait un rapprochement entre l'aliment miraculeux et le « pain des forts » qu'il apportait aux hommes : « C'est ici, dit-il (Joan. VI, 59), le pain qui est descendu du ciel. Vos pères ont mangé la *manne* dans le désert et ils sont morts; mais celui qui mangera de ce pain vivra éternellement. » Jusqu'à ces derniers temps, les antiquaires n'avaient signalé dans les monuments primitifs du christianisme aucune représentation du miracle de la *manne;* l'abbé Martigny, dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (1865), a émis l'opinion que plusieurs des nombreuses peintures, où on était convenu de voir le miracle de la multiplication des pains, ont pour intention directe la *manne*, et pour intention symbolique l'eucharistie. « Cette interprétation nous paraît certaine, dit-il, notamment pour deux fresques, l'une du cimetière de Priscille (publiée par Bottari, pl. 164), l'autre du cimetière de Calliste (publiée par Bottari, pl. 57), dans lesquelles deux scènes se font pendant à droite et à gauche d'un *arcosolium :* d'un côté, un personnage debout désigne de la main quatre ou sept corbeilles; de l'autre côté, ce même personnage, absolument semblable pour la figure et le vêtement, fait jaillir de l'eau d'un rocher. C'est évidemment Moïse dans l'un et dans l'autre cas, d'une part frappant le rocher d'Horeb, de l'autre indiquant des *gomors* remplis de *manne*. Le cimetière de Calliste offre un troisième exemple plus clair encore, s'il était possible. Ici, le personnage que nous tenons pour Moïse se trouve, dans une peinture divisée en trois compartiments, placé au centre. Le miracle du rocher d'Horeb manque; mais, en revanche, les cistes, au nombre de sept, au milieu desquelles Moïse se tient debout avec une verge à la main, contiennent, non pas des pains, mais quelque chose qui ressemble plutôt à des fruits. Or nous savons par le texte de l'*Exode* (XVI, 32) que la *manne* présentait l'apparence de la graine de coriandre, assurément plus semblable à des fruits qu'à des pains. » Le même écrivain cite encore deux tombeaux de Marseille (publiés par Millin, *Voyage dans le Midi*, pl. 38 et 59), et une fresque de la fin du IVe siècle, découverte dans la catacombe de Cyriaque, en 1863, qui représentent le miracle de la *manne*, les premiers d'une façon figurative de l'eucharistie, la dernière sans aucun mystère. Dans la fresque la *manne* tombe d'un nuage en petits flocons azurés que quatre Israélites, deux hommes et deux femmes, reçoivent sur leur manteaux relevés.

Au musée de Dresde est un tableau, attribué à Benozzo Gozzoli (XVe siècle), où sont représentés les *Israélites recueillant la manne dans le désert*. Au musée du Louvre est une peinture du même sujet, qui a été attribuée à tort à Martin Schön, et que M. Villot croit être l'œuvre d'un artiste allemand du commencement du XVe siècle; au centre de la composition, un Israélite tient un vase au-dessus de sa tête; un autre tend son manteau pour recueillir la *manne* qui tombe du ciel; d'autres la ramassent par terre et quelques-uns remercient Dieu de ce secours inespéré. Sur le devant, une femme est assise par terre, tenant son nourrisson dans ses bras, et un autre enfant agenouillé met de la *manne* dans une corbeille d'osier.

Raphaël, dans une des peintures en camaïeu dont il a décoré le socle des *Loges*, a représenté de la manière suivante la *Récolte de la manne*. Moïse et Aaron se tiennent à droite; devant eux, un jeune homme aide une jeune femme à soulever un panier. Au milieu, deux hommes sont occupés à recueillir la *manne* dans des vases; plus loin, une jeune fille, debout, s'efforce de placer un panier sur la tête d'une femme âgée qui est agenouillée. A gauche, un jeune homme tient un plat rempli de *manne*, et une jeune femme, auprès de lui, lève les bras au ciel avec reconnaissance. Cette peinture a été gravée par Pietro Santi Bartoli et par S. Watts (1767). Une gravure d'Agostino Veneziano, que quelques iconographes croient avoir été exécutée d'après une première esquisse de Raphaël sur ce sujet, offre une composition différente de celle que nous venons de décrire. Passavant pense que le dessin pourrait être d'un élève de Raphaël, plutôt que de Raphaël lui-même.

Le même sujet a été peint à fresque par Ventura Salimbeni, dans la cathédrale de Sienne; à l'huile, par le Passignano (église S. Marco, à Florence), le Tintoret (beau tableau, malheureusement un peu altéré par les injures du temps dans l'église S. Giorgio Maggiore, à Venise, gravé par J. van Ossenbeeck), P. Véronèse (dans l'église des S.S. Apôtres, à Venise), le Bassan (musée de Dresde), Romanelli (au Louvre), N.-N. Coypel (autrefois dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris), Francisque Milet (autrefois dans la galerie Fesch), Bonnegrâce (tableau exposé au Salon de 1861 et appartenant à l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris).

Nous décrivons ci-après le tableau dans lequel Poussin a représenté la *Manne*.

Des estampes représentant la *Manne recueillie dans le désert* ont été gravées par Cl. Mellan et par Fr. Bartolozzi.

Au musée de Cluny (n° 1011) est un coffret décoré de cinq plaques en camaïeu grisaille, exécutées, en 1544, par l'émailleur limousin Pierre Rémond, et représentant cinq sujets de l'histoire de Moïse, parmi lesquels on remarque la *Manne dans le désert*.

Manne (LA), tableau de Nicolas Poussin au Louvre. Au milieu d'un désert où s'élèvent des roches escarpées, sur un plan un peu éloigné, Moïse debout montre le ciel chargé d'épais nuages à plusieurs Hébreux prosternés devant lui, tandis que d'autres, les mains élevées, implorent la clémence divine. A côté de Moïse, son frère, le grand prêtre Aaron, adresse au Seigneur des actions de grâces. A droite, au second plan, deux jeunes garçons se disputent la manne répandue à terre. Près d'eux, un homme en porte une corbeille remplie à un vieillard assis du côté opposé, qu'une jeune femme agenouillée au premier plan lui désigne. Derrière celle-ci, deux hommes et une femme recueillent la manne sur la terre, et une jeune fille étend sa robe pour recevoir celle qui tombe du ciel. A gauche, au second plan, un malade se soulève en s'appuyant sur un bâton. Au premier plan, une femme nourrit sa mère de son lait et se penche avec tendresse vers son enfant. Près de ce groupe, un homme, debout dans l'attitude de l'étonnement, semble pétrifié d'admiration. On voit dans le fond des tentes, des feux allumés et des figures éparses. « Cette scène, dit M. Viardot, est admirable par la majesté de l'ensemble, par l'intérêt et par la perfection des épisodes. » « J'ai trouvé, dit l'artiste lui-même, écrivant à Stella au sujet de ce tableau, une certaine distribution et certaines attitudes naturelles qui font voir, dans le peuple juif, la misère et la faim où il était réduit, et aussi la joie et l'allégresse où il se trouve; l'admiration dont il est touché, le respect et la révérence qu'il a pour son législateur, avec un mélange de femmes, d'enfants et d'hommes, d'âges et de tempéraments différents; choses, comme je crois, qui ne déplairont pas à ceux qui les sauront bien lire. » Cette superbe composition fut l'objet d'une conférence faite à l'Académie de peinture, par Le Brun, à qui une des figures a inspiré cette réflexion satirique : « Cette jeune fille qui regarde en haut et tend sa robe, exprime la délicatesse et l'humeur dédaigneuse de ce sexe, qui croit que toute chose lui doit arriver à souhait; c'est pour cela qu'elle ne prend pas la peine de se baisser pour recueillir la *manne*, mais elle la reçoit du ciel comme s'il ne la répandait que pour elle. » Ce qui est vrai, c'est que cette attitude n'est pas conforme au récit de l'*Exode*, où il est dit que la *manne* tombait en forme de rosée et que les Israélites la cueillaient lorsque la terre en était couverte.

Poussin avait beaucoup étudié l'antique, et l'on en retrouve la preuve dans ce tableau. L'homme, debout dans l'étonnement, à droite, a les proportions du Laocoon; la femme à demi couchée et celle qui lui présente le sein sont imitées de Niobé; le vieillard couché et défaillant, vu par le dos, ressemble à Sénèque; le jeune homme qui lui montre l'endroit où tombe la manne tient beaucoup de l'Antinoüs. Dans le groupe opposé, des deux jeunes gens qui se battent, l'un est pris sur l'un des lutteurs, l'autre sur l'un des enfants de Laocoon; l'homme à genoux paraît dessiné d'après l'Hercule Commode; le jeune homme qui tient une corbeille a du rapport avec l'Apollon du Belvédère; enfin, la femme à genoux sur le devant tient beaucoup de la Diane d'Ephèse. G. Chasteau et B. Audran ont gravé cette toile fameuse. Une autre gravure de ce tableau a été exposée par F. Garnier au Salon de 1870.

MANNE s. f. (ma-ne — du germanique : anglo-saxon *mand*, panier, corbeille, ancien allemand *manne*, anglais *maund* même sens). Panier à claire-voie, étroit et profond, dans lequel on transporte des fruits, de la marée, de la vaisselle : *On nous a envoyé une* MANNE *de fruits. Emballez cette vaisselle dans une* MANNE.

— *Manne d'enfant*, Berceau d'osier.

— **Encycl.** La *manne* des jardiniers est une sorte de panier plus long que large, fait ordinairement d'osier, de petites lattes de chêne ou de bois léger. Elle varie de forme et de grandeur, suivant l'usage auquel on la destine. On s'en sert pour transporter les diverses denrées, fruits ou légumes, à la maison ou au marché; on l'emploie aussi au transport des sarclages de gazons, des terres préparées ou de la tannée nécessaire à la confection des couches dans les bâches et les serres. Les *mannes* étant d'un usage journalier en horticulture, le jardinier doit toujours en avoir un assortiment suffisant. Elles doivent être assez solides pour bien contenir les objets souvent fort lourds qu'on y place, et, en même temps, assez légères pour ne point trop surcharger celui qui les porte. Il faut, quand elles ne servent pas, les renfermer soigneusement dans un endroit sec.

MANNE (Louis-Charles-Joseph DE), bibliophile français, né à Paris en 1773, mort dans la même ville en 1832. Il obtint en 1791 un emploi à la Bibliothèque nationale, devint conservateur de cet établissement en 1820 et fut censeur royal. De Manne a publié : *Notice des ouvrages de d'Anville* (Paris, 1802, in-8°); *Œuvres de d'Anville* (Paris, 1834, 2 vol. in-4°, avec pl.); *Nouveau recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes* (Paris, 1834, in-8°), en collaboration avec son fils.

MANNE (Edmond DE), littérateur et bibliographe français, fils du précédent, né à Paris en 1801. Employé dès 1820 à la Bibliothèque royale, où son père était conservateur, il s'est surtout occupé de l'histoire du théâtre; on lui doit une *Galerie historique des portraits des comédiens de la troupe de Voltaire* (1861, in-8°, 40 pl. eaux-fortes); un semblable travail sur la *Troupe de Talma* (1866) et sur la *Troupe de Nicolet* (1869). Il a aussi collaboré au *Nouveau dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, publié par son père. On lui doit encore des *Esquisses historiques* (1869, in-8°), des chansons et de petites pièces de théâtre. Nommé conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, il a pris sa retraite en 1866.

MANNÉE s. f. (ma-né — rad. *manne*). Ce que peut contenir une manne : *Une* MANNÉE *de fruits*.

MANNEGING s. m. (ma-ne-jingh). Métrol. Monnaie japonaise d'argent ou de cuivre, en forme de lingot, de valeur variable, et qui est seulement donnée en cadeau.

Mannekin-Pis, fontaine de Bruxelles. V. BRUXELLES.

MANNEQUIN s. m. (ma-ne-kain — du flamand *mæneken*, proprement petit homme; allemand *mænnchen*, diminutif de *mann*, homme; sanscrit *manu*). Forme humaine sur laquelle les artistes disposent les draperies qui doivent leur servir de modèle :

> Le portrait d'un acteur tragique
> Est vis-à-vis d'un *mannequin;*
> Je vois sur la Vénus pudique
> Une culotte de nankin.
>
> DÉSAUGIERS.

— Forme humaine en bois, affublée de vêtements et servant de montre aux tailleurs et aux marchands de vêtements : *Demandez-lui donc quel est ce jeune homme qui a l'air d'un* MANNEQUIN *habillé à la porte d'un tailleur*. (Balz.)

— Figure humaine en bois ou en caoutchouc, sur laquelle les élèves en médecine s'exercent à l'application des appareils et des bandages.

— Epouvantail pour les oiseaux, représentant grossièrement une figure humaine.

— Fig. Homme sans énergie, sans volonté propre, sans spontanéité; homme de paille, homme complétement soumis à la volonté d'autrui : *La femme préférera toujours un* MANNEQUIN *joli, gentil, bien disant, conteur de fleurettes, à un honnête homme*. (Proudh.)

— Manége. Figure de cheval formée de pièces articulées, servant à la démonstration des allures et des aplombs.

— Mar. *Mannequin plongeur*, Appareil dont se servent les plongeurs qui visitent la carène d'un navire ou le fond de la mer : *Péthion n'était que le complice timide d'une conspiration accomplie;* MANNEQUIN *populaire élevé contre le roi, le jour où le roi disparaissait, Péthion n'était plus*. (Lamart.)

— **Encycl.** B.-arts. Les peintres se servent fréquemment du *mannequin* pour éviter des frais de pose, toujours onéreux et dans certains cas inutiles. Le *mannequin* peut, en effet, suppléer au modèle vivant pour les figures drapées, et il le remplace même avec avantage par son immobilité absolue et sa docilité exemplaire. Certaines poses contraintes et pénibles ne peuvent être exigées du modèle plus d'un certain laps de temps, insuffisant parfois pour les fixer, et le moindre changement d'attitude transpose les lignes et détruit l'effet cherché par l'artiste. On croit que le premier qui ait fait usage du *mannequin* fut Baccio della Porta; le premier appareil de ce genre n'était sans doute qu'une cage en osier que le peintre habillait à sa fantaisie. Il a été bien perfectionné depuis. Les *mannequins* dont on se sert actuellement sont en bois; construits d'après toutes les règles de l'anatomie, ils ont la structure du squelette humain, et leurs jointures, brisées pour le jeu des articulations, permettent de leur faire prendre toutes les attitudes. Il y en a de toutes dimensions, depuis la grandeur naturelle jusqu'à la taille des Lilliputiens. Les dessinateurs, les caricaturistes surtout se servent de ces petits *mannequins*, qui ne sont presque que des poupées articulées, pour bien saisir les poses difficiles, les raccourcis, les gestes excentriques qu'ils donnent parfois à leurs figures. Une photographie de Cham à sa table de travail le représente ayant près de lui, fixé sur un support, un de ces petits bonshommes que d'un simple coup de pouce il peut placer dans l'attitude voulue. Par ce moyen si simple s'évitent ces méprises singulières dont le talent et la science même n'exemptent pas et qui font que, par distraction, le plus habile fait commettre à ses figures des poses que la structure du corps rend impossibles.

Mannequin de Bergame (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Planard et d'Eugène Duport, musique de Fétis, représenté à l'Opéra-Comique le 1er mars 1832. C'est un opéra-bouffon imité des formes de la comédie italienne, que le savant aristarque de la musique a écrit dans un de ses jours assez rares de gaieté. La *Cuffiara*, de Paisiello, a fourni aux librettistes l'idée de leur *Mannequin*. Il s'agit d'un président qui joue les arlequins. C'est une farce qui ne s'analyse pas. L'auteur de la musique a essayé d'introduire sur notre scène des morceaux écrits en *nota e parola*, qui demandent une volubilité et une facilité d'intonation que nos chanteurs français ne pourraient acquérir qu'à l'aide d'un continuel exercice, dont le répertoire ne leur fournit pas l'occasion.

MANNEQUIN s. m. (ma-ne-kain — dimin. de *manne*). Petite manne, panier d'osier à claire-voie, servant à transporter des fruits ou de la marée.

— Espèce de hotte de chiffonnier.

— Panier de gros osier à claire-voie, dans lequel on élève des arbres destinés à être transplantés.

— Nom par lequel on désigne, dans l'administration des voitures de Paris, toute voiture de place qui ne fait point partie de cette administration, et qui appartient à un loueur particulier.

— Anc. archit. Ornement figurant un panier plein de fruits et de fleurs.

— **Encycl.** Hortic. Le *mannequin* en usage chez les jardiniers est une sorte de panier, tantôt plein, tantôt à claire-voie, de forme et de dimensions variables. Il sert fréquemment à transporter au marché les fruits ou les légumes. On l'emploie aussi pour couvrir en hiver les plantes délicates, afin de les préserver de la gelée et de l'humidité. Après avoir butté de terre la plante qu'on veut garantir et l'avoir recouverte de feuilles sèches, de fumier court, de litière ou de vieille tannée, on pose par-dessus ce *mannequin*, et on le couvre encore de terre qui puisse recevoir la pluie et l'empêcher de mouiller les matières sèches qui recouvrent la butte; alors l'humidité n'atteint pas la plante et elle est mieux abritée contre le froid.

On se sert aussi du *mannequin* pour les jeunes arbres et les arbustes qu'on veut planter à contre-saison, surtout les résineux; on les met en terre avec l'osier même qui, en se décomposant, fournit un humus propre à favoriser leur accroissement; on a d'ailleurs ainsi l'avantage de pouvoir aisément les transplanter en motte, avec toutes leurs racines. Ce mode convient surtout aux espèces à feuilles persistantes, qui reprennent plus difficilement quand ils sont transplantés par les procédés ordinaires. Il est des pépiniéristes qui mettent leurs arbres verts en *mannequin* un an avant la déplantation et qui enterrent le tout. Toutefois cette pratique, excellente par elle-même, occasionne un surcroît de dépense qui ne permet pas de l'employer partout. « Comme la valeur des *mannequins*, dit Bosc, doit être, pour le cultivateur, proportionnée à leur durée en terre, il doit, lorsqu'il le peut, les choisir en bois durs. La plupart de ceux qu'on achète à Paris sont fabriqués avec du saule; aussi les trouve-t-on toujours pourris lorsque, la seconde année de leur emploi, on les lève de terre. Souvent il faut pour les transporter à la plus petite distance les mettre dans un autre *mannequin* plus grand. »

L'usage de ce petit engin est très-avantageux pour les arbres destinés à être expédiés au loin; c'est le plus simple et le meilleur des emballages; il permet de transplanter en toute saison toute espèce d'arbres, de les garantir du ver blanc et des courtilières. On peut faire des *mannequins* économiques avec des bâtons d'aune, longs d'environ 0m,50, disposés en cercle ou mieux en entonnoir, et reliés entre eux par de jeunes pousses fendues et munies de leur écorce. Un ouvrier exercé peut, avec des aides, en fabriquer près d'une centaine par jour; ces *mannequins* n'ont pas de fond, il est vrai; mais c'est un avantage dans bien des cas.

MANNEQUINAGE s. m. (ma-ne-ki-na-je — rad. *mannequin*). Genre de sculpture employée dans la décoration des édifices.

MANNEQUINÉ, ÉE (ma-ne-ki-né — rad. *mannequin*) part. passé du v. Mannequiner. Qui sent le mannequin, qui a la roideur d'un mannequin : *Vos chasseurs et vos amazones sont roides et* MANNEQUINÉS. (Diderot.)

MANNEQUINER v. a. ou tr. (ma-ne-ki-né — rad. *mannequin*). B.-arts. Disposer d'une manière roide et peu naturelle, comme un mannequin : *Puisque toutes les figures sont mannequinées, il fallait aussi* MANNEQUINER *les draperies.* (Diderot.)

Mannering (GUY), roman de Walter Scott. V. GUY MANNERING.

MANNERS (John-James-Robert, lord), homme politique anglais, né à Belvoir-Castle (Leicestershire) en 1818. Il était fils du duc de Rutland. Il fit ses études à l'université de Cambridge et fut envoyé en 1841 à la Chambre des communes par le bourg pourri de Newark. Membre du parti tory modéré, il soutint, non sans habileté, la politique de sir Robert Peel et se rallia ensuite au torisme exagéré, dont le chef est M. Disraeli. En 1847, ses électeurs donnèrent son siége à M. John Sutton-Manners, son cousin, et deux ans plus tard, s'étant porté à Londres même concurrent du baron Lionel de Rothschild, il subit un second échec. En février 1850, il rentra cependant au Parlement par le vote du bourg de Colchester, qui a renouvelé son mandat en 1852 et en 1857. Au mois de février 1852, lord Manners reçut de lord Derby le titre de haut commissaire des forêts, avec voix délibérative au conseil. Il conserva cette position jusqu'au ministère Aberdeen, en décembre 1852. Lors du nouveau ministère Derby (1858), il reçut le portefeuille des travaux publics, ce qui lui donna entrée au conseil privé.

Lord Manners, comme M. Disraeli, appartenait à cette école littéraire qui s'intitule la *Jeune Angleterre*, probablement parce qu'elle s'est donné pour mission de restaurer les mœurs et les usages féodaux. C'est dans ce but qu'il a écrit son *Plaidoyer en faveur des anciennes fêtes nationales* (1843); son *Alliance espagnole* (1846), idée digne de germer dans le cerveau d'un tory, et ses *Notes de voyage en Irlande* (1849), dans lesquelles il essaye de prouver que les Irlandais sont très-heureux et qu'ils ont bien tort de demander une amélioration de leur sort et de leur condition politique. — Un de ses parents, John-Henry-Thomas, baron MANNERS, pair d'Angleterre, né à Dublin vers 1818, fait partie d'une branche cadette de la maison de Rutland. En 1842, il remplaça son père à la Chambre des lords, où il vota avec les partisans du système protecteur. En 1850, il a été nommé député lieutenant de Suffolk.

MANNERS (Jean), marquis DE GRANBY, général anglais. V. GRANBY.

MANNERSDORF, bourg de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle et à 31 kilom. S.-E. de Vienne; 2,307 hab. Source minérale abandonnée; exploitation de grès. Château impérial. Belle bergerie de mérinos.

MANNERT (Conrad), historien et géographe allemand, né à Altdorf en 1756, mort à Munich en 1834. Il professa successivement la littérature à Nuremberg (1784), la philosophie à Altdorf (1797) et l'histoire à Landshut (1808) et à Munich (1826). On lui doit plusieurs ouvrages remarquables par la solidité de l'érudition. Nous citerons, entre autres : *Histoire des Vandales* (Leipzig, 1786); *Histoire des successeurs immédiats d'Alexandre* (Leipzig, 1787); *Mélanges concernant la diplomatique* (Nuremberg, 1793); l'*Empereur Louis IV le Bavarois* (Landshut, 1812); *Histoire d'Allemagne* (Stuttgard, 1828-1830, 2 vol.); *Histoire des anciens Germains* (Stuttgard, 1829), etc. On lui doit, en outre, en collaboration avec Ukert, une *Géographie des Grecs et des Romains* (Nuremberg, 1792-1825, 10 vol. in-8°), ouvrage très-estimé.

MANNET s. m. (ma-né). Mamm. Animal rongeur connu sous le nom vulgaire de LIÈVRE SAUTEUR DU CAP et sous le nom scientifique d'HÉLAMYS : *Le* MANNET *est de la taille du lièvre.* (Z. Gerbe.) *Le* MANNET *exécute des sauts énormes à l'aide de ses jambes organisées pour cela.* (R. P. Lesson.)

MANNETTE s. f. (ma-nè-te — dimin. de *manne*). Banne. panier à deux anses.

MANNEVILLETTE (D'APRÈS DE), marin français. V. APRÈS DE MANNEVILLETTE.

MANNI (Giannicola), dit **Giannicola de Pérouse**, peintre italien, né à Pérouse vers 1476, mort en 1544. Elève et collaborateur du Pérugin, il passa presque toute sa vie dans sa ville natale et alla terminer ses jours à Rome, où le pape l'avait appelé. Bien que ses peintures rappellent la manière de son maître, Manni n'en était pas moins un artiste d'un très-grand mérite, que le voisinage du Pérugin a longtemps empêché d'apprécier à sa juste valeur. Presque toutes ses œuvres se trouvent dans sa ville natale. On cite parmi les meilleures des figures de saints peintes à fresque et un *Baptême de Jésus*, longtemps attribué au Pérugin, dans la chapelle du collége del Cambio; la *Vierge avec saint Jean l'évangéliste*,; *Sainte Elisabeth et saint Jean-Baptiste*, à la sacristie de Santo-Domenico; la *Vierge et plusieurs saints*, fort beau tableau de l'université; *Jésus-Christ ressuscité apparaissant à saint Thomas*, son chef-d'œuvre, dans l'église Saint-Thomas. On cite encore de lui : *Saint Paul* et *Saint Pierre*, petits tableaux restaurés, à la cathédrale de Santo-Lorenzo, et un *Saint Georges* et un *Saint Sébastien*, que possède le musée de Berlin.

MANNI (Dominique-Marie), imprimeur, grammairien et antiquaire italien, né à Florence en 1690, mort dans la même ville en 1788. Il était fils d'un imprimeur, Joseph Manni, qui a publié *Serie de' senatori fiorentini* (1722, in-4°). Le jeune Dominique reçut une excellente instruction, devint un remarquable érudit, fit une étude approfondie de l'histoire et des antiquités de la Toscane, et, lorsqu'il eut pris la direction de l'imprimerie paternelle, il s'attacha à donner d'excellentes éditions d'anciens ouvrages italiens, avec des notes, des additions et des préfaces de lui. Manni était membre de plusieurs sociétés savantes. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *De Florentinis inventis commentarius* (Ferrare, 1731, in-4°), sur les découvertes nombreuses dues aux Toscans; *Degli occhiali da naso inventati da Salvino Armati, trattato istorico* (Florence, 1738, in-4°), dissertation curieuse et recherchée; *Osservazione istoriche sopra i sigilli antichi de' secoli bassi* (Florence, 1739-1786, 30 vol. in-4°), très-important recueil; *Illustrazione storica del Decamerone di Giov. Boccacio* (Florence, 1742, in-4°), écrit intéressant et plein d'érudition; *Istoria degli anni santi dal loro principio sino al presente del* 1750 (Florence, 1750, in-4°), histoire des jubilés; *Della disciplina del canto ecclesiastico antico* (Florence, 1756, in-4°); *Le veglie piacevoli, ovvero notizie de' piu bizarri e giocondi uomini Toscani* (Florence, 1757-1780, 8 vol. in-8°), recueil plein de renseignements curieux sur les Toscans célèbres; *Della prima promulgazione de' libri in Firenze* (Florence, 1761); *Serie di ritratti di uomini illustri Toscani con gli elogi istorici de' medesimi* (Florence, 1766-1768, 4 vol. in-fol.), etc. On lui doit, en outre, de nombreuses vies d'hommes célèbres, beaucoup de dissertations, etc.

MANNIDE s. m. (man-ni-de). Chim. Mannite anhydre.

MANNIE s. f. (ma-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des simarubées, renfermant des arbres et des arbrisseaux à écorce plus ou moins amère et à fruits ayant généralement la forme de drupes charnus ou secs.

MANNIFÈRE adj. (ma-ni-fè-re — du lat. *manna*, manne; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui fournissent de la manne : *Frêne* MANNIFÈRE.

MANNING (Owen), antiquaire anglais, né à Orlingbury (comté de Northampton) en 1721, mort en 1801. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, fit une étude approfondie de la langue anglo-saxonne et devint membre de la Société royale de Londres (1767). On lui doit : *Dictionnaire anglo-saxon et gothique* (Londres, 1775, 2 vol. in-fol.), ouvrage commencé par Edouard Lye et qu'il a considérablement augmenté et terminé; l'*Histoire et les antiquités de Surrey* (Londres, 1804 et suiv., 3 vol. in-fol.).

MANNING (Thomas), linguiste et voyageur anglais, né à Diss (comté de Norfolk) en 1774, mort à Bath en 1840. Il étudia d'abord la théologie, puis les mathématiques, publia même un ouvrage d'algèbre (Londres, 1798, 2 vol. in-8°) et un traité d'arithmétique; il travailla ensuite la médecine; mais son esprit curieux ne pouvait s'astreindre à cette seule étude, et il se jeta avec ardeur dans l'étude des langues orientales. Il fut l'ami de Carnot et de Talleyrand et dut même à leur intervention sa liberté, ayant été arrêté en France comme sujet anglais. Voyageur infatigable, il visita trois fois l'Inde et pénétra dans l'intérieur de la Chine plus loin qu'aucun autre Européen. En 1816, le gouvernement anglais l'attacha comme interprète à lord Amherst, ambassadeur en Chine.

MANNING (Henry-Edward), prélat catholique anglais, né dans le comté d'Hertford en 1808. Son père, membre du Parlement, lui fit terminer ses études à l'université d'Oxford, où il fut reçu, en 1830, agrégé de Merton-College. Bientôt après, il se fit recevoir ministre de l'Eglise anglicane, reçut en 1833 le bénéfice de Lavington (comté de Sussex) et devint, en 1840, archidiacre de Chichester. M. Manning se fit connaître vers cette époque par des sermons remarquables, puis il adopta les idées réformatrices proposées par le docteur Pusey et ses adhérents, idées qui impliquaient un retour prochain aux dogmes et à la discipline du catholicisme. Entraîné dans cette voie, M. Manning abjura le protestantisme (1851), fut ordonné prêtre par le cardinal Wiseman et se rendit ensuite à Rome, où il resta jusqu'en 1854. Il revint alors en Angleterre et, depuis cette époque, il n'a cessé de faire une active propagande en faveur de sa foi nouvelle. Nommé prévôt du chapitre de Westminster et prélat domestique du pape, il a été choisi en 1865 par Pie IX pour succéder au cardinal Wiseman, comme archevêque de Westminster. A l'époque du concile, ce prélat se signala par l'ardeur qu'il mit à demander et à défendre la proclamation de l'infaillibilité du pape et à se faire le champion des doctrines ultramontaines les plus outrées et les plus intolérantes. Complétement inféodé à la cause des jésuites, dont il est l'instrument inconscient et docile, il a essayé en 1872 de provoquer une agitation en leur faveur, en dénonçant dans un meeting catholique, à Londres, ce qu'il appelle la conspiration des gouvernements contre l'Eglise; mais il n'a fait qu'exciter un mouvement absolument opposé à celui qu'il espérait provoquer. Parmi les écrits de ce prélat fougueux et intempérant, qui se berce de la douce mais chimérique illusion d'introduire dans la libre Angleterre la politique du *Syllabus*, nous citerons : les *Fondements la foi*, trad. en français (1859, in-12); *Conférences prêchées à Londres sur le pouvoir temporel de Jésus-Christ*, trad. en français par l'abbé Chambellan (1863, in-18); la *Confession*, trad. en français par Pallard (1864, in-18), etc. Une traduction de ses *Œuvres complètes* a été publiée dans la collection des *Auteurs sacrés* de l'abbé Migne. Depuis l'époque où a paru cette publication, M. Manning a publié, outre des lettres épiscopales, le *Concile œcuménique et l'infaillibilité du pontife romain* (1870).

MANNINGHAM (Richard), médecin anglais, membre de la Société royale et du collége des médecins de Londres. Il vivait au XVIIIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Compendium artis obstetricandi* (Londres, 1739, in-4°) et les *Symptômes, la nature, les causes et le traitement des maladies communément appelées fièvres hystériques et nerveuses* (Londres, 1746-1748).

MANNINI (Jacques-Antoine), peintre italien, né à Bologne en 1646, mort en 1732. Il décora de peintures une chapelle de l'église San-Giacomo-Maggiore, à Bologne, une autre chapelle à Colorno, la voûte de l'église San-Barnabé, à Modène, etc. Cet artiste, qui travaillait avec lenteur, mais avec beaucoup de soin, était membre de l'Académie florentine de Bologne.

MANNIPARE adj. (ma-ni-pa-re — du lat. *manna*, manne; *pario*, j'enfante). Bot. Se dit des plantes qui produisent de la manne. ‖ Se dit des insectes dont la piqûre fait couler la manne des plantes.

MANNITANE s. f. (man-ni-ta-ne — rad. *mannite*). Chim. Corps obtenu en chauffant la mannite à 200°.

— **Encycl.** V. MANNITE.

MANNITARTRIQUE adj. mann-ni-tar-tri-ke — de *mannite*, et de *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on prépare en chauffant à 120° un mélange de mannite et d'acide tartrique.

MANNITE s. f. (man-ni-te — rad. *manne*). Chim. Principe cristallisable extrait de la manne.

— **Encycl.** La *mannite* a été découverte par Proust en 1806, et c'est Liebig qui en a déterminé la composition. Sa formule est $C^6H^{14}O^6$. Elle existe dans un grand nombre de substances végétales et dans les jus sucrés qui ont subi la fermentation visqueuse ou la fermentation lactique; on l'extrait généralement de la manne, en épuisant cette substance par l'alcool ordinaire, filtrant à chaud et laissant cristalliser; il est bon de purifier la *mannite* par plusieurs cristallisations successives.

Il y a quelques années, M. Linnemann est parvenu à préparer la *mannite* au moyen du sucre interverti. A cet effet, il intervertit une certaine quantité de sucre de canne par l'acide sulfurique, sature ensuite la liqueur par un léger excès d'alcali et ajoute au liquide de l'amalgame de sodium. La réaction développe assez de chaleur pour qu'il soit nécessaire de refroidir; lorsqu'elle paraît terminée, on sature par l'acide sulfurique, on évapore à sec et l'on extrait la *mannite* du résidu au moyen de l'alcool, comme s'il s'agissait de l'extraire de la manne.

La *mannite* est une substance solide, fusible entre 160° et 165°, et pouvant, une fois fondue, rester liquide jusqu'à 140°. Elle est sans action sur la lumière polarisée: elle se dissout à 18° dans six fois et demie son poids d'eau. A froid, elle exige 80 parties d'alcool à 0,89 pour se dissoudre; ce même véhicule la dissout infiniment mieux à l'ébullition. L'alcool absolu n'en dissout qu'un quatorze-centième de son poids. L'éther ne la dissout pas du tout.

La *mannite* se dépose de sa solution alcoolique en cristaux prismatiques quadrilatères, minces, incolores et soyeux.

Sa solution aqueuse, mêlée au sulfate de cuivre, empêche la précipitation de ce dernier par la potasse. La liqueur alcaline portée à l'ébullition ne laisse pas déposer d'oxydule de cuivre. La liqueur de Fehling résiste également à l'action de la *mannite*.

Si l'on maintient la *mannite* à une température de 200° environ, une ébullition se manifeste; la plus grande partie de ce sucre reste inaltérée et à peine colorée; une autre partie se déshydrate et se transforme, en mannitane, selon l'équation

$$\underset{\textit{Mannite.}}{C^6H^{14}O^6} = \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Mannitane.}}{C^6H^{12}O^5}.$$

Au-dessus de 300°, la *mannite* se détruit en laissant un charbon poreux. Si, au lieu de la calciner seule, on la mélange à huit fois son poids de chaux, on obtient de la métacétone. Si on la calcine avec de la potasse, il se forme du formiate, de l'acétate et du propionate de potassium.

La *mannite* n'est charbonnée ni à froid ni à chaud par l'acide sulfurique. Si l'on sature par le carbonate barytique le produit qui résulte de cette réaction, on obtient en dissolution un sel de l'acide sulfomannitique. Cet acide répond à la formule

$$\left.\begin{array}{r}(C^6H^8)^{VI}\\ (SO^2)''^2\\ H^4\end{array}\right\} O^7.$$

A 100°, la *mannite* n'absorbe pas l'acide chlorhydrique gazeux; mais elle s'y combine en éliminant de l'eau, et donne naissance à un composé neutre, si l'acide est en solution acide concentrée. Avec les acides acétique, butyrique, valérique, benzoïque, etc., et à une température de 250°, il se produit des composés neutres analogues aux éthers composés et aux corps gras que M. Berthelot désigne sous le nom de *mannitanides*. Pour isoler ces combinaisons, on sature l'excès d'acide par un alcali, et l'on traite par l'éther, qui dissout le composé formé. L'acide tartrique forme, avec la *mannite*, un acide qui a reçu le nom d'acide *manni-tartrique* et qui répond à la formule

$$\left.\begin{array}{r}(C^6H^8)^{VI}\\ (C^6H^4O^4)^6\\ H^6\end{array}\right\} O^{12}.$$

Avec l'acide azotique monohydraté, on obtient la *mannite* hexanitrique

$$(C^6H^8)^{VI}(AzO^3)^6.$$

Enfin l'acide oxalique se décompose, par la seule présence de la *mannite*, en acide formique et en anhydride carbonique, exactement comme avec la glycérine, et probablement à la suite de la formation d'une *mannite* oxalique aisément décomposable.

En chauffant au bain-marie, pendant environ quarante heures, un mélange de *mannite* et de potasse en solution aqueuse concentrée, reprenant ensuite par l'éther et faisant évaporer ce liquide, on obtient l'éthyl-mannitane $C^6H^8(C^2H^5)^2H^2O^5$, qui dérive de la mannitane ou premier anhydride mannitique

$$C^6H^{12}O^5.$$

Les bases se combinent facilement avec la *mannite*. On obtient ces combinaisons en dissolvant la base par une solution de *mannite* et en précipitant par l'alcool. On connaît deux composés calciques qui ont pour formule $CaO,C^{10}H^{14}O^6 + 2H^2O$ et $CaO,2C^6H^{12}O^6$; la baryte n'a fourni qu'un seul composé dont la formule est $(BaO)^2,C^6H^{14}O^6$; avec la strontiane on n'a obtenu également qu'une seule combinaison, qui a pour formule $StO,C^6H^{14}O^6$. Enfin l'acétate de plomb ammoniacal précipite la *mannite*, et le précipité a pour formule $C^6H^{14}Pb^2O^6$. Lorsqu'on soumet la *mannite* à des actions oxydantes, les effets varient suivant l'énergie des moyens employés; si ceux-ci sont très-énergiques, il se produit de l'acide oxalique; s'ils le sont moins, comme c'est le cas avec l'acide azotique fort étendu, il se produit un acide qui paraît identique avec l'acide saccharique, et, si l'on fait agir le noir de platine sur une solution concentrée de *mannite*, on donne naissance à un acide qui a reçu le nom d'*acide mannitique*, ainsi qu'à un sucre inactif, de la famille de la glucose, que l'on nomme *mannitose*. L'acide mannitique dérive de la *mannite* par une réaction analogue à celle d'après laquelle les acides acétique, glycolique et glycérique dérivent respectivement de l'alcool, du glycol et de la glycérine, c'est-à-dire par la substitution de O à H^2 dans le radical.

Distillée dans un courant de gaz carbonique, en présence d'une solution très-concentrée d'acide iodhydrique, la *mannite* se transforme en iodure d'hexyle $C^6H^{13}I$ d'après l'équation

$$\underset{\textit{Mannite.}}{C^6H^{14}O^6} + \underset{\text{Acide iodhydrique.}}{11\,HI} = \underset{\text{Eau.}}{6\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right)}$$

$$+ \underset{\text{Iodure d'hexyle.}}{C^6H^{13}I} + \underset{\text{Iode.}}{10\,I.}$$

Cette réaction, tout à fait identique à celle suivant laquelle la glycérine se convertit en iodure de propyle, fixe définitivement la formule de la *mannite* et rend inacceptable la formule $C^6H^7O^6$ que donnaient certains chimistes en faisant $C=6$, $O=8$, $H=1$.

En présence de la levûre de bière, la *mannite* ne fermente pas; si l'on maintient la solution à 40° après l'avoir mêlée à de la craie et du fromage blanc, du tissu pancréatique ou de l'albumine, la fermentation a lieu; il se dégage de l'hydrogène et de l'acide carbonique, et il se produit de l'alcool, ainsi que des acides lactique et butyrique. Ces deux acides paraissent être le résultat d'une fermentation concomitante, mais différente de celle qui fournit l'alcool. M. Berthelot affirme que, dans cette dernière, il ne se produit pas le moindre globule de levûre.

— MANNITANE $C^6H^{12}O^5$. La mannitane, ou premier anhydride de la *mannite*, peut, suivant M. Berthelot, s'obtenir par trois procédés, qui sont : 1° la saponification des éthers mannitiques; 2° l'action d'une température de 200° sur la *mannite*; 3° l'action d'une température de 100° sur la *mannite* maintenue en contact avec de l'acide chlorhydrique.

Pour saponifier les mannitanides, on peut soit les chauffer avec l'eau à 240°, soit les chauffer à 100°, avec une solution alcaline, soit enfin dissoudre la combinaison que l'on désire saponifier dans l'alcool additionné d'acide chlorhydrique. Dans ce cas, l'alcool s'empare de l'acide de l'éther mannitique, et et la mannitane devient libre.

Quel que soit le procédé que l'on mette en usage pour la préparer, la mannitane doit être purifiée par plusieurs dissolutions successives dans l'alcool absolu qui la dissout seule.

La mannitane a pour formule $C^6H^{12}O^5$; elle est liquide et sirupeuse; à 140°, elle émet quelques vapeurs; au contact de l'air, elle absorbe l'humidité et finit par régénérer des cristaux de *mannite*. Cette régénération s'opère bien plus rapidement quand on chauffe la mannitane dans un tube scellé avec de l'eau de baryte.

La mannitane chauffée dans des tubes scellés avec des acides régénère les mêmes combinaisons neutres que l'on obtient directement au moyen de la *mannite*.

En s'appuyant sur ces deux faits, que les mannitanides produisent de la mannitane quand on les saponifie, et qu'ils se régénèrent au moyen de la mannitane et des acides, M. Berthelot conclut que ce n'est point la *mannite*, mais bien la mannitane qui est un alcool, et que la *mannite* n'est qu'un hydrate de cet alcool. Il se base, en second lieu, sur le nombre de mannitanides qu'un même acide monoatomique peut fournir avec la mannitane, pour considérer ce corps comme un alcool hexatomique. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette question.

— MANNIDE $C^6H^{10}O^4$. Le mannide, ou second anhydride mannitique, a été obtenu par M. Berthelot, comme produit secondaire, dans la préparation de la *mannite* butyrique. C'est une substance sirupeuse, un peu sucrée, puis amère, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

Le mannide fournit de la *mannite* dans les mêmes conditions que la mannitane; chauffé avec de l'acide benzoïque, il donne naissance à un composé neutre, soluble dans l'éther, qui paraît être la *mannite* benzoïque. On n'a pas pu pousser la déshydratation de la *mannite* au delà du mannide.

— DISCUSSION DU RÔLE DE LA MANNITE ET DE LA MANNITANE. Du fait de la production de la mannitane dans la saponification des mannitanides et de la production des mannitanides en partant de la mannitane, M. Berthelot conclut que la *mannite* n'est point un alcool, que les propriétés alcooliques résident dans la mannitane, et que ce dernier corps est un alcool dont l'atomicité égale 6. Cette manière de voir n'est pas acceptable. Il n'est pas douteux que la mannitane ne soit un alcool, puisque les anhydrides alcooliques conservent les fonctions des corps dont ils dérivent, lorsqu'ils renferment encore de l'hydrogène typique; mais le vrai alcool, l'alcool fondamental est la *mannite*. La *mannite* a une atomicité égale à 6, comme l'indiquent ses 6 atomes d'oxygène et comme l'indique aussi le fait de la substitution possible de six fois le groupe AzO^2 à 6H dans la *mannite* hexanitrique.

La mannitane n'est qu'un anhydride qui possède deux atomes d'hydrogène typique de moins que son générateur, et qui doit faire fonction d'alcool tétratomique.

Cette théorie rend compte des faits, tout aussi bien que celle de M. Berthelot, et elle a, de plus, l'avantage considérable de ne point être en désaccord avec les lois observées dans les autres séries alcooliques.

L'étude des alcools condensés a montré que, à mesure que les molécules se compliquent, le composé fondamental a de moins en moins de stabilité et les anhydres de plus en plus de tendance à se produire. Ainsi le glycol ordinaire a une stabilité telle, qu'on l'obtient par l'action de l'oxyde d'éthylène sur l'eau, tandis que le décyl-glycol est si instable que, dans la saponification de ses éthers, il se décompose et fournit seulement son anhydride.

Appliquons ces données à la *mannite*; les faits deviennent d'une clarté extraordinaire. Lorsqu'on chauffe la *mannite* avec un acide, il se produit un éther hexatomique. Cherche-t-on à saponifier cet éther, le groupe *mannite* n'ayant pas une stabilité suffisante pour résister à l'ébranlement moléculaire qu'on lui fait subir, on n'obtient qu'un anhydride de cet alcool, la mannitane ou même le mannide.

Vient-on maintenant à chauffer cet anhydride avec un acide, il commence d'abord par se saturer en s'unissant à un nombre de molécules de l'acide hydraté équivalent au nombre de molécules d'eau par lesquelles il diffère de la *mannite*. La mannitane s'unit donc à une et le mannide à deux molécules acides. Cette première réaction donne naissance, suivant l'anhydride employé, à un éther monoacide ou diacide de la *mannite*; elle est analogue à celle qui a lieu lorsqu'on soumet l'oxyde d'éthylène ou l'épichlorhydrine à l'action des acides.

L'éther mannitique une fois formé peut, par une action éthérifiante ultérieure, se transformer en *mannite* di-, tri-... hexacide. La seule objection que M. Berthelot puisse opposer à cette interprétation rationnelle des faits, c'est que les analyses des composés dont nous parlons ne répondent point à la formule d'une *mannite* hexacide et répondent, au contraire, à celle d'un éther hexacide de la mannitane. M. Berthelot cherche, en effet, à établir qu'entre la composition d'un éther hexacide de la *mannite* et d'un éther hexacide de la mannitane il y a une différence plus grande que celle qui peut résulter d'une erreur d'analyse. Ce fait serait concluant si l'on pouvait être absolument sûr de la pureté du produit que l'on analyse. Mais comme la mannitane peut, après tout, jouer le rôle d'alcool tétratomique, puisqu'elle renferme encore quatre atomes d'hydrogène typique, on peut très-bien avoir des mélanges d'éthers mannitiques et d'éthers mannitaniques que l'analyse est impuissante à déterminer; enfin il est probable que, lorsqu'on chauffe à 200° la *mannite* avec un acide, la portion de ce sucre qui n'entre pas en réaction se transforme en mannitane et que cet anhydride se combine à l'éther mannitique déjà produit en donnant naissance à des composés condensés qui viennent encore augmenter la confusion. A plus forte raison, un tel phénomène doit-il se produire lorsqu'on chauffe directement la mannitane avec un acide.

En résumé, nous considérons la *mannite* comme un alcool hexatomique et la mannitane comme un premier anhydride pouvant jouer le rôle d'alcool tétratomique, mais ayant plus de tendance à s'unir aux acides, sans élimination d'eau, pour régénérer un éther monoacide de son alcool générateur.

L'oxydation de la *mannite* vient à l'appui de notre interprétation. Si c'est la mannitane $C^6H^{12}O^5$ qui joue le rôle d'alcool, le premier acide de cet alcool, celui qui résulte de la substitution de O à H^2, aura pour formule $C^6H^{10}O^6$, et le second, celui qui résulte de la substitution de O^2 à H^4, aura pour formule $C^6H^8O^7$.

Si, au contraire, c'est la *mannite* qui fait fonction d'alcool, les deux acides qui en dériveront par oxydation auront pour formule : le premier $C^6H^{12}O^7$, et le second $C^6H^{10}O^8$.

Or l'acide $C^6H^{12}O^7$ n'est autre que l'acide mannitique obtenu par M. Gorup-Bezanez en oxydant la *mannite* par le noir de platine, et l'acide $C^6H^{10}O^8$ n'est autre que l'acide saccharique, lequel prend naissance lorsqu'on oxyde la *mannite* par l'acide azotique.

MANNO, peintre, sculpteur et ciseleur italien, né à Bologne. Il vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. C'est un des plus anciens artistes connus de l'école bolonaise. Baldi parle d'une *Madone* qu'il peignit en 1260, et on voit de lui au musée archéologique de sa ville natale une statue, du reste fort médiocre, qui représente *Boniface VIII* portant la tiare à trois couronnes.

MANNO (Francisco), peintre et architecte italien, né à Palerme en 1754, mort à Rome en 1831. Après avoir travaillé chez un orfèvre, il prit des leçons de peinture et commença à se faire connaître par un portrait de Ferdinand Ier qui fut placé au musée de Palerme. Manno se rendit ensuite à Rome (1786), gagna la faveur de Pie VI, qui lui fit faire son portrait et le nomma peintre des palais apostoliques; puis il devint membre de l'Académie de Saint-Luc, qui lui avait décerné un prix pour un tableau représentant une Clélie. Outre de nombreux portraits d'une médiocre valeur, cet artiste de peu de mérite a exécuté beaucoup de tableaux, entre autres : *La déposition de la loi Hersilie*, et des fresques qu'on voit au Quirinal. Comme architecte, il a donné les dessins de l'église Notre-Dame de Constantinople à Rome.

MANNO (le baron Joseph), écrivain et jurisconsulte italien, né dans l'île de Sardaigne au commencement de ce siècle, mort en 1868. Il se distingua de bonne heure dans le barreau, la magistrature et les lettres. Ses titres comme écrivain sont, sans compter de nombreux articles disséminés çà et là sur la jurisprudence, des études de critique estimées, sous le titre de *Della fortuna delle parole*, et *Dei vizi dei letterati* (1 vol. chez Lemonnier), ainsi qu'un excellent travail historique sur la Sardaigne, le seul à peu près qui puisse être consulté avec fruit et certitude : *Storia antica e moderna della Sardegna*. Arrivé aux grades élevés de la magistrature piémontaise et membre de la Cour de cassation, M. Manno fut nommé sénateur du royaume sarde en 1848, puis vice-président et président de cette assemblée jusqu'en 1856. Après la mort deRuggiero Seltimo, il fut de nouveau nommé président du Sénat; il est en même temps président de la cour de cassation.

MANNON, philosophe irlandais, qui vivait au IXe siècle de notre ère. Il succéda à Scot Erigène comme professeur de philosophie à l'école du palais impérial, vraisemblablement sous Louis Le Bègue, puis devint prévôt de l'abbaye de Saint-Oyan, dans le Jura. On lui attribue, certainement à tort, des commentaires sur la *Morale* d'Aristote, sur la *République* de Platon, et un traité du *Ciel et du monde*.

MANNORY (Louis), littérateur français, né à Paris en 1696, mort en 1777. Avocat au parlement, il soutint les Travenol dans leur procès contre Voltaire, et n'épargna pas les injures au philosophe. Il a publié : *Voltairiana* (Paris, 1748, in-8°); ce recueil d'épigrammes contre Voltaire est devenu très-rare; *Plaidoyers et missions concernant des questions intéressantes*, etc. (Paris, 1759, 18 vol. in-12).

MANNOURY D'ECTOT (Jean-Charles-Alexandre-François, marquis DE), ingénieur français, né près d'Argentan en 1777, mort à Paris en 1822. Il présenta à l'Institut un grand nombre de machines de son invention, dont la plupart ont été décrites par Carnot dans les mémoires de l'Académie des sciences : le siphon intermittent, l'hydréole et la colonne oscillante. Mannoury, qui était royaliste, a publié au commencement de la Restauration quelques écrits politiques sans importance.

MANNOZZI (Giovanni), dit **Giovanni de San Giovanni**, peintre italien, né à San-Giovanni en 1590, mort en 1636. Issu d'une famille riche, Mannozzi reçut une belle éducation. Ses parents voulurent lui faire suivre la carrière des lettres; mais Giovanni se sentait un goût irrésistible pour la peinture, et un beau jour il s'enfuit à Florence, où il entra dans l'atelier de Matteo Rosselli. Il se mit au travail avec passion. Rien ne pouvait assouvir les ardentes curiosités de cet esprit avide : architecture, paysage, gravure, etc., il étudiait tout, il voulait tout savoir. Bientôt, se fiant à la prestesse de sa brosse, à son étonnante facilité, il se mit à produire, alors qu'il ne pouvait encore qu'étudier avec fruit. En 1616, à peine âgé de vingt-six ans, Mannozzi entreprit, à la prière de Cosme II, de couvrir d'une fresque immense la façade tout entière d'une énorme maison. D'après la gravure qu'on trouve dans les *Vues de Florence*, de Gottfried Senter, et qui reproduit cette fresque aujourd'hui détruite, on voit qu'elle était loin d'être un chef-d'œuvre. Cependant les contemporains ne se montrèrent pas trop sévères pour ce début; car il valut à l'auteur d'être appelé à Rome, pour décorer l'église des Quatro-Santi-Coronati. Cette décoration, plusieurs fois restaurée, ne garde plus rien de son caractère primitif.

Au contraire de ce qui arrive généralement, Mannozzi était surtout prophète en son pays. Il se hâta donc de revenir à Florence, qu'il ne quitta plus.

Doué d'une vive et puissante imagination, d'une facilité étonnante dont il a du reste beaucoup abusé, cet artiste, dans sa vie relativement courte, a produit un nombre d'œuvres véritablement prodigieux, surtout lorsqu'on songe qu'il aimait fort les plaisirs de la table et qu'il avait pour le vin un goût intempérant. Il était d'un caractère bizarre, fantasque, facétieux, et les charges d'atelier avaient pour lui un attrait tout particulier. *Un accès de goutte l'emporta.*

Mannozzi a surtout excellé dans la fresque et y a développé toute sa fougue, son imagination exubérante, ses puissantes facultés de coloriste. Dans ses œuvres, qui par plus d'un côté rappellent celles de Rubens, il eut plusieurs collaborateurs, notamment Rosselli et Passignano. A son retour de Rome, en 1619, il exécuta avec d'autres artistes les peintures de la façade du palais del Borgo, sur la place de Santa-Croce, travail aujourd'hui à peu près détruit. A partir de ce moment, il travailla sans interruption. Parmi ses œuvres les plus remarquables, nous citerons en première ligne les immenses décorations de la Badia da Fiesole et du palais Pitti. Du premier de ces travaux, il reste toute une paroi du vaste réfectoire. Cette fresque énorme est en état de parfaite conservation; elle représente une sorte de *Repas présidé par Jésus-Christ et servi par les anges*. Il y a tout un monde d'idées bizarres dans cette composition, où s'enchevêtrent mille incidents épisodiques d'un burlesque fort amusant. Certes l'artiste n'avait ni foi ni croyances, et c'est un peu par-dessous la jambe qu'il lisait les textes sacrés; mais, que de groupes charmants, que de figures réussies dans ce fouillis, très-décoratif d'ailleurs! Il y a du Rubens et du Watteau dans ces anges bouffis et roses. Malheureusement, à côté d'une figure prestement enlevée, jolie de forme, d'un ton exquis, on rencontre des plâtras sans nom, qui font mal à voir. Un peu de réflexion, de patience, et l'ordre fût entré dans ce chaos.

Plus sévère peut-être au palais Pitti, Mannozzi nous y montre toute la richesse de son tempérament de peintre. Une salle immense est couverte tout entière de ses fresques. A la voûte se déroulent les solennelles cérémonies du *Mariage de Ferdinand II avec la princesse d'Urbin*; dans les parois, on voit *Laurent le Magnifique accueillant les lettres et les arts chassés de la Grèce*. Ces sujets, traités au point de vue allégorique, comme l'a fait Rubens au Luxembourg, sont d'une grande richesse d'imagination et d'une facilité d'arrangement qui ne peuvent se comparer qu'à l'abondance merveilleuse du chef de l'école d'Anvers, à l'inimitable fantaisie de Boucher. Par bonheur, ici, les défaillances sont moins nombreuses. Aussi le talent de l'artiste apparaît-il en toute sa splendeur. Disons que la sensation produite par ce travail hors ligne fut profonde en Italie, et que l'auteur fut porté aux nues. Son atelier, peuplé d'élèves, devint alors une sorte d'école, où sa manière devint une religion dont il était le souverain-pontife. C'est probablement parmi ces fidèles croyants qu'il trouva les collaborateurs de la dernière heure, ceux qui l'aidèrent à finir cette multitude d'œuvres qu'il a signées. Nous citerons seulement les morceaux les plus saillants et qui seuls méritent une mention. En première ligne se place la *Multiplication des pains par saint François pendant une famine*, qu'on voit dans la chapelle du monastère de Santa-Croce. Dans celle de l'hôpital Santa-Maria-Nuova, au-dessus de l'autel, une *Charité* fait songer à la belle page d'Andrea del Sarto. Ce morceau est vraiment superbe, d'un dessin solide et fier, d'une couleur vigoureuse et distinguée. La fresque du palais Mozzi, *Vénus et Adonis*, celle du musée, le *Portrait de Mannozzi peint par lui-même*, sont des œuvres très-estimables.

Comme tous les peintres à fresque, Giovanni est resté inférieur à lui-même dans ses peintures à l'huile. Elles ne sont pas très-nombreuses. Il en est beaucoup qu'il faut oublier, et les meilleures ne sont pas des chefs-d'œuvre. Nous nous bornerons à signaler, au Musée de Florence : *Vénus peignant les cheveux de Cupidon*; le *Mariage de sainte Catherine* : la *Peinture*, grande figure allégorique; au palais Pitti, une *Madone*; à la galerie Capponi, une *Vieille femme*, excellente étude; au palais Rinuccini, le *Triomphe de Cosme Ier*, esquisse superbe de ton.

MANNSWERK s. m. (mann-svèrk). Métrol. Mesure agraire usitée à Zurich et valant 29 ares 06537.

MANNU (cap), promontoire de la côte occidentale de la Sardaigne, au N.-O. du golfe d'Oristano, par 40° 2′ de latit. N., 6° 5′ de longit. E.

MANOCAGE s. m. (ma-no-ka-je — rad. *manoque*). Comm. Action de mettre le tabac en *manoques*.

MANŒ, petite île de la Baltique, à 6 kilom. de la côte occidentale du Slesvig; 250 hab. Le sol est bas et assez fertile; les femmes le cultivent, tandis que les hommes se livrent exclusivement à la navigation et à la pêche. Pendant la basse marée, voitures et piétons peuvent aller de l'île sur la terre ferme. Il paraît, d'ailleurs, que dans les temps anciens Manœ était beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, et se confondait avec l'île voisine de Fanœ ; l'action des eaux l'en a séparée en lui enlevant peu à peu de grandes masses de terrain. D'après les chants héroïques du Danemark, c'est à Manœ qu'en 1205 la célèbre reine Dagmar aborda pour la première fois, en arrivant dans le royaume.

MANOEL (Charles DE), sieur DE VÉGOBRE, jurisconsulte français, né à La Salle, dans les Cévennes, le 20 août 1713, mort à Genève le 25 octobre 1801. Envoyé tout jeune encore à Genève par ses parents, de Végobre entra au collége de cette ville, puis, en 1733, suivit les cours de l'Académie. Il fut reçu avocat en 1740 ; mais, comme il n'était pas « bourgeois de Genève, » il dut se contenter d'ouvrir un cabinet de consultations. Au retour d'un voyage dans le Languedoc, il se fixa définitivement à Genève et fut admis à la bourgeoisie vers 1761. C'était le moment où l'affaire Calas venait d'émouvoir si profondément la France protestante. De Végobre, qui voyait quelquefois Voltaire, alors à Ferney, eut l'idée de lui raconter le drame épouvantable de Toulouse et de lui demander d'employer sa grande influence à la révision du procès. On sait avec quelle générosité Voltaire prit la défense de Calas. De Végobre joua un rôle dans les troubles qui agitèrent Genève entre les années 1777 et 1781 ; il publia diverses brochures à ce sujet. On a aussi de lui une édition des *Œuvres diverses d'Abauzit*, précédées d'une *Vie d'Abauzit* et d'un *Discours préliminaire* (Genève, 1770) ; plus une édition du traité d'Addison : *De la vérité de la religion chrétienne* (Genève, 1771, 3 vol. in-8o) ; et enfin un *Éloge historique de Court de Gébelin*, son ami, éloge non publié.

MANOEL, roi de Portugal. V. EMMANUEL.

MANOEL DO NASCIMENTO (Francisco), poëte portugais. V. NASCIMENTO.

MANŒUVRANT, ANTE adj. (ma-neu-vran, an-te — rad. *manœuvre*). Mar. Se dit d'un navire pour exprimer la manière dont il obéit à la manœuvre : *Une frégate bien* MANŒUVRANTE.

MANŒUVRE s. f. (ma-neu-vre — du lat. *manus*, main, et de *œuvre*). Action ou manière de régler, de diriger le jeu d'un appareil : *Être chargé de la* MANŒUVRE *d'une machine. Connaître la* MANŒUVRE *d'un appareil.*

— Fig. Ruses, moyens subtils, détournés ou honnêtes, employés pour arriver à un but, pour réussir dans une affaire : *Des* MANŒUVRES *de Bourse. Marmont avait peu de goût pour M. de Talleyrand et ses* MANŒUVRES. (Ste-Beuve.)

— Jurispr. *Manœuvres frauduleuses*, Moyens employés pour surprendre la confiance d'un tiers. ‖ *Manœuvres à l'intérieur*, Délit introduit, sous le second Empire, dans le code pénal et qui consiste dans une sorte de complot conçu et préparé à l'intérieur.

— B.-arts. Manière dont les couleurs d'un tableau sont agencées, fondues : *La* MANŒUVRE *de ce tableau est bonne.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Art milit. Exercice qu'on fait faire aux soldats pour leur apprendre le maniement des armes et les diverses évolutions : *Être commandé pour la* MANŒUVRE. *On fait la* MANŒUVRE *tous les matins.* ‖ Mouvement stratégique commandé par un chef de corps en campagne : *Par une savante* MANŒUVRE, *il obligea l'ennemi à se retirer de l'autre côté de la rivière.* ‖ Pl. Mouvements qu'on fait exécuter à des masses considérables de troupes pour simuler une bataille, une attaque, une retraite : *Assister aux* MANŒUVRES, *aux grandes* MANŒUVRES *d'automne.* ‖ *Manœuvre d'eau*, Usage que l'on fait des eaux pour la défense des positions fortifiées, et aussi divers ouvrages d'art, tels que batardeaux, écluses, déversoirs, etc., au moyen desquels on remplit d'eau les fossés et les avant-fossés, et l'on produit les chasses et les inondations.

— Artill. Ensemble d'opérations nécessaires pour mettre en mouvement le matériel d'artillerie.

— Mar. Changements qui s'opèrent dans la disposition des voiles, dans les vergues et les cordages pour régler les mouvements d'un navire et produire les évolutions nécessaires soit pour la route, soit pour le combat : *Une* MANŒUVRE *intelligente, hardie. Commander la* MANŒUVRE. *Un pilote qui entend bien la* MANŒUVRE. ‖ Chaîne, cordage servant à exécuter la manœuvre : MANŒUVRES *de hune* ‖ *Manœuvre basse*, Ensemble de mouvements que l'on exécute sur le pont. Signifie aussi cordages employés sur le pont. ‖ *Manœuvre haute*, Celle que l'on exécute de dessus les hunes ou dans les agrès. Signifie aussi cordages employés dans les parties hautes de la mâture. ‖ *Grosse manœuvre*, Travail exécuté pour embarquer de lourds fardeaux. ‖ *Manœuvre courante*, Cordage mobile qui sert à mouvoir une partie quelconque du gréement, comme bras, cargues, boulines, etc. ‖ *Manœuvre dormante*, Cordage fixe, qui sert à étayer, à soutenir les mâts, les vergues, les haubans, les étais, les balancines : *Les* MANŒUVRES DORMANTES *sont les os et les cartilages; les* MANŒUVRES COURANTES, *les veines et les artères dans lesquelles son sang circule, et les poulies, les jointures.* (Defauconpret.) ‖ *Manœuvre à queue de rat*, Cordage dont la grosseur va en diminuant. ‖ *Manœuvres en bandes*, Celles qui ne sont ni tenues ni amarrées. ‖ *Manœuvres passées à contre*, Celles qui vont de l'arrière à l'avant du vaisseau. ‖ *Manœuvres passées à tours*, Celles qui vont de l'avant à l'arrière.

— Chir. Ensemble des opérations exécutées sur un mannequin ou sur un cadavre pour s'exercer à la pose des appareils, à la pratique des accouchements et en général à toutes les opérations chirurgicales.

— **Syn. Manœuvres, intrigues, machinations**, etc. V. INTRIGUES.

— **Encycl.** Jurispr. Au point de vue de leur criminalité et comme pouvant devenir condition essentielle d'un délit, les *manœuvres* sont ou simples ou frauduleuses. Les *manœuvres* simples ne se constituent pas par des paroles artificieuses, des allégations mensongères, des promesses, des espérances. Il faut encore qu'elles soient accompagnées d'un acte matériel destiné à les appuyer et à leur donner crédit. Par deux arrêts des 24 avril 1807 et 28 mai 1808, la cour de cassation a décidé que la jactance d'un pouvoir imaginaire, que les assurances mensongères d'une fortune chimérique ne pouvaient seules caractériser le délit; et depuis, la même cour a reconnu que les mensonges, lorsqu'ils ne portent ni sur le nom, ni sur la qualité, ne peuvent être considérés comme des *manœuvres*. Citons encore quelques circonstances où la jurisprudence a déclaré qu'il n'y avait pas *manœuvre;* telles sont : l'assurance verbale donnée par un individu qu'il payerait telle dette à telle époque ; les mensonges qui ont servi à obtenir des emprunts ou à faire des achats ; la promesse d'intervenir près d'un conseil de révision pour obtenir une exemption du service militaire, alors que cette promesse n'est appuyée par aucun fait de déguisement, d'usurpation d'insignes, etc., destiné à donner créance à la promesse ; le fait de se faire remettre des sommes d'argent à l'aide de discours mensongers ; le fait de faire signer la cession d'une créance, en alléguant que cette cession est nécessaire pour en recevoir le montant ; l'affirmation faite par un créancier qu'il ferait mettre en liberté son débiteur, si celui-ci peut lui fournir caution, alors que, la caution fournie, la mise en liberté ne s'en est pas immédiatement suivie. Nous pourrions multiplier ces exemples ; mais ils suffisent à établir que les mensonges, les promesses, les réticences, en un mot les paroles frauduleuses ne suffisent pas à constituer des *manœuvres*, si elles ne sont accompagnées d'aucun acte extérieur et matériel. Il en résulte donc que tout fait extérieur se rattachant aux mensonges, tel que l'intervention d'un tiers, un voyage simulé, la production d'une lettre ou d'un acte, une démarche ostensible, enfin la mise en scène d'une action préparée à l'avance et venant soutenir les allégations mensongères constitue une *manœuvre*. Ainsi la cour de cassation a jugé qu'il y avait *manœuvres* dans les cas suivants : le concert de l'accusé avec un tiers qui lui sert d'instrument pour appuyer ses mensonges ; la correspondance faite pour être mise sous les yeux d'un acquéreur pour le déterminer à donner un prix supérieur à la valeur d'un immeuble, en lui faisant croire à la réalisation d'un bail qui doit compenser cette plus-value ; le fait de promettre l'exemption du service militaire lorsque cette promesse est accompagnée de la remise d'une lettre ou de la demande d'un objet pour le président du conseil de révision ; les mensonges, promesses, allégations fausses, si elles sont accompagnées de lettres faites par un notaire ; l'authenticité, l'autorité que la loi accorde à sa parole et à sa signature suffisent à caractériser le délit ; les actes de charlatanisme destinés à faire croire à une guérison imaginaire, quand ces actes s'accompagnent d'un magnétisme simulé (cour de cassation, 24 août 1855) ; l'expédition d'une dépêche télégraphique ayant pour objet de faire croire au dépôt chez un banquier d'une somme qui devait garantir les achats ; l'intervention de marchands payés par le prévenu pour obtenir crédit auprès de ceux qu'il veut tromper (Cass., 8 juin 1860) ; la simulation d'une prétendue société commerciale pour se faire remettre, à titre de cautionnement, une somme d'argent en promettant un emploi rétribué dans cette société (Cass., 20 nov. 1857). Par ces exemples, nous avons suffisamment fait comprendre ce qui constitue les *manœuvres*. L'acte qui accompagne et appuie le mensonge doit être le résultat d'une combinaison artificieuse. Un acte de violence, des voies de fait ne sauraient donner aux paroles mensongères le caractère de *manœuvres*. Il ne suffirait même pas que l'acte en lui-même fût frauduleux ; car la cour de cassation a décidé que le fait de conserver le titre d'une créance après son acquittement et d'en réclamer deux fois le payement, et d'autres encore ne peuvent donner cette qualification. Il faut qu'il y ait eu combinaison préméditée d'un fait artificieux venant donner à un mensonge la créance qu'il n'eût pas obtenue sans cela.

Nous venons de voir quelle réunion de circonstances essentielles la loi exigeait pour déclarer qu'il y a eu *manœuvre*. Mais ces *manœuvres* elles-mêmes peuvent ne pas devenir les éléments d'un délit. Pour qu'elles établissent le délit d'escroquerie, il est indispensable qu'elles soient frauduleuses. La limite qui sépare la *manœuvre* innocente de la *manœuvre* frauduleuse n'est pas toujours facile à déterminer. C'est dans l'examen attentif des faits, de la moralité et des antécédents du prévenu, dans les circonstances qui ont précédé ou suivi l'acte reproché que le juge pourra puiser sa conviction. Le principe légal est que, s'il y a bonne foi de la part du prévenu, la *manœuvre* n'est pas frauduleuse. Un exemple fera ressortir les points principaux de la question. Un individu s'était fait remettre par plusieurs personnes des sommes d'importance diverse destinées à des expériences chimiques qui devaient aboutir à la solution de ce grand et éternel problème, de cette utopie des hermétiques, faire de l'or. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les sommes s'engloutirent dans de vaines tentatives. Il y eut poursuite en escroquerie. On alléguait que le chimiste s'était servi de *manœuvres* frauduleuses en promettant à ses prêteurs des fortunes colossales s'ils l'aidaient dans la poursuite de ses expériences ; qu'il leur avait montré, pour les séduire et les tromper, des morceaux d'un métal jaunâtre sorti de ses creusets, et qu'il donnait pour les avant-coureurs de sa belle découverte ; qu'enfin il avait entouré ses emprunts de la mise en scène la mieux imaginée et la plus propre à surprendre la confiance de ses créanciers. Le prévenu avouait tout. La cour n'avait donc qu'à constater les faits. Elle reconnut et les promesses d'une fortune chimérique et tout cet ensemble de *manœuvres* employées par le chimiste pour faire passer dans l'âme, dans le cœur, dans l'esprit de ses créanciers la conviction qui l'animait lui-même. Elle reconnut tout cela et prononça l'acquittement, précisément parce qu'elle reconnaissait aussi qu'en promettant de l'or, il se trompait lui-même ; qu'en promettant des richesses fabuleuses à ces imbéciles prêteurs, il croyait à ces richesses, et que, le premier, il était dupe de ses espérances qui n'étaient que des illusions. Le ministère public se pourvut en cassation contre l'arrêt d'acquittement. Il prétendait qu'il y avait contradiction entre ces deux déclarations : constatation des *manœuvres* et reconnaissance de l'innocence de l'accusé. Mais la cour de cassation rejeta le pourvoi par ce motif que la déclaration de la bonne foi de l'accusé contenue dans l'arrêt excluait toute idée de fraude. S'il y avait eu *manœuvres*, comme le reconnaissait l'arrêt attaqué, elles n'avaient aucun caractère qui prêtât à l'incrimination.

On a cherché souvent à donner une formule exacte de la fraude appliquée aux *manœuvres*. Les auteurs ont essayé de divers systèmes, et la cour de cassation elle-même a parfois émis des théories qui, trouvant une application heureuse dans certaines espèces, deviendraient dangereuses si l'application s'en généralisait. C'est ainsi que l'on a dit qu'une *manœuvre* ne saurait être frauduleuse quand elle ne pouvait tromper la prudence ordinaire des hommes. Et l'on s'appuyait sur l'espèce suivante : Une femme se présente chez un orfèvre pour le prier de vendre des bijoux qu'elle lui laisse en dépôt. Elle envoie le lendemain un individu qui offre au bijoutier un prix énorme de ces bijoux. Alléché par l'espoir d'un bénéfice considérable, le bijoutier paye à la vendeuse un prix supérieur à la valeur réelle des bijoux. Inutile de dire que l'acquéreur ne se présente plus. De là, poursuite en escroquerie contre la femme. Mais la cour de cassation n'a pas voulu voir de caractère frauduleux dans ces *manœuvres*, attendu qu'elles n'étaient pas de nature à tromper la prévoyance ordinaire du commun des hommes, et moins encore la prudence et la réflexion qui doivent diriger les négociants dans leurs opérations de commerce. Mais, comme nous le disions, cette théorie est dangereuse en ce qu'elle ne s'appuie sur aucune base positive et laisse un champ trop large à l'arbitraire. Où trouver, en effet, le vrai critérium de la prudence humaine ? Faut-il chercher une moyenne et, l'ayant adoptée, baser sur ce terrain mouvant une criminalité ? Ce serait le renversement des principes philosophiques qui ont présidé à la rédaction de nos lois. On se trouvait donc entre deux systèmes opposés. Il fallait consulter ou l'habileté du coupable ou la naïveté de la dupe. Mais ces deux théories extrêmes conduisaient à un résultat également mauvais. En effet, si l'on prend pour base de l'incrimination l'extrême habileté de l'agent, une foule de faits échappent à la loi, et l'on arrive à ce singulier résultat de ne condamner ou plutôt de ne rendre condamnables que les faits qui, en raison de l'adresse avec laquelle ils ont été conçus et exécutés, échappent le plus souvent à la punition méritée. Si l'on prend, au contraire, comme règle une crédulité trop naïve, on arrive à ce résultat non moins singulier de condamner les actes les moins criminels, les illusions les plus grossières auxquelles un enfant ne se laisserait pas prendre. Il y a certainement un terme moyen entre ces extrémités également inadmissibles, et c'est à ce système qu'après bien des hésitations s'est arrêtée la cour de cassation. « Il lui a paru, dit M. Faustin Hélie, qu'elle devait protéger aussi bien les personnes ignorantes et naïves, que les moindres *manœuvres* suffisent à duper, que celles qui sont trompées par les trames les mieux ourdies. Sans doute, il est à désirer que chaque individu ait assez de lumières et de bon sens pour déjouer les ruses grossières qui sont mises en pratique à son égard ; mais son défaut d'intelligence et son incapacité à se défendre justifient-ils la tromperie employée contre lui ? Que cette tromperie soit moins périlleuse parce qu'elle est moins habilement mise en œuvre, cela est vrai ; mais de ce que le délit est moins grave ou qu'il révèle un agent moins dangereux, il ne suit pas qu'il n'existe point. Il y a même quelque péril à déclarer, en thèse générale, que les ruses les plus grossières, lors même qu'elles ont fait des victimes, sont à l'abri de toute poursuite ; car c'est encourager des tentatives de tromperie qui peuvent réussir, et c'est tolérer des *manœuvres* qui ne cessent pas d'être coupables parce qu'elles s'adressent à des esprits simples et bornés. Telles sont les réflexions qui ont amené la cour de cassation à ne plus admettre la distinction qu'elle avait d'abord établie entre les *manœuvres* capables d'égarer la prudence ordinaire et celles qui ne pouvaient avoir cet effet. » On peut donc aujourd'hui établir comme théorie, soutenue par la pratique, que le caractère frauduleux des *manœuvres* dépend essentiellement des faits de la cause d'abord, puis de l'effet que les ruses de l'accusé ont pu avoir sur la détermination de celui qui a été trompé. Tout cela est du ressort de l'appréciation souveraine des tribunaux. Hors de ce thème, on ne trouve que du vague et de l'arbitraire.

Sous le second Empire, la loi de sûreté générale, votée le 17 février 1858, et qui comprenait tout un arsenal de prescriptions odieuses contre la liberté des citoyens, créa, par son article 2, le délit de *manœuvres* et d'intelligences soit à l'intérieur, soit à l'étranger, et le rendit punissable de la prison et de l'amende. Ce fut en vertu de cet article 2 que le marquis de Flers, membre de la cour des comptes, subit une condamnation pour avoir envoyé à l'*Indépendance belge* des correspondances peu agréables au gouvernement, et dut donner sa démission.

Terminons en mentionnant les *manœuvres* électorales qui furent systématiquement pratiquées par le second Empire, au moyen d'une pression constante de l'administration sur le corps électoral. Esquisser l'histoire de ces *manœuvres*, ce serait faire l'histoire des candidatures officielles, qui pendant tant d'années ont fait du suffrage universel l'instrument docile du despotisme.

MANŒUVRE s. m. (ma-neu-vre — du lat. *manus*, main, et de *œuvre*). Apprenti, garçon, homme de peine qui sert les ouvriers en bâtiment, et pour lesquels il fait le travail le plus grossier.

— Par ext. Tout ouvrier qui travaille de ses mains ou qui exerce une profession demandant peu d'intelligence : *Qu'est-ce qu'un État riche et bien économisé ? C'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi et finir par le* MANŒUVRE. (Volt.)

— Par dénigr. Celui qui exécute grossièrement et par routine, soit un ouvrage manuel, soit une œuvre d'esprit ou d'art : *Nous n'avons pas pu garder cet ouvrier, c'est un* MANŒUVRE. *Un écrivain déplorable, un* MANŒUVRE *de style, l'abbé Prévost, compose un tout petit livre appelé* Manon Lescaut. (L. Gozlan.)

. . . . Que préféreriez-vous,
D'une statue en marbre, ouvrage d'un *manœuvre*,
Ou bien d'une autre en bois qui serait un chef-d'œuvre?
E. AUGIER.

‖ Homme rusé, trompeur : *Défiez-vous de lui, c'est un fin* MANŒUVRE. (Acad.) ‖ Inusité.

— Écon. rur. Ouvrier agricole qui travaille dans diverses fermes disséminées, dans la Puisaye, partie du département de l'Yonne.

— **Syn. Manœuvre, manouvrier.** Le *manœuvre* est celui qui, dans un métier quelconque, ne fait que les travaux les plus grossiers ; mais il peut ne faire ce travail que par une nécessité momentanée, il fera peut-être demain quelque chose de plus relevé. Le *manouvrier* gagne sa vie comme le *manœuvre;* mais il le fait par profession, il n'a pas d'autre état, et rien n'indique qu'il en ait jamais un autre. Néanmoins, l'idée d'incapacité et de maladresse s'attache plutôt au *manœuvre* qu'au *manouvrier*, parce que celui-ci, en faisant toujours les mêmes travaux, peut y acquérir une certaine habileté.

— **Encycl.** L'ancienne industrie connaissait les aides et compagnons, qui étaient employés par le maître ou artisan en chef. Les travaux difficiles et délicats, les opérations les plus importantes, les assemblages, la surveillance et la direction lui étaient réservés ; ses auxiliaires, suivant leurs aptitudes et leur capacité, prenaient au travail une part différente ; ils faisaient, dans la hiérarchie industrielle d'alors, un apprentissage de second degré, une sorte de stage après lequel ils pouvaient devenir artisans et maîtres à leur tour. Ce n'était que dans certaines circonstances exceptionnelles que l'on employait à un travail déterminé des individus étrangers au métier, comme par exemple dans la construction des églises, des châteaux, pour la fonte des cloches et autres choses du même genre où le travail avait à la fois un caractère d'emploi salarié, de prestation en nature et de corvée. Pendant un certain temps, des individus, dirigés par un artisan, étaient employés à une besogne toute machinale qui n'exigeait que des efforts musculaires et point de connaissances techniques; ils remplissaient ainsi, en réalité, l'office de *manœuvres*. Mais ce mode de travail ne constituait généralement pas un système, et les individus ainsi employés ne formaient pas une classe particulière, une catégorie, une corporation, suivant l'expression et la coutume de l'époque.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Grâce à l'extrême division du travail d'une part, et, de l'autre, à l'introduction des machines dans l'industrie, une masse flottante d'individus n'ont aucun métier, ne savent exercer aucune industrie d'une façon complète et sont employés dans toutes pour y rendre des services indispensables, pour entretenir ou servir les machines, aider l'ouvrier, remuer les fardeaux, tourner la roue, etc. Leur travail consiste dans un pur effort musculaire, en vue de produire tantôt de la force tractive, tantôt de la force motrice, ou bien encore de l'activité. Les *manœuvres* jouent donc le rôle de machines humaines dans tous les cas où la machine automatique ne peut être mise en usage. Il est bien certain que l'emploi du *manœuvre* est un retour vers l'industrie la plus primitive, et pourtant c'est la conséquence d'un énorme développement industriel servi par la mécanique et les sciences, et qui a pour résultat apparent tout au moins de produire en plus grande quantité et à meilleur marché. Il y a là une contradiction qu'il faut expliquer. La tendance de l'homme est de diminuer de plus en plus l'effort musculaire pour augmenter l'effort intellectuel, et de remplacer la force humaine par la force extérieure qui réside dans les agents naturels. C'est à cette tendance incessante qu'on doit la création et le perfectionnement de l'outillage. Mais cette diminution de l'effort ne peut descendre au-dessous d'un certain minimum. Si exact que soit le calcul et si ingénieux que soit un procédé inventé, il faut toujours que la main exécute. Ainsi les machines automatiques qu'on admire tant et qui fonctionnent presque seules ont exigé préalablement une exécution manuelle, un travail souvent long et pénible, en définitive des efforts corporels. Tant que le travail n'est point divisé outre mesure, à l'excès, chaque artisan est à la fois savant, artiste et *manœuvre*, c'est-à-dire qu'il calcule, conçoit, exécute manuellement et accomplit un certain effort. Quand la division devient extrême, les uns ne font plus que calculer, les autres que concevoir, certains même se bornent à exécuter manuellement les opérations les plus délicates, les plus simples et les moins pénibles; de telle sorte qu'il faut bien qu'un certain nombre soit voué exclusivement à l'effort musculaire, qu'on ne peut réduire et qui doit toujours être exercé. Comme quantité, l'effort reste le même, seulement il est autrement réparti. Mais le calculateur ou le savant, l'artiste et l'artisan exercent chacun une spécialité qui se divise, se spécialise encore et réduit le cercle de la concurrence entre les divers spécialistes; d'où il s'ensuit que leur salaire conserve toujours une certaine élévation relative, tandis que les *manœuvres*, n'exerçant pas de fonctions spéciales, pouvant, par conséquent, être employés sans de sérieuses difficultés ni un long stage, la concurrence entre les individus qui remplissent cette fonction est beaucoup plus active, leur salaire diminue d'autant, et ils sont plus facilement exploitables. C'est là ce qui explique la situation des *manœuvres* et leur nombre, qui tend plutôt à croître qu'à diminuer dans une civilisation où l'industrie a pris un si grand développement.

Les *manœuvres* sont employés comme ouvriers aux travaux de terrassements; dans les carrières ou les mines, pour le travail qui a lieu sous le ciel et non dans le fond; dans la maçonnerie, où ils servent d'aides aux ouvriers maçons sous le nom de compagnons; dans les exploitations agricoles, dans les entreprises de transport, de déchargement et d'emmagasinage, et enfin dans un grand nombre d'usines, de fabriques, d'industries diverses où ils remplissent les fonctions qui ont été indiquées plus haut.

MANŒUVRÉ, ÉE (ma-neu-vré) part. passé du v. Manœuvrer. Dont on dirige la manœuvre : *Vaisseau habilement* MANŒUVRÉ.

— Fig. Mené, arrangé, dirigé : *Intrigue* MANŒUVRÉE *avec art*.

MANŒUVRÉE s. f. (ma-neu-vré — de *main* et *œuvre*). Féod. Travail manuel : *Vassal qui doit des* MANŒUVRÉES *à son seigneur*.

MANŒUVRER v. a. ou tr. (ma-neu-vré — rad. *manœuvre*). Faire jouer, faire agir : MANŒUVRER *un bâton*. MANŒUVRER *une pompe*. MANŒUVRER *un navire*. MANŒUVRER *l'éventail est un art totalement inconnu en France; les Espagnoles y excellent*. (Th. Gaut.)

— Fig. Manier, disposer, diriger à son gré : *Ministre de l'intérieur, il* MANŒUVRE *la police et les fonds secrets*. (Cormen.)

— v. n. ou intr. Exécuter la manœuvre, en parlant des troupes : *Le batteur de pavé suit, au pas que marquent les tambours et la musique, un régiment qui va* MANŒUVRER *aux Champs-Elysées*. (Audiffret.) *La place de la Concorde est grandiose, elle sent la civilisation; la cavalerie peut y* MANŒUVRER. (L. Veuillot.) ‖ Exécuter des mouvements stratégiques : *Le corps de troupes sorti de ce couvert* MANŒUVRAIT *pour nous prendre en flanc*. (Chateaub.) ‖ Commander des mouvements stratégiques : *Ce n'est point dans les livres qu'on peut apprendre à* MANŒUVRER. (D'Alemb.)

— Mar. Exécuter la manœuvre, en parlant de l'équipage; obéir à la manœuvre, en parlant du vaisseau : *L'équipage* A *bien* MANŒUVRÉ. *Cette frégate* MANŒUVRE *bien*.

— Par anal. Exécuter divers mouvements combinés : *M. de ***, qui fut longtemps colonel de cavalerie, ayant été nommé évêque, trouva une foule immense de peuple dans l'église de Saint-Sulpice, où on allait le sacrer. « Messieurs et mesdames, dit-il aux curieux, en les priant de faire place, si vous ne vous écartez pas un peu, il sera impossible de* MANŒUVRER. »

— Fig. Employer certaines ruses, certains moyens pour réussir dans une affaire : *Il faudra* MANŒUVRER *de façon à la faire partir*.

MANŒUVRERIE s. f. (ma-neu-vre-rî. — rad. *manœuvre*). Econ. rur. Habitation d'un manœuvre, dans la Puisaye.

MANŒUVRIER s. m. (ma-neu-vri-é — rad. *manœuvre*). Mar. Matelot qui entend la manœuvre d'un navire. ‖ Ouvrage technique sur la manœuvre.

— Art milit. Officier qui sait faire exécuter les mouvements stratégiques : *Le général est un excellent* MANŒUVRIER. ‖ Soldat qui sait exécuter la manœuvre : *Au moment de la conquête de l'Angleterre, les Normands étaient, pour la plupart, archers et cavaliers, bons* MANŒUVRIERS, *adroits et agiles*. (H. Taine.)

— Adject. Qui connaît la manœuvre : *La première ligne s'élance au galop, avec l'ensemble et l'aplomb naturels à une cavalerie très-*MANŒUVRIÈRE. (Thiers.)

MANOIR s. m. (ma-noir — infinitif d'un ancien verbe qui signifiait *demeurer*, en latin *manere*. Ce mot latin, allié à *moneo*, avertir, et à *mens*, esprit, se rapporte au même radical que le persan *mândan*, *manidan*, demeurer, d'où *mân*, maison, famille, le zend *upaman* et le grec *menô*, proprement désirer, vouloir, puis demeurer, rester, etc. Ce radical est la racine aryenne *man*, penser, se souvenir, puis désirer, aimer. Pictet croit que le sens de demeurer est dérivé secondairement de celui de penser; mais Curtius pense que la signification concrète et originelle de cette racine est être stable, persister). Féod. Résidence noble non fortifiée : *Un* MANOIR *gothique. C'est vers la fin du* XVIe *siècle que commença à se manifester, parmi la noblesse française, cette tendance qui éloignait les grands propriétaires de leurs* MANOIRS *féodaux*. (M. de Dombasle.) ‖ *Manoir principal* ou *seigneurial*, Partie de l'héritage qui appartenait à l'aîné noble par préciput.

— Demeure, habitation en général : *Le choix d'un lieu, l'art de faire son* MANOIR *sont autant d'indices d'un sentiment supérieur*. (Buff.) *Le blaireau, forcé de changer de* MANOIR, *ne change pas de pays*. (Buff.) ‖ Inusité.

— Poétiq. *Le manoir sombre, ténébreux, le manoir de Pluton*, Les enfers :

> Je rêvais donc qu'au *manoir ténébreux*
> J'étais tombé. . . . .
>
> VOLTAIRE.

‖ *Le manoir liquide*, La mer :

> Peu s'en fallut que le soleil
> Ne rebroussât d'horreur vers le *manoir liquide*.
>
> LA FONTAINE.

— **Encycl.** Le *manoir* pouvait être entouré de murs et de fossés, mais non pourvu de tours, de courtines crénelées, etc. Le *manoir* était, soit une maison avec un jardin muré, soit une réunion de bâtiments entourés d'un fossé. Indépendamment de leurs grands châteaux forts, les princes, les suzerains importants avaient des *manoirs*, qu'on peut considérer comme des habitations de plaisance, rendez-vous de chasse, etc. Les rois avaient des *manoirs* dans l'enceinte de quelques-unes des abbayes royales. Sous les Valois, les châteaux de Blois et de Fontainebleau représentent à peu près le *manoir*.

En Angleterre, on trouve encore de ces habitations qui remontent au XVe, au XIVe et même au XIIIe siècle; en France, celles qui subsistent ne sont pas antérieures au XVe siècle. Ce qui caractérise surtout les résidences appelées en Angleterre *manor-house*, c'est l'existence d'une grande salle principale. Les *manoirs* royaux du XIIe siècle ne se composaient guère que de cette salle accompagnée d'une chambre à coucher, d'une chapelle et d'un cellier. Ce fut le plan commun de tous les *manoirs* jusqu'au XIVe siècle. Du reste, beaucoup des anciens grands châteaux anglais participent plus du caractère du *manoir* que de celui du château proprement dit, car ils ne sont pas fortifiés. Les châteaux de la Guyenne, bâtis pendant l'occupation anglaise, rappellent les dispositions des *manoirs* anglais. Au XIVe siècle, on agrandit les *manoirs;* au XVe siècle, ils acquièrent tout le développement du château; au XVIe siècle, l'invention des armes à feu rendit inutile la fortification du moyen âge. On démolit les défenses de bon nombre de châteaux et on les transforma en *manoirs*.

Le droit de chasser n'était pas attaché à tous les *manoirs;* tous ne pouvaient pas posséder des garennes. Des *manoirs* à demi fortifiés sont encore assez communs dans le midi de la France. Le *manoir* de Saint-Médard-en-Jalle, près de Bordeaux, est un intéressant spécimen de ce genre d'habitations; il date du XIIIe siècle.

MANOLA s. f. (ma-no-la). Sorte de grisette particulière à Madrid : *On nous avait beaucoup vanté les* MANOLAS *de Madrid; la* MANOLA *est un type disparu comme la grisette de Paris, comme les Transtévérins de Rome; elle existe bien encore, mais dépouillée de son caractère primitif; elle n'a plus son costume si pittoresque; l'ignoble indienne a remplacé les jupes de couleur éclatante brodées de ramages exorbitants*. (Th. Gaut.)

> Ce sont des *manolas* ne sortant que le soir,
> Tant l'aube rougirait d'éclairer leur figure
> Où l'on voit petiller le vin et la luxure.
>
> ROGER DE BEAUVOIR.

MANOLO s. m. (ma-no-lo). Amant d'une manola : *Un calésin contient généralement une manola et son amie avec son* MANOLO. (Th. Gaut.)

MANOMÈTRE s. m. (ma-no-mè-tre — du gr. *manos*, peu dense; *metron*, mesure). Physiq. Appareil qui sert à mesurer la tension de la vapeur ou des gaz.

— **Encycl.** La différence qui existe entre le baromètre et le *manomètre* est que le premier mesure la pression de l'atmosphère libre, tandis que le second sert à apprécier la force élastique d'un fluide contenu dans un espace fermé. Les *manomètres* varient dans leur construction, selon l'usage et la précision qu'on veut en obtenir. Otto de Guericke avait imaginé, vers le milieu du XVIIe siècle, un instrument appelé *manoscope*, ayant pour objet d'indiquer les variations de densité de l'air; il se composait d'une balance, à l'un des bras de laquelle était suspendu un globe de cuivre vide d'air, et à l'autre un poids faisant équilibre à celui du globe. Le célèbre physicien irlandais Robert Boyle fait mention de ce manoscope dans la partie de ses œuvres intitulée : *Historia frigoris*. Varignon modifia le manoscope ou plutôt en créa un autre qu'il appela *manomètre;* il en publia la description dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* pour 1705 et dans les *Acta eruditorum* de 1707. Cette idée une fois émise et appliquée, les appareils primitifs ont été perfectionnés et modifiés suivant l'usage que l'on voulait en faire et la pression que l'on désirait obtenir. Les *manomètres* les plus généralement employés pour mesurer la force élastique de la vapeur d'eau à différentes températures sont : les *manomètres* à air libre à une seule colonne de mercure, les *manomètres* à air libre à plusieurs colonnes de mercure, les *manomètres* à air libre et à piston, les *manomètres* à air comprimé, les *manomètres* à spirale métallique creuse, les *manomètres* à ressort, etc. De toutes ces sortes de *manomètres*, le meilleur, le seul qui soit toujours exact, est le *manomètre* à une seule colonne de mercure et à air libre.

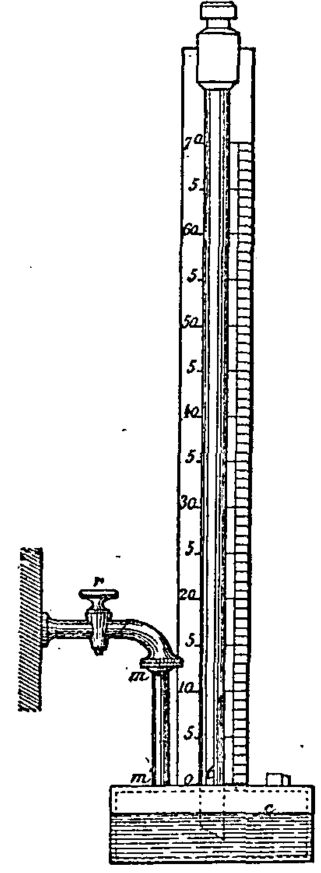

Fig. 1.

— *Manomètre à air libre.* Cet instrument, qui est généralement employé pour faire connaître la tension de la vapeur dans les machines fixes, se compose, comme l'indique la figure, d'un tube de cristal *tt'* de 4 à 5 mètres de hauteur, d'une cuvette fermée *c* en fer forgé, et d'un tube métallique *mm'* muni d'un robinet *r*. Le tube *tt'* est ouvert à ses deux extrémités, et est maintenu dans une position verticale; sa partie inférieure plonge dans un bain de mercure contenu dans la cuvette *c*. Le robinet *r* sert à établir la communication entre la chaudière de la machine et la surface du mercure, par l'intermédiaire du tube *mm'*. La vapeur, arrivant sur le mercure, le fait monter dans le tube *tt'* jusqu'à une hauteur qui mesure sa pression. Il est donc facile de graduer l'appareil : le tube de cristal étant dressé contre une planche, on marque une atmosphère au niveau du mercure, dans la cuvette, puis 2, 3, 4,..., de $0^{m},76$ en $0^{m},76$, pour indiquer des pressions de 2, 3, 4,..., atmosphères. On partage ensuite les intervalles en un certain nombre de parties égales, afin de pouvoir apprécier des fractions d'atmosphère. On doit, dans cette graduation, avoir égard à l'abaissement du niveau du mercure dans la cuvette, à mesure qu'il s'élève dans le tube indicateur. Afin d'éviter que l'action répétée de la vapeur sur le mastic qui unit ce tube à la cuvette ne finisse par le ramollir et par produire des crevasses, on maintient dans le tube *mm'* une petite colonne d'eau, qui transmet l'effet de la vapeur, sans trop s'échauffer elle-même. L'inconvénient de cet appareil est de nécessiter une colonne en verre d'autant plus haute que la pression à laquelle la chaudière fonctionne est plus élevée; cette colonne en verre, non-seulement se brise fréquemment et fait perdre une assez notable quantité de mercure, métal coûteux, mais encore est peu commode à consulter, en outre, le tube de cristal est promptement crassé par le mercure, ce qui rend les indications invisibles. Pour obvier à cet inconvénient, on remplace le verre par un tube en fer, dans lequel se meut un flotteur; mais il est rare que celui-ci marche régulièrement. Au-dessus du tube on place une poulie, autour de laquelle s'enroule un fil, portant, d'un côté, un flotteur de fer qui repose sur le mercure, et de l'autre, un contre-poids un peu moins lourd que le flotteur, pour tenir compte du poids du fil. Ce contre-poids monte et descend, selon le mouvement du flotteur, et indique sur une échelle le nombre des atmosphères. Il est évident que la graduation de la règle doit être faite en sens inverse de la précédente. Comme il importe que la différence de poids soit très-petite entre les deux corps que supporte la poulie, il faut rendre cette dernière extrêmement mobile autour de son axe. Pour les chaudières à basse pression, on emploie généralement les *manomètres* à air libre à cuvette et à tube; pour celles à haute pression, on préfère les *manomètres* sans cuvette et à deux branches, parce que la pression étant indiquée par la différence des niveaux du mercure, chaque atmosphère de pression est représentée, dans la branche où se trouve le flotteur, par une hauteur de $\frac{0^{m},76}{2}$.

Pour graduer un *manomètre* à air libre, à cuvette et à tube, on peut employer le procédé de calcul suivant : Désignant par h l'intervalle de deux divisions supposé égal à $\frac{1}{10}$ d'atmosphère, on a, en négligeant la variation du niveau dans la cuvette,

$$h = 0^{m},076.$$

Mais, pendant que le niveau du mercure s'élève de h dans ce tube, il s'abaisse d'une certaine quantité dans la cuvette, soit de

$$h\,\frac{1/4\,\pi d^2}{\frac{1}{4}\pi(\delta^2 - d_1^{\,2})};$$

on a donc, en négligeant l'influence de l'eau qui remplace le mercure dans la cuvette,

$$0^{m},076 = h + h\,\frac{d^2}{\delta^2 - d_1^{\,2}};$$

d'où

$$h = \frac{0,076}{1 + \frac{d^2}{\delta^2 - d_1^{\,2}}},$$

équation dans laquelle d représente le diamètre intérieur du tube en cristal, d_1 le diamètre extérieur de ce même tube, et δ le diamètre de la cavité de la cuvette. Comme, par suite de la condensation de la vapeur, le tube en fer qui communique avec la chaudière reste constamment plein, et que l'eau qui remplace le mercure dans la cuvette tend à augmenter la hauteur h, on a en réalité

$$0^{m},076 = h\left(1 + \frac{d^2}{\delta^2 - d_1^{\,2}} - \frac{d^2}{13,596(\delta^2 - d_1^{\,2})}\right)$$

d'où l'on tire définitivement pour la hauteur h

$$(1)\quad h = \frac{0,076}{\left(1 + \frac{d^2}{\delta^2 - d_1^{\,2}} - \frac{d^2}{13,596(\delta^2 - d_1^{\,2})}\right)},$$

équation dans laquelle 13,596 représentent la densité du mercure. Si le *manomètre* est composé de deux branches sans cuvette, il faut faire $d_1 = 0$, et l'équation devient pour ce cas

$$(2)\qquad h = \frac{0,076}{\left(1 + \frac{d^2}{\delta^2} - \frac{d^2}{13,596\,\delta^2}\right)}.$$

Parmi les *manomètres* à air libre les plus répandus, on peut citer ceux de M. Grand, de Decoudun, de Richard de Lyon, de Galy-Cazalat. etc. Le *manomètre* à air libre de Richard, de Lyon (*fig.* 2), consiste en un tube coudé, à branches droites, égales et en nombre suffisant, sans solution de continuité; chacune des branches est remplie de mercure à la partie inférieure, et d'eau à la partie supérieure, de telle sorte que les différences de niveau du mercure dans chaque siphon partiel s'ajoutent. Dans le *manomètre* différentiel à air libre de Galy-Cazalat, la vapeur agit sur un piston d'un certain diamètre, et le mercure sur un autre piston d'un diamètre plus grand; des membranes en caoutchouc vulcanisé, qui s'appuient sur la surface de chaque piston, forment joint et empêchent l'eau ou le mercure de pénétrer dans le cylindre, dont la capacité intérieure communique avec l'atmosphère. En proportionnant convenablement la surface des deux pistons, on arrive à donner à la colonne de mercure, mobile dans le tube de verre, une longueur aussi faible que l'on veut, et l'on obtient alors un instrument dont les proportions sont restreintes.

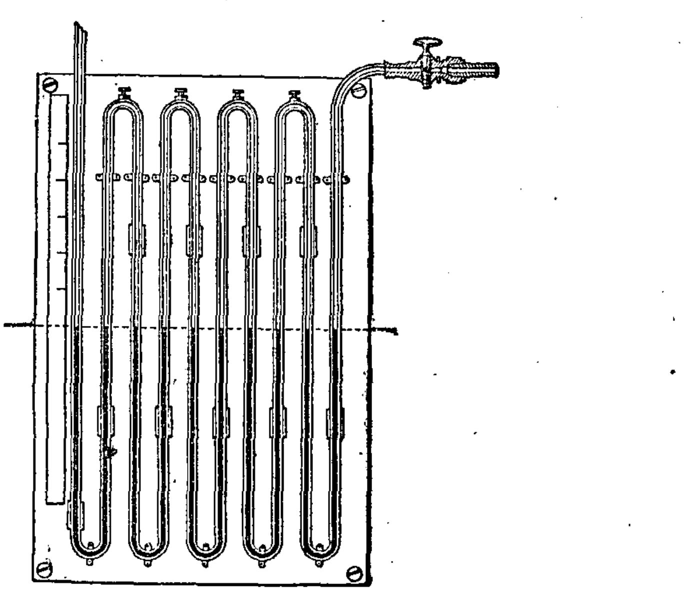

Fig. 2.

— *Manomètre à air comprimé.* Ce *manomètre* est construit sur le principe connu sous le nom de loi de Mariotte : *Les volumes des gaz sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent.* Soit le tube recourbé *vxy*, ouvert à l'extrémité *v* et fermé à l'autre *y;* supposons que l'on introduise une certaine quantité de mercure par l'orifice *v*, que la branche fermée contienne de l'air sec, et que le niveau du métal liquide s'établisse suivant la ligne horizontale *hh'*. La pression intérieure fait alors équilibre à celle de l'atmosphère; mais, si l'on fait communiquer l'ouverture *v* avec la chaudière d'une machine à vapeur, le niveau s'abaissera dans le tube *vx*, et s'élèvera dans l'autre en comprimant l'air contenu dans l'espace *hy*. La réduction du volume, augmentée de la différence des deux niveaux, donne la mesure de la pression exercée par la vapeur de la chaudière; par exemple, si le volume est réduit de moitié, la pression indiquée égale 2 atmosphères, plus la pression représentée par la colonne de mercure comprise entre les deux niveaux. En s'appuyant sur ces considérations, on peut graduer l'instrument avec une grande rigueur.

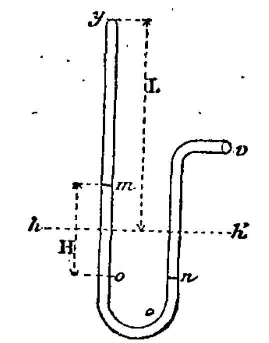

Fig. 3.

Le *manomètre* à air comprimé, tel qu'on l'emploie généralement, consiste en un tube de verre vertical fermé à sa partie supérieure, et plongeant inférieurement dans une cuvette fermée, à demi remplie de mercure, et dont la chambre communique avec la chaudière à vapeur. Quand la pression de la vapeur se manifeste dans la cuvette, le mercure comprime l'air dans le tube, et y monte d'autant plus que la pression de la vapeur est plus forte. La graduation pratique de cet instrument consiste simplement à marquer 1 au point où s'arrête le mercure dans le tube fermé, 2 à celui où il s'arrête quand on a ajouté dans l'autre branche 0m,76 de mercure, et ainsi de suite. Ce mode de graduation est préférable au mode théorique, en ce qu'il permet d'employer des tubes plus longs et plus sensibles, et qu'il n'exige pas qu'ils soient parfaitement cylindriques, comme cela est important dans le premier mode. Si P représente la tension totale ou la pression de la vapeur en hauteur de mercure, qui agissant en *h'* abaisse le mercure en *n* dans une branche, et par suite élève le niveau de l'autre branche en *m*, la quantité *hm* est égale à *h'n*, en sorte que la dénivellation totale est $2h'n = om = \mathrm{H}$. Dans cet état de choses, la tension totale P a pour mesure la colonne de mercure H, augmentée de celle qui fait équilibre au ressort de l'air comprimé de *y* en *m*. Cet air, qui, à la pression atmosphérique *a* et à la température *t*, occupait d'abord une longueur $yh = \mathrm{L}$, ayant passé à une longueur moindre $\left(\mathrm{L} - \frac{1}{2}\mathrm{H}\right)$ et peut-être à une température *t'* différente de *t*, fait équilibre par son ressort à une colonne de mercure égale à

$$\frac{(1+\alpha t')a\mathrm{L}}{(1+\alpha t)\left(\mathrm{L}-\frac{1}{2}\mathrm{H}\right)};$$

α étant le coefficient de la dilatation de l'air ou 0,003665. On obtient alors pour la valeur de la *tension totale* P de la vapeur dans la chaudière

$$\mathrm{P} = \mathrm{H} + \frac{(1+\alpha t')a\mathrm{L}}{(1+\alpha t)\left(\mathrm{L}-\frac{1}{2}\mathrm{H}\right)}.$$

Si, dans l'instant de l'observation $t = t'$, cette valeur se simplifie et devient

$$\mathrm{P} = \mathrm{H} + a\frac{\mathrm{L}}{\mathrm{L}-\frac{1}{2}\mathrm{H}},$$

équation de laquelle on tire la valeur de H lorsque l'on veut graduer le *manomètre* en fonction des tensions P, et à partir du niveau naturel *hh'* du mercure ou du zéro de l'instrument

$$\frac{1}{2}\mathrm{H} = \frac{\mathrm{P}}{4} + \frac{\mathrm{L}}{2} - \sqrt{\left(\frac{\mathrm{P}}{4}+\frac{\mathrm{L}}{2}\right)^2 + \mathrm{L}(a-\mathrm{P})}.$$

Si l'on veut obtenir une graduation en atmosphères, on fait successivement

$$\mathrm{P} = a, \ldots, 2a, \ldots, na, \ldots;$$

on a alors

$$\frac{1}{2}\mathrm{H} = \frac{na}{4} + \frac{\mathrm{L}}{2} - \sqrt{\left(\frac{na}{4}+\frac{\mathrm{L}}{2}\right)^2 + \mathrm{L}(a-na)},$$

et, pour $a = 0^{\mathrm{m}},76$,

$$\frac{1}{2}\mathrm{H} = \frac{0,76n}{4} + \frac{\mathrm{L}}{2} - \sqrt{\left(\frac{0,76n}{4}+\frac{\mathrm{L}}{2}\right)^2 + \mathrm{L}(0,76-0,76n)}.$$

Les valeurs de $\pm\frac{1}{2}\mathrm{H}$ tirées de cette équation indiqueront les hauteurs auxquelles il faut écrire sur l'échelle 1, 2, 3, ..., *n* atmosphères. Le grand avantage des *manomètres* à air comprimé, c'est d'occuper peu de place, d'être peu fragiles, et économiques comme prix de revient; aussi sont-ils les plus employés depuis l'origine des machines à vapeur. Malgré ces avantages, ils présentent des chances de dérangement qui les ont fait à peu près abandonner pour les *manomètres* métalliques. Voici les principaux motifs de cet abandon. Quand le tube en verre ne plonge pas assez profondément dans la cuvette, l'air de la colonne peut passer dans la cuvette, et il faut alors démonter l'appareil pour le remettre en état; lorsque le mercure est impur, le tube s'encrasse et rend le niveau invisible; lorsqu'on place le *manomètre* dans un endroit chaud, l'air de la colonne résiste plus à la pression de la vapeur que s'il était froid, et les indications sont erronées. A ces inconvénients, il faut ajouter qu'il est nécessaire que la quantité de mercure soit constamment la même pour que l'appareil fournisse toujours les mêmes indications que celles accusées lors de la graduation.

— *Manomètres métalliques.* Le *manomètre* à air libre présentant le plus de garanties, l'administration en avait prescrit l'usage, en 1843, pour les machines fixes; mais son application aux locomotives et aux machines de bateaux étant impossible, on a recherché des instruments qui, sous un volume très-minime, pussent fournir des indications exactes. M. E. Bourdon en France, et M. E. Rahskopff en Prusse sont les premiers qui se soient occupés d'exécuter des *manomètres* entièrement métalliques sans mercure. Le *manomètre* à spirale creuse de M. E. Bourdon est basé sur la tendance qu'a à se redresser un tube cintré, lorsqu'il est soumis intérieurement à la pression d'un fluide. Cet appareil, dont l'emploi s'est généralisé, se compose d'un tube *t* en laiton tourné en hélice, ayant pour section transversale une ellipse dont le petit axe, dirigé dans le sens du rayon de l'anneau, est de 4 millimètres, et dont le grand axe, parallèle au plan de l'anneau, est de 11 millimètres. Le tube fait un tour et demi d'hélice et a une longueur de 0m,70. L'extrémité *t'* de ce tube est ouverte et fixée à la tubulure *a*, qui est en communication avec le tuyau de prise de vapeur. L'extrémité *t''* est fermée et libre de se mouvoir; une aiguille *l*, qui y est fixée, obéit au mouvement que lui imprime le tube *t*, et indique par sa marche sur le cadran *c* la pression de la vapeur qui existe dans l'intérieur du tube. Le cadran *c* est fixé par trois vis à la boîte M qui renferme l'appareil; il est protégé en avant par le verre *v*, enchâssé dans une monture en cuivre *am*. Les degrés du cadran *c* marquent les atmosphères et les quarts d'atmosphère. La boîte M est en fonte; elle est fermée par derrière par une plaque en zinc fixée par trois vis; trois oreilles *o*, *o*, *o* servent à accrocher l'appareil. Il est facile de comprendre que toute pression exercée à l'intérieur du tube roulé en hélice, et dont les parois sont flexibles, tend à le dérouler; et réciproquement que, la pression diminuant, le tube revient sur lui-même par l'effet de l'élasticité. On gradue le cadran en faisant communiquer l'appareil avec un réservoir contenant de l'air comprimé et en marquant, aux points où l'aiguille s'arrête, les tensions données par un *manomètre* à air libre, en communication avec le même réservoir. L'augmentation du nombre des spires augmente la sensibilité, mais l'élasticité du métal se perd à la longue. Le même constructeur exécute pour bateaux des *manomètres* dans lesquels il a cherché à éviter l'influence des oscillations, des mouvements brusques ou de roulis du navire; il a établi des *manomètres* vérificateurs, gradués jusqu'à 18 atmosphères, et appelés *manomètres* étalons, qu'on emploie avec avantage pour les épreuves des chaudières à vapeur; ils remédient à l'incertitude presque inévitable des résultats fournis par les soupapes, qui laissent souvent échapper l'eau bien avant que la pression ait atteint son degré maximum. Cet ingénieur a encore construit des *manomètres* de son système indiquant des pressions s'élevant à 200 et 300 atmosphères, et qui trouvent leur emploi dans les expériences de solidification des gaz. Les avantages que présentent ces instruments sont : 1° la faculté de lire les degrés de la pression sur un cadran; 2° la propriété de mesurer des espaces égaux par des différences égales de pression; 3° leur prix peu élevé, comparativement à la plupart des autres instruments. soit 50 francs pour les *manomètres* ordinaires et 60 francs pour les étalons; 4° leur faible volume, qui permet de les placer partout avec la plus grande facilité, et de les transporter tout montés sans crainte d'accident.

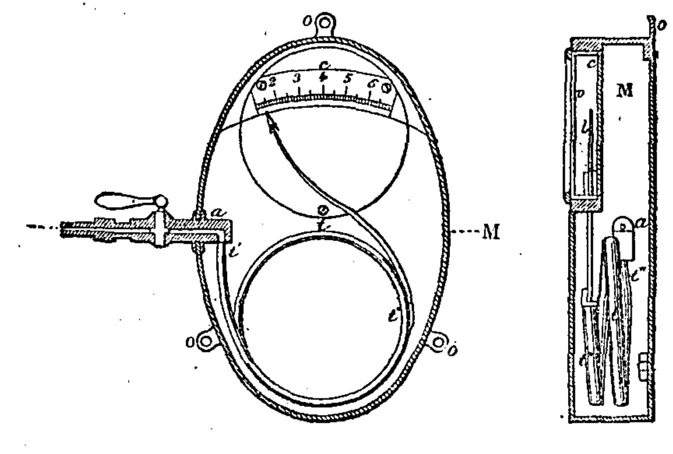

Fig. 4.

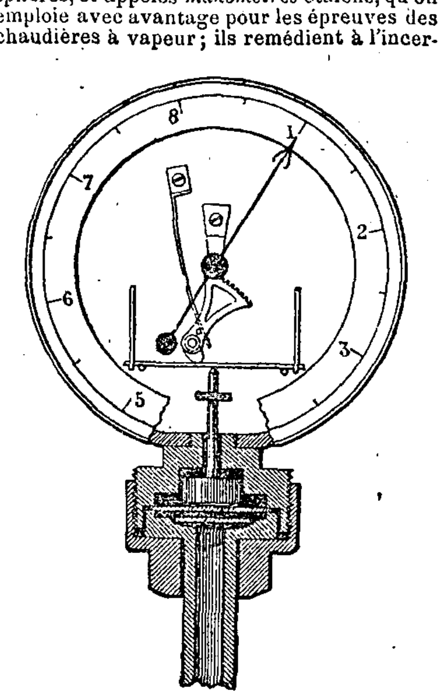

Fig. 5.

— *Manomètres à ressorts.* Ces instruments consistent généralement en un piston plein mobile dans un cylindre en communication avec la chaudière; ce piston agit sur un ressort, tantôt plat, comme dans le *manomètre* à ressort Desbordes, tantôt à boudins, comme dans plusieurs autres. Dans le *manomètre* de Desbordes (fig. 5), la vapeur agit directement sur une plaque qui presse une rondelle en caoutchouc, destinée à boucher hermétiquement le tuyau. Cette rondelle frotte elle-même contre un piston dont la tige bute contre le milieu d'une lame qui, par le moyen d'un tuteur denté, fait tourner un pignon, sur lequel est fixée l'aiguille indicatrice.

MANOMÉTRIE s. m. (ma-no-mé-trî — rad. *manomètre*). Physiq. Art de mesurer les tensions des vapeurs et des gaz.

MANOMÉTRIQUE adj. (ma-no-mé-tri-ke — rad. *manométrie*). Physiq. Qui a rapport à la manométrie : *Procédés* MANOMÉTRIQUES.

MANON s. m. (ma-non). Zooph. Genre de polypiers spongiaires, ayant pour type l'éponge oculée de Lamarck, et comprenant des éponges non tubuleuses, dont la masse est lacuneuse, réticulée à la surface et pourvue d'oscules bien distincts : *On a décrit comme appartenant au genre* MANON *plusieurs spongiaires fossiles de la craie et des terrains plus anciens.* (Dujardin.)

Manon Lescaut, célèbre roman de l'abbé Prévost, son chef-d'œuvre (1735). L'aimable chevalier Des Grieux et la séduisante Manon se rencontrent par hasard, s'éprennent d'une vive passion l'un pour l'autre, et abandonnent leur famille pour fuir ensemble, sans se douter qu'il y ait autre chose que l'amour. Tombés bientôt dans la misère, l'une prend le parti de faire commerce de ses attraits, tandis que l'autre apprend à friponner au jeu. Comment ces deux personnages inspirent-ils un intérêt si vif, porté à la fin au plus haut degré? C'est qu'il y a de la passion et de la vérité; c'est que cette femme, toujours fidèle au chevalier Des Grieux, même en le trahissant, qui n'aime rien tant que lui, qui mêle un si grand charme à ses infidélités, dont l'imagination voluptueuse, les grâces, la gaieté ont pris un si grand charme sur son amant, qu'une telle femme est un personnage aussi séduisant dans la peinture que dans la réalité; c'est que l'enchantement qui l'environne, sous le pinceau de l'écrivain, ne la quitte jamais, pas même dans la charrette qui la transporte à l'hôpital. Et qu'arrive-t-il à la fin? Que cette femme si aimable, jusque dans ses égarements, devient ensuite admirable par sa constance et sa tendresse; que les erreurs d'une imagination ardente font place aux vertus d'une âme sensible; qu'après avoir été une maîtresse adorable, elle devient une amante héroïque; que cette femme si délicate, si amollie par l'habitude du plaisir, préfère la pauvreté à une riche alliance, consent à fuir dans un désert avec celui qu'elle aime plutôt que de s'en séparer, et trouve enfin la mort auprès de lui. On éprouve rarement un attendrissement aussi douloureux qu'au dénoûment de cet ouvrage.

Des censeurs sévères ont accusé l'auteur d'avoir voulu réhabiliter et presque déifier le vice. Le bon abbé Prévost n'a jamais eu cette intention dans aucun de ses ouvrages; et même, pour ce qui regarde *Manon Lescaut*, il a cru, dans sa simplicité, avoir fait un ouvrage très-utile aux mœurs. « Je me suis proposé, dit-il, d'offrir au lecteur un exemple terrible de la force des passions. J'ai voulu peindre un jeune aveugle qui refuse d'être heureux pour se précipiter volontairement dans les dernières infortunes; qui, avec toutes les qualités dont se forme le plus brillant mérite, préfère par choix une vie obscure et vagabonde à tous les avantages de la fortune et de la nature; qui prévoit les malheurs sans vouloir les éviter; qui les sent et qui en est accablé sans profiter des remèdes qu'on lui offre sans cesse et qui peuvent à tous moments les finir; enfin un caractère ambigu, un mélange de vertus et de vices, un contraste perpétuel de bons sentiments et d'actions mauvaises. Tel est le fond du tableau que j'ai présenté. Les personnes de bon sens ne regarderont point un ouvrage de cette nature comme un travail inutile. Outre le plaisir d'une lecture agréable, on y trouvera peu d'événements qui ne puissent servir à l'instruction des mœurs; et c'est rendre, à mon avis, un service considérable au public, que de l'instruire en l'amusant. »

Ce que ce livre a d'étonnant, c'est la vie réelle dont sont doués tous les personnages; on croirait entendre une confession. L'auteur n'analyse ni ne décrit; en quelques lignes rapides il dessine un caractère, une situation, et le trait reste ineffaçable. Non-seulement Des Grieux et Manon sont des types qui resteront, que chacun connaît, et avec lesquels on croit avoir vécu, tant ils nous sont familiers, mais le vieux financier G... lui-même, pour qui Manon quitte son cher chevalier, et qui lui aussi l'aime, malgré les tours qu'elle lui joue, est bien vrai et bien réel, et il n'est pas jusqu'à l'ennuyeux Tiberge, l'homme de bon conseil, insupportable par ses bons conseils mêmes, qui ne soit également réussi. Entre tous, c'est encore Manon qui a fait le plus rêver les poëtes : Alfred de Musset lui a adressé ces beaux vers si connus :

Manon, sphinx étonnant, véritable sirène,
Cœur trois fois féminin, Cléopâtre en paniers, [Hélène
Quoi qu'on dise ou qu'on fasse, et bien qu'à Sainte-
On ait trouvé ton livre écrit pour des portiers,
Tu n'en es pas moins vraie, infâme, et Cléomène
N'est pas digne, à mon sens, de te baiser les pieds.
Tu m'amuses autant que Tiberge m'ennuie.
Comme je crois en toi, que je t'aime et te hais!
Quelle perversité, quelle ardeur inouïe
Pour l'amour et pour l'or! Comme toute la vie
Est dans tes moindres mots! Ah! folle que tu es,
Comme je t'aimerais demain, si tu vivais!

« Il est, dit M. Paul de Saint-Victor, des livres licencieux qu'on admire malgré leurs souillures, en regrettant de ne pouvoir laver leurs pages entachées. *Manon Lescaut* offre l'étonnante exception d'un roman qui plaît par sa corruption même, et dont pour rien au monde on ne voudrait réhabiliter l'héroïne. Moins coupable et moins immorale, Manon ne serait plus elle. Sa petite tache de boue sied comme une mouche à sa tête folâtre. C'est le signe auquel la reconnaissent ses amants. Il n'y a pas deux mots pour définir cette lâche et adorable créature; c'est une « fille » dans toute l'indécence du mot. Elle appartient à cette race de femmes déchues de naissance, pour lesquelles semblent avoir été inventées les grilles des couvents et les jalousies des harems. Elle n'est que faiblesse, fragilité, puérilité lascive et frivole... Que de flamme il a fallu pour purifier ces souillures! Aussi ce petit livre a la fièvre; il brûle, il palpite; c'est la « furie française » portée dans les transports et dans les égarements de l'amour. « Je m'avançai vers la maîtresse de » mon cœur, » dit Des Grieux, lorsqu'il voit Manon pour la première fois; et il se jette dans ses bras, la tête la première; et de cette étreinte aussi fatale qu'un phénomène d'attraction, ni la trahison, ni le malheur, ni la honte ne pourront jamais l'arracher. De sa première à sa dernière page, le récit garde le ton, l'exaltation, l'entraînante démarche d'un dithyrambe... Lorsque l'amour atteint ce paroxysme, il inspire je ne sais quelle respectueuse compassion, comme la folie, comme le haut mal, comme ces maladies mystérieuses qui semblent venir d'une main surnaturelle s'abattant sur l'argile humaine. De là vient l'irrésistible sympathie qui vous saisit à la lecture de ce livre étrange; de là coulent les larmes brûlantes dont les yeux les plus purs ont baigné ses pages... »

Les noms de Manon Lescaut et de Des Grieux reviennent souvent sous la plume des écrivains, par allusion aux deux caractères développés dans le roman :

« Le procédé que Mérimée aime n'est nulle part peut-être plus apparent que dans la jolie nouvelle de *Carmen*, cette bohémienne espagnole, qui mène à mal don José, l'honnête Basque, qui en fait un bandit de brave soldat qu'il était, et qui le fait finir par la potence. Cette Carmen n'est autre chose qu'une *Manon Lescaut* d'un plus haut goût, qui débauche son *chevalier Des Grieux*, également séduit et faible, bien que d'une tout autre trempe. »

SAINTE-BEUVE.

« Dès ce moment, Eugène a beau faire et se croire heureux, il est bien clair que sa *Manon*, même quand elle l'aimerait autant que l'autre *Manon* faisait pour *Des Grieux*, ne lui sera pas plus fidèle. Mais Eugène l'ignore, et il paraît être de ceux qui, pour peu qu'ils aient le présent, ne se soucient guère de l'éternité.

SAINTE-BEUVE.

Manon Lescaut, ballet-pantomime en trois actes, de Scribe et Aumer, musique d'Halévy (Grand Opéra, 3 mai 1830). L'ensemble du scénario ne manquait pas d'originalité. Le *Triomphe de l'Amour*, bouffonnerie chorégraphique placée au second tableau, présentait une bonne parodie de la danse de l'ancien régime. Le décor représentait la salle et le théâtre de l'Opéra. Les costumes ajoutaient à l'effet rétrospectif, et produisaient une illusion complète. Il y avait encore un excellent tableau au dernier acte : la catastrophe finale, et la mort de Manon dans les sables de la Louisiane contrastaient dramatiquement avec les splendeurs du début. Le succès de ce ballet ne fut pourtant qu'éphémère.

Manon Lescaut, opéra-comique en trois actes et cinq tableaux, paroles de Scribe, musique d'Auber (théâtre de l'Opéra-Comique, 23 février 1856). Le roman de l'abbé Prévost a fourni les principaux épisodes de la pièce. M. Scribe a déployé une grande habileté à déguiser le fond de l'intrigue; mais décidément cette histoire a des chapitres trop scabreux pour plaire sur une scène lyrique Ce marquis d'Hérigny, qui se sert d'un soldat de son régiment pour suivre à la piste une jeune ouvrière de la rue de la Ferronnerie à la rue Saint-Jacques, porte assez mal ses épaulettes de colonel. La réunion au *Cadran bleu*, la conduite du soldat Lescaut, qui perd au pharaon l'argent donné à sa cousine par le chevalier Des Grieux; Manon chantant comme une mendiante la *Bourbonnaise* pour payer la dépense de la guinguette, tout cela est trivial. Le second acte se passe à l'hôtel d'Hérigny; mais la scène du pavillon, dans laquelle Manon fait servir à souper à son amant par les gens du marquis dont elle a accepté les offres, n'est guère admissible. Quant au dernier acte, qui transporte le spectateur dans la Louisiane, il devait offrir une suite de péripéties plus invraisemblables les unes que les autres pour ramener sur la scène les personnages, et les rendre témoins de la mort de la pauvre Manon. Dans un roman, l'auteur a plusieurs centaines de pages pour développer l'action et préparer le lecteur aux situations les plus inattendues. Dans une pièce, et surtout dans une œuvre lyrique, où la marche des événements est suspendue par l'exécution des morceaux de musique, il faut être sobre, clair, concis, rapide. Scribe a donc fait une tentative malheureuse. Si nous passons à la musique, nous ne pouvons que regretter que tant de talent, de grâce, d'habileté aient été dépensés d'une manière éphémère et avec une telle prodigalité sur un sujet ingrat. L'ouverture est ravissante. Au premier acte, nous rappellerons le duo de Manon et de Marguerite; l'allégro lancé avec hardiesse par Mme Cabel : les *Dames de Versailles*, et la *Bourbonnaise*, chantée par Manon avec accompagnement de guitare. Les couplets du marquis, au second acte, ont l'élégance que le caractère du personnage comporte. Les idées musicales semées au commencement du troisième acte ont un caractère original; la danse nègre, la chanson créole, le quatuor *sotto voce* offrent des effets *sui generis* dont on ne trouve pas les équivalents dans les autres ouvrages d'Auber. La dernière scène, consacrée à la mort de Manon et au désespoir de Des Grieux, a fourni au maître l'occasion d'écrire une sorte de symphonie dramatique fort expressive.

COUPLETS DU MARQUIS.

1er COUPLET.

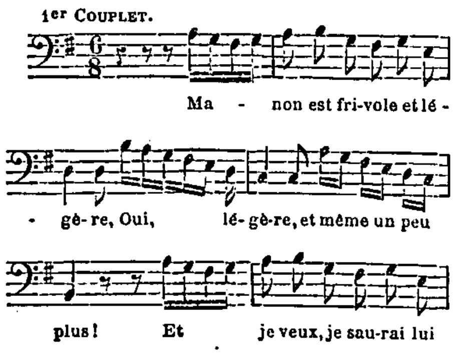
Ma - non est fri-vole et lé -
- gè-re, Oui, lé-gè-re, et même un peu
plus! Et je veux, je sau-rai lui
plai-re, De par l'a - mour ou par Plu -
- tus! C'est fan - tai - si - e plus

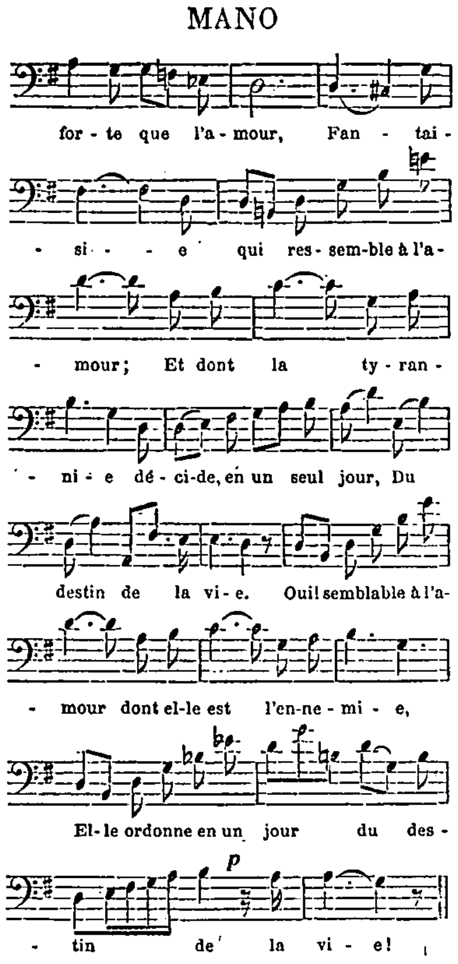
for - te que l'a - mour, Fan - tai -
- si - - e qui res - sem-ble à l'a -
- mour; Et dont la ty - ran -
- ni - e dé - ci-de, en un seul jour, Du
destin de la vi - e. Oui! semblable à l'a-
- mour dont el-le est l'en-ne - mi - e,
El-le ordonne en un jour du des -
p
- tin de la vi - e!

DEUXIÈME COUPLET.

Manon! Manon, mon adorée,
Je brave tout pour tes beaux yeux!
Fût-ce d'une chaîne dorée,
L'amour nous unira tous deux.
C'est fantaisie plus forte que l'amour, etc.

STROPHES DU FINALE DE MANON LESCAUT.

1re STROPHE. *Andante.*

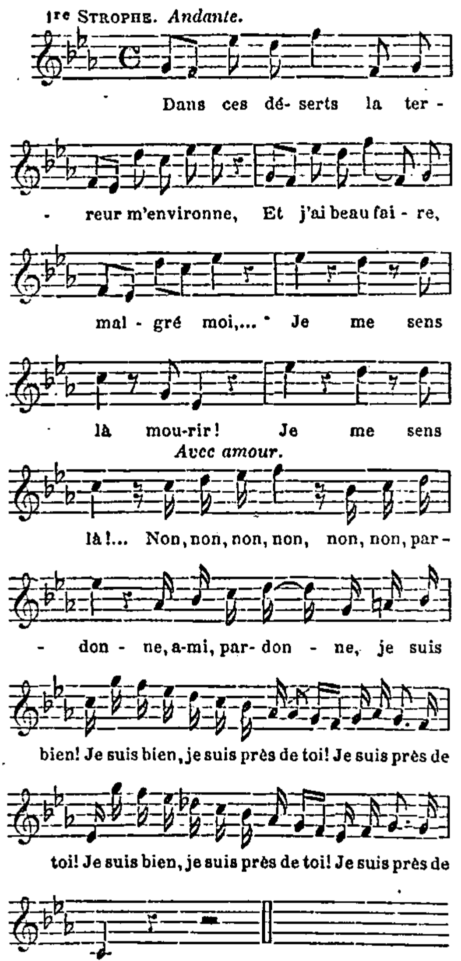
Dans ces dé- serts la ter -
- reur m'environne, Et j'ai beau fai - re,
mal - gré moi,... Je me sens
là mou-rir! Je me sens
Avec amour.
là!... Non, non, non, non, non, non, par -
- don - ne, a-mi, par- don - ne, je suis
bien! Je suis bien, je suis près de toi! Je suis près de
toi! Je suis bien, je suis près de toi! Je suis près de
toi!

DEUXIÈME STROPHE.

Le ciel de feu, qui sur nos fronts rayonne,
M'anéantit... Malgré moi...
Je me sens là mourir... Je me sens là!..
Non, non, non, non, non, non, pardonne, etc.

MANONCOURT (SONNINI DE), voyageur et naturaliste français. V. SONNINI.

MANOOVOA s. m. (ma-nou-vo-a). Ornith. Genre d'oiseaux se rattachant au groupe des paille-en-queue.

MANOPE s. m. (ma-no-pe — du gr *manos*, mince; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, renfermant quelques espèces originaires de la Colombie.

MANOPPELLO, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district et à 20 kilom. S.-O. de Chieti, près de la rive droite de la Pescara, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale; 4,071 hab.

MANOQUE s. f. (ma-no-ke). Comm. Petite botte de feuilles de tabac séchées, triées et réunies par leurs pétioles.

— Mar. Petite pièce de ligne, de 30 à 60 brasses, ployée comme un écheveau et liée au milieu : *Chacun d'eux portait trois petites* MANOQUES *de merlin, au bout desquelles était attaché un hameçon à morue, dont la barbe avait été enlevée à la lime.* (Defauconpret.)

MANORHINE s. f. (ma-no-ri-ne — du gr. *manos*, mince; *rhin*, nez). Ornith. Genre d'oiseaux, comprenant une seule espèce de la Nouvelle-Hollande, placé par quelques naturalistes à côté des martins, par d'autres à côté des philédons.

— **Encycl.** Ce genre renferme six espèces, de l'Australie. Ces oiseaux, qui portent aussi le nom de *myzantes*, restent le plus souvent sur les arbres; quand ils descendent à terre, c'est pour prendre des insectes, surtout des sauterelles. Leur vol est léger, et ils sont peu farouches. On peut en tuer plusieurs sur le même arbre, sans que ceux qui sont au voisinage songent à s'envoler. Pendant le jour, ils restent isolés, perchés sur quelque rameau desséché, et font entendre un petit cri que leurs voisins répètent. On a trouvé dans leur estomac des insectes mêlés à des débris de fleurs d'eucalyptus et de diverses espèces de wattels. Leur nid est situé le plus souvent à l'enfourchure de quelque branche horizontale, et presque toujours exposé aux rayons du soleil, ainsi qu'à la pluie. Ces nids ont un volume assez considérable, mais ils sont mal construits. Ceux que J. Verreaux a pu observer étaient composés de débris de feuilles de casuarina et de petites bûchettes; ils étaient garnis intérieurement de quelques plumes ou de débris d'écorces molles de métrosidéron. La principale espèce est le *manorhine* chanteur. Cet oiseau a le front blanc, le dessus de la face et une partie des joues d'un gris argenté. Derrière les joues est une partie noire à reflet d'argent. La partie supérieure de la tête est d'un noir pur. Le derrière et le devant du cou, ainsi que la poitrine, sont d'un gris blanc, avec des raies transversales d'un gris plus ou moins foncé. Le dos est d'un gris plus foncé; cette teinte va en s'assombrissant graduellement jusque sur le croupion et les couvertures supérieures de la queue. Sur le dos, on remarque encore des raies gris pâle, avec une légère teinte olivâtre au centre. Les ailes et la queue sont grises. L'abdomen et les couvertures inférieures sont d'un blanc pur. Le bec est d'un beau jaune, ainsi qu'un petit espace nu qui se trouve derrière les yeux. Les tarses sont d'un brun clair ou couleur de chair. Les ailes sont grandes; la queue, arrondie, est assez longue, et composée de douze rectrices. La longueur totale est de 0m,26.

MANOSCOPE s. m. (ma-no-sko-pe — du gr. *manos*, peu dense; *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument destiné à indiquer les variations de la densité de l'air atmosphérique.

MANOSQUE, en latin *Manuesca*, ville de France (Basses-Alpes), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. S. de Forcalquier, sur la rive droite de la Durance; pop. aggl., 4,863 hab. — pop. tot., 6,124 hab. Tribunal de commerce. Tannerie, filatures de cocons; fabriques de chapeaux; mégisseries, distilleries, tuileries. Commerce de draps, soies, cuirs. Aux environs, carrières de gypse et de pierre à chaux; mines de lignite.

Cette petite ville, située dans une plaine fertile, plantée d'oliviers, de noyers, de vignes et de mûriers, conserve encore quelques débris des anciennes fortifications qui la protégeaient autrefois. Les principaux édifices de Manosque sont : l'église Saint-Sauveur, dont le clocher a été classé parmi les monuments historiques, et qui offre encore des débris d'une église détruite au xe siècle par les Sarrasins; l'église Notre-Dame; la tour de l'Horloge; l'hôtel de ville; les portes de Soubeiran et de la Saunerie; une haute tour carrée sur laquelle on allumait des feux télégraphiques, et les restes des anciens remparts.

L'origine de Manosque est fort ancienne. Pillée par les Sarrasins au xe siècle, elle dut plus tard son importance à un château que les comtes de Forcalquier y firent bâtir. François Ier résida quelques jours à Manosque, et la tradition raconte que la fille du consul, jeune personne d'une beauté merveilleuse, n'hésita pas à noircir et à boursoufler sa figure sur un réchaud pour échapper aux sollicitations du roi de France.

MANOTE s. f. (ma-no-te — dimin. du lat. *manus*, main). Bot. Nom vulgaire de la clavaire.

MANOU, nom donné dans l'Inde à plusieurs personnages fabuleux. Suivant la plus ancienne des traditions relatives au déluge, celle qui s'est le mieux maintenue chez plusieurs peuples de la race aryenne, *Manou* ou *Manu*, le rénovateur de la race humaine détruite, était d'origine divine. Son nom veut dire l'*homme par excellence*, l'*être intelligent*, le *penseur*, de la racine *man*, penser. Le mot s'est appliqué à l'homme en général avant de devenir le nom d'un personnage mythique. Ce *Manu* ou *Manou* s'est modifié et multiplié plus tard sous diverses formes dans la mythologie indienne. Déjà le *Rig-Véda* en distingue plusieurs, et dans la suite on en a compté jusqu'à sept, dont chacun préside à un *manwatara*, ou période du monde. Le principal et le seul qui doive nous occuper avec Pictet, qui nous fournit de curieux rapprochements sur ce personnage, est le Manou surnommé *Vâivasvata* dans les légendes védiques, les épopées et les *Purânas*.

Le *Rig-Véda* en parle plus d'une fois comme du père des hommes; qui sont appelés *Manôr apatya* (la descendance de Manou), et lui-même y reçoit le titre de père par excellence, *Manushpitar*. Il a donné aux humains la prospérité et le salut, et il leur a indiqué de bienfaisants remèdes. Le premier, il a sacrifié aux dieux, et son sacrifice est devenu le prototype de tous ceux des générations futures. Son surnom, *Vâivasvata*, signifie fils de *Vivasvat*, c'est-à-dire du soleil, et il est le frère de *Yama*, le dieu de la mort.

Pictet signale la remarquable coïncidence de cette tradition indienne avec celle des anciens Germains, qui, d'après Tacite, se disaient descendus de *Mannus*, fils de Tuisco ou Tuisto, dieu issu de la Terre. La forme *Mannus*, où le *n* est redoublé, s'explique, suivant Kühn, par un thème plus ancien, *Manvus* pour *Manvas*, affaibli lui-même de *Manvat* et *Manvant*.

Pictet trouve, en Grèce, dans le personnage mythique de *Minos*, un autre représentant du *Manus* indien, mais considérablement modifié par les traditions helléniques. Il ne s'agit plus ici du premier homme à partir du déluge, mais d'un roi semi-fabuleux des anciens âges, fils de Jupiter, qui régnait sur l'île de Crète et qui donna le premier de sages lois aux Hellènes. A ces divers égards, et sauf la localisation des légendes, il rappelle certainement le *Manus* roi et législateur indien. Cela ne suffirait pas toutefois à justifier un rapprochement si Minos, comme juge des morts, ne touchait par d'autres points aux traditions indo-irâniennes. Chez les Indiens, c'est Yama qui règne sur les morts, tandis que son corrélatif irânien *Yima Kshaêta*, fils de *Vivanghvat*, le *Vivasvat* indien, le *Djemshid* des Persans, est, comme Manou, le premier roi législateur et ordonnateur de la société humaine. Les rôles se sont ainsi intervertis de plusieurs manières entre les deux frères *Manou* et *Yama*, ce qui s'explique par leur identité primitive, que Roth a suffisamment établie. Tous deux représentent le premier homme; car il est dit de Yama que, le premier, il a passé par la mort pour entrer au royaume des mânes. Minos aussi ne devint juge aux enfers qu'après sa mort, et il partage cet office avec Rhadamante, le véritable Yama. Il réunit ainsi dans sa personne les traits propres à ce dernier, et ceux du *Manou* et du *Yama*, roi et législateur.

Kühn signale d'autres points plus spéciaux de rapprochement entre Minos et Manou. C'est par le sacrifice que Manou obtint la nombreuse descendance sur laquelle il règne; c'est par le sacrifice aussi que Minos arrive au pouvoir royal. Si ce dernier avait le Minotaure, le taureau de Minos, auquel on sacrifiait des jeunes gens d'un peuple ennemi, Manou possédait également un taureau dont la voix faisait périr les Asuras et les Rakshasas, c'est-à-dire les races barbares ennemies des Aryas.

A côté de Minos, Kühn trouve encore un représentant grec de Manou dans *Minyas*, le père et premier roi des *Minyens*, antique race répandue sur plusieurs points de la Grèce, et qui prit une grande part à l'expédition des Argonautes.

A qui appartient le recueil de lois attribué à Manou? Il serait impossible de le dire; mais on peut affirmer que cette compilation n'est pas l'œuvre d'une seule main.

« Le caractère dominant de cette première constitution orientale, a dit Edgar Quinet dans le *Génie des religions*, est d'avoir été octroyée par Dieu même. La loi est d'institution divine; elle a été révélée comme celle du Sinaï. » En effet, le premier livre des lois de Manou, qui contient une Genèse en bien des points analogue à la Genèse hébraïque, ce qui semblerait confirmer cette opinion encore très-incertaine, qu'à une époque très-reculée les Hébreux étaient confondus dans la race aryenne; ce premier livre, disons-nous, après avoir raconté la création de l'univers, raconte la succession de plusieurs Manou. Le premier de tous est le Manou *swayambouva*, c'est-à-dire issu de l'être existant par lui-même, dont descendent six autres Manou, dont chacun a crée une race de créatures et gouverné le monde pendant une période (*antara*). Or, l'âge d'un Manou est l'âge des dieux répété onze fois, et chaque dieu vit 32,000 ans. On voit que les traditions indoues prêtent à la création de l'univers et à son développement une durée immense, qui se trouve d'accord avec les données de la science moderne; et on remarquera également ce nombre de six Manou ou de six époques, qui rappelle les six jours de la création génésique. D'ailleurs le monde, selon les Indous, se dissolvant et se recréant à des époques alternatives, les périodes des Manou sont innombrables, ainsi que ses distinctions et ses reproductions. Les Manou ont tout créé, même les dieux. Nous sommes actuellement sous le règne du septième Manou.

Les lois dont le recueil porte le nom de Manou passent pour avoir été dictées par le premier Manou, le premier né des êtres, à des Maharchis ou grands *rishio;* ce qui donne au *Manava-dhamra-sastra*, titre sanscrit des lois de Manou, une antiquité plus que respectable. Avant que la critique fût sérieusement fondée sur ces objets, on attribuait aux lois de Manou une antiquité remontant à treize ou quatorze siècles avant notre ère. Il est probable, en effet, qu'à cette époque les éléments de ce code existaient dans l'Inde. Selon la tradition indoue elle-même, il y aurait eu plusieurs rédactions du *Manava-dhamra-sastra*. La première n'aurait pas compris moins de 100,000 *slokas* ou distiques (car les lois de Manou sont en vers). Une deuxième rédaction l'aurait réduite à 12,000 vers, qui seraient enfin tombés à 4,000 dans une troisième rédaction. Tout en faisant la part de l'exagération familière aux Indous, on peut croire que cette tradition exprime une vérité, qui se trouve corroborée par des commentateurs qui, à côté des lois de Manou, citent, en effet, un *Vridha-Manou* et un *Bridha-Manou*. La question pendante est de savoir à quelle époque approximative on peut fixer la notation du texte actuel.

Le savant M. Weber, dans son *Histoire de la littérature indienne*, cours professé à l'université de Berlin et traduit en français par M. Sadons (1859), pense qu'il faut reculer cette notation jusqu'à des temps postérieurs au bouddhisme, et il faut avouer qu'il fonde son opinion sur des raisons assez puissantes. Le danger qu'ont fait courir au brahmanisme et au régime des castes les opinions égalitaires des bouddhistes auront déterminé les brahmanes à édicter ce code, qui, en plusieurs endroits, manifeste la préoccupation de rendre ceux-ci inviolables par une déification réelle, qui ne peut appartenir à l'époque védique. Il est vrai que, dans le *Manava-dhamra-sastra*, l'autorité du brahmane est exaltée au delà de toutes les bornes. Au brahmane appartiennent l'accomplissement du sacrifice, la direction du sacrifice et le droit de donner et de recevoir. Instruit ou ignorant, le brahmane est une divinité puissante... L'univers est au pouvoir des dieux; les dieux sont au pouvoir des *mantras* (prières); les *mantras* sont au pouvoir des brahmanes.

Parmi les hommes déclarés impurs dans la loi de Manou, on voit le peuple des Vaidehas, qu'un ouvrage ancien, le *Satapatza-Brahmana*, donne au contraire pour les principaux représentants du brahmanisme; il en faut dire autant des Litchavis, en qui Lassen a reconnu les Nittchivis. Or, la déchéance de ces deux peuples viendrait, selon M. Weber, de ce fait qu'ils sont désignés dans les écrits bouddhiques comme ayant exercé une grande influence sur le progrès du bouddhisme; ce qui nous amènerait à cette conclusion que le texte actuel des lois de Manou est de beaucoup postérieur au *Satapatza-Brahmana*. M. Weber ajoute qu'il croit à ce sujet le témoignage de Mégasthène, qui voyageait dans l'Inde vers l'an 295 av. J.-C., et qui rapporte que de son temps les Indous rendaient justice *upo mnêmês* (de mémoire), c'est-à-dire sans code écrit. Mais il faut dire que cette opinion de M. Weber rencontre des adversaires très-sérieux dans certains indianistes, qui voient dans le mot *mnêmês* la transcription inexacte du mot sanscrit *smriti*, qui veut dire transmission, tradition. Le texte actuel ne paraît pas à M. Weber avoir existé du temps où furent composées les parties même les plus modernes du *Mahâbhârata*, bien que Manou s'y trouve souvent cité, et d'une manière assez positive comme dans le *Bhâgavat-geeta;* ce qui n'empêche point qu'il reconnaisse dans le *Manava-dhamra-sastra*, le plus ancien, au moins par son contenu, de tous les recueils de lois, qui s'élèvent dans l'Inde au nombre de quatre-vingts.

Le mythe de la création, qui remplit le premier livre de Manou, se retrouve tout entier dans le cinquième livre des *Chandogyonishad*, ou *Oupanischad de Chandôgya*, qui comprend les huit derniers *adhyayas* du *Brahmana du sama-vêda*, et on y retrouve aussi un grand nombre des prescriptions de Manou et la théorie de la métempsycose. En somme, en cette question comme en beaucoup d'autres, l'absence, ou plutôt la confusion de la chronologie et de l'histoire indienne, réduit tous les systèmes historiques à de simples probabilités.

Le livre de Manou comprend trois parties, mais qui y sont mêlées et confondues : 1° la vie domestique ou civile; 2° l'administration de la justice; 3° la purification et l'expiation. Ces trois sortes de matières, confuses chez Manou, sont coordonnées et traitées en trois livres distincts dans le code de *Yâjnavalkya*, qui fut rédigé entre le IIe et le VIe siècle de notre ère, de même que le code de Manou fut rédigé, dans son texte actuel probablement, vers le Ier siècle avant notre ère. Nous ne jetterons qu'un coup d'œil très-rapide sur le contenu du *Manava-dhamra-sastra*. Les livres bibliques, auxquels on reproche tant de profusion dans leurs recommandations rituelles, n'approchent point en ceci du code indou. Chaque action de l'homme y est soumise à une formalité, excepté la vie du soudra, qui ne vaut pas que le législateur s'en occupe. On y trouve délimités, avec une minutie étrange, les privilèges, les droits, les devoirs et jusqu'aux vêtements de chaque caste. Le deuxième livre contient plusieurs versets où sont longuement enseignées au jeune brahmane les différentes manières de saluer les personnes, selon leur sexe, leur caste, les heures et les autres circonstances. La femme, quoique regardée comme la perdition de l'homme, y est traitée avec une véritable vénération. Une mère y est dite mille fois plus vénérable qu'un père. « Avant la section du cordon ombilical, on fait goûter à l'enfant mâle du beurre clarifié, du miel et de l'or. Il faut lui donner un nom dix ou douze jours après sa naissance, dans un jour lunaire propice, sous une étoile heureuse. Que le nom d'un brahmane exprime la faveur propice; celui d'un *kchatriya* (guerrier) la puissance; celui d'un *vaisya* (industriel) la richesse; celui d'un *soudra* l'abjection. » Ainsi, jusque par son nom même, chacun se trouve rigoureusement emprisonné dans sa caste, sans espérance d'en pouvoir sortir; et le législateur appuie encore sur cette fatalité : « Le nom d'un brahmane, par son second mot, doit exprimer la félicité; celui d'un guerrier, la protection; celui d'un marchand, la libéralité; celui d'un soudra, la dépendance. Que le nom de la femme soit facile à prononcer, doux, clair, agréable, propice, qu'il se termine par une voyelle longue et ressemble à une bénédiction. »

Le code de Manou explique par des différences d'origine les distinctions des castes : « Pour la conservation de cette création entière, l'Etre souverainement glorieux assigna des occupations différentes à ceux qu'il avait produits de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied. Il donna aux brahmanes l'étude et l'enseignement des *Védas*, l'accomplissement des sacrifices, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir. Il imposa pour devoir aux kchattriyas de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les livres sacrés et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens. Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre sont les fonctions assignées aux vaisyas. Mais le souverain Maître n'assigna au soudra qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes sans déprécier leur mérite. »

La polygamie, qui paraît n'avoir été acceptée dans l'Inde que depuis les invasions mahométanes, est tolérée dans les lois de Manou, mais mise de beaucoup au-dessous de la monogamie : « Celui-là seul est un homme parfait qui se compose de *sa femme*, de lui-même et de son fils. »

Manou condamne l'adultère très-sévèrement. La femme adultère, dans la première caste, doit être dévorée par les chiens, et son complice brûlé sur un lit de fer chauffé au rouge. Cependant Manou autorise une femme qui n'a pas d'enfants avec son mari à cohabiter avec un autre homme, jusqu'à ce qu'elle en ait un ou plusieurs enfants, et l'enfant né de la sorte s'appelle *rshétradja* (né dans le champ du mari); car c'est pour un Indou un grand déshonneur, et même un crime, de mourir sans postérité mâle : « L'homme qui s'est retiré du monde avant d'avoir engendré un fils va dans le séjour infernal. » — « Par un fils, un homme gagne les mondes célestes; par le fils d'un fils il obtient l'immortalité; par le fils d'un petit-fils il s'élève au séjour du soleil. »

Le code de Manou n'admet point ce que nous appelons la séduction : « L'homme qui jouit d'une jeune fille parce qu'elle y consent, et s'il est de la même caste qu'elle, ne mérite pas de châtiment. » La nourriture est sévèrement réglée pour les brahmanes.

Le *Manava-dhamra-sastra* n'est pas un code dans le sens absolu du mot, il ne peut être assimilé qu'à la Bible et à l'*Avesta*. Les prescriptions sur les divers sujets, tant civils que religieux, n'occupent guère que dix livres, compris entre le mythe de la création du monde exposé dans le premier livre, et le douzième livre, qui contient la description de la beatitude éternelle, récompense de ceux qui accomplissent la loi. Le *Manava-dhamra-sastra* compte environ 5,000 vers. Il a été d'abord traduit par Jones en 1794; Hüttner l'a traduit de l'anglais en 1797. Le texte a été publié trois fois : la première en 1813, à Calcutta; la seconde en 1818, avec les célèbres commentaires de Roullouka-bhatta, et la troisième à Londres, par M. Haughton, avec la traduction de William Jones. En France, il a été traduit par Loiseleur-Delongchamps (1833, 2 vol.), et cette traduction a été reproduite dans les *Livres sacrés* de l'Orient, par Guillaume Pauthier.

On consultera avec fruit sur les *Lois de Manou* les ouvrages de Chézy et de Colebrooke, bien que la science ait aujourd'hui détruit quelques hypothèses de ces deux célèbres indianistes.

MANOUF s. m. (ma-nouff). Comm. Sorte de lin qui vient du Levant.

MANOUL ou **MANUL** s. m. (ma-noul). Mamm. Espèce de chat de la Tartarie.

— **Encycl.** Le *manoul* ou *manul* est un mammifère carnassier du genre chat; cette espèce n'est pas admise par tous les auteurs; la plupart d'entre eux en ont fait une simple variété du lynx, dont elle a en effet toute l'apparence extérieure. Toutefois, le célèbre naturaliste Pallas, qui a été à même de l'étudier de près, lui assigne des caractères suffisants pour en faire une espèce distincte. Le *manoul* a le pelage d'un fauve roussâtre uniforme, avec deux points noirs sur le sommet de la tête, et deux bandes noires parallèles sur les joues; la queue touche la terre et est marquée de six anneaux noirs. Cet animal est de la taille du renard; il habite les déserts de la Tartarie mongole. Ses mœurs sont peu connues; on sait seulement qu'il se nourrit de petits mammifères, et principalement de lièvres.

MANOUVRABLE s. m. (ma-nou-vra-ble — rad. *manœuvrée*). Féod. Vassal qui doit la manœuvrée à son seigneur.

MANOUVRIER, IÈRE s. (ma-nou-vrié, iè-re — de *main* et de *ouvrier*). Ouvrier, ouvrière qui travaille de ses mains; journalier : *La journée d'un* MANOUVRIER *aux États-Unis se paye en argent trois fois autant qu'en France.* (J.-B. Say.)

— **Syn. Manouvrier, manœuvre.** V. MANŒUVRE.

MANQUANT, ANTE adj. (man-kan, an-te — rad. *manquer*). Qui manque, qui est en moins : *Remplacer la somme* MANQUANTE. *Noter les élèves* MANQUANTS.

— Substantiv. Personne qui manque, qui n'est pas présente : *Noter les* MANQUANTS. *Punir les* MANQUANTS.

MANQUE s. m. (man-ke — v. l'étym. de MANQUER). Défaut, absence, privation : *Le* MANQUE *d'eau a fait un tort considérable aux récoltes. Tout désordre public vient du* MANQUE *de travail.* (P.-L. Courier.) *La pruderie n'est que le résultat d'un* MANQUE *d'usage ou d'une mauvaise éducation.* (Boitard.) *Un besoin est l'expression d'un* MANQUE *ou d'un vide.* (L'abbé Bautain.)

— Ce qui manque pour compléter une chose : *Je trouve vingt francs de* MANQUE *dans un sac de mille francs.*

— Manége. Faux pas qui peut faire tomber le cheval.

— Jeux. *Manque de touche* ou *Manque à toucher*, Maladresse du joueur de billard, qui ne touche pas la bille sur laquelle il joue : *Faire un* MANQUE DE TOUCHE.

— Comm. *Manque à gagner*, Profit qu'on eût pu faire et qu'on n'a pas fait.

— Techn. Maille ou point qu'a omis l'ouvrier : *Les* MANQUES *d'un filet, d'une tapisserie, d'une dentelle.*

— Agric. Maladresse du laboureur, qui laisse entre deux raies une partie de terre qui n'a pas été remuée : *Il arrive au meilleur laboureur de faire un* MANQUE, *c'est-à-dire de laisser intacte une partie de la terre qu'il devait trancher.* (Math. de Dombasle.)

— Loc. prépos. *Manque de*, Faute de, par défaut de : *S'il n'avait pas été pendu, ce n'était pas* MANQUE DE *bonne volonté.* (St-Sim.)

— s. f. Art milit. Action de manquer à l'appel : *Une* MANQUE *n'est jamais pardonnée.*

— **Syn. Manque, défaut, faute,** etc. V. DÉFAUT.

MANQUÉ, ÉE (man-ké) part. passé du v. Manquer. Qui n'a pas été atteint, frappé, touché : *Un but* MANQUÉ *par un tireur. Un lièvre* MANQUÉ *par un chasseur.*

— Qui n'a pas été réussi ou réalisé : *Une opération* MANQUÉE. *Une affaire* MANQUÉE. *Un mariage* MANQUÉ. *Un plat* MANQUÉ. *Les vocations* MANQUÉES *déteignent sur toute l'existence.* (Balz.)

— Qui n'est pas devenu ce qu'il devait ou prétendait être : *Un docteur* MANQUÉ.

— Où l'on n'est pas venu, à quoi l'on n'a pas assisté : *Un appel* MANQUÉ *par un soldat. Une classe* MANQUÉE *par un élève.*

MANQUEMENT s. m. (man-ke-man — rad. *manquer*). Faute par omission : *Nous ne relevons que de Dieu; nos* MANQUEMENTS, *nos erreurs n'ont de recours qu'à son tribunal, qui est omnipotent.* (G. Sand.)

— Défaut, manque, absence, action de manquer : *Un* MANQUEMENT *de foi. On doit hasarder le possible, toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du* MANQUEMENT *de succès.* (De Retz.)

MANQUER v. n. ou intr. (man-ké — du bas lat. *mancare*, estropier, formé du lat. *mancus*, manchot, qu'on fait venir du sanscrit *manak*, peu). Faillir, commettre des fautes. *Chacun de nous est sujet à* MANQUER. *L'esprit* MANQUE, *il se trompe, il bronche à tout moment.* (Mme de Sév.)

Le juge prétendait qu'à tort et à travers
On ne saurait *manquer* condamnant un pervers.
LA FONTAINE.

— Rater, en parlant d'une arme à feu : *J'ajustai un magnifique lièvre; mais mon fusil* MANQUA.

— Etre de moins, être perdu : *Le dernier chapitre de ce volume* MANQUE.

— Disparaître en mourant : *Ce pauvre homme est bien malade; s'il venait à* MANQUER, *sa nombreuse famille se trouverait dans le plus grand dénûment.*

— Faire défaut, être en moins, ne pas exister : *Je veux que rien ne* MANQUE. *L'espoir vient à* MANQUER, *le désir se fane.* (Volney.) *Où la liberté* MANQUE, MANQUENT *l'âme et la vérité.* (De Custine.)

— Ne pas rendre, ne pas produire : *La vi-*

gne, les pommes de terre ONT MANQUÉ *cette année.*

— Ne pas réussir, échouer : *Cette expérience* A *complétement* MANQUÉ. *Son mariage* A MANQUÉ. *Combien de projets sagement concertés* ONT MANQUÉ, *et combien* MANQUERONT ! (Dider.)

— Défaillir : *Au récit d'une grande action, notre âme s'embrase, notre cœur s'émeut, la voix nous* MANQUE, *nos larmes coulent.* (Dider.) *Tycho-Brahé sentait les jambes lui* MANQUER *à la rencontre d'un lièvre ou d'un renard.* (Raspail.)

— Se dérober, s'affaisser, s'écrouler : *Le sol lui* A MANQUÉ *sous les pieds. Cette maison menace de* MANQUER *par les fondements.*

— Ne pas faire honneur à ses engagements ; faire faillite : *Votre mari est ruiné, et il est obligé de* MANQUER. (Picard.) *Il y a six mois, des retards, des malheurs, des spéculations hasardées avaient mis ma fortune en péril ; j'étais près de* MANQUER. (Scribe.)

— Etre sur le point de, faillir : *J'*AI MANQUÉ *me noyer. Il* A MANQUÉ *se marier avec cette jeune veuve.*

— *Manquer de*, Etre dépourvu, avoir faute de : MANQUER D'*argent*. MANQUER DE *patience*. MANQUER DE *courage*. MANQUER DE *prudence*. MANQUER DE *ressources*. MANQUER DE *vivres*. MANQUER DE *munitions. L'avare* MANQUE *autant* DE *ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas.* (Prov. lat.) *Quand les délateurs sont récompensés, on ne* MANQUE *pas* DE *coupables.* (De Malesherbes.) *L'immense majorité des hommes* MANQUE DE *modération et de lumières.* (J. Simon.) *Le cœur qui* MANQUE DE *quelque chose* MANQUE DE *tout.* (A. d'Houdetot.)

. . . . Quand on *manque de* tout,
Il faut qu'on soit bien pur pour l'être jusqu'au bout.
PONSARD.

‖ Violer, ne pas user de : MANQUER D'*égards*. MANQUER DE *parole*. MANQUER DE *politesse, c'est* MANQUER D'*égards pour les autres.* (Théry.) *Il ne faut* MANQUER DE *foi à personne.* (Chateaub.) *La plupart du temps les femmes* MANQUENT D'*indulgence les unes pour les autres.* (Mme Romieu.) ‖ Omettre, s'abstenir de : *Dès que j'ai un grain d'amour, je ne* MANQUE *pas* D'*y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon magasin.* (La Font.) *L'autorité despotique ne peut* MANQUER DE *rendre mauvais nos faibles cœurs.* (A. de Vigny.) ‖ *Ne pas manquer de*, Etre sûr de, arriver certainement à : *Qui cherche Dieu de bonne foi* NE MANQUE *jamais* DE *le trouver.* (Boss.) *Les rapports de l'instituteur avec les parents* NE *peuvent* MANQUER D'*être fréquents.* (Guizot.)

— *Manquer à*, Faire défaut à, ne pas être en la possession de : *Que* VOUS MANQUE-*t-il? Rien ne* ME MANQUE. *Une âme franche et incapable de mauvaise foi a contre les vices des ressources qui* MANQUERONT *toujours* AUX *autres.* (J.-J. Rouss.) *Jouissez donc de ce que vous possédez ; espérez ce qui* VOUS MANQUE. (Léris.) *Ce qui* MANQUE *encore* À *la liberté* MANQUE *en même temps* À *la paix publique.* (J. Simon.)

Café, douce liqueur, aux poëtes bien chère,
Qui *manquait à* Virgile et qu'adorait Voltaire.
DELILLE.

‖ Ne pas assister, ne pas être présent à : *Il* A MANQUÉ *au rendez-vous. La moitié de la compagnie* MANQUAIT À *l'appel.* ‖ Violer, se soustraire à : MANQUER À *son devoir. Si l'on examine bien les effets de l'ennui, on trouvera qu'il fait* MANQUER À *plus de devoirs que l'intérêt.* (La Rochef.) *Sans* MANQUER À *la plus parfaite politesse, on blesse souvent le cœur.* (Mme de Staël.) *L'homme qui* MANQUE À *ses engagements est indigne de l'estime des âmes honnêtes.* (Latena.) ‖ Abandonner, ne pas venir en aide à, violer ses devoirs envers : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de* MANQUER AUX *misérables.* (La Bruy.) ‖ Insulter, se conduire impoliment envers : *Vous* AVEZ *gravement* MANQUÉ À *ces dames. A qui* AI-*je* MANQUÉ *dans la moindre chose?* (J.-J. Rouss.) *Tout écrivain qui se tient dans le cercle de la sévère logique ne* MANQUE À *personne.* (J. de Maistre.) ‖ Négliger, omettre de : *Je n'y* MANQUERAI *pas. Je* MANQUE À *faire plusieurs choses à quoi je suis obligé.* (Pasc.)

— *Sans manquer*, Sans faute ; de toute nécessité : *Je le verrai demain*, SANS MANQUER.

Je dois faire aujourd'hui vingt postes *sans manquer.*
LA FONTAINE.

— Fam. *Avoir peur que la terre ne manque*, Craindre continuellement des accidents, des malheurs improbables.

— Jeux. *Manquer de touche, Manquer à toucher*, Ne pas toucher avec sa bille la bille sur laquelle on joue.

— Impersonnellem. *Il manque*, Il y a faute de : IL MANQUE *à quelques-uns jusqu'aux aliments.* (La Bruy.) *Un dessert sans fromage est une belle à qui* IL MANQUE *un œil.* (Brill.-Sav.)

— v. a. ou tr. Ne pas toucher, ne pas atteindre, ne pas frapper : MANQUER *le but.*

Rarement on peut voir, sans en être piqué,
Posséder par un autre un cœur qu'on *a manqué.*
MOLIÈRE.

— Ne pas réaliser, ne pas réussir à exécuter : MANQUER *un riche mariage.* MANQUER *un carambolage.* ‖ Mal exécuter : MANQUER *un tableau.* MANQUER *une omelette.* MANQUER *une expérience.* ‖ Laisser échapper : *L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense ; la punition de l'*AVOIR MANQUÉE *est de ne plus la retrouver.* (J.-J. Rouss.)

— Ne pas se trouver, ne pas se rendre à, ne pas se rencontrer dans : MANQUER *un rendez-vous. Il m'a dit de l'attendre au Palais-Royal à trois heures ; mais je l'*AI MANQUÉ. *Elle ne* MANQUE *pas une représentation à l'Opéra.*

La pauvre Babonnette, hélas ! lorsque j'y pense,
Elle ne *manquait* pas une seule audience.
RACINE.

— *Ne pas manquer*, Ne pas oublier de châtier, de se venger de : *Sois tranquille, je* NE *te* MANQUERAI PAS.

Se manquer v. pr. Etre manqué : *C'est une occasion qui ne* SE MANQUE *jamais. Le gibier qui se tire au vol* SE MANQUE *souvent.*

— Ne pas faire ce qu'on se doit à soi-même : *La terre ne manque point aux hommes, mais les hommes insensés* SE MANQUENT *à eux-mêmes en négligeant de la cultiver.* (Fén.) *On ne* SE MANQUE *jamais à soi-même impunément.* (Grimm.)

— N'avoir pas les uns pour les autres les égards commandés par les bienséances : *Tout le monde se convient, personne ne* SE MANQUE. (Duclos.)

— Impersonnellem. *Il s'en manque*, Il s'en faut, il faudrait encore pour compléter : *Je n'ai pas mon compte*, IL S'EN MANQUE *vingt francs.*

Les vertus devraient être sœurs
Ainsi que les vices sont frères ;
Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs,
Tous viennent à la file ; *il* ne *s'en manque* guères.
LA FONTAINE.

— *La manquer belle*, Ne pas réussir, malgré l'occasion favorable. Cette locution est empruntée au jeu de paume et se rapporte littéralement à une balle qui s'offrait *belle*, et qu'on a cependant manquée. ‖ Echapper à un danger qui paraissait inévitable : *La pierre vous a rasé, vous* L'AVEZ MANQUÉ *belle.* Dans ce sens, admis par l'Académie, mais que nous croyons inusité, la locution n'est pas logiquement explicable.

— Gramm. L'infinitif qui sert de complément au verbe *manquer* doit être précédé de la préposition *à* quand *manquer* exprime l'idée d'une omission qui est une faute contre le devoir : *Il ne* MANQUE *jamais à prier Dieu matin et soir.* On emploie la préposition *de* quand on a en vue une omission simple : *On ne peut* MANQUER D'*être honoré par les hommes quand on les tient par l'intérêt.* (Fléchier.)

MANRESA, en latin *Minorissa, Bacasis*, ville forte d'Espagne, province et à 47 kilom. N.-O. de Barcelone, entre le Llobregat et le Cardoner, chef-lieu de juridiction civile ; 13,797 hab. Collége. Fabrication de draps, étoffes de soie et de coton, papier, eau-de-vie, salpêtre, poudre à canon, rubans, galons, etc. Cette ville est bâtie en amphithéâtre sur le versant d'une colline dont le sommet est couronné par la cathédrale et au pied de laquelle la rivière du Cardoner roule tranquillement ses eaux au milieu des arbres, avant de s'élancer avec fracas au-dessus des nombreuses écluses qui lui barrent le passage. Tout est souriant, pittoresque et animé autour de la ville. L'intérieur ne le cède point en beauté à l'extérieur. Les maisons, propres, bien bâties, ornées de balcons, bordent des rues bien empierrées et arrosées d'eau courante. La place principale frappe par son étendue et par l'élégance des édifices qui l'entourent. La cathédrale, beau monument semi-gothique de dimensions imposantes, est surmontée d'une tour carrée et d'un dôme élégant. Les orgues, le baptistère, plusieurs statues de saints et une jolie chapelle souterraine attirent l'attention à l'intérieur de l'édifice. Le Cardoner est traversé par deux beaux ponts de pierre, dont l'un, souvent remanié, est de fondation romaine.

MANRIQUE, ancienne et illustre maison d'Espagne, sortie de la maison de Lara. Son auteur, MANRIQUE de Lara, fils aîné de Pierre-Gonzalès, seigneur de Lara, fut tué en 1164. Il avait épousé Ermessinde, vicomtesse de Narbonne, fille d'Amauri III, vicomte de Narbonne, dont sont issus : PIERRE, qui suit ; AMAURI, gouverneur de la vicomté de Narbonne, mort sans postérité, et Guillaume MANRIQUE de Lara. Pierre Manrique de Lara, vicomte de Narbonne, tuteur d'Alphonse VIII, roi de Castille, mort en 1202, avait épousé Sancie, infante de Navarre, veuve de Gaston, vicomte de Béarn, et fille de Garcie-Ramire, roi de Navarre. De cette union sont sortis : 1o AMAURI, vicomte de Narbonne, dont la postérité s'éteignit en 1424 en la personne de GUILLAUME III, vicomte de Narbonne, tué dans un combat contre les Anglais ; 2o Rodrigue-Perez MANRIQUE, qui a continué la maison du nom de Manrique. Celui-ci fut marié à Thérèse-Garcie de Bragance, dont il eut Pierre-Rodrigue MANRIQUE, seigneur d'Amusco, père de Garcie-Fernandez MANRIQUE et aïeul de Pierre MANRIQUE. Ce dernier épousa Thérèse de Sotomajor, dont vinrent : Gomez MANRIQUE, archevêque de Saint-Jacques, puis de Tolède, primat d'Espagne, grand chapelain du roi, chancelier et grand notaire des royaumes de Castille et de Léon, mort en 1375, et Garcie-Fernandez MANRIQUE. Celui-ci, mort en 1362, fut père : de PIERRE, mort sans postérité légitime ; de Jean-Garcie MANRIQUE, chapelain et grand chancelier du roi, archevêque de Saint-Jacques, puis archevêque et primat de Tolède ; de GARCIE, qui a continué la filiation directe ; de Diego MANRIQUE, auteur de la branche des seigneurs d'Amusco, ducs de Nagera, dont il sera parlé plus loin. Garcie-Fernandez Manrique fut père d'un autre GARCIE-FERNANDEZ, qui épousa Aldonce, dame d'Aguilar et de Castagneda. Ce dernier mourut en 1436, laissant JEAN, dont on va parler, et Gabriel MANRIQUE, auteur de la branche des comtes d'Ossorno, éteinte vers le milieu du XVIIe siècle, après avoir fourni le rameau des comtes de Montehermoso. Jean Manrique, comte de Castagneda, seigneur d'Aguilar, grand chancelier de Castille, fut père de GARCIE, qui a continué la filiation, et de Jean MANRIQUE, dont la postérité s'est perpétuée pendant trois générations. Garcie-Fernandez Manrique, marquis d'Aguilar, grand chancelier de Castille, mort en 1506, eut pour fils et successeur Louis-Fernandez MANRIQUE, marquis d'Aguilar, grand chancelier de Castille. Celui-ci laissa, entre autres enfants, Pierre MANRIQUE, évêque de Ciudad-Rodrigo et de Cordoue, créé cardinal en 1538, et Jean-Fernandez MANRIQUE, marquis d'Aguilar, vice-roi de Catalogne, mort en 1553, père de Louis-Fernandez MANRIQUE, marquis d'Aguilar, grand chancelier de Castille. Celui-ci, marié à Anne de Mendoza, fille du duc de l'Infantado, mort en 1585, laissa, entre autres enfants, Bernard MANRIQUE, marquis d'Aguilar, qui épousa Antoinette de La Cerda, fille du duc de Medina-Cœli. De ce mariage vint Jean-Louis-Fernandez MANRIQUE, marquis d'Aguilar, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, mort en 1653. Il avait épousé en premières noces Jeanne de Porto-Carrero, fille du comte de Medellin, et en secondes noces Béatrix de Haro, et ne laissa qu'un fils, Bernard MANRIQUE, marquis d'Aguilar, mort le dernier de sa branche. — Diego-Gomez MANRIQUE, quatrième fils de Garcie-Fernandez, seigneur d'Amusco, devint l'auteur de la branche des ducs de Nagera. Il fut tué en 1385, laissant de Jeanne de Mendoza Pierre MANRIQUE, qui épousa en 1408 Eléonore de Castille, fille de Frédéric, duc de Benevente. De cette union sont issus : 1o DIEGO-GOMEZ, qui a continué la filiation directe ; 2o RODRIGUE, auteur de la branche des comtes de Paredès, dont il sera question plus loin ; 3o PIERRE, auteur de la branche des seigneurs de Valdescarai, éteinte au commencement du XVIIe siècle ; 4o Inico MANRIQUE, archevêque de Séville ; 5o Gomez MANRIQUE, qui n'eut qu'un fils, mort avant lui, sans laisser de postérité mâle ; 6o Garcie MANRIQUE, auteur de la branche des comtes d'Amayvelas, subdivisée en plusieurs rameaux, dont quelques-uns éteints dès le XVIe siècle. Diego-Gomez MANRIQUE, comte de Trevigno, fils aîné de Pierre ci-dessus, eut de Marie de Sandoval Pierre MANRIQUE de Lara, duc de Nagera, mort en 1515. Celui-ci avait épousé Guiomare de Castro, dont vint Antoine MANRIQUE, duc de Nagera, vice-roi de Navarre, mort en 1535. Ce dernier laissa de Jeanne de Cardonne : MANRIQUE, qui a continué la filiation, et Jean MANRIQUE de Lara, vice-roi de Naples. Manrique-Manrique de Lara, duc de Nagera, mort en 1558, avait épousé Louise d'Acuña, dont sont issus : MANRIQUE, qui suit, et Henri MANRIQUE, qui a épousé l'héritière du rameau des comtes de Paredès. Manrique II Manrique, duc de Nagera, vice-roi de Valence, eut, outre deux fils morts jeunes, MANRIQUE, vice-roi de Catalogne, mort avant son père sans laisser de postérité, et JEAN, comte de Trevigno, commandeur de l'ordre de Calatrava, mort sans enfants, et une fille, Louise MANRIQUE de Lara, duchesse de Nagera après la mort de ses frères, mariée en 1580 à Bernardin de Cardenas. — Rodrigue Manrique, second fils de Pierre Manrique et d'Eléonore de Castille, dont il a été question plus haut, connétable de Castille, créé comte de Paredès en 1452, devint l'auteur d'une branche divisée en plusieurs rameaux, tous éteints au XVIIe siècle. Il mourut en 1476, laissant, entre autres enfants, PIERRE, qui suit ; Alphonse MANRIQUE de Lara, patriarche des Indes, grand inquisiteur, archevêque de Séville et cardinal ; Rodrigue MANRIQUE, auteur d'un rameau éteint à la quatrième génération. Pierre Manrique de Lara, comte de Paredès, mort en 1481, avait eu d'Eléonore d'Acuña Rodrigue MANRIQUE, comte de Paredès : PIERRE II, qui a continué la filiation directe, et Raphaël MANRIQUE, auteur d'un rameau éteint au deuxième degré. Pierre II Manrique, comte de Paredès, mort en 1539, laissa deux fils jumeaux : François MANRIQUE, commandeur de l'ordre de Calatrava, mort sans postérité légitime, et Antoine MANRIQUE de Lara, comte de Paredès, dont la fille unique, Agnès, comtesse de Paredès, épousa Henri MANRIQUE, fils du duc de Nagera, son parent.

MANRIQUE (Jorge), poëte espagnol du XVe siècle. Sa vie est peu connue ; on sait seulement qu'il fut commandeur de l'ordre de Saint-Jacques et qu'il dut remplir des fonctions importantes. Il a laissé des poésies morales, dont les plus remarquables sont les *coplas* sur la mort de son père (Lisbonne, 1501) et dont Longfellow a publié une édition à Boston en 1833, avec une traduction et une préface. On trouve dans le *Cancionero general* plusieurs pièces de vers de Manrique.

MANRIQUE (Ange), théologien et prélat espagnol, né à Burgos vers 1577, mort en 1649. Il occupa à partir de 1645 le siége épiscopal de Burgos et écrivit plusieurs ouvrages, dont le plus important est intitulé : *Cistercensium, seu verius ecclesiasticorum annalium libri*, ouvrage inachevé, plein d'érudition, mais dépourvu de critique (Lyon, 1642-1649, 4 vol. in-fol.).

MANRIQUE (Sébastien), missionnaire espagnol, né vers 1600, mort en 1669. Il se livra, de 1628 à 1641, à l'œuvre des missions dans les Indes et devint définiteur général de l'ordre des augustins. Manrique a publié : *Itinerario de las missiones que hizo al Oriente* (Rome, 1649, in-4o).

MANRY (Charles-Casimir), musicien français, né à Paris le 8 février 1823, mort dans la même ville le 18 janvier 1866. Fils du docteur Manry, médecin de l'hôpital Saint-Louis, il fit d'abord de bonnes études de droit et se fit recevoir avocat ; mais un amour profond pour la musique vint le détourner de la carrière du barreau, et il fit un cours complet d'éducation musicale sous la direction de M. Elwart. Parmi les nombreuses compositions de Charles Manry, on remarque les suivantes : cinq messes à trois et quatre voix, avec ou sans orchestre ; un *Te Deum* à quatre voix et chœurs ; huit motets à trois voix, avec accompagnement d'orgue ; plusieurs autres morceaux de musique religieuse ; une symphonie pour orchestre, en *mi* bémol ; trois quatuors pour deux violons, alto et basse ; un trio pour violon, alto et violoncelle ; une *Sérénade* pour orchestre ; la *Sorcière des eaux*, ouverture pour orchestre ; un grand duo pour piano et violon ; les *Natchez*, oratorio ; les *Disciples d'Emmaüs*, « mystère » à trois voix, chœur et orchestre ; les *Deux Espagnols*, opéra-bouffe représenté sur le théâtre particulier des Néothermes, à Paris, le 19 décembre 1854 ; la *Bourse ou la vie*, autre opéra-comique représenté sur le même théâtre ; la *Première pierre de l'église d'Argis*, « légende valaque, » etc., etc. Manry possédait un talent véritable, mais discret et peut-être un peu trop dépourvu d'audace et d'expansion ; il ne lui a peut-être manqué, pour atteindre la renommée, que d'être admis à faire ses preuves au théâtre, ce qui est, en France, pour un musicien la condition *sine qua non* du succès populaire.

MANS (LE), en latin *Cenomani, Suindinum*, ville de France (Sarthe), ch.-l. de départ., d'arrond. et de trois cant., à 211 kilom. S.-O. de Paris, près de la rive gauche de la Sarthe, par 48° de lat. N. et 2° 8′ de long. O. ; pop. aggl., 39,548 hab. — pop. tot., 43,875 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 113 comm. et 176,748 hab. Evêché suffragant de Tours. Tribunaux de première instance et de commerce ; trois justices de paix. Grand séminaire ; lycée ; école d'instituteurs primaires ; cours normal d'institutrices. Bibliothèque publique (45,000 vol.). Musées d'art, d'histoire naturelle, des monuments historiques.

La ville du Mans est bâtie sur le plateau et sur le penchant d'un coteau, au pied duquel coule la Sarthe, que l'on y passe sur trois ponts : le pont Ysoir, qui sépare le quartier de Gourdaine de celui du Pré ; le pont Perin ou de Saint-Jean, qui conduit au quartier de ce nom, et le pont Napoléon, commencé en 1807 et achevé en 1813, où passe la route de Bretagne, qui aboutit sur la place des Halles. La ville se divise en deux parties : celle qui borde les rives de la Sarthe et celle qui est assise sur la croupe du coteau. La première est généralement assez mal bâtie ; les rues en sont étroites, tortueuses et difficilement praticables aux voitures ; mais la ville haute, sans être régulière, est belle, les rues en sont spacieuses, bien pavées et bordées de belles maisons.

Le Mans possède plusieurs édifices remarquables. La cathédrale, l'une des plus belles églises de France, remonte à une haute antiquité. Cette basilique, fondée par saint Julien, qui le premier prêcha l'Evangile aux habitants du Mans, ruinée plusieurs fois, relevée à la fin du XIe siècle, ruinée de nouveau par les guerres, rebâtie en 1120, dévastée par l'incendie en 1134 et 1136, fut consacrée pour la troisième fois en 1158. Ces divers remaniements ont laissé des traces encore très-visibles. La partie la plus ancienne de l'édifice actuel paraît dater du XIe siècle ; la nef appartient à la fin du XIIe siècle ; le chœur est tout entier du milieu du XIIIe siècle ; les transepts ne sont pas antérieurs au XVe siècle. « La cathédrale du Mans, dit Richelet, occupe une superficie d'environ 5,000 mètres, en y comprenant les murs et les supports. La nef forme un parallélogramme rectangle d'une longueur de 58 mètres, sur 24 mètres de largeur, y compris les bas-côtés, qui sont séparés du corps principal par un double rang de colonnes massives. La longueur transversale de la croix est de 59 mètres, et sa largeur d'environ 10 mètres. Le chœur, avec ses collatéraux, divisés par un rang circulaire de colonnes, présente une largeur de 32 mètres sur 44 de longueur. La hauteur de la grande voûte, sous clef, est de 34 mètres. Onze chapelles, ayant environ 11 mètres de profondeur, et celle du fond 18 mètres sur 5 de largeur, occupent le pourtour du chœur.

Enfin la totalité de l'édifice mesure dans œuvre, du grand portail d'entrée à l'extrémité de la dernière chapelle, une longueur d'environ 130 mètres. » La façade principale offre un immense pignon en appareil réticulé. Au-dessus des trois portes règne une grande fenêtre, garnie de magnifiques vitraux peints. La porte du milieu est décorée de trois sculptures très-frustes. Les parois du portail latéral sont ornées des statues des rois de Juda et de nombreuses statuettes de saints et d'apôtres. La voussure est chargée de sculptures, dont quelques-unes représentent des scènes de la vie du Christ. A l'extrémité du transept méridional s'élève une haute tour carrée, dont les contre-forts sont garnis de statues. Cette tour est couronnée d'un dôme moderne. « La nef, dit M. Adolphe Joanne, est divisée en trois parties, parallèlement à son axe, par deux rangées de piliers, qui, par suite d'un travail de reprise en sous-œuvre, renferment chacun intérieurement un fût plus petit, datant de la construction d'Arnould ou d'Hoël. Les arcades sont en ogive, avec un tore et une moulure de chevrons pour archivolte; elles sont surmontées d'autres arcades en plein cintre, parfaitement reconnaissables encore dans le parement, et provenant aussi de la précédente construction. Au-dessus règne une galerie étroite, avec huit arcades en plein cintre, ornées de tores et de chevrons. Enfin l'amortissement de la travée présente une ogive, dans le tympan de laquelle sont percées deux fenêtres cintrées, flanquées de colonnettes. La voûte est ogivale, renforcée d'arcs-doubleaux très-saillants et de nervures croisées. Au contraire, les voûtes des collatéraux sont en plein cintre. Les collatéraux sont éclairés par des fenêtres cintrées, dont chacune correspond à une arcade de la nef. Une petite arcature en plein cintre règne au bas des murs latéraux. Les fragments de briques romaines que l'on aperçoit dans les parois extérieures de ces murs, bâtis en petites pierres cubiques et par assises égales, n'ont rien qui doive étonner : ce sont des matériaux provenant du mur romain, dont une partie fut détruite lorsque Guillaume le Conquérant construisit le château du Mans. Les chapiteaux présentent toutes sortes de figures monstrueuses et imaginaires : des harpies, des griffons, des chimères, des serpents enlacés, des mascarons grimaçants, etc. » Le chœur de la cathédrale du Mans est certainement un des plus beaux de France : colonnes, arcades, fenêtres, galeries, tout est d'une extrême élégance et d'une grande richesse. Les vitraux du triforium et du *clerestory* forment la principale beauté de la cathédrale. Les vitraux du triforium sont consacrés à des légendes de saints; ils retracent la légende de la Vierge, de saint Evron, de saint Calais, de Théophile, d'Eustache; ils figurent aussi un *Arbre de Jessé* et *Saint Bernard chantant avec ses moines les louanges de la Vierge;* on y voit aussi un portrait fort curieux du pape Innocent IV, un *Sire de Pirmil* et un *Seigneur* qui porte sur sa cotte d'armes « de gueules à deux léopards. » Sur les vitraux du *clerestory*, on remarque : *Saint Matthieu*, *Saint André*, *Saint Luc*, *David*, *Isaac*, *Moïse*, les *Apôtres*, les *Membres de la corporation des drapiers du Mans*, *Saint Paul*, *Aaron*, *Saint Etienne*, *Saint Gervais*, *Saint Protais*, *Saint Vincent*, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, l'*Evêque Geoffroy de Loudun*, les *Saints évêques du Mans*. Presque tous ces vitraux datent du XIIIe siècle. (Consulter le grand ouvrage in-folio maximo de M. E. Hucher, intitulé : *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans*.) On remarque, en outre, dans la cathédrale : des peintures murales du XIVe siècle; un sépulcre de 1610; la porte de la sacristie, faite des débris d'un jubé de pierre; de curieuses tapisseries du XVIe siècle, représentant des légendes de saints; les tombeaux de Charles IV, du comte du Maine, et de Guillaume de Langey du Bellay, vice-roi de Piémont sous François Ier; le tombeau de la reine Bérengère, œuvre très-intéressante du XIIIe siècle; le mausolée de Mgr Bouvier, exécuté dans le style du XIIIe siècle, etc. Un peulven de 4 mètres et demi de hauteur est appuyé contre la façade de la cathédrale.

L'église de la Couture, ancienne abbatiale du monastère dont elle a conservé le nom, date en partie du XIe siècle. Elle a été classée parmi les monuments historiques. Les sculptures du tympan du portail sont fort curieuses; elles représentent le *Jugement dernier* et le *Pèsement des âmes*. La voussure est peuplée de têtes humaines sortant des feuillages, et d'un grand nombre de statuettes de saints ou de saintes de l'aspect le plus gracieux. On remarque surtout à l'intérieur : les grands arcs ogives à lancettes qui soutiennent les murs latéraux de la nef; les peintures murales, récemment découvertes sous le badigeon; les chapiteaux du chœur; les colonnes des chapelles du chœur, qui remontent, dit-on, au IXe siècle; les vitraux et le suaire de saint Bernard, étoffe très-curieuse du VIe au XIe siècle (sacristie). Au-dessous du chœur règne une crypte très-ancienne et digne d'attention.

L'église Notre-Dame-du-Pré, classée parmi les monuments historiques, était celle d'une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît. Ce monument est en forme de croix latine et a un portail cintré, décoré de colonnes. Restauré en 1863, il a été décoré de peintures à fresque par MM. Andrieux et Jaffard.

Parmi les autres églises du Mans, nous mentionnerons : l'église Saint-Pavin des Champs, qui a conservé quelques parties romanes; l'église Saint-Pierre de la Cour (XIIe siècle), convertie en école mutuelle; l'église de la Visitation, dont la façade principale est ornée de magnifiques colonnes cannelées, que surmonte un bel entablement; l'église Notre-Dame de la Gare; l'ancienne église de la Mission, transformée en caserne, etc.

L'hôtel de ville a été bâti au siècle dernier, sur l'emplacement du château des comtes du Maine. L'hôtel de la préfecture occupe les anciens bâtiments du couvent de la Couture. On y a installé la bibliothèque de la ville, qui compte environ 45,000 volumes, et le musée de peinture et d'histoire naturelle. Le musée de peinture se compose de 323 tableaux. Les toiles les plus dignes d'attirer l'attention sont : une *Adoration des mages*, de l'école du Giotto; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, de Lippi; le *Christ déposé de la croix*, de l'école française de la fin du XVe siècle; un *Enfant donnant à manger à un bouc*, par Ferdinand Bol; une *Adoration des mages*, par Philippe de Champaigne; un *Paysage*, par Desjobert; le *Jugement dernier*, par Frans; un *Alchimiste dans son laboratoire*, par Heemskerk; le *Tintoret et sa fille*, par Janron; la *Présentation de Jésus au temple*, par Jean Jouvenet; *Jésus livré aux bourreaux*, par Ribera; *Portrait*, par Andrea del Sarto; *Sainte Véronique tenant le suaire*, par Simon Vouet, etc.

Les collections d'histoire naturelle et d'antiquités se composent d'environ 1,200 échantillons, trouvés dans le département. La zoologie y est représentée par près de 3,600 échantillons. L'herbier renferme plus de 4,000 espèces indigènes et exotiques. Mais la pièce capitale du musée est une grande plaque d'émail cloisonné, du XIIe siècle, représentant Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou et du Maine.

Le musée archéologique, installé dans les soubassements de la salle de spectacle, renferme des vases grecs, étrusques et campaniens; des bas-reliefs en terre cuite, des bustes antiques; des antiquités franques, des vitraux, des médailles, des boiseries de la Renaissance, etc.

Mentionnons aussi : la belle salle de spectacle, bâtie en 1842 sur l'emplacement d'un amphithéâtre gallo-romain; l'hôpital général et sa jolie chapelle; le lycée; l'évêché, construit en 1844 dans le style de la Renaissance; le palais de justice; l'hôtel du Grabataire, ancienne infirmerie des chanoines; la maison qui fut habitée par Scarron, alors qu'il jouissait du titre de chanoine du Mans; la maison dite de la reine Bérengère; les restes de l'enceinte gallo-romaine; l'asile des aliénés; la promenade des Jacobins, formée de belles avenues de tilleuls; le jardin d'horticulture; la promenade du Greffier; la promenade des Sapins et le grand cimetière.

L'industrie de cette ville s'exerce en général sur les productions des environs, surtout les céréales, les chanvres, la cire, les poires, les pommes, le houblon. Elle consiste principalement dans la fabrication des farines, des fécules, des toiles de toute espèce, des cordages, des huiles, des bougies, papiers peints; la construction des machines; les fonderies de cloches, de cuivre et de fer; la mégisserie et la marbrerie. L'engraissement des volailles a une grande importance : les poules et les chapons du Mans ont acquis une réputation méritée. Les plus beaux et les meilleurs produits viennent principalement de l'arrondissement de La Flèche, surtout de la commune de Mézeray.

Le commerce a pour objet les articles manufacturés dans la ville même ou aux environs, ainsi que les productions agricoles des contrées voisines, telles que chanvre, cordages, toiles, fruits, miel, poulardes, cire, bois de construction et bois à brûler, moellons, tuiles, ardoises, chevaux, moutons, porcs et bœufs. Six routes, plusieurs voies ferrées, qui rayonnent du Mans sur les grands centres voisins, une succursale de la Banque de France, la navigation de la Sarthe, desservie par des bateaux à vapeur et des gabares à voiles, favorisent considérablement le mouvement commercial de cette ville.

Le Mans est une ancienne ville des Gaules, capitale des Aulerces-Cenomans. Les Romains la fortifièrent au IIe siècle de l'ère chrétienne. Elle tomba successivement ensuite au pouvoir des Armoricains (486), de Clovis (510), de Thierry, roi de Bourgogne, de Clotaire II (598). Du temps de Charlemagne, elle était une des villes les plus riches et les plus considérables de l'empire. Les Bretons d'abord, puis les Normands la saccagèrent; mais ces derniers en furent expulsés par Louis d'Outremer en 937. Au XIe et au XIIe siècle, elle eut beaucoup à souffrir des guerres des comtes d'Anjou et des ducs de Normandie, puis, pendant trois siècles, des guerres entre l'Angleterre et la France. Prise par Philippe-Auguste en 1189, reprise en 1199 par Jean sans Terre, qui l'abandonna l'année suivante, elle retomba au pouvoir des Anglais en 1424 et revint à la France en 1448. En 1562, les protestants s'en rendirent maîtres. Quelques années plus tard, les habitants du Mans embrassèrent le parti de la Ligue. Henri IV assiégea la ville et la força à capituler, après quelques jours de siége, en décembre 1589. Depuis Clovis jusqu'à ce jour, elle avait soutenu vingt-trois siéges. Pendant l'insurrection de la Vendée, les royalistes s'emparèrent de la ville (10 décembre 1793); mais, dès le lendemain, ils furent complétement défaits par les troupes républicaines. En 1799, les Vendéens attaquèrent encore une fois Le Mans, qu'ils livrèrent au pillage. Enfin pendant la guerre de 1870-1871, les Allemands livrèrent devant Le Mans, à l'armée française commandée par le général Chanzy, une grande bataille dont nous parlerons ci-après. Ajoutons, en terminant, qu'un concile fut convoqué au Mans en 1188, par le roi d'Angleterre Henri II, sur le point de partir pour la croisade. Ce prince fit déclarer par les évêques que les dîmes du clergé, pendant l'année 1188, seraient affectées aux besoins de l'expédition.

Mans (BATAILLES DU). Le Mans a donné son nom à deux batailles, dont la première forme un des épisodes les plus remarquables des guerres de la Vendée, et dont la seconde présente une des péripéties les plus émouvantes de la guerre franco-allemande de 1870-1871.

— I. Le général Marceau venait de succéder à l'inepte Rossignol dans le commandement de l'armée républicaine, lorsque La Rochejaquelein, après un combat très-vif, s'empara de la ville du Mans, le 10 décembre 1793. Aussitôt les divisions républicaines, sous les ordres de Marceau, se réunirent au village de Foultourte, rendez-vous général de l'armée, pour marcher successivement sur Le Mans. Westermann, suivi de la division Muller, formait l'avant-garde. A la nouvelle de l'approche des républicains, La Rochejaquelein fit battre la générale et marcha droit à eux. Westermann, culbuté au premier choc, se replia sur la division Muller, et, se sentant appuyé, se lança de nouveau en avant avec son impétuosité ordinaire. Il venait d'être repoussé une seconde fois lorsque Marceau accourut pour diriger lui-même tous les mouvements. Sa vue ranime le courage des soldats; on savait qu'en partant de Rennes pour prendre le commandement de l'armée, il avait dit : « Je suis déterminé à me battre, n'eussé-je que trente hommes à commander. » Bientôt la cavalerie de Westermann se fut ralliée, grâce à l'appui de la division de Cherbourg et des restes de la garnison de Mayence, et La Rochejaquelein, ne pouvant résister au choc terrible de ces troupes d'élite, dut se renfermer dans Le Mans, dont il prit soin de rendre l'accès formidable.

Cependant Marceau, prévenu contre Westermann, dont la bouillante intrépidité pouvait compromettre le salut de l'armée, lui remettait un billet du conventionnel Bourbotte renfermant des reproches en ce sens, et qui lui enjoignait, sous peine de la vie, de ne plus engager d'action et de se borner à éclairer la marche de l'armée. En conséquence, aux approches de la nuit, Marceau donna l'ordre à Westermann de prendre position en avant de la ville pour attaquer le lendemain. « La meilleure position, répondit Westermann, sans s'inquiéter des menaces de Bourbotte, est dans la ville même; profitons de la fortune. — Tu joues gros jeu, brave homme, fit le généreux Marceau en lui serrant la main; n'importe, marche et je te soutiens. »

Il était alors quatre heures et demie, et le soleil venait de se coucher. Westermann, suivi des grenadiers d'Armagnac, s'avance vers Le Mans dans le plus profond silence; on bat la charge, et en un instant le pont, les retranchements sont forcés, les royalistes mis en fuite. La Rochejaquelein fit vainement pleuvoir sur les assaillants la mitraille de plusieurs batteries; l'impétueux Westermann, entraînant ses soldats, se portant partout, ramenant à coups de sabre les indécis, fait face partout aux efforts des royalistes. En même temps, il s'entend avec Marceau pour ordonner des dispositions irrésistibles. Vers dix heures du soir, une fusillade terrible éclate, entremêlée de coups de canon. La Rochejaquelein, après des prodiges de valeur, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, est obligé de rentrer dans l'intérieur de la place, où les républicains se précipitent sur ses pas. C'est bientôt un pêle-mêle épouvantable au milieu de l'obscurité. Alors les chefs vendéens, croyant la bataille perdue sans ressource, ne songent plus qu'à se ménager une retraite. Avec les débris de leur cavalerie ils se lancent sur la route de Laval, déjà encombrée de fuyards. La Rochejaquelein, entendant encore tonner l'artillerie, crut que sa défaite n'était pas complète et rejoignit au galop son arrière-garde; mais l'héroïque chef vendéen est entraîné de nouveau par un torrent de fuyards qui lui crient que tout est perdu et que ses efforts sont inutiles. Ce ne fut cependant qu'au matin que les républicains purent entrer dans la ville, que d'opiniâtres royalistes s'étaient obstinés à défendre, et qu'ils n'abandonnèrent que lorsque le jour leur eut montré l'impossibilité d'une plus longue résistance.

— II. En parlant de l'armée de la Loire (v. LOIRE), nous avons raconté l'admirable retraite opérée par le général Chanzy après la reprise d'Orléans par les Prussiens (5 décembre 1870). Après avoir essayé de s'établir à Vendôme, la seconde armée de la Loire avait dû se replier sur Le Mans, où le général en chef avait réorganisé ses troupes, décimées par quinze jours de combats consécutifs. Les Prussiens, eux aussi, avaient reçu des renforts et renouvelé leurs cadres, et poursuivant leur objectif, qui était l'anéantissement complet de cette armée, devenue la principale force de la France, ils s'étaient peu à peu rapprochés du Mans, le nœud de toutes nos communications entre l'ouest, le nord et le midi de la France.

Le 10 janvier 1871, les combats de Parigné-l'Evêque, de Changé, de Saint-Hubert et de Champagne montrèrent les forces ennemies réunies autour de la ville et prêtes à en recommencer l'attaque. Voici quelle était la situation le 10 au soir, au moment où allait s'engager la bataille. La seconde armée de la Loire s'était établie dans de bonnes positions; elle avait préparé des épaulements pour les batteries, des tranchées et des abatis pour la défense des lignes, coupé les routes et les chemins. Les corps s'étaient complétés en effectif, en vivres et en munitions. Malheureusement le général Chanzy se trouvait en ce moment souffrant. En outre, par suite d'une habile manœuvre de l'ennemi, il se trouvait privé de 15,000 à 18,000 hommes aguerris, commandés par les généraux Jouffroy, Curten et Cléret, et au lieu de 60,000 mobilisés bretons qu'on devait lui envoyer, il n'en avait reçu que 9,000 ou 10,000, mal équipés et mal organisés. Enfin son armée manquait d'homogénéité et de cette confiance en elle-même que donne le succès. En face de cette armée se trouvaient 180,000 Allemands, admirablement organisés et disciplinés, et commandés par le prince Frédéric-Charles et le grand-duc de Mecklembourg.

Le général Chanzy sentant la nécessité de défendre Le Mans et de le conserver à tout prix, adopta le plan suivant : repousser l'ennemi des positions dont il s'était emparé le 10 janvier, en avant de nos lignes, et qui pouvaient menacer directement ces lignes; assurer la défense des positions que nous devions conserver coûte que coûte et sans aucune idée de retraite. Les fuyards devaient être ramenés par la cavalerie et maintenus sur la première ligne de tirailleurs; ils *devaient être fusillés s'ils cherchaient à fuir*. Le 11, au matin, la neige qui couvrait le sol à une grande épaisseur avait cessé de tomber; le temps était froid; l'atmosphère, complétement dégagée, permettait de suivre au loin les divers mouvements qu'allait entraîner la bataille. Dès le matin, l'action s'engagea sur toute la ligne. L'ennemi, qui avait passé l'Huisne, marcha sur Montfort pour s'emparer de Pont-de-Gennes; le général Jaurès, à la tête de trois compagnies de marins et de trois compagnies du 94e, repoussa les Allemands et nous assura cette position. Pendant ce temps, l'attaque n'était pas moins vive contre les autres divisions du 21e corps, à Colcom et au Chêne. Le général Colin, jugeant ses positions trop étendues pour le nombre de troupes dont ils disposait, se décida à se replier sur la seconde ligne qui lui avait été assignée. La première brigade, s'étant retirée prématurément et sans ordres, fut cause de l'occupation des plateaux de Lombron par l'ennemi. Si l'échec était peu de chose, les pertes étaient considérables; elles montaient, pour ce 21e corps, à 100 officiers et 3,000 soldats. C'est contre le plateau d'Auvours surtout et contre les hauteurs d'Ivré-l'Evêque que l'ennemi dirigea ses principaux efforts. Les hauteurs d'Ivré-l'Evêque furent défendues avec succès durant toute la journée; il n'en fut pas de même du plateau d'Auvours. Après une résistance désespérée des mobiles de Bretagne, les Prussiens parvinrent à s'en emparer, et, installés perpendiculairement à nos lignes, ils foudroyaient de leur artillerie nos jeunes troupes, dont le mouvement de retraite commençait à s'accentuer. Devant cette panique, le général de Colomb donna l'ordre de reprendre le plateau d'Auvours coûte que coûte. Le général Bougeard se mit à la tête d'une colonne d'attaque de 2,000 hommes, et enleva la position après une action des plus brillantes. Il eut son cheval percé de six balles et fut nommé commandeur de la Légion d'honneur sur le champ de bataille. Ainsi, sur les deux rives de l'Huisne, le général Jaurès et le général Colomb étaient à la nuit maîtres des positions qui de ce côté assuraient la défense du Mans. Sur la droite de nos lignes, dans le secteur sous les ordres de l'amiral Jauréguiberry, la lutte avait été vive, quelques incidents étaient survenus, mais en somme le succès était des plus satisfaisants. L'action dura sur toute la ligne jusqu'à six heures du soir. La nuit venue, nous étions maîtres de toutes nos positions, et le seul échec, celui du plateau d'Auvours, avait été brillamment réparé; si nos pertes étaient sérieuses, celles de l'ennemi l'étaient plus encore, et à voir son artillerie reportée en arrière et en colonne, on pouvait espérer que le lendemain il songerait à la retraite. Un incident imprévu vint tout changer et transformer en désastre une véritable victoire. A huit heures du soir, les mobilisés de Bretagne, qui avaient la garde de l'importante positon de la Tuilerie, furent surpris par le retour offensif et inattendu d'une colonne de Prussiens. Saisis d'une panique subite, ils s'enfuirent après quelques coups de canon, abandonnant cette importante position, dont les Prussiens s'emparèrent aussitôt. Notre centre se trouvait coupé, et notre ligne, entièrement ouverte, pouvait désormais être traversée par l'ennemi. Un instant le général en chef crut qu'il en serait de la Tuilerie comme du plateau d'Auvours; il donna l'ordre de la reprendre dès quatre heures du matin, et disposa tout pour la journée. Mais la confiance et l'énergie des troupes avait fait défaut. A sept heures du matin, l'amiral télégraphiait à Chanzy que l'entreprise était impossible, presque toutes ses troupes s'étant débandées à la suite des mobilisés.

Après avoir vainement tenté de faire reprendre la Tuilerie par les zouaves de Charette, Chanzy convoqua les chefs de corps, qui furent d'avis que la retraite était devenue inévitable. Il prit aussitôt ses dispositions pour la faire effectuer. Grâce au 21e corps qui, sous les ordres de Jaurès, fut admirable de solidité, elle se fit dans des conditions encore assez bonnes, eu égard à la panique et au nombre considérable de fuyards, qui propageaient la panique et portaient le désordre partout. Des malades, des blessés, des prisonniers et des approvisionnements considérables tombèrent au pouvoir de l'ennemi, qui dans ce moment de déroute eût pu, sinon anéantir l'armée de la Loire, du moins s'emparer de presque tout son matériel. Mais il ne se douta de la retraite que lorsqu'elle fut en partie effectuée.

Telle fut cette bataille du Mans, dont le succès, qui a tenu à si peu de chose, eût pu, sinon changer le cours de la fortune, du moins rendre plus faciles les négociations de la paix. Les stratégistes font au général Chanzy le reproche d'avoir trop étendu sa ligne de bataille et d'avoir confié à des soldats inexpérimentés une position aussi importante que celle de la Tuilerie, regardée comme la clef du Mans.

MANSAIS, AISE s. et adj. (man-sè, è-ze). Géogr. Forme ancienne du mot MANCEAU, ELLE. ‖ On disait aussi MANSOIS, OISE.

— Métrol. *Sou, denier mansais*, Monnaies des seigneurs du Mans.

MANSARD ou **MANSART** s. m. (man-sar). Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

MANSARD (Jules HARDOUIN-), célèbre architecte français. V. MANSART.

MANSARDE s. f. (man-sar-de — de *Mansart*, architecte français). Archit. Fenêtre pratiquée dans la partie antérieure d'un comble brisé : *Monter au toit par la* MANSARDE. ‖ On dit aussi *Fenêtre en mansarde.* ‖ Chambre située sous un comble brisé : *Habiter une* MANSARDE. *Il existe de jeunes talents qui s'étiolent confinés dans une* MANSARDE. (Balz.) ‖ Comble, toit brisé : *Demeurer sous la* MANSARDE. ‖ Croisée à coulisse, comme on les fit d'abord pour les mansardes.

— Art milit. Partie supérieure d'une tente d'officier dite MARQUISE.

— **Encycl.** Constr. On donne le nom de *mansardes* aux combles brisés que Mansart fit revivre et mit fort en vogue vers 1650, mais que Pierre Lescot avait employés au Louvre cent ans avant lui. Le système des combles en *mansarde* a l'avantage de permettre l'établissement d'un étage et l'utilisation des greniers; il a l'inconvenient de compliquer la combinaison des fermes et il oblige à faire des couvertures en deux parties, dont l'une est trop inclinée quand l'autre ne l'est pas assez, ce qui, pour cette dernière, fait souvent recourir au métal. Les toits en *mansarde* se composent d'une partie triangulaire qui surmonte un système trapézoïdal; la première partie est établie comme les fermes ordinaires surbaissées, avec un entrait qui devient la base supérieure du trapèze; ce dernier est formé, en outre, par des entraits formant les poutres principales du plancher inférieur, et par des montants inclinés tres-faiblement par rapport à la verticale. De nos jours, ce système est en grande faveur, et presque toutes les maisons sont surmontées d'un comble à la Mansart; il est vrai de dire que l'application du métal à la construction des fermes l'a beaucoup simplifié; mais, malgré les améliorations importantes qu'on y a apportées, et la grande hauteur que l'on donne aux étages en *mansarde*, il serait à désirer de les voir disparaître, à cause de leur peu d'élégance et de leur insalubrité; en été, ce sont des fours où la chaleur est insupportable, et en hiver il est impossible de s'y réchauffer.

— Mœurs. La *mansarde* est le logis du pauvre; c'était autrefois celui de l'étudiant et de la grisette; mais la grisette est en train de disparaître, et l'étudiant est transformé. On l'a poétisée jadis, comme le grenier :

> Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

Et, à vrai dire, ce grenier n'est autre chose qu'une *mansarde*. On accroche à un clou le manteau de Lisette, qui vient faire tic-toc à la porte, les jupons servent de rideaux, et c'est charmant... en vers. En prose, on n'est bien dans un grenier ni à vingt ans ni à trente. Les grandes villes seules imposent au pauvre, par la cherté du loyer, le supplice de la *mansarde*, comparable, en été, à celui des plombs de Venise, et, en hiver, à celui de la déportation en Sibérie. Là s'étiolent de pauvres ouvrières, pliées en deux, du matin au soir, sur un labeur mal payé; là s'entassent à l'étroit, dans une ou deux chambres malsaines, de pauvres ménages de prolétaires. N'importe! ces poëtes n'en font jamais d'autres. Ils ont transfiguré ces taudis, ils les ont métamorphosés en paradis terrestres. Un des poëmes les plus radieux de Victor Hugo a pour titre : *Regard jeté dans une mansarde.* Tout auprès d'une vieille église qui l'abrite de son ombre, à la fenêtre pleine de fleurs, travaille une jeune fille; elle est belle, chaste et sereine; elle prie quand sonne l'*Angelus*, elle chante quelque chanson naïve tout en poussant activement l'aiguille :

> . . . . . C'est la vertu qui fait la gaîté douce
> Et la gaîté qui rend charmante la vertu.

On entrevoit, encadré de rideaux blancs, le petit lit propre et coquet; la croix d'honneur du père, vieux soldat, fait pendant le long du mur au rameau de buis bénit; tout respire l'innocence et la simplicité dans ce modeste intérieur de Marguerite avant la faute.

Un autre poëte, bien peu enclin au sentimentalisme pourtant, Ch. Baudelaire, a aussi chanté la *mansarde*, et, ce qui est plus rare, celle du poëte :

> Je veux, pour composer chastement mes églogues,
> Coucher auprès du ciel comme les astrologues,
> Et, des cloches voisin, écouter en rêvant
> Leurs hymnes solennels emportés par le vent.
> Les deux mains au menton, du haut de ma *mansarde*,
> Je verrai l'atelier qui chante et qui bavarde,
> Les tuyaux, les clochers, ces mâts de la cité,
> Et les grands ciels qui font rêver d'éternité.
> Il est doux, à travers les brumes, de voir naître
> L'étoile dans l'azur, la lampe à la fenêtre,
> Les fleuves de charbon monter au firmament
> Et la lune verser son pâle enchantement.

Nous n'en persistons pas moins à regarder la *mansarde* et ses agréments comme de simples thèmes poétiques. Il suffit de l'avoir habitée pour en être désenchanté.

Mansarde des artistes (LA), vaudeville en un acte, de Scribe, Dupin et Varner (théâtre du Gymnase, 2 avril 1824). Un peintre, un musicien et un étudiant en médecine vivent en frères dans une mansarde, près de Camille, jeune orpheline, qu'ils ont adoptée, et qui tient leur modeste ménage. Franval, vieux professeur de médecine, les gourmande un peu au sujet de la présence près d'eux de la jeune fille. Camille est courtisée par le propriétaire, auquel on doit plusieurs termes. Heureusement, l'étudiant est reçu docteur, et, comme tel, il se trouve appelé près d'un homme opulent atteint d'une maladie toute morale, le remords d'avoir laissé sans secours sa famille réduite à la misère. Camille est la nièce du malade, qui, instruit par Scipion, lègue à la jeune fille une dot de 100,000 écus. Les trois amis, qui s'étaient confié leur amour pour Camille, laissent celle-ci maîtresse de son choix, et elle donne sa main au peintre. Un joli conte, inséré dans l'*Almanach des Muses*, avait inspiré à Bouchard les *Arts et l'amitié*, comédie en un acte et en vers libres, représentée à la Comédie-Italienne le 15 août 1788. Scribe, à son tour, traita le même sujet.

MANSARDÉ, ÉE adj. (man-sar-dé — rad. *mansarde*). Archit. Disposé en mansarde : *Une chambre* MANSARDÉE. *Un étage* MANSARDÉ.

MANSART ou **MANSARD** (François), architecte, *né à Paris en 1598, mort en 1662.* Un de ses ancêtres, l'Italien Michaele Mansarto, était venu s'établir en France, où plusieurs de ses descendants avaient été artistes ou ingénieurs. Mansart, dont la plupart des œuvres n'existent plus, joignait à beaucoup d'instruction une imagination féconde, un réel sentiment du beau, l'horreur du mauvais goût et une tendance accusée à chercher le *style noble et majestueux, ce qui le fit tomber* maintes fois dans la lourdeur. Il construisit l'église Sainte-Marie de Chaillot, celle des Minimes de la place Royale, celle de la Visi*tation de Sainte-Marie*, rue Saint-Antoine, le portail de l'église des Feuillants, l'hôtel de la Vrillière, qui a été défiguré par de nombreuses restaurations, et qui est aujourd'hui l'hôtel de la Banque de France, les châteaux de Gèvres, de Choisy, de Fresnes, de Berny, de Maisons (ce dernier est regardé comme son chef-d'œuvre); il restaura la façade de l'hôtel Carnavalet, etc. Chargé d'édifier l'église du Val-de-Grâce, *il avait élevé cet édifice* de quelques mètres au-dessus du sol, lorsque, par suite d'intrigues, la direction de ces travaux lui fut enlevée. C'est à lui qu'on attribue l'invention des toits brisés, connus sous *le nom de mansardes. Cet artiste*, aussi modeste qu'habile, fut l'oncle et le maître du célèbre Mansart dont nous allons parler.

MANSART ou **MANSARD** (Jules HARDOUIN-), architecte, neveu du précédent, né à Paris en 1645, mort à Marly en 1708. Son père, Jules Hardouin, peintre obscur et pauvre, avait épousé la sœur de l'architecte Mansart. Ce dernier, voyant l'intelligence précoce de son neveu, le prit avec lui; il en fit son enfant, mieux que cela, le plus grand architecte du XVIIe siècle. L'élève se livra avec une telle ardeur à l'étude, qu'il fut bientôt en état de concourir pour la réédification du *Château de Clagny*. Ses dessins charmèrent Louis XIV, qui chargea Mansart (le jeune architecte prenait déjà le nom de son oncle) d'élever près de Versailles cette splendide résidence, destinée à Mme de Montespan. Courtisan autant qu'artiste, Mansart, durant ce travail, sut capter l'affection du maître. Il excita en lui ce goût démesuré pour les bâtiments qui fut la cause de tant de profusions insensées, et sut l'exciter à son profit; car il fut appelé à exécuter les travaux les plus considérables du règne de ce prince. En même temps qu'il gagnait une fortune énorme, il était comblé de dignités et d'honneurs. Il devenait successivement premier architecte du roi, surintendant des bâtiments, arts et manufactures (1699), membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1699), protecteur de l'Académie de peinture et de sculpture, chevalier du Saint-Esprit, etc. Sa haute fortune, le sentiment de vanité qu'elle lui inspira, l'égoïsme avec lequel il écartait tous les rivaux qui lui semblaient redoutables, lui avaient attiré un grand nombre d'ennemis, qui, à maintes reprises, mais sans succès, tentèrent de le faire tomber en disgrâce. « On a prétendu, dit Périès, que, pour plaire à Louis XIV, il employait quelquefois les détours du plus habile courtisan. Il lui présentait des plans où il laissait des choses si absurdes, que le roi les découvrait au premier coup d'œil; alors Mansart s'extasiait sur les profondes connaissances de Sa Majesté, avec un air de bonne foi dont le prince était dupe. » Il mourut presque subitement, et son corps fut inhumé dans l'église Saint-Paul, à Paris, où Coysevox lui éleva un tombeau.

Après le château de Clagny, œuvre fort remarquable, mais qui n'existe plus, Mansart édifia successivement les châteaux de Marly, de Dampierre, de Lunéville, puis il prit en 1670 la direction des travaux du palais de Versailles, commencés en 1660 par Levau, et qui ne furent complétement terminés qu'en 1684. Au mot VERSAILLES, nous donnerons la description de ce palais célèbre, qui manque d'homogénéité, d'unité, et qui est loin de satisfaire les gens de goût. La chapelle et les orangeries sont les parties les mieux réussies de l'ensemble. Lorsqu'il eut achevé cette immense entreprise, Mansart commença les travaux de la maison de Saint-Cyr (1685). Parmi ses autres œuvres, nous citerons le grand Trianon, élégante et gracieuse construction; le château de Vanves; le dôme de l'hôtel des Invalides (v. INVALIDES), son plus beau titre de gloire; la place Vendôme, si remarquable par son caractère de grandeur et d'élégance; la place des Victoires (1699); l'église Notre-Dame, à Versailles, etc.

Cet artiste éminent était doué d'un esprit fécond, et ses conceptions sont, en général, pleines de noblesse et de grandeur. Il se fit le protecteur de l'Académie des beaux-arts et fit renouveler les expositions de peinture, qui étaient tombées en désuétude.

MANSE s. m. (man-se — bas lat. *mansus*, *mansum* ou *mansa*; de *manere*, demeurer). Féod. Etendue de terrain nécessaire pour l'entretien d'une famille.

— s. f. Autre orthographe du mot MENSE.

— **Encycl.** Le *manse* (*mansus*, *mansum*, et plus rarement *mansa*) était, à l'époque carlovingienne, le principal élément de la propriété territoriale, et la richesse d'un propriétaire en biens-fonds se mesurait sur le nombre de *manses* qui lui appartenaient. On doit entendre en général par *manse* une sorte de ferme ou une habitation rurale, à laquelle était attachée, à perpétuité, une quantité de terre déterminée et, en principe, invariable. Quoique ce nom se rapporte d'ordinaire à l'habitation seulement, il désigne aussi quelquefois, avec l'habitation, les terres qui en dépendent, et même, dans certains cas, c'est aux terres qu'on paraît l'appliquer principalement. La contenance des *manses* variait selon les localités. Toutefois, il ne paraît pas qu'elle ait dépassé 15 hectares, et le plus souvent elle restait au-dessous de ce chiffre.

D'après M. Guérard, on peut partager les *manses* en deux grandes classes : les *manses* dominants ou seigneuriaux et les *manses* tributaires.

Le *manse* seigneurial, dominant ou domanial (*mansus dominicus* ou *indomicatus*), qu'on pouvait appeler le chef-*manse* (on le nommait, dans certaines provinces de la France, le chef-*mess* ou chef-*mais*), était administré par le propriétaire lui-même ou par ses officiers, ou par un concessionnaire auquel le propriétaire avait substitué ses droits avec certaines réserves. Ce *manse* commandait à des *manses* d'une classe inférieure cédés en tenure, c'est-à-dire occupés par des tenanciers qui demeuraient perpétuellement chargés, à son profit, de redevances et de services réguliers, et faisaient à peu près gratuitement une grande partie des ouvrages ou travaux nécessaires pour l'entretien des bâtiments et pour la culture des terres du domaine. Toutefois, des hommes de condition plus ou moins servile étaient attachés au chef-*manse*. Vers l'an 841, dans un *manse* seigneurial de l'abbaye de Nideralteich, composé de cent trente journaux de terre labourable et d'une quantité de pré pouvant produire quatre cents voitures de foin, il y avait vingt-deux serfs, y compris les femmes. Le chef *manse* comprenait d'ordinaire, avec l'habitation ou manoir seigneurial, une cuisine, une boulangerie, des bâtiments pour les serfs du domaine qui le desservaient, des ateliers ou fabriques de plusieurs espèces, et des granges, écuries, étables, pressoirs, cours, jardins, vergers, viviers et autres dépendances d'un établissement rural souvent considérable. Si l'on veut avoir des données précises sur les bâtiments, le mobilier, le bétail, la basse-cour, les plantations et les provisions d'un chef-*manse* dans une terre royale, on devra consulter principalement le *Breviarium* de Charlemagne et son capitulaire *De villis*. Les chefs-*manses* étaient, de même que les autres biens, aliénés et cédés en bénéfice ou en tenure; ils n'en conservaient pas moins alors leur caractère et leur suprématie sur les autres *manses* dépendant d'eux et compris dans le même acte de cession. Des *manses* de cette espèce étaient donnés en bénéfice et d'autres en précaire. La condition de ces *manses* était double, selon qu'on les considère par rapport au cédant ou par rapport au concessionnaire, de manière que le *manse* domanial donné, par exemple, en bénéfice, constituait un bénéfice proprement dit à l'égard du propriétaire, tandis qu'il continuait d'être domanial à l'égard du bénéficier, tant que celui-ci le conservait en sa possession, c'est-à-dire tant que lui-même ne le concédait pas de nouveau en bénéfice ou en censive. Quelquefois on détachait du *manse* seigneurial des portions de terre pour en composer d'autres *manses* qu'on distribuait à d'autres tenanciers. Les *manses* soumis à des obligations particulières devaient différer des autres *manses* censuels. Probablement ils faisaient de droit retour au domaine après la mort des tenanciers, sans passer à leurs descendants, à moins d'une concession nouvelle faite à ceux-ci par le seigneur ou par le propriétaire. Ce sont peut-être des tenures domaniales de cette espèce qui sont appelées *mansioniles*, au moins dans le *Breviarium* de Charlemagne.

Les *manses* tributaires étaient cultivés par des tenanciers, ordinairement de condition servile, qui jouissaient des revenus moyennant une redevance envers le propriétaire. Ces *manses* relevaient souvent d'un *manse* principal ou chef-*manse*. Les *manses* tributaires se divisaient en *ingénuiles*, *lidiles*, ou *serviles*. La condition des *manses* tributaires était invariable. Le *manse* ingénuile restait tel, même lorsqu'il tombait entre les mains d'un serf, et le *manse* servile ne changeait pas de nature en devenant la possession d'un homme libre. La condition des terres était indépendante de la qualité des personnes. Elle se réglait, au moins depuis Charlemagne, sur la nature des redevances et des services attachés à chaque terre. Les charges se divisaient en ingénuiles, lidiles et serviles, et de là la qualification donnée aux *manses*. Le titre était donc attaché à la terre, et non au possesseur. Les *manses* ingénuiles contenaient plus de terres que les lidiles, et ceux-ci plus que les serviles; les premiers payaient plus que les seconds, et les seconds plus que les derniers. Tels sont du moins les résultats constatés par M. Guérard d'après le *Polyptyque d'Irminon*. Au point de vue de la nature des charges, les *manses* ingénuiles étaient soumis au tribut de guerre et à la redevance appelée *lignarilia*, qui supposait le droit d'usage dans les forêts, tandis que les *manses* serviles étaient presque toujours exempts de ces prestations. Les *manses* serviles payaient des *faculæ*, du fer, de la moutarde et du houblon, qui n'étaient pas exigés des *manses* ingénuiles; ils étaient astreints à la culture des vignes, que l'on imposait rarement aux *manses* ingénuiles. Les *manses* lidiles supportaient les mêmes charges que les ingénuiles : ils ne payaient que deux sous, au lieu de trois, pour le droit de guerre.

On trouve encore les *manses* divisés en *manses* entiers (*integri*), demi-*manses* (*medii*), *manses* soumis à la main-d'œuvre (*manoperarii*), *manses* qui doivent des charrois (*carroperarii*).

En dehors des deux grandes catégories de *manses* dont nous venons de parler, il en existait un grand nombre d'autres dont la condition, au lieu d'être fixe, était transitoire et accidentelle. Nous allons en dire quelques mots. Le *manse* censile, qu'on appelait plutôt terre que *manse* (*terra censilis*), était une terre donnée au roi, à l'Eglise, à un seigneur ou à tout autre par une personne qui la recevait ensuite en bénéfice ou qui s'en réservait la jouissance ou l'usufruit sa vie durant, à la condition de payer au donataire un cens modique, à titre, non de loyer ou de bail, mais d'hommage et pour marque de dépendance. Le *manse* censile ou *acensé* ne passait pas, comme le *manse* tributaire, à tous les descendants du tenancier. Il était repris par le seigneur après un terme fixé d'avance. On distinguait encore le *manse* nu (*mansus absus*) et le *manse* vêtu (*mansus vestitus*). Le *manse* nu était celui qui manquait de tenanciers réguliers, et dont les terres, étant imparfaitement cultivées, ne rendaient point tout ce qu'elles auraient dû produire et ne supportaient pas toutes les charges accoutumées. A plus forte raison, le *manse* était dit *nu* ou *vacant* lorsqu'il était absolument sans culture et sans produit. M. Guérard, dans les *Prolégomènes du Polyptyque d'Irminon* (p. 590-591), en cite plusieurs exemples. Le *manse* vêtu était celui qui était occupé et cultivé, payait les redevances et s'acquittait des services imposés à la terre. D'après le modèle de description donné par Charlemagne dans son *Breviarium*, les terres impériales situées dans l'évêché d'Augsbourg renfermaient mille quarante et un *manses* ingénuiles, dont mille six vêtus et trente-cinq nus; plus, quatre cent soixante-six *manses* serviles, dont quatre cent vingt et un vêtus et quarante-cinq nus; en tout quatorze cent vingt-sept *manses* vêtus et quatre-vingts nus. Le *manse* entier (*mansus integer* ou *plenus*) était celui qui n'était pas divisé et qui contenait, avec les bâtiments nécessaires pour l'exploitation, la quantité de terres réglée par la coutume du pays et soumise aux redevances et services d'usage. Le demi-*manse* (*mansus dimidius* ou *medius*) n'avait que la moitié ou environ de la contenance voulue, et ne supportait guère que la moitié, ou à peu près, des charges ordinaires. Mais, comme le fait observer M. Guérard, la contenance du *manse* était très-variable dans certains lieux, quoique dans d'autres elle eût été rigoureusement fixée. Quelquefois même, un demi-*manse* contenait plus de terres qu'un *manse* entier; la grandeur du *manse* se réglait alors moins par la contenance que sur le produit. On distinguait encore les *manses* héréditaires et les *manses* amovibles, les *manses* ecclésiastiques et les *manses* laïques. Les *manses* ministériels (*ministeriales*) étaient occupés par les officiers des domaines royaux ou impériaux. On trouvera les détails sur ces divers *manses* dans les *Prolégomènes du Polyptyque d'Irminon*, par Guérard.

MANSEIN s. m. (man-sain). Vitic. Variété de raisin.

MANSEL (Jean), historien français, né à Hesdin (Artois); il vivait au XVe siècle. On a de lui, sous le titre de *Fleur des histoires*, une histoire universelle qui va de la création du monde jusqu'au règne de Charles VI. Cette compilation, dénuée de toute critique, n'a pas été imprimée.

MANSELLES s. f. (man-sè-le. — N'est-ce pas une altération de *mam'selle*, forme populaire de *mademoiselle?*). P. et chauss. Chacun des deux bras d'une hie ou demoiselle.

MANSENCAL (Jean DU), magistrat français, né à Bazas, mort à Toulouse en 1562. Il fut successivement conseiller, avocat général, premier président du parlement de Toulouse, acquit une grande réputation de savoir et d'intégrité, signala avec une grande énergie les empiétements et les désordres du clergé et jouit d'un grand crédit auprès des rois Henri II et François II. Nommé par ce dernier prince vice-lieutenant général pour la province de Languedoc, il déploya une grande vigueur contre les huguenots. On a de lui un ouvrage intitulé : la *Vérité et autorité de la justice du roi très-chrétien et la correction et punition des maléfices, contre les erreurs contenues en un libelle diffamatoire* (Toulouse, 1549). Dans cet écrit, qui fut condamné en Sorbonne, il réfutait un libelle qui attaquait violemment le parlement de Toulouse pour avoir déclaré justiciable de l'autorité séculière un ecclésiastique convaincu de débauche et d'outrage aux mœurs.

MANSFELD, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 45 kilom. N.-O. de Mersebourg, sur le Thalbach; 1,500 hab. Autrefois capitale du comté de son nom, cette petite ville possède encore l'ancien château de ses comtes. ‖ Le comté de Mansfeld, ancien petit Etat souverain d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, aujourd'hui incorporé dans la province prussienne de Saxe, était compris entre les principautés d'Anhalt, d'Halberstadt et de Saxe-Eisenach, le comté de Stolberg, l'évêché de Mersebourg et la Saxe électorale. Il avait une superficie de 100,000 hectares, avec une population de 60,000 habitants. Les villes principales étaient Mansfeld, capitale, Eisleben et Sangerhausen. Ce comté a été gouverné par une ancienne famille, qui tire son nom du château de Mansfeld, et qui est connue depuis le VIIe siècle. Elle compte parmi ses illustrations : Hoyer, comte de Mansfeld, un des partisans dévoués de l'empereur Henri V, tué au combat de Welfesholze, en 1115, et elle s'éteignit dans les mâles en 1230 en la personne du comte Burckhard VIII. Sa fille et son héritière épousa Burckhard de Guerfurt, burgrave de Magdebourg, qui devint la souche d'une nouvelle maison de Mansfeld; laquelle a également produit un certain nombre d'hommes remarquables. Les petits-fils de Burckhard formèrent deux maisons distinctes, celle de Mansfeld et celle de Guerfurt. La première se subdivisa en 1475 en deux rameaux, dont le cadet s'éteignit en 1666, après s'être de nouveau bifurqué.

Le rameau aîné eut pour chef Albert, comte de Mansfeld, mort en 1484, père d'Ernest, qui laissa un grand nombre de fils. Philippe, l'aîné, forma la ligne de Bornstædt, qui fut élevée à la dignité de princes de l'empire et se fondit dans la maison de Colloredo en 1780. Jean-Georges de Mansfeld, fils d'un second lit d'Ernest, fut l'auteur de la branche d'Eisleben, qui finit en 1710. Pierre-Ernest de Mansfeld, troisième fils d'Ernest, créé prince de l'empire, fut gouverneur de Luxembourg et de Bruxelles. Il mourut en 1604, ayant eu plusieurs fils légitimes, tous morts avant lui, et notamment Charles, comte de Mansfeld, qui se distingua au service de l'empire. Pierre-Ernest eut, en outre, un fils naturel, Ernest, le fameux bâtard de Mansfeld, connu pour sa vie aventureuse.

Nous allons compléter cette notice généalogique en donnant la biographie des principaux membres de cette famille.

MANSFELD (Albert, comte DE), un des principaux chefs du parti protestant en Allemagne, né en 1480, mort en 1560. Il força, en 1547, Henri de Brunswick à lever le siége de Brême, fut vaincu quelque temps après par le colonel Wrisberger, conduisit en 1550 des secours à Magdebourg, dont l'empereur Charles-Quint faisait le siége, mais fut battu et ne put introduire dans la place qu'un très-petit nombre des siens. — Un de ses fils, Wolrath MANSFELD, mort en 1578, conduisit des secours aux huguenots français et prit part à la bataille de Moncontour.

MANSFELD (Pierre-Ernest, comte DE), général allemand, né en 1517, mort à Luxembourg en 1604. Envoyé de très-bonne heure à la cour de Charles-Quint, il fit avec lui la campagne de Tunis, puis passa dans les Pays-Bas et fut nommé gouverneur du duché de Luxembourg en récompense de la brillante valeur qu'il avait montrée, notamment au siége de Landrecies, en 1543. Lorsque Charles-Quint eut déclaré la guerre à la France, le comte de Mansfeld prit Stenay, ravagea la Champagne, fut fait prisonnier dans Ivoy (1552) et resta au pouvoir des Français jusqu'en 1557. Rendu à la liberté, il prit part à la bataille de Saint-Quentin et empêcha le duc de Guise de s'emparer de Luxembourg. La paix ayant été faite, il conduisit à Charles IX des secours contre les protestants, prit une part brillante à la victoire de Moncontour, retourna ensuite dans les Pays-Bas, qu'il pacifia, et en devint gouverneur après la mort du duc de Parme (1592). Il se démit au bout de deux ans de ces fonctions et se retira, avec le titre de prince de l'empire, à Luxembourg, où il termina sa vie. Le comte de Mansfeld fut un des meilleurs généraux de son temps. Il avait beaucoup de goût pour les sciences et pour les arts; mais ce goût n'avait point adouci son caractère cruel et n'avait fait qu'accroître son insatiable avidité.

MANSFELD (Charles, prince DE), général allemand, fils du précédent, né en 1543, mort en 1595. Il conduisit, en 1593, au duc de Mayenne, un corps de troupes, envahit la Picardie et alla, deux ans plus tard, combattre les Turcs en Hongrie. Charles de Mansfeld reçut de l'empereur les titres de lieutenant général et de capitaine général de mer en Flandre. Il avait épousé en premières noces Diane de Cossé, qu'il surprit en adultère avec le comte de Maure et qu'il fit tuer, dit-on.

MANSFELD (Ernest DE), l'un des plus grands généraux du XVIIe siècle, fils naturel du comte Pierre-Ernest, né en 1585, mort en 1626. Il fit la guerre en Hongrie, puis en Flandre, en Savoie, se fit ensuite protestant, alla combattre en Bohême comme général des révoltés, chassa les Autrichiens et fut mis au ban de l'empire (1619). Contraint de se retirer devant des forces supérieures, il alla ravager l'Alsace (1622), puis battit les Hessois et les Bavarois, alliés de l'Autriche, gagna avec le duc de Brunswick la bataille de Fleurus sur les Espagnols, passa ensuite en Hollande et en Westphalie, et se retrancha si bien dans l'Ost-Frise que le général autrichien Tilly, chargé de le combattre, n'osa essayer de l'en chasser. Comme ses troupes se livraient à toute sorte de déprédations, les états de l'Ost-Frise lui offrirent une somme importante pour qu'il quittât la province. Mansfeld accepta, licencia ses troupes, se rendit à La Haye, où il vécut pendant quelque temps comme un simple particulier, se rendit en 1724 en France pour demander des secours dans le but de rétablir l'électeur palatin sur le trône de Bohême, reçut de Richelieu la promesse d'un subside, passa de là en Angleterre, où il fut accueilli avec distinction par le roi Jacques, qui lui remit des sommes importantes, et revint (1625) en Allemagne à la tête d'une foule d'aventuriers. Mais il fut vaincu par le fameux Wallenstein (1626), général de l'empereur, et dut se replier dans la marche de Brandebourg. Ayant reçu de nouveaux secours d'Angleterre et du Danemark, le général protestant traversa la Silésie et la Moravie et gagna Jablonska, où il fut rejoint par le duc de Saxe-Weimar. Son projet était de pénétrer en Hongrie, afin de faire une diversion favorable à Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, qui venait de prendre les armes contre l'empereur. Mais ce prince ayant entamé des négociations de paix avec Wallenstein, Mansfeld remit le commandement de ses troupes au duc de Saxe-Weimar, prit la route de Venise, tomba malade à Vranovitz en Bosnie et y termina sa brillante et aventureuse carrière. Homme de guerre de premier ordre, Mansfeld était à la fois un négociateur habile, plein de ressources, et força ses ennemis mêmes à l'admirer.

MANSFELD (Charles DE), théologien allemand, également fils naturel du comte Pierre-Ernest, né en 1588, mort en 1647. Il devint aumônier général des armées espagnoles dans les Pays-Bas. On a de lui plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Clericorum cœnobitica* (Luxembourg, 1625); *Clericus, sive de statu perfectionis clericorum* (Bruxelles, 1627), ouvrage estimé; *Magisterium militare* (Anvers, 1647, in-4o).

MANSFELDOIS s. m. (man-sfèl-doi). Hist. relig. Nom donné à des protestants d'Allemagne qui, au XVIe siècle, formèrent une secte ayant pour chef le comte de Mansfeld.

MANSFÉNI s. m. (man-sfé-ni). Ornith. Espèce d'aigle ou d'autour du Brésil.

MANSFIELD, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. N. de Nottingham; 9,800 hab. Fabrication importante de cotonnades et de bonneterie, gants, etc. Commerce de grains et de drèche. On y remarque une belle église gothique renfermant plusieurs monuments et des vitraux peints. Mansfield est bâtie au centre d'une ancienne forêt, dont les futaies ont été en grande partie abattues et qui fut autrefois illustrée par les exploits de Robin-Hood. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Ohio, à 80 kilom. N.-E. de Colombus; 4,800 hab. Cette ville est située dans une position élevée et pittoresque, au milieu d'une contrée fertile et populeuse.

MANSFIELD (William MURRAY, comte DE), magistrat anglais, né à Perth en 1705, mort à Londres en 1793. Il se distingua comme avocat dans plusieurs affaires importantes et fut élu en 1740 membre du Parlement par un bourg du Yorkshire, puis réélu en 1747 et en 1754. Ayant soutenu le parti du gouvernement, il en fut récompensé par la charge de *sollicitor general*. Après la révolte des jacobites, auxquels il avait été associé dans sa jeunesse, Murray fut accusé de haute trahison. Il dédaigna de se justifier et l'accusation s'évanouit. Plus d'une fois Pitt eut l'occasion de se mesurer avec cet orateur, qui était regardé comme un des principaux chefs du parti tory, et, dans ces luttes orageuses, l'avantage ne resta pas toujours du côté du premier. Murray fut nommé attorney général en 1754, président de la cour du banc du roi en 1756, créé pair, avec le titre de baron de Mansfield, puis ministre sans portefeuille. Lord Mansfield n'acquit pas, dans ces fonctions, une grande popularité; en 1780, son hôtel fut livré aux flammes par le peuple. Il se démit de la présidence de la cour suprême en 1788. Murray avait été élevé au rang de comte en 1782.

MANSFIELD (William-David MURRAY, comte DE), pair d'Angleterre, descendant du précédent, né à Londres en 1806. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut élu membre de la Chambre des communes, où il vota avec le parti tory, fut, de 1834 à 1835, lord de la trésorerie dans le cabinet présidé par sir Robert Peel et entra à la Chambre des lords (1840). Depuis lors, il a été successivement député, lieutenant du comté de Perth (1846), lord lieutenant de Clackmannan et haut commissaire du synode général de l'Eglise écossaise en 1852, 1856 et 1859.

MANSFIELD (sir William-Rose), général anglais, né à Ruxley, comté de Surrey, en 1819. Il prit du service dès l'âge de seize ans et passa dans les Indes. Là, il fit partie de plusieurs expéditions, se battit à Budleiwal, à Aliwal, à Sobraon, fit comme lieutenant-colonel la campagne de Peshawur (1851-1852) et obtint le grade de colonel en 1854. Cette même année, Mansfield fut rappelé en Europe où la guerre de Crimée venait d'éclater. Attaché d'abord à sir Colin Campbell, puis conseiller près de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, il devint, après la signature de la paix, consul général à Varsovie. Mais il ne tarda pas à quitter ce poste pour retourner dans les Indes avec le général Campbell, qui le choisit pour chef d'état-major (1857). Pendant la formidable insurrection des cipayes, il rendit de très-grands services et reçut, avec le grade de major général, des remerciements publics du Parlement. Depuis lors, sir Mansfield a pris le commandement de l'armée de Bombay (1860), qu'il quitta en 1865 pour devenir général en chef de l'armée des Indes. Il est depuis 1866 grand-croix de l'Etoile de l'Inde.

MANSI (Jean-Dominique), prélat italien, né à Lucques en 1692, mort en 1769. Après avoir enseigné la théologie à Naples, il visita l'Italie, la France et l'Allemagne pour chercher dans les archives et les bibliothèques des documents relatifs à l'histoire ecclésiastique, son étude favorite. Il fut promu en 1765 à l'archevêché de Lucques. Ses principaux ouvrages sont : *De casibus et excommunicationibus episcopis reservatis* (Lucques, 1724 et 1739, in-4o); *Prolegomena et dissertationes in omnes et singulos sanctæ Scripturæ libros* (Lucques, 1729, in-fol.); *De epochis conciliorum Sardicensis et Sirmiensium, cæterorumque in causa Arianorum* (Lucques, 1746-1749, 2 vol. in-8o); *Supplementum collectionis conciliorum et decretorum N. Coleti* (Lucques, 1748-1752, 6 vol. in-fol.); *Sacrorum conciliorum novo et amplissima collectio* (Florence, 1759-1798, 31 vol. in-fol.).

MANSIGNÉ, bourg et commune de France (Sarthe), canton de Pontvallain, arrond. et à 18 kilom. de La Flèche, sur un coteau; pop. aggl., 559 hab. — pop. tot., 2,244 hab. Fabrication de toiles; poterie. Vestiges d'un camp romain, près desquels on trouve des restes de bains, hypocaustes; médailles romaines, etc.

MANSION s. f. (man-si-on — lat. *mansio;* de *manere*, demeurer). Demeure, habitation. ‖ Campement, étape, lieu de repos. ‖ Vieux mot.

— Antiq. rom. Lieu où les saliens, porteurs des boucliers sacrés, s'arrêtaient pour se reposer et prendre de la nourriture.

— Astrol. Syn. de MAISON.

MANSION, sculpteur, né à Paris en 1773, mort dans cette ville vers 1854. Une statue d'*Aconce* et *Napoléon donnant la paix à la terre* lui valurent à l'Exposition de 1810 une médaille de première classe. Aux Salons suivants, il envoya, en 1812, *Ajax fils d'Oïlée;* en 1814, *Une nymphe de Diane;* en 1819, *Esculape protégeant la beauté par la découverte de la vaccine*. On lui doit encore, de la même année, les bustes de *Rembrandt* et de *Philippe de Champaigne*, commandés pour la grande galerie du Louvre, et *Cydippe amante d'Aconce;* de 1822, le buste de *Teniers* commandé pour le Louvre, et les bustes de *Laugier* et de *Dupuytren;* de 1824, une commande d'un bas-relief pour la cour du Louvre : l'*Invention de la poésie lyrique*.

MANSION (Colard), écrivain et imprimeur à Bruges. V. COLARD.

MANSIONNAIRE s. m. (man-si-o-nè-re — rad. *mansion*). Nom donné à certains officiers de la primitive Eglise : *Les basiliques avaient des* MANSIONNAIRES *ou gardiens chargés de les nettoyer et de les orner*. (Fleury.)

— Hist. Officier du roi qui, sous les Capétiens, était chargé de faire préparer les logements royaux.

— **Encycl.** Les critiques sont partagés sur la question de savoir quelles étaient au juste les fonctions de ces officiers. Justel, Bévéridge, Cujas, Godefroi et Vossius croient que les *mansionnaires* étaient des fermiers laïques qui faisaient valoir les biens de l'Eglise. Fleury a combattu cette idée, qui s'accorde assez bien du reste avec l'étymologie du mot, en s'appuyant sur ce que, dans l'Eglise primitive, aucune fonction n'était exercée par des laïques. Il pense que « ces officiers étaient chargés d'orner l'église aux jours solennels, soit avec des tapisseries de soie ou d'autres étoffes précieuses, soit avec des feuillages et des fleurs, et de veiller à ce que le lieu saint fût toujours dans un état de décence et de propreté capable d'inspirer le respect et la piété. » Les Grecs donnaient au *mansionnaire* le nom de *paramonarios*, et dans le deuxième concile de Chalcédoine, il se trouve que ce nom sert à désigner les économes. C'est aussi dans ce sens que saint Grégoire parle des *mansionnaires*. D'autres croient que *mansionnaire* et portier étaient synonymes; saint Grégoire appelle, en effet, le *mansionnaire : custos ecclesiæ*, le gardien de l'église. D'autres enfin pensent qu'il avait simplement pour fonction d'allumer les lampes et les cierges.

MANSLE, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S. de Ruffec, sur la Charente; pop. aggl., 1,552 hab. — pop. tot., 1,830 hab. Minoterie, brasserie. Commerce de bestiaux, céréales, chanvre. Sur les bords de la Charente, près du bourg, on voit une tour crénelée. Restes d'un château fort.

MANSO (Jean-Baptiste), marquis DE VILLA, poëte italien, né à Naples vers 1560, mort en 1645. Sa grande fortune lui permit de s'entourer de savants, de poëtes et d'artistes qu'il encourageait et récompensait. Il fut l'ami du Tasse qui a immortalisé leur amitié dans un dialogue intitulé : *Il Manso*, fonda dans son palais l'Académie des Oziosi et voulut qu'après sa mort sa fortune servît à la fondation d'un collége de nobles. On a de lui : *I Paradossi, overo dell' amore dialoghi* (Milan, 1608, in-4o); *Erocallia, overo dell' amore e della bellezza dialoghi XII* (Venise, 1618, in-4o); *La vita di Torquato Tasso* (Naples, 1619, in-4o), très-estimée; *Le poesie nomiche divise in rime amorose, sacre e morali* (Venise, 1635, in-12).

MANSO (Jean-Gaspard), philologue allemand, né à Blasienzell, grand-duché de Gotha, en 1759, mort en 1826. Il étudia la théologie, la philologie et la philosophie à l'université d'Iéna, embrassa ensuite la carrière de l'enseignement, et était à sa mort directeur du collége de Sainte-Madeleine, à Breslau. Il avait été lié très-intimement avec Frédéric Jacobsen et Garve. Outre différents traités sur des sujets d'archéologie classique, ainsi que des traductions allemandes des *Géorgiques* de Virgile, de l'*Œdipe roi* de Sophocle, et d'excellentes éditions de *Méléagre*, de *Bion* et de *Moschus*, on a de lui, entre autres ouvrages historiques : *Sparte, essai pour servir à l'éclaircissement de l'histoire et de la constitution de cette république* (1800, 3 vol.); *Vie de Constantin le Grand* (1817); *Histoire de la monarchie prussienne depuis la paix d'Hubertusberg* (1819, 3 vol.); *Histoire de l'empire des Ostrogoths en Italie* (1824). Enfin, nous citerons encore de lui : l'*Art d'aimer*, poëme (1794), et *Epître à Garve sur les calomnies contre les sciences*.

MANSOIS, OISE s. et adj. (man-soi, oi-ze). V. MANSAIS, AISE.

MANSON (Jean), marin suédois, mort en 1658. Il devint capitaine et fut tué dans un combat naval entre les Suédois et les Danois. On a de lui : *Une description nautique de la Baltique* (Stockholm, 1644), réimprimée par Jean Hahn, en 1749.

MANSON (Jacques-Charles DE), général français, né en 1724, mort à Munich en 1809. Entré fort jeune dans l'artillerie, il se distingua pendant la guerre de Sept ans, acquit la réputation d'un officier aussi instruit que brave, fut nommé maréchal de camp en 1788 et émigra en 1792. Après avoir servi dans l'armée des princes, il accompagna le prince de Condé en Russie, et devint par la suite commandant en chef de l'artillerie bavaroise. On lui doit : *Traité des fers et de l'acier, contenant un système raisonné sur la nature, la construction des fourneaux, etc.* (Strasbourg, 1804, in-4° avec 15 pl.)

MANSON (Marie-Françoise-Clarisse ENJALRAND, Mme), l'héroïne du procès Fualdès, née à Rodez en 1785, morte obscurément à Versailles en 1835, d'après quelques biographes et, suivant d'autres, en 1847. Elle était la fille d'un magistrat distingué qui présidait la cour prévôtale de l'Aveyron. En 1811, elle épousa, d'après le vœu de sa famille, un jeune officier et dut rompre une liaison qu'elle avait contractée depuis quelque temps déjà avec un autre. Quatre ans après, elle se sépara de son mari.

Comment se trouvait-elle dans la maison Bancal, lors de l'assassinat de Fualdès? Il est aisé de le deviner, à travers tous ses mensonges et toutes ses réticences; elle avait des rendez-vous galants dans cette maison mal famée, et mal lui en prit, puisque Bastide voulut la tuer pour être plus certain de son silence (v. FUALDÈS); elle fut sauvée par Jansion, qu'elle avait aussi aimé, dit-on, et qui voulut que l'on se contentât de son serment. De là toutes les tergiversations de la malheureuse, qui ne put garder le secret sur un crime aussi épouvantable et qui, en parlant, savait qu'elle ferait tomber la tête de l'homme qui l'avait sauvée. Lorsque ses demi-aveux eurent commencé à éclairer la justice, on eut pour elle, non-seulement au parquet de la cour d'assises, mais dans le public, un enthousiasme sans bornes. Sans se douter de l'infamie qui rejaillissait sur elle, elle prenait des poses théâtrales et faisait des mots. Lorsque l'arrêt de la cour de Rodez eut été cassé et l'affaire renvoyée à la cour d'Albi, cet enthousiasme subsistait encore; c'est à cheval, côte à côte avec le préfet, qu'elle fit à Albi une entrée solennelle, comme une princesse de roman. Le peuple accourait sur son passage. « Ses grands airs, dit M. Oscar Comettant, ses attitudes de martyre, ses évanouissements, son étalage de sentiments, qui s'alliaient si mal avec sa grosse voix rauque et ses traits vulgaires n'abusaient personne, excepté M. le procureur général près la cour de Montpellier, qui l'avait comparée à un ange député par la Providence dans la maison Bancal. — C'est là une pensée sublime sans doute, ripostait Me Romiguières, le défenseur de Bastide, mais elle confond mes idées et absorbe mon intelligence; car enfin pourquoi l'Etre tout-puissant qui aurait envoyé le témoin n'aurait-il pas préféré ne point envoyer la victime? » Bientôt, prise en flagrant délit de mensonge, car elle rétractait ses premiers dires, elle fut emprisonnée à la grosse tour d'Albi et fit alors une confession complète; puis, revenant sur ses aveux, elle écrivit un *Mémoire* dans lequel elle cherchait à prouver, encore une fois, qu'elle n'était pas allée dans la maison Bancal et que, ce qu'elle savait de l'affaire, elle le tenait d'une demoiselle Rose Pierret. Sur les dénégations de celle-ci, elle déclara avoir dit la vérité dans les interrogatoires, et non dans son *Mémoire*.

L'issue du procès dépendit de ce dernier aveu, qu'il y a tout lieu de considérer comme sincère.

Ce procès avait donné une triste célébrité à Mme Manson; sa famille la repoussait. Un spéculateur eut l'idée d'exploiter l'engouement absurde du public et lui proposa de grosses sommes si elle voulait venir à Paris tenir le comptoir du café Tivoli; il lui montrait un sac de mille louis, comme à-compte. Elle refusa, préférant, dit-elle, l'obscurité et la misère à un état déshonorant; un peu plus tard, elle ne devait pas avoir les mêmes scrupules. Elle commença par se laisser tenter par des éditeurs qui, en 1819, publièrent sa *Correspondance*, augmentée du *Mémoire* dont nous avons parlé plus haut. Ces lettres ont sans doute été arrangées; nous en extrairons une, celle où Mme Manson raconte la nuit du crime. Elle est adressée à une amie et datée du lendemain, 20 mars 1817, ce qui suffit pour montrer la supercherie, car Mme Manson devait avoir ce jour-là bien autre chose en tête; d'ailleurs cette lettre, si elle eût existé, aurait figuré au procès :

« Que n'ai-je suivi tes conseils, ô la plus sage des amies! Pourquoi t'ai-je quittée? Tes instances pour me retenir près de toi semblaient annoncer que tu pressentais le malheur qui m'est arrivé. De quelle épouvantable scène j'ai été témoin cette nuit!... Tu sauras tout; mais que tu sois la seule, que l'horrible secret que je vais déposer dans ton sein n'en sorte jamais; ma mère même doit l'ignorer, ma mère..., comme elle serait affligée! Je paraîtrais coupable et je ne fus qu'imprudente... j'en jure par l'amitié qui nous unit... Garde le silence, mon amie, sur ce que je vais t'apprendre; écoute, et frémis. Tu sais de quel doux espoir j'étais bercée en partant de Périé; on m'avait assuré que je verrais Jansion à la foire de Rodez et que nous allions enfin nous réunir; cette idée me souriait : ce ne fut qu'une illusion; je poursuivis une chimère et je trouvai... une affreuse réalité... Le surlendemain, je formai le projet d'épier les démarches de quelqu'un. Que t'importait? me diras-tu. Je te répondrai que j'avais beaucoup d'intérêt, quelque droit même à m'assurer que la conduite de ce *quelqu'un* n'était pas suspecte. Malheureuse imprudence, curiosité funeste, que vous me coûtez cher!...

» Ne voulant pas être connue, je m'habillai en homme et me persuadai que je pourrais ainsi courir la nuit sans danger. Je sortis donc le 19 mars, vers les sept heures trois quarts du soir; je traversai la place de la Cité, la rue du Terral, et j'arrivai dans celle des Hebdomadiers. J'aperçus un homme tapi contre le mur; sa tournure ne m'était pas inconnue. Au même instant, j'entendis marcher, je crus qu'on me suivait; je pris la fuite et me cachai dans une maison dont la porte était ouverte; à peine j'y fus entrée que je me sentis heurtée par un individu qui m'arrêta en me serrant rudement le bras : la frayeur s'empara de moi. Je suis une femme! m'écriai-je. Mon explication parut satisfaire l'inconnu qui m'avait arrêtée. Tu penses bien, ma chère Elise, que déjà je me repentais de ma folie; mais ce fut bien autre chose lorsque je me vis transportée, malgré moi, dans un lieu que je ne connaissais pas; j'y fus enfermée, et l'on ne me dit que ces mots : *Tais-toi.*

» Tout à coup, j'entendis un bruit confus; il paraissait venir de l'appartement voisin; bientôt ce bruit devint plus distinct; des cris plaintifs frappèrent mon oreille... Je m'approchai de la porte, et j'écoutai attentivement. *Que t'ai-je fait, Bastide?* disait quelqu'un d'un ton suppliant. — *Il faut mourir*, répondit une voix féroce et glapissante... Cette voix, je crus la reconnaître, et mes cheveux se dressèrent.

» L'infortuné qu'on opprimait ajouta : *Laissez-moi du moins quelques instants pour me réconcilier avec Dieu. — Va te réconcilier avec le diable*, dit encore celui dont la voix m'avait fait tant d'impression. A ce triste colloque succéda le bruit le plus affreux : c'étaient des gémissements sourds..., des plaintes déchirantes..., du sang qui coulait dans un vase..., les dernières convulsions d'un mourant!... Dieu! Que devins-je alors? Peux-tu bien te faire une idée de mes angoisses. Je poussai des cris qui furent entendus de quelqu'un que tu n'aurais jamais cru capable de figurer avec une bande de brigands, Jansion!... Il était à leur tête! Dès que je l'aperçus, je me jetai dans ses bras : *Sauvez-moi*, lui dis-je, *je suis Mme Manson! — Je connais cette femme*, dit Jansion, *je réponds d'elle.* Il me prit par la main. Jetant alors des regards autour de moi, je me vis dans une cuisine sombre; une grande table était au milieu; douze ou quinze scélérats l'entouraient; ils y avaient placé le malheureux qu'ils venaient d'égorger. Je me crus transportée chez des anthropophages. La garantie offerte par Jansion ne satisfit point ses complices; il y eut un long débat entre eux, qui me donna le temps de les examiner. L'homme à la haute taille est un frère à Mme P... Les monstres délibèrent : je suis sauvée, mais à quel prix! Je prête un serment terrible aux pieds de la victime; Bastide, plus noir qu'un cannibale, m'en dicta les termes; les voici : *Je jure de garder le secret sur tout ce qui s'est passé, et je me voue à la mort avec mon fils, si je trahis le serment.* J'avais une main sur le cadavre : il me parut qu'il palpitait encore. Bastide fixait sur moi des regards menaçants; il semblait regretter une proie prête à lui échapper... Si je voulais personnifier le crime, j'emprunterais les traits de Bastide... Je sortis enfin de cette caverne infernale, suivie de Jansion, qui m'avait protégée; sans lui, ma chère amie, c'était fait de moi : je ne revoyais plus mon fils... »

Tout cela est trop bien arrangé, trop conforme à ce que l'on peut imaginer d'après les faits de la cause pour être la vérité vraie. Peut-être même Mme Manson n'a-t-elle fait que prêter son nom pour cette publication toute romanesque.

En dehors de ses engagements avec les éditeurs, elle vendit chez elle-même, à Paris, ses plaidoyers et ses *Mémoires*, en ajoutant par surcroît d'allèchement que les acheteurs jouiraient en même temps de l'avantage de faire connaissance avec l'auteur. Toutes ces réclames ne l'ayant pas enrichie, elle se fit dame de comptoir, dans un des plus brillants cafés du quartier de la Bourse. Mais la vogue qui d'abord faisait accourir une foule de gens curieux de la connaître ne fut que passagère, et, de chute en chute, elle se vit réduite à tenir pour son propre compte un obscur estaminet situé dans la rue Copeau, derrière le Jardin des plantes. Elle végéta ensuite misérablement à l'aide d'une modique pension que le ministre Decazes crut devoir lui accorder, et termina sa vie dans la plus profonde obscurité.

MANSOUR Ier (Abou-Saleh al Abder-Razzak), souverain de la Transoxiane et de la Perse orientale, né à Samarcande en 948, mort dans la même ville en 976. Ce prince, de la dynastie des Samanides, succéda fort jeune encore à son frère Abdel-Melek, et fut impuissant à empêcher le Khoraçan, le Djourdjan, le Kharism, etc., de se séparer de son empire et de passer sous des princes indépendants. Pour réparer ses pertes, il résolut de s'étendre en Asie aux dépens de la dynastie des Bouïdes; mais il échoua complétement dans cette entreprise. Si, comme homme de guerre, Mansour montra peu de capacité, il fut du moins un prince éclairé et ami des lettres. Il reçut à sa cour les plus célèbres poëtes persans, fit traduire les *Fables* de Bidpai, la *Chronique* arabe de Tabary, etc.

MANSOUR II (Aboul-Harith AL-), souverain de la Transoxiane et de la Perse orientale, petit-fils du précédent, né à Samarcande en 970, mort en 999. Il succéda à son père Nouh II en 997, au moment où le trône des Samanides était profondément ébranlé, s'aliéna ceux qui auraient pu le servir en donnant sa confiance à des intrigants et à des traîtres, excita le mécontentement du fameux Mahmoud le Gaznévide, gouverneur du Khoraçan, et devint la victime de deux émirs turcs qu'il avait comblés de bienfaits. Bectouzoun et Faïc lui firent crever les yeux au moyen d'un poinçon rougi au feu (999) et mirent à sa place sur le trône son frère Abdel-Melek. Ce dernier prince fut détrôné lui-même par Ilek-Khan, souverain du Turkestan, qui fonda une nouvelle dynastie dans la Transoxiane.

MANSOUR-SCHAH, souverain de la Perse, dernier prince de la dynastie des Mozafferiens, né à Schiraz vers 1345, mort en 1393. Avant de parvenir au trône, il se signala par sa bravoure, comme gouverneur des provinces d'Ispahan et d'Abercouch, vainquit, après la mort de son oncle Schah-Choudjah en 1384, ses compétiteurs à l'empire et s'empara du trône. Sur ces entrefaites, Tamerlan envahit la Perse, s'empara d'Ispahan (1387), fit un affreux carnage de la population mâle et reçut la soumission de tous les princes de la dynastie des Mozafferiens, à l'exception de Mansour. Après le départ de Tamerlan (1388), Mansour résolut de se rendre maître de toute la Perse; mais, en 1393, Tamerlan marcha contre lui et lui livra une sanglante bataille près de Calaat-Séfyd. Après une défense héroïque, Mansour, renversé de cheval, fut tué, vers la fin de la bataille selon les uns, en gagnant Schiraz, selon d'autres. Peu de jours après, Tamerlan fit massacrer dix-sept princes de la famille des Mozafferiens, qui étaient venus lui faire leur soumission.

MANSOUR (Aboul-Cassem), souverain musulman de l'Afrique septentrionale, de la Sicile et de la Sardaigne, né vers 950, mort en 996. Membre de la dynastie berbère des Zeirides ou Badisides, il succéda à son père Yousouf en 984, reconnut la suzeraineté du calife d'Egypte et eut à lutter pendant tout son règne contre des chefs de tribus révoltés et contre d'autres souverains d'Afrique. Mansour était d'un caractère sanguinaire, dont le fait suivant donne une idée. Ayant fait prisonnier Aboul-Fehm-Haçan, gouverneur de la province de Kétama, qui s'était révolté, il l'assomma à coups de massue, lui ouvrit le ventre, lui arracha le foie, qu'il dévora, et livra le reste de son corps à ses esclaves nègres, qui le mangèrent après l'avoir fait rôtir. Il tua également de sa propre main son grand trésorier Abdallah, à qui il avait donné le gouvernement de Caïrouan. Mansour embellit et augmenta beaucoup la résidence de Caïrouan, où il mourut, après avoir augmenté ses Etats, laissant un pouvoir affermi à son fils, Abou-Mounad-Badis.

MANSOUR (Abou-Yousouf Yacoub al-Modjahed AL-), souverain de l'Afrique septentrionale, de la dynastie des Almohades, né à Maroc vers 1150 de notre ère, mort en 1199. Petit-fils d'Abdel-Moumen, fondateur de sa dynastie, et fils de Yousouf, mort devant Santarem, en Portugal, il monta sur le trône en 1184. Mansour comprima d'abord des révoltes d'un de ses oncles et de deux de ses frères qu'il fit mettre à mort, puis soutint une longue guerre contre le roi des îles Baléares, Ali-ben-Ishak ibn Ghania, qui s'était emparé de Milianah, d'Alger et de Bougie. Après l'avoir battu, il comprima dans le sang une révolte des habitants de Fez, reçut dans cette ville une ambassade du sultan d'Egypte, Saladin (1189), s'allia avec lui contre les chrétiens et lui envoya une flotte qui empêcha les croisés d'aborder en Syrie. En 1190, il s'empara des Algarves et de l'Estramadure; mais une maladie le força de revenir à Maroc (1191). Deux ans plus tard, il fonda la ville de Rabat Al-Feth, dont il fit sa capitale et qui devint la métropole commerciale de son empire. Ayant appris que les rois chrétiens d'Espagne avaient formé contre lui une ligue formidable, il fit prêcher en Afrique la guerre sainte, se mit à la tête de son armée, traversa la mer et remporta sur Alphonse IX, roi de Castille (19 juillet 1195), la sanglante victoire d'Alarcos, à la suite de laquelle il se retira avec son butin à Séville. L'année suivante, il reprit les armes, s'empara de Salamanque, de Guadalaxara, éprouva des échecs à Tolède et à Talavera et retourna à Séville. En 1197, il s'avança jusqu'à Madrid, puis battit en retraite et conclut avec les princes chrétiens une trêve de dix ans. Il mourut en 1199, après avoir comprimé dans le sang une révolte du gouverneur de Maroc. Ce prince, qui faisait partie de la secte des dhahérites, prit le titre de calife et d'émir al Moumein, fit insérer de nouvelles formules dans les prières, embellit et agrandit plusieurs villes, notamment Séville, où il fit construire la Giralda, Mansourah, Salé, etc. Il eut longtemps à sa cour le célèbre Averroès. Très-féroce en certains cas, il se montra dans d'autres clément et généreux, et relâcha sans rançon un grand nombre de prisonniers. C'est le fameux Al-Manzor, dont parle la chronique chevaleresque de l'Espagne.

MANSOUR-BILLAH (Abou-Taher-Ismaïl AL-), calife fatimite d'Afrique, né à Caïrouan en 914, mort en 953. Il succéda en 946 à son père, Caïm-Beamrillah, entra aussitôt en lutte avec un sectaire nommé Abou-Yézid, qui, vers la fin du règne de ce prince, s'était emparé de presque tout l'empire musulman d'Afrique, reconquit les villes qu'Abou-Yézid avait prises, le battit à maintes reprises et le força à se donner la mort. Lorsqu'il se fut affermi sur son trône, Mansour-Billah, nomma gouverneur de la Sicile Hassan ibn-Ali, qui s'y rendit indépendant et transmit son royaume à ses enfants. Il vit de même la plupart des généraux à qui il avait confié des gouvernements rendre leurs fiefs héréditaires. Al Manzour était un prince courageux, éloquent, ami des lettres, et il se plaisait lui-même à composer des vers

MANSOUR (Abou-Giafar-Abdallah AL-), calife abbasside de Bagdad. V. AL-MANZOR.

MANSOUR (Abou-Amer-Mohammed AL-), un des grands capitaines de l'Espagne musulmane. V. AL-MANZOR.

MANSOURA, village de l'Algérie, province d'Oran, dans les environs de Tlemcen; 140 hab. Mansoura a succédé au bout de cinq cents ans à la ville de ce nom, fondée par Abou-Yakoub et Aboul-Hassen et dont il ne reste debout que le minaret de la mosquée et une partie de son enceinte. Mansoura possédait de grandes maisons, de vastes édifices, des palais magnifiques, de délicieux jardins, des bains, des caravansérails, un hôpital, une mosquée, etc. Ses marchés attiraient des négociants de tous les pays, et sa prospérité semblait devoir aller toujours progressant, lorsque les Mérinides la ruinèrent de fond en comble. « Les remparts de Mansoura, dit M. Piesse, offrent la forme d'un trapèze d'un développement de 4,095 mètres. Ils ont à peu près disparu à l'E. et au S.; c'est au N. et principalement à l'O. qu'on pourra étudier ce système de murailles reliant de 40 en 40 mèt. des tours bastionnées et à créneaux. La mosquée, rectangle de 100 mèt. sur 60, orientée du N.-O. au S.-O., ne présente plus aujourd'hui que son mur en pisé, qui était percé de treize portes. Les fouilles faites à l'intérieur ont amené la découverte de ces magnifiques colonnes en marbre translucide dont les musées d'Alger, de Tlemcen et l'exposition permanente des produits algériens à Paris possèdent quelques-unes. » Le minaret, percé d'une porte monumentale dessinant une belle arcade mauresque dont la pierre laisse voir une riche dentelle, a 40 mètres de hauteur. Il reste encore de l'ancienne Mansoura : un canal en pisé qui alimentait les fontaines et les réservoirs publics; un pont voûté de 40 mètres de largeur et des vestiges du palais du sultan.

MANSOURAH, vulgairement **MANSOURE** ou **LA MASSOURE**, ville de la basse Egypte moderne, ch.-l. d'une province de son nom, à 59 kilom. S.-O. de Damiette et à 100 kilom. N. du Caire; sur la rive droite de la principale branche orientale du Nil, dans une position élevée et très-belle. Manufactures de toiles à voiles, crêpes, étoffes de coton et de lin. La moitié des maisons est en ruine. On en exporte du coton, du riz et du sel ammoniac. Fondée par les Turcs pour servir de barrière aux chrétiens à l'époque des croisades, elle a été le théâtre de plusieurs combats où les croisés ont été défaits. Elle est surtout célèbre par la captivité de saint Louis. En 1798, la garnison française de Mansourah fut massacrée, après la plus vigoureuse défense, par un nombreux parti d'Arabes. ‖ La province de Mansourah est bornée par celle de Damiette au N., de Charquiéh à l'E. et au S., et de Darbiéh à l'O. 85 kilom. sur 35 et 200,000 hab. La principale branche orientale du Nil l'entoure au N.-O. et à l'O.; le canal d'Achmoûn l'arrose au N., et le lac Meuzaléh la baigne au N.-E. Cette province est principalement cultivée en coton très-estimé, dont il se fait des envois très-considérables dans les ports de la Méditerranée et surtout à Marseille.

Mansourah (BATAILLE DE). La sixième croisade, commandée par Louis IX, s'ouvrit sous de brillants auspices. Ce prince entra sans coup férir dans la forte ville de Damiette, qui, trente ans auparavant, avait résisté pendant quinze mois à tous les assauts de Jean de Brienne. Malheureusement, il ne sut pas mettre le temps à profit dans sa marche sur le Caire, qui fut d'une lenteur excessive, et il donna à ses ennemis le temps de revenir de leur effroi et de préparer les plus redoutables moyens de défense. Il employa plus d'un mois à franchir la distance de dix lieues qui le séparait de Mansourah, faute de moyens suffisants pour franchir le Nil. L'émir Fakhr-Eddin, campé avec toutes ses troupes sur l'autre rive, détruisait successivement tous les travaux exécutés par les croisés pour assurer leur passage. Outre les engins de guerre de l'époque, les Sarrasins avaient à leur disposition le terrible feu grégeois, qui brûlait, sans remède, les chevaliers enfermés dans leurs armures. « Le feu grégeois, dit Joinville, faisoit tel bruit à venir, qu'on eût dit que ce fût foudre qui tombât du ciel : aussi gros qu'un petit tonneau, et traînant après lui une longue queue de flamme, il sembloit un grand dragon volant par l'air, et jetoit si grande clarté la nuit, qu'il faisoit aussi clair dedans notre host qu'en plein jour... Toutes les fois que le bon roi oyoit qu'ils jetoient ainsi le feu, il se jetoit à terre et tendoit les mains, la face levée au ciel, et disoit en pleurant à grandes larmes : Biau sire Dieu Jésus-Christ, gardez-moi et toute ma gent. » Enfin, un Bédouin tira les croisés d'embarras en leur indiquant à prix d'or un gué où ils pouvaient franchir le canal d'Achmoum. Le lendemain (8 février 1250), les chrétiens s'ébranlèrent pour le passage, divisés en trois corps de bataille. Le premier, formant l'avant-garde, était commandé par le comte d'Artois, frère du roi, le comte de Salisbury, à la tête de 200 hommes d'armes anglais, les seuls qui eussent pris part à la croisade, et le grand maître du Temple avec ses chevaliers. Salisbury et les templiers passèrent d'abord et s'arrêtèrent afin de protéger la marche du reste de l'armée. Mais dès que Robert d'Artois fut arrivé sur l'autre rive avec ses gens, et qu'il vit quelques centaines de cavaliers sarrasins fuir à toute bride devant lui, il se laissa emporter par son ardeur bouillante et s'élança sur leurs pas. Le grand maître essaya en vain de calmer cette imprudente impétuosité : le comte Robert ne lui répondit que par des injures, ainsi qu'à Salisbury, puis il s'élança avec frénésie à la poursuite des ennemis, qui fuyaient rapidement vers Mansourah. Un vieux chevalier sourd, Foucaud de Merle, l'entraînait encore, tenant son cheval par la bride et criant à tue-tête : « Sus! sus! à l'ennemi! » En même temps, les templiers, ainsi que les Anglais de Salisbury, exaspérés des reproches de Robert « piquèrent des éperons tant qu'ils purent, » et tous ensemble pénétrèrent pêle-mêle jusque dans le camp des Sarrasins, tuèrent Fakhr-Eddin, poussèrent jusqu'à Mansourah et traversèrent toute la ville. Mais, quand ils voulurent revenir sur leurs pas, ils se trouvèrent enfermés dans leur conquête : les rues étroites étaient barricadées, des milliers d'ennemis garnissaient les terrasses des maisons, et d'intrépides mameluks, excités par leur chef Bibars, criblaient de traits les chevaliers chrétiens. Le grand maître des templiers, Guillaume de Sonnac, réussit presque seul à échapper à ce désastre.

Cependant le roi avait de son côté franchi le canal avec son corps d'armée; mais une nuée d'ennemis, enveloppant les escadrons francs à mesure qu'ils se formaient, l'avait empêché de porter aucun secours à son frère, ayant lui-même assez de musulmans sur les bras. Ceux-ci soutinrent le choc des masses d'armes et des épées avec une intrépidité extraordinaire; leur innombrable cavalerie enveloppait de tous côtés les escadrons des croisés, isolés les uns des autres et disséminés dans la plaine. Ce fut un tumulte effroyable, une mêlée acharnée, qui dura sept heures, sans merci, impitoyable. Le roi combattit vaillamment. « Là où j'étois à pied avec mes chevaliers, écrit Joinville, aussi blessé vint le roi avec toute sa bataille, avec grand bruit et grande noise de trompes, de nacaires (timbales), et il s'arrêta sur un chemin élevé; mais oncques si bel homme armé ne vis, car il paroissoit dessus toute sa gent dès les épaules en haut, un heaume d'or à son chef, une épée d'Allemagne à sa main. » Ce ne fut que le soir que les croisés parvinrent à se dégager et à se réunir dans le camp abandonné par les Sarrasins. Louis IX apprit alors la mort de son frère et le désastre de l'avant-garde. Il répondit « que Dieu en fust aouré de ce que il li donnoit; et lors li choient les larmes des yex moult grosses. » (Joinville.) Un chevalier lui ayant demandé des nouvelles du comte Robert : « Tout ce que je sais, dit-il, c'est qu'il est en paradis. »

Mais la lutte n'était pas finie, elle allait recommencer plus furieuse encore. Trois jours après, toute l'armée sarrasine, commandée par Bibars, se déploya autour des lignes des chrétiens, et manœuvra pour couper leurs communications avec le corps de réserve, resté sur l'autre bord du canal sous les ordres du duc de Bourgogne. Le 11 février, Bibars donna le signal de l'attaque, et aussitôt les Sarrasins se ruèrent sur les chrétiens avec une indescriptible fureur, fantassins et cavaliers mêlés ensemble et se prêtant un mutuel secours. Les premiers lançaient les feux grégeois sur les croisés, et quand les rangs de ces derniers semblaient ébranlés, les cavaliers les chargeaient impétueusement le sabre au poing. Ce second engagement fut encore plus meurtrier que le précédent. La plupart des hommes d'armes et des chevaliers étaient démontés et se battaient à découvert, ne pouvant supporter leurs armures, dont les plaies et les contusions reçues à la première bataille leur rendaient le poids insupportable.

Le comte d'Anjou, qui se trouvait engagé le plus en avant sur la route du Caire, combattait à pied au milieu de ses chevaliers; il courut les plus grands dangers, et il allait sans doute périr comme le comte d'Artois, lorsque le roi son frère se porta à son secours et, par des prodiges de valeur, l'arracha des mains des ennemis. La crinière du cheval de Louis IX fut toute couverte de feu grégeois. Le grand maître du Temple périt avec le petit nombre des chevaliers qui avaient échappé au désastre de Mansourah. Le corps commandé par Alphonse de Poitiers fut également mis en pleine « déconfiture, » et lui-même était déjà prisonnier des musulmans, lorsque les vivandiers, les bouchers et les femmes de l'armée, se précipitant avec de grands cris sur les ennemis, les forcèrent à lâcher leur proie. Le sire de Briançon ne conserva son terrain qu'avec peine et grâce aux machines du duc de Bourgogne, qui tiraient au travers du canal, mais les bataillons du comte de Flandre, ainsi que ceux des barons de Palestine et de Chypre, résistèrent héroïquement à tous les assauts de la cavalerie sarrasine et sauvèrent l'armée. Bibars, voyant tous ses efforts inutiles, malgré tant de sang répandu, donna enfin le signal de la retraite. L'avantage était resté aux chrétiens, puisque les infidèles n'avaient pu les chasser de leurs positions. Aussi Louis rendit-il à Dieu de solennelles actions de grâces au milieu de son armée. Et cependant il aurait pu dire, plus justement encore que Pyrrhus : Encore une victoire comme celle-là, et nous sommes perdus. Au reste, les revers allaient éclater.

Mansourah (TRAITÉ DE), conclu quelque temps après la bataille de ce nom entre Louis IX et les Sarrasins. Le roi de France, après avoir repoussé la double attaque de ses ennemis, n'avait qu'un seul parti à prendre, c'était de revenir rapidement sur Damiette pour y refaire son armée; mais, par un inconcevable aveuglement, il s'obstinait à rester immobile, attendant que les malades et les blessés fussent rétablis pour continuer l'expédition. Mais bientôt l'odeur infecte de tant de cadavres amoncelés dans la plaine et dans les eaux du Nil déchaîna sur les croisés une affreuse épidémie, à laquelle vinrent se joindre bientôt les horreurs de la famine. Non seulement la peste, mais d'autres étranges et cruelles maladies, d'après le récit de Joinville, ravagèrent l'armée et moissonnèrent presque tous ceux qui avaient échappé aux fatigues de la guerre et au fer des musulmans. Il fallut bien enfin songer à la retraite. Louis IX la protégea vaillamment, et refusa de se soustraire au danger en montant sur les vaisseaux; il ne voulut jamais abandonner ses compagnons d'armes, héroïsme auquel les historiens arabes rendent eux-mêmes une éclatante justice. Malheureusement, il finit par être atteint de la contagion, et bientôt sa faiblesse devint telle qu'on fut obligé de le descendre de cheval et de le faire entrer dans une petite maison, où on le coucha la tête appuyée sur le giron d'une *bourgeoise de Paris*, qui se trouvait parmi les croisés. A chaque instant on s'attendait à le voir rendre le dernier soupir. Les Sarrasins ne tardèrent pas à arriver, conduits par le sultan Touran-Schah, et environnèrent la maison où gisait l'infortuné monarque. Il dut se rendre à discrétion, ainsi que ses deux frères et tous ses barons (6 avril 1250). Quant au reste de l'armée, tous ceux qui refusèrent de se faire musulmans furent impitoyablement massacrés.

Les négociations commencèrent alors pour le rachat des illustres captifs. Le sultan refusait de les délivrer à moins qu'ils ne missent entre ses mains Jérusalem et quelques autres places de la terre sainte. Les croisés répondirent qu'ils n'avaient pas le droit d'en disposer, puisqu'elles appartenaient, soit à l'empereur d'Allemagne, soit aux ordres du Temple et de l'Hôpital. Le sultan furieux menaça Louis IX de le mettre aux *bernicles* (entraves aux jambes); mais sa colère se brisa contre l'indomptable fermeté du royal prisonnier. Touran exigea alors la restitution de Damiette, le payement d'un million de besants d'or et la signature d'une trêve de dix ans. Sans s'élever contre l'énormité de la somme, Louis répondit fièrement qu'un roi de France ne se rachetait point pour de l'argent, ajoutant qu'il livrerait Damiette pour sa rançon et qu'il payerait les « dix cent mille besants pour celle de ses gens.—Par la loi du Prophète! s'écrie le sultan, franc et libéral est le Franc, qui ne barguigne point sur une si grande somme. Qu'on lui aille dire que je lui remets deux cent mille besants sur sa rançon, et qu'il n'en payera que huit cent mille. »

Ce traité devait être signé définitivement le 3 mai. Tout à coup une sanglante catastrophe vint apporter de nouvelles frayeurs aux captifs qui vivaient continuellement dans les transes de la mort au milieu de ces sauvages guerriers. Le sultan Touran-Schah venait d'être assassiné par les mameluks, qui se mirent sur les vaisseaux où l'on avait installé le roi et ses barons, et les entourèrent en brandissant leurs haches sanglantes et en vociférant les plus effroyables menaces. L'héroïque fermeté de Louis IX imposa aux assassins, qui craignaient d'ailleurs de perdre leurs riches rançons en massacrant les prisonniers. Ils acceptèrent donc les conditions du traité, entrèrent dans Damiette, qu'ils mirent à feu et à sang, et reçurent les quatre cent mille premiers besants d'or. Après quoi ils rendirent la liberté à Louis IX et à ses barons. Tels furent les tristes résultats de cette croisade.

MANSTEIN (Christophe-Hermann DE), général allemand, né à Saint-Pétersbourg en 1711, mort en 1757. Il prit du service en Prusse, puis en Russie, se conduisit brillamment en Crimée (1735) et à la prise d'Oczakow, fut chargé, après la mort de l'impératrice Anne, d'arrêter Biren, duc de Courlande, puis se distingua contre les Suédois en 1741, et contribua, en qualité de général de brigade, à la victoire de Willmanstrand. Après l'avénement d'Elisabeth, Manstein tomba en disgrâce, fut envoyé sur les frontières de la Sibérie, passa quelque temps après en Prusse, où il reprit du service (1745), devint général-major d'infanterie en 1754, s'attira l'estime de Frédéric II, prit part à la bataille de Prague (1757), à la bataille de Kollin, où il reçut de graves blessures, fut attaqué quelques jours après avec son escorte par des Croates et reçut la mort après avoir refusé le quartier qu'on lui offrait. C'était un officier savant, d'une grande bravoure et tellement endurci aux fatigues qu'il ne se portait jamais mieux que lorsqu'il en essuyait de très-grandes. Il parlait la plupart des langues de l'Europe et consacrait à l'étude tous ses instants de loisir. On a de lui : *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la Russie* (Lyon, 1772, 2 vol. in-8^{o}), ouvrage remarquable, où l'on trouve un tableau fidèle des révolutions accomplies à la cour de Russie depuis la mort de Catherine I^{re} jusqu'au commencement du règne d'Elisabeth.

MANSUÉTAIRE s. m. (man-su-é-tè-re — lat. *mansuetarius;* de *mansuetus*, doux, apprivoisé). Antiq. rom. Sorte de dompteur de bêtes féroces.

MANSUÈTE s. f. (man-su-è-te — du lat. *mansuetus*, doux). Arboric. Variété de poire. ‖ Ce mot, appliqué à une poire dont il exprime sans doute la douceur, est des plus singuliers : *mansuetus* n'exprime que la douceur des mœurs, du caractère, et signifie proprement soumis, apprivoisé.

MANSUETI (Giovanni), peintre italien, né à Venise vers 1450, mort après 1500. Elève de Vittore Carpaccio, il imita la manière archaïque de ce maître, tout en étudiant la nature, et exécuta des tableaux dont les figures manquent de facilité dans les mouvements et présentent des contours pleins de sécheresse et de dureté. On cite parmi ses ouvrages : *Saint Sébastien*, *Saint Grégoire*, *Saint François*, *Saint Roch* et *Saint Liberal*, au musée de Venise, un *Christ bénissant*, au musée de Berlin.

MANSUÉTUDE s. f. (man-su-é-tu-de — lat. *mansuetudo;* de *mansuetus*, doux, formé de *manu assuetus*, apprivoisé). Bonté, douceur, indulgence : *Jésus-Christ ne séparait jamais la* MANSUÉTUDE *de la justice.* (Le P. Ventura.) *Le sentiment de la supériorité, de la force donne tant de* MANSUÉTUDE! (E. de Gir.)

— Hist. *Ta Mansuétude*, Titre qu'on donnait aux empereurs romains.

— **Syn. Mansuétude, douceur.** V. DOUCEUR.

MANT (Richard), théologien et prélat anglais, né à Southampton en 1776, mort en 1848. Après avoir rempli diverses fonctions ecclésiastiques, il fut successivement évêque à Killaloe et Killfenora (1820), à Down et Connor (1823) et enfin à Dromore en 1842. Ses principaux écrits sont : le *Puritanisme ravivé* (1808, in-8^{o}); *Appel à la Bible* (1818, in-8^{o}); *Notices biographiques sur les apôtres, les évangélistes et d'autres saints* (1828, in-8^{o}); *Des miracles de la Bible* (1832); les *Mois britanniques*, poëme en douze parties (1835, 2 vol. in-12); *Histoire de l'Eglise d'Irlande* (2 vol.); le *Christianisme primitif enseigné et éclairé par les actes des premiers chrétiens* (1842).

Mantaille, château situé dans le département de la Drôme, entre Vienne et Valence, sur la rive gauche du Rhône. C'est là que se tint, en 879, l'assemblée des évêques et des seigneurs qui conférèrent à Boson la couronne de Bourgogne Cisjurane.

MANTAIS, AISE s. et adj. (man-tè, è-ze). Géogr. Habitant de Mantes; qui appartient à la ville de Mantes ou à ses habitants : *Les* MANTAIS. *La population* MANTAISE.

MANTAIS (le), ancien pays de France, dans le gouvernement général de l'Ile-de-France; il était borné au N. par le Vexin français, à l'E. par l'Ile-de-France et par le Hurepoix, au S. par l'Orléanais et le Perche, à l'O. par la Normandie. Il formait un gouvernement particulier, dont Mantes était la capitale. De nos jours, le Mantais est compris dans les départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir.

MANTCHOURIE, contrée de l'Asie. V. MANDCHOURIE.

MANTE s. f. (man-te. — V. l'étym. de MANTEAU). Vêtement ample, sans manches, espèce de manteau, que les femmes portent par dessus les autres vêtements : *Une* MANTE *de soie. La distinction particulière aux femmes bien elevées se trahit surtout par la manière dont elles tiennent le châle ou la* MANTE *croisés sur leur poitrine.* (Balz.) ‖ Manteau de certaines religieuses. ‖ Chape de laine à capuchon, que le pape porte quelquefois. ‖ Grand voile noir que portaient autrefois les femmes en deuil

— Grande couverture de laine, qu'on fabriquait autrefois à Paris, à Avignon et à Montpellier : *Ce bon père m'ouvrit ensuite un cabinet où il couchait sur une simple* MANTE *de laine étendue sur une natte.* (Le Sage.)

MANTE s. f. (man-te — du gr. *mantis*, sauterelle, proprement devin. Cet insecte est ainsi désigné parce qu'on le voit souvent posé sur ses pattes de derrière, ayant le corps vertical et joignant ses deux pattes antérieures dans l'attitude de la prière. Le grec *mantis*, devin, prophète, correspond sans doute au sanscrit *mantu*, un sage, de la grande racine sanscrite *man*, penser, si féconde en dérivés dans toutes les langues indo-européennes. Curtius pense que *mantis* veut dire un inspiré, et se rapporte au grec *mainomai*, être fou, avoir le transport, les anciens faisant confusion entre la sagesse et le transport de l'inspiration). Entom. Genre d'insectes orthoptères, type de la tribu des mantiens, dont deux espèces habitent la France.

— Moll. *Mante de mer*, Nom vulgaire des mollusques du genre squille.

— **Encycl.** Entom. Les *mantes* sont des insectes très-singuliers par leur forme, qui permet de les reconnaître facilement à première vue. Elles ont le corps allongé et étroit; la tête triangulaire, verticale, découverte, portant deux yeux à réseau assez grands et trois petits yeux lisses très-distincts; les antennes simples; les palpes courtes, terminées en pointe; la languette quadrifide; le corselet allongé; les élytres longs, étroits, horizontaux, couchés l'un sur l'autre au côté interne; les ailes simplement pliées dans leur longueur; les pattes antérieures très-développées; cinq articles à tous les tarses. La couleur dominante du corps, chez ces insectes, est le vert herbacé.

Les *mantes* habitent surtout les régions méridionales; plusieurs espèces sont très-répandues dans le midi de la France, et l'une d'elles se trouve même aux environs de Paris. Elles se tiennent le plus souvent au soleil et saisissent avec vivacité les insectes dont elles se nourrissent; leur voracité est extrême; les petits, à peine sortis de l'œuf, lèvent déjà l'un contre l'autre leurs pattes antérieures et se battent avec acharnement; les deux sexes ne s'épargnent pas non plus entre eux quand ils se rencontrent; mais les femelles, plus robustes que les mâles, ont presque toujours le dessus. Ces orthoptères ont ordinairement, même au repos, leurs pattes antérieures élevées en avant. Leur génération a fourni matière à des fables assez étranges. Les *mantes*, au moment de leur métamorphose, s'attachent souvent aux extrémités des branches des arbres; en les voyant sortir de leurs chrysalides, qui sont souvent vertes comme le feuillage, on a cru qu'elles naissaient effectivement d'un végétal. Ce genre se divise en deux groupes, que plusieurs auteurs ont considérés comme deux types génériques distincts, les *mantes* proprement dites et les empuses.

Les *mantes* proprement dites se distinguent par leur tête carrée en dessus, la face méplate et les antennes sétacées dans les deux sexes. Elles présentent d'ailleurs des formes si disparates qu'on a dû aussi y établir des subdivisions. La *mante* religieuse a $0^{m},05$ à $0^{m},06$ de longueur; elle est verte et a le corselet caréné, avec les bords latéraux roussâtres et dentelés, les élytres plus longs que les ailes et une tache d'un noir bleuâtre au côté interne des hanches. Cette espèce est la plus commune dans le midi de la France; elle abonde surtout dans les régions qui bordent la Méditerranée, mais s'avance beaucoup vers le nord, car on l'a trouvée dans la forêt de Fontainebleau. Ses mœurs offrent des détails intéressants.

« Comme cet insecte, dit V. de Bomare, a des jambes fort longues, qu'il plie et pose quelquefois les deux premières l'une contre l'autre, en se tenant presque droit sur les quatre pattes de derrière, cette attitude singulière et qui imite celle de quelqu'un qui joindrait les mains, a suffi pour en faire un insecte dévot; on lui a fait prier Dieu; le peuple de Provence l'appelle même *prego-Diou* (prie-Dieu) et croit que cet insecte devine les choses et indique les chemins qu'on lui demande, parce qu'il étend souvent ses pattes de devant tantôt à droite, tantôt à gauche. Aussi le regarde-t-on comme un animal presque sacré, auquel il ne faut faire aucun mal. »

Mais voici le revers de la médaille. « La *mante* ne vit que de sang et de carnage : la nature lui a donné des armes conformes à ses inclinations cruelles. Ses deux premières pattes, attachées au haut du corselet, sont composées de muscles très-vigoureux; le long des cuisses et des jambes, il règne deux rangs de fortes épines, terminées aux tarses par un ergot fort aigu. C'est avec des armes aussi terribles qu'elle déclare la guerre aux autres insectes, qu'elle les saisit vigoureusement pour leur manger cruellement le cœur et la tête; elle ne fait pas même grâce à ses semblables; ainsi, tout l'extérieur de la *mante* est hypocrite : elle trompe ceux qui ne la connaissent pas. »

Poiret, qui a observé ces insectes en captivité, cite de leur voracité un exemple surprenant : il avait mis dans un vase un mâle et une femelle pour examiner leur accouplement; les avances du mâle lui furent funestes; la femelle lui saisit la tête de ses pattes redoutables et la lui coupa; cet accident, chez tout autre animal, aurait dû, pour le moins, ralentir son ardeur; ici, il n'en fut rien; le mâle n'en fut pas moins empressé, la femelle, mieux disposée, *consentit alors* à recevoir ses caresses; après quoi, pour l'en récompenser, elle le dévora; mais le but de la nature était atteint.

Les autres espèces présentent des mœurs analogues. Nous citerons notamment la *mante* prêcheuse, plus petite, mais plus allongée à proportion que la précédente, avec une tache noirâtre au milieu des ailes; elle habite le midi de la France; la *mante* heureuse, à corps linéaire, très-allongé, à élytres brun cendré; elle vit au Cap de Bonne-Espérance, et les Hottentots l'adorent comme une divinité bienfaisante.

Les empuses se distinguent des *mantes* par des formes générales plus grêles; la tête conique, terminée par des feuillets ensiformes; la face fortement relevée en carène; les antennes bipectinées chez les mâles; les fémurs munis de dilatations membraneuses, les antérieurs bien plus allongés. Nous citerons l'empuse appauvrie, d'un brun pâle, avec les ailes vertes, à nervures longitudinales brunes, et dont le corselet est très-allongé. Elle se trouve aussi dans le midi de la France, où elle est plus rare que les *mantes*.

MANTE (Théophile ESCOFFIER, dite Mlle), actrice française, née à la fin du Consulat, morte à Paris le 25 mars 1849. Après avoir pris des leçons de Granger et de Fusil, elle débuta à la Comédie-Française avec éclat, dans Célimène du *Misanthrope*, et Hortense de l'*Amour et la Raison*. On vit avec surprise une jeune fille, sortant des classes du Conservatoire, s'attaquer aux rôles les plus difficiles de notre répertoire comique et conquérir, dès le premier jour, les applaudissements du public et les éloges de la presse. C'était en septembre 1822, Mlle Mars était alors reine sans partage; on alla jusqu'à publier qu'elle avait enfin trouvé une rivale. Cependant Mlle Mante n'osait point aspirer à l'honneur de détrôner la célèbre comédienne. Célimène devint Arsinoé; plus tard, le rôle de Philaminte dans les *Femmes savantes*, de Mme Evrard dans le *Vieux célibataire*, de Mme Patin dans le *Chevalier à la mode* lui assignèrent un rang élevé parmi les artistes en renom de la Comédie-Française. Le répertoire moderne fut pour elle une source de créations heureuses : 1760 ou les *Trois chapeaux*, les *Préventions*, la *Dame et la demoiselle*, le *Verre d'eau*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, les *Aristocraties*, lui ont fourni ses meilleurs rôles. Un long avenir de succès lui semblait réservé, lorsque la mort vint interrompre sa carrière inachevée. Le Théâtre-Français perdit en elle une sociétaire d'un rare mérite, d'excellente tenue et de mœurs honorables. Mlle Mante était à ses heures de loisir un peintre de beaucoup de talent.

MANTEAU s. m. (man-tô — lat. *mantellum*, mot qui est dans Plaute sous la forme *mantelium;* de sorte, dit M. Littré, qu'il paraît se confondre avec *mantele*, *mantile*, *mantilium*, serviette, nappe, de *manus*, main, et *tela*, toile : *mantelium*, *ubi manus terguntur*, dit Varron. Ce mot aurait pris l'acception de manteau, comme chez nous mouchoir a pris celle de pièce propre à couvrir le cou. Delâtre regarde *mantellum* comme un diminutif de *mantus*, *mantum*, manteau court, vêtement simple et sans manche, et il rattache ce mot à la racine sanscrite *mand*, *man*, rapetisser). Vêtement ample, sans manches, qui se porte par-dessus les autres habits : *Un* MANTEAU *noir. Un* MANTEAU *de drap S'envelopper dans son* MANTEAU. *Un* MANTEAU *de cérémonie. Un* MANTEAU *de deuil. Un* MANTEAU *de cour.*

Consolez la douleur, secourez l'indigence;
Dans son asile obscur cherchez l'adversité,
Et de votre *manteau* couvrez sa nudité.
CHÉNIER.

— Attribut des philosophes grecs : *Prendre le* MANTEAU. *Personne n'osait paraître en* MANTEAU *dans toute l'Asie, de peur que la ressemblance de l'habit ne les fît prendre pour des philosophes.* (Fléch.)

— Par anal. Chose qui couvre : *Le lierre a jeté son* MANTEAU *sur la tour.* (Balz.) *Les hauts monts de l'Atlas se parent au loin d'un* MANTEAU *où la couleur de l'améthyste se mêle aux teintes de l'opale.* (Feydeau.)

Nuit, mère des festins, mère de l'allégresse,
Toi qui prêtes le pan de ton voile à l'Amour,
Fais-moi, sous ton *manteau*, voir encor ma maîtresse.
TH. GAUTIER.

— Fig. Garantie, défense, abri : *La vertu est un* MANTEAU *qui reste toujours dans les mauvais temps.* (Mme de Puysieux.) ‖ Semblant, apparence, prétexte : *La religion et la philosophie sont deux beaux* MANTEAUX *dont l'hypocrisie a soin de se couvrir.* (Sanial-Dubay.) *C'est toujours sous le* MANTEAU *de la religion qu'on a fait les brèches les plus sensibles à la liberté des personnes.* (Dupin.) *Jamais, quand on usurpe le pouvoir, on ne saisit que l'anarchie sous le* MANTEAU *de l'arbitraire.* (E. de Gir.)

— *Manteau long*, Manteau étroit et très-long, que portent les ecclésiastiques.

— *Manteau court*, *Petit manteau*, Manteau que portaient les abbés en habit de ville.

— *Manteau de cour*, Robe sans manches, à queue traînante, ouverte par devant, que portaient les dames de la cour dans les grandes occasions.

— *Manteau de cérémonie*, Ample manteau traînant, que les souverains et les grands dignitaires portent dans certaines occasions solennelles.

— *Manteau à bec*, Vêtement de cérémonie du grand maître de l'ordre de Malte.

— *Manteau de deuil*, Grand manteau noir que portent les plus proches parents du mort à la cérémonie des funérailles.

— *Manteau de nuit* ou *de lit*, Sorte de manteau court, à manches, dont on se sert quand on est dans son lit ou dans sa chambre.

— *Manteau couleur de muraille*, Manteau brun dont les seigneurs s'enveloppaient, sous la régence, dans les entreprises où ils voulaient éviter d'être remarqués.

— *Manteau de la cheminée*, Partie de la cheminée qui fait saillie dans la pièce au-dessus du foyer : *S'asseoir sous le* MANTEAU DE LA CHEMINÉE. ‖ *Faux manteau de la cheminée*, Manteau soutenu par des consoles, au lieu de poser sur des chambranles. ‖ Fig. *Sous le manteau de la cheminée*, ou simplement *Sous le manteau*, Clandestinement, en dehors des formes légales ou régulières : *Un marché conclu* SOUS LE MANTEAU DE LA CHEMINÉE.

Je vais lui demander quelque livre nouveau
Qu'on dit bon, car il est vendu *sous le manteau.*
BOISSY.

— *Manteau de fer*, Barre de fer qui soutient la plate-bande d'un manteau de cheminée.

— *Manger son pain sous le manteau*, Ne faire part à personne de ce qu'on possède.

— *Garder les manteaux*, Faire le guet pendant que d'autres vont faire un mauvais coup; assister, sans pouvoir y prendre part, aux divertissements des autres. Se dit par allusion à saint Paul, qui gardait les vêtements de saint Etienne pendant que les Juifs le lapidaient.

— *S'envelopper de son manteau*, Se résigner, attendre stoïquement le malheur dont on est menacé.

— *Avoir un vilain manteau pour son hiver*, Avoir en automne une maladie qui paraît devoir persister durant tout l'hiver.

— Loc. prov. *Il ne s'est pas fait déchirer son manteau*, Il a cédé sans peine à la tentation, moins rigide que Joseph, que la femme de Putiphar essaya vainement de retenir par son manteau.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu, consistant en une fourrure d'hermine qui enveloppe les armoiries tout entières : *Autrefois, le* MANTEAU *n'appartenait qu'aux souverains, et ce n'est que par une dérogation aux principes héraldiques que les simples gentilshommes en ornent leurs écussons aujourd'hui. Selon le Père Ménestrier, l'usage des* MANTEAUX *vient des tournois, parce que, dit-il, on y exposait les armoiries sur des tapis précieux.*

— Anc. cout. *Droit de manteaux*, Droit de dix livres tournois, que percevaient annuellement les secrétaires de la couronne.

— Théâtre. *Manteau d'Arlequin*, Draperies qui recouvrent la partie supérieure et les côtés de l'avant-scène, formant une sorte d'encadrement que l'on peut élargir ou rétrécir à volonté, et qui ont été ainsi nommés parce que, dans l'ancienne comédie italienne, c'était par là que se glissait toujours Arlequin pour entrer en scène. ‖ *Rôles à manteau*, ou simplement *Manteaux*, Rôles de personnages graves et âgés : *Jouer les* MANTEAUX.

— Art milit. *Manteau d'armes*, Toile qui, dans un camp, couvre les faisceaux d'armes, et qui forme une espèce de cône tronqué. ‖ *Manteau de guérite*, Capote à capuchon, à l'usage des factionnaires. ‖ Petit manteau en tissu de maille que portaient, au XVIe siècle, les lansquenets suisses et allemands. ‖ Pièce d'acier qui, dans les armures de tournoi, remplaçait l'écu rond et se vissait au plastron de la cuirasse, en s'appuyant sur l'épaule gauche, dont elle emboîtait la forme.

— Techn. Enveloppe extérieure d'un moule, qui laisse un certain espace entre elle et le noyau. ‖ Bout d'une pièce d'étoffe de laine, qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe.

— Typogr. Platine ou plateau presseur horizontal dans une presse.

— Zool. Poils, plumes qui garnissent le dos d'un animal et qui sont d'une autre couleur que ceux du reste du corps : *Le corps du perroquet est d'un beau gris de perle plus foncé sur le* MANTEAU. (Buff.)

— Ornith. *Manteau gris*, Espèce de corneille. ‖ *Manteau bleu*, *Manteau noir*, Espèces de mouettes.

— Moll. Membrane charnue qui revêt toutes les parties intérieures d'un mollusque bivalve. ‖ *Manteau de Saint-James*, Espèce du genre harpe. ‖ *Manteau ducal*, Espèce de peigne. ‖ s. m. pl. *Manteaux biforés*, Ordre de mollusques comprenant ceux dont le manteau a deux ouvertures. ‖ *Manteaux triforés*, Ordre de mollusques comprenant ceux dont le manteau a trois ouvertures. ‖ *Manteaux ouverts*, Ordre de mollusques comprenant ceux dont le manteau est ouvert sur toute sa longueur. ‖ *Manteaux tubulés*, Ordre de mollusques comprenant ceux dont le manteau se termine postérieurement par deux tubes, ou est partagé en deux conduits.

— Hortic. Ensemble des pétales d'une anémone. ‖ *Manteau royal*, Ancolie des jardins.

— **Encycl.** Cost. Le *manteau* est un vêtement qui a été en usage chez tous les peuples civilisés et à toutes les époques. Hérodote nous apprend (liv. II) que les Babyloniens portaient un petit *manteau* blanc par-dessus leurs autres habits. On lit dans les *Nombres* (chap. XV, v. 38) : « Parlez aux enfants d'Israël, dit le Seigneur, et dites-leur de faire des franges aux coins de leurs *manteaux*, et d'y mettre des rubans de couleur d'hyacinthe. » Comme on le voit par ce passage de la Bible, le *manteau* était en usage chez les Juifs; car l'exemple de Joseph laissant son *manteau* entre les mains de la femme de Putiphar n'aurait pu en être une preuve, puisque le fait se passait en Egypte.

Chez les Grecs, le *manteau* était une grande pièce d'étoffe de forme rectangulaire. Le *manteau* le plus usité, l'ἱμάτιον, était le plus souvent en laine non teinte. Parfois, cependant, il était teint en pourpre ou en une autre couleur, et orné de dessins; lorsqu'il était en lin, on lui donnait le nom de σινδών, et lorsqu'il était pelucheux et fort épais, on l'appelait χλαῖνα. On portait généralement le *manteau* par-dessus la tunique. Tantôt on s'en enveloppait étroitement le corps pour se préserver du froid, tantôt on le posait sur l'épaule gauche, puis on le faisait passer par-dessous le bras droit, de façon à laisser ce membre nu, et, ramenant ensuite le *manteau*, on le jetait sur l'épaule gauche. Généralement on le fixait avec une agrafe sur l'épaule droite. Le plus souvent, le *manteau* tombait jusqu'au genou; toutefois les efféminés en portaient de beaucoup plus longs. Alcibiade, notamment, portait un *manteau* de pourpre qui traînait jusqu'à terre.

Le *manteau* des Carthaginois était en tout semblable à celui des Grecs, et ils le portèrent jusqu'à la conquête de l'Afrique par les Romains. Tertullien, dans son *Traité du manteau*, dit aux habitants d'Utique : « Depuis que vous avez pris *la toge*, vous portez vos tuniques plus longues qu'auparavant, et vous les suspendez comme il vous plaît avec une ceinture; et maintenant, pour faire une toge de votre *manteau*, vous lui donnez une forme ronde en faisant de ses angles et de tout ce qui excédait un fort grand nombre de plis que vous joignez ensemble. »

A Rome, la toge ne fit place au *manteau* (*pallium*) que fort tard, et après que le peuple vainqueur de l'univers eût commencé à perdre sa physionomie nationale, pour prendre les mœurs des vaincus.

Chez les Romains, le *manteau* ne fut guère en usage avant le temps des Antonins : cependant, on trouve sur des marbres, sur des médailles et sur des pierres, la représentation de leurs dieux et de leurs héros couverts de *manteaux :* tel est Jupiter représenté sur une agate expliquée et dessinée dans le tome Ier des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*. Apollon porte aussi sur des médailles antiques un *manteau* qui descend un peu plus bas que les genoux. Il est probable que ces figures, qui sont antérieures à l'adoption du *manteau* par les peuples du Latium, ont été revêtues de ce vêtement grec en imitation de la manière dont elles étaient représentées en Grèce.

Comme les Romains ne pouvaient porter à la guerre la toge, beaucoup trop large et trop longue, ils se servaient alors de diverses sortes de *manteaux* ou capotes, qu'ils appelaient *bardocucullus*, *chlamyde*, *lacerna*, *paludamentum*, *sagum*, *gausapa*, *pœnula*, etc. Nous parlerons, dans des articles spéciaux, des principaux d'entre eux.

Les barbares du Nord et les Francs portaient une sorte de *manteau*, nommé *saie* (*sagum*), que les Romains portèrent dans les Gaules et même à Rome lors de la conquête de ce pays. Tacite appelle le *manteau* des Gaulois *versicolor sagulum*, ce qui fait supposer qu'il était une espèce de plaid. D'après le moine de Saint-Gall, les Francs avaient un *manteau* double, de couleur blanche ou bleue et de forme carrée. Il leur servait de surtout, descendait devant et derrière depuis les épaules jusqu'aux pieds, et, sur les côtés, il couvrait à peine les genoux. Tel était, à ce qu'il paraît, le *manteau* bleu de Charlemagne.

Vers la fin du moyen âge, le *manteau* devint un habit de cour et de femmes; il recouvrait une partie du pourpoint et s'agrafait avec de riches boucles en métal. Celui des chevaliers, des gendarmes, des soldats, s'est appelé, suivant le temps, *bliaud*, *cape*, *casaque*, *chape*, *cotte d'armes*, *hoqueton*, *huche*, *hugue*, *paletot*, *riste* ou *manteau de reître*, *robe d'armes*, *soc*, *superhuméral*, *surcot*. Le *manteau* fourré de vair ou d'autre riche pelleterie était particulièrement réservé aux chevaliers, qui devaient, par un extérieur magnifique, faire respecter leur titre.

Le *manteau* d'honneur était, au temps de la chevalerie, un *manteau* long et traînant qui enveloppait toute la personne, et qui était particulièrement réservé aux chevaliers. Ce *manteau* était écarlate en souvenir de la couleur militaire des Romains, et les rois le distribuaient aux nouveaux chevaliers qu'ils avaient faits. Les souverains renouvelaient souvent le don du *manteau*, dans les cours plénières des grandes fêtes. Le droit d'être compris dans ces distributions appartenait à de grandes charges et fut ensuite converti en une somme d'argent. Cette partie du vêtement, étant considérée comme un objet de luxe, fut interdite aux prêtres aussi longtemps que durèrent les mœurs sévères de la première Eglise; mais bientôt nous voyons le clergé l'adopter en dépit des conciles. Le concile de Strasbourg, en 1274, permet aux évêques allant à cheval de porter un *manteau* agrafé derrière le cou ou devant l'estomac, de façon qu'il fût fermé de tous côtés; le *manteau* commençait alors, dans les usages ecclésiastiques, à remplacer la chape close. On permit même de porter des *manteaux* tant soit peu courts, dans les grands voyages de nécessité, quand il fallait aller à l'armée ou à la cour, avec des capuces qui en étaient séparés et qui ne se mettaient qu'en temps de pluie.

Le concile de Tolède (1324) condamne les *manteaux* traînants des clercs, et le pape Benoît XII, prescrivant une règle aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, nous apprend que les chapes étaient confondues avec les *manteaux* sous les noms de *cloches* et de *rotondes*, à cause de leurs figures.

Le concile d'Angers, en 1365, défendit de se vêtir de *manteaux* boutonnés, comme on le faisait alors, mais ordonna qu'ils fussent fermés de tous côtés. Bientôt l'usage en étant devenu général, les conciles discontinuèrent de s'en occuper. Le *manteau* était, au XIVe siècle, un signe d'honneur et d'investiture. Les ordonnances des rois de France prouvent qu'au XIVe et au XVe siècle les rois fournissaient des *manteaux* aux notaires et aux secrétaires qui les accompagnaient. Les gens des enquêtes du parlement en recevaient deux fois l'an, pour l'été et pour l'hiver. On appelait cette cérémonie livrée ou livraison de *manteau;* de là est venu le mot de *livrée*. Jusqu'à nos jours, le *manteau* a été la marque de certaines dignités. Le *manteau* ducal était chargé d'armoiries et de fleurs de lis; les chevaliers du Saint-Esprit portaient aussi un *manteau* sur lequel était brodée la croix de l'ordre. Au XIVe siècle, les avocats portaient le *manteau* comme un signe d'honneur. Une lettre de rémission, citée par Du Cange et datée de 1385, contient le passage suivant : « Auquel suppléant ledit Peresson demanda : « As-tu vestu mantel; d'où te vient-il ? Es-tu » advocat? » Les femmes portaient aussi souvent des *manteaux* dont on trouve la description dans les poëmes du moyen âge. Il paraît, d'après le passage suivant du roman de la *Violette*, que ces *manteaux* étaient quelquefois ornés avec un grand luxe.

Et *mantel* on (eut) d'hermine au col.
Plus vert que n'est feuille de col
A flouretes d'or eslevées,
Qui meult sont richement œuvrées,
Et on à chascune flourete
Attaché une campanete (sonnette);
Dedans si que rien n'en paroit,
Et si très doulcement sonnoit,
Quand au *mantel* frappoit le vent,
Je vous di que par nul couvent
Harpe, ne vielle, ne rote,
Ne rendoit point si doulce note
Com les eschelettes d'argent.

Le *manteau* devint, sous les successeurs de François Ier, une partie indispensable du costume, et l'art de l'escrime en déterminait l'ampleur. La manière dont il était taillé et la façon dont il pendait sur le bras gauche étaient d'accord avec les principes de l'art des armes. On donnait, dans les duels, une grande attention à la manière de s'en envelopper, de s'en abriter comme d'une arme défensive; l'habileté consistait à le présenter en plusieurs doubles à la pointe de l'épée de l'adversaire, afin de la briser ou d'en amortir le coup. C'était une partie importante des leçons du maître d'escrime. Quelquefois on combattait avec la convention de ne pas rester revêtu du *manteau;* mais c'était surtout contre les entreprises nocturnes et les attaques imprévues que les académistes enseignaient le maniement du *manteau* espagnol. Son usage disparut après le règne de Louis XIII, surtout quand la rage des duels commença à s'affaiblir.

En 1650, le *manteau* de cavalerie devient légalement un effet d'uniforme. Le roi en fait fournir par les villes, qui coûtaient 19 livres pièce, et les hommes de pied en portaient aussi quelquefois.

Une circulaire de 1792 (15 janvier) accordait aux officiers d'infanterie la permission de porter des *manteaux;* mais l'usage en fut de peu de durée, car bientôt presque tous ces officiers furent mis à pied et un vêtement à manches est plus commode pour un fantassin.

Une décision du 28 avril 1821 permit aux officiers d'infanterie l'usage d'un petit *manteau* ou grand collet, lequel a été remplacé depuis par le caban.

De nos jours, toute la cavalerie est munie de *manteaux*, et, dans notre infanterie, tous les corps d'Afrique (zouaves et turcos) sont pourvus de petits *manteaux* bleus à capuchon.

Quant aux diverses sortes de *manteaux* qu'on porte aujourd'hui, nous en avons donné la définition dans la partie lexicographique. Nous n'avons donc pas à y revenir ici.

— Théâtre. *Manteau d'Arlequin*. Dans chaque théâtre, en dedans de la scène et de chaque côté, touchant presque à son encadrement, s'élèvent deux châssis recouverts d'une peinture simulant une draperie rouge, et sur lesquels vient se reposer horizontalement une autre draperie de même couleur, formant comme le linteau d'une porte. C'est là ce qu'on appelle le *manteau d'Arlequin*. Cet encadrement intérieur de la scène peut se restreindre ou s'agrandir à volonté, selon le plus ou moins d'importance du décor; si celui-ci est de modestes dimensions, qu'il représente, par exemple, une chambre ou un salon fermé, ne se prolongeant pas au delà du troisième ou du quatrième plan, avec plafond un peu bas et côtés rapprochés, les deux châssis du *manteau d'Arlequin* se rapprochent considérablement, et la draperie supérieure vient descendre jusqu'au tiers, parfois jusqu'à moitié de la hauteur de la scène. Si, au contraire, le décor est vaste, qu'il ait besoin d'air, d'espace et de perspective, le *manteau d'Arlequin* est réduit à ses plus strictes proportions, les châssis s'écartent et rentrent en partie dans les coulisses, pendant que la draperie disparaît presque entièrement, de façon à ne point entraver, en ce qui concerne les spectateurs placés dans les régions supérieures de la salle, et par conséquent plus haut que la scène, l'aspect général de la décoration.

Ce nom de *manteau d'Arlequin* a été donné à cette partie en quelque sorte passive, mais fort utile, de la décoration théâtrale, parce que c'est par là que se glissait autrefois l'Arlequin de la comédie pour effectuer son entrée et se présenter au public.

— Art milit. *Manteau d'armes.* On nommait ainsi une pièce d'armure solidement vissée sur la cuirasse, du côté gauche, dans le but de renforcer la cuirasse et de protéger la poitrine. Ce *manteau* d'armes ne servait que dans les lices, ayant le désagrément d'empêcher l'homme qu'il garantissait de pouvoir hausser, baisser ou tourner la tête. « C'était une palette de fer battu, légèrement gondolée et disposée dans une direction verticale; elle s'attachait, au moyen de vis ou de boulons, sur le côté gauche de la cuirasse, et y était indépendante du brassard; elle régnait depuis le dessus de l'épaule jusqu'aux environs du coude; elle se prolongeait en avant comme un bouclier à demeure. » (G^{al} Bardin.)

De nos jours, l'expression *manteau* d'armes a tout à fait changé de sens : elle désigne une sorte de *manteau* de toile de coutil, dont on abrite les faisceaux d'armes, pour soustraire les fusils à la pluie : il a la forme d'une petite tente conique, s'ajustant sur le haut du chevalet d'armes, et s'enfilant sur son montant.

« Le *manteau* d'armes appartient au système des camps modernes, et n'est en usage que depuis l'adoption des fusils; on s'en sert surtout dans les camps d'instruction; cependant les règlements en prescrivent l'emploi dans les camps de tentes et même dans ceux de baraques; mais cette disposition a été rarement observée. » (G^{al} Bardin.)

— **Allus. hist. Le manteau d'Élie**, Manteau que le prophète Élie laissa à son disciple Élisée en montant au ciel, est souvent rappelé en politique, dans la littérature, dans les sciences et dans les arts, pour faire entendre que celui dont on parle semble avoir hérité des goûts, de l'esprit et même du génie d'un homme supérieur à l'école duquel il s'est formé.

« O père Duchesne! on m'assure, et tu ne pourras le nier, car il y a des témoins, qu'en 1790 et 1791 tu dénigrais, tu poursuivais Marat; et maintenant qu'il est mort, tu prétends qu'il t'a *laissé son manteau.* Tu t'es fait tout à coup son *disciple Élisée* et son légataire universel. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Mirabeau, en mourant, voulut, pour ainsi dire, se perpétuer au sein de l'Assemblée dans la personne de son disciple, et le consacrer, par sa mémoire répandue sur lui comme le *manteau d'Élie*, à l'attention et au respect de l'Europe. Ce fut M. de Talleyrand que Mirabeau chargea de lire, après sa mort, son discours posthume à l'Assemblée : c'était le désigner pour son successeur. »

LAMARTINE.

« Bernardin de Saint-Pierre avait connu Jean-Jacques; c'était comme une espèce d'*Élisée qui avait reçu le manteau de son maître;* il avait, comme lui, cet amour des champs, cette imagination descriptive et passionnée qui colore avec tant d'éclat le spectacle même de la nature. »

VILLEMAIN.

« Ces géants du charlatanisme finissaient par disparaître, mystérieusement enlevés comme le prophète Élie; mais ces grands hommes n'ont pas eu d'*Élisée auquel ils aient laissé leur manteau*, et en tout cas, M. Barnum n'en a pas hérité. Sa science se réduit à peu de chose; il ne connaît pas de secrets magiques, et il est tellement dépourvu d'imagination, qu'il n'aurait pas même inventé les tables tournantes. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

— **Le Manteau d'Antisthène**, Mot qui sert à caractériser l'affectation d'un sentiment, affectation qui ne fait que mieux ressortir le mobile réel qui dirige la volonté. C'est une allusion à Antisthène, qui affectait de porter un manteau percé de trous, à travers lesquels Socrate apercevait l'orgueil du philosophe. V. ANTISTHÈNE.

« Que des moralistes à la Sénèque, gorgés d'honneurs et d'or, nous parlent de vertu, de conscience, d'intérêts spirituels et moraux, et nous laissent couverts de haillons et mourants de faim; il y a longtemps que leur hypocrisie est démasquée et leur rhétorique percée à jour comme le *manteau d'Antisthène.* »

P.-J. PROUDHON.

« D'abord je fis, de mon air mince,
Rire un régiment de valets;
Puis relégué dans l'antichambre,
Tout mouillé des pleurs de décembre,
J'attendis, près du feu cloué;
Et comme un sage du Pirée,
Opposant, de tous bafoué,
Au sot orgueil de la livrée,
La fierté du *manteau troué!* »

V. HUGO.

« Rappelons-nous ces lettres et ces préfaces où le plus incommensurable orgueil se pavanait sous le masque d'une feinte humilité. Triste comédie qui n'amuse personne et qui se joue encore aujourd'hui à tous les échelons de la littérature et des arts! O Antisthène! c'est toujours l'*orgueil qui perce à travers les trous de ton manteau!* »

EDMOND TEXIER.

— **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau**, Allusion à un mouvement hautain de Fabius, chef de l'ambassade romaine, chargé de déclarer la guerre à Carthage, au commencement de la seconde guerre punique.

Rome et Carthage étaient en paix; mais les deux rivales, dont chacune aspirait à l'empire du monde, n'attendaient qu'un prétexte pour recommencer la guerre. Annibal, alors âgé de vingt-six ans, le fournit en s'emparant de Sagonte, alliée des Romains, malgré la résistance héroïque des habitants et la protestation impérieuse du sénat. Une ambassade se rendit à Carthage pour demander une solennelle réparation. Les Carthaginois, prenant l'offensive, accusèrent les Romains d'avoir violé les traités. La discussion se prolongeait. Alors Fabius, chef de l'ambassade, relevant un pan de sa toge : « Je porte ici la » paix ou la guerre, dit-il fièrement; choisis» sez! — Choisissez vous-même, s'écria-t-on » de toutes parts. — Eh bien, la guerre! » reprit Fabius; et il laissa retomber sa toge, comme s'il eût secoué sur Carthage la mort et la destruction.

Le Tasse s'est emparé de ce trait, qu'il a revêtu des admirables couleurs de son génie poétique. Au second chant de son immortel poëme, les croisés sont devant les murs de la cité sainte, qu'ils se préparent à attaquer. Deux ambassadeurs sarrasins, Alète et Argant se présentent devant Godefroy, entouré des principaux chefs chrétiens, et lui offrent la paix au nom de leur maître. Le héros refuse ces propositions perfides, « et sa réponse porte dans le cœur du farouche Argant le dépit et la rage; il ne peut les contenir : l'œil étincelant, il s'approche de Bouillon : « Tu ne » veux pas la paix, dit-il, tu auras la guerre : » tu la désires, puisque tu te refuses aux con» ditions que te propose notre souverain. »

» Il prend un pan de sa robe, il y forme un pli, et d'un ton plus insultant et plus farouche : « O toi, dit-il, qui braves les hasards les » plus douteux, je t'apporte ou la paix ou la » guerre; choisis, mais choisis à l'instant. »

» A ce discours, à ce geste outrageant, tous les héros chrétiens se lèvent; tous, sans attendre la réponse de Bouillon, s'écrient : « *La » guerre! la guerre!* » Le barbare déploie sa robe et la secoue : « Je vous la déclare, dit» il, et je vous la déclare mortelle. » A son air audacieux, terrible, on l'aurait pris pour un Romain ouvrant le temple de Janus. »

Le fier mouvement de l'ambassadeur romain est souvent rappelé par les écrivains :

« Prenez garde! — La France, où grandit un autre âge,
N'est pas si morte encor qu'elle souffre un outrage!
. . . .
L'étranger briserait le blason de la France!
On verrait, enhardi par notre indifférence,
Sur nos fiers écussons tomber son vil marteau!
Ah! comme ce Romain qui remuait la terre,
Vous portez, ô Français! et la paix et la guerre
Dans le pli de votre manteau. »

V. HUGO.

« Je le reconnais là. . . . .
Dit Martignac; fuyons, regagnons notre barque. »
Il dit, et secouant par un geste hautain
Les pans d'un frac d'azur rassemblés dans sa main :
« Vous voulez donc la guerre, insensés que vous êtes!
La voilà! que ses maux retombent sur vos têtes! »
Ils partent; sous l'esquif l'eau du fleuve a blanchi;
Et du rivage au camp le chemin est franchi. »

BARTHÉLEMY et MÉRY.

« Tous les diplomates, opposant aux raisons de M. de Caulaincourt une sorte de clameur générale, s'écrièrent tous ensemble qu'il ne s'agissait pas de pareilles questions, que ce n'était pas des propositions de Francfort qu'on avait à s'occuper, mais de celles de Châtillon; que c'était sur celles-là, et non sur d'autres, qu'il fallait se prononcer séance tenante; que l'on n'avait pas mission de les discuter, mais de les présenter, et de savoir si elles étaient agréées ou rejetées, et, *un pan de leur manteau* à la main, ils firent entendre que c'était la paix ou la guerre, la guerre jusqu'à ce que mort s'ensuivît, qu'il s'agissait de décider, en répondant sur-le-champ par oui ou par non. »

THIERS.

— **Manteau de Sem et de Japhet.** V. SEM.

— **Le Manteau de Joseph.** V. JOSEPH.

MANTEAU BLEU (L'HOMME AU PETIT), surnom d'un célèbre philanthrope français. V. CHAMPION.

MANTEGNA (Andrea), célèbre peintre italien, né à Padoue en 1430, mort à Mantoue en 1506. Il n'était qu'un pauvre petit berger lorsque le Squarcione, l'ayant rencontré par hasard dans les champs, fut frappé de sa vive intelligence, le prit avec lui et en fit son élève. Le jeune Mantegna fit des progrès si rapides qu'en 1449, à peine âgé de dix-neuf ans, il fut admis dans la maîtrise des peintres de Padoue. C'est probablement à cette époque qu'on chargea Mantegna de décorer la chapelle des Eremitani de Padoue; les restes détériorés de cette belle décoration donnent encore aujourd'hui une idée du talent qu'avait dès cette époque le jeune artiste. Sur la voûte, Mantegna a représenté les *Quatre évangélistes autour du Père éternel.* Cette dernière figure est de Niccolo Pizollo. Puis, dans toute l'étendue de la muraille latérale, six panneaux déroulent les principaux épisodes de l'*Histoire de saint Jacques le Mineur;* en face, la *Vie de saint Christophe* offre deux panneaux du maître. Ce sont les plus détériorés. Mantegna semble être arrivé dans cette œuvre de début à la hauteur de ses meilleures productions. Pur, noble, solide, toujours grand, son dessin dédaigne la séduction des contours estompés par de vagues demi-teintes. Il accuse sa pensée hardiment, avec force, au risque d'être dur. Vers cette époque, Jacopo Bellini lui donna en mariage sa fille, dont Andrea s'était fait aimer depuis longtemps. Son entrée dans la famille des Bellini ne fut pas sans influence sur le talent du grand artiste. Dès ce moment, en effet, tout en conservant son grand style, il accusa les contours avec moins de sécheresse et de roideur. Ses têtes de femme, naguère d'une sauvage austérité, il les caresse maintenant avec amour et d'une brosse moelleuse; il les fait souriantes et gracieuses; il les peint dans une gamme plus harmonieuse et plus tendre : c'était sa femme qui posait, et il aimait sa femme. Cette seconde phase de son talent s'accuse surtout dans les deux fresques de Saint-Antoine de Padoue, *Saint Bernardin* et *Saint Antoine* (1452). Après être resté quelques années encore à Padoue, il alla peindre à Vérone, entre autres tableaux, l'*Enfant Jésus*, qu'on peut admirer au cloître Saint-Zénon.

Vers 1465, à l'apogée du talent et de la réputation, Mantegna fut appelé à Mantoue par le duc Louis de Gonzague, qui l'accueillit avec les plus grands honneurs. Il se fixa dans cette ville et, à part quelques voyages à Rome, il y passa le reste de sa vie. Vers 1488, il se rendit pour la première fois à Rome, sur la demande du pape Innocent VIII. Là il fut chargé de décorer la petite chapelle du Belvédère, au Vatican. Cette décoration se composait d'une multitude de petits panneaux où se déroulaient les diverses phases d'un sujet biblique. « Il y mit tant de soin et d'amour, dit Vasari, que les murs et la voûte disparaissaient sous ces admirables petits tableaux, qui semblaient des miniatures plutôt que des peintures. » Le même historien ajoute que l'artiste ne fut jamais payé de ce travail. Il ne reste plus rien de ces chefs-d'œuvre; car il n'est pas vraisemblable, bien qu'on l'ait affirmé, que les *Têtes d'apôtres* et les *Anges à mi-corps* que l'on voit dans la sacristie de Saint-Pierre soient des morceaux ayant appartenu à cette décoration. De retour à Mantoue, Mantegna continua les vastes décorations qu'il avait commencées dans le palais des ducs. Malheureusement, ces immenses travaux ont à peu près disparu, et il ne reste que la *Galerie Mantegna*, où l'on voit groupée et faisant tableau la *Famille de Louis de Gonzague*. Une œuvre plus importante peut-être, dont nous avons les cartons peints, ce sont les *Triomphes de César*, qui devaient décorer le palais Saint-Sébastien, et qui font partie du musée de Hampton-Court. Rien ne donne une idée plus haute et plus juste du talent de Mantegna. A défaut des originaux, nous avons ces mêmes *cartons gravés*, et gravés par Mantegna! La Bibliothèque nationale n'a rien de plus précieux ni de plus beau parmi ses belles estampes.

Si nous ne parlons point des autres travaux attribués à Mantegna, et tant vantés par les historiens, c'est que nous avons de puissantes raisons pour garder le silence à ce sujet. Il nous paraît inutile de mettre sous son nom les peintures de ses fils.

Outre les fresques dont nous avons parlé, on doit à Mantegna plusieurs tableaux fort remarquables. Mantoue possède la plus belle de ses *Madones*. La *Pietà* qui est au musée du Vatican est une sorte de variante de cette *Madone* de Mantoue. Il en est de même de la *Madone des Anges* de Saint-Zénon de Vérone. Le musée Borgiano de Velletri montre avec orgueil la *Sainte Euphémie, vierge et martyre*. Tous ces morceaux, signés, datés, sont incontestables. Nous avons au Louvre deux Mantegna authentiques sur quatre. Le premier, le plus beau, l'un des chefs-d'œuvre du maître, c'est le *Parnasse*. Le second, c'est *Jésus-Christ entre les larrons*, morceau de la première manière; mais la *Sagesse victorieuse des Vices* et la *Vierge de la victoire* nous semblent ne pas être de Mantegna. Florence est plus riche que nous; elle possède trois diamants de la plus belle eau : l'*Épiphanie*, la *Résurrection*, la *Circoncision*. Madrid possède la *Mort de la Vierge*. Mantegna a laissé une cinquantaine de gravures d'une exécution malhabile, mais dont quelques-unes sont d'un grand mérite; citons : une belle *Madone assise;* un *Mariage d'Énée; Quatre femmes dansant; Combat de dieux marins;* un *Bacchus* et une *Judith*, d'après des dessins probablement; car on ne trouve nulle trace de ces sujets peints. Les autres planches qui font partie de son œuvre gravé sont bien moins intéressantes. Aucun de ses cinq fils ne porta dignement son grand nom. L'un d'eux sut développer les facultés du Corrége : c'est son plus grand mérite. Il se nommait Francesco Mantegna.

MANTEGNA (Carlo DEL), peintre italien, parent et élève du précédent. Il vivait au XVI^{e} siècle, aida le célèbre André Mantegna dans ses travaux, s'établit à Gênes vers 1514, et y ouvrit une école qui fut très-fréquentée. On connaît peu d'ouvrages authentiques de cet artiste; mais il est plus que vraisemblable que bon nombre de morceaux attribués dans diverses galeries à André Mantegna sont de Carlo.

MANTÈGNE s. f. (man-tè-gne; *gn.* mll.). Syn. de MANTÈQUE.

MANTELÉ adj. m. (man-te-lé — rad. *manteau*). Blas. Se dit de l'écu quand il est divisé par deux diagonales qui, partant l'une de l'angle dextre et l'autre de l'angle sénestre du bas, se réunissent à une petite distance du chef : *Faudran de Taillades : D'azur,* MANTELÉ *d'or.* ‖ Se dit de tout animal qui est couvert d'un petit manteau : *De Cardaillac : De gueules, au lion d'argent couronné d'or,* MANTELÉ *d'azur semé de fleurs de lis du troisième, à l'orle de treize besants du second.*

— Zool. Se dit d'un animal dont le dos est d'une couleur qui tranche plus ou moins avec celle du reste du corps : *Corneille* MANTELÉE. *Faucheur* MANTELÉ. *Le pelage de ces chiens, blanc et orangé, était généralement* MANTELÉ *de noir.* (E. Sue.)

— Entom. Se dit d'un insecte dont les ailes ont deux couleurs tranchées, séparées par une ligne transversale.

MANTELET s. m. (man-te-lè — dimin. de *manteau*). Petit manteau; vêtement de femme qui couvre les épaules et les bras : MANTELET *de soie, de dentelle. Les évêques portent en cérémonie un* MANTELET *violet par-dessus leur rochet.* (Acad.)

Croisez ce *mantelet;* vos pieds sur ce coussin;
Après un jour d'été, l'air du soir est malsain.

PONSARD.

— Grande pièce de cuir qui se rabat sur le devant et les côtés d'une calèche. ‖ Partie du harnachement d'un cheval de trait, qui est placée sur le dos, à la place de la sellette, pour y fixer les traits.

— Blas. Courtines du pavillon des armoiries qui ne sont pas couvertes de leur chapeau, et qui figurent une espèce de lambrequin large et court, dont on couvrait le casque et l'écu des chevaliers.

— Art milit. Machine de siége composée de planches ou de madriers qu'on poussait devant soi, pour se garantir des coups des assiégés.

— Mar. Housse qu'on étend sur les siéges de la chambre lorsque les embarcations transportent des officiers. ‖ Espèce de volet, de panneau qui sert à fermer un sabord. ‖ *Faux mantelets*, Mantelets représentés sur un navire marchand pour figurer des sabords.

— Moll. Genre formé aux dépens des porcelaines.

— **Encycl.** Art milit. On appelle *mantelet*, en général, un parapet portatif dont le soldat se couvre pour se garantir des projectiles de l'ennemi. On s'est servi des *mantelets* de toute antiquité, et les formes de ces parapets ont varié suivant les époques. Les Grecs les appelaient *thorakia* et les Romains *plutei*. Les plus simples, que l'on établissait à demeure, soit devant les machines de jet, soit devant les points où l'on exécutait des terrassements, consistaient en de simples panneaux de bois ou de claies cloués sur des solives plantées dans la terre. D'autres, qui étaient montés sur des roulettes, servaient particulièrement à garantir les archers et les frondeurs chargés pendant les escalades, les assauts et les descentes de fossés, de nettoyer le haut des remparts ennemis. Dans les temps modernes, les *mantelets* n'ont pas cessé d'être en usage jusqu'à Vauban, qui a décrit minutieusement la manière de les construire.

Depuis Vauban, les *mantelets* ont été remplacés par les gabions farcis.

MANTELINE s. f. (man-te-li-ne — rad. *manteau*). Manteau que portaient autrefois les femmes de la campagne.

MANTELITE s. f. (man-te-li-te — rad. *manteau*). Zooph. Genre de polypiers.

MANTELL (Gédéon-Algernon), géologue anglais, né à Lewes (Sussex) en 1790, mort à Londres en 1852. Il exerça la pharmacie et la médecine dans sa ville natale, puis à Brighton (1835), devint ensuite professeur à l'Athénée de Clapham, près de Londres, et finit par s'établir à Londres, où il reçut une pension que lui fit la reine. Mantell s'est surtout fait connaître par ses travaux sur la géologie. En étudiant les terrains crétacés du district de Weald, il trouva les restes d'un grand nombre d'animaux fossiles, dont plusieurs étaient inconnus avant lui. C'est ainsi qu'il découvrit dans la Tilgate-Forest l'iguanodon (1825), qui lui valut d'être nommé membre de la Société royale de Londres, le plésiosaure, le mégalosaure, etc. Ces découvertes lui firent décerner la médaille de Wollaston en 1835, et la grande médaille royale en 1849. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* et autres recueils, Mantell a publié plusieurs ouvrages, qui presque tous ont eu de nombreuses éditions. Nous citerons : les *Fossiles du sud* ou *Illustrations de la géologie de Sussex* (Londres, 1822); *Illustrations de la géologie de Sussex* (1827, in-4°), complément de l'ouvrage précédent; les *Fossiles de Tilgate-Forest* (1827, in-4°); *Géologie du sud-est de l'Angleterre* (1833, in-8°); les *Médailles de la création* (1844, 2 vol. in-12); les *Merveilles de la géologie* (1838, 2 vol. in-12), etc.

MANTELLE s. f. (man-tè-le — rad. *manteau*). Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée.

MANTELLIE s. f. (man-tèl-lî). Bot. Genre de végétaux fossiles, de la famille des cycadées, à tiges cylindriques et presque sphéroïdales, sans axe central distinct, couvertes de cicatrices rhomboïdales plus larges que longues, comprenant deux espèces, l'une du calcaire de Portland, l'autre du calcaire conchylien.

MANTELLIER (Philippe), magistrat et archéologue français, né à Trévoux en 1811. Il est devenu conseiller, puis président à la cour d'appel d'Orléans. Pendant ses loisirs, il s'est occupé de travaux historiques et archéologiques, et a été nommé membre de la Société archéologique de l'Orléanais, puis correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1869). Outre des notices insérées dans le recueil de la Société archéologique dont il fait partie, on lui doit : *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes* (Orléans, 1844, in-8°); *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises vendues et consommées à Orléans du* XIV^e *au* XVIII^e *siècle* (1862, in-8°); *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle* (1863, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur les bronzes antiques de Nevy* (1865, in-4°), couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc.

MANTELS (Jean), en latin **Mantelius**, érudit belge, né à Hasselt, près de Liége, en 1599, mort en 1676. Religieux de l'ordre des augustins, il fut prieur de plusieurs maisons de sa congrégation, se rendit à Rome en 1647 pour assister à un chapitre général des augustins, puis s'adonna particulièrement à la prédication. On a de lui, entre autres ouvrages : *Speculum peccatorum* (Anvers, 1637); *De officio pastorali* (Anvers, 1643); *Thaumaturgi physici prodromus* (Cologne, 1649); *Historiæ Lossensis libri X* (Liége, 1717 in-4°), etc.

MANTELURE s. f. (man-te-lu-re — rad. *mantelé*). Véner. Accident de coloration dans lequel le poil du dos d'un chien est d'une couleur différente de celle des autres parties du corps.

MANTÈQUE s. f. (man-tè-ke). Graisse de certains animaux, dont les Arabes se servent en guise de beurre. ‖ On dit aussi MANTÈGNE.

MANTES, en latin *Medunta*, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive gauche de la Seine, et au point de bifurcation des lignes du Havre et de Cherbourg, à 42 kilom. N.-O. de Versailles, à 57 kilom. N.-O. de Paris; pop. aggl., 5,332 hab. — pop. tot., 5,376 hab. L'arrond. comprend 5 cantons, 126 communes et 56,615 hab. Tribunal de première instance, bibliothèque publique, tanneries, brasseries, moulins à farine. Commerce de plâtre, graines, vins, cuirs. Mantes, surnommée *la Jolie*, est très-agréablement située; elle possède une magnifique église, classée parmi les monuments historiques. Cet édifice, fondé, dit-on, au VI^e siècle et brûlé au XII^e, fut reconstruit, au moyen des dons de Guillaume le Conquérant, de la reine Blanche, de Marguerite de Provence et de Thibaut de Champagne, sur les plans du célèbre architecte Eudes de Montreuil. Les regards sont attirés de loin par les deux tours qui surmontent l'édifice et qui ont été, dans ces derniers temps, l'objet d'importantes restaurations. Le portail principal offre un grand nombre de sculptures qui ont eu malheureusement beaucoup à souffrir des injures du temps et des hommes. Les voussures des portes sont ornées de riches consoles; au-dessus règne une magnifique rosace gothique. Le cordon d'énormes gargouilles qui fait le tour de l'édifice, les dais, les pinacles, les clochetons qui ornent les murs, tout contribue à donner à l'extérieur de cette église un aspect imposant. A l'intérieur, on admire surtout l'élévation de la nef principale, qui mesure plus de 35 mètres sous clef de voûte, et une très-belle chapelle que M. Viollet-le-Duc regarde comme un des meilleurs types de l'architecture du commencement du XIV^e siècle qu'il y ait dans l'Ile-de-France. Autour de la nef et du chœur règnent de larges galeries à balustrades ouvragées; un escalier les fait communiquer avec le sommet des tours, d'où l'on découvre un admirable panorama sur la luxuriante vallée de la Seine. Signalons à l'intérieur de l'édifice : des verrières modernes, œuvre de M. Lusson; un beau groupe, la *Vierge tenant dans ses bras le corps de Jésus;* un bel autel en pierre sculptée; un chemin de croix en bas-reliefs encadrés; un grand tableau, *Saint Paul devant l'Aréopage;* les charmantes boiseries du chœur et des orgues, et les fines sculptures qui décorent presque toutes les chapelles.

De l'église Saint-Maclou, qui fut détruite à la Révolution, il ne reste qu'une haute tour du XIV^e siècle, construite, dit-on, avec les deniers provenant du halage des bateaux qui passaient sous le pont de la ville, les dimanches et jours de fête.

Sur la place du marché, devant la porte de l'hôtel de ville, se voit une très-curieuse fontaine formée de deux vasques superposées. Les piliers sont décorés de figures et d'arabesques. Cette fontaine remonte à une date inconnue. Le tribunal occupe les bâtiments de l'ancien auditoire royal. La porte d'entrée, surmontée de sculptures mutilées, donne accès à un bel escalier en pierre datant de François I^{er}. L'hôpital général a été bâti en 1668.

Mantes, autrefois place forte, a une origine très-ancienne; on prétend qu'elle doit sa fondation aux druides. Elle fut ravagée successivement par Guillaume le Conquérant (1087) et Charles le Mauvais; Philippe-Auguste y mourut en 1223; au XIV^e siècle, elle tomba au pouvoir des Anglais, auxquels Du Guesclin l'enleva en 1346; mais ils la reprirent en 1418, et ne la rendirent à Charles VII qu'en 1449.

En 1317, la seigneurie de Mantes avait été donnée en apanage avec diverses autres terres, par Philippe le Long, à Louis de France, comte d'Evreux. Le 24 février 1354, en vertu d'un traité signé à Mantes entre le roi de France Jean et le roi de Navarre Charles le Mauvais, les comtés de Mantes et de Meulan, les vicomtés de Valognes et de Carentan, etc., furent érigés en pairie sous le nom de Mantes, et donnés à Charles le Mauvais, pour le dédommager de ses prétentions sur les comtés de Champagne et de Brie, et le détacher du parti des Anglais. En 1364, Charles V reprit les comtés de Mantes et de Meulan et donna en échange au roi de Navarre la ville et baronnie de Montpellier. Le traité intervenu à cet effet fut ratifié en 1371. Enfin, en 1404, Charles III, roi de Navarre, fils et successeur de Charles le Mauvais, céda définitivement au roi Charles VI les droits qu'il pouvait avoir sur les comtés de Mantes et de Meulan, qui retournèrent à la couronne. La pairie qui y était attachée fut éteinte. En 1558, le roi Henri II en disposa en faveur de Catherine de Médicis, sa femme, et le roi Charles IX, par lettres de février 1566, les donna à François, duc d'Alençon, son frère, en relevant la pairie. Mais le duc d'Alençon étant mort sans postérité, la pairie de Mantes se trouva éteinte derechef, et le comté fut définitivement réuni à la couronne pour n'en plus être détaché. Durant les troubles de la Ligue, les catholiques et les protestants eurent à Mantes plusieurs conférences, notamment en 1591. Henri IV y fit de fréquents séjours, après qu'elle se fut rendue à ce prince. Louis XIII et Louis XIV séjournèrent aussi plusieurs fois au château de Mantes, qui fut détruit par le régent Philippe d'Orléans. Pendant la guerre de 1870-1871, Mantes tomba au pouvoir des Allemands et eut longtemps à subir l'occupation étrangère.

MANTEUFFEL (Othon-Théodore, baron DE), homme d'Etat prussien, né à Lubben en 1805. Après avoir étudié de 1824 à 1827 le droit et l'économie politique à l'université de Halle, il entra dans la carrière administrative. Successivement référendaire près la chambre de justice de Berlin (1829), conseiller provincial à Sternberg, puis à Luckau, il représenta, à partir de 1837, les électeurs de ce dernier cercle à l'assemblée des Etats provinciaux de la marche de Brandebourg. Nommé en 1841 conseiller supérieur de régence à Kœnigsberg, et en 1843 vice-président de la régence de Stettin, il fut appelé l'année suivante aux fonctions de conseiller intime du prince de Prusse. Il profita de cette position pour s'initier complétement aux détails de l'administration, devint en 1845 chef des deux premières divisions du ministère de l'intérieur, et en 1847, lors de la première réunion de l'assemblée des états prussiens, se déclara le champion décidé du système autocratique contre le libéralisme constitutionnel. Son attitude en cette occasion ne fut pas démentie par celle qu'il prit l'année suivante dans la même assemblée, où il protesta contre l'élection par tête. Bien que, depuis mars 1848, les événements eussent amené, dans un intervalle fort court, au ministère de l'intérieur, plusieurs hommes dont les opinions politiques étaient diamétralement opposées aux siennes, il sut cependant manœuvrer assez habilement pour conserver son emploi de chef de division, et reçut, le 8 novembre 1848, le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet présidé par le comte de Brandebourg. A dater de cette époque, le baron de Manteuffel exerca une grande influence sur la politique prussienne. Chargé par intérim, pendant la maladie du comte de Brandebourg, du portefeuille des affaires étrangères, il se rendit en cette qualité, le 27 novembre 1850, à la conférence d'Olmütz, à la suite de laquelle la Prusse se rapprocha de l'Autriche. Il consentit au rétablissement de la diète germanique, prêta son aide à l'anéantissement des droits constitutionnels de la Hesse électorale et livra le Slesvig-Holstein au Danemark. Cette politique de la paix à tout prix découragea profondément les Prussiens et fit perdre aux Allemands tout espoir d'une réforme de la Confédération. Nommé, le 19 décembre 1850, chef du cabinet et ministre des affaires étrangères, M. de Manteuffel, délivré de toute complication à l'extérieur, s'attacha à faire triompher à l'intérieur les idées réactionnaires, parvint à arrêter le développement du constitutionnalisme, et rétablit en même temps l'ancien absolutisme gouvernemental. Il eut d'abord pour alliés les membres du parti féodal; mais, malgré toute son habileté, il se vit bientôt débordé par son parti et contraint de le suivre sur le terrain de ses intolérables prétentions, bien qu'il comprît la nécessité d'une politique plus modérée. Il contribua ainsi à l'établissement d'un état de choses qui affaiblit la Prusse à l'intérieur, en indisposant et en opprimant l'esprit public, tandis qu'à l'extérieur elle perdait toute influence dans les affaires de l'Allemagne, sa politique n'étant plus que le reflet de celle de l'Autriche. A l'époque de la guerre d'Orient, il se prononca pour la neutralité, et figura comme plénipotentiaire au congrès de Paris (1856). Lorsque le prince de Prusse eut été nommé régent (1858), M. de Manteuffel dut se retirer avec ses collègues. Depuis lors il a vécu loin des affaires, dans une de ses propriétés située dans le cercle de Luckau.

MANTEUFFEL (Charles-Othon, baron DE), homme d'État allemand, frère du précédent, né à Lubben en 1806. Après avoir étudié le droit et l'économie politique à l'université de Halle, il devint juge suppléant à la cour supérieure provinciale de Francfort-sur-le-Mein, obtint peu après un emploi près de la régence de la même ville et succéda en 1841 à son frère comme représentant du cercle de Luckau aux états provinciaux de la marche de Brandebourg. Nommé en 1850 vice-président de la régence de Kœnigsberg, et en 1851 président de celle de Francfort, il fut la même année appelé aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, reçut en 1854 le portefeuille de l'agriculture et le conserva jusqu'à la retraite de son frère, dont, en toute circonstance, il s'était attaché à soutenir la politique.

MANTEUFFEL (Edwin-Hans-Charles, baron DE), général prussien, né en 1809. Il entra au service en 1826, devint successivement aide de camp du prince Albert de Prusse (1843) et du roi (1848), puis colonel, et remplit plusieurs missions diplomatiques dans lesquelles il montra une grande habileté, notamment à Vienne. En 1857, il fut nommé chef de la division du personnel, vulgairement appelée cabinet militaire, au ministère de la guerre, et parvint en 1861 au grade de lieutenant général et d'adjudant général du roi de Prusse. Après la convention de Gastein, il devint gouverneur civil et militaire du Slesvig; et, lorsque la Prusse eut regardé cette convention comme rompue par la proposition qu'avait faite l'Autriche de porter la question du Slesvig-Holstein devant la Confédération germanique, il proposa au général de Gablenz, gouverneur autrichien du Holstein, de prendre en commun le gouvernement des duchés. Sur le refus de Goblenz, il fit, le 7 juin 1866, envahir par les troupes prussiennes le Holstein, d'où les Autrichiens se retirèrent alors. Bientôt après, le cabinet de Berlin, à la suite de la décision rendue contre la Prusse par la Confédération, résolut d'occuper les régions du nord de l'Allemagne qui lui étaient hostiles (1866); le général de Manteuffel franchit alors l'Elbe, pour envahir le nord du Hanovre, tandis que le général Vogel de Falckenstein, commandant du 7^e corps d'armée prussien, y pénétrait du côté de Minden, et, opérant conjointement avec Manteuffel, placé sous ses ordres, cernait l'armée hanovrienne, qui fut forcée de mettre bas les armes. Les deux généraux envahirent alors la Hesse et la Poméranie, et de Falckenstein ayant été nommé en juillet gouverneur prussien de la Bohême, laissa à son collègue le commandement en chef de l'armée du Mein, qui se réunit à la seconde armée de réserve, placée sous les ordres du grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin, marcha avec elle contre les puissances du sud de l'Allemagne. S'étant emparé de Francfort, il exigea une contribution de guerre de 60 millions, et fit preuve d'une excessive rigueur, qui attira de vives protestations. Après la suspension d'armes, conclue dans les premiers jours d'août, le général Manteuffel fut envoyé en mission à Saint-Pétersbourg, pour faire prévaloir auprès du gouvernement russe les intérêts de la Prusse au sujet de la nouvelle organisation politique qui se préparait pour l'Allemagne.

Aide de camp général du roi Guillaume, il jouissait auprès de ce prince d'un grand crédit lorsque éclata la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne. Le général de Manteuffel reçut le commandement du 1^{er} corps de la 1^{re} armée sous les ordres de Steinmetz, prit part à l'investissement de Metz et de l'armée de Bazaine, et fut appelé, le jour même où ce dernier capitula, à remplacer Steinmetz comme commandant en chef de la 1^{re} armée (29 octobre 1870). Chargé alors de s'emparer des places fortes du nord et de mettre les forces allemandes en communication avec la Manche, Manteuffel occupa successivement Laon (23 nov.), Amiens (30 nov.), Rouen (4 déc.), Dieppe (9 déc.). Sur ces entrefaites, le général Faidherbe ayant reçu le commandement de la petite armée du nord, et l'ayant habilement organisée, Manteuffel dut marcher contre lui. Il livra à ce général la bataille de Pont-Noyelles, qui dura deux jours, et dans laquelle Faidherbe lui fit éprouver des pertes sensibles (23 déc.), puis celle de Bapaume (3 et 4 janv. 1871), dans laquelle il éprouva un sérieux échec. Le 6 janvier, il dut se replier sur Mézières, et le 13, il fut mis à la tête de l'armée chargée d'empêcher le général Bourbaki d'opérer son mouvement vers l'est. Pendant qu'il marchait dans cette direction, le général Werder arrêtait Bourbaki à Héricourt, et ce dernier était obligé d'opérer vers Besançon une retraite désastreuse. Manteuffel occupa alors Saint-Vit et Mouchard, coupant les principales communications de l'armée française, et manœuvra pour envelopper les Français. En ce moment, Bourbaki désespéré tenta de se suicider, et laissa le commandement à Clinchant. Ce dernier avait concentré ses forces près de Pontarlier lorsque arriva la nouvelle de l'armistice (29 janvier 1871). Vainement le général français demanda à bénéficier de cette convention; Manteuffel déclara qu'elle ne s'étendait pas à l'armée de l'Est, continua ses opérations et força Clinchant, pour sauver son armée, à se réfugier en Suisse.

Quelque temps après la signature du traité de paix de Francfort, le général Manteuffel fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation en France (27 juin). Après avoir établi son quartier général à Compiègne, il le transporta à Nancy (15 sept.). A la suite d'un nouveau traité avec la Prusse, relatif à l'évacuation, le général quitta Nancy le 1^{er} août 1873 et se transporta à Verdun, où il doit séjourner jusqu'à l'évacuation définitive, qui doit avoir lieu dans les deux semaines qui suivront le 5 septembre 1873.

MANTEYLE s. m. (man-tè-le). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides, qui est devenu une division du genre géonème.

MANTHARA, dans la mythologie indienne, nom d'une esclave au service de la reine Kékeyî, épouse de Daçaratha. Pour se venger de Râma, qui l'avait fait battre, elle donna à Kékeyî le conseil de demander à Daçaratha l'exil de Râma et de faire passer la couronne à son propre fils Bharata. Ce funeste conseil causa les malheurs de Râma et la mort de Daçaratha.

MANTI ou **MANTY** (Théodoric DE), marin français, né en Provence, mort en 1640. Pendant longtemps, il fit la guerre aux corsaires barbaresques dans la Méditerranée, puis il combattit avec le grade de contre-amiral sous les ordres du duc de Guise contre les Rochelois, fut promu vice-amiral, et battit la flotte rocheloise commandée par Guiton en 1625. Par la suite, Richelieu le chargea de diriger la construction de trente vaisseaux dans les ports de Bretagne. Manti se distingua, en 1637, dans l'attaque du fortin de Sainte-Marguerite, dans celle de l'île Saint-Honorat, et commanda ensuite quelques galères sur les côtes de Provence.

MANTICA (François), prélat italien, né à Pardenone (Frioul) en 1534, mort à Rome en 1614. D'abord professeur de jurisprudence à Padoue, il devint ensuite auditeur de Rote, et reçut en 1596 le chapeau de cardinal. Ses principaux ouvrages sont : *De conjecturis ultimarum voluntatum* (Francfort, 1580); *Vaticanæ lucubrationes de tacitis et ambiguis conventibus* (Rome, 1609, in-fol.); *Decisiones Rotæ romanæ* (Rome, 1618).

MANTICHORE ou **MANTICORE** s. m. (man ti-ko-re — du gr. *mantichôras*, animal fabuleux à tête d'homme et à corps de lion, pour *martichôras*, du persan *mardkhouran*, mangeur d'hommes). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, tribu de cicindélètes, comprenant deux espèces propres à l'Afrique méridionale.

— **Encycl.** Les *mantichores* sont les géants du groupe des cicindèles; elles ont la tête large et très-grosse, armée de longues mandibules, dentelées au côté interne; le corselet cordiforme, un peu plus large que long; l'écusson arrondi; les élytres déprimés à la base, libres, plus larges que le corselet, dentelés sur leurs bords; pas d'ailes membraneuses. Ces insectes vivent dans l'Afrique australe; ils habitent les plaines arides, courent avec rapidité et se cachent sous les pierres. Ils sont carnassiers et se nourrissent surtout d'insectes. Les *mantichores* déposent leurs œufs, nombreux et recouverts d'une enveloppe commune, sur les tiges de diverses plantes. Les larves ne sont pas connues; il y a tout lieu de croire qu'elles ressemblent, pour l'organisation et les mœurs, à celles des cicindèles. La *mantichore maxillaire* est noire et atteint 0^m,04 de longueur.

MANTICHORIDE ou **MANTICORIDE** adj. (man-ti-ko-ri-de — de *mantichore*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un mantichore.

— **s. f. pl.** Sous-tribu de cicindélètes, ayant pour type le genre manrichore.

MANTICHORIEN, IENNE ou **MANTICORIEN, IENNE** adj. (man-ti-ko-riain, iè-ne — rad. *mantichore*). Entom. Qui ressemble à un mantichore.

— s. m. pl. Sous-tribu de cicindélètes, ayant pour type le genre mantichore.

MANTIEN, IENNE adj. (man-tiain, iè-ne — rad. *mante*). Entom. Qui ressemble à une mante. ‖ On dit aussi MANTIDE et MANTITE.

— s. m. pl. Famille d'orthoptères, ayant pour type le genre mante : *Les* MANTIENS *présentent un ensemble de traits caractéristiques qui les fait reconnaître au premier abord.* (Blanchard.) *Certains* MANTIENS *propres à l'Afrique australe sont adorés par les Hottentots, et si l'un de ces insectes se pose sur une personne, celle-ci est considérée comme sainte.* (Sparmann.)

— **Encycl.** Les *mantiens* sont des insectes de formes et d'allures étranges. Leur corps toujours étroit et long, leurs élytres nervés, leurs grandes pattes antérieures particulièrement conformées pour saisir et retenir une proie, leurs cuisses épaisses et leurs jambes garnies en dessous d'épines acérées ne se retrouvent au même degré dans aucune autre espèce d'orthoptères. Mêmes différences dans la manière de vivre des *mantiens* qui, contrairement aux autres orthoptères, sont tous carnassiers sans exception. Les mouvements de ces insectes singuliers sont d'une extrême lenteur. Ils se traînent plutôt qu'ils ne marchent de rameau en rameau et de feuille en feuille, attendant au grand soleil, pendant des heures, que les petits insectes dont ils se nourrissent viennent à passer à portée de leurs longues pattes crochues, et se tiennent alors dans une telle immobilité qu'on les confond avec les rameaux où ils s'accrochent. Quand on cherche à les saisir ou qu'on les inquiète, ils se laissent souvent tomber brusquement dans les broussailles, ou bien s'envolent plus loin, d'un vol un peu lourd, mais droit et assez rapide.

Ces orthoptères, raconte M. Blanchard, sont d'une voracité extraordinaire. Quand on enferme plusieurs individus dans la même boîte, ils se livrent des combats terribles, jusqu'à ce qu'il y en ait au moins un qui succombe; le mâle étant plus petit que la femelle est souvent dévoré par elle, et il n'est pas rare que celle-ci se jette sur lui après l'accouplement et le mange comme le font diverses espèces d'araignées. Ce n'est pas que les *mantiens* ne puissent supporter des jeûnes de plusieurs jours; mais lorsque les proies abondent, ils en font une forte consommation, puisqu'ils ne mangent pas moins de cinq à six mouches par jour, ce qui paraît énorme quand on songe à l'exiguïté de leur corps.

Les *mantiens* pondent leurs œufs renfermés dans une sorte de coque de consistance assez friable et recouverte d'une matière gommeuse blanchâtre. Cette coque, dont la forme varie suivant les espèces, est quelquefois presque ronde ou ovalaire et de la grosseur d'une petite noix. Les œufs sont rangés à l'intérieur, chacun dans une cellule séparée. Les femelles attachent leur coque autour des tiges d'arbuste. C'est vers la fin de l'été que la ponte a lieu; et c'est seulement l'été suivant qu'éclosent les jeunes larves. Après plusieurs mues, les *mantiens* ont pris tout leur accroissement. Ces orthoptères sont de curieux insectes dont les couleurs sont généralement assez vives, très-souvent verdâtres et nuancées de teintes diverses. Ils habitent toutes les régions un peu chaudes du globe, et particulièrement le midi de l'Europe, où ils abondent. Du reste, on en trouve également en Afrique, en Amérique, dans la plus grande partie de l'Asie et jusque dans la Nouvelle-Hollande. L'espèce la plus commune en France a reçu le nom de *mante religieuse*. La famille des *mantiens* est divisée en trois groupes : les *érémophilites*, les *mantites* et les *empusites*.

MANTILLE s. f. (man-ti-lle; *ll* mll. — Probablement de *mante*. Cependant les étymologistes portugais le rattachent à l'arabe *mandila*, sorte de vêtement de femme). Longue écharpe que portent sur la tête les Espagnoles, et qui se croise sous le menton : *Avec une* MANTILLE *il faut qu'une femme soit laide comme les trois vertus théologales pour ne pas paraître jolie.* (Th. Gaut.)

MANTINÉE, aujourd'hui *Palæopoli, Gritsa*, ou *Goritza*, en latin *Mantinea*, ville de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse, en Arcadie, au N. de Tégée, sur les confins de l'Argolide. C'était jadis une des plus anciennes et des plus puissantes cités de l'Arcadie. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres qui eurent lieu entre les Spartiates et les Athéniens. Quatre batailles se sont livrées pendant l'antiquité dans les environs de Mantinée : dans la première, en 418, les Lacédémoniens battirent les armées d'Athènes; dans la deuxième, en 363, Epaminondas mourut en y remportant une victoire mémorable sur les Lacédémoniens; dans la troisième, en 296, Démétrius Poliorcète battit Archidamus, roi de Lacédémone; enfin, en 206, Philopœmen y vainquit Machanidas. On voit encore les ruines de cette ancienne ville près du bourg moderne de *Gritsa*; elles consistent en un mur d'enceinte de 3,250 mètres de circonférence assez bien conservé. Ce mur était flanqué de 129 tours et percé de 10 portes, dont sept sont encore apparentes. Il ne reste que des ruines informes des antiques monuments de cette opulente cité, et c'est à peine si l'on distingue encore quelques vestiges du théâtre qui s'élevait au milieu de la ville. Autour de Mantinée s'étend une plaine nue et marécageuse, que bordent des montagnes arides.

Mantinée (BATAILLE DE), gagnée par Epaminondas sur les Lacédémoniens, l'an 363 av. J.-C. Huit ans après la bataille de Leuctres, la guerre se ralluma entre Thèbes et Sparte; Epaminondas, cet homme dont le nom seul suffit à l'illustration de sa patrie, se jeta de nouveau dans le Péloponèse et marcha sur Sparte. Agésilas accourut alors à la rencontre du général thébain, et le contraignit à rétrograder jusque dans les plaines de Mantinée. Ses troupes, y compris celles des alliés de Sparte, s'élevaient à environ 22,000 hommes; Epaminondas en comptait plus de 30,000 sous ses ordres. Jamais les Grecs n'avaient fait combattre les uns contre les autres des soldats aussi nombreux et aussi aguerris.

Epaminondas fit avancer son armée à mi-côte des hauteurs qui enserrent la plaine de Mantinée, pour inspirer aux ennemis la pensée que son intention n'était point encore de livrer bataille. Quand il fut arrivé à un quart de lieue environ de l'armée ennmie, il arrêta le mouvement de ses troupes et leur fit déposer les armes, comme si son intention eût été de camper en cet endroit. Ces dispositions trompèrent, en effet, les Spartiates qui, ne s'attendant plus à combattre, quittèrent leurs armes et se dispersèrent dans le camp. Ils laissèrent ainsi s'éteindre cette ardeur guerrière qui s'enflamme dans le cœur du soldat à la perspective d'une bataille. Tout à coup le général thébain, opérant un mouvement de conversion sur la droite, transforma sa colonne en ligne, établit sur le front de son aile gauche le bataillon sacré des Thébains, soldats d'élite qui ne savaient que vaincre ou mourir, et qu'il commandait en personne; puis il les disposa de manière à ce qu'ils allassent s'enfoncer comme un coin dans la phalange lacédémonienne, qui faisait presque toute la force des ennemis. Pour empêcher les Athéniens, qui étaient opposés à son aile droite, de se porter au secours de leurs alliés dans l'attaque qu'il méditait, il établit en dehors de sa ligne un corps de cavalerie et d'infanterie qu'il posta sur des hauteurs, à la portée du flanc des Athéniens, tant pour protéger sa droite que pour inspirer aux ennemis la crainte d'être pris en queue et en flanc s'ils opéraient un mouvement offensif. Dans les rangs de sa cavalerie, il entremêla des archers, des frondeurs, et des gens de trait, afin qu'ils commençassent à jeter le désordre dans la cavalerie ennemie en l'accablant d'abord d'une grêle de pierres, de flèches et de javelots. Ces dispositions ont fait l'admiration de tous les hommes de l'art qui se sont livrés à une étude particulière de la stratégie chez les anciens, et le chevalier Pollard, dans la description qu'il a laissée de cette bataille célèbre, la donne comme le chef-d'œuvre de l'illustre capitaine.

Lorsque Epaminondas vit que tous les mouvements qu'il avait prescrits étaient exécutés, il s'ébranla pour tomber sur les Spartiates de tout le poids de sa colonne. Les ennemis furent étrangement surpris de cette brusque attaque et de cet ordre de bataille. Ils saisissent leurs armes à la hâte, brident leurs chevaux et courent en désordre reprendre leurs rangs. Mais la cavalerie thébaine, lancée impétueusement, eut bientôt enfoncé celle des confédérés, qui dut chercher un refuge derrière l'infanterie. En même temps, Epaminondas se ruait avec le bataillon sacré sur la phalange, qui le reçut intrépidement. On combattit de part et d'autre avec un entraînement incroyable; chaque soldat, méprisant le danger, n'avait plus devant les yeux que la gloire et la liberté de sa patrie. Epaminondas, tout en donnant aux siens l'exemple du courage, suivait d'un œil calme, en homme de guerre supérieur, toutes les péripéties de la lutte. Il vit que la victoire ne pouvait être fixée en sa faveur que par un effort héroïque, et qu'il devait payer de sa personne au risque de la vie. Rassemblant donc autour de lui ses plus intrépides combattants, il se lança tête baissée avec eux sur les Spartiates, au plus fort de la mêlée. Le choc fut effroyable : Epaminondas blessa de sa propre main le roi de Sparte Agésilas, mit en fuite et dispersa tout ce qui essaya de lui résister. Mais alors quelques Lacédémoniens s'aperçoivent que l'ardeur du soldat a étouffé en lui la prudence du général, et qu'elle l'a emporté trop loin : ils se rallient, exécutent un retour désespéré et enveloppent le général thébain, qui tombe frappé d'un coup mortel à la poitrine. Une épouvantable lutte recommença autour du corps de ce grand homme; les Thébains parvinrent cependant à l'arracher de cette mêlée sanglante et le portèrent dans sa tente. Quant aux Spartiates, épuisés par ce dernier effort, ils quittèrent aussi le champ de bataille, laissant aux Thébains l'honneur de la victoire.

Lorsque Epaminondas eut été porté dans sa tente, les médecins visitèrent sa blessure, dans laquelle était resté le fer du javelot fatal. Ils déclarèrent que, aussitôt qu'on l'aurait retiré, le général expirerait. Ce ne fut dans toute l'armée qu'un immense cri de douleur. Epaminondas, lui seul, conservant l'inaltérable calme de son âme, n'avait d'autre préoccupation que celle des blessés à mort dans l'antique Grèce : Son bouclier était-il sauvé? On le lui montra, et cette vue ramena l'expression de la joie sur ses traits déjà pâlis par la mort. Il s'informa ensuite de l'issue de la bataille : on lui répondit que les Thébains étaient vainqueurs : « Je meurs content, dit-il d'une voix affaiblie, et, du moins, je ne mourrai pas sans postérité, puisque je laisse après moi deux filles immortelles (Leuctres et Mantinée). » Puis il ordonna qu'on arrachât le fer de sa blessure et rendit presque en même temps le dernier soupir. Thèbes s'était élevée au premier rang dans la Grèce avec ce grand homme; sa prospérité éphémère s'évanouit avec lui.

Une autre bataille de Mantinée fut gagnée par Philopœmen, général des Achéens, sur Machanidas, tyran de Sparte. Le choc fut sanglant et prouva une fois de plus que, dans un combat, le succès dépend avant tout de l'habileté des généraux. Une partie de l'armée achéenne avait plié sous l'effort redoutable de la phalange lacédémonienne; Machanidas, au lieu de poursuivre sagement ses avantages, se laissa emporter par une folle ardeur sur la trace des fuyards, faute qui a été la perte de tant de généraux incapables de se maîtriser. Philopœmen, lui, avait gardé plus de sang-froid dans son échec passager que Machanidas dans son triomphe anticipé; il avait rallié la plupart de ses soldats et s'était établi à l'autre bord d'un fossé que l'ennemi devait franchir dans l'ardeur de sa poursuite. Les Lacédémoniens arrivent, en effet, et se précipitent en tumulte dans le fossé. Alors Philopœmen fait sonner la charge, se rue sur les ennemis, qui ne peuvent se dégager, et en fait une sanglante boucherie. En vain Machanidas, comprenant la faute qu'il vient de commettre, accourt au plus fort de la mêlée, et essaye par d'héroïques efforts de rétablir la face du combat : il ne réussit qu'à se faire tuer de la propre main de Philopœmen. 4,000 Spartiates restèrent sur la place; une foule furent faits prisonniers, et tous leurs bagages, ainsi que leur camp, tombèrent au pouvoir du vainqueur (202 av. J.-C.).

MANTINÉEN, ÉENNE s. et adj. (man-ti-né-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Mantinée; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MANTINÉENS. *Les troupes* MANTINÉENNES.

MANTINUM ou **MANTINORUM OPPIDUM**, nom latin de la ville de BASTIA.

MANTIS adj. m. (man-tiss — mot gr. qui signif. *devin*). Mythol. gr. Surnom d'Apollon.

— s. f. Entom. Nom scientifique du genre mante.

— Crust. Espèce du genre gonodactyle.

MANTISALQUE s. f. (man-ti-sal-ke). Bot. Syn. MICROLONCHE.

MANTISIE s. f. (man-ti-zî). Bot. Syn. de GLOBBÉE.

MANTISPE s. f. (man-ti-spe). Entom. Genre d'insectes névroptères.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par des pattes antérieures, dites ravisseuses, crochues et munies de pointes; des jambes renflées et épineuses, des tarses pouvant se replier sur la jambe et former ainsi une sorte de pince. Les *mantispes* sont de fort singuliers insectes, qui, par la conformation de leurs pattes antérieures, ressemblent à de petites mantes. Toutefois, les naturalistes n'hésitent plus à les considérer comme de véritables névroptères. La tête est large, les antennes sont courtes, et les ailes diaphanes, à réseau assez lâche, rapprochent ces insectes des raphidies. Leurs larves sont inconnues. Les espèces sont peu nombreuses, et dispersées dans des régions du globe très-éloignées les unes des autres. Le type est la *mantispe païenne*, qui se trouve en France, et particulièrement dans le Midi. On en connaît, en outre, une de la Russie, une autre du Cap, une troisième de la Colombie, une autre encore du Brésil, etc.

MANTISPIDE adj. (man-ti-spi-de — de *mantispe*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une mantispe.

— s. f. pl. Famille de névroptères, ayant pour type le genre mantispe.

MANTITE adj. (man-ti-te — rad. *mante*). Entom. Qui ressemble à une mante.

— s. f. pl. Tribu de la famille des mantiens, ayant pour type le genre mante.

MANTO s. m. (man-to — n. pr.). Entom. Espèce de papillon.

MANTO, fille de Tirésias, nommée dans l'origine **Daphné**, célèbre prophétesse de Thèbes. D'après une première légende, lorsque les Epigones s'emparèrent de cette ville, Manto fut faite prisonnière et emmenée à Delphes pour être consacrée à Apollon. De là, elle fut conduite en Asie Mineure, où elle fonda le temple d'Apollon de Claros. On voyait dans les environs un lac formé des pleurs que la prophétesse versait sur les malheurs de sa patrie. Elle épousa un Crétois nommé Rhacius; de ce mariage naquit le fameux Mopsus. S'il faut en croire Euripide, Manto avait déjà été mère; d'Alcméon, le chef des Epigones, elle avait eu deux enfants, Amphilaque et Tisiphone. Virgile rapporte une autre légende : après la mort de son frère, elle vint en Italie, où elle épousa Tuscus et eut de cette union Ocnus, qui fonda Mantoue en l'honneur de sa mère.

MANTOUAN, ANE s. et adj. (man-tou-an a-ne). Géogr. Habitant de Mantoue; qui appartient à la ville de Mantoue ou à la province du Mantouan, ou bien aux habitants de ces lieux : *Les* MANTOUANS. *Virgile était* MANTOUAN. *Le territoire* MANTOUAN.

MANTOUAN (le), ou DUCHÉ DE MANTOUE, ancienne souveraineté de l'Italie septentrionale, formée de la ville de Mantoue, qui en était la capitale, et du territoire environnant. Ce petit État forme actuellement, avec les anciennes principautés de Castiglione et de Solferino, une des provinces du royaume d'Italie. V. MANTOUE.

MANTOUAN (Giovanni-Battista BRIZIANO, dit LE), sculpteur et graveur italien, né à Mantoue. Il vivait au XVIe siècle; suivit les leçons de Jules Romain, grava un grand nombre de planches, ordinairement signées des lettres I. B. M., et représentant pour la plupart des œuvres de ce peintre, qu'il aida à décorer une des salles du palais du T, et s'adonna également à la sculpture. Nous citerons parmi ses gravures : *Romulus et Remus allaités par une louve*; la *Fuite en Egypte*; *Jupiter enfant nourri par la chèvre Amalthée*, un *Médecin appliquant des ventouses sur l'épaule d'une femme*; l'*Incendie de Troie*, son œuvre capitale, etc. Parmi ses morceaux de sculpture, nous mentionnerons la *Vierge des douleurs* à Mantoue.

MANTOUAN (LE), graveur italien. V. GHISI.

MANTOUAN (Battista SPAGNUOLI, dit LE), poëte latin moderne. V. BATTISTA SPAGNUOLI.

MANTOUAN (Marcello VENUSTI, dit LE), peintre italien. V. VENUSTI.

MANTOUE, en latin *Mantua*, en italien *Mantova*, ville forte du royaume d'Italie, ancienne capitale du Mantouan ou duché de son nom, aujourd'hui ch.-l. de la prov., du district et du mandement de même nom, dans la Vénétie, à 120 kilom. S.-E. de Milan, à 180 kilom. N.-O. de Florence, sur le Mincio, par 45° 9' de latit. N. et 8° 27' de longit. E.; 28,197 hab. Place de guerre l'une des plus fortes de l'Europe, et l'une des quatre qui forment dans la Vénétie le fameux quadrilatère italien; évêché suffragant de Milan; synagogue; tribunal de 1re instance. Académie dite *Virgilienne*; Académie des beaux-arts; lycée, gymnases; bibliothèque publique; riche musée de sculpture et d'antiques. L'industrie de cette ville est assez restreinte; elle se borne à quelques fabriques d'étoffes de soie et de laine, quelques moulins à blé, des scieries, des tanneries et une raffinerie de salpêtre. Sa situation serait assez avantageuse pour le commerce, si Mantoue n'était une place de guerre. Les denrées coloniales, quelques articles manufacturés, pour l'approvisionnement des districts voisins, le bois flotté qui lui arrive par le Mincio, tels sont les principaux articles du trafic, d'ailleurs peu considérable, qui se fait dans cette ville.

Si la position stratégique de Mantoue, reliée à Vérone par un chemin de fer, et à Peschiera par le Mincio, est des plus importantes, sa situation sur des îlots, au milieu de marais et de lacs formés par le Mincio et que défendent d'immenses travaux de fortifications, la rend presque inexpugnable. Le Mincio, en sortant du lac de Garde, rencontre un terrain légèrement incliné sur lequel il peut se creuser un lit; mais, en approchant du Pô, le sol n'offre presque plus d'inclinaison, de sorte que les eaux de cette rivière restent presque stagnantes, elles se partagent alors en trois canaux qui forment deux petites îles, sur lesquelles s'élève la ville de Mantoue. Le canal du milieu traverse la ville et la partage en deux parties; il forme à son extrémité un port pour les navires qui viennent du Pô, ou même de l'Adriatique. Ces deux parties sont reliées par six ponts en pierre. Le canal situé au S. entoure la ville; mais on le prive constamment d'eau; le fond est formé d'un terrain gras et fertile dans lequel on fait des plantations qui lui donnent l'aspect d'une prairie. Ajoutons cependant que ce terrain peut être facilement submergé. Le troisième canal, qui s'étend du N. à l'E., entoure également la ville et forme les deux lacs appelés *lago di Mezzo* et *lago Inferiore* (lac du Milieu et lac Inférieur), qui se trouvent séparés par le pont Saint-Georges. Au N., on remarque le lac Supérieur (*lago di Sopra*), formé au XIIe siècle par l'élargissement du lit du Mincio, à l'aide de digues. La plus remarquable de ces digues est celle qu'on nomme le *Pont des Moulins*, qui sert à la fois de digue, de pont et de portique. Cet édifice arrête le Mincio dans son cours, et par une certaine quantité d'ouvertures laisse tomber l'eau du lac Supérieur, qui met en mouvement plusieurs moulins et scieries. Autrefois ce pont se prolongeait jusqu'à la citadelle de *Porto*; mais, dans une guerre entre les Visconti et les Gonzague, les premiers ayant tenté de détourner le cours du Mincio, les eaux rompirent les digues et se précipitèrent sur le pont avec une telle impétuosité qu'il fut emporté en partie. On ne le répara point; on se contenta d'y suppléer par une chaussée qu'on appelle encore aujourd'hui la *Rotta* (la Rupture). Ainsi Mantoue, séparée de tous côtés de la terre par une largeur d'environ 800 mètres, est inabordable. Cette forte position naturelle est encore défendue au N. par la citadelle *di Porto;* à l'E. par le fort Saint-Georges, par six bastions et deux batteries côtières; au S. par l'île très-fortifiée de *Cerese*, connue sous le nom de *Il Te*, ainsi que par l'ouvrage appelé *Miglioretto*, qui couvre un camp retranché; enfin, à l'O. par des marais au milieu desquels est situé le *Pradella*, ouvrage détaché à cornes. La ville communique avec la terre ferme par cinq chaussées, deux sur la rive gauche du Mincio, et trois sur la rive droite. Les abords des chaussées sont protégés par un système de mines. Enfin la ville elle-même est entourée d'une muraille bastionnée..

Mantoue est généralement bien bâtie. Ses rues, larges et régulières, aboutissent à des places spacieuses, dont la plus importante est la *Piazza Virgiliana* (place de Virgile), ornée de la statue du poëte. Sur la place Saint-Pierre s'élève le *Dôme*, dont l'intérieur a été rebâti sur les dessins de Jules Romain. La façade, élevée en 1761 par un ingénieur autrichien, est ornée des statues des prophètes et des sibylles, œuvre de Primaticcio. Les peintures de la coupole sont d'Andreasi et de Teod. Ghigi. On remarque à l'intérieur de l'édifice une fresque de Mantegna et des peintures de F. Campi et D. Brusasorci.

La *basilique Saint-André*, commencée en 1470 par L. Batt. Alberti, est un beau spécimen de l'architecture classique. La coupole, d'une rare élégance, est due à Juvara. On remarque à l'intérieur : des restes de fresques de Mantegna; le tombeau de cet artiste avec son buste en bronze; le magnifique tombeau de Strozzi par Jules Romain; plusieurs tombeaux de personnages célèbres nés à Mantoue, et diverses peintures, notamment une *Sainte Famille*, de Mantegna; une *Annonciation*, d'Andreasi; une *Adoration des mages*, de Lorenzo Costa; un *Crucifiement*, de Fermo Guisoni, et une *Sainte Anne*, de Brusasorci.

L'église *Santa-Barbara*, élégant édifice construit au xvi^{e} siècle par Bertani, élève de Jules Romain, renferme : un *Martyre de sainte Barbe*, par Brusasorci; un *Baptême de Constantin* et un *Martyre de saint Adrien*, par Lorenzo Costa; *Jésus* et *Saint Pierre*, par L. Costa, et un bassin d'argent (sacristie), attribué à Benvenuto Cellini. Les autres églises qui méritent d'être citées sont : *Sainte-Apollonie*, où se voient divers tableaux des écoles de Venise et de Ferrare; San-Egidio, où l'on remarque la pierre sépulcrale du père du Tasse, Bernardo Tasso; Saint-Maurice, ornée d'une *Annonciation* et d'une *Sainte Marguerite*, de L. Carrache, et Saint-Sébastien, qui conserve des restes de fresques de Mantegna.

Le *palais ducal*, édifice vaste et irrégulier, a été rebâti en grande partie par Jules Romain. Cet immense édifice fut commencé en 1302, mais il ne subsiste que des vestiges insignifiants de la construction primitive. L'intérieur offre de belles peintures et de nombreux objets d'art. Nous signalerons, parmi les peintures : une *Chasse de Diane* et *Vénus caressant Cupidon en présence de Vulcain*, belle fresque de Jules Romain, dans la salle de la *Scalcheria*. La chambre dite *degli Arazzi* renferme des tapisseries exécutées d'après les cartons de Raphaël. Dans la galerie *degli Specchi* se voient plusieurs peintures dues aux élèves de Jules Romain. En face du palais ducal, sur l'autre côté de la place Saint-Pierre, s'élèvent les palais du comte Balthasar Castiglione et de la famille Guerrieri; ce dernier est surmonté d'une tour très-élancée.

Une partie du *Castello di Corte*, bâti sous François IV de Gonzague, a été convertie en prison. L'intérieur offre des traces de peintures d'Andrea Mantegna.

Le *palais du Té*, construit par Jules Romain, forme un carré dont chaque face en dehors a près de 60 mètres. Son élévation consiste en un seul ordre dorique, reposant sur un stylobate. Il est construit en briques recouvertes d'un enduit. Les principales salles sont la chambre des Chevaux, la chambre de Psyché, la chambre du Zodiaque, la chambre de Phaéton et la chambre des Géants. La *chambre des Chevaux* est ornée de riches caissons et de peintures exécutées par les élèves de Jules Romain. Les peintures de la *chambre de Psyché* sont de Jules Romain et de ses élèves; elles représentent : *Psyché tenant une lampe et regardant l'Amour*, *Psyché offrant des fleurs à Vénus*, *Bacchus et Ariane*, *Vénus* et l'*Amour*, la *Figure de la Rosée*, *Jupiter et Olympias*, etc. Ce dernier sujet trahit l'imagination licencieuse du peintre et le peu de décence de la cour du duc de Mantoue, qui fit exécuter ces peintures. La *chambre du Zodiaque* est decorée de stucs. La chambre de Phaëton est ornée de peintures à l'huile, représentant la *Chute de Phaëton*, et de médaillons dus au Primatice. La *chambre des Geants* offre une colossale composition de Jules Romain : l'*Assaut de l'Olympe*.

Les autres curiosités principales de Mantoue sont : l'*Académie des beaux-arts* (tableaux de Feti, Mosca, Borgani, Monsignori); le *musée des Antiques* (bustes d'Euripide, de Virgile et de plusieurs empereurs romains; statues antiques; urnes funéraires); la *tour della Gabiba*, construite en 1302, et d'où l'on jouit d'une très-belle vue; le *palais de la Ragione*, bâti de 1198 à 1250, bien conservé, et surmonté d'une haute tour du xv^{e} siècle; la bibliothèque publique (80,000 volumes et 1,000 manscrits); la bibliothèque *Capilupi* (manuscrits du xv^{e} siècle); le *palais Colloredo*, bâti sur les dessins de Jules Romain; la maison de Jules Romain, construite par l'artiste lui-même et décorée par le Primatice; la maison de Mantegna, et de nombreuses collections privées, où se voient des œuvres des plus grands peintres italiens.

L'origine de Mantoue est incertaine. Les uns veulent que cette ville ait été fondée par Manto, devineresse, fille du Thébain Tirésias, d'autres par Anus, Etrusque. Cependant on s'accorde généralement à faire remonter la date de sa fondation à l'époque de la guerre de Troie. Il est certain que les Etrusques possédèrent cette ville pendant fort longtemps; mais elle devint ensuite la propriété des Gaulois, qui l'agrandirent. Les Romains s'en rendirent maîtres après la bataille du Mincio (197 av. J.-C.). Auguste distribua les terres adjacentes à ses soldats victorieux, et réintégra Virgile dans ses propriétés, fait que ce grand poëte a immortalisé dans sa première églogue. Virgile était né à Mantoue, comme il le dit lui-même :

Mantua me genuit; Calabri rapuere; tenet nunc Parthenope.....'

A la chute de l'empire romain, Mantoue eut à souffrir de l'invasion des barbares, comme toutes les autres villes de l'Italie; cependant Attila ne put s'en emparer. Elle fit partie du royaume des Lombards jusqu'en 807, époque de la dissolution de ce royaume, de l'empire de Charlemagne, du royaume d'Italie formé après la mort de ce prince, puis du royaume de Germanie, sous Othon le Grand, et fut enfin donnée par Othon II à Thibaut, comte de Canosse. Conquise par Mathilde, comtesse de Toscane, elle devint, vers le milieu du xii^{e} siècle, une des petites républiques lombardes, et expérimenta, comme ses cités sœurs, toutes les formes de gouvernement. Ballottée pendant près de deux siècles entre différentes factions, elle devint, en 1328, la proie de la famille de Gonzague, qui sut se maintenir au pouvoir jusqu'à son extinction en 1708. Erigée en marquisat par l'empereur Sigismond en 1433, et en duché par l'empereur Charles-Quint en 1530, elle eut pour dernier duc Charles IV de Gonzague. Celui-ci n'ayant pas eu d'enfants de ses deux mariages, le duché de Mantoue tomba entre les mains de l'Autriche. Celle-ci en fut dépouillée par Napoléon, qui fit de Mantoue le chef-lieu du département du Mincio. En 1814, la ville et le duché firent retour à l'Autriche, qui les a conservés jusqu'au mois d'avril 1866, époque à laquelle, après le désastre de Sadowa, l'empereur d'Autriche François-Joseph fit abandon de la Vénétie à Napoléon III, qui céda cette province au roi d'Italie.

Plusieurs conciles ont été tenus à Mantoue. En 827, un concile rendit au patriarche d'Aquilée son ancienne juridiction sur l'Istrie. En 1052, le pape Léon IX voulut former dans cette ville une réunion conciliaire; mais quelques évêques firent une opposition si vive qu'il dut abandonner son projet. En 1064, le pape Alexandre, assisté d'un grand nombre de prélats italiens et allemands, présida un concile dans lequel on condamna l'antipape Cadaloüs ou Honorius II. Enfin, en 1459, le pape Pie II tint à Mantoue une assemblée conciliaire à laquelle assistèrent des ambassadeurs de presque tous les princes chrétiens. Le pape y attaqua la pragmatique sanction, y organisa contre les Turcs une expédition dont l'empereur Frédéric fut déclaré le chef, et parla en faveur de la compagnie de Jésus. Avant de quitter Mantoue, il publia une bulle contre les appels au concile, qu'il qualifia d'abus détestable.

La province de Mantoue, division administrative du royaume d'Italie, est comprise entre les provinces de Brescia et de Cremone à l'O., de Vérone au N., de Rovigo à l'E., et de Modène au S. Superficie, 1,091 kilom. carrés; 174,800 hab.; chef-lieu, Mantoue. Elle comprend 5 districts et 33 communes. Les environs de Mantoue fournissent le bon vin blanc nommé *labrusca*, du plant qui le produit. On l'exporte dans presque toute l'Italie. La vigne appelée *labrusca* est abandonnee à elle-même, et monte sur les saules et sur les arbres; on ne la taille pas, car elle ne donnerait pas de fruit. Le Mantouan fournit aussi quelques eaux-de-vie.

Mantoue (SIÉGES DE). Richelieu venait à peine d'en finir avec le parti huguenot, par la prise de La Rochelle, que les envahissements rapides et successifs de l'Autriche en Allemagne et les menées du duc de Savoie en Italie attirèrent ses regards et l'obligèrent de nouveau à agir. En ce moment, la victoire du Pas de Suse (1629) obligeait le duc de Savoie à promettre, au nom du gouverneur de Milan, que les Espagnols sortiraient du Montferrat et ne troubleraient plus le duc de Mantoue dans ses possessions; il dut, en outre, s'engager à joindre ses armes à celles de la France en cas de difficultés de la part de l'Espagne. Un projet de ligue défensive fut enfin signé, par les soins de Richelieu, entre la France, le pape, Venise, la Savoie et Mantoue, contre la maison d'Autriche. L'invasion des Etats de Mantoue avait entraîné le pape dans cette ligue. L'empereur, que la rapidité de ces événements avait surpris, se hâta de rappeler des rives de la Baltique une partie de ses forces. Dès la fin de mai 1629, un corps d'armée autrichien entra chez les Grisons, se saisit des passages du Rhin et de la ville de Coire, et le 5 juin, une déclaration impériale sommait les Français d'évacuer ce qu'elle désignait sous le nom de *fiefs impériaux d'Italie*. En vain le cabinet français essaya-t-il d'obtenir de Ferdinand qu'il ratifiât la prise de possession de Mantoue et du Montferrat par le duc de Nevers; l'empereur ne voulut entendre à rien, et, à la fin de septembre, son armée envahissait la Lombardie. Pendant que Spinola pénétrait dans le Montferrat, le général italien Colalto assaillait le Mantouan et commençait le siége de Mantoue. Les fruits de l'expédition de Suse allaient donc être perdus, si la France n'avisait au plus tôt : au moment où Louis XIII et Richelieu s'occupaient de faire face à la situation, des maladies contagieuses, qui désolaient alors le nord de l'Italie, obligèrent à l'improviste Colalto à lever son camp, tout en conservant néanmoins les petites places d'alentour. Cette retraite ne pouvait arrêter le cardinal, que fatiguaient les hésitations et les tergiversations continuelles du duc de Savoie. Il se mit en campagne investi des pleins pouvoirs de Louis XIII, et s'empara de Pignerol. L'empereur et l'Espagne proposèrent aussitôt la paix, mais à des conditions inacceptables. Colalto reçut en conséquence l'ordre de reprendre le siége de Mantoue avec vigueur. Les Vénitiens se chargèrent de la défense de la ville avec quelques renforts français, tandis que le gros des troupes secourait Casal et battait les Allemands à Vigliana. Malheureusement, la mollesse des Vénitiens rendait presque inévitable la victoire de Colalto. En outre, la peste ravageait Mantoue et semait le découragement parmi ses défenseurs les plus dévoués. Le général autrichien sut profiter de ces circonstances : le 17 mars 1630, dans la nuit, il surprit la ville et la livra à un pillage de trois jours. « Le magnifique palais ducal, dit M. Henri Martin, rempli des merveilles de l'art italien, fut saccagé de fond en comble, et le duc, réfugié dans le fort de Porto, avec son fils et le maréchal d'Estrées envoyé de France, ne put obtenir des vainqueurs qu'une capitulation qui l'autorisait à se retirer dans les Etats romains. » Parmi les objets d'art qui devinrent la proie du vainqueur figura le fameux *vase de Mantoue*, en onyx taillé en camée, qu'on admira si longtemps depuis au musée de Brunswick, d'où il a d'ailleurs disparu depuis les derniers événements politiques de ce duché. Ce vase, trouvé par un soldat, fut par lui vendu 100 ducats au duc de Saxe-Lauenbourg, l'un des généraux de l'armée d'occupation.

En 1701, la guerre de la Succession d'Espagne vit encore se dérouler dans les plaines de Mantoue un de ses principaux épisodes. Après l'arrivée du maréchal de Catinat à Milan, dans le but d'y prendre le commandement de l'armée auxiliaire expédiée en Lombardie, Mantoue, qui venait de recevoir une garnison franco-espagnole du consentement de son duc, fut indiquée comme devant être le point d'appui de l'armée combinée. Cet avantage avait comme mauvais côté la nécessité de partager nos forces pour défendre à la fois le Mantouan et le Milanais. Le prince Eugène ne s'y trompa point, et secondé par la maladresse du cabinet de Versailles, qui ne craignit pas de remplacer Catinat par l'incapable Villeroi, il réussit à s'établir à Borgoforte, sur le Pô, entre l'armée française et Mantoue, qu'il commença à bloquer étroitement. Peu après, le duc de Vendôme, appelé à succéder à Villeroi, chassa les impériaux du Parmesan, franchit le haut Oglio (15 mai 1702) et força le prince Eugène à abandonner tout le pays à l'est du Mincio, sauf l'île mantouane, dite Seraglio. Il se retrancha dans cette île, mais Mantoue fut délivrée. Commencé en décembre 1701, le blocus de Mantoue avait duré six mois moins trois jours.

Réunie à l'empire à la suite de la désastreuse bataille de Turin, Mantoue, après la mort du duc Ferdinand-Charles, fut l'objet de vives réclamations de la part d'une branche de la famille de Gonzague, Ferdinand-Charles n'ayant pas laissé de postérité directe. N'ayant pu parvenir à faire lever la confiscation, les héritiers prirent les armes et mirent, en 1734, le siége devant Mantoue. Une suspension d'armes intervint, et la paix d'Aix-la-Chapelle maintint la possession de la place à l'empire.

En 1796, Bonaparte, devenu maître de la Lombardie, essaya de surprendre Mantoue. L'insuccès de cette tentative obligea le général à mettre le siége en règle devant la place. La tranchée fut ouverte le 18 juillet, et tout annonçait une heureuse issue, quand l'armée de Wurmser, descendant les Alpes, contraignit les Français à se replier. Wurmser, écrasé peu après par nos soldats, s'enferma dans Mantoue avec les débris de son armée. Bonaparte l'y poursuivit et l'y emprisonna dans un blocus rigoureux. Au bout de six mois, la famine dévorant les habitants et la garnison, Wurmser dut se résoudre à capituler. Bonaparte lui accorda la permission de sortir librement avec tout son état-major, 200 cavaliers, 500 hommes à son choix et 6 pièces de canon. La prise de Mantoue acheva la campagne d'Italie.

Investie une dernière fois par Souwarow, qui mit à profit le départ de Bonaparte en Egypte et dirigea contre la place plus de six cents bouches d'artillerie, Mantoue dut encore capituler. Le commandant français, bien qu'ayant obtenu tous les honneurs de la guerre, fut accusé de faiblesse et d'impéritie, et Bonaparte, devenu premier consul, le déposséda de son grade et lui interdit de porter l'uniforme.

MANTOVANI (V.), médecin français qui vivait dans la première moitié de ce siècle. Il professa la médecine pratique à Paris, sous l'Empire et la Restauration, et devint chirurgien militaire en chef. On a de lui une traduction de la *Critique de la raison pure*, de Kant, avec une vie de l'auteur et des notes nombreuses (1820-1822, 8 vol. in-18). Cette traduction, qui ne manque pas de mérite, s'éloigne cependant parfois du texte en voulant être trop claire; mais la difficulté de l'entreprise fait pardonner ces imperfections.

MANTRA s. m. (man-tra). Linguist. V. MANTRAS.

MANTRAM s. m. (man-tramm). Nom donné à des formules de prière usitées dans l'Inde.

— **Encycl.** Les *mantrams* ont tant de vertu qu'ils peuvent, disent les Indous, enchaîner le pouvoir des dieux. Les *mantrams* servent à invoquer, à évoquer ou à conjurer. Envoyer le démon dans le corps de quelqu'un, l'en chasser, inspirer de l'amour ou de la haine, causer des maladies ou les guérir, procurer la mort ou en préserver, faire périr une armée entière : il y a des *mantrams* infaillibles pour tout cela, et pour bien d'autres choses encore. Heureusement, tel *mantram* opposé à tel autre *mantram* en neutralise l'influence; le plus fort détruit l'action du plus faible. Tous les brahmes sont présumés connaître au moins les principales formules. Quand on objecte aux brahmes qu'on ne s'aperçoit plus aujourd'hui des vertus efficaces et des effets tant vantés des *mantrams*, ils répondent qu'il faut en attribuer la cause au *cahly-yougam*, c'est-à-dire au quatrième âge du monde dans lequel nous vivons à présent, véritable âge de fer, où tout a dégénéré. Ils soutiennent toutefois qu'il n'est pas rare de voir encore les *mantrams* produire des prodiges, ce qu'ils confirment par des histoires plus ou moins authentiques. Quoique les brahmes soient réputés les dépositaires uniques des *mantrams*, bien d'autres personnes se mêlent d'en réciter. Les médecins, lors même qu'ils ne sont pas brahmes, n'inspireraient aucune confiance s'ils ne savaient pas les *mantrams* propres à guérir chaque maladie. Une des principales causes pour lesquelles les médecins européens n'acquièrent presque jamais de crédit parmi les Indous, c'est qu'en administrant leurs remèdes ils ne récitent ni *mantrams* ni prières. Les sages-femmes doivent aussi avoir un recueil de *mantrams*. Mais les plus habiles dans cette espèce de science, ce sont les hommes initiés aux sciences occultes, les sorciers, les magiciens, les devins, etc. Ils ont des *mantrams* pour découvrir les choses volées et les voleurs, les trésors cachés, les évènements futurs, etc.

Le plus fameux et le plus efficace de tous les *mantrams* est celui qu'on appelle le *gaïtry* ou *gaïatry*. Après celui-ci, le plus accrédité est le monosyllabe mystérieux *om* ou *oum*. Quoique l'intérêt des brahmes les oblige à cacher le vrai sens de ce mot sacré, il ne paraît cependant pas douteux qu'il ne soit le nom symbolique de l'Etre suprême.

MANTRAS, peuplade nomade de la presqu'île de Malacca. Les mœurs et l'histoire des Mantras sont peu connues; mais M. Borie, dans un article très-curieux inséré dans un journal hollandais, nous donne sur leur langue quelques détails intéressants. Les Mantras, dit-il, aussi bien que les autres peuplades nomades de l'intérieur de la presqu'île malaise et les habitants des îles des l'archipel Indien, ont une langue particulière, langue simple dans sa construction, mais difficile souvent à prononcer, par la raison qu'elle n'a point de son plein comme le malais. Elle est peu claire et peu propre à exprimer les idées exactes. Chaque tribu a son langage à part, et si différent des langages voisins que souvent les sauvages sont obligés d'employer le malais comme langue intermédiaire; ainsi un Dyakon ne comprendra pas un Mantra, un Mantra ne comprendra que difficilement un Besisi, etc. Les mots dont se compose le langage des Mantras peuvent se diviser en trois classes : sanscrits et arabes, malais et mantras. Les mots sanscrits employés dans le langage mantra sont, à peu de différence près, les mêmes que dans la langue malaise. Les mots arabes sont plus rares que dans cette dernière, par la raison que les Mantras, ne s'étant pas fait musulmans, n'ont pas admis les termes théologiques, métaphysiques, légaux et cérémoniaux. La deuxième classe comprend les mots malais dont quelques-uns sont restés sans altération notable, comme *orhang*, homme, *prompuan*, femme, *laki*, époux, *bini*, épouse, etc. D'autres mots en plus grand nombre, dont M. Borie donne une liste, sont prononcés d'une manière si différente, qu'on ne les reconnaît pas toujours de prime abord. D'où viennent les mots mantras? se demande M. Borie. Faut-il dire qu'ils appartiennent à la langue polynésienne, à cette langue que l'on suppose avoir été parlée autrefois dans l'archipel Indien ? Si les mots purement mantras n'appartiennent pas à la langue polynésienne, que sont-ils ? C'est ce que M. Borie ne peut dire, et jusqu'à plus ample informé la linguistique doit ajourner la solution du problème.

MANTUA, ville de l'Italie ancienne, dans la Gaule cisalpine, chez les Cénomans. Aujourd'hui MANTOUE.

MANTUANO (Marco), jurisconsulte italien. V. BENAVIDES.

MANTURE s. f. (man-tu-re). Mar. Forte houle.

— Techn. Fil de fer brûlé par places.

— Entom. Syn. de BALANOMORPHE.

MANTZ (Gaspard), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Gundelfingen en 1606, mort à Ingolstadt en 1677. Il professa la jurisprudence et devint conseiller de l'électeur de Bavière, qui le chargea de diverses négociations. Ses principaux ouvrages sont : *Patrocinium debitorum calamitate belli depauperatorum* (Nuremberg, 1639) ; *Tractatus de præludio belli civilis inter rigorosos creditores et calamitosos debitores* (Nuremberg, 1642) ; *Fundamenta Urbis et Orbis, seu de ortu et progressu imperii Romani* (Augsbourg, 1673, in-fol.).

MANTZ (Paul), littérateur et critique d'art, né à Bordeaux en 1821. Il vint étudier le droit à Paris en 1839, puis se tourna vers l'étude théorique des beaux-arts. Depuis 1844, époque de ses débuts dans l'*Artiste*, M. Paul Mantz s'est fait connaître par un grand nombre d'articles de critique littéraire et artistique, insérés dans l'*Artiste*, l'*Evénement*, la *Revue de Paris*, la *Revue française*, la *Gazette des beaux-arts*, le *Temps*, etc. On lui doit en outre un certain nombre des notices de l'*Histoire des peintres*, d'intéressantes *Recherches sur l'histoire de l'orfèvrerie française ;* les *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* (1869, in-fol.), etc. M. Mantz est un de nos critiques d'art les plus estimés. C'est un esprit distingué, un écrivain élégant, qui possède en matière artistique une remarquable érudition et dont les jugements sans parti pris dénotent autant de science que de conscience.

MANUAIRE adj. (ma-nu-è-re — du lat. *manus*, main). Féod. Se disait d'un droit attribué à celui qui montrait le plus de vigueur corporelle.

MANUATE adj. (ma-nu-a-te — du lat. *manus*, main). Zool. Qui a des mains.

— s. m. pl. Mamm. Groupe d'animaux comprenant ceux qui ont des mains.

MANUBALISTE s. f. (ma-nu-ba-li-ste — lat. *manubalista ;* de *manus*, main, et du gr. *ballo*, je lance). Antiq. Nom donné, au Ve siècle, à la machine de jet qui s'appelait primitivement SCORPION.

MANUBIAIRE adj. (ma-nu-bi-è-re — du lat. *manubiæ*, dépouilles prises sur les ennemis, pour *manuhibiæ*, de *manu habere*, avoir dans sa main, tenir dans sa main). Antiq. rom. Qui concerne les dépouilles des ennemis vaincus. ‖ *Colonne manubiaire*, Colonne triomphale formée de trophées d'armes.

MANUCCI (Nicolas), voyageur vénitien, mort vers 1710. S'étant rendu aux Grandes Indes pour y chercher fortune, il devint premier médecin du fils d'Aureng-Zeyb, réunit une curieuse collection de peintures indopersanes et revint en Europe vers 1691. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Istoria de Mongol en tres partes de Nicolao Manuchi, etc.* (3 vol.).

MANUCE (ALDE), dit **l'Ancien**, chef de cette illustre famille d'imprimeurs italiens que l'on désigne aussi sous le nom des **Aldes**, né dans les États romains en 1449, mort à Venise en 1515. Après avoir fait une étude profonde des littératures grecque et latine, il donna des leçons publiques de littérature ancienne à Venise (1488), fonda une imprimerie dans cette ville en 1490, devint bientôt célèbre par ses éditions *princeps* des chefs-d'œuvre grecs et latins et créa l'Académie aldine, composée de savants qui surveillèrent l'impression des nombreux ouvrages sortis de ses presses. En 1500, Alde Manuce épousa la fille d'un imprimeur, André Turisan d'Asola. Six ans plus tard, il eut beaucoup à souffrir de la guerre, vit ses propriétés mises au pillage et fut même emprisonné. Rendu à la liberté, il reprit le cours de ses travaux ; mais le manque d'argent le força bientôt à fermer ses ateliers. Toutefois, vers 1512, Alde Manuce forma avec son beau-père une société dont il devint le chef et qui lui permit de reprendre ses travaux typographiques avec une nouvelle activité. Il comptait parmi ses amis Ange Politien, Pic de La Mirandole, le prince Alberto Pio de Carpi, etc. Manuce s'attacha à perfectionner la typographie encore dans l'enfance. Il réforma les caractères gothiques, répandit les caractères romains, inventa les lettres italiques, améliora la ponctuation, employa le premier le deux-points et le point et virgule ; enfin il apporta le plus grand soin non-seulement à la beauté de l'impression, mais encore à la correction du texte. La marque de son imprimerie est une ancre dont un dauphin enlace la tige, de chaque côté de laquelle on lit en deux syllabes AL DVS. La première édition sortie de ses presses est celle d'*Héro et Léandre*, de Musée, avec une traduction latine (1494). Parmi ses éditions *princeps*, nous citerons celles d'*Aristote*, de *Platon*, d'*Eschyle*, d'*Aristophane*, de *Sophocle*, d'*Euripide*, de *Pindare*, de *Théocrite*, d'*Hérodote*, de *Thucydide*, d'*Aratus*, etc. En général, ses éditions grecques sont moins correctes que ses éditions latines et italiennes, ce qui se comprend facilement lorsqu'on songe qu'il n'eut souvent pour reproduire certains ouvrages que des manuscrits incomplets et à demi effacés. Alde Manuce n'a pas été seulement un imprimeur illustre, c'était encore un savant distingué. Outre les savantes dissertations grecques ou latines dont il enrichissait ses éditions, il composa plusieurs ouvrages remarquables : une *Grammaire latine* (Venise, 1501) ; une *Grammaire grecque* (Venise, 1515) ; un *Dictionnaire latin-grec* (1497, in-fol.) ; *De metris Horatianis*, écrit souvent réédité ; des traductions de la *Batrachomyomachie* d'Homère, des *Vers dorés* de Pythagore, des *Fables* d'Ésope, etc.

MANUCE (Paul), imprimeur et érudit, fils du précédent, né à Venise en 1512, mort en 1574. Il devint chef de l'imprimerie de son père en 1533 et ne se distingua pas moins par son habileté dans cet art que par son érudition. Il alla ensuite diriger une imprimerie à Rome (1562) et surveiller l'impression des ouvrages des Pères, ordonnée par le pape Paul IV. Après la mort de ce pontife, le traitement que recevait Paul Manuce ne lui ayant plus été payé, il revint à Venise plus pauvre qu'il n'en était parti (1570). Deux ans plus tard, il retourna à Rome pour y voir sa fille, qu'il avait laissée dans un couvent, et, sur les instances de Grégoire XIII, il consentit à reprendre ses travaux. Paul Manuce, à l'exemple de son père, s'aida des conseils de savants distingués et publia de nouvelles éditions, plus correctes que les précédentes, qu'il enrichit de préfaces, de notes judicieuses et d'index, dont l'utilité commençait à se faire sentir. Remarquable érudit, critique judicieux, écrivain élégant, Paul Manuce a composé entre autres ouvrages estimés : *Antiquitatum romanarum liber de legibus* (Venise, 1557, in-fol.) ; *Lettere volgari* (1560) ; *Epistolarum libri XII* (1580, in-8o) ; *Liber de senatu romano* (1581) ; *De comitiis Romanorum* (Bologne, 1585, in-fol.) ; *De civitate romana* (Rome, 1585) ; une traduction latine des *Philippiques* de Démosthène (1549) ; des *Commentaires* estimés sur les *Lettres* et les *Discours* de Cicéron, etc.

MANUCE (ALDE), dit **le Jeune**, fils de Paul, né à Venise en 1547, mort à Rome en 1597. Il fut successivement imprimeur à Venise (1565), grammairien, professeur d'éloquence à Bologne (1585), à Pise, à Rome (1589), directeur de l'imprimerie du Vatican (1590). Dès l'âge de onze ans, il avait publié : *Eleganze insieme con la copia della lingua toscana e latina* (Venise, 1558, in-8o), et, à quatorze ans *Orthographiæ ratio* (Venise, 1561), où l'on trouve un système complet d'orthographe latine, fondé sur les inscriptions, les médailles, etc. Malgré les espérances que faisaient naître ces débuts, Alde Manuce ne fut qu'un homme médiocre. Comme imprimeur, il se montra trop peu soucieux de la correction, qu'il n'eut pas le soin de confier à des érudits, et céda son imprimerie à un de ses ouvriers, Nicolas Massani (1584). Comme écrivain, il a laissé un assez grand nombre d'écrits, entre autres : *Discorso intorno al excellenza delle reppubliche* (1572) ; *De quæsitis per epistolam libri III* (1576), recueil de trente questions sur des matières d'antiquité ; *Locuzioni di Terentio* (1585, in-8o) ; *Lettere volgari* (1592), etc. M. Raynouard a publié sur les trois Manuce un ouvrage intéressant, intitulé : *Annales de l'imprimerie des Alde* ou *Histoire des trois Manuce et de leurs éditions* (Paris, 1825-1826, 3 vol. in-8o).

MANUCODE s. m. (ma-nu-ko-de — du lat. *manus*, main ; *cauda*, queue). Ornith. Espèce d'oiseau de paradis ou paradisier.

— **Encycl.** Le *manucode* est une espèce de paradisier, devenue, pour quelques auteurs, le type d'un genre distinct. Son plumage est d'un beau rouge velouté en dessus, avec le sommet de la tête orangé, le cou et la gorge d'un brun rougeâtre ; çà et là on remarque d'autres couleurs variées. Ce bel oiseau se trouve aux îles d'Aron, et particulièrement à Vood-Sir, surtout pendant la mousson de l'ouest. On croit, cependant, qu'il y est seulement de passage, et qu'il se reproduit dans la Nouvelle-Guinée. Il ne se perche jamais sur les grands arbres, voltige de buisson en buisson, et se nourrit de baies rouges que produisent certains arbrisseaux. Les insulaires le prennent avec des lacets ou au moyen de la glu qu'ils retirent de l'arbre à pain. L'espèce dite *magnifique*, du même pays, est aussi rapportée à ce genre. V. PARADISIER.

MANUCODIATE adj. (ma-nu-ko-di-a-te — rad. *manucode*). Ornith. Qui ressemble à un manucode.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, de l'ordre des passereaux, ayant pour type le genre manucode.

MANUDUCTEUR s. m. (ma-nu-du-kteur — du lat. *manus*, main ; *ductor*, conducteur). Nom donné autrefois à un officier qui dirigeait le chant dans une église.

MANUDUCTION s. f. (ma-nu-duk-si-on — du lat. *manus*, main ; *ducere*, conduire). Direction du chant dans une église ; emploi de manuducteur.

— Chir. Travail des mains dans les opérations chirurgicales, et particulièrement dans les accouchements.

MANUEL, ELLE adj. (ma-nu-èl, è-le — lat. *manualis ;* de *manus*, main). Qui est fait, qui se fait avec la main ou avec les mains : *Ouvrage* MANUEL. *Opération* MANUELLE. *Lorsque l'étude alterne avec quelque occupation* MANUELLE *ou avec un exercice convenable, elle est plutôt favorable que nuisible à la santé.* (Chomel.) *Aussitôt que le travail* MANUEL *entre dans la vie d'un homme, il la règle.* (St-Marc Girard.) ‖ Qui a rapport au travail de la main, au travail physique, au métier : *La plupart des paysagistes allemands ont une grande habileté* MANUELLE. (Th. Gaut.)

— *Cor manuel*, Petit cor de chasse que portaient les chevaliers.

— Jurispr. *Don manuel*, Celui qui se fait de la main à la main.

— Dr. canon. *Distribution manuelle*, Ce qu'on distribue pour l'assistance au chœur, aux chanoines et aux autres membres du chapitre.

— s. m. Petit livre renfermant en abrégé les notions, les procédés les plus essentiels d'une profession, d'un art, d'une science : MANUEL *de chirurgie.* MANUEL *de l'artilleur.* MANUEL *de la librairie.* MANUEL *d'horticulture.* MANUEL *du baccalauréat.*

— Par ext. Guide habituel : *Ce précieux recueil ne me quittera de mes jours ; il sera mon* MANUEL *dans le monde où je vais entrer.* (J.-J. Rouss.)

— Chir. *Manuel opératoire*, Travail des mains dans une opération chirurgicale.

— s. f. Mar. Levier dont on se servait autrefois pour manœuvrer les canons, à bord des galères.

— Techn. Outil dont le cordier se sert pour tordre les cordes.

— Econ. rur. Seau à poignée dont on se sert pour puiser le vin dans l'auge du pressoir ou dans les cuves qui le reçoivent au sortir du pressoir.

— **Encycl.** Bibliogr. Les *manuels* sont de petits livres portatifs, pouvant tenir dans la main, comme l'indique leur nom, et ne renfermant d'ordinaire que des résumés. Au dernier siècle et au commencement du nôtre, ces sortes d'ouvrages portaient le nom d'abrégés ; les abrégés historiques eurent une grande vogue sous la Restauration. Le nom de *manuel* semble avoir prévalu, aujourd'hui au moins, pour tout ce qui regarde les sciences, les arts, les procédés suivant lesquels s'exerce un métier, l'exposition des règles de morale ou de simple civilité ; il y a même des *manuels* de philosophie et de littérature.

Les anciens ont eu des *manuels* de philosophie dans leurs recueils de maximes ou de pensées extraites des livres des maîtres. Le *Manuel d'Epictète* en est un exemple. Pendant plusieurs siècles, chez les modernes, les livres n'étant faits qu'en vue des savants et des lettrés, il n'y eut pas lieu à composer des *manuels*. Ce fut le règne des in-folio et des in-quarto. On voit, en France, un seul *manuel* au XVIIe siècle : le *Manuel des pécheurs*. La lecture des gens du peuple se bornait alors, en effet, presque exclusivement à des ouvrages de piété. Dans le siècle suivant, sous l'influence des mœurs et par le travail des encyclopédistes, l'instruction se répandit rapidement, et l'on composa des livres nouveaux correspondant aux nouveaux besoins. Les *manuels* se propagèrent : il y eut le *Manuel du boudoir*, comme le *Manuel des chrétiens ;* le *Manuel des nourrices*, comme le *Manuel des souverains*. L'art gastronomique ne fut pas oublié dans cette production d'ouvrages commodes, plaisants ou instructifs : on eut le *Manuel de la cuisinière* et le *Manuel des amphitryons*. Mais c'est de notre temps que ce genre de livres est devenu commun. Les *manuels* d'histoire, de géographie, de médecine, de jurisprudence se sont répandus les premiers ; puis on eut le *manuel* du peintre, du musicien, de l'architecte, du notaire, de l'avoué ; enfin les *manuels* des métiers parurent à leur tour : *manuels* du serrurier, du menuisier, du tisseur, du teinturier, sans compter celui du spéculateur à la Bourse et celui de l'homme de bon ton. La publication connue sous le nom de *Manuels Roret* est la plus complète en ce genre, en ce que pas une industrie, pas un métier n'y est omis. Mais on peut reprocher aux petits in-18 de cette collection, ainsi qu'à bien des livres du même genre, de n'être pas toujours rédigés avec assez de soin, avec une clarté assez grande, avec une science assez certaine. Les écrivains de mérite et les véritables savants négligent trop, en France, de s'adonner à la rédaction de ces ouvrages utiles, qui se trouve ainsi abandonnée à des hommes d'un savoir et d'un talent médiocres. Il n'en est pas de même en Allemagne et en Angleterre, où les meilleurs écrivains comprennent qu'il n'est pas sans gloire de mettre au jour de bons *manuels* et de bons abrégés, et où les critiques apprécient justement les difficultés que présente l'exécution parfaite de ces ouvrages.

Donnons une mention spéciale aux *manuels* de baccalauréat, lourdes et indigestes compilations qui présentent, par ordre de questions, l'un, le résumé de toutes les matières de l'examen des lettres, l'autre, celui de l'examen des sciences ; leur composition varie donc incessamment, suivant le programme adopté par l'Université, et l'on sait si, depuis vingt ans, la bonne dame a changé souvent d'avis : tantôt on a supprimé la philosophie pour la remplacer par la logique, tantôt on a écarté l'histoire, pour laisser plus de place aux sciences, et il a fallu que le *manuel* du baccalauréat ès lettres fût remanié à ces nouveaux points de vue ; le baccalauréat ès sciences a été d'abord restreint, puis scindé : on a dû restreindre et scinder le *manuel*. Au fond, ces ouvrages, qui peuvent être utiles comme aide-mémoire à l'élève studieux, à celui qui connaît les matières de l'examen et qui a besoin de les repasser rapidement, servent surtout à tenir lieu d'études consciencieuses ; ils réduisent l'enseignement à une fonction mécanique. Dans les établissements où l'on prépare spécialement aux baccalauréats, on se borne le plus souvent à faire apprendre le *manuel*.

Manuel historique du système politique des États européens et de leurs colonies, depuis la découverte des Indes, par Heeren (1811-1819, 2 vol. in-8o), traduit par Guizot et V. de Saint-Laurent (1821-1841). L'ouvrage de M. Heeren est divisé en trois périodes : la première, depuis la fin du XVe siècle jusqu'au temps de Louis XIV ; la seconde, du commencement du siècle de Louis XIV jusqu'à la mort du grand Frédéric ; et la troisième, de cette époque jusqu'à la chute du trône impérial de France. C'est un tableau complet de l'histoire moderne : révolutions religieuses, politiques et commerciales, guerres, traités, alliances, découvertes, conquêtes, établissements coloniaux, tous les faits importants s'y trouvent retracés avec autant d'ordre et d'exactitude que de concision, judicieusement appréciés dans leurs causes et dans leurs résultats, et les hommes n'y sont pas jugés avec moins d'impartialité et de sagacité que les événements. Cet abrégé a le mérite particulier d'offrir un aliment à la pensée comme à la mémoire. Ce n'est qu'un livre élémentaire ; mais il serait difficile d'en concevoir un plus substantiel et plus propre à l'étude philosophique du sujet. Le plan de Heeren n'était pas de donner un simple récit des événements qui, depuis trois siècles, agitent le monde. Il voulait surtout faire voir comment s'est successivement formé, modifié, détruit et recomposé ce qu'on appelle le système politique de l'Europe, c'est-à-dire l'équilibre européen ou la juste pondération entre les divers États. Il a voulu signaler, jusque dans leurs dernières conséquences, les intérêts nouveaux qu'ont créés la réformation, la découverte des deux Indes, l'établissement des colonies, les progrès de la navigation, du commerce et de la civilisation.

La troisième partie, la plus intéressante, est consacrée à ce que l'historien allemand appelle l'âge révolutionnaire. « Animé d'un zèle ardent pour la cause générale de l'humanité, de la justice et de la liberté, dit M. Guizot, le traducteur de Heeren, pour les progrès universels de la civilisation, et pour la gloire et l'indépendance particulières de l'Allemagne, rien sans doute n'était plus louable que la douleur patriotique avec laquelle il a supporté les longues humiliations et l'asservissement de son pays. Il déplore souvent l'esprit d'agrandissement qui tourmentait toutes les cours ; le mépris des forts pour les droits des faibles, les iniques partages de la Pologne, la soif toujours croissante du pouvoir absolu, l'absence de toute morale dans la politique ; et enfin l'égoïsme qui, de la vie privée, avait passé dans la vie publique. »

Manuel du bibliographe pour la littérature anglaise, par Lowndes (Londres, 1857-1864, 6 vol. in-12). Compte rendu des livres rares, curieux et utiles, publiés en Angleterre depuis l'invention de l'imprimerie, avec notices biographiques et critiques ; ouvrage revu et augmenté par Bohn. C'est un excellent recueil bibliographique de la littérature anglaise, tenu à jour.

Manuels Roret, collection encyclopédique des sciences et des arts (1825-1873, environ 300 vol. in-18). On peut appliquer à cette volumineuse et utile collection le vers de Martial :

Sunt bona, sunt mala, sunt mediocria plura.

Le but de l'œuvre était excellent, et l'éditeur Roret, qui en conçut l'idée et le plan, et ceux qui depuis ont continué sa tâche, sont assurément dignes d'éloge. Mais il faut toujours compter avec l'imperfection des œuvres humaines. Au moment où les résumés historiques étaient en pleine vogue, où des écrivains de race, comme Armand Carrel et Alphonse Rabbe, ne dédaignaient pas d'y mettre les mains, dans le but d'aider à la vulgarisation de l'instruction, Roret eut l'idée d'appliquer les mêmes procédés aux sciences, à l'industrie, aux beaux-arts, dans une série de petits volumes, de format portatif, qui devinssent pour certains lecteurs une sorte de vade-mecum, de memento, et pour les autres un guide propre à les renseigner à l'occasion, à leur fournir même, le cas échéant, les indications indispensables pour une pratique accidentelle. Le succès qu'obtinrent dès leur apparition les *Manuels Roret* prouva l'excellence du calcul de l'éditeur. Ce que l'on désire, lorsqu'on a recours à ces sortes de guides, c'est moins une dissertation qu'un exposé purement pratique de la matière et la vulgarisation des procédés : la plupart des *Manuels Roret* satisfont pleinement à cette condition.

Leur ensemble embrasse à peu près la totalité des matières d'une encyclopédie, à un point de vue technique. Les meilleurs sont ceux qui traitent des arts et métiers; ce qui touche à l'agriculture, à la construction et aux procédés pratiques est généralement judicieux et dû à la plume d'écrivains compétents. Mais après avoir donné les guides véritablement utiles, ceux qui peuvent servir, par leur exactitude, aux hommes du métier eux-mêmes, l'éditeur a exagéré sa tâche. Quel besoin avait-il de nous offrir le manuel des sorciers, le manuel du canotier, le manuel du garde national, le manuel du chasseur taupier? C'est bien assez de nous donner tous les corps d'état, sans ajouter à la liste déjà si longue ce qui n'est ni un état ni une profession.

Les manuels qui traitent de matières générales sont bien inférieurs aux manuels techniques. Le manuel de littérature est tout à fait insuffisant, bon à peine pour l'instruction d'une petite pensionnaire; les trois volumes qui traitent de la bibliographie ont encore leur utilité, et les deux volumes que comporte le manuel d'archéologie sont pleins de renseignements exacts, précis; mais que dire du manuel du blason? Comment a-t-on pu accueillir, dans une collection en somme sérieuse, de pareilles élucubrations? L'auteur, un certain Pautet du Parois, nous y raconte tout au long sa biographie, qui se compose des allocutions qu'il adressait aux pompiers de Marvejols (Lozère), au temps où il était sous-préfet, et des vers, composés par lui, qu'il se faisait réciter aux distributions de prix. A peine un quart du volume est consacré à des définitions banales touchant le blason; le reste ne nous parle que de l'illustre famille des Bonaparte, et surtout de Napoléon III, que l'auteur surnomme *le Sage*, en italique. A propos de blason, débiter, durant cent pages, des flagorneries d'un goût pareil, c'est dépasser les limites permises, même à un sous-préfet impérial.

Manuel d'Epictète. V. ENCHIRIDION.

Manuel de philosophie ancienne, par Renouvier. V. PHILOSOPHIE.

Manuel de philosophie moderne, par Renouvier. V. PHILOSOPHIE.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres. V. LIBRAIRE.

MANUEL (don Juan), prince et écrivain espagnol, né à Escalona en 1282, mort en 1347. Ferdinand IV, mort en 1312, avait laissé pour successeur un enfant de treize mois, Alphonse XI. Pendant sa minorité, les princes du sang se disputèrent le gouvernement, et don Manuel, qui appartenait à la famille royale, devint corégent avec don Juan le Borgne et don Philippe. Ce fut une époque de troubles, de misères et de brigandages. Un des premiers actes d'Alphonse, devenu majeur, fut de rompre avec son ancien tuteur, qui, allié avec le roi d'Aragon et le roi de Grenade, porta la guerre dans ses Etats. Ayant fait la paix en 1335, don Manuel alla guerroyer contre les Maures de Grenade et remporta de brillantes victoires. Don Manuel cultiva les lettres avec succès; il écrivit de nombreux ouvrages en vers et en prose, en partie perdus, et dont un seul a été publié, sous le titre de *El conde de Lucanor* (Séville, 1575) Le *Comte de Lucanor*, que M. de Puibusque a traduit en français (Paris, 1854, in-8°), est un recueil de quarante-neuf contes, anecdotes, apologues dans la manière orientale. « Les contes de don Manuel, dit M. Leo Joubert, sont de caractères très-différents ; c'est quelquefois un trait de l'histoire d'Espagne, comme celui des trois chevaliers de Saint-Ferdinand au siége de Séville; plus souvent c'est un trait de mœurs nationales, comme l'histoire de Rodrigue et de ses trois fidèles compagnons. On y trouve des fictions de chevalerie, par exemple l'*Ermite et Richard Cœur de Lion;* des apologues : le *Vieillard, son Fils et l'Ane*, le *Corbeau et le Renard*, etc. »

MANUEL (Nicolas), littérateur suisse, né à Berne en 1484, mort dans la même ville en 1530. Un des premiers à embrasser les idées de la Réforme, il en fut un des plus chauds défenseurs, attaqua avec une grande vivacité les abus du clergé et de la cour de Rome, devint conseiller de son canton, et remplit à plusieurs reprises d'importantes négociations politiques. En 1522, Manuel fit représenter avec un grand succès deux farces satiriques, intitulées le *Mangeur de morts* et *Antithèse entre Jésus-Christ et son vicaire*. Il donna en outre une traduction de l'allemand du *Recueil des procédures contre les jacobins exécutés à Berne en* 1509 *pour crime de sorcellerie* (Genève, 1558, in-4°). Manuel ne cultivait pas seulement les lettres; il s'adonnait à la peinture avec succès, et exécuta plusieurs fresques que le temps a détruites, notamment une *Danse des morts*, à Berne.

MANUEL (Domenico), aventurier et alchimiste italien, né à Petrabianca, près de Naples, vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Berlin en 1709. Son père, honnête maçon, lui fit apprendre l'état d'orfévre; Domenico, pour se perfectionner, parcourut l'Italie, et ce fut dans ce pays même que, suivant son propre témoignage, il fut initié, en 1695, aux secrets de la philosophie hermétique. Schmieder raconte, dans son *Histoire de la chimie*, que le premier maître de Domenico Manuel fut le fameux Lascaris, qui exploitait alors la crédulité des seigneurs de toute l'Europe. L'histoire de Domenico est tout un roman; le simple apprenti orfévre, qui devait être pendu à Berlin par ordre du roi de Prusse, fut successivement comte Gaetano, comte de Ruggiero, maréchal de camp du duc de Bavière, général, conseiller, colonel d'un régiment à pied, commandant de Munich et major général du roi de Prusse. Possesseur de diverses teintures alchimiques qu'il tenait de Lascaris, Domenico exécutait de prétendues transmutations métalliques, devant un public crédule et avide, qui payait fort cher le droit d'assister à un pareil spectacle. De l'Italie, où il avait débuté, il passa en Espagne, où il recommença la série de ses expériences transmutatoires. Chaque fois il trompait le public non prévenu, à l'aide de réactifs chimiques habilement préparés qui, par la couleur, simulaient l'or ou l'argent, ou renfermaient à l'état de composés ces métaux précieux en minime quantité. Il s'acquit ainsi une telle renommée que l'ambassadeur de Bavière près la cour d'Espagne, le baron de Baumgarten, l'engagea à se rendre à Bruxelles auprès de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, qui était alors gouverneur général des Pays-Bas. Domenico ne tarda pas à capter la confiance de ce prince, émerveillé par les transmutations qu'il croyait réelles. Domenico se fit donner des sommes considérables, des titres, des priviléges, sur l'assurance qu'il mettrait à la disposition de l'électeur une certaine quantité de pierre philosophale. Mais lorsqu'il dut remplir sa promesse, Domenico, se trouvant aux prises avec l'impossible, résolut de fuir. Repris en route, et convaincu d'être un fripon, il fut enfermé au château de Grimerwald. Après deux ans de détention, il parvint à s'échapper et se rendit à Vienne, sous le faux nom de comte Ruggiero. Là, il fit une nouvelle dupe : Jean-Guillaume, électeur du Palatinat, qui résidait alors à Vienne. Pour se soustraire à ses engagements, Domenico quitta précipitamment l'Autriche et se rendit à Berlin, sous le nom de comte Gaetano. Là, il réussit à intéresser à sa cause le roi de Prusse, Frédéric Ier, et lui promit, en retour de sa protection, d'enrichir le trésor royal. Il se lia avec le chancelier Dippel, fort épris des choses alchimiques, et trouva en lui un de ses partisans les plus dévoués. Appelé à opérer ses transmutations devant le roi et sa cour, Domenico, à la fois audacieux et habile, se mit en devoir de faire de l'or, et, ayant dissimulé une certaine quantité de ce métal dans ses teintures, il le fit apparaître soudainement aux yeux du roi émerveillé. Il s'engagea formellement ensuite à fournir au roi une forte somme; et celui-ci, plein de confiance, lui conféra honneurs, dignités, priviléges. Un laboratoire avait été installé au palais royal, et chaque jour Domenico partageait les repas du roi. Mais le temps s'écoulait, et les promesses de l'adepte ne se réalisaient pas. Le roi commença à avoir des soupçons, qui se confirmèrent lorsque Domenico demanda l'autorisation de faire un voyage en Italie. Cette autorisation lui fut refusée; Domenico chercha alors son salut dans la fuite; mais, repris à Hambourg, il fut interné dans la forteresse de Custrin. Sommé de remplir ses engagements, il demanda à être ramené dans son laboratoire de Berlin, seul endroit où il pût faire ses expériences. On accéda à sa demande; mais il traîna encore en longueur, et réussit une nouvelle fois à s'échapper. Arrivé à Francfort-sur-le-Mein, il put se croire en sûreté; mais Frédéric Ier exigea et obtint son extradition. D'abord enfermé dans la forteresse de Custrin, il fut bientôt livré à la justice, comme prévenu du crime de lèse-majesté. On lui fit son procès pour la forme; déclaré coupable, il fut pendu le 29 août 1709 sur la place publique de Berlin. Suivant la tradition, il fut conduit au supplice couvert d'un habit de clinquant d'or, et attaché à une potence entièrement dorée.

MANUEL (Louis-Pierre), publiciste et conventionnel, né à Montargis en 1751, mort à Paris en 1793. Il fut, avant la Révolution, frère de la doctrine chrétienne, puis précepteur. Un pamphlet politique le fit détenir quelque temps à la Bastille; aussi, lorsque l'heure sonna, fut-il un des premiers envahisseurs de cette forteresse. Il y trouva toute la correspondance de Mirabeau avec Sophie, qu'il publia (1792, 4 vol. in-8°), et une foule de documents curieux, dont il fit également part au public, sous le titre de la *Bastille dévoilée* (1789, in-8°), et de la *Police de Paris dévoilée* (1791, 2 vol. in-8°). Nommé procureur de la Commune de Paris, dès 1789, la confiance du peuple le maintint dans ce poste jusqu'en septembre 1792. Il fut du nombre de ceux qui se montrèrent républicains avant la République. Une lettre qu'il adressa à Louis XVI, dans les premiers mois de 1792, produisit une grande sensation. Elle commençait ainsi : « Sire, je n'aime pas les rois... » Suspendu de ses fonctions à la suite des événements du 20 juin de la même année, il les reprit le 13 juillet, en vertu d'un décret de l'Assemblée législative. Dans la nuit du 9 au 10 août, la municipalité insurrectionnelle fut organisée et installée par ses soins. C'est à tort qu'on l'a accusé d'avoir pris part aux massacres de septembre : à la tribune des Jacobins, il les compara aux horreurs de la Saint-Barthélemy. Membre de la Convention, il vota, dans le procès de Louis, pour le bannissement à la paix, et donna sa démission après le prononcé de la sentence de mort. Sa conduite, dans cette circonstance, fut attribuée aux séductions exercées sur lui par la famille royale, dans les fréquentes visites qu'il lui fit au Temple, comme magistrat municipal. Un mandat du tribunal révolutionnaire l'arracha à son pays natal, où il s'était retiré : il fut décapité le 14 novembre 1793. Manuel était un esprit enthousiaste et novateur : dans un livre intitulé l'*Année française* (1789, 5 vol. in-12), il avait proposé de remplacer les noms des saints par ceux des hommes célèbres les plus recommandables par leurs vertus et leurs talents. Outre les écrits précités, nous mentionnerons les suivants : *Essais historiques*, *critiques*, *littéraires et philosophiques* (Genève, 1783); *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis* (1786); *Voyage de l'opinion dans les quatre parties du monde* (1790); *Lettres sur la Révolution, recueillies par un ami de la constitution* (1792).

MANUEL (Jacques-Antoine), orateur politique, né à Barcelonnette en 1775, mort le 27 août 1827. Il étudia chez les doctrinaires de Nîmes, s'enrôla comme volontaire en 1793, fit la grande campagne d'Italie et devint capitaine. Mais des blessures graves l'obligèrent à rentrer dans ses foyers après la conclusion du traité de Campo-Formio. Il renonça à l'état militaire et se livra à l'étude du droit. Les débuts de l'ex-officier dans cette nouvelle carrière furent remarquables; il ne tarda pas à conquérir une place brillante au barreau d'Aix, où il était entré lors de la nouvelle organisation judiciaire de l'an VIII. Son caractère et ses talents lui méritèrent l'estime universelle, et il ne songeait nullement à changer sa situation, lorsque éclatèrent les événements de 1814. Les électeurs d'Aix lui offrirent la députation pendant les Cent-Jours; il déclina cet honneur, en dirigeant leurs suffrages sur un de ses amis, M. Fabri; mais tandis qu'il donnait cette preuve d'abnégation, ses compatriotes de Barcelonnette le choisissaient spontanément pour représentant. Manuel accepta et ne tarda pas à manifester à la Chambre ses opinions libérales. Dans la fameuse séance du 22 juin, il dit nettement qu'il fallait désarmer l'étranger en faisant disparaître *la seule cause de la guerre* et en investissant une commission du soin de défendre le territoire et de traiter avec les puissances. Les jours suivants, de grandes discussions avaient éclaté dans l'Assemblée; Napoléon Ier ayant abdiqué, les uns se prononcèrent pour Napoléon II, les autres pour un gouvernement national. Manuel s'élance à la tribune, et prononce un habile et magnifique discours qui ramène le calme. Il appuyait sur cette idée qu'en vertu des constitutions de l'Empire Napoléon II, par cela même que son père avait abdiqué, était virtuellement sur le trône, et qu'une proclamation plus explicite était inutile. Il parvint ainsi à terminer des débats stériles. A partir de ce moment, la Chambre ne s'occupa presque plus que de rédiger une constitution. C'est à cette occasion que le vieux conventionnel Cambon, en écoutant le jeune orateur, laissa échapper l'exclamation si connue : « Ce jeune homme commence comme Barnave a fini. » Le 3 juillet, Manuel présenta un projet d'adresse au peuple français, dans lequel il avait prudemment évité de prononcer aucun des noms propres qui servaient de bannières aux partis. Cette réserve, utile peut-être pour ne point diviser la France dans cette crise où sa liberté et son existence même étaient en péril, fut accueillie avec une certaine méfiance. Mais Manuel protesta avec énergie de son antipathie contre les Bourbons, et son adresse fut adoptée avec une légère modification. On connaît la noble conclusion de cette pièce, souvent citée : « Si les destinées d'une grande nation devaient encore être livrées au caprice et à l'arbitraire d'un petit nombre de privilégiés, alors, cédant à la force, la représentation nationale protestera, à la face du monde entier, des droits de la nation française opprimée! Elle en appellera à l'énergie de la génération actuelle et des générations futures pour revendiquer à la fois l'indépendance nationale et les droits de la liberté civile. Elle en appelle dès aujourd'hui à la justice et à la raison de tous les peuples civilisés. »

Dans la séance du 5 juillet, Manuel critiqua le projet de Garat pour une déclararion des droits, en demandant qu'on substituât à des abstractions creuses, à des définitions métaphysiques, des idées claires et des principes mieux définis, enfin qu'on mît dans le projet de constitution plus de *positif* et moins d'*idéologie*.

Deux jours après, à la veille de la rentrée de Louis XVIII, et en présence des baïonnettes étrangères, il fit retentir la tribune nationale, qui allait être renversée, de ces belles et fières paroles : « Ce qui arrive, vous l'aviez tous prévu; avec quelque rapidité que se précipitent les événements, ils n'ont pu vous surprendre, et déjà notre déclaration, fondée sur le sentiment profond de nos devoirs, a appris à la France que vous sauriez remplir et achever votre tâche. La commission de gouvernement s'est trouvée dans une position à ne pouvoir se défendre; quant à nous, nous devons compte à la patrie de tous nos instants et, s'il le faut, des dernières gouttes de notre sang!.... Vous avez protesté d'avance, vous protestez encore contre un acte qui blesserait notre liberté et les droits de vos mandataires. Auriez-vous à redouter ces malheurs, si les promesses des rois n'étaient pas vaines? Eh bien, disons comme cet orateur célèbre, dont les paroles ont retenti en Europe : Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes! »

Ce fut, en effet, la force brutale qui mit fin à l'existence de la représentation nationale. Manuel signa, avec 52 autres députés, une énergique et solennelle protestation, puis il rentra momentanément dans la vie privée, témoin indigné, mais impuissant, des malheurs et des humiliations que le despotisme et les folles entreprises de Napoléon avaient attirés sur la patrie.

Repoussé du barreau de Paris par la pusillanimité du conseil de l'ordre, il se fit une clientèle brillante comme avocat consultant.

Son énergie dans la Chambre des représentants, et les premiers accents d'une éloquence qui s'annonçait avec tant d'éclat, avaient causé une vive impression dans le pays. Aussi, en 1818, deux départements, la Vendée et le Finistère, l'élurent pour leur député. Il opta pour le premier, et se trouva ainsi, par une singularité bien remarquable, le mandataire libéral du pays qui avait naguère le plus obstinément lutté contre l'établissement de la liberté.

Finances, législation, politique intérieure et extérieure, instruction publique, administration militaire, il n'était pas de question qu'il n'abordât et souvent avec supériorité. Il avait la compréhension rapide, une facilité d'improvisation prodigieuse, il savait classer toutes les objections de ses contradicteurs, et y répondre successivement sans prendre une note; il joignait à une élocution naturellement lucide et souple une chaleur et une fougue qui le jetaient parfois dans le ton déclamatoire, mais qui émouvaient fortement l'opinion. Défenseur énergique des résultats et des bienfaits de la Révolution, il était, avant toute chose, l'homme du principe de la souveraineté nationale. Nul ne glorifiait avec plus de chaleur les victoires de 1789, le renversement des institutions de l'ancien régime, la suppression des inégalités et des priviléges sociaux. Aussi avait-il le don de provoquer parmi les membres de la majorité une irritation exceptionnelle, une antipathie qu'ils ne ressentaient pas au même degré pour les autres grands orateurs de la gauche, Benjamin Constant et le général Foy. Souvent interrompu par les clameurs, il gardait un calme, une dignité qui imposaient même à ses adversaires. Les interruptions, les cris, les attaques les plus passionnées ne parvenaient pas à l'ébranler.

Dans la session de 1819-1820, il prit souvent la parole, et notamment combattit avec autant de force que de raison le projet inconstitutionnel touchant l'exclusion de l'abbé Grégoire. En lisant les discussions orageuses de ces temps, on reste étonné de tout ce qu'osait dire la courageuse opposition qui luttait pour les libertés publiques. C'est ainsi que dans la session de 1822, pendant la discussion du projet de loi contre la presse, Manuel, malgré les vociférations de la droite, déclara que la France n'avait vu la restauration des Bourbons qu'avec *répugnance* et inquiétude. Interrompu par une tempête de cris, il maintint son affirmation en l'accentuant encore, et en rappelant que cette restauration s'était accomplie sous la protection des baïonnettes étrangères.

Mais nous arrivons au grand et saisissant épisode de sa vie parlementaire. Il se produisit à l'occasion du projet portant demande d'un crédit de 100 millions pour intervenir dans les affaires d'Espagne. Déjà plusieurs orateurs avaient parlé les uns pour, les autres contre. Le 25 février 1823, Chateaubriand, qui n'avait pas encore pris la parole dans la Chambre des députés, prononça en faveur de l'intervention un discours longuement préparé, et dans lequel, pour remuer les passions royalistes, il rappelait le souvenir de l'échafaud de Louis XVI, et affectait de craindre pour Ferdinand un sort aussi funeste. Le lendemain 26, Manuel prit la parole et combattit le projet avec tant de force et de raison, que les frénétiques de la droite éclataient à chaque moment en interruptions et en outrages, comme pour soulever des incidents tumultueux et étouffer la voix de l'orateur. Répondant à Chateaubriand, Manuel s'attachait à montrer que le rétablissement de l'autorité absolue de Ferdinand pourrait être l'occasion des réactions et des vengeances. « Lorsque Ferdinand, dit-il, fut replacé, en 1814, sur le trône de ses pères, il n'avait pas à punir, mais à récompenser; eh bien, loin de reconnaître les services de ces amis de la liberté, qui venaient au prix de leur sang de lui restituer la couronne, il les livra aux jésuites et à l'inquisition, il les récompensa par l'exil, les tortures et les sup-

plices. Ce prince se montra terrible; son gouvernement fut atroce... »

Ici, le plus violent tumulte éclate; qualifier d'*atroce* le gouvernement d'un Bourbon! La droite écumait. Manuel attend avec calme la fin de l'orage et reprend imperturbablement:

« Je disais donc que le gouvernement de Ferdinand VII, en 1814 et en 1815, s'est montré atroce. Que sera-ce donc lorsqu'il aura des injures personnelles à punir? »

Il montrait ensuite qu'aux maux de la guerre civile on allait ajouter les horreurs de la guerre étrangère et que le sort qu'on affectait de craindre pour Ferdinand serait bien plutôt provoqué par une intervention étrangère.

« Vous invoquez une autre considération : vous voulez, dites-vous, sauver Ferdinand et sa famille. Ne renouvelez donc pas les mêmes circonstances qui, dans d'autres temps, ont conduit à l'échafaud les victimes pour lesquelles vous manifestez chaque jour un intérêt si vif... »

Nouveau tumulte. Manuel reprend :

« Eh quoi! messieurs, auriez-vous donc oublié que les Stuarts n'ont été renversés du trône que parce qu'ils cherchaient un appui chez l'étranger? Avez-vous donc oublié que c'est à la suite de l'entrée des armées étrangères sur notre territoire que Louis XVI a été précipité?.. »

Autre tempête de cris. L'orateur reprend enfin la parole, et après avoir rappelé que c'est la protection accordée aux Stuarts par la France qui a causé la perte de ces princes, il revient à Louis XVI :

« .... Ai-je besoin d'ajouter que les dangers de la famille royale, en France, sont devenus surtout plus graves lorsque l'étranger eut envahi notre territoire, et que la France, la France révolutionnaire (*Voix de la droite :* Il ne connaît que celle-là!), sentant le besoin de se défendre par des forces nouvelles et par une nouvelle énergie... »

A ces derniers mots, la voix de Manuel est étouffée par une immense clameur. Tous les députés royalistes se lèvent en poussant des exclamations bruyantes : *A l'ordre! C'est affreux! C'est la justification du régicide!* etc.

Toute la horde demande à grands cris l'expulsion de ce séditieux, de cet indigne, de ce factieux qui fait l'éloge du régicide, l'apologie du grand forfait, etc.

Manuel était resté à la tribune, et il attendait avec son calme habituel que cette prodigieuse explosion de fureurs stupides fût apaisée. Evidemment, il n'avait pas eu l'intention de jeter un défi à cette assemblée de royalistes ultras en légitimant théoriquement l'exécution de Louis XVI. On le sait par ses explications, il voulait simplement dire que la nation, pour se défendre, avait mis en mouvement toutes les masses, exalté les passions populaires, et qu'il en était résulté des catastrophes déplorables au milieu d'une résistance généreuse. Mais, à chaque fois qu'il voulait compléter sa phrase interrompue, le tumulte recommençait. Le président Ravez, sommé de mettre aux voix l'exclusion sommaire, s'y refuse avec assez de fermeté, tout en rappelant Manuel à l'ordre, sans doute pour faire la part du feu. Après une heure de suspension rendue nécessaire par l'état où était la Chambre, la séance reprend, mais toujours au milieu des mêmes scènes. Manuel veut parler; sa voix est étouffée sous les insultes. Il est clair que la majorité y mettait encore plus de mauvaise foi que de passion.

Le président se refuse de nouveau à mettre aux voix l'expulsion immédiate, cette forme sommaire étant contraire au règlement. Il lève la séance. Le lendemain 27, M. de La Bourdonnaye dépose, suivant les formes prescrites, une proposition d'exclusion fondée sur ce que la majorité voulait voir dans le discours de Manuel bien plus que sur ce qu'il avait dit. Après de nouveaux orages, le courageux député obtient enfin la parole et se défend avec autant d'éloquence que de dignité, sans faiblesse comme sans forfanterie. Il explique qu'il avait simplement voulu dire qu'en ces circonstances le mal dérive le plus souvent du remède même qu'on a prétendu lui opposer, et que la mort de Louis XVI devait être précisément attribuée à l'invasion étrangère.

« Eh! messieurs, s'écria-t-il, vous parlez de régicide! Oubliez-vous donc que, par mon âge, j'ai dû rester plus étranger que vous aux événements de la Révolution? J'étais alors aux armées, dans ces rangs où vous prétendez que l'honneur français s'était réfugié. Non que j'accepte assurément pour ces armées un hommage qu'on leur rend aux dépens de la nation. L'honneur français était partout, et, à quelques excès que la Révolution se soit portée, nous n'oublierons jamais qu'appelée par les vœux de la France, défendue par elle au prix de son sang et d'immenses sacrifices, cette Révolution lui a laissé en échange une gloire impérissable et d'immortels bienfaits; nous n'oublierons jamais que nous n'existons, et vous-mêmes avec nous, que par les résultats qu'elle a produits, résultats sacrés que tous les efforts de ses ennemis n'ont pu et ne pourront nous enlever! »

Enfin il terminait ainsi son admirable discours :

« Ah! vous voulez me repousser de cette enceinte! eh bien, faites! Je sais qu'il peut arriver aujourd'hui ce que nous avons vu il y a trente ans. Les passions sont les mêmes; je serai la première victime; puissé-je être la dernière! Et si jamais un désir de vengeance pouvait arriver jusqu'à moi, victime de vos fureurs, je léguerais à vos fureurs mêmes le soin de me venger! »

Mais toute défense était inutile; la faction était décidée à frapper quand même. Soumise à l'examen des bureaux, la proposition fut agréée par la commission, qui nomma pour son rapporteur, avec le plus insolent mépris de toute forme et de toute équité, l'auteur même de la proposition, M. de La Bourdonnaye.

La discussion eut lieu le 3 mars. La gauche lutta avec une indomptable énergie. Appelé de nouveau à la tribune, Manuel prononça un nouveau discours qui se terminait par cette mâle déclaration : « J'ignore si la soumission est un acte de prudence (allusion à des paroles prononcées par un autre orateur); mais je sais que dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. Elle est un devoir surtout pour ceux qui, comme nous, doivent mieux que personne connaître la mesure de leurs droits; elle l'est pour moi, qui dois me montrer digne de ces citoyens de la Vendée qui ont donné à la France un si noble exemple de courage et d'indépendance en m'honorant une seconde fois de leurs suffrages. Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure; et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a quelquefois été fécondé par un sang généreux. » (Longs applaudissements à gauche.)

L'exclusion fut prononcée. Au dehors, l'agitation était extrême; la foule parcourut les rues en criant : *Vive la gauche! Vive Manuel!* Le lendemain, Manuel se présenta à la Chambre avec ses collègues de l'opposition, tous en costume officiel de députés. Le président lui intima l'ordre de quitter la salle. « Monsieur le président, répondit Manuel, j'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence; aujourd'hui je viens tenir ma parole. » Le président proposa à la Chambre de suspendre pendant une heure la séance, et de se retirer dans les bureaux. La droite se retira; la gauche resta sur les bancs.

A la reprise de la séance, le chef des huissiers, suivi de ses collègues, s'avance vers les bancs de la gauche et donne lecture d'un ordre qu'il a reçu du président pour faire sortir Manuel. Celui-ci répondit : « Cet ordre est illégal, je n'y obtempérerai pas. » Il ajouta, sur l'observation de l'huissier qu'il allait employer la force armée : « J'ai annoncé que je ne céderais qu'à la violence, je persiste dans cette résolution. »

Alors on fait entrer la force armée, vétérans et gardes nationaux de service. La gauche proteste. Le commandant des vétérans somme à plusieurs reprises Manuel de se retirer, puis il donne au capitaine de la garde nationale l'ordre d'employer la force. Celui-ci le transmet au sergent Mercier, qui commandait le peloton. Mais ce sous-officier et ses hommes restent immobiles et témoignent par les gestes les plus expressifs qu'ils se refusent à cet odieux service. La scène était saisissante. Les tribunes et la gauche éclatent en applaudissements et en acclamations de *vive la garde nationale!* Voici les noms des braves soldats citoyens composant ce détachement, qui appartenait à la 4e légion :

Sergent, *Mercier*, passementier, rue aux Fers; gardes, MM. *Couverchelles*, marchand bonnetier, rue Saint-Denis; *Madinier*, graveur, rue aux Fers; *Chelley*, gantier, rue Saint-Denis; *Michelon*, marchand de toile, rue Saint-Denis; *Noailles*, marchand de nouveautés, rue aux Fers; *Gilbert*, coiffeur, rue de la Ferronnerie; *Michelet*, tailleur, rue Saint-Denis; *Gaillard*, marchand de tabac, marché aux Poirées; *Glize*, architecte, rue Saint-Denis.

Le président donne de nouveaux ordres : un détachement de trente gendarmes, armés de sabres et de carabines, entre alors dans le sein de l'assemblée; le colonel, le vicomte de Foucault, fait inutilement de nouvelles sommations, puis il crie à ses gendarmes : « *Empoignez-moi* M. Manuel! » (Le *Moniteur* a mis *saisissez;* mais il est avéré que M. de Foucault a dit *empoignez*.) La gauche entoure Manuel et résiste; il y eut pendant un moment une mêlée confuse. Enfin, amené au bas des gradins, le noble et courageux orateur indique à ses amis que la démonstration est suffisante, et il se laisse conduire hors de la salle, accompagné par toute l'opposition.

Soixante-deux députés signèrent le jour même une protestation et s'abstinrent de paraître aux séances jusqu'à la fin de cette session.

Cet événement agita vivement l'opinion publique, et laissa une trace profonde dans les esprits.

Manuel, entouré de l'estime et de l'admiration universelles, rentra modestement dans la vie privée. Sa santé était d'ailleurs altérée depuis longtemps, et il mourut quelques années après. Ses funérailles furent un événement public. Manuel était lié d'une amitié étroite avec Béranger, qui a souvent célébré dans ses chansons ses talents, son patriotisme et son caractère.

Nous ajouterons à ce que nous avons dit plus haut l'appréciation suivante des qualités de Manuel comme orateur :

« Il déliait les difficultés plus qu'il ne les tranchait. Il circulait avec une dextérité incomparable autour de chaque proposition. Il l'interrogeait, il la palpait, il la sondait en quelque sorte dans les flancs et dans les reins pour voir ce qu'elle renfermait, et il en rendait compte à l'assemblée sans omission et sans emphase... C'était un homme de haute raison, naturel et sans fard, toujours maître de lui-même, disert et facile de langage, habile dans l'art d'exposer, de résumer et de conclure... Comme il était plus opiniâtre que fougueux, il soutenait dans l'arrière-garde les dernières charges de l'ennemi. Comme il avait plus de vigueur de raisonnement que de véhémence oratoire, il argumentait sur chaque thèse et il rétorquait contre eux avec une vivacité pleine de justesse les citations de ses adversaires. Quelque bien close que parût être une discussion, il y rentrait toujours par quelque côté, et il renouvelait le combat avec une subtilité de dialectique et une abondance de discours extraordinaires. Manuel a été le plus remarquable improvisateur du côté gauche. Sa diction était tout à fait parlementaire, point chargée d'ornements ambitieux mais point incorrecte, point entraînante, mais point molle non plus. Peut-être était-il un peu long, un peu diffus, sans cesser pourtant d'être clair, mais revenant sur ses pas et se répétant comme tous les discoureurs d'une extrême facilité. » (Cormenin.)

MANUEL (Jacques-André), homme politique français, né à Nevers en 1791, mort dans la même ville en 1857. Après la chute de l'Empire, il se démit de son grade de capitaine et alla fonder une maison de banque dans sa ville natale. Ses opinions libérales lui valurent d'être nommé en 1830 conseiller de préfecture, et en 1839 membre de la Chambre des députés, où il vota avec le centre gauche. Les électeurs de la Nièvre l'envoyèrent siéger en 1848 à la Constituante. Manuel y vota avec les républicains modérés, puis se rallia à la politique de Louis-Napoléon, qu'il défendit également à l'Assemblée législative. Il fut appelé à faire partie du Sénat après le coup d'Etat du 2 décembre.

MANUEL (Eugène), poète et littérateur, né à Paris en 1823. Il est fils d'un médecin israélite. Admis à l'Ecole normale en 1843, il se fit recevoir agrégé quatre ans plus tard et fut successivement professeur de seconde et de rhétorique à Dijon, à Grenoble et à Tours. Appelé à Paris en 1849, il fut chargé d'un enseignement spécial aux lycées Charlemagne, Saint-Louis et Bonaparte, devint professeur de seconde dans ce dernier établissement en 1855 et obtint en 1868 la chaire de rhétorique au collège Rollin. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint chef du cabinet de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique. M. Manuel a collaboré à diverses revues et recueils, notamment au *Conseiller de l'enseignement* et à la *Revue des Deux-Mondes*, où il a publié des poésies. En collaboration avec son beau-frère, M. Ernest Lévi-Alvarès, il a fait paraître, sous le titre de la *France*, un livre de lecture pour les écoles (1854-1855, 4 vol. in-18), qui a eu plusieurs éditions. En outre il a donné une édition annotée des *Œuvres lyriques de Jean-Baptiste Rousseau.*

Comme poète, il a commencé à se faire connaître par des pièces qui ont été réunies sous le titre de *Pages intimes* (1866, in-18) et qui furent couronnées par l'Académie française. En 1870, il fit jouer au Théâtre-Français les *Ouvriers*, drame social en un acte et en vers dont le succès fut très-vif. Depuis lors, il a publié : *Pour les blessés* (1870, in-8o), scène en vers : *Bon jour, bon an, compliment au public*, en vers (1871, in-18); *Henri Regnault*, poésie (1871, in-18); les *Pigeons de la République* (1871, in-18); *Poésies populaires* (1871, in-18), recueil couronné par l'Académie, qui avait aussi décerné un prix à sa pièce, les *Ouvriers; Pendant la guerre*, poésies (1872, in-18); l'*Absent*, comédie en un acte et en vers, jouée au Théâtre-Français (1873), mais qui n'a pas eu le même succès que sa première pièce. La versification de M. Manuel est facile, harmonieuse, régulière sans monotonie. Il s'attache de préférence à la peinture navrante des douleurs du peuple; il réussit surtout à traduire les joies intimes et les tristesses discrètes du foyer, les grandeurs et les misères morales de la vie domestique.

MANUEL (Ernest), littérateur français. V. L'ÉPINE.

MANUEL COMNÈNE, empereur grec, né vers 1120, mort en 1180. Il succéda en 1143 à son père Jean Comnène, et remporta dans la même année plusieurs avantages sur les Turcs en Bithynie. En 1147, il reçut les croisés conduits par l'empereur Conrad et Louis le Jeune, et, par ses trahisons secrètes, par les intelligences qu'il avait avec les Turcs, fut en partie cause de la ruine de leurs armées. Il soutint ensuite une guerre de plusieurs années contre Roger, roi de Sicile, soumit les Serviens révoltés (1150), puis les Hongrois. En 1168, il entreprit de réunir l'Egypte à son empire, échoua dans ses premières tentatives, vit son armée détruite par le sultan Azeddyn à Myriocéphales, dans l'Asie Mineure (1175), remporta une tardive victoire sur les bords du Méandre, et mourut en 1180. « Manuel, dit M. Léo Joubert, fut un despote violent, licencieux dans ses mœurs, un mauvais administrateur, à la fois prodigue et rapace; mais, avec tous ses défauts, il fut un des princes les plus capables de maintenir l'empire à cette époque de décadence et à la veille d'une ruine complète; il eut des vertus guerrières et une infatigable activité. Il ne fonda rien de durable, mais c'était beaucoup d'avoir soutenu glorieusement pendant un règne de trente-sept ans un édifice qui tombait en ruine de tous côtés. » Manuel Comnène s'était marié deux fois : la première avec Irène, belle-sœur de l'empereur d'Allemagne, Conrad III, et la seconde avec la fille de Raymond, prince d'Antioche, Xéné, dont il eut un fils qui lui succéda sous le nom d'Alexis II.

MANUEL MAMIGONIAN, prince du pays de Daron et connétable d'Arménie, qui vivait au IVe siècle de notre ère. Il succéda comme connétable à son père, Vasag, fut emmené captif en Perse, à la suite d'une invasion de l'Arménie par les troupes de Sapor II (vers 370), se vit contraint de servir dans l'armée de ce prince, à qui il rendit par sa bravoure de grands services durant une guerre contre les rois Arsacides de Balkh, et reçut comme récompense la permission de retourner en Arménie. Pour venger la mort de son frère, Mouschegh, il renversa Varaztad, roi d'Arménie, fit proclamer à sa place, en 382, Arsace et Valarsace, fils du roi Bab, gouverna au nom de ces jeunes princes, battit en plusieurs rencontres des armées du roi de Perse, délivra complètement l'Arménie du joug de ce prince et mourut peu après, vivement regretté du peuple.

MANUEL PALÉOLOGUE, empereur de Constantinople, né vers 1350, mort en 1425. Associé à l'empire en 1373, il fut chargé des gouvernements de la Macédoine et de Thessalonique, tenta de secouer le joug d'Amurat, sultan des Turcs, mais se vit si mal secondé dans son entreprise par les habitants de Thessalonique, qu'il fut contraint de se rendre auprès d'Amurat et de se mettre à sa merci. Ce prince se borna à lui faire une forte réprimande et lui laissa la liberté. Manuel entra ensuite en lutte (1387) avec son frère Andronic, qui l'enferma, ainsi que son père Jean, et se fit proclamer empereur de Constantinople. Les deux captifs, étant parvenus à s'échapper, obligèrent Andronic à leur rendre la couronne. Mais Bajazet, successeur d'Amurat, voulut que Manuel restât en otage à sa cour (1389). Ce prince s'y rendit en effet. Toutefois, dès l'année suivante, Jean Paléologue étant mort, Manuel s'enfuit de la cour de Bajazet et alla prendre possession du trône de Constantinople. L'empire grec touchait à sa fin; le flot des barbares de l'Orient battait les murs de la capitale. Pendant son règne, Constantinople fut assiégée deux fois : la première par Bajazet, qui se retira pour aller combattre Tamerlan; la seconde, par Amurat, qui dut aussi s'éloigner pour faire face à un compétiteur au trône. Mais le moment approchait, et la riche métropole de l'empire d'Orient était une proie marquée par le destin pour les hordes de l'islam. Son fils, Jean Paléologue II, lui succéda; un autre de ses fils, Constantin Dracosès, fut le dernier empereur de Constantinople.

M. Berger de Xivrey a porté sur ce personnage le jugement suivant : « Les misères, la faiblesse, la dégradation de son peuple dominent trop le triste tableau de l'histoire du Bas-Empire, pour que la noble figure de cet empereur y trouve la place qu'elle aurait méritée; et bientôt son souvenir se confond dans l'aspect général de la décadence de sa race. C'est trop souvent, sans penser en sa faveur à une exception réclamée par la vérité, qu'on lance ensuite un injuste anathème contre la lâcheté, les habitudes oiseuses et puériles des derniers Césars de Byzance. Le seul moyen d'apprécier Manuel Paléologue, c'est de recueillir dans tous les témoignages contemporains de ce prince, et dans ses propres écrits, ce qui est relatif à sa personne, de le suivre pendant toute cette vie si pleine de pensée et d'action, prolongeant le dernier souffle de son agonisant empire au milieu des jeux incompréhensibles de la Providence, qui renverse auprès de lui des puissances colossales et qui livre son existence agitée aux traverses, aux fatigues, aux excursions lointaines.... Toute l'ancienne littérature grecque profane, poètes et prosateurs, lui était assez familière pour qu'il pût enrichir ses nombreux écrits de citations et d'allusions très-élégantes. Et quand on pense à travers quelle vie d'inquiétudes, de fatigues, de dangers, d'agitations de toute espèce il avait recueilli tant d'érudition, l'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître une aptitude très-remarquable. »

MANUELLEMENT adv. (ma-nu-è-le-man rad. *manuel*). Avec la main : *Travailler* MANUELLEMENT.

— De la main à la main : *Donner, recevoir* MANUELLEMENT.

MANUESCA, nom latin de MANOSQUE.

MANUFACTURE s. f. (ma-nu-fa-ktu-re — du lat. *manus*, main, et de *facture*). Etablissement où l'on fabrique en grand certains produits industriels : *Chacun s'ingénie dans ce monde : l'un est à la tête d'une* MANUFACTURE *d'étoffes, l'autre de porcelaine, un autre entreprend l'opéra, celui-ci fait la gazette.* (Volt.)

Il faut souhaiter que les femmes quittent les MANUFACTURES, *mais il ne faut pas l'ordonner.* (J. Simon.) *Partout la femme, puis l'enfant, ont pris la place de l'homme dans les* MANUFACTURES. (Proudh.) ‖ Ouvriers d'un de ces établissements : *Toute la* MANUFACTURE *est en état de chômage.*

— Fig. Endroit où s'opère un certain travail, où quelque chose s'élabore : *Pour les hommes de réaction, toute grande ville est une* MANUFACTURE *de révolution.*

— *Manufacture royale*, Manufacture qui s'établissait avec des lettres patentes du roi. ‖ *Manufacture royale, nationale, impériale*, Titres donnés, sous les divers régimes, aux établissements industriels appartenant à l'Etat : *La* MANUFACTURE NATIONALE *des tabacs.*

— **Syn. Manufacture, fabrique.** V. FABRIQUE.

— **Encycl.** Nous ne nous étendrons pas longuement sur les questions complexes qui se rattachent aux *manufactures*, ces questions se trouvant déjà traitées dans plusieurs articles spéciaux. Nous nous bornerons donc à un court aperçu général.

Dans son remarquable ouvrage, *Science économique des manufactures*, Babbage a étudié les principes qui doivent présider à l'organisation de ces établissements industriels. Il est important de se préoccuper d'abord du lieu où l'on doit construire une *manufacture*. Il est reconnu et de toute évidence que le manufacturier devra de préférence choisir les localités dont le sol renferme les matières premières nécessaires à son industrie, surtout lorsque, comme la houille, ces matières sont d'un transport difficile et d'un emmagasinage coûteux. C'est donc auprès du lieu d'extraction que devront être installées les *manufactures;* ce principe est, d'ailleurs, généralement observé, et l'on constate facilement que la richesse d'un sol a pour résultat immédiat la construction d'usines d'exploitation. Lorsque les matières nécessaires au travail de la *manufacture* sont d'un transport facile, ou qu'elles doivent être manufacturées une première fois avant de servir à la production spéciale que l'usinier a en vue, il devra choisir comme emplacement le lieu où cette première préparation s'effectue au meilleur marché, et, s'il ne peut s'installer dans le lieu même, il devra choisir celui avec lequel les communications sont à la fois peu coûteuses et à bon marché. C'est pourquoi le voisinage des cours d'eau est très-recherché. Les filatures d'Alsace, par exemple, se sont groupées de telle sorte qu'elles utilisent les nombreux cours d'eau qui s'y rencontrent. A Saint-Etienne et dans de nombreuses localités d'Angleterre, l'abondance du combustible nécessaire à la production de la vapeur est une cause déterminante de la prospérité des *manufactures*. Enfin, il faut tenir encore un compte très-sérieux de la plus ou moins grande proximité des débouchés, surtout en ce qui concerne les marchandises soumises aux caprices de la mode. L'emploi des machines et la division du travail jouent un rôle considérable dans l'industrie manufacturière. « La *manufacture*, dit M. Laboulaye, étant un être organisé pour produire le plus avantageusement possible une certaine quantité de produits manufacturés, il est clair qu'on doit avant tout chercher à équilibrer la continuité de la production avec la continuité des dépenses générales. Le commerce du manufacturier est, en général, d'une grande difficulté. Ayant affaire à des marchands en gros, souvent fort habiles, qui ont de grands capitaux disponibles, il est à leur merci, pour peu que le besoin d'argent le force à vendre. »

C'est sous le règne de Louis XIV que s'élevèrent en France les premières *manufactures*. Le gouvernement s'attacha alors à attirer de tous côtés dans notre pays des industriels et des ouvriers habiles, qui créèrent de nombreux établissements, pour la plupart avec des subventions de l'Etat. Par malheur, il ne se borna pas à encourager ce développement industriel. Colbert, sous le prétexte de protéger l'industrie nationale, voulut la réglementer, porta les édits de 1664 et de 1667 et l'enlaça dans une multitude de règlements minutieux et vexatoires qui ne firent qu'entraver son essor. La révocation de l'édit de Nantes vint porter à l'industrie manufacturière un coup funeste, en forçant à s'expatrier la plupart de nos industriels et nos ouvriers les plus intelligents; et, pendant que par son intolérance inepte Louis XIV détruisait ce qu'il avait voulu fonder, l'Angleterre et l'Allemagne, attirant à elles notre personnel et notre outillage, voyaient se développer sur leur sol d'incalculables éléments de richesses. La Révolution, en rendant à l'industrie sa liberté naturelle, permit au système manufacturier de prendre dans le pays une extension que n'avaient jamais pu lui donner la faveur et la protection du pouvoir. Il est évident aujourd'hui que toute intervention de l'Etat est non-seulement superflue, mais encore nuisible. La seule protection efficace que l'Etat puisse et doive donner à l'industrie et au commerce consiste à écarter les obstacles qui rendent la production moins économique et moins perfectionnée, à faciliter l'entrée des matières premières en les affranchissant de droits, à développer les voies de communication qui permettent de transporter les produits à bon marché en allégeant les charges qui pèsent sur l'ouvrier, etc.

L'exigence de la consommation, le développement des besoins, les progrès de la concurrence, telles sont les causes qui ont provoqué l'extension prodigieuse de l'industrie manufacturière. Grâce à l'emploi des machines, à l'application de la vapeur, à la division du travail, l'industrie a pu multiplier à l'infini ses produits, en augmenter la finesse et l'élégance et en abaisser considérablement le prix, de façon à les rendre accessibles au plus grand nombre. L'emploi des machines et de la vapeur a, en outre, pour résultat d'exiger de l'ouvrier beaucoup moins de travail musculaire et de ne lui laisser fréquemment que la direction intelligente de l'œuvre. Depuis le commencement de ce siècle, un grand nombre d'ateliers et de fabriques ont dû disparaître devant la *manufacture*. Un petit nombre d'industries ont seules résisté à ce courant; ce sont celles dans lesquelles la main-d'œuvre tient plus ou moins du travail de l'artiste, et quelques industries particulières, dont la plus importante est la fabrication des tissus de soie.

Si, au point de vue de la quantité des produits et de leur bon marché, le régime manufacturier a des avantages indiscutables, il n'est pas néanmoins sans avoir de graves inconvénients. Le plus grave est de jeter une perturbation profonde dans la famille de l'ouvrier. Avec les *manufactures*, les hommes sont casernés et les femmes réunies en troupeaux. Le foyer est abandonné par la mère, par les filles, par les enfants, qui sont parqués dans les *manufactures*. Ainsi que l'a fait remarquer M. Jules Simon, l'individu disparaît devant la trinité suprême : le règlement, le patron et le moteur. Tout le jour les membres de la famille sont dispersés et ils rentrent au foyer après douze heures de fatigue. La mère n'est plus qu'un ouvrier comme le mari; c'est à peine si les enfants la connaissent. L'enfant, loin du père, reçoit un minime salaire dont il se prévaut. En signant le contrat d'apprentissage de ses enfants, le père a signé son abdication.

La substitution des machines à la force musculaire de l'homme ayant permis d'employer une grand nombre d'enfants, beaucoup d'entrepreneurs, pressés par la concurrence, imposent à ces jeunes êtres des travaux au-dessus de leurs forces par leur durée, ce qui a pour résultat d'arrêter leur développement physique et parfois d'abréger leur vie. L'Angleterre, où cet état de choses avait pris des proportions révoltantes, fut la première à déterminer par un bill les conditions auxquelles les enfants pouvaient travailler dans les *manufactures*, et cet exemple a été suivi par la France, l'Allemagne, la Russie, etc. La matière fut réglée en France par la loi du 22 mars 1841, dont nous avons longuement parlé au mot ENFANT (travail des enfants). Toutefois, comme cette loi n'avait pas donné des résultats satisfaisants, sur la proposition de M. Joubert, l'Assemblée nationale, en 1873, a voté une nouvelle loi qui modifie en certains points celle de 1841. Les principales dispositions de cette dernière loi sont : l'interdiction absolue du travail dans les *manufactures*, usines, ateliers ou chantiers avant dix ans révolus; la durée du travail fixée à six heures par jour de dix à treize ans révolus, pour les garçons, et de dix à quatorze ans pour les filles; l'obligation pendant le reste du temps de suivre les leçons de l'école; l'interdiction du travail de nuit (c'est-à-dire après neuf heures du soir) et du travail en général le dimanche et les jours fériés, avec quelques exceptions cependant pour les garçons au-dessous de seize ans, et, pour les filles, jusqu'à vingt et un ans. La loi étend ces dispositions à tout travail industriel dans les *manufactures*, fabriques, usines, chantiers et ateliers; enfin elle crée, pour exercer une surveillance efficace, un certain nombre d'inspecteurs salariés dépendant de l'Etat, et autorise également les agents de police judiciaire à constater les infractions à la loi.

Dans le but de veiller aux intérêts de l'industrie manufacturière, on a établi en France des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et *manufactures*, un comité consultatif des arts et *manufactures*, etc. Nous avons parlé de ces diverses institutions dans des articles particuliers.

Parmi les pays où l'industrie manufacturière a pris le plus de développement, nous citerons en première ligne l'Angleterre, puis la France, la Belgique, quelques Etats de l'Allemagne, la Suisse, les Etats-Unis. Les contrées presque désertes de la Russie et celles de l'Amérique méridionale sont au dernier rang.

D'après la statistique de M. Tolosan, la production industrielle et manufacturière de la France était, en 1788, de 931,460,000 fr.

En 1812, d'après Chapsal, cette production s'était élevée à 1,820,000,000.

D'après les dernières statistiques, cette production est aujourd'hui de 5 milliards.

Voici l'ordre de classement des départements : Nord, Seine-Inférieure, Rhône, Ardennes, Seine, Loire-Inférieure, Bouches-du-Rhône, Loire, Eure, Saône-et-Loire, Marne, Hérault, Calvados, Morbihan, Somme, Drôme, Gironde, Seine-et-Oise, Sarthe, Aisne, Oise, Gard, Orne, Vendée, Pas-de-Calais, Eure-et-Loir, Puy-de-Dôme, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine. Les départements les plus arriérés sous le rapport manufacturier sont : le Lot, la Lozère, l'Yonne, la Haute-Loire, les Hautes et les Basses-Alpes, les Pyrénées-Orientales.

L'état administre et entretient à ses frais en France un certain nombre de *manufactures* dites nationales. Telles sont la *manufacture* de porcelaine de Sèvres, la *manufacture* de tapis des Gobelins, les *manufactures* de tabac, des *manufactures* d'armes, etc. Nous nous bornerons à dire ici quelques mots de ces dernières.

— *Manufactures d'armes*. Un édit de Charles IX, porté en 1572, réserva à l'Etat le droit de fabriquer lui-même ses armes de guerre. Depuis lors, cette disposition n'a cessé d'être en vigueur, sauf à l'époque de la première Révolution, et du 5 septembre 1870 au 19 juin 1871. La première *manufacture* d'armes fut établie à Saint-Etienne par le Languedocien Georges Vigile. Nous possédons quatre *manufactures* d'armes sises à Saint-Etienne, à Tulle, à Châtellerault et à Tarbes. Châtellerault est la seule dans laquelle on confectionnne des armes blanches en même temps que des fusils. Le service des *manufactures* a été fixé par de nombreux règlements, dont le dernier en vigueur est celui du 15 mars 1845.

Ces *manufactures* sont soumises au régime de l'entreprise. D'après un marché passé avec le gouvernement, l'entrepreneur se charge de fournir tous les fonds nécessaires au payement des ouvriers, de faire d'avance et en temps convenable les approvisionnements des matières premières de toute espèce, de manière que la fabrication n'éprouve aucun retard. L'entrepreneur ne peut et ne doit jamais s'immiscer dans ce qui concerne la fabrication des armes; la surveillance de cette fabrication appartient exclusivement au directeur de la *manufacture* et aux officiers placés sous ses ordres. Généralement, le personnel d'une *manufacture* d'armes comprend : un chef d'escadron, directeur; un capitaine en premier; plusieurs capitaines en second; un garde d'artillerie; plusieurs réviseurs et contrôleurs d'armes. Ces officiers sont tirés du corps d'artillerie, auquel appartient la direction et la surveillance de ces établissements.

Le travail des *manufactures* est très-divisé; dans le but d'obtenir plus de perfection dans la fabrication, le travail comprend trois opérations distinctes : 1° la confection des armes neuves, d'après des tables de construction approuvées par le ministre; 2° la transformation des anciens modèles en modèles nouveaux; 3° la réparation des armes envoyées soit par les directions d'artillerie, soit par les corps, lorsque les réparations ne peuvent pas être exécutées par les armuriers.

De même que les matières premières n'entrent pas dans les magasins sans avoir été éprouvées, de même les produits manufacturés ne reçoivent le timbre d'acceptation qu'après avoir subi de sérieuses épreuves. Les armes de luxe fabriquées dans les *manufactures*, et celles qu'on y confectionne pour le compte de l'étranger, sont également soumises à des vérifications. Les modèles d'armes d'officiers, quoique arrêtés par le ministre, sont considérés comme des armes de luxe; aussi le gouvernement en permet-il la fabrication aux armuriers civils, quoique cette fabrication soit régulièrement organisée dans ses *manufactures*.

En Angleterre et aux Etats-Unis, on emploie des machines pour faire les armes portatives de guerre; on arrive ainsi à très-peu près à l'identité pour les armes d'un même modèle. En France, on ne substitue que peu à peu le travail mécanique au travail manuel, à cause du grand nombre d'ouvriers qui travaillent dans les *manufactures*, et de la dépense excessive qu'occasionnerait nécessairement un changement radical immédiat dans les moyens de fabrication. Au reste, cette identité tant recherchée, et qui n'a d'importance réelle que pour le calibre et la position de la ligne de mire par rapport à l'axe du canon, n'est et ne peut être que momentanée; si elle existe dans l'arme neuve, les armes en service ne tardent pas à cesser d'être identiques entre elles.

MANUFACTURÉ, ÉE (ma-nu-fa-ktu-ré) part. passé du v. Manufacturer : *Produits* MANUFACTURÉS. *Il y a encombrement de matières brutes et* MANUFACTURÉES. (Destutt de Tracy.)

MANUFACTURER v. a. ou tr. (ma-nu-fa-ktu-ré — rad. *manufacture*). Soumettre à la main-d'œuvre, au travail des manufactures : MANUFACTURER *des laines, des fers.*

Se manufacturer v. pr. Etre manufacturé : *Les objets de luxe qui* SE MANUFACTURENT *à Paris excellent par le bon goût.*

MANUFACTURIER, IÈRE adj. (ma-nu-fa-ktu-rié, iè-re — rad. *manufacture*). Qui a rapport, qui appartient aux manufactures; qui se livre au travail des manufactures : *Industrie* MANUFACTURIÈRE. *La France est plutôt agricole que* MANUFACTURIÈRE. (Cormen.) *Plus une nation devient* MANUFACTURIÈRE, *plus, chez elle, augmente la misère.* (Ledru-Rollin.) ‖ Où il y a beaucoup de manufactures : *District* MANUFACTURIER. *L'Alsace est un pays* MANUFACTURIER *modèle; les habiletés spéciales s'y prêtent un mutuel appui.* (Blanqui.) *Une agitation créatrice tourmente les centres* MANUFACTURIERS *pour multiplier les modifications de la mode.* (E. de Gir.)

— s. m. Propriétaire d'une manufacture; celui qui exploite pour son compte une manufacture : *Un riche* MANUFACTURIER. ‖ Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

MANUFACTURIÈREMENT adv. (ma-nu-fa-ktu-riè-re-man — rad. *manufacturier*). A la manière des manufactures, comme on fait dans les manufactures : *L'industrie du caoutchouc a été longtemps à la recherche d'un dissolvant qui permit de traiter* MANUFACTURIÈREMENT *cette substance.* (L. Figuier.)

MANUL s. m. V. MANOUL.

MANULÉE s. f. (ma-nu-lé — du lat. *manulea*, manche). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofularinées.

— **Encycl.** Les *manulées* sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles souvent rapprochées vers la base de la tige, à fleurs réunies en grappe simple ou composée, nue ou munie de bractées; le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. Ces végétaux croissent au Cap de Bonne-Espérance, et plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins d'agrément. Telle est surtout la *manulée à feuilles opposées*, qui atteint la hauteur de 1 mètre et porte de nombreuses fleurs blanches ou rose lilacé se succédant pendant tout l'été. On la cultive en orangerie, en terre légère, et on la multiplie très-facilement de graines ou de boutures.

MANULUVE s. m. (ma-nu-lu-ve — du lat. *manus*, main; *luo*, je lave). Méd. Bain de main; immersion des mains et des avant-bras dans un bain, dans un but thérapeutique. ‖ Liquide servant à cette médication.

MANUMIS, ISE adj. (ma-nu-mi, i-ze — lat. *manumissus;* de *manus*, main, et de *missus*, renvoyé). Féod. Mis en liberté.

MANUMISSION s. f. (ma-nu-mi-si-on — du lat. *manumissio;* de *manus*, main, et de *mittere*, renvoyer). Action d'affranchir un esclave, un serf, avec certaines formalités légales : *La* MANUMISSION, *qui était en usage chez les anciens Romains, avait passé dans le droit féodal.* (Acad.)

— Par ext. Liberté donnée à des personnes ou à des animaux : *L'animal qui jouît de sa* MANUMISSION *court se désaltérer dans les eaux, qui ne viendraient pas à lui.* (Rivarol.)

MANUNGALE s. f. (ma-neun-ga-le). Bot. Syn. de SAMADÈRE.

MANUS (IN) s. m. V. IN MANUS.

MANUS, nom latin du MEIN.

MANUSCRIT, ITE adj. (ma-nu-skri, ite — du lat. *manus*, main; *scriptus*, écrit). Qui est écrit à la main; qui est couvert d'écriture faite à la main : *Un volume* MANUSCRIT. *Un feuillet* MANUSCRIT. *Une page* MANUSCRITE. *Un ouvrage* MANUSCRIT.

— s. m. Ce qui est écrit à la main : *La salle des* MANUSCRITS *à la Bibliothèque nationale. Je suis grand ennemi des* MANUSCRITS, *mais grand ami des imprimés.* (Fonten.) *Il y a des livres que l'homme qui a le plus d'esprit ne saurait faire sans aller consulter les hommes, les bibliothèques, les* MANUSCRITS. (Chamfort.) *Chacun veut que sa vie ressemble à un livre imprimé, où ne se reproduit aucune des ratures d'un* MANUSCRIT. (Vinet.) *Tous les anciens* MANUSCRITS *de Longus ont des lacunes et des fautes considérables.* (P.-L. Courier.) ‖ Original écrit à la main de l'ouvrage d'un auteur : *Envoyer son* MANUSCRIT *à l'imprimerie. Samuel Ireland, qui forgea des* MANUSCRITS *de Shakspeare, abusa les hommes les plus distingués d'Angleterre.* (Boissonade.)

> Un ignorant hérita
> D'un *manuscrit* qu'il porta
> Chez son voisin le libraire.
> « Je crois, dit-il, qu'il est bon,
> Mais le moindre ducaton
> Ferait bien mieux mon affaire. »
>
> LA FONTAINE.

— **Encycl.** L'invention de l'imprimerie est de date si récente relativement à l'âge du monde, même en ne comptant qu'à partir de l'usage de l'écriture, que le *manuscrit* tient presque autant de place que l'art de Gutenberg dans l'histoire des évolutions de l'esprit humain. Il a pour lui, non-seulement une ancienneté plus grande, mais une durée bien plus longue. Malheureusement, il était essentiellement périssable et il nous en reste bien peu auxquels on puisse assigner une date reculée. Les plus anciens sont les papyrus égyptiens retrouvés dans les sépultures; Champollion assigne à l'un d'eux une antiquité de trois mille cinq cents années, et quelques-uns des rituels funéraires que possède le musée du Louvre ont certainement près de trente siècles. Après eux viennent les *manuscrits* latins trouvés à Herculanum, et dont on peut voir une riche collection à Naples, au musée des Studj; à demi carbonisés sous les cendres de l'éruption volcanique, ces précieux rouleaux (*volumina*) tombaient en poussière au moindre contact un peu brusque; on les a étendus patiemment, parcelle par parcelle, sur des bandes de toile gommée, et ainsi ont été sauvés de la destruction de curieux monuments de la calligraphie romaine. Après ceux-ci viennent les *manuscrits* de l'ère impériale, fort peu nombreux, parmi lesquels on cite le Térence du Vatican, *ma-*

nuscrit de l'époque de Septime-Sévère; la version des Septante, connue sous le nom de code du Vatican; le code alexandrin du musée Britannique, version de l'Ancien Testament écrite en majuscules grecques; le code de Colbert, autre version de la Bible, que possède notre Bibliothèque nationale; le Dioscoride de Naples, etc. Les copies de l'Ancien et du Nouveau Testament sont fort nombreuses parmi les *manuscrits* qui nous restent du IIe et du IIIe siècle, ce qui s'explique par la vénération dont elles étaient l'objet. Les *manuscrits* des auteurs profanes se comptent; c'est le Virgile sur vélin de la bibliothèque Saint-Laurent à Florence (IVe siècle), le Tite-Live de la bibliothèque impériale de Vienne (Ve siècle), les *Antiquités judaïques* de Josèphe, de la bibliothèque Ambroisienne de Milan. En France, à partir de Charlemagne, les *manuscrits* devinrent plus communs; on en possède de très-remarquables : la Bible écrite de la main d'Alcuin, les Heures de Charlemagne, le Psautier de Vienne, œuvre d'un copiste franc appelé Dagulf; il avait été offert par Charlemagne à Adrien Ier, en 772. Ce fut surtout à partir du Xe siècle que, les lettres reprenant leur essor, on transcrivit, d'abord dans les couvents, puis dans les confréries d'écrivains copistes, la masse de *manuscrits* de tous genres qui fait le fonds des départements spéciaux des grandes bibliothèques européennes.

Les moines, qui furent longtemps les seuls calligraphes, apportèrent à la transcription des *manuscrits* un soin minutieux et une patience admirable. On leur doit des copies d'un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité et la plupart des chroniques qui nous ont transmis l'histoire du temps où ils vivaient. Il y avait dans chaque monastère une salle appelée *scriptorium*, où les religieux transcrivaient les *manuscrits*. On trouve dans Du Cange la formule usitée pour la bénédiction de cette salle. En voici la traduction : « Daignez, Seigneur, bénir le *scriptorium* de vos serviteurs et ceux qui habitent en ce lieu, afin que les passages des divines Ecritures qui seront par eux lus et transcrits soient bien compris et d'un travail achevé. » Un règlement spécial établissait l'ordre du *scriptorium*. Le bibliothécaire indiquait aux moines les passages qu'ils devaient copier, et leur fournissait tout ce qui leur était nécessaire pour la transcription. Lui seul, avec les supérieurs du monastère, abbé, prieur et sous-prieur, pouvait entrer dans le *scriptorium* pendant les heures de travail. L'inscription qu'Alcuin avait fait mettre sur le *scriptorium* où travaillaient ses moines prouve quel religieux silence on y devait observer : « Qu'ici siégent ceux qui transcrivent les préceptes de la loi sainte et les écrits des saints Pères. Que personne ne mêle au travail les frivolités du discours, de peur que la main ne s'égare. Cherchez par une étude attentive à rendre les copies correctes, et que votre plume vole dans le droit chemin. C'est un insigne honneur de transcrire les livres sacrés, et le copiste est assuré de sa récompense. » Nous devons à Cassiodore un traité sur le soin qu'on doit apporter dans la transcription des *manuscrits*. Il avait fait placer dans le *scriptorium* d'un monastère dont il avait la direction une horloge solaire, une clepsydre ou horloge à eau et des lampes qui pouvaient d'elles-mêmes s'entretenir d'huile. La transcription des livres était proclamée par les règles monastiques une œuvre méritoire. « Les livres que nous copions, disent les statuts d'un prieur des chartreux, deviennent autant d'apôtres de la vérité. Nous espérons que Dieu nous récompensera, et pour les hommes que ces livres auront délivrés de l'erreur et pour ceux qu'ils auront affermis dans la vérité catholique. » Pour montrer avec quel zèle on s'occupait dans les monastères de la transcription des *manuscrits*, il suffit de citer le passage suivant de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, moine de Saint-Evroult (t. II, p. 48 et suiv. de l'édition donnée par la Société de l'histoire de France). Après avoir fait l'éloge de l'abbé de Saint-Evroult, Thierri de Matonville, Orderic Vital continue en ces termes : « De son école sortirent d'excellents copistes, tels que Bérenger, Goscelin, Raoul, Bernard, Turquetil, Richard et un grand nombre d'autres. La bibliothèque de Saint-Evroult (département de l'Orne) s'enrichit, par leurs soins, des traités de Jérôme et d'Augustin, d'Ambroise et d'Isidore, d'Eusèbe et d'Orose, et d'autres docteurs. Leur exemple engagea les jeunes gens à se livrer aux mêmes travaux. L'homme de Dieu, Thierri, les instruisait et les exhortait souvent à ne pas s'abandonner à l'oisiveté, qui est funeste à l'âme et au corps. Il leur racontait quelquefois le trait suivant : Il y avait dans un couvent un frère qui s'était rendu coupable de beaucoup d'infractions à la regle monastique; mais il était habile copiste, et s'appliquait à la transcription des *manuscrits*. Il copia de son propre mouvement un volume considérable de la loi divine. Après sa mort, son âme fut appelée au tribunal du juste juge pour y rendre compte de ses actions. Les malins esprits l'accusèrent avec acharnement et mirent au jour ses innombrables péchés; mais, d'un autre côté, les saints anges montraient le livre que ce même frère avait écrit dans la maison de Dieu, et supputaient une à une les lettres de l'énorme volume, qu'ils opposaient à chaque péché. Enfin il se trouva une lettre de plus, et le démon ne parvint à lui opposer aucun péché. La clémence du souverain juge épargna le frère, ordonna à l'âme de rentrer dans son corps et lui accorda le temps nécessaire pour amender sa vie. » Ce qui est plus décisif que ces anecdotes, c'est le zèle qu'atteste la correspondance de certains religieux pour la transcription des *manuscrits*. Loup, moine de Ferrières, qui vivait au IXe siècle, écrivait à Eginhard : « Je vous aurais envoyé Aulu-Gelle, si l'abbé ne l'avait gardé de nouveau, se plaignant de ne pas l'avoir fait encore copier; mais il m'a promis de vous écrire qu'il m'avait arraché de force cet ouvrage. » Et ailleurs : « Je vous envoie, avant de l'avoir lu, le *manuscrit* des annotations de saint Jérôme sur les Pères. Que votre diligence veuille bien le faire lire ou le faire copier et nous le renvoie promptement. Dès que j'aurai les *Commentaires* de César, je vous les ferai passer. » On craignait les voleurs de *manuscrits*. Le même Loup de Ferrières s'excusait de n'avoir pu envoyer à l'archevêque de Reims, Hincmar, un ouvrage de Bède, « livre si volumineux, dit-il, qu'on ne pouvait le cacher ni dans la besace ni dans le pli de sa robe. Et quand l'une ou l'autre de ces choses serait possible, il aurait encore été exposé à la rencontre d'une troupe de méchants que la beauté du *manuscrit* aurait pu tenter. » On conçoit que les *manuscrits* pouvaient tenter la cupidité des voleurs, lorqu'on voit à quel prix élevé ils étaient vendus. Mabillon rapporte, dans ses *Analecta*, que Grécie, comtesse d'Anjou, au XIe siècle, acheta un recueil des homélies d'Haimon et d'Halberstadt pour 200 brebis, 1 muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet et un certain nombre de peaux de martre. Souvent, une note ajoutée au *manuscrit* dévouait à l'enfer ceux qui tenteraient de le dérober. Dans un *manuscrit* de 1072, conservé au Mont-Cassin, on lit une formule dont voici la traduction : « Si quelqu'un essaye de s'emparer de ce livre, sous quelque prétexte que ce soit, qu'il puisse être, au jour du jugement, avec ceux qui seront brûlés par le feu éternel. » Le luxe des *manuscrits* s'accrut encore au XIIe et au XIIIe siècle. « Les *manuscrits* d'ouvrages sacrés ou profanes, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. XVI, p. 39), se surchargeaient presque à chaque page d'ornements gothiques, vignettes, armoiries, dessins coloriés, initiales en or. Les marges se remplissaient de peintures, à tel point qu'on disait que les écrivains étaient devenus des peintres (*hodie scriptores non sunt scriptores, sed pictores*). Tracer ou peindre ces figures marginales s'appelait *babuinare*. Ce luxe, porté plus loin en Italie qu'ailleurs, se répandit aussi beaucoup en France; témoin, entre autres, deux *manuscrits* du Saint-Graal, dont l'un contient cent vingt-cinq miniatures dorées, et l'autre cent vingt-sept, outre les capitales ornées d'armoiries qui se rencontrent dans tous deux. Tels sont aussi les quatre Evangiles en lettres d'or qui furent achevés en moins d'une année, de 1213 à 1214, à l'abbaye de Haut-Villers, sous l'abbé Pierre Guy; l'exemplaire de la Bible exécuté vers 1239 à l'abbaye du Parc, et qui a servi depuis aux Pères du concile de Trente; enfin le *Passionnaire* ou recueil de cent trente vies de saints, écrit à Haut-Villers en 1282, sous l'abbé Thomas de Moremont, et qui se termine par une défense de l'aliéner. Quelques réclamations s'élevèrent contre cette magnificence : les dominicains défendirent aux copistes de leur ordre de faire des livres dorés, et leur ordonnèrent de s'appliquer plutôt à former des caractères plus lisibles. Ces ornements avaient élevé le prix des livres à un taux excessif, dont il est difficile, vu les variations du système monétaire, de concevoir une idée précise. Nous croyons, toutefois, que chaque miniature des *manuscrits* du Saint-Graal coûtait 2 florins, qu'on payait 80 livres une copie de la Bible et 200 florins un missel orné. En général, nous pourrions dire que le prix moyen d'un volume in-folio équivalait à celui des choses qui coûteraient aujourd'hui 400 ou 500 francs. » Il se forma, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, une corporation laïque de maîtres écrivains qui rivalisa avec les clercs. Plusieurs calligraphes sont restés célèbres, même après la découverte de l'imprimerie, et leurs *manuscrits* sont encore cités comme des œuvres d'art. Un des plus habiles calligraphes modernes est Nicolas Jarry, né à Paris vers 1620 et mort avant 1674. Louis XIV lui avait donné le brevet d'écrivain et de noteur de la musique du roi. Les *manuscrits* de Jarry se payent encore un prix très-élevé. On cite parmi les principaux la *Guirlande de Julie* (in-fol. de 30 feuillets). Cet ouvrage fut composé pour le duc de Montausier, qui l'offrit à Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet, quelques années avant de l'épouser. Les principaux poëtes de l'époque avaient composé les vers qui devaient accompagner chacune des fleurs de la guirlande. Le frontispice est entouré d'une guirlande qui a donné son nom au recueil : sur chaque feuillet est une des fleurs faisant partie de la guirlande et peinte par le fameux Robert. Au-dessus de la fleur est un madrigal transcrit par Jarry avec une admirable perfection. Plusieurs *missels*, une *Adoration à Jésus naissant* (1643), des *Heures de Notre-Dame* (1647), des *Prières chrétiennes* (1652), un *Office de la bienheureuse Vierge Marie* (1656), avec des miniatures, par Petitot, *Adonis*, poëme de La Fontaine dédié à Fouquet (1658), sont les principaux ouvrages écrits par Jarry. Le prix élevé auquel ils furent vendus engagea les faussaires à lui attribuer des *manuscrits* de ses élèves ou d'autres calligraphes. Il y eut aussi, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, des moines qui employèrent les loisirs de la vie religieuse à la transcription des *manuscrits*. On montre, à la bibliothèque publique de Rouen, un missel, chef-d'œuvre de patience et de calligraphie, auquel un bénédictin du XVIIIe siècle a travaillé pendant trente ans.

Les collections de manuscrits ont été l'objet d'un grand nombre de travaux érudits, catalogues, descriptions, extraits. Parmi ces travaux, nous citerons surtout le grand ouvrage de Montfaucon : *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum* (Paris, 1739, 2 vol. in-fol.), qui donne une liste raisonnée des plus remarquables *manuscrits* répandus dans toutes les bibliothèques de l'Europe; il est écrit en latin et coûta quarante années de travail à son auteur; le catalogue des *manuscrits* de la collection Lavallière, par Van Praet (1783, 3 vol. in-8°), et un bel ouvrage intitulé : *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi* (1787-1843, 14 vol. in-8°), qui donne d'excellentes analyses des plus curieux *manuscrits* de notre collection nationale; il est dû à la collaboration d'un certain nombre de membres de l'Institut.

Manuscrits (HISTOIRE DE L'ORNEMENTATION DES), par Ferd. Dénis (1858, 1 vol. gr. in-8°). Dans ce curieux ouvrage, M. Ferdinand Denis retrace, avec autant de goût que d'érudition, l'histoire de la peinture des manuscrits depuis les premiers temps du moyen âge jusqu'au siecle de Louis XIV. Après de curieuses recherches sur l'antiquité de la peinture dans les livres et sur l'état de cet art chez les Grecs et les Romains, l'auteur signale les plus anciens manuscrits qui nous soient parvenus décorés de miniatures, à commencer par le Virgile du Vatican, dont on fait remonter la date à la fin du IVe ou aux premières années du Ve siècle. Dès cette époque, les calligraphes illuminateurs ne manquaient pas dans les monastères, et saint Ephrem, cité par Mabillon, loue les solitaires qui écrivaient en or ou en argent sur des peaux teintes de pourpre. L'ornementation des livres, créée par les Grecs, connue des Romains et perdue pour ainsi dire dans les bas siècles, se retrouvait surtout dans les cloîtres; toutefois, elle resta quelque temps étrangère aux couvents de la France Dans l'empire d'Orient, sous le règne de Théodose le Grand, il y eut une classe d'hommes intelligents occupés à multiplier les livres et à les orner; mais les iconoclastes détruisirent, dans la bibliothèque de Byzance, tous les manuscrits reproduisant des effigies saintes. L'art byzantin reparut vers le milieu du IXe siècle et se répandit en Europe, où depuis longtemps florissait, dans les monastères d'Angleterre et d'Irlande, une école d'habiles enlumineurs formée par saint Austin, saint Dunstan et Théodore de Tarse. En France, la peinture des manuscrits prit beaucoup d'éclat au VIIIe siècle, grâce à l'impulsion que lui donnèrent Charlemagne et Alcuin. Dans la suite de son intéressant travail, M. Ferd. Denis nous fait connaître par quels efforts, par quelle série d'études renouvelées des anciennes traditions, par quelle protection non interrompue, due tantôt à des souverains, tantôt à des prélats, cet art charmant prospéra en France et dans les Flandres plus que dans les autres pays, et ne s'arrêta parmi nous qu'au XVIIe siècle. Il énumère et décrit avec soin les principaux manuscrits ornés de miniatures que chaque âge nous a légués, en signalant, comme la plus brillante période de ce genre de peinture, le XVe siècle, illustré par les travaux d'André Beauneveu et de Jean Foucquet. Cette consciencieuse étude résume et complète tout ce qui a été écrit sur le même sujet, et, quoiqu'elle ait été faite pour accompagner et expliquer les ornements de la magnifique édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* publiée par M. Curmer, elle forme seule un ouvrage à part, également précieux pour les archéologues et les artistes. Il faut ajouter que cette *Histoire de l'ornementation des manuscrits* reproduit à chacune de ses pages des initiales, des lettres ornées, empruntées aux principaux manuscrits cités dans l'ouvrage.

Manuscrit de Diogène de Sinope, ouvrage de Wieland. V. DIALOGUES, du même auteur.

MANUS-DEI s. m. (ma-nuss-dé-i — mots lat. qui signif. *main de Dieu*). Pharm. Espèce d'emplâtre fondant.

MANUS HABENT ET NON PALPABUNT (*Ils ont des mains et ne toucheront pas*), Paroles tirées du psaume : *In exitu Israel de Ægypto*, où il est dit que les idoles ont des mains et qu'elles ne toucheront pas.

« Bien différents des idoles du Psalmiste sont les dieux de la propriété : celles-là avaient des mains et ne touchaient pas; ceux-ci, au contraire, *manus habent et palpabunt*. »

PROUDHON.

MANUSTUPRATION s. f. (ma-nu-stu-pra-si-on — du lat. *manus*, main; *stuprare*, souiller). Onanisme, masturbation.

MANUTENTION s. m. (ma-nu-tan-si-on — du lat. *manus*, main; *tenere*, tenir). Gestion, direction, administration : *J'ai laissé à un homme sûr la* MANUTENTION *de mes affaires.* (Acad.) *Tout homme qui connaît la* MANUTENTION *d'un journal sait qu'il peut arriver aux plus attentifs de publier une nouvelle fausse.* (J. Simon.)

— Maintien, conservation : *La* MANUTENTION *des lois, des arrêts. Le grand maître, après qu'il eut satisfait à la* MANUTENTION *de la discipline, revint à son caractère naturellement doux et plein de bonté.* (Vertot.) ‖ Sens vieilli.

— Administr. Endroit où l'on fabrique le pain pour la troupe : *Aller à la* MANUTENTION. ‖ Service des subsistances de la marine. ‖ Préparation que l'on fait subir aux tabacs.

MANUTENTIONNAIRE s. m. (ma-nu-tan-si-o-nè-re — rad. *manutentionner*). Chef d'une manutention militaire.

MANUTENTIONNEL, ELLE adj. (ma-nu-tan-si-o-nèl, è-le — rad. *manutention*). Qui concerne la manutention : *Procédés* MANUTENTIONNELS.

MANUTENTIONNER v. a. ou tr. (ma-nu-tan-si-o-né — rad. *manutention*). Administr. Confectionner, en parlant du pain des troupes ou du tabac.

MANUTHIAS, nom ancien d'une île de l'Océan indien ou mer Erythrée, sur la côte orientale d'Afrique; c'était le point le plus reculé des connaissances des anciens géographes du côté de l'Afrique. Cette île répond à la moderne Zanzibar.

MANX s. m. (mankss). Linguist. Idiome néo-celtique parlé dans l'île de Man.

MANZANARÈZ ou **MANÇANARÈZ**, petite rivière d'Espagne, qui descend du versant méridional de la sierra de Guadarrama, coule au S.-E., baigne Madrid et se jette dans l'Henarès, après un cours de 97 kilom. Cette rivière n'est le plus souvent qu'un torrent desséché qui ne tire le peu de célébrité dont il jouit que de son passage dans la capitale de l'Espagne.

MANZANARÈZ, ville d'Espagne, province et à 42 kilom. E. de Ciudad-Réal, près de l'Azuer; 9,760 hab. Fabriques de draps, savon, eau-de-vie, chaux, plâtre, tuilerie, forges. Commerce de grains, vin, huile. Manzanarèz appartint autrefois à l'ordre de Calatrava. C'est une jolie ville, bien bâtie, avec une vaste place, des couvents et une église gothique moderne en pierre. La petite rivière Azuer arrose la ville et répand la fertilité dans les campagnes environnantes, que l'on pourrait comparer à une oasis dans un désert.

MANZANEDA-DE-TRIBES, ville d'Espagne, prov. et à 60 kilom. E. d'Orense; 3,027 hab.

MANZANILLO, bourg de l'Amérique australe, dans l'île de Cuba, ch.-l. de la juridiction de son nom dans le département oriental; 3,209 hab.

MANZAT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de *Riom*; *pop. aggl.*, 261 *hab.* — *pop. tot.*, 1,980 hab. Ce bourg est situé dans un vallon qui recèle d'importantes mines de houille.

MANZI (Guillaume), antiquaire italien, né à Civita-Vecchia en 1784, mort à Rome en 1821. Il suivit d'abord la carrière du commerce, apprit dans ses voyages le français et l'espagnol, remplit ensuite pendant quelques années les fonctions de vice-consul d'Espagne à Civita-Vecchia, et finit par s'occuper uniquement de l'étude des langues et de la recherche des anciens manuscrits. Dans ce but, il visita les bibliothèques de Paris, d'Oxford, de Londres, de Lyon, et mourut bibliothécaire de la Barberine à Rome. On a de lui : *Testi di lingua inediti tratti della biblioteca Vaticana* (Rome, 1816), curieuse collection d'anciens manuscrits; *Discorso sulle feste, sui giuocchi e sul lusso degl' Italiani del secolo* XVI (Rome, 1818); des traductions de *Velleius Paterculus* (Rome, 1813), de *Lucien* (1819), de plusieurs traités de Cicéron, et des éditions de *Reggimento dei costumi delle donne*, de Fr. de Barberino (1815); du *Trattato della pittura*, de L. de Vinci (1817); du *Viaggio in Egitto e in Terra santa*, de Frescobaldi (1818), avec un *Discours sur le commerce des Italiens au* XIVe *siècle*, etc.

MANZI (Pierre), polygraphe italien, frère du précédent, né à Civita-Vecchia en 1785, mort en 1839. Ayant achevé ses études à l'archigymnase romain, il parcourut presque toute l'Europe pour son instruction, et, de retour en Italie, s'adonna à l'étude du droit. Il devint bientôt un des avocats les plus renommés de Rome, et fut appelé à siéger au tribunal suprême de cette ville. En même temps, il s'adonnait à son goût pour l'antiquité. Outre une traduction de *Denis d'Halicarnasse*, précédée d'un *Discours sur l'art historique* (1819), et des traductions d'Hérodien et de Thucydide, il a publié une *Histoire de la conquête du Mexique* (Rome, 1817, in-8°) et la 1re partie d'une *Histoire de la Révolution française* (Florence, 1826), qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Son dernier ouvrage est une *Dissertation* (*Ragionamento*) *sur l'état ancien et actuel du port, de la ville et de la province de Civita-Vecchia* (1837, in-8^{o}).

MANZINI, nom d'une ancienne famille de Rome. V. Mancini.

MANZOLLI (Pier-Angelo), poëte latin, né près de Ferrare au commencement du xvi^{e} siècle. Il était, à ce qu'on croit, médecin du duc de Ferrare. Manzolli est plus connu sous le nom de **Marcelle Paligenio**, anagramme de son véritable nom, qu'il voilait ainsi pour échapper aux persécutions du clergé. Il est auteur d'un poëme curieux, intitulé *Zodiacus vitæ* (Venise, in-8^{o}; Bâle, 1537, in-8^{o}). C'est une satire qui contient des attaques véhémentes contre le clergé et quelques dissertations philosophiques d'une grande hardiesse. La première édition fut anéantie par l'inquisition; ce poëme a été traduit en français par Lamonnerie (1731).

MANZON (Marie-Françoise-Clarisse Enjalrand, dame), un des principaux personnages du procès Fualdès. V. Manson.

MANZONI (Francesca), femme poëte italienne, née à Barsio (Milanais) en 1710, morte en 1743. Sous la direction de son père, jurisconsulte de talent, elle reçut une instruction à la fois scientifique et littéraire, apprit plusieurs langues anciennes et modernes, le droit, la géométrie, la musique, etc., devint membre de plusieurs académies et épousa un Vénitien appelé Luigi Giusti. Outre des poésies insérées dans divers recueils, on a d'elle des tragédies sacrées : *Ester, tragédie* (Venise, 1733, in-8^{o}); *Abigaïl* (1734); *la Debbora* (1735); *la Madre dei Maccabei* (1737); une traduction des *Tristes*, d'Ovide; une *Histoire de toutes les femmes savantes*, restée manuscrite.

MANZONI (Alexandre), célèbre poëte et romancier italien, né à Milan le 8 mars 1784, d'une famille patricienne, mort le 23 mai 1873. Il était, par sa mère, le petit-fils de Beccaria, l'auteur du traité *Des délits et des peines*, duquel il hérita un goût marqué pour la philosophie voltairienne du dernier siècle. Il aima la poésie dès ses plus jeunes années. Un de ses biographes raconte qu'un jour, aux examens de l'école où il faisait ses premières classes, et devant une assistance nombreuse et illustre, il alla de lui-même droit à Monti, qui régnait alors en poésie, et lui baisa la main. Il se passionna également pour Alfieri et Foscolo. Après avoir terminé ses études à l'université de Pavie, il vint à Paris avec sa mère; c'était en 1805, dans les premiers jours de l'Empire. Le nom de Beccaria le fit admettre d'emblée dans cette société des idéologues détestés du maître, dont faisaient partie Destutt de Tracy, Volney, Fauriel, Garat et Maigret. Manzoni devint même l'intime ami de Fauriel, auquel il dédia plus tard sa tragédie du *Comte de Carmagnola*. Ce fut à Paris que le jeune poëte publia sa première pièce de vers, à l'occasion de la mort d'un ami de sa famille; c'est une élégie en vers blancs, intitulée : *Sur la mort de Carlo Sinbonati* (1806). Au milieu de réminiscences classiques et d'une mythologie assez froide, on y remarque un fort beau passage, qui semble avoir servi de ligne de conduite au poëte durant sa longue et glorieuse carrière : « Ne pactiser jamais avec la bassesse, ne jamais trahir la vérité, ne jamais laisser échapper un mot pour encourager le vice ou ridiculiser la vertu. » En 1807, Manzoni revint à Milan avec sa mère, et, l'année suivante, il épousa la fille d'un banquier genevois, Louise-Henriette Blondel. C'est vers la même époque (1809) qu'il fit paraître son poëme d'*Uranie*, d'une facture médiocre et dont l'auteur a dû lui-même s'excuser plus tard comme d'une erreur de jeunesse.

Malgré ses premières tendances philosophiques, l'esprit de Manzoni se sentait attiré vers les poétiques légendes du catholicisme, et bientôt, sous l'influence de sa femme, récemment convertie au catholicisme, il devint un fervent disciple de la religion. Cette conversion, dont on ne saurait révoquer en doute la parfaite sincérité, fut marquée par la publication des *Hymnes sacrés* sur les principales fêtes de la religion romaine, dans lesquelles, changeant complétement de manière, il adopta un lyrisme tout à fait en rapport avec l'objet de ses vers (1810). C'était l'aurore du romantisme en Italie. Voulant du premier coup dépasser les timides tentatives de Silvio Pellico et d'Ugo Foscolo, il fit paraître sa tragédie du *Comte de Carmagnola* (1820), qui déchaîna contre lui tous les ennemis de la nouvelle école. Manzoni répondit vivement à ses critiques dans une lettre écrite en français sur la règle des trois unités, et peu de temps après il fit paraître sa tragédie d'*Adelchi*, avec notes et éclaircissements historiques (1823). Dans ses deux drames, *Carmagnola* et *Adelchi*, Manzoni a ajouté aux défauts du genre les siens propres, qui sont d'être trop calme pour traduire la passion et la terreur, comme aussi de développer trop lentement l'action et les caractères, d'introduire des épisodes à tout le moins inutiles. En vain Gœthe prit la défense de *Carmagnola*, visiblement imité de *Goetz de Berlichingen*; ces deux pièces sont plutôt faites pour la lecture que pour la scène, on l'a vu quand d'imprudents amis les y ont risquées. Si ces deux ouvrages furent si goûtés, c'est parce que les héros n'y sont plus des Romains, comme ceux de Monti, des Flamands ou des Ecossais, comme ceux de Pindemonte, mais des Italiens et presque des champions de la cause nationale; c'est surtout parce que le style imagé du novateur reposait de la sécheresse d'Alfieri. Les plus brillantes qualités de Manzoni tiennent du genre lyrique; ses chœurs sont des chefs-d'œuvre, où la rime et la strophe, loin de paraître un embarras, ajoutent de nouvelles beautés. Dans sa fameuse ode du *Cinq mai* 1821, trop vantée, quoiqu'il y lutte brillamment contre trois de nos meilleurs poëtes, on ne trouve ni images fausses, ni épithètes forcées, ni pensées obscures ou sans lien. Manzoni s'abstient de toute attaque, soit contre Napoléon, soit contre les puissances à qui d'autres ont reproché sa mort; c'est un chrétien qui se recueille devant les arrêts de son Dieu et qui n'a d'autre tort que de prêter au guerrier mourant, par une fiction poétique, des sentiments religieux dont les témoins oculaires ne se seraient jamais doutés. « Il n'a pas servi le vainqueur, dit M. Marc Monnier, il n'a pas souffleté le vaincu; il reste calme et grave devant le tombeau qui vient de s'ouvrir. Est-ce de l'indifférence? Peut-être. L'indifférence du catholique anéanti sous les décrets de la Providence. Il ne s'indigne pas, ne se révolte point; il se résigne. Manzoni fut le poëte de la résignation.

> Dieu qui, tour à tour, ici-bas,
> Punit, relève, abat, console,
> Près du mourant qu'il a brisé,
> Sur le lit désert s'est posé. »

Mais les vers lyriques de Manzoni, si fort admirés au delà des Alpes, n'eussent guère servi sa renommée au dehors, n'eût été le succès qui accueillit l'œuvre du romancier, et qui a consacré sa gloire littéraire : *I promessi sposi* ou les *Fiancés*. Publié à Milan en 1827, ce roman fut aussitôt traduit en plusieurs langues. Dans une belle édition illustrée qui parut en 1842, l'auteur ajouta au texte primitif une *Histoire de la colonne infâme*, où il fait un tableau saisissant des exécutions cruelles et iniques auxquelles donna lieu la superstition populaire pendant la terrible peste de 1630. Manzoni aborde dans ces pages les plus hautes questions d'économie sociale et de droit criminel, montrant ainsi que le souvenir de son aïeul Beccaria l'a guidé dans ses travaux. Avant cette dernière publication, il n'avait repris la plume que pour essayer une réfutation d'un passage de l'*Histoire des républiques italiennes* de Sismondi, dans lequel l'historien italien apprécie avec une grande autorité et une grande justesse de vues l'influence de l'Eglise sur la société au moyen âge. Cette pseudo-réfutation était intitulée *Observations sur la morale catholique* (Florence, 1834). On lui doit également (de la même époque) un *Discours sur l'histoire de la Lombardie*. L'influence littéraire qu'exercèrent ces différents ouvrages s'est fait sentir principalement sur la langue, dans laquelle Manzoni a introduit de nouveaux éléments de jeunesse et de beauté, en reprenant à leur source les nombreux dialectes italiens.

Depuis de longues années, l'illustre vieillard se reposait dans sa gloire. Il avait été d'ailleurs cruellement atteint dans ses affections de famille : après la mort de sa première femme (1833), il avait vu mourir successivement ses quatre enfants. Resté seul, il a longtemps vécu dans la retraite sur les bords du lac Majeur; c'est là qu'il aimait à passer ses étés; l'hiver il habitait Milan. Immuable dans ses opinions, il n'a cessé, sous la domination autrichienne, d'appartenir à la cause libérale, sans protester autrement, du reste; car ses œuvres portent la marque d'un esprit désintéressé des choses de son temps. Néanmoins, à son insu, il a inspiré les écrits de Gioberti, de Rosmini, de Carlo Troya et de Massimo d'Azeglio, son gendre, et secondé par cela même le mouvement national de 1847. Immuable aussi dans sa foi, malgré les infidélités de Rome et ses propres désenchantements, il est resté, selon l'expression d'un de ses biographes, le chef immortel de ceux qui se résignent. Il a fait partie du sénat italien, au sein duquel il a représenté la plus grande illustration littéraire de l'Italie moderne. Sa mort produisit en Italie une impression profonde. Milan lui fit des funérailles presque royales et une somme de 20,000 francs fut votée par la municipalité pour lui ériger un tombeau. La maison où il est mort doit être achetée et convertie en une sorte de musée, où seront conservés tous ses manuscrits et la correspondance qu'il a entretenue pendant un demi-siècle avec toutes les illustrations de l'Europe.

Il existe de la plupart des ouvrages de Manzoni des traductions françaises; Fauriel a traduit le *Comte Carmagnola* et les *Adelchi* (Paris, 1823); ces deux drames, sous le titre de *Théâtre* de Manzoni et accompagnés de son *Etude sur les unités* et des *Eclaircissements historiques*, ont été traduits une seconde fois par M. de Latour, qui nous a également donné ses *Poésies* (1841). La traduction la plus estimée des *Fiancés* est celle de M. Duteuil (1828, 5 vol. in-16). Manzoni travaillait, dans les dernières années de sa vie, à des *Etudes sur la langue italienne* et avait achevé des *Réflexions sur la Révolution française* que ses amis livreront sans doute à la publicité.

MANZORA, rivière d'Afrique (Cafrerie). Elle naît dans la partie S. du Monomotapa, coule au N.-E., et se perd dans le Zambèse, à l'O. des monts Lupata, après un cours de 500 kilom.

MANZUOLI (Thomas), dit **Mazo da San-Friano**, peintre italien, né à San-Friano en 1536, mort en 1575. Il suivit les leçons de Charles Portelli, exécuta, en 1563, un grand tableau à la détrempe pour les funérailles de Michel-Ange, et se fit connaître par un assez grand nombre d'œuvres, dont les plus remarquables sont : la *Résurrection de Jésus-Christ*, la *Nativité*, à Florence, et surtout la *Visitation*, tableau qu'on voit au musée du Vatican, à Rome. Cette *Visitation* passe pour un chef-d'œuvre de grâce et de composition.

MAON s. m. (ma-on). Métrol. Poids en usage dans l'Inde. V. Maund.

MAONEY s. m. (ma-o-né). Métrol. Mesure agraire usitée dans l'Inde, et équivalant à 2 ares,2296.

MAORIDATH s. m. (ma-o-ri-datt). Hist. relig. Nom donné par les musulmans aux deux derniers chapitres du Coran, qu'ils récitent pour se mettre à l'abri des maléfices.

MAORIS, habitants indigènes de la Nouvelle-Zélande. Bien qu'à première vue les naturels de la Nouvelle-Zélande semblent former un groupe complétement isolé dans la grande famille des peuples, il suffit d'un court examen pour se convaincre qu'ils appartiennent à la grande race des Polynésiens, qui est répandue sur la plupart des îles de la grande moitié orientale de l'océan Pacifique. Une preuve irréfutable de cette consanguinité entre des peuples séparés les uns des autres par des espaces immenses, c'est qu'ils parlent tous une langue que l'on ne peut s'empêcher de reconnaître identique, malgré les différences inévitables des dialectes d'un même idiome, parlés par des tribus restées depuis de longues années sans communication les unes avec les autres. Du reste, toutes les peuplades que nous rattachons à ce groupe ont des traditions communes, telle que celle d'un dieu créateur, appelé *Maoui*, mot d'où l'on peut, sans trop torturer l'étymologie, tirer, ce nous semble, celui de *Maori*; toutes ont la pratique du *tabou*, usage qui consiste à déclarer maudites ou sacrées certaines personnes ou certaines choses; toutes ont le même teint bronzé, des traits et des membres qui se rapprochent étonnamment par leur conformation du type caucasique, de même que, sous le rapport intellectuel, les Polynésiens se rapprochent beaucoup des Européens. Il serait facile d'établir également la transition des Polynésiens aux Micronésiens, et de ces derniers aux Malais, dont les tribus ne couvrent pas seulement les îles situées au sud de l'Asie, mais qui s'étendent encore jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Afrique; car les Malgaches ou habitants de Madagascar appartiennent aussi à la race malaise, ainsi que l'avait avancé Guillaume de Humboldt, dont l'assertion a été confirmée par les recherches récentes des plus savants géographes.

Entre tous les Polynésiens, ce sont les Maoris qui méritent le plus d'attirer l'attention, tant parce qu'ils habitent les îles les plus grandes et les plus favorisées sous le rapport du climat, que parce qu'ils sont supérieurs à tous les autres par leur intelligence. La Nouvelle-Zélande se compose de deux grandes îles, l'île du Nord et celle du Sud, et de plusieurs autres îles plus petites. C'est l'île du Nord que les Maoris habitaient primitivement; ils l'appellent *Te ika a Maoui*, c'est-à-dire le poisson de Maoui, parce que, d'après leurs traditions, Maoui l'aurait fait sortir de l'onde comme un poisson, tradition fondée sur ce que les contours de l'île reproduisent grossièrement la forme d'un poisson. Ils donnent à l'île du Sud le nom de *Te wahi Pounamou*, c'est-à-dire l'île de la pierre verte, parce que l'on trouve sur sa côte occidentale une espèce de néphrite qu'ils appellent *pounamou* et dont ils se servent pour fabriquer des pendants d'oreilles, des colliers et des haches.

Le premier navigateur qui ait fait mention des Maoris est Tasman. Lorsque son bâtiment approcha de leurs côtes, ils le hélèrent à grands cris; mais au moment où ses matelots débarquaient dans une baie, sur la côte septentrionale de l'île du Sud, ceux-ci furent attaqués par les naturels, qui en tuèrent quatre à coups d'avirons et de massues. Aussi Tasman donna-t-il à cette baie le nom de *golfe des Meurtriers*, le premier sous lequel la Nouvelle-Zélande ait été connue des Européens. Les naturels ne démentirent pas, dans la suite, leur réputation, car on ne tarda pas à reconnaître que c'étaient des cannibales déterminés. On a attribué ce cannibalisme à la disparition de la race du *moa* (*epiornis maximus*), oiseau gigantesque, dont le Muséum possède un œuf qui mesure 0^{m},90 de circonférence, et qui a une capacité de 10^{lit},5. Cet oiseau formait, à cause de l'absence de grands quadrupèdes, le fond de la nourriture animale des naturels; lorsqu'il eut disparu, ils se rabattirent sur les corps de leurs semblables. A cette assertion on peut objecter que le cannibalisme existe chez d'autres peuplades aussi bien douées que les Maoris sous le rapport intellectuel, sans que l'on ait pu assigner pour cause à cette coutume la même disette de chair fraîche. La forme du gouvernement était purement patriarcale. La masse de la population se composait, en quelque sorte, de clients ou vassaux sous des chefs qui n'étaient liés entre eux par aucun lien hiérarchique, mais qui, en revanche, étaient en lutte continuelle les uns avec les autres. Le pouvoir des chefs reposait entièrement sur les croyances religieuses, notamment sur l'idée du pouvoir qu'on leur attribuait sur les méchants esprits de la terre, de l'eau et de l'air. C'était aussi la religion qui servait de base à l'autorité paternelle. Le père de la famille était le prêtre du dieu de la maison, représenté par la flamme du foyer.

Les chefs habitaient sur leurs *pahs* ou montagnes fortifiées qui, dominant au loin la plaine, formaient des forteresses presque imprenables. Les flancs de ces montagnes étaient taillés tout autour en terrasses superposées, de 3 à 5 mètres de hauteur, et dont chacune était entourée d'une double palissade. Çà et là, dans l'intérieur, se trouvaient des fosses profondes, recouvertes de branches d'arbre, de fougère et de roseaux, vrais piéges à loups, auxquels devait se prendre l'ennemi. D'autres fosses, communiquant entre elles par en haut et par en bas, et munies d'issues secrètes, servaient de passages et de lieux de refuge; dans d'autres, enfin, on conservait les provisions. Ces travaux étaient exécutés par les Maoris, sans autres outils que des pelles de bois, des marteaux, des ciseaux et des haches de pierre, des couteaux en coquillages. Les palissades étaient formées de poutres solides, dans lesquelles on taillait parfois de capricieuses arabesques et des figures humaines, qui avaient la prétention de représenter le chef de la tribu. Le sommet de la montagne était la demeure du chef, de sa famille et des nobles. Au pied de la montagne, les vassaux habitaient au milieu de champs de *koumara* (patates). Les anguilles fumées, le requin et autres poissons, l'huître et la moule formaient, avec le *kiore*, espèce de rat particulier à cette contrée, les principaux éléments de la nourriture animale.

Leurs armes consistaient en haches et en massues de pierre, fabriquées avec la néphrite de l'île du Sud; leurs barques étaient ordinairement creusées dans le bois si dur du *totara*; les grandes barques de guerre portaient souvent, comme de nos jours encore, de soixante à soixante-dix rameurs, et c'est un spectacle vraiment surprenant que celui d'une de ces barques complétement équipée et embellie d'ornements de toute nature, lorsqu'au son du battement cadencé des rames, qu'accompagne un chant d'une mélodie sauvage, elle vole avec une rapidité qui égale presque celle d'un bateau à vapeur. Pour faire leurs habits, les toits de leurs maisons, etc., les Maoris avaient recours à une plante précieuse, le *phormium tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande; les plumes des oiseaux leur servaient d'ornements. Ils se tatouaient le corps et la figure d'après un modèle invariable dans chaque tribu, mais qui différait d'une tribu à l'autre. Ils réunissaient, comme les Japonais, leur longue chevelure noire, en un nœud fixé derrière la tête, et sur lequel ils plantaient une plume d'albatros. Leurs huttes, en bois et en tresses de phormium, étaient spacieuses et ornées de sculptures, sinon artistement, du moins très-adroitement ciselées. Quant à leur religion, c'était le culte des éléments, mais ils n'avaient ni idoles ni temples. Du chef au vassal, il existait six rangs hiérarchiques. Les chefs étaient polygames. Le territoire appartenait en commun à tous les membres de chaque tribu.

Les Maoris se partageaient en une foule de tribus continuellement en lutte les unes avec les autres; mais l'imperfection des armes de pierre aurait rendu les combats peu meurtriers, si la coutume universellement répandue du cannibalisme n'eût introduit celle de rôtir et de manger les ennemis tués ou faits prisonniers. Les femmes exécutaient la plus plus grande partie des travaux manuels. Les enfants appartenaient plus à la tribu qu'à leur famille. De bonne heure on les façonnait aux exercices du corps, tels que la course, la danse et la lutte; on leur apprenait aussi à chasser les oiseaux, à pêcher, à tendre des piéges aux rats, etc. Le fils du chef devait être initié aux traditions, aux lois et aux rites de la tribu. Le meurtre des enfants était assez ordinaire, surtout en temps de disette.

En 1770, le nombre des Maoris s'élevait à plus de 100,000; en 1858, il n'était plus que de 56,049. Cette diminution effrayante dans un intervalle de temps aussi court doit être attribuée, pour moitié au moins, aux combats sanglants livrés par les Anglais aux indigènes, de 1840 à 1847. Samuel Marsden, l'apôtre de la mer du Sud, fut le premier qui fonda, en 1814, un établissement de missionnaires à la baie des Iles. En 1822, les missionnaires wesleyens arrivèrent à leur tour. Ce ne fut qu'en 1838 que les prêtres catholiques y pénétrèrent. Les missionnaires apprirent à fond la langue maorie, dans laquelle ils traduisirent plusieurs livres de la Bible, et ne tardèrent pas à voir leurs efforts couronnés de succès. L'ambitieuse tentative du chef Hongi vint cependant les entraver un instant; mais, après sa mort, arrivée en 1828, toutes les tribus, épuisées par la lutte meurtrière qu'il avait soutenue, laissèrent un champ facile aux travaux des missionnaires. Les stations de mission augmentèrent rapidement avec le nombre des prosélytes; des écoles furent fondées, et la sanctification du dimanche légalement établie; les naturels apprirent à lire et à écrire, les fils des chefs se firent les aides des missionnaires et veillèrent à la célébration du dimanche. Le cannibalisme disparut entièrement; le dernier cas qui s'en présenta eut lieu en 1843, à la rivière Katikati, près de Touranga, sur la baie d'Abondance (*Plenty-bey*).

A quelques vieux chefs près, tous les Maoris sont aujourd'hui convertis au christianisme; une moitié environ appartient au protestantisme anglican, et l'autre moitié au wesleyanisme et au catholicisme. Les uns apprennent à lire et à écrire dans les écoles des missionnaires, les autres dans des écoles populaires dirigées par des maîtres et par des prêtres indigènes.

L'agriculture et l'élève du bétail forment aujourd'hui la principale occupation des Maoris; ils s'adonnent surtout à l'élève du porc et à la culture de la pomme de terre; le froment et le maïs sont les céréales les plus répandues. Le sol est d'une étonnante fertilité. Outre la pomme de terre, on cultive la calebasse, le melon, le concombre, le navet et le chou. En fait d'arbres à fruits, il y a surtout des pêchers qui croissent presque partout à l'état sauvage. De tous les animaux domestiques, le porc est le plus universellement répandu; les riches seuls possèdent du gros bétail, et encore en petite quantité, ce qui fait que le lait est très-rare. Ce n'est que depuis peu de temps que l'élève des chevaux a été introduite en quelques endroits. Quant aux oiseaux de basse-cour, il y en a fort peu et, par suite, il est très-difficile de se procurer des œufs.

Malgré l'abondance des produits agricoles, la grande masse de la population maorie vit d'une façon assez misérable. Le principal aliment de la classe pauvre consiste en maïs, que l'on fait cuire en épis, après l'avoir fait macérer dans l'eau jusqu'à ce qu'il soit presque pourri. Lorsqu'il est cuit, on le verse dans un grand plat, autour duquel toute la famille se place, et où chacun puise à pleines mains. En dehors du maïs, ils ne connaissent guère que la pomme de terre. Dans la classe moyenne, c'est le porc accommodé aux pommes de terre qui forme la nourriture habituelle; ils y joignent comme autrefois beaucoup d'anguilles et de requins, de koumara et d'autres productions indigènes.

Le vêtement de ceux qui habitent la campagne se compose ordinairement d'une chemise de calicot à carreaux bleus et d'une couverture de laine; peu d'entre eux portent des pantalons. Les femmes ont des habits taillés à l'européenne. A Auckland et dans les autres villes anglaises, on voit les chefs se promener en habit noir et chapeau à haute forme, avec une chemise des plus fines, des bottines vernies et des gants, tout à fait comme des gentlemen accomplis. Il y a aussi dans cette ville une foule de jeunes filles maories qui y forment ce que nous appelons le demi-monde, et qui suivent tout à fait les modes européennes. Les deux sexes fument avec une égale passion; aussi le tabac est-il généralement employé comme agent monétaire dans les campagnes. Les huttes sont encore plus misérables qu'elles ne l'étaient autrefois. Elles se composent d'une enceinte de poteaux, recouverte de paquets de *raupo* (phormium sec), avec une planche pour porte et un trou pour fenêtre. Elles se bâtissent en quelques heures, mais ont besoin de réparations continuelles. Elles sont mal aérées et presque toujours sales.

Les tribus les plus puissantes habitent dans la vaste plaine que l'on appelle le bassin moyen du Waikato, principalement dans sa partie méridionale, qui est la plus fertile, et elles ont, dans les montagnes voisines, une sorte de forteresse naturelle, un refuge assuré. Ces puissantes tribus sont les *Ngatihaouas*, les *Waikatos* et les *Ngatimaniapatos*.

Les Ngatihaouas habitent, dans la partie orientale du bassin, le district d'Houroutiou, qui s'étend sur les deux rives du Waikato. Ce district est une plaine complètement plate, avec un sol léger, mais fertile; des groupes d'arbres verdoyants, parsemés sur toute sa surface, lui donnent l'aspect d'un parc immense. De tous côtés on n'aperçoit que plantations, champs de blé, prairies et villages. Le principal village, celui où se réunit l'assemblée des Ngatihaouas, est Tamahere, à 15 kilom. E. du Waikato; mais c'est à Peria, autre grand village, que réside habituellement le chef des Ngatihaouas.

La tribu des Waikatos ou Ngatimahoutas habite la partie occidentale et méridionale du bassin du Waikato. La partie méridionale est encore plus fertile que le district d'Houroutiou. Elle est arrosée par deux cours d'eau, le Mangapiko et le Mangahoe, son affluent, qui forment comme une petite Mésopotamie, au centre de laquelle est située Rangiaowia, la capitale des Maoris, qui a déjà toute l'apparence d'une ville. Lorsque le voyageur débouche par les montagnes qui bornent l'horizon au sud, et qu'il aperçoit Rangiaowia élevant les clochers de ses églises au milieu d'une campagne parsemée de petits lacs et d'étangs, de grands jardins et d'immenses champs cultivés, l'ensemble qu'il a sous les yeux a un aspect tellement européen, qu'il ne peut se croire au centre du pays des Maoris. C'est là, plus que partout ailleurs, qu'est répandue la culture du blé, du maïs et des pommes de terre; dans les prairies paissent de nombreux chevaux et de gras troupeaux de bœufs; de larges routes, ouvertes par les naturels eux-mêmes, conduisent dans toutes les directions. Les huttes sont espacées, entourées de grands jardins, et plus on en construit de nouvelles, plus elles deviennent spacieuses et commodes. La ville renferme deux belles églises, une maison de justice, une boulangerie avec des fours en briques, construits à l'européenne, et un grand nombre de magasins. Le système d'agriculture mis en pratique est tout à fait le même qu'en Europe, car un agriculteur anglais s'y est établi comme professeur d'agriculture, et c'est sous sa direction que la contrée a été défrichée, débarrassée des fougères qui la couvraient et mise en culture. Les habitants ont donné 325 hectares de la meilleure terre pour l'établissement d'une école industrielle où devaient être enseignés tous les métiers européens. Ils se sont aussi occupés de fonder un hôpital, placé sous la direction d'un médecin anglais, résidant dans la ville. La source de cette prospérité de Rangiaowia est le commerce actif de blé et de chevaux qu'elle entretient avec Auckland. Ce n'est pas là, mais à Ngarouhawahia, sur le Waipa, affluent du Waikato, que réside Matutaera, le chef de la tribu des Ngatimahoutas, lequel est reconnu comme roi par tous les Maoris.

La grande tribu des Ngatimaniapatos occupe la partie la plus méridionale du bassin du Waikato, principalement les deux rives du Waipa supérieur, affluent de ce dernier, et du Pouniou, autre cours d'eau qui arrose cette région. La partie comprise entre le Pouniou d'un côté, et le Mangapiko et le Mangahoe de l'autre, n'est pas moins fertile que le pays des Ngatimahoutas, au nord de ce dernier cours d'eau. C'est là, à 7 kilom. S. du Mangahoe, que se trouve Kihi-Kihi, le plus grand village des Maoris après Rangiaowia, et la résidence de Rewi Maniapato, le chef de la tribu. A l'embouchure du Mangahoe est bâti le village de Te Avamoutou, où habite le commissaire anglais du district de Waikato, et où se sont établis depuis longues années un grand nombre d'Européens. La région du Waipa supérieur est pittoresque, mais sauvage et peu fertile. Bien loin au sud, près de la source la plus méridionale du même cours d'eau, s'élève le village d'Hangatiki, l'un des plus forts boulevards des Maoris, dont les Ngatimaniapatos forment la tribu la plus puissante et la plus nombreuse. Ce sont pour la plupart des habitants des montagnes qui bordent le Waipa supérieur; aussi est-ce un peuple excessivement pauvre, qui est souvent obligé de se nourrir de racines de fougère, mais qui est doué d'un caractère des plus belliqueux et d'un courage sans égal. Ils possèdent dans les montagnes voisines des asiles inexpugnables où, lors de la dernière guerre avec les Anglais, ils ont enfoui le butin considérable qu'ils avaient fait sur leurs adversaires.

La grande plaine de Waikato, qui forme le cœur du pays des Maoris, est entourée de tous côtés de montagnes escarpées et presque inaccessibles pour l'armée, ainsi que de marais encore plus impraticables, et couverts par endroits de buissons de phormium qui les rendent complètement infranchissables. Le fleuve Waikato paraît être la seule voie par où l'on puisse pénétrer dans l'intérieur, et ses embouchures sont obstruées par des bancs de sable considérables, contre lesquels se brisent les flots de la mer, et qui, par conséquent, ne permettent pas qu'on puisse y introduire de grands bâtiments. Mais si ces barrières naturelles protégent les Maoris contre la domination anglaise, elles ne les défendent pas contre les causes intérieures qui ont amené un rapide décroissement de la population. Cette race semble en effet destinée fatalement à s'éteindre d'elle-même, dans un avenir prochain.

MAOUI, île de la Micronésie.

MAOUNA, île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Hamva, dans le grand Océan équinoxial, au S.-E. d'Oyolava, par 14° 25′ de latit. S. et 173° 13′ de longit. O. La Pérouse, qui y mouilla en 1787, la représente comme très-fertile. Les habitants lui parurent farouches et cruels.

MAP (Gautier). V. MAPES.

MAPAH (le), grand prêtre ou plutôt dieu d'une religion nouvelle, philanthropique et égalitaire, qui fleurit vers 1840, et qui eut son heure de célébrité. Cette religion, fondée sur l'égalité parfaite des deux sexes et destinée à fusionner les principes mâle et femelle, s'appelait l'évadisme, mot caractéristique, heureusement formé des noms du premier couple humain, Eve et Adam; le nom du grand prêtre contenait lui-même les deux premières syllabes du nom générique latin du père et de la mère, *pater* et *mater;* l'*h* final est de la fantaisie. Un des premiers préceptes de la religion était qu'il fallait prendre un nom composé, de la même manière, des syllabes du nom paternel augmentées de syllabes du nom maternel. Le fondateur de l'évadisme, le premier et unique Mapah, qui s'appelait Ganneau, ne voulant ni répudier son nom, ce qui l'aurait privé de son état civil, ni le conserver, ce qui le mettait en contradiction avec ses principes, il prit un moyen terme, et signa désormais : *Celui qui fut Ganneau;* de même son plus ardent disciple, un poëte singulier et original, signait ses livres : *Celui qui fut Caillaux.*

De 1840 à 1848, le Mapah recruta quelques adhérents; il y avait des convictions sincères et un grand amour du bien au fond de ces bizarreries et, s'il fût venu au milieu d'un peuple moins léger et moins spirituel que le nôtre, qui sait si vraiment il n'aurait pas fondé une religion? Il faut se souvenir qu'on était au lendemain de Fourier, du Père Enfantin, que les saints-simoniens jetaient de profondes racines dans la société française, que P. Leroux et V. Considérant semaient alors leurs utopies généreuses, et qu'il semblait qu'on fût à la veille d'une grande transformation philosophique, religieuse et sociale. Le Mapah eut pour adeptes, non-seulement Caillaux, mais Félix Pyat, Thoré et Hetzel. Il ne prospérait pas pourtant; il datait ses bulles, encycliques et manifestes d'un galetas qu'il appelait « notre grabat apostolique; » la plus curieuse de ces pièces est celle qu'il adressa au pape Grégoire XVI, pour lui annoncer son avénement et le prier de renoncer à la chaire pontificale. Une haute convenance et la plus calme sérénité règnent tout au long de ce document invraisemblable.

Le temple de la religion nouvelle était un pauvre et froid atelier de l'île Saint-Louis, où Ganneau, qui était aussi sculpteur, passait ses jours et ses nuits à modeler en bas-reliefs les mystères de l'évadisme. Il avait symbolisé l'androgynisme et déduit toute la symbolique nouvelle dans une suite de tables dont il adressa des reproductions à tous les pairs de France, députés et hauts fonctionnaires. Caillaux y joignait d'ordinaire sa brochure apocalyptique, l'*Arche de la nouvelle alliance*. Quoique répandus à grand nombre, ces modelages sont aujourd'hui introuvables, et il y a lieu de le regretter. Le clergé s'inquiéta de ce prosélytisme ardent, et une plainte fut adressée au parquet par l'archevêque de Paris; il avait peur que le Mapah ne fît concurrence au Christ. Un procès fut instruit par MM. de Belleyme et Zangiacomi, qui mandèrent près d'eux le grand prêtre, et voulurent avoir des éclaircissements. Le Mapah, qui avait laissé croître sa barbe, se présenta en blouse et en sabots, coiffé d'un immense feutre gris : il répondit du ton de Jésus au prétoire, devant Pilate. On sentit qu'il y avait plus d'inconvénients à le faire paraître devant un tribunal, assisté de quelque avocat virulent de l'opposition, qu'à le laisser en repos, et le procès n'eut pas de suite. La révolution de 1848, qui survint peu après, emporta le Mapah et l'évadisme; il n'en fut plus jamais question.

MAPANE s. f. (ma-pa-ne). Bot. Espèce de jonc de la Guyane. ‖ On dit aussi MAPANIE.

MAPAS s. m. (ma-pa). Bot. Grand arbre de la Guyane.

— **Encycl.** Le *mapas* est un grand arbre à écorce lisse et à suc laiteux, qui croît à la Guyane. Les nègres emploient son suc laiteux pour détruire le pian des enfants, qui ont souvent bien de la peine à guérir de cette maladie; mais, comme le fait observer Préfontaine, il ne faut s'en servir qu'après que la mère pian (le signe diagnostique) a disparu; on lave alors les enfants avec la décoction des feuilles et de la racine du *mapas;* cette précaution préserve les enfants des suites funestes du pian. Ce suc, mélangé avec une égale quantité de suc de figuier sauvage, produit une substance imperméable à l'eau, une sorte de gutta-percha ou de cuir non élastique, qui s'amollit quand il est exposé au feu ou au soleil.

MAPELLI (Cassandra FEDELE, dame), célèbre femme italienne. V. FEDELE.

MAPES ou **MAP** (Gautier ou Walter), poëte anglais, né sur les frontières du pays de Galles vers 1140. Fort en faveur auprès de Henri II, et ami de Thomas Becket, il obtint plusieurs dignités ecclésiastiques. On le voit d'abord en 1173 présider les assises judiciaires de Glocester, plus tard assister à un concile convoqué à Rome, et qui doit être celui de Latran, tenu en 1179; puis il devient chapelain du roi, chanoine de Saint-Paul et *præcentor* de Lincoln. Enfin, en 1196, il est nommé archidiacre d'Oxford, et depuis cette époque on n'entend plus parler de lui.

Ces détails et d'autres encore se trouvent dans un de ses propres ouvrages, intitulé : *De nugis curialium*, sorte de traité en prose où se trouve mêlé un immense savoir à un goût excessif de la littérature frivole. On trouve intercalé dans cette singulière production son plus ancien ouvrage, sorte de lettre contre le mariage, insérée dans un grand nombre de manuscrits sous le titre de *Dissuasio Valerii ad Rufinum philosophum de ducenda uxore.*

Mapes est fort connu encore par ses écrits en anglo-normand. C'est à lui qu'on doit la plus grande partie du cycle des romans de la Table ronde. C'est dans cette première série que se trouvent *Merlin*, *Lancelot du Lac* et la *Mort d'Arthur*. On croit que ces romans sont tirés d'un original latin, mais on n'a en réalité aucune preuve de l'existence de ce texte. Il est à remarquer que les manuscrits de ces romans, fort nombreux aujourd'hui, ne sont pas antérieurs à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Mapes doit surtout sa célébrité à un très-grand nombre de satires en vers latins rimés. Il paraît à peu près certain qu'il est l'auteur, sinon en totalité, du moins en partie, du recueil mis sous le nom d'un prétendu Golias, évêque des Goliards, personnage de pure invention.

Les poésies latines attribuées à Gautier Mapes ont été publiées par M. Th. Wright : *Poëme latin communément attribué à Walter Mapes* (Londres, 1841, in-4°); *Poëme* De nugis curialium, *en cinq livres, édité d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford* (Londres, in-4°).

MAPLETOFT (Jean), médecin anglais, né à Margaret-Inge en 1631, mort en 1721. Il exerça la médecine à Londres, fut attaché, en 1670 et en 1676, aux ambassades d'Angleterre en Danemark et en France, devint ensuite professeur au collége de Gresham, puis entra dans les ordres et devint président du collége de Sion. Outre une traduction latine des *Observations médicales* de Sydenham, on lui doit un ouvrage intitulé : *Principes et devoirs de la religion chrétienne* (1710, in-8°).

MAPOU s. m. (ma-pou). Nom donné dans les Antilles à tous les arbres à bois mou.

MAPOURIE s. f. (ma-pou-rî). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, qui croissent dans l'Asie tropicale.

MAPP (Marc), en latin **Mappus**, médecin et botaniste français, né à Strasbourg en 1632, mort dans cette ville en 1701. Pendant quelque temps il professa la botanique et la pathologie dans sa ville natale et se montra un zélé partisan d'Hippocrate. Ses principaux ouvrages sont : *De superstitione et remediis superstitiosis* (1677, in-8°); *Dissertationes medicæ tres de potu theæ, caffeæ, chocolatæ* (1691-1693-1695, in-4°), recueil plein d'observations intéressantes; *Historia plantarum alsaticarum* (1742, in-4°), ouvrage posthume dans lequel Mapp décrit environ 1,700 plantes.

MAPPA s. f. (map-pa — mot lat.). Antiq. Sorte de serviette de table. ‖ Ornement du consul et de quelques autres magistrats.

MAPPAIRE s. m. (ma-pé-re — rad. *mappa*). Hist. Officier qui, chez les Romains, était chargé de donner le signal des jeux en jetant en l'air une sorte de nappe, un rouleau de linge. ‖ Officier qui, sous les rois des deux premières races, présentait la serviette au prince, pour s'essuyer les mains.

MAPPE s. f. (ma-pe — du lat. *mappa*, nappe, d'où carte. On trouve *mappa mundi,* au IXe siècle, dans une histoire de Saint-Gall. Le latin *mappa* est un des mots les plus obscurs de la langue latine. Delatre croit qu'il est pour *mahpa*, proprement ce qui est étendu, de la racine sanscrite *mah*, croître). Petite nappe; serviette. ‖ Vieux mot.

— Antiq. rom. Rouleau de linge qu'on jetait en l'air pour donner le signal du commencement des jeux du cirque chez les Romains. ‖ Sorte de nappe employée dans les sacrifices.

— Géogr. Carte géographique; plan cadastral. ‖ Vieux mot.

— s. m. Bot. Espèce de ricin qui croît aux Moluques.

MAPPEMONDE s. f. (ma-pe-mon-de — de *mappe*, et de *monde*). Carte plane, représentant l'ensemble du globe terrestre : *Dieu avance, recule ou efface souverainement les lignes vertes et rouges que les hommes tracent sur les* MAPPEMONDES. (V. Hugo.)

— *Mappemonde céleste*, Carte plane de la voûte céleste, sur laquelle sont marquées les constellations.

— Pop. Fesses, derrière : *Montrer sa* MAPPEMONDE.

— **Jeux.** Sorte de jeu dans lequel on se sert d'un tableau représentant les diverses contrées de la terre.

— **Moll.** Espèce de coquille univalve du genre cyprée.

— **Encycl.** Si l'on imagine que la sphère terrestre soit coupée en deux parties égales ou hémisphères, par un plan mené par le centre, et que l'on suppose ces deux hémisphères juxtaposés, de manière que leurs surfaces convexes soient tournées du même côté, la carte qui les représente sera une *mappemonde terrestre.*

Comme par le centre de la sphère on peut mener une infinité de plans, on peut ainsi former une infinité de *mappemondes* différentes par l'aspect que présenteront les tracés des méridiens et des parallèles, ainsi que les configurations des terres. Mais toutes ces *mappemondes* peuvent se ramener à trois types qui se distinguent par le choix du plan au moyen duquel on a supposé la séparation des deux hémisphères. Ce plan s'appelle plan de projection. C'est sur le plan de projection qu'on représente, au moyen d'une méthode appelée projection stéréographique, la surface de chaque hémisphère. Examinons donc comment on obtient les trois types de *mappemonde* possibles. 1° Si, pour plan de projection, on adopte le plan de l'équateur, l'œil se trouve situé au pôle. Les parallèles sont représentés par des circonférences de cercle dont le pôle est le centre, et les méridiens par des droites partant de ce centre. 2° Si le plan de projection est oblique au plan de l'équateur, l'œil se trouve entre le pôle et l'équateur, et la projection a lieu sur le plan de l'horizon rationnel; c'est pourquoi elle est dite horizontale. Le méridien qui passe par le point de vue s'appelle méridien principal : c'est une ligne droite, perpendiculaire à l'équateur, et sur laquelle se trouve le pôle de l'hémisphère représenté. 3° Le plan de projection peut se confondre avec le plan d'un méridien; le point de vue est alors sur l'équateur même, qui est représenté par une droite perpendiculaire à l'axe du globe. La projection sur un méridien est la plus communément employée pour la construction des *mappemondes;* c'est elle qui figure dans tous les atlas de géographie. Nous allons faire connaître sommairement le moyen de la tracer.

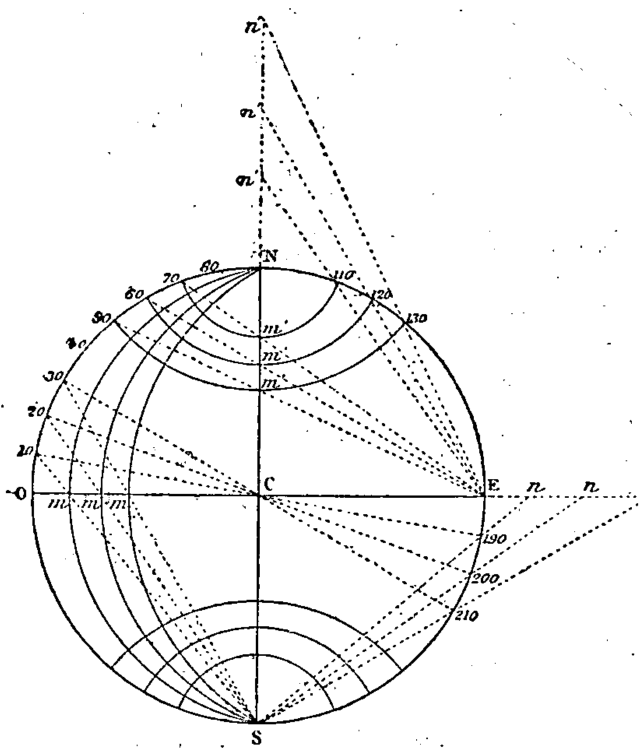

Fig. 1.

Soit OE (fig. 1) la projection de l'équateur. Avec la moitié de cette droite pour rayon, on décrit une circonférence qui sera le méridien sur lequel on doit faire la projection. Le diamètre NS, perpendiculaire à OE, sera l'axe de la terre, et représentera en même temps la projection du méridien qui passe par le point de vue, dont le centre O est la projection. A partir du point O, on divise le quart de cercle en neuf parties égales, de 10° en 10°, ce qui fait 90° de O en N; puis, par tous les points de division, on mène les diamètres 10...190, 20...200, 30...210, etc. Par le pôle S tirons les droites S...10, S...190, dont la première coupe le diamètre OE en *m*, et la seconde le prolongement de ce même diamètre en *n*. Les points *m* et *n* seront les projections des extrémités du diamètre du méridien éloigné de 10° en longitude par rapport au méridien ON. Du milieu de *mn* comme centre, on décrira donc l'arc S*m*N, qui sera la projection du méridien en question. Cette même construction, répétée sur les diamètres 20...200, 30...210, etc., donnera tous les méridiens compris dans la moitié de l'hémisphère. Et, comme les deux moitiés de cet hémisphère sont symétriques, il suffira de reporter de *c* vers O les longueurs des rayons compris de *c* vers E, pour décrire le méridien du second hémisphère.

Les projections des parallèles à l'équateur devant passer par les points correspondants de division 80...100, 70...110, etc., leurs centres sont tous situés sur le prolongement de l'axe SN. On déterminera ces centres en menant du point E une droite à chacun des points 80, 100, 70, 110, etc. Par exemple, les droites E...70, E...110 coupent l'axe aux deux points *m'*, *n'*, qui sont les extrémités du diamètre du parallèle 70...110. Donc, du milieu de la droite *m'n'* on décrira l'arc 70*m'*110 qui sera la projection du parallèle demandé, et ainsi des autres.

Cette projection a l'avantage de représenter d'une manière un peu plus exacte que les autres les distances des lieux à l'équateur et au premier méridien; mais elle rend les degrés de l'équateur inégaux, ce qui raccourcit toutes les parties situées vers l'axe.

On remplace quelquefois la projection stéréographique par la suivante, qui n'est plus une perspective du globe. Après avoir divisé en un certain nombre de parties égales, par exemple en dix-huit, chacun des diamètres rectangulaires OE, NS, on divise en neuf parties égales chacun des arcs ON et OS; puis on fait passer, d'une part, des arcs de cercle par tous les points de division *m'* et *m* et par les pôles N et S; et, d'autre part, par tous les points de division *m'* et par les points correspondants sur la circonférence ONES. Les premiers représentent les méridiens, et les seconds les cercles de latitude, les uns et les autres de 10° en 10°.

Une fois ces cercles obtenus, on détermine la position de chaque lieu par les méthodes ordinaires. Et, en répétant la même chose pour chaque hémisphère, on obtient une *mappemonde.*

Quelle que soit la *mappemonde* que l'on ait sous les yeux, il est aisé de se rendre compte de la répartition des terres et des eaux à la surface du globe. Si l'on compare, sous ce rapport, l'hémisphère boréal à l'hémisphère austral, on voit que le premier renferme deux fois et demie autant de terres que l'autre. Ainsi, la superficie totale des terres étant 1,000, celle du premier hémisphère est 715, et la superficie de l'hémisphère du sud est 285. On peut également s'assurer que les trois quarts de la surface de notre globe sont couverts par les eaux.

— *Historique.* Nous ne savons à peu près rien de la manière dont les anciens ont construit les quelques cartes qu'ils nous ont laissées du monde alors connu. Leurs *mappemondes* sont d'ailleurs tellement défectueuses; elles attribuent aux différentes régions qu'elles prétendent représenter des dimensions et des positions tellement inexactes qu'il ne nous est pas permis d'avoir une haute opinion de la science géodésique de leurs auteurs. Nous nous bornerons donc à mentionner ici quelques *mappemondes* curieuses, célèbres seulement parmi les géographes antiquaires.

Un manuscrit anglo-saxon du x^e siècle, conservé dans *The Cottonian library*, contient une *mappemonde* fort singulière, où le nord est à gauche, le sud à droite, l'est en haut, et l'ouest en bas. Les noms des pays, cités, fleuves, etc., sont écrits, les uns en latin, les autres en anglo-saxon. L'auteur de cette carte devait être religieux, si l'on en juge par l'énorme portion d'Asie qu'il accorde aux douze tribus d'Israël, et par le soin qu'il apporte à mentionner les lieux et villes célèbres de l'histoire sainte. Tout le travail, d'ailleurs, foisonne d'inexactitudes et de bévues, et est émaillé de notes destinées peut-être aux voyageurs. Par exemple, à l'extrémité N.-E. de l'Asie, un lion est figuré avec cette légende : *Hic abundant leones*, ici abondent les lions, etc.

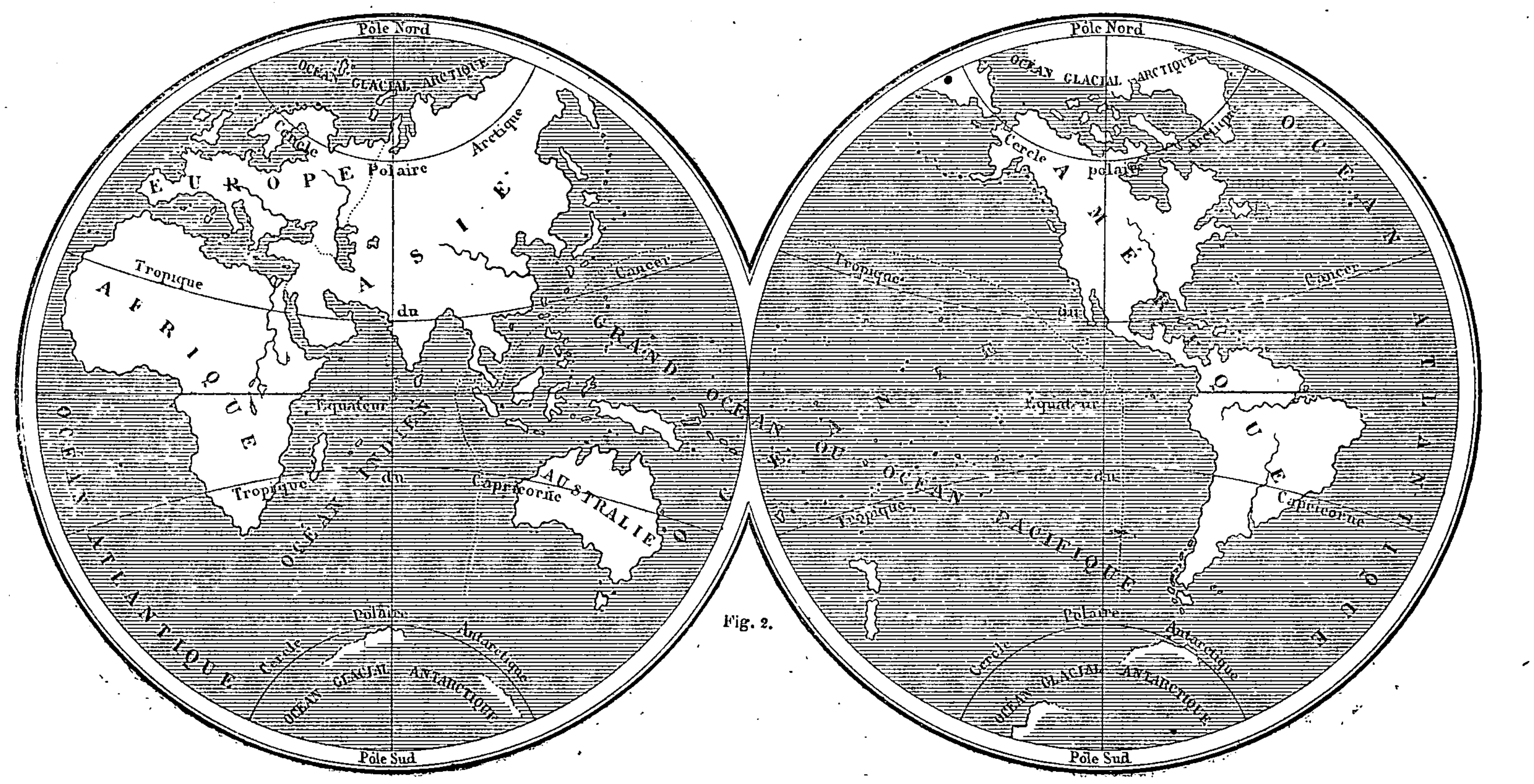

Fig. 2.

La bibliothèque de Turin possède un commentaire de l'Apocalypse dont la date remonte à l'année 787. Ce commentaire renferme un *mappemonde* coloriée, que nos plus habiles paléographes jugent y avoir été insérée dans le courant du XII^e siècle. Elle représente un monde de pure fantaisie. Dans le haut de la carte est peint le paradis terrestre, avec Adam, Eve et le serpent. Aux quatre coins, et en dehors du cadre qui est circulaire, on voit les figures des quatre vents.

Au XIV^e siècle, *mappemondes* de Nicole Oresme et de Guillaume Fillastre. Elles accusent déjà un notable progrès. La première porte au bas la signature du roi Charles V, qui l'avait commandée; la seconde fait mention du Groenland.

En 1459, la célèbre *mappemonde* de Fra Mauro, moine vénitien, que ses compatriotes qualifiaient de *cosmographus incomparabilis.* Elle fut achetée par le roi Alphonse V, et elle fait encore l'admiration des connaisseurs, dans la bibliothèque du couvent de San-Michel de Murano. Cette belle carte occupe un espace elliptique de 1^m,937 de haut, sur 1^m,965 de large. Les mers y sont peintes en bleu; les continents et les îles sont couverts de dessins à la plume, de miniatures éclatantes d'or et de couleurs, et de notes, témoignage de l'immense érudition de l'auteur, qui avait mis à profit les travaux des voyageurs de son temps. Cette *mappemonde* présente déjà une configuration approximative de certaines contrées, mais elle est établie sans aucun recours aux méthodes. On pourrait croire que l'auteur a tracé ses continents et ses mers sans souci des proportions, et uniquement en vue d'y placer tous les noms qu'il avait rencontrés dans les géographes et les voyageurs. Il y a, en outre, un assez grand nombre de grosses inexactitudes : le Danemark est une île, la mer Blanche un lac, etc., etc.

Plusieurs *mappemondes* du moyen âge représentent la terre comme carrée. Il est bon de savoir que cette figure était commandée à l'esprit des géographes par un texte de l'Evangile de saint Matthieu dans lequel il est dit que le Seigneur enverra ses anges aux quatre coins du monde pour y faire résonner les trompettes du jugement dernier.

Le lecteur désireux d'approfondir l'étude que nous n'avons fait ici qu'entrevoir trouvera plaisir à consulter l'*Atlas des mappemondes* de M. le vicomte de Santarem, et les diverses collections géographiques de M. Jomard.

— MAPPEMONDE CÉLESTE. Ces *mappemondes* se construisent comme les planisphères terrestres, au moyen des projections stéréographiques, en prenant pour tableau de projection tel grand cercle que l'on voudra, un méridien céleste ou l'équateur, plus généralement celui-ci. Ce système de projection est préférable aux projections orthographiques qui ont, comme on le sait, le désavantage de déformer les bords. Dans certaines cartes partielles, représentant les régions équatoriales ou zodiacales, on emploie le développement de Mercator (v. CARTE). Dans les cartes des astres, de la lune, par exemple, qui sont toujours des *mappemondes*, on préfère employer les projections orthographiques, parce que l'on a alors une représentation de l'astre, qui est semblable à l'aspect qu'il présente vu à l'œil ou au moyen du télescope. Il ne faut pas oublier qu'ici les coordonnées ne sont plus, comme pour les cartes terrestres, la latitude et la longitude, mais l'ascension droite et la déclinaison, et quelquefois même l'azimut et la hauteur.

Dans la *mappemonde céleste* que nous donnons ici, on a pris l'équateur pour plan de projection, en étendant un peu ce plan de façon que les constellations situées au delà soient représentées dans l'un et l'autre hémisphère et qu'on puisse se faire facilement une idée de leurs positions respectives.

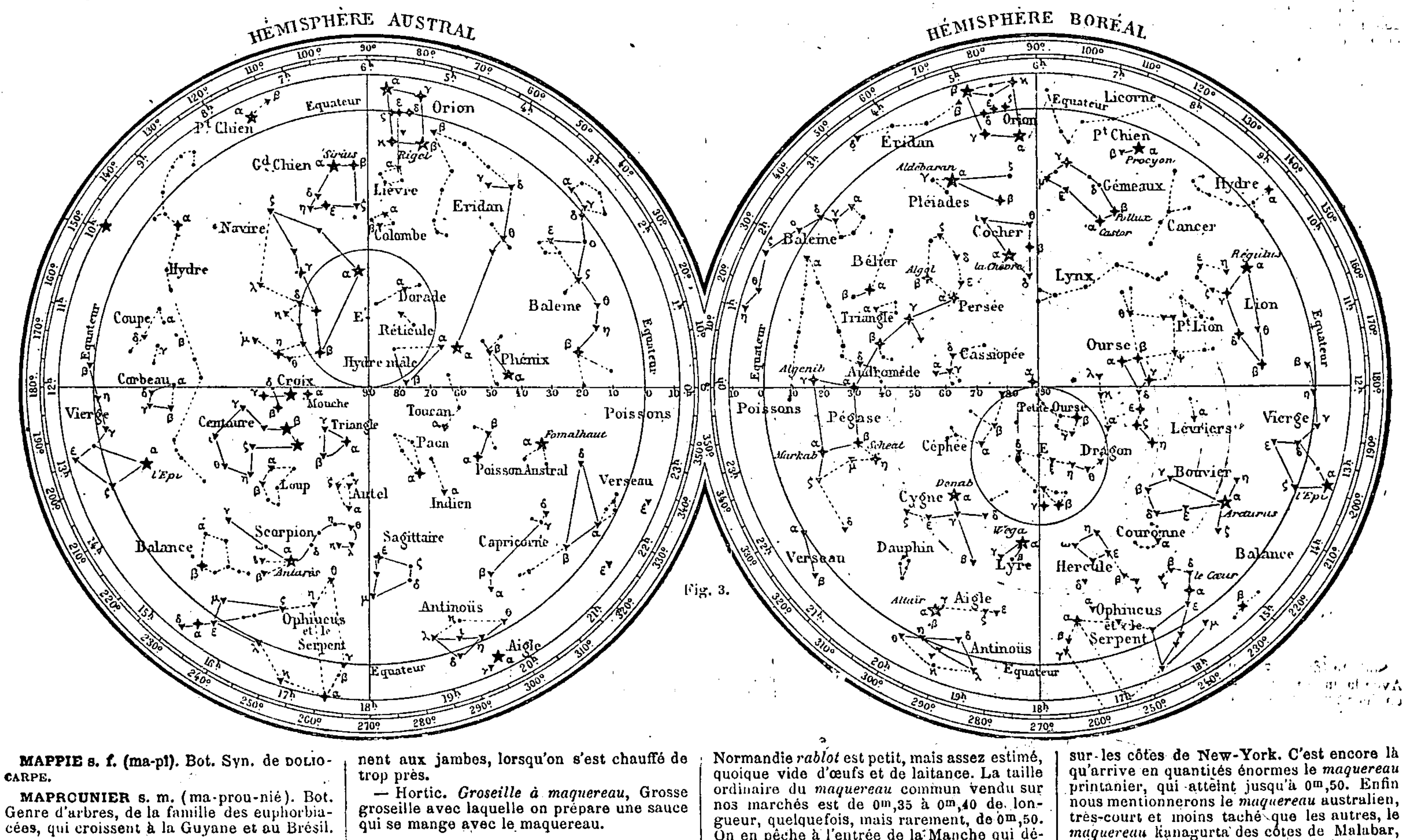

Fig. 3.

MAPPIE s. f. (ma-pî). Bot. Syn. de DOLIOCARPE.

MAPROUNIER s. m. (ma-prou-nié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, qui croissent à la Guyane et au Brésil.

MAQ s. m. (mak — abrév de *maquereau*). Argot. Souteneur d'une fille publique.

MAQUAGE, MAQUE, MAQUER, Autre orthographe des mots MACQUAGE, MACQUE, MACQUER.

MAQUARIE s. f. (ma-ka-rî, nom d'une rivière). Ichthyol. Genre de poissons, de l'ordre des acanthoptérygiens, établi pour une espèce analogue à la grémille, mais qui en diffère par l'absence des dents, et par les rayons branchiaux, dont le nombre est réduit à cinq.

MAQUART (Jean-Nicolas), littérateur français, né aux Mazures (Champagne) en 1752, mort à Reims en 1831. Recteur dans cette dernière ville au moment de la Révolution, il émigra, passa en Allemagne, puis en Russie, où il dirigea l'Institut des jeunes nobles, et revint en France en 1810. Il était aumônier et professeur du lycée de Reims lorsque, à l'époque de l'invasion, il put, grâce aux relations qu'il s'était faites en Russie, intercéder efficacement auprès des officiers russes et préserver cette ville du pillage. Après les Cent-Jours, il devint grand vicaire. Maquart a laissé un assez grand nombre d'ouvrages restés presque tous manuscrits.

MAQUART (Antoine-Nicolas-François), littérateur français, né à Romainville en 1790, mort à Paris en 1835. Il consacra à la culture des lettres les loisirs que lui laissait un emploi dans les bureaux du ministère de la marine. Outre des articles insérés dans la *Gazette de France* et le *Drapeau blanc*, il a publié : l'*Ami coupable*, conte (1813); *Contes nouveaux* (1814); *Eloge du duc d'Enghien* (1820), etc.

MAQUERAISON s. f. (ma-ke-rè-zon — rad. *maquereau*). Pêche. Saison de la pêche au maquereau.

MAQUEREAU s. m. (ma-ke-rô. — On ignore la véritable origine de ce mot. Certains philologues croient qu'il vient du lat. *macula*, tache, à cause des couleurs variées de ce poisson. Une circonstance appuie cette hypothèse, et fournit en même temps une explication d'un autre sens du mot *maquereau;* Donat a dit : *Leno pallio varii coloris utitur* [le souteneur de filles porte un manteau de diverses couleurs), ce qui paraît expliquer le double sens du mot *maquereau*]. Ichthyol. Poisson du genre scombre, comprenant de nombreuses espèces. *La pêche du* MAQUEREAU. *Du* MAQUEREAU *frais. Du* MAQUEREAU *salé. Manger du* MAQUEREAU *à la maître d'hôtel. Il paraît à peu près certain que notre* MAQUEREAU *commun était le* scomber *des anciens*. (Boit.) ‖ *Maquereau bâtard*, Nom vulgaire du saurel.

— Pêche. *Maquereau chevillé*, Celui qui n'a ni œufs ni laitance.

— Pop. Nom donné à des taches qui viennent aux jambes, lorsqu'on s'est chauffé de trop près.

— Hortic. *Groseille à maquereau*, Grosse groseille avec laquelle on prépare une sauce qui se mange avec le maquereau.

— **Encycl.** Ichthyol. Le genre *maquereau* comprend une douzaine d'espèces, dont l'un des caractères les plus extraordinaires est, dans quelques-unes, l'absence de la vessie natatoire, cet organe si essentiel qui, au dire de certains naturalistes, est à peu près indispensable à la natation, parce qu'il fait varier le poids spécifique de l'animal en se comprimant et en se dilatant. Ces poissons, on le pense du moins, sont voyageurs comme les harengs. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'ils vivent en troupes ou bancs et apparaissent dans chaque parage à des époques déterminées, donnant lieu à des pêches dont l'importance commerciale ne le cède guère qu'à celles de la morue, du hareng et du thon. L'espèce la plus remarquable est le *maquereau* commun (*scomber scombrus*). Ce poisson, dont on connaît les admirables couleurs, a un corps fusiforme, une tête conique et une queue qui se rétrécit en pointe jusqu'à la naissance de la nageoire caudale. Les ouïes sont fendues jusque sous le bord antérieur de l'œil; les dents pointues et coniques sont au nombre de vingt-huit à quarante, suivant l'âge, de chaque côté et à chaque mâchoire. Il y a, en outre, quelques autres petites dents au bord externe de chaque palatin. Les belles couleurs du *maquereau* se ternissent rapidement au contact de l'air, et ce n'est qu'au sortir de la mer qu'elles brillent de tout leur éclat. A ce moment, le dos de ce poisson est d'un admirable bleu métallique alternant avec des teintes vertes irisées, sur lesquelles courent des reflets de pourpre et d'or. Sur ce fond tranchent des raies ondulées d'un noir velouté, au nombre de trente environ, en même temps que deux lignes noirâtres (parfois une seulement) s'étendent longitudinalement vers la queue, où elles disparaissent graduellement. Le dessus de la tête est bleu, tacheté de noir; tout le reste du corps est d'un blanc argenté et nacré, à reflets plus ou moins dorés ou rougeâtres.

Ce magnifique poisson est désigné sous diverses dénominations par les pêcheurs de nos côtes, dénominations qui varient tantôt en raison des localités, tantôt en raison de l'état ou de l'âge de l'animal. Dans quelques endroits de la Provence, on le nomme *auriou* ou *auriol;* en Languedoc, *veirat;* en Bretagne, *bretel*. A Marseille et sur les côtes d'Espagne, on donne le nom de *coynoil* à une espèce de forte taille, mais dont la chair gluante est peu estimée. On appelle *maquereau* chevillé celui qui, après avoir pondu, perd la plupart de ses qualités, par la raison que la chair devient huileuse et coriace. En revanche, le *maquereau* jaspé est une espèce de taille plus courte, mais épaisse et de chair très-délicate. Quand il est vide, c'est-à-dire chevillé, les marins l'appellent *bréan*. Le *maquereau* qu'on nomme à Paris *sansonnet* et en Normandie *rablot* est petit, mais assez estimé, quoique vide d'œufs et de laitance. La taille ordinaire du *maquereau* commun vendu sur nos marchés est de 0^{m},35 à 0^{m},40 de longueur, quelquefois, mais rarement, de 0^{m},50. On en pêche à l'entrée de la Manche qui dépassent de beaucoup ces dimensions, mais leur chair est grossière et on ne la mange que salée. Les *maquereaux* que l'on pêche en Normandie sont plus petits, mais plus délicats que ceux que l'on pêche en Bretagne. Les premiers qui arrivent sur nos côtes par la Manche, et que l'on pêche souvent avec les harengs au commencement du mois de mai, sont des sansonnets sans œufs ni laitance. Ce n'est que vers la fin du mois qu'ils se remplissent et deviennent excellents. Dès la fin de juillet, ils commencent à être chevillés, et dès lors ne valent plus la peine d'être pêchés. Une chose qu'ignorent les naturalistes, c'est le lieu d'hibernation de ces animaux, ainsi que la voie qu'ils suivent dans leurs migrations On a toutefois des raisons pour penser qu'ils passent l'hiver dans les mers du Nord, qu'ils se rendent au printemps dans l'océan Atlantique en longeant l'Islande, l'Ecosse et l'Irlande, puis que leur bande immense se divise en deux troupes, dont l'une s'engage dans la Manche, tandis que l'autre descend, contourne le Portugal et l'Espagne et entre dans la Méditerranée. Ils paraissent en mai sur les côtes de France et d'Angleterre. En juillet, une partie se rend dans la Baltique, tandis qu'une autre côtoie la Norvége pour retourner dans le Nord. Ces faits généraux, vrais dans leur ensemble, ne laissent pas de subir par fois d'importantes modifications par suite de causes diverses, telles que les tempêtes, les inégalités de saisons, etc. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on pêche les *maquereaux* sur les côtes de France presque tout le long de l'année. On doit sans doute en conclure que beaucoup de *maquereaux* s'isolent des grands bancs voyageurs et passent l'hiver sur nos côtes. Ces poissons étant très-voraces sont facilement pris au moyen d'hameçons; mais on se sert également de larges et longs filets appelés *manets*, dans les mailles desquels les *maquereaux* restent pris par les ouïes. Outre ces pêches en grand, il en est d'autres plus restreintes et auxquelles se livrent souvent les amateurs, dans les criques et les anses, au moyen de lignes à canne et à main, de cordes, de libourets, de sennes, de tramaux et autres engins divers. Les pêches en grand faites aux manets sont dites *petit métier* quand elles s'étendent le long des côtes, et *grand métier* quand elles se font à 30 ou 40 lieues en mer.

Parmi les autres espèces, citons le *maquereau* pneumatophore, qui ne diffère guère du précédent que par la présence de la vessie natatoire en même temps que par une taille un peu moindre. Il est connu sous le nom de *cavallo* sur les côtes des îles Baléares. Le *maquereau* colias a une vessie et se distingue par une sorte de corselet d'écailles. On le pêche à Naples, à Messine et à Marseille. Le petit *maquereau*, long de 0^{m},27 à 0^{m},30, est d'un vert pâle rayé; il abonde en Amérique, sur les côtes de New-York. C'est encore là qu'arrive en quantités énormes le *maquereau* printanier, qui atteint jusqu'à 0^{m},50. Enfin nous mentionnerons le *maquereau* australien, très-court et moins taché que les autres, le *maquereau* kanagurta des côtes de Malabar, le *maquereau* loo de la Nouvelle-Guinée, etc.

Disons un mot, avant de terminer, du *garum* que l'on préparait chez les Romains et au moyen duquel les gastronomes s'aiguisaient l'appétit, au risque de se ruiner la santé pour le reste de leurs jours. Cette abominable liqueur, âcre, nauséabonde et à demi putrifiée, qui soulèverait de dégoût l'estomac de nos Lucullus modernes, était préparée au moyen de scombres (probablement de *maquereaux*) que l'on jetait dans des vases profonds, où ils fermentaient mélangés à des intestins de thons, de sardines et autres poissons. Le tout était fortement salé, exposé au soleil, remué au moyen de larges spatules de bois, puis grossièrement filtré au bout de plusieurs semaines de fermentation. C'était là le *garum* véritable, horrible et dangereux apéritif dont l'usage s'est propagé jusque dans les temps modernes, s'il faut en croire Bélon qui raconte que, de son temps (XVIe siècle), « le garum était en aussi grand cours qu'il fut jamais et qu'il n'y avait boutique de poissonnier à Constantinople qui n'en eût à vendre. » De nos jours, ajoute M. Boitard, on ne fait plus de garum avec les *maquereaux;* on se contente de les manger le plus frais possible, cuits sur le gril et relevés avec une sauce acide préparée avec de grosses groseilles vertes qui de là ont pris le nom de *groseilles à maquereau*.

— *Commerce des maquereaux*. Au XIIe et au XIIIe siècle, aucune industrie n'était répandue autant que la pêche; le commerce du poisson était très-important, quoiqu'à cette époque tous les poissons ne fussent pas encore connus; car, dans plusieurs chartes contemporaines, il n'est question que du marsouin, de l'esturgeon, du congre, du *maquereau*, du mulet, de la plie et du hareng. Ces sortes de poissons étaient souvent donnés aux monastères; mais, dans différentes villes de Normandie, ils devaient payer certains droits. Rouen et Dieppe sont les deux villes normandes qui usèrent le plus de ces droits.

Dans les *Droitures, coustumes et appartenances de la visconté de l'eaue de Rouen*, il est dit par rapport à ces sortes de poissons, au chapitre IX, ayant pour titre : « De la coustume des *maqueriaus* et des autres poissons, quiese qu'il soient, frèz ou salés : »

« Pour II *maq.*, ou pour III, en grenier ou en charète, VIII deniers.

» Pour chascune coste, II deniers.

» Pour chascun tonnel de congre, VIII deniers, et d'autre poisson aussi.

» Pour poisson salé en charète, VIII deniers.

» Pour poisson salé en Engleterre, VIII deniers, et assergaus, X deniers, de l'un et de l'autre; c'est à savoir, du *maquerel* et du congre.

» Pour XII derrées de oistres, à cheval, II deniers, et à col, rien; ne d'autre poisson aussi rien, quiex que ils soient, portez à col.

» Tous autres poissons, portez à cheval, IIII deniers. »

Le mot *coste*, écrit au commencement du chapitre, signifie, suivant Du Cange, panier ou hotte d'une certaine contenance; et plus loin il est dit: « Pour XII derrées de oistres, » c'est-à-dire, suivant le même auteur, douze denrées d'huîtres.

Au tarif de la carue de Rouen, on lit: « Le lec de hareng, *maquereau*, saulmon et morue, ci XII deniers. »

Dieppe prélevait aussi certains droits sur les *maquereaux*. Dans les acquits et coutumes de Dieppe, il est fait mention d'articles ayant rapport aux droits à exercer sur les *maquereaux :* « 1º La manière de l'acquit des *maquereaulx* frez et sallez, de la Sainct-Michiel jusques à Pâques; 2º l'acquit des *maquereaulx* frez ou sallez, de Pâques jusques à la Sainct-Michiel; 3º l'acquit des *maquereaulx* portez hors de la ville, par terre. »

Dans les acquits et coutumes des « prévostés d'Harfleur et de Leure, » on cite, entre autres coutumes, ce qui est dû par les pêcheurs pour les *maquereaux :*

« Le vaissel ou nef où il a douze *maquereaux* fretz ou plus, admené par le pescheur, qui entre ès metes et..... de ladite prévosté, pour tant qu'il habite à terre, de perque, davirron, dancre, de corde ou d'autre appareil que qu'il soit, douze *maquereaux* quels qu'ils sont audit vaissel, sans choix, doivent estre apportez en l'hostel dudit prévost, par le maître d'icelluy vaissel, ou aucun de par lui, par son commandement. »

Dans les coutumes de la même prévôté de Leure, il est dit, toujours par rapport aux droits des *maquereaux :*

« Le vaissel ou nef où il a douze *maquereaulx*, frès ou plus, admenés de la mer par le pescheur qui entre ès meete et destroicts de ladicte prevosté, pourtant qu'il habite à terre de laquelle, ou qu'il mecte lancre hors, quel qu'il soit, doyt de coustume onze *maquereaulx*, tels comme ils sont audict vaissel, sans choix. Et doivent estre apportez en l'hostel dudict prevost par le maistre d'icelluy vaissel ou autre, de par lui, par son commandement. Et se ainsi nest faict, il doyt lamende, cest assavoir : les forains, dix-huit sols un denier tournois, et ceulx de la ville, troys sols tournois, avecques la coustume, sans forfaicture.

» Se ledict vaissel estoit tout chargé de *maquereaulx*, se nen devroit il avoir que onze de coustume; et aussi se moins y avoit que les onze, il ne devroit poinct de coustume à ladicte prevosté.

» Et se il advenoit que lesdicts *maquereaulx* veinssent à frait en la main ou non et aux périls des marchans qui les auroient achaptez depuis qu'ils seroient peschez par les mariniers, en icellui cas, ne doivent riens. »

Ces différentes coutumes de plusieurs villes normandes, ces droits considérables que les seigneurs, les prévòts imposaient aux pêcheurs de *maquereau* prouvent combien ce commerce était important. Cependant, bien qu'il fût considérable et qu'il soit placé au nombre des grandes importations qui se faisaient à Rouen au XIVe et au XVe siècle, le commerce des *maquereaux* n'a jamais atteint l'importance du commerce des harengs.

— Art culin. C'est vers le mois de mai que ce poisson a acquis toute sa grosseur et les bonnes qualités qui le font rechercher. Le *maquereau* est, au printemps, rempli d'une laitance délicate; sa chair est d'un excellent goût sans être huileuse et indigeste comme elle l'est aux autres époques de l'année. Nous allons indiquer quelques préparations de ce précieux poisson.

— *Maquereau à la maître d'hôtel.* Retirez les ouïes; videz; ratissez légèrement la peau; coupez les nageoires; lavez, égouttez, essuyez; faites une incision, profonde d'un pouce, sur le dos, à partir de la queue; déposez le poisson sur un plat ovale, saupoudrez-le de sel et de poivre; ajoutez de l'huile d'olive, du persil et, si vous le voulez, un peu d'oignon coupé. Roulez de temps en temps le *maquereau* dans cette marinade. Une demi-heure avant de servir, faites chauffer un gril que vous aurez frotté d'huile; égouttez le poisson; saupoudrez-le de sel, faites-le griller à feu doux, retournez-le quand il a pris une belle couleur. Quand les deux côtés sont cuits, placez un instant l'ouverture du dos sur le feu. Dressez sur un plat, et, par l'ouverture du dos, avec une cuiller, garnissez le poisson d'une maître d'hôtel.

— *Maquereau au beurre noir.* Après avoir été grillé comme ci-dessus, le poisson est arrosé, dans le plat, avec du beurre roussi, dans lequel on a fait frire du persil, et avec deux cuillerées à bouche de vinaigre. Cette sauce doit être versée bien chaude sur le poisson. Le persil frit sera servi sur le tout. On peut aussi masquer le poisson grillé avec une ravigote ou une provençale.

— *Maquereau à l'anglaise.* Une demi-heure avant le service, faites cuire à l'eau bouillante et salée; l'ébullition doit être douce et réglée; égouttez et masquez le poisson avec une garniture de groseilles vertes appelées *groseilles à maquereau.* Servez à part une sauce au beurre.

— *Maquereau à la hollandaise.* Des pommes de terre bouillies à l'eau de sel servent de garniture au poisson cuit comme à l'anglaise; on ajoute quelques petits tas de feuilles de persil. A part, on sert du beurre fondu dans lequel on ajoute sel, poivre, muscade et jus de citron.

— *Maquereau à la bretonne.* Fendez le poisson en deux, par le dos, sans le séparer; saupoudrez-le de farine; faites fondre du beurre dans une poêle; quand le beurre est d'un roux blond, mettez-y le *maquereau* du côté ouvert; après la cuisson de ce côté, retournez-le et ajoutez une poignee d'oignons verts coupés en long; ils cuiront pendant que le *maquereau* finira sa cuisson. Poivrez, salez, dressez le poisson et les oignons sur le plat; arrosez d'une cuillerée de vinaigre chauffé dans la poêle.

Les filets de *maquereau* se servent comme ceux de sole.

MAQUEREAU, ELLE s. (ma-ke-rô, è-le. — Nous avons déjà vu, à propos du mot précédent, que *maquereau*, entremetteur, pourrait venir de *macula*, tache, à cause du vêtement de couleur variée que portait l'entremetteur romain. Mais cette origine est contestée. Quelques auteurs font venir ce mot du verbe hébreu *machar*, vendre; d'autres du latin *aquariolus*, aide, valet de mauvais lieu. Le Duchat y voyait une corruption de *mercureau*, c'est-à-dire petit Mercure, à cause du métier peu honnête auquel se livrait, au profit de Jupiter, le dieu porteur du caducée. Nous croyons plutôt que ce mot se rapporte au germanique : ancien allemand *mahhari*, négociateur, entremetteur, mot que l'on trouve dans l'expression *huor-mahhari*, proxénète, maquereau, ancien frison *makere*, négociateur, entremetteur, allemand *makler*, entremetteur, courtier). Personne qui fait métier de prostituer, de débaucher les femmes et les filles; personne qui tient une maison de prostitution : *Fouquet de La Varenne s'amusait souvent à tirer au vol; un jour il aperçut sur un arbre une pie qu'il voulait faire partir pour la tirer; la pie s'étant mise à crier :* MAQUEREAU, *il crut que c'était le diable qui lui reprochait ses vieux péchés, et il tomba à l'instant en faiblesse.* (Duclos.)

— Par ext. Entremetteur peu honorable, dans un genre quelconque : *Les jésuites sont bien à la cour, où ils servent d'espions et de* MAQUEREAUX *politiques.* (Gui Patin.)

MAQUERELLAGE s. m. (ma-ke-rè-la-je — rad. *maquereau*). Métier de maquereau, de débaucheur de femmes et de filles. ‖ On dit aussi MAQUERELLERIE.

MAQUERELLER v. n. ou intr. (ma-ke-rè-lé — rad. *maquereau*). Faire le maquereau, l'entremetteur. ‖ Vieux mot.

MAQUERELLERIE s. f. (ma-ke-rè-le-rî). V. MAQUERELLAGE.

MAQUET (Auguste), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1813. Il devint, à dix-huit ans, professeur suppléant au collége Charlemagne, où il avait fait ses études; puis, au bout de quelques années, il renonça à l'enseignement pour suivre la carrière des lettres. Ayant écrit un drame intitulé *Bathilde,* il le porta au directeur du théâtre de la Renaissance, Anténor Joly, qui lui demanda quelques remaniements et l'adressa à Alexandre Dumas. M. Maquet entra alors en relation avec le célèbre romancier. Celui-ci, frappé de la vive imagination du jeune homme et de sa facilité comme écrivain, lui proposa de devenir son collaboraeur. Depuis ce moment jusqu'en 1856, M. Maquet travailla avec une activité fiévreuse aux romans qu'Alexandre Dumas publiait sous son nom seul. Ce ne fut qu'en 1846, après la publication d'un pamphlet retentissant, la *Maison Alexandre Dumas et compagnie* (1845), que Dumas consentit enfin à reconnaître la très-large part qui revenait à M. Maquet dans les romans dont il inondait depuis quelques années les journaux de Paris. Après cette déclaration, la collaboration des deux écrivains continua comme par le passé; mais, en 1851, à la suite d'un règlement de compte, une rupture éclata entre eux, et M. Maquet a depuis travaillé pour lui seul. Les succès qu'il a obtenus à partir de cette époque ont montré que son talent était très-réel, très-vigoureux, et qu'il méritait une bonne part de la réputation que son collaborateur avait confisquée à son profit. Il a été pendant quelque temps président de la commission des auteurs et compositeurs dramatiques.

Parmi les romans qu'il a écrits pour et avec Alexandre Dumas, on cite : le *Chevalier d'Harmental*, les *Trois mousquetaires*, *Monte-Cristo*, le *Chevalier de Maison-Rouge*, une *Fille du régent*, *Vingt ans après*, la *Dame de Montsoreau*, le *Bâtard de Mauléon*, la *Guerre des femmes*, les *Quarante-cinq*, le *Vicomte de Bragelonne*, *Joseph Balsamo*, le *Collier de la reine*, *Ange Pitou*, la *Tulipe noire*, *Olympe de Clèves*, l'*Ingénue*.

Au nombre des romans et des ouvrages signés de son nom, nous mentionnerons : le *Beau d'Angennes* (1843, 2 vol.); *Deux trahisons* (1844, 2 vol.); *Histoire de la Bastille,* avec Auguste Arnould et Alboize (1844, in-8º); les *Prisons de l'Europe*, avec Alboize (1844-1846, 8 vol.); la *Belle Gabrielle* (1853-1855, 5 vol.); le *Comte de Lavernie* (1853-1855, 10 vol.); la *Maison du baigneur* (1856, 2 vol.); les *Dettes de cœur* (1857, 2 vol.); l'*Envers et l'endroit* (1858, 4 vol.); la *Rose blanche* (1859, 3 vol.); les *Vertes feuilles* (1862); *Voyages au pays du bleu* (1865, in-18), contes fantastiques, etc.

Au théâtre, il a donné, en collaboration avec Alexandre Dumas, les drames suivants : *Bathilde*, en trois actes (1839); les *Mousquetaires*, drame en cinq actes (1846); la *Reine Margot*, en cinq actes (1847); le *Chevalier de Maison-Rouge*, en cinq actes (1847); *Monte-Cristo*, en deux soirées (1847); *Catilina*, en cinq actes (1848); le *Chevalier d'Harmental,* en cinq actes (1849); la *Guerre des femmes*, en cinq actes (1849); *Urbain Grandier*, en cinq actes (1850); la *Dame de Montsoreau*, en cinq actes (1860). M. Maquet a fait représenter en outre : *Valéria*, drame en cinq actes et en vers, avec Jules Lacroix (1851), représenté au Théâtre-Français; la *Fronde*, opéra en cinq actes, avec le même (1850); le *Château de Grantier*, drame en cinq actes (1852); le *Comte de Lavernie*, drame en cinq actes (1855); la *Belle Gabrielle*, en cinq actes (1857); les *Dettes de cœur*, en cinq actes (1859); la *Maison du baigneur*, en cinq actes (1864), drame qui eut un vif succès; le *Hussard de Bercheny*, en cinq actes (1865), etc. Enfin on doit à M. Maquet des articles de journaux, des pièces de vers et quelques vaudevilles.

MAQUETTE s. f. (ma-kè-te — de l'italien *macchietta*, ébauche, proprement petite tache, d'un radical *mac*, qui est dans le latin *macula*, tache, et qui est en sanscrit la racine *makch*, proprement frapper, battre, serrer, puis serrer dans les mains, palper, souiller, tacher. Comparez le grec *massô* pour *maksô*, même sens. Delâtre rapporte *maquette* au germanique, et compare le hollandais *maken*, construction, façon, dérivé du verbe *maken*, faire, allemand *machan*, anglais *make*. Comparez le grec *mêchos*, *mêchanê*, proprement moyen, expédient, ressource, ruse, art, puis instrument, machine). Sculpt. Ébauche grossière d'une statue ou d'un groupe.

— Peint. Nom donné à de petites figures que les peintres assemblent pour former des groupes.

— Théâtre. Modèle réduit des machines et appareils qu'on se propose d'employer dans une pièce à trucs.

— Techn. Masse de fer à moitié forgée. ‖ Pièce de fer coupée aux dimensions voulues pour former un canon d'arme à feu portative. ‖ *Maquette double*, Maquette qui doit servir à faire deux canons. ‖ *Maquette simple*, Celle qui est destinée à faire un seul canon.

— Théâtre. Modèle en petit d'un décor d'opéra.

— **Encycl.** B.-arts. La *maquette* est pour le sculpteur ce qu'est le brouillon pour l'homme de lettres, le croquis et l'ébauche pour le dessinateur et pour le peintre; le sculpteur emploie, pour sa *maquette*, de la terre glaise ou de la cire molle, mais plus communément de la terre glaise. L'idée de l'œuvre qu'il veut créer une fois arrêtée dans son esprit, il la traduit vivement en ne cherchant d'abord à rendre que l'ensemble de la figure; il en dégage les proportions, l'attitude, sans s'appliquer aux détails du modelé et seulement pour que la masse rende le modèle vivant qu'il a sous les yeux ou celui qu'il voit dans son imagination. Il faut qu'il achève l'œuvre presque sans s'interrompre, tant que la terre glaise est maniable, sous peine d'avoir à recommencer; de là cette verve qui éclate dans les *maquettes* des maîtres, l'inspiration ne s'est pas refroidie, la réflexion n'a pas encore corrigé le caprice. Mais les connaisseurs seuls peuvent en juger et voir ce qu'il y a de grâce ou de force dans ces mouvements qui ne sont qu'indiqués; pour le commun des mortels, la *maquette* n'offre qu'une masse informe et confuse; ces extrémités non finies, ces traits marqués seulement d'un coup de pouce ou d'ébauchoir leur gâtent tout le plaisir qu'ils pourraient éprouver. Ce premier effet obtenu, l'artiste achève, termine quelques détails, donne un peu plus de fini aux parties principales, de façon que l'œuvre puisse être considérée de plus près, et alors il n'a plus qu'à la traduire, dans ses proportions véritables, en pierre, en plâtre ou en marbre.

— Théâtre. Tout le monde ne sait pas de quelle façon sont conçus les drames fantastiques, les pièces à trucs, dont le public parisien se montre si friand depuis quelques années. Nous allons donner à ce sujet quelques détails qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt.

Dans cet ordre d'idées, c'est l'accessoire qui devient le principal, tandis que le principal prend le rôle de l'accessoire; c'est-à-dire que, au contraire du sens commun, les pièces sont faites pour les trucs, et non les trucs pour les pièces, ainsi qu'on le pourrait croire. Il existe dans Paris, ce pays aux mille industries, un certain nombre d'individus, mécaniciens de rencontre, mais souvent très-ingénieux, qui passent une partie de leur temps à chercher des machines théâtrales, des jeux de décors, des trucs en un mot. Chacun aujourd'hui sait ce que c'est qu'un truc : une fontaine qui se transforme en bosquet, un arbre qui se déploie pour former un vaisseau, une maison qui se renverse ou qui change complétement d'aspect, un parapluie qui se change en lanterne, etc., tout cela forme autant de trucs. Quand un des industriels dont nous venons de parler a trouvé dans ce genre une combinaison heureuse, nouvelle, ingénieuse, surprenante, il en exécute un modèle en tout petit, modèle fini, parfait, complet dans ses petites proportions, dont le mécanisme joue avec exactitude, et qu'il a soin d'essayer sur une scène en miniature, construite au préalable par lui-même et machinée à l'instar d'un grand théâtre. Lorsque notre homme est sûr de l'effet et du jeu de son truc, il s'en va chez un auteur dramatique spécialiste, un de ces aimables praticiens experts dans l'ordre féerique, qui vous bâclent une pièce en quinze jours et touchent souvent pour cela 100,000 fr. de droits, et il lui montre le modèle, c'est-à-dire la *maquette* du truc inventé par lui. Si ce truc tente l'écrivain, on en débat le prix de part et d'autre, et, une fois ce prix fixé et la somme payée à l'inventeur, l'artiste en féeries devient propriétaire, non-seulement de la *maquette* proprement dite, de l'objet en lui-même, mais du droit de l'employer et de s'en servir comme bon lui semblera. Puis, quand l'écrivain possède ainsi un certain nombre de modèles de trucs, il songe à l'utiliser, cherche un sujet de pièce plus ou moins banal, en ayant soin d'arranger ses scènes de façon à y trouver place pour les trucs susdits, à les y encadrer. Puis, la pièce une fois faite et portée à un théâtre qui l'accepte, l'écrivain confie ses bienheureuses *maquettes* au machiniste en chef de ce théâtre, lequel n'a d'autre souci que de les reproduire avec une exactitude parfaite, en en augmentant seulement les proportions, de façon qu'elles se trouvent en rapport avec celles de la scène.

Il va sans dire que si un auteur dramatique trouve lui-même dans son imagination des motifs de trucs, il fait part de son idée au machiniste, qui cherche alors le mécanisme propre à rendre la pensée émise, et qui, lui-même, fait la *maquette* du truc demandé, après quoi il procède comme nous avons dit. Pour les décors compliqués, on agit de même, et l'on construit d'abord de petites *maquettes* pour en bien établir le jeu, afin de n'être pas arrêté ensuite, dans la construction des vrais décors, par des difficultés inattendues.

— Techn. Pour les canons de fusil, deux bidons de mêmes dimensions étant soudés ensemble dans la longueur, forment une pièce qu'on nomme *paquet* et que l'on corroie pour la transformer en une autre pièce appelée *double maquette.* Cette dernière étant divisée par son milieu dans le sens de la largeur, donne deux parties égales qui prennent la dénomination de *maquette* simple; chacune d'elles a la quantité de fer nécessaire pour forger une autre pièce appelée *lame*, de laquelle on tire un canon de fusil.

La *maquette pour lame de sabre* est une pièce d'acier d'échantillon d'abord affinée, ensuite étirée au martinet au bout d'une barre et réduite aux dimensions convenables pour la lame, dont elle a grossièrement la forme.

MAQUI s. m. (ma-ki). Bot. Genre d'arbrisseaux, appelé aussi ARISTOTÉLIE.

— **Encycl.** Le *maqui* ou *aristotélie* est un arbrisseau à feuilles et à rameaux opposés, à fleurs blanches, réunies en grappes axillaires ou terminales; le fruit est une baie rouge, du volume d'une petite cerise. Cet arbrisseau croît dans les régions tempérées de l'Amérique du Sud, notamment au Chili. Son fruit est acidule et comestible; on en fait une boisson vineuse agréable et rafraîchissante, que l'on prescrit surtout dans les fièvres malignes. Cet arbrisseau est susceptible de croître en pleine terre dans le midi de la France; mais, dans le nord, il est prudent de le rentrer en orangerie durant l'hiver.

MAQUIA s. f. (ma-ki-a). Métrol. Mesure de capacité pour les grains en usage en Portugal et au Brésil, et valant $0^{lit},862$.

MAQUIGNON s. m. (ma-ki-gnon; *gn* mll. — probablement du latin *mango*, marchand qui sait vanter, faire briller sa marchandise. Ce mot latin se rattache à la racine sanscrite *magh*, *mangh*, tromper, que donne le *Dhârup*. On la retrouve dans un grand nombre de mots appartenant aux langues indo-européennes : persan *mang*, fraude, déception, jeu de dés, joueur, voleur; arménien *mang*, fraude; ossète *mange, maenge*, fraude; grec *mêchanê*, latin *machina*, proprement ruse, art, puis instrument, machine; irlandais *mang*, *meang*, fraude, tromperie, ruse, *mangach*, *mangamhuil*, trompeur, *mangaire*, petit marchand; anglo-saxon *mangian*, scandinave *mânga*, trafiquer; anglo-saxon *mangere*, anglais *monger*, scandinave *mangâri*, ancien allemand *mangari*, marchand; lithuanien *manga*, fille publique). Marchand de chevaux :

> Un *maquignon* de la ville du Mans,
> Chez son évêque était venu conclure
> Certain marché de chevaux bas-normands.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Se prend souvent en mauvaise part.

— Par ext. Entremetteur d'affaires, de mariages : *Cloué pour longtemps ici à faire le* MAQUIGNON *de mes nièces, pour leur chercher une honnête alliance...* (Galiani.)

MAQUIGNONNAGE s. m. (ma-ki-gno-na-je; *gn* mll. — rad. *maquignon*). Métier de maquignon; moyens employés par les maquignons pour dissimuler les défauts des chevaux.

— **Par ext.** Manœuvres d'entremetteur, roueries, moyens détournés pour faire réussir une affaire et en tirer profit : *Il chercha son aubaine dans des marchés de peu de foi et dans un petit* MAQUIGNONNAGE *d'affaires qui aurait pu l'enrichir.* (G. Sand.)

MAQUIGNONNÉ, ÉE (ma-ki-gno-né ; *gn* mll.) part. passé du v. Maquignonner : *Jument* MAQUIGNONNÉE.

MAQUIGNONNER v. a. ou tr. (ma-ki-gno-né ; *gn* mll. — rad. *maquignon*). Cacher, dissimuler les défauts d'un cheval pour le vendre plus facilement : *Il a* MAQUIGNONNÉ *ce cheval.*

— Par anal. Chercher à faire réussir une affaire par des moyens peu délicats : *Aujourd'hui, on* MAQUIGNONNE *des affaires ; on n'élève pas des œuvres d'art.* (Balz.)

Se maquignonner v. pr. Etre maquignonné : *Tout se prend, tout se vend ou* SE MAQUIGNONNE. (Gui Patin.)

MAQUILLAGE s. m. (ma-ki-lla-je ; *ll* mll. — rad. *maquiller*). Action de se maquiller ; résultat de cette action : *Le* MAQUILLAGE, *dont nos Françaises font un si grand abus maintenant, est fort en honneur au Japon, où les femmes se teignent les sourcils en noir, le visage en blanc, la lèvre supérieure en rouge et la lèvre inférieure en vert, et même les dents en noir lorsqu'elles sont mariées.* (M. Du Camp.)

— **Encycl.** Mœurs et cout. V. COSMÉTIQUE.

MAQUILLÉ, ÉE (ma-ki-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Se maquiller : *Deux ouvriers contemplaient avec stupéfaction cette tête ridiculement* MAQUILLÉE, *que surmontait une perruque de poupée.* (A. Legendre.)

> D'où viennent, de si grand matin,
> Ces belles filles habillées
> De pou-de-soie ou de satin,
> Toutes plus ou moins *maquillées ?*
>
> A. DELVAU.

MAQUILLER v. a. ou tr. (ma-ki-llé ; *ll* mll.). Farder, soumettre au maquillage : MAQUILLER *son visage.*

— Argot. Préparer : *Je* MAQUILLE *une affaire.*

Se maquiller v. pr. Pop. Se farder, se peindre le visage : *Elle se teignait les sourcils,* SE MAQUILLAIT *de rouge et de blanc et abusait de la poudre de riz.* (E. Gourdon.)

MAQUILLEUR, EUSE s. (ma-ki-lleur, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *maquiller*). Personne qui opère le maquillage : *Une* MAQUILLEUSE *d'actrices.*

— s. m. Pêche. Bateau employé à la pêche du maquereau.

MAQUIS s. m. (ma-ki). V. MAKIS.

MAQUOIS s. m. (ma-koi). Matelot indien.

MARA s. m. (ma-ra). Mamm. Genre de rongeurs, de la famille des caviens, comprenant une seule espèce qui vit dans la Patagonie : *Pris jeunes, les* MARAS *s'apprivoisent aisément, se laissent toucher avec la main et s'accoutument à errer autour des habitations.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Les *maras* ont un système dentaire analogue à celui des kérodons, c'est-à-dire qu'ils ont huit molaires à chaque mâchoire et manquent de canines. Les oreilles sont un peu saillantes ; les jambes sont grêles, élevées, d'égale longueur, munies de trois doigts aux pieds de derrière et de quatre aux pieds de devant, comme les agoutis ; la queue est rudimentaire et nue. L'espèce type et unique du genre est le *mara lièvre pampa d'Azara* ou *mara* magellanique, d'une longueur de $0^m,80$ environ. La queue a $0^m,03$; le pelage est doux, soyeux, de couleur brune sur le dos et la région externe des membres, et d'un fauve cannelle sur les côtés du corps ; le dessous est blanc ; une tache d'un noir violacé couvre l'extrémité du dos ; les moustaches sont noires et luisantes, les oreilles bordées de poils en pinceau. Les *maras* vivent toujours par paire et courent avec beaucoup de rapidité ; mais ils se fatiguent vite, et on peut les prendre au lasso, au galop d'un cheval. Leur voix est très-aiguë, et leurs mœurs assez douces pour qu'on puisse les apprivoiser. Les Indiens mangent la chair du *mara*, et se servent de leur peau pour se faire de grossières fourrures. Ces animaux habitent les pampas de la Patagonie et toute la partie australe de l'Amérique.

MARA, déesse peu connue des Wendes. La bibliothèque de Zittau possède d'elle une image qui la représente avec les seins nus, un tablier roulé autour des hanches.

MARA ou **MARE** ou **LA MARE** (Guillaume DE), orateur et poëte latin, né dans le diocèse de Coutances en 1470, mort vers 1530. Il devint successivement secrétaire des deux chancéliers de France, Robert de Briçonnet, archevêque de Reims, et Gui de Rochefort, obtint une chaire à l'université de Caen, et fut nommé, en 1508, chanoine trésorier de l'église de Coutances. On a de lui : *Tripartitus in Chimæram conflictus* (Caen, 1510, in-4^o) ; *De tribus fugiendis, ventre, pluma et venere* (Paris, 1512 et 1513, in-4^o) ; *Sylvarum libri IV* (Paris, 1513, in-4^o) ; *Epistolæ et orationes* (Paris, 1513, in-4^o) ; *Paraphrasis in Musæum de Herone et Leandro* (Cologne, 1526, in-8^o).

MARA (Jean), violoncelliste allemand, né à Berlin en 1744, mort en Hollande en 1808. Il faisait partie de la musique du prince Henri de Prusse et était un habile instrumentiste, lorsque, en 1773, il épousa la fameuse cantatrice Elisabeth Schmœhling, qui s'était éprise de lui. Follement prodigue et débauché à l'excès, il fit à sa femme une existence telle, qu'elle dut se séparer de lui. Il se livra alors à son goût pour l'ivrognerie, perdit son talent et mourut dans la misère.

MARA (Gertrude-Elisabeth SCHMŒHLING, dame), célèbre cantatrice allemande, née à Cassel en 1749, morte à Revel, en Livonie, en 1833. Son père, musicien de ville, appelé souvent par sa profession hors de chez lui, attachait, avant de partir, l'enfant sur un siége, et, privée ainsi du mouvement nécessaire à son âge, Elisabeth tomba dans un état de rachitisme inquiétant. Pendant l'absence de son père, elle s'exerça seule à jouer du violon. Quelques leçons la mirent bientôt à même de faire sa partie dans un duo ; mais, à cause de l'infirmité que nous venons de signaler, son père était obligé de la porter chez les amateurs qui l'avaient mandée. Conduits à la foire de Francfort par un de leurs protecteurs, le père et la fille se firent entendre dans plusieurs réunions. Une souscription ouverte en leur faveur permit à Schmœhling de faire donner à son enfant les soins nécessaires, et quand la santé d'Elisabeth fut améliorée, il la conduisit à Vienne. Emerveillé de son talent, l'ambassadeur d'Angleterre engagea le père à se rendre à Londres. Le conseil fut suivi ; mais l'enfant fut forcée de délaisser le violon, instrument malséant pour une femme, et d'utiliser la voix pleine et sonore que la nature lui avait départie. Ils revinrent bientôt en Allemagne. Confiée aux soins de Killer, professeur de chant à Leipzig, l'enfant devint en cinq ans une musicienne consommée. Sa voix s'étendait alors avec une égale sonorité du *sol* grave au *mi* suraigu. Elle débuta au théâtre de Dresde. Sa réputation se répandit rapidement en Allemagne, et elle fut rapidement engagée au service de la cour de Prusse. Quelque temps après, en 1773, elle épousa le violoncelliste Mara, dont elle ne tarda pas à se séparer. Ce n'était point une sinécure que le titre de cantatrice à la cour de Frédéric, qui gouvernait les artistes comme ses soldats. Irritée de cette étroite dépendance, M^{me} Mara résolut de mettre tant de négligence dans ses rôles, que le roi, espérait-elle, lui rendrait sa liberté. Un jour, elle feignit d'être malade ; le matin, le roi lui fit dire qu'elle eût à chanter comme à l'ordinaire ; elle resta couchée. A l'heure du spectacle, un capitaine, escorté de huit dragons, entra dans sa chambre, lui déclarant qu'il devait la mener au théâtre *morte* ou *vive.* « Mais je suis au lit. — S'il n'y a que cela, dit le militaire, je vous emporte avec le lit. » Il fallut obéir. L'artiste parvint enfin à s'échapper de Berlin, et se rendit à Dresde, où elle obtint son congé. De là, elle se rendit à la cour de Vienne, puis à Paris, où elle obtint un immense succès. Elle passa ensuite plusieurs années en Angleterre, où elle acquit une grande fortune. Pendant quelque temps, elle parcourut les grandes villes d'Italie et d'Allemagne, fit un long séjour à Moscou, quitta le théâtre et se fixa pour toujours à Revel.

Il existe un admirable portrait de M^{me} Mara, gravé par Collier en 1794.

MARABBA s. m. (ma-ra-ba). Instrument de musique dont se servent les Arabes, et qui a deux cordes à l'unisson.

MARABOTIN s. m. (ma-ra-bo-tain). Métrol. Pièce d'or arabe, qui était admise en France au XI^e et au XII^e siècle, principalement dans les provinces voisines des Pyrénées, et qui valait environ 26 francs.

MARABOUT s. m. (ma-ra-bou — de l'ar. *marabath*, dévot, proprement lié à Dieu, du verbe *rabath*, être ferme, être dévot, de *rabata*, qui signifie proprement lier. Un *marabout* est un homme *lié* par la profession qu'il fait de mener une vie dévote, et ce mot se dit chez les mahométans dans le même sens que chez nous un *religieux*, du latin *religare*, parce qu'il est lié par des vœux et consacré au service de Dieu). Hist. relig. Sorte de religieux musulman, appartenant à une caste particulière. ‖ Petite mosquée desservie par un marabout : *Moi, je pris position entre les quatre murs d'un* MARABOUT, *afin d'avoir au moins le spectacle de mon argent.* (P. Féval.)

— Pop. Homme laid, mal bâti : *Quel affreux* MARABOUT !

— Art milit. Tente de forme ronde, ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec les monuments religieux du même nom : *Les* MARABOUTS *donnent moins de prise au vent et à la pluie que les tentes carrées ou à la turque, et c'est pour ce motif que l'usage en a été adopté dans l'armée française.* (Maigne.) ‖ Adjectiv. : *Tente* MARABOUT.

— Mar. Voile qui était en usage sur les galères.

— Econ. dom. Espèce de cafetière ou de théière, en cuivre étamé ou en fer battu, à gros ventre : *La batterie de cuisine consistait en une cuisinière, un chaudron, un gril, une casserole, deux ou trois* MARABOUTS *et une poêle à frire.* (Balz.)

— Techn. Organsin très-fin, fortement monté, c'est-à-dire très-tordu. ‖ Etoffe formée de cette matière, tant en chaîne qu'en trame. ‖ Sorte de gaze passée au peigne, à un seul fil par dent et tramée à un seul bout.

— Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des cigognes, comprenant ceux dont la tête, couverte d'une peau rugueuse et rougeâtre, n'est revêtue que de quelques poils clair-semés : *Les* MARABOUTS *sont recherchés à cause des plumes qui se trouvent sous leurs ailes, et dont on fait ces panaches légers connus sous le nom de marabout.* (Le Maoût.) ‖ On écrit aussi MARABOU. ‖ Plume de cet oiseau : *Un chapeau orné de* MARABOUTS.

— **Encycl.** Relig. Le *marabout* n'est pas un prêtre mahométan ; c'est un homme appartenant à une espèce de communion religieuse. Il y a jusqu'à des tribus entières composées de *marabouts.*

Ces religieux musulmans sont fort vénérés ; ils sont généralement attachés au service d'une petite mosquée ou d'une chapelle funéraire. Ils forment une classe totalement à part et exercent une influence énorme sur l'esprit de leurs coreligionnaires. Ils diffèrent fort peu dans leur costume des autres musulmans ; leurs habitudes sont régulières ; ils se conforment strictement, du moins en apparence, à la loi de Mahomet, et ils s'abstiennent de vin et de liqueurs fortes. Ils ne se marient qu'avec des filles de leur tribu, et tous les enfants mâles sont destinés à remplir les fonctions de leur père. Ils ont des écoles, dans lesquelles ils enseignent à leurs enfants les règles, les cérémonies de l'ordre et leur commentent le Coran. Ils mettent dans leurs relations entre sectaires une honnêteté et une bienveillance que l'on s'étonne de trouver chez des hommes qui en mettent si peu dans leurs rapports avec les étrangers. Le trafic qu'ils font avec leurs coreligionnaires, auxquels ils vendent des bandes de papier couvertes de caractères mystérieux, et que l'on nomme grisgris, est un est des plus lucratifs ; car les Arabes et les nègres musulmans les leur payent au poids de l'or, persuadés que ce sont des talismans préservatifs de tous les maux. Telle est la vénération dont ces religieux sont entourés, que, lorsqu'un *marabout* passe, tous les musulmans se mettent à genoux pour recevoir sa bénédiction. Ils en abusent du reste fortement et mettent sans cesse à contribution leurs coreligionnaires, dont ils vont jusqu'à séduire les femmes, ce dont les musulmans se trouvent très-honorés. A leur voix, toutes les tribus prennent les armes et ne les déposent que sur leur ordre. Lors de la conquête de l'Algérie, les *marabouts* ont été pour l'armée française de rudes adversaires.

C'est dans le Maroc, le royaume de Tunis et l'Algérie que l'on trouve le plus grand nombre de ces religieux. Plusieurs sectes se sont formées parmi les *marabouts ;* la plus nombreuse et la plus curieuse, au point de vue de l'organisation, est celle des *derkaouis.* Ils forment une association qui a quelques rapports avec la franc-maçonnerie. Le but que le corps se propose est de lutter contre tous les chefs temporels, qui ne se servent de l'autorité que pour opprimer les populations musulmanes, et introduire des innovations qui les font écarter des mœurs primitives et les empêchent de se gouverner d'après les lois du Coran. Les *derkaouis* sont de toutes les tribus, et ne se connaissent pas tous, à cause de leur nombre ; ils ont certains signes extérieurs et certains signes particuliers qui leur permettent de se reconnaître. Ils ne se rasent point les cheveux et ne portent que des haillons, et lorsque leur burnous est neuf, ils le déchirent exprès. Il y en a qui se vêtent avec des nattes, des morceaux de tapis, de vieilles tentes. Mais pour se mieux distinguer, car les deux tiers des Arabes sont habillés ainsi par nécessité, ils se reconnaissent encore à des inflexions de voix, à des aspirations qui entrecoupent la parole avec un rhythme gradué presque musical. Ils complètent cette reconnaissance en portant la main droite sur le cœur, et prononçant avec une sorte d'inspiration le mot Allah (Dieu) Il y a, parmi les *derkaouis*, des gens de toute classe ; les pauvres mènent la vie d'ermites et de mendiants, les riches restent dans leurs familles à prendre soin de leur fortune.

Malgré le mystère dont ils s'entourent, on connaît à peu près la manière dont se font les admissions des néophytes et l'élection des chefs. Le *marabout* qui veut se faire affilier se présente pieds nus, le dos couvert de haillons, dans l'endroit où se tiennent les assemblées des frères, et il demande la permission d'assister à la réunion ; s'il l'obtient, il récite des prières, subit différentes épreuves, et les chefs proclament sa réception. Les chefs sont pris dans la classe des *talebs* (savants), et sont élus au concours. Celui qui, dans les discussions politiques et religieuses, a obtenu le plus souvent l'approbation de l'assemblée ; celui qui a écrit le meilleur ouvrage religieux, politique ou même spécial à la secte, se pose comme candidat lorsqu'une place vient à vaquer. Une commission composée de chefs est chargée d'examiner la vie, les œuvres du candidat, et d'en faire un rapport qui est présenté à l'assemblée générale, qui vote. Les partisans du candidat se rangent à côté de lui, et s'ils sont plus nombreux, il est élu.

Les chefs nomment entre eux le grand maître, qui préside les assemblées et qui, avec l'assentiment de la majorité, les dissout et les convoque. Les *derkaouis* se réunissent dans les montagnes les plus reculées, dans les pays qui ne sont pas encore soumis au pouvoir de la France ; ils ont des dépôts d'armes. Leurs assemblées ont pour but apparent la pratique des devoirs religieux. Ils y discutent les questions théologiques, et leurs prédications rappellent les fidèles à l'observation rigoureuse de la loi du Prophète. Mais la politique est le principal but de ces réunions, et ils y prêchent la sainte cause de l'indépendance nationale. Lorsqu'ils se réunissent, ils vivent en commun, et se nourrissent de farine d'orge délayée dans de l'eau, aliments qu'ils appellent *rouina.* Si les vivres viennent à manquer, plusieurs se détachent, et vont de douar en douar, en mendiants, implorer la charité des Arabes, qui s'empressent de leur donner ce qui leur est nécessaire. Les *derkaouis* sont très-nombreux, quoiqu'on ne puisse dire le nombre des adhérents. Ils ont des ramifications dans toutes les tribus, et surtout parmi les Kabyles ; ce sont eux qui ont entretenu l'insurrection pendant longtemps, et qui en soulèvent encore souvent. Presque toute la famille d'Abd-el-Kader appartient à cette secte. Son frère, Sidi-Mustapha, et son cousin, Sidi-Abd-el-Kader-bou-Taleb, en étaient les principaux chefs.

On donnait, au moyen âge, le nom de *marabouts* à une tribu d'Arabes, originaire de l'Yémen, qui, sous prétexte d'exercer plus librement les règles du Coran, se retira dans les montagnes de l'Atlas, sur les confins du Sahara. En 1050, un de leurs chefs, Abdallah-ben-Yasim, les entraîna à la conquête du royaume de Fez et du Maroc. Le successeur d'Abdallah, Yousef-ben-Taschfyn, appelé en Espagne pour secourir ses coreligionnaires, s'empara de la partie méridionale de la péninsule (1086-1108) ; mais ils furent bientôt chassés du Maroc et d'Aghmat par les Almotrades, qui les forcèrent à se réfugier d'Espagne dans l'île de Majorque, où ils reçurent l'hospitalité du roi musulman de Cordoue. Ils sont connus aussi sous le nom d'Almoravides, et on leur attribue l'invention de la monnaie espagnole, le maravédis.

On appelle encore *marabout* une chapelle élevée sur le tombeau d'un *marabout* célèbre, par exemple le *marabout* de Sidi-Brahim, si célèbre par la magnifique défense du capitaine de Giraud et du 8^e bataillon de chasseurs à pied, en septembre 1845.

— Ornith. Les *marabouts* sont de grands oiseaux du genre cigogne, qui ont le bec plus gros, mais d'une substance plus légère et moins dure que les cigognes ordinaires. On les appelle encore cigognes à sac, par allusion à l'appendice charnu qui leur pend vers le milieu du cou et que recouvre un léger duvet. La tête et le cou sont totalement dégarnis de plumes et portent quelques poils rares, qui sont implantés sur une peau rouge et calleuse. Les parties supérieures du plumage de cet oiseau sont noir vert, les parties inférieures sont blanches. C'est sous la queue, composée de douze pennes, que l'on trouve ce duvet blanc soyeux qui sert d'ornement au chapeau des femmes, et que l'on appelle, du nom de l'animal, *marabout.* Il y a le *marabout* noir ; mais il est moins estimé que le blanc. Ses pieds sont conformés comme ceux des oiseaux de son genre et sont de couleur brune. Le bec a près de $0^m,50$ de circonférence à sa base, et va en s'amincissant, se comprimant sur les côtés ; il se termine par une pointe très-aiguë. On trouve le *marabout* en troupes assez nombreuses dans l'Inde, le Bengale, les parties méridionales de l'Afrique, à l'embouchure des fleuves. Il fait une guerre acharnée aux reptiles, aux testacés et aux poissons, dont il fait sa nourriture. On l'apprivoise facilement, et sa gloutonnerie le rend très-utile dans les maisons, où il détruit tous les animaux nuisibles, même les rats, dont il brise les os avant de les avaler. A Calcutta, on en rencontre partout, et ils rendent de si grands services, que le gouvernement anglais punit d'une amende assez forte quiconque tue un *marabout.* Il est, du reste, assez inoffensif, et malgré les démonstrations de colère qu'il fait lorsqu'on le dérange, il fuit presque aussitôt si on fait mine de vouloir le frapper.

« C'est assurément, dit un voyageur contemporain, un des traits les plus originaux de la physionomie de la capitale du Bengale, que cette population d'énormes emplumés, sans peur sinon sans reproche, qui circulent d'un pas majestueux dans les rues, sur les promenades, au milieu des carrosses et de la foule, et semblent parfaitement au fait de la disposition légale qui frappe d'une amende de 5 liv. st. (125 francs) quiconque s'avise de toucher une plume de leur aile, je ne dis pas, et pour cause, un cheveu de leur tête. On comprend, au reste, quels services ces grands oiseaux rendent à l'assainissement de cette ville de Calcutta, si peuplée, et sous ce ciel torride de l'Inde, où les cadavres se décomposent si rapidement en dégageant des exhalaisons délétères. Du reste, des milliers de corbeaux partagent avec les *marabouts* le privilége du nettoyage des rues et des ruisseaux de la cité, ainsi que des fleuves. »

MARABOUTAGE s. m. (ma-ra-bou-ta-je — rad. *marabout*). Techn. Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes, et qui n'est autre chose qu'un nouveau tors donné à la soie teinte, et dont l'effet est d'augmenter sa force en réduisant sa longueur.

MARABOUTIN s. m. (ma-ra-bou-tain). Mar. Principale voile du grand mât d'une galère.

— Métrol. Syn. de MARABOTIN.

MARACA, l'une des onze îles qui bordent les côtes de la Guyane, à l'embouchure des Amazones.

MARACAÏBO ou de **VENEZUELA** (golfe de), dans la mer des Antilles, sur la côte septentrinale de la Colombie, entre 10° 40′ et 12° de latit. N., et 72° 15′ et 74° 30′ de longit. O. Sa profondeur dans les terres est de 180 kilom. sur 75 à 250 de largeur « Sa partie orientale, vers la ville de Coro et l'isthme de Medanos, qui joint la presqu'île de Paraguana au continent, prend le nom d'El-Golfata. Il y a dans la partie méridionale plusieurs îles, dont la principale est celle de Zopara. Il reçoit, au S., les eaux du lac Maracaïbo. » (*Dict. géographique universel.*)

MARACAÏBO, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, ch.-l. de la province de son nom, à 500 kilom. N.-O. de Caracas, sur un terrain sablonneux et aride, au bord occidental du détroit qui unit le lac de son nom au golfe de Maracaïbo, par 10° 40′ de latit. N. et 74° 6′ de longit. O.; 22,000 hab. Ecole de pilotage, collége; chantiers de construction; commerce de café, de cacao, de cuirs et de plantes médicinales. ‖ La province de Maracaïbo, dont la population s'élève à 60,000 hab., est souvent ravagée par les orages et la sécheresse; la chaleur y est insupportable pendant plusieurs mois de l'année. ‖ Lac, dans la république de Venezuela, entre 90° et 10° 40′ de latit. N., 73° 15′ et 74° 45′ de longit. O.; 170 kilom. du N. au S., sur 50 de l'E. à l'O. Les principales rivières qui lui payent le tribut de leurs eaux sont : le Motatan, la Sulia, la Parija et le Ri de Palmas. Il s'écoule dans le golfe du même nom au moyen d'un large canal; les grands navires peuvent y naviguer aisément. Au N.-E., dans la partie la plus aride des bords du lac Maracaïbo, se trouve une abondante mine de poix bitumineuse, dont les vapeurs se répandent sur les eaux et s'enflamment fréquemment, surtout pendant les fortes chaleurs. Les eaux du lac nourrissent une grande variété de poissons; les bords sont stériles, malsains et généralement abandonnés par les Indiens.

MARACANA s. m. (ma-ra-ka-na). Ornith. Genre d'oiseaux voisin des aras.

— **Encycl.** Ces oiseaux ont avec les *aras* d'assez grands rapports pour avoir été longtemps confondus dans le même genre. Le naturaliste Azara est le premier qui les ait constitués en groupe générique. Les *maracanas* sont plus sociables que les aras; leurs ailes sont proportionnellement plus longues et leur queue plus courte; du reste, la forme est à peu près la même. D'après Azara, les *maracanas* volent par bandes très-nombreuses en poussant des cris aigus et perçants. Ils sont très-sédentaires et ne sortent guère des bois humides ou marécageux, qui sont leur retraite habituelle. Ils se nourrissent de graines et de fruits, et causent souvent des dommages notables dans les plantations de maïs. Ils marchent assez volontiers, en s'aidant de leur bec. Pendant que la troupe est occupée à manger, un individu veille à la sûreté commune. Les *maracanas* nichent, suivant les espèces, tantôt dans des trous d'arbres, tantôt dans des trous qu'ils pratiquent à de vieux murs en terre ou à la partie antérieure des fours à brique. L'espèce la plus remarquable est le *maracana* moine, connu au Paraguay sous le nom de *jeune-veuve*, à cause de la coiffe dont son front et son cou sont enveloppés. Ces oiseaux se réunissent en troupes assez nombreuses au Paraguay et jusqu'aux pampas de Buenos-Ayres. Ils ne font pas leurs nids dans des trous, mais ils les construisent sur les arbres, avec une grande quantité de rameaux épineux. C'est un globe hérissé de piquants, de trois pieds et demi de diamètre extérieur; son entrée est sur le côté, et l'intérieur est garni d'herbes vertes. Toute la bande niche sur des arbres rapprochés les uns des autres et quelquefois sur le même arbre, de manière que les nids se touchent. On assure même qu'un seul nid sert à la ponte de plusieurs familles.

MARACANDA, ville de l'ancien empire des Perses, dans la Sogdiane, sur le Polytimète. Elle fut détruite par Alexandre le Grand, et se releva plus tard sous le nom de SAMARCANDE.

MARACAS s. m. (ma-ra-kass). Baume du Pérou. ‖ Vase dans lequel on recueille ce baume. ‖ Courge vide et sèche, dans laquelle on introduit des cailloux et des graines, et qui sert d'instrument de percussion.

MARAÇAY, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, prov. et à 87 kilom. S.-O. de Caracas; 3,200 hab. Culture de coton, d'indigo, café et blé.

MARACAYA s. m. (ma-ra-ka-ia). Mamm. Espèce du genre chat.

MARACCI (Hyppolyte et Louis), écrivains italiens. V. MARRACCI.

MARACH, en latin *Germanica Cæsarea*, ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik et du sandjak de son nom, à 130 kilom. N.-O. d'Alep, près du Djihoun; 7,800 hab. Turcs, Arabes et Arméniens. La ville est défendue par un château fort et renferme plusieurs mosquées. ‖ Le pachalik ou eyalet de Marach, compris entre celui de Siras au N., celui de Diarbekir à l'E., d'Alep au S. et de Caramanie à l'O., mesure 311 kilom. de longueur sur 220 kilom. de largeur moyenne. Superficie, 21,470 kilom. carrés. La chaîne du Taurus, qui traverse son territoire de l'E. à l'O., et les ramifications nombreuses de cette arête principale, hérissent le sol, qu'arrosent l'Euphrate, qui sert de limite orientale à cette division administrative, le Djihoun et le Kara-Sou. La population, évaluée à 250,000 hab., a pour occupation la culture de la terre, qui, sous ce climat sain et doux, donne des fruits, des céréales et des pâturages en abondance.

MARACOANI s. m. (ma-ra-ko-a-ni). Crust. Espèce de gélasime.

MARADEH-EL-HAMOUD, oasis de l'Afrique septentrionale, dans la régence de Tripoli, à 300 kilom. S. de Benghazy, dans l'ancienne Cyrénaïque.

MARAFIOTI (Ieronimo), historien et cordelier italien, né à Polistena (Calabre), mort après 1626. Il a composé des ouvrages, dont les principaux sont : *le Chroniche e antichita di Calabria* (Padoue, 1601, in-4°); *De arte reminiscentiæ per loca et imagines, etc.* (Venise, 1602, in-8°), curieux traité de mnémonique.

MARAGATOS, petite tribu qui habite les montagnes d'Astorga, au nord de la Vieille-Castille. Ses villages sont liés entre eux par une espèce de pacte tacite et soumis à des règles fixes dont personne ne s'écarte. Les Maragatos ne vivent qu'entre eux et professent un mépris profond pour tout ce qui leur est étranger. Quand une jeune fille est fiancée, elle ne peut plus parler à d'autres garçons que son prétendu, sous peine d'une amende, qui ordinairement se paye en vin. Tous les jeunes gens la poursuivent pour la faire tomber en faute, en l'obligeant, par leurs importunités, à leur adresser la parole. Presque tous les Maragatos sont muletiers. Ils sont francs de cœur, d'une probité reconnue, mais sérieux et taciturnes. On remarque qu'ils ne chantent jamais sur les chemins en conduisant leurs mules. Ils sont d'un tempérament sec, maigres de visage, quoique forts et vigoureux. Les femmes sont robustes et d'un courage à toute épreuve; c'est à elles que revient le soin de cultiver les champs pendant que les Maragatos sont occupés à faire le commerce et à parcourir avec leurs mules les montagnes de Galice. Le costume des Maragatos est très-original; celui des femmes principalement ne ressemble en rien au costume des autres Espagnoles. Les Maragatas portent sur la tête une espèce de chapeau blanc qui ressemble assez à celui des femmes maures; leurs cheveux, qu'elles ont la mauvaise habitude de teindre jusqu'à leur mariage, sont séparés en deux sur le front et pendent des deux côtés du visage. Elles portent aux oreilles des anneaux énormes et au cou de grands chapelets de corail qui retombent sur la poitrine en forme de collier; elles y suspendent par centaines des médailles d'argent et des portraits de saints. Leurs robes brunes sont boutonnées de haut en bas, et les manches en sont ouvertes par derrière. Quant aux hommes, ils portent un chapeau pyramidal, une jaquette serrée au corps par une ceinture, et de larges culottes attachées sur le genou, mais qui pendent par-dessus la jarretière jusqu'à mi-jambes. Ils ont une fraise au cou et des bottines de drap.

Quant à l'origine de la tribu des Maragatos, elle est évidemment fort ancienne, quoiqu'on ne sache rien de précis à ce sujet. Mariana prétend qu'un bâtard d'Alonso Ier, roi de Leon, usurpa la couronne à la mort de celui-ci, avec l'aide du roi maure de Cordoue. Cet usurpateur, qui s'appelait Mazarato, avait, en reconnaissance, cédé des terres aux Maures, qui auraient pris de lui le nom de Maragatos. Mais cette opinion n'est fondée sur aucun document historique.

MARAGHA, ville forte de la Perse moderne, dans la prov. d'Aderbaïdjan, à 80 kilom. S. de Tauris, près du lac Ormiah; 18,000 hab. Cette ville est entourée de murailles flanquées de tours rondes et carrées; elle renferme un beau bazar, plusieurs bains publics et un observatoire, élevé par Houlagou, dont on voit le tombeau.

MARAGNON s. m. (ma-ra-gnon; *gn* mll. — n. pr. géogr.). Comm. Espèce de cacao : *Il y a plusieurs sortes de cacao : le caraque, le barbiche, le* MARAGNON, *le surinam et le cacao des îles.* (P. Vinçart.)

MARAGNON, fleuve de l'Amérique du Sud. V. AMAZONES (fleuve des).

MARAGOGIPE, ville du Brésil, prov. et à 45 kilom. N.-O. de Bahia, à 25 kilom. S.-O. de Cachoeira, sur la rive gauche du Rio-Guahy; 5,000 hab. Commerce de farine de manioc, sucre, tabac. On trouve aux environs de riches mines d'antimoine.

MARAGON s. m. (ma-ra-gon). Colon partiaire exploitant un marais salant. ‖ On dit aussi MARAYON.

MARAÏ (Ebn Youssouf al-Mocdessi), historien arabe, né à Jérusalem vers 1560, mort au Caire en 1619. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il professait le droit du rit hambélite, au Caire. On a de lui une *Histoire des califes et des sultans qui ont régné en Egypte depuis Omar*. Cette histoire, dans laquelle on trouve des détails curieux en ce qui concerne les sultans mameluks, a été traduite en allemand par Reiske, qui a publié sa traduction dans le *Magasin pour l'histoire moderne de la géographie* de Busching.

MARAÏAÏBA s. m. (ma-ra-i-a-i-ba). Bot. Espèce de palmier d'Amérique, dont les fruits sont bons à manger.

MARAÎCHER, ÈRE adj. (ma-rè-ché, è-re — rad. *marais*). Qui a rapport à la culture des terrains dits marais, lesquels produisent des légumes : *Industrie* MARAÎCHÈRE. *Culture* MARAÎCHÈRE. *Produits* MARAÎCHERS.

— s. m. Jardinier qui se livre à la culture maraîchère : *Les* MARAÎCHERS *n'ont recours au chaulage que pour des essais relatifs à des graines précieuses ou exotiques.* (Raspail.)

— **Encycl.** V. MARAIS.

MARAICHIN s. m. (ma-rè-chain — rad. *marais*). Bœuf élevé dans les marais ou les prairies basses du Poitou ou de l'Aunis.

MARAIGNON s. m. (ma-rè-gnon; *gn* mll.). Pêche. Nom vulgaire de la très-jeune anguille.

MARAIL s. m. (ma-rall; *ll* mll.). Ornith. Genre de gallinacés, voisin des hoccos.

— **Encycl.** Les *marails*, appelés aussi *marayes, jacs, jacus, pénélopes, yacous*, etc., forment un genre caractérisé par un bec médiocre, nu à la base, plus large que haut, presque droit, fléchi à la pointe; des narines médiocres, percées dans la cire du bec et à demi fermées; les yeux non entourés de plumes; une peau nue sous la gorge; des tarses grêles et plus longs que le doigt du milieu. Ce genre, voisin des parraquas, comprend six espèces, qui ne se distinguent entre elles que par des nuances légères; toutes habitent les régions chaudes et tempérées de l'Amérique du Sud, où elles représentent jusqu'à un certain point les faisans de l'ancien continent. Les mœurs et les habitudes des *marails* sont celles de la plupart des gallinacés; comme les hoccos, dont ils sont aussi très-voisins, ils ont sur la tête des plumes qu'ils relèvent et hérissent en forme de huppe, quand ils sont excités.

Les *marails* vivent dans les forêts, recherchent les endroits les plus touffus, les broussailles, se perchent sur les branches les plus basses, et se cachent, pendant le jour, dans l'épaisseur des arbres; le matin et le soir, ils sortent de leur retraite pour vaquer à leurs besoins; alors ils se rendent souvent sur la lisière des bois, mais sans jamais s'engager bien avant dans les lieux découverts. Leur nourriture se compose de fruits, de graines, de bourgeons, de jeunes pousses d'herbes. La manière dont ils boivent a été décrite fort diversement; d'après Vieillot, ils plongent une seule fois leur bec dans l'eau, comme les pigeons, et avalent par plusieurs aspirations successives tout le liquide dont ils ont besoin; suivant d'autres, ils prennent une gorgée d'eau dans la mandibule inférieure et lèvent la tête pour en faciliter la déglutition, absolument comme font les poules; cette dernière opinion est la plus probable et la plus conforme au régime essentiellement gallinacé des pénélopes.

Ces oiseaux vivent par petites familles. Ils ont le vol bas, horizontal et de peu d'étendue; dans la marche, ils s'aident de leurs ailes, ce qui facilite beaucoup leurs mouvements. A chaque mouvement qu'ils font en avant, leur queue s'arrondit faiblement, comme chez les hoccos. Durant leur sommeil, ils ont les jambes pliées et la tête sur la poitrine. Les *marails* ont un cri tout particulier, dont la syllabe *pi* donne une idée assez exacte; ils articulent ce cri d'une manière aiguë, prolongée, mais basse, sans ouvrir le bec, et comme par les narines. Ils nichent sur les arbres touffus. Ces oiseaux, que l'on peut aisément élever en domesticité, ont une chair qui ne le cède en rien à celle de nos meilleurs faisans.

Le *marail pénélope* est l'espèce la plus anciennement et aussi la mieux connue; il est de la grosseur d'une poule ordinaire et atteint près de 7 décimètres de longueur totale. Son plumage est d'un vert foncé à reflets métalliques; la partie nue des régions orbitaire et temporale est d'un rouge pâle; la gorge et la membrane qui l'accompagne sont d'un bleu violacé; la poitrine et le cou sont tachetés de blanc; les pieds sont rouges, avec les ongles noirs. Cette espèce vit à la Guyane. Elle présente une particularité remarquable dans la conformation de sa trachée-artère, qui, avant de pénétrer dans la poitrine, passe d'un côté à l'autre du sternum et revient du côté d'où elle s'était d'abord écartée, pour entrer dans la cavité thoracique. Il en résulte le cri rauque que cet oiseau fait entendre, surtout au lever du soleil, et qu'on rend assez bien par le mot *ma-raye*, d'où son nom. Cet oiseau peut être regardé comme le type du genre, et c'est à lui surtout que se rapporte tout ce qu'on a écrit à ce sujet.

« Les *marails*, dit V. de Bomare, habitent les grands bois, à quelque distance de la mer; ils préfèrent les lieux secs et élevés aux terrains bas et humides; ils vont par bandes de six à huit; mais, lorsqu'ils sont appariés, on ne les trouve que deux ensemble; ils couvent deux fois par an, au commencement et à la fin de la saison des pluies, c'est-à-dire en décembre ou janvier, mai ou juin; ils placent leur nid sur les arbres les plus touffus, près du tronc; la ponte est de quatre à six œufs. Les petits ne descendent du nid qu'à l'âge de douze à quinze jours, et la mère les nourrit jusqu'à cette époque; lorsque les petits sont descendus, ils suivent la mère à la manière des poussins; elle les appelle et les réchauffe de temps en temps sous ses ailes, et gratte la terre comme la poule, pour découvrir, en faveur de ses petits, des œufs d'insectes, des vers et des grains. Les *marails* ne restent à terre que pour conduire la couvée; le reste de l'année ils se tiennent perchés sur des arbres touffus, et principalement sur ceux dont les baies, les fruits ou les semences leur servent de nourriture; le matin, ils s'approchent des sommités des branches d'où pendent les fruits, et pendant la forte chaleur du jour, ils se serrent à l'ombre près du tronc, sur les branches les plus touffues, ce qui les fait découvrir difficilement par les chasseurs. »

Dès que les petits peuvent se passer des soins que leurs parents leur ont prodigués avec la plus vive tendresse, ils prennent leur essor et choisissent les lieux qui leur conviennent le mieux pour y trouver en abondance la nourriture qui leur est propre; constants dans leurs goûts, dans leur demeure, autant que dans leurs amours quand la saison en est venue, ils donnent à leur tour l'existence à des êtres aussi doux, aussi paisibles qu'eux, et dont ils partagent l'éducation. Si leur vol est pesant, bruyant, peu élevé et de courte durée, en revanche, lorsque le besoin les amène à terre, ils y courent rapidement, les ailes un peu déployées.

Les *marails* pris jeunes s'apprivoisent aisément, s'élèvent très-bien en domesticité et s'accordent parfaitement avec les hôtes habituels de la basse-cour. Sonnini dit en avoir vu un dont la familiarité était importune; il était sensible aux caresses, et lorsqu'on répondait aux siennes, il témoignait la joie la plus vive par ses mouvements et par ses cris, semblables à ceux d'une poule qui rassemble ses poussins autour d'elle. Ce serait une excellente acquisition pour nos parcs, comme gibier, ou pour nos basses-cours, comme volaille; leur chair, améliorée encore par la domesticité, fournirait une nourriture saine et succulente. Cette introduction ne paraît pas présenter de difficultés sérieuses; les femelles des *marails* pondent dans l'état de domesticité, sans construire de nid, il est vrai, et sans prendre autant de soin de leurs œufs.

Le *guan* ou *yacou* diffère du précédent par son plumage d'un vert plus clair, avec le croupion et l'abdomen châtains, et par sa huppe d'un vert roussâtre, plus petite chez les femelles. Il se trouve au Brésil, à la Guyane et au Mexique, le plus souvent dans l'intérieur des terres. Ses habitudes sont douces et timides, son caractère tranquille; plus que le *marail* pénélope, auquel d'ailleurs il ressemble beaucoup par ses mœurs, il relève et épanouit les plumes de sa queue. Son cri s'exprime assez bien par les syllabes *guan, quan, yacou;* ce cri, qu'on entend surtout au lever et au coucher du soleil, et qui n'est ni fort ni aigu dans les circonstances ordinaires, devient l'un et l'autre lorsque l'oiseau est effrayé ou blessé. Il est aussi susceptible d'éducation.

Le *marail aburri* se reconnaît surtout à un appendice charnu, long de 4 centimètres environ, gros comme un tuyau de plume, blanc jaunâtre avec l'extrémité rouge. « Cette espèce, dit M. Goudot, vit solitaire, se perche sur les grands arbres, vole peu et se laisse facilement approcher à la portée du fusil : je ne l'ai jamais vue à terre. Les fruits des lauriers, des ardisiacées, des aralies, composent sa nourriture; son nid est formé d'un amas de feuilles sèches déposées entre les fourches des arbres; la ponte est de trois œufs blancs, d'un pouce huit lignes de diamètre; la femelle les couve. Ces oiseaux sont très-communs dans les montagnes du Quindiu, entre Ilagua et Carthago : leurs chants sont les derniers qui se font entendre lorsque la nuit arrive; ce sont aussi les premiers qui annoncent l'aube du jour. » Les habitants des environs de Bogota et de la vallée du Cauca désignent ce *marail* sous le nom de *pava burri*, ou mieux *aburri aburrida*, mots qui, prononcés lentement, expriment assez bien son cri. Aux environs de Muzo, on l'appelle *pavo-o-guali*.

Les autres espèces, moins bien connues, sont le *marail obscur* ou *yacuhu*, qui habite la Plata et le Paraguay; le *marail peoa*, du Brésil et du haut Para; le *marail siffleur*, qui vit à la Guyane et au Brésil.

MARAIN s. m. (ma-rain). Vêner. Syn. de MERRAIN.

MARAIS s. m. (ma-rè. — Comme *maria*, pluriel de *mare*, mer, avait pris, d'après Isidore, le sens de masse d'eau douce ou salée, on en forma le bas latin *mara*, mare, d'où l'italien *marese* et le français *marais*. Mais *marais* ayant donné *maresc*, *marescage*, *maraischer*, il y a eu probablement intervention du germanique : ancien flamand *maerasch*, marais; hollandais *maras*, allemand *marsch*, qui se rapportent du reste au même radical). Terrain couvert ou saturé d'une eau qui n'a pas d'écoulement : *Les* MARAIS *ont fait périr plus d'hommes qu'aucun autre fléau.* (Bonvalot.) *La surface des* MARAIS *en France ne s'élève pas à moins de* 450,000 *à* 500,000 *hectares*,

(L. Cruveilhier.) *La chasse au* MARAIS *a des séductions enivrantes, des charmes qui vous acoquinent.* (Toussenel.)

> Par une nuit d'été, quand le ciel est d'azur,
> Souvent un feu follet sort du *marais* impur.
> TH. GAUTIER.

‖ Prairies basses, terrains humides, imprégnés d'eau, qui produisent des herbages et dans lesquels on élève des bestiaux. ‖ Terrain généralement situé en contre-bas et abrité contre le vent, où l'on cultive des légumes et des primeurs.

— Fig. Bassesse, terre-à-terre : *Au bout de quatre mois, ces deux colombes, qui s'élevaient si haut, sont tombées dans le* MARAIS *de la réalité.* (Balz.)

— Hist. Nom du parti du centre dans la Convention nationale.

— Techn. *Marais salant*, Terrain inondé par les eaux de la mer et disposé de manière qu'on puisse y recueillir, après évaporation, le sel que ces eaux laissent précipiter.

— Pathol. *Fièvre de marais*, Fièvre intermittente généralement causée par les émanations des eaux marécageuses.

— Bot. *Fève de marais*. V. FÈVE.

— **Encycl.** Hygiène et Agric. Les *marais* sont d'eau douce ou d'eau salée, quelquefois formés du mélange de ces deux eaux; ils offrent dans ce dernier cas les plus mauvaises conditions au point de vue agricole. Certains *marais* contiennent de la tourbe. Les *marais* d'eau salée se trouvent, en général, sur les bords de la mer. Les *marais* d'eau douce sont généralement situés dans l'intérieur des terres. Outre les *marais* proprement dits, c'est-à-dire apparents, on trouve aussi parfois des terrains marécageux ou saturés d'eau, sans que celle-ci paraisse à la surface. Dans ce cas, le sol se couvre de plantes marécageuses qui ne peuvent disparaître qu'après un assainissement complet. Les parties du globe où se trouvent les *marais* les plus importants sont : la Hollande, la Russie, la Norvège, l'Italie, la Grèce, le littoral de l'Afrique, l'Asie centrale, le delta du Gange, les bords de l'Euphrate, l'Amérique et l'Océanie. Le sous-sol des *marais* est, en général, argileux, argilo-siliceux ou marneux et, par conséquent, peu perméable. On trouve là une végétation spéciale, composée surtout de carex, d'algues et de renoncules.

Les *marais* ne sont pas seulement impropres à l'agriculture; ils constituent, en outre, une des causes d'insalubrité les plus funestes, soit pour l'homme, soit pour les animaux. Alternativement couverts et abandonnés par les eaux, ils laissent échapper, sous l'influence d'un desséchement lent, de la décomposition des matières organiques et de la chaleur solaire, des miasmes qui engendrent diverses affections, ainsi qu'un état morbide particulier, fort connu, dans le campagne de Rome, sous le nom de *mal'aria*. Dans notre climat, c'est en juillet, août et septembre que les *marais* exhalent les miasmes les plus redoutables. Dans le cours de la journée, ces effluves sont peu à craindre, parce qu'ils s'élèvent à une assez grande hauteur dans l'atmosphère; mais le froid de la nuit les condense et ils se précipitent en même temps que la vapeur d'eau. Dans les vallées, les miasmes sont en quelque sorte stagnants; dans les plaines découvertes, au contraire, ils s'étendent parfois, sous l'action des vents, à une grande distance. En général, ils rasent la surface du sol, de telle sorte qu'il suffit d'habiter un premier étage pour être à l'abri de leur action. Les propriétés malfaisantes des effluves des *marais* proviennent de causes aujourd'hui connues, qui sont des gaz, entre autres l'hydrogène carboné ou phosphoré, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone. Les feuilles des plantes aquatiques émettent du gaz oxygène qui améliore l'atmosphère; mais elles émettent aussi, la nuit surtout, de l'oxyde de carbone, l'un des gaz les plus délétères que l'on connaisse. On aura une idée de son activité lorsqu'on saura qu'une atmosphère chargée seulement d'un centième de ce gaz serait mortelle pour les animaux. Heureusement, il est plus léger que l'air et ne peut, par conséquent, séjourner longtemps à la surface du sol.

Les *marais* où les eaux douces sont mélangées à l'eau salée sont absolument impropres à toute vie, soit animale, soit végétale, par suite de la présence de l'hydrogène qui s'y forme en grande quantité. La pernicieuse influence des *marais* se fait sentir à tous les âges et chez les deux sexes; mais les jeunes enfants y sont tout particulièrement exposés. Par contre, les vieillards paraissent mieux résister à l'action des fièvres paludéennes. Dans certaines contrées marécageuses, la mortalité présente des proportions assez régulières pour qu'on ait pu l'évaluer d'une manière au moins approximative et la comparer à celle des localités exemptes du même fléau. Les calculs faits en cette occasion n'ont rien de rassurant. Ainsi, pour ne parler que de la France, il est tel canton marécageux où la mortalité est double de ce qu'elle est dans les autres parties de notre pays; dans ces lieux, la vie moyenne peut être fixée à vingt-deux ans; sur la fin du siècle dernier, elle n'était que de dix-neuf ans à Rochefort. Dans les parties non assainies de la Vendée, les émanations des *marais* abrègent la vie de plus d'un tiers. Les survivants ne sont eux-mêmes que des êtres rachitiques, mous, paresseux, dont l'esprit semble aussi affaissé que le corps. Les habitants des contrées marécageuses sont petits, maigres, à teint blafard, soumis à des fièvres intermittentes et à mille infirmités. Les animaux en souffrent peut-être encore plus que l'homme. En plusieurs contrées, comme en Toscane, les buffles seuls s'accommodent de l'air et des plantes des *marais*. Comme compensation, la fièvre typhoïde et la phthisie sont rares ou presque inconnues dans le voisinage des *marais*. Nous citerons à ce sujet le résultat des observations d'un homme compétent, le docteur Boudin. « Les localités, dit-il, dans lesquelles la cause productive des fièvres intermittentes endémiques imprime à l'homme une modification profonde se distinguent par la rareté relative de la phthisie pulmonaire et de la fièvre typhoïde. Le desséchement d'un sol marécageux ou sa conversion en étang, en produisant la disparition ou la diminution des maladies paludéennes, semble disposer l'organisme à une pathologie nouvelle, dans laquelle la phthisie pulmonaire et, suivant la position géographique du lieu, la fièvre typhoïde se font particulièrement remarquer. Après avoir séjourné dans un pays à caractère marécageux prononcé, l'homme présente contre la fièvre typhoïde une immunité dont le degré et la durée sont en raison directe et composée : 1° de la durée du séjour antérieur; 2° de l'intensité d'expression à laquelle y atteignent les fièvres des *marais*, considérées sous le double rapport de la forme et du type. Les conditions de latitude et de longitude géographique et d'élévation, qui posent une limite à la manifestation des fièvres de *marais*, établissent également une limite à l'influence médicatrice de l'élément marécageux. Enfin certaines conditions de race et peut-être de sexe, en diminuant l'impressionnabilité de l'organisme pour la cause productrice des fièvres de *marais*, amoindrissent en même temps l'efficacité médicatrice de cette cause. »

Certaines pratiques hygiéniques peuvent atténuer plus ou moins la pernicieuse influence des *marais*. Des habitations saines, élevées et chaudes; des vêtements de laine chauds et légers; une répartition rationnelle des heures de travail et de repos; une nourriture substantielle et aromatique; l'usage des préparations au quinquina, du café et du tabac, tels sont les meilleurs moyens de combattre l'influence des *marais*. Dans un grand nombre de cas, l'assainissement complet ne résulterait pas seulement du desséchement; il suffirait, pour l'obtenir, de couper les vents par des rideaux d'arbres assez rapprochés et se croisant dans tous les sens, d'entourer les habitations de plantations, de manière à intercepter les vents qui passent sur les *marais*. Combien de pays jadis salubres sont devenus le foyer de miasmes pestilentiels par suite du déboisement! Mais le choix des essences à cultiver doit être fait avec discernement. Le mélèze, l'aune, le saule, le frêne, le peuplier peuvent y être introduits avantageusement. Si le sol est tourbeux, le cyprès chauve doit être préféré. Un exemple des bons résultats que peut produire le boisement nous est fourni par la vallée de la Sèvre niortaise, dans la Vendée. Presque toujours le boisement aiderait à la mise en culture des *marais*, surtout si on avait soin d'y établir de larges rigoles et des ados bombés qui favoriseraient l'écoulement des eaux.

Ces espèces de sols peuvent devenir d'une grande fertilité par l'emploi de la chaux. Voici, d'après M. Puvis, comment on devrait procéder à la mise en culture : « A la récolte d'avoine obtenue dès la première année du desséchement succédera une année de jachère, pendant laquelle, comme condition essentielle, on effectuera un défoncement de $0^{m},30$ à $0^{m},35$, qui détruira le tassement qu'avait produit sur le sol la charge d'eau des années d'inondation. Sur ce labour convenablement hersé aura lieu le chaulage enterré par un labour léger, qui pourrait être celui de la semaille, si le fumier avait été répandu sur la chaux. On pratiquera avec la charrue, mais avec plus de soins encore que pour la culture en avoine, les raies d'assainissement nécessaires pour l'écoulement des eaux, et toute l'œuvre du desséchement sera accomplie. Le produit de la première année compensera toutes ces avances avec usure. » En beaucoup de lieux, les détritus de toute sorte qui constituent en grande partie le sol des *marais* ont une épaisseur de plus de 20 mètres.

Quant aux causes qui ont déterminé la formation des *marais*, elles sont de plusieurs sortes. Nous avons déjà mentionné l'imperméabilité du sous-sol, le défaut d'écoulement et le déboisement; nous devons y ajouter les dérivations des cours d'eau pour le service des usines, les travaux d'endiguement exécutés en vue de préserver le pays des inondations et enfin, sur les côtes, les sables rejetés par la mer, surtout à l'époque des équinoxes. Nous devons une mention particulière aux travaux d'endiguement, qui, bien loin d'occasionner la formation des *marais*, sembleraient, au contraire, devoir contribuer à les dessécher. Ces travaux seraient, en effet, des auxiliaires précieux pour l'assainissement, s'ils étaient accompagnés de curages fréquents des cours d'eau endigués; sans cette précaution, le niveau de l'eau ira toujours s'élevant, les digues devront s'étendre progressivement en amont, et encore n'empêcheront-elles pas les infiltrations de se produire. Ce sont ces infiltrations constantes, inévitables, qui peu à peu transforment les rives en véritables *marais*, les plus difficiles à faire disparaître; voilà la cause irrémédiable qui a compromis pour jamais la production sur les bords des fleuves et des rivières en Italie, en France et dans plusieurs autres contrées.

L'intérêt évident qui s'attache à l'assainissement des *marais* a depuis longtemps attiré l'attention des gouvernements. Le premier édit sur cette matière est dû à Henri IV. Il portait en substance que les propriétaires de *marais* seraient mis en demeure d'opérer par eux-mêmes le desséchement sous trois mois au plus tard, faute de quoi une compagnie concessionnaire opérerait le desséchement à ses frais et s'emparerait de la moitié du sol comme rémunération de ses travaux. Par suite de cet édit, des contrées entières changèrent de face; malheureusement, la mort de Henri IV mit un terme à ces utiles entreprises. Les grands propriétaires se coalisèrent et suscitèrent de tels embarras à la compagnie privilégiée que celle-ci finit par se dissoudre. Plus tard, une ordonnance royale accorda aux propriétaires seuls les avantages stipulés dans l'édit de Henri IV; mais ceux-ci ne firent rien pour en profiter. L'Assemblée constituante inaugura le système du desséchement exécuté par l'Etat. D'après la loi du 5 janvier 1791, les propriétaires étaient mis en demeure de dessécher; en cas de refus ou de non-exécution, l'Etat les expropriait et faisait le desséchement. Cette loi demeura lettre morte; les bouleversements de cette époque ne laissaient guère de marge aux travaux de la paix. En 1807 parut une nouvelle loi. Celle-ci, qui régit encore la matière, en ce qui concerne les *marais* des particuliers, admet le desséchement forcé et l'expropriation. Le gouvernement fait lui-même les travaux ou les concède à une compagnie. Dans ce dernier cas, la compagnie dont les propriétaires font partie obtient toujours la préférence. Les *marais* sont estimés avant et après le desséchement, et la plus-value qu'ils ont acquise à la suite des travaux exécutés est partagée entre les propriétaires et les concessionnaires, dans les proportions fixées par l'acte de concession. Les résultats de cette loi furent encore à peu près nuls; certaines de ses dispositions ont même donné lieu à d'interminables procès. La dernière loi sur cette matière date du 28 juillet 1860; elle ne s'applique qu'à la mise en valeur des *marais* et terres incultes appartenant aux communes. En voici le texte :

« Article 1er. Seront desséchés, assainis, rendus propres à la culture ou plantés en bois les *marais* et les terres incultes appartenant aux communes ou sections de communes, dont la mise en valeur aura été reconnue utile.

» Art. 2. Lorsque le préfet estime qu'il y a lieu d'appliquer aux *marais* ou terres incultes d'une commune les dispositions de l'art. 1er, il invite le conseil municipal à délibérer : 1° sur la partie des biens à laisser à l'état de jouissance commune; 2° sur le mode de mise en valeur du surplus; 3° sur la question de savoir si la commune entend pourvoir par elle-même à cette mise en valeur. S'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, une commission syndicale nommée conformément à l'article 4 de la loi du 18 juillet 1837 est préalablement consultée.

» Art. 3. En cas de refus ou d'abstention par le conseil municipal, comme en cas d'inexécution de la délibération par lui prise, un décret, rendu en conseil d'État, après avis du conseil général, déclare l'utilité des travaux et en règle le mode d'exécution. Ce décret est précédé d'une enquête et d'une délibération du conseil municipal prise avec l'adjonction des plus imposés.

» Art. 4. Les travaux sont exécutés aux frais de la commune ou des sections propriétaires. Si les sommes nécessaires à ces dépenses ne sont pas fournies par les communes, elles sont avancées par l'Etat, qui se rembourse de ses avances en capital et en intérêt, au moyen de la vente publique d'une partie des terrains améliorés, opérée par lots, s'il y a lieu.

» Art. 5. Les communes peuvent s'exonérer de toute répétition de la part de l'Etat en faisant l'abandon de la moitié des terrains mis en valeur. Cet abandon est fait, sous peine de déchéance, dans l'année qui suit l'achèvement des travaux. Dans le cas d'abandon, l'Etat vend les terrains à lui délaissés, dans la forme déterminée par l'article précédent.

» Art. 6. Le découvert des avances faites par l'État pour l'exécution des travaux prescrits par la présente loi ne pourra dépasser en principal la somme de 10 millions.

» Art. 7. Dans les cas prévus par l'article 3 ci-dessus, le décret peut ordonner que les *marais* ou autres terrains communaux seront affermés. Cette location sera faite aux enchères, à la charge par l'adjudicataire d'opérer la mise en valeur des terrains affermés. La durée du bail ne peut excéder vingt-sept ans.

» Art. 8. La loi du 8 juin 1854 relative au libre écoulement des eaux provenant du drainage est applicable aux travaux qui seront exécutés en vertu de la présente loi... »

Trop peu d'années se sont écoulées depuis la promulgation de cette loi pour qu'on puisse savoir au juste si elle aura plus d'efficacité que ses aînées. Les résultats qu'on en peut attendre sont subordonnés à tant de causes diverses qu'on ne peut rien préjuger à cet égard. La France compte à l'heure qu'il est, d'après une statistique qui date de 1869, 285,000 hectares de *marais*. Sur ce chiffre, la plus grande part est la propriété des particuliers et se trouve sous le régime de la loi de 1807, dont le temps a suffisamment démontré l'impuissance. Ce n'est plus au gouvernement qu'il appartient de faire les desséchements, l'initiative privée est seule capable de mener à bonne fin cette grande œuvre; c'est donc à elle qu'il faut s'adresser. Dans le nord, les *moëres* ou *marais* situés sur les côtes de la Manche sont desséchés par des associations composées des propriétaires intéressés et connues sous le nom de *watteringues*. Le jour où des associations semblables seront établies partout, les *marais* seront bien près de disparaître de notre pays, où ils présentent des dangers toujours menaçants.

— Écon. industrielle. *Marais à sangsues.* Les plus célèbres de ces *marais* sont ceux de la Hongrie, de la Turquie et de la Grèce. On en tirait pour la France, de 1825 à 1835, jusqu'à 34 millions de sangsues par an, qui se vendaient 200 francs le mille, tant la consommation des sangsues était devenue considérable par suite du traitement antiphlogistique que Broussais avait préconisé. C'est alors qu'on imagina l'*hirudiculture* ou *hirudiniculture*, c'est-à-dire l'ensemble des procédés par lesquels on parvient à déterminer la multiplication des sangsues, dans nos *marais* naturels à fond tourbeux du Poitou, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanais et du Berry, et même dans des *marais* artificiels établis aux environs de Bordeaux, sur les rives tourbeuses de la Garonne. Ce commerce devint bientôt si considérable que l'exportation finit par dépasser de 2 millions l'importation, et que le prix du précieux annélide tomba à 30 francs le mille.

Les *marais* à sangsues doivent être à fond gras et riche en végétations aquatiques, avec 1 mètre de profondeur et pouvant se remplir et se vider facilement, de manière à être maintenus, hiver et été, à un niveau constant. On les partage en carrés destinés chacun à des sangsues de même âge; il y en a aussi pour la production des cocons, et c'est dans ceux-là qu'au printemps on provoque le gorgement des sangsues par l'envoi dans ces carrés de bestiaux sans valeur, de vieux chevaux, etc., dont elles dévorent le sang. Les plus habiles éleveurs recueillent ensuite les jeunes sangsues, appelées *germements*, et leur donnent des soins particuliers dans de petits bassins *ad hoc*. A deux ans, les sangsues sont bonnes pour la vente.

— *Marais salants.* C'est le nom que l'on donne à de vastes bassins ou réservoirs creusés sur le bord de la mer et dans lesquels les eaux salées soumises à une évaporation spontanée à l'air libre, pendant la saison chaude, laissent après leur disparition sur l'aire du bassin le sel qu'elles contenaient.

Nous avons en France 82 *marais* salants, qui occupent une surface totale de 24,248 hectares; ils sont situés : sur les bords de la Manche, dans le département d'Ille-et-Vilaine (1 hectare de surface); 36 sur les bords de l'Océan, dans les départements de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Vendée (15,320 hectares de surface), et 45 sur les côtes de la Méditerranée, dans les départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Var (8,918 hectares). Les plus beaux sont à Marennes (Charente Inférieure) et au Croisic (Loire-Inférieure). Les différences de mœurs et de climats des côtes ont amené entre les méthodes de fabrication du sel par les *marais* salants des différences très-considérables, que nous allons exposer.

Sur les bords de l'Océan, un *marais* salant comprend la saline et les dépendances. On appelle saline l'assemblage de toutes les appartenances nécessaires pour l'évaporation progressive de l'eau de mer et la cristallisation du sel. Les dépendances sont : d'abord, un vaste réservoir d'une seule pièce, d'environ $0^{m},32$ à $0^{m},64$ de profondeur, nommé *vasière*, et quelquefois un second réservoir, nommé *cobier*, qui est partagé en plusieurs carrés longs, divisés entre eux par de petits sentiers unis de quelques centimètres d'élévation. Des chaussées hautes d'environ 1 mètre entourent la saline et la séparent de ses dépendances. Ces chaussées ou *bossis* n'ont point une dimension déterminée; seulement les parties les plus larges s'appellent des *trémets*. Des conduits souterrains, nommés *coëfs*, pratiqués dans l'épaisseur des bossis servent à faire communiquer la saline avec le cobier et la vasière. La saline elle-même se divise en un nombre plus ou moins considérable de compartiments nommés *fares*, semblables à ceux des cobiers, qui occupent habituellement le pourtour de la saline et qui communiquent par de petites rigoles, nommées *délivres*, avec les bassins inférieurs, appelés *œillets*. Ceux-ci ne se distinguent des fares que par les *ladures* ou petits plateaux circulaires qui occupent le milieu de leurs cloisons; ils n'ont que $0^{m},08$ à $0^{m},10$ de profondeur.

L'eau de la mer une fois introduite dans la vasière y dépose les matières qu'elle tient en suspension, en même temps que sa température s'élève; puis on la conduit en la faisant passer sur le sol échauffé du cobier et des fares, dans les œillets, où doit s'achever l'évaporation. La vasière est alimentée elle-même par un canal principal et de nombreux *étiers* qui parcourent en tous sens le *marais;* l'exhaussement du sol ne permet de remplir la vasière ou de la renouveler que pendant les *reverdies*, c'est-à-dire pendant les grandes marées de la nouvelle et de la pleine lune. Quand le sel est fait, il se trouve divisé en deux parts : à la surface de l'eau est le sel blanc ou menu, qui surnage en crème légère; on se sert pour le recueillir d'une espèce de cuiller mi-plate, nommée *lance;* ce sel est la propriété des ouvriers ou sauniers, à qui les *paludiers* ou maîtres l'abandonnent pour salaire. Au fond de l'œillet se trouve le gros sel ou sel gris; il est rare que ce dépôt ait beaucoup plus de 0m,0025 d'épaisseur. Un râteau de bois plein, nommé *las*, sert à le rassembler sur la ladure. Le lendemain, des femmes, courant pieds nus sur les cloisons glissantes de la saline, le transportent, au moyen de gèdes posées sur leur tête, sur les trémets, où il est mis en meules. A la fin de la saison, les meules sont recouvertes d'une couche de terre glaise, qui, bien façonnée au battoir, pourrait le conserver pendant nombre d'années sans aucune détérioration. C'est pendant qu'il est ainsi en meules que le sel s'égoutte et se dépouille des sels déliquescents, notamment du chlorure de magnésium; lorsqu'il est suffisamment sec, on le livre au commerce. C'est le sel gris, dont la couleur est due à un peu d'argile provenant des parois des bassins et de la couche de glaise dont on l'a recouvert.

Sur les côtes de Bretagne, c'est à peu près la même méthode et le même appareil, avec des noms différents. L'eau est amenée pendant la haute mer dans un réservoir muni d'une vanne, que l'on nomme *jas*. L'eau s'échauffe et s'évapore légèrement dans le jas. Elle passe de là dans une première série de bassins rectangulaires appelés *couches*, qu'elle parcourt successivement avant d'entrer dans les *tables* par une longue rigole qui fait tout le tour du *marais*. Des tables, l'eau déjà concentrée passe par de petits conduits creusés au moyen de pieux pointus dans des bassins de plus petite dimension, appelés *œillets*, où le sel se dépose. On recueille le sel deux ou trois fois par semaine et même tous les jours quand il fait assez chaud et assez sec. Les eaux mères sont rejetées quand elles atteignent un état suffisant de concentration. Le sel est d'abord recueilli en petite quantité sur le bord des œillets. On le réunit en tas; il s'égoutte et se purifie des sels déliquescents qu'il peut contenir. Enfin on fait de grands amas appelés *mulots*, dont la forme est celle d'un tronc de cône surmonté d'une calotte sphérique; le tout est recouvert de terre glaise.

Les sels gris de Bretagne ont la composition suivante :

Chlorure de sodium.	87,97
Chlorure de magnésium. . . .	1,58
Sulfate de magnésie.	0,50
Sulfate de chaux.	1,65
Matières insolubles.	0,80
Eau.	7,50

Le choix de l'emplacement pour établir un *marais* salant n'est pas indifférent. Il le faut uni, avec une pente presque nulle. Sa surface doit être un peu moins élevée que le niveau des hautes mers. Il sera garanti des inondations par des digues parfaitement entretenues. Le fond et les parois seront faits en terre glaise battue. Les digues séparant les divers bassins seront construites et entretenues avec le plus grand soin. Le fond des œillets surtout doit être parfaitement uni pour faciliter la récolte du sel et empêcher autant que possible son mélange avec la terre sur laquelle il repose.

Lorsque l'on veut livrer du sel blanc à la consommation, on épure et on raffine le sel gris. On commence par le laver dans des dissolutions saturées, où il abandonne en partie les sels de magnésie et les matières solides étrangères. Ensuite on le dessèche aux étuves. Pour raffiner plus complétement, on précipite la magnésie par un lait de chaux. On filtre ensuite, puis on évapore dans deux chaudières, dont l'une, chauffée fortement à feu nu, donne du sel blanc en cristaux imperceptibles; l'autre, chauffée par les gaz chauds venant de la première, donne du sel cristallisé en trémies. Le premier est recherché pour la table, le second est apprécié pour la salaison de la morue. Pour faciliter la séparation des écumes, on ajoute à la liqueur un peu d'alun en poudre au moment où elle commence à bouillir.

Les *marais* de Bretagne ne fonctionnent guère qu'en été. Pendant l'hiver, on extrait le sulfate de soude des eaux mères de raffinerie; mais cette industrie n'est pas régulièrement établie.

Dans les *marais* salants du Midi, la disposition générale et la manière même d'opérer sont fort différentes. L'eau de mer, après avoir été introduite dans un vaste bassin peu profond, s'écoule lentement dans une série de bassins rectangulaires plus petits et moins profonds, où elle se concentre et d'où elle passe dans de grands puits dits *puits des eaux vertes*. Des machines hydrauliques prennent ensuite cette eau et la déversent dans de nouveaux bassins d'évaporation dits *chauffoirs intérieurs*, puis elle se rend dans un réservoir nommé *pièce maîtresse* et de là dans des puits nommés *puits de l'eau en sel*. Déjà l'eau commence à saliner; elle marque 22° à 24°. Soutirée de nouveau à l'aide de pompes, elle entre dans des bassins beaucoup plus petits que les premiers et qui sont désignés sous le nom de *tables salantes*. C'est dans ces derniers compartiments, où la couche liquide n'a plus que 0m,05 à 0m,06 d'épaisseur, que le sel se dépose en masses compactes, formées de cristaux très-blancs et très-volumineux. L'eau est renouvelée dans ces tables tous les jours ou tous les deux jours. L'opération continue ainsi pendant toute la belle saison, c'est-à-dire d'avril à septembre. Lorsque le dépôt de sel a une épaisseur de 0m,04 à 0m,05, on procède à la récolte et au levage; pour cela, on met les tables à sec et, au moyen de pelles, on enlève le sel et on en fait des tas allongés connus sous le nom de *cannelles*.

L'eau, en tombant des bassins dans les puisards, forme des cascades dont le mouvement accélère l'évaporation. Dans sa chute, l'eau abandonne en partie les sulfates de chaux et de magnésie qu'elle contient. Les pelles avec lesquelles on récolte le sel au fond des tables sont doublées de fer-blanc par-dessus. Les cannelles sont disposées par rangées sur les tables mêmes; puis on les transporte sur les digues, où on leur donne la forme de tas beaucoup plus gros, en pyramides quadrangulaires, et on les recouvre de roseaux jusqu'au moment de l'expédition. On ne fait guère que deux ou trois récoltes par an, pendant les cinq mois que dure la campagne. Les produits ainsi obtenus diffèrent notablement du sel de Bretagne et de toute la côte de l'Océan, qui est gris, tandis que celui du Midi est blanc et tout formé de gros cristaux. Voici sa composition chimique :

Chlorure de sodium.	95,11
Chlorure de magnésium. . . .	0,23
Sulfate de magnésie.	1,30
Sulfate de chaux.	0,91
Matières insolubles.	0,10
Eau hygrométrique.	2,35

Les *marais* salants sont quelquefois colorés en rose. Cela provient d'infusoires microscopiques appartenant, paraît-il, au genre des protococus. Cette coloration est même recherchée, et l'on arrive à la produire artificiellement en formant le fond et les parois des bassins avec de la terre glaise rouge.

Dans le Midi, le traitement des eaux mères constitue une industrie, organisée d'après les procédés imaginés par M. Bulard. Le principal produit que l'on en retire consiste dans un sel double de potasse et de magnésie :

$$KO,SO^3 + Mg,O,SO^3 + CHO.$$

Ce sel est quatre fois plus riche en potasse que l'alun; il est très-demandé par l'Angleterre; on recueille aussi du chlorure de potassium.

Il nous reste à exposer deux procédés tout différents des précédents pour retirer le sel de l'eau de mer. Le premier est appelé procédé ignifère, et le sel qu'il produit est nommé aussi sel ignifère. Ce procédé est en usage en basse Normandie, dans l'Avranchin, depuis très-longtemps, puisque l'exploitation du sel s'y faisait, dès l'an 1600, selon cette méthode et que les traditions du pays en font remonter l'introduction au IXe siècle. On recueille le sable salé des grèves au moyen d'un long rabot ferré conduit par un cheval; on le met dans des caisses par couches recouvertes de paille; puis on le lessive avec de l'eau de mer; cette eau, en filtrant à travers le sable, devient une liqueur saline très-concentrée qu'on fait évaporer ensuite à siccité dans de petits bassins en plomb chauffés avec du bois. Il reste une masse saline qu'on met dans des paniers suspendus au-dessus des bassins pendant toute la durée de la concentration. Humectée par la vapeur aqueuse, cette masse abandonne la presque totalité de ses sels déliquescents et se présente enfin dans son état de sel parfait, qu'on renferme en magasin pendant plusieurs mois avant de le livrer à la consommation. Il perd encore de 20 à 28 pour 100 et devient enfin très-blanc, très-divisé et comme neigeux. Autrefois, la majeure partie de la basse Normandie était approvisionnée par les salines de l'Avranchin; mais aujourd'hui ces salines sont presque abandonnées. Il ne reste plus en France que 13 de ces laveries de sable, à savoir : 7 dans la Manche, 4 dans le Calvados et 2 dans les Côtes-du-Nord.

Enfin, on isole encore le sel marin, dans les pays froids, par la gelée. On fait glacer l'eau de mer, on lui enlève ses glaçons, puis on la fait évaporer et elle dépose des sels. Ce résultat provient de ce que toute dissolution saline se solidifie à une température plus basse que celle de l'eau pure, en sorte que, quand l'eau de mer se congèle, la partie qui se glace abandonne une portion de son sel, qu'absorbe la partie qui reste liquide. Par conséquent, cette dernière partie, se trouvant de plus en plus salée, donne ensuite beaucoup plus de sel par l'évaporation. Les sels obtenus par ce procédé sont très-impurs; voici leur composition dans les salines d'Oustkout, où l'on en fabrique par cette méthode :

Chlorure de sodium.	74,84
Sulfate de soude.	15,20
Chlorure d'aluminium.	1,17
Chlorure de calcium.	5,21
Chlorure de magnésium. . . .	3,57

— Hortic. Le maraîcher qui veut s'établir doit choisir un *marais* donnant sur une route commode et qui ne soit pas trop éloigné de la halle. Le *marais* ne doit pas être sur un lieu élevé, exposé aux vents, et où les puits sont profonds; le terrain doit être horizontal afin que l'eau des arrosements s'imbibe à l'endroit où on la répand. Dans les *marais*, l'exposition du nord ne peut être utilisée que pendant les chaleurs de l'été pour les plantes qui aiment la fraîcheur. En général, on évite, si c'est possible, de clore le *marais* d'un mur du côté du midi, et si le mur existe, on préfère y établir les hangars. A l'exposition du midi (le long du mur du nord), on établit une plate-bande côtière pour les romaines, le persil, etc. Les deux autres expositions ont aussi des plates-bandes, mais moins larges. Dans les *marais* qui n'ont pas de murs, on y supplée autant qu'on peut par des brise-vent en paille de seigle, hauts de 1m,50 environ. Dans le Midi, où les vents du nord sont très-violents, on fait des haies de cyprès qui fournissent de parfaits abris; cette méthode mériterait peut-être d'être imitée. Dans les climats froids, les maraîchers se préoccupent, en outre, de suppléer par certaines précautions à la chaleur qui leur fait défaut. Les procédés de culture forcée tirent un grand parti de ces moyens; mais ils n'appartiennent pas à la culture maraîchère proprement dite. Celle-ci se borne à utiliser l'accroissement de température dû à la fermentation des fumiers.

On sait, en effet, que le fumier frais non consommé fermente et développe une grande chaleur; si donc on place une couche de ce fumier sous une couche de terre, le fumier échauffera cette terre, et la chaleur ainsi développée pourra être maintenue autour de la plante à l'aide de cloches recouvrant une ou plusieurs plantes. On conserve la chaleur d'une couche entière à l'aide de coffres dont on entoure cette couche, et qui sont recouverts de châssis vitrés.

Comme les cloches de verre sont coûteuses, on les remplace quelquefois par un appareil formé par trois ou quatre brins d'osier que l'on recouvre de calicot gommé ou même de papier blanc huilé; ces sortes de cloches sont surtout communes en Belgique et dans le Nord; elles durent trois ou quatre ans.

Les couches se composent d'amas de substances végétales ou végéto-animales, qui, par la fermentation, produisent une chaleur plus ou moins forte. Le plus ordinairement, les couches se font avec du fumier ou du crottin, sur lequel on étend un lit de terre meuble de 0m, 05 à 0m, 12, en variant l'épaisseur suivant la température des fumiers. Ainsi, la litière d'étable développant moins de chaleur que celle d'écurie, on mettra un lit moins épais sur la première; le fumier frais donne beaucoup plus de chaleur que le vieux, on étendra donc un lit plus épais sur le premier. La température, dans le voisinage des graines, ne doit pas dépasser 25° ou 30°.

On peut remplacer le fumier par du tan, des feuilles sèches arrosées d'urine ou d'autres substances en fermentation. Les maraîchers parisiens distinguent diverses couches que nous allons énumérer.

La couche mère, ou couche de germination, est carrée; on lui donne 1m, 65 de côté, sur 0m,66 de hauteur. On l'enveloppe d'un coffre à un seul panneau ou châssis; on la recouvre de terreau, destiné à recevoir les graines.

La couche pépinière, sur laquelle on repique les jeunes plants provenant de la précédente, ne diffère de la couche mère que parce qu'elle a trois fois plus de longueur.

La couche d'hiver doit être assez épaisse pour produire une grande chaleur. On la charge de coffres et de châssis, et pendant les grands froids on la recouvre de paillassons et on l'enveloppe d'accots ou bordure de vieux fumier.

La couche de printemps, subissant moins que la précédente l'action du froid, demande moins de hauteur, 0m,48 paraissent suffisants. Toutes ces couches sont dites *bordées*, parce qu'elles sont hors de terre; les suivantes sont encaissées ou enterrées.

La couche en tranchée est particulièrement employée à la culture des melons cantaloups de seconde saison, sous châssis. Pour la construire, on ouvre une tranchée de 1 mètre de largeur sur 0m,32 de profondeur. On y monte les lits de fumier pressé jusqu'à 0m, 64 ou 0m, 65, et l'on charge ce fumier avec la terre extraite de la tranchée, après quoi on met les coffres et les panneaux.

Dans la couche sourde, ou couche à cloches, la tranchée n'a que 0m, 66 de largeur; la couche est un peu bombée en dessus, et l'on y plante des melons sous cloches au lieu de les planter sous châssis.

Les coffres dont on se sert pour couvrir les couches sont des cadres en bois, assez bas; quand on cultive des plantes élevées, telles que le chou-fleur, on met deux coffres l'un sur l'autre.

Les couches encaissées sont moins chaudes, mais conservent plus longtemps leur chaleur que les couches bordées.

Les maraîchers parisiens n'emploient dans leurs couches que du fumier de cheval qui n'est pas consommé, et que l'on appelle fumier neuf. Ils en amènent au moins une, deux ou trois voitures par jour, qu'ils placent en meules dans leurs *marais*. Au bout d'un mois, ce fumier ainsi amoncelé, après s'être échauffé, a perdu sa chaleur et est devenu fumier vieux; en cet état, il ne pourrait être utilisé si on ne le mêlait par moitié avec le neuf, en l'arrosant au besoin.

Les couches chaudes ou de fumier neuf, ne doivent être employées que neuf ou dix jours après le montage des plants; avec le vieux fumier, la tannée ou le marc de raisin, on peut semer ou repiquer immédiatement; la chaleur n'excédera pas 30°. On réchauffe une couche qui se refroidit avec du fumier chaud, que l'on presse bien autour de la couche, sur une largeur de 0m,50 environ. Cette bordure prend le nom de *réchaud;* elle a besoin d'être renouvelée de temps en temps.

Le grand art du maraîcher consiste à échelonner ses cultures de façon à employer le plus utilement possible son terrain et son temps. Voici une liste par mois des principales cultures; mais on devra remarquer que les accidents de température peuvent la modifier largement :

Janvier. Carottes hâtive et demi-longue.

Février. Melon de primeur, de seconde saison, de troisième saison, de quatrième saison; concombre blanc hâtif; cornichon; chicorée fine, demi-fine, d'été, rouennaise, de Meaux, sauvage, barbe de capucin, escarole bouclée ou à feuilles rondes; haricots flageolets; persil.

Mars. Asperge, aubergine, tomate, perce-pierre, piment, bonne-dame ou belle-dame des jardins.

Avril. Pimprenelle, estragon, cresson alénois, oseille, potiron, scorsonère, panais.

Mai. Pourpier, poirée, carde-poirée, cardon de Tours, céleri à grosse côte, turc, rave, à couper.

Juin. Raiponce, navet tendre des vertus.

Juillet. Champignon.

Août. Oignons blanc et rouge, ciboule, ciboulettes, épinards à graine ronde et à graine piquante.

Septembre. Choux d'York, hâtif, conique, cœur de bœuf, trapu-cabus, rouge de Bruxelles, à grosse côte, de Milan frisé, choux-fleurs de printemps, d'été, d'automne; brocoli; mâche ronde, régence; poireau court, long, d'automne; cerfeuil d'hiver, de printemps, d'été; laitue hâtive.

Octobre. Laitue petite noire ou crêpe, gotte, Georges, rouge, grise, à couper, de la Passion; romaine, chicon, verte, grise, blonde.

Novembre. Pois Michaux, de Hollande.

Décembre. Radis; rave violette; radis rose, noir.

Nos lecteurs comprendront facilement que le même légume peut se semer ou être planté dans plusieurs saisons; nous avons placé chacun d'eux dans la saison où on le sème de préférence.

Nous ferons observer, en outre, que pour le champignon, dont nous avons placé la culture principale en juillet, les maraîchers ne s'en occupent plus autant qu'autrefois, parce que les champignonistes le cultivent avec bien moins de frais dans les carrières de Paris et des environs.

« Le *marais* comme le potager, dit M. Joigneaux, est consacré à la culture des légumes; d'un côté comme de l'autre, il y a des semis de pleine terre et des semis sous châssis; les plantes que l'on y cultive sont absolument les mêmes; seulement, celles-ci ont une destination que celles-là n'ont pas le plus ordinairement. Le bourgeois n'envoie pas ses produits à la halle; le jardinier des grandes villes y envoie les siens. Le *marais*, c'est le chapiteau de la colonne; le potager en est le socle. Le *marais*, c'est le jardin des initiés; le potager, c'est le jardin des profanes, des campagnards, des amateurs, des théoriciens, des gens qui ne sont ni tout à fait de la race, ni tout à fait du métier. Pourtant, il y a un potager à Versailles, et des hommes d'un certain poids en ont été les directeurs; on sait cela, mais c'est égal, ce potager-là ne doit pas être à la hauteur des *marais* de Saint-Mandé, de Charonne et de Clichy. L'appréciation des mérites réciproques est basée sur le bénéfice net. Le cultivateur de *marais* gagne de l'argent parce que, en raison du loyer élevé de la terre, il ne cultive que les plantes demandées et offrant un bénéfice convenable... Le *marais*, d'ailleurs, est une fabrique qui ne chôme point, et où les choses vont, pour ainsi dire, à toute vapeur; ce n'est plus un terrain comme le terrain de tout le monde : c'est de l'engrais réduit, de l'humus sur une profondeur de plusieurs fers de bêche, avec des rigoles pleines de fumier chaud et des cloches pour emprisonner la chaleur d'en haut et d'en bas. Le maraîcher ne connaît pas d'hiver; il se moque de la sécheresse, de la pluie, du vent, de tout. Quand les saisons ne lui conviennent pas, il en fait d'autres avec des cloches, avec des abris, avec des engrais et avec de l'eau. Le *marais* est un atelier qui fonctionne en tous temps, fêtes et dimanches, qui a horreur du vide, qui pousse ses légumes à grande vitesse, et n'est jamais en peine de remplacer ceux qui s'en vont. Mais, dit-on, il est quelquefois utile que la terre se repose un peu. Nous le savons bien;

mais encore une fois, le *marais* n'est pas de la terre; c'est tout ce que vous voudrez, excepté cela; il est pour les légumes ce que l'épinette et la pâtée sont pour les oies de Toulouse; ce que l'étable chaude et les résidus sont pour les bêtes à l'engrais. Il faut y vivre vite et s'y engraisser tôt. Les débouchés sont ouverts, il faut que les mannes s'emplissent et que les charrettes se suivent. Que la nature soit contente ou ne le soit pas, peu importe au maraîcher; pourvu que les denrées partent et que l'argent vienne, il ne demande rien de plus. Dans les potagers bourgeois, qui absorbent d'assez fortes dépenses de main-d'œuvre, et les potagers de village, qui coûtent moins à entretenir, attendu que nous ne cotons pas nos peines, nous faisons les choses pour nous, et les soignons autrement que si nous les faisions pour autrui... Chaque plante de nos potagers conserve franchement sa saveur propre, tandis que chaque plante du *marais* est altérée d'une manière sensible, et quelquefois trop sensible. Les légumes du *marais* sont aux nôtres ce que l'herbe qui pousse sous un arbre, au bord d'une fontaine ou sur un tas de fumier, est à l'herbe aromatique d'un coteau. »

Heureusement pour le maraîcher, le nombre des amateurs, en fait de légumes comme pour bien d'autres choses, n'est absolument rien en comparaison de celui des consommateurs. Peu de gens sont capables d'établir une différence de goût entre un chou de potager et un chou de *marais*. Aussi la culture maraîchère prend-elle de jour en jour une prodigieuse extension. Quelques chiffres donneront une idée de l'importance qu'a prise à Paris cette culture intensive.

Cette industrie emploie 1,400 hectares, divisés en 1,800 *marais* ou jardins, dont l'étendue varie de 1 hectare à 0h, 50. Chaque jardin emploie cinq ou six personnes, en tout 8,500 personnes. Les personnes à gages sont logées par le maître et nourries à sa table. Les femmes gagnent, en moyenne, 240 fr. par an, et les garçons de 18 à 32 fr. par mois, suivant les saisons, plus une gratification de 2 fr. à 2 fr. 50 chaque semaine. Les maraîchers occupent 1,700 chevaux, qui leur coûtent 915,000 fr. d'achat, et leur dépensent 1,400,000 fr. par an de nourriture. On évalue à 14 millions l'ensemble des recettes des maraîchers dans la nouvelle enceinte de Paris, ce qui constitue 1 million de recette brute par 100 hectares de terrain, ou 10,000 fr. par hectare.

Se faire maraîcher, c'est à Paris, le moyen le plus sûr et le plus direct de faire une fortune rapide. Aussi MM. Moreau et Davesne ont-ils pu dire avec raison dans leur excellent *Manuel pratique de la culture maraîchère de Paris :* « Les maraîchers de Paris forment la classe des travailleurs la plus laborieuse, la plus constante, la plus paisible de toutes celles qui existent dans la capitale. Quelque dur, quelque pénible que soit son état, on ne voit jamais le maraîcher le quitter pour en prendre un autre. Les fils d'un maraîcher s'accoutument au travail, sous les yeux et à l'exemple de leur père, et presque tous s'établissent maraîchers. Les filles se marient rarement à un homme d'une autre profession que celle de leur père.

» Si le maraîcher a amélioré son existence, s'il se nourrit mieux, s'il est mieux vêtu qu'autrefois, si même il est devenu propriétaire de son *marais*, c'est qu'il travaille plus, qu'il travaille mieux, et surtout avec plus d'intelligence qu'autrefois. Le maraîcher, en effet, pendant sept mois de l'année, travaille dix-huit ou vingt heures sur vingt-quatre, et pendant les cinq autres mois, ceux d'hiver, il travaille quatorze et seize heures par jour, et bien souvent encore, il se lève la nuit pour interroger son thermomètre, pour doubler la couverture des cloches et des châssis qui renferment ses plus chères espérances, son avenir, qu'un degré de gelée peut anéantir. »

— Hist. polit. Sous l'Assemblée législative et sous la Convention, on désignait sous le nom de *Marais* ou bien encore de Plaine et de Ventre, les députés modérés et flottants qui siégeaient entre la Gironde et la Montagne, dans la partie la moins élevée de la salle. Le *Marais* était ce qu'on a appelé depuis la Restauration le centre. Pendant la Révolution, on appelait souvent les députés qui n'avaient le courage d'aucune opinion, les crapauds du *Marais* ou bien encore les use-culottes.

Marais (LE), nom d'un des quartiers de Paris, dans la partie orientale de la ville, faisant partie, dans la nouvelle division administrative de la capitale du III^e et du IV^e arrondissement. Ce quartier fut bâti sous le règne de Louis XIII; les nombreux jardins maraîchers qui s'y trouvaient à cette époque lui donnèrent le nom qu'il porte aujourd'hui.

Marais (THÉÂTRES DU). Il y eut à Paris deux théâtres de ce nom au XVII^e siècle. Le plus ancien, créé en 1600, remontait pour ainsi dire aux origines du théâtre en France. Il était situé près de la place de Grève, rue de la Poterie, à l'hôtel d'Argent, et il y resta jusqu'en 1620, époque à laquelle la troupe qui le desservait se fit construire une nouvelle salle rue Vieille-du-Temple. Les comédiens du théâtre du Marais n'étaient autres alors que les célèbres farceurs qui avaient pris, pour se présenter en public, les pseudonymes devenus fameux de Turlupin, Gros-Guillaume, Bruscambille, Gautier-Garguille, et qui s'appelaient de leurs vrais noms Henri Legrand, Robert Guérin, Deslauriers et Hugues Guérin. Après la translation de ce théâtre à la rue Vieille-du Temple, on vit s'adjoindre à ces farceurs des comédiens véritables et pleins de talent, parmi lesquels il faut surtout citer Mondory, l'un des plus grands acteurs qu'ait connus la France, puis, auprès de lui, Bellerose (Pierre Messier), Beauchâteau (François Châtelet), Montfleury (Zacharie Jacob), Floridan (Josias de Soulas), Guillot-Gorju (Bertrand Haudouin), M^me Beauchâteau (Madelaine Dubourget), etc., etc.

Jusqu'à l'année 1600, Paris n'avait eu qu'un seul théâtre régulier et à peu près digne de ce nom; c'était celui des anciens confrères de la Passion, si célèbres au XVI^e siècle, et qui était devenu l'hôtel de Bourgogne. C'est à cette époque qu'un différend ayant divisé la troupe de l'hôtel de Bourgogne, les dissidents s'en allèrent, avec l'agrément du roi (car, à cette époque, c'était chose indispensable), s'établir à l'hôtel d'Argent, où ils firent à leurs camarades une rude concurrence. En 1653, les comédiens italiens arrivent à Paris, et donnent leurs représentations au théâtre du Petit-Bourbon, situé au Louvre, sur l'emplacement de la colonnade. Puis, en 1658, Molière arrive à Paris avec sa troupe, et remplace les Italiens à ce théâtre, qu'il abandonne peu après pour aller prendre possession de la salle du Palais-Royal. C'est à partir de ce moment que la rivalité s'établit entre la troupe de Molière et celle qui occupait le théâtre du Marais, rivalité intelligente, féconde d'ailleurs, et qui nous valut d'excellents comédiens. Il y avait donc alors à Paris trois grandes troupes d'acteurs : celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du Palais-Royal, dirigée par Molière, qui l'enrichissait de ses chefs-d'œuvre, et celle de la rue Vieille-du-Temple. « Le 17 février 1673, dit M. Régnier (*Histoire du théâtre en France*, dans le recueil intitulé : *Patria*), ce grand homme rend le dernier soupir, et sa mort devient le signal d'une révolution dans les théâtres de Paris, par la prompte désunion de ses élèves. Quatre acteurs célèbres, Baron, La Thorillière, M. et M^me Beauval, cédant aux sollicitations de ceux qui avaient été si longtemps ses ennemis, passèrent dans les rangs de l'hôtel de Bourgogne et, pour comble de disgrâce, les tristes débris de la troupe de Molière sont expulsés de la salle du Palais-Royal, que le roi avait jadis donnée à leur chef, et qu'il donnait maintenant à Lulli, directeur de l'Opéra. On les vit alors implorer leurs rivaux de l'hôtel de Bourgogne et solliciter vainement la faveur de se réunir à eux. Pour dernière ressource, ils allèrent s'établir rue Mazarine, en face de la rue Guénégaud, dans la salle dont Lulli ne voulait plus. Faible en nombre, cette troupe était riche de tout le répertoire de Molière; elle avait été par son chef une des gloires du siècle de Louis XIV, elle avait contribué à l'amusement du grand roi; ce souvenir la sauva. On lui adjoignit les meilleurs acteurs de la troupe de l'hôtel du Marais, théâtre fondé en 1600, et qui par ordre du roi fut alors fermé, puis démoli. »

Le premier théâtre du Marais a donc vécu environ trois quarts de siècle; « mais, comme le dit encore M. Régnier, son importance littéraire, qui fut grande, lui assigne un rang élevé dans l'histoire de l'art. »

Le second théâtre du Marais remonte seulement à 1791; il fut fondé par l'intermédiaire de Beaumarchais, qui fit représenter sur cette scène ses principales pièces, et à la suite de l'ordonnance de 1790, qui inaugurait pour les théâtres un régime libéral. A cette époque, les comédiens italiens ayant voulu liquider leurs affaires, six acteurs, nommés Courcelles, dit *Langlois*, Valeroy, Raymond, les dames Verteuil, Raymond et Desforges, se trouvèrent réformés et songèrent à fonder un nouveau théâtre. Ils se rappelèrent alors qu'il y avait eu jadis un théâtre dans le quartier du Marais et se résolurent à le relever. Courcelles, homme actif et entreprenant, fit bâtir, avec l'aide des capitaux de Beaumarchais, une belle et vaste salle, rue Culture-Sainte Catherine, et groupa autour de ses collègues du Théâtre-Italien des artistes aimés du public, entre autres toute la famille, restée célèbre, des Baptiste.

Le 1^er septembre 1791, le théâtre ouvrit par la *Métromanie* et l'*Epreuve nouvelle*. Tout le répertoire de Beaumarchais, *Eugénie*, les *Deux amis*, le *Barbier de Séville*, le *Mariage de Figaro;* un drame de Mercier, *Jean Hennuyer*, et enfin la *Mère coupable*, qui y fut jouée pour la première fois, attirèrent le public; ce théâtre eut une grande vogue. Le succès néanmoins, très-grand la première année, se ralentit dès la seconde. L'*Almanach des spectateurs* de 1792 fournit à cet égard les renseignements précis qui suivent : « Depuis la Révolution, le Marais a encore une fois changé de physionomie; ce quartier, ainsi que celui du faubourg Saint-Germain, s'est le plus ressenti de l'émigration. Tous les dévots, tous les gens de robe, tous les rentiers ont abandonné leur patrie, leurs maisons, et le Marais, déjà assez désert, l'est encore devenu davantage. Cet abandon d'un ramas de riches, d'égoïstes, a nui à l'entreprise du sieur Courcelles. » On remarquera en passant la qualification d'*égoïstes*, tant soit peu comique ici, l'égoïsme des fuyards du Marais consistant à peu près exclusivement dans le désir de sauver leur tête.

Courcelles fit de vains efforts pour se maintenir; les drames à effet, comme *Robert, chef de brigands;* les *Coups du sort*, le *Tribunal redoutable*, etc., ne purent ramener le public dans ce quartier désert. Il fut obligé de fermer en 1793.

En l'an VI, un entrepreneur nommé Chamin voulut rouvrir ce théâtre, mais son essai ne fut pas de longue durée. Dans le cours de l'an VIII, la troupe du théâtre Molière s'étant démembrée, les artistes qui en formaient le personnel non chantant se réunirent en société à celui du Marais, auquel ils rendirent un peu de vie : ils ne jouaient d'abord que la tragédie, la comédie, le drame, et un peu de vaudeville, mais bientôt à ces genres déjà si divers ils joignirent la pantomime dialoguée et même l'opéra-comique. Parmi eux, on distinguait l'excellent Moessard, qui eut tant de succès plus tard au boulevard; Chazel, Dolainville, M^me Lacombe et M^lle Courcelles. En l'an X, ces artistes retournèrent au théâtre Molière, et celui du Marais fut de nouveau fermé. A partir de ce moment, son existence devient tout à fait fantasque, et il est impossible de la retracer avec quelque apparence d'exactitude. Il disparut complétement, avec tant d'autres, à la promulgation du décret restrictif de 1807. Une anecdote, entre autres : Un jour, vers 1805, la pénurie de la direction, ou plutôt des comédiens associés, était telle, que, bien qu'on fût en plein hiver, on n'avait pas de quoi chauffer la salle. Que firent les acteurs? Ils mirent bravement sur l'affiche en gros caractères la mention suivante : *La salle sera chauffée de bonne heure, tous les poêles seront allumés*. Les spectateurs arrivent et grelottent. Enfin, l'un d'eux, n'y tenant plus, et surpris de voir, malgré cette température insolite, une lueur sortir d'un poêle, se baisse pour regarder : au lieu d'un rondin de bois que voit-il? un lampion! Cette aventure, attestée par l'historien des petits théâtres de Paris, Brazier, précéda de peu de temps la clôture définitive du théâtre du Marais.

Marais-Saint-Germain (RUE DES), aujourd'hui rue Visconti. Cette rue de Paris donne d'un bout rue de Seine et de l'autre rue Bonaparte. Etroite et sombre, cette rue ne semble pas au premier abord devoir attirer sur elle l'attention : l'espace qu'elle occupe faisait partie du petit Pré-aux-Clercs que l'Université aliéna en 1540. Comme ce terrain était couvert de marais, c'est-à-dire de jardins fruitiers et potagers, on en donna le nom à la rue qui y fut ouverte. Le Pré-aux-Clercs proprement dit se terminait à la rue des Marais. Cette petite rue, au XVI^e siècle, était habitée entièrement par des protestants, ce qui lui valut à cette époque le surnom de *Petite-Genève*. Chose singulière, elle échappa aux massacreurs de la Saint Barthélemy, et même les protestants des autres quartiers de Paris qui eurent le temps et les moyens de se réfugier rue des Marais-Saint-Germain furent également sauvés. Jean Racine, l'illustre auteur de *Phèdre*, a habité la maison de la rue des Marais-Saint-Germain qui porte aujourd'hui le n^o 21 : c'est là qu'il composa plusieurs de ses chefs-d'œuvre, et qu'il mourut. Plus tard, M^lle Lecouvreur, l'illustre tragédienne, y habita à son tour. Enfin, l'imprimerie dirigée vers les dernières années de la Restauration par Balzac (l'auteur de la *Comédie humaine*, comme on le sait, fut imprimeur) était située rue des Marais-Saint-Germain. Nous en avons la preuve irréfutable par une mention que porte l'édition des *Œuvres complètes de La Fontaine*, publiée par le futur auteur du *Père Goriot*.

MARAIS DE LA CHÈVRE, nom donné à une espèce d'étang formé par le débordement du Tibre vers le milieu du champ de Mars de l'ancienne Rome. C'est, suivant la tradition, sur les bords de ce marais que les sénateurs romains auraient assassiné Romulus au moment où il passait une revue. Ce fait semble d'ailleurs avoir acquis une certaine authenticité historique par les *nonæ caprotinæ* qu'on célébrait tous les ans à Rome en commémoration de la mort de Romulus. Agrippa sécha le marais et, dans un espace de 700 pieds de long sur 900 de large, bâtit le Panthéon, construisit des thermes, les premiers qu'on vit à Rome, et planta des jardins et un bois autour des thermes. Comme, en outre, Marius Agrippa fit creuser le terrain pour faire un lac et un canal qu'il appela Euripe, le Marais de la Chèvre prit alors le nom de l'étang d'Agrippa. La place actuelle de Navone est tout près et au N.-O. de cet ancien marais.

MARAIS PONTINS. V. PONTINS (marais).

MARAIS (Marin), violiste et compositeur, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1728. D'abord enfant de chœur à la Sainte-Chapelle, il apprit ensuite de Sainte-Colombe à jouer de la viole, acquit un remarquable talent, et fut de 1685 à 1725 violiste solo de la musique du roi. C'est lui qui ajouta à la basse de viole une septième corde et qui fit filer en laiton les trois grosses cordes pour accroître leur sonorité. Marais succéda à Lulli, son ami et son maître de composition, en qualité de batteur de mesure à l'Opéra. Il fit représenter à ce théâtre : *Ariane et Bacchus* (1696); *Alcyone* (1706); *Sémélé* (1709). On lui doit, en outre, *Pièces en trios pour les flûtes, violons, etc.* (Paris, 1692), etc.

MARAIS (Matthieu), avocat et littérateur français, né à Paris en 1664, mort en 1737. Il eut beaucoup de réputation comme avocat et collabora au *Dictionnaire historique* de Bayle, où il fit les articles : *Henri III; Henri, duc de Guise; Marguerite, reine de Navarre*, etc. Il écrivit aussi dans le *Journal de Paris* et dans le *Mercure*. On a publié après sa mort son *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de La Fontaine* (Paris, 1811, in-12 et in-18) et d'intéressants *Mémoires* sur les premières années de Louis XV.

MARAIS (Auguste-François), littérateur et professeur français, né à Fel (Orne) le 23 septembre 1828. Il commença ses études au lycée d'Argentan, et les termina au collége Charlemagne, à Paris. Maître d'étude à l'institution Tuffier, puis répétiteur à l'institution Massin, il fut reçu licencié ès lettres en 1854, et entra au collége Charlemagne comme suppléant pour les classes de grammaire. Une arrestation subie en 1856 pour l'affaire dite des *francs-juges*, le priva de cette dernière place. M. Auguste Marais prit une large part à ce grand mouvement d'opposition qui tourna contre l'Empire toutes les âmes nobles, ardentes et généreuses. Il collabora, en 1855, à l'*Avenir* avec MM. Vacherot, Pelletan, Despois, Barni, etc., à l'*Estafette*, à la *Libre recherche*, au *Phare de la Loire*, au *Mousquetaire*, au *Rappel*, au *Progrès de Lyon*, au *Suffrage universel*, de Caen. Le 14 septembre 1870, M. Marais fut nommé sous-préfet d'Autun; par son énergie et son activité, il rendit de grands services à la cause de la défense nationale. Après avoir offert deux fois sa démission, il se vit révoqué le 10 avril 1871, à l'époque où le mouvement de réaction commença à s'accentuer. Comme beaucoup de ceux qui avaient servi leur pays d'une manière aussi courageuse que désintéressée, il se vit en butte à la calomnie de la part de gens qui s'étaient cachés à l'heure du danger et qui reparaissaient au moment où il y avait des places et des pensions à récolter. Le parti clérical l'attaqua très-vivement à cause de ses relations avec Garibaldi. M. Marais, qui avait pu connaître et apprécier le grand patriote italien, prit sa défense dans un volume intitulé : *Garibaldi et l'armée des Vosges* (1871, in-8^o). Rendu à la vie privée, M. Marais alla professer au collége d'Aubonne (Suisse), puis il vint reprendre à Sainte-Barbe la place de professeur qu'il y avait occupée dès 1860. Parmi les autres ouvrages publiés par lui, il faut citer : un *Recueil de versions latines* pour le baccalauréat ès sciences, en collaboration avec Albert Leroy (1863, in-8^o); divers recueils pour le baccalauréat ès sciences; un *Petit cours d'histoire de France* (1863, in-12), et enfin l'*Ecole et la liberté* (1872, in-12).

MARAIS (Paul DE GODET DES), prélat français. V. GODET DES MARAIS.

MARAIS (François-Séraphin RÉGNIER DES), grammairien et littérateur français. V. RÉGNIER-DESMARAIS.

MARAJO, île du Brésil, dans l'océan Atlantique, sur la côte de la province de Para, entre l'embouchure de l'Amazone, au N.-O., et celle du Para au S.; 270 kilom. de longueur de l'E. à l'O. et 240 kilom. de largeur; chef-lieu, Marajo, sur la côte E.; 20,000 hab. Elle est occupée par des marécages et des lacs d'où sortent une multitude de rivières : les principales sont l'Arary, à l'E., le Moudin, au N.-E., et le Mapoa, au S.-O.; elles sont toutes navigables au moyen de la marée. Récolte de riz.

MARAKAH, ville d'Afrique. V. DONGOLAH (NOUVEAU-).

MARALDI s. m. (ma-ral-di). Ichthyol. Espèce de poisson du genre gade.

MARALDI (Jacques-Philippe), astronome italien, membre de l'Académie des sciences, neveu de Dominique Cassini, né à Perinaldo, comté de Nice, en 1665, mort à Paris en 1729. Il prit part à la grande triangulation, dirigée par son oncle, pour la prolongation de la méridienne jusqu'à Bourges, et ensuite à l'opération analogue exécutée d'Amiens à Dunkerque. Il n'a laissé aucun ouvrage séparé, mais les *Mémoires de l'Académie* contiennent de lui un assez grand nombre de communications. Ses travaux eurent pour principal objet un nouveau catalogue d'étoiles. Il a laissé en manuscrit des tables des satellites de Jupiter. On ne lui doit que des observations, qui, aujourd'hui, n'ont plus grande valeur. Il combattit la brillante découverte de Rœmer, plutôt, sans doute, pour plaire à son oncle, que par conviction.

MARALDI (Jean-Dominique), astronome, neveu du précédent, né à Perinaldo, comté de Nice, en 1709, mort dans cette ville en 1788. Il fut nommé adjoint astronome en 1731, associé à l'Académie des sciences en 1733, pensionnaire en 1758 et vétéran en 1772. Maraldi débuta par des observations et des remarques heureuses sur les satellites de Jupiter, qui restèrent le principal objet de ses études, et dont il détermina avec assez d'approximation les diamètres, les inclinaisons, etc. Il proposa, en 1736, une méthode ingénieuse et simple pour former directement et par le calcul les tables de réfraction. « Cette méthode, dit Delambre, est géométriquement exacte, mais elle est plus curieuse qu'utile, et je ne connais aucun astronome qui l'ait employée, pas même l'auteur. » Elle l'a été depuis, de nos jours. On est tout étonné qu'elle n'ait pas été mise en pratique de tout temps, car elle se présente si naturellement que celui qui écrit ces lignes, chargé inopinément d'un cours de cosmographie, et ne trouvant aucune indication dans les ouvrages élémentaires, la réinventa et la donna à ses élèves comme habituellement suivie, ce qui, du reste, n'était pas exact. Cette méthode consiste à faire porter exclusivement les observations sur l'étoile qui passe exactement au zénith du lieu. (Il n'est pas difficile de trouver un poste d'observation tel qu'une étoile assez brillante passe à son zénith.) Lorsque cette étoile se trouve à une hauteur apparente égale à la hauteur apparente du pôle, elle forme avec le pôle et le zénith un triangle équilatéral dont on connaît l'angle formé au point zénithal. En résolvant ce triangle, on a la distance zénithale vraie du pôle. A quelque hauteur qu'on observe ensuite la même étoile, on connaît, dans le triangle qu'elle forme alors avec le pôle et le zénith, la distance *z*P vraie, l'angle P*ze* et la distance *e*P vraie, qui est égale à *z*P. En résolvant ce triangle, on a la distance *ze* vraie, en la comparant à la distance observée ou à la réfraction. Tels sont les éléments de la méthode, qu'on peut du reste modifier de bien des manières. On l'emploie aujourd'hui avec la complication qu'entraîne le défaut d'étoile passant exactement au zénith de l'observatoire; car le déplacement des instruments n'est pas une opération aisément réalisable.

Maraldi est l'un des premiers astronomes français qui calculèrent les orbites des comètes suivant la bonne méthode. « Il fut, dit Delambre, un astronome laborieux et estimable. Observateur assidu de tous les phénomènes, il ne se contentait pas de les calculer, il cherchait à les faire servir à perfectionner les théories, et son nom sera toujours cité avec honneur. »

MARALIE s. m. (ma-ra-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des araliacées, établi pour des arbustes de Madagascar.

MARAMAO, type grotesque de danseur florentin du XVIe siècle, dont le portrait peu flatté nous a été transmis par Callot. Maramao était un très-petit homme, matassin en tablier, qui avait pour mission, dans les représentations d'alors qui rappelaient les danses fescennines, de poursuivre Cardoni, sorte de Pourceaugnac.

MARAMÉ s. m. (ma-ra-mé). Voile de soie que portent les femmes roumaines, et qu'elles tissent et brodent elles-mêmes.

MARAN (Guillaume), jurisconsulte français, né à Toulouse en 1549, mort dans la même ville en 1621. Pendant près de quarante ans, il enseigna le droit à l'université de Toulouse. Lorsque le capucin Ange de Joyeuse se mit à la tête de la Ligue dans le Languedoc, Maran fut envoyé à Rome pour demander au pape qu'il fût relevé de ses vœux. A son retour, il tomba entre les mains de corsaires algériens, mais fut bientôt rendu à la liberté grâce à la rançon que paya pour lui la province de Languedoc. Ses principaux ouvrages sont : *De antecessorum delectu* (1617, in-fol.); *De æquitate et justitia* (1622, in-4°); *Paratitla in XLII priores Digesti libros* (1628, in-fol.).

MARAN (Prudent), théologien et bénédictin français, né à Sézanne, dans la Brie, en 1683, mort à Paris en 1762. Très-versé dans la connaissance des saintes Ecritures et des Pères, il devint un des membres les plus savants de la congrégation de Saint-Maur. Son opposition à la bulle *Unigenitus* le fit exiler de Paris à Corbie, puis à Pontoise. Par la suite, il vint habiter la maison des Blancs-Manteaux, où il mourut. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Dissertation sur les semi-ariens* (Paris, 1722); la *Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ prouvée contre les hérétiques et les déistes* (Paris, 1751, 3 vol. in-12); la *Doctrine de l'Ecriture et des Pères sur les guérisons miraculeuses* (Paris, 1754); les *Grandeurs de Jésus-Christ et la défense de sa divinité* (Paris, 1756).

MARANA (Jean-Paul), historien italien, né à Gênes en 1642, mort en 1693. Il subit, dans sa ville natale, une détention de quatre ans, pour avoir refusé de révéler le complot du comte della Torre, dont le but était de livrer Savone au duc de Savoie. Accueilli en France et pensionné par Louis XIV, il publia une *Histoire de la conjuration du comte della Torre* (1682), puis fit paraître l'*Espion du Grand Seigneur dans les cours des princes chrétiens*, revue piquante des affaires de l'Europe depuis 1637 (Paris, 1684 et suiv., 6 vol. in-12), qui eut près de vingt éditions, et n'a aujourd'hui d'autre mérite que d'avoir fourni à Montesquieu l'idée de ses *Lettres persanes*. On lui doit, en outre : les *Evénements les plus importants du règne de Louis le Grand* (Paris, 1688); *Entretiens d'un philosophe et d'un solitaire sur plusieurs matières de morale et de littérature* (Paris, 1696).

Marana (LES), roman, par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

MARANDÉ (Leonard DE), théologien français qui vivait au XVIIe siècle. Après avoir été commis au greffe, il entra dans les ordres, devint aumônier et conseiller du roi, et composa plusieurs ouvrages, pour la plupart de controverse religieuse. Nous citerons de lui : *Morales chrétiennes du théologien français* (Paris, 4 vol. in-fol.); la *Clef des philosophes* ou *Abrégé curieux et familier de toute la philosophie* (Lyon, 1647); le *Théologien français* (Paris, 1651, 7 vol. in-fol.); la *Question de fait et de droit touchant Jansénius, traitée par le droit et par le fait* (Paris, 1661, in-4°), écrit dans lequel il attaque vivement les jansénistes; la *Clef de saint Thomas sur toute la Somme* (Paris, 1668, 10 vol. in-12).

MARANDER v. a. ou tr. (ma-ran-dé). Pêche. Mettre à la mer, en parlant des appelets. ‖ Raccommoder, en parlant des filets.

MARANE s. m. V. MARRAN.

MARANELLO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et à 16 kilom. S. de Modène; 2,873 hab.

MARANGONI (Jean), antiquaire et biographe italien, né à Vicence en 1673, mort en 1753. Il devint chanoine à Agnani, puis protonotaire apostolique à Rome. On lui doit, entre autres ouvrages : *Thesaurus parochorum* (Rome, 1726-1727, 2 vol. in-4°), ouvrage plein de savantes recherches; *Delle cose gentilesche e profane transportate ad uso ed al ornamento delle chiese* (Rome, 1744, in-4°); *Chronologia romanorum pontificum superstes in pariete australi basilicæ Sancti Pauli apostoli Ostiensis; Delle memorie sacre e profane dell' anfiteatro Flavio di Roma* (1746, in-4°), dissertation curieuse et recherchée.

MARANHAO (PROVINCE DE), division administrative de l'empire du Brésil, au N.-E., entre 1° 20′-10° 50′ de latit. S., et entre 43° 50′-51° de longit. O. Elle est baignée au N. par l'océan Atlantique, bornée à l'O. par les provinces de Para et de Goyaz, au S. par celle de Goyaz, enfin à l'E. par celle de Piauhy; 1,000 kilom. sur 700; 360,000 hab. Chef-lieu, San-Luis de Maranhao. Le sol de la province de Maranhao, plat dans le N. et montagneux au S., est généralement fertile. Parmi les productions naturelles, qui sont innombrables, on remarque le caju, la carnariba, le cacao, l'ipécacuana, les mangles, les jaboticabas, la vanille, le gingembre, etc. On trouve dans cette province des mines d'argent, d'or et de fer. Le climat est alternativement et souvent simultanément chaud et humide. Les vents d'ouest, passant sur d'immenses forêts marécageuses, se chargent de particules qui, en quelques endroits, rendent l'air malsain; mais cette cause d'insalubrité est naturellement combattue par la quantité d'aromates dont l'odeur balsamique se répand souvent même au delà du rivage et est parfois reconnue au large par les navires. La maladie dominante de la province de Maranhao est la grippe, qui règne, mais sans intensité, pendant les six premiers mois de l'année. Les autres maladies sont : les hydropisies abdominales, les fièvres intermittentes simples, les dyssenteries et les rhumatismes. Les principales tribus sauvages qui habitent la province de Maranhao sont celles de Guajajavas, Timbiras, Matteiros, Caractegès, Gaviôes, Manajos et Gamellas. L'administration provinciale les a divisées en quinze directions, pour l'instruction religieuse qui leur est donnée et pour la civilisation vers laquelle on travaille à les amener, par les habitudes sédentaires que la vie agricole fait contracter. Les plus importants cours d'eau sont : le Rio Mearim et le Rio Itapicuru do Norte. Il existe dans cette province cinquante écoles primaires de garçons et vingt-deux de filles. Le règlement pour l'instruction primaire punit d'une amende de 10,000 reis les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école. Mais cette pénalité rencontre de nombreuses difficultés d'application. Dans la capitale de la province, il existe un lycée fréquenté par cent dix ou cent vingt élèves. Outre ces établissements d'instruction publique, on trouve dans la province, établis et tenus par des particuliers, quatre colléges d'instruction primaire et secondaire pour les garçons et deux pour les filles. Il existe également une bibliothèque publique qui possède près de deux mille volumes. Un hôpital, qui reçoit les malades et recueille les enfants exposés, est établi à Maranhao, ainsi qu'un asile pour les orphelins et un hôpital militaire. L'établissement de colonies formées par des Européens ne date, dans la province de Maranhao, que de l'année 1853. Le coton forme la branche la plus importante des produits agricoles. Depuis quarante ans, la production en a diminué considérablement; de 58,046 sacs, pesant 375,807 arrobas, qu'elle était en 1821, en moyenne, elle n'est plus aujourd'hui que de 41,335 sacs, du poids total de 268,683 arrobas. La récolte du riz a diminué d'une manière encore plus considérable que celle du coton. Ce produit, qui, en 1821, a donné 66,889 sacs du poids de 347,262 arrobas, est tombé, pendant les trois années 1857 à 1859, à une moyenne de 14,396 sacs pesant 93,772 arrobas. La production du sucre s'est considérablement augmentée et atteint aujourd'hui 81,834 arrobas, sans y comprendre la consommation du pays. La navigation au long cours est peu importante. Tous les navires destinés à ces voyages sont étrangers au Brésil ou à la province, qui n'en compte que deux de cette nature. La navigation côtière ou fluviale emploie vingt et une barques et deux vapeurs, occupant environ deux cents personnes. On trouve dans la province : une fonderie de fer, un atelier de construction de machines, deux fabriques de savon, des distilleries d'eau-de-vie, etc., etc. Les principales villes sont : São-Luis de Maranhao, capitale; Paço do Humiar, São-Joaquim do Bacanga et São-João-Baptista de Vinhaes, dans l'île de Maranhao; Alcantara, Brejo, Buriti, Caxias, Chapada, Codo, Coroata, Guimaraes, Icatû, Itapicuru-Mirim, Manga, Miarim, Passagem-Franca, Pastos-Bous, Riachao, Rosario, Santa-Helena, São-Bento, Tury-Assu, Tutoya et Viana, sur le continent.

MARANHAO ou **MARANHAM**, île du Brésil, dans l'océan Atlantique, entre les baies de San-Marcos à l'O. et de San-José à l'E., vis-à-vis de l'embouchure de l'Itapicuru et du Miarim; 60 kilom. sur 35; 40,000 hab. Elle forme une comarca de la province de Maranhao. La température y est délicieuse, et, toute l'année, les jours y sont presque égaux aux nuits. Le sud de l'île, assez élevé, est arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les principaux sont : le Rio de São-Francisco ou Rio-do-Anil, le Rio-Angelim, le Rio-Anodimba, le Rio-Bacanga, qui se jette dans la baie au S. de San-Luis, le Rio-Batataa, le Rio-Cumbico, le Rio-Tutim, le Rio-das-Bicas, le Rio-Guarapiranga, le Rio-Jaguarima, le Rio-Maioba, le Rio São-João, le Rio-Tapari-Acu et le Rio-Vinhaes. Le printemps y est pour ainsi dire éternel. Les arbres sont toujours verts; les fleurs et les fruits se succèdent sans interruption. Les vents impétueux, les tempêtes, les brouillards, la sécheresse et le froid y sont inconnus, et la température est à peu près invariable. La saison des pluies marque seule l'hiver. Pendant cette saison, les orages sont fréquents, particulièrement pendant les mois de février, mars et avril, mai et quelquefois juin. Les éclairs sont presque continuels et la foudre gronde pour ainsi dire sans interruption. Les plantes et les animaux sont les mêmes que ceux du continent. On y trouve du cristal, de l'ambre, de la chaux et de l'argile. Cette île appartint successivement aux Français, aux Hollandais et aux Portugais. Le golfe de ce nom forme une échancrure d'environ 50 kilom. dans les terres. L'entrée O. est la plus fréquentée. Le canal qui sépare l'île du continent est assez large, mais hérissé de récifs. Il porte le nom de Rio-de-Marquito; il a 43 kilom. du N.-E. au S.-O. et 30 kilom. dans sa plus grande largeur. L'île Maranhao est la clef de toute la province de ce nom; du côté de l'Océan, cette province est inabordable, à cause des sables et des récifs dont elle est entourée. La côte du continent est également dangereuse et garnie de marécages où croissent seulement des mangliers, et où le sol est si mouvant qu'on peut en beaucoup d'endroits se perdre dans une sorte de vase molle qu'habitent seuls des ocypodes, des gécarcins et d'autres espèces de crabes ou de reptiles hideux. Ces obstacles rendent impossible toute tentative de débarquement et toute chance de pénétrer dans la province sans passer par l'île de Maranhao.

MARANHAO (SAN-LUIS DE), ville forte du Brésil, dans l'île de son nom, à l'O., ch.-l. de la prov. de Maranhao, à 2,200 kilom. N. de Rio-Janeiro, par 2° 30′ de latit. S. et 46° 36′ de longit. O.; 30,000 hab. Elle fut fondée par les Français, en 1612, au confluent du Rio-Bocanga et du Rio-do-Anil. Elle est, depuis 1676, le siége d'un évêché. Maranhao est aujourd'hui défendue par trois forts qui portent les noms de San-Marcos, Santo-Antonio-da-Barro ou Ponta d'Area et San-Luis. On y remarque plusieurs églises, dont la plus remarquable est la cathédrale, bâtie par les jésuites et dédiée à Notre-Dame des Victoires. Les autres édifices les plus importants sont : le théâtre, qui passe pour un des plus beaux du Brésil; le palais épiscopal; la maison municipale; le palais de l'Assemblée; le séminaire; le lycée; l'abattoir, etc. Des bateaux à vapeur partent de cette ville pour Guimaraes, Tury-Assu, Bragança, Vigia, Acaracu, Granja et Parahyba. Le port ne peut guère recevoir que des navires d'un faible tirant d'eau. Le commerce, assez étendu, consiste surtout en riz, coton, eau-de-vie, plantes médicinales, huiles diverses.

MARANHAYA, île de l'empire du Brésil, dans l'Atlantique, sur la côte de la province de Rio-Janeiro, au S.-E. de la baie d'Agrados-Reys, par 23° 5′ de latit. S. et 46° 15′ de longit. O. Elle mesure 44 kilom. de l'E. à l'O., sur 4 du N. au S. Culture de la canne à sucre.

MARANISCH s. m. (ma-ra-nich). Linguist. Dialecte arabe parlé jadis dans la plus grande partie de l'Espagne par les Arabes qui dominaient le pays et par les chrétiens les plus instruits. ‖ On l'appelle aussi MOZARABE.

MARANO MARCHESATO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 17 kilom. de Cosenza; 3,218 hab.

MARANO DI NAPOLI, ville du royaume d'Italie, province de Naples, district et à 8 kilom. N.-E. de Pouzzoles; 6,805 hab.

MARANO SUL PANARO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province et district de Modène; 2,336 hab.

MARANO VICENTINO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Vicence, district et mandement de Thiene; 2,073 hab.

MARANOLA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district et mandement de Gaëte; 2,053 hab.

MARANS, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de La Rochelle, sur la Sèvre niortaise, à 6 kilom. de l'Océan; pop. aggl., 3,020 hab.; pop. tot., 4,284 hab. Port de commerce; consulats étrangers. Commerce de grains, bois, bestiaux, volailles. Le mouvement du port, en 1865, a présenté les résultats suivants, entrées et sorties réunies : 708 navires, jaugeant ensemble 33,000 tonneaux. Au moyen âge, Marans était une place forte défendue par les marais aujourd'hui canalisés qui l'entourent. Henri IV s'en empara en 1588, alors qu'il n'était encore que roi de Navarre. Depuis 1643, un territoire d'environ 40,000 hectares, d'une extrême fertilité, a été conquis sur les eaux. Un canal de ceinture, appelé, du côté de Luçon, canal des Hollandais, parce qu'il fut creusé par des ingénieurs de cette nation, circonscrit d'abord tout le marais. D'autres canaux, défendus contre les inondations par de fortes digues nommées *bots*, se dirigent vers la Sèvre niortaise et se déversent, au N. de cette rivière, dans un large canal latéral, qui s'étend des environs de Maillezais à l'anse de Brand. D'innombrables petits canaux débouchent dans les grandes artères ou portent directement leurs eaux à la mer. Enfin les deux rivières de l'Autize et de la Vendée se jettent dans la Sèvre niortaise, en passant au-dessus du canal latéral par deux beaux ponts-aqueducs. Ces ingénieux travaux ont rendu productifs des marais malsains, et le pays, sillonné de canaux qui servent de voie de communication, a tout à fait l'aspect d'un district de la Hollande.

MARANSIN (le). V. MARENNES (pays de).

MARANSIN (Jean-Pierre, baron), général français, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), mort à Paris en 1828. Il s'engagea en 1792 et adressa aux jeunes gens de son département une lettre pleine d'énergie dans laquelle il les appelait à la défense de la patrie, ce qui le fit élire capitaine par acclamation. Maransin se distingua en Espagne, surtout à Sarra, à Urdorch et à Yrati, où il brûla les magasins de la marine. Après avoir été passagèrement employé en Vendée, il passa en 1795 à l'armée du Rhin, s'empara de la ligne de circonvallation que les Autrichiens avaient établie autour de Kehl, défendit, à la tête de 200 hommes, les ouvrages d'Herlering attaqués par quatre bataillons de grenadiers hongrois, puis, à l'armée du Danube, en 1799, fut promu au grade de chef de bataillon, passa la Limatte avec intrépidité, et culbuta les Russes dans une affaire brillante qui lui valut une lettre flatteuse de Masséna. Quelque temps après, il s'empara de Schaffhouse; il prit part aux différentes actions qui précédèrent la bataille de Hohenlinden. Maransin fut du petit nombre de militaires qui se prononça contre le consulat à vie, vote en faveur de Bonaparte; il devint néanmoins major et colonel. Sous Junot en Portugal, se trouvant à Matola dans l'Alentejo, avec 1,600 hommes seulement, en présence d'une population hostile et de 5,000 Anglais qui s'avançaient sur lui avec Spencer, il tenta un coup d'audace, marcha sur Béja qu'il emporta d'assaut, sans artillerie, quoiqu'elle fût défendue par 4,000 miliciens. Ce succès inouï pacifia la province, et Maransin put gagner Lisbonne. Le général Junot le salua, à cette occasion, du surnom de **Brave des braves**. Nommé général de brigade et chargé de l'artillerie de la Ronda, il battit Gonzalès et força Ballesteros à se jeter en Portugal et Zayas à se rembarquer; blessé grièvement à Albuera, il défendit avec succès la province de Malaga, dont il était gouverneur, contre Ballesteros, qu'il défit complètement à Tartama (16 février 1812). Il commanda, en qualité de général de division, l'avant-garde de l'armée française à la bataille de Victoria, et résista pendant quatre heures avec acharnement; il culbuta le général Hill au col de Maïa, et se distingua à la bataille de Toulouse (10 avril 1814). Après l'abdication de Napoléon, Maransin fut nommé chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur; mais, ayant accepté aux Cent-Jours un commandement du gouvernement impérial, il fut destitué en 1816 et emprisonné durant quatre mois à Tarbes. Il fut mis à la retraite en 1825.

MARANTA (Barthélemi), écrivain et botaniste italien, né à Venosa (Basilicate), mort à Naples. Il vivait au XVIe siècle, étudia la médecine et la botanique, compléta son instruction par des voyages et s'adonna à la culture des lettres. Ses principaux ouvrages sont : *Methodus cognoscendorum medicamentorum simplicium* (Venise, 1559, in-4°), traité de botanique fort estimé lors de son apparition; *Lucullianarum quæstionum libri V* (Bâle, 1564, in-fol.); *Della teriaca e del mitridate* (Bâle, 1571, in-4°).

MARANTACÉ, ÉE adj. (ma-ran-ta-sé — rad. *marante*). Qui ressemble à la marante.

— s. f. pl. Bot. Tribu de cannées ayant pour type le genre marante.

MARANTE s. f. (ma-ran-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des cannées : *Les* MARANTES *présentent une structure étrange qu'il* *semble très-difficile de rattacher au plan général de l'organisation florale des monocotylédonées.* (Duchartre.)

— **Encycl.** Les *marantes* sont de très-beaux et de très-curieux végétaux de l'Asie et surtout de l'Amérique tropicale. Ils ont un rhizome plus ou moins développé, dont le tissu est très-riche en fécule; une tige herbacée, terminée par des fleurs disposées en épis ou en grappes et dont la structure bizarre a dès longtemps frappé l'attention des botanistes. A ces fleurs succèdent des ovaires adhérents ou infères, creusés d'une seule loge et surmontés d'un style recourbé et embrassé par le filet pétaloïde qui l'entoure comme une gaîne; le fruit est charnu et renferme une seule graine dure et rugueuse. L'espèce la plus intéressante du genre est la *marante* à feuilles de balisier (*maranta arundinacea*), qui est l'objet d'une culture importante aux Antilles, à l'île de France et aux Etats-Unis, à cause de la fécule qu'elle fournit et qui est très-connue sous le nom d'arrow-root. La partie souterraine de cette plante, qu'on cultive également dans les serres, va en se rétrécissant jusqu'à son point de rencontre et d'attache avec un gros tubercule allongé horizontal et riche en fécule. C'est pour ce tubercule que la plante est cultivée. De ce rhizome renflé partent des jets souterrains qui se renflent à leur extrémité, puis qui sortent de terre. La tige de ces végétaux s'élève environ de 1 mètre; elle est herbacée, rameuse et à nœuds renflés. Les feuilles inférieures présentent une large et longue gaîne. Elle se déploie en une lame grande, ovale et lancéolée, puis diminue en montant le long de la tige et finit par laisser la gaîne toute seule. Les fleurs, blanches et délicates, sont géminées sur chaque rameau de l'inflorescence.

Les tubercules de la *marante* arundinacée ne sont pas les seuls qui fournissent de l'arrow-root, et une bonne partie de cette fécule qu'on livre à la consommation provient d'une autre espèce du même genre, la *marante* de l'Inde. Cette matière alimentaire est d'une digestion facile, et il paraît que les tubercules eux-mêmes qui la fournissent sont mangés, cuits sous la cendre, comme spécifique contre les fièvres intermittentes. On fait plus, on les écrase sur les blessures, particulièrement celles qui ont été faites par des flèches empoisonnées, d'où est venu le nom d'arrow-root, qui signifie racine à flèches.

MARAPHIEN s. m. (ma-ra-fi-ain). Hist. Membre de la deuxième des trois tribus nobles chez les Perses.

MARASCA s. f. (ma-ra-ska). V. MARASQUE.

MARASME s. m. (ma-ra-sme — gr. *marasmos;* de *marainein*, dessécher, flétrir, qui se rapporte évidemment à la racine sanscrite *mar*, mourir, latin *mori*). Méd. Consomption, perte totale des forces physiques : *Tomber dans le* MARASME.

— Fig. Perte des forces morales, apathie profonde, dégoût de la vie. ‖ Affaissement complet, perte de toute activité : *Le* MARASME *de la gloire ne se guérit jamais.* (Th. Gaut.) *La liberté absolue de l'imagination en produit le* MARASME. (Balz.)

MARASMODE s. m. (ma-ra-smo-de). Bot. Genre de sous-arbrisseaux du Cap, de la famille des composées.

MARASMOPYRE s. f. (ma-ra-smo-pi-re — du gr. *marasmos*, marasme; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre hectique.

MARASQUE s. f. (ma-ra-ske — ital. *marasca*, même sens). Arboric. Espèce de cerise de Dalmatie, qui sert à faire le marasquin : *La véritable* MARASQUE *ne s'obtient que difficilement et chèrement par la voie de Venise.* (Rauch.) ‖ On dit aussi *marasca*, à l'italienne.

MARASQUIN s. m. (ma-ra-skain — rad. *marasque*). Boisson alcoolique, qui se fait avec la cerise appelée marasque : *Elle supportait à merveille le vin de Constance et le* MARASQUIN *de Hongrie.* (G. Sand.)

— **Encycl.** Si la cerise qui donne le *marasquin* est produite par un arbre qui descend du pied importé par Lucullus, ce que nous ne sommes pas en mesure de vérifier, il est certain, du moins, que cette variété a pris des qualités et l'on pourrait dire des mœurs tout à fait spéciales. L'arbre qui produit la *marasca* (cerise à *marasquin*) croît, à l'état sauvage, dans les bois et les haies de la Dalmatie, d'où il s'est répandu en Italie, en Grèce et quelque peu en Provence.

La cerise marasca possède un arome particulier qu'elle communique à la liqueur. Le goût de son noyau ressemble à celui des avelines. La fabrication du *marasquin* est des plus simples. Le fruit, cueilli bien mûr, est débarrassé de sa queue, puis écrasé, ainsi que son noyau. Cerises et noyaux sont jetés dans une cuve. On délaye ensuite, avec le jus du fruit, autant de livres de miel blanc que l'on a écrasé de 100 livres de cerises. Le tout ne tarde pas à subir une fermentation vineuse, après laquelle on peut distiller dans des appareils ordinaires. Dans le pays de production, peu de propriétaires possédant de ces appareils, le liquide obtenu par la fermentation est transporté à Zara, où les négociants l'achètent et le distillent eux-mêmes; mais cette coutume tend à disparaître et les cultivateurs commencent à se procurer des appareils. Six mois ou un an après la distillation, a lieu la rectification au bain-marie, opération que l'on peut répéter plusieurs fois, jusqu'à ce que l'esprit soit dépouillé de tout corps hétérogène. Lorsque la saveur de la liqueur est arrivée au degré voulu de perfection, on la mélange avec du sirop simple et on n'a plus qu'à laisser vieillir le mélange pour obtenir une liqueur moelleuse et stomachique.

Le *marasquin* vieux se vend de 10 à 15 fr. le flacon à Zara, qui en expédie dans toutes les parties du monde. On trouve des *marasquins* à des prix bien moins élevés, mais ce sont des imitations parfaitement acceptables en soi, et qui n'ont que le tort d'usurper le titre de *marasquins* de Zara. Ce qui n'est justifiable à aucun point de vue, c'est l'audace qu'ont eue certains industriels de donner le nom de *marasquin* à d'affreuses boissons fabriquées avec du mauvais kirsch, des noyaux de cerises et même des feuilles de pêcher. De pareilles fraudes, atteintes par les lois qui frappent la tromperie sur la nature des marchandises vendues, ne peuvent d'ailleurs faire illusion qu'à ceux qui ne connaissent que de nom le véritable *marasquin.*

MARASSI, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Gênes, mandement de San-Martino d'Albaro; 3,781 hab.

MARAT, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. d'Olliergues, arrond. et à 15 kilom. N.-O. d'Ambert, sur la rive droite de la Dore. Pop. aggl., 150 hab.; pop. tot., 2,477 hab.

MARAT-LES-FORÊTS, nom donné à SAINT-SAULGE pendant la Révolution.

MARAT-SUR-OISE, nom donné à COMPIÈGNE pendant la Révolution.

MARAT (Jean-Paul), né à Boudry, canton de Neufchâtel (Suisse), le 24 mai 1743, mort assassiné, à Paris, le 13 juillet 1793. Sa mère était de Genève, son père de Cagliari en Sardaigne. Le véritable nom de la famille était **Mara.** Elle était, dit-on, d'origine espagnole.

Notre cadre ne nous permet pas d'étudier cette figure curieuse de Marat avec l'ampleur qu'elle mériterait. Nous y mettrons donc une certaine réserve, en réclamant l'indulgence du lecteur pour les erreurs dans lesquelles nous pourrions involontairement tomber, en faveur de notre intention sincère de rechercher l'exactitude et la vérité.

Parmi les puissantes physionomies de ce temps, si riche en personnalités fortes et originales, celle-ci nous effraye et nous écrase, nous l'avouons simplement et sans aucun embarras. Il est bien facile de dénigrer ou de maudire, de réhabiliter ou de glorifier sommairement, systématiquement; les procédés sont connus; il n'y a pas de besogne plus coulante et plus vulgaire.

Mais pour trouver la note juste, pour discerner le vrai au milieu de tant de jugements contradictoires, pour apprécier suivant les principes rigoureux d'une critique judicieuse, positive et véritablement impartiale, surtout en des sujets où nos passions politiques et nos énergies intellectuelles sont engagées, cela n'est plus aussi facile, on en conviendra, que de trancher les questions par un arrêt bref, absolu, avec la suffisance pédantesque des sectaires et des écoliers.

Le travail biographique le plus étendu, le plus consciencieux et le plus complet sur le célèbre révolutionnaire est celui de M. Alfred Bougeart (*Marat*, 1865, 2 vol. in-8°), dont les tribunaux de l'Empire avaient interdit la circulation en France, par servilisme ou par ineptie.

On peut ne point partager tous les enthousiasmes de l'auteur, mais on ne saurait trop admirer ses patientes recherches, ses études obstinées, ses laborieuses investigations. Pour de tels travaux, il faut la foi, la passion du disciple. Un écrivain plus froid ne les accomplirait pas, et la science historique y perdrait.

Marat reçut une forte éducation dans la maison paternelle. Il apprit la plupart des langues de l'Europe, l'histoire, la médecine, les sciences, etc. Marat le père, médecin et érudit estimé, songeait surtout à faire de son fils un savant, à le mettre en état, par ses connaissances, de se créer lui-même une position honorable, car il n'avait aucune fortune à lui laisser.

L'enfant, richement doué, cela est incontestable, étudia avec passion et prit à cette école des habitudes de travail qu'il a gardées toute sa vie. Il a pu dire de lui-même, avec beaucoup de vraisemblance : « Dès l'âge de dix ans, j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse; le travail de l'esprit est devenu pour moi un véritable besoin, même dans mes maladies; et mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation. »

Tout ce qu'on connaît de lui nous le montre en effet comme un travailleur infatigable. On sait qu'il mourut la plume à la main. Il ne l'avait, pour ainsi dire, jamais quittée.

A seize ans, il perdit sa mère, qu'il adorait, et partit aventureusement à travers le monde, comme un nouveau Jean-Jacques, séjourna deux ans à Bordeaux, dix à Londres, puis à Dublin, à La Haye, à Amsterdam, etc., vivant de leçons de langues et de l'exercice de la médecine, car il ne devait avoir que peu ou peut-être point de patrimoine.

Nature nerveuse, ardente, d'une irritabilité un peu maladive, passionné de bonne heure pour la célébrité, il se précipita à corps perdu dans toutes les espèces d'études et de travaux : philosophie, médecine, physiologie, physique, etc., il semblait qu'il voulût tout embrasser et tout réformer. En 1773, il publia à Londres un traité philosophico-scientifique en trois volumes, intitulé *De l'homme*, où il réfute avec sa véhémence naturelle Helvétius, Descartes, Malebranche, et où il n'épargne pas même le dédain à Voltaire.

Ainsi, il entrait dans la publicité par la guerre, en réformateur militant, sans ménagements pour les renommées, de façon à se créer des légions d'ennemis dès ses premiers pas, parmi les nombreux disciples de ceux qu'il attaque.

Tel il fut constamment, soit dans les sciences, soit dans la politique. C'était un effet de son tempérament, de son orgueil, si l'on veut, de son caractère entier, non moins que de sa passion de réforme et de son exaltation très-sincère. Ces dispositions, en l'entraînant dans de nombreuses polémiques, eurent une fâcheuse influence sur le reste de sa vie. Désormais il ne quittera plus la brèche, il sera toujours tourmenté par l'excitation du combat.

Voltaire, extrêmement sensible à toute critique, ne dédaigna point de répondre à cet inconnu par quelques railleries spirituelles.

Marat publia ensuite, à Londres (1774), un livre hardi qu'il avait écrit en anglais, les *Chaînes de l'esclavage*, qui est loin d'être sans valeur. M. Michelet lui-même a dit de cet ouvrage politique, qu'il appelle avec peu d'exactitude un pamphlet : « Il est plein de faits, de recherches variées; le plan n'en est pas mauvais; malheureusement l'exécution est très-faible, le style fade et déclamatoire. »

On trouvera d'ailleurs l'analyse détaillée de tous les écrits de Marat dans le livre de M. Bougeart, ainsi que dans la bibliographie complète de ses œuvres (travail autrement sérieux que ceux de Brunet et de Quérard), par un bibliographe éminent, M. Chevremont.

Ce qu'on doit faire remarquer, c'est que, longtemps avant la Révolution, Marat, compatriote et disciple de Rousseau, avait écrit contre toutes les espèces de tyrannies et plaidé avec chaleur la cause de la justice et de la liberté.

Comme savant, nous ne savons s'il a jamais été jugé équitablement et sans prévention.

Ce qu'il y a d'indubitable, c'est qu'il était un savant sérieux, infatigable dans ses recherches, un expérimentateur des plus laborieux. M. Michelet paraît l'avoir jugé, sous ce rapport, assez légèrement. Il a consulté quelques savants, qui lui ont donné un jugement tout fait, sommaire et magistralement dédaigneux. Mais peut être cet arrêt n'est-il pas sans appel.

Marat a écrit sur le feu, la lumière, l'électricité, l'optique, etc. Son grand tort, c'est d'avoir apporté son humeur batailleuse dans les sciences, de l'avoir pris vraiment d'un peu trop haut avec Newton, et d'avoir même traité de *charlatans* des savants illustres comme d'Alembert, Meunier, Lalande, Laplace, Lavoisier, etc. Il était présomptueux, réformateur à outrance, on ne saurait le nier, et très-probablement il s'exagérait l'importance de ses *découvertes;* mais ces défauts, assez communs chez beaucoup de savants novateurs, ne devraient point faire méconnaître ses mérites réels, qui semblent incontestables.

Un savant de notre époque, le docteur Meray, a repris ses idées sur les causes de la chaleur solaire, en le citant avec éloges dans des ouvrages de haute science (signalés par Ch. Brunet, qui cependant ne parle de Marat qu'avec horreur).

En 1779, l'Académie des sciences, après examen de son mémoire sur le feu, l'électricité, etc., constata (séance du 17 avril) que ses expériences étaient *nouvelles*, *exactes, bien faites*, et faites d'après un *moyen nouveau, ingénieux*, le microscope solaire, *propre à ouvrir un vaste champ aux recherches des physiciens*, etc. On ne parle pas ainsi d'un visionnaire et d'un ignorant.

Ajoutons que l'illustre Franklin assistait aux expériences et les jugeait fort sérieuses, et qu'il entretint une correspondance avec l'auteur.

D'un autre côté, plusieurs des ouvrages de Marat furent traduits en allemand, ce qui montre bien qu'ils étaient remarqués et qu'on tenait leur auteur pour un physicien sérieux, ce qui pourrait être corroboré par beaucoup de témoignages et de faits.

Enfin nous citerons encore une lettre de Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, adressée à Marat (Berlin, 19 février 1779), et dans laquelle il lui mande que le mémoire qu'il a envoyé à l'Académie a été examiné par des commissaires, et il ajoute : « Ils ont fait hier leur rapport, suivant lequel vos recherches sont très-estimables, et il y a lieu de croire qu'en les continuant vous procurerez des accroissements aux sciences. » Il s'agissait de recherches sur la nature du feu.

Malheureusement, Marat, par ses polémiques hautaines, ses prétentions et ses dédains, trouva le moyen de s'aliéner à jamais les académies et les savants. On organisa contre lui la conspiration du silence; ce fut comme un mot d'ordre et un parti pris; on lui rendit guerre pour guerre. Ce fut un véritable étouffement.

Mais, répétons-le, c'est un procès à revoir.

De nos jours, nous avons vu pareille chose avec Raspail, qu'on ne juge pas cependant sans mérite, mais qui, sous le rapport scientifique, est très-probablement au-dessous de Marat.

Nous ne nous attarderons pas à réfuter tant de fables grossières qui traînent dans les pamphlets royalistes, et qui représentent Marat, non comme un médecin, mais comme un charlatan débitant ses drogues sur les places publiques de Paris. Est-il nécessaire d'ajouter que cette historiette, qui a contre elle toutes les vraisemblances, ne s'appuie pas même sur l'ombre d'une preuve?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il obtint en 1779 la charge de médecin du personnel des écuries du comte d'Artois, et qu'il devint ensuite médecin de ses gardes du corps. Pour être admis en cette qualité dans la maison d'un prince du sang, il fallait bien, on le reconnaîtra, qu'il eût une notoriété sérieuse comme praticien; car il ne devait pas manquer d'aspirants, même parmi les membres de l'Académie de médecine. Il exerça cette charge jusqu'en 1787.

Que ce philosophe, cet ennemi des grands fût attaché à la maison d'un prince, c'est ce qui peut choquer quelques rigoristes; mais il faut rappeler que cela ne tirait pas à conséquence dans l'ancien régime; la plupart des hommes qui marquèrent dans la Révolution avaient passé par des situations analogues.

Au reste, la position de Marat enchaînait si peu son indépendance d'écrivain, qu'en 1778, une société helvétique ayant mis au concours un plan de code pénal, il se plaça sur les rangs et publia en 1780, à Neufchâtel, son *Plan de législation criminelle*, qui fut réimprimé plusieurs fois depuis.

Une chose assez piquante, c'est que l'empereur Joseph II adopta quelques-unes des idées proposées dans ce traité, notamment les dispositions propres à empêcher que la honte du supplice d'un individu ne retombe sur sa famille.

A une époque où la législation criminelle était encore, comme le dit d'Alembert, un chef-d'œuvre d'atrocité et de bêtise, cet ouvrage rangeait son auteur dans l'école de Beccaria et des criminalistes philanthropes. Il n'est point sans mérite et contient, au milieu de quelques divagations, beaucoup d'idées raisonnables et de vues excellentes, et généralement il est écrit d'un style ferme et précis.

On y rencontre, il est vrai, des idées un peu aventureuses sur le droit de propriété, et qui se rapprochent de celles que nous avons indiquées dans l'article consacré à Brissot, mais qui témoignent d'une noble sollicitude pour le sort des classes pauvres et de cette hardiesse d'idées qui distinguait les hommes du XVIIIe siècle.

L'auteur trouve ce droit fort incertain, en ce qui regarde la possession du sol, et le fait de la conquête primitive, la théorie du premier occupant, ne lui inspire pas un grand respect. S'il ne demande pas expressément le partage des terres, c'est qu'il le trouve impraticable. Mais il reconnaît au pauvre le droit absolu de vivre, et il formule cette proposition, reprise plus tard par diverses écoles socialistes : « Rien de superflu ne saurait appartenir légitimement, tandis que d'autres manquent du nécessaire. »

Dès le commencement de 1789 (en février, probablement), Marat écrivit son *Offrande à la patrie*, puis, un peu plus tard, un projet de *Constitution* qui renferme de larges vues de réformes, mais où il se montre partisan de la monarchie constitutionnelle. C'est d'ailleurs un fait bien connu que ceux qui, à cette époque, croyaient la République possible étaient infiniment rares.

Il publia en outre d'autres brochures, et réimprima son *Tableau des vices de la constitution anglaise*, publication pleine d'à-propos et destinée à mettre les députés en garde contre l'anglomanie, qui semblait prédominer dans le comité de constitution.

Nous ne parlerons point d'un *Moniteur patriote*, dont il paraît n'avoir fait qu'un numéro (des faiseurs reprirent ce journal), et nous arriverons tout de suite à son *Ami du peuple*, l'une des feuilles les plus fameuses dans l'histoire du journalisme, et dont il fit paraître le premier numéro le 12 septembre 1789, d'abord sous ce titre : le *Publiciste parisien*, journal politique libre et impartial, etc., avec la devise de Rousseau pour épigraphe : *Vitam impendere vero.* L'auteur, à ce qu'il assura plus tard, vendit les draps de son lit pour fournir aux premiers frais de sa publication. A partir du sixième numéro, il modifia ainsi son titre : l'*Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien.*

La feuille, composée ordinairement de huit pages in-8°, parut sous ce titre jusqu'au 21 septembre 1792 (685 numéros).

A l'avénement de la Convention, Marat, nommé député de Paris, suspendit son journal pendant quelques jours et le fit reparaître le 25 sous ce titre : *Journal de la République française*, par Marat, l'ami du peuple (143 numéros, 25 sept. 1792 — 11 mars 1793). La Convention ayant déclaré incompatibles les fonctions de député avec la profession de journaliste, il fit disparaître du titre de sa feuille le mot *journal* et la continua jusqu'à sa mort (13 juillet 1793). On sait qu'il corrigeait les épreuves de son dernier numéro lorsqu'il fut frappé par Charlotte Corday; son sang rejaillit sur ces épreuves, qui existent encore et ont fait partie de la riche collection du colonel Maurin. On en a imprimé un fac-simile.

Comme nous l'avons indiqué à l'article AMI DU PEUPLE, les collections complètes du journal de Marat sont excessivement rares. Il y a d'ailleurs des lacunes causées soit par les saisies, soit par les interruptions involontaires, les fuites du publiciste, en l'absence duquel son journal était contrefait par de nombreux faussaires, et qui a comblé lui-même quelques-unes de ces lacunes après coup, par la publication de numéros dont la date était reportée en arrière, pour assortir les collections de ses souscripteurs, car une de ses grandes préoccupations était la fidélité à ses engagements.

En résumé, les exemplaires complets de ce que les bibliographes nomment le *vrai Marat*, augmentés des journaux qui forment la suite et purgés des continuations apocryphes, sont véritablement introuvables. On ne connaît guère que celui qui faisait partie de la magnifique collection Labédoyère, acquise par la Bibliothèque nationale, et celui qui est à Berlin, dans la bibliothèque particulière du roi de Prusse.

Une chose qu'on ne peut se lasser de répéter, c'est qu'on reproche à Marat et autres journalistes révolutionnaires leur violence de langage, que nous sommes bien loin de vouloir justifier, et qu'on ne met jamais ou trop rarement en regard les écrivains et hommes politiques du parti contraire. Violent! tout le monde l'était alors, et non-seulement les énergumènes de la cour et ceux de la Révolution, mais ceux même qui passent pour des modérés; seulement ils l'étaient dans un autre sens.

La presse royaliste comptait un grand nombre de feuilles d'une violence excessive, souvent ordurières et d'une obscénité immonde, qui ne parlaient que de pendre, de rouer, de noyer, de décapiter leurs adversaires, *de régénérer la France dans un bain de sang*, qui menaçaient les députés, même les plus pâles d'entre les constitutionnels, de la corde et des galères, appelaient l'invasion étrangère, indiquaient les points par lesquels nos frontières étaient vulnérables, et poussaient à l'avance des cris de triomphe en songeant aux milliers de potences qu'on dresserait bientôt pour guérir la France plébéienne de sa folie de constitution, de liberté et d'égalité.

Qu'on lise les *Actes des apôtres*, le *Journal de la cour et de la ville*, l'*Ami du roi*, le journal de Suleau et vingt autres, ainsi qu'une multitude de libelles diffamatoires et de pamphlets également frénétiques, gonflés de haine et de venin, noirs de calomnies, et qui ne contribuèrent pas peu à envenimer les passions et à précipiter les catastrophes.

Que l'histoire compare et qu'elle juge.

Quoi qu'on en ait dit, l'*Ami du peuple* n'a pas dépassé en violence les feuilles que nous indiquons ici; mais il ne les a que trop souvent égalées. Cependant il est resté au-dessous pour le cynisme du langage; rarement il se laisse aller à cette grossièreté que les royalistes ont exploitée avant le père Duchesne.

Dès ses premiers numéros, il se jeta à l'avant-garde de son parti par l'audace de ses attaques contre le roi, la reine, la cour, les ministres, une grande partie de l'assemblée, la municipalité, Necker, Bailly, La Fayette, la garde nationale, etc. Outre les excitations journalières, cette polémique à outrance était d'ailleurs dans son tempérament; il y était rompu par toutes les luttes de sa vie, et il traitait alors les hommes et les pouvoirs publics comme il avait traité les académies.

Poursuivi, réduit à se cacher, pendant que le Châtelet faisait saisir ses presses, il trouve cependant le moyen de poursuivre la publication de sa feuille, à travers plusieurs interruptions et au milieu de tribulations sans nombre. Forcé de fuir en Angleterre, il revient quelques mois après, reprend son journal avec un redoublement d'énergie (juillet 1790), et dans un écrit séparé, *C'en est fait de nous!* dénonce une conspiration peut-être imaginaire et appelle le peuple à l'insurrection.

C'est dans ce factum que se trouve la phrase connue : « Cinq à six cents têtes abattues vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups; elle va coûter la vie à un million de vos frères. »

Tout le monde s'émut de telles prédications. Desmoulins crut devoir faire quelques observations à son « cher » Marat. « Vous êtes, dit-il, le dramaturge des journalistes. Les *Danaïdes*, les *Barmécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid. »

Mais l'opiniâtre publiciste demeura inflexible dans sa voie, exalté d'ailleurs par les poursuites et les attaques dont il était l'objet (souvent obligé de se cacher dans les caves), par sa vie fiévreuse, son tempérament maladif et irritable, sa pitié farouche et passionnée pour les pauvres et les opprimés; enfin par ses haines, son orgueil de tribun et ses prétentions de politique profond et d'homme à grandes vues.

Il faut ajouter le milieu et les circonstances, l'exaltation universelle des esprits, les complots réels dont on était enveloppé, les périls publics, enfin (à ce qu'il semble) cette manie bizarre des disciples de Rousseau de s'assimiler la maladie noire de leur maître et de ne voir autour d'eux que des traîtres, des ennemis, des embûches et des complots.

Le malheureux, si visiblement sincère en ses passions, mais plein de l'esprit implacable du moyen âge alors qu'il se croyait le législateur des temps nouveaux, en arriva à l'idée des anciens orthodoxes et des ultra-royalistes de son temps (qui restent les maîtres en furie sanguinaire), à la théorie de l'épuration du corps social, de la suppression des *membres gangrenés et pourris*, comme disaient les chrétiens, du sacrifice des ennemis pour le salut public, érigea enfin le châtiment en doctrine politique, en moyen de gouvernement.

C'était la pure théorie de l'ancien régime, et l'on sait trop avec quelle cruauté les hommes du passé l'ont toujours appliquée chaque fois qu'ils ont été les maîtres. Est-ce que, depuis 1789, chaque réaction n'a pas été marquée par des supplices et des proscriptions, et dans des proportions qui laissent bien loin les violences populaires? En vérité, ceux qui ont constamment ensanglanté leur triomphe n'ont rien à reprocher à Marat et à ses excès de parole, bien qu'eux-mêmes soient toujours couverts par les complaisances de l'histoire, qui, généralement, n'a d'indulgence que pour les ennemis du peuple et de la liberté.

Nous n'avons certes point l'intention de justifier les violences qui échappaient à Marat dans la rédaction hâtive et fiévreuse de son journal; mais, tout en condamnant ce qui doit être éternellement condamné, il est d'une critique équitable, croyons-nous, de tenir compte de tous les éléments de la cause.

Si ses accusations continuelles contre les fonctionnaires et un peu contre tout le monde, si ses dénonciations, ses menaces, ses invectives, ses excitations à la violence lui avaient fait un grand nombre d'ennemis, il avait aussi des partisans dont l'enthousiasme tourna de plus en plus au fanatisme, et non-seulement dans le peuple, qui le regardait comme son tribun, comme l'avocat de ses misères, mais encore parmi les classes bourgeoises, chose qu'on a trop oubliée.

Certains hommes politiques, sans partager son exaltation, le regardaient comme un agitateur utile au milieu de la lutte terrible engagée contre l'ancienne société. Peut-être même quelques-uns de ceux qui s'indignaient bruyamment ne dédaignaient-ils pas d'attiser la colère de ce dogue de combat, toujours prêt à tout dire et à tout oser, quelle que fût la puissance de l'ennemi auquel il s'attaquait.

Sa feuille était le tocsin de la Révolution. Mais on se tromperait étrangement si l'on imaginait qu'elle ne contient que des déclamations convulsives, ces accès de fureur tant de fois cités, et qui inspirent une si légitime répulsion. Un grand nombre de morceaux, il en faut loyalement convenir, sont remplis de bon sens, de perspicacité, d'intelligence politique et de vigueur. N'oublions pas que des hommes d'une intelligence très-distinguée ont été de l'opinion que nous émettons ici et qui pourra sembler paradoxale aux esprits étroits et exclusifs. S'il fallait citer des exemples, nous rappellerions Victor Cousin, le célèbre philosophe, qui, suivant une assertion d'un autre philosophe éminent, Pierre Leroux, assertion qui n'a jamais été démentie que nous sachions, à l'époque la plus éclatante de son professorat, sous la Restauration, lisait en petit comité à ses disciples des fragments détachés du journal de Marat.

On peut encore juger de l'importance de cette feuille par les nombreuses contrefaçons et imitations qui en furent faites du vivant même de l'auteur. Est-il nécessaire de rappeler que l'engouement du peuple alla jusqu'au fétichisme et survécut même à la Terreur? Ce fut en effet *après le* 9 *thermidor* que Marat fut panthéonisé, et la réaction contre sa mémoire ne commença à se manifester que vers le milieu de l'an III.

Assurément cette puissance inouïe d'une feuille et d'un journaliste, cette popularité exclusive et qui s'imposait à tous n'est pas due *uniquement* à des prédications sanguinaires qui avaient peut-être aussi pour but d'effrayer l'ennemi, et que sans doute on ne prenait pas toujours au sérieux, enfin dont tous les partis se sont d'ailleurs souillés à cette époque, on ne peut se lasser de le répéter.

M. Michelet, qu'on n'accusera pas de tendresse pour Marat, a dit de lui : « ... Je savais, par beaucoup d'exemples, combien le sentiment du droit, l'indignation, la pitié pour l'opprimé peuvent devenir des passions violentes et parfois cruelles. Qui n'a vu cent fois les femmes, à la vue d'un enfant battu, d'un animal brutalement maltraité, s'emporter aux dernières fureurs?... Marat n'a-t-il été furieux que par sensibilité, comme plusieurs semblent le croire? Telle est la première question. »

Il faut ajouter que ces effervescences étaient entretenues, avivées par les complots continuels de la cour et de l'aristocratie. On a dit que Marat en voyait partout et que cette monomanie était une des causes de sa fureur. Il y a certainement du vrai dans cette assertion. Cependant il n'est pas moins certain qu'il a souvent deviné juste. Le 6 juillet 1790, il dénonçait la démarche de Mirabeau à Saint-Cloud, et nous savons aujourd'hui que rien n'était plus vrai. A ceux qui se récriaient, il faisait remarquer que c'était au célèbre tribun qu'on devait le veto, la loi martiale, l'initiative de la guerre donnée au roi, etc. Un peu plus tard, il affirmait la vénalité de l'orateur et calculait même le prix approximatif de la corruption, en se basant sur les achats de maisons ou de terre, le nouveau train de vie, les dettes payées, etc. Il a pu se tromper sur les chiffres qu'il donnait au hasard de ses renseignements, mais le fait était de la plus rigoureuse exactitude.

Huit mois avant la fuite de Varennes, il écrivait dans son numéro 314 : « La fuite de la famille royale est concertée de nouveau; c'est toujours à Metz, et sous la protection de l'antirévolutionnaire Bouillé, que le monarque doit se mettre à la tête des ennemis de la liberté pour tenter une contre-révolution. »

Or, nous savons par les mémoires de Bouillé que rien n'était plus vrai.

On pourrait encore rappeler qu'il annonça à l'avance, avec une étonnante justesse, la défection de La Fayette, puis celle de Dumouriez.

Quelques jours avant le massacre du Champ de Mars, il avait prédit que, pour restaurer la royauté, réhabiliter un roi couvert d'opprobre, on emploierait la force ouverte : « C'est leur plan, disait-il, n'en doutez pas. Tout s'apprête dans le mystère pour la fatale explosion. »

Après la catastrophe, abrité dans ses caves, il continua son journal pendant quelques jours avec un redoublement d'énergie et de colère; mais bientôt tout lui manqua, imprimeur, distributeurs, et jusqu'à l'éditeur, qui était une femme, M^lle^ Colombe, laquelle fut arrêtée et traînée de prison en prison.

Mais dès le mois suivant il trouvera le moyen de ressusciter sa feuille et de recommencer sa lutte acharnée, mêlant souvent à ses violences de parole, aux effervescences d'un tempérament excessif et nerveux, des idées d'une incontestable justesse sur les hommes et sur les choses; le tout pêle-mêle, sans ménagements, sans mesure et dans le ton d'une polémique à outrance. Le public parisien, faisant sans doute la séparation, s'en étonnait peu, car l'hyperbole était alors la note de tous les partis. Il accueillait ces feuilles enflammées avec une passion dont, à notre époque, la vogue des écrits de Rochefort ne peut nous donner qu'une faible idée.

Cependant, malgré sa popularité, il ne fut pas même porté comme candidat à l'Assemblée législative, ce qui paraît lui avoir été fort sensible. Il songea un moment à quitter son terrible combat, qui lui attirait des haines implacables autant qu'il lui donnait d'enthousiastes partisans, et même il eut l'idée d'abandonner la France, comme s'il eût désespéré de la liberté.

Il fit un numéro d'adieu (21 sept. 1791), qui ne manqua ni d'éloquence ni de dignité, puis quitta Paris avec l'intention de se rendre en Angleterre. Mais, chose curieuse, il ne put s'arracher de sa patrie d'adoption ni des périls et des amertumes de cette lutte qui le forçait à vivre comme à l'état d'outlaw et de proscrit. Sur sa route, à Clermont-en-Beauvoisis, il écrivit un numéro de son journal, puis un autre à Breteuil, un autre à Amiens, enfin revint dans la capitale pour continuer son labeur de publiciste, de plus en plus aigri et surexcité. Il trouve la seconde législature aussi *pourrie* que la première, et il ne voit de remède que dans un soulèvement général de la nation. Bientôt son exaltation et sa misanthropie le plongèrent encore une fois dans le découragement, et il partit à la fin de décembre pour Londres, où il s'occupa de la composition d'un livre, l'*Ecole du citoyen*, dans lequel il se proposait de refondre les principaux morceaux de l'*Ami du peuple.*

Il revint quatre mois plus tard, au commencement d'avril 1792, et reprit la publication de son journal. Il se prononça contre la guerre, et, quand elle fut commencée, attaqua les généraux avec le même emportement qu'il avait attaqué les ministres et les législateurs. Il fut l'objet de nouvelles poursuites, réduit encore à se cacher, pendant qu'on brisait ses presses et qu'on imprimait de faux numéros de son journal pour le compromettre davantage. Dans cette période, il ne pouvait le publier d'ailleurs que par intervalles, comme cela lui était déjà arrivé. C'est à cette époque aussi que commence sa grande lutte contre les girondins, qu'il surnommait avec ironie les *hommes d'Etat*, et qui le traitaient lui-même avec une extrême violence, soit à l'Assemblée, soit dans leurs journaux. Forcé de se cacher (Legendre l'abrita souvent dans ses caves), il ne joua aucun rôle au 20 juin, non plus qu'au 10 août; mais dans cette dernière journée, au bruit du canon, il rédige et fait afficher dans Paris un placard d'une énergie délirante, dans lequel il recommandait au peuple de décimer les contre-révolutionnaires, ministres, généraux, députés, etc.

Evidemment le malheureux homme, exaspéré par les luttes, les souffrances, les persécutions qu'il avait subies, a contribué par ses violences de langage à surexciter les passions qui se déchaînèrent dans les journées de septembre. Cela n'est pas contestable.

Après le 10 août, il put continuer son journal en toute liberté. On lit partout, même dans les écrivains révolutionnaires, que de son autorité privée il fit alors enlever à l'imprimerie ci-devant royale quatre presses qu'il s'appropria pour son usage particulier. Son biographe, l'estimable M. Bougeart, n'a fait qu'effleurer cette question, n'ayant point en main les éléments nécessaires pour la résoudre. Mais M. Louis Combes a fait justice de cette légende dans ses *Episodes et curiosités révolutionnaires* (1872, 1 vol.). Il a prouvé d'une manière péremptoire que l'enlèvement des presses, caractères et ustensiles avait sans doute été opéré, après le 10 août, par Marat, mais légalement, régulièrement, et en vertu d'un arrêté du comité de surveillance de la Commune de Paris. C'était une sorte de prêt national. Ce matériel fut installé dans l'ancienne maison des Cordeliers, où se tenait le club du même nom, et qui était devenue un domaine national.

Après la mort de l'Ami du peuple, ce matériel fut laissé à la disposition de sa compagne, Simonne Evrard, afin de lui permettre d'achever l'impression des œuvres de Marat; elle en fit la restitution en ventôse de l'an III, en vertu d'un décret de la Convention nationale.

Tous ces faits sont établis avec la dernière évidence par un dossier de pièces officielles dont l'auteur que nous venons de citer a donné une analyse. Ce curieux dossier, qui se compose de procès-verbaux de la Commune et de la Convention, de reçus, de certificats, etc., a fait autrefois partie de la riche collection du baron de Laroche-Lacarelle, et il subsiste encore dans un cabinet de Paris. Il résulte de toutes ces pièces authentiques, originales, émanant des pouvoirs publics, que cette opération fut un dépôt sérieux, légal, régulièrement fait, et non pas, comme on le prétend, une prise de possession violente, une usurpation individuelle de la propriété publique. On ne pourrait désirer un ensemble de preuves plus concluantes et plus limpides. Ajoutons que ce prêt était une sorte de restitution, car plusieurs fois les presses de Marat avaient été brisées.

Quant à son rôle dans les affreuses journées de septembre, il n'est que trop vrai qu'il avait excité le peuple, dans son journal, à faire *justice* des officiers suisses renfermés à l'Abbaye, mais en recommandant d'épargner les soldats. Il fut appelé comme l'un des membres adjoints au fameux comité de surveillance de la Commune, sur lequel beaucoup d'historiens font retomber la responsabilité des massacres. Nous examinons cette question à l'article *Massacres de septembre*, et pour éviter les redites nous y renvoyons le lecteur. Ce que nous devons dire ici, c'est que Marat, quels qu'aient été précédemment ses déplorables excès de langage, ne paraît pas avoir eu sur les massacres l'action directe qu'on a supposée. Lui-même les a qualifiés, dans son *Journal de la République* (n^o^ 12), d'*événement désastreux;* il a repoussé, sans être démenti, « l'insinuation perfide de rejeter ces exécutions sur le comité de surveillance. » Mais il n'en est pas moins incontestable que par les violences de son journal il avait largement contribué à surexciter les passions populaires; on ne pourra jamais l'en justifier. En outre, il fut l'un des signataires et probablement le rédacteur de la trop fameuse circulaire du comité de surveillance qui contenait l'apologie des exécutions et l'invitation aux provinces de suivre l'exemple de Paris. Au reste, on connaît assez sa théorie; suivant lui, le peuple, en ce péril suprême, ne pouvait se sauver, sauver la patrie, qu'en terrifiant ses ennemis.

Marat fut élu par le corps électoral de Paris député à la Convention nationale. Il y prit place au sommet de la Montagne, bien qu'en réalité, par sa personnalité fortement accusée et son orgueil, il ne fût guère d'humeur à se soumettre à la discipline d'un parti, accoutumé qu'il était à marcher seul dans sa voie. Les plus ardents d'entre les montagnards, de leur côté, n'osaient trop l'avouer pour un des leurs, bien que quelques-uns ne fussent point fâchés de le voir escarmoucher à l'avant-garde, comme une sorte de tête de Méduse, pour épouvanter les aristocrates.

Quant à lui, sincère en ses emportements comme dans son imperturbable orgueil, convaincu qu'il était le grand homme d'Etat de la Révolution, il supportait toutes les attaques avec le sang-froid le plus méprisant. Accusé par les girondins, dès les premiers jours de l'Assemblée, d'avoir demandé l'établissement d'une dictature pour sauver la patrie, désavoué sur cette question par Danton et Robespierre (enveloppés eux aussi dans cette accusation), il déclara hardiment que c'était lui qui avait jeté dans le public cette idée romaine d'un tribun ou d'un dictateur dans un moment où la cause populaire semblait désespérée. C'est à la fin de cette discussion passionnée qu'il appliqua un pistolet sur son front en disant aux représentants : « Je ne crains rien sous le soleil, et je dois déclarer que si le décret d'accusation eût été lancé contre moi, je me brûlais la cervelle au pied de cette tribune... Voilà donc le fruit de trois années de cachot et de tourments essuyés pour sauver la patrie! Voilà le fruit de mes veilles, de mes travaux, de ma misère, de mes souffrances, des dangers que j'ai courus, etc. »

Malgré les efforts des girondins, l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Mais bientôt les attaques recommencèrent, plus ardentes et plus implacables. A l'article *Convention nationale,* nous avons donné une esquisse de cette lutte acharnée de la Gironde contre la Montagne, la Commune, Paris et sa députation. Marat surtout était le bouc émissaire; il est vrai qu'il donnait prise aux attaques; mais il n'en était pas moins déplorable de voir ceux qui prétendaient au monopole de la modération donner ainsi l'exemple de vouer leurs collègues à la proscription. C'était devenu, parmi les girondins, une véritable monomanie de couvrir Marat d'insultes et de lui attribuer tous les forfaits. Le député Boileau alla jusqu'à faire la motion ridicule de purifier la tribune à chaque fois qu'il aurait parlé (séance du 18 octobre 1792). Cet acharnement augmentait, par réaction, sa popularité, qui bientôt après sa mort devait dégénérer en un véritable culte, en un fétichisme extravagant.

Dans l'affaire du jugement de Louis XVI, il se prononça avec la terrible sincérité qui était dans ses habitudes, soit dans son journal, soit à la tribune, et vota pour la mort dans les vingt-quatre heures. Il n'en rendit pas moins hautement justice au noble Malesherbes, dont quelques énergumènes essayaient de flétrir le courage et la fidélité : « Malesherbes, dit-il, a montré du caractère en s'offrant pour défendre le despote détrôné, et il est moins méprisable à mes yeux que le pusillanime Target, qui a l'audace de s'appeler républicain, et qui abandonne lâchement son maître, après avoir si longtemps rampé à ses pieds et s'être enrichi de ses profusions. »

Cependant les girondins, après l'avoir poursuivi si longtemps, finirent par obtenir sa mise en accusation, à propos d'une adresse qu'il avait signée, comme président des jacobins, et dans laquelle il était dit que la Convention renfermait la contre-révolution dans son sein.

Ils avaient habilement profité, pour enlever le vote, de l'absence d'un grand nombre de montagnards qui étaient en mission. En vain Danton jeta ce cri désespéré : « N'entamez pas la Convention ! » Marat fut décrété d'accusation, pour avoir prêché la dissolution de l'Assemblée, provoqué au meurtre et au pillage, etc. On avait naturellement puisé ces chefs d'accusation dans ses numéros les plus violents. Le décret fut rendu par appel nominal et motivé (14 avril 1793). Cette forme solennelle n'avait encore été employée que pour Louis XVI.

Dès le lendemain du jour où ce décret avait été rendu, le maire de Paris venait présenter à l'Assemblée une pétition de trente-cinq sections de Paris contre les principaux meneurs de la Gironde. C'était la réponse de Paris, un avertissement à ceux qui les premiers avaient demandé la proscription de leurs collègues. Hélas ! c'était aussi le prélude du coup d'Etat populaire des 31 mai - 2 juin.

Le jugement de Marat, comme cela était facile à prévoir, fut un triomphe pour lui. Il eut lieu dix jours après le décret. Le 23 avril au soir, il se constitua prisonnier. Il était accompagné de plusieurs représentants du peuple, d'un colonel de la garde nationale, d'un capitaine de frégate, d'administrateurs, d'officiers municipaux, de commissaires des sections, etc., qui ne voulurent point le quitter et qui passèrent la nuit auprès de lui pour veiller à sa sûreté.

Le lendemain 24 il parut au tribunal révolutionnaire, où son attitude fut ferme et digne. Il fut acquitté à l'unanimité et ramené en triomphe au sein de la Convention, escorté par une foule immense, par des officiers municipaux, des détachements de la garde nationale, des gendarmes, etc. Beaucoup, qui étaient loin cependant d'approuver tout ce qu'avait écrit Marat en ses emportements, sentaient bien en ce moment que c'était là le procès de la Montagne et de Paris. De là cette ovation extraordinaire et ce cortége de triomphateur.

Naturellement l'Ami du peuple n'en fut que plus ardent à poursuivre le parti de la Gironde, et il eut la plus grande part à sa chute.

Attaqué depuis quelque temps d'une maladie inflammatoire, résultat d'un travail excessif, de continuelles inquiétudes d'esprit, de privations, d'émotions de toute nature, il avait fait un dernier effort pour contribuer au renversement de ceux qu'il considérait comme les ennemis de la patrie; mais il tomba tout à fait malade après l'événement du 2 juin (proscription des girondins), et garda presque constamment le lit, consumé par la fièvre, le sang brûlé, le corps couvert de dartres, la tête enveloppée de compresses d'eau vinaigrée, ne supportant plus que des boissons, et augmentant encore le feu dont il était dévoré en essayant de ranimer ses forces par un usage excessif du café. Sans être en danger de mort peut-être, il était néanmoins dans un état fort grave au moment de la catastrophe qui termina ses jours. Nous avons raconté les scènes de cette tragédie à l'article CORDAY (Charlotte), et nous ne pourrions, sans faire double emploi, reproduire de nouveau ces détails. On sait que cette jeune fanatique, partie de Caen, centre de l'insurrection girondine et fédéraliste, se présenta chez Marat le 13 juillet 1793, revint plusieurs fois, et à force d'insistance parvint à se faire admettre auprès de l'Ami du peuple, sous le prétexte de révélations intéressant la chose publique et les menées des insurgés girondins. Marat était dans son bain, enveloppé d'un peignoir, corrigeant les épreuves du dernier numéro qu'il ait publié, car il mourut la plume à la main. Il faisait un usage fréquent des bains; c'était le seul remède qui apportât quelque soulagement à ses maux. Après quelques paroles, comme nous l'avons raconté à l'article auquel nous renvoyons le lecteur, Charlotte Corday tira un couteau de son sein et le plongea dans la poitrine de l'Ami du peuple. Marat ne poussa qu'un cri : « A moi, ma chère amie ! » Sa compagne, Simonne Evrard, accourut, puis le chirurgien Lafondée, qui demeurait dans la maison, enfin le célèbre chirurgien Pelletan; mais tous les soins furent superflus; la mort avait été presque instantanée. La lame avait traversé le poumon, l'aorte et le cœur.

Dulaure, dans ses *Esquisses historiques*, a mis en circulation une petite légende qui a été admise assez légèrement par plusieurs écrivains, et suivant laquelle Marat, après avoir été frappé, aurait conservé assez de force pour écrire un billet d'adieu à son ami Guzman. Dulaure a même donné le fac-simile de ce billet, qu'il tenait du célèbre collectionneur Villenave, fac-simile que M. Augustin Challamel a fait également figurer dans son *Histoire-musée de la République.* Dans ses *Episodes et curiosités révolutionnaires*, M. Louis Combes a démontré avec le dernier degré d'évidence que ce billet était apocryphe, que d'après tous les procès-verbaux, pièces officielles, témoignages, etc., Marat était mort sur-le-champ, et, en outre, que dans ce prétendu autographe le faussaire ne s'était même pas donné la peine d'imiter, ne fût-ce que grossièrement, l'écriture de Marat, qui est cependant bien connue.

Ce meurtre remua profondément l'opinion publique. La Convention décréta qu'elle assisterait en corps aux funérailles. Les sections, les sociétés populaires, tout Paris, en un mot, était plongé dans la consternation, ce qui montre bien qu'on pardonnait à Marat ses erreurs, ses égarements, ses violences, en faveur de ses luttes, de ses souffrances, de son désintéressement, de sa passion farouche, mais sincère, pour la cause du peuple et de la liberté. Bien certainement que la postérité fera également la balance et la distinction, et que, tout en condamnant ce qui doit être condamné, elle fera la part des emportements de la lutte et placera cette grande figure révolutionnaire à la place qu'elle doit occuper.

Un écrivain du *Temps*, M. Hébrard, dans une conférence faite à la rue de la Paix, a trouvé un mot heureux pour caractériser Marat dont il essayait la réhabilitation; il l'a appelé le « démon du patriotisme. » Marat, patriote endiablé, avait, en effet, forgé sa plume aux flammes du grand feu.

Les funérailles eurent lieu le 16, avec un éclat et une pompe qui rappelaient celles de Mirabeau. L'inhumation eut lieu dans le jardin même des Cordeliers, à la demande de la section, qui obtint également son cœur, pour être placé dans la salle de ses séances.

La cérémonie de la translation du cœur donna lieu à des scènes de véritable idolâtrie; quelques insensés firent le rapprochement du cœur de Jésus et du cœur de Marat, mêlant aux réalités tragiques de l'heure présente les habitudes du passé; on avait dressé dans le Luxembourg des reposoirs, des espèces d'autels, etc.

Le 14 novembre suivant, la Convention décerna les honneurs du Panthéon à Marat, et, le 5 frimaire an II, elle décida que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon le même jour que celui de Marat y serait transféré. La translation eut lieu le 21 septembre 1794, avec une pompe grandiose, au son de la musique de Méhul et de Chérubini.

Ces cendres en furent retirées au fort de la réaction thermidorienne, le 8 ventôse an III, et déposées au cimetière Sainte-Geneviève. Un buste de l'Ami du peuple fut promené dans Paris, avec toutes sortes d'outrages, par la jeunesse dorée, et précipité dans un égout de la rue Montmartre.

La nomenclature des nombreux ouvrages de Marat n'aurait pas un grand intérêt pour nos lecteurs; nous nous bornerons donc à indiquer pour ceux d'entre eux qui voudraient faire des recherches à ce sujet le travail très-complet de M. Chevremont, qui se trouve à la fin de la *Vie de Marat*, par M. A. Bougeart, que nous avons cité plus haut, ainsi que la brochure de M. Ch. Brunet : *Marat, dit l'Ami du peuple* (1862). C'est d'ailleurs le travail de M. Chevremont qui offre le plus de renseignements et qui doit être considéré comme définitif. Vermorel a donné un volume d'extraits des *Œuvres de Marat* (1869, in-18).

Marat dans le souterrain des Cordeliers, ou la *Journée du* 10 *août*, fait historique en deux actes, de Mathelin, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique national, le 16 brumaire an II (6 novembre 1793). Dans le préambule que l'auteur met en tête de sa pièce, il s'attendrit sur le sort de l'*Ami du peuple*, et paye à sa mémoire un tribut sentimental : « Je n'ose, dit-il, entreprendre de jeter aussi des fleurs sur sa tombe; et je m'estimerai trop heureux si le faible hommage que je rends à Marat peut être de quelque utilité à nos concitoyens, en leur faisant aimer la vertu et abhorrer le crime. » Marat à l'Opéra-Comique, au ci-devant théâtre des Italiens, sur les scènes de *Rose et Colas* et de *Blaise et Babet !* Qui s'y serait attendu? Nous ne donnerons pas l'analyse de ce singulier ouvrage : le citer suffit. Marat avait ses fanatiques partout.

Marat. Iconogr. L'*Assassinat de Marat* a inspiré à David un tableau que nous décrivons ci-après. Hauer a exposé, au Salon de 1793, une *Mort de Marat.* La tête de *Marat assassiné* a été gravée par Vérité, d'après un moulage fait sur nature. Dans la collection des portraits, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, est une gravure anonyme représentant « *Marat assassiné*, dessiné d'après nature, le 19 juillet 1793; » le tribun, blessé au-dessus du sein droit, a le front ceint d'une couronne de chêne. Un autre contemporain, Brion de La Tour, a fait une gravure retraçant l'*Assassinat de J.-P. Marat.* Le même sujet a été gravé par Auguste Blanchard, d'après Henry Scheffer. Les portraits de Marat à l'époque de la Révolution ont abondé. Un de ces portraits dû à Greuze fait partie du cabinet de M. Vatel.

Un portrait de *Marat*, d'une expression violente, a été gravé par Copia, avec cette inscription : « A Marat, l'ami du peuple, David. — Ne pouvant me corrompre, ils m'ont assassiné. » Le meilleur portrait que nous connaissions est celui que Beisson a gravé d'après une peinture faite sur nature par Joseph Boze, en avril 1793. D'autres portraits ont été gravés par Alix (en couleur, d'après Ganne-rey), par Blanchart (avec des vers en l'honneur de Marat), par Tourcaty (d'après Simon Petit), par Angélique Bricean (d'après Alais, avec des inscriptions et des vers), par « la citoyenne » Rollet, par G. Zatta (d'après Vérité, avec des vers italiens), par Chrétien (d'après un buste exécuté par Dedeseine, sourd-muet). Un buste de *Marat* fut présenté à la Convention, en 1793, par le sculpteur Beauvallet. V. CORDAY (Charlotte).

Marat assassiné, tableau de David (1793), collection de M. Jules Didot. La composition en est simple et l'effet saisissant. Sur un fond très-sombre, sans nul accessoire, se détache le cadavre, dont la partie supérieure seule est dégagée de la baignoire. Comme le buste, la tête renversée est enveloppée de linges blancs d'où s'échappe une mèche de cheveux humides et collés au front; légèrement idéalisée, elle porte encore cependant l'empreinte des fatigues d'un travail surhumain et des ravages de la pensée. La main gauche, appuyée sur la planche drapée de serge verte qui recouvre la baignoire, tient entre ses doigts crispés la lettre que lui présenta Charlotte Corday; le bras droit tombe perpendiculairement en dehors et d'une manière sinistre. A terre a roulé le couteau qui fit cette plaie béante au-dessous de la clavicule; de la blessure, quelques gouttes de sang ont jailli, une seule sur la lettre, quelques autres sur le linge de corps. Enfin, et pour accessoire unique, un petit bahut en bois blanc est debout, appuyé contre la baignoire. Thoré a dit de ce chef-d'œuvre : « La peinture ne saurait guère offrir une donnée plus sinistre et plus simple. On voit que l'artiste a été impressionné par le mort encore tiède; car cette image saisissante a été faite d'après nature, et par un homme convaincu jusqu'au fanatisme. » — « Dans ce tableau, dit M. E. Chesneau, tout est peint sobrement, sincèrement, composé sans emphase, avec un cachet de réalité sévère. Le corps tout moite des affres de la mort est modelé merveilleusement, et David, par un miracle de la passion vivement surexcitée, a rencontré un effet de lumière dont il a su tirer un grand effet de couleur. Il a triomphé en maître des difficultés que lui présentait l'opposition des chairs blanches et des draperies également blanches. Sans charlatanisme, sans fausse recherche mélodramatique, comme sans trivialité, il a su peindre une œuvre contenue, émouvante et vraie. Il a peint la mort comme nous la comprenons, il n'a consulté ni l'antique, ni l'école espagnole; l'œuvre est sortie de lui-même, *ex corde*, originale et forte. »

Gérard a fait une excellente copie du *Marat assassiné.*

MARATEA, ville du royaume d'Italie, dans la province de Basilicate, district et à 13 kilom. S. de Lagonegro, chef-lieu de mandement, près du golfe de Policastro; 5,108 hab.

MARATHON, proprement *Champ de fenouil*, ville de la Grèce ancienne, dans l'Attique, à 18 kilom. N.-E. d'Athènes, sur la côte du canal de l'Euripe. Cette ville est célèbre dans la mythologie grecque par le taureau monstrueux dont la délivra Thésée, et dans l'histoire par l'éclatante victoire que Miltiade remporta sur Datis et Artapherne dans la plaine voisine qui porte le même nom. « La plaine de Marathon, dit M. Joanne, a environ 10 kilom. de long sur 5 de large. Elle a la forme d'une demi-lune dont la courbe intérieure est formée par le rivage de la baie, et l'extérieure par une série de montagnes : au S., les monts Argaliki et Aphorismo, qui appartiennent au Pentélique ; à l'O. et au centre, les monts Kotroni et Koraki, et au N. le mont Drakonéra, qui se continue avec le cap Marathon, jetée naturelle qui protége la baie. Deux marais la bornent au N. et au S.; celui du S., le plus petit, est souvent desséché à la fin de l'été, tandis que celui du N., beaucoup plus vaste, reste impraticable en toute saison. Pausanias décrit exactement le ruisseau qui en sort. Tous deux sont séparés de la mer par une large grève de sable. Le ruisseau de Marathon, ou Charadros, débouche entre les monts Kotroni et Koraki, près des villages modernes de Bey et de Sefféri, et divise la plaine en deux parties. C'est vers le milieu de la partie S., et à 800 mètres de la mer, que s'élève un monticule nommé Soro (le Tombeau), qui n'est autre que le tumulus élevé aux 192 Athéniens morts dans la bataille, dont les noms étaient inscrits sur dix piliers, répondant aux dix tribus. Ce n'est plus qu'un tertre de sable, haut d'environ 10 mètres et de 200 mètres de circonférence... Outre ce tumulus, on en voit deux autres plus petits; ce sont peut-être les tombeaux des Platéens et des esclaves qui avaient combattu à Marathon. Un peu au N. du grand tumulus est une ruine appelée *Pyrgo*, espèce de piédestal carré en marbre blanc, qu'on suppose être le tombeau de Miltiade, ou plutôt le trophée de marbre mentionné par Pausanias. »

Quant à la situation exacte de l'ancienne ville de Marathon, les antiquaires ne sont pas d'accord. Les uns prétendent qu'elle se trouve au village moderne de *Marathona*, d'autres au village de Vrana. Pour la bataille de Marathon, v. ci-après.

Marathon (BATAILLE DE), gagnée par les Athéniens sur les Perses, l'an 490 av. J.-C. Darius I^{er}, roi de Perse, prétendant avoir des vengeances à exercer contre Athènes, qui avait soutenu les Ioniens dans leur révolte contre lui, envoya d'abord en Grèce une armée commandée par son gendre Mardonius. Cette première expédition ayant échoué à la suite d'une tempête où périt presque toute sa flotte, le grand roi, que ce revers ne fit qu'irriter, fit partir une nouvelle armée sous les ordres de Datis et d'Artapherne, avec ordre de piller et de brûler Athènes, d'en faire prisonniers tous les habitants et de les lui envoyer enchaînés. Après s'être emparés d'Erétrie, ville de l'Eubée, qu'ils réduisirent en cendres, les généraux de Darius s'avancèrent jusque dans les plaines de l'Attique, près du bourg de Marathon. Ils étaient guidés par le Pisistratide Hippias, qu'Athènes avait naguère expulsé, et qui brûlait du désir d'assouvir sa vengeance sur ses concitoyens. L'armée des Perses ne comptait pas moins de 100,000 hommes d'infanterie et de 10,000 cavaliers; celle des Athéniens ne s'élevait qu'à 10,000 combattants, auxquels vinrent se joindre 1,000 Platéens. Les Lacédémoniens avaient promis un secours; mais il n'arriva que le lendemain de la victoire, à cause d'une ridicule superstition religieuse qui ne leur permettait pas de se mettre en marche avant la pleine lune, et ce préjugé absurde les priva de la gloire de prendre part au plus brillant événement de leur histoire.

L'armée athénienne était sous les ordres de dix chefs, dont faisaient partie Miltiade, Aristide et Thémistocle, et qui devaient commander successivement l'un après l'autre, chacun son jour. Mais comprenant que, dans une circonstance si décisive, un commandement qui passait ainsi de main en main ne pouvait avoir aucune suite et aucune force, ils le conférèrent d'un commun accord à celui d'entre eux qu'ils considéraient comme le plus expérimenté et le plus habile, à Miltiade. Dès que celui-ci fut investi du commandement suprême, il prit ses dispositions en grand capitaine. Pour contre-balancer son infériorité numérique par l'avantage de la position, il rangea sa petite armée en bataille au pied d'une montagne, afin de n'être pas pris à dos par la multitude de ses ennemis, et couvrit ses flancs par d'énormes abatis d'arbres, pour rendre inutile la cavalerie des Perses. Datis ne se méprit point à ces habiles dispositions, mais il compta sur la supériorité du nombre pour les rendre inutiles, et il accepta la bataille...

Dès que les Perses s'approchèrent, les Athéniens s'élancèrent impétueusement à leur rencontre. Les premiers, en voyant le petit nombre de leurs ennemis, considérèrent cet élan comme un acte de fureur insensée; mais ils ne tardèrent pas à se détromper. Le combat, cependant, fut rude et acharné, surtout au centre, que Miltiade avait dû dégarnir pour renforcer ses deux ailes, sur lesquelles il comptait pour assurer la victoire. Il avait calculé qu'après avoir mis en déroute les Perses elles se rabattraient sur le corps de bataille et l'aideraient à écraser le reste de l'armée ennemie. C'est ce même plan qu'Annibal adopta à la bataille de Cannes, et qui lui valut son plus beau triomphe. Les Perses abordèrent assez courageusement le centre de l'armée athénienne, où combattaient Aristide et Thémistocle. Le courage, le patriotisme et l'habileté de ces deux grands hommes soutinrent longtemps les efforts de l'ennemi; mais enfin, ne présentant qu'un front sans étendue et des lignes sans profondeur, ils se virent contraints de céder le terrain peu à peu. Bientôt même leurs troupes commencèrent à se rompre et allaient être accublées par la multitude des assaillants, lorsque les deux ailes, justifiant les prévisions de Miltiade, se rabattirent sur le corps de bataille après avoir mis en fuite les deux ailes de l'ennemi. Alors la lutte changea d'aspect. Le centre, reprenant courage, les ailes, enivrées de leur victoire, se précipitèrent en même temps sur les Perses avec un élan irrésistible. Quelques instants suffirent à rendre la déroute complète. Les Perses s'enfuirent en désordre; non vers leur camp, où ils ne se seraient pas crus en sûreté, mais vers leurs vaisseaux, dont plusieurs tombèrent au pouvoir des Athéniens. C'est dans cette circonstance que Cynégire, frère d'Eschyle, s'illustra, au dire de Justin, par une action qui n'a pas sa pareille dans l'histoire. Ayant cherché à retenir de la main droite un vaisseau ennemi qui cherchait à s'enfuir, et ayant eu cette main coupée, il s'attacha au vaisseau avec la gauche; cette seconde main étant également tombée sous un coup de hache, il se cramponna au navire avec les dents; mais les Perses, aussi têtus que lui, lui abattirent la tête d'un troisième coup, ce qui le décida probablement à lâcher prise. A la place de ce récit grotesque, les historiens sérieux rapportent que ce frère du grand tragique, ayant eu la main droite coupée, tomba dans la mer et y périt.

Les Athéniens ne perdirent pas plus de 200 hommes dans cette lutte immortelle; du côté des Perses, 6,000 hommes tombèrent sur le champ de bataille, sans compter ceux qui périrent dans la fuite en voulant regagner leurs vaisseaux. Cette perte était insignifiante, eu égard à une si grande quantité d'hommes; mais les résultats moraux de la bataille étaient immenses : cette héroïque résistance apprenait aux Perses ce que pouvaient quelques hommes exaltés par l'amour de la patrie et de la liberté.

Aussitôt que la victoire eut été décidée, un soldat athénien, encore tout fumant du sang des ennemis, se détacha de l'armée et courut d'une traite jusqu'à Athènes pour y porter l'heureuse nouvelle. Cette course rapide, après un combat acharné, l'épuisa tellement qu'en arrivant sur la place publique il n'eut que la force de s'écrier : *Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs!* et il tomba mort aussitôt.

Le célèbre Polygnotte immortalisa la brillante victoire de Marathon en représentant Miltiade à la tête des dix chefs, exhortant les soldats et leur donnant l'exemple. Il refusa toute récompense, content de perpétuer la gloire du héros et de sa patrie.

Marathon (LA JOURNÉE DE), pièce héroïque en quatre actes et en prose, avec des intermèdes, de Guérault, musique de Kreutzer, représentée à Paris, sur le Théâtre-National (Opéra), le 26 août 1793.

Encore un ouvrage beaucoup plus recommandable par l'intérêt du moment que par son mérite dramatique, reproche que l'on peut faire à toutes les pièces de circonstance. Le rapport du trait d'histoire qui fait le sujet de la *Journée de Marathon* avec la guerre que soutenait alors la république française donnait un attrait tout particulier au drame. Darius, roi de Perse, arrive à la tête de 100,000 hommes dans l'Attique. Les Athéniens n'ont que 10,000 hommes à opposer à la formidable armée des Perses. Le jeune Thémistocle, brûlant du désir de conserver la liberté de son pays, engage secrètement les jeunes gens de sa tribu qui n'ont pas encore l'âge où la loi leur permet de combattre, à demander des armes. Il excite aussi les matelots à se joindre à l'armée de terre; enfin, par ses conseils, les esclaves demandent à réunir leurs efforts à ceux des citoyens. Ces divers mouvements alarment les magistrats, qui craignent que ce ne soit un complot pour favoriser Hippias et rétablir la royauté. Thémistocle, interrogé, se justifie pleinement, et son patriotisme faisant succéder l'admiration à l'inquiétude, il est chargé de commander lui-même les nouveaux soldats qu'il a enrôlés. Il est rival d'Aristide, et ces deux généreux citoyens ont une explication ensemble dans une scène fort belle, où ils jurent d'immoler leurs différends à l'amour qu'ils ont tous deux pour la liberté. Enfin, l'ennemi approche; il est déjà dans les champs de Marathon. Miltiade livre bataille et revient vainqueur. Les développements de cette pièce sont diffus, l'ensemble manque d'effet. La musique des intermèdes retardait encore l'action. C'étaient des chœurs religieux ou guerriers, dont plusieurs pleins de chaleur et d'harmonie furent vivement applaudis. Un tel sujet demandait à être écrit en vers.

MARATHON, fils d'Epopée. Il fut contraint par son père de quitter le Péloponèse et se rendit alors dans l'Attique. Après la mort d'Epopée, il retourna dans le Péloponèse, partagea le pays entre ses fils Sicyon et Corinthus, puis revint dans la partie de l'Attique qui a pris son nom. — Un autre MARATHON, dont parle Plutarque, était né en Arcadie. Il prit part à l'expédition des Tyndarides et consentit à être sacrifié avant le combat pour assurer la victoire aux siens, conformément aux prescriptions d'un oracle ancien.

MARATHONIEN, IENNE s. et adj. (ma-rato-niain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Marathon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MARATHONIENS. *Les mœurs* MARATHONIENNES.

— Epithète donnée à Erigone, à Thésée et à Miltiade.

MARATHONISI, village de la Grèce moderne, dans la Laconie, au pays des Maïnotes, à 40 kilom. S. de Misitra, sur le golfe de Kôlokythia; 650 hab. Ce village occupe l'emplacement de l'ancienne *Gythium.*

MARATHRUM s. m. (ma-ra-tromm — du gr. *marathron*, fenouil, proprement la plante qui se flétrit vite, de *marainein*, dessécher, flétrir, qui se rapporte à la racine sanscrite *mar*, mourir). Bot. Syn. de MOURÈRE.

MARATISME s. m. (ma-ra-ti-sme). Hist. Système politique de Marat.

MARATISTE s. m. (ma-ra-ti-ste). Hist. Partisan de Marat ou de son système.

MARÂTRE s. f. (ma-râ-tre — du bas lat. *matrastra*, de *mater*, mère, avec la terminaison *aster*, *astra*, qui indique seulement que la chose ou la personne n'a pas son caractère propre. *Marastre* n'a signifié primitivement que belle-mère, un diminutif de *mère*). Femme du père, par rapport aux enfants qui ne sont pas nés d'elle : *Une injuste* MARÂTRE.

Jusque sur notre autel votre injuste *marâtre*
Veut offrir à Baal un encens idolâtre.

RACINE.

— Par ext. Femme dure, impitoyable, qui traite inhumainement ses propres enfants ou ceux de son mari : *Ce n'est pas une mère, c'est une* MARÂTRE. (Acad.)

— Fig. Ce qui traite avec rigueur : *L'adversité est notre mère, la prospérité n'est que notre* MARÂTRE. (Montesq.)

— Métall. Grosse barre de fonte qui sert à consolider la paroi supérieure d'une embrasure de fourneau : *Les* MARÂTRES *ne sont guère employées que pour les embrasures de grandes dimensions : on les place généralement en escaliers renversés.*

— Adjectiv. : *Ce qu'une* MARÂTRE *aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari : plus elle est folle de son mari, plus elle est* MARÂTRE. (La Bruy.)

O France! des partis déplorable théâtre!
Que maudit soit le jour où ta haine *marâtre*
En foule de ton sein rejeta tes enfants!

DELILLE.

Marâtre (LA), drame en cinq actes et huit tableaux, par H. de Balzac (Théâtre-Historique, 25 mai 1848). Ce drame offre un de ces tableaux cruellement vrais, comme Balzac en savait faire dans ses romans. Une action terrible se déroule, une lutte furieuse se continue à travers les minutieuses banalités de la vie, sous les apparences les plus calmes, et dans un intérieur qu'on croirait aisément patriarcal. Un vieux général de l'Empire, à la mine honnête et débonnaire, vit en bonne intelligence avec sa jeune femme qui, elle-même, paraît vivre en très-bonne harmonie avec la fille que le général a eue d'un premier mariage. La belle-mère est presque aussi jeune que la belle-fille. Un jour, Fernand, un jeune homme admis dans la maison, feint devant les deux femmes de se casser la jambe. Pauline pâlit et jette un cri; M^me^ de Grandchamp, sa belle-mère, change de couleur, et est obligée de s'appuyer toute tremblante au dos d'un fauteuil. Puis Fernand avoue son espièglerie et on s'assied autour d'une table pour faire la partie de whist. Alors les deux femmes s'observent, s'épient, se questionnent; ce sont des feintes toujours parées, des surprises reconnues à temps, des ripostes aussi promptes que l'attaque, une diabolique escrime dialoguée, étincelante d'esprit et d'un machiavélisme superlatif. Fausse bonhomie, naïveté, perfidie, caresses de chat, griffes de velours, larmes d'hyène, rires de crocodile, tout est employé par les deux adversaires avec une rage paisible et un calme forcené qui font de cette scène, conduite avec un art infini, un drame tout entier du plus poignant intérêt. Cette terrible lutte dure le temps d'une partie de cartes, et les rivales quittent le canapé sans avoir pu s'extirper leur secret réciproque. Elles ne se sont pas trahies, mais elles sont sûres, à leur haine, qu'elles aiment toutes deux le même homme. Alors la guerre est déclarée, guerre furieuse, acharnée, féroce, guerre de sauvages ou de femmes, ce qui est pire. Nous passons les détails pour arriver au dénoûment. Fernand a livré à Pauline des lettres de M^me^ de Grandchamp qui prouvent leurs relations intimes. M^me^ de Grandchamp sait que Pauline porte toujours sur elle ces lettres révélatrices, et à tout prix elle veut s'en emparer. Elle verse quelques gouttes d'opium dans le thé de la jeune fille et dérobe les lettres fatales pendant le sommeil pesant qui s'est emparé d'elle. Mais un vieux médecin, ami du général, reconnaît des symptômes d'intoxication et, depuis ce jour, il a les yeux sur la marâtre. Pauline, lasse de lutter contre un adversaire plus fort qu'elle, avale de l'arsenic : alors les soupçons qu'avait éveillés la scène de l'assoupissement par l'opium prennent une consistance terrible; les indices d'un empoisonnement réel sont patents. La justice arrive, et M^me^ de Grandchamp va être arrêtée lorsque la jeune fille apparaît, pâle et mourante, et déclare que sa marâtre est innocente de ce crime; puis elle retombe dans les bras de son amant, à qui un prêtre vient de l'unir. La noce s'achèvera dans le cercueil; car Fernand, lui aussi, a pris du poison. Le vieux de Grandchamp s'affaisse sur ses genoux, foudroyé par la douleur, et lorsqu'on lui demande ce qu'il fait là, il répond avec un sanglot : Je cherche des prières pour ma fille! « La *Marâtre* de Balzac, dit M. Théophile Gautier, se rattache à cette école du drame vrai, inaugurée brillamment le siècle dernier par Diderot, Mercier et Beaumarchais. C'est là, en effet, la conception la plus logique de la tragédie intime et bourgeoise; l'imitation exacte de la nature ne peut tromper, et l'art en ceci consiste à sacrifier le moins possible la vérité aux exigences de l'optique théâtrale, exigences qu'on a beaucoup amplifiées. »

MARATTA ou **MARATTI** (Carlo), peintre célèbre de l'école romaine, né à Camerano (Marche d'Ancône) en 1625, mort à Rome en 1713. « ... Quand il fut en état d'aller aux écoles, dit Lépicié, non-seulement il paraissoit indifférent pour toutes les leçons qu'on vouloit lui donner, mais il ne faisoit que griffonner sur ses livres et sur ses thèmes... Si quelqu'une de ces images de saints qu'on vend dans les campagnes tomboit sous sa main, il en témoignoit le même contentement que s'il eût découvert un trésor : il s'appliquoit à en faire une copie fidèle; et si cette image étoit enluminée, au défaut de couleurs il exprimoit le suc des fleurs et des fruits, et il en barbouilloit ses dessins; mais voyant avec chagrin que ces teintures s'éteignoient presque aussitôt qu'elles étoient employées, il alla chercher de véritables couleurs chez un marchand. Tous les murs de la maison paternelle furent bientôt couverts de ses peintures, qui toutes représentoient l'image de la sainte Vierge, comme s'il étoit dès lors décidé que ce sujet seroit particulièrement affecté à notre peintre, et qu'il éprouveroit une singulière réussite entre ses mains... La mère de Carlo Maratta, affligée, n'opposa que de vains efforts aux progrès d'une vocation si marquée : « Malheureuse que je suis, s'écrioit-elle, faudra-t-il que j'aie encore un peintre dans ma famille, et qu'il en augmente la misère!... »

L'autre peintre à qui la mère faisait allusion avait nom Barnabé; il vivait à Rome, sans aucun talent, et, quand la misère était trop grande, il venait à Camerano partager le pain de sa famille. Carlo obtint de lui quelques dessins et les copia à la plume, puis il suivit son frère à Rome. Il avait à peine onze ans alors. Durant près d'une année, il demeura avec Barnabé, travaillant avec ardeur. Andrea Sacchi consentit à le prendre dans son atelier. Et voici — encore d'après Lépicié — ce que faisait cet enfant : « Quelque rude que fût la saison, dès la pointe du jour, il s'acheminoit vers le Vatican, et y demeuroit jusqu'au soir, occupé à dessiner les peintures de Raphaël, dont son maître lui avoit recommandé l'étude préférablement à toute autre. Il entroit le premier dans les salles de ce palais, et il en sortoit le dernier. Le jour tombé, il traversoit Rome pour arriver chez Andrea Sacchi, et y dessiner d'après le modèle : après quoi, il alloit gagner la maison de son frère, située dans un quartier directement opposé à celui qu'il quittoit... Il profitoit de la nuit pour jeter sur le papier les pensées que son génie lui dictoit, et se former dans l'art de la composition. »

Ces croquis, d'une profonde inexpérience, étaient parfois si fins, si naïfs, qu'ils furent bientôt très-recherchés. Barnabé se chargeait de les vendre et en gardait le produit, de sorte que Carlo n'en était pas plus riche. Mais il entra en relation avec quelques grands seigneurs qui admiraient ses facultés si brillantes et si hâtives. D'après le conseil de ces amateurs bienveillants, il se sépara de son frère et revint dans son pays sur la prière du cardinal Albrizio, gouverneur d'Ancône. Ce riche prélat lui procura des travaux (1650). L'artiste, âgé de vingt-cinq ans à cette époque, était impatient de se montrer au grand jour; déjà parmi ses projets nombreux, se trouvait une esquisse connue de quelques personnes et fort vantée. C'était la *Nativité*, son premier tableau, dont l'importance fut d'autant plus sentie que l'art italien, depuis longtemps en décadence, s'éteignait alors à Rome après avoir disparu de Venise, Florence et Bologne. « Rome, dit Raphaël Mengs dans sa *Lettre sur la décadence de l'art en Italie*, fut un peu plus heureuse, parce que Carlo Maratta, succédant à Andrea Sacchi son maître, s'appliqua surtout à copier les œuvres de Raphaël, et prit dans ce travail sérieux l'habitude du grand style; puis, ne peignant jamais que des vierges et des tableaux d'autel (*quasi siempre virgenes, y quadros de altares*), il se fit un style mixte entre celui de Carrache et de Guido. Et c'est ce caractère spécial de sa peinture qui soutint un instant l'art romain et l'empêcha de s'anéantir, comme cela était arrivé déjà dans les autres écoles. » L'observation de Mengs est juste. Carlo Maratta eut une influence considérable sur ses contemporains, et sa *Nativité* est peut-être, de toutes ses créations, celle qui arrêta le plus énergiquement cette vogue du pastiche qui menaçait de tout envahir. On fit à cette peinture une sorte d'ovation solennelle, à laquelle le pape Alexandre VII ne fut pas étranger. Dès ce moment l'existence du peintre ne fut qu'une série de triomphes. Tous les papes, jusqu'à Clément XI inclusivement, le comblèrent de travaux, de faveurs et de récompenses; ce dernier pontife, dans une séance solennelle (24 avril 1704), *arma chevalier* Carlo Maratta, que Louis XIV venait de nommer son peintre ordinaire.

Mais pendant qu'il peignait d'une brosse infatigable et féconde les nombreuses toiles que nous signalerons plus loin, il remplit un devoir austère; il se créa des droits à la reconnaissance éternelle de tous les gens de goût en restaurant avec respect et talent les fresques du Vatican, ces chefs-d'œuvre de Raphaël, qui menaçaient ruine. Ce travail fut accompli avec une prudence et un savoir profonds; Carlo Maratta réussit parfaitement; sans lui, le Vatican et la Farnesine n'auraient peut-être plus rien du grand maître d'Urbin. Son influence comme chef d'école fut tout aussi précieuse; dès 1660, il avait groupé autour de lui une foule de disciples qui suivaient aveuglément la voie qu'il leur montrait. Ennemi de la fresque à grandes proportions, et généralement de toute peinture dépassant les dimensions ordinaires, il les interdisait à ses élèves; et il leur faisait remarquer avec raison qu'après Léonard de Vinci, Michel-Ange, Titien, Véronèse, Tintoret, Corrége, etc., une tentative était au moins dangereuse. Malgré cela, Carlo Maratta peignit quelques grandes toiles. Citons par exemple : un *Saint Charles* dans l'église du même nom, et le *Baptême de Jésus-Christ* à la Chartreuse. Mais le thème qui lui était le plus sympathique, c'était les *Vierges;* il en a peint une centaine de petites dimensions et si originales que ses contemporains l'avaient surnommé *Carluccio delle Madonnine.*

Comme les maîtres de la Renaissance, il ne voulut pas laisser à d'autres le soin de graver ses œuvres de prédilection, et l'on a de lui quelques eaux-fortes d'un grand mérite. Ce sont : dix-sept sujets tirés de son *Histoire de la Vierge; Héliodore chassé du temple*, étude d'après Raphaël; la *Samaritaine*, étude d'après Carrache; la *Flagellation de saint André*, étude d'après le Dominiquin; *Joseph se faisant connaître à ses frères*, d'après Mola, et *Saint Charles Borromée*, du Pérugin; puis les quinze ou vingt épreuves d'après ses tableaux les plus connus. Nous n'essayerons pas d'énumérer toutes les œuvres de Maratta. Le chiffre en est immense, et il n'est pas un musée en Europe qui n'en compte plusieurs. Rome d'abord est fort riche : à Santa-Maria-del-Popolo, la *Vierge avec saint Jean, saint Augustin, saint Grégoire* et *saint Ambroise;* à Santa-Maria-del-Santo, *Saint François* et *Saint Roch;* à Saint-Marc, l'*Adoration des mages* (pastiche du Guide); à la Minerva, la *Vierge et les saints canonisés par Clément X*, etc.; toutes les chapelles, toutes les églises de la ville éternelle en sont pleines. A Florence on voit une belle tête de *Jésus-Christ*, étude de profil, puis un portrait de *Carlo Maratta* peint par lui-même; au palais Pitti, un *Saint Philippe de Néri;* au palais Capponi, une *Madone* et l'*Annonciation;* au palais Corsini, une *Madone entourée de fleurs;* à Forli, dans Santo-Filippo, un *Saint François de Sales*, peinture large et simple de grande allure, d'un ton excellent; à Saint-Michel de Volterra, une *Madone;* à la cathédrale de Sienne, une *Visitation;* à Pérouse, au palais Penna, *Diane et Actéon*, faible peinture, imitation du Guide. Naples, Turin, Milan, Bologne, Bruxelles, Carlsruhe possèdent encore une infinité de *Saints* et de *Madones* à peu près semblables et qu'il serait trop long de compter; mais signalons au musée de Dresde une *Jeune femme entourée de fruits*, une *Sainte famille*, une *Madone avec saint Jean*, et la *Vierge à l'enfant;* à Berlin, un *Saint Antoine de Padoue;* à Vienne, un *Jésus-Christ portant sa croix*, un *Christ mort*, une *Madone*, et deux ou trois autres morceaux de moindre importance; à Londres, un *Portrait de cardinal;* à Paris, enfin, une *Nativité* (1657), carton de la fresque de Monte-Cavallo, fresque détruite aujourd'hui; le *Sommeil de Jean en présence de sainte Catherine d'Alexandrie* (1697); la *Prédication de saint Jean-Baptiste;* le *Mariage mystique de sainte Catherine;* le *Portrait de Maria-Magdalena Rospigliosi* et un autre portrait du peintre, mais beaucoup moins intéressant. Il y a aussi à Lyon, au musée, une *Mater dolorosa;* à Angers, une *Vierge en adoration.*

MARATTA ou **MARATTI** (Maria), femme poëte et peintre, fille du précédent. Elle vivait dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, étudia avec succès la peinture sous la direction de son père, épousa un avocat d'Imola, nommé Jean-Baptiste Zappi, et s'adonna alors à la poésie. Ses vers, qui attestent un talent poétique réel, ont été insérés dans la collection *degli Arcadi* et plusieurs fois publiés séparément. On voit au palais Corsini, à Rome, le portrait de Maria Maratti, peint par elle-même.

MARATTIE s. f. (ma-ra-tî). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères, qui croissent en Amérique, en Afrique et dans l'Océanie.

MARATTIÉ, ÉE adj. (ma-ra-ti-é — rad. *marattie*). Bot. Qui ressemble à une marattie. ‖ On dit aussi MARATTIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre marattie.

MARAUD, AUDE s. (ma-rô, ô-de. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Le Duchat rattache *maraud*, de même que *maroufle*, à un primitif *marre*, sorte de houe ; on voulait, pense-t-il, exprimer par ces termes un rustre qui n'est bon qu'à manier la *marre*. Ménage s'adressait à l'hébreu *marud*, gueux, exilé, vagabond. L'opinion du *Simplicissimus*, écrit célèbre sur la guerre de Trente ans, d'après lequel le mot viendrait du comte de Mérode, commandant d'un régiment composé de mauvais drôles, est démentie par le fait que les mots *maraud*, *marauder*, *maraudise* se trouvent dans le dictionnaire de Robert Estienne de 1549. Diez conjecture, sous certaines réserves, une identité du mot français avec l'adjectif espagnol *mal-roto*, portugais *maroto*, littéralement *male ruptus*, ruiné, dépravé, d'où vient également le verbe *malrotar*, aussi *marlotar*, *marrotar*, dissiper son bien. Mahn se prononcerait volontiers pour l'arabe *marada*, *maridun*, *marudo*, insolent, rebelle, si le mot se produisait en Espagne. Le portugais *maroto*, que les étymologistes portugais font venir de l'arabe, est tiré du français. Mahn incline donc plutôt pour le latin *morator*, retardataire, traînard, étymologie qui, pour le sens, concorde tout à fait avec l'acception du français maraudeur; les traînards sont souvent des maraudeurs; le mot latin aurait été altéré en *marator*. Il est plus que probable, ainsi que le fait observer Scheler après avoir exposé ces diverses opinions, que *marauder* s'appliqua d'abord aux déprédations des soldats retardataires, aux traînards laissés sur la route et abandonnés à eux-mêmes; il faudrait donc, si l'étymologie de Mahn n'était pas admise, remonter à un mot signifiant fatigué, rompu, et répondant au sens encore attaché à l'allemand *marode*, mot qui est évidemment tiré des langues romanes). Coquin, coquine, drôle, drôlesse, mauvais garnement : *Viens, ici* MARAUD. *Je veux châtier cette* MARAUDE.

. . . . . . Quoi ! je vous vois, *maraude* !
Vite sortez, friponne ; allons, quittez ces lieux.
MOLIÈRE.

Nous sommes des pieds plats, oui, des *marauds*, d'ac-
[cord ;
Mais le monde est à nous, car nous avons de l'or.
PONSARD.

Voyant la splendeur non commune
Dont ce *maraud* est revêtu,
Dirait-on pas que la Fortune
Veut faire enrager la Vertu ?
GOMBAULD.

MARAUDAGE s. m. (ma-rô-da-je — rad. *marauder*). Action de marauder : *Le* MARAUDAGE *est puni d'une amende égale au dommage causé, et en outre de la détention, suivant les circonstances.* ‖ On a dit aussi MARAUDERIE, et plus ordinairement MARAUDE.

— **Encycl.** Législ. Sous la désignation *maraudage*, la législation moderne a classé : 1o une contravention et un délit civils; 2o un délit militaire. Nous allons suivre cette classification.

1o *Maraudage civil.* La loi sur la police rurale des 28 septembre et 6 octobre 1791 contenait sur le *maraudage* des dispositions assez sévères. Ainsi, il est dit art. 34 : « Quiconque maraudera, dérobera des productions de la terre qui peuvent servir à la nourriture des hommes, ou d'autres productions utiles, sera condamné à une amende égale au dédommagement dû au propriétaire ou fermier; il pourra aussi, suivant les circonstances du délit, être condamné à la détention de police municipale; » art. 35 : « Pour tout vol de récolte fait avec des paniers ou des sacs, ou à l'aide des animaux de charge, l'amende sera double du dédommagement, et la détention, qui aura toujours lieu, pourra être de trois mois, suivant la gravité des circonstances; » art. 36 : « Le *maraudage* ou enlèvement des bois fait à dos d'homme dans les bois taillis, futaies ou autres plantations d'arbres des particuliers ou communautés sera puni d'une amende double du dédommagement dû au propriétaire. La peine de la détention pourra être la même que celle portée à l'article précédent. » Ainsi la loi de 1791 établissait déjà une distinction entre le *maraudage* simple, c'est-à-dire en plein jour, sans sacs, paniers ou voitures, et le *maraudage* qui se commet avec tous ces moyens de transport et devient alors un véritable vol.

La loi de 1824 apporta un soin plus grand encore à définir nettement les caractères du *maraudage*, et elle spécifia les circonstances qui en font un délit ou une simple contravention.

La loi du 28 avril 1832, reprenant la législation en sous-œuvre, a donné, dans une rédaction nouvelle très-simple et très-intelligible, la réglementation qui est encore en vigueur. L'art. 388 (nouveau) du code pénal dit : « Lorsque le vol des récoltes ou autres productions utiles de la terre, qui avant d'être soustraites n'étaient pas encore détachées du sol, aura eu lieu soit avec des paniers, des sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voitures ou d'animaux de charge, soit par plusieurs personnes, la peine sera d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de seize à deux cents francs. » Quant à l'art. 475, no 15, il condamne à une amende de six à dix francs « ceux qui dérobent, sans aucune des circonstances prévues en l'art. 388, des récoltes ou autres productions de la terre qui, avant d'être soustraites, n'étaient pas encore détachées du sol. »

Voilà le *maraudage* clairement défini. C'est l'enlèvement des récoltes tenant encore au sol. Il constitue une simple contravention s'il n'est que le fait d'un individu, d'un passant ramassant quelques légumes; il s'élève jusqu'au délit s'il a lieu à l'aide de moyens de transport qui en augmentent la gravité, annoncent la préméditation, l'intention, et accroissent évidemment le dommage. On sait que la contravention peut exister indépendamment de toute intention. Le délit, au contraire, implique forcément l'intention, qui en est une condition essentielle. Enfin le *maraudage* peut devenir un crime et en réunir tous les caractères, s'il est accompagné de circonstances aggravantes. C'est ainsi qu'un arrêt de la cour de cassation du 20 mars 1834 a décidé que le vol de légumes commis la nuit, dans un jardin, par deux individus constitue le crime prévu par l'art. 386 du code pénal.

Il est admis en jurisprudence et en doctrine que le *maraudage* ne peut exister que dans les champs ouverts, c'est-à-dire dénués de clôtures. En présence des termes des articles 388 et 475, qui sont muets à cet égard, la question s'était élevée de savoir si l'enlèvement des récoltes, fruits, légumes, etc., pendants par racines ou tenant encore au sol, commis dans des enclos tenant à une habitation, constituait un *maraudage* ou un vol simple, alors même qu'il avait eu lieu sans aide de sacs, paniers, voitures, etc. La cour de cassation a tranché la difficulté en adoptant dans un de ses arrêts les considérations suivantes : « Attendu que le *maraudage* n'est que l'enlèvement des fruits de la terre attenants à leurs racines, commis dans des champs ouverts; que, par conséquent, il ne peut se référer aux enlèvements de fruits de même nature commis dans des lieux clos attenants à une maison d'habitation; que, par le concours de cette dernière circonstance, ces enlèvements de fruits constituent, non un simple *maraudage*, mais des vols rentrant dans l'application de l'art. 401. » Dès que le vol quitte les champs et se rapproche des habitations, il devient plus dangereux, et en raison du trouble, de l'inquiétude qu'il jette chez les habitants, de l'audace plus grande qu'il dénote, de ce mépris plus énergique de la propriété dont il est la preuve, la loi doit se montrer plus rigoureuse. L'art. 388 contient, dans son dernier paragraphe, une pénalité peu en rapport avec le délit auquel elle s'applique. « Dans tous les cas spécifiés au présent article, dit le paragraphe 6, les coupables pourront, indépendamment de la peine principale, être interdits de tout ou partie des droits mentionnés en l'art. 42, pendant cinq ans au moins, dix ans au plus, à compter du jour où ils pourront aussi être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant le même nombre d'années. » On a peine à admettre que le législateur ait voulu prononcer dix ans d'interdiction des droits civils et civiques et dix ans de surveillance contre l'individu coupable de *maraudage*, et l'on ne comprendrait pas cette sévérité inouïe si l'on ne voyait que les paragraphes précédents de l'art. 388 énumèrent des délits beaucoup plus graves, et que c'est en vue de ces délits que le législateur a prescrit les deux pénalités accessoires. Cependant le texte est formel et, en cas d'application par une cour, la cour de cassation ne pourrait que rejeter le pourvoi. Il est vrai de dire que les deux pénalités aggravantes renfermées dans le paragraphe 6 sont facultatives ; que le paragraphe n'a rien d'impératif dans sa teneur et que, par conséquent, il est permis d'affirmer que les magistrats n'appliqueront jamais à la légère des peines aussi rigoureuses. Quoi qu'il en soit et quelque respect que l'on professe pour la magistrature, il est regrettable de voir le législateur laisser un si vaste champ à l'arbitraire.

On peut encore comprendre sous la qualification de *maraudage* le fait prévu par l'article 471 du code pénal et qui consiste à avoir, sans aucune autre circonstance prévue par les lois, cueilli et mangé sur le lieu même des fruits appartenant à autrui. Cette disposition semble, au premier abord, se confondre avec celle de l'art. 475. Il y a cependant cette différence que l'art. 471 ne s'applique qu'aux fruits, tandis que l'art. 475 s'étend à toutes les productions utiles de la terre ; l'article 471 ne prévoit que le fait de cueillir et de manger sur le lieu même, tandis que l'article 475 prévoit le vol, c'est-à-dire la soustraction, l'enlèvement hors du lieu. La contravention prévue par l'art. 471 est le premier et le plus faible degré de *maraudage*. La loi a supposé que le dommage devait être minime et à peine appréciable; la peine est la moindre des peines de simple police.

Si les fruits sont cueillis et mangés sur les lieux mêmes par plusieurs personnes, l'infraction ne change pas de nature; mais s'ils sont enlevés à l'aide de paniers, de sacs, de voitures ou d'animaux de charge, ou si cet enlèvement a lieu pendant la nuit, l'art. 471 n'est plus applicable. Le fait prend alors le caractère d'un délit.

Sont également punis comme maraudeurs ceux qui, sans autre circonstance, ont glané, râtelé ou grappillé dans les champs non entièrement dépouillés et vidés de leurs récoltes, ou avant le moment du lever ou après celui du coucher du soleil. Pour saisir le sens de cette disposition de l'art. 471, il est nécessaire, disent MM. Chauveau et Hélie, de se reporter à la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791.

L'art. 2 du titre Ier de cette loi ne donne aux propriétaires de biens ruraux le droit d'user de leur propriété à leur gré que sous les modifications que les lois ont apportées à l'exercice de ce droit. L'une de ces modifications a été le maintien du glanage, du râtelage et du grappillage dans les champs ouverts, en faveur des habitants des lieux où l'usage en était reçu. L'art. 21 du titre II de la loi de 1791 est ainsi conçu : « Les glaneurs, les râteleurs et les grappilleurs, dans les lieux où les usages de glaner, de râteler ou de grappiller sont reçus, n'entreront dans les champs, prés et vignes récoltés et ouverts qu'après l'enlèvement entier des fruits; en cas de contravention, les produits du glanage, du grappillage et du râtelage seront confisqués et, suivant les circonstances, il pourra y avoir lieu à la détention de police municipale. » L'art. 22 ajoute : « Dans les lieux de parcours ou de vaine pâture comme dans ceux où ces usages ne sont point établis, les pâtres et les bergers ne pourront mener leurs troupeaux d'aucune espèce dans les champs moissonnés et ouverts que deux jours après la récolte entière, sous peine d'une amende de la valeur d'une journée de travail; l'amende sera double si les bestiaux d'autrui ont pénétré dans un enclos rural. »

Cette dernière disposition a eu pour objet de maintenir le glanage, le râtelage et le grappillage, non-seulement contre les tiers, mais encore contre les propriétaires eux-mêmes qui auraient pu anéantir cet usage en menant leurs troupeaux dans les champs moissonnés immédiatement après l'enlèvement de la récolte. La loi fixe deux jours pour l'exercice de l'usage ; après ce délai, le propriétaire recouvre tout son droit. La cour de cassation a jugé que cet article était toujours en vigueur, et elle l'a appliqué dans une espèce où un propriétaire avait fait paître des vaches, dans un champ ouvert, le lendemain de l'enlèvement entier de la récolte. Son arrêt porte que « pour la conservation dudit usage l'art. 22 défend, dans sa première disposition, de mener paître des bestiaux quelconques sur les champs moissonnés et ouverts dans les deux jours qui suivent l'enlèvement entier de la récolte ; que cette défense, étant générale et absolue relativement aux champs ouverts, comprend nécessairement les propriétaires comme les autres individus; que la seconde disposition de cet article, en énonçant qu'elle ne s'applique qu'à l'introduction des bestiaux, concerne le propriétaire du champ comme toute autre personne ; que le propriétaire qui contrevient à cette défense encourt donc la peine portée par l'art. 22. »

L'art. 471 est étranger au propriétaire et ne concerne que les individus à qui sont abandonnés, en considération de leur indigence, des épis et des grappes qu'ils trouvent dans les champs et les vignes d'autrui après que la récolte en a été enlevée; il règle l'époque et les conditions de cet usage; il remplace complétement l'art. 21 de la loi de 1791. La condition essentielle de la contravention est que les champs n'aient pas encore été vidés de leurs récoltes ou que le glanage, le râtelage ou le grappillage aient eu lieu avant le lever ou après le coucher du soleil. L'usage, en effet, ne peut commencer qu'au moment où le propriétaire lui abandonne le champ ; il ne peut s'exercer que sous la surveillance de ce propriétaire. La première de ces deux règles a été consacrée par la cour de cassation. Elle a déclaré qu'un propriétaire pouvait, sans contrevenir à l'art. 471 ni à aucune autre loi, disposer à sa volonté par lui-même, par sa femme ou par ses ouvriers des épis épars dans son champ non encore dépouillé de ses productions, puisque le blé y était en javelle et que conséquemment il n'était pas ouvert à l'exercice du glanage; que, par ce fait, ni le propriétaire ni les siens n'avaient glané, qu'ils avaient recueilli des fruits leur appartenant et que la loi laissait encore à leur disposition.

L'art. 471 dit : « sans autre circonstance. » Il est évident, en effet, que si les glaneurs et les grappilleurs, au lieu de se borner à user du droit d'usage, ont dérobé des épis et des grappes faisant partie de la récolte, le fait change de nature et la peine n'est plus la même.

2o *Maraudage militaire.* Nous avons examiné ce qu'est le *maraudage* civil, quels en sont les caractères, comment il peut être qualifié, enfin quelles peines il encourt. Etudions maintenant le *maraudage* militaire.

Le *maraudage* militaire, que l'on appelle aussi maraude, est un délit et un des plus graves que puisse commettre un militaire. Le *maraudage* peut, en effet, avoir pour résultat soit de briser les bonnes relations d'une garnison avec les habitants, soit de compromettre la sécurité d'un corps de troupes ou d'un détachement en campagne. Le *maraudage* diffère du butin en ce que ce dernier s'exerce contre l'ennemi dans des terrains conquis où les approvisionnements sont difficiles en raison même de l'hostilité des habitants. Le droit des gens admet le butin parce que, jusqu'à un certain point, il constitue une nécessité de l'état de guerre. Aucun pays n'admet le *maraudage*. Le *maraudage* militaire, tel que l'entend la loi du 21 brumaire an V, consiste dans le fait de s'introduire dans une maison, cour ou basse-cour, jardin, parc, ou enclos fermé de murs, et généralement dans toute propriété close, et d'y prendre soit du bétail, soit de la volaille, soit de la viande, des légumes, des fruits ou tout autre comestible. Ce délit est puni avec plus ou moins de sévérité, suivant la qualité du militaire qui s'en rend coupable et selon les circonstances dans lesquelles il a été commis. Voici du reste ce que dit la loi du 21 brumaire an V :

Art. 1er. Tout sous-officier ou volontaire ou tout autre individu attaché à l'armée et à sa suite qui, s'étant introduit dans la maison, cour, basse-cour, jardin, parc ou enclos fermé de murs et généralement dans toute propriété close de l'habitant, sera convaincu d'y avoir pris soit bétail, soit volaille, viande, fruits, légumes ou tout autre comestible ou fourrage, sera condamné à faire deux fois le tour du quartier que son corps occupera soit au camp, soit au cantonnement, au milieu d'un piquet bordant la haie, le reste de la troupe étant dehors sous les armes. Il portera ostensiblement la chose dérobée, ayant son habit retourné et sur la poitrine un écriteau apparent portant le mot *maraudeur* en gros caractères. Si la chose dérobée ne peut être portée par le maraudeur, après avoir fait les deux tours avec l'habit retourné et l'écriteau seulement, il sera exposé pendant trois heures en avant du centre ou sur la place du quartier, ayant près de lui la chose dérobée, l'habit et l'écriteau comme il est dit. Il sera maintenu en cette exposition par une garde suffisante.

Art. 2. Si le maraudeur a escaladé les murs et forcé les portes, il fera trois tours et subira une heure de plus d'exposition.

Art. 3. Sera condamné aux peines ci-dessus tout militaire ou autre individu attaché à l'armée et à sa suite convaincu d'avoir pris du bétail gardé à la corde ou en troupeau dans le champ de l'habitant.

Art. 4. La récidive dans les délits de *maraudage* ci-dessus spécifiés, de la part des militaires, sera punie de cinq ans de fers.

Art. 5. Tout sous-officier convaincu de *maraudage* dans l'un des cas prévus par les articles 1, 2 et 3 ci-dessus sera cassé de son emploi; ce qui sera échu de ses appointements ou salaires lui sera retenu à concurrence du prix de la chose dérobée et payé au propriétaire, le tout indépendamment de la peine encourue pour le fait de maraude.

Art. 7. Tout vivandier ou autre individu attaché à l'armée ou à sa suite, non entretenu des fonds de la République, convaincu de *maraudage*, sera puni de cinq ans de fers et condamné à restituer au propriétaire le double du prix de la chose dérobée, même par voie de saisie et de vente de ses marchandises, jusqu'à concurrence de la somme due pour restitution.

Art. 8. Tout militaire ou employé à la suite de l'armée, entretenu des fonds de la République, convaincu de persistance dans un délit de *maraudage* ou de refus d'obéir au supérieur qui aurait voulu s'y opposer, sera puni de cinq ans de fers.

Art. 9. Tout délit de *maraudage* commis en troupe, à main armée, sera puni de huit ans de fers.

Art. 10. Tout officier convaincu de ne point s'être opposé à la maraude faite en sa présence ou qui, s'y étant inutilement opposé, n'aura pas aussitôt dénoncé à l'officier supérieur le délit et son auteur, sera destitué et puni de trois mois de prison.

Art. 11. Tout officier qui, oubliant ce qu'il doit, en sa qualité, au maintien de la discipline et de l'honneur militaire, sera convaincu d'un délit de maraude, sera destitué, chassé du corps, puni de deux ans de prison, déclaré incapable d'occuper aucun grade dans les troupes de la République et déchu de tout droit à la pension ou récompense à raison de son service antérieur ; s'il a commis le délit avec ses subordonnés, il sera puni de dix ans de fers; s'il a conduit sa troupe à la maraude, il sera puni de mort.

Art. 12. Sera destitué et puni d'un an de prison tout officier qui aura acheté ou reçu de ses subordonnés aucun objet provenant de la maraude.

La loi du 21 brumaire an V se montre, on le voit, sévère à l'égard des maraudeurs militaires. Cependant elle n'est pas excessive. On doit être sans pitié pour le *maraudage*, dont les effets, nous l'avons déjà dit, peuvent être déplorables. En garnison, il peut exciter contre tout un régiment l'animosité des habitants des campagnes. Au lieu des rapports bienveillants, des services réciproques que l'on doit chercher à établir et à maintenir, il suffirait de quelques bandits pour faire naître un état d'hostilité préjudiciable à tous. En campagne, si l'on se trouve chez des alliés ou des neutres, les résultats du *maraudage* peuvent être plus désastreux encore. En aigrissant les populations des pays que l'on traverse, on risque de modifier du tout au tout des dispositions amicales, et on s'expose à ameuter contre soi ceux-là mêmes de qui l'on a tout à attendre.

MARAUDAILLE s. f. (ma-ro-da-lle ; *ll* mll.

— rad. *maraud*). Canaille. Troupe de gueux. Tas de marauds.

MARAUDE s. f. (ma-rô-de — rad. *maraud*). Action de maraudeur, vol, enlèvement furtif des biens de la terre : *Se livrer à la* MARAUDE. ‖ Déprédations des animaux : *Quand la* MARAUDE *lui réussit, le loup revient souvent à la charge.* (Buff.)

— Action des soldats qui s'écartent de leur corps pour butiner, enlever des vivres ou autres objets chez les paysans : *Aller à la* MARAUDE. *Les soldats français sont actifs, industrieux, savent être à la fois à la* MARAUDE *et au drapeau.* (Thiers.)

— Par ext. Larcin d'un genre quelconque : *A cette vue, le noble seigneur mit la main sur la garde de son épée et fit quelques pas vers l'escalier, avec l'intention de traiter cet amoureux en* MARAUDE *comme un bandit des Abruzzes ou des Apennins.* (Méry.)

MARAUDER v. n. ou intr. (ma-rô-dé — rad. *maraud*). Aller en maraude, piller : *Il est défendu aux soldats de* MARAUDER, *sous des peines très-sévères.*

MARAUDERIE s. f. (ma-rô-de-rî). Syn. de MARAUDAGE et de MARAUDE.

MARAUDEUR, EUSE s. (ma-rô-deur, eu-ze — rad. *marauder*). Personne qui se livre à la maraude : *On a arrêté quelques* MARAUDEURS.

— Personne qui commet des larcins d'un genre quelconque :

Chez Vénus j'entre en *maraudeur;*
C'est tout fruit vert que j'en rapporte.
BÉRANGER.

— Pêche. Celui qui marque les barils de harengs salés.

MARAVÉDIS s. m. (ma-ra-vé-diss — de l'ar. *marabetin*, des *Marabouts* ou *Almoravides* qui ont régné en Espagne, et qui ont donné leur nom à cette monnaie). Métrol. Petite monnaie espagnole.

— **Encycl.** Le *maravédis* a été en usage en Espagne jusque vers la fin du XVIIIe siècle; sa valeur était un peu supérieure à celle du denier de France. Le *maravédis* (les Espagnols écrivent *maravedi* sans *s*) resta une monnaie de compte jusqu'en 1848, époque à laquelle la reine Isabelle II, par décret du 15 avril, constitua le réal unité monétaire. Il y avait huit espèces de monnaies de compte usitées en Espagne : 1o celle de Castille; 2o celle du Mexique; 3o celle d'Aragon; 4o celle de Majorque; 5o celle de Navarre; 6o celle de Valence; 7o celle des îles Canaries; 8o celle de Catalogne. On voit que l'arrêté royal qui soumit l'Espagne à un système monétaire uniforme n'était pas une mesure inutile.

1o Le *maravédis* de Castille était de deux sortes, soit que l'on comptât par réal de plate (argent) ou par réal de vellon (billon). Le réal était composé de 34 *maravédis*. Le *maravédis* de plate avait une valeur correspondant à 0 fr. 0149 de notre monnaie; celui de vellon ne valait que 0 fr. 0079; il se divisait lui-même en 10 deniers.

2o Le *maravédis* du Mexique était la deux-cent-soixante-douzième partie de la piastre de 8 réaux; sa valeur était de 0 fr. 0197.

3o Le *maravédis* d'Aragon était la six-cent-quarantième partie de la livre de 10 réaux; il était de vellon et valait comme celui de Castille 0 fr. 0079.

4o Le *maravédis* de Majorque était la quatre-cent-cinquante-troisième partie de la livre mallanquina, laquelle ne valait que 3 fr. 5906. Sa valeur était donc aussi de 0 fr. 0079 environ.

5o Le *maravédis* de Navarre était la soixantième partie de la livre, qui valait 0 fr. 8450 de France; sa valeur équivalait donc à 0 fr. 1483.

6o Le *maravédis* de Valence, dont il fallait 64 pour faire un réal de plate, dont il y avait 8 à la piastre de 4 fr. 06, valait environ 0 fr. 0079.

7o Aux îles Canaries, le *maravédis* était le quart courant, dont il fallait 80 pour faire une piastre courante de 4 fr. 04. Ce *maravédis* avait donc une valeur de 0 fr. 0505.

8o Le *maravédis* ou denier de Catalogne valait 0 fr. 01181; il y en avait 480 à la livre catalane de 2 fr. 8731; il se divisait en deux mallas.

Il y eut sous le règne de Philippe-Auguste, qui régna de 1180 à 1223, des monnaies d'or qui eurent cours en France sous le nom de *maravédis*. Dans les textes latins de l'époque, ces monnaies sont appelées *maurabotini*, *marabotini* ou *marbotini*. Raymond Archambaud devait donner tous les ans au roi Philippe-Auguste, pour prix de sa protection, *marcam auri obolorum marabotinorum legitimorum*. Il est souvent parlé de cette monnaie dans plusieurs titres de la ville de Montpellier, dont les évêques de Maguelonne furent longtemps les seigneurs; on en a déduit que ce pouvait être une monnaie de ces prélats, qui ont joui longtemps du droit d'en faire battre. Cette opinion a paru confirmée par deux vers de Théodulphe, évêque d'Orléans, qui nous apprend que la monnaie des évêques de Maguelonne était marquée de caractères arabes :

Iste gravi numero nummos fert divitis auri
Quos Arabum sermo sive caracter arat.

M. Leblanc pense que ces monnaies avaient une origine espagnole. Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, rendit, en 1177, une sentence arbitrale par laquelle Alphonse, roi de Castille, fut condamné à payer à Sanche, roi de Navarre, chaque année, pendant dix ans, la somme de 3,000 de ces *marabotini*. Ces monnaies eurent cours en France, particulièrement dans les provinces des Pyrénées; il n'est pas facile d'en connaître la valeur. Abot de Bazinghem dit, dans son *Traité des monnaies*, t. II, p. 4, que le *maravédis* d'or pesait 84 grains sous le règne de Philippe-Auguste. Il est présumable que leur titre était celui des monnaies d'or françaises, qui étaient alors à 23 carats (957 millièmes environ); 84 grains représentant 0 kilog. 004461660, et l'or à 957 millièmes valant aujourd'hui, au change des monnaies, 3,289 fr. 20 le kilogramme, la valeur de ces espèces d'or peut être évaluée à

$$4461660 \times 3289{,}20 = 14 \text{ fr. } 67529.$$

Il est probable que c'est en se répandant vers le centre de la France que ces *maravédis* d'or prirent le nom de marabotins, espèces qui circulèrent au commencement du XIIIe siècle pour 13 livres 6 sols de notre monnaie.

MARAVI ou **GNIASSA**, lac de l'Afrique orientale, au S.-O. du Zanguébar et au N.-O. de la capitainerie générale de Mozambique. L'extrémité orientale se trouve dans le pays des Maravis, vers 12o ou 13o de latit. S.

MARAVIGLIA (Giuseppe-Maria), en latin **Mirabilia**, philosophe et prélat italien, né à Milan, mort à Novare en 1684. Il fut professeur de philosophie et de morale à Padoue, puis évêque de Novare (1667). On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Leges honestæ vitæ* (Venise, 1657); *Leges prudentiæ senatoriæ* (Venise, 1657); *Proteus ethico-politicus, seu de multiformi hominis statu* (Venise, 1660, in-fol.); *De erroribus virorum doctorum* (Venise, 1662), etc.

MARAXE s. m. (ma-ra-kse). Ichthyol. Espèce de poisson de la mer des Indes.

— Moll. Espèce de buccin. ‖ Espèce de turbinelle.

MARAYE s. m. (ma-rè). Ornith. V. MARAIL.

MARAYON s. m. (ma-ra-ion). V. MARAGON.

MARAZZOLI (Marco), compositeur italien, né à Parme, mort à Rome en 1662. D'abord chantre de la chapelle papale (1637), il devint, sous Urbain VIII, directeur des cérémonies de l'église et la reine Christine l'attacha à sa musique. C'était un excellent joueur de harpe et un compositeur de talent. On a de lui, outre des oratorios et des cantates estimés, des opéras, entre autres : *l'Arme e gli amori; Del male il bene;* la *Vita humana*, qui furent représentés devant la reine de Suède.

MARBACH, ville de l'Allemagne du Sud, dans le Wurtemberg, cercle du Necker, à 20 kilom. N. de Stuttgard, sur le Necker; 2,780 hab. Fabrication de draps et de cotonnades. On y voit une belle église du XVe siècle. Marbach, prise et brûlée par les Français en 1693, est la patrie du poëte Schiller et de l'astronome Mayer.

Marbach (ABBAYE DE), ancienne et célèbre abbaye de France (Haut-Rhin), située près d'Eguishem et de Husseren, au sud d'un petit château désigné sous le nom d'Hageneck, ancienne commanderie de Saint-Jean, détruite par les Suédois au XVIIe siècle. L'abbaye de Marbach, une des plus considérables de l'Alsace, fut fondée en 1094 par Burkhard de Gueberschwihr; elle était placée sous la règle de saint Augustin. Pillée une première fois au XVIe siècle par les paysans révoltés, elle le fut de nouveau en 1632 par les Suédois. Il ne reste malheureusement que quelques ruines de l'église conventuelle, seule partie de l'abbaye encore debout; elle appartenait au style roman par ses deux belles tours carrées et au style ogival par le chœur et le portail. Ce portail, bien qu'à demi détruit, est peut-être la partie la mieux conservée de l'ancienne abbaye. En résumé, dit M. Paul Huet dans son livre *Des Vosges au Rhin*, « quelques arcades cintrées de l'ancienne église et du cloître, quelques colonnes trapues à spatules, au chapiteau reposant sur un tore uni, au-dessus duquel s'enroule un câble qui supporte la corbeille ornée de feuilles lancéolées; entre les deux bases cintrées qui formaient l'entrée principale, un Christ à mi-corps, drapé, la barbe taillée en pointe, la tête ceinte du *nimbe crucifère*, tenant d'une main le globe et de l'autre bénissant; quelques chapiteaux décorés d'entrelacs; quelques fragments de corniches dans le même style gisant çà et là, à moitié enterrés dans le sol, ou recouverts par les herbes et les plantes parasites qui y croissent, tels sont les seuls vestiges qui subsistent du monastère de Marbach. »

MARBACH (Jean), pasteur protestant allemand, né à Lindau, sur le lac de Constance, en 1521, mort à Strasbourg en 1581. Reçu maître ès arts en 1541 et docteur en 1543, il fut nommé pasteur à Iéna. Son orthodoxie étroite le força de chercher une position ailleurs; en 1545, il devint pasteur de l'église de Saint-Nicolas à Strasbourg. Quelques années plus tard, placé à la tête du consistoire et nommé professeur de lettres sacrées, il donna un libre cours à ses goûts despotiques et proposa successivement, jusqu'à la fin de sa vie, des mesures de plus en plus intolérantes. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Themata de imagine Dei æterna et creata* (1568, in-4o); *Fides Jesu et jesuitarum* (1573).

MARBACH (Philippe), théologien protestant, fils du précédent, né à Strasbourg en 1550, mort en 1611. Il fut successivement professeur de théologie à Heidelberg, recteur du gymnase de Klagenfurth, et enfin professeur de théologie à l'université de Strasbourg. On compte parmi ses ouvrages : *Apologia libri concordiæ latine versa* (Heidelberg, 1583, in-8o); *Responsio necessaria et vera ad maledicum librum fratrum Heidelbergensium* (1587, in-8o); *Orationes V* (1596, in-4o), etc.

MARBACH (Jeanne-Rosalie WAGNER, femme), actrice allemande. V. WAGNER.

MARBAN (Pedro DE), jésuite et missionnaire espagnol, né vers le milieu du XVIIe siècle. Il partit en 1675 pour la Bolivie, devint chapelain du gouverneur de la Nouvelle-Espagne et fut pendant longtemps supérieur des missions de son ordre établies dans la vaste province des Moxos. On lui doit : *Arte de la lengua moxa con su vocabulario y catechismo* (Lima, 1701, in-8o).

MARBEAU (Jean-Baptiste-François), philanthrope français, né à Brive (Corrèze) en 1798. Il est le fondateur des établissements de bienfaisance connus sous le nom de *crèches*. Il vint faire son droit à Paris, se fit recevoir licencié et exerça dans cette ville pendant huit ans les fonctions d'avoué. Quelques ouvrages de droit et d'économie politique le firent bientôt connaître. Une préoccupation constante des misères du peuple et une philanthropie intelligente le mirent sur la voie des services éminents qu'il devait rendre. En 1844, il fut chargé, comme adjoint au maire du Ier arrondissement, de faire un rapport sur les asiles de l'arrondissement. Une lacune le frappa en visitant ces établissements. Que devenaient les enfants au-dessus de deux ans dont les mères étaient obligées d'aller travailler hors de leur domicile? Dès lors, il n'eut plus de repos qu'il n'eût comblé ce vide. Le 14 novembre 1844, il ouvrit la première crèche à Chaillot. Ce fut là le point de départ d'une institution qui prit bientôt une extension immense, puisque l'on compte aujourd'hui plus de quatre-vingts crèches en France (v. CRÈCHE). Un livre, souvent réédité depuis et traduit dans un grand nombre de langues, *Des crèches*, lui valut un prix Montyon de 3,000 francs, dont il fit don aux crèches du Ier arrondissement. Les autres ouvrages de M. Marbeau sont : *Traité des transactions d'après les principes du code civil* (Paris, 1833, in-8o); *Politique des intérêts* ou *Essai sur les moyens d'améliorer le sort des travailleurs* (Paris, 1834, in-8o); *Etudes sur l'économie sociale* (Paris, 1844, in-8o); *Du paupérisme en France et des moyens d'y porter remède* ou *Principes d'économie charitable* (Paris, 1847, in-18); *De l'indigence et des secours* (Paris, 1850). — Son fils, Pierre-Firmin-Eugène MARBEAU, né en 1825, fit ses études de droit, puis devint auditeur et maître des requêtes au conseil d'Etat. Il conserva ces fonctions dans la commission provisoire chargée de remplacer ce conseil après la révolution du 4 septembre 1870 et a été nommé membre du conseil d'Etat par l'Assemblée nationale le 22 juillet 1872.

MARBECK (Jean), compositeur anglais du XVIe siècle, connu comme l'auteur de la musique d'un grand nombre de *Prières* et de *Répons*, encore usitée, à quelques altérations près, dans toutes les cathédrales d'Angleterre. Il fut organiste de Windsor sous les règnes de Henri II et de son successeur. En 1544, son zèle pour la Réforme l'engagea à former, avec trois autres habitants de Windsor, une société pour la propagation des nouveaux dogmes; mais on les dénonça, leurs papiers furent saisis, et dans ceux de Marbeck on trouva des compositions musicales sur la Bible et une *Concordance* en anglais. Déclarés coupables d'hérésie, ils furent condamnés au bûcher. Marbeck toutefois obtint sa grâce en considération de son talent, unique à cette époque, et surtout à la faveur de la protection de Gardiner, évêque de Winchester. Il vécut assez pour publier ses compositions sur la Bible, qui parurent sous le titre de *Book of common prayers noted* (Londres, 1550, in-4o). C'est le livre le plus ancien de chant simple qui ait été publié à l'usage de l'Eglise anglicane. Il fit paraître aussi la même année sa *Concordance* de la Bible. On a encore de lui plusieurs ouvrages de controverse et d'histoire religieuse, entre autres : les *Vies des saints, des prophètes, des patriarches et autres* (1574).

MARBELLA, ville d'Espagne, province et à 47 kilom. S.-O. de Malaga, sur la Méditerranée, où elle a un port de commerce; 5,750 hab. Cette ville, adossée à la sierra Blanca, est assez bien bâtie; ses rues sont larges et bien aérées. L'église est un vaste édifice moderne surmonté d'une haute tour. Le port de Marbella importe du blé et de l'orge; il exporte du poisson salé, des figues, des raisins secs, du vin, etc. Dans les environs se trouvent deux importantes fonderies de fer.

MARBEUF (Pierre DE), poëte français, né près de Pont-de-l'Arche (Normandie) vers 1596. Envoyé à Orléans pour y étudier le droit, il s'occupa beaucoup moins de jurisprudence que de poésie, composa des poëmes religieux, puis chanta dans ses vers une femme aimée, Hélène, et d'autres amours nouvelles, Jeanne, Gabrielle, Madeleine, Philis, Amaranthe. Pierre de Marbeuf séjourna quelque temps ensuite à la cour de Lorraine, puis revint en Normandie, où il remplit les fonctions de maître des eaux et forêts. On ignore la date de sa mort. On a de lui : *Psaltérion chrestien* (Rouen, 1618); *Poésie mêlée* (Rouen, 1618); *Recueil des vers de Pierre de Marbeuf* (Rouen, 1629, in-8o).

MARBEUF (Yves-Alexandre DE), prélat français, né près de Rennes en 1734, mort à Lubeck en 1799. Bien que l'aîné de sa famille, il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine et comte de Lyon, évêque d'Autun en 1767, obtint la direction de la feuille des bénéfices ecclésiastiques, entra au conseil et laissa, en 1788, son siége d'Autun au célèbre Talleyrand, pour devenir archevêque de Lyon. Lors de la Révolution, il émigra en Allemagne, où il mourut. On a de lui des *Mandements* et des *Instructions pastorales*.

MARBEUF (Louis-Charles-René, marquis DE), général français, frère du précédent, né près de Rennes en 1736, mort en 1788. Il était depuis deux ans maréchal de camp, lorsqu'en 1764 il fut envoyé avec un corps de troupes en Corse pour garder, pendant quatre ans, les villes de Bastia, d'Ajaccio, de Saint-Florent, de Calvi, d'Algajola, et y maintenir la souveraineté des Génois, sans toutefois entrer en hostilité avec les Corses. Gênes ayant cédé, moyennant 40 millions, la Corse à la France, en 1768, de Marbeuf, à la tête d'un corps d'armée de 12,000 hommes, somma Paoli de retirer les troupes corses qui gardaient les communications de Saint-Florent à Bastia, et, sur le refus de ce dernier, commença les hostilités. A l'appel de Paoli, les Corses se soulevèrent pour défendre leur indépendance contre les Français, de même qu'ils s'étaient soulevés contre les Génois. Pour aider Marbeuf à comprimer l'insurrection, le cabinet de Versailles envoya en Corse M. de Chauvelin avec des renforts et le titre de commandant en chef. M. de Chauvelin, n'ayant éprouvé que des échecs dans la guerre de tirailleurs que lui faisait Paoli, fut rappelé et remplacé en 1769, avec le même titre, par le comte de Vaux, qui, grâce à de Marbeuf, battit successivement les Corses à Borgo, à Ponte-Novo, au pont de Golo, contraignit Paoli à s'embarquer pour l'Angleterre et obtint facilement alors la soumission de la Corse. Après son départ pour la France, de Marbeuf, qui était lieutenant général depuis 1768, fut chargé du gouvernement de l'île qu'il avait soumise, avec le titre, non de gouverneur, mais de commandant en chef, et, par la suite, d'inspecteur des troupes en Corse. Tout en déployant une extrême vigueur à écraser le banditisme, il se fit aimer des populations paisibles, qu'il garantit de toute vexation. Louis XVI érigea en sa faveur le marquisat de Cargèse et lui donna une importante concession de terres. Vers cette époque, de Marbeuf prit sous sa protection la famille Bonaparte, obtint pour Joseph une bourse au collége d'Autun, puis à l'école de Metz; pour Napoléon, le futur empereur, une bourse à Brienne, et fit entrer gratuitement leur sœur Elisa à la maison de Saint-Cyr. C'est en reconnaissance de ces marques de bienveillance que Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier, se rendit à Paris avec une députation de la noblesse corse et y défendit la conduite de de Marbeuf, que le comte de Narbonne-Pelet avait dépeinte au roi sous des couleurs défavorables. En 1794, d'immenses jardins que possédait la famille de Marbeuf sur les Champs-Elysées, à Paris, furent déclarés propriété nationale. Ce fut pour réparer ces pertes qu'en 1805 Napoléon accorda à la veuve du général de Marbeuf, en considération du bien fait à la Corse par son mari, pendant son gouvernement, une pension de 6,000 fr. réversible sur ses enfants.

MARBLEHEAD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, avec un bon port sur la baie de ce nom, à 22 kilom. N.-E. de Boston, à l'extrémité de la ligne de fer de Salem; 7,340 hab. Fabriques de chaussures, pêche du maquereau et de la morue.

MARBOD, roi des Marcomans. V. MAROBODE.

MARBODE, évêque de Rennes, né à Angers, mort dans la même ville en 1123. Ecolâtre, puis archidiacre d'Angers, il fut nommé évêque de Rennes en 1096, gouverna son diocèse avec sagesse, assista aux conciles de Saintes (1097) et de Troyes (1104), administra l'église d'Angers (1109), pendant un voyage que fit à Rome Reinaud, évêque de cette ville, et, devenu aveugle à la fin de sa vie, il se démit de son siége et alla terminer ses jours à l'abbaye de Saint-Aubin. On a de lui des *Lettres*, des *Vies* de plusieurs saints, divers *Eloges* de saints en vers, un *Commentaire* sur les cantiques, etc. Ses *Œuvres* ont été réimprimées en 1524. Elles justifient assez mal la grande réputation dont Marbode jouissait de son temps comme poëte, mais elles offrent de l'intérêt au point de vue de l'histoire littéraire et de la discipline de l'Eglise.

MARBOIS (François, marquis de BARBÉ-), homme d'Etat et magistrat français. V. BARBÉ-MARBOIS.

MARBOT (Antoine), général français, né à Beaulieu (bas Limousin) en 1750, mort à Gênes en 1800. Garde du corps, il donna sa démission en 1789 et devint député à l'Assemblée législative. Il rentra ensuite dans la carrière militaire, se signala à l'armée des Pyrénées-Occidentales et arriva au grade de général de division. Nommé membre du conseil des Anciens, il combattit le parti clichien, approuva le 18 fructidor et demanda en 1799 que la responsabilité des ministres ne fût pas un vain mot. Il sortit de ce conseil après le 30 prairial et prit le commandement de Paris à la place de Joubert. Républicain ardent et adversaire de Bonaparte, il fut envoyé à l'armée d'Italie quelque temps avant le 18 brumaire et mourut d'une épidémie.

MARBOT (Jean-Baptiste-Marcelin), général français, écrivain militaire, fils du précédent, né à La Rivière (Corrèze) en 1782, mort en 1854. Il se distingua dans les campagnes de l'Empire, particulièrement à Eylau, Leipzig et Waterloo. Proscrit à la deuxième Restauration, il écrivit, en Allemagne, des *Remarques critiques sur les considérations du général Rogniat sur l'art de la guerre* (Paris, 1820). Napoléon fut si satisfait de cet ouvrage, qu'il légua à l'auteur une somme de 100,000 fr. Le colonel Marbot, rentré en France, devint précepteur du fils aîné du duc d'Orléans, puis général de brigade après 1830, prit part au siége d'Anvers en 1831, se distingua en Afrique en maintes circonstances, fut nommé aide de camp du comte de Paris après la mort du duc d'Orléans, lieutenant général en 1838, et reçut, en 1845, un siége à la Chambre des pairs. Il fut mis à la retraite après la révolution de 1848. Outre l'ouvrage précité et de nombreux articles insérés dans le *Spectateur militaire*, on a de lui : *De la nécessité d'augmenter les forces militaires de la France et moyen de le faire au meilleur marché possible* (Paris, 1825).

MARBOURG, en latin *Marburgum*, *Mattium*, *Amasia Cattorum*, ville de Prusse, province de Hesse, ch.-l. d'un cercle de son nom, sur les deux rives de la Lahn, à 80 kilom. S.-O. de Cassel; 8,479 hab. Cour d'appel, tribunal de première instance; université fondée en 1527 par le landgrave Philippe; gymnase, école d'arts et métiers, école vétérinaire, école de chirurgie, bibliothèque publique, jardin botanique, observatoire astronomique. La plus importante branche de l'industrie de cette ville est la fabrication des pipes et de la poterie estimée dite *poterie de Marbourg*, dont la valeur s'élève annuellement à 500,000 fr. Tanneries nombreuses et estimées, fabrication de tabac, bonneterie, pianos, instruments de chirurgie.

La ville est bâtie sur une colline que couronne le château féodal des landgraves de Hesse, transformé en prison et d'où l'on découvre une vue magnifique. C'est dans ce château que Luther et Zwingle discutèrent la question de la transsubstantiation en 1529, en présence du landgrave Philippe le Magnanime. La principale curiosité de Marbourg est l'église Sainte-Elisabeth, surmontée de deux tours carrées et appartenant au style gothique le plus pur. Ce bel édifice, commencé en 1235 et terminé en 1283, est parfaitement conservé, et passe à bon droit pour une des églises les plus intéressantes de toute l'Allemagne. On admire à l'intérieur : les mausolées de plusieurs landgraves de Hesse, tous en pierre et ornés de beaux bas-reliefs en bronze; les vitraux des fenêtres du chœur; les sculptures du portail occidental et surtout la magnifique chapelle de sainte Elisabeth, fille du roi de Hongrie André II, épouse de Louis, landgrave de Thuringe, et patronne de l'église. Les marches qui l'entourent sont usées par les genoux des fidèles. La châsse qui renfermait le corps de cette sainte se trouve maintenant placée dans la sacristie. Jadis elle était richement incrustée de perles, de camées antiques et d'autres pierres précieuses, dont la plus grande partie ont été volées. Signalons aussi : le palais de l'ordre Teutonique, dont Marbourg a été le chef-lieu jusqu'en 1809; l'université, fondée en 1557 par le landgrave Philippe le Magnanime, et qui a compté parmi ses élèves Luther, Zwingle, Mélanchthon, Œcolampade, etc. La moitié de ses étudiants se consacre aux études théologiques; la bibliothèque qui en fait partie est riche de 100,000 volumes. Mentionnons enfin le laboratoire de chimie, qui possède la première marmite à vapeur, fabriquée par Papin; les jardins du Dammelsberg, de Wildungen, etc.

Marbourg était autrefois une place forte; elle fut prise et ruinée plusieurs fois pendant la guerre de Trente ans, occupée par les Français pendant la guerre de Sept ans, et plusieurs fois assiégée par les alliés. Les Français démantelèrent le château de Marbourg en 1807. Depuis 1866, cette ville a été annexée à la Prusse.

MARBOZ, bourg et commune de France (Ain), canton de Coligny, arrond. et à 19 kilom. N. de Bourg, près du Leuvron; pop. aggl., 540 hab. — pop. tot., 2,556 hab.

MARBRE s. m. (mar-bre — lat. *marmor*, gr. *marmaros*, qui, dans Homère, n'a que le sens général de pierre, celui de marbre étant plus moderne. L'analogie du grec *marmaros* avec le sanscrit *marmaru*, qui, d'après Wilson, est un composé de *mard*, terre, argile, et de *maru*, désert, montagne, est trop évidente pour qu'on le fasse venir de *marmairô*, je brille. La forme ancienne a dû être *marmaros* ou *marmarus*, car l'*u* final semble s'être conservé dans *marmarugê*, éclat, scintillation, d'où *marmarussô*, je scintille. Nos langues européennes ont reçu le nom du marbre du grec et du latin, mais il n'en est peut-être pas de même du persan *marmar*, à côté de la forme diminuée *marwah*, qui semble, par son *w*, se rattacher directement au sanscrit *maru*). Nom donné vulgairement à toutes les pierres dures susceptibles d'un grand poli, mais réservé par les minéralogistes à des calcaires qui offrent ce caractère : *Un bloc de* MARBRE. *Du* MARBRE *blanc. Du* MARBRE *noir. Une cheminée en* MARBRE. *Une statue de* MARBRE. *Une cour dallée en* MARBRE. *Du* MARBRE *de Paros. Du* MARBRE *de Carrare. La fortune sans l'amour, c'est le* MARBRE *sans le statuaire.* (De Custine.)

— Objet de marbre : *Le* MARBRE *d'une commode, d'une cheminée. Placez un* MARBRE *sur ces papiers.* ‖ Monument en marbre; édifice en marbre : *Un mort qui repose sous le* MARBRE.

. . . . Je veux un jour
Qu'un *marbre* solennel atteste notre amour.
DELILLE.

Quel spectacle pompeux de vivantes merveilles!
Quel art fait respirer ces *marbres*, ces métaux?
LEBRUN.

J'ai vu l'invasion à l'ombre de nos *marbres*
Entasser ses lourds chariots.
A. BARBIER.

Un brave homme est pour moi chose belle et tou-
[chante!
Qu'il vive sous le *marbre* ou sous un toit de bois,
Qu'il sorte du bas peuple ou descende des rois.
A. BARBIER.

— *Marbre africain*, Marbre rouge brun, veiné de blanc et rayé de vert.

— *Marbre balzato*, Marbre brun clair, avec des filets gris.

— *Marbre cameloté*, Celui qui paraît tabisé, quand il est poli, bien qu'il soit d'une seule couleur.

— *Marbre fier*, Celui qui éclate sous l'instrument.

— *Marbre filandreux*, Celui qui est couvert de filets.

— *Marbre dans sa passe*, Marbre débité en tranches parallèles au lit du banc.

— *Marbre en contre-passe*, Marbre débité suivant des plans perpendiculaires aux lits du banc.

— *Marbre piqué*, Marbre taillé seulement à la pointe.

— *Marbre pouf*, Celui dont les arêtes s'écornent facilement.

— *Marbre statuaire*, Marbre blanc non veiné, qu'on emploie généralement pour faire des statues.

— *Marbre terrasseux*, Celui qui a des parties molles.

— *Froid comme un marbre*, Très-froid, à cause de la sensation de froid qu'on éprouve en touchant du marbre poli.

— *De marbre, froid comme un marbre*, Insensible, impassible : *Il y a des cœurs de* MARBRE *sur lesquels tout glisse, qui sont nés sans fiel comme sans tendresse et sans reconnaissance.* (Mme du Puisieux.)

— *Graver un fait sur le marbre et l'airain*, En perpétuer le souvenir.

— Anc. Jurispr. *Table de marbre*, Juridiction de la connétablie, de l'amirauté et des eaux et forêts, sous l'ancienne monarchie.

— Mar. Cylindre du treuil sur lequel s'enroule la drosse qui sert à manœuvrer le gouvernail.

— Typogr. Grande table de pierre polie ou de fonte, sur laquelle on corrige les formes, et où le metteur en pages exécute son travail. ‖ *Marbre de la presse*, Plaque de pierre ou de fonte qui est enchâssée dans le creux du coffre, et sur laquelle on place la forme qu'on doit tirer.

— Techn. En termes de fondeur de caractères, Petite plaque de verre dépoli, sur laquelle on place les lettres pour en vérifier les dimensions.

— Techn. Bloc sur lequel on place les tables d'étain pour les réduire en feuilles. ‖ Pierre sur laquelle on broie des couleurs ou des drogues. ‖ Plaque de fonte sur laquelle l'ouvrier verrier roule la matière. ‖ Teintes ondulées qui, sur la tranche des livres, imitent les veines du marbre.

— *Marbre artificiel*, Sorte de stuc imitant le marbre. ‖ *Marbre feint*, Peinture imitant le marbre. ‖ *Marbre jeté*, Peinture imitant des porphyres. ‖ *Marbre chiqueté*, Peinture imitant des granits.

— Encycl. Minér. Le *marbre*, qui fait partie des roches de chaux carbonatée, se trouve en bancs de dépôt d'une épaisseur quelquefois considérable. Les *marbres* sont généralement opaques; mais on en rencontre de cristallins et même de translucides. Ils sont de couleurs très-variées. Aussi les emploie-t-on pour fabriquer des objets d'art et d'ornementation, et aussi pour les décorations architecturales.

Après l'Italie, qui possède la plus grande quantité de *marbre* blanc, la France est l'un des pays les plus riches en ce genre de matériaux. Elle possède de nombreuses carrières, qui fournissent des *marbres* très-variés, dont plusieurs lui sont tout à fait propres. Nous allons extraire de l'ouvrage de M. Delesse, ingénieur des mines, sur les *Matériaux de construction de l'Exposition universelle de* 1855, l'historique de l'exploitation des carrières de *marbre* en France.

« L'exploitation des carrières de *marbre* de l'ancienne Gaule date de l'époque de la domination romaine. Dans les ruines des villes gallo-romaines, on trouve, en effet, des débris de *marbres* qui ont été exploités à une petite distance. Les Romains se sont même servis de plusieurs *marbres* de la Gaule pour décorer les monuments de Rome. Abandonnée à l'époque de l'invasion des barbares, l'exploitation des *marbres* de la France est restée interrompue pendant presque tout le moyen âge. Quelques carrières, cependant, étaient exploitées, à de rares intervalles, pour orner les églises gothiques qui datent de cette époque. A la Renaissance, François Ier donna une première impulsion à cette exploitation, en prescrivant d'employer exclusivement les *marbres* de France à la décoration de ses châteaux. Henri IV continua à développer cette industrie, et Louis XIV la porta à son apogée. C'est, en effet, sous son règne que furent découverts ces beaux *marbres* des Pyrénées et des Alpes, qui sont si propres à la décoration monumentale; ils ont servi à orner le palais de Versailles, le Louvre, les Tuileries, les résidences royales, l'église des Invalides et tous les monuments qui datent du règne du grand roi. L'exploitation de ces *marbres* ne fut pas abandonnée à l'industrie privée; elle eut lieu, au contraire, sous la direction de l'Etat. Elle atteignit, d'ailleurs, des proportions si colossales, que les immenses dépôts de *marbres* accumulés dans le Garde-Meuble par Louis XIV ont suffi à la décoration des monuments élevés sous tous les règnes suivants, jusqu'à celui de Napoléon Ier. Ainsi les colonnes de *marbre* rouge incarnat de l'arc de triomphe du Carrousel provenaient encore de Louis XIV. Quoique l'exploitation des plus beaux *marbres* de France ait été interrompue après le règne de ce roi, cette industrie n'a pas été cependant complétement détruite à partir de cette époque. Le goût des *marbres* s'étant répandu dans toutes les classes de la population, et leur emploi étant devenu nécessaire, leur exploitation a suivi les progrès de toutes les autres industries, sous l'Empire et sous la Restauration. De nos jours, les travaux gigantesques qui s'exécutent dans Paris et dans toutes les grandes villes de France ont donné une nouvelle impulsion à la consommation de cette roche, et ont permis de reprendre, d'une manière régulière, l'exploitation de nos *marbres* les plus beaux et les plus rares, et de la laisser entreprendre par des particuliers, contrairement à ce qui avait eu lieu jusque vers le commencement de ce siècle. »

On donne le nom de *marbres* antiques à ceux qui sont le plus anciennement connus et qui étaient fournis autrefois en Egypte, en Grèce, en Italie, par des carrières maintenant épuisées ou inconnues. Toutefois, certains *marbres* encore exploités, mais connus des anciens, ont pris dans le commerce le nom d'antiques. Le *marbre* statuaire est celui dont la couleur est uniforme, sans nuances ni veines et surtout sans filandres, et qui est moins susceptible de s'égrener. On distingue dans cette classe le *marbre* de Carrare et celui de Paros. La lumachelle est, au contraire, un *marbre* formé d'un grand nombre de coquillages que l'on distingue facilement et qui sont agglutinés ensemble par un ciment calcaire. Les brèches sont des *marbres* composés de débris de *marbres* plus anciens, agglutinés par un ciment de même espèce; les brocatelles, les poudingues et les *marbres* cervelas ne sont que des brèches diverses.

Dans le langage des ouvriers, les *marbres* sont dits fiers quand leur dureté résiste à l'outil avec lequel on veut les travailler, et quand ils éclatent facilement lorsqu'on veut y former des arêtes; filandreux, quand ils ont des fils ou fissures qui nuisent à leur poli; terrasseux, si ces fissures sont grandes et renferment des substances terreuses; poufs, quand ils s'égrènent facilement, et, par suite, ne peuvent recevoir des arêtes vives ou d'autres parties fines de sculpture.

L'ouvrage que nous avons déjà cité nous fournit encore une intéressante nomenclature des principaux *marbres* exploités en France :

DÉPARTEMENTS.	SITUATION DES CARRIÈRES.	NOM COMMERCIAL DES MARBRES.
Alpes (Hautes-)	Saint-Crépin	Brèche portor.
Ariége	Aubert, près de Saint-Girons	Grand antique.
Aude	Félines-d'Hautpoul	Griotte.
	Caunes	Griotte œil de perdrix. Griotte fleurie. Griotte panachée. Rouge incarnat. Incarnat turquin. Cervelas rosé vif. Gris agatisé. Gris Californie.
	Entre Villartel et Caunes	Vert moulin. Rouge français. Indienne. Isabelle.
Bouches-du-Rhône	Montagne de Sainte-Victoire	Brèche Sainte-Victoire grand mélange. Brèche Sainte-Victoire rouge. Brèche, dite Memphis.
	Alet	Brèche dite d'Alep.
	Aix	Poudingue.
	Tholonet	Brèche Galifet.
Côte-d'Or	La Doix, près de Beaune	Rouge joyeux.
Garonne (Haute-)	Saint-Béat	Blanc statuaire. Blanc ordinaire.
	Mentious	Nankin coquillier.
	Hers	Jaune uni des Pyrénées.
	Cierp	Brèche de Cierp.
Jura	Molinge	Brocatelle jaune foncé. Brocatelle jaune clair. Brocatelle violette. Brocatelle rosée.
	Pratz	Jaune fleuri.
	Vaux	Jaune Lamartine.
	Saut-Girard (Le)	Jaune rosé. Ronceux.
	Saint-Amour	Granit rouge de Saint-Amour. Granit gris de Saint-Amour.
Mayenne	Bauëre	Sarrancolin de l'Ouest. Rose enjugeraie. Rosé fleuri. Gris panaché.
Meuse	Forêt d'Argonne	*Marbre* d'Argonne, ou racine de buis, ou lumachelle.
Nièvre	Corbigny	Bourbonnais.
	Clamecy	Jaune de la Nièvre.
Nord	Cousolre	Cousolre. Rouge foncé. Sainte-Anne français.
	Hergies	Sainte-Anne Hergies.
	Hurtebise	Sainte-Anne Hurtebise.
	Glageon	Glageon. Saint-Gillon.
	Houdain	Noir boules de neige. Noir à amandes.
	Bellignies	Noir à pois (poité). Noir uni.
	Boussois	Noir coquillier.
	Rocq	Rocq.
	Hestrud	Rouge. Rouge dozoir.

DÉPARTEMENTS.	SITUATION DES CARRIÈRES.	NOM COMMERCIAL DES MARBRES.
Pas-de-Calais.	Marquise et environs.	Lunel blanc. Lunel fleuri. Napoléon rosé. Napoléon fleuri. Napoléon gris. Notre-Dame. Joinville. Caroline rubanée. Caroline. Henriette blonde. Henriette brune. Stinkal doré. Stinkal.
Pyrénées (Basses-).	Vallée d'Ossau, entre Oloron et Arudy.	Sainte-Anne des Pyrénées. Brèche grise. Gris perlé. Solitaire.
	Louvie-Soubiron.	Bleu tigré. Bleu de ciel.
Pyrénées (Hautes-).	Héchette	Noir veiné.
	Lourdes.	Lumachelle claire.
	Montagne de la Brousse	Rosé clair.
	Communes d'Esbareich et Sost.	Héréchède. Griotte des Pyrénées. Griotte de Sost. Vert rubané.
	Campan.	Campan vert clair. Campan isabelle. Campan hortensia mélangé. Campan rouge. Campan mélangé. Campan vert foncé.
	Ilhet.	Sarrancolin doré. Sarrancolin couleur chair, à flamme. Sarrancolin foncé. Sarrancolin clair.
	Beyrède	Beyrède sanguin. Beyrède sanguin brèche.
	Bagnères-de-Bigorre	Brèche Caroline.
	Troubat.	Brèche portor.
	Aspin et Ossen.	Aspin foncé. Aspin clair.
	Mauléon.	Brèche infernale.
Pyrénées-Orientales.	Baixas	Brèche dite de Portugal.
Sarthe.	Juigné.	Noir de Port-Etroit.
Var.	Ampus.	Jaune d'Ampus.
	Montagne de Sainte-Baume.	Brèche jaune de Sainte-Baume.
Vosges.	Schirmeck.	Napoléon des Vosges. Brèche Napoléon.
	Framont.	Brèche Framont.
	Russ.	Russ brun. Russ vert.
	Chipal.	Chipal.
	Laveline.	Laveline.
	Mirecourt.	Acajou rubané.

On donne le nom de *marbre* sainte-Anne à un grand nombre de *marbres* de Flandre, à fond noir plus ou moins vif, avec des taches blanches plutôt que des veines. Parmi les *marbres* désignés sous le nom de rouge de Flandre, on distingue : le saint-Remi, fond rouge foncé, très-chargé de taches d'un gris bleu coupées d'une infinité de veines blanches jetées en tout sens, et de quelques taches de même couleur; le cerfontaine, fond rouge pâle, mêlé et chargé de gris bleuâtre, avec quelques taches et veines blanches; le senzielle, fond rouge foncé, avec des taches gris blanc et bleuâtres et des veines blanches; le franchimont dit royal, qui ressemble par les couleurs au senzielle.

La griotte dite d'Italie, exploitée à Cannes, est à fond rouge-cerise, vaporé de rouge plus foncé, avec quelques taches ou veines d'un blanc pur. Le *marbre* cervelas, ainsi appelé parce qu'il ressemble à de la galantine ou du cervelas tranché, est d'un rouge de chair entremêlé d'égale quantité de taches d'un rouge plus clair. Le campan isabelle a le fond d'un rouge vif très-foncé; il a des taches transparentes d'un rouge plus clair et quelques veines et taches blanches. Le napoléon est un beau *marbre* brun rougeâtre, veiné de blanc et de gris; celui du Pas-de-Calais est à fond gris brunâtre et veines blondes. Le sarrancolin a le fond rouge de sang, avec de larges taches d'un jaune sale et d'autres d'un blanc pur en forme de veines. Le vert-vert a le fond vert d'eau foncé, avec nuances, et fondu par des blancs verdâtres. Le campan vert est de trois couleurs : avec fond d'un vert foncé, taches en très-grand nombre et couleur de chair; ou bien taches vertes et transparentes, et quelquefois petites taches rouges et veines blanches très-déliées. Le campan rouge est d'un rouge-sang foncé, avec des veines d'un vert de bronze et des taches d'un blanc couleur chair et quelquefois verdâtres. La brèche des Pyrénées ou grosse brèche est un amalgame de taches nuancées en forme de cailloux, tantôt rouges, tantôt gris, blonds, noirs et roux comme la pierre à fusil, quelquefois d'un jaune pâle ou d'un blanc sale, et qui se trouvent enchâssés dans une espèce de mastic.

Dans l'île de Corse, on exploite différentes carrières qui donnent des *marbres* à dessins très-variés; on distingue : le bleu turquin de Serraggio, qui fournit des blocs pouvant servir à faire des colonnes de 5, 6, 7 et même 10 mètres de longueur; le piédestal de la statue du général Paoli, à Corte, provient de ces carrières, et forme un bloc unique cubant $5^{m},50$; le cipolin blanc de Corte; le san-Gavino, d'un blanc grisâtre, traversé par des veines noires ou violettes; le *marbre* de Moltifao, nommé *marbre* mosaïque, à cause de la multitude de fragments de couleur variée qu'il renferme; ces couleurs, généralement assez sombres, passent du gris au bleu, au jaune, au rouge et au brun; le *marbre* de Popolasca, ressemblant à celui qui est connu dans le commerce sous le nom de blanc ou de bleu fleuri, mélangé de nuances jaunes, roses, rouges, vertes et violettes; le *marbre* blanc du cap Corse, dont la couleur blanche et mate tire sur le jaune près des fissures; le *marbre* d'Oletta, à fond rouge ou rouge marron, ou bien encore jaune nuancé de rouge, de gris et de blanc.

En Algérie, on rencontre : l'albâtre algérien, dont la couleur est vert-émeraude, ou vert-pomme bien prononcé, ou rouge vif, jaune d'or, jaune aurore, brun jaunâtre, blanc très-pur ou blanc laiteux; le *marbre* blanc et le *marbre* statuaire de Filfila, qui se rapproche beaucoup du *marbre* de Carrare; le *marbre* d'Ain-Ouïnkel, dont la couleur est d'un brun rouge assez vif; il passe quelquefois à une teinte café au lait, et il peut être traversé par des veines noires; le *marbre* jaune de Philippeville, d'une couleur peu uniforme de jaune rougeâtre ou jaune rosé. M. H. Fournel, dans son ouvrage sur la *Richesse minérale de l'Algérie*, pense que ce *marbre* de Philippeville est celui de Numidie, si célèbre chez les Romains, dont les couleurs très-variables étaient cependant dominées par le jaune et par le rouge; le *marbre* portor et la brèche portor de la province de Constantine; le *marbre* de Bone; celui de Sidi-Yaya, près de Bougie, et le *marbre* du cap Matifoux à fond gris bleuâtre ou jaunâtre.

Les principaux *marbres* d'Italie sont tirés des flancs des Alpes, qui renferment les gisements les plus riches que l'on connaisse. Le *marbre* statuaire de Carrare, qui est employé dans le monde entier, est extrait de ces montagnes dont les couches se prolongent jusque dans la Toscane et près de Serravezza, et forment l'Altissimo, qui est une énorme montagne de *marbre* statuaire. A Carrare, aussi bien qu'à Serravezza, on distingue trois qualités principales de *marbre*, et chacune d'elles comprend elle-même des variétés.

MARBRES STATUAIRES

de Serravezza.	de Carrare.
1° Falcovaia.	1° Crestola.
2° La Polla.	2° Betogli.
3° Ravaccione de l'Altissimo.	3° Ravaccione de Carrara.

Le *marbre* de Falcovaia est celui que l'on doit citer comme type de la première qualité; il est extrait d'une carrière très-célèbre. Après celui-ci vient celui de Monte-Corchia, peu connu dans le commerce. Ces *marbres* de première qualité ont une teinte blanc jaunâtre uniforme, qui les fait rechercher pour la statuaire. Leur prix varie, à la carrière, de 1,200 à 2,400 fr. le mètre cube. La première qualité de Carrare est à peine inférieure à celle de Serravezza. On la trouve à Crestola, Poggio-Silvestro, Torano, Miseglia, etc Le *marbre* statuaire de deuxième qualité a une couleur blanche peu uniforme; il s'exploite à Betogli, près de Carrare, et à La Polla, dans l'Altissimo. Le *marbre* de troisième qualité est le *marbre* statuaire le plus ordinaire; on le nomme *ravaccione*, du nom de la carrière d'où on l'extrait aux environs de Carrare. Il est blanc, opaque, avec quelques taches ou veines grisâtres. Les statues de nos principaux monuments, notamment celles de la cour d'honneur au palais de Versailles, la statue équestre de Louis XIII à la place Royale, à Paris, ainsi que les colonnes intérieures du palais du Corps législatif, sont en ravaccione. L'exploitation du *marbre* statuaire en Italie remonte aux derniers temps de la République romaine; elle eut d'abord lieu dans les environs de la ville de Luni, actuellement détruite, et dont les ruines ont été retrouvées près de Carrare. L'exploitation de l'Altissimo date de 1517; elle fut commencée par Michel-Ange, d'après les ordres du pape Léon X. Celle des carrières de Ceragiola et de la Capella datent de la même époque. Toutes ces carrières étaient en pleine exploitation sous Côme I^{er}; mais elles furent abandonnées à la fin du siècle et c'est seulement vers 1820 qu'elles ont été reprises. On trouve aussi du *marbre* statuaire dans le Piémont, à Crevola, dans l'arrondissement d'Ossola.

L'Italie fournit en outre : le *marbre* blanc veiné, peu propre à être employé dans la statuaire; le fond en est ordinairement d'un blanc bien pur, et ses veines sont d'un ton gris bleu; on l'exploite au Monte-Corchia, à Solia, à Ceragiola, à Costa, à la Capella, à Trambissera, à Novare, à Suse, etc.; le bleu turquin, qui se trouve près de Carrare et qui a un fond bleu-ardoise clair, et des veines larges, blanches et transparentes; le bardiglio, marbre gris ou bleuâtre, traversé par des veines noires; on le nomme *bardiglio fiorito* quand ses veines, au lieu d'être simplement sinueuses, ressemblent à des espèces de fleurs; on l'exploite à Montalto, dans la montagne de Retignano, près de Strazzema, ainsi qu'à Prales; la brèche africaine ou de Strazzema, près de Serravezza, est généralement blanche et traversée par des veines violettes; elle est quelquefois d'une couleur rose, lilas, fleur de pêcher, jaune ou rouge; ce *marbre* a été exploité par les Romains; on le trouve très-souvent au Louvre, dans le musée des Antiques; il a été employé au château de Versailles, où l'on en voit de belles tables dans les grands appartements; le jaune de Sienne, d'une couleur jaune, tantôt pâle, tantôt foncée; le jaune de Sienne veiné, traversé par des veines violettes; la brocatelle de Sienne, dans laquelle les veines sont extrêmement nombreuses et s'entrelacent en tous sens; le rouge de Sienne; le portor, dont la couleur noire ou grise est traversée par des veines jaunes, rouges ou brunes; le portor le plus beau s'exploite dans l'île de Palmaria, et surtout à Porto-Venere, dans le golfe de la Spezzia.

Les *marbres* de la Grèce sont plus célèbres encore que ceux de l'Italie Le *marbre* de Paros, connu dans le monde entier par les chefs-d'œuvre de l'antiquité, est blanc, ou blanc légèrement jaunâtre, lamelleux, à gros grain; il jouit d'une certaine translucidité qui l'a toujours fait rechercher pour les statues. Le *marbre* pentélique est blanc grisâtre, lamelleux, un peu translucide comme le précédent. Le *marbre* de Tenos est blanc, mais opaque. Parmi les *marbres* blancs les plus célèbres, on distingue encore ceux des îles de Naxos, de Chio, de Thasos, de Syra et d'Antiparos. De tous les *marbres* de couleur, le plus remarquable et le plus rare est le rouge antique, auquel les anciens donnaient le nom d'*ægyptum*. On en trouve d'anciennes carrières à Cynopolis, et aussi à Damaristica. Parmi les *marbres* à couleurs variées, on distingue : le *marbre* de Sparte, dont la belle couleur jaune passe au jaune nankin, au jaune rougeâtre et même au violet; une brèche du Taygète à fond brun jaunâtre, traversé par des veines noires, et renfermant des fragments calcaires gris ou jaunes; les *marbres* noirâtres ou noir grisâtre de Ténare, de Mantinée, de Bryseates et des environs de Sparte.

Le Portugal et l'Espagne possèdent de nombreux gisements de *marbre;* les plus remarquables sont : le *marbre* d'Estremnas, de l'Alentejo, de l'Estramadure, etc., dont les couleurs sont : le blanc, le rose, le jaune nankin, le rouge pourpre, le chocolat, le violacé, le lilas, etc. Parmi les *marbres* blancs, il faut citer celui de l'Alhambra, qui s'exploite à Macael, dans la sierra de Bacares, sur le prolongement de la sierra Nevada. La Castille, la Navarre, les provinces de Valladolid, de Murcie, de Léon, de Valence ont encore une grande quantité de carrières de *marbre* en exploitation; ce sont des brocatelles brunes ou jaunâtres, des brèches blanches et violettes, ainsi que des *marbres* rouges, brun rouge, portor, etc.

La Belgique possède de riches carrières de *marbre*, qui fournissent le *marbre* gris (Sainte-Anne), le *marbre* rouge marron, le *marbre* noir, le saint-Remi, la brèche brune et le rouge royal de Franchimont, le plus estimé de tous ceux du pays.

En Prusse, on rencontre : le *marbre* de Mecklinghausen, d'un brun rougeâtre ou rouge marron; le *marbre* de Neanderthal, noir et blanc, et le *marbre* de Buschenberg, que sa couleur noire fait surtout employer pour les monuments funèbres.

L'Autriche fournit des *marbres* assez estimés; parmi les blancs, on distingue : le *marbre* blanc de Vezza, celui de Villasenina et celui de Cene. On rencontre dans le même pays des carrières de *marbre* noir, du portor, des lumachelles, des *marbres* mouchetés, des *marbres* jaunes, rouges; des brèches, et un *marbre* enfumé, qui est gris brunâtre, nuancé de gris. La Moravie renferme des carrières qui donnent des *marbres* blancs, gris, bleuâtres, noirs, enclavés dans le gneiss et dans le micaschiste.

La Suède et la Norvége exploitent très-peu de carrières de *marbre;* on y rencontre : le *marbre* veiné de vert et de noir de Kolmarden, près de Norrköping, et ceux de Norrtelje, le rougeâtre de Gothland, le blanc de Nora.

L'empire ottoman possède : le *marbre* blanc d'Andrinople, le *marbre* blanc grisâtre de l'île de Marmara, le *marbre* blanc brunâtre veiné de noir de la province de Brousse, le *marbre* rose rougeâtre d'Aïntab, en Syrie; le *marbre* jaune d'Alep; le *marbre* rouge jaunâtre ou brun rougeâtre de la Roumélie; le *marbre* blanc veiné de jaune de l'île des Princes; les *marbres* bruns de Fenerbaetché.

Dans l'Inde anglaise, on trouve : les *marbres* statuaires de Delhi, de Gya, de Jyepore, de Joudpore, du district de Jinnevelly, du territoire de Nerboudda; le *marbre* blanc veiné de gris de Madras; le *marbre* gris veiné de noir d'Assam; la lumachelle grise d'Assam; le *marbre* noir de Durha, dans le Bengale, et le *marbre* de Bellary, d'une couleur jaune-serin ou jaune de crème.

Le Canada possède quelques *marbres* qui méritent d'être signalés. On peut citer : le *marbre* serpentineux de Greenville, formé de chaux carbonatée blanche cristalline, associée à de la serpentine verte plus ou moins foncée; le *marbre* de Dudswell, d'un blanc jaunâtre traversé par des veines jaune d'ocre; le *marbre* de Missisquoibay, noir avec des taches blanches et des veines grises; le *marbre* de Saint-Lin, d'une couleur brun marron un peu terne.

Dans quelques autres parties de l'Amérique, on rencontre de très-beaux *marbres;* tels sont ceux de Cuba, où l'on remarque le *marbre* blanc, le blanc veiné, le rose, le jaune brunâtre, ainsi que le gris et noir. Au Mexique, on exploite, à Hueyotlipan, village de Saint-Thomas, arrondissement de Tekali, un *marbre* le plus souvent d'une couleur rouge, qui a été employé à Mexico pour décorer les églises Santa-Theresa et San-Felippe-de-Jesu.

— Techn. *Travail du marbre*. V. MARBRERIE.

— Archéol. *Marbres d'Arundel*. V. ARUNDEL.

— *Marbres capitolins*. V. FASTES CONSULAIRES.

MARBRE (île de), appelée *Marble-Island* par les Anglais, petite île de l'Amérique du Nord, dans la baie d'Hudson, par 62° 50′ de latit. N. et 92° de longit. O. Une légère couche de terre végétale recouvre à peine le marbre dont est formée cette île.

MARBRÉ, ÉE (mar-bré) part. passé du v. Marbrer : Préparé de façon à imiter le marbre. *Papier* MARBRÉ. *Tranche de livre* MARBRÉE.

— Qui est veiné comme du marbre; qui a l'apparence du marbre : *Avoir la peau* MARBRÉE *par le froid.*

— Comm. *Etoffes marbrées*, Etoffes formées de laine ou de soie de différentes couleurs mélangées. ‖ *Bas marbrés*, Bas mêlés de blanc et de gris. ‖ *Truffes marbrées*, Truffes dont l'intérieur offre un mélange de gris et de blanc.

— s. m. Erpét. Section du genre agame, dont quelques-uns font un genre particulier, et qui contient une seule espèce propre à Surinam : *Le* MARBRÉ *se distingue par des couleurs brunâtres, cendrées ou vertes, tellement mêlées et nuancées que c'est à ce caractère qu'il doit son nom.* (Desmarest.)

— Bot. Nom de plusieurs champignons du genre bolet.

— s. m. Minér. Spath calcaire des Pyrénées.

— s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la lamproie commune. ‖ Nom d'une espèce de torpille et d'une espèce d'ameline.

MARBRER v. a. ou tr. (mar-bré — rad. *marbre*). Peindre ou dessiner de façon à imiter le marbre : MARBRER *du papier, la tranche d'un livre, une boiserie.*

— Par anal. Veiner; barioler; donner l'aspect du marbre à : *Les oiseaux* MARBRAIENT *de blanc, de noir et de rose le fond vert de la savane.* (Chateaub.) *Les teintes orageuses de la passion* MARBRAIENT *son front, le blanc azuré de ses yeux et ses joues.* (Lamart.)

— Techn. *Marbrer le verre*, Arranger sur le marbre le verre en fusion.

Se marbrer v. pr. Devenir marbré, prendre l'aspect du marbre : *Le ciel, d'une sérénité parfaite,* SE MARBRAIT *au couchant de longues traînées de pourpre.* (E. Sue.)

MARBRERIE s. f. (mar-bre-rî — rad. *marbre*). Techn. Etat du marbrier; emploi du marbre dans les constructions : *Un ouvrage de* MARBRERIE. ‖ Atelier de marbrier.

— **Encycl.** Le marbre se présente dans les carrières, tantôt en blocs énormes, notamment pour les marbres blancs et les marbres rouges, dont l'extraction est, à cause de cela, assez difficile; tantôt en blocs dont l'épaisseur varie de 0^{m},66 à 0^{m},80. Quelle que soit la forme de ces masses, le gisement en est presque toujours établi du levant au couchant et les veines suivent ordinairement la même direction. Cette disposition constante, qu'on retrouve même dans les marbres d'un noir ou d'un blanc pur, sans aucune veine, est une sorte de contexture naturelle qui appartient à cette matière et qui a une assez grande analogie avec ce qu'on nomme le fil du bois. C'est en quelque sorte un mode de cristallisation commun à presque tous ces calcaires, dont le sens doit être observé dans leur application industrielle, ainsi qu'on le fait pour certains métaux, les fers et les aciers par exemple. Les ouvriers ont donné le nom de *passe* à cette contexture particulière. Lorsqu'on débite des masses exploitées, on doit toujours les diviser dans le sens de la passe. Les marbres dont le sciage a été opéré à contre-passe, c'est-à-dire perpendiculairement à la direction des veines, donnent des tranches qui sont beaucoup moins résistantes, à peu près comme le bois de bout. Pourtant, les marbres à pâte fine peuvent être sans inconvénient coupés à contre-passe. Il en est même quelques-uns qu'on préfère scier ainsi, à cause de l'effet qu'ils produisent dans ce cas; tels sont, par exemple, les bleus turquins de Carrare. Les marbres ne sont pas soumis à un véritable classement minéralogique; on les distingue seulement, par leur coloration et leur emploi, en marbres statuaires et marbres de décoration. Celui qui est en usage pour la statuaire est fourni par les marbres blancs, à pâte serrée et fine, formant un grain cristallin et régulier. C'est de la Grèce et de la Toscane que proviennent les plus beaux échantillons de ce genre. Les marbres de décoration se divisent en un assez grand nombre de variétés, qu'on distingue par la nature et la couleur de leurs veines.

L'exploitation des carrières de marbre étant difficile et coûteuse, on n'exploite que les gisements abondants et où le marbre se rencontre par blocs ou par bancs d'une certaine dimension. Lors même qu'il est transporté d'un pays dans un autre, comme il arrive pour ceux de Grèce, d'Italie et des Pyrénées, les frais de transport en portent le prix à un taux presque toujours inférieur à celui qui résulterait d'une exploitation locale peu abondante.

Quand les marbres se rencontrent par grands blocs, on les extrait à peu près de la même façon que la pierre, mais avec plus de travail et aussi plus de soin, en les attaquant d'abord avec le pic, déterminant des fentes qu'on maintient à l'aide des leviers et qu'on augmente avec des crics, recommençant sans cesse cette longue et pénible opération. Quand les marbres sont disposés en bancs, il arrive dans la plupart des cas qu'ils sont adhérents à des couches de pierre qui les recouvrent. Pour les débarrasser de ces couches, on fait usage de la mine; mais il faut prendre de grandes précautions pour ne point briser le banc par fragments, ce qui le rendrait impropre à un grand nombre d'usages et lui ferait perdre une grande partie de sa valeur.

Quand le marbre est destiné à la décoration, il est débité par tranches plus ou moins épaisses et découpé à la scie de la même façon que la pierre, mais en aidant l'effort de la scie par des arrosages d'eau et de grès fin. Le marbrier taille, grave et perce le marbre comme on le fait pour la pierre, mais avec plus de précautions et en employant des outils mieux trempés. Il en opère le scellement avec un ciment composé de poudre de marbre et de chaux hydraulique. L'une des opérations les plus habituelles et les plus longues parmi celles qu'exécute le marbrier est l'égrisage suivi du polissage. L'égrisage consiste à dégrossir la surface du marbre, du côté où il doit être poli, en le frottant avec du grès ordinaire, manœuvre qu'on répète avec du sable argileux aggloméré en couche. On passe ensuite au polissage, qu'on ébauche avec de la pierre ponce, puis avec un tampon de linge chargé d'émeri fin, provenant des glaceries. On donne ensuite le premier lustre à l'aide de la potée rouge ou colcotar, peroxyde de fer de même provenance que l'émeri fin, auquel on ajoute une quantité à peu près égale de noir de fumée; on procède à une troisième façon en frottant avec de la limaille de plomb fine mêlée encore de noir de fumée. Enfin le dernier poli s'obtient en frottant avec du noir de fumée seul. Pour le marbre blanc, le polissage ne comporte pas l'emploi du noir de fumée, qui pourrait altérer la teinte. Afin de produire un brillant plus vif, et surtout afin de le produire moins péniblement et d'une manière plus rapide, quelques ouvriers mêlent aux substances qui servent à polir une petite quantité d'alun; mais le brillant est alors acquis aux dépens de la solidité; la superficie du marbre est ainsi altérée par la réaction de ce sel, qui permet à l'humidité de séparer des particules de sulfate de chaux, de carbonate de potasse et d'alumine, dont l'absence fait bientôt perdre à la surface polie son éclat factice.

Le marbre pèse depuis 2,480 kilogr. jusqu'à 2,700 kilogr. le mètre cube. Son prix, suivant les diverses variétés, peut être établi à raison de 80, 100, 150, 190 ou 200 fr. le mètre cube. Mais les grandes dimensions sont toujours proportionnellement plus chères que les petites. La consommation moyenne du marbre en France s'élève parfois à près de 10 millions de francs et ne s'abaisse jamais au-dessous de 6 millions.

MARBREUR s. m. (mar-breur — rad. *marbrer*). Ouvrier qui marbre du papier, des tranches de livres.

MARBRIER s. m. (mar-bri-é — rad. *marbre*). Artisan qui scie, polit, travaille le marbre, qui fait des ouvrages en marbre. ‖ Marchand de marbre. ‖ Peintre en bâtiment qui imite diverses espèces de marbre.

— Adject. Qui a rapport au marbre, à la fabrication des ouvrages en marbre : *La richesse* MARBRIÈRE *des montagnes de Carrare. L'industrie* MARBRIÈRE.

Marbrier (LE), drame en trois actes d'Alexandre Dumas (théâtre du Vaudeville, 22 mai 1854). Il est possible que la comédie de M^{me} de Girardin, la *Joie fait peur*, ait inspiré ce drame; car il en offre la contre-partie. Un père de famille, M. de Gervais, a quitté sa maison depuis dix ans, y laissant sa femme, son fils et sa fille qu'il aime tendrement, pour aller aux Indes et y faire fortune. Son retour est annoncé, il va paraître dans quelques heures, à l'instant même peut-être, et sa fille est morte la veille; le fils vient de chez le marbrier, à qui il a commandé le tombeau de sa sœur.

Si encore il était un moyen de préparer graduellement M. de Gervais à cette affreuse nouvelle! S'il était seulement possible de l'abuser pendant quelques jours, et de ne pas changer subitement en désespoir la joie qu'il a tant de fois témoignée dans ses lettres, à l'idée de revenir et d'embrasser sa chère Clotilde! Vœux inutiles! Le frère vient de commander à un marbrier la tombe de sa sœur, et c'est à un cercueil que le père viendra se heurter à son retour. Cependant une jeune fille se présente, envoyée et recommandée par une amie à M^{me} de Gervais pour être employée en qualité d'institutrice de la pauvre Clotilde, dont tout le monde ignore encore la mort. M^{me} de Gervais s'émeut à la vue de cette jeune personne qui, par un caprice du sort, se nomme aussi Clotilde, est blonde comme l'autre Clotilde et de même taille, presque de même air. Acceptez donc, lui dit-elle, le présent qu'*elle* vous fait par delà le tombeau, prenez ces menus objets de toilette; ils sont là dans cette chambre. La jeune institutrice accepte de grand cœur et disparaît. Au même moment arrive M. de Gervais. Dans son empressement à embrasser tout son monde, il ne remarque pas que la maison est en deuil; mais quand il cherche des yeux sa Clotilde et qu'il rencontre les regards atterrés de sa femme et de son fils, la lumière envahit son cerveau, et dans son désespoir, il appelle Clotilde. Une porte s'ouvre et livre passage à une jeune fille. M. de Gervais s'élance, ivre de joie, vers celle qu'il croit son enfant, et la couvre de baisers, sans que personne le détrompe, pas même l'institutrice qui, elle aussi, a compris combien serait fatale la révélation immédiate de la méprise dont elle était l'objet. Ainsi donc Clotilde passera pour la fille de M. de Gervais, jusqu'à ce qu'une occasion se présente de dire la vérité sans mettre en péril la vie du malheureux père. Mais une telle situation amenant nécessairement des rapports familiers, intimes, entre le frère et la prétendue sœur, il s'ensuit que le fils Gervais devient amoureux de Clotilde, et qu'il a la douleur de voir son père vouloir la marier avec un ami de la famille.

Il faut à tout prix sortir de cette situation fausse. Au moment où, désespéré, il se résout à avouer son amour à la jeune fille, le père entre tout à coup et surprend les derniers mots de leur conversation; il croit à un inceste et s'abandonne au désespoir; il va jusqu'à exprimer le regret d'avoir trouvé Clotilde vivante à son retour; il eût mille fois préféré la voir morte que couverte d'ignominie, et il va la maudire, lorsque entre un homme vêtu de noir, qui lui présente une facture à payer. C'est la note du marbrier qui a fourni la tombe de la pauvre morte! Dès lors tout s'explique, et M. de Gervais se console d'avoir perdu sa Clotilde en retrouvant une belle-fille qui fera le bonheur de son fils, et qu'il aime lui-même tendrement.

Ce drame intime et poignant est mené avec cette habileté de main dont Alexandre Dumas a donné tant de preuves. Mais il est hors de toute vraisemblance. Comment croire que pendant plusieurs semaines le secret de la mort de la jeune fille puisse être gardé, que personne parmi les proches, les voisins, les indifférents ne le révélera par indiscrétion ou par inadvertance? Et cependant il faut bien un délai de plusieurs semaines pour que les deux jeunes gens aient le temps de se connaître et de s'aimer. C'est là qu'était l'écueil et il ne pouvait être évité. A part cela, et en acceptant cette donnée impossible, le *Marbrier* offre une série de péripéties émouvantes et imprévues très-bien déduites les unes des autres.

MARBRIÈRE s. f. (mar-bri-è-re — rad. *marbre*). Carrière de marbre : *Les* MARBRIÈRES *italiennes.*

MARBRURE s. f. (mar-bru-re — rad. *marbrer*). Peinture imitant le marbre; imitation du marbre sur du papier, sur la tranche d'un livre; disposition de couleurs imitant naturellement le marbre.

— Taches qui surviennent à la peau par suite d'un feu trop ardent ou d'un froid trop vif.

MARC s. m. (mar — bas latin *marka*, du germanique : ancien haut allemand *marc*, marque, signe, empreinte, de *markôn*, *markjan*, marquer, probablement du gothique *marka*, limite, à moins qu'on ne le rapporte directement, avec Delâtre, à la racine sanscrite *mar*, mourir, écraser, battre, frapper, etc. *Marc* a eu chez nous, dans l'origine, le même sens que *marque*, puis il a désigné une marque particulière, une mesure, un poids, à cause de la marque qui distinguait les différentes subdivisions du poids, et enfin une demi-livre ou 8 onces). Métrol. Ancien poids de 8 onces ou d'une demi-livre, qui servait à peser les matières d'or et d'argent. ‖ Monnaie d'or, monnaie d'argent, usitées en divers pays et ayant diverses valeurs. ‖ *Au marc la livre, le franc*, Se dit de la manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire : *Les créanciers ont été payés* AU MARC LE FRANC.

— Hist. *Marc d'argent*, Droit que les notaires payaient au roi, dans les pays de droit écrit, à l'occasion de son joyeux avénement. ‖ *Marc d'or*, Droit qu'on prélevait sur tous les offices, à chaque changement de titulaire.

— **Encycl.** Métrol. Le poids du *marc* correspondait à la moitié de la livre dite poids de *marc*, dont l'usage fut substitué à celui de l'ancienne livre romaine vers l'an 1080, sous le règne de Philippe I^{er}. L'unité principale de poids était la livre; mais on avait trouvé plus commode, parce que le commerce des métaux n'exigeait pas l'emploi d'une aussi forte unité, de ne prendre pour base que la moitié de la livre, qu'on appela *marc*. Ainsi la livre ordinaire étant de 16 onces, le *marc* en pesait 8, qui contenaient 64 gros, 192 deniers ou 4,608 grains. Ce fut l'unité de poids dont on se servit en France et dans plusieurs Etats pour peser l'or et l'argent. La taille des espèces était réglée sur ce poids (on entend par *taille* la quantité de pièces qui doit être contenue dans l'unité de poids monétaire). Il fallait 32 louis d'or de la fabrication de 1785 pour former un *marc* d'espèces d'or. En divisant par 32 les 4,608 grains du *marc*, on trouve que chaque louis de cette époque devait peser 144 grains, c'est-à-dire 7^{gr},648. A l'égard des écus, ils étaient fabriqués, depuis 1726, à la taille de 8 pièces 3 dixièmes au *marc*; ainsi, en divisant les 4,608 grains par ce nombre, on trouve que chaque écu devait peser 555 grains plus une légère fraction, pas tout à fait 1 once ou 29^{gr},478. Les monnaies de billon étaient à la taille de 112 pièces au *marc*; celles de cuivre, à la taille de 20 pièces au *marc*. On voit que lorsqu'on voulait multiplier une certaine quantité de *marcs*, onces, gros et grains, il fallait d'abord réduire les *marcs* en onces, les onces en gros, les gros en grains, et, quand cette opération était faite, diviser le produit par les mêmes poids pour avoir des *marcs*. Ces différentes conversions exigeaient beaucoup de temps, d'habitude et d'attention, et quelque versé que l'on fût dans le calcul, il était presque impossible de ne pas commettre des erreurs. Le nouveau système de poids et mesures rend aujourd'hui ces calculs beaucoup plus simples. La taille des espèces est aujourd'hui réglée sur le kilogramme, comme elle l'était autrefois sur le poids du *marc* ou de la demi-livre.

Dans le commerce des métaux précieux, le *marc* se divisait en 8 onces, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 160 esterlins, ou 300 mailles, ou 640 felins, ou 4,608 grains. Il y avait dans une pièce de la cour des Monnaies, à Paris, un poids de *marc* original, ou étalon, gardé dans une armoire à trois serrures et à trois clefs, dont l'une était entre les mains du premier président de cette cour; la seconde, en celles du conseiller commis au comptoir; la troisième, entre les mains du greffier en chef. C'est sur ce poids que celui du Châtelet fut étalonné en 1494, en conséquence d'un arrêt du parlement du 6 mai de la même année; c'est aussi sur ce même poids que les changeurs et orfèvres, les gardes des apothicaires et épiciers, les balanciers, les fondeurs, tous les marchands et, en général, toute personne faisant usage du poids de *marc* étaient obligés de faire étalonner ceux dont ils se servaient.

Les autres hôtels des Monnaies de France avaient aussi dans leurs greffes un *marc* original, mais vérifié sur l'étalon de la cour des Monnaies de Paris, qui servait à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces Monnaies.

Louis XIV ayant désiré que le poids du *marc* en usage dans les pays conquis fût égal à celui du reste de son royaume, le sieur de Chassebras fut envoyé en 1686 comme député et commissaire chargé d'opérer cette unification. Les anciens étalons, qu'on appelait poids dormants, lui furent représentés et il fit déformer et briser ceux qui se trouvèrent plus forts ou plus faibles que les poids de France. On leur en substitua d'autres, qui furent gardés à la Monnaie de Lille, pour être consultés de la même façon que les étalons déposés dans les autres Monnaies du royaume. Ces nouveaux étalons furent marqués du L couronné et continuèrent d'être appelés poids dormants, comme les anciens qui avaient pour marque un soleil surmonté d'une fleur de lis.

L'or et l'argent se vendaient au *marc*, ainsi qu'il a été dit ci-dessus : le *marc* d'or se divisait en 24 carats; le carat en 8 deniers; le denier en 24 grains, et le grain en 24 primes. Il fut un temps en France où l'on contractait les marchés au *marc* d'or ou d'argent, c'est-à-dire qu'on ne comptait pas les espèces dans les grands payements, pour les ventes et les achats, mais on les donnait et recevait au poids de *marc*.

On appelait encore *marc* un poids de cuivre, composé de plusieurs autres poids, emboîtés les uns dans les autres, qui ne faisaient ensemble que le poids du *marc*, c'est-à-dire 8 onces, mais qui, séparément, servaient à peser jusqu'aux plus petites divisions du *marc*. Ces parties du *marc*, façonnées en forme de gobelet, étaient au nombre de huit, y compris la boîte qui les contenait tous, et qui se fermait à l'aide d'une petite mentonnière à ressort, attenant au couvercle par une charnière. Ces huit poids allaient toujours en diminuant, à commencer par la boîte qui, à elle seule, pesait quatre onces, c'est-à-dire autant que les sept autres; le second poids, pesant autant que les six autres, était de 2 onces; le troisième pesait 1 once; le quatrième, une demi-once ou 4 gros; le cinquième, 2 gros; le sixième, 1 gros; le septième et le huitième, chacun un demi-gros, c'est-à-dire un denier et demi ou 36 grains. Ces sortes de poids de *marc* se fabriquaient à Nuremberg; mais les balanciers de Paris et des autres villes de France, qui les faisaient venir pour les vendre, les rectifiaient et les ajustaient en les faisant étalonner sur le *marc* original et ses divisions, conservés, comme il a été dit, dans les hôtels des Monnaies.

244^{gr},752923 sont l'équivalent décimal du *marc*.

Le *marc* est un poids usité encore de nos jours dans plusieurs Etats de l'Europe. En Allemagne, le *marc* dit de Cologne, poids légal de tout l'empire, est égal à la demi-livre poids de commerce, et se divise, suivant l'ordonnance sur les poids et mesures, en 288 grains. L'équivalent du *marc* étalon des monnaies d'Allemagne est 233^{gr},856.

En Belgique, avant l'adoption du système métrique français, la livre, poids de *marc* ou d'orfèvre, pour peser l'or et l'argent, était égale à la livre troy de Hollande et se divisait en 2 *marcs*, ou 16 onces, ou 320 esterlins, ou 1,280 felins, ou 10,246 as. Le *marc* pesait alors à 246^{gr},8.

Le Danemark fait usage du *marc* de Cologne, adopté en Allemagne pour les monnaies. Le *marc* y est néanmoins la moitié de la livre de pharmacie, et pèse 249^{gr},7.

En Espagne, avant le décret du 10 juillet 1849, qui a prescrit l'adoption du système métrique français dans tous les pays de la domination espagnole, à partir du 1er janvier 1860, on se servait de la livre de Castille, comme unité de poids pour les matières d'or et d'argent et les menus objets; elle était divisée en 2 *marcs*, dont chacun pesait 230^{gr},25. Le *marc* en usage dans l'ancienne province de Navarre valait 244^{gr},64, un peu plus que celui de Castille. Le *marc* de Catalogne était les trois quarts de la livre et pesait 266^{gr},7, d'après les vérifications faites à Londres et à Barcelone. A la préfecture de Marseille, une livre authentique de Barcelone, vérifiée avec soin en 1829, a été reconnue du poids de 401 grammes, ce qui met celui du *marc* de Catalogne à 267^{gr},36. Suivant Nelkenbrecher, le *marc* de Catalogne, pour peser l'or et l'argent, valait 268^{gr},35.

Dans l'ancienne république de Genève, l'unité de poids pour les monnaies et les matières précieuses était le *marc*, divisé en 8 onces, et pesant 245^{gr},231.

La Hollande, comme la Belgique, a fait usage, avant l'adoption du système métrique, du *marc* de troy, pesant 246^{gr},8.

A Milan et dans la Lombardie, où le système métrique français fut introduit dès 1803, mais avec des différences dans les dénominations et dans les subdivisions, les métaux précieux se pesaient au *marc*, qui valait 234^{gr},997, et se divisait en 8 onces. Le titre des métaux précieux s'exprimait aussi en *marcs*, que l'on divisait pour l'or en 24 carats, et pour l'argent en 12 deniers.

Le *marc* de Milan était en usage dans l'ancien grand-duché de Parme.

Avant la loi du 13 juin 1818, on se servait dans le royaume de Pologne du *marc* de Cologne, commun à toute l'Allemagne (v. ci-dessus). Il en était de même du royaume de Prusse.

En Portugal, où le système métrique n'est en vigueur que depuis le 1er janvier 1860, le *marc* ou *meio arratel* était la moitié de la livre ou *arratel*, et pesait 229^{gr},5. Le titre des métaux précieux s'exprimait au moyen du *marc*; pour l'or, le *marc* se divisait en 24 carats; pour l'argent, en 12 deniers.

Dans l'ancien royaume du Piémont, le *marc* valait $245^{gr},896$: il fallait 1 *marc* et demi pour composer la livre, qui n'était que de 12 onces.

Antérieurement au nouveau système de poids et mesures, établi en Suède par la loi du 31 janvier 1855, on employait, outre la livre dite *de victuailles*, les poids suivants : 1^{o} la livre *marc* poids de ville (*landstadtwigt, uppstadtwig*), pesant $357^{gr},9$; 2^{o} la livre *marc* poids de fer, d'étape, d'entrepôt ou d'exportation (*jemwigt, stapelstadtwigt*), pesant 340 grammes ; 3^{o} la livre *marc* des mines (*bergwerwigt*), pesant $375^{gr},7$; 4^{o} la livre *marc* poids de fer brut (*rajemwigt*), pesant $486^{gr},7$; la livre *marc* poids de cuivre brut (*rakopparwigt*), pesant $377^{gr},2$.

Dans l'ancienne Vénétie, on se servait du *marc*, qui était la moitié de la livre dite *peso grosso*, et dont l'équivalent décimal était $238^{gr},53$; il se divisait en 6 onces.

La Westphalie et le Wurtemberg font usage du *marc* de Cologne, usité en Allemagne (v. ci-dessus).

Le *marc* était aussi autrefois une monnaie d'argent qui avait cours en Allemagne, et qui se divisait en huit parties : il en est parlé dans la *Bulle d'or* de Charles V.

Le *marc* est encore une monnaie de compte usitée en Danemark ; il est le sixième du rigsbankdaler et vaut 0fr. 4683 de France.

Le *marc* banco, monnaie de compte de Hambourg, valant 1fr. 8720, jouit d'un agio de 23 à 25 pour 100 sur le *marc* courant ; la différence normale est de 23 1/3 pour 100. Le *marc* courant est une monnaie réelle d'argent, qui vaut 1fr. 5279 ; il y a des doubles et des sous-multiples en proportion. Le *marc* banco portait autrefois le nom de *marc lubs* à Hambourg comme en Danemark.

En Suède, il y avait, au siècle dernier, des monnaies de cuivre appelées *marcs* qui valaient environ 2 sols 6 deniers de France, en sorte que le pair de l'écu de France de 60 sols était de 24 *marcs* de Suède.

—Hist. *Marc d'or*. On appelait ainsi autrefois un droit prélevé en France sur tous les offices, à chaque changement de titulaire. Il a été établi par Henri III, en remplacement du droit qu'on prenait pour la prestation de serment. On taxait alors certains offices à 1 *marc* d'or en espèces et quelques autres à proportion, ce qui, depuis, fut évalué en argent. Les sommes ainsi perçues formaient un fonds destiné à payer les appointements des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Tout titulaire d'un office quelconque devait produire, pour entrer en fonction, une quittance du trésorier du *marc* d'or. On lit dans Du Cange que, dans les ordonnances de Louis XI, il est déjà fait mention du *marc* d'or payé par les officiers.

— *Marc d'argent*. Les constituants de 1789, par une déviation fâcheuse aux principes mêmes des droits de l'homme, qu'ils venaient de proclamer, établirent, comme on le sait, des conditions de cens pour l'exercice des droits électoraux, qui ne furent accordés qu'à ceux qui payaient une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail. C'est ce qu'on nomma les citoyens actifs. Par une conséquence naturelle, ils furent amenés à prescrire des conditions plus onéreuses encore pour les électeurs du second degré (dix journées de travail), et enfin pour les éligibles à l'Assemblée nationale, qui devaient posséder une propriété foncière quelconque et payer une contribution directe équivalente à la valeur d'un *marc* d'argent, c'est-à-dire environ 54 francs.

Ces conditions d'éligibilité furent vivement combattues par les patriotes. La théorie grossière et contradictoire de n'accorder des droits considérés comme imprescriptibles et sacrés qu'à la propriété, en excluant ceux qui étaient censés ne point contribuer aux charges de l'Etat, ne pouvait être accueillie favorablement par une génération nourrie des idées généreuses de la philosophie du xviii^{e} siècle. Les assemblées populaires et les journaux protestèrent avec énergie, de même que Robespierre et la gauche de l'Assemblée. Parmi les journalistes, Loustalot et Camille Desmoulins tonnèrent surtout avec éclat. Ce dernier demandait éloquemment si, quand le pauvre était appelé à la défense des frontières, on lui demandait ce qu'il payait d'impôt, et si ces citoyens qu'on déclarait passifs quand il y avait à voter, on les déclarerait passifs quand il y aurait à mourir. Et il ajoutait : « Oh ! prêtres stupides ! prêtres fourbes qui avez voté cette loi, ne voyez-vous pas que Jésus-Christ aurait été inéligible, et que vous reléguez votre Dieu parmi la canaille ! » (*Révolutions de France et de Brabant*.)

Loustalot ne fut pas moins vif dans ses critiques :

« Quoi, s'écriait-il, l'auteur du *Contrat social*, quoique domicilié en France depuis vingt ans, n'aurait pas été éligible !

» Quoi ! nos plus dignes députés actuels ne seront plus éligibles !

» Quoi ! cette précieuse portion de citoyens, qui ne doit qu'à la médiocrité ses talents, son amour pour l'étude, pour les recherches profondes, ne sera pas éligible !

» Je m'attends à entendre, dans nos futures assemblées d'électeurs, ce singulier dialogue : Messieurs, je vous propose de députer à l'Assemblée nationale M..., vous le connaissez ; il suffit de le nommer pour réunir en sa faveur tous les suffrages.

— Il ne paye pas une contribution d'un *marc* d'argent.

— Oui, satisfait d'un modique revenu que lui ont laissé ses aïeux, ou qu'il a acquis lui-même, il ne s'est occupé que de s'instruire, et il s'en est occupé avec tant de succès, qu'on le regarde comme le meilleur publiciste de l'Europe.

— Qu'importe ! il ne paye pas un *marc* d'argent.

— Il s'est d'ailleurs acquitté, avec autant d'intelligence que d'activité, des diverses fonctions publiques qui lui ont été confiées.

— Tant mieux ; mais il ne paye pas un *marc* d'argent.

— Daignez vous rappeler que, redevenu simple citoyen, au lieu d'être fier de ses succès, il n'est aucune vertu dont il n'ait donné l'exemple.

— C'est fort bien ; mais il ne paye pas un *marc* d'argent.

— Vous n'ignorez pas, sans doute, que des princes étrangers ont cherché à l'attirer dans leurs Etats, en lui faisant offrir des dignités, de la fortune, et que l'amour de la patrie l'a emporté sur ces avantages.

— C'est admirable ! mais il ne paye point un *marc* d'argent.

……

— Savez-vous qu'on peut être taxé pour sa contribution à un *marc* d'argent, et être un sot et un malhonnête homme ?

— Nous payons un *marc* d'argent.

— Que les richesses, loin de mettre un homme à l'abri de la corruption, ne le rendent souvent que plus avide ?

— Nous payons un *marc* d'argent.

— Qu'il y a de quoi révolter le reste de la nation de voir que les riches seuls composeront l'Assemblée nationale ; qu'ils feront des lois favorables aux capitalistes et aux grands propriétaires, au détriment des colons médiocres et des ouvriers...

— Nous payons un *marc* d'argent.

— Qu'il est injuste d'accorder les honneurs et les postes éminents à ceux qui possèdent déjà tous les avantages que procure une haute fortune...

— Nous payons un *marc* d'argent.

— Et que ceux qui payent un *marc* d'argent ne méritent pas plus de la patrie que ceux qui, ayant une fortune vingt fois moindre, ne payent que le vingtième de ce *marc*...

— Nous payons un *marc* d'argent.

— Que dans un pays où ceux qui, payant un *marc* d'argent, sont réputés par les lois plus citoyens que ceux qui ne le payent pas, il ne faut espérer ni vertu, ni émulation, ni patriotisme, et, par conséquent, ni représentés confiants, ni représentants dignes de confiance...

— Nous payons un *marc* d'argent.

……

Quoique cette loi ait à peu près tous les inconvénients, sans avoir absolument rien d'utile qui les compense, il sera difficile qu'elle soit revue dans les législatures suivantes, composées de députés au *marc* d'argent ; elles ne consentiront point à ruiner leur propre aristocratie : c'est beaucoup si le *marc* ne grossit pas de session en session, et s'il n'établit pas une oligarchie complète à la place de l'aristocratie féodale. » (*Révolutions de Paris*, n^{o} 17 ; 31 oct.-7 nov. 1789.)

On faisait remarquer encore que, parmi les députés mêmes qui admettaient cette restriction, plusieurs perdaient leur qualité d'éligibles ; que c'était former deux nations, nécessairement hostiles, violer le droit des électeurs à choisir librement leurs mandataires, violer la Déclaration des droits de l'homme, qui disait que la loi devait être l'expression de la volonté générale, et non de la volonté des seuls propriétaires, que tous les citoyens devaient concourir à sa formation ; enfin que tous les citoyens étaient également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents...

Malgré toutes les critiques et toutes les attaques, l'Assemblée, entraînée de plus en plus dans le matérialisme bourgeois, la défiance à l'égard du peuple, le culte de la richesse, persista dans les errements de ce système électoral, qui fut définitivement consacré par la Constitution et resta en vigueur jusqu'à la révolution du 10 août 1792.

MARC s. m. (mar. — L'origine de ce mot est controversée. Ménage le rapporte à l'italien *amurca*, lie d'huile, bas latin *murca, murcum* ; mais le changement d'*u* en *a* n'est pas fréquent en français. Diez indique de préférence le gaulois *emarcum*, vigne gauloise peu productive. La suppression de l'*e* se serait faite dans ce cas comme dans *mine* de *hemina*. Chevallet et Scheler rapportent ce mot au germanique : ancien allemand et allemand moderne *mark*, chair des fruits, pulpe, moelle. M. Littré croit que cette conjecture est la plus plausible. Il remarque d'ailleurs que l'italien *amurca*, lie d'huile, se rattache au grec *amergô*, qui se rapporte au même radical que le germanique *mark*, savoir la racine sanscrite *marg*, tirer, extraire, frapper, battre, racine alliée à la grande racine *mar*, mourir, qui, au sens actif, veut dire aussi frapper, broyer, etc.). Résidu que l'on trouve après avoir exprimé le suc des fruits, des herbes ou de quelque autre substance : MARC *de raisin*. MARC *d'olives*. MARC *de noix*. *Les tourteaux sont le* MARC *exprimé des graines dont on a extrait l'huile*. (M. de Dombasle.) ‖ Se dit absolument du résidu de raisin : *Eau-de-vie de* MARC.

— Quantité de raisins, d'olives, de fruits qu'on pressure à la fois : *Un petit* MARC. *Un gros* MARC.

— *Marc de soude*, Résidu de la fabrication de la soude.

— **Encycl.** *Marc de raisin*. Les *marcs* de raisin contiennent une grande quantité d'alcool, et fournissent successivement : par le pressurage, du vin de *marc* ; par une nouvelle fermentation avec de l'eau, de la piquette ; par la distillation, de l'eau-de-vie de *marc*. L'eau-de-vie de *marc* se fabrique surtout en Bourgogne, et se consomme en partie sur place, en partie à Paris. On pourrait croire ensuite le résidu complétement épuisé, il peut encore rendre des services à l'agriculture. « Dans la Côte-d'Or, dit M. de Vergnette-Lamotte, le *marc* de raisin est répandu sur toute la surface du sol, là où la vigne manque de vigueur. Son effet est très-prononcé sur la végétation. On l'emploie dans une forte proportion (environ 20,000 kilogr. par hectare). » M. Henri Marès nous apprend que l'on emploie aussi le *marc* de raisin dans les vignes du midi de la France. « Quand on l'emploie directement comme engrais, on en met une corbeille de 8 kilogrammes par souche, soit 35,000 kilogrammes par hectare. Comme les *marcs* sont riches en azote et en potasse, une pareille fumure rend au sol une masse importante d'éléments favorables à la vigne. Le *marc* de raisin est un peu moins riche en alcali que le fumier de ferme normal, mais sa richesse en azote est plus que double. Comme on en donne à la terre, dans une seule fumure, un poids très-considérable, on l'enrichit considérablement. Cependant, aux yeux des praticiens, le *marc* de raisin passe pour un engrais médiocre. Cette opinion ne m'a jamais paru fondée, car, dans mes terres, les vignes fumées avec du *marc* de raisin ont donné de remarquables produits. Mais ce qui pourrait expliquer jusqu'à un certain point la réputation médiocre du *marc* de raisin comme engrais, c'est qu'il se décompose lentement et qu'il ne pousse pas à la végétation ligneuse et foliacée comme les engrais dont la décomposition est plus prompte. Il sera avantageux, lorsqu'on pourra disposer d'une grande quantité de *marc*, d'en fumer successivement toutes les terres des vignobles, surtout les plus productives. On pourrait encore s'en servir pour enrichir les fumiers de ferme dont on dispose, en les répartissant sur leurs masses en couches horizontales, qu'on tranche verticalement, et qu'on mélange ensuite en chargeant les charrettes. Il sert ainsi à fumer de plus grandes surfaces puisqu'il n'est employé, comme les fumiers, qu'à la dose de 22,000 kilogrammes par hectare, au lieu de 35,000. »

Les *marcs* de raisin servent d'ailleurs à fumer toute espèce de terre. Les cultivateurs d'Argenteuil assurent qu'ils sont précieux pour les figuiers. Dans beaucoup de vignobles, on les garde pour les pourceaux, les pigeons, les poules ; on les fait sécher pour en retirer les pepins, qui possèdent, dit-on, la vertu d'engraisser les chevaux. Aux environs de Montpellier, on les conserve pour la fabrication du vert-de-gris ; ailleurs, par l'aération, on les fait aigrir, et on en tire du vinaigre par une pression vigoureuse ; en les brûlant, on peut en obtenir de la potasse : 195 kilogrammes peuvent produire 24 kilogrammes de cendres, qui produisent elles-mêmes 5 kilogrammes d'alcali.

Des essais d'alimentation des moutons au moyen du *marc* de raisin ont été tentés avec succès dans le département de la Drôme. De cette expérience il est ressorti que, à poids égal, le *marc* de raisin est plus nourrissant que le fourrage de la meilleure qualité. Au bout de trois mois de cette nourriture, les moutons avaient gagné, en moyenne, 8 kilogrammes par tête. On leur avait donné à chacun un demi-kilogramme de *marc* au milieu de la journée et du fourrage le matin et le soir. Voici comment il convient d'opérer pour conserver le *marc* frais jusqu'au moment où les troupeaux quittent l'étable pour aller parquer dans les champs : au sortir du pressoir, on étale le *marc* par couches que l'on pile et entasse dans des tonneaux ouverts. Les tonneaux une fois remplis, on replace les fonds, et l'on coule dessus une couche de plâtre, afin d'intercepter l'air et d'empêcher ainsi la fermentation. Dernière recommandation : Ne donner aux moutons qu'un seul repas d'un demi-kilogramme de *marc* par jour ; une plus forte ration les échaufferait. A la suite de ce repas, les moutons se couchent et demeurent dans un état de quiétude très-favorable à l'engraissement. Dans quelques localités du Midi, on en nourrit les mulets pendant l'hiver, en ayant soin de le mélanger avec de la paille.

Au sortir du pressoir, le *marc* est aplati, dur, en forme de mottes ; dans quelques endroits, ces mottes, que l'on fait sécher, alimentent le feu, en hiver, comme des mottes de tan.

Dans la plupart des pays vignobles, le *marc* est considéré comme un fortifiant très-actif contre les douleurs rhumatismales, les anciens efforts, les suites de rachitisme, les faiblesses de jambes et de reins. On prend ce bain en enfouissant la partie malade dans un tas de *marc* en fermentation ; cette sorte de bain excite une sueur très-abondante.

En Italie, on sépare du *marc* les pepins du raisin par des lavages à l'eau ; on fait sécher ces pepins, on les broie au moulin et on en obtient une huile aussi bonne à manger que l'huile de noix, mais que l'on emploie plus communément pour la lampe et pour la tannerie.

— *Marcs de pommes et de poires*. « Les *marcs* de pommes et de poires, qui ont servi à la fabrication du cidre ordinaire et du poiré, restent très-souvent sans emploi, dit M. Joigneaux. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'ils constituent l'engrais naturel des vergers. On les rebute, nous le savons, parce qu'ils sont très-acides et que, dans cet état, ils peuvent contrarier la végétation. La remarque est juste ; mais comme il est très-facile de détruire cette acidité, il nous paraît plus convenable de triompher de l'inconvénient que de reculer devant lui. Dès qu'on voudra se donner la peine de mélanger les *marcs* de pommes et de poires avec de la chaux, ou avec des cendres de bois, ou avec des fumiers de ferme, on réussira certainement à corriger les défauts de cet engrais végétal. Ce conseil a été publié souvent, mais jusqu'à cette heure il n'a été suivi que de loin en loin.

» Selon nous, le meilleur mode d'emploi des *marcs* ainsi préparés serait de les enterrer au pied des arbres par un léger labour, aussitôt après la chute des feuilles. Il ne serait pas nécessaire de les étendre sur une large surface, attendu que les racines des arbres sont, pour ainsi dire, des drains naturels qui conduisent les liquides entre terre et bois jusqu'à leurs extrémités. »

Les *marcs* de pommes et de poires peuvent, en outre, suppléer aux fourrages ; mêlés à un peu de farine ou de son, ils servent à nourrir, en hiver, les vaches et les cochons ; séchés, ils fournissent des mottes à brûler dont les cendres sont d'excellente qualité.

MARC (saint), un des quatre évangélistes, né dans la Cyrénaïque, Juif selon quelques autres. Il fut le compagnon de saint Pierre et le suivit dans tous ses voyages. On lui attribue la fondation de l'Eglise d'Alexandrie. La tradition rapporte qu'il fut mis à mort par les idolâtres, à Sérapis, l'an 68 de notre ère. Les Vénitiens, qui l'ont pris pour leur patron, prétendent posséder son corps. Un grand nombre d'autres villes croient également posséder ses reliques. L'Evangile qu'on a sous son nom, et qui paraît avoir été originairement écrit en grec, est un des quatre qui, vers la fin du iv^{e} siècle, ont été déclarés seuls authentiques. Marc est le plus complet des évangélistes pour le récit des miracles et des paraboles de Jésus-Christ. Le lion est l'emblème de saint Marc, ce qui fit que les Vénitiens prirent un lion ailé comme symbole de leur république. On attribue à ce saint, que l'Eglise honore le 25 avril, une liturgie en usage dans l'Eglise d'Alexandrie.

—Iconogr. Comme les autres évangelistes, saint Marc est ordinairement représenté portant un livre ouvert ou fermé, et quelquefois tenant une plume. Son attribut principal est le lion Assez souvent il est figuré avec une barbe épaisse et le front chauve ; c'est ainsi qu'Albert Dürer l'a peint dans sa célèbre série des *Quatre apôtres*, que possède le pinacothèque de Munich. Dans un tableau du Louvre, qui est attribué à G. Penez, élève de Dürer, saint Marc est assis, accoudé sur un livre à fermoir, ouvert sur une table où sont posés un sablier et une carafe avec des fleurs ; il montre de la main droite une feuille de papier à moitié déroulée qui est devant lui sur une autre table, à côté d'une tête de mort, d'un encrier, d'une plume et d'une paire de lunettes ; derrière l'évangéliste est son lion ; au fond, une fenêtre s'ouvre sur la campagne. Nous décrivons ci-après les admirables figures de *Saint Marc*, l'une peinte par Fra Bartolommeo, l'autre sculptée par Donatello, qui toutes deux se voient à Florence. Au musée de Montpellier est un *Saint Marc* du Caravage, tenant un livre ouvert et une plume, et ayant les yeux fixés au ciel. L'Académie des beaux-arts de Venise possède une belle figure de cet évangéliste, peinte par Bonifazio ; près de lui est le lion. Giulio Bonasone a gravé, d'après Pierino del Vaga, un *Saint Marc assis*. Au musée de Madrid est un tableau de Ribalta, représentant *Saint Marc et saint Luc*, qui semblent discuter sur un passage des Ecritures. La pinacothèque de Venise a une peinture d'Andrea Busati, qui représente *Saint Marc assis sur un trône*, entre saint André et saint Bernardin de Sienne. Dans un tableau d'Andrea Mantegna, qui a fait partie des collections du comte d'Uceda et du marquis de Salamanca, saint Marc, assis dans une niche en pierre, est vêtu d'un pourpoint de velours grenat, garni d'une riche passementerie ; il a une épaisse chevelure noire et une barbe touffue, et il est accoudé sur le devant de la niche, où est un missel doré ; son visage est empreint d'une rare énergie. Au château de Versailles, dans l'antichambre de la Reine, est un plafond de Paul Véronèse qui représente *Saint Marc couronnant les Vertus théologales*. Des statues de cet évangéliste ont été exécutées par une foule d'artistes, notamment par Jos. Albrier (gravé par Jean Bein), par Foyatier (cathédrale d'Arras), etc. Un peintre de l'école romantique, Louis Boulanger, a exposé au Salon de 1835 un *Saint Marc* *écrivant l'Evangile sur les ruines du paganisme.*

Venise, qui avait choisi saint Marc pour patron, possède un grand nombre d'œuvres d'art relatives à cet évangéliste. Dans la cathédrale qui lui est dédiée, on remarque une belle figure exécutée en mosaïque, pour la décoration du vestibule, par les Zuccati, d'après un dessin du Titien. Le même édifice renferme deux autres mosaïques, l'une exécutée sur les cartons de P. Vecchia, et qui représente le *Corps de saint Marc enlevé de son tombeau d'Alexandrie;* l'autre exécutée par Leop. del Pozzo, sur les dessins de Seb. Rizzi, et qui a pour sujet : les *Magistrats vénitiens rendant les honneurs au corps de saint Marc.*

Le *Martyre de saint Marc* est figuré dans un compartiment d'une *predella* peinte par Fra Angelico, et qui appartient au musée des Offices. Le même sujet a été peint par le Tintoret, à qui l'on doit enfin l'admirable tableau que nous décrivons ci-après, et qui représente un *Miracle de saint Marc* ou *Saint Marc délivrant un esclave.*

Marc (SAINT), chef-d'œuvre de Fra Bartolommeo, au palais Pitti (Florence). L'évangéliste, assis dans une niche, a les deux mains appuyées sur le livre de son Evangile, qui est posé sur un de ses genoux; de la main droite il tient une plume. Il a la barbe rousse et les cheveux en désordre; il porte une tunique verte et un manteau rouge qui l'enveloppe à demi. Son pied s'appuie sur un socle où se lit cette inscription : S. MARCUS. EVA.

Selon Vasari, Fra Bartolommeo peignit sur bois cette figure de proportions colossales, pour donnner un démenti à ceux qui lui reprochaient de ne savoir pas peindre largement, et il la plaça en évidence au-dessus de la porte d'entrée du chœur de l'église San-Marco, à Florence. Vasari ajoute que cette figure est d'un dessin excellent et d'une grande perfection (*condotta con bonissimo discegno e grande eccellenzia*). Lanzi, de son côté, en parle comme d'un prodige de l'art, et rapporte le mot d'un connaisseur qui prétendit voir dans cette œuvre « une grande statue grecque métamorphosée en peinture. » Ce *Saint Marc* a une attitude vraiment imposante; et quant à l'exécution, elle est à la fois moelleuse et forte. Payé 40 ducats à l'artiste par le syndic du couvent de San-Marco, il fut acquis par Ferdinand de Médicis pour 480 écus. En 1799, il fut transporté à Paris, où la peinture fut mise sur toile. Rendu au grand-duc de Toscane en 1815, il a été placé dans la galerie du palais Pitti. Il a été gravé par P. Lorenzini, par P.-G. Langlois, dans la *Galleria Pitti* de Bardi, et dans la *Storia della pittura* de Rosini. Il y en a une copie par A.-D. Gabbiani, à l'Académie des beaux-arts de Florence.

Marc (L'ANNEAU DE SAINT), chef-d'œuvre de Pâris Bordone, à l'Académie des beaux-arts de Venise. Voici, racontée par Théophile Gautier, la légende dont ce tableau retrace le dénoûment : Une nuit, un barcarol dormait dans sa barque, attendant pratique le long du traghetto de Saint-Georges-Majeur. Trois individus mystérieux sautèrent dans sa barque en lui commandant de les conduire au Lido; l'un des trois personnages, autant qu'on pouvait le distinguer à travers l'ombre, avait une barbe d'apôtre et une tournure de haut dignitaire de l'Eglise; les deux autres, à un certain chaplis d'armures froissées sous leur manteau, se révélaient hommes d'épée. Le barcarol tourna le fer de sa gondole du côté du Lido et commença à ramer; mais la lagune, tranquille au départ, se met à clapoter et à houler étrangement : les vagues brillaient de lueurs sinistres, des apparitions monstrueuses se dessinaient menaçantes autour de la barque, au grand effroi du gondolier; des larves hideuses, des diables moitié hommes, moitié poissons, semblaient nager du Lido vers Venise, faisant jaillir des flots des milliers d'étincelles, excitant la tempête, sifflant et ricanant dans l'orage; mais l'aspect de l'épée flamboyante des deux chevaliers et de la main étendue du saint personnage les faisait reculer et s'évanouir en explosions sulfureuses Cette bataille dura longtemps; de nouveaux démons succédaient toujours aux premiers; cependant la victoire resta aux personnages du bateau, qui se firent conduire au débarcadère de la Piazzetta. Le gondolier ne savait trop que penser de ses étranges pratiques lorsque, au moment de se séparer, le plus vieux de la bande, faisant reluire tout à coup son nimbe d'or, dit au barcarol : « Je suis saint Marc, le patron de Venise. J'ai appris cette nuit que les diables, rassemblés en conciliabule au Lido, dans le cimetière des juifs, avaient formé la résolution d'exciter une effroyable tempête et de renverser ma ville bien-aimée, sous-prétexte qu'il s'y commet beaucoup de dissolutions qui donnent pouvoir aux malins esprits sur les habitants; mais comme Venise est bonne catholique et se confessera de ses péchés dans la belle cathédrale qu'elle m'a élevée, j'ai résolu de la défendre de ce péril qu'elle ignorait, avec l'aide de ces deux braves compagnons, saint Georges et saint Théodore, et je t'ai emprunté ta barque; or, comme toute peine mérite salaire, et que tu as passé une rude nuit, voici mon anneau; porte-le au doge, et raconte-lui ce que tu as vu. Il te donnera des sequins d'or plein ton bonnet. » Cela dit, les trois saints disparaissent; le barcarol, passablement étonné, et il y avait de quoi, aurait cru rêver si le gros et lourd anneau d'or, qu'il tenait à la main, ne l'eût empêché de douter de la réalité des événements de la nuit. Il alla donc trouver le doge qui présidait le sénat, et, s'agenouillant respectueusement, il raconta ce qu'il avait vu et entendu. La remise de l'anneau, qui avait disparu du trésor de l'église où il était enfermé sous triples clefs, et qui ne pouvait en avoir été tiré que par un pouvoir supérieur, prouva la véracité du gondolier. On remplit d'or son bonnet, et l'on célébra une messe solennelle d'action de grâces pour le péril évité. Ce qui n'empêcha pas les Vénitiens de continuer leur train de vie dissolu, ajoute mélancoliquement la légende.

Giorgione a retracé, dans un tableau qui appartient à l'Académie des beaux-arts de Venise, l'étrange combat naval des saints contre les démons. Le moment choisi par Pâris Bordone est celui où le gondolier, conduit par un magistrat, gravit les degrés d'une magnifique estrade où le doge trône au milieu du conseil des Dix. Le pauvre barcarol, ayant les bras et les jambes nus, s'avance d'un pas timide et tend l'anneau de saint Marc au puissant chef de la cité. Celui-ci se penche légèrement et fait signe au barcarol d'approcher. Les Dix, vêtus de leurs simarres rouges, regardent avec intérêt le nouveau venu. De nombreux seigneurs, en riches costumes, sont groupés à gauche, au pied de l'escalier de marbre; au premier plan un jeune garçon, assis sur le bord du quai, un pied sur l'extrémité d'une gondole, ouvre de grands yeux à la vue d'une aussi magnifique assemblée. A travers une grande arcade qui s'ouvre sur les cours intérieures d'un palais imaginaire, on aperçoit des curieux qui se tiennent respectueusement à distance. L'architecture, qui tient une grande place dans le tableau, et qui est toute de fantaisie, a beaucoup d'élégance. Une lumière blonde et chaude traverse en diagonale le vaste portique où siégent les hauts dignitaires de la république, éclairant ceux-ci et laissant dans une pénombre transparente toute la partie gauche du tableau. « Le coloris est si charmant et si riche, si éclatant dans son harmonie, que cette toile, dit M. Charles Blanc, peut supporter le voisinage des plus beaux Titien. Quant à la touche, elle est mâle et suave tout ensemble, nourrie et ferme comme un Giorgione, fondue, effumée comme un Corrége. Les plans se dégradent à merveille par l'amortissement successif des mêmes teintes, et l'illusion est telle que, en l'absence du cadre, on se croirait dans le palais ducal, au milieu de la seigneurie, sous un rayon de soleil. »

Ce tableau, un des chefs-d'œuvre de l'école vénitienne, a été apporté à Paris, après la conquête de l'Italie par Bonaparte; il a été rendu en 1815. Le musée Européen, créé à Paris en 1872, en possède une bonne copie.

Nous devons ajouter que, suivant une autre version, cette peinture représenterait un *Pêcheur apportant au doge l'anneau ducal qu'il a trouvé dans le ventre d'un poisson.*

Marc (MIRACLE DE SAINT), tableau du Tintoret (Académie des beaux-arts, à Venise). Ce tableau représente la délivrance d'un esclave condamné au supplice, par saint Marc, patron de Venise. « C'est, dit M. Viardot, une vaste scène, en plein air, qui réunit une foule de personnages, mais groupés sans confusion, et concourant tous au sujet, dont l'unité reste parfaite. Au milieu de ces gens assemblés pour le supplice et témoins du miracle, l'esclave couché nu par terre, dont les liens se rompent d'eux-mêmes, et le saint étendu dans l'air, comme si des ailes le soutenaient, offrent des raccourcis d'une audace et d'un bonheur inexprimables. L'un se détache en clair sur des costumes de couleur sombre, l'autre est sombre sur un fond d'éblouissante clarté. Tous vivent, tous s'agitent; on voit la foule remuée par l'étonnement et l'effroi, et l'on comprend alors la vérité de cette espèce de proverbe admis par les artistes, que c'est chez Tintoret qu'il faut étudier le mouvement. D'ailleurs la liberté magistrale du pinceau, le jeu savant des lumières, l'harmonie et la finesse des tons, la vigueur moirée du clair-obscur, toute la magie du coloris porté à sa dernière puissance font de ce tableau une œuvre éblouissante, enchanteresse, prodigieuse, qu'on devrait appeler, non plus le *Miracle de saint Marc*, mais le *Miracle de Tintoret.* » Peint en 1548 par le maître vénitien, ce tableau est un des trois sur lesquels il a jugé à propos de mettre son nom. Il y est écrit ainsi · *Jacomo. Tentor.* Apporté à Paris en 1799, il a été rendu en 1815. Jacques Mathan en a donné une fort belle gravure.

Marc (SAINT), statue de marbre, par Donatello, dans l'église d'Or-San-Michele, à Florence. Le vieux saint, chauve et barbu, a une rude expression plébéienne, mêlée d'un air frappant de bonté. On prétend que Michel-Ange, s'adressant un jour à cette figure énergique, s'écria : « Marc, pourquoi ne me parles-tu pas? » M. Jean Rousseau, dans une intéressante étude sur Donatello, publiée par la *Revue de Paris*, dit de cette statue : « Masaccio aurait fourni le dessin du personnage qu'il ne serait pas plus magistralement drapé, ni en même temps plus vrai, plus vivant, plus convaincu. »

Vasari rapporte que Donatello avait été chargé, avec Filippo Brunelleschi, de l'exécution de cette statue, mais qu'il l'exécuta seul, du consentement de Brunelleschi. Mais il résulte d'un document, cité par les derniers éditeurs de Vasari, que Donatello fut seul chargé, le 3 avril 1411, de sculpter cette figure, et de la livrer le 1er novembre 1412.

Marc (ORDRE DE Saint-). Venise. La république de Venise avait fait venir d'Alexandrie le corps de l'évangéliste saint Marc et s'était placée sous le patronage de ce saint. En son honneur, elle institua aussi, on ne sait à quelle époque, un ordre de chevalerie que le sénat seul conférait et qui était la récompense des services rendus à la république. La devise de l'ordre était : *Pax tibi, Marce, evangelista meus* (Paix avec toi, Marc, mon évangéliste). La décoration, qui se portait à un collier en or autour du cou, était un médaillon d'or avec la figure du lion de Saint-Marc. Le doge était grand maître de cet ordre, qui a disparu depuis des siècles.

MARC (saint), pape, né à Rome, mort le 7 octobre 336. Il était, dit-on, cardinal lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat, après la mort de Sylvestre Ier, le 18 janvier 336. Pendant les quelques mois de son règne, il fonda deux basiliques, et ce fut lui, d'après quelques auteurs, qui ordonna de réciter à la messe le symbole de Nicée : *Credo in unum Deum.* L'Eglise l'honore le 7 octobre.

MARC, hérésiarque grec du IIe siècle, chef d'une secte qui fit de grands progrès en Asie et se répandit même en Europe. Marc substituait à la trinité catholique une *quaternité*, composée de l'*Ineffable*, du *Silence*, du *Père* et de la *Vérité*; il cherchait, à l'exemple des cabalistes, des mystères dans le nombre et la position des lettres, regardait la création comme l'expression de l'inexpressible, et, par delà l'inexpressible il plaçait l'inconcevable, réduisant la notion de Dieu à n'être qu'une vaine abstraction. Enfin il rejetait les sacrements et admettait un principe du mal. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il jugeait les femmes dignes du sacerdoce. Les adeptes de la doctrine, pleine de subtilités inintelligibles, de Marc furent appelés *marcosiens*, et se répandirent principalement en Gaule et en Espagne.

MARC (Antoine), linguiste autrichien, né à Laybach (Carniole) en 1735, mort en 1801. Il entra dans l'ordre des moines augustins, et s'adonna presque entièrement à l'étude des langues slaves du Midi. Ses principaux ouvrages sont : *Grammaire carniolienne* (Laybach, 1768, in-8°); *Parvum dictionarium trilingue* (Laybach, 1782, in-4°), en carniolien, allemand et latin ; *Glossarium slavicum* (Vienne, 1792, in-4°).

MARC (Charles-Chrétien-Henri), médecin français d'origine allemande, né à Amsterdam en 1771, mort à Paris en 1841. Reçu docteur à Erlangen en 1792, il pratiqua à Vienne, à Bamberg et en Bohême, et en 1795 publia un ouvrage intitulé : *Observations générales sur les poisons*, qui eut du succès et fut traduit en différentes langues. Marc vint à Paris en 1797, se lia avec Alibert et Bichat, et concourut avec eux à la création de la Société médicale d'émulation. Il eut à traverser des jours difficiles jusqu'à l'époque (1806) où le docteur Herbaüer, qui suivait Louis-Napoléon en Hollande, lui laissa sa clientèle. A partir de ce moment, la situation de Marc changea; il devint célèbre par ses écrits, et fut nommé membre de l'Académie de médecine. En 1829, avec Esquirol, Parent-Duchâtelet, Orfila, etc., il fonda les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, dont il écrivit l'introduction; il devint premier médecin du roi, après la révolution de Juillet. On a de lui : *Sur les hémorroïdes fermées*, traduit de l'allemand de Hildenbrand (Paris, 1804, in-8°); *Manuel d'autopsie cadavérique médico-légale*, traduit de Roze (1808); *Recherches sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes* (Paris, 1810, in-8°); la *Vaccine soumise aux simples lumières de la raison* (Paris, 1810, 1836, in-12); *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°), etc. On lui doit, en outre, un grand nombre d'articles dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, le *Dictionnaire de médecine*, la *Bibliothèque médicale*, etc.

MARC (Jean-Auguste), peintre et écrivain français, né à Metz en 1818. Son grand-père, qui était architecte, a exécuté de grands travaux à Nancy. Le jeune Marc étudia le dessin et la peinture dans le grand-duché de Luxembourg, et commença, en 1836, à enseigner le dessin au gymnase de Dickirch. En 1839, il se rendit à Paris et fut admis à l'Ecole des beaux-arts, où il reçut des leçons de Paul Delaroche. Le jeune artiste produisit en outre des tableaux de genre et d'histoire, ainsi que de nombreux portraits, et fit en 1848 partie des artistes choisis pour exécuter la figure symbolique de la République. Parmi ses tableaux, nous citerons : le *Christ au prétoire;* la *France*, à l'hôtel de ville de Metz; l'*Assassinat de François de Lorraine par Poltrot*, etc. Tout en s'adonnant à la peinture, M. Marc exécuta un grand nombre de dessins pour des publications illustrées. Après la mort de Paulin, fondateur de l'*Illustration* (1859), il devint directeur gérant de ce recueil, où, à partir de 1865, il a écrit le bulletin politique.

MARC-ANTOINE, nom d'un célèbre orateur et d'un triumvir romain. V. ANTOINE (MARC-).

MARC-ANTOINE, célèbre graveur italien. V. RAIMONDI.

MARC-AUREL, famille d'imprimeurs dauphinois, établis à Valence dans le XVIIIe siècle; l'un d'eux, PIERRE, était étroitement lié avec Bonaparte, qui, pendant son séjour à Valence en 1785-1786, puis en 1791, travaillait journellement dans la bibliothèque de son ami, homme d'instruction et de goût. En 1793, Marc-Aurel fonda le journal la *Vérité au peuple*, le premier qui ait paru dans la Drôme. — Son fils, Joseph-Emmanuel MARC-AUREL, né à Valence en 1775, mort à Avignon en 1834, fut nommé en 1793 imprimeur de l'armée par les représentants en mission au siége de Toulon. Il n'avait alors que dix-huit ans. Ce fut lui qui imprima la fameuse brochure de Bonaparte, le *Souper de Beaucaire* (v. l'article BONAPARTE). En l'an II, il fut attaché à l'imprimerie de l'armée navale de la Méditerranée, installée à bord du vaisseau amiral le *Sans-Culotte*, et enfin, lors de l'expédition d'Egypte, il fut nommé par Bonaparte imprimeur de l'armée. Ce fut lui qui établit l'imprimerie du Caire, la première, sans aucun doute, qui ait fonctionné sur l'antique terre des Pharaons. Outre les pièces officielles, il imprima le *Courrier de l'Egypte* et la *Décade égyptienne*, dont les collections sont aujourd'hui si rares et si recherchées, et qui contiennent le détail des opérations de l'armée et des travaux des savants de la commission. En 1804, il fut l'un des délégués de la Drôme désignés pour assister au sacre. Dévoué d'ailleurs à la nouvelle monarchie, il fonda une feuille officieuse, le *Journal de la Drôme;* mais il ne songea jamais à profiter des anciennes relations de sa famille pour solliciter les faveurs du maître. En 1815, il commanda le détachement de la garde nationale de Valence, envoyé contre les insurgés royalistes du Midi, et prit part aux engagements qui eurent lieu devant Montélimar, au pont de Loriol, etc. La Restauration non-seulement lui enleva les travaux administratifs dont il était chargé, mais encore le dépouilla de la propriété de son journal. Après 1830, il devint membre du conseil municipal de Valence, puis adjoint au maire. En 1832, il fonda le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, journal qui, croyons-nous, paraît encore aujourd'hui.

MARC-AURÈLE (Marcus Aurelius Antoninus Augustus, dit), empereur romain et philosophe, né à Rome le 26 avril 121 de notre ère, mort à Sirmium, sur le Danube, le 17 mars 180. Il avait reçu à sa naissance les noms de **Catilius Severus**; il prit avec la robe virile, à quinze ans, celui d'**Annius Verus**; celui de **Marcus Aurelius Antoninus** date de son adoption par Antonin, et lui est resté dans l'histoire. Sa famille était depuis longtemps illustre; plusieurs de ses membres avaient occupé les premières magistratures de l'Etat. L'aïeul de Marc-Aurèle, Annius Verus, sous les yeux duquel le futur philosophe fut élevé, avait été consul. Marc-Aurèle conserva toujours le souvenir des soins qu'il en avait reçus. Cependant ses progrès dans les lettres donnèrent de médiocres espérances. Plus tard il se déclare heureux de n'avoir réussi ni dans la rhétorique, le principal objet d'étude des jeunes Romains de distinction, ni dans la poésie, qui aurait pu le distraire de la philosophie. Ses principaux maîtres furent Hérode Atticus, Fronton et Rusticus. Les deux derniers lui durent le consulat. Il reçut de Diogénète les principes stoïciens qui firent l'honneur de son règne et de sa vie privée. Son caractère grave et austère en fit dès l'enfance un favori de l'empereur Adrien, qui l'appelait Verissimus, par une double allusion à sa franchise et à son nom de Verus. Il était depuis l'âge de six ans chevalier romain; deux ans après il fut fait membre du collége des prêtres saliens. A quinze ans, on lui donna la robe virile. Le premier acte de Marc-Aurèle, lorsqu'il eut atteint sa majorité, fut d'abandonner l'héritage paternel à sa sœur Annia Cornificia. Il obtint bientôt la préfecture de la ville, et renonça, pour remplir ces fonctions, à la chasse et aux exercices du corps, qui étaient pour lui une passion. Avant d'avoir pris la robe virile, il s'était astreint déjà au régime stoïcien et à ses rigoureuses privations. Adrien, qui dès lors voyait en lui le plus ferme espoir de l'empire, l'avait fiancé à la fille de Commodus Verus, son fils adoptif, afin de le rapprocher du trône. Après la mort de Verus, l'empereur choisit Antonin pour lui succéder, mais à condition qu'à son tour Antonin adopterait Marc-Aurèle.

De son côté, Antonin avait épousé la tante de Marc-Aurèle, Annia Galeria Faustina. Le protégé d'Adrien devint donc en même temps le neveu et le fils adoptif d'Antonin, dont il devait aussi être le gendre. Lors de l'avénement d'Antonin à l'empire, Marc-Aurèle fut nommé césar, questeur, puis consul. Son père adoptif lui ordonna d'assister assidûment aux délibérations du sénat, afin de l'initier au maniement des affaires. Cela ne l'empêchait point de cultiver la philosophie, et Antonin, loin de contrarier son goût, fit venir d'Athénes, pour lui donner des leçons, le philosophe Apollonius, une des célébrités de l'époque.

Antonin, dont Marc-Aurèle avait épousé la fille Faustine, mourut le 7 mars de l'an 161, et Marc-Aurèle lui succéda sans contestation. Le nouvel empereur associa immédiatement à son pouvoir Lucius Aurelius Verus, son frère adoptif, à qui il fiança sa fille Lucilla. Les débuts de ce règne ne furent pas heureux. Les inondations, la famine et la peste désolèrent Rome, l'Italie et une partie des provinces. La guerre vint se joindre aux éléments pour compliquer la situation : une révolte eut lieu en Bretagne; les Quades envahirent le nord de l'empire; les Parthes menaçaient l'Asie et la Syrie. Pendant que les lieutenants de l'empereur allaient combattre les Quades et les insurgés bretons, Verus partait pour l'Orient. Marc-Aurèle voulait arracher ce dernier à la mollesse qui dévorait la jeunesse romaine, et il le fit accompagner de plusieurs de ses amis, chargés de veiller sur sa personne en même temps que sur la conduite de la guerre. Ce fut peine perdue : Verus n'alla pas plus loin qu'Antioche, cette Rome asiatique, et retrouva là les filles de joie et les plaisirs qu'il avait laissés dans la capitale de l'empire. En attendant, son collègue essayait de restaurer les institutions à l'intérieur et de pourvoir aux nécessités du moment. Il étendit les attributions du sénat, lui rendit un peu d'honneur en y introduisant quelques personnages distingués, donna l'exemple du respect dû aux décisions de l'assemblée en y obéissant lui-même. Une de ses maximes était que la raison de plusieurs vaut mieux que celle d'un seul.

En même temps, il abaissa le taux de l'usure, établit une nouvelle assiette de l'impôt, poursuivit les agents du fisc qui pressuraient les provinces, nota d'infamie la délation, protégea les progrès du commerce et favorisa les relations internationales. Les trafiquants romains allaient jusque dans l'Inde par la mer Rouge, les Parthes s'étant emparés de la voie de terre. En 166, un ambassadeur de Marc-Aurèle pénétra même jusqu'en Chine.

L'établissement de greniers publics dans toute l'Italie prévint le retour de la famine. Une réforme plus importante encore à opérer était celle des mœurs. Depuis l'établissement de l'empire, Rome était devenue un mauvais lieu, et la vie romaine une orgie de tous les jours. Les récits des historiens à cet égard sont effrayants. Marc-Aurèle défendit aux deux sexes de fréquenter les mêmes établissements de bains; il essaya de réagir contre l'habitude qui s'était établie parmi les jeunes gens des grandes familles de faire consister l'honneur dans l'immoralité publique. Marc-Aurèle fit ce qu'il put pour atténuer le mal, et il faut lui savoir gré de n'avoir pas cherché une popularité facile en favorisant une dissolution que la plupart de ses prédécesseurs avaient encouragée, parce qu'elle n'était pas inutile au maintien de leur pouvoir.

Cependant Verus, dont les généraux avaient contenu, sinon défait, les Parthes, revint au bout de cinq ans, et on lui décerna les honneurs du triomphe, que Marc-Aurèle voulut bien partager avec lui. Il accepta à cette occasion le surnom de Parthique, qu'il n'avait pas mérité, mais qu'il ne tarda pas à échanger contre celui de Germanique, lorsque ses succès contre les Germains lui en eurent donné le droit.

Les Quades et les Marcomans recommençaient à désoler le nord de l'empire. Marc-Aurèle et Lucius Verus marchèrent contre eux (169). L'empereur, pour obéir aux préjugés religieux des légions, fit précéder son départ pour la Germanie du sacrifice de tant de bœufs que les philosophes se moquèrent de lui en disant qu'il n'en trouverait plus à son retour pour remercier les dieux d'avoir remporté la victoire. Les Quades et les Marcomans furent vaincus, mais non soumis. Les deux empereurs étant venus établir leurs quartiers d'hiver dans la ville d'Aquilée, la peste les en chassa. Sur ces entrefaites, Verus mourut subitement, et l'on déclara qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante; mais l'opinion des gens avisés fut qu'il avait été empoisonné, les uns disent par Marc-Aurèle, qui était las de ce triste collègue, d'autres par Lucille, fille de Marc-Aurèle et femme de Verus.

Quoi qu'il en soit, Marc-Aurèle fit rendre de grands honneurs à la mémoire de Verus, et continua ses préparatifs d'une nouvelle campagne contre les Marcomans. Vu l'épuisement des finances, il fut contraint, pour faire les frais de la guerre, de vendre le mobilier des palais impériaux. L'exemple de l'empereur avait de quoi animer le courage de ses troupes Sobre, austère et calme, il veillait le jour à l'expédition des affaires générales, à l'organisation de son armée, au soin de rendre la justice; la nuit, il s'enfermait seul pour lire les philosophes, méditer et nourrir dans son âme cet amour de la vertu qui ne le quitta jamais. Une partie de ses *Pensées* fut rédigée durant cette expédition. Les Quades furent domptés pour longtemps. C'est à cette guerre que se rapporte la fameuse légende de la légion dite Fulminante (v. LÉGION). On a dit qu'à la suite de ce miracle Marc-Aurèle aurait défendu d'inquiéter les chrétiens; mais la lettre sur laquelle on fonde cette assertion est de 171, et le prétendu miracle est de 174. D'ailleurs, les chrétiens furent persécutés à Lyon et à Vienne trois ans après, sous le règne même de Marc-Aurèle. La violation du traité conclu avec les Quades força l'empereur de prolonger son séjour en Germanie. Dans l'intervalle Avidius Cassius, que de récents succès remportés sur les Parthes avaient signalé à l'estime des troupes, fit répandre le bruit que Marc-Aurèle était mort, et se fit proclamer empereur par les légions d'Orient, placées sous ses ordres. A la nouvelle de cette trahison, Marc-Aurèle réunit ses troupes et, dans une harangue conservée par Dion Cassius, leur exposa la conduite de son compétiteur, homme de cœur et de talent, dont il promit d'oublier le crime, s'il consentait à se soumettre. Avidius Cassius ne tint pas compte de la magnanimité du procédé. Marc-Aurèle allait à sa rencontre, à la tête de ses troupes, quand on lui apporta la tête du rebelle. Il détourna les yeux et fit inhumer avec honneur cette triste dépouille. Les enfants d'Avidius Cassius furent mis en possession de la moitié des biens de leur père; on leur laissa leur prérogative de fils de sénateur, et l'empereur leur permit de se retirer où ils voudraient. Les villes d'Orient qui avaient participé à la révolte furent épargnées, et Marc-Aurèle ordonna de brûler les papiers du gouverneur de Syrie, de peur qu'ils ne compromissent un grand nombre de personnes. Dans un voyage qu'il fit en Orient, il réédifia la ville de Smyrne, détruite par un incendie, prodigua ses bienfaits à celles d'Antioche et d'Alexandrie, et n'abolit aucun des actes d'Avidius Cassius. A Athènes, où il se rendit ensuite, il voulut être initié aux mystères de Cérès. Les études étaient négligées dans la ville de Socrate et de Platon; Marc-Aurèle fonda des chaires, dota des professeurs, rétablit la ville dans son antique splendeur, lui accorda des priviléges, en un mot sut conquérir l'estime et l'admiration de tout le monde grec. De retour à Rome, il fit élever un temple à la Bonté, puis il se retira pendant quelque temps à Lavinium pour s'y reposer de ses travaux et reprendre ses études de philosophie. A l'âge de soixante ans, il suivait encore les cours du philosophe Sextus. On se doute bien que sous son règne les philosophes ne furent pas persécutés. Cependant il n'aimait pas les sophistes et il le leur témoigna en plusieurs circonstances. « Que les peuples seraient heureux, répétait-il après Platon, si les philosophes étaient rois ou si les rois étaient philosophes! »

En 178, il reprit le chemin de la Germanie, où les barbares inquiétaient de nouveau la frontière romaine. Il remporta sur eux une victoire décisive. Mais il mourut à Sirmium, d'autres disent à Vienne (Autriche). On a prétendu qu'il s'était laissé mourir de faim, à l'exemple de quelques stoïciens; il est plus probable qu'il fut empoisonné par Commode, son fils, qui était pressé de régner. Ses cendres furent rapportées à Rome et déposées dans le tombeau d'Adrien. « Rien n'était capable, dit Montesquieu, de faire oublier le premier Antonin, que Marc-Aurèle qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement; tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même parce qu'on a meilleure opinion des hommes. » Faustine, sa femme, était indigne de lui; Marc-Aurèle ne se plaignit jamais d'elle, et l'on dit même qu'il remerciait les dieux de la douceur et de la complaisance de sa femme. Il n'ignorait pas ses déportements; mais comme on lui conseillait de la répudier : « Il faudra donc, répondit-il, lui rendre sa dot? » Cette dot, c'était l'empire. On a accusé Marc-Aurèle d'avoir persécuté les chrétiens; on peut affirmer au contraire que, sans abolir les lois de l'empire qui les punissaient, il les toléra d'une façon qui leur permit de se multiplier à l'infini sous son règne. Marc-Aurèle avait écrit sa propre biographie; elle est perdue, mais on peut le juger par ses *Pensées*, petit livre dans lequel on le retrouve tout entier. Comme philosophe, il ne fut que moraliste, et de parti pris s'éloigna des recherches métaphysiques. « Marc-Aurèle, comme tous les stoïciens de son temps, méprise la science métaphysique, dit M. Jules Simon. Rien de plus obscur, selon lui, que ce que l'on essaye de dire sur le fond même et sur l'origine des choses; les stoïciens eux-mêmes y échouent comme les autres. Chaque philosophe a son opinion, et le changement qui est dans les pensées est aussi dans leurs objets : tout ce monde et la science qui le reflète ne sont que des flots changeants. Voilà bien le scepticisme des stoïciens romains, qui n'exceptaient que la morale. Et cependant, avec la même inconséquence que Sénèque, il s'écrie ailleurs : « Il faut vivre pour se demander » quelle est la nature de l'univers, quelle est » la nôtre, quels sont leurs rapports. » Il est vrai que pour lui l'étude de ces rapports et de cette double nature est purement expérimentale. Sa psychologie n'est qu'une suite d'observations tout extérieures; elle n'a quelque force que dans l'analyse des passions, parce qu'il retrouve là son talent de moraliste et d'observateur. Quand il distingue dans l'homme un corps, un souffle et le principe directeur, c'est à peine là une donnée scientifique, puisqu'il ne la relève par aucun fait nouveau, par aucun raisonnement, par aucune détermination précise. Ce souffle ou, si l'on veut, cette âme, est un élément tout matériel. Lui-même recherche ailleurs ce que ces âmes deviennent quand le corps les a quittées, et répond qu'elles se confondent par dissolution dans les airs, comme la terre absorbe les corps. Quant au principe directeur, c'est la raison, la liberté; une émanation de cette force divine qui circule dans le monde entier et l'anime, émanation fugitive qui brille un instant en nous et s'absorbe aussitôt dans sa source; éternelle, si on la considère comme partie de cette force universelle d'où elle part et où elle retourne, périssable si on l'attache à cet individu, à ce moi qu'elle illumine et qu'elle dirige. »

Comme pour tous les stoïciens, l'âme, pour Marc-Aurèle, est un corps d'une nature éthérée et supérieure. Quelques-uns cependant ont voulu voir en lui un spiritualiste. La raison, pour Marc-Aurèle, est cette force inhérente à la matière, que les stoïciens appelaient la force vivifiante. Marc-Aurèle n'a pas de théodicée; quelques passages de ses *Pensées* ont fait croire qu'il inclinait au panthéisme.

Marc-Aurèle admet la souveraineté de la conscience individuelle. Elle est le juge suprême de nos actes comme de nos pensées. On n'a pas le droit d'intervenir contre elle. Marc-Aurèle était un stoïcien de la secte des politiques, à laquelle appartenaient aussi Sénèque et Epictète. Ne pouvant changer le monde, ils le prenaient comme il était. Les farouches s'isolaient de leurs semblables et cherchaient un refuge dans la solitude; les politiques, sans les condamner, les taxaient d'exagération et s'arrangeaient de la vie commune. « Comme Antonin, disait Marc-Aurèle, ma patrie est Rome; comme homme, ma patrie est le monde. Nous sommes tous concitoyens, nous sommes tous frères; nous devons nous aimer, puisque nous avons la même origine et le même but. » De là à la doctrine de l'égalité il n'y a pas loin, et Marc-Aurèle l'admet expressément : « Alexandre et son muletier, morts, ont la même condition, ou rendus au principe générateur ou dispersés en atomes. » Cette doctrine sceptique à propos de la destinée humaine est caractéristique chez lui : « L'homme, doit vivre, dit-il, selon la nature pendant le peu de jours qui lui sont donnés sur la terre, et quand le moment de la retraite est venu, se soumettre avec douceur, comme une olive mûre qui en tombant bénit l'arbre qui l'a produite et rend grâce au rameau qui l'a portée. » L'amour du bien pour le bien lui-même est sa théorie, comme celle de Sénèque : « Il y a loin d'un calcul habile à une belle action, dit ce dernier; l'œil ne demande pas son salaire pour avoir vu, le pied pour avoir marché : fais le bien parce que c'est ta nature, et ne demande pas de salaire. » On sait que l'apologie du suicide est systématique chez les stoïciens. Marc-Aurèle hésite entre la théorie en vertu de laquelle le suicide est une désertion, et la théorie de l'école stoïcienne, qui proclame le suicide une action héroïque. En somme, il est pour le sentiment d'Epictète : « Il y a ici de la fumée; tu n'as qu'à sortir. »

La première édition des *Pensées* de Marc-Aurèle (texte grec avec traduction latine) est de Zurich (1558, in-8°). Elle est due aux soins de Xylander, de qui est aussi la traduction. On estime celle qui fut publiée à Slesvig en 1802 (in-8°) par J.-M. Schulz. Elles ont été traduites plusieurs fois en français, notamment par Dacier (1691, 2 vol. in-12), Jolie (1770, in-12), puis par Pierron (1843, in-18).

On peut consulter sur Marc-Aurèle : Capitolin, *Vie de Marc-Antonin et de L. Verus;* Vulcatius Gallicanus, *Vie d'Avidius Cassius;* Tillemont, *Histoire des empereurs;* Mai, *Correspondance de Fronton et de Marc-Aurèle;* Chipault, *Histoire philosophique de Marc-Antonin;* de Suckau, *Etude sur Marc-Aurèle.*

Marc-Aurèle (LES DERNIÈRES PAROLES DE) ou **Marc-Aurèle mourant**, tableau d'Eugène Delacroix (Salon de 1845, acheté par le musée de Lyon). C'est une des compositions les moins mouvementées du maître; elle a même toutes les qualités d'une excellente peinture académique. Marc-Aurèle sentant la vie lui échapper, et se sachant peut-être empoisonné par Commode, a mandé près de lui son indigne fils. Capitolin raconte que, dans la persuasion où Commode était que son père mourait de la peste, il n'avait qu'un seul désir, celui d'abréger l'entretien pour échapper à la contagion. A demi couché sur un lit de repos, et enveloppé du manteau de philosophe, qu'il préférait à la pourpre impériale, Marc-Aurèle le retient d'un geste affectueux et résigné; il lui faut écouter les dernières paroles de l'empereur, et l'ennui de cette contrainte se lit sur ses traits maussades. Celui qui va mourir a plus de calme et de sérénité que celui qui demain sera le maître du monde. Cette toile, qui ne compte pas parmi les meilleures de Delacroix, se recommande pourtant par ces énergiques qualités de composition et de couleur qui sont empreintes dans tout l'œuvre du maître.

Marc-Aurèle (COLONNE DE). Cette colonne, qui se dresse au centre d'une des principales places de Rome, est appelée plus communément, mais à tort, *colonne Antonine.* C'est un des monuments les mieux conservés de l'ancienne Rome. L'inscription moderne du piédestal a substitué par erreur le nom d'Antonin le Pieux à celui de Marc-Aurèle. C'est, en effet, en l'honneur de ce dernier empereur, et en commémoration de ses victoires sur les Marcomans et autres peuplades de la Germanie, que le sénat fit ériger cette colonne. Une inscription que l'on conserve au Vatican la désigne sous le nom de *Columna Centenaria divi Marci.* Dans les siècles de barbarie qui suivirent la chute de l'empire romain, cette colonne éprouva de nombreuses dégradations. Les différents envahisseurs qui occupèrent la ville éternelle endommagèrent à l'envi son piédestal. Elle eut en outre à souffrir des incendies, alors si fréquents à Rome, et fut même frappée de la foudre. Le pape Sixte-Quint fit restaurer la colonne de Marc-Aurèle par le célèbre architecte Fontana. La statue de l'illustre empereur romain fut remplacée par celle de l'apôtre saint Paul, qui couronne encore le monument. Le fût de la colonne a un diamètre de 3m,98 à sa base, et de 3m,68 à son sommet. Sa longueur, y compris le piédestal et le chapiteau, est de 41m,45; mais près de 4 mètres du piédestal sont enfouis dans le sol. La statue qui la couronne atteint, avec son piédestal, une hauteur de 8m,38, ce qui porte la hauteur totale du monument à 49m,83.

Le piédestal n'est pas proportionné au fût; le chapiteau appartient à l'ordre dorique. Le fût est formé de 28 blocs de marbre blanc, placés les uns sur les autres; à l'intérieur, et dans le marbre même, est taillé un escalier en spirale de 190 marches, qui conduit à la galerie du sommet, laquelle est entourée d'une balustrade. La surface extérieure du fût est couverte de bas-reliefs, disposés aussi en spirale et représentant les *Victoires de Marc-Aurèle sur les Germains.* Ces sculptures, inférieures au point de vue du style et de l'exécution à celles de la colonne Trajane, ont été gravées par Santo-Bartoli, et expliquées par Bellori. Le monument que nous venons de décrire a fait donner à la place qu'il décore le nom de *Piazza Colonna* (place de la Colonne).

Marc-Aurèle (STATUE ÉQUESTRE DE), en bronze doré antique, sur la place du Capitole, à Rome. L'empereur, monté sur un cheval énorme, étend la main droite comme pour bénir ou pardonner; la main gauche, ouverte et abaissée au-dessus du genou, paraît avoir tenu primitivement soit les rênes, soit un sceptre. Il a la barbe et les cheveux frisés et regarde vers la droite avec une placidité majestueuse. Il a les pieds chaussés de brodequins lacés et porte, par-dessus sa tunique, un manteau qui flotte derrière ses épaules et forme de beaux plis sur la croupe du cheval. Celui-ci, le pied droit de devant levé, a des formes robustes et magistralement accusées. Il était très-admiré de Michel-Ange qui fut chargé par Paul III, en 1538, d'ériger cette statue équestre sur le Capitole. En l'an 545, elle avait été enlevée de Rome par Totila, et déjà elle était sur la route d'Ostie, lorsque Bélisaire la reprit. Au xe siècle, elle était dans le forum Boarium; en 1187, Clément III la fit placer devant le palais de Latran.

Cette œuvre, une des plus importantes que nous ait léguées l'antiquité, a été plusieurs fois gravée, notamment par Marco da Ravenna et par Corn. Bos dans la première moitié du XVIe siècle.

Des bustes antiques de Marc-Aurèle se voient dans les musées du Vatican, des Offices, des Studj et du Louvre. Au Vatican est un bas-relief antique en stuc représentant le *Triomphe de Marc-Aurèle,* composition des plus intéressantes qui a été gravée en 1565 par Nic. Béatrizet.

Vien a exposé au Salon de 1765 un *Marc-Aurèle faisant distribuer au peuple du pain et des médicaments*, destiné à la galerie de Choisy. Guillemot a exécuté pour le Louvre une peinture décorative intitulée la *Clémence de Marc-Aurèle.* L'empereur est dans sa tente, au milieu de son camp, assis sur son tribunal. On amène devant lui des chefs asiatiques qui avaient manqué à la fidélité qu'ils lui avaient jurée. Marc-Aurèle tient à la main des écrits qui contiennent la preuve de leur trahison; il les jette au feu. Les chefs se prosternent pour lui témoigner leur reconnaissance. Citons enfin le *Marc-Aurèle mourant* ou les *Dernières paroles de Marc-Aurèle*, œuvre capitale d'Eug. Delacroix, qui appartient au musée de Lyon et dont nous avons parlé plus haut.

MARC DUFRAISSE (Etienne-Gustave), écrivain et homme politique français. V. DUFRAISSE.

MARCA (Giovanni-Battista LOMBARDELLI DELLA), surnommé **Montano de Montenovo,** peintre italien, né à Montenovo en 1532, mort en 1587. Il suivit les leçons de Rafaellino da Reggio, montra une étonnante facilité, mais finit par se livrer à la paresse et ne répondit pas aux espérances qu'il avait fait naître. On voit de lui des fresques estimées à Rome, à Pérouse et dans sa ville natale.

MARCA (Lactance DELLA) ou **Lactance de Rimini**, peintre italien, né à Monterubirano. Il vivait vers 1553. Fils d'un peintre habile et élève de Pierre Pérugin, il exécuta, à la mort de son maître, tous les travaux qu'il n'avait pu terminer. Marca a peint plusieurs salles du château de Rimini, conjointement avec Rafaellino del Colle, Gherardi, Parapello.

MARCA (Pierre DE), historien et prélat *français, né à Pau* en 1594, mort à Paris en 1662. Il fut nommé, en 1621, président du parlement de Pau par Louis XIII en récompense de son zèle pour le rétablissement du catholicisme dans le Béarn. Après la mort de sa femme, Marca prit les ordres, devint, en 1639, conseiller d'État, publia sur l'ordre de Richelieu, en réponse à l'ouvrage du docteur Hersent, intitulé *Optatus gallus de cavendo schismate*, un écrit remarquable : *De concordia sacerdoti et imperii*, et fut institué évêque de Couserans après quelques débats suscités à l'occasion de ses tendances gallicanes. Marca fut investi de l'archevêché de Toulouse en 1652. Il présida plusieurs fois les états du Languedoc et, devenu ministre d'Etat en 1658, fut choisi avec Serroni, évêque d'Orange, pour fixer les limites entre l'Espagne et la France. Promu à l'archevêché de Paris, il s'unit avec les jésuites pour combattre Jansénius et mourut au moment *où il* allait obtenir de la cour de Rome le chapeau de cardinal. Il est regardé comme un des plus savants prélats de l'Église gallicane. Il a publié, outre l'ouvrage cité plus haut, *une Histoire du Béarn* (Paris, 1640, in-fol.); *Marca hispanica* (Paris, 1688, in-fol.); *Relation de ce qui s'est fait depuis* 1653 *dans les assemblées des évêques au sujet des cinq propositions* (Paris, 1657, in-4o).

MARCABRUN, troubadour français, né en Gascogne vers 1140, mort vers la fin du XIIe siècle. Il jouit de la faveur d'Alphonse VII, roi de Castille, et composa un grand nombre de pièces de vers, médiocres du reste, qui pour la plupart roulent sur l'amour et dont quelques-unes ont été publiées.

MARCABRUS, troubadour provençal du XIIIe siècle. Il était né en Gascogne et avait appris l'art des vers d'un des maîtres renommés de l'époque, Cercamons, qui lui enseigna aussi à jouer de divers instruments. La nature l'avait richement doué sous le rapport de l'imagination et de l'esprit; mais son caractère difficile écartait de lui l'amitié et les sentiments tendres; il ne fut aimé d'aucune femme, c'est ce qu'il déclare lui-même dans diverses de ses pièces, et il se plut généralement à dire du mal de l'amour. Marcabrus voyagea peu; il se dédommagea de l'utilité qu'il aurait pu trouver à des voyages en critiquant son siècle et son pays. Il fit dans sa jeunesse quelques pastourelles amoureuses, mais l'esprit satirique du poëte perce là comme partout. La satire était son vrai talent; il a du sel, de la gaieté, de la variété. Malheur au vice accompagné du ridicule! Malheur à la dévotion outrée, à l'économie qui frise l'avarice, à la prudence qui côtoie de trop près la lâcheté!

Un de ses sirventes les plus remarquables est une pièce qui représente allégoriquement, sous le symbole d'un arbre étendant partout ses rameaux, le pouvoir royal qui s'accroît sans cesse et étouffe toute indépendance et toute originalité locale sous son ombre : « Je m'émerveille de tant de puissance, jeune et vieille, de tant de rois, de comtes et d'amiraux, de princes qui tous sont pendus à l'arbre; l'avarice les y attache et les fait tous manquer de cœur; aucun n'échappera. » Il interpelle aigrement la jeunesse qui, couarde et bien peignée, s'occupe à courtiser la danse au lieu de ceindre l'épée : « Jouvence était fière jadis; mais elle est maintenant si recrue, que jamais elle ne retrouvera ni honneur ni joie; bassesse l'a tellement conquise, qu'elle n'a plus réussi à s'en affranchir, ayant perdu loi et foi. Il y a longtemps qu'elle n'a paru ici parmi les barons fameux; elle est allée au loin en exil; et là-bas où elle est, Marcabrus la salue et lui dit qu'elle aurait pu ne pas fuir, car ici jamais personne ne l'eût inquiétée. »

On croit savoir que ce satirique eut une fin malheureuse, que les seigneurs de Guyenne le firent tuer, fatigués qu'ils étaient de l'entendre dire du mal d'eux. Marcabrus fut un des derniers troubadours. M. Mary Lafont lui attribue un grand poëme provençal qu'il a traduit sous le titre de la *Dame de Bourbon*, et M. Fauriel sous celui de *Flamenca*, qui est le nom de l'héroïne; dans ce cas, ce serait l'œuvre la plus considérable de Marcabrus; mais son assertion ne repose que sur de bien faibles données.

MARCADÉ (Victor-Napoléon), jurisconsulte français, né à Rouen en 1810, mort en 1854. Il fut, de 1845 à 1851, avocat à la cour de cassation et publia des ouvrages qui lui ont assuré un rang distingué parmi les jurisconsultes. On a de lui : *Eléments du droit civil français* ou *Explication méthodique et raisonnée du code civil* (Paris, 1842); la cinquième édition est intitulée : *Explication théorique et pratique du code Napoléon* (Paris, 1858-1859, 9 vol. in-8o); des travaux dans le *Journal de Paris*, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, dont il fut l'un des fondateurs, et *Etudes de science religieuse* (Paris, 1847, in-8o).

MARÇAICHE s. m. (mar-sè-che). Anc. cout. Droit qu'on payait sur le poisson de mer vendu au marché.

MARCAIGE s. m. (mar-kè-je). Anc. cout. Droit de pâturage sur un terrain voisin.

MARCAIRE, MARKAIRE ou **MARQUAIRE** s. m. (mar-kè-re). Ouvrier employé, dans les Vosges, à la fabrication des fromages cuits.

MARCAIRERIE, MARKAIRERIE ou **MARQUAIRERIE** s. f. (mar-kè-re-rî — rad. *marcaire*). Chaumière où l'on fait les fromages cuits, dans les Vosges. ‖ Pâturage clos, dans les environs de Thionville. ‖ On dit aussi MARCAIRIE.

MARCAL s. m. (mar-kal). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée dans l'Inde, et équivalant à 12^{lit},29242.

MARCANDIER s. m. (mar-kan-dié — rad. *marchand*). Nom donné autrefois à des mendiants qui faisaient partie de la nation argotique et qui, suivant Sauval, allaient d'ordinaire par les rues deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de méchantes chausses, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par la guerre, par le feu ou par semblables accidents.

MARCANDIER (Roch), journaliste et pamphlétaire français, né à Guise en 1767, guillotiné à Paris en 1794. Il fut un des membres les plus fougueux du club des Cordeliers au commencement de la Révolution et s'attacha quelque temps à Camille Desmoulins comme secrétaire. Après les journées de Septembre, il fut entraîné, par l'horreur légitime que lui inspirèrent ces événements, à publier une *Histoire des hommes de proie*, relation prétendue des massacres, qui est marquée du cachet de l'exagération la plus outrée et qui n'est qu'un recueil de toutes les légendes qui eurent cours sur ces scènes tragiques. Ce pamphlet souvent cité est une des sources où ont puisé les écrivains de parti. Rallié aux girondins, l'aventureux publiciste publia au moment de leur chute un libelle périodique qu'il imprimait lui-même dans un réduit secret et que sa femme allait afficher la nuit. Cette feuille, où il déversait, dans un style cynique imité d'Hébert, ses haines frénétiques contre la Convention et les montagnards, avait pour titre : le *Véritable ami du peuple, par un s... b... de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied*. Il finit par être arrêté et condamné à mort comme contre-révolutionnaire et fédéraliste.

MARCARIA, ville du royaume d'Italie, prov. de Crémone, district et à 18 kilom. N.-E. de Casalmaggiore, ch.-l. de mandement, près de la rive gauche de la Chiese; 7,477 hab.

Marcas (Z.), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

MARCASSIN s. m. (mar-ka-sain. — Huet tire ce mot du bas latin *meracus*, de *merus*, seul, rare, parce que, dit-il, cet animal ne va pas par troupe, mais seul et sans compagnie. Quelques-uns l'ont aussi rapporté au bas latin *marcasium*, marais, le *marcassin* aimant les bourbiers. L'opinion la plus vraisemblable est celle qui le fait provenir du germanique : ancien allemand *mor*, *morchen*, dérivé, par le changement du *b* en *m*, de l'ancien haut allemand *barc*, porc, diminutif *barcchen*, petit porc, anglo-saxon *bar*, et aussi *bearug*, *bearg*, scandinave *varaha*, etc. Toutes ces formes correspondent sans doute au sanscrit *varaha*, qui s'applique seulement au sanglier et au verrat). Jeune sanglier au-dessous d'un an : *La chair du* MARCASSIN *est délicate. Le* MARCASSIN *ne paraît guère sur nos tables que piqué, en superbe plat de rôt.* (Grimod.) *Le maréchal d'Albret s'évanouissait à la vue d'un* MARCASSIN. (Balz.)

— Nom donné, dans quelques départements, aux jeunes cochons.

MARCASSIN, INE adj. (mar-ka-sain, i-ne). Qui appartient, qui a rapport aux marcassins, aux jeunes sangliers. ‖ Mot employé par La Fontaine.

MARCASSITE s. f. (mar-ka-si-te — de l'arabe *markazat*, pyrite). Minér. Fer sulfuré ou pyrite cubique.

— *Fausse marcassite*, Globule de verre, étamé de façon à offrir l'aspect de la marcassite naturelle.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom, en minéralogie, un sulfure de fer dont la formule est FeS^2. La *marcassite* cristallisé dans le système cubique, en présentant l'hémiédrie à faces parallèles, avec des traces de clivage cubique. Elle brûle à la flamme de la bougie; en la chauffant dans un tube, le soufre se sublime; à la flamme intérieure du chalumeau, on obtient un résidu attirable au barreau aimanté. Les acides non oxydants ne l'attaquent pas; l'acide azotique donne une effervescence, avec dégagement d'hydrogène sulfuré. La dureté de la *marcassite* est celle du feldspath; elle fait feu au briquet sans donner d'odeur. Elle est très-fragile, et sa cassure est raboteuse, rarement conchoïdale. Sa couleur est le jaune de laiton plus ou moins foncé, avec un éclat métallique très-prononcé, d'où le nom de *pyrite jaune* qu'on lui donne souvent. Elle se rencontre fréquemment cristallisée en cubes ou octaèdres, ou en une combinaison des deux; la forme la plus ordinaire est le dodécaèdre pentagonal, hémiédrie de l'hexatétraèdre; on trouve aussi souvent sur le même cube les faces de deux dodécaèdres, quelquefois un solide à vingt faces, dans lequel les faces du dodécaèdre se distinguent toujours par leurs stries, celles de l'octaèdre étant généralement plates et lisses. Outre ces variétés cristallisées, la *marcassite* se rencontre concrétionnée, formant des boules hérissées de pointes cristallines; leur cassure est ordinairement compacte, rarement fibreuse, parfois soyeuse et veloutée. La *marcassite* forme encore très-fréquemment des dendrites, ramifiées autour d'axes rectilignes ou courbes; elle se présente enfin en masses amorphes, à cassure inégale et raboteuse. Cette substance remplace très-fréquemment par pseudomorphose des débris organiques, surtout dans le lias; elle se comporte dans ce cas assez souvent comme le quartz, respectant la structure de la matière organique et paraissant avoir été amenée après le remplissage des vides par d'autres substances, le plus souvent la chaux carbonatée. La *pyrite jaune* est susceptible d'une décomposition assez remarquable, et devient alors la *pyrite hépatique*, avec les formes extérieures de la pyrite; elle ne renferme plus alors que du sesquioxyde de fer avec sa coloration rouge; le soufre a complétement disparu, tout en laissant au cristal sa netteté. Quelquefois l'altération n'est pas complète, et l'on trouve au milieu un noyau de pyrite intacte. Cette décomposition s'est souvent faite sur de grandes masses dans la nature. La *marcassite* ne s'altère pas à l'air, et se conserve facilement dans les collections.

MARCASSUS (Pierre DE), littérateur français, né à Gimont (Gascogne) en 1584, mort à Paris en 1664. De bonne heure, il vint à Paris, où il fut professeur d'humanités au collége de Boncourt, précepteur d'un neveu du cardinal de Richelieu et professeur d'éloquence au collége de la Marche. Marcassus était un écrivain médiocre, ce qui ne l'empêchait pas d'être rempli de vanité, au point de prétendre qu'il avait l'avantage de n'avoir personne au-dessus de lui. Il a composé des romans : *Clorimène* (Paris, 1626, in-8o); *Timandre* (in-8o); *Amadis de Gaule* (1629); des pièces de théâtre : *Eromène*, pastorale (1633); les *Pescheurs illustres*, tragi-comédie (1648); des *Lettres morales* (1629); des pièces de vers en latin et en français; enfin des traductions des *Bucoliques* de Virgile (1621), des *Amours de Daphnis et Chloé* de Longus (1626), des *Dionysiaques* de Nonnus, du *Traité de l'âme* d'Aristote, des *Odes* d'Horace (1664).

MARCATION s. f. (mar-ka-si-on — rad. *marquer*). Hist. *Ligne de marcation*, Ligne primitivement tracée par Alexandre VI, sur la mappemonde, pour délimiter les possessions espagnoles des possessions portugaises, et qui, rectifiée plus tard, prit le nom de *ligne de démarcation*.

MARCATRUDE, une des femmes de Gontran, roi de Bourgogne, troisième fils de Clotaire Ier, née vers 545, morte en 581. Elle était fille de Magnacaire, duc de Salins et de la Bourgogne Transjurane. Gontran, pour l'épouser, répudia Vénérande, sa première femme, et ne tarda pas à la répudier à son tour pour mettre dans son lit une de ses servantes, Austrechilde. Les deux frères de Marcatrude, indignés, ayant un peu trop montré leur mécontentement, Gontran les fit taire en les empoisonnant (577).

MARCEAU s. m. V. MARSAULT.

MARCEAU (François-Séverin DES GRAVIERS), général de la République, né à Chartres le 1er mars 1769, blessé mortellement le quatrième jour complémentaire de l'an IV (20 septembre 1796), et mort trois jours après à Altenkirchen. Parmi les grandes figures de la Révolution, où les héros encombrent pour ainsi dire l'histoire, celle de Marceau brille d'un éclat légendaire et qu'aucune réaction n'a pu ternir. Son père, procureur au bailliage de Chartres, le destinait au barreau; mais, à l'âge de seize ans, le jeune homme s'engagea dans un régiment. En 1789, il était sergent et se trouvait en congé à Paris le 14 juillet. Quelques jours auparavant, il s'était rencontré avec Élie, officier de fortune du régiment de la Reine, qui, dans la grande journée, fut choisi comme chef par l'une des colonnes qui marchèrent sur la Bastille, colonnes presque entièrement composées de gardes-françaises. Marceau se joignit à ces vaillants compagnons et se distingua par son entrain, sa promptitude dans l'attaque, son ardeur à rechercher les postes les plus périlleux. Quand le peuple se fut rendu maître de la place, quelques-uns de ceux qui l'avaient vu à l'œuvre le cherchèrent pour le féliciter : il venait de s'éclipser, sans rien réclamer dans l'honneur de la victoire. Gratifié d'un congé définitif, comme vainqueur de la Bastille, il fut élu instructeur de la garde nationale de Chartres et remplit cette fonction jusqu'à l'époque où les menaces de la coalition provoquèrent le grand mouvement des enrôlements volontaires. Marceau fut des premiers à s'inscrire. Ses antécédents militaires lui valurent immédiatement le grade d'officier, et il fut dirigé vers l'armée des Ardennes, commandée alors par La Fayette; enfin, après plusieurs avancements successifs, il prit le commandement du 2e bataillon des volontaires d'Eure-et-Loir (12 juillet 1792). Lorsque le jeune commandant arriva à l'armée des Ardennes, La Fayette venait d'abandonner son poste; la discipline était fort relâchée dans cette armée; la parole entraînante de Marceau contribua puissamment à faire rentrer les troupes dans l'obéissance; un certain nombre d'officiers paraissaient disposés à aller rejoindre La Fayette, Marceau les réunit autour de lui et les décida à rester au camp par une chaleureuse et patriotique harangue, qu'il termina par ces mots : « La patrie avant nos généraux : notre place est à la frontière, vous tournez le dos à l'ennemi! »

Envoyé avec son bataillon en garnison à Verdun, il fut un des officiers qui s'opposèrent énergiquement à la capitulation, sans pouvoir l'empêcher. Après la mort de l'héroïque Beaurepaire, comme il se trouvait être le plus jeune des officiers supérieurs, il fut chargé de la pénible mission de porter la ratification du traité au camp prussien. Conduit sous la tente du roi de Prusse, il ne put retenir des larmes de douleur et de colère. Le roi en fut touché, et chercha à le consoler en rendant hommage au courage des défenseurs de la place. Le lendemain, pendant le défilé de la garnison qui évacuait la ville, on entendit une voix crier aux Prussiens : « Au revoir, dans les plaines de la Champagne! » Quelques soldats prétendirent avoir reconnu la voix de Marceau. Il avait perdu pendant le siége une partie de ses effets et un peu plus de 400 francs; c'était le total de ses épargnes. Un représentant du peuple en mission lui demanda : « Que voulez-vous qu'on vous rende? » Marceau, jetant un coup d'œil sur son sabre ébréché, repondit : « Un sabre nouveau pour venger notre défaite. » La Convention, quelques mois après, décrétait la mise en accusation des officiers qui avaient consenti à la capitulation de Verdun. Marceau fut seul excepté nominativement, et sa conduite obtint des éloges publics.

Le jeune officier demeura assez longtemps encore à l'armée du Nord. Il faisait partie de l'avant-garde, sous les ordres du général Dillon, et il avait à soutenir de continuelles escarmouches. Les privations n'étaient pas moindres que les dangers. Le 24 septembre, il écrivait à un de ses amis : « Il y a trois jours que le pain nous manque, les convois ayant été obligés de prendre le grand tour pour éviter l'ennemi. » Cependant il n'insistait pas sur cette cruelle situation; il s'emportait surtout contre les pillards de l'armée, qui troublaient la sécurité et les possessions des citoyens paisibles, et qui compromettaient la solidité des troupes devant l'ennemi. Rétablir la discipline fut le soin constant de Marceau pendant toute cette campagne. Adjudant-major le 1er décembre 1792, il fut nommé, le 25 mars 1793, lieutenant-colonel en second par la presque unanimité de ses camarades; puis, en mai, il passa comme lieutenant-colonel en premier aux cuirassiers-légers de la légion germanique, et fut envoyé en Vendée. Ici se place un curieux incident de la vie de Marceau. Les représentants Bourbotte et Julien, de Toulouse, avaient reçu mission d'examiner la conduite des chefs de la légion germanique, avec pouvoir de faire arrêter immédiatement quiconque, à quelque grade que ce fût, leur paraîtrait suspect d'incivisme et de dispositions contre-révolutionnaires. Marceau, arrivé depuis peu au camp, fut mis en prévention, en même temps que Westermann, et traduit en jugement par les ordres de Bourbotte; il refusa de se disculper des accusations portées contre lui et se borna à raconter sa conduite de la manière la plus brève et la plus simple. Un représentant du peuple, Goupilleau, ne put s'empêcher de dire : « Si Marceau, que je vois pour la première fois et que j'apprécie par sa manière de se défendre, n'est pas aussi vrai républicain qu'il est brave soldat, je ne compterai plus sur personne. » Avons-nous besoin d'ajouter qu'il fut absous? En juin 1793, Marceau se trouvait à Saumur; le 9 au soir, les royalistes se présentèrent devant cette ville avec de l'artillerie, après avoir coupé toute communication avec un corps de 5,000 républicains établis à Thouars. À la suite d'un premier engagement, la panique se mit dans les rangs des volontaires. L'infanterie, en déroute, courait à travers Saumur, en criant : Trahison! Au milieu de la débâcle, Marceau se trouva rapproché de Bourbotte, lequel venait d'être désarçonné, son cheval tué sous lui. Il mit pied à terre et lui présenta les rênes du sien, en lui disant : « Montez vite; j'aime mieux être pris ou tué que de voir un représentant du peuple tomber aux mains de ces brigands. » — « C'est ainsi, dit un de ses biographes, que le général républicain se vengeait des soupçons qui n'auraient jamais dû approcher de lui. »

Le 10 novembre, il était nommé général de division. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. Au combat de Dol, il sauva le corps de Westermann, imprudemment engagé, poursuivit l'ennemi jusqu'à Autrain, où on se battit vingt-deux heures. Chargé par intérim du commandement du corps de Rossignol, il eut à agir avec Kléber, qui avait pu apprécier son jeune collègue à l'armée du Nord et qui lui proposa de lui abandonner le plan de campagne. « Menez cette armée à la victoire, lui répondit Marceau; qu'est mon courage auprès de votre génie? Je courrai sous vos ordres à l'avant-garde. » Et ils choisirent comme point de concentration Foulletourte, en avant de Pontlieue et non loin du Mans. Ce fut pendant cette campagne et à la suite d'un combat livré à La Rochejaquelein devant Pontlieue, qu'eut lieu l'épisode romanesque dont on a tant parlé.

Parmi les troupes vendéennes, une toute

jeune fille, Angélique de Melliers, avait pris part au combat. Poursuivie par des soldats, elle rencontra Marceau, qui arrêta les grenadiers prêts à la saisir. Il l'interrogea, et sa raison lui parut un peu égarée. Marceau, qui partait alors pour Laval après être entré au Mans, engagea la jeune fille à suivre la colonne; il la confia à l'adjudant général Savary, le chargeant de la conduire au quartier général. Savary la remit à un curé de campagne, chez qui elle ne tarda pas à être découverte. Peu de temps après, Marceau apprit qu'elle avait porté sa tête sur l'échafaud, lui léguant une montre de peu de valeur, en souvenir de son humanité. Il exprima souvent depuis le regret de n'avoir pu lui sauver la vie. « On ne vit jamais, dit Kléber dans ses *Mémoires*, de femme plus jolie ni mieux faite, et sous tous les rapports plus intéressante. Elle avait dix-huit ans et se disait de Montfaucon. » Une dénonciation fut lancée à ce sujet contre Marceau, mais anéantie par Bourbotte indigné. Après la bataille du Mans, le jeune général marcha, comme nous l'avons dit, sur Laval, rencontra le gros des royalistes à Savenay (décembre 1793) et fit à cet endroit sa jonction avec Kléber. Manquant de cavalerie, ils en improvisèrent une composée surtout d'officiers de tous corps et chargèrent à la tête de cet escadron pendant que l'infanterie exécutait, de son côté, une charge terrible. Les Vendéens furent écrasés; c'était le coup le plus cruel qu'eût encore reçu l'insurrection. C'est après cette bataille que Kléber portait de Marceau ce jugement qu'il répéta plusieurs fois : « Je n'ai connu aucun général capable comme Marceau de changer avec sang-froid et discernement un plan de campagne sur le terrain même. » Cependant Marceau allait être obligé bientôt de résigner son commandement provisoire entre les mains de Turreau, qui avait été nommé en remplacement de Rossignol, et qui arrivait des Pyrénées pour prendre son poste. En passant à Angers, il avait contredit les ordres qui avaient été donnés pour la défense du passage de la Loire, puis il avait écrit au comité de Salut public pour se plaindre. La veille de la bataille de Savenay, Marceau avait reçu de lui une lettre dans laquelle il se plaignait de n'avoir pas été informé des mouvements de l'armée. Sur le conseil de Kléber, Marceau, piqué au vif, lui avait répondu par ces simples mots : « Je suis devant Savenay; demain, de grand matin, j'attendrai l'ennemi, qui sera détruit. Si tu veux être témoin de la fin de la guerre, accours promptement. » On a vu comment Marceau tint parole. Le gros de l'armée républicaine fit une entrée triomphale à Nantes, acclamée par toute la population. La société populaire offrit des palmes à Marceau, à Kléber, à Beaupuy et à Tilly, pendant que la Convention décrétait que l'armée de l'Ouest avait bien mérité de la patrie.

Cependant la mésintelligence éclata plus vive encore entre Marceau et Turreau. Celui-ci finit par combiner ses dispositions de manière à reléguer son rival à Châteaubriant, où il se consuma dans l'inaction. Enfin, las d'ailleurs de la guerre civile, inoccupé, souffrant, il demanda un congé et passa quelque temps à Rennes et à Paris.

Le 2 germinal an II (22 mars 1794), il fut mis à la tête d'une division de l'armée des Ardennes. A Fleurus, où il commandait l'aile droite de l'armée, il combattit avec la plus rare intrépidité, eut deux chevaux tués sous lui et contribua en grande partie à cette victoire mémorable qui nous assurait la Belgique. A Deuren, il partagea la gloire de la journée avec Championnet. « Marceau s'est battu en enragé, » écrivait Jourdan à Kléber. Quelques jours auparavant, un rapport du comité de Salut public sur la bataille de Fleurus l'avait surnommé « le lion » de l'armée française. L'armée des Ardennes avait été réunie à celle de la Moselle, qui venait d'effectuer le passage de la Sambre et de la Meuse; trois divisions de l'armée du Nord complétaient cette armée gigantesque, à qui la Convention avait donné, par décret du 29 juin 1794, le nom désormais immortel de Sambre-et-Meuse. Elle comprenait, lors de son organisation, 90,000 hommes, avec Jourdan pour général en chef; les divisionnaires s'appelaient Bernadotte, Kléber, Championnet; Marceau commandait l'aile droite. Depuis la bataille de Deuren, le quartier général était établi à Juliers, à portée de Coblentz, le centre des complots de l'émigration, le foyer de la coalition. Marceau reçut l'ordre de marcher sur cette ville avec sa division et de s'en emparer. C'était une entreprise audacieuse. Le jeune général ne fit aucune objection. Il agit avec une telle promptitude que l'ennemi n'eut même pas le temps de résister; le 13 octobre, il tomba comme la foudre sur Coblentz et entra dans la ville l'épée haute, drapeaux au vent, pendant que l'état-major des alliés fuyait précipitamment par la porte opposée. Le défi de Brunswick était relevé, son insolence châtiée sur les lieux mêmes. La France entière tressaillit, et la presse révolutionnaire de Paris retentit pendant plus de quinze jours de la gloire de celui qu'elle appelait le moderne Paul-Emile.

En 1795, il prit une part active au siége d'Ehreinbreisten. Le 10 novembre de la même année, il attaqua les gorges de Stromberg et en chassa les Autrichiens. Il commandait alors l'arrière-garde de l'armée sur la rive gauche du Rhin. Un jour, Bernadotte passait le pont de Neuwied; Marceau fut alors chargé de brûler ou de couler bas le pont de bateaux établi sur le Dieg; il transmit l'ordre au capitaine du génie Souhait, qui l'accomplit trop précipitamment et faillit compromettre une grande partie de l'arrière-garde. Le jeune général, se considérant comme responsable de cette faute, ressentit une émotion très-vive et s'arma d'un pistolet; heureusement un de ses aides de camp, qui était en même temps un ami d'enfance, Constantin Maugars, devina sa pensée et l'en détourna. Kléber arriva peu de temps après. Marceau, indécis, semblait ne pas oser lui parler. Kléber mit fin à cette hésitation, et embrassant Marceau, il lui dit : « Eh quoi! est-ce que tu ne reconnais plus ton frère d'armes? Est-ce que tu as oublié Kléber? Montons à cheval, et tout sera réparé! » En effet, ils restèrent ensemble toute la journée de l'autre côté du Rhin, et l'ennemi s'aperçut si bien de leur présence qu'il fut deux jours sans se montrer sur le bord du fleuve. Marceau battit ensuite les Autrichiens à Salzbach, fut mis, en 1796, à la tête de la 1re division de l'armée de Sambre-et-Meuse, et chargé de couvrir la retraite de Pichegru, qui venait d'évacuer les lignes de Mayence, et de se maintenir dans une position difficile, afin de permettre à Jourdan d'exécuter d'autres opérations combinées. Marceau montra sa bravoure et sa capacité habituelles, conserva sa situation, de laquelle dépendait le salut de deux armées, et repoussa les alliés à Creuznach, à Meissenheim, à Salzbourg. Ses mouvements forcèrent les Autrichiens à se replier, et permirent à Jourdan de venir en aide à Kléber, laissant aux divisions Marceau et Poncet le soin de tenir les Autrichiens en respect en avant de Mayence. Bientôt il appela à lui la division Poncet pour prendre l'offensive, de sorte que Marceau resta avec moins de 15,000 hommes sous les armes. Le 9 juillet, il eut à soutenir une première escarmouche; il employa le lendemain à se fortifier; le 11, à deux heures du matin, l'ennemi sortait de Mayence et réussissait à forcer les postes avancés, mais pour battre en retraite aussitôt. Quinze jours plus tard, Marceau s'empara du fort de Kœnigstein, dans lequel il trouva vingt canons; puis il compléta l'investissement de Mayence. L'armée de Sambre-et-Meuse s'étant repliée sur la Lahn, Marceau se trouva de nouveau à la tête de deux divisions; il dut en confier une, la sienne propre, au général de brigade Hardy. Il lui écrivit : « Nous attendons l'ennemi, nous le vaincrons; faisen de même. Je connais la division que tu commandes; avec de tels hommes, tu es sûr de vaincre; rappelle-leur qu'ils sont de ma division; elle ne doit jamais être malheureuse. » Marceau obtint alors la reddition de la forteresse de Wurtzbourg; puis il envoya des troupes dans la forêt pour y débusquer des partisans et y ramasser des déserteurs autrichiens. Les troupes envoyées à cet effet rencontrèrent l'avant-garde de l'archiduc Charles, qui regagnait Francfort. Un engagement assez vif s'ensuivit. Marceau concentra les troupes placées sous sa main sur le plateau de Dessenheim, fit sauter les ponts et se retrancha. Ayant ainsi formé un quartier général, il s'empara de Manheim, de Limbourg et livra deux combats sanglants, le troisième jour complémentaire de l'an IV (19 sept. 1796). Il occupait le défilé d'Altenkirchen, attendant l'intervention de Jourdan, lorsque, voulant reconnaître le terrain, il partit, accompagné du capitaine Souhait, dont il a été question plus haut. Deux ordonnances suivaient le général à peu de distance. Il portait le dolman et le pantalon du 11e chasseurs, sans écharpe; sur son chapeau flottait une partie du panache qui avait été coupé par une balle, deux jours auparavant, à Limbourg. Quelques chasseurs tiraillaient dans un petit bois adossé à Herschbach. Marceau et Souhait y étaient à peine entrés, qu'un hussard de Kayser passait devant eux, en faisant caracoler son cheval. Marceau étendit la main pour montrer ce hussard à son compagnon. Un chasseur tyrolien, caché derrière un arbre, reconnut un officier supérieur, ajusta son arme et fit feu. La balle, après avoir effleuré Souhait, traversa le bras gauche de Marceau et alla se loger entre les côtes. La blessure était mortelle. Transporté jusqu'à Altenkirchen, il fut confié à l'humanité et à la loyauté du commandant prussien, qui venait de s'emparer d'une partie de la ville, et resta sous la garde des officiers qui l'accompagnaient. Jourdan écrivit une lettre pour recommander l'illustre blessé au général autrichien Sladdick, qui se trouvait à peu de distance de la place. Le lendemain, en y entrant, le premier soin de Sladdick fut d'envoyer une sauvegarde à Marceau; Kray, l'un des plus vieux officiers généraux de l'armée autrichienne, et qui avait combattu Marceau pendant deux campagnes, fut le premier à le visiter. A la vue de son jeune ennemi, sur le front duquel s'étendaient déjà les ombres de la mort, Kray balbutia quelques consolations; il prit la main du héros républicain, et sentant une étreinte convulsive répondre à sa pression, il se mit à pleurer. Dans la nuit, Marceau trouva la force de dicter à Souhait ses dernières dispositions; le matin, il rendit le dernier soupir. A ce moment arrivait le prince Charles, suivi de plusieurs généraux de son armée. L'archiduc resta longtemps pensif et recueilli, dans la contemplation de cette figure inanimée, mais belle encore. Les hussards de Barco et de Blankeistein, qui avaient, en plus d'une occasion, appris à connaître par eux-mêmes la valeur de Marceau, avaient exprimé leur volonté de lui rendre les derniers devoirs; les officiers français chargés de la pieuse mission de ramener le corps de leur général eurent dès lors une longue discussion à soutenir, et l'archiduc Charles ne finit par céder qu'à la condition qu'il serait averti de l'heure des funérailles. Un détachement des hussards de Barco fut chargé de conduire le corps à l'armée de Sambre-et-Meuse, plongée dans la douleur. Le 23 septembre au soir, Marceau fut inhumé dans le camp retranché de Coblentz. Il y eut ce jour-là suspension d'armes, et les salves de l'artillerie autrichienne répondirent à celles de l'armée républicaine rendant les derniers honneurs. L'armée de Sambre-et-Meuse ouvrit immédiatement une souscription pour élever à Marceau un monument modeste. Kléber en donna le dessin. C'était une simple pyramide, rappelant qu'il y avait là un soldat qui, « à l'âge de vingt-sept ans, avait rendu des services signalés à la patrie, avait mérité l'estime de ses ennemis, l'amitié de ses camarades et l'attachement de ses concitoyens. » Un an après, l'armée française amenait à Coblentz les restes de Hoche. On remplit alors les intentions de Kléber en exhumant le corps de Marceau et en le faisant brûler avec pompe. Le bûcher fut dressé sur le Petersberg, en présence de toutes les troupes qui se trouvaient alors à Coblentz et aux environs. Les cendres furent recueillies dans un vase d'airain portant cette inscription : *Hic cineres, ubique nomen.* Ce vase fut déposé dans le tombeau. Le général Hardy prononça un discours, et de nombreuses salves d'artillerie annoncèrent cette triste cérémonie. Plus tard, les Prussiens eurent à fortifier le Petersberg; on ne put éviter le déplacement du monument de Marceau; mais on le rétablit exactement à peu de distance, sur un tertre artificiel, dans la gorge du fort François, au pied d'une hauteur boisée, qui est un des lieux de promenade les plus fréquentés de Coblentz. Ce monument a inspiré à lord Byron, dans le *Pèlerinage de Childe-Harold*, deux strophes célèbres que nous devons rappeler ici :

« Près de Coblentz, sur un coteau en pente douce, est une pyramide petite et simple, qui couronne le sommet de la colline verdoyante. A sa base sont les cendres d'un héros, notre ennemi; mais que cela ne nous détourne pas d'honorer Marceau! Sur sa jeune tombe, plus d'un rude soldat versa des larmes, de grosses larmes, déplorant et enviant aussi un semblable trépas; il est tombé pour la France, en combattant pour reconquérir ses droits.

« Courte, brave et glorieuse fut sa jeune carrière. Ses pleureurs furent deux armées, ses amis et ses ennemis; et tout étranger qui, aujourd'hui, s'arrête en ce lieu doit prier pour le repos serein de son âme chevaleresque. C'est qu'il a été le champion de la liberté, et l'un de ceux-là, peu nombreux, qui n'ont jamais outre-passé la mission du châtiment qu'elle impose à ceux qui portent son glaive. Il a préservé la blancheur de son âme, et pour cela les hommes ont pleuré sur lui. »

A diverses reprises, la ville de Chartres a témoigné sa reconnaissance pour le héros qui l'a illustrée d'une gloire incomparable. La rue où il était né ainsi qu'une place adjacente prirent le nom de rue et place Marceau. Une pyramide fut même élevée sur cette place le 10 vendémiaire an X (23 septembre 1801), anniversaire de ses glorieuses funérailles. La Restauration fit changer les écriteaux et mutila les inscriptions, croyant, sans doute, effacer ainsi le souvenir de Marceau de la mémoire de ses compatriotes; mais, en 1830, après les journées de Juillet, le premier acte de la municipalité fut de rétablir partout le nom du général républicain. Enfin, sous la seconde République, une souscription permit d'élever, sur la place principale de Chartres, une statue en bronze digne du héros. L'inauguration eut lieu le 21 septembre 1851. Cette statue, due à M. Auguste Préault, est une œuvre capitale. Elle a figuré au Salon de 1850.

Marceau ou les **Enfants de la République**, drame de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson (théâtre de la Gaîté, août 1848). Ce drame affecte la forme épisodique, comme *Richard III*, *Wallenstein*, etc. Le rideau se lève sur le Champ-de-Mars. On voit de pauvres soldats mal habillés : ce sont Marceau, Marie-Joseph Chénier, Talma, Kléber et Bonaparte. Un pauvre imprimeur traverse la scène, en pleurant la perte de six écus qu'on lui a confiés. L'abbé Pascal fait une quête. Le second acte nous transporte chez l'imprimeur où Bonaparte corrige les épreuves de sa première brochure, *le Souper de Baucaire*. L'abbé est poursuivi comme royaliste, ses amis le sauvent; Marceau a autrefois aimé une jeune Vendéenne : il part pour l'expédition de Vendée, et retrouve l'objet de son amour. Le père de la jeune fille veut la forcer à attirer le général républicain dans un guet-apens; l'abbé Pascal sauve Marceau. La jeune fille et son père sont mis en prison, l'abbé Pascal marie les deux amants avant de se rendre lui-même à l'échafaud. Marceau et Kléber vont chez Robespierre le supplier d'épargner la Vendéenne; mais il est trop tard. Marceau n'a plus qu'à se faire tuer au service de la République. Ce drame, qui empruntait quelque chose aux préoccupations du moment, renferme quelques scènes intéressantes, mais peu originales.

MARCEL (SAINT-), bourg et commune de France (Indre), cant. d'Argenton, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Châteauroux, près de la Creuse; pop. aggl., 1,006 hab. — pop. tot., 2,425 hab. Vestiges d'antiquités romaines. Eglise de construction romano-ogivale de l'époque de transition.

MARCEL-D'ARDÈCHE (SAINT-), bourg et commune de France (Ardèche), canton de Bourg-Saint-Andéol, arrond. et à 59 kilom. S. de Privas; pop. aggl., 1,053 hab. — pop. tot., 2,153 hab. Récolte et filature de soie. Ancien château du cardinal de Bernis, né à Saint-Marcel.

MARCEL (saint), évêque d'Ancyre, né vers 300, mort en 374. Il assista aux conciles de Nicée (325), de Tyr (335), de Constantinople (336), combattit avec une grande vivacité les ariens, fut déposé en 336, rétabli sur son siége l'année suivante, chassé de nouveau quelque temps après, gagna l'Occident, se rendit à Rome, où le pape Jules Ier reconnut son orthodoxie, fut rétabli dans son siége par le concile de Sardique (347), mais ne put néanmoins en reprendre possession, et se retira alors dans un monastère. D'après plusieurs écrivains ecclésiastiques, Marcel était un grand parleur, mais il manquait à la fois de bon sens et de science. De ses écrits, il ne nous reste que deux confessions de foi, une lettre adressée à Jules Ier et des fragments de son traité intitulé : *De la sujétion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

MARCEL (saint), célèbre évêque de Paris, né dans cette ville au IVe siècle, mort au milieu du Ve siècle. Il fut enterré près de Paris, dans un village qui depuis a formé le faubourg Saint-Marcel. Ce saint, qui signala son pontificat par sa piété et par ses bonnes œuvres, fut l'auteur d'un grand nombre de miracles, si l'on en croit les traditions légendaires. Nous nous bornerons à en citer un. Pendant qu'il était évêque, dit le Père Dubois dans son *Histoire de l'Église de Paris*, mourut une demoiselle qui s'était livrée sans pudeur aux désordres les plus honteux. On l'enterra cependant en terre sainte. Mais aussitôt un affreux dragon, d'une grandeur prodigieuse, vint au cimetière, se jeta sur le corps de la défunte, et par ses ravages jeta la désolation dans la ville. Instruit de l'événement, Marcel courut au monstre, lui donna deux coups de crosse sur la tête, puis lui ayant passé son étole autour du cou, le conduisit hors de Paris, et lui ordonna d'aller se jeter à la mer, ce qu'il fit incontinent. L'Eglise honore ce saint le 3 novembre.

MARCEL Ier (saint), pape, né à Rome, mort dans la même ville en 310. Il succéda en 308, après une vacance de plus de trois ans et demi, à saint Marcellin, s'efforça de rétablir l'ordre et la discipline dans l'Eglise; mais la rigueur qu'il déploya contre les chrétiens qui avaient fléchi durant la persécution causa des troubles et le fit bannir. Saint Eusèbe le remplaça sur le trône pontifical.

MARCEL II (Marcel SERVIUS), pape, né à Fano en 1501, mort en 1555. Il était fort instruit, aimait et même cultivait les arts lorsqu'il entra dans les ordres. Le pape Paul III, dont il était l'ami, l'employa à différentes missions diplomatiques, le nomma cardinal (1539), évêque de Reggio, et le chargea, en 1545, de présider le concile de Trente. Après la mort de Jules III en 1555, Marcel Servius fut élu pape à l'unanimité des voix. Il se montra ennemi du népotisme et du luxe, et mourut au bout de vingt et un jours. Comme il avait annoncé de grands projets de réforme dans l'Eglise, on prétendit qu'il était mort empoisonné.

MARCEL (Etienne), prévôt des marchands de Paris, mort en 1358. Il était issu d'une ancienne famille de bourgeois parisiens, appartenant, pour la plupart, à la puissante corporation des drapiers. Le grand-père d'Etienne, Jacques Marcel, et son père, Garnier Marcel, jouissaient d'une grande considération; ce dernier avait été appelé à la charge d'échevin. Depuis plus d'un siècle, les membres de la famille Marcel siégeaient tour à tour dans le parloir aux bourgeois. Marie la Marcelle, tante du prévôt des marchands, avait épousé Geoffroy Cocatrix, dont la famille, qui occupait les premières charges à la cour de Philippe le Bel et de ses successeurs, avait donné son nom à une des rues de Paris et à un fief situé dans la Cité. Au moment où Etienne Marcel fut élevé à la dignité de prévôt des marchands, trois échevins sur quatre, Pierre Bourdon, Bernard Cocatrix et Charles Toussac, étaient alliés à sa famille; enfin, il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'il tenait par des liens d'alliance à Jean Poillevillain, maître des comptes du roi et grand falsificateur de monnaies, et que ses frères, Guillaume et Jean, avaient été admis dans l'intimité du duc de Normandie, fils du roi Jean. Son troisième frère, Gilles Marcel, était clerc de la marchandise de l'eau ou greffier de la ville.

Nommé prévôt des marchands en 1354, Etienne Marcel fut le principal organe de la bourgeoisie aux états généraux de 1355, convoqués pour obtenir des subsides afin de continuer la guerre contre les Anglais. Sous son influence, afin d'éviter la dilapidation des deniers publics, les états nommèrent une commission de neuf membres, chargée de surveiller l'emploi de l'impôt voté; jusqu'alors, le roi avait eu, sans aucun contrôle, la libre disposition des sommes provenant des aides.

Après la bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier, Marcel exerça les Parisiens au maniement des armes, et entreprit d'immenses travaux de fortification, pour mettre la capitale à l'abri des attaques des Anglais; il répara l'ancienne muraille de Philippe-Auguste et, du côté du nord, engloba dans l'enceinte les faubourgs, qui avaient pris un développement considérable; pendant la nuit, les rues de la ville et le cours de la Seine furent fermés par des chaînes de fer.

Aux états généraux de 1356, Etienne Marcel, d'accord avec Robert Lecocq, évêque de Laon, réclama de nouvelles garanties pour l'emploi des impôts et des subsides, et demanda que le grand conseil du roi, où ne siégeaient que des hommes incapables ou mal intentionnés, fût remplacé par un conseil élu par les états; ce conseil élu, formé d'abord de quatre prélats, douze nobles et douze bourgeois, se composa plus tard de onze prélats, six nobles et dix-sept bourgeois; son action s'étendit à toutes les branches du gouvernement et de l'administration; c'était un essai du système constitutionnel. Subissant l'influence de son entourage, le dauphin voulut résister à ces mesures; les députés des états se séparèrent sans avoir voté les subsides qu'il leur demandait, et, dans sa détresse, il fut contraint de solliciter de la municipalité de Paris la levée d'une *aide*. Etienne Marcel lui répondit que la municipalité de Paris ne pouvait se substituer aux états, et qu'il lui conseillait de les réunir de nouveau; plutôt que d'y consentir, le duc de Normandie préféra avoir recours à une altération des monnaies; le prévôt des marchands s'opposa par la force à la circulation des monnaies falsifiées, et, à bout de ressources, le dauphin convoqua encore une fois les états généraux; résolu à ne pas tenir ses promesses, ce prince sembla céder au mouvement démocratique, mais, neutralisant par des menées occultes les concessions auxquelles il ne pouvait se refuser ouvertement, il continua à s'entourer de conseillers hostiles au vœu des états; en même temps, et malgré les protestations, il laissait les routiers étendre leurs incursions et leurs dévastations jusqu'aux portes de Paris, sans faire aucune tentative pour les repousser.

En présence de cette duplicité et de cette inertie du dauphin, Etienne Marcel s'occupa d'organiser fortement les Parisiens, qui ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour se défendre; il leur fit prendre, comme signe de ralliement, le chaperon aux couleurs de la ville de Paris, mi-parti rouge et bleu, attaché avec un fermoir de métal émaillé aux mêmes couleurs, « en signe d'alliance de vivre et mourir avec lui, » et il réunit ses adhérents les plus dévoués dans la grande confrérie parisienne, existant depuis plusieurs siècles, sous le titre de *Confrérie Notre-Dame aux seigneurs, prêtres, bourgeois et bourgeoises de Paris*. Enfin, poussé à bout par la mauvaise foi du duc de Normandie, par les dilapidations et par l'arrogance de son entourage, le prévôt des marchands fit massacrer, sous les yeux de ce prince, trois de ses principaux conseillers; cette terrible exécution fut approuvée par la bourgeoisie parisienne et par les députés des bonnes villes. Le dauphin, épouvanté, prit lui-même le chaperon rouge et bleu, et se montra disposé à donner satisfaction aux justes exigences dont le prévôt des marchands s'était fait l'interprète. Arrivé à une sorte de dictature, et pensant, avec raison, que les différends qui existaient entre le duc de Normandie et le roi de Navarre, Charles le Mauvais, étaient nuisibles au bon ordre et à la défense du royaume, Etienne Marcel voulut réconcilier ces deux princes; il n'y réussit qu'en apparence, et peu de temps après cette tentative, le dauphin s'enfuit de Paris et s'efforça de soulever la noblesse et les provinces contre la bourgeoisie parisienne et notamment contre Etienne Marcel. Afin d'éviter de nouvelles complications, Marcel tenta de négocier; ses avances furent repoussées; le dauphin, qui avait pris le titre de régent, continua à lever des troupes. Devant ces démonstrations hostiles, le corps municipal s'empressa de mettre la ville en défense, et d'assurer les approvisionnements. La jacquerie éclata sur ces entrefaites; quoique blâmant les excès des paysans révoltés, Etienne Marcel s'entendit avec eux pour résister aux forces rassemblées par le dauphin; les paysans ayant été écrasés, il invoqua l'appui du roi de Navarre, qui avait toujours protesté de son dévouement à la cause populaire, et, espérant faire de ce monarque l'homme d'épée du parti, il le fit nommer capitaine de Paris.

Le dauphin, ayant mis la ville en état de blocus, parvint à s'y créer des intelligences; ses partisans répétaient partout que Marcel sacrifiait le peuple à ses intérêts et à son ambition; quelques sorties malheureuses, qui coûtèrent beaucoup de monde aux milices parisiennes, et la conduite plus que équivoque du roi de Navarre contribuèrent à aigrir les esprits. Les auxiliaires étrangers amenés par Charles le Mauvais, signalés comme des traîtres par les émissaires du régent, furent massacrés ou chassés de Paris; malgré les efforts de Marcel, qui devint suspect en le défendant, le roi de Navarre fut forcé de quitter la capitale. La disette qui commencait à sévir acheva d'exaspérer les Parisiens, et le prévôt des marchands ne put refuser d'ouvrir de nouvelles négociations avec le régent, pour le prier de rentrer pacifiquement dans Paris; le régent répondit aux envoyés qu'il ne rentrerait pas dans la ville tant que le meurtrier de ses conseillers serait en vie.

Dans cette extrémité, voyant que le dauphin ne rêvait que vengeance et qu'il était résolu à ne rien laisser subsister des libertés conquises au prix de tant d'efforts, Etienne Marcel se détermina à livrer Paris et la couronne de France au roi de Navarre. Charles le Mauvais accepta la proposition qui lui était faite et se tint prêt à entrer dans Paris.

Le 31 juillet 1358, au moment où Etienne Marcel s'apprêtait à ouvrir au roi de Navarre la porte ou bastille Saint-Denis, Jean Maillart, l'un des quatre capitaines quarteniers de la ville, partisan secret du dauphin, accusa le prévôt des marchands de trahison, et souleva contre lui une partie de la population. Etienne Marcel s'efforca en vain d'apaiser le tumulte, et tomba frappé à mort dans un combat avec une troupe de bourgeois révoltés contre son autorité.

Telle fut la fin de cet homme qui, devançant son époque, songea, dès le XIVe siècle, à établir en France des institutions parlementaires, et tenta de transformer les états généraux en représentation nationale, sous l'influence de la bourgeoisie. Au mot COMMUNE (t. IV, p. 746), nous avons longuement parlé de l'œuvre entreprise par le célèbre prévôt des marchands; nous y renvoyons le lecteur.

Etienne Marcel avait acheté, en 1357, pour le compte de la municipalité, une maison appelée l'*Hôtel du dauphin*, puis la *Maison aux piliers*, et en avait fait le lieu des séances du *Bureau de la ville;* c'est sur l'emplacement de cette maison que s'éleva, au XVIe siècle, l'Hôtel de ville de Paris.

Terminons par le jugement suivant, porté par Augustin Thierry sur le célèbre prévôt des marchands de Paris. « Cet échevin du XIVe siècle, dit-il, a, par une anticipation étrange, voulu et tenté des choses qui semblent n'appartenir qu'aux révolutions les plus modernes. L'unité sociale et l'uniformité administrative, les droits politiques étendus à l'égal des droits civils, le principe de l'autorité publique transféré de la couronne à la nation, les états généraux changés, sous l'influence du troisième ordre, en représentation nationale, la volonté du peuple attestée comme souveraine devant le dépositaire du pouvoir royal, l'action de Paris sur les provinces comme tête de l'opinion et centre du mouvement général, la dictature démocratique et la terreur exercée au nom du droit commun; de nouvelles couleurs prises et portées comme signe d'alliance patriotique et symbole de rénovation, le transport de la royauté d'une branche à l'autre, en vue de la cause des réformes et pour l'intérêt plébéien, voilà les événements et les scènes qui ont donné à notre siècle et au précédent leur caractère politique. Eh bien! il y a de tout cela dans les trois années sur lesquelles domine le nom du prévôt Marcel. Sa courte et orageuse carrière fut comme un essai prématuré des grands desseins de la Providence, et comme le miroir des sanglantes péripéties à travers lesquelles, sous l'entraînement des passions humaines, ces desseins devaient marcher à leur accomplissement. Marcel vécut et mourut pour une idée, celle de précipiter, par la force des masses roturières, l'œuvre de nivellement graduel commencé par les rois; mais ce fut son malheur et son crime d'avoir des convictions impitoyables. A une fougue de tribun qui ne recula pas devant le meurtre, il joignait l'instinct organisateur; il laissa dans la grande cité, qu'il avait gouvernée d'une façon rudement absolue, des institutions fortes, de grands ouvrages et un nom que, deux siècles après lui, ses descendants portaient avec orgueil comme un titre de noblesse. »

MARCEL (Claude), prévôt des marchands de Paris de 1570 à 1572. Suivant de Thou, il aurait réuni à l'Hôtel de ville, la veille de la Saint-Barthélemy, les commandants de quartier et les dizainiers, et les aurait armés pour le massacre du lendemain. Il fut cependant destitué et remplacé, dans la nuit, par le duc de Guise. Mais les mémoires contemporains expliquent cette contradiction en assurant que Marcel avait reçu de la reine mère la mission secrète de frapper indistinctement, à la faveur du tumulte, les chefs des deux partis, les Guise et les Montmorency, qu'elle haïssait également. Le duc de Guise, ayant eu connaissance du projet de la reine, se hâta de destituer le prévôt.

MARCEL (Guillaume), chronologiste français, sous-bibliothécaire de Saint-Victor, commissaire des classes de la marine en Provence, né à Toulouse en 1647, mort en 1708. Il négocia, en 1670, le traité de paix et de commerce avec le dey d'Alger. Marcel joignait à une mémoire prodigieuse un esprit judicieux et méthodique. On lui doit : *Tablettes chronologiques pour l'histoire de l'Eglise et pour l'histoire profane* (1682, 2 vol. in-8o); *Histoire de la monarchie française* (1683-1686, 4 vol. in-12); c'est moins une histoire qu'un tableau chronologique fait avec beaucoup de soin. Outre ces ouvrages justement estimés, il en a laissé plusieurs qui sont restés manuscrits.

MARCEL (Jean-Joseph), célèbre orientaliste français, petit-neveu du précédent, né à Paris en 1776, mort en 1854. Après avoir fait d'excellentes études dans l'Université de Paris, où il obtint de brillants succès, Marcel reçut des leçons particulières de l'abbé Grenet, professeur de géographie du dauphin, fils de Louis XVI, et celles du célèbre Haüy, qui lui enseigna les mathématiques. A l'époque de la Révolution, Marcel dirigea la fabrique de salpêtre établie au cloître Saint-Benoît. Puis, âgé de dix-sept ans à peine, il fut nommé rédacteur principal du *Journal des écoles normales*, chargé de reproduire les cours faits par Monge, Berthollet, Volney, Laplace, etc. Il passa ensuite au *Journal des nouvelles politiques*, où ses articles lui attirèrent des persécutions qui l'obligèrent à se cacher. C'est alors qu'il s'adonna entièrement à l'étude des langues orientales, qu'il avait étudiées dès 1790. En 1798, il fut attaché à la commission scientifique de l'expédition d'Egypte et nommé directeur de l'imprimerie nationale qui devait suivre l'armée. C'est à lui qu'on doit les journaux publiés alors : le *Courrier d'Egypte*, la *Décade égyptienne*, les *Rapports de l'Institut d'Egypte*, et une foule de proclamations et de bulletins divers en arabe, en turc, en grec, etc. A son retour d'Egypte, d'où il rapporta une collection des plus riches et des plus variées, il collabora activement à l'ouvrage monumental connu sous le titre de *Description de l'Egypte*. En 1804, il fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale, qui devint bientôt l'imprimerie impériale. Dans ce nouveau poste, qu'il conserva jusqu'en 1815, il rendit d'inestimables services en faisant graver un nombre considérable de caractères orientaux, et en augmentant et perfectionnant sensiblement le matériel de l'imprimerie. Grâce à son activité, on arriva à de véritables tours de force : ainsi, on exécuta en trois jours la *Notice descriptive de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande*, ouvrage en trois volumes, auxquels étaient annexées de nombreuses cartes géographiques. Quand Pie VII vint à Paris, Marcel fit imprimer en sa présence l'Oraison dominicale en cent cinquante langues (dans les caractères originaux). Marcel était membre de la plupart des sociétés savantes; il fut l'un des fondateurs de la Société asiatique, et pofessa l'hébreu au Collége de France de 1817 à 1820. Il avait été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Doué d'un caractère dont tous ses contemporains se sont accordés à faire l'éloge, Marcel possédait une facilité singulière et une intelligence remarquable. Grâce à sa mémoire prodigieuse, à son travail opiniâtre et à son séjour prolongé en Egypte, c'était un des hommes qui connaissaient le mieux, et surtout le plus intimement, l'Orient musulman. Il a publié une foule d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons ses différents traités de grammaires, dictionnaires, vocabulaires, etc.; ses *Leçons de langues bibliques*; les *Contes arabes* du cheik Elmohdi; *Mélanges de littérature orientale* (1799); *Chrestomathia hebraica* (1802); *Chrestomathia chaldaica* (1803); *Paléographie arabe* (1828, in-fol.); *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, avec M. Louis Reybaud (1830-1836, 10 vol. in-8o); *Histoire de l'Egypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*, etc. Fatigué par une vie sacrifiée tout entière à la science, ayant perdu presque entièrement l'ouïe et la vue, sans avoir cependant suspendu ses travaux favoris, il succomba à une douloureuse maladie au moment où il achevait l'impression de son *Histoire de Tunis*.

MARCEL, danseur français, mort en 1759. Grand, bien fait, d'une belle physionomie, il dut à ses avantages extérieurs plus qu'à son talent une assez grande célébrité, devint en 1726 maître de danse du roi et composa plusieurs ballets, depuis longtemps oubliés. Marcel était au plus haut point infatué de sa personne et de son talent, et il attribuait la plus haute importance à l'art qu'il cultivait. On cite de ce danseur beaucoup de traits originaux et ridicules; nous nous bornerons à en citer un. « Marcel, dit M. de Laporte, avait été le maître du vertueux Malesherbes, qui, jamais de sa vie, n'a songé à soigner son extérieur ni à calculer son maintien, encore moins à se donner des grâces étudiées. Un jour, il rencontre le premier président de la cour des aides dans la galerie de Versailles et s'approche de lui. Malesherbes croit qu'il s'agit d'un acte de justice qui dépend de sa place ou d'une faveur réclamée de son crédit; il écoute avec bienveillance. Alors Marcel lui dit : « Monsieur de Malesherbes, permettez que je vous demande une grâce; c'est de n'apprendre à personne que j'ai été votre maître à danser. »

Marcel (ÉGLISE COLLÉGIALE DE **Saint-**). Cette église, qui a donné son nom à un des faubourgs de Paris, eut pour origine un oratoire construit, vers l'an 436, sur la sépulture de l'évêque saint Marcel. Ce pieux personnage avait été inhumé, suivant la coutume romaine encore en usage à cette époque, hors de la ville, au lieu nommé *Mons-Cetardus*, d'où est venu, par corruption, Mouffetard. Bientôt se forma autour de cet oratoire un bourg que Grégoire de Tours appelle le bourg de Paris, *vicus Parisiensis civitatis*. Vers 886, la crainte des profanations qui marquaient partout le passage des Normands fit tansporter la châsse de saint Marcel à l'église cathédrale de Paris, d'où elle n'est pas sortie depuis. Cette châsse, objet de la vénération particulière des Parisiens, était portée en procession, à côté de la châsse de sainte Geneviève, afin d'apaiser la colère divine, lors des calamités publiques. L'église de Saint-Marcel était desservie par un chapitre de chanoines, dont la juridiction s'étendait sur le bourg Saint-Marcel, sur le mont Saint-Hilaire et sur une partie du faubourg Saint-Jacques. Cette église fut reconstruite du Xe au XIe siècle; la tour fut élevée vers 1040; à un des angles de cette tour était encastré dans la construction un bloc de pierre de 4 pieds de long, dont une des faces représentait en demi-relief grossièrement sculpté un taureau couché; ce bas-relief, qui a exercé pendant longtemps la sagacité et l'imagination des érudits et des archéologues, se trouve aujourd'hui au musée de Cluny. Au milieu du chœur de l'église se voyait le tombeau de l'évêque de Paris, Pierre Lombard, surnommé le *Maître des sentences*. L'église Saint-Marcel fut démolie en 1806.

Marcel (THÉÂTRE **Saint-**), fondé en 1838, détruit en 1868. C'est l'un de ceux qui ont eu à Paris l'existence la plus accidentée, la plus misérable et la plus difficile. Situé dans la rue Pascal, en plein quartier Mouffetard, placé au milieu d'une population pauvre, laborieuse et souffrante, sa carrière devait nécessairement se ressentir d'un entourage si fâcheux, si peu propice, et l'on ne conçoit pas qu'un spéculateur, même fort audacieux, ait eu l'idée singulière d'établir en cet endroit désolé un lieu de plaisir et de distraction. Il faut noter d'ailleurs, comme un point fort curieux, que la salle du théâtre Saint-Marcel était coquette, élégante, spacieuse, parfaitement aménagée. Elle avait été ouverte vers la fin de 1838 par un directeur dont le nom est oublié aujourd'hui, et qui s'était entouré d'artistes de quinzième ordre, groupés non sans difficulté autour d'une aussi maigre entreprise. On jouait un peu tous les genres au théâtre Saint-Marcel, qui, on le pense bien, n'excitait ni la jalousie ni la convoitise de ses confrères de la capitale; mais on y représentait surtout le vaudeville et le drame. Un, deux, trois, dix directeurs s'y succédèrent rapidement et à intervalles rapprochés, tous aussi malheureux les uns que les autres. L'infortuné théâtre passait son temps à ouvrir et à fermer ses portes, et ses non moins infortunés maîtres y mangeaient invariablement le peu d'argent qu'ils y avaient apporté, ou quittaient la place en faisant des dupes.

Enfin, vers 1860, on put croire que le sort allait se lasser de s'acharner ainsi sur un établissement dont la malchance avait été jusqu'alors si évidente. Un de nos plus grands comédiens, un des plus solides et des plus dévoués soutiens du romantisme lors de sa splendide éclosion, notre excellent Bocage, à la fois artiste, érudit et lettré, entreprit de tirer de sa torpeur le théâtre Saint-Marcel. Depuis plusieurs années déjà, Bocage avait en poche le privilége d'un théâtre qu'il voulait fonder sous le nom de théâtre des Arts; mais il n'avait pu réunir les fonds nécessaires, et las, découragé des efforts inutiles qu'il avait faits pour la création de cette entreprise, il eut l'idée de relever la scène de la rue Pascal de son état d'abjection, et d'en faire un véritable établissement artistique. Hélas! la chose était impossible. Il eut beau apporter tous ses soins à cette rénovation chimérique, il eut beau réunir un personnel relativement excellent, grouper autour de lui des auteurs en renom, jouer une comédie spirituelle et poétique de M. Paulin Niboyet, représenter un opéra inédit de M. Louis Lacombe, convier la presse entière à ces solennités, provoquer et obtenir toute la publicité possible, tout fut vain. Le pauvre Bocage périt à la tâche, c'est-à-dire mourut après avoir abandonné une affaire dans laquelle il avait englouti jusqu'à ses dernières ressources, et le théâtre Saint-Marcel fut fermé une dernière fois, définitivement, pour disparaître ensuite en 1868 sous le marteau des démolisseurs!

MARCEL-BLAIN (Louis DE), baron du Poët-Célard. V. POËT-CÉLARD.

MARCELINE s. f. (mar-se-li-ne — de *Saint-Marcel*, nom de lieu). Minér. Variété de rhodonite altérée, trouvée dans la vallée de Saint-Marcel, en Piémont, et qui est une substance d'un noir grisâtre, marquant le passage de la rhodonite proprement dite à la braunite, renfermant 26 pour 100 de silice; 67,23 d'oxyde manganique; 1,23 d'oxyde ou de peroxyde de fer; 3 d'alumine; 1,40 de chaux, et 1,40 de magnésie. ‖ On l'appelle aussi MANGANÈSE DU PIÉMONT.

— Comm. Etoffe de soie *très-*douce et très-moelleuse, qui est ordinairement employée pour robes : *Mme Bonaparte portait une robe de mousseline de l'Inde, doublée de* MARCELINE *jaune clair, et brodée en plein d'un semé de petites étoiles à jour.* (Mme d'Abrantès.)

Marcellange (AFFAIRE), cause célèbre jugée en 1840. Le 1er septembre 1840, vers huit heures et demie du soir, les domestiques et les valets de ferme du domaine de Chamblas, situé à quelque distance de la ville du Puy, étaient réunis dans la vaste cuisine du rez-de-chaussée du château. Le maître, M. Louis de Marcellange, veillait et causait avec eux, assis au coin du foyer, quand tout à coup une détonation se fit entendre suivie du bruit des carreaux de la fenêtre tombant en éclats, et M. de Marcellange tomba dans les cendres, tué sur le coup. On remarqua que ni les chiens de chasse qui se trouvaient dans la cuisine ni le chien de garde de la cour n'avaient donné l'éveil, et l'on soupçonna que le coup avait été fait par un familier de la maison. Les recherches opérées dans les alentours n'amenèrent aucun résultat.

M. Louis Vilhardin de Marcellange appartenait à une honorable famille de Moulins, dont la noblesse n'était pas d'ailleurs très-bien établie. Il avait, en 1835, épousé Mlle Théodora de La Roche-Négly de Chamblas, appartenant à l'une des plus anciennes et des plus riches familles du Velay. Les premiers temps du mariage avaient été tranquilles, mais depuis deux ans, époque de la mort du beau-père, M. de Chamblas, une mésintelligence, née de questions d'intérêt et attisée par la belle-mère, femme très-entichée de sa noblesse, avait éclaté entre les deux époux. Une demande en séparation introduite par la dame de Marcellange avait été repoussée; M. de Marcellange avait ensuite sommé sa femme par acte d'huissier de réintégrer le domicile conjugal; elle s'y était refusée et continuait de résider au Puy avec sa mère, pendant que son mari habitait seul le château de Chamblas.

Le lendemain du meurtre, un messager envoyé par le maire de la commune alla informer les dames de l'événement : il fut étonné de la froideur avec laquelle on accueillit cette nouvelle.

L'instruction de cette affaire mystérieuse se prolongea longtemps sans aboutir; on arrêta successivement plusieurs individus, qu'on dut relâcher ensuite. Plus de cinq cents témoins furent entendus, et l'obscurité semblait s'épaissir autour du crime. Seuls, les parents du mort, M. Turchy de Marcellange et Mme de Tarade, ses frère et sœur, poursuivaient courageusement leur juste vengeance; ils parvinrent, malgré la terreur qui paralysait toute la contrée, à réunir un certain nombre d'indices qui mirent la justice sur la voie. On sut que, pendant la dernière année de sa vie, M. de Marcellange avait été constamment dominé par des appréhensions sinistres. Il se croyait menacé de mort par sa femme et sa belle-mère; il soupçonna un jour la femme de chambre de sa femme, Marie Boudon, d'avoir essayé de l'empoisonner; l'homme qu'il redoutait surtout, celui qu'il désignait comme son futur assassin, c'était un certain Jacques Besson, attaché depuis seize ans au service de la famille de Chamblas, et qui, de domestique, était devenu l'homme de confiance de ses maîtres. Il avait épousé avec passion l'inimitié des dames de Chamblas, et des scènes fort vives avaient eu lieu entre M. de Marcellange et lui.

Le 19 novembre, Jacques Besson fut arrêté.

Cependant les indices qu'on avait recueillis ne constituaient pas des preuves, et les paysans ne se laissaient que bien difficilement arracher ce qu'ils savaient, dominés qu'ils étaient toujours par la peur de Besson et de ses huit frères, qui formaient un clan redouté dans le pays, gagnés secrètement aussi, paraît-il, par l'argent des dames de Chamblas. Quelques témoins affirmèrent l'alibi de Besson le soir du crime; d'autres, au contraire, avouèrent l'avoir reconnu, un fusil à la main, se dirigeant du côté du château. Un jeune berger du nom d'Arzac confia à sa tante qu'il avait reçu 600 francs de Besson pour empoisonner M. de Marcellange; interrogé par la justice, il nia avoir tenu ce propos. Le 14 mars 1842, après dix-neuf mois d'une instruction hérissée de difficultés, Jacques Besson comparut devant la cour d'assises de la Haute-Loire; le témoin Arzac, malgré son astuce, fut pris, durant l'interrogatoire, en flagrant délit de mensonge; son arrestation immédiate fut ordonnée. Un nouvel incident eut lieu; la famille de Marcellange se porta partie civile et demanda le renvoi de l'affaire devant une autre cour d'assises, pour cause de suspicion légitime. La cour de cassation prononça le renvoi devant la cour d'assises du Puy.

Après une écrasante plaidoirie de Me Bac, avocat de la partie civile, le berger Arzac, convaincu de faux témoignage, principalement sur la déposition de sa tante, fut condamné à dix ans de reclusion et à l'exposition publique.

Le 22 août, Jacques Besson comparut à son tour. C'était un homme de trente-quatre ans, aux traits saillants, ayant toutes les apparences de la force et de l'énergie. Il nia tout. Les témoins se jetèrent réciproquement à la face les accusations les plus graves de corruption et de mensonge. D'horribles soupçons s'élevaient contre les dames de Chamblas; on alla jusqu'à penser que, non-seulement elles avaient commandé le meurtre du mari, mais que les deux enfants nés du mariage avaient été empoisonnés par la mère.

Elles furent citées en témoignage, répondirent d'un air froid et hautain, et soutinrent l'innocence de Besson. Une circonstance nouvelle fort étrange vint s'ajouter à tous les mystères de cette affaire. La femme de chambre de Mme de Marcellange, Marie Boudon, appelée comme témoin, ne put être retrouvée, et il ne sembla pas invraisemblable que les dames de Chamblas ne l'eussent fait disparaître, peut-être par un nouveau crime.

Me Rouher défendit Jacques Besson. Me Bac plaida pour les parties civiles.

Dans un passage de sa plaidoirie, il s'exprima ainsi :

« Mme de Chamblas nous disait naguère, avec ce ton superbe que vous lui connaissez : « Nos domestiques se tiennent toujours à leur » place. » Mais pour Besson, sans doute, on se départait quelquefois de l'aristocratie de ce principe. Je voudrais bien savoir s'il était à sa place, lorsque, à la fraîcheur du soir, sous le tremblant abri des sapins de Chamblas, dans la verte solitude des bois, le bras de ces dames s'appuyait sur le sien avec un tel abandon que la pudeur d'une fille des champs qui les vit en fut alarmée! Quand je me rappelle cette molle et familière attitude, ce vif contraste entre les hautaines prétentions de ces dames et leurs façons d'agir; quand je rapproche ce souvenir de l'audacieuse protection accordée à l'assassin, je me demande avec effroi si toutes ces caresses n'avaient pas un but.

M. le président. Maître Bac, rappelez-vous, je vous prie, que les dames de Chamblas n'ont pas ici de défenseur.

Me Bac. Aussi, ne veux-je pas aller plus loin. L'heure n'est pas encore venue d'aller au fond de cet effroyable mystère. Je ne veux pas savoir encore quelle part les dames de Chamblas ont eue dans l'assassinat. Mais ce que je sais, c'est qu'une veuve qui protége hautement l'assassin de son mari, qui cherche à altérer les témoignages pour le sauver, qui, dans ce but, compromet sa fortune, son honneur, que rien ne retient dans cette abominable voie, ni l'opinion, ni la pudeur, ni le respect qu'elle se doit à elle-même; ce que je sais, c'est que cette femme, qui méconnaît ainsi tous les devoirs que lui imposent sa position, son titre, le nom qu'elle porte, l'honnêteté publique, les plus vulgaires convenances; ce que je sais, c'est que cette femme est indigne de toute pitié! Ah! si d'autres faits se découvraient, si de nouvelles révélations venaient accuser Mme de Marcellange, je ne voudrais pas les entendre; j'en sais assez sur cette femme. J'ai vu ses intimités avec Besson; je l'ai trouvée préparant le faux témoignage, je l'ai entendue descendant elle-même jusqu'à ce crime honteux pour sauver l'assassin de son mari; je ne veux pas en savoir davantage. Qu'elle échappe, si elle le peut, à la vengeance des lois : elle n'échappera pas à une vengeance plus impitoyable, plus cruelle, qui a déjà commencé! Qu'elle trouve dans son propre cœur la peine qui lui est due! Que pour elle il n'y ait plus de repos! Qu'elle tremble toujours d'être découverte! que la peur soit sa compagne! que l'infamie la suive! que le remords la dévore! Et que, après cette vie de terreur et de honte, la justice éternelle vienne s'asseoir sur sa tombe! Voilà tout ce que je veux; je ne demande pas d'autre peine pour les dames de Chamblas. »

Le jury déclara Besson coupable sans circonstances atténuantes. Il fut condamné à mort.

Mais un vice de forme vint tout remettre en question. La cour de cassation cassa l'arrêt de la cour du Puy, et l'affaire fut renvoyée devant la cour d'assises du Rhône.

Cette fois, les dames de Chamblas avaient disparu; toutes les recherches pour les retrouver furent inutiles. Des poursuites en faux témoignage furent dirigées contre elles, poursuites qui n'ont pu aboutir à cause de leur absence. Jacques Besson fut condamné à mort, comme la première fois. Son pourvoi fut rejeté par la cour de cassation.

Quand, dans la prison de Lyon, il apprit que l'arrêt était devenu définitif, on raconte qu'il pleura abondamment. Mais, malgré les instances des magistrats, sa langue ne se délia point pour un aveu : « A quoi bon parler? disait-il; ce serait en mettre beaucoup dans l'embarras. » Et il ajoutait : « Ce qui me fatigue, ce n'est pas ma mort; il vaut autant en finir; mais c'est cet affreux voyage qui sera éternel. » Il pensait à son transférement de Lyon au Puy. Le 27 mars, on le fit monter dans une calèche de poste escortée par des gendarmes. Besson fut calme pendant la moitié du voyage. Mais quand, à travers les volets de la chaise, il reconnut les collines sauvages et les *pinèdes* du Velay, il commença à s'agiter. Quand il vit les premières maisons de Saint-Hostien, son village natal, et le chemin qui conduit à Chamblas, il sanglota convulsivement.

Le lendemain, au milieu d'une foule immense, Besson fit à pied le trajet de la prison du Puy au Martouret. Il paraissait résigné, mais près de l'échafaud, il se débattit un instant contre les aides de l'exécuteur. Quelques moments après, il emportait dans la mort le secret du drame de Chamblas.

Sous le titre : les *Dames de Chamblas*, M. Constant Guéroult a fait de cet épisode judiciaire un récit des plus saisissants (1869).

MARCELLE (sainte), née à Rome vers la fin du IVe siècle, morte un peu après l'an 410. Veuve de très-bonne heure, elle refusa de se remarier pour s'abandonner tout entière à la religion du Christ. Séduite par les récits qu'elle avait entendu faire sur les solitaires de la Thébaïde, elle résolut de les imiter, vendit ce qu'elle avait, se revêtit d'habits simples et grossiers et vécut d'aumônes. Plusieurs femmes suivirent son exemple, et vinrent se ranger sous ses ordres; on cite entre autres la vierge Principe, que saint Jérôme, dans une lettre qu'on a de lui, entretint de Marcelle. Lors de la prise de Rome par les barbares en 410, Marcelle, refusant de leur livrer des trésors qu'elle n'avait pas, fut très-maltraitée. Elle se réfugia avec Principe dans l'église de Saint-Paul, déclarée asile sur l'ordre même d'Alaric. Cet événement l'impressionna et la bouleversa tellement, qu'elle mourut quelque temps après des suites de la peur qu'elle avait eue. L'Eglise l'honore le 31 janvier.

MARCELLÉES s. f. pl. (mar-sèl-lé). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Syracuse, en l'honneur de Marcellus.

MARCELLIANISME s. m. (mar-sèl-li-a-ni-sme). Hist. relig. Hérésie de Marcellus d'Ancyre, fondée au IVe siècle. ‖ On dit aussi MARCELLANISME.

MARCELLIEN s. m. (mar-sèl-li-ain). Hist. relig. Partisan des doctrines de Marcellus d'Ancyre. ‖ On dit aussi MARCELLANISTE et MARCELLIANISTE.

— **Encycl.** Les *marcelliens* sont des hérétiques du IVe siècle, disciples de Marcel d'Ancyre, qui firent revivre en une certaine mesure, dans l'Eglise, la doctrine sabellienne sur la Trinité. Les auteurs sont très-partagés sur la question de savoir si, comme les sabelliens, ils ne voyaient dans les trois noms de la Trinité que trois dénominations différentes pour désigner la même personne. Par haine du trithéisme et dans le but de relever la dignité du Fils, que rabaissaient les ariens, il leur arrivait souvent d'employer des expressions fortement entachées de sabellianisme; mais Bergier pense qu'il est difficile de se prononcer, et semble incliner à croire que l'hérésie des *marcelliens* était plus apparente que réelle. La tendance des *marcelliens* était trop opposée à celle des ariens, alors fort puissants, pour ne pas être violemment combattue par ces derniers. On sait combien d'acrimonie et de violence préside à toute controverse religieuse; celle des ariens contre les *marcelliens* était encore augmentée par l'énergie que Marcel mit à appuyer la condamnation de l'arianisme au concile de Nicée. Marcel et ses partisans se virent chassés de leurs siéges ecclésiastiques par les ariens d'Orient, mais ils parvinrent à se justifier dans un concile tenu à Rome, sous les yeux du pape Jules, en 341 et au concile de Sardique (347).

Si les *marcelliens* ne sont pas absolument hérétiques, leur tendance conduit manifestement à l'hérésie sabellienne. On le vit bien lorsque le disciple le plus illustre de Marcel, Photin, en voulant continuer l'œuvre de son maître, tomba, lui et ses partisans, les photiniens, dans le sabellianisme le mieux caractérisé.

MARCELLIN (SAINT-), ville de France (Isère), ch.-l. d'arrond. et de canton, près de la rive droite de la Cumane, affluent de l'Isère, à 52 kilom. S.-O. de Grenoble; pop. aggl., 2,753 hab. — pop. tot., 3,340 hab. L'arrondissement comprend 7 cant., 86 comm. et 80,379 hab. Tribunal de 1re instance; collége communal. Filatures de cocons; fabrication de sucre et de fromages. Commerce de vins estimés, soies écrues, fil, toiles, noix, bestiaux. Cette petite ville est agréablement située au pied d'un coteau qui produit des vins estimés. On y remarque quatre murs percés de portes, les restes d'un château du moyen âge et l'église surmontée d'un clocher roman. Les environs de la ville offrent de belles promenades ombragées. D'abord simple rendez-vous de chasse, Saint-Marcellin prit une certaine importance lorsqu'un dauphin y eut fait bâtir, vers la fin du XIe siècle, une église qui fut consacrée par le pape Calixte II. Au XVIe siècle, la ville fut successivement ravagée par le baron des Adrets, Montluc, de Gordes, le duc de Nemours et enfin Lesdiguières. Pendant la Révolution, Saint-Marcellin porta le nom de *Thermopyles*.

MARCELLIN (saint), pape de 295 à 304. C'est sous son pontificat qu'eut lieu la terrible persécution de Dioclétien (303). Il fut accusé d'avoir manqué du courage des martyrs et d'avoir sacrifié aux idoles du paganisme. Mais la tradition catholique repousse cette accusation, et honore Marcellin comme martyr. Ce qui est certain, et ce que l'ancien calendrier romain, dressé sous Tibère, ne permet pas de mettre en doute, c'est que ce pape mourut de sa mort naturelle en 304. Il est honoré le 26 avril.

MARCELLIN, général, mort en 468 de notre ère. Ami du patrice Aétius, après l''assassinat de ce dernier, il rassembla des soldats, s'empara de la Dalmatie et d'une partie de l'Illyrie, et y créa une souveraineté indépendante. Il lutta contre les Vandales et les chassa de la Sardaigne en 466. Mais les Romains, auxquels il s'était allié, l'assassinèrent en 468. Genséric s'écria en apprenant ce meurtre : « Les Romains se sont coupé la main droite avec la main gauche! »

MARCELLIN (le comte), chroniqueur latin, né en Illyrie. Il vivait au VIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Outre un traité, aujourd'hui perdu, et intitulé : *Libri de temporum qualitatibus et positionibus locorum*, il composa une *Chronique* qui s'étend de l'avénement de Théodose le Grand (397) à celui de Justin Ier. Cette chronique a été publiée avec une continuation à Paris (1619, in-8o).

MARCELLIN (Jean-Esprit), statuaire français, né à Gap (Hautes-Alpes) en 1821. Il vint à Paris à l'âge de vingt et un ans, fut réduit quelque temps, pour vivre, à travailler pour les entrepreneurs de sculpture religieuse. Heureusement, aidé par les autorités de son département, il put entrer à l'atelier de Rude (1844), et y fit de merveilleux progrès. Dès l'année suivante, il exposait un buste dont la large exécution fut universellement remarquée. Tous les morceaux qu'il exposa depuis accusèrent de nouveaux progrès. Nous nous contenterons de citer : le *Berger Cyparisse*, en plâtre (1848), puis en marbre (1851); le *Couronnement d'épines* (1849); *Avant l'hymen*, portrait (1852), morceau d'une grande délicatesse de sentiment; *Cypris allaitant l'Amour*, groupe en marbre (1853), acquis par M. Achille Fould, et admis à l'Exposition universelle de 1855; le *Retour du printemps* (1855), un de ses morceaux les plus gracieux; *Zénobie retirée de l'Araxe*, groupe en plâtre (1857), exécuté en marbre (1859) et placé dans le parc de Fontainebleau; *Jeune fille tressant une couronne* (1859); la *Douceur* (1861), dans la cour du Louvre; la *Jeunesse captivant l'Amour* (1861), acquis par le ministère des finances; le *Trait d'union*, statue en marbre (1863-1867), au palais de l'Élysée; *Bacchus enfant* (1864); le *Petit Maraudeur* et le *Premier Bijou*, statuettes en bois (1863-1867), au palais de l'Elysée; *Mignonne*, statue en marbre (1866); *Bacchante se rendant au sacrifice*, groupe en marbre (1869), acquis par le musée du Luxembourg, et que plusieurs critiques regardent comme l'œuvre capitale de l'artiste; *Saint Laurent*, *Saint Claude*, *Saint Etienne* (1870), statues en pierre pour l'église Saint-Gervais; *Triomphe de Galatée*, groupe en plâtre (1873).

On doit encore à cet artiste différentes sculptures décoratives : au nouveau Louvre, les statues de *Grégoire de Tours*, du *Sire de Joinville*, de l'*Art moderne*, de l'*Eloquence*, un *Lutteur*, etc. A la nouvelle préfecture de Marseille, la décoration d'un fronton représentant le *Génie du commerce et de la Navigation;* les statues de *Pierre Puget*, de *Mirabeau*, du *Bailli de Suffren*, du *Maréchal de Villars*, etc. Une statue en marbre de *Ladoucette*, par M. Marcellin, décore la place publique de Gap, patrie de l'artiste. En fait de récompenses, M. Marcellin a obtenu : des médailles de 2e classe en 1851 et 1855, des rappels de médaille en 1857 et 1859, la croix de la Légion d'honneur en 1862.

On doit considérer M. Marcellin comme un des meilleurs élèves de Rude, qui en a tant formé d'excellents. Et ce qui révèle en lui d'une manière incontestable un puissant tempérament d'artiste, c'est qu'à cette forte école, loin de se laisser imposer la manière du maître, il a su rester original dans un genre où l'originalité paraît presque impossible. Son talent, M. About le reconnaît, « se compose surtout de grâce, d'élégance et de délicatesse. » Et en même temps le spirituel critique trouve dans la manière de l'artiste « un je ne sais quoi de nouveau qu'il n'a jamais vu dans les ouvrages des maîtres. » C'est cette originalité, ce je ne sais quoi sans lequel un maître n'en est pas un, n'en déplaise à M. About, que nous prisons surtout en M. Marcellin. Ajoutons-y un mérite qu'on dirait dédaigné de nos jours, tant il devient rare, le sentiment de la draperie, l'art exquis de la jeter et de la modeler.

MARCELLIN (Ammien), historien latin. V. AMMIEN MARCELLIN.

MARCELLINE (sainte), vierge chrétienne, sœur de saint Ambroise, née en Gaule, morte vers 400. Elle se rendit à Rome avec sa mère, éleva ses deux frères plus jeunes qu'elle, Ambroise et Satyre, reçut le voile du pape Libère et passa le reste de sa vie dans une grande austérité. L'Eglise l'honore le 17 juillet.

MARCELLIS (Otho), peintre hollandais, né en 1613, mort à Amsterdam en 1673. Il séjourna successivement à Paris, en Toscane, à Naples, à Rome, s'attacha à peindre des insectes rares, des reptiles, des plantes, gagna beaucoup d'argent par la vente de ses ouvrages, et, de retour en Hollande, se fixa à Amsterdam; il se forma une sorte de jardin zoologique dans lequel il réunit des couleuvres, des insectes de tous genres pour lui servir de modèle. Marcellis excellait dans le genre qu'il avait adopté, et ses tableaux sont encore aujourd'hui très-estimés.

MARCELLO (SAN-), ville du royaume d'Italie, prov. de Florence, district de Pistoia, à 48 kilom. N.-O. de Florence, ch.-l. de mandement; 4,135 hab.

MARCELLO (Nicolas), doge de Venise, né en 1397, mort en 1474. Il remplissait les fonctions de procurateur de Saint-Marc, lorsqu'après la mort de Trono, en 1473, il fut élevé au pouvoir suprême. Pendant son passage à la direction des affaires, Mocenigo attaqua les Turcs, qui, sous le commandement de Soliman-Pacha, assiégeaient Scutari, et les força à se retirer de l'Albanie.

MARCELLO (Benedetto), célèbre compositeur italien, né à Venise en 1686, mort à Brescia en 1739. Il reçut une solide instruction littéraire en même temps qu'il apprenait, difficilement, il est vrai, les principes du chant et de la composition. Esprit vif et impatient de la règle, il se livra avec un tel acharnement à l'étude, que son père, craignant pour sa santé, l'emmena à la campagne et prit soin d'écarter tout ce qui pouvait rappeler l'art musical. Malgré les précautions paternelles, Marcello se procura du papier réglé et écrivit une messe que les connaisseurs vantèrent beaucoup. Le père du jeune homme comprit l'inutilité de la lutte et laissa son fils se livrer à toute la fougue de sa passion artistique. Quelque temps après, Benedetto se rendit à Venise et prit des leçons de contre-point près de Gasperini. A la fois écrivain, poëte, jurisconsulte et compositeur, il passait sans fatigue de la musique à l'étude du droit, de la poésie aux subtilités de la dialectique. Homme de plaisir, avide de fêtes, de bruit, d'honneurs, cœur brûlant pour toutes les femmes qui frappaient son attention, Marcello rompit, à l'âge de quarante-deux ans, avec la vie mondaine, à la suite d'une chute dans une église, et tomba dans un mysticisme ascétique qui l'arracha entièrement, dit-on, à la culture des beaux-arts. Cette assertion ne doit cependant pas être prise au pied de la lettre, car une de ses plus belles productions musicales date de 1733. Après une maladie de longue durée, Marcello était venu chercher à Brescia le rétablissement d'une santé fortement ébranlée; et c'est dans cette ville que la mort vint le frapper dans sa cinquante-troisième année.

Un ouvrage immortel a légué le nom de Marcello à la postérité : la collection des psaumes mis par lui en musique. Écrits pour une et plusieurs voix, ces psaumes se recommandent à l'admiration générale par la poésie de l'idée musicale, l'originalité de la forme, la hardiesse de l'harmonie, et surtout par leur infinie variété. Les abonnés des concerts du Conservatoire connaissent l'incomparable grandeur de cette belle composition tant de fois exécutée aux séances, et commençant par ces mots : *I cieli immensi narrano.* Que Marcello ait copié plus ou moins les tournures harmoniques de Lotti, qu'il ait emprunté à Clari quelques formules de modulation, peu importe. Quel est le compositeur dans lequel ne se présente pas, parfois, l'idée d'autrui? Rien de plus commun, on le sait bien, que l'imitation inconsciente en musique. Laissons donc ces critiques sans importance, et reconnaissons hautement que Marcello est l'un des plus grands génies musicaux qui aient illustré l'Italie. Indépendamment des psaumes, le monument d'airain de Marcello, on cite entre autres ouvrages publiés : *Concerti* à cinq instruments; *Sonates* pour clavecin; *Chansons madrigalesques; Calisto*, pastorale; *La fede riconoscinta*, drame lyrique; *Arianna*, scène à cinq voix; *Giudetta*, oratorio; enfin, une brochure incisive avec ce titre significatif : le *Théâtre à la mode* ou *Méthode certaine pour bien composer et exécuter les opéras italiens en musique, avec avis utiles et nécessaires aux poëtes, compositeurs, musiciens de l'un et l'autre sexe, entrepreneurs, instrumentistes, machinistes, décorateurs, tailleurs, habilleurs, comparses, copistes, protecteurs et mères des actrices, et autres personnes attachées au théâtre.* Ce compositeur a laissé, en outre, grand nombre de pièces musicales et de brochures en manuscrit.

MARCELLO (Marco-Marcelliano), compositeur et auteur dramatique italien, né à San-Serolamo-Lupatolo, aux environs de Vérone, en 1820, mort à Milan en 1865. Il étudia la musique au conservatoire de Naples sous la direction de Mercadante, et fit paraître divers morceaux et compositions qui ne sont point dépourvus de qualités. Mais il a dû surtout sa réputation au joli poëme intitulé : *Ischia*, et aux nombreux libretti imaginés ou arrangés par lui pour plusieurs compositeurs italiens. Nous citerons entre autres : *Antigone*, *La sposa del villagio*, *Lina*, *Tutti in maschera*, *Isabella d'Aragone*, *Guerra in quatri*, pour M. Pedrotti; *I Ginia d'Asti*, *I Masnadieri*, pour M. Faccioli; *Gismondi da Mendrisio*, *Byron*, pour M. Candio; *Margherita Pusterla*, d'après le roman de M. Cantu, pour M. Lacroix; *Sofonisba*, *Ginevra di Scozia*, pour M. Petrali; *L'Ultimo Scaligero*, pour M. Precerutti; *Il Castello maladetto*, pour M. Rossaro; *Bondelmonte ed Amedei*, pour M. Piacentini; *Giovanni di Porto-Gallo*, pour M. G. Litta; *Graziella*, pour M. Concone; *I Parente appareuti*, pour M. Gibelli; *La Catena d'oro*, pour M. Grassigna; *Ventola*, *Fiammina*, pour M. Luzzi; *Bianca degli Albizzi*, pour M. A. Villanis; *Giuditta*, pour M. Peri; *Il Bravo*, pour M. Mercadante. Marcello quitta la Vénétie en 1848 et se fixa en Piémont. Vers l'année 1854, il fonda à Turin le meilleur journal d'art, de théâtre et de critique qui se publie en Italie, *Il Trovatore*, qu'il transféra à Milan en 1859. Il a fourni de nombreux articles de musique à diverses publications, et particulièrement à la *Rivista contemporanea*, et il s'était fait comme critique d'art un nom estimé.

MARCELLO (Adèle D'AFFRY, princesse COLONNA DI CASTIGLIONE, connue sous le pseudonyme DE), sculpteur italien. V. COLONNA DI CASTIGLIONE.

MARCELLUS, bourg et circonscription communale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 300 kilom. N.-O. de New-York; 6,700 hab. Commerce de bois, cuirs et céréales.

MARCELLUS (M. Claudius), illustre capitaine romain, qui fut l'un des héros de la deuxième guerre punique, né vers 268 av. J.-C., mort en 208. Une expédition hardie illustra son premier consulat : il battit les Gaulois sur les bords du Pô, prit Milan et soumit la Gaule cisalpine (222 av. J.-C.). Envoyé contre Annibal après le désastre de Cannes, il montra, à Nole, qu'on pouvait vaincre le redoutable Carthaginois (216-215). Puis il transporta la guerre en Sicile, et, après un siége de trois ans, il emporta Syracuse (212) vainement défendue par le génie d'Archimède (qui fut tué dans le sac de la ville, malgré les ordres de Marcellus). Il battit de nouveau Annibal, en 210, à Canusium; mais deux ans plus tard, il périt dans une embuscade. On l'avait surnommé l'**Epée de Rome**. Plutarque a écrit sa *Vie*.

MARCELLUS (M. Claudius), de la même famille que le vainqueur de Syracuse, consul l'an 52 av. J.-C. Il eut la hardiesse de proposer, dans le Sénat, la destitution de César, qui commandait dans les Gaules. Dans les guerres civiles, il se rangea du parti de Pompée et des républicains. César vainqueur l'exila, puis le rappela, à la prière du Sénat. Marcellus ne profita pas de cet acte de clémence, que Cicéron a immortalisé dans sa harangue *Pro Marcello*, car il fut tué par un esclave au moment de s'embarquer pour revenir à Rome (48 av. J.-C.).

Marcellus (DISCOURS POUR) [*Pro Marcello*], ou remercîment adressé à César, par Cicéron, à l'occasion de la grâce accordée à Marcellus. C'est le discours le plus noble, le plus pathétique et le plus patriotique que la reconnaissance, l'amitié et la vertu puissent inspirer à une âme élevée et sensible : il est impossible de le relire sans admiration et sans attendrissement.

Le discours pour Marcellus se divise en deux parties. Cicéron, dans son exorde, fait allusion au silence qu'il a gardé pendant plusieurs années, et que la reconnaissance lui ordonne de rompre. Ensuite il exalte les vertus guerrières et les triomphes de César : toutefois, ce grand homme lui paraît encore plus admirable par sa clémence que par ses victoires. Cette comparaison de la gloire de vaincre avec celle de pardonner a toujours été citée comme le plus brillant exemple de l'amplification oratoire. L'orateur termine cette partie de son discours en rappelant que, dans la guerre, il a toujours fait des vœux pour la paix. Dans la seconde partie, Cicéron déclare que César n'a plus d'ennemis dans une république qui attend de lui seul le remède à ses maux.

Ce discours a été prononcé l'an de Rome 708, lorsque Cicéron avait soixante et un ans. Il est au nombre de ceux dont Wolf a légèrement contesté l'authenticité.

On peut juger, en le lisant, que Cicéron n'a pas été un vil flatteur, qui cherchait à caresser l'orgueil du vainqueur de Pharsale, mais que, s'il a donné de grands éloges aux qualités brillantes de César, c'était un peu pour s'assurer le droit de lui adresser une courageuse leçon. N'oublions pas qu'à la même époque il publiait l'*Eloge de Caton*, ouvrage dans lequel, suivant Tacite, il porta jusqu'au ciel la vertu et le caractère de cet ardent ami de la liberté, qui était en même temps l'ennemi déclaré de César.

MARCELLUS (M. Claudius), neveu d'Auguste, qui l'adopta, lui donna sa fille Julie en mariage et le désigna pour son successeur. En 24, il obtint l'édilité curule, donna des jeux d'une extrême magnificence et mourut à dix-huit ans (23 av. J.-C.). On connaît les vers touchants que Virgile lui a consacrés et qui se terminent par l'apostrophe si souvent citée :

> *Heu! miserande puer! si qua fata aspera rumpas,*
> *Tu Marcellus eris.....*

On rapporte qu'Octavie, mère de Marcellus, s'évanouit en entendant la lecture de ces vers, pour chacun desquels elle fit donner au poëte 10 grands sesterces (2,000 fr.).

MARCELLUS (Ulpius), célèbre jurisconsulte romain qui vivait sous Antonin le Pieux et sous Marc-Aurèle, au IIe siècle de notre ère. Il fut propréteur de la Pannonie et remplit diverses autres charges importantes. Il composa de nombreux traités, et les *Pandectes* contiennent des fragments importants de ses ouvrages.

MARCELLUS (Donato), médecin italien, né à Mantoue; il vivait au XVIe siècle. Vincent, duc de Gonzague, le prit pour secrétaire intime et conseiller. C'était un praticien habile, qui publia, entre autres ouvrages : *De historia medica mirabili* (Mantoue, 1586, in-4°), où l'on trouve de curieuses et intéressantes observations; *De variolis et morbillis* (Mantoue, 1569, in-4°).

MARCELLUS (Louis-Marie-Auguste DEMARTIN DU TYRAC, comte DE), homme politique français, né au château de Marcellus en Guyenne en 1776, mort en 1841. Sa mère périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794; lui-même fut exilé en Espagne après le coup d'Etat de fructidor. Il rentra cependant quelque temps après et vécut obscurément jusqu'à la Restauration. Elu député par le département de la Gironde, il siégea à droite et appuya toutes les mesures réactionnaires. En 1823, il fut élevé au rang de pair de France et refusa de prêter serment après 1830. A partir de cette époque, il vécut dans la retraite. On a de lui : *Conseils d'un ami à un jeune homme studieux* (Paris, 1825); *Odes sacrées, Idylles et Poésies* (Paris, 1825); *Odes sacrées tirées des psaumes* (Paris, 1827); *Cantates sacrées* (Paris, 1829); *Epîtres et vers sur l'Italie* (1835); une traduction en vers des *Bucoliques* (1840), etc.

MARCELLUS (Marie-Louis-Jean-André-Charles DEMARTIN DU TYRAC, comte DE), diplomate et écrivain français, fils du précédent, né au château de Marcellus en 1795, mort en 1865. A peine sorti du collége, il s'enrôla, en 1814, dans les rangs des volontaires royaux, qui formèrent à Bordeaux la garde du duc d'Angoulême, et il entra dans les chevau-légers de la maison du roi. Après les Cent-Jours, il entra dans la carrière diplomatique, fut secrétaire d'ambassade à Constantinople, puis visita les échelles du Levant, ainsi que la Palestine. Ce fut lui qui enleva de Milo la *Vénus victorieuse*, dite *Vénus de Milo*, qu'il envoya en France (1820). M. de Marcellus fut ensuite secrétaire d'ambassade à Londres, puis envoyé en mission à Madrid et à Lucques. Sous le ministère Polignac, nommé sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, il déclina ces fonctions et rentra dans la vie privée. Depuis cette époque, il s'adonna entièrement à la culture des lettres. M. de Marcellus a publié : *Souvenirs de l'Orient* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°); *Vingt jours en Sicile* (1841, in-8°); *Episodes littéraires en Orient* (Paris, 1851, 2 vol. in-8°); *Chants du peuple en Grèce* (Paris, 1851, 2 vol. in-8°); *Politique de la Restauration* (1853, in-8°); la traduction des *Dionysiaques*, épopée de Nonnos (Paris, 1855, in-4°); *Souvenirs diplomatiques; Correspondance de M. de Chateaubriand* (1858, in-8°); *Chateaubriand et son temps* (Paris, 1859, in-8°); les *Grecs anciens et modernes* (1861, in-8°), etc. Enfin, on lui doit le texte explicatif du *Portefeuille du comte de Forbin* (1842, in-4°).

MARCELLUS CUMANUS, médecin italien, né à Cumes vers le milieu du XVe siècle. Il fut attaché comme chirurgien à l'armée que les Vénitiens envoyèrent contre Charles VIII et prit part, en 1465, au siége de Novare. On a de lui : *Curationes et observationes medicæ* (1495), ouvrage réimprimé par Welsch dans son *Sylloge curationum medicinalium* (Ulm, 1668). D'après ce livre, on voit que la syphilis, très-commune à cette époque, était connue avant l'expédition de Charles VIII en Italie.

MARCELLUS EMPIRICUS, médecin, né à Bordeaux; il vivait au IVe siècle de notre ère. Il était maître des offices et archiâtre sous Théodose le Grand. On lui doit un ouvrage, intitulé : *De medicamentis empiricis physicis ac rationalibus*, et imprimé pour la première fois à Bâle (1536, in-fol.). C'est un recueil de recettes pharmaceutiques, pour la plupart absurdes et magiques, empruntées aux médecins et surtout à l'empirisme populaire.

MARCELLUS SIDÉTÈS, savant et poëte, né à Side (Pamphylie); il vivait au IIe siècle de notre ère, du temps d'Adrien et d'Antonin le Pieux. Il composa sur des matières médicales un poëme en vers hexamètres et en quarante-deux livres, lequel obtint un très-grand succès. On trouve deux fragments qui restent de ce poëme dans les *Poetæ bucolici et didactici* de Didot.

MARCENAT, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N. de Murat, sur un plateau élevé; pop. aggl., 556 hab. — pop. tot., 2,515 hab. Commerce de fromages, chevaux, bestiaux et dentelles. Ruines du château féodal d'Aubijoux. Source minérale au hameau de Batifoil. Le bourg est assez bien bâti et renferme une belle place plantée d'arbres séculaires. Une grande partie de ses habitants émigre en hiver, pour aller exercer dans diverses parties de la France le métier de colporteurs, de chaudronniers, de portefaix, etc.

MARCENAY DE GHUY (Antoine DE), peintre et graveur français, né à Arnay-le-Duc en 1724, mort à Paris en 1811. Il cultiva d'abord sans maître la peinture, puis s'adonna à la gravure et publia sur cet art une dissertation dans le *Mercure* d'avril 1756. Marcenay était un graveur habile. On lui doit soixante-cinq pièces, dont les principales sont : le *Vieillard à la barbe blanche*, de Rembrandt; le *Testament d'Eudamidas*, du Poussin; les portraits de *Rembrandt*, du *Tintoret*, de *Henri IV*, etc.

MARCÈRE (Emile-Louis-Gustave DESHAYES DE), magistrat et homme politique français, né à Domfront (Orne) en 1828. Il étudia le droit à Caen, où il fut un des lauréats de cette Faculté. Attaché au ministère de la justice, de 1851 à 1853, il entra alors dans la magistrature et devint successivement substitut à Soissons et à Arras, procureur à Saint-Pol (1860), président du tribunal d'Avesnes (1861), et enfin conseiller à la cour d'appel de Douai. M. de Marcère remplissait ces dernières fonctions lorsque, le 8 février 1870, les électeurs du département du Nord l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Il prit place au centre gauche et ne cessa, jusques et y compris le 24 mai 1873, de soutenir la politique de M. Thiers. M. de Marcère appartient au groupe des conservateurs qui sont devenus républicains par la crainte des révolutions et le dégoût des aventures. Esprit très-libéral, partisan de la décentralisation, il a, à maintes reprises, conseillé aux conservateurs de se rallier à la république, dont le maintien est indispensable au salut de notre pays. « Si les Français, dit-il dans son livre intitulé : la *République et les Conservateurs*, veulent conserver et reconstituer l'héritage d'honneur et de puissance que nos pères nous ont laissé, il faut qu'ils consentent à vivre sous l'empire des institutions républicaines. Il faut que le parti conservateur se donne tout entier, sans réserve, et qu'il consente à accepter jusqu'au nom de républicain, de telle sorte qu'il ne soit plus vrai de dire qu'on fonde la République sans républicains, ce que M. Gambetta appelait naguère une impertinente théorie politique. »

M. de Marcère a été chargé à l'Assemblée nationale de faire plusieurs rapports et a prononcé de nombreux discours, notamment, en 1871, sur les élections municipales, sur la mise à la retraite des magistrats, sur l'exercice du droit de grâce, sur l'organisation des conseils généraux, sur la fête des écoles à Lyon, sur l'absence des princes d'Orléans à l'Assemblée; en 1872, sur le projet de loi qui interdit aux députés les fonctions salariées, sur l'organisation de la magistrature, sur la loi réprimant l'ivrognerie, sur le droit de réunion pour l'élection aux conseils généraux, sur le budget de l'instruction publique; en 1873, sur les conclusions de la commission des Trente, etc. Dans son discours du 27 février 1873, il se prononça encore une fois pour l'établissement des institutions républicaines, et déclara que, « dans un pays de démocratie et de suffrage universel, la république seule est possible. » M. de Marcère a publié : la *Politique d'un provincial* (1869, in-8°); *Lettres aux électeurs à l'occasion des élections pour la Constituante* (1870, in-8°); la *Républiqae et les Conservateurs* (1871, in-8°), etc.

MARCESCENCE s. f. (mar-sèss-san-se — rad. *marcescent*). Action de se flétrir, transformation que subit un objet qui se flétrit.

MARCESCENT, ENTE adj. (mar-sèss-san — lat. *marcescens*, participe présent de *marcescere*, se flétrir. *Marcesco* est l'inchoatif de *marceo*, une des dérivations, par racines secondaires, de la grande racine aryenne *mar*, mourir. La racine sanscrite la plus voisine de la forme latine est *marg*, frapper, frotter, détruire, qui a donné aussi le latin *marcus*, marteau). Qui se flétrit.

— Bot. Se dit du calice ou de la corolle lorsque, après la fécondation, ces organes se dessèchent, mais restent attachés à l'ovaire.

MARCESCIBLE adj. (mar-sèss-si-ble — du lat. *marcescere*, se flétrir). Qui peut se flétrir.

MARCET (Alexandre), physicien suisse, né à Genève en 1770, mort à Londres en 1822. A la suite des troubles politiques qui agitèrent Genève en 1793, il fut condamné à cinq ans de bannissement par le parti démocratique, auquel il s'était montré hostile. Il se rendit à Edimbourg, étudia la médecine, se fit recevoir docteur et alla s'établir à Londres, où il se maria et devint célèbre comme médecin. Il renonça pourtant à cette carrière pour se livrer tout entier à la chimie expérimentale. En 1815, il alla passer quelques années à Genève, y devint membre du conseil représentatif et professa la chimie à l'université. On a de Marcet : *Essay on the chemical history and treatment of calculous disorders* (Londres, 1817, in-8°), trad. par Riffault (Paris, 1823, in-8°); et de nombreux *Mémoires*, insérés, de 1799 à 1822, dans différents recueils scientifiques d'Angleterre.

MARCET (Mlle HALDIMAND, dame), femme auteur, épouse du précédent, née à Genève vers 1785, morte en 1850. Elle était fille d'un riche négociant suisse qui alla s'établir à Londres. Elle s'adonna à l'étude des sciences et de l'économie politique, et publia en anglais plusieurs ouvrages de vulgarisation qui ont eu beaucoup de succès. Les principaux sont : *Conversations sur la chimie*, traduit en français (Genève, 1809, 3 vol. in-12); *Conversations sur l'économie politique* (Londres, 1817, in-8°), traduit en français par Prévost (Paris, 1817) : c'est une excellente introduction à cette science; *Conversations sur la philosophie naturelle* (Londres, 1820), traduites en français, puis contrefaites sous le titre de *Physique des gens du monde; Conversations sur la physiologie végétale* (Londres, 1830), traduites en français par Macaire Princeps (Paris, 1830, 2 vol. in-8°), etc.

MARCÉTIE s. f. (mar-sé-sî). Bot. Genre d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux du Brésil, de la famille des mélastomacées.

MARCGRAVIACÉ, ÉE adj. (mar-gra-vi-a-sé — rad. *marcgravie*). Bot. Qui ressemble à une marcgravie.

— Bot. Famille de plantes, comprenant des arbres, des arbrisseaux et des lianes de l'Amérique tropicale.

— Encycl. La famille des *marcgraviacées* renferme des arbres et des arbrisseaux, souvent sarmenteux et grimpants, faux parasites comme le lierre, à feuilles alternes, simples, entières ou à peine dentées, coriaces, persistantes. Les fleurs, disposées en ombelles, en grappes ou en épis terminaux, sont portées sur de longs pédoncules articulés, accompagnées d'une bractée irrégulière creusée en capuchon ou en cornet. Elles présentent un calice de deux à sept sépales courts, coriaces, souvent colorés, imbriqués, libres ou légèrement soudés à la base, persistants; une corolle composée de pétales en nombre égal à celui des sépales, tantôt libres ou à peine réunis à la base, tantôt entièrement soudés en une sorte de coiffe qui tombe d'une seule pièce en se détachant circulairement à la partie inférieure; des étamines, tantôt en nombre égal et alternes, tantôt en nombre indéfini, à filets libres ou soudés entre eux à la base, qui est toujours élargie; un ovaire libre, globuleux, à une ou plusieurs loges pluriovulées, surmonté d'un stigmate sessile ou presque sessile, à plusieurs lobes disposés en étoile. Le fruit est globuleux, coriace, charnu à l'intérieur, déhiscent ou indéhiscent, renfermant des graines très-petites, à test dur et à embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les clusiacées, les bixacées et les flacourtianées, comprend les genres marcgravie, norantée, ruyschie, souroubée et antholome. Les *marcgraviacées* croissent presque toutes dans l'Amérique tropicale, à l'exception du dernier genre, qui habite la Nouvelle-Calédonie. On attribue aux feuilles de quelques espèces des propriétés diurétiques.

MARCGRAVIE s. f. (mar-gra-vî — de *Marcgraf*, n. pr. d'homme). Bot. Genre de plantes, type de la famille des marcgraviacées.

MARCH, rivière de Moravie. V. MORAVA.

MARCH (Ausias), poëte espagnol, né à Valence, mort en 1460. Il acquit un rang distingué parmi les écrivains de son temps par ses compositions poétiques, dans lesquelles il chante Thérèse de Momboy, qui lui avait inspiré une passion profonde. « March, dit M. Gustave Brunet, est grave, simple et sans affectation; il y a chez lui de la tendresse et de la vérité; ses expressions offrent de la fraîcheur et de la grâce. Il imite souvent Pétrarque, et parfois il ne le cède en rien au célèbre auteur des *Canzoni.* » Les œuvres de ce poëte, consistant en cent seize petites compositions, ont été publiées pour la première fois sous le titre de *Obras* (Barcelone, 1543, in-4°). Elles ont eu une grande vogue en Espagne.

MARCH (Esteban), peintre espagnol, surnommé **des Batailles**, né à Valence vers 1595, mort dans la même ville en 1660. Elève de Pedro Orrente, il acquit beaucoup de réputation en représentant des joutes et des combats. On raconte que, pour se mettre en verve, cet artiste, d'un caractère extravagant, s'armait de pied en cap, se précipitait l'épée à la main, au son de la trompette et du tambour, sur les murailles de son atelier, puis, après s'être escrimé contre des ennemis imaginaires, prenait ses pinceaux et représentait ce que lui inspirait son imagination surexcitée. Ses tableaux, très-estimés, sont remarquables par la vigueur et l'éclat du coloris, par la facilité de la touche, par l'art avec lequel il savait rendre les atmosphères sombres et chargées de la fumée de la mousqueterie. — Son fils, Miguel MARCH, peintre et son élève, né à Valence en 1633, mort dans la même ville en 1670, fit le voyage de Rome et cultiva la peinture historique. Parmi ses ouvrages, qui se recommandent par la facilité de la touche et la correction du dessin, on cite un *Calvaire*, deux tableaux dont les sujets sont tirés de l'*Histoire de saint François*, etc., à Valence.

MARCHAGE s. m. (mar-cha-je — rad. *marcher*). Action de piétiner en marchant.

— Techn. Opération consistant à préparer la terre à poterie en la marchant, c'est-à-dire en la piétinant.

— Anc. cout. Société que les habitants des paroisses limitrophes formaient ensemble, pour avoir le droit de faire paître leurs troupaux sur le territoire les uns des autres; droit résultant de cette association.

MARCHAIS s. m. (mar-chè). Ichthyol. Variété de maquereau qui n'a pas de taches. ‖ Hareng qui a frayé, qui n'a plus ni œufs ni laite.

MARCHAIS (André-Louis-Augustin), homme politique français, né à Paris en 1800, mort à Constantinople en 1857. Il prit part à la conspiration militaire du 19 août 1819 et se fit affilier en 1821 à la charbonnerie, dont il devint un des chefs. Apôtre de la Révolution dans tous les pays, Marchais fit partie du comité grec en 1824; trois ans plus tard, il fonda la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Après 1830, il organisa une expédition révolutionnaire contre Ferdinand VII, mais ses tentatives, d'abord encouragées, dit-on, par le gouvernement, furent ensuite formellement désavouées, et Marchais devint un ennemi implacable du gouvernement de Juillet. Il fut un des fondateurs de la *Société du monde* et d'une foule de sociétés du même genre, et il dirigea la *Revue républicaine*. Impliqué dans le procès d'avril 1834, il parut abandonner la politique, et, retiré à Rouen, se livra à l'industrie jusqu'en 1841, époque à laquelle il fonda le *Club de la réforme*, qui prépara les événements de 1848 dans le département de la Seine-Inférieure. Après la révolution, devenu chef du cabinet de M. Goudchaux au ministère des finances, il fut nommé par Ledru-Rollin commissaire extraordinaire dans Indre-et-Loire, et, après juin, préfet; il fut révoqué en octobre 1848. Rentré dans l'industrie, il se mêla encore de politique militante après le coup d'Etat du 2 décembre, fut arrêté en octobre 1873 comme membre de la *Marianne*, et condamné à trois ans de prison. Rendu quelque temps après à la liberté, il quitta la France, partit pour l'Orient et mourut d'un accident.

MARCHAIS (le chevalier Renaud DES), navigateur français. V. DESMARCHAIS.

MARCHAL (François-Joseph-Ferdinand), littérateur belge, né à Bruxelles en 1780, mort en 1858. Pendant la réunion de la Belgique à la France, Marchal remplit des fonctions administratives en Illyrie, puis il obtint un emploi aux archives de l'Etat (1827) et fut, de 1830 à 1856, conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne. Nous citerons de lui: *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne* (Bruxelles, 1842, 3 vol. in-fol.); *Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint* (Bruxelles, 1856-1857, in-8°).

MARCHAL, de Lunéville (Charles-Léopold-Jean-Baptiste), publiciste français, né à Lunéville en 1801. Il était avocat lorsqu'il fut nommé président du tribunal de Saint-Louis au Sénégal. Ayant, de concert avec l'avocat général Auger, poursuivi des employés supérieurs accusés de vendre la poudre de l'Etat et de falsifier le vin des hôpitaux, il fut, ainsi que ce magistrat, suspendu de ses fonctions par le gouverneur et dut retourner en France (1831). Depuis lors, il s'est adonné à des travaux littéraires. Outre de nombreux articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *Journal de la marine et des colonies*, la *Phrénologie*, l'*Illustration*, etc., M. Marchal a publié: *Histoire de Lunéville* (1829); *Mémoire sur Singan-Fou* (Paris, 1853); *Voyage scientifique au Sénégal* (1853, in-4°); la *Croix de Chine instructive et historique*, trad. en français (1853, in-8°); *Mélodies universelles* (1856), recueil de chants des principaux peuples, *Mémoire sur les paratonnerres de la Chine* (1857); les *Ruines romaines de Champlieu* (1860, in-8°); le *Parthénon* (1864, in-8°), etc. On lui doit encore le résumé d'un *Voyage en Chine*, publié dans l'*Illustration* (1857), un *Système de langue universelle par la phrénologie*, dans la *Phrénologie* (1856-1857); l'*Histoire de la télégraphie électrique*, dans l'*Industrie* (1858-1859).

MARCHAL (Charles), plus connu sous le pseudonyme de **Charles de Bussy**, littérateur et journaliste, né à Paris en 1822, mort dans la même ville en 1870. Son père était avocat. A peine sorti du collége, le jeune Marchal se lança dans les lettres. En 1840, il publia, avec Cantagrel, *Quatre mois en mer* (in-8°), et fit paraître l'année suivante, sous forme de petits volumes in-32, les *Physiologies de l'Anglais, du chicard, de l'usurier, de la femme honnête, de la fille sans nom, du Parisien en province.* Puis, abordant le roman, il donna successivement: les *Nuits espagnoles* (1841, in-8°); *Benedetto* (1842, in-8°); *Médérie* (1842, 2 vol. in-8°); la *Dame de trèfle* (1842, in-8°); *Un grand homme politique* (1843, 2 vol. in-8°); le *Peintre breton* (1843, 2 vol. in-8°); les *Mystères du grand monde* (1844, 6 vol. in-8°); les *Mystères de Londres* (1844, 2 vol. in-8°), etc. Ces nombreuses et hâtives productions n'ayant pu le tirer de l'obscurité, Marchal, qui désirait se faire un nom à tout prix, chercha à attirer sur lui l'attention publique en se faisant pamphlétaire. Il débuta, dans ce genre, par une brochure: *Lord Guizot, sa politique et son voyage à Londres* (1844, in-32), suivi de la *Famille d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours* (1845, in-8°). Poursuivi pour cet ouvrage, il fut condamné en 1845 à cinq ans de prison et à 10,000 francs d'amende. Pendant son emprisonnement, il composa et publia les *Grecs au* XIXe *siècle* ou les *Floueries au jeu démasquées* (Doullens, 1846, in-16), et la *Citadelle de Doullens* (1847, 2 vol. in-8°). La révolution de 1848 rendit Marchal à la liberté. On le vit alors se proclamer républicain de la veille, bien qu'il n'eût aucune conviction sincère, et essayer de se faire jour en créant divers journaux qui n'eurent qu'une durée éphémère et lui attirèrent plusieurs condamnations. Une brochure, intitulée *Fin de la République* (1851, in-12), lui valut une nouvelle condamnation à cinq ans de prison et à 10,000 francs d'amende. Lorsque Marchal recouvra la liberté, l'Empire avait remplacé la république. Il se jeta alors du côté du parti triomphant, et, sous le pseudonyme de *Charles de Bussy*, il se mit à écrire contre l'esprit libéral et philosophique des libelles odieux, dont la vente n'eut pas le succès qu'il espérait. Plongé dans une vie de désordre, ayant perdu toute pudeur, couvert du mépris public, il se mit, dans les dernières années de l'Empire, comme il l'avouait lui-même, aux gages de la police. Après avoir été pendant quelque temps rédacteur en chef de la *Revue sociale*, il rédigea, avec un nommé Stamir, l'*Inflexible*, la *Foudre*, et, en dernier lieu, la *Tante Duchêne*, petites feuilles dans lesquelles il s'attacha à couvrir d'injures et de calomnies, à insulter de son mieux tous les adversaires du despotisme impérial, notamment Rochefort. Attaqué pour diffamation, il fut condamné à maintes reprises, mais n'en continua pas moins son ignoble besogne. En 1869, une famille qui portait le nom de Bussy demanda et obtint qu'il cessât de prendre un nom qui n'était pas le sien et qu'il déshonorait. Au mois d'avril 1870, on ramassa Marchal dans la rue, où il était tombé sous le coup d'une hémorragie cérébrale, et on le transporta à l'hôpital Beaujon, où il mourut quelque temps après sous l'étreinte hideuse d'un délire alcoolique. Outre les écrits déjà cités, Marchal a publié également sous son nom: *Cri de misère* (1848, in-8°); *P.-J. Proudhon et Pierre Leroux* (1850, in-18); *Christianisme et socialisme* (1850, in-18); le *Livre de la famille* (1850, in-8°); la *France et la constitution* (1850, in-18); *Restauration* (1851, in-12); *Pourquoi j'ai été républicain, pourquoi je ne le suis plus* (1854, in-8°); *Histoire de Sa Sainteté Pie IX* (1854, 2 vol. in-8°); le *Rationalisme et la doctrine chrétienne* (1854, in-8°); la *Marie-Madeleine* (1857, in-12); les *Soldats sanctifiés* (1858, in-12). On lui doit, sous le pseudonyme de Charles de Bussy, des compilations sans valeur et des pamphlets: *Veillées sur terre et sur mer* (1857, in-12); les *Philosophes au pilori* (1858, in-12); les *Régicides* (1858, in-12); les *Toquades* (1858, in-4°); les *Conspirateurs en Angleterre* (1859, in-12); *Dictionnaire universel d'histoire* (1858, in-12); les *Courtisanes devenues saintes* (1859, in-32); *Dictionnaire amusant* (1859, in-12); *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts* (1859, in-12); *Histoire de la guerre d'Italie* (1859, in-8°); *Histoire et réfutation du socialisme* (1859, in-12); *Sauvons le pape* (1860, in-18); les *Philosophes convertis* (1860, in-12); le *Socialisme en Russie* (1860, in-8°); *Dictionnaire universel de géographie* (1860, in-12); *Etude historique et politique sur les anciens partis* (1860, in-8°); *Histoire des excommuniés* (1860, in-32); *Catéchisme politique* (1861, in-32); *Dictionnaire universel des beaux-arts* (1861, in-12); *Mystères et friponneries du commerce* (1861, in-32); *Dictionnaire universel d'éducation* (1861, in-12); *Dictionnaire universel de marine* (1862, in-12); *Encyclopédie universelle* (1862, in-8°); *Dictionnaire usuel d'agriculture et d'horticulture* (1863, in-12); l'*Ame de Mlle Henriette Renan à son frère Ernest* (1863, in-12); la *Pologne devant l'Europe* (1863, in-8°); les *Révoltés contre l'Eglise et l'ordre social* (1863, 2 vol. in-12); *Vie de Judas* (1864, in-32); *Célébrités révolutionnaires, les régicides* (1865, in-12); *Dictionnaire de l'art dramatique* (1865, in-12); *Dictionnaire de l'art vétérinaire* (1865, in-12); *Rochefort l'assommeur* (1868, in-12); les *Impurs du Figaro* (1868, in-12), etc. Enfin Ch. Marchal a publié les *Souvenirs de Jacques Laffitte* (1844, 3 vol. in-8°), donné une continuation de l'*Histoire de France* d'Anquetil et collaboré à quelques pièces de théâtre de Benjamin Antier.

MARCHAL DE CALVI (Charles-Jacob), médecin français, né à Calvi (Corse) en 1815, mort en 1873. Il commença l'étude de la médecine en Algérie, puis se rendit à Paris, devint aide-major au Val-de-Grâce et se fit recevoir docteur, n'ayant encore que vingt-deux ans. Reçu au concours agrégé à la Faculté de médecine de Paris en 1844, Marchal devint, quelque temps après, professeur d'anatomie et de physiologie pathologique au Val-de-Grâce. Après la chute de Louis-Philippe, il se signala par l'ardeur de ses idées républicaines et se porta, mais sans succès, candidat à l'Assemblée constituante. En 1852, il concourut pour une chaire d'hygiène à la Faculté de médecine, mais ses opinions politiques le firent évincer, et le gouvernement, pour l'éloigner de Paris, l'appela à occuper un poste en Algérie. Marchal de Calvi refusa de l'accepter et donna sa démission de médecin militaire de première classe. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa de s'adonner à des travaux scientifiques. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans les *Annales de la chirurgie*, dans la *Revue chirurgicale*, dans la *Tribune médicale*, qu'il fonda en 1867 principalement pour soutenir les principes de la médecine holopathique, outre quelques brochures politiques telles que l'*Emancipation du prolétariat*, *Discours sur l'organisation du crédit en général et en particulier du crédit foncier*, on lui doit: *Physiologie de l'homme, à l'usage des gens du monde* (1841, in-18); *Précis d'histoire naturelle* (1841, 2 vol. in-8°); *Du sentiment et de l'intelligence chez les femmes* (1841, in-12); *Question de l'embaumement* (1843, in-8°), écrit au sujet duquel Gannal lui intenta un procès en contrefaçon; *Abcès phlegmoneux intrapelviens* (1844, in-8°); *Des épidémies* (1852, in-4°); la *Question du cancer devant l'Académie de médecine* (1855); *Sur l'empoisonnement par la vapeur d'essence de térébenthine* (1856, in-8°); *Lettres et propositions sur le choléra* (1866, in-8°), qu'il déclare contagieux; la *Guerre de 1870*; *Formule du communalisme* (1871, in-8°).

MARCHANCE s. f. (mar-chan-se). Féod. Droit qu'avaient les seigneurs de prendre chez leurs vassaux de l'avoine et du foin pour leurs chevaux. ‖ On trouve aussi MARCHANSIE.

MARCHAND, ANDE s. (mar-chan, an-de — du bas lat. *mercadere*, vendre, dérivé par *mercantum* du latin *mercari*, de *merx*, marchandise. Curtius et Corssen rapprochent *mercari*, dénominatif de *merx*, de *merere*, mériter, soit que *merx* veuille dire ce qui mérite le prix, soit plutôt que *merere* y soit pris dans son sens originaire, avoir en partage, de la racine sanscrite *mâ*, mesurer, partager. Comparez le grec *meiromai*, avoir en partage, *meros*, partie, *moros*, *moira*, sort, destin. *Merx* signifierait donc simplement une chose partageable, une part distribuable, idée fondamentale de la marchandise). Personne qui vend, dont le métier est d'acheter pour revendre: *Un* MARCHAND *en gros, en détail. Un* MARCHAND *de bois. Un* MARCHAND *de comestibles. Une* MARCHANDE *de poissons. Le* MARCHAND *use son corps et oublie le sommeil, afin d'amasser des richesses.* (Lamenn.) *Qu'un* MARCHAND *se mette à vendre sur le principe fraternitaire, je ne lui donne pas un mois pour voir ses enfants réduits à la mendicité.* (F. Bastiat.) *La noblesse des sentiments ne donne pas inévitablement la noblesse des manières: si Racine avait l'air du plus noble courtisan, Corneille ressemblait fort à un marchand de bœufs, et Descartes avait la tournure d'un bon négociant hollandais.* (Balz.) *Un* MARCHAND *de sagesse n'en vendrait pas, en trois mois, de quoi payer son terme.* (A. Guyard.)

Pour qui se fait *marchand* l'art n'est plus qu'un mé-
[tier.
VIENNET.

Le *marchand*, l'ouvrier, le prêtre, le soldat,
Sont tous également les membres de l'Etat.
VOLTAIRE.

— Par extens. Acquéreur, celui qui achète *Trouver un* MARCHAND *pour son cheval.*

S'il vous venait *marchand* pour ce trésor caché,
Je vous conseillerais d'en faire bon marché.
CORNEILLE.

‖ Celui qui accepte un marché: *On n'achète pas le rang; une reine qui serait laide ne trouverait pas* MARCHAND. (Volt.)

— *Il y a marchand*, Cri par lequel on déclare accepter, dans une vente publique, une marchandise au prix proposé par le crieur.

— *Marchand forain*, Celui qui, n'ayant pas d'établissement fixe, parcourt les foires, les marchés, la campagne pour vendre.

— *Marchande de modes*, Femme qui fabrique et vend des objets de toilette pour les femmes. ‖ On dit aussi MODISTE.

— *Marchand de soupe*, Nom injurieux par lequel on désigne le maître de pension.

— Loc. fam. *Etre le mauvais marchand d'une chose*, N'en tirer que du désavantage, des ennuis.

— Prov. *De marchand à marchand il n'y a que la main*, Entre marchands il n'est pas besoin d'écrits. ‖ *N'est pas marchand qui toujours gagne*, En toute chose il y a des mécomptes, des contrariétés.

— Hist. *Communauté des marchands de Paris*, Réunion des corporations des drapiers-chaussetiers, des épiciers, des merciers, des pelletiers, des bonnetiers et des orfévres.

— s. m. Ornith. Espèce de canard. ‖ Espèce de vautour appelé aussi URUBU.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport au commerce, aux marchands: *Un commis* MARCHAND.

— Par dénigr. Qui n'a pour but que le gain, qui ne songe qu'au lucre: *Il y a des esprits* MARCHANDS *qui méprisent tout ce qui n'a pas l'intérêt pour but.* (Mme du Deffant.)

— Où il y a beaucoup de marchands, où il se fait un grand commerce: *Une ville* MARCHANDE. *Une rue* MARCHANDE. *L'Amérique est une société* MARCHANDE *qui n'a que juste assez de temps pour disposer de ses balles de coton et défricher ses forêts.* (Ph. Chasles.)

— Qui se vend, qui est à vendre: *Une denrée* MARCHANDE. ‖ Qui est d'un débit facile, qui se vend aisément: *Ces qualités fines ne sont pas* MARCHANDES. *Rendre* MARCHANDES *des marchandises avariées.* ‖ Qui est de belle qualité, qui n'a point de défauts s'opposant à la vente: *Morues* MARCHANDES.

— *Place marchande*, Place favorable pour vendre.

— *Prix marchand*, Prix auquel les marchands vendent entre eux: *J'ai acheté cette étoffe au* PRIX MARCHAND.

— *Rivière marchande*, Rivière navigable, dont les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour le transport des marchandises.

— *Bâtiment, navire marchand*, Celui qui transporte des marchandises, par opposition à bâtiment de guerre.

— *Marine marchande*, Ensemble des bâtiments et des marins qui transportent des marchandises, qui servent au commerce maritime.

— Allus. hist. **Marchande d'herbes d'Athènes**, Femme du peuple à Athènes, qui reconnut à l'accent de Théophraste qu'il était étranger. Cette finesse d'observation, si extraordinaire de la part d'une femme tout à fait illettrée, est devenue la source de nombreuses allusions:

« Voilà Camille qui commence à se révéler avec ses goûts de saturnales, sa république de *Cocagne* comme il la rêve, cette république qu'il a presque inaugurée, le 12 juillet, en plein Palais-Royal, et qui, dans son imagination, s'en ressentira toujours. Il ne s'agit, selon lui, que pour que Paris ressemble tout à fait à Athènes et que les forts du Port au Blé soient aussi polis que les *vendeuses d'her-*

bes du Pirée, il ne s'agit que de supprimer toute police et de laisser les colporteurs crier les journaux en plein vent. »

SAINTE-BEUVE.

« Ce n'est pas la beauté de diction, moins encore l'abondance ou l'éclat qui manquent à quelques ouvrages adressés au peuple, c'est un certain accent de l'âme auquel seul il est sensible. Pareil à cette *marchande dont parle Théophraste*, il reconnaît l'étranger à ce je ne sais quoi d'indéfinissable qui est absent, et dont rien ne supplée pour lui la touchante éloquence. »

DANIEL STERN.

« Combien Béranger n'a-t-il pas perdu de plaisirs secrets et d'inspirations, s'il n'a pu lire en leur langue Lucrèce, Virgile, Horace et Homère! Effacez le vers :

J'ai sur l'Hymette éveillé les abeilles;

effacez quelques traits encore, dérobés on ne sait comment à ce parler qu'il ignorait, presque tout son appareil grec et romain, dans ses chansons, ressemble fort à ce qu'on voit dans les peintures de David. Il y a le goût, il y a la vie; mais il y manque je ne sais quel accent du pays grec ou du pays latin. *La vendeuse d'herbes du marché d'Athènes* lui aurait dit : « Tu es un Gaulois venu avec Bren» nus. »

(*Revue de l'Instruction publique.*)

Marchands (LIVRE DES), pamphlet politique de Régnier de La Planche, un des meilleurs qui aient précédé la *Satire Ménippée*. L'auteur essaye de détacher les bourgeois des Guises, en faisant vibrer deux cordes sensibles à leurs cœurs : le sentiment national et la fidélité monarchique. La scène s'ouvre dans une boutique, au lendemain du tumulte de Paris, date peu agréable aux Guises. L'auteur vient d'un ton larmoyant se plaindre de l'indifférence des bourgeois envers *ce pauvre cardinal*. Accusés d'ingratitude, les marchands se récrient : ils ne doivent rien aux Guises; leur obéissance est au roi et aux édits. Ils savent parfaitement que les Guises sont des étrangers récemment implantés en France, et sentant encore la *sauvagine* des mœurs paternelles. C'est un grave personnage, un drapier, sorte de Nestor bourgeois, qui se charge d'habiller les Guises de la bonne façon. Une fois en veine de médisance, le bonhomme ne tarit plus : il reprend *ab ovo* la légende de Lorraine, en insistant avec malignité sur les points scandaleux qui ne manquaient point dans la famille, les spoliations, les querelles intestines, les mauvais bruits d'empoisonnement, sans oublier les coupes de bois que le cardinal s'est réservées dans les bénéfices ecclésiastiques. Il en résulte que les Guises ont jusqu'ici élevé leur fortune aux dépens de tous, des clercs, des nobles et du peuple; recueillant le fruit des confiscations de Bordeaux, dont ils ont laissé l'odieux au connétable; accaparant pour un des leurs l'héritage des chevaliers de Saint-Jean, et faisant de l'Eglise leur patrimoine. Là-dessus l'honnête marchand s'enflamme et ne tarit plus en invectives. Au drapier succède un marchand de soie, optimiste pacifique et grand ami de l'ordre, qu'effrayent les ébullitions belliqueuses et l'humeur brouillonne du prélat; puis prennent la parole un épicier, qui pose en axiome le principe de l'obéissance au roi, et un mercier, hardi compère, tout disposé à prendre l'arquebuse pour la défense de la loi salique et des trois états, ces colonnes de la monarchie, contre lesquelles échouera l'ambition des Guises et de l'Espagne. Peu à peu les têtes se montent, les langues s'aiguisent. L'orfévre trouve qu'il n'y a rien de tel au monde que d'être né chrétien, Français et Parisien, et se demande qui voudrait échanger ces titres contre ceux de Guisard et de Lorrain. Un autre compare le cardinal à un mulet, et discute gravement ce parallèle, de sorte que celui qui a provoqué le tumulte s'en va fort satisfait du succès de sa petite ruse. Tel est le *Livre des marchands*, œuvre trop peu appréciée pour sa valeur historique et littéraire. Cette éloquence insinuante, ces idées de modération et de tolérance, ce respect de la loi et de l'autorité royale font de Régnier de La Planche l'auxiliaire de L'Hôpital et l'un des fondateurs du *parti politique*.

Marchand (LE), comédie de Plaute. Demiphon, le marchand qui a donné son nom à la pièce, envoie son fils Charin faire des achats à l'étranger. Le jeune homme ne se contente pas de faire des affaires, il achète une jolie esclave, Pasicompsa, et revient avec elle. Il s'agit de la dérober aux regards paternels, mais précisément Demiphon instruit de son retour va au-devant de lui sur le port, et aperçoit la belle. Il interroge l'esclave de Charin, un drôle bien stylé, qui lui répond que son maître l'a achetée pour l'offrir à sa mère. Le vieillard tombe amoureux de Pasicompsa, et prie son fils de ne pas l'amener à la maison; il fera mieux de la céder à un autre vieillard de ses amis. Charin répond qu'il l'a déjà promise à un des siens. Le père et le fils jouent au plus rusé; le jeune homme met dans ses intérêts le fils du voisin, mais Demiphon a pour lui le voisin lui-même, bonhomme de son âge, qui comprend toute la vitalité des passions séniles, et lui apporte un concours actif. Il prend les devants et achète l'esclave; mais sa femme, voyant chez elle cette jolie fille, croit que son mari veut en faire sa maîtresse, et le contraint à la rendre. Demiphon, au compte de qui elle a été achetée, ne peut la reprendre, sa femme ayant été avertie par l'autre, et, comme il a honte de paraître débauché, à son âge, il laisse Pasicompsa à son fils.

Cette pièce est attachante, originale et d'un vrai comique; c'est, comme dans l'*Asinaire* et les *Bacchis*, l'histoire de la rivalité d'un père et d'un fils, mais la lutte est plus vive, plus dramatique, et surtout plus décente. L'auteur a su peindre à merveille l'expérience et la sagacité du vieillard, dont il a su ne pas faire un père imbécile; il est si fin et si adroit, en se sentant rajeunir par la passion, que, si la jalousie de la femme du voisin ne s'en était mêlée, peut-être l'eût-il emporté.

Bien que plusieurs scènes du *Marchand* passent pour supposées, l'ensemble est presque sans défauts; les ressorts dramatiques sont nouveaux et hardis.

Marchand amoureux (LE), comédie espagnole de Gaspar Aguilar, la meilleure de ce poëte valencien (1570). Elle est, comme la plupart des comédies espagnoles, en trois journées et en vers. Bélisaire, un riche marchand qui désire se marier, hésite dans son choix entre deux jeunes filles, dont il est également épris. Avant de se décider, il veut acquérir la certitude d'être aimé pour lui-même, et non pas pour son argent. Dans ce but, il feint d'avoir, par un accident malheureux, perdu sa fortune, et se concerte avec un de ses commis, le jeune Astolfo, entre les mains duquel il dépose ses trésors. Astolfo, ayant désormais les apparences d'un homme riche, se présente comme concurrent auprès des deux jeunes filles. L'une d'elles n'hésite pas à renoncer à l'amour du prétendant qu'elle croit ruiné, et donne la préférence au nouveau galant; l'autre, au contraire, supporte l'épreuve sans faiblir. On pressent le dénoûment : l'amour fidèle même après la ruine est récompensé par le mariage.

La donnée de cette pièce était peut-être originale à l'époque où Aguilar la mit en œuvre, mais il faut avouer qu'elle a été depuis fort exploitée. Imprimé seulement en 1608, le *Mercader amante* a été réédité dans la collection Rivadeneyra : *Dramaticos contemporaneos a Lope de Vega* (1858, 2 vol. in-4°).

Marchand de Venise (LE), comédie de William Shakspeare, un de ses chefs-d'œuvre (1596). L'aventure qui en fait le sujet est tirée d'un conte dont il est difficile de désigner la provenance; elle est racontée dans les *Gesta Romanorum*, dans le *Pecorone*, dans le recueil de nouvelles françaises intitulé *Roger-Bontemps en bonne humeur;* on la retrouve dans un conte persan, et l'histoire attribue à Sixte-Quint un jugement sévère contre un particulier qui avait fait avec un juif le fameux marché d'Antonio avec Shylock. C'est dans le *Pecorone* sans doute que la lut Shakspeare, qui possédait à fond tous les novellieri italiens et qui a su en tirer un très-grand parti. Portia, riche orpheline, est maîtresse absolue de sa main et de sa fortune. Cependant son père, avant de mourir, a fait placer dans un cabinet trois coffres de même dimension, l'un en or, le second en argent. et le troisième en plomb. Dans l'un d'eux se trouve le portrait de Portia; elle doit se marier avec celui qui aura la main assez heureuse pour choisir juste la cassette au portrait. De nombreux prétendants se sont déjà présentés, mais jusqu'à ce jour aucun n'a réussi. Un jeune Vénitien, nommé Bassanio, qui demeure fort loin, et qui a vu autrefois Portia, brûle du désir de tenter l'épreuve; mais sa fortune ne lui permettant pas d'entreprendre ce voyage, il s'adresse à son ami Antonio, qui, engagé dans des entreprises considérables, est obligé, pour rendre service à Bassanio, d'avoir recours à un juif nommé Shylock. Ce dernier, qui cherche à se venger de toutes les avanies que lui a fait subir Bassanio, consent à avancer la somme qu'on lui demande sans intérêt. Il exige pour seule condition qu'Antonio, auquel il fait cette avance, signe un engagement portant que, dans le cas où il ne rendrait pas au jour fixé la somme exprimée dans l'acte, il sera condamné à lui abandonner une livre de sa propre chair, que le juif coupera sur telle partie du corps qu'il lui plaira de choisir. Antonio, bien certain d'acquitter ce billet un mois avant l'échéance, s'engage en riant, et Bassanio s'embarque aussitôt pour venir retrouver l'objet de ses amours. Portia, qui n'est pas insensible à la passion du jeune Vénitien, apprend avec plaisir son arrivée, et, voulant le retenir auprès d'elle, l'engage à différer le moment de l'épreuve, car tout compétiteur s'oblige par serment à observer trois conditions : la première, de ne jamais révéler le coffre qu'il a choisi; la seconde, de ne jamais se marier, et la troisième de repartir sur-le-champ. Après mainte hésitation, Bassanio, inspiré par l'amour, choisit le coffre de plomb : c'est celui qui renferme le portrait tant désiré. Il est au comble du bonheur; Portia partage son ivresse, et, pour gage de sa foi, lui donne une bague que Bassanio jure de ne quitter qu'avec la vie. Une si grande félicité se trouve interrompue par l'arrivée d'un courrier qui apporte des nouvelles d'Antonio; tous les vaisseaux de cet infortuné sont perdus ou naufragés; il s'est trouvé hors d'état d'acquitter le billet qu'il avait fait à Shylock, et le juif réclame la stricte exécution des conventions signées entre eux, en cas de non-payement. Vainement on lui offre le double, le triple même de la somme qui lui est due, il ne veut entendre parler de rien : l'échéance est passée, et il préfère la vengeance à l'argent. Bassanio, impatient de revoir son ami, se sépare à l'instant de Portia et part pour Venise. Il arrive au moment où le tribunal assemblé se trouvait forcé de reconnaître les droits de Shylock; le président n'attendait plus que la réponse du docteur Bellario, le plus grand jurisconsulte de Padoue, consulté au sujet de cette affaire. C'est alors qu'on introduit à l'audience un jeune avocat, porteur d'une lettre de Bellario et chargé de faire connaître sa décision. Le jeune médiateur, après avoir par tous les moyens vainement cherché à ramener le juif à des sentiments plus humains, prononce un jugement ainsi conçu : « Juif, une livre de la chair de ce marchand t'appartient, la cour te l'adjuge et la loi te la donne. De plus, tu dois couper cette chair sur son sein, la loi le permet et la cour te l'accorde. Mais le billet ne t'accorde pas une goutte de sang : les termes sont exprès : *une livre de chair*. Prends donc ce qui t'est dû, prends ta livre de chair. Mais si, en la coupant, tu verses une seule goutte de sang chrétien, les lois de Venise ordonnent la confiscation de tes terres et de tes biens au profit de la République; bien plus, si la balance penche de la valeur d'un cheveu, tu es mort! » Le juif, accablé par cette sentence, consent à tout ce que l'on exige de lui, et Bassanio, plein de reconnaissance pour le jeune avocat qui a sauvé son ami, lui donne la bague de Portia, seul gage d'amitié qu'il consente à recevoir. Au cinquième acte, tous ces personnages sont réunis à Belmont, dans la maison de Portia, qui tourmente Bassanio au sujet de cette bague qu'il ne devait quitter qu'avec la vie, et que cependant il a donnée à un inconnu; mais elle met fin bientôt à la confusion de son amant en lui apprenant que c'est elle qui a pris le costume de docteur. Elle annonce, en outre, à Antonio que trois de ses vaisseaux sont rentrés dans le port, qu'il est redevenu riche, et tout le monde se réjouit de cette succession d'événements heureux et imprévus. Les péripéties romanesques de la pièce, les amours de Bassanio et de Portia, le déguisement de celle-ci en docteur, ont ce charme que Shakspeare savait répandre sur toutes ses créations amoureuses; la figure de Portia est exquise. Mais où le grand poëte s'est surtout surpassé, c'est dans l'effrayant caractère de Shylock. Jamais la bassesse unie à la perfidie n'a été rendue avec plus de force; jamais la haine ne s'est montrée plus hideuse que dans ce juif, si humble tant que l'échéance n'est point arrivée, et qui se redresse, si arrogant et si cruel, quand il croit enfin tenir dans sa main celui qui l'a outragé. C'est un des caractères qu'il a le plus profondément creusés.

Le *Marchand de Venise* a été élégamment traduit en vers par Alfred de Vigny; la meilleure traduction en prose est celle de François-Victor Hugo.

Marchand de Smyrne (LE), comédie en un acte et en prose, de Chamfort (Comédie-Française, 26 janvier 1770). L'intrigue de cette petite pièce se réduit à une combinaison très-simple : le Turc Hassan, habitant de Smyrne, délivré jadis à Marseille, rachète le Français Dornal, son libérateur, qui à son tour était tombé entre les mains des corsaires, tandis que la femme d'Hassan rachète de son côté la maîtresse de Dornal. Ce roman n'a servi à l'auteur que comme un cadre des plus commodes pour lancer des épigrammes contre les coutumes européennes. Kaled, le marchand d'esclaves, est le principal personnage de la pièce. Tout le comique réside dans ses appréciations sur la valeur des hommes, qu'il juge naturellement à son point de vue. Il regrette l'achat qu'il a fait d'un baron allemand, dont le placement est dur, et s'exhale en doléances plaisantes, au sujet d'un procureur et de trois abbés, qu'il a achetés à la foire de Tunis et qui lui restent pour compte. Mais cette plaisanterie est-elle, au fond, bien philosophique? Est-ce qu'un Racine, un Montesquieu, un Chamfort auraient eu plus de prix qu'un médecin ou un baron aux yeux d'un Kaled? Le *Marchand de Smyrne* manque donc de moralité autant que de ressort dramatique. C'est une bluette qui étincelle néanmoins de saillies ingénieuses et de traits plaisants.

Marchande de modes (LA), parodie de la *Vestale*, par M. de Jouy (théâtre du Vaudeville, 1808). Ce que cette parodie a surtout de remarquable, c'est qu'elle est de l'auteur même de l'ouvrage parodié, cas assez rare dans l'histoire littéraire. M. de Jouy s'est amusé de ses propres inventions dramatiques. La vestale de l'Opéra est devenue la première ouvrière d'une marchande de modes, Mme Létoffé, et elle a pour amant un maréchal des logis de hussards, qui vient effrontément la voir dans le magasin. Mme Létoffé, restée seule avec Julie, lui fait une peinture effrayante de l'amour; c'est un monstre qui ravage la terre. « Et qui cependant ne la dépeuple pas, » répond la jeune fille. Mme Létoffé, qui voit que ses leçons sont à peu près inutiles, se retire, laissant Julie passer la nuit afin de finir une robe de noce. Elle lui recommande particulièrement de ne pas laisser éteindre le quinquet. Julie promet tout. Bientôt, le hussard Licentius, à la faveur de la nuit, arrive chez sa maîtresse; l'entretien s'échauffe; Licentius ose beaucoup; Julie se défend mal : on ne sait trop jusqu'à quel point iront les choses, lorsque le quinquet s'éteint, et tache la robe de noce. On appelle, on crie. Licentius, pour sauver l'honneur de sa maîtresse, se sauve; une patrouille qui passe dans la rue, et qui a entendu tout ce vacarme, entre. La confusion est au comble; Mme Létoffé arrive, et trouve le quinquet éteint. La mèche est découverte, et Julie condamnée à passer sa vie dans un grenier, au pain et à l'eau, avec un rat de cave pour luminaire. Licentius, qui veut sauver sa maîtresse et ne peut parvenir à fendre la foule pendant la cérémonie de l'incarcération, a recours à un stratagème : il allume un soleil d'artifice, qu'il a dans sa poche; tout le monde s'écarte, et il emporte la belle éplorée. La surprise du public fut grande lorsque, réclamant le nom de l'auteur, on le lui dit dans le couplet final.

Marchand forain (LE), opéra-comique en trois actes, de Planard et Paul Duport, musique de Marliani (théâtre de l'Opéra-Comique, 31 octobre 1834). Un marchand forain, sur le point d'être dévalisé par des voleurs, a été victorieusement secouru par un jeune officier avec lequel il lie connaissance. Dans le cours de leurs mutuelles confidences, le marchand apprend que son sauveur se nomme le baron de Saldorf, et qu'il a encouru la colère paternelle pour avoir contracté une mésalliance. Forcé de s'exiler, le baron abandonne à celui qu'il a sauvé le soin de veiller sur sa femme et sur sa fille Emma. Le marchand ne trouve rien de mieux que de substituer la petite fille à une enfant de son oncle, morte la veille, de sorte qu'elle est élevée par ce brave homme comme sa propre fille. De longues années se passent : l'enfant est en âge d'être mariée lorsque tout se découvre. Sur ces entrefaites, arrive le baron; le marchand reparaît aussi, et, par le moyen de ces deux témoins, cette question de paternité, si embrouillée, si obscure, s'éclaircit pour tout le monde. La partition de cet opéra-comique, qui n'a pas de grandes prétentions dramatiques, est agréable. Une *prière*, au premier acte; au second, une *romance* et un *duo*; au troisième surtout, un *trio* charmant : *Allons, allons, un peu de confiance*, et l'*air* d'Emma, très-beau et très-pathétique, tous ces morceaux, ou jolis ou touchants, rachètent les imperfections de détail.

Marchand de chansons (LE), paroles et musique de Frédéric Bérat. Les incorrections et les trivialités fourmillent dans cette chanson de Bérat; mais elle est empreinte d'un sentiment populaire si franc et si vrai, que la pensée fait excuser les défaillances de l'expression. La mélodie, du reste, est charmante; on y rencontre tant de bonhomie, de simplicité cordiale, qu'elle se place au premier rang des trouvailles de ce genre (et l'auteur en compte beaucoup) écloses sous la plume familière et sans façon de Bérat.

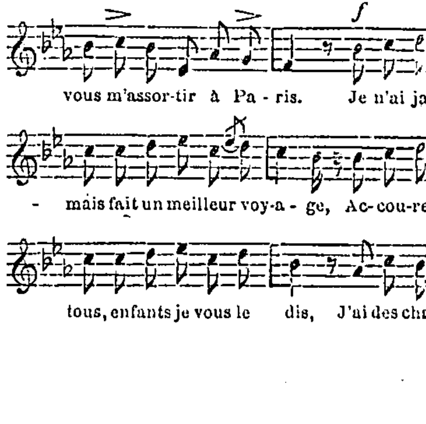
Allegro non troppo. (♩. = 50).
1er COUPLET.
Ve - nez, ve -
- nez, fil- let - tes et gar-çons, J'ai pour vous
tous, j'ai des chansons nouvel- les; Je vous re -
- viens a- vec les hi- ron-del- les, Le doux prin-
- temps ra- mè-ne les chansons. Quand vient l'hi-
- ver, je quit- te le vil - la - ge, Je vais pour
vous m'assor-tir à Pa - ris. Je n'ai ja -
- mais fait un meilleur voy-a - ge, Ac- cou-rez
tous, enfants je vous le dis, J'ai des chan-

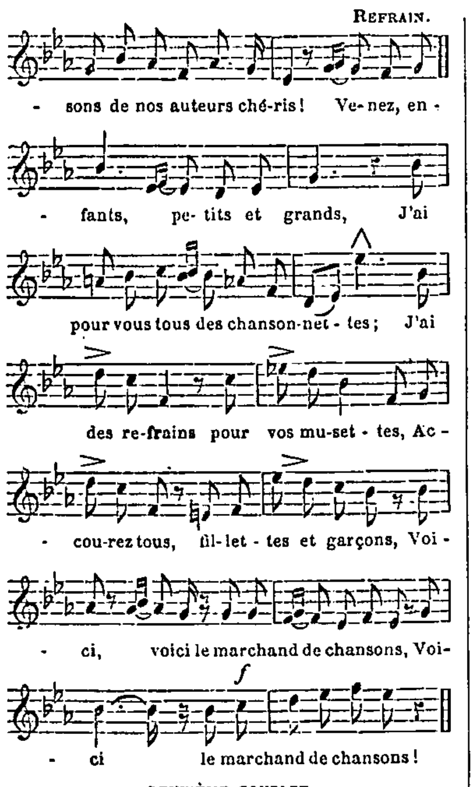
REFRAIN.
- sons de nos auteurs ché-ris! Ve-nez, en -
- fants, pe- tits et grands, J'ai
pour vous tous des chanson-net - tes; J'ai
des re-frains pour vos mu-set - tes, Ac -
- cou-rez tous, fil-let - tes et garçons, Voi -
- ci, voici le marchand de chansons, Voi-
f
- ci le marchand de chansons!

DEUXIÈME COUPLET.

C'est Désaugiers qui signa ces couplets.
Enfants, ce nom vous fait déjà sourire.
Fut-il jamais un plus joyeux délire?
Dieu l'a vers lui rappelé pour jamais.
J'ai vu son buste, un jour, au cimetière;
Sur son tombeau l'amitié le plaça.
Aux sombres bords, le vieux Caron, naguère,
Sourit, dit-on, le jour qu'il le passa.
Chez nous, encore, nul ne le remplaça!
Venez, enfants...

TROISIÈME COUPLET.

Toi, Mathurin, tu veux être soldat;
Prends, mon enfant, cette chanson chérie,
Ce chant sublime aimé de la patrie
Nous fit jadis vaincre en plus d'un combat.
La Marseillaise! hymne noble et sacrée!
L'auteur n'est plus! mais, pour ce chantre-là,
Je n'ai rien vu sur sa tombe adorée.
A sa mémoire, hélas! nul ne songea;
Et cependant, pour le peuple il chanta.
Venez, enfants...

QUATRIÈME COUPLET.

Le plus célèbre arrive le dernier;
Prenez, enfants, prenez de préférence,
C'est un des noms les plus chers à la France,
C'est Béranger, le divin chansonnier!
J'ai de Paris, j'ai de bonnes nouvelles:
Il chante encor, la France applaudira.
O noble muse! ô chansons immortelles!
Esprit, génie, amour, cœur, tout est là!
Nul, ici-bas ne le remplacera!
Venez, enfants...

— Iconogr. Les costumes plus ou moins pittoresques des *marchands* des divers pays ont été retracés par une multitude de peintres de genre, de dessinateurs, de graveurs et de lithographes. Nous n'avons pas l'intention de passer ici en revue les innombrables compositions qui ont été exécutées en ce genre de sujets; il nous suffira d'en signaler quelques-unes qui nous ont paru intéressantes pour l'étude des mœurs populaires :

Le *Marchand d'allumettes*, gravé par Ch. Knight d'après J.-R. Smith (1786). Le *Marchand ambulant*, tableau de Woutermaertens (Exposition universelle de 1855). La *Marchande ambulante*, gravé par F. Aubertin, d'après J.-M.-W. Turner. Le *Marchand ambulant* au Caire, tableau de Gérôme (au Salon de 1869) : ce marchand, à la face bronzée, coiffé d'un turban blanc, s'avance vers le spectateur par une ruelle obscure où vaguent trois ou quatre chiens rogneux, et où sont arrêtés trois hommes causant de leurs affaires; il porte un casque de cuivre, un fusil damasquiné et dont le bois est incrusté de nacre, une veste rose et une écharpe rouge. Ce tableau est exécuté avec l'étonnante précision dont M. Gérôme semble avoir dérobé le secret à Mieris et à G. Dov.

Le *Marchand de balais*, gravé par H. Bary, d'après Brauwer (?). La *Marchande de beignets*, chef-d'œuvre de Gérard Dov, au musée de Florence : une vieille femme, installée devant une maison tout enguirlandée de pampres, reçoit le prix qu'une petite fille lui donne d'une assiette de beignets; une autre fillette, plus petite et sans doute la sœur de l'acheteuse, porte un beignet à sa bouche; un homme, coiffé d'un chapeau de feutre, regarde par une fenêtre basse. Divers ustensiles, un tonneau près duquel un chien est couché, des balances, un panier de fruits et d'autres accessoires ornent cette composition et sont peints avec une finesse extraordinaire. Ce tableau a été gravé dans la *Galerie des arts* de Réveil (VII, 32). Le *Marchand de bibelots*, en costume oriental, tableau de Pierre Beyle (Salon de 1873). La *Marchande de bouquets*, gravures de L.-M. Bonnet et de Jean Mathieu (d'après Beugnet). La *Marchande de buis*, tableau de Mlle Amanda Fougère (Salon de 1870).

La *Marchande de calendriers*, gravure de J.-A. Klein (1814). La *Marchande de cerises*, tableau de T. Webster (Exposition universelle de 1855). L'importance donnée aux fruits est pour ainsi dire plus grande que celle donnée aux figures; toutefois, le petit garçon qui tend son feutre pour recevoir les fruits que lui vend la marchande a une expression de gourmandise bien sentie. Le *Marchand de châles à Damas*, tableau de J.-B. Huysmans (Exposition d'Anvers, 1858). Le *Vendeur de chansons*, tableau d'Ostade, gravé par Edme Bovinet (v. CHANSONNIER). Le *Marchand de chevaux*, tableau de Carle Vernet, gravé par P.-C. Coqueret et par L.-Fr. Caron; tableau d'H. Bellangé (Salon de 1827). La *Marchande de citrons*, costume napolitain, tableau d'Edouard Sain (Salon de 1870). Le *Marchand de complaintes*, tableau d'Ad. Dillens (Salon de 1857). La *Marchande de crêpes*, tableau de G. Dov, à la pinacothèque de Munich; tableau de Trayer (Exposition universelle de 1867; la scène se passe en Bretagne, à Quimperlé, un jour de grand marché). La *Marchande de dentelles*, tableau de G. Gresly (musée de Dijon). Le *Marchand d'eau-de-vie*, gravé par Mich. Lasne, d'après Ab. Bosse (XVIIe siècle).

Le *Marchand d'esclaves*, gravure de Boullay (1788); tableau d'Achillezo (Salon de 1852); tableau de Victor Giraud (Salon de 1867). Ce dernier ouvrage a obtenu un assez grand succès, dû à une exécution vigoureuse, à un coloris éclatant, à une composition originale. La scène se passe sur la terrasse d'une villa antique. Un vieux trafiquant de chair humaine présente une belle jeune femme à un patricien ennuyé et blasé, vêtu d'une tunique jaune et d'un manteau bleu de ciel, qui est nonchalamment accoudé sur le dossier du siége où il est assis. Deux lévriers blancs jouent sur une natte près du patricien. Trois femmes, faisant déjà partie du gynécée, sont groupées à gauche; l'une d'elles, penchée près du berceau de son enfant, regarde, d'un air de dépit, la nouvelle venue; la seconde paraît plus indifférente; la troisième est occupée à peigner son opulente chevelure. Deux enfants sont debout sur un divan. Quatre esclaves mâles complètent cette composition. Au fond, on aperçoit une ville, des montagnes et un coin de mer. Le *Marchand d'encre*, gravé par H. Bonnart (fin du XVIIe siècle).

Le *Marchand de fagots*, gravé par Michel Lasne, d'après Abr. Bosse. Le *Marchand de figues*, eau-forte de Veyrassat, d'après Decamps (Salon de 1864). La *Marchande de fleurs*, gravure de Ch. Knight, d'après J.-R. Smith (1786); tableau d'E. Sain (costume italien; Salon de 1870); tableau de Firmin-Girard (Salon de 1872). Les *Marchands forains*, tableau de Ph. Wouvermans, au musée de l'Ermitage, gravé par Moyreau. Le *Marchand de fromages à la crème*, gravé par Mich. Lasne, d'après A. Bosse. Le *Marchand de fromages de Marolles*, gravé par H. Bonnart. La *Marchande de fruits*, tableau de Miéris, autrefois dans la galerie Choiseul.

Le *Marchand de gâteaux*, gravure de J.-B. Leprince (1772). Le *Marchand de gibier*, tableau de Miéris, au Louvre. La *Marchande de gibier*, tableau de J. Toorenvliet (1674), autrefois dans la galerie de Pommersfelden; tableau de Fr. Snyders, collection La Caze (au Louvre); tableau de G. Dov, qui a fait partie des collections du duc de Choiseul, du prince de Conti, du duc de Chabot, de Coupry-Dupré (vendu 26,000 fr. en 1801), de sir Robert Peel.

Le *Marchand d'habits*, tableau de Chavet (Exposition universelle de 1855). Le *Marchand d'habits au Caire*, tableau de Gérôme (Salon de 1867); une merveille de finesse, de précision et d'exactitude ethnographique, a dit T. Gautier. Ce dernier ouvrage a fait partie de la galerie de Khalil-Bey. Le *Marchand de hallebardes*, tableau de Lesrel (Salon de 1873). La *Marchande de harengs*, tableau de G. Dov, au musée de l'Ermitage; tableau de G. Metsu, gravé par C.-H. Hodges; tableau de P.-C. Wonder, au musée de Rotterdam; gravure de Catherine Beauvarlet, d'après Greuze. Le *Marchand d'huîtres*, tableau de W. Miéris, qui a fait partie des collections Van der Pots et James Gray. La *Marchande d'huîtres*, gravures de Michel Lasne, d'après A. Boss, de Ph. Dawe, d'après G.-H. Morland, de H. Bonnart (l'*Escaillère*).

Le *Marchand d'images*, tableau de Demaine, autrefois dans la galerie Delessert. *Marchands Israélites*, tableau d'Ad. Aze (Salon de 1868).

Le *Marchand de lacets*, gravé par J. Gole, d'après C. Dusart. La *Marchande de légumes*, tableau de G. Dov, à la pinacothèque de Munich; tableau de L.-J. Hansen, au musée Van der Hoop (Amsterdam); tableau de Ch. Nègre (Salon de 1850); tableau de Ch. Beranger (Salon de 1842). Le *Marchand de lunettes*, eau-forte d'Adr. van Ostade; tableau d'Horemans, au musée de Besançon; gravure de J.-S. Helmann, d'après J.-B. Leprince.

La *Marchande de maquereaux frais*, gravure de Nic. Bonnart (XVIIe siècle). Les *Marchands* ou *Vendeurs de marée*, tableau de Th. Michau, autrefois dans la galerie Fesch. Le *Marchand de marrons*, gravé par Jacob Louis, d'après A. Both. Le *Marchand de marrons*, par Beauvarlet, d'après Greuze. Le *Marchand de marrons*, par P.-L. Auvray, d'après J. Bertaux. Le *Marchand de melons*, tableau de Ch.-H. de Boissieu, qui a fait partie des collections Tolozan et Delessert. La *Marchande de modes*, gravé par R. Gaillard, d'après Fr. Boucher. Le *Marchand de mort aux rats*, gravures de Michel Lasne, d'après A. Bosse, de C. von Mechel, d'après Wille (1758), de Dietrich (eau-forte datée de 1732), de Ph. Dawe, d'après G.-H. Morland, de C. Visscher, de J.-P. Norblin (1781).

La *Marchande de noix*, gravé par J. Mathieu, d'après Beugnet. La *Marchande de noisettes*, gravé par Hémery, d'après J. Touzé.

Le *Marchand d'œufs*, gravé par J. Binck (XVIe siècle). Le *Marchand d'œufs*, par Jean Daullé, d'après Fr. Boucher. Le *Marchand d'œufs*, par H.-S. Beham (1520). Les *Vendeurs d'œufs*, gravure de R. de Launay, d'après Van der Werff. La *Marchande d'œufs*, gravure de A.-F. Hémery, d'après J. Touzé; tableau de Mme Haudebourt-Lescot (Salon de 1824). Le *Marchand d'oiseaux*, gravé par J. Daullé, d'après Boucher. La *Marchande d'oranges*, tableau de Vito d'Ancona (Salon de 1871). Le *Marchand d'orviétan*, tableau de Wouwermans, gravé par Moyreau; tableau de Karel Du Jardin, gravé par F.-A. David (v. CHARLATAN); tableau de D. Teniers (vente Soret, 1863); gravure de L.-M. Bonnet. La *Marchande d'oublies*, gravure de Mich. Lasne, d'après A. Bosse.

Le *Marchand de pantins*, tableau d'H. Baron (Salon de 1864). Le *Marchand de parapluies*, tableau de Boichard (Salon de 1833). Le *Marchand de plâtres ambulant*, tableau d'H. Bellangé (Salon de 1833). Les *Marchands de poissons*, tableau de Ph. Wouwermans, gravé par A. Chataigner dans le *Musée Filhol*; tableau de Fr. Snyders, au Louvre (no 493); tableau de D. Teniers, gravé par Le Bas; eau-forte de H. Kobell (1777); gravure de L.-A. Claessens, d'après A. van Ostade. Le *Marchand de poisson*, gravé par Bonnet, d'après J.-B. Huet. Le *Marchand de poisson*, par J.-B. Garaud, d'après Besnard. La *Marchande de poisson*, tableau de G. Dov (1651), qui a fait partie de la galerie Pommersfelden; tableau de Nicolas van Haeften (1704), dans la galerie d'Arenberg; gravure de Bout; gravure de Beauvarlet, d'après Michel Carré. Le *Marchand de porcs*, tableau de Le Poitevin (Salon de 1834).

La *Marchande de saumon*, tableau de G. Schalcken, qui a fait partie de la collection Gaillard de Gagny (1762). La *Marchande de soieries*, tableau de Fr. van Miéris, du musée du Belvédère, gravé par Seb. Langer. Le *Marchand de soieries japonais*, tableau d'Alph. Gaudefroy (Salon de 1873).

Le *Marchand de tableaux*, tableau de Seigneurgens (Salon de 1850). Le *Marchand de tabletterie*, eau-forte de Dietrich (1741). La *Marchande à la toilette*, tableau de Vien (Salon de 1763); gravure de Cl. Duflos, d'après L. Aubert.

Les *Marchands de vins de la vallée d'Ossau*, tableau d'Eugène Deveria. La *Marchande de volailles*, tableau de Gab. Metsu, gravé par P. Audouin; tableau de P. van Slingelandt, au musée de Dresde, etc.

Sous le titre les *Cris de Paris*, Abraham Bosse a gravé, au XVIIe siècle, divers types de *marchands*, savoir : le *Vendeur d'eau-de-vie*, le *Porteur d'eau*, l'*Oublieur* (marchand d'oublies), le *Marchand de mort aux rats*, le *Vinaigrier*, le *Vendeur d'huîtres*, le *Pâtissier*, etc. Vers la même époque, P. van den Berge a gravé, à Paris : le *Marchand d'eau-de-vie*, le *Marchand de légumes*, le *Marchand de moules*, le *Marchand de poisson*, la *Fruitière*, la *Marchande de beignets*. Ces estampes nous font connaître les cris par lesquels les vendeurs d'alors annonçaient leur marchandise. Le *Marchand de poisson*, par exemple, crie : « Mon frais cabillaud! mon beau saumon! J'ai ce qu'il vous faut! » Le *Marchand de légumes* : « Mes tendres carottes! mes jeunes oignons! ah! mes beaux choux! » Le cri de la *Fruitière* est assez original : « La voisine Anne a de beaux fruits; courez-y vite, mes petits enfants! » Cela nous rappelle la façon excentrique dont un *marchand* d'encre, accompagné de son fils, annonçait sa marchandise dans les rues de Paris, il y a quelques années; le gamin criait de sa voix la plus aiguë : « Papa vend de l'encre! » Et le père ajoutait aussitôt d'une voix profonde : « L'enfant dit vrai! » V. MARCHÉ.

Marchande d'Amours (LA), célèbre peinture antique, au musée des Studj, à Naples. Elle est jeune, elle est accorte, elle est charmante, cette marchande d'Amours; sa tunique jaune laisse à découvert ses épaules, une grande partie de sa poitrine, et ses bras qui sont ornés de manchettes d'étoffe verte. Elle s'est introduite furtivement, avec une cage contenant sa marchandise, chez deux sœurs, deux jolies patriciennes qui languissaient dans la retraite; déjà elle a tiré de la cage un gentil petit Amour, qui est allé se placer tout de suite près d'une des deux sœurs et qui la regarde avec une mine adorable de solliciteur; la jeune fille, assise en face de la marchande, vêtue d'une tunique bleue et d'un péplum vert, examine le joli quémandeur, et paraît toute disposée à l'accueillir. L'autre sœur, debout et les mains appuyées sur les épaules de la précédente, sourit à la vue d'un deuxième Amour qui lui tend les bras, et que la marchande tient par les ailes, comme on tiendrait un pigeon; au fond de la cage un troisième Amour est accroupi, se tenant des deux mains aux barreaux; celui-ci ne semble pas disposé à prendre sa volée; on dirait que le gaillard s'attend à rester pour le compte de la jolie marchande.

Cette charmante peinture fut découverte à Gragnana en 1759. Vien en a fait une imitation libre, qui a été gravée par Beauvalet et par Réveil; dans son tableau, la marchande est une simple villageoise, qui a trouvé une nichée de petits Amours; elle s'en est emparée avant qu'ils aient pu prendre leur essor, et les a apportés à une belle et élégante jeune fille, languissamment assise près d'une table où sont posés des bijoux, un vase de fleurs et une cassolette à parfums. Derrière cette jeune beauté, une soubrette est debout, jetant des regards de convoitise vers le bambino ailé que tient la villageoise.

Un peintre contemporain, M. Isambert, et un sculpteur, M. Denécheau, ont fait sur le même sujet, l'un un tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, l'autre un groupe de marbre qui a été exposé au Salon de 1859, sous ce titre : « *Amours! Amours! Marchande d'Amours!* »

Marchands chassés du temple (LES), sujet fréquemment traité par les artistes. V. VENDEURS.

MARCHAND (Louis), célèbre organiste français, né à Lyon en 1669, mort à Paris en 1732. Il fit ses études à Paris, au collége des jésuites, et à l'âge de quatorze ans fut nommé organiste à Nevers. Dix ans après, il fut appelé au même poste, à Auxerre, y séjourna cinq ans environ, puis revint dans la capitale, et obtint la place d'organiste chez les jésuites. Sa réputation grandit en peu de temps, à tel point qu'on lui confia l'orgue de la chapelle de Versailles, et qu'il reçut le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Cependant son inconduite, ses extravagances vinrent interrompre sa brillante fortune; et enfin il se compromit d'une manière si grave, qu'en 1717 il reçut l'ordre de quitter la France. Il se rendit alors à Dresde, à la cour d'Auguste de Pologne, et plut tellement à ce prince, que ce dernier offrit à Marchand la place d'organiste de la cour. Mais Volumier, maître de concerts de la cour, craignant une rivalité dangereuse, appela secrètement Jean-Sébastien Bach, alors organiste à Weimar, pour disputer à l'organiste-français la place vacante. Bach accepta l'invitation, et se rendit incognito à la séance musicale, dans laquelle Marchand récolta force applaudissements. L'Allemand se mit alors au clavecin, y joua de mémoire l'air et les variations de Marchand, y ajouta douze nouvelles variations plus brillantes que celles de son adversaire, et présenta au Français un thème qu'il venait de noter, l'invitant ainsi à une lutte scientifique. Mais Marchand, craignant une défaite certaine, prit immédiatement la fuite.

On lit dans l'*Essai sur la musique*, de Laborde : « Le célèbre Rameau, l'ami de Marchand, et son plus dangereux rival, nous a dit plusieurs fois que le plus grand plaisir de sa vie était d'entendre Marchand, que personne ne pouvait lui être comparé pour manier la fugue, et qu'il n'avait jamais pu concevoir une pareille facilité pour improviser. » Cette admiration intempestive prouve que Rameau n'avait jamais entendu aucun organiste allemand ni italien, et que la fugue française n'était qu'une combinaison harmonique insignifiante. Du reste, Rameau n'eut pas à se louer de Marchand; car celui-ci, qui l'avait accueilli avec une certaine cordialité, et pensait l'utiliser, comme suppléant, à son orgue des jésuites, entendit un jour préluder le futur auteur de *Castor et Pollux*, et, consterné de la supériorité de son employé, mit en œuvre toute son influence pour l'évincer. Un concours ayant été ouvert pour la place vacante d'organiste à l'église Saint-Paul, Marchand, nommé juge de ce concours, écarta Rameau, et fit nommer Daquin, qu'il savait parfaitement inférieur à son rival.

Quand Marchand eut reçu l'autorisation de revenir à Paris, et qu'il se fut fixé définitivement en cette ville, la vogue s'attacha à ses leçons, et cependant, malgré ses gains énormes, car on prétend qu'il gagnait plus de dix louis par jour, sa prodigalité excessive le plongea dans une affreuse misère. Il mourut, dénué de tout, à l'âge de soixante-trois ans.

Rien n'est resté des œuvres de Marchand, et aucune de ses compositions ne méritait de lui survivre. Son exécution seule a fait sa réputation. Nous avons eu la curiosité de lire quelques-unes de ses pièces pour orgue. Ses idées musicales sont pauvres et mesquines, son harmonie est maigre et incorrecte. Son bagage scientifique est très-restreint, et ses notions du grand art de la fugue et du contrepoint on ne peut plus incomplètes. Du reste, en exceptant François Couperin et Rameau, toutes les productions des organistes français du XVIIIe siècle ne méritent pas un instant d'étude.

MARCHAND (Prosper), érudit et bibliographe français, né à Guise (Picardie) vers 1675, mort à La Haye en 1756. Après de brillantes études, il entra chez un libraire pour apprendre le commerce, et fut reçu dans la corporation des libraires en 1698. Il ouvrit rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Phénix*, une boutique qui devint bientôt célèbre. Mais protestant zélé et gêné dans sa religion, il transporta son commerce à Amsterdam en 1711. Bientôt dégoûté du peu de bonne foi de ses confrères, il renonça au commerce et se livra uniquement à l'étude. Il entreprit alors des publications de livres rares, et vécut dans la retraite, souvent distrait cependant par les nombreux bibliographes qui venaient le consulter. En mourant, il légua sa riche bibliothèque à l'université de Leyde. Marchand a collaboré à la célèbre satire, le *Chef-d'œuvre d'un inconnu;* il a donné des notes sur la *Satire Ménippée;* il a été l'un des principaux rédacteurs du *Journal littéraire* (La Haye, 1713-1737, 24 vol. in-12). On a encore de lui : les *Catalogues* des bibliothèques d'Em. Bigot (1706), de Jean Giraud (1707), et de Joachim Faultrier (179); ce dernier est rare parce que P. Marchand l'a fait précéder de son *Epitome systematis bibliographici*, exposé d'un nouveau système bibliographique; *Histoire critique de l'Anti-Caton*, satire de César de Plaix, avocat; *Histoire de la Bible de Sixte-Quint*, avec des remarques pour connaître la véritable édition de 1590; *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie* (La Haye, 1740, in-4°); *Dictionnaire historique* ou *Mémoires critiques et littéraires* (La Haye, 1758-1759), suite du dictionnaire de Bayle et de Chaufepié. Cet ouvrage posthume fut publié par les soins d'Allamand, son exécuteur testamentaire. On lui doit encore une édition des *Lettres choisies*, de Bayle (Rotterdam, 1714, 3 vol. in-12); le *Cymbalum mundi*, de Bonaventure Desperriers (Amsterdam, 1711, in-12), précédé d'une *Lettre critique;* les *Voyages*, de Chardin (Amsterdam, 1735, 4 vol. in-4°); l'*Histoire des révolutions de Hongrie*, par l'abbé Brenner (La Haye, 1739, 2 vol. in-4° ou 6 vol. in-12); les *Œuvres* de Brantôme, avec Le Duchat (La Haye, 1740, 15 vol. in-12); les *Œuvres* de Villon (La Haye, 1742, in-8°); les *Lettres* du comte d'Estrades (Londres-La Haye, 1743, 9 vol. in-12); les *Mémoires* du comte de Guiche (Londres-La Haye, 1744, in-12); *Direction pour la conscience d'un roi*, par Fénelon (Londres-La Haye, 1747, in-8° et in-12); la *Nouvelle histoire de Fénelon* (Londres-La Haye, 1747, in-12).

MARCHAND (Etienne), navigateur, né dans l'île de Grenade en 1755, mort à l'île de France en 1793. Il fit sur des bâtiments de commerce plusieurs voyages aux Antilles, passa ensuite dans les Indes, puis, de retour en France, il fut chargé par une maison de commerce de Marseille de visiter la côte N.-O. de l'Amérique, pour s'y procurer des pelleteries. A la fin de 1790, Marchand quitta Marseille sur le *Solide*, dont il était capitaine, doubla la Terre de Feu, et accomplit le second voyage autour du monde exécuté par des Français. Il découvrit Noukahiwa, qui porta d'abord son nom, et un groupe des Marquises auquel il donna celui d'îles de la Révolution, fit ensuite voile vers les îles Sandwich, d'où il se rendit en Chine, retourna en Europe par l'océan Indien, l'île de France, et jeta l'ancre à Toulon, au mois d'août 1792. Marchand devint chef de bataillon de la garde nationale de Marseille et, quelque temps après, se rendit à l'île de France, où il mourut. M. de Fleuriau a publié, d'après le journal d'un officier de l'expédition, une relation fort intéressante du voyage de Marchand, sous le titre de *Voyage autour du monde pendant les années* 1790, 1791 *et* 1792 (Paris, 1798-1800, 4 vol. in-4°), avec cartes et figures.

MARCHAND (Jean-Gabriel, comte), général et pair de France, né près de Saint-Marcellin en 1765, mort en 1851. Avocat avant la Révolution, il fut élu, en 1791, capitaine par les volontaires du 4e bataillon de l'Isère, et fit toute la campagne d'Italie et du Rhin. Chef de bataillon depuis 1795, il fut blessé et fait prisonnier au combat de la Madona de la Corona, et échangé aussitôt après par Bonaparte, qui le nomma colonel. Il assista à la bataille de Novi comme aide de camp de Joubert, et fut envoyé à l'armée du Rhin, avec le titre de général de brigade; il se distingua aux combats d'Haslach et d'Albec, et, le 31 décembre 1805, fut promu général de division. Il prit part à la bataille d'Iéna, à celle de Friedland, à la prise de Magdebourg, et passa en 1808 en Espagne, où il battit les Espagnols et les Anglais dans plusieurs combats en Andalousie et en Portugal. A Busaco, il lutta avec acharnement, mais la supériorité en nombre des ennemis l'emporta. Marchand fut rappelé en 1812, et reçut la mission de servir de chef d'état-major général au roi de Westphalie, Jérôme, qui devait commander l'aile droite de la grande armée, dans la campagne de Russie. Il contribua à la victoire de la Moskowa et, pendant la retraite, il fit presque constamment partie de l'arrière-garde. En janvier 1814, Marchand organisa des levées en masse et forma des corps francs dans l'Isère; il chassa les Autrichiens de Chambéry et les bloqua durant un mois dans Genève. A la nouvelle de l'abdication de Fontainebleau, il dut déposer les armes. Louis XVIII le confirma dans le commandement de la 7e division militaire, à Grenoble, grade dont il était investi lors du débarquement de Napoléon à Cannes. Le général Marchand avait à opter, dans cette circonstance difficile, entre ses anciennes affections et son devoir; il n'hésita pas. Il mit Grenoble en état de défense, et, lorsque les troupes sous ses ordres passèrent du côté de Napoléon, après l'entrée de celui-ci dans Grenoble, il refusa de le servir. Après les Cent-Jours, il n'en fut pas moins accusé de connivence avec Bonaparte. Il fut acquitté, mais disgracié et mis à la retraite. Après 1830, il devint pair de France.

MARCHAND (Jean-Henri), littérateur français, mort à Paris vers 1785. Il quitta le barreau pour devenir censeur royal. On lui doit un grand nombre d'opuscules en prose et en vers, qui ne manquent ni d'esprit ni de gaieté. **L'avocat Marchand**, comme on l'appelait au XVIIIe siècle, était un plaisant de société, grand fabricateur de fausses nouvelles, de facéties de mauvais goût, etc. Il dut à ce genre de publications une sorte de célébrité, qui lui valut pendant quelques années l'honneur d'occuper une place dans les almanachs et mémoires littéraires du temps. Nous citerons de lui : *Requête du curé de Fontenoy au roi* (1745, in-4°), attribué quelquefois au poëte Roy; *Requête des sous-fermiers du domaine pour le contrôle des billets de confession* (1752, in-12); *Mémoire pour M. de Beaumanoir au sujet du pain bénit* (1756, in-8°); la *Noblesse commerçable ou ubiquiste* (Amsterdam, Paris, 1756, in-12); le *Tremblement de terre de Lisbonne, tragédie, par M. André, perruquier* (1756, in-12); l'*Encyclopédie perruquière, ouvrage curieux, à l'usage de toutes les têtes* (Paris, 1757, in-12); *Mon radotage et celui des autres, recueillis par un invalide retiré du monde* (Paris, 1759, in-12); l'*Esprit et la chose* (Paris, 1760, in-12); *Testament de M. de Voltaire, trouvé dans ses papiers après sa mort* (Paris, 1762, in-12); *Essai de l'éloge historique de Stanislas, roi de Pologne* (Paris, 1766, in-4° et in-8°); *Hilaire, par un métaphysicien* (Paris, 1767, in-12); les *Délassements champêtres* (1768, 2 vol. in-12), les *Panaches* ou les *Coiffures à la mode* (1769, in-12, et 1778, in-12); *Mémoires de l'éléphant, écrits sous sa dictée et traduits de l'indien par un Suisse* (1771, in-8°); les *Caprices de la fortune*, avec Naugaret (Paris, 1772, in-12); *Histoire du prince Menschikoff;* les *Vues simples d'un bonhomme* (Paris, 1776, in-8°); les *Giboulées de l'hiver* (1781); les *Fruits de l'automne* (1781); les *Maisons de l'été* (1782); les *Fleurs du printemps* (1784).

MARCHAND (Louis-Joseph-Narcisse, comte), premier valet de chambre de Napoléon Ier, né à Paris en 1791. Il entra au service de l'empereur en 1811, un peu après la naissance du roi de Rome. Il n'abandonna pas son maître dans la mauvaise fortune, et le suivit à l'île d'Elbe, et plus tard à Sainte-Hélène. Marchand partagea les délassements littéraires du captif; le *Précis des guerres de Jules César*, qu'il publia en 1836, fut tout entier écrit de sa main, sous la dictée de l'empereur. A son lit de mort, Napoléon lui donna le titre de comte, le fit dépositaire de son testament et des codicilles qui y étaient annexés, et le chargea en outre de remettre différents objets à son fils, à sa majorité. Revenu en France, Marchand, d'après le vœu même de Napoléon, épousa en 1823 la fille du général Brayer et vint se fixer à Strasbourg. Il ne put obtenir du gouvernement autrichien de remplir sa mission auprès du duc de Reichstadt; après sa mort, il remit au duc de Padoue les objets qu'il n'avait pu faire parvenir au jeune prince. En 1840, il fut adjoint comme commissaire au voyage du prince de Joinville à Sainte-Hélène, pour ramener en France les cendres de Napoléon, et, à son retour, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Sous le second Empire, un décret impérial du 6 mai 1855 fit exécuter les dernières volontés de Napoléon Ier. Il avait été porté sur le testament pour les legs suivants : 600,000 francs, un collier de diamants, une partie du mobilier de Longwood, et le tiers de la bibliothèque. Enfin, le 2 avril 1861, jour où les cendres de Napoléon ont été déposées dans la crypte des Invalides, il fut promu officier de la Légion d'honneur.

MARCHAND, bouffon de Henri IV. V. GUILLAUME (maître).

MARCHAND (Françoise DUCHÉ DE VANCY, Mme LE), femme de lettres française. V. LE MARCHAND.

MARCHAND DE BARBURE (François-Roger-Fidel), officier et littérateur français, né à Béthune vers 1734, mort à La Flèche en 1802. Il servit successivement dans les gardes du corps, dans la maréchaussée, dans la gendarmerie et dans les vétérans, s'adonna à l'étude des sciences physiques et naturelles, entra en correspondance avec Buffon et Dolomieu, et fit partie de plusieurs académies de province. On publia après sa mort ses *Essais historiques sur la ville et le collége de La Flèche* (Angers, 1803, in-8°). Ses autres ouvrages, restés manuscrits, sont : *Dictionnaire* ou *Encyclopédie raisonnée et réfléchie des trois règnes de la nature;* les *Phénomènes de la nature expliqués par le système des molécules organiques vivantes;* les *Secrets des arts, de la physique, de la chimie, etc.;* le *Trésor des champs;* la *Médecine ramenée à ses premiers principes; Minéralogie du département de la Sarthe;* les *Fruits de mes études; Dictionnaire de la maréchaussée; Contes de l'ancien temps, extraits de Roland furieux.*

MARCHAND DU BREUIL (Charles-François), administrateur et écrivain français, né à Paris en 1794, mort à Paris en 1834. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole de droit, il suivit quelque temps la profession d'avocat, et fut nommé en 1832 sous-préfet de Blaye, au moment où la duchesse de Berry était détenue dans la forteresse de cette ville. La façon dont il se conduisit dans ces circonstances lui valut d'être nommé, l'année suivante, préfet de l'Ain. Marchand était venu se marier à Paris en 1834, lorsque, destitué pour être resté dans cette ville malgré l'ordre du ministre qui enjoignait à tous les préfets de retourner dans leur département, il se tua, dit-on, d'un coup de fusil. Il est l'auteur d'un ouvrage curieux, publié sous le voile de l'anonyme et intitulé : *Journées mémorables de la Révolution française* (Paris, 1826-1827, 11 vol. in-32).

MARCHANDAGE s. m. (mar-chan-da-je — rad. *marchander*). Action de marchander : *Le* MARCHANDAGE *paraît amuser les Turques autant que les Anglaises.* (Th. Gaut.)

— Action des entrepreneurs et des tâcherons qui, après s'être rendus adjudicataires d'un travail, traitent en seconde ou en troisième main, et à forfait, avec des ouvriers, pour la confection de telle ou telle partie du travail : *Les ouvriers réclamaient l'abolition du* MARCHANDAGE, *c'est-à-dire de l'exploitation vexatoire des ouvriers par des sous-entrepreneurs de travaux.* (D. Stern.)

— **Encycl.** Econ. polit. Le mot de *marchandage*, autrefois peu connu en dehors du monde des ouvriers, a eu en 1848, dans les réunions siégeant au Luxembourg sous la présidence de M. Louis Blanc, un retentissement considérable. A cette époque, où non-seulement l'on demandait l'égalité des salaires, mais encore où l'on cherchait à affranchir les ouvriers de ce que l'on appelait l'oppression des entrepreneurs, les ouvriers des industries se rattachant à la construction des maisons s'élevèrent avec violence contre le système des entrepreneurs généraux qui morcelaient le travail entre des sous-entrepreneurs partiels.

M. H. Say a écrit, au sujet de ces prétentions des ouvriers, des lignes excellentes, que nous empruntons au *Dictionnaire de l'économie politique :* « Au milieu des vives discussions qui se sont élevées sur le *marchandage*, il a été constamment fait une confusion, que les ouvriers délégués de la menuiserie près la commission du Luxembourg ont cherché à éclaircir. Ce qui est souvent appelé *marchandage*, ce à quoi les ouvriers du bâtiment ont cru pouvoir attribuer des abaissements de salaire, c'est le système d'entreprises générales, par lesquelles le travail est ensuite partagé au rabais entre un grand nombre d'entrepreneurs. Cette question n'est autre que celle de la libre concurrence dans les entreprises industrielles, question dans laquelle vient se confondre celle de savoir si le rôle de l'entrepreneur d'industrie dans toute production est un rôle utile, et si les services qu'il rend par son expérience, par la conception de l'entreprise, par l'apport de ses capitaux, méritent une rémunération. Quant aux salaires, les causes qui influent sur leur quotité sont multiples, et les plus agissantes sont celles qui se rapportent aux ouvriers eux-mêmes, à leur mode d'existence, à leur nombre comparé à la quantité de travail à exécuter. Les délégués de la menuiserie n'ont pas manqué d'abonder dans les idées qui prévalaient au Luxembourg, en 1848, contre les entrepreneurs d'industrie et contre le capital; mais l'entraînement général leur avait encore laissé un certain bon sens pratique qui les a portés à défendre, non-seulement par la parole dans l'ancienne Chambre des pairs, mais encore au dehors, et notamment dans une pétition adressée à l'Assemblée nationale, le *marchandage*, tel qu'il est pratiqué dans les ateliers de menuiserie. « La menuiserie, disaient-ils, non-seulement exige une » certaine force physique, mais demande encore une certaine habileté de main et de » coup d'œil que l'on ne peut acquérir qu'avec » le temps; elle exige aussi une connaissance » approfondie d'un dessin spécial, ce qui finit » par constituer le bon ouvrier, et le met à » même d'exercer utilement sa profession. Il » est très-rare de voir un jeune homme de » seize à dix-sept ans, qui termine son apprentissage, se montrer un ouvrier accompli; » ce n'est guère qu'entre vingt et vingt-cinq » ans qu'il est apte, quand il a voulu bien » travailler, à remplir ces conditions. Il y a » donc six à sept années où les jeunes gens » doivent travailler pour compléter leur instruction, tout en recevant un salaire, sous » la conduite d'un marchandeur, véritable » contre-maître dans l'atelier où il prend ses » travaux à forfait. »

Dans la charpente et la serrurerie, les travaux sont organisés à peu près de la même manière que dans la menuiserie. (C'est au moins ce qui ressort d'une *Statistique de l'industrie à Paris, d'après l'enquête faite par la Chambre de commerce.*)

Parmi les ouvriers qui réclamaient le plus énergiquement contre le *marchandage*, se trouvaient beaucoup de jeunes gens impatients d'arriver à l'égalité des salaires, sans prendre le temps de compléter leur éducation professionnelle. Le gouvernement provisoire voulait avant tout donner satisfaction aux demandes, fondées ou non, des ouvriers. Par un décret du 21 mars, il déclara le *marchandage* illicite, et le frappa d'une amende de 50 francs à 100 francs pour la première fois, de 100 francs à 200 francs pour la récidive, et enfin, en cas de nouveau délit, d'un emprisonnement d'un à six mois. Bien que ce décret n'ait pas été abrogé, le *marchandage* a prévalu dans l'usage, et, depuis les grands travaux de Paris, il se pratique plus que jamais.

Du reste, les ouvriers ne font plus entendre de réclamations contre ce système.

MARCHANDAILLER v. a. ou tr. (mar-chan-da-llé; *ll* mll. — rad. *marchander*). Marchander longtemps sur un objet de peu de valeur, ou pour une minime différence de prix.

MARCHANDAILLEUR, EUSE s. (mar-chan-da-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *marchandailler*). Personne qui marchandaille.

MARCHANDÉ, ÉE (mar-chan-dé) part. passé du v. Marchander : *Quoique l'empire ait souvent été acheté, il n'avait pas encore été* MARCHANDÉ. (Montesq.)

MARCHANDER v. a. ou tr. (mar-chan-dé — rad. *marchand*). Débattre avec un marchand le prix de : MARCHANDER *un poulet, un turbot, un panier de fruits, un cheval, un pantalon.*

— Offrir de l'argent pour une chose qui n'est pas ou ne devrait pas être vénale, en débattre le prix : MARCHANDER *les consciences n'est pas moins honteux que de les vendre. Périsse l'homme indigne qui* MARCHANDE *un cœur et rend l'amour mercenaire.* (J.-J. Rouss.)

Tout s'achète : au forum on trafique des voix,
On *marchande* l'honneur de triompher des rois.
ARNAULT.

— Entreprendre à forfait, de seconde main, une partie d'un travail.

— Fig. Donner, accorder à regret, d'une main avare, avec parcimonie : *Ne pas* MARCHANDER *sa vie. Il n'est qu'un moyen d'empêcher une révolution de tomber dans les excès, c'est de ne pas lui* MARCHANDER *ses droits.* (E. de Gir.)

— Absol. *Surfaire et* MARCHANDER *ne sont pas nécessaires pour bien acheter et bien vendre.* (Mich. Chev.) *Il est un protecteur auquel on peut, sans rougir, consacrer ses travaux, un Mécène noble et généreux qui récompense sans* MARCHANDER, *et qui paye ceux qui l'amusent; c'est le public.* (Scribe.) *Je crois que, du moment qu'on se décide à faire des confessions, il n'y a pas à* MARCHANDER. (Ste-Beuve).

— *Ne pas marchander quelqu'un*, Ne pas l'épargner, ne pas hésiter à le châtier.

Se marchander v. pr. Etre marchandé : *Dans la période patriarcale, l'or et l'argent* SE MARCHANDENT *encore et s'échangent en lingots.* (Proudh.)

— S'épargner l'un l'autre : *Des adversaires qui ne* SE MARCHANDENT *pas.*

MARCHANDEUR, EUSE s. (mar-chandeur, eu-ze — rad. *marchander*). Personne qui marchande beaucoup, qui a l'habitude de marchander.

— Ouvrier, ouvrière, qui prend un certain travail à forfait et de seconde main.

— Adjectiv. Qui aime à marchander, qui a l'habitude de marchander : *Les femmes sont plus* MARCHANDEUSES *que les hommes.*

MARCHANDISE s. f. (mar-chan-di-ze — rad. *marchand*). Ce qui se vend et s'achète : *Acheter des* MARCHANDISES. *Expédier des* MARCHANDISES. *Avoir ses magasins pleins de* MARCHANDISES. *Cet épicier ne vend que de mauvaises* MARCHANDISES. *Le prix moyen du transport des* MARCHANDISES *par le roulage est de* 18 *centimes par tonne et kilomètre,* MARCHANDISE *prise et rendue en magasin.* (Proudh.) *Les lois turques font de la femme une* MARCHANDISE *appartenant à l'homme.* (G. Sand.)

— Fam. Choses dont on voudrait se défaire avec profit : *Faire valoir sa* MARCHANDISE. *Vanter sa* MARCHANDISE.

— Fig. Objet d'échange, chose qu'on se transmet par une sorte de commerce : *Les sciences sont les plus précieuses* MARCHANDISES *qui entrent dans le commerce des hommes.* (La Motte Le Vayer.) *Dans les temps de révolution, les opinions sont les seules* MARCHANDISES *dont on trouve la défaite.* (Chateaub.)

— *Marchandise d'étape*, Se disait autrefois de certaines marchandises anglaises, dont l'exportation ne pouvait avoir lieu que par onze ports d'Angleterre et trois ports d'Irlande.

— *Bien débiter sa marchandise*, Faire valoir ce qu'on dit par la manière dont on le dit.

— *Faire métier et marchandise d'une chose*, En avoir l'habitude : *C'est un conteur de sornettes, il en* FAIT MÉTIER ET MARCHANDISE. (Acad.) ‖ Se servir habituellement d'une chose, pour en tirer profit : *Les hypocrites* FONT MÉTIER ET MARCHANDISE *de la dévotion.* (Acad.) *Quand, à Paris, une femme a résolu de* FAIRE MÉTIER ET MARCHANDISE *de sa beauté, ce n'est pas une raison pour qu'elle fasse fortune.* (Balz.)

— *Moitié guerre, moitié marchandise*, Moitié de gré, moitié de force : *Il l'a obligé à lui vendre sa maison* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE. ‖ D'une manière équivoque : *Il a fait sa fortune* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE. (Acad.)

— Dr des gens. *Le pavillon couvre la marchandise*, Un bâtiment portant un pavillon neutre ne peut être soumis à aucune visite, bien qu'on le soupçonne de transporter des marchandises prohibées en temps de guerre.

— Eaux et for. *Marchandises en forêts*, Bois façonnés sur place.

— **Syn. Marchandise, denrée.** V. DENRÉE.

— **Encycl.** Les économistes ne distinguent que les produits et les capitaux. Mais la *marchandise* est un état particulier des choses qui ne sont déjà plus des produits à proprement parler, ou du moins qui sortent de cette catégorie telle que la comprend la science économique, et ne sont pas encore des capitaux; elles sont un terme moyen, participant des premiers par leur nature, et des seconds par l'évaluation qui en a été faite dans un premier échange, ainsi que par leur destination. Aussi, dans la comptabilité du commerçant, du fabricant, forment-elles un chapitre ou compte particulier, le compte de *Marchandises*. Quand les choses, matières premières ou façonnées, ont été extraites, ouvrées, elles sont un produit; quand elles sont livrées au commerce, qui les met à la disposition du consommateur, elles se changent en *marchandises*, puis deviennent capital quand elles sont employées à la reproduction ou quand elles doivent recevoir une façon nouvelle qui les rend propres à un usage nouveau; lorsqu'elles ont reçu cette façon, elles redeviennent des produits, puis des *marchandises* lorsqu'elles sont remises au commerce, et ainsi de suite. Le mot *marchandise* n'indique donc point des choses particulières, mais un état particulier qui est propre à toutes les choses. Cette distinction, qui pourrait sembler puérile tout d'abord, a une très-sérieuse importance, sinon en économie, du moins dans la comptabilité commerciale, où il ne doit y avoir aucune confusion, et où l'on doit retrouver toutes les opérations qui ont été faites dans la maison et qu'ont subies les choses. La science d'un comptable consiste justement en la connaissance de ces distinctions et des opérations que chacune d'elles désigne, et il n'est pas indifférent qu'il porte les objets soit au compte *Capital*, soit au compte *Marchandises*, ou même au compte *Frais généraux*, car il est des produits qui entrent dans ce compte, et qui, par conséquent, ne sont pas *marchandises*. Ainsi, dans le cas de faillite, l'acquisition d'une certaine quantité de produits ou valeurs, soit qu'ils ne rentrent point dans la catégorie de ceux qui font l'objet du commerce spécial, soit qu'ils soient portés au compte *Frais généraux*, de même que les opérations fictives de bourse sur valeurs ou *marchandises*, peuvent entraîner pour le commerçant failli la déclaration de banqueroute simple, tandis qu'il n'en est pas de même pour les opérations commerciales sur *marchandises*, alors que ces opérations ont été désastreuses soit à cause du dépérissement des *marchandises*, de l'abaissement de leur valeur, de pertes occasionnées par des créances mauvaises, soit pour toute autre raison semblable. La législation et l'économie considèrent en principe le magasin du commerçant, de même que le navire, comme un entrepôt où la *marchandise* est déposée pour être mise au service de la consommation. Aussi est-il une part des risques qui incombe au producteur ou propriétaire primitif de cette *marchandise*. C'est pour cette raison que la faillite, tout en engageant la responsabilité du failli, ne constitue pas, lorsqu'elle est régulière, un délit, alors que les mêmes faits, c'est-à-dire la vente des *marchandises* avant que le payement en soit effectué et lorsque ces *marchandises* ou la somme équivalente ne peuvent être remises au premier vendeur sur sa réquisition, suffiraient à constituer un délit pour un simple particulier non commerçant. Un commerçant même peut être considéré comme simple particulier quand les *marchandises* ne sont pas destinées au commerce et ne rentrent pas dans l'une des catégories d'objets que comprend son trafic.

Les operations sur les *marchandises* sont de deux sortes : elles sont réelles ou fictives. Elles sont réelles quand la livraison a lieu ou doit avoir lieu, et que le commerçant accepte la responsabilité qui suivra cette livraison, soit qu'il ait des débouchés suffisants pour l'écoulement des *marchandises* achetées, soit qu'il ait contracté le marché en prévision d'une crise, d'une disette ou d'une hausse prochaine. Les opérations fictives se font à peu près de la même façon que les opérations réelles, seulement les marchés ne sont pas débattus contradictoirement. Les achats sont faits à terme, suivant les cours, et avec cette clause tacite que le vendeur ne livrera pas et que l'acheteur ne prendra pas livraison. A l'échéance, c'est-à-dire au jour fixé pour la livraison, l'un des deux paye à l'autre une différence, suivant que le cours a baissé ou s'est élevé dans l'intervalle compris entre le jour du marché et celui de l'échéance. Il va sans dire que, si l'un des deux exigeait à l'échéance l'exécution du marché comme s'il s'agissait d'une opération réelle, il mettrait presque toujours l'autre dans un très-grand embarras, et pourrait amener sa ruine. C'est là ce qu'en terme de bourse on appelle *étrangler* son joueur; mais personne n'ayant intérêt à le faire, il s'ensuit que ces *étranglements* sont très-rares, et que les uns et les autres vendent ou achètent avec une certaine sécurité des *marchandises* qu'ils n'ont pas et n'auront jamais, ou dont ils seraient fort embarrassés de prendre livraison. Ils se bornent à se préparer à recevoir ou à payer les différences. Aussi arrive-t-il souvent que les prix de bourse ne sont pas les prix réel du commerce, et les *marchandises* sont cotées tantôt plus haut, tantôt plus bas qu'elles ne le sont dans les échanges commerciaux. Les conditions particulières relatives au transport des *marchandises* et risques courus ou éprouvés sont réglées par le code de commerce.

D'une manière générale, la loi déclare (art. 97 et 98 de ce code) que le commissionnaire pour les transports par terre et par eau est garant de l'arrivée des *marchandises* dans le délai déterminé par la lettre de voiture, hors les cas de force majeure légalement constatés, et qu'il est garant des avaries et pertes, s'il n'y a stipulation contraire dans la lettre de voiture ou cas de force majeure. Si un commissionnaire intermédiaire est employé par le premier, celui-ci reste responsable des faits de l'autre et des avaries ou pertes qui pourraient être constatées dans les *marchandises* à lui délivrées. Les *marchandises*, lorsqu'elles sont sorties du magasin du vendeur ou de l'expéditeur, sont censées appartenir au destinataire, la livraison étant faite par le fait de la remise au commissionnaire ou voiturier, et, s'il n'y a pas convention contraire, le transport s'effectue aux risques et périls du destinataire, à qui la *marchandise* appartient dès lors, et qui peut exercer, dans le cas de perte ou avarie, un recours contre le commissionnaire ou voiturier (art. 100, code comm.). Quant à ce recours, il est prescrit après six mois pour les expéditions faites dans l'intérieur de la France, et après un an pour celles faites à l'étranger, le tout à compter, pour les cas de perte, du jour où le transport des *marchandises* aurait dû être effectué, et, pour les cas d'avarie, du jour où la remise des *marchandises* aura été faite, sans préjudice des cas de fraude ou d'infidélité.

Quant aux *marchandises* qui sont expédiées par voie maritime, elles courent de plus grands risques, et la loi semble ne considérer le capitaine de navire que comme un serviteur du commerçant et non comme un commissionnaire d'un genre spécial, tant elle lui laisse peu de responsabilité. Il est vrai que le capitaine est tenu de dommages-intérêts envers l'affréteur si, par son fait, le navire a été arrêté ou retardé au départ, pendant la route ou au lieu de décharge, de même que l'affréteur doit des dommages-intérêts au capitaine quand le retard lui est imputable. Mais les pertes et avaries sont aux risques des expéditeurs, quand elles ne sont point causées soit par le capitaine, soit par l'équipage, dont le capitaine est responsable. Dans les cas de tempête ou de chasse de l'ennemi, le capitaine peut, s'il s'y voit obligé pour le salut du navire, jeter en mer une partie de son chargement, après avoir pris l'avis des principaux de l'équipage. Les choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre prix sont jetées les premières, et ensuite les *marchandises* du premier pont au choix du capitaine. Ces *marchandises* payent le fret jusqu'au moment où elles ont été jetées à la mer, c'est-à-dire que ce fret est déduit du prix produit par la contribution et qui revient à l'expéditeur comme indemnité. Il en est de même pour les *marchandises* qui ont dû être vendues dans le cours du voyage pour subvenir aux frais, à la réparation des avaries subies par le navire, ou qui ont été affectées à la nourriture ou aux besoins pressants de l'équipage. Le capitaine doit compte à l'expéditeur du prix auquel il a vendu ses *marchandises*, suivant le cours du marché au lieu et au moment de la vente, déduction faite du fret jusque-là et de la contribution à laquelle concourent toutes les *marchandises*. Les *marchandises* sauvées, dans le cas de *jet* indiqué plus haut, contribuent au payement des *marchandises* perdues au marc le franc, suivant leur valeur consignée dans le connaissement ou acte d'expédition et les factures s'il y en a. Le navire et le capitaine prennent part à cette contribution, c'est-à-dire qu'ils sont solidaires avec les *marchandises* expédiées. Quoique dans certains cas le capitaine puisse, sous sa responsabilité, faire vendre les *marchandises* dont son navire est chargé, il ne peut les y retenir faute du payement de son fret; il peut seulement, au temps de leur décharge, en demander le dépôt en mains tierces jusqu'au payement complet du prix qui lui est dû pour l'expédition. Le chargeur ne peut abandonner en payement les *marchandises* diminuées de prix pendant le voyage ou détériorées soit par leur vice propre, soit par cas fortuit. Si, toutefois, des futailles contenant du vin, de l'huile, du miel ou d'autres liquides ont tellement coulé qu'elles soient vides ou à peu près vides, ces futailles pourront être abandonnées pour le fret. Telles sont les dispositions principales du code de commerce concernant les *marchandises* expédiées par voie maritime. Quant à celles qui sont expédiées par voie ferrée, il est facile de les assurer, en déclarant au départ qu'on entend les faire participer au bénéfice de l'assurance et en payant, outre les frais de transport, une prime très-modique. Mais les compagnies ne sont responsables des avaries subies par les *marchandises* dans le cours du voyage qu'autant que le destinataire refuse de recevoir la livraison, notifie sa réclamation sur le livre du voiturier présent à l'inspection des *marchandises*, ou que le déballage en est fait devant deux témoins immédiatement après l'arrivée.

MARCHANGY (Louis-Antoine-François DE), magistrat et littérateur français, né à Clamecy (Nièvre) en 1782, mort à Paris en 1826. Quoiqu'il ait toujours fait précéder son nom de la particule aristocratique et qu'il ait tâché d'accréditer lui-même que sa famille était d'ancienne souche, Marchangy n'était aucunement noble. Aussi l'affligeait-on profondément lorsque, devenu l'un des chefs du parquet et l'organe du ministère public, on lui rappelait ce qui était connu de toute la Nièvre, à savoir que son père avait exercé longtemps la profession d'huissier.

Envoyé comme boursier à l'Ecole de droit de Paris, aux frais du directoire de son département, en 1802, il fut reçu avocat et entra au barreau. Il cultivait en même temps les lettres et cherchait sa voie. Un poëme du genre descriptif, insipide, mis en vogue par Delille, Campenon, Lalanne et Michaud, le *Bonheur de la campagne*, ne fut guère plus remarqué que ses débuts en cour d'assises. C'était l'année du couronnement (1804); le futur auteur des plus violents réquisitoires contre les bonapartistes et les libéraux ne négligea pas d'insérer quelques vers en l'honneur du restaurateur du trône et de l'autel; cela fut rapporté au maître, et Marchangy se vit bientôt nommer juge suppléant au tribunal de première instance de Paris, puis substitut du procureur impérial près le même tribunal. Ah! s'il avait eu alors à requérir contre quelque audacieux ennemi de Sa Majesté impériale et royale, cette double Majesté l'eût sans doute bien inspiré; mais tout se taisait sous l'écrasant despotisme. A défaut de réquisitoires, qui eussent ouvert une voie prompte à son ambition, Marchangy ne perdait aucune occasion de jeter dans ses conclusions sur les moindres affaires quelques petits mots en l'honneur du héros législateur à qui la France devait le code Napoléon, car on était alors convenu qu'il fallait appeler ainsi le code civil des Français. Peines perdues! L'Empire s'écroula avant d'avoir pu récompenser ce fervent serviteur.

A cette époque, dans les loisirs que lui laissait le tribunal, Marchangy avait conçu le plan, sur le modèle à la fois du *Génie du christianisme* et des *Martyrs*, d'une vaste épopée en prose, consacrée aux gloires de la nationalité française et au récit pittoresque de ses origines. Le genre était faux; l'épopée qu'il produisit est mortellement longue, diffuse et ennuyeuse; cependant on doit tenir compte à son auteur de ses efforts et des études qu'il lui fallut faire. Cette composition était du reste dans le goût du temps, et obtint auprès de tous les lettrés un grand succès. La *Gaule poetique* ou l'*Histoire des Français considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts* (Paris, 1813, 8 vol. in-8°) eut six éditions successives jusqu'en 1815. L'emphase, les banalités pompeuses, la déclamation monotone, sont les traits distinctifs de cette œuvre, qui trouverait difficilement aujourd'hui un seul lecteur, mais la sensation fut profonde à son apparition. Ce fut là le plus beau moment de la vie de Marchangy, car on peut sans doute avancer que les autres succès, bien plus retentissants, qu'il obtint comme pourvoyeur de l'échafaud politique, ne furent pas pour lui sans quelque amertume. Le succès littéraire de son livre alla de pair avec sa fortune politique; à la Restauration, il passa substitut près la cour royale et se montra aussi fervent monarchiste qu'il avait été bonapartiste fervent. En 1815, son zèle fougueux, qui ne fit que croître, lui valut sa nomination aux fonctions de procureur du roi. Bientôt il devint avocat général à la cour royale de Paris, puis avocat général à la cour de cassation.

Les causes politiques dans lesquelles il porta la parole sont nombreuses et suffiraient pour faire détester la mémoire de plusieurs hommes. Dans la plupart des réquisitoires qu'il prononça, l'odieux le dispute au ridicule. Citons particulièrement les procès de Fiévée, de Bergasse, de Vigier et des quatre sergents de La Rochelle. Dans les premiers, il se montra l'inventeur de ce système interprétatif odieux, à l'aide duquel on peut faire dire à un écrivain les choses les plus éloignées de sa pensée; dans le dernier, il effraya, il terrifia les jurés et la France entière, en représentant tout le pays miné en dessous par d'innombrables ramifications de sociétés secrètes, de *charbonneries* prêtes à tout engloutir. Tableau fantaisiste, comme l'avenir l'a démontré. Quelques faits réels étaient grossis énormément, pour le gain de la cause et pour faire tomber quatre têtes. « M. de Marchangy, dit un de ses plus bienveillants biographes, eut le malheur de prêter son appui à des procès politiques que l'opinion publique a flétris; son zèle politique l'emporta au delà des bornes qu'il savait si bien respecter dans la vie privée. Comme M. Bellart, dont le commerce était également plein d'aménité et de douceur, il sacrifia aux passions politiques, il se laissa aveugler, et l'esprit de parti le fit dévier de ce caractère humain et facile que ses amis appréciaient en lui. On ne se montra pas plus juste envers lui qu'il ne s'était montré juste envers les autres, et son nom fut associé à celui de M. Bellart, le fougueux procureur général qui demanda la condamnation du maréchal Ney. » Citons encore quelques causes civiles, où il fit preuve de savoir et de talent; on a remarqué surtout ses réquisitoires dans un procès engagé contre la *Biographie Michaud*, dans la cause de Revel, mari *outragé*, suivant l'expression du code, dans celles du testament du prince d'Hennin et des héritiers du maréchal Lannes. Ces réquisitoires sont de belles pages d'éloquence judiciaire, légèrement entachées de pompe et de déclamation.

En 1822, il avait été nommé avocat général à la cour de cassation; c'était la récompense du zèle qu'il avait montré à faire condamner les quatre sergents; mais la faveur royale s'arrêta là. Marchangy fut tellement honni et conspué par la presse, qu'on n'osa plus attirer les yeux sur lui. Son impopularité le fit rejeter de la Chambre des députés, où il avait réussi à se faire envoyer, en 1823, par le collége du département du Nord; on ajourna son admission, sous prétexte qu'il ne produisait pas les pièces justificatives constatant qu'il payait le cens voulu. Réélu dans le Haut-Rhin à la session suivante, car il n'avait pas profité de l'ajournement pour justifier de sa situation, il vit cette fois son élection annulée pour le même motif. Il renonça dès lors à la carrière législative, et se renferma dans l'exercice de sa profession d'avocat général. Il mit la dernière main à une composition littéraire pour laquelle il espérait obtenir un succès égal à celui de la *Gaule poétique*, et qui en est comme la suite ou tout au moins l'application. *Tristan le voyageur* ou la *France au* XIV^e *siècle* (1826, 6 vol. in-8°) peut être considéré comme un épisode de l'ouvrage principal; l'auteur y étudie à fond, mais toujours de la même manière emphatique et monotone, les mœurs, les lois, la langue d'une époque intéressante, qu'il n'avait pu qu'effleurer dans l'ensemble de la *Gaule poétique*, et qui valait un récit spécial. La mort surprit l'auteur comme il écrivait le dernier chapitre. Marchangy mourut jeune, à peine âgé de quarante-quatre ans, à la suite d'un refroidissement contracté dans la basilique de Saint-Denis, le jour de la fête expiatoire du 21 janvier; il est à remarquer que cette cérémonie coûta la vie à deux autres membres de la cour de cassation, Brillat-Savarin et Robert de Saint-Vincent. La sottise humaine, toujours la même,

> Pour honorer les morts fait mourir les vivants.

On doit encore à M. de Marchangy des *Mémoires historiques pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem* (1816, in-8°), travail qui valut à son auteur la décoration laïque de l'ordre de Malte. Ses plaidoyers, en fort grand nombre, sont insérés pour la plupart dans la *Collection du barreau français*. Ses ouvrages inédits sont : *Essai sur la génération sociale et sur l'immortalité de l'âme; Mémoires sur la Révolution française; Voyage en Suisse; Commentaire sur les cinq codes; Commentaire sur la charte*. Il a publié, sous sa lettre initiale, un petit poëme de circonstance : le *Siége de Dantzig en* 1813, *par M. de M...* (Paris, 1821, in-8°). « Marchangy, dit M. Joncières, a laissé au barreau et dans les lettres un nom distingué; au barreau, il ne fut pas éloquent; dans les lettres, il n'eut ni originalité, ni enthousiasme, ni invention. Il fut, dans ces deux professions, ce que les Romains nommaient *disert*. »

C'était une nature frêle, mais nerveuse, et cette nature nous explique, sans le faire absoudre, le passionné faiseur de réquisitoires politiques. — M. de Marchangy laissa une fille unique, mariée au baron d'Embrowski.

MARCHANT, ANTE adj. (mar-chan, an-te — rad. *marcher*). Qui marche.

> Comme ce feu *marchant* que suivait Israël...
> LAMARTINE.

MARCHANT (Nicolas), botaniste français, mort à Paris en 1678. Après avoir passé son doctorat en médecine à Padoue, il s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle, devint premier botaniste de Gaston d'Orléans, et fut par la suite directeur du Jardin royal. Marchant fit partie de l'Académie des sciences dès l'institution de cette compagnie. On lui doit : *Description des plantes données par l'Académie* (Paris, 1676). — Son fils, Jean MARCHANT, botaniste, membre de l'Académie des sciences, mort en 1738, a laissé de nombreux mémoires, notamment : *Dissertation sur la préférence que nous devons attacher aux plantes de notre pays par-dessus les plantes étrangères* (1701).

MARCHANT (François), littérateur français, né à Cambrai vers 1761, mort dans la même ville en 1793. La Révolution française l'ayant surpris brusquement, au moment où il allait entrer dans les ordres et obtenir des bénéfices, il demanda des ressources à sa plume, qu'il mit au service des ennemis du régime nouveau. Mais il obtint peu de succès, et il mourut dans la misère. Nous citerons de lui : *Fénelon*, poëme (in-8°); la *Chronique du Manége* (Paris, 1780, in-8°), journal (prose et vers) dont une huitaine de numéros seulement ont paru; les *Sabats jacobites* (Paris, 1791-1792, 3 vol. in-8° avec fig.), autre publication hebdomadaire (deux numéros par semaine); la *Jacobinéide, poëme héroï-comique*, en douze chants (Paris, 1792, in-8°); la *Constitution en vaudeville, suivie des Droits de l'homme et de la femme et de plusieurs autres vaudevilles constitutionnels* (Paris, 1792, in-8°); *Folies nationales, pour servir de suite à la Constitution en vaudeville* (Paris, 1792, in-8°); les *Bienfaits de l'Assemblée nationale* ou les *Entretiens de la mère Saumon, doyenne de la Halle, suivis de vaudevilles* (Paris, 1792, in-8°); l'*A, B, C national, dédié aux républicains par un royaliste* (Paris, 1793, in-8°), quatre parties. Ces derniers ouvrages ont été réimprimés (4 vol. in-32); ils sont rares et recherchés.

MARCHANT (Nicolas DAMAS, baron), médecin et antiquaire français, né à Pierrepont (Moselle) en 1767, mort à Metz en 1833. Comme son père, il suivit la carrière médicale, reçut, dès l'âge de dix-sept ans, le grade de docteur (1784), et fut pendant quelques années médecin militaire. S'étant fixé à Metz pour y exercer son art, il devint maire de cette ville en 1806, reçut le titre de baron en 1810, puis fut conseiller de préfecture (1820) et sous-préfet de Briey (1830). Outre des articles et des brochures sur des matières politiques et économiques, Marchant a publié : *Mélanges de numismatique et d'histoire* ou *Correspondance sur les médailles et monnaies des empereurs d'Orient, des princes croisés d'Asie, des barons français établis dans la Grèce, etc.* (Metz, 1818-1828, in-8°), avec planches, réédités avec des additions sous le titre de *Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire* (Paris, 1850-1851). C'est un ouvrage estimé, qui atteste l'érudition et la variété de connaissances de l'auteur.

MARCHANT (LE), nom d'un poëte français, d'un historien et d'un théologien flamand. V. LE MARCHANT.

MARCHANT DE BEAUMONT (François-Marie), littérateur français, né à Paris en 1769, mort en 1832. On lui doit un assez grand nombre de compilations, parmi lesquelles nous citerons : le *Conducteur de l'étranger à Paris* (1811); *Beautés de l'histoire de la Hollande et des Pays-Bas* (1817); *Beautés de l'histoire du Japon* (1818); *Beautés de l'histoire de la Perse* (1822), etc.

MARCHANTIE s. f. (mar-chan-tî — de *Marchant*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des hépatiques, tribu des marchantiées, établi pour des hépatiques qui croissent dans presque tous les points du globe.

— **Encycl.** Les *marchanties* forment des expansions membraneuses, à frondes lobées, glabres, d'un vert foncé, ponctuées en dessus; les organes sexuels sont portés sur des pédoncules distincts; le fruit est une petite capsule s'ouvrant en quatre valves. Ces plantes sont très-communes en Europe; elles croissent dans les lieux humides et ombragés, au bord des puits, des fossés, des fontaines, dans les cours inhabitées, etc. Leur odeur est fade et marécageuse. On leur a attribué la propriété de guérir les engorgements abdominaux, et surtout ceux du foie, et les maladies chroniques de la peau. On les a regardées aussi comme dépuratives, détersives et diurétiques. On dit enfin les avoir employées avec succès contre l'hydropisie, l'anasarque et la gravelle. Leur saveur est âcre et astringente. Elles sont beaucoup moins usitées aujourd'hui.

MARCHANTIUS, nom d'un historien et d'un casuiste flamand. V. LE MARCHANT.

MARCHAUSIE s. f. (mar-chô-zî). Féod. V. MARCHANCE.

MARCHAUX, bourg de France (Doubs), ch.-l. de canton, arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Besançon; pop. aggl., 436 hab. — pop. tot., 480 hab. Tuileries; mine de fer; moulins à blé. Église très-ancienne.

MARCHE s. f. (mar-che — rad. *marcher*). Action de marcher, d'avancer, de se déplacer : *S'habituer à la* MARCHE. *Ne pas supporter la* MARCHE. *Se mettre en* MARCHE. *Faire une heure de* MARCHE. *Diriger la* MARCHE *d'un vaisseau. La* MARCHE *a quelque chose qui avive mes idées; je ne puis presque penser quand je suis en place.* (J.-J. Rouss.) *On ne saurait trop exercer la jeunesse à la* MARCHE. (J. Casanova.) ‖ Manière de marcher, démarche, maintien d'une personne qui marche : *La duchesse de Bourgogne avait une* MARCHE *de déesse sur les mers.* (Saint-Simon.) *Les couleurs du serpent sont aussi peu déterminées que sa* MARCHE. (Chateaub.)

— Mouvements combinés d'une troupe, d'une armée qui se déplace : *Faire des* MARCHES *et des contre-marches. Régler la* MARCHE *d'une colonne.*

— Espace que parcourt une troupe sans s'arrêter : *Gagner une* MARCHE *sur l'ennemi.*

— Distance évaluée par le temps que met un homme à la parcourir en marchant avec une vitesse ordinaire : *Il y a une heure de* MARCHE *d'ici au village le plus voisin.*

— Mouvement des corps célestes : *La* MARCHE *de la terre, de la lune. Il n'y a que quatre comètes dont la* MARCHE *soit aujourd'hui connue.* (Arago.)

— Fonctionnement d'une machine : *Régler la* MARCHE *d'une horloge. Une soigneuse de carderie n'a d'autre tâche que de surveiller la* MARCHE *de la carde et de rattacher de temps en temps un fil brisé.* (J. Simon.)

— Cortége, procession, défilé, succession de personnes : *La* MARCHE *du bœuf gras. Une* MARCHE *triomphale. Un escadron de gendarmerie ouvrait, fermait la* MARCHE. *Dans cette procession de grands hommes et de grandes choses, Christophe Colomb ouvre la* MARCHE. (Mallefille.)

— Fig. Progrès, évolution, action successive, développement graduel : *La* MARCHE *d'une maladie. La* MARCHE *des événements. Dans les périodes lumineuses comme dans les siècles de ténèbres, la* MARCHE *graduelle de l'esprit humain n'a point été interrompue.* (M^{me} de Staël.) *La vivacité française a donné à la* MARCHE *des pièces de théâtre un mouvement rapide très-agréable.* (M^{me} de Staël.) *Tout ce qui est créé a nécessairement une* MARCHE *progressive.* (Chateaub.) *L'humanité, dans sa* MARCHE *inflexible, ne se laisse pas égarer par les hallucinations de ses prétendus sages.* (Proudh.) *Les choses froissent celui qui n'a pas su s'arranger à leur forme et à leur* MARCHE. (M^{me} Guizot.) *L'esclavage, la torture, les épreuves judiciaires n'ont pas avancé, mais retardé la* MARCHE *de l'humanité.* (F. Bastiat.) *Avec la presse libre, pas d'erreur possible, pas de vacillation, pas de tâtonnement dans la* MARCHE *humaine.* (V. Hugo.)

— *Marche forcée*, Marche dans laquelle on fait beaucoup plus de chemin qu'un homme n'en fait ordinairement dans le même temps : *La réserve arriva à* MARCHE FORCÉE.

— *Marche couverte*, Marche dérobée à l'ennemi. ‖ Fig. Manière d'agir dont le but est caché :

> Un perfide est à craindre en sa *marche couverte;*
> Même au sein des succès, il trame votre perte.
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Fausse marche*, Mouvement feint, par lequel on cherche à donner le change à l'ennemi.

— *Bataillon de marche*, Bataillon qu'on forme d'hommes appartenant à différents corps, uniquement pour les conduire ensemble à leur destination. ‖ Nom donné, pendant le siége de Paris en 1870, à des bataillons de la garde nationale organisés pour opérer en dehors des fortifications.

— Mar. Degré de vitesse d'un navire : *La* MARCHE *de la frégate était supérieure à celle du navire qui la poursuivait.* ‖ *Ordre de marche*, Ordre dans lequel se placent les navires pendant la marche.

— Techn. Espèce de pédale sur laquelle l'ouvrier tisseur appuie le pied pour exécuter la foule ou marchure, c'est-à-dire pour faire lever ou descendre les fils de chaîne : *Métier à une, deux, quatre* MARCHES. ‖ *Marche en gris*, Apprêt du coton, qui consiste à le soumettre au garançage, immédiatement après qu'il a reçu les apprêts huileux et les mordants de galle et d'alun, ce qui lui donne une couleur grise. ‖ *Marche en jaune*, Opération qui suit la précédente et lui ressemble en tout, sauf qu'elle donne au coton une teinte jaune.

— Mus. Touche de pédale d'un orgue. ‖ Touche d'une vielle. ‖ Air composé pour accompagner et régler la marche des troupes : *Jouer une* MARCHE. *La* MARCHE *des Suisses.* ‖ *Marche harmonique*, Succession de différents accords, manière dont la modulation passe d'un ton à un autre.

— Archit. Degré; partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre : *Descendre les* MARCHES *quatre à quatre. S'arrêter sur la première* MARCHE. ‖ *Marche carrée, marche droite*, Celle qui a partout la même largeur. ‖ *Marche dansante*, Celle dont une extrémité est moins large que l'autre. ‖ *Marche d'angle*, Marche tournante partant de l'angle des deux murs, et par conséquent plus longue que toutes les autres. ‖ *Marche de demi-angle*, Celle qui précède ou qui suit la marche d'angle. ‖ *Marches gironnées*, Marches tournantes. ‖ *Marches moulées*, Celles qui sont bordées d'une moulure. ‖ *Marches courbes*, Marches cintrées. ‖ *Marches rampantes*, Celles dont le plan supérieur est incliné. ‖ *Marche palière* ou *Marche-palier*, Celle qui forme le bord d'un palier d'escalier.

— *Etre né, être placé sur les marches du trône*, Etre né dans une famille régnante, être proche parent du prince régnant.

— Jeux. Mouvement, mode de déplacement de chacune des pièces d'un jeu d'échecs ou d'un autre jeu : *Ne pas connaître la* MARCHE *du jeu de trictrac.*

— Véner. Empreinte du pied de la loutre ou du cerf : *Les* MARCHES *et les empreintes de la loutre, les débris de poisson abandonnés par elle au bord de l'eau ne peuvent laisser au veneur aucun doute sur la présence de cet animal.* (J. La Vallée.)

— Fr.-maçonn. Ensemble de pas symétriques, qui varie pour chaque grade, et qui est un des moyens de reconnaissance usités entre les adeptes.

— **Syn. Marche, degré.** V. DEGRÉ.

— **Encycl.** Physiol. La *marche* est le plus important de tous les mouvements de progression. Quand on examine attentivement un homme qui *marche*, on peut décomposer un double pas en plusieurs temps successifs. Dans un premier temps, le corps repose sur les deux jambes, le pied gauche placé en avant par hypothèse et le pied droit en arrière; dans un second temps, le corps n'est plus appuyé que sur le membre gauche tandis que l'autre suspendu dans l'espace se dirige en avant; dans un troisième temps, le corps s'appuie de nouveau sur les deux membres; dans un quatrième temps, le membre droit touche terre et supporte seul le poids du corps, tandis que le membre gauche se dirige en avant pour replacer le corps dans la position du départ.

Le centre de gravité du corps est poussé en avant et en haut dans la *marche* par l'extension du membre inférieur placé en arrière. C'est de la succession de ces déplacements du centre de gravité que résulte le déplacement du corps. Quand un homme *marche*, on voit le corps s'élever à chaque fois que le pied se détache de la terre; on le voit s'abaisser chaque fois que le pied oscillant reprend terre par sa plante. Ces oscillations du centre de gravité deviennent nettes lorsqu'on observe sur un mur l'ombre d'un homme qui *marche*. La valeur de ces oscillations est d'ailleurs de 0^{m},03 à peu près dans la *marche* ordinaire.

L'homme qui *marche* incline son corps en avant, et cette inclinaison tend à faire passer la ligne du centre de gravité du tronc en avant des têtes de fémur qui le supportent; cette inclinaison caractéristique est destinée à lutter contre la résistance de l'air. En même temps, le tronc se trouve placé dans la direction oblique suivant laquelle se fait l'allongement du membre arc-bouté.

La longueur du pas est mesurée par la grandeur du déplacement horizontal du centre de gravité. Ce déplacement étant produit par l'allongement du membre arc-bouté sur le sol sera d'autant plus considérable que le membre agira sur le tronc dans une direction plus oblique et qui se rapprochera plus de l'horizontale. La durée du pas dépend de deux conditions : d'abord du temps employé par le membre à se détacher du sol, c'est-à-dire à s'étendre dans ses articulations en transportant le poids du corps, et ensuite du temps nécessaire à la demi-oscillation du membre qui a quitté le sol. La vitesse de la *marche* est en raison directe de la longueur du pas et en raison inverse de sa durée. D'après les frères Weber, la vitesse maximum du déplacement est de 2^{m},60 par seconde, soit d'un peu plus de 8 kilom. dans une heure.

La *marche* peut être supportée assez longtemps par l'homme, à la condition qu'elle s'opère sur un sol uni ou sur un plan légèrement incliné par en bas. Lorsque le plan est incliné par en haut, les efforts musculaires que l'homme doit faire pour soulever à chaque pas le centre de gravité suivant une ligne ascensionnelle parallèle au plan indiqué ajoutent à l'effort ordinaire tout le travail musculaire correspondant à l'élévation (mesurée sur la verticale) d'un poids égal à celui du corps, depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. Il en est de même lorsque l'homme monte des escaliers ou *marche* sur un sol mouvant. Ces deux modes de progression sont lents et fatigants.

— Mus. Jadis, la *marche* était plus particulièrement du domaine de la musique militaire que de l'orchestre symphonique. Mais comme son effet est très-puissant et éminemment dramatique dans de certains cas, on ne tarda pas à l'introduire au théâtre, dans le drame lyrique, et à en faire usage aussi dans la symphonie.

Brillante et pleine d'éclat dans le style martial, majestueuse, grandiose et solennelle dans le style religieux, sombre et grave dans le style funèbre, la *marche* prend tour à tour les caractères divers que lui impose telle ou telle situation. La *marche* ordinaire est habituellement rhythmée à deux temps, et son mouvement se marque *allegro marziale;* les *marches* solennelles s'écrivent généralement à quatre temps, sur un mouvement modéré, *maestoso*, et certaines *marches* religieuses sont conçues sur un rhythme ternaire; ces dernières s'exécutent très-lentement, *adagio* ou *largo*.

« Dans le style militaire, dit Castil-Blaze, on distingue deux sortes de *marches*, savoir : la *marche* dont la mesure et les temps marquent le pas ordinaire, et la *marche double*, dont la mesure et les temps sont doublés; on l'appelle improprement *pas redoublé*, et son mouvement est du double plus rapide que celui de la *marche*. Celle-ci est écrite à deux temps, *maestoso*, le pas double à deux-quatre, *allegro*, et leurs mouvements sont si bien ajustés que, quand un régiment défilant au pas double et au son de la musique passe devant un poste où les tambours battent aux champs, et par conséquent dans la mesure de la *marche*, le rhythme grave des tambours s'accorde parfaitement avec la mesure rapide et le rhythme pressant de la musique. Cela est tout simple; la musique joue deux mesures tandis que les tambours n'en frappent qu'une. Cet effet n'est pas sans agrément pour une oreille exercée. »

La *marche*, par son caractère particulier, est destinée à impressionner vivement un auditoire; c'est pourquoi son effet est très-considérable au théâtre et dans la musique symphonique. Qui n'a frémi, qui n'a tressailli douloureusement en entendant la *marche* funèbre du *Struensée* de Meyerbeer, ou celle de la symphonie héroïque de Beethoven? Qui, au contraire, ne s'est pas senti transporté en écoutant la *marche* héroïque du *Tannhaüser* de M. Richard Wagner, ou la *marche* du couronnement de Meyerbeer?

Voici une liste des *marches* les plus célèbres dans la musique dramatique ou dans la musique symphonique :

Marche religieuse d'*Alceste* (Gluck).
Marche de *Raoul Barbe-Bleue* (Grétry).
Marche des *Deux avares* (Grétry).
Marche de *Saül* (Dussek).
Marche religieuse de la *Flûte enchantée* (Mozart).
Marche turque [instrumentée par M. Prosper Pascal] (Mozart).
Marche funèbre pour la mort du général Hoche (Cherubini).
Marche funèbre écrite pour le service de la chapelle royale (Cherubini).
Marche du sacre (Cherubini).
Marche des *Abencérages* (Cherubini).
Marche des *Deux journées* (Cherubini).
Marche de *Faniska* (Cherubini).
Marche d'*Aline, reine de Golconde* (Berton).
Marche des *Bardes* (Lesueur).
Marche funèbre de la symphonie héroïque (Beethoven).
Marche turque des *Ruines d'Athènes* (Beethoven).
Marche nuptiale de la symphonie en *la* (Beethoven).
Marche funèbre d'*Egmont* (Beethoven).
Marche de *Lodoïska* (Kreutzer).
Marche de *Fernand Cortez* (Spontini).
Marche et chœur de la *Vestale* (Spontini).
Marche du *Songe d'une nuit d'été* (Mendelssohn).
Marche de la *Juive* (Halévy).
Marche de la *Reine de Chypre* (Halévy).
Marche funèbre d'*Il Templario* (Nicolaï).
Marche villageoise du *Freyschütz* (Weber).
Marche funèbre de *Dom Sébastien* (Donizetti).
Marche du *Prophète* (Meyerbeer).
Marche du couronnement (Meyerbeer).
Marche du czar, de l'*Etoile du Nord* (Meyerbeer).
Marche funèbre de *Struensée* (Meyerbeer).
Schiller-Marsh (Meyerbeer).
1re Marche aux flambeaux (Meyerbeer).
2^{e} Marche aux flambeaux (Meyerbeer).
3^{e} Marche aux flambeaux (Meyerbeer).
4^{e} Marche aux flambeaux (Meyerbeer).
Marche des fiançailles, de *Lohengrin* (Richard Wagner).
Marche du *Tannhaüser* (Richard Wagner).
Marche hongroise (H. Berlioz).

— Archit. V. ESCALIER.

MARCHE s. f. (mar-che. — Ce mot vient du germanique : allemand *mark*, mot dont l'origine est assurément fort ancienne. La *mark* était dans l'origine une subdivision du *gau* ou district primitif, le pâturage du clan. Elle comprenait tout ce qui n'était pas terrain cultivé, le pâturage et la forêt avec son gibier, et formait une propriété commune. Le gothique *marka*, anglo-saxon *mearc*, scandinave *mark*, ancien allemand *marcha, maracha*, signifie limite, frontière, confin, et la *mark* était ainsi la région qui confinait à la portion habitée et cultivée du *gau*. Le gothique *marka* s'accorde pour la forme avec le sanscrit *marga*, qui toutefois ne signifie ni frontière ni forêt, mais chasse et bête fauve, de la racine *marg, mârg*, chercher, fouiller, et c'est là selon Pictet qu'il faut chercher le sens primitif). Hist. Frontière militaire de certains Etats : *La* MARCHE *de Brandebourg. La* MARCHE *d'Ancône.*

— Anc. cout. *Marche avantagère*, Bourgs et villages qui se trouvaient sur les confins de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. ‖ *Marches communes*, Paroisses situées sur les confins de deux provinces, et soumises aux deux juridictions.

— **Encycl.** Hist. L'institution des provinces frontières appelées *marches* date de Charlemagne; c'était une réminiscence des provinces impériales-consulaires des premiers temps de l'empire romain, Germanie supérieure et inférieure, Pannonie, Mœsie, etc. Le même besoin de se défendre créait les mêmes moyens de protection, et l'organisation intérieure des *marches* fut à peu près celle des provinces romaines situées dans les mêmes conditions et qui n'étaient qu'un pays sans limites fixes, avec une sorte de camp fortifié pour capitale, et soumis à la toute-puissance d'un chef militaire. Les *marches* de Charlemagne, destinées à protéger l'intérieur de l'empire contre les incursions des barbares voisins, furent une large bande de terrain, une sorte d'épais rempart entourant l'Europe chrétienne et tenant en respect au nord et à l'est les Danois, les Slaves, les Huns, les Avares, au sud les Sarrasins, à l'ouest les Bretons insoumis. Elles furent placées sous le commandement d'un personnage important et de haute noblesse, s'acquittant d'un service féodal, appelé indifféremment, suivant la langue des provinces, captal, marshall, margrave ou marquis, et ayant sous son obéissance les comtes des *marches*.

Quoique les capitulaires traitent souvent des *marches* et de leur importance, l'organisation en est mal connue; leur situation même n'est guère plus facile à déterminer que celle des provinces consulaires de l'empire romain. Le nombre dut en varier sous Charlemagne et ses successeurs. Nous mentionnerons seulement celles qui avaient quelque importance et qui plus tard, la barbarie une fois vaincue, devinrent soit des comtés ou des marquisats fameux, soit des Etats indépendants.

Nous trouvons à l'ouest, contre les rudes Bretons, encore à demi païens, la *marche* de Bretagne dont la capitale était Angers; de là sortira, au moment de l'affaiblissement du pouvoir central, le comté d'Anjou, plus tard duché; au sud, contre les Sarrasins d'Espagne, deux *marches*, celle de Gascogne (*Vasconia*), où naîtront ces souverainetés si longtemps indépendantes des Albret, des Armagnac, etc., et la *marche* d'Espagne, qui sera sous Louis le Débonnaire le comté de Barcelone, plus tard le pays des Goths (*Gotholannia*), la Catalogne; sur la côte de la Méditerranée, opposée aux pirateries des Sarrasins, la *marche* de Gothie ou de Septimanie, qui passera bientôt sous la domination des riches comtes de Toulouse; dans les Alpes, protégeant le pays ligurien et la vallée du Pô contre les musulmans qui pénétraient fréquemment en Provence, en Dauphiné et en Italie, les deux petites *marches*, plus tard marquisats indépendants, de Suse et d'Ivrée. Le sud de l'Italie lui-même était à couvert des incursions de cette population mêlée de Lombards, de Grecs et d'Arabes, qui remplissait les Deux-Siciles, par la *marche* ou duché de Spolète. C'était du côté de l'est que le flot de la barbarie battait le plus fréquemment les bords de l'empire chrétien. Aussi nous y trouvons de fortes digues : la *marche* de Carinthie ou duché de Frioul, à cheval sur les derniers rameaux des Alpes, et s'avançant sur la Drave et la Save contre les Slaves et les Bulgares; un peu plus au nord, au moment où le Danube sort des passages étroits des Alpes et des monts de Bohême, la *marche* de l'est (*Ost-mark*) protégeant la Bavière soumise. Des évêchés, des places fortes, tels furent les commencements du grand empire d'Autriche, qui naquit de l'*Ost-mark* et de la Carinthie. Au nord, il est difficile de distinguer les *marches :* probablement il y avait une *marche* des Souabes, plus tard appelée *Misnie*, et des divisions militaires sans nom contre les Slaves Wendes, les Slaves Obotrites, les Danois, tous pays situés le long de l'Elbe, qui acquerront une grande importance au XI^e^ siècle, et qui seront alors soit de puissants évêchés, soit des villes libres, soit de grands fiefs. L'empire romain-germanique des Othon porta plus en avant ses *marches* sur plusieurs points, en créant les *marches* (margraviats) de Moravie, de Lusace, de Brandebourg, etc.

Les peuples que l'on a appelés Markomans, du franco-teuton *mark*, frontière, et de *mann*, homme, étaient des peuples riverains des *marches* ou des frontières. Froissart emploie fréquemment le terme *marche* dans le sens de démarcation. On appelait marque, commarque ou commarchie, du bas latin *commarchia*, la ligne ou la lisière qui séparait deux territoires, deux domaines limitrophes. Sanche I^er^, roi de Portugal, partageait à la fin du XII^e^ siècle son royaume en *comarcas*. De nos jours encore, la province où est enclavée Rome s'appelle Comarca. En Allemagne le mot *mark*, pris dans son acception la plus étendue, embrassait les provinces de l'empire mises en état de défense contre les attaques des Wendes, des Hongrois et autres ennemis. C'est ainsi qu'il y avait la Kurmark ou *Marche* électorale, ou encore *Marche* de Brandenburg, qui se divisait en vieille *Marche*, nouvelle *Marche*, *Marche* antérieure, moyenne *Marche*. Cette province a formé le noyau des possessions de la maison de Prusse et est répartie aujourd'hui entre la province de Brandebourg et celle de Saxe, au centre du royaume. Une province de France s'appelait la *Marche*, et il y avait en Italie la *Marche* trévisane et la *Marche* d'Ancône. En Espagne, la province de Castille a souvent reçu le nom de *Marche*.

MARCHE, en latin *Marca*, ancienne province des Etats pontificaux, au N.-E.; elle fut divisée en Marche d'Ancône au N., Marche de Fermo au S., puis fut répartie dans les délégations d'Ancône, de Macerata, de Fermo et d'Ascoli. Elle est aujourd'hui comprise dans les provinces de ce nom du nouveau royaume d'Italie.

MARCHE (la), appelée aussi **MARCHE LIMOUSINE**, en latin *Marchia*, province et grand gouvernement de l'ancienne division de la France, comprise entre le Bourbonnais et le Berry au N., le Poitou et l'Angoumois à l'O., le Limousin au S. et l'Auvergne à l'E. Ch.-l., Guéret. On la divisait en haute Marche et basse Marche. Elle forme aujourd'hui le département de la Creuse, une grande partie de celui de la Haute-Vienne et quelques parties de ceux de l'Indre, de la Vienne et de la Charente. Sous la domination romaine, ce pays, habité par les Lémovices, les Bituriges Cubiens et les Pictaves, fit partie de l'Aquitaine I^re^. Elle fut érigée en comté au X^e^ siècle, en faveur de Boson I^er^, surnommé le Vieil, fils de Sulpice et petit-fils de Gerfroy, comte de Charroux. Boson I^er^, marié à Emme, comtesse de Périgord, laissa, entre autres enfants, Boson II, auteur de la maison des comtes de Périgord, et Audebert, qui a continué la ligne des comtes de La Marche. Cet Audebert, mort vers 996, avait épousé Almodis, sœur de Gui, vicomte de Limoges, dont vint Bernard, comte de La Marche, père d'Audebert II, qui ne laissa qu'une fille, Almodis, comtesse de La Marche, qui porta ce comté à son mari, Roger de Montgomery, comte de Lancastre. Le petit-fils de ce dernier, se voyant sans héritier, vendit ce qui restait du comté de La Marche au roi d'Angleterre en 1177. Mais Hugues IX de Lusignan s'empara de tout le pays, qui resta dans sa famille jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle, époque à laquelle, après longues contestations, Marie de La Marche, comtesse de Sancerre, dernière héritière de cette branche de la maison de Lusignan, céda ses droits sur le comté de La Marche au roi Philippe le Bel. Celui-ci le réunit à la couronne. Le roi Philippe le Long, par lettres du mois de mars 1316, l'érigea en pairie en faveur de son frère, Charles de France, et, quand celui-ci monta sur le trône en 1321, la pairie se trouva éteinte. En 1327, Louis de Bourbon, comte de Clermont, ayant donné le comté de Clermont en échange du comté de La Marche, ce dernier fut de nouveau érigé en pairie en sa faveur. Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, seigneur de Montagu, fils puîné de Louis de Bourbon, dont on vient de parler, fut la tige d'une nouvelle maison de comtes de La Marche. Il devint connétable en 1354, fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et mourut des blessures qu'il avait reçues au combat de Brignais, près de Lyon, en 1361. Il avait épousé Jeanne de Châtillon-Saint-Paul, dont vinrent Jacques de Bourbon, auteur du rameau des seigneurs de Préaux, qui s'éteignit au deuxième degré, et Jean de Bourbon, comte de La Marche, qui a continué la filiation directe de sa branche. Ce dernier suivit Duguesclin en Espagne et aida puissamment à l'intronisation de Henri de Transtamare. Il mourut en 1393, laissant, de Catherine de Vendôme, entre autres enfants, Jacques, dont on va parler, et Jean de Bourbon, auteur de la branche des seigneurs de Carency. Jacques de Bourbon, deuxième du nom, comte de La Marche, accompagna le comte de Nevers, Jean de Bourgogne, dans son expédition de Hongrie et fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis en 1396. Durant les troubles du règne de Charles VI, il embrassa le parti du duc de Bourgogne, fut fait prisonnier au siége du Puiset et resta enfermé à la tour de Bourges jusqu'à la paix en 1412. Il mourut religieux du tiers ordre de Saint-François en 1438. Il avait épousé en premières noces Béatrix de Navarre, dont vint une fille, Eléonore de Bourbon, comtesse de La Marche, duchesse de Nemours, mariée à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac; et en secondes noces, Jeanne II, reine de Naples et de Sicile, sœur et héritière de Ladislas, roi de Naples, et veuve de Guillaume, duc d'Autriche. De ce second mariage il ne vint pas d'enfants. Jacques d'Armagnac, comte de La Marche, fils de Bernard ci dessus nommé et d'Eléonore de Bourbon, fut mis à mort par ordre de Louis XI en 1477 et ses biens furent confisqués. La Marche fut donnée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, gendre du roi Louis XI. Suzanne de Bourbon, sa fille, porta le comté à son mari, le connétable de Bourbon, et, lorsque les biens de celui-ci eurent été confisqués, François I^er^ en gratifia sa mère, Louise de Savoie. Après la mort de cette dernière, il fut réuni à la couronne en 1531. En 1540, le même roi le donna à son troisième fils, Charles, duc d'Orléans, pour le tenir en pairie, et quand celui-ci décéda sans postérité, en 1545, il fut définitivement réuni à la couronne. Depuis, les fils aînés des princes de Conti ont porté le titre honorifique de comtes de La Marche.

MARCHE (LA), bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. S.-E. de Neufchâteau, sur la rivière du Mouzon; pop. aggl., 1,714 hab. — pop. tot., 1,754 hab. Commerce de vins et bestiaux. Ce bourg, qui doit son nom à sa position sur les frontières ou marches de la Champagne et de la Lorraine, possédait, au XV^e^ siècle, un château fort et un atelier monétaire appartenant aux ducs de Bar. Le château et les murs d'enceinte furent détruits au XVII^e^ siècle. Patrie de Guillaume de La Marche, du maréchal Victor et du savant jurisconsulte Bresson. Le portail de l'église est surmonté d'une haute tour carrée, percée de fenêtres élégantes. On remarque à l'intérieur des chapiteaux à feuillage et de jolis vitraux modernes. Sur une vaste place qui s'étend au nord de l'église, un piédestal en granit des Vosges porte le buste du maréchal Victor, né à La Marche en 1764. Signalons aussi : la maison où est né le maréchal; l'important établissement ecclésiastique qui occupe un ancien couvent de trinitaires; l'hospice, qui renferme une belle chapelle et quelques jolies fontaines.

Marche (LA), parc dépendant de la commune de Marnes (Seine-et-Oise), arrond. et à 6 kilom. de Versailles, près de la station de Ville-d'Avray. Ce lieu est devenu célèbre par les steeple-chases qui y ont lieu quatre fois par an. Vers la fin du règne de Louis XIV, Chamillart, ministre de la guerre, choisit La Marche pour s'y faire élever une résidence de villégiature. Il fit creuser l'étang qui existe encore aujourd'hui, l'entoura d'un mur et d'un parapet en pierre de taille, et au centre du bassin gigantesque il fit placer un magnifique groupe à sujet mythologique d'où s'élançaient au loin et à une prodigieuse hauteur d'innombrables gerbes liquides. Chamillart donna plus d'une fête brillante dans sa nouvelle propriété de La Marche. Quatre-vingts ans plus tard, cette propriété fut acquise par Marie-Antoinette, qui vint chercher à La Marche et au bord de son lac le calme et la solitude. Par ses ordres, une partie de l'ancien château de Chamillart fut démolie et l'on construisit une laiterie en pierre de liais, qui existe encore, et un pigeonnier colossal. Ainsi disposée, la propriété n'était plus guère qu'un vaste et poétique désert, composé de bois, d'eaux et de prairies (1787). Six ans après, La Marche fut vendue comme bien national, et sous l'Empire un sieur Boulanger, employé supérieur à l'administration des postes, acquit en bloc la totalité du domaine de La Marche, et son premier soin, après en avoir chassé la population nomade qui peu à peu y avait élu domicile, fut de le faire clore de murs et de portes solides, comme au temps de sa première splendeur. Après quoi il peupla le parc de gibier. En 1827, La Marche devint la propriété de M. Arnold Scheffer, frère d'un de nos plus célèbres peintres. En 1852, le parc, augmenté par M. Scheffer de 25 arpents, fut par lui cédé à M. Decaze, qui le possède encore. Il est aujourd'hui entouré de tous côtés par trois routes et par les bois de Marnes, propriété de l'Etat.

Il nous reste maintenant à parler des courses de La Marche. C'est en 1851, lorsqu'on renonça au champ de courses connu sous le nom de la Croix-de-Berny, que M. Scheffer concéda à la nouvelle société des courses une partie de son parc, en vertu d'un bail expiré il y a quatre ans environ. M. Decaze, le nouveau propriétaire, ne renouvela pas ce bail, mais, jugeant l'affaire bonne, résolut de l'exploiter pour son propre compte. Par sa configuration en forme de grand parallélogramme, le parc de La Marche est admirablement aménagé pour sa destination actuelle : les courses de La Marche sont en effet des courses d'obstacles ou *steeple-chases*, et non des courses plates; nous possédons en France peu de courses d'obstacles mieux disposées tant par le hasard que par la main de l'homme. « Dans le parcours complet du champ de courses, dit M. Gatayes, il y a plus de vingt obstacles à franchir, tels que barrières fixes, haies, douves, fossés, rigoles, murs de terre et de pierre, sans compter la banquette irlandaise, et la fameuse rivière où, depuis neuf ans, maints plongeons ont été faits par les coureurs. Car La Marche reçoit toutes les eaux pluviales du plateau de Versailles, et ces eaux, jointes à celles de trois sources situées dans la propriété même (la source du Bois, la source Saint-Gilles et la source de la Reine), forment les trois étangs de cette propriété, alimentent la rivière et vont se perdre ensuite dans le parc de Saint-Cloud. » Cette disposition unique, qui fait de La Marche un champ presque unique pour les courses d'obstacles, en fait aussi le théâtre d'accidents nombreux et souvent mortels : il n'existe pas de courses de chevaux plus dangereuses et plus meurtrières que celles de La Marche. Parmi les accidents les plus célèbres dans les fastes hippiques de La Marche, citons la chute, en 1852, du vicomte de Tournon, qui perdit connaissance pendant plus d'une heure; la mort, le même jour, d'un excellent cheval, *Black-Devil;* un an plus tard, le jockey Goodman s'ouvrait la cervelle en tombant près du mur du potager, et à ce propos nous ne pouvons résister à citer l'anecdote suivante racontée par M. Gatayes : « Promptement remis en selle, M. Goodman continua son parcours sans autre préoccupation que de faire ruisseler sur lui-même les flots de sang coulant de sa blessure, afin de ne pas perdre de son poids avec le sang qu'il aurait laissé en route. C'est, ajoute M. Gatayes, ce que je n'affirme pas, mais ce que l'on affirma gravement alors, lorsque, après être arrivé le premier au but, ce type saisissant du sportman anglais rentra au pesage pour y subir l'épreuve de la balance. » De nouveaux accidents signalèrent l'année 1854. Celle de 1856 offre un souvenir original : un coureur pédestre, anglais de nation, nommé Brokson, vint tout exprès de Southampton à La Marche pour lutter à pied contre les chevaux du steeple-chase. Il se présenta sur la piste vêtu d'un simple caleçon de bain, franchit sans encombre quarante-neuf obstacles, y compris la rivière, mais fut néanmoins distancé. La tentative n'en est pas moins sans précédent comme sans imitation dans les annales du turf. En 1858, nouveaux accidents, renouvelés plus terribles encore l'année suivante : de mémoire de sportman il n'y eut jamais plus grand nombre de bras et de jambes cassés, de chevaux estropiés, etc., etc. Rappelons enfin le grand steeple-chase nautique dont le principal obstacle fut un étang de 100 mètres de large et profond, en certains endroits, de deux fois la hauteur d'un homme : cette course, objet d'un pari, ne se renouvela pas à La Marche, qui depuis s'est toujours bornée à ses steeple-chases ordinaires. Malgré les accidents qui émaillent ses réunions, nous devrions peut-être même dire à cause de ces accidents, aucun champ de course n'est plus fréquenté que celui de La Marche, aucun ne jouit d'un public aussi distingué. La charmante disposition du parc, les riants aspects des paysages de la vallée, la beauté des routes qui de Sèvres, de Versailles, de Saint-Cloud, mènent à Ville-d'Avray, le rail-way de la rue Saint-Lazare, à l'aide de ses convois réguliers et supplémentaires, expliquent fort bien l'empressement du public et son affluence. C'est à La Marche que firent leur première apparition, en 1854, les voiles verts des jeunes dandys parisiens trop incommodés de la poussière. Quatre réunions principales se tiennent chaque année sur ce terrain, deux en avril et deux en octobre. Les chiffres des prix qui y sont courus varient ordinairement entre 1,000 et 3,000 francs.

Marche (COLLÉGE DE LA), ancien collége fondé par Guillaume de La Marche, et qui s'élevait près de la place Maubert, à Paris.

MARCHE D'ESPAGNE, nom donné sous Charlemagne au pays conquis par cet empereur au delà des Pyrénées jusqu'à l'Ebre, entre les Asturies à l'O. et la Méditerranée à l'E. On divisait la Marche d'Espagne en deux parties : Marche de Gascogne; chef-lieu, Pampelune; Marche de Gothie ou Septimanie; chef-lieu, Barcelone.

MARCHE-EN-FAMÈNE, ville de Belgique, province du Luxembourg belge, ch.-l. de l'arrond. de son nom, à 67 kilom. N.-O. d'Arlon, 53 kilom S.-O. de Liége; 2,350 hab. Industrie active : forges et affineries de fer, tanneries; fabrication de dentelles. Commerce de bestiaux. En 1577, un traité y fut conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies.

MARCHE (Blanche, comtesse DE LA), fille d'Othon IV, duc de Bourgogne, morte vers 1340. Elle épousa Charles le Bel, comte de La Marche, second fils du roi de France, Philippe le Bel. Arrivée toute jeune dans une cour où régnaient les mœurs les plus relâchées, Blanche, que ses penchants poussaient vers la galanterie, se livra bientôt à toutes sortes de désordres, favorisés par sa belle-sœur, la reine Marguerite de Navarre. Philippe le Bel, ayant appris quelle était la conduite de ses belles-filles, fit mettre à mort leurs amants et ordonna d'enfermer au Château-Gaillard Blanche, convaincue d'adultère. Au bout de sept ans, cette princesse fut répudiée par son mari et termina ses jours à l'abbaye de Maubuisson, où elle prit le voile.

MARCHE (LA), nom de plusieurs personnages français. V. LA MARCHE.

MARCHÉ s. m. (mar-ché — lat. *mercatus;* de *merx*, marchandise. V. MARCHAND). Endroit public où l'on vend certaines marchandises : MARCHÉ *aux légumes*. MARCHÉ *aux fruits*. MARCHÉ *au poisson*. MARCHÉ *au charbon*. MARCHÉ *aux bestiaux*. MARCHÉ *aux cuirs*.

> Et le financier se plaignait
> Que les soins de la Providence
> N'eussent pas au *marché* fait vendre le dormir
> Comme le manger et le boire.
>
> LA FONTAINE.

‖ Réunion de marchands qui s'assemblent en un même lieu pour vendre : *C'est demain jour de* MARCHÉ. *Il y a des communes où il n'y a qu'un* MARCHÉ *par semaine.*

— Achats faits au marché : *Je n'ai pas pu faire mon* MARCHÉ *aujourd'hui. Il est peu de cuisinières qui ne fassent quelque profit sur leur* MARCHÉ.

— Ville où se fait le principal commerce de certains objets : *Tyr était le* MARCHÉ *de l'Asie, de l'Egypte et de la Grèce.* (M.-Br.) ‖ Lieu d'écoulement pour les objets récoltés ou fabriqués en grand : *L'Amérique est un des grands* MARCHÉS *de Paris.*

— Etat de l'offre et de la demande, dans les villes d'échanges : *La connaissance du* MARCHÉ, *tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est indispensable à l'industriel et au négociant.* (Blanqui.)

— Convention verbale ou écrite par laquelle une personne consent à acheter, et une autre à vendre, à un prix fixé : *Conclure, rompre un* MARCHÉ. *Faire un mauvais* MARCHÉ. *Les bons* MARCHÉS *sont ceux qui sont avantageux aux deux partis.* (V. Cherbuliez.) *Le* MARCHÉ *n'est jamais libre entre l'homme qui a faim et le capital qui peut attendre.* (Ledru-Rollin.) ‖ Convention pour l'exécution de certains travaux : *Passer un* MARCHÉ *avec les peintres, avec le couvreur.* ‖ Conventions, transactions de bourse : *Pour défendre les* MARCHÉS *à terme, il faudrait arrêter les oscillations de l'offre et de la demande.* (Proudh.) *Les* MARCHÉS *à terme sont de deux sortes, fermes ou à primes.* (Proudh.) ‖ Convention quelconque : *Il est rare qu'on ne fasse pas un bon* MARCHÉ *en achetant des espérances par des privations.* (De Lévis.) *Celui qui achète un vote ne fait pas un* MARCHÉ *moins honteux que celui qui le vend.* (E. de Gir.) *L'échange des idées a cela de divin que toujours, de part et d'autre, l'homme gagne au* MARCHÉ. (E. Pelletan.)

— *Marché franc*, convention passée sans payer de droits de vente.

— *Marché d'ouvrages*, Convention entre celui qui commande un ouvrage et celui qui se charge de l'exécuter ou de le faire exécuter.

— *Marché clef en main*, Celui par lequel un entrepreneur s'engage à livrer un édifice complétement terminé et clos.

— *Marché au mètre*, Celui qui règle le prix par mètre d'ouvrage.

— *Marché donné*, Chose vendue pour presque rien : *C'est un bien mince objet en comparaison de... — Oui, c'est* MARCHÉ DONNÉ. (Volt.)

— *Bon marché*, Prix peu élevé : *Rechercher le* BON MARCHÉ. *Le* BON MARCHÉ *est un des* *agents les plus actifs de la civilisation.* (E. de Gir.) ‖ *A bon marché* ou *Bon marché*, A un prix peu élevé : *Acheter* À BON MARCHÉ. *Notre agriculture a besoin d'argent* À BON MARCHÉ. (E. de Gir.) *Les grandes économies du ménage portent toujours sur des objets* À BON MARCHÉ. (Ch. Dupin.) ‖ A peu de frais, sans qu'il soit nécessaire de se donner beaucoup de peine : *On ne peut être grand homme* À BON MARCHÉ ; *le génie arrose ses œuvres de ses larmes.* (Balz.) *Ah ! d'après tout ce que je vois, que les réputations coûtent peu, et qu'on est homme d'esprit* À BON MARCHÉ ! (Lamartine.) ‖ Sans grande perte, sans grands inconvénients : *En être quitte* À BON MARCHÉ. ‖ *Faire bon marché d'une chose*, La traiter avec dédain : *Les tyrans* FONT *toujours* BON MARCHÉ DES *peuples.* (Le P. Ventura.) *Tant qu'on aime, tant qu'on espère encore, si peu que ce soit, on* FAIT BON MARCHÉ DE *tout le reste.* (Ste-Beuve.) ‖ *Avoir bon marché de quelqu'un*, Le vaincre, le maîtriser, en venir à bout facilement : *Si ce maudit Guise allait me surprendre, comme il* AURAIT BON MARCHÉ DE *moi !* (Vitet.)

— *Par-dessus le marché*, En outre de ce qui a été convenu, stipulé : *Je vous donne ceci* PAR-DESSUS LE MARCHÉ. *Aux enchères d'une riche et jolie fille à marier, la vertu passe* PAR-DESSUS LE MARCHÉ. (Bougeart.) ‖ De plus, en outre : *Ayant de la fortune, de l'usage, de l'élégance et de l'esprit* PAR-DESSUS LE MARCHÉ, *il était tenu en grande estime par la jeune fashion parisienne.* (G. Sand.)

— *Boire le vin du marché*, Boire ensemble après un marché conclu.

— *Mettre à quelqu'un le marché à la main*, Lui offrir de rompre immédiatement le traité passé ; lui mettre, en quelque façon, le traité dans les mains, pour qu'il puisse le déchirer : *L'homme politique, l'homme d'Etat supérieur est patient : il ne* MET *pas du premier jour* LE MARCHÉ À LA MAIN À *la fortune.* (Chateaub.) *Ardent et inquiet, Casimir Périer avait toujours l'air de défier ses adversaires et de* METTRE À *ses amis* LE MARCHÉ À LA MAIN. (Guizot.)

— *Aller, courir sur le marché d'un autre*, Enchérir sur ses offres. ‖ Fig. Briguer une place postulée par lui.

— *Il me payera cela plus cher qu'au marché*, Il ne m'aura pas offensé gratuitement, je le châtierai de ce qu'il m'a fait.

— Cout. *Marché de terre*, Terme employé en Picardie pour désigner le bail de biens ruraux.

— Bourse. *Marché au comptant*, Marché au taux du jour. ‖ *Marché à terme*, Celui qui se règle sur le taux qu'atteindront les valeurs à une époque déterminée. ‖ *Marché ferme*, Celui qui se fait avec l'intention de livrer réellement au jour fixé les valeurs convenues. ‖ *Marché libre* ou *à prime*, Celui que les contractants se réservent le droit d'annuler, moyennant l'acquittement d'une prime convenue d'avance.

— **Syn. Marché, accord, contrat, convention, pacte, traité.** V. ACCORD.

— **Encycl.** V. FOIRE et HALLE.

— Administr. I. *Marchés de fournitures.* Les communes, les départements, les établissements publics, les compagnies de chemins de fer ont souvent à pourvoir aux consommations faites par les hommes ou les animaux, à faire des achats de charbon de terre, de fer, de fonte. Tels sont les divers objets des *marchés* de fourniture.

Ces *marchés*, suivant qu'ils embrassent la totalité du territoire français ou seulement une partie déterminée de ce territoire, sont passés par le ministre compétent à raison de leur objet, ou bien par les chefs des services locaux, conformément aux lois et règlements administratifs.

D'après l'article 1er de l'ordonnance royale du 4 décembre 1836, qui se trouve reproduit dans l'article 86 du décret du 31 mai 1862, tous les *marchés* passés au nom de l'Etat doivent être faits avec publicité et concurrence, sauf les exceptions expressément et limitativement énumérées. La forme ordinaire des *marchés* de fourniture est donc l'adjudication publique et au rabais. Cette sorte d'adjudication se fait au moyen de soumissions cachetées, remises en séance publique. Le fournisseur dont la soumission présente le rabais le plus considérable est déclaré adjudicataire. Dans le cas où plusieurs soumissionnaires offrent le même prix et où ce prix est le plus bas porté dans les soumissions, une nouvelle adjudication a lieu entre eux, séance tenante, soit à l'extinction des feux, soit sur de nouvelles soumissions.

La forme du traité de gré à gré pour les *marchés* de fournitures est, avons-nous dit, exceptionnelle. « Mais il importe de remarquer, fait observer avec raison M. Cabantous, que si ce dernier mode avait été employé hors les cas où il est autorisé, il n'en résulterait pas une cause de nullité dont le fournisseur eût droit de se prévaloir. Le ministre aurait engagé sa responsabilité vis-à-vis du gouvernement ; mais le traité n'en devrait pas moins recevoir son exécution, il n'en resterait pas moins inattaquable par la partie privée. C'est là un point sur lequel la jurisprudence du conseil d'Etat est parfaitement fixée. »

Voici les principaux cas dans lesquels les *marchés* de fournitures peuvent être passés de gré à gré par l'administration :

1° Pour les fournitures qui, lors de l'adjudication, n'ont fait l'objet d'aucune offre ;

2° Lorsque les objets dont il s'agit n'ont qu'un unique possesseur ;

3° Lorsque le monopole exclusif en est conféré par un brevet d'invention.

Enfin, l'Etat peut traiter de gré à gré, si la valeur des travaux ou fournitures est inférieure ou égale à 10,000 francs ; les communes et les établissements publics peuvent également recourir à ce mode d'achat, sauf l'approbation préfectorale, lorsque la dépense n'excède pas 3,000 francs.

— II. *De la comptabilité des matières.* Dès que le fournisseur déclaré adjudicataire ou avec qui il a été traité de gré à gré se met en devoir d'exécuter son *marché*, l'agent de l'administration chargé de recevoir les matières doit suivre les règles tracées par l'ordonnance du 26 août 1844, ainsi conçue :

« Art. 2. Dans chaque magasin, chantier, usine, arsenal et autre établissement appartenant à l'Etat, il y aura un agent ou préposé responsable des matières y déposées. Cet agent sera comptable de la quantité desdites matières, suivant l'unité applicable à chacune d'elles.

» Art. 3. Chaque comptable sera tenu d'inscrire sur des livres élémentaires l'entrée, la sortie, les transformations, les détériorations, les pertes, déchets et manquants, ainsi que l'excédant de toutes les matières confiées à sa garde.

» Art. 4. A des époques qui seront fixées par chacun des règlements énoncés en l'article 15 ci-après, chaque comptable formera, d'après ses livres, en observant l'ordre des nomenclatures adoptées pour le service, des relevés résumant, par nature d'entrée et de sortie, et pour chaque espèce de matière distinctive ou collective, toutes ses opérations à charge ou à décharge. Ces relevés, contrôlés sur les lieux, seront adressés, par la voie hiérarchique, avec les pièces justificatives, au ministre ordonnateur du service. Les matières qui, par leur nature ou leur peu de valeur, seront susceptibles d'être réunies pourront être présentées, dans les relevés, sous une même unité ou groupées par collection, suivant la classification établie par les nomenclatures. Dans les trois premiers mois de l'année, chaque comptable établira, en outre, et fera parvenir au ministre le compte général de sa gestion de l'année précédente.

» Art. 5. Toute opération d'entrée, de transformation, de consommation ou de sortie de matières devra être appuyée, dans les comptes individuels, de pièces justificatives établissant régulièrement la charge ou la décharge du comptable. Les manutentions et transformations de matières, ainsi que les déchets ou excédants, seront justifiés par des certificats administratifs. La nature des pièces justificatives ainsi que les formalités dont elles devront être revêtues seront déterminées, pour les divers services de chaque département ministériel, par une nomenclature spéciale et d'après les bases générales ci-après, savoir :

Entrées réelles et entrées d'ordre	Inventaires, procès-verbaux ou récépissés avec certificats de prise en charge par le comptable, facture d'expédition, connaissements ou lettres de voiture.
Sorties réelles et sorties d'ordre	Ordres en vertu desquels les sorties ont eu lieu, factures d'expédition, procès-verbaux, récépissés, certificats administratifs tenant lieu de récépissés.
Transformations et fabrications, détériorations, déchets ou excédants	Procès-verbaux constatant les résultats de l'opération, certificats administratifs tenant lieu de procès-verbaux.

» Art. 6. Dans tous les cas où des circonstances de force majeure n'auraient point permis à un comptable d'observer les formes prescrites, tant par la présente ordonnance que par le règlement énoncé en l'article 15 ci-après, ledit comptable sera admis à se pourvoir auprès du ministre ordonnateur du service, pour obtenir, s'il y a lieu, la décharge de sa responsabilité.

» Art. 7. Dans les dépôts où les matières ne peuvent pas être soumises à des recensements annuels, les existants au commencement de chaque année et à chaque changement de gestion seront établis par des certificats administratifs. Lesdits certificats tiendront lieu d'inventaire.

» Art. 8. D'après les documents fournis par les comptables, il sera tenu dans chaque ministère une comptabilité centrale de matières, où seront résumés, après vérification, tous les faits relatés dans ces documents. Cette comptabilité servira de base aux comptes généraux qui seront publiés chaque année par les ministres, en exécution de l'article 10 de la loi du 24 avril 1833.

» Art. 9. Chaque ministre, après avoir fait vérifier les comptes individuels des comptables de son département, les transmettra à la cour des comptes avec les pièces justificatives. Il y joindra un résumé général, par branche de service.

» Art. 10. La cour des comptes procédera, dans les formes déterminées aux articles 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366 et 367 de l'ordonnance du 31 mai 1838, à la vérification des comptes individuels, et statuera sur lesdits comptes par voie de déclaration. Une expédition de chaque déclaration sera adressée au ministre ordonnateur, qui en donnera communication au comptable. Le ministre, sur le vu de cette déclaration et les observations du comptable, arrêtera définitivement le compte.

» Art. 11. La cour des comptes prononcera, chaque année, en audience solennelle, une déclaration générale sur la conformité des résultats des comptes individuels des comptables en matières avec les résultats des comptes généraux que les ministres auront publiés.

» Art. 12. La même cour consignera, dans son rapport annuel, les observations auxquelles aurait donné lieu l'exercice de son contrôle, tant sur les comptes individuels que sur les comptes généraux, ainsi que ses vues d'amélioration et de réforme sur la comptabilité en matières.

» Art. 13. Le compte général de chaque ministère sera soumis à l'examen de la commission instituée annuellement en vertu de l'article 164 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

» Art. 14. Chaque ministre fera dresser un inventaire général de toutes les matières existant chaque année dans les magasins, usines, arsenaux et autres établissements de son département. A l'égard des matières qui ne pourraient pas être inventoriées, il sera procédé conformément à l'article 7 ci-dessus.

» Art. 15. Dans chacun des départements ministériels, il sera fait un règlement spécial pour l'exécution de la présente ordonnance. Ledit règlement contiendra la nomenclature détaillée des pièces justificatives que les comptables devront produire à l'appui de leurs comptes.

» Il appropriera aux convenances du service spécial et aux cas exceptionnels de toute nature les règles générales de comptabilité et les conditions de responsabilité individuelle déterminées par la présente ordonnance. Après communication à notre ministre des finances, il sera soumis à notre approbation et inséré au *Bulletin des lois.* »

Enfin l'article 16 et dernier porte que les dispositions de la présente ordonnance ne sont point applicables aux comptes qui, en vertu de lois ou d'ordonnances antérieures, sont soumis au jugement de la cour des comptes.

— III. *Des devoirs du fournisseur.* L'entrepreneur qui n'a point livré ses fournitures dans les délais fixés est passible d'une retenue pécuniaire pour chaque jour de retard dans ces fournitures, et il n'est pas reçu à alléguer que ce retard provient d'un motif étranger à sa volonté. Toutefois, cette retenue ne pourra avoir lieu qu'après sommation à lui faite de remplir son engagement.

On insère souvent dans les *marchés* de fournitures la condition que, si l'entrepreneur est en retard dans l'exécution de l'engagement, et préjudicie ainsi au service, il y sera suppléé par un *marché* passé d'urgence à ses risques et perils, et qu'il n'a point le droit d'attaquer.

D'après un arrêt du conseil d'Etat, du 25 octobre 1826, s'il est stipulé qu'en cas de retard l'administration pourra résilier le *marché*, la résiliation prononcée a lieu sans indemnité, après toutefois la mise en demeure du fournisseur.

Pour la garantie de ses engagements, l'entrepreneur fournit un cautionnement qui est mobilier ou immobilier. Ce cautionnement peut lui être rendu par partie, en raison de l'exécution du *marché*, lorsqu'il accomplit régulièrement les engagements qu'il avait pris.

Tout fournisseur qui trompera sur la nature, la qualité ou la quantité des marchandises est passible des peines édictées par le code pénal (art. 423 et 424).

— IV. *De la résiliation des marchés de fournitures.* En principe, l'administration n'a pas plus que les entrepreneurs la faculté de rompre les *marchés*, à moins toutefois qu'elle ne se soit réservé expressément cette faculté, et sans aucune indemnité envers le fournisseur.

Faute de ce faire, il est tenu compte au fournisseur dont le *marché* a été résilié de tous les dommages matériels qu'il a éprouvés par suite de cette résiliation.

— V. *Des contestations relatives aux marchés de fournitures.* Comme les *marchés* de fournitures constituent de véritables contrats, toutes les difficultés qui s'élèvent au sujet de leur exécution et de leur interprétation devraient être, en principe, portées devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ; mais diverses lois et arrêtés, et particulièrement le décret du 11 juin 1806, ont substitué, pour cette classe de marchés, la juridiction administrative à la juridiction judiciaire. Les *marchés* de fournitures pour le compte du gouvernement doivent être portés, en règle générale, devant le ministre compétent. Quant au conseil de préfecture, il n'a reçu compétence en matière de *marchés* de fournitures que dans certains cas particuliers. Ces cas sont les suivants : 1° les *marchés* qui ont pour objet la fourniture des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux publics ; 2° les *marchés* qui ont pour objet les services des transports sur les dépendances de la grande voirie ; 3° le recours contre le rejet total ou partiel, par le major d'un régiment, des fournitures d'étoffes et effets d'habillement, d'équipement ou de harnachement ; 4° les *marchés* passés pour le service des maisons centrales de détention, en vertu de la jurisprudence constante du conseil d'Etat et du commun accord de l'administration et des traitants, quoiqu'il n'y ait aucun texte précis qui défère la connaissance de ces *marchés* au conseil de préfecture.

« La dérogation à la juridiction judiciaire ne concernant que les *marchés* de fournitures pour le compte du gouvernement, dit Cabantous, il s'ensuit que les tribunaux judiciaires sont seuls compétents relativement aux *marchés* de fournitures pour le compte des départements, des communes ou des établissements publics, sauf ce que nous avons dit des *marchés* de fournitures pour l'exécution des travaux publics de tout ordre. Même à l'égard des *marchés* de fournitures pour le compte du gouvernement, si la contestation s'élève entre le fournisseur et un sous-traitant, elle sera du ressort exclusif des tribunaux judiciaires, l'intérêt de l'Etat cessant d'être en cause et le litige étant uniquement d'ordre privé. »

Comme les entreprises de fournitures constituent des actes de commerce, toutes les contestations concernant les transports faits par la voie du commerce, les sous-traités pour les fournitures de la marine et de la guerre, rentrent dans la compétence des tribunaux de commerce.

— VI. *Des marchés passés avec les départements.* Le décret de décentralisation administrative du 25 mars 1852, ayant étendu les attributions des préfets, il s'ensuit que ces fonctionnaires n'ont plus à soumettre à l'approbation de l'administration supérieure ni les *marchés* de fournitures pour les prisons départementales, les asiles d'aliénés et tous les établissements départementaux, ni les baux des biens affermés par les départements, ni les traités entre les établissements privés ou publics d'aliénés, ni les contrats à passer pour l'assurance des biens départementaux.

« Des fournitures considérables, dit M. Cotelle, ont été faites quelquefois pour le compte d'un département : par exemple, pour équipement de gardes nationales, fournitures de troupes étrangères d'occupation, maisons d'aliénés, etc. Les contestations nées de ces *marchés* ont été jusqu'ici soumises à la juridiction administrative (arrêté du conseil d'Etat du 14 mai 1815). Avant la loi du 10 mai 1838, le caractère de personnalité n'était pas encore formellement reconnu au département. Si l'interprétation donnée au *marché* n'est pas admise par l'autre partie contractante, elle peut recourir au ministre de l'intérieur, dont la décision est susceptible d'appel au conseil d'Etat (arrêts du conseil d'Etat des 11 septembre 1841, 21 février 1845). »

— VII. *Communes et établissements publics.* En vertu du décret du 25 mars 1852, les préfets n'ont pas non plus besoin de l'approbation de l'administration supérieure pour approuver les traités passés au nom des communes, tels que tarifs des droits de plaçage dans les halles et marchés, emprunts, etc. La loi du 24 juillet 1867 a également étendu considérablement la compétence des préfets pour autoriser les emprunts et les impositions contractés par ces communes.

En ce qui concerne les hospices, tout *marché* de fournitures doit être adjugé en séance publique de la commission administrative. L'adjudicataire est tenu de fournir un cautionnement. Le *marché* doit être soumis à l'approbation préfectorale. D'après la loi du 7 août 1851, les commissions sont autorisées à passer les *marchés* dont la durée n'excède point une année. « La délibération de la commission est exécutoire, dit M. Martin d'Oisy, si, trente jours après la notification officielle, le préfet ne l'a pas annulée, soit d'office pour violation de la loi ou d'un règlement d'administration publique, soit sur la réclamation de toute partie intéressée. » La même loi du 7 août 1851 a innové à la législation antérieure, en autorisant les commissions à traiter de gré à gré ou par voie d'abonnement de la fourniture des aliments, objets de consommation ; mais cela ne peut avoir lieu que d'accord avec le conseil municipal et sous l'approbation du préfet (art. 15).

— VIII. *Marchés de la guerre.* « Matières brutes et non confectionnées, fournitures d'objets confectionnés et manutentionnés, confectionnement et manutention d'objets et denrées, c'est-à-dire prestation du travail à faire sur des matières appartenant à l'Etat et dans des locaux appartenant à l'Etat ou loués aux frais de l'Etat, tels sont, dit M. Cotelle, les divers objets des traités souscrits pour le service de la guerre. » D'après l'article 122 du règlement du 1er septembre 1827, toutes les difficultés qui peuvent surgir relativement au taux ou à l'effet des traités, aux expertises ou à la liquidation sont décidées par les intendants militaires, sous l'autorité du ministre de la guerre, sauf recours au conseil d'Etat.

— IX. *Fournitures de la marine.* Les règles spéciales aux *marchés* de fournitures de la marine sont indiquées dans un règlement du 30 mars 1847. Aux termes de ce règlement, les fournisseurs renoncent à toute prétention à indemnité pour pertes, de quelque nature qu'elles soient, qui auraient été éprouvées par eux, à raison de leurs fournitures, même celles qui proviendraient de force majeure. Ils renoncent également à toute réclamation pour intérêts ou commissions, à raison d'avances de fonds.

En cas de décès ou de faillite des titulaires des *marchés*, leurs héritiers ou ayants cause ne peuvent leur être substitués qu'avec le consentement du ministre de la marine.

Les contestations auxquelles peuvent donner lieu les clauses et conditions des traités sont jugées administrativement.

— Jurispr. Il y a ici tout d'abord une distinction essentielle à faire : l'ouvrier ou entrepreneur de l'ouvrage projeté doit fournir tout ensemble la matière première et son travail, ou, au contraire, il ne doit fournir que la main-d'œuvre, la matière étant livrée par la partie pour le compte de laquelle doit se faire l'ouvrage. Au premier cas, le contrat se rapproche davantage du type de la vente; c'est même exactement une vente, la vente d'une chose future. Cette vente est de soi conditionnelle, comme toute aliénation d'une chose qui n'existe point encore. Elle est conditionnelle, en outre, à un autre point de vue : elle dépend de cette seconde condition que le travail parachevé sera agréé par la partie qui l'a demandé ou, en tout cas, exécuté de manière qu'elle ne puisse pas refuser d'en prendre livraison. La conséquence de cette nature essentiellement conditionnelle du contrat est que les risques de la matière et de l'ouvrage restent, jusqu'à la livraison, à la charge de l'ouvrier ou entrepreneur. Jusque-là, en effet, il en demeure le propriétaire et il subit la conséquence de la règle *res perit domino*. La perte même sans sa faute, même par cas fortuit, est à sa charge sans indemnité. Dans l'hypothèse où l'entrepreneur ne fournit que la main-d'œuvre, l'application de la même règle *res perit domino* donne un résultat nécessairement différent, et les risques se partagent. En cas de perte de la chose au cours de l'exécution du travail, ou en tout cas avant livraison, la partie à laquelle l'ouvrage est destiné perd sa matière, et l'ouvrier son travail, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ni d'autre. On suppose, bien entendu, qu'il s'agit d'un accident ou de cas fortuit; si la perte était la conséquence d'une faute imputable à l'entrepreneur, il pourrait être passible de dommages-intérêts, même dans le cas où il a fourni lui-même la matière, l'autre partie ayant dû compter sur l'exécution d'un ouvrage dont elle avait fait la commande. Les risques des cas fortuits cessent pour l'entrepreneur du moment que l'ouvrage a été livré, ou simplement du moment qu'il a été agréé par la partie à laquelle il est destiné, et quand bien même elle n'en aurait pas pris matériellement livraison. Les risques cessent également pour l'ouvrier et passent à la charge du maître de l'ouvrage, du moment où ce dernier a été mis en demeure d'en prendre livraison en supposant bien entendu que le travail fût recevable et loyalement exécuté.

Une règle particulière aux *marchés* d'ouvrage est qu'ils sont résolus de plein droit par la mort de l'ouvrier ou entrepreneur survenue avant l'achèvement du travail (article 1795 du code civil).

Une autre règle des *marchés* d'ouvrage, plus exceptionnelle encore, est que le maître peut résilier, quand il veut, le contrat en cours d'exécution, à la charge : 1º de payer à l'entrepreneur les matériaux employés et le travail déjà fait; 2º de lui tenir compte de l'équivalent du bénéfice qu'il aurait réalisé en menant à fin l'entreprise (art. 1794 du code civil). C'est une dérogation au principe que les contrats une fois formés ne peuvent être dissous que du commun accord de toutes les parties. Cette dérogation s'explique; le maître ne doit pas être tenu malgré lui de faire terminer un travail qui peut n'avoir plus pour lui aucune utilité, ou n'être plus en rapport avec sa situation de fortune. D'autre part, l'ouvrier étant rendu parfaitement indemne, la résolution facultative n'a d'inconvénient pour personne.

Il existe une disposition spéciale d'une importance notable, relativement aux *marchés* de travaux ayant pour objet des constructions de bâtiments. L'entrepreneur ou l'architecte ne se trouvent point à cet égard libérés de toute responsabilité par le fait de la réception des ouvrages par le propriétaire, ni même par l'effet du payement intégral de la construction par ce dernier. Aux termes de l'article 1792 du code civil, ils demeurent, pendant une période de dix ans, garants de la solidité de l'édifice et responsables de sa ruine totale ou partielle par suite de malfaçon. Le motif parfaitement saisissable de cette disposition est que les vices de construction ne se révèlent pas à première vue, même au regard le plus exercé, et que l'épreuve du temps est nécessaire pour en juger. Remarquons d'ailleurs que l'architecte ou l'entrepreneur ne sont pas seulement responsables de la ruine du bâtiment survenue pour cause de malfaçon proprement dite. La jurisprudence et la doctrine étendent leur responsabilité au cas même où la chute de l'édifice a été déterminée, soit par le vice du sol, soit par le vice des matériaux, quand bien même ces matériaux auraient été fournis par le propriétaire. Voici les raisons de cette solution : l'entrepreneur ou l'architecte ont, ou doivent avoir, les connaissances techniques nécessaires pour juger de l'impropriété des matériaux ou de l'impropriété du sol à recevoir les constructions qu'on veut lui faire supporter. Cette science du métier manque habituellement au propriétaire; c'est donc à bon droit qu'on fait incomber à l'architecte la responsabilité de l'événement.

Cette responsabilité dure dix ans, aux termes de l'article 1792, c'est-à-dire qu'il faut, pour que la garantie de l'entrepreneur soit engagée, que la chute du bâtiment ou ses dégradations se produisent dans les dix ans de la réception des travaux. Mais le sinistre ayant eu lieu au cours des dix ans, la neuvième année par exemple, quel délai resterait-il au propriétaire pour exercer son action en garantie contre l'architecte? Cette question, en apparence fort simple, a été débattue et a fait surgir jusqu'à trois systèmes. Nous ne rappellerons que les deux qui sont les plus saillants. On a soutenu d'abord que le recours devait, dans tous les cas, durer trente ans à partir du sinistre, survenu bien entendu dans la période de garantie des dix ans. A l'appui de cette solution, on invoquait les deux règles générales : 1º qu'une action ne peut commencer à prescrire qu'à dater du fait qui lui donne ouverture; 2º que la période de la prescription est de trente ans en général, et toutes les fois que la loi ne lui a pas assigné un terme plus court. Cette argumentation est juridiquement fort plausible; néanmoins un autre système a prévalu, et ajoutons très-justement prévalu. Dans ce dernier système, on soutient que le recours en garantie contre l'architecte ou entrepreneur doit, à peine de déchéance définitive, être exercé dans les dix ans de la réception des travaux, et cela à quelque époque que le sinistre ait lieu, fût-ce le dernier jour de la période décennale de garantie. On argumente d'abord de la jurisprudence antérieure au code civil, jurisprudence qui était invariablement fixée dans ce sens et à laquelle rien ne démontre que les rédacteurs du code aient voulu déroger. On ajoute, raison à notre avis décisive, que l'application des règles du droit commun et de la prescription trentenaire aurait en cette matière les plus graves inconvénients. Cette prescription, en effet, peut être suspendue par une suite de minorités et ne se trouver révolue qu'après soixante, soixante-dix ou même cent ans. Serait-il possible, après de tels délais, de rechercher encore et de discuter avec quelque certitude des questions concernant les vices originaires de la construction ou la qualité défectueuse des matériaux employés?

— Hist. *Commission des marchés*. Après la déplorable guerre de 1870-1871, l'Assemblée nationale décida, le 6 avril 1871, qu'elle nommerait une commission de soixante membres, chargée d'examiner tous les *marchés* passés par les administrations publiques à l'occasion de la guerre, payables en tout ou en partie sur les fonds de l'Etat, et de contrôler la régularité des conditions auxquelles ils avaient été consentis, ainsi que celle de leur exécution. Cette commission, qui se subdivisa en cinq sous-commissions, partagea ses opérations en deux groupes principaux : les *marchés* conclus sous l'Empire et les *marchés* conclus sous le gouvernement de la Defense nationale.

Nous ne ferons point ici l'historique de ces *marchés*, la commission des Soixante, présidée par M. d'Audiffret-Pasquier, n'ayant point terminé ses rapports, et les rapports qu'elle a déposés ayant donné lieu à de nombreuses et vives protestations. Nous nous bornerons à quelques indications sommaires sur les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale à l'occasion de ces *marchés*, dont le montant s'élève à 1,100 millions.

Le 27 juin 1871, M. d'Audiffret-Pasquier monta à la tribune pour rendre compte des travaux de la commission. En quelques paroles éloquentes, il stigmatisa les longs scandales de l'Empire, « ce régime qui a si longtemps altéré le sentiment moral du pays, » et annonça que les 84,000 dossiers que la commission avait à examiner donnaient la preuve des actes de malversations les plus coupables. Ce jour même, M. Riant déposa un rapport relatif aux achats d'armes faits aux États-Unis, pour le compte du gouvernement impérial, par M. Place. Le 26 juillet suivant, M. de Saint-Victor présenta à l'Assemblée un autre rapport, relatif aux *marchés* concernant le ravitaillement de Paris, auquel vint se joindre, le 14 septembre de la même année, un second rapport de M. Riant sur les *marchés* d'armes passés par les administrations publiques depuis le 8 août 1870. Les révélations apportées au pays par ces documents produisirent une sensation énorme. La corruption de l'Empire et de ses agents, les dilapidations de la fortune publique sous ce régime détestable y furent mis complétement à nu. « Pour le département de la guerre, dit M. Riant, il n'a existé en réalité, pendant près de vingt ans, ni contrôle législatif ni contrôle administratif d'aucune sorte, et quelques hommes pouvaient disposer à leur gré d'une partie des ressources de la France. » Et, après avoir montré les tendances des ministres de la guerre à se soustraire à l'exécution des règlements, particulièrement en ce qui concerne les adjudications, il ajoute : « L'administration écartait les offres directes, celles qui venaient des fabriques et maisons honorables et sérieuses. Elle recherchait les intermédiaires; elle leur accordait en connaissance de cause des prix exagérés et elle obtenait de mauvais produits... Nous avons vu le ministre donner ou déléguer sa signature sans s'assurer de l'utilité, de l'économie, de la moralité de tous les ordres qu'il signait; encore moins s'assurait-il que ces ordres étaient exécutés. Les vices de l'organisation intérieure du ministère se révèlent par des résultats désastreux pour le Trésor. » Ainsi, il nous montre la maison Cahen-Lyon réalisant sur un *marché* de chassepots « 1 million de bénéfices, sans avoir eu ni frais à débourser ni risques à courir; » ainsi, nous voyons le dernier ministère de la guerre de l'Empire signant des *marchés* d'armes, non pas directement avec des fabricants, mais avec des députés, des journalistes, une femme, des aventuriers de tout ordre. Le ministère achète 12,000 chassepots à M. Granier de Cassagnac, 20,000 à M. Terme, 32,000 à la comtesse Van der Vyver, etc. Une maison de Londres fit offrir au ministère par un armurier de Paris, M. Poirat, environ 5,000 chassepots au prix de 100 francs; or, d'après les déclarations écrites de M. Poirat, l'offre ne fut acceptée qu'à la condition que le traité porterait 115 francs au lieu de 100. Nous n'entreprendrons pas de faire défiler un à un, comme le disait énergiquement M. d'Audiffret-Pasquier, « cette volée de corbeaux qui cherchaient à l'envi à arracher un lambeau à la fortune de la France, » et qui avaient l'administration pour complice. Nous laisserons de côté cette écœurante besogne, les *marchés* Chollet, Fréar, Place, Jackson, etc., pour revenir aux incidents que la question des *marchés* a produits à l'Assemblée.

Le 4 mai 1872, l'ordre du jour ayant appelé la discussion des conclusions du rapport de la commission des *marchés* relatifs à l'armement, M. d'Audiffret-Pasquier prononça un discours dans lequel il groupa les principaux faits incriminés et exposa l'état de désorganisation complète dans lequel l'Empire avait mis notre armée. Ce fut pour essayer d'atténuer l'effet produit par cet écrasant réquisitoire que M. Rouher demanda peu après à interpeller le gouvernement sur les mesures prises par le ministre de la guerre, à raison des faits dénoncés par la commission des *marchés*. Le 21 mai, l'ancien orateur officiel de l'Empire entreprit un long plaidoyer en faveur du gouvernement déchu; il tenta, mais en vain, de défendre les *marchés* conclus sous le règne de son maître; il essaya de donner le change et de détourner l'attention en attaquant les hommes du 4 septembre; mais il ne réussit qu'à s'attirer une foudroyante réplique du président de la commission des *marchés*.

Le rapport de M. Riant sur les *marchés* de la commission d'études des moyens de défense (24 juillet 1872) vint peu après mettre en cause le gouvernement de la Défense nationale en province. Il donna lieu, le 28 et le 29 juillet, à une très-vive discussion, à laquelle prirent part MM. Naquet et Gambetta, qu'on avait voulu mettre sur la sellette, et M. d'Audiffret-Pasquier, qui saisit avec empressement cette occasion pour témoigner de son aversion contre les hommes du parti républicain. Une autre discussion non moins mémorable est celle qui eut lieu dans les derniers jours de janvier et le 1er février 1873, au sujet des *marchés* passés à Lyon pendant la guerre. Elle provoqua deux grands discours, l'un de M. Ferrouillat, qui détruisit une à une toutes les accusations de la commission, l'autre de M. Challemel-Lacour, ancien préfet de Lyon, qui se révéla orateur de premier ordre. Et le président de la commission, prenant à son tour la parole, dut avouer qu'on avait « voulu faire le procès à la Révolution, à l'esprit de sécession de Lyon; » que le rapport n'attaquait pas M. Challemel-Lacour; que, n'ayant pas les pièces sous les yeux, on avait dû procéder aux interrogatoires; enfin il déclara qu'il changeait les conclusions du rapport.

D'autres rapports sur les *marchés* relatifs à la gestion de M. Testelin dans le Nord, de M. Gent à Marseille, du gouvernement central à Bordeaux n'ont point encore été l'objet de débats publics au moment où nous écrivons ces lignes (septembre 1873).

— Bourse. V. BOURSE.

— Iconogr. Nous avons signalé au mot MARCHAND quelques-unes des peintures et des gravures les plus intéressantes représentant à différentes époques les types, les costumes, les ustensiles et l'attirail plus ou moins compliqué des gens faisant métier de vendre diverses sortes de denrées, soit en plein air, soit en boutique. Nous compléterons cette iconographie par l'indication de tableaux et d'estampes représentant des *Marchés*.

Le *Marché aux bestiaux*, tableau d'A. Meer (vente Chapuis, 1865); tableau de Ch.-P. Poussin (Salon de 1864). Le *Marché aux chevaux*, de Phil. Wouwerman, autrefois dans la galerie du duc de Choiseul, gravé par Moyreau; deux tableaux différents de G.-P. Rugendas, autrefois dans la galerie de Pommersfelden; tableau de Van Huchtenburg, au musée de Rotterdam, et eau-forte du même; tableau peint par Agasse et Tœpffer, au musée Rath, à Genève; tableau de Ch. Greuzen, au musée de Dijon; deux eaux-fortes de C. Gessner; tableau de Rosa Bonheur (v. ci-après).

Le *Marché aux chiens à Paris*, tableau de Joseph Stevens (Exposition universelle de 1855). Le *Marché d'esclaves*, tableau de Gérôme (Salon de 1867), gravé à l'eau-forte par C.-L. Courtry; tableau de Longuet (Salon de 1842); tableau de Maurice de Vaines (musée de Marseille). Le *Marché aux esclaves à Alger*, gravé par Jazet, d'après Lecomte. Le *Marché aux fleurs* de la place de la Madeleine, à Paris, tableau d'H. Gaume (Salon de 1866).

Le *Marché aux herbes*, de Metsu, au Louvre (v. la description ci-après); tableau de Jan Steen (vente Geldermeester, 1800). Le *Marché aux légumes*, gravé par J. Pelletier, d'après J.-M. Pierre; tableau de Van Schendel (Salon de 1848).

Le *Marché aux poissons*, tableau de François Bassan, au Louvre (nº 308); tableau de Joachim Buecklaer (1568), à la pinacothèque de Munich; deux tableaux différents de J. van Es et Jordaens, au musée du Belvédère, à Vienne; tableau d'Adr. van Ostade, au Louvre; chef-d'œuvre de Teniers, dans l'ancienne galerie Delessert; tableau de Schœnevaerdts, au musée de Bruxelles; tableau de Boudewyns et Bout, au Louvre (nº 46); tableau de Frans Snyders, collection La Caze, au Louvre, ayant appartenu à Mme de Pompadour; tableaux divers de P. van Schendel (1841, 1848, 1855). Le *Marché aux porcs*, tableau de Droogsloot (vente Chapuis, 1865). Le *Marché à la volaille*, tableau de P. Aertsen, au musée du Belvédère.

Richard Earlom a gravé, d'après F. Snyders et Langjan : le *Marché aux fruits*, le *Marché aux légumes*, le *Marché aux poissons* et le *Marché au gibier*. Philippe Rousseau a peint un *Marché d'autrefois*, exposé en 1864 et appartenant au musée de Caen; Hugo Salmson, un *Marché à Anvers au* XVIIe *siècle* (Salon de 1873); P. van Schendel, un *Marché à La Haye* (Exposition universelle de 1855); A. Servin, le *Marché aux bestiaux à Saint-Dowrlo* (Salon de 1857); Felix Haffner, un *Marché à Schlestadt* (Salon de 1849); Grivolas, le *Marché de la place Pie à Avignon* (Salon de 1868); D. Feti, un *Marché dans une ville italienne* (au musée du Belvédère); H. Mommers, un *Marché italien* (musée de Bruxelles); Van der Ulft (1671), un *Marché à Rome* (galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle); A. van Muyden, (1861), un *Marché à Rome* (musée de Bâle); Pille, un *Coin de marché à Munich* (Salon de 1869); Victor Huguet, le *Marché du Tleta à Boghari* (Salon de 1870), et un *Marché arabe* (Salon de 1873); G. Guillaumet, un *Marché arabe dans la plaine de Tocria* (Exposition universelle de 1867); Jules Magy, le *Marché de Médéah* (Salon de 1870); Emile Regnault, un *Marché arabe* (Salon de 1869); Pasini, un *Marché dans un des faubourgs de Constantinople* (Salon de 1868), etc.

Marché aux herbes d'Amsterdam (LE), tableau de Gabriel Metsu, regardé généralement comme son œuvre capitale (musée du Louvre). Sous un grand arbre, dont les branches couvrent tout le haut de la toile, de grosses commères flamandes vendent ou achètent des légumes et de la volaille. Au premier plan, à gauche, une vieille femme, les poings sur les hanches, se dispute avec une marchande assise sur le bras d'une brouette remplie de légumes. Derrière celle-ci, un paysan portant une cage en osier sur ses épaules. Au milieu, une bourgeoise avec un tablier, le bras passé dans l'anse d'un vase en fer-blanc, sourit aux galanteries d'un jeune homme vêtu de rouge. A droite, une poule par terre, un panier de légumes; un épagneul agace un coq perché sur une cage d'osier. Au second plan, à gauche, une cuisinière marchandant un lièvre à une femme qui est dans une échoppe. Au milieu, un homme en perruque, en rabat et avec un manteau noir; à droite, une vieille femme, assise devant une table, vend de la liqueur à une espèce de Turc, qui cherche de l'argent dans sa bourse. Dans le fond, un canal, une barque, et de l'autre côté, des maisons. Signé, sur un papier à terre : *Metsu*. Ce chef-d'œuvre, un des plus connus de son auteur, est sa pièce capitale à Paris. « On retrouve là Metsu tout entier, dit M. Viardot, avec ses spirituels détails et sa touche brillante; c'est le dernier mot de son talent. » Ce tableau, qui provient de la collection de Louis XVI, fut acheté 25,800 francs, en 1776, à la vente de M. Blondel de Gagny. Il a été gravé par David et par Filhol.

Marché aux chevaux (LE), tableau de Rosa Bonheur (Salon de 1853). Les plus éminentes qualités de l'artiste sont comme condensées dans cette page capitale. La composition, très-mouvementée et cependant harmonieuse, se déroule en longueur, mesurant en étendue le double au moins de sa hauteur. Deux groupes à droite et à gauche, au premier plan, semblent surgir de la toile, tant ils sont peints avec vigueur : à gauche, un beau cheval noir, les crins flottants, la tête renversée, se cabre avec un mouvement vrai et vivement observé; trois autres chevaux l'entourent. Un superbe cheval, prêt à s'emporter, montre derrière lui sa blanche encolure; devant lui, plus près des spectateurs, un cheval bai, tout frémissant, va s'emporter aussi. Ces deux bêtes font valoir par leurs couleurs l'étalon noir du milieu; sa tête et son poitrail se détachent sur les clairs du cheval blanc, tandis que ses flancs, près du bai, ont plus d'éclat et de finesse. Plus près encore, sur le bord du tableau, un quatrième cheval immobile complète le groupe; il est gris de fer, et sa silhouette, au repos, accuse plus vivement le mouvement hardi des autres; un homme en pantalon vert-olive le tient par la gourmette, et, sans lui donner plus d'importance qu'il ne fallait, l'artiste a su le rendre irréprochable. Des percherons blancs, à la croupe puissante, légèrement pommelés, forment le groupe de droite; ils s'en vont d'une allure franche vers le fond du marché, où s'agite, dans une ombre fine et lumineuse, une cohue de maquignons et d'amateurs. Encore ici, le dessin est savant, solide, hardi et l'arrangement très-sévère. Dans les tons clairs, la couleur est brillante et distinguée; elle a, dans les demi-teintes et les vigueurs, une rare transparence et beaucoup d'air; par des modulations sages, elle se lie solidement aux intensités du premier groupe et se dégrade plus légère jusqu'aux ombres vagues du fond. Ces fonds sont pleins de silhouettes finement accentuées : ce sont des chevaux en mouvement, des figures alertes. Colorés avec discrétion, ces petits groupes secondaires, derniers développements de l'idée principale, relient l'ensemble tout entier au rideau d'arbres verts grisonnants qu'on voit en face, au dernier plan. A gauche, enfin, et bien loin, se dessine, bleuâtre, enfouie dans une vapeur nuageuse, la coupole du Panthéon.

Cette analyse donne à peine une idée de ce qu'il y a de mouvement, de vie, d'observation juste et de puissance d'effets dans cette œuvre magistrale.

MARCHÉ, ÉE (mar-ché) part. passé du v. Marcher. Exécuté en marchant : *Pas de danse* MARCHÉ. *En quelques pas faits avec une extrême lenteur, et plutôt glissés que* MARCHÉS, *Abdul-Medjid franchit l'espace qui séparait la porte de la mosquée du bloc de marbre.* (Th. Gaut.)

— Techn. Pétri avec les pieds, piétiné : *Terre à brique bien* MARCHÉE.

MARCHEBRUSE (CHABOT DE), de l'ancienne maison de Chabot de Poitou, femme poëte du XIIIe siècle. Elle était contemporaine de Bertran de Born et vécut à Avignon, où elle tenait une de ces réunions poétiques connues sous le nom de cours d'amour. Jean de Nostredame en parle assez souvent d'après le moine des îles d'Or, et la mêle à tous ces jeux d'esprit et de galanterie fort estimés alors en Provence. « Elle romançoyoit, dit-il, en toute sorte de rhythme provençale; comme Phanette, elle étoit très-excellente en la poésie et avoit une fureur ou inspiration divine, laquelle fureur estoit estimée un vrai don de Dieu. »

La dame de Marchebruse eut un fils qui a laissé deux ouvrages; l'un est intitulé *De la natura d'amor*, l'autre, *Las taulas d'amour* (les *Tables de l'amour*). D'après le moine des îles d'Or, ce dernier seul lui appartiendrait; l'autre, qui est une véritable physiologie de l'amour, tel qu'on le comprenait alors, aurait été écrit par sa mère.

MARCHEGAY (Paul-Alexandre), archéologue français, né à Saint-Germain-de-Prinçay (Vendée) en 1812. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il suivit les cours de l'Ecole des chartes, et fut ensuite attaché aux travaux historiques de la Bibliothèque royale. De 1841 à 1853, M. Marchegay a été archiviste du département de Maine-et-Loire. Il a publié : *Archives d'Anjou, recueil de documents et de mémoires inédits* (Angers, 1843-1853, 2 vol. in-8o), ouvrage auquel l'Académie des inscriptions a accordé une médaille d'or; *Recueil des chroniques d'Anjou* (Paris, 1855-1856, 2 vol. in-8o), avec M. Salmon; *Cartulaire du Ronceray* (Angers, in-8o); *Cartulaire des sires de Rays* (Nantes, 1857, in-8o); *Notices et documents historiques* (Angers, 1857), recueil d'articles et de documents insérés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*; la *Revue de l'Anjou*, etc.

MARCHENA, ville d'Espagne, prov. et à 40 kilom. S.-E. de Séville; 12,500 hab. Fabrication de grosses étoffes de laine, poterie, toiles. Cette ville, construite sur le penchant de deux collines, est entourée de fortifications en ruine. Ses églises méritent l'attention. La principale est un très-ancien édifice à cinq nefs, dont le maître-autel et le chœur sont en bois de cèdre. Le palais des ducs d'Arcos, qui était fortifié au temps des Maures, est remarquable par son architecture. Marchena possède, en outre, un petit établissement de bains sulfureux renommés pour le traitement des maladies cutanées.

MARCHENA (José), homme politique et littérateur espagnol, né à Utrera (Andalousie) en 1768, mort à Madrid en 1821. Sa famille le destinant à la carrière ecclésiastique, il fit de solides études théologiques et littéraires; mais la lecture des écrits philosophiques français détourna Marchena de la profession qu'il allait embrasser, et il faillit s'attirer les rigueurs de l'inquisition par la franchise et l'hérésie de ses opinions avancées. Prévenu à temps de l'arrestation qui le menaçait, il se réfugia en France, où la Révolution venait d'éclater. Sa profonde érudition, sa connaissance des langues tant anciennes que modernes, sa fougue, sa jeunesse (il avait vingt et un ans) intéressèrent les personnages qui étaient à la tête du mouvement social. Pendant quelque temps, il collabora au journal de Marat, l'*Ami du peuple*. Les idées farouches de Marat épouvantèrent Marchena, qui se rallia à Brissot et aux girondins. Après la journée du 31 mai 1793 (chute de la Gironde), il suivit à Caen Louvet et quelques autres députés qui voulaient fomenter des soulèvements dans la province en faveur de la Gironde. Forcé de fuir, l'Espagnol fut arrêté à Bordeaux, transféré à Paris et incarcéré. Quand, le 5 avril 1794, Robespierre frappa à la tête Danton et Camille Desmoulins, il épargna en Marchena un ennemi dont il pensait n'avoir rien à craindre, bien que celui-ci eût osé lui écrire : « Tyran, tu m'as oublié! » Au 9 thermidor an II, Marchena, rendu à la liberté, fut attaché aux bureaux du Salut public et prit part à la rédaction du journal l'*Ami des lois*. Malheureusement, le parti thermidorien s'étant scindé en deux sections, Marchena, ayant embrassé la cause de la section qui succomba, fut destitué de l'une et l'autre de ses places pour « ses opinions rétrogrades. » C'est alors qu'il lança contre Legendre, Tallien et Fréron son pamphlet intitulé : *Réflexions sur les fugitifs français* (1795), qui le fit proscrire après le 31 vendémiaire. Amnistié promptement, il publia de violentes diatribes contre le Directoire lui-même, qui, lui appliquant la loi sur les étrangers, le fit, en 1797, reconduire jusqu'à la frontière. L'année suivante, Marchena saisit le conseil des Cinq-Cents d'une demande en restitution de ses droits de citoyen français, qu'il avait exercés depuis cinq ans sans contestation, protestant contre la fausse application de la loi de floréal à son égard. Sa réclamation fut accueillie. Il rentra en France et fut nommé secrétaire du général Moreau, qu'il suivit à l'armée du Rhin. A ce moment, il commit la supercherie littéraire qui donna à son nom une certaine notoriété dans le monde des savants. Pendant son séjour à Bâle, on lui attribua une chanson plus que badine, dont le général Moreau le réprimanda vertement. Marchena prétendit, pour s'excuser, que la chanson n'était qu'une traduction exacte d'un fragment inédit du *Satyricon* de Petrone, qu'il avait découvert dans la bibliothèque de Saint-Gall, et, deux jours après, il mettait le fragment en question sous les yeux du général. Ce passage fut publié dans les journaux, et l'un des critiques les plus érudits de l'Allemagne attesta l'authenticité de la pièce. Un peu plus tard, mis en goût par la réussite de sa plaisanterie, Marchena imagina un passage également inédit de Catulle, qu'il affirmait avoir relevé sur un papyrus d'Herculanum. Mais un professeur d'Iéna le prit rudement à partie, et Marchena fut forcé d'avouer le stratagème. On raconte également qu'il était un sujet de risée pour l'état-major du général, par sa prétention à plaire à toutes les femmes, et que les aides de camp du général lui adressaient nombre de lettres anonymes qui lui firent monter de ridicules factions.

Pour utiliser les facultés vraiment extraordinaires de son secrétaire, Moreau lui demanda une statistique des contrées de l'Allemagne qui pouvaient devenir le centre de ses operations. Marchena, qui ne savait pas un mot de la langue allemande, se mit à l'étude, fut, en quelques jours, en état de lire tous les ouvrages allemands publiés sur cette matière, et des extraits de ces livres, soutenus de ses propres observations, il composa un fort utile travail honoré du suffrage de tous les généraux qui le consultèrent. Lorsque Moreau revint à Paris, Marchena l'y suivit et se montra fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Moreau ayant été exilé en 1804, Marchena suivit Murat à Madrid, en 1808, en qualité de secrétaire. A peine arrivé, il fut arrêté par ordre du grand inquisiteur, et Murat dut avoir recours à la force armée pour faire délivrer son secrétaire. Joseph Bonaparte étant monté sur le trône d'Espagne, Marchena fut chargé de la rédaction du journal officiel et nommé chef de division des archives au ministère de l'intérieur. Il traduisit *Tartufe* et le *Misanthrope*, qu'il fit représenter avec un grand succès. A la retraite des Français en 1813, Marchena vint habiter successivement plusieurs villes du Midi, notamment Bordeaux, et y publia des traductions en espagnol de divers ouvrages de Voltaire, de Montesquieu, de Jean-Jacques et de l'abbé Morellet. A la révolution de 1820, après la proclamation des cortès, il retourna en Espagne; mais, dénoncé comme un partisan des Français, il fut mis en interdit et mourut misérable.

Les ouvrages de Marchena se composent de : *Réflexions sur les fugitifs français* (Paris, 1795, in-8o); le *Spectateur français*, en société avec Valmalette (1796, in-8o); *Essai de théologie* (Paris, 1797, in-8o); *Fragmentum Petronii ex bibliothecæ Sancti-Galli antiquissimo manuscripto excerptum* (Bâle, 1800, in-8o); *Description des provinces basques*, insérée dans les *Annales des voyages; Leçons de philosophie morale et d'éloquence* (Bordeaux, 1820, 2 vol. in-8o); — traductions espagnoles : *Coup d'œil sur la force, l'opulence et la population de la Grande-Bretagne* du docteur Clarke (Paris, 1802, in-8o); *Émile* de J.-J. Rousseau (Bordeaux, 1817, 3 vol. in-12); *Lettres persanes* de Montesquieu (Nîmes, 1818, in-8o); *Contes* de Voltaire (Bordeaux, 1819, 3 vol. in-8o); *Manuel des inquisiteurs, à l'usage de l'inquisition d'Espagne et de Portugal*, par l'abbé Morellet (Montpellier, 1819, in-8o); l'*Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle*, par de Pradt (Montpellier, 1820, in-12); *De la liberté religieuse*, par Benoît (Montpellier, in-8o); *Julie* ou la *Nouvelle Héloïse*, par J.-J. Rousseau (Toulouse, 1821, 4 vol. in-8o).

MARCHENOIR, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. N. de Blois; pop. aggl., 787 hab. — pop. tot., 685 hab. C'était autrefois une petite ville qui avait quelque importance, ainsi que l'attestent les ruines de sa forteresse et les vestiges de ses anciennes murailles. La révocation de l'édit de Nantes enleva les trois quarts de la population de cette ville et ruina son commerce et son industrie.

Pendant la guerre de 1870-1871, la forêt de Marchenoir devint un point stratégique d'une grande importance pour l'armée française, à qui elle servait de lieu de concentration et de refuge en cas d'échec. Plusieurs combats se sont livrés en avant de cette forêt, mais ils n'ont eu aucune influence sur l'issue de la campagne.

MARCHE-PALIER s. m. (mar-che-pa-lié). Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. ‖ Pl. MARCHES-PALIERS.

MARCHEPIED s. m. (mar-che-pié — de *marcher* et de *pied*). Estrade à laquelle on monte par un ou plusieurs degrés, et qui sert à exhausser quelque chose : *Le* MARCHEPIED *du trône.* ‖ Escabeau à plusieurs degrés sur lequel on monte pour atteindre des objets trop élevés pour la main : *Monter sur un* MARCHEPIED *pour prendre un volume.* ‖ Petit escabeau sur lequel on pose les pieds lorsqu'on est assis. ‖ Degrés qui ordinairement se replient, et sur lesquels on pose le pied pour monter dans une voiture ou pour en descendre : *Baisser le* MARCHEPIED *d'une calèche. Nos pères trouvaient plus commode d'approcher une chaise pour monter en voiture que de s'embarrasser les jambes dans un* MARCHEPIED. (G. Sand.) ‖ Partie d'un carrosse sur laquelle le cocher pose les pieds.

— Fig. Moyen d'atteindre un but ou une position élevée : *Aux yeux du chrétien, le malheur est un* MARCHEPIED *qui peut élever l'homme jusqu'au ciel.* (Descuret.) *Dieu ne nous a-t-il pas donné la faculté de réfléchir la nature, de la concentrer en nous par la pensée, et de nous en faire un* MARCHEPIED *pour nous élancer vers lui?* (Balz.) *Craignez le médecin ambitieux qui ne voit dans ses malades que des* MARCHEPIEDS *pour sa réputation.* (Maquel.) *Chez la femme, l'univers est le* MARCHEPIED *de la passion* (Balz.) *L'homme de guerre, miroir et parangon de chevalerie, se fait des cadavres de ses compagnons un* MARCHEPIED *à l'avancement.* (Proudh.)

— Mar. Cordage que l'on tend de chaque côté des vergues, pour servir d'appui aux pieds des matelots. ‖ Nom donné à des barres de bois disposées au fond d'une embarcation, pour que les pieds des rameurs puissent y trouver un point d'appui.

— Nav. fluv. Petit chemin qui longe un cours d'eau, du côté opposé au chemin de halage. ‖ Se dit quelquefois pour chemin de halage.

— Typogr. Sorte de pupitre cloué sur le plancher, à côté de la presse manuelle en bois, à l'endroit où les pieds de l'imprimeur s'arrêtent lorsqu'il tire le barreau.

MARCHER v. n. ou intr. (mar-ché — On a proposé comme origine de ce verbe le latin *mercari*, négocier. On a rapporté aussi *marcher* à un substantif *marche* pour *marque*, avec le sens de vestige, trace du pied. Diez rejette ces étymologies. Comme le verbe *marcher* est d'une date relativement récente, il n'admet pas non plus le celtique *march*, ni le vieux haut allemand *marah*, cheval. Il pense que le mot vient de *marche*, frontière, et que la signification du verbe s'est déduite de la vieille locution française *aller de marche en marche*, qui signifiait voyager. Nous avons fait *marcher* de *marche*, comme *cheminer* de *chemin*, et *monter* de *mont*. Les Grecs disaient de même *choreô*, marcher, de *chora*, pays, et les Latins *peragrare*, voyager, de *ager*, champ. Scheler présente une autre conjecture : « La langue allemande, dit-il, possède un mot *träber*, signifiant le résidu de choses pressées; tout en admettant qu'il corresponde avec l'anglo-saxon *drabloe*, anglais *drabb*, lie, sédiment, néerlandais *drabbe*, *draf*, il n'en est pas moins établi que *träber* dérive de *traben*, proprement frapper, fouler, puis trotter, néerlandais *draven*. Qu'y aurait-il donc de surprenant que le français *marcher*, équivalent de l'allemand *traben*, vînt de *marc*, équivalent de l'allemand *träber? Marcher* n'est autre chose que frapper, fouler la terre. Il est probable que, dès le principe, il s'y est attaché plutôt l'idée d'appuyer le pied sur quelque chose, que celle de locomotion; il a la valeur du latin *gradi*, *ingredi*, allemand *treten*. Il est probable que l'usage général de *marcher*, faire des pas, provient de sa signification propre et réservée d'abord au langage des métiers, savoir fouler, presser, taper; on dit encore aujourd'hui *marcher* l'étoffe, la ouate, la terre; les briquetiers *marchent* l'argile dans les *marcheux*. Qui sait encore si la langue latine ne possédait pas déjà un verbe *marcare* dans le sens de frapper? Le substantif *marcus*, marteau, permet de le supposer. » *Marcher*, presser du pied, et *marc*, chose pressée, auraient donc le même radical, et ce radical, qui est contenu dans le latin *marcus*, *marculus*, *marcellus*, marteau, *marcere*, se flétrir, l'allemand *mark*, pulpe, etc., est une des dérivations, par racines secondaires, de la grande racine aryenne *mar*, *mal*, mourir; au sens actif, détruire, tuer, broyer, écraser, frapper, qui a produit une foule de dérivés dans les langues indo-européennes). Se mouvoir, changer de place en déplaçant successivement ses pieds : MARCHER *rapidement.* MARCHER *sur un chemin poudreux. Avoir peine à* MARCHER. *L'autruche est faite pour* MARCHER, *non pour voler. Certains insectes* MARCHENT *avec une prodigieuse rapidité. L'écureuil est trop léger pour* MARCHER. (Buff.) *La génuflexion devant l'idole ou devant l'écu atrophie le muscle qui* MARCHE *et la volonté qui va.* (V. Hugo.) *Nous apprenons à* MARCHER *à force de tomber.* (F. Bastiat.) *La femme ne* MARCHE *pas, elle ondule en faisant la roue.* (H. Castille.)

Vous *marchez* d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre.
MOLIÈRE.

‖ Aller en marchant, se rendre : MARCHER *à la mort d'un pas ferme.* ‖ Se mettre en route, avancer :

Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher;
Debout, dit l'Avarice, il est temps de *marcher*.
BOILEAU.

Marchons, *marchons*, tous ces beaux compliments
Sont pauvretés qui font perdre le temps.
VOLTAIRE.

— Occuper un rang, une place déterminée : MARCHER *en tête*, MARCHER *à la queue.* ‖ Avoir rang : *Personne ne* MARCHE *plus en tête des choses, on* MARCHE *à la queue.* (St-Marc Girard.) *La philosophie* MARCHE *la première dans l'ordre de nos connaissances.* (De Bonald.) *Le cœur doit* MARCHER *avant l'esprit et l'indulgence avant la vérité.* (J. Joubert.)

— Se mettre en campagne, aller au combat, en parlant des armées : MARCHER *sous un habile général.*

J'attaque sur son trône une reine orgueilleuse
Qui voit sous ses drapeaux *marcher* un camp nombreux.
RACINE.

— Se mouvoir, changer de place par une suite de mouvements imprimés à des parties quelconques du corps : MARCHER *sur les mains, sur les genoux, sur le ventre. Le serpent* MARCHE *à l'aide de ses côtes et de ses vertèbres.* (H. Taine.)

— Se mouvoir, changer de place, en parlant des objets inanimés : *Notre barque* MARCHAIT *très-rapidement. Tous les astres semblent* MARCHER *de l'est à l'ouest. Les rivières sont des chemins qui* MARCHENT *et qui portent où l'on veut aller.* (Pasc.) *Le flux et le reflux* MARCHENT *d'un pas uniforme.* (Buff.) ‖ Fonctionner, se mouvoir, en parlant d'un mécanisme : *Ma montre ne* MARCHE *plus. La filature a cessé de* MARCHER.

— S'écouler, en parlant du temps : *Le temps agit sur les esprits par cela seul qu'il* MARCHE. (Chateaub.) *Les siècles* MARCHENT *malgré nous et sans nous.* (La Rochef.-Doud.)

— Avoir la liberté de ses mouvements, pouvoir agir : *La première condition pour que le gouvernement représentatif* MARCHE, *c'est que les élections soient libres.* (Mme de Staël.)

— Tendre progressivement : MARCHER *à sa ruine. L'homme* MARCHE *vers le tombeau, traînant après lui la longue chaîne de ses espérances trompées.* (Boss.) *Tout annonce que nous* MARCHONS *vers une grande unité.* (J. de Maistre.) *L'espèce humaine* MARCHE *à la liberté et y arrivera, quels que soient les obstacles qui arrêtent ou prolongent sa* MARCHE. (Chateaub.) *L'humanité* MARCHE *à la conquête de la vérité.* (A. Martin.) *En aucune chose peut-être il n'est donné à l'homme d'arriver au but; sa gloire est d'y* MARCHER. (Guizot.) *Il faut résolûment* MARCHER *à la fortune pour en faire un large et magnifique usage.* (Ste-Beuve.)

Le monde avec lenteur *marche* vers la sagesse.
VOLTAIRE.

Ah! combien j'ai connu de ces amis bénins
Qui *marchaient* à leur but en rusés patelins!
AL. DUVAL.

— Se mouvoir dans un certain milieu, y exercer son activité : MARCHONS *d'un pas soutenu dans le chemin de la vertu.* (Boss.) *Il faut* MARCHER *dans le monde comme en pays ennemi.* (St-Evrem.) *Lorsqu'on suit une route, il faut y* MARCHER *franchement, rondement.* (Chateaub.) *Rien n'est plus difficile à l'homme que de sortir de la mauvaise voie quand il y* A *longtemps* MARCHÉ. (Guizot.) *Celui-là n'arrive jamais à rien qui* MARCHE *dans les sentiers battus.* (J. Janin.)

Il en est qui, les yeux fixés sur le devoir,
D'un pas toujours égal *marchent* sans s'émouvoir.
PONSARD.

— Procéder : *La nature* MARCHE *par des dégradations inconnues.* (Buff.)

— Progresser, se développer : *Quand l'esprit humain fait un pas, il faut que tout* MARCHE *avec lui.* (Chateaub.) *L'opinion ne se commande pas; il faut la suivre, car elle* MARCHE *toujours.* (Mme Campan.) *Ce n'est pas l'état social qui fait* MARCHER *la science, c'est la science qui fait* MARCHER *l'état social.* (E. Littré.) *Tout* MARCHE, *tout* A *toujours* MARCHÉ, *tout* MARCHERA *éternellement.* (Proudh.) *Les républiques sont tenues de* MARCHER *plus vite* *et plus résolûment que les monarchies.* (E. de Gir.)

— S'avancer vers la solution, faire du progrès, prospérer : *Notre affaire ne* MARCHE *pas. Le commerce commence à* MARCHER.

— Se trouver, aller avec autre chose : *La santé et la liberté* MARCHENT *toujours ensemble.* (Grimm.) *Le mauvais goût et le vice* MARCHENT *presque toujours ensemble.* (Chateaub.)

Amis du bien, de l'ordre et de l'humanité,
Le véritable esprit *marche* avec la bonté.
GRESSET.

— *Marcher sous,* Etre sous le commandement de : *Les troupes qui* MARCHAIENT SOUS *le général Hoche.*

— *Marcher sous les lois de,* Obéir, être soumis à : *Les peuples qui* MARCHENT SOUS LES LOIS D'*un tyran finissent par s'habituer à la tyrannie.*

— *Marcher du même pas,* Se développer également, faire les mêmes progrès : *Les sciences ne se développent pas d'une manière systématique et ne* MARCHENT *point* DU MÊME PAS. (C. de Rémusat.)

— *Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un,* Le suivre de très-près :

Allons, seigneur, *marchons sur les pas* d'Hermione.
RACINE.

‖ L'imiter, suivre son exemple : MARCHER SUR LES TRACES DE *son père.*

— *Marcher tout seul,* Commencer à savoir marcher sans aide, en parlant d'un enfant. ‖ N'avoir besoin de l'aide de personne : *C'est mon élève, mais maintenant il* MARCHE TOUT SEUL.

— *Marcher à quatre pattes,* Marcher sur les pieds et sur les mains, à la manière des animaux.

— *Marcher comme un chat maigre, comme un Basque,* Marcher très-vite.

— *Marcher à pas de géant,* Faire de grands pas ou de grands progrès.

— *Marcher à pas de tortue,* Avancer ou progresser très-lentement.

— *Marcher sur le pied à quelqu'un,* L'insulter : *Ne* VOUS *laissez pas* MARCHER SUR LE PIED.

Ceux qui baisaient ma main *marchent sur mes pieds* [nus.
A. DE MUSSET.

— *Marcher sur les talons de quelqu'un,* Le suivre de très-près, ne pas le quitter, ne pas le perdre de vue. ‖ L'importuner en se trouvant trop souvent avec lui. ‖ Différer très-peu de lui en quelque chose : *S'il est moins âgé que moi, il doit* MARCHER SUR MES TALONS.

— *Marcher sur les gens,* Affecter de ne pas les voir, par mépris ou par fierté.

— *Marcher sur une chose,* En rencontrer en immense quantité : *On* MARCHE SUR *les mauvais plaisants, et il pleut par tout pays de cette sorte d'insectes.* (La Bruy.)

— *Marcher sur des épines,* Se trouver dans une passe difficile.

— *Marcher sur des charbons ardents,* Aborder une matière délicate, sur laquelle il importe de passer rapidement.

— *Sur quelle herbe a-t-il marché?* Pourquoi est-il de si mauvaise humeur?

— *Marcher droit,* Faire selon la volonté d'un autre; ne pas broncher : *Nous ne serons pas plutôt mariés qu'il faudra qu'il* MARCHE DROIT. (Al. Duval.)

Vous devez *marcher droit* pour n'être pas berné.
MOLIÈRE.

‖ Ne pas s'écarter de la justice : *Celui qui* A *toujours* MARCHÉ DROIT *ne doit craindre rien ni personne.*

— *Faire marcher quelqu'un,* Le mouvoir à son gré, l'obliger à faire ce qu'on veut qu'il fasse : *Tous ces gens, mon cher, sont des marionnettes que je* FERAI MARCHER. (Al. Duval.)

— Argot de théâtre, *Marcher sur la longe,* Ne plus produire d'effet, être resté trop vieux à la scène, avoir perdu ses moyens.

— Art mil. *En avant, marche!* Commandement qu'on fait à une troupe pour qu'elle se mette en mouvement. ‖ *Marcher au pas,* Suivre la cadence en marchant :

Conscrits, au pas,
Marchez au pas.
BÉRANGER.

‖ *Faire marcher,* Mettre en ligne ou en campagne : FAIRE MARCHER *la réserve.* FAIRE MARCHER *la garde nationale.*

— Mar. *Marche avec!* Commandement aux matelots de marcher en tenant un cordage, de façon à l'entraîner avec soi.

— Escrime. Porter en avant le pied droit, puis le pied gauche, en faisant des pas égaux. ‖ *Marcher à grands pas,* Donner beaucoup d'extension au même mouvement.

— Manége. *Marcher en avant,* Déterminer le cheval à garder son pas, qu'il allait ralentir. ‖ *Marcher large,* Suivre le mur du manége. ‖ *Marcher de côté,* Fuir le talon et les jambes du cavalier.

— Véner. *Marcher bien,* En parlant du cerf, Placer exactement le pied de derrière sur le talon du pied de devant.

— Techn. Enfoncer, soit avec un pied, soit avec les deux pieds, une ou plusieurs des marches ou pédales du métier à tisser. ‖ On dit aussi FOULER.

— v. a. ou tr. Exécuter en marchant :

Oh! qu'ils boivent dans cette goutte
L'oubli des pas qu'il faut *marcher.*
LAMARTINE.

— Techn. Pétrir avec les pieds : MARCHER *l'argile à potier.* ‖ Fouler l'étoffe d'un chapeau. ‖ *Marcher la ouate,* Passer dessus une sorte de coussin, pour lui donner une épaisseur égale.

— s. m. Démarche, manière de marcher : *Je le reconnais à son* MARCHER.

Les vieilles même, au *marcher* symétrique,
Des ans tardifs ont oublié le poids.
GRESSET.

Un rat des plus petits voyait un éléphant
Des plus gros, et raillait le *marcher* un peu lent
De la bête de haut parage.
LA FONTAINE.

— Sol sur lequel on marche : *Nous avions sous nos pieds un* MARCHER *doux, commode et sec.* (J.-J. Rouss.)

— Véner. *Faux marcher,* Marche un peu oblique de la biche ou du cerf qui a mis bas son bois.

— **Allus. hist. Diogène marchant devant Zénon,** Trait de la vie du célèbre cynique, et qui, dans l'application, désigne une réfutation simple et satirique d'un faux raisonnement.

Le scepticisme, restreint depuis dans des limites moins déraisonnables par Rabelais, Montaigne, Bayle, etc., était poussé par les anciens jusqu'aux derniers excès de l'exagération et même de l'absurde. Des sophistes en délire en étaient arrivés à mettre en doute l'existence des phénomènes physiques les plus évidents. C'est ainsi que Zénon d'Elée niait la possibilité du mouvement. Un jour qu'il développait cette doctrine ridicule en présence de Diogène, celui-ci, répondant au sophisme par des faits, se leva et se mit à marcher devant le philosophe.

« Un philosophe, à qui l'on niait le mouvement, *se mit simplement à marcher.* M. Decroix, entendant répéter de toutes parts : « La poésie est morte, » a voulu faire de la poésie, et il nous donne les *Fleurs d'un jour.* »

HENRI D'AUDIGIER.

— **Allus. littér. Marche! marche!** Exclamation répétée dans un des plus beaux passages d'un sermon de Bossuet pour le jour de Pâques :

« La vie humaine est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux. On nous avertit dès le premier pas; mais la loi est portée, il faut avancer toujours. Je voudrais retourner en arrière : *Marche! marche!* Un poids invincible, une force irrésistible nous entraînent; il faut sans cesse avancer vers le précipice. Mille traverses, mille peines nous fatiguent et nous inquiètent dans la route. Encore si je pouvais éviter ce précipice affreux! Non, non; il faut marcher, il faut courir : telle est la rapidité des années. On se console pourtant, parce que de temps en temps on rencontre des objets qui nous divertissent, des eaux courantes, des fleurs qui passent. On voudrait s'arrêter : *Marche! marche!* Et cependant on voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé : fracas effroyable! inévitable ruine! On se console, parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se faner entre ses mains du matin au soir, et quelques fruits, qu'on perd en les goûtant : enchantement! illusion! Toujours entraîné, tu approches du gouffre affreux : déjà tout commence à s'effacer, les jardins moins fleuris, les fleurs moins brillantes, leurs couleurs moins vives, les prairies moins riantes, les eaux moins claires : tout se ternit, tout s'efface. L'ombre de la mort se présente : on commence à sentir l'approche du gouffre fatal. Mais il faut aller sur le bord. Encore un pas : déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarent. Il faut marcher; on voudrait retourner en arrière; plus de moyens : tout est tombé, tout est évanoui, tout est échappé! »

Jamais on n'avait donné une image plus frappante de la rapidité de la vie humaine. Dans l'application, ce mot s'emploie pour exprimer cette rapidité, dans quelque ordre d'idées que ce soit.

« Un des caractères de l'éloquence de M. Dupin, c'est le comique, et un comique tout à fait singulier; jamais développé, jaillissant par traits, et se mêlant avec un rare bonheur aux émotions même les plus pathétiques, aux réflexions les plus graves, espèces de parenthèses que l'esprit toujours présent de l'orateur jette de sang-froid à son auditoire, mais en courant. Il n'a pas le temps de s'arrêter, son raisonnement lui dit sans cesse : *Marche! marche!* comme cette fatalité dont parle Bossuet; mais son âme s'échappe, et s'échappe en ironie, comme toute affection profonde qui ne peut s'épancher librement. »

PAUL DUBOIS.

« Les documents sur la grande comète de cette année et sur ses sept compagnes arrivent de tous les points de la terre; six nouvelles petites planètes réclament l'attention des amis de la science; une belle éclipse totale de soleil a été observée des deux côtés de l'Amérique méridionale. Cette éclipse sert de précurseur à l'éclipse de 1860. Outre des télégraphes sous-marins, plusieurs travaux de science pure et appliquée ont été produits. Ainsi, au lieu des paroles de Bossuet : *Marche! marche!* on serait tenté de dire à la science : « Doucement, doucement!
» donnez-nous le temps d'applaudir! »

BABINET.

« Au bout de peu d'instants, il eut beau faire, il reprit ce sombre dialogue dans lequel c'était lui qui parlait et lui qui écoutait, disant ce qu'il eût voulu taire, écoutant ce qu'il n'eût pas voulu entendre, cédant à cette puissance mystérieuse qui lui disait : Pense! comme elle disait il y a deux mille ans à un autre condamné : *Marche!* »

VICTOR HUGO.

— **Lève-toi et marche,** Paroles de Jésus-Christ qui, dans l'application, expriment une volonté supérieure, toute-puissante. V. SURGE ET AMBULA.

— **Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes,** Vers de Lemierre. V. OISEAU.

MARCHES (les), petit pays de l'ancienne France, dans la basse Normandie. Les localités principales étaient : Alençon, Argentan et Séez.

MARCHESI (Giuseppe), surnommé **il Sansone,** peintre italien, né à Bologne en 1699, mort en 1771. Elève de Franceschini et de Milani, il s'appropria les qualités de ces maîtres, sans tomber toutefois dans le pastiche, et peignit avec un égal succès à l'huile et à fresque. Ses œuvres se recommandent par la science du dessin et de la perspective, par l'agrément du coloris; mais on lui reproche de l'exagération dans les nus. On cite particulièrement de cet artiste : la *Nativité de la Vierge,* qui décore la coupole de l'église de la Madona-di-Galliera, à Bologne; le *Prophète Elie;* le *Saint Ambroise refusant l'entrée du temple à Théodose,* dans la même ville; le *Martyre de sainte Frisque,* dans la cathédrale de Rimini; les *Quatre Saisons,* etc.

MARCHESI ou **MARCHESINI** (Luigi), célèbre sopraniste italien, né à Milan en 1755, mort dans la même ville en 1829. Il figure, à côté des Caffarelli, des Farinelli, des Pacchiarotti, au premier rang de ces inimitables chanteurs italiens dont la méthode a fait autorité dans l'histoire de l'art jusqu'à nos jours. Fils d'un corniste du théâtre de Milan, qui lui apprit les éléments de la musique, Marchesi compléta son éducation vocale sous la direction de Fioroni, maître de chapelle de la cathédrale. En 1774, l'artiste débuta à Rome, puis passa à Milan. En 1775, il fut engagé à Munich; mais la mort de l'électeur de Bavière lui fit rompre son engagement à l'expiration des deux premières années, et il retourna en Italie. Milan, Florence, Turin, Vienne, Berlin se disputèrent à prix d'or le merveilleux chanteur qui, du reste, vaniteux comme tous ses collègues, se décidait rarement à honorer la même ville de sa présence deux saisons de suite, préférant semer sa renommée et son talent aux quatre coins de l'Europe. En 1785, il se rendit à Saint-Pétersbourg en compagnie de Sarti et de la Vodi; les rigueurs du climat lui ayant inspiré des craintes pour la conservation de sa voix, il gagna Londres et y obtint un de ces énormes succès si prodigués par les Anglais; puis, affamé d'air pur et de soleil, il reprit le chemin de l'Italie et termina sur le théâtre de sa ville natale, à l'âge de cinquante ans, une carrière qui lui avait procuré gloire, richesses et considération.

La voix de Marchesi était, disent les biographes, d'une pureté et d'une limpidité incomparables, et, pour le fini de l'exécution, certains amateurs le préféraient même à Farinelli. On a toutefois reproché, avec raison, au brillant sopraniste l'abus des ornements et des fioritures qu'il introduisait, sans autre guide que son caprice, dans tous ses airs, et parfois dans les plus pathétiques situations.

MARCHESI (le chevalier Pompée), sculpteur italien, né en 1790, mort à Milan en 1858. Il fut élève de Canova et se fit d'abord connaître en exécutant, sous la direction de ce grand artiste, plusieurs travaux remarquables, puis il obtint des commandes pour son propre compte et ne tarda pas à acquérir un certain renom. Parmi ses statues, on cite une *Terpsichore,* une *Vénus Uranie,* une statue colossale de *Saint Ambroise,* celle du roi *Charles-Emmanuel* à Novare, celles de *Volta* à Côme, de *Beccaria,* de *Bellini,* le marbre de *Gœthe,* commandé par trois riches particuliers, pour la bibliothèque de Francfort, et qui représente le poëte vêtu à l'antique et dans l'attitude de la méditation. Il fut ensuite chargé de faire deux statues de l'empereur *François Ier,* la première avec Manfredoni, la seconde tout seul, pour le château de Vienne. Il fit encore celle d'*Emmanuel-Philibert de Savoie,* pour le roi de Sardaigne, et douze statues d'Italiens célèbres, pour la façade du château de Milan.

Marchesi a laissé un grand nombre de bustes historiques et des groupes de genre ou d'histoire; les principaux sont : un monument pour la *Malibran,* les bas-reliefs de la voûte du Simplon et un groupe colossal en marbre : la *Bonne mère* ou le *Repas du vendredi saint,* placé en 1852 dans l'église Saint-Charles de Milan.

MARCHESI, nom de deux peintres italiens. V. COTIGNOLA.

MARCHESINI (Jean), humaniste italien. Il vivait au xve siècle; il entra dans l'ordre des minorites à Reggio et se fit connaître par un dictionnaire latin, où il a eu particulièrement soin d'expliquer longuement tous les mots qui se trouvent dans la Bible. Cet ouvrage, intitulé *Mammothreptus,* puis, par corruption, *Mammotrectus,* a été publié pour la première fois à Mayence (1470, in-fol.) et a eu de nombreuses éditions.

MARCHESINI (Luigi), célèbre sopraniste italien. V. MARCHESI.

MARCHESVAN s. m. (mar-chè-svan). Chronol. Mois des Hébreux correspondant à avril-mai.

MARCHETTE s. f. (mar-chè-te — dimin. de *marche*). Chasse. Petit bâton qui tient le dessus d'un trébuchet, et qui, cédant sous le poids de l'oiseau, fait détendre le piége.

— Techn. Chacune des petites marches qui font baisser les lices d'un métier.

— Econ. domest. Petit tapis sur lequel on pose les pieds : *Une* MARCHETTE *en fourrure.*

MARCHETTI (Marco), également connu sous le nom de **Marco de Faenza,** peintre italien, né à Faenza, mort en 1588. Cet artiste, qui eut pour maître J. Bertucci, devint un très-habile peintre de fresques et fut surtout sans rival pour l'art avec lequel il exécutait des arabesques et des ornements servant de cadre à de petits sujets pleins de vie et d'élégance. Après la mort de Sabattini, Grégoire XIII chargea Marchetti des travaux commencés par cet artiste, et le grand-duc Côme Ier l'appela à Florence pour exécuter des embellissements dans le Palais-Vieux. Marchetti a laissé peu de peintures à l'huile. Sa meilleure œuvre en ce genre est le *Repas de Jésus-Christ chez les pharisiens,* que l'on voit dans sa ville natale. Parmi ses fresques, exécutées d'une touche pleine de hardiesse, de feu et d'audace, on cite comme des chefs-d'œuvre le *Massacre des Innocents,* qu'il peignit au Vatican, et la voûte qu'il décora dans une des rues de Faenza. Il y peignit des fleurons, des guirlandes, des figures de monstres, avec un goût parfait et avec un art tel qu'on prendrait facilement ce travail pour un chef-d'œuvre des anciens.

MARCHETTI (Alexandre), érudit et littérateur italien, né à Pontormo (Toscane) en 1633, mort dans le même lieu en 1714. Il montra de bonne heure un goût prononcé pour la poésie, et Crescimbeni n'hésita point à insérer, comme un petit chef-d'œuvre, un de ses sonnets dans l'*Istoria della volgar poesia.* Envoyé à Florence pour y apprendre le droit, il abandonna vite la jurisprudence et alla à Pise, où il étudia la philosophie, la médecine, les sciences mathématiques, prit le grade de docteur et fut successivement professeur de logique (1658), de philosophie (1659) et de mathématiques, en remplacement de Borelli (1679). Marchetti avait pour principe que, tout en respectant l'autorité des anciens philosophes, il fallait préférer de beaucoup celle de l'expérience et de la raison. Ses ouvrages scientifiques ne lui ont pas survécu; mais il a laissé des traductions regardées comme des modèles d'élégance et de bon goût. Nous citerons de lui : *De resistentia solidorum* (Florence, 1669, in-4°); *Fundamenta universæ scientiæ de motu uniformiter accelerato* (Pise, 1672); *Problemata VI resoluta* (Pise, 1675); *Saggio delle rime eroiche, morali et sacre* (Florence, 1704, in-4°), recueil de poésies; les traductions en vers d'*Anacréon* (1707) et de *Lucrèce* (Londres, 1717), son chef-d'œuvre.

MARCHETTI ou **MARCHETTY** (François), écrivain et oratorien français, né à Marseille, mort dans la même ville en 1688. Il est l'auteur de plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Discours sur le négoce des gentilshommes de Marseille* (Marseille, 1671); *Explications des usages et coutumes des Marseillais* (Marseille, 1685).

MARCHETTI (Jean), prélat et écrivain ecclésiastique italien, né à Empoli (Toscane) en 1753, mort dans la même ville en 1829. Ordonné prêtre à Rome en 1777, il devint, peu après, secrétaire du cardinal Mattei, publia en fort bon style plusieurs ouvrages pour la défense du saint-siége et attira ainsi l'attention de Pie VII, qui le nomma examinateur du clergé, président de la maison de Jésus et lui donna une pension. Lorsqu'en 1798 les Français entrèrent dans Rome et y proclamèrent la République, Marchetti fut banni, conduit à Florence et emprisonné pendant quelque temps. Après l'élection de Pie VII, il revint à Rome, où il dirigea une académie de théologie jusqu'en 1809. A cette époque, Napoléon donna l'ordre de l'arrêter, comme ayant poussé le pape à l'excommunier, puis le laissa résider dans sa ville natale. De retour à Rome en 1814, il fut nommé archevêque d'Ancyre *in partibus,* gouverneur du fils de Marie-Louise, reine d'Etrurie, vicaire apostolique, et, sous le pape Léon XII, secrétaire de la congrégation des évêques. Ses principaux ouvrages sont : *Critica della Storia ecclesiastica di Fleury* (Rome, 1780), ouvrage traduit en français (1802); l'*Autorita suprema del romano pontifice* (1789); *Trattenimenti di famiglia sulla storia della religione* (Rome, 1800, 2 vol. in-8°); *Lezioni sacre dall' ingresso del popolo di Dio in Cananea*

(Rome, 1803-1808, 12 vol. in-8°); *Della Chiesa quanto allo stato politico della citta* (Rome, 1817-1818, 3 vol. in-8°).

MARCHETTI (Jean), poëte, littérateur et homme d'Etat italien, né à Sinigaglia en 1790, mort à Bologne en 1851. Fils d'un chevalier de Malte, il commença ses études à Parme au collége des Nobles, dirigé par les jésuites, et les acheva au collége Nazaréen de Rome. Sa mère, devenue veuve en 1808, le garda auprès d'elle à Bologne. Appelé à Paris en 1811 comme attaché au ministère d'Etat pour le royaume d'Italie, il habita cette ville jusqu'en 1814, assista à la bataille du 30 mars, à la prise de la capitale et rentra à Bologne, au mois d'août suivant, pour se livrer désormais au culte de la poésie. En 1832, Marchetti fut nommé par la ville de Bologne membre d'une députation, composée du célèbre Mezzofanti et de l'avocat Baïetti, envoyée au pape à la suite des sanglantes répressions qui succédèrent au mouvement de 1831. A l'avénement de Pie IX (1846), Marchetti devint commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, et, le 4 mai 1848, le pape le nomma ministre des affaires étrangères. Il ne resta pas longtemps au pouvoir; mais il ne quitta Rome qu'après la fuite du pape Pie IX, pour se retirer de nouveau à Bologne, où il vécut jusqu'à sa mort. Marchetti était membre des principales Académies littéraires de l'Italie. Comme poëte, le comte Marchetti appartient à l'école classique; il doit surtout à ses *Canzoni* le rang distingué qu'il occupe parmi les poëtes modernes de l'Italie. Il semble avoir pris pour modèle Pétrarque, avec lequel il a plus d'un rapport. Plusieurs de ses *Canzoni* ne paraissent pas inférieures à celles du maître; on cite surtout celle qui a pour titre : *Une nuit de Dante*, et qui renferme de grandes beautés. Grec par la forme, Marchetti a traduit avec Paolo Costa les *Odes* d'Anacréon; en prose, il a écrit un tableau de la littérature contemporaine en Italie et un discours sur l'interprétation de la principale allégorie du poëme de Dante. Toutes ses œuvres en vers et en prose ont été recueillies sous le titre de *Rime e prose di Giovanni Marchetti* (1828).

MARCHETTIS (Pierre DE), médecin italien, né à Padoue en 1593, mort dans la même ville en 1673. Il professa la chirurgie et l'anatomie dans sa ville natale. Son principal ouvrage est intitulé : *Sylloge observationum medico-chirurgicarum rariorum* (Padoue, 1664, in-4°), recueil d'observations chirurgicales estimé. — Son fils, Dominique MARCHETTIS, né à Padoue en 1626, mort en 1688, succéda à Veslingius comme professeur d'anatomie et fit paraître un recueil intéressant sous le titre de : *Anatomia seu responsiones ad Riolanum, etc.* (Padoue, 1652, in-4°).

MARCHETTO s. m. (mar-kett-to). Métrol. Monnaie de compte vénitienne, qui valait 0 fr. 025. ‖ Pl. MARCHETTI.

MARCHETTO DE PADOUE, musicographe italien, né à Padoue, mort vers le commencement du XIVe siècle. Il a écrit deux ouvrages d'un haut intérêt pour l'histoire de la musique : *Lucidarium musicæ planæ*, terminé à Vérone en 1274, et *Pomerium musicæ mensuratæ*. Ces deux ouvrages, qui sont divisés en plusieurs traités et en chapitres, ont été publiés par Gerbert dans les *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*.

MARCHETTY (François), écrivain et oratorien français. V. MARCHETTI.

MARCHEUR, EUSE s. (mar-cheur, eu-ze — rad. *marcher*). Celui, celle qui marche, qui aime à marcher, qui marche beaucoup sans se fatiguer : *Un fort* MARCHEUR. *Un bon* MARCHEUR. *Je ne suis pas une* MARCHEUSE. *On peut bien galvaniser les morts et les faire tenir debout un instant, mais ce sont toujours de mauvais* MARCHEURS. (Th. Gaut.)

— Mar. Navire voilier considéré au point de vue de la marche : *Un brick excellent* MARCHEUR. *Le premier consul avait ordonné de choisir les sept vaisseaux de l'escadre les plus fins* MARCHEURS. (Thiers.)

— Techn. Ouvrier briquetier qui marche la terre dans la fosse, qui la corroie en la piétinant.

— Erpét. *Double marcheur*, Nom vulgaire de l'amphisbène.

— s. m. pl. Ornith. Sous-ordre de passereaux, comprenant toutes les espèces qui ont trois doigts, rarement deux, dirigés en avant, et un pouce en arrière.

— s. f. Pop. Femme qui cherche à attirer les passants dans les maisons de tolérance.

— Théâtre. Nom donné aux femmes qui figurent dans les pièces de l'Opéra sans y parler, y chanter ou y danser.

Enfin on voit maigrir, comme corps de ballet,
Des *marcheuses*, des rats, peuple jeune et fort laid.
TH. DE BANVILLE.

— Adjectiv. Qui marche, qui est apte à la marche. *Les chevaux de Perse sont si bons* MARCHEURS, *qu'ils font très-aisément sept à huit lieues de chemin sans s'arrêter*. (Buff.)

— Techn. *Battant marcheur*, Système de battant auquel l'impulsion est donnée par le moyen de la marche aussitôt que l'ouvrier tisseur tire le bouton. ‖ *Métier marcheur*, Métier à tisser disposé de manière qu'en agissant sur la marche avec le pied, l'ouvrier fait manœuvrer la navette et son battant sans avoir besoin de se servir de ses mains.

— Ornith. *Pieds marcheurs*, Pieds d'oiseaux organisés pour la marche.

— **Encycl.** Théâtre. A l'Opéra, le nom de *marcheuses* désigne ces figurantes dont le rôle consiste à porter *noblement* le manteau, la robe de cour à queue traînante, à se pavaner dans quelque procession en costume blasonné de duchesse, ou à se montrer dans une fête villageoise sous le costume flatteur et capricieux d'une paysanne de fantaisie. Les *marcheuses* qui sont dotées d'une paire de jambes séduisantes affectionnent particulièrement les rôles muets de pages; la jaquette de ces gentils personnages est bien faite pour rendre tout un peuple confident des mystères voilés d'ordinaire, lui permettre l'examen de certaines perfections. Aussi l'emploi de *marcheuse*, qui est le plus facile à remplir, est aussi le plus couru de ces galantes personnes auxquelles une exhibition de leurs charmes, relevés par le prestige du théâtre et l'éclat de la parure, peut valoir tant de bonnes fortunes. La lorette qui peut appartenir à l'Opéra, même comme simple *marcheuse*, s'en fait un titre dont elle est fière, et qui porte à la hausse les actions de sa banque amoureuse. On peut citer d'ailleurs plus d'une *marcheuse* que la fortune, dans ses capricieuses évolutions, éleva au rang de marquise ou de comtesse, ou fit simplement plusieurs fois millionnaire. On peut en citer plus d'une aussi (toutefois, le cas est plus rare) qui, par une protection toute-puissante, une circonstance heureuse, s'est élancée du couloir où se tiennent les figurantes jusqu'au foyer des artistes, et que la renommée a plus tard couronnée. V. FIGURANT.

MARCHEUX s. m. (mar-cheu — rad. *marcher*). Techn. Ouvrier qui piétine la terre à poterie. ‖ Fosse où est déposée la terre destinée à être piétinée.

MARCHI (François DE), ingénieur célèbre, né à Bologne dans le XVIe siècle. Il fut attaché au service de divers princes d'Italie, construisit la forteresse de Plaisance (1547), et servit pendant trente-deux ans en Flandre comme ingénieur du roi d'Espagne. Le livre qui a fait sa réputation est intitulé : *Dell' architettura militare* (Brescia, 1599, in-fol.), ouvrage très-rare, où sont exposés cent soixante et un systèmes de fortification. Les Italiens prétendent que les ingénieurs étrangers, et notamment Vauban, se sont approprié les inventions de Marchi. Outre cet ouvrage, réimprimé à Rome en 1810 (5 vol. in-fol.), on a de lui divers écrits, dont l'un, très-remarquable et resté manuscrit, est un *Traité* complet d'architecture civile et militaire.

MARCHI (Joseph), antiquaire et jésuite italien, né à Udine en 1795, mort en 1860. Il devint professeur de belles-lettres au collége Romain, fonda le musée de Latran et contribua à l'accroissement du musée Kirchérien, faisant partie du collége auquel il était attaché. Ses principaux ouvrages sont : l'*Æs grave del museo Kircheriano, etc.* (Rome, 1839, 2 vol. in-4°), excellent traité sur la numismatique italienne; *Monumenti delle arte cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo* (Rome, 1844, in-4°), description des Catacombes.

MARCHIALI, nom sous lequel fut enterré le personnage mystérieux appelé **l'Homme au masque de fer.** V. MASQUE DE FER.

MARCHIENNES-VILLE, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom N.-E. de Douai, sur la rive gauche de la Scarpe et le canal de Décours, pop. aggl., 2,610 hab. — pop. tot., 3,335 hab. Fabrication de sucre, distilleries, moulins, peignage de laine, clouterie; fabriques de chapeaux, de pannes et de colle forte; raffineries de sel, brasseries; commerce de lin, chanvre, arbres et asperges. Marchiennes doit son origine à une abbaye fondée au VIIe siècle par saint Arnaud et supprimée en 1793. Les Français la prirent sur les Espagnols en 1645; elle fut fortifiée par les alliés en 1712 et prise par le maréchal de Villars la même année. Cette place fut surprise en 1793 par les Autrichiens, qui la conservèrent jusqu'au 24 juin 1794.

MARCHIENNES-AU-PONT, village et commune de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Charleroi, près de la Sambre; 1,200 hab. Exploitation de houille; élève de chevaux; platinerie. Succès des Français sur les impériaux en 1794. « On est ici, dit M. J.-A. Du Pays, dans le bassin industriel de Charleroi. De toutes parts s'élèvent les cheminées des hauts fourneaux et des usines; à la nuit, elles flambent de toutes parts comme des incendies, et, sur quelques points, les noires silhouettes des ouvriers apparaissent comme des spectres bizarres s'agitant devant des fournaises. »

MARCHIN (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte DE), général belge, mort à Spa en 1673. Il fit ses premières armes sous Condé contre les impériaux, fit nommé maréchal de camp en 1645, entra peu après au service de la France, reçut le commandement d'une armée avec laquelle il combattit les Espagnols en Catalogne, fut arrêté par ordre de Mercœur et subit une détention de plus d'une année. Rétabli dans son commandement (1651), il se rangea dans le parti de Condé pendant la Ligue, puis prit du service en Espagne en qualité de capitaine général (1653), s'attacha par la suite à Charles II, roi d'Angleterre, alors réfugié dans les Pays-Bas, en reçut l'ordre de la Jarretière, continua, après la paix des Pyrénées, à se battre contre la France et fut créé comte du Saint-Empire en 1658. Ayant été vaincu par le maréchal de Créqui en 1672, la régence des Pays-Bas lui retira son commandement, et il vécut depuis lors dans la retraite.

MARCHIN ou **MARSIN** (Ferdinand, comte DE), maréchal de France, fils du précédent, né en 1656, mort à Turin en 1706. A dix-sept ans, il prit du service en France, devint brigadier de cavalerie en 1688, fut blessé à Fleurus, assista, comme maréchal de camp, aux affaires de Nerwinde et de Charleroi, et se rendit en Italie en 1695 avec le titre de directeur général de la cavalerie. Nommé en 1701 lieutenant général et ambassadeur auprès du roi d'Espagne Philippe V, il refusa la grandesse que ce prince lui offrait, alléguant que le représentant de la France ne devait accepter en Espagne ni biens, ni honneurs, ni dignités, suivit le roi à Naples et eut à Luzzara deux chevaux tués sous lui. De retour en France (1703), il fut nommé gouverneur d'Aire en Artois, prit part à la prise de Brisach, à la bataille de Spire, remplaça Villars auprès de l'électeur de Bavière et reçut alors le bâton de maréchal (1703). Investi du commandement de l'armée, Marchin prit Augsbourg, remporta quelques avantages sur les impériaux, dirigea la retraite après la bataille d'Hochstædt, perdue par la faute de Tallard (1704), évacua l'Allemagne, devint gouverneur de Valenciennes, força en 1705, de concert avec le maréchal de Villars, les impériaux à repasser le Rhin, se rendit en Italie pour y combattre sous les ordres du duc d'Orléans (1706) et trouva la mort en combattant lors de la prise des lignes de Turin par le prince Eugène. Pour disculper le duc d'Orléans du grave échec essuyé dans cette circonstance par nos armes, on en a fait tomber la responsabilité sur le maréchal Marchin. Mais celui-ci, avant de mourir, déclara énergiquement que c'était contre son avis qu'on avait attendu l'ennemi dans les lignes, et Napoléon, dans ses *Mémoires*, examinant le débat, déclare le duc d'Orléans seul responsable de la défaite. On a publié sous le nom de Marchin : *Campagne d'Allemagne en* 1704 (Amsterdam, 1742, 3 vol. in-12).

MARCHIONE D'AREZZO, sculpteur et architecte italien. Il vivait au commencement du XIIIe siècle. Cet artiste, un des plus anciens de l'Italie dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, éleva à Rome, sous Innocent III, l'église et l'hôpital de Santo-Spirito-in-Sassia, qui ont été reconstruits depuis, l'église de Saint-Sylvestre, construisit la chapelle de la Crèche à Sainte-Marie-Majeure, restaura la tour de' Conti et dessina et sculpta les ornements du tombeau du pape Honorius III. L'œuvre capitale de Marchione est l'église de Santa-Maria-della-Pieve, à Arezzo. « La façade de cet édifice, dit Breton, est composée de trois ordres de colonnes grosses, sveltes, torses, isolées ou groupées, dont les chapiteaux offrent, au milieu des figures les plus bizarres, des monstres les plus étranges, quelques traces de l'approche de la renaissance de la sculpture. »

MARCHIONI (Charles), sculpteur et architecte italien, né à Rome en 1704, mort dans la même ville en 1780. On lui doit le mausolée de Benoît XIII dans l'église de la Minerve, le palais de la villa Albani, la nouvelle sacristie du Vatican et divers autres travaux à Rome et à Sienne. Marchioni dessinait à la plume, avec un talent remarquable, des *bambochades* qui sont très-recherchées des amateurs.

MARCHIONNI (Luigi), acteur et auteur dramatique italien, né à Venise en 1791, mort à Naples en 1864. Comme acteur, il a été réputé pendant de longues années aux théâtres de Fiorentini et du Fondo pour la souplesse et la variété de son jeu. Comme auteur, la scène italienne lui doit une certaine quantité de drames et de comédies, et les libretti de l'*Esule de Roma* et de *Belisario*, mis en musique par Donizetti. Il a, en outre, traduit un grand nombre de pièces empruntées au théâtre français. — Sa sœur, Carlotta MARCHIONNI, s'est fait une grande réputation de comédienne en Italie

MARCHIS (Alexis DE), peintre italien, né dans le royaume de Naples. Il vivait au XVIIIe siècle, s'adonna à l'étude du paysage et excella surtout à peindre les incendies. On raconte que, pour étudier sur nature les effets de l'action des flammes, il mit un jour le feu à une meule de foin. Arrêté pour ce fait, vainement Marchis exposa à ses juges le motif tout artistique de son action; il se vit condamné à plusieurs années de galères et ne recouvra la liberté que sous Clément XI. Cet artiste a laissé des œuvres recommandables dans les palais Ruspoli et Albani, à Rome, dans le palais de Clément XI à Urbin, où il a peint des perspectives, des marines, des vues d'architecture, etc. Son chef-d'œuvre est l'*Incendie de Troie*, qu'on voit dans cette dernière ville. Ses tableaux, qui par le style rappellent la manière de Rosa di Tivoli, se font remarquer par la verve, la vérité du coloris, l'harmonie de l'ensemble; mais, en général, l'exécution en est lâchée et les détails sont exécutés sans soin.

MARCHISO (Carlotta et Barbara), cantatrices italiennes, nées à Turin, la première en 1835, la seconde en 1838. On ne saurait séparer la biographie de ces deux sœurs, dont la vie s'est en quelque sorte confondue jusqu'à la mort de Carlotta en 1872. Leur père, qui appartenait à une famille d'artistes, leur fit apprendre de bonne heure la musique. Non-seulement elles étudièrent le chant, mais encore l'harmonie et le contre-point, et devinrent des musiciennes consommées. Ce fut en 1858 que les sœurs Marchiso débutèrent au théâtre et jouèrent pour la première fois sur le théâtre San-Benedetto, à Venise. Carlotta possédait une magnifique voix de soprano; Barbara avait une voix de contralto non moins belle, et, habituées de bonne heure à chanter ensemble, elles arrivaient, lorsqu'elles chantaient des duos, à des effets d'ensemble d'une irréprochable perfection. Après avoir paru avec un grand succès sur les théâtres de Venise et de Parme, Carlotta et Barbara se rendirent à Paris et se firent entendre à l'Opéra pendant la saison de 1859-1860. Le public applaudit à leur talent, et lorsqu'elles quittèrent la France, leur réputation était faite. Depuis cette époque, les deux sœurs ont paru sur les principaux théâtres de l'Europe, à Londres, à Bruxelles, à Florence, à Milan, à Rome (1866), à Naples, à Barcelone (1867-1868), etc. Ce fut pour elles que Rossini écrivit, dans sa *petite messe*, sa dernière production sérieuse, les parties de soprano et de contralto, qu'elles chantèrent pour la première fois en 1865.

MARCHMONT (Hugh-Hume CAMPBELL, comte DE), homme politique anglais, né en 1708, mort en 1794. Membre de la Chambre des communes en 1734, appelé à siéger à la Chambre des lords en 1740, il se signala par son opposition au parti whig, alors au pouvoir, et devint commissaire, puis garde des sceaux d'Ecosse en 1764. Marchmont était un des amis les plus intimes de Bolingbroke. C'est à lui que revient l'idée de la publication des *Records of the Parliament*.

MARCHOIR s. m. (mar-choir — rad. *marcher*). Techn. Atelier où se préparent les terres à pots ou à briques.

MARCHOLT, génie infernal de la mythologie slave. Il était chargé d'entrer dans le corps des pécheurs morts, de les faire sortir à minuit de leurs tombeaux et d'aller commettre avec eux sur la terre, pour servir d'exemple aux vivants, les mêmes crimes qui avaient valu leur châtiment aux âmes jadis enfermées dans ces corps. Après l'introduction du christianisme chez les peuples slaves, Marcholt subsista, comme beaucoup d'autres divinités du paganisme, mais sous un autre nom, celui d'**Upior.** Sa femme, Powaliska, avait une mission analogue à la sienne, à cette différence près qu'elle s'introduisait dans le corps des femmes.

MARCHURE (mar-chu-re — rad. *marche*). Techn. Action d'abaisser ou d'élever des fils de chaîne pendant le tissage. ‖ Ouverture que forment les fils de chaîne en s'abaissant ou s'élevant, pour le passage de la navette. ‖ On dit aussi FOULE, dans les deux sens.

MARCI DE KRONLAND ou **DE CROWNLAND** (Jean-Marc), médecin, mathématicien et physicien allemand, contemporain de Huyghens, mort en 1667. Il publia à Prague, en 1639, sous le titre : *De proportione motus, seu regula sphymica*, un ouvrage d'autant plus remarquable sur la théorie du choc, qu'il précède de trente ans les recherches sur le même sujet de Wallis, de Wrenn et de Huyghens. Marci divise les corps en corps mous, fragiles et durs; ces derniers, qui jouissent de la propriété de reprendre leur figure après le choc, sont ceux dont il s'occupe principalement. Il fait voir que, si un corps dur en choque un autre égal au repos, il perdra sa vitesse, qui se transportera à l'autre corps; que si deux corps durs égaux, animés de vitesses égales et contraires, viennent à se choquer, ils rebrousseront chemin avec leurs vitesses primitives; que si un corps dur vient à en choquer un autre animé d'une vitesse de même sens, mais moindre, il continuera son chemin, s'arrêtera ou rebroussera chemin, suivant que sa masse aura avec celle de l'autre corps un rapport supérieur, égal ou inférieur à l'unité, diminuée du double du rapport des vitesses, ce qui est exact; enfin, que si deux corps durs égaux, en repos et se touchant, viennent à être choqués, dans la direction de leurs centres, par un troisième égal à eux, ce dernier et celui des deux premiers qui se trouvera au milieu resteront en place, tandis que l'autre prendra la vitesse du corps choquant.

On a encore de Marci un autre ouvrage tout aussi remarquable, publié à Prague en 1648, sur la lumière et les *rayons diversement colorés*. Dans cet ouvrage, intitulé : *Thaumantias Iris, liber de arcu cœlesti, deque colorum apparentium natura, ortu et causis*, l'auteur prévient Newton sur plusieurs points importants, notamment sur l'inégale réfrangibilité des rayons diversement colorés.

Quoique excellents pour l'époque, les deux ouvrages que nous venons d'analyser paraissent avoir fait peu d'impression en Allemagne lorsqu'ils parurent et ne se sont pas répandus au dehors. Aussi sont-ils devenus extrêmement rares.

MARCIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Les Philippus, les Figulus, les Rex et les Censorinus en étaient les principales branches. L. Marcius Philippus, qui fut consul en 698, épousa Atia, nièce de Jules César, veuve de C. Octavius, et devint ainsi le beau-père d'Auguste. Ce fut Q. Marcius Rex qui, en 636, soumit le premier une partie de la Gaule, et y fonda la ville de Narbonne. Cette famille disparut sous les premiers empereurs.

MARCIA MAJONIA, maîtresse de l'empereur Commode. V. MARTIA.

MARCIAC, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. O. de Mirande, sur la rive gauche du Bouès; pop. aggl., 1,554 hab. — pop. tot., 1,883 hab. Verrerie. L'église paroissiale présente un beau portail sculpté et de remarquables vitraux. Les anciennes fortifications, dont il ne reste plus que de rares vestiges, ont été transformées en promenade. De l'ancien couvent des augustins il ne reste plus que la chapelle, surmontée d'une flèche. Deux conciles ont été tenus à Marciac. Le premier, réuni en 1326, fut présidé par l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt. On y publia cinquante-six canons relatifs à divers points de discipline ecclésiastique, à la conduite des prêtres, aux enterrements, au payement des dîmes, à l'excommunication de ceux qui portent des ordonnances contre les privilèges ecclésiastiques, etc. En 1329, le même prélat présida à Marciac une nouvelle assemblée conciliaire qui s'occupa de l'assassinat de l'évêque d'Aire par douze gentilshommes et soumit ces derniers à la pénitence la plus rigoureuse pour un grand nombre d'années.

MARCIAGE s. m. (mar-si-a-je). Féod. Droit qu'avait le seigneur de prendre, une année sur trois, les fruits naturels de la terre, tels que les osiers, etc., ou la moitié de ceux qui proviennent de la culture. V. DROIT.

MARCIANA-MARINA, ville du royaume d'Italie, dans l'île d'Elbe, qui forme un district de la province de Livourne, à 12 kilom. E. de Porto-Ferrajo, ch.-l. de mandement; 6,818 hab. Aux environs, belle caverne remplie de stalactites.

MARCIANISE, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district et à 5 kilom. S.-O. de Caserte, ch.-l. de mandement; 8,868 hab.

MARCIANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et à 18 kilom. S.-E. d'Arezzo; 2,339 hab. Victoire de Côme Ier de Médicis sur les Français en 1554.

MARCIANOPOLIS, ville de l'ancienne Mésie, capitale de la Mésie inférieure, à 25 kilom. O. de la côte occidentale du Pont-Euxin.

MARCIANUS (Ælius), jurisconsulte romain qui vivait dans la première moitié du IIIe siècle de notre ère, sous les empereurs Caracalla et Alexandre Sévère. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence, dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Tout ce qui reste de lui consiste en cent soixante-quinze fragments insérés dans le *Digeste.*

MARCIEN, géographe grec, né à Héraclée au commencement du IVe siècle de notre ère. Il écrivit un *Périple* entier du monde, dont il ne reste que des fragments, lesquels ont été publiés pour la première fois en 1600 et réédités dans la collection des *Petits géographes grecs.* M. Miller en a donné une édition très-correcte sous le titre de *Périple de Marcien d'Héraclée, Epitome d'Artemidore, etc.* (Paris, 1839, gr. in-8o).

MARCIEN (Marcianus), empereur d'Orient, né en Thrace en 391, mort en 457. Issu d'une famille obscure, il était sénateur et avait su se faire estimer par ses talents militaires et par sa probité quand Théodose le Jeune mourut (450). La sœur de ce prince, Pulchérie, ayant été proclamée impératrice, prit pour époux Marcien, alors âgé d'environ cinquante-huit ans, en exigeant seulement de lui la promesse de respecter le vœu de virginité qu'elle avait fait. La première action du nouvel empereur fut de refuser à Attila le honteux tribut que lui payait Théodose : « Je n'ai d'or, dit-il, que pour mes amis; pour mes ennemis, j'ai du fer; » et il le força de s'éloigner de l'Orient. Son règne, qui dura sept ans, fut une époque de paix, de justice et de bonheur. Les sages règlements qu'il fit pour refréner la vénalité et la corruption des fonctionnaires ont été insérés dans le *Code Théodosien.* Marcien mourut trois ans après Pulchérie et eut pour successeur Léon Ier.

MARCIENNE (sainte), dont l'Eglise célèbre la fête, tantôt le 9 janvier, tantôt le 11 juillet. Elle vivait au commencement du IVe siècle de notre ère. Née en Mauritanie, belle, riche, de condition noble, on dit que dès son enfance elle renonça à tous les biens qu'elle avait reçus de la nature et de la fortune, pour se consacrer tout entière aux pratiques de la religion chrétienne. Elle vivait dans la ville de Césarée, solitaire, inconnue, partageant ses heures entre la méditation des saintes Ecritures et les oraisons. Or, c'était au temps où régnait Dioclétien, et durant la dixième persécution de l'Eglise; un jour, les cris des victimes qu'on immolait dans le cirque pour la foi de son Dieu parvinrent jusqu'à elle, en même temps que le chant des païens sur la place publique, et, rapporte Baillet, « son zèle la fit sortir de sa retraite, pour aller s'opposer, autant que Dieu le permettrait, à l'idolâtrie qui se commettait dans l'assemblée du peuple. Elle n'y put retenir son zèle, qui la porta à frapper une Diane de marbre, sous les pieds de laquelle il sortait une fontaine, dont l'eau était reçue dans un bassin qui était aussi de marbre, et l'on prétend que la statue en eut la tête abattue. Un coup si hardi mit les idolâtres en fureur contre elle : ils lui firent mille insultes et la traînèrent devant le magistrat, qui la livra, premièrement, à la brutalité des gladiateurs, et ensuite aux dents des bêtes farouches qui la dévorèrent. C'est, ajoute Baillet, ce que l'on peut avancer de plus vraisemblable sur la foi des actes de son martyre, dont l'autorité est d'ailleurs fort incertaine. »

MARCIEU (Pierre-Emé, comte DE), général et diplomate français, né en 1686, mort en 1778. Il appartenait à une ancienne famille du Dauphiné, qui comptait parmi ses membres le chevalier de Boutières, le compagnon d'armes de Bayard. Instruit et possédant plusieurs langues modernes, il fut employé utilement dans diverses missions diplomatiques secrètes, devint colonel du régiment des vaisseaux (1719), brigadier (1721), maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie (1734), lieutenant général (1743), et enfin reçut le commandement de la province du Dauphiné (1755). Marcieu joignait à beaucoup de bravoure l'habileté d'un fin diplomate et l'amabilité séduisante d'un homme de cour. Pendant son gouvernement du Dauphiné, il se montra peu favorable aux protestants et eut des démêlés avec le parlement de Grenoble.

MARCIEU (Gui-Balthasar-Emé, marquis DE), général français, fils du précédent, né en 1721, mort en 1753. Il fit les campagnes d'Allemagne (1733-1734), se signala à la bataille de Fontenoy (1745), accompagna Maurice de Saxe pendant la campagne de Flandre (1746), prit part à la bataille de Raucoux, aux affaires de Lantosca et de Castel-Doppio (1747), reçut le grade de maréchal de camp en 1748 et fut enlevé prématurément par la petite vérole.

MARCIEU ET DE BOUTIÈRES (Pierre-Emé, marquis DE), général français, frère du précédent, né en 1728, mort en 1804. Entré dans l'armée dès l'âge de douze ans, il était à dix-neuf ans colonel et gouverneur de Valence; il devint mestre de camp en 1748, prit part à la prise de Maëstricht, reçut, avec une pension de 2,000 livres, le gouvernement de Grenoble et du Graisivaudan (1750), se fit remarquer à la bataille d'Hastenbeck, en Hanovre, en Hesse, et fut nommé maréchal de camp en 1761, lieutenant général en 1780 et commandant du Dauphiné en 1783. Sous la Terreur, le marquis de Marcieu fut quelque temps emprisonné, et il passa dans l'obscurité les dernières années de sa vie.

MARCIEU (Nicolas-Gabriel-Emé, marquis DE), général français, fils du précédent, né en 1761, mort à Paris en 1830. Major dans un régiment de cavalerie au moment où éclata la Révolution, il émigra, servit contre sa patrie de 1792 à 1794, en qualité d'aide de camp du maréchal de Broglie, et reçut le grade de maréchal de camp après le retour des Bourbons (1816). Le marquis de Marcieu s'occupa beaucoup du rétablissement de l'ordre de Malte, mais ses efforts restèrent sans résultat.

MARCIGNY, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Charolles, dans une belle plaine à 1 kilom. de la Loire; pop. aggl., 2,125 hab. — pop. tot., 2,638 hab. Fabrication de tissus de coton et de linge de table; blanchisserie de toiles; huileries; battoirs à écorce, fours à chaux et à plâtre, tuileries, poteries. Commerce de bétail. Ce bourg, qu'un beau pont suspendu met en communication avec la rive gauche du fleuve, posséda autrefois un riche prieuré de femmes, fondé en 1064, dont on voit encore quelques vestiges, et une tour nommée la tour du Moulin. En 1557, à la suite des guerres de religion, le duc de Bouillon, chef des calvinistes, et tous les gentilshommes de sa suite furent empoisonnés à Marcigny, dans un grand festin donné par le duc d'Epernon, qui venait de traiter avec lui. L'église a été construite à la fin du XIVe siècle.

MARCILE (Théodore), en latin **Marsilius**, philologue et érudit hollandais, né à Arnheim en 1548, mort en 1617. Après avoir étudié le droit et les belles-lettres à Louvain, il se rendit en France, professa les humanités à Toulouse, puis alla se fixer à Paris (1578), où il se livra à l'enseignement, et finit par occuper la chaire de langue latine au Collège de France (1602). Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Orationes* (Paris, 1586); *Historia strenarum* (Paris, 1599), histoire assez curieuse des étrennes; *Legis XII Tabularum collecta et interpretamentum* (1600, in-8o), etc. On lui doit, en outre, des éditions de *Martial* (1584), des *Vers dorés* de Pythagore (1585), de *Lucien* (1615), des notes et des commentaires sur Aulu-Gelle, Tibulle, Catulle, Properce, etc.

MARCILLAC, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Rodez, sur le Craynaux, affluent du Dourdou; pop. aggl., 1,538 hab. — pop. tot., 1,959 hab. Mine et fonderie de cuivre. Fabrication de toiles. Commerce de bestiaux, vins, huile de noix. Aux environs, belle grotte.

MARCILLAC (Pierre-Louis-Auguste DE CRUSY, marquis DE), officier et littérateur français, né à Vauban (Bourgogne) en 1769, mort à Paris en 1824. Lorsque la Révolution éclata, il était depuis deux ans colonel. Il émigra, servit dans l'armée des princes, puis en Espagne, se mêla aux intrigues de son parti, fit acte d'adhésion à l'Empire en 1812 et fut alors nommé sous-préfet de Villefranche. Au moment de l'invasion, le marquis de Marcillac entra en correspondance avec les comités royalistes, devint, en 1816, président du premier conseil de guerre, se montra d'une excessive sévérité, eut à prononcer un grand nombre de condamnations capitales, puis fit partie de l'expédition d'Espagne, en qualité de colonel d'état-major. On lui doit les ouvrages suivants : *Voyage en Espagne* (1805); *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années* 1793, 1794, 1795 (1808); *Histoire de la guerre d'Espagne en* 1823 (1824); *Souvenirs de l'émigration* (1825).

MARCILLAT, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S. de Montluçon; pop. aggl., 552 hab. — pop. tot., 1,956 hab. Carrière de baryte; mine de plomb. On y voit un château du XVe siècle, dans lequel on a formé une collection d'antiquités gallo-romaines trouvées à Néris.

MARCILLY-LE-HAYER, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Nogent-sur-Seine; pop. aggl., 466 hab. — pop. tot., 737 hab. Vestiges de voie romaine et dolmens dits Pierres-Couvertes.

MARCINKOWSKI (Gaetan-Jaxa), poëte polonais, mort en 1830. Il ne possédait qu'un talent des plus médiocres, quoiqu'il fît le vers avec assez de facilité, et on lisait ses poésies moins par plaisir que pour s'en moquer. Néanmoins il réussit à répandre ses compositions bien plus facilement que si elles eussent été des ouvrages sérieux et utiles, et il obtint dans l'instruction publique un emploi lucratif. Il finit, cependant, par aller mourir dans un des hôpitaux de Varsovie. Outre un grand nombre de pièces de vers et d'opuscules en prose, on a de lui : *Souvenir pour la jeunesse polonaise* (Varsovie, 1819); *Coup d'œil sur l'état de l'instruction contemporaine en Pologne* (Varsovie, 1824); les *Rivières polonaises* (Varsovie, 1826); *Distractions en vers pour le beau sexe* (Varsovie, 1828).

MARCINKOWSKI (Antoine), littérateur polonais contemporain. Il a collaboré à différents journaux, tels que la *Gazette de Varsovie*, la *Gazette polonaise*, la *Chronique*, l'*Encyclopédie universelle polonaise*, etc., et a, en outre, publié séparément : *Steppes, mers et montagnes, esquisses et souvenirs de voyage* (Vilna, 1854, 2 vol. in-8o), description intéressante de l'Ukraine, avec un coup d'œil sur l'histoire et les antiquités de cette contrée; le *Peuple ukrainien* (Vilna, 1857, 2 vol. in-8o); *Souvenirs d'un inspecteur de magasins* (Varsovie, 1858); le *Vieux buraliste* (Kiev, 1860, in-8o); les *Frontières du Dniéper, esquisses de la société ukrainienne au* XVIIIe *siècle* (Kiev, 1863, 2 vol. in-8o), etc.

MARCINOWSKI (Antoine), littérateur et publiciste polonais, né en 1781, mort en 1853. Il devint, en 1812, secrétaire du département de l'administration nationale, fonda en 1817 la *Gazette du courrier de Lithuanie*, qu'il fit paraître jusqu'en 1839, et rédigea dans l'intervalle, de 1819 à 1830, le *Journal de Vilna*, recueil scientifique et littéraire. Marcinowski édita, en outre, dans son imprimerie, différents ouvrages destinés à répandre l'instruction parmi les masses. On lui doit les écrits suivants : *Exposé de la méthode élémentaire de Pestalozzi* (Vilna, 1808); *Des brebis, manuel renfermant les meilleurs moyens de les élever* (Vilna, 1810); *Recueil de chartes et d'actes anciens des villes de Vilna, de Woki et de Kowno*, en collaboration avec Narbutt, Jachimowicz et Korsakiewicz (Vilna, 1843, 2 vol. in-4o), etc.

MARCION, philosophe gnostique, né à Sinope vers le commencement du IIe siècle de notre ère. Il était fils de l'évêque de Sinope, et débuta par embrasser la vie monastique. Son savoir, ses vertus et sa continence le firent, dit-on, élever au sacerdoce. Plus tard, néanmoins, il fut convaincu d'avoir séduit une vierge, c'est-à-dire une jeune chrétienne vouée au célibat. Marcion fut excommunié par son père et chassé de Sinope. Il vint se réfugier à Rome vers l'an 150 et parvint à rentrer dans l'Eglise; mais il en fut exclu de nouveau, on ignore pour quel motif. On a attribué à l'envie qu'il avait de nuire à ses anciens coreligionnaires son entreprise philosophique, ce qui paraît être une calomnie gratuite. Quoi qu'il en soit, il se mit à enseigner publiquement la doctrine gnostique des deux principes, telle que l'avait exposée Cerdon. Il eut pour adversaires Tertullien, Origène et saint Basile, et il était de taille à lutter contre eux; car on le représente comme un homme doué d'une grande éloquence et d'une intelligence lucide. Aussi eut-il de son vivant une école nombreuse. Ses doctrines se répandirent dans tout le monde romain et jusqu'en Perse. Quelques-uns de ses disciples parvinrent à la célébrité : on cite parmi eux Apelles, Basilisque, Blastus et Théodocion.

Marcion était un philosophe stoïcien autant qu'un gnostique, ce qui explique ses succès et le fait de la durée de ses doctrines. Il y avait encore des marcionites en Orient au XVIe siècle.

MARCIONISME s. m. (mar-si-o-ni-sme). Hist. relig. Doctrine de Marcion.

MARCIONITE s. m. (mar-si-o-ni-te). Hist. ecclés. Disciple de Marcion : *Les* MARCIONITES *sont les précurseurs des sociniens et des socianisants.* (Boss.) ‖ On dit aussi MARCIONISTE.

— **Encycl.** Tertullien, qui a beaucoup écrit contre Marcion et les *marcionites*, affirme que c'étaient les plus dangereux des gnostiques. Il ne nous reste aucun écrit où ils aient résumé leur doctrine, que nous ne connaissons que par les histoires des hérésies et par les réfutations de Tertullien, deux sources hostiles qu'il ne faut consulter qu'avec beaucoup de réserve. Les *marcionites* distinguaient, paraît-il, trois principes : le Dieu bon, le Créateur juste et la matière éternelle, dont le roi est le diable, le malin. Quels rapports métaphysiques les *marcionites* établissaient-ils entre ces trois principes? C'est ce que les sources que nous avons mentionnées ne nous apprennent pas. Le Démiurge a créé le monde et l'homme, sa propre image, de la matière à laquelle il a imprimé nécessairement, dans cette œuvre de création, le sceau de son pouvoir restreint. Trop faible pour résister à l'élément matériel dont son corps est formé, l'homme céda aux suggestions du malin et s'exposa à la rigoureuse justice du Créateur. Un petit nombre d'hommes exceptés, tous les descendants du premier homme se corrompaient de plus en plus. Le Démiurge irrité les abandonna donc au pouvoir des démons, ne se réservant que les justes pour en former son peuple chéri, le peuple juif, à qui il donna sa loi, et qu'il secourut de tout son pouvoir, mais sans succès, dans sa lutte contre le malin. Plein d'un immense amour pour l'humanité, le Dieu bon voulut enfin faire cesser cette lutte en ramenant à lui les hommes par le seul amour. Il envoya donc sur la terre son Christ, avec ordre de révéler à tous les hommes, aux païens comme aux Juifs, son essence restée jusque-là inconnue. Le Christ apparut inopinément dans la synagogue de Capharnaüm, revêtu d'une apparence de corps, et jeta à l'heure même les fondements d'un nouveau royaume spirituel. Sa passion et sa mort ne furent qu'apparentes; car, pour souffrir et mourir, un corps réel lui eût été nécessaire, et il n'aurait pu en prendre un de cette nature sans se soumettre au pouvoir du Démiurge. Il semble donc, que pour les *marcionites*, Jésus n'ait été, à proprement parler, que la personnification de l'idée de la rédemption. Ceux qui croient en lui et qui, par amour pour Dieu, mènent une vie sainte jouiront dans son royaume d'une félicité parfaite; ceux qui restent attachés au Démiurge recevront selon leurs œuvres, après un juste jugement, soit une félicité bornée dans le sein d'Abraham, soit une condamnation. Quant aux hommes morts avant l'apparition du Sauveur, les *marcionites* croyaient que, touché de compassion envers eux, le Christ était descendu aux enfers pour leur offrir leur salut à tous, bons ou méchants, païens ou juifs; que les païens et les maudits de l'Ancien Testament avaient cru en lui, mais que les justes, habitués à obéir au Démiurge, avaient comme les Juifs refusé de l'écouter.

Les *marcionites* admettaient comme livres canoniques fort peu d'écrits sacrés. Les Actes, les Evangiles et les Epîtres dont l'Eglise était inondée depuis les apôtres furent réduits par eux à dix épîtres de saint Paul, qui était pour eux l'apôtre par excellence, parce qu'il avait abandonné les Juifs pour convertir les païens, et à « l'Evangile du Seigneur » que l'on croit identique avec l'Evangile selon saint Luc. Cette secte, la plus éclairée de toutes, appliqua à la révision des textes bibliques, si récents et déjà si falsifiés, une sévère méthode de révision, ce qui fit crier les orthodoxes à la falsification. Apelles, l'un des plus illustres disciples de Marcion, signala de nombreuses contradictions dans l'Ancien Testament et en déduisit la diversité d'origine des livres qui le composent. D'autres théologiens appartenant à la même hérésie imitèrent son exemple, et, grâce à eux, on vit fleurir pendant quelque temps, dans ces siècles de foi aveugle, la critique religieuse.

L'origine du mal a toujours fait le désespoir des Pères; les *marcionites* l'expliquaient comme tous les gnostiques par la matière éternelle et par son chef, le malin, de même qu'ils expliquaient la facilité de l'homme à pécher par son imperfection résultant de celle de son créateur, le Démiurge. Les orthodoxes, au contraire, professant l'opinion que l'homme a été directement créé par l'Etre suprême, n'échappaient pas à ces objections de Marcion : « Si Dieu est bon et s'il sait tout, s'il est en outre tout-puissant, comment se fait-il qu'il ait souffert que l'homme, son image et sa ressemblance, se soit laissé séduire par le diable et ait mérité la mort en transgressant sa loi? S'il est bon, il a dû vouloir l'en empêcher; s'il connaît l'avenir, il n'a pu ignorer que cela arriverait; s'il est tout-puissant, il a pu l'arrêter à temps. Comment est-il donc arrivé ce qui ne pouvait arriver si Dieu est tout bon, omniscient et tout-puissant? » Tertullien, qui cite ces objections, les réfute assez mal.

La morale des *marcionites* était austère, ascétique même. Ils proscrivaient le mariage et laissaient dans les rangs des catéchumènes ceux qui ne se sentaient pas en état de garder la plus rigoureuse continence. Ils rejetaient les mystères et permettaient aux femmes mêmes de baptiser. Malgré la haine que les orthodoxes avaient pour eux, les *marcionites* formèrent une Eglise distincte très-nombreuse et très-fortement constituée jusqu'au VIe siècle, où ils finirent par succomber à l'implacable persécution de l'Eglise orthodoxe.

MARCITE s. f. (mar-si-te). Nom donné à des prairies de la Lombardie, que l'on couvre en hiver d'une couche d'eau.

MARCK (famille DE LA). Pour les différents membres de cette famille, v. LA MARCK.

MARCKÉE s. f. (mar-ké). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des solanées, qui croissent à la Guyane.

MARCKGHELT s. m. (mark-ghèltt). Anc. cout. Lods et ventes, dans la Flandre flamingante.

MARCKOLSHEIM, ancien bourg de France (Bas-Rhin), chef-lieu de canton, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Schlestadt, sur le canal du Rhône au Rhin, cédé à l'Allemagne en 1871; pop. aggl., 2,402 hab. — pop. tot., 2.417 hab. Récolte et commerce de chanvre, blé, maïs, élève de chevaux. On y voit un bel hôtel de ville et les ruines du château de Limbourg, berceau de la famille de Hapsbourg.

MARCO s. m. (mar-ko). Métrol. Unité de poids usitée au Brésil, valant 229gr,464.

Marco Spada, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber; représenté à l'Opéra-Comique le 21 décembre 1852. L'éternel brigand si exploité déjà par le librettiste reparaît encore ici; mais le public lui a fait un froid accueil. La musique a les qualités qui distinguent le style du compositeur. Toutefois, à l'exception d'une romance, on n'a rien relevé de saillant dans la partition.

Marco Visconti, roman historique de Thomas Grossi. V. VISCONTI (Marco).

MARCO DI ALFONSIO (SAN-), bourg et commune du royaume d'Italie, province de Messine, district de Patti, à 80 kilom. S.-O. de Messine, près de la mer Tyrrhénienne; 1,879 hab. Ce bourg s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Agathyrne*.

MARCO-ARGENTANO (SAN-), autrefois *Argentana*, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 32 kilom. N.-O. de Cosenza; 5,416 hab. Chef-lieu de mandement et de circonscription électorale.

MARCO-LA-CATOLA (SAN-), bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Capitanate, district et à 15 kilom. S. de San-Severo; 4,235 hab.

MARCO DEI CAVOTI (SAN-), bourg et commune du royaume d'Italie, dans la Principauté Ultérieure, ancien duché de Bénévent, district de San-Bartol; 4,594 hab.

MARCO IN LAMIS (SAN-), ville du royaume d'Italie, province de la Capitanate, district et à 12 kilom. N.-E. de San-Severo, chef-lieu de mandement; 15,350 hab.

MARCO BENEVENTANO, astronome italien, né à Bénévent, mort vers le milieu du XVIe siècle. Il devint abbé du couvent des Célestins de Bénévent, puis pénitencier de la basilique du Vatican. On lui doit : *Tractatus de motu octavæ spheræ; Apologeticum opusculum adversus ineptias cacostrologi anonymi* (1521), et une édition latine de la *Géographie de Ptolémée* (Rome, 1507-1508, avec cartes).

MARCO CALABRESE, peintre italien, dont le véritable nom était **Cardisco**, né en Calabre, et qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il fut, dit-on, élève de Polydore de Caravage et vécut à Naples, où il s'adonna avec un égal succès à la peinture d'histoire et de portrait. On voit de cet artiste, au musée de Naples, deux tableaux, une *Descente de croix* et une *Piété*, remarquables par le style et par le coloris.

MARCO DE FAENZA, peintre italien. V. MARCHETTI.

MARCODURUM, nom latin de DUREN.

MARCOING, bourg de France (Nord), chef-lieu de canton, arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Cambrai, sur la rive gauche de l'Escaut; pop. aggl., 1,757 hab. — pop. tot., 1,851 hab. Fabrication de tissus de coton; brasseries, moulins. On y voit une église du XVIIIe siècle avec tour carrée surmontée d'une flèche en bois. Aux environs, vestiges d'antiquités romaines.

MARCOLÈS, bourg et commune de France (Cantal), canton de Saint-Mamet, arrond. et à 20 kilom. S.-O. d'Aurillac, sur une hauteur, près d'un ruisseau; 1,410 hab. Ce bourg, autrefois entouré de murailles, dont il ne reste que quelques débris et deux portes, fut saccagé au XIVe siècle par les Anglais, et plus tard par les religionnaires.

MARCOLIÈRES s. f. pl. (mar-ko-liè-re). Filets qu'on dresse la nuit pour prendre les oiseaux marins.

MARCOLINI (François), imprimeur et artiste italien, né à Forli. Il vivait au XVIe siècle, fit construire, d'après ses dessins, le grand pont qui relie Murano à Venise et composa un ouvrage curieux et fort recherché, sous le titre de : *Le ingeniose sorti intitulate Giardino de pensiari* (Venise, 1540, in-fol.). On y trouve des vers de L. Dolce et des gravures sur bois dues à J. Porta. Ce livre sortait des presses de Marcolini, qui en a imprimé un assez grand nombre d'autres.

MARCOMANS, ancien peuple de l'Allemagne du Nord. D'après Wachter, le nom de ce peuple est composé du gothique *marka*, frontière, et *man*, *manna*, homme, et signifie proprement les hommes qui habitent la frontière, parce que les Marcomans habitaient à l'origine aux limites de l'empire romain, entre le Rhin et le Mein; mais comme en germanique on trouve aussi l'ancien allemand *march*, cheval, il est possible que *Marcomans* désigne simplement les hommes de cheval, qui savent combattre à cheval. Quoi qu'il en soit, ce peuple parut pour la première fois dans l'histoire, à l'époque de Jules César; le conquérant des Gaules en parle dans ses *Commentaires*, en le plaçant sous le commandement d'Arioviste. Florus, parlant de l'expédition de Drusus, dit que les Marcomans étaient fixés sur les bords du Mein supérieur. Vers l'an 10 de l'ère chrétienne, Marbod conduisit les Marcomans dans le pays tout entouré de montagnes où étaient établis les *Boii*, qui donnèrent à ce pays le nom de *Bojohem* (Bohême). Leur territoire s'étendait au S. du Danube, où, vers l'an 80, ils repoussèrent une attaque de l'empereur Domitien. Mais vers le IIe siècle, cédant à la pression des hordes du Nord, ils envahirent le territoire romain. La guerre qu'ils firent alors à l'empire dura quatorze ans, de 166 à 180; ils arrivèrent jusque sous les murs d'Aquilée, et Marc-Aurèle eut toutes les peines du monde à les refouler vers les contrées qu'ils avaient abandonnées. Commode fit la paix avec eux. Durant la seconde moitié du IIIe siècle, les peuplades riveraines du Danube, divisées entre elles, laissèrent quelque repos à la politique romaine; mais, vers 270, elles recommencèrent leurs invasions. Les Marcomans reparurent sous les murs d'Ancône et répandirent l'épouvante jusque dans Rome. Cependant Aurélien, par les plus grands efforts, parvint à les rejeter au delà des Alpes, et au IVe siècle, entraînés sans doute dans la grande migration des peuples du Nord, ils se confondirent avec les autres peuplades barbares, car leur nom disparaît de l'histoire.

MARCOMIR, nom de plusieurs chefs qui, suivant une tradition fort douteuse, auraient régné sur les Francs longtemps avant Pharamond, déjà si douteux lui-même, et qui serait le fils de l'un de ces Marcomir.

Marcomir, roman de M. Alfred Assolant (1861, in-18). C'est une histoire d'étudiants, d'abord diabolique et qui tourne au drame. Deux caractères s'y font antithèse : Marcomir est la personnification de la jeunesse naïve, crédule, enthousiaste, qui a besoin des leçons de l'expérience pour apprendre à vivre; Clou, son ami, est le type de l'étudiant qui ne s'émeut de rien, et prend tout avec un mépris philosophique.

Marcomir tombe amoureux d'une baladine. Clou l'enlève; elle s'éprend à son tour de passion pour Marcomir, veut se refaire une virginité à force de tendresse pure, et périt assassinée par son premier amant, un saltimbanque italien du nom d'Emilio.

Ce récit est assaisonné d'un grain d'humour anglaise et révèle chez l'auteur une rare originalité d'esprit. C'est en même temps une satire ingénieuse, surtout dans les premières pages, de certaines croyances religieuses pleines de fanatisme et d'aveuglement. Le ton général de l'ouvrage est une plaisanterie fine et moqueuse. L'esprit abonde; mais il est souvent trop recherché.

MARCONI (Roch), peintre italien qui vivait à Trévise dans la première moitié du XVIe siècle. Elève de Bellini, il exécuta des tableaux remarquables par la correction du dessin, la délicatesse de la touche, mais qui pèchent par la sécheresse des contours. Parmi ses œuvres peu nombreuses, on cite particulièrement les *Trois apôtres*, dans l'église Saint-Jean-et-Saint-Paul de Trévise, et le *Jugement de la femme adultère*, son chef-d'œuvre, qui se trouve dans le chapitre de Saint-Georges-le-Majeur.

MARCONNAY (Louis-Olivier DE), littérateur, né à Berlin de parents français en 1733, mort dans la même ville en 1800. Il fut successivement conseiller de justice à Berlin, conseiller de légation (1763), conseiller ordinaire du grand directoire, conseiller supérieur du consistoire et inspecteur des écoles françaises en Prusse. Parmi ses écrits, composés en français, nous citerons : *Lettre d'un ami de Leydé à un ami d'Amsterdam sur divers événements ou questions politiques* (Berlin, 1757-1760, 5 vol. in-8o); *Lettres d'un voyageur actuellement à Dantzig sur la guerre qui vient de s'allumer dans l'empire* (Berlin, 1756, in-8o), etc. On lui doit, en outre, la traduction en français de plusieurs ouvrages allemands sur la guerre de Sept ans.

MARCONVILLE ou **MARCOUVILLE** (Jean DE), littérateur français, né dans le Perche vers 1540, mort après 1574. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il habita pendant plusieurs années Paris, fut en relations amicales avec plusieurs lettrés de son temps et que, bien que catholique, il se montra toujours opposé aux mesures de rigueur prises contre les protestants. On lui doit les ouvrages suivants : la *Manière de bien policer la république chrétienne, contenant l'état et office des magistrats, etc.* (Paris, 1562; Rouen, 1582, in-8o); *Traité contenant l'origine des temples des Juifs, chrétiens et gentils, et la fin calamiteuse de ceux qui les ont ruinés* (Paris, 1563, in-8o), livre plein de détails curieux; *Traité enseignant d'où procède la diversité des opinions des hommes* (Paris, 1563, in-8o), autre ouvrage aussi curieux que rare; *Recueil mémorable d'aucuns cas merveilleux advenus de nos ans, et d'aucunes choses estranges et monstrueuses advenues ès siècles passés* (Paris, 1564, in-8o), où il donne d'intéressants détails sur les famines qui ont désolé la France au XVIe siècle; *Traité de la bonté et de la mauvaiseté des femmes* (Paris, 1564, in-8o), ouvrage fort estimé et recherché, plein de plaisanteries et de malices naïves à l'adresse du sexe; *Traité de l'heur et malheur du mariage; ensemble les lois connubiales de Plutarque, traduites en français* (Paris, 1564-1571, in-8o; Lyon, 1602, in-8o), suite du livre précédent, encore un ouvrage curieux, rare et recherché, *Excellent opuscule de Plutarque: De la tardive vengeance de Dieu*, trad. sur la version latine de Pirckleymer (Paris, 1563, in-8o); *Chrétien avertissement aux refroidis et escartés de la vraie et ancienne Eglise catholique* (Paris, 1571, in-8o), *Traité de la bonne et mauvaise langue* (Paris, 1573, in-8o); *De la dignité et utilité du sel et de la grande cherté et presque famine d'icelui en l'an présent* (Paris, 1574, in-8o). On doit, en outre, à Marconville le tome VI du recueil des *Histoires prodigieuses*, tirées des auteurs anciens et modernes (Paris, 1598).

MARCO-PEPE, type de la *Commedia dell' arte*, sorte de polichinelle romain, qui, par la loi des ressemblances, est l'ennemi intime, l'adversaire juré de l'autre polichinelle Meo-Patacca. Ce Marco-Pepe est un personnage plus fripon encore, s'il est possible, que le vrai polichinelle. Marco-Pepe crie plus fort que tout le monde, et il est rossé par tout le monde. Il arriva une bonne fortune au théâtre Emilien à Rome : le directeur Zacconi était bossu et joua naturellement Marco-Pepe mieux que personne, et lui donna une prodigieuse popularité. La nature malfaisante de ce bossu le pousse à la parodie. Or voici, par exemple, comment, déguisé en Romeo, Marco-Pepe répond à Juliette qui vient de lui reprocher la mort de son *cugino fratello*. « Tiens-toi tranquille, fille, je vais te faire comprendre. (*Sta zitta, figlia, che te voglio far capace.*) Sache qu'hier, en te quittant, au bas de l'escalier, j'allumai mon cigare. (*Sai dunque che ieri, lasciannote, la giù la scala, m'accesi un sigaro, me accesi.*) Voilà qu'en tournant la rue, j'entends cette mauvaise parole (*Ecco ch'ar vortane* (pour *al volto*) *d'una strada, sento sta parolaccia*) : « Tu te sauves vilaine bête! (*Tu te « lo funci, brutta carogna!*) » L'injure reçue (*magnata sta foglia*), je me retourne de suite, je tire mon sabre (*mi cavo la sciabola*), et... mais tu sais le reste (*ma sai il resto*), etc. »

MARCO-POLO, célèbre voyageur italien. V. POLO.

MARCOSIEN s. m. (mar-ko-ziain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IIe siècle par l'hérétique Marc.

— **Encycl.** Ces hérétiques appartenaient au groupe gnostique. Leur système n'est autre que celui de Valentin, revu, augmenté et embelli par son disciple Marc. Tandis que les valentiniens expliquaient la création par l'émanation de couples ou syzygies d'éons procédant successivement du principe premier, les *marcosiens*, se basant sur ce que la Bible dit que Dieu a créé le monde « par sa parole, » attribuèrent à la parole même de Dieu, aux mots dont il s'était servi, une faculté créatrice. Saint Irénée nous expose longuement ce système dans son livre *Contre les hérétiques* Il nous apprend que les *marcosiens*, voyant la traduction grecque de la Genèse commencer par les mots *En arché* (au commencement), concluaient que ces mots étaient le principe premier de toutes choses; et comme les vingt-quatre lettres de l'alphabet étaient aussi les signes des nombres, ils établissaient, sur la combinaison des lettres de chaque mot et des nombres qu'elles désignaient, le système de leurs éons et des opérations de ces éons. Irénée prétend qu'ils admettaient trente éons; mais nous croyons que ce Père se trompe sur ce point comme sur tant d'autres; il est plus rationnel de croire d'autres écrivains qui n'attribuent aux *marcosiens* que la fabrication de vingt-quatre éons, en raison des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec.

Ils tiraient la confirmation de leur croyance du livre de l'Apocalypse où Jésus est représenté disant : « Je suis l'*alpha* et l'*oméga*, le premier et le dernier, le commencement et la fin, » et sur quelques autres passages qu'ils travestissaient à plaisir.

De ce pouvoir merveilleux attribué à certains mots, les *marcosiens* déduisaient la possibilité d'entrer, par la connaissance de ces mots, en communication avec les esprits, de diriger leurs opérations, de partager leur puissance et de faire des miracles avec leur aide. Le gnosticisme s'alliait donc chez eux, comme chez les derniers néoplatoniciens, à la magie basée sur des rêveries arithmétiques analogues à celles autrefois forgées par les pythagoriciens, encore nombreux au IIe siècle.

A la théorie, les *marcosiens* durent joindre la pratique; il leur fallut des miracles, ils en firent. Marc, par exemple, changeait le vin de la communion en sang.

Les Pères de l'Eglise, fort injustes d'ailleurs envers leurs adversaires, font des hérétiques *marcosiens* le plus hideux portrait, et comme nous n'avons sur ce sujet que les renseignements qu'ils nous donnent, nous ignorons au fond ce qu'il faut en penser. Mosheim se refuse absolument à croire ce que racontent les Pères, et va jusqu'à douter que les *marcosiens* pratiquaient la magie. Quant aux orgies qu'Irénée reproche aux *marcosiens*, elles sont d'autant plus invraisemblables que les gnostiques ont constamment affiché une austérité de mœurs excessive et une abstinence farouche.

Les *marcosiens* avaient certains livres religieux qui leur étaient particuliers. Ils admettaient tout l'Ancien Testament et quelques parties du Nouveau. Ils donnaient le baptême avec de l'eau mêlée d'huile et de baume. Irénée nous dit que cette secte était très-répandue en Gaule, surtout sur les bords du Rhône.

MARCOSTIN s. m. (mar-ko-stain). Pharm. Sorte de médicament très-composé.

MARCOTTAGE s. m. (mar-ko-ta-je — rad. *marcotter*). Agric. Action de marcotter : *Le* MARCOTTAGE *est un des moyens les plus fréquemment employés pour la multiplication de certains légumes.* (Lecoq.) *Le* MARCOTTAGE *le plus simple est celui que l'on opère en courbant, dans de petites fossettes, des rameaux jeunes et vigoureux* (Raspail.)

— **Encycl.** La propriété qu'ont les tiges, les branches et même les feuilles de certaines plantes d'émettre des racines lorsqu'elles sont plongées dans un lieu humide, est très-diversement développée suivant les espèces et les milieux où l'on opère. Chez certains végétaux, la production de ces racines est si facile qu'on les voit se développer spontanément à l'air; chez d'autres, elle s'opère différemment et ces racines ne se développent que sur des rameaux séparés appelés *boutures;* tandis que chez d'autres encore cette émission, plus difficile et plus lente, n'a lieu que dans le cas où la branche plongée dans la terre est encore attachée à la plante mère. Cette branche placée dans de telles conditions prend alors le nom de *marcotte*. Le *marcottage* présente donc cet avantage sur les autres modes de multiplication, que la branche sur laquelle on expérimente, demeurant attachée à la tige mère, peut attendre tout le temps nécessaire à la production des racines adventives. D'autre part, il existe des moyens pratiques d'activer cette production, qu'on pourrait appeler artificielle. Dès longtemps, il a été constaté que les racines prennent particulièrement naissance sur les renflements, les bourrelets, etc.; dès lors, dans les cas où les résultats du *marcottage* se font trop longtemps attendre, on en provoque la manifestation soit par une ligature, soit par une incision annulaire ou une torsion qui, faisant affluer les sucs, donne lieu à la formation de l'un de ces bourrelets qui favorisent l'apparition des racines. Ces *marcottages* divers et plus ou moins compliqués reçoivent dans l'horticulture pratique des désignations spéciales qui les distinguent du *marcottage* simple dont il a été question tout d'abord; c'est ainsi qu'on nomme *marcottage par strangulation* celui qui a été compliqué d'une ligature; *marcottage par circoncision*, celui dans lequel la branche a été circulairement incisée; *marcottage par torsion*, celui qui consiste à tordre la branche qui sert de sujet dans l'expérience, enfin *marcottage à talon ou compliqué*, celui où l'on fait à la branche des entailles plus ou moins profondes et compliquées.

Lorsque la production des racines adventives s'est opérée dans des conditions convenables, on peut séparer la branche de la plante mère; mais il est prudent de n'opérer cette séparation que graduellement. Par ce moyen, la *marcotte* s'habitue pour ainsi dire à se suffire à elle-même et à vivre d'une vie individuelle.

MARCOTTE s. f. (mar-ko-te — dérivé du lat. *mergus*, provin, de *mergere*, plonger, parce qu'on enfonce la marcotte en terre et qu'on la couche à une certaine profondeur. Le latin *mergere* répond à la racine sanscrite *masg*, plonger; d'où aussi le lithuanien *merkiu*). Agric. Branche tenant à la plante mère et couchée en terre ou dans un autre milieu humide, pour qu'elle produise des racines adventives, et fournisse un nouveau sujet : *La* MARCOTTE, *blanche dépendante aujourd'hui, demain sera un arbre, une individualité distincte, qui se nourrira par ses racines et vivra de sa propre vie.* (Lecoq.) ‖ Pied d'arbre que l'on obtient en faisant pousser une tige sur une racine : *A force de multiplier l'olivier* *par* MARCOTTES *et par boutures, il a perdu un peu de son port et de ses habitudes.* (Raspail.)

MARCOTTÉ, ÉE (mar-ko-té) part. passé du v. Marcotter. Mis en marcottes : *Des œillets* MARCOTTÉS.

MARCOTTER v. a. ou tr. (mar-ko-té — rad. *marcotte*). Agric. Mettre en marcottes, faire une marcotte sur : MARCOTTER *une vigne.*

MARCOU, MARCOUL ou **MARCULPHE** (saint), en latin **Marculphus**, abbé de Nanteuil, dans le diocèse de Coutances, né à Bayeux, mort en 558. Il fonda, dit-on, l'abbaye de Nanteuil. Ceux qui étaient malades des écrouelles priaient ce saint pour être guéris. D'après une tradition, ce fut lui qui révéla la faculté qu'avaient les rois de France de guérir cette maladie le lendemain de leur sacre. Sa fête se célèbre le 1er mai.

MARCOU (Jules), géologue français, né à Salins en 1824. Après de brillantes études faites à Salins, à Besançon et au lycée Saint-Louis à Paris, des excursions dans le bassin de Salins et deux voyages en Suisse décidèrent de sa carrière. Il eut d'abord pour guides et pour conseillers le docteur Germain, le géologue Thurmain et Agassiz. Il s'occupa particulièrement des fossiles jurassiques, qui devaient être l'objet des recherches de toute sa vie, et, en 1846, il communiqua à la Société géologique de France ses *Recherches géologiques sur le Jura salinois.* Nommé en 1846 préparateur de minéralogie à la Sorbonne, il fut chargé, l'année suivante, de classer la collection paléontologique du Muséum. Vers la même époque, il explorait la Bourgogne, le Morvan et les montagnes du Wurtemberg en compagnie d'autres géologues. Nommé, au commencement de 1848, géologue voyageur du Muséum, il obtint d'aller visiter les États-Unis, le Canada et les autres possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Il y fit des excursions curieuses, soit seul, soit en compagnie de M. Agassiz, expédia à Paris de précieuses collections minéralogiques, et ne revint en France qu'en juin 1850. M. Marcou donna alors sa démission de l'emploi qu'il occupait au Muséum et, après un court séjour dans le Jura et en Suisse, il repartit pour le nouveau monde. De retour aux États-Unis, il fut chargé par le gouvernement américain d'une expédition scientifique à travers les montagnes Rocheuses et les déserts de la Californie. Dans cette exploration (1853-1854), il fit de précieuses découvertes, notamment celle du terrain jurassique, non encore reconnu dans le nouveau monde. Une maladie le surprit au milieu de ses travaux, et il dut revenir en Europe sans avoir fait son rapport. Mis en demeure par M. Jefferson Davis d'envoyer ce rapport ou de donner sa démission, il la donna et publia ses découvertes. En 1855, il fut nommé professeur de géologie paléontologique à l'école polytechnique de Zurich ; mais en mai 1860 il retourna en Amérique, pour étudier les roches stratifiées contenant des débris fossiles. On doit à M. Marcou : *Recherches géologiques sur le Jura salinois avec carte* (1846, in-4o) ; *Carte géologique des États-Unis*, 8 planches, publiée en anglais (1853, in-4o) ; *Résumé explicatif d'une carte géologique des États-Unis et des provinces anglaises de l'Amérique du Nord*, avec planches (1855) ; le *Terrain carbonifère dans l'Amérique du Nord* (1855, in-8o) ; *Sur le gisement de l'or en Californie* (1855, in-8o) ; *Lettres sur les roches du Jura et leur distribution géographique dans les deux hémisphères* (1857-1860, in-8o) ; *Notes pour servir à une description géologique des montagnes Rocheuses* (1858, in-8o) ; *Géologie de l'Amérique du Nord*, publiée en anglais, avec cartes et planches (1858, in-4o) ; *Drias et trias* ou le *Nouveau grès rouge en Europe, dans l'Amérique du Nord et dans l'Inde* (1859, in-8o) ; *Sur le néocomien dans le Jura* (1859, in-8o) ; *Lettres sur les rochers du Jura, etc.*, avec mappemonde (1860, 2e et dernière livraison) ; *Carte géologique de la terre* (Winterthur, 1862) ; les *Derniers travaux sur le drias et le trias en Russie* (1870, in-8o) ; *Note sur le cereus giganteus Engelmann* (1870, in-8o), etc.

MARCOUF (SAINT-), village et commune de France (Manche), cant. de Montebourg, arrond. et à 14 kilom. de Valognes ; 700 hab. L'église, en grande partie romane, intéresse vivement les antiquaires. « La crypte, dit M. Parker, savant archéologue anglais, est de deux époques, dont la première nous paraît répondre au commencement du XIe siècle, et la seconde au commencement du XIIe ; mais je suis persuadé que d'autres la considèrent comme plus ancienne. Les murs de la crypte sont plus épais que ceux de l'abside qui la surmonte ; la fenêtre de l'E. est assez singulière, avec cinq colonnettes sur chaque côté et un petit oculus au-dessus. Cet oculus, quoique n'ayant pas 1 pied de diamètre, est fortifié à l'extérieur par une barre de fer. Comme il se trouve au-dessus de l'autel, si le saint-sacrement était conservé dans un ciboire suspendu, cette ouverture permettait, selon l'observation de M. Bouet, d'apercevoir de la mer la lampe qui brûlait auprès. Les voûtes sont en style flamboyant dans la nef comme dans le chœur, mais les murs sont plus anciens. Le clocher latéral, au S., est de deux époques : le bas du XIe siècle, et le haut du XIIIe ; ce qui est singulier, c'est que trois voûtes existent dans ce clocher, et qu'elles appartiennent à trois époques. La plus élevée peut dater du XIe siècle ; la seconde paraît du XIIIe siècle, et la plus basse du Xe siècle. » La fontaine de Saint-Marcouf, située près de l'église, semble remonter au XIVe siècle ; elle a la forme d'une maison avec toit de pierre.

MARCOUSSIS, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arrond. et à 34 kilom. E. de Rambouillet, dans un fond, près d'un étang ; 1,785 hab. Carrières de grès ; culture et commerce de fruits. On y voit une belle église paroissiale, autrefois chapelle d'un couvent de célestins, et les restes d'un château.

Marcoussis doit son origine à un prieuré fondé sous la première race et qui dépendait de la célèbre abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, en Normandie. Plus tard, une partie du territoire ayant été aliénée par les prieurs, un fief laïque s'y établit et un château s'y éleva. En 1388, la seigneurie de Marcoussis passa dans les mains de Jean de Montagu, maître d'hôtel de Charles VI. Montagu reconstruisit le château primitif, qui tombait en ruine, et établit à peu de distance un couvent de célestins. Après la fin tragique de Jean de Montagu, la seigneurie de Marcoussis passa à la famille de Graville. Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier séjournèrent fréquemment au château de Marcoussis et chassèrent aux environs. Aux Graville succédèrent les Balzac d'Entragues, entre les mains desquels Marcoussis demeura jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle. La trop célèbre Henriette d'Entragues, maîtresse de Henri IV, résida longtemps au château de Marcoussis, et elle y eut avec le Béarnais de fréquents rendez-vous. C'est dans ce château et du consentement de Léon de Balzac d'Entragues, que furent enfermés, pendant la Fronde, les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville. A l'époque de la Révolution, le marquis de Puységur, son dernier propriétaire, craignant qu'il ne fût converti en prison d'État, en ordonna la démolition. Il en reste néanmoins une tour assez curieuse.

MARCOUVILLE (Jean DE), littérateur français. V. MARCONVILLE.

MARCQ-EN-BARŒUL, petite ville de France (Nord), canton sud de Tourcoing, arrond. et à 4 kilom. N. de Lille, sur la Marcq ; pop. aggl. 4,330 hab. — pop. tot. 7,548 hab. Filature de lin, de coton ; fabrication de chicorée, et de pipes, tannerie, teinturerie, tissage mécanique. Ancien château, entouré d'un parc, et dans lequel on a établi une institution secondaire. Aux environs, châteaux de la Tour et du Lazaro.

MARCUARD (Robert-Samuel), graveur et dessinateur anglais, né en 1751, mort en 1792. Élève de F. Bartolozzi, il a gravé au pointillé et au burin des planches, parmi lesquelles on cite : *Céphale et Procris*, d'après Cipriani ; *Psyché endormie*, d'après W. Hamilton ; l'*Innocence, Diane et ses nymphes*, l'*Amour entraînant la Beauté*, d'après Angelica Kaufmann, et les *Plaisirs de l'été*, la *Surprise au bain*, etc., d'après ses propres dessins.

MARCUCCI ou **MARCUZZI** (Augustin), peintre italien, né à Sienne. Il vivait au commencement du XVIIe siècle ; se rendit à Bologne, y suivit les leçons de Louis Carrache, puis se fixa dans cette ville, où il ouvrit une école de peinture qui fut très-fréquentée. Parmi les œuvres de cet artiste, fort en renom de son temps, on cite particulièrement la *Procession*, à Sienne, et la *Mort de la Vierge*, son chef-d'œuvre, à Bologne.

MARCULFE, moine français qui vivait à ce qu'on croit dans le VIIe siècle. Il réunit dans un recueil les formules des actes les plus usités de son temps. Ce recueil est divisé en deux livres ; le premier contient les chartes royales, et le second les actes des particuliers. V. FORMULAIRE.

MARCUS (Adalbert-Frédéric), célèbre médecin allemand, né à Arolsey, dans le comté de Waldeck, en 1753, mort en 1816. Il fit ses études médicales à Gœttingue, où il fut reçu docteur en 1775. Il revint alors dans son pays natal, dans l'intention d'y exercer la médecine ; mais, emporté par son goût pour l'étude, et voulant perfectionner ses connaissances, il alla à Wurtzbourg suivre les cours du professeur Siebold pendant deux années entières. En 1778, il s'établit à Bamberg, et devint successivement médecin du prince-évêque de Wurtzbourg et de l'évêque de Bamberg. Usant alors de son crédit auprès de ces personnages, il en fit usage pour faire avancer la science et assurer la santé publique ; il fonda un hôpital et un enseignement pour les élèves sages-femmes. En 1803, il fut nommé, par le roi de Bavière, directeur général de tout le service médical et hospitalier dans les principautés de la Franconie, poste qu'il remplit avec zèle et intelligence jusqu'à sa mort, survenue à la suite d'une violente sciatique, à laquelle il succomba après deux mois de souffrances atroces. Marcus n'eut jamais d'opinions bien arrêtées en médecine, et il les eut même toutes alternativement ; il fut empirique, brownien et enfin de la secte des *philosophes de la nature.* Quelques auteurs l'ont considéré comme le précurseur de la doctrine physiologique ; ils sont allés un peu loin, et de nos jours on le jugerait autrement. Voici la liste complète de ses ouvrages : *Dissertatio inauguralis de diabete* (Gœttingue, 1775, in-4o) ; *Frenkische arzneykundige Annalen, græsstentheils aus den Tagebüchern der Bamberger Krankenhauses gezogen* (Bamberg, 1792, in-8o) ; *Antristrede bey letzten krankheit des H. R. R. Fürtzen Franz Ludwig Bischoffen zu Bamberg und Wurzbourg* (Wurzbourg, 1795, in-4o) ; *Kurze Beschreibung des allgemeinen Krankenhauses zu Bamberg* (Weimar, 1797, in-8o) ; *Magazin für Spezielle Therapie, keinik und staatsarzneykunde, nach den Grundsætzen des erregungs-theorie* (Iéna, 1802-1805, 2 vol. in-8o) ; *Die medicinisch-chirurgische Schule zu Bamberg dargestellt* (Bamberg, 1804, in-4o) ; *Jahrbücher der medicin als Wissenschaft* (Iéna, 1805-1807, in-8o) ; *Beytræge sür Erkenntniss und Behandlung des gelben Fiebers* (Iéna, 1805, in-8o) ; *Entwurf einer speciellen Therapie* (1805-1812, 3 vol. in-8o) ; *Ephemeriden der Heilkunde* (1810-1814, 8 vol. in-8o) ; *Ueber den Jetzt herrschenden ansteckenden Typhus* (Bamberg, 1813, in-8o) ; *Ueber den Typhus* (Bamberg, 1813, in-8o) ; *Der keichhusten, über seine Erkennung, Natur und Behandlung* (Bamberg, 1816, in-8o). Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits en français, en entier ou en partie.

Marcus Brutus, tableau de L. David ; musée du Louvre. Brutus, rentré dans ses foyers après le supplice de ses fils, est assis à gauche, au pied de la statue de Rome, qui le couvre de son ombre. Il tient à la main une lettre adressée par ses fils à Tarquin. A droite, sa femme et ses filles expriment leur douleur à la vue des licteurs qui rapportent les corps des fils de Brutus. Le tableau est signé : *L. David fbat Parisiis anno* 1789. Ce tableau, commandé par Louis XVI, fut envoyé au Salon de 1789, mais ne parut que vers la fin de l'exposition. David avait d'abord peint les têtes séparées du corps et portées par des licteurs ; des considérations politiques décidèrent ensuite l'artiste à les cacher. « Il est bien, dit M. Viardot, que l'artiste ait placé dans l'ombre, près de la statue de Rome à la louve, la figure de Brutus, en qui luttent la douleur du père et l'héroïsme du citoyen, puisque, devant son action détestable et sublime, la conscience humaine hésite épouvantée et reste aussi dans les ténèbres. Mais cette figure devrait être seule avec le funèbre cortége, et former ainsi toute la composition ; car le groupe des femmes, froid, coquet, maniéré, hors de place, divise l'intérêt, l'affaiblit et rompt en deux sens l'unité. » Ce tableau a été popularisé par la belle gravure de Landon.

MARCUS GRÆCUS, personnage presque inconnu qu'on suppose avoir vécu vers le Xe siècle de notre ère. Il est auteur d'un manuscrit intitulé : *Liber ignium ad comburendos hostes*, dans lequel on trouve, parmi une multitude de recettes ridicules, la composition de la poudre et du feu grégeois, les moyens de distiller l'eau-de-vie et l'huile de térébenthine. Voici la recette que Marcus Græcus donne pour le feu grégeois : « Prenez du soufre pur, du tartre, de la sarcocolle, de la poix, du salpêtre fondu, de l'huile de pétrole et de l'huile de gomme ; faites bien bouillir tout cela ensemble ; trempez-y ensuite de l'étoupe et mettez-y le feu ; il se communiquera à toutes choses et ne pourra être éteint qu'avec de l'urine, du vinaigre ou du sable. »

Marcus Sextus, tableau de Guérin ; musée du Louvre. Marcus Sextus, échappé aux proscriptions de Sylla, trouve à son retour sa fille en pleurs auprès de sa femme expirée. Marcus est vu de face et assis sur le bord du lit ; il tient une main de sa femme dans les siennes, tandis que sa jeune fille, couchée par terre, lui tient les genoux embrassés. Ce tableau est signé à gauche : *Guérin F., an VII*, et, exposé au Salon de 1799, fut exécuté par Guérin, à Paris, deux ans après qu'il eut reçu le premier prix de peinture, et avant que l'Académie de Rome fût réinstallée. « David et Gérard, dit M. Villot, avaient peint deux sujets empruntés à la vie plus ou moins romanesque de Bélisaire, et Guérin eut d'abord la pensée de représenter le retour de Bélisaire aveugle dans sa famille ; mais lorsque ce tableau fut terminé, un de ses amis lui conseilla d'ouvrir les yeux du personnage principal et de lui donner le nom d'un Romain échappé aux proscriptions de Sylla. Guérin adopta cette idée, et choisit le nom de Marcus Sextus, nom imaginaire, puisqu'on ne connaît pas de Romain qui l'ait porté. Ce tableau eut un immense succès, auquel la politique ne fut pas étrangère, parce qu'on y vit une allusion au retour des émigrés. »

Le *Marcus Sextus* remporta le premier prix de première classe et fut couronné publiquement par les artistes qui avaient pris part au concours. « Cette belle page, dit M. Viardot, est restée, je crois, l'œuvre capitale de Guérin. Il n'a plus retrouvé depuis la même austérité de forme et d'effet, le même style pur et châtié, la même profondeur de pensée, la même énergie d'expression. » Le *Marcus Sextus* a été gravé par Blot et par Landon.

MARCUZZI (Sébastien), écrivain italien, né à Trévise en 1725, mort en 1790. Il cultiva les belles-lettres, la poésie, la musique, entra dans les ordres, devint chapelain et organiste de la collégiale de Cividad (1757), puis professa le droit canon à Trévise. Outre de petits poëmes, publiés dans plusieurs recueils, il a écrit divers ouvrages, entre autres : *Sopra i miracoli* (Trévise, 1761) ; *Discorso sopra la passione di N. S.* (Trévise, 1763), etc.

MARCY (William-Larned), homme d'État américain, né dans le Massachusetts en 1786, mort en 1857. Il quitta l'enseignement pour exercer la profession d'avocat à Troy, dans l'État de New-York, servit en 1812 comme volontaire, lors de la guerre qui éclata entre l'Angleterre et les États-Unis, puis remplit diverses fonctions administratives et judiciaires à Troy et à Albany. A partir de ce moment, Marcy prit une part active aux luttes politiques, fut élu sénateur au congrès en 1831, gouverneur de l'État de New-York en 1832, 1834 et 1836, rentra en 1838 dans la vie privée, reçut en 1845 la mission de déterminer les réclamations d'argent à faire au Mexique, et cette même année, après l'élection de Polk à la présidence, il entra dans le ministère, où il prit le portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'en 1849. Pendant son administration, la guerre éclata entre le Mexique et les États-Unis. Marcy fit preuve en ces circonstances d'autant d'habileté que d'activité, organisa des corps de volontaires et dirigea avec beaucoup de talent, de son cabinet, les opérations militaires. En 1852, Marcy devint un des candidats du parti démocratique à la présidence ; mais il se retira devant la candidature du général Pierce, qui fut élu et l'appela aussitôt à diriger les affaires étrangères. Dans ce poste, qu'il occupa de 1853 à 1857, Marcy donna de nombreuses preuves de sa haute capacité. Les mémoires et les notes qu'il écrivit sur les questions extérieures à l'ordre du jour ont été publiés et sont fort remarquables. On cite notamment la déclaration relative au droit maritime international, laquelle établit sur les bases les plus larges l'indépendance de la navigation commerciale en temps de guerre. Peu de mois après sa sortie du pouvoir, Mercy mourut d'une attaque d'apoplexie, laissant la réputation d'un homme d'État très-habile et d'un orateur très-éloquent.

MARCZYNSKI (Laurent), littérateur polonais, mort vers 1850. Après avoir exercé dans plusieurs paroisses les fonctions de curé, il était devenu chanoine de la cathédrale de Kaminiec. On a de lui : *Voyages exécutés en* 1810 *et en* 1811 *dans une partie de la Russie, en Allemagne, en France et en Espagne* (Berdeyczew, 1816, in-8o) ; *Petit manuel historique renfermant les événements les plus importants, depuis le commencement du monde jusqu'en* 1815 (Berdeyczew, 1816, in-8o) ; *Annales depuis la création du monde jusqu'en* 1816, ou *Précis d'histoire universelle* (1817, in-8o) ; *Choix de différents genres de poésie* (Vilna, 1818, in-8o) ; *Description statistique, topographique et historique du gouvernement de Podolie*, travail très-estimé (Vilna, 1821, 3 vol. in-8o, avec cartes et planches).

MARCOVÈFE, reine de France, ou plus exactement de Paris, morte vers 570. Elle était fille d'un cardeur de laine et sœur de Miroflède, qui l'avait précédée dans le lit de Charibert et sur le trône. L'héritier de Clotaire, qui avait répudié Ingoberge pour épouser Miroflède, abandonna donc Miroflède pour Marcovèfe, et, malgré les remontrances de saint Germain, évêque de Paris, malgré l'excommunication fulminée contre lui, il épousa sa maîtresse, « pour laquelle, dit Grégoire de Tours, il était épris d'un grand amour. » Marcovèfe ne jouit pas longtemps de sa nouvelle fortune ; elle mourut peu de temps après que Charibert eut mis sur sa tête la couronne de Paris et d'Aquitaine.

MARDAÏTE s. m. (mar-da-i-te). Hist. relig. Ancien nom des maronites.

MARDASCH (Asad ed-Daulah Abou-Ali Saleh IBN), fondateur de la dynastie arabe des Mardaschides, né à Aïntab, sur l'Euphrate, vers 970, mort en 1029. Il était chef de la tribu de Kelab en Mésopotamie lorsque, de concert avec d'autres chefs, il résolut d'enlever la Syrie aux Fatimites. Après avoir pris Alep (1024), il conquit rapidement la Syrie jusqu'à Balbek, qu'il emporta d'assaut, se rendit ensuite maître de Damas (1026), mais fut tué trois ans plus tard dans une bataille que lui livra, près de Tibériade, l'armée du calife d'Égypte Dhaher.

MARDASCHIDE s. m. (mar-da-si-de). Hist. Prince d'une dynastie de sultans qui régna à Alep, en Syrie, au XIe siècle.

MARDAVIDJ (Aboul-Hedjadj-Mohammed), fondateur de la dynastie des Zaïarides, né vers 800 de notre ère, mort à Ispahan en 935. Profitant de la décadence dans laquelle était tombé le califat, il résolut de se créer un empire dans la Perse septentrionale et de rétablir la religion des mages, qu'il professait secrètement. Courageux et habile, il s'allia avec divers chefs persans, qui l'aidèrent à renverser la dynastie des Alides dans le Tabaristan, celle des Kiyanides dans le Ghilan, se rendit maître des provinces de la mer Caspienne (928), s'empara d'Ispahan en 930, fit mettre à mort un grand nombre de musulmans et obtint du calife l'investiture des pays conquis. Mardavidj se disposait à faire la conquête de Bagdad lorsqu'il se vit lui-même contraint de se défendre contre les Bouïdes, qui furent quelque temps maîtres de sa capitale. Il mourut peu après, assassiné, et eut pour successeur son frère Wasch-Meghyr.

MARDELLE s. f. (mar-dè-le). Syn. de MARGELLE.

— Archéol. Nom donné à de vastes excavations en forme de cône tronqué renversé, que l'on trouve dans plusieurs parties du Berry, et principalement dans l'arrondissement d'Issoudun.

MARDES, peuple de l'ancienne Médie, dont le territoire occupait le Mazendéran actuel.

MARDI s. m. (mar-di — du lat. *Mars*, *Martis*, Mars; *dies*, jour). Troisième jour de la semaine, placé entre le lundi et le mercredi : *Elle reçoit tous les* MARDIS.

— *Mardi gras*, Veille du mercredi des cendres et dernier jour du carnaval : *Les cavalcades du* MARDI GRAS. ‖ Jour de plaisirs et de fêtes joyeuses :

Je veux que tous nos jours y soient des *mardis gras*.
DESTOUCHES.

— Loc. pop. *Mardi, s'il fait chaud*, Epoque illusoire, que l'on indique pour une chose qui ne doit pas se réaliser : *Oui, tu l'auras* MARDI, S'IL FAIT CHAUD.

— **Encycl.** *Mardi gras*. V. CARNAVAL.

MARDI interj. (mar-di — forme paysanne du mot *mordieu*). Sorte de jurement de comédie.

MARDICK, village et commune de France (Nord), cant., arrond. et à 12 kilom. de Dunkerque, près de l'Océan; 350 hab. Mardick, aujourd'hui localité sans importance, rappelle d'intéressants souvenirs historiques. A l'époque de la conquête romaine, c'était le plus profond et le plus large des trois ports que Jules César possédait sur cette côte; une voie militaire y conduisait, et les gouverneurs entretenaient garnison dans la ville. Saccagé par les Normands en 943, par l'évêque Spenser en 1382, Mardick se soumit en 1384 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre. En 1558, quelques jours avant la bataille de Gravelines, Mardick fut encore dévasté par un détachement de cavalerie française. La place étant tombée, en 1622, au pouvoir des Espagnols, les Français l'assiégèrent en 1645, et, après cinq jours de tranchée ouverte, ils réussirent à s'en rendre maîtres. Moins d'un an plus tard, un traître, le sieur de Cité, livrait de nouveau Mardick aux Espagnols, qui en furent délogés par le duc d'Orléans, après un siége long et meurtrier. En 1652, l'ennemi profita des troubles de la Fronde pour ressaisir son ancienne conquête. Turenne, en 1657, la reprit; mais une nuit, don Juan, général espagnol, aidé d'une poignée d'hommes déterminés, réussit à ruiner tous les ouvrages extérieurs. En 1658, Louis XIV, visitant la Flandre, vint coucher à Mardick, où il tomba malade. Un an après (1659) le traité des Pyrénées lui en assurait la possession et il en faisait maladroitement abattre les fortifications, que la proximité de Dunkerque et de Gravelines lui faisait juger inutiles. Il ne tarda pas à s'en repentir. Forcé, en 1713, de livrer Dunkerque aux Anglais, il essaya de contre-balancer cette perte en créant à Mardick un nouveau port rival. Il dépensa à cette création des sommes énormes. Mais les Anglais réclamèrent avec tant de violence qu'en 1717, en vertu du honteux traité de la quadruple alliance, ils en obtinrent la destruction. On voit encore aujourd'hui à Mardick quelques traces du canal creusé par Louis XIV. C'est le seul ouvrage qui ait subsisté jusqu'à nous. Depuis cette époque, Mardick ne s'est jamais relevé de sa chute, et la restitution de Dunkerque a achevé de lui ôter toute chance de reconquérir dans l'avenir son ancienne prospérité. Ce village possède une église ogivale, avec une tour carrée surmontée d'une flèche; mais elle aurait besoin d'importantes réparations.

MARDIN, ville de la Mésopotamie supérieure, sur le versant méridional des collines de Mardin (le mont *Masius* des anciens), qui séparent le bassin du Tigre supérieur de celui de l'Euphrate; 20,000 hab. Située à peu près au milieu de la route de Diarbekir à Mossoul, et sur la grande voie commerciale de Constantinople à Bagdad, Mardin est une ville d'une certaine importance, mais d'une grande pauvreté. Les maisons sont construites en pierre, mais petites, avec des toits plats, sur lesquels les habitants prennent leur repas et dorment en été; ces maisons s'élèvent en terrasses, les unes au-dessus des autres; des rues courent le long de chacune de ces terrasses et communiquent entre elles par des ruelles escarpées, qui forment de véritables escaliers. La ville possède huit mosquées, plusieurs bazars et des bains publics. Au sommet d'un rocher qui s'élève perpendiculairement sur la plate-forme de la colline, on remarque les ruines d'une forteresse qui, jadis, était regardée comme imprenable. Les deux tiers de la population se composent de musulmans; le reste est formé de chrétiens et d'un petit nombre de juifs. Les chrétiens se divisent en syriens du rit grec, en nestoriens et en arméniens. Les syriens, qui sont les plus nombreux, ont deux églises dans la ville et deux couvents dans le voisinage. L'arabe est la langue la plus usitée à Mardin. Cette ville est fort ancienne et s'appelait primitivement *Marde* ou *Meride*. Elle fut prise et pillée par Tamerlan, mais résista à Hulakou, petit-fils de Gengis-Khan. Au commencement du XIVe siècle elle tomba au pouvoir d'Osman-Bey, et depuis lors elle a fait partie de l'empire ottoman.

Mardoche, poésie d'A. de Musset. V. CONTES D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

MARDOCHÉE, Juif d'une famille illustre, un de ceux qui furent emmenés captifs à Babylone, vers l'an 595 av. J.-C. Il parvint à faire épouser sa nièce Esther au roi Assuérus. Ayant refusé de courber le front devant Aman, favori du roi, celui-ci voulut le faire mourir ainsi que tous les Juifs; mais la protection d'Esther les sauva, et Aman lui-même fut puni du dernier supplice. On croit que Mardochée est auteur du livre d'*Esther*.

MARDOCHÉE (Japhe ou **le Beau**), savant rabbin, mort à Prague en 1611. Il acquit une grande réputation de savoir et devint prince des synagogues de Posnanie, de Lublin, de Cremnitz et de Prague. On lui doit, sous le titre de *Lebusch Malchut* (le *Vêtement royal*), un ouvrage en dix livres, dont les cinq premiers traitent des rites et des cérémonies, et dont les cinq autres sont exégétiques, cabalistiques et philosophiques. Les cinq premiers livres du *Lebusch Malchut* ont été imprimés à Cracovie (1594-1599, 4 vol. in-fol.), le sixième à Prague (1604, in-fol.), les trois derniers à Lublin (1595, in-fol.); quant au septième, il est resté inédit.

MARDOCHÉE BEN-HILLEL, rabbin allemand, mort à Nuremberg en 1310. Il fut mis à mort, selon les uns pour s'être livré à des pratiques cabalistiques, selon d'autres pour avoir insulté la religion du Christ. Ses principaux ouvrages sont : *Mardochaï magnus* (Riva, 1559, in-4°), commentaire du *Compendium talmudicum* d'Alphesius, et *De ritibus mactationis* (Venise, in-8°).

MARDOCHÉE BEN-NISAM, rabbin polonais. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il s'établit à Crosni-Ostro, dans la Gallicie, et se fit connaître par un ouvrage intitulé *Dod Mardochaï* (l'*Ami de Mardochée*), lequel a été publié à Hambourg (1714, in-4°). Ce livre, composé en 1699, contient des réponses à des questions qui lui furent adressées par J. Trigland, professeur d'hébreu à Leyde, au sujet des doctrines des juifs caraïtes, dont Mardochée faisait partie.

MARDONIUS, général persan, neveu de Darius Ier, mort en 479 av. J.-C. Il figura avec éclat dans les luttes de l'Asie contre la Grèce. Dès l'année 496 av. J.-C, il s'empara de la Thrace et de la Macédoine, combattit ensuite aux Thermopyles et à Salamine, et enfin fut vaincu et tué à la bataille de Platée.

MARE s. f. (ma-re — de l'allem. *morast*, lieu bourbeux. V. l'étym. de *marais*). Petit amas d'eau dormante, naturel ou artificiel : *La* MARE *aux canards. Les dytiques pullulent dans toutes les* MARES. (H. Berthoud.) *Si on annonçait au public qu'une souris se noie dans une* MARE, *il y courrait comme au feu.* (Th. Gaut.)

Les nénufars, dans la *mare* déserte,
Fleurissent sur les eaux.
TH. DE BANVILLE.

— *Mare de sang*, Grande quantité de sang répandu sur le sol : *Le cadavre gisait dans une* MARE DE SANG.

— Techn. Auge circulaire dans laquelle on écrase des pommes, des olives, etc.

— Agric. Houe de vigneron.

— **Encycl.** Agric. Les *mares* servent surtout, dans les campagnes, à abreuver les bestiaux. L'eau qu'elles contiennent, exposée pendant longtemps aux influences atmosphériques, est souvent préférable à celle des puits ou des citernes. Il est toujours facile d'établir une *mare* à peu de frais, en utilisant la pente des terrains, l'égout des toits, les ruisseaux naturels formés par la pluie, et en creusant le sol, qu'on revêt, s'il y a lieu, d'une forte couche d'argile. Mais il faut que les *mares* soient bien entretenues, aérées et nettoyées; on doit les mettre à sec de temps en temps, pour en retirer les détritus végétaux et animaux, qui fournissent, d'ailleurs, un excellent engrais. Si le terrain est légèrement incliné, on obtiendra facilement ce résultat au moyen de deux rigoles, l'une en haut pour remplir, l'autre en bas pour vider. Mieux vaut encore avoir deux *mares* à deux niveaux différents, de telle sorte que, quand l'une est à sec, l'autre puisse fournir de l'eau aux bestiaux.

Olivier de Serres, auquel nul sujet intéressant l'agriculture n'est resté étranger, indique en ces termes les conditions que doit remplir une *mare :* « Les *mares* sont en service ès endroits où défaillent les eaux coulantes et où y en a de souterraines non guère profondes, avec lesquelles s'adjoignent, sans artifice, celles des pluies, s'assemblans dans une fosse, pour la provision de toute l'année, non pour le boire ordinaire des personnes, car ce sont les puits qui en font le service. La *mare* doncques est une large fosse, cavée, non à plomb, ains en douce pente de tous costés, afin que, pour aller boire, le bestail y puisse descendre aisément, comme par le bord d'une rivière. Elle est enfoncée au milieu, toutesfois modérément, où l'eau des sources s'assemble avec celle de la pluie. De nécessité la *mare* veut estre grande, tant pour l'abondance de l'eau que pour la qualité, ne pouvant petit réceptacle contenir tant d'eau ni si bonne qu'un grand. Car mieux se conserve en bonté la grande que la petite quantité d'eau, attendu l'air et les vents qui mieux l'agitent en place ample qu'en serrée. Doncques, sans crainte d'excéder, nous ferons la *mare* tant grande que pourrons, ressemblant à un petit estang, sans espargner ni le fons ni la peine de la caver. Incontinent l'avoir creusée, nous en paverons des bords à l'entour, tout autant qu'il sera possible, afin d'éviter d'en sallir l'eau, par le trépis des bestes allant boire, lesquels, marchans sur la terre nüe et moüillée, en l'enlevant avec les pieds gasteroyent la *mare*, s'il n'y estoit obvié par le pavé; mais avec iceluy, quelque bestail qui aille et vienne en la *mare*, l'eau en demeurera toujours en mesme estat. Cette *mare* sera dressée loin des fumiers, pour la netteté de l'eau; car, comme avons dit des puits et citernes, le voisinage des ordures est toujours préjudiciable et à gens et à bestes.

» Outre cette *mare*-cy, une autre sera faicte pour le service des canars, oyes et autres bestes aquatiques, qu'on nourrit en la maison, et pour y mettre tremper des cercles, oziers, bois de charües et semblables de mesnage. Aussi y roüyr et naiser du chanvre et du lin et faire autres services. On la prendra grande, pour pouvoir satisfaire à toutes ces choses, seulement pour l'abondance de l'eau, car quant à la bonté, n'est besoin d'y aviser, veu qu'elle n'est destinée pour boire. »

La *mare* à abreuver doit être éloignée des bâtiments de ferme autant que possible, pour éviter, en été surtout, l'influence de ses gaz insalubres sur la santé du personnel de la ferme, et pour procurer aux animaux un temps de marche assez long avant et après l'abreuvement. Dans les terrains perméables, on maçonne le pourtour en chaux hydraulique, pour éviter les infiltrations. En terrain imperméable, on se contente de talus en terre.

Sous le rapport hygiénique, il est important de bien abriter et d'entretenir sainement la *mare*, afin d'éviter coliques, indigestions, avortements et autres accidents. Pour désinfecter les eaux et même prévenir la fermentation des substances étrangères par un moyen agissant d'une manière continue et permanente, on emploie le charbon de bois calciné qu'on jette en poudre grossière et en quantité suffisante pour couvrir toute la superficie du fond de la *mare* d'une couche de poudre noire de 0m,02 à 0m,05. Il ne faut même pas craindre de faire cette couche trop épaisse. On peut employer à cet usage le poussier qui se trouve à bas prix chez tous les marchands de bois. Le charbon de chêne pulvérisé est le meilleur. La poudre jetée, on agite vigoureusement la masse liquide, afin de la répartir uniformément dans la *mare*. On y ajoute ensuite du charbon de bois gros comme une noix ou un œuf de poule. La braise de boulanger convient parfaitement pour cet usage. La faculté épurante du charbon s'épuise à la longue. Alors, une fois la *mare* nettoyée, on le remplace par du charbon neuf. On nettoie et on renouvelle le charbon une fois par an. Ce moyen de désinfection est très-économique, d'une exécution facile, rapide, d'un effet certain, et prévient bien des maladies chez les animaux, sur la bonne santé et le développement desquels il a de plus une grande influence.

Voici d'autres précautions bonnes à observer. Il est bon de garnir le fond de pierrailles ou de sable. On extrait les plantes aquatiques, qui gâtent l'eau. On se dispense du rouissage du chanvre. Sur les bords on supprime les frênes, qui sont le séjour des cantharides. On peut établir au pourtour du bassin un fossé peu profond dans lequel, avant de pénétrer dans la *mare* ou abreuvoir, les eaux venant des fonds supérieurs déposent le limon qu'elles contiennent.

On peut aussi creuser des *mares* pour faciliter le desséchement des champs, des prés et des bois. Quand elles sont assez grandes, on peut les utiliser en y mettant des poissons tels que les tanches, les gardons ou les cobites, qui s'accommodent des eaux stagnantes, ou bien encore en y favorisant la propagation des grandes herbes aquatiques, qui, coupées à l'automne, fourniraient de la litière et de l'engrais. L'eau des *mares*, quand elle est assez abondante, peut être employée avec succès pour les arrosements.

***Mare au diable* (LA)**, roman par G. Sand (Paris, 1846). Nous emprunterons à M. Saint-Marc Girardin l'analyse rapide de cette naïve et gracieuse idylle : « Dans la *Mare au diable* et la *Petite Fadette*, nous dit-il, G. Sand a montré qu'on peut amuser le public français sans fracas et sans immoralité. Quels sont, dans la *Mare au diable*, les héros du roman? Un laboureur, une jeune fille et un enfant. Quelle est l'aventure? Un voyage à deux ou trois lieues au plus. Voilà tout. C'est avec ces simples personnages et ces simples événements que l'auteur sait nous intéresser.

» Le laboureur Germain est veuf, regrette beaucoup sa femme et aime tendrement les enfants qu'elle lui a laissés; mais pour soigner ses enfants et pour surveiller son ménage, il lui faut une femme, et son beau-père et sa belle-mère l'engagent eux-mêmes à se marier. Qui choisir? Le beau-père lui parle d'une veuve qui habite un village voisin de leur ferme et qui a pour 10,000 fr. au moins de fermes : c'est un riche parti. Germain, docile aux conseils de sa famille, part pour aller rendre visite à la veuve, et peut-être lui demander sa main. Ce jour-là même la petite Marie, fille d'une voisine de Germain, allait se mettre en condition dans une ferme située près du village de la veuve, et la mère de Marie demande à Germain de prendre sa fille en croupe avec lui. La chose ne se ferait pas entre gens de la ville ou entre paysans des gros bourgs civilisés. Germain est veuf, il a vingt-huit ans, et Marie n'a que seize ans. Tout cela, qui effrayerait les gens de la ville, rassure la petite Marie et sa mère; car Germain est pour Marie un *vieux*, et elle ne pense pas, ni Germain non plus, qu'on puisse s'aimer quand on n'a pas le même âge. Voilà donc Germain et Marie partis tous deux sur le cheval de la ferme. En chemin, ils rencontrent le petit Pierre, le fils de Germain, un enfant de six ans, qui veut à toute force que son père l'emmène sur le cheval. Germain, qui aime beaucoup petit Pierre et qui le gâte, consent à le prendre, et Marie promet qu'elle en aura soin. Une fois remis en route, l'homme, la jeune fille et l'enfant se perdent dans la lande, près de la Mare au diable, et ils sont forcés de passer la nuit à la belle étoile. Marie soigne l'enfant, le fait dormir, allume du feu, se fait la ménagère de la caravane, le tout avec intelligence et bonne humeur, sans se décourager ni s'impatienter. L'enfant dort auprès du feu, enveloppé dans le manteau du père et soutenu par la jeune fille; Germain et Marie causent, non pas amour, — c'est entretien de gens des villes, — mais labourage et ménage; si bien que, sans le savoir, Germain prend de l'amour pour Marie, et, quand le lendemain il arrive chez la veuve, il trouve la veuve coquette et fière, revient chez lui et finit par épouser Marie, que petit Pierre a toujours appelée sa mère depuis la nuit de la Mare au diable. Voilà toute l'histoire; où donc est l'intérêt? L'intérêt est dans le développement honnête et pur de l'amour que Germain prend pour Marie. Rien n'est si simple, et rien n'est en même temps plus gracieux et plus touchant. »

MARE (Guillaume DE LA), écrivain français. V. DELAMARE.

MARE (LA). Pour les différents personnages de ce nom, v. LA MARE.

MARÉ, ÉE (ma-ré) part. passé du v. Marer : *Une vigne* MARÉE.

MARÉAGE s. m. (ma-ré-a-je — rad. *marée*). Anc. mar. Solde que le maître d'un bâtiment marchand s'engageait à donner à des matelots pour un voyage de long cours, et qui ne devait pas être augmentée, quelle que fût la durée de la traversée.

MAREB, rivière de l'Afrique orientale. Elle prend sa source dans les montagnes du nord du royaume de Tigré, en Abyssinie, entre dans la partie S.-E. de la Nubie, et se jette, selon quelques géographes, dans le Tacazzé; selon d'autres, elle se perd dans les sables, après un cours de 420 kilom.

MAREC (Pierre), homme politique français, né à Brest en 1759, mort à Paris en 1828. Chef du contrôle au port de Brest lorsque commença la Révolution, il adopta avec enthousiasme les idées nouvelles, devint substitut du procureur de la commune en 1790, fut élu, en 1792, député suppléant à la Convention, vota, lors du procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, puis pour le bannissement perpétuel à la paix, travailla assidûment dans les comités des finances et des colonies, vota avec la Plaine pendant la Terreur, et, après le 9 thermidor, devint membre du comité de Salut public. Marec, à partir de ce moment, parla constamment en faveur des mesures de clémence, provoqua la mise en liberté de quelques royalistes incarcérés, se prononça le 1er prairial pour qu'on maintînt l'inviolabilité de la représentation nationale, puis finit par voter toutes les mesures contre-révolutionnaires. Marec devint ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, et, sous l'Empire, inspecteur de la marine à Gênes, puis attaché au ministère de la marine.

MAREC (Théophile-Marie-Finisterre), administrateur français, fils du précédent, né à Quimper en 1792, mort à Paris en 1851. Attaché de bonne heure, comme employé, au ministère de la marine, il y remplit successivement les fonctions de chef du bureau de la police et de la navigation, de sous-directeur du personnel et de directeur du personnel en 1848. On a de lui quelques écrits sur la législation maritime. Nous citerons, entre autres : *Questions concernant la pêche de la morue* (Paris, 1831, in-8°); *Sur la pêche de la baleine* (1842); *Résultat d'une mission de Marec en Angleterre pour y recueillir des renseignements sur l'état de la législation britannique touchant la répression des actes d'indiscipline et des délits et crimes commis à bord des navires de commerce* (Paris, 1837); *Sur la répression de l'indiscipline dans la marine marchande* (Paris, 1840), etc.

MARÉCA s. m. (ma-ré-ka). Ornith. Sous-genre de canard.

MARÉCAGE s. m. (ma-ré-ka-je — rad. *marais*). Grande étendue de terrain couverte de marais : *L'entrée du Mississipi n'est qu'une succession de* MARÉCAGES, *dont la présence est* *funeste à la salubrité des contrées voisines.* (A. Maury.) *La houille est positivement la substance des plantes qui composaient les forêts, les herbages et les* MARÉCAGES *de l'ancien monde.* (L. Figuier.)

. . . . Hécate aux trois visages
Froisse sa robe blanche aux joncs des *marécages.*
A. DE MUSSET.

MARÉCAGEUX, EUSE adj. (ma-ré-ka-jeu, eu-ze — rad. *marécage*). Qui est de la nature du marécage; qui est propre aux marécages : *Terrain* MARÉCAGEUX. *Contrée* MARÉCAGEUSE. *Le palétuvier de la mer des Indes forme, par ses surgeons gigantesques, de véritables forêts* MARÉCAGEUSES. (A. Maury.) *Les sols* MARÉCAGEUX, *lorsqu'ils sont défrichés, donnent de très-riches produits.* (M. de Dombasle.) *La plupart des habitants des contrées* MARÉCAGEUSES *tombent généralement dans une apathie invincible.* (L. Cruveilhier.)

— *Air marécageux*, Miasmes qui s'élèvent des marécages. ‖ *Goût marécageux*, Goût particulier au gibier et au poisson pris dans les marécages.

— Poétiq. *Gent marécageuse*, Nom donné aux grenouilles par La Fontaine :

... La *gent marécageuse*
Gent fort sotte et fort peureuse,
S'alla cacher sous les eaux.
LA FONTAINE.

MARÉCAGINE s. f. (ma-ré-ka-ji-ne — rad. *marécage*). Nom vulgaire d'une espèce de paludelle.

MARECCHIA, rivière du royaume d'Italie. Elle prend sa source au Sasso-di-Cimone, sur le versant oriental de l'Apennin central, dans la province d'Urbin-et-Pesaro, coule à l'E. et se jette dans l'Adriatique près de Rimini, après un cours de 45 kilom.

MARÉCHAL s. m. (ma-ré-chal. — Ce mot vient du germanique : ancien haut allemand *marascalh*, serviteur chargé du soin des chevaux, palefrenier, qui est composé pour la seconde partie de *scalh*, *scale*, celui qui soigne, et pour la première, de *marah*, *marh*, cheval; *merihha*, jument; anglo-saxon *mære*, *mere*, *myre*, scandinave *mar*, anglais *mare*, jument; allemand *märe*. Le celtique a aussi l'irlandais *marc*, kymrique *march*, etc., cheval). Ouvrier qui ferre les chevaux et qui les traite quand ils sont atteints de quelque maladie : *Un* MARÉCHAL *expert.*

— Par ext. Forgeron, ouvrier qui forge le fer employé à la fabrication des instruments aratoires et autres, qui ne demandent pas un travail fini.

— *Maréchal ferrant*, Celui qui s'occupe spécialement de ferrer les chevaux. ‖ Sobriquet donné par le conventionnel Bailleul à son collègue Dubouchet : *Bailleul, conventionnel girondin, et l'un des signataires des protestations contre la révolution des* 31 *mai*-2 *juin, ayant trouvé le moyen de s'enfuir, fut arrêté à Provins par Dubouchet, député en mission, qui l'envoya à Paris les fers aux pieds et aux mains; rentré en* 1794 *dans la Convention, Bailleul ne se vengea du cruel procédé de son collègue qu'en appelant Dubouchet son* MARÉCHAL FERRANT. (L. Combes.) ‖ *Maréchal vétérinaire*, Maréchal qui s'occupe spécialement de soigner les chevaux malades.

— Hist. et art milit. Titre d'une dignité qui n'était primitivement que celle d'un officier de cavalerie : *Que celui qui occira un* MARÉCHAL *ayant sous ses ordres douze chevaux soit condamné à payer onze sols.* (Loi salique.) ‖ *Grand maréchal*, Grand dignitaire qui, en l'absence du grand maître de Malte, avait le commandement militaire de toutes les troupes : *Le* GRAND MARÉCHAL, *en temps de guerre, confiait la bannière de l'ordre au chevalier qu'il jugeait le plus digne de la porter, et, quand il était en mer, il donnait des ordres au général des galères, même au grand amiral; la dignité de* GRAND MARÉCHAL *était la seconde de l'ordre; depuis* 1646, *elle appartenait de droit au pilier ou chef de la langue d'Auvergne.* (W. Maigne.) ‖ *Maréchal de camp de l'host ou de bataille*, Celui qui, dans les armées féodales du xe siècle, était le second du connétable de chaque contingent. ‖ *Maréchal du roi* ou *maréchal de France*, Second du connétable dans l'armée royale. ‖ *Maréchal de France* ou simplement *maréchal*, Officier général du grade le plus élevé, et qui commande en chef les armées : *Le* MARÉCHAL *Lannes. Le* MARÉCHAL *Pélissier.* ‖ *Bâton de maréchal*, Bâton de commandement, signe distinctif des maréchaux de France : *Chaque soldat français porte dans sa giberne le* BÂTON DE MARÉCHAL. (Napol. Ier.) ‖ *Maréchal général*, Chef des maréchaux de France, dont la charge fut créée en 1680. ‖ *Maréchal de la foi*, Titre donné, dans le XIIIe siècle, à Gui de Lévi, qui commandait la croisade contre les albigeois. ‖ *Maréchal de l'armée de Dieu et de l'Église*, Titre du général qui fut élu par les barons anglais révoltés contre Jean sans Terre, en 1215. ‖ *Maréchal des nonces*, Titre de l'officier qui, dans les diètes de Pologne, présidait les délibérations. ‖ *Maréchal d'armes*, Officier créé par Charles VIII, et qui était chargé de tenir un catalogue des armoiries des nobles et d'en vérifier l'authenticité. ‖ *Maréchal de bataille*, Officier créé en 1614, et dont les fonctions consistaient à ranger l'armée en bataille, à choisir le terrain d'après l'ordre et le plan du général en chef, à surveiller le déplacement des troupes, etc. ‖ *Maréchal de la lice*, Officier qui présidait aux tournois et aux joutes, s'assurait que les combattants n'employaient que les armes permises, et donnait le signal du combat en prononçant les mots : « Laissez aller. » ‖ *Maréchal du vautrait*, Officier placé sous les ordres du capitaine général des toiles de chasse, et qui jouissait des priviléges des commensaux du roi. ‖ *Maréchal d'Empire* ou *de l'Empire*, Nom donné à des généraux ayant, sous Napoléon Ier, un rang analogue à celui des maréchaux de France actuels. ‖ *Grand maréchal du palais*, Officier supérieur ayant le commandement en chef dans le palais d'un souverain. ‖ *Maréchal de camp*, Ancien nom des généraux de brigade : *Le* MARÉCHAL DE CAMP *était placé sous les ordres d'un lieutenant général.* ‖ *Maréchal des logis*, Officier qui avait pour fonction de choisir les lieux où l'armée devait camper ou loger, et de distribuer le terrain aux majors de brigade. Aujourd'hui, Sous-officier de cavalerie, dont le grade répond à celui du sergent dans l'infanterie. ‖ *Maréchal des logis chef*, Sous-officier de cavalerie dont le grade répond à celui du sergent-major dans l'infanterie. ‖ *Prévôt des maréchaux*, Officier qui commandait, sous l'autorité des maréchaux de France, une compagnie d'archers de police à cheval, dans les provinces.

— Ornith. Nom du rossignol de murailles, à Niort.

— Entom. Nom vulgaire des espèces indigènes d'élatéride, ancien genre taupin.

— **Encycl.** Hist. et Art milit. La fonction de *maréchal* était primitivement de veiller sur les chevaux du prince. Il est déjà question des *maréchaux* dans les lois des barbares : « Si le *maréchal* qui est chargé du soin de onze chevaux est tué, le meurtrier payera pour composition onze solidi. » (Loi des Alamans, titre LXXIX, § 4.) Sous Philippe-Auguste, le *maréchal* conduisait l'avant-garde. « C'était lui, dit Guillaume Le Breton (livre VIII de la *Philippéide*), qui dirigeait les premières batailles. »

Cujus erat primum gestare in prælia pilum,
Quippe marescalli claro fulgebat honore.

Il n'y avait dans l'origine qu'un *maréchal.* De saint Louis à François Ier, il y en eut deux. Ils étaient subordonnés au connétable, avaient, sous sa direction, la conduite de l'armée, faisaient la *montre* ou revue des troupes, constataient si chaque seigneur féodal avait amené son contingent, et maintenaient la discipline dans les armées. Il est impossible de fixer d'une manière précise l'époque où le connétable eut en quelque sorte la superintendance de la guerre, et les *maréchaux* le commandement en chef des armées. Le Père Anselme, dont l'*Histoire des grands officiers de la couronne* fait autorité, signale comme premier connétable chef d'armée Albéric, en 1060. Un autre écrivain, le Père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, fait observer que les quatre premiers *maréchaux* de France commandants d'armée furent de la même famille que le premier connétable, mais cet historien est en contradiction avec le Père Anselme lorsqu'il ajoute que le maréchalat était la première dignité militaire avant que celle de connétable le fût devenue; cet avis du Père Daniel est néanmoins partagé par le président Hénault, et ce qui nous inviterait à nous y ranger, c'est que Rigord et Lebreton nous apprennent que, lors de l'expédition de Philippe-Auguste en 1204, l'armée avait pour chef le *maréchal* Henri, frère d'Albéric Clément, seigneur de Metz en Gâtinais, lequel avait été tué en 1191 au siége d'Acre. Ainsi donc l'histoire nous fournit dès le XIIIe siècle un *maréchal* commandant les armées. Cette haute fonction n'empêchait pas cependant encore son titulaire de remplir les fonctions primitivement attachées au titre de *maréchal*, car à propos de Jean Clément, seigneur de Metz et d'Argentan, « conservé, dit le Père Anselme, par le roi Philippe-Auguste dans la charge de *maréchal* quoiqu'il fût fort jeune, en reconnaissance des services de son père, » nous lisons dans une ancienne charte de 1223 qu'il conservait néanmoins à cette époque le gouvernement des chevaux, « en tant qu'entretien et soins de toutes sortes. » Cette obligation, attachée au titre de *maréchal*, ne cessa tout à fait qu'au XVe siècle. Primitivement la dignité de *maréchal* était amovible; ainsi, sous Philippe de Valois, Bernard de Moreuil dut quitter cette dignité pour devenir gouverneur du Dauphin. François Ier ajouta un troisième *maréchal;* Henri II, un quatrième. Comme le nombre s'en était encore accru sous les successeurs de ce prince, les états de Blois exigèrent en 1577 qu'il n'y eût que quatre *maréchaux.* Mais Henri IV, à son avénement, transgressa, ou plutôt abolit cette réforme, d'abord afin d'être à même de récompenser les officiers dévoués à sa cause par cette dignité alors très-enviée, ensuite pour se réconcilier sans difficultés avec les ligueurs, qui eux aussi avaient créé des *maréchaux* de France. Depuis François Ier, le titre de *maréchal* avait acquis le degré d'importance qu'il a su conserver jusqu'à nos jours. Le nombre des *maréchaux* de France, déjà accru par Henri IV, ne fit qu'augmenter encore sous Louis XIII et surtout sous Louis XIV. On en comptait seize en 1651 et vingt après la grande promotion de 1703 (promotion que Mme de Sévigné appelait spirituellement la monnaie de M. de Turenne). De 1763 à 1788, le nombre des *maréchaux* varia de quinze à seize. Un décret du 4 mars 1791 le restreignit tout à coup à six. Cependant les deux derniers *maréchaux* nommés par Louis XVI le furent en dehors des six titulaires légaux et par exception. Deux ans plus tard, la dignité de *maréchal* de France fut supprimée (21 février 1793). La République n'eut plus que des généraux. Napoléon fit revivre l'ancien titre monarchique. Un sénatus-consulte du 28 floréal an XII institua les *maréchaux* d'Empire. Il fallut, pour obtenir ce grade suprême, ou avoir gagné une bataille rangée, ou avoir pris deux places fortes. En 1804 eut lieu une première promotion de dix-huit *maréchaux.* Lors de la chute de l'Empire en 1815, ce nombre était réduit à quinze. La Restauration donna aux *maréchaux* le titre de *maréchaux* de France, au lieu de celui de *maréchaux* d'Empire. De 1818 à 1829, leur nombre n'excéda pas douze. On en comptait quinze en 1832, douze en 1835. Quatre ans plus tard, la loi du 4 août 1839 sur l'état-major de l'armée réduisit définitivement à six, en temps de paix, le nombre des *maréchaux* de France, laissant au souverain la faculté d'élever ce chiffre à douze en temps de guerre. Cette loi est encore en vigueur aujourd'hui. La République de 1848 respecta la dignité de *maréchal* et le second Empire ne songea pas à lui rendre la dénomination créée par Napoléon Ier. Les *maréchaux* de France sont nommés à vie. Toutefois, en 1815, le *maréchal* Moncey, duc de Conegliano, ayant refusé de présider le conseil de guerre qui devait juger le *maréchal* Ney, son grade militaire fut rayé par ordonnance royale du 29 août 1815, et Moncey fut en outre condamné à trois mois d'emprisonnement. Mais, un an plus tard, le nom et le grade du *maréchal* furent rétablis dans l'Almanach royal (1816). Sous l'ancien régime, depuis Louis XIV, la dignité de *maréchal* de France entraînait la qualification de Monseigneur. On lui a substitué, depuis la Restauration, celle d'Excellence. Les *maréchaux* de France touchent un traitement annuel de 40,000 francs. Sous le dernier Empire, ils avaient, en outre, de droit, le traitement de sénateur (30,000 francs), ce qui ne les empêchait nullement d'y joindre encore des émoluments considérables provenant d'autres fonctions. C'est ainsi que les traitements des *maréchaux* Pélissier, Vaillant, etc., atteignaient des chiffres vraiment scandaleux.

Après la suppression du connétable, le doyen des *maréchaux* fut chargé de le suppléer. On lit dans le *Journal de Barbier* (t. II, p. 11) : « M. le duc de Villars est venu au parlement en qualité de duc et pair pour entendre les mercuriales, et encore plus pour paraître avec l'appareil de tous ses gardes dont il se fait accompagner quelquefois dans Paris, comme doyen de messieurs les *maréchaux* de France et représentant en cette qualité le connétable. »

Avant la Révolution, la charge de *maréchal* des camps et des armées était une dignité exceptionnelle ajoutée au titre de *maréchal* de France; cinq officiers en ont été seuls revêtus : ce sont les *maréchaux* de Biron, de Lesdiguières, de Turenne, de Villars et de Saxe. Cette dignité donnait à celui qui la portait droit de commandement sur les autres *maréchaux.* De nos jours, le *maréchal* Soult fut par Louis-Philippe honoré d'une faveur analogue, qui ne s'est plus renouvelée depuis. Les *maréchaux* sont aujourd'hui tous égaux entre eux.

C'est à partir du règne de François Ier que le fameux « bâton de *maréchal* » (qu'aujourd'hui, suivant un dicton bien connu, tout conscrit porte dans sa giberne) devint l'insigne essentiel de ce grade. Ce bâton mesure vingt pouces de longueur : il est recouvert de velours bleu de roi. Avant la Révolution, il était parsemé de fleurs de lis d'or brodées en relief. Ces fleurs reparurent sous la Restauration, après avoir été transformées en abeilles sous le premier Empire. De 1830 à 1851, abeilles et fleurs de lis firent place à des étoiles, auxquelles le second Empire substitua des abeilles. L'ensemble général du bâton a, du reste, peu varié depuis sa création; il est aujourd'hui terminé à chacune de ses extrémités par un cercle d'or : sur l'un, on lit le nom du maréchal; sur l'autre ces mots : *Terror belli, Decus pacis* (Terreur de la guerre, honneur de la paix). De même que sous l'ancien régime, les marques de cette dignité sont encore représentées dans les armoiries (et même sans armoiries) par deux bâtons de *maréchal* posés en sautoir. Le bâton, insigne du maréchalat, marque du commandement militaire suprême, jouait autrefois un grand rôle. Louis XIII, entrant à Hesdin par la brèche en 1639, s'arrêta et, présentant sa canne à M. de La Meilleraye, lui dit : « Je vous fais *maréchal* de France; voilà le bâton que je vous donne. » Louis XIV, qui sans doute, vu le grand nombre de *maréchaux* qu'il créa, eût eu trop de cannes à donner, se contentait, lors des promotions, de faire passer la sienne dans les mains des nouveaux élus : c'était une simple allusion formaliste. Les *maréchaux* de l'ancien régime manquaient rarement de commander une bataille sans tenir à la main le bâton fleurdelisé légendaire. Aujourd'hui, et depuis longtemps, cet insigne n'est plus guère qu'un mythe; nos *maréchaux* le laissent chez eux, et il ne figure plus que sur les panneaux de voiture et dans les portraits du musée de Versailles. Un seul *maréchal* de notre temps est resté jusqu'à son dernier jour fidèle à son bâton; il est vrai qu'il s'agit ici d'un original célèbre; nous voulons parler du *maréchal* de Castellane. « Il était, dit M. Lorédan Larchey, inséparable de ses décorations, de son chapeau à plumes blanches, de son habit brodé, et même de ce bâton que les *maréchaux* ne portent guère ailleurs que dans leurs portraits. Une visite non officielle ne retranchait rien du cérémonial accoutumé; seulement il se contentait de confier le fameux bâton à un officier qui l'attendait à la porte. Non content de ressusciter le port du bâton de commandement, le *maréchal* avait fini par lui faire accomplir des exercices particuliers. Ainsi, aux jours de grande revue, quand les officiers généraux et supérieurs placés sous ses ordres défilaient à la tête de leurs corps respectifs, il répondait au salut de chacun en faisant bondir adroitement son bâton dans sa main. Le saut était proportionné à l'importance du grade, et rappelait, dans des proportions infiniment restreintes, les évolutions savantes que les tambours-majors de la grande école font exécuter à leur canne. »

Voici la liste complète et officielle, par ordre de date, de tous les *maréchaux* de France, avec la date de leur promotion :

1185. Albéric Clément Ier, seigneur de Metz.
1192. Guillaume de Bournel
1202. Nivelon d'Arras.
1204. Henri Clément II.
1214. Jean Clément III.
1225. Gauthier II de Nemours.
1226. Robert de Coucy.
1262. Henri Clément IV.
1263. Ferry Pasté.
1263. Eric de Beaujeu.
1267. Guillaume de Beaumont.
1270. Renaud de Pressigny.
1270. Raoul de Sores.
1270. Lancelot de Saint-Maur.
1272. Ferry de Verneuil.
1283. Guillaume du Bec-Crespin.
1285. Raoul de Flamenc.
1287. Jean de Varennes.
1293. Simon de Melun.
1295. Guy de Clermont.
1302. Foucaud ou Foulques de Merle.
1303. Miles de Noyers.
1308. Jean de Corbeil, dit de Grez.
1315. Jean de Beaumont.
1316. Renaud de Trie.
1318. Jean de Barres.
1322. Matthieu de Trie.
1328. Robert de Briquebec.
1338. Ancel de Joinville.
1344. Charles de Montmorency.
1345. Robert de Waurin.
1345. Bernard de Mareuil.
1350. Guy de Nesles.
1351. Édouard de Beaujeu.
1351. D'Offremont.
1352. Roques de Hangest.
1352. Jean de Clermont.
1352. Arnould d'Andreham.
1356. Robert de Clermont.
1358. Jean de Meingre, dit Boucicaut.
1365. Jean de Neuville.
1368. Jean de Maugenchy.
1369. Louis de Champagne, comte de Sancerre.
1391. Jean de Meingre, dit Boucicaut II.
1397. Jean II de Rieux.
1412. Louis de Loigny.
1412. Jacques d'Heilly.
1417. Pierre de Rieux.
1418. Jean de Villiers.
1418. Claude de Beauvoir.
1420. Jacques de Montberon.
1422. Antoine de Vergy, dit Dammartin.
1422. Jean de La Baume, comte de Montrevel.
1422. Gilbert Motier de La Fayette.
1423. Amaury de Severac.
1424. Jean de La Brosse, dit de Boussac.
1429. Gilles de Laval, seigneur de Retz.
1439. Philippe de Culant.
1441. Jean de Talbot.
1454. Jean de Xaintrailles.
1461. Jean, bâtard d'Armagnac, dit Comminges.
1461. Joachim Rouault, sire de Gamaches.
1464. Wolfard de Borzelles.
1476. Pierre de Rohan, dit de Giez.
1488. Philippe des Guerdes de Crèvecœur.
1488. Jean Beaudricourt de Choiseul
1500. J.-J. Trivulce.
1504. Charles d'Amboise, sire de Chaumont.
1504. Jean, sire de Rieux.
1515. Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice.
1515. Robert Stuart d'Aubigny.
1516. Odet, comte de Foix, sire de Lautrec.
1516. Gaspard Ier de Coligny, sire de Châtillon.
1522. Anne de Montmorency.
1522. Thomas de Foix, dit de Lescun.
1526. Théodore Trivulce.
1526. Robert de La Marck, duc de Bouillon.
1538. Claude d'Annebaut.
1538. René de Montrejean.

1543. Oudard, seigneur de Biez.

1543. Antoine de Lettes, sire de Montpezat.

1544. Jean Caraccioli, prince de Melfi.

1547. Robert de La Marck, duc de Bouillon.

1547. Jacques d'Albon, marquis de Fronsac.

1550. Charles de Cossé, comte de Brissac.

1554. Pierre Strozzi, seigneur d'Epernay.

1558. Paul de La Barthe, seigneur de Termes.

1559. François, duc de Montmorency.

1562. François de Scepeaux, sieur de La Vieilleville.

1564. Imbert de La Platrière, sire de Bourdillon.

1566. Henri de Montmorency VIII, duc de Damville.

1567. Artus de Cossé.

1570. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes.

1572. Honorat de Savoie, marquis de Villars.

1573. Albert de Gondi, duc de Retz.

1574. Roger de Saint-Laër, duc de Bellegarde.

1574. Blaise de Montluc.

1577. Armand de Gontaut de Biron.

1579. Jacques Goyon de Matignon.

1579. Jean d'Aumont.

1583. Guillaume, vicomte de Joyeuse.

1592. Henri de La Tour, vicomte d'Auvergne et de Turenne.

1594. Charles de Gontaut, duc de Biron.

1594. Claude de La Châtre.

1594. Charles de Cossé, duc de Brissac.

1594. Jean de Montluc.

1595. Jean de Lavardin, seigneur de Beaumanoir.

1596. Henri de Joyeuse.

1596. Alphonse Corso, dit d'Ornano.

1596. Laval de Bois-Dauphin, marquis de Sablé.

1596. Guillaume de Hautemer.

1608. François de Bonne, duc de Lesdiguières.

1614. Concini Concino, marquis d'Ancre.

1615. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux.

1615. Antoine de Roquelaure.

1616. Louis de La Chastre.

1616. Pons de Cardillac, seigneur de Thémines.

1616. François de La Grange-Montigny.

1617. Nicole de L'Hôpital, duc de Vitry.

1619. Charles de Choiseul, marquis de Praslin.

1619. Jean-François de La Guiche.

1620. Honoré d'Albert, duc de Chaulnes.

1620. F. de Lussan, vicomte d'Aubeterre.

1621. Charles de Créqui.

1622. Gaspard de Coligny, sire de Châtillon.

1622. Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force.

1622. François de Bassompierre.

1625. Henri de Schomberg.

1626. F. Annibal, duc d'Estrées.

1626. D'Ornano, comte de Montlaur.

1628. Timoléon d'Espinay, sieur de Saint-Luc.

1629. Louis de Marillac, comte de Beaumont.

1630. Henri II, duc de Montmorency.

1630. De Saint-Bonnet de Toiras.

1631. Antoine Coëffier, marquis d'Effiat.

1632. Urbain de Maillé, marquis de Brézé.

1634. Maximilien de Béthune, duc de Sully.

1637. Charles de Schomberg, duc d'Halluin.

1639. Duc de La Meilleraye.

1641. Antoine, duc de Grammont.

1642. Bude, comte de Guébriant.

1642. De La Mothe-Houdancourt.

1643. F. de l'Hôpital, comte de Rosnay.

1643. Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne.

1643. Jean de Gassion.

1645. Du Plessis-Praslin, duc de Choiseul.

1645. Comte de Rantzau.

1646. Nicolas de Neufville, duc de Villeroi.

1651. Antoine de Rochebaron, duc d'Aumont.

1651. Jacques d'Estampes, seigneur de La Ferté-Imbert.

1651. Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt.

1651. Henri de La Ferté, duc de Senneterre.

1651. Rouxel, comte de Grancey.

1652. Armand-Nompar de Caumont, duc de La Force.

1653. Louis de Foucault, comte Daugnon.

1654. Albert, comte de Moissans.

1654. Philippe de Clérambault, comte de Palluau.

1658. Marquis de Castelnau.

1658. Jean de Schlemberg, comte de Montdejeu.

1658. De Fabert.

1668. François de Créquy.

1668. Marquis de Bellefonds.

1668. De Crevant, duc d'Humières.

1675. Comte d'Estrades.

1675. Montault de Benac, duc de Navailles.

1675. Frédéric-Armand de Schomberg.

1675. Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras.

1675. Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne.

1675. D'Aubusson, duc de La Feuillade.

1675. François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg.

1675. Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort.

1681. Jean, comte d'Estrées et de Tourbes.

1693. Comte de Choiseul, marquis de Francières.

1693. François de Neufville, duc de Villeroi.

1693. Duc de Joyeuse.

1693. Duc de Boufflers.

1693. Comte de Tourville.

1693. Anne-Jules, duc de Noailles.

1693. De Catinat, seigneur de Saint-Gratien.

1702. Duc de Villars.

1703. Noël Bouton, marquis de Chamilly.

1703. Duc d'Estrées.

1703. Marquis de Château-Regnaud.

1703. De Vauban.

1703. Comte de Bolweiler.

1703. Marquis d'Uxelles.

1703. René de Froullay, comte de Tessé.

1703. De La Baume, marquis de Montrevel.

1703. Duc de Tallard.

1703. Henri, duc d'Harcourt.

1703. Comte de Marsin.

1706. De Fitz-James, duc de Berwick.

1708. De Matignon, comte de Gacé.

1709. Comte de Bazin, seigneur de Bezons.

1709. Pierre de Montesquiou d'Artagnan.

1724. Maurice, comte de Broglie.

1724. Duc de Roquelaure.

1724. Grancey, comte de Medavy.

1724. Marie du Maine, comte du Bourg.

1724. Marquis d'Aligre.

1724. D'Aubusson, duc de La Feuillade.

1724. Antoine, duc de Gramont.

1730. Marquis de Coëtlogon.

1730. Duc de Biron.

1734. Marquis de Puységur.

1734. Bidal, marquis d'Asfeld.

1734. Adrien Maurice, duc de Noailles.

1734. Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry.

1734. Duc de Coigny.

1734. Comte de Broglie et Revel.

1741. Brancas, marquis de Cereste.

1741. D'Ailly, duc de Chaulnes.

1741. De Brichanteau de Nangis.

1741. Prince d'Issinghen de Montmorency.

1741. Durfort, duc de Duras.

1741. Marquis de Maillebois.

1741. Fouquet, duc de Belle-Isle.

1744. Maurice, comte de Saxe.

1744. Marquis de Maulevrier-Langeron.

1745. Louis de Gramont.

1746. Marquis de Balincourt.

1746. Marquis de La Fare.

1746. Duc d'Harcourt.

1747. Laval-Montmorency.

1747. Marquis de Clermont-Tonnerre.

1747. De La Mothe-Houdancourt.

1747. Woldemar, comte de Lowendall.

1748. Armand Duplessis, duc de Richelieu.

1757. Jean-Ch. de Saint-Nectaire, dit Senneterre.

1757. J.-Hector de Fay, marquis de La Tour-Maubourg.

1757. François de Gelas de Voisins d'Ambres, vicomte de Lautrec.

1757. Antoine de Gontaut, duc de Biron.

1757. François de Montmorency, duc de Piney et de Luxembourg.

1757. Charles-César Le Tellier, marquis de Louvois, comte d'Estrées.

1757. Charles O'Brien, comte de Clare.

1757. Pierre de Lêvis, duc de Mirepoix.

1758. Ladislas, comte de Bercheny.

1758. Erasme, marquis de Contades.

1758. Hubert de Brienne, comte de Conflans.

1758. Charles de Rohan, prince de Soubise.

1759. Victor, duc de Broglie.

1768. Michel de Durfort, duc de Lorges.

1768. Louis de Brienne de Conflans.

1768. Timoléon de Cossé, duc de Brissac.

1775. Pierre, duc d'Harcourt.

1775. Louis, duc de Noailles.

1775. Chevalier Antoine de Nicolaï.

1775. Charles, duc de Fitz-James.

1775. Philippe, comte de Noailles.

1775. Emmanuel de Durfort, duc de Duras.

1775. Félix d'Olières, comte de Muy.

1783. Marquis Henri de Ségur.

1783. Comte Joseph de Mailly.

1783. Bouchard de Lussan, marquis d'Aubeterre.

1783. Prince Charles de Beauvau-Craon.

1783. Gabriel de La Croix, marquis de Castries.

1783. Duc Pierre de Montmorency-Laval.

1783. Duc Emmanuel de Croy.

1783. Noël de Jourda, comte de Vaux.

1783. Duc Jacques de Choiseul-Stainville.

1783. Marquis Gaston de Lévis.

1791. Baron de Luckner.

1791. Donatien de Vimeux, comte de Rochambeau.

1804. Berthier.

1804. Moncey.

1804. Masséna.

1804. Murat.

1804. Jourdan.

1804. Augereau.

1804. Bernadotte.

1804. Brune.

1804. Mortier.

1804. Lannes.

1804. Soult.

1804. Ney.

1804. Davout.

1804. Kellermann.

1804. Bessières.

1804. Pérignon.

1804. Lefebvre.

1804. Sérurier.

1807. Victor Perrin.

1809. Macdonald.

1809. Marmont.

1809. Oudinot.

1811. Suchet.

1812. Gouvion Saint-Cyr.

1813. Poniatowski.

1816. Duc de Coigny.

1816. Marquis de Beurnonville.

1816. Clarke, duc de Feltre.

1816. Marquis de Vioménil.

1823. Marquis de Lauriston.

1823. Molitor.

1827. Prince de Hohenlohe.

1829. Maison.

1830. De Bourmont.

1830. Gérard.

1831. Clauzel.

1831. Lobau.

1831. De Grouchy.

1837. Valée.

1840. Sébastiani.

1841. Drouet, comte d'Erlon.

1843. Bugeaud.

1847. Reille.

1847. Dode de La Brunerie.

1850. Jérôme Bonaparte.

1851. Harispe.

1851. Exelmans.

1851. Vaillant.

1852. Leroy de Saint-Arnaud.

1852. Magnan.

1852. De Castellane.

1854. Baraguay d'Hilliers.

1855. Pélissier.

1856. Randon.

1856. Canrobert.

1856. Bosquet.

1859. Mac-Mahon.

1859. Niel.

1859. Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

1861. D'Ornano.

1863. Forey.

1864. Bazaine.

1870. Lebœuf.

Comme on le voit, le nombre des *maréchaux* créés en France est de 324.

Le mot *maréchal* ne désigne pas toujours, même aujourd'hui, une fonction militaire; il est parfois conféré à certains grands officiers des cours. Dans ce cas, ce titre est tantôt actif, tantôt purement honorifique : l'électeur de Saxe était jadis grand *maréchal* de l'Empire. En Russie et en Pologne, les *maréchaux* de la noblesse président les assemblées provinciales. Chez quelques princes de l'Allemagne actuelle, le titre de *maréchal* désigne un officier chargé de la surintendance générale du palais; il n'est aucunement besoin pour cela que cet officier appartienne aux cadres de l'armée, différant en cela des grands *maréchaux* du palais, charge créée par Napoléon Ier et restaurée par Napoléon III. Sous le premier Empire, le *maréchal* Duroc en était titulaire, et le *maréchal* Vaillant l'occupa sous le second.

— *Maréchal de camp.* Le grade de *maréchal de camp* a servi à désigner des fonctions différentes, suivant les époques, fonctions que nous allons passer successivement en revue, en faisant l'historique du grade.

L'histoire fait mention des *maréchaux de camp* dès le XVe siècle. Dans l'origine, leurs attributions consistaient à répartir le logement des troupes, et à leur assigner la place qu'elles devaient occuper dans l'ordre de bataille. Sous François Ier, il y avait dans les armées des officiers qui portaient le titre de *maréchal de camp;* mais, jusqu'à Henri IV, c'était, non une charge et un titre permanent, mais une simple commission que le roi ou le général donnait pendant une campagne. Sous le règne de Henri IV, il n'y avait dans une armée qu'un *maréchal de camp*. Cet officier avait des lieutenants ou des aides qui, dans la suite, prirent aussi le titre de *maréchaux de camp;* mais ils ne commandaient qu'en vertu des ordres dont ils étaient porteurs de la part du *maréchal de camp* général. C'est le grand nombre des *maréchaux de camp* dans une armée et leurs discussions perpétuelles sur la prééminence et l'autorité qui forcèrent à créer un *maréchal de camp* général. Cet officier fut d'abord le chef des *maréchaux de camp*, mais peu à peu ses attributions ne furent plus aussi précises et le titre de *maréchal de camp* général se confondit avec celui de *maréchal de France.*

Les *maréchaux de camp* furent pendant longtemps des officiers d'état-major, dans les attributions desquels entraient tous les détails de campement, fourrages, commandement de places, et même quelquefois de provinces.

Sous le règne de Louis XIV, leur nombre était considérable, mais déjà leur destination avait changé; ils commençaient à avoir des commandements, abandonnant une partie de leurs anciennes attributions aux *maréchaux* des logis. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution, et le titre de *maréchal de camp* fut à cette époque remplacé par celui de général de brigade (21 février 1793). L'ordonnance du 16 mai 1814 rétablit le titre de *maréchal de camp* que Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, laissa subsister. Il fut également maintenu par Louis-Philippe, sous le règne duquel il répondait à peu près au grade de général de brigade actuel. Il est définitivement supprimé depuis 1848.

— *Tribunal des maréchaux de France*, dit aussi tribunal du point d'honneur ou connétablie. V. CONNÉTABLIE.

— *Maréchal des logis.* On désignait autrefois sous le titre de *maréchal* général *des logis* de cavalerie l'officier chargé spécialement du campement de cette arme. Louis XIV lui adjoignit plus tard deux aides sous le simple nom de *maréchaux des logis.* Il y avait encore le *maréchal* général *des logis* de l'armée, chargé d'une manière plus étendue de choisir le lieu du campement, de veiller aux marches et aux subsistances. Aujourd'hui, le titre de *maréchal des logis* ne désigne plus dans la cavalerie qu'un sous-officier dont le grade répond à celui de sergent dans l'infanterie; le grade de *maréchal des logis chef* répond à celui de sergent-major.

— *Feld-maréchal.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

Maréchal de Biron (LE), tragédie en cinq actes et en vers, du comte de Locmaria (théâtre de l'Odéon, 27 septembre 1824). Le dénoûment de la conspiration de Biron, son jugement, le pardon que voudrait lui faire implorer Henri IV, sa mort enfin, font seuls le sujet de la pièce, qui est trop resserrée et n'a l'air que d'un dernier acte délayé en cinq tableaux. Biron est enfermé à la Bastille; il attend l'exécution de la sentence, tout en espérant encore que les factieux du dehors vont le délivrer. Il exhorte son fils à aller se mettre à leur tête. Le jeune Edmond, au contraire, plein d'horreur pour la trahison, les engage à se retirer, et, par ses discours, parvient à les dissiper. Henri IV s'est rendu à la Bastille accompagné de Sully. Il veut sauver Biron. Il a avec lui une entrevue touchante. Biron persiste dans ses sentiments d'orgueil et dans son silence, et cherche à justifier le refus d'aveux qui compromettraient ses complices par ce vers :

Le crime a ses devoirs et sa fidélité.

Le roi s'éloigne; et l'on peut regretter ici que l'auteur n'ait pas fait usage du mot célèbre que Henri IV dit à Biron en le quittant, et que l'histoire a conservé : « Adieu, baron de Biron. » La femme du maréchal, qui avait été au Louvre implorer la grâce de son époux, n'a pas trouvé le roi et ne reparaît plus. Son fils revient et veut mourir à sa place. Biron lui recommande de bien servir Henri IV et marche au supplice. L'action principale de cette tragédie est simple, trop simple même, et aucun épisode, aucun incident ne vient combler la monotonie d'une situation toujours à peu près la même pendant cinq actes. La pièce eut pourtant quelque succès par la similitude que l'on trouvait entre Biron, que l'on n'appelle jamais que le maréchal, et le maréchal Ney. Une fois sur la trace des allusions, on en découvrit des quantité, set il est douteux pourtant que l'auteur y ait songé. Ainsi, c'est un serviteur de Biron qui, par une révélation importante, détermine la condamnation; on se souvint que la déposition du colonel Clouet, aide de camp de Ney, avait été d'un grand poids dans sa condamnation. A ce vers que prononce Biron :

Les enfants des proscrits sont hommes avant l'âge,

les bravos redoublèrent. Toutes armes sont bonnes pour combattre un gouvernement tel que celui de la Restauration.

Maréchal Brune (LE), drame de Fontan et Dupeuty. V. BRUNE (le maréchal).

Maréchal ferrant (LE), opéra-comique en deux actes, en prose, paroles de Quétant et Anseaume, musique de Philidor, représenté sur le théâtre de la foire Saint-Laurent le 22 août 1761, et à la cour. La scène se passe dans la boutique de Marcel, maréchal ferrant; le sujet n'a rien de remarquable, mais la musique est celle d'un maître. La facture en est excellente, l'harmonie conduite avec un art tout à fait hors ligne, la mélodie souvent intéressante. Il n'y a pas d'ouverture. Le premier air, celui de Marcel : *Chantant à pleine gorge*, est accompagné au bruit de l'enclume par une partie de violons et une de basse, avec quelques rentrées de flûtes, et produit un effet excellent; puis vient un bon trio pour deux sopranos et basse. Les couplets de Claudine et de Marcel sont pleins de rondeur; le duo entre Labride, cocher du château voisin, et Marcel : *Premièrement buvons*, est fort comique; l'ariette chantée par Labride, ténor, est une imitation de cloches avec un accompagnement en *pizzicato* d'un effet charmant : *Quand, pour le grand voyage, Margot plia bagage.* Les morceaux suivants, chantés par Jeannette et Colin, offrent une instrumentation très-travaillée dont on ne trouve aucun exemple dans les partitions de cette époque écrites en France. Le premier acte se termine par un trio dans lequel le compositeur s'est surpassé dans le genre bouffon. L'âne de Bastien ne fait que braire, la cavale d'Eustache va clopin-clopant, et, grâce au contre-point de Philidor, tout cela produit une harmonie fort originale. Au deuxième acte, l'air de Jeannette : *J'ai perdu tout ce que j'aime*, est écrit si haut qu'il semble inchantable. On ne saurait admettre que le diapason fût sensiblement abaissé; car l'air est en *mi* mineur, et la contre-basse joue souvent le *sol*, sa note la plus grave. Nous signalerons encore l'air du cocher Labride : *Brillant dans mon emploi*, qui est un chef-d'œuvre. Il se termine par des vocalises sur le mot *gare*, qui ne pouvaient être dites que par un chanteur habile. La scène du revenant montre toute la souplesse du génie de Philidor; enfin un tutti plein de verve termine l'opéra, qui est des plus remarquables et aurait de nos jours un grand succès s'il était remonté avec soin. Le *Maréchal ferrant* eut plus de deux cents représentations, et plaça Philidor, un instant, sur la même ligne que les Monsigny et les Grétry. Un grand nombre de morceaux devinrent populaires. Dans l'impossibilité de les transcrire tous, nous avons choisi le vaudeville final, dont les paroles joyeuses et la mélodie pleine de rondeur sont passées à l'état de proverbe musical.

1er COUPLET.

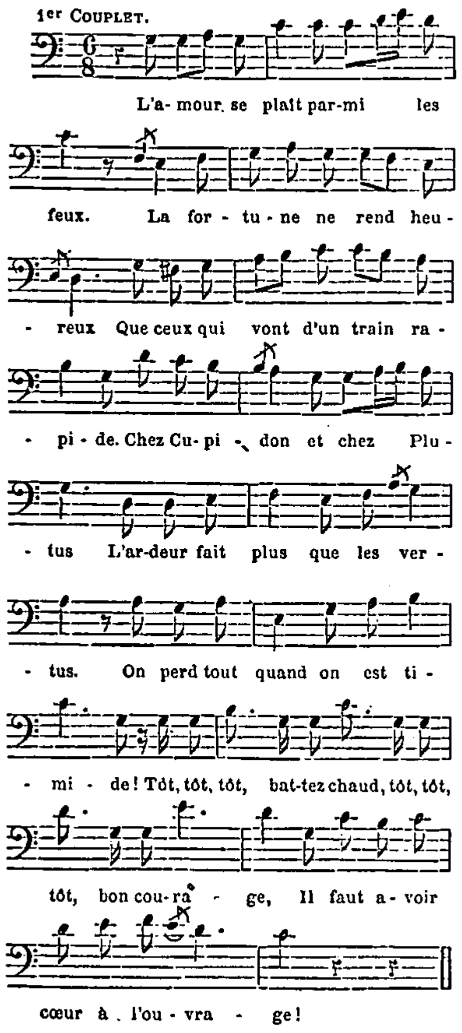
L'a- mour se plaît par-mi les
feux. La for - tu - ne ne rend heu -
- reux Que ceux qui vont d'un train ra -
- pi - de. Chez Cu- pi - don et chez Plu -
- tus L'ar-deur fait plus que les ver -
- tus. On perd tout quand on est ti -
- mi - de! Tôt, tôt, tôt, bat-tez chaud, tôt, tôt,
tôt, bon cou- ra - ge, Il faut a- voir
cœur à l'ou - vra - ge!

DEUXIÈME COUPLET.

Pour vos époux, jeunes tendrons,
Prenez toujours de bons lurons,
Et fuyez les amants tranquilles.
Alertes sur tous les instants,
Galants, sachez saisir le temps
Pour triompher des moins dociles.
Tôt, tôt, battez chaud, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Le mariage a ses douceurs.
Lorsque l'amour blesse deux cœurs,
L'hymen sans peine les assemble.
Quand les époux sont bien unis,
Tout va d'accord dans le logis;
On les entend chanter ensemble :
Tôt, tôt, battez chaud, etc.

Maréchal ferrant (LE), tableau de Ph. Wouwerman, au musée de Dresde. Un cavalier arrêté devant la boutique d'un maréchal fait ferrer son cheval blanc. La composition est complétée par diverses autres figures, parmi lesquelles on remarque un jeune garçon avec une chèvre, devant un petit chariot où repose un enfant. Ce tableau, exécuté avec beaucoup de finesse, a été gravé par Moyreau. Ph. Wouwerman a fait de nombreux tableaux sur le même sujet. Smith en a catalogué et décrit vingt-quatre, dont plusieurs ont été gravés par Moyreau et d'autres par Picquenot, Duret, Visscher, Beaumont, Chataigner, etc.

Des tableaux représentant des scènes analogues ont été peints aussi par Pieter Wouwerman (ancienne galerie Fesch et musée de Besançon), Nic. Berghem (gravé par J.-J. Leveau), P. van Blocmen (musée de Toulouse), J.-F. van Bredael (musée de Dresde), Adrien van de Velde (musée de Rotterdam), les frères Le Nain (au Louvre, nº 375, un *Maréchal dans sa forge*, gravé par Levasseur et Claessens, et par Weisbrod), Bonnefond (Salon de 1822), Armand Leleux (Exposition universelle de 1855), Adolphe Leleux (un *Maréchal ferrant en basse Bretagne*, Salon de 1861), Meissonier (v. ci-après), James Walker (Salon de 1869), J. Veyrassat (Salon de 1872), etc. Une gravure sur le même sujet a été exécutée au XVIIe siècle, par A. Begeyn.

Maréchal ferrant (LE), tableau d'E. Meissonier. Le maréchal est occupé à ferrer le cheval blanc d'un voiturier; un apprenti tient le pied de la bête. Entre temps, le voiturier cause avec une fille qui se montre à une fenêtre basse, dans le fond, où s'ouvre une porte par laquelle entre le soleil. Des volailles et un chien occupent le second plan.

Ce tableau, de dimensions très-restreintes, est peint avec une finesse extraordinaire. « C'est un petit chef-d'œuvre, a dit T. Gautier, où Meissonier a trouvé moyen de fondre ensemble Cuyp et Wouverman. » Il a été exposé au Salon de 1851 et a reparu à l'Exposition universelle de 1867. A cette dernière date, il appartenait à M. Bianchi.

Maréchaux (SALLES DES). Treize salles du palais de Versailles, converti en musée par Louis-Philippe, sont consacrées à l'exposition permanente des portraits des maréchaux de France. Ces chambres sont séparées (après la septième) par la galerie dite Louis XIII. Il n'a pas été possible, comme on le pense bien, de se procurer des portraits de tous les maréchaux depuis la création de cette dignité. C'est pourquoi des écussons portant le nom et les titres des absents remplacent leurs images introuvables. La galerie des *Maréchaux* contient impartialement la plupart des grands officiers revêtus de ce titre, qu'ils aient appartenu à l'ancien régime ou à l'Empire, ou aux gouvernements qui depuis se sont succédé en France. Commencée sous Louis-Philippe, cette galerie s'est enrichie depuis de nouvelles toiles qui, malheureusement, pour la plupart, sont d'une valeur médiocre.

Aux Tuileries, il existait avant l'incendie du palais, le 25 mai 1871, une salle dite des *Maréchaux* qui contenait les portraits des principaux maréchaux du premier Empire.

MARÉCHAL (Bernard), érudit français, né à Réthel en 1705, mort à Metz en 1770. Il devint prieur des bénédictins de l'abbaye de Beaulieu en Argonne en 1755. On lui doit un ouvrage plein de savantes recherches, intitulé *Concordance des saints Pères de l'Église, grecs et latins* (Paris, 1739, 2 vol. in-4º).

MARÉCHAL (Pierre-Sylvain), littérateur et philosophe, né à Paris en 1750, mort en 1803. Il se fit recevoir avocat au parlement; mais une difficulté dans les organes de la parole lui interdisant toute espérance de succès au barreau, il quitta cette carrière et se livra entièrement à la littérature. Il débuta par quelques poésies pastorales assez heureuses, qui le firent nommer sous-bibliothécaire au collége Mazarin. Cette position modeste, tout à fait en rapport avec ses goûts, le mit à même d'acquérir des connaissances aussi étendues que variées. Une mémoire extraordinaire secondait d'ailleurs ses facultés intellectuelles. En 1781, il publia quelques fragments d'un poëme moral sur Dieu; c'est le même ouvrage qu'il réimprima plusieurs années après sous le titre de *Lucrèce français*. Imitateur quelquefois heureux du poëte latin, il s'élève souvent, sinon à la hauteur de son modèle, au moins à une remarquable énergie de style et de pensée. Déjà on pouvait discerner dans ses écrits le germe des idées d'athéisme que plus tard il devait professer ouvertement. En 1784, il publia le *Livre échappé au déluge*, ou *Psaumes nouvellement découverts, composés dans la langue primitive, par S. Ar. Lamech* (anagramme des noms de l'auteur). Cet ouvrage, qui n'était qu'une parodie audacieuse du style des prophetes, lui fit perdre sa place à la bibliothèque. Il travailla alors pour les libraires et fit paraître en 1788 l'*Almanach des honnêtes gens*, espèce de calendrier philosophique dans lequel il avait substitué aux noms des saints ceux des hommes et des femmes les plus célèbres des temps anciens et modernes. Par un rapprochement assez excentrique, le nom de Jésus-Christ se trouvait entre ceux d'Epicure et de Ninon. L'autorité donna elle-même une grande vogue à cet ouvrage en le faisant dénoncer au parlement par l'organe de l'avocat général Séguier. Il fut brûlé par la main du bourreau et son auteur fut décrété de prise de corps. Ce qui peint la justice de l'ancien régime, c'est que les amis de Maréchal, pour lui épargner une punition pire, firent solliciter contre lui une lettre de cachet, comptant le faire mettre à la Bastille. Mais soit erreur, soit malveillance, il fut jeté à Saint-Lazare, prison infamante où l'on enferma aussi Beaumarchais. Ces indignes traitements n'étaient pas de nature à le réconcilier avec l'ordre de choses ancien. Aussi salua-t-il la Révolution avec enthousiasme, comme l'aurore d'une ère de justice et de liberté. Outre des brochures d'actualité, il écrivit un grand nombre d'articles dans les journaux patriotiques, notamment dans les *Révolutions de Paris*, ainsi que des chants, des vers, des pièces de théâtre, etc. Il avait été réintégré dans ses fonctions de bibliothécaire, mais sa santé, altérée par le travail et l'étude, ne lui permit pas de conserver cette place. Ami de Chaumette et des hommes les plus ardents de cette époque, il eut part au mouvement anticatholique et à l'établissement du culte de la Raison; mais on ne peut lui reprocher d'ailleurs aucun excès révolutionnaire; et souvent il usa de son influence et de ses relations pour sauver quelques malheureux. Les ennemis mêmes de ses idées lui ont rendu cette justice, que c'était un homme bon, affectueux et du caractère le plus honorable.

Sylvain Maréchal, auteur de bergeries gracieuses qu'il avait signées le *Berger Sylvain*, professait les idées les plus radicales en matière d'économie sociale, comme en politique et en philosophie. Une chose que les biographes ont généralement oubliée, c'est que, sous le Directoire, il joua un rôle fort actif dans la conspiration de Babeuf, qui, comme on le sait, avait le caractère communiste le plus prononcé. Il fit partie du Directoire secret et fut chargé de rédiger ce fameux *Manifeste des égaux* qui était le programme de la secte et de la révolution projetée. N'est-il pas piquant de voir un homme aussi paisible, un poëte pastoral, lancé dans une telle aventure et dans une entreprise aussi audacieuse? Toutefois, son nom n'ayant pas été cité dans l'instruction ni dans le procès de Vendôme, il échappa heureusement à toute poursuite. Depuis lors, il vécut fort retiré et assista du fond de sa retraite à la destruction de la République et au rétablissement du despotisme.

En 1797 et 1798, il avait publié son *Code d'une société d'hommes sans Dieu*, ses *Pensées libres sur les prêtres*, ainsi que sa brochure *Culte et loi des hommes sans Dieu*. En 1800, il composa son fameux *Dictionnaire des athées*, sur l'invitation de son ami l'illustre Lalande, athée fervent, comme on le sait, et qui plus tard ajouta lui-même un supplément à l'ouvrage.

Dans son *Dictionnaire*, Sylvain Maréchal rangeait parmi les athées, par suite de déductions plus ou moins paradoxales, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, Pascal, Bossuet, Leibniz, etc.

Le gouvernement de Bonaparte interdit la circulation du livre, et les journaux n'eurent pas même la liberté d'en rendre compte. Ch. Pougens fut le seul qui osa en parler dans sa *Bibliothèque française*.

Sentant l'affaiblissement de ses forces, Sylvain Maréchal se retira à la campagne, à Montrouge, près Paris. Quelques amis, sa famille, et plusieurs femmes instruites composaient alors toute sa société. C'est à ce moment qu'il publia le spirituel badinage qu'on a réimprimé de nos jours : *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* (1801). C'est un paradoxe amusant et ingénieux, que quelques pédants ont feint de prendre au sérieux. Une amie de l'auteur, Mme Gacon-Dufour, répondit à ce jeu d'esprit par une brochure spirituelle. Maréchal s'éteignit peu de temps après, emporté par la maladie de foie dont il souffrait depuis longtemps. Il était en quelque sorte le type de l'homme de lettres tel qu'on le comprenait au XVIIIe siècle. Extrêmement laborieux, il vit arriver la mort avec la plus inaltérable tranquillité et sans interrompre ses travaux. La veille de son dernier jour, il dictait encore quelques poésies. Il était fort instruit, érudit même; mais ses talents et son esprit étaient gâtés par une pointe d'excentricité, une veine paradoxale dont ses écrits portent assez l'empreinte.

Outre les ouvrages cités dans cette notice, on connaît encore de lui : *Bergeries* (1770); *Bibliothèque des amants*, odes érotiques (1777); l'*Age d'or*, contes pastoraux (1782); *Litanies sur la Providence, avec un commentaire* (1783); *Dictionnaire d'amour, par le berger Sylvain* (1788); *Dieu et les prêtres, fragment d'un poëme philosophique* (1790); *Nouvelle légende dorée* ou *Dictionnaire des saints* (1790); le *Jugement dernier des rois*, pièce qui eut un grand succès de circonstance en l'an II; trois autres pièces mises en musique par Grétry : la *Rosière républicaine*, *Denys le Tyran maître d'école*, *Diogène et Alexandre;* un opéra en un acte, la *Fête de la Raison* (1794); des *Hymnes, stances et discours en l'honneur de la Raison* (1795); *Histoire universelle en style lapidaire* (1800) (c'était encore une de ses imaginations que les fastes des peuples ne doivent être qu'une suite d'inscriptions); divers précis historiques ainsi que d'autres écrits; et enfin, *Voyages de Pythagore en Egypte, dans la Chaldée, dans l'Inde, en Crète et à Sparte* (1799); c'est son ouvrage le plus important. On devine que c'est une fiction ingénieuse pour mettre en œuvre de savantes et curieuses recherches, à la manière du *Jeune Anacharsis*. L'auteur a saisi l'occasion pour mettre au compte du philosophe grec une foule de maximes et d'idées philosophiques, politiques et sociales de la plus grande hardiesse.

Parmi ses écrits relatifs à la Révolution, ceux qui offrent le plus d'intérêt sont les suivants : *Anecdotes peu connues sur les journées des 10 août, 2 et 3 septembre; Tableau historique des événements révolutionnaires* (1795); *Almanach républicain* (1793), etc.

MARÉCHAL (Charles-Laurent), peintre français, né à Metz en 1802. Ouvrier sellier dans sa première jeunesse, il devint peintre à force de le vouloir. S'étant rendu à Paris, il parvint à se faire admettre dans l'atelier de Regnault, puis retourna dans sa ville natale (1825), où il exposa en 1826 un *Job*, peinture énergique, mais incorrecte, qui commença sa réputation parmi ses compatriotes et lui valut une médaille d'argent de 1re classe. Sentant lui-même que son instruction artistique était incomplète, il poursuivit avec une infatigable ardeur ses études, et lors du passage de Louis-Philippe à Metz, en 1831, il lui présenta un tableau de genre, la *Prière* qui lui valut des encouragements. Dès cette époque, M. Maréchal avait ouvert à Metz un atelier où il forma plusieurs élèves. Vers 1835, il commença à abandonner à peu près la peinture à l'huile pour s'adonner au pastel, genre dont le mode d'exécution plus rapide convenait mieux à la fougue de son tempérament. Les pastels qu'il envoya aux Salons de Paris attirèrent rapidement sur lui l'attention. Dans ce genre de peinture, il ne tarda pas à exceller. Il lui donna la puissance de la peinture à l'huile, une vigueur de ton et de coloris, un éclat et une fermeté qui le placèrent au premier rang. Vers la même époque, cet éminent artiste établit dans sa ville natale une fabrique de vitraux peints qui prit une rapide extension. Bientôt il fut chargé de décorer de vitraux, admirablement exécutés, un grand nombre d'églises de France. Parmi les plus remarquables, nous citerons ceux qui ornent les églises Sainte-Clotilde, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Augustin, Sainte-Valère à Paris, les cathédrales de Metz, de Troyes, de Cambrai, de Limoges, etc. Les vitraux qu'il envoya à l'Exposition de Londres, en 1851, lui valurent une médaille de 1re classe. Les deux grandes verrières qui ornent les deux extrémités de la nef du palais de l'Industrie aux Champs-Elysées passent pour des œuvres hors ligne. M. Maréchal est aujourd'hui non-seulement le plus vigoureux de nos peintres de pastel, mais encore le premier de nos peintres sur verre, tant par l'habileté de la composition des groupes que par la science profonde des effets de la couleur. Il a obtenu une 3e médaille en 1840, une 2e en 1841, une 1re en 1842 et 1855. En outre, il a été créé chevalier de la Légion d'honneur en 1846, officier en 1855, et a été élu membre correspondant de l'Académie des beaux-arts.

Parmi les œuvres de cet artiste nous citerons : les *Lessiveuses*, le *Ravin*, la *Moisson* (1835), peintures à l'huile; les *Sœurs de misère*, les *Bûcherons hongrois*, pastels (1840); *Petit gitano*, *Petit étudiant*, *Têtes d'étude*, pastels (1841); *Masaccio enfant;* le *Vieux Hoff de Pfeifer*, peintures sur verre (1841); *Loisir*, les *Adeptes*, *Détresse*, pastels; *Apothéose de sainte Catherine*, peinture sur verre (1842); la *Grappe*, pastel; *Hérodiade*, peinture sur verre (1845); le *Légiste*, pastel; *Sainte Clotilde*, *Sainte Valère*, vitraux (1853); le *Pâtre*, l'*Etudiant*, *Galilée à Velletri*, pastel (1855); ce dernier tableau est un véritable chef-d'œuvre de style, d'élévation et de couleur; *Colomb ramené du nouveau monde* (1857), pastel d'une grande dimension. Depuis cette époque, M. Maréchal s'est à peu près exclusivement occupé de peinture sur verre. — Son fils et son élève, Charles-Raphaël MARÉCHAL, né à Metz en 1830, a commencé à se faire connaître en envoyant au Salon de 1853 de belles compositions au fusin, les *Naufragés*, le *Simoun*, la *Halte du soir*, qui lui valurent une médaille de 2e classe. Il obtint cette même année un subside de l'Etat pour voyager en Allemagne, en Italie, en Espagne, et depuis lors il a exécuté, entre autres œuvres, les cartons des peintures du grand salon au ministère d'Etat, dans le palais du nouveau Louvre.

MARÉCHAL, marquis DE BIÈVRE, personnage fameux dans les fastes du calembour. V. BIÈVRE (marquis DE).

MARÉCHAL (Mylord), maréchal héréditaire d'Ecosse. V. KEITH (George).

MARÉCHALAT s. m. (ma-ré-cha-la — rad. *maréchal*). Dignité, charge de maréchal de France : *Il est arrivé au* MARÉCHALAT.

MARÉCHALE s. f. (ma-ré-cha-le — fem. de *maréchal*). Femme d'un maréchal de France : *Mme la* MARÉCHALE.

— Comm. *Poudre à la maréchale*, Sorte de poudre à poudrer les cheveux : *Les Anglais se saupoudraient la tête de* POUDRE À LA MARÉCHALE *et attachaient une bourse au collet de leur habit.* (M. Aycard.)

— Adj. Min. *Houille maréchale*, Houille grasse destinée aux forges, dans le bassin de la Loire.

Maréchale d'Ancre (LA), drame en cinq actes, en prose, d'Alfred de Vigny (théâtre de l'Odéon, 25 juin 1831). Ce fut la tentative dramatique la plus sérieuse de l'auteur et il est certain qu'il y mit d'incontestables qualités. Toutefois G. Planche eut raison de dire que, par la nature de ses inspirations et surtout par ses habitudes de style, Vigny n'était pas appelé à écrire pour la scène. Inhabile à créer une action forte et une, il s'est efforcé d'entasser des faits et des situations; mais il n'a réussi qu'à créer un mouvement artificiel, pénible et apprêté, qui n'a pas su faire vivre la pièce au delà d'une douzaine de représentations. Le sujet, qui est trop connu pour que nous nous y arrêtions, est la mort de Concino Concini, maréchal de France, favori de Louis XIII, et le supplice de Leonora Galigaï, sa femme, accusée de magie par les ennemis des Italiens. « Il y a dans ce drame une grande multiplicité d'événements, dit M. Nettement (*Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*), mais peu d'action proprement dite; on marche beaucoup dans la pièce, sans qu'elle marche. C'est là son défaut. » Alfred de Vigny a cru rendre sa fable plus attachante en modifiant l'histoire; il a mêlé aux raisons politiques qui ont déterminé l'assassinat du favori une histoire de vendetta corse tout à fait invraisemblable. Leonora Galigaï a eu un amant, un Corse, avant d'épouser Concini; ce rival vient à Paris et, pour augmenter encore l'intrigue, il a une maîtresse, juive splendide que Concini découvre et qu'il veut lui enlever. C'est trop d'enchevêtrement. De plus, Concini est un des complices inconnus de Ravaillac et c'est en expiation de ce crime qu'il sera immolé. Quelques pamphlets du temps et même de récentes études historiques permettent de le supposer; en tout cas l'auteur dramatique a le droit de s'emparer même de ce qui n'est qu'une hypothèse et l'on ne peut faire un reproche à l'auteur d'avoir usé de cette licence; mais il est trop certain que Concini fut tué par Vitry, capitaine des gardes, sur un des ponts-levis du Louvre, d'un coup de pistolet, pour qu'on ait le droit de le faire périr dans un duel, sous le stylet du Corse, et sur la borne même d'où Ravaillac porta le coup fatal à Henri IV. Cette malheureuse conception entraînait un autre inconvénient; c'était d'obliger l'auteur à placer le jugement et l'exécution de la maréchale d'Ancre avant le meurtre de son mari, ce qui est contraire non-seulement à la vérité historique, mais à la marche logique des choses, car on ne songea, et on ne pouvait songer à la femme, qu'après avoir abattu le mari. Il y a cependant çà et là de belles scènes : celle où Concini déguisé en chanteur italien et roucoulant aux pieds de la belle juive qu'il veut séduire; l'entrevue du sensible Corse avec Leonora; puis l'émeute qui gronde et qui brise les portes du Louvre; celle où Leonora, qui peut se sauver avec son ancien amant pourvu qu'elle abandonne Concini, préfère rester fidèle à l'homme qu'elle méprise, mais qui est son époux; ces scènes révèlent l'étude approfondie que l'auteur avait faite de Shakspeare.

La *Maréchale d'Ancre* a été reprise au Théâtre-Français il y a quelques années; mais la réapparition de ce drame n'a produit qu'un très-médiocre effet.

MARÉCHALERIE s. f. (ma-ré-cha-le-rî — rad. *maréchal*). Art ou profession de maréchal ferrant.

— **Encycl.** V. FERRURE.

MARÉCHALISTE s. m. (ma-ré-cha-li-ste — de *Maréchal*, nom du fondateur). Hist. relig. Membre d'une secte américaine.

— **Encycl.** La secte des *maréchalistes* fit grand bruit au commencement de ce siècle. Si l'on veut en croire la renommée, ils font des extravagances semblables à celles des païens dans les fêtes de Bacchus; mais, sans nous arrêter à ces ouï-dire, rappelons ce qu'en a dit le Père Urbain Guillet, trappiste français établi dans le Kentucky. « Passant au commencement de la nuit avec un prêtre dans une forêt, nous aperçûmes de loin un certain nombre de lumières, et nous entendîmes un grand bruit : nous en approchâmes, et nous vîmes plusieurs cavaliers et des chariots qui s'avançaient vers ces lumières. Nous y trouvâmes quelques centaines de grandes voitures avec des tentes dans les bois, semblables à celles des soldats. Au milieu, il y avait une espèce de chaire de prédicateur fort mal travaillée, qui contenait soixante personnes; sur le contour le peuple se tenait debout. Maréchal, fondateur, commença son sermon qui consistait à crier de toutes ses forces, et à débiter beaucoup d'impertinences, mêlées de quelques bonnes réflexions et d'un très-grand nombre d'imprécations contre ceux qui ne le suivent pas, etc. » Cette secte paraît n'être qu'une branche de ces méthodistes exaltés qu'on nomme *nouvelle lumière*.

MARÉCHAUSSÉE s. f. (ma-ré-chô-sé — rad. *maréchal*). Juridiction des maréchaux de France. ‖ Vieux mot.

— Ancien corps de cavalerie remplacé par la gendarmerie, dont il faisait l'office : *Être poursuivi par la* MARÉCHAUSSÉE. *La* MARÉCHAUSSÉE *eut ordre d'arrêter à la fois tous les mendiants qui se trouvaient dans le royaume*. (De Tocqueville.)

— **Encycl.** On donnait le nom de *maréchaussée*, sous l'ancienne monarchie, à un corps de gens à cheval, chargés de veiller à la sûreté publique. Ce nom venait de ce que ce corps était immédiatement subordonné aux maréchaux de France. Quant aux hommes qui le composaient, quoiqu'ils fussent munis de sabres et d'armes à feu, on les appelait *archers*. Ce que l'on peut présumer de cette dénomination, c'est que, lorsque les archers cessèrent d'être employés dans les armées, on les chargea d'escorter les voyageurs et d'arrêter les malfaiteurs. Diverses juridictions avaient des archers pour l'exécution de leurs mandats et de leurs sentences; ainsi il y avait les archers du grand prévôt de l'hôtel de la maréchaussée, du prévôt des marchands, de la ville, du guet; ceux-ci étaient chargés d'arrêter les vagabonds et les mendiants de profession. Les devoirs de ces différentes catégories d'archers sont aujourd'hui remplis par la gendarmerie, par les sergents de ville et par la garde municipale.

— *Maréchaussée de France.* V. CONNÉTABLIE.

MARÉE s. f. (ma-ré — du lat. *mare*, mer). Flux et reflux de la mer, mouvement périodique de la mer dont les eaux s'élèvent et s'abaissent chaque jour : *La* MARÉE *monte. La* MARÉE *descend. Les mers qui ne communiquent avec l'Océan que par une petite ouverture ne sont guère sujettes à l'action des* MARÉES. (A. Maury.) *Les contrées littorales s'étendant à l'est de la mer ont des* MARÉES *beaucoup plus fortes que celles qui s'étendent à l'ouest.* (A. Maury.) *C'est Kepler qui reconnut le premier que l'attraction exercée par la lune est la cause qui produit les* MARÉES. (Arago.)

— Pop. Grande quantité de liquide répandu : *Une* MARÉE *de vin a coulé du tonneau.*

— Fig. Foule, multitude : *Ainsi se forgea ceste infinie* MARÉE *d'hommes qui s'escoula en Italie sous Brennus et aultres.* (Montaigne.) *Il ne s'est jamais opéré de migration d'hommes du midi vers le nord; les* MARÉES *de l'espèce humaine se font au contraire du nord au midi.* (Virey.)

— *Haute* ou *grande marée*, *marée haute*, Etat de la mer au moment où les eaux ont atteint leur plus grande élévation, par l'effet du flux : *Dans les ports de mer de France, les* GRANDES MARÉES *suivent de trente-six heures la nouvelle et la pleine lune.* (Buff.)

— *Basse marée* ou *marée-basse*, Etat de la mer au moment où les eaux sont arrivées à leur plus grande dépression.

— *Marée montante* ou simplement *marée*, Flux, mouvement des eaux qui s'élèvent, et Fig., Ce qui progresse et envahit : *La* MARÉE MONTANTE *des révolutions.*

— *Marée descendante*, Reflux, mouvement des eaux qui s'abaissent.

— *Marée atmosphérique*, Oscillation qui se produit deux fois par jour dans la pression atmosphérique, en pleine mer, quand le temps est beau.

— Loc. fam. *Avoir vent et marée*, Etre dans les meilleures conditions pour réussir dans ses projets. ‖ *Aller contre vent et marée*, *malgré vent et marée*, Poursuivre obstinément ses desseins, en dépit de tous les obstacles.

— Prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne de marée*, Les fortunes faites promptement se dissipent de même. ‖ *La marée n'attend personne*, Il faut profiter de l'occasion.

— Mar. *Prendre la marée*, Profiter de la haute ou de la basse marée pour entrer dans un port ou pour en sortir.

— **Encycl.** *Marées atmosphériques.* Une explication de ces mouvements de l'Océan a été donnée, en 1804, par M. Schulten, membre de l'Académie des sciences de Stockholm. En comparant les variations du niveau de la mer Baltique, où les *marées* sont nulles, avec les variations du baromètre, il reconnut que le niveau de cette mer s'élevait à mesure que le baromètre s'abaissait, et que ce même niveau s'abaissait lorsque le baromètre montait. Pour 2 pouces 1/2 de variation dans le baromètre, il trouvait 35 pouces de variation dans le niveau de la mer Baltique. Dans une de ses savantes et si intéressantes notices, Arago fait remarquer qu'il ne faut pas rejeter trop légèrement certaines opinions populaires. Le cas actuel en offre un exemple, car les pêcheurs de la Baltique et du Cattégat prédisent le temps par la variation du niveau de la mer qui baigne leurs côtes. Mais c'est surtout Daussy, ingénieur hydrographe de la marine, qui a mis hors de doute le fait qui nous occupe. Ce savant, comparant, avec tout le soin et le talent dont il a fait preuve dans une foule de discussions géographiques, les variations barométriques observées à Brest avec les variations du niveau moyen de l'Océan, reconnut *que* 1 *millimètre de variation dans la hauteur du baromètre produit un changement de* $14^{mm},7$ *dans la hauteur de la mer;* résultat conforme à celui de Schulten. Ce phénomène pourrait être local et ne se manifester qu'à Brest et dans la Baltique; aussi quelques personnes ont révoqué en doute l'action des variations barométriques sur le niveau de l'Océan. Cependant le fait n'est autre que celui qu'on observe sous une autre forme dans tout baromètre. En jetant les yeux sur une mappemonde, on voit que l'Océan est analogue à un vase divisé en plusieurs compartiments. Ainsi la mer Noire, la mer Méditerranée, la mer Baltique, la mer Rouge, etc., sont autant de compartiments naturels du vaste bassin des mers; ils communiquent tous entre eux, et supportent la pression moyenne atmosphérique correspondant à 760^{mm} de mercure. Si cette pression venait simultanément à croître ou à diminuer sur tous les points du globe, il n'en résulterait aucune variation dans le niveau d'aucune partie de l'Océan. Mais les choses ne peuvent se passer ainsi; car, le poids total de l'atmosphère restant le même, si la pression, au lieu de se maintenir à 760^{mm}, croît ou diminue dans une localité, cette variation doit se reporter en sens inverse sur le reste de l'atmosphère. Supposons que, sur toute l'étendue du golfe de Gascogne, le baromètre soit tombé à 720^{mm}. Cette diminution de pression n'aura pu se faire sentir sur toutes les mers à la fois. Il faudra donc nécessairement que les eaux du golfe de Gascogne s'élèvent, et, puisqu'une colonne de mercure égale à 1^{mm} représente une colonne d'eau égale à $13^{mm},3$, cette élévation au-dessus du niveau moyen devra être de 13,3 fois 40^{mm}, ou de 532^{mm}, qui équivalent à 20 pouces. Si, au contraire, la pression eût été de 780^{mm} sur le golfe de Gascogne, cet excès de pression sur 760^{mm} aurait refoulé les eaux du golfe jusqu'à ce que leur dépression au-dessous du niveau moyen eût été de 13,3 fois 20^{mm}.

Lorsque la communication avec l'Océan est large et profonde relativement à l'étendue du compartiment que l'on considère, il suffit d'un temps très-court pour rétablir l'équilibre; mais il n'en est plus de même lorsque la communication est étroite et peu profonde. Supposons, par exemple, que toute l'étendue de la Méditerranée et de la mer Noire n'éprouve qu'une pression de 720^{mm}, tandis que le reste du globe éprouve la pression moyenne de 760^{mm} : les eaux de ces mers intérieures devront, pour obéir aux lois de l'hydrostatique, s'élever de 532^{mm}, et pour cela une masse d'eau énorme devra passer de l'Océan dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, et de la Méditerranée dans la mer Noire par le détroit des Dardanelles et le Bosphore. Si donc la pression sautait brusquement de 760^{mm} à 720^{mm} et ne s'y maintenait que quelques instants, l'équilibre ne pourrait s'établir aussi rapidement; mais les grandes variations barométriques subsistent ordinairement pendant quelque temps, et sont amenées par des transitions lentes et modérées. Il est d'ailleurs peu probable qu'elles affectent simultanément une aussi grande étendue de pays. On peut donc conclure généralement que *les eaux de l'Océan oscillent en sens inverse du baromètre*, *c'est-à-dire qu'elles s'élèvent ou s'abaissent selon que le baromètre baisse ou monte.* Quant à la grandeur de l'effet, elle sera *égale à la variation barométrique multipliée par* 13,3, sauf quelques rares exceptions relatives à une variation brusque et peut-être au gisement particulier de la localité.

Les vents produisent aussi une espèce de *marée* en refoulant les eaux sur la côte qu'ils frappent; mais il est très-difficile d'apprécier l'effet réel qu'ils produisent dans l'élévation de l'Océan, d'abord parce que, la mer se trouvant alors fortement agitée, les observations deviennent incertaines, et ensuite parce que l'effet du vent se trouve lié à l'effet barométrique. Effectivement, selon le vent qui souffle, le baromètre monte ou baisse. Ainsi, à Paris, les vents de N.-O., N., N.-E. font monter le baromètre, tandis que les vents de S.-O., S., S.-E. le font baisser; quant aux vents d'E. et d'O., leur action est presque nulle. Nous faisons ici abstraction de la vague qu'ils soulèvent, et qui en se brisant peut élever les eaux à une grande hauteur et leur faire franchir les jetées et les digues.

— *Marées lunaires.* Les mouvements de l'Océan que nous venons de décrire et d'expliquer, intéressants par eux-mêmes, n'ont absolument aucune importance pratique au point de vue de la navigation; il n'en est pas de même de ceux dont nous avons à parler maintenant, et qui constituent une des connaissances principales de l'art maritime. Ces mouvements ne se traduisent plus ici par des déplacements de quelques millimètres, mais ont pour effet de faire varier dans des proportions souvent énormes le niveau des mers, au point de rendre la navigation impossible sur certains points, et de compromettre dans d'autres la sûreté des navigateurs mal instruits de ces phénomènes.

Les eaux de l'Océan éprouvent un mouvement d'exhaussement et de dépression dans un intervalle d'environ 12 h. 1/2. Ainsi, à partir d'un certain moment, on voit pendant 6 h. 1/4 la mer s'abaisser graduellement et laisser à sec des roches ou des bancs de sable; puis, pendant 6 h. 1/4, elle remonte graduellement, vient de nouveau recouvrir les roches qu'elle avait laissées à sec, et, après avoir atteint à peu près son élévation précédente, elle recommence de nouveau à s'abaisser. Dans la baie Saint-Michel, les eaux, en s'abaissant, s'éloignent de la côte à près de deux lieues. Ce mouvement de l'Océan est ce qu'on nomme le flux et le reflux. Le mot *marée* désigne la grandeur de l'oscillation et exprime la différence de hauteur entre la pleine mer et la basse mer. La période pendant laquelle la mer s'élève est le temps du flux, de la mer montante ou du flot; la période pendant laquelle elle s'abaisse est le temps du reflux, de la mer baissante ou du jusant. Un mouvement si remarquable avait nécessairement attiré l'attention des anciens peuples qui habitaient les bords de l'Océan ou de la mer Rouge; aussi David s'écriait, en racontant les merveilles du Seigneur : *Mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus.* Cependant, le phénomène des *marées*, si frappant sur nos côtes de l'océan Atlantique, était peu connu des anciens Grecs, et la flotte d'Alexandre fut frappée de stupeur lorsque, dans l'Inde, elle vit la mer se retirer et les navires rester à sec sur la plage. La conquête des Gaules et des îles Britanniques par Jules César, dont la flotte éprouva la même terreur que celle d'Alexandre, donna aux Romains des notions assez exactes sur le flux et le reflux. Strabon, vers le temps de J.-C., en parle avec précision, et fait mention d'une *marée* extraordinaire qui eut lieu à Cadix. Le môle fut couvert par les flots, et, à 15 ou 20 lieues de l'embouchure du Guadalquivir, les champs qui bordaient le fleuve furent inondés. Pline dit formellement que la cause de ce phénomène réside dans la lune et dans le soleil. Il voyait un rapport si admirable entre les *marées*, leur succession et les diverses phases de la lune, qu'il regardait ce phénomène comme un argument convaincant pour prouver que les astres cheminent au-dessous de la terre comme ils font au-dessus de nous et devant nos yeux. De là il tirait la conclusion que la terre devait être sphérique.

Les plus grands géomètres des temps modernes, Galilée, Descartes, Newton, Daniel Bernouilli, Maclaurin, Euler, se sont occupés des *marées*. Laplace s'en occupe particulièrement dans sa *Mécanique céleste*. De 1711 à 1715, Cassini avait fait une série d'observations au port de Brest; elles ont été recueillies et publiées par Lalande. Un savant anglais, M. Lubbock, s'est livré à la discussion des observations de *marées* faites à Londres pendant le jour et pendant la nuit durant une période de dix-neuf ans. Ce travail fort important a été honoré d'une médaille d'or par la Société royale. Un autre savant anglais, M. Wewhell, a cherché avec beaucoup de sagacité à lier, par une formule empirique, les divers résultats obtenus par M. Lubbock, et il s'est occupé avec succès de recherches sur la transmission des ondulations de l'Océan. Joignant par un trait les ports où les phénomènes de la pleine mer se manifestent au même instant, il forme des courbes qu'il nomme *cotidales*. Ces courbes, tracées sur une mappemonde, justifient complétement la conception de divers géomètres sur la manière dont les *marées* nous arrivent, conception si bien développée par Laplace pour expliquer le retard des *marées*, leur transmission dans nos ports, et le singulier phénomène de localités qui n'ont qu'une *marée* en 24 heures. Le golfe de Tonkin et quelques îles de la mer du Sud offrent des *marées* de cette dernière espèce, et il est bien à désirer que quelque navigateur trouve moyen de faire une série d'observations dans ces parages.

Causes des marées. Les anciens philosophes regardaient le phénomène du flux et du reflux comme l'un des plus étonnants et des plus difficiles à expliquer. Quelques-uns proposaient à ce sujet les explications les plus bizarres; il est inutile de les rapporter ici. Descartes entreprit le premier de donner une explication détaillée des *marées*, au moyen de sa théorie des tourbillons. D'après lui, le fluide qui se meut en tourbillon autour de la terre se trouvant gêné et refoulé par le fluide qui se meut en tourbillon autour de la lune, il en résulte à chaque instant une dépression dans les eaux de l'Océan placées sous le méridien occupé actuellement par la lune. Les tourbillons étant plus ou moins comprimés, selon que la lune est plus ou moins près de la terre, la dépression, et par suite la *marée* qu'elle engendrait, était plus ou moins forte. Cette explication, fondée sur l'existence chimérique des tourbillons, échouerait dans l'application aux faits particuliers. Kepler trouvait aussi la cause des *marées* dans le soleil et dans la lune, dont il comparait les actions sur l'Océan aux actions de l'aimant sur le fer. C'est aujourd'hui à la gravitation universelle qu'on rattache le phénomène des *marées*. Supposons, pour fixer les idées, que la lune se trouve à midi dans le zénith de l'île Sainte-Hélène. De cette île prise pour centre, et avec des rayons de plus en plus grands, décrivons sur la surface du globe une série de cercles. Ces cercles seront parallèles entre eux, et la force attractive de la lune sera égale sur toutes les molécules qui composent chacun d'eux; mais, à mesure qu'ils s'éloigneront de l'île Sainte-Hélène, ils s'éloigneront aussi de la lune, et, par conséquent, la force attractive s'affaiblira graduellement de l'un à l'autre. L'île Sainte-Hélène étant de 1,150 lieues marines plus près de la lune que le centre de la terre, les eaux qui baignent cette île seront plus fortement attirées que le centre de la terre. Les molécules aqueuses situées à 90° de l'île Sainte-Hélène, étant à la même distance de la lune que le centre de la terre, seront aussi fortement attirées que ce centre. Enfin les molécules situées vers les antipodes de l'île Sainte-Hélène et qui baignent les innombrables îles de l'Océanie seront moins fortement attirées que le centre de la terre, puisque leur distance à la lune sera de 1,150 lieues plus grande que celle du centre. Il est facile de se faire une idée des phénomènes hydrostatiques produits par la variation de la force attractive, phénomènes complétement analogues à ceux que nous avons déjà signalés. Ainsi les molécules situées à la distance d'environ 90° de l'île Sainte-Hélène et formant une ceinture qui, partant du pôle nord, longe les côtes orientales du Groenland et des Etats-Unis, traverse le golfe du Mexique, atteint l'île de Pâques, se prolonge vers le pôle sud, passe à l'O. de la Nouvelle-Hollande et vient aboutir sur la côte du Malabar; ces molécules, disons-nous, éprouvent la même attraction que le centre de la terre; conséquemment, leur poids et leur pression sur le fond de la mer ne sont nullement modifiés. Quant aux molécules avoisinant l'île Sainte-Hélène et placées immédiatement sous la lune, leur pression sur le fond de la mer sera diminuée. Elles deviendront plus légères, puisqu'elles sont plus fortement attirées que le centre de la terre. De même, vers les îles de l'Océanie, les molécules étant sollicitées par une force attractive qui, comparée avec celle du centre de la terre, tend à les laisser en arrière, leur pression sur le fond des mers est diminuée. Ainsi donc, en vertu des principes hydrostatiques, il faudra nécessairement que les eaux s'élèvent vers l'île Sainte-Hélène et vers les îles de l'Océanie, pour contre-balancer l'excès de pression des eaux situées à 90° de l'île Sainte-Hélène, lesquelles devront s'abaisser. De toutes ces pressions différentes, il résulte que les eaux répandues sur le globe, au lieu de conserver la forme ronde, vont prendre, sous l'influence de l'attraction, la forme d'un œuf, autrement dit d'un ellipsoïde, dont l'un des bouts sera tourné vers la lune. Quant à la terre ferme et aux îles, leurs parties constituantes ne sont pas assez flexibles pour changer de forme et se laisser mouler par l'action de la lune; elles conserveront donc leur figure primitive et nous permettront ainsi de juger du changement de forme de la mer. Si l'on a bien compris ce rapide exposé des effets de l'attraction sur les eaux de l'Océan, on doit reconnaître que, lorsque la lune se trouve sur le méridien de l'île Sainte-Hélène, tous les points de ce méridien doivent avoir haute mer, et qu'il en est de même pour tous les points situés sur le méridien opposé, tandis que les deux méridiens situés à 90° (à l'E. et à l'O.) du méridien de l'île Saint-Hélène doivent avoir au même instant basse mer. La terre tournant sur elle-même d'occident en orient, la lune et l'ellipsoïde qu'elle engendre vont successivement se trouver sur tous les méridiens et y produire à l'heure de leur passage la pleine mer. Enfin, au bout de $24^{h}\,50^{m}\,28^{s}$, la lune se trouvera de nouveau sur le méridien de l'île Sainte-Hélène, et, dans ce laps de temps, chaque méridien aura éprouvé deux pleines mers et deux basses mers. Puisque la lune ne s'écarte jamais beaucoup de l'équateur, les pôles de la terre seront toujours placés près de la ceinture équatoriale de l'ellipsoïde aqueux, de sorte que les *marées* doivent y être peu considérables,

Le soleil exerce aussi une attraction sur l'Océan; mais les effets visibles de cette action, malgré l'énorme masse du soleil, sont trois fois plus petits que ceux de la lune. Il est facile de se rendre compte de cette différence d'action si l'on a bien senti que l'ellipsoïde aqueux est produit, non par l'attraction totale de l'astre, mais par la différence d'attraction exercée sur les molécules placées immédiatement sous l'astre et sur celles placées à la même distance que le centre de la terre. La lune étant éloignée de nous de 60 rayons terrestres, le rayon de la terre est $\frac{1}{60}$ de cette distance, tandis que, le soleil étant 400 fois plus loin que la lune, le rayon de la terre n'est que $\frac{1}{24000}$ de cette distance, de sorte que le soleil agit presque de la même manière sur le centre de la terre et sur les autres molécules de sa surface. Néanmoins, en vertu de son action, l'ellipsoïde produit par la lune sera légèrement allongé lorsque le soleil se trouvera sur un méridien en même temps que la lune ou sur un méridien éloigné de 180°; l'attraction du soleil s'ajoutera alors à celle de la lune, de sorte que les *marées* seront plus fortes. Lorsque le soleil passera au méridien 6 heures avant ou 6 heures après la lune, ce qui a lieu à l'époque des quadratures, l'attraction du soleil, soulevant un peu le milieu de l'ellipsoïde engendré par la lune, déprimera en même temps les protubérances de cet ellipsoïde, de sorte que les *marées* seront moins considérables. Dans ces cas particuliers, l'un des bouts de l'ellipsoïde aqueux sera encore dirigé vers la lune, si bien que la haute mer se manifestera lors du passage de cet astre au méridien. Mais il n'en sera pas de même dans les autres positions relatives des deux astres. C'est pourquoi les hautes mers tantôt suivent et tantôt précèdent l'heure du passage de la lune au méridien. La différence de l'heure peut aller à 66 minutes.

Si l'Océan recouvrait uniformément toute la terre, les choses se passeraient ainsi que nous venons de le dire; mais de vastes continents opposent leur cohésion aux actions des astres et résistent au mouvement des eaux; par suite, les phénomènes se trouvent modifiés. Aussi certaines mers n'ont-elles ni flux ni reflux, et dans d'autres les pleines mers n'arrivent-elles pas aux instants indiqués par la théorie.

En considérant, par exemple, la mer Caspienne, on voit qu'elle est cernée de tous côtés par les continents; sa plus grande largeur est de 4° ou 80 lieues, et sa plus grande longueur est de 10° dans le sens N. et S. Si l'on porte ces dimensions sur un globe, on reconnaîtra que cette étendue est fort petite comparativement aux dimensions de la terre. Il suit de là que, lors du passage de la lune au méridien de la mer Caspienne, toutes les molécules de cette mer se trouvent presque à la même distance de l'astre attirant, de sorte que, son action se faisant sentir simultanément d'une manière égale sur toutes, il n'y a pas de raison pour que l'une s'élève et que l'autre s'abaisse, et partant elles restent sensiblement en repos. Le même raisonnement s'appliquerait à la mer Méditerranée, à la Baltique, à la Manche, etc., si ces mers ne communiquaient pas avec l'Océan. Cependant les *marées* sont presque nulles dans la Méditerranée et dans la Baltique. On reconnaît ici l'influence de la configuration des côtes et des détroits, et nous allons essayer de faire comprendre la nature de ces influences en prenant la Garonne pour exemple. Ce fleuve, qui prend le nom de Gironde après sa jonction avec la Dordogne, débouche dans la mer au pied du phare de Cordouan, après avoir parcouru 6 milles ou 20 lieues marines, à partir de Bordeaux. La différence de niveau entre Bordeaux et Cordouan étant peu considérable, nous pouvons, entre ces points, considérer la Gironde-Garonne comme un canal. Si ce canal était bouché à l'embouchure et que les sources qui l'alimentent vinssent à tarir, les eaux se nivelleraient et garderaient leur équilibre, car l'action de la lune ne peut se manifester sur une aussi petite étendue. Mais rétablissons la communication avec l'Océan, et voici ce qui adviendra : à mesure que les eaux s'élèveront à Cordouan, elles tendront à se répandre dans l'intérieur de la Gironde, et il en résultera une série de petites ondes qui, au bout d'un certain temps, se manifesteront à Bordeaux en y élevant les eaux du fleuve. Lors donc que l'Océan sera parvenu à sa plus grande hauteur à Cordouan, l'équilibre ne sera pas encore établi sur toute la longueur du canal, et l'onde de la pleine mer ne sera pas propagée jusqu'à Bordeaux. L'expérience apprend, en effet, que l'heure de la pleine mer s'y manifeste $2^{h}\,55^{m}$ plus tard qu'à Cordouan, ce qui donne 20 milles à l'heure pour la vitesse de propagation de l'onde. Par conséquent, lors même que la haute mer arriverait à Cordouan à l'heure du passage de la lune au méridien, il est clair qu'il n'en pourrait être de même à Bordeaux. Rétablissons maintenant notre barrage à l'embouchure de la Gironde transformée en canal, et pratiquons entre l'Océan et l'intérieur une communication très-étroite par une coupure de 1 mètre de large, tandis que la largeur moyenne de notre canal est d'environ 6,500 mètres. Alors les eaux, en s'élevant à Cordouan d'environ 14 p. à 15 p. en 6 heures, s'épandront en partie dans le canal par l'étroite coupure; mais il est aisé de comprendre que la quantité d'eau qui pourra ainsi s'écouler sera tout à fait insignifiante eu égard à la grande étendue du fleuve, de sorte que l'élévation qui en résultera sera presque insensible. L'hypothèse que nous venons de faire se réalise presque pour la Méditerranée, dont la communication avec l'Océan s'effectue par le détroit de Gibraltar, coupure bien petite en comparaison de la vaste superficie de la Méditerranée et de la mer Noire. La même remarque peut s'appliquer évidemment à la mer Baltique, et d'ailleurs les *marées* sont déjà faibles dans la mer du Nord; ainsi les *marées* moyennes des syzygies atteignent à peine 3 pouces 1/2 à Stavanger, près de l'entrée du Cattégat. On voit donc combien les circonstances locales peuvent modifier et l'époque des hautes mers et leur élévation. Dans le canal de la Manche, les phénomènes se passent d'une manière tout à fait analogue à ce qui arrive dans la Gironde. Les *marées* ne s'y produisent pas directement; elles y sont propagées par ondulations, en vertu de la communication avec l'Océan. On peut suivre à l'œil, pour ainsi dire, le mouvement de cette propagation, qui a lieu du S.-O. au N.-E. Effectivement, le jour de la syzygie, la pleine mer se manifeste : à l'île d'Ouessant, à $3^{h}45^{m}$; à l'île d'Aurigny, à $6^{h}\,57^{m}$; à Cherbourg, à $7^{h}\,58^{m}$; au Havre, à $9^{h}\,52^{m}$; à Boulogne, à $11^{h}\,26^{m}$.

— *Théorie mathématique des marées.* Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans le développement que comporterait la théorie mathématique des *marées* considérées comme une manifestation du principe de gravitation universelle. Cette théorie, d'ailleurs, n'a pas encore pu être réduite à la forme simple que revêtent toujours celles dont le temps, en amenant de nouveaux progrès, ne saurait plus changer les éléments essentiels. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que les travaux des grands géomètres qui y ont épuisé les efforts de leur génie aient suffisamment éclairci ce point difficile de la science. Nous nous bornerons presque exclusivement à faire l'histoire de ces travaux, pour indiquer les bases et marquer la voie suivie jusqu'à ce jour; la question est tellement difficile qu'il n'y a pas même grand espoir de la voir résolue de longtemps.

Newton avait discerné avec sa pénétration ordinaire les caractères généraux du phénomène des marées, et en avait assigné les véritables causes, qui sont l'action attractive de la lune et du soleil. Daniel Bernouilli, Maclaurin, Euler et d'Alembert tentèrent ensuite, par différentes voies, d'avancer la solution de la question, mais Laplace surtout s'y employa avec la plus grande ardeur et y revint un grand nombre de fois.

Les géomètres avaient d'abord réduit autant que possible les difficultés de la question en examinant les cas hypothétiques les plus simples. On étudia en premier lieu les effets que pourrait produire un seul des deux astres parcourant l'équateur d'un mouvement uniforme et restant à une distance constante de la terre supposée en repos; on introduisit ensuite l'action perturbatrice du soleil; puis on eut égard aux changements de déclinaison et aux variations de la distance de la lune à la terre; on considéra ensuite l'effet de la force centrifuge due au mouvement de rotation de la terre; enfin, en dernier lieu, l'influence de la profondeur constante ou variable du fond des mers. Plus, il est vrai, on s'est, dans les hypothèses, rapproché des données physiques de la question, plus on a rencontré d'accord entre les faits et la théorie; mais il était impossible évidemment de tenir compte d'une foule de circonstances accessoires qui influent dans chaque lieu sur la hauteur des *marées* et sur les intervalles de leur retour. Quoi qu'il en soit, la comparaison des formules analytiques avec les observations faites dans des circonstances convenables a au moins suffi pour établir clairement que le mouvement périodique des eaux de la mer et ses variations sont des conséquences nécessaires des attractions de la lune et du soleil; les lois mathématiques qui dérivent de ces causes se manifestent dans les effets observés, malgré la variété des conditions locales auxquelles ces effets sont assujettis.

Les deux propositions sur lesquelles peut être basée la théorie mathématique des *marées* sont le principe de la coexistence des petites oscillations et cet autre que, si un système matériel est soumis à l'action indéfiniment prolongée d'une cause périodique, et si les résistances propres au système ont été suffisamment atténuées, l'effet sera périodique comme la cause qui le produit. C'est par application de ces principes que Newton et Bernouilli, en considérant la terre comme sphérique et entièrement recouverte par la mer, furent amenés à admettre que, le soleil et la lune tendant chacun à donner à la surface libre des mers la forme d'un ellipsoïde de révolution dont l'axe serait dirigé vers le centre de l'astre influençant, la hauteur de la surface de la mer, au-dessus de la surface sphérique d'équilibre dont elle garderait la forme si elle n'était soumise à l'action d'aucune force extérieure, devait être égale en chaque point à la somme des hauteurs des deux ellipsoïdes au-dessus de cette même surface sphérique. Mais Newton et Bernouilli supposaient que la figure générale de la surface des mers remplissait à chaque instant les conditions mêmes de l'équilibre, hypothèse qui est en contradiction avec les faits, puisque, à l'époque des syzygies, par exemple, la pleine mer, au lieu d'arriver à midi et à minuit, arrive à des heures très-différentes d'un port à l'autre, et que le maximum de la *marée* n'a lieu qu'environ un jour et demi après la syzygie.

Laplace, qui résolut entièrement la question dans l'hypothèse d'une mer libre de toutes parts et partout également profonde, trouva que, dans de pareilles conditions, la plus grande *marée* devait avoir lieu à l'instant même de la syzygie, et, en conséquence, il attribuait le retard de la pleine mer sur le passage de la lune au méridien aux circonstances locales qui varient d'un port à l'autre.

M. Delaunay a repris depuis la question (*Journal de mathématiques pures et appliquées*, 1844) et l'a en partie éclaircie en étudiant le cas spécial d'une mer limitée par deux méridiens et en assimilant la surface du globe à un cylindre parallèle à la ligne des pôles, hypothèse qui simplifie les formules, sans s'éloigner par trop de la réalité, au moins dans la partie intertropicale de la terre.

A défaut d'une théorie suffisamment exacte, Laplace a donné une formule empirique pour calculer la hauteur et l'heure des *marées* lors d'une syzygie quelconque. Y désignant la hauteur cherchée, y_0 la moitié d'une *marée* totale à l'époque d'une syzygie équatoriale, lorsque le soleil et la lune sont dans leurs moyennes distances (c'est ce qu'on appelle ordinairement l'unité de hauteur), D et D′ les déclinaisons du soleil et de la lune, K et K′ les rapports des distances moyennes aux distances actuelles,

$$y = y_0\,[0{,}80029\,K^2 \cos 2D + 0{,}31211\,K'^2 \cos 2D']$$

On voit, par cette formule, que la *marée* est d'autant plus forte que les déclinaisons du soleil et de la lune sont plus faibles et que K et K′ sont plus considérables, c'est-à-dire que les distances de la terre aux deux astres influençants sont moindres. Comme les déclinaisons sont toujours moindres que 45°, les deux termes de la parenthèse sont toujours additifs. Le maximum de leur somme est 1,17 et son minimum 0,68.

L'*Annuaire du bureau des longitudes* donne chaque année une table des valeurs du multiplicateur de y_0 pour toutes les syzygies de l'année. D'un autre côté, voici une table des valeurs de y_0 pour les principaux ports français de l'Océan :

Entrée de l'Adour	1^{m}	,40
Cordouan	2	35
La Rochelle	2	67
Saint-Nazaire	2	68
Lorient	2	24
Brest	3	21
Saint-Malo	5	68
Granville	6	15
Cherbourg	2	82
Le Havre	3	57
Dieppe	4	40
Calais	3	12
Dunkerque	2	68

Avec ces données, on peut aisément calculer la hauteur d'une *marée* de syzygie quelconque.

Voici maintenant comment on détermine dans chaque port l'heure de la pleine mer. En désignant par p l'heure du passage de la lune au méridien du lieu, par E l'établissement du port, par α la différence en ascension droite du soleil et de la lune, par D et D′ les déclinaisons de ces deux astres, enfin par δ et δ' leurs diamètres apparents, on a

$$H = p + E\,19^{\text{min.}} + \frac{1}{30}\,\text{arc tang}\,\frac{\sin 2\alpha}{3{,}06\,\dfrac{\delta'^3 \cos^2 D'}{\delta^3 \cos^2 D} + \cos 2\alpha}.$$

ou bien, si l'on pose

$$A = 3{,}06\,\frac{\delta'^3 \cos^2 D'}{\delta^3 \cos^2 D}$$

et

$$C = \frac{1}{30}\,\text{arc tang}\,\frac{A + \cos^2\alpha}{\sin^2\alpha},$$

$$H = p + E + C = 19^{\text{min.}}.$$

L'établissement d'un port est, pour ce port, le retard, à l'époque de l'équinoxe et quand la lune est dans les moyennes distances, entre l'heure du passage de la lune au méridien et l'heure de la pleine mer. Ce retard est une constante pour chaque port.

Quant à la quantité A, l'*Annuaire du bureau des longitudes* en donne les valeurs, de cinq en cinq jours, pour toute l'année, et il est facile d'obtenir les autres par interpolation.

Enfin, l'*Annuaire du bureau des longitudes* donne aussi, pour toutes les valeurs de la différence en ascension droite, de 10 en 10 minutes, les valeurs de C. On peut donc facilement obtenir dans chaque port l'heure de chaque *marée*.

Le Dépôt de la marine publie un *Annuaire des marées des côtes de France*, qu'on pourra consulter avec fruit.

MARÉE s. f. (ma-ré — du lat. *mare*, mer). Poisson de mer qui n'est pas salé : MARÉE *fraîche. Marchand de* MARÉE. *La* MARÉE *arrive cependant de tous côtés; on cherche Vatel pour la distribuer; on va à sa chambre, on heurte, on enfonce la porte, on le trouve noyé dans son sang.* (Mme de Sév.) *Est-il bien sûr qu'on puisse vivre dans un pays où la* MARÉE *n'arrive pas?* (Brill.-Sav.)

— *Odeur de marée*, Odeur particulière du poisson de mer frais.

— Loc. prov. *Arriver comme marée en carême*, Arriver à propos, au moment opportun. V. MARS.

— Anc. législ. *Chambre de la marée*, Juridiction qui connaissait des affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson.

— **Encycl.** L'important commerce de la *marée* prend tous les jours de l'accroissement, par suite de la création des chemins de fer qui transportent, en quelques heures, le poisson frais dans les villes où elle n'arrivait pas il y a quelques années. Au siècle dernier, le poisson ne s'éloignait guère de plus de 15 ou 20 lieues des côtes où il avait été pêché; certaines villes recevaient de loin en loin quelque peu de *marée* infecte; d'autres villes même ne connaissaient que par ouï-dire les trésors que renferme la mer.

L'augmentation du commerce auquel donne lieu la *marée* a pour cause, non une plus grande quantité de poisson pris sur nos côtes, mais le prix élevé de ce poisson, prix qui a quadruplé et qui met en mouvement un capital bien plus considérable. Les côtes françaises et anglaises sont bien moins poissonneuses qu'autrefois, et l'on attribue ce dépeuplement aux abus de la pêche, qui n'est pas interrompue pendant la saison du frai.

La ville de Paris consomme à elle seule autant de *marée* que la moitié du reste de la France. Le tiers de son approvisionnement provient de Boulogne et de Dunkerque; le second tiers lui est envoyé des autres ports de la Manche. Le surplus, principalement les thons et les dorades, est expédié des côtes de l'Océan, côtes qui n'envoyaient pas, il y a une trentaine d'années, un seul poisson frais à Paris. Le poids de la masse du poisson qui se vend annuellement à Paris peut être évalué à 9,500,000 kilog., qui se vendent en moyenne 2 fr. le kilog.; ce qui représente 19 millions de francs, sur lesquels la ville prélève environ 15 pour 100, ou à peu près 3 millions par an. Au commencement de notre siècle, le produit de la vente ne dépassait pas 2 millions de francs à Paris; mais il ne faut pas s'étonner outre mesure de ce chiffre peu élevé; le prix de la *marée* a presque quadruplé depuis. Les 2 millions de cette époque représentent donc 8 millions de la nôtre, ce qui fait que, comme poids, la vente de la *marée* a tout au plus doublé depuis trois quarts de siècle.

La vente en gros de la *marée* a lieu à la Halle centrale; par les ventes en demi-gros, elle se répand dans les autres halles ou même dans les rues; mais le plus grand détail se fait dans les halles, où la *marée* se trouve toujours à profusion.

De tout temps les municipalités des villes où arrive la *marée* en ont réglementé le commerce. Une ordonnance de police du 9 frimaire an X établit pour Paris de quelle façon aura lieu la vente de cette partie importante de l'alimentation publique. Une partie des Halles, appelée parquet de la *marée*, sera exclusivement affectée à la vente en gros de la *marée*. Au fur et à mesure de leur arrivée, les voitures de *marée* seront distribuées indistinctement, sans choix et en nombre égal, autant que possible, aux places de vente. La *marée*, après avoir été visitée par le commissaire des Halles, sera mise en vente à quatre ou à cinq heures du matin, suivant les saisons. On l'adjugera au plus offrant et dernier enchérisseur. Cette vente est faite par les employés de la Halle, et les payements par l'entremise des facteurs. Il est ordonné aux mareyeurs d'avoir des paniers de même grandeur ; il leur est défendu, sous peine d'amende, de mettre plus de 4 pouces de paille au fond de ces paniers. Ils seront porteurs de lettres de voiture, énonçant le nombre de paniers et les espèces de poissons qui y sont contenus.

Telles sont les parties principales de cette ordonnance, que les autres ordonnances n'ont fait que confirmer; nous citerons celle du 7 février 1822, concernant l'ouverture et la police d'un marché destiné à la vente de la *marée;* il y est dit que, de temps immémorial, il existe, de fait, à la Halle de Paris, deux espèces de débit : la vente en gros et la vente au détail. Toute vente de détail est interdite avant la clôture de la vente en gros ; le commerce de détail est interdit, dans les marchés, à toutes autres personnes qu'aux détaillants qui y sont placés. Ces règlements sont encore en vigueur, depuis l'établissement des nouvelles Halles, mais la vente des huîtres a donné lieu à quelques dispositions spéciales.

MARÉGRAPHE s. m. (ma-ré-gra-fe). V. MARÉOGRAPHE.

MARÉKANITE s. f. (ma-ré-ka-ni-te). Minér. Variété d'obsidienne, qui renferme des globules vitreux de la grosseur d'un pois ou d'une noisette, dont quelques-uns sont explosifs, à la manière des larmes bataviques.

MARELLE s. f. (ma-rè-le. — Le mot *marelle* ou *mérelle* signifie proprement le palet, le pion ou le jeton dont on se sert pour ce jeu ; c'est la forme féminine de *méreau*, petite pièce de métal servant de jeton de présence. On rattache *méreau* à un type *matrellus*, *matrella*, d'où *mairellus*, *marellus*, qui serait un dérivé du latin *matara*, *mataris*, *materis*, sorte de javeline, mot d'origine gauloise, à ce que nous apprennent Strabon et César ; probablement de la même famille que le gaélique *maethred*, celui qui lance, *jaculator*). Jeu d'enfants, consistant en une série de figures ou de cases tracées sur le sol, et dans lesquelles on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une pierre plate ou palet : *Jouer à la* MARELLE. ‖ Nom donné à divers autres jeux d'enfants, qui se jouent avec des cailloux ou des jetons, sur un ou plusieurs carrés coupés de lignes transversales et diagonales. ‖ On dit aussi MÉRELLE.

— **Encycl.** On donne le nom de *marelle* à deux sortes de jeux différents, dont les uns sont des jeux d'adresse et les autres des jeux de calcul.

La *marelle*, jeu d'adresse, se joue en plein air et entre deux ou plusieurs joueurs. On trace d'abord sur le sol un grand carré long que l'on divise en six parties par des lignes transversales, ce qui donne six rectangles, dont les quatre premiers sont désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, tandis que le cinquième se nomme l'enfer et le sixième le reposoir. Sur le prolongement de ce carré long et à la suite du reposoir, on dessine un carré, divisé par deux diagonales en quatre triangles, que l'on appelle culottes, et auxquels on assigne aussi des numéros. Quelquefois même, afin d'augmenter les difficultés du jeu, on représente au milieu du carré des culottes un petit carré auquel on donne le nom de bouillon. Immédiatement après les culottes, on trace un rectangle que l'on partage en deux parties appelées pâtés. Enfin, à la suite de ce rectangle, on figure un demi-cercle qui porte le nom de paradis. Ces préparatifs terminés, le jeu commence. Il consiste, pour chaque joueur, à jeter un palet dans chaque compartiment l'un après l'autre, en commençant par le premier rectangle du grand carré et en suivant l'ordre indiqué par les numéros, après quoi il faut aller chercher ce palet à cloche-pied et le faire sortir de la *marelle*, également à cloche-pied, sans qu'il s'arrête sur aucune ligne et sans y toucher soi-même. On ne peut se reposer, c'est-à-dire mettre les deux pieds à terre, que dans le reposoir et le paradis. De plus, le palet et le sauteur ne doivent jamais entrer dans l'enfer; ils sont obligés de le franchir. Celui qui commet une faute quelconque cède la place au camarade qui vient après lui, et, lorsque son tour de jouer de nouveau arrive, il reprend son jeu au point où il l'a laissé, c'est-à-dire au compartiment où il a failli. La victoire appartient au joueur qui parvient à exécuter le premier tous les exercices dont le jeu se compose.

Le jeu de la *marelle* peut être modifié de plusieurs manières, mais, en général, ces modifications ne portent que sur la forme de la figure. Ainsi, souvent, cette figure consiste en deux cercles concentriques, réunis par des rayons qui, partant du cercle intérieur ou paradis, vont au cercle extérieur : c'est la *marelle*-horloge ou simplement l'horloge. Quelquefois la *marelle* se compose d'une ligne de compartiments disposée en spirale et dont une des extrémités aboutit à un petit cercle central, qui est le paradis : c'est ce qu'on appelle la *marelle* ronde. Enfin, d'autres fois, on joue à la *marelle* des jours, dont il existe deux espèces. Dans la première, la figure consiste en un grand carré long, au milieu duquel s'en trouve un second plus petit, et des quatre angles et du milieu des quatre côtés de celui-ci partent des lignes qui vont aboutir aux quatre angles et au milieu des quatre côtés de celui-là. De cette façon, l'espace compris entre les deux carrés est partagé en huit compartiments, à six desquels on donne le nom d'un jour de la semaine, le carré du milieu étant réservé au dimanche. Dans l'autre espèce de *marelle* des jours, la figure se compose d'un carré long divisé en six parties, comme dans la *marelle* ordinaire, et ayant à l'une de ses extrémités deux cercles concentriques disposés comme ceux de la *marelle*-horloge : le petit cercle du centre est le compartiment du dimanche, et les autres jours correspondent aux cases formées par les lignes qui de ce cercle vont au cercle extérieur. Dans toutes ces variations du jeu, il faut faire parcourir successivement au palet la série des compartiments, en suivant l'ordre indiqué par les numéros ou les noms.

La *marelle*, jeu de calcul, se joue à deux. On emploie un carton sur lequel sont tracés trois carrés renfermés l'un dans l'autre et unis entre eux par huit lignes transversales, dont quatre aux quatre angles et quatre aux quatre milieux. Un petit rond est dessiné aux points de jonction de toutes ces lignes, ce qui fait qu'il y a trois de ces ronds sur chacun des côtés des trois carrés. Chaque joueur est muni de neuf pions de couleur différente, qu'il met sur les neuf ronds qui se trouvent de son côté. La science du jeu consiste, d'une part, à pousser les pions de manière que trois de même couleur soient placés de front, et, de l'autre, à empêcher le succès de cette manœuvre en poussant un pion entre les deux ou à la suite des deux de l'adversaire. Celui qui réussit à former ainsi une rangée de trois de ses pions a le droit de prendre tel pion de l'adversaire que bon lui semble, et la partie est perdue par le joueur qui, à la suite de prises semblables, ne possède plus que deux pions. Il est à remarquer que les pions ne marchent qu'en ligne droite et ne peuvent pas sauter les uns par-dessus les autres. Cette règle ne souffre qu'une exception : c'est lorsque celui qui joue n'a plus que trois pions. Dans ce cas, il est libre d'en placer un où cela lui convient, ce qui lui permet de disputer encore quelque temps la victoire contre un adversaire qui a l'avantage du nombre.

MAREMMATIQUE adj. (ma-rè-ma-ti-ke — rad. *maremme*). Qui est propre aux maremmes : *Fièvre* MAREMMATIQUE.

MAREMME s. f. (ma-rè-me — ital. *maremma*; du lat. *maritima*, bord de la mer). Nom donné en Italie à des terrains malsains dans certaines saisons de l'année : *Le grand-duc de Toscane a fait dessécher le lac Castiglione, pour assainir la* MAREMME *qui s'étend d'Orbitello à Piombino.*

MAREMME (la), région du royaume d'Italie, située le long du littoral de la province de Pise, depuis l'embranchement de l'Arno jusqu'à Piombino, sur une étendue de 140 kilom., et s'avançant dans l'intérieur du pays jusqu'à l'Orbitello, sur une largeur de 10 à 30 kilom. Cette contrée est marécageuse et insalubre. La plupart des habitants abandonnent le pays en été, et on n'y rencontre qu'un petit nombre de travailleurs qui viennent y faire la moisson. En hiver, cette contrée offre d'excellents pâturages aux troupeaux de buffles et de moutons que l'on envoie en été dans les Apennins. Pour être tout à fait exact, nous devons ajouter que, de 1828 à 1832, on a exécuté quelques travaux qui ont un peu assaini la Maremme.

Le sol de la Maremme est d'une fertilité prodigieuse; la Maremme enrichit le cultivateur dans un an, dit le proverbe, mais le tue en six mois. L'Étrurie maritime, aujourd'hui déserte, renfermait autrefois plusieurs villes puissantes et une population de 4 à 5 millions d'habitants. Quelles sont les causes d'un si grand dépeuplement? C'est en étudiant les restes des villes détruites et la configuration du sol des contrées infectées qu'on peut répondre à cette question.

En partant de la Magra, frontière du Piémont, on rencontre d'abord les ruines de Luni, ville ligurienne d'origine étrusque. Au XII^{e} siècle, un large espace séparait déjà la ville de la mer; aujourd'hui ses ruines se trouvent à un mille de distance. Il s'est formé dans ces parages des marais et des lacs qui n'existaient point anciennement. Ici toutefois l'atterrissement du fleuve est très-peu considérable; le changement opéré sur le rivage est dû uniquement à l'action des sables de la mer.

Aux embouchures du Serchio et de l'Arno, ce sont au contraire les atterrissements des fleuves qui ont éloigné le rivage des villes maritimes et formé dans les espaces intermédiaires des marais insalubres. Au temps de Strabon et de Pline, Pise était à 20 stades de la mer (2 milles et demi); à présent elle en est éloignée de 6 milles.

La Maremme proprement dite commence à l'embouchure de l'Arno et s'étend, sur un espace de 20 milles, jusqu'à celui de la Cecina. Des massifs de collines calcaires s'élèvent tout le long de la côte; le rivage n'a subi aucune altération sensible, mais l'intérieur des terres a été bouleversé de fond en comble. Au lieu des riches et splendides villes étrusques, on ne rencontre plus que des forêts épaisses et de profonds marais.

Près de la Cecina on trouve le petit pont de Vada. Les *tumuli*, les hypogées et les magnifiques ruines qu'on rencontre pour ainsi dire à chaque pas dans les solitudes de cette région empestée, qui de l'embouchure de la Cecina s'étend, sur un parcours de 22 milles, jusqu'à Porto-Baretto, tout annonce qu'il y avait là un centre de population considérable. C'est au milieu des bois et des marais que gisent ensevelies Sudertum, Salpinum, Vetulonia, Manliana et tant d'autres villes célèbres par leur commerce et leur industrie, dont on avait perdu jusqu'ici la trace.

L'ancien port de Piombino a été à moitié ensablé par la Cornia; mais le promontoire de Populonia n'a subi aucune atteinte. Pline et Strabon ont observé que Populonia est la seule ville étrusque bâtie au bord de la mer. Donc les mêmes motifs qui éloignent à présent les habitants du rivage ont pu exister aussi dans les temps les plus reculés.

De Populonia à l'embouchure de l'Ombrone, la Maremme devient encore plus désolée. C'est dans cette région cependant, de nos jours si infectée par la *mal'aria*, que Claudius fit élever les magnifiques constructions de sa maison de plaisance.

De l'embouchure de l'Ombrone jusqu'aux dernières limites de la Toscane, le rivage est resté dans le même état où l'ont vu les Romains et les Etrusques; mais l'intérieur offre ici l'aspect du plus grand bouleversement. On a découvert dans ces parages les ruines des murailles de plusieurs villes étrusques.

De ce court exposé il résulte en toute évidence qu'excepté à l'embouchure des fleuves le littoral de la Toscane n'a point changé d'état et que les habitants de cette province durent conquérir ces terrains pied à pied sur les eaux stagnantes. Les fouilles pratiquées dans les derniers temps ont fourni la preuve de l'art perfectionné avec lequel les travaux d'assainissement des terrains étaient accomplis et entretenus chez les Etrusques.

Les tranchées du chemin de fer de Civita-Vecchia à Rome ont mis à jour une innombrable quantité de conduits souterrains formant un système complet de drainage. L'activité et l'énergie employées par le peuple étrusque dans l'établissement et l'entretien de ces ouvrages souterrains apportèrent la prospérité et la richesse dans le pays; mais à partir du moment où ces travaux commencèrent à être négligés, les marais, avec leur cortége de fièvres pestilentielles, reparurent et consommèrent la ruine et la destruction entière de cette riche et populeuse contrée.

MARENCO (Vincent), poëte italien, né à Dogliani, près de Mondovi, en 1752, mort à Turin en 1813. Reçu docteur en droit, il obtint une charge dans la magistrature, se fit en même temps connaître par la publication de compositions poétiques, remarquables par l'élégance du style, l'harmonie des vers et le charme de l'inspiration, et fut successivement nommé directeur des hôpitaux militaires (1794), chef de division de l'instruction publique et de la guerre (1801), professeur d'éloquence latine à l'université de Turin (1807) et professeur des pages du vice-roi d'Italie (1808). Nous citerons de lui : *Le Vacanze* (Turin, 1775, in-8^{o}), poëme; la *Patria* (Turin, 1783), poëme; *Lettere arcadiche*, en vers (Turin, 1784); *Meneco*, tragédie (Turin, 1790); *De phthisi* (Turin, 1791), poëme dans le genre de celui de Fracastor sur la syphilis; *Osiris, sive de legum origine*, poëme en 3 livres (Turin, 1797); *Rodi Salvata, ossia Amedeide* (1813, in-8^{o}), poëme continué par Tarletti, etc.

MARENCO (Carlo), poëte dramatique italien, né au village de Cassolo (province de Lomellina) en 1800, mort en 1843. Dès l'âge de dix ans, il savait Virgile par cœur et était en état de commencer ses études universitaires. Ses parents le conduisirent alors à Turin, où il étudia le droit et se fit recevoir docteur à l'âge de dix-huit ans; mais se sentant peu de vocation pour la carrière du barreau, il se livra bientôt exclusivement à la culture des lettres. Deux écoles avaient à cette époque la haute main sur la poésie dramatique en Italie : celle d'Alfieri et celle de Shakspeare. Dans sa tragédie, le *Lévite d'Ephraïm*, Marenco se rangea avec éclat sous la bannière de la première; mais bientôt les tragédies de Manzoni exercèrent une influence décisive sur le choix de ses sujets et sur sa manière de les traiter. Ce fut dans l'automne de 1828 qu'il fit représenter son célèbre drame de *Bondelmonte*. Il donna ensuite successivement jusqu'en 1842 : *Corso Donati*, tableau fidèle des discordes et des passions politiques des Italiens; *Ezzelin III*, où il a peint d'une façon saisissante la chute de ce tyran; *Ugolin*, la *Famille Foscari*, *Arnauld de Brescia*, *Adelize*, *Manfred*, *Jeanne I*^{re}, *Pie*, *Henri de Souabe*, la *Guerre des barons*, *Conradin* et plusieurs autres tragédies ayant toutes pour sujet des épisodes empruntés à l'histoire d'Italie. Marenco écrivit toutes ses œuvres, au sein d'une profonde retraite, dans la petite ville de Ceva, qu'il ne quittait que pour faire de courtes apparitions à Turin. L'accroissement rapide de sa famille le força, en 1843, à solliciter du gouvernement un emploi administratif, et il fut nommé presque aussitôt conseiller de l'intendance générale de Savone; mais une mort prématurée ne lui permit d'occuper cette place que quelques mois. Les œuvres de ce poëte se distinguent en général par une peinture fidèle et spirituelle des caractères, par la vivacité de l'intrigue et par l'élégance du style; mais on lui a justement reproché la recherche et la sensiblerie auxquelles il se laisse aller dans les situations tragiques; jamais il ne se montre complétement indépendant de l'influence de ses modèles favoris. Giovanni Trati a publié les *Tragédies inédites* de Marenco (Florence, 1856), auxquelles il a joint quelques compositions lyriques du même auteur.

MARENE, bourg du royaume d'Italie, province de Coni, district de Saluces, mandement de Cavalier-Maggiore; 2,313 hab.

MARÈNE s. f. (ma-rè-ne). Ichthyol. Nom donné à deux espèces de saumons.

— **Encycl.** La grande *marène* dépasse quelquefois un mètre de longueur; son corps est brunâtre en dessus, moins foncé en dessous, avec les nageoires violettes; ses écailles minces et brillantes se détachent aisément. Ce poisson vit dans la profondeur des grands lacs de l'Allemagne et de la Poméranie; sa chair, blanche, tendre, d'une saveur très-délicate, est recherchée sur les tables les plus aristocratiques. La petite *marène* ne dépasse pas 0^{m},30 de longueur; elle a le dos brun, le ventre argentin, les nageoires blanchâtres, la caudale bleue et fourchue. Cette espèce habite le fond des lacs de la Suède, de la Prusse et de l'Allemagne du nord; sa chair est aussi très-estimée. On n'a pas encore cherché à introduire ces poissons dans nos eaux.

MARENGE s. f. (ma-rain-je). Ornith. Ancien nom de la mésange charbonnière.

MARENGO s. m. (ma-rain-go — n. géogr.). Comm. Sorte de drap cuir-laine, dont le fond, qui est noir, est parsemé de petits effets blancs à peine apparents.

— Art culin. *Poulet à la Marengo*, Manière d'accommoder un poulet, en le dépeçant, le faisant saisir par un feu ardent, et achevant de le cuire dans l'huile avec des champignons et quelquefois des truffes.

— **Encycl.** Art culin. Le soir de *Marengo*, le premier consul avait une faim de vainqueur. Vite un poulet pour le héros! S'il est gras, tant mieux! S'il est tendre, mieux encore!

La volaille espérée se trouve, et presque irréprochable; mais il fallait du beurre, et l'on ne put malheureusement, malgré mille recherches dans tout le pays, s'en procurer gros comme une noisette.

L'huile en revanche ne manquait pas; le cuisinier consulaire en remplit le fond de la casserole, plaça son poulet sur cette couche onctueuse, le releva d'une pointe d'ail écrasée, le saupoudra d'une pincée de mignonnette, l'arrosa d'un peu de vin blanc, le meilleur du pays, l'entoura de croûtes, de champignons et de morilles en guise de truffes, et servit chaud. C'était, dans cette journée de victoire, une conquête de plus. Depuis lors le poulet à la *Marengo* a toujours figuré sur les tables les mieux servies.

MARENGO, village d'Italie, province, district et à 4 kilom. S.-E. d'Alexandrie, sur la rive gauche du Fontanone. Grande victoire des Français sur les Autrichiens le 14 juin 1800. A l'ouverture de la campagne d'Italie de 1859, succès des Français sur les Autrichiens. En 1802, ce village donna son nom à un département français, formé du Piémont et situé entre ceux de la Sésia au N., de l'Agogna à l'E., du Pô à l'O., de la Stura, de Montenotte et de Gênes au S.; il avait pour chef-lieu Alexandrie.

Marengo (BATAILLE DE), gagnée par les Français sur les Autrichiens le 14 juin 1800. L'impéritie du Directoire et les fautes du général Scherer avaient fait perdre aux Français toutes leurs conquêtes en Italie; au commencement de 1800, ils n'y possédaient plus rien : Gênes allait être forcée de se rendre au général Ott, malgré l'indomptable fermeté de Masséna, et le baron de Mélas, commandant des troupes autrichiennes, préparait déjà une invasion en Provence. Bonaparte conçut un plan hardi, dont la réalisation devait rouvrir, en une journée, à l'armée française toutes les places qu'elle avait perdues. Pour cela, il fallait franchir les Alpes, prendre les Autrichiens à revers et faire ainsi tomber tous leurs moyens de défense. Cet audacieux projet ayant réussi, Bonaparte se trouva sur les derrières de l'armée autrichienne lorsque Mélas le croyait encore à Paris. Il avait bien reçu avis que les troupes françaises s'étaient montrées sur divers points, mais il les avait prises pour des rassemblements de conscrits envoyés sur ses derrières afin d'inquiéter ses mouvements. Il lui fallut enfin se rendre à la terrible vérité, lorsqu'un de ses officiers, envoyé à Chivasso, sur le bord du Pô, et qui connaissait parfaitement Bonaparte, lui affirma qu'il venait de voir le vainqueur de Castiglione et de Rivoli au milieu de ses soldats. Ce fut un coup de foudre pour Mélas, car il connaissait la redoutable activité de son adversaire, et celui-ci n'allait-il pas écraser l'un après l'autre tous ses corps dispersés? Bientôt le brillant combat de Montebello vint inaugurer dignement cette immortelle campagne. Bonaparte, avec les débris de la garnison de Gênes, allait se trouver à la tête de cinquante et quelques mille hommes, forces à peu près égales à celles des Autrichiens. Il conserva deux jours sa position de Montebello; puis, étonné de l'immobilité de l'ennemi, et sachant que Mélas avait rallié depuis quelques jours plusieurs de ses divisions, il pensa que celui-ci préparait les moyens de sortir de l'affreuse situation où il se trouvait placé. Pour cela, trois partis devaient s'offrir à l'esprit du général autrichien : 1° franchir le Pô, puis le Tésin, traverser la Lombardie et opérer sa jonction sur l'Adda avec le général Wukassowich; 2° se porter sur Gênes, se réunir avec le corps de la Toscane et une division de 12,000 Anglais, regagner ensuite Mantoue, en faisant transporter son artillerie par mer; 3° enfin, marcher à la rencontre du général Masséna, qui devait être arrivé à Acqui, envelopper les 10,000 ou 12,000 combattants qu'on lui supposait encore, et, après sa défaite, attendre les nouvelles chances favorables que les éventualités de la guerre pouvaient faire surgir. Malheureusement pour Mélas, Bonaparte avait clairement entrevu ces trois issues et avait pris savamment toutes ses mesures pour les fermer à l'ennemi. Le 11 juin, un des meilleurs généraux de cette époque, Desaix, arriva au quartier général. Le premier consul lui confia aussitôt le commandement des divisions Monnier et Boudet réunies. Le 13 au matin, il franchit la Scrivia et déboucha dans l'immense plaine qui s'étend entre la Scrivia et la Bormida, laquelle ne s'appelle plus aujourd'hui que la plaine de Marengo. « C'est la même dans laquelle, plusieurs mois auparavant, sa prévoyante imagination lui représentait une grande bataille avec M. de Mélas. En cet endroit, le Pô s'est éloigné de l'Apennin et a laissé de vastes espaces, à travers lesquels la Bormida et le Tanaro roulent leurs eaux devenues moins rapides, les confondent près d'Alexandrie et vont les jeter ensuite dans le lit du Pô. La route, longeant le pied de l'Apennin jusqu'à Tortone, s'en sépare à la hauteur de cette place, se détourne à droite, passe la Scrivia et débouche dans une vaste plaine. Elle la traverse à un premier village, appelé San-Giuliano, passe à un second, appelé Marengo, enfin elle franchit la Bormida et aboutit à la célèbre forteresse d'Alexandrie. » (Thiers.) Bonaparte, étonné de ne pas rencontrer l'ennemi sur la grande route de Plaisance à Mantoue, où sa nombreuse artillerie et sa belle cavalerie lui assuraient de grands avantages, fit battre la campagne par des détachements de cavalerie légère, qui n'aperçurent nulle part les Autrichiens. Craignant que Mélas ne se fût échappé, il laissa le général Victor avec ses deux divisions à Marengo; point le plus important à occuper, puisqu'il fermait la plaine, établit dans celle-ci Lannes en échelon avec la division Watrin, et courut à son quartier général de Voghera pour avoir des nouvelles du général Moncey établi sur le Tésin, et du général Duchesne qui occupait le Pô inférieur, et pour savoir ainsi ce qu'était devenu Mélas. Heureusement la Scrivia débordée l'empêcha d'aller plus loin; il fut forcé de s'arrêter à Torre-di-Garofalo. C'est là qu'il s'endormit le 13 au soir, attendant les nouvelles du lendemain.

Cependant la consternation régnait dans Alexandrie au sein de l'armée autrichienne, la confusion dans l'esprit de ses chefs. Ils n'arrêtèrent aucune des résolutions pour la retraite, prévues par Bonaparte, et se déterminèrent à livrer bataille, à s'ouvrir un chemin les armes à la main ou à tomber glorieusement. Le 14 juin, ils franchirent les deux ponts de la Bormida. Mélas porta le gros de sa cavalerie, sous les ordres du général Elsnitz, sur sa gauche. Son infanterie était composée de deux lignes commandées par les généraux Haddick et Kaim, et d'un corps de grenadiers ayant pour commandant le général Ott. L'armée française s'étendait en échelons, par division, la gauche en avant; la division Gardanne, formant l'échelon de gauche, à la cassine Pedrabona; la division Chambarlhac, le second échelon, à Marengo; la division du général Lannes, formant le troisième, tenait la droite de la ligne. En arrière de la droite de la division Chambarlhac, se trouvaient les divisions Carra-Saint-Cyr et Desaix, en réserve; la dernière en marche et venant de Rivalta, d'où Bonaparte l'avait rappelée précipitamment dès qu'il avait vu se dessiner les projets de l'ennemi. Murat, commandant de la cavalerie, avait établi la brigade Kellermann sur la gauche, celle de Champeaux sur la droite, ainsi que le 12e de hussards à Sallé, sous les ordres du général de brigade Rivaud, pour surveiller les mouvements de l'ennemi sur le flanc droit et devenir au besoin le pivot de la ligne.

Les Autrichiens, après quelques escarmouches d'avant-postes, attaquèrent résolûment la division Gardanne et la forcèrent à se replier sur le village de Marengo. Le corps de Kaim, continuant son mouvement, franchit le Fontanone, ruisseau profond et fangeux qui coulait entre Marengo et la Bormida, et s'étendit sur la gauche. En même temps, le général Haddick, protégé par 25 pièces d'artillerie qui foudroyaient les Français, se jetait hardiment dans le lit du ruisseau et le passait à son tour à la tête de la division Bellegarde. Le village de Marengo devint alors le centre de l'attaque. Le général Victor reçut l'ordre de le défendre le plus longtemps possible, mais sans chercher à reprendre la position qu'avait occupée la division Gardanne, qui s'établit sur la droite du village, s'appuyant au ruisseau et à des terrains marécageux. En ce moment, la droite du général Haddick s'étendait pour déborder notre gauche, et la division du général Kaim cherchait à se déployer sur la gauche de Marengo pour dépasser notre droite. Bientôt le corps du général O'Reilly, de la division Haddick, aborde la division Chambarlhac; la 24e demi-brigade légère et la 96e de ligne soutiennent le choc. Les 2e et 20e régiments de cavalerie légère et le 6e de dragons s'avancent et exécutent des charges brillantes contre la première ligne ennemie; aussitôt la seconde prend part à l'action. Alors Marengo est attaqué avec une nouvelle fureur et défendu avec la même intrépidité; la gauche seule du général Chambarlhac, sur laquelle arrive le gros du corps d'O'Reilly, paraît ébranlée. Cependant Lannes s'était mis en ligne à la hauteur des premiers échelons, formant la droite avec la division Watrin et la brigade Mainony. Il attaque un corps de la division Kaim, qui se trouvait devant lui, marchant sur le bourg de Castel-Ceriolo; mais bientôt, débordé par cette division entièrement déployée, il se trouve dans la situation la plus critique; les charges de l'infanterie et de la cavalerie ennemie se multiplient contre lui. Le général Champeaux, en chargeant à la tête de sa brigade de cavalerie, reçoit une blessure mortelle, Notre armée, débordée sur ses deux ailes et repoussée de Marengo, n'avait plus de point d'appui pour la soutenir. Elle se voyait menacée d'être jetée dans la plaine en arrière, où rien ne pouvait la protéger contre 200 bouches à feu et une immense cavalerie.

Il n'était que dix heures du matin, et déjà le carnage avait été horrible; les blessés encombraient la route, entre Marengo et San-Giuliano, et les troupes du général Victor, accablées par le nombre, se retiraient en désordre, criant que tout était perdu. En ce moment, Bonaparte, accourant de Torre-di-Garofalo, arrivait sur le champ de bataille, amenant avec lui la garde consulaire, troupe peu nombreuse, mais d'une valeur incomparable, qui devint plus tard l'immortelle garde impériale, et la division Monnier, composée de 3 demi-brigades excellentes; en outre, il était suivi à peu de distance par une réserve de 2 régiments de cavalerie. Avec la merveilleuse rapidité de son coup d'œil, le premier consul jugea immédiatement le parti qu'il avait à prendre pour rétablir les affaires. Il porte en avant dans la plaine, à la droite de Lannes, les 800 grenadiers de la garde consulaire, qui se forment en carré et reçoivent avec un imperturbable sang-froid les charges des dragons de Lobkowitz; on dirait une redoute de granit au milieu d'une plaine immense. Plusieurs escadrons autrichiens sont rompus, et le temps que le reste de cette cavalerie perd dans de faux mouvements donne au général Carra-Saint-Cyr celui de se porter à la hauteur des grenadiers; bientôt il les dépasse et s'avance sur Castel-Ceriolo, où il parvient à s'établir après en avoir délogé les troupes qui l'occupaient. Bonaparte juge cependant qu'une plus longue résistance est impossible; ses soldats, exténués, sont foudroyés de toutes parts par la formidable artillerie des Autrichiens, mais grâce au point d'appui de Castel-Ceriolo il va pouvoir exécuter hardiment sa retraite en face d'un ennemi vainqueur. Il ordonne à sa première ligne de se replier par échelons, la gauche en avant. Les échelons de gauche de la ligne exécutent ce mouvement au pas ordinaire, tandis que les échelons du centre le font au très-petit pas, et seulement après que les premiers ont pris leur distance. Au milieu du plus profond silence, nos échelons faisaient leur retraite en échiquier, par bataillon, impassibles sous les effroyables décharges de 80 bouches à feu, serrant les rangs à mesure que leurs compagnons tombaient, se conduisant enfin avec le sang-froid qu'ils auraient apporté sur un champ de manœuvre, et excitant l'admiration des Autrichiens eux-mêmes.

Mélas, croyant enfin avoir fixé la victoire, rentre dans Alexandrie, laissant le commandement à son chef d'état-major, de Zach; puis il expédie dans toute l'Europe des courriers annonçant la défaite du général Bonaparte à Marengo. Une douloureuse déception l'attendait. Nous avons dit que le général Desaix avait été rappelé de Rivalta; en homme de guerre supérieur, qui sait juger la situation, il n'avait pas attendu cet ordre; au premier coup de canon tiré dans la plaine de Marengo, il s'était arrêté, jugeant d'instinct que l'ennemi qu'on l'avait envoyé chercher sur la route de Gênes était à Marengo même, et il avait fait aussitôt volte-face pour se porter sur ce dernier point. A trois heures, ses têtes de colonnes commencèrent à se montrer à l'entrée de la plaine, aux environs de San-Giuliano, et lui-même, les devançant au galop, accourait auprès du premier consul. Les généraux l'entourent et forment cercle autour de lui et de Bonaparte. La plupart sont d'avis qu'on opère définitivement la retraite; le général en chef presse vivement Desaix de donner son opinion. Promenant alors ses regards sur ce champ de bataille dévasté et jugeant rapidement la situation, Desaix tire ensuite sa montre et répond à Bonaparte ces simples et nobles paroles : « Oui, la bataille est perdue; mais il n'est que trois heures, il reste encore le temps d'en gagner une. » Bonaparte, charmé, prend aussitôt de nouvelles dispositions : tandis que Desaix, avec les 6,000 hommes de troupes fraîches qu'il amène, attaquera les Autrichiens de front, le gros de l'armée ralliée se jettera dans leur flanc. Puis Bonaparte parcourt à cheval les rangs de ses soldats. « Mes amis, leur dit-il, c'est assez reculer; le moment est venu de faire un pas décisif en avant. Souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. » Ensuite il donne le signal et la charge est battue sur toute la ligne. Tout à coup le général Marmont démasque 12 pièces de canon qui vomissent des flots de mitraille sur les Autrichiens, qui s'arrêtent tout déconcertés, croyant les Français en pleine retraite. En même temps, Desaix, à cheval, s'élance à la tête de la 9e légère, franchit un pli de terrain couvert de vignes qui le dérobait à la ligne ennemie, et se révèle brusquement aux Autrichiens par une décharge de mousqueterie à bout portant. Les ennemis répondent, et c'est alors que l'infortuné Desaix tombe frappé d'une balle à la poitrine. « Cachez ma mort, dit-il au général Boudet, cela pourrait ébranler les troupes. » Mais en voyant tomber leur chef les soldats éprouvent un tout autre sentiment, et, comme ceux de Turenne, ils demandent à grands cris à venger sa mort. Ils se ruent furieux sur l'ennemi, dont les deux premiers régiments sont rejetés en désordre sur la seconde ligne. C'est alors qu'apparurent dans tout leur jour la profondeur et l'habileté des dispositions prises précédemment par Bonaparte. Bientôt les Autrichiens, qui avaient entièrement débordé notre gauche et se croyaient au moment de nous couper la retraite, sont tournés eux-mêmes par leur gauche. Leurs bataillons entendent la fusillade de tous les côtés à la fois. Cependant les grenadiers de Lattermann se défendent encore, lorsque Kellermann, exécutant l'ordre qu'il avait reçu de Bonaparte de passer au galop entre les intervalles et de charger cette formidable colonne de grenadiers, se porte au galop hors des vignes, se déploie sur le flanc gauche de cette colonne, et, laissant une moitié de ses escadrons en bataille pour contenir la cavalerie autrichienne qu'il avait en face, il se jette avec les autres dans le flanc de la colonne, assaillie en même temps de front par l'infanterie de Boudet. Cette charge impétueuse est irrésistible : les dragons de Kellermann pénètrent au milieu des rangs ennemis et sabrent à droite et à gauche jusqu'à ce que les malheureux grenadiers déposent les armes. 2,000 se rendent prisonniers et, à leur tête, le général Zach est obligé de remettre son épée, ce qui laisse l'armée autrichienne privée de commandement, puisque Mélas, croyant la victoire assurée, était rentré dans Alexandrie. Kellermann lance ensuite ses escadrons sur les dragons de Lichtenstein qui sont mis en fuite. En ce moment, Lannes tombe vigoureusement sur le centre des Autrichiens, et bientôt, sur toute la ligne de San-Giuliano à Castel-Ceriolo, les Français ont repris l'offensive. Les Autrichiens sont partout refoulés; leur cavalerie s'enfuit à la débandade, emportée par un mouvement de panique, et se précipite vers les ponts de la Bormida, où un effroyable tumulte ne tarde pas à se produire. Vainement Kaim et Haddick essayent encore de tenir au centre; Lannes les pousse avec une vigueur irrésistible et les jette dans Marengo, puis, faisant sa jonction avec le corps de Victor, tous deux se précipitent sur Marengo et culbutent O'Reilly ainsi que les grenadiers de Weidenfeld. Alors fantassins, cavaliers, artilleurs se mêlent, se confondent et se pressent sur les ponts. Un grand nombre se jettent dans la Bormida; l'artillerie engage même ses pièces dans le lit de la rivière, espérant la franchir à gué. Mais les Français, achevant leur poursuite impétueuse, prennent hommes, chevaux, canons, bagages. Le baron de Mélas, qui était accouru au bruit de ce désastre, n'en pouvait croire ses yeux; l'infortuné pleurait de désespoir.

Telle fut cette sanglante bataille de Marengo, dont le souvenir est resté si populaire en France. Les Autrichiens y perdirent environ 8,000 hommes, tant morts que blessés, et 4,000 prisonniers; les Français, 6,000 tués ou blessés et 1,000 prisonniers. Mais le plus beau trophée de la victoire, celui que poursuivait Bonaparte dans ses audacieuses conceptions, ce fut la fameuse convention d'Alexandrie, signée le lendemain, et qui valut à la France la restitution de toute l'Italie. Une seule bataille avait terminé cette immortelle campagne.

Marengo, pièce militaire en cinq actes et douze tableaux, de M. Dennery (théâtre du Châtelet, 28 février 1863). Rien qu'en lisant dans le tome 1er de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* le simple récit de la campagne fameuse que la victoire de Marengo termina si heureusement, on sent qu'il y a là les événements les plus dramatiques qu'on puisse mettre dans une pièce militaire. Le rassemblement de l'armée de réserve au pied des Alpes, le passage du mont Saint-Bernard, la désertion des paysans, l'héroïsme des soldats, le bonheur du guide de Bonaparte, le fort de Bard, la sortie nocturne de l'artillerie, les Autrichiens surpris dans la plaine du Piémont, l'entrée des Français à Milan, où sont encore exposées les caricatures sur l'armée de réserve, la vaillante défense et la capitulation de Gênes, la bataille de Marengo, perdue d'abord par le premier consul et regagnée ensuite grâce à Desaix, ne voilà-t-il pas, préparés à souhait par ce puissant auteur dramatique qui s'appelle le hasard ou la providence, tous les tableaux, toutes les surprises, tous les contrastes, toutes les péripéties désirables pour un ouvrage où la fusillade est appelée à couper la parole au dialogue et où le canon joue le principal rôle? Et puis, surgissant des baïonnettes de ces soldats qu'avait formés le régime républicain, et planant au-dessus de l'épopée, figurez-vous Masséna, Desaix et Bonaparte : Bonaparte, que l'ambition dévore et dont le profil s'accentue déjà à la façon des Césars; Desaix, hardi, fier, brave, désintéressé, déconseillant la retraite, et se faisant tuer assez tôt pour ne pas voir expirer cette République à laquelle il a voué sa belle vie; Masséna, réalisant, presque à la lettre, le mot de ses soldats : « Il nous fera manger jusqu'à ses bottes! » M. Dennery n'a pas cru que ces épisodes pussent suffire à l'intérêt d'une action dramatique. Il y a mêlé un roman et toutes les historiettes ayant cours. Réunissons tout notre courage et risquons-nous à travers ce pot-pourri militaire qui interrompt les défilés de l'armée d'Italie, pour faire rugir son traître et ânonner ses loustics.

Une jeune paysanne, Marie-Rose, tombe dans la pauvreté à la mort de son père. Sa chaumière va être mise en vente, lorsque deux jeunes gens interviennent; le premier, Georges de Rennepont, est seigneur du village; le second, André Meunier, est un pauvre laboureur. Tous les deux veulent venir au secours de Marie-Rose. André Meunier pousse le dévouement jusqu'à s'engager. Il part. Peu après, la nouvelle se répand qu'il a été tué dans un combat. Georges de Rennepont, qui ne peut oublier la paysanne, fait offrir à celle-ci son nom, sa fortune et sa main. Marie-Rose charge son beau-frère Jacques, garde de la forêt de Brienne, gaillard peu scrupuleux, de remettre à M. de Rennepont une lettre dans laquelle elle lui confie qu'elle a aimé André Meunier et qu'elle sera mère. Jacques s'empresse de mettre cette missive dans sa poche et revient dire à Marie-Rose que Georges veut toujours l'épouser et qu'il a juré de ne jamais lui dire un mot du passé. Marie-Rose, qui croit à la mort d'André Meunier, devient comtesse de Rennepont; mais, pendant la célébration du mariage, le soldat André reparaît; se voyant trahi dans ses espérances de bonheur, il veut se tuer. Un élève de l'école de Brienne l'en empêche en lui disant que se tuer, c'est déserter. Cet élève, André le retrouve au bout d'une vingtaine d'années au passage du mont Saint-Bernard, en la personne du général Bonaparte; il retrouve également celle qu'il a aimée autrefois, Marie-Rose, qui invoque son secours afin d'arracher à la mort un jeune officier, Henri de Rennepont, leur fils, qu'une avalanche a fait rouler dans un précipice. Dès ce moment André s'attache aux pas du lieutenant Henri, qui s'étonne et se fatigue d'une pareille protection. Nous n'avons pas oublié le garde-chasse Jacques; ce coquin est devenu un des fournisseurs de l'armée; depuis le mariage de sa belle-sœur il n'a cessé de rançonner le comte de Rennepont. Le comte, ou si on le préfère le colonel, car l'époux de Marie-Rose a conquis les épaulettes à graine d'épinards, refuse de lui accorder une nouvelle somme. Jacques jure de se venger. Il confie à André l'aimable tour qu'il prétend jouer à Henri de Rennepont; il a envoyé au jeune lieutenant une lettre qui lui fera connaître son véritable père, la lettre que Marie-Rose l'avait chargé jadis de remettre au comte de Rennepont. Le bon André veut empêcher cette lettre d'arriver jusqu'à Henri. Il parvient en même temps qu'elle près du jeune homme et supplie celui-ci de ne pas la lire. Puis comme Henri, sans égard pour cette étrange prière, va la décacheter, il fait un mouvement pour la lui arracher; le lieutenant le repousse; André le terrasse, oubliant qu'il n'est que sergent; il lui prend la lettre et la jette dans la rivière. Mais André a osé porter la main sur son supérieur; il est arrêté, traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort, malgré les efforts de Marie-Rose et d'Henri. L'ex-paysanne, qui veut à tout prix le sauver, s'apprête à révéler qu'il est le père d'Henri; mais il s'y oppose, invoquant son honneur à elle, celui du colonel et le bonheur de leur fils. Cependant le jeune lieutenant porte à Bonaparte un rapport sur les hauts faits antérieurs du sergent. Bonaparte, qui veut le sauver une seconde fois de la mort, nomme André sous-lieutenant pour sa conduite au passage du mont Saint-Bernard, lieutenant pour ses exploits à la bataille de Montebello. Il antidate ces nominations, de telle sorte que André était lieutenant quand il a terrassé Henri; dès lors, ce n'était plus une lutte entre un inférieur et un supérieur, mais entre deux égaux. Cela établi, André est acquitté; il adresse publiquement ses excuses à Henri, puis il se fait tuer à la bataille de Marengo.

Jacques, qui a déserté, est tué à la même bataille dans les rangs ennemis. Le secret de Marie-Rose ne peut plus être dévoilé. Henri de Rennepont continue de se croire le fils du comte Georges.

« Ce roman, qui est assez compliqué et qui est fort peu original, n'a aucun rapport particulier avec la bataille de Marengo, a dit M. de Biéville. C'est une espèce de passe-partout qui pourrait servir pour la représentation de toute autre campagne. Il distrait de l'épopée que l'affiche promet. La campagne de Marengo n'est plus que l'accessoire du roman de Marie - Rose, d'André et de Henri. Pour développer les situations de ce roman, il faut négliger les épisodes les plus caractéristiques de la campagne : la halte à l'hospice, le fort de Bard, le siége de Gênes. A la bataille de Marengo, la mort d'André est plus mise en vue que la mort de Desaix. Toutefois, la mise en scène compense en partie ces défauts... » Parlant de ce drame qui fait du premier consul le figurant d'un plat scénario, M. Paul de Saint-Victor a écrit de son côté : « Comparées à *Marengo*, les parades de MM. Laloue et Labrousse sont des épopées. Il faut voir l'étrange figure de Bonaparte dans cette parodie, qui n'a pas même le mérite de la naïveté. On dirait un automate en colère ; il ne parle que par saccades, il ne remue que par soubresauts ; il préside un ballet, comme un burgrave d'opéra: « Que la fête commence! » On doit savoir gré à la pièce de lui avoir épargné le récitatif. Certes, nous savons à quel point les théâtres se sont matérialisés depuis quelque temps. « Ceci a tué cela. » L'oripeau a étouffé la passion, le ballet a renversé l'action sous les souliers des danseuses ; le carton peint envahit le drame à la façon de ce granit de la légende qui enveloppe un homme de la tête aux pieds et le pétrifie tout vivant. Mais encore faut-il au spectacle, lorsqu'il s'empare des héros, quelque souci et quelque respect des choses qu'il évoque. » Ajoutons qu'il lui faudrait surtout connaître l'histoire qu'il veut raconter et ne pas recommencer ces flatteries désordonnées dont le temps et la réflexion ont fait justice. Ce n'est plus le cas de recommencer le peintre David faisant, dans un accès d'adulation, de l'usurpateur de brumaire, du vainqueur plus heureux qu'habile de Marengo, une espèce d'archange, monté sur un coursier divin, et franchissant d'un bond les Alpes pour le salut et la liberté de la patrie. Nous savons maintenant ce qu'il faut penser de ces prétendues destinées de personnages providentiels résumant celles de la nation. Le jour s'est levé enfin dissipant tous ces mensonges artistiques, poétiques et littéraires qui ont si bien servi une ambition effrénée. M. Thiers a quelque peu fait tomber le héros de ces hauteurs vertigineuses où la sandale d'Annibal avait seule laissé son empreinte ; il l'a prosaïquement assis sur un mulet de campagne, beaucoup plus sûr qu'un étalon des écuries consulaires, et l'a montré dévoré de soucis, ignorant jusqu'au nom et à l'existence du fort de Bard, ne se doutant pas le moins du monde qu'il risquait d'enfermer son armée comme dans une souricière et n'enlevant la victoire que par une sorte de raccroc. « Lorsqu'on écrira l'histoire, non plus apologétique, mais critique du Consulat et de l'Empire, écrivait Proudhon, la campagne de Marengo, tout heureuse qu'elle fut par ses conséquences politiques et par la paix qui la couronna, sera jugée au fond comme une des plus fâcheuses pour la gloire personnelle de Napoléon, et, ce qui est triste à dire, comme une éclipse du bon sens et de l'esprit civique des Français.

» Le premier consul commit faute sur faute, et ne dut son salut qu'à des circonstances indépendantes de ses prévisions. Ignorance du fort de Bard, où il faillit se trouver pris le plus sottement du monde ; six jours perdus à Milan, sans rien faire, pendant que la garnison de Gênes vivait de tiges de bottes et de rats ; Masséna et son armée sacrifiés contre le devoir militaire, qui prescrivait, avant tout, de le secourir, et forcés, après la plus héroïque défense, de capituler ; défectuosité du plan de campagne, consistant à disperser l'armée dans le but d'envelopper comme d'un réseau le général Mélas, qui d'abord trompa Bonaparte en lui dérobant sa marche, puis enfonça le réseau, gagna sur le premier consul la première bataille de Marengo, et ne succomba, sous les coups de Desaix, qu'à la seconde. C'était le cas, pour l'opinion, de ramener le citoyen premier consul à des idées plus modestes : en lui faisant gagner par quinze années de service son titre d'empereur, il y avait lieu de penser qu'il lui en aurait fallu au moins trente pour le perdre ; la plus lâche flatterie, d'accord avec une ambition effrénée, en a décidé autrement. » Cette lâche flatterie se poursuit même après la mort de celui qui en fut l'objet, dans les romans, par les tableaux et au théâtre. L'avenir déchirera sans pitié ces pages mensongères qui abaissent l'art au rang des valets d'antichambre ; mais, en attendant, ne faut-il pas condamner ces exhibitions immorales qui trompent le peuple en idéalisant ce qui souvent devrait être flétri et font pénétrer dans l'Olympe populaire des monstres sans foi ni loi, d'heureux corrupteurs de la morale et de la justice? Nous ne disons pas cela pour Bonaparte, ne prétendant nullement tirer de si hautes considérations à propos d'un piètre drame ; mais, en vérité, n'est-il pas temps qu'on nous délivre de toutes ces rengaînes soi-disant patriotiques, aussi creuses, aussi vides que le chef branlant d'un invalide octogénaire? Qui donc peut encore à l'heure qu'il est prendre au sérieux les historiettes de M. Émile Marco Saint-Hilaire? Après tout, c'est faire trop d'honneur à de telles œuvres que d'en discuter sérieusement la portée. M. Dennery, qui met aujourd'hui Napoléon sur les planches, y avait mis la veille cet excellent Cartouche ; demain, selon le vent, il y mettra autre chose, et toujours et toujours il bâclera des drames, des mélodrames, des féeries, toujours il tournera la manivelle dramatique sans jamais s'attarder à ouvrir l'histoire, sans jamais s'arrêter à vouloir prouver quoi que ce soit, sans jamais prétendre à autre chose qu'à flatter grossièrement son public afin d'emporter le succès plus aisément. Il sait par expérience que le carton peint fait plus d'illusion que le bronze, et il découpe ses héros dans le carton peint au lieu de les couler en bronze ; qu'ils s'appellent Cartouche ou Napoléon, peu lui importe ; ses personnages sont des marionnettes auxquelles il fait exécuter le quadrille en vogue. Les artistes protestent vainement, les lettrés s'indignent en pure perte, la critique en est pour ses frais ; le moyen de crier, assez haut pour être entendu, à l'abaissement de l'art dramatique quand la pièce a 400 hommes, le fusil chargé, et quatre canons contre vous!

Marengo (BATAILLE DE). Iconogr. La *Bataille de Marengo* a été peinte par Le Jeune (gravée par J.-J. Coiny, 1806) ; Langlois (gravée par Jazet) ; C. Godefroy (Salon de 1834). Une composition sur le même sujet a été gravée par Claude Fortier. Au musée de Versailles est un tableau allégorique de Callet sur la *Bataille de Marengo*. L'épisode particulier de la *Mort de Desaix* a été peint par Broc (gravé dans la *Galerie des arts*, de Réveil) ; par Bagetti (gravé par Duplessis-Bertaux et Delaunay) ; par J.-B. Pajou (Salon de 1810) ; par Eugène Ginain (Salon de 1857). Au Salon de 1859, M. Carrier-Belleuse a exposé un beau groupe représentant le même sujet : le général s'affaisse entre les bras d'un hussard et semble, en mourant, saluer du geste la victoire qui se lève à l'horizon du champ de bataille. « Ce groupe petille de feu militaire, a dit M. Paul de Saint-Victor ; il y règne une agitation pathétique. Cela est plein d'éclat, de fracas, d'animation pittoresque. Le héros tombe avec grâce, comme il sied à un jeune martyr de la gloire. Le soldat qui le soutient est d'une martiale élégance ; une mâle douleur ennoblit sa tête résolue. » En même temps que ce groupe, M. Carrier-Belleuse a exposé au Salon de 1859 un buste de Desaix exécuté d'après une miniature.

MARENGO, colonie agricole et commune d'Algérie, province et département d'Alger, créée en 1848 ; 700 hab. C'est un grand et beau village situé à l'extrémité occidentale de la Mitidja, au pied des montagnes des Beni-Menacer. Marché important. Un barrage de 17 mètres de hauteur retient les eaux d'amont de l'Oued-Meurad et forme un vaste réservoir destiné à l'irrigation des terres.

MARENNES, petit pays de Gascogne, entre l'Adour et l'Océan, dont la localité principale était le Cap Breton (Landes).

MARENNES, en latin *Marenix*, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 41 kilom. S. de La Rochelle, sur la Seudre, près de l'Océan ; pop. aggl., 1,827 hab. — pop. tot., 4,495 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 34 communes et 53,145 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix ; consulats étrangers. Cette ville est entourée de marais salants très-productifs, mais insalubres ; on y pêche des huîtres vertes très-renommées, et on récolte aux environs des vins, des graines de moutarde, des légumes, etc., qui donnent lieu à un commerce assez important. Les autres articles du commerce de Marennes sont principalement le sel, les eaux-de-vie, les bestiaux, etc. La ville est assez bien bâtie, et sans l'insalubrité de son climat, elle serait devenue une ville assez importante. Son église paroissiale, construite au XIVe siècle, et sur laquelle on entretenait jadis un phare, a été rebâtie deux fois pendant le XVIIe siècle ; mais elle a conservé son clocher primitif, qui s'élève à une hauteur de 78 mètres. Au sommet de la tour et à la base de la flèche est une plate-forme dont les élégantes galeries sont couronnées à chaque angle de tourillons. Il faut encore citer le port, situé à 1,200 mètres au sud de la ville, et qui ne peut recevoir que des bâtiments de 80 tonneaux. Le commerce des huîtres était déjà au XVIIIe siècle la branche d'industrie presque exclusive de Marennes. Elle en exporte de nos jours une quantité annuelle de plus de 15 millions. Dès cette époque, elle comptait dans son sein de riches armateurs, des banquiers et des commerçants, entre autres les frères Gaures, qui possédaient plusieurs navires de long cours. Marennes n'était encore au XIIe siècle qu'une simple terre relevant de l'abbaye de Saintes. A mesure que la fabrication du sel attira une population plus nombreuse sur la rive droite de la Seudre, ce lieu devint un bailliage qui, sous Charles VI, passa de la maison de Lusignan dans la maison de France. Plus tard, Marennes, annexée à la commune de La Rochelle, obtint des franchises spéciales et contracta des habitudes d'indépendance. Sous Henri II, ses habitants prirent part à l'insurrection contre la gabelle (1548) et peu après se convertirent pour la plupart au protestantisme ; dès lors elle se vit exposée aux attaques les plus vives. Marennes, munie d'une bonne garnison, espérait dans sa position exceptionnelle, entourée qu'elle est de marais coupés de canaux et de fossés qui lui ont valu jadis le surnom de *Colloque des îles*, pour repousser toute agression. Les digues ou ponts qui conduisaient à la place n'en furent pas moins forcés à deux reprises par les troupes catholiques ; une première fois à Saint-Sorlin par Vidaillard, qui rejeta les huguenots dans les marais, où presque tous furent fusillés ; la seconde fois à Saint-Just, par Puytaillé, qui parvint à tourner les barricades élevées par les habitants et à les mettre en déroute après un sanglant engagement (1568 - 1570). Marennes était, avant la Révolution, le chef-lieu d'une élection et le siége de l'amirauté de Brouage ; plusieurs ordres religieux, entre autres les jésuites et les récollets, y avaient d'importants établissements. L'équipage du *Vengeur*, si fameux par sa mort héroïque, avait été recruté sur les bords de la Seudre.

MARENTÉRIE s. f. (ma-rain-té-rî). Bot. Genre de plantes, syn. d'UNONE.

MARENZIO (Luca), compositeur italien, né à Brescia vers 1550, mort à Rome en 1599. Les particularités de sa vie sont peu connues, et nous ne pourrons citer que les faits les plus saillants de cette existence discrète. Elève de Contini, maître de chapelle à Brescia, il attira l'attention par les madrigaux qu'il composa aussitôt que son éducation musicale fut terminée ; et, en peu de temps sa renommée prit une telle extension que le roi de Pologne le manda à sa cour. Après quelques années de séjour en ce pays, la fâcheuse influence du climat sur sa santé le contraignit à demander sa retraite. En 1581, il vint à Rome, entra au service du cardinal d'Este, puis au service du cardinal Aldobrandini, en qualité de maître de chapelle ; et enfin, en 1599, il fut nommé chapelain chantre de la chapelle pontificale.

Les contemporains de Marenzio ne lui ont point mesuré l'admiration. Quelques écrivains musicaux de l'époque l'ont qualifié de **Dolche Cigno** ; d'autres ont accolé à son nom l'épithete de *divino compositore*. Du reste, la fraîcheur, la naïveté, la douce et sereine mélancolie de ses madrigaux expliquent suffisamment ces éloges.

Les œuvres publiées de ce remarquable compositeur consistent en neuf livres de madrigaux à cinq voix ; six livres de madrigaux à six voix ; madrigaux et motets à quatre voix ; motets à douze voix ; et enfin cinq livres de villanelles *alla napoletana*.

MARÉOGRAPHE s. m. (ma-ré-o-gra-fe — de *marée*, et du gr. *graphô*, j'écris). Physiq. Instrument à l'aide duquel le flux et le reflux tracent des courbes servant à évaluer l'intensité du phénomène des marées. ‖ On dit aussi MARÉGRAPHE et MARÉOMÈTRE.

— **Encycl.** Pour faciliter l'observation des marées, on a pratiqué dans quelques ports un trou, mis en communication avec la mer par un conduit souterrain, de sorte que l'eau s'y élève pendant le flot, s'y abaisse pendant le jusant, ce qui permet de connaître, à tout moment, la hauteur de la mer. On nomme ce trou un puits de marée. Ce procédé d'étude fut indiqué pour la première fois dans un journal italien de 1675 ; toutefois, ce n'est que de nos jours que le premier tube en maçonnerie d'une longueur suffisante, c'est-à-dire le premier puits à marée a été construit. Il le fut à Cherbourg, et on le doit à M. Chazallon, qui depuis en a fait creuser plusieurs autres. Cet ingénieur a complété ce moyen d'observation par un instrument dont l'idée première appartiendrait, dit-on, à Daniel Bernouilli : c'est le *maréographe* ou maréomètre. Cet instrument se compose d'un cylindre de $0^m,60$ de diamètre sur une hauteur pareille ; il est garni d'un papier sans fin, faisant une révolution en douze ou vingt-quatre heures, au moyen d'un renvoi de mouvement de pendule. Un flotteur, suspendu à un fil métallique enroulé sur un tambour, communique par un engrenage avec un crayon qui marque ainsi une courbe dont les abscisses sont les heures de la journée, et dont les ordonnées sont les hauteurs correspondantes de la mer. Cet instrument est essentiel pour l'étude des marées secondaires, quart-diurnes, etc., dont M. Chazallon a le premier révélé l'existence en 1839.

MARÉOMÈTRE s. m. (ma-ré-o-mè-tre — de *marée*, et du gr. *metron*, mesure). V. MARÉOGRAPHE.

MAREOTIS, aujourd'hui *Mariouth*, lac d'Egypte, au S. d'Alexandrie, et au bord duquel s'élevait autrefois la ville de Maréïa ou Maréa. Il communiquait au Nil par plusieurs canaux, qui y portaient les eaux du fleuve, et à la mer par le canal Canopique. Alexandrie était ainsi comme entre deux mers, et avait deux grands ports, l'un sur la Méditerranée et l'autre sur le lac. Celui-ci n'était pas moins fréquenté que l'autre, parce qu'on y abordait avec facilité de toute l'Egypte et de la mer. La contrée voisine, appelée la Maréotide, donnait un vin estimé, *mareoticum vinum*. Le vin maréotique était probablement le même qu'Athénée appelle vin d'Alexandrie. Le terroir de cette dernière ville paraît avoir été chez les anciens couvert de vignobles, et c'est pourquoi on la voit représentée, dans une médaille de l'empereur Adrien, sous le symbole d'une femme qui tient des épis de blé d'une main et une vigne de l'autre. Des plants de vigne de la Maréotide transportés en Italie y réussirent très-bien. Depuis la prise de possession de ce territoire par les mahométans, la culture de la vigne y a été abandonnée.

MARER v. a. ou tr. (ma-ré — rad. *mare*). Agric. Travailler la vigne avec la houe appelée *mare* : MARER *une vigne*.

MARES (Marie DES), célèbre tragédienne française. V. CHAMPMESLÉ.

MARES (DES), nom de plusieurs personnages français. V. DESMARES.

MARESCALCHI (Ferdinand), homme d'Etat italien, né à Bologne en 1764, mort à Modène en 1816. Sénateur de sa ville natale au moment où les armées de la République française entraient en Italie, il se prononça ouvertement pour les idées de liberté, se rangea *dans le parti français, se fit alors remarquer* par le général Bonaparte, et devint membre du Directoire exécutif lors de l'établissement de la république Cispadane. Quelque temps après (1799), il se rendit à Vienne pour y représenter la république Cisalpine, retourna presque aussitôt en Italie, où il était président du directoire de cette république lors de l'arrivée du général russe Souwarof, se réfugia alors en France et revint à Bologne après la bataille de Marengo. Marescalchi se prononça fortement ensuite pour que Bonaparte devînt président de la république italienne, prit part avec le cardinal Caprera au règlement du concordat, puis devint successivement ministre du royaume d'Italie à Paris, comte, administrateur pour Marie-Louise des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla (1814) et ministre plénipotentiare de l'empereur d'Autriche à la cour de Modène. Le comte Marescalchi a publié des sonnets, des *canzoni*, et laissé quelques ouvrages manuscrits.

MARESCALCO (Pierre), dit **la Spada**, peintre italien, né à Feltre ; il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. On ne sait rien de sa vie, mais on connaît de lui quelques tableaux qui attestent son talent ; tels sont : une *Madone entre deux anges*, au couvent Degli Angeli de Feltre, et la *Tête de saint Jean présentée par Salomé à Hérode et à Hérodiade*, au musée de Dresde.

MARESCALCO (IL), peintre italien. V. BUONCONSIGLI.

MARESCALIER s. m. (ma-rè-ska-lié — du vieux fr. *marescal*, maréchal). Garde des frontières. ‖ Vieux mot.

— Anc. cout. *Droit de marescalier*, Droit qu'avaient les seigneurs d'exiger de leurs fermiers de l'avoine et du foin pour nourrir leurs chevaux.

MARESCH (J.-A.), musicien allemand, inventeur de la musique de chasse russe, né en Bohême en 1719, mort en 1794. Il se rendit en 1748 à Saint-Pétersbourg, où, après avoir été quelque temps attaché au grand chancelier Bestucheff, il passa au service de l'impératrice Elisabeth, qui avait été charmée de la façon dont il jouait du cor. Maresch devint alors musicien de la chambre, puis maître de la chapelle impériale. C'est vers cette époque qu'il inventa la musique de chasse russe. Voici en quoi elle consiste : « Vingt, trente, quarante musiciens, dit la *Biographie des contemporains*, ont chacun une espèce de grand cor qui ne peut rendre qu'un seul son : ces cors sont tellement accordés, qu'ils fournissent, comme les tuyaux de l'orgue, toutes les notes nécessaires pour exécuter un morceau de musique et les accompagnements. Ainsi l'un des musiciens fait tous les *ut* qui se rencontrent dans ce morceau, un autre tous les *ré*, etc., et la précision de leur exécution doit être telle que ces différents sons paraissent partir d'un même instrument. Cette espèce d'orchestre rend des sons plus forts, plus nerveux, plus pleins que nos instruments à vent. Un habile orchestre russe ainsi composé peut exécuter des quatuors, des symphonies, des concertos de Haydn, de Mozart, de Pleyel, etc., et rendre jusqu'aux cadences et aux trilles avec la plus grande précision. Dans un temps calme, cette musique a souvent été entendue à la distance d'une lieue et demie, et même pendant une nuit tranquille et d'un lieu élevé, on a pu l'entendre à celle de deux lieues. De près, ces cors produisent l'effet d'un grand orgue sur lequel ils ont l'avantage de pouvoir enfler, diminuer, laisser expirer les sons ; de loin, on croirait entendre un harmonica.

MARESCHAL (Georges), chirurgien français remarquable, né à Calais en 1658, mort à Paris le 13 décembre 1736. Il vint de bonne heure à Paris étudier la chirurgie. Par son intelligence et son travail, il s'attira l'estime et l'amitié de Morel et de Roger. Ce dernier lui céda même la maîtrise, et lui donna sa sœur en mariage. Reçu maître en chirurgie en 1688, il succéda au bout de peu de temps à Morel comme chirurgien, lorsque celui-ci prit sa retraite. En 1703, il devint premier chirurgien de Louis XIV, et trois ans plus tard ce souverain lui accorda des titres de noblesse. Il fonda avec Lapeyronie l'Académie royale de chirurgie, devenue si célèbre depuis. Opérateur habile, médecin érudit, Mareschal n'a laissé aucun écrit important. Il n'a publié que quelques observations, que l'on peut lire dans les deux premiers volumes des *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie.*

MARESCHAL (Louis-Nicolas), médecin et érudit français, né à Plancoët (Côtes-du-Nord) en 1737, mort à Saint-Malo en 1781. Il cultiva en même temps les sciences et la poésie et publia un écrit spirituel et très-rare, intitulé le *Magnétisme animal*, *Mesmer ou les sots, ouvrage posthume d'une mauvaise digestion de Pierre Bouline* (Jersey, 1782). — Son frère, Marie-Auguste MARESCHAL, né à Plancoët en 1739, mort à Lamballe en 1811, remplit diverses fonctions administratives sous la Révolution. Outre quelques poésies, on a de lui l'*Armorique littéraire* ou *Notices sur les hommes de la ci-devant province de Bretagne qui se sont fait connaître par quelques écrits* (Lamballe, 1795, in-12).

MARESCHAL (Jules), littérateur français, né à Paris en 1793. Il suivit quelque temps la carrière du barreau et publia des brochures et des articles dans des feuilles royalistes. Attaché par M. de La Rochefoucauld à la direction des beaux-arts, il devint successivement sous-chef, premier inspecteur et chef de division sous-directeur. Après la révolution de Juillet, M. Mareschal perdit ses fonctions administratives et s'occupa de diverses entreprises d'utilité publique, notamment de la colonisation des landes de Bordeaux et de la filtration des eaux publiques de Paris. Nous citerons parmi ses écrits : *Considérations sur l'état moral et politique de la France* (1815, in-8°); *Essai sur les factions* (1822, in-8°); *Mémoire sur les landes du littoral de Gascogne* (1842, in-8°); *Souvenirs d'Allemagne* (1842, in-4°); *Un régent* (1843, 2 vol. in-4°); *Wlasta* ou la *Charte des femmes* (1844, in-12); *Chronique bohême; Morceaux choisis de littérature* (1846, in-8°); *Mathilde de Harenberg, légende allemande du* XIIe *siècle* (1847, in-fol.); l'*Etoile du salut* (1848, in-8°); *De la mise en valeur des landes de Gascogne* (1853, in-8°); *Des chemins de fer considérés au point de vue social* (1854, in-8°); *Marseille et Bayonne, leur avenir et celui du Midi au point de vue du réseau pyrénéen* (1856, in-8°); *Des fusions et des grandes compagnies de chemins de fer* (1855, in-8°); l'*Anon* (1857, in-12); les *Inventeurs et les capitalistes* (1857, in-8°); *Du droit héréditaire des auteurs* (1859, in-8°); *Mémoire à consulter sur la question juridique de la propriété perpétuelle des œuvres de l'esprit* (1861, in-8°); la *Charité*, poëme (1864, in-8°), etc.

MARESCHAL (Thomas), philologue anglais. V. MARSHALL.

MARESCOT (Armand-Samuel, marquis DE), lieutenant général et inspecteur du génie, pair de France, membre de l'Institut, né à Tours en 1758, mort en 1832. Il se distingua dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire, soit comme militaire, soit comme ingénieur. Il prit part aux travaux de défense de Lille (1791), refusa de suivre Dumouriez dans sa défection, contribua comme chef de bataillon du génie à la prise de Toulon, dirigea en 1794 les travaux du siége de Charleroi, ceux du siége de Landrecies, reçut le grade de général de brigade (1794) pour la vigueur avec laquelle il avait poussé les opérations du siége, et obtint le grade de général de division après la prise de Maëstricht (1794). Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Marescot devint inspecteur général du génie, président du comité des fortifications, commandant en chef du corps du génie dans les divers camps du littoral de la Manche, assista à la bataille d'Austerlitz et fut envoyé en 1808 en Espagne, en qualité d'inspecteur des places de la Péninsule. A la suite de la honteuse capitulation de Baylen, à laquelle il eut part (1808), l'empereur lui fit subir une détention de trois ans, puis l'exila dans sa ville natale. La Restauration l'éleva à la pairie (1819), et ajouta le titre de marquis à celui de comte qu'il avait reçu sous l'Empire. Outre quelques mémoires, on a de lui : *Relation des principaux siéges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises depuis* 1792 (Paris, 1806, in-4°).

MARESIUS, théologien protestant français. V. DESMARETS (Samuel).

MARESTIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) vers 1780, mort à Brest en 1832. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra en 1802 dans le corps du génie maritime, fut successivement attaché aux ports de Gênes, de Livourne, de Toulon (1814), de Bayonne, où il fit construire sur ses propres plans des navires de transport, et reçut en 1818 la mission de se rendre en Amérique et en Angleterre pour y étudier la navigation à vapeur au point de vue nautique et militaire. Après avoir recueilli pendant deux ans les documents les plus propres à faire connaître une innovation qui devait être si féconde et qui était alors presque ignorée dans notre pays, Marestier revint en France, exposa les avantages que présentait le nouveau système de navigation et fut chargé par le gouvernement de construire le premier bâtiment à vapeur et le premier mécanisme à basse pression que la marine militaire ait essayés pour le service des ports. On n'avait construit jusqu'alors en France que des navires pour la navigation fluviale. Marestier était membre de la commission consultative et du conseil des travaux de la marine lorsqu'il mourut à Brest, où il avait été envoyé pour remplir une mission extraordinaire. Il a publié : *Mémoire sur les bateaux à vapeur des Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1824, in-4°), avec atlas; *Sur les explosions de machines à vapeur et les précautions à prendre pour les prévenir* (Paris, 1828, in-8°).

MARET (Jean-Philibert), chirurgien français, né à Dijon (Côte-d'Or) en 1705, mort en 1780. Il exerça avec beaucoup de succès sa profession dans sa ville natale et composa de nombreux mémoires dont un certain nombre ont été publiés dans le recueil de l'Académie de Dijon. Nous nous bornerons à citer : *Observations sur l'efficacité de l'alcali volatil dans la morsure des vipères; Dissertation sur les avantages de différer l'extraction de la pierre dans l'opération de la lithotomie* (1761); *De l'efficacité des lavements de tabac dans les hernies et dans l'iléus, etc.*

MARET (Hugues), médecin français, né à Dijon en 1726, mort en 1786. Son père, chirurgien-major de l'hôpital de Dijon, l'envoya à Montpellier, où il se fit recevoir docteur, puis il alla passer trois ans à Paris pour perfectionner ses études. De retour en Bourgogne, il s'établit à Dijon et devint membre du collége des médecins de la ville, puis membre de l'Académie. Nommé médecin des épidémies dans son département, il mourut victime de son zèle, à Fresnes-Saint-Mamès, où il s'était rendu pour étudier une épidémie violente. Maret a beaucoup écrit, et presque tous ses ouvrages sont intéressants. Nous citerons de lui : *Tableau de la fièvre pétéchiale maligne* (Dijon, 1762, in-4°); *Mémoire sur la manière d'agir des bains d'eau douce et d'eau de mer,* couronné par l'Académie de Bordeaux (Dijon, 1765, in-8°); *Exposé des expériences faites pour reconnaître la pureté ou la falsification des farines* (1771, in-4°); *Mémoire sur l'influence des mœurs des Français sur leur santé* (Amiens, 1772, in-12); *Sur le traitement des malades atteints de gangrène sèche résultant de l'usage du seigle ergoté* (1771, in-8°); *Sur l'usage d'enterrer les morts dans les églises et dans les enceintes des villes* (Dijon, 1773, in-12); *Sur le traitement d'une fièvre épidémique* (Dijon, 1775, in-8°); *Essai sur les fièvres épidémiques* (Dijon, 1775, in-8°); *Sur le traitement de la dyssenterie* (1779, in-8°); *Analyse de l'eau du Pont-de-Vesle* (1779, in-8°); *Sur les moyens à employer pour rappeler à la vie les personnes que les vapeurs de charbon, le froid excessif ou la submersion ont mises en état de mort apparente* (1776); *Sur les moyens à opposer aux ravages de la variole* (Paris, 1780, in-8°). Maret a rédigé, dans les *Eléments de chimie* de l'Académie de Dijon, tous les articles relatifs aux alcalis, aux substances tirées des animaux et aux eaux minérales. Enfin, il a inséré une foule d'articles dans divers journaux, dans l'*Encyclopédie,* et a publié plus de deux cents mémoires ou observations sur les sujets les plus variés dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon.*

MARET (Jean-Philibert, comte), administrateur français, fils du précédent, né à Dijon en 1758, mort dans la même ville en 1827. Elève de l'Ecole des ponts et chaussées, il était, au moment où éclata la Révolution, grand voyer de sa ville natale. Il se montra partisan des idées nouvelles, remplit diverses fonctions administratives et fut nommé sous le Consulat préfet du Loiret. Appelé en 1806 au conseil d'Etat, il devint un des trois conseillers d'Etat chargés, sous l'autorité du ministre de la guerre, des diverses parties de l'administration, et remplit jusqu'en 1814 les fonctions de directeur général des vivres de la guerre. Ce fut lui qui, en qualité d'orateur du gouvernement, présenta en 1807 au Corps législatif le livre IV du code de commerce. Après le retour des Bourbons, Maret, que Napoléon avait fait comte, se retira dans sa ville natale, où il vécut d'une pension modique.

MARET (Hugues-Bernard), duc de BASSANO, homme d'Etat français, frère du précédent, né à Dijon le 1er mars 1763, mort à Paris le 13 mai 1839. Après avoir reçu une instruction très-brillante, Hugues-Bernard se prépara à entrer dans le génie militaire. A cette époque, il prit part à un concours ouvert par l'Académie de Dijon sur l'éloge de Vauban. Carnot, déjà officier d'artillerie, obtint le prix; Maret fut nommé après lui. Peu après, des raisons de famille lui firent renoncer à la carrière des armes pour suivre celle de la jurisprudence. Lorsqu'il eut terminé son droit à Dijon, il se fit recevoir avocat au parlement de cette ville, puis vint à Paris, où il entra bientôt en relation avec les illustrations de l'époque : Buffon, Condorcet, Lacépède, etc. Maret avait l'intention d'acheter une charge au conseil du roi, quand la convocation des états généraux et l'ère nouvelle qu'elle engendra vinrent modifier ses projets. Il vint s'établir à Versailles, afin de suivre exactement les séances de l'Assemblée nationale, et conçut alors, avec Maurice Méjan, l'idée de s'en constituer en quelque sorte le secrétaire. Dans ce but, il se créa une sténographie particulière, recueillit jour par jour les débats qui devaient changer la face du monde, et, sur les instances de Mirabeau, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, etc., il se décida à faire imprimer chaque soir son compte rendu sous le titre de *Bulletin de l'Assemblée nationale.* Panckoucke venait de fonder le *Moniteur* et n'obtenait qu'un succès médiocre; il proposa à Maret de joindre son *Bulletin* au *Moniteur;* le jeune homme y consentit, à condition que le *Bulletin* resterait un ouvrage distinct. Dès lors le succès du journal fut tout autre, et l'on sait ce qu'il devint. Maret poursuivit son travail jusqu'à la séparation de l'Assemblée constituante. On prétend que c'est dans cet intervalle, à l'hôtel de l'Union, où étaient situés ses bureaux, qu'il fit la connaissance de Bonaparte. Jusqu'en juillet 1791, Maret fit partie de la société des Amis de la Constitution; plus tard, de celle des Jacobins; mais, après les événements du Champ-de-Mars, il quitta le club des Jacobins et devint un des fondateurs du club des Feuillants. Après le 10 août, Lebrun, alors ministre des relations extérieures, le nomma directeur d'une division de ce département. Bientôt après, des symptômes de rupture s'étant manifestés entre le cabinet anglais et le gouvernement républicain, Maret fut envoyé en mission à Londres, dans le but d'obtenir la neutralité du cabinet de Saint-James dans la coalition qui se formait. Il eut avec Pitt une conférence qui lui fit concevoir quelques espérances (décembre 1792), mais il échoua complétement auprès de lord Grenville et dut revenir à Paris en même temps que M. de Chauvelin. Après la chute de Lebrun, Maret perdit sa place au ministère, et il reprit pendant quelque temps son ancien travail au *Moniteur;* mais sa disgrâce fut de peu de durée. Le nouveau ministre, Desforgues, le nomma ambassadeur à Naples, en même temps que de Semonville était nommé ministre plénipotentiaire de la République à Constantinople. Les deux diplomates traversaient ensemble le pays des Grisons pour se rendre à leur poste, lorsqu'ils furent arrêtés par les Autrichiens au village de Notave et conduits au fort Saint-Georges, à Mantoue, puis à Brunn, en Moravie. Leur détention, qui fut des plus dures, dura trente mois. Grâce à la motion Treilhard en juin 1795, Maret fut échangé, avec de Semonville et les autres prisonniers livrés par Dumouriez, contre la fille de Louis XVI. A son retour à Paris, il fut mandé au conseil des Cinq-Cents (12 janvier 1796), où il reçut une chaleureuse ovation, et un arrêté du Directoire déclara que de Semonville et lui « avaient honoré le nom français par leur constance et leur courage. » Malgré cela, ils restèrent tous deux sans emploi. Après la nomination de Barthélemy au Directoire, Maret fut désigné comme membre de la commission chargée des négociations de la paix avec l'Angleterre. Le 18 fructidor mit fin à ces négociations. Pendant la campagne d'Egypte, il resta étranger à la politique et reprit des travaux littéraires commencés pendant sa captivité. Ce fut pendant cette retraite que le grand conseil de Milan lui fit don d'une somme de 150,000 francs en biens nationaux, comme indemnité pour les pertes occasionnées par sa détention.

Au retour de la campagne d'Egypte, Bonaparte l'accueillit comme une ancienne connaissance et le prit officieusement pour secrétaire. Immédiatement après le 18 brumaire, auquel il applaudit, Maret fut nommé secrétaire général des consuls. Ici commence la fortune politique de Maret, à qui l'ambition fit complétement abandonner alors les grands principes de la Révolution, auxquels il avait été attaché jusque-là. Il reçut le titre de secrétaire d'Etat, et, jusqu'en 1802, il partagea avec Bourrienne les confidences intimes du premier consul. La disgrâce de Bourrienne le laissa seul; il cumula les fonctions de secrétaire d'Etat et de chef du cabinet, et obtint le titre de ministre en 1804. Dès lors, il devint l'exécuteur docile et aveugle de toutes les volontés du maître; on le voit sans cesse à la suite de Napoléon : en 1803, il l'accompagne dans son voyage en Belgique; en 1806, dans la campagne d'Allemagne; en 1807, dans celle de Pologne; en 1808, aux conférences de Tilsitt, d'Erfurt et de Bayonne; en 1809, en Pologne, et en 1810, en Belgique. Les articles insérés au *Moniteur*, au *Journal de Francfort*, à la *Gazette française de Vilna*, tous les décrets, toutes les proclamations émanent de la main du secrétaire d'Etat. Maret avait un département, et ce département n'avait point de limites, d'attributions spéciales. Tout était de son ressort : diplomatie, affaires d'urgence, correspondance de l'empereur, bulletins de la grande armée, notes secrètes, etc. Jamais Napoléon n'eut de serviteur plus actif et plus soumis. Ce dévouement sans bornes, cette fidélité qui ne se démentit pas, cet abandon de soi-même aux volontés, aux faiblesses et aux fautes du despote furent largement récompensés : dès 1805, il était grand-aigle de la Légion d'honneur; il fut doté d'un splendide hôtel à Paris et d'un vaste domaine; en 1811, il devint ministre des relations extérieures, en remplacement de Champagny, et presque en même temps, il reçut le titre de duc de Bassano.

Dans le courant de cette année 1811, il entreprit des négociations avec tous les Etats que pouvait intéresser la querelle entre l'Angleterre et la France. Après bien des efforts, il fit conclure l'alliance offensive et défensive avec la Prusse et l'Autriche (24 février et 24 mars 1811). Il poursuivait d'autres négociations avec la Suède, lorsque Davout les fit rompre en occupant la Poméranie suédoise. Le duc de Bassano accompagna ensuite Napoléon à Dresde et participa à l'alliance conclue entre les souverains réunis dans cette ville. On y régla les dispositions éventuelles relatives à la Pologne. Bien qu'à ce moment la paix ne fût plus possible, Napoléon essayait d'éviter la guerre qui devait lui être si funeste, et il fut vigoureusement soutenu par son ministre dans cette sage, mais trop tardive résolution. Maret fit des efforts inouïs; mais trop de fautes avaient été commises pour qu'il fût possible de les réparer. Bientôt après, Maret fut mis à la tête du gouvernement provisoire organisé à Vilna. Investi de pouvoirs extraordinaires, il était libre d'entreprendre tout ce qu'il jugerait salutaire; ses courriers étaient sur toutes les routes de l'Europe. Jamais homme d'Etat n'eut un aussi grand pouvoir et n'en usa aussi largement. Après l'immense désastre qui suivit cette malheureuse campagne de Russie, ce fut Bassano qui, prenant les fonctions de ministre de la guerre, vint demander au Sénat (3 janvier 1813) une levée de 350,000 hommes, et l'obtint, malgré une vive opposition. Cette démarche le rendit bientôt si impopulaire, que Napoléon dut s'incliner devant l'opinion publique et le remplacer par le duc de Vicence; cependant il le retint auprès de lui comme secrétaire d'Etat et voulut l'avoir avec lui pendant toute la campagne de France; ils ne se quittèrent qu'à Fontainebleau. Rappelé aux Tuileries le 20 mars 1815, Maret reprit ses fonctions de ministre secrétaire d'Etat, fut créé pair le 2 juin, et suivit jusqu'à Waterloo l'homme dont il avait été si longtemps l'instrument et le serviteur aveugle. Au retour de Louis XVIII, il fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815; cependant on le toléra à Paris jusqu'à la décision des Chambres, qui le forcèrent à quitter la France. Il se rendit à Lintz et de là à Gratz, où il reprit ses travaux littéraires. L'ordonnance du 1er décembre 1819 lui permit de rentrer en France; il y vécut dans la retraite, occupé d'œuvres qui restèrent inédites, et à peu près étranger à la politique. En 1823, les journaux retentirent d'un curieux procès, qui lui fut intenté par le duc d'Orléans, au sujet de quarante actions des canaux d'Orléans et de Loing, que ce dernier réclamait comme lui appartenant et que Napoléon avait remises au duc de Bassano pendant les Cent-Jours. Maret fut condamné au remboursement; mais nous ne saurions dire quel fut le plus grotesque dans cette affaire, du prince ou de l'ancien ministre de l'Empire. Malgré ce procès, en 1831, le duc d'Orléans, devenu roi sous le nom de Louis-Philippe, appela Maret à la pairie, puis le nomma, en 1834, ministre de l'intérieur et président du conseil; mais il dut se retirer au bout de quelques jours, n'ayant pu former un cabinet. Dans la dernière partie de sa carrière politique, Maret sembla vouloir racheter ses erreurs passées : il fit une opposition constante aux actes arbitraires du règne de Louis-Philippe. Son attitude énergique en plusieurs circonstances, notamment au procès d'avril, fait pardonner un peu les faiblesses du courtisan de Napoléon.

Maret avait été élu membre de l'Académie française le 28 mars 1808, en remplacement de Saint-Lambert. Eliminé par l'ordonnance de 1816, il rentra en 1830 à l'Académie des sciences morales et politiques. Mme Oilleaux-Desormeaux a publié : le *Duc de Bassano; souvenirs intimes de la Révolution et de l'Empire* (Paris, 1832, 2 tomes en 1 vol. in-8°).

MARET (Napoléon-Joseph-Hugues), duc DE BASSANO, diplomate et grand chambellan, fils du précédent, né à Paris en 1803. Après la révolution de Juillet, il suivit la carrière diplomatique, devint secrétaire d'ambassade en Belgique, et fut mis à l'écart lors de la révolution de 1848. Il s'attacha alors au parti de Louis Bonaparte, qui, devenu président de la République, le nomma successivement ministre auprès du grand-duc de Bade (1849) et auprès du roi des Belges (1851). Lorsque l'Empire succéda à la République (1852), le duc de Bassano fut appelé à faire partie du Sénat et nommé en même temps grand chambellan du palais (1852), fonctions qu'il remplit jusqu'à la chute du gouvernement impérial (septembre 1870). — Son frère, Eugène MARET, marquis de Bassano, s'est longtemps occupé de l'exploitation de mines en Algérie. Il a publié avec M. de Solms : *Projet de colonisation de l'Algérie par l'association* (1848, in-8°); *Lettre aux citoyens membres de l'Assemblée nationale sur la colonisation de l'Algérie* (1848, in-4°).

MARET (H.-L.-C.), théologien et prélat français, né à Alais vers 1804. Elève du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, il s'adonna à l'enseignement après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, remplit pendant quelque temps les fonctions de vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, prit le grade de docteur en théologie et fut nommé en 1840 professeur de dogme à la Faculté de Paris, dont il est devenu depuis le doyen. Dans son enseignement comme dans ses livres, M. Maret se fit remarquer par son savoir et surtout par ses idées gallicanes et libérales, repoussées de plus en plus par le clergé français sous la pression croissante de l'ultramontanisme. Le savant professeur n'en fut pas moins nommé chanoine de Notre-Dame et vicaire général honoraire de l'archevêché de Paris; mais lorsque, en 1860, le gouvernement l'appela à occuper le siége épiscopal de Vannes, cette nomination déplut au plus haut point à la cour de Rome, qui refusa obstinément de l'approuver. M. Maret donna alors sa démission, et le pape lui conféra le titre purement honorifique d'évêque *in partibus* de Sura. Il fait partie, depuis cette époque, du chapitre de Saint-Denis, en qualité de chanoine de premier ordre. Lorsque, en 1869, Pie IX convoqua à Rome un concile dans le but d'y faire proclamer son infaillibilité, M. Maret se joignit au groupe d'évêques et de théologiens français qui se prononcèrent nettement contre la proclamation de ce nouveau dogme. Il écrivit alors son livre intitulé *Du concile général*, l'envoya au pape, et se vit attaqué avec la dernière violence par le journal l'*Univers*, par l'archevêque Manning et par le ban et l'arrière-ban des ultramontains et des jésuites. S'étant rendu au concile, il vota, avec l'archevêque de Besançon, l'archevêque de Paris, l'évêque d'Orléans, etc., contre un dogme qui ne tendait à rien moins qu'à modifier complétement la constitution de l'Eglise (18 juillet 1870); mais, au mois de septembre 1871, il envoya au pape un acte de complète soumission et déclara qu'il « regrettait absolument tout ce qu'il avait écrit dans son ouvrage. » Outre des articles insérés dans le *Correspondant* et dans l'*Ere nouvelle*, on doit à M. Maret : *Essai sur le panthéisme dans les sociétés modernes* (1839, in-8o); *Théodicée chrétienne*, ouvrage remarquable à beaucoup d'égards (1844, in-8o); l'*Eglise et la société laïque* (1845, in-8o); *Améliorations de la discipline ecclésiastique* (1848, in-8o); *Philosophie et religion* (1856); *Lettres à NN. SS les évêques de France* (1858, in-8o); l'*Antichristianisme* (1864, in-8o); *Du concile général et de la paix religieuse* (1869, in-8o), etc.

MARET (Henri), littérateur et journaliste français, né à Sancerre (Cher) en 1838. Il se rendit à Paris, où il ne tarda pas à suivre la carrière des lettres. Après avoir collaboré à diverses petites feuilles, il entra à la rédaction du *Charivari* et donna des articles à divers journaux de l'opposition républicaine. Lorsque survint la chute de l'Empire, M. Maret resta à Paris et fit partie des journalistes républicains qui accusèrent le gouvernement de la Défense nationale de manquer d'énergie et de vigueur. Henri Rochefort ayant fondé le *Mot d'ordre* (1er février 1871), M. Henri Maret devint un des rédacteurs de ce journal, où, après le mouvement du 18 mars, il publia de nombreux articles contre la conduite de l'Assemblée nationale. A la même époque, il collabora également à la *Commune*. Quelque temps après l'entrée de l'armée de Versailles à Paris, il fut arrêté et traduit le 20 septembre 1871 devant le 3e conseil de guerre. Condamné pour offenses envers le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée à cinq ans de prison et 500 francs d'amende, il vit, au mois de décembre suivant, sa peine commuée en celle de quatre mois de prison. Depuis cette époque, il a donné des articles à divers journaux, notamment au *Corsaire* et à l'*Avenir national*. M. Maret a publié à part : le *Tour du monde parisien* (1862, in-12); les *Compagnons de la marjolaine* (1864, in-12); *Arcachon, promenade à travers bois* (1865, in-18), etc. On lui doit, en outre, une comédie en vers : le *Baiser de la reine*, en collaboration avec M. Lecœur (1864, in-8o).

MARETIMO, île du royaume d'Italie, sur la côte occidentale de la Sicile, dans le groupe des îles Egades, par 38o de lat. N. et 9o 52′ de long. E.; 16 kilom. carrés. Elle est montagneuse et couverte de thym. Sur un rocher s'élève une forteresse qui lui sert de prison d'Etat.

MARETON s. m. (ma-re-ton). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard.

MARETS (Jean-Baptiste-François DES), maréchal de France. V. MAILLEBOIS.

MARETS (DES), nom de plusieurs personnages français. V. DESMARETS.

MARETZ, bourg et commune de France (Nord), cant. de Clary, arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Cambrai; pop. aggl., 2,753 hab — pop. tot., 3,022 hab. Tissage de coton, châles; brasseries.

MARETZ (Josse DES), jésuite et linguiste belge, né à Anvers en 1672, mort à Maubeuge en 1637. Il enseigna les lettres grecques et latines et devint recteur du collége de Maubeuge. On a de lui : *Commentarius in Horatium repurgatum*, avec des notes aussi savantes que judicieuses (Douai, 1636).

MAREUIL, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Nontron; pop. aggl., 885 hab. — pop. tot., 1,565 hab. Cette ville, jadis le siége d'une puissante baronnie, possède un ancien château fort, qui paraît avoir été construit vers la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle. Il est flanqué de grosses tours, entouré de fossés, muni de mâchecoulis et de meurtrières, et bâti sur un plan irrégulier, qui ne permet d'en embrasser l'ensemble d'aucun côté. L'architecte y a déployé un luxe d'ornementation qu'on rencontre rarement dans les sévères résidences de l'époque. Les deux tours rondes du pont-levis sont élégantes et d'un fini gracieux, et les panneaux sculptés formant l'appui de chaque fenêtre produisent un excellent effet. La chapelle existe encore; elle est située au rez-de-chaussée de la tour de gauche et se compose d'un chœur, d'une nef, de petits croisillons et d'une petite tribune pour le seigneur. La grande porte qui y donne accès de l'intérieur de la cour est encadrée de fort jolies sculptures gothiques, et la voûte est ornée de nombreuses nervures délicatement festonnées. Une partie du château de Mareuil est absolument en ruine; une autre a perdu seulement sa toiture, mais conserve ses pignons, ses hautes cheminées d'un grand style, et même jusqu'à ses fenêtres sur le toit, tournées vers la cour. Enfin une troisième partie, en forme d'équerre et terminée par une grosse tour carrée qui baigne sa base dans l'eau des fossés, est encore habitée aujourd'hui par des métayers. La grosse tour carrée dépendant de l'aile d'habitation actuelle a échangé son toit aigu en ardoise, plein de style et de pittoresque, contre un vulgaire toit plat en tuile. Ce château appartient aujourd'hui à M. de Périgord, qui en a fait le centre d'une vaste exploitation rurale.

La famille de Mareuil est célèbre dans nos annales militaires. Trois de ses membres se trouvaient à la bataille de Bouvines et s'y distinguèrent; Hugues de Mareuil, notamment, y fit prisonnier de sa main le plus redoutable chef de l'armée ennemie : Ferrand, comte de Flandre. Au XIVe siècle, les Mareuil furent les premiers à « se tourner Français, » comme on disait alors, lorsque Charles V fit appel aux sympathies de la noblesse d'Aquitaine, et cette courageuse conduite mit un instant en danger leurs terres et seigneuries, que l'Anglais, campé à Bordeaux, essaya, mais vainement, de confisquer à son profit. Raymond de Mareuil fut un des écuyers favoris de Du Guesclin, qu'il accompagna à Paris après sa nomination à la charge de connétable.

MAREUIL-SUR-AÏ, village et commune de France (Marne), cant. d'Aï, arrond. et à 28 kilom. de Reims; 1,108 hab. Au centre du village s'élève le beau château moderne du duc de Montebello. L'église, qui appartient au style de transition, est remarquable par son architecture. Mareuil fournit, avec Aï, les meilleurs vins mousseux de la Champagne. Les deux vignobles sont contigus et constituent les premiers crus de la *rivière de la Marne*. Les vins fournis par Mareuil sont doux, fins, délicats, parfumés et spiritueux; ils sont plus légers que ceux de Sillery. On distingue les vignes suivantes : les Macrets, la Blanche-Voie, les Charmonts, les Bourdeleuses. Le vignoble, d'une contenance de 234 hectares, se compose de deux coteaux : le premier, en plein midi, à pente assez rapide, est presque exclusivement planté de *plant doré;* son rendement moyen est de 25 hectolitres par hectare.

MAREUIL-SUR-LE-LAY, bourg de France (Vendée), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,085 hab. — pop. tot., 1,711 hab. Culture de la vigne; minoterie importante.

Mareux (THÉÂTRE), situé jadis au no 46 de la rue Saint-Antoine, en face de la rue de Jouy. Construit par les soins d'un nommé Mareux, locataire principal de la maison où il était situé, c'était, avant la Révolution, un petit théâtre d'amateurs, joli, coquet, pimpant et gracieux. Mais après la Révolution, en l'an VII, on voulut en faire un théâtre public; le petit établissement prit le titre de Théâtre-Lyri-Comique, et il ouvrit ses portes le 22 floréal, par un spectacle ainsi composé : le *Mariage comique* ou *Tout est possible à l'amitié*, vaudeville nouveau, et l'*Occasion* ou l'*Avare et l'Intrigant*, opéra nouveau. Cet essai ne fut pas de longue durée, et le théâtre ferma bientôt. Il rouvrit en l'an X, sous l'administration de Dorfeuille, ancien directeur du Grand-Théâtre de Bordeaux et du Théâtre-Français de la rue de Richelieu. On y vit alors une troupe de jeunes comédiens très-bien composée : Merville, Guérin, Delhorme, Dufossé, Lafitte, Armand, Mmes Gamas, Dobbreville, Denizeau, Moncassin, etc. Les pièces jouées faisaient toutes partie de l'ancien répertoire : *Adélaïde Du Guesclin* et *Mérope*, de Voltaire, le *Consentement forcé*, de Guyot de Merville, l'*Obstacle imprévu*, de Destouches, les *Jeux de l'amour et du hasard*, de Marivaux, etc. Mais, malgré tout le soin, tout le talent et toute l'expérience de Dorfeuille, il ne réussit pas mieux que son prédécesseur. Cela ne découragea pourtant pas les tentatives, et bientôt un auteur dramatique des boulevards, Pelletier-Volméranges, vint s'établir au théâtre Mareux, avec une autre troupe d'élèves comédiens, en lui donnant le titre de Spectacle des Elèves dramatiques et lyriques. On y joua alors un assez grand nombre de pièces nouvelles dues à Simonin, Théophile, Décour, Moucheran, Rousseau Saint-Phal, Gabiot, etc., puis quelques anciens ouvrages lyriques, les *Deux chasseurs* et la *Fée Urgèle* de Ducis, la *Servante maîtresse* de Pergolese, l'*Embarras des richesses* de Grétry. Malgré tout, Pelletier-Volméranges fut, lui aussi, obligé de renoncer à l'entreprise, et une ou deux autres directions ne furent pas plus heureuses. Le théâtre Mareux vécut ainsi cahin-caha jusqu'en 1807, époque où le décret de Napoléon le fit fermer avec tant d'autres.

MAREY (Nicolas-Joseph), homme politique français, né à Nuits (Côte-d'Or), mort en 1818. Il était négociant dans sa ville natale lorsqu'il fut élu, en 1792, député suppléant à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas. Devenu membre de la Convention en septembre 1792, il vota, lors du procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement jusqu'à la paix, siégea parmi les députés de la Plaine et ne songea qu'à se faire oublier. A la fin de la session conventionnelle, il retourna à Nuits et ne s'occupa plus que d'affaires commerciales. Il avait épousé une fille de l'illustre Monge, dont il eut neuf enfants, et il leur laissa en mourant une fortune considérable. Ses fils obtinrent, en 1840, de joindre au nom de leur père celui de leur grand-père maternel.

MAREY-MONGE (Guillaume-Stanislas), comte DE PÉLUZE, général français, fils du précédent, né à Nuits (Côte-d'Or) en 1796, mort en 1863. Il était élève de l'Ecole polytechnique au moment de la chute de Napoléon, en 1814 et en 1815. Marey prit part à la défense de Paris en 1815, puis entra à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit le premier en 1819. Lieutenant d'artillerie en 1824, capitaine en 1826, il se fit avantageusement connaître par la publication de douze mémoires sur l'artillerie, fit partie, en 1830, de l'expédition d'Alger, et prit part aux combats de Sidi-Ferruck, de Staoueli, à l'expédition de Blidah. Nommé, vers la fin de cette même année, chef d'escadron de cavalerie, avec mission d'organiser des escadrons de chasseurs indigènes, il se distingua peu après dans l'expédition de Médéah, à l'affaire de Bouffarick, forma les cadres des spahis réguliers et auxiliaires, et devint, en 1834, lieutenant-colonel. Marey reçut alors, avec le titre d'agha, le commandement politique et militaire des tribus arabes des environs d'Alger, dirigea un grand nombre d'expéditions, et fut promu colonel des spahis en 1837. De retour en France en 1839, il y commanda un régiment de cuirassiers, et obtint, en 1840, de joindre à son nom celui de Monge, son grand-père. De retour en Afrique en 1843, Marey-Monge y obtint les grades de maréchal de camp (1843) et de général de division (1848). Après avoir été quelque temps gouverneur général de l'Algérie par intérim, il commanda successivement la 5e division de l'armée des Alpes (1849), la 13e division militaire (1850), la 5e (1851), prit, après l'avénement de l'Empire, le titre de comte de Péluze, que Monge avait porté, fit, en 1857, l'expédition de la grande Kabylie, fut promu, en 1859, grand-croix de la Légion d'honneur, et entra au Sénat en 1863. On a de lui de nombreux mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Notes sur la régence d'Alger; Aperçu de l'histoire de la régence d'Alger depuis la conquête jusqu'en* 1834; *Mémoire sur les armes blanches* (Strasbourg, 1841, in-8o); *Poésies d'Abd-el-Kader; ses règlements militaires* (Paris, 1848, in-8o). — Le plus jeune de ses frères, Guillaume-Alphonse-Félix MAREY-MONGE, né à Pomard (Côte-d'Or) en 1818, ajouta en même temps que lui, en 1840, le nom de son grand-père maternel au nom de son père. Il fut attaché, en 1841 et en 1843, à des missions en Chine, devint maire de sa ville natale, et représenta le canton de Gevrey-Chambertin au conseil général de la Côte-d'Or. En 1861, le gouvernement le désigna comme son candidat officiel aux électeurs de la 2e circonscription de la Côte-d'Or, qui l'élurent député au Corps législatif, et lui renouvelèrent son mandat en 1869 et 1870. Jusqu'à la fin de l'Empire, M. Marey-Monge donna son vote à toutes les mesures proposées par un gouvernement détestable et qui devait être si funeste à la France.

MAREY (Etienne-Jules), médecin et physiologiste français, né à Beaune (Côte-d'Or) en 1830. Il vint à Paris en 1850, et se fit recevoir docteur en 1860. La même année, il ouvrit un cours de physiologie expérimentale, puis fit, l'année suivante, à l'Ecole pratique, des cours libres sur la circulation du sang et sur le diagnostic des maladies du cœur et des vaisseaux. En 1864, il créa un laboratoire de physiologie rue de l'Ancienne-Comédie, et en 1867 il fut nommé professeur suppléant d'histoire naturelle au Collége de France, en remplacement de Flourens. Membre de la Société anatomique, ancien vice-président de la Société de biologie, membre de la Société philomathique, correspondant de l'Académie royale de médecine de Bruxelles, de l'Académie des sciences de Caen et de Hall (Saxe), le docteur Marey est, en outre, lauréat de l'Institut et de l'Ecole de médecine. Les premiers travaux du jeune savant datent de l'année 1854, ses premières publications de 1857. Depuis lors, il s'est constamment adonné à la physiologie expérimentale, sans négliger les applications de cette science aux progrès de la médecine. De la circulation du sang, il a été conduit à l'étude de la chaleur animale; les mouvements du cœur l'ont entraîné à des expériences sur la fonction musculaire en général, sur l'action nerveuse et sur les phénomènes électriques qui provoquent ou accompagnent le mouvement chez les animaux. Enfin, l'étude de la production du mouvement a conduit M. Marey à faire de nombreuses recherches sur l'action des poisons qui atteignent spécialement les nerfs ou les muscles, et des études comparatives de la fonction de motricité dans les différents types de la série animale. L'intérêt qui s'attache à ces études s'est manifesté par l'accueil favorable que le public scientifique leur a fait, par l'empressement qu'il a mis à en contrôler les résultats, enfin par l'adoption si générale de la méthode et des instruments de M. Marey.

Indépendamment d'un nombre considérable de notes et de mémoires, d'articles insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, les *Annales des sciences naturelles*, la *Gazette médicale*, le *Journal d'anatomie et de physiologie*, la *Gazette hebdomadaire*, les *Comptes rendus de la Société de biologie*, les *Archives générales de médecine*, les *Mémoires de l'Académie de médecine*, la *Revue des cours scientifiques*, l'*Annuaire scientifique*, etc., il a publié à part : *Recherches sur la circulation du sang à l'état sain et dans les maladies* (1859, in-4o); *Physiologie médicale de la circulation du sang* (1863, in-8o); *Tableau sommaire des appareils et expériences cardiographiques de MM. Chauveau et Marey* (1863, in-plano, avec 9 fig.); *Etudes physiologiques sur les caractères graphiques des battements du cœur et des mouvements respiratoires* (1865, in-8o); *Du mouvement dans les fonctions de la vie* (1867, in-8o), etc.

MAREYEUR, EUSE s. m. (ma-ré-ieur, eu-ze — rad. *marée*). Marchand, marchande de marée, de poisson de mer : *Les charrettes des maraîchers, des* MAREYEURS, *des beurriers, des verduriers se croisaient sans interruption* (Gér. de Nerv.) *D'âcres émanations s'exhalent de ces hottes innombrables qui servent à transporter le poisson des bateaux pêcheurs chez les* MAREYEURS. (J. Cauvain.)

— Adjectiv. : *Marchand* MAREYEUR.

MAREZOLL (Jean-Dieudonné), théologien protestant allemand, né Plauen (Saxe) en 1761, mort en 1828. Il venait à peine de terminer ses études de théologie à l'université d'Iéna, que déjà il possédait une grande réputation comme prédicateur. Dès 1786, il publia un recueil de sermons, et fit paraître l'année suivante, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage intitulé : le *Christianisme sans histoire ni manteau* (1787), qui lui valut la place de prédicateur de l'université de Gœttingue. En 1794, Marezoll fut nommé premier pasteur de l'Eglise allemande de Saint-Pierre, à Copenhague, et devint, en 1803, surintendant de celle d'Iéna. On a de lui : *Livre de prières pour le sexe féminin* (1788-1789, 2 vol.), ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues; *Sermons, particulièrement sur l'esprit et les besoins de notre époque* (1790-1792, 2 vol.); *Sur la vocation du prédicateur* (1793); *Sermons sur l'importance persistante de la réformation* (1822), etc.

MAREZOLL (Gustave-Louis-Théodore), jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Gœttingue en 1794. Il fit ses études à Iéna, puis à Gœttingue, où sa thèse : *De institutionum ordine* (1815), lui valut à la fois un prix et le titre de docteur. Après avoir fait à Iéna des cours publics sur le droit romain, il fut nommé, en 1817, professeur extraordinaire, et, dès l'année suivante, professeur titulaire à Giessen. Ses cours roulèrent à la fois sur le droit romain, le droit pénal et l'application des idées philosophiques à la jurisprudence. De Giessen il passa à Rostock, devint, en 1836, conseiller à la cour d'appel, et, en 1837, il fut chargé, à l'université de Leipzig, de la chaire de droit civil et de droit pénal, qu'il occupa jusqu'en 1864. Parmi ses écrits, remarquables à la fois par une profonde connaissance de la matière, une grande clarté d'exposition et un rare sens critique, il faut citer : *Manuel de droit naturel* (1818); les *Distinctions civiles, leur suppression totale et leur réduction partielle* (1824); *Manuel des Institutes* (1839), le *Droit criminel allemand commun* (1856, 3e édit.). Il a encore fourni un grand nombre de dissertations au *Journal de droit et de procédure civile*, et en a publié une série dans le *Magasin* de Grolmann et de Lœhr, sous ce titre : *Remarques, doutes et conjectures sur quelques questions de droit civil romain.*

MARFÉE (la), bois près de Sedan (Ardennes), où le maréchal de Châtillon fut défait, le 6 juillet 1641, par le comte de Soissons, ennemi de Richelieu, et qui, heureusement pour le cardinal, périt pendant le combat.

MARFIL s. m. (mar-fil). Syn. de MORFIL.

MARFORI (don Carlos), marquis DE LOJA, homme politique espagnol, né à Loja (province de Grenade) vers 1828. Issu d'une famille plébéienne, il obtint un emploi aux finances des provinces. Narvaez, son compatriote, le prit en amitié, et, grâce à ce tout-puissant protecteur, bien que d'une intelligence fort médiocre, M. Marfori fut appelé bientôt aux emplois les plus élevés. Ayant été présenté par Narvaez à la reine Isabelle, celle-ci l'admit dans son intimité la plus étroite et le combla de dignités et d'honneurs. Les brutalités qu'il exerça envers les prisonniers politiques de 1856, la scandaleuse faveur dont il jouissait auprès de la reine ne tardèrent pas à lui attirer l'exécration générale. Nommé gouverneur de Madrid, sénateur, grand-croix de plusieurs ordres, il fut, après la mort de Narvaez, à titre d'héritier fidéicommissaire de ce dernier, nommé marquis de Loja (4 mai 1868), et ce marquisat fut érigé pour lui. A la même époque, il devint ministre de la marine; mais, comme son incapacité était notoire, il se démit de son portefeuille le 16 juin 1868. La reine Isabelle le nomma alors ministre d'Etat et l'attacha de plus près encore à sa personne, en lui donnant les fonctions d'intendant du palais. Au début de l'insurrection de septembre, qui renversa de son trône Isabelle, on demanda vainement à cette princesse d'éloigner d'elle son favori; elle ne voulut pas y consentir, et, après sa déchéance (28 septembre 1868), M. Marfori la suivit en France. Depuis lors, il est resté fidèlement attaché à la personne de l'ex-reine.

Marforio, nom vulgaire d'une statue antique, célèbre pour avoir longtemps donné la réplique à Pasquin. On trouvera, à ce dernier mot, l'origine et l'histoire de ces curieux dialogues; nous ne nous occuperons ici de la statue de Marforio qu'au point de vue de l'art.

Marforio n'est pas, comme Pasquin, un débris, un tronc presque informe; c'est une belle statue, qui n'a reçu du temps que de faibles atteintes. Il doit son nom à ce qu'il était placé à l'entrée de l'ancien forum de Mars (*Martis forum*), ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante, gravée sur le socle :

HIC. ALIQVANDO. INSIGNE.
MARMOREVM. SIMULACRVM. FVIT.
QVOD. VVLGVS. OB. MARTIS. FORVM.
MARFORIVM.
NVNCVPAVIT.
IN. CAPITOLIVM. VBI. NVNC. EST.
TRANSLATVM.

Cette statue est colossale et d'un très-grand caractère; la tête barbue est très-belle et d'une remarquable exécution. L'homme ou le dieu qu'on a voulu représenter est couché, appuyé sur le bras droit, et tient dans sa main gauche une conque marine, attribut ordinaire des fleuves; le bas du corps est enveloppé d'une draperie richement jetée. Les antiquaires ont émis bien des conjectures, sans parvenir à s'accorder, sur ce personnage; les uns ont voulu y voir un Jupiter *pistor* ou panetier, parce que d'abord on prit pour un pain le pli de la draperie qu'il tient de la main gauche; mais l'erreur est trop manifeste. D'autres y ont vu, avec bien plus de vraisemblance, la statue d'un fleuve : le Rhin, la Nera ou Nar des anciens, le Danube, etc. Une statue équestre de Domitien, que Stace a chantée en beaux vers, foulait aux pieds le Rhin captif, et l'on a cherché à attribuer à ce groupe le fragment en question; mais l'attitude noble et tranquille du personnage s'oppose à cette supposition; d'ailleurs, on ne voit point de trace des pieds du cheval. Le socle ne présente aucune inscription antique, et dans les accessoires aucun attribut ne donne le moindre indice. Force est donc de laisser à cette statue le nom bizarre de Marforio, quoiqu'il ne signifie absolument rien. Elle est aujourd'hui au musée du Capitole.

MARFOURÉ s. m. (mar-fou-ré). Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

MARGADON s. m. (mar-ga-don). Moll. Nom vulgaire de la seiche commune.

MARGAIGNON s. m. (mar-ghé-gnon; *gn* mll.). Ichthyol. Variété d'anguille appelée aussi ANGUILLE MÂLE. ‖ On écrit aussi MARGAINON.

MARGAJAT s. m. (mar-ga-ja — ancien nom de certains naturels du Brésil). Petit garçon, homme contrefait et petit :

... On n'a jamais ri comme nous rirons tous,
De voir un *margajat* fagoté comme vous.
BOURSAULT.

‖ Vieux mot.

MARGAL s. m. (mar-gal). Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

MARGALIOT (Ephraïm-Salomon), hébraïsant polonais, mort en 1828. La littérature rabbinique lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Bel Efraim* (la *Maison d'Ephraïm*) [Lemberg, 1809-1810, 2 parties], traité relatif aux viandes dont l'usage est interdit, et renfermant, en outre, les solutions de plusieurs questions religieuses; *Tib Gitin* (*Traité du divorce*); *Jad Efraim* (la *Main d'Ephraïm*) [Vilna, 1859], étude des commentaires : *Ture Zahab* et *Magen Abraham* sur le livre *Schulchhan-Aruch-Orach-Chaim; Schem Efraim* (le *Nom d'Ephraïm*) [Lemberg, 1862], remarques grammaticales sur le commentaire *Rasi*, relatif aux cinq livres de Moïse; *Schaar Efraim* (la *Porte d'Ephraïm*), sur la lecture publique des cinq livres de Moïse dans la synagogue.

MARGANATIQUE adj. (mar-ga-na-ti-ke). S'est dit pour MORGANATIQUE.

MARGARAMIDE s. f. (mar-ga-ra-mi-de — de *margarate* et de *amide*). Chim. Corps obtenu en traitant les corps gras par l'ammoniaque.

MARGARANTHE s. m. (mar-ga-ran-te — du gr. *margaros*, blanc de perle; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, établi pour des herbes du Mexique.

MARGARATE s. m. (marr-ga-ra-te — rad. *margarine*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide margarique avec une base.

MARGAREUX adj. (mar-ga-reu — rad. *margarine*). Chim. Se dit d'un des acides que l'on obtient en traitant les corps gras par les alcalis : *Acide* MARGAREUX.

MARGARINE s. f. (mar-ga-ri-ne — du gr. *margaron*, blanc de perle). Chim. Combinaison naturelle d'acide margarique et de glycérine, qui forme en grande partie la portion concrète des huiles grasses.

— **Encycl.** On rencontre la *margarine* ou margarate de glycérine dans la plupart des matières grasses, l'axonge, le beurre, l'huile d'olive, l'huile de lin, etc. Dans toutes ces matières, elle est mélangée avec de l'oléine, et le plus souvent avec de la stéarine. La *margarine* fond à 47°. On l'extrait généralement de l'huile d'olive. Après avoir refroidi ce corps jusqu'à + 4°, on soumet à la presse la matière butyreuse pour en extraire l'oléine, on fait fondre ce qui reste, on refroidit lentement, on presse de nouveau, et l'on obtient ainsi la *margarine*. Cette matière cristallise dans l'alcool, sous forme d'aiguilles incolores. Les alcalis la saponifient en la transformant en glycérine et en margarate alcalin.

On a aussi extrait la *margarine* du vieux fromage traité par l'alcool bouillant; mais il n'est pas bien sûr que ce corps soit identique avec celui qu'on extrait de l'huile d'olive.

MARGARINO-SULFURIQUE adj. (mar-ga-ri-no-sul-fu-ri-ke — de *margarine* et de *sulfurique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en mélangeant de l'huile d'olive avec moitié de son poids d'acide sulfurique. ‖ On dit aussi SULFO-MARGARIQUE.

MARGARIQUE adj. (mar-ga-ri-ke — rad. *margarine*). Chim. Se dit d'un des acides qu'on obtient en traitant les corps gras par les alcalis : *Acide* MARGARIQUE.

— **Encycl.** L'acide *margarique* $C^{34}H^{34}O^4$(?) se prépare par la saponification des matières grasses contenant de la margarine; on l'obtient aussi en traitant l'acide stéarique par l'acide azotique. Il ressemble, sous beaucoup de rapports, à l'acide stéarique; il est insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool; il est fusible à 60°; par le refroidissement, il se prend en aiguilles brillantes et enchevêtrées. L'alcool bouillant le précipite sous forme d'écailles nacrées. Lorsqu'on le soumet à la distillation, il se volatilise, mais une petite partie de l'acide se décompose toujours, et l'acide distillé est mêlé de margarine.

L'acide *margarique* est monobasique. La composition des margarates neutres se représente par

$$C^{34}H^{33}MO^4 = C^{34}H^{33}O^3,MO.$$

Les margarates neutres à base d'alcali sont solubles dans l'eau chaude; un excès d'eau les transforme en sels acides. Ils ont, en général, les propriétés des stéarates.

L'existence de l'acide *margarique* a été révoquée en doute par quelques chimistes, notamment par M. Heintz, qui n'a vu dans la substance à laquelle on a donné ce nom qu'un mélange d'acide palmitique et d'acide stéarique.

MARGARIS s. f. (mar-ga-riss — du gr. *margaris*, perle). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, établi pour des arbrisseaux du Mexique.

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Bérenger), général espagnol qui vivait au XIIe siècle. Guillaume II, roi de Sicile, l'ayant chargé de conduire une flotte au secours de Tyr, assiégée par Saladin (1188), Margarit incendia avec un brûlot plusieurs vaisseaux ennemis, pendant que Conrad, gouverneur de Tyr, faisait une sortie. Attaqué de deux côtés à la fois, Saladin n'eut que le temps de regagner quelques navires qui lui restaient et de s'enfuir. La brillante conduite de Margarit dans cette circonstance lui fit donner par Saladin les noms de **Roi de la mer** et de **Nouveau Neptune.**

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Jean DE), cardinal espagnol, de la famille du précédent, né à Girone vers 1415, mort à Rome en 1484. Successivement évêque d'Elne, de Girone, de Patti (Sicile), il fut chargé d'importantes missions sous Alphonse V, devint ambassadeur à Rome, sous Jean II, qui le nomma chancelier d'Aragon, apaisa les troubles qui agitaient la Catalogne, et reçut le chapeau de cardinal en 1483. On lui doit, sous le titre de *Paralipomenon Hispaniæ* (Grenade, 1545, in-4°), une histoire d'Espagne qui va depuis l'arrivée fabuleuse d'Hercule dans la Péninsule jusqu'au règne de Théodose le Grand.

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Pierre DE), voyageur espagnol, petit-neveu du précédent. Il vivait à la fin du XVe siècle et quitta la cour de Ferdinand V, en 1492, pour s'embarquer sur la flotte de Christophe Colomb, dont il se sépara à la suite de dissentiments. Ce fut lui, d'après Blasius, qui découvrit les îles Marguerite, auxquelles il donna son nom. D'après d'autres auteurs, cet archipel fut ainsi appelé à cause des perles qu'on trouve sur ses côtes.

MARGARIT ou **MARGUERIT** (Joseph DE), marquis D'AGUILAR, général d'origine espagnole, né en 1602, mort en 1685. Les exactions commises par les gouverneurs de la Catalogne ayant amené un soulèvement en 1640, Margarit fut député par les insurgés auprès de Louis XIII pour lui offrir l'annexion de la province espagnole à la France. Louis XIII accepta, et nomma l'ambassadeur gouverneur de la Catalogne, puis maréchal de camp (1642). Margarit empêcha le marquis de Pouar de secourir Perpignan, enleva aux Espagnols la vallée d'Arreau (1643), leur prit Castel-Léon (1646), reçut le grade de lieutenant général en 1651, soutint un siége de quinze mois dans Barcelone, décimée par la peste et par la famine, et se sauva quelques jours avant la capitulation, dans une chaloupe, à travers l'armée navale espagnole (1654). Tous ses biens furent confisqués; il fut seul excepté de l'amnistie accordée aux Catalans et prit du service en France.

MARGARITA s. f. (mar-ga-ri-ta — mot lat. qui signifie *perle*). Bot. Syn. de MARGUERITE OU PÂQUERETTE.

— Minér. Syn. de NACRITE.

MARGARITA (SANTA-), nom de plusieurs villes du royaume d'Italie. V. MARGHERITA (SANTA-). V. aussi MARGUERITA (SANTA-)

MARGARITA (Clément SOLAR, comte DELLA), homme d'Etat piémontais. V. LA MARGARITA.

MARGARITACÉ, ÉE adj. (mar-ga-ri-ta-sé — du lat. *margarita*, perle). Moll. Se dit des mollusques qui produisent des perles.

— s. f. pl. Famille de mollusques bivalves ou acéphales, comprenant les genres vulselle, marteau, perne, crénatule, etc.

MARGARITAIRE s. f. (mar-ga-ri-tè-re). Bot. Espèce d'euphorbe de Surinam.

MARGARITATE s. m. (mar-ga-ri-ta-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide margaritique avec une base.

MARGARITE s. f (mar-ga-ri-te — du lat. *margarita*, perle). Moll. Syn. de PINTADINE.

— Minér. Nom donné à un minéral qui est principalement composé de silicates de calcium et d'aluminium.

— **Encycl.** La *margarite* est un silicate de calcium et d'aluminium, que l'on trouve cristallisé en cristaux trimétriques hémiédriques, qui par leur aspect paraissent appartenir au système monoclinique, ainsi que c'est le cas pour la muscovite; la forme est tubulaire, avec prédominance de la face OP. Angle $\infty P : \infty P = 119° - 120°$. Les plans latéraux sont striés longitudinalement. Le clivage basique est le plus net. Le plus souvent on rencontre ce minéral en lames agrégées, quelquefois en masses compactes, massives, à structure écailleuse. Sa dureté varie de 3,5 à 4,5; sa densité égale 3,032 — 2,99; la densité 3,032 correspond à la *margarite* décrite par Hermann, et la densité 2,99 à l'éméryllite décrite par Silliman. L'éclat de la base est perlé, celui des faces latérales est vitreux. La couleur de ce minéral est grisâtre, rougeâtre ou jaunâtre. Il est translucide ou subtranslucide. Ses lames sont ordinairement cassantes.

Les analyses de la *margarite* conduisent à la formule

$$Ca''O,2Al^2,O^3 2SiO^2,H^2O.$$

Dans cette formule, le calcium peut être en partie remplacé par le potassium ou le sodium, et l'aluminium par le ferricum.

La cornudellite est la *margarite* d'Unionville, comté de Chester, en Pensylvanie; la clingmannite est la *margarite* du comté de Buncombe, dans la Caroline du Nord. La diphanite est aussi une variété de *margarite.*

MARGARITI, la *Gythanæ* des Romains, ville de la Turquie d'Europe, eyalet et à 100 kilom. S.-O. de Janina; 6,000 hab.

MARGARITIFÈRE adj. (mar-ga-ri-ti-fè-re — du lat. *margarita*, perle; *fero*, je porte). Moll. Qui produit des perles : *Avicule* MARGARITIFÈRE.

— Hist. nat. Qui porte des taches rondes et blanches imitant des perles. ‖ On dit aussi MARGARITIPHORE.

MARGARITIQUE adj. (mar-ga-ri-ti-ke — rad. *margaritine*). Chim. Se dit des sels formés par la combinaison de l'acide margarique avec une base : *Sel* MARGARITIQUE.

MARGARITITE s. f. (mar-ga-ri-ti-te — du lat. *margarita*, perle). Minér. Nom donné autrefois aux perles fossiles.

MARGARITONE, peintre, architecte et sculpteur italien, né à Arezzo en 1219, mort en 1289. Il tint le premier rang parmi les imitateurs des Grecs du Bas-Empire, jouit d'une grande faveur auprès du pape Urbain IV et éprouva des succès de Cimabué une jalousie qui abrégea, dit-on, ses jours. « Margaritone, dit M. Breton, peignit sur cuivre et sur bois, à la détrempe et à fresque. Il eut le talent de rendre les couleurs plus durables, et inventa un procédé employé souvent depuis pour rendre les panneaux moins sujets à se fendre. Il étendait sur ceux-ci une toile fixée par une colle très-forte, extraite de rognures de parchemin, et la revêtait de plâtre couvert d'un fond d'or. » Il exécuta surtout un grand nombre de fresques qui, pour la plupart, ont péri, orna de peintures le portique de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, les églises de Saint-Clément et de Saint-Dominique, à Arezzo, etc. Parmi les peintures qui nous restent de lui et qui sont de beaucoup inférieures à celles de Cimabué, on cite un *saint François*, au musée de Sienne; une *Madone*, dans l'église Saint-François d'Arezzo; un *Christ*, dans l'église Santa-Croce, à Florence; le *Père éternel avec des anges*, dans l'église Saint-Bernardin, à Pérouse. Dans le *Tombeau du pape Grégoire X*, à Arezzo, Margaritone unit la peinture à la sculpture. Le plus souvent, il sculpta sur bois. Vasari nous apprend que cet artiste trouva l'art de faire sur des vases l'application de l'or en feuille et de le brunir. Enfin, comme architecte, il construisit dans sa ville natale une cathédrale, d'après les dessins de Lapo, éleva à Ancône le palais des gouverneurs, donna le dessin de la façade de l'église Saint-Cyriaque, etc.

MARGARODE s. m (mar-ga-ro-de — du gr. *margaros*, perle). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

— **Encycl.** Ce genre, qui est le type d'un groupe très-important de papillons, renferme une vingtaine d'espèces, toutes d'assez grande taille. Les *margarodes* sont répandus sur toute la terre. Cependant le plus grand nombre d'espèces se trouve dans les îles américaines et aux Indes. Les plus belles habitent l'Afrique. Une seule espèce se rencontre dans les parties méridionales de l'Europe; c'est le *margarode unional* que l'on voit, en juin et juillet, dans la Dalmatie, la Hongrie, la Sicile, l'Espagne, le Languedoc, la Provence. Il a 0m,03 d'envergure. Ses ailes sont d'un blanc jaunâtre et un peu irisé, avec une frange concolore que précède une série de points noirs isolés, placés sur un liséré jaune vague. Les *margarodes* présentent, à l'état parfait, les caractères génériques suivants : antennes longues, minces, cylindriques, glabres, dans les deux sexes; palpes labiales squameuses, bicolores, à dernier article ne dépassant pas le second, formant un bouton très-court et oblique; palpes maxillaires squameuses et triangulaires; ailes larges, très-soyeuses, luisantes, concolores, sans lignes, les ailes antérieures à côte discolore, les ailes postérieures plus courtes, tantôt triangulaires, tantôt arrondies au bord terminal. Les chenilles sont épaisses, fusiformes, à trapézoïdaux verruqueux. Elles vivent entre des feuilles liées ensemble par de la soie. Les chrysalides sont coniques, aiguës aux deux extrémités, et munies d'une gaîne ventrale filiforme, détachée, presque aussi longue que l'abdomen. Quelques genres se placent à côté de celui des *margarodes*, et forment avec lui un groupe assez étendu que quelques auteurs désignent sous celui de margarodides. Le plus important est celui des phakellures, remarquable par une brosse anale assez développée, et composée d'écailles oblongues s'épanouissant en arrière et sur les côtés, de manière à tripler le volume du dernier anneau. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, presque toutes américaines. L'espèce type est la *phakellure hyalinatalis*, dont la chenille vit sur la citrouille, les pastèques et diverses autres plantes de la famille des cucurbitacées.

MARGARODITE s. f. (mar-ga-ro-di-te — du gr. *margaros*, nacre). Minér. Variété de mica.

— **Encycl.** La *margarodite* est une variété de mica à deux axes ou muscovite, qui se forme probablement par absorption d'eau et perte d'alcalis et d'oxyde ferrique. Un spécimen de Monroë (Connecticut), analysé par Smith et Brusch, a donné 46,50 pour 100 de silice, 33,91 d'alumine, 2,69 d'oxyde ferrique, 0,90 de magnésie, 2,70 de soude, 7,32 de potasse, 4,63 d'eau, 0,82 de fluor et 0,31 de chlore.

MARGAROÏDE adj. (mar-ga-ro-i-de — de *margarine*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble à la margarine.

— s. m. pl. Série de corps qui contient la margarine.

MARGARONE s. f. (mar-ga-ro-ne — rad. *margarine*). Chim. Substance particulière obtenue par la distillation de l'acide margarique.

— **Encycl.** La *margarone* $C^{66}H^{66}O^2$ est une substance solide, blanche, amorphe, fusible à 76°, s'électrisant par le frottement, tout à fait insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther bouillant. On peut la distiller; mais au delà d'une certaine température, une partie se décompose pour donner naissance à des liquides encore mal étudiés.

La *margarone* se produit dans la distillation de l'acide margarique et de l'acide stéarique. Pour la préparer, on fait un mélange de 4 d'acide margarique pour 1 de chaux, et on soumet la masse à la distillation.

Cette substance n'a donné lieu à aucune application industrielle.

MARGASON s. m. (mar-ga-zon — rad. *margue*). Techn. Mortaise où se place le manche d'un marteau, dans les forges dites catalanes.

MARGATE s. m. (mar-ga-te). Moll. Syn. de MORGATE.

MARGATE, ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur l'île de Thanet, à 24 kilom. N.-E. de Cantorbéry, à l'embouchure de la Tamise; 12,000 hab. C'est une station de bains de mer des plus fréquentées d'Angleterre. Port de cabotage; exportation de grains. La ville couvre deux collines et une vallée. Ses principales curiosités sont : le môle, qui mesure 270 mètres de longueur, 18 mètres de largeur et 8 mètres de hauteur;

l'esplanade, qui forme une charmante promenade; la jetée, qui s'appuie sur des barres de fer enfoncées dans le lit de la mer; les deux établissements de bains de mer; le fort; l'hôpital des Bains de mer; l'église Saint-Jean ornée de belles sculptures; l'église de la Trinité, dont la flèche (41 mèt.) sert de repère aux marins, et l'hôtel de ville. Les jardins de Tivoli forment une promenade charmante aux environs de la ville.

MARGAUDER v. n. ou intr. (mar-gô-dé). V. MARGOTTER.

MARGAUX, village et commune de France (Gironde), canton de Castelnau, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Gironde; 1,192 hab. Les trois îles de Mons, Fumel et Issan, dans la Gironde, dépendent de cette commune, sur le territoire de laquelle se trouvent 80 hectares de vignes, produisant en moyenne tous les ans 100 tonneaux d'un vin rouge, qui, sous le nom de château-margaux, tient le premier rang parmi les vins de Bordeaux.

MARGAY s. m. (mar-ghè). Mamm. Espèce du genre chat, qui habite l'Afrique.

— **Encycl.** Le *margay* ressemble beaucoup, par sa taille et par sa forme, au chat sauvage; son pelage est fauve en dessus, blanchâtre en dessous, avec des taches brun noirâtre allongées, disposées en cinq lignes longitudinales sur le dos et obliques sur les flancs; les épaules tachées de fauve foncé et bordées de brun noir; la queue annelée. Cet animal habite le Brésil et la Guyane, où on l'appelle *chat-tigre*. Il a les mœurs et le naturel du chat sauvage, grimpe lestement sur les arbres, où il se tient caché, marche toujours en sautant, et ne court pas très-vite. Il se nourrit de volaille et de gibier, qu'il sait surprendre avec beaucoup d'adresse. Très-difficile à apprivoiser, il ne perd jamais complètement son naturel féroce. Il produit en toute saison; la femelle fait à chaque portée deux petits, qu'elle cache dans les creux des arbres pourris.

MARGE s. f. (mar-je — du lat. *margo*, bord, rebord, marge, le même que le gothique *marka*, limite, et le persan *marg*, *marz*, arménien *marz*, frontière et district. V. MARCHE). Blanc laissé autour d'une page manuscrite ou imprimée : *Les* MARGES *d'un livre. Faire des annotations en* MARGE, *dans la* MARGE. *Rogner trop les* MARGES.

— Par anal. Bord, bordure : *La* MARGE *d'un fossé, d'une route. Sur un des promontoires formés par le granit, les caprices diluviens ont pratiqué une* MARGE *creuse d'environ quatre pieds de saillie.* (Balz.)

— Fig. Latitude, facilité, absence de presse ou d'embarras : *Rien ne nous gêne, nous avons de la* MARGE. *Ne donnez pas des instructions trop précises, laissez de la* MARGE *à vos agents.*

L'affaire est excellente; au surplus, je m'en charge;
Et d'ailleurs pour agir nous *avons de la marge.*
ETIENNE.

— Typogr. Feuille du papier de l'ouvrage à imprimer qui est mise à demeure sur le grand tympan de la presse, et qui sert de repère pour poser chacune des feuilles qui doivent être imprimées. ‖ Planche sur laquelle le margeur dispose la feuille à tirer. ‖ *Faire sa marge*, Placer la marge sur le tympan.

— Grav. Feuille de papier que l'on place sous la planche de cuivre, pour marger les estampes.

— Anat. Bord de certains organes ou de certaines parties : MARGE *articulaire*. MARGE *de l'anus*. ‖ *Marge articulaire*, Portion osseuse comprise entre la surface articulaire et le point d'attache du ligament capsulaire.

— Bot. Bordure qui entoure le disque de certaines plantes, notamment des lichens.

— **Encycl.** Admistr. et Comm. Dans les registres de l'état civil, d'administration et de comptabilité, les *marges* restent intactes comme dans les livres, et ne reçoivent que les inscriptions de mentions, d'observations, ou les signatures qui sont nécessitées plus tard, dans les cas déterminés pour chacun de ces objets. Ainsi, pour les actes de l'état civil, il ne peut être fait aucune modification dans le texte inscrit sur le registre; mais si, après jugement, des changements sont ordonnés, on ne les opère point dans la rédaction primitive à l'aide de grattages, ratures ou surcharges; on se borne à les indiquer dans la *marge*. Il en est de même pour les registres d'administration ou de comptabilité, qui doivent être tenus sans lacunes, blancs ni surcharges. Les observations sont consignées en *marge*. Dans les livres de comptabilité, cette disposition n'est presque jamais nécessaire, puisque les erreurs ou omissions sont consignées sous forme de contre-passe. On n'écrit en *marge* que sur les livres de caisse, les feuilles de perception, de livraison, etc., afin de donner acquit. Le comptable, dans ce cas, inscrit les articles, la nature et les conditions des opérations et ceux qui reçoivent des espèces des mains du comptable ou du caissier signent en *marge*, quand il n'y a pas d'autres pièces justificatives. C'est de cette façon que la plupart des ouvriers, employés, fonctionnaires donnent reçu ou acquit des sommes qu'ils reçoivent, et c'est de là que vient le mot *émarger*.

Dans les rapports, documents officiels, pièces de dossier, on réserve des *marges* du tiers ou de la moitié de la page, afin que les observations, constatations ou visa auxquels ils pourront donner lieu puissent y être inscrits. Quand la pièce doit contenir des chiffres, on laisse sur la droite une *marge* pour les y porter, afin que la vérification ou l'addition en soit plus facile. Dans les pièces émanant d'une administration, le haut de la *marge* est presque toujours occupé par le nom de cette administration, la désignation du bureau et le numéro d'ordre du document, le tout imprimé et disposé en forme d'écusson. C'est là ce qu'on appelle une *manchette*. Les lettres d'affaires des commerçants, les renseignements fournis par les banques, les devis, rapports ou autres documents délivrés par les fabricants, commissionnaires ou entrepreneurs, les lettres de voiture, etc., portent également des manchettes dans le haut de la *marge*.

— Typogr. Les blancs réservés dans la mise en page et qui constituent les *marges* sont de deux sortes : les grands et les petits; les premiers sont destinés à donner les *marges* extérieures et celles de pied, et les seconds, les fonds et les *marges* de tête. Il est de règle que les blancs de fond soient moins grands d'un tiers que les blancs extérieurs, et les blancs de tête moins grands d'un tiers que ceux de pied.

Faire la *marge* ou marger, c'est poser la feuille que l'on veut tirer en blanc sur la *marge* adaptée extérieurement au tympan. « Voici, dit M. Henri Fournier dans son excellent *Traité de la typographie*, de quelle manière se fait la *marge :* On plie une feuille dans le dos, et en deux parties bien égales; on la place sur le côté gauche de la forme, de manière que, dans le sens de la hauteur, elle ne déborde pas plus la lettre à une extrémité qu'à l'autre. On avance la partie pliée jusque dans le milieu de barre du châssis. De cette façon, la *marge* extérieure se trouve également répartie dans tous les sens. On met un peu de colle aux deux coins de la feuille, on abaisse le tympan, on appuie avec la paume de la main sur la partie où la feuille doit s'y attacher; puis on relève le tympan, et l'on fixe également avec de la colle les deux autres coins de la *marge*. Lorsque la mise en train est achevée, et qu'il ne reste plus de hausses à poser, on enlève la *marge* qu'on met entre les deux tympans. On conserve seulement les coins de la feuille, où l'on trace à la craie l'angle d'en haut, d'après lequel l'ouvrier se guide pour placer les feuilles sur le tympan. De la régularité de la *marge* dépend celle de tout le tirage; il faut donc apporter à cette opération une exactitude minutieuse. »

Au tirage à la machine, la *marge* se fait en prenant la pointure comme point de repère et en tenant compte des pinces, dans lesquelles il ne faut pas trop engager la feuille pour ne pas la faire déchirer ou goder.

On donne encore le nom de *marge* à une table de bois sur laquelle le margeur pose sa feuille pour qu'elle soit prise par les pinces. Il existe différents systèmes de *marges*.

« Il n'est pas un maître imprimeur, dit M. Motteroz, pas un prote qui n'ait constamment à se plaindre de la *marge* des machines doubles, quoiqu'il y ait eu un peu d'amélioration depuis que les constructeurs ont si justement repoussé les coûteuses complications de sangles et de mécanisme qu'ils croyaient nécessaires pour lancer la feuille. La *marge* se compose maintenant d'une table, dont une bande de $0^{m},15$ à $0^{m},20$, parallèle au cylindre, s'abaisse pour mettre la feuille dans les pinces au moment où elles s'ouvrent; ce mouvement de la table dérange presque toujours la feuille; de plus, les guides fixes qui sont pendus sur le cylindre étant éloignés de quelques centimètres de la table laissent un intervalle où la feuille, n'étant soutenue par rien, se tient rarement horizontale; elle descend plus ou moins et décrit ainsi une courbe qui fait varier la *marge* dans des proportions quelquefois considérables. »

Voilà des inconvénients auxquels a su remédier un constructeur intelligent. « La nouvelle *marge* de M. Voirin, ajoute M. Motteroz, additionnée d'un perfectionnement que M. Simon, conducteur chez MM. Cosse et Dumaine, y a ajouté, est devenue beaucoup plus simple que toutes les autres et infiniment plus juste. Elle se compose d'une table sans articulation, où la feuille n'est ébranlée par aucun mouvement; les guides, au lieu d'être fixes, décrivent un arc de cercle en avant pour laisser partir la feuille au moment où les pinces sont pour la saisir. Le perfectionnement de M. Simon consiste à ajouter à l'extrémité de chaque guide un prolongement en équerre qui va rejoindre la table. Le bord de la feuille n'est plus alors dans le vide; il repose sur les équerres, et le margeur y trouve une telle facilité pour son travail qu'il peut obtenir, pour les tableaux et les demi-feuilles, deux impressions successives parfaitement en registre sur la même feuille de papier. »

MARGÉ, ÉE (mar-jé) part. passé du v. Marger. Bordé : *Le jardin, d'environ un demi-arpent, est* MARGÉ *par la rivière.* (Balz.)

— Typogr. Placé sur la marge : *Feuille* MARGÉE.

— s. f. Ornith. Espèce d'oie, commune en Islande.

MARGELLE s. f. (mar-jè-le — dimin. de *marge*). Pierre unique ou construction en pierre qui forme le rebord d'un puits.

— **Encycl.** Les anciens faisaient très-fréquemment en marbre les *margelles* des puits. On en a souvent confondu les débris avec ceux des autels, la forme circulaire pouvant en effet induire en erreur. C'est ce qui est arrivé au *Putéal* du Capitole, qui a servi de base, dans le muséum de ce nom, à un grand vase de marbre. Le vase, dont le pied recouvrait la partie supérieure du socle dont il s'agit, empêchait de reconnaître ce qu'avait été originairement ce cercle en pierre, qu'on prenait pour un autel. Winckelmann, l'ayant examiné, déclara que ce prétendu autel était entièrement creux et que ses parois intérieures avaient été cannelées par le frottement des cordes, ce qui démontrait qu'il avait servi à titre de *margelle* de puits. Toutefois, le Putéal du Capitole, avec les figures des douze grands dieux superbement sculptées, laisse de grands doutes sur sa destination véritable.

MARGEOIR s. m. (mar-joir — rad. *marger*). Techn. Plaque de fonte qui sert à boucher les deux soupiraux, dans un four de fusion destiné à la fabrication des glaces.

MARGER v. a. ou tr. (mar-jé — rad. *marge*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Je margeai, nous margeons*). Border. ‖ Vieux mot.

— Typogr. Dans la presse manuelle, Placer la feuille à tirer de telle sorte qu'elle couvre exactement celle qui est collée sur le tympan, et qu'on appelle la marge. ‖ Dans la presse mécanique, Placer la feuille à tirer, soit sur la table à marger, soit sur le cylindre, suivant la position qui lui est affectée dans l'économie de la machine.

— Techn. Boucher avec le margeoir : *Quand toutes les glaces d'une même coulée ont été disposées dans la carcaise, on en* MARGE, *on en bouche tous les orifices avec des plaques de tôle que l'on recouvre de terre glaise.* (Malepeyre.)

MARGERET (Jacques), aventurier français, né en 1560, d'une des plus anciennes familles de la Franche-Comté selon de Thou, bien que la plupart de ses biographes le fassent naître en Bourgogne, mort on ne sait où ni à quelle date. En 1607 parut un livre intitulé : *Estat présent de l'empire de Russie et grand-duché de Moscovie, avec ce qui s'y est passé de plus mémorable et tragique depuis l'an* 1590 *jusques en septembre* 1606 (Paris, 1607, in-8°; 2e édit., Paris, 1668). L'auteur était le capitaine Margeret, qui, après avoir combattu la Ligue sous Henri IV, quand la guerre civile fut terminée, alla promener au loin son humeur guerrière et aventureuse. Successivement au service de l'empereur d'Allemagne, du prince de Transylvanie et du roi de Pologne, il passa enfin en Russie, où le czar Boris Godounoff lui confia le commandement d'une compagnie de cavalerie. Le successeur de Boris, Dmitri V, le nomma capitaine de ses gardes du corps, et l'admit probablement à une grande intimité; car, d'après les récits du compagnon d'armes du Béarnais, le czar avait conçu le projet de s'embarquer à Arkhangel, sur des bâtiments anglais, pour venir visiter la France. Mais la révolution sanglante qui termina à la fois le règne et la vie de Dmitri fit avorter ce projet, dont les conséquences politiques auraient été peut-être d'une haute importance pour l'Europe. Après cette catastrophe, dégoûté d'un pays déchiré par tant de dissensions, Margeret s'embarqua à Arkhangel et revint en France à la fin de l'année 1606. L'année suivante, à la prière de Henri IV, qui avait pris le plus grand plaisir au récit de ses voyages et auquel il dédia son livre, le capitaine Margeret publia sa relation. Rien ne peut mieux que la dédicace de son livre nous donner une idée de l'ignorance complète où l'on était alors en France sur tout ce qui touchait la Russie. On y trouve que « ce petit discours est représenté avec naïveté, pour lever l'erreur à plusieurs qui croient que la chrétienté n'a de bornes que la Hongrie. » La première moitié de la relation renferme la description du pays et des mœurs des habitants; la seconde, le récit des événements dont la Russie fut le théâtre depuis 1590 jusqu'en 1606. Dans ce récit, simple, sans prétention, et où il fait à peine mention de lui-même une ou deux fois, Margeret est d'accord avec les écrivains nationaux sur tous les faits qu'il raconte, et il emploie les dernières pages de son livre à défendre chaleureusement Dmitri V contre ceux qui l'ont accusé d'être un imposteur. Il parle sans étonnement, comme un homme qui a beaucoup voyagé, des usages des pays qu'il a parcourus; une seule chose paraît l'avoir un peu choqué, c'est l'ignorance complète du duel chez les Russes. Il devait, en effet, paraître assez singulier à un capitaine français d'entendre, suivant ses propres expressions, maîtres ou valets, se dire entre eux : « Tu en as menti! » sans s'émouvoir le moins du monde. Margeret est probablement le premier Français qui ait su la langue russe; aussi son orthographe géographique est-elle très-remarquable, surtout si on la compare à celle de ses contemporains chez qui les noms de géographie étrangère sont si souvent estropiés.

Il retourna ensuite en Russie et servit un instant sous celui que les Russes désignent du nom de Bandit de Kalouga, aventurier qui réclamait l'héritage de Fédor Ivanovitch; mais il abandonna bientôt ce personnage pour entrer dans l'armée de Sigismond III, roi de Pologne, qui soutenait les prétentions de son fils Wladislas, appelé au trône des czars par les principaux habitants de Moscou. Il s'illustra dans cette ville le 19 mars 1611. A la tête d'une seule compagnie de mousquetaires, alors que 7,000 soldats polonais enfermés dans Kitaï-Gorod allaient être massacrés par les troupes du prince Démétrius Pojarski, enflammées par les prédications du patriarche Hermogène, le capitaine Margeret releva le courage de ses compagnons d'armes et força Pojarski à abandonner la place. En récompense de cette brillante conduite, il fut rappelé à la cour de Pologne avec le titre de conseiller du roi; mais, renonçant bientôt aux loisirs d'une vie tranquille, Margeret se rendit, en 1612, à Hambourg, d'où il adressa une lettre aux boyards de Moscovie pour demander à rentrer dans l'armée russe. Le prince Pojarski, qui était monté sur le trône, ne pouvait avoir oublié la journée du 19 mars 1611, et les instances du capitaine français, plusieurs fois renouvelées, furent mal accueillies. Ici disparaissent les traces de Jacques Margeret; toutes les recherches faites à ce sujet n'ont pas éclairé le mystère qui environne la fin de sa carrière.

Une seconde édition du livre de Margeret fut publiée en 1668, plus de soixante ans après la première. On voit dans la préface que, voulant réimprimer ce livre à l'occasion de l'arrivée en France d'une ambassade de Moscovites, l'éditeur qui l'entreprit ne put en trouver qu'un seul exemplaire appartenant au petit-neveu du capitaine Margeret. Cet exemplaire ne lui fut confié que sous la condition expresse de ne rien changer au style de l'auteur; car c'était alors la manie du siècle de mettre « en beau langage » les écrivains des temps antérieurs, manie qui nous a défiguré tant d'ouvrages originaux. Aussi l'éditeur se crut-il obligé de faire amende honorable au public, en le priant de considérer « que l'auteur faisoit profession de porter les armes, et qu'on ne parloit pas mieux de son temps. » Cette édition a été reproduite, en 1821, par Jules Klaproth, aux frais d'un prince Gagarin, qui n'en a laissé tirer que 100 exemplaires. Enfin, il en a paru une nouvelle édition en 1855, par les soins de M. Potier, avec une notice biographique et bibliographique très-intéressante.

MARGERIDE (monts de la), chaîne de montagnes de France, qui relie les monts du Cantal à ceux de la Lozère et forme la ligne de faîte entre le bassin de la Garonne et celui de la Loire. Cette chaîne s'étend depuis le plateau dit Palais-du-Roi jusqu'aux sources de l'Arcueil. Elle donne naissance à de nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont le Chapeauroux et la Truyère. Le point culminant atteint 1,519 mètres. Les parties les plus élevées du massif sont couvertes de pâturages; les flancs en sont généralement très-boisés.

MARGEUR s. m. (mar-jeur — rad. *marger*). Typogr. Ouvrier attaché au service d'une presse mécanique, et qui est chargé de présenter à la machine les feuilles de papier que celle-ci doit imprimer.

— Techn. Ouvrier qui scelle les margeoirs d'une verrerie.

— Adj. *Rubans margeurs*, Rubans à circuits rentrants, qui correspondent aux diverses marges du papier ou de la forme, dans les presses mécaniques. ‖ Appareil mécanique destiné à accomplir le travail des margeurs.

— **Encycl.** La mise en train terminée et tout étant prêt pour le tirage, la pile de papier blanc est posée sur une table élevée, disposée à cet effet à l'une des extrémités de la machine, à proximité du cylindre imprimeur. Un ouvrier appelé *margeur* ou *pointeur* approche le bord de la feuille des cordons ou de la tringle munie de pinces, qui s'emparent d'elle et la dirigent sur le cylindre, d'où, après avoir accompli son évolution, elle arrive imprimée entre les mains du receveur. Suivant la grandeur de la presse, il y a un ou plusieurs *margeurs*. Pour les machines en blanc, des pointures sont fixées, l'une sur le cylindre même, l'autre sur une tige de fer placée sous la marge. A la retiration, le trou laissé par les pointures sert de guide au *margeur*. On a tenté de supprimer les *margeurs*. Un mécanicien français, M. Ducau, a inventé une machine munie d'un *margeur* atmosphérique. La rapidité du fonctionnement de cette nouvelle presse rendant impossible l'emploi des hommes pour marger les feuilles, il a fallu suppléer à la lenteur de la main par un *margeur* mécanique. Bien que l'emploi de cet appareil ne se soit pas généralisé, il est présumable que, dans l'avenir, la fonction des *margeurs* disparaîtra de l'imprimerie. Sera-ce un mal? Pour élucider cette question, il est nécessaire d'exposer en peu de mots la situation actuelle des *margeurs*.

C'est à l'application de la vapeur à l'imprimerie qu'est due l'introduction dans l'atelier typographique du *margeur* et du receveur. Ces deux métiers ont les inconvénients des métiers trop faciles qui n'exigent ni aptitude spéciale ni apprentissage sérieux : ils sont mal rétribués. Quelques imprimeurs payent leurs receveurs à 0 fr. 10 l'heure. Si le receveur se conduit bien et montre un peu d'intelligence, il devient *margeur;* son salaire est alors un peu plus élevé et sa situation meilleure. Il est rare que le *margeur* puisse passer conducteur; pourtant il y en a quelques exemples, mais c'est l'exception. Le *margeur* est quelquefois remplacé par une *margeuse;* mais, dans la plupart des maisons, la *margeuse* a disparu depuis quelques années. Le patron s'occupe bien rarement des *margeurs* et des receveurs; il ne les connaît même presque jamais : c'est du conducteur qu'ils dépendent absolument; c'est lui qui les embauche et qui les paye.

En résumé, l'état du *margeur* est assez misérable; et s'il faut reconnaître que la suppression prévue de cet emploi peut et doit amener quelques souffrances sociales, il faut en même temps convenir qu'il est éminemment moral de substituer, autant que cela se peut, le travail des machines à tout travail humain purement mécanique. Les *margeurs* actuels souffriront cruellement de l'invention de l'appareil qui se substituera à eux, mais l'humanité gagnera à la suppression d'une industrie qui donne à peine du pain à ceux qui l'exercent et laisse leur intelligence absolument inactive.

MARGGRAF ou **MARGGRAFF** (Georges), naturaliste et voyageur allemand, né à Liebstædt (Misnie) en 1610, mort en Guinée en 1644. Il étudia la médecine, les sciences naturelles, les mathématiques, se rendit, en 1638, au Brésil avec Pison, médecin du comte Maurice de Nassau, visita pendant six ans les contrées voisines des côtes depuis le Rio-Grande jusqu'au sud de Pernambouc, explora ensuite la côte de Guinée et y mourut victime de l'insalubrité du climat. Les notes qu'il avait recueillies ont été publiées avec celles de Pison sous le titre de *G. Pisonis de medicina brasiliensi libri IV; G. Marggravi historiæ rerum naturalium Brasiliæ libri VIII* (Amsterdam, 1648, in-fol.). On y trouve des renseignements fort exacts sur les animaux et les végétaux de l'Amérique du Sud.

MARGGRAF, MARGGRAFF ou **MARGRAAF** (André-Sigismond), célèbre chimiste allemand, né à Berlin le 3 mars 1709, mort dans cette même ville le 7 août 1782. Fils d'un apothicaire de la cour de Prusse, Marggraf reçut dans la maison paternelle les premières notions de son art, puis fut admis comme préparateur du célèbre professeur de chimie Neumann. Plus tard, il alla compléter son instruction scientifique aux écoles de Francfort, de Strasbourg, de Halle et de Freyberg, où il étudia successivement la chimie sous la direction de Junken, Henkel, Spielmann et Frédéric Hoffmann. A son retour, il fut nommé, à l'âge de vingt-neuf ans, membre de l'Académie royale de Berlin et directeur de la classe de philosophie expérimentale de cet établissement. Quelque temps après, l'Académie des sciences le nomma associé étranger. « L'Allemagne, dit M. Hœfer, doit avec raison compter Marggraf au nombre de ses plus grands chimistes du xviiie siècle. Expérimentateur ingénieux, prudent dans ses vues spéculatives, d'une logique sévère dans ses déductions, le célèbre chimiste de Berlin peut, à juste titre, revendiquer la gloire d'avoir, un des premiers, introduit dans la science l'emploi du microscope, et la voie humide dans l'analyse des matières organiques. » Les travaux de Marggraf sont nombreux et ses découvertes importantes. Il débuta par donner une méthode nouvelle, beaucoup plus simple que celle dont on se servait alors, pour préparer le phosphore. Kunckel, Brandt, Boyle et Homberg avaient extrait directement cette substance de l'urine. Marggraf prouva que le phosphore existe dans l'urine à l'état de sel cristallisable; et, en soumettant le sel d'urine fixe (phosphate de soude ammoniaco-magnésien) à la distillation en vase clos, en le mélangeant préalablement avec de la poussière de charbon, il en extrayait le phosphore. Marggraf prouva le premier que la base de l'alun est une terre argileuse, et, pour réfuter l'opinion de Stahl, démontra que l'alun est un composé d'acide vitriolique, d'argile et de potasse ou d'ammoniaque, en régénérant ce sel par voie de synthèse. Aux trois terres déjà connues avant lui, il ajouta la magnésie, qu'il avait découverte en analysant la serpentine de Saxe, et enfin, pour achever ses remarquables recherches sur les bases, il donna les moyens de distinguer la potasse et la soude. Sous le titre de : *Expériences chimiques faites dans le dessein de tirer un véritable sucre de diverses plantes qui croissent dans nos contrées*, Marggraf inséra dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin pour l'année* 1745 un mémoire célèbre, dont toute l'importance ne devait être appréciée que beaucoup plus tard. « Il établit, en effet, dit M. Hœfer, avec toute la sagacité qui ferait aujourd'hui honneur au plus habile expérimentateur, que, parmi les plantes indigènes les plus riches en sucre, il faut placer en première ligne la betterave et la carotte; que le sucre existe tout formé dans ces plantes; que le moyen le plus commode et le plus simple de l'en extraire consiste à dessécher les racines, et à les faire bouillir dans de l'esprit-de-vin, qui se charge du sucre et le laisse déposer, sous forme cristalline, par le refroidissement. » C'est pour examiner les racines de ces plantes saccharifères que Marggraf se servit le premier du microscope et fournit ainsi à la chimie l'auxiliaire le plus puissant de ses progrès. Le mémoire sur la préparation du sucre de betterave fut écrit en l'année 1745, soixante ans avant Napoléon Ier et le blocus continental, sans lequel la découverte de Marggraf, quoique annoncée par l'auteur lui-même comme devant produire une révolution dans l'industrie, aurait été peut-être laissée dans l'oubli. Sous le nom de *fleurs de phosphore*, Marggraf découvrit l'acide phosphorique et en fit connaître les principales propriétés; il indiqua un moyen d'extraire le zinc de son minerai, la calamine, et de dissoudre facilement l'argent et le mercure dans les acides des végétaux. Dans un mémoire *Sur la réduction de l'argent corné sans perte*, il posa les premières bases de la méthode par voie humide, développée de nos jours par Gay-Lussac et substituée à la coupellation pour l'essai des monnaies. On doit encore à Marggraf la découverte du manganèse, l'indication des principales propriétés du platine et l'analyse du lapis-lazuli et de la topaze de Saxe. Il fit connaître le musc artificiel, la laque rouge des peintres, et plusieurs pierres précieuses artificielles. Nous terminerons l'exposé de ses travaux en citant ceux sur l'huile et l'acide qu'on extrait des fourmis, sur la pierre de Bologne, sur la composition des eaux de puits et de rivière, sur le spath-fluor, le bois de cèdre, la purification du camphre, l'alliage Darcet, les calculs urinaires, la pourpre d'or et l'extraction du cuivre. Comme on le voit, Marggraf joignait l'originalité à la fécondité; il rendit à la chimie le plus grand service en la débarrassant de tout le fatras philosophique, de tout l'attirail de secrets, de mystères, de formules magiques et cabalistiques qui, de son temps encore, la rendaient trop voisine de la science hermétique. Il a résumé toutes ses recherches dans des écrits qui ont été insérés dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* et dans les *Miscellanées berlinoises*. De plus, ils ont été recueillis en un ouvrage sous le titre de : *Opuscules chimiques* (Paris, 1762, 2 vol. in-8o). Marggraf avait lui-même revu une seconde fois les mémoires que Formey avait traduits en français. Ce recueil contient vingt-sept dissertations, dont quinze sont traduites du latin et douze de l'allemand.

MARGGRAF ou **MARGGRAFF** (Rodolphe), écrivain allemand, né à Zullichau en 1805. Il étudia à Berlin la philosophie, la philologie et l'esthétique. Après avoir professé lui-même pendant plusieurs années, il se consacra exclusivement à ce dernier genre d'études, et devint, en 1842, professeur et secrétaire général de l'Ecole des beaux-arts de Munich. Parmi ses ouvrages, il faut surtout citer : *Annuaire de Munich pour les beaux-arts* (Leipzig, 1839-1842, 4 livraisons); *D.-J. Ohlmuller* (Leipzig, 1840); l'*Empereur Maximilien Ier et Albert Dürer* (Nuremberg, 1840); *Souvenirs sur Albert Dürer et sur son maître Wohlgemuth* (Munich, 1840); *Description de l'église Louis à Munich* (1840); *Munich, ses trésors et ses merveilles artistiques* (Munich, 1846); un excellent *Catalogue des tableaux qui se trouvent dans l'ancienne pinacothèque de Munich* (Munich, 1865; traduit en français, 1866). On lui doit encore une brochure anonyme : *Avant et après la paix de Villafranca* (Leipzig, 1860), publiée à propos des événements de l'année 1859, et un recueil de chants de guerre et de victoire et de chansons satiriques de l'Allemagne, depuis le milieu du siècle précédent, sous ce titre : *Que ce soit là toute l'Allemagne!* (Munich, 1861).

MARGGRAF (Hermann), littérateur allemand, frère du précédent, né à Zullichau en 1809, mort en 1864. Il alla, en 1829, étudier à Berlin la philologie, l'histoire et la philosophie, et y publia, dès 1830, en collaboration avec son frère Rodolphe, un recueil de *Poésies*. Il avait l'intention de suivre la carrière de l'enseignement; mais, à dater de 1835, il se consacra exclusivement au culte des lettres, et débuta par des *Nouvelles* et de remarquables articles de critique qui furent insérés dans divers journaux. En 1836, il devint rédacteur en chef de la *Feuille de la conversation de Berlin*, qui bientôt réunit dans sa rédaction l'élite des jeunes littérateurs de la capitale de la Prusse. Après avoir voyagé et résidé dans différentes villes d'Allemagne, il collabora, de 1845 à 1847, au *Journal universel* d'Augsbourg, de 1847 à 1850 au *Journal allemand* de Francfort, passa, en 1851, à la rédaction du *Correspondant de Hambourg*, et prit, en 1853, la direction des *Feuilles pour l'entretien littéraire*, dont il resta jusqu'à sa mort le rédacteur principal. C'est surtout comme critique littéraire que Marggraff s'est acquis une grande réputation. Il a, en outre, écrit des poésies, des romans humoristiques, des études historiques, etc. On a de lui : *Livres et hommes* (1837), recueil d'articles de critique et de nouvelles; l'*Epoque la plus récente de l'éducation et de la littérature de l'Allemagne* (1839); les *Deux frères Justus et Chrysostome Pech* (1840, 2 vol.); *Jean Meckel, existence agitée d'un Allemand laid, mais bon enfant* (1841, 2 vol.); *Poésies politiques sur l'Allemagne contemporaine* (1843); *Poésies* (1857); *Trésor domestique des humoristes allemands* (1858-1859, 2 vol.), etc. Il a aussi abordé le théâtre et, parmi celles de ses pièces qui ont eu le plus de succès, nous citerons : une comédie, le *Cousin Fritz*, et plusieurs tragédies : l'*Empereur Henri IV* (1837); la *Colombe d'Amsterdam* (1839); *Elfriede* (1841). Enfin, on lui doit la biographie du poëte Ernest Schulze.

Margherita Pusterla, roman historique du célèbre historien italien César Cantù (1840). Cet ouvrage est de l'école de Manzoni; mais Cantù y fait surtout dominer l'érudition historique.

Le sujet de ce roman est l'un des événements italiens du xive siècle, la célèbre conjuration de Milan contre le duc Luchino Visconti, un des plus féroces tyranneaux du moyen âge. L'âme et le moteur de cette conjuration était François Pusterla, père de Marguerite. Celle-ci est jetée en prison, où elle subit des tortures atroces; Rosalie est noyée dans le lac de Côme, et, à la fin du roman, le jeune Arriguccio, un enfant, est traîné sur l'échafaud : son crime est d'être le fils de Pusterla.

Les tragiques aventures que M. Cantù raconte dans cet ouvrage fournissent un motif à des scènes pathétiques plutôt qu'à un roman. Si la douleur abonde, les passions manquent, ou du moins sont trop nécessairement, trop constamment les mêmes. Dès le premier moment, le sort des victimes est décidé, et si le lecteur voulait à toute force concevoir quelque espérance, M. Cantù s'empresserait de la lui ôter, en l'avertissant que l'histoire qu'il raconte est semée de malheurs. L'intérêt se réfugie donc dans les épisodes, et c'est là un défaut; mais, pris à part, il est tel de ces épisodes qui forme une remarquable nouvelle et donne une haute idée du talent de l'auteur. M. Cantù traite d'ailleurs la lettre de l'histoire avec un respect digne d'éloges. Il a, en outre, une connaissance parfaite du caractère de l'exilé politique. Ce livre porte l'empreinte de la triste époque où il fut écrit, époque d'abaissement pour l'Italie opprimée par ses propres princes et par l'Autriche, leur maître à tous. Voyez-vous le pauvre exilé se figurant que tout le monde va s'armer pour lui rendre une patrie? Devinez-vous sur son front ridé les sentiments acerbes auxquels s'ouvre son âme ulcérée? Le jeune patriote s'indigne de voir, malgré les malheurs publics, les paysans poursuivre leurs travaux, les commerçants vaquer encore à leurs affaires, tous les citoyens savourer comme auparavant les paisibles joies de la famille! Il s'étonne que ces hommes, qui auraient gémi si la grêle avait détruit leurs moissons, restent insensibles à l'oppression de leur patrie, à l'exil de ses défenseurs! Il voudrait battre ces enfants qui suivent avec joie les soldats, leurs trompettes et leurs tambours! N'est-ce pas là un douloureux et véridique portrait?

MARGHERITA DI BELICE (SANTA-) ou **MARGARITA (SANTA-)**, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Girgenti, district et à 26 kilom. N. de Sciacca; 7,414 hab. Fabrication de tresses.

MARGHERITA-LIGURE (SANTA-), ville du royaume d'Italie, province de Gênes, district de Chiavari, mandement de Rapallo; 6,170 hab.

MARGHERITA-PADOVANA (SANTA-), bourg et commune d'Italie, province de Padoue, district et mandement de Montagnana; 2,288 hab.

MARGHILAN ou **MARGHINAN**, ville de l'Asie centrale, dans le kanat et à 80 kilom. S.-E. de Khokand, sur un affluent du Sir-Daria. On y trouve un grand nombre d'anciens monuments remarquables par leur architecture. Fabriques d'étoffes d'or et d'argent, de velours de soie et de coton.

MARGIANE, en latin *Margiana*, contrée de l'Asie ancienne, dans le vaste empire des Perses, à l'O. de la Bactriane et au N. de l'Arie. Elle était arrosée par le Margus (le Sir-Daria) et avait pour capitale Marginie ou Antioche-sur-Margus, que prit Alexandre dans sa marche victorieuse en Orient. La Margiane est aujourd'hui comprise dans le Turkestan.

MARGINAIRE adj. (mar-ji-nè-re — du lat. *margo, marginis*, marge). Bot. Se dit d'une cloison d'un fruit, produite par le bord rentrant des valves : *Cloison* MARGINAIRE.

— s. f. Bot. Genre de fougères à bords margés.

MARGINAL, ALE adj. (mar-ji-nal, a-le — du lat. *margo, marginis*, marge). Qui se trouve en marge, à la marge : *Blancs* MARGINAUX. *Notes* MARGINALES.

— Par ext. Qui est sur les côtés, sur les bords : *Ces récifs* MARGINAUX *forment une sorte d'immense traînée.* (Milne Edwards.)

— Hist. nat. Se dit des parties qui sont situées sur le bord d'une autre partie : *Poils* MARGINAUX. *Découpures* MARGINALES. *Aréoles* MARGINALES.

MARGINALINE s. f. (mar-ji-na-li-ne — rad. *marginal*). Moll. Genre de la famille des stichostègues.

MARGINATURE s. f. (mar-ji-na-tu-re — rad. *marginal*). Bot. Ensemble des circonstances qui caractérisent les bords d'une partie d'un végétal.

MARGINÉ, ÉE (mar-ji-né) part. passé du v. Marginer. Annoté en marge : *Livre* MARGINÉ. *J'ai sous les yeux un exemplaire* MARGINÉ *de ma main.* (Volt.)

— Arachn. *Atte marginé*, Aranéide trouvée sur un myrte, en Géorgie.

— Bot. Bordé, qui a une bordure, un bord coloré : *Graines* MARGINÉES. *Pétiole* MARGINÉ.

MARGINELLE s. f. (mar-ji-nè-le — dimin. du lat. *margo, marginis*, bord). Moll. Genre de gastéropodes, caractérisés par un bord renflé et arrondi, dont l'animal a beaucoup d'analogie avec celui des porcelaines : *Les* MARGINELLES, *qui d'ordinaire sont agréablement colorées, habitent les mers équatoriales.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *marginelles* sont caractérisées par une coquille lisse, ovale oblongue, à sommet un peu conique, à spire courte; l'ouverture, qui occupe presque toute la longueur de la coquille, n'a qu'une légère échancrure à sa base; le bord droit garni d'un bourrelet en dehors, la columelle traversée obliquement par quatre plis bien distincts et presque égaux. L'animal est pourvu de deux tentacules courts et élargis à leur base; le tube respiratoire, assez étendu et formé par un repli du manteau, s'élevant dans une direction oblique au-dessus de la tête. Ce genre est très-voisin des porcelaines et des volutes. Il comprend un certain nombre d'espèces qui habitent surtout les mers des pays chauds. C'est sur les rochers qui bordent la mer qu'on trouve en assez grande quantité ces jolies coquilles, fort recherchées dans les collections.

MARGINER v. a. ou tr. (mar-ji-né — rad. *marge*). Annoter en marge : *Le roi* A MARGINÉ *de sa main le projet d'ordonnance qu'on lui avait présenté.* (Acad.) ‖ Annoter en marge le travail de : *Si mes respectables et bons confrères veulent continuer à me* MARGINER, *tout ira bien.* (Volt.)

MARGINICOLLE adj. (mar-ji-ni-ko-le — du lat. *margo; marginis*, bord; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet entouré d'un bord coloré autrement que le reste du corps.

MARGINIE ou **ANTIOCHE**, capitale de la Margiane.

MARGINIFORME adj. (mar-ji-ni-for-me — du lat. *margo, marginis*, bord, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une bordure, qui ressemble à une bordure.

MARGINIPENNE adj. (mar-ji-ni-pè-ne — du lat. *margo, marginis*, bord, marge; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes bordées.

MARGINIPORE s. f. (mar-ji-ni-po-re — du lat. *margo, marginis*, bord, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers calcaires très-poreux et striés, dont les polypes sont logés dans des cellules rondes, réunies au fond des fines sinuosités dont les bords du polypier sont ornés.

MARGINULINE s. f. (mar-ji-nu-li-ne — dimin. du lat. *margo, marginis*, marge). Zool. Genre de foraminifères, caractérisé par une coquille en crosse.

Margitès (LE), poëme satirique grec, attribué à Homère, et dont il ne reste que des fragments insignifiants. Il avait pour sujet la sottise humaine; le héros est un imbécile qui se croit un homme d'esprit; il veut tout faire, tout savoir; il ne sait rien et fait mal tout ce qu'il fait. Il pouvait y avoir de l'esprit et de la naïveté dans cette vieille satire d'un travers qui est toujours commun, mais c'est à tort que le poëme a été attribué à Homère. Aristote a mis le premier cette erreur en circulation. « La poésie, dit-il, se partagea suivant le caractère des poëtes; les esprits moins élevés imitèrent celle des hommes vicieux et composèrent des satires, comme les autres composaient des hymnes et des éloges. En ce genre, nous ne pouvons citer aucun poëme antérieur à Homère; nous en avons, comme son *Margitès* et des poëmes analogues, où l'on a employé l'ïambe qui convient à ce genre, et qui même l'a fait appeler ïambique, parce que c'est dans ce mètre qu'on s'injuriait mutuellement. » Les quelques fragments que nous avons du *Margitès* sont en vers hexamètres; il est probable que les vers ïambiques qui s'y trouvaient mêlés d'une façon irrégulière, d'après le témoignage des anciens grammairiens, avaient été ajoutés plus tard au poëme primitif.

Le *Margitès* existait encore du temps de saint Basile, qui le lut et qui doutait qu'il fallût l'attribuer à Homère. Eustathe en a parlé dans ses *Commentaires de l'*Odyssée.

MARGON (Guillaume PLANTAVIT DE LA PAUSE, abbé DE), littérateur français, né près de Béziers vers la fin du xviie siècle, mort en 1760. Il se rendit de bonne heure à Paris, où il se fit connaître par des écrits satiriques, fut exilé en 1743 aux îles Lérins pour les propos indécents qu'il se permettait contre les personnes les plus respectables, et finit sa vie dans un couvent de bernardins, où il ne se conduisit pas mieux que dans le monde. Parmi ses écrits justement oubliés, nous citerons : le *Jansénisme démasqué* (Paris, 1715, in-12); *Lettres de Fitz Moritz sur les affaires du temps* (Rotterdam, 1718); *Première séance des états calotins* (1724); les *Mémoires du duc de Villars* (1734, 3 vol.); les *Mémoires du maréchal de Berwick* (1737, 2 vol.); *Mémoires de Trouville* (1742).

MARGOT s. f. (mar-go — dimin. fam. de *Marguerite*, n. pr.). Femme bavarde ou de mœurs relâchées : *Ne me parlez pas de cette drôlesse; c'est une vraie* MARGOT. (E. Sue.)

— Hist. Nom d'une des compagnies ou bandes de troupes mercenaires qui ravagèrent la France au xive siècle : *On lit dans les lettres de rémission de l'année* 1372, *citées par Du Cange, qu'à l'époque où les compagnies* *désolaient le royaume la compagnie nommée* MARGOT *s'était particulièrement signalée par ses dévastations dans la sénéchaussée de Beaucaire.*

— Jeux. *Margot la fendue.* V. FENDU.

— Ornith. Nom vulgaire de la pie :

L'Aigle, reine des airs, avec *Margot* la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,
Et d'habit,
Traversaient un bout de prairie.
LA FONTAINE.

Margot, nouvelle par Alfred de Musset. Marguerite Piédeleu, qu'on appelle Margot dans son village de la Beauce, est une jolie paysanne de seize ans ; sa marraine, Mme Doradour, lui écrit pour la prier de venir à Paris demeurer avec elle. Mme Doradour est vieille et désire avoir auprès d'elle quelqu'un qui lui tienne compagnie. Margot quitte donc son père, sa mère et ses huit frères, et se met en route après avoir embrassé tout le monde, jusqu'à Pierrot, le gardeur de dindons, qui sanglote à faire frémir. Arrivée à Paris, Margot voit Gaston, un bel officier de hussards, qui n'est autre que le fils de Mme Doradour, venu en congé chez sa mère. Naturellement Margot s'amourache de Gaston, et l'auteur nous fait assister, à travers les plus ravissants détails, au développement de cet amour enfantin. Mais, hélas ! la pauvre Margot est seule à aimer, et Gaston ne se doute guère que la petite fille le guette au passage dans le jardin, épie amoureusement le moindre de ses gestes, et que c'est pour lui plaire qu'elle devient, de jour en jour, plus coquette. Un matin, Mme Doradour annonce à Margot qu'elle va revoir sa mère, et en effet tout le monde part pour aller passer l'été à La Honville, située à une demilieue de la ferme où demeurent les parents de Margot. Le petit Pierrot n'est pas le dernier à venir souhaiter le bon retour à Margot, et pendant quelque temps tout se passe le mieux du monde ; l'amour de la petite grandit à vue d'œil, et quant à Gaston, il pêche et chasse du matin au soir, s'arrêtant quelquefois pour donner, en passant, à Margot une petite tape sur la joue. Mais voilà qu'un beau jour deux dames arrivent, qu'on reçoit avec tout l'empressement imaginable. C'est la mère et la fille, et Gaston a l'air de trouver celle-ci à son goût, car il la regarde d'une façon qui n'échappe pas à Margot. Margot, cependant, ne comprend pas au juste le danger qui la menace, et elle continue à caresser dans son cœur les plus folles idées. Puis, une après-midi, comme elle s'était enfoncée dans le bois pour rêver plus à son aise, elle aperçoit Gaston et la jeune fille la main dans la main et les lèvres bien près l'une de l'autre. Margot devient folle et s'enfuit en courant ; elle passe devant Pierrot sans l'apercevoir et disparaît derrière les saules de la rivière. Lorsque Pierrot arrive, il ne retire de l'eau qu'un corps roide et glacé. Cependant, à force de soins et de dévouement, Pierrot rend à la vie la jeune fille. Dix ans après, un colonel frappe à la porte d'une ferme de la Beauce. C'est Gaston qui reconnaît Margot, devenue la femme de Pierrot. « Et vos amours d'autrefois, Margot, vous en souvient-il ? — Ma foi ! monsieur le comte, ils sont restés dans la rivière. — Et avec la permission de monsieur, ajoute Pierrot, je n'irai pas les y repêcher ! » On ne saurait rien imaginer de plus séduisant et de plus naïf que les deux types réunis de Margot et de Pierrot.

Margot (LA REINE), roman d'Alex. Dumas. V. REINE.

Margot, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Saint-Georges et de Leuven, musique de L. Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 5 novembre 1857. Cette pièce n'a pas eu de succès. La partition renferme cependant de jolies choses, entre autres les couplets de Nanon au troisième acte : *Chut !* et les deux airs chantés par Mme Miolan-Carvalho : le premier sur le *Langage des fleurs*, au second acte, et le deuxième au troisième acte. On a remarqué une sorte d'introduction instrumentale dans laquelle M. Clapisson a cherché à faire de la musique imitative.

Margot (CHANSON DE LA PETITE), paroles de Clairville, musique de Doche. Cet air si connu, et qui, certes, n'est pas indigne de sa popularité, porte, dans la *Clef du Caveau*, ce titre : *Valse de Jacquemin*. Les couplets de la *Petite Margot* effacèrent rapidement le souvenir de la chanson primitive, et substituèrent leur appellation à celle du vaudeville pour lequel la musique avait été composée. Nadaud a adapté cet air à deux de ses plus jolies chansons de jeunesse, la *Lorette de la veille* et la *Lorette du lendemain*.

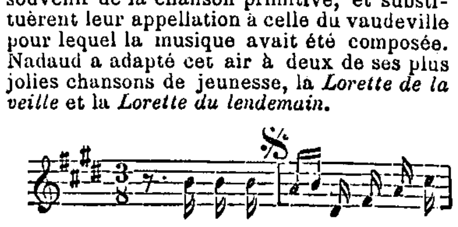
C'est sur l'her- ba-ge, Dans un vil-
la- ge, Q'la p'tite Margot s'dépêcha d'gran-

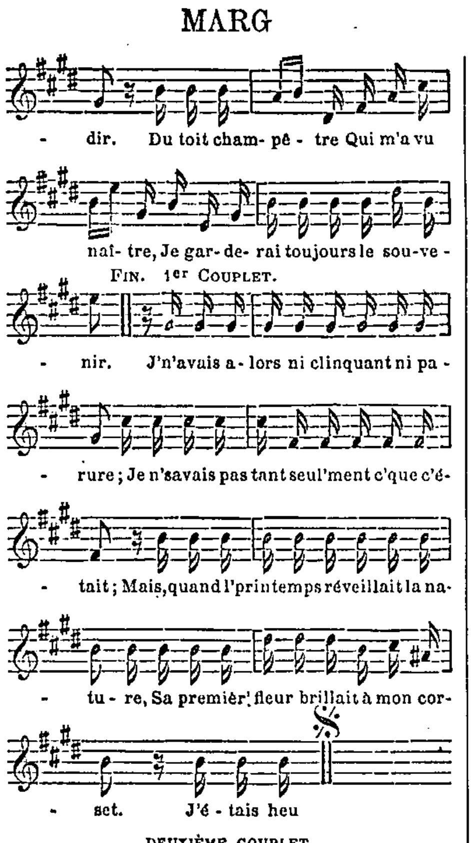
- dir. Du toit cham- pê - tre Qui m'a vu
naî- tre, Je gar- de- rai toujours le sou-ve -
FIN. 1er COUPLET.
- nir. J'n'avais a- lors ni clinquant ni pa -
- rure ; Je n'savais pas tant seul'ment c'que c'é-
- tait ; Mais, quand l'printemps réveillait la na-
- tu - re, Sa premièr' fleur brillait à mon cor-
- set. J'é - tais heu

DEUXIÈME COUPLET.

J'étais heureuse,
J'étais joyeuse,
Et, dans c'temps-là, j'aurais donné d'bon cœur
Tout un royaume
Pour l'humble chaume
Qui m'promettait tant d'plaisir et d'bonheur !
Quand je passais, m'dandinant sur mon âne,
Les villageois m'trouvaient très-bien comm'ça
Et, si j'n'avais que des habits d'paysanne,
Ils savaient bien qu'un bon cœur battait là !

TROISIÈME COUPLET.

J'n'étais pas fière ;
On pouvait m'faire
Tout c'qu'on voulait, sans qu'j'y trouve du mal.
D'un' gaîté franche,
Chaque dimanche,
De l'avant-deux je donnais le signal.
Je n'voyais pas de grands airs comm' les vôtres ;
Personne, alors, ne me dictait des lois.
C'est à la ville, en f'sant rougir les autres,
Que j'ai rougi pour la première fois.

QUATRIÈME COUPLET.

Pauvre fillette,
Que je regrette
Ce temps heureux qui ne reviendra plus !
O mon village !
O mon jeune âge !
O mes plaisirs ! qu'êtes-vous devenus ?
Puisque j'devais, dans le monde où vous êtes,
Chercher l'bonheur, sans savoir jamais où,
Il fallait donc m'laisser avec mes bêtes,
Mon chat, mon chien et mon cousin Jaillou.
C'est sur l'herbage, etc.

MARGOTA ou **MARGOTAS** s. m. (mar-go-ta). Navig. Bateau plat, non ponté, carré à l'avant et à l'arrière, long de 15 à 20 mètres, large de 2m,50 à 4 mètres, et du port de 30 à 50 tonneaux, qui sert, dans les ports et les rivières, à tous les travaux d'entretien et de réparation. ‖ Nom donné, à Paris, à un grand et solide bateau, qui est pointu à l'arrière et tout à fait carré à l'avant, et qui sert le plus souvent de demeure aux blanchisseuses.

MARGOTIN s. m. (mar-go-tain). Comm. Petit fagot de brindilles, dont on se sert pour allumer le feu.

— Techn. Assemblage de deux ou trois crins tordus, dont on fait des lignes pour la pêche.

MARGOTON s. f. (mar-go-ton — dimin. fam. de *margot*). Femme de mœurs très-équivoques : *Hercule faisant le damoiseau près d'Omphale devait réjouir infiniment la fileuse, en supposant qu'elle ne fût pas une* MARGOTON, *comme l'étaient les reines de ce temps-là.* (H. Castille.)

MARGOTTE s. f. (mar-go-te). Anc. mar. Nom donné par les calfats à une toile goudronnée qui entourait les chandeliers attachés aux parois du navire.

MARGOTTER v. n. ou intr. (mar-go-té — rad. *margot*, dans le sens de femme bavarde). Crier, en parlant de la caille. ‖ On dit aussi MARGAUDER.

MARGOUILLET s. m. (mar-gou-llè ; *ll* mll.). Mar. Anneau de bois dont l'ouverture centrale sert de passage aux manœuvres qui doivent être soutenues ou dirigées dans leur cours. ‖ *Entaille à margouillet*, Entaille moins profonde au centre qu'aux extrémités.

MARGOUILLIS s. m. (mar-gou-lli ; *ll* mll. — d'un vieux verbe *marguiller*, *margoillier*, *merguillier*, qui a probablement pour racine le bas breton *margila*, du latin *margula*, diminutif de *marga*, marne). Gâchis de saletés et d'ordures : *Rue pleine de* MARGOUILLIS. *Tomber dans le* MARGOUILLIS.

— Fig. Position embarrassante : *Mettre, laisser quelqu'un dans le* MARGOUILLIS.

— Fam. Mets demi-liquide, formé d'un mélange malpropre d'objets hétérogènes.

MARGOULETTE s. f. (mar-gou-lè-te. — Quelques-uns on tiré ce mot du lat. *mala*, mauvaise, *gula*, gueule, ce qui paraît bien hasardé). Bouche, mâchoire : *Casser la* MARGOULETTE *à quelqu'un. Si je te faisais voir ça clair comme le jour, n'aurais-tu pas la* MARGOULETTE *fermée?* (Balz.)

MARGOULIN s. m. (mar-gou-lain). Marchand de mauvaise foi. ‖ Petit détaillant : *Les* MARGOULINS *sont plus fiers que les négociants en gros.* (R. Perrin.) ‖ Vieux mot.

MARGOUSIER s. m. (mar-gou-zié). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'azédarach.

MARGOWSKI (André-Rodolphe), médecin et poëte polonais, né à Posen vers le milieu du XVIIe siècle, mort on ne sait à quelle époque. Il étudia la médecine à l'école de Cracovie, y fut reçu docteur en 1683, devint plus tard conseiller de sa ville natale, et obtint du roi Jean III Sobieski le titre de secrétaire royal. Outre une foule de panégyriques en vers, dont l'énumération serait trop longue, on a de lui : *Conclusiones theologicæ de Deo et uno* (Cracovie, 1684, in-8o) ; *Coronamentum sapientiæ* (Cracovie, 1684, in-fol.) ; *Alcides saxonicus* (Cracovie, 1698, in-fol.), description en vers du couronnement du roi Auguste II.

MARGRAFF ou **MARGRAAF**. V. MARGGRAFF.

MARGRAVE s. m. (mar-gra-ve — allemand *markgraf*, proprement comte de la frontière ; de *mark*, marche, frontière, et de *graf*, comte). Nom qu'on donnait autrefois aux chefs civils et militaires qui commandaient dans les provinces frontières ou marches, et que plusieurs provinces d'Allemagne ont conservé : *Le* MARGRAVE *de Bade s'était rendu cher à ses sujets par le zèle avec lequel il cherchait à améliorer leur sort.* (Beauchamp.)

— s. f. Femme d'un margrave : *Mme la* MARGRAVE. ‖ On dit aussi MARGRAVINE.

— **Encycl.** Le titre de *margrave*, qui correspond à ceux de *marchio* en latin, de *marchese* en italien et de marquis en français, sans cependant avoir tout à fait la même valeur, s'appliquait jadis aux seigneurs que les empereurs d'Allemagne chargeaient de commander les troupes et de rendre la justice dans les provinces frontières de leurs Etats. La dignité d'un *margrave* ou le territoire placé sous son gouvernement s'appelait margraviat. Au XIIe siècle, la dignité de *margrave* devint héréditaire, et les titulaires obtinrent dans la suite le rang de princes de l'empire ; ils recevaient l'investiture de l'empereur et avaient voix délibérative à la diète, où ils siégeaient entre les ducs et les comtes. L'Allemagne, avant son organisation politique déterminée par les événements postérieurs à la Révolution, comptait quatre margraviats principaux : 1o celui de Brandebourg, appartenant au roi de Prusse ; les princes des différentes branches de cette maison prenaient tous le titre de *margrave ;* il y avait le *margrave* de Brandebourg-Anspach, le *margrave* de Brandebourg-Culmbach ou Baireuth, le *margrave* de Brandebourg-Schwedt, etc. ; 2o le margraviat de Misnie, dépendant de l'électeur de Saxe ; 3o le margraviat de Bade ; tous les princes de cette maison prenaient également le titre de *margrave ;* 4o enfin le margraviat de Moravie, appartenant à la maison d'Autriche. V. LANDGRAVE.

MARGRAVIAL, ALE adj. (mar-gra-vi-al, a-le — rad. *margrave*). Qui appartient à un margrave : *Dignité* MARGRAVIALE.

— Hist. *Branche margraviale*, Une des deux divisions de la maison de Brandebourg.

MARGRAVIAT s. m. (mar-gra-vi-a — rad. *margrave*). Dignité de margrave. ‖ Seigneurie, juridiction d'un margrave.

— Hist. *Margraviat oriental*, Dénomination sous laquelle fut d'abord désignée l'Autriche, comme duché dépendant de l'empire.

MARGRIETTE s. f. (mar-gri-è-te — du lat. *margarita*, perle). Comm. Grosse verroterie que les Européens vendent sur la côte d'Afrique. ‖ On écrit aussi MARGRILLETTE.

MARGRITIN s. m. (mar-gri-tain — du lat. *margarita*, perle). Comm. Espèce de rocaille très-fine : *Le plus beau* MARGRITIN *se tirait de Venise.* (Complém. de l'Acad.)

MARGUARITES, ville de l'île de Candie, à 20 kilom. E. de Retimo ; 10,000 hab. Récolte et commerce d'excellente huile.

MARGUÉ s. m. (mar-ghé — du vieux fr. *margue*, manche). Techn. Manche d'un marteau de forge catalane.

MARGUERIE (Jean-Jacques DE), mathématicien français, né à Mondeville, près de Caen, en 1742, mort en 1779. Doué d'une remarquable aptitude pour les mathématiques, il fut en peu de temps en état de résoudre les problèmes les plus difficiles, se rendit à Paris, où il se lia intimement avec le géomètre Fontaine, se fit remarquer bientôt par plusieurs mémoires qu'il lut à l'Académie des sciences, et obtint, sur la recommandation du comte de Roquefeuille, un brevet de garde de marine, avec une pension de 600 livres (1768). A partir de ce moment, Marguerie fit plusieurs campagnes en mer, pendant lesquelles il recueillit un grand nombre d'observations intéressantes, prit part au combat d'Ouessant (1778), fut peu après promu lieutenant de vaisseau, et mourut des suites d'une blessure reçue au combat de la Grenade. Marguerie faisait partie, depuis 1770, de l'Académie de marine. On a de lui : cinq mémoires très-estimés *Sur la résolution des équations en général*, *Sur le système du monde*, *Sur une opération d'algèbre appelée l'élimination des inconnues*, *Sur l'établissement d'une nouvelle théorie de la résistance des fluides*, *Sur les suites*, mémoires qui ont été insérés dans le *Recueil de l'Académie royale de marine ;* un *Eloge de Frézier*, dans le *Nécrologue des hommes célèbres de France*, et de nombreux travaux manuscrits.

MARGUERIN DE LA BIGNE, théologien français. V. BIGNE.

MARGUERIT, nom de plusieurs personnages espagnols. V. MARGARIT.

MARGUERITE s. f. (mar-ghe-ri-te — lat. *margarita*, perle. La fleur de ce nom a été comparée à une perle. Le latin *margarita* provient du grec *margaritês*, qui paraît se rattacher au persan *mervarid*, perle. Nous lisons dans Pline, en effet, que c'est là un mot de provenance étrangère : *Margarita est vox barbara.* Grimm le tire de l'anglo-saxon *meregrot*, qui signifie proprement caillou de mer. Mais l'origine persane d'un mot grec est plus probable qu'une origine germanique. Delâtre rapproche le latin *margarita* et le grec *margaritês* du sanscrit *mangari*, perle, de *mangu*, beau, qu'il rapporte à la racine *mang*, briller). Perle ; pierre précieuse. ‖ Vieux mot. ‖ On a dit aussi MARGUERIE.

— Anc. loc. prov. *Jeter des marguerites aux pourceaux*, Profaner les choses saintes ou les belles choses, en les prodiguant à des indignes. ‖ On dit aujourd'hui *Jeter des perles aux pourceaux* ou *devant des pourceaux.* Ce proverbe est tiré de l'Evangile.

— Nom vulgaire de la pâquerette, appelée par les botanistes *bellis vivace ;* fleur de la même plante : *Bouquet de* MARGUERITES. *Cueillir des* MARGUERITES. *La pâquerette ou* MARGUERITE *des prés fleurit en toute saison.* (Berthoud.)

J'ai vu naître la *marguerite ;*
Je ne la verrai pas fleurir.
C. DELAVIGNE.

Marguerite
Fleur petite,
Rouge au bord,
Verte autour,
Dis le secret de mes amours.
(*Chanson normande.*)

‖ *Grande marguerite*, Nom vulgaire du chrysanthème à fleurs blanches. ‖ *Marguerite jaune*, Variété de chrysanthème. ‖ *Reine marguerite*, Aster de la Chine. ‖ *Marguerite bleue*, Globulaire commune. ‖ *Marguerite de la Saint-Michel*, Aster annuel. ‖ *Marguerite d'Espagne*, Catilinette.

— Fam. *A la franche marguerite*, Se disait autrefois de cette sorte de divination que les amoureux exercent en effeuillant des marguerites, disant successivement à chaque pétale qu'ils arrachent : *Il* ou *Elle m'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout.*

— Mar. Appareil à moufle, qu'on attache à un câble pour aider au mouvement du cabestan, lorsque celui-ci ne suffit pas pour lever l'ancre. ‖ Nœud qu'on fait à une manœuvre, pour agir dessus avec plus de force.

— Techn. Outil à l'usage des corroyeurs, qui s'en servent pour rebrousser, corrompre, crépir et redresser le cuir. C'est un bloc de bois dur et de forme rectangulaire, dont le dessus, qui est plat et uni, porte une bride de cuir dans laquelle l'ouvrier passe le bras, tandis que le dessous, qui est bombé, est couvert de sillons plus ou moins profonds et rapprochés, qui se coupent obliquement en formant des espèces de petites pyramides ou dents. On emploie aussi, pour certains cuirs, des marguerites de liége ; mais celles-ci sont unies sur la face inférieure, aussi bien que sur la face supérieure. ‖ On l'appelle aussi ROULETTE.

— Comm. Légère étoffe de laine, de soie et de fil, qui se fabriquait anciennement à Amiens.

— s. f. pl. Anc. litt. Recueil de morceaux d'un style relevé ou recherché.

— Art vétér. Premiers poils blancs qui se montrent sur les tempes des chevaux, lorsqu'ils sont vieux.

— **Encycl.** Bot. Le nom de *marguerite* sert à désigner plusieurs plantes de genres différents, mais toutes de la famille des composées et de la tribu des corymbifères. La *marguerite* des prés ou grande *marguerite* est le chrysanthème ou mieux le pyrèthre leucanthème ; la *marguerite* des blés est le chrysanthème des moissons ; la *marguerite* des parterres ou *marguerite* jaune est le chrysanthème à couronne. La *marguerite* de l'Inde est plus connue sous le nom de matricaire, comme la petite *marguerite* sous celui de pâquerette. La *marguerite* de Saint-Michel est une espèce d'aster annuel. Enfin la reine-*marguerite* est le nom donné par les jardiniers à l'aster de la Chine, devenu aujourd'hui le type du genre callistèphe.

— **Allus. litt. Marguerite**, héroïne du *Faust* de Gœthe. V. FAUST.

Marguerites de la Marguerite des princesses (LES), recueil des poésies de Marguerite de Valois (1547, in-8°). Elles furent trouvées dans ses papiers après sa mort, et publiées sous ce titre par ses amis à Lyon. Ce recueil est volumineux et renferme un singulier mélange d'œuvres profanes, mondaines même et ascétiques. On y trouve quatre mystères : la *Nativité de Jésus-Christ*, l'*Adoration des trois Rois*, la *Comédie des innocents* et la *Comédie du désert;* deux farces : *Trop, prou, peu, moins*, et la *Coche* ou le *Débat d'amour;* un poëme pastoral, imité de Sannazar : les *Satyres et nymphes de Diane;* des hymnes, des allégories, le *Triomphe de l'agneau*, la *Complainte pour un prisonnier*, en faveur de son frère captif à Madrid; le poëme mystique publié à part du vivant de Marguerite : le *Miroir de l'âme pécheresse*, que la reine Elisabeth traduisit elle-même en anglais, etc. Ces poésies ont de la grâce, du naturel et témoignent d'une heureuse facilité, mais c'est tout leur mérite; comme poëte, Marguerite manque complétement d'originalité, et ses vers sont loin d'avoir la saveur de sa prose. L'imagination n'était pas non plus sa faculté dominante; elle ne savait pas créer, et l'on retrouve chez elle un reflet décoloré de tous les poëtes de son temps, italiens et français. L'éclat de la poésie italienne qu'elle affectionnait pâlit singulièrement dans ses rimes; elle remplace la verve méridionale et le vif sentiment de l'art par un bon sens un peu vulgaire. Un autre caractère distingue cette production de l'*Heptaméron*. Ce dernier n'avait d'autre objet que l'amusement; il restait complétement étranger à la pensée, aux travaux, à la vie intellectuelle de l'époque; le recueil des *Marguerites*, au contraire, se mêle à l'histoire du temps; par son côté religieux, il rappelle les commencements de la Réforme sous François Ier; par son côté élégiaque, il fait songer aux malheurs de la France après la bataille de Pavie; comme œuvre littéraire, il offre une peinture exacte de la littérature de l'époque. A tous ces points de vue, bien que moins célèbres que l'*Heptaméron*, les *Marguerites* sont encore curieuses à étudier.

MARGUERITE (île), île de la mer des Antilles, une des îles sous le Vent, à 3 kilom. de la côte N. de l'Etat de Venezuela, dont elle dépend; par 110° 3′ de lat. N. et 66° 47′ de long. O.; 60 kilom. sur 8 à 32 kilom.; 18,000 hab.; ch.-l., l'Assomption. L'île Marguerite se compose de deux presqu'îles unies par un isthme long et étroit; celle de l'est est la plus considérable. Cette île est couverte de rochers arides; les vallées n'offrent, au lieu de terre végétale, qu'une couche sablonneuse d'un pied d'épaisseur, mêlée de madrépores. Les produits agricoles, tels que le coton et la canne à sucre, sont peu abondants, et les habitants se livrent à la pêche de la tortue, du hareng et de la sardine. Ils fabriquent aussi des hamacs et des bas de coton d'un beau tissu. L'île a trois ports; le principal est Pampatar, à l'E.-S.-E.; le second est Pueblo de la Mar, à 4 kilom. E.-S.-E. du premier, et le troisième, Pueblo del Norte, sur la côte N.

L'île Marguerite fut découverte par Christophe Colomb en 1498; Charles-Quint la céda à Villalobos en 1524. On y construisit plusieurs établissements qui furent détruits en 1662 par les Hollandais. Elle a été, pendant la guerre de l'Indépendance, le théâtre de plusieurs combats. Les troupes espagnoles, commandées par Morillo, y furent défaites avec une grande perte, près du port de Pampatar, et obligées de se retirer sur le continent.

MARGUERITE (île **SAINTE-**), ancienne *Lero*, située dans la Méditerranée, sur la côte S.-E. des Alpes-Maritimes, à 2 kilom. du continent, arrond. de Grasse et en face du golfe de la Napoule, par 43° 31′ 9″ de lat. N. et 4° 42′ 46″ de long. O. Cette île, qui fait partie des îles Lérins, a 6 kilom. de longueur. Elle est séparée de l'île Saint-Honorat par un canal de 1 kilom. de largeur. Les religieux de l'île Saint-Honorat la défrichèrent, puis elle fut fortifiée vers 1640. Elle est habitée par quelques familles de pêcheurs et par les soldats qui forment la garnison. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est le fort dont nous allons parler.

Marguerite (FORT **Sainte-**), situé dans l'île du même nom. Construit du temps de Richelieu, sur une falaise assez élevée de la côte septentrionale de l'île Sainte-Marguerite, en face de la pointe de la Croisette et de la ville de Cannes, ce fort fut agrandi par les Espagnols et réparé ensuite d'après les plans de Vauban. C'est en 1635 que les Espagnols, voulant se rendre maîtres d'une base d'opérations importante contre les côtes de Provence, assiégèrent le fort Sainte-Marguerite, dont ils s'emparèrent sans difficulté; mais, en 1637, Richelieu força les Espagnols à évacuer la place. Lors de l'invasion de la Provence par les troupes du duc de Savoie, le fort Sainte-Marguerite canonna vigoureusement l'ennemi et l'obligea de faire un détour par les hauteurs de Vallauris. En 1746, les Autrichiens et les Piémontais, assistés par la flotte anglaise, réussirent facilement à s'emparer de l'île, qui était mal défendue; mais, dès l'année suivante, le chevalier de Belle-Isle les forçait à capituler. Depuis cette époque, l'île n'a plus été conquise, et le fort Sainte-Marguerite devint une prison d'Etat. Ce qui attire surtout la curiosité des touristes dans ce fort, c'est le cachot de l'homme au Masque de fer, qu'on y peut voir encore. Il consiste en une grande chambre dont les murs sont complétement nus et qu'une seule fenêtre éclaire. « C'est peut-être le seul endroit de l'île qui soit sombre et frais, dit M. Mérimée; mais le contraste de cette obscurité avec l'éclatante lumière qui inonde la baie et le magnifique amphithéâtre des montagnes du Var devait encore augmenter la tristesse du pauvre prisonnier. Le mur est d'une solidité extraordinaire, ayant près de 12 pieds d'épaisseur; en outre, trois fortes grilles de fer garnissent la fenêtre et rendent impossible toute communication avec l'extérieur. Deux portes couvertes de clous et d'énormes barres de fer ne s'ouvraient que devant le gouverneur du château, et ce n'était que par les appartements de cet officier que l'on pouvait parvenir à la chambre du prisonnier. Un corridor étroit, muré à chaque extrémité, lui servait de promenade; au fond on avait accommodé un petit autel, où quelquefois un prêtre lui disait la messe. A côté de sa cellule, une autre renfermait son domestique qui, plus heureux que lui, mourut dans l'île, après quelques années de détention. » Le fort Sainte-Marguerite servit de prison à un certain nombre de personnages plus ou moins célèbres. Après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV y fit incarcérer plusieurs ministres protestants, coupables de ne pas avoir voulu abjurer leur foi et mentir à leur conscience. Plus tard, le régent y envoya Lagrange-Chancel, qui avait écrit une satire contre lui; mais le poëte réussit à s'évader. Sous le premier Empire, Napoléon fit enfermer aussi au fort Sainte-Marguerite plusieurs prisonniers politiques, entre autres M. de Broglie, évêque de Gand. En 1816, les mameluks y furent exilés; enfin, de 1841 à 1859, le fort servit de prison aux Arabes que la guerre avait fait tomber entre les mains des Français ou que les tribunaux avaient condamnés. Aujourd'hui, les cachots voisins de celui qu'habita l'homme au Masque de fer ont seuls conservé leur destination; ils servent de salles de police à la petite garnison logée dans le fort.

SAINTES.

MARGUERITE (sainte), vierge et martyre, morte à Antioche en 275. Elle n'est point nommée dans les anciens martyrologes; ce fut au XIe siècle seulement que, tout à coup, on évoqua sa mémoire. D'après la légende, qui ne repose sur aucun document certain, le gouverneur d'Antioche, Olibrius, l'ayant vue, en devint amoureux, et voulut en faire son épouse. Marguerite lui répondit qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que Jésus-Christ. Le gouverneur furieux la fit déchirer à coups de fouet, puis jeter en prison. Le démon lui apparut sous la forme d'un horrible dragon; mais Marguerite ayant fait un signe de croix, le monstre disparut à l'instant. La prison fut alors remplie d'une lumière céleste, et les plaies de la sainte furent entièrement guéries. Le cruel Olibrius, peu touché de ces miracles, ajoute la légende, soumit Marguerite à de nouvelles tortures et finit par lui faire trancher la tête. Les Orientaux honorent sainte Marguerite sous le nom de sainte Pélagie ou de sainte Marine, et les Occidentaux, sous ceux de sainte Gemme ou de sainte Marguerite. Sa fête se célèbre le 20 juillet.

Marguerite (sainte), vierge et martyre. Iconogr. Raphaël a consacré à cette sainte deux tableaux d'une finesse exquise : l'un qu'il peignit pour François Ier, et qui, après avoir figuré longtemps dans la galerie de Fontainebleau, est venu prendre place au Louvre; l'autre, qui a appartenu à diverses familles de Venise, et qui se voit actuellement au musée du Belvédère, à Vienne. Dans la première de ces peintures, sainte Marguerite, figure virginale d'une extrême noblesse, tenant de la main droite une palme, et de la gauche le manteau qui couvre ses épaules, foule aux pieds un affreux dragon à la gueule béante. Le second tableau nous montre la sainte sortant de la caverne du dragon, tenant un petit crucifix et abaissant son regard vers le monstre, qui se roule affreusement à ses pieds. La *Sainte Marguerite* du Louvre a été gravée par Phil. Thomassin, Eg. Rousselet, L. Surugue (dans le *Cabinet Crozat)*, B. Picart, Marie Briot, C. Fiori, Gio-M. Variana, Boucher-Desnoyers (1832), P. Metzmacher (Salon de 1848), etc., la *Sainte Marguerite*, de Vienne, a été gravée par J. Troyen, L. Vorstermann le jeune, J. Männl, G.-A. von Prenner (1733), J. Eissner, A. Reveil (au trait).

Quelques iconographes pensent que sainte Marguerite a été représentée victorieuse du dragon pour signifier que, par la puissance de la foi, elle a su échapper aux embûches du démon. Un tableau de Ch. Du Fresnoy, qui décorait autrefois l'église Sainte-Marguerite de Paris, et que possède aujourd'hui le Louvre, nous la montre foulant aux pieds le monstre, debout et les yeux levés au ciel. Des représentations analogues ont été peintes par Palma le jeune (musée des Offices), Sustermann (musée des Offices), Adrien van der Werff (morceau capital du maître, ayant fait partie des collections Blondel de Gagny, Tolozan, Villers, Talleyrand, Baring), Dom. Feti (musée du Belvédère), Titien (musée de Madrid), Nicolas Quentin (musée de Dijon), Ambr. Franken le vieux (grisaille exécutée sur le revers d'un volet de triptyque, au musée d'Anvers), L. Cranach (volet de triptyque, au musée de Dresde), Eust. Lesueur (autrefois dans la chapelle de l'hôtel du président Turgot, au Marais), Annib. Carrache (gravé par C. Bloemaert), N. Poussin (gravé par F. Chauveau, B. Audran, Fr. Bignon), Jacques Stella (gravé par Abr. Bosse), le Guerchin (église San-Pietro-in-Vincoli, à Rome), S. Vouet (autrefois dans l'église des Minimes, à Paris, gravé par Michel Dorigny en 1639). Citons encore les estampes de B. Biscaino, Sch. a Bolswert, P. Brébiette, Al. Claas, Nic. Hopfer (1525), Th. de Leu, du Maître à l'ancre, L. Bertelli, etc

Un groupe de Maindron, représentant le *Martyre de sainte Marguerite*, a été exposé au Salon de 1838. Rutilio Manetti (commencement du XVIIe siècle) a peint *Sainte Marguerite ressuscitant une femme;* ce tableau est au musée de Madrid.

Marguerite (ÉGLISE **Sainte-**). En 1634, sur les sollicitations des habitants du faubourg Saint-Antoine, trop éloignés de l'église Saint-Paul, leur paroisse, l'archevêque de Paris érigea en succursale une chapelle dédiée à Sainte-Marguerite, qu'Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, avait fait bâtir à ses frais pour servir de sépulture à sa famille. Cette succursale devint une cure en 1712. En 1713 et en 1765, l'église Sainte-Marguerite fut l'objet de travaux d'agrandissement considérables, nécessités par l'accroissement rapide de la population du quartier; au milieu du XVIIIe siècle, le nombre de ses paroissiens dépassait quarante mille.

On remarque dans l'église de Sainte-Marguerite la curieuse *chapelle des âmes du purgatoire*, construite par l'architecte Louis en 1765, dans un style qu'on pourrait appeler sépulcral Cette chapelle, éclairée seulement par une ouverture pratiquée à la voûte, est remplie de bas-reliefs, d'inscriptions et d'ornements lugubres; derrière le maître autel en forme de tombeau antique se trouve un grand tableau de Briard, représentant le purgatoire. Cette église possède plusieurs tableaux relatifs à la vie de saint Vincent de Paul, provenant des lazaristes et intéressants par l'exactitude des portraits historiques. On y voit aussi le tombeau d'Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, mort en 1634; ce mausolée est formé d'un sarcophage de marbre noir soutenu par quatre anges en marbre blanc; en 1737, le curé Goy, offensé de la nudité de ces anges, fit enterrer le tombeau dans le sol du chœur; on l'exhuma vers 1850. L'église de Sainte-Marguerite renferme encore une remarquable peinture sur bois du XVIe siècle, représentant une *Descente de croix*, et une autre *Descente de croix* en marbre, sculptée en bas-relief par le Lorrain et Nourrisson, élèves de Girardon, d'après les dessins de leur maître, pour l'église de Saint-Landry, dans la Cité, et donnée à l'église Sainte-Marguerite en 1817.

MARGUERITE DE CORTONE (sainte), religieuse de l'ordre de Saint-François, née à Alviano (Toscane), morte en 1297. Elle mena d'abord une vie scandaleuse et se livra à la plus honteuse débauche, puis se convertit, dit-on, à la vue du cadavre de son amant à moitié rongé par les vers, et s'adonna, dès lors, à toutes les pratiques de la plus ardente dévotion. Après une épreuve de trois ans, elle entra en religion et se rendit célèbre par ses austérités. Elle fut canonisée en 1728, par Benoît XIII. L'Eglise l'honore le 22 février

Marguerite de Cortone (SAINTE), tableau du Guerchin; musée du Vatican. La sainte, vêtue d'une robe grise, les mains jointes, les yeux levés au ciel, les lèvres entr'ouvertes, prie avec une ardente ferveur et semble implorer le pardon de ses péchés. Sa tête, autour de laquelle brille une vague auréole, se détache sur un fond de muraille sombre; à gauche s'élève une colonne de marbre rouge foncé et se déroule un fond de paysage où l'on aperçoit une église sur une colline. Au ciel sont deux petits anges, qui contemplent la sainte. Ce tableau est d'une exécution forte, d'un coloris très-harmonieux.

Une curieuse fresque, malheureusement très-altérée par le temps, exécutée sous le portique d'entrée de l'église consacrée à sainte Marguerite dans sa ville natale, nous montre cette sainte reconnaissant son ancien amant dans un cadavre. La *Mort de sainte Marguerite de Cortone* a été gravée par Lorenzini, d'après Lanfranc. Une figure de cette sainte a été gravée par Corn. Cort, d'après A. Tempesta.

MARGUERITE (sainte). V. plus loin MARGUERITE, reine d'Ecosse.

REINES ET PRINCESSES SOUVERAINES.

MARGUERITE-THÉRÈSE D'ESPAGNE, impératrice d'Allemagne, née en 1651, morte en 1673. Elle était fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et de Marie-Anne d'Autriche, et, par conséquent, sœur de Charles II et de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Elle fut mariée, en 1666, à l'empereur Léopold Ier. Cette princesse occupe, par sa naissance et son mariage, une place importante dans l'histoire de la succession d'Espagne. On a d'elle plusieurs portraits par Velazquez; le plus célèbre, celui qui est connu sous le nom de *Las Meniñas*, se trouve au musée de Madrid. V. INFANTE.

MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Angleterre, puis de Hongrie, née en 1158, morte à Acre (Palestine) en 1196. Elle était fille du roi de France Louis VII, et elle fut fiancée, n'ayant encore que six mois, au fils aîné du roi Henri II, qui l'emmena en Angleterre. Pour s'emparer du Vexin normand donné en dot à Marguerite, Henri II maria, en 1160, la princesse encore dans l'enfance avec son fils, Henri au Court-Mantel. Cette union précipitée faillit amener la guerre entre le roi de France et le roi d'Angleterre. En 1172, Henri, ayant associé son fils au trône, fit couronner la jeune Marguerite à Winchester. Cette princesse subit une assez longue captivité, lors de la révolte de son mari contre Henri II. Devenue veuve en 1183, elle se remaria, en 1185, avec le roi de Hongrie Béla III, qui mourut en 1196. Cette même année, elle fit un voyage dans la terre sainte et succomba dans la ville d'Acre.

MARGUERITE DE FRANCE, reine d'Angleterre, morte en 1317. Fille de Philippe III, elle épousa, en 1299, le roi d'Angleterre, Edouard Ier, après la conclusion du traité de Montreuil-sur-Mer qui restituait au roi de France la plupart des provinces que les Plantagenets possédaient dans notre pays. En 1307, Marguerite devint veuve et, l'année suivante, sa nièce Isabelle épousa le nouveau roi d'Angleterre, Edouard II.

MARGUERITE D'ANJOU, reine d'Angleterre, fille du roi René, née en 1429, morte en 1482. Mariée en 1445 à Henri VI, roi d'Angleterre, elle prit sur son faible époux un ascendant absolu, et ne tarda pas à être la véritable souveraine du royaume. Marguerite s'unit aussitôt avec le cardinal de Beaufort et le marquis de Suffolk contre l'ancien régent Glocester, dont elle redoutait l'influence. A la suite d'une réunion du Parlement, le duc de Glocester fut arrêté (11 février 1447), et peu après il mourait dans sa prison. Marguerite dirigea alors les affaires publiques avec Suffolk, fonda le Queen's collége à l'université de Cambridge, établit des manufactures de laine et de soie, et fit de grands efforts pour développer l'industrie de la Grande-Bretagne.

Cependant, à l'exception de Calais, Charles VII avait repris en France toutes les possessions qui étaient alors entre les mains des Anglais (1453). La nouvelle de ces échecs produisit une vive irritation en Angleterre. On en fit retomber la responsabilité sur le marquis de Suffolk et sur la reine elle-même, dont le père, le roi René, venait d'être remis en possession du Maine et de l'Anjou. L'ambitieux duc d'York, qui aspirait au trône, profita de ces circonstances pour augmenter le nombre de ses partisans, préparer la ruine de Suffolk et exciter des mouvements populaires Malgré l'appui du roi et de la reine, Suffolk, décrété d'arrestation par la Chambre des communes, fut enfermé à la Tour de Londres, d'où il ne parvint à s'échapper que pour être massacré par le peuple (1450). Cette même année eut lieu la formidable insurrection fomentée par John Cade, qui s'empara de Londres et força le roi et la reine à s'enfuir. Cette insurrection venait d'être comprimée lorsque le duc d'York chercha à renverser Somerset, qui avait succédé à Suffolk dans la direction des affaires. La lutte commença entre eux dans l'assemblée tenue à Temple-Gardens, où, pour la première fois, les partis en présence prirent pour signe de ralliement une rose rouge et une rose blanche. La reine se mit à la tête du parti de la Rose rouge, pendant que les adhérents du duc d'York formaient le parti de la Rose blanche. En 1452, le duc d'York leva l'étendard de la révolte en déclarant, toutefois, qu'il prenait les armes, non contre le roi, mais pour obtenir le renvoi de Somerset. Ayant obtenu du roi l'arrestation de ce dernier, il déposa les armes, et consentit à prêter serment de fidélité au roi; mais, peu après, ce dernier fut frappé d'aliénation mentale. Marguerite mit au monde, sur ces entrefaites, un fils, Edouard, prince de Galles (13 octobre 1453), et demanda au Parlement de lui conférer les pouvoirs nécessaires pour gouverner au nom de son mari. Mais le Parlement, au lieu d'accéder à sa demande, conféra au duc d'York le titre de protecteur du roi. Deux mois plus tard le roi, ayant recouvré la raison, prononça à l'instigation de sa femme la dissolution du Parlement et réintégra Somerset dans ses dignités. Alors la guerre civile éclata. Le 24 mai 1454, l'armée royale fut battue par les troupes du duc d'York à Saint-Albans, où le roi fut blessé et où Somerset trouva la mort. Rentré en triomphateur à Londres, le duc d'York reprit son titre de protecteur et confina la reine et le roi dans le château d'Hertford. Mais, peu après, Marguerite parvint à rallier ses partisans, se rendit dans le centre de l'Angleterre, où sa beauté, son énergie provoquèrent en sa faveur la sympathie du peuple, et fit rendre à son mari l'intégrité d'un pouvoir qu'elle exerça en réalité. Elle songea alors à mettre un terme à la guerre civile et convoqua dans ce but à Londres les chefs des deux partis (1458). Un accord y fut en effet conclu, et l'on vit la reine donnant la main au duc d'York se rendre solennellement à l'église Saint-Paul pour y célébrer leur réconciliation. Mais, peu après, la guerre recommença et le duc d'York posa nettement ses prétentions à la couronne. Marguerite se mit alors à la tête de l'armée, éprouva un échec à Blorehearth, remporta un succès à Ludlow (1459), mais vit à Southampton, non-seulement ses troupes mises en fuite, mais encore le roi fait prisonnier (1460). Pendant que l'imbécile Henri VI consentait à reconnaître pour héritier le duc d'York à l'exclusion de son fils, Marguerite se réfugiait dans le pays de Galles, recrutait une armée de 18,000 hommes, reprenait l'offensive, et remportait à Wakefield une éclatante victoire. Le duc d'York et le comte de Salisbury, qui tombèrent entre ses mains, eurent la tête tranchée, puis elle marcha sur Londres. Mais cette ville lui ferma ses portes et proclama roi le fils du duc d'York, sous le nom d'Edouard IV (1461). Loin de se laisser abattre, Marguerite redoubla d'énergie, augmenta le nombre de ses troupes et marcha contre le prétendant. Mais la fortune trompa ses espérances et les partisans de la maison de Lancastre furent écrasés à la bataille de Towton (28 mars 1461). Marguerite dut s'enfuir en Ecosse avec son fils et son mari, et de là elle passa en France. Ayant obtenu de Louis XI des secours en hommes et en argent, elle repassa le détroit, débarqua en Ecosse, éprouva de nouveaux échecs (1463), courut mille dangers, tomba même au pouvoir d'une bande de brigands, et dut revenir en France. Elle s'y trouvait depuis sept ans, lorsqu'elle entama des négociations avec le fameux Warwick, dit le faiseur de rois. Pour le gagner à sa cause, elle fit épouser à son fils, le prince de Galles, la fille du comte de Warwick (1470), et ce dernier rétablit Henri VI sur le trône. Mais elle était à peine arrivée en Angleterre que son défenseur Warwick était vaincu à la bataille de Barnet (13 avril 1471) et fait prisonnier avec Henri VI. Marguerite essaya de continuer la guerre; mais vaincue par Edouard IV, elle fut jetée en prison à Londres, pendant que le prince de Galles, son fils, était mis à mort par le vainqueur (1471). Cinq ans plus tard, grâce à la médiation intéressée de Louis XI, Marguerite recouvra la liberté. Elle alla vivre auprès de son père au château de la Reculée, en Anjou, et, après la mort de ce dernier (1480), elle se retira au château de Dampierre, où elle termina ses jours.

Marguerite d'Anjou, *Margherita d'Angiu*, opéra semi-séria, paroles de Romani, musique de Meyerbeer, représenté à la Scala de Milan le 14 novembre 1820. Cet ouvrage est de ceux qui caractérisent la première manière du maître. Quoique écrit sous l'influence italienne, il offre des mélodies travaillées, contournées, peu naturelles. L'inspiration est encore absente ou plutôt mal réglée. Toutefois, il y avait là la marque d'un musicien d'un mérite supérieur, et, il faut le dire, les moyens extramusicaux dont le compositeur pouvait disposer venant aussi à son aide, *Margherita d'Angiu* obtint du succès et fut représentée successivement à Munich, à Londres, en Belgique, à Paris, où on en donna une traduction au théâtre de l'Odéon. Les rôles furent créés à Milan par le célèbre chanteur Tachinardi, par Levasseur et Rosa Mariani.

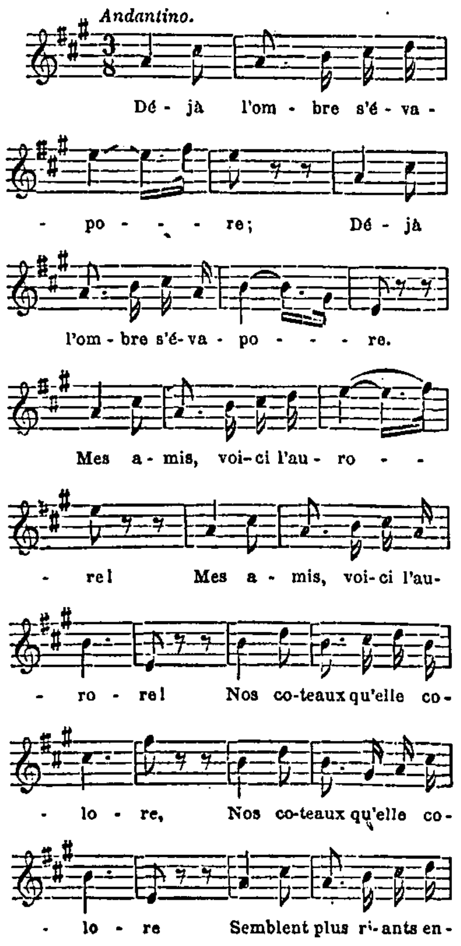
Andantino.
Dé - jà l'om - bre s'é - va -
- po - - - re; Dé - jà
l'om - bre s'é - va - po - - - re.
Mes a - mis, voi - ci l'au - ro - -
- re! Mes a - mis, voi - ci l'au-
- ro - re! Nos co-teaux qu'elle co-
- lo - re, Nos co-teaux qu'elle co-
- lo - re Semblent plus ri-ants en-

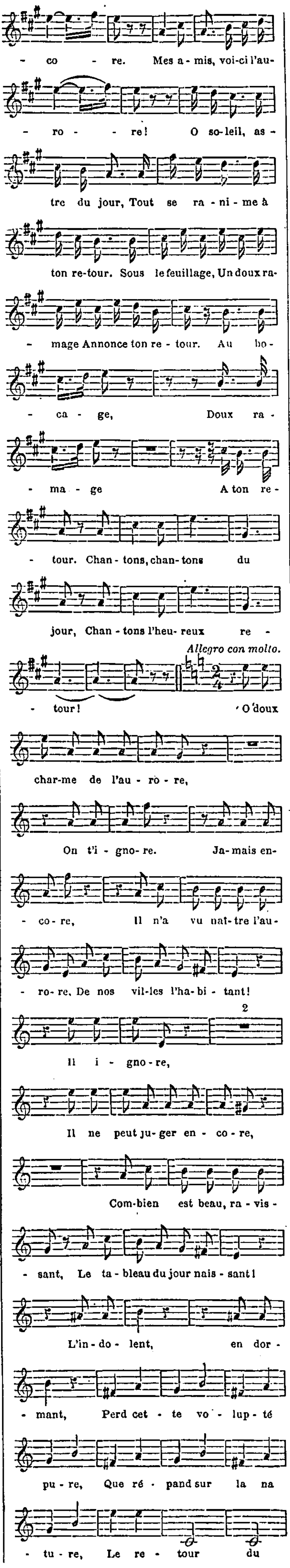
- co - re. Mes a - mis, voi-ci l'au-
- ro - - re! O so-leil, as -
tre du jour, Tout se ra - ni - me à
ton re-tour. Sous le feuillage, Un doux ra-
- mage Annonce ton re - tour. Au bo-
- ca - ge, Doux ra -
- ma - ge A ton re-
- tour. Chan - tons, chan-tons du
jour, Chan - tons l'heu - reux re -
Allegro con molto.
- tour! O doux
char-me de l'au - ro - re,
On t'i - gno- re. Ja-mais en-
- co- re, Il n'a vu naî-tre l'au-
- ro- re. De nos vil-les l'ha-bi - tant!
2
Il i - gno - re,
Il ne peut ju-ger en - co - re,
Com-bien est beau, ra - vis -
- sant, Le ta - bleau du jour nais - sant!
L'in - do - lent, en dor -
- mant, Perd cet - te vo - lup - té
pu - re, Que ré - pand sur la na
- tu - re, Le re - tour du

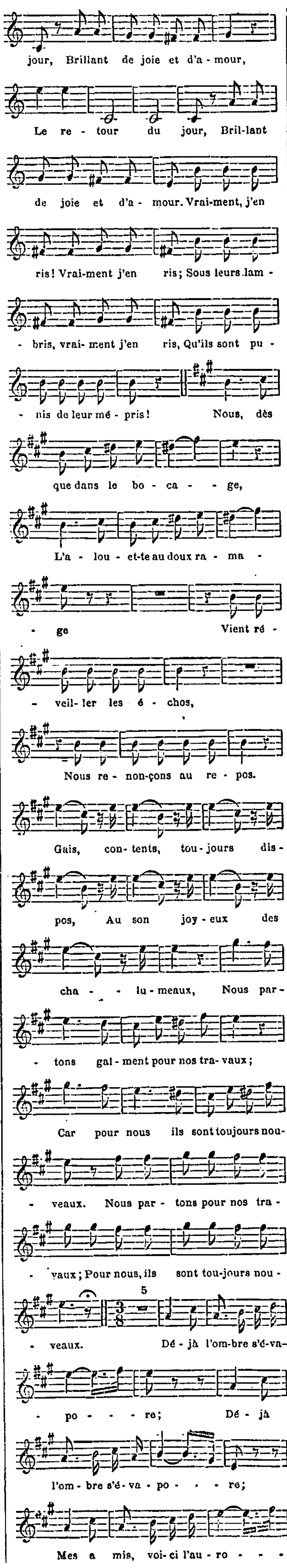
jour, Brillant de joie et d'a - mour,
Le re - tour du jour, Bril-lant
de joie et d'a - mour. Vrai-ment, j'en
ris! Vrai-ment j'en ris; Sous leurs lam -
- bris, vrai- ment j'en ris, Qu'ils sont pu -
- nis de leur mé - pris! Nous, dès
que dans le bo - ca - - ge,
L'a - lou - et-te au doux ra - ma -
- ge Vient ré -
- veil- ler les é - chos,
Nous re - non-çons au re - pos.
Gais, con- tents, tou - jours dis -
pos, Au son joy - eux des
cha - - lu - meaux, Nous par -
- tons gai - ment pour nos tra - vaux;
Car pour nous ils sont toujours nou-
- veaux. Nous par - tons pour nos tra -
- vaux; Pour nous, ils sont tou-jours nou -
5
- veaux. Dé - jà l'om-bre s'é-va-
- po - - - re; Dé - jà
l'om - bre s'é - va - po - - - re;
Mes a mis, voi - ci l'au - ro - - -

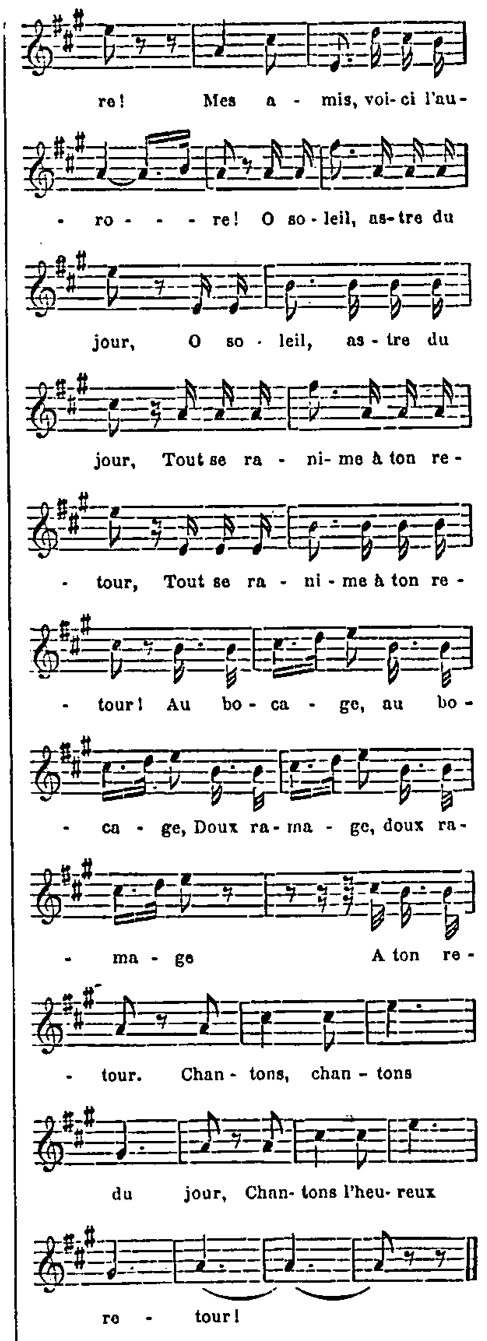
re! Mes a - mis, voi- ci l'au-
- ro - - - re! O so - leil, as-tre du
jour, O so - leil, as - tre du
jour, Tout se ra - ni- me à ton re-
- tour, Tout se ra - ni - me à ton re -
- tour! Au bo - ca - ge, au bo-
- ca - ge, Doux ra- ma - ge, doux ra-
- ma - ge A ton re-
- tour. Chan- tons, chan - tons
du jour, Chan- tons l'heu- reux
re - tour!

MARGUERITE D'YORK, duchesse de Bourgogne, morte à Malines en 1503. Sœur d'Edouard IV et de Richard III, rois d'Angleterre, elle épousa à Bruges, en 1468, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Devenue veuve en 1477, elle travailla de tout son pouvoir à susciter des ennemis à Louis XI, et se fixa en Flandre, où elle se rendit très-populaire. Marguerite s'efforça d'empêcher son neveu Henri VII de s'affermir sur le trône d'Angleterre, en fomentant la rébellion d'un fils naturel d'Edouard IV, Perkins Warbeck, qu'elle avait élevé. Cette princesse fut surnommée la **Junon** du roi d'Angleterre.

MARGUERITE DE CARINTHIE, surnommée **Maultasche** (*Marguerite à la grande bouche*), duchesse de Carinthie et comtesse du Tyrol, née vers 1316, morte en 1379. Cette princesse, dont la laideur était extrême, était fille de Henri, duc de Carinthie. Elle épousa, en 1331, le prince Jean-Henri de Bohême, et hérita à la mort de son père, qui n'avait pas de fils, de la Carinthie et du Tyrol (1335); s'étant vu disputer son héritage par l'empereur Louis V de Bavière, elle fit la guerre, garda le Tyrol, mais dut laisser une partie de la Carinthie aux ducs d'Autriche et de Styrie. En 1341, Marguerite accusa son mari d'impuissance, obtint, sans s'occuper des autorités ecclésiastiques, un divorce que prononça l'empereur, et épousa, en 1342, le fils de ce prince, Louis, dit l'Ancien, margrave de Brandebourg, dont elle eut un enfant, Maynard V. Après la mort de Louis (1362), Maynard succéda à son père, mais mourut bientôt après, empoisonné, dit-on, par sa mère. Celle-ci reprit alors le gouvernement du Tyrol, qu'elle laissa en mourant à sa bru, Marguerite d'Autriche.

MARGUERITE, dite la **Sémiramis du Nord,** reine de Danemark, de Norvége et de Suède, née à Copenhague en 1353, morte en 1412. Elle était fille de Valdemar, roi de Danemark. Cette princesse, qui était douée de l'énergie d'un grand homme en même temps que des grâces de son sexe, sut réunir les trois royaumes sous la même autorité. Dès son enfance, elle montra une force de caractère qui faisait dire à son père que la nature s'était trompée en la faisant naître femme. En 1363, elle épousa, non sans de grandes difficultés, Haquin, roi de Norvége, qui venait d'être couronné roi de Suède (1362). Mais les Suédois, mécontents de ce mariage, déposèrent Haquin et mirent sur le trône Albert de Mecklembourg. Marguerite suivit alors son mari en Norvége et mit au monde, en 1371, un fils qui reçut le nom d'Olof. Le père de Marguerite, Valdemar, étant mort en 1376, sans laisser d'enfant mâle, cette princesse, malgré tous les obstacles, parvint à faire proclamer roi de Danemark le jeune Olof et à se faire donner la régence. Après la mort de son mari Haquin (1380), elle fut aussi appelée à gouverner la Norvége. Quatre ans plus tard, Marguerite battit le roi de Suède, qui avait envahi le Halland, rentra ensuite en possession de la Scanie, que son père avait engagée aux villes hanséatiques pour quinze ans, fit alliance avec ces villes, dont elle favorisa le commerce, réforma alors l'administration intérieure, destitua les baillis prévaricateurs et fit rentrer dans le trésor épuisé les revenus qui en avaient été détournés. Sur ces entrefaites, son fils Olof étant mort (1387), elle se fit déférer la couronne de Danemark, puis se rendit en Norvége, où, pour s'assurer le pouvoir et garder la régence, elle fit élire roi un enfant de cinq ans, son petit-neveu Eric, fils du duc de Poméranie. C'est alors que Marguerite résolut de mettre à exécution le projet depuis longtemps conçu par elle de réunir les trois royaumes scandinaves. Profitant du mécontement qu'Albert de Mecklembourg avait excité chez les nobles suédois, elle leur proposa de maintenir les priviléges du *royaume si on lui conférait la couronne* (1388). Ces conditions ayant été acceptées, elle envahit la Suède (1389), remporta une victoire complète sur Albert à Falkœping (Westrogothie), et, pour activer la ruine de ce dernier, elle fit un traité avec Jean, duc de Mecklembourg, qui soutenait le parti d'Albert. Devenue maîtresse des trois royaumes, y voyant la tranquillité rétablie, Marguerite fit donner la couronne de Danemark et celle de Suède à son neveu Eric, qu'elle avait fait antérieurement proclamer roi de Norvége, et, l'année *suivante, en 1397, fit approuver par dix-sept* seigneurs, appartenant aux sénats des trois royaumes, l'acte fameux connu sous le nom d'*union de Calmar*, en vertu duquel les trois royaumes devaient être gouvernés par un seul et même roi, élu parmi les fils du dernier souverain ou, à leur défaut, parmi les plus dignes de porter la couronne. Bien qu'elle eût cessé de prendre le titre de reine, Marguerite n'en continua pas moins à diriger toutes les affaires. En 1399, elle envoya contre les Russes une armée qui les battit et soumit aux Etats scandinaves la Laponie et une partie de la Finlande. Malheureusement, Eric était incapable de remplir le grand rôle auquel Marguerite l'avait appelé, et cette princesse eut plus d'une fois à se repentir de son choix. Pendant qu'elle rétablissait la confiance et la paix, favorisait le clergé pour l'opposer à la noblesse, Eric attirait sur les armes danoises, dans la guerre contre les comtes de Holstein, les premiers revers qu'elles eussent encore essuyés depuis que Marguerite gouvernait l'Etat, faisait mourir injustement un ministre fidèle, Abraham Brodersson, et se montrait aussi impatient qu'incapable de régner. Bien qu'affectée vivement de cette conduite, Marguerite n'en continua pas moins à veiller à l'accroissement de la puissance d'Eric, conclut une convention avec les comtes de Holstein, et mourut subitement dans le port de Flensbourg. « Joignant, dit Eyriès, à la force du caractère et à l'étendue de l'esprit, qui sont plus particulièrement le partage des hommes, les grâces et la douceur de son sexe, elle parvint à dominer sans paraître aspirer à la domination; elle montra une grande habileté à préparer les événements et à les diriger dans ses intérêts. Sous son règne le peuple fut heureux. »

MARGUERITE (sainte), reine d'Ecosse, née en 1046, morte en 1093. Fille d'Edouard le Confesseur et sœur d'Edgard, elle fut obligée de fuir l'Angleterre envahie par Guillaume le Conquérant et se réfugia en Ecosse, où elle fut accueillie par Malcolm III, dont bientôt après, en 1070, elle devint l'épouse. Marguerite se signala par ses vertus, par sa charité envers les orphelins et les indigents et par ses austérités. Elle fit établir des lois somptuaires, combla le clergé de faveurs, ordonna l'édification de la cathédrale de Durham et obtint la fondation des évêchés de Murray et de Cathness. Marguerite eut de Malcolm trois fils, Edgard, Alexandre et David, qu'elle éleva avec le plus grand soin. Deux de ses fils et son mari ayant été tués dans une bataille en 1093, elle en éprouva une telle douleur qu'elle mourut trois jours après. Cette princesse, dont l'Eglise célèbre la fête le 10 juin, fut canonisée en 1251.

MARGUERITE D'AUTRICHE, reine d'Espagne, née à Gratz en 1584, morte à Madrid en 1611. Elle était fille de l'archiduc Charles d'Autriche et de Marie de Bavière. En 1598, elle fut mariée au fils de Philippe II, roi d'Espagne, lequel succéda à son père sous le nom de Philippe III (1598). Cette princesse se fit remarquer par une dévotion outrée; elle fonda plusieurs monastères, entre autres ceux des Cordelières à Valladolid et des *Récolettes-Augustines à Madrid*. Son extrême piété la tint toujours à l'écart des affaires publiques. Marguerite fut mère de Philippe IV, de Charles, infant d'Espagne, de Ferdinand, devenu archevêque de Tolède, primat d'Espagne, etc., d'Anne d'Autriche, qui épousa Louis XIII, roi de France, et de Marie, qui fut mariée à Ferdinand d'Autriche.

MARGUERITE D'ALSACE, comtesse de Flandre et de Hainaut, morte à Bruges en 1194. Devenue veuve du comte de Vermandois, elle épousa en secondes noces le comte de Hainaut, Baudouin V (1169), dont elle eut, entre autres enfants, Baudouin IX, qui devint empereur de Constantinople; elle s'empara, à la mort de son frère Philippe, de la Flandre (1191), et se vit disputer cette possession par le roi de France, Philippe-Auguste, qui la réclamait comme étant la dot de sa femme Isabelle. A l'appel de Marguerite, les Flamands se soulevèrent en sa faveur et le roi de France renonça à faire la guerre, après avoir reçu toutefois une somme de 5,000 marcs d'argent.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, dite **la Noire**, comtesse de Flandre et de Hainaut, petite-fille de la précédente, née à Bruges en 1202, morte en 1280. Son père, Baudouin, empereur de Constantinople, en partant pour la croisade, la confia tout enfant aux soins de Bouchard, sire d'Avesnes, qui était dans les ordres. La jeune fille avait à peine onze ans lorsque Bouchard la séduisit et l'épousa (1213). Joinville raconte que, poussé par le remords, le sire d'Avesnes se rendit à Rome pour obtenir du pape son pardon, et que celui-ci le lui accorda à la condition qu'il ne reverrait plus Marguerite et qu'il ferait un pèlerinage en terre sainte. De retour en Flandre, il revit sa femme, fut excommunié, jeté en prison à Gand et décapité par ordre de Jeanne, comtesse de Flandre, sœur aînée de Marguerite. De son union avec Bouchard d'Avesnes, Marguerite avait eu deux fils, Jean et Baudouin d'Avesnes, dont la naissance équivoque fut déclarée illégitime par le pape Grégoire IX et légitime par le pape Innocent IV. En 1218, elle se remaria avec Guillaume de Dampierre, dont elle eut trois fils et deux filles, devint veuve en 1240, et succéda à sa sœur Jeanne comme comtesse de Flandre et de Hainaut en 1244. La préférence marquée que Marguerite montra à ses enfants du second lit, Guillaume, Guy et Jean de Dampierre, sur ceux du premier, Jean et Baudouin d'Avesnes, amena entre eux une rivalité qui causa une guerre longue et sanglante, à la fin de laquelle les d'Avesnes eurent le comté de Hainaut, et les Dampierre celui de Flandre, pour en jouir après la mort de leur mère. Celle-ci avait associé depuis longtemps son fils Guy de Dampierre au gouvernement de la Flandre, lorsqu'elle lui abandonna entièrement le pouvoir peu de temps avant sa mort, en 1278. Marguerite de Constantinople, malgré son surnom de **la Noire** ou de **la Dame noire**, que lui donnèrent par dénigrement les mécontents du Hainaut, contribua beaucoup à la prospérité de la Flandre; elle favorisa l'industrie, le commerce, étendit les libertés municipales et affranchit, moyennant une légère redevance, tous les serfs qui lui appartenaient.

MARGUERITE DE FLANDRE, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne, née en 1350, morte en 1405. Fille du comte de Flandre Louis II, elle épousa, en 1361, Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, qui la laissa veuve au bout de quelques mois, et se remaria, en 1369, avec le frère du roi de France Charles V, Philippe, qui venait d'être appelé à prendre possession du duché de Bourgogne. Après la mort de son père (1384), Marguerite lui succéda dans les comtés de Flandre, d'Artois, de Réthel, de Nevers et, après que Charles VI fut tombé en démence, elle aida son mari à s'emparer du gouvernement de la France. Elle se montra l'implacable ennemie de la duchesse d'Orléans, logea dans son hôtel Pierre de Craon, qui avait voulu assassiner le connétable de Clisson, renonça à la succession de son mari, mort en 1404, et mourut elle-même subitement quelques mois après.

MARGUERITE DE PROVENCE, reine de France, fille du comte de Provence, née en 1219, morte en 1295. Elle épousa saint Louis en 1234, se montra par ses vertus et par son affection digne d'être sa compagne, et se fit tendrement aimer de son mari, malgré les efforts constants de la reine Blanche pour séparer les deux époux, dans la crainte que Marguerite ne prît à son détriment de l'ascendant sur l'esprit du roi. « La reine Blanche, dit à ce sujet le chroniqueur Joinville, ne vouloit souffrir à son pouvoir que son fils fust en la compagnie de sa femme, sinon le soir quand il alloit coucher avec elle. Les hostels où il plaisait mieux au roi et à la reine à demeurer, c'estoit à Pontoise, pour ce que la chambre du roi estoit dessus et la chambre de la reine dessous, et avoient ainsi accordé leur besogne qu'ils tenoient leur parlement en un escalier à vis qui descendoit de l'une chambre en l'autre. Et avoient ordonné que quand les huissiers voyoient venir la reine Blanche en la chambre du roi son fils, ils battoient les portes de leurs verges, et le roi s'en venoit courant en sa chambre pour que sa mère l'y trouvast. Une fois estoit le roi auprès de la reine sa femme, et estoit en grand péril de mort pour ce qu'elle estoit blessée d'un enfant qu'elle avoit eu. Là vint la reine Blanche, et prit son fils par la main et lui dit : « Venez-vous-en, vous ne faites rien » ici. » Quand la reine Marguerite vit que la reine emmenoit le roi, elle s'écria : « Hélas! » vous ne me laisserez voir mon seigneur ni » morte ni vive! » En 1248, Marguerite accompagna Louis IX à la première croisade et resta à Damiette pendant que le roi faisait l'expédition de Mansourah. Au moment où elle apprit la captivité de saint Louis, elle était enceinte et assiégée dans Damiette par les Sarrasins. N'ayant plus d'espoir d'être secourue, elle détermina les croisés à résister et pria un vieux chevalier de lui couper la tête si la ville était prise. « Vous serez obéie, lui répondit le chevalier; j'y avais déjà pensé. » Quelques jours après, Marguerite devint mère d'un fils, à qui elle donna le nom de Tristan. Elle parvint à sortir de Damiette avant la reddition de la place, trouva l'argent nécessaire pour la rançon du roi et revint avec Louis IX en France, lorsque la mort de la reine Blanche rappela le roi dans ses Etats (1254). Sans prendre part au gouvernement, Marguerite devint le conseiller secret de son mari, à qui elle donna d'utiles conseils, et qu'elle détourna notamment d'abdiquer et de se faire dominicain (1255). Après la mort de saint Louis (1270), elle se retira dans un couvent qu'elle avait fondé au faubourg Saint-Marcel, à Paris, multiplia les fondations pieuses, et s'occupa en même temps de faire valoir ses droits sur la Provence, dont s'était emparé Charles d'Anjou. Cette princesse avait eu onze enfants de son mariage avec Louis IX.

MARGUERITE D'ECOSSE, dauphine de France, fille aînée de Jacques Stuart, premier du nom, femme de Louis XI, née en 1425, morte à Châlons-sur-Marne le 16 août 1444. A l'âge de trois ans, en 1428, Marguerite d'Ecosse fut fiancée au dauphin, fils de Charles VII, et huit années après, le 24 juin 1436, elle faisait son entrée solennelle à Tours, où elle épousait le prince qui devait être Louis XI, et qui était alors âgé de treize ans (24 juin 1436). C'était une jeune fille douce, aimable, cherchant à se rendre agréable à tous, et qui avait la passion des lettres. On la voyait passer une partie de ses jours et de ses nuits à lire les œuvres des poëtes et à composer elle-même des poésies. Elle s'était prise d'une haute admiration pour le poëte Alain Chartier, qui vivait à la cour. « Un jour, dit le chroniqueur Jean Bouchet, ainsi qu'elle passoit une salle où ledit maistre Alain s'estoit endormi sur un banc, comme il dormoit le fut baiser devant toute la compagnie; dont celuy qui la menoit fut envieux, et luy dit : « Madame, je suis esbahy comme » avés baisé cet homme qui est si laid! » Car, à la vérité, il n'avoit pas beau visage. Et elle fit réponse : « Je n'ay pas baisé l'homme, » mais la précieuse bouche de laquelle sont » sortis tant de bons mots et de vertueuses » paroles. »

Le dauphin Louis, qui était un esprit sec et prosaïque, n'aima point sa jeune et savante femme. Il ne lui montra qu'indifférence et froideur, et il la délaissa. Bientôt la jeune princesse se vit victime de la calomnie. Un gentilhomme, nommé Jean Du Tillet, étant entré un soir dans la chambre de la dauphine, la trouva sans lumière, assise sur son lit et causant avec ses dames de compagnie, parmi lesquelles se trouvait mêlé le sire d'Estouteville. Aussitôt il se mit à crier au scandale, attaqua publiquement la jeune princesse, qu'il s'attacha à déshonorer, et excita contre elle le dauphin. Ces calomnies, les soupçons du dauphin causèrent une vive douleur à Marguerite. Peu après elle fut atteinte d'une pleurésie, et elle mourut, abreuvée de dégoût, à vingt et un ans, en s'écriant : « Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus. » Michelet laisse supposer que le dauphin Louis ne fut pas étranger à la mort de sa femme. « Quand, dit-il, la Dame de Beauté (Agnès Sorel) mourut, tout le monde, dit-il, crut que le dauphin l'avait fait empoisonner. Au reste, dès ce temps, ceux qui lui déplaisaient vivaient peu; témoin sa première femme, la trop savante et spirituelle Marguerite d'Ecosse. » Mais il n'y a pas de preuves d'un tel crime.

MARGUERITE PALÉOLOGUE, duchesse de Mantoue, célèbre par sa beauté, son esprit, sa haute sagesse, et que les écrivains italiens ont appelée **la Vraie Marguerite, la Marguerite des Marguerites d'Italie**, née au commencement du xvie siècle. Fille de Guillaume, marquis de Montferrat, de l'illustre maison des Paléologues, elle épousa, en 1532, Frédéric-Gonzague Ier, duc de Mantoue. Restée veuve après neuf ans de mariage, en 1541, Marguerite refusa de se remarier, afin de pouvoir se consacrer tout entière à l'éducation de ses enfants et à l'administration de ses Etats, où elle fit régner la justice et la paix.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, reine de Navarre, née en 1290, morte en 1315. Fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de saint Louis, elle fut fiancée en 1299 à Louis le Hutin, qui devint, en 1304, roi de Navarre, en 1315, roi de France, et elle fut mariée à ce prince en 1305. Marguerite était douée d'une grande beauté, vive, spirituelle, et elle aimait avec passion les plaisirs. En dépit des nombreux édits somptuaires de Philippe le Bel, Marguerite et sa belle-sœur, Blanche de Bourgogne, femme de Charles, comte de La Marche, vivaient à l'abbaye de Maubuisson au milieu de tous les enchantements que peut donner la richesse. Les deux jeunes femmes (quelques historiens, aux noms de Marguerite et de Blanche ajoutent celui de Jeanne, la troisième belle-fille de Philippe le Bel) se laissèrent bientôt emporter à toute la fougue de leurs passions. Elles nouèrent une intrigue amoureuse avec deux chevaliers normands attachés à leur service : Philippe et Gaultier d'Aulnay ou de Launay, « assez mal faits de leurs personnes, » dit l'historien Velly. L'abbaye de Maubuisson devint alors le théâtre des désordres, des débauches, des scènes honteuses du libertinage de Blanche et de Marguerite de Bourgogne (1314). Philippe le Bel, en ayant été informé, ordonna l'arrestation des frères d'Aulnay. Ceux-ci, au milieu des tortures, avouèrent que depuis trois ans ils péchaient avec leurs jeunes maîtresses, « et même dans les plus saints jours, » et furent condamnés à la peine capitale. Leur supplice fut atroce. Amenés sur la place du Martroy, à Pontoise, ils y furent écorchés vifs, châtrés, décapités et pendus par les aisselles. Là ne se borna point la vengeance royale. On arrêta une foule de malheureux, qu'on prétendit complices des désordres des princesses; on tua secrètement les uns, on jeta les autres, enfermés dans des sacs, à la rivière.

Des trois princesses, Jeanne, comtesse de Poitiers, seule fut déclarée innocente. « Philippe le Long, son mari, dit un historien, n'avait garde de la trouver coupable, car il lui aurait fallu rendre la Franche-Comté, qu'elle lui avait apportée en dot. » Quant à Marguerite et à Blanche, après avoir eu la tête rasée, punition des femmes adultères, elles furent conduites au château fort des Andelys, puis au château Gaillard, où elles eurent à endurer toutes sortes de souffrances. Lorsque, en 1315, Louis le Hutin succéda à son père comme roi de France, il résolut de se débarrasser de sa femme pour épouser Clémence de Hongrie, et, d'après son ordre, Marguerite fut mise à mort dans sa prison. Selon quelques historiens, elle périt étouffée entre deux matelas; selon d'autres, on l'étrangla avec ses cheveux. Elle avait eu de son mariage avec Louis le Hutin une fille, Jeanne, née en 1312, qui épousa Philippe d'Evreux (1317) et devint reine de Navarre en 1328.

C'est à tort qu'on a fait de Marguerite de Bourgogne la sanglante héroïne de la legende de la tour de Nesle, qu'on l'a accusée d'y attirer des jeunes gens pour satisfaire ses passions effrénées et de les faire précipiter ensuite dans la Seine. Les écrivains du temps ne font aucune allusion à de pareils faits et il ne paraît pas que Marguerite ait habité la tour de Nesle. D'après quelques historiens, la reine qui se rendit coupable de ces crimes fut Jeanne, femme de Philippe le Bel. Villon, qui fut presque contemporain de Jeanne, est de cette dernière opinion et il prétend que Jean Buridan, le philosophe nominaliste, fut l'étudiant qui, jeté à la Seine, parvint à se sauver et dénonça les crimes de la reine. Dans le drame de la *Tour de Nesle*, MM. Gaillardet et Alex. Dumas ont fait de la jeune princesse Marguerite, morte à vingt-cinq ans, la mère des deux d'Aulnay, transformé le philosophe Buridan en un capitaine bourguignon et mis sur le compte de la femme de Louis le Hutin les crimes accomplis dans la célèbre tour. Il va sans dire que toute cette trame est de pure fantaisie et n'a rien de commun avec la vérité historique.

MARGUERITE DE VALOIS ou **D'ANGOULÊME**, reine de Navarre, fille de Charles d'Orléans et sœur de François Ier, née à Angoulême *en 1492, morte à Odes (Bigorre) en 1549*. Belle, spirituelle, instruite, connaissant l'italien, l'espagnol, le latin et même un peu de grec et d'hebreu, joignant à l'elégance exquise des manières les plus précieuses qualités du cœur, bonne, humaine, tolérante dans un temps d'excessive intolérance religieuse, honnête au milieu d'une cour où régnait la plus grande corruption, Marguerite fut sans contredit la princesse la plus accomplie de son siecle. En 1509, on lui fit épouser le duc d'Alençon, peu digne d'elle. Six ans plus tard, son frère étant devenu roi sous le nom de François Ier (1515), elle joua un rôle considérable à la cour; ce prince, si l'on en croit Brantôme, la consultait dans toutes les affaires importantes et l'employa dans plusieurs négociations difficiles. Devenue veuve du duc d'Alençon, mort après la bataille de Pavie (1525), elle alla consoler son frère pendant sa captivité à Madrid; celui-ci, qu'elle aimait tendrement, avait pour elle en retour une grande amitié et la nommait **la Marguerite des Marguerites**. Elle se remaria, en 1527, au roi de Navarre, Henri d'Albret; Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, naquit de ce mariage. Dans son royaume, elle fit fleurir l'agriculture, le commerce et les arts, donna asile aux protestants persécutés et fit d'honorables efforts pour les réconcilier avec les catholiques. Pleine de dégoût pour la superstition du moyen âge et pour les moines qui exploitaient la crédulité populaire, elle avait accueilli avec une sympathique curiosité les idées de réforme dont Erasme et Lefèvre d'Etaples s'étaient faits les promoteurs avant les bruyantes prédications de Luther, et elle ne cessa d'employer son influence sur François Ier pour empêcher la persécution des protestants. La protection qu'elle accorda aux novateurs donna lieu d'élever des doutes sur son orthodoxie et bientôt elle se vit l'objet des attaques les plus violentes, surtout de la part des moines. « L'un disait que la sœur du roi était hérétique, dit M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, mais que M. de Montmorency, son grand ennemi, saurait bien l'empêcher de faire apostasier le roi ; un autre, qu'il faudrait mettre la sœur du roi dans un sac et la jeter en Seine (1532). Marguerite répondit en employant le confesseur même du roi, Guillaume Petit ou Parvi, évêque de Senlis, à traduire en français les *Heures*, allégées de tout ce qu'on arguait de superstition, et en publiant un livre de poésies religieuses qu'elle avait composé, le *Miroir de l'âme pécheresse*, où elle avait gardé un silence calculé sur le mérite des œuvres, l'invocation des saints, le purgatoire. Beda, syndic de la Faculté de théologie, fit condamner le livre de Marguerite par la Sorbonne et poussa le principal du collége de Navarre à faire jouer par ses écoliers une moralité en drame allégorique, où une femme quittait sa quenouille pour un évangile traduit en français que lui présentait une furie. » Pour châtier les insultes faites à sa sœur, François Ier envoya Beda au Mont-Saint-Michel. Toutefois, à partir de ce moment, la reine de Navarre résida moins constamment à la cour de France, et finit par vivre à sa petite cour de Nérac, où elle eut à lutter plus d'une fois contre le mauvais vouloir et même la brutalité de son mari Henri d'Albret, qui la voyait avec peine s'entourer de poëtes et de libres penseurs. On sait qu'elle cultiva avec succès la poésie et qu'elle écrivit l'*Heptaméron* ou les *Contes de la reine de Navarre*, recueil de nouvelles imitées de Boccace, pleines de grâce et d'imagination, mais malheureusement fort licencieuses. C'est à tort que la liberté de langage de Marguerite de Valois a fait soupçonner ses mœurs de n'être pas très-pures. Il ne faut pas oublier que c'était là le bon ton de la cour et le langage des honnêtes gens, et que son style est encore plus décent que celui de quelques sermons du temps. Outre l'*Heptaméron*, publié pour la première fois sans nom d'auteur sous ce titre : *Histoire des amants fortunez, dédiée à l'illustre princesse Mme Marguerite de Bourbon* (Paris, 1558, in-4o), réédité sous celui-ci : *Heptaméron des nouvelles de très-illustre et très-excellente princesse Marguerite de Valois* (Paris, 1559, in-4o), et depuis lors très-souvent réédité, on a d'elle : *Miroir de l'âme pécheresse*, poëme (Alençon, 1533) ; *Marguerites de la Marguerite des princesses, très-illustre royne de Navarre* (Lyon, 1547, 2 parties in-8o), recueil de pièces de poésie, d'épîtres, etc., d'une médiocre valeur littéraire ; le *Miroir de Jésus-Christ crucifié* (Lyon, 1556); les *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, publiées par Genin (Paris, 1841) [v. ci-après], et *Nouvelles lettres de la reine de Navarre* (Paris, 1842). Une très-piquante statue de cette princesse, due au ciseau de M. Lescorné, orne le jardin du Luxembourg.

Marguerite d'Angoulême (LETTRES DE), publiées en 1841-1842 (2 vol. in-8o). Ce recueil des lettres de l'aimable sœur de François Ier ne manque pas d'intérêt ; il nous montre tour à tour les traits divers d'une physionomie originale et digne d'étude. Marguerite y apparaît tantôt sœur dévouée et politique habile, tantôt amie et protectrice des savants, tantôt théologienne nuageuse, tantôt apôtre de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience. On se complaît à suivre dans ces diverses manifestations l'esprit et le cœur d'une princesse si bien douée. Toutes les lettres adressées à son frère sont empreintes de cet amour profond qui a donné lieu à des accusations étranges, que les historiens les plus scrupuleux n'ont pu ranger parmi les calomnies. Celles qu'elle écrivit au roi captif pendant les négociations du traité de Madrid, nous font apprécier en elle un diplomate expert tout autant qu'une sœur dévouée. Plus loin, à cette ardeur d'amour fraternel se mêle une note héroïque, nous dirions même patriotique, à propos du camp d'Avignon, où Montmorency rassemblait l'armée destinée à refouler l'invasion de la Provence. Elle est si émerveillée de la bonne tenue des troupes, de la haute mine des capitaines, soucieux de prendre leur revanche de Pavie, qu'elle souhaiterait presque voir arriver les troupes impériales pour assister au combat.

Marguerite est tout autre à sa petite cour de Nérac, entourée de lettrés, de savants et de calvinistes persécutés. Ce que ses lettres prêchent alors c'est l'union, la paix, la tolérance. Ceux qui étaient ailleurs traqués et mis à mort trouvent près d'elle un refuge. Plusieurs fois dans ses lettres elle sollicite, elle intrigue en faveur de ses protégés, non sans mystère et sans quelque timidité. « Le bonhomme Fabry (Lefebvre d'Etaples) m'a écrit qu'il s'est trouvé un peu mal à Blois, et pour changer d'air iroit volontiers voir un ami sien, pour un temps, si le plaisir du roi estoit d'avis de lui donner congé. » Ce qui veut dire que le vieillard, un des patriarches de la Réforme en France, inquiété pour ses idées religieuses, demandait au roi la permission de s'exiler à Nérac : ce qui lui fut accordé. Marguerite fut moins heureuse pour Louis de Berquin, auquel elle s'intéressait vivement aussi. Au milieu de ces haines furieuses se détache avec d'autant plus d'éclat la figure douce de cette Marguerite, qui s'est définie elle-même « une femme qui se laisse toujours gaaigner à tout le monde. » On trouve dans le recueil de ses lettres peu de bruits de cour, peu d'allusions aux scandales de la société polie d'un temps qui a inspiré Brantôme. Malheureusement, il nous faut dire un mot de cette fâcheuse correspondance que Marguerite a entretenue avec son directeur Briçonnet, évêque de Meaux. On y voit des lettres de cinquante et même de cent pages, mais plus effrayantes encore par leur mystique obscurité que par leur longueur. Il est difficile de démêler un sens, et surtout le bon sens de la spirituelle et aimable Marguerite, dans tout cet extravagant fatras théologique. Mais si l'on excepte de la correspondance générale de Marguerite ces singulières aberrations, on trouvera dans ce recueil de *Lettres* bien des pages intéressantes et tous les éléments nécessaires pour bien juger ce caractère sympathique. « Il faut en effet, dit M. Littré, à côté de la conteuse spirituelle, moitié gaie, moitié sérieuse, des *Nouvelles*, et sans oublier la correspondante de l'évêque Briçonnet, voir en elle la femme pleine de cœur et de sens qui se montre dans les *Lettres*..., celle qui, entourée de toutes les grandeurs, a dit d'elle-même « qu'elle avait » porté plus que son faix de l'ennui commun à » toute créature bien née, » expression généreuse et mélancolique, qui seule suffirait pour attester quel sentiment cette âme, à la fois élevée et tendre, cette créature *bien née* avait, sans regret de son rôle, emporté de l'expérience des hommes et des choses. »

MARGUERITE DE FRANCE, reine de Navarre, première femme de Henri IV, née à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1552, morte à Paris le 27 mai 1615. Cette sœur des derniers Valois a mérité plus que toute autre de figurer dans la galerie des femmes galantes de Brantôme, son contemporain. Née avec les dispositions les plus heureuses, d'un esprit vif et cultivé, elle se plut dans les plus singuliers désordres et se fit remarquer, toute jeune, à cette cour du Louvre, qui passerait difficilement pourtant pour une école de bonnes mœurs. Aussi, lorsqu'elle fut promise au roi de Navarre, le Béarnais ne cacha-t-il pas sa répugnance. Quoiqu'on ne lui connût qu'un amant avoué, le duc de Guise, celui qui devait être dagué à Blois, ses goûts licencieux étaient si peu secrets que Charles IX dit : « En donnant ma sœur Margot au prince de Béarn, je la donne à tous les huguenots du royaume, » paroles qui pouvaient s'entendre en ce que le mariage de Henri de Béarn avec la sœur du roi était, pour les protestants, un gage de réconciliation, mais que la malignité des courtisans interpréta tout autrement. Le mariage fut célébré au Louvre le 18 août 1572, et les fêtes auxquelles il donna lieu, en attirant à Paris toute la noblesse calviniste, suggérèrent à Catherine de Médicis l'idée des massacres de la Saint-Barthélemy, si toutefois ce mariage n'était pas un piége destiné à faciliter l'exécution d'un projet longuement médité d'avance. Il est certain, en tout cas, que Marguerite n'était pas dans le secret ; elle faillit même être une des victimes de cette nuit fatale. On tuait les huguenots jusque dans les corridors du Louvre, et un de ces malheureux vint se réfugier près d'elle. Voici comment elle a raconté dans ses *Mémoires* cette tragique aventure : « Comme j'estois la plus endormie, voici un homme frappant des pieds et des mains à la porte de ma chambre, criant : Navarre ! Navarre ! Ma nourrice, pensant que c'estoit le roi mon mari, courut vitement à la porte ; un gentilhomme, déjà blessé et poursuivi par des archers, entra avec eux dans ma chambre. Lui, se voulant garantir, se jette dessus mon lit ; moi, sentant cet homme qui me tient, je me jette à la ruelle et lui après moi, me tenant toujours à la travers le corps. Je ne savois si les archers en vouloient à lui ou à moi, car nous criions tous deux et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine aux gardes, vînt, qui me trouvant en cet état-là, encore qu'il eût de la compassion, ne put se tenir de rire et se courrouça fort aux archers, les fit sortir et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenait, et que je fis coucher et panser dans mon cabinet jusqu'à ce qu'il fût du tout guéri. Et changeai bien vite de chemise, parce qu'il m'avoit couverte de sang. »

Pendant ce temps, Henri n'échappait à la mort qu'en abjurant, et il était ensuite retenu prisonnier au Louvre. On conçoit qu'il ait eu fort peu d'affection pour la sœur d'un roi qui l'avait attiré dans un tel traquenard, et, quoiqu'il fût d'humeur galante, ce fut vers d'autres femmes de la cour qu'il tourna les yeux. Marguerite prit prétexte de ses nombreuses infidélités pour se donner envers lui les mêmes torts. Au milieu de sa vie de désordre, elle manifestait pourtant une certaine noblesse de sentiments qui peut faire incliner à l'indulgence. Son jeune frère le duc d'Alençon étant, comme Henri de Béarn, gardé à vue dans le Louvre, elle demanda à partager sa prison et fut l'âme du complot qui avait pour but l'évasion des deux princes. Il s'agissait aussi de gagner des partisans au duc d'Alençon et de le substituer comme héritier de Charles IX au duc d'Anjou, alors en Pologne, obscure intrigue qui fut déjouée. A cette époque se rattachent les tragiques amours de Marguerite avec La Mole, impliqué, de concert avec Coconas, l'amant de la duchesse de Nevers, dans le complot de l'évasion des princes ; ils périrent sur l'échafaud (1574), et Marguerite se fit apporter la tête sanglante de son amant. On raconte qu'elle la conserva embaumée dans un des meubles de sa chambre, et qu'elle ne craignait pas d'embrasser ces restes lugubres quand le souvenir de ses amours perdues lui revenait au cœur. Après La Mole, elle prit pour amant Bussy d'Amboise, un favori de Henri III. Du Guast ayant eu l'imprudence d'en parler trop haut fut tué à coups d'épée par Vitteaux, gentilhomme attaché au duc d'Alençon, sans doute à l'instigation de Marguerite. Henri parvint à s'échapper de Saint-Germain en février 1576. Lorsqu'il eut passé la Loire, il s'écria : « Je laisse en deçà deux choses, la messe et ma femme. Pour la messe, j'essayerai de m'en passer ; pour ma femme, je la veux ravoir, » preuve que la mésintelligence était loin d'être complète entre les deux époux. D'abord gardée à vue avec d'Alençon, Marguerite n'alla pas en Navarre aussitôt qu'elle eut réussi à s'évader ; elle négocia la réconciliation de son frère avec Henri III et, sous le prétexte de prendre les eaux de Spa, fit dans le Hainaut et le pays de Liége un voyage tout politique ; il s'agissait d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne et d'y créer, pour d'Alençon, un royaume indépendant. Cette intrigue n'eut pas de suite (1577). Elle rejoignit Henri dans son royaume de Navarre en 1578, et ils continuèrent à vivre sous le même toit sans se soucier aucunement l'un de l'autre. Le Béarnais ne se cachait pas d'avoir des maîtresses dans le palais même de Nérac, et il eut un jour l'audace de requérir l'aide de Marguerite dans une circonstance scabreuse : sa maîtresse, la Fosseuse, accouchait, et, pour pallier un peu ce scandale, ce fut la reine de Navarre qui prit soin d'elle et cacha l'enfant. Le bon accord dura cinq années ; il fut rompu, grâce à l'intolérance de l'entourage du roi. Henri, aussitôt libre, avait abjuré le catholicisme ; Marguerite conserva sa religion et eut dans le palais une chapelle où elle put se livrer à l'exercice du culte avec les personnes de sa maison. Quelques paysans catholiques voulurent assister à la messe, à la porte de la chapelle, ce qui n'était pas bien gênant, et Marguerite voulait qu'on le permît. Ils furent chassés si rudement par les ordres du secrétaire de Henri que Marguerite exigea pour elle-même une réparation éclatante. Henri la lui ayant refusée de peur de mécontenter ses huguenots, elle quitta la cour de Béarn et reparut au Louvre (1582). Ce fut, si l'on en croit les annalistes et les paroles de Henri lui-même, l'époque la plus scandaleuse de sa vie ; elle faisait entrer dans son lit jusqu'à ses palefreniers. Les chroniqueurs ont sans doute exagéré ses désordres, et la haine de Henri III contre de Bussy, cet éternel ennemi de ses mignons, suffit peut-être à expliquer les affronts que Marguerite reçut au Louvre, affronts si publics que le roi de Navarre, malgré le peu de souci qu'il avait de sa femme, crut devoir en demander raison au roi de France. Ces récriminations ne servirent qu'à mettre à nu les misères conjugales du royal couple et les débauches des deux cours. Marguerite retourna en Béarn, mais Henri lui fit si froide mine qu'elle le quitta presque aussitôt ; elle se retira dans l'Agenois et, voulant mettre à profit l'état de troubles où vivait le midi de la France depuis les guerres de religion, elle essaya de se créer là une petite royauté. A la fois rebelle contre son mari et contre son frère, il lui était difficile de se maintenir, et plus d'une fois elle fut réduite, à la tête d'une poignée de fidèles, à la vie aventureuse d'une princesse de roman. Rejetée dans l'Auvergne, elle se retira, moitié de gré, moitié de force, dans le château d'Usson, où elle vécut dix-huit années dans une demi-captivité (1587-1605). C'est dans cette retraite qu'elle écrivit ses *Mémoires* (v. l'article suivant) ; elle n'avait pas renoncé à la galanterie, et ce ne fut pas une retraite de cénobite à laquelle elle se condamna. De temps à autre, le bruit de ses déportements parvenait jusqu'aux oreilles de Henri, qui se laissait aller à de véritables colères. Elle avait fait venir des chameaux pour son amusement, et elle faisait sur ces montures excentriques des excursions à travers l'Auvergne. « Il est venu, écrit Henri à la comtesse de Guiche, la belle Corisandre, il est venu un homme de la part de la dame aux chameaux me demander passe-port pour passer cinq cents tonneaux de vin, sans payer taxe, pour sa bouche ; et ainsi est écrit en une patente. C'est se déclarer ivrognesse en parchemin. De peur qu'elle ne tombât de si haut que le dos de ses bêtes, je le lui ai refusé. » Dans une autre lettre, il ne se gêne pas pour souhaiter ouvertement sa mort. Quelque temps après l'assassinat du duc de Guise à Blois, il écrit : « Je n'attends que l'heure de ouïr dire que l'on aura envoyé étrangler la *feue* reine de Navarre. Cela, avec la mort de sa mère, me ferait bien chanter le cantique de Siméon. » L'avénement de Henri IV au trône de France ne changea rien à la destinée de Marguerite ; elle se plaignait peu, du reste, de l'abandon où elle vivait, et fort gaiement elle avait pris pour amant son geôlier, le gouverneur du château d'Usson, Canillac. Henri IV, au plus fort de sa passion pour Gabrielle, et au moment où il l'aurait volontiers épousée, essaya d'arracher à Marguerite son consentement nécessaire au divorce ; elle s'y refusa obstinément, disant en propres termes qu'elle ne céderait jamais sa place à une p..... ; c'est ce que Brantôme appelle lâcher le mot tout outre. Elle donna aussitôt ce consentement lorsque Henri IV voulut épouser Marie de Médicis, et le roi lui fit en quelque sorte réparation des sarcasmes qu'il lui avait jadis adressés, en la remerciant de son bon procédé. « Aussi suis-je très-satisfait, lui écrivit-il, de la candeur et de l'ingénuité de vostre procédure et espère que Dieu bénira le reste de vos jours d'une amitié fraternelle accompagnée d'une félicité publique qui les rendra très-heureux. » (21 octobre 1599.) Six ans après, Marguerite reparut un moment à la cour. Elle se fit bâtir, rue de Seine, un palais dont les jardins descendaient jusqu'au quai et sur les dépendances duquel elle fonda le couvent des Petits-Augustins (actuellement le palais des Beaux-arts). Elle s'y entoura d'une société de lettrés, de poëtes, de philosophes, au milieu desquels elle acheva sa vie d'une façon aussi brillante qu'elle l'avait commencée. Quoique bien fanée, car elle approchait de la soixantaine, la face enduite de cosmétiques au point de se faire venir des érysipèles, elle avait encore des amants ; un de ses écuyers assassina par jalousie son camarade près du carrosse même de Marguerite ; le poëte Maynard, son secrétaire, a chanté cet événement. Elle fit elle-même son épitaphe en vers. Cette épitaphe, gravée sur une table de marbre noir, se trouvait encore en 1790 dans l'église des Petits-Augustins, qui fut à cette époque convertie en musée historique.

Marguerite de Navarre (MÉMOIRES DE), publiés en 1658. Ces mémoires de la première femme du Béarnais offrent des détails intéressants sur les règnes de Charles IX, de Henri III, et sur les premières années de Henri IV, de 1565 à 1587. La reine Margot, comme l'appelait Charles IX, les écrivit dans la forteresse d'Usson, pour charmer les loisirs de sa retraite forcée. Ils se ressentent de la culture de son esprit et de l'aménité de son caractère, mais ils sont bien loin de tout dire ; ceux qui y chercheraient des révélations piquantes sur les intrigues amoureuses de la reine de Navarre, sur ses démêlés conjugaux et sur les infortunes de quelques-uns de ses amants verraient leur curiosité déçue. Cependant elle se met sans cesse en scène et elle se peint elle-même d'une façon très-vive, tout en ne montrant que son rôle politique de sœur et de femme de rois ennemis. On peut lui reconnaître le mérite d'une certaine franchise, de cette franchise qui ne doit pas dépasser le cercle des convenances. Favorisée par la naissance, mais victime des combinaisons et des intérêts de la politique, jetée en appât aux protestants à la veille de la Saint-Barthélemy, toujours forcée de prendre parti contre son frère ou contre Henri IV, son mari, elle n'a d'ami que son frère d'Alençon. Elle se fait son chargé d'affaires à la cour ; elle se dévoue à sa fortune ; elle travaille à l'élever ; elle intrigue pour lui ; elle cherche à séduire les gouverneurs des villes et des forteresses ; elle va même en pays ennemi, et elle raconte ses traverses d'une manière vive et animée, qui révèle en elle un esprit d'expédient et d'à-propos propre à la tirer de tous les mauvais pas. Sa relation, qui s'arrête au règne de Henri IV, est d'une lecture agréable ; son style toujours recherché, même dans ses négligences, se ressent des préoccupations littéraires de son siècle. C'est un des produits les plus élégants de la prose française à cette époque.

« Ce serait une grande erreur de goût, dit M. Sainte-Beuve, que de considérer ces gracieux mémoires comme une œuvre de naturel et de simplicité ; c'en est une bien plutôt de distinction et de finesse. L'esprit y brille, mais l'instruction et la science ne s'y dissimulent point. Dès la troisième ligne, nous avons un mot grec : « Je louerois davantage » votre œuvre, écrit-elle à Brantôme, si elle » ne me louoit tant, ne voulant qu'on attribue » la louange que j'en ferois plutôt à la *philaftie* » qu'à la raison ; » à la *philaftie*, c'est-à-dire à l'amour-propre... La langue de ses mémoires n'est pas une exception à opposer à la manière et au goût de son temps ; ce n'en est qu'un plus heureux emploi. Elle sait la mythologie, l'histoire ; elle cite couramment Burrhus, Pyrrhus, Timon, le centaure Chiron et le reste. Sa langue est volontiers métaphorique et s'égaye de poésie... Une des rares distinctions de ses mémoires, c'est qu'elle n'y dit pas tout, et qu'au milieu de toutes les accusations odieuses et excessives dont on l'a chargée, elle reste, plume en main, femme délicate et des plus discrètes. Rien ne ressemble moins à des confessions que ses mémoires. « On y trouve, dit Bayle, » beaucoup de péchés d'omission ; mais pouvait-on espérer que la reine Marguerite y » avouerait des choses qui auraient pu la » flétrir ? On réserve ces aveux pour le tri- » bunal de la confession ; on ne les destine » pas à l'histoire. » Tout au plus, en effet, quand on est averti par l'histoire et par les pamphlets du temps, peut-on deviner quelques-uns des sentiments dont elle ne fait que nous offrir la superficie et le côté spécieux. »

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, née à Bruxelles en 1522, morte en Italie en 1586. C'était une fille naturelle de Charles-Quint et d'une Flamande, Marguerite van Gest. Elle épousa, en 1535, Alexandre, duc de Florence, qui mourut en 1537, et se remaria, l'année suivante, avec un enfant de douze ans, Octave Farnèse, qui devint duc de Parme et de Plaisance. Nommée par Philippe II gouvernante des Pays-Bas en 1559, elle se conduisit avec une grande prudence au milieu de la surexcitation des esprits, obtint le renvoi du cardinal Granvelle (1564), qui s'était rendu odieux aux Flamands, et envoya le comte d'Egmont à Madrid pour demander à Philippe II d'adoucir les édits de religion et de réorganiser les conseils; mais le roi d'Espagne répondit qu'il voulait qu'on poursuivît avec rigueur les hérétiques et refusa la convocation des états généraux (1565). Cette réponse et la protestation contre l'établissement de l'inquisition, connue sous le nom de compromis des Nobles, rendirent une révolte imminente. Marguerite dut s'apprêter à combattre l'insurrection; mais elle ne cessa de demander à Philippe de faire des concessions, et fit appliquer avec la plus grande modération les peines contre les hérétiques. Une insurrection générale ayant éclaté en 1566, Marguerite prit des mesures énergiques, réprima les excès commis et étouffa la révolte. Bien que l'ordre fût rétabli, Philippe II envoya en 1567 le farouche duc d'Albe avec de pleins pouvoirs qui réduisaient à un vain titre l'autorité dont Marguerite de Parme avait été jusqu'alors investie. Cette princesse crut de sa dignité de se démettre de ses hautes fonctions et alla rejoindre son mari en Italie, où elle passa le reste de sa vie. Marguerite joignait à un air tout viril, qui la faisait ressembler à un homme habillé en femme, des goûts peu en harmonie avec son sexe. C'est ainsi qu'elle aimait avec passion la chasse à courre. « Elle avait, dit Prescott, un jugement excellent, une compréhension prompte; elle s'accommodait avec une grande souplesse aux exigences de sa position, et montrait dans la conduite des affaires une rare adresse, acquise peut-être à l'école des politiques italiens. »

MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante des Pays-Bas, célèbre par ses malheurs et sa haute capacité politique, née à Bruxelles en 1480, morte à Malines en 1530. Elle était fille de Maximilien d'Autriche. Fiancée d'abord au dauphin de France (Charles VIII), puis à l'infant d'Espagne, elle faillit périr en mer dans une furieuse tempête en se rendant auprès de son fiancé. C'est au milieu de ce danger suprême qu'elle se composa l'épitaphe si connue :

Ci-gît Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris et si morut pucelle.

L'infant étant mort au bout de quelques mois, Marguerite épousa enfin, en 1501, Philibert, duc de Savoie, qu'elle perdit après quatre ans d'une union heureuse. Nommée gouvernante des Pays-Bas par son père, elle déploya de grands talents dans son administration, assista comme plénipotentiaire aux conférences de Cambrai (1508) et conclut le traité avec le cardinal d'Amboise, entraîna le roi d'Angleterre dans une ligue contre la France (1515), négocia avec Louise de Savoie la paix dite *paix des Dames* (1529), et fit enfin fleurir dans les Pays-Bas l'agriculture, le commerce et les arts de la paix. Elle composa un grand nombre de poésies, qui sont restées manuscrites. M. Le Glay a publié sa *Correspondance avec son père* (Paris, 1839, 2 vol. in-8o).

MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Savoie, fille de François Ier, née à Saint-Germain en 1523, morte à Turin en 1574. Elle protégea les lettres et vécut entourée des plus beaux esprits de son temps, Ronsard, du Bellay, etc. En 1559, elle épousa Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et se fit tellement chérir de ses nouveaux sujets, qu'ils la nommèrent **la Mère des peuples.** Bien que fert belle et très-courtisée, elle avait su conserver une grande pureté de mœurs, si rare à cette époque. Les vers composés sur sa mort ont été recueillis en un volume imprimé à Turin (1575, in-8o). Marguerite avait eu de son mari un fils, qui fut Charles-Emmanuel Ier.

PERSONNAGES DIVERS.

MARGUERITE, fille du comte de Hollande Florent. Elle vivait vers la fin du XIIIe siècle. D'après une légende, Marguerite, ayant refusé l'aumône à une femme qu'elle accusa en même temps d'adultère, en fut promptement punie. Elle accoucha, en 1276, de 365 enfants. Les garçons furent tous nommés Jean et les filles Elisabeth. Cette légende est représentée dans un grand tableau qu'on voit dans un village près de La Haye, et à côté du tableau se trouvent deux grands bassins d'airain sur lesquels on prétend que les 365 enfants furent présentés au baptême. Les anciennes annales ne font nullement mention de cette extravagante tradition, et plusieurs érudits ont cherché ce qui avait pu y donner lieu. M. Struik, en examinant les épitaphes de Marguerite et de son fils Jean, évêque d'Utrecht, a trouvé que la comtesse était accouchée le vendredi saint 1276, qui était le 26 mars. Or, dans ce temps, l'année commençait le 25 du même mois. Lorsque la comtesse accoucha, deux jours de l'année s'étaient donc écoulés, ce qui a fait dire « qu'elle mit au monde autant d'enfants qu'il y en avait dans l'année. » En effet, l'histoire donne à Marguerite deux enfants, Jean et Elisabeth. C'est ainsi que cette fable s'explique et devient un événement ordinaire, qui ne tient au merveilleux que par une équivoque. Les écrivains postérieurs, qui n'ont point examiné cette circonstance, ont attribué 365 enfants à la comtesse (*Journal des Savants*, février 1758).

MARGUERITE D'YORK, fille de George, duc de Clarence, qui périt dans un tonneau de vin de Malvoisie, nièce des rois d'Angleterre Edouard IV et Richard III, née en 1473, mort en 1541. Elle épousa, au commencement du XVIe siècle, Richard Polus ou Richard Pool, cousin germain du roi d'Angleterre Henri VII. Spirituelle, instruite, mais surtout douée d'une haute sagesse, elle fut choisie pour être gouvernante de Marie, princesse de Galles, qui devait plus tard monter sur le trône. Elle eut par la suite le courage de reprocher à Henri VIII son divorce avec Catherine d'Aragon, et Henri, prenant pour prétexte les lettres que le cardinal Polus écrivait de Rome à sa mère, accusa Marguerite d'entretenir des relations avec les ennemis de l'Etat, la fit condamner à mort et, sans égard pour son âge (Marguerite avait alors soixante et onze ans), laissa exécuter la sentence.

MARGUERITE GORDONG, comtesse de Sorbes, née vers le milieu du XVIe siècle, morte à Anvers en 1605. Fille du marquis de Huntley, de la maison royale d'Ecosse et gouverneur de ce royaume après la mort de Henri Stuart, sous la reine Marie, Marguerite Gordong fut unie au comte de Sorbes, d'une des plus grandes familles d'Ecosse. Ce mariage avait pour objet de rapprocher deux maisons rivales dont l'une était à la tête du parti catholique, l'autre à la tête du parti calviniste; mais au bout de quelques années d'une union heureuse, la mésintelligence se mit entre les deux époux. Le comte de Sorbes voulut forcer sa femme à apostasier et, ne pouvant y parvenir, il la répudia pour se remarier à quelques jours de là. Marguerite ayant cherché alors un asile chez ses parents, la haine du comte de Sorbes se changea en fureur. A plusieurs reprises, il tenta, mais en vain, de se débarrasser d'elle par le fer et par le poison. Marguerite épouvantée alla chercher un refuge en Brabant, auprès d'un de ses fils qui venait de prendre l'habit de bure du capucin. Sans ressources, elle fut obligée de travailler de ses mains, et bientôt, épuisée par la maladie, elle se vit contrainte d'aller mendier de porte en porte pour ne pas mourir de faim. Le roi d'Ecosse, ayant été informé de cette grande infortune, envoya des secours à Marguerite, qui mourut peu après.

MARGUERITE, comtesse de Richemont, mere de Henri VII, roi d'Angleterre. V. BEAUFORT.

MARGUERITE, personnage de *Faust*, drame philosophique et religieux de Gœthe. Un savant, nommé Faust, rebuté de l'inanité de ses efforts, donne son âme au diable, à Méphistophélès, à la condition que celui-ci lui procurera la science et toutes les jouissances que procure la richesse. Alors les deux compagnons s'en vont de par le monde à la recherche des plaisirs. Marguerite leur apparaît; c'est la jeune fille innocente et simple, victime d'une horrible fatalité; elle est profanée, entraînée au crime, au meurtre, sans pouvoir presque résister, bien que son cœur soit toujours plein d'un céleste amour pour la vertu, devenue en elle une dérision amère, et enfin elle meurt folle sur un échafaud. La principale scène de ce touchant et terrible épisode est celle de Marguerite à l'église. Marguerite, coupable, comprend que ce n'est plus aux hommes qu'elle peut demander la paix, puisque les hommes repoussent ou humilient le repentir; elle se réfugie dans une église et cherche des consolations dans la prière. Méphistophélès l'y poursuit, « il lui rappelle les jours de son innocence, lorsque son cœur était partagé entre les jeux de l'enfance et l'amour de Dieu; il oppose à ces souvenirs le tableau de son état actuel; il retrace à son imagination le tombeau de sa mère, le cadavre sanglant de son frère. Les paroles de Méphistophélès, interrompues par le chant solennel du *Dies iræ*, portent au plus haut degré le désespoir de Marguerite, et, lorsque cette malheureuse perd connaissance, l'émotion est si poignante que le génie du poëte ne pouvait plus rien ajouter. »

Marguerite est restée le type de la jeune fille innocente, de la vertu entraînée fatalement au mal et expiant par sa mort des fautes étrangères à sa volonté.

Marguerite au rouet, tableau d'Ary Scheffer (Salon de 1831, collection Rothschild). Il y a dans la façon dont l'artiste a compris la sympathique amante de Faust une grâce mélancolique et rêveuse pleine de séduction. Marguerite est assise devant son rouet, immobile; elle pleure et songe; sans doute elle se murmure ces tristes paroles du poëme : « Le repos s'est enfui de mon cœur oppressé, je ne le retrouverai plus jamais, plus jamais! » Cette tristesse mystérieuse a quelque chose de communicatif qui vous émeut. L'ensemble est d'une rare harmonie, et la pose abattue, les bras qui tombent languissamment, les larmes qui coulent, la tête qui se penche, sont d'un naturel parfait.

« Marguerite est simple et touchante, dit M. Etex, et charmante de beauté et de sentiment. La peinture de cette toile est bien changée; elle est beaucoup alourdie et a passé au noir et au vert. Malgré cela, ce charmant ouvrage, son chef-d'œuvre pour beaucoup d'artistes, peut soutenir à lui tout seul la réputation de l'auteur... Ary Scheffer, dans cette toile de *Marguerite au rouet*, reste un artiste à part qui sort de la foule. Ce simple tableau, placé dans n'importe quelle galerie, assignera à Scheffer une place parmi les peintres qui ont un lendemain, et qui vivent plus longtemps que les peintres à la mode dont le genre a prévalu un instant. Cette fois, Ary Scheffer était complétement lui, et donnait la mesure de son talent, qui peut s'exprimer par ces deux mots : « Ce qui » part du cœur pour arriver au cœur. »

En 1848, la *Marguerite au rouet* faillit être incendiée; tout le milieu de la toile, le buste, la tête et les mains, eut à souffrir des atteintes du feu; Ary Scheffer a repeint lui-même les parties endommagées.

La *Marguerite au rouet* ne fut que la première de quatre grandes compositions inspirées à Scheffer par la touchante création de Gœthe; on peut dire qu'il revint sans cesse sur ce type, dont il s'était pénétré, et qu'il s'ingénia jusqu'à la fin de sa vie à lui donner une expression nouvelle. Il exposa successivement : la *Marguerite à l'église* ou *Marguerite au prie-Dieu*, la *Marguerite au sabbat* et la *Marguerite à la fontaine*, sans compter la *Sortie de l'église* et la *Promenade au jardin*, où figure encore l'héroïne de *Faust*. Toutes ces compositions sont empreintes de la même tristesse amoureuse et mélancolique; elles comptent parmi les plus belles œuvres du maître.

Marguerite Lindsay, roman du poëte écossais Allan Cuningham (1825). M. de Barante n'a pas dédaigné de faire une préface pour cette œuvre d'un simple tailleur de pierre qui sentit ses instincts poétiques se développer au milieu de ses travaux manuels, et dont les chansons puis les romans devinrent vite populaires. La préface est une excellente notice biographique, qui nous initie aux inspirations toutes spontanées d'un ouvrier heureusement doué; le roman en lui-même est un des tableaux les mieux tracés des mœurs de la classe pauvre, à laquelle Allan Cuningham appartenait. L'héroïne est la fille d'un ouvrier imprimeur qui habite Edimbourg. Le travail du père suffit amplement pour entretenir sa femme Alice et ses enfants, Marguerite, Esther qui est aveugle, et Marion, une pauvre idiote. Seul, son fils Laurent, le marin, n'est pas à sa charge. Ce ménage était un modèle, lorsque tout à coup le père se met à négliger son travail et sa famille; il prend une maîtresse, s'érige en réformateur politique et religieux. De ce moment datent les malheurs des Lindsay et les épreuves de Marguerite. Grâce à son dévouement, son mari sort de prison; mais il délaisse les siens pour suivre sa maîtresse. Privée de ressources, la pauvre famille est obligée d'abandonner la maison où s'étaient écoulés tant de jours paisibles. Marguerite ouvre une école, mais elle ne peut réussir à la faire prospérer. Elle se réfugie dans une famille riche qu'elle est obligée de fuir, le fils de la maison s'étant épris sérieusement d'elle. Un vieil oncle avare et impie l'abrite à son tour; elle le réconcilie avec le ciel et le change si totalement, qu'il l'institue son héritière. Voilà Marguerite devenue riche; mais le malheur ne se lasse pas de la poursuivre : son mari est mort, et elle épouse en secondes noces un jeune et brillant cavalier; quelques jours après l'union, elle apprend qu'il est déjà marié et père de famille, de la bouche même d'Anna Blantyre, sa première femme. Ludovic Oswald, voyant son infamie découverte, s'enfuit, et Marguerite adoucit les derniers moments d'Anna, minée par la misère. Elle sert de mère au fils de sa rivale. Tant de dévouement mérite une récompense : Marguerite retrouve son second mari corrigé et repentant, et elle, qui avait si bien rempli ses devoirs envers ses parents, devient à son tour l'objet de la plus tendre affection de ses enfants.

Ce roman, reproduit dans notre langue par une plume exercée, est plein de l'intérêt qu'éveillent des situations naturelles, rendues plus touchantes par le charme du style, par la vérité des sentiments, par la peinture réelle des scènes de la vie intime.

Marguerite ou **Deux amours**, roman de Mme Emile de Girardin (1853). Marguerite est une jeune veuve, et les adorateurs ne lui manquent pas, bien qu'elle soit mère d'un bambin de sept ans, qui ne se plaît qu'à faire enrager tout le monde, et particulièrement le cousin de Marguerite, Etienne d'Arzac, que celle-ci doit épouser prochainement. Le mariage est presque décidé, lorsqu'un incident imprévu vient tout changer. Un jour que Gaston est allé se promener dans le bois avec un petit camarade, il va être attaqué par un loup, lorsqu'un coup de fusil, tiré par une main invisible, étend le loup par terre et lui sauve la vie. On accourt; on cherche partout, on veut découvrir quel est le sauveur mystérieux de Gaston; mais il a disparu, et Marguerite n'a pas la satisfaction de lui témoigner sa reconnaissance. Son imagination travaille et se charge de lui représenter l'inconnu doué de toutes les qualités physiques et morales; à force d'y penser, elle ne peut s'empêcher de le créer au gré de ses désirs, et le portrait qu'elle s'en fait ne laisse pas de nuire un peu dans son esprit à ce pauvre d'Arzac. C'est bien pire encore lorsque le mystère se découvre : on finit par savoir que le sauveur de Gaston est le comte Robert de La Fresnaye, sorte de Lovelace repenti, très-séduisant. A peine s'est-il présenté au château qu'il tombe amoureux de Marguerite, qui, de son côté, ne peut voir sans émotion celui à qui elle doit la vie de son fils; le comte répond d'ailleurs complétement à l'idée qu'elle s'en était formée. Voilà donc une femme, au cœur simple, honnête, vertueux, qui aime deux hommes à la fois, car elle n'a aucune raison pour retirer son cœur à Etienne, et elle en trouve beaucoup pour le donner à Robert de La Fresnaye. Etienne finit pourtant par comprendre qu'il n'est pas le préféré, et, poussant jusqu'au bout le dévouement, il se résout à une mort volontaire qui rendra à Marguerite le droit d'être heureuse avec celui qu'elle aime. Mais Marguerite devine les motifs de la mort d'Etienne, et, accablée de remords, déjà sourdement minée par la maladie, elle meurt à son tour, après avoir épousé Robert *in extremis*, afin de donner un père à son fils Gaston.

Telle est la donnée quelque peu paradoxale de ce roman; au premier abord, on ne veut pas y croire; on se dit à chaque page que l'auteur va trouver un moyen pour tirer Marguerite de la situation impossible où elle se trouve. Mme de Girardin n'a pas trouvé d'autre issue à l'aventure que ce dénoûment lugubre.

Marguerite Hale ou **Nord et Sud**, roman anglais de mistress Gaskell (1855, 2 vol. in-8o). Dans ce vaste tableau de mœurs anglaises, l'auteur a voulu opposer, d'un côté, la société du Sud, société aristocratique et agricole, vivant sous un climat doux, sur un sol fertile, riche en fermes et en jolis cottages, à l'âpre société du Nord, toute manufacturière et industrielle; et, d'un autre côté, une fois qu'elle a transplanté son héroïne dans les centres manufacturiers du Nord, nous faire assister à l'implacable lutte de l'ouvrier contre le patron, du travail contre le capital. Dans cette région, aux villes toutes neuves, pleines de rumeurs et couvertes de suie, l'activité est prodigieuse, et grande la misère. Les grèves d'ouvriers s'y changent en émeutes. La bourgeoisie y professe le radicalisme américain, et la population ouvrière, qui se croit exploitée, incline, en désespoir de cause, vers le socialisme et l'athéisme. Le roman de Mme Gaskell a pour but, et la conciliation de ces intérêts ennemis, mais indivisibles, et la fusion du caractère et des mœurs des deux sociétés (Nord et Sud) en ce qu'il y a de bon, d'utile et de fort dans chaque groupe. L'action, toute morale au début, s'ouvre par un tableau d'intérieur, sous le toit d'un presbytère de campagne, où règne la paix domestique. Marguerite, l'héroïne du livre, est douée d'une âme forte et d'une beauté aristocratique. Elle est née au midi de l'Angleterre, dans ces contrées où, suivant l'expression de mistress Gaskell, « l'aristocratie traîne des jours d'une lenteur désespérante au milieu d'un luxe dont elle ne jouit même pas, empêtrée dans un miel qui l'empêche de voler et de marcher. » Fille d'un *clergyman*, elle a vécu longtemps éloignée du presbytère paternel, chez une tante riche, dans un monde élevé. Néanmoins, elle est sans fortune, et, lorsqu'elle revient chez son père, il lui faut vivre dans la retraite. Bientôt son père, tourmenté de quelques doutes sur les croyances de l'Eglise anglicane, quitte son presbytère, et Marguerite le suit dans une ville manufacturière du Nord, où il compte donner à quelques élèves, à des bourgeois enrichis, des leçons d'histoire et de littérature. Elle frémit en se voyant au milieu d'une population inculte et grossière, égoïste ou corrompue.

Elle se trouve alors en présence de deux hommes placés aux deux extrémités de la société de Milton, la ville où son destin l'a conduite. L'un, M. Thornton, est un industriel grave et laborieux, mais inflexible; l'autre, Higgins, un ouvrier aigri par les privations, par le scepticisme et par une étude superficielle des questions sociales. Entre ces deux adversaires, Marguerite se place comme la conciliation et la paix. La dignité de son attitude, la noblesse de son langage, la force de son intelligence, la grâce aristocratique de sa beauté séduisent les instincts élevés de M. Thornton, qui se sent dompté par une fermeté égale à la sienne. Une grève éclate. Au milieu de la lutte que Thornton soutient contre ses ouvriers avec une impitoyable ténacité, Marguerite se présente à lui comme capable de partager ses périls. Dans cette émeute populaire, si bien décrite par mistress Gaskell, lorsque le flot tumultueux des ouvriers vient battre le seuil de la maison du maître, c'est elle qui s'élance entre eux et lui; c'est elle qui, par son admirable attitude, arrête et fait reculer la foule ivre de fureur; mais en même temps c'est elle qui, sans vains discours, sans laisser paraître un amour qu'elle ne soupçonne pas encore elle-même, fait pénétrer dans le cœur d'airain du manufacturier des sentiments d'indulgence et de pitié. Tel est son rôle auprès de Thornton; elle a un aussi noble auprès de l'ouvrier Higgins. A cet homme que les soucis domestiques, la longue maladie d'une fille bien-aimée, sa propre misère et la vue de la misère des autres ont irrité contre la société, elle apparaît comme une lumineuse vision. Elle trouve pour lui, dans son cœur, des paroles de paix.

Au chevet de la fille mourante de l'ouvrier, « elle est l'amie de l'âme qui s'envole » et la consolation du père désespéré. Lorsqu'il veut chercher dans l'ivresse l'oubli de sa souffrance, elle le domine par sa volonté et lui impose de subir la douleur avec un sérieux courage. Lorsqu'il maudit aveuglément les maîtres qu'on lui apprend à haïr, elle verse peu à peu dans cette âme une résignation jusqu'alors inconnue. Ainsi, le patron et l'ouvrier, enveloppés tous deux, pour ainsi dire, d'une atmosphère plus douce, se comprennent, se rapprochent et se réunissent.

Une compassion tendre et douce, une sympathie vive et passionnée pour ceux qui souffrent, un amour vraiment maternel de l'enfance malheureuse animent les pages de cette étude. Tous les détails en sont achevés : scènes d'intérieur, paysages, descriptions; les moindres figures, comme les types accentués, sont en relief. Ce roman montre combien on peut intéresser, rien que par l'analyse des luttes morales et des combats intimes de la conscience.

Marguerite, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Planard, musique de M. Adrien Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique le 18 juin 1838. Le livret est trop chargé d'épisodes tragiques, qui sont tirés d'une légende allemande. Dans le premier acte, on a remarqué les couplets en trio : *On dit au village qu'il est fort bien fait;* le duo : *Au bonheur, au plaisir que votre cœur se livre;* le finale dramatique avec la ronde : *Livrons-nous à la danse.* Le second acte débute par un air de soprano plein de sentiment et qui a obtenu un succès mérité : *Merci de tous vos soins; c'est bien, me voilà prête;* l'air bouffe du bailli : *Ah! vraiment, j'en perds la tête; qui faut-il donc que j'arrête?* et un finale très-dramatique ont été applaudis. On a entendu dans le troisième acte une jolie romance : *Au serment qui nous lie*, et une aubade chantée par le chœur dans la coulisse. Les rôles ont été crées par Jansenne, Henri, Couderc, Mlles Rossi et Berthault. L'opéra de *Marguerite* a eu assez de succès pour promettre au fils de Boieldieu, qui n'était alors âgé que de vingt-deux ans, une facile et glorieuse carrière. Après avoir fait représenter un petit nombre d'ouvrages, il paraît avoir renoncé à travailler pour le théâtre et s'être contenté d'écrire pour les salons. Il y a dans cette résolution une défiance de soi-même ou peut-être un secret de piété filiale que la critique doit respecter.

MARGUERITELLE s. f. (mar-ghe-ri-tè-le — dimin. de *marguerite*). Bot. Marguerite commune, pâquerette.

MARGUERITTES, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Nîmes, sur le Vistre; pop. aggl., 1,806 hab. — pop. tot., 1,889 hab. Fabrication d'eau-de-vie, tapis. Aux environs, débris d'antiquités romaines, autels et pierres milliaires.

MARGUERITTES (Jean-Antoine TEISSIER, baron DE), littérateur et homme politique français, né à Nîmes en 1744, guillotiné à Paris en 1794. Il était maire de Nîmes lorsqu'il fut nommé député de la noblesse aux états généraux en 1789. Il s'y montra hostile à toute réforme, signa les protestations de la droite à la fin de la session, fut arrêté en 1793 et condamné, l'année suivante, à la peine capitale. Il était membre de plusieurs académies et cultivait les lettres. On a de lui : la *Révolution de Portugal*, tragédie (1775, in-8°); *Discours sur l'avénement du roi Louis XVI* (1775); *Instruction sur l'éducation des vers à soie*, etc.

MARGUILLERIE s. f. (mar-ghi-lle-rî; *ll* mll. — rad. *marguillier*). Charge de marguillier : *Il brigue la* MARGUILLERIE *de sa paroisse.*

> Fossoyeurs qu'en termes plus beaux
> Dans l'église on nomme bedeaux,
> Fermiers de la *marguillerie*,
> Dont les abus sont infinis,
> Gros portefaix de confrérie,
> Gouffres béants de pains bénits.
> (*Satire contre les marguilliers.*)

— Archives d'une église.

MARGUILLIER s. m. (mar-ghi-llé; *ll* mll. — du lat. *matricularius*, garde-rôle; rad. *matriculo*, matricule). Membre de la fabrique ou administration d'une paroisse, d'une confrérie : *Le banc des* MARGUILLIERS.

> . . . . . Laissez-moi lui couper le nez.
> — Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un *marguil-*
> [*lier?*
> REGNARD.

— **Encycl.** Ce mot désignait primitivement le garde de la matricule ou du registre sur lequel était inscrit le nom de chaque personne qui recevait de l'église, soit des prébendes, soit des aumônes. Ce *marguillier* était un des membres du clergé régulier ou séculier. Il est aussi question, à l'époque des Mérovingiens, de clercs matriculaires ou *marguilliers* qui recueillaient les enfants exposés aux portes des églises et demandaient publiquement au peuple si quelqu'un voulait s'en charger. On donnait encore le nom de *marguillier* à l'aide ou second du sacristain, comme chez les chanoines réguliers de Saint-Victor, où l'office du *marguillier* était de sonner les cloches, d'allumer ou d'éteindre les cierges, d'ouvrir et de fermer les portes de l'église (*Prolégomènes du cartulaire de Saint-Père de Chartres*, § 58). Dans la suite, le nom de *marguillier* s'est appliqué à des laïques, administrateurs des revenus de la fabrique. Aujourd'hui, le bureau de chaque fabrique se compose de trois *marguilliers*, choisis au scrutin par le conseil de fabrique, et du curé, qui en est membre de droit. Le bureau se renouvelle partiellement tous les ans. Les fonctions du bureau des *marguilliers* consistent principalement à dresser le budget de la fabrique, à préparer et exécuter les délibérations du conseil de fabrique et à s'occuper de l'administration journalière du temporel de la paroisse, ainsi que de la nomination ou révocation des membres du clergé inférieur, comme chantres, bedeaux, etc. Il y a encore quelquefois et il y avait surtout jadis des *marguilliers* d'honneur, choisis parmi les personnages les plus éminents de la paroisse.

MARGUM, nom ancien de PASSAROVITZ.

MARGUNIO ou **MARGUNIUS** (Maxime), théologien et littérateur grec, né à Candie vers 1523, mort dans la même ville en 1602. Son père, qui avait fondé une maison de commerce à Venise, l'y envoya de bonne heure pour faire son éducation. Margunio se rendit ensuite à Padoue, où il étudia la philosophie, la théologie, les belles-lettres, puis établit à Venise une imprimerie, d'où sortirent des éditions grecques estimées. Un incendie ayant détruit cet établissement, Margunio partit pour Candie dans l'espoir d'obtenir de sa famille l'argent nécessaire pour réparer ce désastre. Mais il échoua, embrassa la vie monastique, s'adonna de nouveau à la théologie; puis, fatigué de la monotonie de son existence, il partit pour Rome, portant avec lui des ouvrages destinés à réconcilier l'Église grecque avec l'Église latine. Pendant que ces ouvrages étaient soumis à l'examen d'une commission de cardinaux, Grégoire XII lui donna, avec une pension, le titre d'évêque de Cérigo. Sur ces entrefaites, Sixte V arriva au pontificat, exigea une profession de foi d'orthodoxie de la part de Margunio, et lui ordonna de comparaître devant le tribunal de l'inquisition. A cette sommation, le théologien grec prit la fuite, gagna Constantinople, se rendit à Cérigo, puis à Candie, où il enseigna avec succès la littérature, et fit ensuite quelques voyages à Venise et à Padoue. Outre des ouvrages de théologie, on a de lui des *Hymnes anacréontiques* estimées (Augsbourg, 1592, in-8°) et d'autres poésies grecques, dont quelques-unes ont été insérées dans le *Corpus poetarum græcorum* (Genève, 1606).

MARGUS s. m. (mar-guss). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant diverses espèces réparties sur plusieurs points du globe.

MARGUS, rivière de l'ancienne Asie centrale, dans la Margiane; elle sortait des monts Paropamisus et se jetait dans l'Oxus. Le Margiane paraît en avoir tiré son nom. ‖ Nom latin de la MORAWA.

MARGYLITE s. f. (mar-ji-li-te). Chim. Nom donné à un minéral que l'on rencontre au sud de la rivière Rouge.

— **Encycl.** La *margylite* est un oxychlorure cuivrique qui présente l'aspect de la ténorite. Il nous vient du sud de la rivière Rouge, dans le voisinage du mont Witchita. Sa dureté est 3; sa densité, 4,0 — 4,1. Il fond à la flamme d'une bougie, en prenant une couleur bleue ou verte. Chauffé sur le charbon, il émet des vapeurs de chlorure de cuivre, et finit par laisser un résidu de cuivre pur. Lorsqu'il est en poudre, ce minéral est entièrement soluble dans l'ammoniaque. Il renferme 54,3 pour 100 de cuivre, 36,2 de chlore et d'oxygène réunis, et 9,5 d'eau.

MARGYRICARPE s. m. (mar-ji-ri-kar-pe). Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

MARHEINEKE (Philippe-Conrad), théologien allemand, né à Hildesheim en 1780, mort en 1846. Il fit ses études à Gœttingue, devint, en 1804, second prédicateur de l'université d'Erlangen, où il fut nommé, en 1806, professeur extraordinaire de théologie. En 1809, il fut appelé à occuper la chaire de la même faculté à Heidelberg, et passa deux ans plus tard à Berlin, où, tout en professant à l'université, il remplit les fonctions de pasteur de l'église de la Trinité. Marheineke est, après Daub, le premier théologien allemand qui ait cherché à faire participer la théologie au mouvement philosophique moderne. Il a aussi exercé sur le développement de la même science une grande influence par le rare talent d'enseignement dont il était doué, et par ses nombreux écrits, où éclate une science profonde. Dans la première édition de ses *Principes de dogmatique chrétienne* (Berlin, 1819), il adhère aux idées de Schelling; mais, de même que Daub, il se convertit plus tard au système de Hegel, et c'est dans le sens des opinions de ce philosophe qu'il remania la 2e édition de son livre (Berlin, 1827). On a encore de lui : *Symbolique chrétienne* (1810-1814); *Histoire de la Réformation allemande* (Berlin, 1816-1834), ouvrage que l'on croirait écrit par un contemporain de Luther, tellement il respire l'esprit du XVIe siècle; *Institutiones symbolicæ* (1830, 3e édit.); *Esquisse de la théologie pratique* (1837); *Système de morale théologique* (1847); *Système de dogmatique chrétienne* (1847); *Histoire des dogmes chrétiens* (1849). Ces trois derniers ouvrages ont été publiés après sa mort par Matthias et Vatke.

MARI s. m. (ma-ri — lat. *maritus*, mot que les étymologistes tirent de *mas, maris*, mâle. Cependant Pictet attaque cette dérivation; il croit que *maritus* appartient à cette classe des noms des époux qui ne désignent que l'homme et la femme en général, et il le prouve par le féminin *marita*. Il rattache le mot latin au sanscrit *marta*, *martya*, homme et mortel, *martyâ*, femme, de la racine *mar*, mourir. Il compare aussi le persan *mard*, arménien *mart*, homme, et, au féminin, avec un sens plus limité, le crétois *martis*, jeune fille, et le lithuanien *marti*, bru, belle-fille). Homme uni à une femme par le mariage : *Bon* MARI. *Mauvais* MARI. *C'est un excellent* MARI. *Un* MARI *n'a guère de rival qui ne soit de sa main.* (La Bruy.) *Il semble qu'aujourd'hui un* MARI *se fasse une ridicule honte d'aimer sa femme, et que la tendresse conjugale soit une pratique bourgeoise.* (St-Evrem.) *Un* MARI *porte un masque avec le monde, et une grimace avec sa femme.* (Mariv.) *Qu'une fois les femmes redeviennent mères, bientôt les hommes redeviendront pères et* MARIS. (J.-J. Rouss.) *Les femmes font des frais pour tout le monde, excepté pour leurs* MARIS. (Mme Ch. Reybaud.) *Le* MARI *ne doit pas se familiariser avec sa femme, il doit familiariser sa femme avec lui.* (Mme A. Esquiros.) *Si les amants font à la passion la part trop large et trop belle, les* MARIS *la lui mesurent avec une parcimonie sordide; c'est bien là ce qui les perd tous.* (J. Sandeau.) *Un bon* MARI *doit avoir pour sa femme la tendresse d'un amant, la franchise d'un ami, la vigilance d'un père.* (Stobée.) *Le métier de* MARI, *tel qu'on l'exerce aujourd'hui, est celui du marchand d'esclaves, qui va présentant partout une belle femme jusqu'à ce qu'on la lui prenne.* (Mme E. de Gir.)

> Oui, je suis son *mari*, et *mari* très-marri.
> MOLIÈRE.

> Le moindre bruit éveille un *mari* soupçonneux.
> LA FONTAINE.

> . . . Il n'est rien tel, madame, croyez-moi,
> Que d'avoir un *mari* la nuit auprès de soi.
> MOLIÈRE.

> Jaloux et sots, et conduits par le nez,
> Ah! les *maris* seront toujours bernés!
> VOLTAIRE.

> . . . Ce que le soldat, de son devoir instruit,
> Montre d'obéissance au chef qui le conduit;
> Le valet à son maître, un enfant à son père,
> A son supérieur le moindre petit frère,
> N'approche point encor de la docilité,
> Et de l'obéissance et de l'humilité,
> Et du profond respect où la femme doit être
> Pour son *mari*, son chef, son seigneur et son maître.
> MOLIÈRE.

— Fam. *Mari garçon*, Homme qui, bien que marié, mène la vie de garçon : *Eh bien! puisqu'il en est ainsi, j'accepte avec grand plaisir votre invitation. Un dîner de* MARIS GARÇONS! *ce sera charmant.* (Lavergne.)

— *Mari commode*, Celui qui ferme les yeux sur la conduite de sa femme.

— **Syn. Mari, époux.** V. ÉPOUX.

— **Anecdotes.** V. MARIAGE.

Mari de la danseuse (LE), roman par M. Ernest Feydeau. V. DÉBUT À L'OPÉRA (un).

Mari retrouvé (LE), comédie en un acte, en prose, de Dancourt (Théâtre-Français, 1698). Une aventure arrivée l'année précédente, le procès du sieur de La Pivardière, qui reparut un mois après la condamnation de sa femme, convaincue, par les juges de Châtillon-sur-Indre, de l'avoir fait assassiner, fournit à Dancourt le sujet de sa pièce. Sous le nom du meunier Julien, il peint La Pivardière; le bailli de la pièce est le juge de Châtillon-sur-Indre. Le mari abandonne sa maison et sa femme, pour aller vivre avec sa maîtresse dans la ville voisine; la femme s'en console avec le garçon meunier. Mais alors le mari fait croire qu'il est mort et que sa femme l'a noyé; le bailli la convainc du crime et la condamne à être pendue, si bien que, le mari prouvant qu'il est encore en vie, le juge n'en veut rien croire et prétend ne pas démordre de son premier avis. La sentence est régulière, donc la femme est coupable, et il n'est pas possible qu'elle n'ait pas tué son mari. Dancourt a peint avec vérité les disputes conjugales, toujours amusantes au théâtre, et le rôle du bailli est superbe. Cette petite pièce a du mouvement et des scènes agréables.

Mari ambitieux (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Picard (théâtre Louvois, octobre 1802). Le sujet est scabreux et pourrait être repris par A. Dumas ou par M. Sardou. Cléon, le mari ambitieux, a en vue une fort belle place qu'un protecteur haut placé, Dulis, semble lui promettre; ce serait un coup de fortune, mais Dulis est bien empressé autour de Mme Cléon. Faut-il fermer les yeux? Le mari penche à s'y résoudre. Son beau-père, sa femme elle-même l'avertissent des assiduités intéressées de Dulis; mais il ne veut rien voir, exige qu'on ait pour l'homme en place des prévenances, et se trouve ensuite conduit jusqu'à accepter un travail qui doit l'occuper toute la nuit, pendant laquelle sa femme se trouvera à un bal auquel Dulis a eu soin de les faire inviter. Cléon commence alors à s'inquiéter de ce concours de circonstances qui l'ont forcé à rester au logis et à laisser à son beau-père le soin de surveiller la conduite d'un homme dont il ne peut se dissimuler les vues. Ses inquiétudes s'accroissent lorsque Montbrun, espèce de parasite qui lui a facilité l'accès auprès de Dulis, vient annoncer que le protecteur a longtemps parlé à son beau-père, mais qu'on n'a point vu sa femme. Mme Saint-Alban, solliciteuse par métier, arrive à son tour. Elle sort du bal, n'y a point vu la jeune femme et s'amuse à faire des rapprochements entre la sortie mystérieuse de Dulis et le bruit qu'il avait disposé d'une grande place en faveur de Cléon. L'anxiété de ce dernier est au comble lorsqu'il voit revenir son beau-père seul. Il s'emporte alors; mais on lui impose silence en faisant paraître son épouse en déshabillé, et en prouvant qu'elle n'a point quitté son appartement. Dulis lui-même vient abjurer son erreur : il annonce en même temps qu'il a disposé de la place sollicitée par Cléon en faveur de Dorval, dont les droits étaient plus réels; mais il en offre une toute semblable à Bordeaux. Le mari ambitieux l'accepte, tout en la regardant comme un exil, et en regrettant peut-être que la vertu de sa femme lui ait fait perdre l'autre.

Le principal défaut de la pièce, c'est que le principal personnage manque de décision; il est impossible de savoir s'il est jaloux de sa femme ou s'il accepterait aisément le déshonneur en échange de la fortune. En accentuant davantage ce caractère, Picard aurait fait une œuvre plus sérieuse, mais il a craint de mettre en scène un rôle odieux, et il s'est rejeté sur des détails accessoires, avec sa verve comique ordinaire.

Maris en bonne fortune (LES), comédie en trois actes, en prose, d'Etienne (théâtre Louvois, 1803). Cette pièce ressemble aux *Femmes vengées* de Sedaine. Valério et Anselme, tous deux Vénitiens et, quoique voisins, ennemis irréconciliables, sont cependant chacun épris des charmes de la femme de l'autre. Valério envoie par son valet un billet tendre à Lucile, femme d'Anselme; celui-ci profite du même commissionnaire pour en faire parvenir un à Isaure, femme de Valério. Les deux dames, qui sont amies malgré la brouille de leurs maris, se communiquent ces billets, et se promettent de se venger de leurs infidèles. Elles écrivent à leurs soupirants pour leur donner un rendez-vous, à dix heures du soir, et l'une passe dans la maison de l'autre; chacun des époux se croit en bonne fortune avec sa voisine, et se trouve avec sa propre femme. Dans cette occurrence, le sénat de Venise, soupçonnant une trahison, décrète des mesures contre les gens suspects. Anselme et Valério sont du nombre. On les cherche; on trouve le premier dans la maison du second, et le second dans la maison du premier. On les y consigne, ainsi que les femmes. Le lendemain, le procurateur leur permet de sortir. Une grande scène de jalousie s'élève entre les deux maris, qui s'accusent réciproquement; enfin, les deux femmes lèvent les voiles dont elles étaient couvertes, et punissent ainsi leurs infidèles, tout en rassurant leur honneur alarmé. Ce sujet, traité avec décence et adresse, a fourni à l'auteur une intrigue naturelle et piquante.

Mari à bonnes fortunes (LE), comédie en cinq actes et en vers de Casimir Bonjour (Théâtre-Français, 30 septembre 1824). On a peine à croire qu'une pièce aussi vieille de fond et de forme, que des vers aussi plats aient pu être goûtés à une époque si voisine des succulences romantiques; il en fut ainsi pourtant. Derville, le héros de la comédie, est un grand séducteur; on vient de le marier à la jeune Adèle, et il fait la cour à toutes les femmes! Il s'écrie :

> La constance aujourd'hui n'est qu'une abstraction;
> C'est un principe, enfin, sans application.

Voilà quelle est sa façon de penser et les beaux vers qu'il trouve pour excuser ses désordres. Que fera la femme? Il y a près d'elle un petit cousin qui l'aime tendrement (comme c'est neuf!); timide et vertueux, ce jeune polytechnicien n'ose déclarer sa flamme; mais Adèle la soupçonne, et se sentant un faible pour lui, elle supplie son mari de l'emmener en voyage. *Ce Casimir Bonjour savait toujours trouver des combinaisons originales! Derville n'y comprend rien et refuse.* Mme Derville exige de Charles qu'il s'éloigne de la maison, qu'il parte pour les Etats-Unis. Charles répugne à s'exiler. Il s'y décide cependant, à condition que sa cousine viendra la nuit suivante à un rendez-vous. Elle y consent, et Derville, qui ne s'est douté de rien et qui était allé, de son côté, chercher une aventure amoureuse, surprend sa femme et son cousin. Toutefois, il ne reconnaît que ce dernier; Adèle s'est cachée, et il s'amuse beaucoup de la prétendue timidité du jeune homme, surpris ainsi à courir le guilledou. Pendant qu'il en fait des gorges *chaudes et* assure qu'il y a certainement un mari de plus dans la grande confrérie, survient la belle-mère. Elle connaît les inclinations de sa fille pour le jeune cousin et veut la sauver; elle raconte à Derville l'histoire d'un mari qui tenait le cheval de l'amant, tandis que celui-ci courtisait sa femme : c'est une histoire tirée des *Mémoires* du chevalier de Grammont. Derville soupçonne la vérité; mais comme il est sûr de la vertu de sa femme, il déclare qu'il va revenir à de meilleurs sentiments, afin d'éviter dans l'avenir quelque plus sérieux accroc :

> Qui néglige sa femme est à moitié trompé,

dit-il sentencieusement. C'est la moralité de cette comédie.

Mari à la campagne (LE), comédie en trois actes, en prose, de MM. Bayard et de Wailly (Théâtre-Français, 8 juin 1844). Colombet, un ex-viveur, s'est marié à une dévote doublée d'une belle-mère, Mme d'Aigueperse, la plus acariâtre dame de charité qui soit au monde. En expiation de ses folies passées, il lui faut faire une rude pénitence, ne souffler mot, aller à la messe et abdiquer toute volonté dans les affaires du ménage. Pour se distraire un peu, il fait venir chez lui un de ses amis d'enfance, un officier de marine, M. César, qui se met tout de suite à son aise et dit des grivoiseries au dessert. Ces dames jettent les hauts cris, on va leur gâter Colombet; vite elles l'envoient à la campagne, pour le faire échapper aux périls de cette mauvaise société. Mais M. César a déjà fait bien des ravages! On voulait marier Pauline, la sœur de Colombet, au fils d'un certain M. Mathieu; César lui persuade qu'elle ferait bien mieux d'épouser Edmond, qu'elle aime, et de laisser là ce magot, qu'elle déteste. Quant à Colombet, il a fait semblant de partir pour la campagne, et il est allé tout simplement élire domicile chez Mme de Nohan, une Danaé du quartier Bréda. Il s'y donne comme célibataire, reprend goût à sa vie d'autrefois et même fait vaguement entrevoir à la belle la possibilité d'un mariage. César, qu'il mène chez elle, se trouve en pays de connaissance, car Mme de Nohan est une de ses anciennes; mais elle le supplie d'être sage, car elle compte bien se faire épouser. Et César de rire. Là-dessus, deux dames quêteuses, patronnesses de bonnes œuvres, se présentent; c'est Mme d'Aigueperse et Mme Colombet, assez surprises de rencontrer là César. Leur stupeur est au comble lorsqu'une porte s'ouvre avec fracas et que Colombet en personne arrive en chantant à pleine gorge :

> Cent esclaves ornaient ce superbe festin!

Arrêté court dans son récitatif, il balbutie des excuses incohérentes et ne sait comment expliquer sa présence en ces lieux. Mme de Nohan elle-même manque de s'évanouir en apprenant que son Anatole est marié. César explique à l'oreille de Mme Colombet qu'il est temps qu'elle reprenne son mari, en lui rendant la maison plus gaie, faute de quoi il ira chercher ses distractions ailleurs. La jeune femme comprend, et, pour commencer, donne un bal à l'insu de sa mère qui survient, avec son air pincé, au beau milieu des contredanses; bien plus, M. Mathieu est congédié et Pauline épousera Edmond.

Cette pièce est amusante, bien conduite et l'une des meilleures de celles qui ont été faites dans la manière de Scribe.

Mari confondu (LE), sous-titre d'une comédie de Molière intitulée *Georges Dandin*. V. GEORGES.

Mari de la Fauvette (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Villeneuve et Veyrat, musique de Charles Dufort, représenté sur le théâtre de la Renaissance au mois de février 1840. On a remarqué dans cet ouvrage un trio d'une bonne facture. Mme Atala Beauchêne en a chanté le rôle principal.

Mari au bal (LE), opéra-comique en un acte, paroles de M. Émile Deschamps, musique d'Amédée de Beauplan, représenté à l'Opéra-Comique le 25 octobre 1845. Le titre indique suffisamment l'intrigue de la pièce. M. Dubourjet revient à temps du bal de l'Opéra pour éviter les conséquences d'un duo passionné que Mme Dubourjet chante avec un jeune voisin, pour se consoler de son abandon. La musique de cet ouvrage renferme quelques mélodies heureuses, mais l'instrumentation en est pauvre et accuse l'inexpérience du compositeur de romances. Moreau-Sainti a bien joué le rôle du mari confiant; celui de Mme Dubourjet a été chanté par Mme Martin.

Mari sans le savoir (LE), opérette en un acte, paroles de MM. Halévy et Jules Servières, musique de M. de Saint-Remy, représentée au théâtre des Bouffes-Parisiens le 31 décembre 1860. Sous ce pseudonyme, M. le duc de M... a fait exécuter une partition de sa composition sur une comédie spirituelle. Sans le savoir, probablement, les auteurs ont mis en scène le testament d'Eudamidas. M. Chauvaroux est parti pour les Indes avec son neveu Florestan. Un de ses amis en mourant lui lègue sa fille, et, ne doutant pas de l'acceptation de Chauvaroux, veut qu'Antoinette prenne immédiatement le nom de son futur mari. A son retour, l'ami marié sans le savoir ne demande pas mieux que d'être l'exécuteur testamentaire; mais il surprend son neveu Florestan aux pieds d'Antoinette, et il consent volontiers à la substitution de personne. M. le duc était mieux versé dans la rédaction des notes diplomatiques que dans l'arrangement des notes de la gamme.

> Mais vous leur fîtes, monseigneur,
> En les croquant, beaucoup d'honneur.

Potel, Desmonts, Mlle Chabert ont chanté cette opérette, élégamment tournée d'ailleurs.

MARI (Alexandre), peintre italien, né à Turin en 1650, mort à Madrid en 1707. Il cultiva à la fois la poésie et la peinture, acquit de la réputation à Milan par l'habileté avec laquelle il composait des allégories et imitait les tableaux des maîtres, puis se rendit en Espagne, où Philippe V le chargea de nombreux travaux. On cite parmi ses tableaux un *Trait de saint Philippe Benizzi*, à Bologne; le *Christ avec saint Sébastien et saint Roch*, à Parme.

MARIA, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, sur la côte E. de la terre de Van Diemen, par 42° 44′ de latit. S. et 145° 50′ de longit. E.; 20 kilom. sur 12. Pêche de phoques sur les côtes. Cette île fut découverte en 1642 par Tasman.

MARIA-CAPUA-VETERE (**SANTA-**), ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district et à 7 kilom. N.-O. de Caserte, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale; 18,161 hab. Siége d'une cour criminelle et d'un tribunal civil. Restes d'un amphithéâtre, d'une galerie souterraine et d'un arc de triomphe placé sur le chemin de Capoue.

MARIA-DE-BETENCURIA (**SANTA-**), bourg de l'archipel des îles Canaries, chef-lieu de l'île de Fortaventure; 550 hab. Elle porte aussi le nom de Béthencourt, qui occupa le premier les Canaries.

MARIA-DI-LEUCA (**SANTA-**), ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 45 kilom. S.-E. de Gallipoli, près de l'ancien cap Leuca; 4,230 hab. Siége d'un évêché suffragant d'Otrante.

MARIA-DI-LOCORDIA (**SANTA-**), bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et district de Catane, mandement de Paterno; 2,749 hab.

MARIA-DI-SALA (**SANTA-**), bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Venise, district et mandement de Mirano; 3,290 hab.

MARIA-IN-DUNO (**SANTA-**), bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Bologne, mandement de Castelmaggiore; 3,858 hab.

MARIA-IN-MONTE (**SANTA-**), bourg et commune du royaume d'Italie, province de Florence, district de San-Miniato, mandement de Fucecchio; 3,878 hab.

MARIA-LA-LONGA (**SANTA-**), bourg et commune du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mandement de Palma; 2,059 hab.

MARIA-NUOVA (**SANTA-**), bourg et commune du royaume d'Italie, province et district d'Ancône, mandement d'Iesi; 2,405 hab.

MARIA-SICHÉ (**SANTA-**), bourg de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 34 kilom. d'Ajaccio; 607 hab. Ruines du château de Sampiero; tour de Vannina.

MARIA, nom de plusieurs reines de Portugal. V. MARIE.

MARIA (Jean), surnommé **le Falconetto**, architecte et peintre, né à Vérone en 1458, mort en 1534. Il étudia la peinture et l'architecture, se mit à dessiner tous les restes de l'antiquité, tous les anciens monuments qu'il trouva à Vérone, à Rome, où il habita pendant douze ans, et à Naples, s'établit ensuite à Padoue, et s'y lia d'amitié avec Cornaro, noble vénitien, dans la demeure duquel il vécut pendant vingt-deux ans. C'est alors que Maria construisit à Padoue la magnifique loge du palais Cornaro, deux des portes de la ville, la porte dorique du palais du commandant de la province, travaux remarquables par la grandeur et la pureté du style. Nous citerons aussi de cet artiste habile les dessins de l'église de Sainte-Marie-des-Grâces, un des plus beaux monuments que possède Padoue. Jean Maria a laissé peu de peintures, mais elles sont estimées, particulièrement ses fresques. — Son frère, Jacques MARIA, s'adonna à la peinture, exécuta de nombreux ouvrages à Vérone, Roveredo, etc., et excella surtout à peindre les animaux et les fruits. On a de lui des dessins coloriés très-estimés.

MARIA (Hercule DI), peintre italien, surnommé **Ercolino de Guido**, né à Bologne, mort à Rome; il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il prit des leçons du célèbre Guide, dont il s'assimila complétement le style, et qui le chargea à plusieurs reprises de reproduire ses compositions. Maria se rendit à Rome, où son talent et surtout son étonnante facilité d'exécution lui firent donner par Urbain VIII le titre de chevalier.

MARIA (Francesco DI), peintre italien, né à Naples en 1623, mort en 1690. Elève du Dominiquin, il adopta la manière de son maître, et lui ressembla dans toutes les qualités que l'art et le travail peuvent donner. Cet artiste travaillait avec lenteur et difficulté. On cite parmi ses meilleurs ouvrages le *Martyre de saint Laurent*, qu'il a peint pour les conventuels de Naples, et des portraits fort remarquables par le naturel et la vie. Luca Giordano a dit avec beaucoup d'exagération qu'en s'épuisant à faire des os et des muscles, il parvenait à produire des figures belles et vraies, mais insipides.

MARIA (Henri-Antoine DE LA FITE-), réformateur religieux, né à Pau en 1679, mort en 1727. Issu d'une famille protestante d'origine italienne, il se convertit au catholicisme, entra dans l'ordre des bénédictins, et fut nommé en 1705 abbé commendataire du monastère de Saint-Polycarpe, près d'Aleth. Lorsqu'il s'y rendit, il y trouva un petit nombre de religieux vivant dans le plus scandaleux désordre. Il voulut mettre un terme à leurs déportements et rétablir la stricte observance de saint Benoît; mais alors tous ses religieux le quittèrent. Ce fut avec grand'peine que Maria parvint à attirer dans son abbaye quelques moines du prieuré de Perrecy. Il mourut épuisé par les austérités. — Son frère, mort en 1747, prit l'habit dans le monastère de Saint-Polycarpe, se montra ardent janséniste, et prit parti pour les appelants de la bulle *Unigenitus*.

MARIA (DE), jurisconsulte, avocat au parlement de Navarre; il vivait au XVIIIe siècle. Il est l'auteur d'un important ouvrage, écrit de 1730 à 1750, et resté manuscrit, *Sur le for et les coutumes du Béarn*. On ne saurait s'occuper des libertés, de la législation et des coutumes du Béarn sans étudier ce manuscrit, dont la cour de Pau possède un exemplaire de 552 pages, avec quelques bonnes annotations marginales.

MARIA (Dominique DELLA-), compositeur français. V. DELLA-MARIA.

MARIA STELLA, femme française se prétendant sœur de Louis-Philippe. V. NEWBOROUGH.

Maria Padilla, tragédie d'Ancelot. V. PADILLA.

MARIABLE adj. (ma-ri-a-ble — rad. *marier*). Fam. Que l'on peut marier; qui est en état d'être marié : *Les filles ne seront bientôt plus* MARIABLES, *faute de candidats pour le mariage.*

MARIA-CAPRA s. m. (ma-ri-a-ka-pra). Ornith. Espèce de traquet de l'île de Luçon.

MARIAGE s. m. (ma-ri-a-je — rad. *marier*). Union d'un homme et d'une femme, faite dans les formes légales : *S'unir par le* MARIAGE. *Contracter* MARIAGE. MARIAGE *civil.* MARIAGE *religieux.* MARIAGE *nul.* MARIAGE *valide. Le* MARIAGE *est une forteresse assiégée : ceux qui sont dehors veulent y entrer, et ceux qui sont dedans veulent en sortir.* (Prov. chinois.) *Je loue le* MARIAGE *parce qu'il enfante des vierges; c'est une épine qui porte des roses, une terre qui rend de l'or, une huître à perles.* (St Jérôme.) *C'est une religieuse liaison et dévote que le* MARIAGE; *voylà pourquoi le plaisir qu'on en tire ce doibt être un plaisir retenu, sérieux et meslé à quelque austérité.* (Montaigne.) *Quand les jeunes filles auront passé par le* MARIAGE, *elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire.* (Mme de Maint.) *Le meilleur* MARIAGE *expose à des hasards.* (J.-J. Rouss.) *Dans les* MARIAGES *de hasard qu'on fait à Paris, la fidélité des femmes répugne souvent à la nature, à la raison, on pourrait presque dire aux principes de justice.* (La Fayette.) *On a évalué à un vingtième les* MARIAGES *exempts de regrets amers.* (D. Stern.) *Le* MARIAGE *est un lien que l'espoir embellit, que le bonheur conserve et que le malheur fortifie.* (Alibert.) *Le* MARIAGE *établit l'homme dans ses droits, la société dans la règle et le genre humain dans la vertu.* (A. Martin.) *Le* MARIAGE *est le sacrement de la justice, le mystère vivant de l'harmonie universelle, la forme donnée par la nature même à la religion du genre humain.* (Proudh.) *Le* MARIAGE *est une greffe; cela prend bien ou mal.* (V. Hugo.) *Le* MARIAGE *a le double mérite de donner à l'amour la force d'une loi, et à la loi la douceur d'une affection.* (St-Marc Girard.) *On a beau rire, faire des vaudevilles, des physiologies et des chansons contre l'hymen et ses avaries, il y a dans le* MARIAGE *un prestige indestructible.* (Mme E. de Gir.) *Le* MARIAGE *doit incessamment combattre un monstre qui dévore tout : l'habitude.* (Balz.) *On n'a pas encore inventé de boussole pour naviguer sur la haute mer du* MARIAGE. (H. Heine.)

> Puisque le *mariage* est pesant quelquefois,
> Il faut donc que l'amour en allége le poids.
>
> PONSARD.

— Apport de chacun des époux : *Le* MARIAGE *de la future est bien supérieur au* MARIAGE *de son fiancé.*

— Fig. Réunion, association, mélange : *On peut regarder la fortune jointe à l'art de jouir comme un* MARIAGE *rare et bien assorti.* (S. Dubay.) *Les Mauresques adorent le* MARIAGE *des beaux vêtements, des fleurs et des bijoux.* (Feydeau.)

— Fam. *Mariage sous la cheminée*, Union secrète, contractée sans l'accomplissement des formalités légales. ‖ *Mariage en détrempe*, Commerce illicite ayant l'apparence d'une union véritable.

— *Faire un mariage*, Le célébrer, en présider la cérémonie : *Le maire a déjà fait dix* MARIAGES *aujourd'hui.* ‖ Amener les époux à le contracter : *Il n'est pas toujours prudent de faire des* MARIAGES; *on a souvent à s'en repentir.*

— *Faire un bon mariage*, Contracter une union avantageuse.

— Prov. *Les mariages sont écrits dans le ciel*, Les mariages s'accomplissent selon les décrets de la Providence. ‖ *Au mariage et à la mort le diable fait son effort*, La médisance s'exerce surtout sur les personnes qui se marient et sur celles qui meurent. ‖ *Autant de mariages, autant de ménages*, Les personnes mariées ensemble ne doivent pas vivre chez les parents de l'une d'elles, mais former un ménage séparé.

— Jurispr. *Mariage réchauffé*, Se disait autrefois pour Mariage d'un veuf ou d'une veuve. ‖ *Mariage clandestin*, Celui qui est contracté sans la publicité requise, notamment sans publication de bans ou sans témoins : *Les* MARIAGES CLANDESTINS *étaient nuls quant aux effets civils, bien qu'ils fussent quelquefois confirmés quant à l'alliance.* (Complém. de l'Acad.)

> ... Un refus eût fait, possible,
> Qu'on eût vu quelque beau matin
> Un *mariage clandestin.*
>
> LA FONTAINE.

‖ *Mariage de conscience*, Mariage entre des personnes qui vivaient déjà maritalement, et qui veulent régulariser leur union. ‖ *Mariage secret* ou *de conscience*, Mariage où les formalités ont été remplies, mais secrètement : *Les* MARIAGES DE CONSCIENCE *n'étaient légitimes qu'aux yeux de la religion.* (Complém. de l'Acad.) ‖ *Mariage inégal*, Mariage entre noble et roturier : *Les* MARIAGES INÉGAUX *étaient valables; mais toutes les conventions portées aux contrats pouvaient être annulées.* (Complém. de l'Acad.) ‖ *Mariage morganatique, à la morganatique*, ou *Mariage de la main gauche*, Union légitime contractée entre un noble et une roturière, entre un prince et une femme de condition inférieure, et qui n'a pas les mêmes effets que le mariage fait entre personnes du même rang : *Le* MARIAGE MORGANATIQUE *est encore en usage dans certaines cours d'Allemagne. Ulfeldt fut favori de Christian IV, roi de Danemark, qui le fit grand maître de ses royaumes, et de plus son gendre, en lui faisant épouser Eléonore, sa fille, qu'il avait eue d'un* MARIAGE DE LA MAIN GAUCHE. (Bayle.) ‖ *Mariage à la gaumine*, V. GAUMINE. ‖ *Mariage à mort-gage*, Mariage à l'occasion duquel un père et une mère donnaient une terre à leur enfant, en se réservant le droit de la racheter. ‖ *Mariage par paroles de présents*, Celui où les parties contractantes, après s'être présentées à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale, déclaraient, sur le refus de l'ecclésiastique, en présence des notaires amenés par elles, qu'elles se prenaient pour conjoints, et requéraient lesdits notaires d'en donner acte. ‖ *Mariage par échange*, Celui qui était contracté entre personnes serves appartenant à deux seigneurs différents, et à la suite duquel le seigneur de l'époux donnait à l'autre seigneur une serve en échange de l'épouse. ‖ *Mariage avenant*, Dot qu'une fille noble, orpheline, qui se mariait, pouvait exiger de ses frères. ‖ *Mariage à temps* ou *à essai*, Sorte de concubinage régulier, contracté pour un certain laps de temps, à l'expiration duquel il pouvait être prorogé ou dissous, selon le désir des conjoints. ‖ *Mariage encombré*, Aliénation indûment faite des biens de la femme. ‖ *Bref de mariage encombré*, Bref au moyen duquel la femme était réintégrée dans ses biens. ‖ *Mariage divis* ou *Mariage distinct et séparé*, Dot d'une fille distinguée du reste des biens de ses parents. ‖ *Devoir* ou *Service de mariage*, Nécessité où se trouvait une fille ou une veuve, ayant moins de soixante ans et possédant un fief de corps, de se marier pour faire rendre au seigneur les services attachés à ce fief, sans quoi elle devait une indemnité au seigneur.

— Théol. Sacrement institué pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme : *En élevant le* MARIAGE *à la dignité de sacrement, Jésus-Christ nous a montré la grande figure de son union avec l'Eglise.* (Chateaub.) ‖ *Mariage mixte*, Mariage entre orthodoxe et hérétique. ‖ *Mariage in extremis*, Mariage contracté pendant que l'une des parties est à son lit de mort.

— Hist. *Mariage du doge avec l'Adriatique*, Cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise, le jour de l'Ascension. ‖ *Mariage républicain*, Supplice imaginé à Nantes par Carrier, qui, après avoir fait attacher ensemble un homme et une femme, les faisait jeter dans la Loire.

— Anc. cout. Nom que les jurés cordiers donnaient à la corde qu'ils étaient tenus de fournir au bourreau de Paris pour étrangler les criminels.

— Jeux. Nom d'un jeu de cartes, où l'un des principaux avantages est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. ‖ Au même jeu, Réunion d'un roi et d'une dame de même couleur dans la main d'un joueur. ‖ *Mariage sur table*, Celui qui a lieu quand le joueur qui donne les cartes a retourné le roi et tient la dame dans son jeu, ou réciproquement. ‖ *Mariage de rencontre*, Levée composée d'un roi et d'une dame de la même couleur : *Ordinairement, les* MARIAGES DE RENCONTRE *ne se comptent pas.* (Complém. de l'Acad.)

— Mar. Réunion de deux cordages par des amarrages plats. ‖ Addition d'un morceau de toile à la couture d'une voile.

— Techn. Entre-croisement de brins de soie qui s'enroulent pendant le dévidage, ce qui nuit à l'opération. ‖ Action de sceller des bandes de marbre bout à bout sur une dalle, pour les diviser d'un même trait de scie.

— Alchim. *Mariage philosophal*, Union du soleil et de la lune dans le mercure hermétique.

— **Encycl.** La grande question du *mariage* a des aspects extrêmement nombreux et variés; nous croyons cependant avoir abordé, aux mots CÉLIBAT et DIVORCE, les principaux problèmes que soulève l'union conjugale. Ce qu'il nous reste à examiner ici n'a plus ce caractère général et élevé propre à ces deux questions capitales, qui considèrent le *mariage* à ses points de vue les plus intéressants : son importance sociale et son indissolubilité. Toutefois, les questions que nous avons encore à traiter offrent un très-grand intérêt pratique et exigent un certain développement.

— *Hygiène et physiologie*. Nous n'aborderons pas ici, au point de vue de l'hygiène, la question de l'union des sexes; nous ne nous demanderons pas si le célibat et la virginité sont favorables ou nuisibles à la conservation de la santé. Si nous abordions cette question, qui n'appartient pas précisément à la question du *mariage*, nous la voudrions placer plus haut : peu nous importe, dirions-nous, que l'abstinence conserve quelques années de plus ou abrége de quelques années une vie inutile; la vie individuelle est de peu d'importance dans l'économie des lois de la nature; la conservation de l'espèce est, au contraire, d'une importance capitale, toutes les autres fonctions lui sont absolument subordonnées. Le terme naturel de la vie est le terme même de la faculté reproductrice, et tous les êtres organisés sont appelés à cesser d'être quand ils cessent de pouvoir se propager. Si donc, par des artifices contre nature, l'homme parvenait à prolonger son existence au delà de cette limite, nous ne devrions attacher aucun intérêt à ce procédé destiné à frustrer la nature.

Mais, nous le répétons, la reproduction de l'espèce n'étant nullement attachée à la formalité du *mariage*, nous ne pourrions aborder cette question sans sortir de notre sujet.

Une autre question qui s'y rattache plus directement, mais que nous ne traiterons pas longuement non plus, parce qu'elle est évidemment très-simple, c'est celle de la propagation des affections contagieuses par les rapports matrimoniaux. Il n'est pas douteux que cette propagation soit ici dans des conditions d'activité toutes particulières. En dehors des rapports sexuels, qui offrent le moyen le plus certain de la propagation des virus, — contact des muqueuses, — respirer le même air, vivre de la même vie, absorber pendant les longues heures de la nuit le souffle l'un de l'autre, c'est offrir une singulière facilité à la communication des miasmes contagieux. La facilité est même si grande, que les moyens de préservation seraient absolument inefficaces si la cohabitation était jugée indispensable, comme il arrive presque toujours par des raisons de nécessité ou de convenance. Donc, impuissant à empêcher, le médecin doit s'efforcer uniquement de prévenir. Malheureusement, le médecin n'est guère consulté sur les convenances d'une union conjugale. Les administrations demandent des certificats de vaccine pour prévenir un cas presque imaginaire de contagion; mais les familles ne croient pas à la nécessité d'une constatation médicale pour empêcher leurs enfants d'être sûrement empestés. Et pourtant, la nécessité de ne contracter *mariage* qu'avec une personne saine est d'autant plus évidente que celui qui se marie dans d'autres conditions joue non-seulement sa santé et sa vie, mais la santé et la vie des enfants qu'il mettra au monde; car si la contagion est à peu près certaine entre conjoints, elle est encore plus inévitable entre les parents et les enfants. Le fait nous paraît trop évident pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Mais une question moins certaine, et qui, par conséquent, nous arrêtera plus longtemps, est celle des effets que l'on attribue à la consanguinité des parents.. Disons tout d'abord que cette question, qui, dans ces dernières années, a eu un grand retentissement, a été mal engagée. Résolue d'avance par l'Église, qui prohibe les unions entre parents, par l'État, qui a confirmé les prohibitions de l'Église, elle a été introduite par des gens intéressés à la justification des prescriptions légales et poursuivie par des gens qui jugeaient à propos de saper les lois de l'Église. Quant aux indifférents, ils se sont plus d'une fois laissé entraîner par les arguments des uns ou des autres, acceptant légèrement les faits ou les contrôlant incomplétement. Il est donc indispensable d'aborder la question sans parti pris, dans le seul but d'arriver, s'il se peut, à la constatation de la vérité. Disons tout d'abord qu'il n'est pas à propos de chercher une raison naturelle, une convenance physique aux prescriptions religieuses, qui sont généralement basées sur des raisons mystiques inaccessibles à la raison. En prohibant le *mariage* entre consanguins, l'Église s'est si peu préoccupée de la saine constitution des enfants, qu'elle a étendu cette prohibition à la parenté par alliance et même à la parenté spirituelle, évidemment indifférentes l'une et l'autre à la santé des enfants. Donc la question de la consanguinité peut être envisagée en dehors de tout préjugé religieux, et si l'on arrivait à lui reconnaître une influence pernicieuse, on devrait se garder de croire que cette considération a inspiré à l'Église l'empêchement de parenté. En réalité, l'Église a trouvé cet empêchement dans une foule de législations civiles, et se l'est approprié en l'étendant, en le modifiant, en le réduisant même dans certaines limites aux proportions d'une loi fiscale.

En dépit de sinistres avertissements, nous voyons en France, chaque année, 3,000 à 4,000 *mariages* se contracter entre proches; d'un autre côté, beaucoup de personnes, après avoir eu les mêmes velléités, hésitent ou s'abstiennent en présence d'affirmations pessimistes. Plusieurs conseils généraux ont sollicité l'intervention de la loi pour arrêter un mal qui, dans quelques localités, passe pour avoir atteint des proportions inquiétantes. Dans plusieurs États de l'Union américaine, la législature en est même venue à interdire formellement et sous des peines sévères les *mariages* consanguins. Et pourtant un désaccord complet existe dans la science sur cette obscure question. Tandis qu'un grand nombre d'hygiénistes se prononcent ouvertement contre les *mariages* entre proches, d'autres taxent leurs craintes de chimériques et cherchent à représenter les unions consanguines, non-seulement comme inoffensives, mais même comme avantageuses.

Dans une note publiée en 1856, Rilliet de Genève disait que l'abaissement de la force vitale, conséquence de l'union entre proches parents, se traduit par des résultats variables dans leur fréquence, leur forme et leur degré. En voici l'énumération. Relativement aux parents : 1° absence de conception ; 2° retard de la conception; 3° conception imparfaite (fausses couches). Relativement aux produits : 1° produits imparfaits (monstruosités); 2° produits dont la constitution physique et morale est imparfaite; 3° produits plus spécialement exposés aux maladies du système nerveux, et, par ordre de fréquence, l'épilepsie, l'imbécillité ou l'idiotie, la surdi-mutité, la paralysie, les maladies cérébrales diverses; 4° produits lymphatiques et prédisposés aux maladies qui relèvent de la diathèse scrofulo-tuberculeuse; 5° produits qui meurent en bas âge et dans une proportion plus forte que les enfants nés sous d'autres conditions; 6° produits qui, s'ils franchissent la première enfance, sont moins aptes que d'autres à résister à la maladie. Du reste l'auteur reconnaît : 1° que, dans une même famille, tous les enfants peuvent échapper à l'action de la consanguinité, mais il ajoute que le fait est très-rare; 2° que, dans une famille, les uns sont frappés, les autres sont épargnés; que ceux qui sont atteints ne le sont presque jamais tous de la même manière. Ainsi, ils ne sont pas tous épileptiques, tous sourds-muets, tous paralysés, tous scrofuleux; mais ils sont diversement influencés, soit pour le fond, soit pour la forme, soit pour le degré.

Ménière, ancien médecin de la maison des sourds-muets de Paris, dans un travail lu à l'Académie de médecine le 29 avril 1856, soutient que la cause la plus fréquente de la surdi-mutité réside dans les *mariages* entre consanguins.

Th. Perrin, médecin de la maison des sourds-muets de Lyon, a constaté que dans cet établissement le quart au moins de ces infortunés est le fruit de *mariages* consanguins. Or, le nombre des *mariages* consanguins ne peut être évalué à plus d'un vingtième des *mariages* ordinaires.

Chazarain et Landes, par des recherches faites à l'institution des sourds-muets de Bordeaux, ont formulé des conclusions analogues.

Mais Bourgeois, dans sa thèse inaugurale, s'efforce de renverser à l'aide de faits négatifs les faits positifs avancés par Devay, Rilliet et Ménière. Il raconte avec détail l'histoire fort curieuse d'une famille de 416 membres issue d'un couple de cousins, dont l'alliance remonte à cent trente ans. Ces 416 membres sont les produits de 91 unions fécondes, dont 16 consanguines superposées. M. Bourgeois n'a pas constaté dans cette famille les avortements, les retards de conception dont a parlé Rilliet; la santé des produits n'a rien laissé à désirer. C'est à peine si, dans une longue succession de générations, on trouve quelques cas d'épilepsie, d'imbécillité, d'aliénation mentale, de phthisie, de scrofule. On n'observe ni monstruosité, ni idiotie, ni surdi-mutité, ni paralysie. Sur 65 enfants nés des unions consanguines, 8 seulement succombèrent avant l'âge de sept ans à différentes maladies; il n'y eut donc qu'une perte de 1 sur 8,1 au lieu de 1 sur 2,77 que donne Duvillard. Pour les autres enfants issus des alliances consanguines, la perte fut de 1 sur 6,40. Des 57 autres enfants, 20 succombèrent entre vingt-sept et soixante ans; les autres dépassèrent cet âge et plusieurs vécurent plus de quatre-vingts ans. Au total, la vie moyenne dans cette famille fut, pendant les cent trente années, de 39 ans 32 centièmes.

Bourgeois cite encore vingt-quatre exemples d'unions entre parents qui lui ont été fournis par différentes personnes, et dans lesquels on remarque la même immunité. Toutefois, on objecte que les conséquences fâcheuses signalées plus haut n'ayant pas été données comme constantes et absolues, il dut y avoir des exceptions. Les faits que rapporte Bourgeois ne détruisent donc nullement ceux qu'a publiés Devay, et encore moins ceux qui résultent de l'enquête américaine, où la statistique a posé en regard les faits positifs et les faits négatifs.

Suivant Devay, tandis que certaines dispositions héréditaires s'atténuent et finissent par disparaître dans certaines familles par des croisements fréquents avec des familles étrangères, tout au contraire les effets attribués aux *mariages* entre parents, souvent nuls ou peu marqués après une première alliance, se multiplient et s'aggravent après une seconde, une troisième, et ainsi de suite. La progéniture devient de plus en plus misérable, et la famille se dégrade de plus en plus.

Un exemple saisissant de cette influence serait fourni par l'expérimentation des animaux domestiques. On appelle en Angleterre *production en dedans* (*breeding in and in*) la propagation par l'accouplement entre les parents les plus proches : le père avec la fille, le frère avec la sœur. On emploie ce moyen pour propager et rendre plus aisément transmissibles à un certain nombre de générations les qualités reconnues à un des producteurs ou à tous les deux; mais en même temps l'influence débilitante de ces accouplements est si bien reconnue qu'on la met à profit pour produire des individus à squelette petit et à chair molle, excellents pour l'engraissement. Si l'emploi de ce moyen est continué trop longtemps, on dépasse le but et l'on n'obtient plus que des produits chétifs, malingres, difformes, parfois impropres à la reproduction.

C'est à ce travail de dégénérescence par défaut de renouvellement du sang que plusieurs auteurs modernes ont attribué l'abâtardissement progressif et enfin l'extinction de certaines grandes familles nobles et princières qui ne se sont guère alliées qu'entre elles. C'est encore à la même cause qu'il faudrait rapporter la dégradation physique et morale qui frappe certaines populations isolées et restreintes, où, depuis longtemps, toutes les familles sont alliées entre elles, comme il arrive dans quelques parties de la Suisse, infestées par le crétinisme, l'idiotie, la surdi-mutité de naissance, comme il est arrivé pour les Cagots des Pyrénées, les Vaquecos des Asturies, les Colliberts du Poitou, etc. Suivant les auteurs qui se sont occupés de cette étude, les alliances entre parents peuvent ne pas manifester leurs fâcheux effets à la première et même à la seconde génération; mais pour peu qu'elles se répètent au delà de cette limite, et même dans le cas très-rare où elles n'entraînent alors le développement d'aucun mal héréditaire, on voit survenir l'abâtardissement de la race, le redoublement de toutes les infirmités, de tous les vices du corps et de l'âme, l'hébétude de toutes les facultés mentales, la folie, l'impuissance, la durée de plus en plus courte de la vie.

Une des objections constamment reproduites par les partisans des unions consanguines est celle-ci : C'est par le croisement consanguin que l'on arrive à créer les plus belles races, les plus beaux produits chez les animaux domestiques. Mais l'on peut dire que l'on s'abuse singulièrement sur certains genres de beauté, qui ne sont souvent que des monstruosités auxquelles, par intérêt ou par une perversion de goût, nous attachons une valeur factice. D'autre part, ce qu'un examen superficiel attribue au seul croisement en dedans est souvent le produit complexe d'une foule de moyens, parmi lesquels le croisement consanguin n'a parfois qu'une part d'influence assez limitée. En ce qui regarde, par exemple, le cheval anglais, écoutons David Low : « Dans sa plus tendre enfance, il est placé dans des conditions qu'on pourrait appeler artificielles, sous le rapport de la nourriture et de l'exercice. Il est à peine séparé de sa mère qu'on le revêt de couvertures et on le place dans une écurie bien chauffée. Mis au régime d'une nourriture sèche et exercé selon les règles, on le conduit sur le terrain de l'hippodrome dès l'âge de trois ans et quelquefois plus tôt. On le maintient dans de bonnes conditions en lui donnant une nourriture sèche et nutritive. Par ce système, la sécrétion de la graisse est interrompue, les organes de la respiration sont dans un état continuel d'activité et les fibres musculaires acquièrent une tension qui rend l'animal capable de déployer ses facultés au plus haut degré. Ce que la chaleur et l'aridité du sol produisent chez le cheval arabe du désert, un régime artificiel le donne au cheval de course anglais, mais en surexcitant le système général. »

Ainsi, non-seulement le croisement en dedans est loin de produire à lui seul l'animal factice appelé cheval anglais, mais, d'autre part, ce cheval, fabriqué exclusivement en vue du jeu et de l'agrément, n'a pu résister aux premières fatigues et aux privations de la campagne de Crimée, alors que le cheval de France, moins beau selon le préjugé, mais plus vigoureux, luttait victorieusement.

On a de même créé, par des unions consanguines, des races spéciales de bœufs, de moutons, de porcs et même de volailles justement estimées pour les usages de la table, mais qui ne peuvent être prises pour des types de perfection dans un sens absolu. Il ne s'agit heureusement pas pour l'homme d'augmenter ses dispositions à l'engraissement ou de développer une toison que la nature lui a refusée. La conformation tant admirée des bœufs de Durham, des moutons de Dishley, comme celle des oies de Toulouse, n'est qu'une monstruosité dont nous avons su tirer parti.

On voit que l'étude des faits empruntés tant à l'histoire de l'homme qu'à celle des animaux paraît fournir des arguments sérieux contre les *mariages* consanguins. Il faut bien reconnaître toutefois que ces faits, constatés depuis peu, n'ont nullement inspiré la législation qui prohibe ces unions entre parents. Les raisons morales, plus anciennement connues, ne paraissent même pas avoir été généralement admises.

Chez quelques peuples de l'antiquité, les lois autorisaient les *mariages* entre consanguins, même au degré le plus rapproché. Nous nous bornerons à citer, sur ce sujet, quelques auteurs, sans aucun commentaire. Les Perses, les Mèdes, les Indiens, les Ethiopiens s'unissaient communément à leur mère, à leurs filles, à leurs petites-filles. Chez les Perses même, les enfants nés du commerce d'un fils avec sa mere jouissaient d'une considération toute particulière, et ces unions étaient surtout fréquentes chez les mages, c'est-à-dire chez les sages du pays.

Les mêmes mœurs existaient chez les Phéniciens, les Cariens, les Parthes, et même, moins fréquemment il est vrai, chez les Athéniens et les Spartiates.

Les Arabes épousèrent leur mère jusqu'à Mahomet, qui interdit ces unions. Les anciens Germains, les anciens Danois épousaient leurs sœurs et les Huns épousaient leurs filles. Les Péruviens, avant la dynastie des Incas, se marjaient fréquemment à leurs sœurs, à leurs filles et même à leur mère. « Les habitants des Antilles, dit Du Tertre, n'ont aucun degré de consanguinité prohibé parmi eux, et il s'est trouvé des pères qui ont épousé leurs propres filles, et des mères qui se sont mariées avec leurs fils... C'est une chose assez commune que de voir à un même homme les deux sœurs et même la mère et la fille. »

Tous ces faits constituent, dans la question que nous venons d'exposer, une sérieuse difficulté; car on n'a pas de trace que les divers peuples que nous venons d'énumérer, et qui tous ont pratiqué l'inceste, lui aient attribué des effets d'abâtardissement de l'espèce. Les Perses avaient même un préjugé absolument contraire. Nous croyons donc que la question de consanguinité, au point de vue hygiénique et physiologique, n'est pas encore absolument résolue et demande un examen sérieux dont le résultat pourrait un jour amener des modifications dans la législation. Mais il va de soi que les réformes en ce sens ne peuvent être introduites qu'après des études longues, sérieuses et impartiales, conditions qui restent jusqu'ici difficiles à remplir, des préjugés, les uns invétérés, les autres récents, mais tous également ardents, dominant la question qu'il s'agirait de résoudre.

— Hist., mœurs et législat. *Mariage chez les Hébreux*. La polygamie était permise chez les Israélites; ils pouvaient avoir des femmes libres et des femmes esclaves, mais non des femmes étrangères. Rien d'ailleurs ne paraît devoir faire considérer le *mariage* israélite comme une véritable cérémonie religieuse. C'était une affaire de famille à laquelle le prêtre ne se mêlait point. Le père en tenait lieu et donnait la bénédiction aux époux; les fiançailles précédaient le *mariage*. La coutume était que le mari achetât l'épouse, et avant les fiançailles on réglait les conditions du contrat. Les noces se faisaient ensuite avec beaucoup de pompe et avec de grandes réjouissances; les fêtes duraient parfois jusqu'à sept jours. L'usage des juifs d'aujourd'hui est de choisir le mercredi ou le vendredi pour le *mariage*, si c'est celui d'une fille, le jeudi pour celui d'une veuve. La veille, la mariée va au bain accompagnée de femmes qui lui font une sorte de charivari avec des ustensiles de cuisine. Toutefois, maintenant les israélites se conforment généralement aux usages des pays où ils se trouvent, et souvent ils sont contraints de restreindre l'étalage de leurs propres usages. Autant que possible, ils parent la mariée d'habits magnifiques. La cérémonie a lieu tantôt en plein air, tantôt dans une salle. L'époux et l'épouse sont conduits, au son des instruments, sous un dais porté par quatre jeunes gens. La mariée a le visage couvert d'un voile noir, destiné à rappeler celui que prit Rébecca en voyant Isaac. L'époux a de même un voile noir, mais en signe de deuil de la perte du temple et de Jérusalem. On place sur leur deux têtes un *taled*, linge carré garni de houppes à ses coins. Le rabbin, ou le chantre de la synagogue, ou le plus proche parent, prend une tasse ou une coupe de vin, la bénit, la présente à l'époux, puis à *l'épouse*. Ensuite le mari passe un anneau au doigt de celle-ci, devant deux témoins qui d'ordinaire sont des rabbins. L'anneau doit être d'or fin, et l'époux prend les assistants à témoin que son anneau est bien en or. Il adresse à la fiancée cette phrase : « Par cet anneau vous êtes mon épouse, suivant la loi de Moïse. » Ensuite on lit le contrat de mariage, qui est remis aux parents de la future. Une seconde fois on apporte un verre ou une tasse de vin, les époux trempent leurs lèvres dans le liquide et on vide le reste à terre. L'époux brise alors le verre ou la tasse contre le mur. On jette sur les mariés des poignées de grains de froment en criant : « Croissez et multipliez-vous comme le blé. » Des pièces d'argent sont quelquefois mêlées aux grains; ce sont les pauvres qui ramassent le tout. Dans certains pays, l'époux étant sous le dais, des femmes font tourner la fiancée trois fois autour de lui, et lui-même ensuite lui fait faire le tour du dais. Au repas qui suit la cérémonie, l'époux prononce une sorte de bénédiction, et l'on commence par servir une poule et un œuf. Les mariés prélèvent une petite partie de la poule, et les convives s'emparent du reste, l'arrachent en morceaux, et se jettent l'œuf à la tête avec force éclats de rire. Après le repas on danse, et l'on appelle cette dernière cérémonie la danse du commandement, parce qu'on prétend qu'elle a été ordonnée par Dieu.

— *Mariage chez les Grecs.* Le *mariage* grec est caractérisé par une cérémonie essentielle : la femme conduite et livrée à l'époux, qui en devient ainsi le véritable propriétaire. Enfermée alors dans la maison où on l'avait conduite aux *flambeaux*, *l'épouse*, selon l'expression homérique, « gouverne la maison sous les ordres de son époux. » Le fait essentiel du *mariage* grec, fait symbolisé par la tradition, est donc l'implacable absolutisme du maître et seigneur, fait brutal, inutilement déguisé sous la pompe des plus gracieuses cérémonies, à peine voilé par les chants délicieux de l'épithalame qu'entonne le chœur des vierges amies de la mariée et des jeunes gens amis de l'époux.

Pour ce qui est des conditions du *mariage*, elles varient avec chaque époque et chaque localité. Le savant Barthélemy a relevé les différents textes qui semblent fixer l'époque à laquelle l'homme et la femme étaient réputés nubiles : « Hésiode veut que l'âge du garçon ne soit pas trop au-dessous de trente ans. Quant à celui des filles, quoique le texte ne soit pas clair, il paraît le fixer à quinze ans. Platon, dans sa *République* exige que les hommes ne se marient qu'à trente ans, les femmes à vingt. Suivant Aristote, les hommes doivent avoir environ trente-sept ans, les femmes à peu près dix-huit. Je pense qu'à Sparte c'était trente ans pour les hommes et vingt ans pour les femmes. Deux raisons appuient cette conjecture : 1° c'est l'âge que prescrit Platon, qui a copié beaucoup de lois de Lycurgue; 2° les Spartiates n'avaient droit d'opiner dans l'assemblée générale qu'à l'âge de trente ans; ce qui semble supposer qu'avant ce terme ils ne pouvaient être regardés comme chefs de famille. »

Un point plus important encore, c'est de savoir si véritablement en Grèce le consentement de la femme était exigé, comme il l'était à Rome. Nous croyons que non. Le Grec considérait le *mariage* uniquement au point de vue de la reproduction et s'effrayait peu d'avoir au logis une femme sotte, assuré d'en trouver de fort instruites et de fort intelligentes au dehors. On sait avec quelle netteté Démosthène un jour, en pleine tribune, résuma les différentes attributions des femmes grecques : « Nous avons, dit l'orateur athénien, des hétaïres pour la volupté de l'âme, des pallaques pour la volupté des sens, des femmes légitimes pour nous donner des enfants et garder nos maisons. » On le voit, les rôles sont nettement fixés, et celui de l'épouse n'est pas le plus relevé : l'amie, la charmeuse des âmes, c'est la courtisane ! L'épouse était donc condamnée à de véritables fonctions domestiques; l'ignorance fait partie de ses attributions. « Eh ! que pouvait-elle savoir quand je l'ai prise, s'écrie l'Athénien Ischomaque, puisqu'elle n'avait pas encore quinze ans, et qu'on avait jusque-là veillé avec le plus grand soin à ce qu'elle ne pût voir, entendre, apprendre que le moins de choses possible? N'était-ce pas assez de trouver en elle une femme qui sût filer la laine pour faire des vêtements et surveiller le travail des servantes? » Xénophon définit ainsi tous les devoirs de la femme : « Elle doit ressembler à la reine abeille; ne pas sortir de la maison, exercer une surveillance active sur les esclaves, leur distribuer leurs tâches diverses, recevoir les provisions et les mettre en ordre, serrer avec soin tout ce qui n'aura pas été employé, ranger avec attention tous les ustensiles de cuisine et les tenir bien propres, etc. »

On voit que les Grecs ne mettaient point leur idéal dans le *mariage*. Les prescriptions des philosophes, les règlements des législateurs à cet égard ne sont pas d'un ordre plus relevé. Toutes leurs prescriptions roulent sur l'hygiène, sur la reproduction, sur la conservation et l'amélioration de la race humaine. Plutarque, dans son livre sur l'éducation, exige des deux époux une beauté mâle, une taille élevée, une santé brillante. Platon et avant lui le législateur Lycurgue ont déploré que les Grecs, qui se donnaient tant de mal pour perfectionner les races des animaux domestiques, eussent aussi peu de souci de la race humaine. Lycurgue, au témoignage de Xénophon, se préoccupa d'établir pour les Spartiates les meilleures conditions de reproduction. Ses vues furent remplies, et le guerrier historien déclare que d'heureuses unions ajoutèrent à la nature humaine un nouveau degré de force et de beauté. Le même écrivain raconte à ce sujet un singulier usage. Lorsque l'instant de la conclusion du *mariage* est arrivé, l'époux, après un léger repas qu'il a pris dans la salle publique, se rend, au commencement de la nuit, à la maison de ses nouveaux parents; il enlève furtivement son épouse, la mène chez lui, et bientôt après vient au gymnase rejoindre ses camarades, avec lesquels il continue d'habiter comme auparavant. Les jours suivants, il fréquente la maison paternelle, mais il ne peut accorder à sa passion que des instants dérobés à la vigilance de ceux qui l'entourent. Ce serait une honte pour lui si on le voyait sortir de l'appartement de sa femme. Il est quelquefois des années entières dans ce commerce où le mystère donne tant de charme aux surprises et aux larcins.

Chaque peuple hellénique avait mis dans le *mariage* son génie et ses habitudes propres. Un fait curieux et très-fréquent, particulièrement en Ionie, c'est le *mariage* des courtisanes. Les auteurs grecs parlent très-souvent de leurs maris. Entendent-ils par là les individus avec lesquels elles contractaient un engagement plus ou moins long, mais qu'elles avaient le plus souvent la loyauté de tenir exactement? Sauf la durée, en effet, ces liaisons étaient de vrais *mariages*, plus en rapport peut-être que le vrai *mariage* grec avec l'idée que nous nous faisons de la dignité de la femme. C'est pour une de ces unions sans doute que Sapho composa l'épithalame dont nous possédons un fragment :

CHŒUR DES JEUNES GARÇONS.

Elevez ces portes !
        O hyménée !
Ouvriers, élevez ces portes !
        O hyménée !
L'époux s'avance pareil à Arès !
        O hyménée !
Il est plus grand que les plus grands !
        O hyménée !
Et plus élevé au-dessus des autres,
        O hyménée !
Qu'un chanteur de Lesbos au-dessus des autres chanteurs.

En résumé, le *mariage* est le côté faible de l'admirable civilisation hellénique.

— *Mariage chez les Romains.* A Rome, le *mariage* était exclusivement propre aux citoyens ou à ceux à qui le *connubium* avait été concédé. Le *mariage* entre individus de castes différentes était prohibé. « Pas de mélange du sang patricien avec le sang plébéien, dit M. Ortolan; la loi Canubia fait tomber cette barrière (445 av. J.-C.). Pas de mélange du sang ingénu avec le sang affranchi; la loi Papia Poppœa lève celle-ci (9 de J.-C.). Pas de mélange du sang sénatorial avec le sang affranchi ou abject; les constitutions de Justinien renversent celle-là, et le prince, pour que rien ne manque à son exemple, donne à ses sujets une impératrice à qui l'on peut rappeler les exercices du cirque et ceux de l'*embolum*. » Au reste, un point est resté encore obscur : en quoi exactement consistait le *mariage* romain? Comment constater avec précision qu'il y a ou qu'il n'y a pas *mariage?* Nous répondrons provisoirement avec M. Demangeat : Ce qui constitue le *mariage* romain, c'est le consentement des parties et de plus la cohabitation. A Rome, la femme est livrée à l'époux qui l'emmène « Simplicité sauvage, dit M. Ortolan, âpre austérité du droit que les mœurs et les croyances populaires déguisent sous des formes symboliques plus gracieuses, mais sans utilité juridique. » Cette remarque est vraie, vraie surtout pour le plébéien. Dans les unions patriciennes, la solennité étrusque et sacerdotale de la confarréation adoucissait la brutalité de ce rapt juridique. La confarréation ne fait pas le *mariage*, mais fait passer la femme sous la main du chef de la famille et rend les enfants à naître aptes aux hautes fonctions pontificales. Une autre union moins auguste que le *mariage* (*connubium*) est prévue et réglementée par les jurisconsultes, c'est le concubinat; union permise, mais qui ne produit que des enfants naturels, aptes toutefois à la légitimation. Tout autre commerce (*stuprum*) est illicite et donne naissance à des enfants sans père (*spurii*). Quant aux esclaves, c'est une race de bêtes qui s'accouplent entre elles, sans que le droit civil en ait aucun souci.

Tel est le *mariage* au point de vue purement légal. Les traditions religieuses l'avaient entouré de formes gracieuses et symboliques dont les épithalames antiques nous ont laissé de poétiques descriptions. Mais ces formules n'étaient nullement exigées par les lois. La fiancée, voilée du *flammeum* couleur de safran, portant dans ses mains une quenouille et un fuseau, s'avançait vers la maison nuptiale, suivie du chœur des jeunes vierges ses amies, qui marchaient en chantant. Toute la maison de l'époux est décorée de tentures flottantes et de verts feuillages. L'épouse est entrée; on lui remet les clefs, on prononce les paroles consacrées, on la reçoit par l'eau et le feu. Mais, sous ces dehors agréables, il convient de signaler la réalité juridique. La tradition de la femme pour le *mariage* est légalement soumise aux règles ordinaires du droit sur la tradition. Il faut que le mari soit mis en possession de la femme. Or, comment se fait, en droit romain, la tradition? Ordinairement elle a lieu lorsque le créancier prend l'objet qui lui est dû, ou lorsque le débiteur le porte lui-même à son créancier; c'est ce dernier mode que les mœurs avaient consacré pour le *mariage*. Ulpien et les Institutes désignent trois conditions indispensables pour qu'il y ait justes noces, c'est-à-dire *mariage :* 1° la puberté, dont l'époque fut fixée pour les femmes à douze ans, pour les hommes à quatorze; 2° le consentement, qui comprend celui des conjoints et celui des chefs de famille sous la puissance desquels ils se trouvent; 3° le *connubium*, c'est-à-dire la capacité relative de s'unir à telle personne. Nous venons de voir que le *connubium* n'existait pas d'une classe à une autre; même entre citoyens, il n'existait pas toujours, par exemple entre parents et alliés à certains degrés. Nous avons vu également que le *connubium* n'existait pas entre les sénateurs et les affranchies. C'était l'effet de la loi Julia rendue sous Auguste, loi qui fut encore étendue par Constantin, lorsqu'il défendit aux sénateurs, sous peine d'infamie, d'épouser des filles d'affranchi, de gladiateur, des femmes d'auberge ou des filles d'aubergiste, des revendeuses, toutes personnes réputées viles et abjectes. Justinien, amoureux d'une prostituée, fille d'un cocher du cirque, Théodora, obtint de Justin, son oncle, qui régnait alors, une constitution qui établissait que lorsqu'une comédienne aurait abandonné cette profession, tout le déshonneur qui l'avait frappée cesserait, et qu'elle deviendrait capable de s'unir aux personnes les plus élevées. Le *mariage* était encore prohibé entre le tuteur et la pupille, le préfet d'une province et une femme de cette province y résidant, entre la femme adultère et son complice, entre juifs et chrétiens. Les justes noces étaient dissoutes : 1° par la mort de l'un des époux; 2° par la perte de la liberté; 3° par la captivité; 4° par le divorce. Le divorce remonte, dit Plutarque, à l'origine de Rome, mais on raconte que, pendant plus de cinq cents ans, nul mari n'osa en donner l'exemple, jusqu'à Sp. Carvilius Ruga, qui fut contraint par les censeurs de répudier sa femme pour cause de stérilité. Tant que dura la république, les Romains n'abusèrent pas du divorce; sous l'empire, au contraire, la dissolution des mœurs étant devenue effroyable, les *mariages*, selon l'expression de Sénèque, duraient communément la longueur d'un consulat. Théodose et Valentinien établirent des peines contre celui des époux qui provoquait le divorce.

Tel est le *mariage* romain. On n'en aura une idée bien exacte que quand on saura l'immense puissance dévolue au père de famille par la loi romaine. Pénétré de cette idée, on verra comment cette grande institution du *mariage* concourt à affermir l'autorité du chef de famille, comment l'épouse devenue mère, elle pourtant qui est certaine, tandis que le père est toujours incertain, comment la mère est dépouillée de tout droit sur ses enfants, quelle que soit sa position, mère de famille, matrone épousée en justes noces, concubine ou prostituée.

— *Mariage dans l'antiquité barbare et au moyen âge.* Comme on vient de le voir, la loi intervenait dans les *mariages* grecs et romains, soit pour garantir les intérêts réciproques des époux, soit pour relever aux yeux de la société leur union par une consécration manifeste et solennelle. Chez les peuples plus rapprochés de la nature, les jeunes gens jouissaient de la plus grande indépendance au point de vue de leurs passions; ils n'étaient astreints à aucune règle, à aucune formule. Chez les Celtes, par exemple, quand une jeune fille avait atteint l'âge nubile, c'était elle qui disposait de sa main et choisissait son époux. Ses parents ouvraient alors leur maison à tous ceux qui la recherchaient, pourvu qu'il y eût convenance d'âge et de rang. Sitôt que l'inclination de leur fille était fixée, ils invitaient les prétendants à un banquet où la jeune fille se déclarait de la manière suivante : elle prenait un vase rempli d'eau pour donner à laver aux prétendants, et celui à qui elle le présentait le premier était celui avec qui elle désirait s'unir en *mariage*.

Nous ne connaissons rien de la manière dont se contractaient les *mariages* chez les tribus germaniques, dans les temps où elles habitaient encore au delà du Rhin. Tout ce que nous savons, c'est que, lorsqu'elles eurent franchi cette barrière et se furent fixées dans la Gaule, elles adoptèrent sur ce point la législation romaine, puis se soumirent aux prescriptions canoniques par le fait de leur conversion au christianisme. Le *mariage* devint alors une institution à la fois civile et religieuse. Il était souvent précédé chez les Francs de fiançailles qui duraient quelquefois une année entière et étaient considérées comme un engagement sérieux. Le fiancé donnait des arrhes, et si plus tard les parents de la jeune fille la refusaient à son fiancé, ils devaient payer une amende. Dans Grégoire de Tours, il est dit qu'un homme se présenta au juge et demanda qu'une fille à laquelle il avait donné des arrhes nuptiales lui fût livrée en *mariage*, déclarant qu'il ne se désisterait pas de la poursuite, à moins qu'on ne lui payât seize mille sous.

« Chez les Germains, dit Tacite, ce n'est pas la femme, c'est le mari qui apporte la dot. Le père, la mère, les parents jugent si les présents sont suffisants. Ces présents ne sont pas des frivolités pour charmer les femmes ni des parures de mariée; ce sont des bœufs, un cheval tout bridé, un bouclier avec la hache et l'épée. Pour ces dons on reçoit l'épouse. Elle, de son côté, apporte quelques armes à son mari. Ce sont leurs liens sacrés, leurs mystérieux symboles, leurs dieux d'hyménée. Qu'ainsi la femme ne se croie pas hors des pensées héroïques, hors des hasards et de la guerre; les auspices de l'hymen le lui disent déjà; elle devient la compagne des travaux et des périls de son mari; sa loi, en paix comme dans les combats, c'est d'oser et de souffrir comme lui. Voilà ce que lui dénoncent l'attelage de bœufs, le cheval préparé et les armes. Ainsi il lui faudra vivre, ainsi mourir. » Cet usage d'acheter la femme se conserva chez les Francs et pénétra dans le droit coutumier. Ainsi, d'après la coutume de Paris, le jour des épousailles, le mari donnait à la femme treize pièces d'or ou d'argent. Le Laboureur cite un ancien cartulaire de Saint-Pierre-en-Vallée, où se trouvait une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens; elle rappelait l'usage des maris de doter leurs femmes. De là aussi venait la coutume de faire payer au mari qui épousait une veuve trois sous et un denier au plus proche parent de son défunt mari jusqu'au sixième degré, et, au défaut des parents, au roi ou au seigneur féodal. « Si un homme, dit la loi salique, a laissé en mourant une veuve, celui qui voudra la prendre devra se soumettre à certaines formalités : le dixenier ou le centenier convoquera l'assemblée, et, dans le lieu de l'assemblée, il faut qu'il y ait un bouclier, et alors celui qui doit épouser la veuve jettera sur le bouclier trois sous d'argent et un denier de bon aloi, et il y aura trois témoins qui seront chargés de peser et de vérifier les pièces de monnaie. » La veuve elle-même, comme le prouve un texte publié par M. Pertz, était obligée, lorsqu'elle se mariait, de payer au père et à la mère de son premier mari ou, à leur défaut, à son frère ou au fils de son frère une somme proportionnée à l'importance de la dot qu'elle avait reçue; elle achetait ainsi la paix avec la famille de son premier mari. Le présent du matin ou *morgengab* était une suite des usages germaniques que l'on vient de rappeler.

Le douaire ou jouissance de l'usufruit qui appartenait à la femme était ainsi stipulé avant le *mariage*. « Il comprenait quelquefois, dit Laboulaye, l'universalité des biens du mari. Son objet était toujours un immeuble; des meubles n'en faisaient partie qu'autant qu'ils étaient eux-mêmes immeubles par destination. Le douaire ne restait à la femme qu'autant qu'elle demeurait dans le veuvage. Si elle se remariait, son droit tombait au profit des héritiers du premier époux. Du moins on faisait souvent de cette cause de résiliation une stipulation expresse.

Lorsque toutes les formalités préliminaires avaient été accomplies et les bans publiés pendant trois dimanches consécutifs, sans qu'aucune opposition eût été formée, les fiancés se présentaient à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale. Il fallait, pour que le *mariage* fût régulier, le consentement des époux parvenus à l'âge de puberté et l'assentiment des parents ou tuteurs; enfin il fallait qu'il n'y eût point d'empêchement dirimant. Si rien ne s'opposait au *mariage*, le prêtre bénissait les anneaux. D'après un rituel de la fin du XVIe siècle, il recevait treize deniers des époux. Le fiancé prenait ensuite l'anneau et trois deniers (les dix autres étaient réservés pour le prêtre). Il plaçait l'anneau au quatrième doigt de la main de la fiancée en répétant après le prêtre : « De cet anneau je vous épouse; » puis posant les trois deniers dans la main droite ou dans la bourse de l'épousée, il ajoutait : « Et de mes biens je vous donne. » Au milieu de la diversité des cérémonies nuptiales, l'anneau est resté le principal symbole de l'union conjugale. Le prêtre prononçait ensuite les paroles sacramentelles. Les *Etablissements de saint Louis* prouvent que la coutume de donner des arrhes existait au XIIIe siècle. Les fiançailles étaient ordinairement consacrées par un échange d'anneaux et par d'autres cérémonies. Cet usage s'est conservé dans quelques provinces; mais les arrhes nuptiales ont disparu.

La demande en *mariage* avait quelquefois lieu avec des cérémonies particulières, dont on trouve encore des traces dans certaines provinces et spécialement dans la Bretagne. Un poëte national, appelé bazvalon, se présentait devant la jeune fille et chantait un couplet de sa composition; la jeune fille répondait quelques vers. Maintenant des formules apprises par cœur ont remplacé les vers improvisés. Ailleurs, l'acceptation ou le refus se marquent par un symbole. Ainsi, dans les Landes, le prétendant, accompagné de deux amis, se présente chez la jeune fille; on passe la nuit à boire, à manger et à raconter des histoires plus ou moins merveilleuses. Au point du jour, la jeune fille sert une collation. S'il y a un plat de noix, c'est signe que la demande est rejetée.

Au moyen âge, les *mariages* se célébraient ordinairement à la porte de l'église. C'est ce que prouve une disposition testamentaire de l'an 1397, par laquelle Pernelle, femme du célèbre alchimiste Nicolas Flamel, lègue une rente de deux sous six deniers tournois « à chacune des cinq pauvres personnes qui ont accoutumé de seoir et demander l'aumône au portail où l'on *épouse les mariées* en l'église Saint-Jacques. » D'après certaines coutumes, lorsque les époux, revenant de la messe, arrivaient à leur maison, ils trouvaient devant la porte du pain et du vin préparés; le prêtre bénissait le pain; l'époux et après lui l'épouse le rompaient et en mangeaient. Le prêtre bénissait aussi le vin et leur donnait à boire; après quoi il les introduisait lui-même dans la maison conjugale. La bénédiction du lit nuptial était une cérémonie regardée comme indispensable; on en trouve la formule dans les anciens rituels. Un passage de l'*Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, confirme ces détails : « Le 2 juin 1420, le roi d'Angleterre, Henri V, épousa M^me^ Catherine et voulut que la solennité se fît entièrement selon la coutume de France. Ils allèrent en la paroisse, c'est à savoir à Saint-Jean de Troyes, où les épousa maître Henri de Savoisy, soi-disant archevêque de Sens, et, au lieu de treize deniers, le roi mit sur le livre treize nobles, et, à l'offrande, avec le cierge ils offrirent chacun trois nobles; de plus, il donna à ladite église de Saint-Jean deux cents nobles, et furent les soupes au vin faites en la manière accoutumée. »

Un anneau de paille était un signe d'infamie et n'était donné qu'à ceux que l'on condamnait à s'épouser.

Ceux qui assistaient aux noces portaient des rubans qu'on appelait livrées. Dans Rabelais, lorsque Panurge annonce l'intention de se marier : « Je vous convierai à mes noces, dit-il; vous aurez de ma livrée. » Quelquefois on portait la mariée noble sur une civière, avec un fagot d'épines ou de genièvre. Les fêtes des noces étaient bruyantes et quelquefois licencieuses, surtout aux *mariages* des veuves. Ce fut dans une de ces fêtes que Charles VI faillit être brûlé vif (1392). Le moine de Saint-Denis, historien de Charles VI, parle ainsi des fêtes données dans cette circonstance : « Il ne manqua rien à la magnificence et à la bonne chère; on y fit toutes sortes de réjouissances et on y dansa jusqu'à minuit. Mais hélas! on ne savait pas que ce jeu devait se terminer par une déplorable tragédie, et cela arriva par une sotte et malheureuse coutume qui se pratique en divers endroits du royaume, de faire impunément mille folies aux noces des veuves et de prendre avec des habits extravagants la liberté de faire de sottes plaisanteries au mari et à l'épousée. Le roi, qui était jeune, se laissa aisément entraîner par d'autres jeunes gens à faire un de ces indignes personnages, et il fut un des cinq qui se déguisèrent en satyres, au moyen de lin non filé collé sur de la toile avec de la poix. Ils vinrent dans la salle danser et faire des postures grossières des animaux qu'ils représentaient. Ils poussèrent des cris horribles et dansèrent les sarrasines. » Les fêtes bruyantes et souvent licencieuses qui accompagnaient les *mariages* des veuves, sous le nom de *charivari*, se sont conservées dans quelques provinces. Il était d'usage, dans certaines contrées, d'après Sainte-Palaye, de donner un cheval et un manteau aux filles qui accompagnaient une nouvelle mariée. A Dreux, les membres de la corporation à laquelle appartenait le mari avaient droit à un présent, pourvu qu'ils vinssent chanter une chanson.

Les seigneurs avaient introduit dans les *mariages* une multitude de coutumes qui avaient toutes pour but de constater leurs droits sur leurs vassaux. Presque partout les nouveaux mariés leur payaient un droit appelé marquette. Les seigneurs ecclésiastiques, comme les laïques, percevaient ce droit Un arrêt du parlement de Paris (19 mars 1409) défendit à l'évêque et aux curés de cette ville d'exiger aucun droit des nouveaux mariés. Dans certaines seigneuries, les mariés devaient un mets de *mariage* ou prestation de viande à ceux que le seigneur envoyait pour assister en son nom à la cérémonie. Ailleurs, le seigneur chargeait un jongleur de courir et chanter devant les nouveaux mariés, et ceux-ci étaient tenus de le nourrir. Dans une seigneurie d'Anjou, le sergent ou huissier du seigneur avait droit d'assister au repas du *mariage* avec deux chiens courants et un lévrier. La mariée était quelquefois obligée de porter le mets de *mariage* au château; elle s'y rendait accompagnée de joueurs d'instruments. En 1615, le seigneur de La Boulaie avait encore droit au mets de *mariage;* l'époux, accompagné de musiciens, devait venir le jour des noces lui offrir deux brocs de vin, deux pains et une épaule de mouton; avant de se retirer, il était tenu de sauter et de danser. Lorsque le *mariage* avait lieu entre personnes de condition inégale, le seigneur percevait le droit de *formariage*. Primitivement, les lois des Francs condamnaient à l'esclavage la femme libre qui avait épousé un esclave contre la volonté de sa famille. La loi des Ripuaires ne lui laissait qu'une cruelle alternative : elle devait choisir entre l'épée et la quenouille que le roi ou le comte lui présentait. Si elle prenait l'épée, il lui fallait tuer elle-même l'esclave, et si elle choisissait la quenouille, elle devenait esclave elle-même. Les seigneurs féodaux avaient droit de s'opposer au *mariage* de leurs vassales, et de nombreux exemples attestent qu'ils ont souvent usé de ce droit. Ainsi saint Louis s'opposa au *mariage* de Jeanne, fille aînée et héritière du comte de Ponthieu, avec le roi d'Angleterre; à celui de la comtesse de Flandre, veuve de Ferrand, avec Simon de Montfort, devenu comte de Leicester et sujet du roi d'Angleterre, et enfin à celui de ce même Simon de Montfort avec Mathilde, comtesse de Boulogne. Le suzerain pouvait aussi contraindre ses vassaux ou ses vassales à se marier. Saint Louis maria la fille de Mathilde de Boulogne avec Gaucher IV, chef de la maison de Châtillon, et Mathilde, comtesse de Flandre, avec Thomas, prince de la maison de Savoie. Les *Assises de Jérusalem* expriment énergiquement le droit que la féodalité donnait au seigneur pour le *mariage* de ses vassales. Le baron, selon cette loi, pouvait dire à sa vassale : « Dame, vous devez le service de vous marier. » Il lui désignait ensuite trois seigneurs, entre lesquels elle était tenue de choisir.

On entendait par ces mots : *mariage par paroles de présent,* une espèce de *mariage* où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église et présentées au curé ou à l'évêque pour recevoir la bénédiction nuptiale, leur déclaraient, sur le refus qui leur était fait de cette bénédiction, qu'ils se prenaient respectivement pour mari et pour femme. Ils avaient eu soin d'amener avec eux des témoins et des notaires, qu'ils requéraient de leur donner acte de cette déclaration. Ces sortes de *mariages* s'appelaient aussi *mariages à la gaumine.* Ils ont été longtemps en usage en France, et l'on cite même un arrêt du 4 février 1576, qui est rapporté par Thevenant, et qui déclare valable une union ainsi contractée. L'ordonnance rendue à Blois en 1579 défend aux notaires de recevoir aucune promesse de *mariage* par paroles de présent, sous peine de punition corporelle. Neanmoins, ces *mariages* avaient encore lieu quelquefois. Les assemblées du clergé tenues en 1670 et 1675 décidèrent qu'on écrirait à tous les évêques pour les exhorter à publier les décrets des syndics portant excommunication contre tous ceux qui assisteraient à de pareils *mariages* et à solliciter une loi faisant défense aux notaires de recevoir de pareils actes. Un arrêt du parlement de Paris, en date du 5 septembre 1680, défendit à tout notaire, sous peine d'interdiction, de recevoir à l'avenir des promesses de *mariage* par paroles de présent. Enfin, une déclaration du 15 juin 1697 portait que l'union des personnes qui se prétendaient mariées en vertu d'une promesse de cette nature était illégitime et n'aurait aucun effet civil, ni pour eux, ni pour leurs enfants qui naîtraient de ces unions.

Mentionnons encore une curieuse coutume du moyen âge, en vertu de laquelle une jeune fille qui consentait à épouser un condamné à mort lui obtenait sa grâce. C'est ce qu'attestent les lettres de rémission de l'année 1382, publiées par Du Cange : « Hennequin Douart a été condamné par nos hommes liges jugeant en notre cour de Péronne à être pendu. Pour lequel jugement entériner, il a été traîné et mené en une charrette par le pendeur jusqu'au gibet et lui fut mise la hart au col, et alors vint en ce lieu Jehennete Mourchon, dite Rebaude, jeune fille née de la ville de Hamaincourt, en suppliant et requerrant audit prévôt ou à son lieutenant que ledit Douart elle pût avoir en *mariage;* par quoi il fut ramené et remis ès dites prisons. » Les lettres de rémission se terminent par la grâce accordée au coupable. Du Cange cite, dans le même article, plusieurs autres exemples de condamnés à mort délivrés de la même manière.

— *Mariage chez divers peuples modernes.* Aujourd'hui en France, dans les grandes villes et parmi la haute classe et la bourgeoisie, l'usage est que le jeune homme qui désire se marier fasse porter ses propositions par une personne amie de sa famille. Si elles sont agréées, ses parents vont faire la demande en forme. Le prétendant est admis dans la maison de la future, afin qu'il puisse parvenir à plaire ou à lier plus intime connaissance avec elle. Les parents, pendant ce temps, règlent les conditions et le taux des dots, et l'on prend jour pour la signature du contrat, dont l'acte est préparé par un notaire. Celui-ci en fait la lecture aux deux familles et à leurs amis. On fixe le jour de la cérémonie civile et religieuse, s'il y a lieu, et l'on invite par lettres à y assister les amis des deux familles. Quelques jours avant la célébration, le prétendu envoie à la future la corbeille de *mariage*, c'est-à-dire les présents qu'il lui offre : vêtements, parures et bijoux. On se rend à la mairie et à l'église, les époux étant chacun dans une voiture séparée avec leurs parents respectifs, et la voiture de la mariée s'avançant en tête du cortége. A la mairie, le maire ou un des adjoints demande aux futurs s'ils consentent à se marier; il demande également leur consentement aux parents, lit les articles de la loi relatifs au *mariage*, enregistre l'union et fait signer l'acte par les mariés, par leurs témoins, qui sont au nombre de deux pour chacun des conjoints, et par les parents. On va ensuite vers l'église, soit immédiatement, soit après un intervalle de plusieurs jours, ou seulement après un déjeuner qui a lieu chez les parents de la mariée.

A l'église, c'est le père de celle-ci qui la conduit par la main à l'autel. Le marié vient ensuite, conduit par sa mère. Le poêle, pendant la cérémonie religieuse, est tenu sur la tête des époux par deux de leurs témoins. A la sortie de l'église, l'époux prend place avec sa belle-mère dans la première voiture, et la mariée, avec son beau-père, dans la seconde. Un grand repas termine habituellement la journée. L'épousée se place à table entre sa mère et le père de son mari, celui-ci vis-à-vis d'elle, entre sa propre mère et son beau-père. Un bal succède d'ordinaire au repas. Dans les huit jours qui suivent, les époux doivent une visite aux parents et aux amis. Ils adressent des lettres de faire part à celles de leurs connaissances qu'ils n'ont point invitées à leur noce. L'usage s'est répandu depuis plusieurs années parmi les gens du monde de partir pour un voyage plus ou moins long le lendemain ou le jour même du *mariage.* Dans ce cas, c'est au retour qu'on fait les visites de politesse.

En Arménie, les fiancés montent à cheval; le jeune homme s'avance le premier, la tête et le buste couverts d'un réseau d'or ou d'argent ou bien d'un voile de gaze incarnat. Il tient de la main droite le bout d'une ceinture, dont la fiancée, couverte d'un voile blanc, tient l'autre bout. Le voile de la fiancée descend jusque sur les jambes de son cheval. Les parents, les amis, à cheval ou à pied, les accompagnent au son des instruments, en portant des cierges. On met pied à terre à la porte de l'église, et les fiancés s'avancent jusqu'au sanctuaire, tenant toujours la ceinture chacun d'une main. Ils s'approchent côte à côte; le prêtre leur pose la Bible sur la tête, bénit leur union, leur met les anneaux et dit la messe pour consacrer la bénédition nuptiale. Dans certaines parties de l'Arménie, des jeunes filles apportent des présents en dansant au son des flûtes et des tambourins et attachent une croix de satin vert sur la poitrine de l'époux. Il se rend alors chez la fiancée avec son cortége; là, on lui attache une croix rouge sur la première. Les femmes apportent un mouchoir qu'elles lui font prendre par un bout, donnant l'autre à la mariée. Les époux se rendent ainsi à l'église. Avant la lecture du formulaire de *mariage* et après les interrogations du prêtre, on pose sur la tête des époux une croix qu'ils gardent jusqu'à la fin de la lecture du formulaire et des prières. Après la bénédiction nuptiale, les époux sont reconduits chez les parents de la mariée dans le même ordre et avec la même cérémonie; le cortége danse et chante autour d'eux.

En Géorgie, le *mariage* se fait ordinairement le soir ou dans la nuit. Avant la cérémonie, le futur, vêtu de ses plus beaux habits et accompagné de ses parents et amis, tous portant des flambeaux allumés, va chercher sa fiancée chez elle, au son des instruments. Un messager le devance, annonçant sa venue. La future l'attend, fardée à outrance, assise sur un fauteuil, la tête chargée d'un diadème et couverte d'un voile, le cou entouré d'un collier et d'un cordon soutenant des pièces de monnaie, vêtue de satin de couleurs vives. Dès que le prétendu est arrivé, on le voile à son tour et on le fait asseoir silencieusement à la droite de la fiancée. Ensuite, un parent de celle-ci leur unit les mains et vante au futur époux le cadeau précieux qu'on lui fait d'une femme aussi parfaite. Quand il a fini, les fiancés se lèvent; un personnage, appelé le *père de mariage*, leur remet à chacun un cierge allumé, et l'on part pour l'église au son des instruments et en tirant des coups de fusil. A l'église, le prêtre et le père de *mariage* tressent avec des fils de soie blanche deux cordons minces qu'ils passent ensuite autour de la poitrine des fiancés; ils en réunissent les deux bouts avec de la cire qu'on scelle en y apposant la croix. Les époux ne doivent dénouer ces cordons que le troisième ou le quatrième jour. C'est une épreuve de continence qui leur est imposée. Dans beaucoup de localités grecques, cet usage existe également parmi le peuple. Quand les cordons ont été ainsi noués sur la poitrine des fiancés, le jeune homme présente à la jeune fille le bout du mouchoir à tenir, et ils retournent à la maison nuptiale entourés de leur cortége. A leur retour, le père du marié leur donne à chacun un morceau de sucre, emblème de la douceur de l'existence qui les attend à la suite d'une heureuse union. Puis on les conduit dans une salle ornée et éclairée aussi richement que le comporte la fortune des deux familles. Ils s'y asseyent sur un fauteuil ou trône, et les invités viennent les féliciter et leur offrir des présents qui sont reçus sur un plat d'argent par le prêtre ou par le père de *mariage.* Les femmes se mettent ensuite à danser, et les hommes se livrent à divers jeux ou divertissements. Les deux sexes sont séparés pendant le repas. La mariée ne doit goûter d'aucun mets. Les réjouissances durent trois jours. Durant ce temps, les époux ont le titre de roi et de reine. Le quatrième jour, on dénoue les cordons scellés sur leur poitrine; le père de *mariage* enlève avec son sabre le voile de la mariée, et on les laisse enfin à eux-mêmes. Ces usages, très-anciens en Géorgie, paraissent tomber peu à peu en désuétude et céder le pas aux coutumes russes.

Au cœur de la Russie, dans les provinces moscovites, il y avait aussi d'intéressantes cérémonies nuptiales qui disparaissent peu à peu. Dans la cérémonie des fiançailles, le père de la jeune fille la frappait légèrement avec un fouet, puis remettait le fouet au futur. Dans ces pays, le lit nuptial doit être préparé par la fiancée dans la maison de l'époux. Ce lit est établi sur des gerbes de seigle ou de blé, et on l'entoure d'une décoration de tonneaux pleins de froment, d'avoine, etc. La veille des noces, une femme louée par le jeune homme apporte les présents à la jeune fille. Le plus estimé de ces présents est le fard. Le jour suivant, le fiancé, accompagné des siens et précédé par un prêtre à cheval, se rend chez la future, où l'on se met à table. On sert trois plats, mais personne ne doit y toucher. La place du marié reste vide jusqu'à ce qu'un des jeunes gens s'en soit emparé. L'époux ne reconquiert son siége qu'en faisant des présents au jeune homme. On amène alors l'épouse derrière un rideau de taffetas rouge, et l'on achève la parure des époux; les filles jettent du houblon sur les assistants; deux jeunes gens apportent des pains et un fromage sur une civière garnie de fourrures. Le prêtre bénit ces objets et on les transporte à l'église à titre d'offrande. Puis on apporte un bassin d'argent ou de métal argenté, rempli de petits morceaux de taffetas et de satin, de petites pièces de monnaie et de grains, dont on jette quelques poignées à l'assemblée. On échange ensuite les anneaux et l'on se rend à l'église, dont le pavé est recouvert d'un tapis de soie rouge sur lequel se placent les époux. Le prêtre les unit en joignant la main droite de l'homme avec la main gauche de la femme. Le marié passe l'anneau au doigt de la mariée. Le prêtre leur met sur la tête des couronnes de métal ou de feuillage. Les époux font trois fois le tour de l'église, tandis que le prêtre chante des psaumes. On apporte à celui-ci un vase de vin; il y goûte et le passe aux époux, qui, après y avoir bu, le brisent contre terre. Les femmes répandent sur leur tête de la graine de lin et de chanvre. Enfin la mariée monte dans un char ou un traîneau éclairé par six flambeaux, et l'époux l'accompagne à cheval, suivi du cortége.

En Bohême, le cortége nuptial est précédé d'un char attelé de bœufs, sur lequel sont entassés des lits et des ustensiles de ménage; ensuite viennent les joueurs de cornemuse et le ménétrier, suivis d'un homme qui de temps à autre tire des coups de pistolet; après eux se présente le procureur, armé d'une baguette et parlant presque toujours en vers, puis les domestiques. A la fin s'avancent les fiancés avec leurs parents et les invités.

En Croatie, le jour du *mariage*, les jeunes gens montent à cheval et conduisent la fiancée à l'église en tirant des coups de fusil. Quand le couple est uni, on revient à la maison en jetant des noix, des amandes et des figues aux curieux qui se trouvent sur le passage du cortége. Un banquet est préparé, pendant lequel l'époux sert les convives. Des danses, des chansons nationales prolongent la fête jusque dans la nuit. A minuit, un jeune homme enlève avec son sabre une couronne dont la mariée a été parée à l'église, et l'on conduit le couple à la chambre nuptiale. Le lendemain, la mariée nettoie la maison et sert les convives.

En Finlande, les diverses localités ont chacune leurs usages. Dans les unes, le jeune homme charge une femme âgée d'aller faire sa demande et remettre un présent à la jeune fille qu'il a choisie. La messagère, après avoir fait l'éloge de celui qui l'envoie, glisse le présent dans le corsage de la fille. Dans d'autres, chaque jeune fille à marier porte à sa ceinture une gaîne de couteau. Lorsqu'un jeune homme désire le *mariage*, il doit tâcher de glisser dans cette gaîne un couteau qui s'y adapte. L'acceptation ou le refus du couteau détermine l'union. Dans la paroisse de Karni, avant la cérémonie nuptiale, on impose au jeune couple une épreuve : les futurs passent toutes les nuits ensemble pendant une semaine, en gardant presque tous leurs vêtements. C'est ce qu'on appelle la *semaine des culottes.* Le même usage se retrouve en France chez les anabaptistes du Jura.

Dans la Lithuanie et la Samogitie, on ne marie guère les filles avant vingt-quatre ans. Avant de prétendre au *mariage*, il faut qu'elles aient fait de leurs mains quelques étoffes ou vêtements destinés à ceux qu'elles épousoront. Quand l'accord est fait, deux parents enlèvent les futurs, les cachent dans leurs maisons et demandent ensuite le consentement des père et mère. Au retour de l'église, on promène d'abord l'épousée trois fois autour du feu; puis on la fait asseoir et on lui lave les pieds. On prend l'eau qui a servi et on en asperge le lit nuptial et les meubles; on lui frotte ensuite les lèvres de miel, on lui bande les yeux et on la conduit à toutes les portes du logis, qu'elle doit frapper du pied droit. A chaque porte, on jette des grains, des fèves, des pois, des graines de pavot, en lui disant qu'elle vivra dans l'abondance si elle se conduit bien. On lui ôte son bandeau et on la mène à table, où s'assoit toute l'assemblée. Après le repas et à l'heure où l'on doit conduire la mariée au lit nuptial, on lui coupe les cheveux en dansant autour d'elle; les femmes lui mettent sur la tête un bouquet noué avec un voile blanc, qu'elle portera jusqu'à ce qu'elle ait un fils. Cela fait, on se pousse l'un à l'autre la mariée; on feint de la battre et on la jette dans le lit.

En Laponie, les *mariages* se font par l'office d'un entremetteur. Les dots réciproques se règlent en têtes de rennes. On retarde autant que possible la conclusion du *mariage*, parce que le futur est tenu d'apporter des présents tout le temps qu'il vient voir la jeune fille. Il faut cependant finir par se décider. On s'assemble dans une cabane; le plus âgé des Lapons prend un morceau de fer qu'il frappe contre une pierre, et s'il en tire des étincelles, c'est un signe de l'excellence du *mariage*. Le nouvel époux doit servir son beau-père pendant un an. Au bout de ce temps, il est libre de se retirer avec sa femme et la dot qu'elle lui a apporté.

Les Parsis ont admis cinq sortes de *mariage*, parmi lesquelles il y en a deux qui sont tout à fait bizarres. Ils croient que les personnes qui sur terre n'ont pas satisfait à la loi de reproduction ne peuvent trouver de repos dans l'autre monde, et ils ont imaginé des compromis pour procurer après coup et fictivement des enfants à ceux qui sont morts sans en avoir eu. En conséquence, en se mariant, une femme peut stipuler que le premier fils qui naîtra sera réputé celui de son frère qui n'en avait point; de même, pour une somme convenue, elle peut être fictivement l'épouse d'un mort. On accorde aussi aux jeunes filles le droit de choisir un époux sans le consentement de leurs parents. On fiance les enfants de bonne heure, quelquefois lorsqu'ils n'ont encore que quatre ou cinq ans. On place les petits fiancés bien parés sur une sorte d'estrade entourée d'une balustrade. Trois prêtres marchent autour d'eux en les aspergeant de sucre et de riz. Un quatrième attache les pouces des deux enfants avec un énorme écheveau de soie blanche, qu'il dévide en récitant des prières. On fait un festin, et l'on promène les petits fiancés par les rues, à cheval ou en palanquin, entourés d'une foule d'enfants déguisés de toutes les manières, au son des instruments.

Pour les Indous, il y a quatre espèces de *mariage*, dont la plus usitée, parce qu'elle est seule à la portée des classes populaires, consiste à acheter sa femme. Avant le *mariage*, on consulte les augures, et même en chemin, lorsqu'on va faire la demande en forme, on observe tous les présages. La rencontre d'un serpent, d'un chacal, etc., peut faire ajourner ou échouer l'affaire. Quand enfin les consentements ont été échangés, le prêtre fixe un jour favorable à la célébration. On commence par construire un pavillon de verdure qui doit abriter le dieu Ganésa, protecteur du *mariage*. Après les offrandes, on sert un grand repas aux invités. Le second jour, neuf brahmes spéciaux accomplissent le sacrifice aux neuf planètes, qui est suivi d'un second repas. Le troisième jour, le père de l'époux va de bonne heure inviter ses parents et amis. Dès qu'ils sont tous réunis sous le pavillon, une toile ou un tapis est étendu à terre, et on y fait asseoir les futurs, le visage tourné à l'orient. Des femmes leur frottent la tête d'huile et leur teignent avec du safran une partie du corps, au son des instruments et des chants; ensuite elles les parent. A la chute du jour, on pratique une nouvelle cérémonie : les femmes consacrent le safran dont il doit être fait usage pour tout le reste de la solennité. Ensuite commencent les véritables cérémonies du *mariage*, qui durent encore cinq jours. Le premier a le nom de jour du *mouhourta*, c'est-à-dire le bon, le grand jour. On purifie le pavillon et on l'orne de feuillage. Les invités arrivent, font leurs ablutions et assistent à l'invocation des dieux. Vient ensuite l'évocation des ancêtres. Les futurs sont assis, le visage tourné vers l'orient, entourés de leurs familles. Le père de la fille met sur un plat du riz, une noix de coco et d'autres fruits, et appelle les ancêtres. Le brahme convie également à la noce les neuf planètes, Brahma, les huit dieux gardiens du monde, après quoi on célèbre l'apothéose des *cinq petites cruches*. Puis le père de la fille offre des sacrifices à toutes ces divinités. On apporte un réchaud de terre, auquel il attache avec un fil un morceau de safran, et où il dépose le feu consacré. Des femmes portent en chantant ce réchaud dans un lieu isolé, où l'on a soin d'entretenir nuit et jour le feu, car s'il s'éteignait de grands malheurs fondraient sur les époux et leurs familles. Arrive enfin le *mouhourta*, ou la cérémonie par excellence. On débute par un sacrifice à Ganésa; les femmes parent les époux. Le futur prie les dieux de lui pardonner ses péchés, remet des aumônes aux brahmes et s'équipe en pèlerin, puis il se dirige soi-disant vers la ville sainte de Bénarès, avec son cortége chantant et dansant. Mais le beau-père vient à sa rencontre et le détourne de son voyage en lui proposant sa fille, et ils rentrent tous à la maison. On prie de nouveau, avec diverses cérémonies, les dieux de présider à la solennité, et on procède à la procession du dieu ami, représenté par un vase de cuivre. Ensuite le beau-père, incarnant un moment Vichnou dans son gendre, offre à celui-ci un sacrifice de fleurs et de victuailles, et lui lave les pieds une première fois avec de l'eau, une seconde avec du lait et une troisième avec de l'eau. Mettant alors la main de sa fille dans celle du futur, il verse dessus un peu d'eau, et donne au futur du bétel, puis un présent de vaches, de terres et de petites pierres auxquelles s'attachent des idées superstitieuses. Les cérémonies sont innombrables chez ce peuple : une des plus curieuses est celle du *tali*, qui ne tarde pas à suivre celle des dons. On enfile le tali, qui est une tête de divinité, avec un cordon, et on le présente aux invités pour qu'ils le touchent et le chargent de leurs bénédictions. Quatre grandes lampes de métal à quatre mèches, posées sur un piédestal, sont apportées. On y superpose d'autres lampes faites en pâte de riz et remplies d'huile, on les allume, et quatre femmes les prennent entre leurs mains: on illumine tout le pourtour du pavillon. Alors, au son des instruments de musique, aux chants aigus des femmes on joint le tintement des cloches et le retentissement des plaques et des vases de métal, sur lesquels chacun frappe à qui mieux mieux. Tout ce vacarme se fait pendant que l'époux attache au cou de la mariée le tali, en le nouant de trois nœuds. Quand le *mouhourta*, qui comprend encore d'autres rites, est fini, on plante au milieu du pavillon deux bambous. Au pied de chacun, on place deux corbeilles dans lesquelles entrent les mariés. On leur apporte deux paniers pleins de riz; ils prennent tour à tour de ce riz à poignée et se le versent sur la tête. On fait des dons aux brahmes, et on s'assied autour d'un splendide repas, dont tous les mets sont offerts aux dieux domestiques. Après beaucoup de préliminaires, les époux sont à leur tour conduits à un repas qui a été préparé pour eux seuls. Ils s'asseyent en face l'un de l'autre, sous le pavillon, le visage de l'époux tourné vers l'orient. Devant eux est étendue une large feuille de bananier, aux quatre coins de laquelle on place des lampes en pâte de riz. On les sert en chantant et au son des instruments. Ils mangent ensemble sur la même feuille. Du reste, c'est la seule fois que la femme est admise à manger avec le mari. Le repas fini, les nouveaux mariés sortent, accompagnés de la musique, des chanteuses, des invités et du prêtre. Celui-ci leur montre la déesse Aroundhati, une des étoiles de la Grande-Ourse, et exhorte la nouvelle épouse à en prendre les vertus pour modèle. Les quatre journées suivantes sont remplies par d'autres cérémonies minutieuses.

Chez les Chinois, lorsque les familles se sont entendues, sans même que les jeunes gens se connaissent, on consulte les prêtres pour qu'ils indiquent un jour propice à la cérémonie. La jeune fille est conduite à la maison de son époux dans une chaise à porteurs exactement fermée, suivie de ceux qui portent la dot, consistant en meubles et habits renfermés dans des caisses. De nombreux serviteurs, si la famille est opulente, accompagnent le cortége avec des lanternes. Les gens de condition médiocre louent des hommes pour former un cortége; mais, dans l'un et l'autre cas, les lanternes sont allumées même en plein jour. La chaise est entourée des parents, des amis et de musiciens. Un serviteur de confiance est chargé de la clef de la chaise, et il ne doit la remettre qu'au futur époux, qui attend sur le seuil de sa porte. Lorsque le cortége est arrivé, le domestique donne la clef au futur, qui ouvre la chaise. S'il est content de ce qu'il voit alors pour la première fois, il fait entrer la jeune fille dans sa demeure, et le *mariage* se trouve contracté; s'il n'est pas satisfait, il peut refermer la chaise, renvoyer toute la noce; mais alors il perd l'argent et les présents qu'il a dû donner aux parents de la jeune fille avant qu'elle fût amenée. Quand la future est agréée, l'époux la prend par la main et la conduit dans la salle d'assemblée, où elle fait une longue série de révérences, puis se retire dans un appartement avec les femmes invitées à la fête. Les deux sexes se réjouissent séparément. Comme la polygamie est permise en Chine, la seconde épouse est sous l'autorité de la première, qui seule est légitime; ses enfants mêmes appartiennent à la première. La célébration des noces en Chine est précédée de trois jours de tristesse, parce qu'on regarde le *mariage* des enfants comme un présage de la mort des parents. Avant l'invasion des Tartares, lorsque l'empereur ou l'héritier de la couronne devait se marier, le tribunal des rites faisait choix de vingt matrones intelligentes et sages. Chacune présentait la jeune fille la plus belle et la plus sage qu'elle pût trouver, sans avoir égard ni à la naissance ni à la fortune. On les amenait toutes au palais, et la mère de l'empereur ou quelqu'une de ses principales suivantes faisait son choix, puis on présentait la jeune fille élue au prince ou à l'empereur, en grande pompe. A cette occasion, il se donnait des fêtes magnifiques; un pardon général était octroyé aux criminels, sauf les rebelles et les voleurs; des charges et des emplois étaient distribués, des présents faits aux officiers et aux mandarins. On couronnait la future impératrice, on lui décernait de nombreux titres et on lui assignait d'importants revenus. Les dix-neuf autres jeunes filles étaient mariées aux fils des principaux personnages. La dynastie tartare a changé ces usages. L'empereur prend pour femme la fille de quelque roi de la Tartarie. Le palais d'ailleurs renferme d'innombrables concubines, et il y a quelquefois jusqu'à trois princesses qui ont le rang d'impératrice, chacune avec sa maison et sa cour spéciale. Leurs enfants sont tous légitimes, mais ceux de la première épouse peuvent seuls succéder au trône.

Les Japonais fiancent souvent leurs enfants dès le berceau. Ils peuvent épouser plusieurs femmes et divorcer à volonté. Les femmes mariées se rasent les sourcils, se noircissent les dents, revêtent des costumes sévères et ne s'occupent que du gouvernement de la maison. Un mari, au Japon, ne reçoit de sa femme que les vêtements dont elle est couverte; il la prend sans dot, et il est même obligé de lui constituer une espèce de douaire, qu'elle distribue à ses parents. Il n'appartient qu'à la femme légitime de manger avec son mari, les autres le servent. Lorsque les parents des deux côtés sont d'accord, on s'assemble séparément de très-grand matin. Le marié et la mariée sont placés chacun dans un char et accompagnés de parents, d'amis et de musiciens. Ils se rendent ainsi vers une colline où se trouve un temple, ou à défaut de temple un pavillon dressé en forme de chapelle. Au milieu est un autel portant la statue du dieu qui préside au *mariage*. Devant l'idole est un bonze; le marié se place à sa gauche, la mariée à sa droite, chacun tenant un flambeau. La mariée allume le sien aux lampes qui illuminent le pavillon, et le marié le sien à celui de l'épouse. L'assemblée jette alors de grands cris de joie et adresse ses souhaits de prospérité au jeune couple. Le bonze leur donne une sorte de bénédiction, et termine en sacrifiant deux buffles. Pendant ces cérémonies, les parents et amis préparent un grand feu dans lequel ils jettent et brûlent tous les jouets qui ont amusé l'enfance de la mariée. On place devant celle-ci un rouet et une quenouille. Au son des instruments et au milieu des cris d'allégresse, on descend de la colline et on conduit la mariée à la maison de l'époux, qui est parée de feuillage, de banderoles et de lanternes. Les réjouissances durent huit jours.

Dans le Thibet, le *mariage* n'est qu'un contrat civil. Dès que la fille a donné son consentement, le futur lui frotte le front avec du beurre, et elle lui en fait autant. Ils vont alors dans un temple et y prient. Souvent même on ne fait nullement intervenir la religion. Quand le jour du *mariage* est arrivé, les invités apportent leurs présents, et les parents de la fiancée lui donnent du bétail et des terres. On dresse devant la maison de la femme une tente au milieu de laquelle on étend plusieurs matelas, et on répand des grains de blé à terre. On prend un repas dans cette tente, puis on conduit la mariée à la maison du futur. Ils s'asseyent à côté l'un de l'autre, on leur présente du thé et du vin de riz, et on leur offre des mouchoirs. Pendant trois jours, on se promène par les rues et l'on fait des visites.

Chez les Mongols, la demande en *mariage* est faite par des personnes étrangères; le consentement donné, le père du futur et ses proches vont chez le père de la jeune fille avec des présents consistant en mouton cuit, breuvages et mouchoirs bénits, dits *khadaks*. On fait aux idoles un simulacre d'offrande de ces présents, et l'on prend un repas. Les parents de la jeune fille lui font élever une iourte ou tente munie de tout ce qui est nécessaire. Ils y ajoutent un trousseau et un cheval sellé, et donnent une fête qui leur est rendue par le futur. On consulte ensuite les lamas sur le jour le plus favorable à l'union. La veille du jour désigné, les lamas vont chez les parents de la fiancée s'informer s'il n'est point survenu d'empêchement. Pendant qu'on expédie tous les objets composant la dot, les amis se tiennent dans la iourte avec la future. Les envoyés du mari doivent les faire sortir un à un pour pouvoir s'emparer de la fille et l'emmener accompagnée de sa mère et de ses proches. Quand la fiancée est à quelques centaines de pas de sa nouvelle demeure, le fiancé envoie des mets pour régaler le cortége. A son arrivée, elle reste entourée de ses parents jusqu'à ce que sa propre iourte soit préparée. Dès qu'elle y est entrée, on la fait asseoir sur le lit, on dénoue ses tresses, enfin on la revêt du costume des mariées. La durée des fêtes s'étend quelquefois jusqu'à sept ou huit jours, durant lesquels les époux observent la continence.

Dans le royaume de Siam, les premières négociations sont confiées à des entremetteuses; lorsque celles-ci sont parvenues à établir un accord entre les familles, on consulte les sorciers, et l'on arrête ou l'on rompt l'union d'après leurs réponses. Le *mariage* une fois convenu, le prétendu fait trois visites à la future, en lui apportant du bétel et des fruits. A la troisième visite, on règle la dot et on fait la noce, qui consiste en festins et en danses. Le lendemain des noces, les talapoins ou prêtres, auxquels il est défendu d'y assister, viennent chez les époux, y récitent quelques prières, jettent de l'eau bénite et reçoivent quelques aumônes. Une seule distinction est accordée aux filles des grands personnages, c'est de porter sur la tête un cercle d'or. La polygamie est permise à Siam, mais une seule des femmes est légitime, les autres sont esclaves.

Dans l'île de Ceylan, il n'est pas permis de s'allier à d'autres femmes que celles de sa classe. Le jour du *mariage*, le fiancé se rend à la maison de l'épousée; il prend par un bout une pièce d'étoffe que celle-ci doit tenir par l'autre; ils s'en entourent tous les deux, on leur verse de l'eau sur les épaules, et l'union se trouve ainsi consacrée. Au banquet, ils mangent dans la même assiette; mais c'est une marque d'égalité qui ne se renouvellera plus dans leur existence. Quelquefois ils se lient les pouces ensemble durant la nuit. Il est assez ordinaire de voir à Ceylan des hommes et des femmes se marier et se séparer quatre ou cinq fois, ce qui ne les empêche pas d'être très-sévères pour l'adultère.

Ceux des Javanais qui suivent la loi musulmane peuvent avoir plusieurs femmes. On marie les Javanaises ordinairement vers l'âge de douze ans. La cérémonie commence par une espèce de procession qui traverse les rues au bruit des tambours et des bassins de cuivre, et en tête de laquelle caracole le fiancé paré magnifiquement. Le cortége exécute des simulacres de combat. Il est complété par des femmes et des esclaves chargés des présents du futur. La mariée se tient devant sa porte, auprès d'une cuve pleine d'eau. L'époux descend de cheval; la femme s'avance vers lui, se met à genoux et lui lave les pieds. Après quelques discours échangés avec les parents, le marié emmène l'épouse dans sa maison, où on se livre à des réjouissances.

Les Kamtchadales veulent être certains que l'homme qui recherche une fille a pour elle une affection véritable. Pour mettre sa constance à l'épreuve, ils exigent de lui un long service dans la maison du beau-père. Quand un jeune homme est agréé, le père lui montre sa fille gardée par des femmes, et chargée de tant de vêtements, de filets, de courroies, qu'elle ne peut se remuer, et lui dit : « Touche-la si tu peux. » A partir de ce moment, le futur guette la jeune fille et tâche de lui arracher les objets dont elle est couverte, afin de pouvoir toucher une partie nue de son corps. Mais comme elle est toujours environnée de femmes et qu'elle-même doit se défendre, ce sont de véritables combats à livrer, et les tentatives durent quelquefois des années, car les femmes se jettent sur le pauvre amoureux et le battent cruellement. Lorsqu'il a réussi, l'union est conclue. Après quelques jours de *mariage*, les époux doivent une visite au père de la jeune femme. Le mari, accompagné de son épouse et de ses parents, s'embarque sur ses canots. A cent pas du village, ils commencent à faire des conjurations et à tirer des sorts, où une vieille femme qui tient une tête de poisson sec joue le principal rôle. On met à l'épouse, par-dessus ses habits, une camisole de peau de mouton, quelques haillons, et l'on aborde chez son père. On est reçu par un jeune garçon, qui prend la femme par la main; quand elle arrive devant la hutte, on lui passe une longue courroie autour du corps, et elle entre ainsi, précédée par la vieille qui porte la tête de poisson. Cette tête est placée sur le dernier degré de l'escalier ou de l'échelle, et les nouveaux époux, ainsi que les assistants, la foulent aux pieds, puis la jettent au feu. On ôte à la mariée les ornements superflus dont on l'a affublée et tous s'asseyent à un banquet, sauf l'époux, qui sert à table.

Chez certains peuples de la Tartarie, dans les riches familles, on couvre d'un voile la jeune fille qu'on marie, et on lui enjoint de garder le plus profond silence. Lorsqu'elle est sur le point de partir pour le lieu où doit se célébrer le *mariage*, ses compagnes font entendre des lamentations, s'attachent à elle et ne veulent pas la laisser partir. Les femmes mariées cherchent à l'arracher aux jeunes filles. Un combat se livre à coups de poing et à coups d'ongles; la plupart des coups tombent sur celle qui en est le sujet, et la pauvre mariée est quelquefois couverte de contusions et de meurtrissures lorsqu'elle échappe enfin à ses compagnes. Les femmes victorieuses s'emparent de la future, lui teignent les cheveux et les ongles des mains et des pieds, puis la mettent dans un chariot bien fermé, dont le départ est calculé de telle façon qu'elle n'arrive qu'à la nuit chez l'époux, où déjà tous les invités sont à table. On l'introduit mystérieusement dans la chambre nuptiale, où on la revêt de superbes vêtements. Quand l'époux vient, à minuit, c'est la première fois qu'ils se voient.

En Arabie, dans les tribus nomades des Bédouins, les femmes et les filles n'ont pas de communication avec les hommes d'une famille étrangère à la leur. Lorsqu'un jeune Arabe a entendu parler des qualités d'une fille, il cherche à décider le père à lui accorder la permission de se cacher dans sa tente pour examiner celle dont il veut faire sa femme. Celle-ci, qui est toujours prévenue, a souvent l'obligeance, lorsque le parti lui convient, de laisser tomber son voile comme par mégarde, pour que le prétendant puisse la voir à son aise : après ces préliminaires, le futur et le beau-père conviennent de la dot en moutons, chameaux et chevaux que le premier devra donner. Le cadi ou le cheik de la tribu constate les conventions par un acte. Alors on conduit la mariée au bain, on lui parfume les cheveux et on la pare de ses plus beaux habits. Elle monte sur un chameau couvert de tapis, et au son des instruments elle est menée à la tente où doit se faire le mariage. Le futur arrive de son côté à cheval, suivi de musiciens. Les époux et leurs familles se placent à la table du festin, et quand il est fini, les femmes et les filles se mettent à danser. La nuit venue, la mariée est présentée à l'époux par les femmes et les parents. Elle se prosterne à ses pieds et il lui applique sur le front une pièce d'or ou d'argent. Cette cérémonie se renouvelle trois fois en silence, et à chaque fois la mariée change de costume. Dans certaines tribus, il est d'usage que le mari se mette à la tête de quelques jeunes gens et enlève la jeune fille aux femmes, qui doivent chercher à la défendre.

Malgré la liberté que les Arabes ont d'entretenir des concubines, ils sont époux fidèles et se montrent sévères pour ceux qui violent la foi conjugale.

Les nègres de l'Afrique ont aussi de curieuses coutumes nuptiales, s'il faut s'en rapporter aux récits des voyageurs. Chez les Hottentots, la demande en *mariage* se fait par le futur accompagné de son père ou de son plus proche parent. Ils se rendent ensemble à la cabane du père de la jeune négresse, et pour préliminaire on se met à fumer. Les propositions faites et agréées, on laisse les futurs une nuit ensemble. Ensuite le jeune nègre se retire pour revenir avec les siens et amener le bétail qui constitue sa dot. On tue un ou plusieurs bœufs. Chacun s'oint le corps avec la graisse qui en provient, les femmes se peignent le front, les joues et le menton avec une terre rouge. Tous les hommes, accroupis, forment un grand cercle au milieu duquel est le marié. La mariée se tient également au milieu d'un cercle de femmes. Un prêtre ou sorcier les arrose tous deux avec son urine et leur adresse ce vœu : « Puissiez-vous être heureux et donner le jour à un fils vaillant et bon chasseur. » On dépèce le bœuf, on en fait bouillir une partie et on fait griller l'autre. La place du marié, pendant le festin, est parmi les femmes. On lui sert sa portion à part. La polygamie existe parmi les Hottentots, mais il est rare qu'on y ait plus de trois femmes. Ils peuvent divorcer, mais une veuve qui passe à de secondes noces est obligée de se couper la première phalange du petit doigt, et doit répéter la même opération sur chacun de ses doigts chaque fois qu'elle se remarie.

Au Congo, chez certaines peuplades de la côte, lorsque les parents d'un jeune homme veulent le marier, ils envoient à la famille de la future quelques présents, qui sont considérés comme un douaire, et auxquels on joint du vin de palmier, que les parents de la fille boivent en signe d'assentiment. Le prétendant vient ensuite chercher sa femme, qui lui est remise solennellement. Si, au bout de quelque temps, il se repent de son choix, il renvoie la femme et se fait restituer les présents qu'il a offerts. Toutefois, si la répudiation provient de son propre fait, il n'a droit à aucune restitution. Il peut aussi céder sa femme à quelque autre, moyennant indemnité.

A la côte d'Or, lorsque le prix d'achat de la fille a été réglé entre les familles, un prêtre reçoit le serment des époux. La fille reçoit en dot un peu de poudre d'or, dont une partie sert à acheter du vin de-palmier, avec lequel on enivre les invités. Des nègres de la côte d'Or ont trente et quarante femmes, qui sont employées à cultiver la terre, deux exceptées : la première a soin de la maison, la seconde est ordinairement une belle esclave achetée fort cher et consacrée au fétiche de la maison.

En Amérique, chez les anciens Mexicains, le *mariage* était précédé d'un acte public, dans lequel on stipulait les biens que la femme apportait en dot, et que l'époux était obligé de rendre si le *mariage* venait à être rompu. On se rendait ensuite au temple, où un des sacrificateurs leur faisait préciser leurs intentions. Il prenait alors d'une main le voile de la femme et le manteau du mari et les nouait ensemble par un coin. Ils revenaient ainsi liés à leur maison, conduits par les sacrificateurs. Là, ils allaient vers le foyer et en faisaient sept fois le tour, précédés par un des sacrificateurs. D'après les monuments sculptés de l'antique civilisation américaine, on a inféré qu'à l'entrée de la nuit une sorte d'entremetteuse, accompagnée de quatre autres femmes portant des flambeaux, chargeait la mariée sur son dos et la portait au logis du mari. Le repas nuptial suivait de près. A Tlascala, on rasait les cheveux aux nouveaux époux avant de les unir. Les Matécas passaient les vingt premiers jours du *mariage* à jeûner, à prier, à se déchiqueter le corps pour se rendre les idoles favorables en les barbouillant de leur sang. A Panuco, le mari devait donner à la famille de la femme un arc, deux flèches et un filet de pêche. Dans d'autres lieux, le beau-père demeurait un an sans parler à son gendre. Le divorce était en usage au Mexique; mais une loi punissait de mort ceux qui s'unissaient de nouveau après s'être séparés.

Chateaubriand a longuement raconté les *mariages* des tribus sauvages de l'Amérique du Nord qu'il a visitées : « Il y a deux espèces de *mariage* parmi ces sauvages : le premier se fait par le simple accord de l'homme et de la femme. L'engagement est pour un temps plus ou moins long et tel qu'il a plu au couple qui se marie de le fixer. Le terme de l'engagement expiré, les deux époux se séparent. Tel était à peu près le concubinage légal dans le VIIIe et le IXe siècle. Le second *mariage* se fait pareillement en vertu du consentement de l'homme et de la femme; mais les parents interviennent. Quoique ce *mariage* ne soit point limité, comme le premier, à un certain nombre d'années, il peut toujours se rompre. On a remarqué que chez les Indiens le second *mariage*, le *mariage* légitime, était préféré par les jeunes filles et les vieillards, et le premier par les vieilles femmes et les jeunes gens. Lorsqu'un sauvage s'est résolu au *mariage* légal, il va avec son père faire la demande aux parents de la femme. Le père revêt des habits qui n'ont point encore été portés, il orne sa tête de plumes nouvelles, lave l'ancienne peinture de son visage, met un nouveau fard, et change l'anneau pendant à son nez ou à ses oreilles; il prend dans sa main droite un calumet dont le fourneau est blanc, le tuyau bleu, et empenné avec des queues d'oiseau; dans sa main gauche il tient un arc détendu en guise de bâton. Son fils le suit, chargé de peaux d'ours, de castor et d'orignal; il porte, en outre, deux colliers de porcelaine à quatre branches, et une tourterelle vivante dans une cage. Les prétendants vont d'abord chez le plus vieux parent de la jeune fille; ils entrent dans sa cabane, s'asseyent devant lui sur une natte, et le père du jeune guerrier prenant la parole dit : « Voilà des peaux. Les deux colliers, le calumet bleu et la tourterelle demandent la fille en mariage. » Si les présents sont acceptés, le *mariage* est conclu; car le consentement de l'aïeul ou du plus ancien sachem de la famille l'emporte sur le consentement paternel. Quelquefois le vieux parent, tout en acceptant les présents, met à son consentement quelque restriction. On est averti de cette restriction si, après avoir aspiré trois fois la vapeur du calumet, le fumeur laisse échapper la bouffée suivante au lieu de l'avaler, comme dans un consentement absolu. De la cabane du vieux parent, on se rend au foyer de la mère de la jeune fille. Quand les songes de celles-ci ont été néfastes, sa frayeur est grande. Il faut que les songes, pour être favorables, n'aient représenté ni les esprits, ni les aïeux, ni la patrie, mais qu'ils aient montré des berceaux, des oiseaux et des biches blanches. Il y a pourtant un moyen infaillible de conjurer les rêves funestes, c'est de suspendre un collier rouge au cou d'un marmouset de bois de chêne. Huit jours avant la célébration du *mariage*, la jeune femme se retire à la cabane des purifications, lieu séparé où les femmes entrent et restent trois ou quatre jours par mois, et où elles vont faire leurs couches. Pendant les huit jours de retraite, le guerrier engagé chasse; il laisse le gibier dans l'endroit où il le tue; les femmes le ramassent et le portent à la cabane des parents, pour le festin des noces. Si la chasse a été bonne, on en tire un augure favorable. Enfin le grand jour arrive : les jongleurs et les principaux sachems sont invités à la cérémonie. Une troupe de jeunes guerriers va chercher le marié chez lui; une troupe de jeunes filles va pareillement chercher la mariée à sa cabane. L'un et l'autre sont ornés de ce qu'ils ont de plus beau en plumes, en colliers, en fourrures, et de plus éclatant en couleurs. Les deux troupes, par des chemins opposés, surviennent en même temps à la hutte du plus vieux parent. On pratique une seconde porte à cette hutte, en face de la porte ordinaire. Environné de ses compagnons, l'époux se présente à l'une des portes; l'épouse, entourée de ses compagnes, se présente à l'autre. Tous les sachems de la fête sont assis dans la cabane, le calumet à la bouche. La bru et le gendre vont se placer sur des rouleaux de peaux à l'une des extrémités de la cabane. Alors commence en dehors la danse nuptiale entre les deux chœurs restés à la porte. Les jeunes filles, armées d'une crosse recourbée, imitent les divers ouvrages du labour; les jeunes guerriers font la garde autour d'elles, l'arc à la main. Tout à coup un parti d'ennemis, sortant de la forêt, s'efforce d'enlever les femmes; celles-ci jettent leur hoyau et s'enfuient; leurs frères volent à leur secours, un combat simulé s'engage, les ravisseurs sont repoussés. A cette pantomime succèdent d'autres tableaux tracés avec une vivacité naturelle; c'est la peinture de la vie domestique, le soin du ménage, l'entretien de la cabane, les plaisirs et les travaux du foyer, touchantes occupations d'une mère de famille. Ce spectacle se termine par une ronde où les jeunes filles tournent à rebours du cours du soleil, et les jeunes guerriers selon le mouvement de cet astre. Le repas suit; il est composé de soupes, de gibier, de gâteaux de maïs, de canneberges, espèce de légumes, de pommes de maïs, sorte de fruit porté par une herbe, de poissons, de viandes grillées et d'oiseaux rôtis. On boit dans de grandes calebasses le suc de l'érable ou du sumac, et dans de petites tasses de hêtre une préparation de cassine, boisson chaude que l'on sert comme du café. La beauté du repas consiste dans la profusion des mets. Après le festin, la foule se retire. Il ne reste dans la cabane du plus vieux parent que douze personnes : six sachems de la famille du mari, six matrones de la famille de la femme. Ces douze personnes, assises à terre, forment deux cercles; les hommes décrivent le cercle extérieur. Les conjoints se placent au centre des deux cercles; ils tiennent horizontalement, chacun par un bout, un roseau de six pieds de long. L'époux porte dans la main droite un pied de chevreuil; l'épouse élève de la main gauche une gerbe de maïs. Le roseau est peint de différents hiéroglyphes qui marquent l'âge du couple uni et la lune où se fait le *mariage*. On dépose aux pieds de la femme les présents du mari et de sa famille, savoir : une parure complète, le jupon d'écorce de mûrier, le corset pareil, la mante de plumes d'oiseaux ou de peaux de martre, les mocassins brodés en poil de porc-épic, les bracelets de coquillages, les anneaux ou les perles pour le nez et pour les oreilles. A ces vêtements sont mêlés un berceau de jonc, un morceau d'agaric, des pierres à fusil pour allumer le feu, la chaudière pour faire bouillir les viandes, le collier de cuir pour porter les fardeaux, et la bûche du foyer. Le berceau fait palpiter le cœur de l'épouse, la chaudière et le collier ne l'effrayent point : elle regarde avec soumission ces marques de l'esclavage domestique. Le mari ne demeure pas sans leçons : un casse-tête, un arc, une pagaie lui annoncent ses devoirs, combattre, chasser et naviguer. Chez quelques tribus, un lézard vert, de cette espèce dont les mouvements sont si rapides que l'œil peut à peine les saisir, des feuilles mortes entassées dans une corbeille font entendre au nouvel époux que le temps fuit et que l'homme tombe. Ces peuples enseignent par des emblèmes la morale de la vie, et rappellent la part de soins que la nature a distribués à chacun de ses enfants. Les deux époux, enfermés dans le double cercle des douze parents, ayant déclaré qu'ils veulent s'unir, le plus vieux parent prend le roseau de six pieds : il le sépare en douze morceaux, lesquels il distribue aux douze témoins; chaque témoin est obligé de représenter sa portion du roseau pour être réduite en cendres, si les époux demandent un jour le divorce. Les jeunes filles qui ont amené l'épouse à la cabane du plus vieux parent l'accompagnent avec des chants à la hutte nuptiale; les jeunes guerriers y conduisent de leur côté le nouvel époux. Les conviés à la fête retournent à leurs villages; ils jettent en sacrifice aux manitous des morceaux de leurs habits dans les fleuves et brûlent une part de leur nourriture. »

Le *mariage*, chez les Indiens de Panama, se traite sans beaucoup de cérémonie. Une fois d'accord, les deux familles se réunissent, apportant aux futurs des haches et des couteaux de pierre, du maïs, des œufs, des fruits, de la volaille, des hamacs, du coton. Le prétendu offre aux assistants, à la porte de la cabane, de la chica, espèce d'eau-de-vie faite avec des grains de maïs fermentés. Ensuite, le père du jeune homme harangue l'assemblée en tenant un arc et une flèche à la main, puis il exécute une danse symbolique jusqu'à ce qu'il tombe épuisé de fatigue. Le père de la fiancée lui succède et danse à son tour jusqu'à complet épuisement. Après cela, tous deux se mettent à genoux l'un devant l'autre et font la présentation des époux. Ceux-ci s'embrassent. Aussitôt les jeunes gens présents s'élancent la hache à la main en dansant, et courent abattre les arbres sur le terrain où doit s'élever la cabane des nouveaux mariés. A mesure que les hommes défrichent ce terrain, les femmes y sèment des graines; on construit la cabane et on boit à outrance de la chica.

D'après Garcilasso, à l'époque où les Incas gouvernaient le Pérou, le *mariage*, dans les familles qui touchaient à celle du souverain, avait lieu de la façon suivante : l'inca faisait, chaque année ou tous les deux ans, assembler tout ce qu'il y avait de filles et de garçons de sa race à marier. Les filles devaient être âgées de dix-huit à vingt ans et les garçons de vingt-quatre environ, afin qu'ils eussent les uns et les autres assez de jugement pour bien gouverner une maison. L'inca se mettait au milieu des futurs réunis. Il appelait chaque couple par son nom, prenait les époux par la main, recevait leur engagement mutuel et les remettait à leurs parents. Les nouveaux mariés s'en allaient dans la maison du père de l'époux et la noce durait plusieurs jours. Les filles ainsi mariées s'appelaient les femmes livrées par l'inca, et on les tenait en grand honneur. Après que l'inca avait uni les personnes de sa race, les magistrats mariaient de la même manière les jeunes gens des autres classes. Les parents des deux époux leur montaient leur maison en meubles et en ustensiles. Dans les *mariages* ordinaires, chaque époux allait prendre la future dans son logis et lui chaussait une sorte de soulier dit l'*otaia*, qui était de laine pour les jeunes filles et de roseau pour les veuves.

— *Le mariage devant la loi française.* Portalis et après lui la plupart des jurisconsultes ont défini le *mariage :* « La société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie et pour partager leur commune destinée. » Des fins multiples que cette définition assigne au *mariage*, il résulte tout d'abord que la propagation de l'espèce n'est pas l'unique but de l'union conjugale. Ajoutons que, quelque importante que soit socialement cette propagation des familles, elle n'est même pas absolument essentielle au *mariage*, en ce sens qu'un *mariage* peut être valide alors même qu'il est contracté dans des conditions qui ne laissent aux époux aucune espérance d'avoir une postérité. Ainsi est parfaitement valable le *mariage* contracté par un octogénaire qui ne se leurre pas sans doute de l'illusion d'avoir des enfants; ainsi encore est valide, dans le droit actuel, le *mariage* célébré à l'article de la mort de l'une des parties, vulgairement appelé *mariage in extremis*. Une déclaration de 1639 avait prohibé comme suspectes de captation ces unions formées sur le bord de la tombe. Les rédacteurs du code ont à bon droit écarté cette prohibition. Le *mariage in extremis* a, le plus souvent, pour objet de réhabiliter l'honneur d'une femme ou d'effacer la tache de la naissance d'un enfant naturel en le légitimant. Il était immoral que la loi fît obstacle à cet acte de réparation et à l'accomplissement de ce qui pouvait être, dans certaines circonstances, un devoir impérieux et sacré.

Le *mariage*, qui était dans la législation antérieure à 1789 un acte essentiellement religieux, s'identifiant avec le sacrement, fut sécularisé par les lois de la Révolution et devint un contrat uniquement civil et absolument indépendant de la bénédiction nuptiale. Toutefois le *mariage*, sous l'empire de la loi de 1816 qui a aboli le divorce, se sépare absolument de la condition de tous les autres contrats et conserve quelque chose de la nature du sacrement. Ainsi tous les contrats, sans exception, deviennent résolubles au cas où une des deux parties manque à ses engagements. L'article 1184, qui consacre cette règle, porte une disposition absolue et sans limitation. Le *mariage* échappe à cette règle; il est et demeure indissoluble, quoi qu'il arrive, et alors même que l'un des deux époux viole la foi conjugale.

On peut réduire à cinq les conditions requises pour être habile à contracter *mariage :* 1° Les conditions d'âge. L'homme doit être âgé de dix-huit ans révolus et la femme de quinze ans révolus (art. 148). 2° Les parties doivent donner au *mariage* un consentement libre. 3° Le *mariage* n'est possible qu'en cas d'inexistence d'une union antérieure encore subsistante. 4° La validité du *mariage* suppose le consentement des ascendants sous la dépendance desquels sont placés, relativement à cet acte important, les futurs époux. A cet égard, l'article 148 dispose que l'homme avant vingt-cinq ans accomplis, et la femme avant vingt et un ans ne peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère, ou du survivant des père et mère, si l'un des deux est prédécédé. En cas de dissentiment entre le père et la mère, le consentement du père suffit. Le père et la mère étant morts, c'est le consentement des ascendants du degré supérieur, s'il en survit, qui est requis. Au delà de l'âge de vingt-cinq ans pour les hommes et de vingt et un ans pour les filles, le consentement des ascendants cesse d'être légalement nécessaire pour le *mariage;* mais leur conseil doit toujours être requis, et, dans le cas où ils refusent de donner spontanément leur acquiescement à l'union projetée, il doit leur être notifié des actes respectueux. Quant aux personnes de l'un ou de l'autre sexe n'ayant plus ni père ni mère, ni ascendants survivants, elles ne peuvent, si elles sont mineures, se marier qu'avec le consentement du conseil de famille (art. 160). 5° La dernière condition pour la validité intrinsèque du *mariage* est que les futurs conjoints ne soient pas parents ni alliés au degré prohibé. La loi prohibe le *mariage :* en ligne directe indéfiniment, entre ascendants et descendants à tous les degrés, et entre alliés aussi à tous les degrés dans la même ligne. En ligne collatérale, le *mariage* est prohibé entre le frère et la sœur, l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, et entre alliés aux mêmes degrés. Toutefois, l'article 164 dispose que la prohibition pourra être levée par des dispenses relativement au *mariage* entre oncle et nièce, tante et neveu, et une loi du 16 avril 1832 a autorisé également les dispenses pour les unions entre beaux-frères et belles-sœurs.

Les articles 165 à 171 règlent les formalités et les conditions de publicité de la célébration du *mariage*, célébration qui doit avoir lieu devant l'officier de l'état civil du domicile de l'un des futurs conjoints. L'observation de ces formalités, d'une part, et d'autre part, la réunion des cinq conditions énumérées tout à l'heure, constituent la validité extrinsèque et intrinsèque du *mariage*. L'inobservation de ces formes ou le manque de ces conditions peut entraîner la nullité du *mariage*.

Cette matière des nullités du *mariage* est importante et a fait surgir des questions dont quelques-unes sont loin encore d'être résolues, en ce sens du moins que la jurisprudence n'est pas, à beaucoup près, fixée sur leur solution. Présentons d'abord un aperçu de la nomenclature de ces nullités. Quelques-unes sont dites nullités absolues, ce qui signifie qu'interessant l'ordre public elles peuvent être invoquées non-seulement par la partie qui a été personnellement lésée par la violation de la loi, mais par toute personne intéressée, et même d'office par les magistrats du ministère public. Telles sont les nullités résultant de l'impuberté des époux, celle d'une union entre parents au degré prohibé, c'est-à-dire d'une union entachée d'inceste, et enfin la nullité résultant de la bigamie, c'est-à-dire de l'existence d'un *mariage* antérieur non encore dissous.

D'autres nullités sont relatives, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être invoquées et que l'annulation du *mariage* ne peut être demandée que par la partie qui a souffert personnellement de la transgression de la loi. Dans cette catégorie de nullités relatives rentre celle qui résulte de ce que le consentement de l'un des époux n'a pas été entièrement libre, soit qu'il ait été vicié par une violence exercée sur lui, soit qu'il ait été entaché d'erreur. En pareil cas, il n'y a que le conjoint violenté ou trompé qui puisse demander aux tribunaux l'annulation du *mariage*.

Il résulte de l'article 180 que l'erreur ne peut vicier le consentement donné au *mariage* qu'autant que cette erreur a porté sur la personne même que l'on épousait. Peu de dispositions de la loi ont donné lieu à plus de controverses que celle de l'article 180. Trois systèmes d'interprétation sont en présence, et la jurisprudence des arrêts reste encore incertaine et pleine de fluctuations entre les solutions diverses.

Un premier système consiste à soutenir que par le mot *personne* le législateur, dans l'article 180, a entendu simplement désigner l'individualité physique, l'identité de l'homme ou de la femme que l'on entendait épouser, et cela sans se préoccuper des qualités de l'individu ni même des conditions constitutives de son état civil. Dans cette première théorie, on décide qu'il ne peut y avoir dans le *mariage* d'erreur dirimante, d'erreur viciant le contrat et pouvant en entraîner l'annulation, que celle qui porte sur l'individualité, comme par exemple si, croyant et voulant épouser Marie, je me suis uni à Jeanne. Ce système extrême, repoussé, il faut le dire, par la grande majorité des jurisconsultes, est toutefois patronné par une autorité grave, celle de Portalis, qui a donné lui-même cette interprétation strictement littérale à l'article 180.

Un second système admet que l'article 180 concerne tout à la fois l'erreur portant sur l'individualité et l'identité physique, et l'erreur portant sur les qualités constitutives de la personnalité civile, en tant que ces qualités sont déterminantes relativement au *mariage*. Le tribunal de cassation, auquel l'article 180 avait été soumis en projet, proposa, pour aller au-devant des difficultés de substituer le mot *individu* au mot *personne* dans la rédaction de l'article. Cette observation fut écartée et le mot plus abstrait et plus élastique de *personne* fut maintenue dans la rédaction définitive.

Toutefois, les partisans de ce deuxième système n'admettent pas que toute erreur sur une qualité même importante de la personne, même affectant son état civil, rende le *mariage* annulable. Ils distinguent et ne voient un vice dirimant dans l'erreur qu'autant qu'elle touche aux qualités de nature à être prises plus particulièrement en considération quand il s'agit de *mariage*. Ainsi, une femme catholique épouse un homme qu'elle croit libre de tout engagement monastique, et qui, en fait, a fait profession religieuse ou est prêtre, et se trouve, en un mot, lié par un vœu de continence perpétuelle. Il y a là, aux yeux des auteurs dont nous analysons en ce moment le système, erreur dirimante, parce qu'elle porte sur un point essentiel, à considérer les choses *propter subjectam materiam*, à savoir sur l'aptitude morale, sur la liberté, dans le for de la conscience, de contracter un *mariage* et d'en remplir les fins. Mais les mêmes jurisconsultes refusent de voir une erreur dirimante dans le cas où j'ai épousé Jeanne, que je croyais fille légitime et qui n'est que fille naturelle. L'erreur touche bien, il est vrai, à l'état civil. et, par conséquent, aux conditions constitutives de la personnalité juridique; mais ces conditions n'ont pas, relativement au *mariage*, l'importance décisive du genre d'erreur dont nous parlions tout à l'heure.

Un troisième système enfin a été présenté par MM. Demolombe, Valette, Marcadé, Frédéric Mourlon. Ce système peut se résumer ainsi : l'article 180 n'a trait exclusivement qu'aux attributs ou aux qualités morales ou civiles dont l'ensemble forme la personnalité juridique. L'erreur sur l'individualité ne vicie pas seulement le consentement, elle le supprime; elle ne rend pas le *mariage* simplement annulable, elle le rend radicalement nul et inexistant *ab initio*. Quant aux erreurs sur les qualités essentielles de la personne, les seules qui, dans cette troisième opinion, forment l'objet de la disposition de l'article 180, il n'y a pas de règle préfixe à formuler. Tout se réduit à la question de fait et de circonstances, abandonnée à l'appréciation souveraine des juges. Ainsi, j'ai épousé une fille naturelle que je croyais légitime; j'ai cru me marier à une honnete fille et j'ai mis la main sur une débauchée; une femme a cru prendre pour mari un honnête homme, et elle a épousé un forçat libéré; dans toutes ces hypothèses, il n'y a, selon l'opinion de MM. Demolombe et Valette, que des questions de fait; c'est aux tribunaux à peser les circonstances, à apprécier le degré d'honorabilité et de susceptibilité morale des parties en cause. Ils devront prononcer la nullité du *mariage* s il leur paraît certain qu'il n'a pas été contracté en pleine connaissance de cause, et que l'erreur commise en a été la raison déterminante. L'inconvénient de ce système est patent : c'est qu'il fait une trop large part à l'arbitraire des juges.

Le *mariage*, en France, peut se faire avec ou sans contrat. Le contrat de *mariage*, qui a pour objet de déterminer la situation et les droits des époux en ce qui concerne leurs biens, doit être fait par un notaire avant la célébration du *mariage* et ne saurait subir, après cette célébration, aucun changement. Les parties sont libres d'établir, comme bon leur semble, les conventions matrimoniales, à la condition toutefois qu'elles ne soient pas contraires, soit aux bonnes mœurs, soit aux prescriptions de la loi relativement à la puissance maritale sur la personne de la femme mariée ou des enfants, soit aux droits appartenant à l'époux survivant en ce qui touche la puissance paternelle, la minorité, la tutelle, etc. Enfin les futurs époux ne sauraient faire aucune convention qui aurait pour objet d'intervertir l'ordre légal des successions ou qui serait interdite par une stipulation de la loi. C'est ainsi, par exemple, que les clauses par lesquelles la femme prendrait l'administration des biens ou s'attribuerait le droit de disposer de ses biens sans l'autorisation du mari seraient nulles de droit. Il en serait de même si le mari s'engageait à ne pas administrer ses biens ou à ne pas en disposer sans la permission de sa femme, etc. Tant que le *mariage* n'a pas eu lieu, les parties qui ont fait un contrat peuvent en modifier les dispositions au moyen d'un autre contrat également passé devant notaire. Lorsque deux futurs époux font passer cet acte, ils doivent être assistés de ceux dont le consentement est nécessaire à leur *mariage* ou de ceux dont ils doivent requérir le conseil. Le mineur habile à contracter *mariage* peut, dans ce contrat, faire valablement les donations et les conventions qu'un majeur a seul le droit de faire, mais à la condition d'être assisté par les personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité du *mariage*. Toutefois, le contrat fait par un mineur ou par un prodigue, sans l'assistance exigée par la loi, devient valable par une exécution volontairement faite lorsqu'il est devenu capable. La loi admet cinq sortes ou régimes de conventions matrimoniales : le régime de la communauté légale, le régime de la communauté conventionnelle, le régime exclusif de la communauté, le régime dotal et le régime de la séparation de biens. Lorsque les époux n'ont pas fait de contrat, ils sont censés avoir adopté le régime de la communauté légale (code civil, art. 1387 à 1398). Lorsque les deux époux ou l'un d'eux sont commerçants, le notaire doit, sous peine de 100 francs d'amende, transmettre, dans le délai d'un mois, aux greffes des tribunaux civil et de commerce du domicile du mari un extrait du contrat, lequel doit être affiché pendant un an dans leur auditoire. Il doit également envoyer un extrait aux chambres des notaires et des avoués. S'il oublie volontairement d'exécuter cette prescription de la loi, il peut être frappé de destitution et rendu responsable envers les créanciers. Le notaire doit, en outre, remettre aux parties qui viennent de passer un contrat une note indiquant, avec la date de l'acte, le régime adopté par les futurs époux, et cette note doit être transmise au maire, qui doit en indiquer la teneur dans l'acte de *mariage*. Quand un époux, séparé de biens ou marié sous le régime dotal, se fait commerçant après son mariage, il doit adresser un extrait de son contrat aux greffes des tribunaux civil et de commerce, sous peine d'être condamné comme banqueroutier en cas de faillite.

— Relig. et Dr. canon. Dans l'Eglise catholique, le *mariage* est un sacrement institué par Jésus-Christ; il serait plus juste de dire qu'il a été institué par les apôtres et les conciles, car les Evangiles ne font aucune mention précise de cette institution. Saint Paul est le premier qui en ait parlé; dans sa cinquième épître aux Ephésiens, il appelle le *mariage* « un grand mystère, » et il y voit le symbole de l'union du Christ avec l'Eglise. Après lui, tous les Pères et les conciles ont décidé que le Christ avait « sanctifié le *mariage* et lui avait destiné une grâce particulière. » Ce sont les propres termes des Pères du quatrième concile de Carthage (398). Cyrille d'Alexandrie, Epiphane, Chrysostome enseignèrent la même doctrine, et Tertullien, Ambroise et Augustin en ont conclu l'indissolubilité du *mariage* chrétien, en même temps que la nullité de tout *mariage* contracté hors l'Eglise. On voit par quel lent et pénible travail le prêtre s'est ainsi immiscé dans un des actes les plus importants de la vie civile; il lui a fallu quatre siècles pour asseoir carrément sa doctrine, en se basant sur des paroles du Christ dont aucun Evangile ne fait foi. La chose restait si douteuse, malgré tant d'affirmations, que les conciles œcuméniques de Lyon (1274), de Florence et de Trente jugèrent à propos d'y revenir et proclamèrent encore que le *mariage* était un sacrement institué par Jésus-Christ. La plupart des sectes de l'Eglise d'Orient, les nestoriens, les arméniens, les coptes, les maronites, quoique séparés de bonne heure du catholicisme, en ont admis les doctrines sur ce point; Luther et Calvin les ont rejetées, se fondant sur ce que le *mariage* est « une chose mondaine qui doit être traitée comme une affaire de ce monde. »

L'Eglise, une fois en possession de ce droit, en a fait dériver les conséquences. Comme pendant de longs siècles elle s'est trouvée souveraine maîtresse, elle a imposé comme lois à toute la société catholique les décisions de ses conciles. Trois principes dominent tous les autres dans la minutieuse réglementation qu'elle a faite du *mariage* : la nullité en dehors de la bénédiction du prêtre, l'unité et l'indissolubilité, dès que les paroles sacramentelles ont été prononcées. Par la clause de nullité étaient déclarés bâtards et inaptes à succéder les enfants nés de toute autre union que l'union catholique; par l'unité, l'Eglise proscrivait non-seulement la polygamie, mais les secondes noces, envisagées « comme polygamie successive; » elle s'est depuis départie de cette rigueur; par l'indissolubilité, elle proscrivait les divorces, autorisés par la loi romaine. De plus, elle créa une foule d'empêchements de *mariage*, dont quelques-uns seulement méritaient d'être pris en considération. La preuve que, dans la plupart des cas, elle voulait simplement faire sentir son autorité, c'est qu'elle autorise de passer pardessus ces empêchements en payant à la cour de Rome de grosses redevances; ces prohibitions ne servent guère qu'à alimenter le trésor papal. Nous allons les énumérer.

L'Eglise distingue parmi les empêchements au *mariage* des empêchements dirimants au nombre de quatorze, et des empêchements prohibitifs au nombre de six. Les premiers sont : le défaut d'âge ou d'usage de raison, l'impuissance, l'erreur sur la personne ou la condition, la violence et la crainte, le rapt, le lien d'un premier *mariage*, le lien des ordres sacrés, la clandestinité, le crime, la parenté, l'affinité ou parenté contractée avec les parents du conjoint par le fait d'un *mariage*, et certains cas dits d'honnêteté publique. Les empêchements prohibitifs sont : la différence de culte, le vœu de chasteté, le temps prohibé, les fiançailles, le défaut du consentement des parents, qui toutefois n'invalide pas le *mariage* s'il n'y a pas d'empêchement dirimant, le défaut de publication de bans. Cette publication doit être faite par le curé au prône de la messe paroissiale durant trois dimanches ou trois jours de fête consécutifs.

L'Eglise accorde des dispenses pour la plupart de ces empêchements. Il existe à Rome deux tribunaux, la Daterie et la Pénitencerie, qui décident : le premier, des cas relatifs au vœu solennel, aux ordres sacrés, à la parenté, à l'affinité, à l'honnêteté publique; le second, de ceux relatifs au crime, au vœu simple de chasteté, etc. Les dispenses sont gratuites en apparence, mais il faut acquitter des droits de chancellerie plus ou moins élevés, suivant les cas. Pour la parenté, l'Eglise prohibe le *mariage* entre parents naturels, à tous les degrés en ligne directe, et en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré inclusivement (ce quatrième degré correspond au huitième de notre législation civile); entre parents spirituels, c'est-à-dire entre celui qui a administré le baptême et le baptisé ou ses père et mère; entre les parrain et marraine d'une part, et le baptisé ou ses père et mère de l'autre; entre parents légaux, en se conformant aux lois civiles sur l'adoption.

Dès le commencement du IIe siècle, les fidèles ne se mariaient qu'après en avoir informé leur évêque qui, en leur unissant les mains, leur donnait sa bénédiction. Et comme à cette époque l'Eglise n'avait point encore établi les empêchements dirimants du *mariage*, il n'y avait point de publications de bans, puisque celles-ci constituent une sorte d'ouverture d'enquête où chacun doit venir révéler les motifs de prohibition, s'il en connaît. Peu à peu l'Eglise ayant frappé de nullité certains *mariages*, la coutume s'établit d'annoncer d'avance dans les paroisses les futurs *mariages*. Cette coutume prit force de loi en 1215, en vertu d'une décision du concile de Latran, qui fut renouvelée ensuite par le concile de Trente. Dans plusieurs diocèses, on a conservé l'usage des fiançailles. Les futurs, en présence des parents, des amis et du curé, se promettent solennellement de se prendre pour mari et femme, après que le curé a vérifié s'il n'y a point d'empêchements à l'union. Mais ces promesses ont de tout temps été si souvent rompues que, dans la plupart des diocèses, les fiançailles ont été abolies ou fixées immédiatement avant la célébration du *mariage*. Cette célébration a lieu avec les cérémonies suivantes, qui sont à peu près les mêmes partout. Le prêtre s'avance dans l'église à la porte du chœur ou se tient au pied de l'autel. Les futurs se placent debout devant lui, l'homme à droite. Le prêtre demande leurs noms et conditions, et leur adresse diverses autres questions prescrites par les rituels, puis il publie pour la dernière fois le *mariage*, en sommant les assistants de révéler les causes d'empêchement, s'il y en a. Ensuite, il bénit l'anneau que l'époux doit mettre au doigt de l'épouse et la pièce de monnaie d'or ou d'argent dite pièce de *mariage*. L'anneau est un symbole d'alliance emprunté aux Juifs et aux païens. Chez les premiers chrétiens, il était de fer. On le fit ensuite en métaux précieux; néanmoins, l'usage est qu'il soit le plus simple possible, sans ciselure ni garniture de pierreries. La pièce de monnaie est une marque du douaire que l'époux constituait anciennement à l'épouse; elle indique aussi la communauté de biens. Le prêtre fait joindre aux époux leurs mains droites, leur demande tour à tour s'ils consentent à leur union, et, sur la reponse affirmative, il leur donne la bénédiction nuptiale, qui les unit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le mari passe alors l'anneau au doigt de la femme et lui remet la pièce de monnaie. La jonction des deux mains droites est le symbole de la fidélité garantie par la force; elle est, d'ailleurs, empruntée aux anciennes cérémonies juives. Dans certains lieux, on lie de plus avec l'étole les mains ainsi jointes des deux époux, pour donner plus d'énergie à l'idée de lien indissoluble. Le prêtre, après avoir ajouté quelques prières, exhorte les époux à vivre en bonne harmonie et à pratiquer les vertus conjugales, puis il célèbre la messe.

Dans certains diocèses, les époux assistent à la messe, à genoux, en tenant chacun un cierge allumé, souvenir des flambeaux d'hyménée antiques. Avant l'offertoire, les nouveaux mariés, leurs parents, leurs amis vont à l'offrande, ce qui est encore une très-ancienne coutume de l'Eglise. Quelques instants avant la communion, lorsque l'épouse est une jeune fille, on étend sur les époux un voile qu'on appelle le poêle, et le prêtre prononce une longue prière, dite la bénédiction des mariés. Le rite du voile est encore emprunté aux Juifs et aux Romains. Ensuite on fait baiser la paix aux assistants, et les époux avec les témoins se rendent dans la sacristie pour signer l'acte de *mariage*, inscrit sur un registre *ad hoc*. Enfin, dans certaines provinces le prêtre assiste au festin de noce, et bénit le lit nuptial comme au moyen âge.

Outre ces usages religieux, les paysans, en beaucoup d'endroits, ont conservé d'autres cérémonies symboliques de tradition païenne ou judaïque; telles sont la remise de la quenouille à la mariée, le bris de la soupière, la fuite des époux après la noce dans une maison où ils vont se cacher et dont le cortége fait le siége, etc., etc.

Pour les protestants, le *mariage* n'est pas un sacrement; néanmoins, ils le célèbrent avec des cérémonies religieuses. Chez les luthériens, on commence par les annonces du *mariage*, destinées à provoquer, comme la publication des bans, la révélation des motifs d'empêchement. S'il n'y en a point, les futurs se présentent au pasteur, qui leur demande leur consentement réciproque; après quoi ils se donnent la main droite et échangent leurs anneaux. Le pasteur prononce la formule d'union, récite divers versets de la Bible relatifs à la circonstance, et termine par une prière, où il appelle la bénédiction divine sur eux. Les luthériens ne se marient point dans les temps de jeûne ou de préparation à la communion, et même, dans divers lieux, on observe la défense faite par un ancien concile de se marier le dimanche. Les riches, dans cette communion, se marient généralement de nuit, et chez eux, où ils font venir le pasteur. Dans la communion anglicane, les fiancés se rendent à l'eglise avec leurs témoins, leurs parents et leurs amis. Le pasteur leur fait d'abord une instruction sur les devoirs du *mariage* qu'ils vont contracter; puis il les somme de déclarer s'ils ont connaissance de quelque fait qui puisse rendre leur *mariage* illicite ou nul. Ensuite il leur demande leur consentement mutuel. Puis il leur fait se donner tour à tour leur foi. Alors l'époux pose sur le livre du ministre un anneau. Le pasteur prend l'anneau, le rend au mari, qui le passe au doigt de la jeune fille en prononçant la formule d'union. Les époux s'agenouillent, le ministre dit une oraison, leur joint les mains droites et les déclare mariés. Il les bénit, et l'on chante des psaumes suivis de la récitation de diverses prières, apres lesquelles le ministre prononce une seconde instruction. Nous ne mentionnerons ici qu'à titre de singularité l'étrange abus qui avait permis à un forgeron de Gretna-Green, en Angleterre, de légitimer les unions les plus scandaleuses. Les protestants n'ont point conservé le costume traditionnel des vierges antiques, adopté dans l'Eglise catholique pour les jeunes filles qui se marient, c'est-à-dire la robe blanche, le voile et la couronne d'oranger.

Chez les quakers où le culte est dépouillé de presque tout cérémonial extérieur, le *mariage* est d'une extrême simplicité. Quand deux jeunes gens se désirent mutuellement pour mari et femme et que les familles sont d'accord, on leur adresse une exhortation sur les devoirs du *mariage*, et on les engage à bien réfléchir avant de donner avis de leur résolution au conseil ecclésiastique. Ce conseil fait comparaître les futurs, vérifie s'ils sont consentants tous deux, si l'union convient aux parents, et s'il ne s'y trouve aucun empêchement, puis il fixe le jour de la célébration, que précède une publication de bans. Le jour indiqué, les futurs, avec leurs parents et leurs amis, se rendent de nouveau devant le conseil. Là, en présence de tous, on leur demande s'ils ont de l'affection l'un pour l'autre, s'ils veulent se prendre pour mari et femme, et quand ils ont répondu affirmativement, on dresse un acte qui est signé par les assistants. L'union est contractée. Jadis, en Angleterre, les *mariages* entre quakers n'étaient pas reconnus par la loi; mais depuis on en a admis la validité.

Chez les Grecs, on célèbre les fiançailles à l'église, dit l'abbé Bertrand; les accordés se présentent devant le prêtre. On dépose sur l'autel deux anneaux, l'un d'argent, l'autre d'or; on donne à chacun des futurs un cierge allumé, et on les place à la porte du sanctuaire. Le prêtre fait trois signes de croix sur eux et récite diverses prières, auxquelles l'assemblée répond *kyrie eleison*. Il donne l'anneau d'or au marié et celui d'argent à la mariée, et prononce sur eux une bénédiction. Les Grecs ont une autre cérémonie du *mariage*, plus solennelle et établissant plus complètement le sacrement : c'est l'office du couronnement. Les fiancés s'avancent dans l'église, tenant comme précédemment des cierges allumés ; le prêtre marche devant eux avec l'encens ; on chante le psaume : « Heureux ceux qui craignent Dieu. » Puis le diacre prononce les prières ordinaires pour la bonne union, la vertu et la prospérité des époux. Après ces prières, le prêtre prononce trois bénédictions et, prenant des couronnes, il les dépose sur la tête des mariés. Ce couronnement est suivi aussi d'une triple bénédiction, d'une exhortation et d'oraisons. Enfin le prêtre bénit un verre de vin et leur donne à boire ; il leur ôte les couronnes, boit à son tour et brise le vase. Une dernière prière du célébrant, avec une bénédiction, et quelques baisers qu'échangent les époux achèvent la *cérémonie*.

Les sociniens, aussi nommés unitaires et antitrinitaires, répandus en Pologne, en Transylvanie et en Orient, défendent le *mariage* avec les infidèles, avec les parnets d'un certain degré ; ils proscrivent aussi les alliances contraires aux lois des pays où ils vivent. Les futurs se présentent avec leurs familles et leurs amis devant le pasteur à l'église. Celui-ci prononce une instruction, leur fait promettre affection et fidélité mutuelles. Ensuite ils se prennent par la main droite, le pasteur impose la sienne au-dessus, dit la formule d'union, les bénit et leur fait échanger deux anneaux. Ces anneaux sont d'or, emblème de la pureté de l'union conjugale, et leur forme circulaire est le symbole de l'éternité de cette alliance. Les sociniens ne permettent ni musique ni danses à leurs noces.

Chez les sabis ou chrétiens de Saint-Jean, en Orient, la virginité de l'épouse est constatée par la femme du prêtre. Celui-ci baptise les époux dans la rivière, ou du moins leur fait accomplir des ablutions, et après diverses *cérémonies*, *il consulte un livre de divination* appelé *Fal*, pour y trouver l'indication du moment favorable à la consommation de l'union corporelle. Ce n'est que lorsque cette consommation est accomplie, que l'époux doit aller trouver l'évêque et lui déclarer s'il a trouvé sa femme vierge. Si l'époux peut faire cette déclaration, le *mariage* est définitivement célébré par l'évêque, ce qui est un honneur, tandis que, dans le cas contraire, ils ne peuvent être mariés que par le prêtre, ce qui est une infamie.

Les coptes suivent le rituel du patriarche Gabriel. Après les matines et prières du point du jour, l'époux sort de sa maison avec ses parents et ses amis. Il est reçu à la porte de l'église par une partie du clergé, portant des cierges et des sonnettes, et qui le conduit à la place qu'il doit occuper dans l'église. De son côté, l'épouse avec son cortége est amenée à l'endroit destiné aux femmes. On dépose sur l'autel, du côté de l'évangile, une robe neuve, une ceinture, une croix, un anneau et de l'encens. On chante des psaumes, on récite diverses prières. On lit l'épître et l'évangile en copte et en arabe. Ensuite le parrain découvre les habits préparés pour l'époux, et le prêtre, après les avoir bénis, en revêt celui-ci. Puis il le ceint de la ceinture, qui est en Egypte la marque extérieure du christianisme ; il lui met l'anneau au doigt et le conduit à l'endroit où doit avoir lieu le couronnement. Ensuite on mène l'époux vers les femmes, et on le présente à l'épouse. Il lui met dans la main droite l'anneau auquel est attachée la couronne, après les avoir reçus du prêtre, et l'épouse étendant la main témoigne ainsi qu'elle donne son consentement, et qu'elle accepte pour mari celui qui lui présente ces objets. La marraine de l'épouse l'emmène de là et la place à la droite de l'époux. On étend sur leurs têtes un voile blanc pour signifier la pureté de leur union, on chante, et on lit un évangile. Le prêtre les bénit, et à chaque fois qu'il prononce leurs noms, il fait sur eux le signe de la croix. Puis il bénit de l'huile et leur en fait une onction. Il bénit en outre les couronnes, récite une oraison et les leur place sur la tête. Après quoi ont lieu des chants et des prières.

En Abyssinie, les futurs époux sont assis sur une sorte de lit à la porte de l'église. L'*abouna* fait la procession autour d'eux avec la croix et l'encensoir. Ensuite il les unit en leur imposant les mains, leur adresse une exhortation, dit une messe à laquelle ils assistent, et finalement il leur donne la bénédiction nuptiale.

Les musulmans considèrent le *mariage* comme un acte civil, mais le plus important de tous. Lors d'un acte de ce genre, les familles et leurs amis se réunissent, sous la présidence du cadi ou d'un délégué envoyé par lui, pour nommer les témoins et les mandataires ou *walis*. Après cette nomination, la jeune fille et ses proches parents se retirent derrière un rideau, tandis que de l'autre côté restent le jeune homme et sa famille, les témoins, les walis et tous les invités. Les walis avec les témoins vont auprès de la jeune fille pour lui demander son consentement. Si elle ne dit rien, c'est qu'elle consent ; car elle n'est tenue de parler que pour prononcer son refus. Après qu'elle a consenti, ses parents font connaître aux walis la dot qu'ils demandent, et les walis transmettent au fiancé le chiffre fixé. Le cadi ou son délégué demande à son tour au fiancé s'il consent au *mariage* avec ces conditions dotales. Si celui-ci n'y consent pas, il énonce ses motifs de refus ; s'il consent, le cadi lit une poésie ou *khotba*, où sont énumérés les devoirs du *mariage*. Ensuite il récite une prière dite *fatiha*. Les assistants remettent leurs présents à l'époux, qui leur donne un repas ou leur fait distribuer des rafraîchissements.

— **Anecdoctes**. Le *mariage* est, sans contredit, une des choses les plus sérieuses de la vie ; mais il y a, dans cette grave et indissoluble union d'un homme et d'une femme, tant de circonstances et de situations qui prêtent à rire, que l'esprit railleur ne s'est peut-être jamais exercé sur aucune matière avec autant d'acharnement que sur celle-là. Nous avons le devoir de recueillir quelques-uns des traits les plus spirituels dirigés, soit contre les époux, soit contre l'institution elle-même ; mais nous avertissons d'avance qu'il est loin, très-loin de notre pensée de donner des plaisanteries pour des arguments, et nous protestons de notre entier respect pour une chose éminemment respectable. Il ne s'agit ici que de rire un instant sans malice, et sans conséquence.

⁂

Une très-belle femme qui n'avait point d'enfants, et qui ne croyait pas que ce fût sa faute, ayant un jour un beau diamant au doigt : « Voilà, lui dit son mari, un diamant merveilleux, mais fort mal mis en œuvre. — Il n'est pas le seul, » répondit-elle avec un sourire.

⁂

Un mari appelait toujours sa femme *ma divine*. Cette fadeur, qui déplaisait généralement, fit dire à quelqu'un qui connaissait bien cette femme : « Son mari a tort de l'appeler ainsi ; car, soit dit entre nous, il n'en est point de plus humaine. »

⁂

Je viens de faire mon testament, disait un mari, et j'ai légué toute ma fortune à ma femme, mais à condition qu'elle se remariera tout de suite. De cette façon, je suis sûr qu'il existera du moins un homme qui regrettera ma mort.

⁂

Le marquis de Roquemont, dont la femme était très-galante, couchait une fois par mois dans la chambre de celle-ci, pour prévenir les mauvais bruits en cas de grossesse. Le matin il s'en allait en disant : « Me voilà net, arrive qui plante. »

⁂

X...., un jeune négociant récemment marié, se disposait à faire un voyage à Paris. Un de ses amis le rencontre. « Quand pars-tu ? lui dit-il. — Demain. — Tu emmènes ta femme ? — Non, répondit X....., c'est un voyage d'agrément. »

⁂

On conseillait à un père d'attendre que son fils fût plus sage pour le marier. « Votre conseil, répondit-il, ne doit pas être suivi ; car si mon fils devient sage, il ne se mariera point. »

⁂

On demandait à Fontenelle s'il n'avait jamais eu envie de se marier : « Quelquefois, répondit-il..., le matin. »

⁂

Vous bâillez, disait une femme à son mari. — Ma chère amie, le mari et la femme ne font qu'un, et quand je suis seul je m'ennuie.

⁂

Le maréchal de Gassion répondit toujours à ceux qui lui proposaient de se marier, qu'il faisait trop peu de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un.

⁂

D'Aubigné, lieutenant général des armées du roi, et grand écuyer sous Henri III, étant huguenot, se retira à Genève, où il se maria à l'âge de 72 ans à une demoiselle fort jeune. Le ministre prit pour texte du discours qu'il leur adressa ces paroles de l'Evangile : « Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

⁂

Un amateur considérait les *Sept sacrements* peints par Poussin, et trouvait beaucoup à critiquer dans le tableau qui représente le sacrement du *mariage*. « Je vois bien, dit-il, qu'il est difficile de faire un bon *mariage*, même en peinture. »

⁂

Un père, pour dégoûter sa fille du *mariage*, lui citait ces paroles de saint Paul : « Celui qui se marie fait bien ; mais celui qui ne se marie pas fait encore mieux. — Mon père, répondit la jeune fille, faisons bien ; fera mieux qui pourra. »

⁂

Antiphane était convaincu qu'un homme sain de corps et d'esprit ne pouvait se marier. Il fallait, selon lui, pour qu'un homme prît une si folle détermination, qu'il y eût quelque dérangement dans ses facultés. Aussi, s'écria-t-il, en apprenant le *mariage* d'un de ses amis : « Marié, lui ! moi qui l'avais laissé si bien portant. »

⁂

On lit dans la *Bibliothèque orientale* qu'un pauvre Indien, s'étant présenté à la porte du paradis de Brahma : « Avez-vous été dans le purgatoire ? lui demanda le dieu. — Non ; mais j'ai été marié. — Alors entrez, c'est la même chose. »

⁂

Un jour que Mme Geoffrin querellait fortement un homme de lettres auquel elle s'intéressait, et qui mettait la même vivacité et la même chaleur à se justifier, M. d'Holbach survint et leur dit : « Seriez-vous mariés *secrètement* ? »

⁂

Deux fermiers parlaient de l'espoir
Que, pour la récolte prochaine,
Le vent chaud faisait concevoir.
« Si ce temps dure une semaine,
Dit l'un d'eux, voisin, sur ma foi,
Bientôt tout sortira de terre.
— Ah ! que dites-vous là, compère,
Bon Dieu ! songez donc que j'ai, moi,
Trois femmes dans le cimetière ! »
DUMAS.

⁂

Certain Gascon, non moins tendre que sage,
Heureux (ainsi qu'on l'est au sein du *mariage*)
Entre deux draps dormait profondément.
On crie, on l'éveille ; il apprend
Que de la mort la faux impitoyable
A terminé les jours d'une épouse adorable.
« Ah ! quel chagrin m'attend à mon réveil ! »
Dit-il en retombant dans les bras du sommeil.

⁂

« Ah ! la vilaine créature ! »
S'écriait en marchant un homme furieux.
Tout près de lui passait fille à gente figure.
« Eh quoi ! vous m'adressez des mots injurieux,
Dit-elle ; mais, monsieur, ce propos est infame ! —
— Pardon, charmant objet, reprend-il tout honteux,
Hélas ! je parle de ma femme. »
NOUGARET.

⁂

Les arabes ! les juifs ! ouf ! ouf ! je n'en puis plus !
Ose-t-on écorcher les gens de cette sorte !
Pour enterrer ma femme, exiger cent écus !
J'aimerais presque autant qu'elle ne fût pas morte. »
PONS DE VERDUN.

⁂

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose ;
Mais toutefois ne pressons rien,
Prendre femme est étrange chose.
Il faut y penser mûrement ;
Sages gens en qui je me fie
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.
MAUCROIX.

⁂

Homme qui femme prend se met en un état
Que de tous, à bon droit, on doit nommer le pire.
Fol étoit le second qui fit un tel contrat ;
A l'égard du premier, je n'ai rien à lui dire.
LA FONTAINE.

⁂

Damon disait un jour à son épouse Hortense :
« Les sacrements sont objet d'importance, [mun,
Sais-tu leur nombre ? — Oui, sept. — C'est trop com-
Six. — Depuis quand ? — Depuis que pénitence
Et *mariage*, hélas ! n'en font plus qu'un. »

⁂

Dans un couvent se confiner,
Dans l'hymen aller s'enfourner,
Se jeter dans un précipice,
Sont trois choses, disait Maurice,
Qu'il faut faire sans raisonner.
BARATON.

⁂

Rose et Bertil en *mariage*,
Depuis quatre ans jusqu'à ce jour,
Ont vécu sans qu'aucun nuage
Troublât jamais leur tendre amour.
— Grand Dieu ! quelle rare fortune ! »
Où réside ce couple heureux ?
— Bertil demeure à Pampelune,
Et sa femme est à Périgueux.

⁂

Glycère, qu'affligeait une vieille jaunisse,
Avec un vrai teint de souci,
Contait au médecin son langoureux supplice,
Quand le médecin dit ainsi :
« Glycère, en pareils maux, la principale chose,
C'est d'aller tout droit à la cause,
Ou ce n'est point guérir, ce n'est que pallier.
— En usez-vous ainsi ? lui répondit Glycère,
Allez donc tout droit à mon père,
Qui ne veut point me marier. »

⁂

De maints écus sauvés Harpagon réjoui
Mariait au vieux Roch sans dot sa jeune fille ;
Déjà la jeune Agnès, victime de famille,
Obéissait au sort. Quand l'époux eut dit *oui*
(Parole de plusieurs à longs jours regrettée),
Le prêtre dit : « Agnès, le voulez-vous aussi ?
— Homme de Dieu, dit-elle, en tout ceci,
Vous êtes le premier qui m'ayez consultée. »

⁂

Quand un mari, quand une femme
Vivent de telle sorte entre eux,
Que ce n'est qu'un corps et qu'une âme,
Il n'est point d'état plus heureux ;
Mais si l'on s'en rapporte à ceux
Qui sont sous la loi conjugale,
C'est la pierre philosophale
De n'être qu'un quand on est deux.
DESMARETS.

⁂

Je prends femme ; elle est jeune et sage,
Et puis, j'en conviendrai tout bas,
Cet hymen a son avantage,
C'est que le jour du *mariage*
On nous promet un grand repas.
— Pour un repas, quelle folie
D'aller ainsi vous enchaîner !
Au tendron qui vous fait envie,
Songez qu'il vous faudra donner,
Tous les jours, hélas ! de la vie,
La moitié de votre dîner.
ARMAND GOUFFÉ.

⁂

Je veux avoir, et je l'aimerai bien,
Maîtresse libre et de façon gentille,
Qui soit joyeuse et de plaisant maintien,
De rien n'ait cure, et sans cesse frétille,
Qui sans raison toujours cause et babille,
Qui n'ait de livre autre que son miroir ;
Car ne trouver, pour s'ébattre le soir,
Qu'une matrone honnête, prude et sage,
En vérité, ce n'est maîtresse avoir,
C'est prendre femme et vivre en son ménage.
J.-B. ROUSSEAU.

⁂

Damon connu par mille écarts divers,
Vient d'épouser la prude Orphise ;
Hier au sortir de l'église,
La dame lui disait : « Enfin, de vos travers,
Vous voilà revenu, mon ami, je l'espère,
Vous serez sage désormais.
— J'en conviens, dit Damon, j'eus la tête légère ;
Je vais tout réparer, oui, je vous le promets :
Ne craignez point, charmante Orphise,
Que je me démente jamais,
Je viens de faire ici ma dernière sottise. »

⁂

Tu vis dans une inquiétude
Du parti que tu dois choisir,
Et la femme et la solitude
Suspendent tous deux ton désir.

Ainsi l'on voit que ton courage,
Affligé d'un rude combat,
Est tantôt pour le *mariage*,
Et tantôt pour le célibat.

Mais sais-tu ce que tu dois faire
Pour mettre ton esprit en paix ?
Résous-toi d'imiter ton père :
Tu ne te marîras jamais.
CL. DE MALLEVILLE.

Mariage (SUR LE), traité de Plutarque. Les anciens avaient, bien plus que nous, le goût de ces lieux communs moraux. Peut-être avaient-ils raison. Il est utile de répéter ce qu'il est utile de savoir. Tout le monde connaît assurément les devoirs que Plutarque prescrit aux époux. Il y a cependant tant de gens qui les oublient en pratique, et il y a, d'autre part, dans sa façon de les énumérer tant de bonne grâce et un parfum si prononcé d'honnêteté, que nous ne doutons pas que la lecture de cet opuscule ne soit, même de nos jours, capable de faire naître de bons sentiments. C'est ce qui nous encourage à l'analyser.

Le mariage, suivant Plutarque, étant l'acte de la vie le plus important, il faut y réfléchir mûrement avant de l'accomplir. Si, dans les liaisons passagères, on recherche autant que possible la conformité des goûts, à plus forte raison doit-on s'en préoccuper pour une union indissoluble. Tout, dans le mariage, doit être commun, et surtout les idées et les principes ; aussi convient-il avant de s'unir de s'étudier mutuellement. Ulysse était plein de prudence, Pénélope de sagesse ; leur union fut heureuse. On ne saurait, avant d'arrêter définitivement son choix, prendre trop de précautions et se tenir trop en garde contre les apparences. Un Romain, que ses amis blâmaient d'avoir répudié une femme riche, belle et sage, leur montra son soulier en disant : « Il est beau et bien fait, mais nul de vous ne voit où il me blesse. »

Une fois unis, les époux doivent se donner mutuellement l'exemple de toutes les vertus. C'est surtout le devoir du mari, qui, étant le chef de la famille, doit en être le modèle. Le meilleur moyen que Plutarque croit pouvoir indiquer pour conserver la pureté des mœurs, c'est la culture des lettres. Une sorte de pudeur, de bon goût présidera aux relations des époux, et leurs épanchements resteront toujours secrets. Caton dégrada un sénateur pour avoir embrassé trop passionnément sa femme en présence de sa fille. Il est honteux pour des époux de se caresser devant témoins ; mais il l'est encore davantage de se quereller publiquement. Pour éviter les discussions, le mari doit savoir céder au besoin ; de son côté, c'est le devoir de la femme de prendre bien garde de faire de la peine à son mari, ou même simplement de le froisser, en riant, par exemple, lorsqu'elle le voit de méchante humeur, ou en prenant un air chagrin s'il rentre gai et joyeux.

Le traité *Sur le mariage* n'est autre chose, on le voit, que le code de la paix domestique; mais on y sent la profonde honnêteté de l'auteur. L'âme de Plutarque y est tout entière et communique à son livre une chaleur pleine de charme et une douce gravité qui intéresse et émeut profondément.

Mariage des sept arts (LE), vieux conte français de Tainturier, remontant au XIIIe siècle et très-curieux à cause des tendances philosophiques qu'il renferme. Legrand d'Aussy a rendu compte de cet intéressant petit poëme dans les notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque. L'auteur, Tainturier, attaque violemment le célibat imposé aux membres et professeurs des universités, maîtres dans ce qu'on appelait les *sept arts*, à l'instar de la continence obligatoire des prêtres. C'est le préjugé que combat Tainturier dans son poëme, et il l'attaque avec beaucoup d'esprit et de bon sens. On sait que ce fut en 1451 seulement que les médecins furent autorisés à se marier, et les autres maîtres ne jouirent de cette faculté que plus tard encore. Comme dans le *Roman de la Rose* et plusieurs compositions analogues de la même époque, le sujet du *Mariage des sept arts* est un songe que l'auteur suppose avoir eu et dans lequel il se voit transporté dans une prairie émaillée de fleurs et abordé par sept dames, toutes très-belles, qui sont : Grammaire, Musique, Logique, Rhétorique, Astronomie, Arithmétique et Géométrie. Les sept jeunes personnes se font mutuellement part de l'intention qu'elles ont de se marier; à ce moment s'avance vers elles une grave maîtresse, vêtue de camelot; c'est Théologie accompagnée de Médecine. La nouvelle venue ayant appris le sujet de la conversation, commence à vanter les avantages de la virginité et à représenter les inconvénients du mariage, afin de dissuader les sept dames du parti qu'elles ont pris. Mais alors Médecine prend la parole et dit: « Arrêtez! ne vous hâtez point trop de prononcer : qui sait si ces dames ne sont point du nombre de celles à qui le mariage est bon? » En parlant ainsi, Médecine alla leur tâter le pouls à toutes sept, et elle ajouta en riant : « Mesdames, mariez-vous. » Théologie est forcée dès lors d'acquiescer à cette conclusion, et les sept mariages sont immédiatement célébrés en grand appareil. La musique réveille l'auteur, et le petit poëme est terminé. L'esprit, les allusions plaisantes, les reparties piquantes qu'il contient, la nature même de la cause qu'il plaide en rendent la lecture très-agréable.

Mariage sous l'Empire (UN), roman de Mme Sophie Gay (1832). C'est la manie qu'avait Napoléon de faire des mariages politiques, c'est son despotisme jusque sur la vie intérieure de ses courtisans militaires que l'auteur a voulu ridiculiser par ce récit, et on peut dire qu'elle a pleinement réussi. Il s'agit, dans ce roman, de l'union accomplie, sans s'inquiéter du consentement intime des deux jeunes gens, entre un élégant colonel, Adhémar de Lorency, et une riche héritière. On les marie pour servir à la fusion de l'ancienne avec la nouvelle noblesse, autre manie du despote. De ce mariage par ordonnance doivent naître mille antipathies, mille préjugés, que les nouveaux époux se créeront l'un contre l'autre. L'analyse de cette froideur née de l'inclination méprisée, et qui fait commettre à la femme une faute dont elle se repentira plus tard, le récit de ces deux existences rivées l'une à l'autre pour le bon plaisir d'un maître, constituent la donnée de ce roman où plusieurs scènes sont vigoureusement tracées et empreintes d'une vérité d'observation saisissante. Les mœurs de la haute société, de ce monde indifférent, caustique, calomniateur, dans lequel s'agitent les deux héros, sont décrites avec finesse, et ce mérite suffirait, à lui seul, pour intéresser encore aujourd'hui à la lecture d'*Un mariage sous l'Empire*.

Mariages de Paris (LES) et les **Mariages de province**, deux séries de nouvelles, par M. Edmond About (1850-1868, 2 vol. in-18). L'auteur aurait tout aussi bien fait de donner la seconde série sous le même titre que la première, car les mœurs de la province n'y sont pas plus étudiées que si la scène était placée à Paris. Quatre nouvelles sont surtout remarquables dans les *Mariages de Paris* : les *Jumeaux de l'hôtel Corneille*, *Sans dot*, le *Buste* et la *Mère de la marquise*. M. Emile Montégut a caractérisé de la manière suivante ces petites œuvres sans prétention et spirituellement écrites. « Les *Mariages de Paris*, dit l'éminent critique, composent un recueil agréable de nouvelles, assez récréatives sans doute, mais qui ont le grand tort de n'être que cela. Un optimisme imperturbable règne d'un bout à l'autre de ce livre, dans lequel on voit invariablement le vice puni et la vertu récompensée. L'optimisme a du bon, mais vraiment l'optimisme de M. About ressemble trop à un parti pris, et, en outre, il manque de naïveté et de candeur. Il est impossible que M. About, qui a l'esprit délié et retors, pense sur la société avec autant d'innocence qu'il veut nous le faire croire. Tout n'est point mal sans doute dans le monde, mais tout n'y est pas bien non plus; les honnêtes gens n'y sont pas absolument désarmés, mais les coquins n'y sont pas aussi aisément terrassés que nous le donne à penser M. About. Il y a de bonnes et charmantes âmes, mais il y a aussi quantité de sycophantes qui sont prêts à tout exécuter : *Omnia serviliter pro nummis*. Cependant, les *Mariages de Paris* contiennent, comme tous les récits de M. About, des détails vrais et heureux. *Sans dot*, par exemple, est une anecdote tout à fait drolatique. Dans la *Mère de la marquise*, le caractère de cette bonne bourgeoise qui passe sa vie à convoiter l'honneur d'être reçue dans le noble faubourg y est dessiné avec une gaieté bienveillante qui appelle sur les lèvres, jusqu'à la fin du récit, un sourire à la fois moqueur et inoffensif. »

Quatre nouvelles forment le recueil des *Mariages de province*. La *Fille du chanoine* est une assez curieuse étude de la haine que peut porter une jeune fille à un jeune homme qui, après lui avoir promis de l'épouser, la délaisse. L'*Album du régiment* nous montre les roueries d'une autre jeune fille, la fille du colonel, pour empêcher de se marier un officier qu'elle aime secrètement. *Etienne* a pour principal personnage un génie inconnu qui se voit voler son chef-d'œuvre par le tuteur d'une Rosine et qui meurt de douleur. *Mainfroi* est la plus réussie de cette série de nouvelles. Un avocat plaide un procès de succession pour une comtesse et jure de perdre sa fortune et son nom s'il ne gagne la cause. Il va la gagner, en effet, lorsqu'il se trouve subitement nommé avocat général. L'équité alors parle plus haut; il examine en juge la cause qu'il avait plaidée comme avocat et il conclut contre les prétentions de la comtesse. Pour sauvegarder sa parole, il abandonne à la plaideuse toute sa fortune, 600,000 fr. Mais la comtesse trouve que cela ne suffit pas; puisqu'il a engagé sa fortune et son nom, elle réclame le nom aussi, de sorte que Mainfroi l'épouse, enchanté du reste, car il l'adore. Toutes ces nouvelles plaisent, malgré leur tour paradoxal et l'esprit que l'auteur y répand trop à foison, donnant uniformément le sien à tous ses personnages.

M. About a tiré du premier recueil une petite pièce, jouée sous le titre de *Un mariage à Paris*, comédie en trois actes et en prose (théâtre du Vaudeville, 15 juillet 1861), en collaboration avec M. de Najac. C'est la nouvelle intitulée le *Buste* qui en a fourni la matière. Le *Buste* est une histoire très-agréable à lire; transportée sur la scène, elle est pâle, languissante, et les auteurs l'ont si bien compris qu'ils ont jeté à pleines mains de l'esprit dans toutes leurs scènes. Sans ce subterfuge, que tout le monde, il est vrai, ne peut pas se permettre, le *Mariage de Paris* ne serait pas supportable. On ne l'a pas, malgré tout, supporté bien longtemps, et cela prouve une fois de plus que M. Ed. About, même avec le secours d'un collaborateur, n'a pas le genre de talent qu'il faut pour réussir dans le théâtre.

Mariage de Gertrude (LE), roman par M. Mario Uchard (1861). Une bucolique en Touraine précède le roman proprement dit et nous initie au caractère candide et franc de Gertrude, qui obtient pour mari, malgré l'affection jalouse de son père, celui qu'elle aime d'un profond amour. Pierre de Chanterez répond à l'amour de Gertrude, et, pendant les premiers temps tout se passe pour le mieux. Pierre est heureux et Gertrude partage son bonheur; mais, hélas! on se fatigue, il paraît, de tout à la longue, et un jour vient, où, las des joies paisibles du ménage, Pierre de Chanterez cherche au dehors de nouveaux plaisirs; il a connu dans le monde la belle Mme de Tressol, et une intrigue galante ne tarde pas à se nouer. Le rêve si vite interrompu de Gertrude, le rôle misérable de Pierre entre sa femme et sa maîtresse, les angoisses de l'un, les transports de l'autre, la crise qui rompt le lien coupable, les retours et les repentirs du mari éloigné, puis rappelé, puis banni de nouveau par la femme trompée qui se consume dans le désespoir; l'agonie de la baronne de Tressol, et les dernières résistances de Gertrude aux supplications de Pierre de Chanterez, tout cela est observé et rendu avec l'accent de la vérité et d'une vraie émotion. Le *Mariage de Gertrude* est une étude sincère du cœur humain, et c'est un drame attachant que celui qui nous montre ces deux époux n'ayant pu ressaisir, après tant d'épreuves, que le fantôme de leur bonheur envolé, et pour qui les enchantements des premières saisons ne sont point revenus. Un reproche à adresser à M. Mario Uchard, c'est de viser particulièrement à la grâce, ce qui lui fait trop souvent rencontrer la *manière*. Sa phrase fleurie, où les épithètes s'accumulent, n'est pas toujours d'un goût très pur, et ses images sont parfois dénuées de justesse. Quoi qu'il en soit, le *Mariage de Gertrude* est une œuvre d'une incontestable valeur, très-digne de la plume qui a signé la *Fiammina*.

Mariage scandaleux (UN), roman de mœurs, par Mme Champseix, sous le pseudonyme d'André Léo (1862). Le mariage scandaleux dont il s'agit est celui d'une jeune demoiselle de la bourgeoisie de province avec un simple paysan. La famille de la jeune fille, la mère du paysan elle-même s'opposent à ce mariage, les oisifs de l'endroit le tournent en ridicule; mais l'amour des fiancés triomphe de tout. Egaux par le cœur et l'esprit, Michel et Lucie paraissent placés, socialement et d'après les idées reçues, à une distance infranchissable. Il s'agit de la leur faire franchir et de faire accepter au lecteur cette situation et cette conclusion, en passant par tous les obstacles et toutes les difficultés dont la peinture a fourni à l'auteur un tableau très-varié et très-vrai des mœurs de province. Les luttes prolongées des sentiments les plus naturels et les plus purs aux prises avec les bienséances, avec la toute-puissance des usages reçus, et aussi avec la malignité, la sottise et l'envie, sont retracées dans ce livre avec vigueur. A côté de Lucie qui, pauvre pour une femme du monde, riche pour une paysanne, vit heureuse près de son mari, on voit, par un contraste habilement ménagé, s'étioler sa sœur, qui n'a pas voulu déroger et qui meurt fille. Les deux principaux personnages sont peut-être trop parfaits. Lucie possède une science de la vie surprenante, et Michel, pour un paysan, révèle des aspirations et des délicatesses bien extraordinaires. Ce sont deux exceptions et ce n'est pas sur des exceptions qu'il faut s'appuyer pour soutenir une thèse. Le grand mérite du livre, en dehors de la thèse sociale qui en fait le fond, réside aussi dans de suaves descriptions de paysages qui décèlent un véritable amateur de la nature; on y reconnaît un sentiment très-vif et très-personnel de la campagne et de ses habitants. Dans la forme on peut noter quelque reflet des romans champêtres de George Sand.

Mariage, la séparation et le divorce (LE), *considérés au point de vue du droit naturel, du droit civil, du droit ecclésiastique, et de la morale, suivis d'une étude sur le mariage civil des prêtres*, par M. J. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon (1868). Dans ce savant ouvrage, l'auteur a entrepris la réfutation des doctrines catholiques sur l'indissolubilité du mariage. M. Tissot nous expose d'abord l'idée qu'il se fait de l'union conjugale : « Le mariage est un contrat qui ne peut avoir sa sanction, comme son origine, que dans l'amour. » C'est une promesse dont la matière propre, première, raison ou principe du contrat proprement dit, est l'affection la plus tendre. Otez cette matière première, toute de sentiment, le reste s'évanouit, le contrat n'a plus de raison d'être maintenu, et il ne reste plus, après les louables efforts qu'on peut faire pour changer d'affligeantes dispositions, qu'à rompre juridiquement une union déjà rompue moralement. L'assistance mutuelle, l'affection, les égards, le dévouement, les services de nature toute spéciale que suppose la vie conjugale, la procréation des enfants, leur éducation, échappent en totalité ou en partie à une contrainte extérieure, et sont bien plus une affaire de morale que de droit. Forcer à la cohabitation des époux qui ne s'aiment point, qui ne peuvent plus s'aimer, qui de jour en jour se détestent davantage, c'est manquer de justice, c'est déshonorer l'humanité, puisque c'est demander d'un homme et d'une femme qu'ils se fassent les instruments purs et simples, sans fin légitime pour eux-mêmes, de la jouissance d'un conjoint; c'est en faire des choses, quand ils doivent rester des personnes. Donc pas de devoir, de contrainte possible à cet égard. Ce qui a conduit les jurisconsultes à l'idée contraire, c'est la fausse supposition qu'il y ait en ceci un engagement juridique, un contrat dont la matière n'aurait rien d'exceptionnel. Mais ce contrat diffère, par une partie essentielle de sa matière, de tout autre contrat; il ne peut avoir sa sanction, comme il n'a son origine que dans l'amour. En un mot, la fidélité est un acte essentiellement moral, qui ne fait nullement partie des droits strictement ou juridiquement exigibles, qui n'est point *in bonis*, comme disaient les jurisconsultes romains.

La loi ne doit pas imposer la cohabitation aux époux; elle doit leur laisser pleine liberté de se séparer : voilà qui est entendu. Mais alors le contrat conjugal n'a pas de sanction positive. L'interdiction aux époux séparés de contracter de nouveaux nœuds n'est-elle pas nécessaire pour lui conserver un sens juridique en lui donnant une sanction négative, la seule qu'il puisse recevoir, et qui soit compatible avec le respect de la personne humaine? M. Tissot ne le pense pas. Le divorce, selon lui, présente les avantages suivants : 1° Il met une foule de célibataires dans le cas de se marier, c'est-à-dire tous ceux qui sont par trop pénétrés de l'idée qu'on fait toujours trop tôt ce qu'on ne peut défaire; 2° le nombre des célibataires se trouvant ainsi réduit, celui des séducteurs est par là même diminué, et les mœurs publiques en sont améliorées; 3° elles le sont encore par cet autre fait que la prostitution a beaucoup moins d'aliment; 4° elles le sont par ce troisième fait que le concubinage est moins fréquent; 5° la population en est accrue, en raison même du nombre plus grand des mariages; 6° des mariages aujourd'hui stériles pourraient cesser de l'être avec le divorce; 7° la possibilité d'un divorce amènerait des unions mieux assorties, puisqu'on ne se marie que dans l'espoir de rester unis; 8° le lien une fois formé, la crainte de le voir rompre porterait à des égards, à des concessions qui n'ont plus autant de raison d'être avec l'indissolubilité; 9° la stérilité relative et celle qui provient de l'aversion des époux se rencontreraient moins fréquemment; 10° il y aurait beaucoup moins d'enfants abandonnés; 11° la population des villes augmenterait et les campagnes se dépeupleraient moins. La séparation a les inconvénients du divorce sans en avoir les avantages, puisqu'elle a de commun avec le divorce de rompre l'union des personnes, de mettre fin à la vie commune, à la procréation, d'être un obstacle à la bonne éducation des enfants. Elle a de plus, en propre, les inconvénients : 1° de laisser subsister de droit une union rompue de fait, et, par conséquent, de rendre les conjoints séparés solidaires du déshonneur que l'un d'eux peut encourir; 2° de mettre à la charge du mari des enfants qui ne sont très-vraisemblablement pas de lui; de retenir les époux dans un célibat forcé ou de les porter à des unions clandestines et illégitimes; 4° de nuire à la population régulière, et souvent de favoriser celle qui ne l'est pas; 5° de porter ainsi à la débauche et de mettre sous les yeux des enfants légitimes l'exemple d'une conduite et quelquefois d'un intérieur peu propre à leur inspirer le respect de leurs parents; 6° de faire courir aux époux séparés, surtout au mari, le danger de compromettre leur fortune en alimentant leurs vices. Un second mariage, s'il était possible, préviendrait la plupart de ces dangers. De plus, si la femme séparée peut se remarier, elle cesse d'être à la charge de son ancien mari, ce qui est un danger de ruine de moins pour celui-ci, ou une tentation de moins de s'affranchir de cette charge par un crime. Il faut observer encore que le mari séparé a toutes sortes de raisons de discréditer sa femme pour se justifier, tandis que, s'il avait la perspective d'un second établissement possible pour elle, il ménagerait davantage cette ancienne compagne.

M. Tissot fait très-vigoureusement justice de toutes les raisons mystiques et ascétiques qu'on a invoquées en faveur de l'indissolubilité; il montre très-bien que la législation matrimoniale doit s'inspirer uniquement de la raison et de la conscience naturelle et s'affranchir pleinement de toute foi religieuse et de toute tradition théocratique. D'après M. Tissot, le contrat de mariage n'a rien en soi que de très-naturel, rien de mystique, et, si l'Eglise veut y voir autre chose, c'est bien assez qu'elle soit libre de le faire, mais nul ne peut être obligé de se soumettre à cette manière de voir, ni contraint d'y subordonner son mariage. Le mariage est de droit naturel, il est essentiellement dissoluble; l'autorité civile a non-seulement le droit, mais le devoir de l'envisager de cette façon; elle commet un abus de pouvoir en se prêtant aux vues contraires de l'Eglise. L'autorité civile est parfaitement compétente pour admettre, au nom de la raison seule, au nom de la justice ou de la moralité publique, des empêchements dirimants au mariage.

L'auteur fait voir que toute l'antiquité a admis le divorce ou tout au moins la séparation. Bien plus il démontre, avec citations à l'appui, que les apôtres, les Pères de l'Eglise et plusieurs conciles n'ont pas admis le principe de l'indissolubilité du mariage

Somme toute, c'est là un bon livre, substantiel, sagement et librement pensé; il est regrettable qu'il y règne un certaine confusion dans la distribution du sujet et que le style soit parfois lourd et obscur.

Mariage (LES QUINZE JOIES DU), ouvrage attribué à Antoine de La Salle. V. QUINZE.

Mariage (PHYSIOLOGIE DU), par Balzac. V. PHYSIOLOGIE.

Mariage par vengeance (LE) [*Casarse por vengarse*], drame de Francisco de Rojas, un des plus émouvants et des mieux construits de tout le théâtre espagnol (1640). Enrique, fils du roi de Sicile, s'est violemment épris de Blanche, fille d'un chambellan de son père, et pour la commodité de ses amours, il a fait fabriquer une cloison mobile qui lui permet de passer secrètement chez sa maîtresse. Le roi meurt. Le jeune prince, roi à son tour, veut épouser Blanche, et comme témoignage illimité de confiance, il remet au père de sa bien-aimée un blanc-seing qu'il pourra remplir à volonté. Enrique prend alors connaissance du testament de son père, qui lui enjoint d'épouser Rosanza, une princesse de ses parentes. Fidèle à sa promesse il résiste d'abord; mais Roberto lui montre le blanc-seing, qu'il a rempli et sur lequel il se trouve, sans le savoir, jurer de se conformer aux volontés du mort. Quant à Blanche, Roberto lui donne pour époux le connétable de Sicile, qui a demandé sa main. Blanche accepte, pour se venger du roi, et les deux mariages ont lieu. Une nuit, le connétable croit entendre sa femme dialoguer dans le jardin avec un inconnu; il met l'épée à la main et s'avance : il rencontre son beau-père, qui, lui aussi, avait entendu du bruit; mais le galant s'est échappé, et Blanche est seule. C'était le jeune roi, qui avait obtenu d'elle un rendez-vous et implorait son pardon; le danger passe, il revient, mais le connétable reparaît et Enrique s'esquive encore. Dans l'obscurité, Blanche ne s'aperçoit de rien et continue avec son mari l'entretien qu'elle avait commencé avec son amant, de sorte que le pauvre homme en entend de belles. Un domestique survient avec un flambeau et Blanche, voyant sa méprise, court se réfugier auprès de son père. Le connétable, muet de stupeur, n'a toutefois pas appris le nom de l'amant. Roberto, Enrique et Blanche délibèrent sur le parti à prendre dans ce péril pressant : Enrique décide qu'il fera arrêter le connétable comme chef d'un complot récemment découvert. Cette accusation en l'air, loin de détourner les soupçons du mari, les confirme; mais il juge à propos de dissimuler. D'un air souriant, il invite sa femme à rentrer chez elle, comme s'il n'eût rien appris, rien deviné, et, choisissant le moment où elle se trouve près de la cloison mobile, d'un coup d'épaule il renverse sur elle le trop ingénieux appareil et Blanche expire en poussant des cris déchirants. Le roi et Roberto accourent, on relève la victime inanimée, le connétable s'arrache les cheveux et gémit d'une façon lamentable, maudissant l'accident qui le prive d'une épouse adorée. Le père et l'amant feignent d'être dupes du mensonge. Le Sage a imité, dans le IVe livre de *Gil Blas*, cet imbroglio dramatique.

Mariage forcé (LE), comédie-ballet de Molière, en un acte et en prose, représentée au Louvre le 14 janvier 1664. Cette pièce était un de ces intermèdes bouffons qui faisaient partie des spectacles de la cour. On l'appela le *Ballet du roi*, parce que Louis XIV y dansa. Le principal rôle est un Sganarelle, nom qui désignait, dans les anciennes farces, un personnage imbécile ou grotesque. Il n'y a aucune intrigue dans la pièce ; mais, accoutumé à placer partout la critique des mœurs, Molière se moque ici du verbiage scientifique que les pédants de l'école avaient conservé, quoiqu'il fût passé de mode partout ailleurs; et il ridiculise, dans les deux docteurs Pancrace et Marphurius, la manie de philosopher hors de propos, la morgue de la science et la sottise du pyrrhonisme. La fureur de Pancrace, à propos de la forme du chapeau, n'était point un tableau chargé, dans un temps où l'on rendait encore des arrêts sur l'autorité d'Aristote ; et quand Sganarelle donne des coups de bâton au pyrrhonien Marphurius, en lui représentant que, selon sa doctrine, il ne doit pas être sûr que ce soient des coups de bâton, il se sert d'un argument proportionné à la folie de cette doctrine.

On a généralement attribué à une comique aventure du chevalier de Grammont l'avantage d'avoir fourni à Molière l'idée d'une des plus jolies scènes du *Mariage forcé*, celle où Alcidar vient proposer à Sganarelle de se couper la gorge avec lui ou d'épouser sa sœur. Le *Mariage forcé* a été imprimé en 1668; un auteur s'est avisé de le « mettre en vers; » mais la pièce ainsi arrangée n'a jamais été représentée.

Mariage fait et rompu (LE) ou le *Faux Damis*, comédie en trois actes et en vers, par Dufresny (Théâtre-Français, 1721). Certain président, épais et lourd, se laisse gouverner par sa femme, une prude dont la vertu n'a pas toujours été sévère, et qui veut contraindre sa nièce, jeune et jolie veuve, à se marier avec un autre que Valère, qu'elle adore. Une même hôtellerie rassemble tous ces personnages, et l'hôtesse entre dans les intérêts des deux amants. Comment rompre le mariage projeté? Valère imagine de faire revivre Damis, le premier époux de la veuve, et le frère de l'hôtesse, ancien ami du défunt, se charge de jouer ce rôle de revenant. La présidente soupçonne le complot, et fait tout ce qu'elle peut pour le déjouer ; mais le faux Damis a en sa possession plusieurs billets d'amour que cette prude avait écrits dans sa jeunesse au véritable Damis, et la seule vue de ces papiers suffit pour lui fermer la bouche ; elle consent même à tout ce qu'on exige d'elle, pour obtenir la restitution de ses lettres; le mariage projeté est rompu, et la nièce épouse Valère. Cette comédie est, de toutes les pièces de Dufresny, celle dont le dénoûment est le mieux amené et le plus dramatique ; le dernier acte est un petit chef-d'œuvre : le faux Damis, un moment déconcerté lorsqu'il ne reconnaît pas la présidente, se tire heureusement d'embarras au moyen des papiers de celui qu'il représente ; ce ressort imprévu est naturel et piquant.

Mariage de Figaro (LE) ou la *Folle journée*, comédie en cinq actes et en prose, de Beaumarchais (Comédie-Française, 27 avril 1784). C'est une suite du *Barbier de Séville*, la seconde partie de la trilogie qui se termine par la *Mère coupable*, et certainement la conception la plus forte de Beaumarchais. Il y a moins de gaieté et d'insouciance que dans le *Barbier;* mais l'audace des situations et la hardiesse des doctrines sont telles, qu'on ne peut s'étonner des difficultés sans nombre suscitées à l'auteur avant la représentation, et des haines qui le poursuivirent après. Une comédie telle que le *Mariage de Figaro* ne pouvait qu'être grosse d'orages ; on y entend derrière la scène comme le grondement lointain de la Révolution qui se prépare. Une société qui méritait d'être ainsi bafouée et qui riait la première des coups de fouet qu'on lui cinglait si vertement était bien près de périr.

Le sujet de la pièce est simple, mais Beaumarchais en a tiré sans fatigue cinq actes bien remplis. Figaro, après avoir si bien manœuvré pour enlever Rosine au docteur Bartholo et la faire épouser au comte Almaviva, veut tâter à son tour du mariage et va épouser Suzanne, la caméristе de la comtesse. Mais Almaviva, ce grand seigneur blasé dans lequel Beaumarchais a personnifié tous les vices et toute la légèreté de la noblesse française, Almaviva est déjà las de sa femme et lorgne en dessous la caméristе; Figaro va avoir à déployer, pour défendre son bien, tout l'esprit d'intrigue qu'il a mis jusque-là au service des amours de son maître. Il manque d'abord de tomber dans son propre piége ; pour donner de l'occupation au comte, il n'imagine rien de mieux que de l'inquiéter sur la comtesse. C'était jouer de malheur, car la pauvre Rosine délaissée éprouve un doux penchant pour le page Chérubin, et justement elle est en train de costumer en femme, avec l'aide de Suzanne, le joli page, lorsque Almaviva, mis en éveil par le billet, entre chez elle, manque de surprendre Chérubin et fait une scène effroyable. Chérubin a sauté par la fenêtre et c'est Suzanne qu'il trouve dans le cabinet; mais les mensonges de Figaro et le trouble de la comtesse suffisent pour accroître ses soupçons. Il se croit berné par Suzanne, et comme il doit connaître, en sa qualité de juge féodal, d'une opposition au mariage de Figaro, il se promet bien de donner gain de cause à Marceline, qui réclame pour époux le trop galant barbier. La scène de l'audience est la satire la plus vive de ces justices provinciales qui existaient encore, peu avant 1789, au fond des manoirs seigneuriaux, et même un peu aussi la satire des tribunaux de toutes sortes. Le juge Brid'oison, avec son amour de la forme et ses axiomes juridiques, est un type achevé, toujours vivant, de bêtise et de suffisance. Suzanne gagne le procès de Figaro en promettant pour le soir, au comte, un rendez-vous sous les grands marronniers ; ce n'est qu'une comédie, la comtesse doit prendre sa mante et se faire courtiser incognito par son mari ; mais Figaro, à qui l'on a caché l'intrigue, surprend la réponse du comte au billet de Suzanne, et après s'être quelque peu abandonné au désespoir dans le monologue resté fameux qui ouvre le cinquième acte, assiste et prend part lui-même à l'amusant imbroglio qui dénoue la pièce. Pendant que le comte Almaviva serre tendrement la taille de la comtesse, qu'il prend pour Suzanne, Figaro raconte ses chagrins à Suzanne, qu'il croit être la comtesse. Quand il a reconnu le subterfuge, comme il voit le comte s'avancer vers eux, il se met à genoux devant la fausse comtesse et lui baise la main, de sorte qu'Almaviva croit bel et bien les surprendre en flagrant délit et il convie toute sa maison à témoigner de son déshonneur. Suzanne alors se fait reconnaître, et le grand seigneur, deux fois pris pour dupe dans le même moment, laisse à Figaro et à Suzanne tous les honneurs de cette *folle journée*.

Comme le *Barbier*, mieux que le *Barbier*, le *Mariage de Figaro*, plein de détails charmants, et dont le style étincelle d'esprit, est charpenté avec cette science de la scène qu'il faut admirer dans Beaumarchais.

« Le *Mariage de Figaro*, dit M. de Loménie, offre des aliments pour tous les goûts ; il y a de l'analyse philosophique même dans les parties où, comme dit Sedaine dans une lettre à Beaumarchais, la philosophie prend des allures de Polichinelle; il y a des traits de caractère bien sentis et vivement rendus, des effets de scène très-intéressants et très-habilement amenés, un dialogue peu châtié parfois ou prétentieux, mais souvent attrayant pour les esprits même les plus difficiles, par la prestesse avec laquelle les deux interlocuteurs se renvoient le volant des saillies, sans jamais le laisser tomber par terre. Il y a dans l'action générale un entrain, un brio empruntés à la comédie espagnole, qui font passer par-dessus les invraisemblances. Il y a enfin des parties de grosse gaieté et de charge qui ne sont pas celles qui ont le moins de succès. Beaumarchais n'avait pas le dédain de ces esprits trop délicats qui répugnent à se servir de certains moyens ; tout lui était bon : il voyait dans le public assemblé un grand enfant qui ne demande qu'à rire, et il ne se trompait guère! »

Tous les types du *Barbier de Séville* se retrouvent dans la pièce, mais modifiés ; Almaviva est lui-même un peu vieilli, Bartholo et Basile sont passés à l'état de ganaches. Mais Figaro, qui a pris de l'âge aussi, n'en est que plus caustique ; c'est dans cette pièce qu'il lance ces mots si bien frappés qui sont encore aujourd'hui de la monnaie courante. Beaumarchais n'avait fait de Figaro, dans le *Barbier*, qu'un type amusant ; il avait seulement personnifié en lui l'esprit de ressources et d'intrigue. Dans le *Mariage*, c'est presque un type politique.

« Figaro, dit M. H. Lucas, est un impitoyable frondeur ; Figaro commence à transporter sur la scène la satire du gouvernement. Ce n'est plus la peinture générale des vices et des défauts de l'espèce humaine, c'est le tableau des abus et des torts de la société française, flagellée dans la personne du noble comte Almaviva. Il y a là de l'Aristophane. Beaumarchais, qui s'était mêlé aux hommes et aux choses du XVIIIe siècle, a su revêtir ses personnages du caractère de son époque, hostile aux puissants; et, par ce côté, il a été profondément original. Figaro frappe de tous les côtés ; il n'épargne pas les *Basiles*, les calomniateurs à gages, les juges ignorants et prévaricateurs, les avocats bavards et insolents, les courtisans avides, les grands seigneurs orgueilleux qui ne se sont *donné que la peine de naître* pour être plus que lui ; il défend sa fiancée contre la séduction avec un noble courage ; il l'arrache des griffes de son maître, et quel maître! Figaro lutte avec la puissance de l'esprit. Figaro, c'est le peuple bien appris de ses droits, qui se fait reconnaître par l'adresse et la ruse, en attendant qu'il domine et impose sa volonté. »

La représentation du *Mariage de Figaro* fut tout un événement. Longtemps arrêtée par la censure, par Louis XVI lui-même, qui la trouvait détestable, la pièce circulait manuscrite et était connue de presque tout Paris avant d'avoir vu la rampe. Dès qu'elle eut été jouée, l'accueil bruyant que lui fit le vrai public, les cabales des courtisans pour la faire tomber lui valurent le succès le plus extraordinaire.

Parmi le nombre incalculable d'épigrammes haineuses que son chef-d'œuvre valut à Beaumarchais, nous choisirons celle-ci, qui est la mieux tournée et la plus méchante :

Je vis hier, du fond d'une coulisse,
L'extravagante nouveauté
Qui, triomphant de la police,
Profanait des Français le spectacle enchanté.
Dans ce drame honteux, chaque acteur offre un vice,
Bien personnifié dans toute son horreur ;
Bartholo nous peint l'avarice ;
Almaviva, le suborneur ;
Sa tendre moitié, l'adultère,
Et Double-main, un plat voleur ;
Marceline est une mégère,
Basile un calomniateur.
Fanchette .. l'innocente est bien apprivoisée ;
Et, tout brûlant d'amour, le gentil Chérubin
Est, pour bien dire, un fieffé libertin
Protégé par Suzon, fille plus que rusée,
Prenant aussi sa part du page, favori
De la dame et de son mari. [ble...
Quel bon ton, quelles mœurs cette intrigue rassem-
Pour l'esprit de l'ouvrage, il est chez Brid'oison ;
Et quant à Figaro, le drôle à son patron
Si scandaleusement ressemble,
Il est si frappant qu'il fait peur ;
Mais pour voir à la fin tous les vices ensemble,
Le parterre en chorus a demandé l'auteur.

Ce qui peint à merveille l'époque, c'est que Marie-Antoinette, le comte de Vaudreuil et les Polignac étaient les plus ardents défenseurs du *Mariage de Figaro*, qu'ils firent jouer secrètement sur le théâtre des Menus-Plaisirs, et ils plaidèrent chaleureusement pour la représentation publique. Cette comédie était le premier acte de la Révolution française.

Mariage de raison (LE), comédie-vaudeville en deux actes, de Scribe et Varner (Théâtre de Madame [Gymnase], 10 octobre 1826). La scène se passe dans un château du Lyonnais, où s'est retiré le général de Brémont, qui est veuf depuis plusieurs années. Il a près de lui son fils, Edouard, capitaine à dix-huit ans, l'invalide Bertrand, sergent de trente-six ans, âme dévouée et loyale, et Suzette, jeune orpheline recueillie par Mme de Brémont, qui en avait fait sa femme de chambre. Bertrand et Edouard aiment Suzette. Le dernier, qui a été élevé avec elle, cherche à la séduire ; mais le général empêche un rendez-vous auquel doit se rendre la jeune fille, et Edouard déclare alors à son père qu'il veut épouser Suzette. Le général, ayant essayé vainement de le ramener à la raison, lui avoue combien il a souffert jadis d'une première union, contractée ainsi dans un moment de folie ; mais Edouard persiste et menace de se tuer. « Je méritais d'avoir un tel fils, » s'écrie le général. Ces mots rappellent Edouard à l'obéissance, et il promet de s'éloigner. Quant à Suzette, le général lui donne connaissance d'une lettre dans laquelle Mme de Brémont, au lit de mort, lui recommandait de veiller sur le bonheur de son mari et d'Edouard, et elle se résigne à devenir la femme de Bertrand.

Tout le second acte est consacré à mettre en relief le caractère héroïque du sergent Bertrand, dont la vie passée était mal connue de Suzette ; si bien que la jeune fille, pénétrée d'admiration pour lui, trouve dans ce mariage de raison un bonheur qu'elle n'espérait guère. Scribe a emprunté le sujet de cette petite pièce à une nouvelle de la baronne de Montolieu, *Caroline de Lichtfield*.

Mariage d'argent (LE), comédie en cinq actes et en prose, de Scribe (Comédie-Française, 3 décembre 1827). La scène se passe chez le banquier Dorbeval, un homme tout gonflé du mérite de ses écus. Il a épousé, sans dot, une femme charmante, qu'il humilie et rend esclave sans s'en rendre compte. Ne voyant d'autre but à la vie que celui de s'enrichir, Dorbeval prêche sa doctrine à deux anciens amis de collége, Poligny et Olivier. Poligny, qui ne possède qu'un petit capital, éprouve pourtant le besoin de briller. Quant à Olivier, jeune peintre de talent, son ambition est de se rendre digne de la sainte amitié qu'il a vouée à Mme de Brienne, amie intime de Mme Dorbeval. Il ignore que Poligny est son rival. Au moment où la pièce commence, on apprend le retour en France de Mme de Brienne, qui, par dévouement filial, avait épousé un vieillard, avec lequel elle s'était rendue en Russie. Devenue veuve, elle peut récompenser enfin la fidélité de Poligny, qui l'aimait avant son mariage. Grand embarras de ce dernier, auquel Dorbeval a offert la main de sa pupille Hermance, une riche héritière dont la dot doit payer une charge d'agent de change que Dorbeval a en vue pour lui. Sur ces entrefaites, Mme Dorbeval a failli chercher dans un amour illicite les joies inconnues au foyer conjugal. Dorbeval a surpris une lettre très-compromettante; mais Mme de Brienne se dévoue et réclame la missive dangereuse. Dorbeval se hâte alors d'avertir Poligny, qui consent, moitié par faiblesse, moitié par jalousie, à laisser traiter en son nom l'acquisition de la charge d'agent de change. Pendant ce temps, Olivier a demandé la main de Mme de Brienne, que Poligny délaisse en feignant d'être épris de la coquette Hermance. Il ignore que, grâce au vote de la loi d'indemnité pour les émigrés, Mme de Brienne, substituée aux droits de son mari, est devenue subitement très-riche. Olivier révèle à la veuve le véritable motif de la conduite de Poligny. Mme de Brienne a l'âme élevée; elle rougit alors de s'être trompée si longtemps et se marie avec Olivier. Quant à Poligny, sa punition commence; car il épouse Hermance, et il aura tout...., excepté le bonheur. Cette comédie, dont l'idée est généreuse et vraie, joint à l'habileté de la charpente et à l'esprit du dialogue une haute leçon de moralité. Scribe a rarement mieux noué et dénoué tous les fils d'une intrigue intéressante.

Mariage sous Louis XV (UN), comédie en cinq actes et en prose, d'Alexandre Dumas (Théâtre-Français, 1841). Il s'agit de cette éternelle histoire de deux jeunes époux qui, mariés par convenance, se séparent d'un commun accord et finissent par s'aimer d'amour. Mais Alex. Dumas a su rajeunir cette donnée tant soit peu vieillie. Le premier acte est ravissant, et le théâtre moderne n'offre guère d'exposition plus parfaite. Imaginez un des salons les plus élégants du XVIIIe siècle : Marton et Jasmin causent de leurs maîtres, en train, à l'heure qu'il est, de se marier à l'église de l'Assomption. Jasmin a un billet pour monsieur, Marton a un billet pour madame. Le premier billet est de la marquise; le second est du chevalier. M. le comte de Candole et Mlle de Thorigny ont promis avant leur mariage, l'un à la marquise qu'il aime, l'autre au chevalier qu'elle adore, celui-ci de ne rien tenter, celle-là de ne rien permettre. Nous n'avons pas la prétention de raconter tout au long cette comédie qui, par sa nature même, échappe à l'analyse. En nous bornant à la narration des faits, nous risquerions d'être vulgaire; en essayant de reproduire l'esprit du dialogue et la grâce des détails, nous aborderions une tâche difficile et presque impossible. Qu'il nous suffise de dire que M. de Candole finit par s'apercevoir que sa femme est jeune, charmante, adorable de tous points, et il oublie la marquise; de son côté, madame remarque l'œil vif de monsieur, ses dents blanches, sa taille bien prise, sa jambe qui est la mieux tournée du monde, son esprit enfin et le grand fond de délicatesse qu'il a dans l'âme. Et naturellement le souvenir du chevalier s'efface peu à peu de l'esprit de la jeune femme. Le reste se devine. Le *Mariage sous Louis XV* est, avec *Mlle de Belle-Isle*, une des comédies les plus distinguées qu'ait écrites l'auteur. Il n'est pas un gentilhomme en France, disait avec raison un critique, qui puisse en remontrer à Alexandre Dumas sur l'élégance des manières et les roueries du beau langage.

Mariage de Victorine (LE), comédie en trois actes, en prose, par G. Sand (Théâtre du Gymnase, 26 novembre 1851). On ne doit considérer cette pièce que comme une fantaisie d'artiste et d'érudit. Elle a été écrite pour faire suite au *Philosophe sans le savoir* de Sedaine, et elle est exclusivement composée des personnages de cette comédie. Le style lui-même est plaqué sur celui de Sedaine, et il faut avouer qu'en cela G. Sand s'est montrée d'une modestie trop grande; car si l'auteur du *Philosophe sans le savoir* passe avec raison pour un des plus spirituels écrivains de son temps, il en est aussi le plus incorrect. Il est vrai que le pastiche que se proposait G. Sand était à cette condition-là, et on ne peut regretter qu'une chose : c'est d'avoir une comédie de Sedaine en plus, une comédie de G. Sand en moins. L'intrigue du *Mariage de Victorine* est nulle ou à peu près : elle consiste dans les hésitations de Victorine, qui ne se rend pas un compte bien exact de ses propres sentiments et se demande si elle doit, oui ou non, se marier. Dans le premier cas, qui doit-elle choisir? Aime-t-elle Fulgence, le jeune commis qu'on lui destine? Aime-t-elle Vandeck, celui à qui personne ne songe, et qui n'a pas l'air de se douter lui-même que Victorine est à marier? Question difficile à résoudre, et dont la solution étonnera tout le monde. Quand le dénoûment est devenu d'une urgence telle que, s'il n'arrivait pas, un quatrième acte serait de toute nécessité, le jeune Vandeck finit par comprendre, à certains phénomènes qui se passent sans doute au plus profond de son cœur, qu'il est et a toujours été amoureux de Victorine. Celle-ci se persuade aisément aussi que son penchant la poussait irrésistiblement vers Vandeck. Celui-ci se substitue à Fulgence, et c'est ainsi que se décide le mariage de Victorine. Cette agréable fantaisie n'ajoutera rien à la réputation de Sedaine, et n'enlèvera rien à la gloire de son illustre interprète, G. Sand.

Mariage d'Olympe (LE), comédie en trois actes, en prose, de M. Emile Augier (théâtre du Vaudeville, 17 juillet 1855). Cette comédie est une des plus brutales parmi celles du théâtre contemporain qui ont mis sur la scène une courtisane. M. Emile Augier s'est posé cette question : la courtisane peut-elle se relever par le mariage? L'aventurière, devenue comtesse, oubliera-t-elle son passé, le fera-t-elle oublier en s'acclimatant à la vie honnête? Et il a répondu : non! Le temps n'est plus où les Marion se refaisaient une virginité en aimant des Didier évangéliques. Olympe Taverny est une des filles « les mieux et les plus entretenues » de Paris. Un beau jour, lasse de l'amour vénal, des orgies folles et des nuits sans sommeil, elle se prend à penser que la vie de famille a peut-être bien des charmes et songe à se retirer du bourbier. Un jeune homme naïf, le comte Henri de Puygiron, lui en offre l'occasion : il est tout prêt à la réhabiliter en lui donnant son nom. On feint un départ pour la Californie, on se marie aussi secrètement que possible, et les journaux insèrent la mort d'Olympe Taverny. Alors seulement elle songe à se faire présenter dans sa nouvelle famille. Olympe Taverny étant morte, personne n'oserait la reconnaître dans la comtesse de Puygiron, née Pauline Morin. En effet, le marquis et la marquise de Puygiron, l'oncle et la tante d'Henri, accueillent leur nièce avec d'autant plus d'amitié qu'elle se fait passer pour la fille d'un Vendéen et que le vieux marquis n'a quitté la Vendée que pour aller en exil. Voilà donc Olympe installée à Berlin, au milieu de la famille Puygiron, qui l'entoure des soins les plus affectueux. Pendant les premiers temps, tout se passe le mieux du monde. Mais l'ennui vient bientôt, et la nouvelle comtesse commence à trouver un peu fades les douces joies et les plaisirs modestes de la famille; l'habituée de Mabille et de la Maison d'or est mal à son aise dans cette calme atmosphère; elle regrette les soupers et les amours d'autrefois, elle a ce que M. Emile Augier a énergiquement appelé la nostalgie de la boue. Elle songe donc à se séparer de son mari, mais elle veut conserver son douaire de 500,000 fr. et son titre de comtesse, et voici le moyen qu'elle emploie : elle se fait faire la cour par un certain Baudel de Beauséjour et se laisse surprendre presque en flagrant délit. Toutefois, comme elle sait qu'un bon adultere constaté lui enlèverait le bénéfice de son contrat de mariage, il faut qu'elle puisse dicter ses conditions à la famille. Le marquis de Puygiron a une fille qui, dès l'enfance, avait été destinée à Henri Geneviève, c'est son nom, n'a pas su cacher à Olympe le reste d'amour qu'elle avait au cœur pour son cousin, et c'est là-dessus que compte la comtesse de Puygiron pour arriver à ses fins. Tout se passe en effet comme elle l'avait prévu: Henri lui fait une scène de jalousie, dans laquelle il la démasque enfin aux yeux de ses parents et la signale pour une fille perdue qui l'a séduit à force d'astuce, de rouerie, et qui aujourd'hui continue son infâme métier dans la maison que sa présence seule déshonorait. Olympe n'attendait que cela pour proposer une séparation, que repousse la famille, par crainte du scandale. Mais elle a tout prévu : Henri a provoqué le soi-disant complice de sa femme, Baudel de Beauséjour; elle se hâte d'en avertir Geneviève en lui disant que son cousin est mort s'il se bat, et qu'elle seule peut l'empêcher en écrivant sur un papier qu'elle se charge de lui remettre : « Cher Henri, je vous aime; vivez pour moi. » Genevieve fait ce qu'on lui demande, et c'est alors qu'Olympe, levant le masque, déclare vouloir plaider elle-même en separation contre son mari, qu'elle accuse d'adultère sous le toit conjugal avec sa cousine. L'indignation de tous est au comble; mais il vaut encore mieux transiger que de salir la réputation d'une jeune fille innocente en la faisant traverser les tribunaux. Le marquis offre à Olympe la moitié de sa fortune pour qu'elle quitte son nom et rende la lettre de Geneviève. Mais ce n'est pas là ce que veut Olympe. « Vous me suppliez, dit-elle, moi que vous fouliez aux pieds tout à l'heure. N'attendez de moi ni pitié ni merci! Votre nom, je le vendrai, je le mettrai à l'encan, et fussiez-vous assez riche pour couvrir l'enchère, vous ne l'auriez pas! C'est ma vengeance! Allons! place à la comtesse de Puygiron. » Mais le marquis, poussé à bout, s'arme d'un pistolet : « Si vous passez le seuil de cette porte, lui crie-t-il, je vous tue! » Une seconde apres, Olympe Taverny tombe morte.

Ce dénoûment brutal a failli compromettre le succes de la piece, mais le public a dû céder devant la hardiesse et la franchise de la these soutenue, la verve brillante du dialogue et les mots acérés que l'auteur y a semés à pleines mains.

Mariages samnites (LES), drame lyrique en trois actes de Grétry, paroles de Du Rozoy (théâtre de l'Opéra, 1767). Le sujet est tiré d'un conte de Marmontel. D'après les coutumes samnites, le mariage des citoyens intéresse au plus haut point la république et ne saurait être laissé au hasard. La plus belle devait appartenir au plus brave, et tous les ans une cérémonie imposante réunissait, d'un côté les jeunes guerriers, de l'autre les jeunes filles, afin que les premiers, suivant un ordre désigné d'avance par un aréopage de vieillards, fissent leur choix parmi les secondes. Le jour de la cérémonie annuelle est arrivé : on se rend à l'assemblée, où plusieurs générations de citoyens, rangés en amphithéâtre, forment le coup d'œil le plus imposant... On ouvre les fastes de la république; un héraut lit à haute voix, selon l'ordre des temps, le témoignage que les magistrats et les généraux ont rendu de la conduite des jeunes guerriers. Agathis et Parmenon sont proclamés pour obtenir l'honneur du premier choix. « S'ils choisissent chacun un objet différent, chacun d'eux obtiendra l'épouse qu'il aime, dit le plus ancien des juges; s'il arrive qu'ils soient rivaux, la loi du sort en décidera. » Toute l'assemblée applaudit. On fait avancer Agathis et Parmenon au milieu de l'enceinte. Tremblants l'un et l'autre, ils hésitent, ils n'osent nommer l'épouse qu'ils ont désirée; aucun d'eux ne croit possible que l'autre ait fait un choix différent du sien. « C'est Eliane, ce n'est point Céphalide que vous aimez, dit Agathis avec transport. Ah! s'il en est ainsi, nous sommes heureux, embrassez-moi; vous me rendez la vie. » Aux noms d'Eliane et de Céphalide, tout retentit d'applaudissements. Parmenon et Agathis sont conduits chez eux en triomphe, et l'on ordonne un sacrifice solennel.

L'auteur du poëme a tiré habilement parti d'un sujet assez ingrat, au point de vue des convenances scéniques. La partition de Grétry est faible; c'était du reste un de ses premiers ouvrages.

Mariage par supercherie (LE) [*Matrimonio per inganno*], opéra italien, musique d'Anfossi, représenté sur le théâtre de l'Académie royale de musique, le 3 septembre 1779. Ce fut le dernier opéra que la troupe italienne réunie par le directeur De Vismes exécuta à Paris. Mme Chiavacci chanta le rôle principal avec un succès qui fit d'elle une cantatrice à la mode. Le ténor s'appelait Garibaldi. Malgré la vive et constante opposition faite aux Italiens, opposition à laquelle le roi Louis XVI lui-même n'est pas resté étranger, croyant protéger ainsi l'école française, un parti d'amateurs éclairés et délicats s'était formé et avait grossi à chaque représentation. La musique vive, fine et gracieuse des maîtres italiens, la facilité, la clarté de leur style, l'aisance avec laquelle ils opéraient les modulations et les changements de rhythmes, qualités qui paraissaient naturelles et qui n'étaient que le résultat de bonnes et longues études auxquelles ils avaient été assujettis dans les conservatoires d'Italie; tout cela produisit une impression durable et contribua à développer puissamment les progrès de l'art musical dans notre pays. La première tentative faite vingt-cinq ans auparavant, en 1752 et en 1753, avait fait connaître Latilla, Jomelli, Pergolèse, Leo; la seconde, en ajoutant à ces noms illustres ceux de Piccinni, de Paisiello et de Sacchini, installa définitivement l'opéra italien en France.

Mariage secret (LE), opéra-bouffe de Cimarosa. V. MATRIMONIO SEGRETO.

Mariage de Figaro (LE) [*le Nozze di Figaro*], opéra en quatre actes, de Mozart. Cette partition, que l'auteur nommait son ouvrage de prédilection, fut composée à la demande de l'empereur Joseph II, en 1786. Elle obtint le succes qu'elle meritait. Après avoir félicité le compositeur à la fin de la première représentation, l'empereur lui dit : « Il faut convenir pourtant, mon cher Mozart, que voilà bien des notes. — Pas une de trop, sire, » répondit vivement l'artiste. On raconte la même anecdote au sujet de la premiere représentation de l'*Enlèvement au sérail*. Les *Nozze di Figaro* ont fait époque dans la vie de Mozart, aussi bien que dans l'histoire de la musique dramatique. En effet, rien de ce qui existait alors ne pouvait être comparé à cette partition colossale pour la grandeur et le développement des morceaux d'ensemble, pour le charme et la nouveauté des mélodies, pour la richesse et la variété des accompagnements. Cet opéra a été représenté au théâtre italien de la Cour, le 28 avril 1786. Il obtint un immense succès, malgré les cabales suscitées contre Mozart par les compositeurs et les virtuoses italiens. Sans prétendre indiquer toutes les beautés de la partition, citons ici les principaux morceaux : l'ouverture, l'air : *Non piu andrai farfallone amoroso*, l'air de Cherubino : *Voi che sapete*, le finale magistral du premier acte, le duo admirable : *Sull' aria*, l'air si suave de la comtesse : *Dove sono*, etc. Il faudrait tout rappeler : c'est un ouvrage parfait et original, surtout en ce sens que Mozart s'est totalement approprié l'œuvre de Beaumarchais, en a transformé à son usage le caractère et les situations; et bien lui en a pris; car, d'une pièce satirique, virulente, acerbe et tout à fait impropre à la musique, il en a fait un chef-d'œuvre de grâce passionnée, de mélancolique tendresse. Plusieurs mélodies des *Nozze* devinrent populaires, et le génie de Mozart fut universellement reconnu. *Le Nozze di Figaro*, arrangées pour la scène française par MM. Jules Barbier et Michel Carré (Théâtre-Lyrique, 8 mai 1858), ont eu un long et vif succès. V. pour la musique de la romance de Chérubin à ce dernier mot.

Mariage de Figaro (LE), comédie en cinq actes, de Beaumarchais, arrangée par Notaris sur la musique de Mozart, représentée à l'Opéra le 20 mars 1793. Le dialogue en prose de Beaumarchais servait à relier les morceaux de cette admirable partition. Cet amalgame détestable et l'état des esprits firent que l'ouvrage n'eut que cinq représentations. Cellérier et Francœur étaient alors administrateurs de l'Opéra. Lays chanta médiocrement, dit-on, le rôle de Figaro.

Mariage extravagant (LE), opéra-comique, d'après le vaudeville de Désaugiers, musique de M. Eugène Gautier, représenté à l'Opéra-Comique le 20 juin 1857. Le docteur Vernes dirige une maison d'aliénés. Il attend à la fois son futur gendre et un fou qu'on dirige sur son établissement. Par une suite de quiproquos, il prend Edouard, son gendre, pour le fou, et il est pris par Edouard pour un insensé qui se fait passer pour le père de sa fiancée Betzy. Le docteur, croyant guérir le jeune homme de sa fureur matrimoniale, organise la célébration d'un mariage supposé, déguise ses domestiques en parents et en invités. On a signé le contrat, lorsqu'un coup de sonnette retentit à la grille de la maison. C'est le vrai fou qui arrive. Le docteur Vernes regarde la signature du contrat, c'est celle du futur de sa fille. On se reconnaît, on s'embrasse et il n'y a plus qu'à confirmer le mariage extravagant. Le compositeur avait à traiter un livret fort amusent et qui a eu un grand succès en 1812. Il a refait la musique des couplets et d'un duo composés pour l'ancien vaudeville par Champein. L'ouverture est d'un musicien habile. On a surtout remarqué le trio : *On sonne*, l'air du fou Darmancé : *Sans la folie et les amours*. Joué par Lemaire, Berthelier, Nathan, Ponchard et Mlle Henrion.

Mariage aux lanternes (LE), opérette en un acte, paroles de M. Jules Dubois, musique de M. Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 10 octobre 1857. Chantée par Geoffroy, Mlles Dalmont, Tautin et Mareschal.

Mariage. Iconogr. Les anciens, qui divinisaient tout, adoraient le dieu Hymen, qui présidait à l'union légitime des sexes. Ayant consacré à cette divinité un article iconographique, nous ne donnerons pas ici de nouveaux renseignements sur la manière dont les peintres et les sculpteurs ont figuré allégoriquement le *mariage;* nous citerons cependant une peinture décorative de M. Léopold de Moulignon, qui représente le même sujet d'une façon plus moderne : l'*Ange du mariage;* une belle jeune femme, aux ailes deployées, au front ceint d'un laurier d'or, au visage doux et poétique, appelle les bénédictions du ciel sur deux époux qui se donnent la main. Cette peinture orne le grand salon de la mairie d'Arpajon.

Ce n'est pas toujours avec de riantes couleurs que les peintres ont représenté le *mariage;* beaucoup en ont retracé les désagréments d'une façon plus ou moins comique. Nous décrirons ci-après les six compositions peintes et gravées par W. Hogarth sous ce titre : le *Mariage à la mode*, et que beaucoup de connaisseurs regardent comme le chef-d'œuvre du célèbre artiste. Bien qu'elles soient moins spirituelles et moins piquantes, les six estampes gravées au XVIIe siecle par Abraham Bosse font très-bien ressortir les « joyes » de la *Vie conjugale*; la première représente la mariée se deshabillant le soir du jour de ses noces; la deuxième, la femme en travail d'enfant; la troisième, la nourrice emmaillottant le nouveau-né; la quatrième, l'accouchée à qui l'on apporte son enfant après le baptême; la cinquième, l'accouchée recevant la visite de ses commères; la sixième, une assemblée de dames festoyant en l'absence de leurs maris. G. van Breen a gravé, d'après Carel van Mander, deux compositions ayant pour sujet : deux *Jeunes mariés* dissipant en folles dépenses l'argent de leur dot, et les *Jeunes mariés réduits à la misère*. A Abraham Bosse on doit encore deux estampes : un *Mari battant sa femme* et une *Femme battant son mari*. Une gravure de Hans Brosamer (XVIe siècle) represente une femme à cheval sur le dos de son mari et le tenant par la bride. B. Clowes a gravé le *Mari gouverné*; Th. Major (1747), le *Mari jaloux*, d'après D. Teniers; Baléchou, le même sujet, d'après E. Jeaurat; Th. Gaugain, le *Mariage*, d'après J. Milbourne; Fr. Jukes, le même sujet, d'après W. Williams; J.-C. Burde (de Prague), le même sujet; H. Hondius (1644), la *Mariée de village*, d'après P. Breughel le vieux; Hans-Seb. Beham, la *Marche des nouveaux mariés*; Goya, un *Mariage d'argent;* Robert de Launay, le *Mariage conclu*, d'après Ant. Borel, et le *Mariage rompu*, d'après Et. Aubry; L.-M. Bonnet, les *Présents de mariage*, etc.

Comment oublier, parmi les peintures, l'*Accordée de village* de Greuze (V. ACCORDÉE)? Un joli tableau de F. Grenier, les *Projets de mariage*, exposé au Salon de 1836, a fait partie de la collection Paturle. J.-B. Goyet a peint un *Mariage de raison* (Salon de 1836); M. Toulmouche a fait sur le même sujet un tableau qui a été très-remarqué au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867. M. Salentin a peint une *Messe de mariage* (Salon de 1863); M. Firmin Girard, un *Mariage in extremis* (Salon de 1868); H. Bellangé, les *Maris insurgés* (Salon de 1845); Jean Steen, le *Mariage forcé* (collection Hugs, en Angleterre) et le *Mariage hollandais;* C. Vanloo, le *Mariage oriental* (gravé par Elis. Lépicié); E. Isabey, un *Mariage sous Louis XIII* (payé 4,100 francs à la vente Khalil-Bey); E. Girardet, le *Mariage suisse* (lithographié par Cl. Thielley); Prosper Saint-Germain, un *Mariage en basse Bretagne* (Salon de 1863); J. Ravel, un *Mariage en Bretagne à l'époque de la Terreur* (Salon de 1865); A. Pasini, un *Mariage arabe au Caire* (Salon de 1861); Gustave Brion, un *Mariage protestant en Alsace* (Salon de 1869), composition profondément sentie et exécutée avec une fermeté peu commune.

Mariage à la mode (LE), suite de tableaux d'Hogarth (à Londres, National-Gallery). Le peintre moraliste y a représenté d'une façon frappante, comme à son ordinaire, les péripéties d'une union que l'intérêt d'un côté et la vanité de l'autre ont seuls décidée. On peut considérer cette suite comme un drame en six actes. Dans le premier, on assiste au mariage; un vieux marchand de Londres, millionnaire, se trouve fort honoré de donner sa fille et ses millions à croquer au fils d'un noble ruiné, et la jeune fille ne se sent pas d'aise de quitter la boutique paternelle pour un manoir seigneurial et d'échanger son nom roturier contre un titre de baronne ou de duchesse; le jeune homme songe à la danse échevelée que vont exécuter entre ses mains les écus du papa beau-père. Tout le monde rayonne de satisfaction. Les tableaux suivants nous initient aux troubles du ménage : la prodigalité du mari commence la ruine, les faux amis et les parasites l'achèvent; les deux pères meurent de douleur en voyant qu'ils ne peuvent remédier au mal; les jeunes époux, bientôt dégoûtés l'un de l'autre, vivent chacun de son côté; madame donne des bals chez elle, tandis que monsieur court les tripots et les tavernes. C'est ce que Hogarth a très-bien représenté dans la quatrième toile de la série, le *Salon*. Monsieur vient de rentrer ivre, au grand jour, et se plonge, hébété, dans un fauteuil; l'appartement est tout en désordre d'une fête qui vient d'y être donnée, les fauteuils sont renversés, des boîtes d'instruments de musique gisent sur le parquet, madame bâille en se détirant auprès du feu, un domestique éreinté souffle les bougies qui brûlent encore, et le vieil intendant de la maison, qui n'a pu faire régler ses comptes, s'éloigne en haussant les épaules. Le dénoûment est double : d'un côté le mari meurt d'un coup d'épée dans une taverne, à la suite d'une querelle; de l'autre la femme, réduite à la misère, expire dans un grenier.

Cette remarquable série vaut surtout par l'expression; la société élégante du temps d'Hogarth y est finement étudiée; comme œuvres d'art, ces tableaux sont d'une couleur terne et le dessin n'en est pas irréprochable; mais l'accumulation des détails produit un effet saisissant, chacun d'eux est à sa place et fait valoir son voisin. En les étudiant de près, on est surpris des rares facultés d'observation du maître et de l'art avec lequel il sait faire concourir au but qu'il se propose les accessoires en apparence les plus insignifiants. Le *Mariage à la mode* parut en 1745, sous ce titre français; la gravure l'a mainte fois reproduit.

Mariage de la Vierge (LE), titre de plusieurs tableaux. V. VIERGE.

Mariage de sainte Catherine, tableaux du Corrége, de Paul Veronèse, de Memling, etc. V. CATHERINE (sainte).

MARIAGER, ville de Danemark, située dans la province de Jutland, sur le golfe ou *fjord* de ce nom; 700 hab. Commerce et navigation assez actifs. Cette ville doit son origine à un monastère de l'ordre de Sainte-Brigitte, dans le voisinage duquel elle a été bâtie, et dont la belle église conservée à travers les siècles lui sert encore aujourd'hui d'église paroissiale. Le monastère de Mariager fut un des plus considérables et des plus célèbres de tout le Danemark; il survécut longtemps à la destruction du catholicisme et ne fut définitivement fermé qu'en 1588, lorsque la mort en eut enlevé le dernier religieux. C'est actuellement un simple domaine privé. Le golfe ou *fjord* de Mariager s'étend du Kattégat dans l'intérieur du Jutland, sur une longueur de 35 kilom.; il est peu profond, mais ses côtes, à base calcaire, sont très-élevées.

MARIALE s. m. (ma-ri-a-le — rad. *Marie*, n. pr.). Liturg. gr. Livre de prières contenant l'office de la vierge Marie.

MARIALES (Xantes), théologien italien, né à Venise vers 1580, mort en 1660. Il entra dans l'ordre des jacobins, professa la philosophie et la théologie, devint prefet des études à Padoue et se signala par sa haine contre la France. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Bibliotheca interpretum ad universam Summam theologiæ D. Thomæ* (Venise, 1660); *Amplissimum artium scientiarumque omnium amphitheatrum* (Bologne, 1658, in-fol.); *Stravaganze nuovamente seguite nel cristianissimo regno di Francia* (Cologne, 1646), contre les libertés de l'Église gallicane.

MARIALVA (dom João COUTINHO, comte DE), capitaine portugais, mort à Arzile en 1471. Il prit part à la malheureuse expédition de Tanger (1460) et à plusieurs campagnes contre les Maures, se signala par son bouillant courage, commanda l'avant-garde de l'armée que le roi Alphonse V conduisit en 1471 en Afrique pour s'emparer d'Arzile, débarqua après un rude combat, et fut tué en attaquant la ville. Le roi Alphonse, après sa victoire, se rendit à la grande mosquée, rendit à Dieu des actions de grâces devant une croix posée sur le corps du comte de Marialva, fit mettre son fils à genoux et lui dit : « Dieu vous fasse aussi bon chevalier que celui que vous voyez devant vous, percé en divers endroits pour le service de Dieu et de son prince. »

MARIALVA (dom Francisco COUTINHO, comte DE), capitaine portugais, frère du précédent, né en 1450, mort en 1529. Il servit avec distinction dans les guerres qui eurent lieu entre le Portugal et la Castille, et eut de son mariage avec Béatrix de Loulé une fille unique, Guiomar, qui devint la plus riche héritière du royaume. Sur la demande du comte de Marialva, le roi Manoel consentit à unir son treizième fils Ferdinand à Guiomar; mais le marquis de Lancaster, fils naturel de Jean II, qui convoitait la fortune de Marialva, declara qu'il était marié secrètement avec Guiomar. Le comte demanda justice au roi; Lancaster fut emprisonné et il s'ensuivit un long procès, dont le père de Guiomar ne vit pas la fin. Ce ne fut qu'après sa mort que sa fille put épouser l'infant Ferdinand. Elle mourut quelque temps après, sans postérité, et la fortune de Marialva passa aux comtes de Castanheda.

MARIALVA Y MENEZES (Antonio-Luiz, marquis DE), comte DE CASTANHEDA, général et homme d'Etat portugais, de la famille du précédent, né vers 1621, mort en 1669. Conseiller d'Etat d'Alphonse VI en 1657, et, l'année suivante, gouverneur de l'Alentejo, il battit, malgré l'infériorité de ses forces, les Castillans, commandés par Louis de Haro, les chassa de la province et les poursuivit jusqu'à Badajoz (1659). Vers la fin de cette même année, il fut, en qualité de secrétaire d'Etat, chargé d'entrer en négociation avec un ambassadeur français pour traiter de la paix avec la France et l'Espagne. Cet ambassadeur ayant demandé que la cour de Lisbonne souscrivît aux conditions du traité signé à Saint-Jean-de-Luz par les chargés d'affaires d'Espagne et de France, conditions destructives de l'indépendance du Portugal, Marialva manifesta une vive indignation et rompit aussitôt les négociations. Bientôt après, Marialva reçut le titre de marquis et fut nommé gouverneur de l'Estramadure, puis lieutenant général des armées du royaume. Ces honneurs et ces dignités, dont il était du reste si digne, excitèrent contre lui des envieux qui lui enlevèrent la faveur de la reine régente, Luiza de Guzman. Il se retira alors dans son gouvernement de l'Alentejo, enleva en 1664 Valence d'Alcantara aux Espagnols, et, de concert avec le maréchal de Schomberg, remporta sur ces derniers à Montes-Claros, près de Villaviciosa, une victoire décisive (1665), qui amena la paix de 1668, dont il fut un des signataires, paix qui garantissait l'indépendance du Portugal. Marialva laissa en mourant la réputation d'un des hommes de guerre et des politiques les plus habiles de son pays.

MARIALVA Y MENEZES (dom Pedro-Vito, marquis DE), diplomate portugais, de la même famille que les précédents, né en 1765, mort en 1823. Il succéda à son père dans la charge de grand écuyer, gagna les bonnes grâces de la reine Charlotte, et fut chargé en 1807 de se rendre en France, comme ambassadeur extraordinaire, pour essayer de conserver à la maison de Bragance le trône de Portugal. En traversant Madrid, Marialva apprit le départ de la famille royale pour le Brésil et l'entrée des troupes françaises à Lisbonne. Il partit aussitôt pour Bayonne, où, oubliant que son caractère d'ambassadeur lui interdisait d'agir contre les intérêts du souverain dont il tenait sa mission, il signa la fameuse adresse du 27 avril 1808, dans laquelle une députation de la noblesse portugaise exprimait le vœu de recevoir un roi de Napoléon. De là, il se rendit à Paris, où il resta plusieurs années. Lorsqu'il vit la mauvaise tournure que prenaient pour Napoléon les affaires d'Espagne, il envoya au Brésil, au roi Jean VI, une protestation dans laquelle il rétractait l'adhésion qu'il avait donnée à l'adresse de Bragance. Après la chute de Napoléon, ce fut lui qui, au nom du prince des Algarves, fut chargé de complimenter Louis XVIII sur son avénement au trône. En 1816, il se rendit à Vienne, avec mission de demander pour le prince de Beira la main de l'archiduchesse Léopoldine, puis retourna à Paris, où il remplit les fonctions d'ambassadeur jusqu'en 1820. La révolution libérale qui éclata alors en Portugal amena son rappel, mais il ne quitta point Paris et il fut réintégré dans son poste peu de mois avant sa mort, lorsque triompha la réaction. Le marquis de Marialva était un diplomate sans valeur, sans vigueur dans le caractere, qui employait la majeure partie de son temps dans des intrigues galantes.

MARIALVE s. f. (ma-ri-al-ve — de *Marialva*, n. pr.). Bot. Syn. de TOVOMITE. ‖ On dit aussi MARIALVÉE.

MARIAMNE (en hébreu *Miriam*, élevée, grandie), reine de Judée, mise à mort l'an 28 av. J.-C. Petite-fille d'Hyrcan II, dernier roi de la ligne asmonéenne, elle fut fiancée à Hérode le Grand, qu'elle épousa à Samarie en 40. D'après l'historien Josèphe, Mariamne était douée d'une beauté éblouissante, et elle avait inspiré à son époux l'amour le plus vif. Elle n'aimait point Hérode; mais, pleine d'ambition, elle profita du charme sous lequel elle tenait le roi de Judée pour se mêler aux affaires de l'Etat, devenir la dispensatrice des faveurs et faire donner à son frère Aristobule la grande sacrificature. Par sa conduite, Mariamne ne tarda pas à se faire de nombreux ennemis, dont les plus implacables furent Cypris ou Cypros, mère d'Hérode, et la sœur de ce roi, Salomé. Ces deux femmes s'attachèrent à exciter la jalousie du roi et à perdre Mariamne dans l'esprit de son mari. Obligé d'aller à Laodicée, près d'Antoine, Hérode confia Mariamne à son beau-frère Joseph, avec ordre de la mettre à mort s'il ne revenait pas, afin qu'elle ne pût appartenir à un autre. Joseph apprit à Mariamne l'ordre terrible dont il devait être l'exécuteur, et, au retour d'Hérode, il paya de sa tête sa révélation.

A quelque temps de là, forcé de faire un second voyage, Hérode, toujours violemment amoureux et jaloux, assigna pour résidence à Mariamne le château d'Alexandrino et confia la garde de ce château à l'un de ses favoris, Sohème. Sohème reçut le même ordre que Joseph; mais, vaincu par la beauté de la reine de Judée, comme Joseph, il confia à Mariamne pourquoi il avait été placé près d'elle. Lorsque Hérode revint, l'indifférence de son épouse s'était changée en haine; oubliant tout ménagement, toute prudence, elle ne fit rien pour dissimuler les sentiments qui l'agitaient. Alors réapparurent Cypris et Salomé, qui soufflèrent le soupçon au cœur d'Hérode et accusèrent hautement Mariamne d'avoir été infidèle à son époux, puis d'avoir tenté de l'empoisonner. Saisi d'une aveugle fureur, Hérode fit périr Sohème dans d'horribles supplices, condamna la reine, comme adultère, à prendre du poison, et ordonna de mettre à mort les deux fils qui lui restaient d'elle, Aristobule et Alexandre. Bientôt après, tourmenté par les remords, épouvanté par l'énormité de ses crimes, Hérode perdit la raison et resta pendant quelque temps dans un état de démence. Par la suite, il épousa la fille du grand sacrificateur Simon, qui s'appelait aussi Mariamne et dont le sort ne fut pas plus heureux que celui de son homonyme. Elle se vit accusée de trahison, exilée, et mourut dans la misère. C'est cette dernière qui fut la mère d'Hérode-Philippe.

Mariamne, tragédie, par Alexandre Hardy, représentée en 1610 par la troupe de l'hôtel d'Argent. Cette pièce est la meilleure des cinq ou six cents composées par le fournisseur ordinaire du théâtre populaire du Marais, théâtre primitif qui n'était pas encore la scène de la Comédie-Française, mais qui n'était plus le spectacle informe des mystères. L'auteur a suivi sans y rien changer le récit de Josèphe. Le caractère de Mariamne est assez bien tracé, quoique Hardy n'ait pas pris soin, comme Voltaire, de l'adoucir par ce sentiment de vertu qui la soumet à des devoirs qu'elle déteste. Mais sa fierté, ses ressentiments, le malheur profond qui l'accable, son horreur pour la vie excitent l'intérêt. Les combats de l'amour et de la fureur dans le cœur d'Hérode sont assez bien rendus, de même que son désespoir après la mort de Mariamne, qu'il a ordonnée. La pièce de Hardy renferme des germes de beautés au milieu d'un grand nombre d'imperfections. « Elle est déjà, dit Sainte-Beuve, dans le système français de Racine, et elle présente une verve de style assez franche et par moments cornélienne. Toutefois, elle fourmille d'incorrections et d'inconvenances, dont il faut accuser moins l'auteur que son public peu délicat. Un amant y appelle sa maîtresse *ma sainte*, ce qui était d'un usage commun. Mariamne, en parlant d'Hérode son mari, l'appelle *mâtin;* elle dit aussi qu'elle est pressée de mourir pour se trouver *bourgeoise de l'éternel empire*. Tout puriste déclarera que la plupart des vers sont barbares. Remarquons cependant que, dans ce fumier d'Ennius, il y a une perle :

Et ne pouviez-vous pas résister à ma haine?

Cet alexandrin valait à lui seul les trois écus, prix de la pièce.

Mariamne, tragédie en cinq actes et en vers, de Tristan Lhermite (1637). Jouée un an après le *Cid*, cette tragédie contre-balança la vogue du chef-d'œuvre de Corneille et fut même reprise un siècle plus tard, en 1731; cette fois, on l'opposa à la *Mariamne* de Voltaire, et on la réimprima avec des corrections qui ne portaient du reste que sur le style, déjà un peu vieilli. « Depuis plus de cent ans que cette tragédie a été mise au théâtre, écrivit le nouvel éditeur, on n'en a point encore vu où les ressorts qui remuent le cœur humain soient employés avec plus d'art, ni où toutes les différentes faces d'une passion démesurée soient mises dans un plus grand jour et exprimées d'une manière plus propre à inspirer la terreur et la pitié. » Tristan Lhermite s'est contenté de dramatiser le récit de Josèphe. Mariamne hait Hérode, ce chef arabe patronné par les Romains, élevé sur les ruines et dans le sang de sa famille, et qu'elle n'a épousé que par contrainte. Hérode l'aime avec passion, malgré ses dédains, et, à travers la naïveté des moyens employés par le poëte pour exprimer ce contraste, on ne peut contester à Tristan une certaine force, une énergie véritable dans la peinture des caractères. La fierté dédaigneuse de Mariamne, qui meurt victime d'un complot ourdi par les proches d'Hérode, et va au supplice sans vouloir même se justifier, est surtout peinte avec une vigueur que l'on ne s'attendait pas à rencontrer dans un poëte de troisième ordre.

Tu peux m'ôter la vie et non pas l'innocence!

s'écrie Mariamne dans un vers que n'eût pas désavoué Corneille. Mais il s'en faut que tous les vers de la tragédie vaillent celui-là. Tristan a un rhythme d'une certaine ampleur; son vers est généralement solide, coulé d'un trait, mais il a des expressions singulières, parfois baroques. Ainsi, pour lui, les pieds tardifs de la vengeance deviennent des « pieds de laine, » le remords « becquète » le cœur d'Hérode; la bouche d'un envieux « distille l'aconit. » Ses personnages sont d'une naïveté trop forte. Par exemple, Hérode vient d'ordonner la mort de Mariamne et il attend le récit de son supplice. Le messager arrive; surprise profonde du tyran :

Quoi! Mariamne est morte l.!

Et le messager de répondre avec le plus grand calme :

Oui, sire, cette reine est au nombre des morts;
On vient de séparer sa tête de son corps!

Hérode n'en veut rien croire :

Mariamne a des morts accru le triste nombre?...
Tu me dis que la reine est dans le monument?...

Etre dans le monument! c'est une périphrase familière à Tristan Lhermite. Dans une scène précédente, Hérode dévoilant ses projets ambitieux, s'écriait :

S'il arrivait qu'Auguste *entrât au monument!...*

Cependant, pour être juste envers ce poëte oublié, il faut dire que la dernière scène où il retrace le désespoir d'Hérode, après la mort de cette femme qu'il aimait, est dramatique et justifie la phrase du Père Rapin. « Quand Mondovi (l'acteur à la mode, le Talma du temps) jouait la *Mariamne* de Tristan Lhermite, au Marais, le peuple n'en sortait jamais que rêveur et pensif. »

Le grand poëte espagnol, Calderon, a aussi mis en scène cette touchante histoire de Mariamne, sous ce titre : la *Jalousie est le pire des maux* ou le *Tétrarque de Jérusalem;* mais, suivant son habitude, il a plus consulté sa fantaisie que la géographie et l'histoire. Il fait Octave, ce farouche Octave devant qui Cléopâtre même ne put trouver grâce, amoureux de Mariamne, et Hérode jaloux d'Octave. Jérusalem et Memphis, dans sa pièce, sont des ports de mer; les vaisseaux y entrent à pleines voiles!... C'est à Memphis qu'il place la mort d'Antoine et de Cléopâtre, car, de même que Shakspeare, Calderon aime à retracer dans ses drames tout un cercle d'événements, mais avec une bien moins puissante réalité historique. Et cependant, malgré tout cela, en écartant l'histoire, la vérité, ce drame est un chef-d'œuvre de poésie, de sentiment, de passion.

Mariamne, tragédie en cinq actes et en vers, de Voltaire (Comédie-Française, 6 mars 1724). Comme la pièce précédente, celle-ci a pour sujet la mort tragique de Mariamne, femme d'Hérode, et ne lui est guère supérieure. Elle tomba dès la première représentation, et, malgré les corrections qu'y fit l'auteur, elle n'a pu se soutenir sur la scène; mais les connaisseurs la lisent toujours avec plaisir. C'est une des pièces où Voltaire s'est le plus rapproché de la pureté, de l'élégance et de l'harmonie de Racine.

« *Mariamne*, dit Palissot, n'était point ce qu'on devait attendre après Œdipe L'auteur, qui n'était plus secondé par le génie de Sophocle, composa cette pièce des débris d'une tragédie d'Artémire, jouée sans succès en 1720, et qu'il aurait dû oublier... On y retrouve quelquefois le cachet du maître; le quatrième acte, surtout, et l'imprécation du cinquième sont d'une grande force tragique... » Voltaire changea le personnage de Varus en celui de Sohème, mais ce changement ne rendit pas le public plus favorable à l'ouvrage. On ne joue plus *Mariamne* aujourd'hui, et il n'est pas probable qu'elle reparaisse au répertoire de la Comédie-Française.

MARIANA CASTRA (*Camp de Marius*), nom latin de MARBOURG.

MARIANA (Jean), jésuite, historien et publiciste espagnol, né à Talavera, dans la province de Tolède, en 1537, mort en 1624. C'était un enfant trouvé. Il étudiait à l'Académie d'Alcala, lorsque les jésuites, frappés de ses dispositions extraordinaires, l'attirèrent dans leur société (1554). Il se fit remarquer immédiatement par son intelligence, son ardeur au travail, et aussi la violence de son caractère. Il avait fait des études complètes, mais les jésuites les lui firent recommencer, suivant un usage qui dure encore dans les maisons de leur ordre. Non content de mener de front la philologie, l'étude des langues classiques et de l'hébreu, il apprenait en même temps la théologie, l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane. On l'envoya professer la théologie à Rome en 1561. Il resta quatre ans dans cette ville, d'où il alla exercer les mêmes fonctions en Sicile pendant deux autres années. En 1569, il vint professer à Paris; il y expliqua saint Thomas d'Aquin durant cinq ans. Mais le climat humide et froid de Paris ne convenait point à sa santé, altérée depuis longtemps par un labeur opiniâtre et par le feu d'une âme vouée aux passions religieuses les plus ardentes. Il dut, en 1577, retourner en Espagne, où il passa le reste de ses jours, uniquement occupé de la composition de ses ouvrages. On a de lui une *Histoire d'Espagne* fort estimée pour le fond et pour le style. Elle s'arrête à l'année 1516 et se compose de trente livres, suivis d'un appendice. Les vingt premiers parurent à Tolède en 1592 (1 vol. in-fol.). Les dix derniers se trouvent dans l'édition de Mayence de 1695 (in-4°). L'auteur avait primitivement écrit son *Histoire d'Espagne* en latin; il la traduisit lui-même en espagnol, et publia sa version en 1601. Il est remarquable cependant que cette version est loin d'être toujours conforme à l'original, et que Mariana la traduisit comme s'il l'avait écrite à nouveau. Il en existe une traduction française du jésuite Charenton, publiée à Paris en 1725 (6 vol. in-4°). On lui doit encore : des *Scolies* ou notes sur la Bible (in-fol.), avec une dissertation savante sur l'édition de la Vulgate; un *Traité des poids et des mesures* (Tolède, 1599, in-4°); *Six opuscules*, parmi lesquels un *Traité des changements de la monnaie*, qui le fit mettre en prison par le gouvernement espagnol; la circulation à l'étranger en fut arrêtée par ordre du pape Paul V, sur la plainte de l'ambassadeur d'Espagne (Mariana accusait le duc de Lerme de malversations dans le maniement des finances, et la conduite du roi Philippe III était présentée par le jésuite sous un jour si peu favorable, qu'on n'eut pas de peine à obtenir de lui des poursuites contre le hardi jésuite); un traité *De rege et regis institutione* (Tolède, 1599, in-4°), qui est un véritable code du régicide; le parlement de Paris et la Sorbonne sévirent inutilement contre ce livre; l'assassinat de Henri III l'avait inspiré, et il n'est pas invraisemblable qu'il ait inspiré à son tour celui de Henri IV; quoi qu'il en soit, les jésuites désavouèrent leur confrère; enfin, un traité intitulé : *Des defauts du gouvernement de la société de Jésus*. Composé en espagnol, cet opuscule a été traduit en latin, en français et en italien. L'auteur n'avait pas l'intention de le rendre public. On dit qu'il lui fut dérobé en manuscrit pendant qu'il était en prison. Le larron était un franciscain qui le publia à Bordeaux en 1635 (in-8°).

Mariana est certainement un des grands écrivains de la fin du XVIe siècle. Il possédait la plupart des qualités requises chez un historien : un savoir sûr, une intelligence des faits peu commune et une vigueur d'esprit à la hauteur des événements. Rapin le loue d'avoir écrit *sensément*. « Ecrire sensément, dit-il, c'est aller à son but en quelque matière que ce soit qu'on écrive, sans s'écarter, sans s'amuser en chemin; c'est exposer les choses avec une espèce de sagesse et de retenue sans s'abandonner ni à la chaleur de son imagination, ni à la vivacité de son esprit; c'est savoir supprimer ce qu'il y a de superflu dans l'expression, comme sont ces adverbes et ces épithètes qui diminuent les choses en les exagérant; n'y laisser rien d'oisif, de languissant, d'inutile; retrancher généreusement ce qu'il ne faut pas dire, quelque beau qu'il soit; donner toujours moins à l'éclat qu'au solide; ne point montrer de feu ni de chaleur où il ne faut que du sang-froid et du sérieux; examiner toutes ses pensées et mesurer toutes ses paroles avec cette justesse de sens et ce jugement exquis à qui rien n'échappe que d'exact et de judicieux...; c'est laisser la liberté à ceux qui lisent l'histoire d'imaginer ce qu'on ne doit pas toujours dire; c'est enfin bien savoir sauver les contradictions et établir les vraisemblances en tout ce qu'on dit. »

Comme théologien, Mariana traite ouvertement toutes les questions qui, avant lui, n'avaient été abordées qu'avec réserve, et il les examine à un point de vue plutôt rationnel que théologique.

Malgré son mérite d'historien et de théologien, Mariana est encore plus célèbre comme publiciste proprement dit. Dans son livre *De regis institutione*, dont les doctrines sur le régicide ont soulevé tant de discussions violentes, il examine les conditions du gouvernement monarchique, tel qu'on le pratiquait de son temps. L'auteur se demande s'il est permis de destituer ou même de tuer un prince qui s'appliquerait à détruire la religion, les mœurs et les institutions de son pays. Il conclut affirmativement. Afin qu'on ne soit pas obligé d'en venir à cette extrémité, il trace le programme de l'*éducation d'un roi*. Il établit que l'homme est un être sociable, que la société est sa condition naturelle. Or, la société ne saurait vivre sans institutions. Il lui faut de l'ordre à l'intérieur. L'étude de l'histoire démontre de plus que, dans toute société viable, un gouvernement est nécessaire pour faire respecter les institutions et maintenir la paix entre les citoyens. Les hommes ont dû, pour s'assurer ces bienfaits, se choisir des chefs. Leur nom importe peu; ils ont tous les mêmes fonctions à remplir. Les peuples ont des devoirs à observer envers leurs princes; mais les princes en ont également envers leurs sujets. Quand sa probité et sa sagesse ont élevé un homme au pouvoir, il ne peut gouverner personnellement : il le fait par le ministère des lois. La loi émane de Dieu. Elle doit être observée par le souverain comme par le peuple. Suivant Mariana, les lois s'exécutent mieux dans les monarchies que dans les autres formes de gouvernement; la monarchie lui paraît être l'idéal d'un bon gouvernement. L'univers n'a qu'un maître; le monde est une monarchie; chez l'individu, tout le corps obéit à un principe unique, l'âme. Mais, par monarchie, Mariana entend un gouvernement tempéré dans lequel chaque classe de citoyens a sa part de pouvoir et de garanties. C'est dans le cas où le prince négligerait de se conformer aux institutions et aux mœurs établies, qu'il est permis de se défaire de lui par un moyen quelconque; un tyran n'est pas un homme, c'est une bête féroce, et il doit être traité comme tel. On admire dans l'ouvrage du célèbre jésuite les deux portraits qu'il a tracés, avec une éloquence magistrale, du bon et du mauvais prince. En définitive, le livre de Mariana est fortement pensé et fortement écrit. Il a remué des idées et a inspiré des livres d'une grande importance, tels que *Télémaque* et le *Contrat social*.

Le style de Mariana est considéré en Espagne comme le plus pur modèle du castillan classique.

MARIANDYNES, ancien peuple de l'Asie Mineure, dans la Bithynie, aux environs d'Héraclée. ‖ On dit aussi MARIANDYNIENS.

MARIANI MONTES, montagne de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, au S. du pays des Bétériens. C'est aujourd'hui ce que nous appelons la sierra MORENA.

MARIANI (Camille), peintre et sculpteur italien, né à Vicence en 1565, mort en 1611. Il abandonna la peinture de genre pour s'adonner à la sculpture, fut chargé de travailler à la décoration du théâtre Olympique de sa ville natale, parcourut ensuite l'Italie, puis s'établit à Rome, où il exécuta un grand nombre de travaux en marbre et en stuc : les statues colossales en marbre des apôtres *Saint Pierre* et *Saint Paul*, pour la chapelle Aldobrandine; *Saint Jean l'Évangéliste*, à Sainte-Marie-Majeure; la *Prise de Strigonia*, bas-relief du tombeau de Clément VIII; un *Prophète*, à Saint-Jean de Latran; l'*Adoration des mages*, bas-relief, à Sainte-Prudentienne; la *Religion*, à l'église de la Minerve; la *Prudence* et l'*Espérance*, figures colossales, à Saint-Pierre, etc. Dans ces ouvrages, Mariani a joint à une grande fécondité d'imagination beaucoup de talent et de style.

MARIANI (Jean-Marie), peintre italien, né à Ascoli. Il vivait au milieu du xvii^{e} siècle, habita Rome et Florence, et se fit connaître tant par des travaux d'ornementation que par des tableaux d'histoire, qui attestent un talent réel. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : le *Massacre des innocents*, à Gênes; l'*Enlèvement des Sabines*, à Florence; le *Baptême de saint Jacques*, dans l'oratoire de ce saint, à Rome.

MARIANI (André-François), écrivain italien, né à Viterbe en 1684, mort à Rome en 1738. Il joignit à l'étude des langues grecque et hébraïque celle des antiquités nationales, et composa, entre autres écrits : *Breve notizia del antichita di Viterbo* (Rome, 1730); *De Etruria civitate; De thermis Taurianis* (1755), et des poésies grecques et latines, dont quelques-unes ont été insérées dans le recueil intitulé *Arcadum carmina* (Rome, 1756).

MARIANI (Francesco-Maria), religieux de l'ordre des franciscains, né à Corbara (Corse) vers 1718, mort à Pise en 1787. Après de sérieuses études théologiques faites à l'université de Pise, il prononça ses vœux dans cette dernière ville, où sa réputation de savant et de prédicateur grandit rapidement. Il réunit ses sermons et les fit imprimer pour la première fois en 1749, sous le titre de *Conciones adventuales et quadragesimales* (Pise, 1749, in-4°). Quelques années après, il donna le *Chronicon morale tomis quatuor concionibus totius anni accommodatum ab orbe condito ad nostra usque tempora* (Pise, 1754, in-4°). En 1764, dans un voyage qu'il fit en Corse pour voir sa mère, Paoli, qui projetait d'établir une université dans l'île, parvint à le retenir, malgré les engagements qu'il avait pris pour prêcher à Pise. En 1765, l'université fut ouverte et Mariani en fut nommé recteur. Paoli n'eut qu'à se louer du choix qu'il avait fait. Patriote ardent, catholique sincère, Mariani était plus que tout autre capable de seconder le législateur de la Corse dans ses vues de régénération, en préparant une jeunesse forte et vaillante; aussi vit-on sortir de cette université, qui malheureusement vécut peu, des hommes qui montrèrent, par leurs éclatants services sous la République et l'Empire, et quelques-uns à l'étranger, ce qu'ils auraient fait pour leur pays si Paoli avait pu achever son œuvre. Lorsque la fuite du général corse anéantit toutes ses institutions, Mariani rentra à Pise, où le suffrage de ses frères l'éleva au grade de chronologiste de l'ordre (1772).

MARIANINI (Pierre), médecin italien, né dans la Lomelline (Piémont) en 1787, mort à Modène en 1869. Il étudia, comme son père, la médecine et les sciences qui s'y rattachent, à l'université de Pavie, alors dans tout son éclat. Reçu docteur en 1806, il se fixa dans son pays natal et s'attacha principalement à répandre l'usage de la vaccine. En 1816, il publia, à Alexandrie, une édition des œuvres de son père; dans les notes, il soutint, contre les *Annales de médecine* de Omodei et la *Bibliotecà italiana*, une polémique très-vive sur les maladies vénériennes. En 1817, au milieu des horribles ravages exercés par le typhus pourpré, il s'établit à Mortara, chef-lieu de la Lomelline, rendit d'énormes services à la population, et devint justement populaire. C'est vers cette époque qu'il s'attacha à répandre et à faire adopter, dans la thérapeutique, l'usage du quinine. En 1825, il reçut à Mortara une chaire d'histoire et de sciences naturelles, qu'il occupa pendant un grand nombre d'années. Ses travaux, très-estimés, lui valurent d'être nommé membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine de Turin, correspondant de l'Institut de France, etc. Les principaux ouvrages de Marianini sont : *Recherches sur l'usage et l'efficacité du sulfate de quinine* (1822); *Observations sur l'usage du sulfate de quinine et notice sur plusieurs fièvres intermittentes* (1829). On lui doit, en outre, de nombreux articles publiés dans des journaux scientifiques, et des mémoires : *Sur un électro-moteur voltaïque (le patoscopio) appliqué comme agent thérapeutique; Sur la galvanoplastie, Sur l'électrographe; Sur le daguerréotype; Sur le magnétisme; Sur la création d'un code sanitaire universel; Sur les maladies vénériennes; Sur le choléra*, etc.

MARIANNA, ville du Brésil, province de Minas-Geraes, à 16 kilom. E. de Villa-Rica, 225 de Rio-Janeiro, sur le Ribeiro-do-Carmo; 7,000 hab. Évêché; école latine. Palais épiscopal, hôtel de ville, grand séminaire, église et couvents. Commerce peu considérable. Mines d'or dans les environs.

Marianna, roman de M. J. Sandeau (1847), un des meilleurs de l'auteur et l'une des œuvres les plus délicates de notre époque. L'héroïne du livre est un esprit inquiet, avide d'émotions, qui respire mal dans l'atmosphère du devoir et de la famille. Pour elle, un bonheur prévu est un bonheur incomplet; elle s'élance au-devant de l'inconnu; elle appelle l'agitation comme une joie souveraine. Elle ne comprend pas tout ce qu'il y a de grand dans le caractère égal de son mari, M. de Belnave, et dans la résignation avec laquelle sa sœur Noemi s'enferme dans le cercle du foyer domestique. Marianna trahit son mari dès qu'elle croit avoir rencontré dans Georges de Bussy l'idéal de ses rêves; elle quitte pour lui M. de Belnave. Le châtiment ne se fait pas attendre : six mois après avoir brisé sans retour le bonheur de Marianna, après l'avoir arrachée à ses devoirs, à sa famille, à sa position, son séducteur la rejette avec ennui; il lui déclare sans pitié qu'il n'a plus à lui offrir que l'abandon et l'oubli. Marianna, après avoir épuisé la prière, après s'être agenouillée aux pieds de son amant, l'accuse enfin d'ingratitude et le maudit. C'est à peine si elle comprend ses dernières paroles, paroles prophétiques : « Comme moi, vous arriverez un jour à sentir que les sources de la passion tarissent et que l'amour n'est pas l'histoire de l'existence tout entière. » Elle avait trouvé son bourreau dans Georges de Bussy, elle fera sa victime de Henri de Felquières, un enfant de vingt ans, presque un frère pour Georges, qui depuis longtemps étouffait dans son cœur une passion profonde pour Marianna. Témoin des derniers adieux de Georges et de Marianna, Henri s'attache à la pauvre délaissée, épie chacun de ses pas, cherche à la consoler. Marianna se fait d'abord illusion à elle-même, lorsqu'elle se donne à Henri, croyant partager sa passion. « Je le savais bien, s'écrie-t-elle dans un fol enthousiasme, je savais que tu existais, chère âme qu'avait devinée la mienne, que tu existais ailleurs que dans mes songes, cher bonheur enfin rencontré! te voilà! c'est bien toi! » Le premier moment d'exaltation passé, elle s'aperçoit que son cœur est mort, et les rôles changent. Marianna a pris le rôle de Georges, Henri celui de Marianna. A son tour elle se réjouit des tortures qu'elle impose, et se complaît à analyser les angoisses d'un cœur qu'elle déchire. Poussé à bout, Henri va la tuer de sa main, et elle n'échappe à cette mort tragique que par l'intervention de Georges, qui obtient de Henri son départ. Elle retourne dans son pays, et là, M. de Belnave, type parfait de générosité, pardonne sans lâcheté à sa femme, qu'il aime encore. Marianna se reprend à espérer dans l'avenir, lorsque la nouvelle du suicide de Henri la replonge plus que jamais dans le désespoir. Elle sent que son expiation n'est pas assez complète, et elle quitte pour toujours la maison de son mari en soupirant : « Le bonheur était là. »

« Le sujet de *Marianna* est d'une vérité incontestable, a dit Gustave Planche, et les personnages inventés par l'auteur, l'action où ils figurent expriment très-bien la pensée que M. Sandeau a voulu revêtir d'une forme vivante. Dans ce livre, l'action naît de la pensée; chacun des personnages représente une idée; rien n'est livré au hasard, au caprice, à la fantaisie, et pourtant l'action marche avec une allure libre et dégagée; elle n'a rien de contraint, de systématique, rien qui sente le travail. Tout est vivant, naturel et rapide comme un récit pris dans la vie réelle. C'est qu'en effet, par un bonheur singulier, chacun des personnages, en même temps qu'il représente une idée nette, appartient au monde au milieu duquel nous vivons. Je parlais tout à l'heure de l'incontestable vérité du sujet choisi par M. Sandeau; pour démontrer ce que j'avance, il suffit d'énoncer la pensée mère de ce livre. L'auteur a voulu prouver que, sous l'empire inexorable des passions, les cœurs les plus sincères sont tour à tour victimes et bourreaux. Je ne crois pas qu'il y ait au monde un enseignement plus austère que la lecture de ce livre. La leçon est cachée sous le mouvement et la variété du récit. L'action se développe naturellement et n'a jamais la forme didactique; les personnages obéissent à leurs passions et ne songent pas un seul instant à chercher dans leur conduite, dans leurs joies ou leurs souffrances, les éléments d'une formule philosophique. Cependant la philosophie et la poésie se marient si heureusement dans ce livre, que chaque page s'adresse en même temps à l'imagination et à la pensée. »

MARIANNAIS, AISE s. et adj. (ma-ri-a-nè, è-ze). Géogr. Habitant des îles Mariannes; qui appartient à ces îles ou à leurs habitants : *Les* MARIANNAIS. *Les côtes* MARIANNAISES.

Marianne (LA), société secrète républicaine des départements de l'Ouest, qui avait pour but de renverser le gouvernement issu du coup d'État du 2 décembre 1851 et de proclamer la République. Elle recevait le mot d'ordre du comité démocratique européen de Londres, dont les principaux membres étaient Ledru-Rollin et Mazzini.

Les cérémonies d'initiation étaient analogues à celles de toutes les sociétés secrètes. L'initié, présenté par un parrain, était conduit dans un lieu désert. on lui bandait les yeux, puis il prêtait serment de courir aux armes au premier signal pour restaurer la république. Il était ensuite initié aux signes et aux mots de reconnaissance.

Les signes consistaient à donner trois coups de pouce sur la première phalange de l'index, puis à saluer de la main gauche, à porter le pouce sur le front et à le descendre sur la poitrine en passant sur le cœur. Les mots étaient les suivants :

D. Connaissez-vous Marianne? — R. De la montagne.
D. L'heure? — R. Elle va sonner.
D. Le droit? — R. Au travail.
D. Le suffrage? — R. Universel.
D. Dieu nous voit? — R. Du haut de la montagne.
D. Le lion? — R. Le lion.

Cette association comptait un grand nombre d'affiliés sur lesquels la police n'était que très-imparfaitement renseignée. En mars 1854, le gouvernement poursuivit, à tout hasard, les citoyens connus par leurs antécédents et leurs opinions hostiles à l'Empire. Des perquisitions firent découvrir des fusils, des munitions, des canons construits avec des boîtes d'essieu.

A Tours, soixante-six prévenus furent traduits devant la police correctionnelle, qui condamna le principal chef, M. Bordage, à quatre ans de prison, et les autres accusés à des peines inférieures.

A Angers, il y eut vingt et un prévenus, appartenant presque tous à la population des carriers. M. Lejeune fut condamné à quatre ans d'emprisonnement, M. Leboucher à trois ans, et les autres à des peines variant entre dix-huit mois et trois mois de prison.

A Paris, on inculpa quarante-cinq personnes, parmi lesquelles MM. Closmadeuc, Augustin Marchais, Charles Delescluze, Benjamin Tilleul. M. Delescluze refusa de répondre, « ne voulant pas donner la réplique à l'accusation et se faire complice du jugement; » il fut condamné à quatre ans de prison. Les autres furent condamnés à trois ans, deux ans, dix-huit mois, etc.

Marianne ou les Aventures de la comtesse de ***, roman de Marivaux (1731-1741, 11 vol. in-12); M^{me} Riccoboni a ajouté une douzième partie, qui termine le roman laissé inachevé par l'auteur, quoiqu'il y ait consacré seize années de sa vie. Chaque partie est une longue lettre supposée écrite par l'héroïne elle-même, où elle raconte la suite des faits qui lui arrivent, entremêlée de réflexions morales et autres. Peut-être, bien que fort intéressantes, ces réflexions sont-elles trop nombreuses, mais elles diminuent à mesure qu'augmente la singularité des aventures. Marianne, jeune orpheline dont les parents sont inconnus, demeure seule et sans protection à Paris, par suite de la mort de sa bienfaitrice. Recommandée par un digne ecclésiastique à M. de Climal, un tartufe, elle est obligée, pour se soustraire à ses obsessions, de se réfugier dans un couvent. Marianne n'y entre pas le cœur libre : le hasard l'a mise en présence de Valville, le neveu de M. de Climal, et ils sont tombés amoureux l'un de l'autre. Par sa grâce, sa beauté, sa douceur et la noblesse de ses sentiments, elle gagne le cœur d'une dame généreuse qui la prend sous sa protection, M^{me} de Miran; mais quel n'est pas son trouble en apprenant que le fils de sa bienfaitrice refuse de se marier parce qu'il aime éperdument une jeune personne qu'il n'a vue qu'une fois dans une singulière circonstance! Les détails de cette rencontre lui prouvent qu'il s'agit d'elle, et la droiture de ses sentiments ne lui permet pas de laisser ignorer plus longtemps la vérité à M^{me} de Miran. Partagée entre l'admiration que lui inspire une vertu si haute et la crainte que cette vertu même ne l'empêche de triompher de l'obstination de son fils, M^{me} de Miran la serre dans ses bras en pleurant. Ses appréhensions n'étaient que trop légitimes; Valville, qui a découvert la retraite de Marianne, aime mieux périr que de la perdre, et, touchée de tant d'amour, M^{me} de Miran finit par consentir à leur union. Il semble que rien ne peut plus mettre obstacle à la félicité de Marianne; c'est le moment que la fortune saisit pour la persécuter. L'incertitude qui plane sur sa naissance est révélée par hasard. La famille de M^{me} de Miran met tout en œuvre pour faire rompre le mariage projeté; elle fait enlever Marianne de son couvent avec l'appui d'un prêtre, dans le cabinet duquel M^{me} de Miran retrouve sa fille adoptive. Valville est transporté de joie, et cependant c'est lui qui va bientôt changer cette félicité en douleur. Il rencontre au parloir du couvent une jolie personne, M^{lle} Warthon, et oublie tout pour elle. M^{lle} Warthon est aussi hypocrite que belle, et, tout en feignant de vouloir ramener Valville aux pieds de Marianne, elle prépare en secret sa fuite avec cet amant infidèle. M^{me} de Miran ne laissera pas longtemps la perfide s'applaudir de son succès : par ses soins, M^{lle} Warthon est démasquée et Valville enfermé à la Bastille, où une maladie vient lui faire expier sa conduite déloyale. Le danger de son amant rend des forces à Marianne; c'est elle qui veillera l'infidèle, et, par ses soins touchants, l'arrachera à la mort. Sa vertu reçoit enfin sa récompense, et Valville, revenu en même temps à la santé et à de meilleurs sentiments, l'épouse. Un bonheur n'arrive jamais seul : le voile mystérieux qui recouvrait la naissance de Marianne se déchire, et elle est reconnue pour une comtesse et l'une des plus riches héritières d'Écosse.

Le charme de cette longue narration consiste surtout dans les détails et dans la peinture des passions; tout est finement étudié, avec la patience d'un anatomiste. Malheureusement, l'intérêt languit au milieu de ces études exquises du cœur humain et de ces observations délicates qui aiguillonnent l'esprit, mais qui ne peuvent émouvoir. « *Marianne*, dit Sainte-Beuve, est un de ces livres que le lecteur, pas plus que l'auteur, n'est pressé d'achever; il s'y sent un manque de passion qui désintéresse au fond et qui refroidit. Même lorsque le malheur revient surprendre Marianne au moment le plus inattendu, même lorsque celui qui a tout fait pour l'obtenir et qui a surmonté tous les obstacles, Valville, lui devient tout à coup infidèle, on n'est pas inquiet, on n'est pas déchiré comme on devrait l'être; c'est qu'elle, toute la première, elle ne l'est pas. Les expressions, sous sa plume, continuent d'être fines, fraîches, galantes ou raisonnées; jamais elles ne sont émues ni douloureuses. Au moment où le roman semble tourner au drame, on n'a encore que de l'analyse... C'est assez montrer comment Marivaux, même quand il échappe au convenu du roman, au type de fidélité chevaleresque et pastorale, et quand il peint l'homme d'*après le nu* (éloge que lui donne Collé), nous le rend encore par un procédé artificiel et laisse trop voir son réseau de dissection au dehors. En se promenant dans les musées d'anatomie, on voit ainsi des pièces très-bien figurées et qui ont forme humaine; mais, à l'endroit où l'anatomiste a voulu se signaler, la peau est découverte et le réseau intérieur apparaît avec sa fine injection : c'est un peu l'effet que produit l'art habile de Marivaux. Ses personnages, au lieu de vivre, de marcher et de se développer par leurs actions mêmes, s'arrêtent, se regardent, et se font regarder en nous ouvrant des jours secrets sur la préparation anatomique de leur cœur. »

MARIANNES (les), appelées aussi **ILES DES LARRONS** (*Ladrones*), groupe d'îles de l'Océanie, dans la Micronésie espagnole, compris entre 13° et 21° de lat. N. et 142° et 144° de long. E., au N. de l'archipel des Carolines. Leur superficie totale est de 3,078 kilom. carrés; 6,000 hab. Les côtes sont, en général, rocailleuses et entourées de corail; elles offrent des baies et des ports; mais, à l'exception de Guam, elles ont un aspect stérile et triste. Les montagnes dont elles sont en partie couvertes renferment quelques volcans. Le pays est souvent ravagé par d'épouvantables ouragans, surtout à la pleine et à la nouvelle lune. La chaleur est très-intense pendant certains mois, et, pendant les autres, tempérée par les brises de la mer. Les parties fertiles produisent le cocotier, l'oranger et le melon d'eau. Les Espagnols y ont introduit la culture du coton, de l'indigo, du cacao, du riz, du maïs et de la canne à sucre. Les habitants, très-nombreux avant la découverte, ont été presque tous exterminés ou obligés de fuir. C'est en 1521 que les Mariannes furent découvertes par Magellan, qui les nomma *îles des Larrons* parce que leurs habitants dérobèrent dans ses vaisseaux tous les objets en fer se trouvant à leur portée. Sous Philippe IV, on leur donna le nom de Mariannes ou Marie-Anne, en l'honneur de Marie-Anne d'Autriche, mère de Charles II, qui y envoya des missionnaires pour y propager la religion chrétienne. Elles furent visitées par l'amiral Anson, qui aborda à Tinian en 1742, et en fit une description enchanteresse; quelque temps après, Byron y débarqua et fut bien trompé dans son attente, car il trouva l'île déserte et couverte de buissons impénétrables, changement qu'on attribue à la funeste et cruelle administration des gouverneurs espagnols. Il paraît que, depuis 1772, l'oppression a cessé, et que les insulaires ont peu à peu été accoutumés à cultiver les terres.

MARIANO COMENSE, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Côme, mandement de Cantu; 4,322 hab.

MARIANO-SANTO, médecin italien, né à Barletta (province de Bari), d'où le nom de **Marianus Sanctus Barolitanus**, sous lequel on le désigne quelquefois. Il vivait au xvie siècle. Le premier, dit-on, il pratiqua dans le royaume de Naples la lithotomie, et composa quelques écrits, notamment : *De lapide renum liber* (Venise, 1525, in-8°); *De ardore urinæ et difficultate urinandi libellus* (Venise, 1558, in-8°).

MARIANTHE s. m. (ma-ri-an-te). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des pittosporées, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

MARIANUM, nom ancien de BONIFACIO.

MARIANUS, poëte grec. Il vivait au ve siècle de notre ère, sous le règne d'Anastase. Il composa des paraphrases sur les ouvrages de plusieurs écrivains grecs, Théocrite, Nicandre, Callimaque, etc. L'*Anthologie grecque* contient cinq épigrammes, attribuées à Marianus Scholasticus, qu'on croit être le même personnage que l'auteur des *Paraphrases*.

MARIANUS SCOTUS, chroniqueur, né en Irlande, selon les uns, en Ecosse, selon d'autres, en 1028, mort à Mayence en 1086. Bède le Vénérable était, dit-on, son parent. S'étant rendu en Allemagne en 1056, il entra, deux ans plus tard, dans l'ordre de Saint-Benoît, à Cologne, passa ensuite dix années dans l'abbaye de Fulde, se rendit à Mayence en 1069 et y enseigna les mathématiques et la théologie. C'était un des hommes les plus savants de son temps, et la régularité de ses mœurs lui valut la réputation d'un saint. Outre plusieurs ouvrages manuscrits conservés dans la bibliothèque de Ratisbonne, on a de lui, sous le titre de *Mariani Scoti chronicon universale, a creatione mundi usque ad annum Christi* 1083, une chronique universelle, qui a été continuée jusqu'en 1200 par Dodechin, abbé de Saint-Disibod, et publiée à Bâle (1559, in-fol.). Cet ouvrage, peu exact pour les temps anciens, peut être consulté avec fruit pour les siècles les plus rapprochés du temps où vivait Marianus.

MARIAS, île des côtes occidentales du Mexique. V. TRES-MARIAS.

MARIATALA, déesse indoue. V. MARIYAMMAI.

MARIAULE s. m. (ma-ri-ô-le). Anc. cout. du Hainaut. Témoin peu digne de foi, à cause de son bas âge.

MARIAZELL, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, cercle et à 35 kilom. S. de Bruck, sur la Salza; 972 hab. Sources minérales et établissement de bains; lieu de pèlerinage le plus fréquenté de l'empire d'Autriche. Ce pèlerinage attire chaque année, aux mois de juin et de juillet, une énorme quantité de pèlerins qui viennent de la haute et de la basse Styrie, de la Carinthie, de la Bohême, du Tyrol et des autres provinces avoisinantes. Il dure quatre jours pour les pèlerins de Vienne. Ceux-ci partent de la place où s'élève la vieille cathédrale de Saint-Étienne; ils se divisent en cohortes et marchent précédés d'une bannière. Chaque pèlerin porte un chapelet à la main. Les hommes ont de larges chapeaux de paille sur la tête et à la main des bâtons ornés de fleurs. Les femmes portent, comme en un jour de fête, leur plus belle robe et leur bonnet de dentelle; plusieurs accomplissent leur pèlerinage pieds nus. La procession s'en va ainsi par les vallées et les coteaux, chantant et priant, avec ses chefs de cohorte. Quand on approche de la ville consacrée, le tableau s'agrandit et se revêt d'une nouvelle couleur. Les pèlerins de la Bohême et du Tyrol se joignent à ceux de Vienne, et toute cette foule réunie, confondue, présente un singulier mélange de physionomies, de costumes, de langage. Chacun alors de gravir la montagne de Mariazell avec un compagnon, car il faut aller deux par deux à cause de l'étroitesse du sentier. Arrivés au sommet de la montagne, les pèlerins vont se prosterner dans une petite chapelle, visitée et enrichie des dons des fidèles depuis le ixe siècle. Tout le jour, la foule se presse devant cet humble édifice. Le soir, les pelerins qui n'ont pu trouver place dans les auberges dressent leurs tentes dans le voisinage du sanctuaire. Le pèlerinage accompli, chacun regagne son village ou sa ville avec des images, des livres de prières, des rosaires, qu'il rapporte comme souvenirs de la Vierge de Mariazell. C'est au viiie ou au ixe siècle que fut trouvée dans les champs de Mariazell l'image prétendue miraculeuse de la Vierge que l'on a conservée dans la petite chapelle dont nous venons de parler. Tous les empereurs d'Allemagne ont favorisé le culte de la Vierge de Mariazell.

Mariazell est un bourg mal bâti et ne doit sa célébrité qu'à son pelerinage, consacré dans toute l'Allemagne depuis plusieurs siècles.

MAR IBAS CATINA ou **KATINA**, le plus ancien historien connu de l'Arménie, né en Syrie. Il vivait dans la seconde moitié du iie siècle avant notre ère. Son véritable nom est **Ibas**, auquel on a joint le mot *Mar*, qui répond au mot *dominus*, seigneur, et *Catina*, qui signifie subtil. Il vécut à la cour de Valarsace Ier et d'Arsace, rois d'Arménie (149-114), dont il écrivit l'histoire, se rendit à Ninive, fit des recherches dans les archives de cette ville, s'y procura de nombreux renseignements sur les origines de l'Arménie, et retourna à Nisibe, où il écrivit l'histoire de son pays d'adoption. Son *Histoire* est perdue; mais on en trouve de nombreux et intéressants fragments dans l'*Histoire d'Arménie* de Moïse de Khorène.

MARIBO ou **MARIBOE**, ville de Danemark, chef-lieu de l'*amt* ou préfecture de ce nom, située dans l'île de Lolland ou Laalland, entre le grand lac de Maribo ou du Sud et le petit lac de Grimstrup ou du Nord; 2,000 hab. L'église est de date très-ancienne; elle renferme le tombeau d'Eléonore-Christine Ulfeld, fille du roi Christian IV, morte en 1698. L'hôtel municipal est remarquable. Les habitants de Maribo s'occupent de commerce et d'industrie, et, depuis ces dernières années surtout, ils y font preuve d'activité et de progrès; leur port, situé au nord de la ville, est le centre d'un mouvement maritime assez important. Une banque de prêt et d'escompte leur a été concédée en 1854. Maribo doit son origine à un monastère de l'ordre de Sainte-Brigitte, fondé sous ce nom au commencement du xve siècle, et consacré à la Vierge Marie. Ce monastère survécut longtemps à la destruction du catholicisme, et fut le dernier établissement de ce genre qui disparut en Danemark. Il n'en reste plus aujourd'hui que l'église, qui sert d'église paroissiale. Le lac de Maribo a été l'objet de nombreuses explorations archéologiques; on y a trouvé beaucoup d'instruments et d'outils remontant à l'âge de pierre, et notamment des traces de palissades semblables à celles qui caractérisent les habitations lacustres de la Suisse.

MARIBOUSE s. f. (ma-ri-bou-ze). Entom. Nom donné à des insectes de la Guyane voisins des guêpes.

— **Encycl.** Les insectes auxquels on donne ce nom à la Guyane paraissent appartenir au genre guêpe et au groupe des guêpes cartonnières; du moins, elles construisent, comme ces dernières, un nid très-artistement disposé, une habitation commune à parois résistantes, et dont l'intérieur est divisé en cellules, où elles se retirent à l'abri des vents et de la pluie. C'est là aussi que ces insectes pondent leurs œufs, et que les petits accomplissent toutes leurs métamorphoses jusqu'à l'état d'insecte parfait. Toutefois, leur admirable instinct n'est malheureusement pas ce qui les fait le plus remarquer. Ces guepes brunâtres sont fort incommodes; elles attaquent et piquent tous les animaux qui les troublent dans leur travail; elles passent à bon droit pour un des fléaux du pays.

MARICA s. m. (ma-ri-ka). Bot. Syn. de CIPURE.

MARICA, nymphe à qui était consacrée une forêt sur les bords du Liris, près de Minturnes. D'après Virgile, Faune la rendit mère de Latinus.

MARICONDA (Antoine), littérateur italien, né à Naples. Il vivait au xvie siècle. On lui doit une comédie, intitulée : *la Filena* (Rome, 1548, in-4°), et un recueil de trente nouvelles, qui a paru sous le titre : *Le tre giornate delle favole dell' Aganippe* (Naples, in-4°), très-rare. Les sujets de ces nouvelles sont, pour la plupart, tirés des poëtes anciens et des *Métamorphoses* d'Ovide.

MARIDUNUM, ville de la Bretagne romaine, chez les Demetes, à l'O. des Silures. C'est aujourd'hui Carmarthen, dans le pays de Galles.

MARIE (SAINTE-) ou **NOSSI-IBRAHIM**, île française de l'océan Indien, par 16° 45′ de lat. S. et 48° 15′ de long. E., entre la côte E. de Madagascar, dont elle est séparée par un canal de 5 à 12 kilom., la baie d'Antongil, celle de Tintingue et les bouches de Manangouri. 48 kilom. de longueur sur 8 à 12 kilom. de largeur; superf., 90,975 hectares; pop., en 1867, 5,743 individus, dont 10 Européens, 8 créoles de la Réunion, 5,682 indigènes et 43 fonctionnaires. Ch.l., Port-Louis. Un bras de mer divise cette île en deux parties. Les abords en sont défendus par deux chaînes de récifs entre lesquels s'ouvre la baie de Port-Louis, que protége un îlot de 200 mètres de longueur et de 125 mètres de largeur. Cet îlot porte quelques fortifications, des batteries et les bâtiments du personnel civil et militaire de la colonie. La baie de Lokensy, autre mouillage de l'île, accessible aux navires du plus fort tonnage, est exposée aux vents du N. et du N.-E. L'île est formée de petits monticules réunis en quatre chaînes principales, dont l'élévation varie de 50 à 60 mètres. Ces montagnes sont, en général, susceptibles d'être cultivées. De nombreuses sources, formant des ruisseaux pour la plupart, portent la fertilité dans presque toutes les parties de l'île. Les bois, qui couvrent une portion considérable de la contrée, fournissent d'excellents matériaux de construction. L'île contient une trentaine de villages, disséminés au bord de la mer ou dans l'intérieur des terres. Le climat est très-humide et malsain; on n'y compte que deux saisons : la saison pluvieuse, qui commence en mars et finit en août, et la saison sèche, qui se prolonge d'août à février. Une société, qui s'est formée récemment pour la colonisation, a défriché et planté en cannes environ 86 hectares de terres. Le commerce, fort peu important d'ailleurs, est confondu avec celui de Mayotte et de Nossi-Bé. D'après les documents coloniaux, le mouvement commercial de 1865 se traduit par les chiffres ci-après : importations, 514,848 francs; exportations, 5,352 francs. Les principales denrées ou marchandises importées sont : matériel pour le gouvernement, 344,585 francs; vivres pour le même, 25,298 francs; charbon de terre, 12,800 francs; bœufs, 12,985 francs; conserves alimentaires, 710 francs; riz, 46,390 fr.; boissons, 19,524 francs; tissus, 22,624 francs; médicaments, 1,409 francs. Les exportations, comme on l'a vu, sont à peu près nulles, et se composent de produits réexportés et de quelques fruits et légumes. Un décret du 18 octobre 1853 a distrait Sainte-Marie du commandement de Mayotte et dépendances, et l'a placée sous le commandement supérieur du chef de la division navale de la Reunion. Comme cette dernière, la colonie de Sainte-Marie est desservie : 1° par les bâtiments de commerce partant des ports de France à des époques indéterminées; 2° par les paquebots français (voie de Suez) partant de Marseille le 9 de chaque mois.

Marie-aux-Bois (ABBAYE DE **Sainte-**), ancienne abbaye dont les ruines pittoresques se voient encore aujourd'hui non loin du petit village de Vilcey (Meurthe). Elle fut fondée en 1127 par saint Norbert, religieux prémontré, qui lui imposa la regle de son ordre. Le monastère, qui prit une rapide extension, grâce notamment au zèle de Richard, successeur de saint Norbert, reçut de nombreux priviléges, et fut confirmé, en 1167, par l'évêque de Toul. Les ducs de Lorraine et les comtes de Bar ne cessèrent de le combler de bienfaits. Peu à peu, les domaines des religieux de Sainte-Marie-aux-Bois s'étendirent, et l'ordre des prémontrés eut le privilége de desservir toutes les cures où il avait des biens, ainsi que la plupart des paroisses d'alentour. Le monastère eut beaucoup à souffrir, en 1427, de la guerre entreprise par le duc Charles II de Lorraine contre les Messins. En 1473, Charles le Téméraire s'arrêta à Sainte-Marie-aux-Bois en se rendant au siége de Nancy, où il devait trouver la mort. L'établissement de l'abbaye de Sainte-Marie-Majeure à Pont-à-Mousson (1621) amena la suppression de Sainte-Marie-aux-Bois. Néanmoins, la chapelle, vouée à la Vierge, resta ouverte à tous, et on continua d'y célébrer la messe. En 1631, une peste épouvantable, qui désola Pont-à-Mousson, ramena momentanément à Sainte-Marie-aux-Bois ses anciens hôtes. En 1635, la vieille abbaye fut ravagée par les huguenots, qui y détruisirent ou mutilèrent les œuvres d'art. Par la suite, la chapelle fut considérablement diminuée, et, en 1758, on démolit le cloître. Depuis lors, les religieux qui administrèrent ce prieuré furent plutôt des fermiers que des moines. Enfin la Révolution arriva. Vendus comme appartenant au domaine national, les restes de l'antique abbaye devinrent, en 1791, la propriété d'un habitant du pays, qui, tout en respectant la chapelle, appropria le surplus des constructions à son usage particulier. Ainsi tomba dans l'oubli la célèbre fondation des prémontrés. De l'ancienne abbaye, il ne reste plus aujourd'hui que des ruines. La partie la mieux conservée est la chapelle, aujourd'hui convertie en grange. Son portail, en style roman, présente six arceaux rangés sur deux lignes et encadrés de huit colonnes à chapiteaux ornés de sculptures. A l'intérieur, on remarque quelques vitraux et des sculptures en plâtre. Près de la chapelle, on voit les anciennes oubliettes du couvent.

MARIE-GALANTE, île des Antilles françaises (Petites Antilles), principale dépendance du gouvernement de la Guadeloupe, à 27,500 mètres S.-E. de la Capesterre (Guadeloupe); entre 15° 53′ et 16° 1′ de lat. N., et 63° 31′ et 63° 39′ de long. O.; 50 kilom. de circonférence, 15,500 mètres de longueur du N. au S., et 15 kilom. de largeur de l'E. à l'O. Superficie, 14,927 hectares; 13,071 hab. Ch.-l., le Grand-Bourg ou Marigot. Les côtes de l'île, à l'exception de celles du S.-O., sont bordées de hautes falaises taillées à pic, dont l'approche est défendue par des gouffres et des écueils. Le seul mouillage de l'île est celui du Grand-Bourg, sur la côte S.-O. L'intérieur est traversé, de l'E. à l'O., par une chaîne de montagnes peu élevées, qui donnent naissance à quelques ruisseaux sans importance; aussi les habitants de l'île ont-ils soin de recueillir les eaux pluviales pour leur usage. Partout où il est susceptible de culture, le sol est d'une grande fertilité; on y récolte le café, la canne à sucre, le coton, le tabac et l'indigo. Les montagnes sont en grande partie couvertes de bois, dont le plus abondant est celui de campêche. Les chevaux, quoique de petite taille, jouissent d'une réputation méritée. Marie-Galante forme trois communes : le Grand-Bourg au S., la Capesterre à l'E., et Saint-Louis au N.-O. Un tribunal de première instance siége au chef-lieu. Sous le rapport du culte, l'île est divisée en trois paroisses. Le pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à la Basse-Terre (Guadeloupe) possède une succursale au Grand-Bourg. Un hospice y a été fondé en 1855. Christophe Colomb découvrit Marie-Galante dans son troisième voyage, et lui donna le nom de son vaisseau. Les Français furent les premiers Européens qui y envoyèrent une colonie en 1647. Les Hollandais s'en emparèrent deux fois, les Anglais s'en rendirent maîtres en 1691 et en 1759; mais elle fut restituée à la France en 1763. Depuis la Revolution, cette île a suivi le sort de la Guadeloupe.

MARIE-AUX-MINES (SAINTE-), en allemand *Mariakirch* ou *Markirch*, ancienne ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. de canton, arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Colmar, sur la Liepvrette; pop. aggl., 8,314 hab. — pop. tot., 12,425 hab. Cette ville est devenue un centre important des fabrications cotonnière et lainière. Son industrie fournit de l'ouvrage à un grand nombre de villages, à plus de 40 kilom. à la ronde. Elle emploie 20,000 à 25,000 métiers à tisser et occupe 30,000 à 40,000 ouvriers. On y compte 36 manufactures de tissus, toutes importantes, 19 teintureries, 4 établissements d'apprêt et de blanchissage, 2 filatures de coton, des moulins, des scieries, des brasseries, etc.

Sainte-Marie-aux-Mines a dû son importance et son surnom aux mines d'argent, de plomb, de cuivre et d'autres métaux qui y ont été exploitées dès le ixe siècle. Cette exploitation, très-étendue et très-productive pendant plusieurs siècles, cessa, en 1765, de donner des résultats avantageux, par suite de la négligence apportée dans les travaux et de l'appauvrissement des mines. L'exploitation fut définitivement abandonnée à l'époque de la Révolution, et elle n'a pas été reprise depuis. Mais, comme l'indiquent les chiffres cités ci-dessus, l'exploitation minière a été avantageusement remplacée par les industries de la draperie, de la bonneterie et de la tannerie.

On ne trouve à Sainte-Marie-aux-Mines que des monuments modernes, parmi lesquels deux églises catholiques, le temple protestant, l'hôtel de ville, l'hospice communal et l'hospice Chenal sont dignes d'attention.

MARIE-D'OLORON (SAINTE-), petite ville de France. V. OLORON-SAINTE-MARIE.

MARIE-OTTERY (SAINTE-), ville d'Angleterre, comté de Devon, à 19 kilom. S.-E. d'Exeter; 4,700 hab. Fabrication de serges, flanelles, soieries, rubans, tanneries, corderies.

SAINTES.

MARIE, en hébreu **Mirjam**, mère de Jésus-Christ. Les premiers historiens du christianisme, ne se doutant pas des développements que prendrait plus tard le culte de la Vierge, sont restés très-sobres de détails à l'égard de la mère du Christ; encore ceux qu'ils nous ont transmis sont-ils souvent contradictoires. Aucun dès quatre évangélistes n'a mentionné l'époque de sa mort, comme si c'eût été un fait indifférent; un seul, et le plus sujet à caution, saint Jean, a constaté sa présence au supplice de son fils. Il est hors de doute que Marie n'eut aucune influence sur la fondation de la religion nouvelle, et que ce n'est que bien postérieurement au ier siècle que l'on s'avisa de lui créer un rôle prépondérant.

Si la généalogie que l'on trouve en tête de l'Evangile saint Luc est celle de Marie, comme le croient quelques théologiens, Marie eut pour père Héli; sa mère s'appelait Anne. D'après saint Matthieu, Héli est, au contraire, le père de Joseph, et dans l'Evangile de la Nativité de Marie et le Protévangile de Jacques le Mineur, le père de Marie est appelé Joachim. Nous laisserons les théologiens prouver qu'il n'y a pas la moindre obscurité dans ces contradictions. Le Talmud donne aussi Héli pour père à Marie; mais dans l'Eglise catholique Joachim a prévalu. Ces généalogies inconciliables ont pour but de faire remonter à David, puis à Adam, la souche d'où sortit le sauveur du monde; mais la race de David, qui vivait plus de dix siècles avant le Christ, était éteinte depuis longtemps. Il est probable que Marie était originaire de Cana, aujourd'hui Kana-el-Djetil, petite bourgade située dans la plaine d'Asochis, à quelques heures de Nazareth. Elle y avait des parents, témoin ces fameuses noces où Jésus changea l'eau en vin; c'est à Cana qu'elle se retira lorsqu'elle perdit son mari. Ces deux circonstances, à défaut de renseignements plus précis, suffisent pour justifier l'hypothèse. Elle vint s'établir à Nazareth avec Joseph et, bien loin de vivre en descendante des rois de Judée, elle y était pauvre et ignorée. Elle eut plusieurs enfants, dont Jésus paraît avoir été l'aîné, des garçons et des filles. Nous savons, d'après Matthieu et Marc, que les filles se marièrent à Nazareth : « Ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous? » dit Matthieu (xiii, 54); quant aux fils,

ils sont effacés dans l'histoire du Christ par leurs cousins germains, fils de Marie Cléophas, lesquels ayant les premiers adhéré à la doctrine du jeune maître furent considérés par lui comme ses véritables frères. Ce qui jette de l'obscurité dans la parenté de Jésus, c'est que ses frères et ses cousins portaient les mêmes noms; les théologiens se fondent là-dessus pour affirmer qu'il n'eut pas de frères, malgré le texte précis de Matthieu. Le voyage à Bethléem, pour obéir à un édit d'Auguste, les couches dans une étable, la fuite en Egypte, sont du domaine de la légende. Toutes ces circonstances ont été inventées pour réaliser les prophéties, absolument comme la généalogie remontant à David, parce qu'il fallait que le Messie fût fils de David et naquît à Bethléem. Il semble que Marie n'ait jamais voulu croire à ce rôle messianique de son fils. Malgré le soin avec lequel les Evangiles ont été expurgés, dès les premiers temps de la religion, il est resté des traces visibles de sa répugnance à cet égard. Dès que Jésus commença à parler de sa mission céleste, c'est dans sa famille qu'il rencontra les premiers incrédules. Un miracle qu'il voulut faire à Nazareth ne réussit pas du tout. Marc le dit naïvement; il ajoute que sa mère et ses frères soutinrent alors qu'il avait perdu le sens et, le traitant comme un rêveur exalté, prétendirent l'arrêter de force (Marc, III, 21 à 31). Le dépit que conçut Jésus de cette opposition perce encore dans cette phrase sèche qu'il adressa à sa mère aux noces de Cana : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Mon heure n'est pas encore venue. » (Jean II, 4.) A partir du moment où le rôle de Jésus se dessine, il n'est plus question d'elle, ce qui s'explique aisément; elle se tint à l'écart d'une prédication à laquelle elle ne croyait point et qu'elle désapprouvait. Elle n'accompagna même pas son fils au Calvaire; le silence de trois des évangélistes est d'autant plus significatif qu'ils nomment expressément toutes les femmes qui de loin et avec douleur virent l'agonie du Christ. Comment n'auraient-ils pas mentionné sa mère si elle se fût trouvée là? Le récit de Jean est suspect, pour beaucoup de raisons. « Il est très-remarquable, dit M. E. Renan, que la famille de Jésus, dont quelques membres durant sa vie avaient été incrédules et hostiles à sa mission, fit partie de l'Eglise à l'époque des apôtres et y tint une place très-élevée. On est porté à supposer que la réconciliation se fit durant le séjour des apôtres en Galilée. La célébrité qu'avait prise tout à coup le nom de leur parent, ces cinq cents personnes qui croyaient en lui et assuraient l'avoir vu ressuscité purent faire impression sur leur esprit. Dès l'établissement définitif des apôtres à Jérusalem, on voit avec eux Marie, mère de Jésus, et les frères de Jésus. En ce qui concerne Marie, il paraît que Jean, croyant obéir en cela à une recommandation de son maître, l'avait adoptée et prise avec lui. Il la ramena peut-être à Jérusalem. Cette femme, dont le rôle et le caractère sont restés profondément obscurs, prenait dès lors de l'importance. » D'après certaines traditions catholiques que rien ne vient corroborer, Marie serait morte à Ephèse dans sa soixante-douzième année. M. Renan conjecture, au contraire, qu'elle dut mourir fort peu de temps après le supplice de son fils; quelques auteurs ecclésiastiques assignent, en effet, à sa mort la date de l'an 44 après J.-C. et disent qu'elle a été ensevelie au pied du mont des Oliviers.

Voilà tout ce que la critique historique peut raisonnablement extraire des Evangiles en ce qui concerne la personnalité de Marie. Nous ne pouvons cependant passer entièrement sous silence sa légende miraculeuse, mais nous serons bref, ces renseignements se trouvant partout. Anne et Joachim étaient mariés depuis vingt ans et n'avaient pas eu d'enfants, lorsqu'un ange apparut le même soir, à la même heure, à Joachim dans le courtil de ses bergers, et à sa femme dans le jardin de sa maison ; à tous deux et dans les mêmes termes il annonça qu'il leur naîtrait bientôt une fille. Quelques jours après, le 8 décembre, Anne conçut celle qui devait porter Jésus dans ses flancs. « Elle fut conçue sans péché originel, disent les Pères, Dieu la préservant avec une abondance de grâces, et cette innocence étant convenable à celle qu'il avait prédestinée pour sa mère. » Neuf mois après, l'enfant naquit à Nazareth, et on lui donna le nom de Marie. Ces détails sont tirés de l'Evangile apocryphe connu sous le nom de Protévangile de Saint-Jacques.

Lorsque Marie eut atteint l'âge de trois ans, elle fut consacrée à Dieu et fut reçue au nombre des vierges qui desservaient le temple. Lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, vers onze ans, les prêtres lui choisirent pour époux Joseph, de la tribu de Juda, né à Bethléem, qui vint avec elle s'établir à Nazareth. Mais il ne devait être que le gardien de sa virginité. L'heure que Dieu avait fixée pour son incarnation étant venue, il envoya à Marie l'ange Gabriel lui annoncer qu'elle allait être mère, et comme elle s'étonnait, n'ayant jamais connu charnellement son mari, l'ange lui révéla que le Saint-Esprit descendrait en elle et que le fruit de sa conception serait le fils de Dieu. Un ange expliqua le même mystère à Joseph qui, dans les premiers temps de sa grossesse, avait eu des doutes injurieux sur la chasteté de sa femme. Le voyage à Bethléem, la naissance de Jésus dans l'étable, la purification au temple, la fuite en Egypte, sont des faits qui se rapportent autant à la biographie de Jésus qu'à celle de Marie. Il en est de même de la recherche à laquelle elle se livra par toute la ville, Jésus ayant, à douze ans, disparu sans que Joseph et Marie sussent ce qu'il était devenu; elle le trouva au temple expliquant la loi aux docteurs. A partir de cette époque, les Evangiles ne font plus de Marie que de courtes mentions. Elle assistait aux noces de Cana et nous avons relaté plus haut le trait le plus caractéristique de cet épisode; elle était près de Jésus lorsqu'il chassa les vendeurs du temple; enfin une autre fois, le voyant accablé par la foule de ceux qui se pressaient pour l'entendre, elle essaya de l'en tirer, et les assistants dirent à Jésus : « Voilà votre mère et vos frères qui vous cherchent. »

A partir de ce moment, il n'est plus question de Marie dans les Evangiles synoptiques; mais la légende catholique ne pouvait s'arrêter là : elle a voulu suivre la Vierge jusqu'au moment où elle fut réunie à son fils dans le ciel. Où les auteurs ecclésiastiques ont-ils puisé le fond de leur récit? c'est ce que nous avons examiné en parlant de l'Assomption. Quoi qu'il en soit, voici ce que dit le Père Ribadeneyra :

« L'heure tant désirée par elle vint enfin; chacun fondait en larmes autour d'elle; elle les consolait en disant : « Mes chers enfants, » demeurez avec Dieu, ne pleurez point de ce » que je vous laisse, mais plutôt réjouissez- » vous de ce je m'en vais voir mon fils. » Ayant aperçu Jésus accompagné d'une troupe d'anges, elle s'écria : « Je vous bénis, Sei- » gneur de toute bénédiction, lumière de toute » lumière, d'avoir daigné prendre chair hu- » maine en mes entrailles. » Elle dit encore, tendant les mains en haut vers son fils qui l'appelait : « Votre parole soit accomplie en » moi. » Et ayant laissé tomber sa tête, elle expira. C'était la nuit d'avant le quinze août, cinquante-sept ans après avoir enfanté Jésus, vingt-trois ans après la passion et à l'âge de soixante-douze ans moins vingt jours.

» Au même temps que la Vierge expira sur la terre, les anges qui accompagnèrent son âme chantèrent mélodieusement, comme firent aussi ceux qui demeurèrent autour de son corps sacré, pour célébrer les obsèques, et cette musique fut ouïe de toute l'assistance. Mais les apôtres et les disciples de Notre-Seigneur, quand ils virent la très-sainte Vierge trépassée, se prosternèrent en terre, baisant tendrement et dévotement ce saint corps, louant Notre-Seigneur qui avait pris chair de cette chair et qui, par son moyen, avait opéré de si grandes merveilles.

» Ils oignirent le corps, suivant la coutume, avec de précieux onguents, l'ensevelirent dans un beau linceul, parsemant le lieu de fleurs et d'odeurs; néanmoins, il n'y en avait point qui approchât de la douceur de celle qui sortait de ce saint corps. Plusieurs malades de toutes sortes de maux y vinrent, et ils furent tous guéris par la vertu de cette très-sainte dame. Le matin du quinzième d'août, les apôtres portèrent sur leurs épaules le brancard de la bière où était le corps sacré, passant par le milieu de la ville jusques en Gethsémani, eux et tous les fidèles chantant les louanges de la très-sainte Vierge. En approchant de Gethsémani, alors qu'ils furent prêts à mettre le saint corps dans le tombeau, les pleurs se renouvelèrent, chacun le voulut baiser derechef et l'honorer en grande révérence, sans pouvoir détourner les yeux du lieu où ils avaient attaché leurs cœurs. Enfin le corps fut mis dans le tombeau; toutefois les apôtres ne se retirèrent pas, mais ils demeurèrent trois jours, écoutant la musique des anges et louant Dieu conjointement avec eux.

» L'apôtre saint Thomas, qui ne s'était pas trouvé à la mort de la très-sainte Vierge, arriva le troisième jour et, désirant voir et faire honneur au saint corps, il demanda que le sépulcre fût ouvert. Notre-Seigneur avait permis qu'il vînt après les autres, afin de manifester, par cette occasion, ce qui arriva; car le sépulcre ayant été ouvert, on ne trouva point le corps sacré, mais seulement le linceul dont il avait été enveloppé, qu'ils baisèrent, et ils fermèrent le sépulcre, dont il sortit une très-suave odeur, plus céleste que terrestre. Ils s'en retournèrent bien joyeux à la ville, tenant pour chose certaine et assurée que ce corps très-sacré, déjà uni avec son âme, et glorieux, était ressuscité et était monté au ciel. »

Nous avons raconté, dans l'article consacré à l'immaculée conception, les développements que prit au moyen âge et dans les temps modernes le culte de Marie. Nous n'y reviendrons pas. Nous ne relaterons qu'une dernière singularité qui atteste la foi robuste des premiers chrétiens. On montrait autrefois plusieurs lettres autographes de Marie, l'une adressée à saint Ignace d'Antioche, l'autre aux habitants de Messine, une autre à ceux de Florence. Fabricius possédait une traduction latine de cette dernière, ce qui était plus facile que de posséder l'original.

Ses apparitions nombreuses et ses miracles méritent encore une mention. Parmi ses apparitions, les plus connues sont celles dont elle honora saint Grégoire le Thaumaturge, saint Jean l'Evangéliste, saint Mercure, saint Basile, saint Cyrille, puis dans ces derniers temps les petits bergers de la Salette, la jeune Bernadette de Lourdes et le P. Ratisbonne. Les miracles les plus célèbres sont ceux qu'elle fit en faveur de Jean Damascène, à qui elle remit la main droite coupée par le bourreau; de saint Ildefonse, à qui elle fit présent d'une robe; de Rupert, d'Albert le Grand, de Théophile, etc. Quant aux miracles opérés par ses statues et ses images, ils sont innombrables.

Notons encore, pour finir, les différentes fêtes par lesquelles Marie est honorée par l'Eglise et la date de leur célébration ; ces fêtes sont au nombre de huit : 1° l'Immaculée Conception fixée au 8 décembre; 2° la Nativité, le 8 septembre; 3° la Présentation, le 21 novembre; 4° les Fiançailles de Marie et de Joseph, le 23 janvier; 5° l'Annonciation, le 25 mars; 6° la Visitation, le 2 juillet; 7° la Purification, le 2 février; 8° l'Assomption, le 15 août. Outre ces fêtes principales, il en est une foule d'autres particulières célébrées par les ordres très-nombreux d'hommes et de femmes qui ont pris la Vierge pour patronne, comme les carmes, les chartreux; il en est d'autres encore pour honorer les objets qu'on dit avoir appartenu à la mère du Christ. Presque tous les anciens couvents, les vieilles églises possèdent de ces reliques : un morceau du voile de Marie, un peu de son lait, des cheveux, un fragment de sa robe, etc. La plus curieuse de ces reliques est la maison habitée par elle à Nazareth et qui, selon la légende, a été transportée par les anges en Dalmatie, puis à Lorette (anciens Etats romains) où elle se trouve actuellement.

— Iconogr. V. FAMILLE (sainte), MADONE et VIERGE.

Marie (ORDRE DE **Sainte**-). Nom donné à une association de gentilshommes formée à Vicence, en 1233, par un moine de l'ordre de Saint-Dominique, appelé Barthélemy, et dont les membres s'engageaient à arrêter les désordres commis par les guelfes et les gibelins, à soutenir les intérêts de la patrie et de la religion. Le pape Martin IV approuva cette institution et soumit les chevaliers à la règle de saint Augustin. En Italie, cet ordre possédait de riches commanderies; mais ses membres, au milieu des richesses et des plaisirs, oublièrent leurs devoirs, et le peuple leur donna le surnom de *Frères de la jubilation* (*fratres gaudentes*). En 1559, à la mort du commandeur Camille Volta, l'ordre fut supprimé par Sixte-Quint et ses biens furent donnés au collége de Montalle. Une commanderie de l'ordre subsista pourtant sous le nom de Sainte-Marie de la Tour; mais les chevaliers disparurent bientôt. Les insignes étaient une croix émaillée de bleu, à quatre branches et huit pointes pommetées d'or; au centre un médaillon en or, de forme ovale et entouré de rayons d'or. Sur le médaillon était figurée la Vierge Marie, l'Enfant Jésus dans ses bras. Les membres de cet ordre étaient souvent appelés *Chevaliers de la mère de Dieu.*

MARIE DE CLÉOPHAS (sainte), sœur de la mère de Jésus, suivant l'Evangile. Elle vivait au Ier siècle de notre ère. Marie, qui avait épousé un certain Alphée ou Cléophas, fut une des premières à adhérer à la doctrine prêchée par Jésus, et elle poussa à suivre son exemple ses fils Simon, Juda, Joseph et Jacques, qui devaient jouer un rôle si important dans le développement du christianisme. Marie de Cléophas fut une des trois ou quatre Galiléennes qui accompagnèrent Jésus dans ses voyages, se disputant le plaisir de servir le jeune prophète, et elle assista à sa fin tragique, tandis que les disciples eux-mêmes, sauf Jean peut-être, avaient fui. « On peut, dit M. Renan, affirmer avec plus de certitude que les fidèles amies de Galilée, qui avaient suivi Jésus à Jérusalem et continuaient à le servir, ne l'abandonnèrent pas. Marie Cléophas, Marie de Magdala, Jeanne, femme de Khouza, Salomé, d'autres encore se tenaient à une certaine distance et ne le quittaient pas des yeux. » Elle fut encore présente à l'ensevelissement du jeune maître, puis, d'après la légende, le dimanche matin elle apprit la résurrection du Christ de la bouche d'un ange, et, comme elle s'en retournait, elle vit Jésus, lui embrassa les pieds et l'adora. Peu après, Marie retourna en Galilée, et à partir de ce moment elle vécut dans la plus profonde obscurité.

MARIE DE BÉTHANIE (sainte), sœur de Marthe et de Lazare. Elle était du bourg de Béthanie et se signala par sa foi et son dévouement. C'est à sa prière, d'après l'Evangile, que Jésus ressuscita Lazare; c'est elle aussi qui, six jours avant la pâque, répandit des parfums sur les pieds du Christ. Judas ayant dit qu'il aurait mieux valu vendre ces parfums pour en distribuer l'argent aux pauvres, Jésus lui répondit : « Laissez faire cette femme; elle avait gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture. Vous avez toujours des pauvres avec vous; mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. » Marie de Béthanie fut du nombre des femmes qui accompagnèrent le Christ au tombeau. D'après une ancienne tradition, Marie se serait rendue avec Marthe et Lazare en Provence, où elle aurait terminé sa vie. On célèbre sa fête le 19 janvier. C'est à tort qu'on la confond souvent avec Marie-Madeleine, la pécheresse.

MARIE-MADELEINE (sainte), courtisane galiléenne qui se convertit à la voix du Christ. V. MADELEINE.

Marie-Madeleine (ORDRE DE **Sainte**-). Ordre de chevalerie créé en 1856 par Faustin Ier, l'ex-Soulouque, empereur d'Haïti. Il a disparu, en 1859, à la chute du fondateur.

Marie-Madeleine, drame de Hebbel (1844). C'est à Paris que l'auteur composa ce drame, destiné surtout à mettre en œuvre quelques théories littéraires exposées dans la préface. Le sujet était délicat et exigeait des précautions infinies. Une jeune fille se livre à son fiancé pour détruire chez lui une jalousie sans fondement. Que deviendra-t-elle si son fiancé l'abandonne? Elle connaît son père; c'est une nature simple, mais rude. Il a déclaré plus d'une fois qu'il mourra si sa fille le déshonore. Condamnée à la honte pour avoir voulu épargner à sa famille l'injure d'une rupture, Marie-Madeleine est amenée à se tuer elle-même pour ne pas être cause du suicide de son père. Hebbel a jugé convenable d'accompagner sa pièce d'une préface, dans laquelle il établit que le drame bourgeois est tombé en discrédit en Allemagne à force de vulgarité; que, pour le relever, il faut employer les situations les plus tragiques; que la situation tragique par excellence est celle où le personnage est nécessairement obligé de faire le mal dont il sera puni.

MARIE (sainte), esclave et martyre à Rome au IIIe siècle. Elle était l'esclave du sénateur Tertulius qui, lors de la persécution ordonnée par Dioclétien, s'efforça, pour lui sauver la vie, de la faire sacrifier aux idoles. Elle refusa et fut soumise à des tortures tellement cruelles que le peuple en murmura et qu'on la détacha de dessus le chevalet. Elle alla mourir dans une solitude. Sa fête se célèbre le 2 novembre.

MARIE (sainte) **la Pénitente**, nièce du solitaire Abraham, née en 445, morte en 475. Orpheline à l'âge de sept ans, elle fut recueillie par son oncle l'anachorète Abraham, qui lui fit bâtir une petite cellule près de la sienne et l'éleva dans toutes les pratiques d'une dévotion exaltée. Marie avait vingt ans lorsqu'un ermite du voisinage s'introduisit dans sa cellule sous prétexte de tirer profit de ses enseignements, surexcita son imagination et ses sens et parvint à la séduire. Peu après, la jeune fille quittait la solitude où elle avait vécu jusque-là, gagnait une ville prochaine et, s'abandonnant à toutes ses passions, devenait une courtisane. Abraham conçut une vive douleur de la conduite de sa nièce. Ayant appris le lieu où elle s'était réfugiée, il résolut d'aller l'arracher à sa vie de honteuse débauche. Il prit un habit de soldat, se couvrit la tête d'un large chapeau qui lui couvrait une partie du visage, et ainsi déguisé s'introduisit dans la maison qu'habitait Marie. Bientôt après, il était en présence de sa nièce, qui ne le reconnut point et donna l'ordre qu'on leur préparât un bon repas.

« Après qu'ils eurent fait grande chère, dit Baillet, la fille le convia d'entrer dans sa chambre pour s'aller coucher. Abraham y entra de cet air gai qu'il s'était donné et s'assit sur le lit qu'on leur avait préparé. Que ne fait point une charité ingénieuse pour sauver une âme?... Abraham sur cela, voyant que la fille se mettait en devoir de le déshabiller, lui dit de bien fermer la porte auparavant. Puis l'ayant fait approcher, il la prit par le bras, comme s'il eût voulu la baiser, et ôtant tout d'un coup ce grand chapeau qui lui couvrait le visage... » On devine la fin de cet épisode un peu risqué dans la vie d'un illustre anachorète. « Dès le point du jour, Abraham prit sa nièce en croupe, ou plutôt il la mit sur son cheval qu'il conduisait à pied, et s'en alla joyeux comme le pasteur qui a retrouvé la brebis qu'il avait perdue et qui la rapporte sur ses épaules. »

Dès lors Marie vécut saintement, partageant ses heures entre la prière et la méditation des Ecritures, jeûnant et pleurant sans cesse ses erreurs d'autrefois. C'est ainsi qu'elle mourut à l'âge de trente ans. L'Eglise l'honore le 29 octobre.

MARIE L'ÉGYPTIENNE (sainte). La vie de cette sainte excentrique, dont les hagiographes racontent sérieusement les hauts faits, n'est qu'une légende invraisemblable parmi celles qui le sont le plus. Elle vivait au Ve siècle de notre ère et était née dans les environs d'Alexandrie; à douze ans, elle quitta sa famille pour venir se livrer à la débauche dans cette capitale de l'Egypte et, d'après la confession qu'elle fit elle-même à Zozime, elle exerça pendant dix-sept ans le métier de prostituée. « Ce n'était pas que je fisse payer le crime, dit-elle au pieux anachorète; je ne cherchais qu'à contenter la fougue d'une passion effrénée et je m'imaginais que le plus sûr moyen d'y parvenir était de m'abandonner gratuitement aux libertins. » Un jour, elle vit des pèlerins qui s'embarquaient pour Jérusalem, et fut prise du désir d'aller avec eux; comme elle n'avait pas de quoi payer son passage, elle proposa d'y suppléer en servant aux plaisirs de tous ceux qui voudraient; les pèlerins acceptèrent, ce qui était un peu léger pour de saints hommes comme eux. C'est ce scabreux épisode que les imagiers du moyen âge ont traduit en représentant Marie l'Égyptienne se livrant au batelier pour passer l'eau. A Jérusalem, il ne lui fut pas possible d'entrer dans le temple; une force secrète l'en repoussait, à cause de l'abomination de sa vie, et elle alla se purifier au désert. C'est là que sous Théodose le Jeune, quarante-sept ans après le commencement de sa pénitence, le moine Zozime, qui errait au hasard de ce côté-là, fut tout surpris de voir une sorte de fantôme, une femme entièrement nue, qui l'appela par son nom quoiqu'elle ne le connût aucunement, et lui fit cette curieuse confession. En supputant les années, elle devait alors avoir soixante-seize ans. Elle lui raconta que durant les premières années, cette vie lui avait été dure; qu'elle avait beaucoup regretté le temps où elle faisait l'amour et mangeait à discrétion du poisson en buvant de bons vins, mais que depuis elle s'y était habituée. Elle récitait du reste des fragments des Evangiles sans jamais avoir eu connaissance des livres saints; mais *Dieu sait donner à l'homme l'intelligence.* L'année suivante, Zozime la revit et lui apporta une petite provision de dattes, de figues et de lentilles; c'était au bord du Jourdain et elle marchait sur les eaux sans la moindre difficulté. Cette fois il lui demanda son nom, ce qu'il avait jusque-là négligé de faire, et bien lui en prit car, étant revenu une troisième fois dans ces parages, il la trouva morte. C'est d'après le récit de Zozime, conservé dans un monastère de Judée, que cette légende a été écrite; son étrangeté l'a rendue populaire. Les poëtes et les peintres s'en sont maintes fois inspirés.

— Iconogr. Le monument iconographique le plus curieux qui ait été consacré à sainte Marie l'Egyptienne était la série de vitraux qui décorait l'église de Paris placée sous son vocable. Toute l'histoire de la pécheresse repentie s'y déroulait, exprimée en traits naïfs et avec cette ingénuosité qui distinguait les imagiers du moyen âge. Ils n'en avaient omis aucune particularité, pas même l'épisode scabreux de la sainte offrant son corps au batelier pour payer le passage; mais ce vitrail fut jugé indécent et on l'enleva en 1660. C'est l'église de Sainte-Marie-l'Egyptienne qui, par corruption, a donné son nom à la rue de la Jussienne. D'ordinaire les peintres se sont attachés, dans la vie de la sainte, aux divers épisodes de sa pénitence. Autant ils ont donné de grâce et de beauté à Marie-Madeleine, autant ils ont représenté Marie l'Egyptienne ravagée par les macérations. Ribera s'est plu tout particulièrement à nous montrer chez cette pénitente les effets d'un ascétisme presque barbare; dans un tableau de lui qui est au musée de Madrid, elle est tellement décharnée que sa poitrine et ses bras n'ont plus rien de féminin. Le musée de Montpellier possède une peinture analogue signée : *Iusepe de Ribera Español f.*, 1641. La sainte, demi-nue, debout, les mains jointes, les regards levés vers le ciel, prie avec ardeur devant une pierre sur laquelle sont une tête de mort et un morceau de pain. Cette peinture est d'un coloris clair et vigoureux. Au musée de Dresde est une *Sainte Marie l'Egyptienne* du même peintre, beaucoup moins effrayante : elle est à genoux près de sa tombe, tenant un bout de son suaire dont un ange tient l'autre extrémité; sa tête, ornée d'une abondante chevelure, lutte ici de fraîcheur et de grâce avec celle du messager céleste. « Ce tableau, dit M. Viardot, est peint dans la manière douce et suave du Corrége. » Michel Lasne a gravé une *Sainte Marie l'Egyptienne* d'après Ribera.

La même sainte est représentée sur le volet d'un triptyque de l'ancienne école flamande, qui appartient au musée de Bruxelles (n° 80) : elle est nue et velue, selon la tradition, et tient dans la main droite les trois pains qu'elle emporta dans sa solitude, sur les bords du Jourdain, où elle demeura quarante-sept ans... Un tableau de Greuze, représentant *Sainte Marie l'Egyptienne dans le désert*, fut payé 84,000 francs, en assignats, à la vente de Duclos-Dufresnoy en 1795; il appartenait en 1816 à Lucien Bonaparte. Des images de cette sainte ont été gravées par Lanfranc, par Nic. Bazin (1695, d'après Ch. Le Brun), par Claude Charpignon ou Carpion (d'après Th. Blanchard). Un tableau de Cazes, *Sainte Marie l'Egyptienne recevant la communion des mains du moine Zozime*, était autrefois dans la chapelle consacrée à cette sainte, à Paris (rue Montmartre). Le même sujet a été gravé par Ch. Duflos d'après L. Baugin, et peint par Vanni, de Sienne, pour l'église Sainte-Marie-de-Carignan, à Gênes. La *Mort de sainte Marie l'Egyptienne* a été peinte par le Baroche (musée de Munich) et par M. Eugène Thirion (Salon de 1863). Au Salon de 1864, M. James Bertrand a exposé une *Sainte Marie l'Egyptienne repentante.*

Marie l'Egyptienne (*Maria Ægyptiaca*), poëme espagnol du XIIIe siècle. L'auteur, qui est resté anonyme, était évidemment un moine. Le sujet du poëme est celui qui était si familier au moyen âge et dont l'épisode caractéristique se voyait peint sur les vitraux de quelques églises.

Dès le XIe siècle, Hildebert, évêque du Mans, composa un poëme en vers latins sur cette singulière légende; Rutebeuf traita le même sujet en vers français. L'auteur inconnu de l'œuvre espagnole suit à peu près le récit tel qu'il a été inséré dans les *Acta sanctorum* et dans la *Légende dorée*. Il a su peindre d'une manière assez vigoureuse les désordres de la pécheresse à Alexandrie, la vie de cette femme qui, selon l'énergique expression de d'Aubigné, « depuis douze ans jusques à l'âge du mépris, ne refusa homme. » Il y a même, dans ce vieux castillan, comme dans notre français du XVIe siècle, des grâces mignardes qui adoucissent l'expression toujours un peu crue de ces vieux auteurs. Voyez par exemple le portrait de la jolie courtisane : « Non, jamais reine ni comtesse ne fut belle comme celle-ci! Elle avait les oreilles rondes, blanches comme du lait de brebis, les yeux et les sourcils noirs, le front blanc jusqu'aux boucles blondes des cheveux, la joue colorée comme la rose pourpre, la bouche petite et par-dessus tout une mine charmante. Son col et sa poitrine semblaient la fleur de l'églantier; ses seins, jeunes et purs, deux pommes. Les bras, le corps et tout le reste étaient blancs comme le cristal; jetée dans le bon moule, ni grasse ni fluette, ni longue ni courte, sa taille était parfaite. Mais laissons là sa beauté, je ne pourrais vous la dire tout entière, je veux vous parler de ses habits et de leurs parures. Le pire jour de la semaine elle n'eût pas voulu se vêtir de drap; elle prenait assez d'or et d'argent au monde pour s'habiller à son gré. Toujours elle portait des robes de toile de soie et se couvrait d'un manteau d'hermine; jamais ne chaussait autres bottines sinon de maroquin tailladé, brodées d'or et d'argent avec lacets de soie pour les attacher. Telle était sa bonne façon, qu'à tout le monde elle tournait la tête. » Ce portrait, tracé de la main du vieux maître inconnu qui composa ce poëme, n'est-il pas singulier de couleur et de précision? Le poëte nous édifie au sujet de toutes les débauches de son héroïne; il nous la montre attirant tous les jeunes gens de la ville chez elle, où l'on joue, où l'on soupe, où les épées sortent du fourreau, où le sang coule pour elle. Il n'est pas moins énergique dans la peinture des pénitences de la sainte. Cette seconde partie est horrible et sert de repoussoir aux descriptions gracieuses du début.

On assiste à la lente destruction de ce beau corps que le poëte avait dépeint avec tant de charme. « Les chairs roses comme la fleur se flétrissent, les oreilles pendent, les lèvres se hérissent de poils, la face est ridée, la poitrine est noire comme de la poix; les bras et les doigts semblent des fuseaux, les pieds sont gonflés par des plaies. A chaque épine qui la meurtrit, elle perd un péché! » Les vingt dernières années de sa pénitence, ce furent des anges qui la nourrirent. Un moine d'un couvent voisin, Don Gozimas (Zozime), l'ayant rencontrée, recula d'effroi; mais elle l'appela par son nom, lui qu'elle n'avait jamais vu, lui fit une confession entière, et reçut la communion. Quelque temps après, elle mourut. « Sentant son heure venue, elle abaissa ses paupières, ferma sa bouche, s'entoura de ses cheveux comme d'un linceul et, ayant croisé ses bras sur sa poitrine, rendit son âme que les anges recueillirent! » Zozime revint l'enterrer, et comme il regrettait de ne pas avoir amené de compagnons pour l'aider à creuser la fosse, un lion accourut et l'aida à ensevelir la sainte.

Cette singulière composition, où la légende est suivie pas à pas, a un grand mérite poétique. Elle est écrite en vers de huit syllabes, mais avec des négligences; le rhythme n'est pas toujours observé. Au point de vue historique, elle est curieuse en ce que la langue du poëte est presque encore l'idiome des troubadours provençaux; un critique espagnol, Perez Beyer, l'ayant regardée sans chercher à mieux s'en rendre compte, crut qu'elle était écrite en limosin. Comme dans le *Poëme du Cid* et dans le *Livre d'Apollonius*, on rencontre bon nombre de mots latins, *Deus*, *corpus Christi*, *Ave Maria*, *uxor*, etc., et d'expressions appartenant à notre vieux français. Ce poëme a été réimprimé dans la collection de Sanchez, *Poesias anteriores al siglo XV*.

Marie-l'Egyptienne ou **la Jussienne** (ÉGLISE **Sainte-**). Quelques auteurs pensent que cette église, qui était située dans la rue Montmartre, à l'angle septentrional de la rue de la Jussienne, existait dès le règne de Louis IX. Toutefois, le plus ancien titre qui en fasse mention d'une manière positive date de 1372. Elle était désignée sous les noms de chapelle ou d'église de *Quoque-Héron*, de l'*Egyptienne*, de l'*Egyptienne de Blois*, de la *Gipecienne* ou de la *Jussienne*. On ne connaît pas l'origine de ces différentes dénominations.

On voyait dans l'église de la Jussienne un vitrail remarquable par sa naïveté; sainte Marie l'Egyptienne était représentée au moment où, traversant une rivière et n'ayant pas de quoi payer son passage, elle offrait de prostituer son corps à celui qui voudrait payer pour elle; assise dans le bateau, elle relevait sa robe jusqu'aux genoux; sous le vitrail se trouvait cette légende : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage.* La confrérie des marchands drapiers était établie dans cette église, qui fut démolie vers 1792.

MARIE D'OIGNIES (sainte), née à Nivelle (Brabant) en 1177, morte en 1213. Mariée à quatorze ans, malgré son goût pour la vie religieuse, elle décida son mari à vivre dans la continence, distribua son bien aux pauvres, se consacra au service des lépreux et, après avoir habité le monastère de Wilbrouck, elle alla terminer sa vie à trente-six ans dans le monastère d'Oignies. Elle mourut en odeur de sainteté et, bien que sa canonisation n'ait pas été prononcée, on célèbre sa fête le 23 juin. Le cardinal Jacques de Vitry a écrit sa vie, que Arnauld d'Andilly a traduite et publiée dans les *Vies de plusieurs saints illustres de divers siècles* (Paris, 1664, in-fol.).

MARIE-MADELEINE-DE'-PAZZI (sainte). V. MADELEINE.

REINES ET PRINCESSES SOUVERAINES.

MARIE D'ARAGON, impératrice d'Allemagne, morte en 998. Elle était fille de don Sanche, roi d'Aragon, et épousa le jeune empereur Othon III. Cette princesse est l'héroïne d'une légende rapportée comme un fait historique par plusieurs écrivains, notamment par Muratori, dans son *Dictionnaire historique.* « L'impératrice, dit cet historien, avait ordinairement avec elle un garçon déguisé en fille, lequel, ayant été découvert et convaincu d'adultère, fut brûlé vif. Cela n'empêcha pas qu'elle ne continuât ses dissolutions et qu'elle ne sollicitât un jeune comte à satisfaire à ses désirs. Mais ce seigneur, aussi chaste que Joseph, la rebuta généreusement : ce qui irrita tellement l'impératrice, qu'elle l'accusa du crime qu'il n'avait point voulu commettre. L'empereur crut trop facilement un fait de cette importance, et, sans autre information, fit trancher la tête au comte, qui, pour ne point déshonorer l'impératrice, n'avait pas voulu révéler le dérèglement de cette princesse. La comtesse, à qui son mari, sur le point de tendre le col au bourreau, avait déclaré la vérité, s'alla présenter à l'empereur lorsqu'il rendait la justice, suivant la coutume des empereurs et des rois d'Italie, dans l'assemblée générale qui se tenait en une grande plaine auprès de Plaisance, et, sans se faire connaître, elle lui demanda justice du meurtrier de son mari. Othon lui promit sur-le-champ de la lui faire, selon toute la rigueur des lois, au cas qu'elle le représentât. Alors cette généreuse veuve, lui montrant la tête du comte, qu'elle prit d'un de ses gens qui la tenait cachée sous son manteau : « C'est vous-même, seigneur, » dit-elle, qui êtes ce meurtrier, qui avez fait » mourir injustement le comte mon mari; ce » que je suis prête de prouver par l'épreuve » du feu, en tenant un fer chaud entre mes » mains. » L'empereur y consentit, quoiqu'il ne dût pas admettre cette épreuve, déjà condamnée par les papes... On apporta un fer dans un grand brasier, et, lorsqu'il fut tout rouge, la comtesse le prit sans s'émouvoir et le tint entre ses mains sans se brûler; puis, se tournant vers Othon, épouvanté d'un spectacle si surprenant, elle eut la hardiesse de lui demander sa propre tête, selon l'arrêt qu'il avait rendu contre lui-même, puisqu'il était convaincu par cette épreuve d'être le meurtrier de ce comte innocent. Enfin, après plusieurs délais qu'elle accorda à l'empereur, qui se confessa coupable et digne de mort, elle se contenta que l'on punît l'impératrice, qui avait inventé cette horrible calomnie. Cela fut aussitôt exécuté à Modène, selon l'arrêt de l'empereur même, qui condamna sa femme au feu l'année 998. »

MARIE DE BRABANT, reine de France, fille du duc de Brabant Henri III et d'Alix de Bourgogne, née vers 1260, morte en 1321. Elle était belle, instruite, et joignait à des grâces touchantes un esprit vif et délicat. Elle épousa en 1275 Philippe le Hardi. Il y avait à peine deux ans que cette union était formée que la jeune reine fut accusée d'avoir empoisonné l'aîné des fils que Philippe avait eus d'une première femme. On la jeta dans une étroite prison; mais le roi ayant consulté une sorte de prophétesse, celle-ci proclama l'innocence de la reine et rétorqua l'accusation contre Pierre de Labrosse, favori de Philippe, qui fut pendu au gibet de Montfaucon (1278). Marie était sensible aux charmes de la poésie et protégeait les trouvères. Ce fut elle qui fit venir à la cour de France Adenez, le fameux roi des ménestrels, l'auteur de *Berte aux grains piés* et du roman intitulé *Cléomades*. Après la mort du roi, en 1285, elle se retira du monde et passa les dernières années de sa vie à Murel, près de Meulan, s'occupant principalement de fondations pieuses. C'est sur cette princesse qu'Ancelot a composé son poëme en six chants, intitulé *Marie de Brabant* (Paris, 1825).

MARIE DE LUXEMBOURG, reine de France, née au commencement du XIVe siècle, morte en 1324. Fille aînée de l'empereur Henri VII, sœur de Jean de Bohême, elle fut mariée en 1322 à Charles le Bel, roi de France, qui vivait séparé, depuis sept années, de Blanche de Bourgogne, enfermée dans un couvent. Cette princesse joignait aux grâces de la jeunesse beaucoup d'esprit et de savoir. Elle se rendait un jour à Montargis lorsque, renversée de son chariot, elle reçut un choc violent qui amena une fausse couche, aux suites de laquelle elle succomba.

MARIE D'ANJOU, reine de France, fille de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, née en 1404, morte en 1463. Cette princesse, dépourvue de toute grâce et de toute beauté, et dont l'intelligence était fort ordinaire, fut mariée en 1413 à l'héritier présomptif de la couronne, depuis Charles VII, dont elle eut beaucoup d'enfants. Elle vécut longtemps obscure, retirée, suivant son mari dans ses nombreux déplacements pendant sa lutte contre les Anglais. A partir de 1444, Marie donna à sa maison, séparée de celle de son royal époux, beaucoup de développement et d'éclat. Elle fit de nombreux pèlerinages, et elle était sur le point, deux ans après la mort de Charles VII, de partir pour la terre sainte, lorsqu'elle mourut.

MARIE D'ANGLETERRE, reine de France, née en 1497, morte en 1534. Elle était fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et d'Elisabeth d'York, par conséquent sœur de Henri VIII. Elle fut d'abord un instant fiancée à Charles-Quint; plus tard, elle aima Charles Brandon, devenu duc de Suffolk, et son frère semblait vouloir ne pas gêner son inclination, lorsque, en 1514, Louis XII, roi de France, ayant perdu sa seconde femme, Anne de Bretagne, et voulant, avant sa mort, assurer la paix entre la France et l'Angleterre, demanda et obtint la main de Marie; le mariage fut célébré le 10 octobre. Tous les historiens du temps s'accordent pour reconnaître chez cette princesse de précieuses qualités, mais aussi un grand fond de coquetterie; elle se montra, dit-on, sensible aux empressements du duc de Valois, plus tard François Ier; mais Louise de Savoie sut mettre bon ordre à cette passion naissante, ne voulant pas que son fils restât « comte d'Angoulême toute sa vie. » Quoi qu'il en soit, quelques mois plus tard, Louis XII mourut d'une dyssenterie et très-probablement de ses transports amoureux, car depuis son mariage il avait complétement changé son genre de vie. Trois mois après son veuvage, Marie épousa en secret son ancien amant, le duc de Suffolk, et bientôt après elle retourna en Angleterre, où cette union fut rendue publique. De ce second mariage elle eut deux filles, dont l'une fut mère de Jane Grey.

MARIE STUART, reine de France et d'Ecosse. V. plus loin MARIE STUART, reine d'Ecosse.

MARIE DE MÉDICIS, reine de France, née à Florence en 1573, morte à Cologne en 1642. Fille du grand-duc de Toscane François Ier, elle épousa Henri IV en 1600 et devint mère de Louis XIII. Marie était loin d'être aussi belle que l'avait cru Henri IV sur la foi d'un portrait. Grande, grosse, avec des yeux ronds et fixes, « elle n'avait rien de caressant dans les manières, dit Sismondi, aucune gaieté dans l'esprit; elle n'avait point de goût pour le roi; elle ne se proposait point de l'amuser ou de lui plaire; son humeur était acariâtre et obstinée; toute son éducation avait été espagnole, et dans l'époux, qui lui paraissait vieux et désagréable, elle soupçonnait encore l'hérétique relaps. » Une telle princesse était peu faite pour fixer enfin le cœur volage du Vert-galant qui, rebuté dès le début, alla chercher des consolations auprès de sa maîtresse, la belle marquise de Verneuil, et l'installa bientôt au Louvre, dans un appartement voisin de celui de la reine. A partir de ce moment, la mésintelligence régna à peu près constamment entre les deux époux. Marie avait avec Henri IV des querelles incessantes, se montrait altière, irascible, violente à l'excès. Un jour, elle allait frapper le roi, lorsque Sully, qui était présent, retint fort à propos son bras. Sans rancune, Henri faisait toujours les premiers pas pour amener une réconciliation toujours éphémère. Il donna à la reine des témoignages d'une affection sincère lorsqu'elle devint mère du dauphin; il consentit, sur ses instances, à rétablir l'ordre des jésuites (1603), à la nommer régente (1610), enfin à la faire couronner et sacrer à Saint-Denis. Le lendemain du sacre, Henri IV était assassiné par Ravaillac (14 mai 1610). Marie fut soupçonnée d'avoir trempé dans le crime qui coûta la vie à son époux. Devenue régente, elle se confia à d'indignes favoris (v. CONCINI), fit sortir du conseil Sully, Villeroi, Jeannin, s'attacha à détruire l'ouvrage et à condamner les projets de son époux, et accabla le peuple d'impôts, après avoir dissipé en folles prodigalités, en largesses faites aux grands qui montraient quelque velléité de résistance, le trésor amassé par Sully. Le mécontentement qu'excita sa conduite fut bientôt universel. Ayant eu à lutter contre le parti des princes, à la tête duquel se trouvait Condé, Marie de Médicis se vit contrainte de signer avec les rebelles le traité de Sainte-Menehould (1614). Cette même année, Louis XIII fut reconnu majeur, mais la reine mère continua à administrer le royaume. Presque aussitôt la guerre civile recommença. Forcée de céder, Marie de Médicis prodigua en gratifications pécuniaires plus de six millions, congédia Sillery et d'Epernon, mit Condé à la tête du conseil (1616), mais le fit arrêter au bout de quelques mois. Sur ces entrefaites, Louis XIII, dont elle s'était aliéné le cœur, fit mettre à mort Concini, remit l'autorité à son favori de Luynes et éloigna sa mère de la cour (1617). Marie tenta, mais sans succès, de ressaisir par les armes son influence perdue, fit la guerre à son fils et fut vaincue aux Ponts-de-Cé. Richelieu la réconcilia avec le roi (1620); mais, quelques années plus tard, après la journée des Dupes, il fut obligé de la faire exiler de nouveau, à cause de ses intrigues et de ses complots (1631). Envoyée à Compiègne, elle s'échappa peu après de cette ville, quitta la France, se réfugia successivement à Bruxelles, puis à Londres, et enfin à Cologne, où elle mourut (1642) dans un dénûment presque absolu. Cette princesse, au caractère faible, aux passions vives, sans cesse conduite par d'obscurs confidents, vindicative par entêtement, constamment la première victime de son goût pour l'intrigue, hautaine dans la prospérité, humble et suppliante dans les jours mauvais, devenue par son détestable caractère insupportable à son mari, à son fils, à ses favoris eux-mêmes, n'eut qu'un seul mérite, héréditaire du reste dans sa famille, celui de protéger et d'aimer les lettres et les beaux-arts. Elle donna des pensions à Malherbe, au cavalier Marin nomma Philippe de Champaigne son premier peintre. C'est elle qui fit construire le palais du Luxembourg, l'aqueduc d'Arcueil, l'hôpital de la Charité. On lui doit aussi une collection de tableaux de Rubens, représentant les principaux faits de sa vie et de celle de Henri IV, qu'on voit aujourd'hui au musée du Louvre.

— Iconogr. On possède un portrait de Marie de Médicis gravé sur bois en 1587. La jeune princesse y est représentée en buste, de profil, la bouche légèrement ouverte, les cheveux nattés et couverts d'une espèce de coiffure à la romaine. Cette pièce passe généralement pour être l'œuvre de Marie de Médicis elle-même; mais M. Charles Blanc a combattu cette opinion : il a fait remarquer que, loin d'être l'œuvre d'un simple amateur, cette gravure attestait une très-grande habileté et une très-grande pratique de la xylographie.

Deux portraits de Marie de Médicis, par F. Porbus, appartiennent au Louvre; l'un, daté de 1612, provient de l'ancienne collection Campana. Au palais Pitti est un portrait de cette princesse par Scipione Pulzone. Outre le tableau qui est au Louvre (nº 457), et qui a été gravé par J.-B. Massé en 1708, Rubens a peint *Marie de Médicis vêtue de deuil;* ce dernier portrait est au musée de Madrid. Divers portraits de cette reine ont été gravés par Th. de Leu.

Le musée d'Amsterdam a un tableau de Sandrart représentant la *Compagnie des archers assistant à l'entrée de Marie de Médicis.* M. Jules Ravel a peint *Marie de Médicis et Leonora Galigaï* (Salon de 1864).

Marie de Médicis (VIE DE), suite de vingt et un tableaux allégoriques, par P.-P. Rubens (musée du Louvre). Cette belle série avait été commandée au peintre, en 1620, par la veuve de Henri IV, pour servir de décoration à l'une des galeries du Luxembourg; l'autre galerie parallèle devait être consacrée à la vie de Henri IV, mais l'exil de Marie de Médicis empêcha de donner suite à ce projet. Rubens vint à Paris en 1621 et fit en grisaille les esquisses de la première série, qu'il peignit ensuite dans son atelier, à Anvers, en se faisant aider de quelques-uns de ses élèves : J. Jordaens, Diepenbeck, Van Thulden, Van Egmont, C. Schut, Simon de Vos; il acheva les tableaux sur place, dans divers séjours qu'il fit à Paris, de 1623 à 1625. En voici les sujets : I. *La destinée de Marie de Médicis.* II. *Sa naissance à Florence le* 26 *avril* 1573. III. *Son éducation.* IV. *Henri IV reçoit le portrait de Marie de Médicis.* V. *Le grand-duc épouse par procuration la princesse, sa nièce, au nom du roi.* VI. *Débarquement de la reine au port de Marseille.* VII. *Mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, accompli à Lyon le* 9 *décembre* 1600. Ce tableau est un des plus frappants de la collection, et la tête de Henri IV est peut-être le portrait le plus parfait qui existe de ce roi. VIII. *Naissance de Louis XIII à Fontainebleau le* 27 *septembre* 1601. IX. *Henri IV part pour la guerre d'Allemagne et confie à la reine le gouvernement du royaume.* X. *Couronnement de Marie de Médicis.* Cette belle composition est regardée comme la plus parfaite de cette suite historique, et on la met au nombre des chefs-d'œuvre de Rubens. XI. *Apothéose de Henri IV et régence de Marie de Médicis.* XII. *Gouvernement de la reine.* XIII. *Voyage de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé.* XIV. *Échange de la princesse Isabelle de Bourbon, qui doit épouser Philippe IV, et d'Anne d'Autriche, destinée à Louis XIII.* XV. *Félicité de la régence.* XVI. *Majorité de Louis XIII.* XVII. *La reine s'enfuit du château de Blois, où son fils l'avait reléguée par le conseil de ses courtisans.* XVIII. *Réconciliation de la reine avec son fils.* XIX. *Conclusion de la paix.* XX. *Entrevue de Marie de Médicis et de son fils.* XXI. *Le Temps fait triompher la Vérité.*

C'est une opinion assez accréditée parmi un certain nombre de critiques que cette série, quoique fort belle, ne suffit pas pour faire connaître complétement Rubens. Les juges les plus compétents ne partagent pas cet avis. A leurs yeux, la galerie Médicis est une des œuvres les plus prodigieuses de ce fécond génie. Ce qui rend cet ouvrage non moins admirable, c'est le peu de temps que l'artiste mit à l'exécuter; il est vrai qu'il se fit aider par ses élèves, qui ébauchaient ordinairement ses tableaux, et il serait même aise de désigner ceux où Jordaens a mis la main; mais cette promptitude n'en est pas moins extraordinaire, et c'est une qualité de plus quand elle ne nuit pas à la perfection.

« Cette histoire de Marie de Médicis, dit M. Viardot, qui n'était que la décoration d'un palais, rapportée du Luxembourg au Louvre, sera désormais l'ornement du musée; elle sera aussi l'une des principales gloires de son auteur. Sans doute, si l'on considère d'abord le sujet, ce vaste poëme en vingt et un chants n'est pas précisément un livre d'histoire, mais seulement une suite d'allégories ou, mieux encore, de flatteries allégoriques à travers lesquelles il est assez difficile de reconnaître l'altière, opiniâtre et fausse Marie de Médicis qui, épouse, se fit détester de son époux, mère, se fit détester de son fils, et, régente, se fit détester de la France. Sans doute aussi, en les considérant comme de simples œuvres d'art, il ne se trouve pas dans ces vingt et un chapitres une page aussi magistrale que la fameuse *Descente de croix* d'Anvers; mais, toutefois, par la grandeur inusitée de l'ensemble, par l'invention inépuisable et l'infinie variété des sujets, ainsi que par la merveilleuse exécution de leurs détails, la *Vie de Marie de Médicis*, prise en masse, ne cède à nulle page de Rubens le premier rang dans son œuvre immense. » Il est à regretter que les précieuses esquisses, faites en grisaille par Rubens en 1621, et qui seraient si bien auprès des tableaux, se trouvent à la pinacothèque de Munich. De ces nombreuses toiles, celle du *Couronnement de Marie de Médicis* est considérée comme la plus belle; elle a été gravée par J. Audran et Landon.

La *Vie de Marie de Médicis* a été l'objet, dans les premières années du second Empire et sous la direction de M. de Nieuwerkerke, d'un *rajeunissement* qui a été diversement apprécié par la critique. On a détaché le vernis jaune qui couvrait toutes les toiles, et Rubens est apparu avec des tons rutilants et des carnations sanguinolentes qu'on ne lui connaissait pas. Il paraît que tels durent être les tableaux quand ils sortirent de la main du maître, et le vernis qui les avait fait rancir nous empêchait d'en avoir une idée vraie. Ainsi soit-il. Mais ceux qui étaient habitués à l'aspect des Rubens tels qu'on les connaissait jusqu'alors crièrent comme si on les avait écorchés eux-mêmes.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, née à Madrid en 1638, morte à Versailles en 1683. Fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et de sa première femme, Élisabeth de France, sœur de Louis XIII, elle était nièce d'Anne d'Autriche et doublement cousine de Louis XIV. Marie-Thérèse n'avait entre elle et le trône que deux enfants maladifs, ce qui explique parfaitement les hésitations de Philippe IV à la donner en mariage au jeune Louis XIV. On sait par quelle ruse Mazarin parvint à faire conclure le fameux traité des Pyrénées et à pousser l'Espagne à entrer elle-même dans ses vues. Tandis que les Espagnols faisaient les plus grands efforts pour détacher la Savoie de l'alliance française, le rusé cardinal demanda pour le roi la main de Marguerite de Savoie. La cour de France assigna à la cour de Savoie un rendez-vous à Lyon pour la fin de novembre 1658. Mais tandis que la cour de Savoie entrait dans cette ville par une porte, un des secrétaires d'État de Philippe IV y entrait par l'autre. Le roi d'Espagne offrait sa fille à Louis XIV. Sans cérémonie, on congédia la princesse Marguerite, à qui le roi promit cependant par écrit de revenir s'il n'épousait pas l'infante. Alors fut négocié le fameux traité des Pyrénées, dont le premier article fut le mariage de Louis XIV. Marie devait apporter en dot 50,000 écus d'or, payables en trois termes, et, moyennant le payement de cette somme, elle renonçait au trône d'Espagne pour elle et ses enfants. Mazarin savait fort bien que cette dot ne serait point payée et que la renonciation d'une enfant mineure pourrait être attaquée au moment opportun. Le mariage se fit à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin 1660, et Marie-Thérèse fit son entrée à Paris au mois d'août suivant. A défaut d'autres mérites, les grâces et la beauté de cette princesse ont été célébrées sur tous les tons par les poëtes et les courtisans. Ses qualités, toutes négatives, ont été sans contredit cause de ses chagrins, de l'indifférence de son mari et de son rôle effacé, non-seulement dans la politique, mais encore dans les intrigues de cour. D'une dévotion qui ne devait être dépassée que par celle de Mme de Maintenon, elle demeura toute sa vie, dans la cour la plus brillante du monde, absorbée par les conseils de son confesseur et les souffrances que lui causaient l'abandon et les infidélités de son royal époux. Au retour d'un voyage triomphal qu'elle fit en Bourgogne et en Alsace, elle fut prise d'une maladie qu'on crut d'abord insignifiante, mais qui, mal soignée, occasionna sa mort en très-peu de temps. Le mot si connu de Louis XIV : « Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait donné, » est peut-être le plus bel éloge de cette reine sans dignité, de cette femme sans énergie. Son oraison funèbre fut prononcée par Bossuet et par Fléchier.

Marie-Thérèse eut six enfants, dont cinq moururent avant elle; l'aîné seul, Louis de France, lui survécut.

MARIE LESCZINSKA (Catherine-Sophie-Félicité), reine de France, née à Posen en 1703, morte à Versailles en 1768. Elle était fille du roi de Pologne Stanislas Lesczinski et de Catherine Opalinska. Marie avait un an lorsque son père, qui depuis peu avait succédé à Auguste sur le trône de Pologne, se vit attaqué par ce dernier et jugea prudent d'envoyer sa famille en Posnanie. Pendant une alerte on abandonna la jeune princesse, qu'on retrouva peu après dans l'auge d'une écurie. Quelques années plus tard, Stanislas perdait définitivement sa couronne. Après avoir cherché avec sa famille un asile en Suède et en Turquie, il se rendit en France (1719). Ce fut là, près de Wissembourg, que Marie termina son éducation, éducation très-soignée, très-complète. Elle acquit des connaissances très-variées, et son esprit, mûr de bonne heure, prit de sa mauvaise fortune même un caractère sérieux, élevé, sagace, auquel se joignait un grand fond de douceur et de tendresse. Son père, qui vivait obscurément d'une pension modique, cherchait à trouver dans la haute noblesse un parti pour sa fille lorsque le duc de Bourbon, alors à la tête des affaires, eut l'idée de choisir pour femme au jeune Louis XV, alors âgé de quinze ans, Marie Lesczinska, qui en avait vingt-deux. Un jour Stanislas entra dans la chambre où se trouvaient sa femme et sa fille. « Mettons-nous à genoux, leur dit-il, et remercions Dieu! — Vous êtes rappelé au trône de Pologne, mon père? s'écria Marie. — Non, ma fille; le ciel nous est bien plus favorable; vous êtes reine de France. » Quelques jours après, le 5 septembre 1725, le mariage de Marie et de Louis XV avait lieu à Fontainebleau.

La jeune reine n'était pas belle; elle était brune, petite, mais elle joignait au désir de plaire, à une grande aménité naturelle, à beaucoup de douceur et de bonté, une certaine grâce qui n'était pas sans charme. Louis XV, alors un enfant timide, conçut d'abord une affection très-vive pour Marie. Pendant quelques années leur union fut parfaite; mais le jeune roi ne tarda pas à se laisser corrompre. Il abandonna la reine qui en souffrit cruellement, mais en silence, pour se précipiter dans une vie de honteuses débauches. A l'exemple de Louis XIV, mais avec encore plus d'impudeur, il donna au peuple l'exemple de la plus hideuse corruption. Marie vit passer devant elle la tourbe des favorites; elle dut les accueillir, tolérer leurs insolences et courber la tête, humiliée, frappée dans ses affections et dans sa dignité. Malgré son inaltérable douceur, il lui arriva cependant quelquefois de sentir sa patience à bout. Le Bas (*Dictionnaire encyclopédique de la France*), raconte à ce sujet une piquante anecdote que voici : « Le frère de la favorite, Marigny, avait été nommé directeur général des bâtiments et des jardins, et souvent il envoyait à la reine une corbeille de fruits ou de fleurs, que Mme de Pompadour offrait elle-même, autorisée par sa charge. Un matin, la marquise arrive, et jamais sa beauté ne fut plus éclatante. La reine en fut frappée; elle en ressentit une vive souffrance, et, pour exhaler son dépit, se mit à louer la favorite avec exagération, détaillant ses bras, son cou, ses yeux, les contours de son visage, admirant la grâce avec laquelle elle portait cette corbeille qu'elle lui laissait impitoyablement sur les bras, semblant, en un mot, s'occuper d'une œuvre d'art, et non d'une personne vivante et pensante. L'embarras de la marquise était grand quand la reine y vint mettre le comble en la priant de chanter : « Que j'entende à mon tour, dit- » elle, cette voix dont toute la cour a été » charmée au spectacle des petits apparte- » ments. » La marquise déclina d'abord en rougissant l'honneur que lui faisait la reine; mais celle-ci lui ayant ordonné de chanter, elle fit entendre, de sa voix la plus sonore et la plus triomphante, le grand air d'*Armide :*

Enfin, il est en ma puissance...,

et ce fut au tour de la reine de changer de couleur, en se voyant braver par une rivale qu'elle-même avait poussée à cet excès d'insolence. Ce trait, ajoute Lebas, est une exception dans la vie de Marie; ceux qui vécurent près d'elle la virent constamment pleine de douceur et de bonté. »

Abandonnée par son mari, délaissée par les courtisans, qui poussèrent un jour l'insolence jusqu'à lui appliquer ce vers du *Britannicus* de Racine :

Que tardez-vous, seigneur, à la répudier?

la reine vécut dans la retraite, faisant d'abondantes aumônes et partageant son temps entre la méditation, l'éducation de ses enfants et la conversation de quelques amis qu'elle appelait « ses honnêtes gens. » Au milieu de cette société choisie, dans des conversations intimes, elle donnait toute la mesure de son esprit, à la fois sagace et fin. Quelques-unes de ses pensées et de ses observations ont été recueillies. — Les bons rois, disait-elle, sont esclaves et leurs peuples sont libres. — Le contentement voyage rarement avec la fortune; mais il suit la vertu jusque dans le malheur. — Les trésors de l'État ne sont pas nos trésors; il ne nous est pas permis de divertir en largesses arbitraires des sommes exigées par deniers du pauvre et de l'artisan. — Il vaut mieux écouter ceux qui nous crient de loin : « Soulagez notre misère, » que ceux qui nous disent à l'oreille : « Augmentez notre fortune. »

Marie Lesczinska avait eu de son mariage dix enfants : deux garçons et huit filles. La mort en avait enlevé cinq déjà, les uns en bas âge, les autres hommes et pères, lorsque la fin prématurée du Dauphin, qui donna le jour à Louis XVI, et bientôt après celle de Stanislas, lui portèrent le dernier coup. On la vit s'éteindre calme et résignée, à l'âge de soixante-cinq ans. Les médecins cherchaient un remède à sa maladie : « Rendez-moi, leur dit-elle, mon père et mes enfants, et vous me guérirez. » Louis XV ressentit une assez vive émotion en apprenant la mort de sa femme; mais cette impression s'effaça vite, et bientôt il se plongea plus avant encore dans la fange qui était devenue son élément.

Marie Lesczinska (PORTRAIT DE), par Michel van Loo; au Louvre. La reine est de grandeur nature, debout et de trois quarts, tournée à gauche, devant une console sur laquelle on voit une couronne, un buste de Louis XV et un vase de cristal garni de fleurs. Elle tient un éventail d'une main et une branche de jasmin de l'autre; elle porte par-dessus sa robe, brodée à grands ramages, un manteau de velours bleu, semé de fleurs de lis et doublé d'hermine. Sur le devant du tableau, un petit chien accroupi a le cou orné d'un ruban rose.

Ce portrait, peint en 1747, fut exposé au Salon de cette année. Il a fait partie de la collection de Louis XV. La tête a été faite d'après le beau pastel de Latour, afin d'éviter au modèle la peine de poser.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, reine de France, épouse de Louis XVI, née à Vienne le 2 novembre 1755, le jour même du tremblement de terre de Lisbonne. Elle était fille de l'empereur d'Allemagne François Ier et de l'impératrice Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême.

Dans les dernières années du second Empire, toute une école de scribes avait mis à la mode la sanctification de la *reine martyre*, bien moins par une réaction de pitié pour une destinée tragique que pour mendier les faveurs d'une autre étrangère qu'une aventure avait fait rebondir sur le trône, et dont on savait que Marie-Antoinette était l'idole, sans doute par certaines affinités de mœurs et de position.

En offrant le nouveau fétiche à l'adoration publique, ces desservants d'une littérature dévoyée qui a fait sa spécialité de la canonisation des pécheresses traitaient leur personnage par les procédés littéraires, c'est-à-dire comme une héroïne de roman, lui prodiguant sans compter toutes les perfections et toutes les supériorités, et lui composant une véritable légende, à la manière des *Acta sanctorum*. Il en est même qui ont trouvé le moyen de transformer en panégyrique le récit de ses trahisons.

En sorte que ceux qui eussent tenté de dégager la réalité historique de cet amoncellement d'erreurs et de fictions pouvaient craindre que la froide recherche de la vérité ne les fît accuser de manquer de respect au malheur. La critique se trouvait comme désarmée par les partialités du sentiment, par les attendrissements de la pitié. Il est toujours difficile d'argumenter contre la douleur et le désespoir des vaincus. Cependant on accordera que les faits n'ont pas moins de valeur que des émotions, et que la vérité n'est pas moins sacrée que le malheur, surtout quand il est mérité.

Nous n'avons, certes, pas l'intention de nous abandonner ici au système des dénigrements systématiques, ni de répondre aux réhabilitations paradoxales et romanesques qui ont pullulé de nos jours par les amertumes du pamphlet. Mais nous avons le droit et le devoir de rechercher le vrai indépendamment de toute autre préoccupation, sans esprit de système et sans parti pris, mais aussi sans molle complaisance pour le fétichisme sentimental et l'espèce de nymphomanie rétrospective de ces enthousiastes bien moins préoccupés des fautes inexpiables du personnage historique que des grâces de la femme.

Quoi qu'en disent certains panégyristes, l'éducation de Marie-Antoinette fut fort négligée, et Mme Campan, qui cependant a pour elle un véritable culte, donne sur ce sujet des détails fort curieux. A l'exception de la langue italienne, qu'elle avait apprise de Métastase, elle ne savait rien, pas même l'histoire de son pays. « On s'en aperçut bientôt à la cour de France, dit Mme Campan, et de là vient l'opinion, assez généralement répandue, qu'elle manquait d'esprit. » On lui attribuait des œuvres d'art, des dessins auxquels elle n'avait pas mis la main, des réponses en latin qu'on lui faisait apprendre par cœur et sans qu'elle sût un mot de cette langue, etc. Elle-même, à la cour de France, se moquait de toutes les *charlataneries* de son éducation. Marie-Thérèse, qui s'occupait fort peu de ses enfants, donna à la jeune archiduchesse deux acteurs français pour précepteurs, Aufresne et Sainville. Ce choix, au moins singulier, déplut à la cour de France (on songeait déjà à une alliance), et Choiseul envoya à Vienne l'abbé de Vermond pour remplacer les comédiens. Celui-ci, contrairement sans doute à ce qu'on attendait de lui, devint et resta un agent autrichien. Il ne s'occupa que de plaire, par sa servilité, à son élève et nullement de l'instruire. Après le mariage, il passait très-justement pour un espion de l'Autriche, et Louis XVI s'en défiait tellement, qu'il resta des années sans lui adresser la parole. Tout cela est avoué par Mme Campan.

Cet abbé de Vermond prit une grande influence sur Marie-Antoinette, précisément en lui laissant faire tout ce qui lui passait par la tête. L'ignorance dans laquelle il l'avait laissée le rendait indispensable, et plus tard c'était lui qui revoyait toutes les lettres qu'elle écrivait à Vienne, de même qu'il était l'intermédiaire avec le comte de Mercy, l'ambassadeur autrichien, avec qui il était en relation constante et dont il était l'instrument. Il donna son frère comme accoucheur à son élève. C'était un homme vulgaire, mais souple et servile. Fils d'un chirurgien de village, infatué de son importance, il le prenait de très haut avec tout le monde, quand son élève fut devenue dauphine et recevait des ministres et des évêques dans son bain. Ces détails ne sont pas indifférents, car la haine dissimulée dont ce faquin était l'objet à la cour de France rejaillissait un peu sur Marie-Antoinette.

L'impératrice, on le sait, formait ses filles pour en faire comme les lieutenants de la maison d'Autriche, les agents de sa politique. Marie-Caroline à Naples et Marie-Antoinette en France étaient destinées à ce rôle. Le mariage de cette dernière, habilement préparé, fut fait par Choiseul, partisan de l'alliance autrichienne, alliance qu'on regardait généralement comme contraire à la tradition, au sentiment et aux intérêts de la France. Elle fut conclue en 1770. Reçue avec le cérémonial consacré dans une île du Rhin, près de Strasbourg, amenée en grande pompe à Versailles, la jeune princesse, qui avait alors quatorze ans et demi, fut mariée le 16 mai au dauphin, qui lui-même n'en avait pas encore seize, étant né le 23 août 1754. Telles étaient les coutumes princières.

Le même soir, le lit nuptial de ces deux enfants, par une autre coutume assez choquante, fut bénit par l'archevêque de Reims. Le mariage n'en demeura pas moins stérile et ne fut même point consommé pendant sept années.

Ici nous touchons à un point délicat, à un sujet difficile et scabreux, mais que nous ne pouvons guère passer sous silence, puisque tous les historiens l'ont au moins effleuré avec plus ou moins d'exactitude. Il nous sera donc permis d'en dire un mot, en nous efforçant de ne pas choquer l'austérité de l'histoire. Ce n'est point notre faute, après tout, si les absurdités du système monarchique réduisent les peuples à voir leurs destinées asservies à des misères de cette espèce, si le sort et l'avenir d'une grande nation dépendent des infirmités physiques d'un individu.

M. Louis Combes, en ses *Episodes et curiosités révolutionnaires* (1872, 1 vol.), a analysé avec quelque détail ce problème, dont on ne saurait nier l'importance au point de vue dynastique (v. sa dissertation intitulée : le *Cas physiologique de Louis XVI*). C'est dans ce travail que nous puisons les éléments du petit résumé que nous donnons ici.

Louis XVI était né avec un vice de conformation, un obstacle analogue à celui que certains enfants ont au frein de la langue, et dont on les débarrasse par une petite incision. On parlait tout bas de cette circonstance tout à fait intime et mystérieuse, et c'était toute une affaire dans le monde de la cour; car on supposait que cette singularité, dont on se chuchotait la confidence, était de nature à priver la famille royale d'héritiers directs. Mme Campan et autres familiers avaient déjà soulevé pour nous un coin du voile. La correspondance de Marie-Antoinette avec sa mère, longtemps conservée aux archives de la cour de Vienne, et qui a été publiée en 1865 par l'archiviste impérial, le chevalier d'Arneth, cette correspondance (bien que sans doute on n'ait pas tout publié) nous permet d'entrevoir à peu près toute la vérité. C'est un document incontestable et incontesté.

Marie-Thérèse revient constamment sur ce point capital pour elle, car elle voudrait un héritier pour mieux assurer l'influence de sa fille, c'est-à-dire de la politique autrichienne, et elle gourmande sans cesse Marie-Antoinette, qui se défend comme elle peut de l'accusation étonnante *de ne pas s'en occuper assez, de ne pas prendre cela assez à cœur*, etc.; elle assure que *la nonchalance n'est pas de son côté*, mais qu'elle n'a pas perdu l'espérance, etc.

L'auteur que nous avons cité suit les principales péripéties de cette comédie de famille; nous nous bornerons ici à en indiquer le dénoûment.

L'inactivité conjugale de Louis XVI dura sept années, comme nous l'avons dit. En 1777, l'empereur Joseph II, frère de la reine, vint en France, et bravement, à la hussarde, se chargea de la singulière mission d'attaquer le roi sur cet *article*, comme disent la mère et la fille en leur correspondance. Il reçut des confidences embarrassantes, donna certains conseils, amena enfin une solution à cette crise aussi curieuse que ridicule. Tout cela ne laisse pas d'être un peu choquant; mais il y avait la question dynastique et, en outre, l'intérêt autrichien.

Une petite opération était nécessaire, dans le genre de celle qui est d'un usage religieux chez les juifs et quelques peuples orientaux. Sur les instances de Joseph II, Louis XVI consentit enfin à s'y soumettre. On raconte, d'après les manuscrits inédits du médecin Lassone, que l'opérateur (c'était lui-même), faisant allusion à tout le temps perdu, se serait écrié : « Et dire que M. le Dauphin aurait six ans! »

On dressa solennellement procès-verbal de la chose, comme d'un événement capital, dont le souvenir était digne de rester dans les archives de l'humanité. Cette pièce et les autres notes de Lassone font aujourd'hui partie du cabinet d'un collectionneur célèbre, M. Feuillet de Conches.

Bref, l'union conjugale aurait été consommée dans le cours de cette année 1777, probablement dans le courant de juillet. C'est par erreur qu'un illustre historien, M. Michelet, dans son dernier volume de l'*Histoire de France*, place le mémorable *événement* vers juillet 1774. Bien que de semblables rectifications puissent sembler un peu puériles, à propos d'un sujet aussi grassement burlesque, nous ferons remarquer qu'il y eut quelqu'un qui, apparemment, savait mieux à quoi s'en tenir : c'est la reine. Or, sa correspondance avec sa mère ne laisse aucun doute à cet égard.

Reprenons maintenant le récit des faits

Le mariage de l'archiduchesse et du dauphin fut célébré par des fêtes sans exemple, qui se prolongèrent pendant deux semaines, à Versailles et à Paris, et qui coûtèrent des sommes immenses. Le 30 mai, jour de la clôture de ces fêtes, une catastrophe épouvantable eut lieu sur la place Louis XV, où se tirait un feu d'artifice. Par suite d'une agglomération et d'une panique de la foule, des centaines de personnes furent écrasées et foulées aux pieds.

Accoutumée aux libertés dont elle jouissait à la cour de Vienne, Marie-Antoinette, qui n'était encore qu'une enfant et une enfant gâtée par une éducation plus que médiocre, ne pouvait s'accoutumer à l'étiquette minutieuse de Versailles, qui depuis Louis XIV surtout était une véritable liturgie. Très-caustique de sa nature, elle s'en moquait ouvertement, surnommant sa dame d'honneur, la solennelle comtesse de Noailles, *Mme l'Étiquette*, et faisant de continuelles risées de ces usages qui l'obsédaient et dont elle s'affranchit trop lestement, vu les exigences de son rang et de sa position. Cela lui suscita des ennemis dans son entourage même, parmi ces grandes familles qui devaient à cette étiquette leurs charges et leur importance. On s'accoutuma à la considérer comme une personne légère et frivole, et sa conduite ne confirma que trop ces préventions. Sa vie, en effet, est pleine d'imprudences de conduite et de caprices d'enfant. De plus, son humeur railleuse lui aliéna bien des esprits. Quand la moquerie tombe de si haut, elle blesse bien plus profondément.

Une autre cause de prévention contre elle, c'était son origine; c'est qu'elle appartenait à un pays, à une maison dont les anciennes prétentions à la monarchie universelle avaient été longtemps une menace et un danger pour l'Europe. De là ce surnom d'**Autrichienne** qui lui fut donné dès son arrivée en France, et dans la famille royale même, par Mme Adélaïde, tante du dauphin, l'une des filles de Louis XV, qui s'était montrée fort opposée au mariage de son neveu avec une princesse de la maison d'Autriche. Nous avons traité cette question plus amplement dans un article spécial. V. AUTRICHIENNE.

Néanmoins, et malgré des inimitiés qui se dissimulaient encore, la jeune dauphine fut l'objet d'un véritable engouement à la cour, autant pour sa grâce, sa jeunesse et sa beauté que pour son amour des fêtes et des plaisirs. Il est présumable cependant que cette beauté proverbiale a été surfaite par la flatterie. L'effrontée Du Barry, qui d'ailleurs n'aimait pas Marie-Antoinette, craignant qu'elle ne prît influence sur le vieux roi, l'appelait avec mépris *la petite rousse*. Les courtisans parvinrent à la voir d'une nuance spéciale, le fameux *blond de la reine*.

Quant aux portraits des peintres officiels, il ne faudrait guère s'y fier. Le pinceau de ces familiers de la puissance a des flatteries non moins mensongères que la plume des historiographes en titre. Ils savent bien que la ressemblance, que la vérité peinte serait souvent regardée comme une injure, aussi bien que la vérité écrite.

On doit plutôt, sur ce détail, s'en rapporter à sa mère, qui, malgré sa partialité bien naturelle, laisse souvent échapper des aveux peu favorables à la beauté de sa fille. Nous nous bornerons à citer ce passage d'une lettre où Marie-Thérèse indique à Marie-Antoinette le moyen de gagner l'affection de ceux qui l'entourent : « *Ce n'est ni votre beauté, qui effectivement ne l'est pas telle*, ni vos talents, ni votre savoir (*vous savez bien que tout cela n'existe pas*), c'est votre bonté de cœur, cette franchise, ces attentions, etc. » Cette lettre est du 8 mai 1771, alors que Marie-Antoinette était dans tout l'éclat de sa jeunesse.

Pendant l'Exposition universelle de 1867, il y eut à Trianon une petite exposition d'objets ayant appartenu à Marie-Antoinette, et notamment un portrait d'elle prêté par le roi de Suède et peint par Rossline, peintre suédois qui habitait la France et qui fut de l'Académie.

Dans cette œuvre naïve et non sans mérite, marquée d'un cachet frappant de vérité, mais où la nature est probablement encore sensiblement idéalisée, comme il arrive dans toutes les peintures, surtout quand il s'agit de hauts personnages (et combien plus quand ces personnages sont des femmes et des princesses!), dans ce morceau, Marie-Antoinette est représentée debout dans un jardin et tenant son fils par la main; elle est haute en couleur, dure de visage, tout à fait vulgaire et peu attrayante. D'après l'âge apparent du petit dauphin, cette peinture paraît être de 1787 environ.

Ce sujet est vraiment un peu futile et ne vaut guère une discussion critique. Quoi qu'il en soit de cette beauté sans aucun doute beaucoup trop vantée, la dauphine, entraînée dans un tourbillon de fêtes et de plaisirs, entourée de flatteurs et de la société la plus frivole, négligée par son époux, s'abandonnait aux plaisirs avec toute l'effervescence de son âge. Elle jouait la comédie avec les comtes d'Artois et de Provence, faisait mille parties avec ces princes et leurs femmes, donnait des bals dans ses appartements, etc. La cour de Louis XV était, comme on le sait, une des plus corrompues de l'Europe; cependant, par tradition, on y aimait la haute étiquette et le décorum, et Marie-Antoinette passait sa vie à les choquer. Ses étourderies de conduite exercèrent de bonne heure cette cruelle médisance de la haute société, qui n'en est que plus meurtrière sous le masque de la servilité. Elle avait son cercle, mais au delà elle était environnée d'ennemis. Les courtisans ménageaient en elle la reine de demain, avec la prévoyante sagacité de l'ambition; mais ils se vengeaient de leurs bassesses officielles par des perfidies secrètes. La disgrâce et l'exil de Choiseul avaient redonné la domination au parti antiautrichien, qui rêvait, dit-on, à la possibilité d'un divorce.

Le Dauphin lui-même partageait une partie de ces préventions, et pendant longtemps il témoigna plus que de la froideur à sa jeune femme Nous en avons dit plus haut le principal motif. Mais il est certain aussi qu'il ne vit d'abord en elle qu'une sorte d'agent de l'Autriche et comme un lieutenant de Marie-Thérèse. On en découvrit plus tard la preuve dans l'Armoire de fer, en lisant ses papiers.

Ces méfiances étaient parfaitement justifiées en ce sens que les confidents, les conseillers de Marie-Antoinette furent toujours les hommes de l'Autriche : Choiseul, Vermond, Breteuil, ancien ambassadeur à Vienne, La Marck, sujet autrichien, l'entremetteur de la corruption de Mirabeau, enfin Mercy d'Argenteau, son mentor et le guide absolu de tous ses actes, ambassadeur d'Autriche en France, puis représentant de l'empereur en Belgique.

Ce sont là les premiers éléments du futur *comité autrichien*, dont quelques écrivains complaisants ont trop facilement fait une fiction de l'esprit de parti.

En ce qui touche les mœurs de Marie-Antoinette, sujet si souvent controversé, on comprend que nous y mettions quelque réserve. Nous n'irons donc pas cruellement rechercher dans sa vie le preuves multipliées de ces écarts de conduite et de ces défaillances morales qu'on a voulu nier avec tant d'aveuglement naïf ou de systématique effronterie. Ces aventures, vraies ou supposées, ont été l'objet d'une myriade de chansons et de pamphlets qui formeraient toute une bibliothèque. Ces écrits meurtriers, diffamatoires, souvent obscènes, émanaient du monde de la cour, et, chose remarquable, c'est la haute société officielle, l'aristocratie du palais qui dénonça dans toute l'Europe les mœurs de la dauphine et de la reine. En sorte que, s'il y eut calomnie, on n'en saurait accuser les hommes du parti populaire et de la Révolution, car plus de quinze ans avant 1789 le travail de diffamation et d'avilissement avait été commencé et poursuivi par les coteries de cour et avait consacré la déplorable réputation de Marie-Antoinette. Les préventions, sous ce rapport, étaient universelles, et le cynique Frédéric II, roi de Prusse, ne scandalisait personne quand il faisait placer à Potsdam (où elle est probablement encore) une statue de cette princesse entièrement nue, avec le nom en toutes lettres.

On peut consulter sur ce sujet : les *Mémoires secrets* de Bachaumont, la *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau, le *Portefeuille d'un talon rouge*, enfin tous les mémoires du temps qu'il serait oiseux de citer.

D'un autre côté, qu'on se souvienne des doutes outrageants exprimés tout haut par le comte de Provence et le duc d'Orléans à l'occasion des accouchements de Marie-Antoinette. Sans doute ces personnages avaient naturellement la partialité malveillante et consacrée des collatéraux; mais encore fallait-il que leurs assertions parussent vraisemblables aux contemporains et aux familiers; et sous ce rapport l'opinion était si solidement établie, que les réhabilitations modernes ressemblent beaucoup trop à des paradoxes pour entraîner la conviction.

Au reste, l'imprudente princesse ne donnait elle-même que trop prise aux attaques par des inconséquences qui mériteraient un autre nom. D'abord on ne pourrait citer d'elle et l'on ne trouve pas dans ses lettres un seul mot qui témoigne d'un attachement de cœur pour son époux. On sait quelle pauvre opinion les courtisans avaient de celui-ci. Marie-Antoinette était la première à le berner, jusqu'à avancer de sa main une pendule pour l'envoyer coucher plus tôt, un soir qu'elle voulait aller à quelque divertissement. Ses continuelles parties, souvent nocturnes, aux théâtres de Versailles et de Paris, aux bals, etc., ses intimités vraiment trop étroites avec d'Artois et autres jolis fats de son entourage, mille faits journaliers et notoires n'étaient pas de nature à lui attirer la considération. Les panégyristes mettent tout cela sur le compte d'une innocente légèreté, d'une étourderie sans conséquence; c'est montrer une tolérance bien large et se moquer un peu trop de ses lecteurs; quelle femme honnête et digne, dans quelque classe que ce soit, pourrait se permettre de telles frasques sans se déconsidérer à jamais et sans provoquer, sur sa conduite, les plus légitimes soupçons?

Louis XVI lui-même en était choqué; gauche et peu capable de franche énergie, il agissait et protestait en dessous. On sait que par son ordre, en plein théâtre de la cour, les comédiens parodièrent les manières excentriques et les coiffures extravagantes de celle qui était déjà reine de France. Un soir que celle-ci était à une partie de nuit avec d'Artois, il donna la consigne que, passé onze heures, on ne laissât entrer dans la grande cour du château aucune voiture sans exception. Vers deux heures du matin, la reine, rentrant avec son beau-frère, ne put passer et fut obligée de rentrer par des passages de service : tout cela devant la garde et la domesticité. On connaît aussi cette histoire de Marie-Antoinette allant en fiacre au bal de l'Opéra (sa voiture s'était brisée en route), et cent autres anecdotes de cette nature et comme on en rencontre dans la vie des grisettes.

Elle reçut à ce sujet des reproches fort vifs de sa famille, soigneusement informée par ses agents de ce qui se passait à la cour de France. Son frère, l'empereur Joseph II, lui fait, dans ses lettres, de continuelles remontrances sur sa conduite, sur sa légèreté, les mauvaises sociétés qu'elle fréquente, son jeu, ses dépenses excessives, etc. A propos de ces bals de l'Opéra, il lui écrit : « ... Croyez-vous que le lendemain l'on ne le sait pas? Et vous-même avez grand soin de raconter les aventures du bal. Le lieu par lui-même est en très-mauvaise réputation... Pourquoi donc des aventures, des polissonneries? vous mêler parmi le tas de libertins, de filles, d'étrangers, entendre ces propos, en tenir peut-être qui leur ressemblent? Quelle indécence! Je dois vous avouer que c'est le point sur lequel j'ai vu le plus se scandaliser tous ceux qui vous aiment et qui pensent honnêtement. Le roi abandonné toute une nuit à Versailles, et vous mêlée en société et confondue avec toute la canaille de Paris!... »

Ailleurs, il lui reproche de n'avoir pas une tenue convenable à l'église; il lui recommande d'éviter la lecture des mauvais livres, d'oublier les *obscénités*, les *saloperies* dont elle s'est « rempli l'imagination par ses lectures. »

On pourrait multiplier ces citations. Mais, nous le répétons, nous ne jugeons pas utile d'entrer dans cette enquête; la dignité de l'histoire souffre quand on la fait descendre aux détails de la chronique galante et aux anecdotes graveleuses.

Ce qui seul est important pour nous, c'est le personnage historique, c'est le rôle qu'il a joué au milieu des événements.

D'ailleurs, nous n'apprendrions rien à personne en rappelant que, non-seulement dans le public et dans le monde de la cour, mais dans la famille royale même, Marie-Antoinette était peu considérée, surtout de la part de Mme Adélaïde, l'une des filles de Louis XV; enfin, qu'on lui prête, à tort ou à raison, beaucoup d'amants, notamment d'Artois, de Vaudreuil, Coigny, le Suédois Fersen, Lauzun et tant d'autres dont l'énumération serait sans intérêt. Mais c'est un sujet que nous nous hâtons d'abandonner. Cependant nous devons dire que la connaissance des faits et des documents ne laisse aucune illusion sur les mœurs de cette princesse.

Louis XVI était monté sur le trône le 10 mai 1774. Sa jeune épouse n'en eut guère plus d'influence sur lui, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elle put avoir action sur les affaires publiques. Il ne fut même pas en son pouvoir d'empêcher la formation du ministère Maurepas et de faire rappeler Choiseul aux affaires. Le nouveau roi était alors tout entier au parti antiautrichien et suivait docilement l'impulsion de sa tante, Mme Adélaïde, qui l'entretenait dans ses préventions et incriminait avec sévérité la vie de la reine, ses légèretés, ses imprudences, ses promenades nocturnes et toutes ses folles équipées. Le comte de Provence n'était pas moins hostile à Marie-Antoinette sous des dehors obséquieux, et la sœur du roi, Mme Elisabeth, la traita pendant longtemps très-froidement. Tous ces personnages d'ailleurs, d'un caractère également dominateur, se disputaient l'influence auprès de Louis XVI. De plus, le comte de Provence, pédantasse et prétentieux, voulant régenter tout le monde avec un ton de dédaigneuse supériorité, avait en outre des espérances dynastiques et ne pouvait que ressentir au moins une antipathie intéressée pour sa belle-sœur, qui le lui rendait bien.

Les années s'écoulaient ainsi pour Marie-Antoinette au milieu des petites intrigues de cour et des plaisirs. Dans cette période, il n'y aurait rien de bien intéressant à relater pour les lecteurs sérieux. On ne saurait imaginer d'existence plus frivole. Outre les courtisans de sa société intime, la reine s'attacha successivement à deux favorites, la princesse de Lamballe et la duchesse de Polignac, liaisons fameuses et sur lesquelles la méchanceté de cour fit courir des bruits infamants (v. LAMBALLE et POLIGNAC). En 1778, Marie-Antoinette donna le jour à une fille, la duchesse d'Angoulême, puis, en 1781, à un fils. Elle avait dès lors beaucoup plus d'influence sur l'esprit du roi, et son action se faisait de plus en plus sentir; mais, d'un autre côté, l'inimitié dont elle était l'objet n'avait fait que s'accroître. Tant de pamphlets meurtriers, les rumeurs répandues sur sa conduite, ses légèretés, ses dépenses lui avaient aliéné la plus grande partie de la nation. Elle s'en apercevait journellement à des signes non équivoques. Ainsi, en 1785, elle accoucha d'un second fils; lorsqu'elle se rendit à Notre-Dame, après ses relevailles, elle ne fut accueillie sur tout son passage que par un silence glacial. Elle en fut consternée. Bientôt son attitude en face de la Révolution changera en exécration cette haine, encore atténuée par un reste de respect traditionnel.

Dans cette même année 1785, une aventure demeurée fameuse et qui eut un retentissement européen vint porter un nouveau coup à la réputation déjà si compromise de Marie-Antoinette : nous voulons parler de l'affaire du collier. Dans un article spécial, nous avons très-longuement raconté cet épisode et nous n'y reviendrons pas ici. Nous renvoyons le lecteur à l'article COLLIER; il y trouvera tous les détails désirables, avec une discussion complète de cette étrange affaire. Nous répéterons sommairement ici qu'il nous paraît que la reine a été plus ou moins mêlée à cette affaire, au moins dans le but de mystifier le cardinal de Rohan, dont l'acquittement la remplit de douleur, car cela semblait sa propre condamnation.

Aux approches de la Révolution, la reine montra de plus en plus ses sentiments absolutistes et combien elle était éloignée de comprendre cette France libérale et philosophique qui allait régner à son tour et créer une société nouvelle. D'ailleurs, malgré un séjour de près de vingt ans, elle ne connaissait de la France que les splendeurs de Versailles et de Marly et la caste brillante des courtisans et des privilégiés; quant à la nation, elle était absolument étrangère à ses vœux comme à ses besoins et à ses droits.

Déjà elle avait manifesté son opposition contre la guerre d'Amérique, et, lors de la convocation de la première assemblée des notables, elle exprima son inquiétude de la tournure que prenaient les choses, et, dans ses lettres, elle accuse jusqu'à des archevêques de tendances à l'opposition contre l'autorité royale, et s'indigne contre tous ceux qui se montrent favorables à la moindre réforme.

Ici nous la trouvons dans son rôle vraiment historique et consacré, et nous comprenons bien la sévérité avec laquelle l'a jugée la conscience nationale. Le peuple, si souvent dupe des fictions, ne s'est pas trompé cette fois, et il n'a jamais vu dans cette femme funeste que la grande ennemie de la France nouvelle et de la Révolution, le drapeau de l'aristocratie et de l'absolutisme. C'est alors que son surnom d'Autrichienne retentit de nouveau comme une injure avec un redoublement d'intensité. Parmi les accusations dont elle était poursuivie, il en était sans doute d'exagérées, car évidemment tout le mal ne venait pas d'elle; mais sur divers points on peut dire qu'elle dépassa encore les préventions populaires. Ennemie déclarée de toutes les réformes, elle se fit de bonne heure le centre et le chef de la faction contre-révolutionnaire, l'appui de tous les ennemis des institutions nouvelles et de tous les conspirateurs.

Le 4 juin 1789, elle perdit son fils aîné; mais cette grande douleur, qui lui donnait sa part des misères humaines après tant de prospérités, n'atténua en rien son orgueil et son inflexibilité, ne lui inspira pas plus de sympathie pour ces classes dont la souffrance était la vie même et dont la Révolution allait améliorer le sort. Elle resta la fille altière de Marie-Thérèse, opiniâtrément attachée au régime ancien et n'envisageant qu'avec mépris et colère toute amélioration, tout changement dans les institutions. Ses sentiments étaient bien connus, et l'on attribuait en partie à son influence et à ses conseils toutes les résistances de la cour et tous les complots de la faction. Aussi courut-elle des dangers sérieux dans les journées des 5 et 6 octobre : quelques furieux envahirent le palais de Versailles et cherchèrent son appartement pour la tuer. On sait que cet événement avait été provoqué par le fameux repas des gardes du corps, où la cocarde nationale avait été foulée aux pieds et où la reine et la famille royale étaient venues pour encourager par leur présence les manifestations factieuses des convives. V. OCTOBRE 1789 (journées des 5 et 6).

Après le retour forcé de la famille royale à Paris, Marie-Antoinette, qui se considérait comme captive, n'en eut que plus d'amertume et plus d'inimitié pour le nouvel ordre de choses. L'émigration des princes et des principales familles, l'indécision du roi, la sotte présomption des intrigants qui l'entouraient, l'énergie de l'Assemblée nationale et des patriotes, la puissance manifeste du mouvement révolutionnaire, tout contribuait à la convaincre de l'impuissance de son parti, et dès lors elle ne mit plus son espoir que dans une intervention étrangère où l'Autriche aurait la principale action. Toutes les pièces publiées depuis, ses lettres, ses dépêches et autres documents, sortis des archives secrètes de Vienne et d'ailleurs, ont mis en pleine lumière le rôle actif que les révolutionnaires l'accusaient de jouer. On y trouve la preuve des intrigues criminelles de la cour des Tuileries avec l'étranger; on y voit que la reine est la voix qui conseille, la main qui pousse, le centre où tout aboutit, l'âme de la conspiration intérieure contre la France libre, contre la nation. Les soupçons et la haine des contemporains se trouvent ainsi justifiés. Qu'on lise les journaux du temps, et l'on sera étonné de la précision avec laquelle leurs accusations s'accordent avec les documents dont nous parlons.

Marie-Antoinette se fiait peu aux émigrés, qu'elle traitait parfois de lâches. « S'ils réussissent, disait-elle, ils feront longtemps la loi. » (Mme Campan.) Elle redoutait, en outre, Calonne et les princes, qui n'avaient d'autre plan que d'annuler son influence et de la mettre à l'écart. Son seul espoir était dans les armées étrangères. Elle aspirait d'ailleurs au premier rôle; il y avait autour d'elle des gens qui la poussaient à s'emparer résolûment de la direction suprême. Mirabeau, dès qu'il fut en relation avec la cour, travailla dans ce sens, et c'était naturellement l'idée du *comité autrichien*, des La Marck, des Mercy, des Thugut, des Montesquiou, des Breteuil, etc. Dans une lettre de La Marck au comte de Mercy, datée du 28 septembre 1791, nous voyons que Montmorin, ministre des affaires étrangères, était chargé par elle de surveiller Louis XVI, qui lui échappait souvent. « Il n'en serait pas de même, dit-il, si elle pouvait prendre le timon des affaires; car c'est là qu'il faut en venir... Il faut dire le mot : *le roi est incapable de régner*, et la reine seule peut y suppléer, le jour où elle sera secondée. » (*Revue rétrospective*, 2e série, t. II.) Elle était en correspondance continuelle, au sujet de l'intervention, avec son frere l'empereur Léopold et avec le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche.

Quelques jours après le vote de la loi sur le droit de paix et de guerre, qui faisait cependant la part si belle à la royauté, elle écrit à Mercy (12 juin 1790), gémit sur « l'horrible position » de la famille royale, cherche les moyens d'un emprunt de plusieurs millions pour pratiquer des corruptions en France, enfin indique les meilleures conditions d'une intervention armée, d'après les plans de Mirabeau, qu'elle approuve entièrement. La Prusse et l'Autriche devront intervenir « sous prétexte des dangers qu'elles peuvent courir elles-mêmes si jamais *ceci* se consolide (le régime constitutionnel) et comme trouvant fort mauvaise la manière dont on traite un roi; » enfin pour appuyer les prétentions des princes allemands sur l'Alsace et la Lorraine. Elle ajoute que les troupes étrangères « pourraient alors parler avec le ton qu'on a quand on se sent le plus fort, en bonne cause et en troupes. » (V. *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II*, 1866.) On sait que c'est un des deux recueils de lettres extraites des archives secrètes de la cour de Vienne et publiées par l'archiviste, le chevalier d'Arneth.

Le 17 février 1791, Marie-Antoinette écrit à Léopold II : « ... L'Espagne nous a répondu qu'elle nous aiderait de ses forces si vous, le roi de Sardaigne et les cantons en faisiez autant et traitiez d'accord et directement avec nous cet objet. »

On a accusé les journalistes patriotes de violence parce qu'ils poussaient le cri d'alarme, et cependant ils étaient dans le vrai. Nous avons les preuves aujourd'hui que les projets de fuite étaient constamment à l'ordre du jour; que les correspondances avec l'étranger, que les machinations se poursuivaient avec activité, enfin qu'on n'attendait que le départ du roi pour commencer à la fois la guerre étrangère et la guerre civile.

On sait qu'une première tentative de fuite, sous le prétexte d'un voyage à Saint-Cloud, échoua par la vigilance des Parisiens (18 avril 1791). Deux jours plus tard, la reine écrivait au comte de Mercy : « L'événement qui vient de se passer nous confirme *plus que jamais* dans nos projets... Il faut que nous ayons l'air de tout céder, jusqu'à ce que nous puissions agir... Avant d'agir, il est essentiel de savoir si vous pouvez faire porter, sous un prétexte quelconque, 15,000 hommes à Arlon et Virton, et autant à Mons. M. de Bouillé le désire fort, parce que cela lui donnerait moyen de rassembler des troupes et des munitions à Montmédy... Il faut absolument finir dans le mois prochain. »

Après la fuite avortée de Varennes, aux préparatifs de laquelle elle avait pris une grande part, ces manœuvres criminelles se poursuivirent avec la même activité. Marie-Antoinette entra dès lors en relation avec Barnave et les Lameth; mais elle les joua comme elle avait fait de Mirabeau, en feignant d'entrer dans leurs vues, et pour ce motif qu'ils voulaient une contre-révolution mitigée, possible, et qu'ils entendaient conserver quelques vestiges des créations de 1789.

Au moment où l'Assemblée allait présenter la constitution au roi, qui devait l'accepter, la jurer solennellement en attendant qu'il pût la détruire, la reine écrivait à Mercy (21 et 26 août 1791) : « C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la charte au roi... Ce moment est affreux; mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance totale de ce qui se passe dans l'extérieur? Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance et qui en même temps puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter... Il n'est plus possible d'exister comme cela; il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous pour les mieux déjouer après... Nous n'avons plus de ressource que dans les puissances étrangères; il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours. Mais c'est à l'empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout, » etc.

Il serait superflu de multiplier les citations, car les preuves et les témoignages surabondent. C'est un fait parfaitement établi que, de concert avec le roi, elle mendiait sans cesse une intervention armée des puissances pour amener la restauration de la monarchie absolue. Constamment elle se plaint des retards et des hésitations, et ses exigences sont telles, que les chefs de la coalition étaient obligés de la modérer. Dans une lettre du 16 février 1792, Mercy, en lui détaillant le plan de l'empereur, qui consistait simplement à faire table rase de tout ce qui s'était fait depuis 1789, lui insinue avec ménagement que ces choses énormes ne pourront peut-être pas s'accomplir d'un seul coup de violence, qu'il faudra procéder successivement, etc. Elle veut bien admettre qu'il serait difficile de rétablir intégralement du premier coup l'ancien ordre de choses. « Mais en même temps, ajoute-t-elle, *rien de ce qui existe de celui-ci ne peut rester.* » Cela est clair, net et précis. « Rien! » tel est le dernier, tel est le seul mot de l'Autrichienne. Il ne reste qu'à livrer cela aux méditations des feuillants modernes, qui affectent de croire à la possibilité d'établir un régime constitutionnel quelconque avec des gens qui n'acceptaient pas même l'ombre d'une réforme, qui ne reconnaissaient aucun droit à la nation, rien que l'obligation d'obéir et de payer, de ployer docilement le cou, et à perpétuité, sous la domination d'une poignée de parasites.

Nous donnerons encore un exemple de cette série de trahisons qui avaient pour but de livrer la France à l'étranger.

Après la déclaration de guerre, Dumouriez soumit en conseil secret des ministres son plan pour la conquête de la Belgique. Mais ce plan était à peine communiqué, qu'il était aussitôt livré à l'ennemi. Par qui? Il serait superflu de le demander.

Le 26 mars 1792, quelques jours après l'installation du *ministère patriote*, Marie-Antoinette, certainement d'accord avec Louis XVI, écrivait à Mercy, représentant de l'empereur en Belgique, comme on le sait, le billet suivant : « M. Dumouriez, ne doutant plus de l'accord des puissances par la marche des troupes, a le projet de commencer ici le premier par une attaque de Savoie et une autre par le pays de Liége. C'est l'armée La Fayette qui doit servir à cette dernière attaque. Voilà le résultat du conseil d'hier. Il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et prendre toutes les mesures convenables. Selon les apparences, cela se fera promptement. » Ici, comme on le voit, ce ne sont plus seulement des demandes de secours : il y a violation des secrets de l'État, intelligence avec l'ennemi, haute trahison. Nous demandons à ceux qui s'apitoient si facilement sur le sort de la reine dans quel temps et dans quel pays un pareil crime eût été absous.

On sait aussi, par Mme Campan, que la reine calculait d'avance les étapes des armées ennemies et fixait approximativement le jour de leur arrivée à Paris.

Dans la journée du 20 juin, où le peuple envahit les Tuileries, elle subit quelques insultes, car la conviction qu'on avait de ses manœuvres et de ses trahisons était alors universelle; mais il n'est pas établi qu'elle ait couru un danger sérieux. D'ailleurs, elle se savait bien l'objet de l'exécration publique, et depuis longtemps elle ne vivait plus que dans les angoisses et les tourments.

Au 10 août, dernier jour de la royauté, elle montra plus d'énergie que le roi, et elle voulait qu'on se défendît aux Tuileries; mais Louis XVI, peu belliqueux de sa nature, acquiesça hâtivement au conseil de Rœderer et se réfugia prudemment avec sa famille à l'Assemblée nationale, pendant que ses derniers défenseurs se faisaient courageusement tuer pour défendre un palais vide et une cause abandonnée.

Le famille royale, comme on le sait, assistait dans une loge de journaliste à la séance où fut décrétée la suspension du roi, pendant qu'à deux pas, aux Tuileries, retentissaient la fusillade et le canon. Après trois jours de séjour au couvent des Feuillants, elle fut transférée à la tour du Temple, où, après trois ans de lutte, la Révolution écrouait la monarchie.

La vie de Marie-Antoinette au Temple fut celle de toute sa famille, vie de douleur, sans doute, mais dont on a fait des récits empreints d'une exagération manifeste. Certes, pour une femme si altière, tombée de si haut, cette existence était un supplice de tous les instants. C'était l'expiation. Toutefois, quoi qu'en aient dit les écrivains royalistes, le régime était largement convenable, à part les difficultés de l'installation. On en trouvera la preuve, notamment dans M. Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*), avec tous les détails sur les dépenses, le service, la table, le linge, etc. On trouvera aussi des renseignements curieux sur les dépenses considérables faites pour l'entretien des prisonniers du Temple dans l'ouvrage d'un ultra-royaliste, M. de Beauchêne (*Louis XVII*). Un autre écrivain fort hostile à la Révolution, M. Campardon, constate (*Histoire du tribunal révolutionnaire* et *Marie-Antoinette à la Conciergerie*) que, pendant les deux mois et demi que la reine demeura à la Conciergerie, sa dépense personnelle, sans compter le service, s'éleva à 1,407 livres (qui feraient aujourd'hui près du double). Sa nourriture seule était comprise pour 1,110 livres, c'est-à-dire près de 450 livres par mois. Pour le temps surtout, on conviendra que cette table était fort raisonnable pour une personne seule. La nourriture de la servante était comprise seulement pour 123 livres au total, soit 50 livres par mois.

Pour revenir au séjour du Temple, on a beaucoup parlé de la surveillance permanente des commissaires de la Commune. Sans doute, cette surveillance était gênante et vexatoire; mais il faut considérer que la Commune avait la responsabilité des prisonniers, charge effrayante en un tel moment, et qu'il était bien naturel qu'elle prît ses précautions. Cela même n'empêcha pas Marie-Antoinette de nouer des relations au dehors et de racoler à sa cause jusqu'à des officiers municipaux chargés de sa surveillance. On ne sait combien de projets d'évasion furent ainsi ébauchés; mais tous avortèrent. Après l'exécution de Louis XVI, la reine subit une nouvelle et cuisante douleur : tant de projets d'enlèvement et de complots journellement découverts avaient irrité le peuple et la Convention, et le comité de Salut public ordonna que le fils serait séparé de la mere, pensant bien que celle-ci ne partirait pas seule (3 juillet 1793).

Nous abrégeons le récit de toutes ces angoisses pour arriver au dénoûment de la tragédie.

Le 2 août 1793, Marie-Antoinette fut transférée à la Conciergerie, en vertu du décret de la Convention qui ordonnait son renvoi devant le tribunal révolutionnaire. L'instruction dura longtemps, et ce ne fut que le 14 octobre que l'accusée parut devant le terrible tribunal. Sa culpabilité était notoire, et nous en avons les preuves matérielles aujourd'hui dans les recueils de lettres et de pièces dont nous nous sommes bornés à donner quelques citations. Mais alors on aurait eu difficilement des preuves écrites; car, longtemps avant le 10 août, la reine, plus prudente que son époux, ne s'était jamais couchée sans brûler tous ses papiers compromettants; ce qu'il en avait pu rester avait été détruit ou perdu après la suppression du tribunal du 17 août. Cependant on avait eu une pièce accablante, interceptée et transmise au comité des recherches : c'était une lettre du comte de Mercy à la reine, où l'on voit que les négociations étaient incessantes et qu'on n'attendait que le moment d'agir, en prenant l'Alsace et Strasbourg pour point central et en s'appuyant sur des insurrections royalistes fomentées dans le Midi, en Bretagne et ailleurs. L'ambassadeur d'Autriche esquissait ensuite d'un ton dégagé les conditions de l'intervention étrangère. Les puissances ne font rien pour rien : il faudra laisser prendre Genève au roi de Sardaigne, lui donner une extension de limites dans la partie française des Alpes et sur le Var; mêmes sacrifices en faveur de l'Espagne et des princes allemands feudataires en Alsace; en outre, l'invasion devrait être précédée de la fuite de Louis XVI et d'une guerre civile royaliste, etc. Cette pièce, que nous possédons dans les recueils en question, avait sans doute été soustraite ou égarée, car elle ne figura pas au procès.

Marie-Antoinette fut donc jugée et condamnée sur des présomptions et des indices, il est vrai, de la plus haute gravité, sur des faits notoires, mais à peu près sans preuves matérielles et juridiques. Hâtons-nous d'ajouter que les questions soumises au jury : manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères, complot tendant à allumer la guerre civile en France, que ces accusations étaient d'une exactitude absolue. Sans doute, la République eût pu se montrer clémente et se borner à reconduire cette malheureuse femme à la frontière; mais qu'on songe aux périls et aux malheurs publics, aux colères légitimes des patriotes, aux luttes terribles dans lesquelles on était engagé, aux manœuvres infâmes des royalistes, à tout ce qui menaçait et attaquait la France nouvelle, et l'on comprendra, sans la justifier, cette implacable justice.

La reine fut digne et courageuse dans son procès, habile dans ses réponses. Elle s'éleva même à l'éloquence quand il s'agit de repousser l'horrible accusation d'avoir elle-même corrompu son fils dans la tour du Temple : « La nature se refuse à répondre à une pareille question faite à une mère : j'en appelle à toutes celles qui sont ici ! »

Cette accusation, reproduite cyniquement par Hébert dans son témoignage, mais qui figurait déjà dans l'acte d'accusation, était basée sur des déclarations signées par le jeune dauphin et qui sont aux Archives nationales. Avait-on guidé la main de cet enfant? C'est ce que beaucoup d'écrivains ont affirmé, mais, il faut le dire, sans fournir aucune preuve. On sent bien qu'il est impossible de se prononcer avec une certitude absolue, et nous nous hâtons d'abandonner ce sujet pénible.

Sur la déclaration unanime du jury, Marie-Antoinette fut condamnée à la peine de mort le 16 octobre, à quatre heures du matin. Elle entendit son arrêt avec impassibilité. Reconduite à la Conciergerie, elle reçut la visite d'un curé constitutionnel, mais supporta sa présence sans vouloir accepter son ministère. Après avoir dormi un instant et pris quelque nourriture, elle fut conduite au supplice à onze heures du matin. Elle était pâle et son visage avait subi une profonde altération; mais elle mourut avec fermeté.

En ce résumé rapide et tel que nous le permettait notre cadre, nous avons forcément négligé beaucoup de détails, qui d'ailleurs n'ajouteraient rien à l'ensemble du récit, et qu'en outre on retrouvera en partie ailleurs. V. AUTRICHIENNE (l'), COLLIER, LAMBALLE, LOUIS XVI, etc.

En présence de cette grande infortune, nous ne ressentons plus que la pitié, et, comme nous l'avons dit plus haut, nous pensons que la République eût pu sans danger accorder le pardon des injures anciennes à cette malheureuse femme, désormais impuissante, et se contenter de son bannissement. Quant à sa vie et à son rôle politique, nous n'avons, en terminant, aucune atténuation à apporter au jugement que nous avons soumis au lecteur au cours de cet article. Il faut choisir : ou la reine, ou la patrie et la Révolution. Les panégyristes ne nous laissent pas d'alternative et l'histoire ne nous en laisse pas non plus.

Eh bien, sans vouloir jeter une pierre de plus sur le cercueil de cette pauvre étrangère, qui a payé ses grandeurs et ses perfidies par quelques années de cuisantes souffrances et par une fin tragique, nous restons sans hésiter du côté de la nation et de la liberté, du côté de la Révolution, notre mère et la mère du genre humain.

Les ouvrages relatifs à Marie-Antoinette formeraient une bibliothèque volumineuse. On en trouvera la fastidieuse énumération dans les recueils bibliographiques. Les pamphlets surtout sont en nombre incalculable. Ceux d'avant la Révolution émanaient, comme nous l'avons dit, des gens de cour; beaucoup sont d'une révoltante obscénité; la Bibliothèque nationale en possède un grand nombre, dont beaucoup dans cette partie nommée l'*Enfer*, où sont enfouis les ouvrages qu'on ne communique pas. Ceux d'après 1789 sont surtout inspirés par la haine politique.

Quant aux biographies, on en connaît également beaucoup. Sans parler de celles qui ont le caractère de libelles, nous citerons : *Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie, (1791, 2e édit.; 1814, 2 vol. in-8°); *Vie de Marie-Antoinette* (attribuée à Babié) [Paris, 1802, 3 vol. in-12]; *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par Lafont d'Aussonne (1824); *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, par Weber, frère de lait de la reine (Londres, 1806, 3 vol. in-8°); enfin *Mémoires de Mme Campan*, qui, comme les précédents, peuvent passer pour de véritables ouvrages biographiques. Tous les ouvrages que nous venons de citer sont écrits dans un esprit exclusivement royaliste, ainsi que les biographies publiées de nos jours, l'*Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt; *Marie-Antoinette*, par M. de Viel-Castel; la *Vraie Marie-Antoinette*, par M. de Lescure, qui ne sont que des panégyriques romanesques, sans aucune espèce de critique. En réalité, il n'existe pas encore une biographie sérieuse et vraiment historique de la reine. Cependant nous devons signaler une étude intéressante de M. Geffroy, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1866 : *Marie-Antoinette d'après les documents authentiques de Vienne.*

On a publié de nos jours un très-grand nombre de lettres de la reine, recueillies un peu partout, dans les archives de famille et dans les archives publiques, en France et à l'étranger. Citons le recueil de M. d'Hunolstein; la volumineuse collection de M. Feuillet de Conches, *Louis XVI*, *Marie-Antoinette* et *Mme Elisabeth*, dont le sixième volume vient de paraître (1873); enfin les deux recueils de M. Alfred Ritter von Arneth, *Marie-Thérèse* et *Marie-Antoinette* (Vienne et Paris, in-8°), et *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II*; ces deux dernières collections sont tirées, comme nous l'avons dit, des Archives impériales de Vienne.

Ces publications sont d'un grand intérêt et contiennent beaucoup de renseignements historiques ou simplement anecdotiques. Mais celle de M. d'Hunolstein, et surtout celle de M. Feuillet de Conches, ont été l'objet de vives et longues polémiques qui pourraient figurer dans l'histoire des grandes querelles littéraires de notre temps. On a contesté l'authenticité du plus grand nombre des lettres dont se composent ces recueils. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer dans le détail de ces discussions, soulevées d'abord par le célèbre professeur allemand M. de Sybel et auxquelles prirent part MM. Sainte-Beuve, Geoffroy et d'autres critiques. M. Feuillet de Conches se défendit vigoureusement; mais il est resté plus que des doutes sur l'authenticité de bon nombre de ces lettres, puisées un peu partout et reçues de toutes mains. Il paraît certain que le célèbre collectionneur a été souvent trompé. « Faites la part du feu, lui disait Sainte-Beuve; si vous avez été induit en erreur pour une vingtaine ou une trentaine de lettres (ce n'est pas assez dire), dites-le et reconnaissez-le franchement... Pour un grand nombre d'esprits, et de bons esprits, la question d'authenticité soulevée pour une partie de ces lettres n'est plus douteuse et a été tranchée. »

Quant aux deux recueils de Vienne, leur authenticité est incontestable et incontestée. C'est là seulement que nous avons puisé.

Nous pensons qu'on ne doit employer les autres qu'avec réserve, jusqu'à ce qu'un triage sévère ait été définitivement fait par l'érudition.

Marie-Antoinette (MÉMOIRES SUR LA VIE PRIVÉE DE), par Mme Campan (Paris, 1822, 3 vol. in-8°). Ces souvenirs remontent aux dernières années du règne de Louis XV, vers 1767, et ne s'étendent que jusqu'au 12 août 1792. Agréée comme lectrice de Mesdames, à l'âge de quinze ans, Mme Campan ne pouvait être mieux placée pour apprendre à connaître et à juger la cour. Ses observations, dans les premières années de son séjour auprès de la famille royale, sont peut-être frivoles, mais elles sont justes. Ses souvenirs sont très-peu favorables à la mémoire de Louis XV. Elle nous apprend comment ce prince égoïste et dissolu cassait ses œufs, de quels *noms singuliers il appelait ses filles*, savoir : *Coche*, *Loque*, *Graille*, *Chiffe*. Honorée des bontés de Mesdames, leur lectrice les peint avec bienveillance, mais sans flatterie; elle ne dissimule point les singularités de leur caractère. En traçant de petits tableaux plaisants, ou bien en racontant des anecdotes piquantes, Mme Campan montre qu'elle est femme d'esprit et qu'elle écrit avec naturel. Mais l'intérêt de son ouvrage augmente quand elle y introduit Marie-Antoinette, qui en devient le personnage dominant. Brillante de jeunesse et de grâce, la dauphine renouvelle l'atmosphère de la triste cour de Versailles, ennuyée de ses fêtes, divisée par les intrigues. Accueillie par des transports de joie, la jeune reine est poursuivie plus tard, dans son propre palais, par des menées sourdes et par de vives animosités. Mme Campan, qu'elle avait attachée à son service, a laissé aux historiens le côté extérieur, officiel, politique de cette carrière si inégale; elle se tient à la vie intérieure, aux pensées secrètes, aux sentiments de l'âme, aux confidences intimes, aux détails familiers, aux douleurs ignorées. C'est elle, la femme de chambre investie d'une confiance entière, qui nous fait connaître les vœux, les espérances, les goûts de la dauphine dans ses jours de bonheur et de gloire, ses regrets d'avoir perdu l'affection du peuple; puis, dans ses dernières années, les outrages dont elle est abreuvée, ses pleurs versés dans la solitude, ses angoisses sans répit, ses douleurs sans mesure. Mme Campan affirme que Marie-Antoinette n'était pas avide du pouvoir. Au moment où elle apprend la mort de Louis XV, elle tombe à genoux et dit à son mari : « O mon Dieu! nous régnons trop tôt! » Au sujet de l'affaire du collier et du procès du cardinal de Rohan, Mme Campan s'attache à justifier complétement la mémoire de la malheureuse reine. Elle la montre sans cesse sous le jour le plus favorable. « Jamais, dit-elle, dans aucun rang, dans aucun âge, je n'ai trouvé de femme d'un naturel aussi séduisant que Marie-Antoinette; à qui l'éclat éblouissant de la couronne laissât un cœur aussi tendre; qui, sous le poids du malheur, se montrât plus compatissante aux malheurs d'autrui; je n'en ai pas vu d'aussi héroïque dans le danger, d'aussi éloquente dans l'occasion, d'aussi franchement gaie dans la prospérité. » Ces mots suffisent pour faire apprécier l'esprit de l'ouvrage, les sentiments qui l'ont dicté.

Même après la publication de ces confidences, quelques esprits ont persisté à croire que l'auteur avait livré les papiers de la famille royale au gouvernement révolutionnaire; ils expliquent son affectueuse vénération pour sa bienfaitrice par un habile calcul de prudence; en tout cas, ils maintiennent que la narratrice ne dit pas tout, et que le premier éditeur, accédant au vœu de hauts personnages, a fait sur le manuscrit des suppressions. Mais jusqu'ici aucune preuve irréfutable n'a été donnée à l'appui de ces allégations. Les *Mémoires* de Mme Campan sont écrits avec grâce et, bien que le style manque de force et de relief, ils sont d'une lecture agréable.

MARIE-LOUISE, impératrice des Français, fille de l'empereur d'Autriche François Ier, née à Vienne en 1791, morte en 1847. « C'était, dit Lamartine, une belle fille du Tyrol, les yeux bleus, les cheveux blonds, le visage nuancé de la blancheur de ses neiges et des roses de ses vallées, la taille souple et svelte, l'attitude affaissée et langoureuse de ces Germaines qui semblent avoir besoin de s'appuyer sur le cœur d'un homme; les lèvres un peu fortes, la poitrine pleine de soupirs et de fécondité, les bras longs, blancs, admirablement sculptés et retombant avec une gracieuse langueur... Nature simple, touchante, renfermée en soi-même, muette au dehors, pleine d'échos au dedans, faite pour l'amour domestique dans une destinée obscure. » Ce fut sur cette princesse, âgée de dix-huit ans, élevée par sa famille dans la haine de la France et du despote qui la gouvernait, que Napoléon jeta les yeux lorsque, désireux d'avoir un héritier, il résolut de divorcer avec Joséphine. Vainqueur de l'Autriche à Wagram, maître de Vienne, il demanda ou plutôt exigea la main de l'archiduchesse, qui lui fut accordée. Le 1er avril 1810, le mariage civil de Napoléon et de Marie-Louise fut célébré à Saint-Cloud, et, le lendemain, eut lieu dans la grande galerie du Louvre le mariage religieux. Bien que cette union parût offrir une chance de plus pour la conclusion de la paix générale que la France désirait ardemment depuis si longtemps, elle fut mal accueillie par le peuple, très-attaché à Joséphine et qui voyait avec regret une *Autrichienne* monter sur le trône. Après les fêtes splendides auxquelles donna lieu ce mariage, Napoléon fit visiter à sa jeune épouse la Belgique et la Hollande. « Les premiers temps de cette union furent assez heureux, dit Mme de Brady. L'empereur, très-amoureux, négligeait tout pour sa nouvelle épouse; l'impératrice, toujours réservée, fut d'abord sensible à ce tendre sentiment; mais les mœurs françaises n'étaient point faites pour lui plaire et elle inspira bientôt à ceux qui l'entouraient et à la nation entière l'indifférence qu'elle-même ressentait. Dans la conversation, sa réserve allait jusqu'à la froideur et elle avait un air constamment ennuyé. » Le 20 mars 1811, Marie-Louise, à la grande joie de Napoléon, lui donna un fils, salué du nom de *roi de Rome*. Nommée régente toutes les fois que son époux s'absentait pour une campagne, elle montra dans l'exercice de ses hautes fonctions une nullité absolue. Le 23 janvier 1814, Napoléon embrassa pour la dernière fois Marie-Louise et son fils, et marcha contre les armées coalisées qui venaient d'envahir la France. Lorsque, le 29 mars, les alliés approchèrent de Paris, Marie-Louise, obéissant aux instructions péremptoires de Napoléon, qui avait déclaré qu'il aimerait mieux voir sa femme et son fils au fond de la Seine qu'entre les mains de l'ennemi, quitta la capitale, gagna Blois avec le roi de Rome, refusa de suivre Joseph et Jérôme au delà de la Loire, se rendit, après l'abdication de Napoléon, à Orléans, d'où elle gagna Rambouillet avec le prince Esterhazy, y reçut la visite de son père l'empereur François Ier, et partit pour l'Autriche le 25 avril. Pendant les Cent-Jours, on la garda à vue dans son palais et on la sépara de son fils, qu'elle ne devait plus revoir qu'au moment de la mort. Elle eut, pour la dédommager du trône qu'elle perdait, la souveraineté viagère des principautés de Parme, Plaisance et Guastalla, dont elle prit possession en 1816 et qu'elle gouverna avec modération. Marie-Louise entretint des intrigues avec un obscur général autrichien, le comte de Neiperg, se maria secrètement avec lui après la mort du captif de Sainte-Hélène, et en eut trois enfants. En 1831, une insurrection la força de quitter ses Etats, où, grâce à l'intervention de l'Autriche, elle revint quelque temps après. Le duc de Lucques lui succéda après sa mort.

Jusqu'à la fin de sa vie, Napoléon se fit une illusion complète sur les sentiments de Marie-Louise à son égard. « Soyez bien persuadés, disait-il quelque temps avant de mourir, que si l'impératrice ne fait aucun effort pour alléger mes maux, c'est qu'on la tient environnée d'espions qui l'empêchent de rien savoir de tout ce qu'on me fait souffrir, car Marie-Louise est la vertu même. » Il disait un autre jour : « J'ai été occupé en ma vie de deux femmes très-différentes : l'une (Joséphine) était l'art et les grâces; l'autre (Marie-Louise), l'innocence et la simple nature. » En prononçant ces paroles, il ne se doutait guère que Marie-Louise, après avoir consenti sans murmurer à se séparer complétement de son fils, oubliait dans d'indignes affections celui qui expiait son despotisme et son ambition démesurée sur le rocher de Sainte-Hélène.

MARIE-AMÉLIE DE BOURBON, reine des Français, née à Caserte en 1782, morte à Claremont en 1866. Elle était fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline, si célèbre par sa haine contre les Français et par ses déportements. Elle fut élevée avec soin par Mme d'Ambrosio, suivit sa mère à Palerme, en 1798, lorsque les Français conquirent Naples, passa de là à Vienne, où elle resta deux ans, et retourna en 1802 à Naples, qu'elle quitta bientôt pour aller en Sicile. C'était une princesse bonne, pieuse, douée de toutes les vertus domestiques. Le duc d'Orléans, alors banni de France, vit Marie-Amélie, l'aima, en fut aimé et l'épousa à Palerme le 25 novembre 1809. De cette union, qui fut constamment heureuse, naquirent un grand nombre de princes et de princesses, qui durent en partie aux soins vigilants de leur mère une éducation libérale. La Restauration rouvrit au duc d'Orléans les portes de sa patrie. Arrivée en France en 1814, la duchesse y séjourna peu de temps, se rendit en Angleterre et revint à Paris en 1817. Lorsque éclata la Révolution de 1830, elle éprouva, dit-on, une certaine répugnance à monter sur le trône, car elle craignait qu'on ne vît dans son mari qu'un usurpateur. Devenue reine des Français, elle se tint complétement à l'écart des affaires politiques, et resta ce qu'elle avait toujours été, une épouse irréprochable, une mère tendre, entièrement occupée de sa famille, une femme compatissante et d'une inépuisable charité. Cette princesse se vit cruellement frappée dans ses affections les plus chères. En 1839, elle perdit la princesse Marie, qui s'était fait connaître comme un sculpteur distingué, et en 1842 elle eut la douleur de voir expirer dans ses bras son fils aîné, le duc d'Orléans. Lorsque la révolution du 24 février 1848 eut renversé la monarchie de Juillet, Marie-Amélie accompagna seule Louis-Philippe en Normandie, puis en Angleterre, et se fit remarquer par son attitude courageuse et digne; à partir de ce moment, sous le nom de comtesse de Neuilly, elle habita le château de Claremont, où elle ferma, en 1850, les yeux de celui dont, pendant quarante ans, elle avait été la compagne dévouée. Bien que, comme par le passé, elle se tînt à l'écart des affaires politiques, elle manifesta, dit-on, le désir de voir s'opérer un rapprochement entre sa famille et le duc de Bordeaux, représentant de la branche aînée de Bourbon. Elle avait eu de son mariage cinq fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, et trois filles, la princesse Marie, la princesse Louise, qui devint reine des Belges, et la princesse Clémentine, mariée au prince de Saxe-Cobourg. M. Trognon a publié une *Vie de Marie-Amélie, reine des Français* (1871, in-8°).

MARIE, surnommée **Marie-roi**, reine de Hongrie, fille de Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, née en 1370, morte à Bude en 1395. Elle avait douze ans lorsque, à la mort de son père, elle fut proclamée *roi* de Hongrie (1382), pendant que sa sœur Hedwige recevait de son côté la couronne de Pologne. Pendant la minorité de la jeune reine, la régence fut confiée à sa mère Elisabeth, princesse artificieuse, qui accorda toute sa confiance au palatin Gara, non moins artificieux et avide de pouvoir qu'elle-même. La façon déplorable avec laquelle gouvernèrent ces deux personnages excita le mécontentement des grands, particulièrement de la puissante famille Horwathi, et amena une vive fermentation dans la Dalmatie. A l'appel des magnats mécontents, Charles le Petit, roi de Naples, se rendit à Agram avec une armée, sous le prétexte ostensible de rétablir la paix en Hongrie, mais en réalité pour s'emparer de la couronne (1385). A cette nouvelle, Elisabeth s'empressa de faire conclure le mariage de sa fille Marie avec Sigismond de Luxembourg, qui devait monter sur le trône impérial, et qui alla chercher des troupes et de l'argent en Bohême; puis elle se rendit avec Marie à Bude, auprès du roi Charles, pour connaître ses dispositions. Ce prince les tira rapidement d'incertitude en se faisant proclamer roi de Hongrie et en exigeant que Marie renonçât au trône. La jeune princesse voulut résister; mais sa mère lui conseilla de céder à la violence et, qui plus est, la fit assister au couronnement de Charles. Quelques jours après, Charles était assassiné par un sicaire d'Elisabeth et de Gara, les Italiens composant la garde royale étaient massacrés et Marie était de nouveau proclamée reine de Hongrie. Ce meurtre ne devait pas rester longtemps impuni. Elisabeth ayant conduit la jeune reine en Croatie pour y rétablir l'ordre, Ladislav Horwathi fondit sur l'escorte royale, fit décapiter Gara, noyer Elisabeth sous les yeux de sa fille et conduisit la jeune reine prisonnière à Novigrod, d'où elle fut envoyée à Naples pour être livrée à la vengeance de la veuve de Charles. Mais les Vénitiens, qui s'étaient prononcés en faveur de Marie, établirent une croisière sur les bords de la Dalmatie, firent prisonnier Jean Horwathi, geôlier de la reine, et délivrèrent cette princesse (1387). Après une année de captivité, Marie arriva à Agram, où elle trouva son époux, Sigismond, qui, à la tête d'une armée levée en Bohême, était rentré en Hongrie pour y comprimer l'insurrection. Lorsque les deux époux furent arrivés à Ofen, la diète décréta qu'ils régneraient conjointement; mais Marie abandonna complétement à son mari la direction des affaires. Sigismond s'attacha à réduire les rebelles, s'empara de Ladislav Horwathi, qu'il fit supplicier d'une manière effroyable, pour venger la mort d'Elisabeth, et battit complétement, en 1392, Etienne, prince de Moldavie. Quant à Marie, qui eut beaucoup à souffrir des infidélités de son mari, elle mourut à vingt-cinq ans.

MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie, puis gouvernante des Pays-Bas et sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles en 1503, morte en Espagne en 1558. Elle épousa en 1521 Louis II, roi de Hongrie, qui fut tué à

Mohacz en 1526. Charles-Quint lui confia ensuite le gouvernement des Pays-Bas, et elle l'exerça avec fermeté de 1531 à 1555. Elle mit en pratique la nouvelle organisation politique et administrative établie dans ce pays par son frère, fit entrer en 1536 en Picardie une armée considérable, chargée de faire une puissante diversion pendant que Charles-Quint envahissait la Provence, envoya en 1544 des secours à Henri VIII, qui força François Ier à signer le traité de Crépy, et fit faire, en 1552, une forte diversion en Champagne lorsque Henri II, maître des Trois-Évêchés, s'avança sur le Rhin. Après l'abdication de Charles-Quint, Marie d'Autriche se démit de son gouvernement et alla se fixer à Cigales, en Espagne. « Pénétrante, résolue, altière, infatigable, dit M. Mignet, elle était propre à l'administration et même à la guerre, pleine de ressources dans les difficultés; elle portait dans les périls une pensée ferme et un mâle courage et ne se laissait ni surprendre ni abattre par les événements. »

MARIE D'ARAGON, reine de Sicile, morte en 1401. Elle succéda, en 1372, à son père Frédéric II, roi de Sicile, surnommé le Simple, mais se vit disputer le trône par son grand-père Pierre IV, roi d'Aragon, pendant que, d'un autre côté, les barons de l'île refusaient de la reconnaître et d'obéir à une femme. La jeune reine, d'abord retenue captive dans le château de Catane par le chef du parti opposé aux Aragonais, Artus d'Alagone, fut enlevée par un amiral de Pierre IV et conduite, toujours prisonnière, en Catalogne. En même temps Pierre IV se rendait maître de la Sicile et choisissait, en 1380, pour vice-roi et pour successeur son fils Martin. Le fils de ce dernier prince, également appelé Martin, épousa Marie en 1391 et confondit alors les droits des deux branches de la maison d'Aragon. Mais, grâce à des troubles causés par la noblesse, Marie et son époux ne furent définitivement reconnus qu'en 1399. Elle mourut deux ans plus tard.

MARIE DE CHÂTILLON, reine de Naples et de Sicile, morte à Angers en 1404. Fille de Charles de Châtillon, elle fut unie, en 1360, à Louis d'Anjou, comte de Provence et du Maine, qui, par l'adoption de la reine Jeanne Ire, devint roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile. Louis d'Anjou étant mort en 1384, Marie resta veuve avec un tout jeune enfant dont il fallait défendre les nombreuses possessions disputées par la maison d'Anjou. Elle se montra à la hauteur de sa position périlleuse; habile, prudente, courageuse, elle soutint avec bonheur la guerre contre Charles Durazzo, puis, à la mort de celui-ci, contre son fils Ladislas ou Lancelot. Par son habile administration, elle sut s'attirer les sympathies du peuple, et, malgré les énormes dépenses occasionnées par une longue guerre, elle laissa en mourant dans le trésor public 200,000 écus d'or.

MARIE-CAROLINE, reine de Naples ou des Deux-Siciles, fille de l'empereur François Ier et de l'impératrice Marie-Thérèse, née à Vienne en 1752, morte en 1814. Elle était sœur de la reine de France Marie-Antoinette, et elle exerça le pouvoir sous le nom du faible Ferdinand IV, qu'elle épousa en 1768. Elle commença par faire congédier le ministre Tannucci, et le remplaça par sa créature, Sambuca, puis par son amant, Acton, Irlandais né en France. Celui-ci, de concert avec Vanini, président de la junte de sûreté, livra les finances au pillage, s'attira la haine de toutes les classes de la société et tenta d'étouffer l'esprit d'opposition par les arrestations, les bannissements et les supplices. Pour éviter une explosion populaire, Ferdinand se vit contraint de sacrifier Vanini, mais il conserva Acton. Peu après, il déclara la guerre à la république française; mais ses troupes furent battues et l'armée française arriva à Naples, où elle proclama la république, pendant que la famille royale se réfugiait sur la flotte britannique (1798). Grâce à l'insurrection fomentée dans la Calabre par le cardinal Ruffo, le parti républicain fut vaincu à Naples. Cette ville capitula en 1799 et rouvrit ses portes à Ferdinand et à Marie-Caroline. Malgré les termes de la capitulation, qui stipulait une amnistie générale, à l'instigation de Marie-Caroline une junte d'État, présidée par l'odieux Speziale, fut chargée de livrer au supplice tous les employés et tous les partisans du gouvernement tombé, et des flots de sang coulèrent dans toute l'étendue du royaume des Deux-Siciles, placé sous la dépendance de l'Angleterre. C'est alors qu'on vit l'impitoyable Caroline, la maîtresse d'Acton, devenue l'intime amie d'une prostituée, lady Hamilton, dont Nelson avait fait sa maîtresse, se montrer partout en public avec elle et assister, comme à un spectacle fait pour la délecter, à la mort de l'amiral Caracciolo, ignominieusement et contre tout droit pendu, par ordre de l'amiral anglais, à un des mâts de sa frégate. Lorsqu'en 1805 se forma contre la France une nouvelle coalition, Caroline, qui n'avait cessé de manifester une haine ardente contre les Français, poussa Ferdinand à y prendre part. A cette nouvelle, Napoléon fit envahir le royaume de Naples, renversa le trône des Bourbons et le releva pour y placer son frère Joseph. Réfugiée à Palerme avec son mari, Caroline ne cessa de fomenter la contre-révolution dans ses anciens États, se brouilla avec lord Bentinck, le représentant de l'Angleterre, parce que, selon elle, il ne mettait pas assez d'empressement à entreprendre la conquête de Naples, fut profondément indignée lorsqu'elle vit Ferdinand accorder, sous la pression de l'Angleterre, une constitution libérale à la Sicile (1811), quitta alors Palerme et se rendit à Vienne, où elle mourut. Cette princesse, justement flétrie par l'histoire, avait eu de Ferdinand un fils, François Ier, qui succéda à son père en 1825, et trois filles, dont l'une fut l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse, et une autre, Marie-Amélie, reine des Français.

MARIE TUDOR, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, née au château de Greenwich le 19 février 1515, morte le 17 novembre 1558. A deux ans, Marie reçut le titre de princesse de Galles et fut dès cette époque fiancée par un traité au dauphin de France; mais, peu après, ce projet d'union fut rompu et Henri VIII offrit alors Marie à Charles-Quint, qui repoussa cette alliance, en 1522. Des projets d'union avec le roi d'Écosse n'eurent pas plus de succès, et le roi d'Angleterre avait repris de nouvelles négociations avec la cour de France, lorsqu'il résolut de faire rompre son mariage avec Catherine d'Aragon (1527).

La jeune Marie avait été élevée avec le plus grand soin et on lui avait donné une éducation excellente. Mais sa mère s'était attachée de bonne heure à lui inculquer des idées religieuses qui devaient la pousser plus tard vers un fanatisme aveugle, monstrueux, et lui mériter le surnom de **Sanglante.** Lorsque le divorce d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon eut été prononcé (1533), Marie se vit séparée complétement de sa mère, puis éloignée de la cour, déclarée bâtarde sur l'ordre de son père par le Parlement, déchue de son rang de princesse de Galles et de ses droits au trône. Toute cette partie de sa jeunesse, époque partagée entre l'amertume, les regrets, les espérances et les désirs de vengeance, Marie la passa dans l'étude des langues anciennes, des langues étrangères, de l'histoire, de la géographie et des sciences les plus abstraites. Elle s'appliqua également à l'étude de la politique, et tout son règne atteste la profondeur avec laquelle son esprit en creusa les secrets les plus ardus.

La déchéance et le supplice d'Anne de Boulen, que Marie considérait comme la cause des malheurs de sa mère et des siens, lui causèrent la joie la plus vive (1536). Elle crut le moment favorable pour tenter de se rapprocher de son père, et demanda à Cromwell, alors favori du roi, d'intervenir en sa faveur; mais Henri VIII ne voulut consentir à un rapprochement que si sa fille faisait un acte solennel de soumission et, répudiant ses idées catholiques, souscrivait aux articles de foi de l'Eglise anglicane. D'abord Marie résista, car les conditions qu'on lui imposait la révoltaient; mais enfin pressée, intimidée, elle finit par signer cet acte dont nous citerons le passage le plus significatif : « Je reconnois, reçois, tiens, estime et répute le roy pour chef souverain en terre de l'Eglise anglicane, sous Jésus-Christ; et je rejette absolument l'autorité, la puissance et la jurisdiction que les évesques de Rome prétendent avoir, et ont usurpée par cy-devant, dans le royaume d'Angleterre; et je la rejette conformément aux loix et aux ordonnances faites sur ce sujet et reçuës, embrassées, suivies, observées par tous les subjects du roy. Je renonce pareillement à toute sorte de secours, de pouvoir et d'avantage que je pourrois en quelque manière que ce soit, présentement ou à l'avenir, attendre de quelques constitutions, jurisdictions, sentences ou ordonnances de l'évesque de Rome; et j'y renonce en toute sorte de sens, et sous quelque titre, couleur, moyen ou raison que je puisse avoir ou imaginer, à présent ou à l'avenir. Outre cela, pour m'acquitter de mon devoir envers Dieu, envers le roy et envers les loix du royaume, je reconnois et confesse, franchement, volontairement, et sans aucune autre considération, que le mariage contracté par cy-devant, entre le roy et la feue princesse douairière ma mère, a esté incestueux et illégitime, comme contraire aux loix divines et humaines. »

La violence seule, tous les historiens l'attestent, lui arracha cet aveu, dont son orgueil filial et sa conscience catholique durent profondément souffrir. En retour de cette soumission, Henri VIII rendit à sa fille le rang de princesse ainsi que ses bonnes grâces; il lui confia même l'éducation de sa sœur Elisabeth, âgée de quatre ans. Les deux jeunes princesses trouvèrent d'ailleurs dans la douce et tendre Jeanne Seymour, Marie une sœur, Elisabeth une mère.

Quoique rétablie dans ses dignités, Marie n'en fut pas moins declarée exclue du trône par arrêt du Parlement fondé sur l'illégitimité du mariage de sa mère. Vers la même époque, le 12 octobre 1537, Jeanne Seymour donnait un fils pour héritier à Henri VIII. La naissance du prince Edouard fut fatale à la reine, qui mourut à la suite de ses couches, après avoir prié Marie de servir elle-même de marraine à son jeune frère. A cette époque, le roi songea de nouveau à marier sa fille aînée. Mais la position équivoque de Marie, qui avait été déclarée bâtarde, était un obstacle à tous les projets d'union, et ce fut en vain que Henri VIII essaya de la marier d'abord avec l'infant Louis de Portugal (1538), puis avec Guillaume de Clèves (1539).

En 1546, Henri VIII mourut après avoir, par son testament, réglé définitivement l'ordre de succession au trône. Par cet acte, il laissait la couronne au prince Edouard, fils de Jeanne Seymour, et après lui, au cas où il n'aurait pas de postérité, à Marie et à Elisabeth, reconnues enfin comme filles légitimes.

Edouard VI, âgé de neuf ans et demi, fut proclamé roi d'Angleterre et chef suprême de l'Eglise anglicane le lendemain de la mort de Henri VIII. Bien qu'elle aimât son frère et en fût aimée, la princesse Marie eut beaucoup à souffrir sous ce règne à cause de ses convictions religieuses. « On s'était contenté, sous Henri VIII, dit Hamel, de s'affranchir du pape, tout en conservant les formes et le dogme de la communion romaine; le nouveau gouvernement alla plus loin; il entra résolûment dans les voies d'une séparation radicale. » Retirée dans son château de Beaulieu, Marie y subit toutes sortes de contrariétés à cause de sa persistance à ne pas se soumettre à la nouvelle liturgie : elle fut même plusieurs fois obligée de recourir à Charles-Quint pour empêcher le gouvernement d'Edouard de troubler chez elle l'exercice de son culte. Mandée devant les lords du conseil et devant le jeune roi, et pressée d'abjurer, elle déclara que son âme était à Dieu, et qu'elle n'abandonnerait jamais sa croyance (1551). Pour la punir de cette réponse, on jeta à la Tour son chapelain et ses principaux officiers. On voulut alors lui en donner de nouveaux, et, quand on vint l'en informer, elle répondit avec beaucoup de courage : « Je porterai ma tête sur l'échafaud plutôt que d'adopter le nouveau rituel. Je n'entendrai pas la messe s'il plaît à mes chapelains de ne pas la dire; mais, tant que je séjournerai dans ma maison, je n'y souffrirai pas le nouveau service. » Devant cette résistance, les ministres d'Edouard VI prirent le parti de fermer les yeux.

Ici se place la disgrâce éclatante du duc de Somerset, déclaré coupable de félonie et décapité à Towis-Hill; ce fut un nouveau sujet de chagrin pour la princesse Marie, envers qui il avait toujours été rempli d'égards. Cette révolution de palais fut organisée par la noblesse et par le comte de Warwick, zélé protestant, qui obtint de la confiance du jeune roi les biens immenses de la famille des Percy avec leur titre de duc de Northumberland.

Peu de temps après, Edouard, roi maladif, fut atteint de la petite vérole, et l'on put prévoir que sa mort était prochaine. Northumberland résolut alors d'empêcher à tout prix l'avénement de Marie Tudor et, prétextant l'attachement de cette princesse au catholicisme, il décida le roi agonisant et les conseillers de la couronne à modifier l'ordre de succession en faveur de Jeanne Grey, petite-fille de Charles Brandon, duc de Suffolk, et de la sœur de Henri VIII. « Si le Sauveur, dit Northumberland au roi, vous rappelait à lui, que deviendrait sa loi? Vos sœurs, toutes deux déclarées illégitimes par acte du Parlement, vous remplaceraient; leur avénement suffirait pour soulever la guerre civile. La première en date, celle qui serait reine, c'est lady Marie. Vous la connaissez. Où son fanatisme ne nous précipiterait-il pas? Elle nous ramènerait au papisme et au pape à travers les bûchers. » Northumberland faisait d'avance l'histoire du règne de Marie Tudor. Quoique ayant la conscience de son droit, Marie ne crut pas devoir affronter l'orage à Londres même, où toutes les mesures étaient prises contre elle par les conseillers d'Edouard. Elle se retira donc dans le comté de Suffolk, où à peine arrivée elle apprenait la mort de son frère (6 juillet 1553) et le couronnement de Jane Grey. Aussitôt elle adressa aux ministres une lettre dans laquelle elle témoignait avec amertume son étonnement de n'avoir pas été officiellement informée de la mort de son frère et revendiquait ses droits au trône. En ce moment, Jane Grey était forcée malgré elle d'accepter de Northumberland le dangereux héritage d'Edouard VI. Mais le nouveau gouvernement vit bientôt la désaffection se faire autour de lui, et les princes étrangers refusèrent dédaigneusement de recevoir ses ambassadeurs et de reconnaître d'autre reine d'Angleterre que Marie Tudor. Celle-ci n'eut pas de peine à réveiller dans Londres le zèle de ses anciens amis, tandis qu'elle-même, parcourant le comté de Norfolk, réussissait à y lever des troupes; Northumberland marcha contre elle; mais à peine fut-il sorti de Londres que ses soldats désertèrent. Le frère d'un des ministres de Jane amena lui-même 4,000 hommes à Marie Tudor qui, peu de jours après, entrait dans Londres et s'y faisait proclamer reine d'Angleterre. Quant à Northumberland, il eut l'infamie, en voyant le parti de Jane perdu, de rechercher sa grâce par des bassesses et de parcourir la ville en proclamant lui-même Marie Tudor; mais cette palinodie ne l'empêcha pas d'être jeté en prison, ainsi que l'infortunée Jane et lord Dudley son mari.

Le 3 août 1553, Marie Tudor faisait, au milieu des acclamations populaires, son entrée dans la capitale. Elle s'attacha d'abord à se concilier les esprits en proclamant une amnistie; d'illustres prisonniers furent mis en liberté; on abolit quelques impôts et l'on fit des distributions d'argent aux pauvres de la cité.

Depuis vingt-cinq ans, l'Angleterre, à l'exemple d'Henri VIII, s'était jetée dans la Réforme. Marie, à peine assise sur le trône, ne songea qu'à rétablir la religion catholique; mais sur les conseils de Gardiner, tout récemment rétabli par elle dans son évêché de Winchester, elle prit le parti de dissimuler ses projets et d'en préparer de longue main la réussite. Il fut convenu que l'on détruirait la Réforme petit à petit. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne, représentés à sa cour, le premier par M. de Noailles, le second par Simon Renard, ne cessèrent de l'encourager à persister dans cette résolution et lui proposèrent même l'appui de leurs maîtres. Son premier acte fut de rappeler à leurs siéges tous les évêques catholiques que les deux derniers rois en avaient chassés. Bientôt les édits portèrent défense de prêcher et d'interpréter les Ecritures sans une permission expresse de la reine. Enfin on instruisit le procès du duc de Northumberland, et les pairs du royaume qui l'avaient servilement flatté au temps de sa grandeur le condamnèrent à avoir la tête tranchée. Au moment d'aller au supplice, et sous la promesse qu'il aurait sa grâce, il fit une confession de foi catholique; sur l'échafaud même il la renouvela; mais ce fut en vain, car la grâce promise ne vint pas; il fut décapité avec deux de ses anciens collègues, Thomas Palmer et John Gater. C'était le début des persécutions.

Le couronnement de la reine eut lieu avec une grande solennité le 1er octobre 1553. La convocation du Parlement, des fêtes où le luxe des toilettes et des modes françaises était déployé servirent beaucoup les desseins de la reine en éloignant les femmes du parti austère de la Réforme; des discussions oiseuses, mais violentes, sur l'Eucharistie parmi les ministres du clergé, puis de nouvelles persécutions contre les réformés, tels furent les principaux événements qui suivirent de près le couronnement de Marie Tudor.

Depuis son avénement, l'un des plus graves soucis de la reine Marie était de savoir à quel époux elle donnerait sa main; quoiqu'elle eût trente-huit ans, les prétendants ne lui manquèrent pas. Bien que son cœur la portât vers lord Courtenay, elle se décida à épouser Philippe, fils de Charles-Quint, et le contrat fut signé le 12 janvier 1554. Ce mariage conclu avec un prince connu par son fanatisme catholique provoqua en Angleterre un mécontentement général, qui bientôt se traduisit par la révolte du duc de Suffolk et de Thomas Wyat. Bien que cette union eût été ratifiée par le Parlement, le bruit se répandit dans toute l'Angleterre que le royaume allait devenir une province d'Espagne, qu'on y verrait se renouveler les horribles supplices qui ont fait exécrer le nom espagnol dans les Pays-Bas, dans le Milanais, à Naples et à Palerme; ce qui contribuait à corroborer ces appréhensions, c'étaient les bills récemment portés (oct. 1553) et qui renversaient brusquement tout l'édifice de l'Eglise anglicane, en supprimant les statuts rendus sous le dernier règne. Partout le catholicisme triomphait, reprenait possession des églises, et un grand nombre d'ecclésiastiques entachés d'hétérodoxie étaient déposés. Beaucoup de seigneurs quittèrent la cour, attendant les événements; les chefs du complot ourdirent le projet de marier lord Courtenay avec Elisabeth et de les proclamer souverains d'Angleterre à la Tour de Londres. De son côté, le duc de Suffolk songeait à replacer la couronne sur le front de sa fille, Jane Grey, toujours prisonnière. Mais tous, comme sir Thomas Wyat qui donna son nom à ce soulèvement, étaient surtout animés par la haine qu'ils portaient au catholicisme. Thomas Wyat souleva le comté de Kent, s'empara de Rochester, dont il fit son quartier général, et obtint de l'amiral Winter les munitions et l'artillerie de cinq navires de guerre, équipés pour former l'escorte du prince espagnol. La reine envoya alors le duc de Norfolk contre les rebelles; mais, arrivé devant les murs de Rochester, le duc fut abandonné par ses troupes et forcé de battre en retraite, ce qui permit à Wyat de marcher sur Londres. Marie Tudor, dans ces circonstances critiques, sut conserver sa fermeté et son sang-froid. Après avoir permis à ses ministres de tenter avec les rebelles tous les moyens possibles de conciliation, elle prit un parti héroïque et résolut de combattre. Elle partit pour Guildhall, où elle réunit une foule considérable de citoyens de toute condition dans la grande salle de la mairie. Elle prononça un discours pathétique terminé par un appel aux armes, et quelques heures après vingt mille hommes s'étaient déjà enrôlés pour défendre Londres contre les rebelles. Ceux-ci, après quelques succès partiels, furent partout repoussés, et Wyat, forcé de rendre son épée, fut conduit à la Tour (8 février 1554).

Après son triomphe, Marie Tudor se montra implacable. Elle fit périr sur l'échafaud l'innocente Jane Grey, son mari, son père le duc de Suffolk, Thomas Wyat, etc., et un grand nombre de supplices répandirent bientôt la terreur dans toute l'Angleterre; la persécution atteignit jusqu'à la princesse Elisabeth et à lord Courtenay, qui furent gardés à vue et dont on instruisit le procès. « On ne vit bientôt dans Londres que des potences et des échafauds, » dit le P. Griffet, un des apologistes de Marie la Sanglante.

Le 25 juillet de la même année, la reine épousait à Winchester Philippe d'Espagne, et faisait quelques jours après avec lui son entrée solennelle à Londres, au milieu d'un silence glacial. Ayant vécu jusque-là dans le célibat, Marie, qui avait trente-huit ans, se prit d'une vive passion pour son jeune époux et se montra d'une extrême jalousie, au point de ne pouvoir dissimuler sa colère lorsqu'il adressait à une femme quelques paroles flatteuses.

L'acte le plus important qui suivit de près ce mariage fut la réconciliation officielle de l'Angleterre avec la cour de Rome. Marie avait été secondée dans la réalisation de ce projet, formé depuis longtemps par elle, par l'empereur Charles-Quint et par Philippe. Quant aux formalités et aux stipulations de cette réconciliation, elles furent l'œuvre du cardinal Pole, légat du pape en cette occasion. Elles furent aussi l'occasion de quelques amnisties conseillées par Philippe, et qui rendirent à la liberté plusieurs centaines de prisonniers politiques; mais ce fut bientôt le Parlement qui réagit contre ce système de douceur et rendit des ordonnances sévères contre les protestants. Il alla si loin dans cette voie que les évêques catholiques eux-mêmes s'en émurent et durent le modérer. Le Parlement, par cette vile complaisance aux désirs de Marie Tudor, espérait se faire pardonner de n'avoir pas consenti au couronnement de Philippe; il n'y réussit pas et fut dissous le 16 janvier 1555.

La volonté formelle de Marie Tudor de rétablir la religion romaine dans toute l'Angleterre, malgré l'engagement pris par elle en montant sur le trône, son mariage avec un prince fanatique et cruel, lui firent commettre un nombre considérable d'atrocités. Pendant quatre années, du 4 février 1555 au 10 novembre 1558, l'Angleterre subit une épouvantable terreur religieuse, et, d'après la tradition populaire, sous le règne de Marie Tudor il y eut plus de sang versé par la hache du bourreau que par le fer des soldats. Les plus illustres têtes furent immolées à sa folie religieuse. Le fouet, la prison, les amendes, surtout les bûchers, furent les moyens que la reine fanatique employa pour jeter l'épouvante dans tout le royaume. Une femme condamnée au feu pour crime d'hérésie accoucha sur le bûcher; le magistrat présent au supplice prit l'enfant et le jeta vivant dans les flammes; le jury acquitta un jour un prévenu; cet acquittement déplut à la reine et tous les jurés furent jetés en prison.

Au milieu de la stupeur générale, on fit courir le bruit de la grossesse de la reine; elle-même y croyait quand elle s'aperçut qu'elle avait simplement un commencement d'hydropisie; elle tomba dans une profonde tristesse. Ce chagrin s'accrut bientôt de celui que lui causa le départ de son mari qui, averti de l'abdication prochaine de Charles-Quint, jugea à propos de retourner en Espagne pour y attendre cet événement. Il y avait à peine un an qu'ils étaient mariés, et Philippe était loin de quitter l'Angleterre et sa femme avec regret (sept. 1555).

Bientôt après, en 1556, une nouvelle conspiration s'organisa, dans laquelle se trouvait mêlé le nom d'Elisabeth. Cette conspiration avorta comme la première, et comme elle ne servit qu'à accroître le nombre des supplices. L'un des actes les plus reprochés à ce règne fut la condamnation, suivie d'exécution, du vénérable archevêque de Cantorbéry, Crammer, homme de bien que l'on a appelé non sans raison le Mélanchthon de l'Angleterre. La haine de Marie Tudor contre lui avait une cause cependant, une cause doublement juste aux yeux de la vindicative princesse : Crammer avait été l'un des agents de la rupture du mariage de Catherine d'Aragon avec Henri VIII, et de la séparation de l'Angleterre avec le saint-siége. Il mourut courageusement sur le bûcher, où il fut suivi par deux femmes, un prêtre, un gentilhomme et trois artisans, dont le crime était de ne pas assister aux offices du culte catholique romain.

L'histoire elle-même, par dégoût, est forcée de détourner ses regards du triste et sanglant spectacle de l'Angleterre dominée par ce Néron femelle, dont le fanatisme épuisait le royaume, l'écrasait d'impôts et le couvrait de bûchers, de potences et d'échafauds. « Sa personne, dit Hume, était dignement assortie à son caractère : entêtée, superstitieuse, violente, cruelle, maligne, vindicative, tyrannique, tous ses penchants et toutes ses actions portaient l'empreinte de son mauvais esprit. Au milieu de tous les vices qui composaient la trempe de son âme, à peine peut-on trouver quelque vertu, si ce n'est la sincérité. »

En 1557, son mari, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe II, fit un voyage en Angleterre et la détermina sans peine à déclarer la guerre à la France. Cette guerre impolitique hâta la conclusion du mariage de Marie Stuart, reine d'Ecosse, avec le dauphin François, fils de Henri II, et « en moins de trois semaines, dit le P. Fabre, les Anglais perdirent tout ce qu'ils avaient conservé en France de leurs anciennes conquêtes. » Calais leur fut enlevé par le duc de Guise, ce qui fut pour Marie Tudor un coup mortel. « Que l'on m'ouvre le cœur, dit-elle en apprenant cette nouvelle, on y trouvera Calais. »

Cette humiliation, jointe à l'abandon de son époux, au mépris, à la haine dont elle se sentait environnée, détermina chez elle une maladie de langueur qui en peu de temps la conduisit au tombeau. Elle expira dans la cinquième année de son règne, et les prêtres catholiques seuls la regrettèrent; l'histoire maudit sa mémoire.

Comme elle n'avait pas d'enfants, sa mort ouvrit l'accès du trône à la jeune princesse Elisabeth, qui allait être une des plus grandes gloires de l'Angleterre.

Marie Tudor, drame en trois journées, en prose, de Victor Hugo (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 6 novembre 1833). Ce drame émouvant, plein de situations neuves et écrit d'un style vigoureux, est peu conforme à l'histoire; le cadre seul appartient à la réalité, ce qui a permis à V. Hugo toujours poëte, même en prose, de faire le plus effrayant tableau des discordes civiles en Angleterre. Marie la Catholique, Marie la Sanglante a un amant, un lâche favori italien, Fabiano Fabiani; cette monstruosité suffirait pour faire voir que V. Hugo n'a pas voulu nous donner une Marie Tudor historique; tout son drame est basé là-dessus. Les seigneurs, en un langage virulent, font entre eux le procès du favori, qui s'est enrichi des dépouilles de toute l'Angleterre, qui s'est fait donner un tas de vicomtés et de pairies, s'appelle maintenant lord Clambrassil et vient de recevoir l'ordre de la Jarretière. Ils cherchent par quel moyen ils pourraient le renverser, et maître Simon Renard, l'adroit envoyé du roi d'Espagne Philippe II, la seule physionomie qui soit esquissée conformément aux données historiques, fait bon profit de leur conversation. Il veut marier la reine d'Angleterre au roi son maître et se prépare à jouer dans les intrigues qu'il prévoit un rôle prépondérant.

Fabiano prépare lui-même sa ruine; il a une maîtresse pour laquelle il délaisse Marie Tudor, une fille du peuple, élevée par l'ouvrier ciseleur Gilbert, qui se propose de l'épouser et qui la croit toujours pure. Mais Jane, enfant abandonnée qu'il a recueillie une nuit qu'on se tuait dans les rues de Londres, ne répond à son amour que par de la reconnaissance. Elle aime ce galant seigneur, si bien vêtu, aux paroles si recherchées, qui, un jour, est venu faire ciseler par Gilbert un pommeau d'épée et a trouvé la jeune fille tout à fait à son goût. Fabiano a son plan du reste, car il sait qui est la jeune fille : c'est l'héritière des Talbot, dont la reine lui a donné les domaines confisqués, et il se réserve ainsi soit d'annuler l'héritière en la déshonorant, soit au pis aller de la prendre pour femme, en cas de revers de fortune, pour conserver les biens. Ce plan ingénieux, qu'il croit être seul à connaître, un vieux juif qu'il rencontre en sortant de la maison de Gilbert le lui raconte absolument comme s'il lisait à livre ouvert dans sa conscience : « ... Vous êtes le favori de la reine, mylord. La reine vous a donné la Jarretière, le comté, la seigneurie. Choses creuses que tout cela. La Jarretière, c'est un chiffon; le comté, c'est un mot; la seigneurie, c'est le droit d'avoir la tête tranchée. Il vous fallait mieux. Il vous fallait, mylord, de bonnes terres, de bons bailliages, de bons châteaux et de bons revenus en bonnes livres sterling. Or, le roi Henri VIII avait confisqué les biens de lord Talbot, décapité il y a seize ans. Vous vous êtes fait donner par la reine Marie les biens de lord Talbot. Mais, pour que la donation fût valable, il fallait que lord Talbot fût mort sans postérité... Vous étiez assez tranquille de ce côté. Lord Talbot n'avait jamais eu qu'une fille, qui avait disparu de son berceau à l'époque de l'exécution de son père, et que toute l'Angleterre croyait morte. Mais vos espions ont découvert dernièrement que dans la nuit où lord Talbot et son parti furent exterminés par Henri VIII, un enfant avait été mystérieusement déposé chez un ouvrier ciseleur du pont de Londres, et qu'il était probable que cet enfant, élevé sous le nom de Jane, était Jane Talbot, la petite fille disparue. Les preuves écrites manquaient, il est vrai, mais tous les jours on pouvait les retrouver. L'incident était fâcheux. Se voir peut-être forcé un jour de rendre à une petite fille Shrewsbury, Wexford qui est une belle ville, et le magnifique comté de Waterford! C'est dur. Comment faire? Vous avez cherché un moyen de détruire et d'annuler la jeune fille. Un honnête homme l'eût fait empoisonner ou assassiner. Vous avez mieux fait, vous l'avez déshonorée... Un autre eût pris la vie à la jeune fille, vous lui avez pris l'honneur, et par conséquent l'avenir. » Et le juif, qui, au bout du compte, se soucie beaucoup plus de l'argent que de la morale, propose à Fabiano de lui vendre, pour une somme assez ronde, tous les papiers concernant la filiation de Jane. Comme il les a sur lui, Fabiano trouve plus expéditif de tuer le juif, et, le poignard sur la gorge, il force Gilbert, qui vient à passer, à jeter avec lui le cadavre dans la Tamise. Mais au retour de l'expédition, comme il se propose d'entrer chez Jane, et qu'il montre à Gilbert la clef que lui a donnée sa maîtresse, le pauvre diable tombe du haut de toutes ses illusions; il voit que Jane est perdue pour lui. Le juif avait réussi à jeter les papiers loin de lui et c'est Gilbert qui les a ramassés; il apprend ainsi que Jane est l'héritière des Talbot, mais il lui faut avant-tout se venger de Fabiano. Il va servir d'instrument entre les mains de Simon Renard et des seigneurs coalisés. Marie Tudor, avertie par eux des trahisons de son favori, veut faire tomber sa tête; elle n'aurait pas besoin de prétexte, mais elle veut une condamnation en règle. On imagine alors de faire commettre à Gilbert une tentative d'assassinat sur la reine, et il dénonce Fabiano comme son complice. L'aventurier est condamné; cependant Marie hésite à le faire exécuter; après beaucoup de tergiversations, elle se décide à lui fournir les moyens de s'évader, et comme son exécution a été annoncée au peuple qui s'en réjouit, qu'il faut donner satisfaction à cette attente prolongée des masses qui vont s'insurger, c'est Gilbert qui, couvert du voile noir des parricides, sera décapité à sa place. D'un autre côté, Jane et les seigneurs favorisent l'évasion de Gilbert, et tout le pathétique du troisième acte gît dans l'incertitude où sont les principaux personnages et le public lui-même sur la personnalité de l'homme qui va être conduit au supplice. Le fond de la scène s'ouvre et, en présence de Marie et de Jane, toutes deux anxieuses, le cortége funèbre défile; le condamné paraît, mais il est impossible de savoir si c'est Gilbert ou Fabiano. La reine, qui se fie à sa toute-puissance et croit que ses ordres ont été exécutés, essaye de consoler Jane : « Ris donc, Jane, s'écrie-t-elle, rions toutes deux. Oh! c'est charmant! Jane! tu trembles pour Fabiano, sois tranquille! et ris avec moi, te dis-je! Jane! l'homme qu'ils ont, l'homme qui va mourir, l'homme qu'ils prennent pour Fabiano, ce n'est pas Fabiano, c'est l'autre, tu sais bien, un ouvrier, cet homme, ce Gilbert.. ; on l'a mis à la place de Fabiano sous le voile noir. C'est une exécution de nuit. Le peuple n'y verra rien. »

Et Jane, qui croyait Gilbert évadé de la Tour et sauvé, sauvé par elle, après avoir pardonné; Jane qui attendait, impatiente, que le peuple n'entourât plus la prison, tombe anéantie et crie grâce. Il lui reste un doute pourtant, elle ne croît pas que celui qui va mourir soit Gilbert. C'est à la reine de trembler maintenant; elle sait que Simon Renard, la noblesse et le peuple, tout conspire contre elle, que tous demandaient la mort de Fabiano, et elle craint à son tour une substitution. Elle veut donner l'ordre de suspendre le supplice; mais la grosse cloche de la Tour de Londres s'arrête et l'on entend un coup de canon dans le lointain : il annonce que le condamné monte sur l'échafaud; un second coup de canon succède au premier, c'est que le condamné s'agenouille; un troisième coup se fait entendre : il n'y en a plus qu'un de vivant..., et c'est Gilbert. « Qui a osé?... s'écrie la reine. — Moi, lui répond Simon Renard; j'ai sauvé la reine et l'Angleterre. »

Ce drame haletant n'est pas à l'abri de tout reproche, et il a subi de la part de Gustave Planche d'assez rudes critiques qui ne sont pas toutes imméritées. La plus sérieuse qu'on puisse lui adresser, c'est que la vérité historique y est trop dédaignée, que la Marie Tudor de fantaisie est absolument étrangère à celle des chroniqueurs, et, comme forme, que la déclamation et l'emphase y sont plus marquées que dans toute autre œuvre dramatique de V. Hugo. Mais abstraction faite de ces défauts, qui sont capitaux il est vrai, c'est encore une œuvre éminente et dont les bonnes parties sont dignes du maître.

MARIE-BÉATRIX-ÉLÉONORE D'ESTE, reine d'Angleterre, née en 1658, morte à *Saint-Germain-en-Laye en 1718. Elle était* fille du duc de Modène Alphonse IV et de Marie-Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin. A l'âge de quinze ans, elle épousa à *Londres le duc d'York, frère cadet du roi* Charles II (1673), gagna par sa beauté, par son esprit, par la pureté de ses mœurs, l'affection et l'estime de son mari, et, lorsque celui-ci fut devenu roi sous le nom de Jacques II, elle usa de toute son influence pour le pousser à restaurer la religion catholique. Après avoir *eu quatre enfants morts en bas âge, elle* venait d'avoir un fils qui reçut le titre de prince de Galles, lorsque le prince d'Orange débarqua en Angleterre pour détrôner Jacques II (1688). A cette nouvelle, le roi confia sa femme et son fils au duc de Lauzun, alors à Londres, et le chargea de les conduire en France. Louis XIV accueillit avec de grands honneurs la reine déchue, lui fit une pension de *600,000 livres et l'installa au château de* Saint-Germain, où elle termina sa vie, après avoir été témoin des efforts impuissants faits par son fils pour ressaisir la couronne d'Angleterre.

MARIE, reine d'Angleterre, fille de Jacques II et de sa première femme, Anne Hyde, née en 1662, morte en 1695 Elle épousa à quinze ans, en 1677, son cousin le prince d'Orange (depuis Guillaume III), malgré la répugnance que son père éprouvait pour ce mariage La jeune et belle princesse suivit en Hollande son mari, qui, malgré son caractère froid et taciturne, lui inspira une vive passion, et dont elle sut, au bout d'un certain temps, se faire tendrement aimer. Guillaume avait craint que sa femme, appelée à régner un jour sur l'Angleterre, ne lui réservât dans le gouvernement une place secondaire. Mais à peine Marie avait-elle entrevu ces craintes, qu'elle s'était empressée de rassurer Guillaume. « Je vous jure, lui dit-elle, que vous serez toujours le maître; je ne vous demande qu'une chose en retour, c'est que, de même que j'observerai le précepte qui commande à la femme d'obéir à son mari, de même vous suivrez celui qui ordonne au mari d'aimer sa femme. » A partir de ce moment, l'union la plus parfaite régna entre les deux époux, et le dévouement que Marie montra à Guillaume fut tel qu'elle n'hésita point à oublier ses devoirs de fille pour seconder la politique de son mari lorsque, en 1688, il renversa Jacques II du trône. Conformément à ses désirs, le Parlement décida que Guillaume et Marie seraient roi et reine d'Angleterre, que la couronne leur appartiendrait en commun pendant leur vie et serait réversible au dernier survivant; mais que, pendant sa vie, Guillaume dirigerait seul le pouvoir (1689). En entrant dans le palais d'où son père venait d'être chassé, Marie témoigna une joie qui devint le sujet d'une foule de satires grossières et qui l'abaissa dans l'estime publique. Pendant que Guillaume réprimait la révolte d'Irlande (1690), elle fut chargée du soin du gouvernement, déploya une grande fermeté contre les menées des catholiques et rompit avec sa sœur Anne qui, entièrement dirigée par Marlborough, devenait plus qu'un embarras pour le nouveau gouvernement. En 1695, elle mourut de la petite vérole, et sa mort causa la plus vive douleur au roi Guillaume qui, pour perpétuer sa mémoire, fit construire à Greenwich l'hôtel des marins invalides, dont Marie avait conçu le projet.

MARIE DE LORRAINE, reine d'Ecosse, fille de Claude, duc de Guise, née en 1515, morte en 1560. Devenue veuve, à vingt ans, de Louis II d'Orléans (1535), elle se remaria avec Jacques V, roi d'Ecosse (1538), qui la rendit mère de Marie Stuart. En 1542, elle devint veuve et fut nommée régente. Dominée par les Guises, ses frères, elle persécuta les partisans de la Réforme, promulgua, à l'instigation de Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, son principal conseiller, l'édit de 1559 contre les protestants, et souleva le peuple par cette mesure. Dépouillée de la régence, sur la proposition du fameux Knox, dans une assemblée de pairs et de barons (1559), elle appela à son secours des troupes de France et mourut à Edimbourg au moment où une armée anglaise, envoyée par Elisabeth, venait défendre les protestants et mettre le siége devant cette ville.

MARIE STUART, reine de France, puis reine d'Ecosse, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Guise, née à Linlithgow le 8 décembre 1542, morte décapitée à Fotheringay le 8 février 1587. « On aura beau dire tout ce qu'on voudra, maint noble cœur prendra parti pour Marie Stuart, même quand tout ce qu'on a dit d'elle serait vrai. » Ces paroles de Walter Scott, dans l'*Abbé*, résument assez bien le sentiment public resté toujours favorable à la victime d'Elisabeth, malgré la lumière que la critique moderne a portée sur ses machinations et sur ses crimes. Le 14 décembre 1542, Jacques V succombait à la douleur que venait de lui faire éprouver la honteuse déroute de Fala, déroute causée par l'abandon des seigneurs écossais qui, en haine de la royauté, avaient tourné bride devant une poignée d'Anglais. Huit jours auparavant, il avait appris que la reine, Marie de Guise, venait de lui donner une fille, et, plein de pressentiments funestes sur l'avenir de cette couronne d'Ecosse qu'une petite-fille de Robert Bruce avait apportée dans la maison des Stuarts, il s'était écrié : « Par fille elle est venue, par fille elle s'en ira. » Aussitôt Jacques V enseveli, Knox et Wishart rendirent plus factieuses leurs prédications et Henri VIII, voulant profiter des troubles inséparables d'une minorité, reprit ses anciens projets de conquête. Sa mort, survenue en 1547, apporta à l'Ecosse un moment de répit, mais Edouard VI reprit son œuvre, et les Ecossais, vaincus à Pinkey, allaient subir la loi du plus fort, lorsque le régent, comte d'Arran, invoqua la protection de la France; la flotte française tint les Anglais en respect et, pour cimenter l'union des deux couronnes, le mariage de Marie Stuart avec le fils aîné de Henri II, François, fut décidé (1548). La *jeune princesse n'avait pas dix ans* et le dauphin était encore plus jeune. Amenée aussitôt en France, elle fut conduite au château de Saint-Germain, résidence habituelle de la cour, où le roi la fit élever comme sa propre fille. Elle avait de plus, dans ses oncles de Guise, des alliés naturels tout-puissants. A quinze ans, elle commençait à être douée de cette puissance de séduction qui fit le charme et le malheur de sa vie. Pendant que sa mère soutenait une lutte énergique contre la féodalité écossaise et s'emparait de la régence, dont elle compromettait l'autorité par une trop grande condescendance pour ses alliés français, Marie Stuart commençait à briller à la cour de Henri II. La mort du roi et l'avènement du dauphin, sous le nom de François II, la placèrent, pour un an, sur le trône de France « Elle était, dit M. Mignet, grande et belle. Ses yeux respiraient l'esprit et resplendissaient d'éclat. Elle avait les mains les mieux tournées du monde, sa voix était douce, son esprit était noble et gracieux, son langage animé et son attrait déjà fort grand ; de bonne heure elle avait montré les rares agréments qui devaient la faire aimer et qui rendirent si séduisante son enfance elle-même. Quand elle perdit subitement son mari (5 décembre 1560), et que, veuve à dix-huit ans, il fut décidé qu'au lieu de rester en son douaire de Touraine elle retournerait en son royaume d'Ecosse pour y mettre ordre aux troubles civils qui s'y étaient élevés, ce fut un deuil universel en France, dans le monde des jeunes seigneurs, des nobles dames et des poëtes. » Michelet conjecture, non sans raison, que les ardeurs sensuelles de celle qu'il appelle « cette grosse chamelle rousse » furent pour quelque chose dans la mort précoce du débile François II. A propos de cette épithète de rousse donnée à Marie Stuart par le grand historien, disons en passant que les auteurs ne sont pas d'accord sur la couleur de ses cheveux, que tous vantent néanmoins comme fort beaux. Walter Scott prétend qu'ils étaient noirs ; Mignet, d'après tous les contemporains, les fait blonds ; M. Dargaud les compare à un rayon de soleil, ce qui se rapprocherait de l'opinion de Michelet ; les poëtes de la pléiade en ont chanté les tresses d'or et Brantôme dit qu'ils étaient blond cendré, ce qui concilie à peu près toutes les opinions, sauf celle de Walter Scott.

Durant son séjour en France et pendant son règne éphémère, Marie Stuart avait commis, envers ses sujets d'Ecosse, quelques actes d'une extrême imprudence. Par un premier acte secret, elle faisait donation de la couronne d'Ecosse aux rois de France, à charge de la défendre contre les Anglais ; par un second, elle accordait l'usufruit du royaume d'Ecosse au roi de France, jusqu'à ce que celui-ci eût été remboursé des sommes qu'il avait dépensées pour sa défense. Elle commit une faute plus grande encore en prenant, à la mort de Marie Tudor, d'après le conseil de Henri II et sous prétexte de l'illégitimité d'Elisabeth, les armes d'Angleterre à côté des armes d'Ecosse. Ses droits à la couronne d'Angleterre n'étaient pas douteux. Comme descendante de la sœur de Henri VIII, mariée à son aïeul Jacques IV, elle était plus près du trône qu'Elisabeth, la fille d'Anne de Boulen, car les Anglais, en reconnaissant pour reine Marie Tudor, avaient implicitement proclamé la bâtardise d'Elisabeth. Mais des prétentions comme celles de Marie Stuart sont vaines quand elles ne peuvent se soutenir les armes à la main. La reine d'Angleterre se vengea en déchaînant en Ecosse contre la régente l'opposition de l'aristocratie et le fanatisme presbytérien ; bientôt elle appuya ses sourdes menées de l'envoi de troupes anglaises auxquelles Marie de Guise opposa des auxiliaires français qui contribuèrent encore à la rendre impopulaire. Ses alliés du dedans succombèrent et la malheureuse princesse expira le 10 juin 1560. La paix d'Edimbourg donna au pays une tranquillité momentanée et incomplète ; elle consacrait la ruine de l'influence française et monarchique, le triomphe du parti anglais et des presbytériens ; la conduite des affaires devait appartenir à un conseil de douze membres, dont sept étaient nommés par la reine d'Ecosse et cinq par les états. Le parti vainqueur multiplia ses attaques contre l'autorité royale, et les presbytériens, de proscrits devenus proscripteurs, se vengèrent en interdisant l'exercice du culte catholique et en bouleversant l'organisation ecclésiastique du royaume. Marie Stuart protesta contre le traité d'Edimbourg et contre les actes du Parlement, mais elle ne put faire davantage, et bientôt la mort de François II (5 décembre 1560) la rejeta bien loin des rêves au milieu desquels elle avait passé sa jeunesse. Détestée de Catherine de Médicis, elle dut se résigner à retourner en Ecosse. Elle allait trouver la noblesse accoutumée à la rébellion et disposant de l'autorité, le peuple professant une autre religion qu'elle et tenant pour suspectes toutes les pratiques papistes, et en outre les intrigues de l'Angleterre guettant sa proie. Tout était menaçant autour d'elle.

Le 14 août 1561, Marie Stuart s'embarqua, après avoir cherché à préparer son retour par des mesures de conciliation. On connaît le touchant récit que Brantôme nous a laissé de son voyage, et une mélancolique romance, qui n'est peut-être pas d'elle, mais qu'on lui attribue toujours,

Adieu, plaisant pays de France,

a popularisé ses adieux au pays qu'elle regrettait. Sa tristesse trouva bientôt de nouveaux aliments dans le sombre aspect de l'Ecosse, dont les mœurs farouches, l'austérité presbytérienne et la pauvreté froissaient la délicatesse de ses goûts et éveillaient ses répugnances. « Qu'on se figure en effet, dit M. Paul de Saint-Victor, cette fille des Guises, cette enfant de la Renaissance transportée presque subitement de la cour licencieuse de Fontainebleau dans la froide et sombre Ecosse du XVI^e^ siècle, condamnée à régner sur ce camp de l'Eglise militante du calvinisme, qui exècre en elle la séduction du catholicisme, la magicienne de la papauté. A peine a-t-elle mis le pied sur le sol de son nouveau royaume que la lutte commence, lutte inégale de la passion fragile et brillante du Midi contre l'âpre fanatisme du Nord. Sa beauté voluptueuse scandalise la rude escorte qui l'attend sur la grève. « Ce n'est pas » une chrétienne, murmurent sous leurs casques les gentilshommes sauvages de la Réforme, c'est Diane, c'est quelque divinité » païenne. » Marie essaye d'abord d'apprivoiser les hommes de proie qui l'entourent ; elle entreprend de gagner Knox, le farouche tribun de l'idée nouvelle ; elle veut acclimater sur cette terre rigide la poésie, la danse, la musique, l'élégance, toutes les fleurs de la civilisation italienne : elle ne réussit qu'à effaroucher ce peuple austère, ces ascètes de la Bible et de l'épée, qui n'adorent que le Dieu du désert. » En présence d'une noblesse turbulente, d'une secte enivrée de son triomphe, d'une reine rivale et hostile, elle était condamnée à la plus grande circonspection, et la fougue de son caractère, enclin aux exagérations et aux passions extrêmes, peu susceptible de tempérament, l'y disposait mal. Cependant sa conduite fut d'abord adroite ; elle s'entoura d'un conseil à la tête duquel elle plaça son frère naturel, le comte de Murray, politique habile, peut-être trop habile, qui lui traça un système de conciliation dont elle recueillit quelques fruits ; sa légèreté, son amour des plaisirs et des fêtes les lui firent perdre rapidement. En dépit des déclamations furibondes de Knox, elle provoquait par sa conduite les interprétations les plus hostiles, en même temps que son caractère enjoué l'exposait à des entreprises hardies. Chastelard, ce spirituel et chevaleresque gentilhomme français, prit au sérieux quelques paroles de galanterie qu'elle lui avait adressées, osa acheter la complicité d'une de ses femmes et se cacha sous le lit de la reine, croyant la posséder par ce trait d'audace. Marie, qui se sentait soupçonnée, le laissa périr sur l'échafaud. C'était pour elle une impérieuse nécessité de se remarier. Philippe fit proposer son fils, don Carlos, ce fou qui faisait manger à son cordonnier les bottes qu'il trouvait trop étroites ; Elisabeth proposa Leicester, son platonique amoureux ; à ces prétendants Marie préféra son cousin Darnley, fils du comte de Lennox, jeune homme d'un extérieur agréable, mais d'une intelligence bornée et d'un caractère méprisable. De plus, il était catholique ; le peuple gronda ; Knox fit retentir la chaire de ses imprécations, et Murray, soit qu'il vît avec dépit que le gouvernement allait lui échapper, soit qu'il s'irritât de ce que ses idées conciliatrices étaient méconnues, se rangea parmi les ennemis acharnés de la reine. Le mariage fut célébré le 25 juillet 1565 ; toutefois Marie s'opposa à ce que Darnley fût couronné comme il le demandait avec instance : elle craignait un soulèvement populaire. Douglas et Murray profitèrent de l'irritation que ce refus lui causa pour l'entraîner à un acte d'autorité qu'ils méditaient depuis longtemps. Un chanteur italien, David Rizzio, qui avait plu à Marie par son talent original et ses saillies grotesques, possédait alors toute sa confiance. De simple bouffon de cour et de racleur de guitare, il était devenu un personnage ; Marie l'avait fait son secrétaire pour la correspondance étrangère et les plus importantes affaires lui passaient par les mains. Son influence était telle que Murray, qui, à l'instigation d'Elisabeth, venait de tenter contre sa sœur une révolte à main armée, sollicitait l'appui de Rizzio pour rentrer en grâce. Loin de vouloir lui complaire, Rizzio excita la reine contre lui et exalta imprudemment ses désirs de vengeance ; ce fut sa perte. Les seigneurs écossais, honteux de voir ce bouffon jouir de priviléges qui leur étaient déniés, entrer chez la reine à toute heure, souper familièrement avec elle, persuadèrent à Darnley qu'il était son amant. Il n'y avait guère apparence ; Rizzio était déjà vieux, d'une laideur très-caractérisée et d'ailleurs contrefait. Mais Darnley, qui plusieurs fois s'était vu repousser de la chambre à coucher de la reine parce qu'il s'y était présenté absolument ivre, crut facilement ce qu'on lui suggérait et entra dans le complot. Un soir que Marie soupait en tête-à-tête avec son favori, un groupe d'hommes, à la tête desquels étaient Douglas et lord Ruthwen, envahissent la chambre. Pendant que Darnley s'empare de Marie, on entraîne Rizzio dans la pièce voisine et il est immédiatement massacré ; on compta sur son cadavre cinquante-six coups de dague (9 mars 1566). La reine, gardée à vue, fut prisonnière dans son propre palais.

Captive entre les mains des conjurés, Marie cessa de pleurer pour songer à sa délivrance. Elle n'eut pas de peine à reprendre son ascendant sur l'âme faible de Darnley, à qui elle feignit de pardonner le rôle qu'il avait joué dans cette nuit sinistre. Elle le regagna, le détermina à faciliter son évasion et à s'enfuir avec elle à Dunbar. A peine libre, elle l'associa à sa vengeance et força ses complices à fuir en Angleterre. Sa captivité n'avait duré que huit jours. Quelques semaines après, elle accouchait du fils qui fut roi d'Angleterre sous le nom de Jacques I^er^. Cette naissance ne resserra aucunement les liens des deux époux ; Marie haïssait Darnley et avait toujours sous les yeux le cadavre de son favori assassiné. Elle prit bientôt pour amant le comte de Bothwell, qui la séduisit en flattant ses idées de vengeance et dont le caractère résolu indiquait un homme qui ne reculerait devant rien, pas même devant un crime. Bothwell aussi, comme Chastelard, s'était fait cacher sous le lit de la reine et l'avait ainsi obtenue par surprise, mais elle ne le fit pas décapiter. De concert avec Lethington et avec Murray, qui s'était rallié à sa sœur, il agita d'abord la question de divorce ; Marie rejeta cet expédient. Alors Bothwell songea à tuer Darnley ; Murray lui garantit l'impunité. Darnley s'était retiré à Glascow, dans sa famille ; une réconciliation avec Marie le ramena à Edimbourg (janvier 1567). Peu de temps après il tomba malade de la petite vérole et on le fit transporter dans une maison de campagne près d'Holyrood ; c'était un petit castel abandonné, sous les planchers duquel Bothwell avait fait pratiquer une mine. Pendant que la reine, conviée à un bal, dansait joyeusement, la maison sauta ; par surcroît de précaution, Darnley avait été étranglé à l'avance (10 février 1567). La voix publique était unanime pour accuser Bothwell et Marie Stuart ; celle-ci fut obligée de citer son amant devant une cour de justice qui l'acquitta. Bien plus, Bothwell obtint du libre consentement des lords une déclaration constatant son innocence et une supplique par laquelle ils le recommandaient à la reine comme le plus digne époux qu'elle pût choisir. Marie voulut ne paraître céder qu'à la violence et une comédie d'enlèvement fut jouée, d'accord avec elle. Le 24 avril suivant, comme elle allait voir son jeune fils à Stirling, Bothwell arrêta son carrosse, à la tête de quelques cavaliers, et, à la suite de cette violence simulée, elle épousa son amant (15 mai 1567).

Les lords protestants formèrent aussitôt une ligue au nom des intérêts du pays et du jeune roi menacé, et obtinrent le concours d'Elisabeth. Une première tentative contre les deux époux échoua, mais bientôt un terrible soulèvement arracha Marie Stuart à sa trompeuse sécurité. Elle rassembla quelques troupes et marcha avec Bothwell contre les confédérés, qu'ils rencontrèrent non loin d'Edimbourg, à Carberry-Hill ; l'armée royale fit défection. La reine, dans cette extrémité, entra en conférence avec les chefs de l'insurrection, qui lui promirent de lui conserver leur foi si elle voulait se séparer de son mari ; elle y consentit et eut avec Bothwell, sur les hauteurs de Carberry, une dernière entrevue. Après ces adieux suprêmes, elle rejoignit Lindsay, un des chefs presbytériens, et lui prenant la main : « Par la main qui est maintenant dans la vôtre, dit-elle, j'aurai votre tête pour cela. » Vaine et imprudente menace qui aggrava sa triste situation. Elle s'aperçut bientôt qu'elle était prisonnière et, lorsqu'elle entra avec les vainqueurs à Edimbourg, ce fut précédée de la bannière vengeresse sur laquelle on avait représenté le meurtre de Darnley et au milieu des injures de la populace.

Marie fut enfermée au château de Lochleven, situé au milieu du lac de ce nom, et confiée à Marguerite Douglas, ancienne maîtresse de Jacques V, dont la haine implacable garantissait suffisamment la surveillance vigilante. Quant à Bothwell, il alla mener la vie de pirate dans les Orcades jusqu'au moment où, fait prisonnier par les Norvégiens, il fut enfermé au château de Malmoë, dans lequel il mourut en 1576. Il avait confié à un de ses serviteurs une cassette d'argent, présent de Marie Stuart et renfermant la correspondance de celle-ci. Elle tomba entre les mains du parti victorieux et plus tard ces pièces furent une arme terrible dont on se servit contre l'infortunée princesse.

Quelques fanatiques réclamaient le jugement et la mort de la reine d'Ecosse ; ce parti fut abandonné, mais on lui arracha la signature d'un acte par lequel elle abdiquait en faveur de son fils et nommait Murray régent du royaume. Elle travailla alors activement à abréger sa dure captivité ; après une tentative infructueuse, elle réussit à s'échapper avec l'aide du fils de lady Douglas, George Douglas, qui n'avait pu résister à la séduction qu'elle exerçait autour d'elle. A peine libre, elle déclara son abdication nulle et fit appel à ses partisans ; 6,000 hommes se rallièrent à sa cause, mais Murray l'amusa par de perfides négociations, puis la força d'accepter la bataille à Longside (13 mai 1568). L'engagement ne dura pas une heure ; Marie, voyant s'évanouir sa dernière espérance, fut réduite à fuir pour échapper à une nouvelle captivité. Suivie d'un petit nombre de serviteurs, elle fit à cheval une course de 60 milles vers la frontière méridionale et, pouvant s'embarquer pour la France, se décida à demander asile à Elisabeth. L'un des partis était plus sûr, l'autre plus aisé. Ce fut ce qui trancha ses irrésolutions. A peine avait-elle débarqué sur les côtes du Cumberland qu'Elisabeth commanda de s'assurer de sa personne. On la retint d'abord sous prétexte de lui faire avoir une entrevue avec la reine d'Angleterre, entrevue toujours promise et toujours différée ; puis on lui fit entendre qu'avant tout il fallait que, par un procès public, elle se purgeât des soupçons émis contre elle relativement au meurtre de Darnley. Marie se récria, déclara que, reine indépendante, elle n'était justiciable d'aucune juridiction et réclama le droit de s'embarquer pour la France : il était trop tard. Détenue d'abord avec quelques égards au château de Carlisle, Marie vit peu à peu se resserrer autour d'elle cette captivité qui devait durer dix-neuf ans (18 mai 1568-5 février 1587). Traînée de château en château, elle fit en vain appel aux puissances du continent, dont les plaintes et les menaces ne servirent qu'à aggraver sa situation. Un premier procès fut instruit ; Marie se résigna à se défendre devant une commission qui siégeait à York sous la présidence du duc de Norfolk. A la suite de manœuvres odieuses, dans lesquelles on enveloppa la reine d'Ecosse et le régent, celui-ci produisit devant la commission, brusquement transférée à Westminster, des pièces trouvées, dit-il, dans les bagages de la reine lors de sa fuite. Ces pièces prouvaient la complicité de Marie dans le meurtre de Darnley, mais on n'en montra jamais les originaux. Elisabeth, poursuivant sa politique tortueuse, ne prononça pas sur le fond ; elle s'arma seulement de la décision des juges pour retenir Marie Stuart captive. Malgré tout, Marie était encore redoutable pour sa rivale. En présence de cet indigne abus de la force, on oubliait les faiblesses et les fautes de la victime pour ne songer qu'aux violences du bourreau. Du fond de sa prison la reine d'Ecosse cherchait à soulever ses partisans et se créait des sympathies parmi l'aristocratie anglaise. Une ligue formidable se forma bientôt en sa faveur ; le duc de Norfolk, le comte de Pembroke, les comtes de Northumberland et de Westmoreland y entrèrent ; un projet de mariage fut formé entre Norfolk et la prisonnière. Elisabeth déploya une activité à la hauteur de ces circonstances périlleuses ; le duc, jeté en prison avec ses principaux adhérents (1569), désavoua ses projets ; l'insurrection des comtés du nord sous Westmoreland et Northumberland fut écrasée et le protestantisme anglican sortit triomphant de cette crise. Norfolk ne porta cependant sa tête sur l'échafaud que trois ans plus tard, et après avoir été convaincu de nouveaux complots.

La Saint-Barthélemy (1572), en alarmant Elisabeth et tous les anglicans, fit resserrer les chaînes de Marie Stuart. Dès ce moment sa mort fut résolue. Elle était en effet une menace perpétuelle pour l'Angleterre en présence des sanglantes menées des catholiques du continent et des sommations impérieuses de Philippe II, qui faisait les préparatifs de sa formidable Armada. Il fallait préparer les esprits à ce coup tragique. Elisabeth, ou plutôt Cecil, son ministre, fit répandre à profusion le fameux pamphlet de Buchanan, précepteur du fils de Marie Stuart, *Detection of the duinges of Mary,* où les accusations les plus haineuses étaient portées contre elle. Elle était alors détenue au château de Sheffield, et si étroitement qu'on lui laissait à peine une femme pour la servir. Dix années s'écoulèrent ainsi au milieu des tergiversations d'Elisabeth et de complots isolés en faveur de la prisonnière. Sa santé s'altérait ; Marie demanda qu'il lui fût permis d'aller à Buxton prendre les eaux, et il fallut que les ambassadeurs de France et d'Espagne appuyassent sa requête pour qu'il y fût fait droit. Elisabeth le lui permit, à condition qu'elle ne ferait pas même voir son visage et que Shrewsbury, son geôlier, exercerait autour d'elle la surveillance la plus active. Cecil, devenu lord Burleigh, eut cependant la curiosité de se rendre à Buxton et put jouir tout à son aise de l'abaissement de sa victime. Réintégrée à Sheffield, Marie Stuart écrivit à Elisabeth une lettre suppliante (novembre 1582) ; elle s'humiliait enfin, se déclarait prête à abdiquer ses droits sur la couronne d'Angleterre et implorait seulement la faculté d'aller finir ses jours en France. Elisabeth laissa la lettre sans réponse, et autour d'elle les plus odieuses machinations se tramaient contre sa rivale. Leicester, qui voulait se faire pardonner à force d'infamie son ancien attachement pour Marie Stuart, se chargea de la faire empoisonner : Walsingham, le secrétaire d'Etat, rejeta cette proposition avec horreur ; mais Leicester n'y renonça pas et il essaya de gagner Amias Pawlet, gouverneur de Tutbury, où la prisonnière avait été transférée. Pawlet, qui traitait durement Marie, refusa pourtant de tremper dans un acte aussi odieux. Cependant l'exaspération que d'incessants complots en faveur de la reine d'Ecosse entretenaient en Angleterre finit par se traduire en mesures légales. Un certain nombre d'exaltés avaient déjà péri sur l'échafaud (1582-1584). Les protestants formèrent une association dont les membres s'engageaient à défendre la reine contre tous les ennemis du dedans et du dehors ; le Parlement la confirma et y ajouta une clause portant que, « si quelque rébellion était excitée dans le royaume, ou quelque dessein tramé contre la vie de la reine, Sa Majesté était autorisée à nommer des commissaires pour juger les personnes par qui ou pour qui ces complots auraient été formés, pour les déclarer inhabiles à prétendre à la couronne, si elles y avaient des droits, et les poursuivre jusqu'à la mort. » Marie vit son arrêt de mort dans cette loi ; sa santé était ruinée par cette longue captivité, ses jambes enflées la portaient difficilement ; mais son agonie durait trop au gré de ses persécuteurs, on cherchait un prétexte pour la frapper ; avec son imprévoyance habituelle elle donna des armes contre elle. Un nouveau complot fut tramé contre les jours d'Elisabeth sous les auspices de Philippe II (1586). Babington en était le principal agent, et la police, sous l'œil de laquelle tout se tramait, lui facilita les moyens de communiquer avec la captive; un agent infâme, Gilbert Giffort, transmettait au ministre Walsingham toute les lettres de la reine d'Ecosse. Quand on crut avoir des preuves suffisantes de sa complicité, on arrêta les conspirateurs et on les condamna à mort. La mise en jugement de Marie fut décidée, et elle fut transférée au château de Fotheringay, dernière étape de sa douloureuse captivité.

Elle refusa d'abord de reconnaître la haute cour de justice, mais elle ne persista pas dans cette sage résolution et céda aux raisonnements insidieux qu'on employa. Son attitude devant ses juges fut pleine de dignité et de noblesse; elle protesta éloquemment contre la violence dont elle était victime, avoua qu'elle avait pris part à des complots ayant pour but sa délivrance, mais nia énergiquement qu'elle eût trempé dans un projet d'assassinat. On allégua contre elle les lettres adressées à Babington; mais l'accusation ne reposait que sur des copies dont on refusa de lui communiquer les originaux, on ne voulut pas non plus la confronter avec ses dénonciateurs; sa défense fut habile : elle montra tout ce qu'il y avait d'odieux dans cette violation des formes de la justice; mais elle était condamnée d'avance; la sentence de mort fut prononcée à l'unanimité le 25 octobre 1586. L'intervention des rois de France et d'Ecosse fut infructueuse en faveur de Marie Stuart; toutefois Elisabeth voulait échapper à la responsabilité d'une exécution solennelle. Elle se fit adresser des pétitions par les deux chambres du Parlement; enfin, se laissant hypocritement forcer la main, elle signa le *warrant* fatal. Le gardien de Marie, le farouche Amias Pawlet, déjà sondé dans le but d'un meurtre clandestin, fut ouvertement invité à rendre ce service à la reine; il s'y refusa noblement, et l'on possède la lettre, expression de ses scrupules qui irritèrent Elisabeth. Quand le chancelier Davison eut envoyé l'ordre de l'exécution, la reine d'Angleterre feignit de s'emporter contre lui et le disgracia, croyant égarer ainsi l'opinion publique.

Le 7 février 1787, Marie écouta avec calme, avec dignité la lecture de l'arrêt et protesta de son innocence dans les projets meurtriers de Babington. Après avoir en vain demandé les secours de la religion, elle distribua à ses serviteurs ce qu'elle possédait, partagea sa dernière nuit entre la prière et sa correspondance avec ses parents et ses amis, et fit ses dispositions avec une fermeté qui ne se démentit pas un instant. Le lendemain à huit heures, elle se rendit dans la grande salle du château de Fotheringay où était dressé l'échafaud, répondit avec dignité, mais sans colère, aux observations que le fanatisme anglican inspirait au comte de Kent, chercha à ranimer le courage de ses serviteurs éplorés et obtint à grand'peine qu'ils assistassent à son supplice. Sur l'échafaud, elle eut à combattre la persistance inconvenante du doyen de Peterborough pour la forcer à abjurer l'*idolâtrie*. La sérénité touchante de son courage communiquait à tout le monde l'attendrissement; enfin, après avoir recommandé à Dieu ses coreligionnaires proscrits, fait des vœux pour la conversion de son fils et la prospérité d'Elisabeth, elle présenta au bourreau sa tête, qui ne tomba qu'au second coup. Les assistants fondaient en larmes. « Le bourreau leur montra la tête séparée du corps; et comme en cette montre la coëffure chut en terre, on vit que l'ennuy avoit rendu toute chenue cette pauvre reyne de quarante-cinq ans, après une prison de dix-huit ans. » (*Journal de Henri III.*)

La dure captivité de Marie Stuart et sa fin tragique lui ont valu une sympathie persistante; les poëtes, les romanciers ont chanté ses malheurs, les historiens eux-mêmes ont été contraints d'adoucir leur sévérité et d'atténuer ses fautes. Longtemps on n'a voulu voir en elle qu'une victime. Les recherches de Mignet et du prince Labanoff, la production de documents nouveaux, longtemps recherchés, l'authenticité de certains autres argués de faux par les défenseurs de la reine ont démontré qu'elle fut coupable, qu'elle trempa non-seulement dans l'assassinat de Darnley, mais dans les complots contre la vie d'Elisabeth, ce dont elle s'était toujours si énergiquement défendue. Son procès est donc jugé; cependant, c'est encore Marie Stuart qui garde le beau rôle : Elisabeth restera éternellement odieuse.

Marie Stuart a été l'objet de nombreux travaux historiques. Dans les histoires générales d'Angleterre de Robertson, de Hume, de Lingard, dans la volumineuse collection de S. Jebb, sa biographie occupe une place considérable : la reine d'Ecosse y est toujours jugée à un point de vue défavorable. Un nouvel aliment a été plus récemment donné aux historiens par les recherches érudites et consciencieuses du prince Labanoff : *Recueil des lettres de Marie Stuart* (1844, 7 vol. in-8º; 1 vol. de supplément par Teulet); *Pièces et documents relatifs au comte de Bothwell; Notice sur la collection des portraits de Marie Stuart* (1856, 2 fascicules in-8º). Ces publications nous ont valu la belle étude de M. Mignet et celle de M. Dargaud, que nous analysons ci-après. Les romanciers et les auteurs dramatiques se sont aussi maintes fois emparés de cette tragique histoire; nous analysons plus bas les plus célèbres des drames ou tragédies que Marie Stuart a inspirés. Parmi les romans, nous nous contenterons de citer l'*Abbé*, de Walter Scott, et la *Marie Stuart* d'Alexandre Dumas, dans la série des *Crimes célèbres*.

Marie Stuart (HISTOIRE DE), par M. Dargaud (1851, 2 vol. in-8º). Antérieure de quelques mois à la belle étude de M. Mignet dont nous rendrons compte ci-après, cette histoire n'a pas été effacée par le travail de l'éminent historien. Elle est conçue à un point de vue plus pittoresque, quoique les déductions en soient presque aussi vigoureuses. L'auteur ne s'est pas contenté de compulser les documents et d'en faire jaillir la lumière, œuvre certainement méritoire et dont les plus exigeants se contentent; il a voulu suivre en France, en Ecosse, et dans les châteaux forts de l'Angleterre toutes les traces de la vie de son héroïne, voir les paysages qu'elle eut sous les yeux et s'en inspirer. Rien que comme œuvre descriptive, cette *Histoire de Marie Stuart* est fort remarquable, parce qu'elle a cette précision du témoin oculaire qui manque nécessairement aux livres composés dans le cabinet. « Marie Stuart a été pour M. Dargaud, dit M. P. de Saint-Victor, un idéal de poëte, un rêve d'artiste, une énigme de philosophe. Il l'a cherchée pendant quatre années à travers la France, l'Ecosse, l'Angleterre, les châteaux, les palais, les prisons, les galeries, les bibliothèques, avec cette sympathie passionnée qui est l'amour platonique de l'historien; il s'est fait le voyageur de ce mélancolique fantôme dont la mémoire, par une affinité mystérieuse, semblait être condamnée, comme la vie, à une évasion perpétuelle; il a suivi pas à pas à travers les fêtes, les batailles, les captivités cette longue route de sa destinée qui part du palais de Fontainebleau pour aboutir à l'échafaud de Fotheringay, flottante et orageuse comme la mer qui les sépare; il en a questionné toutes les ruines, interrogé tous les échos, scruté toutes les poussières; il a cueilli sur sa route ces légendes populaires qui croissent comme les fleurs sauvages dans les espaces vides de l'histoire, et, de ces fouilles pieuses dans la cendre encore chaude du passé, il a extrait un livre vaste comme une épopée, pathétique comme un drame, vivant comme une évocation, un livre qui est à la fois le portrait d'une femme et la fresque d'une époque, le reliquaire d'un nom et le musée d'un siècle. C'est dans les portraits surtout que brille ce prestige de vie qui est le don par excellence de M. Dargaud. Marie Stuart, Elisabeth, Bothwell, Morton, Murray, Knox, Burleigh revivent en traits ardents sous cette plume d'artiste, à la fois ondoyante et précise, pinceau d'Holbein trempé dans la palette de Van Dyck. Il a groupé sur le second plan, et dans les demi-jours de son œuvre, Philippe II, Calvin, Henri III, Catherine de Médicis, Giordano Bruno, le duc de Guise, les grandeurs, les passions et les fanatismes de ce XVI^e siècle dont Marie fut la charmante et tragique incarnation. »

Marie Stuart, par M. Mignet (1851, 2 vol. in-18). L'ouvrage parut d'abord en articles dans le *Journal des savants* (1850), et attira l'attention autant par les séductions du style que par la rigueur et la conscience des déductions historiques. Venu après Hallam, Lingard et le prince Labanoff, M. Mignet est certainement le plus complet et peut-être le plus impartial des historiens de Marie Stuart. Il est touché par les malheurs de son héroïne, sans pourtant se laisser influencer. « Il la juge, dit M. Nisard, en juré cherchant la vérité et regrettant de l'avoir trouvée, plein des devoirs de l'historien et ému de sympathie pour la misère humaine. » C'est animé de ce double sentiment que M. Mignet déclare Marie Stuart coupable de complicité dans le meurtre de Darnley, son mari. Son amour de la vérité, sa conscience d'historien ont dicté la sentence, mais la sympathie pour la faiblesse humaine a inspiré le noble récit où il en retrace les motifs. Il plaint en même temps qu'il condamne; en dénonçant le crime il pense à sa longue et douloureuse expiation, et tout en restant doux au malheur il a su être plus concluant que Hallam. Dans ce livre remarquable, la reine d'Ecosse reste charmante, pleine de séductions et de dignité, si malheureuse qu'elle le paraît toujours plus que coupable, digne d'amitiés qui se dévouent, enfin, malgré son crime, meilleure que tous ceux qui l'entourent. Son crime est abominable sans doute, mais la victime est odieuse, et la morale des cours en ce temps-là, la violence des mœurs écossaises, Rizzio égorgé à côté de Marie dans sa propre chambre, par des assassins titrés auxquels son mari avait montré le chemin, tout cela vivement raconté par M. Mignet semble atténuer le crime en le faisant rejaillir sur ceux qui l'ont provoqué.

L'effet général du livre de M. Mignet est hautement moral. Comme dans les tragédies de nos grands poëtes, chaque faute y porte sa peine, et chaque personnage est puni à proportion de ses fautes. Pour ne parler que des principaux, Darnley, assassin de Rizzio, meurt par la trahison dont il avait donné l'exemple; Bothwell, assassin de Darnley, languit quelques années dans une prison de Danemark, et meurt méprisé et non oublié. Marie, qui, pour parler comme Schiller, lui a donné son cœur et sa main, meurt, après dix-neuf ans de captivité, plus sûre de la pitié du monde que de son estime, et laissant plus de champions intéressés de son innocence que d'amis honnêtes qui y aient foi. L'exil ou l'échafaud déciment ceux qui avaient décimé leurs ennemis par l'exil ou l'échafaud; personne n'échappe à cette première justice d'ici-bas dont l'historien sait reconnaître les motifs dans nos fautes et les arrêts certains dans nos malheurs. Elisabeth seule semble échapper à cette terrible loi du talion, mais elle meurt à soixante-douze ans dans le ridicule d'un dernier amour.

« Ce livre, dit M. Nisard, a le mérite très-éminent de toutes les productions de M. Mignet; il est avant tout très-bien fait. J'entends par là quelque chose de mieux qu'un bon livre. Un livre peut être bon sans être bien fait. Si le sujet est traité sérieusement et avec soin, que le style y convienne à la matière, que la langue en soit exacte, on dira : c'est un bon livre; mais s'il manque de plan, de proportion, s'il n'a pas cet intérêt dramatique nécessaire même à un ouvrage de raisonnement, s'il n'est pas soutenu, s'il manque de cette élégance qu'on demande même aux livres de mathématiques, ce ne sera pas un livre bien fait. L'histoire de Marie Stuart réunit les deux genres de mérite, et le second, au temps où nous vivons, est beaucoup plus digne de louanges que le premier. »

Marie Stuart et le comte de Bothwell, par M. Wiesener (1863, in-8º). Cette étude est remarquable en ce qu'elle prétend reviser le procès de Marie et réfuter les conclusions de MM. Dargaud et Mignet relatives à la culpabilité, trop certaine, de la reine d'Ecosse. L'auteur reproche à ces deux historiens d'avoir fait une Marie Stuart « de système. On lui a imputé, dit-il, les vices qu'elle devait avoir d'après la théorie psychologique; les crimes qu'elle a dû commettre d'après ses vices supposés. On est parti de l'idée *a priori* que les écrits de ses adversaires devaient être la vérité; on a examiné les documents d'un œil prévenu; en fin de compte, on s'est trompé. » C'est ce qu'il se propose de démontrer. Il retrace l'histoire de Marie Stuart depuis son retour en Ecosse en 1561, jusqu'à son abdication forcée dans la prison de Lochleven en 1567. Cette étude étant écrite à un point de vue tout nouveau, nous en ferons connaître l'esprit par un court résumé. Bothwell au commencement de sa carrière valait mieux que la généralité des lords écossais vendus à l'Angleterre. Quoique protestant, il resta fidèle à la reine qui l'accueillit dans son conseil privé. Marie était entourée d'ennemis, en butte à l'animosité du traître Murray qui, tramant la déchéance de sa sœur, se révolta deux fois avec l'aide d'Elisabeth pour s'emparer du pouvoir. Les révoltés trouvèrent en face d'eux Darnley, la veille leur complice dans le meurtre de Rizzio, Bothwell et l'attachement du peuple pour sa souveraine. Il fallait donc se défaire d'eux et flétrir la réputation de la reine. On fit entrevoir à Bothwell la possibilité d'acquérir le trône et la main de Marie. On détruirait ainsi Darnley par Bothwell; ce dernier serait mis à mort comme assassin et Marie renversée du trône comme sa complice. On commença par la diffamation : Buchanan écrivit son fameux pamphlet de la *Detection*. Wiesener réfute ce livre et s'attache à prouver contre les allégations de Buchanan que Marie Stuart n'eut pas d'intrigue avec Bothwell durant l'été de 1566; qu'on la calomnie sur ses prétendues prodigalités, sur le voyage d'Alloa en juillet, le voyage d'Edimbourg en septembre, le voyage et la maladie de Jedburgh en octobre, sur la question du divorce avec Darnley, sur la conduite insultante qu'on lui attribue envers lui. Il affirme, en outre, que les dissentiments entre les deux époux tenaient à des causes purement politiques, que lorsque Marie sut que Darnley était malade elle lui envoya son médecin quoique elle-même et ses enfants fussent malades. Il cite les lettres des agents anglais qui contredisent l'accusation d'empoisonnement, et à l'aide des *registres du sceau privé* il rétablit la date exacte du voyage de Glascow. L'étude des quatre premières lettres de Marie Stuart à Bothwell lui donnent à penser que les dernières sont apocryphes. Quant à l'assassinat de Darnley, d'après les pièces fournies par les accusateurs eux-mêmes, il déclare que ni Marie ni même Bothwell ne choisirent la maison où fut accompli le crime. En résumé, Marie n'aurait jamais aimé Bothwell, et ce serait un *complot* de ses ennemis qui aurait jeté cet aventurier dans la couche royale. Dans une affaire aussi embrouillée que celle de Marie Stuart, chaque parti, ce qui *est prouvé, ayant produit* des pièces fausses, et les plus compromettantes des lettres ayant disparu, on conçoit que toute thèse peut se soutenir. Mais M. Wiesener n'a guère d'autre argument que d'infirmer l'authenticité des documents qui le gênent, quel que soit le degré de confiance que leur ont accordé tous les autres historiens, et ce procédé doit mettre en garde contre les conclusions du défenseur de Marie Stuart. Le procès reste jugé dans le sens qu'ont indiqué MM. Dargaud et Mignet.

Marie Stuart, tragédie d'Alfieri (1799). Alfieri convient lui-même que *Marie Stuart* est la plus faible de toutes ses tragédies; il avoue que c'est la seule qu'il voudrait ne pas avoir faite. En effet, l'intrigue n'est conduite que par des personnages secondaires, qui font agir à leur gré les acteurs principaux. Cependant cette pièce renferme quelques beautés. La première scène entre Marie et Henri est bien tracée; elle peut même être regardée comme une des meilleures du poëte italien. La reine y déploie toutes les ressources d'une amante, d'une épouse, pour ramener le faible Henri. La scène dans laquelle Ormond veut engager le prince à accepter l'appui d'Elisabeth mérite aussi d'être distinguée.

Marie Stuart, tragédie en cinq actes, en vers, de Schiller (représentée à Weimar le 14 juin 1800). Cette tragédie est peut-être de toutes les pièces de Schiller la plus pathétique et la mieux conçue; mais on doit reconnaître que l'histoire présente peu de drames plus émouvants que la rivalité de Marie Stuart et d'Elisabeth. La scène s'ouvre dans le château de Fotheringay, où Marie Stuart est renfermée depuis dix-neuf ans, et au moment où le tribunal institué par Elisabeth va prononcer sur le sort de l'infortunée reine d'Ecosse. La nourrice de Marie se plaint au commandant de la forteresse des traitements qu'il fait endurer à sa prisonnière. Le commandant Paulet, serviteur fidèle d'Elisabeth, parle de Marie avec une sévérité cruelle; il annonce sa mort prochaine et cette mort lui paraît juste, parce qu'il croit qu'elle a conspiré contre Elisabeth. Un neveu du commandant, vivement épris de Marie, essaye de la sauver. Il va porter une lettre de cette malheureuse reine à l'amant d'Elisabeth, Leicester, qui, devenu amoureux de Marie, lui a secrètement promis son appui. Ce dernier conjure Elisabeth de voir Marie; il lui propose de s'arrêter, au milieu d'une chasse, dans le parc du château de Fotheringay, et de permettre à Marie de s'y promener de façon que le hasard ménage une rencontre entre les deux reines. Elisabeth y consent, et le troisième acte commence par la joie touchante de Marie en respirant l'air pur, en retrouvant le soleil et la nature. On vient l'avertir que la reine va venir. Elle avait souhaité cette entrevue, mais elle frémit au moment de se trouver devant le seul juge que, reine et femme, elle puisse reconnaître.

Leicester accompagne Elisabeth; il espère que l'altière souveraine va faire usage du droit de grâce qu'elle porte avec elle, et prononcer des paroles de clémence. En effet, Marie se contient quelque temps; mais l'orgueil insultant d'Elisabeth, jalouse d'humilier sa rivale devant son amant, triomphe de sa patience; la victime se relève de toute sa hauteur et les deux rivales s'abandonnent sans contrainte à la haine qu'elles se sont vouée mutuellement. Elisabeth reproche à Marie ses fautes; Marie lui rappelle les soupçons de Henri VIII contre sa mère, et ce que l'on a dit de sa naissance illégitime. Cette admirable scène, qui produit toujours à la représentation l'émotion la plus vive, n'est aussi émouvante que parce que toutes les violences qui la remplissent ont leur source dans une rivalité d'amour. Il n'y a plus ni souveraine ni prisonnière, il n'y a plus que deux femmes; et, bien que l'une puisse envoyer l'autre à l'échafaud, la plus belle des deux, celle qui se sent la plus faite pour plaire, jouit encore du plaisir d'humilier Elisabeth aux yeux de l'amant qui leur est si cher à toutes deux. Cette dernière sort la rage dans le cœur.

Sur ces entrefaites, des émissaires du parti catholique tentent d'assassiner Elisabeth, à son retour à Londres. Talbot, comte de Shrewsbury, le plus vertueux des amis de la reine, désarme l'assassin qui voulait la poignarder, et le peuple demande à grands cris la mort de Marie. C'est encore une fort belle scène que celle où le chancelier Burleigh presse Elisabeth de signer la sentence de Marie, tandis que Talbot, qui vient de sauver la vie de sa souveraine, se jette à ses pieds pour la conjurer de faire grâce à son ennemie. Mais poussée par Burleigh, dont la brusque flatterie lui reproche sa trop grande indulgence, sa prétendue pitié, qui n'est au fond que l'indécision de la peur, Elisabeth signe la sentence en ayant soin d'en faire tomber la responsabilité sur un agent subalterne, W. Davison, son secrétaire.

Désormais, Marie n'a plus qu'à se préparer à la mort. « Dans la pièce, comme dans l'histoire, dit M. de Barante, son caractère se relève en ce moment suprême par la grandeur de la foi religieuse à laquelle son âme appartient tout entière. Suivant l'histoire, la consolation des secours de sa religion lui a été refusée. Par une supposition de poëte, cette force que les sacrements communiquent au croyant lui a été comme miraculeusement donnée pour l'assister dans sa dernière épreuve. Dans son intendant Melvil elle trouve un prêtre, de la bouche duquel elle obtient l'absolution de ses fautes, et par les mains duquel elle reçoit une hostie consacrée par le souverain pontife lui-même. La confession dernière, dans laquelle *Marie proteste qu'elle est innocente* de toute participation au crime pour lequel elle va mourir, l'absolution que lui donne Melvil, non-seulement ajoutent à la solennité de la scène, mais encore expliquent le complet apaisement d'âme de Marie après l'emportement de la veille. » La malheureuse reine, en marchant à la mort, rencontre Leicester; Elisabeth a exigé qu'il conduisît lui-même Marie à l'échafaud, pour lui prouver qu'il ne l'aime pas. A la vue de la victime, il détourne les yeux; mais elle, allant à lui : « Vous me tenez parole, Dudley; vous m'aviez promis votre bras pour sortir de mon cachot, et vous me l'offrez maintenant. » Suivent les adieux de Marie à Leicester, qui sont une des plus belles situations qu'il y ait au théâtre. Pour compléter cette impression, pour donner satisfaction au spectateur d'autant plus attristé du douloureux dénoûment qu'il a été davantage intéressé à la victime, Schiller montre dans une dernière scène Elisabeth punie par l'abandon de ses plus chers et de ses plus nobles serviteurs, effrayée de cette protestation muette, avant-coureur du sévère jugement de la postérité, et rejetant sur la tête de Davison, par un mensonge homicide, toutes les suites d'un acte qu'elle désavoue lâchement devant le blâme général.

« Parmi les drames de Schiller, dit M. Régnier, *Marie Stuart* est peut-être le plus remarquable par ce genre d'unité qui, à la scène, est le plus nécessaire de tous et la fin dernière de ceux-là même qui se font une loi des autres unités.

» Le personnage de Marie Stuart domine ici entre tous avec une majesté et une grâce souveraines. Qu'elle soit ou ne soit pas sur la scène, sa pensée toujours la remplit. Pas une action, pas une parole des autres qui ne la rappelle. L'attention n'est point partagée comme dans *Wallenstein* ou *Don Carlos*. Ici, tous les éléments de pitié, de terreur se réunissent et demeurent sur la même tête, dans le même cœur. Depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est Marie seule qui nous captive, et ce n'est pas de la succession d'intérêts divers que naît la variété, mais de la gradation du même intérêt et des aspects nombreux sous lesquels s'offre à nous, toujours dans sa riche diversité, la grande et dominante figure. Dans les caractères secondaires, on admire l'exactitude historique que le poëte a su leur conserver. »

La beauté des vers est dans cette pièce à la hauteur des situations; plusieurs scènes sont restées célèbres pour le fond comme pour la forme.

Marie Stuart, tragédie en cinq actes, en vers, de P. Lebrun (Théâtre-Français, 6 mars 1820). Ce n'est guère qu'une appropriation au goût français de la pièce de Schiller; quelques endroits sont traduits, d'autres sont modifiés, mais la conception générale et la plupart des détails sont empruntés au drame allemand. L'auteur a bien traduit la grande scène de l'entrevue des deux reines. Quand paraît Elisabeth, Marie s'incline devant sa rivale et avoue ses fautes, mais avec dignité. Elisabeth abuse de son triomphe; elle accable Marie du poids de sa fortune, et descend même jusqu'à lui reprocher les erreurs de sa jeunesse. Marie retrouve alors toute la fierté de son âme; en présence de Leicester, de son amant, elle veut paraître reine encore, et dans son indignation elle rappelle à sa rivale qu'il n'appartient pas à la fille adultère de Henri VIII d'insulter l'héritière légitime du trône d'Ecosse.

Oui, ma vie aux regards n'a pas craint de paraître;
On la voit, on la juge, on l'accuse peut-être;
Mais je n'ai pas, du moins, pour couvrir ses erreurs,
Cherché d'un faux dehors les voiles imposteurs :
Je n'ai point d'un vain masque osé tromper la terre.
Malheur, malheur à vous, si d'une vie austère
Vous venant quelque jour arracher le manteau,
La Vérité sur vous fait luire son flambeau!
. . . . *Le fruit de l'adultère*
Profane insolemment le trône d'Angleterre;
Le noble peuple anglais, par la fraude trompé,
Gémit depuis vingt ans sous un sceptre usurpé.
Si le ciel était juste, indigne souveraine,
Vous seriez à mes pieds, et je suis votre reine!

Dès lors, l'arrêt est irrévocable, et dans l'acte suivant on assiste aux hypocrisies dont Elisabeth fait précéder la signature de la sentence de mort

A gouverner l'Etat, Melvil, j'ai pu prétendre,
Tant que j'eus seulement des bienfaits à répandre.
Mais avec mes bienfaits mon règne doit finir;
Je ne sais plus régner, alors qu'il faut punir!

Mais lorsque les ministres se sont retirés pour laisser la reine en référer à Dieu, toute sa haine éclate librement :

Je suis, a-t-elle dit, le fruit de l'adultère!
J'usurpe insolemment le trône d'Angleterre!
Malheureuse! Ta mort éclaircira mes droits.
Quand tu ne seras plus, qu'on n'aura plus de choix,
Le doute disparaît; je règne alors sans crime.

Cependant, lorsque s'ouvre le cinquième acte, une chance de salut reste encore à Marie. Mortimer peut venir la sauver. Il est vrai qu'elle n'y compte pas; elle ne songe plus qu'à mourir chrétiennement, et, parée au jour de sa mort comme au jour de sa grandeur, elle dit adieu à tous ses serviteurs, en laissant à chacun des gages de son souvenir. Bientôt l'heure a sonné; Mortimer est tombé aux pieds de la tour, assassiné par les sbires d'Elisabeth, et Marie n'a plus qu'à se rendre au lieu du supplice. Elle part, mais ses regards s'arrêtent sur Leicester. Elle le contemple un moment, puis, d'une voix doucement émue, sans se plaindre, sans l'accuser : « Comte, » lui dit-elle,

Comte de Leicester, vous me tenez parole.
Pour quitter ma prison, j'attendais votre appui.
. . . .
Adieu; vivez heureux. Plein d'espérances vaines,
Vous avez à la fois voulu plaire à deux reines,
Trahi le cœur aimant pour le cœur orgueilleux.
Aux pieds d'Elisabeth, adorez sa puissance,
Et puisse son amour n'être pas ma vengeance!

Leicester reste accablé de douleur et de remords; et quand Seymours, son confident, vient lui apprendre que tout est fini, il tombe expirant dans ses bras. A l'époque où *Marie Stuart* fut représentée, la lutte s'annonçait entre l'ancienne et la nouvelle école, et le succès enthousiaste qu'obtint Lebrun fut considéré comme une victoire du progrès sur la routine. Malgré ses timidités, cette pièce était jugée d'une audace toute romantique.

Marie Stuart en Ecosse, opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique de M. Fétis (théâtre Feydeau, 30 août 1823). Le sujet est tiré de l'*Abbé*, de Walter Scott; mais les auteurs ont modifié quelques circonstances et jusqu'aux noms des personnages, ce qui n'était pas bien utile. Les moyens de l'intrigue ne sont pas tout à fait les mêmes; le château qui renferme la reine ne s'appelle plus Lochleven, mais Douglas; l'Ecosse est toujours le théâtre de l'action, et le voisinage de Kinross le lieu principal de la scène. Marie Stuart entretient des intelligences avec ses amis qui résident sur les bords opposés du lac, au milieu duquel est situé le château de Douglas. Elle n'a auprès d'elle que lady Fleming, miss Clary et le jeune Rolland, écuyer, envoyé par le conseil secret pour la servir ou plutôt pour surveiller ses actions. Lady Douglas, hautaine et méchante, Randal, espèce de concierge intendant, sont les geôliers de l'infortunée Marie. Mais ce vieux porte-clefs aime à boire; lady Douglas n'est pas difficile à tromper, et Rolland enfin est amoureux de miss Clary; c'est ce Rolland qui remplit dans la pièce le rôle que joue Douglas dans le roman de Walter Scott; comme dans l'histoire, c'est lui qui fait évader Marie. Le défaut du poëme, écrit avec une pureté toute littéraire, est d'être un peu sévère pour un opéra-comique. La partition reste le chef-d'œuvre de M. Fétis. Nous citerons l'ouverture; l'air : *Je suis votre souveraine*, au premier acte; la romance èn trio : *J'ai vu le beau pays de France*, un vrai joyau musical, et une ronde au deuxième acte; et au troisième, l'invocation : *O céleste justice!*

Marie Stuart, opéra en cinq actes, paroles de M. Théodore Anne, musique de Niedermeyer, représenté à l'Académie royale de musique le 6 décembre 1844. Cet ouvrage n'obtint qu'un succès d'estime. Le sujet, fort intéressant par lui-même, a été bien traité par l'auteur du livret. On pourrait lui reprocher toutefois de n'avoir pas tenu assez compte du portrait traditionnel de Bothwell, en représentant ce soldat violent comme un élégant seigneur soupirant la romance. La musique est soignée, pleine de délicatesse et d'expression. Les situations sont rendues avec intelligence et avec une distinction qui ne se dément jamais. Tout le rôle de Marie Stuart, admirablement interprété par Mme Stolz, est rempli de mélodies touchantes. Nous signalerons le duo qu'elle chantait avec Gardoni, alors débutant; les adieux de Marie Stuart, au premier acte; la villanelle sur un motif écossais, dans le second acte; le duo avec Gardoni au troisième; quant aux ensembles, il faut remarquer d'abord le chœur : *Partons, mylord, à cheval!* au premier acte; la scène des conjurés, sans accompagnement, au troisième; enfin la scène d'abdication et l'entrevue des deux reines, au cinquième acte. Baroilhet et Mlle Nau complétaient un quatuor qui a laissé un bon souvenir de cette phase de notre histoire académique.

MARIE DE MOLINA, reine de Castille et de Léon, morte en 1222. Elle était fille de Molina et cousine du roi Sanche IV, qu'elle épousa *en 1282. Proclamée régente en 1295*, après la mort de son mari, elle le devint une seconde fois à la mort de son fils en 1312. Elle se démit du pouvoir pour éviter la guerre civile. Les historiens vantent sa prudence et sa sagesse.

MARIE-ANNE D'AUTRICHE, reine d'Espagne, née en 1634, morte en 1696. Fille de l'empereur Ferdinand III, sœur de l'empereur Léopold Ier, elle épousa, en 1649, Philippe IV, roi d'Espagne, qui mourut en 1665, lui laissant le gouvernement de l'Etat pendant la minorité de son fils Charles II. Toute dévouée aux intérêts de l'Autriche, cette princesse écarta du pouvoir don Juan d'Autriche, et confia les rênes de l'Etat à son confesseur, le P. Nithard, qui, par son orgueil et par son incapacité, souleva contre lui les grands. Le P. Nithard, forcé de quitter le pouvoir, fut envoyé à Rome comme ambassadeur, et la régente mit alors à la tête des affaires son favori Fernand de Valenzuela. Lorsque le roi Charles II parvint à sa majorité (1675), don Juan d'Autriche devint premier ministre et déporta aux Philippines l'amant de la reine. Cette princesse montra la plus grande hostilité contre Marie-Louise d'Orléans, la première femme de son fils, manifesta une grande joie lors de la mort subite de sa bru, et contribua à faire épouser en secondes noces à Charles II Marie-Anne de Neubourg.

MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, reine d'Espagne, née à Paris en 1662, morte au palais de l'Escurial en 1689. Cette fille du duc d'Orléans, frère de Louis XIV et d'Henriette d'Angleterre, était une des plus belles personnes de la cour, lorsque, par des motifs purement politiques, on négocia son mariage avec Charles II d'Espagne. Marie-Louise, qui aimait le dauphin et dont l'affection était partagée, supplia vainement Louis XIV de ne pas la contraindre à une union qui ferait son malheur. Le cœur brisé, elle dut partir avec la princesse d'Harcourt et se rendit à Burgos, *où elle épousa le faible et maladif Charles II*, si peu fait pour lui faire oublier son affection première. Pour célébrer son arrivée à Madrid, on livra aux flammes, dans un auto-da-fé solennel, vingt-deux personnes (1679). Ce fut par cette horrible fête qu'on lui donna un avant-goût de la triste existence qu'elle allait *mener jusqu'à sa mort. En butte à la haine* aveugle de sa belle-mère, qui ne cessa de la calomnier auprès du roi, antipathique au conseil d'Espagne, qui craignait qu'elle n'amenât Charles II à suivre une politique favorable à *la France, la jeune reine*, sans appui, sans conseiller, vit bientôt son palais se transformer pour elle en prison, et elle mourut subitement en 1689, après avoir avalé une tasse de lait à la glace que lui présenta la comtesse de Soissons. On a accusé de cette mort, attribuée avec toute vraisemblance à un empoisonnement, tantôt la reine mère, tantôt les agents de l'Autriche.

MARIE-ANNE DE BAVIÈRE-NEUBOURG, reine d'Espagne, née en 1667, morte à Bayonne en 1740. Fille du duc de Bavière-Neubourg et sœur de l'impératrice, elle épousa à l'âge de vingt-trois ans, grâce aux intrigues de l'Autriche, le roi d'Espagne Charles II (1690), veuf depuis un an à peine de Marie-Louise d'Orléans. Cette princesse se fit détester des Espagnols et finit par perdre l'influence qu'elle exerçait sur son faible époux par l'ardeur qu'elle mit à servir les intérêts de son beau-frère, l'empereur Léopold. Après la mort du roi (1700), qui laissait par son testament le trône au duc d'Anjou, Marie-Anne alla se fixer à Bayonne. C'est cette princesse que Victor Hugo a mise en scène dans son drame intitulé *Ruy Blas*.

MARIE-LOUISE-GABRIELLE DE SAVOIE, reine d'Espagne, fille du duc de Savoie Victor-Amédée II, née à Turin en 1688, morte à Madrid en 1714. En 1701, elle épousa Philippe V, qui venait de succéder à Charles II comme roi d'Espagne, reçut pour camarera mayor la princesse des Ursins, qui exerça la plus grande influence sur son esprit, et se fit aimer des Espagnols par le soin qu'elle prit de leur plaire, par sa bonté, par sa bienfaisance et par son intrépidité. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Marie-Louise, nommée régente par Philippe V (1706), montra beaucoup d'énergie, stimula l'ardeur des provinces et engagea ses diamants pour payer la solde des troupes. Elle mourut à vingt-six ans, ayant eu de son mariage deux fils qui régnèrent sur l'Espagne, Louis et Ferdinand.

MARIE-LOUISE-THÉRÈSE DE PARME, reine d'Espagne, fille du duc de Parme, épouse de Charles IV, née en 1754, morte en 1819. Mariée à treize ans au prince des Asturies et conduite à la cour de son beau-père Charles III, elle y fut l'objet d'une surveillance sévère, justifiée par la légèreté de sa conduite et l'entraînement de son caractère, et prit peu à peu un tel empire sur l'esprit de son faible époux, que celui-ci, devenu roi sous le nom de Charles IV (1788), lui abandonna la direction des affaires. Marie-Louise en profita pour épuiser le trésor par ses prodigalités, destitua des ministres qui lui avaient refusé des sommes qu'elle exigeait, et livra le royaume à son favori Godoï, qu'elle tira des rangs les plus infimes de l'armée pour l'élever aux plus hauts emplois. Les turpitudes de ces deux personnages furent les prétextes dont Napoléon colora son invasion en Espagne (1808). A cette époque, Marie-Louise se rendit à Bayonne avec son mari et Godoï, dont elle avait obtenu la mise en liberté, n'hésita point à se porter devant l'empereur l'accusatrice de son fils Ferdinand, et alla jusqu'à s'accuser d'un adultère pour détruire des droits que, disait-elle en présence de Charles IV lui-même, il ne pouvait tenir que d'elle seule. Exilée à Compiègne avec son mari, elle habita successivement ensuite Marseille, Nice et Rome, où elle mourut.

Marie-Louise (ORDRE DE), ordre de chevalerie fondé, le 19 mars 1792, par Charles IV, roi d'Espagne, afin que la reine Marie-Louise, « son épouse bien-aimée, eût un moyen de plus de témoigner sa bienveillance aux dames nobles qui se distinguent par leurs vertus, par leurs services et leur attachement. » L'ordre, qui existe encore, a pour patron saint Ferdinand. C'est la reine qui nomme les dames qui en font partie. Chaque dame membre de l'ordre doit une fois par mois visiter les hôpitaux et les établissements de charité; elle doit aussi faire célébrer et entendre tous les ans une messe pour toutes les dames de l'ordre décédées. Les insignes sont une croix à quatre branches et huit rayons, bordée d'émail violet; l'intérieur est en émail blanc. Au centre de la croix est un ovale d'émail blanc entouré de violet; au milieu de l'ovale l'effigie de saint Ferdinand. Les branches de la croix sont alternées avec des tours et des lions en or, et la croix est surmontée d'une couronne de laurier. Au revers se trouve le chiffre de Marie-Louise, et sur une bordure violette en lettres d'or ces mots : *Real orden de la reyna Maria-Luisa* (ordre royal de la reine Marie-Louise). L'ordre se porte à un ruban violet ayant une large raie blanche au milieu. Ce ruban est passé en écharpe.

MARIE-CHRISTINE DE BOURBON, reine d'Espagne, née à Naples en 1806. Elle est fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Isabelle, infante d'Espagne, seconde femme de ce prince. Marie-Christine s'adonna de bonne heure aux exercices du corps, devint une intrépide amazone, apprit la peinture et se fit remarquer par la vivacité de son esprit, par la fougue de son caractère. Elle avait vingt-trois ans lorsque sa sœur, Louise-Charlotte, qui vivait à la cour d'Espagne et avait épousé l'infant don François de Paule, conçut le projet de la marier à Ferdinand VII, déjà trois fois veuf. Cette union s'accomplit en effet à Madrid le 11 décembre 1829. Jeune, belle, passionnée pour les plaisirs, elle transforma par sa présence la triste cour du vieux et sinistre Ferdinand, sur l'esprit duquel elle prit aussitôt un grand empire. Etant devenue enceinte, elle profita de son ascendant sur son mari pour lui faire promulguer, le 29 mars 1830, la pragmatique *Siete partidas* Par cet acte, le roi changeait l'ordre de succession au trône et déclarait que la couronne passerait, au cas où il n'aurait pas d'enfant mâle, non à son frère don Carlos, mais aux filles qui pourraient lui naître, par ordre de primogéniture. Le 10 octobre de la même année Marie-Christine accoucha d'une fille, qui devait être Isabelle II, et mit au monde, le 30 janvier 1832, une seconde fille, la future duchesse de Montpensier. Bien qu'en butte à l'hostilité déclarée de don Carlos et surtout à celle de sa femme et de la duchesse de Beira, sœur de cette dernière, la reine sut conserver son influence sur son imbécile époux. Toutefois, Ferdinand étant tombé malade, les partisans de don Carlos, soutenus par le ministre Calomarde, obtinrent du roi le rappel de la pragmatique. Mais à cette nouvelle Louise-Charlotte, sœur de Marie-Christine, accourut à Madrid, souffleta Calomarde, fit rapporter la pragmatique et amena le roi convalescent à donner, jusqu'à son complet rétablissement, la régence du royaume à sa femme (octobre 1832).

Marie-Christine, voyant que don Carlos s'appuyait sur le parti absolutiste, chercha un point d'appui dans le parti libéral et, pour l'attirer à elle, elle débuta par une amnistie. Au commencement de l'année suivante, Ferdinand reprit en main le pouvoir. Mais le 29 septembre 1833 il mourut, laissant par son testament la régence et la tutelle de ses enfants à sa veuve et le trône à sa fille Isabelle II.

Les cortès aussitôt convoquées reconnurent la validité du testament de Ferdinand VII, sanctionnèrent la déchéance de don Carlos, et Marie-Christine fut proclamée régente avec l'assistance d'un conseil présidé par Zea Bermudez. Aussitôt les carlistes en appelèrent aux armes et commencèrent une guerre civile qui devait durer de longues années. Flottant entre les conservateurs et les libéraux, Marie-Christine laissa les ministres au pouvoir diriger les affaires, se contentant lorsqu'ils lui déplaisaient de leur susciter des tracasseries et s'occupant principalement de ses plaisirs, du soin de s'amasser une fortune privée considérable. On la vit successivement, sous l'influence des circonstances, justifier dans un manifeste l'administration de Bermudez, la politique rétrograde de Ferdinand, prêter serment, sous Martinez de la Rosa, à la constitution libérale (estatuto real) du 10 avril 1834, et adhérer au traité de la quadruple alliance (22 avril); mettre hors la loi, sous Toreno, les juntes provinciales dont quelques-unes s'étaient soulevées et les reconnaître sous Mendizabal (1835); réclamer, en 1836, pendant l'intervention française et sous Isturiz, contre la proclamation de la constitution de 1812, et reconnaître cette constitution, en 1837, sous Calatrava. A cette dernière date, une révolte avait éclaté à Madrid et la régente avait dû quitter son château de la Granja pour revenir dans cette ville. Peu après les carlistes s'avançaient jusqu'aux portes de la capitale, mais étaient victorieusement repoussés, et deux ans plus tard Espartero leur portait le dernier coup en forçant Marolo à signer la capitulation de Bergara (31 août 1839). Débarrassée enfin de la guerre civile, Marie-Christine voulut entrer dans la voie de la réaction. Elle fit présenter aux cortès, en 1840, la loi des *ayuntamientos*, destinée à restreindre les libertés municipales. Aussitôt une insurrection éclata à Barcelone, s'étendit à Madrid et dans un grand nombre de villes et trouva un appui dans Espartero. En ce moment la régente avait perdu toute popularité. Sa liaison avec un garde du corps nommé Muñoz n'était plus un secret pour personne, et ses dissentiments avec sa sœur aînée Louise-Charlotte avaient également transpiré dans le public. Se trouvant sans appui, elle fit appel à Espatero et le chargea de former un ministère (16 septembre 1840). Mais cet homme d'Etat lui imposa des conditions qu'elle ne crut pas pouvoir accepter, et elle se démit de la régence (le 2 octobre).

Marie-Christine se rendit successivement alors à Rome, à Naples et à Paris où elle se fixa avec Muñoz et les enfants qu'elle avait eus de lui depuis le mariage secret qui les avait unis, paraît-il, en 1833. En 1843, Espartero ayant été renversé du pouvoir et Isabelle II ayant été proclamée majeure, l'ex-régente revint à Madrid et se maria publiquement, en 1845, avec Muñoz, créé alors duc de Rianzarès. A cette époque, elle avait avec Louis-Philippe des relations très-suivies, et ce fut d'un commun accord qu'ils décidèrent le mariage d'Isabelle II avec l'infant don François de Paule, et celui de l'infante Marie-Louise avec le duc de Montpensier. Ces mariages, dont le retentissement fut énorme, faillirent amener une rupture entre la France et l'Angleterre. Grâce à l'influence qu'elle exerçait sur sa fille, Marie-Christine eut depuis lors une part cachée, mais importante, dans la direction des affaires publiques, et poussa constamment Isabelle à se séparer du parti libéral pour chercher son appui dans le parti réactionnaire. Elle prêta successivement son appui à Narvaez, à Bravo-Murillo, au comte de San-Luis, et se vit de nouveau exilée après le mouvement insurrectionnel de 1854. Marie-Christine revint alors en France, où se trouvait la plus grande partie de son immense fortune, et habita la Malmaison, qu'elle avait achetée. Par la suite, elle revint à diverses reprises en Espagne où elle séjourna peu de temps, voyagea en Italie, et fut rejointe à Paris, en 1868, par sa fille chassée du trône. Depuis cette époque, elle a vécu dans la retraite, passant la plus grande partie de son temps en Italie. En 1855, une des filles qu'elle a eues de Muñoz a épousé le prince Ladislas Czartoryski. En 1870, Marie-Christine a été accusée, aux cortès, par le ministre des finances, d'avoir, ainsi que sa fille Isabelle, emporté d'Espagne la plus grande partie des diamants de la couronne, faisant partie du domaine de l'Etat.

MARIE-ÉLÉONORE DE BRANDEBOURG, reine de Suède, fille de l'électeur Sigismond, née vers le commencement du xviie siècle, morte en 1655. Elle épousa, en 1620, Gustave-Adolphe, roi de Suède, dont elle sut se gagner le cœur par sa beauté, par sa vive imagination et par sa sensibilité. Lorsque Gustave mourut, elle se montra inconsolable, passa plusieurs années dans un appartement tendu de noir, conserva longtemps avec elle le cœur de son époux, et institua un ordre ayant pour emblème un cœur couronné à côté d'un cercueil. Cette princesse avait peu de sympathie pour les Suédois, qui lui reprochaient ses prodigalités et qui lui enlevèrent, en 1636, le soin de l'éducation de sa fille Christine. Quatre ans plus tard, elle quitta sous un déguisement la Suède, se rendit en Danemark, puis en Prusse, et revint en Suède lors de la majorité de sa fille. La douleur qu'elle éprouva de voir cette princesse embrasser le catholicisme la conduisit, dit-on, au tombeau.

Marie-Éléonore (ORDRE DE), fondé en Suède, au mois de décembre 1632, par la reine Marie-Eléonore pour honorer la mémoire de son époux, tué à la bataille de Lutzen le 16 novembre précédent, et destiné aux princesses du sang royal. La décoration était un cœur couronné, représentant le tombeau de Gustave-Adolphe. La devise de l'ordre était : *Post mortem triumpho et morte vici; multis despectus magna feci* (Je triomphe après ma mort, en mourant j'ai vaincu; dédaigné par la multitude j'ai fait de grandes choses).

MARIE-CASIMIRE, reine de Pologne, épouse de Jean III Sobieski, née près de Nevers vers 1635, morte en 1716. Elle était fille de Henri, marquis de Lagrange d'Arquien, et de Françoise de La Châtre de Brillebaut, maîtresse d'hôtel de Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers. Celle-ci ayant épousé, en 1646, Wladislas IV, roi de Pologne, emmena avec elle dans cette contrée Marie-Casimire, alors âgée de onze ans, et elle la fit élever auprès d'elle. Arrivée à l'adolescence, Marie-Casimire fut, par son esprit et par sa beauté, l'ornement de la cour de Jean-Casimir. Ce fut à cette époque qu'elle inspira une violente passion au jeune Jean Sobieski, passion qu'elle partagea, du reste, mais qui resta ignorée de tous. Néanmoins, pour plaire à Marie-Louise de Gonzague, elle consentit à épouser le vieux Jean Zamojski, guerrier renommé et l'un des plus puissants parmi les seigneurs polonais. L'accord ne régna pas longtemps entre les deux époux et Zamojski mourut en 1665, après sept années de mariage, dont il avait passé les quatre dernières à l'étranger loin de sa femme. Quelques mois après cette mort, Marie-Casimire épousait son ancien amant qui, dans l'intervalle, était devenu premier ministre, grand maréchal et général de la couronne de Pologne.

C'est de cette époque (mai ou juillet 1665) que date la funeste influence de la fille du marquis d'Arquien sur les affaires de la Pologne, nous dirons même sur la destinée future de ce malheureux pays. Elle avait sur son époux un empire sans bornes, qu'elle conserva jusqu'au dernier jour. La grandeur de l'amour de Sobieski pour sa femme nous est attestée, non par des créations sorties de l'imagination brûlante des poëtes, mais par des preuves en quelque sorte officielles, par les lettres de Sobieski. Dès l'instant où il vit pour la première fois l'enchanteresse, il devint à jamais son esclave. Ni l'âge, ni les fatigues de la guerre, ni les soucis de la politique, rien ne put amoindrir cet amour; le patriote, le roi s'effacèrent en lui devant l'amant. Loin d'elle il se désolait et parfois même sa douleur se traduisait par des larmes; le moindre caprice, un accès de mauvaise humeur de Marie-Casimire le jetait dans le désespoir, et il s'humiliait alors, tombait à ses genoux et la suppliait de lui pardonner; pour elle, il songea un instant à renier sa patrie et à devenir Français, car Louis XIV lui offrait le titre de prince et le bâton de maréchal; mais elle ne voulut pas y consentir : aussi prévoyante qu'habile, elle devinait que la Pologne était un champ bien plus vaste pour son ambition. Ce fut, en effet, à ses intrigues que Sobieski dut en grande partie d'être élu roi en 1674. Elle fut loin cependant de payer dignement un tel amour. Sa vie entière ne fut qu'un caprice continuel, et elle semblait prendre plaisir à tourmenter son mari pour éprouver jusqu'où allait son pouvoir sur lui. Elle l'aimait cependant, mais à sa manière; altière et impérieuse, il lui semblait que le monde entier devait tomber à ses pieds et lui rendre hommage. Sobieski, tout dévoué, tout prêt à se sacrifier pour elle, ne comprenait pas sa manière d'aimer; pour un de ses sourires il eût donné, tout aussi bien en l'année 1696 qu'en l'année 1665, tout ce qu'il possédait sur la terre, il eût peut-être donné sa patrie. Pour se faire une idée de cet amour, il faut lire ses lettres à sa femme, à sa bien-aimée Mariette, comme il l'appelait. Rien n'est plus tendre, plus ardent, plus passionné. Sobieski aima pendant toute sa vie; Marie-Casimire calcula pendant toute la sienne. Toutes les fautes de ce règne retombent sur elle, car ce fut son bon plaisir qui guida le char de l'Etat. Louis XIV ayant refusé de donner au frère de la reine de Pologne les titres de duc et de pair, elle fit conclure une alliance entre la Pologne et l'Autriche, et élimina l'influence française. Dans le but de conserver le pouvoir lorsque son mari ne serait plus, elle s'attacha à amasser de l'argent en vendant des emplois et en abusant de l'autorité royale. Par sa conduite publique elle discrédita le pouvoir; par sa conduite privée, par son humeur tracassière elle empoisonna les dernières années de Jean III Sobieski et s'aliéna l'affection de son fils aîné le prince Jacques. La mort de Sobieski (1696) fut l'occasion de nouvelles scènes scandaleuses. Le prince Jacques et sa mère se disputèrent le trésor royal et le pouvoir, et le cadavre de Sobieski fut exposé sans couronne et sans anneau royal, parce que le fils craignait que sa mère n'enlevât au mort les joyaux de la couronne, et celle-ci avait la même crainte à l'égard de son fils. Elle consentit cependant à soutenir l'élection de ce fils, même par la violence; mais la diète l'expulsa de Varsovie. Après avoir inutilement tenté de faire élire roi Jablonowski, puis le neveu du roi de Bavière, Marie-Casimire se rendit à Rome, où elle tint une cour brillante jusqu'en 1714. A cette époque, ayant perdu son fils préféré, Alexandre, elle quitta Rome, se rendit en France et mourut au château de Blois. Ses restes furent transportés en Pologne.

MARIE DE SAVOIE-NEMOURS, reine de Portugal, fille de Charles-Amédée de Savoie, née en 1646, morte en 1683. Son oncle, le duc de Beaufort, la conduisit en 1666 à Lisbonne, où elle épousa le roi Alphonse VI. La jeune reine était spirituelle, belle, énergique, résolue; son mari était à peu près idiot et complétement débauché. Pour rompre cette insupportable union, Marie, de concert avec son beau-frère Pierre, souleva le peuple contre Alphonse, le fit déposer, puis envoyer en exil à Terceira (1667), et, après avoir obtenu la nullité de son mariage (1668), elle épousa son beau-frère, qui s'était emparé de la régence et qui devint roi, sous le nom de Pierre II, en 1683.

MARIE ou MARIA Ire (Françoise-Elisabeth), reine de Portugal, fille de Joseph Ier, née à Lisbonne en 1734, morte à Rio-Janeiro en 1816. Elle épousa, en 1760, son oncle dom Pedro et, comme elle était fille unique, elle succéda à son père, malgré les efforts de Pombal, qui avait voulu établir la loi salique et faire passer la couronne au fils aîné de Marie. Devenue reine en 1777, elle prit le titre de Maria Ire, pendant que son mari prenait celui de Pedro III. Elle renvoya le ministre Pombal, accorda une amnistie générale à tous les condamnés politiques et rappela tous les exilés, sauf les jésuites. En 1778, Marie signa une convention fixant la ligne de séparation des possessions espagnoles et portugaises dans l'Amérique du Sud, puis, en 1780, elle fit une alliance commerciale avec Catherine II, ordonna la création de l'Académie de Lisbonne (1780), la canalisation du Mondenego, l'établissement d'une route allant de la capitale à Porto, etc. C'était une princesse bonne, humaine, charitable, mais dévote jusqu'à la superstition. Après la mort de son mari (1786), elle s'adonna de plus en plus aux pratiques religieuses, abandonna le soin des affaires au duc de Lafoens, puis à son fils aîné, le prince du Brésil. Etant tombée dans une mélancolie profonde, elle finit par être frappée d'aliénation mentale (1791). Le prince Jean, qui prit le titre de régent en 1799, emmena avec lui sa mère au Brésil lorsque les Français, sous les ordres de Junot, envahirent le Portugal.

MARIE II ou MARIA II DA GLORIA (Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidora-da-Cruz-Françoise-Xavier-da-Paula-Michaela-Gabriella-Rafaela-Louise-Gonzaga, doña), reine de Portugal, fille de dom Pedro Ier, empereur du Brésil, née à Rio-Janeiro en 1819, morte à Lisbonne en 1853. A la mort du roi de Portugal Jean VI (1826), son fils, dom Pedro Ier, empereur du Brésil, accorda une nouvelle constitution au Portugal, renonça à ses droits en faveur de sa fille, Marie II, qu'il fiança à son oncle, dom Miguel, et nomma ce prince régent du royaume (1827). Lorsque dom Miguel, après avoir prêté serment à la constitution, fut entré en fonctions comme régent (février 1828), doña Maria, sa nièce et sa future femme, partit pour l'Europe; mais pendant ce voyage, dom Miguel, appuyé par le clergé, par l'aristocratie et par le parti absolu, se fit proclamer roi (30 juin), et la jeune reine dépossédée fut forcée de se réfugier en Angleterre, pendant que ses partisans, à la tête desquels se trouvaient Saldanha, Pizarro, Villaflor, les chefs du parti constitutionnel, tentaient en sa faveur des mouvements qui avortèrent. En 1830, Marie retourna à Rio-Janeiro, auprès de son père. Ce prince, ayant été obligé d'abdiquer la couronne du Brésil en faveur de son fils, dom Pedro II, résolut d'aller en Europe et de rétablir sa fille sur le trône de Portugal. Sous le nom de duc de Bragance, il se rendit en Angleterre, puis en France, leva une armée de volontaires, avec laquelle il débarqua sur les côtes de Portugal, et soutint un long siége à Porto. La destruction de la flotte de dom Miguel par l'amiral Napier et la victoire remportée par Saldanha à Almoster lui ouvrirent enfin la route de Lisbonne, où, après une lutte de deux années, il replaça sa fille sur le trône (1833). En qualité de régent et de tuteur de doña Maria, il rétablit l'ordre, supprima les congrégations religieuses, dont les biens vendus servirent à suppléer à la pénurie du trésor, et força dom Miguel à se réfugier en Italie. Le 12 septembre 1834, il se démit de la régence, fit déclarer par les cortès sa fille majeure, et mourut six jours après. La jeune reine, peu après son avénement, épousa à Lisbonne le prince Charles-Auguste-Eugène-Napoléon de Leuchtemberg (27 janvier 1835), qui la laissa veuve au bout de deux mois, et se remaria, le 9 avril 1836, avec le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, qui prit le titre de roi, sous le nom de Ferdinand II, lors de la naissance d'un prince héritier du trône.

Pendant le règne de cette princesse, le Portugal fut en proie à des troubles incessants, causés soit par le parti révolutionnaire, soit par les partisans de dom Miguel, qui n'avait point renoncé à ses prétentions et avait été reconnu par le pape comme souverain légitime. Le gouvernement constitutionnel se traîna péniblement, sans cesse entravé dans son développement par des intrigues et des machinations de partis, par le déplorable état des finances, par l'hostilité de la cour de Rome, irritée des mesures prises à l'égard du clergé, par la lutte des ambitions rivales et avides de gouverner, enfin par la trop grande confiance que la reine accorda aux frères Cabral, dont l'un, Costa Cabral, créé comte de Thomar, s'attira, comme ministre dirigeant, à la fois la haine du parti libéral et l'opposition d'une grande partie de l'aristocratie. Après un court passage aux affaires du comte Villaflor, devenu duc de Terceira, puis de Saldanha, le chef des libéraux, les cortès refusèrent d'adhérer à la nomination du roi comme généralissime de l'armée, furent dissoutes à deux reprises, et, à la suite d'une insurrection du parti ultra-libéral à Lisbonne, la reine dut prêter serment, le 4 avril 1838, à une nouvelle charte, rédigée dans un sens démocratique. Mais les élections de 1840, favorables aux partisans du régime aristocratique, la réconciliation de la cour de Lisbonne avec le saint-siége, l'appui du gouvernement anglais, parurent affermir le pouvoir de la reine. En 1842, elle rétablit la charte de 1826 et forma un nouveau cabinet sous la direction du duc de Terceira, nommé ministre de la guerre et président du conseil. Costa Cabral, créé comte de Thomar en 1844, fut alors mis à la tête du cabinet et excita un mécontentement général par sa politique violente et inconstitutionnelle. Plusieurs mouvements insurrectionnels avaient été comprimés lorsque éclata en 1846 une révolte formidable. Doña Maria, voyant la nécessité de faire des concessions, appela au pouvoir le duc de Palmella, puis Saldanha (6 octobre); mais le mouvement révolutionnaire ne continua pas moins à s'étendre dans le pays, et l'on vit les démocrates se coaliser avec la noblesse mécontente, avec le parti miguéliste, pour menacer le trône. Vainement le maréchal Saldanha remporta quelques avantages sur les insurgés; la révolte gagna les Algarves, les provinces méridionales, les Açores, et il ne fallut pas moins qu'une intervention combinée de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne pour conjurer la chute de doña Maria (1847). Pendant quelque temps, la reine laissa Saldanha diriger les affaires; mais en 1849 la coterie Cabral avait repris toute son influence, et le comte de Thomar, appelé à la présidence du conseil, continua son système de violences et d'illégalités. Le mécontentement était devenu général, lorsque Saldanha se mit à la tête d'une insurrection militaire, força le comte de Thomar à prendre la fuite, prit la direction des affaires, contraignit le roi Ferdinand à se démettre du commandement en chef de l'armée et fit reviser la constitution par de nouvelles cortès, qui votèrent une loi électorale démocratique. Mais Saldanha, craignant d'être entraîné trop loin, se retourna bientôt vers le parti conservateur, voulut modifier la loi électorale, transformer la dette publique en 3 pour 100, et recourut à un coup d'État pour se débarrasser de l'opposition faite à son administration par les deux Chambres. Sur ces entrefaites, la reine mourut en couche, laissant à son époux, Ferdinand, la régence au nom de son fils mineur, Pedro V. Cette princesse joignait à des vertus domestiques une grande bonté; mais elle n'avait aucune qualité brillante et forte, aucune vue politique. Elle avait eu de son mari cinq fils et deux filles.

MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Autriche, reine de Bohême et de Hongrie, née le 13 mai 1717, morte le 29 novembre 1780. Elle était fille de l'empereur Charles VI et d'Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel. L'empereur n'avait qu'un fils, l'archiduc Léopold; cet enfant étant mort, avec lui s'éteignait la maison de Habsbourg-Autriche. Charles VI promulgua la fameuse pragmatique sanction par laquelle, à défaut d'enfant mâle, l'héritage de ses vastes Etats était destiné à l'aînée de ses filles. Il savait bien qu'un tel règlement de sa succession serait contesté; aussi travailla-t-il pendant près de trente années (1713-1740) à lui donner un caractère inviolable en le faisant reconnaître par toutes les puissances. C'est en vertu de la pragmatique sanction que Marie-Thérèse put lui succéder. Destinée au trône, elle fut élevée, non en dauphine, mais en dauphin, en futur roi; ce qui explique son caractère altier. A quatorze ans, elle assistait aux conseils d'Etat. Le 12 février 1736, à dix-neuf ans, elle fut mariée à François-Etienne de Lorraine, depuis empereur sous le nom de François Ier. Charles VI mourut le 20 octobre 1740. Dix-sept jours après la mort de son père, le 7 novembre 1740, Marie-Thérèse reçut l'hommage des Etats de l'Autriche, des provinces italiennes, de la Bohême et de la Hongrie, et, premier acte de son règne qui dénote toute l'habileté qu'elle avait déjà acquise, elle s'attacha les Hongrois, si peu Autrichiens depuis deux siècles, en faisant le serment suivant, dont s'était servi en 1222 le roi André II, le descendant du vieux chef ou duc hongrois Almus : « Si moi ou quelqu'un de mes successeurs, dit-elle, en quelque temps que ce soit, veut enfreindre vos priviléges, qu'il vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descendants, de vous défendre, sans pouvoir être traités de rebelles. » Le 24 juin de l'année suivante, Marie-Thérèse fut couronnée à Presbourg. Mais l'Europe entière était déjà coalisée contre elle et revendiquait l'héritage de Charles VI, héritage immense, qui comprenait la Hongrie et la Bohême, la Souabe autrichienne, la haute et la basse Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, les Pays-Bas, les quatre villes forestières du Brisgau, le Frioul, le Tyrol, le Milanais, les duchés de Parme et de Plaisance. L'électeur de Bavière faisait valoir un testament de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint; il descendait, en effet, d'Anne, fille aînée de Ferdinand Ier, qui avait disposé par son testament qu'en cas d'extinction de la ligne masculine autrichienne la Boheme et l'Autriche passeraient à ses filles et à leur descendance; l'électeur de Saxe, roi de Pologne et époux de la fille aînée de l'empereur Joseph Ier, frère aîné de Charles VI, réclamait également; le roi d'Espagne appuyait ses droits sur cette raison qu'il descendait par les femmes de la fille de l'empereur Maximilien. L'Europe fut tout à coup inondée de manifestes, de mémoires sur la question de l'héritage. Avant qu'elle fût tranchée par l'épée, « on s'attendait, dit Voltaire, à une guerre universelle... Mais ce qui confondit la politique humaine, c'est que l'orage commença d'un côté où personne n'avait tourné les yeux. » Ce fut, en effet, la Prusse qui mit le feu aux poudres : Frédéric II réclama la Silésie, offrant en échange à Marie-Thérèse contre ses ennemis les forces et les trésors amassés par son père. C'eût été de la part de celle-ci faire acte de prudence et même d'habileté que d'accepter les propositions de Frédéric II; mais elle ne soupçonnait pas derrière ce joueur de flûte, ce faiseur de petits vers, le héros militaire qui se révéla dès cette première campagne; et puis, dit Voltaire, « le sang de tant d'empereurs qui coulait dans les veines de la reine de Hongrie ne lui laissa pas seulement l'idée de démembrer son patrimoine. » Marie-Thérèse refusa hautement.

Le 23 décembre 1740, Frédéric II entra en campagne et mena son armée contre les 24,000 Autrichiens rassemblés à Molwitz par le feld-maréchal de Neipperg; la victoire fut pour lui. Dès lors, il alla de l'avant et reçut à Breslau les hommages de la province convoitée par lui. Bientôt à la Silésie il joignit la Moravie, et en même temps l'électeur de Bavière, Charles-Albert, prenait les armes, soutenu par la France, l'électeur palatin et l'électeur de Cologne. Plus heureux encore que Frédéric, il se fit couronner à Linz archiduc d'Autriche, puis roi de Bohême à Prague, empereur enfin, sous le nom de Charles VII, à Francfort, en 1742.

Marie-Thérèse, apprenant qu'une armée française avait envahi la Bohême, s'était emparée de Prague et avait aidé Charles-Albert à se faire proclamer roi, sachant qu'entre la France et la Prusse était arrêté le partage de la monarchie autrichienne, quitta Vienne, où elle ne se croyait plus en sûreté, et sur laquelle, pourtant, les Français commirent la faute de ne pas marcher, et se réfugia en Hongrié, à Presbourg. Là, elle assembla les états et, revêtue du costume hongrois, la couronne en tête, le sabre royal à la ceinture, elle se présenta aux seigneurs, tenant son fils dans ses bras, et leur parla ainsi : « Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressources que dans votre fidélité, dans votre courage et dans ma constance. Je remets entre vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. » A cet appel plein de grandeur, les représentants des états s'écrièrent d'une voix unanime : « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ! » (*Moriamur pro rege nostro Maria-Theresa!*) Les Hongrois oublièrent que depuis deux cents ans leurs pères n'avaient cessé de lutter contre l'Autriche ; ils tinrent leur serment, mais leur nationalité s'évanouit ; la Hongrie périt dans cette résurrection de l'Autriche qu'ils assurèrent. La fortune alors changea de face : l'Autriche et la Bohême furent en partie reconquises ; le roi de Prusse, contre la cession de la Silésie et du comté de Glatz, se détacha de la ligue (11 juin 1742); le roi de Sardaigne fit la paix ; enfin l'Angleterre, voyant le sort des armes pencher du côté de Marie-Thérèse, s'associa à sa fortune. La fille de l'empereur Charles VI put se faire couronner reine de Bohême à Prague le 11 mai 1743. Le 27 juin suivant, les Français, commandés par le maréchal de Noailles, furent battus à Dettingen par une armée de 60,000 hommes, composée d'Anglais, d'Autrichiens, de Hanovriens.

C'est alors que, triomphante et enhardie par le succès, Marie-Thérèse s'acharna contre les débris de l'armée française. « C'est moins que la guerre, c'est la chasse, c'est la curée, dit énergiquement Michelet. Qui veut des morceaux de la France? Mais sa ruine n'est pas ce qui plaît à Marie-Thérèse ; c'est bien plus la vengeance. A Prague, à Egra, on le vit. Il lui faut des Français vivants à outrager. Cette femme de vingt-huit ans, toujours grosse ou nourrice, avec sa beauté pléthorique, ivre de sang et bouffie de fureur, a beau être dévote, on voit déjà ses filles en elle, et le fantasque orgueil de Marie-Antoinette et les emportements de la sanguinaire Caroline. Elle sème ; les siens récolteront. Elle fonde sur le Rhin et chez nous l'exécration du nom d'Autriche. Ses manifestes terroristes, des pères aux fils, jusqu'en 1793, s'imprimeront dans la mémoire ; ses menaces de mutilation, le nom de son Mentzel, choisi par elle pour aplanir la route, décourager les résistances par d'horribles excès de férocité calculée. On réclame. Elle en rit, et désavoue Mentzel en l'avançant et le récompensant. Dans ses proclamations, il dit au paysan que qui ne vient pas à lui sera forcé lui-même de se tailler en pièces, de se couper le nez et les oreilles. Nombre de ces barbares, sous l'habit musulman, avec charivari de tambour et de tam-tam, donnaient une agonie de peur au paysan, qui, dans ses cris au ciel, mêlait confusément le Turc avec Marie-Thérèse. »

La reine de Bohême et de Hongrie profita de cette heure de triomphe et de la mort subite de Charles VII (20 janvier 1745) pour réaliser un des rêves de sa vie ; le 4 octobre suivant, elle plaça sur la tête de son époux la couronne impériale. C'est à Francfort que la cérémonie eut lieu et que François-Etienne, duc de Lorraine, fut proclamé empereur sous le nom de François Ier. « Elle fut la première, dit Voltaire, à crier *vivat*, et tout le peuple lui répondit par des acclamations de joie et de tendresse. Ce fut le plus beau jour de sa vie. Elle alla voir ensuite son armée rangée en bataille auprès de Heidelberg, au nombre de 60,000 hommes. L'empereur, son époux, la reçut, l'épée à la main, à la tête de l'armée ; elle passa entre les lignes, saluant tout le monde, dîna sous une tente et fit distribuer un florin à chaque soldat. » Le roi de Prusse protesta et continua de remporter de nouveaux avantages, tandis que les armées de Louis XV marchaient, elles aussi, de victoire en victoire. On était las cependant, et de tous les côtés on désirait la paix ; elle se fit enfin, après huit ans de guerre, par le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748.

Huit ans après, le traité de Versailles, en scellant l'alliance de l'Autriche avec la France, décidait Frédéric à reprendre les armes. Ce fut la guerre de Sept ans. Pour s'assurer la neutralité de la France, Marie-Thérèse avait été jusqu'à employer la flatterie vis-à-vis de Mme de Pompadour, qu'elle ne craignit pas, elle si fière, d'appeler sa chère sœur et cousine ! A la tête de 60,000 hommes, Frédéric envahit la Saxe (septembre 1756) et pénètre en Bohême. Arrêté par la bataille de Lowositz, il reparaît, au printemps suivant, sur les hauteurs de Prague. Brown, blessé, fut obligé de se retirer dans la ville, où le vainqueur le bloqua. Les Prussiens, ayant été culbutés par Daun à Chotzewitz, levèrent le siége. La Bohême était sauvée. C'est à l'occasion de cette victoire que Marie-Thérèse établit l'ordre militaire de son nom (18 juin 1757). Cette guerre fut sanglante ; jamais on ne livra tant de combats. Les Autrichiens furent aussi souvent vainqueurs que vaincus. Ils triomphèrent à Hochkirchen, à Kunnesdorf, à Maxen, à Landshut, à Siplitz. Marie-Thérèse n'essuya qu'un revers considérable, à Lina : cette déroute fut suivie de la prise de Breslau et de 17,000 Autrichiens. Enfin le traité de Hubertsbourg, conclu le 15 février 1763, remit l'Allemagne sur le pied où elle était avant la guerre. Le seul fruit qu'en retira Marie-Thérèse fut de faire élire Joseph, son fils, roi des Romains, l'an 1764.

Cette suspension d'armes fut marquée par l'acte le plus odieux auquel Marie-Thérèse ait collaboré et que laissa faire la France : le partage de la Pologne (1772). Toujours avide de conquêtes, Marie-Thérèse ne craignit pas, par un traité en date du 17 février, de s'associer, pour cet acte de spoliation, à Catherine II et à son ennemi Frédéric. Elle y gagna presque toute la Russie Rouge, les riches mines de sel de Wieliska et 2 millions et demi de sujets ; mais elle y perdit devant l'histoire beaucoup de son honnêteté politique et de cet amour de la justice dont elle aimait à faire parade. Quelques années plus tard, la dissension se mit entre deux des spoliateurs. La mort de Maximilien-Joseph, avec qui s'éteignait la branche électorale de Bavière, ralluma encore une fois la guerre entre la Prusse et l'Autriche (1777). Mais les deux combattants étaient las. La France et la Russie s'interposèrent et n'eurent pas de peine à leur faire conclure, le 13 mai 1779, le traité de Teschen, par lequel l'Autriche gagnait encore une portion de la Bavière, le district de l'Inn.

Marie-Thérèse déploya dans l'administration de son empire la même fermeté, la même constance que dans ces longues et sanglantes guerres. Les diverses parties du gouvernement reçurent une vive impulsion ; l'armée fut réorganisée et mise sur un pied formidable ; la justice fut réformée, la question abolie ; l'industrie et le commerce reçurent une protection efficace. Les ports de Trieste et de Fiume furent ouverts à tous les pavillons ; Livourne étendit son commerce dans le Levant et dans les Indes orientales. Le port d'Ostende reçut des navires chargés des productions de la Hongrie. Des canaux ouverts dans les Pays-Bas apportèrent au sein des villes la richesse des deux Indes. Vienne fut agrandie et embellie ; des manufactures de drap, de porcelaine, de glaces, d'étoffes de soie, etc., s'établirent dans ses vastes faubourgs. Pour faire fleurir les sciences, Marie-Thérèse érigea des universités et des colléges, parmi lesquels on admire celui qui porte son nom à Vienne. Elle fonda des écoles pour le dessin, la peinture, l'architecture. Elle forma des bibliothèques publiques à Prague, à Inspruck. Des observatoires magnifiques s'élevèrent à Vienne, à Gratz, à Tyrnau et furent enrichis de télescopes qui découvraient les secrets des cieux aux Hell, aux Boscovich, aux Haller. Ses soins s'étendirent sur toutes les classes de citoyens de l'Etat. Les soldats blessés, vieux et infirmes trouvèrent des asiles dans des hôpitaux propres et salubres. Les veuves d'officier, les demoiselles nobles, etc., eurent des ressources dans divers établissements. L'expulsion des jésuites et la sécularisation des immenses domaines conventuels doivent aussi lui être comptées. « Sa haine de la Prusse et sa rage pour la Silésie, sa soif d'argent pour la guerre imminente, dit Michelet, rendirent la dévote docile à son ministre voltairien (Kaunitz). Elle devint révolutionnaire dans la question des biens d'église. Ces biens, quasi héréditaires dans les grandes familles, elle voulait au moins les grever, les sucer. Elle observait et convoitait un beau repas, le bien des deux mille couvents de l'Autriche. Elle fit un barrage et coupa le canal par où l'argent allait à Rome. Fort ignorante, elle savait du moins s'aider de gens capables. Trois étrangers, un médecin hollandais, un légiste souabe, un juif, firent la révolution. Ce furent, en effet, ces trois hommes, Van Swieten, médecin de l'impératrice, Kaunitz, son premier ministre, et Sonnenfels, qui inspirèrent presque toute sa politique. »

François Ier mourut le 18 août 1765. Marie-Thérèse ne le suivit au tombeau que quatorze années après. Elle avait eu de son mariage seize enfants, dont huit lui survécurent : Marie-Antoinette, reine de France ; Marie-Charlotte, épouse de Ferdinand IV, roi de Naples ; Marie-Amélie, mariée au duc de Parme ; Joseph II, élu roi des Romains en 1764 et qui succéda à sa mère dans tous les Etats héréditaires de l'Autriche ; Léopold, qui fut grand-duc de Toscane ; Maximilien, grand maître de l'ordre Teutonique, coadjuteur de l'électorat de Cologne et de l'évêché de Munster ; enfin Marie-Christine, qui épousa le duc de Saxe-Teschen et fut gouvernante des Pays-Bas.

Il a été publié un grand nombre d'ouvrages sur Marie-Thérèse et sur son règne. Voici la liste des principaux : Sabatier de Castres, *Abrégé de la vie de Marie-Thérèse;* Castillon, *Précis de la vie de Marie-Thérèse;* Rautenstrauch, *Biographie der Kaiserin Maria-Theresia* (Vienne, 1780, in-8o) ; Richter, *Lebens-und Staatsgesch. Mariæ-Theresiæ* (1743-1745, 3 vol. in-8o), *Annales du règne de Marie-Thérèse* (Paris, 1775, in-12) ; Seyfart, *Kurzgefasste Lebens-und Regierungsgesch. der Kaiserin Maria-Theresia* (Leipzig, 1781, in-8o) ; Duller, *Maria-Theresia und ihre Zeit* (1843-1844, 2 vol. in-8o) ; Renner, *Maria-Theresia und Friedrich der Grosse* (Glogau, 1831) ; Napoléon, *Mémoires, V;* Wolf, *Œstreich unter Maria-Theresia* (Vienne, 1835) ; Lotheisen, *Œstreich unter Maria-Theresia* (1860) ; Rulhière, *Histoire de l'anarchie de la Pologne ;* Michelet, *Louis XV*.

Marie-Thérèse (ORDRE DE). Cet ordre militaire fut institué en Autriche par l'impératrice Marie-Thérèse après la bataille de Kollin, gagnée le 18 juin 1757 par l'armée autrichienne sur les Prussiens. Les officiers de tout grade qui se sont signalés par des actions d'éclat peuvent être admis dans l'ordre, sans distinction de religion ou de naissance et sans égard à l'ancienneté de service. Le candidat qui prétend obtenir cette marque d'honneur doit s'adresser au chapitre de l'ordre et avoir le témoignage de sept officiers présents à l'action mentionnée. Une triple formalité devient alors nécessaire : d'abord une information suffisamment détaillée de l'action pour laquelle il s'agit de conférer l'ordre ; puis une vérification de cette action ; enfin une délibération du chapitre qui pèse mûrement les droits du candidat et décide s'il sera nommé grand-croix, commandeur ou chevalier. L'ordre se compose aujourd'hui de ces trois classes ; primitivement, il n'en avait que deux ; mais l'empereur Léopold II y introduisit la classe intermédiaire des commandeurs. François Ier, en 1810, changea aussi les statuts. Le rang des membres se règle d'après les dates de leur réception. Les plus anciens jouissent de pensions ainsi réparties : huit pensions de 1,500 florins pour les grands-croix ; seize pensions de 800 florins pour les commandeurs ; cent pensions de 600 florins pour la première division des chevaliers ; cent pensions de 400 florins pour la deuxième division. La moitié de ces pensions est réversible sur les veuves. Sur leur demande, les membres de l'ordre peuvent recevoir des lettres de noblesse héréditaire et le titre de baron, sans payer les frais de chancellerie. La fête de l'ordre a lieu le 15 octobre, jour de Sainte-Thérèse. La décoration consiste en une croix d'or pattée, émaillée de blanc, avec un médaillon fond rouge traversé par une bande horizontale blanche et entouré de ce mot : *Fortitudini* (au courage), en lettres d'or sur fond blanc. Au revers est une couronne de laurier en or, sur fond vert, avec le chiffre de Marie-Thérèse en or sur fond blanc. Les grands-croix portent cette décoration à un large ruban blanc, bordé de deux bandes rouges, passé en écharpe de droite à gauche, avec la plaque sur le côté gauche. Cette plaque représente la grand'croix sur une couronne de laurier, entrelacée de fils d'or. Les commandeurs portent la croix au cou et les chevaliers à la boutonnière gauche. Leur ruban est aussi blanc, bordé de deux bandes rouges.

Marie-Thérèse, opéra en quatre actes, paroles de MM. Cormon et Dutertre, musique de M. Louis, représenté sur le théâtre de Lyon le 19 février 1847. M. Louis, compositeur distingué, ne pouvant obtenir que ses ouvrages fussent représentés à Paris, se décida à tenter la fortune en province. Il fit d'abord jouer à Lyon un opéra-comique qui avait pour titre : *Un duel à Valence*. Son grand opéra de *Marie-Thérèse* obtint du succès. Le poëme en est intéressant et offre de très-beaux vers et des situations fortes ; seulement, il est en désaccord formel avec l'histoire, ce qui est une faute toujours et partout. On a remarqué au premier acte les couplets chantés par Olga : *Une bachelette ;* le duo de Marie-Thérèse et de Ladislas : *Du sort la chance est incertaine;* au second acte, la cavatine de Ladislas : *Douce espérance;* le grand duo : *Vous m'avez dit : devenez capitaine*, qui est plein de noblesse et d'accent dramatique ; la barcarolle et le chœur des conjurés ; au troisième acte, divers morceaux épisodiques, tels que les couplets de Frédéric : *Au joyeux bruit du verre*, la tyrolienne : *Emma la palatine*, et enfin, au quatrième, un duo entre l'impératrice et Bolinsky. Les rôles ont été créés par Chaunier, Mmes Wiedemann et Hébert. Cette courageuse initiative n'eut guère d'imitateurs. De tous les produits de la civilisation, l'opéra se décentralisera le dernier, à cause de la diversité des éléments qui constituent la représentation d'un grand ouvrage. Il faut, en outre, que l'art soit beaucoup plus répandu qu'il ne l'est actuellement dans la province pour que le goût public réclame des plaisirs de cette sorte et consente à en faire les frais.

MARIE-CLOTILDE DE FRANCE (Adélaïde-Xavière), reine de Sardaigne, fille du dauphin Louis, fils de Louis XV, née à Versailles en 1759, morte à Naples en 1802. Elle épousa, en 1775, le prince de Piémont, fils du roi de Sardaigne, vécut avec une extrême simplicité, qu'elle conserva lorsque son mari monta sur le trône de Sardaigne en 1796, sous le nom Charles-Emmanuel IV, et se livra entièrement à des œuvres de dévotion et de piété. Lorsque le Directoire eut déclaré la guerre à la Sardaigne en 1798, Marie-Clotilde suivit son mari en Toscane, dans l'île de Sardaigne, sur le continent italien, où elle erra longtemps de ville en ville, et termina ses jours à Naples sans laisser d'enfants. Pie VII, qui avait été témoin de ses vertus privées et de ses œuvres pieuses, la déclara *vénérable* en 1808. L'Eglise l'honore le 7 mars.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (Jeanne-Joséphine), reine de Sardaigne, mère de l'empereur Joseph II, née à Milan en 1773, morte à Gênes en 1832. Elle épousa à Novare, en 1789, le duc d'Aoste, fils de Victor-Amédée III, suivit la famille royale en Toscane et dans l'île de Sardaigne, et devint reine en 1802, lorsque, par suite de l'abdication de Charles-Emmanuel IV, son mari monta sur le trône sous le nom de Victor-Emmanuel Ier. Marie-Thérèse resta avec son mari dans l'île de Sardaigne jusqu'à la chute de Napoléon, revint à Turin en 1816, y fut d'abord accueillie avec enthousiasme, mais provoqua bientôt le mécontentement par l'antipathie, par le mépris même qu'elle manifesta contre tous ceux qui avaient rempli des charges pendant le règne de Napoléon, et contribua à l'impopularité de Victor-Emmanuel, qui, à la suite de l'insurrection de 1821, abdiqua en faveur de son frère, n'ayant pas d'enfants mâles. Après la mort de son mari (1824), Marie-Thérèse se retira à Gênes. Elle avait eu cinq filles, dont l'une, Marie-Anne, devint impératrice d'Autriche.

MARIE-LOUISE-JOSÉPHINE, reine d'Etrurie, née à Madrid en 1782, morte à Lucques en 1824. Fille de Charles IV d'Espagne et de Marie-Louise, elle épousa, à treize ans, l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, mais continua à demeurer à la cour d'Espagne jusqu'au moment où son mari devint roi d'Etrurie (1801). Deux ans plus tard, le roi Louis, atteint d'une maladie cérébrale, laissait Marie-Louise-Joséphine veuve avec deux enfants, Charles-Louis, qui devint roi sous le nom de Louis II, et une fille. Devenue régente, la reine d'Etrurie se livra avec passion à son goût pour les plaisirs et fit de sa cour une des plus brillantes de l'Europe. Tout à coup, en 1807, elle apprit qu'en vertu d'un décret de Napoléon elle avait cessé de régner. Elle dut quitter alors Florence, retourner en Espagne, vit l'année suivante son père et son frère détrônés par celui qui l'avait elle-même renversée du trône, et suivit son père dans son exil en France. Après la chute de l'Empire, Marie-Louise-Joséphine réclama vainement ses anciens Etats, qui furent donnés à l'archiduchesse Marie-Louise. Toutefois elle obtint comme dédommagement le duché de Lucques (1817), qu'elle administra jusqu'à sa mort. Cette princesse a composé en italien des mémoires dans lesquels elles raconte les vexations de tout genre dont elle fut l'objet pendant le règne de Napoléon. Lemierre d'Argy les a traduits en français sous le titre de *Mémoires de la reine d'Etrurie, écrits par elle-même* (Paris, 1814, in-8o).

MARIE DE BOURGOGNE, duchesse de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, femme de Maximilien d'Autriche, née à Bruxelles en 1457, morte à Bruges en 1482. Unique héritière du puissant duc de Bourgogne, elle vit sa main recherchée par plusieurs prétendants, au nombre desquels se trouvaient le duc de Guyenne, frère de Louis XI, Nicolas de Calabre, petit-fils du roi René, et Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. En 1473, elle fut fiancée au duc Nicolas, qui mourut peu après, et des négociations étaient entamées pour son mariage avec Maximilien lorsque Charles le Téméraire trouva la mort devant Nancy (1477). Marie de Bourgogne avait alors vingt ans et se trouvait sans appui, dans la ville de Gand, au milieu d'une population inflammable. Louis XI résolut de profiter des embarras de la jeune duchesse pour s'emparer de ses Etats. Sous prétexte qu'elle était sa filleule, qu'il voulait la marier au dauphin, alors âgé de huit ans, et qu'il désirait entrer en possession des fiefs masculins dont une femme ne pouvait hériter, il fit occuper le duché et le comté de Bourgogne. Marie, après avoir inutilement protesté contre cette spoliation, essaya de transiger et envoya à Péronne, auprès de Louis XI, une députation à la tête de laquelle se trouvaient deux conseillers dévoués, le chancelier Hugonet et le sire d'Himbercourt. Le roi de France, avec son astuce habituelle, protesta de la pureté de ses intentions, déclara qu'il voulait unir son fils à la jeune duchesse, et fit consentir les délégués à lui restituer, au nom de leur maîtresse, la ville d'Arras et plusieurs seigneuries acquises à la Bourgogne. Lorsque, à son retour à Gand, l'ambassade annonça le mariage projeté par Louis XI, la population, qui ne voulait à aucun prix de la domination française, se montra fort irritée. Néanmoins, comme on désirait la paix, les Etats de Flandre et de Brabant envoyèrent à Louis XI une députation qui déclara au roi que la jeune duchesse consentirait à sanctionner toutes les décisions prises par les Etats. L'astucieux monarque, dans l'espoir d'amener une rupture entre les Etats et Marie, ne rougit point de montrer à la députation une note secrète dans laquelle la duchesse disait que tout en ayant l'air d'accepter la direction des Etats elle suivrait les avis de ses conseillers Hugonet et Himbercourt. La députation, irritée, retourna aussitôt à Gand, fit connaître ce qu'elle avait appris et provoqua une émeute populaire, pendant laquelle Hugonet et Himbercourt furent arrêtés. Malgré les supplications de Marie, qui s'adressa vainement au peuple, ses deux conseillers furent mis à la torture, condamnés et décapités (3 avril 1477) comme coupables d'avoir livré Arras et d'avoir attenté à la souveraineté des Etats.

Se voyant de plus en plus abandonnée, Marie chercha un protecteur et un appui, et pensa le trouver en se mariant. Elle fit reprendre secrètement les négociations entamées par son père avec l'empereur d'Allemagne, et malgré les intrigues de Louis XI, malgré les vives oppositions qu'elle trouva dans son entourage, elle épousa l'archiduc Maximilien à Gand, le 18 août 1477. Maximilien n'avait ni argent ni alliés, mais il était brave, actif, sympathique. Il sut se faire agréer par les Flamands et trouva dans sa femme la plus tendre affection. Cependant Louis XI éprouvait une grande résistance à établir sa domination dans la Bourgogne et dans l'Artois, et la guerre qu'il soutenait contre les Flamands traînait en longueur, sans résultats décisifs. Ce fut sur ces entrefaites que, pendant une chasse, Marie fut violemment jetée à bas de son cheval. Par pudeur, dit-on, elle ne voulut pas montrer aux médecins la grave blessure qu'elle s'était faite à la cuisse, et elle mourut au bout de quelques semaines. Elle avait eu trois enfants, dont l'un, né en 1478, fut Philippe le Beau, père de Charles-Quint. On lui éleva à Bruges un magnifique mausolée.

MARIE-CHRISTINE-JOSÈPHE DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, morte en 1801. Dernière fille de l'empereur François I^{er} et de l'impératrice Marie-Thérèse, elle fut unie au duc Albert de Saxe-Teschen et devint gouvernante des Pays-Bas. Lors de la révolte des Brabançons, en 1789, elle se vit obligée de quitter Bruxelles avec son époux. D'un caractère altier, véhément, sanguinaire même, digne fille en un mot de l'impératrice sa mère, elle voulut assister en personne au siége de Lille, en 1792, excita les combattants par ses exhortations, par l'exemple même, s'il faut en croire la légende populaire, qui prétend que cette archiduchesse d'Autriche alla jusqu'à mettre elle-même le feu aux canons.

Chassée des Pays-Bas par les Français, en 1794, elle se retira à Vienne. C'est dans cette ville qu'elle mourut, laissant par testament une partie de ses biens à sa nièce, la duchesse d'Angoulême, depuis dauphine de France.

PERSONNAGES DIVERS.

MARIE ou **MIRIAM**, sœur de Moïse et d'Aaron, née en Egypte en 1578 av. J.-C., morte vers l'an 1452. Lorsque Moïse, âgé de trois mois, fut exposé sur le Nil par son père Amram et trouvé par la fille de Pharaon, ce fut Marie, mise en sentinelle sur la rive, qui offrit à la princesse d'aller chercher une nourrice et lui amena sa mère Jacobed. D'après Josèphe, elle épousa Hur, dont elle n'eut point d'enfants. Après la destruction de l'armée de Pharaon dans la mer Rouge, elle entonna avec des femmes de sa nation le magnifique cantique *Cantemus Domino*. L'année suivante, pour la punir d'avoir hautement blâmé Moïse au sujet de son mariage avec l'Ethiopienne Sephora, Dieu, dit la Bible, la couvrit d'une lèpre blanche, mais la guérit bientôt après sur la demande de Moïse. Elle mourut âgée d'environ cent vingt-six ans.

MARIE LA JUIVE, femme savante, qui vivait du temps de Zozime le Panopolitain, à la fin du III^e et au commencement du IV^e siècle. Elle fut initiée aux mystères de l'art hermétique dans le temple de Memphis par Ostanes, avec plusieurs philosophes, notamment Démocrite d'Abdère et Pamènes. La Bibliothèque nationale de Paris possède un manuscrit intitulé : *Extrait du Philosophe chrétien; Discours de la très-savante Marie sur la pierre philosophale*. Dans un écrit de Zozime et dans différents recueils alchimiques, on trouve des fragments de Marie la Juive.

MARIE DE FRANCE, femme poëte française, née à Compiègne, et qui vivait au XIII^e siècle. On sait fort peu de chose de sa vie, et l'on ne connaît point son nom de famille.

Marie ai nun, si sui de France,

telle est l'unique indication qu'elle a laissée sur elle-même. Cette femme remarquable se rendit en Angleterre, à la cour des rois anglo-normands. Là, elle composa quinze lais ou petits poëmes en vers de huit syllabes rimant deux à deux, et qu'on pouvait chanter comme des romances en s'accompagnant sur des instruments; un recueil de 103 fables, intitulé *Izopet*, et écrit dans le même mètre que les lais; enfin une légende désignée sous le titre de *Purgatoire de saint Patrice*. Ces diverses poésies ont été recueillies et publiées par B. de Roquefort sous le titre de *Poésies de Marie de France*, poëte anglo-normand du XIII^e siècle (Paris, 1820, 2 vol. in-8°). Le style de Marie est naïf, gracieux et clair. Ses lais, dont les sujets sont empruntés pour la plupart au cycle d'Arthus et aux poëtes de l'Armorique, offrent un véritable intérêt, et plusieurs d'entre eux sont de petits chefs-d'œuvre de narration et de sensibilité, dans lesquels le merveilleux joue un grand rôle. Nous citerons particulièrement les lais intitulés : le *Rossignol*, le *Frêne*, *Laustic*, le *Chèvrefeuille*, les *Deux amants*, le lai de *Quitan, sire de Nantes*, dans lequel Marie expose les motifs qui l'ont amenée à composer ces contes en vers. Parmi ces fables, dédiées au comte Guillaume, qui selon toute vraisemblance est Guillaume comte de Flandre, trente-deux sont traduites d'Esope; la plupart des autres ont été traduites par Marie d'un auteur nommé Romulus. Enfin, dans le poëme du *Purgatoire de saint Patrice*, Marie raconte les aventures merveilleuses du chevalier Owen, qui pénètre dans une caverne située près de Dungal, dans le but de se purifier de ses péchés. L'auteur de ces compositions jouissait de son temps d'une grande réputation à la cour d'Angleterre.

MARIE DE LA VISITATION (sœur), illuminée portugaise, qui vivait au XVI^e siècle. Elle était religieuse du couvent de l'Annonciade, à Lisbonne. L'esprit troublé par le jeûne et par des macérations de toutes sortes, elle devint hallucinée et prétendit avoir des visions. On accourait de toutes parts pour entendre ce que Dieu, croyait-on, disait par sa bouche, pour lui demander des conseils, pour contempler ses traits, toucher les pans de sa robe de bure. Marie ne tarda pas à devenir tout à fait folle. Un jour, le bruit se répandit qu'elle avait sur le corps cinq blessures semblables aux cinq plaies du Christ, et le fait était vrai. Quel était l'auteur de ces stigmates? on l'ignorait; mais les religieuses de l'Annonciade, qui ne l'ignoraient point et qui voulaient voir venir à elles la foule des fidèles, présentèrent la pauvre égarée comme un miracle vivant.

Cependant au milieu des enthousiasmes pieux s'élevèrent des murmures, et l'Inquisition crut devoir sacrifier la stigmatisée. Elle nomma des commissaires; la fourberie fut découverte et Marie jetée dans un *in pace*.

MARIE DE L'INCARNATION (Marie GUYARD, plus connue sous le nom de), première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, née à Tours en 1599, morte à Québec en 1672. Devenue veuve à dix-neuf ans d'un négociant en soie nommé Martin, elle s'occupa de l'éducation de son fils, qui devint par la suite bénédictin sous le nom de dom Claude Martin, puis elle entra en 1631 chez les Ursulines de Tours. Poussée par l'ardeur de sa foi, elle obtint en 1639 de s'embarquer pour Québec, afin d'y travailler à la conversion des Indiennes, fonda dans cette ville un couvent de son ordre, apprit plusieurs dialectes des indigènes et porta, au milieu des périls de tout genre, la parole évangélique dans les forêts et les prairies habitées par les tribus iroquoises de l'Amérique du Nord. On a d'elle : *Lettres curieuses* (Paris, 1677, in-4°), sur les événements dont elle fut témoin; *Retraite* (Paris, 1682); l'*Ecole chrétienne* (Paris, 1684).

MARIE-MADELEINE DE LA TRINITÉ (Madeleine MARTIN, plus connue sous le nom de), fondatrice de l'ordre de la Miséricorde, née à Aix (Provence) en 1616, morte à Avignon en 1678. A l'instigation d'un capucin nommé le P. Yvan, elle résolut, dès l'âge de quinze ans, de se consacrer à la vie religieuse, et fonda à Aix, en 1637, l'ordre de la Miséricorde, destiné à recevoir sans dot des jeunes filles nobles. Marie-Madeleine eut à vaincre le mauvais vouloir de l'archevêque d'Aix, mais elle fut appuyée par les jésuites et obtint la protection de la reine Anne d'Autriche. L'ordre de la Miséricorde adopta la règle de saint Augustin et fut approuvé par Urbain VIII en 1642.

MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIÈRE, dauphine de France, fille de l'électeur Ferdinand, née à Munich en 1660, morte à Versailles en 1690. Elle épousa en 1680 le dauphin Louis, fils de Louis XIV. Cette princesse était loin d'être belle, mais elle ne manquait ni d'esprit ni de charme. Elle plut à Louis XIV et à son mari, et elle eût pu avoir un grand crédit à la cour si elle ne s'en était promptement éloignée pour vivre à l'écart dans une société extrêmement bornée, partageant son temps entre la musique, la lecture, la promenade et la dévotion. D'une santé débile, elle ne fit que languir depuis qu'elle eut mis au monde son troisième fils, le duc de Berry. Près de mourir, elle embrassa l'enfant dont la naissance lui coûtait la vie, en disant : « C'est de bon cœur, quoique tu me coûtes bien cher. » On cite d'elle plusieurs reparties charmantes, entre autres la suivante. Le roi lui dit un jour : « Vous m'aviez laissé ignorer que la grande-duchesse de Toscane est extrêmement belle. — Pouvais-je me souvenir, répondit-elle, que ma sœur a toute la beauté de la famille lorsque j'en ai tout le bonheur? » Ayant entendu dire qu'on l'accusait d'être quelque peu malade imaginaire, Marie-Anne répondit finement : « Il faudra que je meure pour me justifier. »

MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE, duchesse de Bourgogne et dauphine de France, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, née à Turin en 1685, morte à Versailles en 1712. Elle fut élevée par la spirituelle comtesse Dunoyer, conduite à Versailles à onze ans et mariée au jeune duc de Bourgogne avec une pompe extraordinaire le 7 décembre 1697. Lorsqu'elle eut achevé son éducation à Saint-Cyr, elle fut installée à la cour. Par sa gaieté, son esprit, sa familiarité, ses hardiesses même, elle devint aussitôt l'amusement et la joie de l'inamusable Louis XIV et l'enfant gâté de M^{me} de Maintenon. « Elle était régulièrement laide, dit Saint-Simon, qui a tracé de cette princesse un portrait des plus piquants. Les joues pendantes, le front avancé, le nez qui ne disait rien, de grosses lèvres tombantes, des cheveux et des sourcils châtain brun, fort bien plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, le plus beau teint et la plus belle peau, le cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyait pas mal, un port de tête galant, gracieux, majestueux, et le regard de même; le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde même, aisée, parfaitement coupée, une marche de déesse sur les nuées; elle plaisait au dernier point... En public, sérieuse, mesurée, respectueuse avec le roi, et en timide bienséance avec M^{me} de Maintenon. En particulier, causant, voltigeant autour d'eux; tantôt penchée sur le bras d'un fauteuil de l'un ou de l'autre, tantôt se jouant sur leurs genoux, elle leur sautait au cou, les embrassait, les caressait, les chiffonnait... Elle était l'âme des fêtes, des plaisirs, des bals, et y ravissait par les grâces et la perfection de sa danse. » Sa conversation était aussi vive qu'animée. « Savez-vous, ma tante, disait-elle un jour à M^{me} de Maintenon devant Louis XIV, pourquoi les reines d'Angleterre gouvernent mieux que les rois? C'est que les hommes gouvernent sous le règne des femmes et les femmes sous celui des hommes. » Avec sa passion pour les plaisirs, son goût pour la parure, les fêtes, le jeu, il n'est point surprenant qu'elle n'ait eu qu'une affection médiocre pour son mari, prince gourmé, confit en dévotion, au sujet duquel elle disait spirituellement un soir devant Louis XIV : « Je désirerais de mourir avant mon mari, et de revenir ensuite pour le trouver marié avec une sœur grise ou une tourière de Sainte-Marie. » Ses coquetteries imprudentes avec Nangis, Maulevrier et autres ont laissé planer de graves soupçons sur sa fidélité conjugale. Elle avait vingt-six ans et était depuis dix mois dauphine lorsqu'elle mourut d'une rougeole pourprée, laissant un fils qui fut Louis XV. Après sa mort, on trouva dans sa cassette des lettres qui prouvèrent que, admise par Louis XIV aux délibérations dans lesquelles se prenaient les résolutions politiques les plus importantes, elle abusait de cette confiance en informant son père de tout ce qui pouvait l'intéresser.

MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, née à Dresde en 1731, morte en 1767. Fille de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, Marie-Josèphe fut mariée en 1747 à Louis, dauphin de France, fils aîné de Louis XV et de Marie Lesczinska. Le dauphin Louis, déjà veuf de Marie-Thérèse d'Espagne, était doux, pieux, honnête. Marie Lesczinska disait : « Le ciel ne m'a laissé qu'un fils, mais il me l'a donné tel que j'aurais pu le souhaiter. » Elle aurait pu en dire autant de sa bru. Celle-ci s'attacha à gagner l'affection de sa belle-mère, et y réussit complétement, bien que son père eût détrôné Stanislas. Marie-Josèphe avait toutes les vertus domestiques. Elle mena avec son mari une vie honnête, calme, presque bourgeoise, qui contrastait singulièrement avec la dissolution des mœurs dont la cour était le théâtre. La mort du dauphin l'atteignit au cœur (1765). A partir de ce moment, elle ne fit plus que languir, et elle expira un peu moins de deux ans après.

Du mariage de Louis de France et de Marie-Josèphe de Saxe étaient nés huit enfants : Marie-Zéphyrine, morte en bas âge en 1755; Louis-Xavier, duc de Bourgogne, né en 1751, mort en 1761; Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine, né en 1753, mort en 1754; Louis XVI; Louis XVIII; Charles X; Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière, née en 1759, mariée en 1775 au prince de Piémont, Charles-Emmanuel, morte en 1802, et la princesse Elisabeth.

MARIE D'AGREDA, religieuse espagnole. V. AGREDA.

MARIE ALACOQUE, religieuse visitandine. V. ALACOQUE.

MARIE DE CLÈVES, duchesse d'Orléans. V. CLÈVES.

MARIE DE CLÈVES, princesse de Condé. V. CLÈVES.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE, duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI. V. ANGOULÊME.

MARIE D'ORLÉANS, fille de Louis-Philippe. V. ORLÉANS.

Marie, poëme par Brizeux (Paris, 1832). Ce morceau, auquel le poëte dut sa réputation, est le récit d'un amour d'enfance, entremêlé parfois de quelque épisode qui ne s'y rattache pas directement, bien que toujours en harmonie avec le sujet. Le récit en lui-même n'eût pas suffi, d'ailleurs, à nous intéresser; tandis qu'après nous être arrêtés avec le conteur devant quelque beau site de son cher pays armoricain, après nous être reposés à cueillir des fleurs et des fruits aux buissons du chemin, ou à entendre le frais gazouillement des oiseaux dans les haies, nous sommes tout joyeux de retrouver la Laure de notre Pétrarque avec sa coiffe rustique, son corsage rouge et son jupon court, qui laisse voir ses jambes demi-nues. Marie est une petite paysanne qui a pour unique parure la pureté de son cœur et la fraîcheur de ses douze ans : le poëte l'a connue au village, lorsqu'il avait quinze ans, et il faut voir avec quelle tendresse et quelle émotion naïve il rappelle les premiers temps de leurs amours, alors qu'en sortant de l'école ou de l'église ils s'en allaient tous deux, pieds nus et les cheveux au vent, courir dans les bruyères ou sur le bord des lacs après les papillons et les phalènes.

Dante n'a pas mieux aimé sa Béatrix, la noble fille de Florence, que le poëte breton n'a aimé la simple fillette de sa chère vallée, l'ignorante et douce Marie. Et, comme Dante aussi, il lui a fallu la voir passer aux bras d'un autre, car il a quitté le village et l'enfant a grandi; elle s'est mariée, mais son souvenir n'a pu être arraché du cœur de son premier amant. Il s'inquiète de ce qu'elle devient, de son ménage, de ses enfants; et un jour qu'il rencontre un villageois en route pour la vallée du Scorf, il lui recommande d'entrer chez Marie, et de lui envoyer un récit de ce qu'il aura vu :

Et ses petits enfants, tu les caresseras;
Et s'ils ont de ses traits, tu les embrasseras.
Oh! s'il croît une fleur, une feuille à sa porte,
Daniel, prends-la pour moi! Déjà sèche, qu'importe?

Nous ne pouvons passer en revue tous les épisodes qui viennent encadrer le récit, tous les fragments pleins de douceur et de mélancolie qui font au chant principal comme un accompagnement naturel. Mais il en est un bien propre à donner le ton général et le sentiment du poëte, et que nous n'hésitons pas, pour notre part, à qualifier de chef-d'œuvre, c'est celui qui nous fait assister au convoi d'une jeune paysanne :

Quand Louise mourut, dans sa quinzième année,
Fleur des bois par la pluie et le vent moissonnée,
Un cortége nombreux ne suivait pas son deuil;
Un seul prêtre suivait, en priant, le cercueil;
Puis venait un enfant, qui, d'espace en espace,
Aux saintes oraisons répondait à voix basse;
Car Louise était pauvre, et jusqu'en son trépas
Le riche a des honneurs que le pauvre n'a pas.
La simple croix de bois, un vieux drap mortuaire
Furent les seuls apprêts de son lit funéraire;
Et quand le fossoyeur, soulevant son beau corps,
Du village natal l'emporta chez les morts,
A peine si la cloche avertit la contrée
Que sa plus douce vierge en était retirée.
Elle mourut ainsi... Par les taillis couverts,
Les vallons embaumés, les genêts, les blés verts,
Le convoi descendit au lever de l'aurore.
Avec toute sa pompe avril venait d'éclore,
Et couvrait en passant d'une neige de fleurs
Ce cercueil virginal et le baignait de pleurs.
L'aubépine avait pris sa robe rose et blanche,
Un bourgeon étoilé tremblait à chaque branche;
Ce n'étaient que parfums et concerts infinis;
Tous les oiseaux chantaient sur le bord de leurs nids.

Nous ne savons rien, dans la poésie contemporaine, de plus attendrissant que cette peinture, rien de plus vraiment beau et de plus simple à la fois. Tout le poëme de *Marie*, et, disons mieux, tout Brizeux est là, Brizeux, le poëte de l'élégance et de la grâce, de la mélancolie sereine, des sentiments tendres et des douces pensées. Si, dans d'autres recueils, et particulièrement dans le poëme des *Bretons*, Brizeux a fait preuve d'un souffle poétique plus vigoureux et plus puissant, il n'a jamais trouvé d'inspirations plus suaves, d'accents plus naturels et plus purs que dans *Marie*. Ces premiers soupirs d'un jeune cœur qui s'exhalent tour à tour avec la fraîcheur et la grâce de l'idylle, ou bien avec la tristesse et la gravité de l'élégie, cette spontanéité, cette franchise d'émotion, qui sont le caractère et le charme principal de *Marie*, en font aussi une œuvre à part dans les productions du poëte, et nous croyons que M. de Pontmartin a eu raison de dire qu'on pouvait parcourir dans ce seul volume « toute la gamme poétique de Brizeux. » « *Marie*, écrivait un jour Sainte-Beuve, est le livre poétique le plus virginal de notre temps. C'est même le seul véritablement tel que je connaisse. » Et l'éminent critique raconte qu'il en a vu un exemplaire dans les mains de deux jeunes sœurs, à qui un ami l'avait envoyé parce qu'elles avaient un chagrin ce jour-là, et il avait ajouté de sa main sur le volume ces deux vers, en guise d'épigraphe :

« Lire des vers touchants, les lire d'un cœur pur,
C'est prier, c'est pleurer, et le mal est moins dur. »

Marie ou l'Esclavage aux Etats-Unis, par M. Gustave de Beaumont (Paris, 1835, in-8°). En écrivant ce livre, le but principal de l'auteur n'a pas été de faire un roman semé d'intrigues, de complications et d'événements, mais bien de rattacher à un sujet imaginaire les impressions de l'auteur sur la société américaine, à la suite d'un voyage aux Etats-Unis. M. de Beaumont, du reste, a soin de nous avertir « que son premier but a été de présenter une suite d'observations graves, que dans son ouvrage le fond des choses est vrai, qu'il n'y a de fictif que les personnages, et qu'enfin il a tenté de recouvrir son œuvre d'une surface moins sévère, afin d'attirer à lui cette portion du public qui cherche tout à la fois dans un livre des idées pour l'esprit et des émotions pour le cœur. » La fable qui sert de cadre à l'ouvrage est d'une extrême simplicité. Un Français se rend aux Etats-Unis vers l'année 1831, dans l'intention de s'y fixer, se dirige vers l'immense plaine du lac Huron, et pénètre dans l'intérieur du Michigan. Dans cette contrée, il rencontre un compatriote, nommé Ludovic, qui vit depuis cinq ans dans la solitude, et qui, pour édifier le voyageur sur la société américaine, lui raconte ses aventures. Lui aussi était venu chercher fortune en Amérique. S'étant fixé à Baltimore, il n'avait pas tardé à être reçu dans la maison d'un ministre presbytérien, nommé Nelsan, qui avait un fils nommé George et une fille appelée Marie. Cette jeune fille est un modèle de douceur et de vertu, et Ludovic la demande en mariage; mais, avant d'accorder son consentement, le père tient à lui apprendre que Marie, par sa bisaïeule maternelle, est d'origine mulâtresse, et que cette origine est pour ses enfants, aux yeux de la société américaine, une tache indélébile et une cause permanente d'outrages et de persécutions. Bientôt Ludovic en juge par lui-même. Etant allé avec George au théâtre, son oreille est subitement frappée des clameurs violentes qui s'élèvent dans l'assemblée : « Qu'il sorte! c'est un homme de couleur! Quelle honte! un mulâtre parmi nous! Qu'il sorte! le misérable! l'infâme! » Et presque aussitôt il voit George appréhendé, emporté et jeté à la porte par les hommes de la police, contre lesquels il se débat vainement. Le spectacle de ces insultes ne fait que redoubler l'affection de Ludovic pour cette digne et malheureuse famille, et Nelsan finit par consentir à l'union de Ludovic avec Marie; mais cette union d'un blanc avec une femme de couleur excite une émeute. Marie, Ludovic et Nelsan sont obligés de quitter Baltimore et de se réfugier à Siginaw, où, épuisée par les fatigues physiques et par les tortures des longues persécutions endurées, la frêle et vertueuse Marie ne tarde pas à succomber. Pendant ce temps son frère George périssait en combattant, à la tête des hommes de couleur, les oppresseurs de sa race. Nelsan et Ludovic, désespérés, demeurent quelques jours sur les bords du lac Huron, puis le malheureux père retourne dans les Etats du sud, laissant Ludovic « qu'il s'était en vain efforcé d'attirer près de lui, mais qui ne voulut point quitter sa solitude et la tombe de Marie.

Tel est le cadre dans lequel M. de Beaumont a esquissé les principaux traits de la société américaine. Il a fait ressortir ces deux points essentiels et caractéristiques des mœurs des Etats-Unis : l'esclavage qui pesait alors sur plus de deux millions d'hommes, et la violence du préjugé qui trace aujourd'hui encore une ligne de démarcation si profonde entre les nègres et les blancs. L'auteur s'est attaché surtout à montrer que ce préjugé tend à creuser de plus en plus l'abîme qui sépare les deux races, qu'il les suit dans toutes les phases de la vie sociale et politique, qu'il gouverne les relations mutuelles des blancs et des hommes de couleur, corrompt les premiers en les accoutumant à la domination et à la tyrannie, et fait naître entre les bourreaux et les victimes des haines terribles qui ont amené quelquefois de sanglantes représailles.

Ces observations, d'une très-grande exactitude il y a encore quelques années seulement, ont heureusement commencé à perdre de leur justesse depuis la guerre de sécession, à la suite de laquelle l'esclavage a été légalement aboli aux Etats-Unis.

Au sujet principal de son livre, M. G. de Beaumont rattache, sous forme d'appendices et de notes, un grand nombre d'observations diverses sur les mœurs américaines, l'égalité sociale, le duel, les sectes religieuses, les Indiens, etc. Ces suppléments remplissent la moitié de l'ouvrage. On ne doit pas oublier qu'en peignant la société américaine l'auteur ne présente que des traits généraux, et que l'exception, bien que non relatée, se rencontre souvent à côté du principe. Ainsi, il dit dans un passage qu'il n'existe en Amérique ni littérature ni beaux-arts; cependant on rencontre en ce pays des hommes de lettres distingués, des artistes habiles et de brillants orateurs. On y trouve des salons élégants et des cercles polis, des sociétés intellectuelles à côté des sociétés industrielles.

Marie-Jeanne ou la **Femme du peuple**, drame en prose, en cinq actes et six tableaux, par MM. Dennery et Maillan, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 11 novembre 1845. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à M. Théophile Gautier l'analyse de ce drame, dont le succès a été très-grand. « Ce drame, dit-il, commence par où les vaudevilles finissent ordinairement, c'est-à-dire par un mariage. Il y en a même deux qui viennent d'être célébrés quand la toile se lève. Le premier est celui d'une couturière et d'un charpentier, de Marie-Jeanne et de Bertrand, mariage d'inclination; le second, celui d'une demoiselle de grande famille et de M. Jules de Bussières, mariage de convenance ou plutôt mariage d'argent. Avant de se mettre en ménage, jour à jour, sou par sou, la digne ouvrière est parvenue à réaliser 1,500 francs, une fortune, un trésor qu'elle croit inépuisable. Aussi, qu'importe que Bertrand soit un peu bambocheur, qu'il néglige parfois l'ouvrage pour le plaisir? ne seront-ils pas toujours assez riches? D'ailleurs, Bertrand se corrigera; il l'a promis. Hélas! promesse d'ivrogne! Au bout d'un an les 1,500 fr. sont dévorés; Marie-Jeanne est réduite à la misère la plus affreuse; en vain elle emploie à travailler les jours et les nuits que son mari passe au cabaret, les dettes s'accumulent; le boulanger lui refuse crédit, le propriétaire lui donne congé. Chose cruelle surtout! Marie-Jeanne est mère, elle adore son enfant, et il lui faut s'en séparer, parce que les jeûnes l'ont épuisée, et qu'elle ne peut plus le nourrir de son lait. Pour payer d'avance les premiers mois de nourriture, elle a mis de côté, à l'insu de Bertrand, une trentaine de francs. Eh bien! ces 30 francs, Bertrand les trouve un jour; il les vole et il va les boire. Accablée par ce dernier coup, et n'ayant plus d'espoir que dans la charité publique, Marie-Jeanne prend son fils en pleurant, le cache sous ses haillons, et va le porter à l'hospice des Enfants trouvés. Au moment où le tour se referme, elle pousse un cri déchirant, un cri de mère qui va réveiller un ivrogne endormi, près de là, dans le ruisseau. C'est Bertrand; il reconnaît sa femme, il apprend combien il est coupable; il se jette à ses pieds en la suppliant de lui pardonner, mais elle le repousse avec horreur : « Adieu! lui dit-elle, mauvais époux, mauvais père! Il n'y a plus rien de commun entre nous, je ne vous reverrai que le jour où vous me ramènerez mon enfant! » Voilà où Marie-Jeanne est arrivée après un an de mariage. Qu'est devenue Mme de Bussières? Elle a été plus heureuse; elle a perdu son mari qu'elle n'aimait pas, et conservé un fils chéri que les médecins avaient condamné. Le sauveur de l'enfant est un certain Appiani, soi-disant docteur de la Faculté de Bologne. Il a demandé, pour prix de cette guérison, la main de la jeune veuve, qui, en bonne mère, n'a pas cru devoir refuser. Le mariage ne peut tarder à se conclure, car Appiani, qui était allé soigner l'enfant chez sa nourrice, vient de le rapporter à Paris, sinon très-bien portant, du moins hors de tout danger. Pour les apprêts de sa toilette de noce, Mme de Bussières a fait chercher une ouvrière habile. On lui présente Marie-Jeanne : reconnaissance et épanchement. La grande dame s'émeut au récit des malheurs de la femme du peuple, et lui donne la somme nécessaire pour le rachat de son enfant. Transportée de joie, Marie-Jeanne court à l'hospice de la rue d'Enfer; mais bientôt elle revient éperdue, criant, sanglotant : on lui a volé son fils! Le jour même où elle l'a déposé, un homme qui n'a pas dit son nom est venu le réclamer comme le sien. Mme de Bussières cherche à la consoler, à lui redonner quelque espoir : « Vous le retrouverez, lui dit-elle, il y a un Dieu pour les mères! Le ciel m'a bien rendu mon enfant, que je ne croyais plus revoir! » Et elle lui montre le berceau où dort l'innocente créature! Marie-Jeanne s'en approche... « Ah! c'est lui, mon Charles! c'est lui! s'écrie-t-elle. — Lui! votre fils! pensez-vous? — Oui, le voilà, je le reconnais! — Cette femme est folle, » dit froidement Appiani, qui est présent à la scène; puis, appelant les domestiques et leur montrant Marie-Jeanne, il leur ordonne de la conduire dans une maison d'aliénés. La malheureuse y est retenue depuis quelque temps déjà, sans avoir pu faire comprendre qu'elle n'est pas folle, et ne sachant plus elle-même si elle possède bien toute sa raison, lorsqu'un jour Bertrand vient la trouver, Bertrand qui ne devait la revoir qu'en lui ramenant son fils. Il a découvert, en effet, que le jeune de Bussières est mort chez sa nourrice, entre les bras du docteur Appiani, et il apporte pour preuve l'acte de décès de l'enfant. Grâce à cette pièce, Marie-Jeanne obtient sa liberté, et court à l'hôtel de Bussières, où elle s'introduit furtivement afin de reprendre son fils, lorsqu'il serait beaucoup plus simple de se le faire restituer avec l'assistance de M. le procureur du roi. Surprise par Appiani, elle est près d'expier chèrement son imprudence, lorsque heureusement Bertrand accourt à son aide et démasque le prétendu docteur italien, qui n'est autre qu'un échappé des galères de Naples. Il y a dans cette pièce des tableaux vrais sans doute et des détails bien observés, mais elle est, à cause de cela même, infiniment pénible à entendre. Cependant le succès a été complet; il a été magnifique, et on ne doit pas hésiter à l'attribuer au jeu puissant de Mme Dorval, qui jouait le rôle de Marie-Jeanne. Tout ce qu'on pourrait dire pour exprimer l'effet qu'elle produisait serait au-dessous de la réalité. » Laissons la plume à Alex. Dumas : « La pièce, c'était Dorval, c'est-à-dire, comme elle me l'avait raconté elle-même, *une mère qui a perdu son enfant.* Trois choses me frappèrent entre toutes : la voix dont elle disait à son mari : « Vous m'avez » condamnée à être une mauvaise mère, je ne » vous connais plus! » la façon dont elle refermait la porte quand elle partait pour l'hospice; puis enfin l'accent avec lequel, arrivée devant le *tour* où son enfant va disparaître, le tenant sur ses genoux comme la Madeleine de Canova tenait la croix, elle disait : « Adieu, mon petit ange; adieu, mon ange » adoré; adieu, mon enfant chéri; non, pas » adieu, au revoir! va, nous nous reverrons... » Oh! oui, oui, nous nous reverrons! » Oh! la salle tout entière éclatait en sanglots et en gémissements. Je me précipitai dans la coulisse après l'acte, je la trouvai exténuée, mourante. « Entends-tu, lui dis-je, entends-» tu comme on t'applaudit? — Oui, j'entends, » me dit-elle avec insouciance. — Mais jamais » je n'ai entendu le public applaudir une autre » femme comme il t'applaudit. — Je crois bien, » me dit-elle avec un indicible mouvement d'é-» paules, les autres femmes lui donnent leur » talent; moi, je lui donne ma vie. » C'était vrai : elle donnait sa vie au public, cette grande comédienne qui devait, quatre ans plus tard, mourir de douleur devant le berceau vide d'un enfant. »

Marie, opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique de Hérold, représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique le 12 août 1826. Cet ouvrage a révélé au public l'un des maîtres les plus aimés de l'école française, le successeur de Boieldieu. Le poëme est intéressant et de bon goût; les caractères sont bien dessinés; des situations tour à tour gracieuses et touchantes ont offert au compositeur un cadre approprié à la fatcheur de ses idées et à son exquise sensibilité. On ne trouve pas dans la partition de *Marie* la couleur, les effets variés qui distinguent celle du *Pré aux clercs*, ni la richesse presque exubérante de *Zampa;* le sujet simple et presque épisodique de *Marie* ne demandait que la vérité dans la déclamation, du charme et de la grâce dans la partie vocale, et une instrumentation sobre et élégante. Hérold a rempli toutes les exigences de ce programme sans dépasser la mesure. *Marie* est l'œuvre où le génie d'Hérold, épuré par le travail et dégagé des hésitations de la jeunesse, s'épanouit dans toute sa grâce et donne la mesure de sa force. C'est dans *Marie* qu'Hérold arrive pour la première fois à la conscience de lui-même : il y met cette tendresse ineffable d'un premier amour, ces mélodies suaves et faciles qui s'exhalent de l'âme comme le parfum de la fleur, et que l'on ne peut donner qu'une seule fois dans la vie. La scène du désespoir de Marie : *Je suis donc parvenue au comble du malheur*, la seule vraiment pathétique de l'ouvrage, a été traitée avec beaucoup d'énergie. Presque tous les motifs de cet opéra ont joui d'un succès prompt et populaire. Est-il besoin de rappeler la cavatine si délicatement écrite : *Une robe légère*, que nous donnons plus loin; la barcarolle : *Batelier, dit Lisette* (V. BATELIER); la romance : *Je pars demain, il faut quitter Marie;* l'air : *Comme en notre jeune âge;* enfin, les couplets : *Sur la rivière?*

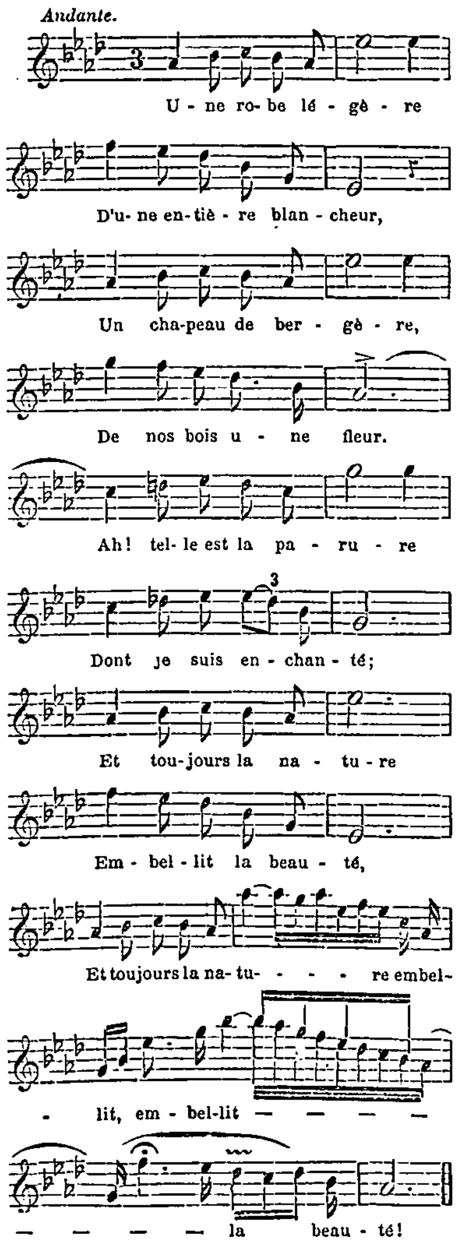
Andante.
U - ne ro- be lé - gè - re
D'u- ne en- tiè - re blan - cheur,
Un cha-peau de ber - gè - re,
De nos bois u - ne fleur.
Ah! tel- le est la pa - ru - re
Dont je suis en - chan - té;
Et tou-jours la na - tu - re
Em - bel - lit la beau - té,
Et toujours la na- tu- - - - re embel-
- lit, em - bel-lit — — — —
— — — — la beau - té!

Marie de Rohan, opéra de Donizetti. V. ROHAN.

MARIE (Pierre), écrivain ascétique et jésuite français, né à Rouen en 1589, mort à Bourges en 1645. Il s'adonna à la prédication, et composa deux ouvrages qui ont eu un grand nombre d'éditions : la *Sainte solitude* ou les *Entretiens solitaires de l'âme* (Douai, 1636); la *Science du crucifix en forme de méditations* (Paris, 1642).

MARIE (François), capucin et savant français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il est le premier physicien qui ait conçu un projet de photometrie. Son traité sur ce sujet parut en 1700 sous ce titre : *Nouvelle découverte sur la lumière, pour en mesurer et compter les degrés* (Paris, in-8°). Il proposait de prendre pour mesure de l'intensité d'une lumière le nombre d'écrans translucides, d'une espèce donnée, qui seraient nécessaires pour en intercepter tous les rayons. Il raisonnait mal, même à son point de vue, puisque, d'après les notions admises de son temps, l'intensité des rayons transmis à travers les écrans successifs aurait dû décroître en progression géométrique. Mais on sait aujourd'hui que la question est beaucoup plus compliquée qu'elle ne pouvait paraître en 1700. Bouguer réfuta le Père Marie, dans son *Essai d'optique sur la gradation de la lumière*, qui parut en 1729.

MARIE (l'abbé Joseph-François), savant français, né à Rodez en 1738, mort à Memel (Prusse) en 1801. Après être entré dans les ordres et avoir pris le grade de docteur en Sorbonne, il devint successivement professeur de philosophie au collége du Plessis, censeur royal, professeur de mathématiques au collége Mazarin en remplacement de Lacaille (1762), sous-précepteur des fils du comte d'Artois, et il obtint, en 1783, l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, près d'Angoulême. Au commencement de la Révolution, l'abbé Marie suivit dans l'émigration le comte de Provence, qui, appréciant son esprit et ses talents, l'employa en maintes circonstances et le garda auprès de lui à Mittau, où il se fit aimer de la famille royale pour l'agrément de sa conversation et son caractère facile. Lorsque Louis XVIII se vit contraint d'aller habiter Varsovie, l'abbé Marie, le jour du départ, fut trouvé dans son lit, mort, ayant un couteau enfoncé dans le côté. On a cru qu'il s'était frappé lui-même dans un moment de démence. Marie était un habile professeur de mathématiques. Il a aidé l'abbé Godescard à traduire les *Vies des Pères, des martyrs et des autres principaux saints* d'Alban Butler (1761 et suiv.), et donné des éditions, avec des explications et additions, de trois ouvrages de Lacaille : *Tables des logarithmes* (1768); *Leçons élémentaires de mathématiques* (1770); *Traité de mécanique* (1774).

MARIE (Alexandre-Thomas), homme politique et avocat, membre du gouvernement provisoire de 1848, né à Auxerre en 1795, mort à Paris en 1870. Il fut reçu avocat à Paris en 1819, concourut pour une chaire à la Faculté de droit, s'occupa quelque temps de travaux philosophiques et enfin se consacra entièrement au barreau. En 1830, il était déjà honorablement connu; en peu de temps les procès politiques le firent arriver à la célébrité. Défenseur des accusés de juin 1832, de Cabet, de Pépin (affaire Fieschi), il était considéré comme une des notabilités de l'opposition de gauche, lorsqu'il fut nommé député de Paris en 1842. Il parla peu d'ailleurs, et manifesta son opposition par ses votes plus que par ses discours, comme s'il eût voulu se dérober aux luttes parlementaires et garder toutes ses forces pour le palais. Il avait d'ailleurs conquis une juste renommée dans les procès de presse et les causes démocratiques. Réélu en 1846, il prit part à la campagne des banquets et parut se rapprocher de la démocratie radicale en prononçant au banquet d'Orléans un toast *à l'amélioration du sort des travailleurs.* Le 24 février, il monta le premier à la tribune pour combattre la proposition de régence et proposa lui-même la nomination d'un gouvernement provisoire, motion qui fut reproduite par Lamartine et Ledru-Rollin, et acclamée. Placé sur la liste dressée à la Chambre, Marie alla s'installer avec ses collègues à l'Hôtel de ville et fut chargé en outre du ministère des travaux publics. Il fit partie de la fraction la plus modérée du gouvernement. Ce fut lui qui organisa les ateliers nationaux, moins peut-être pour soulager la misère des ouvriers sans travail que pour faire échec au socialisme et à Louis Blanc, pour *élever autel contre autel*, comme il l'a dit lui-même, enfin pour contrebalancer *les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditieux des clubs*, comme le dit Lamartine avec autant de franchise que d'inconvenante crudité.

Nommé représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, Marie fut désigné par 702 suffrages pour faire partie de la commission exécutive. On connaît son rôle au début des terribles événements de Juin. Recevant au Luxembourg une délégation des ouvriers, il exagéra la fermeté, s'emporta en paroles véhémentes, lui dont le devoir eût été de calmer les passions, et contribua ainsi à pousser les travailleurs au désespoir et à l'exaspération et à précipiter la guerre civile.

Il tomba avec la commission exécutive, mais fut appelé au ministère de la justice par Cavaignac. Ce fut lui qui présenta la loi contre la presse, du 11 août 1848, et qui obtint de l'Assemblée l'autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière. Jusqu'à l'élection présidentielle, d'ailleurs, on le vit s'associer à toutes les mesures de réaction et voter avec la droite. Après le 10 décembre, il rentra dans les rangs de la gauche modérée et combattit la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au barreau et ne rentra dans la vie politique qu'en 1863, époque où il fut nommé député de Marseille, par suite d'une coalition avec les meneurs légitimistes.

De 1863 à 1869, il fit partie de la gauche au Corps législatif, mais ne prit que très-rarement part aux discussions. Les électeurs de Marseille ne lui renouvelèrent pas son mandat au Corps législatif en 1869. D'une santé fortement ébranlée, mais sans cesse entouré d'égards par la magistrature, Marie plaida pour ainsi dire jusqu'à son dernier jour. Honoré de tous ses confrères, il venait, lorsqu'il mourut, de recevoir d'eux, comme Berryer, un témoignage précieux de sympathie par la célébration de sa cinquantaine de palais.

En résumé, Marie, avocat et légiste très-distingué, est resté tout à fait au-dessous de sa réputation comme homme politique.

MARIE (Charles-François-Maximilien), géomètre français, né à Paris le 1er janvier 1819, de Joseph-Simon Marie, capitaine retraité, officier de la Légion d'honneur, et de Henriette-Philippine de Ficquelmont.

Son père, parti comme engagé volontaire dans un des bataillons du Loiret en 1792, avait fait toutes les guerres de la République et de l'Empire.

Sa mère avait éprouvé toutes les vicissitudes de l'époque troublée où s'était passée sa jeunesse. Renvoyée en Lorraine à onze ans, d'un couvent de Paris qu'on venait de fermer, elle avait trouvé le château de son père incendié et rasé, son père et ses deux frères émigrés, ses sœurs réfugiées chez leur grand'mère. Son frère, le comte de Ficquelmont, qui a joué plus tard un rôle considérable en Autriche, avait dès longtemps renoncé à toute idée de retour en France. Ses sœurs avaient ardemment épousé, avec leurs maris, les intérêts de l'ancien régime. Rien ne put l'empêcher de rester Française de cœur et libérale d'esprit. Elle a laissé plusieurs opuscules d'économie sociale, écrits dans un style charmant et empreints du plus pur amour de l'humanité.

Maximilien Marie entra à l'Ecole polytechnique en 1838, avec l'intention de se livrer à la carrière de l'enseignement; toutefois les circonstances politiques où se trouvait la France en 1840 lui parurent exiger le sacrifice momentané de ses goûts pour l'étude et il se rendit comme sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole de Metz, dont il suivit les cours jusqu'au moment où, M. Guizot s'étant affermi au ministère, il devint évident qu'on allait entrer dans la voie de l'abaissement continu de la France.

Dès avant de quitter l'Ecole de Metz, en septembre 1841, Maximilien Marie avait résolu le problème du mouvement d'un corps solide libre, qu'il croyait intact.

La solution qu'il venait d'obtenir était encore entre les mains des juges à qui il l'avait adressée, que déjà il préludait aux recherches qui ont depuis rempli son existence.

L'usage raisonné des solutions négatives des équations avait permis de condenser dans une même formule les lois des phases distinctes d'un même phénomène : pourrait-on tirer de l'emploi des solutions imaginaires, réalisées, des avantages naturellement bien plus étendus, à cause de l'infinie multitude de ces solutions; c'est-à-dire, pourrait-on, par leur moyen, parvenir à condenser dans une même formule les lois d'une infinité de phénomènes analogues à celui dont cette même formule avait jusque-là servi exclusivement à traduire la loi unique?

Tel est le problème qu'abordait à vingt-deux ans M. Marie, et dont la solution lui a permis de fonder une nouvelle méthode dont il a tiré successivement la solution des questions les plus élevées de l'analyse transcendante : la théorie géométrique des intégrales simples, doubles ou d'ordre quelconque, et de leurs périodes; la théorie de la marche continue d'une fonction implicite dépendant d'une variable imaginaire dont la loi de progression est donnée; la théorie des permutations des valeurs de cette fonction implicite; la théorie de la convergence de la série de Taylor; enfin, dernièrement, une classification des intégrales quadratrices des courbes algébriques d'après le nombre de leurs périodes, classification dont nous donnerons ici les règles :

La quadratrice d'une courbe algébrique de degré m a $(m-1)^2$ périodes, dont $(m-1)$, que l'auteur appelle périodes cycliques, sont exprimables par des expressions de la forme

$$\pi\left(r+r'\sqrt{-1}\right)^2;$$

les $(m-1)(m-2)$ périodes restantes sont elliptiques ou ultra-elliptiques.

Deux de ces dernières disparaissent chaque fois que la courbe acquiert un point double; l'une d'elles devient alors nulle et deux autres se fondent en une seule.

Si la courbe a tous les points doubles que comporte son degré, c'est-à-dire $\frac{(m-1)(m-2)}{2}$, sa quadratrice n'a plus que des périodes cycliques de la forme

$$\pi\left(r+r'\sqrt{-1}\right)^2.$$

Chacune de celles-ci se perd chaque fois qu'il arrive que l'un des asymptotes de la courbe ne la coupe plus qu'en $m-3$ points à distance finie.

Si d'ailleurs, la courbe présentant le nombre maximum de points doubles correspondant à son degré, les asymptotes la rencontrent chacune en trois points situés à l'infini, la quadratrice est algébrique.

On sait que la théorie des périodes des intégrales simples, introduite dans la science à la suite des travaux d'Abel, avait été fondée par Cauchy en 1846 sur des considérations abstraites que ni l'illustre analyste ni aucun de ses disciples, depuis, ne purent étendre aux intégrales doubles.

La méthode de M. Marie, consistant au contraire à ramener une intégrale simple prise entre limites imaginaires à la quadrature de courbes définies par les solutions imaginaires de l'équation propre à définir implicitement la fonction placée sous le signe somme, cette méthode s'étendait d'elle-même aux intégrales doubles dont les valeurs ne sont autres que celles des volumes de segments de surfaces définies aussi par les solutions imaginaires de l'équation propre à définir la fonction placée sous le signe de double intégration.

La théorie des permutations des valeurs d'une fonction implicite avait été établie par M. Puiseux en 1851, pour le cas simple d'un parcours fermé infiniment petit de la variable indépendante autour d'une de ses valeurs qui font acquérir à la fonction des valeurs égales. M. Marie a traité la question dans toute sa généralité.

La règle donnée par Cauchy et adoptée par ses disciples relativement à la convergence de la série de Taylor était fausse; M. Marie a donné la condition véritable de convergence, comme le constate, malgré une malveillance trop marquée, un rapport présenté récemment à l'Académie des sciences par M. Puiseux.

Deux géomètres allemands, MM. Riemann et Clebsch, avaient avant M. Marie abordé par des transformations analytiques la grande question de la classification des intégrales d'origine algébrique, et ils étaient parvenus à constater qu'une courbe de degré m qui a $\frac{(m-1)(m-2)}{2}$ points doubles est carrable par les fonctions circulaires ou logarithmiques; mais leur théorie n'allait pas au delà de ce point. Du reste, quoique le principe de leur méthode leur appartienne certainement, il n'était autre cependant qu'une conséquence évidente de la théorie des intégrales simples donnée en 1853 par M. Marie, savoir : qu'une période s'évanouit nécessairement lorsqu'il se forme un point double, puisque les périodes sont les aires des anneaux fermés de la courbe réelle ou des courbes qui sont fournies par les solutions imaginaires convenablement classées de l'équation commune, de sorte que lorsqu'il se forme un point double, c'est-à-dire lorsqu'un anneau de l'une des courbes en question devient évanouissant, son aire devenant nulle, une des périodes s'évanouit.

MM. Riemann et Clebsch n'avaient pas même déterminé le nombre des périodes cycliques des quadratrices des courbes qui présentent le nombre maximum de points doubles et avaient encore moins soupçonné les conditions dans lesquelles ces périodes cycliques *disparaissent*.

Il serait inutile de caractériser ici la méthode de M. Marie, puisque les lecteurs du *Grand Dictionnaire* la connaissent par les nombreux articles de cet ouvrage où elle est développée.

Il nous suffira de dire que M. Marie a donné à la géométrie de Descartes une puissance infiniment plus grande en faisant représenter à la même équation la courbe réelle et ses conjuguées en nombre infini, représentées par les solutions de cette équation où le rapport des parties imaginaires de y et de x serait constant et où l'on aurait remplacé $\sqrt{-1}$ par 1.

La théorie géométrique de ces conjuguées, c'est-à-dire de leurs tangentes, de leurs asymptotes et de leurs courbures, ayant été d'abord achevée par M. Marie, il ne restait plus qu'à les utiliser dans la théorie générale des fonctions, où elles devaient, dans toutes les questions qui dépendent des imaginaires, remplir exactement le rôle que la courbe réelle avait joué au XVIIe et au XVIIIe siècle dans toutes les questions d'analyse transcendante où l'on se bornait à la considération des valeurs réelles des variables.

L'harmonie et le concours entre l'algèbre et la géométrie, qui avaient si puissamment aidé au progrès de l'une et de l'autre dans les siècles précédents, et qui se trouvaient forcément rompus depuis que l'analyse avait dû faire porter ses recherches sur les valeurs imaginaires des variables et des fonctions, cette harmonie et ce concours se sont ainsi trouvés rétablis, et c'est du reste à l'intervention de la géométrie qu'est due la simplicité des solutions obtenues par M. Marie dans des recherches où les plus grands analystes avaient échoué.

Les méthodes de M. Marie, après avoir été longtemps en butte aux sarcasmes de quelques savants légers de cœur et d'esprit, sont restées ensuite assez longtemps incomprises.

M. Lami et M. Poncelet commencèrent de bonne heure, dès 1846, à apprécier les travaux de Maximilien Marie, et à essayer de lui venir en aide; mais les quolibets des jeunes écervelés avaient plus de retentissement que les graves paroles des maîtres de la science, et M. Marie végéta longtemps, sans du reste se plaindre.

M. Liouville aida ensuite puissamment Marie en lui ouvrant son journal en 1858, avec liberté pleine et entière d'y donner à ses théories tout le développement nécessaire.

L'appui ostensible de M. Liouville ferma du moins la bouche aux moins effrontés.

Le général Poncelet parvint en 1863, après une lutte acharnée, à faire nommer M. Marie répétiteur à l'Ecole polytechnique.

Depuis lors tout le monde lui a passé sur le dos; mais l'Académie des sciences lui accorde généreusement dans le compte rendu de ses séances la place nécessaire pour résumer ses nouveaux travaux, que reçoivent ensuite le *Journal* de M. Liouville, le *Journal de l'Ecole polytechnique* et le *Journal de l'Ecole normale.*

M. Marie, à cinquante-quatre ans, n'a d'autre place que celle de répétiteur à l'Ecole polytechnique et vit de leçons qui l'obligent à parcourir chaque jour tous les quartiers de Paris.

Cependant son humeur est inaltérable; aussi, nous qui l'avons eu pendant six ans comme collaborateur au *Grand Dictionnaire*, pour lequel il a écrit plus de 130,000 lignes, croyons-nous pouvoir poser aux savants cette question : Ne ferez-vous pas trêve enfin à vos intrigues, à vos jalousies, à vos perfidies envers M. Marie, sachant qu'il ne s'en afflige même pas? A quoi bon vous rendre méprisables, pour ne pas même atteindre le but que vous vous proposez?

Dès l'Ecole polytechnique, M. Marie avait pris parti pour la République. En 1841, il rédigeait le compte rendu scientifique du *Journal du Peuple*, dirigé par Godefroy Cavaignac depuis qu'il était devenu quotidien après l'audacieuse condamnation de Dupoty, à propos de l'affaire de police dont Quenisset fut le héros. Il publia, en 1848, cinq numéros d'une revue mensuelle intitulée : la *France libre*, qui fut remarquée à cause de la tentative que faisait l'auteur d'introduire la méthode scientifique dans la discussion des questions politiques et sociales.

Il a publié en 1869 une brochure intitulée : les *Questions sociales*, dont voici le sommaire : le socialisme, les institutions charitables, les institutions philanthropiques, les institutions sociales; la méthode, la politique, la loi; la religion, la famille, la propriété; les propriétaires, la richesse publique, l'hérédité; principe de la solidarité économique; principe de réciprocité; phénomène de l'accroissement des richesses, discussion du phénomène et conséquences à en tirer; le droit au travail, le travail, le salaire; principe de la fraternité entre les hommes; l'enfant, la femme, le vieillard; l'instruction.

Outre ses mémoires insérés dans le *Journal* de M. Liouville, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* et dans le *Journal de l'Ecole normale*, M. Marie a publié des *Leçons d'Arithmétique élémentaire* (1860, in-8°), et des *Leçons d'algèbre élémentaire* (1860, in-8°). Ce dernier ouvrage est le premier et jusqu'ici le seul où aient été abordées les théories raisonnées du calcul des grandeurs symboliques connues sous les noms de négatives et d'imaginaires.

MARIE DE SAINT-URSIN (P.-J.), médecin français, né à Chartres en 1769, mort à Calais en 1819. Attaché quelque temps comme premier médecin à l'armée du Nord, il devint ensuite inspecteur général du service de santé. Marie de Saint-Ursin a rédigé, de 1800 à 1810, la *Gazette de santé*, et publié, entre autres écrits : l'*Ami des femmes* ou *Lettres d'un médecin concernant l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé* (Paris, 1804, in-8°); *Manuel populaire de santé* (Paris, 1808, in-8°); *Etiologie et thérapeutique de l'arthritis et du calcul* (Paris, 1816), etc.

Marie (PONT). V. PARIS.

MARIÉ, ÉE (ma-ri-é) part. passé du v. Marier. Qui est dans l'état de mariage : *Un homme* MARIÉ. *Une femme* MARIÉE. *Il vaut mieux voir sa fille mal* MARIÉE *que bien entretenue.* (Cervantes.) *La nuit et l'obscurité égalant tous les objets, c'est ce qui rend l'infidélité des gens* MARIÉS *inexcusable.* (Christine.) *Les soldats* MARIÉS *sont plus attachés à leur patrie et plus courageux que ceux qui ne le sont pas.* (B. de St-P.) *Sur trente amants de femmes* MARIÉES, *il y a un raffiné tout au plus qui se formalise du partage; le reste ne demande qu'à partager.* (Rigault.)

— Par ext. Joint, entrelacé : *La vigne* MARIÉE *à l'orme.*

— Fig. Uni, associé : *L'envie fut toujours* MARIÉE *avec l'artifice.* (Prov. ital.)

— Loc. prov. *Il sera marié cette année*, Se dit familièrement d'une personne qui jette au plafond des choses qui s'y attachent, ou bien encore d'une personne dans le verre de laquelle on verse le fond de la bouteille.

— Littér. *Rimes mariées*, Rimes qui se suivent deux à deux.

— Substantiv. Personne mariée, et surtout Personne nouvellement mariée : *Le* MARIÉ. *Le voile de la* MARIÉE. *La jarretière de la* MARIÉE. *Les invités à la noce ne doivent jamais s'apercevoir du départ de la* MARIÉE *lorsqu'elle se retire.* (Boitard.) *Les dentelles sont des parures d'évêque, de douairière, de* MARIÉE, *de nouvelle accouchée, d'enfant nouveau-né; les dentelles noires ont seules le droit d'être folâtres.* (Mme E. de Gir.) ‖ On dit aussi : *Nouveau marié, nouvelle mariée : Un* NOUVEAU MARIÉ *ressemble souvent à un homme qui vient de faire une chute épouvantable sans se faire aucun mal.* (X. de Maistre.)

— Loc. prov. *Se plaindre que la mariée est trop belle*, Se plaindre d'une chose dont on devrait se louer. ‖ *Mener quelqu'un comme une mariée*, Le mener avec pompe et en cérémonie. ‖ *Toucher à une chose comme à une mariée*, Y toucher avec de grandes précautions.

— s. f. Anc. chorégr. Danse figurée entre un homme et une femme qui jouaient une espèce de pantomime.

— Jeux. *Jeu de la mariée*, Jeu de cartes appelé aussi GUIMBARDE.

— Entom. Nom vulgaire d'une noctuelle.

— **Encycl. Jeux.** V. GUIMBARDE.

MARIÉ (*Claude-Marie-Mécène*), chanteur français, né à Château-Chinon (Nièvre) en 1811. Il entra fort jeune dans une école de chant, où il resta sept ans, paraissant de temps en temps dans les chœurs d'*Athalie* au Théâtre-Français, se risquant même une fois au Théâtre-Italien, à côté de Galli et de Mme Pasta. Admis au Conservatoire, il y remporta, en 1829, un prix de contre-basse. Il obtint alors une place à l'orchestre de l'Opéra, mais ne la conserva pas longtemps, et préféra errer à l'aventure, tantôt chez Musard, tantôt au Cirque, mais ne chantant presque jamais. En 1835, abandonnant pour toujours la musique instrumentale, il entra à l'Opéra-Comique avec le modeste titre d'utilité. Engagé bientôt après au théâtre de Metz, il y débuta avec succès et devint en très-peu de temps le favori du public. En 1839, M. Marié revint à Paris, obtint un engagement à l'Opéra-Comique, où il fut aussitôt très-remarqué, et, dès l'année suivante, il était admis à l'Opéra. Il y débuta avec succès dans le rôle d'Eléazar, de la *Juive*. Sa réputation s'accrut rapidement; il devint un des meilleurs artistes de ce théâtre. Parmi les rôles qu'il a créés, nous citerons ceux de Max, dans le *Freyschutz;* de Stenio, dans *Carmagnola;* de Robert, dans les *Vêpres siciliennes;* de Tzing-Zing, dans le *Cheval de bronze;* de Magnus, dans *Herculanum*, etc. Pendant sa longue carrière, il a été successivement ténor, baryton et basse, et s'est fait remarquer comme acteur par son excellente diction et par la finesse de son jeu. Professeur habile, il a formé d'excellents élèves, entre autres ses trois filles, Mmes Galli-Marié, Paola Marié et Irma Marié. On doit à M. Marié une méthode remarquable ayant pour titre : *Formation de la voix, vocalises et exercices de prononciation*. Malgré quelques erreurs matérielles regrettables, cet ouvrage n'en est pas moins rempli d'observations et de conseils excellents, ayant leur source dans une longue expérience et dans un grand talent.

MARIEFRED, petite ville de Suède, située dans la province de Sudermanie, sur un des golfes du lac Mœlar, à 60 kilom. environ de Stockholm. Cette ville doit son origine d'abord au château royal de Gripsholm, puis à un monastère de chartreux qui, vers la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, s'élevait dans son voisinage. Elle a grandi peu à peu, sous la protection des rois et des moines. Gustave III s'étant attribué, pour faire de l'argent, le monopole des eaux-de-vie, y établit une importante distillerie qui, pendant quelque temps, la rendit singulièrement prospère. Aujourd'hui Mariefred est une ville d'environ 800 âmes, propre et calme, où l'on vit d'agriculture et de trafic. Son blason est à l'effigie de la Vierge Marie.

MARIE-GALANTE s. f. Bot. Nom vulgaire du quinquina corymbifère.

MARIE-GRAILLON s. m. Pop. Femme laide et malpropre.

MARIENBAD, village de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 80 kilom. N.-O. de Pilsen, dans un vallon formé par les montagnes du Bœhmerwald; 750 hab. Célèbres sources minérales, salines et acidules, et beaux établissements de bains fréquentés annuellement par plus de 5,000 étrangers.

MARIENBERG, ville de la Saxe royale, cercle de Zwickau, à 60 kilom. O. de Dresde, sur une haute montagne; 5,000 hab. Fabriques de dentelles noires et de toiles. Mines d'argent et de cobalt, alun, vitriol; filature de coton. Elle fut fondée en 1579 par le duc Henri.

MARIENBOURG, petite place forte de Belgique, province de Namur, arrond. et à 12 kilom. S. de Philippeville; 650 hab. Cette ville, entourée de remparts et de fossés, doit son nom à Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui fit construire un fort sur l'emplacement qu'elle occupe; elle fut prise par les Français en 1554, rendue en 1559 aux Espagnols, qui la cédèrent à Louis XIV en 1659. Ce prince la fit démanteler, mais ses fortifications ont été rétablies depuis. Les traités de 1815 l'ont enlevée à la France.

MARIENBURG, ville de Prusse, province de Prusse proprement dite, régence et à 53 kilom. S.-E. de Dantzig, sur la Nogat; 7,600 hab. Ch.-l. du cercle de son nom; place forte; institution de sourds-muets. Fabrication de lainages, cotonnades et bonneteries. Commerce de grains et de bois. « Cette ville, dit M. Joanne, a été jadis le siége de l'ordre Teutonique, auquel le roi de Pologne céda tout ce pays au XIIIe siècle. L'ancien château ou palais du grand maître, vaste édifice en brique, construit dans le style gothique qui est propre aux rives de la Baltique, a été bâti à des époques diverses : le vieux château, en 1276 ; le château du milieu, en 1309, et le château inférieur en 1335. En 1457, il fut remis aux Polonais. Il avait été pendant cent quarante-huit ans en la possession de l'ordre, et il avait compté pendant cette période dix-sept grands maîtres. Depuis 1772, il appartient à la Prusse. En 1815, le prince royal, devenu plus tard Frédéric-Guillaume IV, en fit commencer la restauration, continuée et achevée avec le plus grand soin d'après les archives de l'ordre. Il mérite d'être visité avec détail. Les appartements intérieurs ont été richement décorés de boiseries et de vitraux de couleur. On y remarque surtout le *Grosseremter* (la maison du chapitre), où se tenaient les réunions générales de l'ordre, et où avaient lieu les réceptions des ambassadeurs étrangers. La voûte de cette salle est supportée par une seule colonne de granit placée au centre. Un certain nombre de grands maîtres sont enterrés sous les voûtes de l'église. Les cellules des chevaliers et leurs prisons souterraines existent encore. »

MARIENDAL, village de Saxe. V. MARIENTHAL.

MARIENGROS s. m. (ma-ri-an-gro). Métrol. Monnaie de compte du duché de Brunswick, valant, au pair, environ 11 centimes.

MARIENLYST, château de Danemark, situé sur une colline voisine d'Elseneur. C'est là que la tradition place le tombeau d'Hamlet.

MARIENRODE (Charles-Auguste DE MALCHUS, comte DE), homme d'Etat et économiste allemand. V. MALCHUS.

MARIENTHAL ou **MARIENDAL**, village du royaume de Saxe, cercle et bailliage de Zwickau. Turenne y fut battu par les impériaux. V. l'article suivant.

Marienthal (JOURNÉE DE). A la fin de la campagne de 1644, après les sanglantes journées de Fribourg, le soin de conserver nos conquêtes sur le Rhin fut confié à Turenne : tâche difficile avec une aussi petite armée que la sienne, et en face d'un adversaire tel que Mercy, qui ne laissait jamais impunie la moindre faute, la moindre négligence. Mais lui-même était très-affaibli, et, lorsque Turenne parut à sa vue au printemps de 1645, il se hâta de battre en retraite. Turenne le contraignit à évacuer la Souabe et le poussa même en Franconie jusqu'au delà de Wurtzbourg et de Nuremberg. Le colonel Rose, envoyé à la découverte, perdit alors de vue le général ennemi, et, sur son rapport, Turenne distribua ses troupes en cantonnements autour de Marienthal ; c'était la faute qu'attendait le rusé et vigilant général Mercy, la seule qu'on ait jamais reprochée à Turenne. Tout à coup, le 5 mai, à cinq heures du matin, on vint l'avertir que le général bavarois marchait à grands pas sur lui avec toute son armée. Turenne donne aussitôt des ordres pour rassembler les quartiers disséminés et commande à Rose de se rendre à Marienthal pour y recevoir les troupes à mesure qu'elles arriveront. Le colonel y court et, voyant une assez vaste plaine qui s'étendait au delà d'un petit bois, il y range en bataille quelques régiments qui s'étaient déjà ralliés à lui. Turenne survient alors, juge d'un coup d'œil la faute énorme de son lieutenant et veut la réparer en ordonnant aux troupes de repasser le bois ; mais Mercy ne leur en laisse pas le temps ; déjà son avant-garde débouchait dans la plaine, et le combat devenait inévitable. Turenne n'avait que 3,000 hommes d'infanterie et quelques régiments de cavalerie. Son plan est arrêté immédiatement : il forme son aile droite de toute son infanterie, qu'il place à l'entrée d'un petit bois à droite, et qu'il fait soutenir par deux escadrons seulement ; il compose son aile gauche de tout le reste de sa cavalerie, qu'il range sur une seule ligne à l'exception de deux escadrons dont il forme une espèce de seconde ligne. Ces dispositions révélaient l'habileté prodigieuse de Turenne ; mais rien ne pouvait racheter l'infériorité du nombre sur un terrain et dans des circonstances si défavorables. Mercy se précipite sur le petit bois à la tête de son infanterie ; Turenne alors, chargeant avec sa cavalerie l'aile droite des ennemis, l'enfonce, rompt tous les escadrons, parvient même à ébranler la seconde ligne et s'empare de douze étendards. Mais là se bornent ses avantages ; au même moment Mercy se rendait maître du bois et jetait le désordre dans l'infanterie française, qui prenait la fuite. Il ne restait plus que notre aile gauche, exclusivement composée de cavalerie ; le général bavarois fait avancer la sienne pour l'envelopper. A la vue de ce mouvement, Turenne comprit qu'une plus longue résistance de sa part ne pouvait le conduire qu'à une destruction complète, et il cessa de combattre pour ménager sa retraite. Ralliant son infanterie, il la dirigea sur Philippsbourg, fit franchir à sa cavalerie le Thauber et le Mein, et se mit lui-même à la tête de l'arrière-garde. Repassant alors le bois, il soutint avec les derniers escadrons tous les efforts de l'ennemi, ardent à le poursuivre. A la sortie du bois, il se vit arrêté par un gros corps de cavalerie, qui lui barrait le chemin de Marienthal : impossible de reculer ou d'éviter le choc. Turenne eut bientôt pris sa décision ; il fondit tête baissée sur cette cavalerie et s'ouvrit un passage l'épée à la main. Il était enfin hors de danger ; mais il avait failli être pris lui-même. Les ennemis cessèrent alors de le poursuivre, et Turenne put achever tranquillement cette retraite presque aussi glorieuse qu'une victoire.

L'échec de Marienthal est le seul, comme nous l'avons dit, que Turenne, commandant en chef d'une armée, ait jamais subi, et, comme il avait autant de modestie que de génie, il ne manquait jamais de rappeler cette défaite lorsqu'on exaltait en sa présence les grandes actions qui l'ont immortalisé ; il se faisait du souvenir de Marienthal une sorte de préservatif contre la vanité, fruit trop ordinaire de la gloire et des applaudissements.

MARIENWERDER, ville de Prusse, province de la Prusse propre, ch.-l. de la régence et du cercle de son nom, à 163 kilom. S.-O. de Kœnigsberg, sur le Liebe et le petit Nogat, par 53° 44′ de lat. N. et 16° 35′ de long. E. ; 6,800 hab. Siége d'une cour d'appel. Gymnase ; école royale d'arts et métiers ; haras provincial. Fabriques de draps, de toiles, de cuirs, de tabac, de liqueurs, d'eau-de-vie, de papier, d'huile, de sucre de betterave ; brasseries. Important commerce de grains. Cette ville, fondée en 1233 par l'ordre Teutonique, possède une belle cathédrale bâtie en 1255 et renfermant les tombeaux de plusieurs grands maîtres et évêques. L'ancien château des grands maîtres de l'ordre, appelé *Danske*, est flanqué de deux tours saillantes et sert aujourd'hui de prison. ‖ La régence de Marienwerder, subdivision administrative de la Prusse, est comprise entre la Poméranie et la régence de Dantzig, au N. ; la Prusse orentale, à l'E. ; la Pologne et la régence de Posen, au S., et le Brandebourg, à l'O. ; elle mesure 200 kilom. de longueur sur 70 de largeur ; superf., 17,965 kilom. carr. ; 621,046 hab. Elle comprend 13 cercles, 45 villes, 4 bourgs et 2,078 villages. Le bas-fond situé entre la ville de Marienwerder et la Vistule forme le district appelé *Marienwerderche Niederung* (253 kilom. carr.) ; c'est un des pays les plus fertiles de la Prusse, mais il est souvent ravagé par les inondations de la Vistule.

MARIENZELL, village de l'empire d'Autriche. V. MARIAZELL.

MARIER v. a. ou tr. (ma-ri-é — rad. *mari*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mariions ; que vous mariiez*). Unir par les liens du mariage : *C'est l'adjoint qui nous* A MARIÉS. ‖ Donner un époux ou une épouse à : MARIER *sa fille. Il y a des gens qui aiment à* MARIER *tout le monde. Nous* MARIONS *nos filles lorsque à peine elles ont pris leur croissance.* (Mme de Rémusat.) *A la fin de la comédie, on* MARIE *inévitablement la jeune Isabelle au jeune Alcindor.* (J. Janin.)

— Poétiq. Joindre, entrelacer : MARIER *la vigne à l'ormeau, avec l'ormeau.* (Acad.) ‖ Assortir : MARIER *des couleurs.* (Acad.)

— Fig. Unir, associer : *Il faut savoir* MARIER *les qualités de l'âme aux qualités de l'esprit.* (J. Janin.) *La parole est le prêtre qui* MARIE *les intelligences.* (Ficquelmont.)

— Absol. : *Le mardi, le jeudi et le samedi sont les jours de la semaine où l'on* MARIE *le plus, à Paris.*

— *Etre bon à marier*, Etre en âge d'être marié : *Cette fille* EST BONNE À MARIER.

— Argot de théâtre. *Marier Justine*, Précipiter le dénoûment, aller droit au but.

— Econ. rur. *Marier des ruches*, Faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre.

— Chasse. *Marier les pièces*, Joindre les panneaux au moyen d'œillets et de bâtonnets.

— Mar. *Marier des cordages*, Les réunir par deux amarrages plats.

Se marier v. pr. S'unir par le mariage ; contracter mariage : *Jeune homme, considère s'il n'est pas trop tôt pour* TE MARIER ; *vieillard, considère s'il n'est pas trop tard.* (Thalès de Milet.) *Si une femme est attaquée par une maladie qui la rende peu propre au devoir conjugal, le mari peut* SE MARIER *à une autre, mais il doit donner à la femme malade les secours nécessaires.* (Le pape Grégoire II.) *Epouser une femme pour son bien, ce n'est pas* SE MARIER, *c'est négocier.* (Saint-Evrem.) *L'homme* SE MARIE *pour se retirer du monde, la femme pour y entrer.* (Pétiet.) *La plupart des jeunes filles qui veulent* SE MARIER *ressemblent aux esclaves qui aspirent à la liberté.* (Saint-Omer.) *Luther demandait si les papes, les évêques et les curés ne feraient pas mieux de* SE MARIER *que de vivre au grand jour avec des prostituées.* (Vacquerie.)

— S'associer par paires, en parlant des animaux : *Les oiseaux qui ne font point de nid ne* SE MARIENT *point et se mêlent indifféremment.* (Buff.)

— Fig. S'allier, se joindre, s'assortir : *L'architecture légère des Arabes* S'ÉTAIT MARIÉE *à l'architecture gothique, et, sans rien perdre de son élégance, elle avait pris une gravité plus convenable aux méditations.* (Chateaub.) *La médiocrité* SE MARIE *mal aux élégances de l'éducation.* (A. Paul.)

De l'âme quelquefois la beauté *se marie*
A la difformité du corps.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Prov. *Qui se marie par amour a une bonne nuit, deux mauvais jours*, Le bonheur suit rarement les mariages d'inclination.

MARIÈRE s. f. (ma-riè-re). Géol. Terrain riche en phosphate provenant d'anciens ossements.

MARIES (LES **SAINTES-**), bourg de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 42 kilom. S.-O. d'Arles, à l'extrémité S.-O. de la Camargue, près de l'embouchure du petit Rhône ; pop. aggl., 571 hab. — pop. tot., 951 hab. Salines, pêche, culture du riz. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, date du XIIe siècle ; elle est fortifiée, renferme quelques sculptures estimées et une rotonde que soutiennent huit colonnes de marbre. Une seule nef, sans bas côtés ni transsept, voûtée en berceau, constitue la partie principale de l'édifice. Ce bourg est, comme le reste de la Camargue, infecté par les fièvres paludéennes.

MARIE-SALOPE s. f. Mar. Bâtiment d'une construction particulière, destiné à recevoir les vases et les matières extraites par la drague. ‖ Pl. MARIES-SALOPES.

— Pop. Femme extrêmement sale.

MARIESTAD, ville de Suède, chef-lieu du län ou préfecture de son nom, à 300 kilom. S.-O. de Stockholm, sur la rive orientale du lac Wener, à l'ouverture du Tidan ; 2,500 hab. Résidence du gouverneur et des autorités civiles et militaires de la préfecture. Belle église. ‖ Le län de Mariestad, division administrative de Suède, dans la Westrogothie, est compris entre la préfecture d'Orebro, au N. ; le lac Wener et la préfecture de Wenersbrog, à l'O. et au S. ; le lac Wettern, à l'E. ; superficie, 8,775 kilom. carr. ; 189,106 hab. Chef-lieu, Mariestad. Il est subdivisé en 5 *fodgereï* ou districts et renferme 261 paroisses.

MARIETA (Jean), biographe et dominicain espagnol, né à Tarragone au milieu du XVIe siècle, mort à Madrid en 1611. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Historia ecclesiastica de todos los santos de Espana* (Concha, 1596, in-fol.) ; *Catalogo de todos los arcobispos de la santa Iglesia de Toledo* (Madrid, 1600).

MARIETTA, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de l'Ohio, à 140 kilom. S.-E. de Columbia, au confluent de l'Ohio et du Muskingum ; 4,000 hab. Fondée en 1788, elle possède une école et un collége jouissant d'une grande réputation. Commerce actif facilité par la navigation des deux rivières voisines. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Pensylvanie, sur le penchant d'une colline, près du Susquehanna, à 95 kilom. N.-E. de Lancastre ; 2,500 hab. Commerce de bois de charpente et de charbon de terre.

MARIETTA, vierge dont parle une légende finlandaise et qui n'est autre que la vierge Marie. Cette naïve légende célèbre le triomphe du christianisme sur les anciens dieux du Nord. Nous la puisons dans le remarquable ouvrage de M. Léouzon-Leduc sur la Finlande : « Il existait autrefois une jeune vierge pure et candide, qui vivait solitaire au logis, dans le tête-à-tête de sa quenouille, ignorante de qui se passait même dans le cercle d'ombre tracé par le soleil autour de son habitation, et l'image d'un homme ne s'était guère plus réfléchie dans ses yeux que dans sa pensée. On la nommait Marietta Un jour, par une belle matinée de printemps, Marietta sentit un désir vague et incompréhensible d'admirer la nature de plus près. Son cœur se gonflait dans sa poitrine avec une émotion étrange !... Elle ouvrit sa porte et se mit à parcourir le jardin. Sur la haie s'épanouissait une églantine. Elle s'approcha de l'églantine pour respirer ses parfums ; l'attouchement seul de la fleur lui suffit : Marietta devint mère, et, quand son fils vit le jour, elle comprit à son orgueil démesuré qu'elle avait donné naissance à un Dieu ! Cependant, avertis par leurs prophétesses que cet enfant, né d'une vierge et d'une fleur, devait un jour les chasser de leur ciel, les autres dieux, ceux du pays et des pays circonvoisins, s'étaient assemblés en armes, résolus de les faire périr tous deux. Mais au moment où ils tenaient secrètement leur conseil, Marietta leur apparut portant son fils entre ses bras, et tous ces dieux, si redoutables naguère, pris d'épouvante, s'enfuirent précipitamment jusqu'au milieu des glaces du pôle, qui se refermèrent pour toujours sur eux. »

MARIETTE s. f. (ma-ri-è-te). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

MARIETTE (Jean), graveur et imprimeur-libraire français, né à Paris en 1660, mort en 1742. Il était petit-fils de Pierre Mariette, grand connaisseur en objets d'art, qui était mort en 1657, après avoir fait un commerce considérable d'estampes. Jean reçut des leçons de peinture de son beau-frère, J.-B. Corneille, puis, sur le conseil de Le Brun, il s'adonna entièrement à la gravure. Il n'exécuta pas moins de 860 pièces, représentant des tableaux d'histoire sacrée et profane, et des paysages d'après Dominiquin, Le Brun, Poussin, etc., des portraits, des vignettes, ornements et frontispices de livres qu'il éditait. Mariette gravait avec plus d'habileté que de goût ; toutefois, le caractère de ses têtes est en général bien rendu. On cite particulièrement parmi ses planches : *Moïse trouvé sur le Nil*, d'après le Poussin ; une *Descente de croix* et *Jésus dans le désert*, d'après Le Brun. Mariette faisait, en outre, un grand commerce d'estampes.

MARIETTE (Jean-Pierre), amateur d'art et écrivain, fils du précédent, né à Paris en 1694, mort dans la même ville en 1774. Lorsqu'il eut achevé d'excellentes études classiques, il revint dans la maison paternelle, où, en faisant le commerce des estampes, il s'occupa constamment de beaux-arts, forma son goût au contact des artistes et des amateurs les plus distingués du temps, et commença, dès cette époque, la belle collection à laquelle il a dû sa célébrité. En 1717, son père lui fit faire un voyage artistique et commercial dans les Pays-Bas et en Allemagne. Lorsqu'il visita Vienne, le prince Eugène, grand amateur de beaux-arts, le chargea de classer ses collections. De là il se rendit à Venise, Bologne, Florence, Rome, etc., noua dans ces villes des relations avec tous ceux qui s'occupaient d'art, et recueillit un grand nombre de morceaux rares des plus grands maîtres. De retour à Paris, Mariette devint membre associé de l'Académie de peinture (1750), se retira du commerce en 1752 et acheta alors une charge de contrôleur de la grande chancellerie. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, il s'occupa uniquement d'enrichir son cabinet, de correspondre avec les artistes qu'il avait connus et d'écrire sur l'objet constant de ses études. A sa mort, son admirable cabinet, composé de dessins, d'estampes en feuilles ou en recueils, de terres cuites, de bronzes, etc., fut vendu au prix de 350,000 livres et dispersé dans la plus grande partie de l'Europe. Le *Catalogue* de cette vente, faite en 1775, forme un volume de 418 pages in-8°. Mariette a gravé à l'eau-forte, d'un burin facile, quelques planches d'après des tableaux du Guerchin, des Carrache, etc. Outre des manuscrits, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, on a de lui un assez grand nombre d'écrits imprimés, parmi lesquels nous citerons : *Notice sur Léonard de Vinci* (Paris, 1730) ; *Description sommaire des dessins des grands maîtres d'Italie, des Pays-Bas et de France, du cabinet de feu M. Crozat* (Paris, 1741, in-8°) ; *Traité historique des pierres gravées du cabinet du roi* (Paris, 1730, 2 vol. in-fol., avec vignettes), etc. Bottari a inséré beaucoup de lettres intéressantes de Mariette dans les *Lettere pittorice* (Rome, 1754-1759), et MM. de Chennevières et A. de Mantaiglon ont fait paraître, dans les *Archives de l'art*, un certain nombre de ses manuscrits, sous le titre d'*Abecedario de Mariette*.

MARIETTE (François de Paule), controversiste français, né à Orléans en 1684, mort à Paris en 1767. Bien que laïque, il prit une part active aux controverses théologiques de son temps, s'attacha au parti des appelants contre la bulle *Unigenitus*, publia de nombreux écrits dans lesquels il s'écarta fréquemment de l'orthodoxie, se vit accusé par ses amis eux-mêmes de témérité paradoxale et fut dénoncé par ses ennemis, qui n'avaient pu le réduire au silence, à la police ecclésiastique, au sujet d'un ouvrage *sur le ministère des clefs*, qu'il faisait imprimer à Orléans en 1763. L'édition fut saisie chez l'imprimeur, condamnée au feu, et Mariette dut quitter la maison des oratoriens de sa ville natale. Il se rendit alors à Paris, où il passa les dernières années de sa vie. Parmi ses ouvrages, depuis longtemps oubliés, nous nous bornerons à citer : *Difficultés proposées aux théologiens défenseurs de la doctrine du Traité de la confiance chrétienne* (1734, in-4°) ; *Question importante* (1754), sur les billets de confession ; *Exposition des principes qu'on doit tenir sur le ministère des clefs, suivant la doctrine du concile de Trente* (Orléans, 1763), l'ouvrage qui fut condamné.

MARIETTE (Jacques-Christophe-Luc), homme politique français, né en Normandie en 1760, mort à Paris en 1821. Avocat à Rouen au début de la Révolution, il fut nommé membre de la Convention en 1792, vota, lors du procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la détention et le bannissement après la paix, garda un silence prudent pendant la Terreur, reçut après le 9 thermidor une mission dans le midi de la France et se vit accusé, à son retour, d'avoir favorisé les actes de réaction sanglante commis contre les républicains en Provence. Malgré cette accusation, et peut-être à cause de cette accusation, Mariette fut appelé par les thermidoriens à siéger dans le comité de Sûreté générale, d'où il passa au conseil des Cinq-Cents. Il devint successivement ensuite juge au tribunal d'appel de Rouen (1800), prévôt des douanes à Anvers (1811) et commissaire de police à Paris.

MARIETTE (Auguste-Edouard), archéologue français, né à Boulogne-sur-Mer en 1821. Lorsqu'il eut terminé ses études au collége de sa ville natale, il y resta attaché comme professeur de grammaire et de dessin. A cette époque il s'occupa de peinture, commença à se livrer à des travaux archéologiques, et seul, n'ayant pour se guider que quelques livres, il se mit à étudier les hiéroglyphes égyptiens. Une intéressante dissertation sur les origines de sa ville natale, intitulée *Lettres à M. Bouillet sur l'article* BOULOGNE, dans son *Dictionnaire d'histoire et de géographie* (Paris, 1847, in-8^{o}), attira sur lui l'attention, et, peu après la révolution de février 1848, il obtenait un emploi au musée égyptien du Louvre. Là, il reprit avec une nouvelle ardeur ses études, trouva un guide aussi savant qu'éclairé dans M. de Rougé, nommé en 1849 conservateur de ce musée, et fit de tels progrès dans la science créée par Champollion, qu'à la recommandation de l'Institut il était chargé en 1850, par le ministre de l'instruction publique, de se rendre en Egypte pour y recueillir des manuscrits coptes. Tout en s'occupant de sa mission, M. Mariette eut l'idée de rechercher l'emplacement de l'ancienne Memphis, recouverte par les sables. Grâce aux indications données par les auteurs anciens, il parvint, en faisant pratiquer des fouilles, à découvrir le Sérapéum ou temple du dieu Sérapis, mentionné par Pausanias, et un grand nombre de monuments intéressants, entre autres les tombeaux des bœufs Apis. Cette découverte produisit dans le monde savant une vive sensation. Le jeune égyptologue obtint alors de l'Etat une nouvelle subvention pour continuer ses fouilles, qu'il poursuivit pendant quatre ans, et, grâce à l'argent que lui envoya le duc de Luynes, il put mettre à nu le colosse du Sphinx, taillé dans un rocher. Ces travaux, conduits avec une rare sagacité, mirent au jour une foule d'objets précieux, des bijoux, des stèles, des inscriptions, des bas-reliefs, etc., qui vinrent enrichir nos collections. Aussi, à son retour en France, M. Mariette fut-il nommé conservateur du musée égyptien de Paris (1854). L'année suivante, il recevait la mission de se rendre à Berlin pour y étudier la collection égyptienne du musée de cette ville. En 1858, M. Mariette reprit la route de l'Egypte pour y continuer ses fouilles et ses découvertes dans la vallée du Nil. Secondé par 1,500 ouvriers, il déblaya les sables qui recouvraient les temples d'Elfou, de Karnak, de Médinet-Abou, etc. Ce fut alors que le vice-roi résolut de se l'attacher. Il nomma M. Mariette inspecteur général et conservateur des monuments de l'Egypte, lui donna le titre de bey, puis le chargea de créer à Boulaq un musée dont il devint conservateur et où, depuis lors, il n'a cessé de réunir les précieux objets découverts par lui. En 1867, Mariette-bey a été promu commandeur de la Légion d'honneur; en 1873, l'Institut de France, dont il est membre correspondant, lui a accordé le prix biennal de 20,000 fr. pour ses travaux sur l'Egypte. Mariette-bey est aujourd'hui le plus éminent des égyptologues français. Les services qu'il a rendus sont appréciés aussi bien à l'étranger qu'en France, et ses travaux incessants, ses découvertes quotidiennes ont triplé le nombre des monuments connus relatifs à l'histoire de l'ancienne Egypte. Outre des mémoires insérés dans la *Revue archéologique* et l'*Athenæum français*, et son mémoire, devenu classique, sur la *Mère d'Apis* (1856, in-8^{o}), lequel jette une si vive lumière sur la religion des Egyptiens, on lui doit : *Choix de monuments et de dessins, découverts ou exécutés pendant le déblayement du Sérapéum de Memphis* (1856, in-4^{o}); le *Sérapéum de Memphis* (1857-1864, in-fol., avec pl.); *Lettres à M. le vicomte de Rougé sur les résultats des fouilles entreprises par ordre du vice-roi d'Egypte* (1860, in-8^{o}, avec pl.); *Aperçu de l'histoire d'Egypte* (1864, in-8^{o}); *Nouvelle table d'Abydos* (1865, in-8^{o}, avec pl.); *Fouilles exécutées en Egypte, en Nubie et au Soudan, d'après les ordres du vice-roi* (1867, in-fol., avec cartes et pl.); *Abydos, description des fouilles* (1870, in-8^{o}); *Notice des principaux monuments du musée de Boulaq* (1870, in-8^{o}); les *Papyrus égyptiens du musée de Boulaq* (1871, in-fol.). Enfin, on doit à M. Mariette le texte de l'*Album du musée de Boulaq* (1873), magnifique volume enrichi de 40 planches photographiques représentant environ 600 objets, notamment la superbe statue de Chéphrem, découverte par M. Mariette au fond d'un puits, dans une des chambres du temple du grand Sphinx. M. Mariette a composé, avec M. Du Locle, le libretto d'un opéra en trois actes, *Aïda*, dont Verdi a écrit la musique, et qui a été représenté au Caire en décembre 1871.

MARIEUR, EUSE s. (ma-ri-eur, eu-ze — rad. *marier*). Personne qui aime à faire, à négocier des mariages : *C'est un grand* MARIEUR. *Quelle enragée* MARIEUSE *vous faites!*

— Prov. *Il n'est tel que d'avoir sa fille pourvue pour trouver des marieurs*, Dès qu'on a réussi dans une affaire, c'est à qui offrira ses services pour en mener d'autres à bonne fin.

MARIGLIANO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district et à 6 kilom. O. de Nola, ch.-l. de mandement; 9,304 hab. On suppose que son nom vient de *Marianum*, nom d'une villa de Marius, située près de l'emplacement de cette ville.

MARIGNAN s. m. (ma-ri-gnan; *gn* mll.). Bot. Nom vulgaire de l'aubergine.

MARIGNAN, en italien *Marignano* ou *Meleguano*, ville du royaume d'Italie, province, district et à 15 kilom. S.-E. de Milan, sur le Lambro, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 4,528 hab. Au moyen âge, cette ville était défendue par une forteresse que Frédéric II détruisit en 1239, et qui fut rebâtie en 1245. Les guelfes et les gibelins y conclurent la paix en 1279. Marignan est surtout célèbre par la victoire de François I^{er} sur les Suisses le 14 septembre 1515. Le 8 juin 1859, les Français, commandés par Baraguay-d'Hilliers, y vainquirent les Autrichiens.

Marignan (BATAILLE DE), gagnée par François I^{er} sur les Suisses les 13 et 14 septembre 1515. Après avoir franchi les Alpes à la tête d'une armée de 50,000 hommes, François I^{er} s'était dirigé par Pavie sur Milan. Les Suisses à la solde des maîtres de l'Italie, surpris par cette formidable invasion, consentirent à entrer en pourparlers avec les délégués du roi de France, et un traité était sur le point de se conclure lorsqu'une nouvelle armée de 20,000 Suisses descendit de Bellinzona et rejeta les conditions déjà acceptées par ses compatriotes. La haine du cardinal de Sion contre les Français contribua surtout à rallumer les fureurs de la guerre. Les Bernois seuls, au nombre de 6,000 à 7,000, refusèrent de participer à la violation du traité et regagnèrent leurs montagnes; tout le reste, plus de 30,000 Suisses, alla s'enfermer dans Milan. François I^{er} se trouvait à Marignan, petite ville située près de Milan; le 13 septembre, à midi, il était à table avec Alviano, général des Vénitiens, qui d'ennemi de la France était devenu son ami, lorsque tout à coup le *taureau d'Uri* et la *vache d'Unterwalden*, ces cornes terribles qui avaient sonné les batailles de Morat et de Granson, mugirent dans les rues de Milan, à la suite d'un sermon frénétique prêché par le cardinal de Sion. Les trompettes d'alarme du camp français leur répondirent, et François I^{er} s'élança au milieu de ses troupes en criant : *Qui m'aime me suive!* tandis qu'Alviano remontait précipitamment à cheval pour aller chercher un corps de 15,000 à 16,000 Vénitiens et Esclavons qu'il avait amené au secours des Français et qui était campé à Lodi, sur l'Adda. A peine l'armée française était-elle sur pied, qu'elle vit venir à elle les Suisses en colonnes serrées, hérissées de piques. Ils assaillirent impétueusement les premiers corps français, malgré les ravages causés dans leurs rangs par les décharges multipliées de l'artillerie, habilement dirigée par le grand maître en personne, Galiot de Genouillac. Malheureusement, la place manquait à la cavalerie française pour se déployer; elle ne pouvait charger qu'escadron par escadron. Aussi fut-elle rejetée par les Suisses sur l'infanterie, ce qui causa du désordre. De plus, les lansquenets au service de la France, s'imaginant follement que le roi était d'accord avec les Suisses pour les sacrifier à leurs implacables rivaux, s'ébranlèrent sous le choc furieux de ces derniers, qui continuèrent leur marche à travers les cadavres de leurs compagnons et de leurs adversaires. L'artillerie les décimait en vain; ils avaient déjà beaucoup fait souffrir l'infanterie et plusieurs canons étaient tombés en leur pouvoir : le sort de la bataille paraissait donc sérieusement compromis. C'est alors qu'une charge furieuse, irrésistible, de 2,000 fantassins français, conduits par le roi en personne à la tête de sa maison, arrêta enfin les efforts de l'avant-garde helvétique, sauva les pièces et rétablit la face du combat. De leur côté, les lansquenets rassurés revinrent à la charge et reprirent insensiblement l'offensive. Mais on était si près les uns des autres, si mêlés, si confondus, que toute manœuvre d'ensemble était devenue impossible. Pour se soustraire au feu effroyable de l'artillerie, les Suisses avaient quitté la grande route suivie par eux jusqu'alors et s'étaient jetés résolûment à droite et à gauche pour assaillir les Français. La lutte, en ce moment, présenta un spectacle effrayant. « ... Chacun attaquait ou se défendait parmi des nuages de poussière et de fumée, sans savoir ce qui se passait à cent pas de lui; mais pas une seule « bande » ne faiblit dans les deux armées. Les gens d'armes et les lansquenets se battaient avec une rage inexprimable, ceux-ci pour venger leurs camarades massacrés à Novare, ceux-là pour recouvrer leur honneur entaché par les déroutes de Novare et de Guinegate. Depuis les deux journées où les gens d'armes avaient fui presque sans rompre une lance, leurs ennemis les qualifiaient de *lièvres armés;* il lavèrent cette injure dans des flots de sang. On combattit depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à près de minuit; le coucher de la lune et la « nuit noire » forcèrent enfin les deux partis à suspendre leurs coups durant quelques heures; bataillons et escadrons demeurèrent entremêlés au hasard, Français parmi les Suisses, Suisses parmi les Français. Le roi, qui avait reçu plusieurs coups dans ses armes, s'était placé près de l'artillerie, le poste le plus décisif et le plus dangereux, et reposa sur un affût, à quelques pas d'un gros bataillon suisse. » (Henri Martin.) Les chefs français parvinrent cependant à rallier leurs troupes qui, au point du jour, se trouvèrent en meilleure ordonnance que les Suisses.

Ce furent cependant ces derniers qui recommencèrent la lutte, aussi acharnée, aussi sanglante que la veille. Exaspérés par les décharges meurtrières de l'artillerie, ils essayèrent encore de l'enlever, et un jeune Suisse vint se faire tuer, la main sur un canon, à quelques pas du roi. Cependant les charges furieuses et incessantes de la gendarmerie sur leurs flancs, la résistance obstinée des lansquenets, qui ne cédaient pas un pouce de terrain, commencèrent à les ébranler. Ils tentèrent alors de tourner la position des Français; mais ils ne furent pas plus heureux : une de leurs ailes fut écrasée par l'infanterie de Pedro Navarro, que soutenait l'infanterie du connétable; l'autre aile et le centre se virent également repoussés avec vigueur. Il était environ neuf heures du matin. En ce moment, le cri de *Saint Marc* retentit : c'était Alviano qui arrivait avec ses Vénitiens. A cette vue, les Suisses perdirent tout espoir de disputer plus longtemps la victoire, et ils commencèrent à battre en retraite sur Milan, mais en vaillants soldats, lentement et en bon ordre. Le roi n'osa ou ne voulut point les poursuivre, dans la crainte de les pousser à un acte de désespoir.

La victoire avait coûté cher à l'armée française; près de 20,000 hommes, morts ou mourants, gisaient sur le champ de bataille, et parmi eux François de Bourbon, duc de Châtelleraut, frère du connétable; le sire de Bourbon-Carency; un frère du duc de Lorraine; le prince de Talmont, fils de Louis de La Trémoille, et une foule de braves capitaines et de gentilshommes appartenant aux plus illustres familles. Le roi et le connétable avaient failli dix fois perdre la vie. Bayard manqua d'être pris et n'échappa au danger que par son sang-froid. Il montait un cheval vigoureux qui, ayant été blessé, s'agita furieusement et se débrida. Ne sentant plus son mors, il prit sa course à travers les Suisses. En traversant une vigne, il s'embarrassa le pied dans un cep de vigne, et Bayard profita de ce moment d'arrêt pour se jeter à terre. Dépouillant alors son armure et se dissimulant autant que possible aux regards d'un ennemi qui ne lui aurait pas fait de quartier, il réussit à regagner sain et sauf le camp du roi. On sait que François I^{er} voulut être armé chevalier de sa propre main sur le champ de bataille même de Marignan; on connaît également le mot du vieux maréchal de Trivulce au sujet de cette effroyable lutte : « J'ai assisté à dix-huit batailles, mais ce n'étaient que des jeux d'enfants : Marignan est un combat de géants. »

C'était le premier fait d'armes de François I^{er}, qui n'avait alors que vingt ans.

MARIGNAN (Giovanni-Giacomo MEDICHINO, marquis DE), célèbre capitaine italien, fils d'un fermier du duc de Milan, né dans cette ville en 1497, mort en 1555. Il entra fort jeune dans la carrière des armes, se signala par son intrépidité, s'attacha comme capitaine au duc François Sforce et assassina, à l'instigation de ce prince, Hector Visconti, qui avait des droits sur le Milanais. A peine le meurtre fut-il commis que Sforce voulut se défaire d'un complice dont il redoutait l'indiscrétion et l'envoya, dans ce but, au gouverneur de Muzzo. Mais Medechino, soupçonnant le piége qu'on lui tendait, opposa la ruse à la ruse et se rendit maître de la forteresse de Muzzo, où il se maintint malgré tous les efforts du duc pour l'en déloger.

Après la bataille de Pavie, il entra dans la ligue des Etats italiens contre Charles-Quint (1527); mais, dès l'année suivante, l'empereur sut l'attirer à sa cause en le prenant à son service et en le nommant marquis de Marignan. A partir de ce moment, il remplit d'importants commandements, prit une grande part à la réduction de la ville de Gand, dont il devint gouverneur (1541), fit en 1542 les campagnes du Danube contre les Turcs, et commanda l'infanterie au siége de Metz en 1552. Chargé en 1554 de réduire Sienne, qui s'était révoltée contre le grand-duc Cosme I^{er}, il fit, pendant huit mois, le siége de cette ville, qu'il livra à toutes les horreurs de la famine, s'en rendit maître par une capitulation qu'il ne respecta pas, et massacra les habitants des campagnes voisines. Sa conduite en cette circonstance fut tellement odieuse, que Charles-Quint lui adressa de sévères reproches. Rappelé à Milan, il y mourut peu après. Le marquis de Marignan avait de l'esprit et de grands talents militaires, mail il était fourbe, cruel et rapace. Bien que de basse extraction, il se prétendait issu de la même famille que les Medicis de Florence, dont il prit les armoiries. — Son frère, Jean-Ange MEDICHINO ou MEDICI, devint pape sous le nom de Pie IV.

MARIGNANE, bourg et commune de France (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Aix, sur un petit étang du même nom, qu'une chaussée naturelle sépare de l'étang de Berre; pop. aggl., 1,869 hab. — pop. tot., 2,209 hab. On y voit les ruines d'anciens remparts et d'un château.

MARIGNÉ, bourg et commune de France (Sarthe), canton d'Ecommoy, arrond. et à 27 kilom. S.-E. du Mans, sur le ruisseau le Lone; 2,108 hab. L'église paroissiale, construite au XVI^{e} siècle, se compose d'une nef séparée des deux bas côtés par des arcades demi-ogivales, s'appuyant sur de fortes colonnes à chapiteaux ornés d'arabesques. On y voit un beau groupe représentant le Christ assis entre ses apôtres. Aux environs, château du Ronceray et ruines d'un ancien château.

MARIGNIE s. f. (ma-ri-gnî; *gn* mll.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des burséracées, qui croissent dans la Mauritanie.

MARIGNIÉ (Jean-Etienne-François DE), littérateur français, né à Sère (Languedoc) vers 1755, mort vers 1832. Il fit jouer à Paris en 1782, sur le Théâtre-Français, une tragédie intitulée les *Zoraï* ou les *Insulaires de la Nouvelle-Zélande*, qui n'obtint aucun succès, célébra ensuite, dans une bonne pièce de vers, l'ascension de Saussure sur le mont Blanc, revint à Paris au commencement de la Révolution et publia diverses brochures en faveur du roi. La veille de l'exécution de ce prince, il voulut présenter à la barre de la Convention une pétition dans laquelle il exposait les raisons qui, selon lui, devaient déterminer les mandataires du peuple à ne point laisser exécuter Louis XVI. Mais Vergniaud, président de l'Assemblée, leva brusquement la séance pour empêcher la lecture de la pétition. Marignié la fit imprimer sous le titre de *Pétition de grâce et de clémence pour Louis XVI*, puis quitta la France, habita successivement la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, où il publia, sous cette signature : *Un Français d'autrefois*, des articles dans le *Journal général de l'Europe*. De retour à Paris en 1796, il donna, pour vivre, des traductions d'ouvrages anglais, collabora au *Mercure*, au *Publiciste*, et devint, par la protection de Fontanes, secrétaire général de la questure du Corps législatif, puis inspecteur général de l'Université. Pendant les Cent-Jours, Marignié refusa de prêter serment à Napoléon. A la seconde Restauration, il prit sa retraite et publia quelques écrits. La révolution de Juillet l'affligea à tel point que sa raison en fut profondément altérée. Nous citerons, parmi ses écrits : *Vie de Garrick* (1810); *Lettre à l'empereur de Russie sur le projet de constitution nouvelle* (Paris, 1814); *Sur M^{me} de Krudner* (Paris, 1817); *The king can do no wrong* [le *Roi ne peut jamais avoir tort*] (Paris, 1819), etc.

MARIGNY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kil. O. de Saint-Lô.; pop. aggl., 530 hab. — pop tot., 1,364 hab. C'était autrefois une baronnie, qui donnait droit de séance à l'échiquier de Normandie parmi les barons du Cotentin. On voit encore, à l'entrée du bourg, une butte sur laquelle était situé le château fort de Marigny. Dès le XII^{e} siècle, Marigny avait des seigneurs particuliers dont l'héritière, Machaud, épousa vers 1180 Hugues Le Portier, seigneur de Rosey. Les enfants issus de ce mariage et leur postérité prirent le nom de Marigny. Le plus célèbre des Marigny fut Enguerrand, qui, après avoir été le ministre favori de Philippe le Bel, fut pendu à Montfaucon. Il laissa, entre autres enfants, Louis, à qui le roi rendit en 1316 la terre de Marigny, confisquée après la disgrâce de son père. Ce Louis n'eut qu'une fille, Ide de Marigny, mariée en 1348 à Jean, vicomte de Melun, comte de Tancarville.

MARIGNY (Enguerrand DE), premier ministre sous Philippe le Bel, né en Normandie en 1260, mort à Paris en 1315. Il appartenait à la famille Le Portier, qui avait pris le nom de Marigny depuis le mariage de Hugues Le Portier avec Machaud de Marigny. De bonne heure Enguerrand se rendit à la cour, où son esprit cultivé, sa vive intelligence et de grands avantages extérieurs lui attirèrent les bonnes grâces du roi. En 1298, n'étant encore que panetier de la reine, il était déjà assez puissant pour faire nommer un de ses parents confesseur de Philippe le Bel. La reine lui fit épouser sa filleule Jeanne de Saint-Martin, et le roi, qui l'employa avec un égal succès comme homme de guerre et comme négociateur, le nomma successivement chambellan, comte de Longueville, châtelain du Louvre, grand maître d'hôtel, surintendant des finances et enfin son coadjuteur au gouvernement de tout le royaume. Comblé d'honneurs et de largesses par son souverain, possesseur d'une fortune qu'on pourrait évaluer aujourd'hui à 40 millions, Enguerrand de Marigny jouit d'un immense crédit, mais se fit beaucoup d'envieux parmi les grands seigneurs, et compta parmi ses ennemis personnels Charles de Valois, frère du roi. Il fut d'autant plus facile à frapper qu'il avait participé aux mesures impopulaires que le roi avait prises, falsification des monnaies, taxes sur le peuple et *sur le clergé*, etc. Aussi, à la mort de Philippe le Bel, le parti féodal, à la tête duquel se trouvait Charles de Valois, l'accusa auprès de Louis X d'avoir altéré les monnaies, pillé les deniers destinés à Clément V, saccagé les forêts royales, reçu de l'argent des Flamands pour trahir le roi Philippe; d'être la cause de la disette qui affligeait la France, etc. Arrêté et enfermé au Temple, il fut traduit devant une assemblée de barons et de prélats; condamné sans avoir été entendu, il fut pendu (1315) au gibet de Montfaucon, qu'il avait lui-même fait construire. Louis X avait voulu se borner à exiler le surintendant des finances; il ne l'avait abandonné à la fureur de ses ennemis que lorsque ceux-ci, déterminés à le perdre, avaient porté contre lui l'absurde accusation de sorcellerie, qui équivalait à cette époque à un arrêt de mort; mais bientôt le roi se repentit d'avoir laissé tuer le ministre de son père; il comprit qu'il avait été la victime de la réaction féodale et légua par son testament, à la veuve et aux enfants de Marigny, une somme de 10,000 livres « en considération, disait-il, de la grande infortune qui leur est advenue. » Le corps d'Enguerrand fut détaché du gibet en 1317 et enseveli dans le chœur des Chartreux de Paris. M. Pierre Clément a donné, dans son ouvrage intitulé *Trois drames historiques* (1857, in-8°), une intéressante étude sur Enguerrand de Marigny.

MARIGNY (Philippe DE), prélat français, frère du précédent. Il vivait dans la première moitié du XIVe siècle. D'abord évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens (1310), il convoqua, cette même année, un comité provincial à Paris, accepta la tâche odieuse de poursuivre les templiers, en fit brûler cinquante-quatre après un jugement inique, demanda au concile de Vienne (1311) qu'on condamnât les chevaliers du Temple sans les entendre, fit partie de la commission chargée en 1314 de juger le grand maître Jacques de Molay, et se montra dans ces diverses circonstances un instrument aussi cruel que servile des volontés de Philippe le Bel. Les extorsions et les vexations qu'il exerça contre le peuple, sous Louis X, amenèrent un soulèvement qui fut sévèrement comprimé, et l'archevêque put tranquillement poursuivre le cours de ses iniquités.

MARIGNY (Jacques CARPENTIER DE), littérateur français, né au village de Marigny, près de Nevers, mort en 1670. Il entra de bonne heure dans les ordres, mais ne fut jamais qu'un abbé de cour, coureur de ruelles, frondeur et bel esprit. Il voyagea d'abord en Suède, et, de retour en France, fut un des familiers du cardinal de Retz. Marigny prit une part active aux intrigues de la Fronde et fut un des principaux auteurs des libelles publiés à cette époque contre Mazarin. Après la Fronde, il se lia avec le prince de Condé, qui aimait ses bons mots et le protégea contre les nombreux ennemis qu'il s'était faits. Ses plaisanteries, souvent exagérées et de mauvais goût, le mirent parfois dans de fâcheuses positions, notamment à Bruxelles, d'où il fut chassé à coups de bâton. On a de lui : *Recueil de lettres*, en prose et en vers (La Haye, 1658, in-12); un poëme sur le *Pain bénit* (1673, in-12). Quelques bibliographes lui attribuent le *Traité politique... où il est prouvé, par l'exemple de Moïse et autres, que tuer un tyran n'est pas un crime* (Lyon, 1658, petit in-12).

MARIGNY (François AUGIER DE), historien et orientaliste français, né vers 1690, mort à Paris en 1792. Il entra dans les ordres, obtint un canonicat et mit au jour des compilations dépourvues de style et de critique, dont le fond est emprunté à Ockley, à d'Herbelot et à l'*Art de vérifier les dates*. Nous citerons de lui : *Histoire du* XIIe *siècle* (Paris, 1750, 5 vol. in-12); *Histoire des Arabes sous le gouvernement des califes* (Paris, 1750, 4 vol. in-12); *Histoire des révolutions de l'empire des Arabes* (Paris, 1750-1752, 4 vol. in-12).

MARIGNY (Abel-François POISSON, marquis DE), directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi, frère de Mme de Pompadour, né à Paris en 1727, mort dans la même ville en 1781. Sa sœur l'introduisit à la cour en 1746, sous le nom de **marquis de Vandières**, lui fit donner la survivance de Le Normand de Tournehem, directeur général des bâtiments royaux, et l'envoya en Italie, en 1749, avec l'architecte Soufflot, le graveur Cochin et l'abbé Leblanc, critique de goût, pour y faire son éducation artistique et se mettre à même de remplir ses futures fonctions. Appelé deux ans plus tard à succéder à de Tournehem, qui venait de mourir, il fit, malgré le mauvais état des finances, augmenter le prix des tableaux commandés par le roi, reprendre les travaux du Louvre, multiplier les acquisitions pour la manufacture des Gobelins, et s'acquitta des devoirs de sa charge à la satisfaction générale des artistes. Ce fut sur sa proposition que Coustou fut chargé de nombreux travaux, que Carle van Loo et Boucher devinrent premiers peintres du roi, qu'on donna le cordon de Saint-Michel à Pigale, le titre d'historiographe des bâtiments royaux à l'abbé Leblanc, celui de graveur du roi et de garde des dessins du cabinet de Sa Majesté à Cochin, qu'on chargea Joseph Vernet de représenter les ports de France et Soufflot de construire l'église Sainte-Geneviève, etc. Quant à lui, il fut nommé secrétaire-commandeur des ordres du roi (1756), conseiller d'Etat d'épée, et reçut le cordon bleu. La mort de sa sœur, qui lui laissa la plus grande partie de ses biens, ne lui fit rien perdre de son crédit; mais à la suite de certaines difficultés qu'il eut avec le ministre Terray, il donna sa démission (1773). « Marigny, dit Marmontel, avait un amour-propre inquiet, ombrageux, susceptible à l'excès de méfiance et de soupçon. Il lui arrivait de parler de lui avec une humilité feinte, pour éprouver si l'on se plairait à l'entendre se déprécier, et alors, pour peu qu'un sourire ou un mot équivoque eût échappé, la blessure était profonde et sans remède. Avec les qualités essentielles de l'honnête homme et quelques-unes de l'homme aimable, de l'esprit, assez de culture, un goût éclairé pour les arts, dont il avait fait une sérieuse étude, et dans les mœurs une franchise, une probité rare, il pouvait être intéressant autant qu'il était aimable; mais en lui l'humeur gâtait tout. » Après la mort de sa sœur, il avait changé son nom de marquis de Marigny en celui de **marquis de Ménars**.

MARIGNY (Charles-René-Louis DE BERNARD, vicomte DE), marin français, né à Séez (Normandie) en 1740, mort à Brest en 1816. Entré à quatorze ans dans la marine, il fit diverses campagnes à Saint-Domingue, sur la côte d'Afrique, dans l'Inde, fut chargé en 1778, comme commandant de la *Belle-Poule*, de ramener Franklin aux Etats-Unis, prit une part active au combat d'Ouessant, reçut le grade de capitaine de vaisseau en 1779, et fut chargé, en 1784, d'aller détruire les établissements hollandais d'Angola, sur la côte d'Afrique. Chef de division et major de la première escadre en 1786, il était major général de la marine à Brest lorsque éclata la Révolution. Bien que royaliste ardent, il ne voulut point émigrer, fut nommé contre-amiral sous le ministère de Bertrand de Molleville (1792), donna peu après sa démission et vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons en 1814. Louis XVIII lui conféra alors le grade de vice-amiral (1814) et lui donna le commandement du port de Brest.

MARIGNY (Gaspard-Augustin-René BERNARD DE), chef vendéen, de la même famille que le précédent, né à Luçon en 1754, fusillé en 1794. Lorsque la Révolution éclata, il commandait le parc d'artillerie de Rochefort, qu'il quitta en 1792 pour se rendre à Paris, où il chercha, le 10 août, à signaler son dévouement pour le roi. De retour dans le Poitou, il fut arrêté et emprisonné à Bressuire (1793). Délivré peu après par son parent Henri de La Rochejacquelein, il devint un des chefs de l'armée vendéenne, et fut particulièrement chargé du commandement de l'artillerie. Marigny contribua à la prise de Thouars et de Saumur, se retira, lors du combat de Luçon, sans coup férir et sans favoriser la retraite de Charette qui, la veille, l'avait blessé dans son amour-propre, déploya, après le passage de la Loire, un bouillant courage à Laval, à Dol, à Antrain, céda un des premiers à une panique inexplicable lors de la déroute du Mans, abandonna son artillerie, réunit et conduisit à Savenay les débris des troupes qu'il ne put, malgré des prodiges de bravoure, préserver d'une nouvelle défaite, et erra quelque temps sur les bords de la Loire. Etant parvenu, en 1794, à réunir en Vendée un corps de troupes qui prit le nom d'armée du Poitou, il établit son quartier général à La Cerisaie, s'empara de Mortagne et remporta un brillant succès près de Clisson. Peu après, il se rendit, à l'appel de Stofflet et de Charette, à une entrevue dans laquelle les trois chefs arrêtèrent un plan d'opérations, décidèrent que, bien qu'indépendants les uns des autres, ils agiraient de concert jusqu'à ce qu'ils eussent chassé les républicains de la rive gauche de la Loire, et qu'enfin ils obéiraient à toute décision prise par le conseil des armées. Mais l'accord entre les trois chefs ne fut pas de longue durée. Dans une autre conférence qui eut lieu à Jallais, des discussions s'élevèrent au sujet du commandement suprême, que voulait s'arroger Stofflet. Marigny refusa de se démettre de la direction de son corps d'armée, et s'éloigna avec ses soldats. Alors les autres chefs réunirent un conseil de guerre qui, sur la proposition de Charette, prononça contre Marigny la peine de mort Arrêté bientôt après, il fut fusillé par ordre de Stofflet et à l'instigation de l'abbé Bernier. Bernard de Marigny était d'une taille élevée, d'une force herculéenne et d'un grand courage. Il fut un des chefs vendéens les plus cruels et les plus sanguinaires.

MARIGNY (Joseph BERNARD DE), officier français de la famille des précédents, né à Morestel (Dauphiné) en 1768, mort à Iéna le 14 octobre 1806. D'abord capitaine de volontaires en 1791, il fit ensuite partie de l'état-major de l'armée d'Italie (1792), et se distingua à Cadagno, à Lodi, à la prise de Saint-Michel. Devenu officier d'ordonnance du général Bonaparte, il fut nommé chef de bataillon à la journée du Tagliamento, puis colonel en 1799. Après s'être brillamment conduit dans de nombreuses affaires, notamment à la bataille d'Erbach et à Hohenlinden, il trouva la mort à Iéna. Son nom, inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, a servi à désigner une portion des Champs-Elysées.

MARIGOT s. m. (ma-ri-go). Géogr. Au Sénégal, Bras de fleuve qui se perd dans les terres. Lieu bas, sujet à être inondé par les eaux pluviales.

— Pêche. *Aller, courir au marigot*, Se retirer dans quelque endroit poissonneux, pour y pêcher, manger le poisson et se reposer.

MARIGOT (LE), bourg de la Martinique, sur la côte N. de l'île, à 11 kilom. N.-O. de la Trinité et à 28 kilom. N. de Fort-de-France; 1,300 hab. Il est situé à l'embouchure d'une petite rivière, dans une baie dont il prend le nom, et qui forme un des meilleurs ports de la côte, abrité au N. par des montagnes assez élevées. Culture de canne à sucre. ‖ Bourg de l'île de Saint-Martin, une des petites Antilles, ch.-l. de la partie française, sur la côte septentrionale, au fond d'une baie; 1,000 hab.

MARIGOT. V. GRAND-BOURG.

MARIKINA s. m. (ma-ri-ki-na). Mamm. Espèce d'ouistiti, appelé vulgairement SINGE-LION. ‖ On l'appelle aussi ACARIMA.

— **Encycl.** Le *marikina*, appelé aussi *acarima* ou *singe-lion*, est une espèce de tamarin, dont la longueur totale ne dépasse guère 0m,25, non compris la queue; son pelage est d'un roux doré, avec une longue crinière. Il vit à la Guyane et au Brésil, d'où il fut apporté, en 1754, à Mme de Pompadour. On le trouve surtout aux environs de Rio-Janeiro. Ce petit singe, qui présente deux variétés, est un des plus jolis animaux que l'on connaisse; il s'apprivoise facilement, et les riches créoles en font l'objet de leurs soins les plus attentifs. Il marche à quatre pieds et a les manières, la vivacité et les inclinations des sagouins; mais il paraît être d'un tempérament plus robuste, car on peut le conserver pendant plusieurs années en Europe, si on le tient en hiver dans une chambre à feu. Sa femelle n'est point sujette aux menstrues.

MARILE s. f. (ma-ri-le). Bot. Genre d'arbres, de la famille des ternstrœmiacées, qui croissent aux Antilles.

MARILHAT (Prosper), peintre français, né à Vertaizon, près de Thiers (Puy-de-Dôme) en 1811, mort à Paris en 1847. Après avoir fait de bonnes études littéraires, il se rendit à Paris, où il étudia la peinture sous la direction de Camille Roqueplan. Ses progrès furent tellement rapides, que, au bout d'une année, il put quitter l'atelier de son maître et s'adonner seul à l'étude du paysage. Une de ses œuvres de début, qu'on voit au musée du Mans, représente le *Dieu Pan jouant de la flûte au milieu de bergers et de bergères*. Dans ce tableau, qui se ressent de la jeunesse de l'artiste, on voit une tendance à interpréter le paysage à la manière du Poussin. Mais Marilhat avait en lui une originalité trop puissante pour s'arrêter longtemps à l'imitation, et une circonstance heureuse vint bientôt lui permettre de développer ses brillantes facultés. Il avait à peine vingt ans, lorsqu'un riche Allemand, le baron Hugel, désireux de faire un voyage scientifique en Orient, se mit à la recherche d'un dessinateur qui pût l'accompagner. Roqueplan lui désigna Marilhat; le jeune artiste fut agréé, et bientôt après (1831) il partait pour la Grèce. Après avoir visité ce pays, il parcourut successivement la Syrie, la Palestine, l'Egypte, et se mit à étudier avec ardeur la nature, les monuments et les types humains qui s'offraient à ses regards. « Decamps, dit M. Charles Blanc, avait peint avant Marilhat ces contrées et ces figures, et il avait imprimé à tout cela un caractère étrange, un style fier, un air de sauvagerie primitive : Marilhat les vit avec des yeux plus doux; il trouva aux figures une beauté plus vraie peut-être et plus humaine. Il répandit sur ses tableaux une lumière moins accablante. Regardant cette nature par son côté riant et magnifique, il en tempéra la violence, il en adoucit les couleurs exaltées... Marilhat devait nous montrer de préférence l'Arabie Heureuse. » Pendant que son compagnon de voyage prenait la route des Indes, Marilhat séjournait quelque temps au Caire, où il faisait plusieurs portraits, notamment celui de Méhémet-Ali. En 1833, il revint à Paris fort souffrant, et, à partir de ce moment jusqu'à sa mort, il fut constamment en proie à une maladie nerveuse qu'il essaya vainement de guérir par de nouveaux voyages en Italie et en Algérie. Néanmoins, il travailla sans relâche et exposa à divers Salons des tableaux qui produisirent la sensation la plus profonde. Il fut acclamé comme un des premiers peintres du temps; mais il ne jouit pas longtemps de sa réputation. Atteint d'une fièvre chaude, il perdit la raison, et quelques mois après il expira à l'âge de trente-six ans. « Dans ses œuvres, on remarque, dit M. Charles Blanc, le dessin serré des figures, le goût des belles lignes et des pondérations cachées, la profondeur des ombres et, par-dessus tout, une harmonie des plus caressantes, obtenue avec des tons intenses et des oppositions résolues. Sa couleur est étincelante, chaude et soutenue; mais elle n'est ni brûlante ni brûlée comme celle de Decamps. » Le Louvre ne possède aucune toile de ce maître. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Place d'Ezbekieh au Caire* (1834); *Tombeau du cheik Abou-Mandour, près de Rosette* (1837); *Environs de Beyrouth* (1841); *Souvenirs des bords du Nil; Arabes syriens en voyage; Ville d'Egypte au crépuscule; Vue prise à Tripoli de Syrie* (1844); *Vue de Balbek*, son chef-d'œuvre. Citons encore : la *Vue de Rosette* et la *Vue du Caire*, qui appartiennent au comte Duchâtel; un *Café en Syrie*, une de ses meilleures toiles; l'*Intérieur de Rosette*, qui a appartenu à lord Seymour.

MARILLAC, famille d'Auvergne, qui avait pour chef, à la fin du XVe siècle, Pierre DE MARILLAC, capitaine du château de Lastic. Ce personnage eut deux fils : Julien DE MARILLAC, conseiller du duc de Bourbon, et Guillaume DE MARILLAC, seigneur de Saint-Genest, contrôleur général des finances du duc de Bourbon. Ce dernier eut un grand nombre d'enfants, entre autres : Gilbert DE MARILLAC, auteur d'une *Histoire de la maison de Bourbon*, insérée dans les *Œuvres* d'Antoine de Laval; Gabriel DE MARILLAC, avocat général au parlement de Paris; Charles DE MARILLAC, diplomate distingué, ambassadeur à Constantinople et en Angleterre, évêque de Vannes, puis archevêque de Vienne en Dauphiné; Bertrand DE MARILLAC, évêque de Rennes, et Guillaume DE MARILLAC, qui a continué la filiation. Celui-ci fut général des monnaies, puis maître des comptes et contrôleur général des finances. Il mourut en 1573, laissant, entre autres enfants : Charles DE MARILLAC, conseiller au parlement de Paris, mort sans postérité; Louis DE MARILLAC, également conseiller au parlement, mort sans postérité mâle; Michel DE MARILLAC, dont on va parler, et Louis DE MARILLAC, maréchal de France, décapité en 1632, pour avoir essayé de lutter contre Richelieu, et ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Catherine de Médicis, fille de Cosme de Médicis et de Diane, comtesse de Bardi. Michel DE MARILLAC, troisième fils de Guillaume, fut nommé garde des sceaux en 1626. Compromis dans les intrigues de la reine mère contre le cardinal-ministre, il fut jeté en prison à la suite de la journée des Dupes en 1630 et y mourut en 1632, ayant eu, entre autres enfants : RENÉ, qui continue la filiation, et Octavien DE MARILLAC, capucin, dit *le Père Michel*, nommé à l'évêché de Saint-Malo. René DE MARILLAC, maître des requêtes, mort avant son père en 1621, laissa de Marie de Creil, sa femme, Michel DE MARILLAC, conseiller d'Etat, marié à Jeanne Potier. De ce mariage naquit, entre autres enfants, René II DE MARILLAC, intendant en Poitou et à Rouen, grand maître des eaux et forêts de la province de Normandie, conseiller d'Etat, mort en 1719. Il avait épousé Marie Bochart, dont il eut Michel DE MARILLAC, avocat du roi au Châtelet, mort jeune et sans alliance, et Jean-François DE MARILLAC, dit *le marquis de Marillac*, brigadier des armées, tué à la bataille de Hochstett en 1704, sans enfants de Marie-Françoise de Beauvilliers, fille du duc de Saint-Aignan. Nous compléterons cette notice généalogique en donnant la biographie des principaux membres de cette famille.

MARILLAC (Charles DE), habile diplomate français, fils de Guillaume de Marillac, contrôleur général des finances du duc de Bourbon, né en Auvergne en 1510, mort en 1560. Il entra dans les ordres, mais n'en continua pas moins à s'occuper des affaires publiques. Il fut chargé de négociations importantes en Turquie, où, malgré sa jeunesse, il succéda, en qualité d'ambassadeur, à son cousin Jean de La Forêt, devint, après son retour en France, conseiller au parlement de Paris, ambassadeur en Angleterre (1538), maître des requêtes et grand maître de la maison du dauphin, ambassadeur pendant cinq ans auprès de Charles-Quint, et reçut, en récompense de ses services, l'évêché de Vannes (1550), puis l'archevêché de Vienne (1557). Charles de Marillac fut un des négociateurs chargés de traiter de la paix avec les Espagnols à Gravelines, et parut à la diète d'Augsbourg (1559). Dans l'assemblée des notables tenue à Fontainebleau en 1560, il s'éleva courageusement contre les désordres de l'Etat. Il fut étroitement lié avec le vertueux chancelier L'Hospital, et eut des relations suivies avec les hommes les plus distingués du temps, avec Dumoulin, Buchanan, Henri Estienne, etc., sans se préoccuper de leur religion. Ce n'était pas seulement un très-habile diplomate, c'était un esprit élevé, d'une tolérance toute philosophique, et un homme de bien. On raconte que la vue des maux de l'Etat et l'impossibilité où il était d'y porter remède le plongèrent dans une mélancolie qui le conduisit au tombeau. Il a laissé des mémoires manuscrits.

MARILLAC (Michel DE), garde des sceaux, neveu du précédent, né à Paris en 1563, mort en 1632. Bien que porté par goût vers l'état monastique, il suivit, sur le conseil de son oncle, la carrière de la magistrature, se signala dans sa jeunesse par son attachement au parti de la Ligue et devint successivement conseiller au parlement, maître des requêtes et conseiller d'Etat. Le soin qu'il prit des affaires des carmélites le fit connaître de la reine mère, Marie de Médicis, et lui valut d'être recommandé au cardinal de Richelieu. Nommé un des directeurs des finances en 1624, il fut appelé, en 1626, à succéder à d'Aligre comme garde des sceaux. Deux ans plus tard, il publia une ordonnance dans laquelle il s'était efforcé de présenter dans un ordre logique tous les règlements alors en vigueur, en y introduisant plusieurs améliorations utiles. Mais le parlement refusa d'enregistrer ce travail, qui fut tourné en ridicule sous le nom de *Code Michau*, du prénom de son auteur. Marillac prit ensuite parti pour Marie de Médicis, lors de sa rupture avec Richelieu, se vit compromis, avec son frère le maréchal, dans le complot formé par la reine mère pour renverser le cardinal ministre, et fut un des principaux acteurs de la journée des Dupes (1630). Arrêté, il dut remettre les sceaux à Richelieu, qui le fit jeter en prison, et mourut à Châteaudun, ne laissant pas de quoi subvenir à ses funérailles. Michel de Marillac a laissé quelques ouvrages et traductions : *Examen des remontrances et des conclusions des gens du roi sur le livre du cardinal de Bellarmin* (1611, in-8°); *De l'érection des religieuses du Mont-Carmel* *en France* (1622); une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1621); une traduction des *Psaumes* (Paris, 1625), etc.

MARILLAC (Louis DE), maréchal de France, frère du précédent, né en Auvergne en 1572, exécuté à Paris en 1632. Capitaine de chevau-légers et gentilhomme ordinaire de la chambre sous Henri IV, il acquit la faveur de la reine en épousant une Italienne issue d'une branche collatérale des Médicis de Florence, devint successivement ambassadeur en Italie, en Lorraine, en Allemagne (1616), commissaire général des armées (1617), maréchal de camp en 1620, après l'affaire des Ponts-de-Cé, et dirigea les travaux de la digue au siége de La Rochelle (1628). Nommé ensuite gouverneur de Verdun et lieutenant général des Trois-Evêchés, il prit le commandement de l'armée de Champagne, assiégea Privas (1629), reçut cette même année le bâton de maréchal de France, puis entra en Piémont avec son armée. C'est là que, après la journée des Dupes, il fut arrêté au milieu de ses soldats (20 novembre 1630) et conduit à Sainte-Menehould. Son crime était d'avoir pris parti pour Marie de Médicis contre Richelieu et d'avoir travaillé à le renverser. Le cardinal-ministre, implacable dans ses ressentiments, fit transférer le maréchal à Rueil, le traduisit devant une commission extralégale nommée par lui, et le fit condamner à la peine capitale, « à cause des malversations et concussions par lui commises dans sa charge de général d'armée en Champagne. » Le maréchal ne pouvait comprendre la rigueur qu'on déployait contre lui au sujet de cette accusation de péculat, car les torts qu'on lui reprochait étaient alors communs à tous les généraux. « Eh quoi! s'écria-t-il, il ne s'agit dans mon procès que de foin, de paille, de pierre de chaux!... » Il oubliait qu'il s'agissait en réalité pour Richelieu de bien autre chose, de frapper un ennemi et de faire un exemple. Malgré les supplications des parents du maréchal et de Marie de Médicis, Louis XIII se montra inflexible : il refusa de commuer la peine de Marillac, qui eut la tête tranchée en place de Grève.

MARILLAC (Louise DE), fondatrice d'ordres religieux. V. LEGRAS (M^{me}).

MARILLIER (Clément-Pierre), dessinateur et graveur à l'eau-forte, né à Dijon en 1740, mort en 1808. Il se rendit en 1760 à Paris, où il prit des leçons de Hallé, puis consacra son burin, fécond et délicat, à l'illustration de nombreux ouvrages publiés dans la dernière moitié du XVIII^{e} siècle. Les 250 figures qu'il a faites pour la *Bible de Sacy* sont admirables; mais on estime surtout ses 200 vignettes pour les *Fables de Dorat*, qui font tout le mérite de ce livre.

MARIMA s. m. (ma-ri-ma). Bot. Végétal du Vénézuela, dont l'écorce battue forme une sorte de feutre plus ou moins épais, qui sert aux Indiens du Rio-Negro pour la confection de leurs tapis et même de leurs vêtements.

MARIMBA s. m. (ma-rain-ba). Espèce de tambour, en usage au Congo.

MARIMON (Marie), chanteuse française, née en 1836. Elle montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour l'art musical. Elle devint bientôt une des élèves de prédilection de Duprez, qui devina l'avenir réservé à cette belle jeune fille dont l'ambition était de laisser un nom au théâtre. On sait que le célèbre ténor exige un travail soutenu de ceux qu'il dirige. C'est au travail qu'il a dû la transformation de sa voix et l'éclat de sa renommée; il est donc très-naturel qu'il soumette les artistes en herbe à un labeur qui lui a si bien réussi. Le zèle de M^{lle} Marimon s'accordait, d'ailleurs, avec les intentions du maître. Duprez, ayant compris depuis longtemps les avantages de l'expérience scénique, fournit à ses élèves, à peine formés, les occasions de se produire devant le public, ce juge suprême, qui, grâce à son argent, jouit du droit de tout savoir sans jamais avoir rien appris. M^{lle} Marimon supporta à merveille cette épreuve préliminaire, qui est la pierre de touche du talent futur d'une cantatrice. Il ne s'agit pas alors, ainsi que cela se pratique au Conservatoire, de chanter, en perroquet bien dressé, deux ou trois morceaux qu'on vous *serine* depuis un an, mais de remplir un rôle entier. Les spectateurs peuvent se faire ainsi une idée de la voix, du jeu et de l'intelligence de l'artiste qui s'essaye en leur présence. M^{lle} Marimon débuta au Théâtre-Lyrique le 30 décembre 1857, dans la *Demoiselle d'honneur*, opéra-comique en trois actes, de MM. Mestépès et Kauffmann, musique de M. Th. Semet. « Dès son entrée en scène, dit un biographe, cette jeune artiste fut sympathique au public, grâce à la douceur de sa physionomie et à son air modeste. M^{lle} Marimon chanta, et sa cause fut définitivement gagnée. » Sa voix de soprano très-étendue et l'agilité de ses vocalises la rendirent bientôt une des favorites des dilettantes du Théâtre-Lyrique. Applaudie, même après M^{me} Miolan-Carvalho, dans le rôle de Zora, de la *Perle du Brésil*, le chef-d'œuvre de Félicien David, M^{lle} Marimon eut le tort de se risquer dans le personnage de la *Fanchonnette*, que M^{me} Miolan avait marqué du sceau de sa perfection. M^{lle} Marimon ne chantait pas l'air célèbre : *Allons, allons, mon cœur! silence!* mais il restait encore, dans l'opéra de Clapisson, trop de passages exigeant impérieusement une expression qui manque au talent de M^{lle} Marimon. Elle fut plus heureuse à son début, en 1860, à l'Opéra-Comique, dans le rôle de Catarina des *Diamants de la couronne.* Le brio de sa vocalisation, la finesse de son jeu et ses avantages physiques lui valurent un succès très-flatteur. Elle créa ensuite le rôle de Maïma (rôle répété d'abord par MM^{mes} Ugalde et Saint-Urbain) dans *Barkouf*, opéra de Scribe, musique de M. Offenbach. La pièce tomba, mais la cantatrice obtint un vrai triomphe; on lui fit bisser les couplets : *Ici, Barkouf!* et ceux : *Mais buvez donc!* Elle donna le *fa* suraigu dans les traits vocalisés qui terminent ce dernier morceau. Après avoir brillé en province et à l'étranger, M^{lle} Marimon revint à Paris et fit sa rentrée au Théâtre-Lyrique le 26 mars 1868, dans la *Flûte enchantée;* elle ne resta que fort peu de temps à ce théâtre. Pendant son séjour à l'Opéra-Comique, M^{lle} Marimon chanta le rôle de *Giralda* créé par M^{me} Miolan-Carvalho. « Au troisième acte de cet opéra d'Adam, dit un critique éminent, se trouve un air à fioritures qui, en 1850, valut à M^{me} Miolan le triomphe le plus éclatant. Nous avons encore dans l'oreille le souvenir de cette voix si diaphane et déjà si flexible qu'elle se faisait un jeu d'escalader les gammes les plus escarpées. Les efforts de M^{lle} Marimon pour atteindre à ce degré d'étonnante agilité sont évidemment louables. Elle donne, à la minute, autant de notes que M^{me} Miolan; mais ce n'est pas encore cela, il lui manque je ne sais quel charme particulier à son illustre devancière et que les mots sont impuissants à définir. » Cette cantatrice aborda aussi le rôle de la reine Elisabeth dans le *Songe d'une nuit d'été;* elle laissa à désirer sous le rapport du jeu. M^{lle} Marimon, qui a fait de grands progrès, a débuté en 1869 au théâtre de l'Athénée par Laurence d'*Une folie à Rome*, opéra de Frédéric Ricci. Son succès l'a placée désormais au premier rang.

MARIN, INE adj. (ma-rain, i-ne — lat. *marinus;* de *mare*, mer). Qui appartient à la mer; qui est formé par la mer : *Monstre* MARIN. *Sel* MARIN. *Plantes* MARINES. *Claude Lorrain a choisi par préférence la lumière du soleil couchant pour éclairer ses paysages, et il a excellé à en rendre les reflets dans les airs et sur les eaux* MARINES. (B. de St-P.)

— Qui est spécialement affecté à la marine, à la navigation : *Montre* MARINE. *Une carte* MARINE *ne peut jamais être assez détaillée.* (Humboldt.)

— Qui a les qualités nécessaires pour bien naviguer : *Canot* MARIN.

— *Lieue marine*, Lieue de vingt au degré.

— *Avoir le pied marin*, Savoir marcher sans difficulté à bord d'un bâtiment. ‖ Fam. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid, sa présence d'esprit dans une circonstance difficile.

— Mythol. *Dieux marins*, Dieux de la mer.

— Mus. *Trompette marine*, Instrument de musique à une seule corde, tendue sur une vessie gonflée, et dont on jouait avec un archet : *La* TROMPETTE MARINE *est un instrument qui me plait et qui est harmonieux.* (Mol.)

— Géol. *Terrains marins*, Couches du sol qui ont été formées par les alluvions de la mer.

— Métall. *Métal marin*, Nom donné à un alliage qui a été découvert par Wetterstad en 1833, et qu'on a proposé pour le doublage des navires : *Le* MÉTAL MARIN *renferme* 94,4 *pour* 100 *de plomb*, 4,3 *d'antimoine et* 1,3 *de mercure; sa densité est* 11,1; *il est très-malléable, mais plus dur que le plomb; on le dit inattaquable par l'eau et par l'acide chlorhydrique, et il est deux fois moins coûteux que le cuivre; il ne parait pas cependant qu'il ait été employé pratiquement jusqu'à ce jour.*

— Chim. *Sel marin*, Sel commun ou de cuisine, appelé par les chimistes chlorure de sodium. ‖ *Acide marin*, Acide chlorhydrique.

— s. m. Homme de mer, navigateur, officier ou matelot employé au service d'un bâtiment : *Un habile* MARIN. *Il y a dans la vie du* MARIN *quelque chose d'aventureux qui nous plait et qui nous attache.* (Chateaub.) *Le* MARIN *quitte sa famille pour aller courir mille chances aventureuses; il sait si peu s'il reviendra, qu'il est insouciant pour l'avenir.* (J. Lecomte.)

> On n'est pas bon *marin* si l'on n'a fait naufrage.
> IMBERT.

— Fam. *Marin d'eau douce*, Celui qui a peu navigué sur mer, qui n'a jamais navigué que sur des rivières.

— **Syn. Marin, maritime.** Le premier de ces mots annonce un rapport plus spécial avec la mer. *Maritime* annonce plutôt le voisinage de la mer ou les choses pour lesquelles la mer est un moyen et non un but. Un monstre *marin* vit dans la mer; le sel *marin* et les plantes *marines* se trouvent dans la mer ou sur les bords. Une ville *maritime* doit sa richesse à la mer; la législation *maritime* règle les entreprises, les affaires qui se font sur mer.

Marin de la garde (LE), opéra-comique en un acte, paroles de M. de Saint-Yves, musique de M. Gauthier, représenté au théâtre Beaumarchais le 21 juin 1849. La scène se passe à Valognes. Un marin, de retour dans son pays natal, retrouve celle qu'il aime mariée à un de ses amis, moins par affection que par reconnaissance, parce que cet ami a sauvé la vie à son père. Le généreux marin entreprend de guérir Marie de son amour pour lui au moyen d'extravagances et de brutalités simulées. On a remarqué dans la partition les couplets militaires et le duo entre Marie et André.

MARIN (SAINT-), en italien *San-Marino*, ville forte d'Italie, capitale de la petite république du même nom, sur le mont Titan ou des Géants, ramification du versant oriental de l'Apennin, à 85 kilom. N.-E. de Florence, 15 kilom. de l'Adriatique, par 43° 55′ de latit. N. et 10° 8′ de longit. E.; 1,200 hab. La ville de Saint-Marin est perchée au sommet et sur la pente occidentale de la montagne, et fortifiée par les rochers à pic qui font face à l'Adriatique. L'accès en est assez difficile et la plupart des rues sont en escalier. On y remarque une église monumentale à colonnade d'ordre corinthien et contenant la statue en marbre blanc de saint Marin, ainsi que le mausolée du consul Onofri, surnommé le *Père de la patrie*. La crête de la montagne est couronnée par la forteresse de La Roche (*Della Rocca*); un peu plus bas s'élève le palais du Conseil souverain, où sont conservés les portraits et les bustes des citoyens qui ont rendu des services à l'Etat ou qui se sont signalés dans les lettres, les sciences, la politique, etc. Au bas de la montagne s'ouvre la grotte d'Acquaviva, d'où s'échappe l'eau d'une source et qui fut jadis la retraite de saint Marin; le saint y donnait le baptême aux néophytes chrétiens. On doit visiter aussi la colline rocheuse du Monte-Cucco et le Castellare (en français Châtelard), misérable grange qui fut jadis une villa de plaisance, séjour de cette dame romaine que saint Marin convertit et à laquelle il dut la propriété du Titan, transmise par lui à ses compagnons et disciples.

La république de Saint-Marin, dont le territoire est de 62 kilom. carrés, est enclavée dans le royaume d'Italie, entre la province de Forli au N., à l'E. et au S., et celle de Pesaro à l'O.

Les localités les plus importantes après le chef-lieu sont : Serravalle, Fiorentino, Faetano et Montegiardino. Les habitants, au nombre de 8,000, ne diffèrent en rien du reste des Romagnols pour les mœurs, les usages et le costume. Le territoire est divisé en huit paroisses, qui relèvent des diocèses de Montefeltre et de Rimini.

Le gouvernement se compose d'un conseil souverain, autrement dit conseil-prince, de soixante membres nommés à vie, et formant le pouvoir législatif. Cette assemblée oligarchique confie le dépôt du pouvoir exécutif à deux de ses membres, qui entrent en fonction pour six mois seulement et prennent le titre de capitaines régents ou simplement de régents. Ce sont des consuls ou gonfaloniers : l'un régit la cité, l'autre la campagne. La justice est rendue par un juge ou commissaire, qui est docteur en droit, toujours étranger au pays, et qu'on élit pour trois ans. On peut appeler de ses arrêts devant une sorte de cour prise dans le conseil. La république a, en outre, un secrétaire des affaires étrangères et un médecin payé par l'Etat pour soigner, sans réclamer d'autre salaire, tout citoyen san-marinois qui a besoin de son ministère. Autrefois, dans les circonstances exceptionnelles, on convoquait tout le peuple au son du bourdon de la Rocca, qui s'entend d'un bout à l'autre de la république, et cette réunion avait nom *arringo*. La force armée se divise en deux corps : la milice proprement dite, composée de tous les citoyens valides (environ 1,500 hommes parfaitement armés et équipés), et la garde noble ou garde d'élite, composée de 24 soldats et chargée de protéger le conseil souverain et les régents. L'armée dispose de 4 canons donnés par Bonaparte en 1797. Cinq ou six gendarmes suffisent à maintenir l'ordre public. Les armes du pays sont : *D'argent à trois tours fortes d'azur sur trois rocs de même. Trois flammes recourbées, de gueules, sortent de ces tours et les couronnent*. La devise est : *Libertas.* L'écusson a pour entourage des drapeaux, et il est surmonté d'une couronne indiquant un Etat souverain. Les armoiries primitives ne consistaient qu'en une simple croix, sur laquelle se lisait la même devise héraldique.

Le territoire de la petite république produit des céréales, de l'huile d'olive et un excellent vin rouge muscat. On y trouve quelques bois de chênes. Les marchés aux bestiaux attirent des paysans de toutes les contrées de l'Italie centrale.

La ville et la république de Saint-Marin doivent leur nom à l'ermite dont il est parlé plus loin, et qui avait obtenu en toute propriété, dit-on, le mont Titan, sur lequel s'édifia la ville. Les habitants formèrent une petite famille politique, qui eut souvent à lutter, soit contre les prétentions envahissantes de Rome, soit contre l'évêché de Montefeltro, soit enfin contre les petits tyrans de la féodalité; mais elle trouva de puissants alliés dans quelques seigneurs du voisinage et put ainsi toujours résister avec succès aux tentatives d'invasion. Bien des fois l'existence de cette petite nation fut mise en péril, mais elle finit toujours par se tirer d'embarras grâce à son habileté, à sa sagesse, à sa prudence, aux idées modérées et conciliantes de ses magistrats. Quand César Borgia s'empara des Romagnes, les San-Marinois firent semblant de se soumettre; mais ils ne tardèrent pas à chasser le podestat envoyé par l'usurpateur, s'insurgèrent avec les peuples voisins et luttèrent courageusement jusqu'à la mort d'Alexandre VI. Plus tard, au moyen d'une indigne fourberie, le cardinal Alberoni s'empara de la république et crut pouvoir arracher un serment d'obéissance à ses habitants; mais ils protestèrent et envoyèrent une députation au pape Clément XII, qui désavoua son légat. En 1796, Bonaparte, vainqueur des Autrichiens, dépêcha à la république titane le célèbre mathématicien Monge pour complimenter les libres montagnards et leur faire des offres d'agrandissement. Ces offres furent poliment refusées, et bien en prit à la république, qui eût sans doute payé fort cher en 1815 les acquisitions de 1796. Durant l'éphémère existence du royaume d'Italie, satellite de l'Empire français, Saint-Marin se trouva entièrement enfermé dans le département du Rubicon; Napoléon voulut conserver intact ce petit Etat « comme un échantillon de république. » En 1849, les San-Marinois, du haut de leurs rochers, entendirent avec anxiété les derniers échos de la canonnade dirigée par Oudinot contre Rome, et, bientôt après, Garibaldi, l'infatigable champion de l'indépendance et de la liberté de l'Italie, franchit les Apennins et se réfugia sur le Titan, défendant à ses soldats, dans une proclamation simple et noble, de causer aucun dommage à leurs hôtes. Cependant les Autrichiens poursuivaient les fugitifs; le héros dut fuir et gagner Venise, non sans péril. Depuis, Victor-Emmanuel a non-seulement respecté la liberté et les institutions du petit peuple, mais encore lui a toujours montré une vive sympathie, notamment à son voyage de Bologne, lors de l'inauguration du chemin de fer d'Ancône. En 1862, un traité de douane et de commerce, entre le royaume d'Italie et la république de Saint-Marin, fut conclu sous les auspices du comte L. Cibrario, ministre d'Etat, sénateur du royaume et patricien de Saint-Marin.

Marin (ORDRE DE **Saint-**), ordre de chevalerie créé, le 13 août 1859, par le conseil souverain de la république de Saint-Marin, et destiné à récompenser ceux qui ont coopéré efficacement par leurs services signalés à la conservation et à la gloire de la république, ou qui ont bien mérité de l'humanité, des sciences ou des arts. Le droit de conférer l'ordre est exclusivement dévolu au grand conseil de la république. Les membres en sont divisés en cinq classes : chevaliers grands-croix, chevaliers grands officiers, chevaliers officiers-majors, chevaliers officiers, chevaliers. La décoration consiste en une croix grecque pommetée, anglée de quatre tours, portant au centre un médaillon, chargée des armes de la république, surmontée d'une couronne princière fermée et suspendue à un ruban rayé de blanc et de bleu.

MARIN, ville de la Martinique, sur la côte S.-O. de l'île, ch.-l. d'arrondissement, à 30 kilom. S.-E. de Fort-de-France, au fond de la baie du Cul-de-sac-Marin, qui y forme un bon port; 3,000 hab. Douane; culture de la canne à sucre.

MARIN (saint), ermite, né en Dalmatie. Il vivait au IV^{e} siècle, se rendit en Italie et travailla comme maçon à la reconstruction des murailles de Rimini. Ordonné diacre par Gaudens, évêque de Brescia, Marin se retira au milieu des bois sur le mont Titan, y construisit une petite cabane et y termina sa vie dans la solitude. L'endroit où on l'enterra fut bientôt fréquenté par de nombreux pèlerins, et on y bâtit des maisons qui formèrent la ville de Saint-Marin. La fête du saint se célèbre le 4 septembre.

MARIN I^{er} et **MARIN II**, papes. V. MARTIN II et MARTIN III.

MARIN DE TYR, géographe de la fin du I^{er} siècle, Romain d'origine. Ses écrits, qui sont perdus, sont cités par Ptolémée et Maçoudi, auteur arabe du X^{e} siècle. Il jouissait d'une grande réputation et peut être regardé comme le véritable fondateur, après Eratosthène et Hipparque, de la géographie mathématique chez les anciens. D'après Ptolémée, qui profita largement des riches matériaux amassés par Marin, ce géographe avait consulté un grand nombre de voyageurs et d'écrivains pour arriver à une exactitude jusque-là inconnue sur la situation des lieux et pour former un corps complet de géographie. « Il avait joint à ses descriptions, dit M. Guigniaut, des cartes couvertes d'un réseau de parallèles et de méridiens se coupant à angle droit, et sous lesquels venaient s'orienter réciproquement les lieux, d'après les distances et les directions. Mais la projection dont il s'était servi était extrêmement imparfaite, et la première chose que Ptolémée eut à faire fut de la réformer pour la mettre en accord avec la figure de la terre. »

MARIN, bourgeois de Lisieux du XVII^{e} siècle, qui inventa les fusils à vent et en fit l'essai devant Henri IV. Rivault, dans ses *Eléments d'artillerie* (1608), a donné la description de cette arme nouvelle. Il nous apprend en même temps que Marin était un homme d'une grande imagination, de l'esprit le plus inventif, qui, sans avoir rien appris d'aucun maître, était à la fois musicien, astronome, statuaire, et maniait le fer et le cuivre plus habilement qu'aucun artisan de son époque.

MARIN (François), cuisinier français qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il devint maître d'hôtel du maréchal de Soubise et écrivit sur les règles de son art : les *Dons de Comus* ou les *Délices de la table* (Paris, 1739), avec une préface des Pères Brumoy et Bougeant, et la *Suite des dons de Comus* (Paris, 1742, 3 vol. in-12).

MARIN (Michel-Ange), prédicateur et écrivain ascétique de l'ordre des Minimes, né à Marseille en 1697, mort en 1767. Il fut élu à quatre reprises provincial de son ordre et refusa d'en être le général en 1758. Marin a laissé un nombre considérable d'ouvrages de piété fort édifiants, que l'on réimprime encore aujourd'hui, et qui, pour la plupart, sont écrits sous forme de romans, afin d'attacher davantage le lecteur. Parmi ces ouvrages, dont le style est un peu diffus et parfois incorrect, mais ne manque pas d'élégance, nous nous bornerons à citer : *Adélaïde de Witsburg* (Avignon, 1744); *Virginie* ou la *Vierge chrétienne* (Avignon, 1752), un de ses romans les meilleurs; *Vies des Pères des déserts d'Orient* (Avignon, 1761-1764, 3 vol. in-4o), travail plein d'érudition; le *Baron de Van Herden* ou la *République des incrédules* (Toulouse 1762, 5 vol.); *Théodule* ou l'*Enfant de la bénédiction* (Avignon, 1762), très-souvent réédité; *Fardalla* (Avignon, 1762); *Lettres ascétiques et morales* (Avignon, 1769, 2 vol.), etc.

MARIN (François-Louis-Claude), littérateur français, né à La Ciotat (Provence) en 1721, mort à Paris en 1809. Il était organiste dans sa ville natale et se préparait à entrer dans les ordres, lorsqu'il se rendit à Paris pour y faire l'éducation d'un jeune seigneur. Par la suite, il se fit recevoir avocat au parlement, publia quelques écrits qui lui valurent d'être nommé par le ministre Saint-Florentin censeur royal et adjoint à Crébillon, qu'il remplaça en 1762, devint ensuite secrétaire général de la direction de la librairie (1763) et obtint en 1771 la direction de la *Gazette de France*. Bien qu'il appartînt secrètement au parti des philosophes, on lui attribua les mesures de rigueur prises contre les colporteurs d'écrits philosophiques. Aussi, dès qu'il cessa de faire partie du secrétariat de la librairie et qu'il ne fut plus qu'un simple gazetier, il se vit attaqué de la façon la plus vive et fut tourné en ridicule pour ses articles pompeux et pleins d'emphase, auxquels on donna le nom de *Marinades*. Mais ce qui contribua surtout à le discréditer, ce furent les traits acérés que lui lança Beaumarchais dans ses *Mémoires*. « Le fameux *qu'ès aco* qui termine le portrait satirique du gazetier, dit Audiffret, devint le sobriquet inséparable du nom de Marin, qu'il caractérisait plaisamment en rappelant à la fois son mot favori et sa prédilection pour la langue de sa province. Ce dicton plut si fort à la dauphine (Marie-Antoinette), qu'on donna le nom de *qu'ès aco* à une coiffure à la mode adoptée par cette princesse. Après la mort de Louis XV, Marin perdit non-seulement la direction de la *Gazette de France* (1774), mais encore sa place de censeur. Il acheta en 1778 la charge de lieutenant général de l'amirauté à La Ciotat, perdit la plus grande partie de sa fortune et vint se fixer en 1794 à Paris, où il passa le reste de sa vie. Il avait été lié avec Voltaire, qui essaya vainement de le faire nommer membre de l'Académie. On raconte que, étant secrétaire général de la librairie, il avait prescrit une surveillance sévère à l'une des barrières de Paris, sous prétexte d'empêcher l'introduction des œuvres de Voltaire, et qu'il les faisait entrer secrètement par une autre barrière. C'était un homme d'une santé robuste, d'une figure agréable, d'une humeur très-gaie et très-enjouée, qui conserva jusqu'à la fin de sa vie le goût des plaisirs et même du libertinage. Marin est l'auteur d'un grand nombre d'écrits, médiocres pour la plupart. Nous nous bornerons à citer : l'*Homme aimable, avec des réflexions et des pensées sur divers sujets* (Paris, 1751); *Histoire de Saladin, sultan d'Egypte et de Syrie* (La Haye, 1758), son meilleur ouvrage; *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage* (Paris, 1763), sur les idées de J.-J. Rousseau; *Œuvres diverses* (Paris, 1765, in-8o); *Bibliothèque du théâtre français depuis son origine* (1768, 3 vol. in-8o), avec divers collaborateurs; *Mémoire sur l'ancienne ville de Taurenium en Provence; Histoire de la ville de La Ciotat* (Avignon, 1782), etc.

MARIN (Joseph-Charles), sculpteur français, *né en 1773, mort à Paris en 1834*. Il remporta le premier grand prix de sculpture en 1812, se rendit à Rome, où il passa quatre années, puis fut professeur à l'Ecole des beaux-arts à Lyon et mourut dans un état voisin de la misère. On doit à cet artiste de talent un *Télémaque*, qu'on voit à Fontainebleau; la statue de *M. de Tourny*, à Bordeaux, celle de *Tourville*, dans la cour du château de Versailles, etc.

MARIN (le cavalier), poëte italien. V. MARINI (Jean-Baptiste).

MARIN-LAVIGNE (Louis-Stanislas), peintre et lithographe, né à Paris en 1797. Elève de Girodet, il concourut inutilement pour le prix de Rome. Ses efforts n'eurent d'autre résultat que de lui faire produire deux ou trois tableaux médiocres, entre autres l'*Extrême-onction*, exposé en 1824. Cette composition d'un archaïsme bizarre n'est pas absolument sans mérite; mais le peintre, découragé par le froid accueil du public, abandonna les pinceaux pour le crayon et la pierre. Déjà, en 1824, il avait exposé, dans ce genre nouveau, quelques essais dignes d'attention. Il ne tarda pas à prendre place parmi les meilleurs lithographes de l'époque, et reçut comme récompenses, en 1824 une troisième médaille, et en 1840 une deuxième.

Ses lithographies les plus connues sont : la *Très-sainte Vierge*, *Mater Dolorosa*, la *Vierge au chapelet*, d'après Murillo; la *Belle jardinière*, d'après Raphaël; le *Sermon sur la montagne*, de Pietro Brassine; l'*Immaculée conception*, de Morelli; le *Christ en croix*, la *Vengeance divine poursuivant le crime*, d'après Prudhon; la *Madone et l'Enfant Jésus*, d'après Signol; les *Batailles de Marengo, d'Eylau, d'Austerlitz*, d'après Bellangé; le *Vieux berger*, d'après Schnetz; le *Sac de Missolonghi*, d'après Langlois; le *Chien du pêcheur*, la *Retraite de Moscou*, l'*Education normande*, le *Tasse à Ferrare*, le *Tasse en prison*, les *Chiens du Saint-Bernard*, le *Portrait de Berryer*, d'après Ary Scheffer. On possède encore de lui plusieurs dessins originaux d'une certaine valeur, dont les deux plus remarquables sont : les *Funérailles des rois chez les anciens Egyptiens* et *Gaspard Natscher et sa fille*.

MARIN Y MENDOSA (don Joaquin), jurisconsulte espagnol, mort vers 1776. Il professa le droit à Madrid et devint membre de l'Académie d'histoire. On a de lui : *Histoire du droit naturel et des gens* (Madrid, 1776), où il critique les principaux ouvrages publiés sur ce sujet; *Histoire de la milice espagnole* (Madrid, 1780, in-4o).

MARINA ou **MALINCHE**, Mexicaine, une des maîtresses de Fernand Cortez, née vers 1505, morte après 1530. Quelque temps après la mort de son père Tetcotzinco, cacique de Pianalla, elle fut secrètement vendue à des marchands d'esclaves par sa propre mère, qui s'était remariée et voulait assurer tout l'héritage à un fils né de ce second mariage. Les marchands la revendirent au cacique de Tabasco, qui, en 1519, en fit présent à Fernand Cortez, ainsi que de dix-neuf autres jeunes filles. A une éclatante beauté Malinche joignait une intelligence vive, prompte, fertile en ressources. Elle savait la langue aztèque, le maya, et elle apprit avec une grande rapidité la langue espagnole. Fernand Cortez avait besoin d'un interprète. On lui indiqua Malinche, qui lui rendit les plus grands services, lui plut par son esprit et par sa beauté, et devint pour l'illustre conquérant une maîtresse dévouée, une active surveillante des projets de l'ennemi, une conseillère instruite de la politique et des mœurs du pays, enfin une ambassadrice éloquente et adroite. Ce fut elle, notamment, qui, par son adresse, parvint à déterminer Montezuma à se remettre entre les mains des Espagnols. Malinche avait reçu le baptême et prit alors le nom de **Marina**. Après la mort de Cortez, elle épousa un officier castillan nommé Juan de Xamarillo. De Cortez elle avait eu un fils, don Martin Cortez, qui devint chevalier de Calatrava, fut accusé d'irréligion en 1568, et condamné par l'inquisition à perdre la vie.

MARINADE s. f. (ma-ri-na-de — rad. *mariner*). Art culin. Viande marinée, enveloppée de pâte et frite à la poêle : *Une* MARINADE *de volaille.* ‖ Sauce particulière : *L'esturgeon est servi à la broche, piqué d'anchois et d'anguilles, arrosé d'une* MARINADE *liée d'un bon coulis d'écrevisses.* (Grimod.) ‖ Saumure employée pour la conservation des viandes. ‖ Préparation de sel, d'épices et de vinaigre, dans laquelle on fait macérer certaines viandes avant de les faire cuire. ‖ Nom donné aux différents aliments préparés pour être conservés pendant des voyages maritimes au long cours.

— Littér. Nom que l'on donnait aux fausses nouvelles, aux *canards*, vers la fin du dernier siècle, à cause du gazetier Marin, qui cultivait ce genre d'amusement dans la *Gazette de France*.

— **Encycl.** Les *marinades* pour la conservation de la viande varient à l'infini; mais le sel marin, l'huile et le vinaigre en sont les principaux ingrédients. Le plus souvent, on y mêle des oignons coupés en tranches, du citron, du romarin, du thym, du laurier, des clous de girofle, du poivre et d'autres épices. Dans tous les cas, il faut avoir bien soin de faire mariner la viande dans des vases en faïence ou en grès, jamais en terre vernissée.

La *marinade* pour la conservation des légumes et des fruits est plus difficile et plus longue à obtenir. Dans un vase de grès bien bouché, on fait macérer dans du vinaigre très-fort du sel de cuisine, des feuilles de laurier, du poivre noir, de la cannelle et de la muscade en proportions convenables; on verse ensuite cette *marinade* sur les fruits ou légumes placés dans un vase en grès ou en verre. Au bout d'un mois environ, on décante le liquide, puis on le fait bouillir, et, d'après la force du vinaigre, on répète cette opération deux ou trois fois, de façon à concentrer le plus possible la *marinade*.

MARINAGE s. m. (ma-ri-na-je — rad. *mariner*). Préparation que l'on fait subir à certaines viandes destinées à être conservées sur les navires.

MARINALI (Horace), sculpteur italien, né à Bassano en 1643, mort en 1720. Il prit des leçons de son père, puis alla se perfectionner à Venise et à Rome. De retour à Venise en 1675, il y exécuta un grand nombre d'ouvrages, entre autres deux statues de saints et un *Portement de croix* pour l'église des Augustines. En 1681, il éleva à Bassano un monument à saint Bassano, évêque et patron de cette ville, et fut chargé d'un grand nombre de travaux tant publics que particuliers. Mais c'est surtout à Vicence, où il passa la plus grande partie de sa vie, que cet artiste a donné les preuves de sa surprenante fécondité. On y trouve notamment : quatre *Vertus*, à Santa-Croce; deux *Atalantes*, à la façade de Sainte-Barbe; une belle *Annonciation*, à la Madonna di Monte-Berico; la *Raison dominant les sens*, au palais Sale; quatorze statues à la façade et au pourtour de l'église d'Ara-Cœli. Citons encore de lui : une *Madone*, à l'église delle Dimesse, à Padoue; un *Saint Sébastien*, une *Madone*, etc., à Vérone; la plupart des statues qui ornent les beaux jardins des Cornaro, à Castelfranco. Il fut aidé dans ces travaux par ses deux frères François et Ange, nés à Bassano, le premier en 1647, le second en 1654, et dont la réputation s'est fondue avec la sienne. Les ouvrages d'Horace Marinali se font remarquer par l'expression, le mouvement des figures, le jet heureux des draperies; mais l'exécution en est souvent très-négligée.

MARINARI (Honoré), peintre italien, né à Florence en 1627, mort en 1715. Elève de Carlo Dolce, il s'assimila la manière de son maître, puis s'occupa d'apprendre l'art de la composition, trop négligé par Dolce, acquit des connaissances variées par la lecture des poëtes et des historiens, se fit d'abord connaître comme un habile peintre de portraits, et cultiva ensuite avec beaucoup de succès la peinture d'histoire. Marinari exécuta un grand nombre d'ouvrages, soit à l'huile, soit à fresque, termina les tableaux laissés inachevés par Dolce avec cette perfection d'exécution et cette délicatesse de teinte qui caractérisaient le talent de son ancien maître, et passa la plus grande partie de sa vie dans sa ville natale. A l'âge de quatre-vingt-cinq ans, il était monté sur un échafaud pour peindre un *Saint Philippe de Néri ravi en extase*, lorsque, s'étant reculé pour observer l'effet, le pied lui manqua, et il se fendit, en tombant, la tête contre l'angle d'un cadre. Il survécut longtemps à cette chute, mais totalement privé de ses facultés intellectuelles. Les nombreux ouvrages de cet artiste sont remarquables par l'ordonnance, le dessin, la couleur et la finesse de l'exécution; toutefois, ils pèchent par le maniérisme qui était dans le goût du temps. Nous citerons de lui, à Florence : *Saint Jérôme écoutant la trompette du jugement dernier; Saint Maur guérissant les infirmes; Jésus apparaissant à sainte Marie de Pazzi*, une de ses meilleures œuvres; *Jupiter et Danaé;* les *Heures précédant le char du Soleil;* les *Heures de la nuit; David vainqueur de Goliath; Sainte Agathe;* les *Noces de Cana*, etc. Marinari s'occupa beaucoup, en outre, d'astronomie et de gnomonique. Il a exposé une méthode assez facile de dessiner les horloges solaires, dans un ouvrage intitulé : *Fabrica ad uso dell' annulo astronomico* (Florence, 1674).

MARINAS (Enrique, surnommé DE LAS), peintre espagnol, né à Cadix en 1620, mort à Rome en 1680. C'était un enfant naturel qui, doué de remarquables dispositions artistiques, fut initié aux procédés matériels de l'art par un peintre des plus médiocres. Il s'attacha à étudier la nature, et devint un remarquable peintre de marine. Ses tableaux, d'une vérité et d'une exactitude saisissantes, reproduisent avec un grand art la transparence des vagues, la vapeur humide qui s'élève de leur choc, la dégradation de l'horizon. Le haut prix qu'il tira de leur vente lui permit de voyager, et il finit par s'établir à Rome. On voit de lui, au musée du Louvre, un dessin à la plume et lavé, représentant des vaisseaux de diverses constructions.

MARINCCIA, femme célèbre par ses galanteries et l'influence qu'elle exerça sur les affaires de l'Italie centrale, dans la première moitié du Xe siècle. V. MAROSIE.

MARINDUQUE, île de l'Océanie, dans la Malaisie, faisant partie de l'archipel des Philippines, entre les îles de Luçon et de Mindoro, par 13o 25′ de lat. N. et 121o 40′ de long. E.; 608 kilom. carrés. Sol élevé et fertile en froment, dont on exporte une grande quantité; bois de construction; 19,653 hab., répandus dans la campagne, où les habitations forment çà et là quelques bourgs assez peuplés.

MARINE s. f. (ma-ri-ne — rad. *marin*, adj.). Art de la navigation sur mer : *Il entend bien la* MARINE. (Acad.) *Sous Louis XIV, les galères étaient à la* MARINE *ce que sont aujourd'hui les steamers.* (V. Hugo.) ‖ Service des marins : *Servir dans la* MARINE. *Officier de* MARINE. ‖ Puissance navale d'une nation : *La* MARINE *française. La* MARINE *de l'Angleterre. Une* MARINE, *quelle qu'elle soit, ne peut jamais devenir un moyen d'asservissement pour le pays.* (Dupin.) *Le moyen d'avoir de grandes* MARINES, *c'est d'avoir de petites armées.* (E. de Gir.) ‖ Administration maritime d'un pays : *Ministère, bureaux de la* MARINE. *M. Malouet entra à la* MARINE; *il décéda, et fut remplacé par M. Beugnot.* (Chateaub.)

— Odeur de la mer; goût qui rappelle cette odeur : *Cela sent la* MARINE, *a un goût de* MARINE. (Acad.)

— *Marine militaire*, Ensemble des navires qui appartiennent à l'Etat, et qui sont destinés à la guerre de mer : *La* MARINE MILITAIRE *est une plaie dévorante qui épuise les nations.* (Pouqueville.)

— *Marine marchande*, Ensemble des bâtiments et des équipages employés par le commerce.

— *Infanterie de marine*, Corps d'infanterie qui sert habituellement à bord des navires de l'Etat.

— *Garde marine.* V. GARDE.

— Peint. Tableau représentant un sujet maritime, une vue de mer : *Une* MARINE *de Joseph Vernet. Un peintre de* MARINES. *Ce qui distingue Bonington, surtout dans les* MARINES, *c'est la franchise du parti pris, la largeur de la manière, la souplesse fluide de la brosse.* (Th. Gaut.) *Le peintre Latour, qui avait visité l'Angleterre et avait vu le déploiement des forces navales de ce pays, se hasarda un jour à dire à Louis XV, qui le regardait peindre et causait familièrement avec lui : « Sire, nous n'avons pas de marine. — Et celles de Vernet, monsieur Latour? » répondit le roi.*

— **Jeux.** *Jeu de la marine*, Jeu de tableaux représentant les divers objets à l'usage des marins.

— **Encycl.** Hist. « La *marine* est une science, un art sublime, dit l'amiral Willaumez, le chef-d'œuvre de la hardiesse des hommes, trop compliquée pour être entièrement soumise au calcul, et qui ne s'est enrichie et ne s'enrichira jamais qu'avec le secours de l'expérience et des observations des hommes de mer doués d'un bon jugement. » La science de la *marine* comprend les constructions navales et la navigation, qui se divise elle-même en manœuvre et en pilotage. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette science si vaste, si compliquée, parce que la plupart se trouveront aux mots qui les appellent d'une manière spéciale. Nous nous attacherons particulièrement dans cet article à donner un historique général de la *marine*, en nous arrêtant de préférence à ce qui concerne notre pays, puis nous parlerons de l'organisation administrative de la *marine* militaire, du ministère de la *marine*, de l'artillerie de *marine* et de la *marine* marchande.

Quelle est l'origine de la *marine?* Quels hommes hardis ont osé les premiers confier leur vie aux flots, sur des navires plus qu'imparfaits? Les ichthyophages, disent les uns, ont les premiers connu la navigation. On lit dans l'un des ouvrages du Phénicien Sanchoniaton : « Des ouragans ayant fondu tout à coup sur des arbres de la forêt de Tyr, ils prirent feu, et la flamme dévora la forêt. Dans ce trouble, Ousoüs prit un tronc d'arbre, et, l'ayant ébranlé, il osa le premier aller en mer. » Voilà, du moins, l'origine des radeaux, si le fait est vrai. D'autes prétendent, au contraire, que les Atlantes (3000 av. J.-C.) ont fait les premiers essais de navigation, le long des côtes de l'Europe et jusque dans l'Asie. Quoi qu'il en soit, ces essais étaient encore tellement imparfaits, qu'on peut à peine y reconnaître le germe de notre *marine*. Vers l'an 2714 av. J.-C., les Sidoniens avaient déjà acquis une certaine réputation pour leur habileté dans l'art de naviguer. Les Rhodiens (900 av. J.-C.) posèrent, croit-on, les premiers principes, les premières règles de cet art. Les galères commencèrent à être en usage vers l'an 600 av. J.-C. Les Phéniciens, les Athéniens, les Corinthiens, les Rhodiens, les Carthaginois ont passé tour à tour pour les meilleurs marins, et ils ont dû principalement leur puissance à leur situation maritime, au soin qu'ils prirent de développer leurs forces navales. Thémistocle confia le sort de sa patrie à des murailles de bois et sauva la Grèce à Salamine. Carthage menaça Rome et la fit trembler. La maîtresse du monde entreprit alors de créer une *marine*, presque de toutes pièces, sans autre raison que sa haine contre ses ennemis, et n'ayant pour modèle, dit la légende, qu'un navire carthaginois que les flots avaient jeté sur ses rivages. Les Romains ne furent réellement sûrs de leur puissance qu'après la victoire navale de Duilius.

César parle, dans ses *Commentaires*, de la *marine* des Gaulois et de celle des Venètes (habitants de Vannes), qui, en 156 av. J.-C., livrèrent aux Romains un combat sur mer vivement disputé. Les Gaulois conservèrent leur renommée sous la domination romaine. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont vers l'an 472, écrit : « Chez les Gaulois, chaque matelot est aussi adroit et aussi instruit que les meilleurs pilotes des autres nations. S'il faut en venir à l'abordage, ils ont sauté dans le vaisseau ennemi et renversé ceux qui se présentent à eux avant qu'on ait eu le temps de se préparer à la défense. Poursuivent-ils un vaisseau, quelque bon voilier qu'il soit, ils s'en emparent infailliblement. Obligés de battre en retraite, ils mettent tant d'ensemble et de hardiesse dans les manœuvres, qu'on ne peut leur reprocher la honte de la fuite. En un mot, on dirait qu'ils se jouent des vents, des flots et de la mort même. »

Les Francs n'eurent pas moins de réputation comme marins que les Gaulois. Ainsi l'on rapporte que, l'empereur Probus ayant transplanté une colonie de Francs sur les bords de la mer Noire, ces hardis marins trouvèrent le moyen de s'emparer d'un certain nombre de barques, de traverser le détroit de Constantinople, la mer de Marmara, les Dardanelles, l'Archipel, la Méditerranée, le détroit de Gibraltar, et de revenir ainsi dans leur patrie par l'Océan et le Rhin. Rappelons en passant que Théodebert, fils de Thierry Ier, défit une flotte danoise; que Charlemagne eut des flottes relativement considérables sur l'Océan et la Méditerranée, et des barques armées à l'embouchure de tous nos grands fleuves, pour repousser les pirates du Nord, nommés Northmans. Ces Northmans ou Normands, audacieux pirates qui se riaient du danger, portaient partout la désolation et la terreur. Guillaume le Conquérant, qui était de race normande, aborda en Angleterre avec 3,000 bâtiments, dont plus de 500 barques armées en guerre.

Sous le régime féodal, les rois de France eurent peu de *marine*. Philippe-Auguste fut obligé d'emprunter une flotte aux Génois pour la première croisade. Saint Louis réunit, en 1242, 80 vaisseaux pour défendre les côtes du Poitou contre les Anglais, et put transporter ses armées en Afrique à l'époque de ses croisades; mais Philippe le Bel fut encore obligé de s'adresser aux Génois pour combattre les Anglais, et vit sa flotte battue près de L'Ecluse (1340). A cette époque, Gênes, Venise, les villes maritimes de la ligne hanséatique trouvaient dans leurs forces navales une source de richesses et une influence considérables. Plus tard, grâce à leur *marine*, le Portugal et l'Espagne, puis l'Angleterre et la Hollande, découvrirent un nouveau monde et conquirent de vastes empires dans l'Inde. En France, la *marine* militaire était tombée dans une profonde décadence. Les navires français qui sillonnaient les mers appartenaient à de riches commerçants, entre autres Jacques Cœur, Ango de Dieppe, etc., qui, le plus souvent, armaient des corsaires pour attaquer les navires des autres nations. François Ier essaya de régénérer la *marine*. Il parvint à réunir un certain nombre de galères, dont il donna le commandement à Doria, le plus célèbre marin de son temps. Il chargea, en 1523, le Florentin Verrazzani d'aller à la recherche des terres de la partie septentrionale de l'Amérique, que venait de découvrir Christophe Colomb; il voulait sa part du nouveau monde. En 1534 et 1535, un simple matelot de Saint-Malo, Jacques Cartier, prit possession du Canada au nom du roi de France. François Ier fit creuser le havre de Grâce, aujourd'hui Le Havre, et chargea l'amiral d'Annebaut de reprendre Boulogne aux Anglais; d'Annebaut ne réussit pas dans son entreprise.

Les guerres de religion détruisirent notre *marine;* Richelieu la ressuscita. Ayant acheté de Henri de Montmorency la dignité de grand amiral (1626), il se mit à la tête de la *marine* sous le titre de grand maître surintendant de la navigation. La plupart des vues que ce grand ministre fit adopter par Louis XIII sont consignées dans son *Testament politique*, dont nous ne pouvons nous empêcher de citer quelques passages. « Il semble que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France par l'avantageuse situation de ses côtes, également pourvues d'excellents ports aux deux mers Océane et Méditerranée. Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien outillés et bien équipés, prêts à mettre en mer aux premières occasions, elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire craindre dans toutes les mers par ceux qui jusqu'à présent y ont méprisé ses forces. Avec trente galères, Votre Majesté ne balancera pas seulement la puissance de l'Espagne, qui peut, par l'assistance de ses alliés, en mettre cinquante en corps, mais elle la surmontera par la raison de l'union qui redouble la puissance des forces. Vos galères pouvant demeurer en corps, soit à Marseille, soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à celles de l'Espagne, tellement séparées par la situation politique de ce royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des ports et des rades de Provence, et même sans y mouiller quelquefois, à cause des tempêtes qui les surprennent à demi-canal, et que ces vaisseaux légers ne peuvent les supporter sans grand hasard dans un trajet fâcheux où elles sont assez fréquentes. » Le cardinal avait mis ses idées en pratique : il activa la construction des vaisseaux, eut bientôt deux flottes sur l'Océan et sur la Méditerranée, établit à Brouage, au Havre et à Marseille des fonderies de canons, créa en réalité le port de Brest, institua dans tous les ports des écoles gratuites de pilotes, dirigées par des pilotes hydrographes, institua le régiment royal des vaisseaux (1639), et fixa l'organisation des équipages (1641).

Après la mort de Richelieu, la *marine* déclina sous Mazarin. Lorsque Louis XIV prit lui-même la direction des affaires, nous ne possédions plus que 8 vaisseaux de 30 à 70 canons (1642). De Lyonne fit construire 12 bâtiments, en acheta 32 aux Provinces-Unies, établit une fonderie de canons au compte du roi, appela en France des constructeurs hollandais, des tisserands et des cordiers de Hambourg, etc. On classa 30.000 marins. Enfin arriva Colbert, et, dans l'espace de trois années, nous eûmes une flotte composée de :

196 vaisseaux { 119 vaisseaux de 1re classe;
22 frégates;
55 bâtiments légers.

Sous l'administration de Colbert, on créa de grands arsenaux à Rochefort, à Brest, à Toulon, des écoles d'hydrographie et d'artillerie, une caisse de secours pour les invalides de la mer; on substitua le régime régulier des classes aux violences de la presse pour le recrutement des marins; on fortifia Le Havre et Dunkerque; le canal de Languedoc mit en communication l'Océan et la Méditerranée; la *marine* marchande fut encouragée; on vit se créer de puissantes compagnies coloniales et commerciales; le nombre des bâtiments de la flotte fut porté de 30 à 273, tant à la mer qu'en construction; on répartit dans les ports militaires d'immenses approvisionnements et 7,623 bouches à feu; enfin, dit M. Chassériau, des établissements coloniaux s'échelonnaient systématiquement jusqu'à la presqu'île de l'Inde, et le pavillon français sillonnait toutes les mers, fier et respecté. La *marine* militaire de la France tint alors un haut rang dans le monde. Elle ne comptait pas moins de 135 vaisseaux à deux et à trois ponts. En 1690, Duquesne remporta des victoires navales à Stromboli, à Palerme (1676), poursuivit les pirates de Tripoli jusque sous les batteries de Scio, puis dirigea deux expéditions contre Alger, et le dey fut réduit à implorer la paix (1681-1683). Dans ces dernières expéditions, on employa avec succès les galiotes à bombes. Seignelay ne put continuer l'œuvre de Colbert. « La jalousie de Louvois écrasa la *marine*, » dit Saint-Simon. On retrancha les fonds destinés à son service, et on ne tarda pas à en ressentir les effets. Ce fut cette désorganisation de la *marine* qui fut en partie cause de la défaite de Tourville à La Hogue en 1692. Les exploits de Jean Bart et de Duguay-Trouin vinrent effacer ce désastre; mais bientôt la *marine* tomba si bas, que le maréchal de Villars, se rendant dans son gouvernement de Provence après la mort de Louis XIV, « vit avec douleur (c'est lui qui parle) les débris de notre flotte pourrissant dans les ports. »

Louis XIV n'avait pas négligé la *marine* marchande; il avait exempté ses sujets du droit de fret, et présidait tous les quinze jours le conseil du commerce, qu'il avait institué. La compagnie des Grandes Indes et celle des Indes occidentales furent fondées. Sous Louis XV, la *marine* tomba en pleine décadence. La fin du règne de ce prince fut attristée par de nombreux désastres; les amiraux de La Clue et de Conflans furent vaincus à Lagos et à Brest en 1759. Nous perdîmes plus de 80 vaisseaux, soit en guerre, soit dans des naufrages, soit dans des incendies, et, lors de la paix de 1763, notre flotte était à peu près anéantie.

Louis XVI fit tous ses efforts pour relever notre *marine*. On commença le port de Cherbourg; on creusa les ports de Bouc et de Port-Vendres; ceux de La Rochelle, du Havre, de Dieppe et de Dunkerque furent améliorés. On construisit des navires sur tous les chantiers. Les amiraux d'Orvilliers, de Grasse, d'Estaing, le bailli de Suffren, Lamotte-Piquet portèrent haut notre pavillon, surtout dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique; enfin, Bougainville et La Pérouse firent leurs découvertes à jamais célèbres.

La République n'eut pas le temps de s'occuper de la *marine*, désorganisée par l'émigration de la plupart des officiers. Le courage des équipages et de leurs nouveaux chefs ne put suppléer à leur inexpérience et, par malheur, l'Angleterre nous opposa Nelson, un de ses plus grands hommes de mer. Aussi, sauf à Algésiras, notre flotte n'éprouva-t-elle alors que des revers à peu près constants, dont le plus terrible fut celui d'Aboukir. L'Empire ne fut pas plus heureux. Le désastre de Trafalgar (1805) porta à notre flotte un coup dont elle ne put se relever. Toutefois, Napoléon ordonna de construire des navires dans différents ports, fit reprendre les travaux de Cherbourg avec des matériaux plus solides, et fit améliorer les ports de Dieppe, Calais, Gravelines, Dunkerque, ainsi que les ports étrangers alors en notre pouvoir, Anvers, Ostende, Flessingue, etc.

Sous la Restauration, notre *marine* se distingua à Navarin (1827), et Alger tomba en notre pouvoir (1830).

Sous le règne de Louis-Philippe, commença à s'ouvrir une ère nouvelle pour la *marine* qui, depuis lors, a subi des transformations et a fait des progrès considérables. Vers 1844, on commença à appliquer sur une vaste échelle la vapeur à la *marine* militaire, et à refondre tout le matériel de construction ou d'armement des anciens vaisseaux à voiles. On vit peu après apparaître le vaisseau de ligne à vapeur et à grande puissance, d'abord à roues, puis à hélice. Le *Napoléon*, construit par M. Dupuy de Lôme (1848-1852), produisit dans notre *marine* toute une révolution, et, grâce à l'application de la vapeur à notre flotte, celle-ci put en 1854 franchir les Dardanelles, malgré les courants et les vents contraires qui retenaient la flotte anglaise à l'entrée du détroit. On s'occupait de transformer nos vaisseaux à voiles en vaisseaux à vapeur, lorsque apparut le bâtiment cuirassé ou blindé, dont un des premiers spécimens, la frégate la *Gloire*, également due à M. Dupuy de Lôme, causa une révolution nouvelle et plus radicale encore, non-seulement dans le système de construction, mais encore dans l'armement. On dut définitivement renoncer aux bâtiments en bois de 120 canons, à trois ponts, à carène arrondie, à mâture et à voiles considérables, à bastingages élevés. On dut leur substituer des navires à carcasse entièrement ou presque entièrement en fer, recouverte d'épaisses plaques de blindage; on dut supprimer la voilure ou ne laisser qu'une faible voilure, et employer des moteurs à vapeur puissants, actionnant des hélices propulsives; enfin on diminua le nombre des canons, et on employa des canons d'énorme calibre, placés dans des forts centraux ou des tourelles situés au-dessus du pont des navires. En même temps, pour accroître la vitesse, on a substitué aux formes rondes et massives des formes effilées. Un navire cuirassé peut détruire aujourd'hui toute une flotte en bois. Mais, en même temps qu'on couvre les navires de fer, on s'occupe de perfectionner l'artillerie; on fabrique d'énormes canons rayés, dont les boulets parviennent à briser les cuirasses des navires; alors on épaissit les plaques, qu'on porte jusqu'à 0m,12, et l'on ne sait encore aujourd'hui qui aura le dernier mot de l'attaque ou de la défense. Outre des frégates, on construit des canonnières, des batteries cuirassées. Pendant la guerre des Etats-Unis, on voit apparaître les monitors, et on varie à l'infini les formes de ces nouveaux engins de guerre. Aux progrès accomplis dans la construction et dans l'armement des navires, il faut ajouter ceux qui ont été faits dans la mécanique marine. Quelles merveilles de science et d'imagination réalisées dans ces moteurs de 3,000 à 5,000 chevaux de force réelle, donnant aux grands navires cuirassés et aux magnifiques steamers des vitesses de 12 à 15 nœuds (21 à 28 kilom.) à l'heure, et qui fonctionnent avec la docilité d'une machine de manufacture de 50 chevaux !

La révolution accomplie dans la construction et l'armement des vaisseaux appelle forcément de profondes modifications dans la tactique navale. Jusqu'ici aucun grand combat sur mer n'a permis de formuler des règles à ce sujet. C'est la France qui, la première, pendant la guerre de Crimée, a employé la batterie cuirassée avec un succès complet. Pendant la guerre de la sécession aux Etats-Unis, on a vu aux prises des bâtiments cuirassés, et le combat du *Merrimac* et du *Monitor* notamment a vivement préoccupé les esprits.

La *marine* militaire française, depuis 1848, a acquis une importance considérable et s'est presque entièrement transformée. On l'a employée dans nos expéditions lointaines, notamment en Chine et au Japon, sans qu'elle trouvât néanmoins l'occasion de se signaler par un grand fait de guerre. Lorsque éclata, en 1870, la guerre avec la Prusse, on put croire un moment que notre *marine* nous serait d'une puissante utilité en allant attaquer l'ennemi sur ses côtes, et en permettant de faire une puissante diversion. Mais par malheur, grâce à l'incurie et aux dilapidations du gouvernement impérial, la flotte était aussi désorganisée que l'armée de terre. Rien n'était prêt; nos vaisseaux durent rester immobiles, et l'on employa à la défense du sol les marins, qui se conduisirent d'une façon si brillante en toute occasion. A Paris, en particulier, ils ne se bornèrent pas à défendre les forts; ils prirent part à plusieurs engagements et se signalèrent par une rare intrépidité. Nous en parlerons plus loin, au sujet de l'ouvrage du vice-amiral La Roncière Le Noury, intitulé la *Marine au siége de Paris*.

— *Aperçu de la nouvelle marine dans les principaux Etats*. Aujourd'hui toutes les puissances maritimes font subir à leurs forces navales une profonde transformation. Pendant que l'ancienne flotte, formée de navires désormais sans emploi, se pourrit dans les arsenaux, une flotte nouvelle, recrutée de nouveaux types, est à l'état de formation dans chaque Etat et s'accroît d'année en année. Il est donc fort difficile d'établir un état comparatif des *marines* de guerre des différents pays à l'heure actuelle. Le plus souvent les documents authentiques manquent, et, lorsqu'on peut les grouper pour donner un aperçu d'ensemble, on est obligé de les chercher à une date relativement peu récente. C'est ainsi que, pour donner des chiffres offrant un terme de comparaison, nous sommes obligés de remonter jusqu'à 1869. Nous allons nous borner à une rapide énumération, sans entrer dans les détails.

En France, la flotte nouvelle comprenait en 1869 un effectif de 382 bâtiments, se décomposant comme il suit : 1° 50 bâtiments cuirassés, savoir : 16 vaisseaux ou frégates, 5 corvettes, 3 garde-côtes, 15 batteries flottantes et 11 canonnières démontables; 2° 96 navires de combat non cuirassés, savoir : 12 vaisseaux rapides à vapeur, 13 corvettes rapides à vapeur, 33 avisos, 23 canonnières; 3° enfin, à ces bâtiments il fallait ajouter 91 navires de flottille, 73 transports à vapeur, 50 garde-pêche et 20 transports à voiles. En outre, à cette même époque, 39 navires de diverses grandeurs étaient en chantier ou en achèvement à flot, et en 1870 un certain nombre de ces navires ont été terminés, notamment l'*Océan* et l'*Alma*. D'après un document publié par l'administration de la *marine* allemande, notre flotte avait en 1871 un effectif de 362 bâtiments de tout genre mus par la vapeur, 100 navires à voiles, 4,834 canons et 91,338 chevaux de force. Depuis lors une dotation de 22 millions a été affectée aux constructions navales pour les années 1872-1873, et représente une addition de 12 navires à notre flotte. Une partie seulement de notre *marine* est mise chaque année en service actif. Ainsi la flotte active se compose, en 1873, de 94 bâtiments armés.

L'Angleterre possédait, en 1869, 44 navires en fer ou cuirassés, dont le nombre s'est de beaucoup accru depuis lors, et une flotte nombreuse, composée de navires ordinaires de types nouveaux, destinés aux croisières et à la police des mers. Sa flotte comprenait, en 1871, 630 vaisseaux de tout genre, était armée de 7,902 canons, et avait une force de 705,898 chevaux-vapeur.

Les Etats-Unis avaient, en 1869, 46 navires cuirassés et, en 1872, 51. Ils se sont particulièrement attachés à créer, comme *marine* militaire, de puissants monitors et des bateaux-torpilles, destinés à mettre leur littoral à l'abri de toute insulte, et des croiseurs de grande vitesse, destinés, en cas de guerre, à *ruiner le commerce ennemi*. La flotte américaine était armée, en 1872, de 1,378 canons.

La Russie avait en 1869 une flotte cuirnssée de 11 frégates et de 14 monitors, dont le nombre était de 20 en 1871. Elle possède 226 bateaux à vapeur, 37 voiliers, et porte 2,900 canons.

En Hollande, il existait en 1869 une flotte de 20 bâtiments cuirassés, 24 vapeurs à hélice, 5 frégates à vapeur, 28 canonnières, en tout 135 bâtiments de guerre, armés de 1,240 bouches à feu.

Cette même année, l'Autriche possédait 8 navires cuirassés et 53 bâtiments à vapeur, vaisseaux, frégates, canonnières, etc.

La Prusse, qui s'est attachée depuis quelques années à créer une flotte, avec laquelle il faut aujourd'hui compter, possédait, en 1869, 5 navires cuirassés, 11 navires à vapeur, 26 avisos ou canonnières. Elle possède, en 1873, 8 frégates cuirassées, 1 corvette cuirassée, 2 transports cuirassés, 13 corvettes et de nombreuses canonnières.

La Turquie possédait, en 1869, 5 navires cuirassés; elle avait commandé 7 frégates cuirassées, exécutées en ce moment en Angleterre, et 6 canonnières exécutées en France. Sa flotte comprenait, en 1871, 91 vapeurs, 94 voiliers et 2,370 canons.

La *marine* italienne est en voie de transformation, et le gouvernement s'attache à la renouveler. L'Espagne, avec le délabrement de ses finances, est restée à peu près stationnaire. Elle possédait, en 1871, 74 bâtiments à vapeur et 48 à voiles. Le Portugal, à la même époque, avait 18 bâtiments à vapeur, dont 4 canonnières. Le Danemark avait 31 navires à vapeur et quelques canonnières. En 1869, la *marine* suédoise comprenait 17 navires à vapeur, dont 3 monitors, et la Norvége 6 frégates et corvettes à vapeur, 1 monitor, 4 canonnières et 5 remorqueurs à vapeur. La Grèce n'avait à la même époque que 1 monitor pour tout navire cuirassé.

En Amérique, le Brésil est, après les Etats-Unis, la seule puissance dont la *marine* de guerre ait une réelle importance. Il possédait, en 1869, 13 bâtiments cuirassés et 49 vapeurs de la force de 5,912 chevaux.

Nous dirons peu de chose ici de la *marine* marchande, dont le développement n'a cessé de s'accroître avec l'extension des relations commerciales, et qui, depuis l'adoption des bateaux à vapeur, a pris un essor véritablement extraordinaire. Nous avons déjà parlé du cabotage. Au mot NAVIRE, nous parlerons de la révolution opérée dans la construction des navires du commerce, et, au mot MARITIME, du mode de recrutement de ses marins. Enfin le mouvement des importations et des exportations des peuples qui possèdent une *marine* ou qui reçoivent dans leurs ports des navires étrangers donne une idée beaucoup plus nette des opérations de la *marine* marchande que ne le ferait un tableau, forcément inexact, des navires marchands de chaque peuple en particulier.

Parmi les nations, celle dont la *marine* marchande présente l'effectif le plus considérable est l'Angleterre; puis viennent les Etats-Unis et la France, et, après elles, mais à une grande distance, se placent, par ordre du nombre des bâtiments, l'Italie, la Suède et la Norvége, le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, la Hollande, qui vient après l'Allemagne au point de vue de l'importance du tonnage, l'Autriche et la Russie.

La promptitude et la régularité des traversées, les conditions meilleures dans lesquelles sont livrées les marchandises, assurent aux bateaux à vapeur une préférence marquée en dépit de l'accroissement de dépense que ce moyen de transport occasionne. Aussi, pour ne parler ici que des deux nations commerçantes qui tiennent le premier rang en Europe, c'est-à-dire l'Angleterre et la France, la première, qui a donné à sa navigation à vapeur une activité croissante, présente sur la *marine* marchande française une supériorité telle, qu'il est bien difficile à nos armateurs, réduits presque exclusivement à des navires à voiles, de soutenir la lutte. L'effectif de la *marine* à vapeur de la Grande-Bretagne, qui était en 1860 de 1,999 navires jaugeant 843,539 tonneaux, était monté au 31 décembre 1869 à 2,972 navires jaugeant 948,366 tonneaux. Sur 4,500,000 tonneaux de marchandises entrés cette même année dans les ports de l'Angleterre, 2,500,000 ont été transportés par bateaux à vapeur, et, en calculant la totalité des voyages aller et retour dans ces mêmes ports, on estime l'ensemble des transports à 7,000,000 de tonneaux pour la navigation à vapeur. Quel était au 31 décembre 1869 l'avoir de la France en bateaux à vapeur ? Les documents officiels nous apprennent que nous avions alors 433 navires jaugeant 135,200 tonneaux, c'est-à-dire à peu près le septième de ce qu'ont les Anglais. Mais il faut remarquer qu'en dehors des grands steamers appartenant aux lignes créées par de grandes compagnies et subventionnées par l'Etat, notre avoir est à peu près nul. Le Havre comptait 16,322 tonneaux, Saint-Nazaire 17,504, Marseille 85,707; le tout grâce aux compagnies transatlantiques ou orientales qui exploitent les services de l'Amérique, des Antilles, du Brésil, de l'Egypte et de l'Inde. En Angleterre, les lignes subventionnées n'occupent dans le mouvement général qu'une proportion insignifiante. Une foule de bateaux à vapeur appartiennent à des armateurs qui les font naviguer pour leur compte. L'intercourse entre les ports anglais et ceux de la France se fait par des vapeurs britanniques, et les steamers étrangers viennent régulièrement toucher dans nos rades et y prendre le fret qui peut s'offrir. Cet état de choses peut s'envisager à divers points de vue. Ce qui est certain, c'est qu'il faudrait, par des mesures sages et bien combinées, stimuler le développement en France de la navigation à vapeur; c'est là qu'est l'avenir. Les transports par navires à voiles sont condamnés par la force des choses à s'éteindre graduellement. L'Angleterre possède environ 30,000 navires marchands, tant à voiles qu'à vapeur; la France environ 15,000. Ce fut pendant la guerre de Crimée que notre *marine* marchande prit le plus d'extension. En 1857, elle comptait 15,175 navires jaugeant 1,052,535 tonneaux. Depuis lors elle a sensiblement décru, bien que notre commerce ait au contraire beaucoup augmenté. Quant à la *marine* commerciale allemande, qu'il n'est pas inutile de comparer à celle de la France, elle comptait, d'après les *Annales industrielles* (septembre 1872), 5,122 navires jaugeant 1,305,372 tonnes. Dans ce nombre figurent 179 bateaux à vapeur de 130,786 tonnes.

— Admin. *Personnel et administration de la marine en France.* Le territoire maritime de la France est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont placés dans les grands ports militaires : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Chacun de ces arrondissements se subdivise en sous-arrondissements. Ainsi, Cherbourg a 3 sous-arrondissements : Cherbourg, Dunkerque, Le Havre; Brest 2 : Saint-Servan et Brest; Lorient 2 : Nantes et Lorient; Rochefort 3 : Rochefort, Bordeaux et Bayonne; Toulon 3 : Marseille, Toulon et Bastia. Les sous-arrondissements sont subdivisés en quartiers, sous-quartiers et syndicats. A la tête de chaque arrondissement se trouve un préfet maritime, chargé de diriger tous les services de la *marine* compris dans sa circonscription. Ce préfet, qui reçoit directement les ordres du ministre, a sur les questions intéressant spécialement la *marine* le droit d'exercer les attributions que la loi confère aux préfets des départements. En cas d'attaque imprévue, il prend toutes les mesures nécessaires pour la défense du port, et réunit sous son commandement les troupes de toutes armes jusqu'à l'arrivée du général commandant la division territoriale. Le préfet maritime a ordinairement rang de vice-amiral. Il a sous ses ordres, comme chefs de différents services, un major général (commandant militaire), un commissaire général (administrateur et ordonnateur secondaire), un directeur des constructions navales, un directeur de l'artillerie, un directeur des travaux hydrauliques et des bâtiments civils; à Brest, à Toulon et à Rochefort, il existe un directeur du service de santé. Près du préfet se trouve encore placé un inspecteur, exerçant un contrôle permanent sur les actes de l'administration. Un officier supérieur du commissariat de la *marine* dirige chaque sous-arrondissement, sous les ordres du préfet maritime.

L'armée navale se recrute par l'inscription maritime et par les enrôlements volontaires. Elle reçoit aussi, depuis la loi du 21 mars 1832, une part déterminée dans le contingent annuel, part réglée de concert entre le ministre de la guerre et le ministre de la *marine*. L'effectif des troupes de *marine* en 1873 est de 28,431 hommes.

Les différents grades de l'armée navale correspondent aux grades de l'armée de terre. Le tableau ci-dessous indique le nom, l'assimilation des grades à ceux de l'armée de terre et le nombre réglementaire des différents officiers de la *marine*. Ce nombre a été réduit comme suit en 1872 :

CADRE D'ACTIVITÉ

NOMS DES GRADES	NOMBRE	ASSIMILATION
Amiraux.	2 (3 en temps de guerre).	Maréchal de France.
Vice-amiraux.	12.	Général de division.
Contre-amiraux.	24.	Général de brigade.
Capitaines de vaisseau de 1re classe.	50 } 100.	Colonel.
— 2e classe.	50	
Capitaines de frégate.	200.	Lieutenant-colonel.
Lieutenants de vaisseau de 1re classe.	320 } 640.	Capitaine.
— 2e classe.	320	
Enseignes de vaisseau	500.	Lieutenant.
Elèves de 1re classe.	140 } 210.	Sous-lieutenant.
— 2e classe.	70	

Le cadre de réserve comprend les vice-amiraux et contre-amiraux qui ont dépassé la limite d'âge de leur grade.

Au-dessous de ces officiers se trouvent les marins gradés, désignés sous le nom d'officiers mariniers. Ce sont des sous-officiers dont les divers grades correspondent à ceux de sergent, de sergent-major et d'adjudant sous-officier dans l'armée de terre. Ils sont désignés sous les noms de second maître, maître et premier maître. Chacun de ces grades est divisé en deux classes et se trouve, sauf quelques exceptions, dans les neuf professions ou spécialités qui concourent à l'armement complet d'un bâtiment de guerre (manœuvre, canonnage, mousqueterie, timonerie, mécaniciens, fourriers, charpentage, voilerie, calfatage). Les officiers mariniers peuvent arriver au grade d'officier de vaisseau ou à d'autres positions équivalentes dans quelque corps dépendant du département de la *marine*. C'est ainsi qu'à la suite d'un examen, et après avoir servi deux ans dans la 1re classe, les officiers mariniers peuvent obtenir le grade d'enseigne ou être nommés maîtres entretenus des arsenaux, mécaniciens principaux de 2e classe, commis dans les bureaux du commissariat, etc. Un premier maître peut recevoir le commandement de petits bâtiments. Après vingt-cinq ans à terre et à la mer, les officiers mariniers ont droit à une pension de retraite. Enfin, au-dessous des officiers mariniers se trouvent les équipages faisant le service de la flotte, et qui se divisent en équipages embarqués et en équipages non embarqués (V. ÉQUIPAGE). Outre ces équipages, il y a encore les troupes de la *marine*. Elles comprennent :

1° La gendarmerie maritime, chargée du service des ports : elle ne forme que 5 compagnies;

2° L'artillerie de *marine* : l'inspection de son matériel réside à Paris et comprend un personnel de 6 officiers en activité : 1 général de brigade, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines en premier, dont l'un aide de camp, et 1 garde principal; l'artillerie de *marine* a 6 directions, dont les chefs-lieux sont : Cherbourg, Brest, Rochefort, Toulon, Lorient, La Villeneuve;

3° L'infanterie de *marine*, comprenant 4 régiments, avec un général de division portant le titre de général inspecteur de l'arme. V. INFANTERIE;

4° Une compagnie de discipline (à Lorient), où l'on envoie tous les soldats de l'infanterie ou de l'artillerie de *marine* que leur inconduite ou leur insubordination oblige de renvoyer des corps;

5° Les compagnies disciplinaires des colonies, au nombre de 4 : la 1re à la Nouvelle-Calédonie, la 2e à la Guadeloupe, la 3e au Sénégal (Corée), la 4e à la Réunion;

6° Les compagnies indigènes d'ouvriers du génie des colonies, également au nombre de 4, résidant à la Martinique, à la Réunion, à la Guadeloupe, au Sénégal.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les différents corps qui dépendent de la *marine*.

Le génie maritime est chargé de diriger les constructions navales; et c'est aussi à lui que sont confiés les services forestiers. Ce corps comprend 2 inspecteurs généraux, des directeurs des constructions navales, des ingénieurs de 1re et de 2e classe, des sous-ingénieurs de 1re, 2e et 3e classe, des conducteurs, etc.

Le corps des ingénieurs hydrographes s'occupe des reconnaissances hydrographiques, de la construction des cartes hydrographiques, etc. V. HYDROGRAPHIE.

Le commissariat de la *marine*, qui remplace l'intendance de l'armée de terre dans les différents corps de la *marine*, est chargé de l'administration et de la comptabilité V. COMMISSAIRE.

Le corps de l'inspection est chargé de l'inspection de tous les services administratifs, et se compose d'un inspecteur en chef, d'inspecteurs et d'inspecteurs adjoints.

La direction des travaux comprend des agents administratifs principaux et des agents administratifs.

Les comptables des matières se divisent en agents comptables principaux et en agents comptables.

Le service des subsistances se compose de chefs de manutention principaux et de chefs de manutention.

Le service de santé comprend un inspecteur général, des directeurs du service de santé, des premiers médecins en chef, etc.

L'aumônerie de la marine est composée d'un aumônier général de la flotte, inspecteur général du service, d'aumôniers supérieurs et d'aumôniers de 1re et de 2e classe, embarqués ou résidant à terre.

Mentionnons aussi, pour mémoire, les examinateurs et professeurs de l'Ecole navale, les examinateurs et professeurs des écoles d'hydrographie, les trésoriers des invalides de la *marine*, etc.

La *marine* emploie aussi des ingénieurs des ponts et chaussées, détachés de leur corps et chargés dans les ports des services hydrauliques et des bâtiments civils.

Mentionnons en terminant le service des pêches, qui a pour inspecteur général M. Coste, les chefs de pilotage, les inspecteurs des signaux, les gardes maritimes, les guetteurs de signaux, les escouades de gardiens des ports, les escouades de gardiennage des vaisseaux, les compagnies de pompiers, etc.

Les manutentions de la *marine*, au nombre de six, sont à Toulon, Cherbourg, Lorient, Rochefort, Nantes et Brest.

La *marine* a six bibliothèques, situées à Paris, à Cherbourg, à Brest, à Lorient, à Rochefort et à Toulon.

Les écoles qui dépendent de la marine sont : l'Ecole navale, établie sur le vaisseau le *Borda*, en rade de Brest; l'école des constructions maritimes, à Paris; les écoles d'hydrographie, etc. V. ÉCOLE et HYDROGRAPHIE.

Les établissements du service de l'artillerie de la *marine* sont : les fonderies de Ruelle, de Saint-Gervais, de Nevers, et les forges de Villeneuve.

Les projectiles se fabriquent à Mézières et à Nevers.

Les établissements du service du génie de la *marine* sont : l'atelier de construction de machines, à Indret; les forges de La Chaussade, à Guérigny.

A Bordeaux, au Havre, à Nantes, au Creuzot, à Marseille, à Rive-de-Gier, les ingénieurs de la *marine* sont aussi chargés de surveiller les constructions de machines et de coques par l'industrie.

Le Dépôt de la *marine* est situé à Paris, rue de l'Université. On y conserve les cartes et plans de la marine et des colonies. Son personnel se compose de deux parties distinctes : administration et comité d'hydrographie. L'administration comprend un directeur général, un ingénieur hydrographe en chef, un agent d'administration, un garde-magasin comptable et un bibliothécaire. Le comité hydrographique se compose du directeur général, président, de l'ingénieur hydrographe en chef, de deux capitaines de vaisseau, de deux ingénieurs hydrographes, l'un de 1re classe, l'autre de 2e, et d'un sous-ingénieur hydrographe de 1re classe, secrétaire. C'est à ces ingénieurs que l'on doit le travail remarquable du dessin des côtes occidentales de la France. Le Dépôt de la *marine*, tout en écoulant environ 40,000 cartes par an, publie les instructions nautiques et les ouvrages de navigation; de plus on y surveille l'exécution des chronomètres et autres instruments de précision destinés à la *marine*. Son institution date du siècle de Louis XIV; depuis 1830, il comprend une section historique. Quant aux divers conseils de la *marine*, à la législation et aux tribunaux maritimes, aux invalides de la *marine*, nous renvoyons le lecteur aux mots CONSEIL, MARITIME, DROIT et INVALIDES.

— *Ministère de la marine.* L'administration de la *marine* en France ne fut complétement centralisée que sous le règne de Louis XIV. Pendant les temps féodaux, toute l'administration maritime consista dans l'organisation des amirautés. Les forces navales du royaume étaient placées sous le commandement et l'administration de l'amirauté de France, dont l'institution remonte au règne de saint Louis. L'amiral était un des grands officiers de la couronne; son pouvoir, quoique très-étendu, ne s'exerçait que dans les provinces maritimes du domaine royal, c'est-à-dire dans la Picardie et la Normandie. Il était tout spécialement chargé de la garde des côtes, de la surveillance et de la répression de la piraterie; il recevait le serment des maîtres et des patrons de navire; il délivrait des congés aux bâtiments armés en corsaires; il jugeait la validité des prises, par lui-même ou par ses lieutenants, qui avaient un siége à la table de marbre de Paris. Toutes les dépenses du service maritime étaient à sa charge, et il y subvenait par la perception de certains droits spéciaux. Des amirautés, jouissant de droits qui variaient suivant les provinces, existaient dans la Bretagne, la Guyenne, la Provence.

Sous le règne de Louis XI furent édictées un certain nombre d'ordonnances concernant l'administration maritime; Louis XII et François Ier s'attachèrent à développer la puissance navale du royaume; l'amiral de France reçut alors le titre de lieutenant général sur la mer, et autorité lui fut donnée sur tous les autres amiraux. En même temps, l'amiral était déclaré responsable vis-à-vis du roi des actes de ses subalternes, et même des empêchements éprouvés par la navigation, qu'il devait maintenir libre. Ce grand officier nommait les vice-amiraux, les commissaires de la marine, les juges d'amirauté et tous les officiers subalternes. Sa juridiction comprenait tous les délits commis pas les troupes de mer; elle s'étendait encore aux affaires concernant la pêche et le commerce maritime. Enfin, il avait dans ses attributions la *marine* marchande comme la *marine* militaire.

Henri III, par l'ordonnance de 1589, confia à l'un des secrétaires d'Etat la *marine*, réunie aux affaires étrangères; mais ce ne fut qu'une tentative d'organisation, et l'amirauté de France subsista avec toute sa puissance jusqu'au règne de Louis XIII. En 1626, la charge de grand amiral, qui donnait un pouvoir trop redoutable au titulaire, fut supprimée. Richelieu s'empara de la direction et de l'administration de la *marine*, sous le titre de grand maître et surintendant de la navigation. Les amiraux du Levant et du Ponant furent placés sous la dépendance du surintendant, qui s'efforça de ramener l'administration maritime à l'unité. Après la mort de Richelieu, la surintendance de la navigation et du commerce fut donnée à Anne d'Autriche, qui la fit gérer par un courtisan. Lorsque Louis XIV gouverna lui-même, la charge de surintendant de la navigation et du commerce passa au duc de Beaufort; mais ce personnage étant hors de France, ce fut Colbert qui fit les fonctions de ministre. Les règles que Colbert a tracées pour l'organisation et la centralisation des services de la *marine* sont encore aujourd'hui les bases sur lesquelles repose l'administration maritime en France. Ce grand ministre, surchargé de travail, demanda que le secrétaire d'Etat de Lyonne eût à sa place la direction du commerce et de la *marine*. Louis XIV n'y consentit qu'à la condition expresse que Colbert prendrait lui-même connaissance de toutes les affaires et dicterait les décisions. Les attributions de Colbert, en ce qui concerne le département de la *marine*, comprenaient alors : la correspondance avec le duc de Beaufort, avec les commandants de galères, les intendants et les commissaires généraux de la *marine*, avec les ambassadeurs à l'étranger pour le fait de la *marine* et des achats; la direction des constructions maritimes, telles que manufactures d'armement, fonderies, arsenaux, magasins; l'entretien des ports, l'administration des chiourmes, la direction générale du commerce de terre et de mer, celle des colonies, celle des compagnies formées par l'Etat; la correspondance avec les consuls pour toutes les affaires de la *marine* et pour le rachat des esclaves. C'est en 1669 que Colbert fut définitivement chargé du ministère de la *marine*; il obtint, en 1672, que son fils Seignelay lui fût adjoint à ce département, avec droit de survivance. Sous le ministère de Seignelay, un conseil de *marine* et un conseil de constructions navales furent institués à Paris, pour éclairer le ministre de leurs avis.

Le ministère de la *marine* était constitué; depuis cette époque, le commerce a formé un département distinct, diverses parties des services ont été modifiées, mais les institutions de Colbert et de Seignelay forment encore le fondement de notre administration maritime.

Le ministre de la *marine* a dans ses attributions : le personnel et le matériel de la *marine* militaire; l'entretien et le mouvement des forces navales; l'entretien des ports militaires; le corps des équipages de ligne et celui des mécaniciens de la flotte; l'inscription maritime, la levée des marins pour le service des bâtiments de l'Etat et celle des ouvriers pour les travaux des arsenaux maritimes; les troupes de gendarmerie, d'infanterie et d'artillerie de la *marine*; l'approvisionnement des arsenaux; les forges et fonderies de la *marine*; les hôpitaux de la *marine*; l'administration et la police des bagnes; les tribunaux maritimes; la police de la navigation et des pêches maritimes; l'administration de l'établissement des invalides de la *marine*; la liquidation et le contrôle des pensions de toute nature de la *marine*; la correspondance avec les consuls de France pour ce qui a rapport aux mouvements des bâtiments de l'Etat et des navires de commerce, aux bris et naufrages et à l'approvisionnement des arsenaux maritimes; le régime et l'administration des colonies.

Le ministre de la *marine* est aidé dans la direction et l'administration des forces navales par le conseil d'amirauté, dont nous avons parlé au mot CONSEIL.

Le comité consultatif des colonies est appelé à donner ses avis dans les affaires relaives à la direction et à l'administration des affaires coloniales.

Le ministre de la *marine* a la présidence du conseil d'amirauté et du comité consultatif des colonies.

L'organisation du ministère de la *marine* comprend sept drections, et un certain nombre de services isolés, dont nous donnons la nomenclature.

Les sept directions sont : 1° cabinet du ministre, mouvements et opérations militaires; 2° personnel; 3° services administratifs; 4° matériel; 5° artillerie de la *marine* et des colonies; 6° colonies; 7° comptabilité générale. Les services isolés sont : établissement des invalides de la *marine;* inspections générales; conseil des travaux de la *marine;* comité consultatif du contentieux du ministère de la *marine* et des colonies; comité consultatif d'artillerie de la *marine* et des colonies; commission supérieure pour le perfectionnement de l'enseignement de l'Ecole navale; conseil supérieur de santé; dépôt des fortifications des colonies; dépôt des cartes et plans de la *marine;* conseil des prises; conseil d'Etat (section de la guerre, de la *marine* et des colonies); commission permanente des pêches et de la domanialité maritime; commission supérieure de surveillance des banques coloniales; commission de surveillance de l'Exposition coloniale; commission supérieure de l'établissement des invalides de la *marine;* commission des phares.

En terminant, nous croyons devoir donner la liste des ministres de la *marine*, avec la date de leur nomination, et nous comprenons dans cette nomenclature les amiraux et les secrétaires d'Etat qui, depuis 1547, furent plus spécialement chargés de la direction des affaires maritimes :

1547 (14 sept.). Clausse.
1558. Robertet de Fresne.
1567. Fizes de Sauve.
1588 (15 sept.). Ruzé de Beaulieu; Antoine de Loménie de La Ville-aux-Clercs.
1613 (7 nov.). Le cardinal de Richelieu, surintendant de la navigation.
1615 (13 août). De Loménie, comte de Brienne.
1643 (23 fév.). Guénégaud de Plancy.
1661 (4 fév.). Hugues de Lyonne.
1669 (fév.). J.-B. Colbert.
1683 (6 sept.). Seignelay.
1690 (6 nov.). Phélypeaux de Pontchartrain.
1699 (6 sept.). Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain.
1718 (oct.). Fleuriau d'Armenonville.
1722 (9 avril). Comte de Marville.
1723 (13 nov.). Comte de Maurepas.
1749 (mai). De Rouillé.
1754 (28 juil.). De Machault.
1757 (1er fév.). Peirenne de Moiras de Massiac.
1758 (1er juin). Lenormand de Mezy, adj. au ministre.
1758 (1er nov.). Berryer.
1761 (13 oct.). Duc de Choiseul-Stainville.
1766 (8 avril). Duc de Choiseul-Praslin.
1770 (25 déc.). L'abbé Terray, chargé du portefeuille.
1771 (8 avril). Bourgeois de Boynes.
1774 (20 juil.). Turgot.
1774 (24 août). De Sartine.
1780 (14 oct.). Delacroix, marquis de Castries.
1787 (25 août). Comte Montmorin de Saint-Hérem.
1787 (24 déc.). Comte de La Luzerne.
1790 (24 oct.). Comte de Claret de Fleurieu.
1791 (16 mai). Vice-amiral Thévenard.
1791 (18 sept.). Delessart, chargé du portefeuille.
1791 (2 oct.). Comte Bertrand de Molleville.
1792 (15 mars). Baron Lacoste.
1792 (21 juil.). Vicomte Dubouchage.
1792 (12 août). Monge.
1793 (10 avril). Dalbarade, ministre, puis commissaire.
1795 (2 juil.). Redon de Beaupréau, commissaire.
1795 (8 nov.). Truguet, ministre.
1797 (19 juil.). Pléville Le Peley.
1798 (28 avril). Bruix.
1799 (3 juil.). Bourdon de Vatry.
1799 (24 nov.). Forfait.
1801 (1er oct.) Duc Decrès.
1814 (2 avril). Jurien, commissaire provisoire.
1814 (13 mai). Baron Malouet.
1814 (8 sept.). Comte Ferrand, par intérim.
1814 (2 déc.). Comte Beugnot.
1815 (20 mars). Duc Decrès.
1815 (9 juil.). Comte de Jaucourt.
1815 (24 sept.). Vicomte Dubouchage.
1817 (23 juin). Maréchal Gouvion Saint-Cyr.
1817 (12 sept.). Comte Molé.
1818 (29 déc.). Baron Portal.
1821 (14 déc.). Marquis de Clermont-Tonnerre.
1824 (4 août). Comte de Chabrol de Crouzol.
1828 (3 mars). Baron Hyde de Neuville.
1829 (8 août). Prince de Polignac, par intérim.
1829 (26 août). Baron d'Haussez.
1830 (2 août). Baron Tupinier.
1830 (11 août). Comte Sébastiani.
1830 (17 nov.). Comte d'Argout.
1831 (13 mars). Comte de Rigny.
1834 (4 avril). Comte de Rigny, par intérim.
1834 (19 mai). Comte Jacob.
1834 (10 nov.). Baron Charles Dupin.
1834 (18 nov.). Comte de Rigny, par intérim.
1834 (22 nov.). Baron Duperré.
1836 (6 sept.). Vice-amiral de Rosamel.
1839 (31 mars). Baron Tupinier.
1839 (11 mai). Baron Duperré.
1840 (1er mars). Vice-amiral Roussin.
1840 (29 oct.). Amiral baron Duperré.
1843 (7 fév.). Amiral baron Roussin.
1843 (24 juil.). Vice-amiral baron de Mackau.
1847 (10 mai). Duc de Montebello.
1848 (24 fév.). Arago.
1848 (11 mai). Vice-amiral Casy.
1848 (28 juin). Bastide.
1848 (18 juil.). Verninhac.
1848 (20 déc.). De Tracy.
1849 (31 oct.). Romain Desfossés.
1851 (10 janv.). Théodore Ducos.
1851 (24 janv.). Vaillant.
1851 (10 avril). Comte de Chasseloup-Laubat.
1851 (27 oct.). Hippolyte Fortoul.
1851 (2 déc.). Ducos.
1855 (19 avril). Amiral Hamelin.
1860 (24 nov.). Comte de Chasseloup-Laubat.
1867 (20 janv). Amiral Rigault de Genouilly.
1870 (5 sept.). Vice-amiral Fourichon.
1871 (17 fév.). Vice-amiral Pothuau.
1873 (25 mai). Vice-amiral de Dompierre d'Hornoy.

— Art milit. *Artillerie de marine.* V. CANON.

— B.-arts. Peint. La peinture de *marines* est une fraction de la peinture de paysages; quelques belles œuvres des maîtres français et hollandais, comme Claude Lorrain et Ruysdaël, sont à la fois des *marines* et des paysages. La poésie de la mer est associée aux horizons terrestres dans la plupart des premiers maîtres hollandais, Van den Velde, Backhuysen, Van Kapelle; ce dernier affectionnait les effets de soleil sur les rivières, les canaux, les golfes, les bras de mer; de même Canaletto n'a peint la mer qu'associée la plupart du temps à la riche architecture des palais vénitiens.

Les Hollandais, qui furent la première nation maritime de l'Europe au XVIe et au XVIIe siècle, ont eu aussi les premiers peintres de *marines;* la préoccupation de la mer était naturelle chez ce peuple, qui dispute à l'Océan le sol même où il réside et dont les enfants, bercés au bruit des flots, ont pour premier spectacle les aspects toujours grandioses de la mer et le mouvement pittoresque des ports.

Par une bizarrerie singulière, c'est à Rome et sous le ciel italien que les deux premiers maîtres flamands, Matthieu et Paul Bril, comme en ressouvenir des cieux pâles du Nord, ont peint leurs *marines*. Le second surtout, né à Anvers en 1554, a montré dans ce genre une véritable supériorité. Il fut dépassé par Albert Cuyp, dont les *marines*, si recherchées aujourd'hui à juste titre, ne furent cependant pas estimées de son vivant à leur valeur. Elles étaient trop simples, trop vraies, d'une exécution trop large, et elles manquaient de ce piquant qui attire l'œil. Sa chaleur calme, son amour de la pleine lumière l'ont fait surnommer le Claude hollandais. La plus célèbre de ses *marines* représente le canal de Dort rempli de vaisseaux; le prince d'Orange, assis dans un canot avec sa suite, passe une revue de la flotte. Ce tableau est une merveille. Le Louvre possède d'Albert Cuyp une *marine* qui, inférieure à celle-ci, est encore fort belle.

Sans nous arrêter à Jean van Goyen qui n'a guère peint que des rivières et des canaux et dont le genre tient plus au paysage qu'à la *marine*, à Bonaventure Peters, qui eut du moins la gloire de montrer le chemin à Van den Velde et à Backhuysen, nous arrivons à ces deux illustres rivaux dont on a pu dire avec raison : « Backhuysen nous fait craindre la mer, Van den Velde nous la fait aimer. » William Van den Velde, dont le frère aîné, Adrien, fut aussi un peintre de *marines* distingué (le Louvre possède de lui l'*Escadre hollandaise au mouillage*), excellait à rendre le ciel blafard du Nord, reflété par des eaux grises où glissent, comme entre deux brouillards, les grands vaisseaux de guerre, les koffs aux larges voiles rouges et les barques manœuvrées par des rameurs. Si Van den Velde se plaît dans la peinture du calme, Backhuysen recherche au contraire les effets de la tempête, les mers houleuses, aux voiles inclinées sous le vent. Il étudiait l'orage et les fureurs de l'Océan, même au péril de sa vie, en se risquant sur quelque petite barque pour mieux se rendre compte du déchaînement des vagues et du rejaillissement de l'écume. Mais cette fougue et cette recherche de l'effet dramatique n'excluent pas chez lui la précision et l'exactitude. Dans la même école, nous pourrions placer Jean Lingelbach, bien qu'il soit Allemand comme les Ostade; il a imité Backhuysen avec quelque succès et a réussi dans la peinture des *Ports de mer*.

Jean van der Heyden s'est fait le portraitiste fidèle des ports et des canaux de la Hollande. Son *Village au bord d'un canal* est admirable de vérité, de couleur et de fini. Aart van der Neer, son compatriote, a pris pour thème de ses tableaux les clairs de lune, les couchers de soleil et les effets d'hiver. Il sait faire miroiter, sur les eaux endormies d'un canal, le reflet rougeâtre du soir ou la traînée d'argent de la lune, dont le disque, traversé de légers nuages, brille derrière les fines branches des arbres. On dirait que ses yeux, comme ceux des hiboux, ne pouvaient soutenir l'éclat du soleil. C'est le peintre des nuits, et si Ruysdaël s'est approprié la mélancolie, lui s'est approprié le mystère.

Jacques Ruysdaël, né en 1637 ou 1640, est certes le plus grand paysagiste hollandais. Sa *Tempête sur la plage de Hollande*, sombre et forte, admirable par le rendu des vagues écumeuses, est cette belle page que Michelet appelle « l'Estacade aux eaux rousses, le prodige du Louvre. » Aucun Flamand n'eut une palette plus poétique, ne sut mieux rendre la mélancolie de certains sites, éclairés par une funèbre lumière. Il est encore plus célèbre comme paysagiste que comme peintre de *marines.*

Tous ces grands artistes, la gloire de l'école flamande, appartiennent au XVIIe siècle. Le siècle suivant, Venise eut un peintre fervent dans Antoine Canale, dit Canaletto (né en 1697), qui, après s'être fait un nom en peignant des décorations de théâtre, en acquit un bien plus durable par la fidélité avec laquelle il sut rendre tous les aspects de la reine de l'Adriatique, ses canaux qui lui servent de rues, ses places baignées par la mer, ses gondoles, ses navires. On a de lui d'innombrables *Vues* de ce genre, et souvent le même site reproduit plusieurs fois avec amour sous toutes ses faces. Ainsi on trouve de lui, dans les musées de l'Europe, une telle quantité de vues du Canaletto, une des principales voies d'eau de Venise, que le nom lui en fut donné de son vivant et lui est resté pour toujours. Tiepolo a souvent enrichi ses toiles de spirituelles figures. Un peu avant lui, Salvator Rosa, le fougueux peintre des sites sauvages et des scènes de brigands, s'était aussi exercé dans les *marines*; mais ce ne sont pas des *Vues* calmes et sereines qu'il a peintes, ce sont des tempêtes déchaînées avec fracas, des mâts et des vergues pliant sous le souffle du vent, des barques secouées horriblement par les vagues sous des ciels obscurcis de nuages lugubres.

L'école française ne marque véritablement dans le genre qui nous occupe qu'avec Claude Gelée, dit Claude Lorrain, maître inimitable, qui sortit du paysage, son domaine ordinaire et merveilleux, pour peindre quelques *marines*. La forme qu'il affectionnait spécialement, sans doute à cause de sa difficulté, lui appartient en propre, et personne après lui n'a osé la mettre en pratique : la mer au lointain, resserrée sur les premiers plans entre deux rangées de palais et de jardins qui forment un port allongé par la perspective, et plus loin le soleil, très-bas à l'horizon, illuminant de ses feux la surface des flots que la brise agite en les caressant; ainsi sont traitées, par exemple, les deux *marines* connues sous les noms de *Débarquement de Cléopâtre à Tarse*, et d'*Ulysse remettant Chryséis à son père.* Nous aurons tout dit du génie de cet artiste quand nous aurons rappelé qu'il est à la fois le premier peintre de *marines* et le premier paysagiste du monde, ou, si l'on veut, le plus grand poëte qui ait traduit la nature, en la parant, dans la langue qui parle aux yeux.

De Claude Lorrain il nous faut passer à Joseph Vernet (né en 1704, mort en 1789). Joseph Vernet n'a pas la poésie enivrante et la radieuse lumière de Claude Lorrain; il n'a pas non plus la rêverie et les douces ombres de Ruysdaël, ni la puissante réalité de Van den Velde ou de Backhuysen. « Inférieur à chacun de ces grands peintres dans une seule partie, disait-il de lui-même, je les surpasse dans toutes les autres. » Ce jugement est resté. Sans représenter une de ces individualités puissantes qui dominent une époque, il eut une influence positive sur le goût du public; grâce à lui, on répudia ces faiseurs qui s'inspiraient des décors d'opéra, et les paysagistes furent contraints de regarder la nature. Pour lui, il ne fit que des *marines*, il ne quitta pas la mer des yeux; une salle entière au Louvre lui est consacrée, et elle est pleine de ses œuvres. Autour de son buste en marbre, on compte une cinquantaine de *marines* réunies; de ce nombre sont les *Vues des principaux ports de mer français*, série remarquable qui ne comprend pas moins de quinze grands cadres, et qui reproduit l'aspect de nos ports de l'ouest et du midi avec une fidélité saisissante. Les *marines* de Vernet furent non-seulement pour les artistes, mais pour le public, une initiation; les Parisiens ne connaissaient pas la mer avant lui, et ils allaient voir ses toiles comme aujourd'hui on irait voir la plage de Trouville, de Cherbourg ou de Dieppe. Les poëtes chantèrent ce peintre révélateur, et il arracha des cris d'admiration à Diderot. Plaçons ici une page de ce grand critique; elle résume l'œuvre tout entier de Vernet : « Quels effets incroyables de lumière! les beaux ciels! quelles eaux! quelle ordonnance! quelle prodigieuse variété de scènes! Ici, un enfant échappé du naufrage est porté sur les épaules de son père; là, une femme étendue morte sur le rivage, et son époux qui se désole. La mer mugit, les vents sifflent, le tonnerre gronde, la lueur sombre et pâle des éclairs perce la nue, montre et dérobe la scène. On entend le bruit des flancs d'un vaisseau qui s'entr'ouvre; ses mâts sont inclinés, ses voiles déchirées; les uns, sur le pont, ont les bras levés vers le ciel, d'autres se sont élancés dans les eaux. Ils sont portés par les flots contre des rochers voisins, où le sang se mêle à l'écume qui les blanchit. J'en vois qui flottent; j'en vois qui sont prêts à disparaître dans le gouffre; j'en vois qui se hâtent d'atteindre le rivage contre lequel ils seront brisés. La même variété de caractères, d'actions et d'expressions règne sur les spectateurs : les uns frissonnent et détournent la vue; d'autres secourent; d'autres, immobiles, regardent. Il y en a qui ont allumé du feu sous un rocher; ils s'occupent à ranimer une femme expirante, et j'espère qu'ils y réussiront. Tournez vos yeux sur une autre mer et vous verrez le calme avec tous ses charmes. Les eaux tranquilles, aplanies et riantes, s'étendent en perdant insensiblement de leur transparence et s'éclairent insensiblement à leur surface, depuis le rivage jusqu'où l'horizon confine avec le ciel. Les vaisseaux sont immobiles; les matelots, les passagers ont tous les amusements qui peuvent tromper leur impatience. Si c'est le matin, quelles vapeurs légères s'élèvent! comme ces vapeurs éparses sur les objets de la nature les ont rafraîchis et vivifiés! Si c'est le soir, comme la cime de ces montagnes se dore! de quelles nuances les cieux sont colorés! comme les nuages marchent, se meuvent et viennent déposer dans les eaux la teinte de leurs couleurs! Ses nuits sont aussi touchantes que ses jours sont beaux; ses ports sont aussi beaux que ses morceaux d'imagination sont piquants. Egalement merveilleux, soit que son pinceau captif s'assujettisse à une nature donnée, soit que sa muse, dégagée d'entraves, soit libre et abandonnée à elle-même; incompréhensible, soit qu'il emploie l'astre du jour ou celui de la nuit, la lumière naturelle ou les lumières artificielles, à éclairer ses tableaux; toujours harmonieux, vigoureux et sage, tel que ces grands poëtes, ces hommes rares, en qui le jugement balance si parfaitement la verve, qu'ils ne sont jamais ni exagérés ni froids. »

« Joseph Vernet, dit à son tour Théophile Gautier, est un grand artiste, et s'il faut rabattre de l'admiration que professait pour lui Diderot, il doit en rester quelque chose. Ce n'est pas un simple peintre de *marines*. Quoiqu'il n'ait guère de rivaux en ce genre, il compose à merveille un tableau, cet art presque perdu aujourd'hui. Les figures dont il anime ses toiles sont d'un dessin libre et juste, touchées spirituellement, et ont de l'importance dans le paysage. Les *Ports de mer de France* reproduisent le fourmillement actif et joyeux de la réalité, et les petits personnages de chaque ville maritime ont bien le caractère de la province. Joseph Vernet demeura vingt ans en Italie; mais il n'oubliait pas pour cela son pays natal. Il était de loin fort assidu aux Salons. Nul peintre n'a mieux étudié que lui les jeux de l'atmosphère, les variations de la lumière aux différentes heures du jour, les aurores, les midis, les couchers de soleil, les effets de lune, et il se piquait de pouvoir rendre d'une manière reconnaissable précisément telle heure de la journée. Ses eaux sont limpides, transparentes, mobiles, ses vagues s'enchaînent bien et se brisent d'une façon naturelle; ses rochers, ses broussailles; ses arbres, un peu dans le genre de Salvator Rosa, ont de l'accent et du pittoresque. Son coloris lumineux change en argent l'or de Claude Lorrain. »

Ne quittons pas Vernet sans citer quelques anecdotes caractéristiques. Tout jeune, comme il allait en Italie, pendant la traversée de Marseille à Civita-Vecchia, le vaisseau qui le portait fut assailli par une tempête; le futur peintre des naufrages se fit attacher au mât pour ne rien perdre de la sublime horreur de ce spectacle. Une autre anecdote, si elle est vraie, montre que Louis XV avait l'esprit d'à-propos et qu'il pensait volontiers à son peintre. Un jour qu'il posait devant La Tour, occupé à faire son portrait, le roi s'enquit, en plaisantant, de ce qu'il y avait de nouveau à Paris.

« On n'est pas content, dit franchement La Tour; on trouve que les affaires vont mal.

— Elles peuvent devenir meilleures, répondit le roi piqué.

— Ce serait difficile, continua La Tour; et puis, nous n'avons plus de *marine!...*

— Mais, monsieur, je crois que vous oubliez celles de Vernet. »

Pour un monarque embarrassé, c'était remettre habilement un sujet à sa place et lui faire comprendre qu'un peintre ne doit s'inquiéter de *marine* qu'en peinture.

Vernet eut quelques continuateurs, tels que Ozanne, Hue, Mettay, Lallemand, Beaugeon; mais ceux-ci n'avaient pas cet esprit qui sait animer la nature; on peut dire que Vernet avait emporté son art avec lui. Quelques-uns de nos contemporains, Gudin, Bonington, Garneray, Isabey, Roqueplan, Morel-Fatio, Lepoittevin, s'y sont essayés à leur tour. D'autres, qui sont plutôt des paysagistes, ne se sont attaqués à la mer que par occasion et parce qu'il y a moins à inventer là qu'ailleurs, les phénomènes marins dépassant les plus hardies imaginations. « C'est le procédé qui importe, dit M. Charles Clément; mais le procédé n'a-t-il pas été porté à la perfection dans des directions différentes par Cuyp et par Ruysdaël? Bonington lui-même (1801-1828), dans un genre différent, n'est-il pas un maître accompli? Qu'y a-t-il de plus gracieux, de plus charmant, de plus distingué que ses grèves de Venise et d'Ecosse? Eh bien, qu'ont fait de ces exemples excellents les peintres de *marines* contemporains? Ils n'ont pas appris les procédés difficiles dont les maîtres se sont servis pour exprimer l'éclat et les reflets des eaux, les larges masses des nuages sculpturaux, l'immensité des horizons; ils n'ont pas appris surtout à bien voir et à comprendre ce côté si plein d'intérêt, de variété, de charme de la nature, et cette école, pendant un moment fort à la mode, est venue aboutir aux toiles incroyables de M. Gudin.»

Roqueplan (1802-1855), le chef de cette pléiade, a cependant un vrai mérite; sa manière est élégante et fine; mais ses *marines*, qui ont souvent de grandes dimensions, ne valent pas ses paysages. En général, les grandes toiles ne lui conviennent pas, son talent délicat s'y perd. Isabey, plus exclusivement peintre de *marines*, a eu pendant un moment un grand et légitime succès. Ses petites toiles, en particulier, ont beaucoup de finesse et de distinction; le ton est juste, l'ensemble poétique et délicat. Quant à M. Gudin, sa peinture est, comme le dit M. Clément, « la caricature du genre; mais la caricature dans des dimensions colossales. » Et cependant M. Gudin annonçait beaucoup de talent à ses débuts; mais on lui a fait un succès plus grand que son mérite, c'est ce qui l'a perdu. Parmi les peintres de *marines* contemporains, citons encore Garneray (1783-1857), Morel-Fatio, Lepoittevin, Auguste Delacroix et Ziem, qui a su faire des *Vues de Venise* sans imiter Canaletto.

Les Anglais, dont les œuvres ne sont pas représentées dans nos musées, lacune regrettable, revendiquent pour leurs peintres de *marines :* Wilson (1714 - 1782), surnommé le Claude Lorrain de l'Angleterre; Thomas Jones, Adrien Both; Turner (1755 - 1851), au style original, aux effets puissants et singuliers; Callow, Stanfield, Bonington, dont le précoce talent s'est développé chez nous; Harding, Calcott, Newton Fielding; mais tous ces artistes sont à une distance considérable des Backhuysen, des Cuyp, des Van den Velde, des Ruysdaël, des Salvator Rosa, des Canaletto, des Claude Lorrain, des Joseph Vernet, les maîtres à jamais illustres d'un genre qui, à proprement parler, semble avoir disparu.

— *Musée de marine.* V. LOUVRE.

— Bibliogr. Parmi les ouvrages à consulter sur la *marine*, nous citerons : *Dictionnaire universel et raisonné de marine*, par Montferrier (1842-1846, in-4^{o}); *Dictionnaire de marine*, de Bonnefoux et Pâris (1850, 2 vol. in-8^{o}); *Dictionnaire des armées de terre et de mer*, par de Chesnel (1862-1864, 2 vol. in-4^{o}); *Histoire générale de la marine*, par de Boismêlé et de Richebourg (1744-1758, 3 vol. in-4^{o}); *Histoire de la milice française*, du P. Daniel (1775, in-4^{o}); *Histoire de la marine de tous les peuples*, par Bouvet de Cressé (1824, 2 vol. in-8^{o}); *Précis historique de la marine française*, par Chassériau (1845, 2 vol. in-8^{o}); *Histoire maritime de la France*, par Léon Guérin (1863, 6 vol. in-8^{o}); *Histoire de la marine française pendant le règne de Louis XIV*, par Eug. Sue (1835-1837, 5 vol. in-8^{o}); *Archéologie morale*, par Jal (1839, 2 vol.); *Glossaire nautique*, par Jal (1848, in-4^{o}); la *Flotte de César*, étude sur la marine antique, par Jal (1861, in-18); *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par Jal (1873, in-8^{o}); *Tableau de la mer*, par Ch. de La Landelle (1862-1867, 4 vol. in-12); *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, par Jurien de La Gravière (1847, in-12); la *Marine d'autrefois*, par Jurien de La Gravière (1865, in-12); *Essai sur la construction navale des peuples extra-européens*, par Ed. Pâris (grand in-fol.); l'*Art naval à l'Exposition universelle de Londres*, par Ed. Pâris (1863, in-8^{o}), avec atlas; l'*Art naval à l'Exposition universelle de* 1867, par Ed. Pâris (1867-1868, in-8^{o}); *Batailles de terre et de mer*, par Bouët-Willaumez (1855, in-8^{o}); *Tactique supplémentaire à l'usage d'une flotte cuirassée*, par Bouët-Willaumez (1865, in-18); *Questions et réponses au sujet de nos forces navales*, par Bouët-Willaumez (1871, in-18); *Traité du tracé complet des bâtiments de mer*, par Boisnel (1871, in-8^{o}); *Liste des bâtiments de la marine française ; leurs signaux distinctifs* (1871, in-8^{o}).

Marine française sous Louis XIV (LA), par Eug. Sue (1836, 8 vol in-8^{o}). C'est un excellent ouvrage dans lequel le romancier populaire a mis toutes les qualités pittoresques de son style et son talent de narrateur au service d'études sérieuses et sincères. Il a abordé son travail avec l'ambition de lui donner toute la valeur qu'il pouvait acquérir, avec une foi vive de faire une œuvre aussi utile que nouvelle. Les moindres détails, les personnages et les faits les moins connus, les circonstances les plus ignorées sont mis par lui en pleine lumière, tant Eugène Sue se faisait une haute idée de l'intérêt que pouvait avoir cette histoire d'une époque glorieuse de notre marine. Durant plusieurs années, il a fait des recherches dans des documents jusque-là inexplorés et, tout animé de l'enthousiasme de ses découvertes, il s'est hâté de le répandre dans son livre. Il semble même avoir voulu faire de ces détails nouveaux la partie intéressante de son ouvrage, par le soin qu'il a pris de multiplier les citations et de les substituer à son propre récit. Dans une grande partie de son histoire, il n'intervient comme narrateur que pour lier les pièces entre elles et pour les commenter. Ce procédé sort complétement des habitudes ordinaires de l'histoire et prête à celle-ci les allures du roman. Tout d'ailleurs dans ce livre, bien que puisé à des sources authentiques et indiquées en note ou dans le corps de l'ouvrage, annonce que l'auteur n'a pas voulu composer une histoire selon le sens usité du mot. « Ce sont plutôt, dit M. Auguste Bussière, de vastes miscellanées ou pandectes historiques où sont recueillies et classées, avec toute la suite et la méthode possibles, toutes les particularités de mœurs privées ou publiques, de vie ou de judicature maritime, d'administration, de politique, dont le souvenir a pu se perpétuer. M. Eugène Sue n'a même pas dédaigné les contes traditionnels qui charmaient alors les loisirs du bord, et il nous en a donné plus d'un échantillon. A côté de ces détails qui semblent avoir un but amusant autant qu'instructif, viennent des documents sérieux et d'un haut intérêt, parmi lesquels figure en première ligne le mémoire où sont exposés les principes de Colbert sur la marine. »

Eugène Sue se trouvait surtout à l'aise dans le récit des faits d'armes marquants. Les succès merveilleux de notre marine naissante, en dépit des efforts de Ruyter, trouvent en lui un narrateur éloquent. Cette période, si glorieuse pour notre marine, est traitée avec de grands détails et occupe à elle seule presque tout un volume. Les pièces originales dont le récit est semé offrent un vif intérêt.

Marine au siége de Paris (LA), par le vice-amiral baron de La Roncière Le Noury (Paris, 1872, in-8^{o}). Cet ouvrage, qui renferme tous les documents officiels relatifs au rôle si important joué par les soldats de marine durant le siége de Paris, est d'un grand intérêt historique. Le 7 août 1870, lorsque la nouvelle de nos premiers revers parvint à Paris et qu'il fallut songer à armer la capitale, l'amiral Rigault de Genouilly sollicita pour la marine l'honneur de défendre les forts qui se trouvaient dans le plus pitoyable état. Aussitôt on expédia dans les ports l'ordre de former douze bataillons de marins, renfermant les matelots canonniers et les matelots fusiliers disponibles; on en trouva les éléments dans les équipages déjà armés à Brest et à Cherbourg et destinés au corps expéditionnaire de la Baltique, dont le départ venait d'être décommandé. Quatre bataillons d'infanterie de marine furent formés et augmentés successivement d'un certain nombre d'hommes revenus de Sedan, où la marine s'était fait remarquer par des actes d'une valeur exceptionnelle, notamment à Bazeilles où leur souvenir est resté légendaire. Six forts seulement, Romainville, Noisy, Rosny, Ivry, Bicêtre et Montrouge, et les deux batteries de Saint-Ouen et de Montmartre, furent dès le principe confiés exclusivement à la marine. Plus tard, on introduisit dans les autres forts un certain nombre de pièces marines à longue portée, avec un personnel de marine pour les servir. En outre, une flottille, composée de navires de divers modèles, fut destinée à opérer sur la Seine. Pour armer les forts, on fit venir des ports les canons de 0^{m},16 et de 0^{m},19 de la marine, en fonte, et dont les portées vont jusqu'à 6,500 et 7,000 mètres. Le poids de ces canons, avec leur affût, est de 6 à 12 tonneaux, et leurs obus pèsent 32 et 52 kilos. La charge de poudre est en moyenne le sixième du poids du projectile. 183 canons de 0^{m},16 et 23 de 0^{m},19 arrivèrent à Paris. Un canon de 0^{m},24 (poids, 21 tonneaux; charge, 16 kilos; projectile, 144 kilos; portée, 7,500 à 8,000 mètres) fut transporté au Mont-Valérien. Une flottille, formée de canonnières et de batteries cuirassées à tranches démontables, était destinée à opérer sur le Rhin. La rapidité des événements militaires empêcha l'envoi de ce matériel sur l'Alsace; il fut expédié à Paris pour opérer sur la Seine. La flottille de la Seine se trouva composée de la manière suivante : un yacht, cinq batteries flottantes, neuf canonnières, six chaloupes à vapeur pontées, dites vedettes et six canots à vapeur, le tout présentant une force de 460 à 470 chevaux-vapeur et armé de 33 canons et de 8 pierriers sur batterie. Les dix forts confiés à la marine possédaient un ensemble de 472 canons, sans compter les 16 de Saint-Ouen et les 17 de la batterie Montmartre. Les provisions de poudres, de projectiles, d'outils, de sachets et de sacs à terre étaient partout considérables. Quant au personnel employé dans les forts, il atteignait le chiffre de 15,000 marins. Les marins s'occupèrent aussitôt d'exécuter des travaux destinés à faciliter la défense et à la rendre plus efficace. Des torpilles furent placées aux abords des forts et mises en rapport avec des batteries électriques soigneusement entretenues. Les ingénieurs hydrographes dressèrent des cartes des environs des forts, indiquant tous les points remarquables avec leurs distances aux divers bastions. Le plus grand nombre des ingénieurs hydrographes fut réparti dans les observatoires établis dans l'une des tours de Saint-Sulpice, à l'Arc de triomphe, à la tour Solférino des buttes Montmartre et à la cathédrale de Saint-Denis. Ils avaient pour mission de suivre les travaux et les mouvements de l'ennemi, dont ils donnaient avis immédiatement par le télégraphe au gouverneur et au vice-amiral commandant en chef. Les forts furent reliés entre eux et à la capitale par des fils électriques, dont quelques-uns étaient souterrains. Ils furent également reliés au moyen d'une communication aérienne, établie à l'aide d'un mât, d'une vergue et d'un télégraphe marin à pavillons et à signaux de grande distance au moyen de bombes et de cônes. Ces postes sémaphoriques furent établis sur divers points de l'enceinte et sur plusieurs monuments de Paris d'où on pouvait surveiller les mouvements de l'ennemi. Les timoniers de la marine, rompus à ce genre d'observations et munis de longues-vues, de boussoles, de micromètres, de binocles de nuit, desservaient ces postes qui avaient été munis, en outre, de feux de Bengale et de fusées de diverses couleurs. Pour les signaux de nuit, on fit usage d'un système qui consiste en un fanal armé d'un puissant réflecteur et muni de deux écrans mobiles, l'un opaque, l'autre rouge. Le jeu alternatif de ces écrans donne plusieurs combinaisons de chiffres qui se traduisent dans le dictionnaire télégraphique marin. Un code de signaux complet à l'usage du siége fut rédigé. L'emploi de la lumière électrique fut un des moyens les plus sûrs de vigilance; au moyen d'un appareil simplifié on peut, par la nuit la plus noire, distinguer un homme à 400 mètres dans la campagne. Afin d'éviter d'en faire un point de mire, ces appareils furent rendus portatifs. Ce furent également les marins qui, pendant tout le siége, fournirent presque tout le personnel pour le service des ballons montés expédiés en province; M. Godard organisa à la gare d'Orléans une école composée de marins de bonne volonté. C'est par des marins également que fut fait dans la Seine l'essai de communications à l'extérieur par des hommes munis du réservoir à air Denayrousse et cheminant sous l'eau. Le temps et l'eau devinrent tellement froids qu'il fallut renoncer à ces essais qui avaient d'abord réussi. Pendant toute la durée du siége, les marins furent astreints à la plus rigoureuse discipline, dont ils ne se départirent pas un instant. Leur vie dans les forts fut la même que dans les navires; on y observa le même règlement; on y prit les mêmes habitudes; on y suivit le même régime; on y employa le même langage; les soldats de marine restèrent uniquement occupés de la défense qui pesait principalement sur eux. En effet, l'enceinte avait été divisée en neuf secteurs, dont chacun comptait un contre-amiral à sa tête. Le commandement général des forces de la marine avait été remis aux mains du vice-amiral La Roncière Le Noury; les forts avaient été divisés en deux parties : ceux de l'est, Romainville, Noisy et Rosny, qui avaient à leur tête le vice-amiral Saisset; ceux du sud, Ivry, Bicêtre, Montrouge, auxquels commandait le contre-amiral Pothuau. Ces noms devinrent rapidement populaires, et la population parisienne professa tout le temps du siége une sorte d'engouement pour cette brillante valeur qui ne se démentit pas un instant. Ce n'est pas seulement dans les forts que se signalèrent les marins, dont le nombre dépassa 20,000; dans plusieurs affaires, leurs régiments se montrèrent les premiers à l'attaque, notamment au Bourget, au plateau d'Avron et à Champigny, où ils déployèrent une valeur et une intrépidité qui excitèrent l'admiration des troupes allemandes. La défense du fort de Rosny et surtout celle du fort de Montrouge compteront parmi les plus belles pages de l'histoire de la marine française. Pendant ce terrible bombardement où des milliers d'obus et de boulets venaient tomber sur le fort de Montrouge, qui semblait devenu l'objectif de toutes les batteries prussiennes, il n'y eut pas un seul moment de défaillance; les morts et les blessés étaient chaque soir remplacés par de nouveaux arrivants. Les rangs s'éclaircissant, il fallut faire un appel suprême; tous les marins employés dans les postes sémaphoriques furent appelés pour le service actif du fort, et si l'armistice n'était venu mettre fin à cette hécatombe, tous seraient morts sur leurs pièces. Nous n'avons fait qu'esquisser à larges traits la part qui revient à la marine dans ce siége qui restera immortel. Nous recommandons aux lecteurs qui désirent plus de détails deux chapitres du livre du vice-amiral La Roncière Le Noury : celui qui renferme le journal du siége et celui qui décrit tous les travaux exécutés autour de Paris par les Français et par les Allemands.

MARINE (sainte), vierge qui vivait, croit-on, en Bithynie au VIII^{e} siècle. Son père, nommé Eugène, l'abandonna vers l'âge de quinze ans pour se retirer dans un monastère; mais, poursuivi par le remords, il avoua bientôt à son abbe la façon indigne dont il s'était conduit envers son enfant, sans dire toutefois quel était son sexe, et il obtint de la faire venir auprès de lui Marine arriva sous des habits d'homme, resta dans le monastère sous le nom de frère Marin, et y vécut d'une manière exemplaire. Cependant, ayant été accusée d'avoir abusé d'une fille des environs, elle fut sévèrement punie et chargée de l'éducation de l'enfant. A sa mort, la communauté, reconnaissant son erreur, voulut, par des prières et des jeûnes, expier les tortures qu'elle avait imposées à la sainte pour sa prétendue faute. Ses reliques furent transportées de Constantinople à Venise en 1230.

Marine (ÉGLISE **Sainte-**). Le plus ancien titre qui fasse mention de cette église de Paris date de l'an 1306. On y mariait les personnes que l'officialité condamnait à s'épouser; le curé leur passait au doigt un anneau de paille. La paroisse de Sainte-Marine était probablement la plus petite de France : elle ne comprenait que douze à treize maisons. Après la Révolution, l'église fut transformée en théâtre, puis en atelier de menuiserie; elle fut complétement démolie lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu.

MARINE MNISZECH, femme de l'imposteur Démétrius, fille de Mniszech, woïwode de Sandomir, née en Pologne vers 1580, morte en 1613. Lorsque le faux Démétrius se rendit en Pologne pour y demander des secours afin de s'emparer du trône de Russie, il attira Mniszech à sa cause en lui cédant les principautés de Smolensk et de Siévierz en échange de la main de sa fille. Dès qu'il se fut emparé de Moscou, le faux Démétrius, devenu czar, envoya chercher Marine en Pologne et la fit couronner à Moscou le 8 mai 1606. Neuf jours plus tard éclatait contre le nouveau czar une émeute dans laquelle il perdit la vie. Arrêtée avec son père pendant qu'on massacrait les Polonais qui l'avaient accompagnée à Moscou, Marine fut rendue, au bout de quelque temps, à la liberté sur la demande de Sigismond, roi de Pologne, et conduite vers la frontière. Mais un nouvel imposteur, qui prétendait être Démétrius échappé au massacre, fit enlever Marine et lui proposa de le reconnaître comme étant son époux. Cette princesse, poussée par le désir de la vengeance et aussi par l'ambition, y consentit (1608). Après l'assassinat de ce second imposteur, Marine, de nouveau prise par les Russes, dut la liberté à Zaroutsky, chef des Cosaques, qui proclama czar le fils encore au berceau de cette princesse, et le conduisit, avec sa mère, à Astrakhan (1611). Mais, bientôt après, Zaroutsky fut pris et supplicié; Marine fut jetée dans une prison, où elle périt peu après, et son fils, âgé de trois ans, fut pendu.

MARINÉ, ÉE (ma-ri-né) part. passé du v. Mariner. Mis dans une marinade pour s'y macérer ou pour y être conservé; préparé en marinade : *Viandes* MARINÉES.

— Comm. Se dit des marchandises altérées, gâtées par l'eau ou par l'air de la mer : *Ce café est* MARINÉ.

— Blas. Se dit de tout quadrupède auquel on donne une queue de poisson : *Imhof : De gueules, au lion* MARINÉ *d'or.*

MARINELLI (Jean), médecin et philosophe italien, né à Modène, mort à Venise. Il vivait au XVI^{e} siècle, pratiqua l'art médical avec succès et publia, entre autres ouvrages : *Le medicine pertinenti alle infermita delle donne* (Venise, 1574); *De peste e pestilenti contagio* (1577).

MARINELLI (Lucrèce), femme poëte italienne, fille du précédent, née à Venise en 1571, morte dans la même ville en 1653. De bonne heure elle cultiva la poésie et les lettres, devint veuve à un âge peu avancé, et composa alors une dizaine d'ouvrages et opuscules en vers ou en prose, dont les principaux sont : *Della nobiltà ed excellenza delle donne* (Venise, 1608, in-4^{o}); *Dei gesti heroici e della vita maravigliosa di S. Catherina di Siena* (Venise, 1624, in-4^{o}).

MARINEO, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province, district et à 17 kilom. S. de Palerme, ch.-l. de mandement; 8,360 hab.

MARINEO (Lucas), humaniste et historien italien, né à Bidino (Sicile) vers 1460, mort après 1533. Après un assez long séjour à Rome, où il compléta ses études sous la direction de Pomponius Lætus et de Sulpicius Verulanus, il se rendit à Palerme, où il enseigna les belles-lettres de 1481 à 1486. A l'appel de l'amirante de Castille Frédéric Henriquez, Marineo alla professer le latin, la rhétorique et l'art poétique à Salamanque, contribua puissamment à répandre le goût des lettres dans la péninsule espagnole, se rendit à la cour, où il donna des leçons aux jeunes gens nobles qui y étaient attachés, acquit l'estime de Ferdinand V, qui le nomma son historiographe et son chapelain, et fut comblé d'honneurs et de richesses par l'empereur Charles-Quint. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui divers travaux littéraires, dont les plus importants sont : *De Aragoniæ regibus et eorum rebus gestis* (Saragosse, 1509, in-fol.); *Epistolarum familiarium libri XVII; orationes, carmina* (Valladolid, 1514, in-fol.), recueil précieux pour l'histoire littéraire du temps; *De rebus Hispaniæ memorabilibus* (Alcala, 1530, in-fol.).

MARINER v. a. ou tr. (ma-ri-né — rad. *marin*). Art culin. Apprêter, assaisonner des mets de façon qu'ils puissent se conserver longtemps : MARINER *du thon, du maquereau.* ‖ Faire macérer dans une marinade : MARI-

NER *du chevreuil.* ‖ Accommoder avec une sauce dite marinade.

Se mariner v. pr. Etre mariné : *Toutes les viandes ne peuvent* SE MARINER.

MARINES, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Pontoise; 1,542 hab. Tuilerie, briqueteries; fabrique de chandelles. Commerce de bestiaux et d'avoine. Château du chancelier de Sillery, qui établit dans ce bourg, en 1618, une communauté de l'Oratoire dont les bâtiments existent encore.

MARINESQUE adj. (ma-ri-nè-ske). Littér. Qui est à la manière du poëte italien Marini : *Style* MARINESQUE.

MARINETTE s. f. (ma-ri-nè-te — rad. *marin*). Ancien nom de la boussole : *La* MARINETTE *n'était alors qu'une petite barre d'acier aimanté qu'on faisait flotter sur l'eau à l'aide d'un morceau de liége ou de paille.* (Bouillet.) ‖ On l'appelait aussi MAGNÈTE, MANETTE, CALAMITE.

MARINETTE, type de soubrette dans les comédies italiennes. Ce type, qui se rattache au type plus général de Colombine, date du XVIIe siècle. Il caractérisait les emplois d'Angélique Toscano à Paris en 1685, et servit à désigner les emplois analogues pendant quelque temps. Molière a éternisé ce nom en le donnant à l'une de ses héroïnes à cotillon court :

Que Marinette est sotte avec son Gros-René!
(*Dépit amoureux*, acte V.)

MARINGONÉ (Louis-Joseph VIONNET, vicomte DE), général français, né en Franche-Comté en 1769, mort à Paris en 1834. Entré au service en 1789, il fit les campagnes de la République et de l'Empire, devint colonel en 1813, maréchal de camp en 1814, sous la première Restauration, refusa de servir pendant les Cent-Jours, puis reçut successivement le commandement de Lyon, celui de Briançon (1823), fut appelé à commander une brigade pendant l'expédition d'Espagne, s'empara de Puycerda et de Figuières, devint alors lieutenant général, puis fut momentanément chargé du commandement de toutes les troupes françaises en Catalogne.

MARINGOTE ou **MARINGOTTE** s. f. (ma-rain-go-te). Petite voiture garnie de bancs mobiles et pouvant transporter, soit des personnes, soit des fardeaux.

— Chem. de fer. Grande plate-forme qui sert à transporter les voitures de rouliers : *Les* MARINGOTTES *se font dans les faubourgs de La Guillotière et de Vaise.* (Kaufmann.)

MARINGOUIN s. m. (ma-rain-ghoin). Entom. Nom donné en Amérique à des insectes dont la piqûre est fort incommode : *Les* MARINGOUINS *nous tourmentaient affreusement.* (Chateaub.)

— Ornith. Espèce de bécasseau d'Amérique.

— **Encycl.** Les *maringouins* appartiennent, soit au genre empis, soit au genre cousin, et ont toutes les habitudes de ce dernier; ils habitent surtout l'Amérique centrale, et se multiplient dans des proportions qui en font un véritable fléau. La Guyane, grâce à ses eaux stagnantes, à son atmosphère toujours échauffée, est un des pays qui offrent les conditions les plus favorables à la propagation de ces insectes; aussi nulle part ne sont-ils plus nombreux et plus incommodes. Ils y voltigent par légions innombrables, forment des nuages épais, et font entendre un bourdonnement très-importun et surtout très-inquiétant. Ils attaquent les hommes et les bestiaux; leurs piqûres sont si cruelles et si multipliées, qu'elles deviennent un supplice intolérable. C'est au lever et au coucher du soleil qu'ils déploient toute leur fâcheuse activité. Voici, d'après V. de Bomare, comment se comporte le *maringouin :* « Dès qu'il trouve quelque partie du corps découverte, il ajuste son petit bec sur un des pores de la peau, et, aussitôt qu'il a rencontré la veine, il serre ses ailes, roidit ses jarrets, suce le sang et s'en emplit au point de ne pouvoir voler ensuite que difficilement. Cette piqûre met souvent le corps en feu, surtout lorsqu'elle est multipliée, et lorsque quelque circonstance, en effrayant l'insecte, lui a fait retirer promptement sa trompe, car il est très-ordinaire que, étant très-composée, elle se rompe et qu'il en reste une portion engagée dans la plaie; ce sont ces corps étrangers qui causent des points inflammatoires, des mouvements fébriles locaux, et enfin des symptômes qui peuvent devenir fâcheux. » Il est assez difficile de se garantir des piqûres de ces insectes; les habitants du pays y parviennent néanmoins en se frottant le corps avec des matières grasses, de l'huile ou du vernis de rocou. On allume aussi, dans les terrains secs, de grands feux, dont la fumée éloigne les *maringouins;* on s'enveloppe entièrement d'étoffes épaisses; mais on comprend sans peine tout ce que ces préservatifs ont d'incommode sous un climat brûlant. On prétend que ces insectes s'élèvent peu, et qu'en suspendant son hamac à une certaine hauteur, si c'est au-dessus des eaux, on peut s'en garantir; mais cette assertion n'est pas bien prouvée. Enfin, on se renferme dans des moustiquaires, des tentes tissues de lin ou de minces écorces d'arbres, exactement fermées. Les *maringouins* ont beaucoup d'analogie avec les cousins et les moustiques.

MARINGUES, ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Thiers, sur la Morge, près de son confluent avec l'Allier; pop. aggl., 3,034 hab. — pop. tot., 4,010 hab. Nombreuses et importantes tanneries, chamoiseries; filatures de laine, corderies. Prise par les ligueurs en 1589.

MARINI (Pietro), prélat et prédicateur italien, né vers la fin du XIVe siècle, mort à Aix en 1467. La réputation qu'il acquit comme prédicateur lui valut d'être nommé évêque de Glandèves et confesseur du roi René, qui l'attacha par ce titre à sa personne. On a de lui divers ouvrages manuscrits et un recueil de sermons en latin, où l'on trouve des particularités curieuses et des détails intéressants sur les mœurs de l'époque. Un certain nombre d'extraits de ces sermons ont été insérés dans le *Magasin encyclopédique* de Millin (1813).

MARINI (Marc), hébraïsant italien, né à Brescia vers 1541, mort dans la même ville en 1594. Le pape Grégoire XIII le fit venir à Rome, le chargea d'extraire des ouvrages des rabbins tout ce qui pouvait intéresser l'exégèse de la Bible et lui offrit divers évêchés, qu'il refusa. Ses principaux ouvrages sont : *Grammatica linguæ sanctæ* (Bâle, 1780, in-4o); *Arca Noe seu Thesaurus linguæ sanctæ novus* (Venise, 1593, 2 vol. in-fol.); *Annotationes litterales in psalmos* (Bologne, 1748-1750, 2 vol. in-4o).

MARINI ou **MARINO** (Jean-Baptiste), poëte italien, connu en France sous le nom du **cavalier Marin**, né à Naples en 1569, mort dans la même ville en 1625. Son père, qui était jurisconsulte, voulut lui faire suivre la carrière de la magistrature. Indigné de voir son fils s'obstiner, malgré toutes ses remontrances, à faire des vers et à laisser complétement de côté l'étude des lois, il le chassa de sa maison. Jean-Baptiste alla frapper alors à la porte du duc de Bovino, qui lui donna un asile, et il devint bientôt après secrétaire du grand amiral de Naples, le prince de Conca. Forcé de quitter cette ville à la suite d'une aventure galante qui fit grand bruit, le jeune homme se rendit à Rome et trouva un chaud protecteur dans le cardinal Aldobrandini. Pendant un voyage qu'il fit avec ce prélat à Turin, il composa le panégyrique du duc de Savoie Charles-Emmanuel, devint secrétaire de ce prince, s'attira par là la jalousie d'un certain Gaspard Murtola, qui avait le même emploi, et, pour répondre aux violentes attaques dont il était l'objet de la part de ce dernier, il publia, sous le nom de la *Murtoléide*, un recueil de sonnets extrêmement mordants, dans lesquels il couvrait son adversaire de ridicule. Vainement Murtola lui répondit par trente sonnets, intitulés *Marinéide;* il ne put parvenir à mettre les rieurs de son côté, et, dans sa fureur, ne rougit point de tirer un coup de pistolet sur le poëte napolitain. Arrêté et mis en prison, Murtola dut à l'intervention de Marini, qu'il n'avait point atteint, de pouvoir recouvrer sa liberté. Loin d'être reconnaissant de ce procédé, Murtola sentit croître encore sa haine. Ayant découvert un poëme, composé jadis par Marini, la *Cuccagna*, dans lequel se trouvaient quelques traits plaisants contre le duc de Savoie, il s'empressa de le porter à ce prince, qui, vivement blessé, fit jeter Marini en prison. Ce ne fut que sur les vives instances du cardinal de Gonzague que le poëte napolitain fut rendu à la liberté. Il s'empressa alors de quitter Turin et se rendit en France, où Marie de Médicis l'accueillit avec une grande faveur et lui donna une pension de 1,500 écus. Pendant son séjour à Paris, Marini composa son poëme de l'*Adonis* (1623, in-fol.), ouvrage qui fut acclamé comme un chef-d'œuvre en France et en Italie, mais qui est aussi défectueux par l'invention et par la conduite que par le style, et dont la lecture est des plus fatigantes, par suite de l'abus des *concetti* et des pointes. En 1622, il retourna à Rome, où il fut élu prince de l'Académie des *Umoristi*, visita quelque temps après sa ville natale, y reçut l'accueil le plus flatteur de la part du duc d'Albe et mourut au moment où il se disposait à revenir à Rome. Marini jouit de son temps d'une réputation considérable, qui tenait à un engouement passager et au faux goût alors à la mode. Il avait de la facilité, de l'esprit, une imagination facile, mais son talent manquait d'élévation. Il s'attachait particulièrement à chercher entre les objets les plus éloignés des analogies parfois fines, mais presque toujours factices, et se complaisait dans les jeux de pensées et les jeux de mots, dans les métaphores extravagantes. On a donné le nom de *marinisme* à son style précieux et recherché. Outre les écrits déjà mentionnés, nous citerons de ce poëte aujourd'hui oublié : *Rime de Giov. Batt. Marino* (Venise, 1602), recueil souvent réédité; la *Galeria del cavalier Marino distinta in pitture e sculture* (Venise, 1620); *Strage degli innocenti*, poëme (Rome, 1633); *Lettere gravi, argute, facete, e piacevoli, con diverse poesie* (Venise, 1627), etc. Fréron et le duc d'Estouteville ont publié une imitation du huitième chant de l'*Adonis* sous le titre : les *Vrais plaisirs* ou les *Amours de Vénus et d'Adonis* (Amsterdam, 1755, in-12). Ginguené, qui s'était proposé de réduire l'*Adonis* en cinq chants, s'est arrêté au milieu de son travail.

MARINI (Jean-Ambroise), romancier italien, né à Gênes vers 1594, mort à Venise vers 1650. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il entra dans les ordres, ce qui l'a empêché de publier sous son nom ses productions littéraires. Le premier, en Italie, il a retracé en prose les mœurs et les usages de l'ancienne chevalerie dans des romans dont la vogue a été prodigieuse. On lui doit : *Il Caloandro fedele* (Venise, 1652, 2 vol. in-12), comprenant deux parties publiées d'abord séparément : *Eudimiro creduto Uranio* (1640) et *Il Caloandro sconosciuto* (1641). Scudéry a traduit ce roman plein d'imagination, intrigué avec beaucoup d'art, et La Calprenède lui a emprunté des morceaux entiers pour son roman de *Cléopâtre*. Le *Gare de Desperati* (Milan, 1644, in-8o), traduit en français sous le titre : les *Désespérés* (Paris, 1682), obtint également un grand succès. On doit en outre à Marini : *Scherzi di fortuna, istoria savoleggiata* (Rome, 1662); un traité ascétique intitulé *Il caso non a caso* (1650), etc.

MARINI (Jean-Philippe DE), missionnaire italien, parent du précédent, né à Taggia, près de Gênes, en 1608, mort au Japon en 1677. Il entra en 1625 chez les jésuites, se rendit en 1638 dans le Tonking, s'adonna pendant quatorze ans à l'œuvre des missions, puis devint recteur du collége des jésuites à Macao. Marini fit ensuite un voyage en Italie et en Portugal, retourna au Japon en qualité de provincial et y mourut. On lui doit un ouvrage plein de documents curieux sur le Tonking. Cet ouvrage, intitulé *Delle missioni de' padri della comp. di Giesu nella provincia di Giappone* (Rome, 1663, in-4o), a été traduit en français sous le titre : *Relation curieuse et nouvelle des royaumes de Tonquin et de Lao* (Paris, 1666, in-4o).

MARINI (Benoît), peintre italien, né à Urbin. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Elève de Ridolfi et de Ferrau de Faenza, il se forma une manière qui est un mélange de celle du Baroche et des écoles lombarde et vénitienne. Marini se fixa à Plaisance, où il exécuta la plupart de ses travaux. Son œuvre capitale est le *Miracle de la multiplication des pains*, immense tableau à l'huile qu'il peignit en 1625, et où tout est remarquable, la composition, la variété des expressions et le fini de la peinture.

MARINI (Jean-Antoine), médecin italien, né à Villefranche (Piémont) en 1726, mort en 1806. Il prit le grade de docteur en 1746, exerça son art dans divers lieux, devint premier médecin de l'hospice de Savillan, inspecteur général de la médecine et de la pharmacie (1788) et fit partie du conseil supérieur de santé après la réunion du Piémont à la France. Outre de nombreux *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des sciences de Turin, dont il faisait partie, on a de lui : *Commentaire sur les eaux thermales de Vinay* (1775, in-8o); *Recueil de quelques opuscules relatifs à l'usage interne de l'huile d'olive* (1789).

MARINI (Gaëtan-Louis), antiquaire italien, né à Santo-Arcangelo (Etats romains) en 1742, mort à Paris en 1815. Il avait particulièrement étudié les langues orientales, les mathématiques, l'histoire naturelle, le droit des gens, et pris le grade de docteur en droit (1764), lorsqu'il se rendit à Rome, embrassa l'état ecclésiastique et s'attacha alors à l'étude des antiquités. Nommé adjoint au préfet des archives pontificales en 1772, il succéda à Zampieri comme préfet en 1782, fut contraint de quitter Rome en 1808 et reçut en 1810 l'ordre de venir à Paris lorsqu'on transporta dans cette ville les archives du Vatican. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, n'assistant jamais aux séances de l'Institut, dont il avait été nommé membre correspondant. Marini a publié plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Degli archiatri pontifici* (Rome, 1784, 2 vol. in-4o); *Inscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani* (Rome, 1785, in-4o); *Gli atti e monumenti de' fratelli arvali scolpiti gia in tavole di marmo ed ora raccolti, diciferati e commentati* (Rome, 1795), ouvrage dans lequel Marini explique environ mille monuments antiques; *Papiri diplomatici descritti ed illustrati* (Rome, 1805, in-fol., avec 22 pl.), livre qui contient des fragments de cent cinquante-sept actes sur papyrus, publiés avec de savants commentaires. Ce savant antiquaire a laissé en manuscrit : *Inscriptiones christianæ latinæ et græcæ ævi millarii* (4 vol. in-fol.), comprenant près de neuf mille inscriptions et fruit de quarante années de recherches.

MARINI (Louis), marquis DEL VACONE, ingénieur et érudit italien, né à Rome en 1768, mort dans la même ville en 1828. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de directeur du cadastre dans les Etats pontificaux. Marini s'est fait connaître par la publication des œuvres de l'ingénieur italien Francesco de Marchi (Rome, 1811, 3 vol. in-fol.), et par celle des œuvres de Vitruve (1836, 3 vol. in-fol.). Cette dernière édition lui coûta plus de vingt années de recherches, destinées à faire disparaître les obscurités qu'on trouve dans le texte de cet auteur.

MARINIANA, impératrice romaine du IIIe siècle de notre ère. On ne sait rien de certain sur cette princesse, dont l'existence nous est connue par les médailles frappées en son honneur. Elle vivait sous le règne de Valérien, dont elle était, croit-on, la seconde femme. D'après Vaillant, elle accompagna Valérien en Asie (258), partagea sa captivité, fut témoin des humiliations dont le roi de Perse accabla son époux et mourut elle-même dans les fers.

MARINIER, IÈRE adj. (ma-ri-nié, iè-re — rad. *marin*). Qui appartient à la marine.

— *Officier marinier*, Bas officier employé à la manœuvre d'un bâtiment.

— P. et chauss. *Arche marinière*, Arche d'un pont sous laquelle passent les bateaux.

— s. m. Homme de mer, marin. ‖ A désigné spécialement un marin ayant déjà fait ses preuves : *Aussi maintenant nous sommes* MARINIERS *et, mort-Dieu! capables de dire aussi bien que le vieux Svoëlt : En haut*, MARINIERS; *pilote, sors-nous du havre.* (E. Sue.)

— Batelier, homme dont le métier est de conduire des bateaux sur les rivières et sur les canaux navigables.

— *Marinier de rame*, Matelot libre, n'appartenant pas à la chiourme, qui, avec les quatre forçats, manœuvrait la rame d'une galère.

— s. f. Femme qui conduit un bateau : *Faisons une promenade en bateau dans cette grenouillère qu'on appelle un canal; vous allez voir comme je suis une bonne* MARINIÈRE. (Mérimée.)

— Loc. adv. *A la marinière*, A la manière des marins.

— *Nager à la marinière*, Nager couché sur le côté, en s'aidant d'un seul bras.

— Anc. cost. *Chausses à la marinière*, Culotte froncée à la ceinture.

— Art culin. Se dit d'une façon particulière d'accommoder certains mets : *Moules* À LA MARINIÈRE.

MARINIS (Léonard DE), prélat italien, né dans l'île de Chio en 1509, mort en 1593. Il prit l'habit monastique chez les dominicains, fut nommé en 1550 évêque de Laodicée par Jules III, qui l'envoya deux ans plus tard en Espagne en qualité de nonce, remplit des missions importantes sous Pie IV et Pie V, devint archevêque de Lanciano en 1562, assista avec éclat au concile de Trente et fut un des évêques désignés pour rédiger le bréviaire et le missel romains, ainsi que le *Catechismus ad parochos* (Rome, 1566, in-fol.). Par la suite, Marinis devint légat auprès de l'empereur Maximilien II, évêque d'Albe, et remplit, comme ambassadeur, des missions en Espagne et en Portugal.

MARINIS (Dominique DE), prélat italien, petit-neveu du précédent, né à Rome en 1593, mort à Avignon en 1669. Il remplit diverses fonctions dans l'ordre des dominicains, enseigna la théologie à Paris et à Toulouse, devint en 1648 archevêque d'Avignon, où il fonda deux chaires, et laissa en mourant ses biens aux pauvres. Il a laissé des *Commentaires sur la Somme de saint Thomas* (Lyon, 1663-1668, 3 vol. in-fol.). — Son frère, Jean-Baptiste DE MARINIS, né à Rome en 1597, mort en 1669, devint secrétaire de la congrégation de l'*Index*, fit paraître le catalogue des livres censurés depuis Clément VIII, et fut élu général de son ordre en 1649. Il a laissé manuscrit un *Traité de la conception de la Vierge.*

MARINISME s. m. (ma-ri-ni-sme). Littér. Afféterie du style, semblable à celle que l'on reproche au cavalier Marini, poëte italien.

— **Encycl.** Le *marinisme* est moins sensible dans les vers du cavalier Marini lui-même que dans les œuvres de ses imitateurs, car c'est la tendance des écrivains médiocres d'imiter de préférence les défauts. Marini fit école, comme autrefois Gongora. Là où il avait été délicat, raffiné, ingénieux, subtil, ils se montrèrent pleins d'affectation. Durant la première moitié du XVIIe siècle, la poésie française fut infectée de ce mauvais goût. En Italie, Claude Achillini et Jérôme Preti surtout rivalisèrent d'emphase et de recherches stériles. Le premier adressa, en 1629, un sonnet au cardinal de Richelieu sur la délivrance de Casal. Il commence ainsi :

Sudate, o fochi! a preparar metalli!
« Suez, ô feux! à préparer des métaux! »

que Crudeli parodia en faisant un sonnet où il s'écriait :

Sudate, o forni! a preparar pagnotte!
« Suez, ô fours! à préparer les galettes! »

Le même poëte a écrit la pièce suivante qui est un modèle de *marinisme :* « Je vois mon Lesbin avec la fleur des fleurs à la main; Je respire la fleur, je soupire pour le pasteur. La fleur soupire des odeurs; Lesbin respire des ardeurs. J'adore l'odeur de l'une, j'adore l'ardeur de l'autre. Odorant et adorant en même temps, Je sens par l'odeur et par l'ardeur la glace et le tourment. »

Cette littérature se répandit rapidement non-seulement en Italie, mais aussi en Espagne, où le *marinisme* fit concurrence au gongorisme. Chez nous, le XVIIe siècle, dont la seconde moitié devait fournir des chefs-d'œuvre d'un goût si sévère, commença par se livrer avec ardeur à l'imitation des *concetti* italiens. Scudéri, Voiture, Benserade, Balzac et Malherbe lui-même, dans ses commencements, cultivèrent la pointe en vers et en prose. Marini était toujours proposé comme modèle aux poëtes; ses expressions les plus raffinées faisaient autorité avant que Boileau et Molière fissent tout d'un coup choir son immense réputation.

MARINISTE s. m. (ma-ri-ni-ste — rad. *marinisme*). Littér. Partisan du marinisme.

MARINO, ville de l'Italie, dans les Etats de l'Eglise, comarca de Rome, à 16 kilom. S. de la ville éternelle, près de Frascati; 2,000 hab. Vue de loin, cette petite ville produit un bel effet, parce qu'elle présente une grande file de maisons sur le haut d'une colline. A cause de sa délicieuse situation et de la salubrité de l'air, les habitants de Rome y vont passer la belle saison. Dans l'église de Saint-Barnabas, on admire un beau tableau du Guerchin, représentant le *Martyre de saint Barthélemy.*

MARINO (Jean-Baptiste), peintre et révolutionnaire français, né à Sceaux en 1767, mort sur l'échafaud à Paris en 1794. Peintre en porcelaine au moment où éclata la Révolution, il délaissa son atelier pour fréquenter les clubs, se fit remarquer par la véhémence de son langage, devint successivement membre de la Commune insurrectionnelle le 10 août 1792, administrateur de la police, président de la commission extraordinaire instituée à Lyon après la prise de cette ville (1793), se brouilla bientôt avec Collot-d'Herbois qui lui enleva cette fonction, et retourna alors à Paris, où il fut chargé de la police des prisons et de la surveillance de la morale publique. Marino, dont les mœurs étaient dépravées, abusa de sa place pour se livrer à son goût pour le libertinage, fut dénoncé par Pons de Verdun (1794), et condamné par le tribunal révolutionnaire à une détention perpétuelle. Accusé quelque temps après de complicité dans la tentative d'assassinat contre Collot-d'Herbois, Marino subit un nouveau jugement et fut décapité.

MARINO (Jean-Baptiste), poëte italien. V. Marini.

MARINO FALIERO, doge de Venise. V. Faliero.

Marino Faliero, opéra italien, musique de Donizetti, représenté au Théâtre-Italien de Paris en 1835. Cet ouvrage, qui renferme de grandes beautés, fut écrit entre *Lucrezia Borgia* et *Belisario*. Le compositeur vint le faire représenter en France, où il n'obtint qu'un demi-succès. La cavatine de soprano et le grand duo sont des morceaux excellents. Nous donnerons une mention particulière à l'air : *Bell' ardir*, dont les phrases énergiques sont répétées à l'unisson par le chœur.

MARINONI (Jean-Jacques de), mathématicien, ingénieur et astronome italien, né à Udine (Frioul) en 1676, mort à Vienne en 1755. Il s'était fait recevoir docteur en philosophie lorsque l'empereur Léopold I^{er} le nomma mathématicien de la cour. Marinoni leva le plan de Vienne et de ses environs (1706), inventa la *balance planimétrique*, instrument destiné à mesurer les surfaces (1714), dressa, de 1719 à 1722, le plan cadastral du Milanais, et se fixa en 1730 à Vienne, où il fit construire à ses frais un des plus beaux observatoires de l'Europe. Ce savant prit part, en 1717, à la fondation d'une académie destinée à la géométrie et aux sciences militaires, et fut nommé, en 1746, membre de l'Académie des sciences de Berlin. On a de lui : *De astronomica specula domestica et organico apparatu astronomico libri duo* (Vienne, 1746), ouvrage dans lequel l'auteur s'occupe principalement des moyens de perfectionner et de vérifier les instruments d'observation, et *De re ichnometrica* (Vienne, 1751).

MARINOVITCH (Jean), homme d'Etat serbe, né à Sarajero en 1830. Après avoir fait des études élémentaires en Serbie, il vint à Paris pour y compléter son instruction. Il débuta dans la politique sous Alexandre Karageorgevitch, fut ministre à la fin du règne de ce prince, et devint sénateur. Plus tard, il remplit plusieurs missions importantes à Paris, à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg. De retour à Belgrade en 1861, il fut nommé vice-président du sénat, et, après la fin tragique du prince Michel en 1868, il devint chef de la lieutenance princière qui gouverna la Serbie jusqu'à l'arrivée du prince Milano Obrenovitch; mais il ne fit point partie du conseil de régence élu à la fin de juin 1868.

MARINUS, usurpateur romain, mort en 249 de notre ère. Simple centurion dans l'armée romaine, il fut proclamé empereur par les légions de la Mœsie, qui le mirent à mort au bout de quelques mois en apprenant que Dèce marchait contre elles.

MARINUS, philosophe platonicien, né en Syrie. Il vivait au V^e siècle de notre ère, étudia sous Proclus, à Athènes, et lui succéda dans son enseignement. De tous ses écrits, il ne nous est parvenu que la *Vie de Proclus* (Zurich, 1558). L'*Anthologie* renferme quelques épigrammes qu'on lui attribue.

MARINUS (Ignace-Corneille), graveur flamand, né en 1627, mort à Anvers en 1701. Il a exécuté, d'après différents maîtres, des estampes, parmi lesquelles on cite : la *Fuite en Egypte;* le *Miracle de saint Ignace; Saint François-Xavier ressuscitant un mort*, d'après Rubens; l'*Adoration des bergers;* le *Martyre de sainte Apolline*, d'après Jordaens; le *Paysan blessé*, d'après Brouwer, etc.

MARINUS (Jean-Romuald), médecin belge, né à Tubize (Brabant) en 1806. Il s'est établi à Bruxelles, où il a pris le diplôme de docteur, est devenu membre de l'Académie de médecine de Belgique, correspondant de l'Institut historique de France, et a fondé le *Bulletin médical belge* (1834), l'*Encyclographie des sciences médicales* (1839), le *Journal de médecine de Bruxelles* (1843). Outre des *Discours* académiques, on a de lui : *Recherches sur le ténia* (1830, in-4°); *Mémoires sur les moyens d'arrêter les progrès de la syphilis* (1836); *Tableau analytique de l'art des accouchements* (1837, in-fol.); *Hygiène du soldat* (1840); *De la prostitution à Bruxelles*, etc.

MARIO (Joseph, marquis di Candia, dit), chanteur italien, né à Turin en 1808. Il reçut à l'Académie royale de cette ville l'éducation musicale réservée aux fils de famille, et fut admis, en 1830, dans les chasseurs sardes, alors en garnison à Gênes, avec les épaulettes d'officier. Interné à Cagliari pour quelques fautes de jeunesse, il donna sa démission, qu'on refusa, et se réfugia en 1836 à Paris. Là, son admirable voix de ténor lui valut, dans les cercles d'amateurs et dans les salons, des succès qui appelèrent sur lui l'attention du directeur de l'Opéra. Un premier engagement de 1,500 francs par mois fut offert au marquis di Candia qui, ayant des dettes, accepta, changea son nom en celui de Mario et entra au Conservatoire. Après deux ans d'études sous la direction de MM. Ponchard et Bordogni, il débuta à l'Académie de musique le 2 decembre 1838, dans *Robert le diable*, et obtint un succès décisif. Il lui fallut déployer de bien rares qualités pour ne pas faire ce qu'on appelle en style de théâtre *fiasco*, après tous les contes fantastiques qui couraient les journaux depuis quelques mois sur le marquis di Candia. La curiosité avait été excitée à un si haut degré, qu'il était fort difficile de la satisfaire. Mais dès sa première phrase « Chevaliers, c'est à vous que je bois, » ce beau chanteur à l'œil noir, au profil bien dessiné, à la taille élégante, doué d'une voix fraîche, pure, veloutée, d'un timbre suave, ce jeune premier dont le nom romanesque sentait son Marivaux avait conquis son public malgré un léger accent italien qui lui restait encore. « Sa voix, vraie voix de ténor, a de l'étendue, écrivait à cette époque M. Théophile Gautier; elle monte jusqu'au *si* de poitrine, et même jusqu'à l'*ut;* il attaque franchement la note et la tient bien; ses passages d'un registre à l'autre s'exécutent facilement; seulement, dans les moments de force, les notes hautes de poitrine deviennent un peu gutturales et manquent d'ampleur. » Cependant, dès l'année suivante, M. Mario passa au Théâtre-Italien, où il ne devait pas tarder à devenir l'émule de Rubini et à briller au milieu de cette pléiade véritablement exceptionnelle qui comptait à la fois Rubini, Tamburini et Lablache, M^{mes} Malibran, Sontag, Persiani et Grisi. Ses débuts aux Italiens eurent lieu en octobre 1839, dans le rôle de Nemorino de l'*Elisir d'amore*. Beaucoup plus à l'aise qu'à l'Opéra, chantant dans sa langue naturelle, il se montra dans cet ouvrage sous son jour le plus favorable. Destiné à consoler le Théâtre-Italien de la perte de Rubini, s'il ne l'a pas égalé par le mordant, l'expression et la force, il l'a quelquefois surpassé peut-être en grâce et en douceur. Resté seul avec Giulia Grisi, unie à lui par les liens de la plus étroite affection, de cette illustre pléiade que nous venons de citer, il alla succéder, au Théâtre-Italien de Saint-Pétersbourg, à Rubini, et s'y fixa de 1845 à 1850. Il parut ensuite alternativement l'été à Londres, l'hiver à Paris, et passa, en 1859, en Espagne, où il chanta, en compagnie de M^{me} Grisi, au théâtre d'Oriente. Engagé à notre grand Opéra pour un nombre limité de représentations, à la fin de 1862, il y fit sa rentrée, après vingt ans d'absence, dans les *Huguenots;* bien des illusions se dissipèrent à l'endroit du célèbre ténor, par suite du peu de succès qui lui était réservé. Après l'épreuve d'une seule soirée, M. Mario, convaincu lui-même qu'un grand artiste aux Italiens est souvent impossible à l'Opéra dans le répertoire français, retourna à l'étranger, dont il a continué de faire les délices. Outre les rôles cités précédemment, M. Mario en a repris ou créé un grand nombre, parmi lesquels nous distinguerons : celui du More, dans *Otello;* Gualtiero, dans *Il Pirata;* Gennaro, dans *Lucrezia Borgia;* don Ottavio, dans *Don Giovanni; Tancrède;* Almaviva, dans le *Barbier;* il a brillé aussi dans *Beatrice de Tenda*; la *Vestale*, de Mercadante; *Don Pasquale*, la *Gazza ladra*, la *Cenerentola*, *Moïse*, *Mathilde de Sabran*, *Linda di Chamouni*, *Lucia*, la *Sonnanbula*, *Norma*, la *Straniera*, la *Favorite*, *Anna Bolena*, *Poliuto*, *I Lombardi*, *Ernani*, *Rigoletto*, la *Traviata*, *Il Trovatore*. M. Mario a dû une réputation européenne à la fraîcheur, au charme, à la pureté de sa voix qui, au beau moment de sa carrière, n'avait rien de comparable; chanteur brillant, il n'a pas eu de rival depuis Rubini dans les rôles de grâce, et même après que la jeunesse l'eut quitté il conserva encore le secret de plaire par la douceur de son organe. L'expérience en a fait un acteur habile et consommé; en scène, il a de la verve, de l'aisance, et excelle surtout à rendre les personnages de grands seigneurs; c'est un incomparable Almaviva, et dans *Don Giovanni* il a pu faire oublier Rubini. Il a parfois des éclairs superbes, des retours soudains de force et de jeunesse qui étonnent; il est de ceux qui font oublier leur âge et savent ranimer tout à coup l'enthousiasme du public lorsqu'il est sur le point de s'éteindre. Engagé au théâtre de Saint-Pétersbourg, M. Mario y remplissait encore les principaux rôles en 1869. Mais, dans ces derniers temps, sa voix s'est singulièrement affaiblie, et l'heure de la retraite a définitivement sonné pour ce grand chanteur.

MARIO (Joseph Baletti, dit), acteur italien. V. Baletti.

MARIO EQUICOLA, écrivain italien. V. Equicola.

MARIO, type d'amoureux de la comédie italienne. Il ne différait pas essentiellement du beau Léandre et du Lelio, et dut surtout sa particularité à l'excellent acteur qui fut le premier Mario, Joseph Baletti, de la troupe que L. Riccoboni amena en France en 1616 pour complaire à Philippe d'Orléans. C'est dans l'*Amante romanesque* (1718) qu'il créa ce rôle; son succès fut tel, que le nom de Mario lui en resta, témoin ce quatrain à lui adressé :

Mario, que chacun renomme
Pour un acteur ingénieux,
Le rôle que tu fais le mieux
C'est le rôle d'un galant homme.

Baletti mourut en 1762. Après lui, Zanucci donna encore un certain éclat au rôle de Mario.

MARION-ET-CROZET, groupe d'îles de l'océan Pacifique austral, par 45° 30′ de latit. S. et 45° de longit. E. Ce groupe composé de quatre îles, dont la plus importante est l'île de la Possession, fut découvert par les navigateurs français Marion et Crozet, qui les nommèrent îles de la *Caserne*. Cook les visita en 1776, et leur donna le nom des deux navigateurs français.

MARION (Simon), magistrat français, né à Nevers en 1540, mort à Paris en 1605. Fils d'un notaire de Nevers, il se livra de bonne heure à l'étude du droit. Il s'acquit bientôt une si grande réputation, que le roi le nomma son avocat près le parlement de Paris. Il le chargea de fixer, de concert avec les plénipotentiaires du roi d'Espagne, les limites qui séparaient l'Artois des possessions espagnoles dans les Flandres. Le succès de cette mission lui valut d'être créé baron. Pendant les troubles de la Ligue, Marion se tint complétement à l'écart des agitations de la politique, et s'occupa de réunir ses principales plaidoiries, qu'il dédia à la France qui avait pour lors autre chose à faire que de les lire.

Henri IV attacha Marion au parlement, à titre de conseiller (1596), et le nomma l'année suivante avocat général, en remplacement d'Antoine Séguier, élevé à la dignité de président à mortier. Marion conserva ses fonctions jusqu'en 1604. Depuis cette époque, il s'adonna tout entier aux études littéraires et historiques. Il a laissé des plaidoyers sous le titre de *Actiones forenses* (1594, in-4°). Une édition française de ses plaidoyers a été publiée en 1625.

MARION (Elie), prophète cévenol, né à Barre (Lozère) en 1678. Il quitta subitement Toulouse, où il étudiait le droit, à la nouvelle de l'insurrection des camisards, s'enrôla dans leur milice, et devint, sur la fin de la guerre, un de leurs prophètes les plus renommés. Après la soumission de Jean Cavalier, Marion chercha un asile en Suisse, et habita successivement Genève et Lausanne; il revint en 1705 dans les Cévennes, avec l'espoir de ranimer le courage de ses coreligionnaires; mais, ayant échoué, il se retira en Angleterre, en compagnie de trois prophètes émigrés. A leur arrivée à Londres, ils furent accueillis ironiquement par les uns, avec enthousiasme par les autres. Accusés d'être de faux prophètes, ils s'en montrèrent fort exaspérés, et offrirent, dit Voltaire, de ressusciter un mort, pour confondre les incrédules. Quoi qu'il en soit, Marion compta bientôt de nombreux adeptes, qu'il organisa en douze tribus. S'étant livré à des déclamations contre la royauté et l'épiscopat, il fut obligé de quitter l'Angleterre, passa en Allemagne et y mourut dans l'obscurité. On a de lui : *Avertissements prophétiques d'Elie Marion* ou *Discours prononcez par sa bouche, sous l'inspiration de l'Esprit, et fidèlement reçus dans le temps qu'il parloit* (Londres, 1707, in-8°); *Clavis prophetica* ou la *Clef des prophéties de M. Marion et des autres camisards* (Londres, 1707, in-8°); *Cri d'alarme* ou *Avertissement aux nations qui sortent de Babylone* (Londres, 1712, in-8°); *Plan de Dieu sur la terre dans ces derniers jours* (1714, in-8°).

MARION (Simon-Antoine), littérateur français, né à Villeneuve (Franche-Comté) en 1686, mort à Cambrai en 1758. Il entra dans les ordres, se rendit en 1712 à Paris, où il reçut un emploi à la bibliothèque royale, puis devint chef de bureau au conseil des affaires étrangères. Par la suite, Marion quitta Paris et obtint, outre le prieuré de Rouvre, un canonicat à Cambrai. Il a publié : *Recueil des statuts synodaux du diocèse de Cambrai* (Paris, 1739, in-4°); le *Pouillé du diocèse de Cambrai; Recueil de titres concernant le siége de Cambrai*, etc.

MARION (Claude), général et écrivain militaire français, né à Auxonne (Côte-d'Or) en 1777, mort en 1847. Lieutenant d'artillerie en 1796, chef de bataillon en 1807, il fut attaché en 1809 à l'état-major de l'artillerie de l'armée du Nord, prit part comme colonel, en 1812, à la campagne de Russie, fut fait prisonnier à Kratznoii et recouvra la liberté en 1814. Depuis lors il devint successivement directeur général des fonderies (1816), maréchal de camp (1825) et commandant des Ecoles d'artillerie de la Fère (1827), de Strasbourg (1830) et de Douai (1835). On lui doit plusieurs ouvrages et notices sur l'art militaire, notamment : *Chronologie des machines de guerre et de l'artillerie depuis Charlemagne jusqu'à Charles X* (Doullens, 1828, in-8°), rééditée avec d'importantes additions sous le titre de *Recueil des bouches à feu les plus remarquables depuis l'origine de la poudre à canon* (1847-1853, 2 vol. in-8°); *Vocabulaire hollandais-français des principaux termes d'artillerie* (1840, in-18); *Vocabulaire allemand-français des principaux termes d'artillerie* (Paris, 1840, in-18); *Statistique militaire de quelques Etats de l'Allemagne dans ses rapports avec l'artillerie* (Paris, 1840, in-8°); *De la force des garnisons* (Paris, 1841); *Notice sur les obusiers* (1842, in-8°; *De l'armement des places de guerre* (Paris, 1845, in-8°), etc.

MARION (Claude-Jules), archiviste français, né à Dijon en 1818. Elève de l'Ecole des chartes de 1839 à 1842, il a été attaché ensuite aux travaux historiques du ministère de l'instruction publique, et il est devenu membre de la commission des archives. Outre des notes et des articles insérés dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, dont il fait partie, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, etc., M. Marion a publié : *Essai historique et archéologique sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Laon* (1843); *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France* (1852, in-8°).

MARION DELORME, célèbre courtisane française. V. Delorme.

Marion Delorme, drame en cinq actes, par V. Hugo, représenté pour la première fois au théâtre de la Porte-Saint-Martin le 11 août 1831. V. Delorme.

MARION-DUFRESNE (Nicolas-Thomas), navigateur français, né à Saint-Malo en 1729, tué dans la Nouvelle-Zélande en 1772. Il était lieutenant de frégate lorsque, en 1761, il transporta à l'île Rodrigue le Père Pingré, chargé d'observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. Désireux de se faire un nom par des découvertes dans des mers encore peu connues, Marion proposa en 1770 à Poivre, intendant de l'île de France, de ramener à Taïti, à ses frais, le jeune Aoutourou, que Bougainville avait conduit en France l'année précédente, à la condition qu'on joignît une flûte du roi au bâtiment qu'il commanderait et dont il était propriétaire. Cette proposition ayant été acceptée, il quitta l'île de France en avril 1771 sur le *Mascarin*, accompagné du *Marquis de Castries* sous les ordres du chevalier du Clesmeur. Aoutourou étant mort pendant une relâche à Madagascar, l'expédition changea de direction et fit route au sud du cap de Bonne-Espérance. Marion découvrit successivement plusieurs îles, la Terre d'Espérance, appelée île du Prince-Edouard par Cook, la Caverne, les îles Froides, l'île Aride, nommée depuis île Crozet, pendant que, par 40° 31′ de lat. S., du Clesmeur découvrait l'île de la Prise de possession, qui depuis a reçu le nom de Marion. Après avoir mouillé dans une baie de la Terre de Van Diémen, le *Mascarin* et le *Marquis de Castries* jetèrent l'ancre dans la baie des Iles, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Zélande. Marion y fut d'abord bien accueilli (4 avril 1772); mais le 8 juin, s'étant rendu avec seize hommes de son équipage à une fête donnée par Tacouri, un des chefs de la côte, il y fut massacré, puis dévoré par les insulaires, ainsi que ses compagnons. Du Clesmeur tira vengeance de cet horrible guet-apens en mettant le feu au village de Tacouri et en tuant une cinquantaine de sauvages; il donna à ces lieux le nom de baie de la Trahison, et ramena les deux navires à l'île de France. Une relation de ce voyage a été publiée, d'après les notes de Crozet, qui avait pris part à cette expédition, sous le titre de *Nouveau voyage à la mer du Sud, commencé sous les ordres de Marion* (Paris, 1783, in-8°), avec figures et cartes.

MARION-DUMERSAN (Théophile), antiquaire et auteur dramatique français. V. Dumersan.

MARION DE FAVERGES (André), magistrat et homme politique français, né à Grenoble (Isère) en 1794. Fils d'un avocat général, il suivit comme lui la carrière de la magistrature, devint sous la Restauration conseiller à la cour de Grenoble, se fit remarquer après la révolution de Juillet parmi les partisans des idées libérales, fut nommé par les électeurs de l'arrondissement de La Tour-du-Pin (Isère) membre de la Chambre des députés, siégea au centre gauche et combattit la politique de M. Guizot. Lorsque éclata la révolution de 1848, M. Marion fut nommé par le gouvernement provisoire commissaire de la République dans l'Isère, et bientôt après les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger à la Constituante. Il y fit partie du comité de législation, vota avec les républicains modérés, fit au gouvernement du président de la République une opposition qui ne parut pas assez vigoureuse aux électeurs de l'Isère, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Quelque temps après, M. Marion devint président de chambre à la cour de Grenoble. — Son fils, M. Joseph-Edouard MARION, né à Grenoble en 1829, se fit recevoir avocat, puis fut successivement agent de change à Marseille et à Paris. Ayant vendu sa charge en 1861, il retourna dans l'Isère, où il s'occupa d'agronomie et devint membre du conseil général. Lors des élections de 1869 pour le Corps législatif, M. Marion se porta candidat de l'opposition démocratique dans la quatrième circonscription de l'Isère, et fut élu député. Il alla siéger à gauche et protesta contre le long ajournement assigné à la nouvelle Chambre. Lors de la validation des pouvoirs, son élection fut vivement attaquée, en raison de sa situation, qui n'avait pas été parfaitement liquidée lorsqu'il s'était démis de ses fonctions d'agent de change, et la majorité se prononça pour l'invalidation. Mais ses électeurs le réélurent en février 1870. Il revint alors au Corps législatif où il vota avec l'opposition jusqu'à la fin de l'Empire. Depuis lors il est rentré dans la vie privée.

MARIONITE s. f. (ma-ri-o-ni-te). Minér. Carbonate de zinc anhydre, qui se trouve dans le comté Marion (Arkansas), et qui renferme 73,26 pour 100 d'oxyde de zinc. On rencontre un minéral de même composition à Comillas, près de Santander, en Espagne.

MARION-LAREUCHE s. m. (ma-ri-on-la-reu-che). Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

MARIONNETTE s. f. (ma-ri-o-nè-te — rad. *Marion*, dimin. fam. de *Marie*, n. pr.). Petite figure d'homme ou de femme, en bois ou en carton, que l'on fait mouvoir avec la main ou avec des fils : *Faire jouer les* MARIONNETTES. *Aimer à voir les* MARIONNETTES. *Bonaparte adorait les* MARIONNETTES. (Ch. Nod.)

— Fig. Personne légère, frivole, sans caractère, qui cède facilement aux impulsions étrangères : *Lecteurs qui n'êtes point dans le secret des meneurs philosophiques, défiez-vous du rôle de* MARIONNETTES *qu'ils veulent vous faire jouer.* (Fourier.) *Grandes* MARIONNETTES, *prenez exemple sur les petites, et cachez un peu mieux les ficelles.* (A. d'Houdetot.) *Vico ne voit que l'homme,* MARIONNETTE *aux mains de Dieu, se mouvant dans un cercle tracé par lui.* (T. Delord.)

— Hist. relig. Nom donné aux cordicoles, ou partisans de la dévotion au Sacré-Cœur, établie par Marie Alacoque et Marie des Vallées.

— Techn. Bobine mobile placée sur le bord de l'établi du cardeur. ‖ Bobine sur laquelle le fil se dévide. ‖ Nom des montants qui supportent la bobine du rouet à filer : *La bobine est soutenue par les deux* MARIONNETTES, *dont chacune porte à sa partie supérieure un morceau de cuir percé d'un trou dans le milieu, et qui tient à la* MARIONNETTE *par deux petits tenons.* (Alcan.)

— s. f. pl. Théâtre où l'on fait jouer les marionnettes : *Aller aux* MARIONNETTES.

— Art milit. Nom d'une ancienne batterie de caisse qui annonçait l'exécution des châtiments militaires.

— Mar. Réunion de poulies servant aux manœuvres.

— **Encycl.** M. Magnin, qui a fait de l'histoire des *marionnettes* une étude approfondie, conjecture qu'on en trouve l'origine dans ces figurines de bois appelées *Marie di legno* par lesquelles on remplaça à Venise, au XIVe siècle, les jeunes filles qui avaient fait jusque-là l'ornement de la fête annuelle. De petites statues de la Vierge portaient chez nous autrefois le nom de mariettes; une des rues de Paris où l'on vendait ces menus objets de dévotion s'appelait rue des Mariettes et même rue des Marionnettes. Mais la première mention qu'on rencontre du mot *marionnette* ayant une acception scénique est fournie par les *Sérées* de Guillaume Boucher, publiées en 1584 et en 1608. On lit dans la dix-huitième sérée, qui traite des boiteux, boiteuses et aveugles : « ... Et luy veut dire qu'on trouvoit aux badineries, bastelleries et *marionnettes* Tabary, Jehan des Vignes et Franc-à-Tripe, toujours boiteux, et le badin ès farce de France, bossu; faisant tous ces contrefaicts quelques tours de champicerie sur les théâtres. »

Les anciens n'ont pas été sans connaître des sortes de poupées articulées ayant quelques rapports avec nos *marionnettes.* En Egypte, dans les fêtes d'Osiris, on promenait de petits spécimens de statuaire mobile; la Grèce eut aussi les siens. Dans les pompes religieuses et quelquefois dans les triomphes, les Romains portaient, soit en avant, soit à la suite du défilé, entre autres ridicules et formidables *marionnettes*, des *lamiæ*, assez semblables aux gargouilles de nos anciennes processions; puis s'avançait le mangeur d'enfants (*Manducus*), monstre à tête humaine, type colossal du mâche-croûte lyonnais et du croquemitaine parisien.

Le rôle des *marionnettes* fut donc d'abord sérieux; elles servaient aux pompes des religions; mais elles ne tardèrent pas à recevoir leur destination véritable, qui est l'amusement des petits et des grands enfants. Les artisans dionysiaques tiraient de bonnes recettes de leurs théâtres ambulants. A un des assistants qui lui demandait à quoi il estimait avoir le plus d'obligations, un névrospaste syracusain répondit : « Je me réjouis surtout de ce qu'il y a des sots dans le monde; car ce sont eux qui me font vivre en accourant en foule au spectacle de mes pantins. » Les Athéniens s'éprirent d'un tel engouement pour les *marionnettes*, après la décadence du drame, que les archontes autorisèrent la production des acteurs de bois sur le théâtre de Bacchus. Athénée nous l'apprend, non sans un certain mépris, en décrivant son banquet des sophistes, et nous fait connaître le nom du névrospaste Pothin.

Dans toutes les contrées de l'Italie où l'on a fouillé des tombeaux d'enfants, on a, comme en Egypte et en Grèce, rencontré, parmi d'autres jouets, des statuettes mobiles d'os, d'ivoire, de bois et de terre cuite. Nos musées conservent beaucoup de spécimens de ces jouets. Feu Charles Lenormand avait rapporté de Thèbes, en Egypte, une figurine en ivoire trouvée à Gournah, dans le tombeau d'un enfant : le bras, la jambe et la cuisse qui subsistent portent des traces d'articulation.

Malgré les répugnances du spiritualisme chrétien pour les exhibitions plastiques, le moyen âge nous présente ses crucifix et ses personnages de la passion mus par des ressorts. On montrait au monastère de Boxley, dans le comté de Kent, un crucifix dont la tête et les yeux étaient mobiles. Il y a quelques siècles à peine qu'à Jérusalem, au Saint-Sépulcre, avaient lieu des cérémonies où la statuaire mobile jouait son rôle. En Espagne, on se servait très-anciennement de *marionnettes* pour jouer des mystères, la passion surtout. Elles sont clairement désignées par un article du synode d'Orihuela qui défend d'user, pour les représentations sacrées, de ces petites figures mobiles : *Imagunculis fictilibus, mobili quadam agitatione compositis, quas* titeres *vulgari sermone appellamus.*

La manière de faire mouvoir les *marionnettes* et l'appareil destiné à cacher l'opérateur ont bien peu changé. Le névrospaste Pothin en fut probablement l'inventeur.

On dressait sur l'orchestre une charpente à quatre pans, πῆγμα τετράγωνον, que l'on couvrait de draperies et dont le plafond était assez élevé pour que, placé dans le haut de cette sorte d'*episcenium* improvisé, le maître du jeu pût diriger, sans être vu, les mouvements de ses comédiens. C'est l'appareil ainsi décrit qui dut, dans de moindres proportions toutefois, être adopté en Grèce et en Italie par tous les joueurs de *marionnettes* ambulants. Cette disposition s'est, à peu de chose près, perpétuée jusqu'à nos jours, et l'on peut la reconnaître dans les baraques quadrangulaires de nos *marionnettes* en plein vent. Comme chez nous, le névrospaste antique, « âme et intelligence unique de son spectacle, » dit M. Magnin, devait occuper le centre de ce *postscenium* étroit, sorte de petit retranchement que les Italiens nomment *castello*, les Espagnols *castillo*, et nous *castellet*, probablement par suite de l'ancienne dénomination latine. Les Chiaiais, chez qui ont dû se perpétuer quelques-unes des traditions grecques, emploient un appareil plus simple encore. Monté sur une petite estrade, l'artiste ambulant est couvert jusqu'aux épaules d'un tissu d'indienne bleue qui, serrée à la cheville et s'élargissant en montant, le fait ressembler à une statue en gaîne ou à un cône renversé. Une boîte posée sur ses épaules s'élève en avant et au-dessus de sa tête en forme de théâtre. Sa main, cachée sous les vêtements de ses poupées, présente aux spectateurs les personnages à mi-corps et les fait agir à sa volonté. Quand il a fini, il enferme sa troupe et son fourreau d'indienne dans la boîte, et emporte le tout sous son bras. En Espagne, du temps de Cervantes, il fallait qu'un *titerero*, ou joueur de *marionnettes* ambulant, fût pourvu d'une charrette et d'un mulet pour transporter son bagage théâtral de village en village, personnel et matériel réunis.

On trouve les théâtres populaires de *marionnettes* établis en France à la fin du XVIe siècle, sans que rien autorise à considérer leur introduction comme étant alors récente, ni que rien permette de dire quels personnages y étaient représentés avant cette époque. Les *mariomettes* du XVe et du XVIe siècle ont dû, suivant la loi constante de tous les genres de parodies, emprunter les noms, les caractères et les costumes plus ou moins grotesques des comiques nationaux les plus en vogue de leur temps. Et jamais littérature ne fut plus féconde en types susceptibles de ce genre de représentations, que celle qui part du monde allégorique des romans satiriques et moraux du moyen âge, pour jeter son dernier éclat dans ce compendium, dans cette somme philosophique et burlesque qu'on appelle le *Gargantua* et le *Pantagruel.* Comment citer, dans l'œuvre de Villon, le célèbre monologue du franc-archer de Bagnolet sans que la pensée se figure, dans les gestes ridicules du personnage qui s'acharne contre l'*espouvantail de Chennevière*, l'action d'un pantin luttant contre une poupée? Mais nous ne pouvons former à cet égard que des hypothèses.

A la fin du XVIe siècle, le théâtre comique était illustré chez nous par Jehan des Vignes, Franc-à-Tripe, Tabary, qui fut peut-être un aïeul de Tabarin. Les *marionnettes* durent revêtir l'accoutrement de ces personnages. Jehan des Vignes, entre autres, sous le nom altéré de Jean de la Ville, devint un bonhomme de bois, haut de $0^{m},08$ à $0^{m},11$, composé de plusieurs morceaux qui s'emboîtent et se démontent, et que nos joueurs de gobelets escamotent. C'est le pantin appelé encore Godenot.

C'est à une époque un peu plus récente et seulement après que les improvisateurs venus d'Italie, et fixés en France sous Henri IV, eurent naturalisé chez nous divers types étrangers, qu'apparurent sur la scène de nos *marionnettes* les types plus ou moins nationaux d'Arlequin, de Pierrot, de Pantalon, de la mère Gigogne et de Polichinelle.

Les plus anciens directeurs de fantoches dont les noms soient parvenus jusqu'à nous sont les deux Brioché. Jean Brioché ou Briocci exerçait, dès le commencement du règne de Louis XIV, la double profession d'arracheur de dents et de joueur de *marionnettes* au bas du pont Neuf, en compagnie de son illustre singe Fagotin.

En 1669, Brioché fut appelé à l'honneur d'amuser à Saint-Germain-en-Laye le dauphin et sa petite cour. On lit, en effet, dans les registres : « A Brioché, joueur de *marionnettes*, pour le séjour qu'il a fait à Saint-Germain-en-Laye pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1669, pour divertir les enfants de France, 1,365 livres. » Il y avait été précédé par un autre maître de *marionnettes*, François Daitelin, qui avait obtenu dès 1657 une permission du lieutenant civil pour montrer ses poupées à la foire de Saint-Germain. Antoine Hamilton, dans une lettre adressée à la fille de Jacques II, décrivant la fête patronale de Saint-Germain-en-Laye, raconte qu'il trouva tous les habitants de Saint-Germain et du Pec sortant du spectacle :

> ... Blanchisseuses et soubrettes,
> Du dimanche dans leurs habits,
> Avec les laquais leurs amis
> (Car blanchisseuses sont coquettes),
> Venoient de voir, à juste prix,
> La troupe des *marionnettes.*
> Pour trois sols et quelques deniers
> On leur fit voir, non sans machine,
> L'*Enlèvement de Proserpine.*

C'est le second Brioché, François ou Fanchon comme l'appelait familièrement le peuple de Paris, successeur de Jean Brioché et plus célèbre encore que son père, que Boileau a immortalisé dans l'épître adressée à Racine (1677) :

> Et non loin de la place ou Brioché préside...

Cette place était située à l'extrémité nord de la rue Guénégaud, alors nouvellement bâtie. Les *marionnettes* y jouaient dans un endroit nommé le Château-Gaillard. En 1676, un théâtre de *marionnettes*, importé d'Italie, s'ouvrit au Marais, sous le nom de *théâtre des Pygmées*, par une pièce en cinq actes intitulée au programme : les *Pygmées*, tragi-comédie en cinq actes, ornée de musique, de machines, de changements de théâtre, représentée en leur hôtel royal, au Marais-du-Temple. Mais ce sont les foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent qui ont été, surtout à partir de 1697, la vraie patrie des *marionnettes.* Le premier indice que l'on trouve de jeux de théâtre à la foire Saint-Germain est une sentence rendue le 5 février 1595 par le lieutenant civil, sur la plainte des maîtres de la Passion, et qui permet à une troupe de comédiens de province de continuer leurs représentations dans le préau de la foire, où ils s'étaient établis, à la charge de payer auxdits maîtres deux écus par an. Mais il n'est pas douteux que de tels spectacles n'existassent bien antérieurement.

Scarron adressait au prince Gaston d'Orléans, en 1643, des stances où sont décrits les divertissements variés de la foire Saint-Germain, et il y fait une mention expresse des *marionnettes.* Ce genre de spectacle était si goûté, qu'il a été facile de retrouver les noms des principaux directeurs de *marionnettes*, les titres des pièces qu'ils jouaient : quelques-unes d'entre elles eurent assez de célébrité pour faire courir tout Paris, et l'on s'informait d'elles avec autant de soin que s'il se fût agi d'une pièce en vogue. Ce qui augmentait le plaisir, c'était la liberté relative que la police et la censure laissaient aux *marionnettes*, de gré ou de force. Il était moins aisé de prendre des précautions contre elles que contre les acteurs ordinaires des théâtres, et les *impresarii* profitaient de cette latitude pour larder le dialogue d'allusions et de lazzi politiques ou autres. Maintes fois, tel théâtre de *marionnettes* fut impitoyablement fermé : il renaissait à deux pas de là, sous le nom d'un autre directeur, et la guerre continuait. Cadet de Beaupré, Fourré, Oudinot et le fameux Nicolet se firent une réputation comme directeurs de *marionnettes.*

Au XVIIIe siècle, les *marionnettes* étaient fort en faveur dans le grand monde. Malézieu, de l'Académie française, ne dédaigna pas d'écrire des comédies de *marionrettes*, qui se jouèrent chez la duchesse du Maine. Bientôt la mode des *marionnettes* de société devint générale. Voltaire ne manquait pas de faire venir à Cirey les joueurs de *marionnettes* qui passaient dans le pays. La passion de François de Nantes et de Nodier pour ce genre de spectacle est connue. De nos jours un grand écrivain, Mme Sand, se montre passionnée pour ce divertissement, et possède un théâtre de *marionnettes* dans son château de Nohant.

La vogue des *marionnettes*, un moment effacée par celle des ombres chinoises, a repris quelque faveur, grâce aux *puppazzi.* Les puppazzi sont des *marionnettes* qui sont mues à l'aide des doigts, au lieu d'être mues à l'aide de fils; nous leur consacrerons un article spécial. Il n'y a plus de théâtre de *marionnettes* qu'au Luxembourg et aux Tuileries, et leur auditoire se compose presque exclusivement d'enfants.

En Angleterre, au XVIe siècle, les *marionnettes* avaient un double répertoire religieux et profane. Elles jouaient de grandes pièces, des tragédies, telles que *Jules César.* Les infortunées poupées eurent à souffrir, comme leurs confrères les acteurs de chair et d'os, la persécution des puritains, devant qui cependant elles finirent seules par trouver grâce. Au XVIIe siècle, les *marionnettes* anglaises eurent encore une autre épreuve à subir, celle de la concurrence des burattini. Au XVIIIe siècle, le fameux type de Punch y apparut et domina depuis leur modeste scène. C'est le Polichinelle italien accommodé au goût violent et un peu féroce de l'Angleterre. C'est le Polichinelle devenu classique, qui tue sa femme, qui tue le juge, qui tue le diable et la mort. Punch est resté depuis cette époque, en même temps, un des principaux ministres de la satire anglaise. En Allemagne, le spectacle des *marionnettes* se résume principalement dans les types de Hanswürst (Jean Saucisse) et de Kasperle. C'est toujours le type naïf, satirique, brutal qui fait le fond de tous ces personnages, que le peuple affectionne comme une vive expression de ses instincts. La légende de Faust a été aussi souvent exploitée dans les théâtres de *marionnettes* en Allemagne. C'est à ce spectacle que Gœthe, qui a écrit d'ailleurs des pièces pour les poupées de bois, puisa l'idée de son drame. En Hollande, les *marionnettes* populaires sont Jean Pickelhœring (hareng saur) et Jean Klaassen. Le Polichinelle turc se nomme Caragueuz ou Caragheuz. Le lecteur trouvera, à chacun de ces noms, les particularités qui les distinguent, et que nous ne pourrions rapporter ici sans allonger démesurément cet article.

Marionnettes (LES), comédie de L. Picard, en cinq actes et en prose (1806). Dans cette pièce, qui a eu un succès très-légitime, Picard a exposé d'une manière neuve et piquante, avec sa verve et son originalité habituelles, cette vieille vérité, que le caractère de la plupart des hommes, leurs principes, leurs mœurs et leurs procédés varient au gré des circonstances. Comme, dans le grand monde, un vernis de bienséance et de politesse cache jusqu'à un certain point la bassesse et la sottise, ce n'est pas là que Picard a cherché ses personnages. Il les a choisis dans la classe inférieure, où l'on sait moins dissimuler ses impressions.

Un maître d'école et un directeur de marionnettes, deux vieux amis, sont en scène, et dissertent comme Sénèque sur le mépris des richesses. Le maître d'école se propose d'épouser une de ses anciennes élèves, fille d'un jardinier du voisinage; mais il lui faut l'agrément du parrain d'Agathe, M. Dorville, riche banquier, qui le trouve un peu trop gringalet et l'éconduit. Là-dessus le banquier perd tout son avoir confié à un négociant de Hambourg, et Marcellin, le maître d'école, hérite d'une fortune colossale que lui lègue un mystérieux cousin d'Amérique. Le banquier étant obligé de vendre ses terres, Marcellin les achète et, maintenant qu'il est riche, abandonnant toute idée d'union avec Agathe, jette les yeux sur Mme de Saint-Far, sœur de Dorville. La jeune jardinière, qui se croit sûre du cœur de son amant, vient le complimenter de sa nouvelle position; mais elle n'en reçoit qu'un accueil froid et dédaigneux. Mme de Saint-Far triomphe, mais une rivale se présente; c'est la sœur d'un certain Valberg, protégé du banquier Dorville, qui, n'ayant plus rien à tirer de celui-ci, a transporté au nouveau propriétaire du château ses soumissions et ses bassesses. Sa sœur est jolie et se croit sûre du succès; il est temps que le directeur de marionnettes vienne au secours de Marcellin, comiquement embarrassé au milieu de ses trois femmes.

L'impresario ambulant, révolté des hauteurs du parvenu, qui le traite, comme dit Henri Heine, un peu *familionnairement*, entreprend de lui jouer un bon tour et de le ramener à des sentiments meilleurs. D'accord avec le notaire du village, tabellion honnête, mais imbécile, il montre à Marcellin une lettre du fameux cousin d'Amérique, dans laquelle celui-ci témoignait des sentiments affectueux en faveur d'Agathe, qui était un peu sa parente, en même temps qu'un grand déplaisir d'avoir Marcellin pour héritier. Il part de là pour lui insinuer que par un testament subséquent, qui vient d'être retrouvé, il a été déshérité au profit d'Agathe. A cette nouvelle, que tout le monde croit vraie, les nouveaux amis de Marcellin s'éloignent de lui avec plus ou moins de sans-façon, et se tournent vers Agathe ; mais celle-ci, qui est encore assez jeune pour attacher plus de prix au sentiment qu'à la richesse, veut toujours épouser Marcellin, malgré ses torts et sa pauvreté. On conçoit la joie et la reconnaissance de celui-ci. L'impresario alors lui apprend que le testament supposé n'existe pas ; qu'Agathe a seulement un legs de trente mille francs, mais que toutefois le testateur a exprimé le désir que Marcellin prît Agathe pour femme. L'ancien maître d'école, ramené à de bons sentiments et à son amour primitif, se marie avec Agathe, et tous deux se promettent de rester, malgré leur fortune, simples et bons.

Cette pièce est une de celles où Picard a montré le plus de talent d'observation, le plus d'originalité, le plus d'art dans la distribution des scènes, le plus de naturel et de gaieté dans le dialogue. Tous les caractères sont pleins de vérité, à l'exception de celui de Valberg, qui semble un peu chargé et qui tombe parfois dans la caricature. L'action est peut-être quelquefois un peu lente. On sent que l'auteur, pressé par les besoins de son théâtre, a travaillé très-vite et ne s'est pas donné le temps de resserrer les scènes ou d'approfondir les situations.

« Il y a beaucoup de naturel et de vérité dans cette pièce, dit Geoffroy, des peintures fidèles du cœur humain, une foule de traits saillants, de mots heureux et de bon comique ; un dialogue vif, enjoué, sans aucune recherche, que tout le monde entend bien, et qui plaît à tout le monde. La première scène a paru longue ; elle amène péniblement l'exposition du sujet : il y a peu de mouvement dans l'intrigue ; quelques répétitions, quelques détails uniformes ralentissent le dialogue. »

Dussault pense que les *Marionnettes* sont une excellente comédie, la meilleure, à tout prendre, du répertoire de Picard.

On y rencontre des mots heureux. Dans le premier acte, lorsque la sœur du financier veut détourner Agathe d'épouser Marcellin, son prétendu, elle lui promet, pour la dédommager de son sacrifice, de l'emmener à Paris, où elle deviendra sa femme de chambre. « Vous êtes bien bonne, Madame, lui répond Agathe en pleurant, mais je n'ai pas d'ambition. » Lorsque le directeur de marionnettes annonce à Marcellin qu'il n'est plus légataire, que la succession appartient à Agathe : « Tu peux lui passer, dit-il, ton crêpe et ta joie. » Un autre mot, très-vrai, respire la plus naïve philosophie : le banquier ruiné se console de la perte de sa fortune, et se flatte de la refaire bien vite ; « car enfin, dit-il, je ne suis pas plus sot que quand je l'ai commencée. »

MARIOTTE (Edme), célèbre physicien français, l'un des premiers membres de l'Académie des sciences, prieur de Saint-Martin-sous-Beaune, né probablement à Dijon vers 1620, mort en 1684. Il est en quelque sorte l'instaurateur en France de la physique expérimentale. Assez versé dans la géométrie pour savoir s'en aider utilement, et assez philosophe pour ne pas se jeter dans les systèmes, il ne tenta que des expériences pouvant aboutir à des conclusions certaines et sut les disposer de manière à les rendre convaincantes.

C'est à lui qu'est due l'idée de l'appareil employé encore aujourd'hui dans tous les cours de physique pour vérifier les lois du choc des corps élastiques. La disposition de cet appareil n'est assurément pas un trait de génie, mais la simplicité des moyens et la sûreté avec laquelle le but est atteint sont assez remarquables.

Tout le monde connaît la loi qu'il a établie des variations de volume d'une même masse de gaz en raison inverse de la pression, et à laquelle on a attaché son nom. Cette loi, que Mariotte pouvait regarder comme rigoureusement exacte, n'est plus considérée, depuis qu'on a pu liquéfier un grand nombre de gaz, que comme représentant les faits d'une manière à peu près exacte entre certaines limites. Elle cesse d'être applicable aux gaz liquéfiables, lorsqu'ils approchent de la pression à laquelle ils changeraient d'état à la température de l'expérience. Toutefois MM. Dulong et Arago l'ont vérifiée pour l'air jusqu'à une pression de 24 atmosphères, à la température ordinaire. L'ouvrage dans lequel Mariotte avait décrit ses expériences est intitulé *De la nature de l'air*. Cet opuscule renferme encore une suite d'expériences intéressantes sur les phénomènes barométriques dont la théorie n'était pas encore bien comprise de tous les physiciens. Il mit, par exemple, en évidence ce fait aujourd'hui bien banal, mais qui de son temps n'eût pas laissé que d'embarrasser même quelques académiciens, que l'élasticité de l'air renfermé dans un vase clos équivaut au poids de l'atmosphère au moment où cet air en a été séparé.

Mariotte s'était beaucoup occupé de toutes les questions qui se rattachent à l'hydrostatique et à l'hydrodynamique, et il a laissé sur ce sujet un ouvrage intéressant, publié par La Hire en 1686 sous le titre : *Traité du mouvement des eaux et des autres corps fluides*. Dans cet ouvrage, Mariotte s'attachait surtout à établir solidement la vérité des principes posés par Galilée et Pascal et à vérifier la loi de Torricelli sur l'écoulement d'un liquide par un orifice percé en mince paroi. La théorie des curieux phénomènes qu'on produit si simplement à l'aide du *flacon de Mariotte* suffirait à elle seule pour assurer au moins la perpétuité du souvenir de cet ouvrage, où l'on remarque encore l'énoncé, alors tout nouveau, de ce fait que l'eau ordinaire contient toujours une petite quantité d'air en dissolution. Le recueil des œuvres de Mariotte a été publié à Leyde en 1717 et à La Haye en 1740 ; il forme 2 vol. in-4°. Son éloge a été fait par Condorcet.

— *Flacon de Mariotte*, Appareil qui sert à *mettre en évidence plusieurs effets remarquables* de pression atmosphérique et qui peut être employé à fournir un écoulement constant, sauf de petites variations périodiques. C'est un flacon de un à deux litres, percé latéralement de trois tubulures *a*, *b*, *c*, qu'on peut ouvrir ou boucher à volonté à l'aide de petits tampons de bois ; le goulot est fermé par un bouchon que traverse un tube ouvert à ses deux extrémités. Le flacon et le tube étant complétement remplis d'eau, supposons qu'on débouche l'une des tubulures *a* ou *b* placées au-dessus du niveau de l'extrémité inférieure *l* du tube ; le niveau de l'eau baissera dans ce tube jusqu'au niveau de la tubulure débouchée, mais l'écoulement s'arrêtera dès que ce résultat sera atteint, parce que chaque molécule du liquide placée à l'un des orifices *a* ou *b* ou sur la tranche correspondante *a′* ou *b′* subira dans les deux sens des pressions égales de la part de l'air et de la part de l'eau placée au-dessus dans le flacon. Supposons qu'on ait ouvert l'orifice *b*, de sorte que l'eau se soit arrêtée dans le tube au point *b′* ; si l'on ferme alors la tubulure *b* et qu'on débouche l'orifice *a*, l'équilibre ne pourra plus exister, parce que la tranche *a* du liquide subira de l'extérieur une pression égale à la pression atmosphérique et n'éprouvera de l'intérieur que cette pression atmosphérique diminuée de celle correspondante à la hauteur *a′b′* du liquide. La pression extérieure étant ainsi plus forte que la pression intérieure, non-seulement l'écoulement n'aura pas lieu, mais il pénétrera dans le flacon par la tubulure *a* quelques bulles d'air, qui iront se loger dans la partie supérieure du vase, et le niveau remontera dans le tube jusqu'à la tranche *a′*.

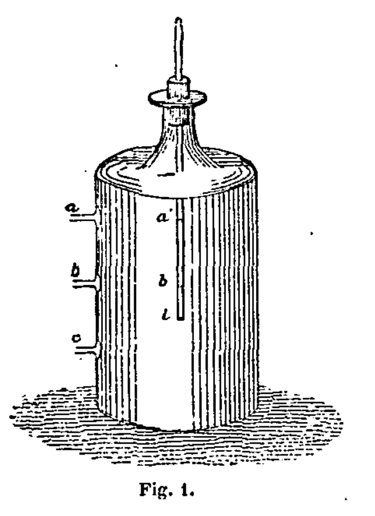

Fig. 1.

Supposons enfin que, les orifices *a* et *b* étant fermés, on débouche la tubulure *c* placée au-dessous de l'extrémité *l* du tube : le niveau dans ce tube descendra d'abord jusqu'à la tranche *l*, mais l'équilibre ne pouvant pas être atteint, d'après ce qu'on vient de voir, l'air rentrera *successivement en bulles* par l'orifice *l* et, en se logeant à la partie supérieure du flacon, il entretiendra par son élasticité l'écoulement, qui se fera avec une vitesse constante due à la hauteur du point *l* au-dessus du point *c*. L'écoulement durera dans les mêmes conditions tant que le niveau dans le flacon ne sera pas descendu jusqu'à la tranche *l* ; il continuera ensuite avec des vitesses décroissantes jusqu'à ce que l'eau ait atteint le niveau *c*.

— *Loi de Mariotte*. Cette loi, qui fut découverte simultanément par Mariotte en France et par Bayle en Angleterre, consiste en ce qu'*une même masse de gaz, à une température constante, qui supporte successivement des pressions différentes* P et P′, *prend des volumes* V *et* V′ *inversement proportionnels à ces pressions*, de sorte que l'on a

$$\frac{V}{V'} = \frac{P'}{P} \text{ ou } PV = P'V'.$$

Comme d'ailleurs les densités des corps sont en raison inverse des volumes qu'en occupent des poids égaux, on peut encore énoncer la loi de Mariotte en disant que les densités d'un même gaz, sous la même température, sont proportionnelles aux pressions qu'il supporte.

Soient δ et δ' les distances qui séparent deux molécules voisines du gaz dans ses deux états, S et S′ les surfaces des tranches comprenant le même nombre de molécules du gaz dans ses deux états ; enfin f et f' les forces répulsives qui s'exercent entre des tranches de surface S, dans le premier état, et des tranches de surface S′ dans le second, on aura évidemment

$$f = S.P \text{ et } f' = S'.P',$$

d'où

$$\frac{f}{f'} = \frac{S.P}{S'.P'} = \frac{S.V'}{S'.V} = \frac{\delta^2}{\delta'^2} \cdot \frac{\delta'^3}{\delta^3} = \frac{\delta'}{\delta}.$$

Ainsi la loi de Mariotte signifierait que, dans un même gaz, la force répulsive, qui s'exerce entre des tranches contenant le même nombre de molécules, varie en raison inverse de leur distance. Cette nouvelle forme de l'énoncé de la loi en montre l'importance théorique.

Voici comment Mariotte disposait son expérience. Un long tube bien calibré, recourbé près de l'une de ses extrémités de manière à fournir deux branches très-inégales, fermé à l'extrémité de la petite branche et muni d'un entonnoir à l'extrémité de la grande, est fixé à une planchette verticale le long d'une règle divisée. On y verse d'abord une petite quantité de mercure remplissant le coude du tube et isolant ainsi un certain volume d'air dans la petite branche. On arrive aisément, après quelques tâtonnements, à faire en sorte que les surfaces libres de la double colonne de mercure se trouvent au même niveau et au zéro de l'échelle. L'air emprisonné est alors à la pression extérieure, que l'on peut observer au moyen du baromètre. Si ensuite on verse dans la grande branche une quantité quelconque de mercure, la différence des deux niveaux fait connaître l'accroissement de la pression supportée par l'air contenu dans la petite branche, et d'un autre côté les divisions du tube permettent d'apprécier son nouveau volume ; il est donc facile de vérifier si la loi PV = P′V′ est observée. Pour les démonstrations d'amphithéâtre, on verse, par exemple, dans le grand tube une quantité de mercure telle que la différence de niveau devienne égale à la hauteur de la colonne barométrique : dans ce cas le volume de l'air enfermé dans le petit tube doit être réduit de moitié. Pour étendre la vérification de la loi aux pressions inférieures à la pression barométrique, on peut se servir d'un tube droit calibré et divisé, ouvert à l'une de ses extrémités, fermé à l'autre, et que l'on renverse dans un bain de mercure après l'avoir préalablement rempli de ce métal, comme si l'on voulait construire un baromètre. On introduit une petite quantité d'air dans la chambre de ce baromètre et, en enfonçant le tube dans le bain de mercure jusqu'à ce que les surfaces libres du liquide affleurent au même niveau dans l'intérieur du tube et dans la cuvette, on n'a qu'à compter le nombre des divisions du tube qui dépassent le niveau pour connaître le volume de l'air emprisonné sous la pression atmosphérique. On relève alors le tube d'une certaine quantité ; la colonne de mercure y monte alors au-dessus du niveau dans la cuvette, tout en laissant à l'air séparé un plus grand espace libre. L'élasticité de cet air peut être à chaque repos apprécié au moyen de la différence de niveau des deux surfaces libres du mercure, et le volume de l'air est toujours donné par le nombre de divisions du tube qu'il occupe. Il est donc facile de voir si la loi continue à se vérifier.

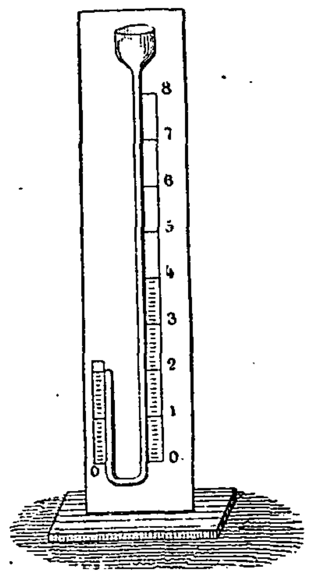

Fig. 2.

Nous avons supprimé à dessein le détail des précautions à prendre relativement aux défauts de calibrage du tube, aux variations que doit subir pendant l'expérience la température de l'air emprisonné, à la dessiccation complète de cet air, etc. Ces précautions peuvent aisément être imaginées ; Mariotte ne s'en était même pas préoccupé.

L'expérience de Mariotte a été reprise depuis avec plus de soin, d'abord par Œrsted et Swendsen en 1826, par MM. Despretz et Pouillet, par Dulong et Arago, enfin par M. Regnault.

Œrsted et Swendsen, aux détails près, suivirent la même méthode que Mariotte et admirent l'exactitude de la loi jusqu'à 8 atmosphères, quoique les résultats obtenus s'accordassent pour indiquer une compressibilité un peu plus grande que celle que fournirait la loi. Pour aller au delà de 8 atmosphères, ils employèrent un procédé très-imparfait, sur lequel il serait inutile de donner aucun détail.

M. Despretz, sans chercher à vérifier ni à infirmer la loi, voulut seulement savoir si tous les gaz obéissent à la même règle. Pour cela, il enferma dans un même vase en verre rempli d'eau, et bouché à l'aide d'un piston à vis, différents tubes renversés sur une même cuvette de mercure et dans lesquels il avait introduit différents gaz, de telle façon que toutes les colonnes de mercure s'élevassent à la même hauteur à l'air libre. En agissant sur la tête du piston à vis, on pouvait augmenter à volonté la pression intérieure ; le mercure montait alors davantage dans les différents tubes en comprimant les gaz emprisonnés à leurs parties supérieures ; mais les niveaux des différentes colonnes ne restèrent pas les mêmes. L'acide carbonique, l'hydrogène sulfuré, l'ammoniaque et le cyanogène se comprimaient plus que l'air ; l'hydrogène au contraire se comprimait moins.

M. Pouillet n'a fait que varier les conditions de l'expérience de M. Despretz de façon à pouvoir porter les pressions beaucoup plus haut. Les résultats furent les mêmes qu'avait déjà obtenus M. Despretz.

Dulong et Arago revinrent simplement à la méthode de Mariotte, mais en donnant à l'appareil des dimensions incomparablement plus grandes et prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les chances d'erreur. La colonne qui devait contenir le mercure était formée de 13 tubes de cristal de 2 mètres chacun, réunis les uns aux autres par des viroles de fer serrées à l'aide d'écrous et passant avec un petit jeu dans des fourchettes destinées à les assujettir le long d'un arbre en sapin dressé dans la tour du collége Henri IV. Afin d'éviter la rupture des tubes, par écrasement on les avait équilibrés isolément en les soutenant à l'aide de cordes passant sur des poulies fixes et tendues par des contre-poids.

Le manomètre fut construit avec un tube de cristal bien régulier, ayant près de 2 mètres de longueur. Une règle de cuivre munie d'un vernier, fixée à ce tube jaugé à part, servait à indiquer le volume de l'air comprimé. La communication entre les deux tubes était établie au moyen d'un réservoir cylindrique en fonte composé d'un cylindre central et de deux tubes latéraux qui se recourbaient verticalement pour recevoir dans des tubulures les sections inférieures du long tube et du manomètre qui y étaient scellées et mastiquées avec la plus grande solidité possible. Ce réservoir étant à moitié rempli de mercure, on y versa en outre de l'eau et l'on surmonta la tubulure centrale d'une petite pompe foulante qui puisait l'eau dans un réservoir voisin. Le jeu de cette pompe servait à refouler le mercure dans les deux tubes. L'air enfermé dans le manomètre avait été desséché avec le plus grand soin et on en entretenait la température à un degré fixe au moyen d'un courant d'eau emprunté à une fontaine publique.

Dulong et Arago ont répété trois fois leurs observations et ont adopté la série de résultats contenus dans le tableau suivant :

PRESSION.	VOLUME.
c.	
76,000	501,300
361,248	105,247
375,718	101,216
462,518	82,206
500,078	76,095
573,738	66,216
859,623	44,308
999,236	37,851
1262,000	30,119
1324,506	28,664
1466,736	25,885
1653,490	22,968
1658,440	22,879
1843,850	20,547
2023,666	18,833
2049,868	18,525

En comparant ces résultats avec ceux qu'aurait fournis la formule de la loi de Mariotte, on reconnaît aisément que la compressibilité vraie est un peu plus grande que la compressibilité théorique, la différence restant toutefois très-faible.

Dulong et Arago regardaient la loi de Mariotte comme très-sensiblement exacte, mais la méthode qu'ils avaient suivie présentait quelques chances d'erreurs qui, aperçues par M. Regnault, l'engagèrent à recommencer l'expérience.

En premier lieu, la pression obtenue à l'aide de la manœuvre de la pompe foulante ne devait pas rester constante pendant tout le temps nécessaire pour prendre les mesures de la colonne de mercure et du volume de l'air comprimé. Pour obvier à cet inconvénient, M. Regnault fit communiquer le tube et le manomètre avec un même réservoir relié par un seul conduit au réservoir sur lequel la pompe était fixée, et disposa dans une section transversale de ce conduit un robinet qui permît d'interrompre complétement toute communication entre les tubes et le réservoir principal, de façon que les fuites qui pourraient se produire dans le corps de pompe n'eussent plus aucun effet sur les résultats de l'expérience. M. Regnault perfectionna la méthode employée par ses prédécesseurs pour la mesure de la hauteur de la colonne de mercure. Mais c'est surtout par le nouveau procédé qu'il employa pour évaluer le volume de gaz comprimé, que sa méthode offrait un avantage plus marqué. Dans l'expérience de Dulong et Arago, le volume du gaz s'estimant par une hauteur, l'erreur absolue probable restait la même, quelque réduction qu'eût déjà subie le volume cherché, de sorte que les résultats étaient d'autant moins certains que la pression essayée avait été plus forte, c'est-à-dire que le procédé était d'autant plus imparfait que l'expérience présentait plus d'importance. M. Regnault changea entièrement le mode d'observation sous ce rapport. Quelle que fût la pression déjà obtenue, chaque expérience fut toujours instituée de manière à fournir l'accroissement de la pression correspondant à une même réduction d'un volume constant du gaz essayé, pris à différentes pressions. Pour cela, au lieu de fermer hermétiquement le manomètre, M. Regnault le mit en communication par un long tube avec le réservoir contenant le gaz déjà comprimé. En manœuvrant la pompe fixée au réservoir de mercure, on ramenait le niveau à un repère fixe dans le tube manométrique, et on mesurait la pression. On interrompait alors la communication entre le tube manométrique et le réservoir à gaz, à l'aide d'un robinet, puis on manœuvrait de nouveau la pompe, de façon à porter le niveau à un autre repère également fixe; enfin, on mesurait la pression nouvelle. L'expérience se faisait ainsi chaque fois dans les mêmes conditions, et les erreurs d'observation restaient comprises dans les mêmes limites. Le rapport dans lequel M. Regnault réduisait chaque fois le volume du gaz essayé, déjà comprimé, était celui de 2 à 1.

Voici les résultats que fournit cette méthode. La première colonne de chaque tableau donne la pression initiale P_0 du gaz dans le tube manométrique, et la seconde, le rapport $\frac{P_0v_0}{P_1v_1}$ du produit de la pression initiale par le volume initial au produit de la pression finale par le volume final, lorsque le volume primitif a été réduit de moitié.

AIR

P_0	$\frac{P_0v_0}{P_1v_1}$
mm	
738,72	1,001414
4209,48	1,002765
8177,48	1,003253
9336,41	1,006366

AZOTE

P	$\frac{P_0v_0}{P_1v}$
mm.	
753,46	1,000988
4953,92	1,002952
8628,54	1,004768
10981,42	1,006456

ACIDE CARBONIQUE

P_0	$\frac{P_0v_0}{P_1v_1}$
mm.	
764,03	1,007597
3186,13	1,028698
9351,72	1,045625
9619,97	1,155865

HYDROGÈNE

P_0	$\frac{P_0v_0}{P_1v_1}$
mm.	
2211,18	0,998584
2845,18	0,996121
9176,50	0,992933

Le rapport $\frac{P_0v_0}{P_1v_1}$ serait certainement égal à 1 si la loi de Mariotte était rigoureusement exacte; on remarquera qu'il s'en éloigne toujours fort peu; on peut donc dire que la loi, si elle n'est pas absolument vraie, est au moins très-approchée. On voit de plus que l'air, l'azote et l'acide carbonique se compriment plus que la loi ne le suppose, tandis que le contraire a lieu pour l'hydrogène. Enfin les écarts croissent à mesure que la pression augmente.

MARIOUPOL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 280 kilom. S.-E. d'Iékatérinoslav, sur la rive droite du Kalmious, non loin de la mer d'Azof, à l'O. du cap Nordvéka; 8,000 hab. Commerce important de grains; cabotage. La ville est bâtie sur des falaises élevées de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer; le port est formé par le Kalmious, et présente un accès facile aux navires de commerce. Marioupol fut fondée par Catherine II en 1784; elle fut bombardée par une flottille anglo-française en 1855. « Marioupol, dit Mme Adèle Hommaire de Hell, est un grand et sale village situé à l'embouchure du Kalmious dans la mer d'Azof. Son port n'a qu'une douane de sortie; c'est, du reste, une méchante rade, peu profonde, où les navires ne sont à l'abri que du seul vent d'ouest.

MARIOUTH, le *Mareotis lacus* des anciens, lac de la basse Egypte, séparé de la Méditerranée par une bande de terre dont la largeur varie de 1 à 2 kilom., et sur laquelle s'élèvent quelques collines calcaires, les ruines de l'ancienne Alexandrie et les constructions de la nouvelle ville; 45 kilom. sur 25. Il communiquait autrefois avec le Nil par plusieurs canaux et était entouré de jardins et de riches vignobles. La contrée voisine, appelée la *Marcote*, donnait un vin estimé, *Marcoticum vinum*. Horace attribue aux fumées du vin de la Marcote les projets insensés que Cléopâtre formait contre les Romains. Ce lac est à peu près desséché aujourd'hui.

MARIPA s. f. (ma-ri-pa). Bot. Espèce de palmier de la Guyane. ‖ Genre de plantes, de la famille des convolvulacées.

— **Encycl.** La *maripa* est une espèce de palmier qui croît à la Guyane, et qui présente quelque analogie avec les palmistes et les dattiers. Très-remarquable par son port et son feuillage, il produit un bel effet dans les avenues. Son bourgeon terminal ou *chou* est comestible, ainsi que ses fruits, dont on fait une grande consommation dans la saison; les agoutis en sont aussi très-friands. Les feuilles s'emploient pour couvrir les habitations; elles doivent être posées en travers, à cause de la fumée; mais il faut les renouveler d'une année à l'autre. Il n'y a, du reste, aucun inconvénient pour les habitants à avoir une abondante provision de ces feuilles, pourvu qu'on ait soin de les fendre et de les mettre à couvert; elles sont même alors d'un meilleur usage et durent plus longtemps. Le bois sert aux constructions.

MARIPOSA s. m. (ma-ri-po-za). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux. ‖ *Mariposa des oiseleurs*, Bengali. ‖ *Mariposa pintade*, Pape de la Louisiane.

MARIPOU s. m. (ma-ri-pou). Bot. Espèce de jambosier de la Guyane.

MARIQUITA, ville de la Nouvelle-Grenade, autrefois chef-lieu de la province de son nom, à 105 kilom. N.-E. de Bogota, près d'un petit affluent de la Magdalena, sur la pente de hautes montagnes granitiques et sous un climat tempéré. La province de Mariquita, située dans l'Etat de Cundinamarca, au S. de celle d'Antioquia, a 225 kilom. sur 100, et 80,000 hab. Ch.-l., Honda.

MARIS s. m. (ma-riss — mot gr.). Métrol. anc. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens, pour les liquides, équivalant à 1lit,43.

MARISQUE s. f. (ma-ri-ske — du lat. *marisca*, variété de figue). Méd. Excroissance molle, en forme de figue, qui vient surtout au fondement, au périnée et à la partie interne des cuisses. ‖ Tumeur hémorroïdale très-développée.

— Arboric. Grosse variété de figue.

— Nom donné en Amérique à plusieurs espèces de cypéracées, telles que les souchets, les scirpes, les choins, etc.

MARISTE s. m. (ma-ri-ste — du nom de *Marie*, mère de Jésus). Membre d'une congrégation religieuse vouée à l'enseignement.

— **Encycl.** La congrégation des *maristes*, fondée à Bordeaux en 1818, par l'abbé Cheminade, docteur en Sorbonne, et d'abord destinée à l'instruction primaire, comprend des laïques et des prêtres, ceux-ci vêtus du costume du clergé séculier. Ils furent autorisés par le gouvernement en 1825. Cette congrégation est sortie depuis longtemps de ses premières attributions. La concurrence des frères des Ecoles chrétiennes n'a pas permis aux *maristes* de prendre un grand développement dans l'instruction primaire; en revanche, ils ont fondé ou occupé un grand nombre d'établissements secondaires, pensionnats, colléges, petits séminaires, et dirigent même beaucoup de grands séminaires, des écoles industrielles, des fermes modèles, etc. Ils ont aussi une multitude de missions en pays étrangers. Leurs maisons sont surtout nombreuses en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Suisse. La maison mère de la congrégation est toujours à Bordeaux. A Paris, elle possède plusieurs établissements et dirige notamment le collége Stanislas. La règle des *maristes* leur permet de percevoir une rétribution scolaire, ce qui est expressément défendu à leurs concurrents les frères des Ecoles chrétiennes.

MARISTIN, un des dieux de la guerre au Japon. Sa fête, qui se célèbre solennellement au mois d'avril, se termine toujours d'une façon sanglante.

MARITAGIUM s. m. (ma-ri-ta-ji-omm — du lat. *maritare*, marier). Féod. Droit qu'avait le seigneur de désigner un mari aux filles de ses vassaux. ‖ Droit qu'on acquittait pour se marier à son gré.

MARITAL, ALE adj. (ma-ri-tal, a-le — lat. *miritalis;* de *maritus*, mari). Qui tient au mari, qui appartient au mari : *Pouvoir* MARITAL. *Droits* MARITAUX.

MARITALEMENT adv. (ma-ri-ta-le-man — rad. *marital*). En mari, comme doit faire un mari : *Ne pas vivre* MARITALEMENT *avec sa femme.*

— Comme si l'on était marié : *Vivre* MARITALEMENT.

Maritana, opéra romantique anglais, composé par Wallace, et représenté à Londres, au théâtre de Covent-Garden, dans le mois de décembre 1845. On a remarqué dans cet ouvrage des morceaux fort intéressants, entre autres le trio : *Remorse and dishonour their anguish import;* le duetto : *Holy mother guide his footsteps*, et l'air : *Alas! those chimer.* C'est un des meilleurs ouvrages du compositeur. Il a été représenté à Dublin en mai 1856, dans des conditions exceptionnelles, au profit d'un conservatoire à fonder dans cette ville. Les rôles ont été joués par des membres de l'aristocratie. La marquise de Devonshire tenait le piano à l'orchestre, tandis que son noble époux faisait les fonctions de souffleur. L'escorte militaire qui figurait dans la pièce était formée d'officiers de haut rang. La recette a produit 25,000 francs.

MARITCHA, mauvais génie de la mythologie indienne, fils de Sounda et de Tarakâ. Il vint troubler les sacrifices de Viswâmitra, et fut tué par Râma. Suivant d'autres auteurs, il fut tué plus tard, quand, métamorphosé en biche, il attira l'attention de Râma, pendant que Râvana enlevait Sita. Maritcha, blessé, poussa un cri qui imitait la voix de Râma : Sita, alarmée, pria son frère Lakchmana d'aller au secours de son époux. C'est alors que, seule et sans protecteur, elle devint la proie de Râvana.

MARITI (Jean), voyageur et écrivain italien, né à Florence en 1736, mort dans la même ville en 1806. Il avait complété son instruction par l'étude de l'histoire naturelle, de l'anglais et du français, lorsque son beau-père le fit entrer dans une maison de commerce de Livourne. De là, il passa en Sicile (1760), où il recueillit une collection d'objets d'histoire naturelle qu'il envoya à la ville de Florence, séjourna ensuite pendant deux ans à Acre, comme représentant d'un négociant anglais, devint, en 1763, vice-chancelier du consul Turner dans l'île de Chypre, apprit le turc et l'arabe, et visita successivement la Syrie, la Palestine et l'Egypte. De retour à Florence, il y fit paraître la relation de ses voyages et divers écrits, fut nommé membre de l'Académie florentine, obtint un emploi à la secrétairerie d'Etat (1771), devint, en 1784, capitaine du port de Livourne, et enfin archiviste du grand-duc (1791). Mariti n'était nullement entré dans les ordres, comme l'a prétendu Chateaubriand. Ses principaux ouvrages sont : *Voyages dans l'île de Chypre, la Syrie et la Palestine* (Lucques, 1769-1776, 9 vol. grand in-8o), trad. en français (Paris, 1791). C'est une relation fort intéressante, au point de vue des mœurs, des ressources et de l'industrie des pays visités par Mariti; *Histoire de la campagne d'Ali-Bey en Syrie, dans l'année* 1771 (Florence, 1772, in-8o); *Traité sur le vin de Chypre* (Florence, 1772); *Histoire du temple de la Résurrection ou de l'église du Saint-Sépulcre* (Livourne, 1784, in-8o); *Histoire de Faccardin, grand émir des Druses* (Livourne, 1787); *Mémoire historique sur le peuple des Assassins ou du Vieux de la Montagne* (Livourne, 1787); *Voyage à Jérusalem par la côte de Syrie* (Livourne, 1787); *Histoire de l'état présent de Jérusalem* (Livourne, 1790, 2 vol. in-8o), etc.

MARITIMA AVATICORUM, nom ancien de MARTIGUES.

MARITIME adj. (ma-ri-ti-me — lat. *maritimus;* de *mare*, mer). Qui est proche, voisin de la mer : *Une ville* MARITIME. *Un département* MARITIME. *La Flandre* MARITIME *fut un des premiers cantonnements des compagnons de Clodion et de Clovis.* (Chateaub.) *L'Italie, par sa position* MARITIME *et continentale, est amie de tous les peuples, hors un seul, qui est le peuple français.* (Proudh.) ‖ Qui a rapport à la mer ou à la navigation sur mer : *Commerce* MARITIME. *Entreprise* MARITIME. *Expédition* MARITIME. *Forces* MARITIMES. *La pêche du corail sur la côte d'Afrique peut devenir un utile élément de navigation* MARITIME. (De Forcade.)

— Qui s'adonne à la navigation sur mer : *Une nation* MARITIME. *L'Angleterre est une forte puissance* MARITIME.

— *Arsenal maritime*, Celui où se construisent les vaisseaux de l'Etat.

— Législ. *Code maritime*, Recueil de lois relatives à la navigation sur mer.

— Administr. *Division maritime*, Chacune des divisions de la France considérée sous le rapport maritime. ‖ *Préfecture maritime*, Chef-lieu d'une division maritime. ‖ *Préfet maritime*, Officier de marine qui administre une division maritime.

— **Syn. Maritime, marin.** V. MARIN.

— **Encycl.** Législ. A l'article DROIT MARITIME, nous avons donné un historique de ce droit et parlé de la législation relative à la marine marchande. Nous allons nous borner ici à rappeler les lois et ordonnances qui constituent notre législation *maritime*, puis nous dirons quelques mots de la justice *maritime*.

La législation de la marine en France se trouve éparse dans une multitude de lois et ordonnances. Sous l'ancien régime, la matière fut successivement réglée par la célèbre ordonnance de 1689, préparée par Colbert, et par les règlements ou ordonnances du 1er août 1731, du 27 septembre 1776 et du 25 mars 1785. Mais ces dispositions législatives furent abrogées par l'Assemblée constituante le 28 août 1790. Par un décret du même jour, connu sous le nom de *Code des vaisseaux* ou *Code pénal de la marine*, elle régla la procédure à suivre relativement à la répression des délits ou crimes commis par les marins et aux pénalités encourues. Pour compléter ce décret, l'Assemblée appliqua ensuite aux troupes de mer les lois des 22, 23 octobre 1790 et 20 septembre 1791, relatives à la discipline militaire. Le 3 brumaire an IV, une loi établit l'inscription *maritime*, et un arrêté du 5 germinal an XII fixa les attributions des conseils de guerre *maritimes*. Sous l'Empire parurent les décrets des 22 juillet et 12 novembre 1806 et du 4 mai 1812, qui organisèrent des conseils de marine, fixèrent l'exercice de la justice à bord et créèrent des tribunaux *maritimes*. Depuis lors ont successivement paru l'ordonnance du 21 février 1816, les lois des 18 avril et 11 mai 1831 sur les pensions, celle du 28 avril 1832 sur l'avancement, le décret du gouvernement provisoire (12-14 mars 1848), qui abolit les peines de la bouline, de la cale et de coups de corde. Depuis lors, les décrets des 26 mars et 16 avril 1852 ont fixé la justice *maritime* au point de vue pénal et disciplinaire, en l'appliquant à la fois à la marine militaire et à la marine marchande. La législation en vigueur a été codifiée en 1858. Ce code est divisé en quatre livres qui comprennent : 1o l'organisation des tribunaux de la marine; 2o la compétence de ces tribunaux; 3o la procédure; 4o les crimes, délits et peines.

Disons maintenant quelques mots de la justice *maritime*. Sous l'empire de l'ordonnance de 1689, les commandants de navire eurent le droit de juger les délits commis à leur bord et purent, dans certains cas, en présence de l'ennemi notamment, punir les crimes, après avoir toutefois pris l'avis des officiers du navire. Mais, en général, les marins qui s'étaient rendus coupables d'un crime devaient être jugés à terre par un conseil de guerre. Une ordonnance du 1er août 1731 chargea les intendants de justice de punir les crimes et délits commis dans les ports, arsenaux, magasins de la marine et au bagne. Ce pouvoir exorbitant leur fut enlevé en 1776. Les crimes rentrèrent alors dans la compétence des conseils de guerre, et les intendants furent chargés seulement de réprimer les vols et les délits. Une ordonnance du 25 mars 1765 ordonna de faire passer devant un conseil de guerre tout commandant qui aurait perdu son navire; l'ordonnance du 27 septembre 1776 chargea un conseil de marine de juger les commandants de navire reconnus coupables de n'avoir pas fait leur devoir. L'Assemblée constituante, par la loi du 21 août 1790, admit le jury en matière de justice et maintint les peines en vigueur. Ces peines étaient de deux sortes, afflictives et disciplinaires. Les premières étaient la mort, les galères, la bouline, la cale, la prison ou les fers sur le pont pendant plus de trois jours, les coups de corde. Les secondes consistaient, pour les marins, dans le retranchement du vin pendant trois jours, dans la mise aux fers ou la mise à cheval sur une barre du cabestan; enfin, dans la peine d'être attaché au grand mât pendant trois jours; pour les officiers, dans les arrêts, la prison et la suspension pendant un mois au plus. La juridiction par le jury fut presque entièrement supprimée par la loi du 16 nivôse an II. Le décret du 22 juillet 1806, tout en laissant aux commandants de navire le droit de juger dans des cas d'urgence, et en maintenant des conseils de guerre spéciaux pour les déserteurs, institua des conseils de justice pour les délits commis à bord et des conseils de guerre chargés de connaître des crimes et délits. En 1848, le gouvernement provisoire abolit les châtiments corporels, à l'exception de la mise aux fers pour un temps variant de quatre jours à un mois. Enfin de nouvelles modifications ont été apportées à la pénalité par un décret du 26 mars 1852. Les peines qui peuvent être actuellement prononcées sont : 1o en matière criminelle, la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la détention, la reclusion, le bannissement et la dégradation militaire; 2o en matière de délit, les travaux publics, l'emprisonnement, le cachot ou double boucle, la destitution, l'amende, la réduction de grade ou de classe, enfin l'inaptitude à l'avancement. Les tribunaux institués pour juger des crimes ou des délits sont les conseils de guerre, les conseils de justice et les tribunaux *maritimes*. Au mot CONSEIL, nous avons parlé des conseils de guerre permanents de la marine. Les conseils de justice, chargés de connaître de certains délits commis à bord, sont composés de cinq juges; quant aux tribunaux *maritimes* proprement dits, ils ont été établis depuis 1806 pour juger les crimes, délits ou contraventions commis par les marins ou autres personnes dans les ports et arsenaux. Ils sont permanents depuis 1858 et se composent d'un capitaine de vaisseau ou de frégate, de deux lieutenants de vaisseau, d'un juge du tribunal de 1re instance, d'un juge suppléant, d'un commissaire adjoint ou sous-commissaire de marine et d'un sous-ingénieur. Mentionnons, enfin, les tribunaux *maritimes* commerciaux institués par les décrets des 24 mars et 16 avril 1852, et qui jugent en dernier ressort.

— *Code des signaux maritimes.* V. CODE.

— *Inscription maritime.* Autrefois, quand on avait besoin de matelots pour le service de l'Etat, on fermait les ports, on prenait de gré ou de force tous les marins, et on les faisait monter sur les vaisseaux du roi. Mais lorsque, sous Louis XIV, on chercha à constituer une marine puissante, on renonça à ce mode barbare d'armement, qui entravait si complétement toutes les opérations commerciales, et l'on créa le système des classes. C'est dans l'Aunis, le Poitou et la Saintonge qu'on en fit l'essai par l'ordonnance de 1665. Les ordonnances de 1668, 1669, 1670, 1673 et 1689 l'appliquèrent à tout le littoral de la France. Ce système consistait dans la confection, pour les villes et les bourgs des côtes, d'un rôle général de matelots, qu'on partageait en trois classes; chaque classe devait servir une année sur les bâtiments de l'Etat, et, pendant les deux années suivantes, était libre de naviguer sur les navires marchands. Ce roulement se répétait pour les marins tant que durait leur inscription sur les rôles. L'application de ce mode de levée fit naître de sérieuses difficultés. Ce roulement incessant des classes ne fournissait pas aux navires de guerre des équipages assez fortement constitués; de plus, il limitait forcément l'étendue des opérations du commerce *maritime*. Aussi tomba-t-il peu à peu en désuétude, et il ne servit plus de règle au recrutement de la flotte, qui s'opérait cependant toujours parmi les marins inscrits, mais selon les exigences du moment. Il fut totalement supprimé en 1784. L'ordonnance du 31 octobre de cette année constitua une organisation complète de l'administration des gens de mer par quartiers et syndicats; elle prescrivit que les levées se feraient par rôle individuel au moyen d'états nominatifs. Ces états étaient divisés en deux listes, l'une pour les gens mariés, l'autre pour les célibataires; les levées devaient se faire en commençant par les têtes de listes, et en continuant ainsi, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à complet épuisement; après quoi, on recommençait à parcourir les listes en suivant le même ordre. Le contingent à fournir par chaque quartier était proportionnel au nombre d'hommes propres au service portés sur les états, et le rapport suivant lequel chaque liste devait concourir aux levées était réglé de façon que les célibataires fussent un tiers de temps de plus au service que les gens mariés; les matelots et les hommes de profession *maritime* restaient, à moins de renonciation formelle de leur part, soumis à l'inscription jusqu'à l'âge de soixante ans. Mais, en même temps que ces ordonnances, promulguées de 1665 à 1784, imposaient aux gens de mer le service sur les bâtiments et dans les arsenaux de l'Etat, d'autres actes, émanés également de l'autorité souveraine, leur assuraient des priviléges, des avantages importants, comme une juste compensation des sacrifices qui leur étaient demandés. Déjà une déclaration de 1661, antérieure à l'établissement des classes, les avait exonérés de certaines charges personnelles et même d'impôts; mais ce fut surtout après cet établissement que divers édits et ordonnances vinrent étendre leurs immunités et leur accorder d'autres avantages (ordonnances, édits ou arrêts de janvier 1670, août 1673, 6 août 1717, 25 juin 1718, juillet et décembre 1720, 19 mars 1755 et 20 mars 1778). A terre, les marins non employés recevaient la moitié de leur solde (édit de janvier 1670), plus un mois de gages en cas de congédiement (édit d'août 1673). Leurs familles recevaient, dans leurs quartiers, par l'intermédiaire de la caisse des gens de mer, des subventions qui les faisaient vivre en l'absence de leurs soutiens naturels (ordonnance du 7 août 1675, règlement du 1er juin 1782). Blessés, les marins devaient être soignés jusqu'à leur guérison dans les hôpitaux des villes les plus proches; s'ils étaient reconnus capables de servir de nouveau, ils recevaient un supplément de solde; dans le cas contraire, ils devaient être entretenus et nourris leur vie durant dans les hôpitaux (règlement du 23 septembre 1673, confirmé par celui du 6 octobre 1674). Quant à ceux qui voulaient se retirer chez eux, le fonds des hôpitaux leur payait trois années entières de leur subsistance. Enfin, et ce fut là l'origine de ce que l'on a appelé depuis l'*Etablissement des invalides de la marine*, des pensions et demi-soldes furent accordées, non-seulement aux marins de l'Etat, mais encore à ceux du commerce (édit de 1709, confirmé par celui de juillet 1720), et des secours furent alloués aux veuves et aux enfants des marins tués au service (édit de 1713 et ordonnance de 1759). Pour faire face à ces dépenses, on créa des ressources spéciales; on établit une retenue qui varia de 3 à 6 deniers (ordonnance du 23 septembre 1673), et qui, après avoir porté d'abord sur le personnel, puis sur le matériel de la marine militaire (édit de mai 1709), finit par porter également sur les gages des marins du commerce et sur le produit des prises (édit de mars 1713). On attribua aux invalides de la marine (édit de décembre 1713) le produit des gages et parts de prises et la moitié du produit des naufrages non réclamés, et des règles précises, d'après lesquelles les pensions pour blessures, infirmités et ancienneté de service pouvaient être accordées, furent posées par l'ordonnance du 31 octobre 1784. Tel était, en principe, mais altéré souvent dans l'application, le système d'après lequel avaient été recrutées les flottes que commandaient les Duguay-Trouin, les Tourville, les Suffren, les d'Estaing.

A l'époque de la Révolution, cette législation fut l'objet de sérieuses discussions. L'Assemblée constituante, tout en conservant le principe de l'inscription *maritime*, voulut la soumettre à des règles mieux définies, l'entourer de plus de garanties. Par le décret du 31 décembre 1790, elle déclare que tout citoyen français pourra embrasser les professions *maritimes*; que tous ceux qui exerceront ces professions seront astreints au service sur mer ou dans les arsenaux; qu'à cet effet, ils seront classés et, dès lors, dispensés de tout autre service public. Puis, par un autre décret, rendu le même jour, elle détermine les conditions d'avancement des gens de mer, en paye et en grade, sur les vaisseaux de l'Etat. Par le décret du 29 août, elle organise le personnel de la marine, crée des écoles gratuites d'hydrographie; enfin, un nouveau décret maintient la caisse des invalides de la marine, à laquelle on conserve ses revenus spéciaux, ainsi que les remises sur toutes les dépenses du département de la marine, règle le chiffre des pensions et des demi-soldes des matelots, de leurs veuves, et des secours accordés à leurs enfants, etc. La Convention, à son tour, adopta les mêmes principes. L'Empire ne toucha à l'inscription *maritime* que par le décret du 19 mars 1808, qui réduisit aux quatre professions de charpentier, calfat, perceur et voilier les ouvriers compris dans l'inscription *maritime*. Enfin, lorsque l'Assemblée nationale, en 1849, voulut se faire rendre compte de la situation de notre marine, des modifications qu'il pourrait être utile d'introduire dans son organisation, la question de l'inscription *maritime* fut agitée, et la commission n'hésita pas à déclarer que le recrutement de la flotte par la voie de l'inscription *maritime* devait être conservé, de même que devaient être maintenus les avantages et les priviléges attachés à la profession de marin.

L'inscription *maritime* est certainement la plus gênante restriction que la loi ait pu apporter à l'exercice d'une profession autorisée, l'impôt le plus dur qu'il soit possible de prélever sur une classe de citoyens. Voici par quels priviléges on a cru pouvoir compenser de si pénibles obligations. Le marin est dispensé du service militaire et transmet l'exemption à son frère. On lui ouvre des écoles gratuites d'hydrographie. Pendant son absence, l'Etat donne des secours à ses enfants, et la caisse des gens de mer remet sans frais à sa famille les sommes qu'il veut lui envoyer sur sa solde. S'il navigue pour le commerce, pour les grandes pêches à la part ou autrement, le contrat qui le lie à l'armateur est placé sous la sauvegarde de l'administration de la marine. C'est elle qui, d'office, poursuit en sa faveur l'exécution des conventions, le remboursement des salaires que son éloignement ou son insouciance lui feraient souvent négliger. Malade, il est rapatrié aux frais de l'Etat ou aux frais de l'armateur. Ses services lui donnent droit à une pension, même lorsqu'il navigue pour son propre compte ou pour celui d'un armateur, auquel cas il reçoit une pension annuelle dite *demi-solde*. Pour ses enfants au-dessous de dix ans, il reçoit également des allocations; sa veuve, ses orphelins, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, touchent aussi des pensions. La retenue annuelle sur les salaires des marins du commerce est d'environ 1,400,000 francs; les pensions dites demi-soldes faites à ces marins sont de 3 millions, et celles qu'on fait à leurs veuves de 700,000 francs, indépendamment des secours.

Ces avantages ont été encore accrus par les décrets des 30 septembre 1860, 29 mai 1861, 25 juin 1861, 10 septembre 1861, 30 décembre 1861, la loi du 28 juin 1862, les décrets des 21 juillet, 11 et 26 août, 15 novembre 1862.

Enfin, sous l'administration de Chasseloup-Laubat, en 1863, un décret a modifié profondément le système de l'inscription; il est nécessaire de donner ici les principales dispositions de ce décret. Le titre Ier traite de l'engagement volontaire. Il est dit que tout individu âgé de plus de seize ans et de moins de vingt et un ans accomplis peut, s'il est reconnu propre au service, contracter un engagement de novice. Cet engagement est de quatre années. Dans le cas où le nombre des admissions de novices devrait être réduit, sont admis de préférence : 1° les jeunes gens provenant des mousses de la flotte; 2° les jeunes gens ayant navigué, soit comme mousses, soit comme novices, à bord des bâtiments de commerce ou de pêche. Tout novice ayant un an d'embarquement en cette qualité et dix-huit ans accomplis reçoit la solde de matelot de 3e classe, sans que cet avantage entraîne son inscription à titre définitif. A l'expiration des quatre années de service, tout novice qui déclare vouloir renoncer à la navigation reçoit un certificat de radiation immédiate. Tout novice qui, par la voie du sort, se trouve faire partie d'un contingent appelé en vertu de la loi du recrutement est incorporé comme les autres soldats de sa classe et peut être affecté aux équipages de la flotte. Toutefois, il peut, avant le tirage, se faire porter à titre définitif sur les matricules de l'inscription *maritime*, auquel cas, conformément à l'article 14 de la loi du 21 mars 1832, il est considéré comme ayant satisfait à l'appel. Tout individu âgé de plus de seize ans et de moins de vingt-trois ans accomplis peut, s'il est reconnu propre au service, contracter un engagement de sept ans pour servir dans la marine. Il y est admis avec le titre d'apprenti marin. Après une année d'embarquement, s'il a dix-huit ans accomplis, il est porté à la 3e classe des matelots. Les engagements à titre de novice sont reçus par les commissaires de l'inscription *maritime* et par les intendants militaires dans les villes de l'intérieur. Les engagements à titre d'apprenti marin sont contractés devant les maires des chefs-lieux de canton, avec le concours des commandants de dépôt de recrutement dans les villes de l'intérieur, avec le concours des commissaires de l'inscription *maritime* dans les quartiers *maritimes*.

Le titre II est relatif aux appels et au remplacement. Tout marin inscrit continue à être appelé au service lorsqu'il a atteint l'âge de vingt ans révolus. A moins d'empêchement, dont il doit justifier, il est tenu de se présenter devant un commissaire de l'inscription *maritime* dans le mois pendant lequel il a accompli sa vingtième année, ou dans le mois qui suit son retour en France, s'il a accompli cet âge en pays étranger. Les incorporations datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre qui suivent l'arrivée au port. Tout matelot âgé de plus de dix-huit ans, reconnu apte à faire un bon service, peut devancer l'époque à laquelle il aurait été appelé. Après six années révolues depuis son incorporation, tout marin inscrit ne peut plus être requis pour le service de la flotte qu'en cas d'armements extraordinaires et en vertu d'un décret du gouvernement. Pendant cette période de six années, les inscrits peuvent recevoir des congés avec ou sans solde. Après les trois premières années de service, ceux qui n'ont pas été envoyés en congé touchent une haute paye de 0fr. 20 par jour. A l'expiration de la sixième année, ils sont congédiés et reçoivent un certificat constatant qu'ils ont satisfait à l'appel et mentionnant la manière dont ils ont servi. Ont droit à des sursis de levée les marins qui se trouvent dans les positions suivantes : l'aîné d'orphelins de père et de mère; le marin ayant un frère au service (le sursis, dans ce dernier cas, est accordé autant de fois dans la même famille que les mêmes droits s'y reproduisent); le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année. Dans le cas ci-dessus, le frère puîné obtient un sursis si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité qui le rende impotent. Aucun autre sursis de levée ne peut être accordé que par le ministre de la marine, sur la proposition motivée des préfets *maritimes* ou des chefs de service de la marine. Sauf les cas d'urgence, dont il est rendu compte immédiatement au ministre, les hommes pour lesquels ces propositions de sursis sont faites doivent être mis en route et attendre la décision ministérielle aux chefs-lieux des divisions. Le marin inscrit en activité de service ne peut être exceptionnellement renvoyé dans ses foyers que lorsqu'il se trouve dans un des cas prévus pour l'obtention d'un sursis de levée. Les marins qui ont obtenu des sursis de levée sont réputés avoir satisfait à l'appel, si les causes qui ont motivé ces sursis subsistent pendant tout le temps pour lequel ils auraient été appelés. Lorsque ces causes viennent à cesser, ils doivent en faire la déclaration au commissaire de l'inscription *maritime*, et, si la cause du sursis a cessé deux ans avant le congédiement de la classe à laquelle ils appartiennent, ils peuvent être incorporés pour un temps égal à celui qui restait alors à faire à ladite classe. Tout marin inscrit qui n'a pas satisfait à l'appel est levé d'office et ne reçoit ni congés ni haute paye. Les marins appelés au service peuvent se faire remplacer. Le remplaçant doit : 1° être libre de tout service public; 2° avoir déjà servi dans les équipages de la flotte pendant quatre ans comme engagé novice; 3° avoir moins de trente-cinq ans; 4° être agréé par l'autorité *maritime*. Le remplacé est, pour le cas de désertion, responsable de son remplaçant pendant un an, à compter de la date de l'acte de remplacement. La responsabilité cesse si le remplaçant meurt au service ou si, en cas de désertion, il est arrêté pendant l'année. Les actes de remplacement sont reçus par les commissaires de l'inscription *maritime*; mais ces actes ne sont définitifs qu'après l'admission du remplaçant à la division.

Le titre III s'occupe de l'avancement. Après une année, soit d'embarquement, soit de service aux bataillons d'instruction en qualité d'apprentis fusiliers, soit de services mixtes accomplis, partie auxdits bataillons, partie sur les bâtiments armés, les apprentis marins de recrutement et ceux qui, provenant de l'engagement volontaire, ont atteint l'âge de dix-huit ans révolus, sont portés à la 3e classe du grade de matelot. Dans tous les cas, les apprentis marins ne sont admis à compter, pour l'avancement, le temps passé aux bataillons d'instruction des fusiliers, qu'autant qu'ils en sont sortis avec un brevet de capacité. Les matelots de 3e classe de toute provenance qui comptent quarante-huit mois de navigation pour l'Etat sont portés à la 2e classe du jour où ils ont accompli cette période de navigation, et si, d'ailleurs, les conseils d'avancement des bâtiments sur lesquels ils sont embarqués depuis trois mois les en jugent dignes. Sont également portés à la 1re classe de leur grade, lorsque les conseils d'avancement les en jugent dignes, les matelots de 2e classe de toute provenance qui comptent en cette qualité quarante-huit mois de navigation pour l'Etat.

Le titre IV traite des congés et des primes. Tout homme engagé comme novice, qui, parvenu à l'époque où il aurait droit à son congédiement, contracte l'engagement de compléter six années de service à compter du jour où il touche la solde de matelot ou souscrit un engagement de sept ans, a droit à une prime journalière de 0fr. 30, dont la première annuité lui est immédiatement payée. Il peut, en outre, lui être accordé un congé temporaire de deux mois avec solde. Les marins de l'inscription *maritime* peuvent recevoir des congés renouvelables sans solde, pendant lesquels ils sont libres de se livrer à toute espèce de navigation; ceux d'entre eux qui, au moment de la délivrance de ces congés, déclarent vouloir, pendant la durée desdits congés, ne naviguer qu'au cabotage, au bornage ou à la petite pêche ont droit au quart de la solde à terre de leur grade, et le temps passé par eux dans cette position leur est, en outre, compté comme service à l'Etat. Cette solde leur est payée tous les trois mois. Tout inscrit *maritime* qui, au lieu d'accepter un congé renouvelable, déclare vouloir rester au service jusqu'à l'expiration de la période obligatoire a droit, à compter du jour même de cette déclaration, à une prime journalière de 0fr. 30, dont la première annuité lui est immédiatement payée Il peut, en outre, obtenir un congé temporaire de deux mois avec solde. Le marin qui, ayant accepté un congé, y renonce ensuite dans le délai de deux mois a également droit à cette prime journalière. Ces dispositions ne sont pas applicables aux remplaçants d'inscrits. Toutefois, après trois ans de service, ils peuvent obtenir des congés temporaires de deux mois sans solde. Tout rengagé dans l'armée de mer aux conditions déterminées par la loi du 26 avril 1855, indépendamment de la prime allouée en vertu de cette loi, peut obtenir un congé temporaire de deux mois avec solde, à l'époque où il aurait été libéré. Des congés temporaires de deux mois, sans solde, peuvent être accordés aux rengagés après trois ans de service, à partir de leur rengagement. Tout marin inscrit qui, parvenu au terme de sa sixième année de service, demande à se faire réadmettre pour trois ans au moins, autrement qu'à titre de remplaçant, a droit à une prime journalière dont la première annuité lui est immédiatement payée. Il peut, en outre, obtenir un congé temporaire de deux mois avec solde ou de quatre mois avec demi-solde. Le taux de la prime est fixé à 0 fr. 50 pour les marins ayant une spécialité, et à 0 fr. 40 pour les hommes sans spécialité. La même prime est allouée aux inscrits éventuellement maintenus au service au delà de la période obligatoire, ainsi qu'à tous ceux qui sont réadmis sur leur demande et pour une période de trois ans au moins. La prime n'est allouée qu'aux hommes ayant moins de trente-cinq ans. Des frais de route pour se rendre dans leurs foyers et en revenir peuvent être alloués aux marins provenant des novices et de l'inscription *maritime* qui ont obtenu des congés temporaires avec solde ou demi-solde. Ceux d'entre eux qui demandent, dans un délai de deux mois depuis leur retour dans leurs foyers, à continuer leur service ou à se faire réadmettre reçoivent également la solde de leur grade pendant la durée de ce délai.

Un décret du 31 décembre 1872 est encore venu modifier cette législation. En vertu de ce décret, les inscrits sont astreints au service de la flotte à l'âge de vingt ans révolus. Ils peuvent, dès l'âge de dix-huit ans, être admis à devancer l'appel. La première période du service obligatoire est réduite de six à cinq ans. Pendant cette période, il peut être délivré des congés renouvelables sans solde, à la condition pour le congédié de se livrer à la navigation. Pendant les deux ans qui suivent le marin est soumis au régime du congé renouvelable. Tout ce temps est compté comme service à l'Etat pour tous ceux qui s'engagent à ne naviguer qu'au cabotage, au bornage ou à la petite pêche pendant la durée des congés. A partir du 1er janvier 1873, la faculté du remplacement a été supprimée.

Dans cet exposé que nous venons de faire de la législation actuelle sur le recrutement des marins, un fait aura sans doute frappé nos lecteurs, c'est le luxe inouï de réglementation. Tous les soins apportés par les divers gouvernements pour multiplier les vocations dans le service *maritime* de l'Etat n'ont, tout le monde en convient, abouti à rien de passable; c'est qu'au lieu de baser la législation sur la liberté et l'égalité, on lui a donné pour base l'arbitraire et le privilége. Le mal est grave, puisque notre marine marchande s'en meurt, et notre marine militaire aussi, car elle se recrute dans la marine marchande. Les charges intolérables, inouïes que l'Etat impose à quiconque voudrait embrasser la profession de marin ne sont nullement compensées par les priviléges que la loi leur accorde. Tout marin n'en reste pas moins hors la loi commune, absolument incertain de son avenir et pour un temps indéfini. Une enquête a été ouverte depuis 1870 sur les modifications à apporter à cette législation tyrannique; elle a eu un résultat utile en provoquant le décret de décembre 1872, qui est un pas fait vers le droit commun. Nous croyons, en effet, qu'il faut absolument mettre en harmonie la loi *maritime* avec la loi militaire. Nous pensons que le principe du service obligatoire pour tous devra s'étendre au service de la marine, et que l'Etat, sur le contingent annuel qui comprendrait les matelots de la marine marchande aussi bien que tous les autres citoyens, devra prélever les marins comme il prélève, par exemple, les ouvriers d'administration. Les marins étant ainsi soumis aux conditions générales d'appel, de service, de congés, etc., etc., n'auront plus à se plaindre d'aucune charge spéciale ni à réclamer aucun privilége. La marine marchande, soumise aux conditions de toutes les autres industries, et trouvant d'ailleurs une sécurité, qui lui manque, dans des conditions législatives plus certaines et moins aléatoires, pourra calculer ses moyens et se livrer résolûment à ses opérations, étánt simplement entendu que les marins de vingt à vingt-cinq ans appartiennent tous à l'Etat, comme tous les autres citoyens du même âge, sauf les exceptions admises par la loi. Tout système en dehors de ce large principe d'égalité nous paraît devoir rester stérile, comme l'ont été ceux qu'on a expérimentés jusqu'ici.

MARITORNE s. f. (ma-ri-tor-ne — altérat. de *malitorne;* formé du lat. *male*, mal, *tornata*, tournée). Fille mal faite et malpropre.

MARITZ (Jean), célèbre fondeur et mécanicien suisse, né à Burgsdorf, canton de Berne, en 1680, mort à Genève en 1743. Frappé des inconvénients que présentait le système employé pour la fabrication des canons, système qui consistait à les couler creux au moyen d'un noyau de fer couvert d'argile, il imagina le coulage plein et le forage horizontal des bouches à feu, et pour bien les percer suivant leur axe, pour donner à l'âme des pièces cette régularité d'où dépend la justesse du tir, il eut l'idée de faire tourner les canons eux-mêmes au lieu de faire tourner les forets. Ce fut en 1714, à Burgsdorf, que fut fabriquée la première pièce de canon d'après ce système, et les essais qui en furent faits l'année suivante à Berne obtinrent un plein succès. Appelé à Genève en 1723, Maritz y reçut le titre de commissaire fondeur de l'artillerie de la république, passa en France en 1734, fut mis à la tête de la fonderie de Lyon en qualité de commissaire des fontes de l'artillerie, puis revint à Genève, où il termina sa vie. — Il eut pour successeur, dans la direction de la fonderie de cette ville, son fils aîné SAMUEL, né en 1705, mort aveugle en 1786, après avoir été commissaire fondeur des républiques de Genève et de Berne.

MARITZ (Jean), fondeur français, fils et frère des précédents, né à Berne en 1711, mort près de Lyon en 1790. Après avoir travaillé quelque temps à la fonderie de Genève sous la direction de son père, il visita la Hollande, l'Allemagne, puis se rendit à Lyon avec son père en 1734, fut nommé commissaire des fontes d'artillerie dans cette ville, se fit naturaliser Français, s'attacha à perfectionner les procédés pour forer et tourner les canons, et reçut de Louis XV une pension de 2,000 livres, puis des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. Maritz avait successivement dirigé les fonderies de Strasbourg, de Douai, de Rochefort et de Ruelle, près d'Angoulême, lorsqu'il fut appelé en Espagne (1765) pour établir des fonderies de canons à Séville et à Barcelone. Charles III lui fit don de 320,000 fr., le nomma inspecteur général des fontes et forges d'artillerie et maréchal de camp. De retour en France, il refusa les propositions que lui fit Catherine II pour se rendre en Russie, reçut en compensation, du roi de France, une pension de 12,000 livres, et prit sa retraite peu avant la mort de Louis XV.

MARITZA, ancien *Hebrus*, fleuve de la Turquie d'Europe. Il prend sa source dans le versant N.-E. du Despotodagh, coule à l'E., traverse le sangiac de Gallipoli et, arrivé à Iéredjik, se divise en deux bras, dont l'un va se jeter dans l'Archipel et l'autre dans le golfe d'Enos. La Maritza a un cours d'à peu près 350 kilomètres, passe à Philippopoli et à Andrinople, où elle devient navigable. Ses principaux affluents sont à droite l'Arda et à gauche la Tondja. Ce fleuve est rempli de petites îles et mesure à peu près 600 mètres dans sa plus grande largeur. La Fable rapporte qu'Orphée habita sur ses bords et que c'est dans ses eaux que les femmes de Thrace jetèrent la tête de ce malheureux amant.

MARIUS s. m. (ma-ri-uss). Entom. Syn. de MÉGALURE.

MARIUS (Caïus), un des plus illustres généraux romains, né à Cerretinum, bourgade dépendant du municipe d'Arpinum, patrie de Cicéron, l'an 157 av. J.-C., mort en 86. La plupart des historiens et des biographes rapportent que la famille de Marius était des plus obscures, et que lui-même fut réduit d'abord à travailler la terre. Ces récits semblent exagérés; Velleius Paterculus le fait naître d'une famille équestre, et son témoignage est confirmé par celui de Diodore de Sicile, qui affirme que Marius passait pour avoir été publicain. Or, à cette époque, les publicains étaient choisis parmi les membres de l'ordre équestre. Mais peu importe son origine; aux yeux de l'historien impartial, tout homme est fils de ses œuvres. Ce qui est certain, c'est que Marius ne reçut aucune instruction; il grandit avec les rudes qualités qui caractérisaient les vieux Sabins, et les aspérités de cette nature impétueuse ne s'adoucirent point au contact des lettres grecques et de la philosophie. Ce fut un malheur pour lui et pour la république, car, comme le fait justement remarquer Plutarque, « si on avait pu persuader à Marius de sacrifier aux Grâces et aux Muses grecques, il n'eût pas couronné par une indigne fin tant d'éclatantes actions civiles et militaires. »

Les débuts de Marius dans la carrière des armes furent brillants. Il suivit Scipion au siége de Numance (135 av. J.-C.), et se signala tellement par sa valeur et surtout par son respect pour la discipline, que son général conçut pour lui une véritable estime et l'admit à sa table. On rapporte même que les officiers de Scipion, lui demandant un jour familièrement qui pourrait être son successeur dans le commandement : « Ce sera peut-être ce jeune homme, » répondit-il en posant sa main sur l'épaule de Marius. Un autre personnage, qui a aussi laissé une large trace dans l'histoire, faisait également ses premières armes au siége de Numance : c'était Jugurtha, qui devait être plus tard vaincu par Marius. Celui-ci, pendant les quinze années suivantes, ne put parvenir à sortir de son obscurité; il arriva lentement de grade en grade. Enfin, l'an 119, il fut élu tribun du peuple, grâce au crédit de Cecilius Metellus, un des chefs de l'aristocratie. Dès son entrée en charge, il s'allégea du fardeau de la reconnaissance et prouva qu'il allait devenir le plus redoutable ennemi du parti patricien, en proposant une loi qui tendait à assurer la liberté dans les élections des magistrats. Le sénat, qui avait dans l'esprit le souvenir tout récent de sa victoire sur les Gracques, et qui n'entendait pas qu'on portât atteinte à sa puissance, s'indigna de la proposition de l'audacieux tribun, et le somma, sur l'initiative prise par le consul L. Cotta, de venir devant lui rendre compte de sa conduite. Loin d'être intimidé, Marius se présenta avec hauteur, et accusa Cotta d'avoir outre-passé les bornes de son autorité. Cotta, décontenancé par cette fière attitude et faiblement soutenu par son collègue Metellus, dut retirer sa dénonciation. Cette humiliation infligée à l'aristocratie pouvait faire croire que les prétentions des plébéiens allaient trouver en Marius un défenseur infatigable; mais il prouva bientôt qu'il n'entendait pas satisfaire aveuglément tous les caprices du peuple, et qu'il saurait renfermer ses exigences dans de justes limites. Ainsi on le vit combattre et faire repousser une loi relative à des distributions de blé gratuites, qui entretenaient le peuple dans la paresse. Toutefois, il ne négligeait aucune occasion de servir ses véritables intérêts, et cette conduite habile lui eut bientôt conquis une grande popularité. Aussi le parti aristocratique, voyant en lui un adversaire redoutable, ne cessa de lui opposer des obstacles. A l'expiration de ses fonctions de tribun, Marius se mit sur les rangs pour l'édilité curule; mais sa candidature échoua. Le même jour, il se vit rejeté de l'édilité plébéienne, qu'il avait également briguée; enfin, il ne réussit qu'avec beaucoup de peine à obtenir la préture : sur six préteurs à nommer, il ne passa que le dernier; encore fut-il accusé d'avoir acheté des suffrages, ce qui lui attira un jugement dont il ne sortit acquitté que grâce à l'égalité des voix. Le gouvernement de l'Espagne ultérieure lui étant échu par le sort, il rendit d'éminents services à ce pays en le délivrant des brigands dont il était infesté. A l'expiration de son pouvoir, il rentra dans Rome, mais il n'y trouva ni amis ni protecteurs. Cependant on pressentait sa grandeur future; on s'attendait à le voir bientôt briguer le consulat, auquel le portait lentement la faveur populaire, éveillée d'un côté par sa simplicité et l'austérité de ses mœurs, de l'autre par le spectacle de la corruption et de la vénalité dans lesquelles était tombée l'aristocratie depuis qu'elle se sentait affranchie de la rude main des Gracques. C'est alors que Marius épousa Julia, tante de César. Cette union le rehaussa encore aux yeux du peuple, dont elle semblait cependant l'éloigner. Mais on savait que Marius avait épousé une femme, et non un parti.

Vers cette époque, Metellus, chargé de la guerre contre Jugurtha, emmena Marius comme son lieutenant, et n'eut qu'à se louer de sa valeur dans cette guerre difficile; mais, d'un autre côté, Marius ne négligeait rien pour se créer un parti dans l'armée et agrandir le cercle de sa popularité, partageant les fatigues et la nourriture du soldat, flattant ses goûts, et décriant en même temps la conduite de son général. Sentant le moment venu, il sollicita de Metellus un congé pour aller à Rome briguer le consulat. Le vieux patricien, après avoir rendu de véritables services à Marius, eut le tort de les lui faire oublier d'un seul coup en cette circonstance par les procédés hautains et dédaigneux qu'il se permit à son égard. Il imagina d'abord mille prétextes pour le retenir, alléguant les besoins du service. Enfin, poussé à bout par Marius, il mit le comble à son irritation en lui disant : « Vous n'avez pas besoin de vous presser : attendez, pour demander le consulat, que mon fils soit en âge d'être votre collègue. » Or, ce fils n'était encore qu'un enfant. Un tel sarcasme adressé à un homme de la trempe de Marius était une insigne maladresse. Metellus ne tarda pas à le comprendre lorsqu'il vit son lieutenant se plaindre hautement dans l'armée que le général prolongeait la guerre à dessein, dans ses propres intérêts. Témoin de l'effet que produisaient ces récriminations, Metellus se hâta d'accorder à Marius l'autorisation qu'il lui avait jusqu'alors refusée. Marius partit aussitôt, et fit une telle diligence, prit si habilement ses mesures, que, bien qu'il ne restât plus que quelques jours avant les élections, il obtint tous les suffrages et fut nommé consul. Il se voyait enfin parvenu au terme de ses vœux (107). En même temps, il obtenait la province même de Numidie, avec mission de terminer la guerre contre Jugurtha. Ainsi, il allait recueillir la succession de ce même Metellus qui l'avait si gratuitement insulté quelques jours auparavant. Les tendances politiques du nouveau consul ne tardèrent pas à s'affirmer d'une manière significative. Plein de colère et de mépris contre les nobles, et bien résolu à les humilier, il songea d'abord à mettre l'armée dans ses intérêts en y faisant entrer l'élément populaire. Ainsi, on le vit lever de nouvelles légions et y introduire, contre l'usage, des individus qui ne payaient aucune contribution, des esclaves même, d'après Plutarque, des mendiants, des vagabonds, mais tous jeunes et robustes, dont il se promettait de faire d'excellents soldats en les assouplissant à son inflexible discipline. « Partout, depuis la tactique jusqu'aux derniers détails de l'équipement du soldat, sa vieille expérience trouva d'utiles améliorations à introduire. » (Mérimée.)

Marius repassa ensuite en Afrique, où Metellus n'attendit pas son arrivée, trop blessé de voir son ancien lieutenant recueillir les honneurs d'une guerre dont il avait supporté presque tous les dangers et toutes les fatigues. Jugurtha s'était réfugié à la cour de Bocchus, roi de Mauritanie et son beau-père. Il se croyait là dans un asile inviolable. Mais Bocchus, tremblant au nom seul des Romains, consentit à leur livrer son gendre pour obtenir la paix. Sylla, questeur de Marius, fut chargé par son général d'aller recevoir ce redoutable captif des mains du roi de Mauritanie. L'orgueilleux Sylla fit graver sur un anneau la remise du roi des Numides entre ses mains, et cet anneau, il le porta constamment. Marius fut profondément blessé de voir son questeur s'attribuer ainsi toute la gloire de cette rude campagne; telle fut l'origine de la haine implacable qui divisa depuis ces deux hommes et inonda Rome de sang. L'ère des proscriptions allait bientôt s'ouvrir.

A cette époque surgit tout à coup, contre Rome, le plus grand danger dont elle eût été menacée depuis Annibal. Une effroyable multitude de barbares menaçait d'envahir à la fois la Gaule et l'Italie. Elle se composait de plusieurs nations, dont les deux principales étaient les Cimbres et les Teutons, d'origine celtique probablement. Apres eux venaient les Ambrones et les Tiguriniens, des tribus helvétiques. Suivant la plupart des historiens, ces barbares ne comptaient pas moins de trois cent mille combattants, outre les femmes et les enfants. Pendant plusieurs années, ils ravagèrent toute la Gaule, sans que les Romains pussent arrêter le cours de leurs dévastations. Plusieurs consuls même furent vaincus par ces hordes redoutables; en 105 av. J.-C., elles anéantirent deux armées romaines commandées par le consul Cn. Mallius Maximus et le proconsul Cn. Servilius Cœpion. Sur quatre-vingt mille hommes, rapportent quelques historiens, deux seulement échappèrent à cet épouvantable massacre.

A la nouvelle de ces désastres répétés, la terreur fut universelle dans Rome; tous les regards se tournèrent vers Marius, qui était encore en Afrique; on se disait que lui seul pouvait sauver la république. Il fut élu de nouveau consul et revint aussitôt à Rome, où il fit une entrée triomphale (104). Les barbares ayant paru s'éloigner de l'Italie, Marius profita de ce répit pour discipliner ses troupes, dont il sut se faire aimer, parce qu'il partageait toutes leurs fatigues, n'épargnant pas plus l'officier que le soldat. Réélu en 103 et en 102, malgré de vives oppositions, et grâce seulement aux intrigues du tribun Saturninus, il eut cette fois à justifier la confiance de la république, qui voyait les barbares reparaître sur ses frontières. Il s'avança aussitôt à leur rencontre et alla s'établir aux environs de l'embouchure du Rhône. Pour occuper ses soldats, et surtout pour faciliter ses approvisionnements, il fit creuser jusqu'à la mer un canal qui prit son nom, et dont on connaît encore des vestiges sous le nom de *Bras-Mort*.

Cependant les barbares venaient de se diviser en deux hordes immenses, comprenant qu'ils ne pouvaient subsister ensemble dans la contrée resserrée qu'ils occupaient. Alors Marius se porta plus au nord et assit son camp au confluent de l'Isère et du Rhône. Les Cimbres, traversant les Alpes au défilé de Trente (*Tridentum*) dans le Tyrol, se dirigèrent sur le pays des Noriques (la Baviere); quant aux Teutons et aux Ambrones, ils se dirigèrent droit sur Marius, dont ils provoquaient à haute voix et ironiquement les soldats au combat. Ceux-ci, frémissant de colère, voulaient se précipiter hors des retranchements à l'appel de leurs insolents ennemis. Mais Marius resta obstinément immobile; en grand capitaine, il voulait laisser monter à son paroxysme l'exaspération de ses légionnaires et les familiariser en même temps avec les manières, l'armement et l'aspect sauvage de ces barbares. Les Teutons, ne pouvant le décider à entrer en rase campagne, l'attaquèrent dans son camp; mais ils furent vigoureusement repoussés. Ils se dirigèrent alors vers le midi, pour pénétrer en Italie par les Alpes Maritimes, et telle était leur multitude, qu'ils mirent six jours à défiler devant le camp romain. Marius se lança alors sur leurs traces, et les atteignit à Aix en Provence (*Aquæ Sextiæ*). A quelques jours de distance, il leur livra deux batailles sanglantes, dans lesquelles il les anéantit. Cent mille morts restèrent sur le champ de bataille, suivant les calculs les plus modérés des historiens; suivant d'autres, ce nombre s'éleva à cent cinquante mille et même à deux cent mille, sans compter quatre-vingt mille prisonniers. Ce n'était pas une simple défaite, c'était l'anéantissement de tout un peuple. En mémoire de ce grand événement, Marius fit élever une pyramide dont on voit encore les vestiges près de Saint-Maximin.

Marius célébrait un sacrifice en action de grâces de cette victoire, lorsqu'un courrier lui apporta de Rome la nouvelle qu'il venait d'être élu consul pour la cinquième fois. Il se rendit aussitôt dans cette ville et y refusa les honneurs du triomphe qu'on lui offrait, jusqu'à ce qu'il eût tout à fait délivré la république de ses ennemis. Les Cimbres avaient déjà pénétré en Italie, et le collègue de Marius, Q. Lutatius Catulus, avait dû rétrograder jusqu'à l'Adige, où il avait pris une forte position. Cependant les Cimbres ne voulaient pas engager une action définitive avec les Romains avant l'arrivée des Teutons, dont ils ignoraient encore le désastre. Ils envoyèrent à Marius, qui venait d'arriver à l'armée, des députés chargés de lui demander des terres pour eux et les alliés qu'ils attendaient. « Vos alliés sont arrivés, leur répondit ironiquement Marius, et les terres que le peuple romain vous donnera, vous les garderez éternellement. » En même temps, il leur montrait les rois des Ambrones chargés de chaînes. Quelques jours après (101 av. J.-C.), une lutte terrible, mais décisive, eut lieu dans les plaines de Verceil, lutte dans laquelle les Cimbres éprouvèrent le même sort que les Teutons. Bien que Catulus eût supporté en grande partie le choc des ennemis, ce fut Marius qui emporta tout l'honneur de la victoire, et le peuple, dans son enthousiasme, l'appela le troisieme fondateur de Rome. C'est alors que, dans l'ivresse de sa gloire et du triomphe magnifique qui lui fut décerné conjointement avec Catulus, il commença à s'abandonner à tous les excès auxquels le poussait son impétueuse nature. Il voulut jouer un rôle politique pour lequel il n'avait aucune aptitude, et ne sut que nouer de honteuses intrigues au milieu desquelles s'évanouirent son prestige et sa popularité. Il obtint le consulat pour la sixième fois, mais par des voies indignes de lui, en prodiguant l'argent à pleines mains et en s'alliant avec deux démagogues de la pire espèce, Saturninus et Glaucia, qui furent élus, le premier tribun, et le second préteur. Ce funeste triumvirat remplit Rome de troubles et de sang. Metellus dut s'exiler; mais bientôt l'irritation toujours croissante du peuple contraignit Saturninus et Glaucia de s'enfermer dans le Capitole, d'où il les arracha ensuite et les massacra malgré Marius. Celui-ci quitta Rome alors, tandis que Metellus y rentrait, rappelé de son exil par le sénat. Marius se rendit à la cour de Mithridate, où, par ses manières brusques et hautaines, il chercha à pousser ce prince à la guerre contre les Romains, afin de se rendre nécessaire et de se faire décerner le commandement. De retour à Rome, où il essaya vainement de reconquérir sa popularité perdue, il se trouva cette fois en rivalité ouverte avec Sylla, l'homme des patriciens, aussi bon général que lui, peut-être, et certainement bien autrement doué sous le rapport des qualités politiques. Déjà, sans doute, la guerre civile allait éclater, lorsque la guerre sociale força les deux rivaux à suspendre leurs querelles. Tous deux obtinrent des commandements importants et entrèrent aussitôt en campagne. Sur le champ de bataille, le vainqueur des Cimbres retrouva ses grandes qualités militaires. Le consul ayant été tué, les Romains ayant subi plusieurs échecs, il prit en main le commandement supérieur de l'armée du Nord. « Marius, dit M. Mérimée (*Etudes sur l'histoire romaine, guerre sociale*), en présence de la principale armée des Marses, commandée par Pompædius Silon, se tenait prudemment renfermé dans ses lignes, s'efforçant de rétablir le moral de ses troupes, fort ébranlé par deux défaites successives. Pompædius, de son côté, redoutant le vainqueur des Cimbres, n'osait l'attaquer dans les fortes positions qu'il occupait; de part et d'autre, on évitait avec soin d'en venir à une action générale... Quelquefois Pompædius essayait de l'attirer au combat lorsqu'il se croyait le plus fort. « Si tu es un si grand capitaine, » faisait-il dire à Marius par son héraut, pourquoi refuses-tu la bataille? — Et toi, répondait le Romain, toi qui te dis si habile, » force-moi donc à combattre. » Une fausse manœuvre des Marses, ou peut-être l'absence momentanée de Pompædius, offrit enfin à Marius l'occasion qu'il avait attendue avec tant de patience : attaquant l'ennemi à l'improviste, il le mit en déroute dans une action fort vive, où périt un des chefs de la ligue, Herius Asinius, préteur des Marrucins. Les Marses, dans le plus grand désordre, furent rejetés sur les montagnes du Samnium, où ils trouvèrent, pour les achever, la division de L. Sylla, qui probablement dirigeait alors l'extrême gauche de l'armée du Midi. Tout l'honneur de la journée fut pour Sylla, qui, tombant sur un ennemi déjà vaincu, lui tua six mille hommes et fit un butin considérable. On ne tint point compte à Marius de ses sages lenteurs, ni des difficultés qu'il avait eues à réorganiser les armées battues de ses collègues en présence d'un ennemi victorieux. Il semblait que ce fût le destin de Sylla de recueillir le fruit des travaux de Marius. »

Après cette guerre, qui se termina par la soumission des alliés, la république songea à porter la guerre contre Mithridate. Marius, déjà accablé d'infirmités, mais toujours dévoré d'ambition, désirait ardemment commander cette expédition lointaine; mais il eut le chagrin de voir le sénat lui préférer Sylla, son heureux compétiteur. Outré de colère, il excita une sédition populaire et en profita pour se faire décerner le commandement. Sylla, qui avait déjà quitté Rome, ne se laissa pas pour cela enlever le pouvoir, et deux tribuns militaires de son rival étant arrivés dans son camp prendre le commandement au nom de Marius, il les fit tuer par ses soldats et marcha aussitôt sur Rome. C'était la première fois qu'un général prenait cette audacieuse détermination; aussi Marius, qui n'avait pu la prévoir, et qui n'avait pas de soldats autour de lui, se vit-il réduit à prendre la fuite avec son fils, son beau-fils et ses partisans les plus compromis. Leurs têtes furent mises à prix par Sylla. Le fils de Marius réussit à gagner l'Afrique; lui-même s'embarqua à Ostie; mais, forcé par les vents contraires de prendre terre avec ses compagnons près de Circei, il se vit bientôt exposé aux plus grands dangers et aux plus rudes privations. En arrivant près de Minturnes, il aperçut une troupe de cavaliers qui se dirigeait sur lui à toute vitesse. Les fugitifs n'eurent que le temps de se réfugier à bord de deux vaisseaux marchands qui se trouvaient à l'ancre près de là. Les matelots refusèrent d'abord de livrer Marius; mais, redoutant les conséquences de leur refus, ils déposèrent le proscrit dans les marais situés à l'embouchure du Liris. Marius eut beaucoup de peine à arriver jusqu'à la cabane d'un paysan, qui le cacha dans un fossé. Mais Marius, entendant la voix de ceux qui le poursuivaient, retourna dans le marais, où il se plongea après s'être dépouillé de ses habits. Il fut cependant découvert, et les soldats de Sylla traînèrent tout nu, couvert de fange et la corde au cou, jusqu'à Minturnes (bourg de la Campanie), celui qu'on avait proclamé naguère le sauveur de Rome. Pour prévenir tout retour de pitié en sa faveur, on le déposa dans la maison d'une veuve nommée Fannia, qu'il avait autrefois condamnée à l'amende pour adultère, et qu'on devait croire animée d'un implacable ressentiment. Cette femme, cependant, se sentit émue de compassion à la vue de l'illustre proscrit, précipité du faîte des grandeurs dans un pareil état d'abjection. Elle lui offrit quelque nourriture et le laissa seul dans sa chambre pour s'y reposer. Cependant les magistrats, après une longue délibération, avaient résolu d'exécuter le décret du sénat; mais, n'ayant pu trouver personne qui consentît à se charger de cette sanglante mission, ils la confièrent à un esclave cimbre, qui pénétra aussitôt, l'épée nue à la main, dans la chambre où se trouvait Marius. L'endroit était obscur; l'esclave, en entrant, ne vit que deux yeux ardents fixés sur lui, puis une voix éclatante lui crier : « Soldat, oserais-tu bien tuer Caïus Marius? » Le barbare, épouvanté, laissa tomber son épée et s'élança de la maison en disant : « Non, je ne puis tuer Caïus Marius. »

Cet incident suffit pour amener à Minturnes une réaction dans les esprits. Les magistrats reculèrent devant l'ingratitude insigne de livrer à la mort l'homme qui avait sauvé Rome et l'Italie, et, équipant à la hâte un vaisseau qu'ils chargèrent de toutes les provisions nécessaires, ils mirent enfin le grand proscrit en état de se dérober aux poursuites de ses ennemis. Il fit voile pour l'Afrique, aborda à l'île d'Ænaria (Ischia), où il trouva quelques-uns de ses amis, et continua sa route. A peine avait-il débarqué à Carthage, que Sextilius, gouverneur de Libye, lui fit signifier par un licteur l'ordre de quitter l'Afrique. Marius, abattu, ne répondait point; le messager renouvela son injonction, demandant une réponse : « Va dire à ton maître, s'écria enfin l'illustre fugitif avec un profond soupir, que tu as vu Caïus Marius, errant et proscrit, assis sur les ruines de Carthage. » Ces seuls mots, ce rapprochement d'une haute et mélancolique philosophie suffiraient à prouver que Marius avait le sentiment des grandes choses. Il partit et se retira dans l'île de Cercina. Là, il apprit que L. Cornelius Cinna, appartenant au parti démocratique, venait d'être nommé consul, et que Sylla n'avait pu empêcher son élection. Toutefois, Cinna dut quitter Rome, où il ne se trouvait pas en force pour résister au parti aristocratique. Il fut bientôt rejoint par des soldats de la guerre sociale, entre autres par Sertorius, et entama des négociations avec divers peuples ennemis de Rome, auxquels il promettait leur indépendance. Il se trouvait en Etrurie, lorsque Marius y aborda à la tête d'une troupe d'exilés qu'il était parvenu à réunir. « Ce vieillard, cassé par l'âge et les fatigues, dit encore M. Mérimée, revêtu d'une robe de deuil, proscrit, condamné à mort, excitant à la fois l'horreur et le respect, leur parut plus grand alors que lorsqu'ils le voyaient consul pour la sixième fois, consacrant ses trophées cimbriques. Reçu avec enthousiasme par le peuple des villes et surtout par les paysans, il se vit bientôt à la tête de six mille hommes. »

Marius offrit à Cinna de se placer sous ses ordres; le consul, très-flatté de cette marque de déférence, lui conféra la dignité proconsulaire; mais Marius n'en voulut accepter ni le titre ni les insignes; il continua de laisser croître sa barbe et ses cheveux, afin de mieux exciter la compassion populaire. Ayant opéré sa jonction avec Cinna, tous deux poussèrent vigoureusement la guerre et arrivèrent bientôt aux portes de Rome. Le sénat, que ne protégeait aucune force armée, se hâta d'ordonner l'ouverture des portes; Cinna pénétra aussitôt dans la ville, mais Marius prétexta qu'il n'y rentrerait point avant qu'on eût révoqué le décret de son bannissement. Il ne garda pas longtemps ces hypocrites dehors de légalité; il entra dans Rome avec sa troupe étrusque, qui se mit à massacrer impitoyablement tous ceux qu'il lui désignait. Une foule de personnages illustres tombèrent sous les coups de cette soldatesque furieuse. Ses excès furent tels qu'ils révoltèrent même Cinna et Sertorius; ceux-ci, à l'aide d'un corps gaulois, les cernèrent dans leur camp et en firent un épouvantable carnage. Marius se fit nommer consul pour la septième fois (86), avec Cinna pour collègue, et fit déclarer Sylla ennemi public. Mais déjà celui-ci revenait sur Rome, après avoir vaincu Mithridate. Cette nouvelle arrêta le cours des proscriptions. Au reste, Marius avait fait égorger tous ses ennemis, décimant sans pitié les patriciens. Les Gracques avaient tenté de porter la réforme dans les institutions et avaient été immolés par l'aristocratie; Marius écrasa l'aristocratie elle-même, sans s'inquiéter des institutions. Ce simple rapprochement trace la différence des temps.

Effrayé de l'orage qu'il voyait s'accumuler sur sa tête, Marius chercha des distractions dans les plaisirs et les excès. Cette vie de débauche usa rapidement ses dernières forces, et il mourut le dix-septième jour de son consulat. Plutarque raconte que, se promenant un soir avec Pison et quelques amis, il leur parla longtemps de sa vie passée, des faveurs et des disgrâces qu'il avait reçues de la fortune, ajoutant qu'il n'était pas d'un homme sage de se fier plus longtemps à l'inconstance du sort. En disant ces mots, il les embrassa, leur dit adieu, et rentra chez lui pour se mettre au lit, d'où il ne se releva plus. Il expira sept jours après (13 janvier) dans sa soixante-dixième année. Ainsi finit, peut-être par un suicide, l'homme qui, après avoir sauvé Rome, l'avait inondée de sang.

Marius fut incontestablement un des meilleurs généraux que Rome ait produits; mais il ne se montra réellement grand que sur les champs de bataille. Les qualités politiques lui firent complétement défaut. Il précipita la ruine et l'asservissement de la république en y semant l'intrigue, le désordre, le mépris des lois et de l'humanité; en brisant les ressorts qui font mouvoir l'organisation et les développements d'un grand peuple et en déchaînant une anarchie qui allait rendre sinon nécessaire, du moins inévitable, l'autorité sans contrôle d'un dictateur.

Appien a retracé l'histoire des proscriptions de Marius; Rutilius Rufus avait écrit sa *Vie;* celle que nous a laissée Plutarque est pleine d'intérêt. Il ne reste aucune statue de Marius; mais une pâte antique, publiée par Casali en 1794 et reproduite par Visconti (*Iconogr. rom.*), nous a conservé les traits de sa figure, empreints d'un air farouche, mais énergique et même imposant.

Trois circonstances les plus dramatiques de la carrière de cet homme célèbre : *Marius à Minturnes*, *Marius et l'esclave cimbre*, *Marius sur les ruines de Carthage*, ont laissé une trace profonde en histoire et en littérature, et on les rappelle souvent par voie d'allusion lorsque quelque événement semble se prêter à cette comparaison, qui se fait d'ailleurs fréquemment sur le ton de la plaisanterie. Delille a poétiquement rendu la réponse de Marius au licteur de Sextilius dans ce vers qui est resté lui-même proverbial :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.

Mais nous ne nous en occuperons pas ici, en nous contentant de renvoyer le lecteur au mot DÉBRIS.

Bornons-nous donc aux allusions qui se rapportent aux trois circonstances que nous venons de mentionner.

— 1° **Marius à Minturnes** :

« Avec le christianisme, l'homme a conquis dans l'histoire l'importance individuelle que les biographies païennes lui refusaient. Avec la liberté, sa douleur est devenue plus auguste et sa joie plus sainte : Napoléon à Sainte-Hélène est plus grand que *Marius à Minturnes;* la fortune féerique du général d'Italie nous frappe plus vivement que les aventures militaires du tribun. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

« Mais quand Arsène n'eut plus d'amants, qu'elle se trouva délaissée, qu'elle sentit tout le poids de la misère et de la honte, alors son amour pour Max s'épura en quelque sorte, parce que c'était le seul souvenir qui ne réveillât chez elle ni regrets ni remords. Il la relevait même à ses propres yeux, et plus elle se sentait avilie, plus elle grandissait Max dans son imagination.

« J'ai été sa maîtresse, il m'a aimée, » se disait-elle avec une sorte d'orgueil lorsqu'elle était saisie de dégoût en réfléchissant sur sa vie de courtisane.

» Dans les *marais de Minturnes, Marius* raffermissait son courage en se disant : « J'ai » vaincu les Cimbres! »

» La fille entretenue n'avait pour résister à la honte et au désespoir que ce souvenir : « Max m'a aimée! »

MÉRIMÉE.

— 2° **Marius et l'esclave cimbre.** Le cri du Cimbre a passé de siècle en siècle et est resté dans notre langue pour exprimer le respect et presque l'épouvante qu'inspire à ses ennemis eux-mêmes une grande fortune tombée. Il faut être le plus lâche des animaux pour mépriser la force déchue et insulter à l'*antique prouesse* du lion.

« Bonaparte s'avança sur le jeune homme en fixant sur lui son regard de flamme.

« Je ne suis pas venu ici pour vous assassiner, dit froidement le jeune homme; plus » tard, si je crois votre mort indispensable au » triomphe de ma cause, je ferai de mon » mieux, et si je vous manque, ce n'est point » parce que vous serez *Marius et moi le* » *Cimbre.* »

ALEX. DUMAS.

« Les grands crimes sont presque toujours précédés d'autres crimes; il est rare qu'un homme débute par un assassinat; il serait frappé de terreur comme *le Cimbre, qui, tenant le poignard sur Marius*, recula d'épouvante et prit la fuite à l'aspect de sa victime. »

(*Galerie de littérature.*)

« Nicolas I^{er} est tellement dans son rôle, que le trône est pour lui ce qu'est la scène pour un grand acteur. Son attitude devant la garde rebelle était si imposante, dit-on, que l'un des conjurés s'est approché de lui quatre fois pour le tuer pendant qu'il haranguait sa troupe, et quatre fois le courage a manqué à ce misérable, comme au *Cimbre de Marius.* »

DE CUSTINE.

— 3° **Marius sur les ruines de Carthage.** La présence de ce grand proscrit sur les ruines encore fumantes de l'ancienne et puissante rivale de Rome est un des plus frappants exemples des vicissitudes humaines; et la manière simple et énergique dont ce rapprochement est exprimé en fait une des plus sublimes leçons que l'histoire ait eu à enregistrer.

« Une immense et antique table de chêne était entièrement couverte de papiers, de parchemins, de livres et d'ustensiles de différents métaux qu'il serait impossible de décrire, et qui n'avaient guère d'autre mérite que la rouille qui en annonçait l'antiquité. Au milieu de ces débris des temps passés, et avec une gravité comparable à celle de *Marius assis sur les ruines de Carthage*, était un gros chat noir, qui, à des yeux superstitieux, aurait pu passer pour le génie du lieu, le démon tutélaire de l'appartement. »

WALTER SCOTT.

« Le père Goriot et l'étudiant trouvèrent M^{me} Vauquer seule au coin de son poêle entre Sylvie et Christophe. La vieille hôtesse était là comme *Marius sur les ruines de Carthage.* Elle attendait les deux seuls pensionnaires qui lui restassent, en se désolant avec Sylvie. »

HONORÉ DE BALZAC.

« Le reste du voyage de Marat ne fut qu'une suite d'adversités dont il prit assez gaiement son parti, et dont il envoya le récit en ces termes à M^{lle} Fleury : « Ne sachant à » qui m'adresser à Amiens pour avoir un asile, » je gagnai la prairie près des bords de la » Somme : je m'assis derrière un monceau de » pierres, et là, comme *Marius sur les ruines* » *de Carthage,* je me mis à rêver tristement. »

ALPHONSE ESQUIROS.

« Quoi! s'écria le Japonais avec une indignation indiscrète, des capucins dans tous les monuments de l'ancienne Rome! Des capucins au Capitole, au Panthéon; un capucin dans le temple des Muses, près de la fontaine Egérie. Ils peuvent parodier le mot de Marius, et nous crier : « *Dites, ô étrangers! que* » *vous avez vu des capucins assis sur les ruines* » *de la ville des Césars.* »

(*Tablettes romaines.*)

Marius à Minturnes, tragédie en trois actes et en vers, d'Arnault (théâtre de la Nation, 19 mai 1791). Cette pièce était primitivement en cinq actes; Arnault la remania et eut le bon esprit d'en retrancher une intrigue amoureuse qui, loin de fortifier l'action, l'affaiblissait. Elle obtint du succès, malgré l'austérité du sujet et l'énergique âpreté du héros.

Rien de plus simple que le fond. Marius, vaincu et fugitif, réfugié à Minturnes, est prêt à se livrer à ses ennemis pour ajouter à leurs crimes la honte de son assassinat. Il rencontre un pâtre, Amiclas, un de ses anciens compagnons d'armes, auquel il a naguère sauvé la vie, et lui propose de gagner la récompense promise en le trahissant. Le pâtre s'indigne :

Que tu me crois ingrat!

MARIUS.

Je te croyais Romain!

Loin de le livrer, Amiclas le cache dans les roseaux qui bordent les marais, tandis que le fils du proscrit, caché dans l'armée romaine sous le nom de Mutius, feint d'être acharné à sa poursuite, afin de le mieux protéger et d'aider à sa fuite.

Amiclas et son fils vont être compromis. Marius se rend et les sicaires de Sylla le conduisent en prison, puis ils lui dépêchent un de ces Cimbres qu'il a jadis vaincus, pour l'assassiner. Là se passe la scène capitale de l'ouvrage, qui, par sa simplicité et sa grandeur, rappelle la tragédie antique ou l'énergie de Corneille. Son fils vient enfin lui annoncer qu'il est libre, et Marius indique, par le dernier vers, ses projets de vengeance contre l'aristocratie romaine. Tout en reconnaissant un certain mérite à cette tragédie, au point de vue littéraire, on peut dire que, le sujet se prêtant peu à l'attendrissement des spectateurs, l'auteur a été obligé de frapper son imagination pour l'étonner. Quelques allusions politiques aidèrent au succès. Marius à Minturnes rappelait Napoléon à l'île d'Elbe. Marius s'avançait vers les légions romaines, comme Napoléon à Vizille, et s'écriait :

Frappez, si vous l'osez!

On voyait alors les aigles s'abaisser devant lui. Tout cela est bien loin de nous.

Marius à Minturnes, tableau de Drouais; salon de l'an V (musée du Louvre). C'est une des belles œuvres de l'école française. Marius vient d'être pris dans les marais de Minturnes et on l'a jeté dans un cachot. Assis, le bras appuyé sur une table, le dictateur déchu se retourne en entendant entrer le soldat cimbre envoyé pour l'assassiner, et il le foudroie de son regard. L'esclave, l'épée nue à la main, recule et se cache la tête dans un pan de son manteau, effrayé au seul aspect de Marius. Cette toile a été achetée en 1816; elle a été gravée par Darcis, le plus populaire des graveurs de la Révolution.

Marius, tableau de Léon Cogniet; musée du Luxembourg. Marius, *assis sur les ruines de Carthage*, fait à l'envoyé de Sextilius la fameuse réponse, unissant dans sa pensée la fortune de cette ville et la sienne, exemples des vicissitudes humaines. « M. Cogniet, dit Duchesne, a représenté dans ce tableau un effet des plus extraordinaires et dont il a tiré le parti le plus heureux; le soleil se couchant dans la mer embrase le ciel des plus riches couleurs, tandis que les figures placées sur le devant et seulement éclairées par le fond sont entièrement placées dans la demi-teinte. » Cette toile a été gravée par Réveil dans le *Musée de peinture.*

Marius vainqueur des Cimbres, tableau de Decamps. V. CIMBRES.

MARIUS (Caïus), consul romain, neveu et fils adoptif du précédent, né en 109 av. J.-C., mort en 82. Après la victoire de Sylla en 88, il passa en Afrique, fut retenu pendant quelque temps prisonnier à la cour de Hiempsal, roi de Numidie, revint en Italie, où il obtint le consulat à vingt-quatre ans, s'apprêta, de concert avec Carbon, devenu le chef du parti démocratique, à combattre Sylla, rencontra ce dernier près de Préneste, fut vaincu et contraint de se réfugier dans cette ville, bloquée bientôt après par les troupes du dictateur victorieux. Marius et le frère de Pontius Telesinus essayèrent alors de s'échapper par un souterrain; mais, n'ayant pu y parvenir, ils résolurent de ne pas laisser à Sylla la joie de les voir tomber vivants entre ses mains. Déterminés à périr, les deux amis décidèrent qu'ils se battraient l'un contre l'autre, de façon à se donner réciproquement la mort. Marius tua Telesinus et, couvert de blessures, se fit achever par un esclave. Dans son court passage au pouvoir, le jeune Marius s'était montré d'une excessive cruauté. Ce fut par son ordre que le préteur Junius Brutus Damasippus réunit dans la Curie tous les sénateurs hostiles au parti démocratique, les fit massacrer et ordonna de jeter dans le Tibre leurs cadavres lorsqu'ils eurent été traînés par les rues et exposés à tous les outrages de la populace.

MARIUS (Marcus Aurelius), l'un des trente tyrans des Gaules sous le règne de Gallien, mort en 268. Il avait été forgeron, et, après avoir passé par tous les grades de la milice, il prit la pourpre après la mort du jeune Victorin (267). Il fut assassiné quelques mois après par un soldat, qui, prétend-on, lui dit en le perçant de son épée : « Tiens, c'est toi qui l'as forgée ! » Marius était d'une force corporelle prodigieuse, si l'on en croit plusieurs traits rapportés par les historiens.

MARIUS, chroniqueur gallo-romain, évêque d'Avenche, en Helvétie, né à Autun, mort en 596. Il a laissé une *Chronique*, qui s'étend de 455 à 581 et contient des détails qu'on ne trouve point ailleurs. Elle a été publiée dans les *Scriptores Francorum* et dans le *Recueil des historiens de France*, de dom Bouquet.

MARIUS (Adrien-Nicolas), poëte latin belge, né à Malines vers le commencement du XVI^e^ siècle, mort à Bruxelles en 1568. Il était frère de Nicolas Grudius et de Jean Second, qui furent également des poëtes latins distingués. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il visita la France et l'Italie, suivit à Bourges les leçons de Cujas et devint chancelier du duc de Gueldre. Ses poésies, qui sont estimées, consistent en élégies, dont la plus remarquable est intitulée *Cymba amoris*, en épigrammes, satires, etc. Elles ont été publiées avec diverses pièces de ses deux frères sous le titre de : *Poemata trium fratrum Belgarum* (Leyde, 1612, in-12).

MARIUS (Simon MAYER, plus connu sous le nom de), astronome allemand, né à Guntzenhausen (Franconie) en 1570, mort à Nuremberg en 1624. Il n'est guère connu que par sa dispute avec Galilée sur la découverte des satellites de Jupiter. George-Frédéric, marquis d'Anspach, l'avait placé à ses frais près de Tycho-Brahé, pour qu'il s'exerçât aux observations astronomiques. Il alla ensuite étudier la médecine en Italie. A son retour, il fut nommé mathématicien de l'électeur de Brandebourg. Marius n'a publié qu'en 1614, sous le titre : *Mundus Jovialis, anno* 1609 *detectus, etc.*, l'ouvrage dans lequel il revendique la découverte dont Galilée avait fait part au monde savant, en mars 1610, dans son *Nuncius sidereus*. Il est possible que Marius ait vu les satellites de Jupiter ; mais il ne les a certainement vus qu'après que Galilée les eut montrés à tous les astronomes.

MARIVAUDAGE s. m. (ma-ri-vau-da-ge — rad. *marivauder*). Littér. Manière d'écrire affectée qui rappelle le style de Marivaux : *Le* MARIVAUDAGE *des journaux élégants. Qui dit* MARIVAUDAGE *dit plus ou moins badinage à froid, espièglerie compassée et prolongée, petillement redoublé et prétentieux, enfin une sorte de pédantisme sémillant et joli.* (Sainte-Beuve.)

— Par ext. Afféterie en général : *En musique, mieux vaut de la bouffonnerie que du* MARIVAUDAGE. (Vitet.)

— **Encycl.** Le mot *marivaudage* se prend presque toujours en mauvaise part, et l'on fait en cela un tort réel à Marivaux. Si l'on excepte, en effet, de son théâtre quelques scènes où la conversation hachée menu devient d'une subtilité insaisissable, où les acteurs se renvoient le mot comme ils feraient d'un volant sur des raquettes, son esprit ingénieux est fait pour plaire, et ceux qui aiment à voir exprimer les nuances les plus délicates, ceux à qui même une certaine recherche d'expression ne déplaît pas quand elle enveloppe une pensée juste et fine excusent aisément un léger défaut en faveur de tant de qualités exquises. Du temps même de Marivaux, on fut sévère pour lui. D'Alembert appelle ce langage « un jargon à la fois précieux et familier. » On accuse maintenant de *marivaudage* tout auteur qui n'emploie pas le langage naturel, qui s'étudie à trouver des tours recherchés et fait tenir à ses personnages des conversations trop subtiles. Les précieuses, avec leurs périphrases entortillées et leurs métaphores singulières, pourraient être accusées de *marivaudage*, si le mot avait un effet rétroactif. Après avoir été dédaignées et honnies, ces formes de style ont repris de nos jours quelque faveur. « On a pris longtemps ce mot-là en mauvaise part, dit M. Jules Janin ; on disait alors de tous les gens qui écrivaient avec plus de grâce que de force, plus de finesse que de fermeté : c'est du *marivaudage !* Mais enfin on s'est aperçu que ce style était bien difficile à imiter, que Marivaux était, à tout prendre, un écrivain qui avait une physionomie bien arrêtée, quoique très-mobile ; que pour écrire comme lui il fallait avoir bien de l'esprit, bien de l'imagination, bien de la grâce. On a donc réhabilité ce mot-là, le *marivaudage*, et je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens d'esprit assez mal avisés pour s'en fâcher. » Tous ceux qui ont entendu au Théâtre-Français les *Fausses confidences* ou le *Jeu de l'amour et du hasard*, joués par des comédiens doués du talent de la diction et habitués à l'étude des nuances seront du même avis que M. Jules Janin. Cependant il ne faudrait pas que la réhabilitation de Marivaux fût poussée trop loin ni qu'on cherchât à imiter son style. On ne doit pas oublier que les défauts d'un écrivain de ce genre sont très-faciles à copier, tandis que ses qualités sont presque insaisissables.

Alfred de Musset est le seul qui ait réussi à s'assimiler véritablement les qualités de Marivaux dans ses spirituels proverbes, bâtis, comme le *Legs* ou les *Fausses confidences*, sur la pointe d'une aiguille. Le *Caprice*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, les *Caprices de Marianne* ont rappelé le style de ces chefs-d'œuvre d'observation fine et de conversation alambiquée, mais en additionnant le *marivaudage* d'une dose de poésie inconnue à Marivaux.

MARIVAUDER v. n. ou intr. (ma-ri-vô-dé — de *Marivaux*, n. pr.). Littér. Imiter le style, la manière de Marivaux, tomber dans la recherche et l'afféterie.

MARIVAUX (Pierre CARLET DE CHAMBLAIN DE), romancier et auteur dramatique français, né à Paris en 1688, mort en 1763. Sa famille était de robe et il comptait parmi ses ancêtres des magistrats au parlement de Normandie ; son père entra dans l'administration des finances et exerça à Riom. Marivaux ne fut qu'homme de lettres, et il s'ingénia à trouver un genre qui lui fût propre. Il était du nombre de ces esprits fins et ingénieux qui répugnent à marcher dans les sentiers battus, qui, sentant qu'ils ne peuvent égaler les maîtres, ne veulent pas être de simples imitateurs et préfèrent s'adjuger, à force de talent, un tout petit royaume indépendant au sein de l'immense empire des lettres. Tout d'abord, il se mit du côté de Lamotte, dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, non qu'il dédaignât les Grecs et les Romains ; mais il soutenait qu'il fallait être de son temps, se passer de maîtres et surtout se bien garder de se créer des fétiches, sous prétexte de continuer des admirations traditionnelles. Fidèle à son précepte, il avouait qu'il aimait mieux Fontenelle que Virgile et que le vieil Homère ne valait pas Lamotte. Après avoir débuté par deux pièces de théâtre insignifiantes, le *Père prudent*, une comédie qu'il n'osa pas faire jouer (1705), et une tragédie de collége qu'il dut trouver plus tard bien ridicule, la *Mort d'Annibal* (Théâtre-Français, 1720), il donna encore la même année une comédie en trois actes, construite dans le même moule banal, l'*Amour et la vérité*, qui fit bâiller tout le monde, y compris l'auteur. Son voisin de stalle, qui ne le connaissait pas, lui dit : « Voilà une pièce terriblement ennuyeuse. — A qui le dites-vous, monsieur ? lui répondit Marivaux ; je le sais mieux que tout autre puisque j'en suis l'auteur. » Sa première comédie dans le genre original et précieux qui devait l'illustrer fut la *Surprise de l'amour* (trois actes, Comédie-Italienne, 1722). Il rencontrait juste à point, à la Comédie-Italienne, l'actrice qui semblait faite exprès pour jouer ces rôles de tendre amoureuse, de marquise galante, qui sont l'âme de toutes ses pièces, M^me^ Bolletti, connue sous le nom de Sylvia ; mais il tâtonna longtemps encore avant d'écrire ces petits chefs-d'œuvre raffinés et délicats qui sont restés au répertoire. Il fit représenter successivement : la *Double inconstance*, comédie en trois actes, en prose (1723) ; l'*Illustre aventurier* ou le *Prince travesti ;* la *Fausse suivante* ou le *Fourbe puni* (1724) ; le *Dénoûment imprévu* (un acte en prose, Comédie-Française, 1724) ; l'*Ile des esclaves* (Comédie-Italienne, 1725) ; l'*Héritier de village* (Comédie-Italienne, 1725) ; les *Petits hommes* ou l'*Ile de la Raison* (Comédie-Française, 1727) ; la *Seconde surprise de l'amour* (Comédie-Française, 1728) ; le *Triomphe de Plutus* (Comédie-Italienne, 1728) ; la *Nouvelle colonie* ou la *Ligue des femmes* (Comédie-Italienne, 1729). Enfin il donna le *Jeu de l'amour et du hasard* (Comédie-Italienne, 23 janvier 1730). La plupart de ces comédies, comme cette dernière, sont en trois actes, en prose. Le Théâtre-Français, qui n'admettait guère alors que la comédie en vers, s'obstina longtemps à fermer ses portes à la prose si leste et si pimpante de Marivaux ; de guerre lasse, il finit par l'accueillir. Le *Triomphe de l'amour*, les *Serments indiscrets*, l'*Ecole des mœurs*, l'*Heureux stratagème*, la *Méprise*, le *Legs* (Comédie-Française, 11 juin 1736), les *Fausses confidences* (Comédie-Italienne, 16 mars 1737) et l'*Epreuve* (Comédie-Italienne, 1740) mirent en pleine lumière les qualités exquises de son talent et sont les chefs-d'œuvre du genre qu'il avait adopté. Ce qu'il y avait de nouveau dans ces jolies pièces, c'était surtout la ténuité de l'intrigue, suffisante pour intéresser, grâce à l'art suprême de l'auteur, et l'analyse délicate du cœur féminin. Chez Regnard, Destouches et même chez Molière, la femme est rarement au premier plan ; la belle humeur de Regnard, la philosophie un peu morose de Destouches, la méditation profonde et concentrée de Molière s'attaquent de préférence aux vices et aux travers universels. Marivaux, qui voulait faire, sinon mieux, du moins autre chose, ne s'est jamais préoccupé des vices, et, en fait de travers, n'a guère aperçu que ceux qui étaient particuliers à la société oisive et raffinée des salons du XVIII^e^ siècle. « Toutes ses pièces, dit Sainte-Beuve, se ressemblent plus ou moins ou ne diffèrent que par des nuances déliées. On a très-bien remarqué que dans ses comédies, en général, il n'y a pas d'obstacle extérieur, pas d'intrigue positive ni d'aventure qui traverse la passion des amants : ce sont des chicanes de cœur qu'ils se font, c'est une guerre d'escarmouche morale. Les cœurs au fond étant à peu près d'accord dès le début et les dangers ou les empêchements du dehors faisant défaut, Marivaux met la difficulté et le nœud dans le scrupule même, dans la curiosité, la timidité ou l'ignorance, ou dans l'amour-propre et le point d'honneur piqué des amants. Souvent ce n'est qu'un simple malentendu qu'il file adroitement et qu'il prolonge. Ce nœud très-léger, qu'il agite et qu'il tourmente, il ne faudrait que s'y prendre d'une certaine manière pour le dénouer à l'instant ; mais il n'a garde de le faire, et c'est ce manége bien mené et semé d'accidents gracieux qui plaît à des esprits délicats. Marivaux, au théâtre, aime surtout à démêler et à poursuivre les effets et les conséquences de l'amour-propre dans l'amour. Tantôt, dans les *Serments indiscrets*, c'est l'amour-propre piqué qui s'engage à l'étourdie et qui retarde et complique tout à coup un aveu qui allait de lui-même échapper des lèvres ; tantôt ce même amour-propre piqué et la pointe de jalousie qui s'y mêle (dans l'*Heureux stratagème*) réveillent un amour trop sûr qui s'endort et le ramènent au moment où il allait se changer et dégénérer en estime ; tantôt, comme dans les *Sincères*, dans la *Double inconstance*, l'amour-propre piqué ou flatté détache, au contraire, l'amour et est assez fort pour le porter ailleurs et le déplacer. » C'est l'extrême ténuité de ces combinaisons variées à l'infini qui a fait dire à Voltaire que Marivaux pesait des riens dans des balances de toile d'araignée. Une manière si particulière d'entendre le théâtre et l'observation des mœurs devait naturellement conduire Marivaux à introduire dans son style des formes particulières ; il est rare, en effet, que la subtilité de la pensée ne soit pas forcée de se doubler de la subtilité des mots. Ce défaut résulte de ses qualités mêmes, de la profondeur de son analyse, qui a besoin, pour s'exposer, de suivre toutes les circonvolutions d'un fil extrêmement délié. C'est ce que l'on a appelé le *marivaudage*. Chez l'auteur du *Legs* et des *Fausses confidences*, ce style ne manque pas de grâce, quoiqu'on puisse le trouver un peu apprêté. Ce qui en fait l'originalité, c'est le mélange du naturel ou du trivial avec les expressions les plus alambiquées, les pointes, les antithèses ; par malheur, les valets ont chez lui autant d'ingéniosité de langage que les maîtres, ce qui est quelquefois insupportable.

Les mêmes qualités, la même délicatesse d'analyse et d'expression se retrouvent dans les romans de Marivaux et surtout dans son chef-d'œuvre, *Marianne* (1730-1741, 3 vol. in-12). Le *Paysan parvenu* (1735, 4 vol. in-12), *Pharamond* ou les *Folies romanesques* (1737, 2 vol. in-12), sans avoir la même valeur, ne sont pas dénués d'attrait. Nous ne citerons que pour mémoire *Aventures de**** ou les *Effets de la sympathie* (1713, 5 vol. in-12) et la *Voiture embourbée* (1714, in-12), romans de la jeunesse de l'auteur. A cette même époque, il composa aussi un *Homère travesti* (1716, 2 vol. in-12) et un *Don Quichotte moderne* (1717, in-12), qui ne peuvent être comptés que comme des essais malheureux.

Marivaux fut reçu de l'Académie française en 1743, et ce qu'il y eut de curieux, c'est que ce fut un prélat, l'évêque de Sens, qui lui répondit. L'homme d'Eglise, à qui l'entrée d'un théâtre était interdite et qui devait ne pas même avoir jeté les yeux sur ces œuvres du démon, fut obligé de feindre d'en parler par ouï-dire. C'est peut-être la seule fois qu'à l'Académie le récipiendaire se soit entendu dire : « Ceux qui ont lu vos œuvres assurent qu'elles sont fort belles ; pour moi, je ne dois ni ne veux les connaître. »

MARIVETZ (Etienne-Clément, baron DE), physicien français, né à Langres en 1728, mort à Paris en 1794. Possesseur d'une belle fortune que lui laissa son père, directeur d'une manufacture de glaces à Dijon, il se rendit à Paris, acheta une charge d'écuyer de Mesdames de France, se fit donner le titre de baron et partagea sa vie entre les dissipations mondaines et le goût des sciences. Vivant au milieu de savants qu'il réunissait chez lui, il se mit bientôt à composer lui-même des ouvrages, dérangea sa fortune par des spéculations malheureuses, et finit par se retirer à Rouelles, près de Langres. Malgré le soin qu'il prit à se faire oublier pendant la Terreur, le baron de Marivetz fut arrêté et condamné à porter sa tête sur l'échafaud. Ses principaux ouvrages sont : *Physique du monde*, en collaboration avec Goussier (Paris, 1780-1787, 5 vol. in-4°) ; *Observations sur quelques objets d'utilité publique, précédées d'une introduction* (Paris, 1786, in-8°) ; *Système général physique et économique des navigations naturelles et artificielles de l'intérieur de la France et de leur coordination avec les routes de terre* (Paris, 1788-1789, 2 vol. in-8°, avec atlas), en collaboration avec Goussier.

MARIYAMMAI ou **MARIATALA**, déesse de la petite vérole dans l'Inde. Cette déesse est également connue sous le nom de **Shitala** (*froide*), sans doute par allusion aux frissons fébriles qui sont un des symptômes de la petite vérole. Elle est surtout en honneur dans les provinces du sud de l'Indoustan, d'où son culte est passé dans l'Orissa et le Bengale. Cette divinité, qui a reçu des dieux le pouvoir d'infliger et de guérir la petite vérole, est représentée assise tantôt sur un trône, tantôt sur une fleur de lotus, la tête entourée de flammes et surmontée de l'immense développement du chaperon d'un serpent *nâja*, tenant dans l'une de ses quatre mains une épée, dans une autre un *trishoûla*, dans une autre un tambour *oudoukou*, et dans la quatrième un masque, emblème effrayant. La couleur de feu de cette déesse est sans doute une allusion aux pustules enflammées dont l'éruption est le signe extérieur de la maladie. Les brahmanes et les soudras de bonne caste ont un profond mépris pour le culte de Mariyammai, qui n'a presque d'autres adorateurs que les parias. Ceux-ci, pour apaiser la déesse et expier leurs péchés, se soumettent à de cruelles tortures, dont la plus bizarre et la plus commune est celle-ci : on dresse sur une place un mât haut de 20 à 30 pieds, au sommet duquel est adaptée transversalement une vergue qui tourne sur un pivot. A un des bouts de la vergue est fixé un crochet de fer semblable à ceux des bouchers. Le patient, paré de longues guirlandes de *mougri* (espèce de jasmin sauvage), arrive sur le lieu de la scène ; on lui applique alors avec le creux de la main un coup très-fort dans le milieu du dos ; puis on introduit dans les chairs enflées le crochet ; on relève la vergue et le patient se trouve suspendu à la hauteur de 20 à 30 pieds. On lui fait faire alors autant de tours qu'il peut en supporter. Ordinairement, la cérémonie dure un quart d'heure. Pendant ce temps, il agite un sabre ou un bouclier, ou bien laisse tomber les fleurs de sa guirlande sur la foule, qui s'en empare avidement, car les Indous regardent tout ce qui a touché le corps d'un pénitent comme un préservatif contre l'influence des mauvais génies. A la fin de la cérémonie, le patient est redescendu, le crochet est enlevé, et on pose sur la plaie un emplâtre composé de safran et de bouse de vache. L'enflure dure encore plusieurs jours ; mais il est rare que cette douloureuse épreuve soit suivie de quelque accident grave.

MARIZ (Pedro DE), historien et biographe portugais, né à Coïmbre dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Dialogos de varia historia emque summariamente se referem muytas causas antiguas de Hespanha* (Coïmbre, 1598, in-4°, avec fig.) ; *Historia do SS. milagro de Santarem* (Lisbonne, 1612) ; *Vida de Luis de Camoens* (Lisbonne, 1613, in-fol.).

MARJOLAINE s. f. (mar-jo-lè-ne — du bas lat. *majoraca*, *majorana*, que quelques-uns rapportent à *major*, plus grand ; *majorana* aurait été dit originairement de la grande espèce de marjolaine. D'autres prétendent que *majoracus* est une forme corrompue du latin *amaracus*, marjolaine, grec *amarakos*, probablement du latin *amarus*, amer). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées : *La* MARJOLAINE *entre ordinairement peu dans les ragoûts.* (Raspail.) ‖ Nom vulgaire de l'origan. ‖ *Marjolaine bâtarde*, Espèce d'orchidée, appelée aussi SABOT DE VÉNUS.

— Jeux. *Arroser la marjolaine*, Payer, après un coup perdu, ce qu'on aurait reçu des autres joueurs si l'on avait gagné. Voici comment Le Duchat s'exprime au sujet de cette locution proverbiale : « Quand au lansquenet, au quinquille ou au jeu de billard appelé la guerre, un joueur a manqué un coup qui, s'il l'eût fait, eût obligé chacun des autres joueurs à lui payer certaine somme ou certaine quantité de jetons, il encourt la même peine, et ce payement qu'en France on appelle communément arroser, les Poitevins l'appellent *arroser la marjolaine ;* de sorte qu'en exigeant cette somme ou ces jetons de celui qui, au lansquenet, par exemple, a été le premier pris, ils le prient de faire semblant d'arroser la marjolaine, et cependant d'arroser tout de bon, c'est-à-dire de payer à chacun ce qui lui revient pour le coup manqué... Il y a environ cent cinquante ans en France, parmi les bourgeois, c'était la mode d'avoir sur le rebord extérieur des fenêtres de la chambre habitée par la maîtresse du logis ou par ses filles des pots de marjolaine, parce qu'il en entrait quelques feuilles dans la plupart des ragoûts et dans tous les bouquets de ce temps-là. Or, comme cette plante voulait être arrosée de temps en temps, c'était un beau prétexte à une mère ou à une fille coquette, qui voulaient se montrer à leur amant qui les guettait ou qui passait sous leur fenêtre, que d'arroser souvent la marjolaine qui bordait les fenêtres qui donnaient sur la rue. C'est pourquoi aussi l'amant qui souhaitait que sa maîtresse se montrât à lui la priait seulement de faire semblant d'arroser la marjolaine, résolu qu'il était de profiter de l'occasion pour l'entretenir ou du moins pour la contempler. De cet usage vient, à mon avis, cette façon de parler, *Faire semblant d'arroser la marjolaine*, dans le sens que je lui ai donné ci-dessus. »

— Chim. *Huile de marjolaine*, Huile essentielle qu'on extrait d'une espèce de marjolaine.

— **Encycl.** Bot. La *marjolaine* est une plante vivace et indigène, de la famille des labiées. Elle sert d'assaisonnement pour les mets dans le nord de l'Europe et en Belgique. Autrefois, elle était commune aux environs de Paris ; on ne la cultive plus aujourd'hui. Voici ce que de Combes écrivait à propos de la *marjolaine* dans le siècle dernier : « Elle n'est pas d'une grande utilité à l'égard des aliments ; cependant on l'y mêle assez souvent, non-seulement pour les rendre plus agréables, mais pour corriger ce qu'ils ont de flatueux et pour en faciliter la digestion, et c'est particulièrement avec les pois, les fèves et le poisson; elle est d'ailleurs fort agréable à l'odorat, et autant par ces considérations que pour ses vertus particulières, il n'est pas de jardin où on ne se soit empressé d'en avoir quelques bordures ou au moins quelques pieds. »

La *marjolaine* se multiplie de boutures ou d'éclats au printemps. Pour l'élever de graine, on sème en mars, en pot ou sur plate-bande de terre très-douce; on recouvre très-légèrement et l'on élève ensuite le plant jusqu'à force suffisante pour sa mise en place, qui a lieu au printemps. Du reste, cette plante n'est difficile ni sur le climat ni sur le terrain; elle ne craint pas les froids de l'hiver. Quand les vieilles souches paraissent épuisées, on les arrache, on les divise, on renouvelle la terre et on les remplace avec leurs propres éclats, à défaut de jeune plant venu de semis.

— Chim. *Huile de marjolaine.* Lorsqu'on distille la *majolaine* douce (*marjorana hortensis* ou *origanum marjorana*) avec de l'eau, les vapeurs d'eau entraînent une essence plus légère que l'eau. Cette essence contient une grande quantité de camphre ou stéaroptène. Débarrassée de cette partie solide par le moyen de la distillation, elle bout vers 161° environ, et semble avoir la même composition que l'essence de térébenthine. Suivant Kane, elle renferme 86,7 à 86,1 de carbone, 11,1 à 11,4 d'hydrogène et environ 2 pour 100 d'oxygène, qui tient probablement à un reste de camphre, dont il est difficile de débarrasser complétement l'hydrocarbure. Le camphre de *marjolaine* est dur, incolore, inodore, plus dense que l'eau, fusible et susceptible de se sublimer sans laisser de résidu. Il est soluble dans l'eau bouillante, l'éther, l'acide azotique et l'acide sulfurique. Ce dernier le colore en rouge. Il renferme, d'après Mülder, 60 pour 100 de carbone, et 10,7 pour 100 d'hydrogène.

MARJOLET s. m. (mar-jo-lè — L'origine de ce mot est controversée. Quelques-uns le font venir de *marjolaine*, s'appuyant de *muguet*, galant, qui se rapporte à *muguet*, plante. Cependant Grandgagnage, et après lui Scheler en rapprochent le wallon *margoule*, homme de rien, le hainaut *mariaule*, même sens, l'italien *mariuolo*, *mariolo*, fripon. D'autres pensent que *marjolet* est pour *mariolet*, et signifie une poupée. Furetière dit : « Ce mot originairement signifie témoin, comme on voit dans la coutume du Hainaut, et parce que les témoins sont quelquefois odieux, on l'a dit par mépris des jeunes gens à qui on voulait reprocher qu'ils n'étaient pas dignes de foi). Petit maître. ‖ Vieux mot.

MARJOLIN (Jean-Nicolas), chirurgien français, né à Ray-sur-Saône en 1780, mort à Paris en 1850. Il fit ses études médicales à Paris, et, après avoir été interne et lauréat des hôpitaux, il fut reçu docteur en 1808. Il fit alors des cours d'anatomie et de chirurgie, concourut sans succès, en 1812, pour la chaire de médecine opératoire, qui échut de droit à Dupuytren. Mais, plus heureux en 1818, il obtint la place de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu, et l'année suivante la chaire de pathologie externe à la Faculté de médecine. Marjolin donna alors sa démission de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu, passa à l'hôpital Beaujon et se livra tout entier aux consultations. La réputation qu'il acquit rapidement lui attira une clientèle considérable et il fit une grande fortune. Il devint membre de l'Académie de médecine et médecin du roi. C'était un homme plein de bienveillance et de désintéressement, d'une grande bonhomie, et un savant distingué. Outre des articles dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, l'*Encyclopédie des sciences médicales*, le *Nouveau journal de médecine*, on lui doit : *Propositions de chirurgie et de médecine* (Paris, 1808, in-4°); *Manuel d'anatomie* (Paris, 1810, 2 vol. in-8°); *De l'opération de la hernie inguinale étranglée* (1812, in 4°); *Cours de pathologie chirurgicale* (1837, in-8°). — Son fils s'est fait recevoir docteur en 1839 et s'est principalement occupé des maladies des enfants. Il est membre de la Société de chirurgie. On lui doit : *Traité des fractures chez les enfants* (1863, in-8°); *Considérations sur l'état actuel des asiles et des écoles de la ville de Paris* (1870, in-8°); *Recherches sur les accidents et les affections chirurgicales* 1870, in-8°).

MARK s. m. (mark). Métrol. Unité de poids usitée en Prusse pour les métaux précieux, et équivalant à 233gr,855; unité de monnaie du même pays, valant 1 fr. 10.

MARK (COMTÉ DE LA), ancien comté de l'empire germanique, dans le cercle de Westphalie, borné au N. par la principauté de Munster, à l'E. par le duché de Westphalie, au S. et à l'O. par le duché de Berg. Superficie, 2,800 kilom. carrés; 180,000 hab. Villes principales : Hamm, Sœst et Iserlohn. Ce pays, très-fertile, était divisé en deux parties par la Roër : le Hellweg au N., et le Sauerland au S. Depuis la fin du XIIe siècle il eut ses comtes particuliers; la maison de Clèves le posséda au XIVe siècle, et, en 1666, à l'extinction de la maison de Juliers, il fut adjugé à la maison de Brandebourg. En 1807, la Prusse le céda au grand-duché de Berg, conformément aux stipulations du traité de Tilsitt; il forma alors la partie la plus importante du département de la Roër; mais, en 1814, il passa sous la domination de la Prusse et forma depuis lors le cercle de Hamm, dans la régence d'Arnsberg, province de Westphalie.

MARKAB s. m. (mar-kab). Astron. Etoile qui fait partie du carré de Pégase.

MARKAIRE et **MARKAIRERIE** s. m. V. MARCAIRE et MARCAIRERIE.

MARKARYD, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Kronoberg et le diocèse de Wexjœ; 3,000 hab. On y voit une église du XIVe siècle, avec plusieurs curieux souvenirs des temps catholiques. Un village de cette paroisse, nommé Ulfsbœck, est célèbre dans l'histoire de Suède par le séjour qu'y fit le grand Gustave-Adolphe en 1613, 1619 et 1624, et l'entrevue qu'il y eut, en 1629, avec Christian IV, roi de Danemark. Un monument a été érigé, dans l'enclos de la maison qui fut habitée par ce prince, en souvenir de cet événement. Les femmes de Markaryd portent encore aujourd'hui le même costume qu'il y a cent ans; mais les hommes, qui voyagent davantage, l'ont sensiblement modifié; le dialecte dont ils se servent a aussi beaucoup perdu dans leur bouche de son originalité primitive. Parmi les diverses branches de l'industrie domestique, les habitants de Markaryd excellent surtout dans le tissage, et non-seulement ils s'y livrent chez eux, mais encore ils parcourent, armés de leur métier à tisser, les différentes parties de la Suède et de la Norvége, le Danemark, la Finlande; ils vont même jusqu'en Russie. Ces pérégrinations leur rapportent de fructueux profits, auxquels ils doivent plus tard l'aisance et le bien-être.

MARKELSHEIM, bourg du Wurtemberg, dans le cercle de l'Iaxt, bailliage et à 9 kilom. de Mergentheim; 2,000 hab. Récolte des vins les plus renommés du royaume.

MARKERY, ville de l'Inde. V. MERCARA.

MARKET-BLANDFORD, ville d'Angleterre. V. BLANDFORD-FORUM.

MARKETTE ou **MARQUETTE** s. f. (markè-te). Dr. féod. Droit qui appartenait à certains seigneurs de passer la première nuit des noces avec les nouvelles mariées leurs vassales. ‖ Redevance d'un demi-marc d'argent que payaient les femmes pour s'affranchir du droit de markette.

MARKGRONINGEN, ville du Wurtemberg, cercle du Neckar, bailliage et à 9 kilom. N.-O. de Ludwisburg, sur la Glems; 3,000 hab. Grande foire annuelle de moutons. Maison centrale de correction pour femmes. On y remarque l'ancien château des comtes de Groningen, qui avaient autrefois la dignité de porte-bannière de l'empire. Outre ce château, il y a une belle église dont la construction remonte au moyen âge.

MARKHAM (Gervais), littérateur anglais, né à Gotham, comté de Nottingham, vers 1570, mort vers 1655. Il servit comme capitaine dans l'armée royale lors de la guerre civile qui commença en 1640 et se termina par la mort de Charles Ier. Markham avait un savoir très-varié et très-étendu et publia des ouvrages sur les sujets les plus divers. Nous citerons de lui des tragédies : *Sir Richard de Grinvile* (1591); *Hérode et Antipater* (1622), etc.; le *Poëme des poëmes*, ou la *Muse de Sion* (1596), recueil de poésies qui fut bien accueilli; un *Traité sur l'équitation* (in-4°); *Traité sur l'art de la chasse aux oiseaux* (1621); *Traité sur la pêche à l'hameçon* (1656, in-4°), etc.

MARKHAM (Frédéric), général anglais, né vers 1808. Il prit du service comme enseigne en 1824, devint capitaine en 1829, prit part à la répression de la révolte qui avait éclaté en 1836, fut nommé lieutenant-colonel en 1842, et se rendit en 1846 dans les Indes. Lorsque éclata, en 1848, la formidable révolte des Seikhs, Markham reçut le commandement d'une brigade, combattit sous les ordres de sir H. Gough, prit part à quatre sanglantes batailles et obtint, en récompense de sa brillante conduite, outre le titre d'aide de camp de la reine, le grade d'adjudant général de l'armée de l'Inde. Il venait d'être nommé major général (1854) lorsqu'il fut appelé à rejoindre les troupes alliées qui faisaient le siége de Sébastopol. Il y prit le commandement de la deuxième division, se fit principalement remarquer à l'attaque du Redan et revint en Angleterre en 1855.

MARKIEWICZ (Jean), théologien polonais, célèbre par sa haine contre les jésuites, né à Posen dans la première moitié du XVIIe siècle, mort entre 1674 et 1680. Après avoir commencé ses études au collége de sa ville natale, il alla les continuer à l'académie de Cracovie. C'était à l'époque où cette académie soutenait une lutte mémorable dans les annales polonaises contre les jésuites, qui voulaient ouvrir des écoles à Cracovie et fonder des académies à Posen et à Lemberg. Professeurs et élèves unissaient leurs efforts contre l'ennemi commun, et la plupart des élèves, en quittant l'université, emportèrent avec eux une haine inextinguible pour cette puissante société. Markiewicz fut du nombre de ces derniers. Après avoir terminé ses études, il entra dans l'armée et prit part aux campagnes contre les Suédois, puis il renonça à la carrière des armes et se rendit à Rome, où il étudia le droit pendant six ans et obtint le diplôme de docteur en droit civil et en droit canon. Il venait d'embrasser l'état ecclésiastique lorsque André Szoldrski, évêque de Posen, l'appela auprès de lui en qualité de confesseur. Ce fut sous les auspices de ce prélat, qui était lui-même un ennemi déclaré des disciples de Loyola, qu'il commença sa polémique contre ces derniers. Voici à quelle occasion. Konarski, évêque de Posen au XVIe siècle, ayant introduit en 1570 les jésuites à Posen, leur avait fait don de quelques villages appartenant au siége épiscopal ou plutôt au chapitre de la ville. L'évêque Szoldrski, mécontent de cette donation faite par son prédécesseur à une corporation qu'il haïssait, résolut de la lui enlever; mais c'était l'époque où la société de Jésus avait atteint en Pologne son plus haut point de puissance, et un évêque même ne pouvait pas impunément s'attaquer à elle, quelques justes motifs qu'il eût de le faire. Le prélat, désireux de sonder l'opinion publique, envoya son confesseur ouvrir le feu contre les jésuites. Markiewicz publia aussitôt, sous ce titre : *De alienatione sex villarum a Capitulo posnaniensi* (Padoue, 1641), une brochure dans laquelle il prouvait que Konarski n'avait pas le droit de disposer des propriétés du chapitre, et que, si quelque évêque faisait une donation, malgré la volonté du chapitre, ses successeurs avaient le droit de la révoquer. A dater de la publication de cet opuscule, la vie entière de Markiewicz ne fut plus qu'une lutte sans trêve contre la société de Jésus. Peu de temps après, les jésuites ayant refusé de payer au clergé séculier la dîme des biens qu'ils possédaient en Pologne, et la cour de Rome, à laquelle appel avait été fait à ce sujet, ayant décidé en leur faveur, il fit paraître, sous ce titre : *Decima cleri sæcularis in regno Poloniæ* (Paris, 1643), une nouvelle brochure dans laquelle il prouvait que, d'après les décisions antérieures de la cour de Rome et les lois du pays, les jésuites possédant des biens dans les provinces de la république ne pouvaient s'affranchir des dîmes et autres redevances dues au clergé séculier. En même temps le clergé, dont les intérêts généraux étaient en jeu, agissait auprès de la cour de Rome, en sorte que le pape, par un bref donné en février 1646, décida que les jésuites payeraient les dîmes et autres redevances dues aux églises paroissiales.

Markiewicz fit alors paraître deux autres brochures où, tout en louant le pape de sa décision, il attaquait les jésuites avec une telle violence que ceux-ci, usant de leur influence, réussirent à obtenir la suppression de la seconde de ces brochures, celle où leurs intrigues étaient le mieux percées à jour. Mais ce ne fut que quatre ans plus tard qu'ils répondirent à leur adversaire, contre lequel ils ne lancèrent cependant que des accusations générales, sans rien opposer aux faits qu'il leur avait reprochés. Markiewicz, qui, dans l'intervalle, était devenu chanoine de Posen et de Warmie, curé de l'église Saint-Jacques à Varsovie et secrétaire royal, leur répondit à son tour dans une nouvelle brochure. Il eut bientôt après une autre occasion de recommencer la lutte avec ses éternels adversaires. En 1633, la princesse Anna Ostrogska, que les jésuites dominaient entièrement, avait abandonné, mais seulement sa vie durant, des biens immenses à leur collége de Jaroslaw. A la mort de la princesse, ses héritiers, les Lubomirski et les Zamojski, réclamèrent aux jésuites la restitution de ces biens, qu'ils retenaient sans aucun droit. Ils refusèrent, ce qui donna lieu à un procès interminable devant les tribunaux polonais et en cour de Rome. A la demande des Lubomirski, et peut-être de son propre mouvement, Markiewicz écrivit sous ce titre : *Scandalum expurgatum in laudem Instituti Societatis Jesu* (Dantzig, 1654), une brochure qui, par la violence autant que par la justesse de ses attaques contre les jésuites, dépassait toutes celles qu'il avait jusqu'alors publiées contre eux. Aussi mirent-ils tout en œuvre pour se venger de lui; ils réussirent à le faire révoquer de la cure de Tarnow, et, comme en 1655 il s'était rendu à Rome pour plaider sa cause auprès du pape, ils parvinrent à le faire arrêter et emprisonner au château Saint-Ange. Grâce à l'intervention d'amis puissants, il recouvra sa liberté au bout de six mois, mais à condition qu'il n'écrirait plus contre les jésuites. Il se tut pendant dix ans, mais il fit paraître un nouvel opuscule intitulé : *Carcer Romanus* (Paris, 1666, in-8°), dans lequel il raconte en détail les intrigues des jésuites et montre l'accord qui règne entre eux et la cour de Rome. Il écrivit en outre, dans l'intérêt des Zamojski et des Lubomirski, deux dernières brochures, dans lesquelles il prouve que les jésuites s'étant, contre le droit et la conscience, écartés des règles primitives de leur société, et cela par l'initiative de Claude Acquavita, général de l'ordre, et que, par conséquent, ils doivent être appelés *disciples d'Acquavita* et non *disciples de Loyola*. Markiewicz dut mourir peu de temps après, car on n'entend plus parler de lui à dater de cette époque.

MARKIEWICZ (Roman), physicien et littérateur polonais, né en 1770, mort en 1842. Il fit ses études à l'université des Jagellons, à Cracovie, y fut reçu, en 1793, docteur en philosophie, et professa ensuite dans différents colléges de la Pologne jusqu'en 1805, époque à laquelle il se rendit à Vienne dans le but d'y compléter les connaissances qu'il avait déjà acquises. Après quatre ans de séjour dans cette ville, il vint à Paris, où, jusqu'en 1813, il s'appliqua surtout à l'étude des sciences physiques et mathématiques. Nommé à son retour professeur de physique à l'université de Cracovie, il occupa jusqu'en 1838 cette chaire, à laquelle il avait joint, en 1818, celle de philosophie. Outre un grand nombre de mémoires publiés dans les *Annales de la Société scientifique de Cracovie*, on a de lui : *Voyages de lord Macartney en Chine*, traduits de l'anglais (Cracovie, 1801, 2 vol. in-8°); *Paris envisagé au point de vue des sciences en* 1811 (Vilna, 1811, in-8°); *Principes de physique* (Cracovie, 1819-1834, 2e édit. in-8°); *De la nature et des bases de la physique* (Cracovie, 1814); *Des propriétés physiques* (Cracovie, 1818); *Du mouvement ondulatoire* (Cracovie, 1831); *De la liaison et des rapports entre la chaleur, l'eau et l'air dans les phénomènes de la nature* (Cracovie, 1834), etc.

MARKLAND (Jérémie), savant philologue anglais, né à Childwall, dans le Lancashire, en 1693, mort à Milton (Surrey) en 1776. Il était fils d'un pauvre vicaire de village dont la famille se composait de douze enfants. Markland fut admis à l'hôpital du Christ comme boursier, et y commença sérieusement ses études, qu'il acheva au collége de Saint-Pierre, à Cambridge. Le jeune étudiant fut promptement en possession de ses grades; on aurait voulu le pousser dans la carrière ecclésiastique, mais il s'y refusa énergiquement pour se consacrer à la culture des lettres, qu'il aimait avec passion. Il s'occupait déjà de Properce et préparait une édition des *Sylves* de Stace, qui devait lui donner une brillante réputation. Ce travail parut à Londres (1728, in-4°). La même année, Markland se chargea de l'éducation d'un jeune homme, et visita avec lui la France, les Pays-Bas et la Hollande. Vers 1743, il renonça complétement à l'enseignement; il était atteint d'infirmités qui ne lui laissèrent que la satisfaction de travailler à ses heures, dans la solitude qu'il choisit dans le comté de Surrey. Une attaque de goutte l'emporta à l'âge de quatre-vingt-trois ans. La querelle la plus fameuse à laquelle Markland prit part fut celle qui s'éleva entre Tunstall et Middleton, au sujet des lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron. Tunstall avait émis des doutes sur l'authenticité de cette correspondance. Non-seulement Markland appuya ces doutes, mais il les étendit à quatre harangues attribuées à Cicéron, et qui sont, suivant lui, l'œuvre de quelque rhéteur. Ces harangues sont : *Ad Quirites post reditum; Post reditum in senatu; Pro domo sua; De haruspicum responsis.* L'ouvrage de Markland eut un immense retentissement, et souleva d'orageuses récriminations de la part de Ross, depuis évêque d'Exeter, qui publia un pamphlet où il attaquait, « d'après la manière de Markland, » l'authenticité des plaidoyers de Cicéron pour Milon et Sylla, celle de deux *Catilinaires* et de deux sermons de Tillotson. Markland écrivit sur la couverture de ce livre : « Je ne l'ai jamais lu. » La querelle reprit en 1753 et en 1801. Gessner réfuta les arguments du philologue anglais; Wolf les corrobora par de nouvelles considérations. Markland a été décrié par les uns, vanté à l'excès par les autres. Si Hurd l'a défini « une créature de peu d'esprit et de sens médiocre. » Elmsley a été plus juste en disant : « Sa modestie, sa candeur, sa probité littéraire, sa politesse à l'égard des autres savants furent telles, qu'on le regarde justement comme le modèle que tout critique devrait imiter. » Quoi qu'il en soit, Markland peut être considéré à juste titre comme un des savants modernes les plus versés dans les littératures anciennes.

On a de lui : une édition des *Sylves* de Stace, ouvrage déjà cité, dont Boissonade a dit : « Si nous ne nous trompons, les notes de Markland sur Stace sont, avec l'*Horace* de Bentley, ce que les philologues anglais ont écrit de plus beau sur la littérature latine; » *Epistola critica ad Franciscum Hare, decanum Vigorniensem, in qua Horatii loca aliquot et aliorum veterum emendantur* (Cambridge, 1723, in-8°); *Remarques sur les lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron* (Londres, 1745, in-8°); *De Græcorum quinta declinatione imparisyllabica et inde formata Latinorum tertia quæstio grammatica* (Londres, 1760, in-4°); *Euripidis supplices mulieres* (Londres, 1763-1775, in-4°; Oxford, 1811, in-8°); *Euripidis Iphigenia in Aulide et Iphigenia in Tauris* (Londres, 1768-1771, in-8°). Markland éleva des doutes sur l'authenticité du célèbre traité de Cicéron : *De oratore*. Serviable avec ses collègues, il fournit d'abondantes et précieuses notes à Taylor sur *Lysias*, à Mangen sur *Philon*, et à Bowyer sur le *Verbe moyen* de Kuster.

MARKO KSALIEVITCH, le *Cid Campeador* de la Serbie (XIVe siècle). L'histoire en parle à peine, et il ne fut guère qu'une sorte de brigand; mais les Serbes en ont fait leur héros national, et son nom revient souvent dans les chants populaires. Fils du kraal Wukaschin, Marko, après la mort de son père, refusa de se soumettre à l'autorité de Lazare, chef reconnu par toute la nation. Dépouillé de ses biens, il passa en Turquie, et se mit sous la protection de Mourad Ier; il excita les infidèles à faire la guerre à son pays, et, ainsi que son frère André, les conduisit à Kossovo. Après cette bataille, qui fut le coup de mort de l'empire serbe, il reprit possession de ses domaines, comme vassal du padischah; ce fut lui qui commanda à Rovina les troupes serbes auxiliaires, et il périt sous les coups des Valaques (1398). Voilà l'homme qu'a exalté la poésie populaire; plus de quarante poëmes (*pesmas*) célèbrent ses prouesses.

Un de ces poëmes, intitulé *Marko arbitre*, nous le montre se prononçant contre son père et ses oncles en faveur du jeune fils du czar, Urosch. Alors le roi Wukaschin, enflammé de colère, veut tuer son fils, et le poursuit, un couteau d'or à la main.

Un autre, intitulé *Marko et le général Wouicha*, raconte un des brillants exploits du guerrier : il délivre trois princes serbes retenus à la forteresse de Peterwardein. Dans la *pesma* intitulée *Marko et les Turcs*, le héros serbe se trouve à la chasse avec le vizir Murat et douze guerriers musulmans. Le faucon de Marko prend un canard aux ailes d'or, que le faucon du vizir cherche à lui enlever sans succès. Murat, irrité, saisit le faucon de Marko et lui casse une aile en le jetant contre un sapin. Marko égorge le vizir et ses douze compagnons.

Après des exploits sans nombre, après avoir défait et tué des géants et des enchanteurs, purgé le pays des brigands qui l'infestaient, le Cid de la Serbie arrive au terme de sa carrière. Ayant lu dans l'eau claire d'une fontaine les présages de sa mort, il tue son cheval et brise son glaive et sa lance, afin de n'avoir pas de successeur, et s'étend, comme pour dormir, au pied d'un sapin. La tradition prétend que le héros n'est pas mort; il erre dans les nuages des Karpathes, disent les uns; il dort dans une caverne, disent les autres, en attendant le jour marqué par le destin. Son fidèle Scharatz est son compagnon; lorsqu'il aura fini de manger la mousse de la caverne, le héros reparaîtra dans le monde. Le peuple de Prilip croit que chaque année, à la Saint-Georges, il entre dans une église, monté sur Scharatz, afin d'y célébrer sa *slava*.

MARKOFF (Arcadi-Ivanovitch, comte), diplomate russe. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et dans la première du XIXe. Ayant obtenu un emploi au ministère des affaires étrangères, il s'y rendit fort utile, gagna, bien qu'il fût petit et fort laid, les bonnes grâces de l'impératrice Catherine II, qui le combla de faveurs, et devint premier conseiller au département des affaires étrangères. L'avénement de Paul Ier amena sa disgrâce; mais, après la mort de ce prince, il fut rappelé par l'empereur Alexandre Ier et nommé ambassadeur à Paris (1801). Peu après, il signa un traité de paix entre la France et la Russie, et s'attira l'aversion de Bonaparte, qui demanda son rappel pour se défaire de ce diplomate fin, rompu aux affaires, mélange de souplesse et d'audace, dont il redoutait la perspicacité. De retour en Russie en 1803, le comte Markoff fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, revint à Paris, mais sans mission officielle, sous la Restauration, et retourna en Russie, où il mourut dans un âge très-avancé.

MARLAGE s. m. (mar-la-je — rad. *marlier*). Féod. Droit que l'on payait aux gardiens de certaines églises.

MARLBOROUGH s. m. (mal-brough — nom historique). Comm. Nom d'une étoffe à petits dessins.

— Techn. *Roue à la Marlborough*, Roue dont les jantes ont une très-grande largeur.

MARLBOROUGH, ville d'Angleterre, comté de Wilts, à 14 kilom. N.-E. de Salisbury, sur le Kennet; 4,740 hab. Manufactures de cordages et de sacs; marché important pour les grains. On y remarque plusieurs vieilles maisons; l'église Sainte-Marie, assemblage de plusieurs styles d'architecture; les restes du château dans lequel Henri III tint le parlement qui rendit les *Statuts de Malbridge*. Le titre de duc de Marlborough, porté autrefois par le célèbre général de la reine Anne, appartient aujourd'hui à la famille Spenser-Churchill, dont on voit le château, qui fut habité jadis par le célèbre Marlborough. Ce fut dans la grotte et les jardins de cette demeure seigneuriale que Thomson composa son poëme des *Saisons*.

MARLBOROUGH (John CHURCHILL, duc DE), célèbre général et homme d'Etat anglais, né à Ash (Devonshire) le 24 juin 1650, mort le 16 juin 1722. Issu d'une obscure famille et parti des conditions inférieures, il ne parvint qu'à force d'adresse à occuper les plus hautes positions; ses basses intrigues et ses trahisons contribuèrent autant, sinon plus, à son élévation que ses talents militaires. Marlborough est le type accompli de l'ambitieux, du courtisan qui ne recule pas même devant l'infamie, et pour qui il n'y a pas de déshonneur s'il y a profit. Le père de Marlborough s'était ruiné en servant la cause de Charles II; en récompense, ses deux enfants, John et Arabella Churchill, furent reçus l'un comme page du duc d'York, le futur Jacques II, l'autre comme fille d'honneur de la duchesse. Arabella était jolie; Jacques la trouva à son goût, en fit sa maîtresse. John Churchill chercha aussitôt à tirer avantage de ce qu'il considérait comme une illustre faveur. De page, il était passé enseigne dans les gardes; sa sœur lui fit avoir un avancement : il eut le grade de capitaine d'un des régiments que Charles II envoyait en France à son allié Louis XIV, contre les Pays-Bas (1672); il fit cette campagne sous les ordres de Turenne, et se distingua dans plusieurs rencontres. spécialement à la bataille d'Ansheim (1674). Sa belle prestance et ses grandes manières l'avaient fait surnommer **le bel Anglais**. A la conclusion de la paix (traité de Nimègue, 1678), il avait le grade de colonel. De retour en Angleterre, il épousa Sarah Jennings, une des beautés du temps, comme il passait lui-même pour un des plus parfaits gentilshommes. Elle était fille d'honneur de la duchesse d'York; il la connaissait depuis qu'il était entré comme page dans la maison du duc, et il en était vivement épris. L'esprit d'intrigue de lady Churchill était au moins égal à celui de son mari, de sorte qu'en s'unissant ils ne pouvaient manquer de parvenir. Devenu secrétaire du duc, Churchill fut chargé surtout de la correspondance secrète, quoiqu'il sût à peine l'orthographe, et il remplit, près de la cour de France, quelques missions délicates. Créé baron et pair d'Ecosse (1682), puis colonel de l'unique régiment de dragons, ce qui était une haute faveur, il vit encore sa fortune s'augmenter à l'avénement de Jacques II; il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Versailles, créé pair d'Angleterre à son retour, et mis, en qualité de brigadier général, à la tête des troupes envoyées contre le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, révolté contre Jacques. Il le mit en déroute à Sedgemour (1685), et reçut comme récompense le grade de major général. Comblé des faveurs du roi, il conçut pourtant un secret dépit de ce qu'il n'en recevait pas de plus grandes encore, et il entretenait des intelligences avec ceux que le despotisme et les fautes de Jacques avaient jetés dans le parti des mécontents. La chute du dernier Stuart n'était pas, à coup sûr, imméritée; mais que dire du rôle que joua son favori dans la révolution de 1688? Dès l'année précédente, il était en correspondance avec Guillaume d'Orange, et il le mettait au courant de toutes les intrigues qui préparaient son débarquement en Angleterre. Un des derniers actes de Jacques fut sa nomination au commandement d'une des brigades envoyées en toute hâte contre le prétendant. Churchill accepta, faisant hautement parade d'une fidélité enthousiaste, et dissipant, à force d'aplomb, les rumeurs inquiétantes qui commençaient à courir sur son compte. Dans le conseil de guerre tenu à Salisbury, comme tout le monde hésitait à engager la bataille, il soutint presque seul l'opportunité d'un prompt engagement; à l'issue du conseil, il passa à l'ennemi, en laissant au roi une longue lettre d'explication. Il y exposait, dans le style le plus soutenu et avec ces formes de parfait gentilhomme qui jamais ne l'abandonnèrent, que, étant protestant, il ne pouvait se battre pour un roi catholique contre une armée de protestants; que la voix de sa conscience lui parlait trop impérieusement pour qu'il pût lui désobéir. En toute hâte, il gagna Londres, s'assura des dispositions du régiment de cavalerie qu'il commandait, et, pendant que Jacques s'embarquait tristement pour la France, Churchill paradait dans le cortége de Guillaume faisant à Londres son entrée triomphale. De concert avec lady Churchill, il sut persuader à la princesse Anne de renoncer à ses droits au trône, en se contentant de les réserver pour le cas où Guillaume mourrait sans héritier. Pour prix de ce service et de la trahison qui l'avait précédé, il fut créé duc de Marlborough, lord chambellan et membre du conseil privé. L'année suivante, il obtint le commandement des troupes anglaises envoyées contre Louis XIV au secours des Hollandais, et un peu de gloire militaire couvrit ses taches infamantes sans réussir à les effacer. Il défit une partie de l'armée française au combat de Walcourt, et profita surtout de l'enthousiasme où ce fait d'armes jeta l'Angleterre pour commettre les plus honteuses dilapidations. En 1690, il fut envoyé en Irlande, où Jacques II était débarqué avec l'appui d'une flotte française, et coopéra à l'insuccès de cette tentative jacobite en s'emparant de vive force de Cork et de Kingsale, centres importants des royalistes. Il accompagna Guillaume dans la courte campagne des Pays-Bas (1691), que ne marqua aucune action d'éclat, Guillaume et le maréchal de Luxembourg s'étant bornés, en face l'un de l'autre, à de simples mouvements stratégiques, sans oser s'aborder résolûment. L'inaction singulière de l'armée anglaise était restée inexplicable pour les historiens jusqu'à la publication toute récente des papiers des Stuarts (Macaulay, *History of England, from the accession of James II*, 1855, 8 vol. in-8°). On eut alors la preuve qu'une trahison de Marlborough en faveur du prince dont il avait précipité la ruine avait empêché toute opération sérieuse. Bien qu'il paraisse inexplicable que le duc eût seulement conçu la pensée de trahir son second bienfaiteur pour un parti qui l'exécrait, il a fallu se rendre à l'évidence. Tout abhorré qu'il était de Jacques depuis l'affaire de Salisbury, et quoique le roi déchu ne se fût pas fait faute de jurer sa mort, au cas où il ressaisirait la couronne, Marlborough fit des ouvertures à l'un des plus zélés partisans des Stuarts, le colonel Sackville, déclara qu'il se repentait de sa défection, et qu'il était tout prêt à l'expier en aidant de tout son pouvoir Jacques II à renverser Guillaume. On exigea, comme preuve de ses bonnes intentions, qu'il livrât le secret des forces du roi d'Angleterre, le plan de la campagne et divers documents des affaires étrangères. Marlborough les livra si consciencieusement, que Jacques s'applaudit avec joie de cette recrue inespérée, oublia l'ancienne trahison en faveur de la nouvelle, et lui octroya, par une lettre autographe, son royal pardon. Malgré tout, les jacobites se méfièrent, et livrèrent à Guillaume toutes les preuves de ces négociations tortueuses. Guillaume, troublé par un coup si inattendu, ne jugea pas à propos de remplacer à la tête des troupes Marlborough, qui en était aimé, et préféra suspendre la guerre. Il revint à Londres, et, sans bruit, disgracia le traître; ses fonctions de chambellan lui furent retirées, ainsi que les énormes émoluments qu'il percevait de diverses charges honorifiques. Par politique, il ne voulut pas faire impliquer dans un procès un homme qui connaissait bien des secrets dangereux, et qui d'ailleurs, par sa femme, gouvernait absolument la volonté de la princesse Anne, sœur de la reine. Marlborough passa sans emploi les cinq années suivantes à la cour de la princesse Anne, essayant tantôt de reconquérir la faveur du roi par de grandes protestations de fidélité, et tantôt se tournant de nouveau vers Jacques II et lui offrant ses bons offices. Macaulay l'accuse formellement d'avoir dénoncé à la cour de Versailles un projet d'attaque contre Brest par un corps de débarquement sous les ordres de l'amiral Talmash. Louis XIV eut le temps de mettre Brest en état de défense, et ce coup de main échoua complétement. Talmash y fut tué, et, d'après l'illustre historien, c'était là le seul but de Marlborough, qui se souciait fort peu de rendre service à la France, mais qui voulait se débarrasser du seul homme de guerre que l'Angleterre pût lui donner comme compétiteur. Une lettre secrète de Marlborough à Jacques II l'avertit, en effet, de l'attaque de Brest; elle est datée du 4 mai 1694, et, aussitôt que le désastre fut connu à Londres, le duc s'empressa d'aller offrir son épée à Guillaume. Ces deux faits semblent donner raison à Macaulay; mais les préparatifs de défense de Brest furent commencés avant la lettre de Marlborough, ce qui montre que Louis XIV avait eu d'autres sources d'informations. Quant à l'offre de son épée, Guillaume la rejeta sèchement.

La mort de la princesse Marie, en ouvrant pour sa sœur Anne la perspective prochaine du trône, puisque Guillaume n'avait point d'enfants et que sa santé était chancelante, changea les visées de Marlborough; il rompit avec les jacobites et se rapprocha de plus en plus de la future reine. Guillaume, toujours politique, voulut encourager ces bonnes dispositions et lui fit moins froide mine; sans lui rendre ses emplois, il lui permit de reparaître à la cour. Il n'est pas certain cependant que Marlborough n'ait pas trempé dans le complot de sir John Fenwich, qui avait pour but l'assassinat du roi; malgré les dépositions assez concordantes de Fenwich et de ses complices, les deux chambres déclarèrent l'innocuité complète du noble duc et de quelques autres hauts personnages impliqués dans l'affaire; on ne sévit que contre les têtes obscures. Quelque temps après, Guillaume confia même à Marlborough l'éducation du jeune comte de Glocester, héritier présomptif de la couronne après la princesse Anne (1698).

A l'avénement de celle-ci (1702), le général disgracié, le courtisan réduit aux fonctions obscures recouvra ses anciennes splendeurs. Nommé général en chef des armées anglaises, grand maître de l'artillerie, il reçut de plus l'ordre de la Jarretière, et, ayant porté au ministère tous ses amis sous la présidence de celui qui lui était le plus attaché de tous, lord Godolphin, un de ses gendres, il put donner enfin libre carrière à son ambition. Ce fut au détriment de la France; car, mis à la tête des troupes de la coalition européenne, il remporta sur nous, durant cette période néfaste de dix années (1702-1711), la série de sanglantes victoires qui mit Louis XIV aux abois. La première campagne des Pays-Bas, la prise de Vanloo, de Rupelmonde et de Liége; l'audacieuse jonction des troupes anglaises avec l'armée du prince Eugène, à travers l'Allemagne et en passant sur le corps des Bavarois, nos alliés, écrasés à Donauwerth; la victoire de Hochstædt, remportée sur le maréchal de Tallart (13 août 1704); la déroute de Villeroy à Ramillies (23 mai 1706); celle de Villars à Malplaquet (11 septembre 1709), révélèrent toutes les grandes qualités de l'homme de guerre. L'enthousiasme des Anglais pour le général victorieux n'eut pas de bornes; les Chambres lui firent don du domaine de Woodstock, qui appartenait à la couronne; l'empereur d'Allemagne le fit prince de l'empire. Cependant, après Malplaquet, une réaction s'opéra; les dilapidations de Marlborough étaient flagrantes, et il n'en couvrait le scandale qu'à l'aide de ses amis du ministère; le cabinet whig qu'il avait formé lui-même fut renversé (1710), et les nouveaux ministres parlèrent de le mettre en accusation. On lui laissa toutefois achever la campagne, tout en lui imposant un contrôle humiliant, afin de l'obliger à donner sa démission; enfin il fut rappelé (janvier 1712), et sommé de rendre ses comptes. Les pamphlets de Swift, de Saint-John et de Prior l'avaient entièrement dépopularisé, et malgré tous ses triomphes, si chers à l'orgueil de l'Angleterre, ses amis eux-mêmes l'abandonnèrent. Sommé de s'expliquer sur une série de détournements dont le total montait à 70 millions de francs, il ne sut que répondre, et attesta seulement qu'il avait vaincu l'ennemi. Les Chambres ne voulurent pas pousser plus loin la poursuite, et se contentèrent d'exprimer un blâme. Marlborough quitta Londres avec sa femme, et se retira près de l'électeur de Hanovre, à qui devait revenir la couronne d'Angleterre après la mort de la reine Anne. A l'avénement de Georges Ier (1714), il revint dans sa patrie et y retrouva même un peu de son ancienne popularité; mais il n'eut aucune part aux affaires. La vieillesse le gagnait d'ailleurs, et diverses attaques de paralysie avaient affaibli ses facultés. Il succomba à une dernière attaque, dans son château de Windsor-Lodge (22 juin 1722); ses restes furent inhumés à Westminster.

Marlborough offre l'exemple le plus caractéristique de ce que peuvent l'ambition, la soif du pouvoir et des richesses pour gâter les plus éminentes qualités. Aucune infamie ne lui coûtait; favori de deux princes, il les trahit tous deux; dans la seconde partie de sa carrière, il trouva moyen de souiller sa gloire en volant l'Etat : on prouva qu'il avait, pendant plus de dix ans, touché la solde de régiments dont tous les hommes étaient morts. « Ce fut, dit M. de Rémusat, le plus intrigant des grands hommes. Toujours maître de lui-même, mêlant la ruse et l'audace, la flatterie et la fierté, il savait tout supporter, tout oser, tout feindre, et arrachait à l'admiration ce qu'il n'aurait pu obtenir de la confiance. Telle est l'insaisissable souplesse de sa politique, que des historiens différents le peignent, au même moment de sa vie, les uns comme le chef des whigs, les autres comme l'espérance des Stuarts. Il ne refusait le mensonge de ses promesses à personne, poussait la duplicité jusqu'à la perfidie et ne se dévouait qu'à sa fortune; sa gloire même en était l'instrument. Bolingbroke, qui a fini par être l'ennemi le plus direct de sa politique, mais dont l'imagination était séduite par son génie, a, longtemps après avoir succombé dans la lutte, écrit qu'il le regardait « comme » le plus grand général et le plus grand mi» nistre que son pays, et peut-être aucun » pays eût produit... » Marlborough laissa en mourant une fortune énorme, fruit de ses concussions; elle était évaluée à plus de 50 millions en argent, auxquels il faut ajouter d'immenses domaines territoriaux. De son mariage avec Sarah Jennings il eut cinq enfants, un fils et quatre filles; le fils mourut jeune, et c'est d'une des filles, mariée à lord Spencer, comte de Sunderland, que descend le duc de Marlborough actuel.

Marlborough (CHANSON DE). V. MALBROUGH.

MARLBOROUGH (Sarah JENNINGS, duchesse DE), femme du précédent, née à Sandbridge, comté d'Hertford, en 1660, morte en 1744. Elle fut, avec miss Arabella Churchill, le principal instrument de fortune de son mari. Ses deux sœurs aînées étaient filles d'honneur de la duchesse d'York; elle vint à la cour avec elles, et se lia surtout avec la princesse Anne, qui était à peu près de son âge, et sur laquelle elle sut prendre dès lors le plus complet ascendant. En 1678, elle devint la femme de Churchill, alors colonel, et lorsque la princesse Anne épousa Georges de Danemark, elle fut sa première dame d'honneur (1683). Leur mariage ne s'était pas accompli sans traverses. Leurs amours furent troublées par plus d'une scène orageuse; les brouilles, les raccommodements, les lettres de tendresse ou de reproches se succédèrent souvent pendant plusieurs années, tandis qu'en dehors d'eux-mêmes ils trouvaient un obstacle plus sérieux à leur mariage dans l'ambition des parents du jeune colonel, qui prétendaient faire épouser à leur fils une dame plus richement dotée que miss Jennings. Celle-ci en conçut de l'ombrage, soupçonna son amant d'inconstance, et, dans un mouvement de générosité, lui conseilla de rompre avec elle un engagement qui s'opposait à sa fortune. Churchill, à cette époque plus amoureux qu'avare, sut vaincre la résistance de sa famille. Devenue lady Churchill, Sarah Jennings se consacra absolument à la fortune de son mari. On peut dire qu'elle ne fut pas ambitieuse pour son propre compte; née avide, hautaine et orgueilleuse, elle mit son orgueil à faire un puissant personnage de l'homme auquel elle était unie; s'il y a des taches dans sa vie, et on ne peut les dissimuler, c'est l'homme qu'elle aima qui en est responsable. Dans cette cour licencieuse de Charles II, elle vécut d'une façon honnête, ce qui est assez méritoire, car à cette époque, et surtout à la cour d'Angleterre, après le règne austère de Cromwell, les mœurs s'étaient singulièrement relâchées. Ce que M. Capefigue appelle des « faiblesses amoureuses » n'était rien moins que de scandaleuses débauches. La prostitution s'étalait impudemment au palais de Whitehall. Peu de femmes restèrent sans tache au milieu de cette fange, et de celles-là fut lady Marlborough. Un pamphlet lui a cependant donné pour amant Godolphin, qui devait plus tard épouser une de ses filles; mais c'est là, selon toute apparence, une odieuse calomnie. Swift, ce tory haineux et implacable, rend hommage à la vertu conjugale de la duchesse de Marlborough.

C'est par la princesse, dominée de toute la force de sa volonté impérieuse, qu'elle sut se rendre si puissante. L'affection et la confiance d'Anne étaient sans bornes; non-seulement elle voulait que lady Churchill ne la quittât jamais et commandât partout pour elle, mais elle avait supprimé toutes les formules de l'étiquette, et voulait qu'elle fût avec elle sur le pied de la plus complète familiarité. Sous le nom de mistress Freeman, lady Churchill lui écrivait tous les jours ses impressions intimes ou politiques; la princesse répondait en signant mistress Morley. Ces pseudonymes avaient pour but d'assurer entre les deux correspondantes une plus grande franchise et un plus grand abandon. Après l'avénement de Jacques, pendant que lord Churchill atteignait les premiers degrés de sa haute fortune, lady Churchill, en femme avisée, prévoyant que Jacques, moins roi que marguillier, risquait de perdre le trône en s'obstinant aux momeries du catholicisme, raffermissait la princesse dans l'opposition religieuse qu'elle faisait à son père, et ne tarda pas à les détacher complétement l'un de l'autre. C'était le prélude du grand coup de volte-face accompli par Churchill en face de Guillaume. La favorite détermina sa maîtresse à jouer un rôle purement passif dans la révolution de 1688, à s'enfuir du palais pour laisser la place libre au nouveau maître, et surtout pour ne pas avoir à accompagner Jacques en exil. Cet abandon fut un coup cruel pour le monarque déchu. Fidèle à la même tactique, la duchesse de Marlborough continua de rester attachée à la princesse Anne, l'héritière future du trône, tandis que son mari exploitait la faveur de Guillaume, le possesseur actuel. Elle se mit même en état d'hostilité ouverte avec le monarque, en réclamant pour la princesse une pension que Guillaume avait promise en échange de sa renonciation au trône, et qu'il ne se pressait pas de payer. Marlborough, à l'instigation de sa femme, porta l'affaire devant le Parlement, et une pension de 50,000 liv. st. fut allouée à la fille de Jacques. L'ardeur avec laquelle les Churchill s'étaient entremis dans cette affaire déplut souverainement à Guillaume, et peut-être faut-il voir dans le refroidissement qui s'ensuivit la cause de la seconde trahison de Marlborough, lors de la campagne de 1691. La disgrâce de son mari irrita extrêmement la duchesse; quoique Marlborough eût été exilé de la cour, elle voulut y reparaître à côté de la princesse Anne, ce qui fit scandale. Guillaume enjoignit à sa belle-sœur de chasser sa favorite; mais Anne déclara qu'elle la garderait et qu'elle préférait quitter Whitehall (1692). La duchesse la suivit nécessairement dans cet exil volontaire, et s'efforça d'entretenir son irritation. Enfin la reine Marie (1694), puis Guillaume (1702) moururent.

Anne étant montée sur le trône, l'influence de Marlborough, et surtout celle de sa femme, devinrent immenses. Pendant les premières années, la duchesse fut véritablement souveraine de l'Angleterre. Nommée surintendante de la maison royale, maîtresse de la garde-robe, elle exerçait un empire absolu. Elle et son mari composèrent le ministère de leurs parents et de leurs amis, furent les dispensateurs des faveurs royales, disposèrent de tous les emplois, les vendirent, s'il faut en croire Swift. La duchesse était devenue avide d'argent autant que d'honneurs; elle exigea de la reine une pension de 5,000 liv. st. pour son mari et de 2,000 livres pour elle, afin de pouvoir, disait-elle, dorer sa couronne de duchesse. Telle était l'influence qu'elle exerçait, que la reine dit un jour en riant : « Les choses en sont venues à ce point, que je ne pourrai bientôt plus déplacer une épingle sur ma coiffure sans en avoir obtenu la permission. » Les Anglais donnaient au gouvernement le nom d'administration Marlborough. « Depuis l'avénement de la reine, la duchesse s'était jetée avec ardeur dans la politique, dit M. Chanut. Dominer était sa passion favorite, et elle s'imaginait qu'elle pouvait décider des affaires d'Etat aussi facilement qu'elle dirigeait les intrigues de l'intérieur royal. Elle exerçait un empire absolu sur la reine, caractère plein d'abandon, de douceur, de sentiments affectueux; mais, au lieu d'user de cet empire avec tact et modération, elle l'exerçait avec une impudente audace. Ses prédilections de parti étaient diamétralement opposées à celles de la reine, qui était sincèrement attachée aux principes des tories, et qui désirait ardemment les faire arriver au pouvoir. La duchesse ne lui laissa pas un moment de repos qu'elle n'eût consenti, de concession en concession, à s'entourer des chefs du parti whig, qu'elle détestait au fond du cœur. » De là un peu de froideur d'abord, l'affaiblissement des rapports d'amitié entre la souveraine et la favorite, bientôt la mésintelligence. Enfin, les hauteurs déplacées et le despotisme de la duchesse froissèrent la reine au point qu'elle ne supporta plus le joug qu'avec impatience. « Dès le commencement de 1708, l'influence de la favorite était ruinée par d'habiles intrigues des tories, et surtout par une nouvelle amitié que la reine avait formée. Peu d'années auparavant, la duchesse avait placé dans un modeste emploi du palais une cousine, fille d'un marchand ruiné. La jeune fille se rendit agréable à la reine par sa douceur et ses attentions affectueuses. Peu à peu elle fit des progrès dans la confiance et la faveur d'Anne, qui avait besoin d'une société familière pour se reposer des assauts qu'elle éprouvait de la part de l'impérieuse duchesse. Celle-ci ne voyait rien de ce qui se tramait contre elle ou le dédaignait. Harley, chef de l'opposition à la Chambre, orateur éloquent et politique adroit, fit parvenir des lettres importantes à la reine par sa dame d'atours, et eut des entretiens secrets avec celle-ci, qui en transmettait à sa maîtresse les traits principaux. La reine, dont le cœur était avec les tories, désirait vivement les rappeler au ministère et s'affranchir d'une tyrannie qui lui était devenue insupportable. Mais, comme toutes les personnes faibles, elle dissimulait. La duchesse ouvrit enfin les yeux et se plaignit... La reine maria en secret sa dame d'atours (mistress Hill) à un jeune officier, Masham, favorisé par lady Marlborough elle-même. Celle-ci se plaignit avec éclat du mystère qu'on lui avait fait; la reine répondit par de faibles protestations d'amitié. Dès lors il n'y eut plus de relations que par correspondance; l'aigreur et l'orgueil blessé d'un côté, une fausse humilité et de la dissimulation de l'autre y présidèrent et envenimèrent les choses. Enfin, le 6 avril 1710, eut lieu la rupture définitive; après une entrevue où les paroles passionnées de la duchesse ne purent faire sortir Anne de sa froideur taciturne, lady Marlborough reçut l'ordre de remettre la clef d'or, signe distinctif de ses fonctions de surintendante. Près de perdre le pouvoir, elle sentit son orgueil fléchir. Elle écrivit une humble supplique, où elle disait que la douleur de son mari et la sienne étaient telles, qu'ils n'y survivraient pas six mois, et demandait une audience. Le duc se chargea de remettre en personne cette lettre. La reine ne la reçut qu'avec une extrême froideur, ne la lut qu'après de vives instances, et finalement déclara que sa résolution était irrévocable : la clef lui serait remise dans les trois jours. A ces mots, le duc, oubliant sa dignité personnelle et ses services réels, se jeta aux genoux de la reine, la suppliant de se ressouvenir de son ancienne amitié et d'accorder au moins dix jours. Tout fut inutile. Bien mieux, obstinée dans un parti pris, comme les personnes faibles poussées à bout, la reine réduisit le délai à deux jours. Le duc se releva, et, changeant de conversation, se plaignit amèrement de la destitution de quelques officiers qui jouissaient de sa confiance. Mais Anne coupa court à ces nouvelles doléances : « La clef, » s'écria-t-elle avec dépit; je n'écoute rien » que je n'aie la clef. » Le duc, qui était revenu exprès des Pays-Bas pour cette négociation, se retira plein de confusion et de chagrin. La duchesse, instruite de ce qui s'était passé, prit aussitôt son parti. Le soir même, elle envoya sa démission avec la clef d'or. Elle ne se possédait point de dépit et de fureur; il lui fallait se venger, de quelque manière que ce fût. C'est alors qu'elle exigea les arrérages d'une pension de 2,000 liv. st. que lui avait offerte la reine et qu'elle avait cru devoir refuser. Ce ne fut pas tout. Quand il fallut quitter le palais, elle ordonna d'enlever les serrures et les cheminées de marbre qu'elle avait fait poser à ses frais dans son appartement. « C'est bien, lui fit dire la reine » par le secrétaire d'Etat; mais si vous démolissez les pièces de mon palais, il est bien » sûr que je ne ferai pas construire le vôtre. » La duchesse consentit enfin à abandonner les cheminées et se retira à la campagne. »

L'accusation de concussion portée contre Marlborough peu de temps après et sa disgrâce complète marquèrent le terme des fantastiques prospérités des Churchill. Voltaire, comme tous les contemporains, a cru que le vainqueur de Hochstædt et de Ramillies avait été enveloppé dans la disgrâce de sa femme, et que des intrigues de palais avaient été les seules causes de son rappel. Cependant l'accusation de concussion fut publique, et elle aurait dû suffire pour lui ouvrir les yeux. Voici ce qu'il dit, avec une légèreté qui ne lui est que trop habituelle : « Une Allemande avait, par sa mauvaise conduite, fait perdre à la maison d'Autriche toute la succession de Charles-Quint, et avait été ainsi le premier mobile de la guerre; une Anglaise, par ses imprudences, procura la paix... Si Marlborough n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait se faire un parti que la reine Anne n'aurait pu détruire, et si sa femme avait eu plus de complaisance, jamais la reine n'eût brisé ses liens. La reine l'avait aimée avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'abandonnement de toute volonté... Dans de pareilles liaisons, c'est d'ordinaire du côté des souverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la supériorité; ce sont eux qui font sentir le joug, et c'était la duchesse de Marlborough qui l'appesantissait. Il fallait une favorite à la reine Anne; elle se tourna du côté de milady Masham... Les jalousies de la duchesse éclatèrent. Quelques paires de gants qu'elle refusa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laissa tomber en sa présence, par une méprise affectée, sur la robe de M^{me} de Masham changèrent la face de l'Europe. »

Ainsi la paix d'Utrecht aurait eu pour cause cette petite intrigue de cour; c'est la thèse originale dramatisée par Scribe dans le *Verre d'eau;* mais ce qui est charmant au théâtre a moins de valeur dans un livre d'histoire. Le rappel de Marlborough et les conséquences qui en découlèrent ne dépendirent aucunement des caprices de la reine Anne et d'un accident interprété d'une façon ou d'une autre.

La duchesse de Marlborough, après avoir passé dans la retraite les dernières années du règne de la reine Anne et accompagné le duc à la cour de George de Hanovre, revint avec lui à Londres, lorsque George fut couronné roi d'Angleterre. Elle survécut vingt-deux ans à son mari. « Vouée décidément au veuvage, dit Saint-Simon, la duchesse ne s'occupa plus que d'administrer ses immenses richesses et de faire enrager son entourage. Alitée les dernières années de sa vie, elle avait constamment près d'elle papier, plume et encre, et charmait les ennuis de l'immobilité en dictant ses pensées, ses souvenirs, ses opinions sur les personnages qu'elle avait connus, sur les grands événements auxquels elle avait pris part, et c'est enfin au milieu des soins de la rédaction de ces *Mémoires* qu'en l'année 1744, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, elle termina sa longue carrière de domination, de bourrasques et d'intrigues. Elle avait conservé jusque dans un âge avancé les restes de sa beauté souveraine. Sollicitée de se remarier par le duc de Somerset et lord Coningby, elle fit à ce dernier cette digne réponse : « N'eussé-je que trente » ans, je ne consentirais pas à vous donner » un cœur et une main qui ont appartenu » tout entiers à John, duc de Marlborough. »

Outre les nombreux ouvrages écrits sur le duc de Marlborough, et dans lesquels il est souvent question de celle qui porta son nom, car leurs biographies sont intimement liées l'une à l'autre, il est quelques auteurs qui se sont spécialement occupés de la duchesse. Swift, Macaulay et Coxe l'ont traitée avec peu d'impartialité. Un ouvrage, ou plutôt un pamphlet, l'a mise au pilori : *Histoire secrète de la reine Zarah et des zarahiens* ou la *Duchesse de Marlborough démasquée* (Londres, 1705, in-8°; traduit en français, La Haye, 1708-1712, 2 vol. in-12). Enfin, la duchesse elle-même a laissé ses mémoires, écrits sous sa dictée par l'historien Hooke; ils ont pour titre : *Relation de la conduite que la duchesse de Marlborough a tenue à la cour depuis qu'elle y entra jusqu'à l'an* 1710, *écrite par elle-même dans une lettre à milord* *** (Londres, 1742, in-8°; traduit en français, La Haye, 1742, 1 vol. in-8°). Ce livre, plein de renseignements curieux, de faits intéressants sur les cours de Jacques II, de Guillaume et d'Anne, ne doit être consulté qu'avec circonspection en ce qui concerne la duchesse.

MARLE, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Laon, dans une plaine; pop. aggl., 1,760 hab. — pop. tot., 2,078 hab. Tanneries, corroieries; commerce de laine, toiles, chevaux, grains, bois de construction. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est du style ogival primitif. On y remarque aussi un château féodal bien conservé. Ce bourg fut érigé en commune en 1174, pillé et incendié par les Anglais en 1339, assiégé en 1441 par les troupes de Charles VII, brûlé de nouveau par les Anglais en 1525 et saccagé par les Espagnols en 1650. En 1662, les frondeurs y battirent les royalistes dans un combat sanglant.

MARLE (C.-L.), grammairien français, né à Tournus (Saône-et-Loire) en 1795, mort vers 1863. Il fonda en 1826 le *Journal grammatical et didactique*, dans le but de propager une réforme orthographique radicale, consistant à écrire les mots comme on les prononce, *obgé* pour *objet*, *takin* pour *taquin*, etc. Cette méthode, à laquelle Marle dut une certaine célébrité sous la Restauration, ne résiste pas à un examen sérieux, car elle aboutit à un inextricable chaos. Si chacun écrivait sa prononciation au lieu d'écrire la langue orthographique, il n'y aurait plus de langue : on trouverait autant d'orthographes différentes qu'il y aurait de manières de prononcer selon les localités. Marle a dirigé pendant quelque temps l'école normale de Saône-et-Loire. On a de lui : *Manuel de diagraphie* (1839, in-8°); *Grammaire diagraphique* (1839, in-12), ouvrages dans lesquels il développe la méthode qu'il propose, et *Dictionnaire philologique et critique de la langue française* (1856, 3^e édit.).

MARLER v. a. ou tr. (mar-lé). Agric. Syn. de MARNER.

MARLÈS (Lacroix), littérateur français, mort vers 1850. On lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire générale de l'Inde ancienne et moderne depuis l'an 2000 avant J.-C.* (Paris, 1828, 6 vol. in-8°); *Merveilles de la nature et de l'art dans les cinq parties du monde* (Paris, 1830, 10 vol. in-12); *Pierre de Lara* ou l'*Espagne au* XI^e *siècle* (Paris, 1825, 4 vol. in-12); *Alfred* ou le *Voyageur en France; Histoire d'Angleterre* (2 vol.), etc.

MARLHES, bourg et commune de France (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arrond. et à 23 kilom. S. de Saint-Etienne; pop. aggl., 432 hab. — pop. tot., 2,039 hab. Scieries; commerce de bois.

MARLI s. m. (mar-li). Comm. Espèce de gaze, dont la fabrication, très-active autrefois, n'existe plus aujourd'hui : *Le* MARLI *était tantôt en soie pure, tantôt en soie et fil, tantôt encore en fil seulement, et on le divisait en gros et en fin, suivant qu'il avait les trous plus ou moins grands.* (W. Maigne.)

— Techn. Bord intérieur d'une assiette ou d'un plat : *Des assiettes à inscriptions des anciennes fabriques de Marseille ont les inscription sur les* MARLIS. ‖ *Filets au marli*, Lignes d'or ou de couleur que le peintre trace quelquefois sur la limite de l'extrémité intérieure du marli.

MARLIANI (Jean), médecin italien, né à Milan, mort dans la même ville en 1483. Il professa successivement son art à Milan et à Pavie, acquit beaucoup de réputation et devint premier médecin du duc Galéas Sforce. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui : *Quæstio de caliditate corporum humanorum* (Milan, 1474, in-fol.); *De proportione motuum in velocitate* (Pavie, 1482, in-fol.); *Expositiones super Avicennam* (Milan, 1594, in-fol.), etc.

MARLIANI (Fabrice), évêque de Tortone et de Plaisance, né à Milan, mort à Plaisance en 1508. Il remplit pour le duc de Milan Galéas plusieurs missions importantes, et composa une *Chronique des évêques de Plaisance depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1476. Muratori a publié cet ouvrage dans ses *Scriptores rerum italicarum.*

MARLIANI (Louis), cardinal et érudit italien, né à Milan, mort en 1521. Après avoir été membre du collége des médecins de sa ville natale, conseiller des empereurs Maximilien I^{er} et Charles-Quint, il entra dans les ordres, devint évêque de Tuy, en Galice, et reçut de Léon X le chapeau de cardinal. On a de lui : *Sylvæ fortunæ* (Brescia, 1503, in-4°); *De Bataviæ laudibus* (Leyde, 1511); des discours, des poésies latines, etc.

MARLIANI (Barthélemy), antiquaire italien, né à Milan à la fin du XV^e siècle, mort vers 1660. On a de lui : *Romæ topographiæ libri V* (1534), souvent réimprimé; *Consulum, dictatorum, censorumque Romanorum series, etc.* (1549); *In annales consulum et triumphos commentarius* (1560, in-fol.), et divers autres écrits qui furent fort utiles à ceux qui étudièrent après lui les antiquités romaines.

MARLIANI (Aurèle, comte), compositeur italien, né en Lombardie en 1803, mort à Bologne en 1849. Il reçut de professeurs de premier ordre une sérieuse éducation musicale qui devait faire, du simple amateur, un compositeur et un professeur également distingués. Doué d'une âme brûlante, fanatique sectateur de la liberté italienne, le comte Marliani sacrifia sa fortune à l'accomplissement de son beau rêve; et enfin compromis pour ses opinions avancées et menacé dans son indépendance, il vint, en 1839, chercher un refuge à Paris, où il s'établit comme professeur de chant. C'est à son goût épuré et à ses leçons sévères que Giulia Grisi fut redevable, dit-on, de l'épanouissement de son admirable talent. En 1834, Marliani fit représenter au Théâtre-Italien le *Bravo*, opéra en quatre actes chanté par Rubini, Tamburini et Grisi, dont un duo pour ténor et baryton est devenu populaire. La même année, il donna à l'Opéra-Comique le *Marchand forain*, en trois actes, qui n'eut qu'un médiocre succès. Mais il se releva de cet échec sur la scène française par la *Xacarilla*, opéra semi-séria en un acte, écrit expressément pour M^{me} Stolz, et qui est resté au répertoire de l'Académie nationale de musique. Le dernier ouvrage composé par Marliani est *Ildegonda*, joué en 1841 à la Pergola de Florence. Nommé consul général d'Espagne à Paris, l'artiste, aux premiers rayonnements de la révolution de 1848, quitta la France et courut s'enrôler parmi les promoteurs de l'indépendance italienne. Malheureusement, il ne put consacrer de longs efforts à l'affranchissement de sa patrie, car en juin 1849 il trouva la mort sous les murs de Bologne.

MARLIANO (Raymond DE), géographe italien, né vers 1420, mort à Louvain en 1475. Il s'adonna à l'enseignement à Dôle et à Louvain, devint un des conseillers du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, se fit ordonner prêtre après la mort de sa femme (1463) et devint chanoine de Liége. Marliano est l'auteur d'un travail intitulé : *Veterum Galliæ locorum, populorum, urbium, montium ac fluviorum alphabetica descriptio* (Trévise, 1480), et souvent réédité, soit isolément, soit à la suite des *Commentaires* de César.

MARLIER s. m. (mar-lié). Sacristain; gardien d'une église; marguillier. ‖ Vieux mot.

MARLIÉRÉE s. f. (mar-lié-ré). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, qui croissent au Brésil.

MARLINSKY, pseudonyme sous lequel le romancier russe Alexandre Bestoujef a publié ses ouvrages. V. BESTOUJEF.

MARLITE s. f. (mar-li-te). Minér. Espèce de marne qui résiste à l'action de l'air.

MARLOE (Christophe), auteur dramatique anglais. V. MARLOWE.

MARLORAT (Augustin), savant exégète et théologien protestant français, né à Bar-le-Duc en 1506, mort à Rouen en 1561. A l'âge de huit ans, il avait été placé dans un couvent d'augustins; là, il s'appliqua à l'étude des Pères et de la théologie scolastique; mais ce travail, joint à la méditation de l'Evangile, amena dans son esprit une véritable révolution, qui lui attira promptement des tracasseries de la part de ceux de son ordre. Alors il partit pour Genève, d'où il se rendit à Lausanne. En 1549, il fut nommé pasteur à Crissier, puis à Vevey, et enfin à Rouen en 1561. Il obtint de si brillants succès comme prédicateur, qu'en peu de temps la majorité des habitants de Rouen passa au protestantisme. Député au colloque de Poissy, à cause de ses talents extraordinaires, il remplit cette mission délicate avec beaucoup de distinction; mais la paix ne sortit pas du colloque, et, à son retour à Rouen, Marlorat, sérieusement compromis par son zèle, fut saisi et jeté en prison. Le connétable de Montmorency étant allé le visiter lui dit « qu'il estoit un séducteur de tout ce peuple. » Sa réponse fut que « s'il l'avoit séduit, Dieu l'avoit séduit le premier; car, dit-il, je ne lui ay presché que la pure parole de Dieu. » Cette réponse ne satisfit nullement le connétable, qui se retira fort en colère contre le prisonnier. Le sort qui l'attendait se décida promptement. Le parlement condamna Marlorat « à estre traîné sur une claye, pendu et estranglé en une potence devant l'église de Nostre-Dame de Rouen. Ce fait, sa teste estre séparée de son corps et mise sur un pal de bois sur le pont de la ville. » Marlorat subit courageusement le martyre. Sa femme et ses enfants, retirés en Angleterre, vécurent et moururent dans la misère. On a de lui des travaux exégétiques sur la Bible, dont Bèze fait les plus grands éloges, et divers autres écrits. Nous citerons : *Traité de Bertram, prestre, du corps et du sang de N.-S. J.-C.*, traduit en français (Lyon, 1558, in-8°; 1561, in-16; Saumur, 1594, in-8°); *Remonstrance à la royne mère du roy par ceux qui sont persécutez pour la parole de Dieu* (1561, in-12); *Novi Testamenti catholica expositio ecclesiastica, sive Bibliotheca expositionum Novi Testamenti* (Genève, 1561, in-fol.; réimp. à Genève, par Estienne, 1564, in-fol.; 1570, in-fol., et souvent depuis); *Genesis cum catholica expositione ecclesiastica, ex universis probatis theologis* (Genève, 1562, in-fol.; Morgiis, 1585, in-fol.); *Cent cinquante oraisons ou prières en prose françoise, chacune mise à la fin d'un chacun des cent cinquante pseaumes de David*, traduit en rimes par Cl. Marot et Ch. de Bèze (Lyon, 1563, in-16); la *Sainte Bible, qui est toute la saincte Ecriture, translatée en françois, interprétée par les pasteurs et professeurs de Genève, et avec les annotations au bas des pages, publiées et augmentées par A. Marlorat* (Genève, 1563, in-fol.; Caen, 1563, in-fol.; Lyon, 1563, in-4°); *Traicté du péché contre le Saint-Esprit* (Lyon, 1564, in-16; trad. en angl., Londres, 1585, in-12); le *Nouveau Testament corrigé sur le grec, avec annotations augmentées* (Lyon, 1564, in-8°).

MARLOT (Guillaume), bénédictin et historien français, né à Reims en 1596, mort à Fives, près de Lille, en 1667. Il devint grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise dans sa ville natale et y introduisit, en 1634, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Ses principaux ouvrages sont : le *Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois* (Reims, 1643, in-4°); *Metropolis Remensis historia* (1666-1676, in-fol.), également rédigée en français par Marlot sous le titre de : *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, et publiée dans cette ville (1843-1845, in-4°). Les écrits de ce bénédictin sont remplis de recherches précieuses, d'une érudition pleine d'exactitude, mais sont écrits sans méthode et en un style peu coulant.

MARLOTTE s. f. (mar-lo-te). Vêtement à capuchon, que portaient les Maures d'Espagne.

MARLOTTE, hameau de France (Seine-et-Marne, ancienne Brie), dans la forêt de Fontainebleau; 690 hab. Ce hameau dépend de la commune de Bourron; il est, comme Barbison, fréquenté surtout par les artistes qu'y attire le voisinage de quelques sites admirables, entre autres la gorge aux Loups et le Long rocher. Célestin Nanteuil y est mort en septembre 1873.

MARLOU s. m. (mar-lou). Argot. Souteneur de filles.

MARLOW (GREAT-), ville d'Angleterre, comté et à 48 kilom. S. de Buckingham, sur la Tamise et le chemin de fer Grand-Occidental; 6,737 hab. Fabrication de soieries, papiers, tulle et quincaillerie de cuivre. Commerce de houille et de bois de construction.

MARLOWE (Christopher), auteur dramatique anglais, né à Cantorbéry en 1563, mort à Deptford en 1593. Il était fils d'un cordonnier et fort pauvre, mais il fut protégé par un grand seigneur, sir Roger Manwood, qui le fit admettre au collége de Cantorbéry, puis à celui de Cambridge, où il prit ses grades de 1583 à 1587. Venu à Londres pour chercher fortune, il tomba dans la misère et se fit acteur; on croit qu'il se cassa la jambe en tombant dans une trappe, et, ne pouvant continuer son premier métier, il se mit à écrire pour le théâtre. Doué d'une imagination vive et capricieuse, d'une verve poétique singulière, il s'était déjà essayé, dès le collége sans doute, à des traductions en vers, dont la plupart ne furent imprimées qu'après sa mort : *Certaine of Ovid's elegies* (1596); *The Loves of Hero and Leander*, imitation du poëme de Musée (1598); le premier livre de la *Pharsale*, traduit vers pour vers en vers blancs (1600). Une seule fut publiée de son vivant : l'*Enlèvement d'Hélène*, de Coluthus (1587). Au théâtre, il manifesta une puissance de création dans le sombre et dans l'horrible qui n'a été dépassée que par Shakspeare. Une tragédie de *Tamerlan* (*Tamburlaine the Great, or the Scythian shepherd*), en deux parties, jouées en 1588 et imprimées en 1590; une autre, intitulée : *Lust's Dominion, or the lascivious Queen* (l'*Empire du vice* ou la *Reine lascive*), lui ont été attribuées, mais ne sont peut-être pas de lui, quoiqu'on y trouve les traces de son imagination brillante et des vers de la plus fière tournure. Des beautés de premier ordre étincellent au milieu d'inventions extravagantes, de déclamations, de galimatias. Si ces pièces sont de lui, ce seraient ses plus faibles. *Didon, reine de Carthage*, imprimée en 1598, fut composée par Marlowe en collaboration avec Nash et ne compte pas non plus parmi ses meilleures. Où il se révèle tout à fait, c'est dans le *Massacre de Paris, avec la mort du duc de Guise* (sans date, in-8°), vaste tableau incohérent au point de vue historique, embrassant toute une période de nos guerres civiles, de la Saint-Barthélemy au meurtre du château de Blois; c'est aussi dans la *Lamentable mort d'Edouard II, roi d'Angleterre* (1598, in-4°); dans le *Juif de Malte* (sans date, in-4°), et surtout dans la *Tragique histoire* ou *Vie et mort du docteur Faust* (1604, in-4°). La date de la représentation de ces drames, le théâtre même où ils furent joués sont restés inconnus. La vie du poëte est également obscure; ses contemporains le représentent comme un homme de mœurs dissolues, vivant dans une débauche crapuleuse. Il semble qu'autour de lui se soit groupée une troupe de jeunes gens spirituels, sceptiques, amis des plaisirs, comme lui écrivant pour le théâtre, et qui, après avoir partagé ses folies, eurent le temps de s'amender, ce que ne permit pas à Marlowe sa mort tragique et prématurée, qui a certainement privé l'Angleterre d'un grand poëte. Il surprit une femme qu'il aimait dans les bras d'un rival; emporté par la colère, il tira son poignard. Mais son adversaire, plus robuste et plus agile, lui saisit le poignet, et, retournant l'arme contre lui, la lui enfonça dans l'œil. Cette scène horrible eut pour théâtre un mauvais lieu et le rival de Marlowe était un laquais! Marlowe fut inhumé dans le cimetière de Deptford, et l'on mit sur sa tombe cette courte inscription : *Christopher Marlowe, tué par Francis Archer le* 16 *juin* 1593. Il n'avait qu'un peu plus de trente ans.

Le poëte a transporté dans ses drames l'incohérence et les passions de sa vie. Très-peu connu, dédaigné même au XVIIe et au XVIIIe siècle, il a été plus justement apprécié de nos jours. L'un des premiers chez nous, M. Villemain a reconnu tout ce qu'il y avait d'énergie et de grandeur dans ces compositions étranges : « Du milieu des poëtes lettrés qui, depuis trente ans, multipliaient les essais de leur talent sur les théâtres de Londres et de la cour s'était élevé, dit-il, un homme doué de génie, celui que Philip a nommé une espèce de second Shakspeare; c'est Christophe Marlowe, dont le théâtre sauvage, désordonné comme sa vie, renferme d'éclatantes beautés et une hardiesse mélancolique qui n'a pas été perdue pour Shakspeare. Son *Faust*, comparé à celui de Gœthe, est moins élégant, moins artistement bizarre, surtout moins ironique; mais ce qui pouvait faire le pathétique d'un semblable sujet, la fièvre du doute dans une imagination superstitieuse, l'audace de l'impiété dans un cœur au désespoir donnent à cet ouvrage de grands traits d'éloquence. La scène où Faust, touchant au terme de son pacte avec le démon, attend son heure fatale produit une illusion de terreur dont il semble que le poëte ait été obsédé lui-même. Le reste n'est pas indigne de cette scène; çà et là brillent de sombres lueurs qui semblent s'être réfléchies sur *Hamlet*. Milton, ce génie original qui a tant imité, n'a peut-être surpassé nulle part la définition idéale que Marlowe donne des enfers dans cet ouvrage tout plein de leur puissance. Marlowe donna aussi l'exemple de l'horreur tragique poussée au dernier degré, et, à cet égard encore, il doit avoir agi sur le caractère du drame anglais de Shakspeare. Sa tragédie de l'*Empire du vice* est un ramas de tableaux hideux, tels que pourrait à peine les rassembler l'imagination artificielle d'une littérature blasée. Marlowe semble se jouer de ces horreurs. Mais ce qui était plus difficile et ce qui importe plus aux annales de l'art, Marlowe, le fantastique et horrible Marlowe, a su trouver avant Shakspeare les fortes et simples couleurs du drame historique moderne. Sa tragédie de la *Mort d'Edouard II* ouvre cette source tragique de l'histoire d'Angleterre où a puisé l'auteur de *Richard III*. La scène de l'emprisonnement d'Edouard, celle de son abdication, celle de sa mort enfin sont d'une grande énergie, et si dans ce dernier tableau la situation ramène le poëte à son goût naturel pour les spectacles de souffrance matérielle et d'angoisse funèbre, il y porte du moins une éloquence pathétique. Un homme qui pouvait écrire et sentir ainsi la tragédie existait déjà quand Shakspeare vint à Londres; et, ce qu'on doit remarquer encore, cet homme avait popularisé la forme poétique qui convenait le mieux à la tragédie anglaise, le vers non rimé, mais soutenu par le rhythme et l'expression. Marlowe, dans ses derniers ouvrages, avait fait de ce vers l'emploi le plus heureux pour l'effet de la scène et la vérité du dialogue. »

M. Mézières, dans ses *Prédécesseurs de Shakspeare* (1863, in-8°), a consacré à Marlowe quelques chapitres intéressants. M. François-Victor Hugo a traduit son *Faust*, avec cette fidélité littérale qui seule peut donner l'idée complète des qualités et des défauts d'un auteur étranger (1858, in-12). Les œuvres complètes de Marlowe, en anglais, ont été réunies par G. Robinson (Londres, 1826, 3 vol. in-8°).

MARLY, bourg et commune de France (Nord), canton Est et à 2 kilom. de Valenciennes, sur la Rhonelle; 2,532 hab. Fabrication de sucre de betterave; clous, distilleries, construction de machines, moulins à huile et à farine; mines de houille.

MARLY-LA-MACHINE, hameau de France (Seine-et-Oise), commune et canton de Bougival, arrond. et à 8 kilom. N. de Versailles, sur la rive gauche de la Seine; 25 hab. C'est là, au pied du coteau de Louveciennes, que fut établie, en 1676, la célèbre machine hydraulique construite par Renquin Swalm (en français Rennequin Sualem), et destinée à approvisionner la ville et le parc de Versailles.

Renquin Swalm était un charpentier liégeois complétement illettré. La solution qu'il donna du problème proposé était admirable pour cette époque fort ignorante de la mécanique, et plus encore de la part de ce simple ouvrier qui ne savait pas lire; mais aujourd'hui elle fait sourire le dernier élève ingénieur. Ayant divisé en deux le cours du fleuve par une digue longitudinale, Renquin se procura par un barrage sur la rive gauche une chute qui devait lui fournir l'énorme force motrice dont il avait besoin. Au pied du barrage furent installées quatorze roues hydrauliques destinées à mettre en mouvement trois séries de pompes foulantes. La première série, de 64 pompes, puisait l'eau à la Seine et la refoulait dans des tuyaux qui la conduisaient jusqu'à un puisard situé à une distance de 200 mètres de la rivière, à une hauteur de 64 mètres. 79 pompes, mues à l'aide de chaînes sans fin que les roues hydrauliques mettaient en mouvement, portaient les eaux dans deux autres puisards situés à 448 mètres du premier, et à une hauteur de 453 mètres Enfin, une troisième série de 78 pompes refoulait l'eau dans une tour située au sommet de la colline, à une distance horizontale de 1,226 mèt. du bord de la rivière et à 154 mèt. au-dessus du niveau moyen de ses eaux. C'est là qu'aboutissait le magnifique aqueduc de Louveciennes. La machine fonctionna en 1682.

Un ingénieur actuel ne se chargerait certainement pas de la construction d'un pareil engin, et il ne pouvait être entrepris qu'à une époque où l'on ignorait l'art de calculer l'effet utile des machines et ses rapports avec les dépenses d'établissement et d'entretien. La fameuse machine de Marly, qui avait coûté 4 millions de livres et dont les réparations étaient incessantes, fournissait 5,760 mèt. cubes d'eau par jour, qui tombèrent à 1,150, puis à 614, et enfin à 230.

Cent ans après son inauguration, il fallait songer à la remplacer. En 1804, l'ingénieur Brunet établit une machine plus simple, mais encore défectueuse.

En 1812, on essaya l'application de la vapeur; mais les nouvelles constructions, arrêtées par les événements, ne furent achevées qu'en 1817. Les pompes à vapeur donnaient 1,700 mèt. cubes en vingt-quatre heures, mais avec une dépense de 300 fr. par jour. Les pompes *à feu* de Marly, longtemps célèbres, ont été plusieurs fois modifiées à mesure qu'on perfectionnait les machines à vapeur. La machine actuelle, mue par la seule force de l'eau, donne 7,000 à 8,000 mètres cubes, avec une dépense presque insignifiante. C'est le chef-d'œuvre de la construction hydraulique; nous ne croyons pas qu'elle ait créé rien de plus parfait. Elle est due à l'ingénieur Dufrayer et fonctionne depuis 1859.

Dans une auberge du port de Marly on montre la pierre tumulaire de Renquin et de sa femme, qui tous deux avaient été ensevelis dans l'église de Bougival.

MARLY-LE-ROI, en latin *Marliacum*, bourg de France (Seine-et-Oise), chef-lieu de canton, arrond. et à 10 kilom. N. de Versailles, sur la pente d'un coteau, près de la rive gauche de la Seine; 1,250 hab. Filatures de laine; fours à chaux et à plâtre. Sous le règne de Louis XIV, ce bourg possédait une délicieuse résidence royale dont Mansart avait donné les plans et qui avait coûté des sommes prodigieuses. Au bas d'une superbe cascade, formée par une rivière tombant sur soixante-trois marches de marbre blanc, et au-dessus des plus somptueux jardins s'élevait un gros pavillon isolé qui dominait une vaste esplanade enrichie de terrasses, de parterres, de bosquets, de pièces d'eau, de sculptures, etc. Douze petits pavillons, rangés six par six à droite et à gauche du parterre, reliés entre eux et rattachés au pavillon central par des berceaux de tilleuls, figuraient les douze signes du zodiaque, tandis que le pavillon central représentait le soleil, emblème emphatique du grand roi. Ces douze pavillons servaient de logement aux ministres et aux princes. Ce palais ou, comme on l'appelait alors, cet *ermitage*, peu fréquenté par Louis XV et par Louis XVI, fut vendu pendant la Révolution. Les statues, qui presque toutes décorent aujourd'hui le jardin des Tuileries, ainsi que les beaux chevaux de Coustou, qu'on voit à l'entrée des Champs-Elysées, en avaient été préalablement retirés. De cette splendide demeure, il ne reste plus aujourd'hui que quelques fondations, quelques ruines couvertes de lierre et l'abreuvoir où se rendaient toutes les eaux des jardins.

Marly est un village très-ancien; il en est fait mention dans les chartes du roi Thierry, en 676. Il y eut autrefois sur le territoire de cette commune deux paroisses différentes, l'une du nom de Marly-le-Châtel, l'autre de celui de Marly-le-Bourg, qui est le Marly actuel. La terre de Marly, qui appartenait dès le commencement du XIe siècle à la maison de Montmorency, a donné son nom à une branche de cette maison, branche qui a pour auteur Matthieu de Montmorency, seigneur de Marly, fils puîné de Matthieu Ier de Montmorency, connétable de France. Ce Matthieu mourut en 1205, laissant, entre autres enfants, Bouchard, qui a continué la filiation de sa branche; Matthieu de Marly, qui mourut sans postérité, et Guillaume de Marly, chanoine de Notre-Dame de Paris. Bouchard de Marly mourut en 1226, ayant eu pour fils Thibaut de Marly abbé des Vaux de Cernay, et Bouchard II, qui a continué la ligne. Celui-ci mourut vers 1265, laissant Matthieu II et Thibaut de Marly. Matthieu II de Marly eut Louis de Marly, qui mourut sans postérité vers 1357. La seigneurie de Marly passa alors par héritage dans la maison de Lévis.

MARMAILLE s. f. (mar-ma-lle; *ll* mll. — rad. *marmot*). Fam. Bande, troupe d'enfants : *Quel bruit fait cette* MARMAILLE!

MARMANDAIS, AISE s. et adj. (mar-man-dè, è-ze). Géogr. Habitant de Marmande; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MARMANDAISES. *La population* MARMANDAISE.

MARMANDE, en latin *Marmanda*, ville de France (Lot-et-Garonne), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 58 kilom. N.-O. d'Agen, sur la rive droite de la Garonne; pop. aggl., 5,417 hab. — pop. tot., 8,513 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 101 comm. et 94,907 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix. Collége communal; bibliothèque publique. Fabriques de toiles et coutils, étoffes de laines, teintureries, corderies, distilleries. Commerce de grains, vins, prunes, spiritueux, chanvre. Marmande est bien située sur un plateau qui descend par une pente rapide vers la Garonne. Une large esplanade, plantée de beaux ormeaux, fait le tour de la ville. Le port est commode et fréquenté. L'église, classée parmi les monuments historiques, a été construite au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle. Elle offre une magnifique rosace de 7 mèt. de diamètre et un très-beau retable représentant un épisode de la vie de saint Benoît. Le cloître, adjacent à l'église, intéresse vivement les archéologues. Un beau pont suspendu met en communication les deux rives de la Garonne.

La fondation de Marmande remonte à une époque reculée et qu'on ne peut préciser. Les Goths qui ravagèrent l'Italie l'occupèrent en 370. Les Sarrasins la dévastèrent au VIIIe siècle; elle fut reconstruite et fortifiée par Richard Cœur de Lion. En 1212, les Anglais y furent assiégés par Simon de Montfort, qui s'empara de la ville et la livra au pillage; en 1219, elle fut de nouveau prise et incendiée par Amaury de Montfort et Louis, fils de Philippe-Auguste. Les Anglais s'en emparèrent par trahison en 1427, mais ils en furent bientôt délogés par les seigneurs d'Albret et de Montpezat. Henri IV assiégea Marmande sans succès en 1577. Lors de l'invasion de la France en 1814, cette ville donna un courageux exemple de patriotisme en résistant pendant un mois à une division anglaise commandée par lord Dalouzie.

MARMANDE (la), petite rivière de France (Allier). Elle prend sa source près de Cérilly, arrond. de Montluçon, coule au N.-O. et à l'O., rencontre le canal du Berry, qui la suit jusqu'à son embouchure, entre dans le département du Cher, baigne Saint-Amand-Mont-Rond, et se jette près de cette ville dans le Cher, après un cours de 50 kilom.

MARMARA ou **MARMORA** (mer de), anc. Propontide, petite *mer formée par* la Méditerranée entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie. Elle a à peu près 275 kilom. de longueur sur 85 kilom. de largeur, communique avec l'Archipel par le détroit des Dardanelles au S.-O., et avec la mer Noire par le canal de Constantinople au N.-E.; un courant dirige les eaux de la mer Noire dans la mer de Marmara et de celle-ci dans l'Archipel. Elle baigne Constantinople, Selivri, Erekli, Rodosto, Scutari, Moudania, Ismid; ses côtes sont pittoresques et découpées, et forment à l'E. le golfe d'Ismid et au S.-E. celui de Moudania. Les principales rivières qu'elle reçoit de l'Europe sont le Cara-Sou, l'Iatidji et le Tchortou, et de l'Asie le Salatderé, le Gueinimentchaï, le Moukhalitch et l'Hyla. Ses îles les plus importantes sont les îles des Princes, Kakolimni, Rabby, Liman-Pacha et Marmara (anc. *Elaphonesos*, à cause des nombreux cerfs qu'on y trouve) qui donne son nom à la mer; son dernier nom lui vient de la grande quantité de marbre répandue dans cette île. Dans la mer de Marmara, la marée est presque nulle et la navigation très-facile.

MARMARIDES, ancien peuple d'Afrique, dans la Marmarique. D'après Strabon, les Marmarides habitaient le pays compris entre la Cyrénaïque et l'oasis d'Ammon, et, d'après Pline, depuis Parœtonium à l'E. jusqu'à la grande Syrte, à l'O.

MARMARIQUE, en latin *Marmarica*, région de l'Afrique septentrionale, comprise entre la Méditerranée au N., la basse Egypte à l'E., le désert de Libye au S., et la Cyrénaïque à l'O. Cette contrée semble de toute manière appartenir à l'Egypte.

Tout le pays compris entre Alexandrie et le golfe de Bomba occupe une étendue de 156 lieues de l'E. à l'O. Une ligne de terres cultivables côtoie les bords de la mer et s'étend à dix ou quinze lieues au plus vers le sud. Au delà, il n'y a plus qu'un désert aride, où l'on rencontre à peine de temps en temps quelques îlots de terres salées. Des collines, dont la hauteur s'élève progressivement en s'éloignant des bords de la mer, croisent en tous sens cette lisière de terres. Le sol de la Marmarique atteste presque partout de grandes révolutions physiques, de même que son état de dévastation offre l'image des révolutions humaines. Les coquillages marins incrustés dans le roc, les madrépores épars sur les collines, les basaltes et les granits roulés sur des terrains secondaires, enfin l'assemblage de minerais de différente nature et le désordre de leur disposition, tel est le caractère général que présente cette contrée. « Le voyageur, dit Pacho, éprouve en la parcourant une impression pénible. La continuelle nudité des lieux lui rend plus sensible l'anéantissement des villes et la disparition de leurs habitants. Il ne voit devant lui que plaines grisâtres et collines arides. Il s'avance, et c'est toujours le même aspect; et, au milieu de ce vaste tableau sans vie comme sans couleur, à peine si la présence de l'homme lui est indiquée par le bêlement lointain des troupeaux et les taches noirâtres des tentes arabes. » D'après Pacho, la population de tout le pays compris entre Alexandrie et les montagnes de la Cyrénaïque paraissait ne s'élever qu'à environ 38,000 habitants, et les renseignements plus récents ne permettent point une évaluation plus élevée. Tous les hommes sont armés, mais tous ne possèdent pas de chevaux; le nombre des cavaliers s'élève à 4,000 au plus.

La Marmarique, ou plutôt sa partie orientale, formait dans l'antiquité les nomes égyptiens appelés *Maréotide* et *Libyque*. Aujourd'hui, cette partie est soumise au pacha d'Egypte; mais celui-ci n'exerce réellement la souveraineté que jusqu'à l'occident du Berek-Marsah.

MARMAROPE s. m. (mar-ma-ro-pe — gr. *marmarôpos*, dont les yeux sont brillants). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, dont l'espèce type est originaire de la Pologne.

MARMAROS (COMITAT DE), division administrative de la Hongrie, au delà de la Theiss, confinant au S. à la Transylvanie, à l'E. à la Bukowine et à la Gallicie, au N. à la Gallicie et au comitat de Beregh, à l'O. aux comitats de Szathmar et d'Ugocsa. Superficie, 9,790 kilom. carrés; 172,000 hab Chef-lieu, Szigeth; villes principales, Huszt, Honiszek. Le sol, appuyé au N. et au N.-E. à la chaîne des Carpathes, est montagneux, riche en mines d'argent, de fer et de cristal de roche taillé et vendu sous le nom de *diamant de Hongrie*. Nombreuses sources minérales; exploitation de sel. D'immenses forêts de chênes couvrent les deux tiers de la superficie du sol, qui ne produit que peu de grains, du maïs, du lin et des pommes de terre.

MARMATITE s. f. (mar-ma-ti-te). Minér. Blende de Marmato, en Colombie.

MARMELADE s. f. (mar-me-la-de — de l'espagnol *mermelada*, qui vient du portugais *mermelo*, coing. Le portugais *mermelo* se rattache au latin *melimelum*, grec *mêlimêlon*, sorte de pomme très-douce, proprement pomme de miel, de *meli*, miel, et *mêlon*, pomme). Confiture de fruits réduits en une espèce de bouillie : *De la* MARMELADE *de pommes. Les tartes sont le plus souvent garnies de fruits cuits, de frangipane, de* MARMELADE *ou de confitures.* (Picard.)

— Fam. Mets trop cuit, et presque réduit en bouillie : *Cette viande est en* MARMELADE. ‖ Etat de ce qui est en quelque sorte pétri par les coups : *Il a reçu un coup qui lui a mis la mâchoire en* MARMELADE. (Acad.)

— **Encycl.** Les *marmelades* ne peuvent pas être confondues avec les confitures ni même avec les gelées, dont elles diffèrent en ce que ces dernières ont presque toujours pour base les sucs des fruits. Il y aura certaines précautions à prendre dans la confection des *marmelades*. On commence par placer les fruits dans une bassine sur le feu avec du sucre concassé, qui fond, grâce à la présence du suc végétal, et l'on cuit convenablement. On peut dire d'ailleurs qu'il n'y a point de règle générale pour ce genre de préparation; on est obligé d'adopter un mode de préparation particulier à chaque substance. La *marmelade* de pommes se prépare de la manière suivante : on fait bouillir des pommes de reinette entières dans l'eau, jusqu'à ce qu'elles commencent à fléchir sous les doigts; on les fait ensuite séjourner quelques minutes dans l'eau fraîche, pour en enlever la peau. On passe la chair au travers d'un tamis; on fait dessécher sur le feu pour donner une consistance convenable; d'autre part, avec un poids de sucre égal à celui de la *marmelade*, on fait un sirop cuit à la grande plume; on mêle le tout ensemble bien exactement, on fait chauffer quelque temps en remuant constamment; aussitôt que le mélange commence à bouillir, on le retire du feu, on le coule dans des pots de verre ou de porcelaine, et on ne le couvre de papier imprégné d'eau-de-vie que lorsqu'il est entièrement refroidi. Si la base de la *marmelade* se compose de fruits à noyau, comme les prunes ou les abricots, on les débarrasse de leurs noyaux. Pour les abricots, on brise les noyaux pour en avoir les amandes, que l'on monde et que l'on place ensuite çà et là dans la *marmelade*.

Les *marmelades* les plus employées sont celles d'abricots, de pommes, de prunes, de poires, de verjus, de fraises, de framboises, de cerises, de fleurs d'oranger, de pêches, d'épine-vinette et de coings. Mais, outre ces *marmelades*, il y a aussi des *marmelades* médicinales dont les plus usitées sont les suivantes :

— *Marmelade laxative de café.* Manne en larmes, casse cuite, huile d'amandes douces, sucre blanc concassé : de chacun 50 grammes. On fait fondre la manne dans 75 grammes d'une infusion concentrée de café, on passe et l'on ajoute les autres substances. S'emploie dans les bronchites chroniques, à la dose de quatre cuillerées à café par jour.

— *Marmelade de Tronchin.* On pile dans un mortier de marbre 40 grammes de manne en larmes, en ajoutant par petites portions 40 grammes de sirop de violettes. On incorpore, après la disparition complète des grumeaux, 40 grammes de casse cuite, autant d'huile d'amandes douces et 5 grammes d'eau de fleurs d'oranger. Employée comme laxative dans le même cas que la précédente.

— *Marmelade de Zanetti.* La manière d'opérer est la même que pour la *marmelade* de Tronchin, mais les substances sont les suivantes : Kermès minéral, 20 centigrammes; manne en larmes, 60 grammes; beurre de cacao, 25 grammes; huile d'amandes douces, 30 grammes; casse cuite, 30 grammes; sirop de guimauve, 50 grammes; eau de fleurs d'oranger, 10 grammes. Employée dans les affections catarrhales, chroniques, par cuillerées d'heure en heure.

Comme on le voit, ces *marmelades* médicamenteuses se rapprochent autant des électuaires et des conserves que des *marmelades* alimentaires. Ce sont presque toujours des préparations magistrales.

MARMENTEAU adj. m. (mar-man-tô — du bas lat. *materiamen*, matériaux, de *materia*, matière). Eaux et for. Bois de haute futaie tenus en réserve, servant à la décoration d'une maison, et que les usufruitiers n'ont pas le droit de faire couper : *Est réputé* MARMENTEAU *bois ou taillis auquel telles grosses bêtes ont coutume soy retirer.* (Coutumes générales.) ‖ On a dit aussi MARMAU.

— s. m. *Bois de marmenteau* ou simplement *Marmenteau*, Bois marmenteau : *L'usufruitier d'une forêt n'a pas le droit d'en abattre les* MARMENTEAUX.

Le bâton, dis-le-nous, était-ce bois de grume
Ou bien du bois de *marmenteau?*
LA FONTAINE.

MARMIER (Alfred-Etienne-Philippe-Ferdinand, duc DE), homme politique français, né en 1805, mort en 1873. Successivement maître des requêtes, conseiller d'Etat honoraire, représentant de l'arrondissement de Jussey (Haute-Saône) à la Chambre des députés où, de 1845 à 1848, il appuya de ses votes la politique ministérielle, M. Marmier se retira de la vie politique après la chute de Louis-Philippe et prit la direction de forges importantes à Seveux-sur-Saône Il était membre du conseil général de la Haute-Saône, lorsque, en 1863, il se présenta dans la 3e circonscription de ce département comme candidat indépendant au Corps législatif. Elu malgré les efforts de l'administration qui patronnait M. Lélut, le duc de Marmier alla siéger dans le petit groupe de députés qui forma, vers la fin de la législature, le groupe désigné sous le nom de tiers parti et qui revendiqua quelques réformes dans un sens libéral. Lors des élections de 1869, il ne fut pas réélu; mais l'élection de son compétiteur, le général Gourgaud, ayant été cassée, il se représenta au mois de janvier suivant devant les électeurs qui le réélurent à une forte majorité. M. Marmier appuya alors de ses votes la politique de M. Emile Ollivier, et parut se rallier à l'Empire devenu soi-disant libéral. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Elu membre de l'Assemblée nationale au 8 février 1871, dans le département de la Haute-Saône, le duc Marmier alla siéger au centre droit parmi le groupe des monarchistes attachés au parti des d'Orléans et, depuis ce moment jusqu'à sa mort, il se prononça constamment pour une politique hostile à l'affermissement de la République. Lors du vote sur les préliminaires de paix il interpella vivement M. Conti qui essayait de réhabiliter l'Empire (1er mars 1871), se prononça pour la paix, vota pour l'abrogation des lois d'exil, la validité de l'élection des princes d'Orléans, les prières publiques, le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de la Chambre à Paris, etc., enfin il se joignit aux députés qui parvinrent à renverser M. Thiers le 24 mai 1873 dans l'espoir d'établir la monarchie.

MARMIER (Xavier), littérateur et voyageur français, né à Pontarlier (Doubs) en 1809. Lorsqu'il eut achevé ses études, il publia quelques articles dans un journal de Besançon. Doué d'une remarquable aptitude pour apprendre les langues et poussé par un désir de voyager qui devint bientôt sa passion dominante, M. Marmier quitta Besançon et alla visiter la Suisse, la Belgique et la Hollande. De retour en France (1830), il se rendit à Paris et y publia un recueil de vers. Deux ans plus tard il partait pour l'Allemagne, apprenait avec une extrême rapidité la langue de ce pays et traduisait les contes populaires de Krummacher qu'il fit paraître à Strasbourg. Le produit de ce travail lui permit de visiter une partie de l'Allemagne du Nord. A son retour à Paris, il donna des traductions de divers écrivains allemands, devint directeur de la *Revue germanique* et obtint, en 1835, de faire partie de l'expédition scientifique dans les mers du Nord sur la corvette la *Recherche*. Pendant ce voyage qui dura plus de deux années, M. Marmier apprit le danois, le suédois et l'islandais. En 1839, il fut nommé professeur de littérature étrangère à la Faculté de Rennes et, deux ans plus tard, il recevait la place de bibliothécaire au ministère de l'instruction publique. Cette sinécure lui permit de continuer ses excursions à travers le monde, C'est ainsi qu'après avoir parcouru la Russie (1842), il visita successivement une partie de l'Orient depuis le Danube jusqu'au Nil, et la Syrie (1845), l'Algérie (1846), l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud (1848-1849), etc., étudiant partout les peuples qu'il visitait et s'attachant à se familiariser avec leurs idiomes et leur littérature. En 1846, M. Marmier fut nommé conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et, pendant dix ans, il fut attaché, comme historiographe de la marine, à la commission scientifique présidée par le savant Paul Gaimard. « Voyageur convaincu, dit M. Cuvillier-Fleury, M. Marmier n'a pas seulement le goût des voyages; il obéit, le jour où il part, à cette conviction, enracinée chez lui, que l'homme n'est pas fait pour rester en place. » Il disait un jour, à une époque où l'agrément de sa conversation le faisait fort rechercher du grand monde : « Ces sociétés m'enchantent, mais ces salons m'étouffent. Il faut que je parte J'ai la nostalgie de l'espace. » Cet écrivain nomade, ce voyageur bienveillant, à l'esprit ouvert, ce conteur sincère et naturel, cet homme du monde aimable et aimé a considérablement écrit, d'une plume agréable, facile, spirituelle. Son style se ressent quelque peu de la succession rapide de ses ouvrages; il manque de vigueur et de relief. Mais ses livres, qui contiennent des tableaux si variés et si divers, qui promènent le lecteur chez presque toutes les nations civilisées et l'initient à leurs mœurs et à leurs littératures, sont d'une lecture aussi instructive qu'attachante.

En 1870, M. Marmier a été appelé à succéder à M. de Pongerville comme membre de l'Académie française. Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue germanique*, la *Revue de Paris*, la *Revue britannique*, le *Moniteur*, les *Nouvelles annales des voyages*, etc., on lui doit des poésies, des récits de voyages, des ouvrages littéraires, des romans d'imagination, de mœurs ou d'histoire, des traductions, etc., qui forment une cinquantaine de volumes. Nous citerons de M Marmier : *Esquisses poétiques* (1830, in-8o); *Pierre ou les Suites de l'ignorance* (1833); *Choix de paraboles de Krummacher*, traduites de l'allemand (1833, in-18); *Nouveau choix de paraboles* (1834, in-18); *Manuel de l'histoire de la littérature nationale allemande*, trad. de Koberstein (1834, in-8o); *Choix de fables et de contes*, trad. de divers auteurs (1835, in-18); *Etudes sur Gœthe* (1835, in-8o); le *Paria*, tragédie trad. de Michel Beer (1835, in-8o); *Lettres sur l'Islande* (1837, in-8o), *Histoire de l'Islande depuis sa découverte jusqu'à nos jours* (1838, in-8o); *Langue et littérature islandaises* (1839, in-8o); *Histoire de la littérature en Danemark et en Suède* (1839, in-8o); *Théâtre de Gœthe*, trad. en français (1839, in-18); *Lettres sur le Nord : Danemark, Suède, Norvége, Laponie et Spitzberg* (1840, 2 vol. in-18); *Souvenirs de voyages et traditions populaires* (1841, in-18); la traduction du *Théâtre de Schiller* (1841, 2 vol. in-18); *Chants populaires du Nord*, trad. en français (1842, in-12), *Lettres sur la Hollande* (1842, in-18); *Lettres sur la Russie, la Finlande et la Pologne* (1843, 2 vol. in-18); la traduction des *Contes fantastiques d'Hoffmann* (1843, in-18); *Poésies d'un voyageur* (1844, in-18); *Relation des voyages de la commission scientifique du Nord en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et aux Féroë* (1844, 2 vol. in-8o); *Nouveaux souvenirs de voyage, Franche-Comté* (1845, in-18); *De la solitude*, trad. de Zimmermann (1845, in-18); *Du Rhin au Nil* (1847, 2 vol. in-12); *Lettres sur l'Algérie* (1847, in-18); *Lettres sur la Russie, la Finlande et la Pologne* (1848, 2 vol. in-12); *Voyage en Californie*, trad. de l'anglais (1849, in-12); *Lettres sur l'Amérique* (1852, 2 vol. in-18); *Lettres sur l'Adriatique et le Montenegro* (1854, 2 vol. in-18); *Un été au bord de la Baltique* (1856, in-18); les *Fiancés du Spitzberg* (1858, in-12), roman couronné par l'Académie française; *Voyage pittoresque en Allemagne* (1858-1859, 2 vol. in-8o); *En Amérique et en Europe* (1859, in-12); *Gazida* (1860, in-12), roman qui est une de ses meilleures œuvres et qui a obtenu un prix de 2,000 fr. à l'Académie française; *Histoires allemandes et scandinaves* (1860, in-18); *Voyage en Suisse* (1861, in-8o); *Hélène et Suzanne* (1862, in-18); *Voyages et littérature* (1862, in-18); *En Alsace, l'Avare et son trésor* (1863, in-18); *En chemin de fer*, nouvelles (1864, in-18); *Sous les sapins* (1865, in-18), trad. de légendes, etc.; *Histoire d'un pauvre musicien* (1866, in-18); *De l'Est à l'Ouest, voyages et littérature* (1867, in-18); *Souvenirs d'un voyageur* (1867, in-18); les *Drames du cœur* (1868, in-18); les *Hasards de la vie* (1868, in-18); l'*Arbre de Noël*, contes et légendes (1871, in-18), etc.

MARMION (Shakerley), auteur dramatique et poëte anglais, né dans le comté de Northampton en 1602, mort à Londres en 1639. Maître de bonne heure d'une belle fortune, il la dissipa rapidement, se vit réduit à prendre du service en Hollande, fit plusieurs campagnes sans obtenir d'avancement et revint alors en Angleterre, où il combattit pour Charles Ier contre les Ecossais. Les œuvres de ce poëte, enlevé par une mort prématurée, offrent des caractères bien dessinés, des plans ingénieusement combinés, un style simple, naturel, plein de saillies. Outre un poëme intitulé : *Cupidon et Psyché* et des pièces de poésie, on a de lui des comédies parmi lesquelles nous citerons : le *Ligueur hollandais* (1632, in-4o); le *Beau compagnon* (1633, in-4o); l'*Antiquaire* (1641, in-4o); le *Marchand rusé*, etc.

MARMIROLO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et à 6 kilom N. de Mantoue, 3,778 hab.

MARMITE s. f. (mar-mi-te. — L'origine de ce mot est controversée; on tire l'espagnol *marmita*, qui correspond au mot français, de *marmo*, marbre, la *marmite* ayant été d'abord un vase de marbre; mais c'est là une hypothèse fort douteuse. Delâtre compare le latin *murmur*, et croit que la *marmite* est ainsi nommée, par onomatopée, à cause du bruit qu'elle fait entendre. Frisch voit également dans *marmite* une onomatopée tirée du bouillonnement, et c'est cette opinion que Diez croit la plus vraisemblable avec celle de Marina, qui tire le mot en question de l'arabe *marmid*, lieu où l'on cuit de la viande. M. Littré dit que, si l'on était sûr que le lombard et l'espagnol *marmita* ne sont pas anciens, on pourrait les croire tirés du français et admettre que le français lui-même, né vers le XIVe siècle, n'est qu'une application plaisante et figurée de l'ancien français *marmite*, papelard, hypocrite, à un vase qu'on remplit d'eau et qu'on a comparé au piteux aspect du marmiteux, du papelard. Mais cette hypothèse est peut-être un peu trop hasardée, et elle rappelle singulièrement les rapprochements fantaisistes de Ménage et des étymologistes de son temps). Vase de terre ou de métal, muni d'une ou plusieurs anses, dans lequel on fait diverses préparations culinaires : MARMITE *de fonte, de fer, de cuivre. La* MARMITE *est sur le feu. Retirez le couvercle de la* MARMITE.

— Contenu du même vase : *Une* MARMITE *de haricots, de pommes de terre.*

— Loc. fam. *Ecumeur de marmites*, Parasite. ‖ *Faire bouillir, faire aller la marmite*, Contribuer à faire subsister un ménage : *L'emploi qu'il a depuis quelques jours* AIDE À FAIRE BOUILLIR LA MARMITE. (Acad.) ‖ *Avoir le nez en pied de marmite*, Avoir le nez large par en bas et retroussé. ‖ *La marmite est renversée dans cette maison*, On n'y donne plus à dîner. ‖ *Il avalerait la marmite des cordeliers*, Se dit d'un homme très-glouton, très-vorace.

— Hist. relig. *Sœurs de la marmite* ou *du pot*, Nom donné à des sœurs de charité qui distribuaient du bouillon aux malades.

— Hist. ottom. *Marmite des janissaires*, Ustensile de cuisine dont était pourvu chaque orta des janissaires, et auquel cette milice attachait un grand prix : *Quand un orta avait laissé prendre ses* MARMITES *par l'ennemi, tous les officiers de cet orta étaient cassés.*

— Physiq. *Marmite de Papin*, Vase de métal très-épais, dont le couvercle ferme hermétiquement, et dans lequel on peut porter l'eau à de très-hautes températures. ‖ *Marmite autoclave*, Sorte de marmite de Papin dans laquelle la pression même de la vapeur contribue à fermer hermétiquement le couvercle.

— Techn. Vase dans lequel les imprimeurs en taille-douce brûlent l'huile à faire le noir. ‖ Vase dans lequel les plombiers fondent leur plomb.

— Bot. *Marmite de singe*, Nom vulgaire, à Cayenne, de quelques espèces de quartelé.

— Géol. *Marmites de géants*, Grands creux arrondis, à parois lisses, qu'on trouve dans certaines roches.

MARMITEUX, EUSE adj. (mar-mi-teu, eu-ze — de l'ancien français *marmite*, que l'on trouve dans nos vieux auteurs avec la signification de papelard, hypocrite. Diez tire ce mot de *marmite*, vase, par allusion à la *marmite* des pauvres; mais *marmite*, hypocrite, est certainement beaucoup plus ancien que *marmite*, vase. Scheler est disposé à rattacher *marmite*, hypocrite, à marmot; mais le sens de papelardie n'est pas dans *marmot*. Comme le pensent Génin et Littré, *marmite*, que l'on trouve employé au moyen âge avec la signification de papelard, hypocrite, sombre, sournois, est sans doute composé, comme *chattemite*, d'un mot *mite* qui se trouve isolé dans ce vers du *Roman du Renart :*

Si l'une est chate l'autre est *mite*.

Mite est le latin *mitis*, doux, combiné avec la particule bien connue *mar*, qui signifie *mal*, de sorte que *marmite, male mitis*, signifierait proprement mal doux, ce qui convient parfaitement au sournois et au papelard). Pauvre, misérable. ‖ Piteux, maussade : *Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, monsieur revenir maussade et tout* MARMITEUX *des tracas des affaires, environ midi, que madame est encore à s'attifer en son cabinet.* (Montaigne.) ‖ Hypocrite. ‖ Vieux mot. On a dit aussi MARMITE.

MARMITON s. m. (mar-mi-ton — rad. *marmite*). Celui qui, dans une cuisine, est chargé du plus bas emploi.

MARMITONNAGE s. m. (mar-mi-to-na-je — rad. *marmiton*). Fam. Office de marmiton.

MARMITONNER v. n. ou intr. (mar-mi-to-né — rad. *marmiton*). Pop. Faire le marmiton, remplir l'office de marmiton.

MARMITONNERIE s. f. (mar-mi-to-ne-rî). Bande de marmitons : *Toute la* MARMITONNERIE *se mit en l'air.* (Th. Gaut.)

MARMITTA (Giacomo), poëte italien, né à Parme, mort en 1561. Il fut un des disciples de saint Philippe de Néri et composa des *Poésies* qui ont été réunies et publiées à Parme (1534, in-4°). C'est à tort qu'on lui a attribué le poëme de la *Guerra di Parma* (1552), dont le véritable auteur est Leggiadro.

MARMITTA (Ludovic), graveur italien qui vivait au XVI^e siècle. Comme son père François, dont il reçut les leçons, il devint graveur en pierres fines, se rendit à Rome, où il trouva un protecteur dans le cardinal Jean Salviati, et exécuta, entre autres ouvrages remarquables, quatre cachets en cristal pour ce prélat et un fort beau camée représentant la *Tête de Socrate*. Par la suite, poussé par l'amour du gain, Marmitta employa son talent à contrefaire des médailles antiques, acquit ainsi une grande fortune et vécut alors dans le repos.

MARMOL (José), poëte hispano-américain, né à Buenos-Ayres en 1818. Il faisait ses études de droit, dans sa ville natale, lorsque, en 1838, il fut emprisonné par ordre du dictateur Rosas, et banni peu de temps après. M. Marmol voyagea dans l'Amérique du Sud, revint à Buenos-Ayres après la chute du dictateur, s'occupa avec ardeur de politique et fut, à diverses reprises, élu député. M. Marmol occupe un rang distingué parmi les poëtes de l'Amérique méridionale. Il se fit d'abord connaître par des dithyrambes dirigés contre Rosas et qui furent la cause de son exil. Plus tard, un succès universel accueillit ses *Cantos del peregrino* (*Chants du pèlerin*), épopée rappelant par sa forme le *Childe Harold* de Byron, et dont les cinq premiers chants furent publiés en 1847 à Montevideo, tandis que les cinq derniers ne parurent que plus tard. Il y peint avec une remarquable éloquence et une rare exactitude la luxuriante nature de l'Amérique tropicale, et l'on sent percer à chaque vers un lyrisme grandiose, inspiré par l'amour de la patrie et par la haine du despotisme. Plus tard, Marmol publia deux drames, le *Poëte* et le *Croisé;* mais ils contribuèrent moins à sa réputation que son roman intitulé *Amélie* (1852), dans lequel il a raconté l'histoire de Buenos-Ayres sous la domination de Rosas, et qui a plutôt la forme et la valeur de mémoires historiques que le mérite d'une œuvre de pure imagination.

MARMOL Y CARVAJAL (Louis), historien espagnol, né à Grenade vers 1520. Il suivit Charles-Quint en Afrique et assista au siége de Tunis (1536). Plus tard, il fut fait prisonnier par les Maures, resta huit ans captif et publia à son retour une curieuse relation de ses voyages dans le Sahara, le nord de l'Afrique et l'Egypte : *Description générale de l'Afrique et histoire des guerres des chrétiens contre les infidèles*, qui parut en deux parties, la première à Grenade (1573, 2 vol. in-fol.), la seconde à Malaga (1599, in-fol.), et a été traduite en français par Perrot d'Ablancourt sous le titre de l'*Afrique de Louis de Marmol* (Paris, 1667, 3 vol. in-4°). Cet ouvrage, généralement exact et plein de matériaux intéressants pour la géographie de l'Afrique et l'histoire des pays barbaresques, est écrit dans un style prolixe et diffus. On lui doit, en outre : *Historia de rebelion y castigo de los Moriscos del reyno de Granada* (Malaga, 1600, in-fol.).

MARMOLITE s. f. (mar-mo-li-te — du lat. *marmor*, marbre, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Variété de serpentine. ‖ Variété de talc.

MARMONNÉ, ÉE (mar-mo-né) part. passé du v. Marmonner : *Paroles* MARMONNÉES.

MARMONNER v. a. ou tr. (mar-mo-né — autre forme de *marmotter*). Pop. Murmurer entre ses dents : *Il* MARMONNAIT *toutes ses kyrielles.* (Rabelais.)

MARMONT, famille de Bourgogne, originaire des Pays-Bas, et dont le nom patronymique est **Viesse**. Elle avait pour représentant, au XVI^e siècle, Alexis Viesse, lieutenant au régiment de Vieille-Marine, père d'Hélion Viesse, seigneur de Latrecey. Celui-ci eut, entre autres enfants, Nicolas Viesse, prévôt des maréchaux de France au bailliage de la montagne et comté de Bar-sur-Seine. Son fils, Simon Viesse, fut prévôt des maréchaux de France et mourut en 1717, laissant, entre autres enfants, Edme Viesse, père de Nicolas-Edme Viesse DE MARMONT, capitaine au régiment de Hainaut. Ce dernier fut le père d'Auguste-Frédéric-Louis Viesse DE MARMONT, maréchal de France et duc de Raguse, dont nous allons parler.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis VIESSE DE), duc DE RAGUSE, maréchal de France et membre de l'Institut, né à Châtillon-sur-Seine en 1774, mort à Venise en 1852. Son père, capitaine au régiment de Hainaut, le destinait à la magistrature; mais le jeune Marmont céda à la vocation irrésistible qui le poussait vers la carrière des armes, et, à dix-sept ans, il fut reçu élève sous-lieutenant à l'école d'artillerie de Châlons, où il se distingua par ses goûts et ses aptitudes pour les sciences exactes, qualités qui devaient le rendre un des meilleurs généraux d'artillerie de son temps. Il débuta comme lieutenant au siége de Toulon et se fit remarquer de Bonaparte, dont le coup d'œil pénétrant eut bientôt discerné le rare mérite du jeune officier, et qui se l'attacha dès cette époque. En 1795, Marmont servit comme capitaine à l'armée du Rhin, où il commanda l'artillerie de l'avant-garde de Desaix, et, l'année suivante, il suivit Bonaparte à l'armée d'Italie comme aide de camp du nouveau général en chef. Il prit une part brillante à cette immortelle campagne, dont il revint avec le grade de chef de brigade, ayant à peine vingt-trois ans. Il accompagna ensuite Bonaparte dans l'expédition d'Egypte, se distingua à la prise de Malte, où il enleva le drapeau de l'ordre; au siége d'Alexandrie, dont il enfonça une des portes à coups de hache; à la bataille des Pyramides, au succès de laquelle il contribua avec le général Rampon, par la destruction d'un corps de mameluks. Chargé ensuite de la défense d'Alexandrie contre les attaques combinées des flottes anglaise, russe et turque, il résista victorieusement à un effroyable bombardement, malgré les horreurs de la peste et de la famine, auxquelles la ville était en proie. De retour en France avec son général en chef, il prit une part active au 18 brumaire, et reçut ensuite le commandement de l'artillerie destinée à la nouvelle campagne d'Italie. Le premier consul le chargea d'organiser le passage du mont Saint-Bernard, et il sut vaincre tous les obstacles qu'il devait rencontrer dans une entreprise aussi difficile. A Marengo, l'artillerie de Marmont jeta le désordre dans les rangs autrichiens, et Kellermann en profita habilement pour charger et couper l'armée ennemie, jusqu'à ce moment victorieuse. Nommé général de division d'artillerie, puis premier inspecteur général de cette arme, il y apporta de grands perfectionnements et commanda quelque temps après l'armée française en Hollande. Le 14 juin 1804, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur, et grand-aigle le 2 février 1805, puis colonel général des chasseurs à cheval. Lorsque la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche, vers la fin de l'année 1805, Marmont prit une grande part au blocus et à la reddition d'Ulm. L'année suivante, il reçut le commandement supérieur de l'armée de Dalmatie, avec le titre de gouverneur général des provinces illyriennes, dégagea Raguse, assiégée par les Russes, et vainquit ces derniers en plusieurs circonstances. Dans ce nouveau poste, il révéla tous les talents d'un grand administrateur, introduisit une foule d'améliorations dans son gouvernement, et ouvrit à travers les marais et les montagnes une route de 300 kilomètres, qui inaugura une ère nouvelle pour le pays. Cette activité infatigable faisait dire de lui par les Dalmates : « Les Autrichiens pendant huit ans ont discuté des plans de route sans les exécuter; Marmont est monté à cheval, et, quand il en est descendu, elle était terminée. » Lorsque l'empereur d'Autriche visita la Dalmatie, en 1818, à la vue des travaux accomplis par le général français, il dit en riant au prince de Metternich : « Il est bien fâcheux que le maréchal Marmont ne soit pas resté en Dalmatie deux ou trois ans de plus. »

Vers la fin de 1807, Marmont fut créé duc de Raguse, puis, lorsque commença la campagne d'Autriche de 1809, il reçut l'ordre de réunir son corps d'armée et d'opérer sa jonction avec les troupes d'Eugène de Beauharnais, opération qu'il exécuta heureusement après avoir battu les Autrichiens en diverses rencontres. Toutefois, il ne prit aucune part à la bataille de Wagram; il se tint à Znaïm, malgré les instructions contraires qu'il avait reçues de Napoléon, et se vit sur le point d'être écrasé par les débris de l'armée autrichienne. Il n'en fut pas moins alors nommé maréchal de France. Marmont reprit ensuite ses fonctions en Dalmatie, et les continua jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut appelé à remplacer Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal, qui venait de rentrer en Espagne. Il eut alors la tâche difficile de surveiller et de combattre Wellington. Ses premiers succès lui inspirèrent une confiance fatale, et, le 22 juillet 1812, il perdit contre le général anglais la bataille des Arapiles, dans laquelle lui-même eut le bras droit fracassé par un boulet dès le commencement de l'action, ce qui contribua sans doute à notre défaite. Dans la campagne de 1813, en Allemagne, Marmont eut le commandement du sixième corps de la grande armée et prit une grande part aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Dresde et de Leipzig. Dans la campagne de 1814, qui avait lieu chez nous cette fois, le duc de Raguse se signala par des prodiges d'activité et d'audace sous les murs de Paris surtout, où il lutta contre les Russes avec une indomptable énergie; il défendit en désespéré les hauteurs de Belleville; mais la supériorité du nombre était trop écrasante pour qu'on pût conserver le moindre espoir, et les maréchaux Marmont et Mortier durent se résigner à la douloureuse nécessité de traiter avec l'ennemi; toutefois Mortier se refusa à signer la capitulation. Quant à Marmont, il se retira sur Essonne avec son corps d'armée, qui se montait à environ 20,000 hommes.

Nous voici arrivés à une phase bien contestée encore de la vie du maréchal Marmont, phase qui a attiré sur son nom plus de célébrité que tous ses succès militaires; nous voulons dire sa trahison présumée. Nous résumerons ici la question telle qu'elle a été étudiée et élucidée par M. Thiers, qui nous semble avoir jugé l'homme et les circonstances avec une grande impartialité; mais disons tout de suite, pour expliquer dans quelle terrible situation d'esprit a dû se trouver Marmont, disons qu'il avait entendu à Paris la formidable explosion de haines qui venait d'éclater contre l'Empire et contre l'auteur de tous les malheurs de la France, disons qu'il avait été enveloppé par les intrigues, non-seulement des royalistes, mais encore de ceux qui, à l'exemple de Talleyrand, se retournaient contre l'Empire après l'avoir servi, et qui répétaient sur tous les tons au maréchal qu'une plus longue fidélité à un seul homme serait l'immolation de tous les intérêts de la patrie.

Le 4 avril 1814, Napoléon rédigeait lui-même et signait le fameux acte suivant :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie, pour le bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice et des lois de l'Empire. Fait en notre palais de Fontainebleau, le 4 avril 1814. » On voit que, dans cet acte, Napoléon réservait les droits de sa femme et de son fils; deux jours après, 6 avril, il signait cette autre formule : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. » Ici, l'abdication est absolue; quel événement avait donc apporté cet immense changement dans la rédaction? C'est maintenant que se dévoile le rôle joué par Marmont dans ces tristes journées.

Tandis que les maréchaux, réunis autour de Napoléon à Fontainebleau, s'efforçaient de lui arracher son abdication personnelle, scène qui est restée célèbre, mais dont on a exagéré la violence, le gouvernement provisoire établi à Paris sous les auspices des souverains alliés faisait tous ses efforts pour détacher Marmont de Napoléon. Etabli à Essonnes avec 20,000 hommes, dans une forte position, il permettait à l'empereur, en réunissant les autres débris de ses troupes, de tenter un effort désespéré sur les ennemis, de leur livrer même dans Paris une bataille qui pouvait devenir désastreuse pour eux. Marmont fut donc circonvenu par les agents du gouvernement provisoire; on parla à son ambition, à sa vanité, à son patriotisme même, en lui dévoilant le tableau des calamités que l'opiniâtreté de Napoléon pouvait déchaîner sur la capitale et sur la France, tristes éventualités qui n'étaient certes pas invraisemblables. Ces considérations frappèrent son esprit, et, après de longues et cruelles indécisions, il consentit à entrer en pourparlers avec le prince de Schwarzenberg, commandant de l'armée autrichienne, et tous deux convinrent des conditions suivantes :

« Marmont devait, avec son corps d'armée, quitter l'Essonne le lendemain, gagner la route de la Normandie, où il se mettrait à la disposition du gouvernement provisoire, et comme il ne se dissimulait pas les conséquences d'un acte pareil, car non-seulement il enlevait à Napoléon près du tiers de son armée, mais la position si importante de l'Essonne, il avait stipulé que, si par suite de cet événement, Napoléon tombait dans les mains des monarques alliés, on respecterait sa vie, sa liberté, sa grandeur passée, et on lui procurerait une retraite à la fois sûre et convenable. Cette seule précaution, dictée par un repentir honorable, condamnait l'acte de Marmont, en révélant toute la gravité que lui-même y attachait. »

Cet arrangement devait rester secret jusqu'à son exécution; Marmont en instruisit seulement ses généraux divisionnaires, auxquels il apprit l'abdication conditionnelle de Napoléon, et il les trouva tout disposés à marcher dans la voie qu'il venait d'ouvrir. Marmont dut alors se rendre à Paris avec les autres maréchaux pour y plaider la cause de Napoléon auprès des souverains alliés. Sur ces entrefaites, le général Souham, qui commandait à la place de Marmont, reçut l'ordre de se rendre à Fontainebleau; il crut alors, avec les autres généraux, Compans, Bordesoulle, Meynadier, que Napoléon était instruit de tout, et ils résolurent de précipiter le mouvement convenu, même en l'absence de Marmont. Ils prévinrent donc le prince de Schwarzenberg de leur dessein, et, le 5 avril, vers 4 heures du matin, le 6^e corps franchit l'Essonne. Officiers et soldats ignoraient le secret de cette marche; ils ne commencèrent à concevoir des soupçons qu'en voyant les ennemis border paisiblement les routes et les laisser passer sans faire feu. Les murmures commencèrent à éclater alors, et tout présageait un soulèvement en arrivant à Versailles. Une seule division ne suivit point le mouvement, celle du général Lucotte, à qui l'ordre parut suspect, et qui refusa de l'exécuter; mais la ligne de l'Essonne n'en fut pas moins perdue pour Napoléon, qui dut voir dans cette défection la ruine de ses dernières espérances.

La nouvelle de ce grave événement produisit dans l'esprit des souverains alliés un effet décisif; jusqu'alors ils avaient eu des ménagements pour Napoléon, qui était encore redoutable pour eux; mais sa terrible épée venait de lui être arrachée des mains, et Alexandre annonça aux négociateurs, Caulaincourt, Ney et Macdonald, que les souverains ne pouvaient plus se contenter d'une abdication conditionnelle, qu'il leur fallait l'abdication absolue de Napoléon pour lui et sa famille. Telle est l'explication de la différence qui existe entre les deux formules que nous avons données plus haut.

Marmont avait été consterné en apprenant ce qui venait de se passer : « Je suis perdu, s'écria-t-il, déshonoré à jamais! » Mais il se borna à des exclamations et ne tenta aucun effort pour réparer le mal, ou du moins pour diminuer la part de responsabilité qui allait peser sur lui. Tout à coup on apprit que le 6^e corps, instruit enfin du véritable rôle qu'on venait de lui faire jouer, était en pleine révolte à Versailles contre ses généraux; ce fut encore Marmont qu'on chargea d'user de son influence sur l'esprit de ses soldats pour les ramener à l'obéissance, et il y réussit en les flattant, puis en leur démontrant l'impossibilité de résister à l'ennemi, en leur promettant même de revenir se mettre à leur tête dès que l'armée serait reconstituée.

« Ainsi s'accomplit cette opération, qu'on a appelée la trahison du maréchal Marmont. Si l'acte de ce maréchal avait consisté à préférer les Bourbons à Napoléon, la paix à la guerre, l'espérance de la liberté au despotisme, rien n'eût été plus simple, plus légitime, plus avouable; mais, même en ne tenant aucun compte des devoirs de la reconnaissance, on ne peut oublier que Marmont était revêtu de la confiance personnelle de Napoléon, qu'il était sous les armes et qu'il occupait sur l'Essonne une position capitale; or, quitter en ce moment cette position avec tout son corps d'armée, par suite d'une convention secrète avec le prince de Schwarzenberg, ce n'était pas opter comme un citoyen libre de ses volontés entre un gouvernement et un autre, c'était tenir la conduite du soldat qui déserte à l'ennemi! Cet acte malheureux, Marmont a prétendu depuis n'en avoir qu'une part, et il est vrai qu'après en avoir voulu et accompli lui-même le commencement, il s'arrêta au milieu, effrayé de ce qu'il avait fait! Ses généraux divisionnaires, égarés par une fausse terreur, reprirent l'acte interrompu et l'achevèrent pour leur compte, mais Marmont, en venant s'en approprier la fin par sa conduite à Versailles, consentit à l'assumer tout entier sur sa tête, et à en porter le fardeau aux yeux de la postérité! » (*Hist. du Consulat et de l'Empire.*)

Oui, le jugement est juste dans sa sévérité; en regard des principes inflexibles de la morale, il n'est pas de compromis possible avec les circonstances mêmes et avec sa conscience. Cette réserve faite en l'honneur d'un sentiment que rien ne devrait étouffer, et dont l'histoire doit maintenir le haut et sacré caractère, qui pourrait s'armer contre l'infortuné Marmont d'un rigorisme impitoyable? Est-ce la France, qu'il croyait arrêter sur le bord de l'abîme où allait la précipiter un insensé? Est-ce cet insensé lui-même, Napoléon enfin? De quel droit se serait-il plaint que Marmont, pour sauver la France, eût trahi le serment qu'il lui avait prêté, lui qui, pour la noyer dans un déluge de calamités, avait effrontément foulé aux pieds tous les siens? Résumons-nous : Marmont fut coupable; mais si jamais coupable eut des titres au bénéfice des circonstances atténuantes, ce fut le commandant du 6e corps.

Marmont ne joua aucun rôle politique dans les événements qui suivirent et n'exerça qu'une très-médiocre influence, bien que Louis XVIII l'eût nommé commandant d'une compagnie de ses gardes du corps, pair de de France et chevalier de Saint-Louis. La réprobation publique s'était attachée à son nom et elle n'a pas encore cessé dans tous les esprits, dans les préjugés populaires du moins. Comme le dit M. Rapetti, « il eut des faveurs, mais pas d'importance. Les royalistes purs eussent rougi de devoir de la reconnaissance à une trahison, et ils se montraient ingrats ; les royalistes les moins purs se montraient naturellement les plus ingrats. Les hommes de l'Empire les plus réconciliés avec le nouvel ordre de choses tenaient à éloigner toute comparaison entre une trahison et leur ralliement, et ils affichaient leur soin à se préserver du voisinage de M. de Raguse. Quant à l'opinion populaire, elle demeurait implacable. Dans les rues, on avait fait un mot du nom de Raguse : on disait *raguser* pour tromper. Marmont, qui avait rêvé un grand rôle politique, se trouva réduit à l'isolement et à l'impuissance. » Pendant les Cent-Jours, Marmont suivit Louis XVIII à Gand, et, après Waterloo, le roi le combla de nouveaux honneurs. En 1816, l'Académie des sciences le choisit pour un de ses premiers membres libres. En 1830, pendant les journées de Juillet, Marmont fut chargé du commandement de l'armée de Paris, et, en cette qualité, dut défendre les fatales ordonnances. Ce rôle allait achever de le rendre impopulaire. Au plus fort de la lutte, un vieux royaliste lui dit : « Maréchal, voulez-vous sauver le roi, le peuple de Paris et votre nom?... Arrêtez les ministres, tous les signataires tous les conseillers des ordonnances; faites-les transporter à Vincennes, liés, garrottés comme des criminels, comme les seuls coupables. Le peuple satisfait, apaisé par vous, posera les armes; le roi, qui ne se trouvera plus en présence d'une révolte, pourra faire des concessions. Vous, vous serez exilé; mais on pardonne aisément à qui nous tire d'un mauvais pas. Vous nous reviendrez bientôt et vous serez le sauveur, le pacificateur, l'homme de la royauté, de la liberté. » Ce conseil était sage; malheureusement Marmont ne voulut pas le suivre; il se sentait écrasé par le souvenir de 1814; et, en effet, pour prendre de ces résolutions audacieuses, décisives, il faut avoir derrière soi un passé irréprochable.

On connaît l'issue de la lutte : Marmont essaya en vain de résister au lion déchaîné, malgré l'habileté de ses dispositions. Une députation composée de Laffitte, des généraux Gérard et Lobau, etc., se rendit auprès de Marmont pour le prier d'arrêter l'effusion du sang; le maréchal écrivit alors à Charles X, qui se montra inflexible, et, le lendemain, 29 juillet, le drapeau tricolore flottait sur le dôme des Tuileries. C'est alors qu'eut lieu à Saint-Cloud cette scène scandaleuse, dans laquelle le duc d'Angoulême, fou de colère, voulut arracher l'épée du maréchal, qu'il accusait de tous les malheurs de sa famille, et auquel il adressa ces mots aussi injustes que cruels : « Est-ce que vous voulez faire avec nous comme avec l'autre? » Marmont dut se rappeler amèrement que la reconnaissance n'a jamais été une vertu royale : le dauphin lui jetait à la face comme une insulte l'acte qui avait contribué à mettre les Bourbons sur le trône. Charles X, plus équitable, essaya de verser un peu de baume sur ce cœur ulcéré, mais le coup n'en était pas moins porté.

A partir de cette époque, Marmont resta étranger aux affaires politiques; à quel titre eût-il pu y prendre part? Exilé volontaire, il erra pendant le reste de sa vie sur la terre étrangère, tantôt en Autriche, tantôt en Turquie, en Syrie, en Palestine, etc., et enfin dans les Etats de Venise. On lui doit plusieurs ouvrages remarquables : *Voyage en Hongrie, en Transylvanie, dans la Russie méridionale, en Crimée et sur les bords de la mer d'Azoff, à Constantinople, etc.* (Paris, 1837, 4 vol. in-8o); *Esprit des institutions militaires* (1845, in-8o; 2e édit. l'année suivante); un *Xénophon*, un *César*, quelques autres opuscules et enfin ses *Mémoires*, qui ont eu un si grand retentissement.

« Marmont, dit encore M. Rapetti, triomphait dans ces relations qu'on nomme la vie du monde. Il avait une physionomie noble, animée, spirituelle. Il était instruit et fourni d'anecdotes sur tous les sujets. Il racontait avec charme, il étonnait, il captivait. Sa supériorité très-apparente inspirait le respect. Il avait cette prodigalité qui semble de la libéralité à ceux qui reçoivent, et ce désir constant de faire montre de son pouvoir, que les solliciteurs prennent aisément pour de l'obligeance. Il était bon sans discernement, et les intrigants le vantaient. Certes, il blessait par sa hauteur; mais ceux mêmes qu'il offensait ainsi, il savait se les concilier par l'ascendant d'un caractère dont l'extrême fierté relevait encore plus qu'elle ne les déparait les qualités aimables ou brillantes. Napoléon l'avait appelé **Marmont Ier.** »

Quant à son talent d'écrivain, on le trouvera suffisamment apprécié dans l'article suivant.

Marmont (MÉMOIRES DE), duc de Raguse (Paris, 1856-1857, vol. in-8o). Cet ouvrage posthume, dont la lecture est très-intéressante, est un monument élevé à la glorification du maréchal par le maréchal lui-même, une statue dressée sur la pierre de son tombeau. Dans ses longs *Mémoires*, le duc de Raguse s'attache à montrer, avec preuves à l'appui, qu'il était supérieur à une foule de gens que la faveur, encore plus que le mérite, avait élevés aux plus hautes dignités. Il a dit et écrit ce que d'autres se contentent de penser d'eux-mêmes. En outre, il n'a point hésité à porter une main audacieuse sur des demi-dieux dont plusieurs furent des héros de théâtre : il est venu déranger la perspective de l'histoire et contrecarrer les idées reçues. Où est le mal? Marmont fut un des hommes les plus remarquables de l'Empire; brave, instruit, spirituel, tacticien habile, administrateur éminent, il peut aussi prendre rang parmi les écrivains. Son style net, précis et tranchant est celui d'un capitaine qui sait penser. Armé de ces puissants moyens, le duc de Raguse fait table rase des réputations établies, des renommées contemporaines. Après tout, est-ce bien la vanité, la malignité, l'envie, qui animent ce briseur d'images? Sainte-Beuve, qui avait lu le manuscrit des *Mémoires* quelques années avant leur publication, en avait tiré sur le compte de l'auteur une impression que le lecteur impartial est forcé d'adopter : « Une nature vive, sincère, intelligente, bien française, un peu glorieuse, mais pleine de générosité et même de candeur. » Quel a été le mobile des attaques que Marmont dirige indifféremment contre tous les hommes qui ont eu des rapports avec lui? Est-ce misanthropie de vieillard, ressentiment contre la fortune, jalousie contre les hommes? Mais la nature ne lui avait refusé aucun de ses dons, et la destinée ne lui avait pas été injuste. La gloire, le pouvoir, les honneurs ne lui ont pas manqué. Pourquoi ne pas supposer que ce vieillard a voulu tout simplement exprimer son opinion, faire justice des préjugés et des mensonges historiques, dire nettement, sincèrement ce qu'il pensait du régime d'odieuse compression dont il avait été témoin? Pour tout lecteur impartial, là est le vrai. L'Empire, ce système de gouvernement qui a été si fatal à la France, a succombé sous l'influence de causes multiples : l'excès de l'ambition, le poids du despotisme, le défaut de liberté, la ruine de l'agriculture, de l'industrie et des finances, l'épuisement de la population et enfin l'insuffisance ou l'incapacité des hommes qui le servaient. On a accusé plusieurs dignitaires de l'Empire d'avoir amené sa chute par des trahisons; Marmont lui-même n'est pas absous de la défection d'Essonnes. On a reproché à ces transfuges les faveurs, les richesses dont un despote, prodigue des deniers de l'Etat ou des dépouilles des vaincus, les avait comblés. On leur a rappelé que par eux-mêmes ils n'étaient rien, et qu'ils devaient au moins, à celui qui les fit quelque chose, leur reconnaissance. Les traîtres sont infâmes; soit. Mais le premier coupable ne fut-il pas celui qui appela à la tête des armées ou du gouvernement des âmes serviles, des intelligences médiocres, et qui fit tout pour avilir les âmes, pour abaisser les caractères? Tout gouvernement qui favorise la corruption et le népotisme reçoit un juste salaire en recueillant la trahison. Le duc de Raguse se défend, pour son compte, d'avoir trahi Napoléon. On sait que la trahison dont l'histoire l'accuse se réduit à un ordre qui fit diriger sur Versailles quelques régiments campés à Essonnes. Un gouvernement provisoire était établi : il négociait la paix avec les alliés, dont les forces occupaient une partie du territoire français. Napoléon avait abdiqué; son armée était cantonnée à Fontainebleau; le 6e corps, commandé par le duc de Raguse en formait l'avant-garde. Ce corps quitta subitement sa position sans ordre du quartier général. Or, un ordre dut être donné; par qui? Marmont répond : « Ce n'est pas moi. » Et il cherche à se justifier. Son ouvrage n'est même qu'une longue apologie : tout semble la préparer de loin. Marmont, si habile, fait ici preuve de maladresse. Il ne sait ni se dégager par une simple affirmation, ni accepter hautement la responsabilité de la défection du 6e corps. Paris, que Marmont avait héroïquement défendu, venait de se rendre; l'abdication de Napoléon entraînait la paix, et la paix le désarmement. Aux yeux de Marmont, il ne s'agissait plus de combattre. Dès lors, n'était-il pas indifférent que son corps d'armée fût cantonné à Essonnes ou à Versailles? De quel poids ces troupes eussent-elles pesé dans les destinées de Napoléon? La France était à bout, et l'homme qui l'avait épuisée méditait peut-être une lutte nouvelle, un retour offensif, une nouvelle effusion de sang! Dans la situation que lui avaient faite les événements, le duc de Raguse pouvait laisser à l'histoire le soin de porter un jugement définitif sur sa conduite et sur l'opportunité de sa retraite. Depuis longtemps, Marmont avait jugé « l'empereur fini. » Comme tout le monde, il pensait qu'une reprise des hostilités aggraverait les malheurs de la France, en augmentant les exigences des ennemis. Il aspira au rôle de médiateur, peut-être dans un but d'ambition personnelle. L'histoire a jugé ce rôle. Le duc de Raguse rend justice au génie militaire de Napoléon; mais il signale ses défauts énormes, ses fautes désastreuses, ainsi que les lacunes de son intelligence. Moralement déchu, Bonaparte était tombé dans une sorte d'abâtardissement physique : l'homme du début, si sobre et si actif, était devenu lourd, sensuel, blasé sur tout, indifférent à tout. Les *Mémoires* de Marmont peignent bien le caractère à la fois hardi et circonspect de leur auteur. La composition en est très-habile, et le style est celui d'un soldat disert.

« Après avoir lu son livre, dit M. Cuvillier-Fleury, il me serait impossible de contester désormais que ce ne fût là un homme d'un rare esprit, d'une immense valeur, une forte nature, pleine d'élan, un caractère vigoureusement trempé, avec toutes sortes d'aptitudes supérieures et de qualités originales, le tout dans une mesure qui dépasse de beaucoup le niveau de la considération qu'on était habitué à lui accorder pendant sa vie. Chose singulière! cette âpreté imperturbable de l'amour-propre dans le duc de Raguse, elle vous fait cabrer et elle vous subjugue; elle vous apporte l'irritation et la conviction; elle a un défaut énorme et elle réussit. On voudrait qu'un auteur si rempli de lui-même ne fût qu'un plat écrivain, et c'est un conteur saisissant; qu'un homme si vain ne fût qu'un sot, et c'est un maître homme. Les *Mémoires* du duc de Raguse ne sont pas seulement le monument de l'orgueil, c'en est le triomphe; et je ne sais rien de plus déconcertant pour la sagesse humaine, de plus décourageant pour la modestie, de plus corrupteur et de plus amusant qu'un pareil livre. »

MARMONT DU HAUTCHAMP (Barthélemy), littérateur français, né à Orléans vers 1682, mort vers 1760. Il devint fermier des domaines de Flandre. Outre des romans d'un style diffus et souvent licencieux : *Rethima* ou la *Belle Géorgienne* (1723, 3 vol.); *Mizivida* ou la *Princesse de Firando* (1738, 3 vol.); *Ruspia* ou la *Belle Circassienne* (1754), Marmont écrivit des ouvrages intéressants, remplis de documents précieux, sur les opérations financières du temps : *Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV pendant les années 1719 et 1720* (La Haye, 1739, 6 vol. in-12); *Histoire générale et particulière du visa fait en France pour la réduction et l'extinction des papiers royaux et des actions de la compagnie de Indes* (La Haye, 1743, 2 vol.).

MARMONTEL (Jean-François), littérateur français, né à Bort (Limousin) en 1723, mort à Abieville (Eure) en 1799. Il appartenait à une famille de petits commerçants, et son éducation fut toute religieuse; un curé de campagne, l'abbé Vaissière, lui apprit les premiers éléments de la langue, et il acheva ses études à Mauriac dans un collége de jésuites. Ses professurs voulaient le faire entrer dans leur ordre, et il reçut même la tonsure à Toulouse; mais sa mère le fit hésiter à s'engager dans cette voie. En attendant, on lui confia la suppléance d'une chaire de philosophie à Toulouse, dans un collége de bernardins (1741). Une ode sur l'*Invention de la poudre*, qu'il envoya aux Jeux floraux, fut sa première œuvre littéraire (1743); elle n'obtint même pas une mention, et, dans son dépit, Marmontel écrivit à Voltaire pour se plaindre de ce déni de justice. Voltaire, qui trouvait toujours un mot aimable pour les débutants, le consola, lui envoya un exemplaire de ses œuvres et ce fut l'origine d'une correspondance que Marmontel continua d'entretenir avec lui. La littérature académique était si bien dans ses moyens, quoi qu'il en pût penser lui-même après cet échec, qu'il obtint, la même année, en 1745, trois prix de poésie aux Jeux floraux et un autre à l'Académie de Montauban. Voltaire le fit venir à Paris en lui promettant une position chez le contrôleur général Orry, qui tomba justement en disgrâce à cette époque, de sorte que Marmontel n'eut plus que sa plume pour vivre. Il se mit au travail, remporta successivement deux prix de poésie à l'Académie française (1746-1747), obtint une place de précepteur dans la maison d'un directeur de la compagnie des Indes, et, sur les conseils de Voltaire, écrivit une tragédie, *Denys le tyran*, qui fut jouée à la Comédie-Française (5 février 1748). La pièce ne présente qu'un faible intérêt et les vers sont des plus médiocres; le succès qu'elle obtint mit pourtant son auteur assez en relief pour lui valoir sa première aventure galante. La maîtresse du maréchal de Saxe, Mlle Navarre, trouva ce jeune homme à son goût et l'emmena, pour le posséder tout à son aise, dans un petit village de Champagne. Là il connut tous les orages de la passion, puis il fallut se quitter, la dame étant appelée à Bruxelles. A son retour à Paris, le héros de cette aventure se vit l'objet de l'attention; Latteignant chanta dans une épître héroïque l'enlèvement du poëte. Marmontel arrivait du premier coup à la réputation. Il avait dédié son *Denys* à Voltaire, qui lui continuait son patronage; il donna coup sur coup au théâtre deux autres tragédies tout aussi faibles : *Aristomène* (1749); *Cléopâtre* (1750), célèbre surtout par un aspic que Vaucanson fit tout exprès pour une reprise de la pièce, en 1784. C'est en entendant siffler cet ingénieux automate qu'un spectateur s'écria qu'il était de l'avis de l'aspic; les *Héraclides* (1752), et *Egyptus* (1753), sont tout aussi médiocres; la fausse grandeur, l'emphase appliquée à des riens, une prolixité fatigante, rendent aujourd'hui la lecture de ces pièces absolument impossible; c'est la décrépitude absolue du genre tragique. Marmontel continuait en même temps le cours de ses bonnes fortunes. Ses aventures avec Mlle Clairon, la grande tragédienne, avec Mlle Verrière, qu'il enleva comme Mlle Navarre au maréchal de Saxe, firent du bruit. Pour un simple tonsuré, il n'allait pas trop mal. Sa réputation littéraire croissait, quoiqu'il n'eût donné que bien peu de preuves d'un vrai talent; mais il était appliqué et fécond malgré une imagination rebelle, d'où rien d'original et de neuf ne pouvait surgir. Il avait un pied dans le camp des encyclopédistes et rédigea même quelques articles litteraires pour le grand monument philosophique du XVIIIe siècle, entre autres, l'article DÉCLAMATION, qui lui valut la tenace rancune de Lekain. Il collaborait au *Mercure*, dans lequel il fit insérer ses *Contes moraux*.

Un poëme adressé à Louis XV sur l'établissement de l'Ecole militaire lui valut la protection de Mme de Pompadour qui lui fit donner une place dans la surintendance des bâtiments du roi, puis le privilége du *Mercure* à la mort de Boissy (1758). L'exploitation de cette feuille aurait pu l'enrichir; le soin qu'il donnait à la rédaction, la variété des matières lui valurent une certaine vogue, mais une imprudence de Marmontel lui fit retirer son brevet au bout de deux ans et lui attira une détention de quelques jours à la Bastille : il avait récité dans un salon des vers de Cury, intendant des Menus-Plaisirs, contre le duc d'Aumont. Un morceau académique sur les *Charmes de l'étude*, couronné en 1760, la traduction de la *Pharsale* de Lucain (1761, 2 vol. in-8o), son traité de la *Poétique française* (1763, 2 vol. in-8o), composé en partie de la refonte de ses articles à l'*Encyclopédie*, marquèrent son retour dans l'arène littéraire. Cette même année (1763) il fut élu membre de l'Académie française. Se sentant alors appelé à de plus hautes destinées, Marmontel voulut être le père d'un genre littéraire nouveau, tenant à la fois du roman et de l'épopée. Il inaugura dans *Bélisaire* (1767) cette fade prose poétique dont on est bien revenu maintenant, après lui avoir encore accordé une vive admiration jusque dans la première moitié de ce siècle. Marmontel fut, comme il le voulait, le père d'un genre, le genre souverainement ennuyeux. Ses contemporains n'en jugeaient pas ainsi, car *Bélisaire* fut considéré comme une révélation, et même l'archevêque de Paris crut devoir écrire contre ce livre un mandement pour combattre les fâcheuses tendances vers la tolérance religieuse auxquelles l'auteur inclinait. Marmontel écrivit dans le même esprit et dans le même genre les *Incas* (1777, 2 vol. in-8o).

Ces deux œuvres et les *Contes moraux*, publiés en recueil en 1761, se réimpriment encore quelquefois, ce qui montre qu'ils ont conservé des lecteurs. On les a traduits dans toutes les langues. Ses tragédies, au contraire, sont enfouies dans l'oubli le plus profond, ainsi que tout ce qu'il a écrit en vers. Cependant, quelques-uns de ses travaux académiques, composés dans sa maturité, le *Discours sur la force et la faiblesse de l'esprit humain*, d'autres morceaux poétiques sur l'*Histoire*, sur l'*Eloquence*, sur l'*Espérance de se survivre*, rappellent, d'un peu loin il est vrai, mais encore avec quelque mérite, les discours philosophiques de Voltaire. Ils sont imprimés dans le volume des *Mélanges* de ses Œuvres complètes (1820, 7 vol. in-8o). Ses éloges et discours académiques en prose, l'*Eloge de Colardeau*, l'*Apologie du théâtre*, l'*Essai sur les romans*, quoique d'un style un peu guindé, sont d'un écrivain qui connaît les secrets de la langue; il lui manque d'éviter une sorte de rhythme ronflant et monotone du plus fâcheux effet. Comme critique, il mérite une place à côté de Laharpe; il a moins de pédantisme et rencontre assez souvent des idées neuves. Ses *Eléments de littérature* (1787, 6 vol. in-8o), forment un recueil considérable qui ne manque pas de variété et qui atteste de sérieuses études. Marmontel écrivit aussi un grand nombre d'opéras-comiques; ceux qui eurent le plus de vogue sont : le *Huron*, dont Grétry écrivit la musique (1768); *Zémire et Azor* (4 actes, 1771); *Didon* (3 actes, 1783); *Pénélope* (3 actes, 1785). Piccinni écrivit la musique des deux derniers, qui ne manquent pas de mérite.

Marmontel avait succédé, en 1771, à Duclos dans la charge d'historiographe de France; il écrivit en cette qualité une *Histoire de la régence de Philippe d'Orléans* (1788, imprimée seulement en 1805, 2 vol.

in-8°), dans laquelle, à part quelques détails exacts sur l'administration, il serait impossible de trouver des traces d'un talent quelconque d'historien. Chénier en a loué la description de la peste de Marseille; ce n'est qu'un morceau d'apparat. A l'Académie française, il fut, après la mort de d'Alembert, élu secrétaire perpétuel (1783); il eut de plus une chaire d'histoire au Lycée, avec Garat pour suppléant (1786). Lorsque survint la convocation des états généraux, il posa sa candidature dans l'Eure, en face de celle de Sieyès, qui lui fut préféré. Plein de dépit et n'augurant rien de bon d'une révolution qui débutait de la sorte, il s'éloigna de Paris, acheta une chaumière près de Gaillon et y vécut dans la retraite. Il s'était marié en 1777 avec une nièce de l'abbé Morellet; il écrivit pour ses enfants une seconde série de *Contes moraux* (dans le *Mercure*, 1789-1792), et les *Mémoires d'un père à ses enfants*, qui ne furent imprimés qu'après sa mort (1804, 4 vol. in-8°); les *Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française* (1806, 4 vol. in-8°), furent écrites à la même époque; on y rencontre des observations exactes et quelques pensées fines, noyées dans ce style diffus dont il ne put jamais se débarrasser.

Malgré la retraite où il vivait, ses concitoyens le portèrent au conseil des Anciens (1797); il n'y fit qu'un seul discours en faveur du culte catholique; en vieillissant, il avait abjuré ses doctrines d'encyclopédiste et était devenu dévot. Au coup d'État du 18 fructidor il fut porté sur la liste des représentants dont l'élection était annulée, et il rentra dans la vie privée. Peu de temps après, il mourut d'apoplexie.

Marmontel est au premier rang parmi les bons littérateurs du XVIIIe siècle; l'aîné de Laharpe de quinze ans, il mérite autant et plus que lui le titre de premier élève de Voltaire dans tous les genres. C'était un talent laborieux, flexible, facile, actif, abondant, se contentant beaucoup trop d'à peu près dans l'ordre de la poésie et de l'art, et y portant du faux, mais plein de ressources, d'idées, et d'une expression élégante et précise dans tout ce qui n'était que travail littéraire; de plus excellent conteur, non pas tant dans ses *Contes* proprement dits que dans les récits d'anecdotes qui se présentent sous sa plume dans ses *Mémoires;* excellent peintre pour les portraits de société, sachant et rendant à merveille le monde de son temps, avec une teinte d'optimisme qui n'exclut pas la finesse et qui n'altère pas la ressemblance. Enfin, Marmontel, avec ses faiblesses et un caractère qui n'avait ni une forte trempe ni beaucoup d'élévation, était un honnête homme, ce qu'on appelle un bon naturel, et la vie du siècle, les mœurs faciles et les coteries littéraires où il s'était laissé aller plus que personne ne l'avaient pas gâté. Il n'avait acquis ni l'aigreur des uns ni la morgue tranchante des autres; avec de la pétulance et même de l'irascibilité, il ne nourrissait aucune mauvaise passion. Sa conduite à l'époque de la Révolution, et dans les circonstances difficiles où tant d'autres de ses confrères (et Laharpe tout le premier) se couvrirent de ridicule et de honte, fut digne, prudente, généreuse même.

Marmontel (MÉMOIRES DE). Leur titre exact est : *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants;* ils ne furent publiés qu'après sa mort (1804, 4 vol. in-8°). L'ouvrage est divisé en vingt livres, le dernier resté inachevé, et embrasse toute la vie de Marmontel jusqu'en 1795. C'est un livre d'un certain intérêt, non-seulement pour ce qui regarde Marmontel en particulier, mais surtout en ce qu'il sert à faire connaître l'histoire littéraire et les personnages célèbres de la dernière moitié du XVIIIe siècle. L'auteur peint bien la cour de Louis XV depuis 1753, la cour de Louis XVI pendant toute la durée de son règne, les ministres et les hommes influents de ces deux époques. Il s'attache particulièrement à retracer les querelles littéraires et musicales de la fin du siècle; la grande affaire des gluckistes et des piccinnistes y est racontée tout au long. Marmontel a également donné une grande place aux faits et aux événements qui préparèrent la Révolution et qui la suivirent jusqu'à la Constitution de l'an III. C'est là partie de ses *Mémoires* la plus intéressante et la mieux travaillée. On trouve dans cet ouvrage une galerie de portraits; quelques-uns paraissent flattés, plusieurs autres chargés; cependant Marmontel semble toujours édrire avec franchise et vérité; mais il est si difficile d'être impartial sur le compte de ses amis et de ses ennemis! Marmontel parle du cardinal de Bernis avec le plus grand mépris, et Duclos, dans ses *Mémoires secrets*, en parle avec la plus haute estime : fiez-vous aux historiographes de France!

MARMONTEL (Louis-Joseph), littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1789, mort à New-York en 1830. Il mena une vie errante et misérable, publia deux poëmes de son père, *Polymnie* et la *Neuvaine de Cythère*, qui, dans l'intention de l'auteur, devaient rester inédits, s'embarqua pour le Mexique, puis quitta ce pays pour se rendre aux États-Unis, où il mourut à l'hôpital. Marmontel avait composé des pièces de vers, qui sont restées inédites.

MARMONTEL (Antoine-François), pianiste et compositeur français, né à Clermont-Ferrand en 1816, allié à la famille de l'auteur de *Bélisaire*. Il avait professé les humanités à Orléans, lorsqu'il se rendit à Paris en 1827. Admis alors au Conservatoire, il suivit le cours de piano de M. Zimmerman, étudia la fugue et le contre-point sous la direction d'Halévy, et commença avec Lesueur ses études de composition musicale. Mais il renonça, au bout de quelque temps, à ces derniers travaux, et se voua entièrement au professorat. Nommé professeur adjoint de solfége au Conservatoire, en 1836, il devint professeur en titre en 1844, suppléa, dans l'enseignement du piano, Henri Herz, pendant le voyage de celui-ci en Amérique (1847), et succéda à Zimmermann, en 1848, en qualité de professeur titulaire de piano. Parmi les élèves sortis de sa classe, on cite Joseph Wienawsky, Jules Cohen, Thurner, Bizet, Diemer et Francis Planté. Pendant un voyage aux Pyrénées en 1872, M. Marmontel, en accomplissant l'ascension du Ballaitouse, fit une horrible chute sur des rochers, mais il en fut quitte pour quelques contusions. Le grand défaut de M. Marmontel, pianiste de bonne compagnie et professeur des plus en vogue, est le manque de virilité comme compositeur. Ses œuvres, correctes et élégantes, sont absolument dépourvues de vigueur et de passion. On lui doit un grand nombre de mélodies, de romances, de nocturnes, de valses, de mazurkas, une grande sonate, des cahiers d'études pour piano, etc. Son *Ecole classique du piano* est une œuvre utile, excellente et très-estimée.

MARMORA (mer de). V. MARMARA.

MARMORA (André), historien italien, né à Corfou au XVIIe siècle. Il consacra les loisirs qu'il devait à sa fortune à réunir des matériaux sur les annales de son pays, et publia : *Historia di Corfu libri VIII* (Venise, 1672, in-4°) avec planches. Cet ouvrage est encore aujourd'hui recherché.

MARMORA (Alphonse FERRERO, marquis DELLA), général italien. V. LA MARMORA.

MARMORAIRE s. m. (mar-mo-rè-re.— lat. *marmorarius;* de *marmor*, marbre). Antiq. rom. Ouvrier qui travaillait le marbre.

MARMORÉ, rivière de Bolivie. Elle naît dans le département de Cochabamba, sur le versant méridional des sierras Altissimas, sépare la Bolivie du Brésil, reçoit le Guapora et le Guapey et se perd dans la Madeira, après un cours de 900 kilom.

MARMORÉEN, ÉENNE adj. (mar-mo-ré-ain, é-è-ne — du lat. *marmor*, marbre). Qui a la nature du marbre : *Roche* MARMORÉENNE.

— Qui convient au marbre, qui lui est propre : *Dureté* MARMORÉENNE. *Blancheur* MARMORÉENNE. *Pâleur* MARMORÉENNE.

— Fig. Froid, glacial : *La passion d'une autre n'a jamais fait palpiter ce cœur d'airain dans cette poitrine* MARMORÉENNE. (Th. Gaut.)

MARMORÈNE s. f. (mar-mo-rè-ne). Ichthyol. Nom donné à la baudroie sur les côtes du département de la Manche. ‖ On dit aussi MARMOULÈNE.

MARMORICE ou **CASTRO-MARMORA**, ancienne *Physcus*, ville et port de la Turquie d'Asie, sur la Méditerranée. Elle est située au fond de la baie du même nom, en face de Rhodes, dont elle est à 39 kilom. C'est une ville assez mal bâtie, mais un port sûr; elle possède un château fort.

MARMORIFORME adj. (mar-mo-ri-for-me — du lat. *marmor*, marbre, et de *forme*). Minér. Qui a l'apparence du marbre : *Calcaire* MARMORIFORME.

MARMORIN, INE adj. (mar-mo-rain, i-ne — du lat. *marmor*, marbre). Qui a l'apparence du marbre : *Tout, dans cette figure* MARMORINE, *exprimait la force et le repos*. (Balz.)

MARMORISATION s. f. (mar-mo-ri-za-si-on — du lat. *marmor*, marbre). Minér. Transformation d'une pierre en marbre : *La* MARMORISATION *est une cristallisation incomplète.*

MARMORISÉ, ÉE (mar-mo-ri-zé) part. passé du v. Marmoriser : *Pierre* MARMORISÉE.

MARMORISER v. a. ou tr. (mar-mo-ri-zé — du lat. *marmor*, marbre). Tranformer en marbre : *On connaît mal les causes qui* MARMORISENT *les pierres.*

MARMOSE s. f. (mar-mô-ze). Espèce de didelphe.

— **Encycl.** La *marmose* est une espèce de sarigue, dont la taille ne dépasse pas celle du lerot; son pelage est d'un gris fauve en dessus, d'un jaune pâle et presque blanchâtre en dessous; les yeux sont placés au milieu d'un trait brun; la queue est de même couleur partout, entièrement nue et aussi longue que le corps. Cette espèce habite l'Amérique du Sud, depuis la Guyane jusqu'au Paraguay. Elle se tient sur les rochers, les troncs d'arbre et les haies vives, où elle se meut avec beaucoup d'agilité; elle se creuse aussi des terriers pour s'y réfugier. « La femelle de la *marmose*, dit V. de Bomare, n'a pas sous le ventre une poche comme celle du sarigue; il y a seulement deux plis longitudinaux près des cuisses, entre lesquels les petits se placent pour s'attacher aux mamelles. La naissance des petits semble plus précoce dans l'espèce de la *marmose* que dans celle du sarigue; ils sont à peine aussi gros que de petites fèves lorsqu'ils naissent et qu'ils vont s'attacher aux mamelles : les portées sont aussi plus nombreuses. Il semble que ces petits, au moment de la naissance, ne soient encore que des fœtus, qui même comme fœtus n'ont pas pris le quart de leur accroissement; l'accouchement de la mère est donc toujours une fausse couche prématurée, et les fœtus ne sauvent leur vie naissante qu'en s'attachant aux mamelles sans jamais les quitter jusqu'à ce qu'ils aient acquis le même degré d'accroissement et de force qu'ils auraient pris naturellement dans la matrice. » La *marmose* se nourrit d'oiseaux, de petits animaux, de poissons, d'écrevisses, de fruits, de graines et de racines. Elle porte souvent ses petits sur son dos à l'aide des queues entrelacées.

MARMOT s. m. (mar-mo. — L'origine de ce mot est controversée. Henri Estienne le tire du grec *mormô*, épouvantail, larve, lamie, spectre, fantôme; mais il est difficile de voir la transition de sens. Schelèr et Laurière voient dans ce mot un dérivé de l'ancien français *merme*, très-petit, et M. Boucherie croit que c'est plutôt une corruption de l'ancien français *m'arme*, mon âme. Génin prétend que *marmot* est le masculin de *marmotte*. « Tout le monde, dit-il, sait que la marmotte, comme l'ours, apprend à se tenir debout sur ses pattes de derrière; dans cette position, la marmotte représente le contour mal ébauché d'une petite figure humaine. Cette ressemblance est cause que l'on a appelé un petit enfant un *marmot*. » Delâtre dérive ce mot de l'ancien français *marme*, bruit, du latin *murmur* [V. MURMURE]; d'après lui, *marmot* signifierait proprement un petit garçon qui pleure et crie dans ses langes). Fam. Petit garçon : *Les enfants du Rhin sont charmants; aucun d'eux n'a cette mine rogue et sévère des* MARMOTS *anglais, par exemple.* (V. Hugo.) *Le regard fixe de l'enfant semble contempler les merveilles de ce monde divin, dont les* MARMOTS *ont peut-être encore le souvenir*. (G. Sand.)

Il n'est *marmot* osant crier
Que du loup aussitôt la mère ne menace.
LA FONTAINE.

Toujours la courtisane, à travers un mirage,
Dans le chalet classique où l'on bat le laitage,
Se voit, distribuant, chaste, simple, en sabots,
Des tartines de beurre à de petits *marmots*.
ROLLAND et DU BOYS.

— *Croquer le marmot*, Attendre longtemps :

Je suis depuis une heure à *croquer le marmot*.
DE LA VILLE.

Selon Génin, cette locution a pris naissance dans les ateliers de peintres. L'artiste que l'on fait languir dans un escalier, dans un vestibule, dans une antichambre, pour tromper la longueur du temps, s'amuse à barbouiller, à croquer une petite figure de marmot contre la muraille.

— Mamm. Espèce de singe ayant une barbe et une longue queue, d'après l'Académie; mais aucun singe ne porte ce nom dans les livres d'histoire naturelle.

— Vitic. Variété de raisin.

Marmots (LES), chanson d'Andrieux, composée à l'occasion de la naissance d'une princesse étrangère. Cette chanson contient l'expression des sentiments républicains qui n'avaient jamais complétement disparu dans l'âme du poëte; nous croyons utile de la donner ici :

LES MARMOTS

Air : *Du haut en bas.*

Pour un marmot,
Bon Dieu! que de bruit dans le monde,
Pour un marmot!
Partout, hélas! l'homme est si sot!
Jouissez, despotes du monde :
Tout s'est ému, la terre et l'onde
Pour un marmot!

Plus de marmot
Que l'on couronne à la lisière;
Plus de marmot
Que l'on couronne à son maillot.
Chez nous, un sceptre héréditaire
Etait le hochet ordinaire
D'un roi marmot.

D'un roi marmot,
Qui remplissait le ministère
D'un roi marmot?
Un grand vizir, fripon ou sot.
Trop souvent une femme altière
Mena la France à la lisière
Comme un marmot.

Princes marmots,
Des Français jadis la folie,
Princes marmots,
Qu'il en coûtait pour vos joyaux!
Malheur au peuple qui s'y fie!
Il paira bien cher la bouillie
De ces marmots.

MARMOTTAGE s. m. (mar-mo-ta-je — rad. *marmotter*). Action de marmotter : *Que signifie ce* MARMOTTAGE?

MARMOTTE s. f. (mar-mo-te. — Génin compare l'ancien français *marmite*, sombre, sournois, mélancolique, hypocondriaque, en latin *male mitis*, et prétend que les mines farouches des marmottes, leur sommeil de six mois leur ont valu ce nom d'animal mélancolique par excellence. En réalité, *marmotte* vient de *marmontain*, un des anciens noms français de la marmotte, le même que l'ancien haut allemand *muremanto*, *muremunti*, du latin *mus montanus* ou *mus montis*, rat de montagne). Mamm. Genre de rongeurs hibernants : *La* MARMOTTE *prise jeune s'apprivoise presque autant que nos animaux domestiques.* (Buff.)

La *marmotte* a mal au pied,
Faut lui mettre un emplâtre;
Quel emplâtre lui mettrez?
Un emplâtre de plâtre.
(*Chanson savoyarde.*)

‖ Nom vulgaire de la marmose. ‖ *Marmotte du Canada*, Nom donné par Buffon à l'arctomys monax. ‖ *Marmotte de Sibérie.*

— Fam. Petite fille ou jeune fille : *La tête de ce pauvre homme est renversée, son économie cède à la passion qu'il a pour cette* MARMOTTE. (Mme Du Deffant.)

La voici! silence! *marmottes*,
Ou l'on vous troussera les cottes.
RICHER.

— Modes. Sorte de coiffure de femme, consistant en un fichu noué sous le menton, et dont la pointe retombe derrière la tête. ‖ Mouchoir dont les femmes du peuple, à Paris, s'enveloppent la tête.

— Mar. Petit baril dans lequel on conserve une mèche allumée, à l'aide de laquelle on peut constamment se procurer du feu. ‖ Coffre où les calfats renferment leurs outils.

— Administr. Coffret d'un facteur de la poste.

— Comm. Boîte à échantillons, que portent les commis placiers à Paris.

— Techn. Espèce de blutoir ou de tamis qui sert, dans les ateliers de batteur d'or, à répandre le plâtre pulvérisé sur les feuilles de vélin, de parchemin ou de baudruche.

— Bot. Fruit du marmottier. ‖ *Huile de marmotte*, Huile comestible extraite du même fruit.

— **Encycl.** Les *marmottes* ont les membres courts et, par suite, les mouvements lourds et embarrassés; de plus, la disposition de leurs clavicules les porte à tenir leurs membres antérieurs un peu en dedans; mais avec leurs ongles robustes, ils n'en sont que mieux organisés pour creuser la terre. Leur corps, gros et trapu, rappelle par ses formes les lourdes allures de l'ours, et c'est à ces dispositions diverses qu'il doit le nom d'*arctomys* qui, en grec, signifie *rat ours;* la ressemblance est rendue plus complète encore par de courtes oreilles, presque entièrement cachées dans les poils. La *marmotte* commune ou *marmotte* des Alpes, longue d'un peu plus de 1 pied, la queue non comprise, est d'un gris jaunâtre; le cou est cendré, la tête noirâtre, le museau grisâtre et les pieds blancs. Les *marmottes* habitent les sommets de presque toutes les montagnes élevées de l'Europe. En France, on en trouve sur les Pyrénées et particulièrement sur les Alpes. Là, elles vivent en petites sociétés de une à trois familles, et partout se font remarquer par une sorte de sommeil léthargique qui les tient engourdies tout l'hiver. C'est à tort, lisons-nous dans Boitard, que l'on s'est imaginé que, pendant leur longue hibernation, les *marmottes* se nourrissent de leur graisse. La léthargie de ces animaux, pas plus que celle de tous les animaux hibernants, n'est pas du tout un sommeil, mais bien une suspension plus ou moins complète de toute circulation, pendant laquelle toute nutrition est, non-seulement inutile, mais même impossible. Il est du reste constaté que toutes les *marmottes* ne sont pas grasses au moment de l'hibernation; or, les maigres ne meurent pas plus que les autres, et l'on est obligé de conclure que la graisse ne sert, à celles qui en sont pourvues, que lorsque le printemps est revenu et qu'elles ne trouvent, dans les premiers jours, qu'une nourriture peu abondante.

Sans avoir une intelligence remarquable, les *marmottes* prouvent toutefois, dans l'état sauvage, qu'elles ne manquent pas d'industrie. Choisissant généralement les pentes montagneuses tournées au levant ou au midi, elles y établissent leur domicile, qui se compose d'un terrier, auquel elles donnent invariablement la forme d'un Y renversé. La branche d'en haut forme le couloir par où elles entrent et sortent; la branche d'en bas, fortement inclinée sur la pente roide où elles s'établissent, leur sert à pousser facilement au dehors toutes les déjections; puis l'une et l'autre, en se rejoignant, viennent aboutir à une loge voûtée, assez profonde et spacieuse pour servir d'habitation à deux ou trois familles qui y vivent en commun. Ce terrier, dont le plancher est horizontal, est chaudement tapissé de mousse et de fines herbes sèches, dont les *marmottes* font ample provision pendant l'été. Il est ridicule de croire aux contes que l'on a faits relativement à la récolte de ces herbes. Des chasseurs, des naturalistes, ayant remarqué que beaucoup de *marmottes* ont le dos plus ou moins pelé, se sont crus en droit de raconter que, la récolte se faisant à frais communs, les unes coupent l'herbe, tandis que les autres la ramassent, et que, tour à tour, l'une d'elles, se couchant sur le dos, sert de voiture ou plutôt de traîneau aux autres, qui chargent le foin entre ses pattes et puis la tirent par la queue, prenant toutes les précautions pour que la voiture ne se renverse pas. Au lieu d'inventer ce conte ridicule, il est beaucoup plus simple et plus naturel de ne voir dans le dos pelé des *marmottes* que l'effet du frottement souvent répété du râble de l'animal contre la voûte supérieure d'un passage fort étroit. Ces animaux, très-casaniers en toute saison, passent dans leur terrier la plus grande partie de leur existence. Ils s'y renferment pendant la nuit, pendant les pluies, les brouillards, les orages, pendant les temps trop froids, et n'en sortent qu'aux plus beaux jours, pour aller chercher des provisions d'herbe et se jouer aux rayons du soleil. Pendant ces jeux, l'une des *marmottes* fait bonne garde et, au moindre danger, jette un cri aigu qui fait tout rentrer au terrier avec la rapidité de l'éclair. Dès la fin de l'automne, les *marmottes* se retirent dans leur retraite chaudement tapissée et s'occupent d'en fermer les deux ouvertures. Pour cela, elles emploient de la terre gâchée qu'elles maçonnent si habilement qu'il est plus facile d'ouvrir le sol partout ailleurs que dans l'endroit qu'elles ont muré. Ce travail fait, elles se blottissent dans la mousse et le foin et s'engourdissent d'autant plus profondément que le froid sévit au dehors avec plus d'intensité. Elles demeurent dans cet état cataleptique et qui ressemble à la mort depuis décembre jusqu'en avril, quelquefois même, si l'hiver est précoce et rigoureux, depuis octobre jusqu'en mai, époque à laquelle on les trouve, quand on fouille leurs terriers, resserrées en boules, contractées sur elles-mêmes et parfois tellement insensibles, qu'on les tue sans qu'elles paraissent rien sentir. Les chasseurs mangent les plus grosses et donnent les plus jeunes à ces enfants qui viennent les montrer dans les grandes villes. Pour les faire sortir de leur engourdissement, il suffit de les placer devant un feu doux et d'attendre qu'elles soient complétement réchauffées. Un excès de froid les fait également sortir de leur léthargie. Ce qu'il y a de fort remarquable dans la vie des *marmottes* apprivoisées, c'est qu'elles ne s'engourdissent plus pendant l'hiver et qu'elles paraissent tout aussi éveillées qu'en aucune autre saison, quand elles habitent les appartements. On peut ajouter à ce sujet quelques observations relatives à ce curieux état des animaux hibernants. Quel que soit le froid qu'ils aient à supporter, après être sortis de leur état cataleptique, ils peuvent mourir gelés, mais ils ne s'engourdissent plus; et ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que, sous les tropiques, ce n'est plus le froid, mais, au contraire, l'excès de la chaleur qui occasionne un engourdissement analogue. Les crocodiles, les caïmans et autres reptiles, qui dans les pays tempérés ne s'engourdissent qu'en hiver, sous les tropiques tombent en léthargie en été, après s'être enfoncés dans la vase des marécages desséchés, et ne se réveillent que lorsque la saison des pluies vient rafraîchir la terre et l'atmosphère.

En captivité, la *marmotte* est d'un caractère fort doux, s'apprivoise sans difficulté, s'attache même à son maître et devient courageuse, quand elle se sent protégée par lui, au point de disputer hardiment aux chats et aux chiens eux-mêmes la place qu'elle s'est choisie au foyer. Quant à l'habileté prétendue avec laquelle elle est censée faire, avec de petits bâtons, tels ou tels exercices, il ne faut pas la prendre trop au sérieux et l'on doit reconnaître que c'est son maître qui en fait à peu près tous les frais, et que l'éducation n'est, dans tout cela, que pour fort peu de chose. Les *marmottes* sont à peu près omnivores; elles mangent de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes, des choux, des carottes, voire même des hannetons et des sauterelles; mais ce qu'elles paraissent préférer à tout, c'est le lait et le beurre, s'il faut en juger par le petit grognement de satisfaction qu'elles font entendre pendant qu'elles se régalent de ces friandises. Ce petit grognement devient plus fort quand on les caresse et qu'elles jouent, et rappelle alors la voix d'un jeune chien. Quand, au contraire, elles sont effrayées, elles poussent une sorte de sifflement d'une telle acuité que l'oreille peut à peine le supporter. Ces animaux sont d'une propreté remarquable; ils se mettent toujours à l'écart, comme les chats, pour faire leurs ordures; mais cette propreté ne les empêche pas d'exhaler une odeur de rat très-prononcée et qui devient intolérable pour certaines personnes. Cette odeur rend naturellement leur chair assez peu agréable, et ce n'est qu'en l'épiçant et en l'aromatisant avec soin qu'on arrive à en faire disparaître le fumet. La portée des *marmottes* est annuelle et se compose de quatre ou cinq petits dont la croissance est rapide; ces animaux ne vivent guère plus d'une dizaine d'années. Le *borak* ou *marmotte* de Pologne a beaucoup d'analogie avec l'espèce type, mais il habite les régions septentrionales de l'Europe et de l'Asie, et ne descend guère au-dessous de la Pologne. Le *monax*, vulgairement appelé siffleur par les voyageurs, est un peu plus long que la *marmotte* commune; il habite les rochers de l'Amérique septentrionale. La *marmotte* de Québec habite le Canada. Toutes ces espèces ont les mêmes habitudes et ne se distinguent que par la nuance de leur pelage. La *marmotte jevrachska* habite la Sibérie.

MARMOTTÉ, ÉE (mar-mo-té) part. passé du v. Marmotter. Dit en marmottant : *Leçon* MARMOTTÉE *par un écolier.*

MARMOTTEMENT s. m. (mar-mo-te-man — rad. *marmotter*). Mouvement des lèvres d'un malade qui semble parler à voix basse.

MARMOTTER v. a. ou tr. (mar-mo-té. — Quelques-uns voient dans ce mot une onomatopée. Diez préfère l'opinion de Wackernagel, qui le rattache à *marmotte*, remarquant que l'allemand *murmeln*, marmotter, tient aussi à *murmelthier*, marmotte. Il faut ajouter à cela, dit M. Littré, que, d'après Buffon, la marmotte *marmotte* en buvant. Génin dit également que *marmotter*, c'est ressembler aux marmottes par l'attitude ou par une grimace et un remuement des lèvres. Grandgagnage décompose *marmotter* en *mar*, particule, peut-être pour *mal*, et le latin *mussare*, marmotter, qui se rapporte, comme le grec *muzô*, *mutheomai*, l'allemand *muiden* et l'anglais *mutter*, à la racine sanscrite *muc*, *mukh*, comprimer, murmurer, parler, d'où aussi le sanscrit *mukhas*, bouche, grec *mutis*, gothique *munths*). Prononcer confusément et entre les dents : *Que* MARMOTTEZ-*vous là? Répondez donc, vous* MARMOTTEREZ *vos patenôtres après.* (G. Sand.)

— Absol. : *Finissez donc de* MARMOTTER.

MARMOTTERIE s. f. (mar-mo-te-rî — rad. *marmotte*). Par plaisant., Sommeil profond et prolongé, pareil à celui de la marmotte : *Vous le savez, la mode dormait; c'était sa sieste de l'année, cette* MARMOTTERIE *d'usage qui dure d'août jusqu'en octobre.* (Journal des Débats.)

— Action de marmotter, de parler entre ses dents.

MARMOTTEUR, EUSE s. (mar-mo-teur, eu-ze — rad. *marmotter*). Personne qui marmotte, qui a l'habitude de marmotter.

MARMOTTIER s. m. (mar-mo-tié — rad. *marmot*). Pop. Amateur de curiosités, de bibelots.

— Bot. Nom vulgaire du prunier de Briançon.

MARMOULÈNE s. f. (mar-mou-lè-ne). V. MARMORÈNE.

MARMOUSET s. m. (mar-mou-zè. — Génin rattache ce mot à *marmot*, singe, ou à *marmotte;* mais à Paris la rue des *Marmousets* s'appelait, dans les titres latins, *vicus Marmoretorum*, à cause de petites figures en marbre qui s'y trouvaient. *Marmouset* vient donc de *marmoretum*, de *marmor*, marbre). Petite figure grotesque : MARMOUSETS *sculptés sur les portails des églises.*

— Fam. Petit garçon; homme de petite taille : *Des* MARMOUSETS *de quatre ans, ça délibère et ratiocine; c'est la fin du monde!* (V. Hugo.)

— Econ. domest. Chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

— Hist. Nom donné aux conseillers de Charles VI.

— **Encycl.** Hist. Ce mot, qui jadis signifiait gens de petite condition, gens de rien, fut appliqué par les ducs de Bourgogne et de Berry, oncles de Charles VI, aux conseillers que ce prince s'était choisis, en 1389, parmi les anciens serviteurs de son père. C'étaient, entre autres : Bureau de La Rivière, Pierre de Vilaines, dit le Bègue, Jean Le Mercier, le sire de Nogent et Jean de Montagu. Ces seigneurs, en cherchant autant que possible à réparer les désordres survenus pendant la minorité du roi, s'attirèrent la haine des nobles. Aussi, lorsque Charles eut été atteint de démence, le premier soin de ses oncles, qui ressaisirent alors le pouvoir, fut de jeter en prison les *marmousets*. On instruisit leur procès et l'on confisqua leurs biens, que se partagèrent les courtisans. Ils auraient même été envoyés à la mort si le roi, dans un intervalle lucide, ne les eût fait remettre en liberté (1393), en les exilant toutefois à cinquante lieues de Paris, et en leur interdisant pour la vie d'exercer aucun office royal.

— *Conjuration des marmousets.* « En 1730, raconte Duclos dans ses *Mémoires secrets*, quelques étourdis de la cour s'avisèrent de vouloir jouer un rôle. Le cardinal Fleury les avait fait admettre aux amusements du roi (Louis XV, alors âgé de vingt ans), et celui-ci les traitait avec une sorte de familiarité. Ils prirent naïvement cette familiarité pour de la confiance de la part de ce prince, et s'imaginèrent qu'ils pourraient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit, et vraisemblablement par le roi même. Sous Richelieu, qui savait si bien faire un crime de la moindre atteinte à son autorité et trouver des juges pour condamner, l'étourderie de ces jeunes gens aurait pu avoir des suites fâcheuses. Le cardinal de Fleury, qui ne prenait pas les choses si fort au tragique, en rit de pitié, les traita en enfants, en envoya quelques-uns mûrir quelque temps dans leurs terres ou devenir assez sages auprès de leurs pères, et en méprisa assez quelques autres pour les laisser à la cour, en butte aux railleries qu'on ne leur épargna pas. C'est ce que l'on appela la conjuration des *marmousets*. Les principaux de ces *marmousets* étaient les ducs de Gèvres et d'Epernon. »

MARMOUSETTE s. f. (mar-mou-zè-te — fém. de *marmouset*). Fam. Petite fille; femme de très-petite taille.

MARMOUTIER, en latin *Mauri monasterium*, ancien bourg de France (Bas-Rhin), chef-lieu de canton, arrond et à 6 kilom. S.-E. de Saverne, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; pop. aggl., 2,162 hab. — pop. tot., 2,468 hab. Carrières de pierre; fabriques de poterie, tuileries, blanchisseries de toiles, brasseries. Marmoutier doit son origine à l'un des plus anciens et des plus célèbres monastères d'Alsace, fondé vers l'an 600, par saint Léobard, disciple de saint Colomban. L'ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, offre plusieurs parties qui remontent au XIe siècle, notamment la façade. Le porche est flanqué de quatre tours carrées.

Marmoutier, en latin *Martini* ou *Majoris monasterium*, célèbre abbaye fondée vers 371, dans les environs de Tours. On raconte que saint Martin de Tours, préposé, dit-on, contre son gré au gouvernement de sa ville épiscopale, alla chercher dans une fondation solitaire la paix et le repos qu'il préférait à toutes choses. A l'exemple de leur évêque, des fidèles se rendirent dans la même thébaïde et s'y confinèrent loin du monde. Telles furent les origines de ce monastère. Après la mort du fondateur, l'histoire ne nous a transmis que la sèche nomenclature des abbés de Marmoutier. Ces abbés, du reste, étaient plutôt des chefs militaires que des religieux.

En 853, les Normands envahirent Marmoutier et égorgèrent presque tous les moines, un très-petit nombre seulement ayant réussi à s'échapper. A cette époque, les religieux de Marmoutier avaient déjà embrassé la règle de saint Benoît, réforme rendue nécessaire par le scandaleux relâchement qui s'était introduit dans l'abbaye. L'abbé Mayeul adopta la règle de Cluny, après l'invasion des Normands. Une ère de prospérité s'ouvrit alors pour Marmoutier. Les richesses de cette abbaye devinrent immenses, et l'on ne saurait dénombrer les domaines qu'elle possédait, les maisons qui relevaient d'elle. Ces grandes richesses ne furent pas favorables aux moines; il fallut les réformer de nouveau en 1603 et encore une fois en 1637. Louis de Bourbon-Condé en fut le dernier abbé en 1739, époque où l'abbaye fut supprimée.

Il existe une *Chronique latine de Marmoutier*, reproduite dans les *Chroniques de Touraine* de Salmon, plus deux *Histoires* inédites, la première de Michel Germain, no 583 des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, la seconde d'Edmond Martine, conservée à la Bibliothèque nationale, dans le quartier connu sous le nom de *Résidu de Saint-Germain.*

MARMOUTON s. m. (mar-mou-ton — du lat. *mas*, *maris*, mâle, et de *mouton*). Mamm. Un des noms vulgaires du bélier.

MARNA, déesse des vents, dans la mythologie slave. Elle était l'épouse de Fertunz, et, comme elle présidait, non-seulement aux vents chauds et froids, mais aussi à ceux qui annoncent la pluie, elle était aussi honorée comme la déesse de la pluie.

MARNAGE s. m. (mar-na-je — rad. *marner*). Agric. Action de marner, d'employer la marne comme engrais : *Lorsque le* MARNAGE *d'un terrain a été fort, son action se fait sentir pendant vingt à trente ans.* (Matth. de Dombasle.)

— **Encycl.** La pratique du *marnage* est très-ancienne en agriculture. Les Grecs, les Romains et les Gaulois l'employaient fréquemment. Pline nous apprend que, dans la Gaule et la Grande-Bretagne, on tirait la marne de puits de plus de 30 mètres de profondeur. D'après Varron, les habitants des bords du Rhin s'en servaient pour fertiliser leurs champs. Nous retrouvons les *marnages* usités en France au IXe siècle. En 1486, l'archevêque de Rouen faisait marner ses terres de Fresnes. A l'époque d'Olivier de Serres, le *marnage* était fort connu dans l'Ile-de-France, la Beauce, la Normandie, la Picardie et autres provinces. Vers le même temps, Bernard de Palissy contribuait beaucoup, par ses écrits, à propager cette pratique. Cependant les *marnages* n'étaient appliqués alors que dans un nombre assez restreint de localités; beaucoup d'agriculteurs ignoraient les avantages de la marne, et il existe encore certains pays où elle n'est connue que de nom.

Aujourd'hui, le *marnage* est pratiqué avec succès dans de nombreuses contrées, notamment en Angleterre, en Allemagne et dans quelques parties de la France. Il convient surtout aux sols privés de l'élément calcaire, par conséquent aux terres argileuses et siliceuses, de même qu'aux terres acides ou tourbeuses et aux landes, et aussi aux terrains schisteux ou granitiques, bien qu'on l'emploie rarement sur ces derniers. Les diverses qualités de marnes, argileuses, calcaires ou siliceuses (V. MARNE) se répandent sur les sols de diverse nature, de manière à donner à ceux-ci l'élément qui leur manque ou qui n'y domine pas assez.

Le *marnage* commence ordinairement aussitôt que les semailles d'automne sont terminées; les attelages étant peu occupés, c'est alors qu'on transporte la marne sur les terres qui doivent la recevoir; les moyens de transport varient suivant les circonstances locales; l'essentiel est que ce transport soit terminé d'assez bonne heure pour que la marne ait le temps de se déliter sous l'influence des pluies et des gelées. La marne est disposée en petits tas, appelés marnons, qui doivent, autant que possible, être égaux et également espacés. On la mélange au sol à l'aide d'un ou de plusieurs labours, accompagnés de hersages énergiques; il ne faut pas l'enfouir trop profondément.

La quantité de marne à employer dépend de sa composition chimique, ainsi que de la nature et surtout de la richesse des sols à marner. Une terre riche ou compacte peut supporter un *marnage* plus fort qu'une terre pauvre ou légère. Il faut se garder de marner à l'excès; outre l'inconvénient du surcroît de dépense, on ferait disparaître en pure perte une bonne partie des éléments organiques du sol. En moyenne, il faut faire en sorte que le sol reçoive 3 pour 100 de carbonate de chaux.

La durée des effets de la marne dépend de tant de circonstances qu'il est difficile de dire d'une manière générale au bout de quel laps de temps le *marnage* doit être renouvelé; il n'est pas rare que cette durée se prolonge plus de vingt et même de trente ans, quand on a marné à forte dose. M. Heuzé nous apprend que, d'après plusieurs polyptyques de l'ancienne Normandie, les baux à terme de marne, au XIIIe siècle, ne permettaient de marner de nouveau que quinze ou dix-huit ans après le premier *marnage*. Des clauses analogues sont encore en vigueur dans beaucoup de localités; on comprend, en effet, qu'un fermier peu délicat pourrait, en marnant à outrance, obtenir d'abondantes récoltes pendant la durée de son bail, mais en sortant laisser les terres épuisées par cet excès de production. C'est ici surtout que le trop est nuisible et que le mieux est l'ennemi du bien; on connaît le proverbe agricole : *La marne enrichit les pères et ruine les enfants.* Il est juste toutefois d'ajouter que ce dicton, né à une époque où les *marnages* se faisaient d'une manière inintelligente, perd de plus en plus de sa valeur. Si l'action de la marne est secondée par les engrais et un assolement judicieux, on doit changer le proverbe et dire : *La marne enrichit les pères et assure la fortune des enfants.*

MARNAIS s. m. (mar-nè). Navig. fluv. Grand bateau, demi-pointu à l'avant, carré à l'arrière, construit en chêne et ayant peu de profondeur, afin de pouvoir passer en tout temps sur les bas-fonds de la Marne, et servant spécialement à apporter à Paris le charbon de bois.

— Adjectiv. : *Un bateau* MARNAIS.

MARNAT s. m. (mar-na). Moll. Petite espèce du genre turbo.

MARNAY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S. de Gray, sur une colline près de la rive droite de l'Ognon; pop. aggl., 921 hab. — pop. tot., 1,114 hab. Tannerie, teinturerie, fabrique de chapeaux de feutre, tournerie sur métaux. On y voit un ancien château fort, pris par les Français en 1595; il est aujourd'hui démantelé et divisé en plusieurs propriétés particulières.

MARNE s. f. (mar-ne — bas lat. *margila*, *margla;* de *marga*, mot latin cité par Pline comme étant d'origine gauloise et qui était employé avec la même signification que le français *marne* par les habitants des Gaules et de la Grande-Bretagne. Cluverius, dans sa *Germania antiqua*, remarque que dans plusieurs anciens manuscrits de Pline qu'il a vus à la Bibliothèque de Londres, au lieu de *marga*, il y a constamment *marla*. Dans les langues germaniques, le bas latin *margila* a produit le vieux haut allemand *mergil*, allemand *mergel*, suédois *maergel*, vieux flamand *marghel*. Dans les langues celtiques, on trouve encore le kymrique *marl*, irlandais *marla*, armoricain *marg;* ce dernier a été omis dans la première édition du *Dictionnaire* de Le Gonidec, mais il est mentionné dans celle qu'a publiée M. de La Villemarqué et dans d'autres dictionnaires bretons; le père Rostrenen donne *marg* et *marl*. Quant au *l* du primitif *margila*, il s'est changé en *n* dans le français *marne* comme dans *nivel*, *niveau*, de *libella*, *quenouille*, autrefois *conoille*, de *colucula*, diminutif de *colus*). Minér. Espèce de terre calcaire, mêlée d'argile, dont on se sert comme engrais : *La* MARNE *est un composé naturel de carbonate de chaux et d'argile.* (M. de Dombasle). *Les* MARNES *servent à amender les terrains où le sable prédomine.* (Raspail.) ‖ *Marne à foulon*, Espèce de marne soluble dans l'eau, très-savonneuse, dont on se sert pour apprêter les draperies. ‖ *Marne durcie*, Marne qui contient un excès de calcaire.

— **Encycl.** Agric. Le mot *marne*, en agriculture, a une signification plus pratique et plus restreinte qu'en géologie. On l'applique généralement à un mélange de calcaire et d'argile, parfois aussi de silice ou d'autres matières accessoires, susceptible de se déliter à l'air et de servir à l'amendement des terres. La *marne* présente des caractères particuliers que l'agriculteur doit bien connaître; elle affecte une cassure terne et le plus souvent conchoïde; lorsqu'elle est sèche, elle happe à la langue comme les argiles; elle est onctueuse au toucher; elle se délite à l'air, fait effervescence avec les acides et forme avec l'eau une bouillie plutôt qu'une pâte. Elle présente toutes les nuances possibles, depuis le blanc jusqu'au noir, ce qui résulte des proportions variables de ses divers éléments et de la présence de quelques substances accessoires, telles que l'oxyde de fer ou la magnésie; la couleur ne peut donc suffire à elle seule pour apprécier la qualité d'une *marne*. Quant à son aspect, il est le plus souvent terreux, quelquefois grumeleux ou pulvérulent; d'autres fois, la *marne* est très-dure et en rognons.

Suivant la nature de l'élément qui prédomine, on distingue : 1° les *marnes* calcaires, qui contiennent au moins 50 pour 100 de carbonate de chaux ; 2° les *marnes* argileuses, qui contiennent 60 à 75 pour 100 d'argile; 3° les *marnes* sableuses et siliceuses; 4° les *marnes* magnésiennes; 5° les *marnes* gypseuses, qui contiennent du plâtre. On n'utilise que les *marnes* argileuses et calcaires. Une *marne* calcaire est d'autant meilleure qu'elle possède plus de carbonate de chaux; elle doit être employée dans les terrains granitiques, argileux, sablonneux.

Lorsque, dans les *marnes* calcaires, la proportion de calcaire dépasse les quatre cinquièmes, elles deviennent pierreuses et se délitent plus difficilement. Cette faculté de se déliter est d'une haute importance pour les applications agricoles. Certaines *marnes* ne se délitent qu'en partie, et laissent des rognons ou noyaux qui ne se divisent qu'à la longue sous l'action des agents atmosphériques; d'autres, au contraire, se divisent promptement, fondent en quelque sorte dans l'eau en une poudre plus ou moins fine, mais homogène; on comprend aisément l'immense supériorité de celles-ci.

Les *marnes* se trouvent placées dans le sol à une profondeur variable; quand elles sont très-superficielles, leur présence se dénote par l'abondance de certaines plantes, telles que le tussilage pas-d'âne, la bugrane des champs, les sauges orvale et verbénacée, les ronces, la luzerne lupuline, etc. Dans tous les cas, un sondage fera connaître à quelle distance de la surface du sol gisent les couches marneuses. On exploite ensuite les marnières, comme toutes les carrières, soit à ciel ouvert, soit par galeries souterraines. Les tas de *marne* que l'on retire doivent toujours être placés à une certaine distance des bords de l'excavation ; sinon leur poids pourrait provoquer des éboulements; le transport s'opère, suivant les cas, à l'aide de pelles et de brouettes. Suivant M. de Gasparin, la valeur pratique d'une *marne* est sensiblement proportionnelle à se délitabilité ; pour faire cet essai, on met un poids connu de *marne* avec de l'eau, renouvelée jusqu'à ce qu'elle reste claire malgré l'agitation ; on recueille alors les noyaux non délités, on les pèse ; la différence de poids fait connaître le poids de la *marne* réellement efficace. Si on veut analyser grossièrement une *marne*, on la traite par de l'acide chlorhydrique étendu, qui dissout entièrement la chaux ; en pesant le résidu insoluble, on connaît le poids de l'argile.

La *marne* agit mécaniquement sur les terres, en rendant les sols compactes plus légers, et réciproquement. Elle exerce aussi une action chimique, qui se traduit par des changements dans la végétation spontanée. Ainsi, sur les terres argileuses ou siliceuses marnées, on voit disparaître le chiendent, la matricaire camomille, la persicaire, le chrysanthème des moissons, l'oseille sauvage, etc., qui sont remplacés par le coquelicot, la luzerne lupuline, le trèfle jaune et autres plantes. La *marne*, quand elle a été bien appliquée, exerce une action favorable sur les céréales, les prairies naturelles ou artificielles, les plantes sarclées, etc.

Quand les *marnes* se délitent mal, on peut recourir à la calcination préalable. « Un autre moyen, dit Box, de tirer parti des *marnes* d'une manière bien plus avantageuse, c'est de les stratifier, après qu'elles sont délitées, pendant un ou deux ans, avec de la terre végétale, ou des plantes de quelque espèce qu'elles soient, ou mieux du fumier, et d'en former des espèces de murs dans un lieu où l'air circule peu. Cette *marne* décompose alors l'air avec tant d'activité, que l'azote qu'il contient se fixe, et que ces murs deviennent une nitrière artificielle et acquièrent une surabondance de fertilité telle, qu'une très-petite quantité produit de grands effets. On augmente encore ses qualités en l'arrosant de sang et d'eau légèrement salée. » Il faut toutefois se rappeler que la *marne* est un simple amendement, et ne saurait dispenser de l'emploi des engrais. V. MARNAGE.

MARNE (la), en latin *Matrona*, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de la Haute-Marne, sur le territoire de la commune de Belesmes, à 4 kilom. S. de Langres. Les sources de la Marne sont au nombre de trois; l'une d'elles, désignée sous le nom de Marnotte, sort d'une excavation qui s'ouvre par un arceau de pierre; les deux autres s'échappent de terre un peu plus bas. Au-dessous de la source supérieure, dans un massif de rochers, se trouve une grotte spacieuse qui a été longtemps considérée comme le lieu dans lequel Sabinus et Eponine restèrent cachés pendant huit ans pour échapper à la colère de Vespasien. Des vestiges de bains ont été découverts dans le voisinage de la Marnotte. La Marne, dont l'eau, à peu de distance de sa source, est assez abondante pour faire mouvoir la roue d'un moulin, baigne la base de la montagne de Langres, entre dans le département auquel elle donne son nom, puis dans celui de l'Aisne, pénètre ensuite dans celui de Seine-et-Oise, puis dans celui de la Seine, et se jette dans la Seine à Charenton-le-Pont, près de Paris, après un cours de 494 kilom. La Marne se grossit de nombreux affluents, dont les principaux sont : la Traire, la Suize, le Rognon, la Blaise, l'Orcomte, le canal de la Marne au Rhin, la Saulx, la Moivre, la Coole, la Somme-Soude, le canal de l'Aisne à la Marne, le Flagot, la Semoigne, le Sûmerlin, le Petit Morin, l'Ourcq, le Grand Morin et la Beuvronne. Elle baigne : Foulain, Chaumont, Joinville, Saint-Dizier, Vitry-le-François, Châlons, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Esbly, Lagny, Neuilly, Bry, Nogent, Champigny et Créteil. La Marne est navigable de Saint-Dizier à la Seine, sur un parcours de 363 kilom. La charge moyenne des bateaux marnais est de 40 à 50 tonnes, pour un tirant d'eau qui est de 1 mètre pendant la plus grande partie de l'année. Le mouvement de la navigation, très-considérable sur la Marne, dépasse, dans les années moyennes, 30 millions de tonnes. Dans les environs de Paris, les bords de la Marne sont très-riants et attirent un grand nombre de promeneurs.

Marne (CANAL LATÉRAL À LA), voie navigable de France, établie dans le but de suppléer à la navigation de la Marne, qui n'offre souvent qu'un tirant d'eau de 0^m,15 à l'étiage. Ce canal, d'un parcours de 63 kilom., commence à 3 kilom. en aval de Vitry-le-François, reçoit le canal de la Marne au Rhin, traverse les deux petites rivières de la Moivre et du Frois, passe à Châlons, reçoit le canal de l'Aisne à la Marne et retombe dans la Marne à Dizy, près d'Epernay. La pente totale de ce canal est de 18 mètres, rachetée par 14 écluses; le tirant d'eau est de 1^m,60, et la charge moyenne des bateaux de 80 tonnes.

Marne au Rhin (CANAL DE LA), importante voie navigable de France, qui relie les trois bassins de la Seine, de la Meuse et du Rhin. Il a son origine à Vitry-le-François (Marne), sur le canal latéral à la Marne, et débouche dans la rivière de l'Ill, au-dessous de Strasbourg, en face du canal de l'Ill au Rhin. En 1827, M. Brisson, célèbre ingénieur des ponts et chaussées, proposa de réunir les rivières de la Lorraine par un grand canal qui les couperait à angle droit et qui joindrait directement la Seine au Rhin. La loi du 3 juillet 1838 autorisa l'exécution de cette importante voie navigable. L'ouverture officielle a eu lieu en 1851 pour la partie comprise entre Vitry et Nancy, et le 10 octobre 1853 pour celle comprise entre Nancy et Strasbourg. Le développement total du canal est de 315 kilom., savoir : 29,462 mètres dans le département de la Marne, 92,990 mètres dans le département de la Meuse, 142,703 mètres dans le département de la Meurthe, 49,900 mètres dans le département du Bas-Rhin. Ce canal a trois embranchements navigables : l'un dans la vallée de l'Ornain, entre Mauvages et Houdelaincourt (cet embranchement le met en communication avec les forges de la Haute-Marne) ; l'autre faisant communiquer directement le canal principal avec la Moselle, à Toul, et le troisieme le rattachant aussi à la Moselle, à Frouard, pour remonter à Metz. Les principaux cours d'eau qui alimentent le canal de la Marne au Rhin sont : la Saulx, l'Ornain, le Vacon, la rigole dérivée de la Moselle, la rigole dérivée de la Meurthe, les étangs de Paroi et de Réchicourt et la rigole flottable de la Sarre. Le canal, au delà de Vitry, suit la vallée de l'Ornain, entre dans le département de la Meuse, franchit la ligne de faîte par un tunnel de près de 5 kilom., traverse la Meuse sur un pont-canal, entre dans le département de la Meurthe, passe à Toul, franchit la Moselle à Liverdun, rejoint la Meurthe, entre dans la vallée du Sanon, traverse la Sarre, coupe les Vosges par deux grands souterrains, tombe dans la vallée de la Zorn, passe à Saverne et débouche dans l'Ill. La pente totale est de 470 mètres, rachetée par 180 écluses. Le tirant d'eau est de 1^m, 50; la charge maximum, de 150 tonnes. Comme nous l'avons dit plus haut, ce canal, commencé en 1838, a été ouvert en 1851, entre Vitry et Nancy, et en 1853, entre Nancy et Strasbourg. Les frais d'établissement se sont élevés à 75 millions.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la région N.-E. de la France, située dans l'ancienne Champagne, et formée du Rémois, du Perthois et de la basse Brie; il doit son nom à la rivière de la Marne, qui le traverse du S.-E. à l'O., et se trouve compris entre les départements de l'Aisne et des Ardennes au N., ceux de la Haute-Marne et de la Meuse à l'E., ceux de la Haute-Marne, de l'Aube et de Seine-et-Marne au S., et ceux de l'Aisne et de Seine-et-Marne à l'O. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 105 kilom., et sa plus grande largeur, de l'O. à l'E., de 115 kilom. Sa superficie est de 818,014 hectares, dont 621,280 en terres labourables, 36,699 en prairies naturelles, 17,412 en vignes, 10,098 en pâturages, landes, bruyères et pâtis, 126,953 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, etc. Il comprend 5 arrondissements : Châlons-sur-Marne, chef-lieu ; Epernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-François; 32 cantons, 665 communes et 386,157 hab. Ce département forme, moins l'arrondissement de Reims, le diocèse de Châlons-sur-Marne, suffragant de l'archevêché de Reims; la 1re subdivision de la 4e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Paris, à l'académie de Paris, à la 10e conservation des forêts.

La forme générale du département est celle d'un carré irrégulier, divisé par la Marne en deux parties presque égales. Les montagnes de Reims, d'Epernay, de Montmirail et de Sézanne s'élèvent à l'O.; à l'E., la rive orientale de l'Aisne est dominée par une chaîne de coteaux boisés que couronne la forêt de l'Argonne. Le centre est occupé par des plaines où l'on ne rencontre que de rares villages et presque pas un seul arbre. Toutefois, nous devons ajouter que cette grande étendue de terres est bordée de plusieurs parties fertiles . à l'O. de Reims jusqu'à Fismes, le pays est plus favorisé de la nature; le Perthois et la lisière des départements de la Haute-Marne et de la Marne présentent, ainsi que plusieurs autres points, un sol généralement productif. Les points culminants du département sont : la montagne de Verzy, 280 mètres; le signal de Villers-Marmory, 279 mètres; le signal de Berru, 266 mètres; le moulin d'Avize, 242 mètres, et le moulin de Charmont, 209 mètres. Parmi les nombreuses rivieres qui arrosent le département, nous citerons : la Marne, la Seine, l'Aisne, la Suippe, la Vesle, le Surmelin, le Petit et le Grand Morin, la Noblette (toutes les rivières que nous venons de signaler, hormis la Seine et la Marne, prennent leur source dans le département de la Marne), l'Aube, l'Achée, l'Ornain, la Saulx, la Blaise, le Puis, la Dormoise, la Tourbe, la Bionne, le Py, l'Auve, l'Yèvre, la Moivre, le Fion, la Somme-Soude, l'Isson, l'Ante, la Coole, la Vaure, la Maurienne et l'Auge. Le département est, en outre, traversé par les canaux de l'Aisne à la Marne, de la Marne au Rhin, de Vitry à Donjeux. Le climat est très-variable et souvent malsain dans le voisinage des marais; il est vif et sec dans la partie du département qui porte le nom de Champagne pouilleuse. Les vents dominants sont ceux du nord et du sud.

Les produits minéraux sont : la craie, la craie tuffeau, le grès vert, l'argile, le silex, les pierres meulières, l'argile à lignites, les sables, les marnes, les pierres à chaux, la tourbe, etc.

L'industrie du département de la Marne est très-importante. Elle comprend surtout la filature en grand de la laine, la fabrication des lainages et tissus de toute espèce. Reims est le centre de cette grande activité industrielle; sa production annuelle s'élève à plus de 75 millions de francs. On trouve aussi dans le département des vanneries, des manufactures de porcelaine, des verreries, des tonnelleries, des tuileries, des tanneries, des filatures de laine peignée et cardée, des bonneteries, des corderies, des fabriques de mérinos, de napolitaines et de châles, des papeteries, des fabriques d'étamine, de placage, de massepains et biscuits, de noir animal, de colle, de boutons d'or, des fabriques de toiles et treillis, des fabriques de carmin et de blanc raffiné, de carton, d'instruments d'optique, etc. Les carrières de pierre, les usines à fer et les productions tourbières occupent un nombre considérable d'ouvriers.

Le mouvement commercial a pour objet les produits manufacturés et surtout le vin de Champagne, les grains, les farines, les avoines, les fruits, les bestiaux, la laine, le bois, le charbon et les engrais.

L'agriculture du département, nulle dans certaines parties, a au contraire beaucoup d'importance dans d'autres.

Dans la partie qui appartient à l'ancienne Champagne, on rencontre un sol léger, très-perméable, reposant sur un banc de craie dont la profondeur est immense. La principale récolte est en seigle; l'orge, l'avoine, le sarrasin tiennent ensuite la plus grande place. Le froment est assez rare. Le fumier manque, faute de pâturages, et pour cette seule raison de grandes étendues de terre restent incultes. L'espèce chevaline et l'espèce bovine sont assez pauvrement représentées dans cette partie du département de la Marne. On n'élève guère que les chevaux nécessaires aux travaux des fermes et les vaches destinées à donner du lait. Presque toute l'industrie du paysan champenois consiste à élever de grands troupeaux de bêtes à laine. Les agneaux ont une grande réputation. Aux quatre grands marchés qui se tiennent à Suippe, du mois d'août au mois de novembre, on en compte environ 200,000 de tout âge.

La Brie comprend la plus grande partie de l'arrondissement d'Epernay, les cantons de Montmort, d'Orbais, de Montmirail et d'Esternay, ainsi qu'une portion des cantons d'Epernay, d'Avize et de Sézanne. Le blé est la principale récolte de la Brie. L'avoine suit le blé, après un seul labour, au printemps. Les prés sont insuffisants pour nourrir les animaux entretenus dans les fermes. On y supplée par des prairies artificielles semées de luzerne, de trèfle, de vesces, de féveroles. La culture se fait par grandes fermes isolées possédant de nombreux troupeaux de moutons, de vaches normandes et de chevaux percherons. Les habitations sont grandes, spacieuses, confortables même. On trouve peu de propriétaires cultivant eux-mêmes. La terre est louée de 50 à 80 francs l'hectare. Le blé et l'avoine sont les principales céréales livrées à l'exportation. Les pommes de terre, les betteraves et les carottes ne sont cultivées qu'en proportion des besoins de la ferme. Les prairies artificielles sont presque toutes plantées de luzerne. L'herbe pousse vite en Brie; mais, comme les terres à blé rapportent plus que les prés, il y a tendance à détruire ces derniers pour les mettre en culture. Les fumiers ne manquent pas, et même l'on fume abondamment. On amende les terres avec la marne ou la chaux.

La grande vallée de la Marne est d'une haute fertilité. On trouve des foins de première qualité et des terres qui, sans avoir été jamais fumées, produisent tous les ans de riches récoltes de blé, d'orge, de betteraves, de colza, etc. Le seul danger pour la culture consiste dans le séjour trop prolongé des eaux en hiver et dans les inondations de printemps. La terre est pour ainsi dire morcelée à l'infini.

Nous ne parlerons pas ici des vignes et des vins de Champagne, auxquels nous avons consacré un article spécial. Qu'il nous suffise de dire que, dans la Marne, la culture de la vigne gagne chaque jour du terrain. Déjà nombre de terres tout à fait crayeuses sont plantées en vignes, et, grâce aux fumures abondantes, donnent des produits de grande valeur.

On compte, dans ce département, de grandes et belles forêts. Nous citerons en particulier celles de Trois-Fontaines, de la Traconne, du Gault, d'Argensals, qui appartiennent à l'Etat et exportent annuellement de grandes quantités de bois dirigées sur Paris. L'arrondissement de Sainte-Menehould a les forêts d'une partie de l'Argonne; le plateau situé entre les vignes de Reims et celles d'Epernay, les plateaux qui dominent la vallée de la Marne, dans l'arrondissement d'Epernay, sont couverts aussi de magnifiques forêts. Partout on trouve des futaies superbes, pouvant fournir les plus belles pièces de la marine. La production forestière de la Marne, qu'il faut évaluer au moins à 3 millions, alimente des forges, des usines, des vignobles, et fournit encore de nombreux articles à l'exportation. La Marne, la Seine, le canal des Ardennes donnent au commerce des bois des débouchés assurés. Le terrain crétacé des environs d'Epernay et de Châlons est couvert de plantations d'arbres résineux, qui fournissent des bois de charpente et de chauffage précieux dans ces contrées dépouillées.

Le département de la Marne, qui avait vu de si grands événements militaires pendant les guerres de la République, semblait destiné à devenir encore le théâtre des plus sanglants combats pendant les funestes événements de 1870. Dès le mois d'août, après les défaites de Frœschwiller et de Forbach, Mac-Mahon et Failly avaient battu en retraite sur le camp de Châlons, alors occupé par les mobiles. Les restes de l'armée française, concentrés dans cette position, paraissaient devoir y disputer aux Allemands la route de Paris, lorsqu'ils furent entraînés par le déplorable chef de cette guerre dans l'impasse de Sedan. Le département de la Marne se trouva dès lors occupé sans résistance par l'ennemi. Il ne fut évacué qu'en 1872.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA **HAUTE-**), division administrative de la région orientale de la France, formée dans l'ancienne Champagne méridionale, du Perthois, du Vallage et de quelques parties des anciens duchés de Bourgogne et de Bar et de la Franche-Comté. Il doit son nom à la Marne, qui y prend sa source et le traverse du N. au S.; ses limites sont : au N., les départements de la Marne et de la Meuse; à l'E., ceux des Vosges et de la Haute-Saône; au S., ceux de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or; à l'O., ceux de la Côte-d'Or et de l'Aube. Ce département mesure dans sa plus grande longueur 130 kilom. et 85 kilom. dans sa plus grande largeur; sa superficie est de 621,967 hectares, dont 342,637 hectares en terres labourables, 39,059 en prairies naturelles, 16,386 en vignes; 16,707 en landes, bruyères, pâtis, 205,491 en étangs, cours d'eau, chemins, bois et forêts. Il est divisé en trois arrondissements : Chaumont, chef-lieu; Langres et Vassy. Il comprend 28 cantons, 550 communes et 251,196 hab. Il forme le diocèse de Langres, suffragant de l'archevêché de Lyon; la 4e subdivision de la 7e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Dijon, à l'académie de Dijon, à la 31e conservation des forêts.

La forme générale du département de la Haute-Marne est celle d'un ovale allongé. C'est un pays montagneux, présentant plusieurs plateaux d'élévation moyenne, dont le principal est celui de Langres. Le sol est composé en très-grande partie de terrains jurassiques, inférieur, moyen et supérieur. Ce département forme une partie de la ligne du partage des eaux entre la Méditerranée et l'Océan. Dans sa partie méridionale, en arrière de Langres, s'étend une vaste crête aplatie d'une longueur totale de 160 kilom. et dont la hauteur au-dessus de la mer est de 456 mètres. Son point culminant est le mont Coguelot, à 7 kilom. S.-E. de Langres. Cette vaste masse calcaire a reçu le nom de plateau de Langres. De nombreuses collines s'en détachent au S. et au N., laissant entre elles des vallons plus ou moins longs et resserrés;

parmi ces collines, deux chaînons dominent constamment les autres et se maintiennent à peu de chose près à la hauteur primitive. L'un s'étend du S.-E. au N.-O., en séparant la vallée de l'Aube de la vallée de l'Aujou; l'autre, d'une masse plus large et plus épaisse, se dirige du N. au S. et sépare la vallée de la *Marne* de la vallée de la Meuse; c'est ce chaînon qui relie le plateau de Langres aux Ardennes.

Parmi les nombreux cours d'eau qui arrosent le département de la Haute-Marne, nous citerons : la Marne, la Blaise, l'Aube, le Rognon, l'Aujon, la Voire, l'Ource, la Meuse, la Tille, la Vingeanne, le Saulon, l'Amance et l'Apance. La construction du canal de Vitry à Saint-Dizier n'est pas encore terminée. On y trouve aussi de nombreux étangs ou marais et plusieurs sources d'eaux minérales, dont les plus renommées sont celles de Bourbonne. Les écarts de température y sont très-prononcés. Dans les années ordinaires, le thermomètre s'élève en été à + 28°, et descend en hiver à — 17°. Les vents dominants sont ceux du nord, du nord-est et de l'ouest.

Le sol calcaire de ce département forme la transition entre la craie de la Champagne et le granit des Vosges. Il renferme des marbres, du grès, du tuf, du plâtre, de l'albâtre, de l'ardoise, de l'argile, de la tourbe et du fer en abondance. Le sol est en partie couvert de forêts, dont les essences principales sont : le chêne, le hêtre, le charme, le frêne, l'érable et le tremble. Elles sont peuplées de cerfs, de chevreuils, de sangliers, de loups, de renards, de lapins et de lièvres. Ces forêts rapportent annuellement 7 millions de revenu.

L'industrie métallurgique est très-développée dans le département de la Haute-Marne, notamment dans les arrondissements de Vassy et de Chaumont. On y compte 275 mines de fer exploitées, 85 hauts fourneaux et 28 forges. Ces diverses usines occupent près de 30,000 ouvriers et produisent 900,000 quintaux métriques de fonte. La coutellerie, qui occupe environ 600 ouvriers, livre annuellement au commerce pour plus de 3 millions de produits. La ganterie rapporte plus de 2 millions de francs par an. Le chemin de fer de l'Est, celui de Gray à Saint-Dizier, de belles routes nationales et départementales, favorisent le commerce de cette contrée, dont les principaux éléments sont : les céréales, les vins, les eaux-de-vie, les bois de charpente et de menuiserie, les bestiaux, les pierres de taille et à aiguiser, le plâtre, le fer, la fonte, la quincaillerie, les couteaux, les gants, les cuirs, les limes et divers autres produits manufacturés.

La nature du sol est des plus variées dans le département de la Haute-Marne. Les étangs, autrefois très-nombreux, n'existent plus aujourd'hui qu'au nombre de 80, occupant une superficie totale de 600 hectares. Les marais occupent 943 hectares. Quelques-uns sont affectés à l'élevage des sangsues. Les prairies naturelles, les vesces et les pois pour fourrage, le trèfle, les colzas, la betterave, le froment, le seigle, l'avoine, les arbres fruitiers y prospèrent; au contraire, la luzerne, le sainfoin et l'orge y viennent mal. On y récolte, mais sur les coteaux seulement, un vin passable, quoique peu alcoolique. Le territoire est morcelé. Le département de la Haute-Marne produit annuellement en moyenne : 1,116,000 hectolitres de blé, 35,000 de méteil, 263,000 d'orge, 1,977,000 d'avoine, 49,000 de sarrasin, 1,178,000 de pommes de terre, 21,000 de haricots, 15,000 de pois, 600,000 hectolitres de vin, 15,000 d'eau-de-vie.

La Haute-Marne nourrit 50,000 chevaux, 86,000 bêtes bovines, 258,000 bêtes ovines, 60,000 porcs, 3,700 chèvres, 30,000 ruches d'abeilles. La diminution progressive de la vaine pâture tend à restreindre l'élevage du mouton, qui avait pris un grand développement. Ainsi le nombre des moutons, qui était en 1852 de 261,000 est descendu aujourd'hui à 258,000. Mais il faut ajouter que, si le nombre a subi une diminution, par contre les animaux se sont notablement améliorés; c'est là une compensation suffisante.

L'espèce bovine et l'espèce chevaline sont l'objet d'un élevage suivi. L'espèce bovine est bonne travailleuse, laitière médiocre. Elle s'engraisse dans les prairies dès l'âge de cinq à six ans et donne une bonne viande. On fabrique avec son lait du beurre, des fromages gras, des fromages de gruyère. Les chevaux sont très-nombreux; ils appartiennent en général au type comtois. Les moutons sont de grande taille; mais ils sont sujets à la cachexie et leur laine est grossière. Les porcs sont fort nombreux et donnent lieu à un commerce important. Ils appartiennent à la race de Lorraine.

Le département est desservi par trois lignes de chemins de fer, dont Chaumont est le point d'intersection, par six routes nationales, douze routes départementales, vingt-sept chemins vicinaux de grande communication et soixante de moyenne, enfin par seize cent cinquante-sept chemins communaux.

Pendant la guerre de 1870, le département de la Haute-Marne, progressivement envahi, n'a jamais disputé sérieusement le terrain à l'ennemi, bien que sur ses limites de chaudes affaires aient eu lieu dans les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône et des Vosges.

MARNE (Louis-Antoine DE), architecte et graveur français, né à Paris en 1673, mort en 1755. Il reçut le titre de graveur du roi. De Marne a publié : *Histoire sacrée de la Providence tirée de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentée en cinq cents tableaux* (Paris, 1728, 3 vol. in-4°), ouvrage médiocrement exécuté; une suite de *Cent une statues*, les plus belles de l'antiquité; et il a gravé les planches du *Nouveau système sur la manière de défendre les places*, par Dazin (1731).

MARNE (Jean-Baptiste DE), historien et jésuite flamand, né à Douai en 1699, mort à Liége en 1756. Il fut successivement professeur de belles-lettres et de théologie, confesseur du prince-évêque de Liége et examinateur synodal du diocèse. On lui doit une *Histoire du comté de Namur* (Liége, 1754, in-4°), ouvrage estimé et bien écrit.

MARNE (Jean-Louis DE) ou **DEMARNE**, peintre français, né à Bruxelles en 1744, mort à Paris en 1829. Il se rendit dans cette dernière ville, où, pendant huit ans, il suivit les leçons de Briard, et devint en 1784 membre de l'Académie de peinture. De Marne s'essaya dans tous les genres et réussit surtout dans le paysage. Ses tableaux sont facilement peints et attestent un talent d'observation plein de finesse. Pendant la Révolution, il dut, pour vivre, travailler à la manufacture de Sèvres et exécuter des travaux qui nuisirent à son talent. A partir de ce moment, « sa touche, de spirituelle qu'elle était, dit M. Charles Blanc, devint fondue à l'excès, et il tomba dans cette manière qu'on a si justement décriée sous le nom de manière *porcelaine*. Son talent, d'abord si naïf et si frais, se ressentit de ce déplorable abandon. Devenu producteur infatigable, il fut amené à se copier lui-même et dut retourner de mille manière les mêmes idées. » On lui doit de bonnes gravures à l'eau-forte.

MARNÉ, ÉE (mar-né) part passé du v. Marner. Amendé avec de la marne : *Terres* MARNÉES.

MARNER v. a. ou tr. (mar-né — rad. *marne*). Agric. Amender avec de la marne : *Pour* MARNER *un champ, on dépose de la marne par petits monceaux, sur le sol, pendant l'hiver*. (Raspail.)

— v. n. ou intr. Mar. Se dit de l'état de la mer lorsqu'elle monte au-dessus du niveau ordinaire, par l'effet de la marée : *Sur les côtes de Manche, la mer* MARNE *beaucoup plus que sur celles de l'Océan, en France; la Méditerranée* MARNE *très-peu*. (Legoarant.)

Se marner v. pr. Etre marné : *Voici l'époque où les champs doivent* SE MARNER

MARNERON s. m (mar-ne ron — rad. *marne*). Techn. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNES-LA-COQUETTE, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Sèvres, arrond. et à 6 kilom. N.-E. de Versailles, sur une colline près du parc de Saint-Cloud; pop aggl., 355 hab. — pop. tot., 7,728 hab. Au XIIIe siècle, ce village n'était qu'un simple hameau dépendant de la commune de Saint-Cloud; l'emplacement où il est bâti était jadis occupé par une forêt. Eudes de Sully, évêque de Paris, fit arracher cette forêt et distribua des portions de terre aux paysans Ainsi se forma le village de Marnes qui reçut de grands accroissements en 1702. Sur le territoire de cette commune se trouve le château de Villeneuve-l'Etang. Pendant la Révolution, le duc et la duchesse d'Angoulême portèrent le nom de comte et de comtesse de Marnes.

MARNES (comte DE), nom que prit le duc d'Angoulême, fils de Charles X, après la Révolution de 1830. V. ANGOULÊME (duc D').

MARNÉSIA (Claude-François-Adrien, marquis de LEZAY-), homme politique et littérateur français. V. LEZAY-MARNÉSIA.

MARNEUR s. m. (mar-neur — rad. *marner*). Celui qui répand de la marne sur les terres.

— Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX, EUSE adj. (mar-neu, eu-ze — rad. *marne*). Minér. Qui est de la nature de la marne, qui contient de la marne : *Des terres* MARNEUSES. *Le terrain saliférien se compose d'un grand nombre de couches argileuses et* MARNEUSES. (L. Figuier.)

MARNIER (Ange-Ignace), jurisconsulte français, né à Paris en 1786, mort en 1860. Il débuta comme avocat à Paris sous l'Empire, devint bibliothécaire de son ordre en 1823, et s'occupa particulièrement, depuis lors, de mettre au jour des monuments de l'ancien droit français. Marnier a publié : *Etablissements et coutumes, assises et arrêts de l'échiquier de Normandie au* XIIIe *siècle* (Paris, 1839, in-8°); *Ancien coutumier inédit de Picardie* (Paris, 1840, in-8°); *Conseil de Pierre de Fontaines, conseiller de saint Louis* ou *Traité de l'ancienne jurisprudence française* (1845, in-8°); *Anciens usages inédits d'Anjou, publiés d'après un manuscrit du* XIIIe *siècle* (Paris, 1853, in-8°), etc. On lui doit le *Catalogue* manuscrit de la bibliothèque des avocats de Paris (4 vol. in-fol.).

MARNIÈRE s. f. (mar-niè-re — rad. *marne*). Carrière d'où l'on extrait la marne : *Creuser, ouvrir une* MARNIÈRE.

MARNIÈRES (Julien-Hyacinthe), marquis DE GUER, publiciste et administrateur français né à Rennes vers 1740, mort à Paris en 1816. Il fut du nombre des Bretons qui, sous le règne de Louis XVI, s'efforcèrent de maintenir les priviléges de leur province, émigra au commencement de la Révolution, servit dans l'armée des princes, passa ensuite en Angleterre où il devint un des agents du parti royaliste. De retour en France sous le Consulat, Marnières prit la direction des mines de Montrelais, et fut nommé par le gouvernement de la Restauration préfet de Lot-et-Garonne, puis du Morbihan. On a de lui, entre autres écrits : *Essai sur le crédit commercial* (Paris, 1801, in-8°); *Recherches sur le produit des possessions et du commerce anglais dans les Indes orientales et à la Chine* (in-8°); *Du crédit public* (1807); *Tableau comparatif du revenu général de l'Angleterre et de celui de la France* (1808), etc.

MARNIX (Philippe DE), baron DE SAINTE-ALDEGONDE, littérateur et diplomate. V. ALDEGONDE.

MARNO-BITUMINEUX, EUSE adj. (marno-bi-tu-mi-neu, eu-ze). Minér. Qui contient de la marne et du bitume : *Terrain* MARNO-BITUMINEUX.

MARNO-CHARBONNEUX, EUSE adj. (marno-char-bo-neu, eu-ze) Minér. Qui contient de la marne et du charbon : *Terrain* MARNO-CHARBONNEUX.

MARNO-GYPSEUX, EUSE adj. (mar-no-ji-pseu, eu-ze). Minér. Qui contient de la marne et du gypse : *Terrain* MARNO-GYPSEUX.

MARNO-SABLONNEUX, EUSE adj. (marno-sa-blo-neu, eu-ze). Minér. Qui contient de la marne et du sable : *Sol* MARNO-SABLONNEUX.

MAROBODE ou **MARBOD**, en latin **Maroboduus** ou **Marboduus**, roi des Marcomans, né vers l'an 18 av. J.-C., mort en 37 de notre ère. Elevé à Rome où il avait été envoyé comme otage, il y reçut une éducation libérale, obtint d'Auguste la permission de retourner en Germanie et résolut d'y introduire une partie de la civilisation romaine. Chef d'une puissante tribu suève, il parvint, grâce au courage de ses soldats, à fonder un vaste empire qui s'étendait le long de la rive gauche du Danube, fit alliance avec Arminius, laissa échapper l'occasion d'accabler les Romains après la défaite de Varus, en 9, et bientôt même se prononça en faveur des envahisseurs de son pays. Accusé de trahison par ses compatriotes, il se vit abandonné par ses sujets et fut contraint de fuir. Il alla chercher alors un asile en Italie et passa les dernières années de sa vie à Ravenne où il vécut d'une pension que lui fit Tibère.

MAROC s. m. (ma-rok). Comm. Ancienne étoffe de laine.

MAROC (EMPIRE DU). L'empire du Maroc appelé *pays du Sultan* dans la langue des indigènes, royaume de l'*extrême Occident* (*Moghreb-el-Aksa*) par les Orientaux, est un Etat du N.-O. de l'Afrique, compris entre 28° et 36° de latitude N., et 2° et 14° de longitude O., borné au N. par la Méditerranée et le détroit de Gibraltar, à l'O. par l'océan Atlantique, au S. et au S.-E par le Sahara, au N.-E. par l'Algérie, dont les frontières de ce côté ont été régularisées par le traité du 18 mars 1845. La frontière occidentale du Maroc est déterminée par une ligne conventionnelle commençant, au N., à l'embouchure de l'Oued-Adjeroud dans la Méditerranée; cette ligne remonte ce cours d'eau jusqu'au gué où il prend le nom de Kis, puis se prolonge jusqu'à la source nommée Ras-el-Aioun; de là elle passe par-dessus la crête des montagnes avoisinantes jusqu'à Drâ-el-Doum, puis se dirige à peu près en ligne droite jusqu'à Haouch-Sidi-Aied, longe le pays des Ouled-Ali-ben-Talha jusqu'à Sidi-Zahir, qui est sur le territoire algérien, remonte ensuite jusqu'à Aïn-Takbalet, et va en ligne droite jusqu'au marabout de Sidi-Aïssa, lequel se trouve sur le territoire algérien; de là elle court jusqu'à la colline de Koudiet-el-Debbagh située sur la limite extrême du Tell (pays cultivé). Au S. des deux Etats (Maroc et Algérie) s'étend le désert. L'empire du Maroc mesure du N. au S. 843 kilom., environ 666 kilom. de l'E. à l'O., et il a 577,000 kilom. carrés de superficie

Les côtes de l'empire présentent un développement de 888 kilom. sur l'Atlantique et de 440 kilom. sur la Méditerranée. Ces côtes sont très-peu accidentées; aussi n'offrent-elles que de très-mauvais ports : Tanger et Soueira sont les principaux; les autres ne sont que des mouillages en pleine côte plus ou moins sûrs, ou des embouchures de rivières. Mais elles présentent quelques caps : au N., un grand promontoire resserre le détroit de Gibraltar, formant à l'O. le cap Spartel, et à l'E. la pointe d'Afrique et le cap de Ceuta; en outre, sur la Méditerranée on trouve le cap de Tres Forcas, et sur l'Atlantique on voit les caps Blanc, Cantin, Guer et Noun; ce dernier est situé au N. de l'embouchure de l'Oued-Draa, fleuve qui sépare au S. le Maroc du grand désert de Sahara.

— *Aspect. Orographie. Hydrographie. Climat. Production*. Le caractère le plus saillant de cette contrée est la chaîne considérable du grand Atlas qui le traverse par le milieu du S.-O. au N.-E. Cette chaîne qui est talutée par plusieurs ramifications secondaires, présente les points les plus élevés de tout le nord de l'Afrique : son point culminant est le Miltsin, situé à 50 kilom. S.-E. de la capitale et élevé de 3,475 mèt. au-dessus du niveau de la mer. A cause des nombreuses ramifications qu'elle envoie au N.-O. et au S.-O., elle a une épaisseur considérable et elle est comprise néanmoins entre d'immenses plaines accidentées au delà desquelles se présentent quelques massifs détachés dont les principaux sont au N. le Rif, et au S. les montagnes voisines du Guir inférieur. Les montagnes du Rif, vues de la mer, semblent analogues à celles du Trara et à celles des environs de Ténès, c'est-à-dire qu'elles ne dépassent pas 1,000 mètres; le point culminant qui termine le Rif au N.-O., le Djebel-H'abid, s'élève à 972 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le détroit de Gibraltar est bordé de montagnes dont les plus voisines de Ceuta ne dépassent pas 800 mètres. En continuant de longer la côte marocaine vers le sud, on n'aperçoit bientôt plus de montagnes au bord de la mer, mais seulement des falaises et des collines peu élevées; au cap Guer on trouve les derniers sommets de l'Atlas, et ce sont là les points les plus élevés qu'on trouve jusqu'à la côte de Guinée. Les plaines voisines des chaînes de montagnes sont élevées; mais, selon M. Renou, la hauteur de ces plaines n'est point en rapport avec la hauteur des sommets; la vallée du Draa supérieur, par exemple, doit être à 1,000 mèt. au moins au-dessus du niveau de la mer. Partout ailleurs l'intérieur du pays ne présente qu'une faible altitude au-dessus du niveau de la mer; on y remarque cependant l'élévation de Maroc, qui atteint 422 mètres. Ainsi la gigantesque saillie de l'Atlas partage le territoire du Maroc en deux versants généraux; l'un est dirigé au S.-E. vers le Sahara; l'autre, subdivisé en deux par la branche de l'Atlas qui se termine au détroit de Gibraltar, est dirigé partie au N. dans la Méditerranée, partie à l'O. dans l'Atlantique. Le sol, qui va toujours en s'inclinant des deux côtés de l'Atlas, offre toutes les variétés de configuration, depuis les plateaux élevés à son centre jusqu'à la plaine à l'extrémité de chaque versant, sur les bords de la mer et sur ceux du désert. Les nombreux cours d'eau qui sourdent sur les deux versants de l'Atlas marocain sont pour la plupart peu importants et non navigables. Les plus considérables sont : la Malouia, le Sebou, le Tensif et l'Oued-Draa, qui se jettent dans l'océan Atlantique; puis le Guiri, le Zis et le Tafilelt, qui vont se perdre dans le désert. Quelques-unes de ces rivières pourraient porter des bâtiments d'un assez fort tonnage et leur servir de refuge si on empêchait les sables de s'accumuler à leur embouchure et si on solidifiait les sables mouvants dont leurs bords sont formés. Elles sont généralement très-poissonneuses.

Nous ne connaissons dans l'empire que deux lacs d'eau douce, l'Ed-Debaia, traversé par l'Oued-Draa, et grand à peu près comme trois fois le lac de Genève, et le lac du Djebel-el-Akhder, qui, d'après Léon l'Africain, a l'étendue du lac Bolsena.

Le Maroc ne possède qu'une seule île de peu d'étendue, située dans le détroit au pied du Mont-aux-Singes, l'île de Pérégile.

Le climat du Maroc a, en général, beaucoup d'analogie avec celui de l'Algérie. Quoique nous ne possédions d'observations régulières sur la température de ce pays que celles de Davidson et d'Ali-Bey, la loi de distribution de température à la surface du globe permet de définir assez exactement le climat de ce pays dans ses différentes parties. La température moyenne de l'année est à Tanger d'environ 18°, à Maroc et à Fez de 17°, et à la frontière méridionale cette température moyenne doit atteindre 21°. La température la plus élevée dépasse rarement 35°, si ce n'est lorsque les vents brûlants du désert se font sentir; sur le versant oriental de l'Atlas, les chaleurs sont plus fortes et les pluies plus rares que sur le versant occidental qui constitue ce qu'on appelle le Tell marocain.

Le climat de l'empire est en somme agréable : de mars en septembre, le ciel est rarement couvert, et dans la saison pluvieuse, qui comprend les autres mois de l'année, les pluies ne tombent pas sans interruption; il se passe même peu de jours sans que le soleil se montre. Dans la saison chaude, des brises de mer rafraîchissent la température; les cimes neigeuses de l'Atlas produisent aussi cet effet. Les plus fortes chaleurs qu'on ait observées sur le versant maritime sont de 34° Réaumur à l'ombre; dans les vallées de l'Atlas, il tombe beaucoup de neige. Une partie du Maroc est exposée aux ravages du siroco, le terrible vent du désert, qui, en juillet et août, dessèche de son souffle brûlant toute végétation; mais, dans les provinces abritées par l'Atlas et le long des côtes, un vent doux et frais règne constamment.

L'énorme différence entre la température du jour et celle de la nuit amène des rosées abondantes. Le ciel qui, pendant le jour, n'avait pas un nuage perd peu à peu sa limpidité. Un froid humide descend insensiblement. Les brouillards de plus en plus condensés par l'absence du soleil s'étendent et déposent une humidité tellement abondante que tout en est imprégné, comme à la suite d'une véritable pluie. Au lever du soleil, la brume est tellement épaisse qu'un édifice est à peine visible à la distance de quarante pas.

A mesure que le soleil s'élève au-dessus de l'horizon, il dissipe promptement ces brouillards dont, vers sept heures du matin, il ne reste plus aucune trace, si ce n'est quelques nuages légers et fugitifs qu'on aperçoit encore dans les régions élevées de l'atmosphère et qui ne tardent pas à se fondre complétement dans l'azur du ciel. En hiver, de novembre à mars, la température du jour varie de 10 à 20° centigrades; la nuit, elle descend à 8°, 6°, 4°, rarement à 0°. Cette irrégularité de température occasionne des fièvres auxquelles les étrangers sont plus sujets, mais dont les indigènes eux-mêmes ne sont pas exempts. La chaleur excessive de l'été donne naissance à des irruptions de sauterelles, de mouches et de moucherons qui font d'énormes dégâts. Les punaises, les crapauds, des serpents de plusieurs mètres de long sont aussi une des plaies du Maroc. La lumière du soleil trop vive engendre fréquemment des maladies de l'organe de la vue.

Le sol renferme d'immenses richesses minérales; mais, comme dans tous les pays atrophiés par l'islamisme, ces richesses restent inutilement enfouies dans les mines, et, les rares autorisations de recherches accordées à des Européens n'ayant jamais pu être utilisées faute de protection, quelques filons seulement sont exploités çà et là par les indigènes. Parmi ces richesses, on compte des mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de zinc, de plomb, d'antimoine, de fer, de soufre et autres métaux. Les mines de cuivre paraissent les plus abondantes. On trouve du sel gemme dans quelques montagnes, et les lacs salés et les bords de la mer en fournissent des masses considérables. On y a découvert aussi de belles améthystes, et, près de Fez, une pierre à foulon nommée *téfel.* On y trouve aussi en abondance la chaux, le gypse, l'argile à poterie. Parmi les eaux minérales, on ne connaît guère que celles de Mouley-el-Mansour, non loin de Méquinez; elles sont thermales et sulfureuses. Le docteur Mary-Durand a découvert en 1854 une source très-riche en principes ferrugineux, à une lieue environ du cap Spartel.

La végétation, dans tout l'empire du Maroc, est très-riche et très-vigoureuse. Dès le mois de janvier, les prairies sont couvertes de fleurs, et, pendant les mois d'avril et de mai, la terre n'est qu'un vaste tapis de verdure. Au nord, d'immenses forêts de chênes à glands doux fournissent une nourriture agréable, semblable à nos châtaignes; des chênes-lièges, dont l'écorce est l'objet d'un petit commerce, des cyprès, des gommiers, des arbousiers, des cèdres élèvent vers le ciel leurs troncs gigantesques et mêlent leur feuillage de manière à intercepter complétement les rayons du soleil. Au midi, les citronniers, les jujubiers, l'olivier acquièrent des dimensions énormes; le grenadier fournit du bois de construction; les acacias, les thuyas, les dattiers, les amandiers, les micocouliers, les cistes odoriférants forment d'immenses forêts. Les collines, et principalement les plaines arrosées par les nombreux cours d'eau qui descendent du massif de l'Atlas, sont propres à toutes les cultures. Le sol donne trois récoltes par an. Les ports de Tanger, de Mogador, de Tétouan sont souvent pleins de vaisseaux européens, qui viennent exporter du froment, de l'orge, du riz. Le Maroc nourrit une partie de l'Espagne, et souvent la France a eu recours à lui dans des temps de disette. Cependant l'agriculture y est des plus primitives; l'unique instrument aratoire est une sorte de charrue avec laquelle on gratte la terre avant d'ensemencer. On n'emploie aucun fumier et l'on se contente de faire parquer les troupeaux dans les champs qu'on veut cultiver. Les bords des rivières qui descendent de l'Atlas sont recouverts d'un humus riche en matières organiques. L'orge, le froment, l'avoine, le millet, le sorgho, le maïs, les garbanças, sorte de pois que l'Arabe mange rôtis, y donnent de magnifiques récoltes. Dans les jardins, on cultive le figuier, l'olivier, le citronnier, l'oranger, le grenadier, le chou, l'artichaut, le melon, les salades, le concombre. Le tabac, le coton, la canne à sucre donnent de bons produits. La vigne se distingue par une végétation luxuriante; ses rameaux atteignent la cime des plus hauts arbres. Les amandes sont, avec les dattes, le seul fruit récolté en vue de l'exportation. Dans le S.-O. se trouve un arbuste, appelé *argan*, qui fournit une huile passable. En utilisant les moyens d'exploitation fournis par le progrès moderne, on y obtiendrait sur une immense échelle tous les produits végétaux de la zone méditerranéenne. Ajoutons que l'orseille, le sumac et le henné y fournissent des matières colorantes estimées.

A force d'irrigations, on fait venir dans les terrains sablonneux des melons, du piment, des concombres. Les dattes, qui croissent en abondance sur le versant du désert, ont fait donner à cette région le nom de pays des Dattes (*Biledulgerid*).

Sur le règne animal du Maroc, principalement sur les petites espèces, nous n'avons que quelques indications vagues et sans valeur. On sait toutefois que cette contrée nourrit un grand nombre d'animaux, parmi lesquels on peut citer plusieurs espèces de chameaux; la moins estimée se nomme *talayé;* il y en a d'autres qui font deux fois et même trois fois plus de chemin que celle-ci; mais elles sont toutes surpassées en vitesse, au dire de plusieurs voyageurs, par le *heisie* ou chameau du désert, qui se distingue du dromadaire seulement par une taille plus élégante. On trouve au Maroc des ânes de deux espèces, l'une de grande et l'autre de très-petite taille; de beaux chevaux de race arabe; des bêtes à cornes petites, dont le lait est peu abondant et de mauvais goût; de nombreux moutons, de laine commune, à l'exception de celle de Tedla, qui, dit-on, est aussi fine et aussi brillante que la soie; une grande quantité de chèvres, parmi lesquelles celles de Tafilet sont renommées pour fournir les peaux les plus estimées des fabriques de maroquin. On élève beaucoup de volaille et d'abeilles; on recueille aussi en abondance un miel très-aromatique, que les abeilles déposent dans les troncs d'arbres. On compte parmi les animaux sauvages : le lion, la panthère, la gazelle, l'hyène, le furet, quelques singes, une espèce de marmotte; presque tous ces animaux ne fréquentent guère que les forêts et les frontières du Sahara, où l'on rencontre aussi beaucoup d'autruches.

En résumé, au point de vue économique, les produits animaux qui servent d'objet de trafic sont, au Maroc, les laines, les bestiaux, les cuirs et les peaux, un miel exquis et une excellente cire jaune, le kermès, le corail, les sangsues, les plumes d'autruche, venues en grande partie du Sahara, de même que les dents d'éléphant.

Sur la géographie physique du Maroc, consultez la *Description géographique de l'empire du Maroc*, par Emilien Renou (*Sciences historiques et géographiques*, VIIIe vol.); le *Voyage au Maroc*, de Gérard Rohlf (*Revue algérienne*, 1863).

— *Population; mœurs.* L'état civil n'existant pas au Maroc, il est fort difficile d'indiquer le chiffre exact de la population qui l'habite; aussi trouve-t-on dans les auteurs une grande diversité d'appréciation : les uns ne donnent au Maghreb que 4 millions d'habitants; d'autres lui en attribuent 16 millions. D'après des renseignements récents, pris aux diverses légations de Tanger, cette population peut avec quelque certitude être évaluée à 9 millions environ, qui se décomposeraient à peu près de la manière suivante :

Berbères	Amazighs.. . . .	3,300,000
	Schellocks. . . .	1,450,000
Maures.		3,550,000
Arabes.		740,000
Negres.		140,000
Juifs.		340,000
Chrétiens et renégats. . . .		500

Le Maroc se compose en effet de quatre peuples principaux, de mœurs et d'habitudes tout à fait différentes : les Berbères, les Arabes, les Maures et les juifs, et d'un petit nombre de nègres, de chrétiens, de renégats et de bohémiens.

1° Les Berbères occupent la plus grande partie du territoire. On les divise en Amazighs, qui ont souvent les yeux bleus, les cheveux blonds et la barbe rare, et en Schellocks, plus civilisés que les Amazighs. Cette race habite surtout les régions montagneuses, dont les sommets ne sont pas moins élevés que ceux des Pyrénées.

2° Les Maures habitent surtout le littoral. Ils sont un mélange de toutes les races qui se sont établies aux différentes époques dans les villes de la côte et de l'intérieur, y compris les nègres esclaves, avec lesquels ils se sont souvent croisés. Les Berbères et les Arabes chassés de la péninsule ibérique par les Espagnols en ont formé sans doute la masse principale. Avides, astucieux, fanatiques, corrompus, rampants avec les grands, orgueilleux avec les faibles, ils constituent la bourgeoisie marocaine et fournissent au pays tous les fonctionnaires civils et religieux. Leur langue contient un grand nombre de mots latins et espagnols. Leur peau revêt toutes les couleurs, depuis celle de la race caucasique jusqu'à celle des descendants de Cham.

3° Les Arabes du Maroc forment deux classes qui, par la différence de leurs mœurs, semblent deux peuples à part : les uns habitent les villes et leur vie est celle des Marocains en général; les autres, les Bédouins, sont nomades. Voleurs, comme les Maures, ils sont moins perfides et plus hospitaliers,

4° Les juifs sont relativement nombreux au Maroc. Les uns descendent de ceux qui, venus de l'Asie à une époque que l'histoire n'a pu déterminer, prirent le nom de Palestins; d'autres ont pour ancêtres ceux qui furent chassés de l'Espagne et du Portugal du xive au xvie siècle; d'autres y viennent de diverses contrées pour y exercer le commerce. Ceux qui proviennent de la première émigration parlent encore un ancien dialecte syro-chaldaïque. Les juifs sont traités durement au Maroc. Dans toute autre ville que Tanger, ils sont parqués dans une enceinte dont les portes sont fermées chaque soir, d'où les immondices ne sont jamais enlevées et qui porte le nom de *Mellah*. Leur costume est prescrit, afin qu'on ne puisse les confondre avec les fils du Prophète. Dans certains quartiers et même dans certaines villes, il ne leur est permis de circuler que pieds nus, et les rues adjacentes aux mosquées leur sont interdites. Leur témoignage n'a aucune valeur en justice, et attaqués par des musulmans, ils ne doivent pas se défendre. Ecrasés d'impôts, honnis, vexés de toute manière, on se demande comment les juifs peuvent vivre au milieu d'un peuple qui leur est aussi hostile et comment celui-ci peut tolérer des hommes dont il considère la vue comme une souillure et le nom comme le plus violent affront. Les juives du Maroc sont d'une grande beauté, et rivalisent, du reste, en cela avec les Marocaines. On connaît un certain nombre de villages que les juifs peuplent entièrement, et on cite, en pays berbère, plusieurs tribus uniquement composées de juifs et assez considérées; mais il est bon peut-être de rappeler à ce sujet qu'il existait en Algérie, du temps de la conquête arabe, des tribus berbères converties au mosaïsme.

Quant aux nègres, ils forment à peu près un vingtième de la population du Maroc; les uns sont libres et les autres esclaves. A la partie commerciale, nous parlerons de ces derniers. Le nègre libre est avec le blanc sur le pied d'égalité sociale. L'empereur Sidi-Mohammed, mort en 1859, était mulâtre, et, le harem contenant plusieurs négresses, la plupart de ses fils le sont aussi. Les nègres peuvent être appelés à de hautes fonctions; le gouverneur de Fez, par exemple, appartient à cette race. En entrant au Maroc, le nègre est obligé d'embrasser l'islamisme; mais à la religion de Mahomet il mêle toutes sortes de pratiques superstitieuses.

Les renégats, Français, Italiens, Portugais, Espagnols, déserteurs des *presidios* ou de notre armée d'Afrique, aventuriers courant après la fortune, viennent au Maroc, où, pour gagner tout d'abord la confiance des indigènes, ils se font musulmans; mais le sultan ne va plus, comme autrefois, chercher parmi eux les ministres et les gouverneurs. Quelques-uns cependant, ceux qui ont été soldats, entrent dans la garde de l'empereur; d'autres exercent un métier ou une industrie quelconque. Tous sont honnis et méprisés.

Les chrétiens sont peu nombreux; la plupart sont employés aux maisons consulaires.

Les bohémiens sont connus au Maroc sous le nom de *sorciers du Sour*, quoique n'étant pas originaires de cette contrée. Diseurs de bonne aventure et marchands d'amulettes, ils vivent d'une vie errante et nomade.

La condition de la femme, au Maroc, est on ne peut plus triste. Toujours séquestrée dans le harem ou la maison de son mari, quand celui-ci est riche, elle traîne sa vie dans la paresse et la solitude; si, au contraire, le mari est pauvre, elle est condamnée aux plus rudes travaux des champs et de la maison : c'est une bête de somme ou un instrument de plaisir, « une esclave le jour, une maîtresse la nuit, » dit le Marocain, qui peut du reste avoir chez lui autant de concubines qu'il peut en nourrir.

Les Marocaines ne peuvent sortir que le visage complétement couvert et à l'abri des regards de tous les hommes, surtout des juifs et des *roumis* (chrétiens). Généralement brunes avec de beaux cheveux noirs, leur teint est d'une blancheur mate; leurs yeux sont grands et vifs et leurs dents très-blanches. Le *maquillage* est chez les riches très-habituellement employé, surtout avec le henné, qui leur sert à noircir les sourcils et à se teindre les ongles.

Les femmes des Arabes errants et des Bédouins sont assujetties aux travaux les plus durs, et leur continuelle exposition aux ardeurs du soleil détruit bientôt en elles toute trace de beauté.

Les Marocains, comme tous les autres mahométans, sont peu communicatifs et ne se voient que dans les lieux publics. Leur maintien est grave et silencieux. Leur orgueil national leur fait mépriser les autres peuples, surtout les chrétiens, dont ils ne prononcent jamais le nom sans y joindre quelque injure. Cependant on ne trouve chez eux nul sentiment d'honneur individuel. Ce peuple, indolent et peu intelligent, n'en est pas moins cupide et avide de présents. Un de ses proverbes est que « du vinaigre donné est plus doux que du miel acheté. » Il est en général strict observateur de la loi musulmane; mais il pratique cependant certaines cérémonies religieuses étrangères à cette loi, telle que celle de porter tous les vendredis des provisions sur les tombeaux des parents ou des amis, cérémonie à laquelle les marabouts assistent en récitant des prières. La vénération des Marocains pour les pèlerins qui reviennent de La Mecque est telle, qu'ils les considèrent comme des saints (*hadji*). Au reste, les imans et quelques chefs religieux sont seuls à comprendre et à pratiquer sérieusement l'islamisme. Quant au peuple, sa religion, toute de formes et de superstitions, porte les traces des différents cultes qui se sont succédé sur le sol qu'il habite. Il a bien un grand respect pour Dieu et pour Mahomet, son prophète, mais l'unité divine est souvent confondue avec les notions polythéistes des Berbères. Ainsi, sur les pièces de monnaie, sur les portes et les murs des maisons, partout enfin, on trouve des figures cabalistiques, une main par exemple, destinées à les préserver du *mauvais œil.* En revanche, bien des prescriptions du Coran sont tombées dans un oubli complet, telle que celle qui interdit aux sectateurs du Prophète de boire du vin et des spiritueux.

Physiquement, le Marocain est bien constitué et peu sujet aux maladies; il doit cela à sa sobriété et à son indifférence brutale, non moins qu'à la pureté du climat. Au Maroc, on ne rencontre presque point de difformités naturelles, et cela s'explique par le peu de soins donné aux enfants du peuple, qui, aussitôt nés, sont exposés à toutes les intempéries et abandonnés à tous les effets pernicieux des maladies du jeune âge. On comprend que tous ceux qui sont rachitiques, malingres ou simplement délicats, doivent fatalement succomber dans les premières années, et qu'il ne reste alors que des tempéraments aussi sains que robustes. Généralement, le Marocain reste valide jusqu'à soixante ans, terme ordinaire de sa vie. La femme meurt plus jeune, et la précocité, la réclusion et le défaut de soins la laissent étiolée à vingt ans.

— *Histoire.* L'empire actuel du Maroc correspond à une partie de l'ancienne Mauritanie Césarienne, à la Mauritanie Tingitane et à une partie de la Gétulie. La Mauritanie Tingitane, d'après une division de l'Espagne faite au temps de l'empereur Othon, était comprise dans le gouvernement de ce royaume sous le nom d'*Espagne Transrétane.*

Cette contrée a passé successivement de la domination des Carthaginois à celle des Romains. Les Vandales l'ont conquise sur les Romains, et l'empire grec l'a reprise aux Vandales sous le règne de Justinien.

L'an 27 de l'hégire (647 de J.-C.), Othman, qui venait de succéder au calife Omar, résolut de porter l'étendard de Mahomet jusque dans le Maghreb. Cette tentative ne fut pas heureuse et elle ne fut renouvelée que vingt ans plus tard. Les succès que les musulmans, sous le commandement d'Ebn-Khodaïdy, obtinrent dans cette seconde expédition, portèrent un coup fatal à la domination byzantine. A partir de cette époque (667 de J.-C.), les califes nommèrent des délégués qui, en leur nom, gouvernèrent la province d'Afrique. L'un de ces gouverneurs, Mouça-ebn-Nocaïr, s'empara de Tanger et soumit les Berbères de cette province qui résistaient encore. Ce fut sous le commandement de Mouça qu'eut lieu l'un des événements les plus considérables de l'histoire d'Espagne. Une armée, sous les ordres de Tarif (fondateur de Tarifa), envahit la péninsule, s'empara de plusieurs villes et commença l'ère de cette domination, qui dura tant de siècles.

Mouça mourut disgracié en 718 et fut remplacé par Mohammed-ebn-Yesid, dont les pouvoirs n'eurent, ainsi que ceux de tous ses successeurs, qu'une courte durée, jusqu'à Khalid-ebn-Homud, que le peuple révolté salua du titre de calife. C'était déclarer la déchéance des califes de Syrie.

L'histoire du Maroc est obscure et n'offre que peu d'intérêt jusqu'à la fin du viiie siècle.

L'islamisme avait poussé rapidement dans le Maroc des racines profondes. Mais les peuples qui habitaient cette contrée, passionnés pour l'indépendance, et placés à l'extrémité du vaste empire des Arabes, reconquirent bientôt une existence à part, et, dès le viiie siècle, reconnurent pour chef le fanatique Edris.

En 788, Edris se fit proclamer roi de Fez et, à la tête d'une armée nombreuse, il soumit toutes les tribus de cette province et les força d'embrasser l'islamisme. Fondateur de la dynastie des Edrissites, qui occupa le trône de Fez jusqu'en 986, il mourut empoisonné par un envoyé du célèbre Haroun-al-Raschid. Son fils, Edris-ben-Edris, lui succéda. Le règne de ce prince fut très-heureux. Grand nombre de tribus vinrent se soumettre volontairement à son pouvoir. Telle fut la véritable origine du royaume de Fez. Ses successeurs jusqu'à la fin de la dynastie des Edrissites furent :

828. Mohammed-ben-Edris.

836. Ali-ben-Mohammed.

848. Yaya, frère du précédent. Ce prince stupide et cruel fut chassé du royaume par le peuple. C'est sous le règne de Yaya que fut construite la célèbre mosquée El-Carubin par Fatima, fille d'Ali, monument qui existe encore aujourd'hui.

854. Yaya II.

885. Yaya III, prince instruit qui cultiva les sciences et les lettres. Sous le règne de Yaya III, un homme, se disant descendant de Fatima, fille du Prophète, leva l'étendard de la révolte et parvint à s'emparer du trône sous le nom d'Abdallah. Mais il ne l'occupa pas longtemps et fut remplacé par Musa-ben-Abi-l-Afya, qui appartenait à la secte des Fatimites.

Musa leva une armée pour aller combattre les Edrissites, qui se préparaient à la défense; il soumit Tanger et Arzila, mais il ne put s'emparer d'une forteresse occupée par ses ennemis, et il rentra à Fez, laissant ses soldats sous les ordres de l'un de ses généraux.

A partir de cette époque, les Fatimites et les Edrissites se livrent sans cesse des combats sanglants et avec des succès divers, et les rois de l'une et de l'autre de ces deux dynasties ne furent que des rois éphémères.

En 912, Abul-l-Ayx, de la dynastie Edrissite, se voyant entouré d'ennemis de toute part, offrit à Abd-er-Rhaman, qui régnait sur les Arabes de l'Andalousie, de lui céder la couronne. Abd-er-Rhaman fit passer une armée sur la terre de Maghreb; mais il ne put occuper que Tanger et Ceuta. Son fils et successeur El-Hakem devait plus tard achever l'œuvre de son père. A cette même époque, El-Mohadi, se disant descendant d'Ali et de Fatima, s'empara de plusieurs provinces ; mais bientôt attaqué par les troupes du roi de Cordoue, venues au secours des Edrissites, il se retira au Caire, laissant la couronne à son fils Achmet. A celui-ci succédèrent :

Ismael-Almansor-Billah.

Abou-Tammin-Boad, qui devint en même temps souverain de l'Egypte, puis céda, en 972, le gouvernement du Maghreb à Youssef-ben-Zeïri, événement qui termina la dynastie des Fatimites et inaugura celle des Zeïrites.

Youssef, mort en 983, fut surnommé *le Voluptueux*. Son harem contenait plus de mille concubines, et il lui naquit jusqu'à dix-sept enfants dans le même jour. Il eut pour successeurs :

Abil-Hassem, dit *le Cruel*.

Abou-Menas-Badis.

Moaz, sous le règne duquel eut lieu le massacre des schiites, la Saint-Barthélemy des musulmans.

Tamin fut le dernier roi de cette dynastie dans l'extrême Maghreb, où Abou-ben-Omar fonda celle des Molathénides, et ses successeurs se partagèrent le trône du Maroc avec les Zeïrites jusqu'en 1148.

A cette époque, le chef d'une tribu arabe nommée Marboath leva l'étendard de la révolte, s'empara de la couronne et devint ainsi le premier roi de la dynastie des Almoravides (Morabites) ou Lumptunes, qui étendirent leur domination sur toute la Barbarie et même sur l'Espagne, et dont le vaste empire reçut le nom d'empire de Maghreb ou de l'Ouest. L'histoire de la dynastie des Almoravides est intimement unie à celle de l'Espagne. Abou-Bekr-ben-Omar fonda la ville de Maroc et mourut en laissant le trône à son fils Ali. Celui-ci porta ses armes en Espagne, mais bientôt il fut forcé de rentrer dans ses Etats pour combattre un fanatique qui, prêchant une nouvelle doctrine, avait réuni une puissante armée de partisans. Ses troupes furent mises en déroute et le vainqueur, Mohammed-Abdallah, s'empara d'une partie de ses Etats. C'est ainsi, et par la plus incroyable révolution qui soit mentionnée dans l'histoire, que commença la dynastie des Almohades. Mohammed mourut en faisant le siége de Maroc. Il eut pour successeur son fils Abd-el-Moumen.

Abd-el-Moumen eut à combattre les derniers rois de la dynastie des Almoravides, Tasfin-ben-Ali et Ishak-ben-Tasfin. Il s'empara de ce dernier et le fit mettre à mort en 1070 de J.-C. A Abd-el-Moumen succédèrent :

Abou-Yacoub.

Yacoub-ben-Yacoub.

Mohammed-el-Nasir. Ce dernier perdit contre les Espagnols, dans les plaines de Tarifa, la célèbre bataille dite *des Llanos de Tolosa* où, dit-on, plus de 100,000 musulmans furent massacrés.

Youssef-el-Moutasser.

Abou-Melek-Abd-el-Wahed.

Abou-Mohammed-Abd-Allah.

Yaya.

Edris-ben-Yacoub.

Abd-el-Wahed.

Abou-Haçan.

Omer-ben-Ibrahim.

Vasik-Abdallah. Ce fut le dernier roi de la dynastie des Almohades, qui eut une durée d'environ 200 ans et sur les ruines de laquelle s'éleva la dynastie des Beni-Mérinites (1269 de J.-C.). L'histoire de cette dynastie, qui occupa le trône jusqu'à la fin du XVe siècle (pendant 330 ans environ), n'est connue que par la part qu'elle prit dans cette lutte suprême, qui se termina par la chute du royaume de Grenade et l'expulsion des musulmans de l'Espagne.

Les Espagnols et les Portugais n'eurent pas plus tôt délivré leur pays des Maures, qu'ils portèrent la guerre en Afrique : les Portugais, qui y firent le plus de conquêtes, commencèrent leurs attaques, en 1415, par la prise de Ceuta, et, en 1508, ils régnaient sur la côte entière jusqu'à Mogador ; mais ils ne furent jamais tranquilles dans leurs possessions, et les avantages qu'ils en retiraient couvraient à peine les dépenses inséparables d'un état de guerre continuel.

Cependant la dynastie des Mérinites avait été renversée par celle des Sarsides, et celle-ci, au commencement du XVIe siècle, par les chérifs de Tafilet, sous le règne desquels le pays jouit d'une grande prospérité, et s'étendit jusqu'au sud de la Guinée. C'est un de ces chérifs, Mouley-abd-Allah, qui, ayant été vaincu par un de ses oncles, appela dom Sébastien, roi de Portugal. Ce prince entreprit la conquête du Maroc et périt avec toute son armée à la bataille d'Alcazar-Kébir (1579), appelée bataille des *Trois rois*, parce que Mouley-Mohammed, Abd-el-Melek et dom Sébastien y perdirent la vie.

Après la mort d'Achmed (1603), le plus puissant de ces chérifs, l'empire tomba en décadence par suite des luttes intestines qui eurent lieu entre ses successeurs. La compétition des frères et des parents est un trait plus commun encore dans les dynasties musulmanes que parmi les dynasties chrétiennes, parce que les règles de la transmission du pouvoir ne dérivent pas du Coran, seule autorité reconnue parmi les mahométans. Cet affaiblissement du pouvoir donna à Mouley-Ali la facilité de renverser la dynastie des premiers chérifs et de fonder celle des seconds, laquelle règne encore aujourd'hui et qu'on appelle aussi dynastie des Alides ou Hosieni. Mouley-Ali eut pour successeurs :

Mouley-Mohammed, qui fut détrôné par son frère.

Mouley-Archid, prince féroce.

Mouley-Ismaïl, le plus fameux souverain de cette dynastie (1672-1727). Sous son règne (1678) la peste décima les populations du Maroc et fit, dit-on, périr plus d'un million d'habitants. Il organisa le corps de troupes permanent existant encore aujourd'hui, s'empara de Larache, et de Tanger occupé par les Anglais ; enfin il envoya en France un ambassadeur pour demander la main de la princesse de Conti (Mlle de Blois), fille naturelle de Louis XIV et de Mlle de La Vallière. C'est à cette occasion que J.-B. Rousseau composa les vers suivants :

Votre beauté, grande princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Il convient d'ajouter que Mouley-Ismaïl épousa 8,000 femmes, dont il eut 825 fils et 342 filles ; aussi n'est-il pas étonnant que des querelles de succession aient éclaté entre les membres de sa nombreuse famille et que le pays soit tombé de plus en plus en décadence sous Mouley-Achmet-Deby, Mouley-Abdallah, Mouley-Mohammed, Mouley-Zin-Lahabdin, Mouley-Mustadi. Mouley-Abdallah fut appelé au trône jusqu'à cinq fois différentes par les Bokkaris. La cinquième fois, il resta paisible possesseur du pouvoir jusqu'à sa mort (1757).

Mouley-Sidi-Mohammed (1757-1789) chassa les Portugais de Mazezan-Prince, et se distingua par son humanité et par les efforts qu'il fit pour introduire quelques réformes et la civilisation européenne dans ses Etats. Mais la mort de ce prince rendit ses tentatives inutiles, et l'antique barbarie reprit le dessus. A la mort de Mouley-Yezid, qui lui avait succédé, éclata la guerre civile ; plusieurs prétendants se disputèrent la couronne, et enfin, en 1796, Mouley-Soliman fut solennellement reconnu sultan de toutes les provinces de l'empire. Mouley-Soliman envoya un ambassadeur à Napoléon Ier, abolit la piraterie et fut détrôné, après diverses sanglantes rencontres avec une armée de rebelles, par Mouley-Ibrahim, dont le règne fut de courte durée ; il fut remplacé, en 1821, par son frère Mouley-Zeïd, qui bientôt fut chassé par Soliman. Celui-ci reprit donc la couronne et il la garda jusqu'en 1822, désignant comme son successeur Mouley-Abd-er-Rhaman, fils de Mouley-Hischem, et né en 1778.

Mouley-Abd-er-Rhaman, en montant sur le trône, réussit aussitôt à comprimer une insurrection des populations des montagnes. Malgré ce premier succès de bon augure, c'est cependant sous le règne de ce prince, mort en 1859, que l'empire du Maroc a couru le plus de dangers, par suite de troubles intérieurs et surtout de guerres extérieures. Depuis la conquête d'Alger par les Français, conquête qui isole complétement le Maroc du reste de l'islamisme, ce pays s'est toujours montré hostile à la France. L'aide et la protection que le Maroc accorda à l'émir Abd-el-Kader amenèrent le bombardement de Tanger et de Mogador en 1844 ; enfin l'armée de Mouley, commandée par son fils, fut mise complétement en déroute, à Isly, par le maréchal Bugeaud, le 14 août 1844.

En 1851, un brick français s'étant échoué devant Salé fut pillé sous les yeux de l'autorité et avec son adhésion. Cet acte de sauvagerie fut puni par le bombardement de la ville. Abd-er-Rhaman était sobre, pacifique, mais d'une avarice extrême, défaut dont se ressentit sa politique, tout entière basée sur l'égoïsme. Il mourut en 1859, laissant le trône à son fils aîné, Sidi-Mohammed, qui l'occupe encore aujourd'hui.

Dès le début de son règne, Sidi-Mohammed s'est trouvé aux prises avec ses frères, avec des tribus rebelles et avec les puissances étrangères, triple difficulté contre laquelle il a eu à se débattre. Il a fini par triompher de ses rivaux ; il a soumis, du moins momentanément, les tribus révoltées, mais il n'est pas sorti vainqueur de son conflit avec l'Espagne, qui semble se venger sur le faible empire du Maroc de toute son impuissance dans les affaires européennes. La guerre entre le Maroc et l'Espagne, commencée autour de Ceuta par des malentendus qui auraient pu être arrangés à l'amiable, s'est terminée par la prise de Tétouan et par un traité de paix signé le 26 avril 1860. Ce traité garantissait à l'Espagne un tribut de 100 millions de francs et la cession du port de Santa-Cruz de Mar-Pequenna, en face des îles Canaries. Les obligations pécuniaires du Maroc n'ayant pas été remplies, un nouveau traité devint nécessaire en 1861, et finalement un emprunt est survenu, que l'Angleterre a négocié aux Marocains pour les dégager vis-à-vis de l'Espagne et la supplanter dans la perception des douanes livrée en garantie. En 1863, la fixation du territoire espagnol autour de Melilla est devenue la cause de nouvelles difficultés que la diplomatie a momentanément aplanies, mais que la sourde hostilité qui règne entre les deux pays peut faire renaître à chaque instant. Les concessions que Sidi-Mohammed avait dû faire aux Espagnols, puis aux Anglais, la liberté de commerce qu'il donna aux Européens dans toute l'étendue de son empire, furent la cause de diverses insurrections ; une révolte formidable éclata en 1867 et, pour la comprimer, l'empereur dut se mettre à la tête d'une armée de 30,000 hommes. A la fin de cette même année et l'année suivante, le Maroc eut à souffrir d'une horrible famine, qui fit périr un nombre considérable d'habitants. Au commencement de 1873, Sidi-Mohammed a placé le Maroc sous le protectorat de l'Angleterre.

— *Divisions politiques. Gouvernement. Administration.* On divisait autrefois l'empire du Maroc en deux royaumes, celui de Fez au nord et celui de Maroc au sud ; aujourd'hui ils se trouvent tous les deux sous la domination d'un seul souverain portant le titre de sultan ou empereur. D'une manière générale, on peut dire qu'il n'est peut-être pas dans tout l'empire du Maroc une seule ville qui mérite une description particulière. Toutes ont des rues étroites et sales, des maisons basses, tristes, sans fenêtres extérieures et présentant ce cachet de monotonie qu'on retrouve dans la plupart des cités orientales. Quelques-unes cependant ont, au triple point de vue historique, commercial et stratégique, une certaine importance. Ce sont, outre Maroc, la capitale, Fez, Tanger, Mequinez, Tétouan, El-Arisch, Saleh, puis Larache, le Tafilet, Tarudante, Agadir ou Santa-Cruz, Mogador, Azimor, Rabat, Al-Kasar, célèbre par son splendide palais construit par le roi Almanzor et par la bataille dite des *Trois rois ;* Médéhéa, Agla, Michenesa, Guer, Saffi, Tesegdelt, etc., cités qui, toutes, sont la résidence d'un pacha gouverneur.

Le territoire de l'empire est divisé comme il suit :

1° Dans le royaume de Fez se trouvent les provinces de Fez, Témézena, Xiavoia, Beni-Hhasan, El-Gh'arb, Hiaina, El-Riff, Gart, Xiaux, et le désert d'Angad, qui sépare le Maghreb des Etats d'Argel.

2° Le royaume de Maroc comprend les dix provinces suivantes : Tédla, Zérara, Ducala, Abda, Xedma, Hahha, Erhammena, Xeragna, Escura et Sous-el-Adna.

Au reste, l'empire du Maroc n'est pas divisé comme les Etats de l'Europe ; la véritable division administrative du Maroc, comme celle de la plupart des Etats musulmans, est la division en tribus ; mais malheureusement nos connaissances à ce sujet sont incomplètes. Une autre division qui se rapproche cependant de celle des Etats européens est la division en kaïdats ; mais elle ne s'applique pas à l'empire tout entier. La partie située sur le versant occidental de l'Atlas, qui comprend ce qu'on appelle les deux royaumes de Fez et de Maroc, est divisée en vingt-huit kaïdats, administrés chacun par des pachas et des caïds ; mais les autres parties dont se compose l'empire, notamment les tribus amazighes dans l'intérieur de l'Atlas, gouvernées par des chefs à peu près indépendants, qui reconnaissent l'autorité d'un grand cheik au titre de chef de toutes les tribus amazighes et schilloughes, payent à peine un faible tribut au sultan, et, par leurs incessantes révoltes, rendent impossible tout gouvernement régulier. L'administration des provinces est essentiellement orientale, de même que le gouvernement central. « Le sultan, dit M. Jules Duval, y est tout le gouvernement ; il n'a, au-dessus ou à côté de lui, ni loi écrite (en dehors du Coran et des commentateurs), ni conseil d'empire, ni ministère. Nulle discussion, nulle publicité, nul contrôle, nul rapport ou compte rendu, encore moins aucune presse ne le gêne dans son autocratie. C'est le plus parfait exemple du pouvoir fait homme. Quelques serviteurs sont les instruments de ses volontés. L'un d'eux, que nous gratifions du titre de ministre des affaires étrangères, et qui réside à Tanger, comme tous les consuls européens, est chargé des rapports avec les puissances chrétiennes. »

A la tête de ses troupes, le sultan place des commandants ; à la tête des villes, des gouverneurs ; les uns et les autres reçoivent ses ordres directs et lui rendent compte. « Du reste, ajoute le même auteur, l'administration est réduite à des termes presque aussi simples que le gouvernement. Un chef qui commande à son gré un troupeau qui obéit en tremblant, sous peine de mort, ou tout au moins de confiscation et d'emprisonnement, voilà tout le système administratif du Maroc. »

Lorsqu'on parle en Europe d'un sérail de sept ou huit cents femmes, l'esprit se reporte aux contes orientaux et aux légendes bibliques, et ne croit pas un pareil scandale possible de nos jours : il existe pourtant au Maroc ; mais au caprice et au hasard n'est pas abandonné le soin de peupler le harem du monarque ; le calcul politique y préside. La faveur du maître est un moyen de gouvernement. Une famille puissante est-elle rebelle, l'empereur, s'il juge inopportun l'emploi des armes pour la soumettre, invoque l'hymen ; il demande au père une de ses filles en mariage et appuie ses propositions de riches cadeaux. La rébellion, désarmée par la vanité et la cupidité, livre la fille du chef, qui va, docile et fière, orner les immenses gynécées de la cour. Quand elle a donné le jour à un fils du sultan, un divorce régulier la rend bientôt à ses parents, à qui elle amène un petit chérif, un héritier du trône. Par ce trafic, le parti de l'empereur s'est grossi d'un noyau d'adhérents qui spéculent pour leur fortune sur la parenté impériale et la chance de porter un des leurs au commandement suprême. La même tactique, indéfiniment multipliée à l'égard de toutes les grandes familles, explique cette quantité étonnante d'épouses et de concubines, et la multitude de fils, de neveux, de cousins de souche impériale qui obscurcissent de leurs intrigues et de leurs luttes les annales du Maroc. Des pays entiers, comme le Tafilet, sont peuplés de rejetons dynastiques qui réclament, comme un dernier privilége de leur rang, le droit à l'oisiveté et à la mendicité.

Les principaux officiers de la cour du sultan sont : le chambellan, chargé d'introduire les étrangers dans la salle d'audience ; le maître du thé, qui a pour attribution de déguster les mets et les boissons destinés à la table impériale ; celui qui tient le parasol, signe distinctif de la souveraineté ; celui qui porte la montre, et enfin deux ministres. Le premier ministre, ministre de l'intérieur, est appelé *vizir* ; le second, ministre des affaires étrangères, est l'intermédiaire obligé entre son maître et les consuls de tous les pays.

Chaque province a un *pacha* nommé par l'empereur ; les pachas relèvent du ministre de l'intérieur et sont seuls chargés du gouvernement civil et militaire. Ils recoivent un traitement mensuel de 50 fr., mais ils ne se contentent pas d'une somme aussi modique. Le premier devoir de leur charge est de s'enrichir. Pour cela ils doublent les impôts, dont ils prennent la moitié. Ils gardent une partie des cadeaux faits par les juifs, infligent des amendes à tout propos, et enfin vendent les titres de cheiks aux plus offrants.

Les pachas sont pour les provinces des plaies d'autant plus terribles qu'ils sont unis par des liens plus étroits à la famille impériale, parce qu'alors ils sont pleins d'arrogance et se croient tout permis.

Le *cheik*, vice-gouverneur de province, appelé aussi *califat*, est la seconde plaie du pays. Nommé par le pacha, il est rançonné par lui ; mais à son tour il rançonne, et son premier soin est d'augmenter les impôts à son profit.

Le sultan est à la fois juge et législateur suprême, mais il en coûte cher pour s'adresser à sa justice. Pour en appeler même au pacha, les frais sont grands et peu de justiciables peuvent y faire face. C'est donc le *cadi*, en définitive, qui seul est chargé d'exercer la justice ; il donne audience tous les jours à la porte de la ville, assisté de deux greffiers (*adoul* et *kotébi*). Le cadi rend la justice en matière criminelle, civile et commerciale.

La justice criminelle est prompte et sévère. L'amende, la bastonnade sont infligées pour les fautes les plus légères.

Le vol est puni, même quand il s'agit d'une femme, par l'amputation des mains.

L'adultère se punit sévèrement ; mais le mari trompé étant obligé de présenter quatre témoins dignes de foi, s'il ne veut recevoir quatre-vingts coups de bâton, le cadi a rarement des causes de cette nature à juger.

L'homicide se paye de la vie ; mais l'exécution ne peut avoir lieu sans qu'il en ait été préalablement référé à l'empereur, qui prononce en dernier ressort.

La législation du Maroc est, on le voit, d'une grande sévérité ; mais il est des accommodements avec la justice marocaine, et l'assassin lui-même peut racheter son crime avec de l'argent. On appelle cette transaction payer la *diga*, et la somme exigée varie suivant le crime et suivant la fortune du coupable.

La police est bien faite dans les grandes villes du Maroc. Le fonctionnaire qui est à la tête de ce service est appelé *hakhem* ou *mokkadem ;* il est responsable de la tranquillité publique. Des patrouilles sont faites toutes les nuits, par des hommes armés de bâtons, chargés de punir les maraudeurs. Enfin un autre officier public, le *makeneb*, a la police des marchés ; il répond des vols qui s'y commettent, taxe les denrées, et assiste aux principales transactions commerciales.

Dans les tribus, la police est faite par les *cheiks*.

Le Maroc appartient à la secte mahométane des *sunnites*, et le Coran y est enseigné selon l'interprétation de Malek.

Le sultan, descendant du Prophète par Ali et Fatima, grand chérif, prince des fidèles (émir des croyants), vicaire de Dieu, résume en lui toute la puissance spirituelle et temporelle ; sa volonté omnipotente est, en religion comme en politique, la suprême raison.

Les sultans du Maroc réclament la suprématie sur toute la race arabe, et prétendent que les Ottomans sont des usurpateurs du califat.

La charge religieuse la plus importante est celle de *mula-el-taba*, espèce de garde des sceaux qui, avec les titres et noms du souverain, conserve quelques sentences ou versets du Coran.

L'armée régulière, qui pèche par l'organisation mais non par la bravoure, n'est guère que de 20,000 hommes ; mais dans ce nombre ne sont pas comprises les levées en masse, appelées *goums*, qui sont faites en temps de guerre et qui peuvent fournir un contingent de 80,000 à 100,000 hommes. Cette armée se compose principalement de noirs. Quelques milliers d'entre eux constituent la garde impériale; d'autres tiennent garnison dans les villes du littoral et de l'intérieur. Un grand nombre, organisés à la façon des *maghzen* et des *smalas* de l'Algérie, sont disséminés sur les chemins ou campent au voisinage des tribus les plus suspectes.

La marine du Maroc compte 180 navires portant 300 pièces de canon. Cette marine était autrefois redoutée par ses corsaires; pendant tout le xvi^{e} et le xvii^{e} siècle, les pirates marocains furent la terreur des puissances maritimes de l'Europe et plus particulièrement de l'Espagne. Mais peu à peu les grandes puissances, en recourant à l'emploi de la force ou au moyen de traités particuliers, parvinrent à se mettre à l'abri de ces avanies; les petites puissances, au contraire, y demeurèrent soumises jusque dans ces derniers temps, et ne pouvaient s'y soustraire qu'en payant tribut à l'empereur. Quelques riverains, les montagnards du Riff entre autres, se livrent encore quelquefois à la piraterie; mais les navires européens leur rendent cette industrie de plus en plus difficile et périlleuse.

Le consul général de France réside à Tanger, et des agents consulaires à Mogador, Larache, Tétouan et Rabat. Ceuta, Peñon-de-Velez, Alhucemas et Melilla appartiennent aux Espagnols.

On comprend aisément que, sous un gouvernement pareil, le budget de l'empire échappe à toute appréciation exacte. D'après un aperçu fourni par l'*Annuaire de l'économie politique* (1863), les recettes s'élèvent à 2,600.000 piastres, soit 16,000,000 de fr., et les dépenses à 990,000 piastres, soit 5,600,000 francs. Toutefois, en remarquant que cette évaluation ne porte guère qu'à 2 fr. par tête l'impôt payé au sultan, on ne doit l'accueillir qu'avec réserve. L'entretien de la garde noire, composée d'esclaves amenés du Soudan, le payement des troupes régulières et celui des intérêts de l'emprunt contracté pour payer l'indemnité de guerre aux Espagnols, absorbent le plus clair des revenus du trésor.

Les principaux revenus sont le produit des douanes et des droits prélevés sur les caravanes. Toutefois, les impôts sont nombreux; le plus anciennement reconnu est celui qui pèse sur les cultivateurs, sous le nom de *sharo;* il consiste en un dixième des revenus. Il en est un autre plus difficilement accepté, c'est le *naïba*. Il se répartit entre les Maures et les Arabes qui vivent aux champs ou en maraudeurs. Ils refusent souvent de le payer et alors ils y sont contraints par la force.

Une autre source féconde de revenus est fournie par les juifs; c'est la *djazia*, c'est-à-dire la reconnaissance de vasselage. Chaque Israélite au-dessus de trois ans paye un *minteal* ou ducat d'or.

Chaque corps de métier est aussi fortement imposé, ainsi que tous les bâtiments qui viennent mouiller dans un des ports de l'empire (droit d'ancrage). Notons enfin, comme ressource financière importante, la vente au profit de l'empereur de la cochenille et du fer, les amendes par lesquelles le crime se rachète, le droit d'héritage à défaut d'enfant, les confiscations, etc.

Le Maroc frappe diverses monnaies; parmi elles, nous citerons le *beneki*, pièce d'or, l'*oukia* et le *stati*, pièces d'argent, et enfin le *flous*, monnaie de billon, valant à peine 1 centime. Elles sont toutes très-mal frappées et n'ont nullement la valeur qui leur est attribuée. Ainsi, l'empereur fait transformer une pièce d'argent française de 5 fr. en une monnaie représentant 8 fr. environ. On comprend le bénéfice considérable que le trésor impérial retire de ce trafic honteux et de ce *faux-monnayage*.

Telles sont les diverses sources auxquelles le sultan du Maroc puise à pleines mains, mais dont il est par conséquent impossible de fixer approximativement le chiffre avec précision.

— *Industrie. Commerce.* La production et la variété des articles manufacturés exigeant une grande dépense d'activité, il ne faut pas s'attendre à trouver chez les Marocains, sectateurs fanatiques de Mahomet, la diversité de l'industrie européenne; ils ne sont habiles que dans un petit nombre d'industries, mais ils y excellent. Telles sont les étoffes de laine tissées sous les tentes, soit de laine pure, soit mélangées de laine et de soie, qui ne déteignent jamais et conservent, malgré les lavages, l'éclat des couleurs. Leurs ouvrages en cuir et en métaux, leurs armes blanches ne sont pas moins renommés. Citons encore la sparterie en écorce, en paille, en jonc, en feuilles, le savon liquide, la tannerie, et surtout les *maroquins*. Les babouches et les coussins en maroquin et en velours brodés d'or, d'argent et de soie, les plats de cuivre ciselé, les poignards damasquinés ont fait la renommée de l'industrie marocaine. On connaît aussi ces tapis connus sous le nom de tapis turcs et appelés par les Maures *alcatifah*. En général, adroits et ingénieux, les Marocains fabriquent des objets d'une forme artistique et originale. Dans les tissus, ils marient les couleurs d'une façon charmante et avec un goût exquis.

Fez est le siége principal de l'industrie marocaine. On y fabrique les bonnets (fez) qui sont la coiffure obligée de tout musulman. On y tisse des ceintures de taffetas damassé et de brillantes étoffes de soie et d'or. Joignons-y encore ces bijoux en filigrane, d'un fini et d'une délicatesse admirables.

C'est à Fez et au Tafilet qu'on prépare surtout ces fameuses peaux dites de *maroquin*, et auxquelles on donne ces couleurs qui ont été jusqu'ici inimitables.

A Al-Kazar, on fabrique des vases en terre pour rafraîchir l'eau, vases qu'en France on appelle du nom de cette ville *alcarazas*.

Le Maroc a des relations commerciales avec l'Angleterre par Gibraltar, avec la France par Marseille, avec l'Espagne, le Portugal, la Belgique et l'Autriche.

Le principal commerce du Maroc est celui qu'il fait avec Tombouctou. Un grand nombre de caravanes partent de tout le littoral de l'Afrique septentrionale et principalement de Maroc pour ce pays, en traversant la province de Tafilet et le désert. Elles y transportent du sel, du fer, toutes sortes de draps, des fusils, de la poudre, du plomb, des épées, des sabres, des verroteries, du tabac, de l'opium, des épiceries, et reçoivent en échange des dents d'éléphant, de la poudre d'or, de l'or ouvré, des plumes d'autruche, de la gomme du Sénégal, et des esclaves, qui sont un des objets les plus importants du commerce des caravanes; leur nombre s'élève à environ trois mille par an. A leur arrivée à Fez, l'empereur en prend un sur vingt, puis il fixe le prix des autres suivant son bon plaisir. Un garçon nouveau venu se vend de 25 à 30 fr.; les filles sont plus chères. L'homme dans la force de l'âge est estimé de 50 à 100 fr., le vieillard 50 fr. au plus.

Les caravanes qui partent pour La Mecque n'ont pas seulement un but religieux; elles font aussi le commerce. Le Maroc fait également un commerce assez important avec l'Europe et avec les Indes occidentales. Il exporte pour ces contrées des peaux de bœufs, de la laine, des plumes d'autruche, de la cire, des bestiaux, des chevaux, des mulets, du froment, du maïs, de la gomme, de l'huile pour les savons de Marseille, des dattes, des olives, des oranges, des tissus (kaïks et foulards), des gommes, des sangsues, des babouches, du maroquin, des poteries, des parfums et du savon minéral appelé *ghaçoul*.

La sortie du blé a été longtemps défendue, et tandis qu'en France, de 1855 à 1856, on le payait de 30 à 40 fr. l'hectolitre, les silos du Maroc en contenaient plus de 10 millions, qui, dans le pays, ne pouvaient pas se vendre au-dessus de 3 fr. l'hectolitre. Il en a été de même pendant longtemps pour l'orge, les laines et les peaux. Cette interdiction est aujourd'hui levée.

Les Européens importent du thé, du bois de construction, des draps, de l'orfévrerie, de la quincaillerie.

Comme l'administration du Maroc ne publie aucun document statistique, il est impossible d'évaluer avec certitude le chiffre du commerce du Maroc, qui, d'après certains auteurs, serait de 50 à 60 millions de francs. On évalue à 1,200 le nombre des navires qui entrent annuellement dans les ports du Maroc, pour importer ou exporter des marchandises.

Tanger est le principal rendez-vous des produits du Maroc destinés à l'Europe; aussi toutes les nations du continent y sont-elles représentées par des consuls. Mogador est également un centre commercial fort important. Ces deux villes ont aujourd'hui les deux meilleurs ports que l'empire offre au commerce. Toutefois, le plus favorablement situé et le plus grand est sans contredit celui de Santa-Cruz, que le gouvernement a fait fermer depuis plus d'un siècle, sous prétexte qu'il était trop au sud et qu'en cas de révolte l'insurrection pouvait s'en emparer pour s'y faire une position presque inexpugnable; en réalité, ce port a été abandonné parce que la ville s'était rendue coupable de résistance à la tyrannie de la cour.

D'après des évaluations générales, le commerce du Maroc se fait pour une moitié avec l'Angleterre, pour un quart avec la France; le reste se partage entre les autres puissances.

Depuis la signature de son traité de paix avec l'Espagne, l'empereur a autorisé la construction d'un phare au cap Spartel, et il a ordonné de procéder à l'établissement d'un télégraphe électrique à travers ses Etats.

— *Instruction, langue, sciences*, etc. L'instruction publique est presque nulle au Maroc. Auprès de quelques mosquées s'élèvent des *xamâs* ou écoles publiques. Les enfants y apprennent à lire, à écrire, et à réciter par cœur quelques versets du Coran. On y trouve aussi des *mesdis* ou écoles particulières, mais elles sont peu fréquentées. Quand on veut pousser plus loin l'éducation de l'enfant, on l'envoie au *madris* ou collége, d'où il ne sort que pour entrer à l'université de Fez, appelée *Dar-el-Alem* (maison du savoir). On y enseigne les éléments de la géométrie d'Euclide, la cosmographie de Ptolémée, quelques manipulations alchimiques, la grammaire, la poésie, une sorte de rhétorique et de métaphysique; enfin, assez d'astronomie pour qu'on puisse prendre l'heure au soleil avec de mauvais astrolabes. On y explique les traditions musulmanes, on y commente le Coran, et l'on y développe les principes de la jurisprudence civile et religieuse. Quant à la géographie, elle est exclue du plan des études; l'histoire se borne à narrer les hauts faits du sultan. La physique est celle d'Aristote, et la superstition religieuse a banni l'étude de l'anatomie et de l'histoire naturelle. En résumé, la théologie musulmane, seule base du droit et des lois, est toute la science des savants du Maghreb. L'université de Fez peut seule donner les trois grades littéraires : celui de *taleb*, c'est-à-dire érudit; d'*alfaqui*, c'est-à-dire docteur; enfin celui d'*alem* ou *uléma*, le plus élevé de tous.

Il n'existe, dans tout le Maroc, aucune bibliothèque; en 1760, il y en avait encore une, dans la mosquée d'El-Carubin, composée de plus de 40,000 volumes. Sidi-Mohammed en distribua une partie aux cadis de l'empire; Mouley-Soliman vendit à l'Espagne ce qui restait, en conservant à peine quelques livres de théologie.

La langue enseignée dans les écoles est l'arabe du Coran; mais le langage vulgaire est tout autre : c'est un arabe mêlé d'expressions et de locutions amazighes, espagnoles, portugaises, italiennes et même françaises. Cette différence s'observe en outre dans l'écriture. Ce n'est plus la méthode orientale, où les lettres, les points, les accents, tout se confond; la prononciation des voyelles, des consonnes et des doubles lettres est ici très-distincte, et la construction des phrases affecte souvent une tournure inconnue dans les écoles de l'Orient. L'écriture est très-difficile à déchiffrer, ce qui oblige à lire toujours en chantant. Il n'y a du reste pas d'imprimerie au Maroc; aussi la calligraphie y est-elle en si grand honneur, que tout individu qui possède une belle écriture passe pour un homme supérieur.

La littérature est à l'état des littératures qui commencent. Cependant on rencontre quelquefois, sur les places publiques, des improvisateurs dont les chants et les récits sont pleins de verve et d'imagination. La médecine n'est exercée au Maroc que par quelques guérisseurs, qui n'ont en pathologie et en thérapeutique que des connaissances très-bornées et purement empiriques. L'anatomie et la physiologie leur sont complétement inconnues; cependant il est quelques plantes dons ils savent apprécier les propriétés, et qu'ils emploient parfois avec un rare bonheur. Les médecins français jouissent dans le Maroc d'une grande réputation, et, quoique *roumis*, ils y sont à l'abri des injures et des mauvais traitements. Le gouvernement français a attaché à notre légation de Tanger un médecin militaire qui donne aux indigènes des soins gratuits, et a sur la population une grande influence. Les maladies sont, du reste, peu nombreuses au Maroc; les plus fréquentes sont l'éléphantiasis, l'ophthalmie, la syphilis, sous toutes ses formes, et enfin les affections que détermine l'usage abusif du kif ou du haschich.

Les arts sont encore plus nuls que les sciences et les lettres. Pas de peinture, pas de sculpture, pas de musique, si ce n'est une espèce de psalmodie sans harmonie et sans rhythme. Les Marocains accompagnent leur chant en frappant en cadence dans leurs mains et avec des instruments tout à fait primitifs. L'intonation qu'ils modulent va *crescendo* et varie du sol au fa, mais sans jamais dépasser une octave.

L'architecture n'est guère plus florissante, et on a peine à retrouver des traces de l'élégant style arabe sur les murailles de Maroc, lourdes et massives, avec leurs grosses tours et leurs portes à arcades, du haut desquelles tombent des herses de fer. On retrouve bien, çà et là, dans les mosquées et dans quelques palais de Fez, la profusion des colonnes, les portes à ogives, les nefs surbaissées, le cintre rétréci à sa base en forme de croissant renversé; mais ce n'est plus cette charmante et gracieuse architecture d'autrefois, et dont l'Alcazar, l'Alhambra, la Mezquitta de Cordoue sont encore aujourd'hui des modèles inimitables.

Les confréries religieuses abondent au Maroc; elles sont toutes sans but ni pensée, fanatiques et superstitieuses. La plus puissante est celle de Hamdouckas, dont le chef est appelé mokkadem; mais la plus populaire est sans contredit celle de Sidna-Aïsser (ou charmeur de serpents), également désignée sous le nom de Aïssaoua, de Aïssi, fondateur de cette confrérie.

Les gilalas, les darthouas, les amatchas jouissent aussi d'une grande réputation, ainsi que les santons, espèces d'ermites qui vivent retirés du monde, et les marabouts. L'influence de ces derniers sur la population est, au Maroc, si considérable que quelquefois elle contre-balance celle de l'empereur lui-même. Il y a des rabbins dans toutes les villes habitées par des juifs. Le catholicisme y est représenté par un seul religieux de San-Diego, attaché à la légation d'Espagne, et le préfet apostolique du Maroc réside en Andalousie.

L'empire du Maroc, comme tous les Etats despotiques, est sujet à de grandes révolutions; aucune classe n'étant intéressée à soutenir le souverain, celui-ci peut à chaque instant être renversé par la trahison et la révolte : de là naît le caractère inquiet, jaloux et féroce, qui a toujours distingué les tyrans de cet État. Tous, à très-peu d'exceptions près, se sont baignés dans le sang de leurs sujets; Mouley-Ismaïl, particulièrement, s'en est fait un jeu; ce fut lui qui, pour se livrer avec plus de sécurité à toute sa férocité, introduisit le système d'une garde de nègres mercenaires, sur lesquels il croyait pouvoir compter; ce système, étendu par ses successeurs, leur est devenu ensuite plus d'une fois funeste, et il n'est pas rare que cette troupe, mutine et séditieuse, ne précipite son souverain du trône, pour élever à sa place le prince qui lui promet un plus haut salaire. Le premier usage qu'un souverain fait de son pouvoir, c'est d'ordonner la strangulation de ses compétiteurs, frères ou parents. L'empereur actuel du Maroc s'est montré animé jusqu'ici d'un assez grand esprit de justice. Il a tenté de faire disparaître de ses Etats l'arbitraire et la vénalité. En juin 1865, il a publié une ordonnance en vertu de laquelle il est interdit à tous les gouverneurs des provinces, sous les peines les plus sévères, de commettre aucune exaction dans l'administration de la justice, et de prélever d'autres impôts que le *zekkat* et l'*achour*. Il a défendu en même temps au peuple d'offrir de l'argent ou des cadeaux quelconques aux gouverneurs et aux autres fonctionnaires, en invitant tous ceux qui auraient été lésés dans leurs droits ou qui auraient été victimes d'exactions ou d'amendes illégales à lui adresser directement leurs plaintes. Pour permettre à ses sujets de recourir plus facilement à sa justice, il a établi un conseil de justice dans lequel il siége en personne, un jour par semaine, depuis le mois de juin 1865. Il tend évidemment à se rapprocher de l'Europe, et le gouvernement anglais exerce sur lui une influence considérable.

MAROC, en langue indigène ***Merakach***, ville de l'Afrique septentrionale, capitale de l'empire de son nom, et la première des résidences du sultan, sur la rive gauche du Tensif, dans une plaine vaste et fertile, à 135 kilom. de l'Océan, à 377 kilom. de Fez, à 1,154 kilom. d'Alger, à 2,220 kilom. de Paris, par 30° 35′ de lat. N. et 2° 35′ de long. O.; 50,000 hab. Cette ville, qui est la résidence du souverain de l'empire du Maroc pendant une grande partie de l'année, possède d'immenses fabriques de maroquin, occupant plus de 1,500 ouvriers (les tanneurs européens n'ont pas encore pu imiter la couleur jaune des marocains du Maroc), des manufactures de soie, des broderies d'or et d'argent, et des fabriques de papier. Les principaux éléments du commerce sont : les châles, les mouchoirs, les tapis, les toiles, les couteaux, les denrées coloniales, les dattes, les poteries, la sellerie et la bijouterie. Cette ville, qui, au xii^{e} siècle, comptait 100,000 maisons et plus de 700,000 hab., est aujourd'hui bien déchue de son ancienne splendeur. Elle est entourée de murs très-hauts, assez épais, flanqués de tours, et précédés d'un large fossé; dans cette enceinte, d'environ 12 kilom., sont de nombreuses ruines, de grands jardins et de vastes terrains. Le palais impérial en occupe la plus grande partie vers le S.-E., et ses murs peuvent avoir 4 kilom. de circonférence. C'est un assemblage de maisons, de pavillons, de corps de logis entremêlés de cours, de places et de jardins, que domine la tour de la grande et belle mosquée bâtie par Mouley-Abdallah. Les pavillons qu'habite l'empereur portent les noms des principales villes de l'Etat; les autres bâtiments sont occupés par de grands dignitaires, les eunuques et les odalisques. Dans l'enceinte du palais sont encore l'arsenal, le vieux collége, les vastes magasins à grains des souverains, un marché pour les denrées, etc. La partie de Maroc que l'on nomme *Al-Kaïserah* a aussi une enceinte particulière de près de 4 kilom.; elle est entre le palais et le reste de la ville; elle est peuplée de marchands maures et juifs; ces derniers sont enfermés chaque soir dans leur quartier. En somme, l'intérieur de la ville est triste. Les maisons n'ont qu'un étage et pas de fenêtre sur les rues; toutes les croisées donnent sur une cour intérieure. Les places et les rues ne sont pas pavées. La cour sur laquelle s'ouvrent les fenêtres est ordinairement ornée d'une fontaine qui rafraîchit l'atmosphère et sert aux ablutions ordonnées par le Coran. La ville possède un château d'eau où se réunissent une infinité d'aqueducs souterrains, qui tous amènent des eaux de l'Atlas. Les principales curiosités de la ville sont : le bazar, entouré de boutiques où les négociants étalent leurs marchandises; douze mosquées d'un beau style et dont l'une passe pour la merveille de l'Afrique du Nord; plusieurs fontaines ornées de sculptures d'un travail élégant. Au dehors de la ville sont plusieurs aqueducs dont quelques-uns amènent les eaux du pied de l'Atlas, c'est-à-dire d'une distance d'environ 30 kilom.

La ville de Maroc, fondée en 1052 par Abou-al-Fin, premier roi des Almoravides, fut promptement bâtie et embellie de tout ce que l'orgueil et la volupté purent imaginer de plus magnifique et de plus commode. Sous le règne d'Ali-ben-Youssouf, son fils, elle jouissait de la plus grande prospérité. Plusieurs auteurs assurent que sa population était alors d'environ 800,000 individus. Elle doit sa décadence et sa dépopulation aux révolutions dont elle fut souvent le théâtre, à la tyrannie de ses empereurs, à la peste de 1678 qui enleva à l'empire 3 ou 4 millions de sujets, à la dévastation et au carnage que lui fit subir Mouley-el-Yézid lorsqu'il la prit d'assaut.

MAROCAIN, AINE s. et adj. (ma-ro-kain, è-ne). Géogr. Habitant de Maroc ou du Maroc; qui appartient à cette ville, à ce pays ou à leurs habitants : *Les* MAROCAINS. *L'administration* MAROCAINE.

— **Encycl.** V. MAROC.

MAROCHETTI (Charles), sculpteur italien, né a Turin en 1805, mort à Passy en 1868. Marochetti était né Français, le Piémont faisant alors partie de la France. Il fit ses études à Paris, puis apprit la statuaire sous la direction de Bosio et de Gros, et concourut sans succès au grand prix de Rome. Après un long séjour en Italie, il exposa pour la première fois au Salon de 1829, et obtint une médaille pour sa *Jeune fille jouant avec un chien*, puis il envoya au Salon de 1831 un *Ange déchu*. Son nom devint populaire vers 1833, à la suite de l'exposition qu'il fit dans la cour du Louvre d'une statue équestre en bronze d'*Emmanuel-Philibert*, son chef-d'œuvre. Cette statue représente le fameux duc de Savoie au moment où il remet l'épée au fourreau après la victoire de Saint-Quentin qui lui rendit ses Etats. Cette œuvre, reproduite à l'infini par l'industrie, avait été commandée à l'artiste par Charles-Albert; elle orne la place San-Carlo, à Turin. Après cette statue, qui fit la réputation de Marochetti et lui valut le titre de baron, conféré par le roi de Sardaigne, l'artiste exécuta un des bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile, la *Bataille de Jemmapes;* la *Musique en deuil*, pour le tombeau de Bellini, au Père-Lachaise ; le maître-autel de l'église de la Madeleine, à Paris, dont le groupe principal, représentant *Sainte Madeleine en extase*, a été fort critiqué, et dont l'aspect général est cependant assez bon; une statue de *Napoléon*, celles de *Berthollet*, pour la ville d'Annecy (1844), de *La Tour d'Auvergne*, pour la ville de Carhaix, de *Wellington* (1846), du *Duc d'Orléans* (1845), qui fut longtemps exposée dans la cour du Louvre, et qui a été enlevée plus tard et transportée dans le jardin de l'Orangerie, à Versailles, et un grand nombre d'œuvres moins connues. Marochetti, décoré en 1839, était devenu le sculpteur attitré de la famille d'Orléans, comme Horace Vernet en était le peintre favori. A la suite de la révolution de février 1848, l'artiste, fort attaché à la famille d'Orléans, quitta la France et se retira en Angleterre. Là, il exécuta *Sapho* (1850), une statue colossale de *Richard Cœur de Lion*, coulée en bronze au moyen d'une souscription nationale (1851); une statue équestre de la reine *Victoria*, à Glascow (1854); l'*Amour jouant avec un lévrier* (1854); l'*Obélisque* en granit consacré à la mémoire des soldats anglais morts en Crimée (1856); le *Mausolée de la princesse Elisabeth* (1857); la statue colossale de *Washington*, etc. La dernière de ses œuvres a été la statue équestre de *Charles-Albert*, en bronze (1861), érigée sur la place du même nom, à Turin; malgré certains défauts d'exécution, cette œuvre a de la grandeur; on y remarque des bas-reliefs, et surtout quatre statues de soldats piémontais qui entourent la statue du roi.

MAROILLES, bourg et commune de France (Nord), canton de Landrecies, arrond. et à 12 kilom. O. d'Avesnes, sur l'Helpe mineure; pop. aggl., 957 hab. — pop. tot., 2,022 hab. Fabrication de fromages dits de Maroilles ou Marolles, brasseries, moulins à farine, commerce de bestiaux.

MAROLI (Dominique), peintre italien, né à Messine en 1612, mort à Naples en 1676. Il prit des leçons de Ricci, dit Barbalunga, puis se rendit à Venise, où il s'enthousiasma pour les œuvres et la manière des grands peintres de l'école vénitienne, notamment Léonard de Vinci et Giacomo da Ponte. De retour en Sicile, il exécuta des tableaux religieux et acquit surtout de la réputation par ses scènes champêtres et par ses reproductions d'animaux. Maroli fut tué pendant la révolution de Naples, à laquelle il prit une part active. Les œuvres de cet artiste, parmi lesquelles on cite le *Martyre de sainte Placide* et la *Nativité de Jésus-Christ*, à Messine, étaient fort remarquables, à l'origine, par l'éclat et la vérité du coloris, par la noblesse et l'expression des têtes, par la beauté des types féminins; mais, comme il empâtait peu, ses tableaux ont tourné au jaune, puis au noir, et sont devenus presque nébuleux.

MAROLLES s. m. (ma-ro-le). Comm. Petit fromage fabriqué à Maroilles.

MAROLLES-LES-BRAULTS, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Mamers, dans une plaine près du ruisseau de la Malherbe; pop. aggl., 862 hab. — pop. tot., 2,108 hab. Récolte et commerce de céréales, chanvre, cidre; aux environs, château de La Touche.

MAROLLES (Michel DE), abbé de Villeloin, littérateur et traducteur français, né à Genillé (Touraine) en 1600, mort à Paris en 1681. Son père, Claude de Marolles, capitaine des Suisses de la garde du roi, s'est rendu célèbre par un combat singulier qu'il eut pendant la Ligue, en présence du peuple et de l'armée, avec Marivault, du parti royaliste, et dans lequel il tua son adversaire. Michel de Marolles fut nommé, dès l'âge de neuf ans, abbé de Baugerais, en Touraine. Il vint faire son éducation à Paris, acquit des connaissances étendues, entra dans les ordres, refusa l'évêché de Limoges, se voua tout entier à la culture des lettres et borna son ambition au bénéfice de Villeloin, qui lui valut de 5,000 à 6,000 livres de rente. Tout en se livrant à ses travaux littéraires, il forma une riche collection d'estampes que Colbert acheta pour le cabinet du roi en 1667. Il en commença alors une seconde, qui a été dispersée après sa mort. Michel de Marolles était un écrivain instruit, très-laborieux, mais de peu de goût et de peu de jugement. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, presque tous tombés dans un juste oubli, et au sujet desquels Ménage disait : « Tout ce que j'estime des ouvrages de M. de Villeloin, c'est que tous ses livres sont reliés avec une grande propreté et dorés sur tranche; cela satisfait beaucoup la vue. » Il a traduit Térence, Catulle, Tibulle, Properce, Virgile, Horace, Juvénal, Perse, Martial, Ovide, Sénèque, etc., en un mot la collection presque entière des auteurs latins. Ces traductions, exécutées à la hâte, sont pâles, incolores, inexactes, languissantes; mais l'abbé de Marolles n'en était pas moins persuadé que, en compensant la qualité par le nombre, il devait être mis au rang des meilleurs traducteurs. Vers soixante-dix ans, il se mit à faire des vers français, c'est-à-dire à écrire des lignes de douze et souvent de treize syllabes. « Mes vers me coûtent peu, disait-il un jour à Linières. — Ils vous coûtent ce qu'ils valent, » lui répondit spirituellement son interlocuteur. Parmi les soixante-neuf ouvrages de Michel de Marolles, dont Nicéron nous a laissé la liste, nous nous bornerons à citer : les *Mémoires de Michel de Marolles* (Paris, 1656, in-fol.), où l'on trouve de curieux détails sur les hommes du temps; *Suite des mémoires* (Paris, 1657, in-fol.), qui contient d'intéressantes notices; *Catalogue de livres, d'estampes et de figures en taille-douce* (Paris, 1666, in-8o); *Catalectes* ou *Pièces choisies des anciens poëtes latins depuis Ennius et Varron jusqu'au siècle de Constantin* (1667, in-8o); *Toutes les œuvres de Virgile traduites en françois* (Paris, 1673, in-4o); *Paris* ou la *Description succincte de cette ville* (1677, in-4o); *Quatrains sur les personnes de la cour et les gens de lettres* (1677, in-4o); *Quinze livres des déipnosophistes d'Athénée* (1680, in-4o), etc. — Son petit neveu, Claude DE MAROLLES, jésuite et prédicateur, né en 1712, mort en 1792, a publié : *Discours sur la Pucelle d'Orléans* (1759); *Sermons pour les principales fêtes de l'année* (1786, 2 vol. in-12). On lui attribue : *Mélanges et fragments poétiques en français et en latin* (1777), publiés sous le nom de M. de Marvielles.

MAROLLES (Louis DE), écrivain protestant, né à Sainte-Menehould en 1629, mort à Marseille en 1692. Chassé par la révocation de l'édit de Nantes, Louis de Marolles allait franchir la frontière de France quand il fut arrêté. Il fut condamné aux galères perpétuelles. Il subit sa peine à Marseille, et, après avoir ramé pendant deux ans, il fut jeté dans un cachot infect, où il se brisa la tête contre le mur, soit dans un moment de désespoir, soit, comme le disent ses biographes protestants, à la suite d'un simple accident occasionné par son état d'extrême faiblesse. Il avait composé, pendant sa détention, un *Discours sur la Providence* (Amsterdam, 1710, in-12).

MAROLLES (Louis-Roger DE), général français, né à Batavia en 1808, mort devant Sébastopol en 1855. Il fut admis fort jeune à l'Ecole de Saint-Cyr, devint capitaine aux chasseurs à pied lors de la création de ce corps, puis se distingua en Afrique. En 1849, de Marolles fit partie du corps expéditionnaire envoyé en Italie pour rétablir le pape dans son pouvoir temporel, et prit part au siége de Rome. Nommé, en 1854, colonel d'un régiment de voltigeurs de la garde, il se fit remarquer par sa bravoure pendant la guerre de Crimée, notamment dans les combats livrés sous les murs de Sébastopol les 23, 24 et 25 mai 1855, fut promu général de brigade au mois d'août suivant et trouva la mort lors de l'assaut du 8 septembre.

MAROLLES (G.-F. MAGNÉ DE), érudit français. V. MAGNE DE MAROLLES.

MAROLOGIUM, nom latin de MARVEJOLS.

MAROLOIS (Samuel), mathématicien français, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie en Hollande. On lui doit : *Fortification* ou *Architecture militaire, tant offensive que défensive* (La Haye, 1615, in-fol.); la *Perspective* (Cologne, 1628); *Opera geometrica et mathematica* (Amsterdam, 1627, 2 vol. in-fol.).

MAROLY s. m. (ma-ro-li). Ornith. Oiseau de proie qui habite l'Afrique.

MAROMME, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Rouen, sur la rive droite du Cailly; pop. aggl., 2,532 hab. — pop. tot., 2,861 hab. Filature et tissage de coton; blanchissage de toiles, teintureries; fabrication de papier, indiennes, produits chimiques; construction de machines pour filatures. Patrie du maréchal Pélissier, duc de Malakoff. L'église, récemment construite, est un joli édifice en brique et en pierre, dans le style le plus pur du XIIIe siècle. Le clocher se termine par une gracieuse flèche en pierre.

MARÓN, fils d'Evanthe, grand prêtre d'Apollon à Maronée. Il fit présent d'excellent vin à Ulysse, par reconnaissance de ce qu'il l'avait sauvé du pillage. D'après Diodore, Maron, compagnon d'Osiris, entendait parfaitement la culture de la vigne et donna son nom à la ville de Maronée, en Thrace, fameuse par ses bons vins. Ce fut avec du vin de Maronée qu'Ulysse enivra le géant Polyphème.

MARON ou **MAROUN** (saint), solitaire syrien du Ve siècle, mort vers 433. Il habitait sur une montagne près de Tyr; un grand nombre de disciples vinrent se ranger autour de lui et formèrent plusieurs monastères. L'Eglise l'honore le 9 février.

MARON (Jean), patriarche syrien du parti des monothélites, regardé comme le chef de la secte des maronites. Il vivait dans le VIIe siècle. Ce fut lui, d'après Assemani, qui fonda le couvent de Saint-Maron, près d'Apamée. Après avoir professé les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, les maronites sont rentrés dans la communion de l'Eglise catholique sous le pontificat de Grégoire XIII.

MARON (Thérèse MENGS, dame), femme peintre allemande, sœur du célèbre Raphaël Mengs, née à Aussig (Bohême) vers 1733, morte à Rome en 1806. Elle apprit la peinture sous la direction de son père, puis se rendit en Italie avec son frère Raphaël (1752), épousa à Rome le chevalier Maron, qui cultivait le même art qu'elle, acquit une assez grande réputation par ses pastels et par ses miniatures, et obtint des pensions des rois de Pologne et d'Espagne.

MARONAGE s. m. (ma-ro-na-je). Eaux et for. Droit de couper des bois pour la construction des vaisseaux : *Les droits qui se rencontrent le plus communément sont ceux de l'affouage et du* MARONAGE. (De Forcade.)

MARONCELLI (Pierre), patriote italien, le compagnon de captivité de Silvio Pellico, né à Forli (Romagne) en 1795, mort fou à New-York en 1846. Les remarquables dispositions musicales qu'il montra dès son enfance décidèrent son père, malgré la modicité de sa fortune, à l'envoyer au Conservatoire de Naples, où il reçut les leçons de Paisiello et de Zingarelli, et compta Bellini au nombre de ses condisciples. En 1818, après un court séjour dans sa ville natale, Maroncelli se rendit à Bologne pour y compléter ses études. Là, il entra en relation avec les jeunes patriotes qu'enflammait le désir de secouer le joug de l'étranger, se lia d'amitié avec Silvio Pellico et se fit affilier à la société secrète des carbonari. Accusé bientôt après d'avoir voulu exciter à la révolte et à l'impiété par un hymne dont il avait composé les paroles et la musique, Maroncelli fut jeté en prison à Forli, d'où on le conduisit au château Saint-Ange, à Rome; mais, au bout de quelques mois, le gouvernement pontifical relâcha le jeune homme, qui s'empressa de gagner la Lombardie. Il était depuis quelque temps prote dans une imprimerie de Milan lorsque, le 7 octobre 1820, il fut arrêté par ordre du gouvernement autrichien et transféré, au commencement de 1821, à Venise. C'est dans la fameuse prison des Plombs, où il avait été enfermé avec son ami Silvio Pellico, qu'il apprit sa condamnation à mort, qui fut commuée en vingt ans de *carcere duro*. Bientôt après Maroncelli, et Silvio Pellico, condamné à quinze ans de la même peine, étaient conduits au Spielberg. Dans son livre intitulé *Mes prisons*, Pellico a raconté les douleurs de tout genre, physiques et morales, qu'il eut à endurer ainsi que son ami. A la suite d'une dangereuse maladie, il obtint d'être réuni à Maroncelli (1823), et leur captivité devint alors moins cruelle. « Maroncelli, dans son souterrain, avait composé, dit-il, beaucoup de vers d'une grande beauté. Il me les récitait et en composait d'autres. J'en composais aussi, que je lui récitais, et notre mémoire s'exerçait à retenir tout cela. Nous acquîmes par là une admirable facilité à composer par cœur de longs poëmes, à les amener au même degré de perfection que nous aurions obtenu en les écrivant... Le caractère de Maroncelli et le mien étaient dans une harmonie parfaite. » Une tumeur qui survint au genou gauche de l'ami de Silvio nécessita, après le plus douloureux traitement, l'amputation de la jambe, opération qu'il supporta avec un courage héroïque. Rendu à la liberté le 1er août 1830, ainsi que Pellico, le pauvre mutilé fut séparé à Mantoue de son ami et reconduit à Forli, d'où les défiances ombrageuses de la police pontificale le forcèrent bientôt de s'éloigner. Maroncelli se rendit alors en France, espérant que le gouvernement issu de la révolution de Juillet tenterait quelque chose pour amener l'adoucissement des souffrances de l'Italie, que l'occupation d'Ancône par les Français ne resterait pas un fait stérile, et que le soulèvement des Romagnes forcerait le pape à faire cesser l'odieux régime qu'il faisait peser, de concert avec l'Autriche, sur ses malheureux sujets. Ces espérances, ces illusions furent de courte durée. Il quitta la France et se rendit aux Etats-Unis (1833), avec la jeune et courageuse femme qui s'était associée à sa précaire existence. « Ce qu'il lui a fallu de résolution, de courage, de persévérance, dit Alexandre Andryane, pour y gagner honorablement sa vie malgré les infirmités et les souffrances, Dieu seul le sait, comme seul aussi il sait combien de douleurs, de mortels regrets se sont accumulés dans son âme jusqu'à l'instant où le souvenir des maux passés, les angoisses du présent et les désillusions de l'avenir furent plus forts que sa volonté et sa raison. » Il devint aveugle et mourut fou. Outre des poésies et des compositions musicales, on a de cet infortuné patriote : *Addizioni alle Mie Prigioni di Silvio Pellico* (Paris, 1834).

MARONE (André), célèbre improvisateur italien, né à Pordenone (Frioul) ou, selon d'autres, à Brescia en 1474, mort à Rome en 1527. Sans fortune, il commença par être maître d'école, puis se rendit à la cour de Ferrare, qu'il quitta pour se fixer à Rome. Marone possédait une étonnante facilité pour improviser des vers latins sur le premier sujet venu qu'on lui proposait. « Au son de la viole qu'il touchait lui-même, dit Tiraboschi, il commençait à versifier, et plus il avançait plus semblaient croître son éloquence, sa facilité, sa verve, son élégance. L'éclat de ses yeux, la sueur qui inondait son visage, le gonflement de ses veines attestaient le feu qui brûlait au dedans de lui et tenaient suspendus et stupéfaits tous les auditeurs, auxquels il semblait que Marone disait des choses longuement préméditées. » Léon X, qui l'accueillit avec une grande faveur et mit fréquemment son talent à l'épreuve, lui accorda un bénéfice dans le diocèse de Capoue et plusieurs gratifications. Adrien VI, ennemi des belles-lettres, chassa l'improvisateur du Vatican, où il fut rappelé sous Clément VII. Lors d'une émeute qui eut lieu à Rome, puis lors du sac de cette ville par le connétable de Bourbon, Marone vit sa maison livrée au pillage. Il perdit alors le peu qu'il possédait et mourut peu après dans la misère. Un très-petit nombre de ses pièces ont été imprimées. Comme on l'a remarqué pour tous les improvisateurs, ses poésies écrites sont loin de répondre à la grande réputation qu'il avait acquise.

MARONÉE, en latin *Maronea*, ville de l'ancienne Thrace, à l'E. d'Abdère, près de la rive septentrionale de la mer Egée. Son territoire possédait des vignobles estimés.

MARONÉEN, ÉENNE s. et adj. (ma-ro-néain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Maronée; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MARONÉENS. *La population* MARONÉENNE.

— Mythol. gr. Surnom de Bacchus.

MARONI, fleuve de l'Amérique méridionale, dans la Guyane française, qu'il sépare de la Guyane hollandaise. Il prend sa source au pied de la chaîne de montagnes nommée Tumuc-Humac, coule presque constamment du S. au N. dans une immense vallée, et se jette dans l'Atlantique après un cours d'environ 540 kilom. C'est le fleuve le plus important de la Guyane française; il n'est navigable pour les bâtiments que jusqu'à l'île Blacaret, après l'île Portal (40 kilom. de l'embouchure); à partir du saut Hermina (95 kilom. de l'embouchure) les pirogues seules peuvent le parcourir. Si l'on considère la position de ce saut par rapport à l'étendue entière du fleuve, on reconnaît que celui-ci n'est praticable que dans un huitième de son parcours.

En avant du saut Hermina, on rencontre plusieurs criques, dont trois offrent une certaine importance, savoir : Siparini, Sacoura et Kermina. Les terres, toutes alluviennes depuis l'embouchure, cessent d'offrir cet aspect à partir de la crique de Siparini; la physionomie des pays baignés par le Maroni devient alors montueuse; le lit du fleuve est parsemé d'îlots. Les effets de la marée se font sentir jusqu'au saut Hermina. Le niveau des eaux varie suivant la saison. A une distance de 160 kilom. de son embouchure, le Maroni est formé de deux branches; celle de gauche prend le nom de Tapanahoxi; celle de droite, la plus importante, a 500 mètres de large.

MARONITE adj. (ma-ro-ni-te — du nom du patriarche *Maron*). Se dit des catholiques du rit syrien, qui habitent principalement le mont Liban : *Autrefois, chacun des principaux villages* MARONITES *possédait un gros cèdre.* (Poujoulat.)

— Substantiv. : *Les* MARONITES.

— s. m. Linguist. Dialecte arabe parlé par les Maronites.

MARONITES, secte chrétienne du mont Liban. Les maronites sont certainement d'origine syrienne, puisque leur liturgie est encore aujourd'hui rédigée en langue syriaque. C'est à leur foi religieuse qu'ils doivent d'avoir conservé une sorte d'indépendance au milieu d'un pays soumis par les Turcs. Les maronites furent d'abord des monothélites. Ils paraissent devoir leur nom et leur origine à un moine du nom de Marum ou Maron, qui, à la fin du VIe siècle, enseignait qu'il y a en Jésus-Christ une seule volonté, tout en reconnaissant ses deux natures. En 1182, une première réconciliation eut lieu entre les monothélites du Liban et l'Eglise romaine, réconciliation incomplète, qui ne ramena à l'orthodoxie que le patriarche maronite d'Antioche et quelques évêques. Celui que les maronites appelaient patriarche d'Antioche était et est encore, dans une certaine mesure, leur chef à la fois religieux, civil et militaire. Il organisa plus d'une fois la résistance de ses fidèles aux ordres ou aux attaques de l'empereur d'Orient. Plus tard, après leur soumission définitive, qui eut lieu au xve siècle, les maronites, ayant conservé une véritable indépendance, luttèrent avec succès contre tous ceux qui tentèrent d'attaquer leur foi religieuse ou leur autonomie politique. Les Turcs les soumirent sans les dompter, et durent se contenter de leur imposer un tribut annuel. Pendant les croisades, ils rendirent d'utiles services aux armées chrétiennes. C'est à cette époque qu'on peut faire remonter le droit de protection que les gouvernements occidentaux, et particulièrement celui de France, se sont toujours attribué sur les chrétiens du Liban, tant contre les entreprises de la Turquie que contre les vexations des Druses, qui sont comme leurs ennemis domestiques. Cette protection s'est exercée d'une manière directe et plus ou moins efficace dans ces dernières années. V. LIBAN.

Au point de vue religieux, bien que les maronites soient considérés par le saint-siége comme faisant partie de la famille catholique, ils ont conservé certaines croyances et certaines pratiques qui leur sont particulières. Ainsi, outre qu'ils suivent un martyrologe très-différent du nôtre, et où figure notamment saint Maron, ils ont conservé la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, l'usage du syriaque dans la liturgie; ils proscrivent les messes privées. Leurs prêtres se livrent à des travaux manuels, qui leur fournissent leur principale ressource. Le pays possède un grand nombre de couvents où croupissent, dans l'ignorance et la paresse, 25,000 religieux des deux sexes, soumis à une prétendue règle de saint Antoine. Si une tolérance prudente retient les maronites dans le sein de l'Eglise, il n'en est pas moins vrai qu'ils restent, aux yeux de l'autorité ecclésiastique, véhémentement soupçonnés d'hérésie monothélite, et qu'ils ne font pas un bien grand cas des décisions de Rome. Le patriarche d'Antioche n'est pas bien loin d'être le pape du Liban. Une des principales préoccupations de leurs docteurs est de montrer que leurs ancêtres n'ont jamais dévié de la vraie foi, de sorte qu'ils ne seraient pas revenus à Rome, mais que Rome serait venue à eux.

Sous le rapport social, les maronites sont belliqueux, généreux, hospitaliers, mais extrêmement vindicatifs. Les haines de famille se perpétuent chez eux absolument comme chez les Corses. Les maronites se regardent tous comme d'extraction noble, et à ce titre portent le turban vert.

Il existe à Rome un collége de prêtres maronites, sur lequel le pape fonde de grandes espérances pour le triomphe dans le Liban des idées vraiment catholiques.

MARONNE, petite rivière de France (Cantal). Elle prend sa source à 1,647 mètres d'altitude, au pied du roc des Ombres, coule à l'O., forme la belle cascade de Couderc, arrose la vallée de Salers, baigne Sainte-Eulalie, Saint-Christophe, entre dans le département de la Corrèze et tombe dans la Dordogne, à 2,500 mètres en aval d'Argentat, après un cours de 88 kilom.

MARONNER v. n. ou intr. (ma-ro-né). Pop. Murmurer, gronder.

— v. a. ou tr. Prononcer en maronnant : *Il* MARONNE *je ne sais quoi entre ses dents.*

MAROPATI, bourg et commune d'Italie, province de la Calabre ultérieure Ire, district de Palmi; 2,067 hab.

MAROQUIN s. m. (ma-ro-kain — rad. *Maroc*, pays où l'on fit d'abord du maroquin). Cuir de bouc ou de chèvre, apprêté avec de la noix de galle ou du sumac : *Bottines de* MAROQUIN. *Livre relié en* MAROQUIN. ‖ Peau façonnée à la manière du maroquin.

— *Papier maroquin*, Papier de couleur qui imite le maroquin.

— Mar. Cordage amarré autour du grand mât et du mât de misaine, pour recevoir les palans qui servent à embarquer et à débarquer les marchandises.

— Vitic. Variété de raisin.

— **Encycl.** Le véritable *maroquin* est de la peau de chèvre tannée et mise en couleur du côté de la fleur. On travaille aussi les peaux de mouton de la même manière, et on les nomme mouton maroquiné. Il est probable que cette dénomination provient de ce que cette industrie a pris naissance au Maroc.

Les premières notions qui parvinrent en France sur la fabrication du *maroquin* du Levant sont dues à Granger, chirurgien de la marine royale, qui voyagea dans diverses contrées par ordre du ministre Maurepas. La description de l'art du maroquinier fait l'objet d'une note qu'il adressa à l'Académie en 1735. Lalande l'a reproduite avec détail dans l'*Encyclopédie*.

La première fabrique destinée à l'exploitation de cette industrie fut établie dans le faubourg Saint-Antoine par un nommé Garon, en 1749. Quelques années après, s'établit un second fabricant du nom de Barrois. Son usine fut, par lettres patentes de 1765, mise au rang des manufactures royales.

Cette industrie, qui s'est depuis lors beaucoup accrue, est restée concentrée à Paris et dans ses environs, ainsi qu'à Marseille. Les peaux de chèvre les plus estimées sont celles qui viennent des anciennes provinces de l'Auvergne, du Poitou et du Dauphiné. On en tire aussi une grande quantité de la Suisse, de la Savoie et de l'Espagne. Celles de ce dernier pays sont recherchées pour leur force et leur solidité, tandis que celles de France sont plus estimées pour leur finesse.

Les peaux de chèvre arrivent sèches et en poil. On commence par les ramollir au moyen d'une simple immersion dans de l'eau croupie, où on les laisse séjourner pendant un temps dont la durée varie suivant leur épaisseur, leur degré de dessiccation et la température régnante. Dans tous les cas, cette immersion ne doit pas durer plus de cinq jours, sans quoi on court le risque de faire subir aux peaux un commencement de putréfaction nuisible à leur qualité; après quoi elles sont rincées à l'eau fraîche, et on leur fait subir un premier écharnage grossier, c'est-à-dire que l'on enlève les lambeaux de chair et de graisse adhérents à la face interne. Ensuite, les peaux sont égouttées et plongées dans une dissolution de chaux. On procède graduellement en les mettant d'abord dans des bains peu saturés ou qui ont déjà servi.

Cette opération a pour but de tuméfier les peaux et d'en ouvrir les pores pour permettre l'extraction facile des poils, ce que l'on appelle le débourrage; on étend successivement chacune des peaux sur un chevalet, et à l'aide d'un couteau de tanneur rond et non tranchant, que l'on promène dans tous les sens sur la surface de la peau, on fait tomber le poil. Il faut ensuite débarrasser complétement les peaux de la chaux dont elles sont imprégnées. On commence par les mettre dégorger toute une journée dans une rivière, puis on les écharne, c'est-à-dire qu'on enlève avec soin toutes les parcelles de chair adhérentes qui ont pu échapper à la première opération, faite rapidement. Ensuite on fait subir une sorte de compression violente, qui doit expulser de la peau les liquides étrangers, en agissant sur la peau, placée sur un chevalet, au moyen d'un couteau rond en pierre dure, nommé querce, que l'on promène du côté de la fleur. Cette opération a en même temps l'avantage d'adoucir la fleur et d'effacer tous les plis qui auraient pu se former accidentellement.

Entre chacune de ces dernières opérations, on foulait fortement les peaux dans des baquets, à l'aide de pilons en bois. Dans ces derniers temps, ce pilonnage a été remplacé par une violente agitation effectuée dans un tonneau rempli d'eau, dont la surface intérieure est garnie de chevilles en bois à tête arrondie, et que l'on fait tourner rapidement sur un axe horizontal. La chaux que les pores pourraient encore retenir et qui serait nuisible à la mise en couleur est ainsi expulsée complétement. Certains fabricants ont imaginé d'effectuer le débourrage au moyen de lessives alcalines, dont il est plus facile de se débarrasser. On termine ces préparations préliminaires par l'opération appelée *confit*. Elle consiste à plonger les peaux dans un bain de son et de sel marin, dont l'action développe une sorte de fermentation acide qui neutralise l'action des dernières parcelles de chaux, resserre le tissu de la peau et rend la teinture plus solide. La peau étant devenue moins poreuse se laisse pénétrer plus difficilement par la couleur, qui est ainsi, par conséquent, mieux mise à profit. On est dans l'usage de coudre chaque peau en la doublant, chair contre chair et la fleur en dehors, afin que la couleur ne puisse pas s'appliquer du côté de la chair.

Les peaux, ainsi repliées ou cousues deux à deux, sont agitées dans le tonneau dont il a été déjà parlé; seulement cette fois il est rempli d'un bain colorant rouge. Cette opération est renouvelée par deux fois, et la matière colorante adhère fortement, par suite d'un mordant, qui est de l'oxyde d'étain ou de l'alun en dissolution, dans lequel on a eu soin de plonger les peaux préalablement. Ensuite on les rince et l'on procède au tannage.

La couleur rouge est la seule que l'on applique ainsi avant le tannage, parce qu'elle est très-difficile à appliquer et qu'elle s'incorpore peu aisément. Elle exige de plus des peaux d'excellente qualité et absolument parfaites; les moindres défauts deviennent apparents par cette teinture en rouge. En général, une peau doit être d'autant plus parfaite que la couleur que l'on veut lui appliquer est plus claire.

Le rouge peut s'obtenir à l'aide de la laque, de la cochenille, du kermès et même de la garance. La matière qui était anciennement employée dans le Levant était le kermès. Mais maintenant la cochenille est devenue partout d'un emploi général, à cause de son brillant coloris.

Le tannage s'opère au moyen du sumac ou de la noix de galle, et à la flotte. Le sumac est généralement préféré, surtout celui de Sicile, parce qu'il contient plus de tannin et moins de matière colorante jaune, ce qui est d'un grand avantage lorsqu'on veut teindre les peaux en couleur claire.

On remplit les sacs formés par les peaux accouplées avec une dissolution de la matière tannante, de façon à les gonfler comme des outres, puis on les agite pendant plusieurs heures dans une grande cuve remplie de la même dissolution. Au bout de quatre heures environ on les relève, et on les met égoutter au-dessus de la cuve.

Cette manœuvre se renouvelle deux fois dans l'espace de vingt-quatre heures, et cela suffit pour le tannage lorsque l'opération a été bien conduite et que le sumac est de bonne qualité. Le tannage à la noix de galle, employé dans le Levant et à Marseille, est beaucoup plus long. L'agitation des sacs se faisait et se fait encore dans diverses usines à bras d'homme, mais on a imaginé, à Paris, de la produire au moyen d'ailes disposées sur un arbre horizontal auquel on communique un mouvement de rotation.

Les peaux, après le tannage, sont bien rincées et décousues, puis on en extrait l'excédant de liquide en leur donnant une façon sur les chevalets, avec l'étire, couteau rond en cuivre, que l'on promène, en appuyant fortement, sur les deux faces. On les met ensuite au séchoir.

Quelques fabricants avivent l'éclat de leur rouge en passant sur les peaux à demi sèches, au moyen d'une éponge fine, une dissolution de carmin dans l'ammoniaque ou une décoction de safran.

Quant aux peaux tannées en blanc, on les foule à l'eau tiède, au moment de les teindre, puis on les ploie en deux, la fleur en dehors, et on les passe en couleur dans de petites auges, dans lesquelles le bain est porté à une température aussi élevée que peuvent la supporter les mains de l'opérateur. On les y maintient jusqu'à ce qu'on ait obtenu la nuance demandée. Alors on les retire, on les rince et on les imprègne d'un peu d'huile, pour qu'elles ne se racornissent pas à l'air, puis on les étend immédiatement dans un séchoir bien aéré, mais où le soleil ne puisse pénétrer, car il altérerait les couleurs.

Ces dernières s'appliquent en général très-facilement. Le rouge seul présente quelque difficulté et doit s'appliquer avant le tannage, comme il a été dit précédemment.

Le noir s'obtient à la brosse avec une dissolution d'acétate de fer, que l'on obtient en faisant digérer des ferrailles rouillées avec de la bière aigrie.

Le bleu se fait de préférence à froid. La dissolution se prépare par les procédés ordinaires, employés généralement en teinture.

Pour les violets, on donne d'abord une couche bleue suffisante, que l'on place ensuite dans un bain convenable de cochenille.

Le vert s'obtient par le bleu et le jaune, etc.

Le dernier travail que subissent les peaux après la teinture consiste dans le corroyage. Il sert à rendre les peaux parfaitement souples et brillantes. Il se prépare de différentes manières, suivant l'emploi auquel les peaux sont destinées.

Pour le portefeuille et la gaînerie, on amincit les peaux le plus possible du côté de la chair, on les mouille un peu, puis on les étend sur une table avec une étire. On les sèche, on les humecte de nouveau et on les passe trois ou quatre fois au cylindre en différents sens pour donner les croisés du grain.

Les peaux qui sont destinées à être employées dans la cordonnerie, la sellerie, la reliure, demandent plus de souplesse encore; on les étire et on les lisse un plus grand nombre de fois.

MAROQUINAGE s. m. (ma-ro-ki-na-je — rad. *maroquiner*). Techn. Action de maroquiner; résultat de cette action : *Le* MAROQUINAGE *des peaux. Un* MAROQUINAGE *bien fait.*

MAROQUINÉ, ÉE (ma-ro-ki-né) part. passé du v. Maroquiner. Préparé à la façon du maroquin : *Cuir* MAROQUINÉ.

MAROQUINER v. a. ou tr. (ma-ro-ki-né — rad. *maroquin*). Techn. Apprêter à la façon du maroquin : MAROQUINER *du veau.* ‖ *Maroquiner du papier*, Le préparer de façon qu'il imite le maroquin.

MAROQUINERIE s. f. (ma-ro-ki-ne-rî — rad. *maroquiner*). Techn. Art de faire le maroquin. ‖ Commerce du maroquin. ‖ Lieu où se prépare le maroquin : *Construire une* MAROQUINERIE. ‖ Ouvrage en maroquin : *Acheter des* MAROQUINERIES.

MAROQUINIER s. m. (ma-ro-ki-ni é — rad. *maroquiner*). Ouvrier qui prépare, qui façonne le maroquin ou le papier maroquin.

MARORE, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et à 12 kilom. de Parme; 4,362 hab.

MAROS, en latin *Marisus*, rivière de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie. Elle prend sa source dans le versant occidental des Carpathes de Transylvanie, au S. de Vaslab et au pied du mont Ostoros, coule d'abord au N., puis forme une grande courbe en se dirigeant au S.-O., baigne Maros-Vasarhély, Carslbourg, Szaszvaros, entre en Hongrie, arrose Arad, Mako, et se jette dans la Theiss, en face de Szeggedin, après un cours de 660 kilom., navigable depuis Carslbourg. Ses principaux affluents sont : à droite, l'Arangos et le Kokel; à gauche, le Gorgeny, la Sebès, le Strehl et la Cserna. La Maros roule des paillettes d'or.

MAROS (COMITAT DE), division administrative de l'empire d'Autriche, en Transylvanie, au centre du pays des Szecklers. Superficie, 1,452 kilom. carrés; 75,000 hab. Chef-lieu, Maros-Vasarhély. Ce pays est fertile en vins, fruits, grains et bon tabac.

MAROSALIUM, nom latin du bourg de MARSAL.

MAROSTICA, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de Vicence, ch.-l. du district et du mandement de son nom; 3,331 hab. Fabrication de tresses et de chapeaux de paille.

MAROS-VASARHELY, ville de Transylvanie. V. VASARHÉLY.

MAROT (Jean), poëte français, né à Mathieu, près de Caen, vers 1460, mort en 1523. Son véritable nom était **Desmarets**, qu'il quitta pour celui de Marot. Né de parents pauvres, il reçut une instruction insuffisante; mais il y suppléa en étudiant l'histoire, la mythologie, et en relisant sans cesse les vieux poëtes, le *Roman de la Rose* surtout, pour lesquels il éprouvait une très-vive admiration. Jean Marot ayant fait la connaissance de Mlle de Saubonne, fille d'honneur de la duchesse Anne de Bretagne, la fille d'honneur présenta le poëte à sa maîtresse, qui l'accueillit avec distinction. Devenue reine de France en épousant Louis XII, Anne prit Jean Marot pour secrétaire. Ce fut alors que notre Normand s'intitula « écrivain et poëte de la très-magnanime royne de France, Anne de Bretagne. » Il accompagna Louis XII, en qualité d'historiographe, dans les fameuses expéditions de Gênes et de Venise. Devenu valet de chambre de François Ier, il conserva cet emploi jusqu'à sa mort. Ses deux principaux ouvrages sont le *Voyage de Gênes* et le *Voyage de Venise*. Le poëte, procédant selon le goût du temps, fait intervenir Mars, Bellone, Neptune et Eole dans ces deux poëmes. On a, en outre, de Jean Marot, beaucoup de pièces de vers détachées, telles que chants royaux, rondeaux, épîtres, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées (Paris, 1723, in-8o).

MAROT (Clément), célèbre poëte français, fils du précédent, né à Cahors en 1495, mort à Turin en 1544. Il y a peu de poëtes dont la vie ait été plus agitée que celle de Marot. Dès l'âge de dix ans (1505), son père l'envoya à Paris, dans l'intention de lui faire étudier le droit, car il le destinait à la magistrature. Pour cet objet, le jeune Clément entra chez un procureur au Châtelet. Ne se sentant pas de vocation pour ce genre de vie, il préféra accepter l'emploi de payeur chez le seigneur de Villeroy. Il y fut distingué par Marguerite de Valois, qui bientôt se l'attacha comme valet de chambre. Jean Marot, son père, poëte officiel d'Anne de Bretagne, était valet de chambre du roi François Ier. Quand il mourut, son fils, protégé par Marguerite, obtint de le remplacer dans sa charge. Son esprit, son talent poétique et la facilité de ses mœurs lui attirèrent la faveur du roi, auquel il avait offert un de ses premiers poëmes, le *Temple de Cupido*. Il fut de la suite du roi au camp du Drap d'or (1520), et en 1521 il était au camp d'Attigny avec le duc d'Alençon. Il servit aussi quelque temps dans le Hainaut. Pendant la guerre d'Italie, il faisait partie de la maison du roi, et, comme son maître, il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Il y fut même blessé au bras. De retour en France avant François Ier, il fut arrêté et mis au Châtelet : on l'accusait d'avoir montré quelque sympathie aux idées de la religion réformée (1525). Dans son poëme intitulé l'*Enfer*, où il décrit sa prison, il raconte qu'il fut dénoncé, comme ayant mangé du lard en carême, par une de ses maîtresses. On a conjecturé que cette maîtresse était Diane de Poitiers, parce qu'il l'appelle *Luna;* mais l'hypothèse est bien hasardée. Réclamé comme son justiciable par l'évêque de Chartres, son ami, il eut une prison plus douce, dans laquelle il retoucha le *Roman de la Rose*. Rendu à la liberté, il ne devint pas plus prudent. Ses vers libres et caustiques n'épargnaient point les railleries aux moines et au clergé. Il écrivait, dans l'*Epître aux dames de Paris*, des vers comme ceux-ci :

> L'oisiveté des moines et cagots,
> Je la dirais, mais je crains les fagots;
> Et des abus dont l'Eglise est fourrée,
> J'en parlerais, mais garde la bourrée.

Il ne tarda pas à être remis en prison pour avoir arraché des mains de la prévôté un homme qu'on allait incarcérer (1530). Il envoya au roi une épître qui lui plut tant, qu'il fit relaxer son favori. Mais Marot, comprenant qu'il était suspect, se sentant entouré d'ennemis, alla demander asile à Marguerite (1535). La cour de la reine de Navarre était alors le refuge de tous les esprits indépendants, et la sœur du roi qui poursuivait si rigoureusement alors les réformés inclinait fort vers les idées nouvelles. D'ailleurs elle avait toujours protégé Marot, et l'on a même avancé qu'elle l'avait accepté dans sa familiarité la plus intime. La lecture superficielle de Marot semble accréditer la médisance des contemporains. La reine de Navarre ne dédaignait point de correspondre en vers avec son poëte, et nous possédons dans les œuvres de celui-ci un dizain qu'elle lui adressa. On trouve dans les pièces de Marot des expressions de tendresse assez libres, mais on aurait tort d'en conclure quoi que soit. C'était alors une mode, à laquelle se sont conformés tous les poëtes, d'employer à l'égard de leurs protectrices des expressions qui ressemblent très-fort à celles de la passion amoureuse. Que sous ce badinage on cachât parfois des jeux moins innocents, c'est bien possible, mais le badinage en lui-même ne prouve rien. Marot ne resta pas longtemps en Bearn. Les partisans de l'hypothèse qui en fait l'amant de Marguerite ont cru que ce brusque départ avait pour cause une brouille d'amoureux. A cette époque, la duchesse Renée de France, comme Marguerite en Béarn, réunissait à Ferrare sous sa protection tous les libres esprits, persécutés ailleurs. Marot se rendit près d'elle (1536), et, à sa cour, il se lia avec Calvin. Bientôt le pape Paul III força le duc de Ferrare à chasser de sa cour tous les réfugiés suspects d'incliner vers la Réforme, et le poëte dut chercher un troisième refuge. Il sortit de Ferrare avec Calvin, et alla à Venise. Pendant ce temps, la duchesse Renée obtenait sa grâce de François I^er^, à condition qu'il rentrerait dans le giron de l'Église. Mais il n'est pas probable qu'il en fût jamais sorti, et son abjuration solennelle à Lyon, entre les mains du cardinal de Tournon, est un conte. Marot était tout simplement ce que l'on appelle de nos jours un libre penseur; il se souciait peu des momeries catholiques, du gras et du maigre; il faisait sur les moines et les évêques des plaisanteries à la Rabelais, et le clergé eût été fort aise de le faire brûler comme protestant. Ses biographes, avant le plus récent et le plus judicieux, M. Ch. d'Héricault, se sont ingéniés à concilier la belle humeur de Marot, sa gaieté, son insouciance, avec cette ardeur calviniste qu'il faut lui supposer pour comprendre les persécutions dont il a été l'objet, et ils n'ont pu y parvenir. Ils en sont réduits à l'étonnement, ne voulant pas comprendre que, pour le clergé, s'attaquer à des pratiques superstitieuses, rire des moines, prêcher la tolérance, c'est bafouer la religion et nier l'existence de Dieu. Marot reparut à la cour de François I^er^ (1538-1545). Mais il avait beau faire, il était toujours suspect; les prêtres et les docteurs en Sorbonne avaient les yeux sur lui. A cette époque, François I^er^ avait créé la chaire d'hébreu et l'avait donnée au célèbre Vatable, l'un des plus grands et des meilleurs hommes du siècle. Marot se lia avec lui, et sous sa direction il se mit à traduire quelques-uns des *Psaumes*. Aussitôt ses ennemis recommencèrent à le persécuter. Les docteurs en Sorbonne censurèrent son ouvrage; le clergé jeta les hauts cris, si bien que François I^er^ défendit à Marot de continuer et fit supprimer ce qui déjà avait paru. Le livre se répandit malgré le roi. Les réformés goûtèrent cette traduction des *Psaumes*, mis en musique par Goudinel, et les chantèrent à leurs offices. Marot, voyant grossir l'orage, quitta Paris et s'en fut trouver Calvin à Genève. Mais l'austérité des calvinistes ne lui allait pas plus que la sottise monacale; il quitta Genève peu de temps après. Les protestants dirent même qu'il avait été chassé de la ville à cause de sa vie déréglée. Or veut-on savoir à quelle débauche il se livrait? il jouait au trictrac; voilà ce que les Genevois lui reprocherent : c'était pour eux du dérèglement. Quelques biographes, prenant l'accusation au sérieux, ont cru que ce pauvre Marot s'était livré à des débauches sans nom. Enfin il trouva un cinquième et dernier asile à Turin; il s'y mit sous la protection de ceux qui gouvernaient alors le Piémont, enlevé par François I^er^ à Charles III, duc de Savoie, surnommé *le Bon.* Il ne paraît pas que les secours donnés au poëte fussent très-généreux, car il mourut fort pauvre en 1544. Il avait cinquante ans.

Telle fut la vie de l'homme; le poëte mérite d'être étudié consciencieusement. Marot fut longtemps considéré comme le premier écrivain moderne de la France, le premier qui eût écrit dans un style lisible; on lui attribua donc, bien gratuitement, la puissance qu'il faut à un poëte pour réformer et clarifier une langue. Les apparences étaient pour lui; si l'on compare en effet son style si net, son vers si fluide au style de Villon, plus coloré, mais pour nous plein d'archaïsmes, on peut croire que Marot fit faire à la langue un grand progrès. C'est une erreur; il ne fit que continuer d'anciennes traditions de style que la critique du XVIII^e^ siècle avait perdues de vue. La langue dont il se servit est celle de ces grands poëmes cycliques du XII^e^ et du XIII^e^ siècle qu'il avait étudiés à fond, car c'est bien plutôt de lui que de Villon que Boileau aurait pu dire qu'il débrouilla l'art confus de nos vieux romanciers. Nulle part ce travail ne se voit mieux que dans son édition du *Roman de la Rose* (1529, in-8°), qu'il retoucha en substituant des phrases usuelles aux tournures vieillies. Marot, à peu de chose près, a le style de Charles d'Orléans, contemporain de Villon, mais qui semble avoir écrit dans un autre siècle et s'être servi d'une autre langue, tant les procédés des deux poëtes diffèrent essentiellement. Il a laissé la versification au même point; il ne sait ni alterner les rimes féminines et masculines, ni éviter les hiatus, de sorte que l'on serait bien empêché de spécifier ces perfectionnements dont on lui fait honneur. Cela n'a pas empêché Laharpe de dire : « Le nom de Marot est la première époque vraiment remarquable dans l'histoire de notre poésie, » phrase qui rappelle un peu trop ce sabre qui était le plus beau jour de la vie de M. Prudhomme. Il ajoute, en aussi mauvais français, que son talent était bien supérieur à tout ce qui l'avait précédé et à tout ce qui l'a suivi, jusqu'à Malherbe. Le critique oublie à dessein la pléiade qui a donné tant de force et tant de grâce au vers alexandrin, qui a inventé tous les rhythmes de la poésie lyrique et retrouvé la poésie lyrique elle-même. Ce qui appartient en propre à Marot, c'est d'avoir poli la langue, d'avoir donné au vers de dix syllabes, si difficile à manier, une sveltesse que La Fontaine seul a pu dépasser. La tournure enjouée de son esprit, sa bonne humeur gaie et facile se sont reflétées dans son style au point de lui donner une saveur particulière; c'est ce que l'on a appelé le style marotique, que des maîtres même n'ont pas dédaigné d'imiter. Mais ces qualités d'élégance, de grâce et de clarté, il ne les a obtenues qu'aux dépens de la couleur et de la grande poésie; il n'a fait de la poésie qu'un badinage, un passe-temps bon pour amuser les oisifs des cours. En continuant Charles d'Orléans plutôt que Villon, qu'il admirait pourtant, il a fait prédominer la langue un peu molle de la cour sur ce vigoureux idiome populaire que maniait si bien Villon. Il n'est pas étonnant que Marot ait excité tant d'admiration parmi les écrivains du XVII^e^ siècle; il les annonce et les prédit : Racine et Boileau sont contenus en lui comme Hugo l'est dans Ronsard, et l'école romantique moderne dans la grande école du XVI^e^ siècle.

L'œuvre de Marot se divise en plusieurs séries : opuscules, élégies, épîtres, coq-à-l'âne, ballades, chants divers, rondeaux, chansons, épigrammes, estrennes, épitaphes, complaintes, églogues. Outre ces œuvres originales, il a traduit la première églogue des *Bucoliques* de Virgile, les *Visions* de Pétrarque, les *Métamorphoses* d'Ovide, l'*Histoire de Leander et d'Héro*, et quelques sonnets de Pétrarque. Une mention spéciale doit être donnée à sa traduction des cinquante-deux psaumes de David. Les élégies, les épîtres et les épigrammes sont ses meilleurs titres de gloire, non que tout y soit bon, mais chacune de ces séries contient des poëmes dignes de mémoire. Les opuscules qui remplissent la première, et parmi lesquels se trouve le *Temple de Cupido*, sont déparés par des allégories puériles et insupportables, dont avaient tant abusé ses devanciers du moyen âge.

Il y a encore maintes traces de cette affectation à la mode dans ses élégies. On y voit *Doubte* qui dispute avec *Ferme Amour*. Néanmoins, on y rencontre quelques beaux vers vraiment sentis et dignes d'un poëte. D'autres pièces sont d'une naïveté un peu crue. Sans avoir le cynisme de Villon, amoureux de la grosse Margot, il ne cache pas qu'il pense à peu près comme lui; et s'il s'exprime plus poliment, c'est qu'il vivait à la cour et non dans la rue, et qu'il s'adressait à Diane de Poitiers et à Marguerite de Valois, et non à la belle Haulmière. Pourtant, il serait injuste de lui refuser parfois une vraie tendresse; sa troisième élégie, où il dit adieu à sa maîtresse, montre qu'il sentait vivement, et il a rencontré des accents pathétiques en parlant de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, dont la mauvaise fortune fait aussi le sujet d'une de ses meilleures épigrammes; c'était en même temps, de sa part, un acte de courage. Les épîtres sont pour la plupart excellentes. Il y en a près de soixante, dédiées, soit au roi, soit à ses protecteurs, à ses protectrices, aux dames de Paris et de la cour. C'est dans ses épîtres qu'il faut surtout chercher l'homme et le poëte; il y montre, sous une forme enjouée, toutes les péripéties de sa vie errante et agitée. Le style est vif, élégant, spirituel, et le vers alerte dit toujours fort exactement ce qu'il veut dire. La langue est claire, nette et dépouillée déjà presque entièrement des vieilles formules. On a souvent cité comme un chef-d'œuvre l'épître qu'il adresse au roi pour lui raconter qu'il a été volé par son domestique. On pourrait en citer bien d'autres.

Nous ne dirons que fort peu de chose des ballades; il y en a néanmoins de fort divertissantes, comme celle de *Frère Lubin*, celle qui a pour titre *A Madame d'Alençon* (Marguerite de Valois) *pour être couche à son état*. Il en est une qui fait allusion à l'affaire du lard mangé en carême, qui lui valut sa première détention : elle est assez jolie.

Nous passerons très-rapidement sur les chants divers; ce sont des sortes de poésies officielles sur les mariages des princes et les événements des cours. On y trouve une imitation de Catulle à propos du mariage de Renée de France avec le duc de Ferrare; des pièces adressées à Charles-Quint, à la reine de Hongrie, etc. Tout cela a beaucoup de ressemblance avec les poésies que Ronsard publiera plus tard sous le titre de *Mascarades*. Il ne faut point oublier qu'à cette époque la position d'un poëte de cour n'était qu'une sorte de domesticité. Jusqu'au XVII^e^ siècle, il y a eu peu de progrès sous ce rapport, et, pour plaire à Louis XIV, Molière, qui était valet de chambre comme Marot, devait fatiguer son génie à des pièces de circonstance et à de petites poésies adulatrices. Il y a dans ses rondeaux quelques-uns des vers les plus charmants et les plus délicats qu'il ait faits. Plusieurs sont légèrement libertins, comme ceux de la *Jeune dame qui ha vieil mary*.

Marot a mis plus d'esprit encore dans ses épigrammes. On peut dire qu'il a trouvé la langue et la forme de ce genre, si bien que les meilleures de J.-B. Rousseau et Ecouchard-Lebrun sont jetées dans son moule et prennent même jusqu'à ses formes grammaticales. La plupart des épigrammes de Marot sont restées célèbres; il y en a de très-licencieuses, d'autres sont d'une malice spirituelle du meilleur goût. Quelques-unes, le *Frère Thibaud* par exemple, n'ont pas dû apaiser la haine du clergé contre lui. Nous ne nous occuperons point de ses traductions ou plutôt de ses imitations de poésies latines, qui sont rarement heureuses.

Quant aux *Psaumes*, ils n'ont de remarquable que le fait d'avoir fourni un nouveau prétexte de persécution contre leur auteur et d'avoir été acceptés par les protestants. La dernière œuvre de Marot fut les *Oraisons* et les *Petits devis chrétiens*, qui furent parfaitement inutiles à sa gloire. Les meilleures éditions de Marot sont celles de Niort (1596, in-16); de La Haye (1731, 4 vol. in-4° et 6 vol. in-12); dans la même ville, celle d'Adrian Moetjens (1714, 2 vol. in-12); celle de Paris (1824, 3 vol. in-8°). Il en a été fait une édition définitive par M. Charles d'Héricault dans la bibliothèque elzévirienne de P. Jannet, continuée par M. Lemerre (1867-1873, 4 vol. in-16). — Son fils, Michel MAROT, né vers 1520, fut page de Marguerite de Navarre (1534) et composa aussi des vers, dont le petit nombre ne compense pas la médiocrité. Il était loin d'avoir le talent et la bonne humeur de maître Clément; la devise qu'il prit : *Triste et pensif*, révèle un tempérament tout opposé. On a de lui quelques dizains sans valeur et une ode adressée à sa protectrice, qu'il appelle « la fleur des princesses. » Dans ce morceau, il avoue qu'il est fort inférieur à son père, qu'il n'en a ni la grâce ni la verve.

MAROT (Jean), architecte et graveur français, né à Paris vers 1630, mort dans la même ville en 1679. Bien que protestant, il reçut le titre d'architecte du roi et exécuta plusieurs édifices remarquables, notamment la façade de l'église des Feuillantines à Paris, les hôtels de Mortemart et de Pussort, le château de Lavardin dans le Maine, etc. Toutefois, il s'occupa beaucoup plus de la théorie que de la pratique de son art. Il a fait preuve d'un grand talent de dessinateur et de graveur en reproduisant avec son fils les principaux monuments anciens et modernes. Les collections dues à son burin se recommandent par une grande fidélité, par un aspect harmonieux et doux. Nous citerons de lui : le *Magnifique château de Richelieu* ou plans, profils, élévations dudit château (28 feuilles grand in-fol.); le *Château de Madrid* (in-fol.); le *Château du Louvre* (1676-1678, in-fol.); l'*Architecture française* ou *Recueil des plans des églises, palais, hôtels et maisons particulières de Paris* (Paris, 1727-1751, in-fol.); le *Petit Marot* ou *Recueil de divers morceaux d'architecture gravés par J. Marot* (Paris, 1764, in-4°), etc. On lui doit en outre les dessins et les gravures de beaucoup d'ouvrages d'architecture.

MAROT (Daniel), architecte et graveur, fils du précédent, né à Paris vers 1660, mort à une époque incertaine. Il aida son père dans ses travaux, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, suivit en Angleterre Guillaume d'Orange, qui l'avait nommé son architecte, et revint en 1702 en Hollande. Daniel Marot construisit la grande salle d'audience du palais de La Haye. Comme son père, il dessinait et gravait également bien. Nous citerons parmi ses travaux de ce genre : *Nouveau livre de tableaux de portes et de cheminées* (22 planches); la *Foire d'Amsterdam* (2 planches); *Conquêtes et victoires faites et remportées par les hauts alliés sur la France et l'Espagne* (1702, in-fol.); *Recueil d'architecture* (1712, in-fol.).

MAROT (Claude-Toussaint), comte de La Garaye, chimiste et philanthrope français. V. LA GARAYE.

MAROTEAU (Gustave), journaliste français, né à Chartres en 1849. Il vint terminer ses études à Paris et débuta dans les lettres par un recueil de vers, les *Flocons*, où l'on trouve, entre autres pièces mystiques, une *Ode à sainte Cécile*. Peu après, il entra à la rédaction de la *Rue*, s'attacha à imiter le style et la manière de M. Jules Vallès et donna à l'*Eclipse* des articles de fantaisie et des pièces de vers. En 1869, M. Maroteau créa plusieurs petites feuilles éphémères, le *Faubourien*, le *Misérable*, dans lesquelles il attaqua vivement l'Empire. Un de ses articles lui valut huit mois de prison; mais il parvint à sortir de Sainte-Pélagie et gagna la Belgique. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Maroteau revint à Paris, fut incorporé dans la garde mobile et tint pendant quelque temps campagne en avant de Saint-Denis. Le mauvais état de sa santé le fit bientôt réformer. Pendant le siége, il écrivit peu. Il publia quelques articles à la *Patrie en danger*, journal de Blanqui, et fonda en novembre 1870 le *Bonnet rouge*, qui n'eut que deux numéros. Quelques jours après le mouvement insurrectionnel du 18 mars 1871, il fit paraître la *Montagne* (4 avril), qui eut une vingtaine de numéros et devint l'organe des idées de l'Internationale. C'est dans ce journal qu'il publia, le 21 avril, sur l'archevêque de Paris l'article qui devait plus tard attirer sur lui les foudres du parquet militaire. Enfin, du 16 au 22 mai, M. Maroteau publia le *Salut public*, journal dans lequel il demandait la résistance à outrance. Quelque temps après l'entrée des troupes de Versailles à Paris, il fut arrêté, conduit à Versailles et traduit, le 2 octobre 1871, devant le troisième conseil de guerre, qui le condamna à mort; mais sa peine fut commuée par la commission des grâces en celle des travaux forcés à perpétuité (20 janvier 1872), et, après avoir passé quelque temps au bagne de Toulon, où le retenait le triste état de sa santé, il fut embarqué au mois de juin 1872 pour la Nouvelle-Calédonie. Son défenseur, M^e^ Bigot, a publié, à l'issue de son procès, le *Dossier d'un condamné à mort* (1871, in-18).

MAROTIQUE adj. (ma-ro-ti-ke). Littér. Qui imite le style de Clément Marot, surtout par l'emploi de certains mots tombés en désuétude : *Le style* MAROTIQUE *est une bigarrure de termes bas et nobles, surannés et modernes.* (Marmontel.) *On appelle style* MAROTIQUE *la manière gaie, agréable, simple, naturelle, qui était particulière à Marot.* (Laharpe.)

— **Encycl.** C'est aux imitations qui ont été faites du style de Marot que l'on a donné ce nom, plutôt qu'au style du poëte lui-même. Marot parlait la langue de son temps, et ses contemporains purent se servir des mêmes tournures sans être taxés de style *marotique*. Mais il avait mis tant de grâce dans l'expression des sentiments, tant de malice dans ses rondeaux et ses épigrammes, que l'on put croire que son style naïf était de moitié dans la saveur de ces petits morceaux. On se servit des tournures de Marot jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle et même au commencement du nôtre, dans l'épigramme surtout, ce qui produit parfois un effet assez singulier. La suppression de l'article et du pronom, l'emploi de mots tombés en désuétude et d'inversions qui ne seraient plus permises constituent la recette du style *marotique;* mais ce n'en est là que l'extérieur, et, comme le remarque Marmontel, pour manier avec grâce un style naïf, il faut être naïf soi-même; or, rien n'est plus rare que la naïveté. La Fontaine est le seul poëte qui ait pu faire un usage à peu près constant du style marotique; ses contes offrent les meilleurs exemples de style *marotique* sans la moindre trace d'affectation. La Fontaine semble parler sa langue naturelle, tout en employant force tours archaïques et force mots vieillis :

> Le lendemain, notre amant se déguise
> Et s'enfarine en vrai garçon meunier :
> Un faux menton, barbe d'étrange guise;
> Mieux ne pouvoit se métamorphoser.
> Ligurio, qui de la faciende
> Et du complot avoit toujours été,
> Trouve l'amant tout tel qu'il le demande,
> Et, ne doutant qu'on n'y fût attrapé,
> Sur le minuit le mène à messer Nice,
> Les yeux bandés, le poil teint, et si bien
> Que notre époux ne reconnut en rien
> Le compagnon. Dans le lit il se glisse
> En grand silence; en grand silence aussi
> La patiente attend sa destinée,
> Bien blanchement à ce soir atournée.
> Voire ce soir! atournée! et pour qui?
> (*La Mandragore.*)

Ce style donne au récit un tour vif et piquant. Racine, dans les quelques épigrammes qu'on a de lui, a également employé le style *marotique*. Voltaire ne l'a pas dédaigné non plus à l'occasion; mais c'est J.-B. Rousseau qui, dans l'épigramme, en a fait l'emploi le plus fréquent.

MAROTISER v. n. ou intr. (ma-ro-ti-zé). Fam. Ecrire en style marotique.

MAROTISME s. m. (ma-ro-ti-sme). Littér. Imitation du style archaïque de Marot : *L'abus du* MAROTISME *est un des vices qui défigurent les ouvrages de J.-B. Rousseau.* (Laharpe.)

MAROTISTE s. m. (ma-ro-ti-ste). Littér. Celui qui affecte, qui imite le style marotique.

MAROTO (don Raphael), chef de partisans espagnol, né à Conca (Murcie) en 1785, mort en 1847. Ce fut, après Zumala Carreguy, le chef le plus remarquable du parti carliste pendant la guerre civile. Entré en 1808 dans l'armée, il était parvenu en 1815 au grade de colonel; sa fortune lui donnant une position indépendante, il en profita pour voyager en Angleterre, en France et dans l'Amérique du Sud, et ses talents militaires lui permirent de rendre des services signalés dans cette contrée, où il se lia avec Espartero. Il était commandant général de Guipuzcoa, lorsqu'en 1833 il se rendit à l'appel que don Carlos lui adressait d'Espagne, et suivit, la même année, ce prince en Portugal. En 1834, il servit au premier siége de Bilbao, sous les ordres de Zumala Carreguy, reçut à la mort de ce dernier (1835) le commandement de l'armée carliste de Biscaye, et remporta le 11 septembre 1835, sur Espartero, à Arrigoria, une brillante victoire qui eut pour résultat de lui ouvrir les portes de Bilbao, que son adversaire avait en sa possession; mais les intrigues de la camarilla et l'attitude hautaine qu'il prit lui-même vis-à-vis de don Carlos le firent tomber en disgrâce. Il vécut alors quelques mois dans l'inaction à Tolosa, et quitta cette ville, vers le milieu de l'année 1836, pour aller à Bayonne négocier une intervention avec les autorités françaises. Bien qu'il eût été appelé en 1837 au commandement des forces carlistes en Catalogne, il revint bientôt en France et y résida jusqu'après la défaite des carlistes à Peñacerrada (25 juin 1838). Nommé alors par don Carlos chef de l'état-major général et, peu de temps après, commandant en chef de ses troupes, il parut prendre en main, avec un zèle nouveau, les intérêts de ce prince, et s'occupa tout d'abord de réorganiser l'armée, qui était dans le plus grand désordre. Mais le parti catholique ne tarda pas à tramer contre lui une véritable conspiration, et Maroto eut à ce sujet, le 10 février 1839, avec don Carlos, un entretien dans lequel il lui déclara carrément qu'il allait faire fusiller une vingtaine d'intrigants, ce qui eut lieu en effet le 19 et le 20 février. Mais cette sanglante exécution provoqua bientôt un nouveau complot contre le général en chef; voyant les dangers qui le menaçaient, et cédant aux conseils d'autres chefs qui étaient fatigués d'une lutte sans fin pour une cause et pour un prétendant qui leur étaient devenus également odieux, Maroto entama le 27 février, avec les christinos, des négociations qui aboutirent à la conclusion du traité de Bergara (31 août 1839). Il se rendit ensuite à Bilbao, puis à Madrid, où il s'occupa fort peu de faire exécuter strictement les stipulations du traité qu'il avait conclu. La reine Christine lui accorda une pension de 40,000 réaux et le nomma membre de la cour supérieure de la guerre et de la marine. Plus tard, ses démarches pour l'exécution du traité de Bergara, en ce qui concernait les provinces basques et ses compagnons d'armes, furent repoussées. Peu de temps après, il partit pour le Chili, où il résida jusqu'à sa mort.

MAROTOU s. m. (ma-ro-tou). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de canards sauvages.

MAROTTE s. f. (ma-ro-te. — Ce mot est, selon les uns, pour *mérotte*, petite mère, petite poupée, et, suivant d'autres, il vient de *Marie*, de la même façon que *marionnette*. *Marotte* pour *mariotte* est en effet un diminutif de *Marie* :

Vive mon aimable *Marotte;*
Pour ses yeux doux
Nous sommes tous,
Tous à *Marotte.*
[*Muses coquettes*, dans RICHELET.]

Dans les Ardennes, *marotte* équivaut à *marionnette, poupée, jouet*). Sorte de sceptre, surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon de diverses couleurs et garnie de grelots, qu'on donne pour attribut à la Folle : *La Folie et la Gaieté se donnent la main et brandissent leur* MAROTTE, *comme les bacchantes agitaient leur thyrse.* (L. Enault.)

— Fig. Folie, monomanie : *Il a pour cette femme un amour effréné; c'est sa* MAROTTE. (Acad.) *En général, les femmes, à Genève, tiennent plus que les hommes à leur* MAROTTE *religieuse.* (A. de Maistre.) *L'illusion promet à l'amour le bonheur, au travail la gloire; ce sont ses deux* MAROTTES *brillantes.* (De Salvandy.)

Le ciel nons dote
D'une *marotte*
Tour à tour grave, et quinteuse, et falote.
BÉRANGER.

— Agric. Bâton qui sert à écheniller les arbres ou à faire tomber les pommes à cidre.

MAROUCHIN s. m. (ma-rou-chain). Comm. Pastel de mauvaise qualité.

MAROUETTE s. f. (ma-rou-ète). Ornith. Espèce du genre râle.

— Bot. Nom vulgaire de la camomille puante. ‖ On dit aussi MAROUTE. V. ce mot.

— **Encycl.** La *marouette*, appelée aussi *cocouan*, *girardine*, *griselle*, *râle d'eau*, etc., est rangée, suivant les divers auteurs, dans les genres *râle* ou *gallinule*. Elle est à peu près de la grosseur d'une caille; sa longueur totale n'excède pas 0^{m}, 20; le fond de son plumage est d'un brun olivâtre, tacheté de blanc, et plus ou moins rembruni en certains endroits; la gorge, le devant du cou, les cuisses et le haut du ventre sont d'un gris cendré; le pli de l'aile est blanc. Le bec, qui est jaunâtre, est coloré de rouge à sa base, mais seulement au printemps et en été; les pieds sont jaune olivâtre. Cet oiseau habite surtout les contrées du nord de l'Europe. Il est de passage dans nos pays au printemps et à l'automne, et arrive alors en troupes nombreuses jusque dans le midi de la France. La *marouette* habite de préférence les prairies basses et humides, les lieux herbus, les bords des étangs et des ruisseaux. Elle vit presque toujours solitaire, cachée parmi les joncs et les roseaux; d'un naturel très-farouche, elle ne s'apprivoise jamais; elle fait de longues courses dans les prairies et le long des rivages.

Pleine de ressources pour échapper à ses ennemis, elle se dérobe avec une vitesse extrême à la poursuite des chiens; si par hasard ceux-ci parviennent à approcher, elle entre dans l'eau, où, malgré ses doigts libres, elle nage très-facilement. Elle plonge alors, pour ne reparaître qu'à quelque distance, la tête seulement hors de l'eau, en sorte qu'il est fort difficile de la forcer à prendre sa volée, et par conséquent de la tirer. Elle s'enlève rarement, et vole beaucoup moins qu'elle ne marche; toutefois elle peut, avec l'aide du vent, aller d'une île à l'autre et parcourir ainsi de grands bras de mer. C'est une chasse très-attrayante que celle qu'on lui fait au chien d'arrêt, devant lequel elle tient, dit-on, si obstinément qu'on peut quelquefois la tuer d'un coup de baguette ou même la prendre à la main. La *marouette* est d'un naturel tellement solitaire, que le mâle et la femelle ne forment point de société ensemble; leur accouplement semble n'être qu'une rencontre fortuite; ils sont néanmoins dans l'habitude de se rappeler par un cri aigu, auquel ils ne manquent pas de répondre aussitôt qu'ils l'entendent; mais c'est à peu près là tout le commerce qu'ils ont ensemble. Le nid, placé parmi les grandes herbes du bord des eaux, est construit avec beaucoup d'art; il se compose de joncs entrelacés, et il a une forme ovale; il est attaché à quelque tige de roseau, de manière qu'il peut être soulevé par l'eau qui vient à croître, monter ou baisser avec elle, en suivant les variations de son niveau; c'est une sorte de nacelle, amarrée par un de ses bords aux plantes voisines, et pouvant librement se balancer sur l'onde. La femelle pond six à douze œufs d'un rouge brunâtre, marqués de taches et de points bruns et cendrés. Dès que les petits sont nés, ils courent, entrent dans l'eau, nagent, plongent et cherchent leur pâture; ils restent très-peu de temps avec leur mère, et se séparent les uns des autres de très-bonne heure.

La *marouette* fournit un mets délicieux à l'automne; elle est moins grasse et moins savoureuse dans les autres saisons de l'année. Cet oiseau aquatique et voyageur disparaît dès qu'arrivent les gelées, et reparaît aussitôt après qu'elles ont cessé; on dit qu'il se trouve aussi à la Louisiane et à la Guyane, mais c'est sans doute une espèce distincte.

MAROUF (Mohammed-ben-Abd-el-Khalik, dit AL), lexicographe arabe, qui vivait, dit-on, dans la première moitié du IX^{e} siècle de notre ère, à Amols, en Perse. On a de lui, sous le titre de *Kenz el Loghat* (*Trésor de la langue*), un dictionnaire arabe, dans lequel les mots sont expliqués en persan d'une façon courte et précise. Des manuscrits de ce lexique se trouvent dans les bibliothèques de Paris et de Leyde.

MAROUF-EL-KARKHI (Eben-Mahfoudh), mystique arabe, un des principaux chefs de la secte des sofis, né à Karkh, dans l'Irak-Arabi, vers 750, mort à Bagdad en 816. Il fut portier de l'iman Ali-Riza, qui lui fit quitter le christianisme pour embrasser le mahométisme, se lia intimement avec le mystique Daoud-el-Thayï, et mourut à Bagdad, où il fut enterré et où son tombeau devint un lieu de pèlerinage. Dans les sentences qui nous restent de lui, et qui ont été recueillies dans divers ouvrages, notamment dans le *Mohutekhab fi'-l Nowele*, on voit que Marouf insiste sur les vertus pratiques. « S'il prêche l'humilité, dit M. Ch. Rumelin, en disant qu'il ne faut jamais paraître devant Dieu autrement que sous les dehors d'un pauvre mendiant, il ne s'égare pas dans des considérations sur l'amour divin, qui, selon lui, est un don de la grâce de Dieu, et ne s'apprend pas par les leçons des maîtres. »

MAROUFLE s. m. (ma-rou-fle — rad. *maraud*). Fam. Fripon, coquin; homme grossier : *C'est un grand* MAROUFLE *que votre mari, madame. — Qui le sait mieux que moi? Je vous l'ai dit d'abord. Ah! je ne l'épargne pas.* (Danc.)

. . . . Un *maroufle* à besace,
Dans sa crasse orgueilleuse, à charge au genre hu-
[main,
S'il eût bêché la terre, eût servi son prochain.
VOLTAIRE.

— s. f. Sorte de colle très-tenace, faite avec le résidu de couleurs broyées à l'huile, que les pinceaux laissent dans le godet.

MAROUFLÉ, ÉE (ma-rou-flé), part. passé du v. Maroufler : *Tableau* MAROUFLÉ.

MAROUFLER v. a. ou tr. (ma-rou-flé — rad. *maroufle* s. f.). Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, sur un panneau de bois, sur un mur, avec la maroufle. ‖ Couvrir des toiles clouées sur un châssis avec de la colle, pour en augmenter la tension.

— Const. *Maroufler un panneau*, Coller derrière un panneau de lambris de la toile, de la filasse ou quelque autre matière, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROUTE s. f. (ma-rou-te). Bot. Nom vulgaire de la camomille puante. ‖ On dit aussi MAROUETTE.

— **Encycl.** La *maroute*, rangée autrefois parmi les camomilles, et désignée sous les noms vulgaires de camomille puante ou camomille des chiens, forme aujourd'hui le type d'un genre à part. C'est une plante annuelle, atteignant rarement la hauteur de 0^{m}, 50, glabre, très-rameuse, à feuilles alternes, sessiles, profondément découpées en segments linéaires; les fleurs sont disposées en capitules terminaux, jaunes au centre, blancs à la circonférence. Cette plante est commune dans presque toute l'Europe; elle croît abondamment dans les moissons, les champs en friche, les lieux cultivés, au bord des chemins, le long des ruisseaux et des marais. Elle répand, surtout quand on la froisse, une odeur très-forte, presque infecte, due à la présence d'une huile volatile d'un vert bleuâtre; on en retire aussi une sorte de camphre cristallisé. Cette plante n'est pas cultivée; on se contente, pour l'usage médical, de la récolter quand le capitule est parfaitement développé, car cette partie est la seule qu'on emploie, après l'avoir fait sécher convenablement. Son odeur fétide l'a fait regarder comme un excellent succédané de l'assa-fœtida. On l'administre en poudre ou en infusion, contre l'hystérie, les gastralgies, les entéralgies et les coliques venteuses. On la regarde comme un très-bon carminatif. On dit aussi l'avoir donnée avec succès contre des fièvres intermittentes rebelles à l'action du quinquina. D'après Roques, son infusion, administrée au moment du frisson, peut empêcher le retour de l'accès, comme le ferait l'absinthe ou la camomille. Enfin, on l'a vantée contre la dyssenterie, les scrofules, les pneumatoses, les flatuosités, la dysménorrhée, etc.

MAROUTHA ou **MARUTHAS**, prélat et écrivain syrien, mort vers 420. Devenu évêque de Martyropolis (Miafarékin), il assista au concile d'Antioche (391), se rendit en 403 à Constantinople pour demander à l'empereur Arcadius d'intervenir auprès du roi des Perses en faveur des chrétiens qui se trouvaient dans son empire, prit part, cette même année, au concile de Chalcédoine, où il se prononça en faveur de saint Jean Chrysostome, subit pour ce motif un court emprisonnement, puis se rendit auprès du roi de Perse Jezdedjerd I^{er}, avec des lettres de l'empereur. Bien accueilli par Jezdedjerd, qui consentit à faire cesser la persécution des chrétiens, il acquit bientôt la plus grande influence auprès de ce souverain en guérissant son fils, atteint d'une maladie regardée comme mortelle, et il obtint le libre exercice du culte chrétien en Perse. Maroutha assista en 410 au concile de Séleucie, reçut ensuite le titre d'ambassadeur de l'empereur Théodose II en Perse, et convoqua le concile de Ctésiphon, où il fit adopter la foi de Nicée. Les Syriens, qui vénèrent ce prélat comme un saint, célèbrent sa fête le 16 février. Outre divers ouvrages inédits, des hymnes, des poésies, une histoire du concile de Nicée, on a de lui : *Acta sanctorum martyrum orientalium et occidentalium* (Rome, 1748, 2 vol. in-fol.).

MAROVIT, la personnification du cauchemar, chez les Slaves et les Wendes. Son image le représente avec une tête de lion, le corps couvert d'écailles et de plumes.

MAROZIA ou **MARUCCIA**, dame romaine, célèbre par ses galanteries et son esprit d'intrigue, née vers 880, morte vers 950. Elle était fille de la fameuse Théodora, qui fut la maîtresse de plusieurs papes; elle fut elle-même la maîtresse du pape Sergius III, la mère de Jean XI et la grand'mère de Jean XII. Pendant cinquante ans, la papauté tomba en quenouille et fut dirigée, sous le nom des souverains pontifes, par Théodora et Marozia. C'est un des chapitres les plus édifiants de l'histoire de l'Eglise. Malheureusement ce chapitre est obscur; la chronique de l'évêque Luitprand, source peu sûre, étant la seule que l'on possède sur cette époque.

Galante comme sa mère et sa sœur, la seconde Théodora, douée également d'une éclatante beauté, Marozia épousa en 906 Albéric, marquis de Camerino et duc de Spolète, dont elle eut un fils, qui porta le même nom. Elle eut encore un autre fils, dont on attribua la paternité au pape Sergius III, qui occupa le trône pontifical de 904 à 912. Sa mère étant en réalité souveraine de Rome, et le duc de Spolète ayant d'immenses domaines et un parti puissant, ces deux femmes dirigeaient toutes les affaires de l'Italie méridionale et centrale. Cependant cette période ne fut pas sans gloire. « L'historien de nos jours, étranger aux intérêts privés des familles alors puissantes de Rome, cherchera longtemps en vain, dit l'historien allemand Léo, la clef des événements de cette époque; la question ne commencera à s'éclaircir pour lui que quand la conduite d'une femme qui se glisse avec adresse entre les formes flottantes des autres personnages influents de Rome lui criera hautement qu'il se trouve ici sur un terrain de la même nature que celui que nous avons parcouru naguère dans le nord de l'Italie avec Ermengarde; qu'il ne doit chercher dans les mobiles d'alors que le caprice, l'avidité, l'inconstance, le mépris de Dieu et des hommes, qui constituent un gouvernement de prostituées, gouvernement qui ne manque quelquefois ni d'intelligence ni d'énergie. » C'est en effet grâce à l'énergie que les deux sœurs Théodora et Marozia surent inspirer, l'une à son amant, le pape Jean X, l'autre à son époux, le duc de Spolète, que fut repoussée une redoutable invasion des Sarrasins. Etablis sur le Garigliano, ils menaçaient les Etats romains. Sous les auspices de ces deux femmes, une puissante ligue fut formée entre Jean X, le duc de Spolète, Bérenger, roi des Lombards, et Landulfe, lieutenant de l'empereur grec Porphyrogénète. Grâce à cette ligue, les Sarrasins furent repoussés. Dans la bataille on avait vu Jean X, à côté du duc de Spolète et non moins vaillamment que lui, combattre les infidèles. Ce fut même l'occasion d'un différend qui dégénéra en querelle entre les deux vainqueurs, et qui finit par la défaite d'Albéric. Chassé de Rome, il périt bientôt assassiné. Marozia avait pris le parti de son mari, et partagé sa fortune. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Gui, duc de Toscane (926). En 928, Bérenger, qui avait été couronné empereur d'Occident, étant mort assassiné, le comte de Provence, Hugues, beau-frère de Gui, débarqua à Pise. Son intention était de se faire reconnaître empereur, et Jean X, entrant dans ses vues, lui envoya des ambassadeurs. Marozia, qui avait d'autres projets et qui craignait de voir, par une élection nouvelle, diminuer son influence à Rome, résolut de se débarrasser du pape, quoiqu'il fût l'amant de sa sœur. Comme Jean X se rendait à Saint-Jean de Latran, elle le fit saisir par une troupe d'hommes dévoués; il fut jeté en prison, et périt étouffé quelques jours après. Redevenue toute-puissante, Marozia disposa à son gré du pouvoir; elle fit donner la tiare à Léon VI, puis à Etienne IV, et à un fils qu'elle avait eu, soit de Gui, soit de Sergius, et qui prit le nom de Jean XI. Voilà du moins ce que racontent quelques auteurs ecclésiastiques. (*Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique*, art. JEAN X.) Mais Marozia avait épousé Gui en 926; l'élection de Jean XI est de 931 : il aurait donc eu cinq ans. Il faut croire qu'elle avait eu ce fils du pape Sergius, qui fut en effet son amant, alors qu'elle était unie au duc de Spolète. Toute cette chronologie est fort embrouillée.

Gui étant mort en 932, Marozia, quoique n'étant plus jeune, songea à contracter un troisième mariage, et comme à sa galanterie se mêlait toujours l'ambition, elle jeta les yeux sur Hugues lui-même. « Marozia, dit l'historien allemand Léo, dans la conscience de son importance politique, forma le plan de soumettre toute l'Italie à son influence en se mariant avec Hugues. Celui-ci consentit, et, pour pouvoir épouser sa belle-sœur, il déclara qu'Ermengarde, Gui et son frère Lambert, qui lui avait succédé dans le marquisat de Toscane, n'étaient pas ses frères et sœur; qu'il savait avec certitude que sa mère, n'ayant point eu d'enfants du marquis de Toscane, son second mari, en avait substitué d'étrangers. Lambert, qui voulut prouver ses droits par un jugement de Dieu, succomba, fut destitué et privé de la vue, et Hugues épousa Marozia en 932. Mais il était d'une nature trop lourde, trop septentrionale, pour que la bonne intelligence entre lui et sa nouvelle épouse durât longtemps. Elle avait du duc Albéric de Spolète un fils du même nom; un jour que celui-ci présentait l'aiguière à Hugues, il versa maladroitement l'eau sur les mains du roi, qui lui donna un soufflet. Albéric, irrité, sortit du château et appela le peuple de Rome aux armes pour le venger. Hugues fut assiégé dans le château Saint-Ange, et sa position devint critique. Peut-être Marozia, dont les charmes avaient pu perdre peu à peu de leur puissance, reconnut-elle qu'elle avait moins d'ascendant sur Hugues qu'elle ne l'avait espéré, et contribua-t-elle à le mettre dans l'embarras. Pendant la nuit, il descendit par une fenêtre du château au moyen d'une corde et s'enfuit. Une armée qu'il rassembla pour se venger des Romains ne put rien faire, et le jeune Albéric, qui avait obtenu la faveur du peuple de Rome, mit sa mère en prison et gouverna Rome du fond du château Saint-Ange, pendant que son frère utérin, Jean, possédait la plus haute dignité ecclésiastique de la ville et du monde catholique. » Marozia, enfermée dans un couvent, y mourut à une date indéterminée.

MARPAUT s. m. (mar-pô). Argot. Nom donné autrefois à des mendiants escrocs, qui ne voulaient pas se soumettre à l'autorité du grand coesre.

MARPERGER (Paul-Jacques), économiste allemand, né à Nuremberg en 1655, mort à Dresde en 1730. Après avoir passé quelque temps à Lyon pour y apprendre le commerce, il se rendit à Vienne où, tout en s'occupant de négoce, il s'attacha à étudier les questions relatives à l'industrie, à la richesse publique, puis il devint conseiller aulique et de commerce de l'électeur de Saxe (1724). Marperger, membre de l'Académie de Berlin depuis 1708, a été un des premiers écrivains de l'Allemagne qui se soit occupé des questions d'économie politique. On lui doit un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules, parmi lesquels nous citerons : *Correspondant commercial qui n'est jamais en défaut* (1699-1714, in-8^{o}); *Nouveau traité des bourses de commerce et des manufactures* (1704-1706); le *Commerçant moscovite* (Lubeck, 1705); le *Commerçant suédois* (Lubeck, 1706); le *Commerçant historique* (Lubeck, 1708); *Description géographique, historique et mercantile des pays de la Prusse* (Berlin, 1710); *Description des banques* (Halle, 1716); *Traité des plantes utiles et agréables* (Leipzig, 1722, in-4^{o}); *Mélanges de police et de commerce* (Dresde, 1722); *Trifolium mercantile* (1723), etc. Un *Choix des petits écrits de Marperger* a été publié à Leipzig (1723, in-4^{o}).

MARPESIE, reine des Amazones. Elle vainquit les habitants du Caucase et donna son nom à ces montagnes, où elle avait séjourné pendant quelque temps.

MARPESSA, fille d'Evénus, roi d'Etolie. Un mythe la représente comme enlevée par Idas, héros fameux de la ville de Marpessa. Le fait renfermé dans le mythe et confirmé par d'autres preuves est que des colons partirent de la rivière Evénus et fondèrent Marpessa. Le mythe ajoute qu'Evénus, après avoir essayé en vain de reprendre sa fille à Idas, fut, par une métamorphose analogue à celle de Byblis, changé en fleuve par l'effet de son chagrin.

MARPHISE, une des belles guerrières du *Roland furieux.* L'Arioste la présente ainsi, dans le XIIIe chant de son poëme : « Elle s'appelait la vierge Marphise, et telle était sa valeur que, l'épée à la main, elle fit plus d'une fois suer le front au grand sire de Brava et à celui de Montauban. Le jour et la nuit toujours marchait couverte de son armure, de çà de là, cherchant par monts et par vaux à se rencontrer avec des chevaliers errants, afin de se rendre immortelle et glorieuse. » Ses aventures et ses prouesses remplissent les chants XVIII, XIX et XX.

MARPHYSE s. f. (mar-fi-ze). Annél. Groupe de néréides, détaché du genre néréidonte.

MARPRIME s. f. (mar-pri-me). Mar. Nom que les voiliers donnent à un poinçon dont ils se servent pour percer des trous dans la toile.

MARPURG (Frédéric-Guillaume), musicographe allemand, né Seehausen (marche de Brandebourg) en 1718, mort à Berlin en 1795. Il joignit à l'étude des langues anciennes et modernes celle des mathématiques et de la musique, pour laquelle il avait un goût tout particulier, fit en 1742 un voyage à Paris, où il se lia avec Rameau et quelques autres artistes français, puis revint en Prusse, où il devint directeur des loteries de Berlin et conseiller du roi. Marpurg employa ses loisirs à s'occuper du perfectionnement des méthodes musicales et à propager les principes de Rameau sur la théorie de la basse fondamentale. On lui doit un grand nombre d'ouvrages qui l'ont fait, à juste titre, mettre au nombre des théoriciens les plus érudits et des meilleurs critiques de son temps. Il a composé, en outre, une multitude de pièces pour l'orgue et le clavecin. Nous citerons parmi ces ouvrages : *l'Art de jouer du clavecin* (Berlin, 1750-1751); le *Musicien critique de la Sprée* (Berlin, 1750), journal de musique dont cinquante numéros ont paru ; *Notices historiques et critiques pour servir aux progrès de la musique* (Berlin, 1754-1762, 5 vol. in-8°); *Manuel de la basse continue et de la composition* (Berlin, 1755-1757-1758), ouvrage important qui a été traduit en français et publié dans le *Nouveau manuel complet de musique vocale et instrumentale*, de Choron ; *Traité de la fugue et du contre-point* (1756) ; *Éléments de la musique théorique* (1757, in-4°) ; *Introduction critique à l'histoire et à la connaissance de la musique ancienne et moderne* (1759); *Lettres critiques sur la musique* (1759-1764, 2 vol. in-4°) ; *Éléments du calcul des progressions arithmétiques et géométriques applicables à la théorie de la musique* (1774) ; *Essai sur le tempérament musical* (1776) ; *Légendes de quelques saints, suite aux almanachs musicaux et aux livres de poche de l'époque actuelle* (1786), etc. Parmi ses compositions, nous mentionnerons : *Nouvelles chansons avec accompagnement de clavecin* (1758) ; *Odes spirituelles, morales et mondaines, avec accompagnement de clavecin* (1758).

MARPURGUM, nom latin de MARBOURG.

MARPUTIUS s. m. (mar-pu-si-uss). Mamm. Groupe de carnassiers mustéliens.

MARQUADISSE s. f. (mar-ka-di-se — rad. *marquer*). Nom donné, dans le Levant, aux veines et points d'or qui se trouvent dans le lapis-lazuli.

MARQUAGE s. m. (mar-ka-je — rad. *marquer*). Techn. Action de former sur les étoffes les lettres, chiffres et autres signes destinés à faire connaître le numéro des pièces, le nom du propriétaire, celui du fabricant et celui de la fabrique, quelquefois aussi le métrage : *Le* MARQUAGE *est ordinairement exécuté par des femmes, appelées marqueuses, et au moyen du faufilage ou de la broderie.* ‖ Ensemble des lettres, chiffres et autres signes dont l'exécution constitue l'opération ci-dessus.

MARQUAIRE et **MARQUAIRERIE.** V. MARCAIRE et MARCAIRERIE.

MARQUAIS (Jean-Théodore), médecin français, né vers 1760, mort à Paris en 1818. Il devint principal chirurgien de la Charité et fut un praticien distingué. Marquais a laissé plusieurs rapports et opuscules, notamment : *Rapport sur l'état de la médecine en France et sur la nécessité d'une réforme dans l'étude et l'exercice de cette science* (Paris, 1814, in-8°).

MARQUANT, ANTE adj. (mar-kan, an-te — rad. *marquer*). Qui marque, qui est remarquable : *Un trait* MARQUANT. *Un homme* MARQUANT. *Un des caractères les plus* MARQUANTS *de notre époque est une négligence insouciante de tous principes et une rigide observation de leurs dehors.* (Mme de Blessington.)

— Jeux. *Cartes marquantes*, A l'impériale et à quelques autres jeux, Cartes qui valent des points à celui qui les a dans la main.

MARQUARD FREHER, jurisconsulte allemand. V. FREHER.

MARQUARDUS, jurisconsulte et magistrat de Lubeck, au XVIIe siècle. Il est l'auteur d'un très-bon ouvrage, intitulé *De jure mercatorum*, dans lequel il résume avec beaucoup de netteté tout ce qui se rapporte au droit maritime.

MARQUE s. f. (mar-ke — du germanique : gothique, *marka*, limite, d'où l'acception secondaire de signe, borne. On peut comparer le latin *margo*, bord, marge, et aussi le kymrique *marc*, marque, armoricain *marz*, marque, *merka*, marquer, etc.). Empreinte, signe sur un objet pour le reconnaître et le distinguer : *La* MARQUE *du linge. La* MARQUE *des chevaux d'un régiment.*

— Signe servant de signature à une personne qui ne sait pas écrire : *Faire sa* MARQUE *au bas d'un acte.*

— Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure ou toute autre lésion : *Il porte au visage la* MARQUE *d'une brûlure, d'un coup. Il est criblé de* MARQUES *de petite vérole.*

— Signe, tache, accident naturel de la peau ou du poil qu'un homme ou un animal porte sur lui en naissant : *Avoir une* MARQUE *au bras. Beaucoup de chevaux ont une* MARQUE *blanche au front.*

— Impression, empreinte qu'un corps laisse sur un autre à la place où il l'a touché, où il a passé : *La* MARQUE *des pas sur la neige. Les* MARQUES *de l'incendie sur des murs. La calomnie s'étend comme une tache d'huile; on s'efforce de l'ôter, mais la* MARQUE *reste.* (Mlle de Lespinasse.)

— Instrument avec lequel on fait une empreinte sur certains objets pour les reconnaître : *Une* MARQUE *pour marquer le linge. Apportez la* MARQUE *pour marquer la vaisselle.* (Acad.)

— Insigne, attribut distinctif : *Le mortier était la* MARQUE *des présidents du parlement.* (Acad.)

— Distinction : *Ce sont des gens de* MARQUE, *des personnages de* MARQUE.

— Ce qu'on emploie pour se souvenir de quelque chose : *Pour* MARQUE, *il a fait un nœud à son mouchoir de poche.*

— Fig. Indice, preuve, témoignage : *Donner des* MARQUES *de dépit, des* MARQUES *d'estime, d'amitié. Il n'y a pas de* MARQUE *plus certaine de la mauvaise constitution des cités que d'y voir beaucoup de légistes et de médecins.* (Platon.) *Une des* MARQUES *de la médiocrité d'esprit est de toujours conter.* (La Bruy.) *Ce ne sont pas les outrages, ce sont les* MARQUES *de bonté qui brisent le cœur des malheureux.* (Chateaub.) *Douter, c'est uniquement aspirer à savoir ; douter, c'est la* MARQUE *d'un besoin qui n'est pas satisfait.* (P. Leroux.)

— Présage : *Quand la lune est entourée d'un cercle nuageux, on dit que c'est une* MARQUE *de pluie pour le lendemain.*

— *Marques de Judas*, Nom populaire des taches de rousseur au visage, parce qu'on prétend que Judas était roux.

— *Faire porter ses marques à quelqu'un*, Le maltraiter de telle façon qu'il lui reste des traces des coups qu'il a reçus.

— *Marques d'honneur*, Insignes honorifiques accordés par le souverain : *La décoration de la Légion d'honneur, la croix de Saint-Louis, de Saint-Michel sont des* MARQUES D'HONNEUR. (Acad.)

— Blas. *Marque d'honneur*, Signe distinctif servant à faire connaître la qualité, le rang et les fonctions d'une personne.

— Législ. Flétrissure imprimée avec un fer chaud sur l'épaule de certains condamnés.

— Fin. *Droit de marque*, Droit qui se perçoit sur certaines marchandises soumises à une marque qu'y appose l'administration.

— Théâtre. Ancien nom du billet que l'on donne à l'entrée d'un théâtre, et à la place duquel on reçoit ensuite une contre-marque.

— Jeux. Jeton, fiche, que l'on met au jeu au lieu d'argent, jusqu'au règlement de la fin : *On convient, en se mettant au jeu, de la valeur des* MARQUES. ‖ Carte diversement entaillée et servant à marquer les points que l'on fait en jouant; petit ustensile de carton, de bois ou d'ivoire, servant au même usage. ‖ *Être heureux à la marque*, Se dit ironiquement d'un joueur qui est sujet à marquer plus qu'il ne faut.

— Mar. Point de reconnaissance, comme montagne, arbre, clocher, qui sert à déterminer le point où l'on est quand le navire est en vue du rivage. ‖ Tonne ou balise fixée par une ancre et flottant au-dessus de la mer pour indiquer une passe dangereuse. ‖ Bout de fil à voiles attaché à une manœuvre pour indiquer au tact, pendant la nuit, le point où, cette manœuvre étant suffisamment tendue, il convient de l'amarrer. ‖ Petites lames clouées sur l'étrave et l'étambot pour indiquer la ligne de flottaison. ‖ *Lettre de marque*, Commission, brevet dont un capitaine ou patron d'un navire armé en course doit être muni, sous peine d'être traité comme pirate. ‖ *Marque distinctive*, Flamme, pavillon particulier qui indique le grade de l'officier commandant le navire au mât duquel il est hissé.

— Comm. Morceau de bois sur lequel les boulangers font une coche chaque fois qu'ils fournissent un pain à crédit à quelqu'un de leurs clients. ‖ Chiffre particulier à chaque marchand pour indiquer sur la marchandise le prix de revient et le prix de vente. ‖ *Marque de fabrique*, Chiffre ou signe spécial à un fabricant, et que les autres ne peuvent imiter. ‖ *Échalas, latte de marque*, Tringles sur lesquelles le treillageur trace les dimensions de son ouvrage. ‖ *Première marque*, Farine qui ne contient pas de son. ‖ *Quatre marques*, A la halle de Paris, Farine qui porte les marques d'une société de meuniers très-connus sur la place. ‖ *Acier à une, deux ou trois marques*, Acier de cémentation mis en trousse, soudé et corroyé une, deux ou trois fois.

— Techn. Longueur de quatre mètres, tour d'ourdissoir pour les chaînes de laine. ‖ Lettres, chiffres ou désignation quelconque faite à l'aiguille sur le chef ou jarretier des tissus.

— Typogr. Pli que fait l'imprimeur au papier lorsqu'il le trempe. ‖ Signe ou figure que les imprimeurs plaçaient autrefois au commencement de tous leurs livres et qui était leur *marque distinctive.*

— Art vétér. Creux que l'on remarque sur les canines du cheval et qui servent à faire connaître son âge. ‖ Signe qu'on fait sur un animal pour indiquer son état sanitaire en temps d'épidémie. ‖ *Marque de fer*, Nuance d'un rouge de feu sur quelque partie du corps du cheval. ‖ *Marque en tête*, Tache blanche sur le front.

— **Encycl.** Anc. législ. La *marque* est ou plutôt était une flétrissure corporelle qui a disparu de notre législation pénale avec la loi du 28 avril 1832. A Rome, les criminels étaient marqués au front avant Constantin, sur la main ou sur la jambe depuis un rescrit de ce prince. Sous l'ancienne monarchie française, on marqua d'abord avec un fer chaud une fleur de lis sur l'épaule des criminels, puis on remplaça la fleur de lis par des lettres initiales indiquant la nature du crime commis ou la peine encourue. Ainsi on marquait les voleurs d'un V et les individus condamnés aux galères des lettres G A L (déclaration du 4 mars 1724). L'Assemblée constituante abolit cette pénalité, qui fut rétablie pour les cas de récidive et pour les menaces d'incendie par les lois des 23 floréal an X et 12 mai 1806. L'art. 7 du code pénal de 1810 rangea la *marque* parmi les peines afflictives et infamantes, et l'article 20 en fit la peine accessoire des travaux forcés : « Quiconque aura été condamné aux travaux forcés à perpétuité sera flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. Les condamnés à d'autres peines ne subiront la flétrissure que dans les cas où la loi l'aurait attachée à la peine qui leur est infligée. Cette empreinte sera formée des lettres T P, pour les coupables condamnés aux travaux forcés à perpétuité; de la lettre T, pour les coupables condamnés aux travaux forcés à temps lorsqu'ils devront être flétris. La lettre F, sera ajoutée dans l'empreinte si le coupable est un faussaire. » La récidive du crime entraînait nécessairement la marque (c. pén., 56); mais il y avait exception pour les septuagénaires. Cette pénalité d'un autre âge, immorale et dangereuse, ne pouvait être conservée. Elle était trop contraire aux principes de raison et d'humanité qui tendent, au XIXe siècle, à pénétrer dans nos lois pénales. « La *marque*, a dit éloquemment le rapporteur de la loi de 1832 à la Chambre des députés, flétrissure ineffaçable, est inconciliable avec une peine temporaire et ne se concilie pas mieux avec une peine perpétuelle que la grâce peut abréger, que la réhabilitation peut effacer. La *marque* dégrade le condamné de l'humanité, supplice irréparable que les *souvenirs du criminel lui retracent* et lui infligent à toute heure ; qui décourage le repentir et désespérerait la vertu, et qui, n'ayant pas même l'utilité d'un avertissement public, puisque l'empreinte est cachée, n'a d'autre avantage que d'être un moyen de police, en cas de soupçon, et un signalement d'infamie ! » Quelques années plus tard, le 12 avril 1848, le gouvernement provisoire allait décréter, lui aussi, au nom de la dignité humaine, toujours respectable même chez les plus bas criminels, l'abolition de la *peine de l'exposition publique.*

— Écon. rur. *Marque des animaux.* Depuis longtemps on est dans l'habitude de marquer les animaux domestiques et particulièrement les chevaux, soit pour les reconnaître, soit pour leur imprimer un signe d'origine ou de destination. Cette coutume existait chez les Grecs et les Romains pour distinguer les animaux des haras existant alors. Ainsi Bucéphale, le célèbre cheval d'Alexandre, avait reçu ce nom à cause d'une tête de bœuf dont il était marqué à l'épaule, et qui lui était commune avec tous les autres produits d'un haras de la Thessalie, d'où il provenait. A ces époques reculées, cette *marque* des chevaux avait une telle importance qu'elle fit naître la vieille maxime de droit : *Equus recognoscitur per stigmata vel signa.* Aujourd'hui la *marque* est employée dans les haras de l'État, les dépôts de remonte, les corps de cavalerie, comme moyen de signalement ou d'immatriculation. Chez certains peuples de l'Orient, elle sert encore à imprimer aux animaux un signe d'origine ; mais depuis que les grands haras privés ont disparu, on ne voit plus, au moins en France, de ces *marques* particulières que tous les chevaux portaient anciennement. Cependant en Autriche et en Espagne, où il existe encore des haras privés, ces *marques* sont toujours en usage.

Mais c'est surtout pendant les épizooties que l'usage de la *marque* est d'une très-grande importance. Par la *marque*, en effet, on établit les pertes, on prévient les ventes clandestines et les détournements de bestiaux, et l'on peut séparer sûrement les animaux sains des animaux malades.

Les *marques* dans les établissements nationaux et les régiments sont toujours très-simples. Ce sont des lettres, certaines figures ou des chiffres qu'on applique chez les grands animaux, soit à la cuisse, soit à l'encolure, soit sur le sabot. Les chiffres représentent des numéros d'ordre; les lettres sont les initiales du corps auquel les animaux appartiennent et sont quelquefois remplacées par des figures symboliques. Dans les anciens haras, où les *marques* étaient plus compliquées et plus variées, il y avait des *marques* principales et des *marques* accessoires. Les principales représentaient les armes du propriétaire ou les initiales soit de son nom, soit du nom du pays ou de celui du haras. Les accessoires faisaient connaître la race et l'origine du sujet.

Comme la race des animaux est très-importante à connaître, on distinguait, notamment en Allemagne, les chevaux de chaque nation. On marquait l'arabe A ; l'anglais, AN ou E (englisch) ; le barbe, B ; le danois, D ; l'espagnol E ou S (spanier) ; le napolitain, N ; le polonais, P ; le sarde ou suisse, S ou SS ; le turc, T. Dans certains cas, la *marque* était composée de deux lettres : une grande indiquant le pays; une petite, le nom de l'animal.

Le mouton est, après le cheval, l'animal sur lequel la *marque* a le plus d'importance. Il existe même pour cette espèce des *marques* spéciales que nous décrirons plus loin.

On marque les animaux pour leur imprimer soit une *marque* temporaire, soit une *marque* définitive. La *marque* temporaire, utile pour distinguer provisoirement des animaux mêlés à d'autres, se pratique en coupant les poils avec des ciseaux de manière à dessiner une ou plusieurs raies, ou en brûlant les poils avec un fer rouge, ou en appliquant sur la peau une lettre ou une autre figure d'une couleur tranchante. Cette *marque* dure jusqu'à ce que soient repoussés les poils coupés ou brûlés ou jusqu'à la chute de la substance colorée. Quant à la *marque* définitive, qui doit durer toute la vie du sujet et faire partie de son signalement, elle se pratique par incision, par l'emploi du fer rouge ou par les caustiques.

1° *Marque par incision.* Cette *marque* est usitée en Hongrie ; elle consiste en une incision à la peau, faite dans les premiers jours qui suivent la naissance. Il reste une cicatrice ineffaçable qui constitue la marque. Les figures que l'on peut faire par ce procédé ne sont pas toujours bien distinctes ; et quand vient un certain âge, elles perdent de leur netteté et quelquefois elles cessent même d'être apparentes. Ce procédé par incision est encore appliqué à l'oreille. En Espagne, on coupe l'oreille droite des juments déclarées impropres à la reproduction ; en France, on a pendant longtemps fendu l'oreille des chevaux réformés, pour empêcher qu'on les représentât aux commissions de remonte. On a abandonné cette *marque*, qui était inutile quant au but qu'on se proposait et qui dépréciait sans avantage les animaux vendus.

2° *Marque par le fer rouge.* Cette *marque* se pratique sur les parties cornées et sur la peau. 1° Sur les parties cornées, elle est appliquée au sabot sur le cheval, aux cornes sur les béliers et les taureaux. Si elle est individuelle, ce qui arrive le plus souvent, elle se compose de numéros ; si elle est collective, elle est formée par une figure quelconque. Pour appliquer cette *marque*, on emploie une tige de fer portant une figure en relief à l'une de ses extrémités. Cette partie doit être chauffée à blanc pour que les traits aient une certaine profondeur. Cette *marque* disparaît au bout d'un certain temps aux cornes, par suite de frottements, au sabot par le fait de la pousse de la paroi cornée ; il faut alors la renouveler. 2° Sur la peau, la *marque* au fer rouge est la méthode la plus ancienne et la plus répandue. On l'applique à tous les animaux, généralement à titre de marque collective. On peut marquer par ce procédé sur toutes les parties du corps ; mais les régions qui sont plus spécialement affectées à cette *marque* sont la cuisse gauche et le bord supérieur de l'encolure. Pour appliquer cette *marque*, on se sert d'une tige de fer dont la partie cautérisante porte les signes en relief. La partie qui porte les signes doit être chauffée au charbon de bois, portée à la température rouge cerise et appliquée avec promptitude sur le lieu déterminé de la peau. Mais cette *marque* au feu présente plusieurs inconvénients : elle est douloureuse, violente, dangereuse pour les hommes placés au voisinage du cheval marqué, qui se livre à des mouvements désordonnés ; elle détermine une inflammation vive, une suppuration abondante qui attire les mouches dans la saison chaude, etc. La *marque* au feu étant, comme on le voit, une opération très-imparfaite, on lui a substitué la *marque* par les caustiques, qui paraît être une *marque* à la fois durable et régulière.

3° *Marque par les caustiques.* Après avoir été mise en pratique il y a plusieurs siècles en Allemagne, cette méthode était tombée dans un oubli complet lorsque, il y a quelques années, M. Naudin, vétérinaire militaire, puis MM. Gourdon et Vivès l'ont remise au jour. Pour l'opération, on coupe le poil à l'endroit où la *marque* doit être appliquée, le plus près possible, puis on se sert d'un moule en bois figurant la *marque* en relief et ayant les traits creusés d'une rainure pour loger la matière cautérisante, qui est ordinairement de la pâte de Vienne; ou bien on fait usage d'une plaque portant la *marque* découpée en vide, sur laquelle on place la pâte qui reste appliquée sur la peau dans les espaces vides. Consécutivement à cette cautérisation, un travail inflammatoire léger s'établit sans déterminer de suppuration. L'escarre qui se forme se détache vers le quinzième jour, et au bout d'un mois la cicatrisation est complète. Cette *marque* par les caustiques, comparée à la *marque* par le feu, présente de nombreux avantages. « C'est une opération simple, dit M. Gourdon, non douloureuse, qui ne fait craindre aucun accident et n'oblige pas à employer avec les animaux des moyens de contrainte; puis on ne produit qu'une plaie très-légère, sinon nulle; et enfin on a une *marque* nette, régulière, toujours appliquée à la place exacte que l'on veut; si elle est peu visible ou incomplète, on peut la refaire, la corriger en appliquant seulement du caustique aux points non attaqués d'abord et sans plus de difficulté dans un cas que dans l'autre. »

— *Marque des moutons.* Les moutons sont les animaux les plus difficiles à signaler et en même temps ceux qu'il est le plus nécessaire de marquer pour les reconnaître. On *marque* les moutons lorsqu'ils doivent composer un troupeau appartenant à plusieurs propriétaires, pour assurer la garantie quand ces animaux sont l'objet d'affaires commerciales, ou bien encore pour distinguer dans un même troupeau les catégories de race, d'âge, d'origine, etc. On applique sur les moutons des *marques* collectives, c'est-à-dire propres à tout un troupeau, et des *marques* spéciales pour distinguer les uns des autres les divers individus d'un troupeau.

On *marque* les moutons sur différentes parties du corps : à la face, aux oreilles, sur le chignon, le garrot, la croupe, les flancs et en suivant divers procédés : 1° sur la laine par une empreinte colorée; 2° par une *marque* au fer rouge; 3° en pratiquant aux oreilles des fentes et des trous.

1° *Marque sur la laine.* On *marque* sur la laine avec des couleurs diverses; on se sert à cet effet d'une matière colorante qu'on unit avec un corps gras ou du goudron, ou bien l'on emploie une peinture à l'huile ordinaire. Ces *marques* ont l'inconvénient de s'effacer promptement par le suint, les pluies, les poussières; d'exiger un long temps pour leur application; de perdre la laine quand elles sont tracées avec une peinture à l'huile; mais elles ont l'avantage d'être très-visibles et de permettre de distinguer promptement les animaux de différents propriétaires.

2° *Marque par le fer rouge.* En marquant les moutons par le fer rouge, on produit des signes beaucoup plus durables que les précédents; seulement on ne peut marquer les moutons que sur les joues et le chanfrein, régions dépourvues de laine, ou sur les cornes lorsque ces animaux en sont pourvus. Les *marques* les plus convenables, parce qu'elles se dessinent avec plus de netteté, sont les figures et les lettres qui ont le moins de lignes brisées. Les figures qui ont trop d'angles se dessinent confusément.

3° *Marque à l'oreille.* On marque les moutons à l'oreille par le tatouage ou par des trous et des entailles dans le pavillon.

On pratique le tatouage à l'aide d'un instrument ressemblant à des pinces. Une des mâchoires de ces pinces porte une rainure dans laquelle on place des chiffres renversés, que l'on dispose de manière qu'ils représentent le numéro que l'on veut imprimer; l'autre mâchoire porte une plaque en corne ou en cuivre, contre laquelle l'oreille est pressée. Quand on a pressé légèrement l'oreille dans la pince, on retire cette dernière et on met sur la partie de la peau qui a été entamée du noir d'os délayé dans de l'esprit-de-vin, et on frotte. Le noir pénètre dans les incisions ou les trous faits par les chiffres et y reste indéfiniment.

La *marque* par des trous ou des entailles aux oreilles se pratique avec des pinces qui portent sur une de leurs branches une plaque de cuivre, et sur l'autre une lame tranchante disposée en petit triangle isocèle. On pourrait à la place de pinces se servir encore de ciseaux ou d'un bistouri. Enfin, pour trouer l'oreille on se sert d'un emporte-pièce implanté sur la branche d'une pince, qui est pourvue sur l'autre branche d'une plaque de cuivre. On pratique ainsi sur les oreilles des incisions et des trous qui représentent des unités, des dizaines, des centaines, des mille. On distingue la valeur de chaque signe par la place qu'il occupe; de cette manière, on peut numéroter toutes les bêtes d'un grand troupeau. Ainsi les unités correspondent au bord antérieur de l'oreille gauche, les dizaines au même bord de l'oreille droite, les centaines au bord postérieur de l'oreille gauche et les mille au même bord de l'oreille droite. L'incision qui est à l'extrémité de l'oreille gauche vaut cinq, et celle qui est à l'extrémité de l'oreille droite cinquante. Un trou est fait à chaque oreille; celui de l'oreille gauche vaut 500 et celui de l'oreille droite 5,000. En pratiquant neuf entailles et un trou à chaque oreille, on peut distinguer 9,999 individus. Ce système très-simple doit être adopté par tous les éleveurs.

— Mœurs et cout. *Fête de la marque des taureaux*, cérémonie assez originale qui se célèbre annuellement dans certaines localités, notamment aux environs de La Teste, dans le département de la Gironde. Pendant l'année, les taureaux paissent en liberté dans la lande; la veille du jour choisi pour les marquer, on les rassemble au fond d'une vallée; les jeunes gens qui doivent lutter avec eux se tiennent au pied des dunes, dont les spectateurs occupent le sommet. C'est un véritable cirque formé par la nature. Un jeune homme leste s'avance vers un des taureaux et le harcèle jusqu'à ce que l'animal se précipite sur lui. L'agresseur de s'enfuir alors et de grimper sur la dune; le taureau l'y suit, s'engage dans le sable et ne peut réussir à s'en dépêtrer. Le hardi jeune homme profite de ce moment pour saisir son adversaire par les cornes : la lutte est longtemps soutenue; les combattants roulent ensemble sur le sable et arrivent au pied de la dune, où le taureau finirait par avoir l'avantage, bien qu'il soit toujours saisi par les cornes. En ce moment accourt un camarade, armé de l'étampe brûlante, qui imprime avec adresse sur la cuisse de l'animal la *marque* du propriétaire. Les deux jeunes gens alors se réfugient sur les dunes, et le taureau, furieux et brûlé, se sauve de son côté dans la plaine.

La *fête de la marque des taureaux* s'appelle *Ferrade* dans les environs d'Arles. Elle se célèbre chaque année autour des *mas* ou métairies du pays arlésien. Voici à quelle occasion. Les troupeaux de bœufs parcourent en liberté les vastes pâturages de la Crau et du Plan-du-Bourg. Pour que chaque propriétaire puisse distinguer les bêtes qui lui appartiennent, à des époques déterminées on marque au front les jeunes animaux. L'opération n'est pas sans danger, et comme on la fait au milieu d'un certain appareil, c'est une occasion de festins et de réjouissances auxquels on a donné le nom de *Ferrade.* Deux bouviers, armés de fourches et montés sur les petits chevaux blancs de la Camargue, chevaux si pleins de fougue et d'ardeur, vont galoper au milieu des troupeaux. Ils choisissent et isolent un des jeunes taureaux, le poussent devant eux, esquivent les coups de cornes, déjouent ses efforts pour rejoindre ses compagnons, et dirigent sa course jusqu'au milieu d'un amphithéâtre formé de charrettes et de voitures de toutes sortes, ornées de fleurs, de rubans et de banderoles, qui servent de gradins à des milliers de spectateurs. Un hardi gardien saisit l'animal par les cornes et, lui tordant le cou, d'un coup de genou le renverse, devant le brasier où rougit le fer. Les cris *le fer! le fer!* les applaudissements éclatent dans l'assistance; les mugissements de l'animal annoncent qu'il est marqué. On le lâche alors; il se relève farouche, furieux; de son front baissé et fumant il menace les spectateurs, et souvent c'est en franchissant d'un saut les obstacles qu'il s'élance hors du cercle et regagne en courant son pâturage.

Il y a des *ferrades* où plus de cent bêtes sont ainsi marquées en un seul jour. Parfois, les femmes des *bayles* ou chefs bergers prennent part elles-mêmes à ces jeux violents, et ne montrent ni moins d'adresse, ni moins d'intrépidité que les hommes.

— Comm. *Marques de fabrique.* Dans un grand nombre d'industries, où cette pratique est possible, le fabricant incorpore son dessin, seing ou *marque* à la marchandise elle-même, comme dans les draps et étoffes de fil ou de coton, où cette *marque* est tissée à l'un des coins dans la lisière, suivant les qualités de la matière fabriquée, façonnée et mise en vente; d'autres industriels appliquent leur signe ou sceau particulier à l'aide d'un poinçon dont ils impriment ou estampent le produit d'une façon plus ou moins apparente, sans nuire à sa valeur. Mais il arrive aussi que le produit est de telle nature qu'il ne peut être ni imprimé ni estampé, et qu'il ne peut porter la *marque* du fabricant ou producteur, comme, par exemple, les vins, les pâtes et conserves alimentaires, les poudres de toutes sortes, etc. C'est alors l'enveloppe qui est revêtue soit du seing, soit de la *marque*, qui en assurent et garantissent la provenance, et en désignent les qualités au commerce et à l'acheteur. Cette enveloppe d'une forme particulière et portant, soit collée, soit imprimée, la *marque* habituelle du fabricant est alors considérée elle-même comme la *marque* distinctive et la propriété de celui qui l'a fait connaître et l'a en quelque sorte inventée.

Cette *marque*, aujourd'hui facultative, était autrefois obligatoire. C'était une garantie donnée à l'acheteur et un sujet d'émulation pour l'industrie. Le producteur était ainsi responsable de son produit, non pas toujours légalement, mais, du moins, moralement, vis-à-vis de l'opinion publique. Dans un assez grand nombre d'industries, cette responsabilité était même quelque peu sérieuse, puisque les produits étaient soumis à la vérification d'un syndicat ou conseil de métier, qui parfois pouvait infliger des amendes ou prononcer des peines encore plus graves, telles que le retrait de la maîtrise, la confiscation et destruction des produits, ainsi qu'il arrivait dans la corporation des drapiers. La Révolution, en abolissant les jurandes, en affranchissant les corporations et proclamant la liberté du commerce, a enlevé cette responsabilité et rendu l'application des *marques* de fabrique volontaire et facultative. Le plus grand nombre des produits n'est plus signé aujourd'hui, car la *marque* était autrefois une véritable signature, fort curieuse à étudier dans ses variétés, et qui donne aux archéologues de notre époque des renseignements précieux tant sur les origines des industries que sur leur développement. C'est grâce à ces signes qu'on peut préciser la date et la provenance des objets mobiliers compris dans le commerce dit d'antiquités. Des recherches patientes et curieuses ont été faites à ce sujet par des érudits, et M. Midoux a obtenu, en 1868, une médaille d'argent des sociétés savantes pour un ouvrage dans lequel sont réunis un nombre considérable de dessins représentant les diverses *marques* de fabriques du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle dans une seule industrie, celle du papier. Toutes les fois qu'il était possible et que le produit le permettait, cette *marque* était rendue très-apparente, ornementée et servait à la décoration de l'objet; telles sont, par exemple, les belles *marques* d'imprimerie du XVI^e au XVIII^e siècle. De notre temps, il n'y a guère que les industriels ou commerçants dont la réputation commerciale est établie par la qualité et la valeur des marchandises qui sortent de leurs magasins, ou les inventeurs de produits nouveaux ou estimés, qui emploient la *marque* de fabrique. Elle suffit alors pour donner aux choses qui en sont revêtues une valeur plus grande ou une vente plus assurée. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on a cité plus haut les commerçants comme faisant usage de ces *marques*, quoiqu'ils ne soient souvent pas fabricants. Mais s'ils ne fabriquent pas par eux-mêmes, s'ils ne dirigent point la fabrication et n'y assistent même pas, ils peuvent avoir et ont parfois des connaissances techniques qui leur permettent de reconnaître à la vue et au toucher, à l'examen du produit, ses qualités et ses défauts, les procédés employés à sa confection, et d'en faire un choix compétent, raisonné, presque certain, qui est une garantie pour le consommateur. Quand ces commerçants ont, à ce titre et pour ces causes, acquis la confiance du public, qui les considère en quelque sorte comme vendeurs experts, ils appliquent sur les marchandises achetées par eux leur *marque* particulière, sous la responsabilité et la garantie de laquelle ils livrent ces marchandises à la consommation publique.

On comprend quelle importance il y a pour le consommateur, le fabricant et le commerçant, à ce que cette *marque* ne soit pas contrefaite, imitée et placée sur des produits de provenance, de qualité différentes de celles indiquées par l'étiquette et la *marque.* Les législateurs, après avoir supprimé les garanties plus ou moins sérieuses que présentaient l'ancienne organisation corporative et les devoirs et charges imposés par les statuts, songèrent à en créer de nouvelles tout aussi efficaces, mieux en rapport avec les institutions et la liberté commerciale. C'est dans cet esprit et avec cette préoccupation qu'après la loi du 17 mars 1791, qui abolissait les vieilles coutumes concernant les *marques* de fabrique, fut rédigée la loi du 21 germinal an XI. Celle-ci se montrait très-sévère pour les imitations en cette matière, qu'elle assimilait au faux, les plaçant au nombre des crimes et les punissant de peines très-rigoureuses. Voici quel était encore, avant la loi du 28 juillet 1824, l'article 142 du code pénal qui visait ces contrefaçons : « Ceux qui auront contrefait les *marques* destinées à être apposées au nom du gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises ou qui auront fait usage de ces fausses *marques;* ceux qui auront contrefait le sceau, timbre ou *marque* d'une autorité quelconque, ou d'un établissement particulier de banque ou de commerce, ou qui auront fait usage de ces sceaux, *marques* ou timbres contrefaits, seront punis de la reclusion. » L'article 143 aggravait encore cette pénalité en édictant la peine du carcan contre ces sortes de faux.

La gravité des peines était certainement faite pour effrayer les contrefacteurs et imitateurs; mais pourtant elle ne les découragea pas complétement. On ne contrefit et on n'imita pas d'abord, mais on simula d'une manière plus ou moins trompeuse les *marques* si sévèrement garanties par la loi. On apposait des *marques* où les signes étaient à peu près semblables, et où la différence portait sur le point parfois le plus important, mais aussi le plus dissimulé. Si la *marque* était : DRAP DE SEDAN, on ne la copiait pas ainsi, ce qui eût été un faux; mais, avec des caractères identiques ou peu différents, on la simulait de cette façon : DRAP, *genre* DE SEDAN, en disposant le mot *genre* de manière à le rendre peu visible; on pouvait même établir une distinction très-nette entre les deux produits, tout en donnant à la *marque* une apparence telle que l'acheteur inattentif pouvait y être trompé et les croire semblables.

Cette supercherie échappait à la loi, d'ailleurs trop sévère pour être appliquée à d'autres actes qu'à ceux de la contrefaçon dans l'acception la plus rigoureuse. Les pratiques des imitateurs, d'abord timides, devinrent plus hardies et plus nombreuses, et la loi, à cause de sa sévérité, demeura sans application et ne garantit qu'à demi ce qu'elle devait garantir d'une façon complète. La loi du 28 juillet 1824 transforma le crime en délit correctionnel; elle fut modifiée en ce sens par la loi du 23 juin 1857 et le décret du 26 juillet 1858. Enfin, les dernières modifications apportées à l'ancien article 142 par la loi du 13 mai 1863 en firent disparaître les désignations concernant les *marques* ou poinçons d'établissements particuliers, pour ne laisser que la contrefaçon des *marques* destinées à être apposées au nom du gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, qui reste un délit correctionnel puni de deux ans à cinq ans de prison. Les signes, dessins et *marques* des particuliers sont encore protégés par l'article 425 du code pénal, ainsi conçu : « Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production imprimée ou gravée, en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon; et toute contrefaçon est un délit. »

La *marque* de fabrique étant toujours, en définitive, un dessin gravé et imprimé soit sur la marchandise, soit sur son enveloppe, l'imitation de ce dessin et son usage tombent sous le coup de l'article qui vient d'être cité et dont la contravention prévue par l'article 427 est punie par une amende de 100 francs au moins, 2,000 francs au plus, outre la confiscation des moules ou matrices des objets contrefaits. Pour acquérir la propriété exclusive d'une *marque*, il est nécessaire de déposer deux exemplaires du modèle de cette *marque* au greffe du tribunal de commerce de son domicile. En 1873, sur la proposition de M. Labélonye, l'Assemblée a voté l'adoption d'un timbre ou signe spécial destiné à être apposé sur les *marques* de fabrique. Ce timbre, dont l'emploi est facultatif, a pour objet de protéger notre production nationale contre la contrefaçon dont elle est victime au dehors. Un droit, variant de 1 centime à 1 franc, est perçu par chaque apposition du timbre. Pour le poinçonnage des objets eux-mêmes le droit ne peut être inférieur à 5 centimes, ni supérieur à 5 francs.

— Mar. On nomme *marque* tout objet de nature à caractériser au large une partie du littoral. Des phares, des clochers, des moulins à vent, des maisons, des rochers de forme particulière, des bouquets d'arbres, des clairières ou de longues allées ouvertes dans les dunes plantées, parfois même des plages de sable convenablement limitées, fournissent au navigateur de précieux points de reconnaissance, et jalonnent à ses yeux les directions à suivre pour éviter les écueils. Des *marques* sont également nécessaires pour qu'on puisse juger immédiatement si une bouée ou un feu flottant n'a pas dévié de l'emplacement qui lui a été assigné. Il faut deux alignements et par suite quatre *marques*, soit pour déterminer avec précision le point dont on ne doit pas s'écarter, soit pour signaler la position d'un danger (V. BALISE, BOUÉE). Dans ces derniers temps, on a pris le parti d'adopter un système uniforme de construction et de coloration des *marques.* On les peint en couleur foncée lorsqu'elles se détachent sur le ciel, et en couleur claire, quand elles se projettent sur les terres. La coloration des bouées et balises est également régie par une loi nouvelle. Tous ceux de ces ouvrages que les navigateurs doivent laisser à tribord, en venant du large, sont peints en rouge avec couronne blanche au-dessous du sommet; ceux qui doivent être laissés à bâbord sont peints en noir; ceux qui peuvent être laissés indifféremment de l'un ou de l'autre côté sont peints en bandes horizontales, alternativement rouges et noires. Les bouées d'appareillage sont peintes en blanc. Sur chaque bouée ou balise, on écrit le nom du banc ou de l'écueil qu'elle signale, et l'on donne, en outre, une suite de numéros à ceux de ces ouvrages qui appartiennent à une même passe. C'est au ministère des travaux publics qu'incombe le service des *marques*, bouées et balises.

— *Lettres de marque.* V. LETTRE.

— Blas. *Marques d'honneur.* Le timbre, le cimier, les lambrequins, les supports ne sont pas des *marques* d'honneur, comme quelques héraldistes l'ont dit : ce ne sont, à proprement parler, que des ornements. Il n'y a de *marques* d'honneur que pour les dignités et les offices qu'on exerce. L'usage en est bien plus ancien que les armoiries. Sur quelques médailles de Pompée, on voit des proues de vaisseau à cause de la charge d'amiral qu'il eut dans la guerre contre les pirates. Lucius Hostilius, qui eut la même charge, prit le même symbole; Jules César avait sur ses médailles le bâton augural, la hache et le simpule, indiquant ses dignités d'augure, de pontife et de sacrificateur. Les sept officiers qui présidaient aux festins des dieux et que l'on nommait *Septem viri epulonum* avaient un vase à tenir du vin, comme signe de leur dignité.

Anciennement, les personnes qui avaient des offices à la cour mettaient sur leurs tombeaux des fleurs de lis et des roses, particulièrement les filles et les dames qui étaient attachées au service d'une reine.

Dans la science héraldique, en dehors des cas où les *marques* des dignités sont les armoiries mêmes, on distingue six manières de les placer.

La première consiste à les placer sur l'écu comme un quartier armorial.

Dans la seconde, elles se placent en cimier comme les couronnes, les tiares, les chapeaux, les mitres, les mortiers, et autres choses semblables qui servent à orner la tête.

Dans la troisième, elles s'accolent derrière l'écu, comme les croix des archevêques, l'ancre de l'amirauté, les bâtons des maréchaux de France, les clefs pour les papes. Lorsque chacun de ces signes figure seul, il se met en pal derrière l'écu, comme la croix des archevêques, la crosse des évêques et des abbés, l'ancre de l'amirauté. Quand il y en a deux, ils se mettent en sautoir, comme les masses du chancelier, les bâtons des maréchaux et les clefs des papes.

Dans la quatrième, elles se mettent aux flancs de l'écu, comme les épées du connétable et celles du grand écuyer.

Dans la cinquième, elles se mettent au-dessous, comme les canons du grand maître de l'artillerie.

Dans la sixième et dernière manière, ces *marques* se mettent tout autour de l'écu, comme les colliers des ordres de chevalerie, et le pallium pour quelques archevêques. Les manteaux embrassent aussi tout l'écu.

Ces *marques* de dignités se divisent en quatre espèces différentes : ecclésiastiques, politiques, militaires et civiles.

Les *marques* ecclésiastiques sont : la tiare et les clefs pour les papes; le chapeau rouge pour les cardinaux, le chapeau vert pour les archevêques et les évêques, la croix à double traverse pour les patriarches et les primats; la croix simple pour les archevêques ordinaires et pour les cardinaux qui ont eu des légations; la crosse et la mitre pour les évêques et les abbés; la crosse pour les abbesses; le chapeau noir pour les protonotaires

Les chantres des chapitres et églises collégiales portaient derrière l'écu un bâton de chœur.

Les *marques* des dignités politiques étaient sous la monarchie les couronnes et les manteaux de ducs et de pairs.

Les *marques* civiles étaient ou sont le mortier pour les présidents de parlement, et les masses pour le chancelier et le garde des sceaux.

Les *marques* de chevalerie sont de trois espèces : ecclésiastiques, militaires et politiques. Les chevaliers de Malte portaient, par exemple, la croix et le chapelet; les chevaliers d'Alcantara, de Montesa, de Calatrava, d'Avis, du Christ, de Saint-Lazare et de Saint-Maurice avaient la croix seulement; et le tau désignait les religieux de Saint-Antoine. Les ordres purement militaires avaient ou ont encore l'épée. Les colliers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel, de la Toison d'or, de la Jarretière, de l'Annonciade sont considérés comme des *marques* d'honneurs politiques, ces ordres ayant été institués par des souverains pour récompenser les personnes de qualité et les distinguer des autres.

— Typogr. Vers la fin du XVe siècle, c'est-à-dire peu de temps après l'invention de l'imprimerie, pendant tout le cours du XVIe et une grande partie du XVIIe siècle, les imprimeurs et les libraires furent dans l'usage d'adopter une *marque*, qu'ils mettaient soit au frontispice, soit à la fin de leurs livres. Ces *marques*, presque toujours accompagnées d'une devise, présentent des sujets empruntés à la Bible, à la mythologie, à l'histoire ancienne ou simplement des allégories et des rébus. Les devises sont ordinairement en latin, quelquefois en grec, mais rarement en langue vulgaire. D'autres fois, les imprimeurs signaient leurs éditions de monogrammes composés des initiales de leurs noms et prénoms, groupées souvent d'une façon bizarre, ou entourées d'ornements divers, ou disposées dans des figures géométriques de manière à constituer de véritables *marques* de fabrique. Quelques-unes de ces *marques* offrent un mérite réel sous le rapport de la composition et du dessin, mais il y en a aussi beaucoup qui ne présentent qu'un travail grossier et très-incorrect.

L'usage de se servir de devises et d'emblèmes pour marquer les productions sorties de leurs presses fut généralement répandu chez les premiers imprimeurs. Plus tard, la législation statua à cet égard. La déclaration du roi François Ier, en date du 31 août 1539, porte, article 16 :

« Ne pourront prendre, les maîtres imprimeurs et libraires, les *marques* les uns des autres, ains chacun en aura une à part très-différente les unes des autres, en manière que les acheteurs des livres puissent facilement connoître en quelles officines les livres auront été imprimés, et lesquels se vendront auxdites officines et non ailleurs. »

Voici un aperçu des devises et emblèmes de quelques imprimeurs, tiré de divers ouvrages spéciaux qui seront indiqués plus loin.

Ulrich GÉRING, premier imprimeur à Paris en 1470 : Le soleil d'or, représenté sous la forme d'une face humaine couronnée de flammes et placée au milieu d'un champ semé d'étoiles. Au-dessous, deux lions debout. A la mort de Géring en 1510, Berthold Remboldt, son associé, lui succéda. Il transporta son imprimerie et son enseigne rue Saint-Jacques, vis-à-vis de la rue Fromentel, dans une maison qui prit alors l'enseigne du *Soleil d'or* et qui a toujours été occupée par un imprimeur-libraire jusqu'aux Martin.

Pierre CARON, imprimeur à Paris en 1474 : Un bois clos, une enceinte de murailles avec les mots : *Franc-bois.*

François REGNAULT, libraire-juré et imprimeur à Paris en 1481 : Un éléphant avec cette devise : *En Dieu est mon espérance.*

Gui MARCHAND, libraire et imprimeur à Paris en 1481 : Le chant gaillard, figuré par les deux notes *sol, la*, en la manière qui suit :

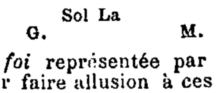

avec une *foi* représentée par deux mains jointes pour faire allusion à ces paroles *sola fides sufficit*, tirées de l'hymne *Pange lingua.*

Geoffroy DE MARNEF, imprimeur à Paris en 1481 : Un pélican se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits, avec cette devise : *Principium ex fide, finis.* Enguilbert et Jean de MARNEF, frères de Geoffroy, qui allèrent s'établir à Poitiers, avaient la même *marque* que lui, mais elle portait cette autre devise : *Eximii amoris typus.*

Durand GERLIER, à Paris, 1489 : L'*Estrille fauveau*, représentée par une étrille, une faux et un veau, avec ces mots : *Deum time, pauperes sustine, memento finis Jesus.*

Thielmann KERVER, à Paris, 1490 : Une licorne, avec ces paroles : *Delectus quemadmodum filius unicordum;* et quelquefois aussi deux coqs.

Denys ROSSE ou ROCE, à Paris, 1490 : *A l'aventure, tout vient à point qui peut attendre.*

Claude NOURRY, à Lyon, de 1501 à 1533 : Un cœur surmonté d'une couronne; au-dessous, un lion qui se couche : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.* (Ps. L, 19.)

Henri ESTIENNE, à Paris, 1502, prit pour emblème sur les titres de ses livres les armes de l'Université, entourées de festons avec deux anges en support; en haut est une main sortant des nuages et tenant un livre fermé. Quelquefois, sur la banderole tenue par les anges on lit cette devise : *Plus olei quam vini;* mais, aux deux éditions de la *Logique* d'Aristote de 1503 et 1510, elle est remplacée par ces mots qui semblent un présage de l'avenir réservé à la famille des Estienne : *Fortuna opes auferre, non animum potest* (la Fortune peut nous ravir nos richesses, mais ne nous ôtera pas notre énergie). C'est sans doute pour faire allusion à cette première devise que son fils Robert Estienne prit, en 1526, l'*Olivier* pour enseigne, et l'olivier resta la *marque* typographique de la famille.

Alexandre MARTIN, à Paris, 1508 : Saint Martin partageant son manteau avec une épée.

Geoffroy TORY, peintre, graveur sur cuivre et sur bois, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier, libraire en 1512 : Le pot cassé. C'est un vase antique brisé d'un côté. Ce vase fut seul d'abord, ainsi qu'on le voit sur la couverture de plusieurs livres reliés chez Tory. Plus tard, ce vase fut placé sur un livre fermé, par allusion à sa profession de libraire, et il le fit briser par un touret ou toret comme on disait alors.

Claude CHEVALLON, à Paris, 1515 : Deux chevaux debout, par allusion au nom du typographe : cheval long.

Jean DE GOURMONT, à Paris, vers 1515 : Le Saint-Esprit dans une auréole; au-dessous, deux anges tiennent une banderole sur laquelle on lit : *Spes mea Deus.*

Martin BOILLON, à Lyon, vers 1515 : Un ange et un saint tenant un calice; entre eux, par terre, une tête de mort, avec la même devise que Durand Gerlier : *Deum time; pauperes sustine; memento finis.*

Jean SAINT-DENIS, à Paris, vers 1520 : Un pèlerin et un docteur debout auprès d'un arbre auquel est suspendu un écusson qui représente saint Denis portant sa tête. Entre les branches de l'arbre une sphère dans laquelle est placé un crucifix :

> Enseigne-moy, mon Dieu, que ton vouloir je face,
> Tant que en céleste lieu je puisse veoir ta face.

Guillaume HUYON, à Lyon, vers 1520 : Deux sirènes soutenant un écusson attaché à un arbre dans les feuilles duquel est une banderole avec les mots : *Sapientiæ initium timor Domini.*

Michel VASCOSAN, à Paris, vers 1530 : La presse typographique ancienne, avec ces mots : *In ædibus Ascencianis.*

Jacques NYVERD, à Paris, vers 1530 : La Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras : *Soli Deo honor et gloria.* Guillaume NYVERD, à Paris, vers la même année : L'Annonciation : *In te Domine, speravi; non confundar in æternum.* (Ps. LXX, 1.)

Jacques DE LIESVELDT, à Anvers, vers 1530 : Deux anges soutenant un écusson au-dessus duquel s'élève une tour : *Fortitudo mea Deus.*

Guillaume DU MONT, à Anvers, vers 1530 : Une main sortant des nuages et se penchant vers le cratère d'un volcan en éruption : *Tangit montes et fumigant.*

Vincent SARTENAS, à Paris, de 1534 à 1561 : La chute d'Icare. Dans une banderole cette devise : *Ne quid nimis.*

Arnould et Charles ANGELIER frères, à Paris, 1535 : L'Enfant Jésus debout, sur un autel, tenant d'une main le globe terrestre surmonté d'une croix, de l'autre une banderole sur laquelle est inscrit : *Pax vobis*, et qui lie deux anges à genoux à droite et à gauche de l'autel. Abel ANGELIER, fils d'Arnould, à Paris, vers 1584 : Le sacrifice d'Abel : *Sacrum pingue dabo.*

Pierre DE WINGLE, à Neufchâtel, vers 1535 : Une couronne placée au-dessus d'un cœur : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.*

Jean PALLIER, à Metz, 1539-1548 : Une fleur de lis tenue en l'air par deux enfants nus. Dans le champ, les lettres I. P.

Jacques DE JUNTE, à Lyon, vers 1540 : Un lis : *In Domino confido.* (Ps. X, 2.)

Jean FRELLE, à Lyon, vers 1540 : Une femme ailée, vue à mi-corps, tenant d'une main une épée qui perce une tête de mort et de l'autre une balance : *In statera Domini pendimus omnes.*

Nicole PARIS, à Troyes, de 1542 à 1547 : Un enfant se tenant aux branches d'un arbre qui ressemble à un palmier; au-dessus la devise : *Et colligam.*

Guillaume MOREL, à Paris, de 1548 à 1564 : Un thêta majuscule, Θ, autour duquel sont enroulés deux serpents ailés, et dans le champ un ange assis sur la traverse du thêta, et tenant à la main gauche une torche enflammée. Etienne PREVOSTEAU, gendre de Morel, fit usage de cette *marque* en y ajoutant ses initiales E. P.

Louis GRANDIN, à Lyon, vers 1550 : Un homme reçoit une sphère que lui tend une main qui sort d'un nuage; un autre tient une sphère brisée et tombe à la renverse : *Bonum est confidere in Domino plusquam confidere in homine.*

Henri VAN DEN KEERE, à Gand, vers 1550 : A l'enseigne du Cadran muet. Une tête de mort placée au milieu d'un cadran sur lequel sont les chiffres I, II, III, etc., indiquant les douze heures, avec cette devise : *Anziet thende* (Contemple la fin).

Jacques DU PUY, à Paris, vers 1560 : Jésus et la Samaritaine auprès d'un puits; pas de devise.

Nicolas BONFONS, à Paris, vers 1560 : Une colombe perchée sur un arbre; tout autour un serpent : *Estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ.* (Matth. X, 16.)

Jean BONFONS, à Paris : Dieu le Père dans les nues; au-dessous l'Espérance, tenant une ancre, et la Charité avec deux enfants se suspendant à sa robe, supportent un cœur enflammé : *Proba me, Deus, et scito cor meum.* (Ps. XXV, 2.)

Robert LE MANGUIER, à Paris, vers 1570 : Un serpent mordant sa queue et formant un cercle. Des fruits et des épis sont autour de son corps : *Benedice coronæ anni benignitatis tuæ.* (Ps. LXIV, 12.)

Michel DE HAMONT, à Bruxelles, vers 1570 : Saint Michel foulant Satan sous ses pieds. Ce sont les armes de la ville de Bruxelles.

Simon MILLANGER, à Bordeaux, de 1574 à 1619 : Dieu debout sur une sphère où sont représentés les astres; tout autour des rangées de têtes d'anges : *Ministrabant bis millia millium.*

Pierre LE CHANDELIER, à Caen, vers 1580 : Le chandelier à sept branches allumé : *Lucernis accensis fideliter ministro.*

Barthélemy BONHOMME, à Avignon, vers 1581 : Un guerrier enfonçant son épée dans la gueule d'un monstre marin : *J'espère en Dieu qu'il m'aidera.*

Raphaël DU PETIT-VAL, à Rouen, de 1587 à 1624 : Le jeune Tobie tirant un poisson hors du fleuve; à son côté l'ange et le chien : *Deo duce.*

Jean MAES, à Louvain, vers 1600 : A la croix verte (*sub viridi cruce*). Une croix chargée de la couronne d'épines, dans un cartouche orné d'arabesques et accosté de deux anges, l'un portant les armes de Louvain, l'autre un fouet et une verge. La devise porte : *Fulget crucis mysterium.*

Pour plus amples détails, on peut consulter les ouvrages suivants : *Thesaurus symbolorum ac emblematum* (Nuremberg, 1730, in-fol.), par Roth Scholtzius; les *Variétés bibliographiques*, par A. de Reume (1848, in-8o); *Manuel du libraire* de J. Brunel; *Marques typographiques* (1853 et suiv.), par L.-C. Silvestre, etc.

— **Allus. hist. Marque au front de Caïn,** Sceau de réprobation que Dieu imprima au front de Caïn après son fratricide. V. FRONT.

MARQUE (Jacques DE), chirurgien français, né à Ousle, petit bourg près de Tartas (Gascogne), en 1569, mort en 1622. Il fut un homme de mérite et de savoir, et les écrits qu'il nous a laissés sont des meilleurs de son époque. En voici la liste : *Paradoxe ou traité médullaire, auquel est amplement prouvé, contre l'opinion vulgaire, que la moelle n'est pas la nourriture des os* (Paris, 1609); *Paradoxe de Jacques de Marque contre Launay* (Paris, 1609); *Question chirurgicale en laquelle il est proposé et débattu que le chirurgien ne doit jamais pratiquer les opérations appelées periscythisme et hypospatisme* (Paris, 1616); *Introduction méthodique à la chirurgie* (Paris, 1620), ouvrage qui eut six éditions en moins de cinquante ans; *Traité des bandages* (Paris, 1618). Ce dernier ouvrage eut cinq éditions.

MARQUÉ, ÉE (mar-ké) part. passé du v. Marquer. Qui a une marque, sur qui on a fait une empreinte, un signe distinctif : *Linge* MARQUÉ *d'un chiffre, de deux initiales.*

— Qui porte une ou plusieurs empreintes, une ou plusieurs cicatrices : *Sa figure est restée* MARQUÉE *d'une brûlure. Il est* MARQUÉ *au front d'un coup de sabre. Il est tout* MARQUÉ *de petite vérole.*

— Qui est accentué, nettement indiqué : *Avoir les traits* MARQUÉS. *Les contours de ce dessin sont beaucoup trop* MARQUÉS. *La mesure de ce morceau doit être mieux* MARQUÉE. ‖ Visible, évident, sensible, notable : *Avoir pour quelqu'un des attentions* MARQUÉES. *Faire des progrès* MARQUÉS. *Les animaux les plus rapprochés de l'homme par l'intelligence, les singes, présentent des instincts de sociabilité bien* MARQUÉS. (A. Maury.) *Montaigne et Rabelais ont jeté dans leur style une infusion italienne très-*MARQUÉE. (Ph. Chasles.)

— Fig. Fixé, indiqué, assigné, défini : *Au moment* MARQUÉ. *Tout est* MARQUÉ *dans l'ordre de la Providence.* (Mme de Sév.) *Le respect dû aux parents n'a point de terme, l'obéissance en a un* MARQUÉ *par la nature.* (Grimm.)

> Eh! seigneur, si votre heure est une fois *marquée*,
> Le ciel de nos raisons ne sait point s'informer.
>
> RACINE.

‖ Destiné, désigné : *Ne me montrez pas le ciel sur la terre, à moi qui suis* MARQUÉE *pour mourir.* (G. Sand.)

— *Marqué au bon coin*, Bien fait, bien exécuté : *Ouvrage, livre* MARQUÉ AU BON COIN. ‖ *Marqué au coin de*, Fait, exécuté avec : *Ouvrage* MARQUÉ AU COIN DU *bon goût*, AU COIN DU *génie. Conseil* MARQUÉ AU COIN DE *la raison. Conduite* MARQUÉE AU COIN DE *la folie.*

> Vous croyez à grands pas chez la postérité
> Courir *marqués au coin de* l'immortalité.
>
> BOILEAU.

— *Etre né marqué*, Avoir apporté quelque signe en naissant. ‖ *Son fruit en sera marqué*, Se dit en parlant d'une femme qui désire vivement une chose qu'elle ne peut obtenir.

— *Etre marqué au B*, Etre borgne, ou bigle, ou boiteux, ou bossu.

— *Etre marqué sur le livre rouge*, Etre noté pour quelque faute.

— *Etre marqué au nez, comme les moutons du Berry*, Avoir une blessure ou une cicatrice sur le nez.

— Blas. Se dit des points qui se trouvent sur diverses pièces de l'écu, et particulièrement de ceux qui se trouvent sur les dés à jouer : *Morant de La Reste de Bordes, en Bourgogne : De gueules, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer du même,* MARQUÉS *de sable, celui à dextre de quatre points, celui à sénestre de cinq points.*

— Jurispr. Qui a subi la peine de la marque.

— Fin. *Papier marqué, parchemin marqué*, Papier, parchemin portant le timbre exigé pour certains actes. ‖ On dit plus ordinairement PAPIER TIMBRÉ.

— Manége. *Cheval marqué en tête*, Cheval qui a l'étoile ou la pelote au front. ‖ *Cheval faux-marqué* ou *contre-marqué*, Cheval sur les dents duquel on a fait des marques artificielles, pour tromper l'acheteur sur son âge.

— Véner. *Cerf faux-marqué*, Cerf dont les deux bois n'ont pas le même nombre d'andouillers.

— Escrime. Se dit d'un coup porté en plein dans le corps : *Cette botte est bien* MARQUÉE.

— Métrol. *Ecu marqué*, Ecu de mauvais aloi :

> Qui trahit son amour, Juana, doit avoir l'âme
> Faite de ce métal faux, dont sont tous fabriqués
> La mauvaise monnaie et les *écus marqués.*
>
> A. DE MUSSET.

— Jeux. *Etre marqué*, Avoir perdu l'avantage des points dans un des coups qui composent la partie. ‖ *Cartes marquées*, Cartes portant un signe fait par un filou, qui peut ainsi les reconnaître pour tricher au jeu. ‖ s. m. Réunion de six trous, à la partie à écrire : *Gagner un* MARQUÉ. *On joue ordinairement en huit ou en douze* MARQUES.

MARQUENTERRE, district du département de la Somme, d'une étendue de 200 kilom. carrés, compris entre la baie de l'Authie et la baie de la Somme, et conquis à peu près depuis deux cents ans sur la Manche, qui y forme toujours de nouveaux atterrissements. Ce district est un des plus fertiles et des mieux cultivés de la France.

MARQUER v. a. ou tr. (mar-ké — rad. *marque*). Mettre une marque sur : MARQUER *du linge.* MARQUER *de l'argenterie.* MARQUER *des arbres.* MARQUER *des chevaux, des bœufs, des moutons.*

— Indiquer par une marque : MARQUER *dans un livre l'endroit où l'on a cessé de lire.* MARQUER *les points que l'on gagne au trictrac, au piquet.* MARQUER *une chasse au jeu de paume.* (Acad.)

— Donner un caractère spécial à : *Après les yeux, la partie du visage qui contribue le plus à* MARQUER *la physionomie, ce sont les sourcils.* (Buff.)

— Indiquer; fixer, assigner : MARQUER *l'heure d'un rendez-vous. Ma montre* MARQUE *trois heures. Le thermomètre* MARQUE 11 *degrés. La science est un cadran qui* MARQUE *l'heure du progrès accompli.* (E. de Gir.)

— Laisser une cicatrice, une ou plusieurs marques durables sur : *Il lui* MARQUA *le front d'un coup de sabre. Il lui* A MARQUÉ *l'œil d'un coup de poing. La petite vérole l'a fortement*

MARQUÉ. ‖ Laisser une ou plusieurs traces de : *Nous* MARQUIONS *nos pas dans la neige, sur le sable.*

— Faire ressortir : *Ce corsage* MARQUE *bien la taille.*

— Fig. Signaler : *L'armée* MARQUA *son passage par de grandes déprédations.*

Un service élégant, d'une ordonnance exacte,
Doit de votre repas *marquer* le premier acte.
BERCHOUX.

Molière, tout Français, *a marqué* son chemin
Sur le vieux sol gaulois avec sa muse franche,
Qui marchait nez au vent et le poing sur la hanche.
A. HOUSSAYE.

‖ Indiquer, rendre notoire, faire connaître, distinguer, être le signe, la preuve de : *Vous* MARQUEZ *bien ce que vous êtes par vos discours. Ce qui doit être souvent modifié* MARQUE *naturellement un mauvais fond.* (Boss.) *Tout* MARQUE *dans l'homme, même à l'extérieur, sa supériorité sur tous les êtres vivants.* (Buff.) ‖ Témoigner, donner des preuves : MARQUER *son affection, son estime, sa reconnaissance. Il vous* A MARQUÉ *assez son mécontentement. Le trop grand empressement est une vaine affectation de* MARQUER *aux autres de la bienveillance par ses paroles et par sa conduite.* (La Bruy.) *Celui qui est le plus riche est ordinairement celui à qui on* MARQUE *le plus d'égards.* (D'Alemb.)

De *marquer* du courroux n ayez point la faiblesse.
DESMAHIS.

‖ Mander, déclarer, exprimer : MARQUER *à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir. En m'écrivant,* MARQUEZ*-moi ce que je dois faire.*

— Absol. Coudre sur le linge des lettres ou des marques destinées à le faire reconnaître : *Apprendre à* MARQUER. *Savoir* MARQUER.

— Anc. jurispr. *Marquer un condamné,* Imprimer, avec un fer chaud, un signe d'infamie sur l'épaule du condamné : *On ne* MARQUE *plus en France.*

— Jeux. Faire des points : *Il a presque toujours* MARQUÉ *dans cette partie.* (Acad.) ‖ *Marquer quelqu'un,* Au piquet ou au trictrac, Avoir sur lui l'avantage d'un certain nombre de points, d'après le calcul des points obtenus de part et d'autre dans les deux coups qui font le pari : *Je* VOUS MARQUE *de six points.* ‖ Fam. *Marquez cette chasse,* Souvenez-vous de ceci, j'en aurai ma revanche. Cette expression est empruntée au jeu de paume.

— Manége. *Marquer le coin,* Faire serrer au cheval le mur du manége.

— Escrime. *Marquer un coup,* L'indiquer par une feinte, sans le porter effectivement.

— Art milit. *Marquer le camp, le logement, les postes,* Indiquer la place que doit occuper un camp, le logement où il faut se fixer, les postes qui doivent être établis, défendus.

— Art culin. Mettre et arranger dans un vase les objets qui doivent y cuire : MARQUER *des bardes de lard et des oignons au fond d'une casserole.*

— Techn. Dans les fabriques des aiguilles à coudre, Percer la tête des aiguilles, y pratiquer le trou ou chas destiné à recevoir le fil.

— v. n. ou intr. Donner des indications : *Ce cadran solaire* MARQUE *encore, ne* MARQUE *plus, ne* MARQUE *que jusqu'à trois heures.*

— Se faire remarquer, se distinguer : *J'ai connu un grand nombre d'hommes qui* ONT MARQUÉ *depuis vingt ans.* (Béranger.) *Les femmes, pour peu qu'elles écrivent et qu'elles* MARQUENT, *portent très-bien en elles le cachet des époques diverses.* (Ste-Beuve.) ‖ Etre remarquable, distingué : *On ne trouve rien qui* MARQUE *dans cet ouvrage.* ‖ Etre mémorable : *Ce fait* MARQUERA *dans l'histoire. Cet événement* A MARQUÉ *dans ma vie.*

— En parlant d'une femme enceinte, Laisser échapper des mucosités sanguinolentes, signe d'une prochaine délivrance.

— Manége. Avoir le creux des dents canines encore visible, ce qui indique que le cheval ou la jument n'a pas plus de huit ans : *Cette jument ne* MARQUE *plus.* ‖ Fam. *Ne plus marquer,* Etre déjà vieux : *Votre femme est-elle jeune? — Elle* NE MARQUE PLUS.

— Chasse. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu et le dessous de l'estomac d'un gris roux.

— Escrime. Se dit d'un coup donné en plein dans le corps : *Voilà un coup qui* MARQUE.

— Mar. Se dit de l'action de la mer, qui, après le flot, laisse sur les endroits qu'elle a occupés de petits dépôts ou des traces d'humidité. ‖ Se dit de la brise qui, sans se faire sentir encore, commence à rider la mer au loin.

— Arboric. Commencer à grandir, à prendre du développement : *Cette nouvelle allée commence à* MARQUER.

Se marquer v. pr. Etre marqué : *Le linge* SE MARQUE *généralement en rouge.*

— Se démontrer soi-même, faire reconnaître qu'on est ou ce qu'on est : *Il a plu à la divine Providence de* SE MARQUER *elle-même.* (Boss.)

— Marquer à soi : SE MARQUER *les bras avec des tatouages.* SE MARQUER *une place.*

— **Syn. Marquer, désigner, indiquer.** V. DÉSIGNER.

— **Allus. litt. Marquer un jour d'une pierre blanche, d'une pierre noire,** Le considérer comme un jour heureux ou malheureux. V. ALBO LAPILLO DIEM NOTARE, et NIGRO NOTANDA LAPILLO.

MARQUESEC s. m. (mar-ke-zèk). Pêche. Sorte de filet dont les mailles sont fort serrées, et qui sert, sur les côtes de Provence, pour pêcher le très-petit poisson. ‖ On dit aussi MARQUESÈQUE.

MARQUET (François-Nicolas), médecin et botaniste lorrain, né à Nancy en 1687, mort dans la même ville en 1759. Après avoir pris le diplôme de docteur à Pont-à-Mousson, il alla se fixer à Nancy, et attira l'attention du duc Léopold qui, outre une pension, lui donna le titre de médecin de la cour et un terrain pour y former un jardin botanique. Marquet parcourut toute la province de Lorraine et rédigea un catalogue des plantes qui croissent dans cette contrée. Sous le roi Stanislas, il devint doyen du collége de médecine de Nancy. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode pour apprendre par les notes de la musique à connaître le pouls de l'homme et les changements qui lui arrivent* (Nancy, 1747, in-4°), ouvrage plus curieux qu'instructif; *Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables aiguës et chroniques* (Paris, 1750, in-12); *Médecine pratique et moderne* (Paris, 1782-1785, 3 vol. in-8°).

MARQUETÉ, ÉE (mar-ke-té) part. passé du v. Marqueter. Marqué de couleurs ou de dessins variés : *Marbre richement* MARQUETÉ. *Avoir la peau toute* MARQUETÉE. ‖ Bariolé : *Au-dessous d'elle, elle voyait confusément Paris* MARQUETÉ *de ses mille toits d'ardoise et de tuile comme une mosaïque rouge et bleue.* (V. Hugo.)

— Blas. Se dit des animaux, tels que les tigres, les truites, dont le corps présente des taches : *D'Orcival : D'azur, à la truite d'argent,* MARQUETÉE *de gueules, mise en bande et accompagnée de six étoiles d'or en orle.*

MARQUETER v. a. ou tr. (mar-ke-té — rad. *marquer.* Double le *t* devant un *e* muet : *Je marquette, nous marquetterons*). Marquer de taches, de couleurs, de dessins variés : MARQUETER *une peau en manière de peau de tigre.* (Acad.)

MARQUETERIE s. m. (mar-ke-te-rî — rad. *marqueter*). Ouvrage de bois, de métal ou d'autres matières de diverses couleurs, appliqué sur de la menuiserie par feuillets minces qui forment divers dessins : *Une table, un parquet de* MARQUETERIE. *Jules César portait à la guerre du bois de* MARQUETERIE *pour en paver son logement.* (Laharpe.) ‖ Art de faire de ces ouvrages.

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison : *Un auteur qui ne travaille qu'en* MARQUETERIE.

— Calligr. *Lettres en marqueterie,* Lettres, caractères dont le corps est divisé en compartiments peints de diverses couleurs : *Les* LETTRES EN MARQUETERIE *sont communes dans les manuscrits.* (Compl. de l'Acad.)

— **Encycl.** L'art de la *marqueterie* n'était pas inconnu chez les anciens; mais il fit ses principaux progrès en Italie vers le XV^e^ siècle. Il a été introduit en France vers le commencement du XVI^e^ siècle. Jean de Verne, peintre contemporain de Raphaël, imagina le premier de teindre les bois avec divers ingrédients. Les bois colorés d'Amérique donnèrent, par la suite, le moyen de multiplier les teintures et les rendirent plus parfaites. On imagina, pour imiter les ombres, de brûler plus ou moins les bois. On est ainsi parvenu à faire des ouvrages en *marqueterie* qui sont de véritables mosaïques. Boule, au siècle dernier, fut renommé pour ses meubles en *marqueterie.* Ses ouvrages sont très-recherchés aujourd'hui.

Outre les bois précieux, de couleur naturelle ou artificielle, le marqueteur emploie des substances métalliques, telles que l'or, l'argent, le cuivre et l'étain, et aussi quelques matières animales comme l'écaille, l'ivoire, la corne, la nacre, la baleine.

Le découpage se faisait autrefois à la scie, et l'on est encore obligé d'opérer de même pour les pièces d'une forme compliquée; mais lorsqu'il s'agit de découper de petites pièces de forme géométrique simple, qui se rencontrent fréquemment en *marqueterie,* il est plus simple et plus expéditif de se servir de l'emporte-pièce à balancier.

En appliquant les unes à côté des autres les différentes plaquettes de bois, de métal, d'ivoire, etc., on fait affleurer toutes les parties sur le derrière de l'ouvrage, on les colle ensemble, et l'on couvre le parement d'une feuille de gros papier. On laisse sécher, puis on opère le placage au marteau, en appuyant modérément. On met ensuite à la presse sous un plateau un peu chaud, en intercalant une matière molle et compressible, des linges, par exemple. Lorsque le tout est parfaitement sec, on enlève le papier et la colle surabondante, on dresse l'ouvrage et on l'unit avec des limes de grosseurs différentes, puis on le racle. On effectue alors, s'il y a lieu, les gravures pour achever de tailler et d'ombrer les ornements qui ne sont qu'en masse. On se sert pour cela des mêmes outils que le graveur en taille-douce. On remplit les tailles de la gravure avec de la laque ou de la colophane fondue, et l'on polit d'abord avec une pierre ponce à l'huile, puis avec de la pierre ponce en poudre, puis avec du tripoli et de l'huile, puis enfin avec du blanc d'Espagne.

Les bois et les matières animales se fixent avec de la colle forte ou de la colle de poisson. Les métaux se fixent avec un mastic spécial.

Le point le plus important, peut-être, dans l'art du marqueteur est la teinture des bois, de l'ivoire, etc.

Pour obtenir de belles couleurs, il ne faut teindre que des bois blancs. Pour les couleurs tendres et délicates, le bois de houx est excellent. Pour les couleurs foncées, les bois durs et colorés, tels que le chêne et le platane, sont préférables. Le chêne peut imiter parfaitement l'ébène. Les bois sont teints en plaques minces. La teinture des bois opérée à froid réussit beaucoup mieux que la teinture à chaud et donne plus de brillant. Les bois doivent toujours être entièrement immergés. Les matières colorantes employées sont celles qui sont en usage dans la teinture. Lorsqu'on a teint les plaques de bois, on les entasse l'une sur l'autre pour les faire sécher à l'ombre, sous une planche chargée de poids, pour empêcher les feuilles de se gonfler. On les aère une fois par jour au moins, et cela jusqu'à parfaite dessiccation.

MARQUETEUR s. m. (mar-ke-teur — rad. *marqueter*). Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de marqueterie : *Une chose très-importante dans l'art du* MARQUETEUR, *c'est de connaître la manière de teindre les bois indigènes, non-seulement pour imiter les couleurs des bois exotiques, mais pour obtenir toutes les couleurs et leurs différentes nuances.* (Lenormant.) *On commence à reconnaître à Paris que les fameux* MARQUETEURS *allemands et français du* XVI^e^, *du* XVII^e^ *et du* XVIII^e^ *siècle ont composé de véritables tableaux en bois.* (Balz.)

MARQUETS (Anne DES), femme poëte française, née à Eu (Normandie), morte en 1588. Elle embrassa la vie religieuse au monastère de Poissy, se fit connaître par la facilité avec laquelle elle parlait le grec, le latin et composait des vers, et devint aveugle vers la fin de sa vie. Outre des traductions en vers français de deux ouvrages latins, Anne des Marquets a publié : *Sonnets et devises* (Paris, 1562).

MARQUETTE s. f. (mar-kè-te — rad. *marquer*). Comm. Pain de cire vierge : *Des* MARQUETTES *de cire.*

— Féod. *Droit de marquette,* Droit qu'avait le seigneur de partager la couche de la nouvelle mariée la première nuit de ses noces. V. DROIT.

MARQUETTE, bourg et commune de France (Nord), canton Ouest, arrond. et à 5 kilom. de Lille, sur la Marcq et la Deule; pop. aggl., 1,780 hab. — pop. tot., 3,069 hab. Fabrication de produits chimiques; filature et tissage de lin et de coton; blanchisserie de toiles; teinturerie, moulins.

MARQUETTE, bourg et commune de France (Nord), canton de Bouchain, arrond. et à 22 kilom. de Valenciennes; pop. aggl., 2,268 hab. — pop. tot., 2,276 hab. Brasseries, fours à chaux, moulins à blé, fabrique de sucre.

MARQUETTE, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Michigan. Elle se jette dans le lac Michigan, par la rive orientale, vers 43° 35′ de latit. N. et 88° 20′ de longit. O., après un cours d'environ 100 kilom. vers l'O. Elle porte le nom d'un missionnaire français qui mourut près de ses bords.

MARQUETTE (Jacques), jésuite et missionnaire français, né à Laon, mort au Canada en 1675. Il se consacrait à l'œuvre des missions dans l'Amérique du Nord, lorsque, en 1673, de concert avec un habitant de Québec, nommé Jolyet, et cinq autres Français, il entreprit d'aller reconnaître de quel côté le grand fleuve Mississipi dirigeait son cours. Les explorateurs s'embarquèrent sur la rivière des Outagamis, traversèrent le lac Michigan, descendirent l'Ouisconsing jusqu'au Mississipi par 42° 30′ de latit. N., et suivirent le cours du fleuve immense jusqu'à 33° de latitude. Convaincus alors qu'il devait avoir son embouchure dans le golfe du Mexique, ils revinrent sur leurs pas, et, pendant que Jolyet se rendait à Québec, Marquette s'arrêtait sur les bords du lac Michigan, pour répandre l'Evangile chez les tribus voisines. Le récit de cette exploration a été publié dans le supplément au *Recueil de voyages* de Thévenot (1681), sous le titre de : le *Voyage et la découverte du Père Marquette et du sieur Jolyet dans l'Amérique septentrionale.*

MARQUEUR, EUSE s. (mar-keur, eu-ze — rad. *marquer*). Celui, celle qui marque : *Un* MARQUEUR *de cuirs. Une* MARQUEUSE *de draps.*

— Jeux. Celui qui est spécialement chargé de compter et de marquer les points : *Le* MARQUEUR *décide ordinairement de la régularité d'un coup.*

— Ancien art milit. Nom sous lequel de vieilles ordonnances désignent un militaire chargé de marquer les logements.

— Min. Ouvrier chargé de recevoir et de constater les produits de l'exploitation, à mesure qu'ils arrivent au jour. ‖ Syn. de GOUVERNEUR.

MARQUEZ (Juan), théologien espagnol, né à Madrid en 1564, mort à Salamanque en 1621. Il parvint aux premières dignités de l'ordre des augustins et publia, entre autres ouvrages : les *Deux états de la Jérusalem spirituelle* sur les psaumes CXXV et CXXXVI (1603, in-4°); le *Gouverneur chrétien* (Salamanque, 1612), trad. en français (1621); *Origine de l'ordre de Saint-Augustin* (1618).

MARQUEZ (Esteban), peintre espagnol, mort à Séville en 1720. Il se rendit fort jeune dans cette ville, où il suivit les leçons de son oncle Fernando Marquez y Joya, habile peintre de portraits et l'un des fondateurs de l'Académie de Séville en 1668. Esteban devint un dessinateur correct, un bon coloriste, et s'attacha, à l'exemple de son oncle, à imiter le style et la manière de Murillo. Parmi ses tableaux, on cite une *Ascension* et sept autres sujets tirés de la vie du Christ pour les trinitaires de Séville, un *Apostolat* pour l'hôpital del Sangre, etc.

MARQUEZ (Léonard), général mexicain, né à Mexico vers 1820. Il se rangea en 1858 dans le parti clérical, devint un des principaux lieutenants de Miramon, battit les libéraux et fit massacrer les habitants de Tacubaya. Après la victoire du parti constitutionnel (janvier 1861), Marquez continua la guerre comme insurgé, conjointement avec Vicario, Cobos, Mejia, etc., et ne rougit point de se faire un des agents les plus actifs du parti qui appela au Mexique l'invasion étrangère. Après l'échec subi par les troupes françaises à Puebla (5 mai 1863), le général Marquez conduisit au général Lorencez le contingent de ses bandes. Il prit, à partir de ce moment, du service sous le drapeau français et reçut la croix de la Légion d'honneur. Lors de la création de l'empire mexicain, il fut envoyé par Maximilien en Europe, d'où il revint en novembre 1866. Un commandement lui ayant été confié, il alla, au commencement de mars 1867, s'enfermer, avec Miramon, Mejia et Vidauri, dans la ville de Queretaro, que les républicains ne tardèrent pas à assiéger. Dans la nuit du 26 au 27 mars, il parvint, avec un corps de 1,000 à 1,200 hommes, à sortir de la ville et à s'élancer dans la direction de Mexico. Arrivé dans cette ville, il leva une contribution forcée de 3 millions, commit, selon son habitude, toutes sortes d'exactions, ramassa un peu partout 3,000 ou 4,000 hommes et revint vers Puebla. Son but était d'écraser Porfirio Diaz et de dégager Queretaro en prenant les assiégés à revers. Mais Escobedo avait détaché pour surveiller Marquez un corps d'infatigables cavaliers mexicains, et Porfirio Diaz, également prévenu, faisait éclairer la route par sa cavalerie. Marquez, après avoir subi un premier échec dans une rencontre avec la cavalerie qui l'observait, alla se heurter à San-Christoval, le 12 avril, contre l'armée qui venait de prendre Puebla. Complétement battu, il fut obligé d'abandonner 200 prisonniers, tout ce qu'il avait d'artillerie et 72 fourgons contenant tout ce qu'il avait maraudé dans sa route. Mais il parvint à s'échapper dans la direction de Mexico, suivi seulement de quelques officiers et d'un petit corps d'Autrichiens. Les crimes que le général absolutiste et clérical commit à partir de ce moment sont inouïs. Rien ne pouvait plus assouvir la fureur de ce forcené; il égorgeait tout ce qui était capable de porter les armes; il ordonnait à ses soldats de piller, de détruire, d'incendier, de violer les femmes et de les massacrer. La veille de la capitulation de Mexico devant les forces républicaines, Marquez s'échappa de cette ville avec un faible détachement de cavalerie, et peu après il réussit à quitter le Mexique, qui avait recouvré son indépendance.

MARQUEZ Y JOYA (Fernando), peintre espagnol, né à Séville vers 1610, mort dans la même ville en 1672. On ne sait rien de sa vie. Elève de Murillo, il adopta la manière de son maître, excella dans le portrait et devint en 1668 un des fondateurs de l'Académie de Séville. On croit que plusieurs de ses tableaux ont été attribués à Murillo. Son œuvre la plus remarquable est le beau *Portrait du cardinal Spinola,* qu'on voit au Real Museo de Madrid et qui a été gravé par Gouwen.

MARQUEZI, homme politique et publiciste français, né à Toulon, mort dans la même ville en 1836. Lorsque la Révolution éclata, il embrassa avec chaleur les idées nouvelles, s'opposa énergiquement, mais en vain, à ce qu'on livrât Toulon aux Anglais (1793), devint par la suite commissaire près de l'administration municipale de cette ville et fut élu dans le Var, en 1798, membre du conseil des Cinq-Cents. Marquezi vota avec les membres les plus avancés de cette assemblée, fonda avec Antonelle et Vatar le *Journal des hommes libres,* dans lequel il dénonça, en un style qui rappelait celui du *Père Duchesne,* les intrigues des royalistes et la corruption des agents du Directoire, se vit à son tour dénoncé par Barras, désireux de se débarrasser de cet importun critique, mais, après une discussion orageuse, fut maintenu dans son mandat législatif. En 1799, Marquezi demanda, mais en vain, la formation d'une commission chargée de mettre en accusation les traîtres et les dilapidateurs. Lors du coup d'Etat du 18 brumaire, Marquezi se prononça avec la plus grande énergie contre l'attentat de Bonaparte. Il fut alors exclu du Corps législatif, puis condamné à la déportation en

1810, à l'occasion de l'attentat de la machine infernale. Etant parvenu à s'échapper, il passa à l'étranger, revint en France après la chute de l'Empire et vécut depuis lors dans l'obscurité.

MARQUINIER s. m. (mar-ki-nié). Techn. Tisserand qui fait de la batiste.

MARQUION, bourg de France (Pas-de-Calais), chef-lieu de canton, arrond. et à 24 kilom. S.-E. d'Arras; 859 hab. Distillerie, brasserie. Commerce de grains et d'huile.

MARQUIS s. m. (mar-ki — bas lat. *marchensis;* de *marcha*, marche). Seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un Etat : *Le* MARQUIS *de Brandebourg est devenu roi et grand roi; mais aujourd'hui nos* MARQUIS *français et italiens sont d'une espèce un peu différente.* (Volt.) ‖ Titre de dignité qui accompagnait la possession d'un marquisat. ‖ Aujourd'hui, Titre de noblesse placé entre ceux de comte et de duc.

— Ironiq. Nom donné à certains jeunes gens qui prennent des airs avantageux, des façons de grand seigneur : *Les chevaliers du* C-sol-ut *doivent l'emporter sur les* MARQUIS *de la capriole.* (Danc.)

— Fam. *Marquis de Carabas*, Homme qui possède ou qui se vante faussement de posséder un grand nombre de terres : *Aujourd'hui, si tu te mets sur les rangs, il ne me reste plus qu'à battre en retraite, n'ayant pas la prétention de lutter contre....* UN MARQUIS DE CARABAS. (L. Laya.) ‖ V. CARABAS.

— **Encycl.** A l'origine, le *marquis* était un officier nobiliaire qui avait le gouvernement des marches ou frontières. Ainsi le marquisat, par son institution, ne devait point se trouver dans l'intérieur du pays, mais bien sur les territoires frontières ou limitrophes, pour les défendre contre les invasions des ennemis. Dans le traité *De feudis*, le marquisat est appelé *feudum marchiæ*, ce qui signifie fief situé sur les frontières ou marches. L'Anjou était appelé *Marchia*, parce qu'il était sur les marches de la Bretagne; les anciens comtes d'Anjou étaient appelés *marquis* de France; comme les comtes de Barcelone, *marquis* d'Espagne; les comtes de Toulouse, *marquis* de Gothie; les comtes de Forcalquier, *marquis* de Provence, etc., parce que chacun de ces seigneurs se trouvait sur la frontière du pays dont il était *marquis.* Du Buat dit qu'on appelait *marquis* les comtes et les vassaux qui étaient sur la frontière, et on les y laissait seuls tant qu'on était en guerre sur une autre frontière. Quelquefois, ils se rendaient aux plaids généraux pour délibérer sur les moyens de défendre leur marche, ou de porter la guerre dans le pays ennemi; mais, le plus souvent, ils restaient à leur poste. On voit, cependant, qu'au temps du roi Gontran c'étaient encore les ducs qui commandaient les troupes que l'on envoyait sur la frontière. On donna le nom de *préfets* aux commandants des places frontières, qui, dans la suite, furent appelés comtes et *marquis.* Les garnisons qu'ils commandaient étaient souvent composées des anciens soldats du prince, qui voulait leur procurer un établissement, et, en ce cas, il n'était pas difficile de leur trouver des terres. Il paraît que les *marquis* ou préfets de la frontière étaient munis de pouvoirs fort étendus, qui les autorisaient à traiter avec les nations voisines de leur marche. Dans quelques occasions, le prince leur envoyait des pouvoirs particuliers, et souvent ils prenaient beaucoup sur eux. Lorsqu'ils se trouvaient en présence d'un soulèvement imprévu, ils réunissaient le plus de monde possible, et se mettaient par là en état d'attendre de plus grandes forces; d'autres fois, avec ces seules troupes, ils entraient dans le pays ennemi, soit pour y établir des postes, soit pour le ravager et se retirer aussitôt après. Les Francs suivirent l'exemple des Romains, assignant à chaque forteresse une certaine quantité de terre qui fût tout à la fois le patrimoine et la solde de la garnison. Les chefs de ces sortes de soldats, connus sous le nom de *cantonniers*, étaient les gardiens et les défenseurs ordinaires des forteresses; ils devinrent dans la suite les vassaux des *marquis;* mais, comme pour cette défense il fallait être sans cesse sous les armes et en état de paraître devant l'ennemi, les *marquis* finirent par avoir de la peine à trouver des hommes qui, en s'attachant à eux, voulussent contracter l'obligation de défendre la frontière, et c'était pour en trouver plus facilement qu'ils recevaient souvent à l'hommage les vassaux des autres seigneurs. Mais, comme on avait toujours craint que le défaut de concert ou de subordination dans les chefs ne diminuât la sûreté des frontières, Charlemagne s'écarta, dans la distribution des marquisats, de la loi qu'il s'était faite de ne pas donner plus d'un comté à une même personne. Ainsi, un même *marquis* fut comte de plusieurs cantons; et c'est uniquement en ce sens qu'il fut plus considérable que tout autre comte, et qu'on le nommait parfois *comte-marquis*, c'est-à-dire comte chargé de la défense de la frontière nommée alors *marche.* Les comtes de Flandre et de Barcelone étaient indifféremment appelés comtes ou *marquis.* Nos jurisconsultes et nos historiens ne sont point d'accord sur la prééminence du titre de *marquis* sur celui de comte. Le président Chassanée prétend qu'en France le marquisat *cédait* au comté, et que les comtes devaient présider les *marquis;* d'autres auteurs ajoutent que les titres de duc et de comte étaient synonymes, et que, dans les anciennes chartes, les ducs de Normandie et de Bretagne étaient appelés indifféremment ducs ou comtes; que les comtes de Toulouse, de Champagne et de Flandre étaient égaux en dignité et en puissance aux ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, et qu'on ne trouve aucun exemple en France qu'un *marquis* ait joui de la considération et de la puissance dont plusieurs comtes ont été investis; que la prééminence des titres de duc et de comte se justifie par les anciens douze pairs du royaume, dont six étaient ducs et six comtes, tandis qu'il n'y en avait aucun du titre de *marquis;* que les princes du sang royal ont constamment porté le titre de duc ou de comte, et jamais le titre de *marquis* (c'est sans doute parce que, dans les premiers temps, il n'y eut pas de fief décoré du titre de marquisat assez considérable pour former l'apanage d'un prince de la maison royale); qu'en outre l'origine des deux premiers titres est beaucoup plus ancienne et beaucoup plus illustre, puisqu'elle date des Romains, des Gaulois et des Francs, tandis que celle de *marquis* est bien postérieure, et que, si les *marquis* ont prétendu présider les comtes, c'est par un droit nouveau; que des marquisats ont été érigés en comtés, notamment celui de Juliers en 1329, ce qui doit faire induire que la dignité de comte était supérieure à celle de *marquis;* qu'en France, l'institution des marquisats est tout à fait moderne, puisque la première érection qui en fut faite ne remonte qu'à Louis XII, pour la baronnie de Trans, en Provence (février 1505), en faveur de Louis de Villeneuve, comte d'Aveline, son ambassadeur à Rome. D'autres écrivains, au contraire, veulent que le *marquis* ait la prééminence sur le comte. Ils allèguent que les *marquis* ou gouverneurs des marches ou frontières furent institués dès les premiers temps de la monarchie, et qu'on voit, en 1241, Raymond, comte de Toulouse, se décorer du titre de *marquis* de Provence, et les comtes de Flandre, de *marquis* de Namur; que si, dans la suite, on vit des marquisats érigés en comtés, on vit aussi des comtés érigés en marquisats, tels que celui de Nesle en Picardie, en 1545, en faveur de Louis de Sainte-Maure, et celui de Fronsac, en Guyenne, en 1555 (celui-ci devint même duché en 1608 et 1634); que ce qui paraît, en outre, donner la primauté au titre de *marquis* sur celui de comte est la loi des fiefs, dans laquelle le *marquis* est nommé avant le comte : *Quis dicatur dux, marchio, comes, etc.* La coutume de Normandie (art. 152, 153 et 154) confirme cette opinion par la taxe du relief due par le *marquis*, qui est plus considérable que celle due par le comte. Et l'édit de Henri III, du mois d'août 1579, semble décider la question, parce qu'il veut que le comté soit composé de deux baronnies et de trois châtellenies pour le moins, ou d'une baronnie et six châtellenies; tandis qu'il exige pour le marquisat trois baronnies et trois châtellenies pour le moins, ou deux baronnies et six châtellenies. Expilly dit que ce ne fut que dans le XVIe siècle que l'on commença à voir en Normandie des marquisats supérieurs aux comtés, et qu'il paraît que celui d'Elbeuf, érigé pour la maison de Lorraine, fut le premier qui jouit de cette distinction.

En Angleterre, les *marquis* précèdent les comtes; Guillaume Cambden et Thomas Miles assignent ainsi leur rang : « Après le roi et le prince de Galles sont les ducs, les *marquis*, les comtes, les vicomtes, les barons, les vavasseurs et les citoyens. » Cependant cette qualité ne fut connue en ce royaume qu'en 1385, en la personne du comte d'Oxford. En Italie et en Savoie, le titre de *marquis* avait encore la prééminence sur celui de comte. Un édit du duc de Savoie, du 31 octobre 1576, porte que nul de ses sujets ne sera élevé au titre de *marquis* s'il ne possède 5,000 ducats de revenu annuel, ni au titre de comte s'il ne jouit de 3,000 ducats de rente. En Lorraine, le titre de *marquis* accompagnait celui de duc et marchait de pair dans le protocole des souverains de cette contrée, qui prenaient habituellement ces deux titres à la fois : *Duc de Lorraine et marquis.* En Allemagne, le *marquis* de Brandebourg était électeur de l'empire et souverain; les *marquis* de Bade, de Misnie, de Lusace, de Moravie et de Silésie étaient également souverains et exerçaient une très-grande influence sur les affaires de l'empire. Il convient cependant de dire que, quant aux souverains, les titres de duc, prince, *marquis* et comte n'avaient de supériorité, à l'égard les uns des autres, qu'autant que l'étendue de leurs Etats et le nombre de leurs sujets étaient plus considérables, et leur fournissaient, par conséquent, les moyens d'exercer une prépondérance plus forte, soit dans les congrès, diètes, ou les entreprises de guerre ou de partage, et que, quant aux particuliers, et surtout en France, ces sortes de titres, quoique constituant une qualité supérieure par rapport à la nature des terres et des fiefs, n'en donnaient aucune en ce qui concernait la noblesse des familles en général, c'est-à-dire que les titres de duc, *marquis* ou comte, concédés par le prince à des familles de moindre importance, mais qui s'étaient plus rapprochées de ses regards, pour quelque cause que ce pût être, ne leur donnaient pas pour cela une force plus active et une supériorité plus décidée sur la noblesse des anciennes familles; on vit même, dans le XVIIIe siècle, des hommes, qui s'étaient enrichis dans les faveurs des rois ou dans les charges de finances, s'emparer de la plus grande partie des terres titrées et faire prononcer en leur faveur des érections qui leur confirmèrent des titres qu'ils ne durent qu'à leurs richesses, et non à leurs services ou à l'ancienneté de leur noblesse. La couronne de *marquis* est un cercle d'or enrichi de pierreries et de perles, rehaussé et orné de quatre fleurons alternés chacun de trois grosses perles mises en trèfle.

— **Allus. litt. Saute, marquis**, Exclamation ridicule que répète plusieurs fois un marquis de contrebande, dans le *Joueur*, de Regnard (acte IV, scène x), et par laquelle il exprime la satisfaction qu'il éprouve de lui-même et applaudit aux qualités imaginaires de sa sotte personne :

Eh bien ! marquis, tu vois, tout rit à ton mérite;
Le rang, le cœur, le bien, tout pour toi sollicite;
Tu dois être content de toi par tout pays :
On le serait à moins. Allons, *saute*, *marquis.*
Quel bonheur est le tien ! Le ciel à ta naissance
Répandit sur tes jours sa plus douce influence;
Tu fus, je crois, pétri par les mains de l'Amour :
N'es-tu pas fait à peindre? Est-il homme à la cour
Qui de la tête aux pieds porte meilleure mine,
Une jambe mieux faite, une taille plus fine?
Et pour l'esprit, parbleu ! tu l'as des plus exquis :
Que te manque-t-il donc? Allons, *saute*, *marquis.*
La nature, le ciel, l'amour et la fortune
De tes prospérités font leur cause commune;
Tu soutiens ta valeur avec mille hauts faits;
Tu chantes, danses, ris, mieux qu'on ne fit jamais;
Les yeux à fleur de tête et les dents assez belles,
Jamais en ton chemin trouvas-tu de cruelles?
Près du sexe tu vins, tu vis et tu vainquis;
Que ton sort est heureux! Allons, *saute*, *marquis.*

« Ce marmot commande à la Grèce, disait Thémistocle en parlant de son fils; il gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne Athènes, et Athènes gouverne la Grèce. Il paraît que le nommé Boucher s'était flatté de commander de même à la France. Je mènerai Bailly par le nez, Bailly adressera de belles lettres circulaires aux districts et gouvernera la capitale, la capitale gouvernera les provinces, et moi Boucher, ci-devant porte-sac, je me trouverai tout à coup milord protecteur des quatre-vingts départements : *Saute, marquis.* »

C. DESMOULINS.

MARQUIS (le), personnage comique créé par Molière. Il en a fait un type de fatuité, de niaiserie et de suffisance qu'on a encore exploité après lui. Il y a un marquis dans la *Critique de l'Ecole des femmes;* c'est lui qui trouve la pièce détestable parce qu'il a failli être étouffé à la porte et qu'on a chiffonné ses rubans et ses canons; c'est lui qui répète niaisement le fameux : *Tarte à la crème! tarte à la crème!* Il y en a un autre, non moins ridicule, dans l'*Impromptu de Versailles*, où se trouve cette dure formule qui est restée : « Le marquis est aujourd'hui le plaisant de la comédie. Et comme dans les comédies anciennes on voit toujours un valet bouffon qui fait rire, de même maintenant il nous faut un marquis. » Les marquis sont encore bafoués, mais avec moins d'âpreté, dans les *Précieuses ridicules*, où Mascarille, déguisé et devenu le marquis de Mascarille reçoit des soufflets de son porteur de chaise, étale sa suffisance, prend les grands airs et le beau langage de ceux qu'il singe, et est en fin de compte bâtonné par son maître.

Le marquis est donc toujours ridicule dans Molière; heureux quand le grand comique se contente de le faire cracher dans un puits pour faire des ronds. Cette satire de la noblesse étonne au premier abord sous Louis XIV et alors que la scène même du théâtre était encombrée de ces marquis livrés à la risée publique. Michelet en a trouvé la raison dans les intrigues d'alcôve qui firent scandale à la cour en cette année même de la représentation de l'*Ecole des femmes* (1663). Madame venait d'être indignement exploitée et trahie par le marquis de Vardes qui, ayant entre les mains sa correspondance avec le comte de Guiche, correspondance compromettante, menaçait de la livrer au roi. Madame préféra tout avouer et rentra en grâce, et toute la colère de Louis XIV tomba sur de Guiche et de Vardes. « Le roi, dit Michelet, avait trouvé fort mauvais qu'on osât critiquer une pièce écrite par un homme de sa maison; il lui permit de se défendre. De là la *Critique de l'Ecole des femmes*, où les marquis figurent de façon ridicule. Cela plut fort au roi, qui justement alors était excédé des étourdis qui l'entouraient, allaient sur ses brisées, au point qu'une nuit, allant chez une dame, il trouva que Lauzun l'avait prévenu et lui fermait la porte au nez. Donc, cette année 1663, il fit une Saint-Barthélemy de marquis, non sanglante bien entendu. Il mit Lauzun à la Bastille avec ce mot : « Pour avoir plu aux dames; Guiche s'était sauvé en Pologne, La Feuillade partit aussi; Vardes, peu à peu démasqué, commençait à être connu du maître, et il eût fait une fin tragique si Madame n'eût été la clémence même... Il ne faut pas s'étonner des attaques de Molière contre les marquis! » Ces rapprochements sont aussi exacts qu'ingénieux; ainsi la création d'un simple type comique, sans grande importance dans l'œuvre de Molière, éclaire tout un petit coin ignoré de l'histoire de la cour.

Dans les poëtes comiques après Molière, le marquis joue un rôle moins caractérisé, comme ridicule. C'est d'ordinaire l'amoureux; il joue les beaux Léandre avec une nuance de fatuité qui fait le fond de son caractère. Destouches, Dancourt, Marivaux, ce dernier surtout, n'ont point porté aux marquis des coups bien acérés; Regnard s'est tenu plus près de la tradition de Molière; c'est à lui qu'on doit la fameuse locution : *Allons, saute marquis!* dont nous avons parlé plus haut. Ce qui montre l'influence du théâtre, c'est que cette classe de nobles ne s'est pas relevée du ridicule si souvent infligé; la Restauration elle-même n'a pas osé créer de marquis véritables, de peur qu'on ne les confondît avec Mascarille.

Les auteurs contemporains ont fait du marquis un tout autre personnage : il est dans la comédie actuelle la personnification entêtée de l'ancien régime. C'est le vieil émigré plein de morgue, qui n'a rien oublié ni rien appris, et qui semble un revenant au milieu de notre société contemporaine, avec ses idées et ses modes d'un autre âge; il n'est pas moins remarquable par ses fureurs de réaction impossible que par sa coiffure en ailes de pigeon et sa poudre à l'oiseau royal. C'est lui qui revient de Nuremberg, où il a passé vingt-cinq ans à tourner des petits bonshommes de bois et qui veut absolument retrouver ses vassaux groupés, pour lui faire honneur, dans la cour de son manoir. Ce type, qui disparaît, était encore fréquent il y a une quarantaine d'années, et Jules Sandeau en a donné un des plus vifs portraits dans son marquis de La Seiglière. Balzac, le grand peintre des mœurs de la Restauration, ne pouvait l'oublier; il en a offert, dans les seconds plans de ses romans, plusieurs spécimens très-étudiés. Mais aux marquis il préfère encore les vidames, et le vidame de Pamiers, qui montre sa tête grimaçante dans ses *Scènes de la vie de province*, fait un digne pendant à ses marquis.

MARQUIS DE MANTOUE (le), personnage légendaire du romancero espagnol, dans lequel il n'est guère facile de reconnaître notre Ogier le Danois des épopées carlovingiennes. Ces romances espagnoles montrent combien les traditions s'altèrent d'un pays à l'autre, en passant par la bouche des jongleurs. Les légendes françaises et italiennes, avec quelques différences dans les détails, relatent un fait singulier : Charlot, fils de l'empereur Charlemagne, jouant aux échecs avec Baudouinet, fils d'Ogier, sur un coup douteux, prit l'échiquier et en cassa la tête du jeune homme. Dans le poëme français, *Ogier le Danois*, celui-ci pour venger son fils, suscite à Charlemagne une guerre terrible; dans les légendes italiennes, Charlot, au contraire, tue Baudouinet à la chasse, et c'est Ogier qui tue Charlot, au retour, d'un coup d'échiquier. Les jongleurs espagnols ont accepté en partie ce dernier roman; mais, confondant Baudouinet, fils d'Ogier, avec Baudouin, frère de Roland, ils ont fait de celui qu'ils ont appelé Baldovinos un oncle d'Ogier et un des douze pairs. Quant à ce dernier, il a chez eux le titre de marquis de Mantoue, et s'appelle *Danes Urgel, el leal* (Urgel, le loyal Danois). Son nom estropié est encore reconnaissable. Cette romance du marquis de Mantoue et de Baudouin est fort longue et très-dramatique. Cervantes dit que les enfants de son temps la savaient par cœur, que les jeunes gens ne l'ignoraient pas et que les vieillards y croyaient. En Espagne, on croit encore aux douze pairs.

Don Urgel est à la chasse avec ses veneurs, ses chiens, ses faucons, ses cavaliers, tout l'attirail princier du moyen âge. C'est sur les bords du Pô; les plaines, les forêts sont immenses. Pendant une halte, au moment où l'on déjeune sur l'herbe, un magnifique cerf apparaît à travers les branches; on monte à cheval, on court en tumulte pour le serrer de près, et don Urgel perd ses compagnons; la nuit tombe, et il a beau sonner du cor, pas un veneur ne répond. Son cheval est si las qu'il le tient par la bride. C'est alors qu'il entend des gémissements et trouve Baldovinos, baigné dans son sang, couché par terre. Celui-ci lui apprend que Charlot (*don Carlotto*), le fils de Charlemagne, furieux de n'avoir pu séduire sa femme, l'infante Sevilla, l'a provoqué hors des murs de Paris, qu'ils sont montés à cheval, ont galopé quinze jours et sont enfin arrivés dans ce désert, où Charlot l'a massacré à coups de couteau de chasse. Baldovinos expire, et un ermite, que son écuyer a ramené à temps pour lui donner l'extrême-onction, sert de guide au Danois. Celui-ci, qui transporte le cadavre à l'ermitage, fait devant un crucifix le serment de laisser ce corps sans sépulture tant qu'il n'aura pas vengé son neveu; de ne peigner ni ses cheveux ni sa barbe, de ne pas entrer dans une ville, de ne pas quitter ses armes, ni jour ni nuit! Dans une seconde romance, Charlot passe en jugement et est condamné à une mort horrible, sur la plainte d'Ogier; il doit être traîné à la queue d'un cheval, puis décapité sur un échafaud; on lui coupera les pieds et les mains, on lui arrachera le cœur ! et la sentence s'exécute, malgré une tentative de soulèvement opérée par Roland en sa faveur. Nos légendes françaises, où Charlot ne joue pas pourtant un beau rôle, ne font mention ni de cette aventure ni de cette mort. Une troisième romance dépeint les funérailles de Baudouin à Paris; les cloches sonnent à la volée, des draperies noires tendent le cercueil, les torches éclipsent la lumière du jour, cent pages suivent à la file, et le clergé est innombrable. C'est le cardinal d'Ostie qui officie; l'archevêque de Milan lui sert de diacre et l'évêque d'Auch de sous-diacre. Ces vieux conteurs ne manquaient ni d'imagination ni de poésie.

On trouvera dans Cervantes divers fragments de la première de ces romances, très-populaire encore de son temps (partie I, chapitres v, x et xxv du *Don Quichotte*). Parmi les altérations bizarres qu'on y remarque, comme de placer Richard de Normandie (*don Ricardo Normante*) parmi les douze pairs, la plus curieuse peut-être est celle qui fait de l'épée de Roland, la Durandal, un homme, un preux; *Durandarte el galan* figure dans une énumération des compagnons d'Ogier et de Baudouin !

Lope de Vega a fait un drame sur cette légende : *El marques de Mantua.*

Marquis de Pontanges (LE), roman, par Mme Emile de Girardin (Paris, 1835). Une jeune fille, belle et aimante, a été mariée à un idiot. On conçoit facilement que la séduction doit mettre le pied dans un pareil ménage. L'amant qui se présente est bien le type le plus original et le plus amusant qui se puisse voir. C'est un amoureux à qui il faut ses aises : il a quitté sa première maîtresse parce que les cheminées fumaient chez elle; la seconde, parce qu'elle avait deux chiens qui venaient lécher ses souliers vernis; la troisième, parce que son tilbury ne pouvait entrer dans sa cour; séducteur dangereux, pourtant, parce qu'il est froid, toujours aux aguets des faiblesses du cœur, et que ce n'est pas l'émotion qui le troublera, l'heure venue. Or, la pauvre femme lutte avec courage; mais le moment arrive où sa tête est pleine de vertiges, où le sang qui déborde du cœur monte jusqu'au cerveau étouffer la pensée, et le séducteur est là, qui calcule tout bas l'agonie de cette vertu mourante. Mais voici qu'au moment où la passion va triompher de la vertu, une main froide vient se poser sur le front de l'épouse et lui tirer les cheveux... C'est l'idiot qui ne prend de nourriture que de la main de sa femme, et qui, oublié ce jour-là, a été chassé par la faim de la table ronde sous laquelle il se tient habituellement accroupi.

L'amoureux, dépité, part et se marie. Le jour de son mariage, le marquis de Pontanges, l'idiot, meurt. Alors, dans le cœur de cet homme qui ne s'est marié que par taquinerie, l'amour se réveille, plus ardent, plus jaloux que jamais. Il est trop tard. Il retrouve la marquise à Paris; mais celle-ci est devenue coquette, impitoyable, égoïste. Une grande passion avait pénétré son cœur, mais cette blessure s'est fermée et des colifichets en recouvrent la place. Le pauvre amant devient fou à son tour. C'est dans ce roman que Mme de Girardin a mis le plus de passion, passion triste, que la main du monde glace et éteint. C'est de plus une douloureuse étude; car l'observation des mœurs on la fait chez les autres, et l'observation du cœur on la fait sur soi.

Marquis de Létorière (LE), roman, par Eugène Sue (Paris, 1840). C'est dans les *Souvenirs de Mme la marquise de Créquy* qu'Eugène Sue a puisé les principaux éléments de ce récit, un des plus charmants et des mieux écrits qu'il nous ait laissés, Charles-Louis Du Vighan, marquis de Létorière, orphelin de bonne heure, n'avait reçu pour tout héritage de son père que deux ou trois interminables procès. Le plus considérable, qui durait depuis près de cinquante ans, avait été entamé contre les ducs de Brunswick-Oëls et les princes de Brandebourg-Baireuth, au sujet des reprises de la grand'tante de M. de Létorière, Mlle d'Olbreuse, qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, avait émigré et épousé un des agnats du duché de Brunswick. Le pauvre marquis en était donc réduit à mener la vie la plus anachorétique avec son ancien précepteur Dominique. Mais un jour, une protection inconnue vient lui procurer les moyens de sortir de l'obscurité en lui obtenant un emploi à la cour de Louis XV, et depuis lors, pendant cinq ans, le jeune gentilhomme éprouve constamment les effets de cette protection anonyme. Au bout de ce temps il reçoit une lettre : « Depuis cinq ans, je vous aime; vous êtes digne du cœur que je vous ai gardé; je suis orpheline, libre de ma main, et je vous l'offre. » Cette lettre est signée : *Julie de Soissons.* On conçoit l'étonnement du marquis, et en même temps sa désolation; car, pour épouser Mlle Julie de Soissons, il faut qu'il soit reconnu de maison princière, et le gain de son procès peut seul lui faire obtenir ce résultat. Son plan est bientôt arrêté. La maréchale princesse de Rohan-Soubise, tante de Julie, en apprenant la décision de sa nièce, lui a signifié qu'elle s'opposait à une pareille mésalliance; mais la jeune princesse s'est retirée à l'abbaye de Montmartre, où elle a juré d'attendre l'issue du procès de Létorière. Le marquis ne perd pas de temps. Il part pour Vienne, dans le but de mettre dans ses intérêts les membres les plus influents du conseil aulique. Trois d'entre eux sont tout-puissants dans le procès de Létorière, et il s'agit de s'assurer leur vote. Le premier est un chasseur enragé, grand buveur et quelque peu libertin. Létorière va le trouver, se met à son unisson, boit comme un trou, mange comme un ogre, jure comme un damné et fait si bien qu'il obtient la promesse d'un vote favorable. Le second conseiller aulique est un latiniste passionné, et peu s'en faut qu'il ne tombe en extase quand il entend le marquis de Létorière lui citer à tout bout de champ Perse ou Catulle, Properce ou Tibulle. Inutile de dire qu'il accorde, par avance, gain de cause à son solliciteur. Le troisième conseiller est une nullité parfaite. Il ne parle et n'agit que par sa femme; aussi est-ce à Mme la conseillère, une prude achevée, que s'adresse Létorière. Il ne lui parle que par citations de l'Evangile, et sait prendre avec elle de telles allures d'agneau pascal, que la sainte femme l'embrasserait volontiers et lui promet la voix de son mari. En effet, le jour du Jugement venu, le marquis de Létorière a gain de cause complet, et il revient à Paris triomphant. Avant d'avoir pu pénétrer dans l'abbaye de Montmartre jusqu'à sa protectrice, devenue sa fiancée bien-aimée; il est provoqué en duel, se bat, et reçoit un coup d'épée en pleine poitrine. En outre, il apprend que, par ordre obtenu par la maréchale de Rohan-Soubise, Julie est internée à l'abbaye. Dès lors, oubliant sa blessure, il s'introduit au milieu de la nuit dans l'abbaye, et s'apprête à enlever Mlle de Soissons, quand sa blessure se rouvre, et il expire sur les dalles de la chapelle. Quelques années après, Mlle de Soissons se console par le mariage.

Ce roman ne veut rien prouver et n'affiche aucune prétention; c'est là son principal mérite. C'est un récit piquant, spirituel, de bon goût, qui plaît et amuse. Le théâtre s'en est emparée, et, à la scène, le marquis de Létorière n'a pas été plus mal accueilli qu'il ne le fut jadis à la cour de Louis XV. Cette fois encore il était protégé par une fée : Mlle Déjazet.

Marquis de Saint-Évremont (LE), roman anglais de Ch. Dickens (1860). Le sous-titre : *Paris et Londres en* 1793, indique le genre de peintures semi-historiques par lesquelles le romancier fit un moment trêve aux récits intimes et familiers qui lui sont ordinaires. Il est intéressant de voir sous quelles couleurs se présente à l'un des esprits les plus distingués de l'Angleterre notre grand drame révolutionnaire. Aussi n'envisagerons-nous l'œuvre de Ch. Dickens que sous ce point de vue, laissant de côté la partie romanesque. L'auteur est-il partisan ou ennemi de notre Révolution ? On ne sait trop. Quelques tableaux semblent composés tout exprès pour inspirer l'horreur. L'époque révolutionnaire est présentée sous son plus affreux côté; les scènes de troubles, d'émeutes, de pillage, d'assassinats, de massacres sont sur le premier plan, et l'auteur relève ces peintures générales par des détails propres à nous faire deviner sous les passions politiques les pires instincts de l'humanité. Mais, sur des plans plus éloignés, on entrevoit des scènes d'un autre temps, qui n'inspirent pas moins d'aversion pour la société condamnée à disparaître dans la tourmente : les abus, les iniquités de l'ancien régime se dressent devant nous comme pour justifier les excès révolutionnaires. « De funèbres voitures grincent et roulent pesamment dans les rues ; six charrettes mortuaires conduisent à l'échafaud sa ration quotidienne. Tous les monstres altérés de sang, que l'imagination de l'homme a jamais enfantés, sont fondus en un seul et réalisés dans la guillotine. Mais, sur la terre de France, à la fois si féconde et si variée dans ses richesses, pas un fruit, pas une feuille, une prairie, un brin d'herbe ne se développe et ne mûrit par des lois plus certaines que les conditions impérieuses qui produisent ces horreurs. Forgez encore l'humanité avec de tels marteaux, elle se tordra sous vos coups et vous rendra les mêmes monstres. Semez de nouveau le privilége rapace, l'oppression tyrannique, et vous êtes assurés de recueillir les mêmes fruits. Six tombereaux conduisent à la guillotine sa ration quotidienne. Siècles passés, montrez-les sous la forme qu'ils avaient autrefois, et, à la place du cortége funèbre, on verra les carrosses des monarques absolus, les équipages des nobles féodaux, les toilettes d'éblouissantes Jézabels, des églises qui, au lieu d'être la maison du divin Père, sont des cavernes de voleurs; on verra des masures où des millions de paysans meurent de faim ! » Le tableau est sombre, mais exact.

Ailleurs, le romancier oppose la furie de la guillotine, qui s'empara tout à coup de la France, à cette froide délectation que les supplices cruels causent aux Anglais. Voici d'abord pour Paris : « Enfin, dominant tout le reste, dit-il, une horrible figure, la Guillotine, inconnue peu de temps avant, était aussi familière à tous les regards que si elle eût existé depuis la création du monde. Elle servait de thème aux plaisanteries populaires : c'était le meilleur moyen de guérir le mal de tête, un remède infaillible pour empêcher les cheveux de blanchir, le barbier qui vous rasait le plus près. Quiconque embrassait la guillotine regardait par la fenêtre, puis éternuait dans le sac. Elle était devenue le signe de la régénération humaine et remplaçait le crucifix; de petits modèles de cet instrument libérateur décoraient la poitrine d'où la croix avait disparu, et l'on offrait à la guillotine les hommes que l'on refusait au Christ. » Voici maintenant pour Londres : « Où en est la cause? demanda tout bas Cruncher à son voisin. — On n'a rien fait encore. — Qu'est-ce qui va venir? — Un cas de haute trahison. — Coupé en quatre, hein ? — Oui, répondit l'homme d'un air affriandé; il sera traîné sur une claie, ensuite à demi pendu, puis on le détachera de la potence, on l'écorchera vif sur la poitrine, le ventre, les cuisses et les côtes; on lui enlèvera les chairs qu'on brûlera sous ses yeux, on lui tranchera la tête, et enfin on le coupera par quartiers : c'est la sentence. — Si toutefois il est reconnu coupable, ajouta Jerry. — Oh ! n'ayez pas peur, dit l'autre, il sera condamné pour sûr. » La pensée de l'auteur ressort assez clairement de ces oppositions.

Marquis de Villemer (LE), roman de George Sand (1864). Ce roman est un des meillleurs de la dernière manière de l'auteur; l'intrigue en est simple, mais le développement des caractères et les analyses délicates de sentiments et de passions compensent amplement le peu de nouveauté du fond. Une jeune fille sans fortune, mais d'une beauté aimable et d'une distinction d'esprit naturelle, est attachée à une vieille marquise comme lectrice ou demoiselle de compagnie ; l'un des fils de la grande dame conçoit pour la jeune personne une passion qui, combattue par d'autres sentiments, devient de jour en jour plus impérieuse. Après bien des résistances et bien des luttes, la distance du rang et de la fortune est effacée par le dévouement et la vertu, et les événements amènent un mariage, d'abord réprouvé comme une mésalliance. Voilà le fond du roman; voici comment George Sand l'a développé :

Mlle de Saint-Geneix a vingt-quatre ans; elle est modeste, belle, séduisante et pauvre. Sa famille, autrefois dans l'aisance, est maintenant ruinée, et la jeune fille, sacrifiant sa vie à sa sœur, malheureuse mère de quatre petits enfants, est obligée, pour aider ceux qu'elle aime, d'entrer chez la marquise de Villemer en qualité de lectrice. Chez Mme de Villemer, excellent accueil est fait à notre héroïne; la marquise est femme d'esprit et de cœur, enchantée d'avoir pour compagne une jeune personne aimable et spirituelle. Dès sa première entrevue, ce n'est plus une demoiselle de compagnie, c'est une amie qui viendra faire cesser l'isolement dans lequel se trouve Mme de Villemer; car elle vit isolée, quoique mère de deux fils qu'elle adore, le duc d'Aléria et le marquis de Villemer. Le premier est un viveur, mauvais sujet, criblé de dettes, qui a déjà mangé deux fortunes. Le second, toujours mélancolique et désenchanté de la vie, est resté près de sa mère. Le duc, dont son frère vient d'être obligé de payer les dernières fredaines, vient au château et trouve à son goût la jeune fille. Le marquis l'aime depuis longtemps sans jamais avoir osé le lui dire. Sa mère veut le marier à très-noble et très-riche héritière, Mlle Diane de Xaintrailles. Urbain, pour éprouver les sentiments de Caroline à son égard, la consulte sur cet hymen qu'on lui propose. Acceptant tous les sacrifices avec courage, Mlle de Saint-Geneix plaide chaleureusement pour ce projet, qui anéantit tous ses rêves de bonheur. Le marquis ne peut venir à bout de faire la cour à la noble héritière, qui laisse *alors prendre son cœur au duc d'Aléria.* Pendant ce temps, les tempêtes intérieures contre lesquelles lutte le marquis ont enfin éclaté : les crises violentes de l'amour et de la douleur sont venues, et Caroline a redoublé d'ab*négation et de dévouement. Les deux frères* ont entre eux une cruelle discussion, dans laquelle le marquis hors de lui traite injurieusement le duc et s'oublie jusqu'à lui re*procher ses bienfaits. Une crise terrible s'en*suit et le marquis manque de périr; il ne doit la vie qu'au dévouement de Mlle de Saint-Geneix, qui passe la nuit à son chevet. Les deux frères se réconcilient et, le jour du mariage du duc, le marquis fait à sa mère l'aveu de sa passion en la suppliant de consentir à son hymen avec Caroline. La marquise, frappée au cœur par ce coup imprévu porté à ses préjugés nobiliaires, demande vingt-quatre heures de réflexion. Quelques instants après, une fausse amie de Caroline, Mme d'Arglades, qui avait jeté son dévolu sur le marquis, furieuse de voir échouer ses projets, affirme à la marquise que Mlle de Saint-Geneix a passé une nuit avec le duc d'Aléria. Mme de Villemer mande Caroline, et, sans l'accuser positivement, la met dans une telle situation que sa dignité exige qu'elle quitte la maison. Elle part et se réfugie chez sa nourrice, avec son amour et ses douleurs. Le marquis découvre sa retraite; elle fuit encore. Le froid est glacial, la neige tombe à flocons et le pauvre amoureux, en voulant suivre à pied la voiture qui emporte Caroline, finit par tomber de fatigue. Caroline fait revenir sur ses pas l'homme qui la conduit et ils trouvent Urbain enseveli sous la neige. Le monde entier a disparu, Caroline ne voit plus qu'Urbain à l'agonie, et là, au milieu de la route, du vent qui souffle, du froid qui glace de la neige qui s'amoncelle, elle réchauffe son amant sous ses baisers. Urbain lui doit la vie pour la seconde fois; désormais sûr de son amour, il triomphera des résistances de sa mère. En effet, la marquise éclairée sur la calomnie de Mme d'Arglades, sachant qu'elle doit la vie de son fils à Caroline, envoie le duc et sa femme pour chercher et ramener ses deux enfants dans ses bras.

George Sand a tiré de ce roman une comédie dont le succès a été plus grand encore : le *Marquis de Villemer,* comédie en quatre actes, en prose (théâtre de l'Odéon, 29 février 1864). En transportant l'action sur la scène l'auteur a été obligé de renoncer aux développements analytiques, à ces peintures des mœurs mondaines faites dans le roman avec tant de finesse et de clairvoyance, à ces expansions intimes de sentiments doux et gracieux qui, sans aider à la fiction, faisaient mieux connaître l'héroïne, à ces descriptions merveilleuses du voyage au milieu des Cévennes, à ces rencontres invraisemblables au milieu des neiges et au bord des abîmes. Mais il est resté le drame intime, les orages des sentiments et des passions, la lutte de l'amour et du devoir, de l'amour qui s'immole volontairement et finit par triompher. Les mots spirituels abondent et d'un esprit de bon aloi, éminemment français; peut-être même ces traits sont-ils en trop grand nombre. « George Sand, dit M. Emile Montégut, a battu les dramaturges les plus experts et les plus rompus à toutes les ruses du métier, rien que par le seul choix de son sujet et le seul instinct de son génie. »

MARQUIS (Joseph-Benoît), prêtre français, né à Herni (Lorraine), mort en 1781. Curé de Réchicourt-le-Château (Meurthe) en 1767, il s'efforça d'arracher son troupeau à la dépravation générale, et voulut à cette intention instituer dans sa cure une fête de rosière, à l'exemple de celle de Salency établie par saint Médard. Bien que cette fête ait été autorisée en 1778 par l'évêque de Metz, et par le parlement de cette ville l'année suivante, Marquis ne put en voir les résultats. Cette institution fut maintenue après lui par ses successeurs.

On a de Marquis deux écrits faits à l'occasion de la fête de la Rosière : le *Prix de la Rose de Salency aux yeux de la religion, avec le véritable esprit de celle de Réchicourt-le-Château, instituée sur le modèle de la première* (Metz, 1780, in-8°), et *Idée de la vertu chrétienne, tirée de l'Ecriture, et suivie de conférences sur la fête de la Rose, exécutée à Réchicourt en* 1779 *et* 1780 (Dieuze, 1781, in-8°).

MARQUIS (Jean-Joseph), homme politique français, né à Saint-Mihiel en 1747, mort dans la même ville en 1823. Avocat au début de la Révolution, il alla siéger aux états généraux comme représentant du bailliage de Bar-le-Duc, vota pour les réformes, tout en montrant un grand esprit de modération, devint ensuite juge au tribunal de cassation, grand juge à la haute cour d'Orléans, membre de la Convention nationale (1792), où il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention provisoire et l'appel au peuple, puis fit partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1797. Préfet de la Meurthe de 1800 à 1811, il fut, de 1811 jusqu'au retour des Bourbons, membre du Corps législatif, et finit ses jours dans la retraite. On lui doit : *Observations de la ville de Saint-Mihiel sur l'échange du comté de Sancerre* (Paris, 1787, in-8°).

MARQUIS (Alexandre-Louis), naturaliste et littérateur français, né à Dreux en 1777, mort à Rouen en 1828. Reçu docteur en médecine en 1810, il devint, l'année suivante, professeur de botanique au jardin des plantes de Rouen, puis secrétaire de l'Académie de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'histoire naturelle et médicale des gentianes* (Paris, 1810); *Recherches historiques sur le chêne* (Rouen, 1812, in-8°); *Podalire* ou le *Premier âge de la médecine* (Paris, 1815); les *Solanées* ou les *Plantes vénéneuses* (1817); *Esquisse du règne végétal* (Rouen, 1820, in-8°), *Fragments de philosophie botanique* (1821); *Du caractère distinctif de la poésie* (Rouen, 1827); *Considérations sur l'art d'écrire* (Rouen, 1827), etc.

MARQUIS (Pierre-Charles), peintre français, né à Tonnerre (Yonne), en 1812. Il se rendit à Paris, où il prit des leçons de Léthière, et s'adonna à la peinture d'histoire, surtout à la peinture religieuse. Depuis 1833, M. Marquis a exposé un très-grand nombre de tableaux, pour la plupart achetés par l'Etat, mais qui manquent de qualités saillantes et d'originalité. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Charles VII* (1833); *Madeleine pénitente* (1834); *Saint Antoine* (1835); la *Destruction de l'ordre des templiers* (1836); les *Croisés au saint sépulcre* (1837); *Saint Pierre et le boiteux;* le *Christ au tombeau;* le *Christ et la Samaritaine;* les *Obsèques de Guillaume le Conquérant;* les *Bohémiens à Paris; Jésus guérissant l'aveugle-né* (1853); *Saint Louis et sa mère se rendant à Notre-Dame* (1857); le *Denier de la veuve* (1859); le *Supplice de Jeanne Darc* (1861); le *Martyre de saint Denis et de ses compagnons* (1863); *Jésus-Christ prédisant les ruines du temple de Jérusalem;* la *Résurrection* (1864); le *Sacrifice d'Abraham* (1865); *Jésus-Christ à Jérusalem* (1866); *Entrée de Lazare* (1868); *Jésus au milieu des docteurs* (1869); les *Aveugles de Jéricho* (1872); *Lazare et le mauvais riche* (1873), etc. Citons encore de M. Marquis les peintures qu'il a exécutées dans deux chapelles de l'église Saint-Eustache, à Paris, et qui représentent : *Dieu donnant à Moïse les tables de la Loi; Jésus donnant les clefs à saint Pierre;* le *Baptême du Christ;* la *Piscine miraculeuse.*

MARQUISAT s. m. (mar-ki-za — rad. *marquis*). Titre de dignité attaché à une terre dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses : *Sa terre fut érigée en* MARQUISAT. ‖ Terre à laquelle était attaché ce titre : *Le* MARQUISAT *de Saluces.*

MARQUISE s. f. (mar-ki-ze — fém. de *marquis*). Femme d'un marquis : *Madame la* MARQUISE.

— Ironiq. Femme qui prend des airs d'imtance : *Ce n'est pas la peine de faire votre* MARQUISE.

— Comm. Pièce de toile dressée au-dessus d'une tente d'officier, pour la garantir de la pluie. ‖ Toile tendue sur l'arrière d'un vaisseau, ou dans un jardin, pour garantir du soleil. ‖ Dans le midi de la France, Grande tente divisée en cabinets, à l'usage des baigneurs.

— Archit. Sorte d'auvent placé au-dessus et en avant d'une porte, d'un quai d'embarquement de chemin de fer, afin d'abriter de la pluie les personnes qui montent en voiture ou qui en descendent.

— Modes. Sorte d'ombrelle : *Au lever du rideau, Félicienne entre en scène, sa* MARQUISE *à la main, suivie à distance par un laquais.* (E. Brisebarre.)

— Pyrotech. Espèce de fusée volante.

— Arboric. Variété de poire fondante et sucrée.

MARQUISE DE PRETINTAILLE (la), type emprunté à l'ancien régime, que Beranger a popularisé. V. PRÉTINTAILLE.

Marquise (LA), comédie en quatre actes, de MM. Belot et Eugène Nus; représentée au Gymnase-Dramatique le 15 juillet 1873. Une femme qui a toutes les apparences d'une grande dame vit fort retirée au fond de la Bretagne, sous le nom de Mme Lebreuil, avec sa fille, Mlle Lucile, qu'elle marie assez avantageusement à un architecte parisien, Gaston Saulnier. Les jeunes époux s'installent à Paris, mais aucune instance ne peut décider Mme Lebreuil à les accompagner. Un an s'est passé sans même qu'elle soit venue les voir quelques jours. La maladie d'un petit enfant, qui est né dans l'intervalle, la force, bien à regret, à quitter sa retraite ; mais dès qu'elle a mis le pied à Paris, ses enfants devinent le secret qui la retenait en Bretagne. Mme Lebreuil n'est qu'une demi-mondaine retirée des affaires; elle a mené une vie tapageuse, et elle est fort connue aux boulevards sous le nom de Marquise. Elle est aussitôt reconnue, et des indiscrets apprennent qui elle est à Gaston et à Lucile. Le nœud de la comédie est là. Que feront les jeunes gens en possession de ce secret inattendu? La délicatesse l'emporte chez Gaston sur le dépit du premier moment; quoique, en somme, il ait été trompé, il juge que la mère a expié sa vie passée par l'amour dont elle a entouré sa fille, et la pauvre femme retourne en Bretagne sans se douter qu'on l'a dévoilée. Bien mieux, on lui confie l'éducation de sa petite-fille, qu'elle emmène avec elle. Ce témoignage exagéré d'estime a failli faire tomber la pièce au dénoûment; mais, somme toute, on a trouvé que les auteurs s'étaient tirés avec esprit d'une situation délicate.

Marquise de Brinvilliers (LA), drame lyrique en trois actes. V. BRINVILLIERS.

MARQUISE, bourg de France (Pas-de-Calais), chef-lieu de canton, arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Boulogne, sur la Slack. ; pop. aggl., 3,592 hab. — pop. tot., 4,017 hab. Carrière de marbre, élève de chevaux; haut fourneau, forge, brasseries, tanneries.

MARQUISER v. a. ou tr. (mar-ki-zé — rad. *marquis*). Fam. Qualifier de marquis : MARQUISER *un roturier.*

Se marquiser v. pr. Se donner le titre de marquis : *Quand il sera permis à tout le monde de* SE MARQUISER, *personne ne voudra plus être marquis.*

MARQUISES (îles), appelées aussi **ARCHIPEL DE MENDANA** ou **DE NOUKA-HIVA**, groupe d'îles de l'Océanie, dans la Polynésie, au N. de l'archipel Pomotou, entre 7° 55′ et 10° 30′ de latit. S., et 141° et 143° de longit. O. Cet archipel s'étend du N.-O. au S.-E., sur une longueur d'environ 195 milles marins et une largeur maximum de 48 milles. La superficie totale est évaluée à 13,000 kilomètres carrés, et la population à 22,000 hab. L'archipel comprend onze îles ou îlots, formant deux groupes très-éloignés l'un de l'autre. Le groupe N.-O., désigné souvent sous les noms d'*îles de la Révolution, de Washington*, etc., renferme six îles : Emo, Mutuiti, Katutu, Nouka-Hiva, Hapu et Kanka. Le groupe S.-E., appelé aussi Marquises de Mendoza, se compose des îles de Cauata, Hivaoa, Fatukuku, Motane, Fatukiva.

— *Géographie physique.* Cet archipel pourrait offrir d'abondantes ressources. Le coton, le tabac, l'indigo, le mûrier à papier, la canne à sucre, la patate y croissent abondamment. On pourrait en tirer d'excellents bois de construction. On y trouve aussi l'igname, l'arbre à pain, le cocotier, le ricin et quelques autres oléagineux. Le règne animal est très-incomplétement représenté : il n'y a pas de mammifères propres au pays; le cochon, qui y a été importé, reste abandonné par les habitants à l'état sauvage. On n'y trouve que quatre ou cinq espèces d'oiseaux. Le climat est chaud et humide. Il pleut souvent par torrents pendant les mois de mai, de juin et de juillet. Les pluies sont généralement abondantes pendant le mois de janvier. En octobre, la chaleur est insupportable. La sécheresse sévit en novembre et décembre. Les orages y sont d'une extrême rareté. D'avril en octobre, le vent appelé par les naturels vent *tuatuka*, c'est-à-dire le vent de l'est au sud-sud-est., est dominant dans les canaux et au large des îles. D'octobre en avril, il est remplacé par le vent d'est nord-est.

— *Mœurs et coutumes.* Presque tous les navigateurs qui ont mouillé aux îles Marquises représentent les insulaires comme des types de beauté; ils sont généralement de taille moyenne, agiles et très-bien faits. Leurs membres sont bien proportionnés; ils ont des mouvements gracieux, des mains petites, un visage plutôt ovale que rond, un front haut, des yeux noirs ombragés de longs cils, un nez aquilin et des dents blanches. Les femmes ont les cheveux noirs; elles les frottent d'huile de coco et les relèvent derrière la tête ou les laissent flottants sur leurs épaules, retenus alors sur le front par un cordon de couleur rouge ou par une bande de tapa, étoffe fabriquée de l'écorce du mûrier à papier. Le teint des habitants de l'archipel des Marquises ressemble à celui des Arabes de l'Algérie.

Les chefs et les prêtres composent la première classe de la population, ou celle des taboués, dont nous expliquons plus loin l'origine, et qui comprend les *atonas*, personnages auxquels on attribue une espèce de participation à la puissance des divinités nationales, également désignées sous le nom d'*atonas*. Un *atona* vivant est regardé comme possédant un pouvoir surnaturel sur les éléments. Les *akaïkis* sont les chefs civils; ils ne jouissent d'aucune marque extérieure de respect, se mêlent à la foule, dirigent eux-mêmes leurs pirogues, travaillent à la construction des maisons et font la pêche pour la subsistance de leur famille. Leur personne et leur maison sont inviolables.

C'est parmi les *taonas* que sont choisis les *atonas*. Ces *taonas*, qui sont des sorciers et des médecins, exercent une grande influence sur les Noukahiviens; tous deviennent *atonas* après leur mort; quelques-uns même le sont de leur vivant, ainsi que nous venons de le dire. Quand il en meurt un, on sacrifie à ses mânes un nombre plus ou moins grand de victimes humaines. On compte encore parmi les taboués les *ouhous*, les *moas*, les *noti-hahas*, qui tous aident les *taonas* dans leurs fonctions.

Les classes non tabouées comprennent tous les individus de la condition la plus basse, ceux qui ne possèdent pas de terre, et qui n'ont pas la réputation de guerriers accomplis ou de constructeurs habiles. Ces classes sont les plus nombreuses; parmi elles on remarque : les *peïo-pekeïos*, qui reçoivent leur subsistance des chefs près desquels ils remplissent des fonctions serviles, cultivent les terres, récoltent les fruits, préparent les aliments. Les *avérias* se livrent à la pêche. Les *kokis* ou *kaïouas* sont des sortes de troubadours nomades, soigneux de leur personne; ils blanchissent leur peau avec le suc du popa. Ils ne jouissent d'aucune considération à cause de leurs habitudes efféminées. Enfin les *hohonas* sont placés même au-dessous des *kokis*. Ils tirent leur subsistance de la terre. C'est dans leurs rangs que l'on prend la plupart des victimes réclamées par les *taonas*. La propriété des terres, entièrement dévolue à la classe tabouée, est concédée quelquefois aux personnes qui excellent à construire des pirogues ou à fabriquer des armes de guerre et des instruments de pêche. Les traditions de ces peuples sont contenues dans les hymnes sacrés des *tahounas*. Ces chants racontent l'origine de l'archipel. On y trouve aussi la mention d'émigrations des Noukahiviens, qui ont été assez fréquentes.

Suivant un usage reconnu partout, un homme qui a épousé une femme d'une tribu voisine peut circuler librement entre les deux vallées, lorsqu'elles sont en guerre l'une avec l'autre. Sa personne est respectée, surtout s'il tient aux chefs par des liens étroits. Il porte les propositions de paix ou annonce la déclaration de guerre. Des navigateurs étrangers ont même eu recours à l'intervention de ces personnages privilégiés pour ouvrir des négociations au milieu des hostilités qu'ils avaient commencées par représailles de dommages causés par les insulaires. Dans leur civilisation imparfaite, l'indépendance de l'individu est complète; aucune loi civile ne soumet sa conduite à des règles fixes, aucune peine déterminée ne punit une offense. Il en résulte que l'homme se laisse guider uniquement par ses passions, bonnes ou mauvaises; les devoirs de la parenté sont les seuls qu'il reconnaisse. Ces insulaires ne possèdent aucune législation écrite ou traditionnelle. Il y est suppléé par une croyance religieuse désignée par le nom de *tabou*, et qui est en usage dans toutes les îles du grand Océan parlant la même langue, depuis l'archipel des Carolines jusqu'à la Nouvelle-Zélande. Le mot de *tabou* désigne une chose sainte et consacrée, à laquelle il n'est pas permis de toucher, et que même il est parfois défendu de regarder. La durée du *tabou* varie souvent. Les *taonas* ou prêtres ont la prérogative de prononcer le *tabou*. C'est grâce à ses effets que la propriété a pu se constituer; les personnes consacrées par le *tabou* constituent la classe privilégiée des taboués. Toutefois, cette prohibition ne suffit pas toujours pour préserver entièrement la propriété des terres de tout envahissement : quelquefois le plus fort s'empare des biens du plus faible, un parent puissant de ceux d'un enfant. Alors la force décide la question du droit légal, et l'homme qui l'emporte entre dans la classe tabouée.

— *Histoire.* Le navigateur espagnol Alvaro Mendana de Neyra, parti de Callao, découvrit, le 21 juillet 1595, plusieurs îles dans le grand Océan, au sud de l'équateur, et les nomma les Marquises de Mendoça, en l'honneur du vice-roi du Pérou. Cent soixante-dix-neuf ans s'écoulèrent avant qu'un autre navire vînt les reconnaître. Enfin, le 6 avril 1772, Cook les visita, et ajouta aux quatre îles découvertes par Mendana un rocher inculte et escarpé. En 1791, Ingraham, capitaine du *Hope*, de Boston, découvrit cinq nouvelles îles au nord-ouest des premières. Le 17 mai 1842, l'amiral Dupetit-Thouars arborait le pavillon français sur Tahuata et prenait possession de cette île et du groupe sud-est des Marquises. Le 5 mai, la souveraineté de la France avait été également reconnue dans l'île d'Hivaoa (la Dominique), dans la baie d'Hanamann. Le 31 mai, Dupetit-Thouars prenait possession de Nouka-Hiva et du mont Tuhiva, situé au sud de la baie d'Hacapehi, cédée en toute propriété à la France. Mais bientôt l'inutilité de cette occupation parut démontrée au gouvernement. En 1849, l'évacuation complète fut décidée en principe. Le 1er janvier 1859, le petit détachement que nous entretenions aux Marquises fut retiré, et on y a laissé notre pavillon sous la garde des missionnaires. L'année suivante, le commandant de Tahiti jugea nécessaire, pour la protection des colons, au nombre de 24, qui résidaient à Taio-Haé, d'y reconstituer une sorte de pouvoir local entre les mains d'un résident, assisté de quelques gendarmes et soldats indigènes. Ce poste a été confié à un officier, qui remplit en outre les fonctions de juge de paix. Malgré leurs efforts persévérants, les missionnaires n'ont pu encore faire des prosélytes bien fervents des habitants des Marquises. Une église a été construite, en 1854, à Taïo-Haé, et des écoles confiées à des religieux ont été établies sur divers points.

MARQUISOTTE s. f. (mar-ki-zo-te). Petite marquise. ‖ Vieux mot qui mériterait d'être ressuscité.

MARQUOIR s. m. (mar-koir — rad. *marquer*). Techn. Instrument dont les tailleurs et les couturières se servent pour marquer. ‖ Modèle de lettres à marquer le linge, exécuté sur un carré de canevas.

MARRACCI ou **MARACCI** (Hippolyte), bibliographe italien, né à Lucques en 1604, mort à Rome en 1675. Il entra dans la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, et composa cent quinze ouvrages, presque tous écrits en l'honneur de la mère de Jésus-Christ. Nous nous bornerons à citer : *Pontifices maximi Mariani* (Rome, 1642, in-8°); *Bibliotheca Mariana* (Rome, 1648, 2 vol. in 8°); *Reges Mariani* (1654); *Trutina Mariana* (1660); *Polyanthea Mariana* (1683, in-fol.), etc.

MARRACCI (Louis), orientaliste italien, frère du précédent, né à Lucques en 1612, mort à Rome en 1700. Clerc régulier de la Mère de Dieu, il remplit d'importantes fonctions dans sa congrégation, apprit l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, occupa à Rome une chaire d'arabe et devint confesseur du pape Innocent XI. Marracci était fort instruit, mais manquait d'esprit critique. Ses principaux ouvrages sont : *Prodromus ad refutationem Alcorani* (Rome, 1691); *Grammatica latina* (1646, in-16), souvent réimprimée; le *Stendardo ottomannico spiegato* (1683, in-fol.); l'*Ebreo preso per le buone, overo discorsi familiari con i Rabbini di Roma interno al Messia* (1701, in-4°), etc. On lui doit, en outre, une édition du Coran sous le titre d'*Alcorani textus universus* (Padoue, 1698, in-fol.), qui coûta à Marracci quarante ans de travail, et il prit une part des plus importantes à la publication de la *Biblia sacra arabica* (Rome, 1671, 3 vol. in-fol.). — Louis MARRACCI, neveu des précédents, mort en 1732, fit partie de la même congrégation religieuse et laissa vingt-deux ouvrages ascétiques depuis longtemps oubliés.

MARRADI, ville du royaume d'Italie, province, district et à 45 kilom. N.-E. de Florence, près du Lamone, chef-lieu de mandement; 7,695 hab.

MARRAGON (N.), homme politique français, né près de Carcassonne en 1736, mort à Bruxelles en 1829. Il était ingénieur lorsque le département de l'Aude l'envoya siéger à la Convention nationale. Il y vota pour la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, prit une part active aux travaux des comités des travaux publics et de l'agriculture, présenta de nombreux projets pour des objets d'utilité publique, devint en 1797 membre du conseil des Anciens, puis fut successivement ministre plénipotentiaire dans les villes hanséatiques, commissaire du gouvernement près l'administration des canaux intérieurs, receveur général de l'Hérault (1800). Frappé par la loi dite d'amnistie, il dut quitter la France en 1816 et se retira alors à Bruxelles.

MARRAINE s. f. (ma-rè-ne — bas lat. *matrina;* du lat. *mater*, mère). Celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême : *Est-ce un péché abominable à une* MARRAINE *de serrer la main de son filleul?* (Volt.) *Une* MARRAINE, *lorsqu'elle comprend bien sa mission, c'est presque une mère.* (E. Sue.)

— Par anal. Celle qui donne un nom à quelque chose avec certaines cérémonies : *La* MARRAINE *d'une cloche, d'un navire.*

— Femme qui donne un nom, une qualification à quelqu'un ou à quelque chose : *Être la* MARRAINE *d'une nouvelle plante.*

— Femme qui en présente une autre à la cour ou dans une société.

Marraine (LA), comédie en un acte, en prose, par MM. Scribe et Lockroy (théâtre du Gymnase, le 27 nov. 1827). Mme Carmouche, une jolie veuve de vingt-quatre ans, est la marraine d'un beau garçon de dix-neuf ans, Paul. Elle a de grands biens administrés par Dormeuil, en qualité d'avoué, et qu'il aimerait mieux administrer en qualité de mari. Mais elle se soucie peu des galanteries de Dormeuil et se plaît bien davantage à causer et à jouer avec son filleul. Cependant elle apprend qu'une petite fortune a été léguée à Paul, sous la condition qu'il se marierait avant dix-neuf ans. Quinze jours encore, et le legs devient caduc; il faut marier Paul le plus tôt possible. Elle demande à Dormeuil la main de sa sœur, Mlle Adeline. Dormeuil consent; Paul fait des difficultés; mais sa marraine ordonne; il a l'air de se résigner et prend la fuite. Étonnement général. On fait courir sur ses traces. Pendant ce temps, Mlle Adeline déclare qu'elle n'a point d'amour pour Paul, et qu'il n'en a point pour elle. Paul ne l'aime pas. Qui donc alors?..: Le voici qui revient pour nous le dire : il a l'ingratitude d'adorer sa marraine ! Mme Carmouche épouse son filleul, au grand regret de Dormeuil, qui n'épouse personne, et au grand contentement de Mlle Adeline, qui épousera celui qu'elle aime. La *Marraine* a beaucoup de grâce et de finesse. L'autorité quasi maternelle que la jeune femme exerce sur son filleul, les graves leçons qu'elle lui donne tout en s'occupant de toilette, et cette surprise de l'amour qui vient agiter leurs cœurs au milieu d'une partie de volant; tout cela est exprimé et arrangé avec un art infini. Cette comédie a compté par centaines ses représentations.

MARRAMAS s. m. (ma-ra-mass). Anc. comm. Espèce de drap d'or.

MARRAN s. m. (ma-ran. — L'étymologie de ce mot a donné lieu à de nombreuses discussions entre les savants. Les uns l'ont fait venir de *Maure* et ont prétendu que cette population était issue des Sarrasins anciennement établis dans différents pays; les autres ont voulu lui donner une origine juive, et ont soutenu que le nom de *marran* était venu de certains bonnets que les juifs étaient obligés de porter pour se distinguer des chrétiens). Nom donné aux membres d'une sorte de caste méprisée, qui existait en Espagne, en Italie et en France. ‖ On dit aussi MARRANE.

— **Encycl.** Les *marrans*, suivant M. Depping, étaient des juifs convertis. Repoussés par leurs anciens coreligionnaires, regardés avec méfiance par les chrétiens, qui ne leur voyaient que trop de penchant aux anciens usages hébraïques, les *marrans* étaient très-malheureux. Ils vécurent entre eux, pratiquant dans le secret les rites de leurs ancêtres. Dans la péninsule hispanique, les *marrans* eurent souvent de sanglants démêlés avec les vieux chrétiens. Comme si tout devait concourir à rendre misérable le sort des *marrans*, on mit sur leur compte une maladie plus honteuse et non moins terrible que la lèpre : « On les a accusés, dit M. Depping, d'avoir répandu en Europe la syphilis, qu'on suppose avoir existé depuis longtemps dans leur nation. Un auteur espagnol peint les *marrans* comme un peuple voluptueux et adonné à la débauche et à tous les vices. »

Quant aux *marrans* de France, ils paraissent s'être introduits dans ce pays en même temps que les Maures expulsés d'Espagne par Philippe III. Ils se fixèrent particulièrement dans les montagnes de l'Auvergne, où l'on trouve encore aujourd'hui des traces de cette population.

MARRAST (François), homme politique français, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) en 1800. Il fit quelque temps partie de l'armée sous la Restauration, se démit de son grade d'officier, passa ensuite dans l'Amérique du Sud, où il combattit pour la cause de l'indépendance contre les Espagnols et, de retour en France, se mit à la tête d'une exploitation agricole. Après la révolution de 1848, M. Marrast se présenta comme candidat à la Constituante dans le département des Landes et fut élu représentant du peuple. Malgré sa profession de foi républicaine, il vota à peu près constamment avec la droite, soutint la politique rétrograde du président Louis-Napoléon, se prononça en faveur de la malheureuse expédition de Rome et appuya la proposition Rateau qui demandait la dissolution de la Constituante. Réélu à la Législative, il adhéra à toutes les mesures prises par la majorité pour renverser la République, fit partie du concile de la rue de Poitiers et donna une pleine adhésion au coup d'Etat du 2 décembre. Nommé bientôt après, comme candidat du gouvernement, membre du Corps législatif par la circonscription de Mont-de-Marsan, il vota silencieusement toutes les lois restrictives présentées par le pouvoir, fut réélu en 1857 et rentra en 1863 dans la vie privée.

MARRAST (Armand), publiciste, membre du gouvernement provisoire de 1848, maire de Paris, président de l'Assemblée constituante, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 5 juin 1801, mort en 1852. Il paraît qu'il descendait d'une ancienne famille noble, originaire du comté de Comminges, et dont une branche aurait été la souche de la maison de Montesquieu, mais qui depuis assez longtemps était déchue et ruinée. Quoi qu'il en soit, son père, Jean-François Marrast, acheta une charge de procureur à Toulouse et mourut en 1810, laissant une veuve chargée de six enfants, qui dut vendre le peu qu'elle possédait et s'établit maîtresse de pension. Elevé au collége d'Orthez, par les soins d'un ami de sa famille, l'abbé Lodès, le jeune Armand fit des progrès rapides et montra une intelligence si vive et si brillante, qu'à l'âge de seize ans on lui confia la classe des élèves du premier âge. Un peu plus tard, il fut appelé au collége de Saint-Sever, où il fut chargé de la classe de troisième, puis de celle de rhétorique. Il avait parmi ses élèves le neveu du général Lamarque. Cette circonstance le mit en rapport avec l'illustre orateur, qui discerna dans le jeune et obscur professeur une nature d'élite et qui lui conseilla d'aller chercher à Paris un théâtre digne des talents qui déjà perçaient en lui.

Marrast se laissa d'autant plus facilement persuader, que ces conseils répondaient à ses aspirations secrètes et à ses plus chères ambitions. Il partit résolûment pour Paris. Mais les premières années qu'il y passa furent des temps d'épreuve. Il débuta en 1824 par les modestes fonctions de maître d'étude dans une institution particulière, puis passa en cette qualité au collége Louis-le-Grand, et enfin à l'École normale supérieure. Au milieu de ses labeurs universitaires, il poursuivait le cours de ses études, et il se fit recevoir docteur ès lettres. Distingué par Laromiguière, et chargé par lui de faire le cours spécial des conférences de philosophie, il donna libre carrière à son goût pour les théories de Condillac et l'école française du XVIII^e^ siècle.

Bientôt un événement politique vint le surprendre au milieu de ses paisibles occupations et le jeter dans les orages de la vie publique. Le 20 août 1827 s'éteignait dans le silence et la retraite un homme dont le nom avait eu, quelques années auparavant, un immense retentissement. Manuel, arraché brutalement de la tribune dans les circonstances que tout le monde connaît, était resté dans le souvenir de tous les patriotes comme l'austère et mâle personnification de l'indépendance parlementaire. Ses funérailles devaient être et furent en effet l'occasion d'une manifestation éclatante. Marrast fut un des commissaires improvisés par la jeunesse des écoles pour maintenir l'ordre dans la foule, et il prononça devant la fosse du tribun un discours qui eut un certain retentissement.

Le lendemain, il était destitué de ses fonctions à l'École normale. Sans se décourager, il se prépara pour l'agrégation; mais on refusa arbitrairement de l'admettre au concours, et il se trouva ainsi violemment rejeté dans les incertitudes d'une vie sans issue, contraint pour ainsi dire de se réfugier dans la lutte publique contre le pouvoir. Et tout d'abord, la persécution dont il était l'objet lui attira de vives sympathies, et sur de puissantes recommandations il entra, au commencement de 1828, chez M. Aguado, comme précepteur du fils aîné de la famille. Mais il ne garda qu'une année cette position, vraiment somptueuse pour un petit professeur comme il l'était alors, et soit esprit d'indépendance, soit que ses idées l'entraînassent dans la vie militante, il donna sa démission, malgré les vives instances et les offres généreuses de M. Aguado.

Dès lors, il vécut modestement en donnant des leçons particulières, consacrant le reste de son temps à des études littéraires et philosophiques. A cette époque, il commença à écrire dans la *Tribune*, récemment fondée par les frères Fabre; mais, jusqu'en 1830, il n'y fit guère que des articles de philosophie. En même temps, il professait à l'Athénée le cours de philosophie, ostensiblement encouragé par les chefs du parti libéral, car il avait cette bonne fortune de compter parmi ses auditeurs La Fayette, Laffitte, Lamarque, etc.

Ces travaux ne suffisaient pas à son activité surabondante. Dans les séances particulières de l'Athénée, il fit dans le cours de cette année 1829 la lecture de diverses études sur le gouvernement représentatif et la littérature, sur l'état actuel de la philosophie, sur Roger Bacon, François I^er^, Daru, etc. En outre, il donnait des leçons d'histoire à l'École du commerce, rédigeait un journal grammatical, et dans le même temps faisait, leçon par leçon, la critique du cours de Cousin au Collége de France et publiait ses réfutations le même jour que paraissaient les leçons du professeur. Sans doute, ces controverses improvisées n'avaient pas, s'il faut en croire ceux qui les ont lues, une bien grande solidité; mais cette réaction contre la vogue et l'enthousiasme du jour témoigne certainement d'une remarquable indépendance d'esprit. Et d'ailleurs, qu'est devenue la prétendue réforme philosophique, qu'est devenu l'éclectisme, que Marrast combattait au nom des doctrines du XVIII^e^ siècle? Dans ses critiques, n'était-il pas, en définitive, plus près de la vérité que les adeptes de la nouvelle école, qui croyaient naïvement à une complète régénération de la philosophie?

C'est au milieu de ces préoccupations intellectuelles qu'il vit éclater la révolution de 1830, à laquelle il prit une part active. Il paraît qu'alors déjà en possession d'une certaine notoriété, il eût volontiers accepté une situation dans le régime nouveau; pas plus que Carrel, il ne songeait alors à la république; il y fut poussé par les déceptions que la royauté de Juillet fit éprouver aux amis de la liberté presque au lendemain de son établissement. On sait qu'il se forma rapidement un parti radical composé de tous ceux qui avaient pensé qu'une révolution devait être autre chose qu'un changement de dynastie. Marrast en fut un des membres les plus actifs, et bientôt il fut appelé à la rédaction en chef de la *Tribune*. On sait que cette feuille fut un journal de combat, une sorte de bélier qui donna les premières secousses au trône de Louis-Philippe. Dans cette guerre d'avant-garde, Marrast déploya une verve sans égale et une audace prodigieuse. Comme écrivain, il se distinguait par les qualités qu'on retrouve souvent dans les natures d'élite du Midi : style éclatant et pittoresque, vivacité de tournure, hardiesse de langage et d'idée, fécondité dans l'expression. Son nom était déjà si connu en 1832, que le poëte de la *Némésis*, Barthélemy, le cite parmi les plus courageux athlètes du parti patriote. Ce fut lui qui signala la fameuse livraison des fusils et des *coupe-choux* auxquels l'histoire scandaleuse a attaché, à tort ou à raison, le nom du préfet Gisquet. Cela lui valut un procès et une condamnation personnelle. D'ailleurs à cette époque, à en juger par ses articles de la *Tribune*, par ses ouvrages les *Fastes révolutionnaires* et la *Presse révolutionnaire*, il appartenait aux nuances les plus tranchées de l'opinion républicaine, à l'extrémité du parti. L'âge et le pouvoir l'ont singulièrement modifié; mais alors il était de couleur montagnarde, et même sensiblement babouviste.

Ajoutons un détail qui n'est pas tout à fait étranger à la biographie de Marrast : c'est que la *Tribune*, qui devait expirer en 1835, fut l'objet d'une centaine de poursuites, qui aboutirent à plus de vingt condamnations, formant au total environ un demi-siècle de prison et 150,000 francs d'amende.

Impliqué, à tort ou à raison, dans les affaires d'avril 1834, l'ardent publiciste parvint, avec un certain nombre de ses coaccusés, à s'évader de la prison de Sainte-Pélagie. Il trouva un asile en Angleterre, où il se maria et où il se fit le correspondant du *National*. En 1837, il fit un voyage en Espagne, publia étourdiment une chanson satirique contre la reine régente et fut tout simplement condamné à mort. L'intervention de l'ambassade française le sauva. Peu de temps après, l'amnistie lui permit de rentrer en France, et bientôt il fut appelé à la rédaction en chef du *National*, veuf de Carrel. Avec sa souplesse méridionale, il prit tout de suite la note du journal qu'il était chargé de diriger. Le véhément pamphlétaire de la *Tribune* adoucit son ton d'une manière sensible; le radicalisme des idées fit place à une sorte de girondinisme autoritaire; l'enthousiasme et la passion furent remplacés par le persiflage; on eut alors une opposition fine, railleuse, sarcastique, étincelante d'esprit. Nul n'a percé de traits plus pénétrants le fameux parti des *conservateurs-bornes*. On redoutait à ce point sa verve satirique, que souvent, après les séances de la Chambre, quand il descendait de la tribune des journalistes, il trouvait sur son passage des députés du centre qui le complimentaient avec une grâce servile, évidemment pour se ménager quelque indulgence de sa part.

D'ailleurs, comme il arrive assez souvent dans la vie littéraire, il n'a pas eu l'occasion de mettre en lumière tout ce qu'il avait en lui. Entraîné par les nécessités du journalisme et de la polémique quotidienne, il ne s'est montré au public que par son côté brillant et superficiel. Mais, indépendamment de cette verve inépuisable et moqueuse, de ce talent de surface, il possédait les qualités solides d'un esprit cultivé. Lui-même manifestait plus tard le désir ardent de recommencer une nouvelle carrière de publiciste, pour révéler la nature vraie et sérieuse de son esprit. « C'était, disait-il, une guerre de sous-lieutenant que je faisais; je regrette d'y avoir été obligé. Je veux maintenant faire œuvre sérieuse d'homme politique. »

Mais les événements et une mort prématurée ne lui laissèrent pas le temps de commencer cette vie nouvelle qu'il avait rêvée.

Au moment où éclata la révolution de Février, il était encore à la tête du *National*. Il prit naturellement part aux conférences qui avaient pour objet la constitution d'un nouveau gouvernement. Le 24, il assistait à une réunion tenue dans un bureau de la Chambre, et dont Lamartine faisait partie. Il montra un esprit de conciliation peut-être un peu trop facile, tout en se prononçant en principe pour la république. Chose singulière, Lamartine montra plus de décision et de hardiesse que les républicains de cette nuance. Nommé l'un des membres du gouvernement provisoire, dans une réunion tenue à la *Réforme*, et de concert avec quelques amis du *National*, Marrast se présenta à l'Hôtel de ville avec Louis Blanc, Flocon et Albert; le gouvernement, déjà constitué, les admit d'abord en qualité de secrétaires, avec voix délibérative, puis, quelques jours plus tard, comme membres titulaires du gouvernement. Marrast fit partie de la majorité, c'est-à-dire de la fraction la plus modérée, fut nommé maire de Paris en remplacement de Garnier-Pagès, appelé au ministère des finances, puis représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante, dont il fut nommé l'un des vice-présidents, puis président après l'entrée de Senart au ministère, à la suite des affaires de juin, et il fut réélu de mois en mois jusqu'à la fin de l'Assemblée. C'est dans cette période de sa vie politique que des divisions à jamais déplorables dans le parti démocratique l'amenèrent, avec d'autres républicains, à provoquer des poursuites contre Louis Blanc, à la suite des événements du 15 mai. Sa conduite, comme maire de Paris, au moment où éclata l'insurrection de juin, lui suscita de nouveaux ennemis dans son propre parti. Il faut reconnaître, en effet, qu'il se laissa entraîner trop loin par les nécessités présentes de la répression. Le temps n'a pas moins étouffé bien des haines et a accoutumé les esprits à reconnaître en Marrast ce que personne n'ose plus lui contester : une entière bonne foi. Son emportement contre les insurgés est expliqué, sinon justifié, par cette circonstance que l'insurrection, à ses yeux, compromettait le salut de la République.

Il faut dire encore qu'après le combat Marrast, effrayé des exécutions sommaires, essaya, dans une proclamation, d'apaiser l'esprit de vengeance; malheureusement, c'était bien tard!

Comme président de l'Assemblée nationale, il montra généralement autant de tact et de mesure qu'on en pouvait attendre d'un homme de tant d'intelligence et d'esprit. Membre de la commission de constitution, il avait été choisi par elle comme secrétaire rapporteur. Pendant le cours de la discussion, il aima mieux présider que de faire l'office de rapporteur, et fut suppléé par MM. Dufaure et Vivien. Toutefois, le rapport du projet de constitution avait été écrit par lui.

Après la Constituante, il subit le sort de beaucoup de républicains de sa nuance, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il se proposait de reprendre sa plume de publiciste. Mais sa santé, déjà fort délabrée, avait achevé de s'épuiser dans les fatigues du pouvoir et de la législature. Sans doute aussi que les chagrins que lui causait la marche des événements et la solitude à laquelle il était condamné ne contribuèrent pas peu à miner ce qui lui restait de vie. Il mourut peu de temps après le coup d'Etat.

Marrast était un homme de taille médiocre, au teint méridional, aux cheveux noirs et un peu crépus, avec des manières distinguées et une physionomie vive et spirituelle. La grâce aristocratique de sa personne, le modérantisme de ses opinions, les soirées qu'il donnait à l'hôtel de la présidence, et dont la médisance exagérait l'éclat, l'avaient fait surnommer le *marquis* de la République.

Ce marquis, après avoir été l'un des dictateurs de la France, supporta avec une résignation digne et silencieuse la situation que lui faisait le délaissement public, rentra les mains pures dans la vie privée, acheva son existence dans la plus honorable pauvreté, et ne laissa pas de quoi se faire enterrer. Il fallut recueillir les offrandes de l'amitié pour payer son convoi et l'abriter sous une simple dalle.

La calomnie dut s'éteindre devant l'éloquence de ces faits. S'il en fallait encore un pour achever la réhabilitation de cet homme de bien, nous rappellerions qu'en 1833 les notables d'Alger, reconnaissants d'une série d'articles pleins de sagesse et de bon sens qu'il avait consacrés à la colonie, lui offrirent un présent de 100,000 francs. Marrast était pauvre; 100,000 francs, c'était l'aisance, presque la richesse, l'indépendance en tout cas, l'indépendance si séduisante et si précieuse pour un homme de lettres et surtout pour un publiciste.... Marrast refusa avec une simplicité véritablement antique. Que ceux qui en ont fait autant se hasardent seuls à lui jeter la pierre.

MARRE s. f. (ma-re — du lat. *marra*, houe qui sert à couper les mauvaises herbes; grec *marron*. Delâtre croit que le latin *marra* est pour *marta*, du même radical que *martellus*, savoir la racine sanscrite *mar*, *mal*, broyer, écraser). Agric. Pelle large et courbée. ‖ Sorte de grosse pioche. ‖ Espèce de houe.

— Anc. jurispr. *Prise de marre* ou de *magle*, Saisie des instruments de labourage, pour acquitter le cens.

MARRE (Jean DE), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1696, mort dans la même ville en 1763. Après avoir passé plus de vingt ans à voyager sur mer, il se fixa dans sa ville natale, où il obtint un modeste emploi et consacra tous ses loisirs à cultiver la poésie. On lui doit deux tragédies : *Jacqueline de Bavière* (1736, in-8°) et *Marcus Curtius*; un poëme sur la domination hollandaise en Asie, *Batavia* (Amsterdam, 1740, in-4°); des *Poésies mêlées* (Amsterdam, 1746, in-4°), etc. Dans ces ouvrages, de Marre se montre poëte médiocre, mais habile versificateur.

MARRÉ, ÉE (ma-ré) part. passé du v. Marrer : *Champs* MARRÉS.

MARREAU s. m. (ma-rô). V. MEREAU.

MARRENEUR s. m. (ma-re-neur — rad. *marrer*). Agric. Ouvrier qui laboure avec la marre.

MARRER v. a. ou tr. (ma-ré — rad. *marre*). Agric. Labourer avec une marre.

MARRI, IE adj. (mâ-ri — du germanique : gothique *marzjan*, ancien haut allemand *marrjan*, empêcher, rendre vain. Il y a aussi dans le celtique l'armoricain *mâr*, difficulté. Delâtre rapporte le germanique, on ne sait trop pour quelle raison, à la racine sanscrite *mar*, mourir. Il est beaucoup plus simple et beaucoup plus naturel de rattacher les formes celtique et germanique à la racine *mur*, obstruer, enclore). Fâché, repentant : *Je suis* MARRI *de vous avoir offensé. On serait bien* MARRI *de passer un seul jour à la merci du temps et des fâcheux.* (Vauven.)

Oui, son mari, vous dis-je, et mari très-*marri*.
Molière.

‖ Mot vieilli.

— **Syn. Marri, fâché, repentant** V. FÂCHÉ.

MARRIER (Martin), érudit et bénédictin français, né à Paris en 1572, mort dans la même ville en 1644. Il devint prieur du monastère de Saint-Martin-des-Champs, où il contribua beaucoup à introduire la réforme de Cluny (1635). Ses principaux ouvrages sont : *Martiniana, id est litteræ, tituli, chartæ, privilegia et documenta monasterii Sancti-Martini-a-Campis* (1606, in-8°); *Bibliotheca Cluniacensis* (1614, in-fol.).

MARRISSON s. f. (mâ-ri-son — rad. *marri*). Tristesse, affliction. ‖ Vieux mot.

MARRON s. m. (ma-ron. — Muratori est d'avis que l'italien *marrone*, le seul corrélatif du français *marron* dans les langues romanes, appartient au fonds latin et pourrait être identique avec le surnom de famille que portait le célèbre poëte Virgilius Maro. Selon d'autres, le mot serait venu par corruption de l'hébreu *armôn*, platane, que l'on traduisait autrefois par *castanea*, châtaignier). Bot. Fruit du marronnier d'Inde : *Les* MARRONS *ne sont pas comestibles.* ‖ Grosse châtaigne : *Les* MARRONS *ne se distinguent des châtaignes qu'à leur grosseur et à leur goût plus sucré.* (Raspail.) ‖ *Marron d'eau*, Fruit de la macre. ‖ *Marron noir*, Espèce de champignon du genre agaric, qui ressemble par le port au champignon de couche, mais qui s'en distingue par sa couleur foncée. ‖ *Marron de cochon*, Racine du cyclame commun.

— Loc. fam. *Aller rôtir les marrons*, Sortir du jeu sans argent.

— Modes. Grosse boucle de cheveux qu'on nouait avec un ruban.

— Pyrotechn. Petite boîte ronde ou cubique, de carton ou de parchemin, qui est remplie de poudre en grain et soigneusement liée tout autour avec de la ficelle, et qui constitue une pièce explosive, que l'on emploie souvent pour former la garniture des fusées volantes. ‖ *Marron luisant*, Marron recouvert de coton ou d'étoupe imbibée de la composition des étoiles, ce qui le fait briller un moment avant d'éclater.

— Art milit. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent, à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage : *Les* MARRONS *servent à constater que le service des rondes s'est fait avec exactitude.* (Acad.)

— Administr. Objet que les pompiers de service et les gardiens d'un théâtre ou d'un grand établissement déposent dans une boîte à chacune des rondes de nuit qu'ils sont tenus de faire.

— Techn. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie. ‖ Sorte de grumeau qui reste dans le plomb mal fondu. ‖ Noyau qui n'est pas cuit, dans une pierre à chaux. ‖ Caractère découpé dans des plaques de cuivre et dont on se sert pour tracer des lettres sur des caisses, des ballots, etc.

— Typogr. Ouvrage imprimé clandestinement.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre squale.

— Moll. *Marron pourpre*, Nom marchand du murex ricinus. ‖ *Marron épineux*, Espèce du genre came. ‖ *Marron rôti*, Nom vulgaire d'une espèce de sabot.

— Adj. Qui a une couleur approchant de celle du marron : *Un habit couleur* MARRON. *Un pantalon* MARRON.

Mardoche, habit *marron*, en landau de louage,
Par devant Tortoni passait en grand tapage.
A. DE MUSSET.

— s. m. Couleur marron : *La poitrine et le ventre du bouvreuil à bec blanc sont d'un* MARRON *foncé.* (Buff.)

— **Encycl.** Econ. agric. *Marron d'Inde.* L'abondance et la grosseur des graines du marronnier d'Inde ont dû suggérer de bonne heure l'idée de les utiliser dans l'économie domestique, la matière médicale ou les arts industriels. L'amertume du *marron* avait fait penser qu'il pourrait remplacer le quinquina comme fébrifuge; on annonçait même y avoir trouvé un principe particulier, qu'on nommait esculine; mais les essais n'ont pas répondu aux espérances que l'on avait conçues à cet égard. On avait vanté aussi le *marron* d'Inde pour la préparation des bougies; on a reconnu que sa substance amère ne servait réellement qu'à rendre plus solide le suif dépuré. Une propriété plus réelle est celle de fournir des cendres alcalines excellentes pour le blanchissage du linge. L'eau dans laquelle on a fait bouillir cette graine est employée en Suisse pour blanchir les tissus.

Comme le *marron* contient une grande proportion de fécule et que beaucoup d'animaux le mangent volontiers, on a cherché à le mettre à profit pour la nourriture de l'homme. Toutefois, cette fécule est jointe à un principe d'une extrême amertume, qu'il fallait d'abord faire disparaître. Francheville a essayé d'abord, par une culture particulière et par des greffes réitérées, à améliorer l'espèce, de manière à lui faire produire des fruits de saveur agréable. Mais, après des essais infructueux, on s'est décidé à agir sur le *marron* lui-même. Les premiers essais, tentés par Bon à l'aide de la chaux et des cendres, par Parmentier au moyen de l'expression, du lavage et de la décantation, par Baumé à l'aide de la macération dans l'alcool, donnaient de bons résultats; mais ils avaient le l'inconvénient d'être très-dispendieux.

Vergnaud-Romagnési emploie le procédé suivant. On prend des *marrons* pilés ou râpés; on laisse tomber le marc, qui est jaune et très-onctueux, dans un tamis de soie un peu clair et placé sur un baquet rempli d'eau aiguisée d'un peu d'acide sulfurique. On agite en tous sens et on divise le plus possible la pulpe du *marron* dans le tamis, afin que la fécule se précipite promptement. On remet le tamis sur un second baquet rempli aussi d'eau acidulée, et l'on agit comme précédemment. Si l'on a bien opéré, le marc ne doit plus avoir aucun goût désagréable; dans le cas contraire, on lui fait subir deux ou trois lavages à l'eau pure; on peut alors le donner aux animaux, ou bien le faire égoutter et sécher, et, dans cet état, il peut se conserver d'une année à l'autre. Quant à l'amidon, on l'obtient par deux lavages successifs à l'eau acidulée, que l'on décante avec soin, suivis de deux ou trois lavages à l'eau pure, qu'on décante de même. On enlève, pour la mettre à part, la couche superficielle de l'amidon, qui est toujours grisâtre. « On ne peut préciser, dit T. de Berneaud, la quantité d'eau nécessaire pour les lavages, comme il est impossible d'indiquer au juste le degré d'acidité à donner à l'eau des deux premiers; ces quantités dépendent du terrain qui a nourri les *marrons*, de la grosseur qu'ils ont acquise, du plus ou moins d'abondance de la fécule qu'ils contiennent. Une règle générale c'est : 1° que l'eau du premier lavage soit surtout suffisante pour qu'elle ne devienne pas onctueuse au toucher, ce qui rendrait difficile et même impossible la parfaite précipitation de la fécule; 2° que l'acidité de l'eau soit sensible au palais en la dégustant; on peut la porter à 1 partie d'acide sulfurique pour 200 ou 300 parties d'eau; 3° que, si la potasse caustique est susceptible de remplacer l'acide sulfurique, si la fécule en est plus blanche, plus légère, elle est aussi infiniment moins abondante; 4° que l'ammoniaque donne les mêmes résultats et aussi peu de produit. »

La fécule qui reste après qu'on a enlevé la couche supérieure est très-blanche jusqu'au fond; on l'étend, pour la faire sécher, sur des claies couvertes de linge ou de papier; quand elle est complétement privée de toute humidité, on la passe au tamis de soie. La fécule peut alors être employée dans l'alimentation; on peut aussi en faire de l'empois, ou en retirer un bon alcool, ou bien la réduire en sirop. Pour ces deux dernières destinations, il est inutile de séparer la couche supérieure et même de mettre le reste à sécher.

Mérat et, plus récemment, MM. Thibierge et Remilly, en perfectionnant ces procédés, ont fait faire un nouveau pas à la solution du problème; il n'est pas douteux qu'on arrivera à trouver des procédés de plus en plus économiques. Ce serait d'autant plus avantageux que les *marrons* constituent un produit très-abondant, qu'on laisse presque toujours perdre. Ils donnent, en moyenne, 30 pour 100 de leur poids brut en belle fécule. On peut les conserver plusieurs années, en ayant la précaution de les étendre dans un grenier et de les remuer de temps en temps; on peut les employer quand ils sont secs aussi bien que lorsqu'ils sont récents. Dans ce cas, le procédé à employer varie un peu; il faut les monder, les concasser dans un mortier ou les broyer sous la meule; la farine obtenue se traite par l'eau, comme la pâte récente: mais la fécule est un peu moins blanche et un peu moins abondante.

La fécule de *marron* d'Inde peut servir à faire des potages, des bouillies, des gâteaux, ou entrer, en mélange avec celle du froment, dans la confection du pain. La partie grisâtre est réservée pour blanchir le linge fin. On peut s'en servir, en guise de pâte d'amandes, pour laver les mains. On en fait aussi une colle qui adhère très-fortement, et, loin de se ramollir à l'air, y acquiert plus de consistance, surtout si l'on a eu le soin de ne pas faire cette colle trop claire; de plus, elle a l'avantage, à cause de son amertume, de ne pas être attaquée des vers. « L'eau des divers lavages, dit encore T. de Berneaud, donne, en l'évaporant, un extrait abondant, d'une saveur alcaline et brûlant assez facilement en jetant une flamme semblable à celle que l'on obtient des résines. On emploie la quatrième eau, qui n'a pas conservé de saveur acide, au parement des tissus ou encollage du papier autographe et de celui à décalquer; à cet effet, on l'additionne d'un mélange composé de 25 décagrammes farine de *marron*, de 60 grammes farine de froment et moitié de cette dernière quantité de gomme du Sénégal; on délaye le tout et l'on met à cuire avec le soin nécessaire. Ce parement est onctueux, il s'étend facilement sur les tissus et n'y laisse en séchant aucune aspérité; pendant longtemps il conserve une souplesse convenable, lors même qu'il serait tenu en un lieu aéré. » En médecine, la fécule de *marron* d'Inde est employée comme sternutatoire. Les chèvres, les moutons et les bêtes fauves mangent les *marrons* sans répugnance; les autres animaux s'y habituent. En Turquie, on les broie et on les mélange à la nourriture ordinaire des chevaux. D'après Matthiole, on les donne avec succès aux chevaux poussifs.

— Art culin. *Marrons rôtis* et *marrons bouillis.* « Le *marron*, qui est le fruit du châtaignier greffé et cultivé, renferme, dit Grimod de La Reynière, une substance nourrissante, mais qui ne convient qu'aux personnes douées d'un fort tempérament ou à celles qui font beaucoup d'exercice; les estomacs faibles, les gens sédentaires le digèrent difficilement; ils n'en retirent que des sucs grossiers capables de les incommoder s'ils continuent longtemps d'en faire usage. Aussi les *marrons* rôtis, mangés en nombre à la suite d'un grand dîner, causent-ils assez souvent des indigestions ou tout au moins des pesanteurs d'estomac aux personnes robustes. » Manger des *marrons* rôtis « en nombre, » à la suite d'un grand dîner, c'est, en effet, une pratique qui fait l'éloge de l'estomac de nos pères bien plus que de leur discernement et de leur sobriété. Il est probable, du reste, que le principe malfaisant des *marrons* réside surtout dans une matière soluble qu'ils contiennent; car les *marrons* bouillis ne sont pas, à beaucoup près, aussi indigestes que les *marrons* rôtis. Rien de plus simple que de préparer les *marrons* bouillis. Dans un pot de terre, on met les châtaignes et de l'eau assez pour les couvrir, on y ajoute un peu de sel, un bouquet de fenouil, si l'on peut s'en procurer, on fait bouillir pendant une demi-heure et l'on sert chaud.

Quant aux *marrons* rôtis, on les prépare d'ordinaire dans une poêle percée de trous, que l'on place sur un feu vif. Mais l'on doit avoir soin, avant l'opération, d'ouvrir avec un couteau l'écorce du fruit, sans quoi l'expansion des gaz développés par la chaleur ferait infailliblement éclater cette écorce avec une violence qui mettrait le *marron* en débris et pourrait même offrir des dangers pour la cuisine. Il est d'usage de consommer les *marrons* rôtis avec du vin blanc.

— *Compote de marrons.* Après avoir fait cuire les *marrons* à l'eau, on les épluche avec précaution pour ne pas les briser, ce qui est d'ailleurs assez difficile, on les rafraîchit dans de l'eau légèrement acidulée avec un jus de citron, on les fait bouillir cinq minutes dans un sirop un peu épais, auquel on ajoute un zeste de citron, et l'on verse dans un compotier.

— *Purée de marrons.* A notre avis, le *marron* est détestable comme garniture de viandes; c'est pourquoi nous ne parlerons même pas de l'usage où sont certaines personnes de bourrer les dindes à rôtir avec des *marrons*, sous le prétexte fallacieux de remplacer les truffes, que rien au monde ne peut remplacer, et les *marrons* moins que toute autre chose. Cependant, puisqu'on se donne la peine de faire des purées de *marrons*, disons comment on les confectionne, tout en conseillant de ne faire que rarement usage de la recette. Après avoir épluché des *marrons* rôtis et les avoir passés au beurre, on les fait cuire à petit feu dans du bouillon ou du vin blanc, on les écrase dans un mortier, on les passe au tamis, on y ajoute du jus et on sert sous les viandes.

— *Farine de marrons.* Cette farine, dépouillée de toute son humidité et séchée par des procédés particuliers qui ne lui enlèvent rien de son goût ni de sa qualité, peut se conserver un an et au delà. Elle sert à l'office, à la cuisine et à une infinité d'usages. On en prépare une purée sur laquelle on peut établir de petites côtelettes de mouton glacées. On peut en faire des potages, soit au gras, soit au maigre, ce qui vaut mieux, des gâteaux, des biscuits, des glaces et même des croquignoles, ce qui est encore préférable. Les *marrons* sont ici dans leur vrai rôle.

— *Crème à la farine de marrons.* « Vous mettez, dit Grimod de La Reynière, dans une casserole 2 onces de farine de *marrons* de Lyon et vous y ajoutez deux jaunes d'œufs bien frais. Vous délayez le tout avec environ un demi-setier de crème, de lait ou même d'eau. Lorsque ce mélange est bien fait et n'offre plus aucun grumeau, vous y ajoutez gros comme un œuf d'excellent beurre et pareille quantité de sucre en poudre. Vous mettez incontinent votre casserole sur le feu, en agitant sans cesse ce qu'elle contient. Lorsque la crème est prise (et elle doit être alors assez épaisse pour s'attacher à la cuiller), vous lui laissez faire quelques bouillons et la descendez du feu. Alors vous ajoutez un troisième blanc d'œuf aux deux que vous avez précédemment mis à part. Vous les fouettez en neige jusqu'à ce qu'elle ait acquis une consistance bien serrée. Vous amalgamez ces blancs ainsi fouettés avec votre crème, en remuant bien également. Vous versez le tout dans un plat un peu creux, en le saupoudrant de sucre fin et passé au tamis de soie. Vous mettez ensuite ce plat sur un fourneau chaud, mais dont le charbon ait perdu sa grande ardeur. Vous faites chauffer votre four de campagne, que vous mettez sur le plat, et, en moins de quinze minutes, cette crème est levée comme une omelette soufflée. Dès que l'élévation est de quatre pouces, il faut la servir. Si votre four de campagne n'a pas suffi pour donner à votre crème une belle couleur, vous la glacez avec la pelle rouge. A défaut d'un four de campagne, cette crème lèvera aussi bien dans le four d'un poêle, ce qui ménagera le charbon et ne causera aucun embarras. C'est là un entremets tout à la fois apparent, nutritif, salubre et d'un excellent goût. »

C'est là de la cuisine savante. Voici une méthode plus simple et qui conduit presque au même résultat. On fait bouillir des *marrons*, on les épluche, on les pile en y ajoutant un peu de lait on les passe au tamis, on les met à la casserole avec beurre, lait, sucre en poudre, zeste de citron râpé ou vanille, on fait mijoter un quart d'heure en agitant tout le temps, on glace avec sucre en poudre à l'aide de la pelle rougie.

— Confiser. *Marrons glacés.* On donne deux recettes pour préparer les *marrons* glacés : l'une plus savante, mais que sa longueur a fait abandonner; l'autre moins régulière, mais généralement suivie, parce qu'elle est bien plus expéditive. Dans les deux méthodes, on fait bouillir à petit feu les *marrons* dépouillés de leur première enveloppe et on les épluche, en prenant grand soin de ne pas les briser. Dans le premier procédé, on les plonge dans un sirop à 15°, élevé successivement, par la cuisson, à 18°, puis à 24°, puis à 28°, à 32° et enfin à 33°, en faisant donner chaque fois quelques bouillons et laissant les *marrons* dans le sirop pendant vingt-quatre heures. Dans l'autre procédé, on fait tout de suite un sirop à 25° et on l'élève le lendemain à 32° par une cuisson très-lente.

— **Allus. litt. Tirer les marrons du feu,** Allusion à une fable de La Fontaine, pour faire entendre que quelqu'un a tout le mal, toute la peine, court tous les dangers dans une entreprise dont un autre recueille tous les avantages. V. BERTRAND ET RATON.

« Obligée de se montrer au grand jour, la conspiration n'hésita plus. Il s'agissait de mettre aux mains du chef un pouvoir illimité; un jeune professeur de rhétorique, M. Pascal Duprat, se dévoua et *tira* résolûment les *marrons du feu*, en demandant que Paris fût mis en état de siége et que tous les pouvoirs fussent concentrés dans les mains du général Cavaignac. »

HIPPOLYTE CASTILLE.

Marrons du feu (LES), poésie d'A. de Musset. V. CONTES D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

MARRON, ONNE adj. (mâ-ron, o-ne — de l'esp. *cimarron*, esclave). Se dit, dans les colonies, des animaux domestiques échappés des habitations et devenus sauvages : *Un cheval* MARRON. *L'espèce du pécari s'est conservée sans altération et ne s'est point mêlée avec celle du cochon* MARRON. (Buff.) ‖ Se dit aussi d'un esclave qui s'est enfui dans les bois pour y vivre en liberté : *Un nègre* MARRON. *Une négresse* MARRONNE. *Dans les colonies, les blancs vont à la chasse des nègres* MARRONS *ou fuyards et les tuent à coups de fusil comme des bêtes.* (Virey.)

— Par ext. Se dit d'un individu qui exerce sans titre, sans commission : *Un courtier* MARRON. *Un libraire* MARRON. *Le spéculateur ne connaît pas le courtier, si ce n'est le courtier* MARRON. (Proudh.)

— Substantiv. Nègre marron : *Le* MARRON *est surtout le nègre qui s'est enfui de l'habitation de son maître et qui se cache dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accable.* (Virey.) ‖ Courtier marron : *Une personne arrivée à Paris au milieu de l'hiver, passant près de la Bourse, demanda à son ami, qui lui servait de pilote, ce qu'étaient ces messieurs qui restaient ainsi à la porte, contre la grille, malgré le froid. « Ce sont des* MARRONS *glacés, répondit-il; il ne leur manque que le sac. »*

MARRON (Marie-Anne CARRELET, dame DE), baronne DE MEILLONAZ, femme peintre et femme de lettres française, née à Dijon en 1725, morte à Bourg en 1778. Elle épousa Marron, baron de Meillonaz, s'adonna d'abord à la peinture, exécuta notamment un tableau représentant la *Conception* pour Notre-Dame de Dijon et fournit des modèles aussi élégants que variés pour la manufacture de faïence établie à Meillonaz par son mari. Par la suite, Mme Marron composa huit tragédies et deux comédies. Une seule de ces pièces a été imprimée; elle a pour titre : la *Comtesse de Fayel* (Lyon, 1770). Lalande, qui avait beaucoup connu cette dame, vante fort ses qualités du cœur et de l'esprit.

MARRON (Paul-Henri), pasteur de l'Eglise réformée de Paris, né à Leyde en 1754, mort à Paris en 1832. Il fit ses premières études dans sa ville natale, fut appelé comme ministre à Dordrecht en 1776, et nommé chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris en 1782. Quand Louis XVI eut rendu les droits civils aux protestants, Marron devint pasteur de l'Eglise de Paris et prononça le sermon de consécration du temple de Saint-Louis-du-Roule, donné aux protestants en 1790. La *Biographie universelle* rapporte qu'il avait eu de vives discussions avec Beaumarchais et que celui-ci l'avait surnommé **Marron-Dinde.** Cela est-il vrai? En tout cas, les auteurs de la *France protestante* n'en disent rien. Marron se montra partisan de la Révolution; le 23 brumaire an II, il fut obligé de porter à la commune, comme don des patriotes, les quatre coupes d'argent qui servaient à la célébration de la cène, et à cette occasion il prononça un discours des plus républicains. Néanmoins, il fut incarcéré à deux reprises, et il paraît n'avoir échappé à la mort que grâce au 9 thermidor. Il eut une grande part à la réorganisation du culte protestant en 1802 et fut confirmé dans sa place de pasteur l'année suivante. MM. Haag portent sur lui le jugement suivant : « Tous les gouvernements depuis Louis XVI ont successivement reçu ses hommages et en vers et en prose. Comme orateur de la chaire, son talent n'offrait rien de fort remarquable; son débit était grave, coupé de fréquents repos; son geste saccadé et un peu roide, sa voix sonore, sa tenue très-digne. Il n'excellait que dans la prière. Comme littérateur, il n'a laissé aucun ouvrage de longue haleine. » Il collabora au *Journal encyclopédique* par des travaux sur la littérature hollandaise. Il fournit aussi des articles au *Magasin encyclopédique* et à la *Biographie universelle.* En 1807, l'Institut rendit hommage à son talent pour la poésie latine. Amateur des beaux-arts et des curiosités de tout genre, Marron avait formé une collection de portraits qui fut mise aux enchères après sa mort et achetée par Louis-Philippe. La *Biographie universelle* dit de lui : « Il était fort charitable et aimait beaucoup à rendre service. Quelques jours avant de mourir, il brûla tous les reçus des sommes qu'il avait prêtées à différentes personnes. » On a de lui plusieurs ouvrages qui n'ont pas grande importance. Nous citerons : *Lettre d'un protestant à l'abbé Cerutti* (Paris, 1789, in-8°); *Discours prononcé à l'occasion de l'achèvement de la constitution et de son acceptation par le roi* (1791, in-8°); *Constitution du peuple batave*, trad. du hollandais (Paris, 1793, in-8°); *Discours d'action de grâces pour la paix signée à Lunéville.* La plus étendue des notices bibliographiques publiées sur Marron se trouve dans la *France protestante*, encore même n'est-elle pas complète, de l'aveu des auteurs de ce vaste ouvrage.

MARRONNAGE s. m. (ma-ro-na-je — rad. *marron* adj.). Etat d'un esclave marron.

— Etat d'un courtier, d'un agent de change marron : *Il ne paraît pas que la pénalité et le privilége soient suffisants pour tuer le* MARRONNAGE. (Dict. du comm.)

MARRONNÉ, ÉE (ma-ro-né) part. passé du v. Marronner. Frisé en marrons : *Cheveux* MARRONNÉS.

MARRONNER v. a. ou tr. (ma-ro-né — rad. *marron*). Friser en marrons, en grosses boucles rondes. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Etre esclave marron, vivre en esclave marron : MARRONNER *dans les bois.*

— Par ext. Exercer une profession sans l'autorisation nécessaire. ‖ Faire le métier de corsaire, de pirate. Vieux en ce sens. ‖ Tenir une imprimerie clandestine.

MARRONNIER s. m. (ma-ro-nié — rad. *marron*). Bot. Variété de châtaignier qui produit la grosse châtaigne appelée marron. ‖ *Marronnier d'Inde* ou simplement *Marronnier*, Grand arbre, type de la famille des hippocastanées, qui a été importé de l'Inde : *Une allée de* MARRONNIERS. *Les* MARRONNIERS *des Tuileries.*

Ici des *marronniers* les hautes avenues
S'arrondissent en voûte et nous cachent les nues.
CASTEL.

— **Encycl.** Bot. Le *marronnier d'Inde*, aujourd'hui répandu dans presque toute l'Europe, n'a pas une origine très-connue. Les uns lui donnent pour patrie les montagnes du nord de l'Inde; mais des doutes se sont élevés à cet égard et l'on a quelques raisons de penser que ce bel arbre, qu'on retrouve également dans l'Ohio, pourrait bien appartenir aux deux continents. Quoi qu'il en soit, le *marronnier* n'est arrivé d'Asie en Europe que vers la fin du XVIe siècle. Un pied fut apporté à Venise, un autre en Angleterre, et ce ne fut que plus tard, en 1615, qu'un certain Bachelier, qui possédait une belle collection de plantes diverses, en apporta un troisième de Constantinople. Ce nouvel importé, nous raconte M. Duchartre, fut planté à Paris, dans une des cours de l'hôtel de Soubise, au Marais, où il existait encore il y a quelques années. Un peu plus tard, en 1650, on en planta un autre pied au Jardin du roi (Jardin des plantes); mais ce dernier mourut en 1767.

Tout le monde connaît l'aspect et le port de cet arbre magnifique; sa haute taille, son tronc droit, sa cime ronde ou conique, la beauté de son feuillage et de ses fleurs, dont les thyrses d'un blanc rosé s'étagent avec une opulence incomparable, font du *marronnier d'Inde* le plus bel ornement que nous devions aux importations de la flore exotique. Ses bourgeons sont très-gros; cotonneux au dedans, couverts au dehors d'un enduit glutineux, ils forment un abri imperméable pour les jeunes pousses, qu'ils garantissent contre les froids les plus rigoureux, les pluies et les frimas. Au sortir de ces bourgeons, les feuilles d'abord cotonneuses perdent leur duvet, puis s'étalent en sept folioles longues et cunéiformes, dont l'ensemble forme l'une des plus belles feuilles qui existent. Les fleurs blanches, tachées de rose vif et parfois lavées de jaune, sont réunies en grosses et longues grappes dont on connaît la richesse et la grâce. Parmi les six ovules que renferment les trois loges de l'ovaire, un certain nombre avorte constamment, de telle sorte que le fruit ne présente plus que deux, trois ou quatre graines très-grosses, entourées d'une enveloppe brune et luisante sur laquelle se dessine un large hile de teinte plus claire. V. HILE.

Le bois du *marronnier*, blanc, mou et léger, résiste peu à l'air et ne peut guère servir qu'au chauffage ou à quelques ouvrages de menuiserie commune. Son charbon peut servir dans la fabrication de la poudre. L'écorce de cet arbre est très-amère et renferme une substance alcaline qui a reçu le nom d'*esculine*. On a eu pendant quelque temps l'espérance de trouver dans cette écorce, qui est douée de quelques vertus fébrifuges, un agent thérapeutique rival du quinquina; mais cette espérance a été déçue. En Turquie, on écrase les fruits, puis on les mélange à la nourriture des chevaux, d'où est venu le nom latin *hippocastanum* (tiré de deux mots grecs, *hippos*, cheval, et *kastanon*, châtaigne). Certains animaux, tels que les chèvres, les moutons, les daims, mangent les marrons en nature. On a essayé d'en rendre la fécule comestible pour l'homme; mais jusqu'ici toutes les tentatives ont eu peu de succès. On fabrique avec les marrons une colle à l'usage des papetiers et des relieurs; on en fait également de la poudre à poudrer les cheveux, une pâte pour blanchir les mains, enfin une huile dont certains exploiteurs vantent les vertus pour le traitement des douleurs rhumatismales, de la goutte, etc,

Le *marronnier d'Inde* croît très-vite, et presque tous les terrains lui conviennent. Il se multiplie très-facilement par ses graines, qu'il suffit pour cela de conserver tout l'hiver dans du sable légèrement humecté, pour les semer au printemps, en pépinière, à la distance de 0m,25 environ; on transplante ensuite les jeunes arbres à l'âge de deux ans, en les espaçant d'une façon convenable. Parmi les espèces peu nombreuses, citons encore le *marronnier rubicond* à fleurs rouges et à feuilles d'un vert foncé; le *marronnier à gros panaches*; le *marronnier de l'Ohio*, etc.

— Hist. *Marronnier du 20 mars.* On a donné ce nom à un *marronnier* du jardin des Tuileries remarquable par sa précocité exceptionnelle. Il va sans dire que la date du 20 mars, qu'on a fixée pour l'apparition de ses premières feuilles, est absolument arbitraire, et que les bonapartistes lui ont prêté gratuitement l'intention de fêter l'anniversaire du roi de Rome. Une légende populaire, qui n'est peut-être pas mieux fondée, mais qui est certainement plus plausible, assigne à la précocité du célèbre *marronnier* une cause bien lugubre; voici en quels termes Mortimer Ternaux en a parlé dans son *Histoire de la Terreur :* « Les malheureux soldats massacrés durant la retraite à travers le jardin (les Suisses, au 10 août 1792) furent, dit-on, enterrés au pied de ce fameux *marronnier* auquel sa précocité a valu le surnom d'*arbre du 20 mars*. Ainsi l'*arbre bonapartiste*, selon la tradition populaire, ne devrait la miraculeuse force de sa végétation qu'à l'engrais humain fourni par les derniers défenseurs de l'ancienne monarchie.

MARRONNISTE s. m. (ma-ro-ni-ste — rad. *marron*). Néol. Marchand de marrons, de châtaignes rôties : *Le* MARRONNISTE *lui-même s'est logé chez les marchands de vin.* (Balz.)

MARRUBE s. m. (ma-ru-be — lat. *marrubium*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées. ‖ *Marrube aquatique*, Nom vulgaire du lycope européen.

— **Encycl.** Les *marrubes* sont des plantes herbacées, vivaces, ordinairement cotonneuses, à feuilles opposées, ridées ou crépues, à fleurs groupées en petits bouquets axillaires et accompagnées de bractées subulées. Ces fleurs présentent un calice tubuleux, marqué de cinq ou dix nervures, terminé par un même nombre de dents aiguës et comme épineuses, presque égales, dressées, ou ordinairement étalées à la maturité; une corolle à deux lèvres, la supérieure dressée, entière ou un peu bifide, l'inférieure étalée, divisée en trois lobes, dont le médian, plus large, est en général échancré; quatre étamines didynames, incluses. Le fruit se compose de quatre akènes obtus au sommet. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart en Europe ou dans les régions tempérées de l'Asie. Elles exhalent en général une odeur musquée caractéristique, qui serait agréable si elle était moins forte, et possèdent les propriétés toniques et stimulantes des labiées. Quelques-unes sont cultivées comme plantes d'agrément, bien qu'elles soient peu recommandables à ce point de vue.

Le *marrube* blanc ou commun est une plante vivace, à racines fibreuses et blanchâtres; les tiges, hautes de 0m,50 en moyenne, dressées, tétragones, cotonneuses, blanchâtres, un peu rameuses, portent des feuilles ovales aiguës, crénelées, crépues, ridées, d'un vert cendré, velues, surtout en dessous, et des fleurs blanches, petites, sessiles, peu nombreuses, groupées en petits bouquets axillaires compactes. Cette plante est très-commune dans toute l'Europe; elle croît abondamment dans les lieux incultes, les décombres, au pied des murs, le long des chemins et des fossés. Comme les pieds sauvages suffisent largement aux besoins, on ne la cultive que dans les jardins botaniques; elle peut croître à peu près dans tous les sols, et se propage facilement par semis, ou par éclats de pied, à la fin de l'hiver.

Le *marrube* blanc, à l'état frais, a une odeur forte, légèrement musquée, et une saveur chaude, amère, astringente, un peu nauséeuse. Il renferme une huile volatile, de l'acide gallique et un principe amer, qui sont solubles dans l'eau et dans l'alcool. Le suc est riche en tannin; il précipite en noir par les sels de fer, et on peut en faire de l'encre. On récolte le *marrube*, pour les usages médicaux, au moment de la floraison, et on le dessèche à l'ombre; comme les feuilles se recourbent alors en dessus, la face inférieure, qui est blanchâtre, devient plus apparente. La plante perd par la dessiccation une partie de ses propriétés; néanmoins elle conserve bien son principe amer.

Le *marrube* a joui autrefois, en médecine, d'une réputation bien déchue aujourd'hui. On employait ses feuilles et ses sommités fleuries. On l'a regardé comme un dépuratif puissant. Le suc a été préconisé contre des maladies très-diverses, mais surtout contre les affections de poitrine. L'infusion a été vantée contre les irritations des bronches, le catarrhe chronique et même la phthisie. On a employé aussi cette plante contre l'ictère, le rhumatisme chronique, la salivation mercurielle, la chlorose, l'anémie, etc. Wauthers la prescrivait contre les fièvres journalières et les fièvres intermittentes, surtout lorsque celles-ci étaient accompagnées d'engorgements des viscères; mais on ne pourrait l'employer alors, suivant divers praticiens, que lorsqu'il n'y a ni douleurs, ni inflammation, ni pléthore sanguine. On a assuré que son suc, en se mêlant au sang, le rend plus fluide et plus vermeil. D'après Cazin, elle agit particulièrement sur le système pulmonaire, et doit être rapprochée, quant aux effets, de l'hysope et du pouliot.

Si l'on avait exagéré la valeur médicale du *marrube*, il semble néanmoins qu'on est tombé dans l'excès contraire en le bannissant à peu près complétement de la matière médicale. A. Gauthier voit dans cette plante un moyen de stimuler les organes digestifs; lorsque les vaisseaux pulmonaires et tous les conduits aériens sont gorgés de fluides qu'ils ne peuvent plus faire circuler ou évacuer, le *marrube* peut alors redonner à l'organe le ton nécessaire pour en procurer l'expectoration. Le *marrube* n'est pas précisément un incisif; il ne divise pas les matières, comme on l'avait cru, mais il donne aux vaisseaux une énergie qui leur manquait pour s'en débarrasser. Une observation analogue s'applique aux propriétés apéritives qu'on avait attribuées à cette plante. Elle peut résoudre les engorgements indolents du foie, remédier à certaines jaunisses, à quelques hydropisies et à plusieurs maladies analogues. Tous ces effets sont dus à son action excitante, et il ne faut pas oublier, quand on applique les préparations de cette plante sur les organes digestifs, qu'il s'y joint une action tonique bien prononcée, et une légère excitation du système nerveux. C'est ainsi qu'elle peut servir à combattre plusieurs maladies, en contribuant, comme auxiliaire et avec d'autres moyens, à leur guérison. De tout cela, A. Gauthier conclut que le *marrube* est une plante beaucoup moins souvent employée qu'elle ne le mérite.

En agriculture, le rôle du *marrube* est insignifiant; aucun animal ne broute cette plante, si ce n'est la chèvre, quand elle est pressée par la faim. Mais, comme la plante est très-abondante, il y aurait avantage à la récolter vers la fin de l'été pour en faire de la litière, pour chauffer le four; ou bien encore pour en extraire de la potasse.

Quelques autres espèces, moins intéressantes que la précédente, méritent néanmoins une mention. Le *marrube* faux dictame est une plante haute de 1 mètre, à tige ligneuse, fortement cotonneuse, et à fleurs roses; il croît dans l'île de Candie, et, malgré ses propriétés énergiques, n'est pas employé en médecine; on le cultive dans les jardins botaniques. Le *marrube* d'Espagne a des feuilles en cœur, molles, très-velues, et de nombreuses fleurs purpurines; il croît sur les collines de la péninsule ibérique; mais on l'a trouvé aussi en Provence et en Algérie. Le *marrube* crépu, à feuilles presque rondes, à fleurs rougeâtres et velues, croît en Espagne, en Italie et en Barbarie. Le *marrube* alysse, à feuilles blanchâtres, en éventail, et à fleurs violettes, habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

MARRUBIASTRE s. m. (ma-ru-bi-a-stre — rad. *marrube*). Bot. Nom vulgaire de deux espèces de léonures et de la ballote noire.

MARRUBIINE s. f. (ma-ru-bi-i-ne — rad. *marrube*). Chim. Nom donné au principe amer du marrube blanc ou marrube commun.

— **Encycl.** Le marrube blanc (*marrubium vulgare*) renferme un principe amer qui a reçu le nom de *marrubiine*.

— PRÉPARATION. Pour préparer la *marrubiine*, on dessèche l'herbe, on l'épuise à diverses reprises avec de l'eau chaude, on réunit les liqueurs, on les concentre et on les chauffe avec du noir animal récemment calciné. Après refroidissement on filtre, on lave le charbon à l'eau et on l'épuise par de l'alcool lorsqu'il est sec. On obtient ainsi une liqueur amère qui, abandonnée à l'évaporation spontanée, laisse déposer la *marrubiine* brute sous la forme d'un baume brun et amer. Pour la purifier, on la dissout dans l'alcool et l'on ajoute à la liqueur une quantité d'eau suffisante pour lui communiquer un trouble persistant, puis on la précipite par l'acétate de plomb. On filtre, on débarrasse la liqueur filtrée de l'excès de plomb, au moyen d'un courant d'acide sulfhydrique, on filtre de nouveau et on laisse évaporer. La *marrubiine* se sépare alors sous la forme d'une huile brunâtre en petites gouttelettes. Cette huile, séparée de la liqueur mère, ne tarde pas à se prendre en une masse cristalline. Une partie seulement de la *marrubiine* affecte toutefois une forme vraiment cristalline. Le reste, qui, sous tous les rapports, ressemble à la portion cristallisée, se solidifie cependant à l'état amorphe. Lorsqu'on se sert du marrube frais pour préparer la *marrubiine*, la plus grande partie du produit est obtenue à l'état amorphe.

— PROPRIÉTÉS. La *marrubiine* cristallise de sa solution éthérée, en plaques rhombiques incolores ou en cristaux tantôt minces, tantôt épais à quatre faces. L'alcool l'abandonne cristallisée en aiguilles. Elle est presque insoluble dans l'eau froide (c'est par suite de ce fait que la saveur amère du marrube ne devient perceptible qu'au bout d'un certain temps); l'eau chaude la dissout un peu mieux. Elle fond à 160° et se prend en cristaux en se solidifiant de nouveau. A une température plus élevée, elle répand des vapeurs blanches fort irritantes. Chauffée dans un tube à essais, elle distille en gouttes huileuses et donne des vapeurs piquantes qui rappellent l'essence de moutarde. L'acide sulfurique concentré la dissout en prenant une coloration jaune brun. L'acide chlorhydrique concentré n'agit pas sur elle, même à chaud; l'acide azotique concentré n'agit pas non plus sur elle à froid, mais à chaud il la colore fortement en jaune. Les alcalis ne l'altèrent pas d'une manière sensible. Il en est de même des sels métalliques. Elle réduit à peine l'azotate d'argent ammoniacal. L'acide tannique ne la précipite pas.

MARRUBIUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Samnium, capitale du pays des Marses, sur la rive orientale du lac Fucin. C'est aujourd'hui la ville de San-Benedetto.

MARRUCINS, en latin *Marrucini*, peuple de l'Italie ancienne, au N. des Samnites et à l'E. des Marses. Villes principales : *Corfinium*, *Aternum*. Les Marrucins furent soumis par les Romains, l'an 305 av. J.-C.

MARRYAT (Joseph), économiste anglais, né à Bristol en 1757, mort à Londres en 1824. Sa famille lui fit suivre de bonne heure la carrière du commerce et l'envoya à l'île de Grenade où, pendant dix ans, il se mit au fait des ressources commerciales de cette île, de l'archipel des Antilles, des côtes de l'Amérique. De retour à Londres (1789), il devint président de la Société du Lloyd, banquier, agent colonial pour l'île de Grenade et ne cessa, par des spéculations heureuses, d'accroître sa fortune, qui s'élevait à sa mort à 15 millions. Elu député de Sandwich à la Chambre des communes, il y siégea en dehors des coteries de parti, s'occupant de discuter avec une grande autorité des questions commerciales, industrielles et coloniales. Outre des discours et quelques brochures anonymes, on a de lui un ouvrage intitulé : *Thoughts on the expediency of establishing a new chartered bank* (Londres. 1811, in-8°).

MARRYAT (Frédéric), romancier anglais, fils du précédent, né à Londres en 1792, mort dans le comté de Norfolk en 1848. Dès l'âge de quatorze ans, il entra dans la marine royale, prit part à un grand nombre d'engagements sous les ordres de lord Cochrane, se signala à la fois par sa bravoure et par son humanité, devint lieutenant en 1812, capitaine en 1815, et reçut, en 1825, de la *Royal human society* une médaille d'or pour ses nombreux actes de dévouement. Ce fut quatre ans plus tard, en 1829, que le capitaine Marryat commença à publier l'intéressante et remarquable série de ses romans maritimes. Doué d'une riche imagination, instruit et ayant complété son instruction par ses nombreux voyages, il écrivait avec une extrême facilité et mettait autant de variété que de soin à reproduire les mœurs et les aventures des hommes au milieu desquels il passait sa vie. « Son *Peter Simple*, dit Alfred Maury, fut un de ses premiers essais; il obtint un immense succès. Le roi Guillaume IV, qui l'avait lu, en fut charmé et exprima le désir de voir l'auteur. Marryat, s'étant rendu à Saint-James, attendait son audience dans une antichambre. Guillaume IV l'aperçut et demanda qui il était. « Dites à Sa Majesté que je suis *Peter Simple*, » répondit l'officier à la personne qui le questionnait de la part du prince; et à ces mots Guillaume l'appela et l'accueillit avec empressement. Marryat quitta le service pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires. Il écrivit pour blâmer le mode de recrutement employé en Angleterre pour les marins et fit paraître sur l'importante question des signaux en mer un ouvrage, intitulé *Code of signals for the use of vessels employed in the merchant service* (Londres, 1837), lequel fut adopté par le gouvernement anglais. Les romans de Marryat ont été pour la plupart traduits en allemand par Richard, Roberts, etc., et en français par E. de La Bédollière, Derazey, Defauconpret et autres. Le piquant des peintures de mœurs, la variété des caractères, la vérité et la fidélité des descriptions, un développement naturel des événements, une plaisanterie facile et spontanée, un grand fonds de bon sens et d'idées morales ont valu à ces compositions un succès populaire. Toutefois, on chercherait vainement dans les romans de Marryat des créations poétiques, de grands caractères, des figures qui restent dans l'esprit comme des types. Où il excelle, c'est à peindre la vie de bord, l'existence du marin dans ses plus petits détails, dans ses situations les plus variées.

« La littérature anglaise a eu son Cooper, comme la peinture anglaise avait ses Joseph Vernet, dit un écrivain anglais. De l'aveu de tous, c'est surtout le capitaine Marryat qui mérite ce titre; c'est le capitaine Marryat qui, à l'observation plus didactique et plus fine peut-être du capitaine Basil Hall, a le plus heureusement su joindre l'invention romanesque de l'auteur américain... Les plus populaires de ses romans ne le cèdent qu'aux meilleurs de Fenimore Cooper, et même, on doit le dire, ils sont peut-être plus variés, d'un comique plus franc, plus incisif, et d'une gaieté plus entraînante. Le dialogue est celui des bonnes comédies anglaises : point de descriptions inutiles; point de ces longueurs qui impatientent si souvent les lecteurs français; enfin, et ce n'est pas son moindre mérite, quoique marin avant tout, amoureux de la mer et amoureux de son vaisseau, le capitaine Marryat emploie sobrement les mots techniques, ainsi que ces détails abstraits et pénibles, dont l'abus dénonce plutôt l'écolier que le maître. L'intérêt du roman n'est jamais sacrifié par lui au pédantisme du vocabulaire spécial et de l'argot des initiés. C'est sans effort qu'on s'abandonne avec ses héros à toutes les traverses de leur vie errante. En général, l'ingénieux romancier en fait volontiers des espèces de Gil Blas maritimes, avec lesquels on passe successivement du rire aux larmes, du grotesque au sublime. Le capitaine Marryat est poëte enfin quelquefois, comme Walter Scott et Cooper, mais sans abuser plus de la poésie que de la prose du métier dans ce petit monde du vaisseau, espèce de serre chaude qui développe les passions aussitôt qu'elle les fait éclore; dans ce vaste horizon des mers, où, en un seul jour, on peut parcourir toute l'échelle des sensations, depuis l'admiration solennelle d'un lever ou d'un coucher de soleil jusqu'à l'horreur tout aussi poétique d'un incendie à bord. » Citons parmi ses œuvres : *Peter Simple* (1834); *Jacob Faithful* (1834); *The Pacha of many tales* (1835); *M. Midshipman easy* (1836); *Japhet in search of a father* (1836); *Rattlin the reefer* (1836); *The tree cutters* (1836); *Settlers* (1836); *The old commodore* (1837); *The phantom ship* (1839); *The King' own* (1840); *Jack Ashore* (1840); *Newton Forster* (1840); *Olla podrida* (1840); *Poor Jack* (1841); *Masterman Ready* (1841); *Joseph Rushbrook* (1841); *Narrative of the travels and adventures of M. Violet in California, Sonora and western Texas* (1843); *The privateer man* (1846), etc., et *A Diary in America with remarks on its institutions* (Londres, 1839, 6 vol.). — Son fils, Frank MARRYAT, qui a suivi quelque temps la carrière de la marine, a visité, de 1850 à 1853, la Californie et a publié depuis son retour un récit de ses voyages sous le titre de *Mountains and molehills* (Londres, 1855).

MARS s. m. (marss — lat. *martius*, de Mars, nom du dieu de la guerre). Troisième des mois de notre année : *Le mois de* MARS.

Le 13 MARS. *La lune de* MARS. *Les giboulées de* MARS. *Les semailles faites en* MARS.

— *Venir comme mars en carême*, Ne manquer jamais d'arriver à une certaine époque, ou bien arriver exactement à point. ‖ Cette locution exprime la ponctualité, parce que *mars* se trouve toujours compris dans le carême. Elle existe en espagnol, dans le recueil du commandeur Fernand Nuñez : « *No puede mas falar que marzo de quaresmat*, Cela ne peut manquer non plus que *mars en carême.* » Nuñez est mort en 1553. Génin remarque que certains raffinés de langage font courir le bruit que *mars en carême* est une corruption de *marée en carême.* « Je ne nie pas, dit-il, que la marée arrivant en carême n'arrive aussi à propos qu'un pâté de Strasbourg le jour du mardi gras ; mais tenez pour certain que *mars en carême* est la véritable locution de nos pères ; *marée en carême* est l'œuvre très-récente de ces gens toujours prêts à gloser sur le *Magnificat*, qui, la férule en main, convaincraient Molière et Bossuet d'avoir commis des solécismes. »

— Comm. *Bière de mars.* V. BIÈRE.

— s. m. pl. Agric. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets, etc.

— **Encycl.** Chronol. *Mars*, troisième mois du calendrier grégorien, était le premier du calendrier romain primitif, et a été souvent compté comme tel dans divers pays au moyen âge. Ce mois, qui tire son nom du dieu auquel Romulus l'avait dédié, renferme trente et un jours. Dans le calendrier républicain, ils étaient compris à peu près par moitié dans les mois de ventôse et de germinal. La température, pendant cet intervalle de temps, est à Paris, en moyenne, de 6°,34 ; et la pression barométrique, de $755^{mm},73$.

Le mois de *mars*, bien qu'il ait pris son nom du dieu de la guerre, était, chez les Romains, consacré à Mercure. Il était personnifié sous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve.

— Agric. C'est dans le mois de *mars* que commencent, dans presque toute la France, les grands travaux de culture. Ces travaux exigent souvent un supplément de force, qu'il est bon de se procurer dès le mois précédent. On a dû s'approvisionner de fourrages, non-seulement pour ce mois, mais encore pour le suivant ; ce n'est guère qu'en mai que les bestiaux peuvent être mis au vert. On commence ordinairement en *mars* à faire deux attelées par jour. Les bœufs mis à l'engrais en septembre, octobre et novembre, les moutons qui y ont été mis en décembre et janvier, commencent à être bons à vendre. On achève de transporter les fumures destinées aux betteraves, aux pommes de terre, aux choux, aux navets, à l'œillette. L'époque du transport des engrais est loin d'être fixée encore et de fait ne le sera peut-être jamais ; on ne saurait établir une règle générale : cela dépend du sol et des engrais. Plus le sol est compacte et moins les engrais sont décomposés, mieux il vaut transporter les fumiers longtemps avant les semailles. Dans les terres légères, dans celles à sous-sol très-perméable, et lorsque les engrais sont tout à fait décomposés, il est plus utile de rapprocher le plus possible la fumure de la semaille. On termine en *mars* l'épandage de la marne, de la chaux, qu'on avait mises en petits tas pendant l'hiver. On répand les engrais liquides, tels que purin ou vidange, et les engrais pulvérulents tels que guano, poudrette, suie, colombine, terre animalisée. On jette sur les prairies artificielles et sur les plantes légumineuses destinées à être fauchées en vert pour la nourriture des bestiaux, des cendres de bois, du plâtre, et des pierres pyriteuses qui remplacent le plâtre dans certaines localités. Cette opération doit se faire par un temps calme et une journée plutôt humide que sèche, mais sans pluie. On a bien longtemps discuté pour savoir si les semis doivent se faire sur labours anciens ou récents ; ici, comme pour les fumures, aucune règle générale ne nous semble devoir être formulée. Certaines plantes et certains sols demandent à être traités d'une façon particulière. En général, et toutes choses égales d'ailleurs, dans les terres fortes il est préférable de semer sur vieux labours, surtout à l'époque qui nous occupe ; dans les terres sablonneuses, les semailles doivent suivre immédiatement le dernier labour. Le blé, les vesces et l'avoine veulent une terre rassise ; au contraire, le seigle, l'orge, les betteraves, les carottes, les pois, les fèves, le colza et la navette lèvent bien mieux dans une terre fraîchement remuée.

Dans le mois de *mars*, on ne donne de binages qu'au colza et à la navette ; mais on herse les blés, les escourgeons, les avoines d'hiver et les seigles. Ce hersage, utile surtout dans les terres argilo-siliceuses, s'exécute avec de fortes herses à dents de fer ou même avec le scarificateur. Il est bien entendu que le hersage ne peut s'appliquer aux plantes qui ont souffert du déchaussement et qu'on ne doit l'effectuer que lorsque la terre est parfaitement ressuyée.

C'est le moment de défricher les parties de bois que l'on veut mettre en culture, soit à la pioche, soit à la charrue. Ce dernier instrument est préférable sous tous les rapports, pourvu qu'il soit fait dans de bonnes conditions. Quand on agit sur un fond dépourvu de principes calcaires ou renfermant de l'humus acide et astringent, on devra, autant que possible, recourir aux phosphates ou au noir animal.

Mars est la grande époque des semailles de printemps, dans la plus grande partie de la France. Dans la première quinzaine, on sème des fèves et des féveroles, de l'œillette, du lin tardif ou lin de février. Pendant tout le mois, on sème du blé, du seigle de printemps, des carottes et des panais, de l'avoine, des vesces, des pois, des lentilles, de la chicorée à café et à fourrage, de la gaude de printemps, de la garance, du pastel, de la spergule, des trèfles, de la lupuline et du sainfoin. Vers la fin du mois on commence à planter les pommes de terre et les topinambours, et on sème en pépinière, pour les repiquer en mai, du tabac, des choux, des choux-navets, des rutabagas et des betteraves. Nous ferons remarquer que le lin qu'on sème en cette saison est plus long, plus fin, plus beau que le lin de mai ou le lin hâtif ; par contre, il exige, pour réussir, des binages soignés et minutieux.

Comme il est important que les céréales lèvent promptement à cette époque, on a eu parfois recours aux moyens les plus capables d'en hâter la levée. Ainsi on a fait tremper les semences dans de l'eau, du purin, des engrais liquides. L'emploi de tels moyens nous semble au moins dangereux. Il est certain, par exemple, que le séjour des graines dans le purin ou autres liquides analogues, s'il est prolongé au delà de vingt-quatre heures, détruit presque toujours la faculté germinative. L'eau elle-même est très-souvent nuisible ; car, en hâtant le développement du germe, elle place ce dernier dans les conditions les plus défavorables. Si le terrain n'est pas dans les conditions nécessaires au développement de la jeune plante, le germe, forcé de suspendre son évolution, se desseche et meurt. Quelquefois, avant d'ensemencer, on pratique ce qu'on appelle le *pralinage* des graines. Cette opération, qui consiste à mélanger les graines mouillées avec différents engrais pulvérulents, est approuvée par les uns et rejetée par les autres, de sorte qu'il serait difficile de décider le degré d'efficacité qu'il convient de lui accorder. Dans tous les cas, elle ne pourrait se pratiquer qu'avec le noir animal et les phosphates ; le guano, les sels ammoniacaux, les tourteaux de colza et autres, renfermant des matières non encore décomposées, nuisent à la semence par leur contact, en attaquant les radicelles des plantes.

Vers le milieu de ce mois, au plus tard, on doit cesser d'envoyer les bestiaux dans les prés ; car, en laissant manger les premières pousses, on nuit beaucoup au rendement en foin. Il n'y a qu'une exception : dans les jeunes prés semés l'année précédente, on peut tolérer le pâturage pendant tout ce mois et une partie d'avril, parce qu'il a pour effet de faire taller les plantes et de favoriser le gazonnement. C'est le moment le plus favorable pour répandre sur les prés les engrais liquides et pulvérulents, tels que guano, suie, colombine, poudrette, terre animalisée, cendres de bois, noir animal et superphosphates. Ces trois derniers sont surtout applicables aux prés dont le sol contient peu ou point de principes calcaires. Pour détruire la mousse, on fait passer sur les gazons une herse ou un fort râteau. On prépare tout pour l'arrosage. Celui-ci doit être d'abord de peu de durée, à moins qu'on n'ait à sa disposition des eaux de source à température élevée. Dans le nord de la France, le mois de *mars* est l'époque la plus propice pour exécuter les semis de prés. Les attelages demandent à cette époque des soins assidus. Les maladies d'yeux sont fréquentes chez les chevaux. Dès qu'on s'aperçoit que leur vue se trouble, que leurs yeux pleurent, il faut les laver plusieurs fois par jour avec de l'eau de roses, dans laquelle on mêle un peu de sulfate de zinc. Le surcroît de nourriture et de travail peut aussi amener des échauffements difficiles à guerir ; on préviendra les accidents de ce genre en mêlant aux aliments des plantes rafraîchissantes, telles que carottes, betteraves, luzerne, sainfoin, orge, maïs, sarrasin. Il faut avoir un soin particulier des juments poulinières qui mettent bas. C'est le moment de châtrer les poulains de l'année précédente. On augmente un peu la ration des vaches laitières et on l'améliore avec du pain concassé ou du tourteau ; les racines et les pailles sont en effet moins nutritives à cette époque qu'au début de la saison d'hiver. Les bêtes d'élève doivent aussi être bien nourries ; il est important de les préparer par un régime substantiel au pâturage d'été. On castre en *mars* les veaux mâles des mois précédents, que l'on destine au trait et à la boucherie. On sèvre les veaux venus en janvier et dans la première quinzaine de février. Les veaux d'engrais venus en janvier doivent être bons à vendre en *mars.* Pour hâter leur engraissement, quelques personnes conseillent de leur donner chaque jour deux ou trois œufs, soit seuls, soit mélangés avec du lait.

On peut laisser aller les bêtes à laine dans les pâturages naturels, mais on doit leur interdire l'entrée des prairies. On ne devra pas faire sortir les troupeaux de trop bonne heure, afin de ne pas les exposer à la pourriture. C'est dans ce mois qu'a lieu ce qu'on appelle l'*agnelage tardif* et qu'on devrait appeler plutôt l'agnelage naturel. Les agneaux nés en novembre et décembre sont sevrés peu à peu. Ceux d'entre eux qu'on destine à la boucherie reçoivent, outre le lait de leur mère, du lait de vache mêlé avec de la bouillie de farine de froment, de sarrasin ou de maïs. Les moutons que l'on a commencé à engraisser en janvier avec les résidus des sucreries et des distilleries sont maintenant bons pour la vente.

On sèvre les porcelets venus dans les mois précédents ; on castre les mâles et les femelles qu'on ne veut pas réserver pour la reproduction, ainsi que les verrats qui ont cessé leur service.

La ponte des poules est maintenant des plus actives, pourvu qu'elles soient bien nourries et bien tenues. Il est temps de faire couver les poules et les dindes qui en manifestent le désir. Ces couvées, ainsi que celles du mois d'avril, réussissent généralement. Les oies se préparent à la ponte ; on commence à arracher le duvet de celles qui ne pondent pas.

Dans les vignobles on continue à planter et à provigner ou à donner le premier labour, celui qui consiste à déchausser les pieds en ramenant la terre entre les lignes. On procède au soutirage des vins, au moyen du siphon à pompe. On conserve leur force aux vins vieux, on les nourrit en y ajoutant depuis 1/6 jusqu'à 1/4 de vin nouveau.

On continue la taille des oliviers et le labourage des olivettes ; on plante les rejetons enracinés venus sur les vieilles souches, ainsi que les sauvageons mis en pépinière pour y être greffés.

Pendant le mois de *mars*, les travaux de la culture forestière sont des plus variés. On enlève ce qui reste des vieilles coupes, on reprend et on achève la carbonisation interrompue pendant l'hiver, on facilite l'écoulement des eaux, on plante, on abat les taillis. Il est surtout important de faire écouler les eaux : Toute négligence en ce point est préjudiciable. Le séjour des eaux en ce moment retarde la végétation et par suite l'accroissement annuel ; mais il fait plus encore, il occasionne la mort d'un grand nombre de souches. Les essences les plus précieuses, le chêne entre autres, finissent par disparaître. L'abatage des bois blancs devrait être terminé à la fin d'avril. Plus tard la séve est déjà en mouvement ; les écorces se détachent sous les coups de la hache et la reproduction est compromise. Les plantations doivent être achevées dans ce mois ; les réserver pour le mois suivant peut être une cause d'insuccès ; tout au moins la reprise présente des difficultés sans cesse croissantes, que l'art des forestiers est rarement en état de conjurer.

Dans la culture potagère, on continue à semer les plantes rustiques, telles que carottes, oignons, poireaux, ciboules, radis, fèves de marais, pois, etc. On replante en côtière, au midi, des laitues, des romaines, des choux d'York, des choux pommés, en ayant soin de les couvrir au besoin avec des paillassons. On plante les pommes de terre hâtives. On élève des couches pour y planter à demeure et sous châssis des melons, des concombres et autres plantes semées en février. On continue les semis de chicorée frisée, d'escarole, de céleri plein blanc et de céleri-rave, de chou-fleur demi-dur pour l'été. On plante les asperges, les derniers fraisiers, les topinambours, l'igname de Chine et toutes les espèces destinées à produire en deuxième saison, telles que melons, choux-fleurs, laitues, concombres, aubergines et tomates. On sème le giraumont-turban et les courges, des choux de Milan et des choux-fleurs noirs de Sicile, le cresson de Para et du Brésil, les artichauts, l'alkékenge comestible, la morelle de Guinée et de l'île de France, le basilic, le gombo, le piment, le pourpier doré, le tétragone, la chicorée sauvage, le persil, la pimprenelle, les pois de deuxième et de troisième saison, le pissenlit, l'oignon blanc. Tous ces semis se font sur couche. En pleine terre, on sème chenillette, anis, arroche, bourrache, buglosse, carvi, corne-de-cerf, fenouil ordinaire et d'Italie, chervi, crambé ou chou marin, différentes sortes de cresson, marjolaine, mélisse, moutarde de Chine pour salade, onagre bisannuelle, oseille-épinard, nigelle aromatique, perce-pierre, picridie, pissenlit, quinoa, romarin, roquette, persil à grosse racine, sarriette, thym, salsifis, cerfeuil. On achève de découvrir les artichauts, auxquels on donne ensuite un labour. On s'occupe de la multiplication des patates. On replante toutes les bordures de lavande, sauge, thym, sarriette vivace. On met en place presque toutes les plantes qui doivent servir de porte-graines. On achève de faire blanchir la chicorée sauvage pour barbe-de-capucin. Dans la culture des ananas, on pourra donner un peu d'air aux œilletons par un temps chaud et leur donner de plus fréquents arrosages. On agira de même pour les pieds qui sembleront devoir fructifier.

Les arbres et arbustes de pleine terre reçoivent en *mars* plusieurs façons, parmi lesquelles la taille mérite une attention spéciale. On terminera la taille des arbres à fruit à pepins et on continuera celle des arbres à fruit à noyau. On achèvera de tailler la vigne, sans oublier de remplir les vides par des recouchages et des plantations. On doit tailler les figuiers qui ont atteint leur deuxième année, en raccourcissant de moitié les branches les plus fortes, afin d'obtenir à quatre ans la formation de la charpente. Dès les premiers jours du mois, on a dû découvrir les figuiers, faire les marcottages et les plantations jugées nécessaires. Enfin, on exécutera le pincement, opération qui a pour but de faire nouer les fruits et qui consiste à couper avec un instrument bien tranchant le bouton terminal de chaque rameau, en ayant soin de ne pas endommager la figue qui se trouve à côté. On redoublera de précaution pour préserver les pêchers et les abricotiers de l'effet des gelées printanières. On commence dès le mois de *mars* à greffer en fente et en couronne. Il est essentiel d'opérer la destruction des tigres, kermès et autres insectes qui s'attachent aux arbres. Quant à ceux qui se logent sous les écorces, on les combattra efficacement en employant, soit un lait de chaux mélangé de fleur de soufre, soit simplement de l'eau de chaux, que l'on obtient en mettant 1 kilogramme de chaux en pierre dans 50 litres d'eau.

Pour les arbrisseaux et arbustes en culture forcée, on donnera plus d'air, tout en les préservant du froid et de l'action directe des rayons du soleil, et on fera des bassinages plus fréquents et plus abondants. On pourra cesser le feu, mais pendant les heures les plus chaudes de la journée seulement.

On achève la plantation des arbres et arbustes d'ornement, excepté pourtant celle des arbres résineux et des arbres à feuilles persistantes. On doit pailler fortement le pied, afin de préserver la terre des hâles qui sont si fréquents pendant ce mois. Aussitôt que les gelées auront cessé, on commencera à planter les boutures préparées en janvier et en février. On continuera de faire des semis de pleine terre. On devra abriter contre les vents desséchants les arbres verts de fortes dimensions, qui auront été plantés à l'automne.

Dans les jardins d'agrément, on termine les labours et on achève la plantation des arbres feuillus, des arbrisseaux et des plantes vivaces de pleine terre. On sème les pieds-d'alouette, giroflées de Mahon, pavots, coquelicots, etc., tantôt en bordures, tantôt en massifs. Ces semis sont destinés à remplacer ceux d'automne qui auraient manqué. Du reste, presque toutes les plantes annuelles semées en automne donnent des fleurs bien plus belles que celles qu'on sème en *mars.* Il en est de même pour les plantes vivaces, qu'on doit mettre en place d'octobre à novembre, plutôt que de *mars* à avril. C'est le moment de tailler les rosiers les plus délicats, tels que les bengales, les thés, les noisettes et les bourbons. Cependant il importe d'attendre que les hâles de *mars* soient entièrement passés. C'est au plus tard au commencement de *mars* que doivent être semées les graines de rosiers stratifiées dès le mois de novembre précédent. On doit faire ce semis en plein air et non sous châssis, afin d'éviter l'invasion de l'oïdium du rosier.

Dans les serres, on apporte des modifications notables au régime des mois précédents. On donne aux plantes plus d'eau et plus d'air. On prend des précautions pour les préserver de l'action des rayons d'un soleil trop ardent. On modère ou on cesse le feu pendant une partie de la journée. On multiplie les soins de propreté. On commence à faire des boutures sous cloche. Dans la serre aux orchidées, la plupart des plantes sont en végétation. On les bassine légèrement et en évitant de laisser de l'eau entre les squames des jeunes pousses, sans quoi celles-ci ne tarderaient pas à périr. On ne doit pas encore laisser pénetrer l'air extérieur jusqu'aux plantes, mais on peut élever la température de la serre et y maintenir une plus grande humidité. C'est en *mars* que les orchidées des deux Indes reprennent le plus facilement ; c'est donc en ce mois que devra s'effectuer leur plantation.

Mars 1848 (JOURNÉES DES 16 ET 17). A ce moment deja, c'est-à-dire trois semaines après la révolution de février, la réaction, activée par des causes diverses, n'attendait qu'une occasion, un prétexte, pour se manifester. Ces deux journées, ces deux épisodes saisissants, où l'on voit les classes ouvrières et la bourgeoisie se séparer, après avoir marché fraternellement de concert pendant les grandes journées, semblent déjà le prélude de l'épouvantable guerre civile de juin.

Après avoir appelé tous les citoyens à faire partie de la garde nationale, le gouvernement provisoire, par une conséquence forcée, se trouva amené à dissoudre les anciennes compagnies d'élite pour les incorporer dans les autres compagnies. De là des murmures et des mécontentements, qui furent adroitement exploités par quelques habiles des vieux partis. M. de Girardin, qui s'aigrissait chaque jour davantage dans son isolement, saisit l'occasion d'assouvir ses rancunes. Avec sa coutume de faire indifféremment flèche de tout bois, il attisa les colères, encouragea l'idée d'une protestation de la garde nationale et s'associa au *Constitutionnel* et aux meneurs orléanistes et légitimistes, pour appeler la garde nationale *tout entière* à une grande manifestation (qu'on a ironiquement surnommée manifestation des *bonnets à poil*, par allusion à la coiffure des grenadiers supprimés). Cette manifestation eut lieu le 16 ; environ 20,000 gardes nationaux des quartiers riches et de la banlieue répondirent à l'appel ; le but réel des meneurs était d'*épurer* le gouvernement provisoire, d'en expulser Ledru-Rollin, Louis Blanc, etc., au risque de provoquer la guerre civile. Cette sédition d'ultra-conservateurs ne laissait pas que d'inquiéter sérieusement le gouvernement, dont la majorité ne se souciait pas de chercher un point d'appui sur les révolutionnaires purs. Les gardes nationaux, en effet, du moins les groupes triés qui vinrent à l'Hôtel de ville, étaient dans un état d'exaltation furieuse. Rencontrant Ledru-Rollin sur la place, ils faillirent le mettre en pièces. Le général de Courtais, commandant la garde nationale de Paris, s'étant présenté pour les haranguer et les apaiser, ils maltraitèrent odieusement ce vieillard et poussèrent contre lui des cris de mort en le traitant de *communiste!* Sincèrement rallié à la République, l'excellent homme appartenait la veille encore à la gauche dynastique! Mais *communiste*, c'était le mot d'ordre, comme *terroriste* pendant la réaction thermidorienne. On ne sait jusqu'à quels excès se seraient portés ces furieux, quand des flots d'ouvriers et de jeunes gens, prévenus des dangers que courait le gouvernement provisoire, accoururent sur la place aux cris de *vive la République*, et chassèrent les *bonnets à poil* avec des huées et non sans quelques horions.

Cette insurrection avortée ne pouvait manquer de provoquer une manifestation en sens contraire, et c'est ce qui faillit avoir lieu le soir même; car on doit le rappeler, le mouvement eut bien plus besoin d'être contenu qu'excité. Le lendemain, 17, 150,000 hommes au moins se rassemblèrent aux Champs-Élysées; c'étaient les corporations ouvrières et les clubs qui allaient à leur tour manifester leurs sentiments et rendre visite aux dictateurs de l'Hôtel de ville. Cette armée défila avec un ordre admirable, par sociétés et par corps de métiers, sans vaines clameurs, sans rien de cette turbulence enfantine qu'on remarque souvent dans les agitations populaires, sous des bannières qui portaient pour inscriptions : *Vive la République! vive le gouvernement provisoire! honneur au travail!* etc.

Le sentiment général était de protester contre les violences réactionnaires de la veille et de montrer à ceux qui commençaient à l'oublier la force du parti populaire. Toutefois, en couvrant le gouvernement, le peuple manifestait assez nettement ses préférences pour les membres les plus attaqués par la réaction, Ledru-Rollin et Louis Blanc. Il demandait en outre l'éloignement des troupes de Paris et l'ajournement des élections de la garde nationale et de l'Assemblée. Il faut ajouter qu'un certain nombre d'hommes ardents, mécontents de la marche des affaires, nourrissaient aussi la pensée de modifier le gouvernement, d'en éliminer la fraction modérée. On a même parlé de projets de dictature élaborés dans certains conciliabules, et l'on ajoute que les uns songeaient à Blanqui, d'autres à Louis Blanc, d'autres enfin à Ledru-Rollin. Il est certain que l'idée d'une grande manifestation populaire, destinée à exercer une certaine pression sur le gouvernement provisoire, préoccupait les esprits avant la malheureuse incartade des compagnies d'élite, qui la justifièrent en la précipitant. Quant aux intentions prêtées à tels ou tels hommes politiques d'épurer le gouvernement dans le sens de leurs opinions, elles ne furent pas, en effet, absolument fictives, mais n'aboutirent d'ailleurs à aucun projet déterminé.

Quand ce peuple immense remplit la place, les quais, les rues voisines, discipliné comme une armée, avec ses bannières ondoyant au soleil, au chant de la *Marseillaise* et des *Girondins*, les membres du gouvernement furent frappés d'étonnement. Jamais la force qui est dans les masses parisiennes n'était apparue avec tant d'éclat. Garnier-Pagès dit à ses collègues : « Je ne sais si le peuple veut nous jeter par les fenêtres, mais c'est un spectacle sublime! »

Les délégués des clubs et des corporations montent à l'Hôtel de ville; on remarquait parmi eux Cabet, Barbès, Sobrier, Hubert, Longepied, Blanqui, etc. Un ouvrier lut la pétition du peuple, qui se résumait, comme il est dit plus haut, dans ces trois demandes : éloignement des troupes; ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale; ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

Blanqui prit ensuite la parole et accentua un peu plus les demandes populaires. D'autres délégués voulaient que le gouvernement en délibérât immédiatement. Mais Barbès, Cabet, Sobrier se prononcèrent pour la liberté absolue des délibérations. Louis Blanc parla dans le même sens, et finalement, malgré l'insistance du groupe de Blanqui, la majorité des délégués suivit cette impulsion. Les divergences d'opinion, et, disons-le, les rivalités des chefs du parti populaire, qui se neutralisèrent les uns les autres, assurèrent la victoire au parti modéré, que l'appui de la réaction avait fort compromis. Le gouvernement provisoire descendit sur la place, et par quelques discours souleva de nouveau l'enthousiasme du peuple, qui se retira transporté, sans avoir rien obtenu que des phrases retentissantes et des dithyrambes sur sa grandeur.

Toutefois, après une nouvelle délibération, les élections de la garde nationale et de l'Assemblée furent reculées de quelques jours, par une sorte de transaction, et les passions réactionnaires furent comprimées, intimidées pour quelque temps. Nous les verrons éclater de nouveau avec une force irrésistible dans la journée du 16 avril. V. AVRIL 1848 (journée du 16).

Mars 1871 (JOURNÉE DU 18). V. COMMUNE au *Supplément*.

MARS s. m. (marss — mot lat.). Nom du Dieu de la guerre, qui entre dans un certain nombre de locutions énumérées ci-après.

— *Les travaux de Mars, les jeux de Mars*, La guerre, les combats.

— *Le métier de Mars*, La profession des armes.

— *L'école de Mars*, L'apprentissage de la guerre.

— *Les enfants, les nourrissons, les favoris de Mars*, Les guerriers.

— *Les champs de Mars*, Les champs de bataille.

— Jeux. *Délassements de Mars*, Jeu de tableaux où sont représentées les diverses combinaisons de la guerre.

— Art. mil. *Champ de Mars*, Lieu consacré aux exercices militaires. V. CHAMP.

— Astron. Nom d'une planète, la quatrième dans l'ordre des distances au soleil.

— Anc. chim. Nom du fer, métal dont on fait les armes.

— Anc. pharm. Nom donné à toutes les préparations du fer : *Il prend de la teinture de* MARS, *du safran de* MARS. (Acad.)

— Entom. Nom vulgaire de divers genres de papillons, appartenant à la tribu des nymphalides. ‖ *Grand mars* ou *mars changeant*, Nymphalide qui habite les bois humides de l'Europe moyenne. ‖ *Petit mars*, ou *petit mars changeant*, ou *petit mars orange*, Nymphalide qui fréquente les bois et les prairies d'une grande partie de l'Europe.

— **Encycl.** Astron. *Mars* est la quatrième planète en comptant à partir du soleil, et pour nous, habitants de la terre, la plus rapprochée des planètes dites *supérieures*. On la représente par le signe ♂. Ses principaux éléments sont :

Distance au soleil	comparée à celle de la terre. . . .	1,524
	réelle, en lieues. .	58,178,600
Diamètre	comparé à celui de la terre. . .	0,519
	réel, en mètres. .	6,608,330
Surface	comparée à celle de la terre.	0,270
	réelle, en myriamètres carrés. .	1,375,148,560
Volume	comparé à celui de la terre.	0,140
	réel, en myriamètres cubes. . . .	151,320,800
Durée de la rotation	comparée à celle de la terre. .	1,027
	réelle, en heures	24h39m21s
Durée de la révolution	comparée à celle de la terre. . .	1,92
	réelle, en années, jours, etc. . . .	1an321j22h18m
Durée des saisons.		5mois22j
Masse, comparée à celle de la terre.		0,132
Densité, comparée à celle de la terre.		0,95
Pesanteur à la surface, comparée à celle de la terre. .		0,44
Lumière et chaleur, comparées à celles de la terre.		0,431
Excentricité de l'orbite. . . .		0,0932
Inclinaison de l'orbite.		1° 51′
Inclinaison de l'axe.		28° 42′

Mars est la seule des planètes supérieures dont le disque présente des phases analogues à celles de la lune. Ce disque paraît plein, dans ses oppositions et ses conjonctions; il est un peu entamé dans les quadratures. Il présente alors une échancrure de 41°; c'est l'arc du fuseau non éclairé. *Mars*, à cet instant, ressemble à la lune, quatre jours avant ou après l'opposition, lorsqu'elle n'est pas tout à fait pleine.

C'est par l'étude des mouvements de *Mars* que Kepler a été conduit à la découverte des belles lois qui ont immortalisé son nom. Copernic, tout en faisant mouvoir les planètes et la terre autour du soleil, avait conservé les hypothèses d'excentriques et d'épicycles superposés, par lesquelles les anciens expliquaient les inégalités apparentes des mouvements des corps célestes. Kepler, en discutant les observations de Tycho-Brahé, reconnut qu'il n'est pas possible d'admettre que la planète *Mars* décrive un cercle. L'orbite de la planète, telle qu'il la trouva, présentait une dépression très-sensible dans un certain sens, et il reconnut qu'on pouvait la regarder comme une ellipse ayant un de ses foyers au centre du soleil. Il étendit ce résultat aux autres planètes, généralisa les calculs applicables à *Mars*, et en déduisit enfin les trois formules qui devaient régénérer le système du monde.

L'astronomie est encore redevable à *Mars* d'un autre service important : celui d'avoir fait connaître la parallaxe du soleil, et, par suite, la distance de cet astre à la terre. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Lacaille, au Cap de Bonne-Espérance, et Lalande, à Berlin, choisissant des époques où la distance de *Mars* à la terre est aussi petite que possible, évaluèrent cette distance en prenant pour base la distance qui les séparait; puis ils calculèrent la parallaxe de *Mars*, et connaissant le rapport des distances à la terre de cette planète et du soleil, ils en déduisirent la parallaxe du soleil, que Lacaille fixa à 10 secondes. Le même problème a été repris, d'après le même principe, en 1862. Mais alors les méthodes étaient plus sûres, et les instruments plus perfectionnés. V. PARALLAXE.

Dès 1665, le docteur Hook aperçut sur le disque de *Mars* plusieurs taches douées d'un certain mouvement, et il en conclut que la planète tourne autour de son centre. Plus tard, Cassini, puis Herschel, parvinrent à constater que ces taches se meuvent d'orient en occident, et qu'elles font un tour complet dans l'espace d'environ 24h 40m.

La planète *Mars*, comme l'indique le tableau ci-dessus, est beaucoup plus petite que la terre. Vue à l'œil nu, elle ne présente ni phases ni taches; elle fait seulement l'effet d'une belle étoile rougeâtre. Cette nuance rouge a ouvert le champ à une foule d'hypothèses. Elle est due, suivant les uns, à la nature ocreuse du sol; suivant d'autres, aux vapeurs épaisses qui chargent l'atmosphère de la planète, et que le soleil colore, etc... Ce que *Mars* présente de plus remarquable, ce sont deux taches blanches, situées dans les régions qui avoisinent ses deux pôles. Ces taches sont probablement dues à des amas de neige et de glace pareils à ceux qui existent dans les régions polaires de la terre. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que les deux taches augmentent et diminuent alternativement de grandeur; et ces variations sont tellement liées aux diverses positions que l'axe de rotation de la planète prend successivement par rapport au soleil, qu'il est impossible de ne pas y voir l'effet des variations de température qui, à certaines époques, déterminent la fonte des glaces vers un des deux pôles et l'augmentation progressive des glaces vers l'autre pôle, tandis qu'à d'autres époques ce sont les phénomènes inverses qui se produisent. « L'aspect général de cette planète, dit M. Faye, est celui d'une petite mappemonde dont on aurait colorié les continents en rouge et les mers en brun verdâtre. Elle a des analogies profondes avec la terre. Elle tourne en 24 heures environ autour d'un axe qui fait un angle de 61° 12′ avec le plan de l'orbite; son équateur est donc incliné de 28° 48′ sur le plan de cette orbite, qu'on peut appeler l'écliptique de *Mars*. Or, l'équateur terrestre fait à peu près le même angle avec notre écliptique, et l'on sait que cet angle cause et règle les alternatives des saisons sur la terre. Les saisons doivent donc suivre sur *Mars* une marche tout à fait analogue à celle des nôtres; seulement leur durée est plus longue, parce que l'année de *Mars* est presque double de la nôtre. Si donc *Mars* a une atmosphère et des mers, il s'y passera des phénomènes météorologiques semblables à ceux qu'amène chez nous la succession de l'hiver à l'été. » *Mars* a été, depuis quelques années, l'objet d'un redoublement d'attention de la part des astronomes. Lors de l'opposition de cette planète, qui eut lieu en 1856, le P. Secchi vit distinctement les deux taches neigeuses des régions polaires; il fut témoin de la diminution de celle qui était exposée aux rayons solaires, et du développement de celle qui y était soustraite. Il constata en même temps que les centres de ces deux taches ne coïncident pas avec les deux pôles de rotation de l'astre. Quant aux taches sombres, de formes et de couleurs si variées, que les lunettes font découvrir sur le disque de *Mars*, elles sont plutôt fixes. Elles paraissent faire partie du relief de la surface, mais elles varient d'aspect à peu près comme le feraient nos forêts vues en deux saisons différentes. Les observations du P. Secchi ont été confirmées depuis par celles des astronomes anglais, lors de l'opposition de 1862. D'après les cartes dressées à cette époque, la région équatoriale de *Mars* est occupée par une large ceinture verdâtre, avec des baies profondes et des parties rentrantes, qui feraient croire que cette ceinture est un amas d'eau, un vaste océan. L'hémisphère boréal, dont la teinte est d'un blanc rougeâtre, semble, au contraire, être un vaste continent. Sur un des points de la nappe d'eau verdâtre qui couvre une grande partie de l'hémisphère sud, on voit surgir une île qui a la même couleur rouge que les grands continents. L'aspect variable des parties fixes dénote, d'ailleurs, des changements atmosphériques analogues à ceux qui produisent les nuages terrestres. La coloration rouge des continents a été diversement expliquée : les uns y ont vu la coloration propre des terrains, les autres un effet de l'atmosphère; d'autres, enfin, l'attribuent à la végétation. Cette dernière hypothèse est généralement adoptée aujourd'hui.

La distance de *Mars* au soleil étant à celle du soleil à la terre à peu près comme 3 est à 2, si l'on était placé dans *Mars*, on verrait le soleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paraît d'ici; par conséquent, la quantité de chaleur et de lumière que *Mars* reçoit du soleil n'est que les $\frac{4}{9}$ de celle que reçoit la terre.

Le mouvement de *Mars* présente moins d'irrégularités que ceux de Jupiter et de Saturne. L'excentricité de son orbite est sensiblement constante, et le mouvement de son aphélie uniforme. Aussi est-ce de toutes les planètes celle pour laquelle le mouvement de l'aphélie est le mieux connu; Newton l'avait choisie pour en déduire le mouvement des aphélies des planètes inférieures.

Mars n'a point de satellite. « L'esprit systématique, la commodité des analogies et le penchant que nous avons à faire agir la nature selon nos vues et nos besoins n'ont pas manqué de persuader à bien des philosophes que les satellites avaient été donnés aux planètes les plus éloignées du soleil comme un supplément à la lumière affaiblie par l'éloignement, et en plus grand nombre, suivant qu'elles étaient plus éloignées de cet astre. Mais la planète *Mars* vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du soleil que nous, et n'ayant point de satellite. Fontenelle fait cette remarque dans la *Pluralité des mondes*, et il ajoute que, si *Mars* n'a point de satellite, il faut qu'il ait quelque chose d'équivalent pour l'éclairer pendant ses nuits. Il conjecture que la matière qui compose cette planète est peut-être d'une nature semblable à celle de certains phosphores, et qu'elle conserve pendant la nuit une partie de la lumière qu'elle a reçue pendant le jour. Voilà de ces questions sur lesquelles il est permis, faute de faits, de penser également le pour et le contre. »

La question de savoir si *Mars* est ou n'est pas aplati vers les pôles a longuement exercé la sagacité des astronomes. En raison de sa vitesse rotative, cette planète, originairement malléable comme toutes celles de notre système, devait, selon la théorie, être aplatie sous les pôles de la 230e partie de son diamètre, et cependant W. Herschel avait évalué cette dépression à $\frac{1}{16}$. D'autres astronomes, tels que Maskelyne et Bessel, en l'observant sans doute lorsqu'elle leur présentait obliquement son axe de rotation, avaient déclaré que le diamètre de cet astre était égal dans tous les sens. Arago, dans des expériences nombreuses faites depuis 1811 avec une lunette munie d'un prisme à double réfraction, a enfin constaté que, lorsque l'axe s'offrait convenablement à l'observateur, on pouvait y reconnaître un raccourcissement de $\frac{1}{30}$ par rapport à l'axe équatorial. Humboldt a adopté cette évaluation. Il reste à trouver la cause d'une dépression si énorme comparativement à celle de la terre qui, tournant à peu près avec la même vitesse, n'est aplatie que de $\frac{1}{300}$. Au reste, le nombre assigné par Arago à la valeur de l'aplatissement de *Mars* est encore fortement contesté. La question a été reprise en 1862 par M. Robert Main et M. Kaiser, mais sans recevoir une solution définitive.

L'analogie de mieux en mieux établie de *Mars* et de la terre et la découverte récente de l'homme fossile préparaient naturellement les esprits à admettre l'existence, sur la planète *Mars*, d'habitants analogues à ceux qui peuplent le globe terrestre. De *croire* à *voir*, il n'y a pas loin. Aussi, le 17 juin 1864, le *Pays*, journal de l'Empire, annonça, d'ailleurs sous toutes réserves, la découverte d'un habitant de la planète *Mars*, enfoui dans l'intérieur d'un aérolithe trouvé au fond d'une mine, en Amérique. Cet aérolithe n'était autre chose qu'un tombeau. Le défunt, assez bien conservé, avait dû être un *humain* haut de 4 pieds, assez semblable à nos frères du globe terrestre, ayant seulement, en guise de nez, une sorte de trompe qui partait du front, etc., etc.

MARS (**Arès** chez les Grecs, **Mars** et **Mavors** chez les Romains), dieu de la guerre et des combats, dans la mythologie gréco-romaine. D'après la théogonie d'Hésiode, suivie par la plupart des mythologues, il était fils de Jupiter et de Junon; mais les poëtes latins lui assignent une autre origine. D'après leurs récits, Junon, jalouse de ce que Jupiter avait donné le jour à Minerve sans son secours, résolut de devenir mère à son tour en se passant de ses services. Pour cela, elle se rendit en Orient, où Flore lui montra dans les champs d'Olène une fleur dont le seul attouchement produisait ce merveilleux effet; ce qui fait dire un peu librement à Demoustier dans ses *Lettres à Émilie* :

Il existe encore une fleur
Qui renouvelle ce prodige :
Dès que l'Hymen la touche, aussitôt elle meurt,
Mais on voit naître de sa tige
Une Grâce enfantine, aux yeux tendres et doux;
Ou bien un jeune Amour sans carquois et sans ailes.
Ainsi les descendants des héros et des belles
De fleur en fleur sont venus jusqu'à nous.

Junon fit élever son fils par Priape, un des Titans, qui lui apprit la danse et les autres exercices servant de prélude aux luttes guerrières.

Mars est une divinité pélasgienne dont le culte passa de la Thrace en Grèce; les Romains, qui l'honoraient d'un culte tout particulier, donnèrent son nom au premier mois de leur année. Chez tous les peuples on retrouve à l'origine l'adoration de la force, la déification de la violence, et il n'y a pas une nation qui n'ait eu son dieu Mars dans son enfance. Les Babyloniens honoraient ainsi Bélus, lequel, suivant Diodore de Sicile, inventa les armes et l'art de ranger les troupes en bataille; les Gaulois avaient Hésus; les Perses, Orion; les anciens Scythes adoraient

Mars sous la forme d'une vieille épée rouillée, et les Sabins sous celle d'une pique ; les Thraces admirent au même honneur un de leurs rois, nommé Odin, qui se signala par sa valeur et ses conquêtes.

Mars est la personnification du tumulte de la guerre, du carnage, de la rage des combats ; il n'est jamais rassasié de sang et de meurtres, et il excite sans cesse les peuples à s'entr'égorger, sans manifester plus de préférence pour l'un que pour l'autre. C'est Homère surtout qui, dans son *Iliade*, a propagé les traditions relatives à Mars, dont il fait l'incarnation de la force brutale. Toutefois, par un profond sentiment de la véritable supériorité qui consiste dans le courage allié à une haute raison, le poëte le fait inférieur à Minerve, la déesse de la sagesse, et c'est ainsi que Diomède, protégé par cette déesse, blesse de son javelot le dieu de la guerre lui-même, et, lorsqu'un combat général s'engage entre les divinités de l'Olympe, Minerve encore fait rouler Mars sous le poids d'une pierre énorme. Ce caractère terrible, cet appétit sauvage de la destruction s'accentue plus énergiquement encore dans les tragiques grecs ; c'est ainsi que, dans *Œdipe roi*, lorsque Thèbes est désolée par une peste effroyable, les Thébains implorent le secours de Minerve contre Mars, qu'ils considèrent comme l'auteur de tous leurs maux : « Noble fille de Jupiter, fais retourner sur ses pas ce cruel Mars qui, sans bouclier, sans javelot, est venu nous combattre et qui nous consume au milieu des gémissements et des cris ; qu'il aille dans les flots inhospitaliers de la mer de Thrace ! O Jupiter ! écrase-le de ta foudre ! Bacchus, viens, avec des flambeaux allumés, poursuivre et consumer ce dieu cruel que les autres dieux ne regardent qu'avec horreur. »

Homère prête à Mars un aspect effroyable ; de la main droite il brandit sa forte lance, et il s'avance sur un char traîné par deux chevaux aux harnais d'or. Lorsqu'il entreprit de séduire Vénus, ce ne fut point sous les traits d'un céladon, mais dans l'appareil le plus terrible, qu'il se présenta à la belle déesse, persuadé que la vanité est souvent le chemin du cœur d'une femme. « Il était sur un char d'airain traîné par deux chevaux fougueux. Leurs crins hérissés, leurs yeux ardents, leur bouche écumante de sang, leurs narines soufflant et respirant la vengeance les avaient fait nommer la Terreur et la Crainte. Debout sur le devant du char, Bellone, le regard furieux, les cheveux épars, tenait les rênes d'une main, de l'autre un fouet ensanglanté. Le dieu, le front couvert d'un casque d'or surmonté d'un panache, s'appuyait fièrement sur sa lance ; ses membres nerveux étaient revêtus d'une armure d'acier étincelant. Son bras gauche tombait sur la poignée d'un glaive, et portait un vaste bouclier. La férocité, l'orgueil, l'impatience et la rage se peignaient tour à tour sur son visage rude et basané, et faisaient froncer ses noirs sourcils. La Discorde et la Fureur, l'œil en feu, le front pâle et livide, armées d'un poignard et d'une torche brûlante, accompagnaient le char et traînaient après elles l'Innocence et la Faiblesse chargées de chaînes. Le Désespoir, les Plaintes et la Misère, les yeux baignés de larmes, les membres déchirés et couverts de tristes lambeaux, suivaient d'un pas chancelant et fermaient la marche. » (Demoustier, *Lettres à Emilie.*) Homère et Ovide ont chanté les amours de Mars et de Vénus, que Vulcain, averti par Apollon, surprit pendant leur voluptueux sommeil. L'époux trompé les enveloppa d'un filet invisible, puis appela tous les dieux pour jouir de leur confusion, sans réfléchir qu'il entrait pour son compte dans la bonne moitié de la comédie. Vénus toute honteuse s'enfuit à Paphos, et Mars furieux se sauva dans les montagnes de la Thrace, son séjour habituel ; mais auparavant, pour se venger de son confident *Alectryon*, qui ne l'avait point prévenu de l'arrivée de Vulcain, il le transforma en coq et en fit ainsi ironiquement l'emblème de la vigilance.

Il annonce aux amants le lever de Phœbus,
Et Mars, en l'écoutant, sort des bras de Vénus.

La fable des amours de Mars, dieu de la guerre, et de Vénus, déesse de la beauté, forme une allégorie trop frappante pour avoir besoin de commentaires ; aujourd'hui encore on connaît l'influence irrésistible que l'uniforme exerce sur le sexe faible.

Les poëtes donnent à Mars plusieurs femmes et plusieurs enfants. Il eut Hermione de Vénus, Romulus et Rémus, de Rhéa, et, de Thébé, Evadné, femme de Capanée. Il eut peu de temples en Grèce ; c'est à Rome surtout que son culte triompha. Les Saliens étaient des prêtres de Mars, et formaient un collége sacerdotal qui est resté célèbre. On immolait à ce dieu le taureau, le verrat et le bélier ; certains peuples lui sacrifiaient des chevaux, des boucs, des ânes, et même des prisonniers de guerre. Le coq et le vautour lui étaient consacrés.

« On représente Mars sous la figure d'un homme armé d'un casque, d'une pique et d'un bouclier ; tantôt nu, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau sur les épaules ; quelquefois barbu, mais le plus souvent sans barbe ; quelquefois avec le bâton de commandement à la main, et portant sur la poitrine une égide avec la tête de Méduse. On le voit aussi sur un char traîné par des chevaux fougueux qu'il conduit ou laisse diriger par Bellone. » (Noël, *Dictionnaire de la Fable.*)

Une foule de poëtes se sont plu à nous décrire la figure et le terrible appareil du dieu de la guerre :

Tel des sommets de la Thrace
Descend Mars dans sa fureur ;
Ses yeux lancent la menace
Et son casque la terreur ;
Son souffle allume la guerre,
Son char dévore la terre,
La mort guide ses coursiers ;
Et Bellone, échevelée,
Dans la sanglante mêlée
Presse le choc des guerriers.

LEBRUN.

Une description plus énergique encore est celle qu' a donnée Colardeau dans son *Temple de Gnide :*

Là d'un fier coloris Mars est représenté,
Poussant dans les combats son char ensanglanté ;
Son front cruel et sombre annonce le carnage,
La Mort, l'affreuse Mort, l'Epouvante, la Rage
Précèdent ses coursiers écumants et fougueux.
Sur son casque de fer un dragon tortueux
Semble vomir de loin la flamme et la fumée ;
Autour du dieu sanglant vole la Renommée ;
Sa détestable sœur, Bellone, à ses côtés,
Marche, s'élance, court à pas précipités,
Et secouant les feux de sa torche infernale,
De son barbare frère est la digne rivale.
Tous deux d'un vain laurier se disputent l'honneur ;
Bellone a plus de rage, et Mars plus de valeur.

Les poëtes désignent souvent Mars par une périphrase telle que le *fils de Junon*, le *dieu de la Thrace*, le *dieu de la guerre*, le *dieu des combats*, le *dieu qui préside aux combats*, le *dieu des guerriers*, etc. On dit de même poétiquement les *jeux*, *les horribles jeux de Mars* pour les combats ; les *champs de Mars* pour les champs de bataille ; les *travaux de Mars* pour les travaux de la guerre ; le *métier de Mars* pour la carrière des armes ; les *enfants*, les *nourrissons*, les *favoris de Mars* pour les guerriers ; l'*école de Mars* pour l'apprentissage de la guerre. C'est ainsi que Delille a dit de l'âne :

Pour lui Mars n'ouvre point sa *glorieuse école* ;
Il n'est point conquérant, mais il est agricole.

Telles sont les notions les plus généralement répandues sur *Mars*, l'un des douze grands dieux de l'Olympe hellénique, sous le nom d'*Arès*. Nous allons reprendre chacune de ces notions dans le détail et examiner à un point de vue critique, nouveau à plusieurs égards, les questions importantes de mythologie et d'histoire primitive qui ont été soulevées au sujet de *Mars* ou d'*Arès*.

Dans le culte mithriaque, d'après Celse, et probablement aussi dans le culte dont celui de Mithra n'est qu'une transformation, Mars était l'une des sept grandes divinités planétaires.

Nous trouvons là l'origine du culte de Mars considéré à la fois comme divinité planétaire et comme présidant au premier mois de l'année romaine primitive.

Arès, dans Homère, est le dieu meurtrier par excellence (ἀνδροφόνος). Il a pour compagne une autre divinité guerrière, Enyo, qui préside au pillage et à la destruction ('Ενύω πτολιπόρθος). Cette déesse est une forme féminine d'Arès ; elle personnifie les horreurs de la guerre. A la suite d'Arès se placent encore, par des personnifications du même genre, la mêlée, *Kydœmos* (Κυδοιμός) ; l'élan guerrier, *Alcé* (Ἀλκή) ; la poursuite, *Iocé* ('Ιωκή). Par une allégorie toute poétique, Homère attelle au char d'Arès l'*Effroi* et la *Crainte* (Δειμός et Φόβος).

Ces mêmes divinités allégoriques reparaissent dans le poëme du *Bouclier d'Hercule*, environnant le char du dieu, qui, couvert de sang, agite son glaive homicide et excite les guerriers au carnage.

Arès a pour sœur et pour compagne Eris ('Ερις), la Discorde, que Zeus envoie aussi parfois comme Até pour porter le trouble dans la société des humains.

Nous verrons comment ces caractères donnés par les poëtes à la figure d'Arès sont loin d'en rendre toute la hauteur et toute la complexité.

Constatons d'abord quelques variations dans la fable de la naissance d'Arès : quelques mythographes le font naître de Chronos et de Rhéa ; d'autres prétendent que Junon rebelle lui aurait donné le jour en Thrace, à l'insu de son époux, après avoir touché une fleur. La version qui le fait naître de Jupiter est d'origine crétoise.

On donnait à Arès pour nourrice Théra, c'est-à-dire la *bête fauve*, comme on donna une louve pour nourrice à Romulus, fils de Mars, identifié avec lui par les Romains.

Beaucoup de rois prétendirent faire remonter à Mars leur généalogie. Les Thraces le donnaient pour père à leur roi Diomède, qui nourrissait ses chevaux de chair humaine et qui fut tué par Hercule ; la mère de Diomède était, suivant la Fable, Cyrène.

On manque de renseignements sur l'établissement du culte d'Arès dans la Grèce. Hérodote nous représente la Thrace comme en étant le siége principal, ce qui ferait croire qu'il appartenait à cet ensemble de divinités que les peuples de la Macédoine et de la Thessalie, c'est-à-dire de la Thrace primitive, portèrent dans la Grèce.

« Dans la Thrace, voisine de la Scythie et habitée par des populations non moins farouches, Mars était, dit M. Guigniaut, la divinité dominante ; c'est de là que les traditions grecques le font venir, là qu'elles placent son berceau, son palais, au pied du mont Hémus ; c'est la Thrace qui lui échut en partage, à cause de ses belliqueux habitants, lorsque les dieux se distribuèrent les régions du monde. »

Peut-être Arès a-t-il la même origine que le héros Aras, autochthone de la Phliasie, où il fonda la première ville. S'il en était ainsi, ce serait un indice de plus que le dieu remontait à l'époque primitive.

On reconnaît Arès dans ce Ζεὺς ἄρειος qu'Œnomaüs invoquait chaque fois qu'il s'apprêtait à lutter contre les prétendants à la main de sa fille.

A Thèbes et à Orchomène, on invoquait le dieu de la guerre sous le nom d'*Enyo*.

C'est dans le Péloponèse méridional, en Laconie, à Tégée et à Athènes, que le culte de l'Arès grec a laissé les traces les plus anciennes.

La statue d'Arès qu'on voyait à Sparte était faite de bois et fort ancienne. Suivant un usage qui remonte à une époque de superstition grossière, on enchaînait cette statue pour qu'elle ne pût se sauver, comme on faisait d'ailleurs dans la même ville de la Vénus locale, de Morpho.

Le caractère attribué à Arès, autant que son nom même, dénote clairement une divinité nationale, ethnique, autochthone, ou du moins remontant aux origines de la tribu. Rien n'était plus naturel que des peuples obligés de vivre sans cesse en état de guerre se missent sous la protection d'une divinité des combats. La signification savante et profonde du symbolisme d'Arès n'enlève rien à la simplicité de l'idée primitive.

Le mot 'Αρης paraît appartenir à cette famille de mots qui se retrouve dans toutes les langues indo-européennes, famille qui a pour radical commun la syllabe ἀρ, entraînant une idée de force, d'habileté, de justesse, de supériorité. Ainsi, en grec, nous voyons autour de la particule augmentative ἀρι se former une foule de mots de significations analogues : ἄρω, ajuster ; αἴρω, prendre ; αἱρέω, choisir ; ἀρέσαω, plaire ; ἀρήγω, secourir ; ἀρκέω, écarter ; ἅρμα, char de guerre ; ἄρκυς, filet ; ἄρσις, tribut ; ἄρτι, précisément ; ἄρτιος, bien adapté ; ἄρσεος, bel et bon ; ἀρείων, ἄριστος, meilleur, le meilleur ; ἀρετή, vertu ; ἄρσην ou ἄῤῥην, mâle, etc. Toute cette famille de mots déroule au moins à nos yeux les divers attributs, les qualités d'Arès, l'homme hardi, à la main prompte, le chef vaillant, le *fort chasseur*, suivant l'expression biblique, celui qui sait conduire une action, le voleur de troupeaux (ἄρς, ἀρνὸς), le bras viril (ἄρθρον, articulation), l'homme vraiment homme, le conducteur de chars, le secoureur, celui qui écarte l'ennemi, celui qui impose les tributs, le meilleur de la cité, celui dont on cite en exemple la haute vertu, celui qui choisit la plus belle des prisonnières et qui plaît à toutes les belles, comme il est aimé de Vénus.

C'est à dessein que nous rapprochons ici ces formes diverses auxquelles le nom d'Arès paraît se rattacher également. On peut nous objecter qu'il y a là plus d'un radical, et qu'en remontant aux radicaux analogues de la langue sanscrite on se trouve en face de plusieurs images différentes. Le point capital de l'objection porte sur le mot ἄῤῥην (mâle), qui paraît se rattacher à Arès comme le *mas*, *maris* des Latins (même sens) se rattache à *Mamers*, *Mavors*, *Mars* (trois formes du même nom). La racine sanscrite qui représente le grec ἄῤῥην se distingue de celles qui se rapprochent des mots ἄρω, ἀρετή, etc., par une lettre initiale qui se retrouve dans l'esprit rude du mot grec, et par sa signification, d'après laquelle Arès ou le mâle est celui qui déchire pour féconder. Et cette image serait le fond d'un mythe très-considérable chez les anciens. Cette acception nous paraît juste ; mais elle ne démontre pas à nos yeux que cette racine et cette image restent sans relation avec les autres, soit en sanscrit, par un rapport initial, soit seulement en grec, par suite de déviations subtiles. L'esprit rude n'a pas d'importance ici, à cause du ρ, qui est lui-même une sorte d'aspiration ; cet esprit disparaît dans ἄρς, le bélier, qui se rattache certainement à ἄῤῥην ; il se retrouve dans beaucoup de dérivés de ἄρω, entraînant une idée d'insistance, d'énergie, de ténacité. Cette observation s'étend fort loin, et peut être appliquée à plus d'une famille de mots voisine de celle qui nous occupe. Nous ne la justifierons ici que par un rapprochement entre ἄρτι, ἄρτιος, ἄρω, αἴρω (avec l'esprit doux, et dont le sens se déduit rigoureusement d'une expression à l'autre), et αἱρέω, qui se confond dans plus d'une acception avec αἴρω, mais qui sous sa forme latine, *hæreo*, donne exactement, quoique avec une insistance particulière, la signification primitive de toute la famille, qui est l'idée d'adhérence. On conçoit aisément que cette signification amène à la fois à l'idée de déchirement et à celle de fécondation, et serve en quelque sorte de trait d'union entre l'une et l'autre image. Rapprochons de ces termes ἀρόω et *arare* (sans aspiration) avec le sens de labourer, de fendre la terre pour la féconder.

Toutes les questions soulevées ici par une discussion étymologique d'une extrême importance dans notre sujet vont se représenter sous diverses formes dans l'analyse des opinions que nous devons faire connaître et des systèmes que nous devons développer.

M. H. Dietrich Müller a essayé de démontrer qu'Arès était originairement une divinité chthonienne, qui présidait à la mort, régnait sur les ombres et avait beaucoup d'analogie avec le *Mantus* étrusque et l'*Hadès* grec. Mais, dit M. Maury, les rapprochements dont ce savant a étayé son opinion n'offrent rien de bien concluant.

M. Gerhard, qui croit saisir une origine commune entre l'Arès grec et le Mars latin, y voit aussi un ancien dieu de la mort et de la destruction. Il croit, en effet, reconnaître dans Arès une divinité d'origine phénico-syrienne, variété du dieu assyrien Azar, et qui était une personnification des feux dévorants du soleil, dont la déesse Adrastie lui semble être, d'un autre côté, une dérivation féminine. Arès, identifié, par M. D. Müller, à Pluton, se rapproche ici de l'Apollon primitif, de l'Apollon ἀλεξίκακος, ἀποτρόπαιος, *détourneur de maux*, qui tire son nom de sa qualité de *destructeur* (ἀπόλλυμι : ὄλλυμι, comme ἴλον, par l'adoucissement du ρ, paraît se rattacher à αἱρέω, αἴρω).

M. Wehrmann, réfutant l'opinion de M. D. Müller, établit qu'Arès représentait non-seulement la guerre, mais la lutte des forces physiques, des grands agents de la nature. De là les parents que les poëtes lui assignent : Zeus, le dieu créateur, et Héra, la matière créatrice. Arès est bien, d'après ce savant, la lutte, mais la lutte qui doit amener l'ordre et la paix.

A l'appui de cette opinion de M. Wehrmann, nous verrons plus loin l'Harmonie donnée comme la fille d'Arès. Or, le nom de cette personnification se déduit rigoureusement du radical que nous étudiions tout à l'heure, par ἁρμόζω, *ajuster*, dérivé de ἁρμός, *jointure*, substantif verbal dérivé lui-même de ἄρω.

M. Wehrmann a raison ; mais M. D. Müller et M. Gerhard n'ont pas tort, comme cela résulte de la discussion étymologique et sera démontré par de frappantes analogies.

Tel n'est cependant pas le jugement de M. Maury, aux yeux duquel de pareilles idées cosmogoniques ne sauraient convenir à un âge primitif, et il paraît plus vraisemblable qu'Arès était dans le principe un dieu du fer et des combats, représenté par l'arme meurtrière à laquelle il présidait.

Arès nous paraît avoir été le dieu que représente M. Maury ; mais il ne cesse pas pour cela d'être conforme aux idées que s'en sont faites MM. D. Müller, Gerhard et Wehrmann.

Personne ne peut nier que le genre de divinités qu'indique M. Maury ne se soit retrouvé chez une foule de populations guerrières. On rencontre encore des spécimens actuels d'un semblable culte. Un des plus curieux débris des populations primitives de l'Indoustan, les Khouds, reconnaissent un dieu du fer, *Loha-Pennes*, qui est en même temps le dieu de la guerre, et que chaque village représente par un morceau de ce métal enterré dans son territoire.

A plus forte raison un usage analogue devait-il exister chez les populations primitives. Aussi l'y retrouve-t-on aussi haut que les documents écrits ou les monuments peuvent nous permettre de remonter à travers l'histoire.

« Dans chaque canton, dit Hérodote parlant des Scythes, et au milieu du champ destiné aux assemblées publiques, ils ont un temple élevé en l'honneur d'Arès de la manière suivante : des faisceaux de menu bois sont entassés jusqu'à trois stades environ en longueur et en largeur. Au haut de cet amas est pratiquée une plate-forme carrée, dont trois côtés sont à pic ; le quatrième seulement offre un accès. Tous les ans, on y monte cent cinquante charretées de menu bois, car la pile va toujours s'affaissant par l'intempérie des saisons. Sur cette pile est planté, chez chaque tribu scythe, un vieux cimeterre de fer, et c'est là le simulacre d'Arès. Ils offrent à ce cimeterre des sacrifices annuels de bestiaux et de chevaux, et lui immolent un plus grand nombre de victimes qu'au reste des dieux. Parmi les prisonniers qu'ils font sur leurs ennemis, ils lui sacrifient aussi un homme sur cent. »

Le même fétiche symbolique de Mars et les mêmes sacrifices se retrouvent chez les Sabins barbares de la vieille Italie. Le Mars sabin était représenté par une lance. C'était le dieu *Quirium* ou *Cur*.

Bien que, chez des peuples demi-sauvages, presque exclusivement adonnés à la guerre, ce symbole de la lance ou du glaive ait dû être l'expression naturelle de la puissance qui préside au destin des batailles, M. Guigniaut, d'après Creuzer, croit que ce ne fut là ni sa seule ni peut-être sa première signification, du moins chez d'autres peuples. Le Dschemschid de la Perse fend le sein de la terre avec un glaive d'or, et la terre, fécondée, se réjouit. Mithra, le héros solaire du même pays, porte également un glaive, dont il égorge chaque année le taureau, emblème de la terre répandant ses dons. M. Lajard, dans les planches qui accompagnent ses recherches sur Vénus, rapporte à la grande déesse Mylitta et aux divinités plus récentes qui s'y rattachent des représentations analogués. En Carie et en Lydie, un dieu singulièrement rapproché de Mars, le Jupiter Labrandeus, était armé d'une hache d'armes et d'une lance ou encore d'une épée (c'est le sens du mot λαβρύς en langue lydienne), et ce dieu guerrier, espèce de Ζεὺς στράτιος ou de dieu de la guerre, pareil au Ζεὺς Ἄρειος des Epirotes, paraît être identique au fond avec le dieu des montagnes, de la foudre et des orages, qui ouvre à la fois, au printemps, la carrière de l'année et celle des combats, qui fend le sein des nuages et féconde celui de la terre par des pluies abondantes.

Evidemment, dans toutes ces données, le glaive ou la lance ont trait à la terre, dont le sein s'entr'ouvre aux influences célestes; ils figurent l'action violente, mais bienfaisante, d'un pouvoir supérieur qui la pénètre et la déchire pour la féconder.

Mars est le même dieu que l'*Axiokersos* des mystères de Samothrace. Axiokersos, le *grand fécondateur*, est fils d'*Axièros*, le tout-puissant (d'après les étymologies égyptiennes de ces noms). Il est l'époux d'*Axiokersa*, avec laquelle il consomme le grand œuvre de la génération. La doctrine de Samothrace donne ainsi à Mars Vénus (Axiokersa) pour légitime épouse; idée fidèlement conservée par la sculpture antique, qui toujours rapprochait Mars et Vénus dans les temples comme sur les lits solennels. Ainsi, sur le célèbre cippe de Cypsélus, étaient représentés à la fois le dieu de la guerre et la reine des amours. A Athènes, dans le temple du même dieu, se voyaient des images de la déesse.

Mars et Vénus, par leur alliance, mettent au jour l'Harmonie; en effet, la discorde, mariée à l'union, produit l'ordre du monde. C'est le dogme philosophique d'Empédocle sur la dispute et l'amitié; c'est l'axiome d'Héraclite : *Le combat est le père de toutes choses.* Passé des mystères de Samothrace dans la théologie des Orphiques, ce dogme se propagea d'école en école jusqu'aux derniers temps de la Grèce. Il se retrouve chez les Latins, où le mois consacré à Mars est celui qui ouvre l'année, et où Mars, avec sa virile épouse *Nériène*. est fêté au printemps.

« Dans les mystères cabiriques de Samothrace, dit M. Guigniaut, Arès se présente comme le fécondateur universel par la lutte et par le combat. De son alliance avec Aphrodite, avec le principe de toute union, résultent la vie sans cesse renouvelée de la nature et l'éternelle harmonie du monde. Le Mars du Latium complète cette vieille conception pélasgique. Ouvrant à la fois, au printemps, la carrière de l'année et celle des combats, il se montre sous une face comme le dieu de la nature, sous l'autre comme le dieu de la guerre, mais avec l'idée première d'une lutte perpétuelle, nécessaire au développement du monde aussi bien qu'à celui de la société. »

Dans le système cabirique, Vulcain, le dieu du feu, est identifié avec Axieros. Homere en fait l'époux d'Aphrodite, avec laquelle Arès ne s'unit que secrètement. Eustathe rapporte plusieurs explications du mythe homérique qui avaient cours chez les anciens, et dont l'une, toute physique, considérait Vénus, épouse de Vulcain, comme la beauté resplendissante, ou du feu, ou des ouvrages en métaux, explication peu philosophique et que nulle analogie ne justifie. D'après la doctrine savante et antique de Samothrace, Vulcain, qui prend et retient immobile dans d'invisibles filets le couple adultère de Mars et de Vénus, est le dieu tout-puissant du feu, dont le souffle invisible pénètre, enveloppe et captive tout ce qui respire, même les puissances créatrices.

La planète *Mars* était identifiée, chez les Romains, avec le dieu de ce nom. Dans le septième hymne homérique, hymne adressé à Arès, la même identification est indiquée, et M. Maury induit de cette mention le caractère moderne de l'hymne. Nous ne savons pas sur quels arguments il fonde son induction. Quoi qu'elle puisse avoir de sérieux, nous ferons remarquer que le dieu de la guerre est représenté dans cet hymne avec tous ses caractères les plus antiques. C'est le père de la Victoire, l'auxiliaire de la Justice (συνάρωγε θέμιστος : remarquez le radical de ἀρωγος), le chef des hommes justes, celui qui porte le sceptre du courage (ἠνορέης, de ἀνήρ, comme *virtus* de *vir* : Arès est toujours le dieu des *mâles*, ἀνδρῶν), enfin le dieu secourable (ἐπίχαιρε, épithète donnée à Apollon, ce qui nous ramène à l'identification primitive indiquée par M. Gerhard). M. Maury voit dans ces qualifications données à Arès une nouvelle preuve de la postériorité de l'hymne, parce qu'il confond l'hymne religieux avec la fantaisie poétique; l'hymne fût-il de composition moderne, les qualifications religieuses resteraient archaïques, et il y aurait encore naïveté à les considérer comme modernes parce qu'elles représentent une personnification morale plus haute que celle de l'Arès des poëtes. Arès est dépeint dans l'hymne sous la figure d'un guerrier, la haste et le bouclier à la main, cuirassé d'airain, « tel, remarque M. Maury, que nous le représente aussi l'art dans les monuments des derniers âges, » tel, ajouterons-nous, qu'il a été toujours représenté.

Arès, dans Homère, dieu sanguinaire, rebelle, détesté des autres immortels, forme un frappant contraste avec Athéné, qui préside aussi aux combats, mais qui en modère la fougue et en assure le succès par sa prudence. L'imitation d'Homère fit qu'Arès a continué d'être, chez les tragiques, la personnification de la guerre furieuse et de recevoir les traits repoussants que lui donne l'*Iliade.* Voilà, suivant M. Maury, le véritable Arès : « Son nom devint parfois même un véritable synonyme des mots de guerre, de bataille ou même de fléau; ce qui le réduisit de plus en plus à la conception allégorique qui lui avait donné naissance. »

M. Maury pourrait dire aussi à ce propos que, dans Homère, Diomède atteint Arès, et que celui-ci pousse un cri déchirant dont la force égale la voix de neuf mille à dix mille mortels. Telle est, en effet, l'idée que la poésie se fait des dieux, tel est le résultat de l'anthropomorphisme, tel est le caractère de ces fables qui dénaturent la haute signification des personnages divins de la Grèce. Mais il n'est pas exact que les tragiques se soient également inspirés de cette image dégradée du dieu de la guerre : le poëte Eschyle, celui de tous qui, se souvenant de Marathon, a le plus souvent glorifié le dieu des combats, non-seulement le fait grand et redoutable, mais encore emprunte ses traits aux traditions thébaines; or, les traditions thébaines étaient celles d'une ville qui s'était jadis placée sous la protection spéciale d'Arès lui-même.

« En un grand nombre de localités, Arès paraît avoir été totalement inconnu. » Chez les Athéniens, le dieu de la guerre était surtout Athéné. Chaque peuple avait ses dieux nationaux, qui le protégeaient contre l'ennemi, et devenaient ainsi pour lui des dieux guerriers. Les Eliens, qui avaient vraisemblablement reçu des Doriens le culte d'Arès, honoraient ce dieu comme une divinité nationale, θεος πατρῷος, et le donnaient pour ancêtre à leur roi Œnomaüs.

« C'est en Laconie, pays dont les institutions et les mœurs gardaient quelque chose de la férocité des âges primitifs, que l'on a continué le plus longtemps de l'adorer. » Il était naturel qu'un peuple guerrier comme les Spartiates adorât Arès; mais, sans parler de la *férocité* des âges antéhomériques, remarquons que l'affirmation finale de M. Maury, affirmation d'ailleurs gratuite, ne concorde guère avec cette autre assertion : « En un grand nombre de localités, Arès paraît avoir été complétement inconnu. Oublié durant la paix, ce n'était guère qu'au moment d'entrer en campagne que se réveillait la dévotion des Grecs pour lui; alors on lui sacrifiait des victimes, et l'on poussait en son honneur des cris et des exclamations destinés à enflammer le courage. » Et c'est à quoi se résument les objections élevées par M. Maury contre les idées sérieuses qui avaient été émises avant les siennes sur le personnage mythique d'Arès.

Lucien dit que Priape apprit à danser à Mars avant que de lui apprendre le métier de la guerre. La signification de cette fable est claire et vient à l'appui de l'opinion que nous avons soutenue sur la valeur complexe du personnage d'Ares. Arès était non-seulement propre à la guerre, mais aussi à la danse, ce qui s'accorde avec sa qualité de père de l'Harmonie. Homère l'appelle ἀρτίπους (où nous retrouvons ἄρω et ἄρτιος), qui a bon pied, qui a les pieds legers, ou plutôt le pas juste, et Lycophron l'appelle ἀρχηστής, le danseur.

Le meurtre d'Halirrhotius, fils de Neptune, réduisit Arès à la nécessité de se défendre devant les dieux; il le fit avec tant d'éloquence et d'habileté, qu'il fut absous. Le lieu où avait été rendu l'arrêt fut appelé l'*Aréopage.* Ce fut là que le sénat d'Athènes rendit par la suite ses jugements : singulier patronage pour le tribunal le plus auguste des Athéniens, et plus singulière explication de l'origine de ce choix, si les Athéniens avaient vu dans Mars le dieu barbare dont parle M. Maury!

Le caractère élevé de la conception première du dieu de la guerre se retrouve jusqu'à la dernière époque et chez les Romains. C'est ainsi que, dans une médaille de Titus, nous voyons un Mars *Gradivus* (c'est-à-dire dans l'attitude de la marche), portant de sa main gauche un trophée et de sa main droite la vieille pique sabine, avec cet exergue : *Æternitas.*

Un monument étrusque, trouvé dans la Sabine et reproduit par Montfaucon (l'*Antiquité expliquée*, I, p. 48), nous présente cinq figures réunies : celles d'une divinité chasseresse, d'un dieu de la guerre armé de la pique, de Jupiter, de Mercure et d'Hercule, avec leurs attributs ordinaires et leurs noms latins en toutes lettres. Quant aux deux premières divinités, elles sont appelées *Arduinna* et *Camulus* par le dédicateur du monument, qui est un certain *M. Quartinius. M. F. Cives. Sabinus. Remus. miles. coh.* VII. *Pr. Antoniane. F. V. V. L. S.* On voit, d'après la qualité de *Quartinius*, sur laquelle nous n'avons pas à nous arrêter ici, le caractère postérieur de ce monument, où Mars est appelé *Camulus*; on sait que *Cadmilus* ou *Camillus* est une divinité du groupe des Cabires, donnée pour fils d'Axiokersos, et quelquefois identifiée avec lui. L'inscription que nous venons de citer justifie donc le rapprochement fait entre Mars et le culte des Cabires.

Mars est représenté dans les anciens monuments tantôt dans son appareil de guerre, tantôt sans armes; ici nu et sans barbe, ici barbu, ici le manteau sur l'épaule. Il est souvent nu avec le casque en tête. Il tient quelquefois de la main droite le bâton de commandement. Il est toujours beau. Montfaucon (pl. LXVI, 3) reproduit un très-remarquable spécimen de Mars, jeune, imberbe, aux cheveux bouclés, le regard divin, le front calme et doux, assis avec le manteau replié sur les genoux, tenant la poignée d'une épée, le pied sur un casque et le bouclier appuyé auprès de lui.

Ailleurs, il a le pied sur une écrevisse, par analogie avec son caractère astronomique.

Le revers d'une médaille d'Aurélien nous représente Mars et le Soleil levant qui soulèvent un globe de leurs mains droites. C'est une amplification de l'orgueil du vainqueur de Zénobie.

Aux surnoms de Mars que nous avons indiqués, il faut ajouter l'épithète ἀλλοπρόσαλλος, qui lui est donnée par Homère, et qui exprime l'idée de lutte *l'un contre l'autre.* Celle de *Thurius* marque son impétuosité.

Les monuments nous montrent que l'on sacrifiait le bélier (ἄρς) à Arès comme à Hercule. A Sparte, on immolait des chiens en l'honneur d'Arès Euyalos. Plutarque parle aussi d'un sacrifice offert en Béotie, dans lequel on coupait un chien en deux parties entre lesquelles on passait, sacrifice évidemment expiatoire. Ce sacrifice du chien, consacré à Hécate, nous rappelle les rapports d'Arès avec Hadès.

En sa qualité de dieu des combats, Arès était exclusivement adoré par les hommes (ἄρρενες). Lors d'une fête célébrée en son honneur tous les ans à Géronthres, il était défendu aux femmes d'entrer dans le bois qui lui était consacré.

A Sparte, c'étaient aussi les hommes, les éphèbes seuls qui sacrifiaient au même dieu. Ces sacrifices avaient lieu dans les *gymnopédies*, fêtes qui remontaient au moins à la LIXe olympiade, et où ils étaient accompagnés des sacrifices faits par les pugilaires à Hercule. Dans les danses qui avaient alors lieu, il se formait deux chœurs, l'un d'hommes et l'autre de garçons, qui dansaient tour à tour nus, en chantant les pæans des poëtes les plus célèbres de la Grèce.

Cependant, à Tégée, par suite, sans doute, de quelque fait historique (nous avons eu en France, par suite de la démonstration héroïque des femmes de Beauvais, des processions locales où elles avaient le pas sur les hommes), les femmes avaient le privilége de célébrer la fête d'Arès.

On raconte que le berger Faustulus, qui nourrit Romulus et Rémus, vit un pivert qui volait à la caverne, apportait dans son bec le manger des deux enfants et le leur mettait à la bouche. Nous n'avons pas besoin de rappeler l'histoire de la louve qui les allaita. Or, c'est pour cela que le pivert et la louve auraient été mis sous la tutelle de Mars.

Terminons cet article d'archéologie pure par quelques détails poétiques et artistiques sur la fable charmante des amours d'Aphrodite et d'Arès.

Nous empruntons à l'élégante traduction de M. Bignan quelques vers du récit homérique. Le Soleil, distinct d'Apollon dans la mythologie d'Homère, trahit les deux amants, et Vulcain, ayant dressé autour de sa propre couche un réseau si fin qu'il est imperceptible à tous les regards, observe l'heure où Arès se trouve auprès de son amante :

Vénus, cédant sans peine au désir amoureux,
Vers le lit nuptial le suit; mais autour d'eux
Le réseau se déploie, et, dans ses nœuds habiles,
Captive étroitement leurs membres immobiles.

Vulcain est aussitôt averti par le Soleil de la réussite de sa ruse, et se hâte de s'assurer lui-même de la réalité de son infortune :

Dévoré de chagrins, dans sa fureur farouche,
Debout sous le portique, il s'arrête, et sa bouche
Fait tonner dans les airs ces terribles accents :
« O père des mortels, et vous tous, dieux puissants!
Venez, et, partageant le courroux qui m'enflamme,
Contemplez un tableau risible, mais infâme!... »

Les dieux accourent. Apollon demande ironiquement à Mercure s'il regretterait d'être à la place de Mars près de la blonde Vénus : « Non, certes! répond Hermès;

De nœuds trois fois plus forts qu'on m'impose l'obstacle,
Qu'aux habitants des cieux je serve de spectacle,
Et puissé-je dormir enlacé dans ses bras! »

A ces mots, le rire éclate parmi les immortels. Le grave Neptune interpose sa médiation et se porte caution pour Arès, qu'Héphæstos délivre, non sans dépit :

Vulcain brise la chaîne, et de ces nœuds étroits
Les amants délivrés s'échappent à la fois.
Le fougueux Mars s'élance aux plaines de la Thrace;
La déesse des ris court, franchissant l'espace,
A Cypre, dans Paphos, où l'encens des mortels
En un champ réservé parfume ses autels;
Les Grâces à l'envi dans son bain la descendent,
Sur ses membres divins à larges flots répandent
Cette huile, par trésor qui n'appartient qu'aux dieux.

Parmi les nombreux monuments qui représentent la fable de l'adultère de Mars et de Vénus et du piége qui leur est tendu par Vulcain, il existe deux marbres très-remarquables, qui ont été reproduits dans le recueil des *Chefs-d'œuvre de Rome antique* (*Admiranda Romanarum antiquitatum*). Le premier bas-relief, trouvé à Rome au commencement du siècle dernier, faisait partie d'un autel à quatre faces, dédié par Tiberius Claudius Faventinus. Une couronne de feuillage d'acanthe, divisée en douze compartiments pour figurer sans doute le zodiaque, en occupe la plus grande partie. Le Soleil, conduisant son char attelé de quatre chevaux, atteint le haut de cette couronne, qu'il semble gravir, et vient éclairer des rayons qui entourent sa chevelure la scène de l'adultère. Le mari trompé lui fait pendant de l'autre côté de la couronne, coiffé du bonnet traditionnel de Vulcain, et tenant de la main gauche une grande tenaille, dont la poignée élève significativement, non loin de la tête du dieu, ses deux branches terminées en pointe. Le dieu roule dans son esprit beaucoup de soucis, et, tandis que ses lèvres relevées témoignent de son dépit, ses sourcils froncés annoncent la vengeance prochaine et semblent attentifs au succès de sa ruse. Au-dessous de la couronne est le thalamos (en français, le lit). Un petit Amour ouvre les ailes et annonce le jour; Aphrodite, plus qu'à moitié nue, se voit enchaînée au bras et paraît dire : « Ma foi, tant pis! » Son amant, un peu fatigué, incline sa jolie tête encore ensommeillée, pendant qu'un second Amour très-inquiet le réveille.

L'autre marbre a été jusqu'ici très-mal expliqué, et il est difficile de s'en rendre compte d'une manière complète, parce que le sujet s'éloigne beaucoup du récit homérique. Ainsi, Apollon et Mercure n'y figurent point, et l'on y voit, au contraire, plus d'une déesse : Homère les avait écartées par pudeur. Il est vrai que la scène ici représentée n'est pas précisément celle dont parle Homère : nous assistons au rendez-vous des deux amants, et rien ne nous fait connaître le stratagème du jaloux. Il faut d'abord considérer à part deux groupes de personnages, distinguer deux plans. Sur le premier, Mars, Vénus, des Amours, une divinité tellurienne portant une corne d'abondance, et un dieu marin tenant un coquillage, qui offre aussi l'image d'une corne; deux génies demandent ce que signifient ces deux cornes; un serviteur (pris maladroitement par Montfaucon pour Jupiter!) qui, une torche à la main, conduit Mars vers sa maîtresse. Vénus est toute à sa coquetterie et à son rêve de volupté; un Amour sans ailes s'endort à ses pieds. Mars, debout, le casque en tête, le bouclier au bras, la lance à la main, s'avance avec l'ardeur de la passion; un Amour veut le retenir, un autre lui ôter sa pique... Voilà la scène du premier plan, tout à fait indépendant de l'autre. Au second plan, le Soleil sur son char, d'une part, est précédé par un serviteur qui lui demande s'il doit appeler les dieux, et déjà Jupiter et Neptune arrivent; d'autre part, Junon sur son trône entre deux génies, Junon, gardienne de la foi conjugale, est prise à témoin par Vulcain, qui domine dans l'ombre la double scène, et qui est lui-même surmonté des cornes de deux chèvres. Un personnage féminin, placé à gauche au-dessous du Soleil, entre les têtes de Jupiter et de Neptune, pourrait être Amphitrite. Cette composition, d'un caractère plus riant que la première, est, comme on le voit, toute de fantaisie.

— Bibliogr. H. Dietrich Müller, *Ares, ein Beitrag zur Entwickelungs-Geschichte der griechischen Religion* (Braunschweig, 1848, in-8o); Krause, article MARS, dans l'*Encyclopédie classique* de Pauly, p. 1583; Creuzer et Guigniaut, les *Religions de l'antiquité;* Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique.*

— Iconogr. Nous avons déjà longuement parlé des diverses formes sous lesquelles on a représenté le dieu Mars dans l'antiquité la plus reculée, surtout en considérant ces représentations antiques comme propres à faire connaître le sens et la portée du mythe primitif. Nous n'en parlerons ici qu'au simple point de vue de l'art. Le dieu de la guerre est ordinairement représenté entièrement nu, un bouclier d'une main et une lance de l'autre. Ses attributs varient, d'ailleurs, suivant le rôle particulier qu'a voulu lui assigner l'artiste. *Mars vainqueur* est parfois revêtu d'une cuirasse, coiffé d'un casque, tenant une pique d'une main et un trophée d'armes de l'autre, ou portant de la main droite une petite *Victoire.* *Mars défenseur* (Mars propugnator) tient son bouclier d'une main et sa lance de l'autre. *Mars conservateur* s'appuie de la main gauche sur son bouclier, posé à terre, et tient de la droite sa pique, dont la pointe est renversée. *Mars gradivus* est dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas; il est coiffé de son casque, tient un bâton de la main droite et une arme de l'autre; une statue en bronze du musée de Florence le représente ainsi. *Mars pacificateur* est vêtu; il tient son bouclier de la main gauche, et une branche de laurier de la main droite.

Les représentations antiques de *Mars* sont assez rares. On en trouvera plusieurs décrites et gravées dans les *Monuments de sculpture* de Clarac.

Au musée de Versailles est un groupe de Desjardins représentant *Mars* jeune, tenant une épée d'une main et un bouclier de l'autre; il est debout sur un lion qui terrasse un loup. Des statues de *Mars* ont été exécutées par Math. Kenels (musée de Bruxelles) et V. Bacon (Exposit. univ. de Londres de 1862), Au musée de Madrid est une peinture de Velazquez représentant *Mars* coiffé de son casque; elle a été gravée par V. Loutrel. Dans la galerie de Dulwich est un tableau de Rubens représentant *Mars, Vénus et Cupidon;* Rubens a peint en outre un *Mars offrant des armes à Louis XIII*, gravé par Martinasi. Le musée de Munich possède, du même artiste, une *Renommée couronnant le dieu Mars*, gravée par Tanjé, et une *Minerve protégeant la Paix et le Bonheur contre les attaques de Mars.*

Mars et Vénus, tableau de Luca Giordano; au Louvre. C'est une composition d'une ordonnance savante, mais un peu froide. Mars s'éloigne, laissant la déesse nonchalamment couchée sur un lit de repos; autour d'elle, deux servantes s'empressent de réparer le désordre de sa toilette. Dans le fond, on voit Vulcain travaillant à sa forge. Deux Amours occupent les vides de la toile: l'un joue avec un chien, l'autre est couché sur un globe autour duquel s'enroule un serpent. Ce tableau appartenait à l'ancienne collection du cabinet du roi; il a été gravé par Pierron, par Filhol et par Landon.

Mars et Vénus, tableau de N. Poussin; musée du Louvre. Au premier plan, à gauche, la déesse nue, couchée sur un tapis couvert de fleurs, élève un bras et s'appuie sur l'autre. Mars, qu'on reconnaît à son casque, est également étendu et caresse de la main le visage de la déesse. Derrière ce groupe principal, un Amour tient un flambeau, et un autre Amour, monté sur le char de Vénus, fait voler une colombe. A droite, on voit des cygnes et une troupe d'Amours; l'un d'eux, une flèche à la main, le carquois sur l'épaule, monté sur un cerf, renverse d'autres Amours qui, pour s'opposer à sa course, lui présentent des flambeaux allumés et le bouclier de Mars. Dans le fond, un Amour remet un papier à Adonis. Le peintre a merveilleusement rendu la sécurité de Mars, l'amant qui se croit seul aimé, et la fine raillerie de Vénus, qui d'un signe moqueur indique, en montrant Adonis, que l'amant le plus près d'elle n'est pas le plus aimé. « Il règne dans cette scène beaucoup de grâce et de variété, dit Duchesne; la figure de Vénus est parfaitement dessinée; le caractère de Mars est noblement exprimé; le paysage est riche et les accessoires bien ordonnés. » Cette peinture, qui provient de la collection de Louis XIV et se trouvait placée en 1709 à Versailles, dans le cabinet des tableaux, a été gravée par Blot dans le *Musée français* et par Filhol.

Mars et Rhéa Sylvia, tableau de Poussin; musée du Louvre. Le peintre a peint la mère future des deux jumeaux endormie près du Tibre; elle tient encore à la main le vase dans lequel elle venait puiser de l'eau. Derrière elle, des Amours lancent leurs flèches à Mars, qui s'avance sur un char traîné par des lions. Le Tibre est personnifié par une de ces figures allégoriques consacrées aux fleuves; il est vu de dos, assis sur l'herbe, ayant près de lui deux jeunes enfants, Romulus et Rémus, qui cependant sont encore à naître, et la louve traditionnelle.

Mars et Vénus, tableau de Le Brun; au Louvre. Vénus, debout sur un char, montre à Mars, placé à côté d'elle, des armes que portent des Amours. Au premier plan, à droite, la figure d'un fleuve appuyé sur son urne. Les figures sont de grandeur demi-nature.

Mars et Rhéa Sylvia, tableau de Colombel; au Louvre. A gauche, dans un paysage et près d'une fontaine, Rhéa Sylvia est endormie; un Amour soulève le voile qui la couvre et la montre au dieu Mars. Sur le devant, à droite, le Tibre couché au bord de l'eau et la louve qui doit allaiter les deux jumeaux. Dans le fond, à gauche, un temple et des fabriques. Colombel exécuta ce tableau pour sa réception à l'Académie de peinture, en 1694.

Mars, couronné par la Victoire, écoutant la Modération, plafond de Gros; au Louvre (salle des Colonnes). Ce plafond occupe le côté gauche de la cinquième salle du musée Charles X. Mars, drapé dans un manteau de pourpre et debout sur un char, parcourt le rivage de la mer; de la main droite, il tient des javelots; de la gauche, il gouverne les quatre chevaux impatients attelés au char. La Modération, sous la figure d'une jeune fille blonde, aux cheveux relevés par un bandeau étoilé et appuyée sur le fût d'une colonne, présente au dieu un mors et une bride. Au-dessus du dieu plane une Victoire ailée, qui tient d'une main l'extrémité des rênes et de l'autre une couronne. Cette figure est largement peinte; les bras, le sein droit et les pieds, qui sont à découvert, sont d'une grande richesse de formes, et la tunique de pourpre qui voile le reste du corps dessine des contours opulents. Ce plafond fut peint en 1829.

Mars (ÉCOLE DE). V. ÉCOLE.

MARS ou **MARSE** (saint), ermite breton, né à Bais, près de La Guerche (Ille-et-Vilaine), vers 510, mort à Mars, près de Vitré. Après avoir rempli les fonctions sacerdotales, il se retira dans un ermitage près du village de Mars. D'après la légende, de nombreux miracles eurent lieu sur son tombeau, où les Bretons se rendirent en pèlerinage. Pendant une invasion des Anglais (1427), le corps du saint fut confié aux chanoines de Vitré, qui, après le départ des Anglais, refusèrent de le rendre, malgré les incessantes réclamations des habitants de Bais. Ce ne fut qu'en 1750 que le parlement de Rennes mit fin à la querelle en partageant le corps du saint entre Bais et Vitré. Les Bretons fêtent saint Mars par des processions le 14 janvier et le 21 juin.

MARS (Antoine-Jean), magistrat français, né en 1777, mort en 1824. Il fut successivement substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine, substitut de la cour royale et conseiller de cour. On lui doit une compilation, longtemps consultée, sous le titre de *Corps de droit criminel* ou *Recueil complet des codes d'instruction criminelle et pénal, des lois, arrêtés du gouvernement, décrets, avis du conseil d'Etat, édits, etc., actuellement en vigueur* (Paris, 1820-1821, 2 vol. in-4°).

MARS (Anne-Françoise-Hippolyte BOUTET, dite Mlle), célèbre actrice de la Comédie-Française, née le 9 février 1779, morte le 20 mars 1847. Elle eut pour père Monvel, excellent acteur lui-même, et pour mère une actrice moins connue, Mlle Mars-Boutet, qui joua, pendant la Révolution, au théâtre de la République. Elle débuta à quatorze ans, dans les rôles d'ingénue, au théâtre Feydeau et entra peu de temps après à la Comédie-Française sous les auspices de Mlle Contat, qui lui fraya toujours la route à côté d'elle, jusqu'à ce que, en se retirant, elle lui cédât les emplois où elle dominait. Mlle Mars n'excita pas à ses débuts et dans toute la première période de sa carrière cet engouement qui l'a faite, pendant plus de vingt-cinq ans, une des reines de notre scène. On lui reconnaissait de la grâce, du naturel, une intelligence parfaite de ses rôles; mais les emplois d'ingénues et d'amoureuses qu'elle remplit longtemps ne mettaient en relief qu'une faible partie de ses talents. Elle eut un premier grand succès dans l'*Abbé de l'Epée* (1803), où elle remplissait le rôle du sourd-muet.

La retraite de Mlle Contat, en 1812, lui permit enfin d'aborder les grandes coquettes, que, par un privilége assez rare, elle cumula avec les ingénuités; elle brillait également dans ces rôles si opposés et savait être l'attendrissante Betzy de la *Jeunesse de Henri V* ou la hautaine Célimène du *Misanthrope*. Les précieuses et coquettes marquises de Marivaux n'ont jamais rencontré d'interprète plus spirituelle et plus enjouée; elle savait rendre à merveille toutes ces délicates nuances de sentiment, cette sensibilité d'épiderme qui font le charme de ces bluettes, et en même temps elle portait à leur plus grande perfection les rôles de la haute comédie, comme l'Elmire de *Tartufe* et Philaminte des *Femmes savantes*. C'est cette flexibilité de talent qui lui valut des succès sans cesse renouvelés.

L'ère impériale marqua la première splendeur de Mlle Mars; elle plut à l'empereur, non-seulement comme actrice, mais comme femme. Léon Gozlan raconte, dans ses *Châteaux de France*, qu'on lui a montré à Rambouillet certain petit kiosque isolé au milieu d'un lac où Napoléon la reçut mystérieusement; ces petites débauches sont assez dans l'habitude des souverains. Cette circonstance suffirait à expliquer l'enthousiasme de l'actrice pour le grand homme. Aussi, lorsque vint la Restauration, fut-elle d'abord en butte à quelques cabales, à cause de ses sentiments napoléoniens trop prononcés. Les gardes du corps résolurent d'aller la siffler. Prévenue de leurs projets, elle dit ce mot resté historique : « Qu'est-ce que les gardes du corps ont de commun avec Mars? » ce qui ne fit qu'envenimer les choses. Elle parut sur la scène avec un robe semée d'abeilles et de violettes, et aussitôt le tumulte fut à son comble. On voulut la forcer à démentir le mot qui lui était prêté, à crier : « Vive le roi! » elle s'y refusa. Enfin, à bout de patience, elle s'en tira par un trait d'esprit : « Vous me demandez, dit-elle, de crier : « Vive le roi! » eh bien! je l'ai dit. » Ces messieurs durent s'en contenter et la représentation continua. Du reste, Mlle Mars ne bouda pas longtemps et Louis XVIII ne lui tint pas rancune; il lui fit assigner une pension de 30,000 livres, comme à Talma.

Pour qu'elle eût toutes les espèces de triomphes, l'apparition du drame moderne lui permit encore de montrer un nouvel aspect de son talent. Elle fut aussi pathétique dans la duchesse de Guise de *Henri III et sa cour*, dans la doña Sol d'*Hernani*, dans la Thisbé d'*Angelo*, dans la Desdemona de la traduction d'*Othello*, par Alfred de Vigny, qu'elle avait été jusqu'alors profonde comédienne dans les pièces du vieux répertoire. Le drame moderne, avec ses élans de passion, donna même à sa maturité l'apparence d'une seconde jeunesse; ou plutôt Mlle Mars sut toujours rester jeune. Tout en ayant un pied dans le romantisme, elle gardait toujours l'autre dans le camp opposé; Casimir Delavigne lui dut ses plus grands succès. Ce fut elle qui créa l'Hortense de l'*Ecole des vieillards*, l'Elisabeth des *Enfants d'Edouard*, lady Strafford de la *Popularité*, la princesse Aurélie de la comédie de ce nom; elle savait même douer de vie les pâles silhouettes de M. Etienne et faisait reluire comme des diamants les phrases bourgeoises de Scribe : le *Mariage d'argent* et *Valérie* furent deux de ses triomphes. Elle joua ainsi, parcourant avec une facilité sans égale toute la gamme dramatique, jusqu'à un âge qui est d'ordinaire pour les actrices l'extrême vieillesse. En 1841, elle donnait, à soixante-deux ans, sa représentation d'adieu et jouait Célimène du *Misanthrope*, et la marquise des *Fausses confidences*, comme dans ses plus beaux jours. Deux ans auparavant, elle avait créé le rôle de Mlle de Belle-Isle, dans la pièce d'Alex. Dumas, de manière à faire illusion, à faire croire qu'elle serait éternellement jeune. Sa taille était restée souple, son organe harmonieux, sa diction toujours savante, et jamais plus qu'en ces derniers temps elle n'avait poussé l'art des toilettes pleines d'élégance et de distinction. Disons même, à propos de toilettes, qu'elle opéra dans le costume une réforme presque égale à celle de Lekain et de Talma; jusqu'en 1829, toutes les actrices avaient représenté Elvire et Célimène en *manches à gigot!* ce fut elle qui, le 15 janvier de cette même année, à l'occasion de l'anniversaire de Molière, fit revivre les modes du XVIIe siècle. Elle réforma aussi l'emphase monotone dont on accentuait ces rôles, sous prétexte de haute comédie. « Avant elle, dit Rabbe, et jusqu'à Mlle Contat, le ton de la haute comédie avait été plus sérieux qu'enjoué, plus voisin de la dignité que du naturel. Le suprême mérite était la représentation : c'était la tradition des Lekain et des Dumesnil. Mlle Mars a substitué à ce genre une manière plus simple et plus vraie. Tandis que l'admirable timbre de sa voie envahit, pour ainsi dire, l'âme du spectateur, l'art avec lequel elle jette et saccade ses phrases subjugue l'attention et excite un intérêt qu'elle sait graduer jusqu'à l'admiration. On peut dire qu'elle a le secret de tous les caractères et que son talent possède le type du vrai et du beau sous quelque forme qu'ils existent. »

Mlle Mars mena l'existence la plus opulente; elle eut des adorateurs nombreux, et quoique ses amours n'aient jamais fait scandale, elle trouva moyen de dévorer des fortunes princières. Elle possédait un somptueux hôtel et les plus belles rivières de diamants; c'est elle qui disait : « Ah! si nos bijoux étaient indiscrets! » Son écrin, qui était connu de tout Paris, faillit lui être volé deux fois; nous avons raconté (V. DIAMANTS) la plus audacieuse de ces tentatives, qui devint presque une cause célèbre, grâce au renom de la victime. De peur des voleurs, Mlle Mars finit par vendre ses diamants. Malgré ses prodigalités et les pertes énormes qu'elle fit à la Bourse dans les derniers temps de sa vie, car elle était devenue joueuse, elle laissait encore à sa mort près d'un million. Ce qui montre son bon cœur, c'est qu'elle donna quittance, par son testament, de sommes considérables que lui avaient empruntées ses derniers adorateurs. D'autres s'étaient ruinés à l'aimer; ceux-ci s'y enrichirent.

Mars (CONFIDENCES DE Mlle), par Mme Roger de Beauvoir (1855, in-16). Mme Roger de Beauvoir, amie intime de Mlle Mars, alors qu'elle était comme elle pensionnaire de la Comédie-Française, où elle brillait sous le nom de Mlle Doze, avait recueilli de la bouche de l'illustre actrice une foule de confidences curieuses, de récits attachants, et elle était au courant de toute sa vie privée et publique. Il s'en faut pourtant que ces confidences soient aussi indiscrètes qu'elles auraient pu l'être; l'auteur a surtout voulu faire un livre. Elle l'a écrit d'un style fin, aimable; mais elle a négligé à dessein les particularités biographiques curieuses pour ne livrer que des récits d'une tournure romanesque. Les aventures qu'elle raconte ne sont peut-être pas des romans, mais elles en ont l'air. Peut-être les nombreuses réticences que l'on rencontre dans ce livre nuisent-elles un peu à l'intérêt, tout en contribuant à en faire un ouvrage agréable et spirituel, qui ne sort jamais des bornes d'un récit honnête. On n'y trouve guère que des histoires d'amour. Des chaînes brisées avec douleur, l'éloignement d'une personne aimée, la formation de nouveaux liens, voilà les sujets de ces chapitres dans lesquels l'esprit pétille et où règne constamment, en dépit de l'enjouement, une douce mélancolie, bien naturelle d'ailleurs chez une femme naguère célèbre et se rappelant, non sans soupirer parfois, l'époque où sa beauté et son talent lui valaient chaque soir des ovations, et où l'amour la delassait des triomphes de la scène. On sait gré à Mme de Beauvoir de nous avoir conservé ces souvenirs d'une actrice illustre; mais si on doit la louer de la façon spirituelle dont elle a fait revivre Mlle Mars, on peut lui reprocher d'avoir eu la mémoire trop fidèle et de n'avoir pas pris sur elle d'élaguer certains détails insignifiants. D'autres récits ne sont pas personnels à Mlle Mars et ne figurent qu'à titre de souvenirs. Elle raconte à son amie des faits qu'elle a connus et l'auteur a essayé le tour piquant qu'elle avait su donner à sa narration. Mme Roger de Beauvoir avait promis de nouvelles confidences, plus intimes, qu'elle n'a pas livrées au public.

MARS-LA-JAILLE (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. d'Ancenis; pop. aggl., 846 hab. — pop. tot., 1,890 hab. Fabrication de faux; commerce d'engrais, de bois et de produits agricoles. On y voit un château du XIVe siècle, reconstruit en 1774.

MARS-LA-TOUR, village et commune de France; 652 hab.; à 25 kilom. de Metz. Fabrique de bonneterie de laine, quincaillerie, huileries, teintureries, commerce de planches, bois, farines. Mars-la-Tour, situé sur la route de Metz à Verdun par Manheulles, et traversé en outre par un chemin de grande vicinalité qui mène de Pont-à-Mousson à Briey et à Etain, est bâti sur un plateau, au sommet d'un petit vallon formé par un ruisseau affluent de l'Orne. Ce village, dont le nom (*Martis turris*, la tour de Mars) semble venir d'un temple consacré à Mars, était autrefois une petite ville de guerre avec un château fort construit au XVe siècle; ce château, dont il ne reste que quelques vestiges, a été remplacé par une maison de ferme; les fossés cependant ne sont pas encore tout à fait comblés. Mars-la-Tour appartenait originairement aux évêques de Metz, mais il leur fut enlevé au XVe siècle par les ducs de Lorraine, qui en restèrent souverains jusqu'en 1480. Ce bourg fut brûlé par les Messins en 1680, en représailles des excès commis par les Lorrains dans la vallée de la Moselle. En 1600, Mars-la-Tour fut réuni à la France, comme ancien domaine de l'évêché de Metz.

En l'an 1500, Gerard d'Avillers, seigneur de Mars-la-Tour, avait fait bâtir dans ce lieu une église collégiale et y avait fondé un chapitre, qui fut supprimé en 1792. Il ne reste de cette collégiale qu'une nef latérale qui a été transformée en grange. Bien que les piliers en paraissent trop massifs pour la hauteur de la nef, cette église a dû être fort belle, autant que l'on peut en juger dans l'état de délabrement où elle est. La grande voûte de la nef, celle du collatéral de gauche, le clocher et les sacristies sont détruits, mais il subsiste encore des restes du collatéral de droite, et entre autres une partie des colonnes et les fenêtres, dont quelques-unes conservent des débris de trefles; les murs et les piliers encore subsistants présentent aussi quelques traces de peintures murales. Une construction parasite cache entièrement l'ancien portail.

Le 16 août 1870, Mars-la-Tour a été l'un des théâtres d'une sanglante bataille engagée près de Metz entre les Prussiens et les Français. V. GRAVELOTTE.

MARSAGE s. m. (mar-sa-je — rad. *mars*). Agric. Grains que l'on sème en mars; cultures de mars en général. ‖ On dit aussi MARS, MARSAIS, MARSAILLE, MARSEICHE.

— **Encycl.** V. MARS.

MARSAILLE s. f. (mar-sa-lle; *ll* mll.). Agric. Syn. de MARSAGE.

MARSAILLE (LA), en italien *Marsaglia*, village et commune du royaume d'Italie, province de Coni, district et à 15 kilom. N.-E. de Mondovi; 945 hab. Ce village est célèbre par une victoire de Catinat sur le duc de Savoie, Victor-Amédée, le 4 octobre 1693.

Marsaille (BATAILLE DE LA), gagnée par Catinat, le 4 octobre 1693, sur Victor-Amédée, duc de Savoie. Ce prince assiégeait la ville de Pignerol, tandis qu'un corps d'Espagnols bloquait Casal; Catinat se tenait immobile à Fenestrelles, d'où il couvrait la frontière, menacée par les ennemis; il se confiait dans la solidité de la place et le courage de la garnison de Pignerol pour arrêter le duc; pendant ce temps, il achevait ses préparatifs pour descendre en Piémont. Le 27 septembre, il se porta, à travers des cols abrupts, de Fenestrelles à Bussolino, au-dessous de Suze, entra le 29 à Avigliana, et descendit à la tête de 40,000 hommes dans la plaine du Piémont. Bientôt des partis français allèrent saccager jusqu'aux environs de Turin. A cette nouvelle, Victor-Amédée leva précipitamment le siége pour se porter au secours de ses Etats; mais il était déjà trop tard : il trouva l'armée française qui lui barrait le chemin de sa capitale. Il lui fallut combattre sans pouvoir choisir son champ de bataille. Le 3 octobre 1693, les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de La Marsaille (*Marsaglia*), entre les deux petites rivières de la Cisola et du Sangone. Le duc de Savoie aurait pu prendre une position avantageuse en appuyant sa gauche à la montagne de Piosasco, et sa droite au Sangone, en ayant devant lui la Cisole pour couvrir son front; il ne sut prendre aucune de ces dispositions et franchit la Cisole, qu'il se mit ainsi à dos, se contentant de s'épauler contre de petits bois qui n'étaient pas même capables d'arrêter la cavalerie française, cavalerie formidable qui ne comptait pas moins de quinze mille hommes, et dont l'effet devait être décisif dans une plaine découverte. Aussi Catinat vit-il du premier coup d'œil qu'il lui serait facile de déborder l'ennemi sur ses deux ailes et de l'envelopper, et il prit aussitôt ses mesures en conséquence. La gauche des ennemis était commandée par le marquis de Legnanez, la droite par Victor-Amédée; le centre devait combattre sous les ordres du prince Eugène de Savoie, le futur vainqueur de Malplaquet. Catinat prit en personne la conduite de l'aile droite de l'armée française, et confia la gauche au duc de Vendôme, secondé du grand prieur, son frère. Le lendemain, 4 octobre, à neuf heures du matin, les Français commencèrent l'attaque. Catinat et Vendôme se précipitent en même temps sur la première ligne des ennemis; le premier, électrisant les soldats par sa présence, franchit une longue haie fossoyée qui protégeait le centre des Piémontais, tandis que la droite, continuant son mouvement, tournait la gauche des alliés, formée des troupes espagnoles. Notre infanterie, chargeant impétueusement à la baïonnette et sans tirer, culbuta à la fois escadrons et bataillons. C'était la première fois qu'on voyait une infanterie charger la cavalerie, dont elle s'était contentée jusque-là de recevoir le choc. La baïonnette, quoiqu'elle fût loin alors d'avoir reçu tous les perfectionnements qui en ont fait la plus redoutable des armes de main, vit se consacrer à La Marsaille la terrible célébrité qui avait commencé pour elle dans la journée de Nerwinde.

Il ne restait plus que la droite des ennemis qui résistât encore. Sur ce point la victoire fut plus vivement disputée; Victor-Amédée, à la tête des Piémontais et d'une partie des Espagnols, réussit à faire plier la première ligne française; mais alors surviennent Catinat, Vendôme et le grand prieur qui rallient les fuyards, rétablissent la ligne et dirigent des charges terribles contre la cavalerie ennemie; puis ils prennent en flanc l'infanterie de la droite et du centre ennemi, que l'infanterie française attaquait de front, et y portent d'affreux ravages. Dès ce moment la bataille est gagnée; de toutes parts les ennemis fuient, jetant leurs armes. Le carnage fut surtout affreux parmi les Barbets, les Vaudois et les réfugiés huguenots qui combattaient dans les rangs de Victor-Amédée. Le duc de Schomberg, que Guillaume III avait créé duc de Leinster, resta blessé à mort sur le champ de bataille. Quelques instants auparavant, on lui conseillait de battre en retraite avec son régiment : « Non, répondit-il, il faut vaincre ou mourir. » Il tint parole. En le voyant tomber, un de ses serviteurs se jeta sur lui pour le sauver, criant : « Quartier! quartier! » Mais la fureur du soldat et le tumulte étaient tels qu'on n'entendit point son appel, et il tomba mortellement frappé sur le corps de son maître.

Louis XIV, dans la lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Paris à cette occasion, résume ainsi les résultats de la bataille : « Neuf ou dix mille ennemis tués sur la place; près de deux mille faits prisonniers; trente-quatre pièces de canon, et cent six drapeaux ou étendards pris sur eux; le désordre avec lequel les restes de leur armée dispersée se sont retirés en divers endroits, ne laissent rien à désirer à l'éclat de cette victoire. » Ce qui la rendit encore plus glorieuse pour Catinat, c'est que le prince Eugène, qui allait devenir un des plus grands hommes de guerre de son siecle, avait pris lui-même toutes les dispositions de l'armée de Victor-Amédée, son parent.

MARSAIQUE s. f. (mar-sè-ke). Pêche. Espèce de filet que l'on tend par fond, et que l'on fixe sur le bord de la mer.

MARSAIS s. m. (mar-sè — rad. *mars*). Agric. Syn. de MARSAGE.

MARSAIS (César CHESNEAU DU), grammairien français. V. DUMARSAIS.

MARSAL, en latin *Marosallum*, *Marosallensis Vicus*, ancien bourg et commune de France (Meurthe), canton de Vic, arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Château-Salins, cédé, en 1871, à l'Allemagne, et compris dans l'Alsace-Lorraine; 1,169 hab. Place de guerre de 3e classe; huilerie, moulins. Ce bourg, bâti au milieu d'une prairie marécageuse et peu salubre, qui renferme de nombreuses sources salées et qu'arrose la Seille, existait au moins dès l'an 47 de notre ère. A l'époque de la première monarchie franque, il dut exister à Marsal une fabrication monétaire, ainsi que le fait est établi par les nombreux triens d'or encore existants et portant la légende locale : *Marsallo* ou *Marsallo Vico*. Au VIe siècle eut lieu, suivant quelques historiens, sur le revers du mont Saint-Jean qui domine Marsal, le supplice de saint Livier, l'un des premiers apôtres de la contrée. Les fidèles construisirent alors sur cette montagne deux chapelles, l'une à saint Livier, l'autre à saint Jean. Saint Livier devint dès lors le patron de Marsal. En 844, cette ville faisait déjà un commerce de sel considérable, dont il est fait mention fréquemment dans les chartes contemporaines. En 1222, une abbesse de New-Munster fonda la collégiale de Marsal. Vers 1251, Marsal appartenait, seulement à titre de fief, à Renaud de Lorraine, sire de Bitche. Elle passa ensuite dans le domaine de l'évêque de Metz. Henri II assiégea Marsal en 1552 et s'en rendit maître. Il se disposait à en augmenter les fortifications, quand les protestants pénétrèrent dans la place et s'y maintinrent jusqu'au jour où ils en furent chassés par le duc de Lorraine, Charles III, qui la garda. En 1631, le duc de La Force investit la place au nom de Louis XIII. Un an plus tard, la ville fut, par traité régulier, attribuée aux Français pendant trois années consécutives. Marsal subit alors les vicissitudes des autres villes de la Lorraine; quand le traité de 1662 eut livré à la France les duchés de Lorraine et de Bar, Charles IV donna ordre au gouverneur de Marsal de résister jusqu'à la dernière extrémité et d'en refuser la reddition. Marsal n'en fut pas moins obligé de céder en 1670, lors de la nouvelle invasion de la Lorraine par les troupes royales. Le démantèlement de ses murs commença aussitôt. Le traité de Ryswick permit à Léopold de les relever. En 1736, Marsal fut définitivement réuni à la France avec toute la Lorraine. En 1815, cette place subit un bombardement des troupes alliées et eut alors beaucoup à souffrir. Au mois d'août 1870, à la suite d'une nouvelle invasion, un corps d'Allemands investit Marsal, qui, mal défendu, n'offrit point de résistance et capitula le 15 août. Depuis lors, Marsal est resté entre les mains des Prussiens.

Il nous reste à parler de la principale ou, pour mieux dire, de l'unique curiosité de la ville, nous voulons dire l'étrange travail de brique connu sous le nom de *briquetage de Marsal*. On désigne sous ce nom un immense radier artificiel, composé de petits fragments de terre cuite, façonnés à la main et noyés dans la vase. Le but de ce radier fut évidemment, à son origine, de solidifier le sol boueux de la vallée de la Seille, encore aujourd'hui parsemé, comme nous l'avons dit, de marécages malsains, et, par conséquent, impraticable par nature à toute construction. Rien de plus étonnant, en fait d'ouvrage de patience et d'industrie, que ce radier, dont la construction complète dut nécessiter un travail opiniâtre et véritablement gigantesque. « Qu'on se figure, dit M. Beaulieu, une couche composée de morceaux d'argile cuite au four et auxquels on a donné en les pétrissant les formes les plus diverses : ils sont droits ou courbes, cylindriques ou triangulaires, coniques ou parallélipipèdes; les plus grands ont $0^{m},28$ à $0^{m},30$ seulement, et cette couche, dont l'épaisseur moyenne est de $1^{m},75$ et dont aucun ciment n'agglomère les matériaux, se maintient depuis des siècles à la surface d'un marais avec une si grande solidité, qu'on n'a pas hésité à construire une place forte au-dessus... Il se trouve non-seulement à Marsal, mais à Moyenvic, à Burthecourt et à Salonne, et ses parties réunies peuvent être évaluées à 330,000 mètres carrés et à une masse cube de 100,000 mètres. » Le mode de fabrication, tout primitif, le système de maçonnerie, tout élémentaire, font croire à M. Beaulieu que ce briquetage est d'origine celtique. Mais, d'autre part, il existe au nord de Marsal des traces très-visibles d'une voie militaire qui se dirigeait de *Divodurum* (Metz) sur *Pons Saravi* (Sarrebourg), et dont le petit village de Tarquinpol aurait été une des stations fortifiées, afin d'assurer le passage des marais de la Seille. Cette voie romaine, ainsi que le prouvent les découvertes qu'on y a faites à plusieurs reprises de médailles et de monnaies embrassant, comme dates, toute la période impériale, jusques et y compris Constantin et ses successeurs, fut, à n'en pas douter, une des plus importantes en même temps que des plus anciennes de la Gaule. M. de La Sauvagère, dans ses savantes *Recherches sur le briquetage de Marsal*, s'appuie sur ce fait pour avancer que ce briquetage est un travail romain, établi pour donner à cette voie une assiette solide dans son passage à travers des terrains marécageux, aussi bien que pour créer un sol d'une résistance suffisante pour leurs ouvrages et campements divers. Enfin, une troisième opinion s'est fait jour : M. Dupré, ancien directeur de la saline de Moyenvic, veut que ce soit une construction du moyen âge, « dont le but a été de servir d'assiette à un établissement militaire, tel qu'un camp retranché, destiné à défendre le passage de la Seille et à protéger les sources salées, qui dès lors faisaient la richesse du pays. » Cette dernière hypothèse est peu probable, surtout si l'on considère que les fondations mêmes de Marsal ne sont pas autre chose qu'un briquetage identique à celui qui est visible encore aujourd'hui, et qui, d'ailleurs, est submergé en grande partie. Il faudrait donc, pour l'admettre, prouver que Marsal n'existait pas avant le moyen âge; or, la voie romaine dont nous avons parlé, le nom de *Marsallum*, qui date de l'époque de la conquête, tout, en un mot, s'oppose à cette preuve. Restent donc l'opinion celtique et l'opinion romaine; si l'on se rappelle que les Romains avaient l'habitude de bâtir avec un ciment dont le secret s'est perdu de nos jours, ciment sur lequel l'eau n'avait pas de prise, et si l'on veut songer en même temps que le briquetage de maçonnerie ne contient ni ciment ni mortier, nous croyons qu'on se rangera à l'avis de M. Beaulieu, appuyé de celui d'un autre archéologue, M. Beaupré. Le briquetage de Marsal, dont la superficie est de 372,480 mètres carrés, est donc, tout l'indique, un ouvrage de la période celto-gauloise. Les fouilles pratiquées aux alentours ont mis à découvert des armes de silex, des squelettes gaulois et des monnaies primitives, qui ne paraissent pas pouvoir, du reste, laisser de doute à cet égard.

MARSALA, ville maritime du royaume d'Italie, sur la côte occidentale de la Sicile, province, district et à 27 kilom S.-O. de Trapani, près du cap Boco (ancien promontoire de Lilybée), chef-lieu de mandement et de circonscription électorale; 31,350 hab. Eaux minérales, et salines étendues le long de la côte. Port de commerce. Exportation de blé, oranges, citrons, soude, sel, coton, mais surtout vins renommés provenant des meilleurs crus de l'île et préparés dans les grands établissements de la ville et des environs. Les vins blancs de Marsala sont des vins secs, qui ont la plus grande analogie avec les vins secs de Madère; seulement, leur couleur jaune est plus foncée. Les Anglais, qui se sont emparés du commerce de ces vins, ont formé à Marsala des établissements considérables, d'où ils exportent leurs produits dans toutes les parties du monde.

Marsala s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Lilybée, à laquelle Cicéron a donné le surnom de *splendidissima*. Cette ville fut ruinée par les guerres puniques, puis reconstruite, et ruinée une seconde fois. La ville actuelle a été construite par les Sarrasins, qui lui donnèrent aussi le nom qu'elle porte, et qui signifie *port de Dieu*. Ce fut du port de cette ville que Scipion, en l'an de Rome 548, partit pour aller attaquer Carthage. L'ancienne magnificence de Marsala est suffisamment attestée par les restes d'aqueduc, les tombeaux, les statues et les autres antiquités qu'on y remarque. Le port était jadis réputé excellent; mais don Juan d'Autriche, pour supprimer l'abri qu'il offrait aux corsaires musulmans, le fit en partie combler au XVIe siècle. En 1860, Garibaldi, avec 1,000 soldats dévoués, appelés depuis les Mille de Marsala, débarqua au port de cette ville, d'où il partit bientôt pour faire la conquête du royaume de Naples.

MARSAN (le), petit pays de l'ancienne France, dans la partie de la Gascogne nommée Chalosse; ch.-l., Mont-de-Marsan. Le Marsan, habité du temps de César par les Elusates, fut ensuite compris dans la Novempopulanie, passa sous la domination des Wisigoths, fut gouverné par des vicomtes particuliers, et réuni au Béarn en 1256. De nos jours, il fait partie du département des Landes.

Le pays de Marsan passa, au commencement du XVIIe siècle, dans la maison d'Armagnac et donna son nom à un rameau de cette famille, rameau qui a pour auteur Charles de Lorraine, comte de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, fils cadet de Henri de Lorraine. Il eut pour fils Charles-Louis de Lorraine, comte de Marsan, et Jacques-Henri de Lorraine, prince de Lixin. De Charles-Louis sont issus Gaston-Jean-Baptiste-Charles, comte de Marsan, mort sans enfants, et Louis-Camille de Lorraine.

Marsan (Mlle DE), par Charles Nodier. V. SOUVENIRS DE JEUNESSE.

MARSANA s. m. (mar-sa-na). Bot. Syn. de MURRAYA.

MARSAND (Antoine), littérateur italien, né à Venise en 1765, mort à Milan en 1842. Il entra dans les ordres, s'adonna avec beaucoup de succès à la prédication, fit un voyage en France, puis occupa jusqu'en 1814 une chaire d'économie politique et de statistique à Padoue. Marsand prit alors sa retraite avec une pension, et à partir de ce moment s'adonna à l'étude des beaux-arts, de la numismatique, de la typographie, etc. En 1826, il vendit à Charles X une collection complète des éditions de Pétrarque, moyennant une pension de 2,000 francs sur la liste civile. L'abbé Marsand était un écrivain élégant, un amateur passionné de musique, un homme aimable, spirituel, prompt à obliger. Ardent admirateur de Pétrarque, il réunit pendant trente ans presque toutes les éditions connues de cet auteur et des écrivains qui se sont occupés de lui. Nous citerons de Marsand sa précieuse édition des *Poésies de Pétrarque* (Padoue, 1820, 2 vol. in-4o); *Il fiore dell' arte dell' intaglio nelle stampe*, contenant les portraits et les notices des plus célèbres peintres et graveurs (Padoue, 1823, in-4o); *Biblioteca petrarchesca* (Milan, 1826, in-4o); *Delle donne più illustre del regno Lombardo-Veneto, notizie biografiche, storiche e letterarie* (Milan, in-16); *I manuscritti italiani della regia Biblioteca parigina descritti ed illustrati* (Paris, 1835-1838, 2 vol. in-4o).

MARSANNE s. f. (mar-sa-ne). Vitic. Cépage qui entre dans la fabrication du vin blanc de l'Ermitage.

MARSANNE, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Montélimart, sur les collines de la rive droite du Roubion; pop. aggl., 579 hab. — pop. tot., 1,616 hab. Filatures de soie; fabrication de chaises. Marsanne était autrefois une place forte, qui fut assiégée et prise par Lesdiguières en 1588. On y voit encore les restes d'un château fort et des anciens murs d'enceinte; une belle fontaine, ornée d'un obélisque élevé sous le premier Empire en commémoration de la naissance du roi de Rome. Aux environs, ruines d'un couvent de templiers.

MARSAULT, MARSEAU ou **MARCEAU** s. m. (mar-sô). Bot. Espèce de saule : *Les bouvreuils se nourrissent, l'hiver, de grains de genièvre, des bourgeons de tremble, de* MARSEAU, *etc.* (Buff.)

MARSBERG ou **STADTBERG**, au moyen âge *Ehresburgum*, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 52 kilom. E. d'Arnsberg, sur la rive gauche du Diemel; 3,000 hab. Maison d'aliénés. Dans les environs, forges et fonderies.

MARSCHALCK (Nicolas), historien et naturaliste allemand, né à Thuringe, mort à Rostock en 1525. Il professa dans cette ville l'histoire et la jurisprudence et devint conseiller du duc de Mecklembourg. On a de lui un certain nombre d'ouvrages devenus rares et pour la plupart imprimés dans sa maison. Nous citerons : *Enchiridion poetarum clarissimorum* (Erfurt, 1502, in-4o); *Historiæ aquatilium liber I et II* (Rostock, 1517, in-fol.); *Institutiones reipublicæ militaris ac civilis* (Rostock, 1525, in-fol.); *Annalium Herulorum ac Vandalorum libri VII* (1521, in-fol.); *Deflorationes antiquitatum ab origine mundi* (1522, in-fol.), etc.

MARSCHALLIE s. f. (mar-cha-lî — de *Marschall*, nom propre). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

MARSCHEP s. m. (mar-chêp). Anc. législ. Privilége qui, dans la Flandre flamingante, consistait dans l'établissement d'un batelier public, qui transportait à prix réduit les denrées et les marchandises des habitants.

MARSCHNER (Henri), célèbre compositeur allemand, né à Zittau en 1795, mort à Hanovre en 1861. Ses premières études musicales se firent dans sa ville natale, sous la direction de Schneider, qui se brouilla avec son élève pour quelques leçons de chant que celui-ci alla prendre près de l'organiste de Bautzen, et refusa de compléter l'éducation artistique de Marschner, malgré les instances et les supplications du transfuge repentant. Seul, sans maître, sans argent, le futur auteur du *Vampire* se vit réduit à se livrer, au hasard, au démon de la composition qui le tourmentait. Un échec de nature bizarre, qui compromit sa première œuvre, vint encore ajouter à son découragement. Une troupe de danseurs venus à Zittau lui confia la mise en musique d'un libretto de ballet. Marschner instrumenta son œuvre à son idée et, le jour de la répétition, vint juger de l'effet. Après les premières mesures de l'introduction, l'orchestre s'arrêta. Le maëstro en herbe, qui s'était fort peu inquiété de la portée des instruments, avait écrit pour les cors des notes invraisemblables, impossibles à exécuter. Les musiciens, mis en gaieté par cette ignorance si nettement accusée, se jetèrent les parties d'orchestre à la tête et levèrent le siége. Le compositeur s'évanouit de chagrin et fit une maladie qui le tint au lit pendant six semaines. Par bonheur, une étoile favorable le conduisit à Prague, où Thomaschek lui donna les premières notions de l'harmonie et de l'art d'écrire. Puis, Weber, qui dirigeait alors l'orchestre du théâtre de cette ville, condescendit à lui donner quelques conseils pratiques. Sur ces entrefaites, sa famille, qui le voyait avec frayeur s'engager dans la voie périlleuse de l'existence artistique, exprima le vœu de lui voir étudier la jurisprudence. Marschner, docile au désir paternel, se rendit à Leipzig pour y suivre les cours de la Faculté de droit. Les études juridiques ne furent pas de longue durée, car il eut le talent de s'attirer l'affection du professeur de composition Schicht, qui compléta son instruction musicale et lui communiqua sa science profonde. A cette époque, le jeune compositeur entama des relations avec Kozeluch et Beethoven, et celui-ci l'engagea à composer quantité de pièces de tout genre, s'il voulait acquérir une grande dextérité dans l'art d'écrire. Marschner suivit ce conseil, produisit beaucoup de sonates, symphonies et pièces religieuses; puis, quand il eut acquis l'habileté voulue, il fit représenter en 1816 son premier opéra, la *Montagne de Kiffhaus*, dont le succès ne fut point contesté. *Henri IV et d'Aubigné*, représenté à Dresde (1817), *Saidar*, joué la même année à Presbourg, n'obtinrent que des réussites locales, et, après cinq ans de sollicitations infructueuses pour obtenir de nouveaux poëmes des directeurs allemands, aussi mal disposés que nos directeurs français pour les débutants, Marschner se retira à Dresde.

En 1821, L. Tieck mit en scène, sur le théâtre de Dresde, son drame du *Prince de Hombourg* et demanda pour sa pièce des entr'actes et intermèdes musicaux. L'intendant du théâtre se souvint de l'artiste qui usait son talent dans l'obscurité, et chargea Marschner de la composition des morceaux de musique demandés. Tieck et Weber lui-même félicitèrent chaleureusement l'artiste sur son travail. En 1822, Marschner fit jouer à Francfort la *Belle Ella*, qui fut mal accueillie, puis son *Ali-Baba*, dont la chance ne fut pas meilleure. Après ces deux échecs, le compositeur essaya de changer sa manière; il voulut même innover et importer en Allemagne notre genre d'opéra-comique semi-sérieux. Le *Voleur des bois* (1823) fut son premier pas dans cette nouvelle voie. Cet ouvrage obtint plus de succès dans les salons et les réunions d'amateurs qu'à la scène; les morceaux, traités trop finement et avec une délicatesse un peu frêle, perdaient tout leur charme sur le théâtre, et la mélodie s'amincissait jusqu'à la maigreur. Peut-être Marschner eût-il risqué une seconde épreuve, qui lui eût peut-être acquis la gloire d'une spécialité en Allemagne, quand l'apparition des œuvres lumineuses de Rossini vint changer le cours de ses idées et le poussa à modifier sa manière. Le mélodie, jusqu'alors un peu étouffée dans ses chants, reprit son allure claire et franche. Il apprit à conserver à ses personnages et à ses situations le sens poétique; enfin il s'efforça d'observer cette règle inexorable : l'unité dans les caractères.

C'est dans l'année 1826 que Marschner commença de rêver à la partition qui devait plus tard lui faire un nom. Les travaux dont le chargeait sa position de directeur de l'Opéra allemand-italien de Dresde, le surcroît de besogne occasionné encore par la mort de Weber, son associé dans cette direction, le contraignirent à interrompre fréquemment l'éclosion de cette œuvre, qu'il voulait rendre capitale. Cependant, après deux années de gestation, la partition de Marschner vit enfin le jour et obtint un succès qui fit date dans les annales de l'opéra allemand. Cet ouvrage remarquable n'a jamais obtenu les honneurs de la représentation en France, exclusion partagée par le *Faust* de Spohr, la *Jessonda* du même auteur, en compagnie de tant d'autres compositions de premier ordre, qu'il serait trop long d'énumérer. Au *Vampire* succéda le *Templier et la juive* (1829), dont le libretto est emprunté à l'*Ivanhoe* de Walter Scott; même triomphe que pour le précédent opéra. Puis vinrent *Hans Heiling* (1832), opéra romantique, poëme d'Edouard Devrient, qui réussit grandement; le *Château au pied du mont Etna* (1833), succès d'estime, et la *Fiancée du fauconnier* (1836), assez peu favorablement accueillie. Marschner crut devoir, après cette demi-chute, se retirer du théâtre. Il avait été nommé en 1832 maître de chapelle du roi de Hanovre. Les nombreuses occupations que lui imposaient ses fonctions lui laissaient peu de temps et de liberté pour les travaux de longue haleine. Les cantates de cour, les symphonies et pièces de circonstance l'absorbèrent assez complétement pour qu'il ne pût produire qu'en 1844 au grand jour de la publicité son dernier opéra, *Adolphe de Nassau*, qui est considéré comme l'une de ses œuvres capitales. Marschner éprouva à la cour de Hanovre, vers la fin de sa carrière, des contrariétés qui le déterminèrent à donner sa démission, et alors l'idée lui surgit de venir s'établir à Paris pour y faire connaître sa personne et ses œuvres. Il n'eut pas le bonheur de mettre ce projet à exécution, car une courte maladie l'enleva en 1861, à l'âge de soixante-six ans.

Marschner doit figurer à côté de Spohr et de Mendelssohn, parmi les compositeurs sérieux qui ont relevé en Allemagne le glorieux drapeau que Weber laissa tomber de sa main mourante. Son *Vampire* et le *Templier* sont œuvres classiques en Allemagne, et se jouent sur toutes les scènes allemandes de premier ordre, sans pâlir au terrible voisinage des grandes œuvres, le *Don Juan*, la *Vestale*, les *Huguenots*. Plus généralement sympathique que Spohr, son nom est essentiellement populaire dans sa patrie.

Outre ses grandes compositions dramatiques, Marschner a publié des recueils de chants pour chœurs et pour voix seule, des trios et quatuors, des sonates et fantaisies pour piano, et des divertissements, polonaises, variations et marches pour ce même instrument. Il a aussi redigé un recueil musical intitulé *Polymnie* (1826 et ann. suiv.).

MARSCHRUTE s. f. (mar-skru-te). Métrol. Mesure de longueur usitée à Hombourg, et valant 4m,01086.

MARSDEN (William), orientaliste anglais, né à Dublin en 1754, mort en 1836. A l'âge de dix-sept ans, il partit pour l'île de Sumatra où un de ses frères, agent de la Compagnie des Indes à Bencoulen, lui avait fait obtenir un emploi. Après avoir fait dans cette contrée un séjour de huit années, dont il profita pour acquérir une connaissance approfondie du malais, il revint en Angleterre et s'y occupa d'écrire une *Histoire de l'île de Sumatra*, qui fut publiée en 1782 et qui répandit le nom de son auteur non-seulement en Angleterre, mais encore à l'étranger, car elle fut traduite en plusieurs langues, notamment en français par Poiraud (Paris, 1788, 2 vol. in-8º); c'est un ouvrage que l'on peut encore consulter avec fruit. Dans l'intervalle, Marsden était entré en relation avec sir Joseph Banks, qui lui avait fait connaître quelques-uns des hommes éminents de l'époque, tels que Maskelyne, Dalrymple, Solander, etc.; il était aussi devenu membre de la Société royale de Londres. Encouragé par le succès de sa première publication, il se consacra dès lors tout entier aux travaux littéraires et scientifiques et résista longtemps aux offres qui lui furent faites d'emplois lucratifs. Ce ne fut qu'en 1795 qu'il se décida à entrer en qualité de sous-secrétaire dans le conseil de l'amirauté, dont il devint bientôt premier secrétaire. Après douze années d'une administration marquée par de grands services, il se retira avec une pension de 37,500 francs et reprit avec plus d'assiduité que jamais ses travaux favoris. Il légua, en mourant, sa précieuse collection de médailles orientales au *British Museum* et sa bibliothèque au *King's College*, qui venait d'être fondé. On a de lui les ouvrages suivants : *Catalogue de dictionnaires, grammaires et alphabets, en deux parties* (Londres, 1796, in-fol.); *Grammaire de la langue malaie* (Londres, 1812, in-4º); *Dictionnaire de la langue malaie* (Londres, 1812, in-4º), traduit en hollandais et en français par Elout (Harlem, 1824-1825, 2 vol. in-4º); *Bibliotheca Marsdenania philologica et orientalis* (Londres, 1827, in-4º); *Mélanges* (Londres, 1834, in-4º).

MARSDÉNIE s. f. (mar-sdé-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande. ‖ On dit aussi MARSDÈNE.

MARSDIEP, détroit qui s'étend entre l'île du Texel et la terre ferme.

MARSEAU s. m. V. MARSAULT.

MARSEICHE s. f. (mar-sè-che). Agric. Syn. de MARSAGE.

— **Encycl.** V. MARS (travaux agricoles de).

MARSEILLAIS, AISE s. et adj. (mar-sè-llè, è-ze). Géogr. Habitant de Marseille; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MARSEILLAIS. *Une* MARSEILLAISE. *Le commerce* MARSEILLAIS.

— Hist. Nom donné aux fédérés venus à Paris en 1792, à l'occasion de la seconde fête de la Fédération.

Marseillaise (LA), chant patriotique, paroles et musique de Rouget de Lisle. A cet hymne patriotique, qui a été longtemps, qui est redevenu plusieurs fois et qui restera définitivement le chant national de la France, on a fait une légende, où il est difficile déjà de démêler la vérité. Au milieu du magnifique mouvement qui souleva la France en 1792, Paris, étonné, entendit un jour les volontaires marseillais, accourus à la défense de la patrie, entonner cet hymne sublime, qui fut dès lors baptisé du nom d'*Hymne des Marseillais*, et qui s'appelle pour toujours la *Marseillaise*. Tout le monde voulut le chanter; les éditions s'en multiplièrent à l'infini; les bataillons de la République ne marchèrent plus qu'à ses mâles accents et l'on peut dire, sans être accusé d'un enthousiasme outré, que les élans de Rouget de Lisle ne furent pas étrangers aux victoires des armées républicaines. C'était d'ailleurs l'avis des généraux qui les commandaient. L'un d'eux écrivait : « Nous nous sommes battus un contre dix, mais la *Marseillaise* combattait à nos côtés. » Et un autre : « Envoyez-moi 1,000 hommes et un exemplaire de la *Marseillaise* et je réponds de la victoire. »

Mais quelle est l'origine de ce chant, que la démocratie française a adopté comme la plus haute expression de l'enthousiasme patriotique? La question a été vivement controversée. Voici la version la plus généralement adoptée.

Lorsque, au mois d'avril 1792, arriva à Strasbourg la nouvelle de la déclaration de guerre contre l'Autriche, le patriotique maire de cette ville, Dietrich, réunit à sa table (24 avril) les volontaires qui étaient sur le point de partir. Parmi les convives se trouvait un jeune capitaine du génie, un ami de la maison, nommé Rouget de Lisle. Pendant le repas, Dietrich parla de la nécessité d'avoir promptement un chant de guerre pour exciter les jeunes soldats et pour remplacer des refrains surannés. « Voyons, Rouget, dit-il en s'adressant au jeune officier, vous qui êtes poëte et musicien, faites-nous quelque chose qui mérite d'être chanté. » Rouget s'en defendit d'abord ; mais excité par les instances de ses camarades, en proie à l'état d'exaltation et de fièvre que provoquait alors la grandeur des événements, il se retira vers minuit dans sa chambre, prit son violon et composa les paroles et la musique de l'hymne qui devait immortaliser son nom. « Le lendemain, 25 avril, à sept heures du matin, écrit Marclet, officier d'état-major qui assistait à la réunion de Dietrich, Rouget de Lisle était chez moi. « La proposition de Dietrich, me » dit-il, m'a empêché de dormir; j'ai employé » la nuit à essayer une ébauche de son chant » de guerre, même de le mettre en musique; » lis et dis-moi ce que tu en penses. » Je lus avec admiration et j'entendis avec enthousiasme le chant de guerre tel qu'il existe aujourd'hui, à l'exception des deux vers suivants de la dernière strophe :

Et que les trônes des tyrans
Croulent au bruit de notre gloire.

Ces deux vers furent remplacés par ceux-ci :

Que tes ennemis expirans
Voient ton triomphe et notre gloire.

Quelques heures après, Rouget se rendit chez Dietrich ; et là, accompagné sur le piano par une des nièces du maire (ce dernier n'avait point de filles comme on l'a répété à tort), il chanta son *Chant de guerre*. » — « Ce fut, dit Michelet, comme un éclair du ciel; tout le monde fut saisi, ravi, tous reconnurent ce chant, entendu pour la première fois. Tous le savaient, tous le chantèrent, tout Strasbourg, toute la France. Le monde, tant qu'il y aura un monde, le chantera à jamais. »

Le jour même, Rouget adressa, avec une dédicace, au maréchal Luckner son *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, qui fut publié aussitôt sous ce titre, à Strasbourg, chez Th. de Dannebach (1 demi-feuille in-4º oblong). Dès le lendemain, l'hymne fut copié, puis orchestré en harmonie militaire par plusieurs musiciens du théâtre de Strasbourg, et enfin étudié par les musiciens de la garde nationale, qui l'exécutèrent le dimanche suivant, 29 avril, sur la place d'Armes où une parade avait lieu. « C'est un superbe bataillon de Rhône-et-Loire, commandé par Cérisiat, dit M. Marclet, qui eut les prémices du *Chant de guerre de l'armée du Rhin*. Il arriva à Strasbourg ayant en tête pour drapeau une aigle d'or, aux ailes déployées; la parade venait de commencer. » Le chant de guerre était déjà répandu en Alsace, soit par des copies, soit par l'impression typographique, lorsque, dans un banquet civique, le 25 juin 1792, un nommé Mirens le chanta pour la première fois à Marseille. Le lendemain, le *Journal des départements méridionaux et des débats des amis de la constitution* le reproduisait dans ses colonnes sous ce titre : *Chant de guerre aux armées des frontières;* puis on l'imprima séparément et on en distribua un exemplaire à chaque volontaire du bataillon marseillais qui partait pour Paris. Les Marseillais chantèrent l'hymne de Rouget de Lisle à leur entrée dans cette ville, le 30 juillet, et à l'attaque des Tuileries le 10 août. Ce fut à partir de cette époque que l'hymne, devenu populaire à Paris, prit le nom de *Chant des Marseillais* et bientôt celui de *Marseillaise*.

La *Marseillaise*, telle que Rouget de Lisle l'a composée, ne contient que six couplets. Le septième, appelé la *Strophe des enfants*, et qui commence par ces mots :

Nous entrerons dans la carrière...,

a été ajouté après la fête du 14 octobre 1792. Il a été longtemps attribué à M.-J. Chénier; mais il appartient en réalité au poëte Louis Dubois, qui s'en est déclaré l'auteur en 1848. Pendant la Révolution, on publia à Paris et dans les départements de nombreuses éditions de la *Marseillaise*, avec sept, huit, neuf, dix, douze, treize, dix-huit et même vingt couplets. Ces strophes supplémentaires, inspirées par les circonstances, ont disparu avec elles. La seule qui soit restée indissolublement unie avec le chant primitif est la belle strophe des enfants.

S'il est un fait incontestable, c'est assurément que Rouget de Lisle est l'auteur de la *Marseillaise*. Tous les témoignages contemporains sont d'accord sur ce fait, et lui-même, dans la préface qu'il mit en tête de ses *Cinquante chants français* (1850), dit expressément : « Je fis la parole et l'air de ce chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, fin avril 1792. » Cependant on lui a contesté la paternité des paroles et surtout celle de la musique. Ceux qui nient qu'il ait composé les paroles s'appuient sur le fait suivant : L'an Ier de la République, il parut à Paris le *Chansonnier patriote* ou *Recueil de chansons, vaudevilles, etc.* (in-18), dont le premier chant est la *Marseillaise*. Or l'éditeur accompagne le chant de cette note : « Le nom de Rouget, qui se trouve dans les imprimés à 2 liards, n'est pas celui de l'auteur. » On ajoute que le *Chansonnier de la République pour l'an III*, que le *Chansonnier de la Montagne* contiennent la marche des Marseillais, mais sans nom d'auteur. Ce qui fait que l'éditeur du *Chansonnier patriote* a pu croire que Rouget n'était pas l'auteur de la *Marseillaise*, c'est que ce dernier était connu sous le nom de *De Lisle* ou *De Lille*. Le *Courrier du Bas-Rhin* du 27 octobre 1792 et les journaux d'outre-Rhin de la même époque publièrent que l'auteur de l'hymne était le « ci-devant officier du génie de Lille, » et Louis Dubois, dans les affiches du 7 thermidor an II, l'appelait également, en supprimant la particule, le sieur Lille. Quant à l'absence du nom de Rouget du *Chansonnier de la République* et du *Chansonnier de la Montagne*, il n'y a là rien d'étonnant lorsqu'on songe qu'au moment où ils parurent Rouget était décrété d'arrestation et emprisonné.

Mais si Rouget est incontestablement l'auteur des paroles de la *Marseillaise*, est-il avec autant de certitude l'auteur de la musique? Cette question a donné lieu à de très-vives controverses. Castil-Blaze, dans son ouvrage intitulé : *Molière musicien* (1852), l'a nié absolument. Il prétend que l'air de la *Marseillaise* est celui d'un cantique allemand importé en France par Julien l'aîné, dit Navoigille, qui le fit entendre, en 1782, aux concerts de Mme de Montesson. Cette assertion, qui ne repose sur aucun document authentique, fut recueillie avec empressement par les Allemands, et on les vit revendiquer pour un de leurs compatriotes l'air national français. La *Gazette de Cologne* n'hésita point à imprimer le 24 avril 1861 : « Le poëte Rouget de Lisle a simplement copié le *Credo* de la *Missa solemnis* nº 4, composé par Holtzmann, maître de chapelle du Palatinat, et s'en est servi pour ses strophes. » Or, les recherches faites à ce sujet ont démontré qu'il n'existait dans les archives indiquées aucun morceau de musique de Holtzmann et que ce prétendu compositeur n'avait jamais existé. Les arguments invoqués contre Rouget n'avaient pu résister à l'examen lorsque, en 1863, M. Fétis intervint dans le débat. Il déclara qu'il possédait une pièce datée de 1793 et intitulée : *Marche des Marseillais*, musique de Navoigille, et il en tirait cette conséquence que Rouget n'est pas l'auteur de la musique de la *Marseillaise*. Mais à ce document on lui en opposa un autre devant lequel il dut s'incliner : c'était un exemplaire original du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au maréchal Luckner*, à Strasbourg, de l'imprimerie de Ph. de Dannebach (une demi-feuille in-4º oblong). « La question du véritable auteur de la musique de la *Marseillaise*, dit-il, se trouve résolue en faveur de Rouget de Lisle par cet exemplaire original. Bien que cet exemplaire ne porte point de date, il est évident qu'il appartient à la première moitié de 1792, puisque Luckner fut privé de son commandement après le 10 août de cette année. » Enfin ajoutons, pour dernier et décisif argument, ce passage des *Mémoires* de Grétry (1797) : « On a attribué l'air des *Marseillais* à moi et à tous ceux qui y ont fait quelque accompagnement. L'auteur de cet air est le même que celui des paroles; c'est le citoyen Rouget de Lille (*sic*). Il m'envoya son hymne : *Allons enfants de la patrie*, de Strasbourg où il était alors, six mois avant qu'il fût connu à Paris. J'en fis, d'après l'invitation de l'auteur, tirer plusieurs copies que je distribuai. »

A l'article CHANTS NATIONAUX, nous avons parlé déjà de la *Marseillaise* et dit ce que nous pensions de cet admirable chant. Bornons-nous à ajouter que certaines gens réservent toute leur admiration pour l'air, qui est en effet entraînant et vraiment sublime, et qu'ils font à tort bon marché de la poésie. Les vers ne sont pas à coup sûr d'un homme du métier; mais ils ont jailli tout brûlants d'un cœur de citoyen; la rime n'est pas irréprochable; mais quelle fermeté de langage, quelle sonorité de mots, quelle exaltation puissante et vraie! Quant au refrain, il est de la plus grande beauté. « Ce n'est qu'un cri, dit M. Sarcey; mais quel cri et qu'il ramasse d'idées et de souvenirs en trois mots qui éclatent comme une fanfare : *Aux armes, citoyens!* Non, ce chant n'est pas d'un poëte! C'est du cœur même de la nature qu'il s'est échappé en un jour de fièvre patriotique! »

Comme le faisait remarquer M. Alfred Deberle dans un article du *Nain jaune* de 1867, ce fameux chant se rattache par plus d'un côté à l'histoire du théâtre. « Pendant la période révolutionnaire, dit-il, on ne cessa de le faire entendre dans tous les spectacles, joué ou chanté. Nous disons *joué*, et nous avons raison. En effet, le 20 octobre 1792, la *Marseillaise*, ou plutôt la *Chanson des Marseillais*, comme on l'appelait alors, après avoir retenti dans toute la France, vint triompher à l'Opéra, mise en action par Gardel et Gossec sous ce titre que nous copions textuellement : *Offrande à la liberté, scène religieuse sur la chanson des Marseillais*. Gardel, dont les ballets ont fait fortune, s'entendait merveilleusement à la mise en scène. Il fit une œuvre grandiose, que l'admirable musique de Gossec anima du souffle patriotique. Quelques lignes d'analyse suffiront à en donner une idée : au lever du rideau, une foule de guerriers, des femmes, des enfants, vingt cavaliers bien montés, accouraient à l'appel des clairons. On se préparait au combat, on préludait à la victoire par des danses; des groupes variés et pittoresques se formaient après chaque strophe. La dernière, *Amour sacré de la patrie*, était chantée lentement, à demi-voix, par les femmes seules, sur le ton de la prière. Sur la scène et dans la salle, tout le monde, acteurs et spectateurs, était à genoux devant la Liberté, représentée par la belle Mlle Maillart, et placée sur une petite montagne, accessoire obligé des cérémonies républicaines. Les chevaux eux-mêmes, fiers coursiers rangés en bataille des deux côtés de la rampe, courbaient la tête, fléchissaient les genoux, tandis que leurs cavaliers saluaient avec les armes et les étendards. L'orchestre s'arrêtait, le chœur expirait en arrivant au dernier point d'orgue et un long silence succédait. Tout à coup les trompettes appelaient à grands éclats les défenseurs de la patrie; le tocsin sonnait, les tambours battaient la générale, le canon grondait au loin, les cavaliers, lancés au galop, manœuvraient sur les rampes de la montagne; guerriers, femmes, enfants, vieillards se levaient, brandissant des armes; une foule immense envahissait la scène, se précipitait en tous sens, portant des haches, des piques, des flambeaux, des bannières, et tous attaquaient le vigoureux refrain : *Aux armes, citoyens!*

» Rien de plus saisissant, de plus dramatique, de plus enivrant que ce tableau, poursuit M. Deberle. La salle entière répétait : *Aux armes!* toutes les voix se mêlaient dans un même cri; les mains se cherchaient et se serraient. On pleurait d'attendrissement, on se jurait de mourir pour la République. Qui rendra ce délire patriotique dont les journaux du temps gardent encore l'empreinte? J'ai connu un vieillard qui, à soixante ans de distance, ne pouvait se rappeler cette scène sans la plus grande émotion. Il lui semblait entendre encore l'acteur Lainez entonnant avec cette vigueur d'expression qui électrisait : *Allons, enfants de la patrie!* Lainez, en costume de sans-culotte, le bonnet rouge sur la tête, recevait superbement l'accolade républicaine que lui donnaient au milieu de l'enthousiasme général l'Egalité et la Fraternité, représentées par deux jolies actrices, Mme Duchamp et Mlle Florigny. L'*Offrande à la Liberté* n'empêchait pas la *Marseillaise* d'être jouée chaque jour par l'orchestre de tous les théâtres, avant le lever du rideau, et dans toutes les représentations données *de par et pour le peuple*. Quelques spectacles l'empruntèrent à l'Opéra, comme le théâtre national de Molière, qui, certain jour, y joignit le *Dîner du roi de Prusse à Paris, retardé par l'indisposition de son armée*, à-propos satirique rempli d'allusions à l'adresse des rois coalisés.

» En 1796 on la représentait encore, et le décret du 4 janvier de cette même année, rendu par le Directoire exécutif, portait : « Le théâtre des Arts (Opéra) donnera chaque » jour de spectacle une représentation de

» l'*Offrande à la Liberté*, avec ses chœurs et » accompagnements, ou quelque autre pièce » républicaine. »

L'écrivain que nous citons rappelle que 1830 ressuscita la *Marseillaise*. « Nourrit la remit en lumière à l'Opéra, et partout, aux Nouveautés, à l'Ambigu, au Gymnase, au Cirque-Olympique, les acteurs chantèrent : *Liberté, liberté chérie!* Grâce à l'éternelle question d'Orient, un souffle belliqueux traversa Paris et réveilla la *Marseillaise* endormie. La *Marseillaise* répondit au traité du 15 juillet 1840 et fit son tour de France, comme si les échos se la renvoyaient de ville en ville, de théâtre en théâtre. On se crut plus jeune de quarante-huit ans. Dans tous les spectacles, le parterre se levait en masse, demandait la *Marseillaise*, et tout de suite un acteur paraissait, le drapeau tricolore en main, et entonnait le chant national, que répétait en chœur la salle entière. En 1848, le Théâtre-Français, fier de s'intituler *Théâtre de la République*, exprima le premier, grâce à l'initiative de Lockroy, l'intention de donner des représentations nationales gratuites, et l'affiche annonça la *Marseillaise* comme devant terminer le spectacle. Dramatisée à cette dernière époque par Rachel, la *Marseillaise* retentit jusqu'en Amérique, où s'éteignirent ses derniers échos. »

L'Empire devait forcément proscrire ce chant héroïque, cet appel ardent à la liberté. Depuis quinze ans on avait oublié la *Marseillaise* et ses « mâles accents, » lorsqu'en 1867, à l'époque de l'Exposition, l'Autriche envoya à Paris une de ses meilleures musiques militaires. La musique autrichienne se fit entendre aux Tuileries, puis au cirque de l'Impératrice, et là, au moment où on s'y attendait le moins, les musiciens jouèrent la *Marseillaise*. L'effet produit par l'audition de notre chant national fut immense. C'était comme une magique résurrection.

Trois ans plus tard, l'hymne proscrit réapparaissait tout à coup en France, chanté dans tous les théâtres, dans tous les concerts, et cette fois, non malgré le gouvernement, mais à l'instigation du gouvernement lui-même. L'heure du danger était arrivée, la guerre était déclarée à l'Allemagne et les proscripteurs criaient à la proscrite : « Reviens! » Mais ce fut en vain que les paroles enflammées de Rouget de Lisle retentirent depuis les cafés en plein vent jusqu'au Grand-Opéra; ce fut en vain qu'elles eurent pour interprète ici Faure, le grand chanteur, là Mmes Keyser et Thérésa, la *Marseillaise* semblait avoir perdu sa vertu magique. C'est que ce n'était plus la liberté qui devait conduire encore nos bataillons; c'était l'Empire, avec ses dix-huit ans de despotisme, qui poussait la France dans une guerre inepte et désastreuse, après avoir démoralisé les âmes, pillé la fortune publique et désorganisé l'armée.

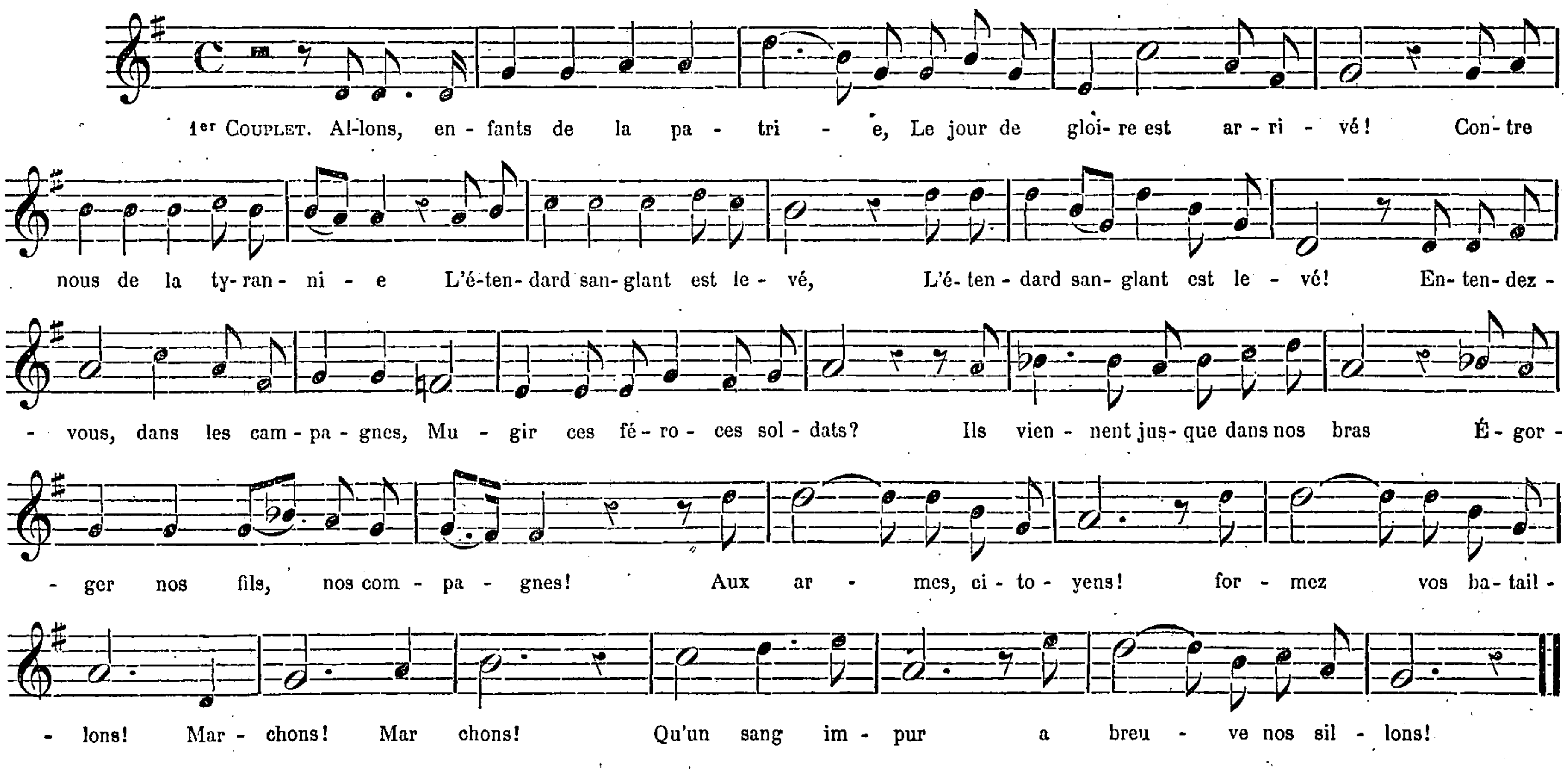
1er Couplet. Al-lons, en - fants de la pa - tri - e, Le jour de gloi- re est ar - ri - vé! Con- tre
nous de la ty- ran- ni - e L'é-ten- dard san- glant est le - vé, L'é- ten - dard san- glant est le - vé! En- ten- dez -
- vous, dans les cam - pa - gnes, Mu - gir ces fé - ro - ces sol - dats? Ils vien - nent jus- que dans nos bras É - gor -
- ger nos fils, nos com - pa - gnes! Aux ar - mes, ci - to - yens! for - mez vos ba- tail -
- lons! Mar - chons! Mar chons! Qu'un sang im - pur a breu - ve nos sil - lons!

DEUXIÈME COUPLET.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? (*bis*)
Français! pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage!
Aux armes, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Quoi! ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! (*bis*)
Grand Dieu! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploiraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!
Aux armes, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Tremblez, tyrans! et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix! (*bis*)
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La France en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre!.
Aux armes, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups!
Epargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous. (*bis*)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère!...
Aux armes, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs! (*bis*)
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents!
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!
Aux armes, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

(*Appelé la strophe des enfants.*)
Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus. (*bis*)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre!

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchons!(*bis*) qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Marseillaise (LA), journal politique quotidien (1869-1870). Lorsque Henri Rochefort fut nommé député de la 1re circonscription de Paris en novembre 1869, il ouvrit à La Villette des réunions publiques pour rendre compte à ses électeurs de la façon dont il remplissait son mandat, y fit voter la création d'un journal, qui reçut le titre de la *Marseillaise*, et chargea les électeurs eux-mêmes d'en nommer les rédacteurs à la majorité des suffrages. Rochefort fut proclamé rédacteur en chef et il eut pour collaborateurs Millière, qui devint en même temps gérant du journal, Flourens, Casse, Paschal Grousset, Humbert, Malon, Francis Enne, Victor Noir, Ulrich de Fonvielle, etc. La *Marseillaise* parut le 19 décembre 1869 et fit une guerre acharnée au régime impérial. Elle se vendit aussitôt à un nombre considérable d'exemplaires. Au commencement de janvier 1870, quelques articles publiés dans la *Marseillaise* par Henri Rochefort excitèrent au plus haut point l'irritation de M. Pierre Bonaparte, qui envoya une provocation au brillant député de Paris; mais, en même temps, à la suite d'un violent article de M. Bonaparte dans l'*Avenir de la Corse*, Paschal Grousset envoyait à ce dernier deux témoins pour demander une réparation par les armes. La mort d'un de ces témoins, Victor Noir, un des plus jeunes collaborateurs de la *Marseillaise*, tué par Pierre Bonaparte d'un coup de revolver dans la maison de ce dernier (10 janvier), provoqua dans le public une agitation profonde. A la nouvelle de ce meurtre odieux, Rochefort publia dans la *Marseillaise* son foudroyant article du 12 janvier, qui amena non-seulement la saisie du journal, mais encore une demande en autorisation de poursuites contre lui. Après l'arrestation de Rochefort (7 février), condamné le 22 janvier à 6 mois de prison et 3,000 francs d'amende, la *Marseillaise* continua de paraître et fit une guerre de plus en plus vive aux hommes et aux institutions de l'Empire. Après le procès Bonaparte, Grousset, qui avait été maintenu pendant plus de deux mois au secret, devint le principal rédacteur de la *Marseillaise* et fut condamné peu après, pour un article, à six mois de prison et 2,000 francs d'amende. Le pouvoir voulait tuer à tout prix cette feuille audacieuse qui était devenue un de ses cauchemars. Le 17 mai, la 6e chambre condamnait Francis Enne, pour deux articles, à trois mois de prison, à 5,000 francs d'amende, et le gérant Barberet à un an de prison et 10,000 francs d'amende; en outre, elle prononçait la suspension de la *Marseillaise* pour deux mois. Le lendemain, le journal paraissait, annonçait sa condamnation et publiait en tête de ses colonnes un article dans lequel se trouvait cette phrase : « César, ceux que tu veux tuer ne meurent pas! » Le numéro fut saisi et, comme le jugement avait été déclaré exécutoire par provision et nonobstant appel, la *Marseillaise* dut cesser de paraître. Deux mois plus tard, la *Marseillaise* reprenait sa publication; mais en ce moment la guerre venait d'être déclarée à la Prusse. Rochefort, alors à Sainte-Pélagie, demanda aux rédacteurs du journal qu'il avait fondé de renoncer momentanément à écrire, et à la fin d'août il fit annoncer dans les journaux que la *Marseillaise* suspendait sa publication, mais qu'elle reparaîtrait aussitôt que l'hymne de Rouget de Lisle, « un moment bonapartiste et officiel, serait redevenu séditieux et républicain. » L'occasion ne se fit pas longtemps attendre, car l'Empire croulait un mois plus tard. Le 5 septembre 1870, la *Marseillaise* reparut et Paschal Grousset en devint le rédacteur en chef. Mais, le 8 septembre, Cluseret ayant publié dans ce journal un violent article contre le gouvernement de la Défense nationale dont Rochefort faisait partie, celui-ci déclara qu'il resterait désormais étranger à la rédaction de cette feuille, et la *Marseillaise* cessa définitivement alors de paraître.

MARSEILLAN, bourg et comm. de France (Hérault), cant. d'Agde, arrond. et à 26 kilom. E. de Béziers, sur l'étang de Thau; pop. aggl., 3,903 hab. — pop. tot., 3,981 hab. Salines; fabrication d'eau-de-vie. Commerce de vins, liqueurs.

Marseille (CANAL DE LA DURANCE À), voie d'eau destinée à l'irrigation et à l'alimentation de la campagne et de la ville de Marseille. Ce canal a son origine dans la Durance, sous le pont suspendu de Pertuis, où de grands travaux exécutés dans le lit de la rivière rejettent les eaux vers la rive gauche, sur laquelle se trouve l'entrée du canal; de là il se dirige au S.-O., puis au S., franchissant trois chaînes de montagnes à l'aide de trois souterrains, quatre vallées au moyen de quatre aqueducs, parmi lesquels celui de ROQUEFAVOUR est le plus gigantesque du monde; enfin, après un parcours de 83 kilom., dont 21 en travaux souterrains, le canal traverse l'immense bassin de Sainte-Marthe, puis le bassin couvert de Longchamp, où il débite, après avoir fertilisé toute la campagne sur son passage, 7 mètres cubes d'eau par seconde pour le service de la ville. La construction de ce canal, terminé en 1847, a coûté 22 millions. Grâce à lui, la campagne, autrefois absolument aride, a été complétement transformée, et la ville elle-même, autrefois célèbre par sa saleté, est devenue l'une des plus propres du monde entier.

MARSEILLE (en latin et en grec *Massilia*, nom qu'on fait venir de deux mots de la langue salienne : *mas*, maison, et *salia*, salienne), la plus grande ville maritime de France et de toute la côte méditerranéenne (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de départ., d'arrond. et de 6 cantons, sur la Méditerranée, à 833 kilom. S.-E. de Paris, à 408 kilom. de Lyon, par 43° 17′ de latit. N. et 3° 1′ de longit. E.; altit. moyenne, 161 mètres; pop. aggl., 218,763 hab. — pop. tot., 312,864 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 17 communes, 352,466 hab. A cette population, il convient d'ajouter une population flottante de 40,000 à 50,000 personnes au moins. Evêché suffragant de l'archevêché d'Aix; recette générale des finances; manufacture des tabacs; direction de l'enregistrement et des domaines; conservation des hypothèques; ancien hôtel des Monnaies (lettre M); bourse tous les jours non fériés, de 11 heures à midi et demi, de 2 à 4 heures; Faculté des sciences, avec cours de lettres professés par les membres de la Faculté d'Aix; écoles préparatoires de médecine et de pharmacie; lycée; inspection d'académie, relevant de l'académie d'Aix; conservatoire de musique; observatoire; école de sourds-muets; cours communaux gratuits et publics de physique générale, arts et métiers, botanique appliquée aux arts. Grand séminaire, petit séminaire. Journaux quotidiens : le *Sémaphore*, la *Gazette du Midi*, l'*Egalité*, la *Tribune marseillaise*, le *Petit Marseillais*, etc., etc. Eglise grecque catholique, église grecque orthodoxe, synagogue consistoriale avec un grand rabbin et un rabbin communal. Bibliothèque, galerie de tableaux et musée d'histoire naturelle; antiquités; jardin des plantes et jardin zoologique. Académie des sciences, belles-lettres et arts. Nombreux cercles, parmi lesquels on remarque ceux de l'Athénée et de Provence. Hôtel-Dieu, hôpital militaire, hôpital Sainte-Françoise, crèches, salles d'asile, mont-de-piété, caisse d'épargne. Tribunal de 1re instance, 6 justices de paix, tribunal de commerce, chambre de commerce, chambre consultative d'agriculture, conseils de prud'hommes. Chef-lieu de la 9e division militaire. Consuls de presque tous les Etats de l'Europe et de l'Amérique. Succursale de la Banque de France. Crédit lyonnais. Chemin de fer de Paris à la Méditerranée, avec embranchements sur Aix et les Alpes, sur la Joliette, et un embranchement projeté sur le chemin de fer du Midi. Bateaux à vapeur pour Malte, Constantinople, le Pirée, Alexandrie, Gibraltar, Jaffa. Plusieurs lignes pour l'Algérie, l'Italie et l'Espagne. Bateaux pour l'Inde et la Chine. Enfin, service sur le Rhône et la Saône, entre Marseille, Lyon et Châlons.

Le climat de Marseille, très-doux en hiver, serait brûlant en été s'il n'était journellement tempéré par la brise de mer, qui souffle régulièrement dès onze heures du matin. On n'y connaît pas ces soirées étouffantes si pénibles dans d'autres contrées. Le fléau du pays, c'est le mistral, terrible vent du N.-O., qui sème, quand il est violent, les rues de tuiles arrachées aux toitures, et qui donne, sous une température assez douce, la sensation d'un froid sibérien.

— *Aspect général. Promenades et lieux publics.* Ce qu'on appelle improprement la rade de Marseille est un immense espace semi-circulaire qui n'est abrité d'aucun vent et au fond duquel s'ouvrent les deux ports de la ville. Cette prétendue rade est bordée, au nord, par la chaîne des montagnes de l'Etoile, dont la pente se prolonge jusqu'à la ville même; au midi, par les collines de Montredon. A l'ouest, elle est à peine protégée par les trois îles d'If, de Pomègue et de Ratonneau. Les deux dernières de ces îles, très-voisines l'une de l'autre, forment dans l'espace intermédiaire une sorte de port qu'on a complété par une jetée, et où l'on a eu l'heureuse idée d'établir le Lazaret, autrefois situé dans la ville même, au quartier de la Joliette. Nous ne citerions pas l'îlot des Pendus, écueil aride situé au sud de l'île d'If, si Alex. Dumas n'avait cru devoir l'illustrer.

Nous ne connaissons pas de spectacle plus grandiose que celui dont on jouit du haut du phare, à l'extrémité de la jetée de la Joliette. Cette mer immense, dont les couleurs éblouissantes changent à toutes les heures du jour; ces steamers couronnés de noirs panaches de fumée; ces lourds voiliers dont les mâts, hauts comme des tours de cathédrale, complétement couverts de toile, ne suffisent pas à les pousser dans le vieux port, et qui se font péniblement remorquer; ces canots de promeneurs, qui déploient leurs voiles latines semblables à des ailes de goëlands; ces tartanes qui partent pour la pêche du thon; tout cela se croisant en tous sens et en nombre incalculable, tout cela animé par les manœuvres nécessaires, soit à l'entrée, soit à la sortie, tout cela éclairé par la lumière éblouissante d'un soleil du Midi, tout cela forme, nous le répétons, le spectacle le plus capable de faire oublier les longues heures au promeneur oisif.

La vallée de l'Huveaune, située au sud et à quelque distance de la ville, est la partie la plus fraîche et la plus riante de la campagne de Marseille, si heureusement modifiée, d'ailleurs, par les eaux qu'y amène aujourd'hui la Durance. L'Huveaune reçoit un petit ruisseau, le Jarret, cher aux promeneurs, surtout aux amoureux, et qui baigne la partie orientale de la ville.

La ville elle-même est essentiellement formée de quatre collines : la première située à l'O. et entièrement occupée par les vieux quartiers; la seconde au N., et couronnée par le cimetière Saint-Charles et par la gare du chemin de fer; la troisième au S.-E., et couverte à son sommet par la belle place carrée qu'on appelle la plaine Saint-Michel; la quatrième à l'E. et portant le bassin et le palais de Longchamp.

La ville de Marseille est habituellement divisée par ses habitants en deux parties bien distinctes : la vieille ville, limitée au N.-E. et à l'E. par la rue d'Aix et le cours Belzunce, au S. par la Canebière et le vieux port, à l'O. et au N.-O. par le port de la Joliette et les nouveaux bassins. Les rues du vieux Marseille sont étroites, escarpées, grouillantes, et furent longtemps d'une saleté repoussante; aujourd'hui elles sont largement lavées par les flots qu'y verse le nouveau canal. Ce quartier est particulièrement habité par les ouvriers des ports, et l'on y rencontre à chaque pas les établissements plus ou moins suspects qu'entraîne toujours la présence des matelots. Les nouvelles constructions gagnent sans cesse sur ce quartier populaire, et l'on peut prévoir déjà le moment où il aura complétement disparu.

La ville neuve date du XVIIe et du XVIIIe siècle. Dans la partie la plus récente, surtout à l'O. de la rue de Rome et dans le voisinage de la Canebière, les rues sont droites et spacieuses. La circulation y est très-active. Le quai septentrional du vieux port est particulièrement intéressant par la prodigieuse variété des costumes qu'y étalent les matelots et les voyageurs de tous pays. Grecs, Turcs, Arméniens, Arabes s'y coudoient en tous sens, échangeant des railleries, des interpellations, des menaces ou des saluts dans toutes les langues des peuples civilisés. Mais ce qui domine encore, dans cette tour de Babel, dans ce brouhaha qui couvrirait la voix de l'Océan, c'est la voix traînante et gouailleuse de la petite marchande marseillaise, offrant la marchandise de ses deux paniers avec des câlineries séduisantes, poursuivant de ses sarcasmes quiconque la dédaigne ou la méprise. Si l'on ne tient pas à être *engueulé* (risquons le mot) au point d'ameuter les passants, il faut bien se garder de dire du mal des poires cuites au four, ou des avelines torréfiées, ou des brousses du Rove, ou des oursins qui étalent, fraîchement coupés, leurs côtes roses appétissantes.

Mais ceci nous a quelque peu entraînés loin des quartiers de la nouvelle ville. Revenons-y. Le bruit, pour y être d'une autre nature, n'y est pas moins assourdissant. Dans les rues vastes et toujours encombrées de Noailles, de Saint-Ferréol, de Rome et de Paradis, il ne faut pas chercher les promeneurs curieux et paresseux des boulevards parisiens; ce sont autant de rues Montmartre mieux alignées, mais non moins tapageuses. Ici on ne regarde pas, on ne marche pas, on court, tête baissée. On dirait une population d'athlètes se disputant le prix de la course; et c'est bien le prix de la course qu'on se dispute, en effet : les affaires vont vite; celui qui mesure ses pas abandonne la place à un concurrent. Nous sommes dans le quartier des gens pressés.

Tous les quartiers de Marseille n'ont pas le même caractère. Il en est d'aristocratiques, où le silence de la rue est à peine troublé par quelques rares équipages. Nous citerons les nouvelles rues situées au pied de la colline de la Garde, et le quartier de la Plaine presque tout entier. Ce dernier, toutefois, sort une fois par an de son calme habituel : c'est dans la dernière quinzaine de septembre, époque où il donne asile à la foire de Saint-Michel. Nous ne décrirons pas cette foire : ceux qui ont vu celle de Saint-Cloud en ont une idée suffisante; nous les prions seulement d'y introduire par l'imagination toute la vivacité provençale et de se représenter dans la foule de gaillardes matrones, le nez en l'air, le poing sur la hanche, donnant volontiers la réplique au pitre de la parade. C'est là qu'il faut aller si l'on veut savoir au juste à quel point le peuple est susceptible de se laisser amuser.

Avec sa vivacité prodigieuse, la population marseillaise est cependant affable et liante; si nous avions un reproche à lui faire, ce serait d'être trop liante. Tout bon Marseillais que le hasard a fait s'asseoir à côté de vous pendant trois minutes vous a déjà demandé vos noms et prénoms, votre âge, celui de votre femme, la profession de votre père, etc., etc. Il est vrai qu'en revanche il vous a fait connaître l'état civil de toute sa famille; de quoi vous plaignez-vous donc? Il est des gens que ces indiscrétions irritent; nous y voyons la preuve d'une expansion de caractère qui n'est pas dépourvue de charme, et qui, en tout cas, paraît expliquée par la douceur du climat.

Les Marseillaises sont généralement brunes et jolies. Dans les quartiers neufs, où les alliances étrangères sont fréquentes, on ne distingue guère de type spécial; mais dans les vieux quartiers, qui se sont moins mélangés, le profil grec se rencontre fréquemment, et c'est avec une singulière émotion que l'artiste rencontre, haut perchée sur son banc de pierre, tricotant en attendant le client, une Grecque de Phocée derrière un panier de poisson.

Ce n'est pas en grec, toutefois, que vous injuriera cette belle figure antique si vous osez marchander ses dorades sans en acheter, mais bien en vrai patois provençal, une langue d'ailleurs qui n'est guère moins harmonieuse que celle de Démosthène, et qui s'est conservée là avec une pureté de plus en plus rare ailleurs. Les quartiers aristocratiques parlent ou prétendent parler français; leur idiome hybride est bizarrement formé de radicaux indigènes ornés de terminaisons françaises; et ce qui est triste à dire, c'est que ce charabia sans caractère passe, dès aujourd'hui, pour être la suprême distinction, qu'il envahit rapidement les quartiers populaires, qu'il étouffera sous peu la belle et harmonieuse langue du pays. On n'en continuera pas moins à dire, parce que cela a été dit plusieurs fois, que le Marseillais, patriote de clocher, abhorre le *Franciot* et son langage. Il est vrai que Marseille s'est souvenue longtemps de son ancienne indépendance; qu'elle n'était pas encore définitivement soumise au temps de Louis XIV; qu'elle a même gardé une haine généreuse contre ceux qui l'avaient livrée; mais ces haines d'un autre âge, qu'on s'obstine à lui attribuer, se sont éteintes lors de la grande Révolution, que Marseille acclama avec un patriotique enthousiasme, qu'elle défendit au prix du sang de ses enfants, et dont elle a gardé les traditions avec une persévérance qu'on ne saurait trop louer.

Et comment Marseille pourrait-elle haïr le progrès moderne, elle qui en a profité autant et peut-être plus qu'aucune autre ville de France? Marseille a pris, depuis la Révolution, et grâce aux principes de liberté que celle-ci a fait prévaloir, un développement à peu près inouï dans notre pays. A l'heure qu'il est, Marseille possède cinq ports magnifiques. Le vieux port, dont l'entrée se trouve entre les forts Saint-Nicolas et Saint-Jean, s'étend sur une longueur de 1,000 mètres environ et une largeur de 800 mètres (30 hectares); la passe, rétrécie par les roches du Pharo, est cependant facile. Le port est parfaitement sûr. Par les plus fortes tempêtes, c'est à peine si ses eaux sont légèrement agitées. Au sud du vieux port sont creusés des bassins de radoub, dans lesquels on peut réparer des navires d'un fort tonnage. Un canal large et profond est creusé du même côté et facilite l'embarquement des marchandises. Le vieux port est exclusivement réservé aux navires à voiles et aux remorqueurs. A droite du fort Saint-Jean se trouve le port de la Joliette, qui communique avec l'ancien port par un canal isolant le fort. Le port de la Joliette, construit par Mirès en 1853, est moins vaste que l'ancien; mais il communique avec trois bassins, trois véritables ports situés du côté du nord, et dont l'ensemble offre une surface de 80 hectares. Malheureusement, les nouveaux ports, protégés par une simple jetée, sont loin d'être complétement abrités.

Le quai qui longe le vieux port est remarquable par l'activité qui y règne. C'est là qu'on décharge principalement les blés et les grains de toute sorte. Les bateaux maltais ou espagnols, chargés d'oranges, débarquent également leurs marchandises sur ce point. Le quai du port de la Joliette est mieux agencé et plus commode; il est couvert de rails qui permettent de transporter facilement et à peu de frais les marchandises dans les immenses magasins ou docks construits sur le port même.

Marseille compte un grand nombre de fontaines, alimentées toutes par le canal de la Durance, qui pénètre par le nord de la ville et forme une cascade monumentale au palais de Longchamp. Les plus belles fontaines sont celles des allées de Meilhan, des cours Belzunce, de Saint-Louis, de la place Castellane, de la place Saint-Michel.

La ville compte plusieurs jardins. De celui de la colline Bonaparte, formé sur une surface autrefois rocheuse et recouverte de terres entièrement rapportées, on jouit d'une belle vue sur la mer et sur les ports. Des eaux abondantes y entretiennent la fraîcheur. Le jardin du château Borelly, situé à l'extrémité du Prado, est vaste et très-bien dessiné. On y voit une cascade monumentale, une rivière artificielle formant plusieurs lacs. Ce jardin n'est séparé de la mer que par le champ des courses. Un troisième jardin se trouve à l'entrée même de l'allée du Prado; c'est le Château des fleurs. Il n'a rien de particulièrement remarquable, si ce n'est un tir à longue portée que fréquente la haute société marseillaise. On compte enfin un quatrième jardin situé en arrière du palais Longchamp : c'est le jardin zoologique. Longtemps riche en animaux rares, cet établissement est en pleine décadence, et chaque jour quelques-uns de ses pensionnaires disparaissent sans qu'on songe à les remplacer. Un observatoire de physique très-complet est intallé dans la partie haute du jardin, de laquelle on découvre la mer et une partie de la ville. Les promenades sont nombreuses à Marseille. Celle du Prado, formée d'une quadruple rangée d'arbres, est surtout remarquable. Elle commence à la place Castellane et va jusqu'à la mer. Elle a près de 5 kilomètres de longueur et 50 mètres de largeur. Elle est complétée par une belle route qui achève le circuit autour de la colline de la Garde, rejoignant la ville dans les environs du fort Saint-Nicolas, et qui est très-fréquentée par les équipages de promeneurs, à cause de la vue magnifique dont on y jouit et des excellents restaurants qu'on y rencontre. C'est là qu'on peut aller manger la vraie bouillabaisse à des prix très-abordables... pour les millionnaires.

Les allées de Meilhan, situées au centre même de la ville, s'étendent du haut de la rue de Noailles au cours Longchamp, qui est lui-même planté de beaux arbres. Il convient d'ajouter encore le cours Belzunce, la plaine Saint-Michel, grande esplanade ornée de platanes magnifiques, le square de la Bourse, et enfin un grand nombre de boulevards intérieurs et extérieurs.

— *Monuments civils.* Marseille n'a guère, en fait de monuments civils, que le palais Longchamp, situé à la partie nord de la ville. Cet édifice, terminé en 1869, est d'une grande beauté. Il est formé de deux ailes carrées reliées par une double colonnade ionique semi-circulaire. Au centre de cette colonnade s'avance un pavillon en avant duquel est placé un groupe gigantesque, représentant la Durance et les campagnes qu'elle arrose. A ses pieds, quatre taureaux reçoivent sur leur croupe monumentale l'eau qui s'élance du sommet de la fontaine. La masse liquide tombe dans des bassins inférieurs, après s'être brisée sur les roches artificielles qui forment la base de la fontaine. De nombreux jets d'eau ornent ces bassins inférieurs. Au centre du monument, en arrière du groupe de la Durance, se trouve un escalier qui circule derrière un nouveau bassin et permet de monter sur le sommet de l'édifice. Le point de vue est superbe à cette hauteur; on embrasse de là le panorama de la ville, assise au centre d'un demi-cercle de montagnes bleues, depuis l'Estaque jusqu'à Montredon. Ce beau monument a été construit sur les plans de M. Espérandieu; les sculptures sont de Duret. Malheureusement, on y arrive par une voie trop étroite, aboutissant sur une place trop petite, ce qui ne permet pas au visiteur de considérer l'ensemble à une distance suffisante. Un projet d'agrandissement de la place et de dégagement des abords du palais de Longchamp est en ce moment à l'étude (1873).

Le musée de peinture, situé autrefois dans l'ancien couvent des bernardines, a été transféré en 1869 au palais Longchamp. Il occupe l'aile gauche du bâtiment. On y arrive par un escalier monumental. Il se compose de deux grandes salles. La première, située à la hauteur du perron par lequel on arrive au musée, contient quelques sculptures, parmi lesquelles on remarque un médaillon de Louis XIV, sculpté par Puget, une charmante statuette en marbre, du même, chef-d'œuvre qui représente l'artiste marseillais. Quelques bronzes de grande dimension ornent également cette salle, trop vaste pour les morceaux qui y sont dispersés. On arrive à l'étage supérieur, où se trouve la vraie salle du musée, par un escalier tournant, d'un très-bel effet. Les deux côtés opposés du rectangle dans lequel s'élève cet escalier sont garnis de deux fresques, dues à M. Puvis de Chavannes. Elles représentent Marseille à l'époque de sa fondation. La grande salle a la forme d'un rectangle, aux extrémités duquel se trouvent deux petites salles. Sans entrer dans l'énumération complète des tableaux exposés, nous citerons :

Ecole française : *Jésus crucifié*, de Dandré-Bardon; *Joseph reconnu par ses frères*, de Coypel (Antoine); *Portrait d'un abbé*, de Fauchier; *Portrait en pied de Louis XIII*, de Gérard; *Portrait du maréchal de Villars*, de Helle; une *Tempête*, par Henry; un *Mercure*, d'Ingres; un *Portrait de l'évêque de Marseille Belzunce*, par Langlois; la *Présentation au Temple*, d'Eustache Lesueur; *Portrait de Ninon de Lenclos*, par Pierre Mignard; des portraits de femmes par le même; *Portrait de Mme de Pompadour, sous la figure de l'Aurore*, par Natier; le *Couronnement de la Vierge*, par Pierre Parrocel; la *Mort de Turenne*, par Philippoteaux; le *Sauveur du monde*, le *Baptême de Clovis*, le *Baptême de Constantin*, par Pierre Puget; *Scènes de la peste de Marseille*, deux tableaux, par Serre; une *Tempête*, par Walaert; *Vue du Tyrol italien*, par Corot; *Vue des environs de Falaise*, par Isabey (Eugène); le *Portrait de Pierre Puget*, peint par lui-même; la *Madeleine au pied de la croix*, par Ary Scheffer; le *Quai Saint-Jean à Marseille*, par Ziem; un *Cerf en rut*, de Courbet.

Ecole italienne : *Construction de l'arche*, du Bassano; une *Noce de village* et *David tenant la tête de Goliath*, par Annibal Carrache; la *Madeleine pénitente*, par le Dominiquin; une *Sibylle*, de Luca Giordano; les *Adieux d'Hector à Priam*, par le Guerchin; la *Charité romaine*, par Guide; *Trois hommes à cheval vêtus à la romaine*, par Jules Romain; la *Famille de la Vierge*, par le Pérugin; un *Ermite contemplant une tête de mort*, par Salvator Rosa: *Portrait de femme*, par Tisio.

Ecoles allemande, flamande et hollandaise : un *Paysage*, par Breughel; l'*Apothéose de la Madeleine*, par Philippe de Champaigne; l'*Assomption*, du même; l'*Homme entre le vice et la vertu*, par Gaspard de Crayer; la *Pêche miraculeuse*, de Jordaens; l'*Adoration des bergers*, esquisse par Rubens; la *Résurrection de Jésus-Christ*, la *Chasse aux sangliers*, le *Prince d'Orange et sa famille* et la *Flagellation de Jésus-Christ*, du même.

L'aile droite du palais de Longchamp est occupée par un musée d'histoire naturelle. Cette collection, formée en grande partie de pièces expédiées de Paris, s'accroît chaque jour, et tout fait supposer que le musée d'histoire naturelle, très-rudimentaire aujourd'hui, ne tardera pas à prendre plus d'importance.

L'hôtel de ville, situé sur le quai nord du vieux port, n'a guère de remarquable que sa façade, sur laquelle on voit un écusson aux armes des rois de France, sculpté par Puget. Cet écusson fut mutilé en 1793. On entre dans la mairie par deux portes construites en arrière de sa façade, sous le pont que forme le bâtiment, percé comme un tunnel par une rue parallèle au port. A l'intérieur, on voit un double escalier tournant, en marbre blanc.

Le nouvel hôtel de la préfecture, commencé en 1861 et terminé en 1865, est un vaste parallélogramme de 90 mètres de largeur, sur 80 mètres de profondeur. Il a sa façade principale sur la place Saint-Ferréol. Il possède une grande cour d'honneur et un vaste jardin. Sur la façade, trois pavillons en saillie dégagent un peu l'édifice, qui reste néanmoins assez lourd. La partie supérieure est entourée d'une balustrade qui forme terrasse. L'aménagement intérieur est très-beau. Il contient, outre le logement et les bureaux du préfet, la salle des séances du conseil général. Cet édifice a coûté plus de 10 millions. Les dégâts occasionnés par le bombardement du 4 avril 1871 ont nécessité de nouvelles dépenses. Le sculpteur Marcellin a décoré en grande partie ce monument.

Le nouveau palais de justice se trouve sur l'ancienne place Montyon. Il a été commencé en 1858, inauguré en 1862. Sa façade principale donne sur le cours Bonaparte, mais en est séparée par un jardin. On monte au palais par un escalier de vingt-cinq marches, d'un assez bel effet. Un portique ionique donne accès à la salle des Pas-Perdus. M. Guillaume a sculpté le fronton et d'autres parties de l'édifice. La salle des Pas-Perdus est très-belle. Elle est ornée de seize colonnes de marbre rouge, supportant une galerie à hauteur du premier étage. Des statues de législateurs anciens et modernes, Solon, Justinien, Charlemagne et Napoléon, décorent les panneaux de la voûte. Les trois salles d'audience ont leur entrée sur la salle des Pas-Perdus. Elles sont décorées de bas-reliefs dus à MM. Truphème, Chabaud et Ferrat.

La nouvelle Bourse a été construite de 1854 à 1860, sur la Canebière, en face de la place Royale, aujourd'hui transformée en un square élégant, où l'on remarque la statue de Puget, due au ciseau de Ramus. Cet édifice forme un rectangle de 68 mètres de long sur 47 mètres de large. La façade principale, formant avant-corps, est percée de cinq grandes arcades donnant entrée dans le vestibule. Dans ce vestibule on remarque un grand bas-relief, sculpté par M. Toussaint, et représentant *Marseille recevant les produits des peuples venus dans ses ports*. Deux statues en marbre personnifiant, l'une la France, l'autre Marseille, décorent également le vestibule. Sur les côtés, en arrière de l'avant-corps, deux piédestaux portent des bas-reliefs représentant le *Génie de la navigation et du commerce*. Ces sculptures sont de M. Guillaume. Enfin, à la partie supérieure, se trouvent deux grandes niches occupées par les statues de Pythéas et d'Euthymène, dues au ciseau de M. Ottin. Au centre de l'avant-corps s'élève une colonnade d'ordre corinthien, couronnée par un attique au-dessus duquel se trouvent les armes de Marseille, soutenues par les statues de la Méditerranée et de l'Océan, sculptées par M. Toussaint. A l'intérieur, la salle principale est construite sur le même plan que celle de Paris, mais elle est un peu plus grande. Les colonnes latérales supportent une galerie placée à hauteur du second étage. Sur cette galerie donnent les chambres du tribunal de commerce, installé dans le monument. Vis-à-vis de la porte, au fond de la salle, se trouve une horloge magnifique. Une statue de Bonaparte était autrefois placée au centre de la galerie supérieure; elle fut, au 4 septembre, précipitée de cette hauteur dans la salle de la Bourse. De nombreux bas-reliefs, relatifs à l'histoire de Marseille, ornent la partie supérieure des galeries dont il est parlé plus haut. Ce monument, bâti presque exclusivement aux frais de la chambre de commerce, a coûté 9 millions, les expropriations comprises.

La bibliothèque actuelle, installée provisoirement, et jusqu'à l'achèvement de la nouvelle, dans l'ancien couvent des bernardines, a été fondée en 1793, et formée en partie par le dépôt des bibliothèques des couvents et des émigrés. Elle contient aujourd'hui plus de 80,000 volumes et près de 1,500 manuscrits. La salle de lecture est petite et ne présente rien de remarquable. Un cabinet de médailles est installé dans le bâtiment de la bibliothèque. Cette collection, très-curieuse, comprend une série de médailles marseillaises en bronze et en argent, frappées il y a plus de deux mille ans. On y trouve également des médailles consulaires, et la série des pièces de monnaie frappées par les comtes de Provence, depuis Bozon.

La nouvelle bibliothèque, commencée en 1868, est encore inachevée (1873). Ce monument, situé près du lycée, aura sa façade principale sur le boulevard du Musée. De nombreuses expropriations seront nécessaires pour en dégager les abords. Ce bâtiment est vaste, sa façade est très-heureuse, et les salles de lecture qu'il renferme sont très-vastes.

Sur la gauche du vieux port, perché sur les roches du Pharo, s'élève un château qui fut construit sous le second Empire, pour servir de résidence à Napoléon III; ce palais, très-vaste, n'a jamais été habité. Il est entouré d'un jardin construit à grands frais dans un lieu naturellement aride. Napoléon III trouva cette habitation trop modeste et mal exposée, et elle fut délaissée. Durant la guerre de 1870-1871, et longtemps encore après la paix, elle servit d'ambulance.

A l'extrémité nord de la rue d'Aix se trouve un arc de triomphe, élevé de 1823 à 1830. Il n'a de remarquable que quatre statues de David d'Angers.

A gauche du vieux port se trouve le fort Saint-Nicolas, construit sous Louis XIV par Vauban. C'est un immense polygone très-irrégulier et d'une masse énorme. Le fort Saint-Jean, ancien château des comtes de Provence, s'étend du côté opposé au vieux port.

Ces forts servent de prisons militaires. Ils n'ont du reste, comme moyens de défense, qu'une importance assez mince, et le fort de Vauban fut plutôt construit contre la ville que contre ses ennemis extérieurs. Le 4 avril 1871, le fort Saint-Nicolas, de concert avec la batterie installée sur la colline de la Vierge de la Garde, bombarda la préfecture, occupée par les partisans de l'insurrection du 22 mars.

Près du fort Saint-Jean se trouve la Consigne, qui renferme les bureaux de l'intendance. Ce monument, qui n'a rien de remarquable, date du XVIIIe siècle et possède un beau bas-relief de Puget.

La rade de Marseille est éclairée par trois phares : celui de Porquerolles à l'E., celui de Caraman à l'O., et enfin celui de l'île de Planier au S.-O., à près de 5 lieues de l'entrée du port. Trois fanaux sont installés également à l'entrée même du port, l'un au pied de la tour du fort Saint-Jean, l'autre en avant du château construit sur les roches du Pharo, le troisième à l'extrémité de la jetée de la Joliette.

Marseille compte plusieurs théâtres. Le plus important est celui qui se trouve à l'extrémité de la rue Beauveau, et qui porte le titre de Grand-Théâtre. Il fut construit en 1784. C'est une masse carrée, dont la façade est ornée de six colonnes ioniques. La salle est grande et bien aménagée. Ce théâtre joue l'opéra et l'opéra-comique. Il se transforme facilement en salle de bal, au moyen d'un plancher mobile qui part de la scène et couvre l'orchestre et le parterre. Le théâtre du Gymnase, bâti en 1804, a été restauré en 1858. On y joue le vaudeville, le drame et l'opérette. Ce théâtre est situé près des allées de Meilhan. Le grand théâtre Vallette, autrefois cirque Vallette, a été construit vers 1860, et transformé en 1872. On y joue la féerie et le drame à grand spectacle. La salle a des dimensions énormes, mais elle est mal disposée au point de vue de l'acoustique. Cette salle est située à l'extrémité nord de la rue Paradis. Le théâtre Chave, situé sur le boulevard de ce nom, est comparable aux théâtres de banlieue de la capitale. On y joue le drame. Nommons encore l'Eldorado, situé rue Noailles, et l'Alcazar sur le cours Belzunce. Ce dernier édifice a été incendié en 1873.

— *Edifices religieux.* La nouvelle cathédrale, située près du port de la Joliette, est un édifice roman. Il a été commencé sur les plans de M. Vaudoyer, il y a près de dix ans. Il n'est pas encore achevé, et les travaux sont à peu près suspendus, le conseil municipal de Marseille ayant refusé les fonds pour son achèvement. L'art n'y perdra guère.

L'église Saint-Michel, située dans le quartier de la Plaine, a été construite tout récemment (1860-1862). C'est un monument peu remarquable.

L'église Saint-Joseph, élevée de 1833 à 1838, est aussi vaste qu'insignifiante.

L'ancienne église cathédrale de Notre-Dame de la Major, située à l'extrémité de l'esplanade de la Tourette, a été démolie en partie; ce qui en reste tombe presque en ruine.

L'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, située près de l'arc de triomphe de la porte d'Aix, dans la vieille ville, a été bâtie en 1252, puis reconstruite en 1621. Cette église possède une voûte très-élevée. Les sculptures de la chaire, de l'orgue et du chœur sont très-belles.

L'église Saint-Victor, située à l'extrémité de la rue Sainte, constitue tout ce qui reste de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, qui fut fondée en 410 par saint Cassien. Cette église a été plusieurs fois détruite et reconstruite. Elle possède deux hautes tours carrées construites par le pape Urbain V en 1350. Des catacombes sont creusées sous cet édifice et communiquaient, dit-on, autrefois avec l'autre rive en passant sous le port. Le style de ce monument est un mélange du style roman et du style gothique.

L'église Saint-Vincent de Paul, entre le cours Devilliers et la rue des Empereurs, a été bâtie récemment. C'est un monument gothique, flanqué de deux tours surmontées de flèches, le tout d'une hauteur de 60 mètres. Tout autour de la nef, au-dessus des ogives qui séparent cette dernière des bas côtés, règne une galerie qui fait le tour de l'édifice.

De l'ancienne église des Accoules, située près du palais de justice, il ne reste qu'une chapelle surmontée d'une flèche élancée.

A côté de ces églises peu monumentales, il convient de citer la chapelle de Notre-Dame de la Garde, bâtie sur la colline du même nom. Sur le même emplacement se trouvait autrefois une chapelle construite au commencement du XIIIe siècle, et qui longtemps fut le rendez-vous des pèlerins catholiques du Midi; vers 1860, M. Espérandieu fut chargé de construire une chapelle monumentale. Cet édifice est précédé d'un immense perron. Un clocher de 45 mètres de hauteur est surmonté d'une statue dorée de la Vierge. L'église se compose d'une nef flanquée de trois chapelles, à droite et à gauche; une coupole de 15 mètres de hauteur sur 9m,50 de diamètre surplombe le maître-autel. Tous les revêtements intérieurs de la chapelle sont en marbre blanc de Carrare, les soubassements en marbre rouge d'Afrique. Les peintures murales ont été exécutées par M. Muller. Au-dessous de la chapelle s'étend une crypte pavée en mosaïque et contenant un autel en pierre de Florence. Cette église, à laquelle on travaille encore aujourd'hui, est élevée avec le produit d'une loterie et à l'aide de souscriptions; elle a, dit-on, coûté déjà près de trois millions. Depuis le 4 avril 1871, les abords de la chapelle ont été garnis de petites redoutes, et la colline est encore (1873) armée de canons et gardée comme point stratégique important. Du perron qui précède l'église on a une vue merveilleuse de la mer, de la ville et des ports.

Enfin, nous nous contenterons de nommer encore, en fait d'édifices religieux, en les énumérant seulement, l'église moderne de la Trinité, située dans la rue La Palud; l'église Saint-Pierre, l'église Saint-Théodore, etc.

Le culte protestant possède un temple, rue Grignan, au centre même de la ville; c'est un bel édifice grec.

— *Antiquités.* Il ne reste pas, à proprement parler, d'antiquités à Marseille. Les seuls débris attestant une ancienne civilisation ont été trouvés enfouis dans le sol à l'époque du percement de la rue de la République. En exécutant les travaux, commencés en 1861, on découvrit une moitié de carcasse de navire grec. Cette pièce curieuse, unique dans son genre, se trouve au château Borelly. En poursuivant les fouilles, on mit à découvert un cimetière où l'on trouva des tombeaux assez bien conservés et sur lesquels sont gravées des inscriptions en langue grecque. Quelques vases et plusieurs médailles ont été également déterrés sur cet emplacement.

— *Commerce et navigation.* Marseille absorbe en très-grande partie le commerce du Levant avec l'Europe. Cependant, le percement du mont Cenis d'une part, et de l'autre le rétablissement de la surtaxe de pavillon, avaient porté un coup sensible à son commerce. Cette dernière mesure ayant été rapportée, et le transit par le canal de Suez devenant de plus en plus actif, on doit espérer que Marseille reverra les plus beaux jours de sa prospérité. Voici le tableau des importations de Marseille en 1863.

ANNÉE 1863. — IMPORTATIONS.

NATURE DES MARCHANDISES.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	Quintaux métriques.	Francs.
Soie et bourre de soie	29,633	101,950,000
Cotons en laine	195,443	91,675,000
Céréales	2,797,467	69,135,000
Laines et déchets de laine	179,158	61,286,000
Graines oléagineuses	731,181	36,145,000
Peaux brutes	125,518	31,678,000
Sucres étrangers	504,200	29,747,000
Café	123,958	24,820,000
Sucres des colonies françaises	366,159	22,679,000
Suif brut et saindoux	172,934	18,150,000
Huile d'olive	121,172	17,206,000
Bois commun	971,997	17,077,000
Arachides et noix de touloucouna	313,220	12,537,000
Plomb et minerai de plomb	204,759	10,741,000
Graines à ensemencer	87,610	10,337,000
Bestiaux	86,433	10,231,000
Œufs de vers à soie	536	9,461,000
Nattes ou tresses de paille, d'écorce ou de sparte	17,979	7,477,880
Fruits secs ou tapés	58,984	5,866,000
Tabacs en feuilles	38,971	5,845,000
Eaux-de-vie ou esprits de toute sorte	82,855	5,705,000
Garance en racines sèches et alizari	66,740	5,072,000
Soufre non épuré	246,085	4,183,000
Citrons, oranges, ou leurs variétés	96,845	3,873,000
Safran	395	3,754,000
Gommes pures exotiques	19,346	3,482,000
Fer, fonte, acier	700,674	3,364,000
Riz en grains	94,684	3,313,000
Corail taillé non monté	115	3,226,000
Cochenille	3,770	2,751,000
Chanvre	26,696	2,630,000
Légumes secs et leur farine	61,481	2,558,100
Viande salée	18,617	2,118,000
Plumes de parure	347	2,039,000
Cuivre de première fusion	8,855	2,036,000
Poivre	11,856	1,778,000
Huile de palme ou de graines grasses	16,914	1,700,000
Poissons de mer	32,193	1,574,000
Fromages	9,247	1,478,000
Noix de galle et avelanèdes	5,346	1,283,000
Vanille	264	1,188,000
Bois de teinture	54,968	1,039,000
Autres articles	1,065,809	50,000,000
TOTAUX	9,771,214	704,187,980

Nous épargnons à nos lecteurs le détail des exportations; contentons-nous de dire qu'elles ont presque atteint 6 millions de tonnes et dépassé 1 milliard de francs. Pour permettre la comparaison, nous allons donner le tableau des importations en 1869.

ANNÉE 1869. — IMPORTATIONS.

NATURE DES MARCHANDISES.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	Quintaux métriques.	Francs.
Soie et bourre de soie	34,022	149,387,000
Céréales, graines et farines	3,152,358	98,657,000
Cotons en laine	238,547	64,951,000
Graines oléagineuses	940,300	40,789,000
Peaux et pelleteries brutes	151,141	38,000,000
Sucre brut des colonies françaises	482,781	30,913,000
Huiles fines épurées	359,680	29,480,000
Bestiaux	197,900	29,438,000
Café	186,000	27,145,000
Laines en masse	136,381	25,912,000
Graines à ensemencer	202,409	24,289,000
Arachides et noix de touloucouna	532,814	21,312,000
Œufs de vers à soie	1,041	16,920,000
Sucres bruts étrangers	203,778	13,593,000
Bois commun	979,000	12,494,000
Plomb et minerai de plomb	263,861	10,459,000
Amandes, noix, noisettes	56,339	9,014,200
Nattes ou tresses d'écorce, de paille ou de sparte	12,948	8,686,000
Graines de toutes sortes	77,450	8,205,000
Garance en racines	76,968	7,619,000
Bâtiments de mer	69,000	6,818,000
Fer, fonte et acier	2,599,785	6,789,000
Cochenille	8,288	6,630,000
Riz en grain	161,824	6,149,000
Tabacs en côtes ou en feuilles	45,454	5,680,000
Liége ouvré	18,333	5,506,000
Safran	484	5,320,000
Amurca et grignon	130,876	5,235,000
Corail taillé	135	4,312,000
Gomme pure exotique	19,676	4,112,286
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	42,328	4,014,140
Indigo	1,770	3,893,000
Légumes secs et leur farine	154,854	3,871,000
Cuivre et minerai de cuivre	19,422	3,834,000
Chanvre	69,577	2,692,000
Citrons, oranges, et leurs variétés	86,600	2,598,000
Corail brut	272	2,411,000
Huiles de pétrole et de schiste rectifiées	48,000	2,112,000
Morue sèche	35,974	2,086,000
Marbres	137,107	2,046,000
Soufre non épuré (minerai compris)	126,574	2,025
Produits divers : plumes, poivre, vanille, etc.	1,100,000	70,000,000
TOTAUX	13,162,051	823,373,651

Voici maintenant, pour faire comprendre l'importance de la navigation, le tableau des entrées et des sorties par tonnes, de 1860 à 1870 :

Grand cabotage, Méditerranée dans l'Océan. Quantités mesurées en tonnes, 37,196 tonnes.

Petit cabotage, Méditerranée dans la Méditerranée (année 1860), 157,410 tonnes.

Quantités reçues : grand cabotage (année 1860), 5,787 tonnes; petit cabotage, 241,099 tonnes.

Année 1861. Grand cabotage, 35,146 tonnes; petit cabotage, 345,854 tonnes d'expédition. Quantités reçues : grand cabotage, 8,467 tonnes; petit cabotage, 346,126 tonnes.

Année 1862. Expédition : grand cabotage, 28,896 tonnes; petit cabotage, 203,836 tonnes. Quantités reçues : grand cabotage, 11,651 tonnes; petit cabotage, 248,811 tonnes.

Année 1863. Expédition : grand cabotage, 25,613 tonnes; petit cabotage, 216,982 tonnes. Entrées : grand cabotage, 10,081 tonnes; petit, 260,650 tonnes.

Année 1864. Expédition : grand cabotage, 27,199 tonnes; petit cabotage, 206,726 tonnes. Entrées : grand cabotage, 6,563 tonnes; petit, 224,653 tonnes.

Année 1865. Expédition : grand cabotage, 17,089 tonnes; petit cabotage, 179,057 tonnes. Entrées : grand cabotage, 4,765 tonnes; petit cabotage, 218,868 tonnes. Comme on le voit, les années 1863, 1864, 1865 sont en baisse sur l'année 1862 en ce qui concerne le grand cabotage, Océan dans la Méditerranée et Méditerranée dans l'Océan.

Année 1866. Expédition : grand cabotage, 22,266 tonnes; petit cabotage, 162,021 tonnes. Entrées : 2,242 tonnes de grand cabotage et 214,685 tonnes de petit cabotage.

Année 1867. Expédition : grand cabotage, 19,980 tonnes; petit cabotage, 205,402 tonnes. Entrées : 2,988 tonnes de grand cabotage et 197,591 tonnes de petit cabotage.

Année 1868. Expédition : grand cabotage, 17,620 tonnes; petit cabotage, 232,945 tonnes. Entrée : 3,574 tonnes amenées par grand cabotage et 203,531 tonnes par petit cabotage.

Année 1869. Expédition : grand cabotage, 24,357 tonnes; petit cabotage, 237,010 tonnes. Entrée : 3,275 tonnes amenées par grand cabotage et 203,529 tonnes amenées par petit cabotage.

— *Industrie.* L'industrie marseillaise est des plus considérables. Au premier rang, il convient de placer les fabriques de produits chimiques et de savon. Cette dernière industrie comptait, en 1866, 50 établissements de premier ordre, dont la production atteignait 700,000 quintaux métriques environ. Autour de cette industrie principale se groupent diverses industries accessoires, dont elle utilise les produits, à savoir : la fabrication des soudes factices et celle des huiles de graines, l'importation de l'huile d'olive, du soufre, des nitrates de soude, et l'emploi du sel marin et des planches de caisserie. Après la savonnerie, la plus considérable des industries marseillaises est la raffinerie du sucre; on y compte 5 raffineries, qui reçoivent annuellement près de 7 millions de kilogrammes de sucre brut. L'industrie métallurgique compte 2 hauts fourneaux, 5 fonderies de deuxième fusion, 1 établissement de tôlerie avec marteaux-pilons pour les grosses pièces de forge, mettant en œuvre environ 10 tonnes de fer par jour ; 6 ateliers de machines à vapeur et d'ajustage occupant ensemble 2,500 ouvriers; 2 fonderies de plomb, 1 usine à cuivre, 7 établissements pour l'affinage des métaux; 7 fabriques d'allumettes chimiques, 16 tanneries et peausseries, 14 fabriques de bougies, 7 amidonneries; des moulins à blé, brasseries, chaudronneries, confiseries, salaisons et conserves alimentaires; des fabriques de bouchons, d'ustensiles de pêche, de pâtes alimentaires; manutention des vins, lavage des laines, fabrique de chapeaux, etc. La construction des navires et la pêche désertent la ville. La pêche maritime n'occupe plus guère que 400 personnes. La pêche du thon, qui se fait dans des madragues, est cependant encore assez active.

— *Histoire.* L'an 154 de la fondation de Rome, 599 ans avant l'ère vulgaire, la tradition rapporte qu'une flotte, conduite par Protos et venant de Phocée, ville de l'Asie Mineure, aborda, près de l'embouchure du Rhône, sur un rivage qu'habitaient alors les Celto-Ligures.

Les Phocéens tentèrent aussitôt de capter l'amitié des populations riveraines, et notamment celle des tribus ségobriges, dont le chef était tout-puissant dans ces parages. A cet effet, Protos, chef de l'expédition phocéenne, fut député vers Nans, chef des Ségobriges. Il arriva le jour où la fille du chef des Ségobriges devait, suivant l'usage de la contrée, se choisir un époux en présentant à un des jeunes gens assemblés une coupe remplie d'eau. Protos et ses compagnons furent invités à la fête nuptiale, et Gyptis, fille de Nans, au grand étonnement de son père et des prétendants, offrit la coupe au chef de l'expédition phocéenne.

Le père ratifia ce choix et céda aux étrangers, pour fonder leur ville, un emplacement qui se trouvait à l'extrémité du territoire des Saliens. Les Phocéens commencèrent immédiatement la construction de leur cité, qui, en peu d'années, prit une rapide extension. Mais à la mort de Nans, son successeur, Comanus ou Coman, se montra très-hostile à la colonie, et, tandis que les Massaliotes célébraient la fête de Flore, le chef des Ségobriges, sous couleur d'honorer les dieux phocéens, fit entrer dans la salle des chars couverts de feuillages et dans lesquels il avait fait cacher des hommes armés. Lui-même, à la tête de nombreux guerriers, s'embusqua dans les montagnes qui environnent la ville. Ce complot, dont le succès pouvait compromettre l'existence de la colonie, fut dévoilé par une femme salienne éprise d'un Phocéen. Les Massaliotes, prévenus, s'armèrent; les Ségobriges furent battus et leur chef fut pris et tué.

Cette première victoire ne donna pas pour longtemps la paix aux Phocéens; car les Ségobriges soulevèrent contre la cité naissante toutes les tribus des Celto-Ligures. Cette coalition redoutable fut vaincue par Bellovèse, chef des Gaulois Bituriges, qui, se rendant alors en Italie, s'était trouvé à court de vivres, en avait reçu de la cité phocéenne, et, pour prix de ce secours, avait consenti à combattre la ligue celto-ligure.

Pas n'est besoin de dire que tous ces récits romanesques ne reposent sur aucun fondement digne d'être discuté.

Débarrassée de ses ennemis, la colonie prit un nouvel essor, et, vers l'an 57 après sa fondation, vit arriver une nouvelle colonne d'émigrants phocéens chassés de l'Ionie par Harpage le Mède, général de Cyrus. Ce secours doubla en peu de temps la puissance de la cité et lui permit d'étendre son territoire. C'est à cette date qu'auraient été importés en Gaule (540 ans environ avant l'ère vulgaire) la vigne, l'olivier et le blé. Si l'on en croit Pline l'Ancien, l'industrie savonnière, qui devait prendre de si grandes proportions à Marseille, fut fondée quelque temps après l'arrivée des nouveaux émigrants.

En étendant son influence, Massilia eut à lutter contre les villes qui jusqu'alors avaient eu pour ainsi dire le monopole du commerce et de la puissance maritime. Rhodes, Tyr et Carthage s'efforcèrent plusieurs fois de ruiner leur rivale sans pouvoir y réussir. Plusieurs historiens grecs racontent que, dans la citadelle et dans les temples d'Apollon et de Diane, on voyait de leur temps des dépouilles enlevées aux Carthaginois dans des batailles navales.

L'Apollon de Delphes et la Diane d'Ephèse, protecteurs de la ville, étaient l'objet d'un culte spécial. L'organisation politique consistait en un conseil formé de six cents citoyens nommés à vie parmi les plus riches. Quinze, sur ces six cents, étaient chargés de l'administration de la ville; trois exerçaient une autorité analogue à celle des consuls romains. Pour être membre du conseil, il fallait être originaire de la ville et avoir des enfants. Cette organisation politique, constituée quelque temps après la deuxième émigration (540 av. J.-C.), dura jusqu'à la lutte entre César et Pompée. Deux siècles à peine après sa fondation, la colonie, se trouvant trop à l'étroit, fonda d'autres villes sur le littoral de la Méditerranée; c'est à cette date qu'il faut placer la fondation de Nicæa (Nice), ainsi nommée en mémoire d'une victoire remportée par la colonie sur les Ligures; d'Antipolis (Antibes), de Citharista (La Ciotat), villes qui ne tardèrent pas à prendre une grande extension sous l'autorité de la métropole.

Les arts et les sciences étaient fort cultivés à Massilia. En l'an 350, le Marseillais Euthymène fut chargé de faire un voyage vers le Nord; une première fois, il alla jusqu'en Islande (Thulé); dans un second voyage, il pénétra dans la Baltique. Pythéas fit, lui aussi, de lointaines excursions dans des parages alors complétement inexplorés.

Marseille vécut en bonne intelligence avec Rome. Cette amitié était même très-étroite. On raconte que des envoyés de la colonie, à leur retour de Delphes, où ils venaient de déposer des offrandes au nom de leur cité, passèrent à Rome, et, trouvant la ville au pouvoir des Gaulois Sénonais, se rendirent en hâte à Marseille, informèrent leurs concitoyens de ce qui se passait et décidèrent le conseil à expédier à leurs alliés de quoi payer la rançon exigée par les vainqueurs. Cet argent arriva trop tard, Camille ayant battu les Gaulois; mais, pour reconnaître un pareil dévouement, il fut décidé que les citoyens de la cité amie auraient le droit, dans les spectacles, de prendre rang parmi les sénateurs (390 av. J.-C.).

Les Marseillais donnèrent aux Romains le premier avis de la marche d'Annibal vers l'Italie. Après la bataille de Cannes, ils offrirent à leurs alliés tous les secours dont ils pouvaient disposer. Rome ne fut pas ingrate, et plus tard elle envoya le consul Quintus Epinius au secours de la cité phocéenne, menacée par des tribus voisines. Ces tribus vaincues, le consul donna leur territoire aux Marseillais.

La ruine de Carthage (145 av. J.-C.) accrut dans de fortes proportions le commerce marseillais. Lorsque éclata la guerre entre César et Pompée, la ville phocéenne se prononça pour ce dernier. César, irrité, arriva devant la ville à la tête de trois légions, et, après quelques combats malheureux, les assiégés durent subir la loi du vainqueur (49 av. J.-C.). César permit à la ville de conserver son gouvernement et ses lois, mais il s'empara de la citadelle; puis, ayant dévalisé le trésor et pris toutes les armes, il réunit les colonies marseillaises (Nice exceptée) à la république romaine. Cette défaite porta un coup terrible au commerce de la ville, qui de longtemps ne put reprendre son ancienne splendeur.

L'apparition du christianisme à Marseille remonte environ à l'an 280. La première entreprise des peuples du Nord sur Marseille fut celle des Wisigoths, qui, conduits par Ataulphe, vinrent assiéger la cité. Le comte Boniface, qui commandait la garnison romaine, força les barbares à lever le siége (413). A partir de cette époque, la puissance commerciale de Marseille diminue sensiblement, et les guerres qui éclatent de toutes parts ne lui laissent, jusqu'au xve siècle, que de courts instants de repos.

Après la chute de l'empire romain, Marseille, de nouveau attaquée par les Wisigoths, tombe au pouvoir de leur chef Euric, qui s'empare de toute la Provence. Quatre ans plus tard, les Burgondes s'en rendent maîtres et la cèdent à Théodoric. Sous Justinien, les Goths sont chassés et remplacés par les Francs (539). Vers 590, Childebert et Gontran se disputent Marseille et la mettent à sac. Enfin, la ville basse tombe au pouvoir du premier; la ville haute est abandonnée aux évêques. En 600, l'évêque Serenus suscita des querelles religieuses qui ensanglantèrent la cité. La ville était alors administrée par des comtes ou patrices. En 735, un de ces chefs la livra aux Sarrasins, qui la pillèrent et la rançonnèrent. Charles Martel chassa les Sarrasins, mais ils reparurent sous Louis le Débonnaire. En 879, Marseille passa sous la domination de Bozon, roi d'Arles. Avant la fin du xe siècle, les vicomtes de Marseille, qui n'étaient que de simples lieutenants des comtes de Provence, devinrent les maîtres absolus de la cité. En 1214, la ville basse recouvra son indépendance et se constitua en république; la ville haute resta soumise aux évêques et fut érigée par eux en fief épiscopal. Cette partie de la cité, presque exclusivement habitée par des pêcheurs, était séparée de la ville basse par un mur percé d'une seule porte. La ville épiscopale était pauvre; ses habitants formaient une corporation de six cents familles, et la seule liberté qui leur fût laissée par leur seigneur consistait dans le droit d'élire tous les ans quatre chefs de famille, qui décidaient sans appel de tous les différends survenus entre pêcheurs à propos de leur profession. La ville basse, plus libre et plus riche, était alors gouvernée par un podestat, assisté d'un grand conseil investi du pouvoir législatif. En 1252, Charles d'Anjou, successeur du comte Raimond Bérenger, se rendit maître de la ville après une guerre de huit mois. En 1257, il réprima d'une façon terrible une tentative faite par la cité pour reconquérir son indépendance.

Les guerres incessantes de cette époque ruinèrent le commerce de Marseille au profit des républiques italiennes. En 1288, les deux villes, haute et basse, furent réunies. En 1423, Marseille fut de nouveau assiégée par Alphonse d'Aragon, en guerre avec Louis III, comte de Provence, son compétiteur au trône de Naples. Alphonse incendia la ville et ses soldats la pillèrent durant plusieurs jours. Le roi René fit les plus grands efforts pour rendre à Marseille son ancienne prospérité. En 1474, il institua les juges de commerce et réorganisa le conseil de ville. Six ans plus tard, Charles du Maine hérita de René, son grand-oncle, et légua en mourant, le 11 décembre 1481, la Provence à Louis XI, roi de France.

La réunion de Marseille à la France ne changea pas sensiblement la nature de ses relations extérieures. Elle continua de conclure des traités de commerce et de fonder des consulats dans les principales villes étrangères. Elle modifia toutefois la forme de son administration intérieure et créa un conseil de soixante-douze membres, douze pour chacun de ses six quartiers. En 1524, Charles de Bourbon, à la tête des troupes impériales, arriva sous les murs de Marseille et en commença le siége. Il dut le lever au bout d'un mois. En 1538, Charles-Quint, maître d'Aix, tenta vainement de s'emparer de Marseille. Pendant les guerres de religion, le peuple marseillais massacra les huguenots; la fureur du parti catholique était telle que l'édit de 1562, qui reconnaissait la liberté de conscience, faillit provoquer une véritable insurrection dans la ville. Le roi de France fut obligé, pour calmer cette fureur, d'insérer dans son édit une exception en faveur de Marseille. La peste de 1580 vint ajouter ses victimes à celles qui tombaient sous le fer des ligueurs.

Marseille se prononça pour le duc de Mayenne contre le roi de Navarre. Les duumvirs qui commandaient alors conclurent un traité avec l'Espagne, et les galères de Charles Doria entrèrent dans le port. Mais en 1596 la ville fut reprise par le duc de Guise, auquel un nommé Libertat, Corse d'origine, ouvrit une des portes, après avoir tué dans un guet-apens un des duumvirs. Sous Henri IV, les Florentins essayèrent vainement de s'emparer du château d'If. Le commerce, à cette époque, était en assez triste état; l'industrie marseillaise était gravement compromise par des mesures prohibitives prises par Sully dans l'intérêt de l'industrie française. En 1660, Louis XIV fit son entrée dans Marseille à la suite de la répression d'une révolte dirigée par Gaspard de Glandèves. Louis XIV, pour réduire la ville à l'impuissance, construisit le fort Saint-Nicolas. La cité fut dès lors gouvernée par un viguier, qui devait être étranger à la ville. Il était assisté de deux échevins. Aucune imposition nouvelle ne pouvait être levée sans un ordre formel du roi. Sous Colbert, Marseille reprit son influence commerciale, grâce à l'édit de mars 1669, qui rétablissait la franchise du port. De nouveaux quartiers furent créés à cette époque, et la ville s'étendit du côté de la Plaine et de la place de Rome. En 1720 éclata la grande peste. Souvent déjà Marseille avait été atteinte par ce fléau, mais jamais il n'avait sévi avec une pareille violence. Plus de 40,000 habitants sur 90,000 périrent dans cette circonstance.

La Révolution de 1789 fut saluée avec enthousiasme par la cité marseillaise, et elle envoya à Paris ses braves bataillons destinés à la défense de la patrie en danger. Marseille se prononça tour à tour pour les girondins et les montagnards. Les guerres de l'Empire furent fatales à son commerce. Elle se releva sous la Restauration, et la conquête de l'Algérie augmenta considérablement ses relations et son trafic. La république de 1848 fut acclamée à Marseille. Le coup d'Etat de décembre y fit de nombreuses victimes. Vers 1865, le mouvement politique s'accentua à Marseille dans un sens tout républicain. Aussi le 4 septembre 1870 fut-il salué par d'unanimes acclamations. Malheureusement, cette guerre si désastreusement déclarée et conduite porta un coup terrible au commerce marseillais. Du mois de septembre 1870 au mois de janvier 1871, l'administration républicaine eut à combattre et le mauvais vouloir des cléricaux et la turbulence de certains corps francs qui s'étaient formés dans le but de défendre le territoire. Les administrateurs républicains du département, MM. Esquiros et Gent, firent de leur mieux pour contribuer à la défense, mais les embarras intérieurs vinrent souvent paralyser leurs efforts. Après le mouvement du 18 mars à Paris, la commune fut proclamée à Marseille (22 mars) par Gaston Crémieux, fusillé quelques mois plus tard. Le 4 avril 1871, le général Espivent, à la tête de troupes rassemblées à Aubagne, bombarda la préfecture. La ville fut mise en état de siége; la presse républicaine fut traquée, les journaux supprimés et plusieurs rédacteurs condamnés à la prison. Les tracasseries préfectorales vinrent s'ajouter à ces sévérités, et le préfet Kératry, dans l'affaire de la procession commémorative de la peste de 1720, faillit provoquer des troubles.

Parmi les hommes célèbres nés à Marseille, nous citerons : Pythéas et Euthymène, célèbres navigateurs; Pétrone; Mascaron, Durfé, Dumarsais, Barbaroux, Ruffi; M. Thiers, qui a été président de la république française; Garcin de Tassy; les poëtes et romanciers A. Barthélemy, L. Gozlan, Méry; le sculpteur Puget; le médecin J.-B.-N. Boyer; les généraux Victor Hugues, Gaspard de Gardanne et P.-L. de Gardanne.

— Bibliogr. *Histoire de la ville de Marseille*, par Ruffi (Marseille, 1696, 2 vol. in-fol.); *Dissertations sur la fondation de la ville de Marseille*, par Cary (Paris, 1744, in-12); *Marseille ancienne et moderne*, par Guys (Paris, 1786, in-8°); *Historia reipublicæ Massiliensium*, par Ternaux-Compans (Gœttingue, 1826, in-4°); *Tableau historique et descriptif de Marseille*, par Chardon (1806, in-12); *Histoire et topographie de Marseille*, par E. Garcin (1834, in-8°); *Precis historique sur l'ancienne Marseille*, par Lancelot (1838, in-8°); *Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille*, par L. Méry et F. Gueidon (1842, in-8°); *Histoire raisonnée du commerce de Marseille*, par Fouque (1842, in-8°); *Histoire de Marseille*, par Boudin (1852, in-8°). Citons encore les excellents travaux de M. Augustin Fabre sur Marseille, la collection de l'*Almanach de Provence* (1856-1873); *Annuaire historique de Marseille*, par Marius Chaumelin (1856, in-8°); *Marseille littéraire*, par le même (1857); *Coup d'œil sur les mœurs, la littérature et les arts à Marseille*, par le même (1862, in-8°); *Marseille en* en 1863, par le même (1863, in-8).

Marseille en 1720 (SCÈNES DE LA PESTE DE), deux tableaux de Serre, au musée de Marseille.

La première de ces deux grandes compositions peut passer à juste titre pour l'œuvre capitale de l'artiste. Elle est peinte dans une gamme sourde qui donne un caractère sombre et dramatique à l'aspect général. Les cadavres livides sont amoncelés; les charrettes pleines de malheureux que le fléau a tués s'avancent, portant la terreur et la corruption. Profitant de l'état de stupeur dans lequel est plongée la cité, des individus s'abattent comme des oiseaux de proie sur les morts pour les dépouiller. L'évêque Belzunce, accompagné de son clergé, apporte aux mourants les consolations dernières, pendant que le gouverneur et les échevins essayent de relever les courages abattus. Ces scènes tragiques sont rendues d'une manière saisissante.

Quant au second tableau, *Vue de l'Hôtel de ville*, il ne représente qu'un épisode de ce drame lugubre. Comme conception et comme exécution, il est de beaucoup inférieur au premier.

Serre, peintre marseillais, à qui ses ouvrages avaient procuré une fortune considérable, fut un de ceux qui montrèrent le plus de dévouement pendant cette fameuse peste. Il avait prodigué tout ce qu'il possédait; resté sans autre ressource que son talent, il s'était livré sans regret à de nouveaux travaux. Ce fut tout plein encore de l'épouvantable spectacle auquel il avait assisté qu'il en retraça les scènes les plus émouvantes dans ces deux toiles, qu'il destinait au régent. Il avait chargé son fils de les présenter à ce dernier. Le jeune homme, trompant la confiance de son père, les vendit à la foire Saint-Germain. Les membres de l'Académie de peinture, dont Serre faisait partie, ignorant que lui-même avait été dupé, rayèrent l'artiste de la liste des académiciens; mais il ne tarda pas à se justifier et à obtenir sa réintégration.

Les *Scènes de la peste de Marseille* ont été reproduites par le burin.

Marseille (VUE DE L'ENTRÉE DU PORT DE) *prise de la montagne appelée Tête-de-More*, tableau de J. Vernet (Salon de 1755). Ce tableau et le suivant font partie de la grande collection des *Ports de France* exécutée par ordre de Louis XV. Ils sont actuellement au musée du Louvre, dans le salle spéciale consacrée à leur auteur, et tous deux ont été très-habilement gravés par Lebas et Cochin. Exécuté en 1754, ce tableau fut exposé l'année suivante, avec cette mention que nous reproduisons à cause de sa naïveté : « On y voit le fort Saint-Jean et la citadelle Saint-Nicolas qui défendent cette entrée. Ce tableau offre les divers amusements des habitants de cette ville. Sur le devant l'auteur a peint le portrait d'un homme qui a présentement cent dix-sept ans, et qui jouit d'une bonne santé. Effet du matin. » A gauche du tableau, en effet, on remarque un vieillard au-dessous duquel sont écrits ces mots : Annibal, né en 1638. » Près de là on voit l'artiste lui-même occupé à dessiner, et entouré de sa famille qui attire son attention sur le vieillard. Grâce aux forts Saint-Jean et Saint-Nicolas, qui n'ont subi depuis Vernet aucune modification importante, la vue peinte par cet artiste conserve une ressemblance presque absolue. Quant au mérite de son œuvre, on connaît le talent de J. Vernet : toutes les qualités, couleur, dessin, sentiment pittoresque, etc., s'y trouvent à un degré remarquable, mais inférieur à celui qu'ont atteint les grands maîtres, chacun dans sa spécialité. La *Vue de l'entrée du port de Marseille* est un charmant tableau, qui n'éblouit pas comme un Claude Lorrain, qui ne fait pas rêver comme un Ruysdaël, mais qui intéresse par la vérité du site, par la douceur de la lumière, par le mouvement vrai et la bonne tournure des figures. Il ne sent pàs la mer, mais il la rappelle.

Marseille (VUE DE L'INTÉRIEUR DU PORT DE), *prise du pavillon de l'horloge du parc*, tableau de J. Vernet, peint en 1754, exposé en 1755. Ce tableau est à peine une marine; un port ressemble plutôt à une vaste mare qu'à la mer, et le port de Marseille en particulier, avec sa forêt de mâts, ses eaux bourbeuses et dormantes, ressemble plutôt à la lisière d'un bois sur le bord d'un lac (sauf la limpidité des eaux) qu'à une anse de la Méditerranée. Le sujet était donc malheureux. M. de Marigny, qui l'avait imposé à l'artiste avec une parfaite inintelligence, avait, comme pour aggraver la difficulté, défendu à J. Vernet d'y représenter les « galères du roy, cidevant dans ce port, » par la raison qu'elles n'y étaient plus, et même « les bâtiments civils de l'arsenal des galères, » lesquels y étaient encore, mais ne devaient pas y « subsister longtemps dans l'état où ils étaient. » Que peindre donc, ainsi sevré du passé et du présent, ne pouvant guère présumer l'avenir? L'artiste s'en est tiré avec son esprit ordinaire : il a peint, comme dit le livret, « des figures de différentes nations, des échelles du Levant, de Barbarie, d'Afrique et autres. » On pourrait croire que Vernet ne savait pas bien exactement où est située la Barbarie. Ses figurines néanmoins sont fort piquantes dans leur bonne grâce générale et dans leurs attitudes variées; mais son tableau est en somme fort médiocre, et tout à fait indigne, selon nous, du peintre de la *Tempête* et des *Baigneuses*.

Marseille (VUE DES ENVIRONS DE), tableau de Joseph Vernet, au Louvre. Ce tableau ne fait point partie de la célèbre collection des *Ports de mer*, commandée à J. Vernet par Louis XV. Les fabriques y jouent un rôle tout à fait secondaire et ne s'aperçoivent que dans l'éloignement; les navires eux-mêmes ont été relégués dans le lointain. Le premier plan est occupé par des rochers entre lesquels s'enfonce un bras de mer étroit. Comme toujours, des figures égayent la composition : ici, c'est un pêcheur à la ligne; là, un matelot assis et fumant, et près de lui deux femmes debout; plus loin, au second plan, un batelier traversant le bras de mer. — Un autre tableau du même peintre et appartenant également au musée du Louvre porte le même titre. Il représente dans un brouillard, en partie dissipé par le soleil, à gauche des pêcheurs occupés à tirer leurs filets sur le rivage, à droite des hommes occupés à décharger un navire. Près de là s'élève une vieille tour; dans le lointain, à travers la brume, on aperçoit des bâtiments sans voiles.

Parmi les peintres qui ont traité Marseille ou ses environs, nous citerons encore M. Ziem; le *Quai Saint-Jean* de cet artiste a pris place au musée de la ville. Au Salon de 1859, M. P. Flandrin a exposé une *Vue des environs de Marseille*, et M. Nègre une *Vue de la rade de Marseille;* à celui de 1870, M. Marquis et M. Gautier ont fait figurer, le premier, une vue prise de la douane du *Vieux port de Marseille*, le second, la *Plage du Pharo.*

Un peintre marseillais, M. Magaud, a envoyé au Salon de 1873 une toile inscrite au livret sous ce titre : *Voûte du huitième grand salon des fêtes de la préfecture de Marseille, vue de l'échafaudage du peintre.*

MARSEILLE, bourg de France (Oise), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Beauvais, au confluent du Thérinet et de l'Herboval. Pop. aggl., 705 hab. — pop. tot. 782 hab. Tanneries, bonneteries, fours à chaux.

MARSELAER (Frédéric DE), écrivain belge, né à Anvers en 1584, mort près de Vilvorde en 1670. Il remplit des fonctions municipales à Bruxelles, et composa quelques ouvrages : Κηρύκειον, *Sive legationum insigne* (Anvers, 1618, in-8°), traité dans lequel il expose en un style un peu emphatique les nombreuses qualités dont doit être pourvu un ambassadeur; *Legatio mentis ad Deum; Operis de legato parergon* (Bruxelles, 1664, in-16).

MARSELLA (Dominique-Antoine), érudit italien, né à Arpino en 1751. mort à Rome en 1833. De 1814 à 1820, il professa l'éloquence et l'histoire sacrée à la Sapienza. L'abbé Marsella a écrit dans un latin d'une remarquable élégance et en italien plusieurs ouvrages, notamment : *Trattato della pace interna* (Rome, 1778); *Dissertazione sul pontificato massimo non mai assunto da gli imperatori cristiani* (1789, in-8°); *De Antonio Canova* (1824); *Opuscula multiformia* (1830, in-4°), etc. Il a traduit en italien l'*Histoire des révolutions de la république romaine*, de l'abbé Vertot (1785, 4 vol.).

MARSELLE s. f. (mar-sè-le). Bot. Un des noms vulgaires de la viorne.

MARSES, nation nombreuse et guerrière de l'Italie, qui était établie dans l'Apennin, sur le bord méridional du lac Fucin. Elle était, dit-on, originaire de Germanie, où il y avait, en effet, un peuple du même nom. Ce peuple ne fut que difficilement soumis par les Romains et se révolta à diverses reprises, jusqu'à ce que les Romains lui eussent accordé droit de bourgeoisie. Sa longue insoumission lui avait acquis une réputation d'indomptabilité que les Latins exprimaient par cette phrase : *Nec de Marsis, nec sine Marsis posse triumphari.* « On ne peut triompher des Marses, ni triompher sans les Marses. » ‖ Peuple germain qui habitait au sud des Frisons, au nord de la Lippe et à l'ouest du Rhin. Germanicus, ayant surpris les Marses, en massacra un grand nombre et ravagea leur pays, mettant tout à feu et à sang, sans considération pour le sexe ni pour l'âge.

MARSETTE s. f. (mar-sè-te). Bot. Nom vulgaire de la phléole des prés, espèce de graminée.

MARSH (Narcisse), prélat anglais, né à Hannington (Wiltshire) en 1638, mort à Armagh en 1757. Il fit ses études en théologie, prit ses grades à l'université d'Oxford, et devint tour à tour chapelain du chancelier Hyde, comte de Clarendon, principal du collége d'Alban-Hall, à Oxford, et prévôt du collége de Dublin en 1678. Cinq ans après, il était nommé à l'évêché de Leighlin; puis à l'évêché de Cashell, d'où il passa à Dublin et enfin à Armagh. Marsh possédait un fortune dont il fit largement profiter les pauvres par son inépuisable charité; il fonda des hospices, des bibliothèques, restaura plusieurs églises, et s'attacha sans cesse à élever son cœur à la hauteur de son esprit, qui était des plus distingués. On a de lui : *Manuductio ad logicam* (Oxford, 1678), avec le texte grec d'Aristote et une dissertation de Gassendi; *Institutiones logicæ in usum juventutis academicæ* (Dublin, 1681); *Lettre pastorale au clergé du diocèse de Dublin* (1694, in-4°); *Essai d'une introduction à la théorie des sons*, avec des airs pour le perfectionnement de la musique.

MARSH (Herbert), théologien anglais, né à Londres en 1771, mort en 1839. Il étudia la théologie à l'université de Cambridge, et fit un séjour en Allemagne pour se perfectionner dans cette science. A son retour, il fut nommé professeur de théologie, évêque de Landaff en 1816, et de Peterborough en 1819. On a de lui : *Introduction au Nouveau Testament* (Londres, 1792-1801, 4 vol in-8°), trad. de l'allemand de J.-D. Michaelis, avec un commentaire; *Histoire des translations qui ont été faites des Ecritures; Horæ Pelasgiæ* ou *Recherches sur l'origine et le langage des Pélasges, etc.* (Londres 1813, in-8°).

MARSH (James), chimiste anglais, né à Londres en 1789, mort à Woolwich en 1846. Après avoir pratiqué la médecine à Dublin, il obtint un emploi à l'arsenal de Woolwich, s'occupa de recherches de chimie, et se rendit célèbre, en 1836, par l'invention d'un appareil servant à manifester dans les substances organiques les quantités les plus minimes d'arsenic. Cet appareil, qui a été modifié et perfectionné par Lassaigne, Chevalier et d'autres chimistes, acquit une grand célébrité en France lors du procès de Mme Lafarge en 1840. L'abus des liqueurs fortes hâta, dit-on, la fin de Marsh.

Marsh (APPAREIL DE). Le principe de cet appareil est fort simple : il résulte de ce fait que, l'hydrogène se combinant facilement avec l'arsenic pour former de l'hydrogène arsénié, si l'on prépare de l'hydrogène au moyen d'eau contenant une liqueur arsénieuse, et qu'on enflamme le jet de gaz obtenu, l'hydrogène arsénié mélangé à l'hydrogène pur se décomposera et laissera déposer le métal qu'il contient. En recevant la flamme sur une soucoupe en porcelaine, on y constatera aisément des taches noirâtres, qui décèleront la présence de l'arsenic. L'exactitude de ce procédé est, en effet, telle, que l'arsenic pourrait être reconnu dans un liquide qui en contiendrait une proportion de $\frac{1}{2000000}$. Quant à l'appareil en lui-même, il n'était autre dans le principe que celui auquel on a donné le nom de lampe philosophique, et l'on peut craindre, surtout si l'on tient compte de la précipitation avec laquelle les indications en ont été acceptées, qu'il n'ait amené la justice à des conclusions regrettables. En effet, le zinc et l'acide sulfurique employés pour préparer l'hydrogène peuvent contenir eux-mêmes l'arsenic décelé par l'appareil. D'ailleurs, l'arsenic ne donne pas seul les taches accusatrices; l'antimoine, par exemple, que l'on emploie en médicaments dans un grand nombre de maladies, peut les fournir aussi. Les plus grandes précautions doivent donc être prises par l'expert pour s'assurer que ses conclusions ne vont pas inconsidérément faire tomber une tête innocente. Ces précautions n'ont malheureusement pas été prises dans l'origine.

Non-seulement il importe de s'assurer avant tout que l'acide sulfurique et le zinc employés sont bien purs de toute trace arsénieuse, ce qui se fera en essayant la flamme obtenue avant le mélange des matières suspectes; non-seulement il est indispensable de s'assurer qu'aucune autre substance que l'arsenic n'a pu donner lieu à la formation des taches observées; mais, même après avoir pris les précautions les plus minutieuses, il convient encore de suspendre tout jugement tant qu'on n'est pas parvenu à isoler une assez grande quantité d'arsenic métallique pour pouvoir le soumettre à des réactions caractéristiques. Ainsi a jugé l'Académie des sciences, sur le remarquable rapport de M. Regnault.

M. Regnault ne s'est pas contenté d'indiquer les précautions à prendre, il a cherché les moyens d'atteindre le but. Voici comment il a modifié l'appareil de Marsh.

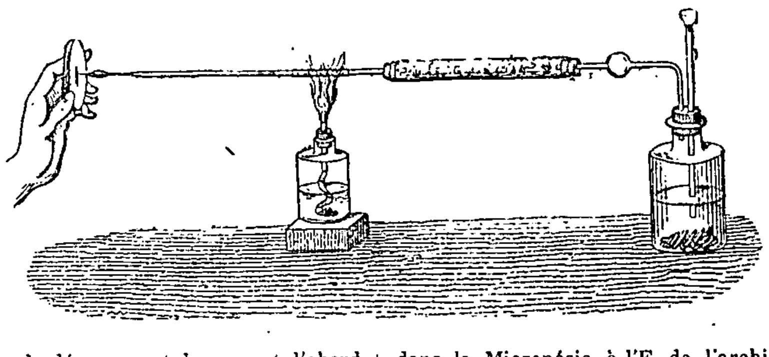

Le tube de dégagement du gaz est d'abord muni d'une boule remplie de coton destiné à arrêter les parcelles de matières organiques que le gaz pourrait entraîner; il est ensuite prolongé par un tube un peu large contenant de l'amiante qui remplira le même office; enfin il est recouvert sur une partie de son étendue d'une feuille de clinquant que l'on chauffe à la lampe. Le gaz hydrogène arsénié, s'il existe, doit se décomposer dans cette partie du tube, et l'arsenic se déposera un peu plus loin en forme d'anneau, de façon qu'on puisse le soumettre aux réactifs convenables. Cela n'empêche pas d'ailleurs d'essayer la flamme de l'hydrogène comme on le faisait dans le principe.

MARSH (Anna CALDWELL, mistress), femme de lettres anglaise, née dans le comté de Stafford vers 1799. Fille d'un archiviste qui lui fit donner une très-belle éducation, elle épousa un banquier avec lequel elle vint habiter les environs de Londres et dont elle eut plusieurs enfants, ce qui étouffa, pour quelque temps du moins, ses velléités littéraires. Elle débuta en 1834 par les *Contes d'un vieillard;* elle les fit paraître sous le voile de l'anonyme, que l'excellent accueil fait à son livre par le public ne la décida pas à déchirer. Les *Contes des bois et des champs* (1836) suivirent rapidement ce premier ouvrage, puis les *Triomphes du temps présent*, recueil de nouvelles, qui fut moins bien accueilli. Mistress Marsh fit paraître alors deux de ses meilleurs romans : *Mont Sorel* (1843) et *Emilia Windham* (1846), qui ont été souvent réimprimés. En 1854, cet auteur fit paraître également un livre d'histoire intitulé la *Réforme en France*, et un épisode de la fameuse conspiration des poudres, le *Père Darcy.* Outre les ouvrages que nous venons de citer, on doit encore à mistress Marsh : la *Fille de l'amiral*, *Norman Bridge* (1847); *Angela*, *Mordaunt Hall*, *Lettice Arnold*, les *Wilmingtons*, *Ravenscliffe*, *Castle Avon*, *Aubrey* et l'*Héritière d'Haughton* (1855). Les principales qualités de mistress Marsh sont une féconde imagination et un style très-coloré.

MARSH (George-P...), philologue et diplomate américain, né à Woodstock (Vermont) en 1801. Il exerçait la profession d'homme de de loi à Burlington et s'était fait connaître comme un linguiste distingué lorsqu'il fut nommé, en 1843, député au congrès, et réélu aux élections suivantes. En 1849, le président des Etats-Unis, Taylor, l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Constantinople, où il resta jusqu'en 1853, et huit ans plus tard il alla remplir les mêmes fonctions à Turin. M. Marsh est surtout connu par ses intéressantes études sur les langues du nord de l'Europe et par ses articles sur la littérature irlandaise. Outre des discours sur des questions de linguistique et d'histoire, dont l'un a paru sous ce titre : les *Goths dans la Nouvelle-Angleterre* (1836), on lui doit : *Grammaire abrégée des anciennes langues du Nord* (Burlington, 1838).

MARSHALL (archipel des îles), dénomination donnée à un groupe d'îles de l'Océanie, dans la Micronésie, à l'E. de l'archipel des Carolines, composé de la chaîne Radak et de la chaîne Ralik, parmi lesquelles on distingue surtout les îles Bonham et Chatham.

MARSHALL ou **MARESCHAL** (Thomas), philologue anglais, né à Barkby (comté de Leicester) vers 1621, mort à Oxford en 1685. A l'époque de la révolution qui renversa Charles Ier, il servit dans l'armée royale, puis passa en Hollande, devint ministre protestant à Rotterdam, revint ensuite en Angleterre, prit le grade de docteur à Oxford et fut successivement principal du collége de Lincoln, chapelain du roi et doyen de Glocester. Marshall connaissait à fond les langues gothique et anglo-saxonne. Son principal ouvrage a pour titre : *Observationes in Evangeliorum versiones perantiquas duas, gothicas scilicet et anglo-saxonicas* (Dordrecht, 1665, in-4°)

MARSHALL (Nathanaël), prédicateur anglais, mort en 1729. Il remplit les fonctions de chapelain du roi, desservit une paroisse de Londres et obtint le canonicat de Windsor. On a de lui trois recueils de *Sermons* (1730, in-8°), et une édition des *Œuvres de saint Cyprien* (1717, in-fol.).

MARSHALL (André), médecin anglais, né à Park-Hill en 1742, mort à Londres en 1813. Il commença assez tard ses études universitaires, car à seize ans il ne connaissait pas le latin. Il étudia ensuite la théologie, les mathématiques, et, n'ayant que des ressources fort insuffisantes pour vivre, il entra comme précepteur chez un lord qu'il accompagna en France en 1774. A son retour, il se décida à apprendre la médecine, à Edimbourg d'abord, ensuite à Londres. En 1778, il fut envoyé en Ecosse en qualité de chirurgien militaire, et à son retour, en 1782, il prit son diplôme de docteur. Au bout de trois ans d'études spéciales, il ouvrit à Londres un amphithéâtre anatomique, et se livra à l'enseignement libre de l'anatomie et de la chirurgie. Il avait acquis une grande réputation comme professeur et comme praticien, lorsqu'il succomba à une affection des voies urinaires, laissant les deux ouvrages suivants : *Treatise on the preservation of the health of soldiers* (Londres, 1807); *The morbid anatomy of the brain in mania and hydrophobia, vith the pathology of these two diseases, as collected from the papers of the late A. Marshall; by S. Sawrey* (Londres, 1815). Dans cet ouvrage l'auteur, se fondant sur des observations anatomico-pathologiques, fait jouer à la surexcitation et à l'engorgement des vaisseaux sanguins de l'encéphale un rôle important dans la production de l'hydrophobie et de la manie.

MARSHALL (William-Humphrey), agronome anglais, né en 1745, mort en 1818. Il abandonna le commerce pour s'adonner entièrement à l'étude théorique et pratique de l'économie rurale, visita les divers comtés de l'Angleterre pour reconnaître la nature des terrains, assigna à chaque zone les cultures et le mode d'élevage qui lui parurent le mieux appropriés au sol, et vit ses utiles recommandations généralement mises en pratique. Outre des articles insérés dans diverses revues, on lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Petits essais d'agriculture faits sur une ferme de* 300 *acres à sol varié* (1778, in-8o); *Expériences et observations sur l'agriculture et la température* (in-4o) ; *Economie rurale du comté de Norfolk, du comté d'York, du comté de Glocester, des comtés de l'intérieur, de quatre comtés de l'Angleterre occidentale, des comtés du Sud*, formant six ouvrages séparés, publiés de 1787 à 1796, pour la plupart traduits en français et édités par Pàris dans l'*Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre* (Paris, 1803, 5 vol. in-8o, avec atlas in-4o) ; *Des plantations et de l'art d'orner les maisons de campagne* (1796, 2 vol. in-8o) ; *De la propriété rurale en Angleterre* (1804, in-8o); *De l'aménagement des propriétés rurales* (1804, in-8o), etc. Citons enfin de Marshall un poëme didactique intitulé *Du paysage*, suivi d'un *Essai sur le pittoresque* et de *Remarques pratiques sur les ornements des maisons de campagne* (1799).

MARSHALL (John), homme d'Etat américain, né dans le comté de Fauquer (Virginie) en 1755, mort en 1835. Il était l'aîné de quinze enfants et ne reçut qu'une éducation fort incomplète; il parvint cependant à apprendre seul le latin et le grec. Il fut l'un des premiers à prendre les armes lors de la guerre de l'indépendance, devint lieutenant en 1776 et capitaine l'année suivante, assista aux batailles de Brandywine, de Germantown et de Montmouth, et, comme il y avait un trop grand nombre d'officiers dans l'armée de Virginie, il employa ses loisirs à l'étude du droit. Reçu avocat en 1780, il quitta le service l'année suivante et se consacra dès lors tout entier à l'exercice de sa profession, où il acquit rapidement une grande réputation. Elu successivement membre de la Convention, puis de la législature de Virginie, il exerça par son éloquence et sa science des affaires une influence incontestable au sein de ces deux assemblées. A deux reprises différentes on lui offrit le poste d'attorney général, qu'il ne voulut pas accepter. Plus tard, envoyé en France vers le milieu de l'année 1797, avec Charles Pinckney et Gerry, il parvint à détourner les membres du Directoire de déclarer la guerre aux Etats-Unis, devint membre du congrès à son retour, puis secrétaire d'Etat en 1801, et l'année suivante fut appelé aux importantes fonctions de *chief-justice* ou président de la cour suprême des Etats-Unis. Il conserva ce poste jusqu'à sa mort et s'y signala toujours par son intégrité, son habileté et sa sagesse. Il avait publié à Londres une *Vie de Washington* (1804-1807, 5 vol.), qui fut critiquée très-sévèrement par la *Revue d'Edimbourg*. Il paraît que les appréciations de ce journal étaient justes et que Marshall en profita, car il donna en 1832 une seconde édition de son livre, réduite à deux volumes et grandement améliorée. Il avait extrait de la première édition l'*Histoire des colonies américaines* et l'avait publiée séparément en 1824. Après sa mort, le juge Story fit paraître : *Ecrits de John Marshall, dernier chief-justice des Etats-Unis, sur la constitution fédérale* (1839).

MARSHALL (John), économiste anglais, né en 1783, mort à Londres en 1841. Il devint inspecteur des manufactures et composa, entre autres ouvrages de statistique et d'économie politique : *Statistical tables, population, revenue* (1834) ; *Statistical tables of the british empire* (1827) ; *Rise, progress and present state of banking* (1833), ouvrage important et très-estimé sur la matière.

MARSHALL (William-Calder), sculpteur anglais, né à Edimbourg en 1813. Après avoir appris dans sa ville natale les rudiments de son art, il se rendit à Londres, suivit à l'Académie royale les cours de Chantrey et de Baily, et remporta en 1835 la grande médaille d'or. Marshall alla passer alors deux ans à Rome, puis revint se fixer à Londres, où il s'adonna de préférence à la sculpture mythologique et historique, en faisant cependant quelques excursions dans le champ de la fantaisie. Artiste fécond et plein d'imagination, il n'a pas laissé passer, de 1836 à 1856, une seule exposition sans y envoyer quelques-unes de ses œuvres. Parmi les plus remarquables, nous citerons : la *Création d'Adam; Ophélia; Cupidon et Psyché* (1840) ; *Atalante et Hippomène* (1841) ; la *Cruche cassée; Eve et son premier-né* (1842); *David portant la tête de Goliath;* une *Matinée de mai* (1843); le *Petit chaperon rouge; Caractacus devant Claude;* le *Christ bénissant les petits enfants* (1844) ; le *Premier chuchotement de l'amour; Paul et Virginie* (1845); *Héro guidant Léandre* (1846); *Sabrina*, statue inspirée par les beaux vers de Milton, et dans laquelle l'œuvre du sculpteur égale en mérite celle du poëte (1846) ; *Eurydice;* le *Premier pas* (1847) ; *Cupidon captif; Jeune satyre buvant;* la *Danseuse au repos*, charmante production, à laquelle la Société des arts décerna un prix de 7,500 fr. (1848) ; la *Jeune fille grecque; Zéphire et l'Aurore;* les statues monumentales de Campbell et de Cowper (1849) ; une *Nymphe;* une *Sirène sur un dauphin* (1850) ; *Hebé chassée* (1851) ; la *Jeune Indoue* (1852) ; *Pandore* (1853) ; *Godiva* (1854) ; la *Prière de la mère; Ariel; Ajax* (1855); *Imogène endormie; Hermie et Hélène* (1856), etc.

M. Marshall, qui est depuis 1852 membre de l'Académie royale, a été l'un des sculpteurs qui ont travaillé au nouveau palais de Westminster, pour lequel il a exécuté les statues du poëte Chaucer et des chanceliers Clarendon et Somers. Il est aussi l'auteur de la statue colossale de Peel, à Manchester, laquelle est le plus beau de tous les monuments consacrés jusqu'à ce jour à la mémoire de cet homme d'État. Une de ses œuvres les mieux réussies est la statue du capitaine Coram, fondateur de l'hospice des Enfants-Trouvés de Londres.

MARSHAM (John), chronologiste anglais, né à Londres en 1602, mort en 1685. Lorsqu'il eut terminé ses études, il visita la France, l'Italie, l'Allemagne, étudia le droit à son retour et devint secrétaire de la chancellerie. Pendant les querelles qui éclatèrent entre Charles Ier et le parlement, Marsham perdit son emploi et ses biens furent mis au pillage. N'ayant voulu accepter aucune charge sous le protectorat de Cromwell, il se créa ainsi des loisirs qu'il consacra à l'étude de la chronologie ancienne, et acquit bientôt une connaissance approfondie de cette science ardue et embrouillée. A la restauration des Stuarts, Marsham fut rétabli dans son ancien emploi, devint représentant de Rochester au parlement et fut créé baronnet. Il a publié le résultat de ses longues recherches dans un ouvrage intitulé : *Chronicus canon ægyptiacus, hebraicus, græcus* (Londres, 1672, in-fol.), où se trouve refondue sa *Diatribe chronologica*, savante dissertation qui avait paru à Londres en 1649. Ce livre, qui atteste l'ingénieuse sagacité de l'auteur, fut vivement attaqué par les théologiens protestants ; mais les découvertes modernes faites en Egypte, tout en détruisant quelques-unes des assertions de Marsham, ont prouvé qu'il avait raison pour le plus grand nombre. Outre cet important travail, dans lequel il s'est principalement attaché à distinguer la partie fabuleuse et mystique de l'histoire d'Égypte de la partie qui paraît véritablement historique, il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

MARSHMAN (Josué), missionnaire et orientaliste anglais, né à Wesbury-Leigh (Wiltshire) en 1767, mort en 1837. Envoyé dans les Indes en 1799 par la Société des missionnaires baptistes, il s'y initia, à force de travail, aux langues bengali, sanscrite et chinoise, et composa plusieurs ouvrages dans ces idiomes. Il revint en Angleterre en 1826, à la suite du différend qui s'était élevé entre les frères de Serampore et la Société des missionnaires baptistes, et contribua beaucoup par son caractère roide et susceptible à envenimer cette querelle, qui aboutit l'année suivante à une scission complète entre les frères de Serampore et la société mère. En 1829, il revint aux Indes et y demeura jusqu'à sa mort. Il s'est surtout fait connaître par sa controverse avec l'Indien Rammohun-Roy, qui, dans un livre intitulé : les *Préceptes de Jésus, guide vers la paix*, avait mis en doute les miracles du Christ, tout en faisant l'éloge de ses préceptes. Le docteur Marshman répondit à cet ouvrage par une série d'articles insérés dans l'*Ami de l'Inde*, journal publié par les missionnaires de Serampore. Les articles de Marshman parurent à part sous ce titre : *Défense de la dignité et du sacrifice de Jésus, en réponse à Rammohun-Roy de Calcutta* (Londres, 1822) ; un autre volume, publié en 1824, contient l'ouvrage du théologien indien et la réponse du missionnaire anglais. On a encore de ce dernier : *Dissertation sur les caractères et les sons du chinois* (Serampore, 1809, in-4o) ; les *Œuvres de Confucius, contenant le texte et la traduction anglaise* (Serampore, 1811, in-4o); *Clavis sinica* ou *Eléments de grammaire chinoise* (Serampore, 1814, in-4o). Il a en outre donné la traduction en chinois des *Quatre-Evangiles*, des *Epîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens*, et du *Livre de la Genèse*, et a beaucoup aidé le docteur Carey dans la composition d'une *Grammaire sanscrite* (1815), et d'un *Dictionnaire bengali-anglais* (1825), dont il publia lui-même un abrégé en 1827.

MARSICO NUOVO, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 30 kilom. S. de Potenza, ch.-l. de mandement; 9,890 hab. Siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Palerme.

MARSICO VETERE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Potenza, mandement de Viggiano; 3,084 hab.

MARSIGLI (Louis-Ferdinand, comte DE), géographe, naturaliste et général italien, né à Bologne en 1658, mort dans la même ville en 1730. Dès sa jeunesse, sa passion dominante fut celle de s'instruire. Après avoir étudié les mathématiques, l'histoire naturelle, l'anatomie, etc., sous les plus savants maîtres de l'Italie, il se rendit à vingt ans à Constantinople, recueillit dans son voyage, outre de nombreuses observations scientifiques, des notes sur les forces et l'organisation militaires des Ottomans et revint à Bologne en 1680. Peu après, la guerre ayant éclaté entre la Turquie et l'Autriche, Marsigli prit du service dans l'armée de l'empereur Léopold. D'abord simple soldat, puis capitaine (1683), il se signala par son intelligence et par son courage en maintes circonstances, fut fait prisonnier par les Turcs, recouvra, moyennant rançon, sa liberté au bout de neuf mois d'une dure captivité (1684), prit part ensuite aux travaux de fortification de Bade et reçut le grade de colonel en 1689. Après la conclusion de la paix, Marsigli devint commissaire pour la délimitation des frontières entre la Hongrie, la Turquie et Venise. Au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, il reprit le service actif en qualité de général (1701) et reçut le commandement en second, sous les ordres du comte d'Arco, de la place de Brisach, que vint assiéger le duc de Bourgogne. Après douze jours de tranchée ouverte, cette place, dépourvue d'hommes et de munitions, dut capituler (1703). L'empereur, mécontent de cette reddition, fit condamner par une commission le comte d'Arco à la peine capitale et Marsigli à la dégradation. Fort du témoignage de sa conscience, ce dernier publia un mémoire justificatif, qui mit l'opinion publique entièrement de son côté, et employa les loisirs que lui laissait sa disgrâce imméritée à poursuivre ses études scientifiques. Il parcourut la Suisse et la France en naturaliste, se rendit en 1709 à Rome, à l'appel du pape Clément XI, qui lui confia le commandement en chef de ses troupes, donna peu après sa démission, continua ses recherches scientifiques, fit don à sa ville natale d'une riche collection d'objets d'histoire naturelle, d'instruments de physique, d'antiquités, etc. (1712), et jeta les bases de l'institut des arts et des sciences de Bologne. Marsigli était associé de l'Académie des sciences de Paris, membre de la Société royale de Londres. « Au milieu des périls de la guerre, dit Fontenelle, Marsigli fit tout ce qu'aurait pu faire un savant qui aurait voyagé tranquillement pour acquérir des connaissances. Les armes à la main, il levait des plans, déterminait des positions par les méthodes astronomiques, mesurait la vitesse des rivières, étudiait les fossiles de chaque pays, les mines, les métaux, les oiseaux, les poissons. Il allait jusqu'à faire des épreuves chimiques et des anatomies. » On a de ce savant des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Osservazioni intorno al Bosforo Tracio, ovvero canale di Constantinopoli* (Rome, 1681, in-4o); *Breve Ristretto del saggio fisico intorno alla storia del mare* (Venise, 1711, in-4o), traduit en français par Leclerc sous le titre d'*Histoire physique de la mer* (Amsterdam, 1725, in-fol.); *Danubius Pannonico-Mœsicus observationibus geographicis, astronomicis, etc., perlustratus* (Amsterdam, 1727, 7 vol. in-fol.), traduit en français sous le titre de *Description du Danube* (1754, in-fol.). C'est un ouvrage rare, curieux et magnifiquement imprimé; *Etat militaire de l'empire ottoman, ses progrès et sa décadence* (Amsterdam, 1732, in-fol.), en français et en italien.

MARSILE, philosophe et théologien hollandais, né à Inghen, près d'Utrecht, mort à Heidelberg en 1394. D'abord chanoine à Cologne, il devint en 1386 professeur de philosophie à Heidelberg. On a de lui des *Commentaires* sur les quatre livres des *Sentences* (Strasbourg, 1501, in-fol.), et on lui attribue une *Dialectique* ainsi que divers autres écrits.

MARSILE FICIN, philosophe italien. V. FICIN.

MARSILE DE PADOUE, surnommé **Ménandrin**, célèbre jurisconsulte italien du XIVe siècle, né à Padoue, mort en 1328. Il fut recteur de l'Université de Paris (1312), et professa longtemps la théologie. On a de lui plusieurs ouvrages contre la juridiction des papes; dans son *Defensor pacis* (Bâle, 1522, in-fol.), il combat les prétentions des papes sur le pouvoir temporel, et conclut à la souveraineté du peuple. Ce penseur hardi entrevit et posa avec une grande fermeté, en un temps où les corps et les âmes étaient écrasés par le joug théocratique, les vrais principes du droit politique. « On rencontre, dit M. Janet, dans Marsile les trois points essentiels de toute doctrine démocratique : 1o que le pouvoir législatif appartient au peuple; 2o que c'est le pouvoir législatif qui institue le pouvoir exécutif; 3o enfin qu'il le juge, le change ou le dépose s'il manque à ses devoirs. Il est un défenseur du pouvoir civil. Il soutient l'indépendance des pouvoirs. Il voit donc plus loin que son temps puisqu'il veut non-seulement séparer l'État de l'Eglise, mais affranchir l'État lui-même du pouvoir absolu. Il est encore un point sur lequel Marsile est très-supérieur à son temps, c'est la question de la liberté de conscience. » Le pape Jean XXII condamna ce livre remarquable et son auteur fut excommunié en 1327. Outre cet ouvrage, on a de Marsile de Padoue : *Tractatus de translatione imperii*, publié dans les *Antilogiæ papæ* de Weissembourg, et *De Juridictione imperiali in causis matrimonialibus*, publié avec la *Monarchia* de Goldast.

MARSILÉACÉ, ÉE adj. (mar-si-lé-a-sé — rad. *marsilée*). Bot. Qui ressemble à une marsilée.

— s. m. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre marsilée.

— **Encycl.** Les tiges des *marsiléacées* produisent en même temps des racines adventives et des feuilles dressées, réduites dans les pilulaires à un simple filet cylindrique et filiforme, tandis que chez les marsilées elles sont munies de deux paires de folioles disposées en croix qui tantôt flottent à la surface de l'eau, tantôt s'élèvent au-dessus du liquide. Ces folioles en forme de coin sont parcourues par de fines nervures analogues à celles de certaines fougères, et ce qui complète la ressemblance, c'est que dans leur jeunesse ces feuilles, toujours comme celles des fougères, sont roulées en crosse. Une très-curieuse particularité qu'offrent ces feuilles, c'est la faculté qu'elles possèdent de relever leurs folioles par paires, l'une contre l'autre, pendant la nuit, phénomène bien connu chez certains végétaux, ceux de la famille des légumineuses par exemple, sous le nom de sommeil végétal. V. ce mot, ainsi que LÉGUMINEUSE, SENSITIVE.

Les organes de la reproduction chez les *marsiléacées* sont renfermés dans des conceptacles pédiculés ou non, sphériques, dans la pilulaire, et comprimés chez la marsilée. Dans chacune des petites loges que contiennent ces conceptacles se trouvent deux sortes d'organes : les uns sont de petits sacs ovoïdes membraneux et remplis d'une substance gélatineuse qui se gonfle par l'absorption de l'eau après l'ouverture des conceptacles. Au centre se trouve un corps elliptique contenant dans son intérieur une cellule remplie de fécule; c'est l'embryon qui germe et se développe dans l'eau. Les autres corps contenus dans les mêmes loges des conceptacles sont également des sacs membraneux, contenant chacun, au milieu d'un liquide plus ou moins visqueux, plusieurs corpuscules sphériques et jaunâtres qui s'échappent de ces sacs par la rupture de la membrane. Ces corpuscules, qui ressemblent assez à une petite masse de pollen d'orchidée, sont considérés généralement comme les organes mâles dont l'action fécondante s'effectue dans l'eau qui contient les divers corpuscules et où ils se mélangent après la rupture des conceptacles.

Cette petite famille, qui a des affinités avec les fougères et les lycopodiacées, se divise en deux tribus, érigées quelquefois en familles distinctes. Les *marsiléacées* proprement dites ont une tige rampante, portant des feuilles enroulées en crosse dans leur jeunesse, et les organes reproducteurs des deux sexes réunis dans des conceptacles communs, durs et coriaces; elles comprennent les genres marsilée et pilulaire. Les salviniées sont des plantes flottantes, à feuilles sessiles, opposées ou alternes, non roulées en crosse, et ont les organes mâles et femelles contenus dans des conceptacles membraneux séparés; elles comprennent les genres salvinie et azolle.

Les *marsiléacées*, qu'on a désignées aussi sous les noms de rhizocarpées, rhizospermées, hydroptéridées, sont répandues dans les eaux douces des régions chaudes et surtout des régions tempérées des deux hémisphères.

MARSILIANE s. f. (mar-si-li-a-ne). Mar. Bâtiment léger, à voiles et à rames, en usage autrefois dans la Méditerranée : *J'ai envoyé au port de Brindes quatre des plus considérables : un vaisseau, une* MARSILIANE, *une frégate et une latine.* (De Forbin.)

MARSILÉE s. f. (mar-si-lé). Bot. Genre de plantes, de la famille des marsiléacées, comprenant des herbes vivaces qui croissent dans les eaux stagnantes, à peu près sous tous les climats.

— **Encycl.** Les *marsilées* sont de petites plantes, dont les tiges ou rhizomes rampent au fond des eaux peu profondes; elles émettent d'un côté des racines adventives, de l'autre des feuilles dressées, à quatre folioles disposées en croix, dont le pétiole, roulé en crosse avant le développement, s'allonge suivant l'épaisseur de la couche liquide, de telle sorte que les folioles flottent à la surface ou même s'élèvent au-dessus. Ces feuilles présentent des phénomènes de sommeil analogues à ceux qu'on observe dans les feuilles des légumineuses. Le genre *marsilée* renferme une douzaine d'espèces, répandues dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe. La plus connue est la *marsilée* à quatre feuilles, assez commune en Europe. La *marsilée* d'Egypte est très-petite, mais moins encore que la *marsilée* pygmée, qui croît au Sénégal.

MARSILIE s. f. (mar-si-lî). Métrol. Nom donné par les Turcs aux piastres d'Espagne, que les négociants marseillais apportèrent les premiers dans les échelles du Levant.

MARSILLAC ou **MARCILLAC** (le prince DE). V. LA ROCHEFOUCAULD.

MARSILLARGUES, bourg et commune de France (Hérault), cant. de Lunel, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Montpellier, sur la Vidourle; pop. aggl., 3,262 hab. — pop. tot., 3,466 hab. Fabrication et distillerie d'alcool, chapellerie; commerce de grains. On y remarque un beau château, dont la façade porte les emblèmes de Diane de Poitiers; quelques salles sont décorées de peintures et de sculptures dignes d'attention.

MARSILLE s. f. (mar-si-lle; *ll* mll.). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères.

MARSIN (Ferdinand, comte DE), maréchal de France. V. MARCHIN.

MARSIQUE adj. (mar-si-ke). Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport aux Marses : *Pline dit qu'au commencement de la guerre* MARSIQUE *une servante accoucha d'un serpent.* (Raspail.)

— **Encycl.** *Guerre marsique.* V. GUERRE SOCIALE.

MARSIS (François), jurisconsulte français, né à Gourdon (Lot), mort dans la même ville. Il vivait au XVIIe siècle, remplit les fonctions de lieutenant général du présidial de Gourdon, et publia, sous le titre de *Prætermissorium juris civilis* (Paris, 1629, in-4°), un ouvrage qu'on peut encore consulter avec fruit. — Un parent du précédent, Ambroise MARSIS, né à Gourdon en 1733, mort en 1815, devint curé de sa ville natale et publia quelques ouvrages sur la religion, entre autres : *Exercices de dix jours de retraite pour toutes sortes de personnes* (Paris, 1775, 2 vol. in-12).

MARSO (Pietro), en latin *Petrus Marsus*, philologue italien, né à Cesa, près de Rome, mort à Rome en 1512. Il fut professeur au collége romain et chanoine de Saint-Laurent. Marso a écrit sur plusieurs auteurs de l'antiquité des commentaires et des notes qui ne manquent pas d'un certain mérite, eu égard au temps où il vivait. Nous nous bornerons à citer : *Silius Italicus cum commentariis* (Venise, 1483, in-fol.); *Explanatio in Ciceronis libris de Officiis, de Senectute, de Amicitia et Paradoxa* (Venise, 1481, in-fol.).

MARSO (Paul), surnommé **Piscinus**, philologue italien, selon les uns né à Piscina (Abruzze), selon d'autres né à Cesa, et frère du précédent. Il vivait au XVe siècle, habita Venise, puis Rome, où il donna des leçons, et publia, entres ouvrages, un *Commentaire sur les Fastes d'Ovide* (Venise, 1485, in-fol.).

MARSOLEAU s. m. (mar-so-lô). Ornith. Nom vulgaire de la linotte.

MARSOLLIER (Jacques), historien et hagiographe français, né à Paris en 1647, mort à Uzès en 1724. Il appartenait à une famille distinguée de la magistrature. Il entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève et fut envoyé au chapitre d'Uzès. Ce chapitre ayant été sécularisé, Marsollier devint archidiacre de la cathédrale. En 1697, il concourut pour le prix d'éloquence de l'Académie française sur ce sujet : *Dans la haute fortune on ne sait si l'on est aimé*, et remporta le prix. Son travail est consciencieux, mais d'un style lourd et diffus. Marsollier ne fut guère célèbre que par sa rivalité avec Fléchier, qui le dépassa toujours, cela va sans dire. Assurément, il cherchait la vérité sans arrière-pensée; mais il la rencontrait rarement là où elle était, et il semblait prendre à tâche de s'engager dans des voies malencontreuses et sur des chemins périlleux, d'où il ne pouvait plus sortir. Dans la province qu'il habitait, il eut une certaine réputation; en dehors du Languedoc, on le connaissait peu et il n'acquit jamais d'autorité auprès des érudits. On a de lui : *Histoire de l'inquisition* (Cologne, 1693, in-12), abrégé médiocrement fait; *Directorium inquisitorum; Histoire de l'origine des dîmes ou dixmes, des bénéfices et autres biens temporels appartenant aux communautés religieuses* (Lyon, 1689, in-12), ouvrage devenu rare et réimprimé à Paris en 1694. L'*Histoire du cardinal Ximénès* (Toulouse, 1693, in-12) est le moins inconnu des livres de Marsollier. Il parut à la même époque, à peu près, que l'ouvrage de Fléchier qui porte le même titre. On établit des parallèles; on fit des comparaisons. Du côté de Fléchier, étaient le bon goût, la belle langue et peut-être même le bon sens; du côté de Marsollier, il y avait un certain piquant qui manquait à son rival, trop louangeux et trop enthousiaste de l'homme qu'il célébrait. L'archidiacre d'Uzès ne craignait pas de mêler à l'éloge quelques traits satiriques, et cette contradiction était ce que le public, fatigué des apologies, aimait par-dessus tout. On essaya de le réfuter dans un pamphlet violent, intitulé : *Marsollier découvert et confondu dans ses contradictions* (1708, in-12). On doit encore à Jacques Marsollier : *Histoire de Henri VII, roi d'Angleterre* (Paris, 1697, 1725 ou 1727, 2 vol. in-12); *Vie de saint François de Sales* (1700, in-4°), traduite en italien, à Florence. Elle présente quelques détails agréables, bien que l'ensemble soit défectueux; *Vie de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe* (Paris, 1702, in-4°; 1703, 1757, 2 vol. in-12), critiquée amèrement par Dom Gervaise, et laissée bien loin en arrière par l'œuvre de Chateaubriand sur le même sujet; *Vie de la bienheureuse mère de Chantal* (Paris, 1716, 1717, 2 vol. in-12; 1752, 1779), abrégée par un auteur qui a gardé l'anonyme; *Histoire de Henri de La Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon (1718, 1726, 3 vol. in-12); *Apologie* ou *Justification d'Erasme* (1713, in-12). Le Père Le Courayer, jésuite, et le Père Gabriel, augustin déchaussé, ont publié une réfutation de ce livre, dans lequel Marsollier s'est efforcé de prouver par des citations qu'Erasme ne s'écarta jamais du catholicisme. Marsollier nourrissait à l'endroit d'Erasme une affection qu'il ne dissimulait pas. Dans ses *Entretiens sur les devoirs de la vie civile*, il prit pour modèle les *Colloques* de son philosophe préféré. On pensa même longtemps qu'il fallait lui attribuer une traduction de quelques opuscules d'Erasme, tels que le *Mépris du monde* et la *Pureté du christianisme*. Mais, depuis, il a été démontré que c'était une erreur et que cette traduction était de Claude Bosc, procureur général à la cour des aides. Marsollier, quoique peu entendu en matière de grammaire, releva probablement les fautes de Cl. Bosq. Voilà toute la part qu'il convient de lui attribuer. Ce fut, d'ailleurs, la dernière publication à laquelle il mit la main. Il s'éteignit, sans avoir réussi à percer complétement la demi-obscurité qui l'entoura pendant toute sa vie.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (Benoît-Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en 1750, mort près de Versailles en 1817. Tous les amateurs de l'ancien répertoire de l'Opéra-Comique connaissent le nom de Marsollier, inséparable de celui des compositeurs qui ont fait la fortune de cette scène si éminemment française. Ce librettiste, de l'école de Sedaine, qui, comme lui, savait allier heureusement le touchant au comique, le rire aux larmes, appartenait à une famille de magistrats et lui-même était, avant la Révolution, payeur de rentes à l'Hôtel de ville. Ce fut à vingt-quatre ans qu'il commença à travailler pour le théâtre. Après quelques œuvres de peu de valeur données au Théâtre-Italien, il produisit *Nina* ou la *Folle par amour* (1786), opéra mis en musique par Dalayrac. La romance de Nina est restée célèbre, grâce surtout à l'inspiration méthodique du maëstro. Marsollier fit, également en collaboration avec Dalayrac, les *Deux petits Savoyards* (1789); *Camille* ou le *Souterrain* (1791); *Alexis* (1798); *Adolphe et Clara* (1799). Ces pièces, et nombre d'autres, ont fait les délices de nos pères. M. Weiss, le savant bibliothécaire franc-comtois, nous apprend que les *Deux petits Savoyards* furent essayés sur le théâtre de Besançon, probablement avec succès : « Marsollier, dit-il, avait loué le château d'Antorpas, en Franche-Comté, et il y venait passer, toutes les années, la belle saison avec Dalayrac et quelques-uns de ses amis. Ce château, dont on avait fait un hôpital militaire pendant la Révolution, conserve encore cependant des traces du séjour de Marsollier; on voit, dans les jardins, le *banc de Nina;* des tourelles massives, des créneaux, des ponts-levis rappellent le poëte qui aimait à s'environner des anciennes images de la chevalerie, qu'il rajeunissait dans ses ouvrages. »

La Révolution ne fut point favorable à Marsollier, elle le ruina complétement; auparavant, il jouissait d'une grande fortune. Force lui fut, dès lors, de demander à sa plume des moyens d'existence; jusque-là il n'avait travaillé qu'en amateur. Dalayrac, Gaveaux et Méhul lui prêtaient le secours puissant de leur génie. D'abord sympathique aux principes de 1789 (il fit jouer alors le *Chevalier de Labarre,* qui n'a point été imprimé), Marsollier redevint royaliste et ne cessa plus de l'être. Il garda un silence prudent en 1793 et 1794 et la Terreur l'oublia; plus tard, sous le Consulat, ayant donné *Cange* et la *Pauvre femme*, « pièces qui attirèrent tout Paris, » il subit la peine de quelques jours de prison au Temple. En 1814, Louis XVIII lui donna la croix de la Légion d'honneur. Retiré à la campagne, près de Versailles, Marsollier y finit ses jours en proie à la tristesse, voire au chagrin : on avait refusé deux ou trois de ses derniers opéras et les anciens étaient représentés avec peu de soin. Cet homme bon, aimable, modeste, spirituel et d'une extrême probité aurait pu, le travail aidant, devenir un de nos premiers auteurs comiques. Une production trop considérable (environ cinquante pièces) nuisit au développement des heureuses qualités dont il était doué. « On m'a raconté, dit un de ses biographes, que les vingt-deux premières pièces qu'il présenta aux comédiens furent refusées. Pour essuyer autant de rebuts, il fallait une grande vocation pour la carrière théâtrale. Dans la propriété qu'avant la Révolution il possédait à Brignais, près de Lyon, il avait une salle de spectacle. »

Marsollier, oncle de la comtesse de Beaufort d'Hautpoul, a laissé une œuvre considérable qui, nous le croyons, n'a pas été réunie. Bornons-nous ici à indiquer quelques pièces importantes : le *Connaisseur*, comédie de société, en trois actes et en prose, publiée sous sous le nom du chevalier D. G. N. (de grand nez) [Paris, 1771, in-8°]; *Richard et Sara* ou le *Trompeur trompé* (1772, in-8°), sous le même pseudonyme; le *Vaporeux*, en deux actes (Paris, 1782, in-8°); *Céphise*, deux actes, en prose (1783); *Norac et Javolci*, trois actes, jouée à Lyon en 1785, et impr. au profit des pauvres nourrices; *Gulnare* ou l'*Esclave persane; Laure* ou l'*Actrice chez elle;* la *Maison isolée* ou le *Vieillard des Vosges;* une *Matinée de Catinat;* l'*Irato; Léonce* ou le *Fils adoptif*. Une de ses comédies posthumes (l'*Ami Clermont*), reçue au Théâtre-Français, y fut jouée avec un demi-succès en 1819. Mentionnons encore la pièce d'*Argill* (1793) et une *Description de la Baume* ou *Grotte des Demoiselles* (Lyon, 1785, in-8°), tirée à un petit nombre d'exemplaires pour l'Académie de Lyon et quelques amis.

MARSON, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. E. de Châlons-sur-Marne; 316 hab.

MARSOUIN s. m. (mar-souin — du germanique : ancien haut allemand *merisuin*, allemand moderne *meert schwein*, de *meer*, mer, et de *schwein*, pourceau, cochon de mer). Mamm. Genre de cétacés voisins des dauphins, dont ils se distinguent par leur tête non terminée par un bec, mais obtuse et arrondie, et une seule nageoire dorsale : *La chair des* MARSOUINS *a un goût assez désagréable ; cependant elle sert de nourriture chez quelques peuples du Nord.* (Bouillet.)

— Pop. Homme gros, laid, malpropre, mal bâti.

— Mar. Pièce de bois qui relie la carlingue à l'étrave et à l'arcasse. ‖ Tente placée à l'avant du mât de misaine.

— **Encycl.** Les *marsouins* ont le museau court, uniformément bombé; ils ont une nageoire dorsale et des dents coniques en nombre très-considérable, fixées tout le long des deux mâchoires. Leur nom, qui signifie en allemand cochon de mer, leur vient probablement de la quantité considérable de graisse que l'on trouve sous leur peau. Le *marsouin* commun est le plus petit de tous les cétacés et aussi celui qui abonde le plus sur nos côtes; il n'atteint que $1^{m},25$ à $1^{m},50$ de longueur, et vit en troupes nombreuses. On le voit souvent bondissant à la surface de l'eau et sa vélocité est extrême; il remonte fréquemment les rivières, et il paraît que des individus sont arrivés ainsi à la hauteur de Paris. On n'en fait la pêche que pour l'huile que l'on retire de sa graisse.

Une seconde espèce de *marsouin*, connue sous le nom d'épaulard ou de dauphin gladiateur, est, au contraire, le plus grand des animaux de cette tribu; sa longueur est souvent de 6 à 8 mètres. Quelquefois on le voit sur nos côtes, mais c'est dans la mer du Nord que ce grand *marsouin* est le plus commun. Il est célèbre par les combats qu'il livre à la baleine. Réunis en troupes nombreuses, les épaulards attaquent l'immense cétacé et le harcèlent jusqu'à ce qu'il ait ouvert la gueule, et alors ils lui dévorent la langue. Il y a encore une autre espèce de *marsouin* à laquelle on a donné le nom de delphinaptère, et qui ne diffère du *marsouin* commun que par l'absence de la nageoire dorsale. L'épaulard blanc de la mer Glaciale, que l'on nomme aussi *marsouin* religieuse, appartient à cette division.

MARSTALL, bourg de Prusse, province du Slesvig-Holstein, à l'extrémité orientale de l'île d'Eroë; 1,687 hab. Petit port de commerce. Chantiers de constructions navales.

MARSTON-MOOR, lieu d'Angleterre, comté et au N.-O. d'York, près du faubourg de Tockwith, célèbre par la victoire de Fairfax et de Leslie sur les troupes royales, en 1644.

Marston-Moor (BATAILLE DE), gagnée par les généraux parlementaires Fairfax et Manchester sur le prince Robert, commandant l'armée royale, le 2 juillet 1644. Charles Ier venait de remporter un brillant avantage sur Waller, un des meilleurs généraux du Parlement, lorsque la bataille de Marston-Moor vint porter un coup mortel à ses espérances. Fairfax et Manchester assiégeaient York, lorsqu'ils furent prévenus de l'approche du prince Robert, qui s'avançait au secours de la ville avec vingt mille hommes. Ils se hâtèrent de lever le siége et essayèrent, mais inutilement, d'empêcher le prince de pénétrer dans la place. Celui-ci se porta aussitôt sur les traces de l'ennemi qui se retirait, malgré les sages avis de Newcastle qui lui affirmait que la discorde fermentait dans le camp des parlementaires : les Ecossais étaient mal avec les Anglais, les indépendants avec les presbytériens, le lieutenant général Cromwell avec le major général Crawford. Le prince Robert resta sourd à ces sages conseils, et atteignit promptement l'arrière-garde ennemie. Alors, de part et d'autre, on se prépara au combat. « Presque à portée de mousquet, dit M. Guizot (*Histoire de la révolution d'Angleterre*), séparées seulement par quelques fossés, les deux armées passèrent cependant deux heures immobiles et dans un silence profond, attendant l'une et l'autre qu'on vînt l'attaquer. « Quel poste me destine Votre Altesse? » demanda Newcastle au prince. — Je ne » compte pas engager l'action avant demain » matin, lui dit Robert; vous pouvez vous reposer jusque-là. » Newcastle alla s'enfermer dans sa voiture. A peine y était-il établi que la mousqueterie lui apprit que la bataille commençait; il s'y porta soudain, sans commandement, à la tête de quelques gentilshommes volontaires comme lui tenus à l'écart. En peu d'instants, un bruit effroyable couvrit la plaine; les deux armées s'assaillirent, s'enfoncèrent, se mêlèrent presque au hasard; parlementaires et royalistes, cavaliers et fantassins, officiers et soldats erraient sur le champ de bataille, isolés ou par bandes, demandant des ordres, cherchant leur corps, se battant où ils rencontraient l'ennemi, mais sans résultat comme sans dessein général. La déroute éclata tout à coup à l'aile droite des parlementaires; rompue et saisie d'effroi par une vigoureuse charge des royalistes, la cavalerie écossaise se dispersa. Fairfax essaya de la retenir; les Ecossais s'enfuyaient en tous sens, criant : « Malheur » à nous! nous sommes perdus! » Et ils répandirent si rapidement dans le pays la nouvelle de leur défaite que, de Newark, un courrier l'alla porter à Oxford, où pendant quelques heures des feux de joie furent allumés. Mais, en revenant de la poursuite, les royalistes, à leur grande surprise, virent le terrain qu'ils occupaient naguère au pouvoir d'un ennemi vainqueur : pendant que la cavalerie écossaise fuyait devant eux, leur aile droite, bien que commandée par Robert lui-même, avait subi le même sort; après une lutte acharnée, elle avait cédé à l'invincible obstination de Cromwell et de ses escadrons; l'infanterie de Manchester avait consommé sa défaite; et, content d'avoir dispersé les cavaliers du prince, Cromwell, habile à rallier les siens, s'était reporté aussitôt sur le champ de bataille pour s'assurer la victoire avant de songer à en jouir. Après un moment d'hésitation, les deux corps victorieux rengagèrent le combat, et à dix heures il ne restait plus un royaliste dans la plaine, si ce n'est trois mille morts et seize cents prisonniers. »

Les résultats de cette journée furent désastreux pour la cause royaliste : York, une des deux grandes villes restées fidèles à Charles Ier (l'autre était Oxford), capitula au bout de quinze jours. C'est sur le champ de bataille de Marston-Moor que les redoutables cavaliers de Cromwell prirent le nom de *Côtes-de-fer*, sous lequel ils sont restés si célèbres dans l'histoire. L'étendard du prince Robert lui-même était tombé en leur pouvoir, et ils auraient envoyé au Parlement plus de cent drapeaux royalistes si, dans l'enthousiasme de leur triomphe, ils ne les eussent mis en pièces, pour en orner leurs bras et leurs coiffures.

MARSTON (Jean), auteur dramatique anglais, contemporain de Shakspeare. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. et l'on n'a presque aucun détail sur sa vie. Il aurait été d'abord l'ami de Ben Jonson, si l'on en juge du moins par la dédicace qu'il lui a adressée de la pièce du *Mécontent;* mais cette amitié ne dura guère, ainsi que nous l'apprend l'*Epître au lecteur* placée en tête de la *Sophonisbe*, et dans laquelle il reproche à Jonson d'avoir pillé les auteurs latins dans ses deux pièces de *Séjan* et de *Catilina*. Marston laissa un assez grand nombre de tragédies et de comédies, parmi lesquelles les suivantes ont été publiées à part, savoir : *Antonio et Mellido* (1602); la *Vengeance d'Antoine* (1602); le *Mécontent* (1604); le *Courtisan hollandais* (1605); le *Parasite* (1606); la *Merveille des femmes* ou *Sophonisbe* (1606); *Tamerlan le Grand* (1607); *Que voulez-vous?* (1607); la *Comtesse insatiable* (1613). Le *Mécontent*, excellente comédie, pleine de traits mordants et écrite dans un style éminemment poétique, se trouve aussi dans la collection de Dodsley; d'après le titre de l'édition primitive, cette pièce aurait été écrite par Webster, et Marston n'aurait fait que la retoucher. On a encore du même auteur : la *Métamorphose de la statue de Pygmalion et quelques satires* (1598, in-16); le *Fouet de scélératesse, trois livres de satires* (1598, in-16); *Micro-Cynicon, six satires bourrues* (1599, in-16). Marston travailla aussi avec Ben Jonson et Chapman à la pièce d'*Eastward Hoe* (la *Bêche à l'Orient*), qui contenait des allusions satiriques contre les Ecossais. Les trois auteurs furent mis en prison, mais le débonnaire Jacques Ier ne tarda pas à leur pardonner.

MARSTON (Westland), auteur dramatique et poëte anglais, né à Boston (comté de Lincoln) en 1819. Il est le fils d'un ministre dissident. D'abord clerc d'avoué à Londres, il abandonna bientôt l'étude de la procédure pour suivre sa vocation, qui le poussait vers les lettres. A partir de 1843, Marston a écrit de nombreuses pièces de théâtre dans lesquelles il a essayé de faire revivre un genre tout à fait national, mi-classique et mi-romantique. Ses œuvres dramatiques sont très-appréciées du public anglais, qui les a souvent accueillies avec une faveur marquée jusqu'en 1856, époque à laquelle il a cessé de travailler pour le théâtre. Nous mentionnerons parmi ses tragédies ou ses drames en cinq actes : la *Foi jurée* ou la *Rivale d'elle-même;* la *Fille du praticien*, une de ses meilleures pièces; le *Cœur et le monde; Strathmore; Philippe de France; Anna Black; Trevanion* ou *Une fausse position*, pièce tirée d'un roman de Dickens. Citons encore la *Politique au village*, comédie en deux actes. M. Marston a publié en outre un poëme intitulé *Gérald*, suivi de plusieurs poésies de moindre importance. Enfin il a donné au célèbre recueil de l'*Athenæum* quelques pièces de vers très-remarquées, entre autres la *Promenade de la mort à Balaklava* (1855).

MARSTRAND, ville de Suède, préfecture et à 45 kilom. N.-O. de Götheborg, avec un petit port, sur une île montagneuse du Cattégat, distante de la côte de 15 kilom.; 1,272 hab. C'est aujourd'hui l'établissement de bains de mer le plus fréquenté de la Suède; il est surtout favorable aux poitrinaires à cause de la douceur comparative de la température. Marstrand est d'origine très-ancienne; on la trouve déjà désignée dans les documents du XIIIe siècle comme ville de commerce importante. Par suite de ses pêcheries de harengs et des nombreux priviléges qui lui avaient été octroyés, elle atteignit, vers le milieu du XVIe siècle, une prospérité qui, malgré des calamités de tout genre, se maintint même longtemps après qu'elle eut été incorporée à la Suède; mais la concurrence de Götheborg, à laquelle elle fut obligée de sacrifier une partie de ses franchises, trois incendies consécutifs et les malheurs de la guerre attirés sur elle par suite de la construction dans son voisinage de la forteresse de Carlsteen, précipitèrent sa décadence. Au XVIIIe siècle, le hareng étant devenu très-abondant, elle parut se relever; son port fut déclaré port franc. Mais bientôt le hareng ayant fait défaut et son port ayant été rétabli dans le droit commun, elle retomba dans le marasme. Depuis 1803, malgré tous les avantages de son admirable situation, elle n'a pu se relever, et, sans son établissement de bains de mer, qui lui donne l'animation et le bien-être, ce serait la ville la plus pauvre et la plus désolée du royaume. L'église de Marstrand, bâtie dans le style de la Renaissance, est pavée tout entière de pierres tumulaires. On voit non loin d'elle les ruines d'un ancien monastère de franciscains. Au milieu de l'île, se trouve une grotte appelée grotte de Saint-Erik, avec une source du même nom, qui, dans les temps catholiques, était un lieu de pèlerinage et de prières.

MARSTRAND (Guillaume-Nicolas), peintre danois, né à Copenhague en 1810. Après plusieurs voyages en Allemagne et un long séjour en Italie, il revint dans son pays, où il devint professeur, puis directeur de l'Académie des beaux-arts. Marstrand jouit d'une haute notoriété en Danemark, où ses portraits et ses travaux de genre sont fort appréciés. Pour se faire connaître en France, il a envoyé à l'Exposition universelle de 1855 : *Habitants de la Dalécarlie traversant le Sylvan pour se rendre à l'église*, et *Jeunes Romains dans une guinguette;* puis, à celle de 1867 : *Une dame avec ses enfants*. Ces toiles, d'un coloris faux et criard, n'ont pas justifié la réputation dont l'artiste jouit dans son pays.

MARSUPIAL, ALE adj. (mar-su-pi-al, a-le — du lat. *marsupium*, bourse, poche). Zool. Qui a la forme d'une bourse; qui porte un organe en forme de bourse.

— Anat. *Os marsupiaux*, Appareil osseux spécial, qui se trouve chez les femelles des marsupiaux.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères caractérisée par une poche que les femelles ont sous le ventre, et qui contient les mamelles : *Chez les* MARSUPIAUX, *comme chez les autres mammifères, le nombre des mamelles est en rapport avec le nombre des petits d'une portée.* (Baudement.)

— s. f. Moll. Genre de méduses.

— s. f. pl. Moll. Tribu de méduses sacciformes ou en cloche, ayant de quatre à huit faux bras au bord de l'ombrelle, un sac stomacal simple, et comprenant sept genres, entre autres le genre marsupiale.

— **Encycl.** Mamm. En remontant, dans l'étude anatomique et physiologique des *marsupiaux*, qu'on appelle également aplacentaires, jusqu'aux premières évolutions génésiques, on remarque que le point de divergence des deux types (mammifères ordinaires et *marsupiaux*) paraît se manifester au moment où se forme le placenta. Cet organe, en effet, ne se trouve pas chez les *marsupiaux*, de telle sorte que les caractères spéciaux de cet ordre de mammifères résident dans l'absence de lien organique entre la mère et le fœtus. La dénomination de *marsupiaux*, donnée au principal groupe des aplacentaires, vient de ce que les sarigues, les premiers animaux qui furent connus dans ce type si curieux, présentaient cette poche abdominale (*marsupium*, bourse) où les petits trouvent d'abord un lieu d'incubation supplémentaire, puis un asile et un refuge. Le nom d'animaux à bourse, qui fut aussi donné à ces mammifères, n'était que la traduction du nom primitif. L'existence de cette poche, qu'on a pu comparer à une seconde matrice, a encore valu aux *marsupiaux* le nom de didelphes (*dis*, deux, *delphus*, matrice). Quant au nom de monotrèmes (*monos*, seul, et *trêma*, orifice), employé pour désigner le second groupe des aplacentaires, il rappelle que les mammifères qui le portent ont un orifice unique, sorte de cloaque où les voies génitales, urinaires et fécales débouchent à la fois.

Chez les *marsupiaux*, ou du moins chez les kanguroos, qui sont presque les seuls qu'on ait suffisamment étudiés jusqu'ici, l'œuf détaché de l'ovaire présente la même constitution que celui des mammifères ordinaires. Quant à l'embryon, il commence par se développer dans l'utérus; mais on ignore la série des phénomènes que présente ce développement, depuis le moment de la fécondation jusqu'au vingtième jour environ de la gestation utérine. A cette époque, les organes essentiels de l'embryon sont complètement formés : la bouche est ouverte, la langue proéminente, les doigts des membres antérieurs sont parfaitement distincts; en un mot, la marche de l'évolution générale paraît être à peu près la même que celle des mammifères placentaires; mais là s'arrêtent les effets de la gestation utérine. L'embryon expulsé avant terme ne subira de plus importantes métamorphoses que dans la vie extra-utérine dans laquelle il va entrer.

Après la première période de l'existence véritablement embryonnaire des *marsupiaux* commence donc la seconde gestation, la gestation *marsupiale*, c'est-à-dire la vie mammaire du fœtus. Plusieurs hypothèses ont été imaginées pour expliquer le transport du jeune de l'orifice du vagin dans la poche abdominale. On a supposé que certaine ouverture spéciale s'opérait après la parturition et établissait une communication momentanée entre ces deux organes, ou bien encore que de violentes contractions musculaires les rapprochaient l'un de l'autre ; mais des observations mieux faites ont prouvé que les kanguroos, imitant en cela les chats, les rats et les chiens, se servent tout simplement de leurs lèvres pour transporter leurs petits dans la poche abdominale dès leur première naissance. « En effet, raconte M. Baudement, M. Owen, auquel on doit de précieuses études faites sur le kanguroo, ayant détaché de la mamelle d'une femelle de l'un de ces animaux un fœtus qui n'était dans la poche *marsupiale* que depuis quelques heures, le savant anglais vit la mère saisir des deux côtés les bords de la poche à l'aide de ses pattes de devant et les tirer en sens contraire pour en agrandir l'ouverture, comme on le fait pour desserrer une bourse. Elle introduisit ensuite son museau dans la poche, très-probablement pour y remuer son petit et le remettre à sa place. » Une fois déposé dans la poche, le fœtus est maintenu sur la mamelle par la mère, jusqu'à ce que la sensation particulière qui accompagne l'acte de la succion vienne lui apprendre que le jeune a saisi l'extrémité de la mamelle à laquelle on sait qu'il adhère très-fortement.

Les jeunes *marsupiaux* exécutent dans la poche abdominale des mouvements énergiques qui les développent avec rapidité, en même temps que leur sang est vivifié par leur respiration atmosphérique; ils rentrent alors dans toutes les conditions des mammifères, si ce n'est qu'ils parcourent attachés à la mamelle de leur mère les dernières phases de leur vie embryonnaire, ce qui n'établit une différence que dans le temps de l'évolution et non dans l'organisation même du type fondamental.

La durée de la vie *marsupiale* varie suivant les différents genres; elle est d'environ huit mois pour les kanguroos. Pendant cette longue période, l'organisation du jeune s'est complétée : les membres et la queue se sont formés, le museau s'allonge, les poils se montrent dès le sixième mois, et, vers la fin du huitième, on voit le jeune kanguroo sortir fort souvent la tête de la poche *marsupiale* et brouter le gazon en même temps que sa mère. Bientôt il quitte celle-ci, sautille autour d'elle et retourne de temps en temps dans sa poche, soit pour y chercher un refuge, soit tout simplement pour s'y réchauffer et demander aux mamelles un supplément de nourriture. Ce supplément, il revient l'y chercher longtemps, car on le voit encore introduire la tête dans la poche de la mère pour teter, tandis que les fœtus d'une portée postérieure se trouvent parfois attachés à d'autres mamelles. Chez le phascogale, lorsque les petits sont devenus trop grands pour demeurer dans la poche, c'est pendus à ses mamelles que la mère les entraîne avec elle, dans les moments de danger. D'autre part, dans les espèces où la poche abdominale n'est représentée que par un simple repli de la peau, comme chez le didelphe dorsigère, les jeunes se réfugient sur le dos de leur mère, et, pour s'y maintenir, enroulent leur queue à la sienne. Il semble que l'état de faiblesse des jeunes, beaucoup plus long dans cet ordre que chez les autres mammifères, ait développé à un plus haut degré la tendresse et la sollicitude maternelle chez tous les animaux *marsupiaux*. Ajoutons que, bien que le nombre des mamelles soit généralement en rapport avec le nombre des petits de chaque portée, nous trouvons ici ces mamelles en nombre trop considérable en apparence, puisque les kanguroos, qui sont unipares, n'ont pas moins de quatre mamelles. Cela provient de ce que, l'allaitement des *marsupiaux* étant très-long, il arrive souvent que les produits de deux générations demandent à la fois le lait de la mère pendant quelque temps, et il devient alors indispensable qu'il reste toujours quelques mamelles supplémentaires. La poche *marsupiale* manque chez les monotrèmes. En revanche, elle acquiert souvent, chez les *marsupiaux*, d'assez grandes dimensions, lesquelles sont toujours proportionnelles à l'importance des métamorphoses que subissent les jeunes.

Les mammifères aplacentaires, si l'on en excepte l'opossum de Virginie, sont confinés dans l'hémisphère austral, et appartiennent presque exclusivement à la Nouvelle-Hollande. Ce fait explique pourquoi quelques-uns d'entre eux sont restés si longtemps, sinon tout à fait inconnus, du moins en dehors de toute étude sérieuse. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que Shaw, le voyageur naturaliste, a fait connaître au monde savant l'échidné épineux d'abord, puis, quelques années plus tard, l'ornithorhynque. Ces deux animaux bizarres, longtemps ballottés de place en place dans les classifications et désignés par Geoffroy sous le nom de monotremes, ont définitivement été rangés dans les mammifères et placés par Blainville auprès des *marsupiaux*, dont ils forment un groupe distinct. Du reste, on peut résumer les caractères qui distinguent les *marsupiaux* des monotrèmes en disant que les premiers ont une poche abdominale, des dents enchâssées et des organes reproducteurs très-complexes.

Les *marsupiaux*, d'après le tableau de classification qu'en a donné M. Owen, leur historien spécial, se divisent en cinq tribus subdivisées en familles : 1° les sarcophages (carnivores), comprenant les dasyuridés ; 2° les entomophages (insectivores), comprenant les marcheurs, les sauteurs, les grimpeurs ; 3° les carpophages (frugivores), comprenant les phalangistidés, les phascolarctidés ; 4° les poéphages (herbivores), comprenant les macropodidés ; 5° enfin les rhizophages (rongeurs), comprenant les phascolomides. Quant aux monotrèmes, on les divise en deux genres : l'ornithorhynque et l'échidné. Ce dernier comprend deux espèces terrestres, tandis que le premier ne renferme qu'une espèce aquatique, l'ornithorhynque paradoxal, qui est bien, en effet, l'être le plus étrange qui habite sur la surface de la terre, avec son bec de canard armé de quelques dents, et son organisation générale qui le range incontestablement parmi les mammifères.

— Paléont. Les *marsupiaux fossiles* sont des ossements trouvés en quantités considérables dans les grottes de la vallée de Wellington en Australie, et qui ont été reconnus comme ayant appartenu aux genres phascolome, potoroo, phalanger, kanguroo, dasyure, etc. Plusieurs de ces os paraissent se rattacher aux espèces actuellement vivantes ; mais on y rencontre aussi des espèces perdues, telles que les kanguroos titan et atlas, qui étaient d'un tiers plus grandes que le kanguroo géant qui existe encore ; un autre animal de la famille des phascolomides, qui paraît avoir été un *marsupial* de la taille d'un bœuf, et d'autres encore de la taille d'un cheval ; des *marsupiaux* fossiles dont l'âge remonte à une époque plus reculée encore que celle à laquelle appartiennent ceux dont il vient d'être question, témoin les sarigues et autres petits *marsupiaux* trouvés dans les plâtres de Paris, en Auvergne, dans les schistes oolithiques de l'Angleterre, etc.

— Moll. Les *marsupiales*, confondues autrefois avec les carybdées, sont des méduses à ombrelle conique, en forme de sac ou de cloche, terminée à son bord ouvert par quatre faux bras renflés ou comprimés, comme articulés ou terminés par un petit point globuleux. Le sac stomacal est en forme d'entonnoir, évasé et quadrilobé dans le haut, rétréci et entouré de quatre suçoirs dans le bas. Il n'y a ni pédoncule, ni cirrhes, ni ovaires apparents. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, dont le type est la *marsupiale* de Plancus, appelée par les anciens carybdée *marsupiale*. Elle est large de 0m,04 environ, et presque diaphane. On la trouve dans la Méditerranée, et plus particulièrement sur les côtes de Naples et de Nice. Ce genre a quelques affinités avec les bursaires et les eurybies ; ses mœurs sont peu connues.

MARSUPIALITÉ s. f. (mar-su-pi-a-li-té — rad. *marsupial*). Mamm. Caractère, organisation spéciale des marsupiaux : *Le caractère que Lenoir fait remarquer dans les animaux de la Nouvelle-Hollande, c'est une double poche ou la* MARSUPIALITÉ. (M.-Br.)

MARSUPIFLORE adj. (mar-su-pi-flo-re — du lat. *marsupium*, bourse ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs semblables à des bourses.

MARSUPITE s. m. (mar-su-pi-te). Zooph. Genre d'encrines, établi pour un fossile des terrains crayeux de l'Angleterre.

— **Encycl.** Les *marsupites* sont des échinodermes à corps régulier, ovoïde, en forme de bourse, arrondi à l'extrémité dorsale, tronqué et aplati à l'autre extrémité, et revêtu de grandes plaques polygonales, articulées entre elles, les scapulaires portant chacune un bras terminal, bifide dès l'origine, et probablement subdivisé. Il existait sans doute aussi, d'après Dujardin, un segment protégé par de petites plaques nombreuses, et la bouche était entourée de quatre pièces squamiformes entre les bras. Ce genre, par la forme et la disposition des plaques, se rapproche des actinocrinites et des cyathocrinites ; mais il manque de colonne, et, sous ce rapport, comme par la forme des bras, il se rapproche des euryales. L'espèce type a été trouvée à l'état fossile dans les terrains crétacés de l'Angleterre ; sa grosseur est à peu près celle d'un œuf de poule.

MARSUPIUM s. m. (mar-su-pi-omm — mot lat. qui signifie *bourse*). Mamm. Espèce de poche particulière aux marsupiaux.

MARSUPPINI (Charles), humaniste italien, également connu sous le nom d'**Arétin**, né à Arezzo vers 1399, mort en 1453. Sous la direction de Jean de Ravenne, il acquit une grande connaissance des langues et de la littérature anciennes, remplaça son ennemi Philelphe, qu'il parvint à faire bannir, comme professeur de belles-lettres à Florence (1434), eut au nombre de ses élèves les neveux du pape Eugène IV, qui lui donna le titre de secrétaire apostolique, et devint en 1444 secrétaire de la république de Florence. Chargé à ce titre de haranguer l'empereur Frédéric III lors de son passage dans cette ville en 1452, il prononça un discours qu'il n'avait mis, disait-il, que deux jours à préparer ; mais Æneas Sylvius ayant répondu au nom de son souverain, il lui fut impossible de répliquer, et ce fut Giannozzo Manetti qui dut répondre à sa place. Marsuppini jouit auprès de ses contemporains d'une grande réputation, à laquelle ne répondent guère le peu d'écrits qu'on a de lui. Ils consistent en une traduction en vers hexamètres de la *Batrachomyomachie* d'Homère (Parme, 1492, in-8°) et en un recueil de vers restés manuscrits.

MARSUS (Domitius), poëte latin qui vivait du temps d'Auguste. Il fut l'ennemi de Bavius et l'ami de Virgile et de Tibulle, sur la mort desquels il composa une élégante épitaphe en quatre vers, ordinairement insérée à la fin des poésies de Tibulle. Marsus avait composé un poëme, intitulé l'*Amazonide*, des *Fables* (*Fabellæ*) en vers, des *Elégies*, dans lesquelles il célébrait la beauté d'une femme qu'il appelait *Mélénis;* mais il dut surtout sa réputation à ses épigrammes spirituelles, piquantes et licencieuses, au dire de Martial. Un de ses ouvrages, peut-être son recueil d'épigrammes, avait pour titre la *Ciguë* (*Cicuta*). Les fragments qui nous restent de ce poëte ont été publiés dans les *Poetarum latinorum reliquiæ* (Leipzig, 1830).

MARSY (Gaspard), sculpteur français, né à Cambrai en 1625, mort à Paris en 1681. Fils et élève d'un sculpteur médiocre, il quitta sa ville natale avec son frère Balthazar en 1648 et se rendit à Paris. Là, après s'être adonné pendant quelque temps à la sculpture sur bois, il prit des leçons de Michel Anguier, de Sarrazin et de Buyster, et devint un artiste fort distingué. Les travaux décoratifs, pour la plupart en stuc, qu'il exécuta avec son frère dans les hôtels de La Vrillière et de La Salle, à Paris, et au château du Bouchet, près d'Etampes, mirent en évidence les deux artistes et attirèrent sur eux l'attention publique. A partir de ce moment, ils eurent une part importante dans les grands ouvrages de sculpture ordonnés par Louis XIV. En 1657, Gaspard fut reçu membre de l'Académie de sculpture et de peinture, puis devint professeur (1659), et enfin recteur adjoint (1675). Parmi les œuvres qu'il exécuta seul, nous citerons : la *Diligence* et la *Célérité*, statues qui ont orné le côté gauche du pavillon central aux Tuileries; une *Vénus* et une figure du *Point du jour*, dans le parc de Versailles; le *Mois de Février*, dans la salle de bains du même palais; une figure de *Mars*, au cadran de la cour du château; deux autres figures de pierre également, dans la même cour, au-dessus de l'entablement de l'édifice; à la grille de l'avant-cour du château, une *Victoire* « avec un aigle à ses pieds pour signifier les progrès du roi en Allemagne ; » dans le château de Colbert à Sceaux, une *Vigilance*, figure en marbre; à Saint-Denis, pour le monument funèbre de Turenne, la *Valeur* et la *Libéralité*, deux figures en marbre. Enfin, Marsy fut un des quatre sculpteurs qui furent choisis dans l'Académie pour travailler aux quatre bas-reliefs de la porte Saint-Martin, « où l'on a représenté les avantages des armes du roi en 1674 et en 1675. » Parmi les travaux exécutés par les deux frères Marsy, nous mentionnerons : des figures et ornements en stuc, dans la galerie d'Apollon au Louvre, d'après les dessins de Le Brun, et dans les appartements de la reine au même palais ; le *Tombeau du roi Casimir*, à l'église Saint-Germain-des-Prés ; les deux statues représentant des *Captifs*, qu'on voit au musée du Louvre ; le groupe de *Borée enlevant Orythie*, au jardin des Tuileries. Mais c'est surtout à Versailles que les deux artistes ont donné la mesure de leur talent. Nous citerons notamment : *Mars*, l'*Abondance et la Richesse*, les *Mois*, *Encelade*, *Vénus et l'Amour*, *l'Aurore*, *Latone et ses enfants* et les fameux *Tritons abreuvant les chevaux du Soleil*, groupe superbe, d'une exécution magistrale, et qui s'élevait à l'endroit nommé les Bains d'Apollon. Enfin, on leur doit encore, dans l'appartement du roi, aux quatre chambres d'Apollon, de Mars, de Vénus et de Mercure, les ouvrages de stuc qui sont aux plafonds et au-dessus des portes ; à la façade du château qui regarde le canal, huit figures de pierre et un pareil nombre de masques ; un *Triton* et une *Sirène* de métal, etc. L'harmonie charmante, l'élégance de forme, l'ampleur de silhouette, l'originalité d'intention et de rendu, qui distinguent les œuvres des frères Marsy et leur assurent une place distinguée dans la sculpture française au XVIIe siècle, existent à un bien moindre degré dans les morceaux signalés plus haut et que Gaspard a cru devoir exécuter seul, tandis que les sculptures résultant de la collaboration de ces deux frères, se complétant l'un par l'autre, sont originales, ont de la physionomie, de la personnalité ; on les dirait l'expression d'un seul individu. — Le frère de Gaspard, Balthazar MARSY, né à Cambrai en 1628, mort à Paris en 1674, eut les mêmes maîtres que lui et devint son collaborateur assidu. Membre de l'Académie en 1673, il devint en même temps professeur adjoint. D'après l'observation que nous venons de faire au sujet de la collaboration des deux frères, on est fondé à croire que Balthazar avait un talent plus élégant et qu'il s'attachait plus que son frère à finir ses œuvres avec soin.

MARSY (François-Marie DE), littérateur, né à Paris en 1714, mort dans la même ville en 1763. Il entra fort jeune chez les jésuites, dans la compagnie desquels il fit deux poëmes latins, intitulés la *Tragédie* et la *Peinture*. Peu après, il jeta le froc aux orties et rentra dans le monde. Sans fortune et pressé par le besoin, il se mit aux gages des libraires et fit paraître successivement plusieurs ouvrages écrits avec facilité, mais d'une valeur médiocre. Un de ses livres, l'*Analyse des œuvres de Bayle* (Londres, 1755, 4 vol. in-12), dénoncé comme entaché d'hétérodoxie, fut condamné par arrêt du parlement, et l'auteur se vit enfermé à la Bastille, où il resta quelques mois. Ce même ouvrage fut continué et réimprimé en Hollande par Robinet. On lui doit encore le *Templum Tragœdiæ* (Paris, 1734, in-12), où il ne cite parmi les poëtes anciens que Sophocle et Euripide, et parmi les modernes que Scipion Maffei, Corneille et Racine; le *Picturæ Carmen* (Paris, 1736, in-12), traduit en français par Querlan (1738, in-12), poëme dans lequel on trouve quelques beaux vers et des épisodes agréables; *Histoire de Marie Stuart* (Paris, 1742, 3 vol. in-12); *Mémoires historiques* de Jacques Melvil, traduits de l'anglais (Paris, 1745, 3 vol. in-12); *Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture* (Paris, 1746, 2 vol. in-12); *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, etc.* (Paris, 1754-1778, 30 vol. in-12), annoncée comme une suite de l'*Histoire ancienne* de Rollin, mais ne rappelant aucune des qualités de ce dernier. Les douze premiers volumes sont seulement de Marsy, les autres sont d'Adrien Richer. On doit encore à l'abbé de Marsy un *Discours dogmatique et politique sur l'origine, la nature, etc., des biens ecclésiastiques* (1750, in-12), réimprimé sous le titre : le *Prince Fra Paolo* ou *Conseils à la noblesse de Venise* (Berlin, 1751, in-12); enfin un *Rabelais moderne* (Paris, 1752, 8 vol. in-12), dans lequel, en voulant rajeunir le style de Rabelais, il a fait disparaître la saveur caustique et l'originalité de l'auteur du *Pantagruel*.

MARSY (Claude-Sixte SAUTEREAU DE), littérateur et publiciste, né à Paris en 1740, mort dans la même ville en 1815. Rédacteur de plusieurs feuilles publiques, il se rangea dans le parti de Fréron contre Voltaire. Outre de nombreux articles publiés dans le *Journal des dames*, l'*Année littéraire*, le *Journal de Paris*, qu'il rédigea jusqu'en 1789, on lui doit : *Réflexions d'un homme de lettres sur la tragédie du comte de Warwick* (anonyme); *Dans un café* (Paris, 1763, in-12); *Eloge de Charles V, roi de France* (Paris, 1767). Comme éditeur, il a publié un très-grand nombre d'ouvrages dont les plus importants sont : l'*Almanach des Muses*, qu'il fonda avec Maton de La Cour, et qui parut sans interruption jusqu'en 1833, malgré les fréquentes attaques de la critique; *Nouvelle Anthologie française, depuis Marot jusqu'à ce jour* (Paris, 1769-1787, 2 vol. in-12); *Recueil des meilleurs contes en vers* (Paris, 1774-1784, 2 vol. in-8°); *Petit chansonnier français* (Paris, 1778 et ann. suiv., 3 vol. in-8°); *Annales poétiques depuis l'origine de la poésie française*, avec Imbert et autres (Paris, 1778-1788, 40 vol. in-16), collection assez estimée; *Pièces échappées aux seize premiers almanachs des Muses* (Paris, 1781, in-12); *Nouvelle bibliothèque de société* (Paris, 1782, 4 vol. in-16); *Poésies satiriques du* XVIII^e *siècle* (Londres, 1782, 2 vol. in-18); *Œuvres choisies de Dorat*, avec notice (Paris, 1780, 3 vol. in-12); *Tablettes d'un curieux* ou *Variétés historiques, littéraires et morales* (Paris, 1789, 2 vol. in-12); *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et Louis XV par Duclos* (Paris, 1790-1791, 2 vol. in-8°); *Poésies de Bonnard*, avec notice (Paris, 1791, in-8°); le *Nouveau siècle de Louis XIV* (Paris, 1793 ou 1803, 4 vol. in-8°), curieux recueil de couplets satiriques contre les principaux événements de ce règne; *Œuvres choisies de Pope*, avec un *Essai* sur sa vie (Paris, 1800, 3 vol. in-12); *Lettres de M*^{me} *de Maintenon* (Paris, 1806, 6 vol. in-12, et 1810, 4 vol. in-12), etc.

MARSYAS s. m. (mar-si-ass — nom mythol.). Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce unique a été trouvée dans les mines du Brésil.

MARSYAS, petite rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, affluent du Méandre près de Célène. Elle tirait son nom du joueur de flûte Marsyas.

MARSYAS, personnage mythologique, ordinairement représenté comme un satyre, fils d'Hyagnis, d'Œagre ou d'Olympus; il était de Célène, en Phrygie. Il passe pour l'inventeur de la flûte, ou plutôt il la retira de la fontaine où Minerve l'avait jetée de dépit, en voyant que le jeu de cet instrument la défigurait. Marsyas s'y exerça et en tira des sons mélodieux; bientôt il passa pour le plus habile joueur de flûte de son temps. D'après Diodore, il était un des suivants de Cybèle, qu'il accompagna dans tous ses voyages. A la cour de Nysa, il se rencontra avec Apollon, le dieu de la lyre, et osa le défier à une lutte musicale. Il fut convenu que les Muses décerneraient la palme de la victoire, et que le vaincu resterait à la merci du vainqueur. Marsyas tira de sa flûte des sons si harmonieux, qu'il ravit tous les assistants, et ce ne fut pas sans peine que le dieu de la lyre fit déclarer les juges en sa faveur. Furieux d'avoir eu tant de peine à enlever les suffrages, il se montra sans pitié pour son audacieux rival; il l'attacha à un pin très-élevé et le fit périr en l'écorchant tout vif. Hygin prétend qu'Apollon chargea un esclave scythe de cette barbare exécution. Mais lorsque la violence de son ressentiment fut apaisée, il se repentit de sa cruauté, rompit les cordes de sa lyre et la déposa avec la flûte de Marsyas dans un antre de Bacchus, auquel il consacra ces instruments. Quelques-uns rapportent qu'Apollon changea Marsyas en un fleuve qui prit le nom de ce dernier; suivant Ovide, ce fleuve fut formé par les pleurs que les divinités champêtres répandirent sur le corps de Marsyas :

Les demi-dieux des bois, des monts et des vergers,
Les nymphes, les sylvains, les faunes, les bergers,
Les satyres surtout le pleurèrent ensemble.
Humide de leurs pleurs, la terre les rassemble,
Et forme un nouveau fleuve, au cours limpide et clair,
Et qui va sous son nom se perdre dans la mer.
(*Métamorphoses*, liv. VIII; trad. Desaintange.)

Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*) a très-ingénieusement et très-spirituellement raconté l'épisode d'Apollon et de Marsyas. La lutte a lieu en présence de toute la cour de Nysa, et Marsyas commence, après avoir invoqué Minerve :

Il module la mélodie
Des premiers concerts du printemps;
Des premiers désirs des amants
Soupire la mélancolie;
Du gazouillement des oiseaux,
Il cadence le doux murmure;
Puis, interrompant à propos,
Ou précipitant la mesure,
Du caprice de ses pipeaux
Semble lutiner les échos.
Ensuite, au milieu de la plaine,
Il égare parmi les fleurs
Les bergères et les buveurs
Dansant autour du vieux Silène....
Mais tout à coup, au fond d'un bois,
On croit ouïr la voix plaintive
D'une dryade fugitive,
Qui, faible et réduite aux abois,
Pousse un cri.... La peur, l'espérance,
Font palpiter et tressaillir...!
Jusqu'au moment où le plaisir,
Interrompu par un silence,
Se réveille par un soupir.

Il avait fini qu'on l'écoutait encore; mais lorsqu'il salua l'assemblée, les acclamations s'élevèrent avec la fureur de l'enthousiasme. Apollon comprit que son talent de musicien ne suffirait peut-être pas à lui assurer la victoire; il appela donc à son secours la flatterie, toujours si puissante sur les cœurs féminins, et, après avoir préludé par un éloge à la belle Ariane, qui faisait partie de ses juges, il chanta, en s'accompagnant de la lyre, les strophes suivantes, où il fit défiler toutes les beautés présentes :

Autrefois, de chaque belle
Empruntant le plus beau trait,
De sa Vénus Praxitèle
En composa le portrait.
Si j'avais une étincelle
De son talent précieux,
Je ferais adorer celle
Que je compose en ces lieux.

Je prendrais de Polyxène
Les yeux, la taille et le sein,
Et la bouche d'Eroxène,
Et l'albâtre de son teint;
De Chloé le front novice
La timide bonne foi;
Le sourire d'Eucharisse,
Qui semble dire : Aimez-moi.

Ah! si mon ciseau fidèle
Pouvait rendre les appas
Qu'on voit sur chaque modèle,
Et ceux que l'on ne voit pas;
Sans voile représentée
Avec leurs proportions,
Que bientôt une Galatée
Ferait de Pygmalions!

Si, pour lui donner la vie,
L'Amour consultait mes vœux,
Ton enjoûment, Euphrasie,
Petillerait dans ses yeux.
Aglaé, de ta malice
Je lui donnerais un grain;
Et ton cœur, tendre Eurydice,
Palpiterait sous ma main.

Mais pourquoi ma voix légère
Unissant tant de beautés,
Me fait-elle une chimère
De tant de réalités?
Tandis que je les rassemble,
Amour rit de mon travail,
Et j'abandonne l'ensemble
Pour adorer le détail.

Après de si beaux compliments, la palme fut adjugée d'une seule voix au dieu de la lyre, qui était anssi celui de l'éloquence.

La lutte de Marsyas contre Apollon n'est que celle de la flûte, instrument très-cultivé en Phrygie, contre la lyre, en faveur dans l'Attique et le reste de la Grèce; peut-être qu'aussi sous cette lutte se cache celle des deux cultes.

La peau de Marsyas fut portée à Célène, où l'on en fit une outre qu'on suspendit à une colonne. C'était une croyance vulgaire que cette peau s'agitait d'elle-même quand on jouait de la flûte, et qu'elle restait immobile aux sons de la lyre, comme si elle eût été mue encore par un sentiment d'antipathie et de rivalité. Les artistes de l'antiquité ont fréquemment reproduit sur des bas-reliefs, des gemmes, des vases, etc., le combat de Marsyas et d'Apollon. Dans l'Acropole d'Athènes, on voyait une statue de Minerve frappant Marsyas qui avait osé ramasser sa flûte. A Delphes, il était peint dans la Lesché, enseignant la musique à Olympus, son père suivant les uns, son disciple suivant d'autres. Pendant longtemps, on vit dans le temple de la Concorde, à Rome, un tableau de Zeuxis représentant Marsyas garrotté. Dans le Forum et dans plusieurs colonies romaines, on avait élevé près des tribunaux des statues de Marsyas. Les avocats, après avoir gagné une cause, venaient le couronner et le remercier de leur succès, comme s'il eût personnifié les jugements sévères, mais justes, ou pour le rendre favorable à leur déclamation en sa qualité d'excellent joueur de flûte. Enfin, les poëtes et les peintres ont souvent représenté le célèbre Phrygien avec des oreilles de faune ou de satyre et une queue de Silène. C'est sous cette dernière forme qu'on le voit dans les jardins du Luxembourg, à Paris.

Marsyas n'en est pas moins resté dans toutes les littératures l'emblème de la présomption vaniteuse et ignorante, que suit un prompt et cruel châtiment. Dans son *Epître à M. de Castera sur les détracteurs de la poésie*, Sorin a même employé ce mot comme nom commun, synonyme de sot et d'ignorant :

A mépriser cet art les sots trouvent leur compte;
Mais, grâce à la raison, je n'ai point partagé
Des *marsyas* du temps l'ignorant préjugé.

Pour les autres applications, v. APOLLON.

Marsyas, statue antique en marbre pentélique; musée du Louvre. Ce beau marbre représente le satyre téméraire suspendu par les bras aux branches basses d'un pin au moment où il va être écorché. L'exécution de cette figure est d'une rare perfection, et les détails anatomiques sont rendus avec une merveilleuse exactitude. Il existe du *Marsyas* du Louvre un assez grand nombre de répétitions antiques, en ronde bosse et en bas-relief. On conjecture qu'elles sont toutes des imitations du *Marsyas attaché*, peinture célèbre de Zeuxis, qui fut transportée à Rome et qu'on y voyait encore au temps de Pline, dans le temple de la Concorde. Le *Marsyas* du Louvre a subi quelques réparations modernes aux pieds et aux mains. Il provient de la villa Borghèse.

Marsyas (APOLLON ET), peinture attribuée à Raphaël. V. APOLLON. Le même sujet, traité par le Guide, figure au musée de Toulouse.

Marsyas (APOLLON FAISANT ÉCORCHER), tableau de Vanloo. V. APOLLON.

MARSYAS DE PELLA, historien grec qui vivait au IV^e siècle avant notre ère, du temps d'Alexandre le Grand. D'après Suidas, il était frère d'Antigone, un des lieutenants du vainqueur de l'Asie. Tout ce qu'on sait de certain sur sa vie, c'est qu'il commandait une division de la flotte de Démétrius à la bataille de Salamine, en 306. Il composa, entre autres ouvrages, une *Histoire de la Macédoine*, depuis ses origines jusqu'à l'expédition d'Alexandre en Asie, et une *Histoire de l'éducation d'Alexandre*, dont il avait été le condisciple. — Un autre historien grec du même nom, MARSYAS *de Philippes*, qui vivait à une époque incertaine, écrivit des ouvrages intitulés : *Archaiologia*, en douze livres; *Muthica*, en sept livres, etc. Il reste de ces deux auteurs, qu'on a souvent confondus, de rares fragments cités par Müller dans les *Scriptores rerum Alexandri Magni*.

MARSYPIANTHE s. f. (mar-si-pi-an-te — du gr. *marsupion*, bourse; *anthos*, fleur). Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

MARSYPOCARPE s. m. (mar-si-po-kar-pe — du gr. *marsupion*, bourse; *karpos*, fruit). Bot. Nom scientifique de la bourse-à-pasteur.

MARTA (SANTA-), ville de la Nouvelle-Grenade. V. MARTHE (SAINTE-).

MARTA (Jacques-Antoine), jurisconsulte et canoniste italien, né à Naples. Il vivait au XVI^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était docteur *in utroque jure*, et qu'il professa la jurisprudence à Naples et à Bénévent. Il avait l'habitude d'ajouter à ses titres officiels celui de philosophe. Il s'est occupé de philosophie en effet, mais il est loin de mériter le titre qu'il s'attribue. Un de ses ouvrages a pour titre : *Digressio utrum intellectus sit unus vel multiplicatus contra Averrhoem.* Il n'a pas d'importance. Quant à sa dissertation sur l'immortalité de l'âme, elle est remarquable seulement à cause du paradoxe par lequel l'auteur soutient, contre Cajetan, Pomponace et Siméon Portius, qu'Aristote enseigne que l'âme est immortelle. La psychologie de Marta est celle des thomistes : il se borne à ressasser dans un style quelquefois vigoureux les arguments en vogue dans l'école. On lui attribue encore une brochure assez violente : *Pugnaculum Aristotelis adversus principia Bernardini Telesii* (Rome, 1587, in-4°). Il n'y attaque pas à son ordinaire les partisans de l'école de Cosenza, ses adversaires habituels; il ne s'occupe que de physique. Telesio était d'avis que le chaud et le froid étaient les deux principes des choses. Ce ne sont pas des principes, objecte Marta, mais des formes et des qualités inhérentes à la matière. Il passe ensuite en revue tout l'objet de la *Physique* d'Aristote, et défend le maître contre son adversaire, d'après les procédés en vogue, sans qu'un grain d'originalité le signale à l'attention du lecteur.

MARTABAN ou **MO-TA-MA**, l'un des seize Etats qui constituèrent, au XIV^e siècle, le royaume de Siam.

MARTABAN, ville de l'Indo-Chine britannique, ch.-l. de la province du même nom, sur le Salouen, à 54 kilom. de son embouchure, à 163 kilom. S.-E. de Pégu; 2,500 hab., Anglais, Pégouans, Birmans et Siamois. Cette ville est aujourd'hui bien déchue. Les Anglais, qui s'en étaient rendus maîtres en 1825, l'abandonnèrent l'année suivante, mais ils la reprirent en 1852. ‖ Le Martaban, dépendance de la présidence de Calcutta, a 200 kilom. sur 150, et environ 36,000 hab. Il est en partie montagneux et fertilisé par de nombreux cours d'eau. Le climat est salubre et généralement tempéré. Les récoltes en riz y sont considérables. Le pays produit aussi du coton, de l'indigo, du poivre noir, du sucre, du tabac. Les forêts donnent le bois de teck, le safran, etc. Les rivières roulent quelques paillettes d'or. Le coton récolté dans le Martaban est employé à fabriquer des toiles qui sont consommées dans le pays; on y fabrique aussi quelques étoffes de soie et de la poterie. Le Martaban entretient des relations commerciales avec le Siam, l'empire birman, le Laos et même la Chine; ces deux derniers pays lui fournissent de la laque, des rubis, des drogues, des sabres, des couteaux, des étoffes de coton, du sucre candi, des épices, du mercure, de l'alun et du borax, ainsi que des indiennes, des aiguilles, etc. La ville la plus importante est Amherst-Town, où les Anglais ont leur principal établissement.

MARTABAN (golfe de), enfoncement de la partie orientale du golfe de Bengale, sur la côte occidentale de l'Indo-Chine, entre le cap Negraïs, à l'O., et la province d'Yé, à l'E. La largeur de l'entrée est de 360 kilom., et la profondeur de 240 kilom. Bruxe, au N.-E., est la principale île qu'il renferme. Beaucoup de cours d'eau viennent s'y jeter : les plus considérables sont l'Iraouaddy et le Rangoun, au N., et le Sitang et le Thaleayn, au N.-E. Les côtes de ce golfe sont généralement basses, surtout vers le delta de l'Iraouaddy. Le golfe de Martaban est peut-être le *Magnus Sinus* des anciens.

MARTAGON s. m. (mar-ta-gon). Bot. Espèce du genre lis, dont quelques botanistes ont fait un sous-genre.

MARTAINVILLE (Alphonse-Louis-Dieudonné), auteur dramatique et journaliste français, né à Cadix, de parents français, en 1776, mort à Sablonville, près de Paris, en 1830. Il passa ses premières années en Provence, puis fut conduit à Paris et mis au collége Louis-le-Grand. A seize ans, il termina ses études, et dès cette époque il se fit remarquer par la caustique vivacité de son esprit, par la hardiesse de ses reparties et par la haine profonde que lui inspirait la Révolution, dont il ne comprit jamais les idées grandes et généreuses. Martainville avait dix-sept ans lorsque ses propos agressifs et son langage insolent contre le nouvel état de choses le firent traduire devant le tribunal révolutionnaire. Ici se place une anecdote inventée après coup et dont l'invraisemblance ne saurait échapper aux esprits sérieux. « Comment t'appelles-tu? lui demande le président Fouquier-Tinville. — Martainville, répondit le prévenu. — Tu veux cacher ta qualité, reprit Fouquier; tu es un aristocrate, tu t'appelles de Martainville. — Citoyen président, répliqua hardiment le jeune homme; je suis ici pour être raccourci et non pour être allongé; laisse-moi mon nom. » L'audace de cette réponse l'aurait sauvé, ajoute-t-on; la vérité est que la protection d'Antonelle, qui siégeait parmi les juges et surtout sa jeunesse valurent à Martainville d'être acquitté (1793). Il n'en continua pas moins à attaquer en toute occasion la Révolution, et les événements du 9 thermidor le comblèrent de joie. Il devint à partir de ce moment un des membres le plus en vue de la jeunesse dorée, et écrivit pour le théâtre des pièces, notamment les *Assemblées primaires*, et le *Concert de la rue Feydeau*, dans lesquelles il s'attacha à déverser le ridicule et l'insulte sur les révolutionnaires. Grâce à l'esprit de réaction qui dominait alors, ses pièces eurent du succès, et la jeunesse dorée les applaudit avec fureur.

En écrivant ses virulentes diatribes, Martainville avait la conviction que le gouvernement républicain allait être promptement renversé. Mais la journée du 13 vendémiaire (octobre 1795) lui montra l'inanité de ses espérances, du moins pour le moment. Craignant d'être inquiété, il alla se cacher en Provence. Mais il fut obligé de prendre le fusil et de suivre un bataillon de volontaires en Italie. Toutefois, peu de temps après, il revint à Paris, se fit comédien et, tout en menant l'existence la plus déréglée, il travailla avec Etienne à une *Histoire du Théâtre-Français*. Sous l'Empire, Martainville écrivit de nombreuses pièces au gros sel. Il composa une chanson dans le style poissard, au sujet du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, qui courut manuscrite et eut un grand succès de fruit défendu. Mais, l'année suivante, oubliant son royalisme, il célébra la naissance du roi de Rome par des couplets où il sentait « redoubler son ivresse » en pensant à « notre empereur. » A trois ans de là, 1814 comblait tous les vœux de Martainville. L'année suivante, à la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Cannes, il s'enrôla parmi les volontaires royaux, et fit afficher sur les murs de Paris un énergique appel aux armes contre « l'usurpateur. » Retiré avec sa femme dans une maison de campagne au Pecq pendant les Cent-Jours, il assista au passage de la Seine par les Prussiens de Blücher, et le bruit courut qu'il avait facilité le passage à l'ennemi. Cette assertion, qui du reste ne repose sur aucune preuve, et un manifeste, dans lequel Martainville suppliait les Chambres d'aller se jeter aux pieds du roi, excitèrent au plus haut point contre lui l'opinion publique et accrurent encore le nombre des ennemis qu'il s'était faits par des quolibets et des sarcasmes où le bon goût et la décence n'étaient pas plus respectés que la justice et la vérité. Après le retour de Louis XVIII, Martainville sortit triomphant de sa retraite, et retrouva toute l'assurance impertinente et fanfaronne de ses jeunes années. Admis à la rédaction du *Journal de Paris*, il saisit toutes les occasions qui s'offrirent à lui pour insulter, dans un style amer et vigoureux, les partisans même les plus anodins de la liberté. Arnault ayant fait représenter sa tragédie de *Germanicus*, Martainville attaqua la pièce et l'auteur avec une telle virulence qu'Arnault fils, indigné, se rendit dans un café où se trouvait tous les soirs l'effronté journaliste, et le frappa publiquement. Après avoir poursuivi en police correctionnelle son agresseur, qui fut condamné à un jour de prison et à 50 francs d'amende, Martainville le provoqua en duel; mais cette rencontre se termina sans effusion de sang. C'est alors qu'Arnault père fit circuler sur le folliculaire royaliste l'épigramme suivante, dans laquelle il rappelait l'affaire du Pecq :

> Pour sa conquête d'Afrique,
> A Scipion l'on applique
> Le surnom de l'Africain;
> Pour une action perverse,
> Ne peut-on, en sens inverse,
> Rendre célèbre un faquin,
> Et nommer cette âme vile,
> Qui du Pecq livra la ville,
> Martainville le Pecquin?

Martainville ne tarda pas à quitter le *Journal de Paris*, dont les allures lui paraissaient trop modérées, pour collaborer à la *Gazette de France* et à la *Quotidienne*, organes de la réaction la plus extrême. Mais l'argent qu'il gagnait dans ces journaux ne pouvait suffire à satisfaire son goût pour les plaisirs. Aussi, en 1818, tant pour avoir un journal complètement à lui que pour accroître ses revenus, il fonda avec le libraire Dentu le *Drapeau blanc*, où il livra un combat à outrance au libéralisme et mit le comble à son impopularité par ses diatribes venimeuses et par ses audacieuses calomnies. Plus royaliste que le roi, ce cynique et venimeux apôtre du despotisme le plus odieux n'hésita point à blâmer jusqu'à Louis XVIII lui-même parce qu'il faisait, à son gré, trop de concessions. Quant à ses ministres, il les attaqua vivement comme entachés de libéralisme, et fit surtout une guerre acharnée au duc Decazes, qu'il accusa d'avoir, par sa politique, contribué à l'assassinat du duc de Berry. Le ministre déposa contre le journaliste une plainte en diffamation; mais cette plainte n'eut pas de suite. Un article qu'il publia contre le maréchal Brune, massacré par les royalistes à Avignon, eut un grand retentissement et lui fit intenter un procès par la famille du maréchal. Non-seulement Martainville n'avait trouvé rien à redire à l'assassinat de Brune, mais encore il s'était attaché à flétrir sa mémoire. Ses diffamations et ses injures lui valurent d'être souvent poursuivi soit à Paris, soit en province. Forcé d'aller se défendre à Riom, à Saint-Omer, à Toulouse, etc., Martainville se vit acclamé par les ultra-royalistes, mais hué, insulté par les libéraux, et à Chalon il fut sur le point d'être jeté dans la Saône. Cette impopularité si bien justifiée qui s'attachait à lui, il la bravait du reste, et, placé dans des situations des plus difficiles, au milieu de populations indignées, il se tirait des plus mauvais pas par son audace et par une rare présence d'esprit. En 1822, il assistait un soir, à Paris, à une représentation de comédiens anglais; lorsqu'il fut reconnu, le parterre le siffla, l'apostropha, l'injuria et le somma de sortir. Martainville s'y refusa malgré l'ordre du commissaire de police qui craignait une émeute.

Cependant les royalistes comprenaient que, loin de servir leur cause, le rédacteur du *Drapeau blanc* lui portait par son intempérance et ses exagérations un coup funeste. Le nombre des abonnés du journal diminua bientôt sensiblement. Martainville mit alors sa feuille en actions; mais il ne put rappeler à lui le succès qui décidément l'abandonnait. Fatigué, épuisé, souffrant de la goutte, il se décida à déposer sa plume et se retira près de Paris, à Sablonville, où il mourut un mois après la révolution qui balaya Charles X et les Bourbons du trône.

Martainville a beaucoup écrit pour le théâtre. Dans ses pièces, on trouve beaucoup de verve et d'esprit; mais, à l'exception d'une féerie, elles n'en sont pas moins toutes tombées. Nous citerons de lui : les *Suspects et les fédéralistes*, vaudeville en un acte (1795); le *Concert de la rue Feydeau*, vaudeville (1795); la *Nouvelle Henriade* ou *Récit de ce qui s'est passé à l'occasion de la pièce intitulée* le Concert de la rue Feydeau; la *Nouvelle Montagne* ou *Robespierre en plusieurs volumes*, vaudeville (in-8°); les *Assemblées primaires* ou les *Elections*, vaudeville (1797, in-8°); le *Dentiste*, vaudeville (1797, in-8°); *Noé* ou le *Monde repeuplé*, vaudeville (1798, in-8°); la *Banqueroute du savetier à propos de bottes*, vaudeville (1801, in-8°); l'*Intrigue de carrefour* (1801, in-8°); *Grivoisiana*, recueil de facéties (1801, in-18); *Histoire du Théâtre-Français depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la réunion générale* (1802, 4 vol. in-12), avec Etienne; *Arlequin en gage* ou *Gilles usurier*, vaudeville (1802, in-8°); *Un, deux, trois, quatre* ou la *Cassette précieuse*, vaudeville (1802, in-8°); *Vie de Chrétien Lamoignon-Malesherbes* (1802, in-12); le *Duel impossible*, comédie (1803, in-8°); *Pataquès* ou le *Barbouilleur d'enseignes*, vaudeville (1803, in-8°); *Georges le Taquin* ou le *Brasseur de l'île des Cygnes*, divertissement (1804, in-8°); *Une demi-heure au cabaret*, scène épisodique (1804, in-8°); le *Suicide de Falaise*, comédie (1804, in-8°); le *Turc de la rue Saint-Denis* ou la *Fausse veuve*, comédie (1805, in-8°); *Roderic et Cunégonde* ou l'*Ermite de Montmartre*, ou la *Forteresse de Moulinos*, ou le *Revenant de la galerie de l'Ouest*, galimatias burlesco-mélopatho-dramatique (1805, in-8°); la *Tête du diable* ou le *Flambeau de l'Amour*, mélodrame-féerie-comique (1807, in-8°); le *Pied de mouton* (1807), avec Ribié, féerie qui eut un grand succès et qui, remaniée depuis, est restée au théâtre; le *Mariage du Mélodrame et de la Gaité*, scènes d'inauguration (Paris, 1808, in-8°); la *Queue du diable*, mélodrame-féerie-comique (1808, in-8°); *Tapin* ou le *Tambour de Gonesse*, folie-vaudeville (1809, in-8°); *Quelle mauvaise tête!* ou *M. Sainfoin braconnier*, comédie (1809, in-8°); le *Marin provençal, prologue de La Pérouse* (1810, in-8°); les *Rentes viagères* ou la *Maison de santé*, comédie (1810, in-8°); la *Résurrection de Brioché*, prologue d'inauguration (1810, in-8°); *Jean de Passy*, imitation burlesque de *Jean de Paris*, comédie (1812, in-8°); l'*Intrigue à contretemps* ou *Moitié faux, moitié vrai*, comédie (1812, in-8°); *Monsieur Crédule* ou *Il faut se méfier du vendredi* (1812, in-8°); *Bonaparte* ou l'*Abus de l'abdication*, pièce héroïco-romantico-bouffonne (1815, in-8°); *Taconet*, comédie (1816, in-8°); le *Drapeau blanc* (1819, 2 vol. in-8°); la *Bombe royaliste lancée* (Paris, 1820, in-8°); *Etrennes aux censeurs* (Paris, 1822, in-8°). — Sa femme, Mme DE MARTAINVILLE, à la fois peintre et musicienne de talent, figurait parmi les cantatrices ordinaires de la chapelle du roi. Elle avait composé quelques romances ou nocturnes, et survécut peu à son mari.

MARTANGES (BONNET DE), général et littérateur français, né en Beauce en 1722, mort à Londres en 1808. Il était professeur de philosophie en Sorbonne lorsque, sur la proposition du maréchal de Lowendal, il quitta l'enseignement pour accepter une lieutenance. Martanges obtint peu après, en récompense de sa belle conduite à Berg-op-Zoom, une compagnie dans le régiment de la Dauphine, fut chargé de diverses missions auprès du roi de Pologne et de l'impératrice de Russie Elisabeth, tomba, à Pirna, entre les mains de Frédéric II, qui essaya vainement de l'attacher à son service en lui offrant le grade de colonel, rejoignit peu après l'armée autrichienne et revint en France après avoir eu un bras cassé à la bataille de Kollin. Nommé major général, il accompagna en Allemagne le prince Xavier de Saxe, chargé du commandement d'un corps d'armée qui devait rejoindre le duc de Broglie en Hesse, puis il suivit en Saxe ce prince lorsqu'en 1762 il prit en main le gouvernement de l'électorat. Martanges devint maréchal de camp en 1765, lieutenant général en 1780, fut chargé, après la chute de Choiseul, d'une mission en Angleterre, remplit quelque temps les fonctions de secrétaire général des régiments suisses, émigra au commencement de la Révolution, commanda la cavalerie dans l'armée des princes, le petit corps d'émigrés qui suivit le comte d'Artois à l'île Dieu, et finit par se fixer en Angleterre. Martanges a composé, outre des pièces fugitives et une brochure politique intitulée l'*Olympiade*, le *Roi de Portugal*, conte, suivi des *Deux Achille* (Neuwied, 1788, in-8°); *Achille* ou la *France renouvelée des Grecs*, poëme en huit chants (1792, in-4°).

MARTAVANE s. m. (mar-ta-va-ne). Grand vase de terre vernissée, dans lequel les Indiens font purifier l'eau.

MARTE s. f. (mar-te — latin *martes*, mot dont l'accord régulier avec l'anglo-saxon *meardh*, scandinave *mördr*, ancien allemand *marder*, etc., indique l'existence d'un nom aryen. Mais l'origine en est fort incertaine. En persan, *mart* signifie vivant, vif, et, en irlandais, *marthaim*, vivre, *marthain*, vie, *mart*, vache. Si ces termes ont entre eux quelque rapport réel, ce qui reste douteux, on pourrait attribuer au nom de la marte le même sens que celui de l'armoricain *buæn*, belette, c'est-à-dire vive, alerte). Mamm. Genre de carnassiers digitigrades. ‖ On dit aussi MARTRE, orthographe que paraît préférer le *Dictionnaire de l'Académie.*

> La *martre* naît pour nous dans le fond des déserts.
> LEMIERRE.

— Peau de marte employée en fourrure : *Un manchon de* MARTE.

— **Loc. prov.** *Prendre marte pour renard*, Se méprendre, prendre une chose pour une autre, être trompé par la ressemblance. ‖ *Rendre, donner marte pour renard*, Tromper, surprendre la bonne foi de quelqu'un.

— Entom. Larve d'une espèce de bombyx.

— **Encycl.** Les *martes* ou *martres* sont caractérisées par un corps allongé, vermiforme; six incisives à chaque mâchoire; des molaires tranchantes, sauf la dernière qui est à couronne mousse; les pieds courts, terminés par cinq doigts, armés d'ongles crochus et acérés et réunis par une membrane dans une grande partie de leur longueur; la queue médiocrement longue. Le pelage est, en général, fort doux au toucher et se compose de deux sortes de poils, les uns courts, duveteux, les autres plus longs, roides, soyeux, très-minces à leur point d'attache à la peau, ce qui leur permet de se diriger en divers sens; ce sont ces derniers poils qui constituent surtout la queue. Ces animaux répandent, en général, une odeur infecte, provenant d'une matière particulière sécrétée par de petites glandes qui sont placées au pourtour de l'anus.

On peut dire que les *martes* sont les plus carnassiers de tous les mammifères; elles sont dans cette classe, mais à un degré plus élevé encore, ce que sont les faucons parmi les oiseaux; elles leur ressemblent encore par leur courage et leur audace, bien supérieurs à leur taille et fort heureusement aussi à leur force. Les *martes* ne craignent pas d'attaquer des animaux beaucoup plus grands qu'elles; on a vu souvent le furet mettre en fuite le renard, et la belette venir à bout des lapins et des dindons les plus gros. L'instinct destructeur est si grand chez elles, qu'elles ne se contentent pas de tuer la proie qui pourrait suffire à leur faim; mais elles égorgent tout ce qu'elles peuvent. Elles ne se nourrissent d'ailleurs que de proie vivante, et ne l'attendent pas, comme beaucoup d'autres carnassiers, mais la recherchent très-activement. Elles marchent en silence et tiennent ordinairement leur dos relevé en arc. Douées d'une très-grande vivacité, elles courent, sautent, furètent partout, et, grâce à la forme allongée de leur corps, peuvent s'introduire dans des trous très-petits. Elles font une grande destruction de petits mammifères, d'oiseaux, d'œufs, etc.

Les *martes* sont susceptibles d'être apprivoisées jusqu'à un certain point; quand on les prend jeunes, leur caractère s'adoucit plus ou moins, mais leur instinct sanguinaire se réveille dès qu'on leur présente une proie vivante. Ces animaux fournissent des fourrures très-estimées, qui constituent la base du commerce des pelleteries, et procurent des revenus très-considérables à la Russie et à d'autres contrées du Nord. Les *martes* sont répandues dans les deux grands continents et dans les îles voisines, surtout dans les régions tempérées et froides; on n'en a pas jusqu'à présent trouvé en Australie.

Le grand genre *marte* se divise en trois groupes : 1° *martes* proprement dites : museau un peu allongé; six fausses molaires à la mâchoire supérieure et huit à la mâchoire inférieure; un petit tubercule à la carnassière d'en bas; ongles acérés (*marte* commune, fouine, zibeline, pékan); 2° putois : tête un peu moins allongée que celle des *martes;* quatre fausses molaires à la mâchoire supérieure et six à la mâchoire inférieure; carnassière d'en bas sans tubercule intérieur; ongles acérés (putois, furet, chorock, pérouaska, belette, hermine, mink); 3° zorilles : museau court; quatre fausses molaires à la mâchoire supérieure et six à la mâchoire inférieure; la molaire tuberculeuse d'en haut assez large; ongles longs, robustes et propres à fouiller la terre. Nous n'avons à nous occuper ici que de la *marte* commune, et nous renverrons, pour les autres espèces, aux articles spéciaux qui les concernent.

La *marte* commune, appelée aussi *marte* sauvage ou *marte* des sapins, a un peu plus de 0m,50 de longueur, le pelage d'un brun luisant avec une tache jaune sous la gorge. Elle se trouve surtout dans le nord de l'Europe et de l'Asie; elle devient de moins en moins abondante à mesure que le climat est plus tempéré, et manque complétement dans les pays chauds. On ne la trouve que très-rarement en France, et si l'on dit quelquefois le contraire, c'est que l'on donne souvent et à tort le nom de *marte* à la fouine. « La *marte*, dit M. Valmont de Bomare, fuit également les pays habités et les lieux découverts; elle demeure au fond des forêts, ne se cache point dans les rochers, mais parcourt les bois et grimpe sur des arbres; elle vit de chasse et détruit une quantité considérable d'oiseaux, dont elle cherche les nids pour en sucer les œufs; elle prend les écureuils, les lérots, les mulots, etc.; elle mange aussi du miel, comme la fouine et le putois. Elle diffère beaucoup de la fouine par la manière dont elle se fait chasser. La *marte* se fait suivre longtemps par les chiens avant de grimper sur un arbre; elle ne se donne pas la peine de monter jusqu'au-dessus des branches, elle se tient sur la tige, et de là les regarde passer. La trace qu'elle laisse sur la neige paraît être celle d'une grande bête, parce qu'elle ne va qu'en sautant et qu'elle marque toujours des deux pieds à la fois. »

La *marte* met bas tous les ans, au printemps; sa portée est de deux ou trois petits; elle les dépose dans le trou d'un vieil arbre, d'où elle chasse au besoin les pies ou les autres oiseaux qui s'y sont établis; d'autres fois, elle s'empare des anciens nids de ducs, de buses ou de ceux des écureuils, qu'elle tue et mange ou qu'elle fait fuir; si l'ouverture du nid est trop étroite, elle l'élargit. Les petits naissent les yeux fermés, mais grandissent rapidement. Elle leur apporte pendant quelque temps des oiseaux, des œufs, des lézards, etc., puis elle les mène à la chasse avec elle. Les oiseaux qui les reconnaissent s'avertissent par un petit cri, comme ils font lorsqu'ils voient un renard.

Les naturels du Kamtchatka mangent, dit-on, la chair de la *marte*, qu'ils trouvent délicieuse; mais le principal produit de cet animal est sa fourrure, et surtout la partie brune qui s'étend tout le long du dos jusqu'au bout de la queue. On recherche particulièrement celles de la Sibérie, d'où on en exporte tous les ans des quantités considérables.

Nous signalerons encore sommairement quelques espèces qui se rattachent de près à la précédente. La *marte* à tête de loutre est surtout caractérisée, comme son nom l'indique, par la forme de sa tête; son pelage est d'un blanc brunâtre, plus clair en dessous; sa queue, d'un brun ferrugineux; ses pieds sont à demi palmés; elle habite le Maryland. La *marte* pêcheuse a des oreilles larges et arrondies, noires et bordées de blanc; des moustaches grandes et soyeuses; la face et les côtés du cou d'un cendré mêlé de noir; le reste du corps noir; les pieds larges et velus et la queue très-touffue; elle habite l'Amérique du Nord. La *marte* de Pennant a le museau pointu et le nez brun; les oreilles larges, courtes et arrondies; le pelage jaunâtre passant au brun marron sur la tête; la queue noire et lustrée; elle habite la Pensylvanie.

MARTEAU s. m. (mar-tô. — Ce mot paraît provenir d'une forme *martellus*, dérivée du bas latin *martus*, marteau, qui se rapporte au même radical que *malleus*, pour *malteus*, *marcus*, *marculus*, marteau, savoir la racine *mar*, *mal*, broyer, écraser, d'où aussi l'ancien slave *mlatu*, russe *molotu*, polonais *mlot*, illyrien *mlat*, kymrique *mwrthwyl*, armoricain *morzel*, scandinave *miölnir*, le marteau du dieu Thor). Outil de métal, dont le manche est ordinairement en bois et dont on se sert pour frapper, forger : *Un grand, un petit* MARTEAU. *Un* MARTEAU *de serrurier, de maréchal, de tailleur de pierre. Un* MARTEAU *d'orfévre, de tapissier. Les conseils durs ne font point d'effet; ce sont comme des* MARTEAUX *qui sont toujours repoussés par l'enclume.* (Helvét.) *Le fer ennoblit; le* MARTEAU *est une arme aussi bien qu'un outil.* (Michelet.)

— Sorte de battant métallique, de forme variable, attaché à une porte, à l'extérieur, et avec lequel on frappe pour se faire ouvrir : *Au premier coup de* MARTEAU, *j'ai couru si vite que je suis tombé en chemin.* (Brueys.)

— Fig. Instrument, moyen d'action, moyen de destruction : *On disait d'un avocat habile, mais intéressé, que, pour lui faire entrer une affaire dans la tête, il fallait l'y enfoncer avec un* MARTEAU *d'or.* (Noël.) *La liberté qui fut un* MARTEAU *entre les mains de nos pères est devenue une truelle entre les nôtres.* (C. Dollfus.)

— Fam. *Graisser le marteau*, Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée :

> On n'entrait point chez nous sans *graisser le marteau;*
> Point d'argent, point de suisse, et ma porte était close.
> RACINE.

— *Avoir un coup de marteau, un petit coup de marteau*, Avoir quelque manie, quelque bizarrerie, être un peu fou : *Il semble que la science entête les gens et leur donne, comme l'on dit,* UN COUP DE MARTEAU *à la tête.* (Charron.)

> C'est *avoir un coup de marteau*,
> Que d'enfouir son bien pour n'en point faire usage
> Autant vaut le jeter à l'eau.
> VIENNET.

— *Etre entre l'enclume et le marteau*, Se trouver également en butte à deux partis, à deux personnes qui ont des intérêts opposés.

— *N'être pas sujet au coup de marteau*, N'être pas assujetti à obéir sur-le-champ, au premier signal, à la première injonction.

— Prov. *Il faut être enclume ou marteau*, Il faut souffrir ou faire souffrir les autres, exploiter autrui ou être exploité.

— Hist. *Marteau des hérétiques*, Surnom donné à Pierre d'Ailly, célèbre théologien du XIVe siècle.

— Mus. Nom donné à de petites tringles de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont l'extrémité supérieure, garnie de peau, vient frapper une des cordes de l'instrument pour la faire vibrer. ‖ Sorte de clef terminée par une tête de marteau, qui sert à tendre et à détendre les cordes d'un piano.

— Anc. cost. *Perruque à trois marteaux*, Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds.

— Eaux et for. Outil de fer en forme de marteau, dont le gros bout porte une marque en relief, que l'on imprime sur des arbres en les frappant : *On doit faire au greffe du tribunal le dépôt de l'empreinte du* MARTEAU.

— Anc. art milit. *Marteau d'armes*, Sorte d'arme offensive faite en forme de marteau.

— Mar. Pièce qui fait arrêt dans le linguet de chaîne.

— Constr. *Marteau à ardoise*, Marteau qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour l'introduction des clous.

— Techn. Pièce qui frappe sur le timbre pour annoncer les heures. ‖ Chacun des deux morceaux de fer qui embrassent le coffre d'une étrille. ‖ *Marteau frontal*, Sorte de gros martinet de forge. ‖ *Marteau-pilon*, Gros marteau de forge à vapeur. ‖ *Marteau à emboutir*, Marteau qui sert à creuser un vase, sur une espèce de moule ayant la même forme, et portant le nom de dé. ‖ *Marteau à dent*, Marteau dont un côté est fourchu, pour servir à arracher les clous. ‖ *Marteau à sertir*, Marteau très-petit ayant une partie arrondie en goutte de suif, une autre obtuse, et dont on se sert pour rabattre les sertissures d'une garniture. ‖ *Marteau à frapper devant*, Marteau qui sert à forger les grosses pièces de fer destinées à la fabrication des armes à feu. ‖ *Marteau à main*, Marteau un peu moins gros que le précédent, et qui sert à forger les pièces de moyenne grosseur dans la même fabrication. ‖ *Marteau à plaquer*, Marteau dont la panne est fort large, et qui sert pour le placage des meubles. ‖ *Marteau à soulèvement*, Martinet de forge de forme particulière. ‖ *Ouvriers à marteau*, Ouvriers qui se servent principalement du marteau, tels que les forgerons, les serruriers, les ferblantiers, les chaudronniers, les batteurs d'or, etc.

— Physiq. *Marteau d'eau*, Tube de verre terminé à sa partie supérieure par une boule creuse, contenant de l'eau et purgée d'air, de sorte que, lorsqu'on renverse l'instrument, le liquide frappe le fond du tube avec un bruit comparable à celui que ferait un marteau.

— Anat. Nom d'un des quatre osselets de l'oreille : *L'oreille a son tambour où une peau, aussi délicate que bien tendue, résonne au mouvement d'un petit* MARTEAU *que le moindre bruit agite.* (Boss.)

— Ichthyol. Espèce de squale.

— Crust. *Marteau d'eau*, Espèce du genre branchipe.

— Moll. Genre de coquilles bivalves.

— Bot. Un des noms vulgaires du narcisse.

— **Encycl.** L'effet utile d'un coup de *marteau* a pour expression le produit de la masse du *marteau* par le carré de la vitesse au moment où le choc a lieu (MV²). La masse M dépend du poids du *marteau*, et la vitesse V dépend de la hauteur de chute et de la force de l'ouvrier, qui peut être très-grande lorsqu'il est exercé depuis longtemps à ce genre de travail. On fait quelquefois, pour augmenter la vitesse, des *marteaux* dont le manche est flexible ; tels sont ceux des ouvriers qui cassent les cailloux pour recharger les routes.

Mais, dans les usines à fer, dans les grandes forges, les forces humaines ne suffisent plus pour forger les grosses pièces et comprimer violemment les fers, afin d'en extraire toute la scorie au sortir du foyer d'affinage ; il faut des *marteaux* d'une grande puissance que l'on fait manœuvrer par la vapeur ou par des chutes d'eau. Lorsque ces *marteaux* ne pèsent pas au delà de 60 kilogrammes, on les nomme *martinets*. On leur a donné, lorsqu'ils sont plus pesants, les noms de *marteaux* frontaux et de *marteaux* à soulèvement. Enfin, vers le milieu de ce siècle, on a imaginé les *marteaux*-pilons, mus directement par un cylindre à vapeur.

— *Marteau frontal*. Le *marteau* frontal est installé plus solidement que le martinet. L'enclume qui reçoit le choc doit reposer sur des fondations très-solides. La tête du *marteau* est soulevée au moyen de cames. On se sert de ces *marteaux* pour le cinglage et le forgeage soignés. Ils sont articulés par la queue du manche en O (fig. 1) sur un palier P. L'autre extrémité K du manche porte un logement pour fixer la tête T. Le tout est en fonte. La tête est maintenue par des coins en bois et des cales en fer. A l'extrémité est un trou carré dans lequel est engagé un doigt *ef* qui sert au soulèvement et peut être remplacé quand il est usé. Sur les fondations, qui doivent être très-solides, on établit une plaque de fondation en fonte AB, pesant 10,000 à 12,000 kilogrammes. De solides ergots *a* et *b* reçoivent les paliers P et Q du *marteau* et de l'arbre à cames. Entre les deux est la chabotte C, qui pèse 5,000 à 6,000 kilogrammes. Elle est percée d'un logement dans lequel est fixée la queue de l'enclume E. La bague à came D est formée d'un tourteau en fonte solidement encastré sur l'arbre R. Ce tourteau présente quatre logements pour les quatre cames *m*, *n*, *p*, *q*. La levée du *marteau* varie entre 0m,35 et 0m,45. Le nombre des coups par minute peut aller jusqu'à 100. Le soulèvement se fait quelquefois latéralement, et non pas de front comme sur la figure 1. Le soulèvement latéral, plus commode dans la pratique, était moins favorable à la démonstration ; c'est ce qui nous a fait considérer ici le soulèvement de front.

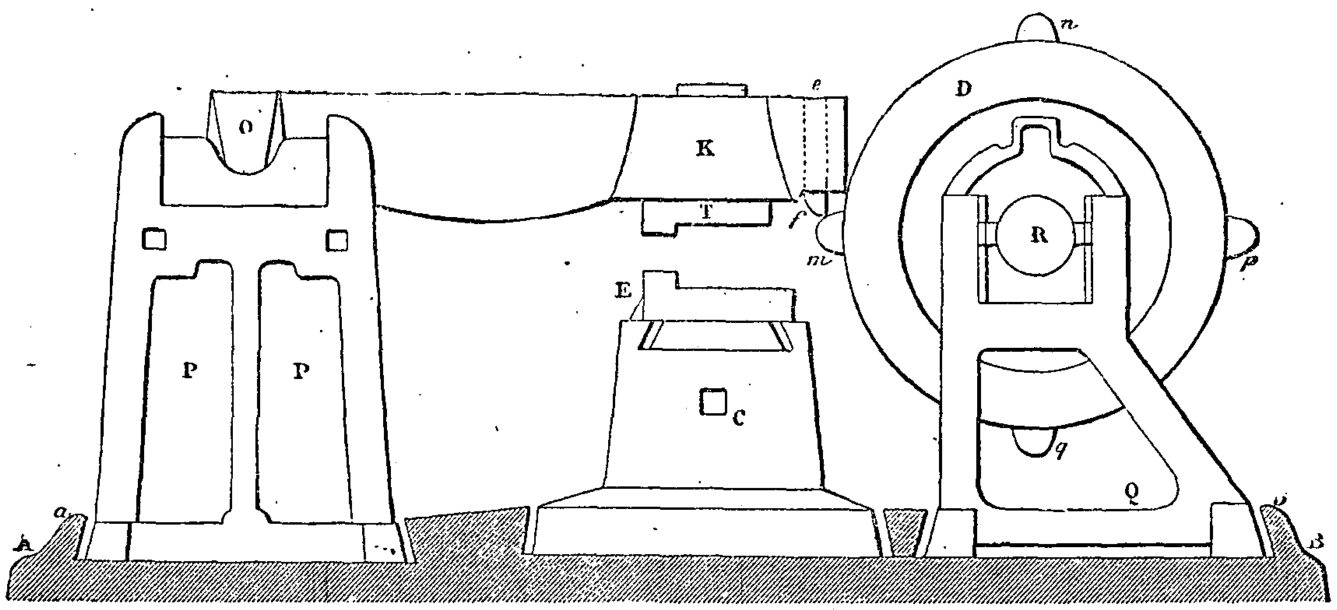

Fig. 1.

— *Marteau à soulèvement*. Ces *marteaux* ont quelque analogie avec les précédents au point de vue du fonctionnement; mais leur construction est différente. Ils ont, comme les martinets, un ressort pour accélérer la chute, mais la rotation a lieu autour d'un axe placé vers l'extrémité du manche. L'ensemble du bâti qui soutient ces *marteaux* se nomme *ordon*. Les ordons sont en fonte ou en bois. Les figures 2 et 3 représentent l'élévation et la coupe d'un ordon en bois, tel qu'on le construit ordinairement dans les forges comtoises. A proximité du mur de l'usine, on place une pièce de bois verticale *ab*, nommée *grande attache*. Elle est enfoncée dans le sol de l'usine et serrée entre deux moises boulonnées qui forment un arrêt solide, au pied de cette pièce, dans la fondation. Une seconde pièce verticale *cd*, nommée *court-carreau*, est réunie à la grande attache par une charpente horizontale supérieure, nommée *drome* (MN). Tout près du court-carreau et sur le drome viennent s'assembler les jambes de l'ordon ; l'une, verticale (KL), supporte l'arbre O de la roue hydraulique ; l'autre (FG) est inclinée. KL se nomme *jambe sur l'arbre*, et FG *jambe sur la main*, parce que c'est près de cette jambe que se tient l'ouvrier qui manie la barre de fer. Les jambes sont munies d'encoches pour recevoir les coussinets de la hurasse *mn*, qui forme l'axe de rotation du *marteau*. Le manche H est fixé sur la hurasse. Le ressort U, qui doit rabattre le *marteau* pour augmenter la force du choc, est en bois ; on le nomme *rabat*. Il traverse le court-carreau, puis se place dans une encoche pratiquée en *f* dans la grande attache, où il est fortement serré avec des coins.

L'arbre O de la roue est généralement en bois. Il a une direction oblique à celle du *marteau*. La bague à came agit donc obliquement sous le manche du *marteau*.

La tête T du *marteau* est généralement en fonte. L'enclume est étroite, en fonte coulée en coquille ; elle doit être très-unie.

Ses fondations doivent être très-solides. Quelquefois on fait des ordons en fonte ; mais le manche et le rabat sont toujours en bois. Le fer n'offre pas, pour cet usage, assez d'élasticité et serait rapidement brisé.

En général, le poids de la tête des *marteaux* à soulèvement varie de 200 à 400 kilogrammes, et la levée de 0m,55 à 0m,80. Le nombre de coups est de 90 à 120 par minute. Pour le cinglage, il est préférable d'avoir un *marteau* lourd et lent ; pour le forgeage et l'étirage, un *marteau* vif et léger conviendra mieux.

Pour déterminer le travail moteur à appliquer sur l'arbre à cames des *marteaux* à soulèvement et frontaux, M. le général Poncelet a divisé l'action de chacune des cames en trois périodes : la première, correspondant à la durée du choc ou de la compression mutuelle de la came et de la braie pendant le choc ; la deuxième, commençant à l'instant où finit le choc et se terminant à celui où la came quitte la braie ; la troisième, ayant pour durée le temps pendant lequel aucune came n'est en prise. Sans entrer dans le détail de cette longue et intéressante discussion, nous résumons la formule générale à laquelle ce savant analyste est arrivé :

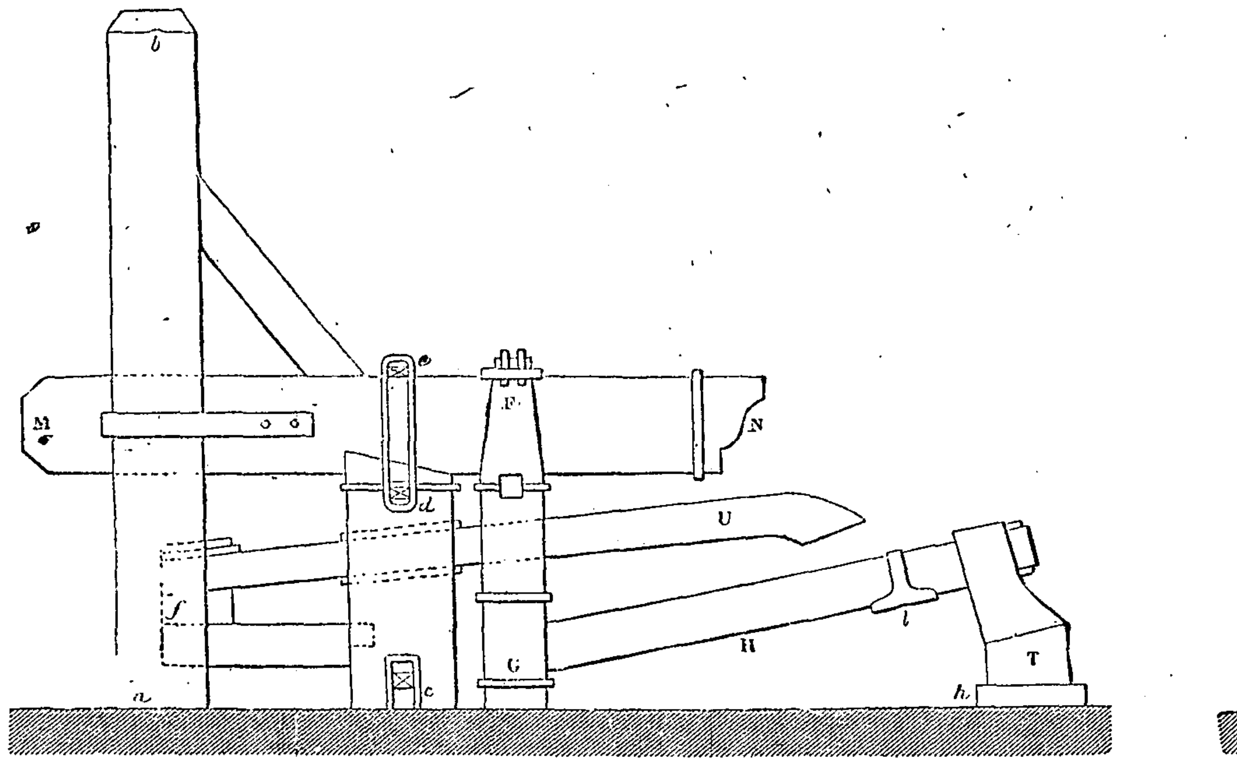

Fig. 2.

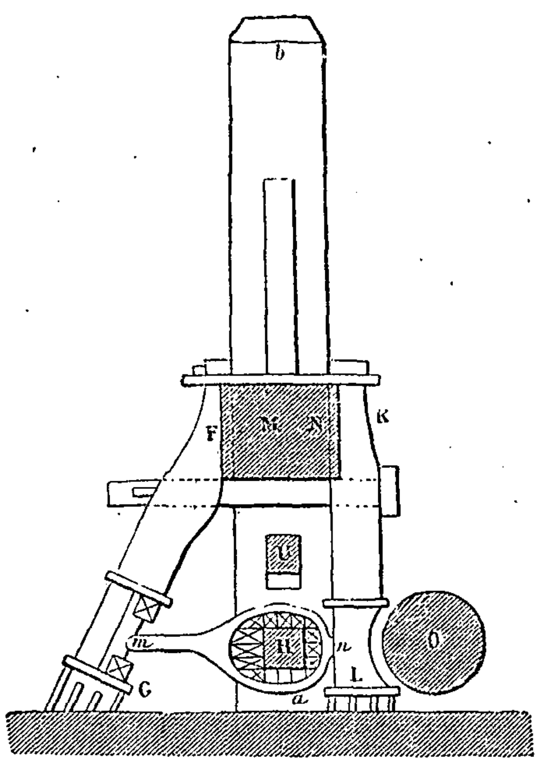

Fig. 3.

$$T_m = \frac{n\mu}{60}\left(\frac{2\omega_1{}^2 MM_1R^2K}{2M + KM_1}\right) + P_1R_2\theta_1 + P_2\frac{R_2}{R}\left(\frac{2\pi R}{n} - R_1\alpha_1\right).$$

Dans cette expression, n est le nombre des cames que porte l'arbre ; μ, le nombre des révolutions de cet arbre par minute ; ω_1, la moyenne des vitesses angulaires de l'arbre à cames ;

$$M = \frac{\int r^2 dm}{R^2};$$

m, masse totale de la bague et de l'arbre à cames ; dm, un élément quelconque de cette masse ; r, distance de cet élément quelconque à l'axe de rotation du *marteau* ; R, distance du point de contact de la came à l'axe de rotation de l'arbre à cames ;

$$M_1 = \frac{\int r_1{}^2 dm_1}{R_1{}^2};$$

m_1, masse totale du *marteau*, de sa tête, de ses ferrures ; dm_1, un élément quelconque de cette masse ; r_1, la distance de cet élément quelconque à l'axe de rotation du *marteau* ; R_1, la distance du point de contact de la came à l'axe de rotation du *marteau* ;

$$K = \left[\frac{1 + \frac{f\rho}{R}}{1 - \frac{f_1\rho_1}{R_1}}\right]\left(1 + \frac{f_1\rho_1 m_1 l}{M_1R_1{}^2}\right);$$

f_1, la tangente de l'angle du frottement des tourillons de la hurasse; ρ_1, leur rayon; f et ρ, les quantités semblables pour l'arbre à cames; l, la distance du centre de gravité du *marteau* à l'axe de rotation de celui-ci; P_1, l'effort moyen que le moteur exerce à la distance R_2 du point d'impact à l'axe de rotation de l'arbre à cames; cet effort est donné par la relation d'équilibre suivante :

$$P_1 = \frac{S_1 R\left[1 + f_1 \frac{(R + R_1)}{RR_1} \pm \frac{R_1 \alpha_1}{2}\right] + f\rho(N_1 \pm S_1)}{R_1 - f\rho};$$

$$S_1 = \frac{\int_0^{\alpha_1} SR_1 d\alpha}{R_1 \alpha_1},$$

valeur moyenne de l'effort normal S que la came doit exercer sur la braie pour vaincre toutes les résistances; α, l'angle dont le *marteau* s'est écarté de sa position initiale, à un instant quelconque de la levée; α_1, limite que cet angle atteint quand la came est prête à quitter la braie; θ_1, l'angle limite décrit par l'arbre à cames, quand celles-ci sont prêtes à quitter la braie; f_1, tangente de l'angle du frottement entre la came et le manche; N_1, le poids de l'arbre à cames et de son équipage; $P_2 = \frac{f\rho N_1}{R_2 - f\rho}$, effort moteur qui doit vaincre les résistances pendant la marche à vide; $\pi = 3{,}14$, le rapport approché de la circonférence au diamètre. Si Q est le poids du *marteau*, de son manche, de ses ferrures, α^0.... et h la levée du centre de gravité du *marteau*, S_1 devient :

$$S_1 = \frac{Q(h + 0{,}96 f_1 \rho, \alpha_1)}{R_1 \alpha_1 \pm [0{,}96 \sin \alpha_1 \pm 0{,}4(1 - \cos \alpha_1)]}.$$

Dans toutes ces équations, le signe inférieur est celui qui convient aux *marteaux* à soulèvement et frontaux, qui sont soulevés en avant de leur axe, et le signe supérieur aux *marteaux* à bascule ou martinets. V. MARTINET.

Les observations sur l'effet utile des machines et des moteurs donnent les résultats suivants, pour un *marteau* frontal, à Fromont (Vosges) : poids total du *marteau* et de son manche, 2,800 kilogrammes; levée du milieu de la panne au-dessus de la pièce forgée, $0^m{,}32$ à $0^m{,}36$; distance du centre de gravité à l'axe de rotation du *marteau*, $0^m{,}935$; nombre de coups par minute, 75; travail transmis par le moteur, 2,250 kilogrammètres, soit 30 chevaux. A Moyeuvre (Moselle), un *marteau* frontal de 4,900 kilogrammes consomme 2,800 kilogrammètres, avec une levée de $0^m{,}22$ à $0^m{,}25$ et un nombre de coups de 75 par minute. Un *marteau* à soulèvement, à Fromont (Vosges), consomme 750 kilogrammètres pour 90 coups par minute et 900 kilogrammètres pour 100 coups dans le même temps, dans les conditions suivantes : levée du *marteau*, $0^m{,}45$; distance du centre de gravité à l'axe, $1^m{,}80$.

— *Marteau-pilon.* L'invention du *marteau-pilon* à vapeur est réclamée en France par M. Schneider et en Angleterre par M. Nasmyth. La priorité de l'invention reste évidemment à M. Schneider, car son brevet date du 19 avril 1841, tandis que celui de M. Nasmyth n'est que du 9 juin de la même année. Avec ces *marteaux*, on forge et on soude les plus fortes pièces aussi bien que celles de dimensions ordinaires. L'ouvrier peut s'en servir avec une égale facilité pour cingler, pour étirer, pour parer et pour finir. Le *marteau* peut être terminé par une matrice, une étampe ou un outil tranchant, suivant les besoins.

On a fait subir de nombreuses modifications à ces appareils, suivant les buts spéciaux que l'on se proposait; mais dans tous le principe est le même. Deux supports verticaux soutiennent à leurs parties supérieures un cylindre à vapeur. La distribution de la vapeur est manœuvrée par un levier coudé que fait mouvoir un aide, souvent un enfant, placé sur un petit plancher fixé sur le côté de l'un des montants.

Le *marteau* est alternativement soulevé et repoussé, suivant que la vapeur arrive au-dessous ou au-dessus du piston. Lorsque le *marteau* retombe, l'action de la vapeur augmente l'effet produit par la chute de la masse de fonte fixée à l'autre extrémité de la tige du piston. Une panne est fixée dans cette masse de fonte, et l'enclume est maintenue dans une chabotte au moyen de coins et de cales en fer.

Ces appareils sont très-répandus, en raison de leur extrême commodité. Ils sont facilement accessibles de tous les côtés. Lorsque l'ouvrier, pour manœuvrer des pièces cinglées, veut suspendre sans l'arrêter tout à fait la marche du *marteau*, cette masse énorme agit au-dessus de la pièce sans la toucher, attendant le moment d'agir.

Cet appareil a été appliqué avec succès et d'une manière très-remarquable, par M. Nasmyth, à l'enfoncement des pieux pour pilotis. Il a l'avantage de ne pas endommager la tête des pieux.

Un des plus heureux perfectionnements que l'on a successivement apportés à la construction des *marteaux* à vapeur est celui qui consiste à remplacer les *marteaux* très-lourds, destinés à produire des actions excessivement énergiques et dont les fondations sont rapidement détruites, par un système de deux pistons placés horizontalement en regard. Les deux cylindres agissent dans la même direction. Ils actionnent deux pannes, et le fer est cinglé ou forgé dans l'intervalle, attaqué en même temps par les deux pannes. La manœuvre se fait simultanément pour les deux cylindres. On n'a plus besoin d'enclume, ni de chabotte, ni de fondations d'une résistance extraordinaire. La condition essentielle d'une bonne manœuvre est que les coups soient donnés ensemble et exactement dans la même direction.

En résumé, le *marteau-pilon* a rendu et rend journellement de grands services à l'industrie métallurgique. Il tend peu à peu à remplacer tous les anciens systèmes, tels que martinet, *marteau* frontal, *marteau* à soulèvement. C'est l'agent de cinglage le plus énergique et le plus parfait que l'on connaisse; seulement son établissement est plus coûteux que ceux des engins anciennement en usage.

— Physiq. *Marteau d'eau.* Cet instrument, qui se trouve dans la plupart des cabinets de physique, sert à démontrer que l'air exerce sur la chute des liquides, comme sur celle de tous les corps en général, une influence perturbatrice. Le *marteau* d'eau se compose d'un tube de verre arrondi et fermé par un bout, effilé et ouvert à l'autre. On introduit dans ce tube une certaine quantité d'eau pure, de façon à le remplir à moitié; puis on chauffe cette eau et on la porte à l'ébullition. Les vapeurs qui se forment et se dégagent chassent, par l'ouverture effilée, l'air que renferme le tube et finissent, après un certain temps, par vider d'air l'appareil. Lorsqu'on juge que ce résultat est atteint, on ferme le tube hermétiquement en dirigeant sur la pointe effilée la flamme d'un chalumeau. On a préparé ainsi un vase contenant de l'eau et vide d'air. Si on le retourne brusquement, on voit l'eau tomber comme une masse, sans rencontrer de résistance, et frapper le fond du tube avec un bruit sec et métallique, que l'on a comparé à celui d'un *marteau* et qui a valu à l'appareil le nom qu'on lui donne. On peut ainsi constater la différence qui existe entre la chute d'un liquide dans l'air et la chute du même liquide dans le vide, laquelle n'est pas retardée et modifiée par la résistance du fluide élastique.

— Eaux et For. *Marteau de l'Etat.* V. MARTELAGE.

— Ichthyol. Les *marteaux* ont à peu près le caractère des requins. Leur tête, aplatie et tronquée en avant, se prolonge transversalement en appendices qui la font ressembler à un *marteau*, dont le corps du poisson serait le manche. Les yeux sont situés aux extrémités de ces appendices et les narines à leur bord antérieur. Ce genre se divise en quatre espèces, dont la plus commune est le *marteau* commun, vulgairement *maillet*, grand poisson grisâtre qui atteint jusqu'à 4 mètres de longueur. Sa chair est d'un goût désagréable. On le pêche en juillet, août et septembre. On l'appelle quelquefois, en Provence, *poisson juif*.

— Moll. Les *marteaux* sont des mollusques à coquille irrégulière, à valves inégales, présentant plus ou moins, par suite du prolongement du corps et de l'expansion latérale des oreilles, la forme d'un *marteau;* la charnière, très-longue et linéaire, est dépourvue de dents; entre le sommet et l'oreillette inférieure est une échancrure oblique, qui donne passage au byssus. L'animal est peu connu; on sait seulement que son manteau est prolongé en arrière par des lobes assez écartés et d'un volume relatif assez considérable. Ce genre, voisin des vulselles, comprend six espèces, qui habitent l'océan Indien et la mer Rouge. La coquille varie beaucoup suivant l'âge et les circonstances locales; sa substance est très-fragile; on trouve assez souvent des perles dans son intérieur; mais elles sont toujours petites et d'un mauvais orient.

MARTEAU (François-Joseph), littérateur et poëte français, né à Boulogne-sur-Mer en 1732. Il se rendit à Paris, où il entra en relation avec J.-J. Rousseau, composa des fables, des épîtres, un conte en vers, le *Songe d'Isus* ou le *Bonheur*, un conte en prose, *Sylvestre*, etc., et publia ses poésies à Boulogne-sur-Mer (1770). D'après Fréron, il serait l'auteur des *Lettres d'un jeune homme* (1764).

MARTÉGAL, ALE s. et adj. (mar-té-gal, a-le). Géogr. Habitant des Martigues (en provençal *Martègue*) ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MARTÉGAUX. *Les pêcheurs* MARTÉGAUX. ‖ On dit aussi MARTIGAL, ALE.

— s. m. Pêche. Sorte de brégin.

MARTEILHE (Jean), protestant français, né à Bergerac en 1684, mort en 1777. A l'âge de quinze ans, voyant son père et ses deux sœurs conduits en prison pour leur foi, il tenta de quitter la France avec un de ses camarades; mais il fut arrêté à Marienbourg, ainsi que son ami, et on condamna les deux enfants aux galères à perpétuité. Marteilhe a raconté dans ses mémoires les traitements épouvantables qu'il eut à subir sur la galère la *Palme.* Toutefois, peu à peu, grâce à sa douceur et à une circonstance dans laquelle il fit preuve de courage, il obtint quelques adoucissements à sa triste position. Enfin, en 1713, par l'intercession de la reine Anne, il fut libéré avec 135 de ses compagnons, à la condition expresse de quitter la France. Marteilhe se rendit alors à Genève, puis passa à Amsterdam et fut choisi par les réfugiés de Hollande pour faire partie des députés qui allèrent remercier la reine Anne de son intervention en faveur des protestants persécutés. Marteilhe a laissé des mémoires curieux à plus d'un titre. Ils sont intitulés : *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion, écrits par lui-même* (Rath, 1757, in-8°), et ils ont été réédités à La Haye (1778, in-8°).

MARTEL s. m. (mar-tèl). Forme ancienne du mot MARTEAU.

— *Martel en tête*, Inquiétude, souci, ombrage : *Mettre* MARTEL EN TÊTE *à quelqu'un. Avoir* MARTEL EN TÊTE. *Il faut laisser parler les gens avant de se mettre* MARTEL EN TÊTE, *comme tu viens de le faire.* (Th. Leclercq.)

— Hist. *Martel de la connétablie*, Emblème de la charge de connétable.

MARTEL, bourg de France (Lot), ch.-l. de canton, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Gourdon, sur un plateau calcaire; pop. aggl., 1,580 hab. — pop. tot., 2,742 hab. Collége communal. D'après une tradition, cette petite ville doit son nom à Charles-Martel. Quoi qu'il en soit, Martel fut pendant longtemps la plus forte place de la vicomté de Turenne, et c'est dans ses murs que s'assemblaient les états de la principauté. La maison de Turenne y possédait un château considérable qui n'existe plus. Aujourd'hui, les seuls édifices remarquables de Martel sont l'église et une maison fort curieuse, dite *maison anglaise*. L'église de Martel remonte à 1300, sauf le clocher, qui date des premières années de la Renaissance. Elle est placée sous l'invocation de saint Maur. L'édifice comprend une nef vaste, sans bas-côtés. Le clocher forme une tour carrée, sans flèche. Cette église possède plusieurs verrières remarquables : les sujets en représentent l'histoire de la religion symbolisée et toute la Passion divisée par scènes. Ces vitraux sont coloriés.

La Maison anglaise de Martel doit son nom à l'époque de sa construction, contemporaine de l'occupation de la Guyenne par les Anglais. Son style architectural paraît, en effet, appartenir au XIIe siècle : « Elle se compose, dit la *France monumentale*, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Le rez-de-chaussée offre deux grandes fenêtres ogivales, divisées en trois baies qui se terminent chacune en ogive, et que séparent des colonnettes romanes. Trois ouvertures rondes, en forme d'œil-de-bœuf, sont placées dans les tympans des deux grandes ogives. Dans un écusson en demi-relief, on voit un léopard qui, avec une de ses griffes, veut atteindre une fleur de lis placée au-dessus de lui, à sa droite, dans l'écu. La reproduction du léopard d'Angleterre se voit sur les murs intérieurs de la Maison anglaise et particulièrement sur une tour placée à l'opposite de la façade..., mais les léopards de la tour ne sont pas accompagnés de fleurs de lis. »

MARTEL (François), chirurgien français, né à Périgueux en 1549, mort à Paris vers 1610. Il devint premier chirurgien de Henri IV, qu'il suivit dans la plupart de ses expéditions et à qui il sauva la vie par une saignée faite à propos, à La Mothe-Frelon. Ses principaux écrits sont : *Apologie pour les chirurgiens* (Lyon, 1601); *Paradoxes en forme d'aphorismes, très-utiles pour la pratique de la chirurgie* (Lyon, 1601). Ses *Œuvres* ont été publiées à Paris (1635, in-12).

MARTEL (Etienne-Ange), architecte et jésuite, également connu sous le nom de **Frère Martel**, né à Lyon en 1569, mort à Paris en 1641. Il donna des plans pour la construction de plusieurs maisons de son ordre, et ce fut également d'après ses dessins que furent élevées l'église du collége de la Trinité à Lyon et l'église du noviciat des jésuites de Paris.

MARTEL (André), théologien protestant français, né à Montauban en 1618. Après avoir terminé ses études à Saumur, il fut appelé à desservir l'église de Saint-Affrique, et, quelques années après, nommé professeur de théologie à Montauban. Appelé en 1672 à présider le synode provincial tenu à Saint-Antonin, il fut chargé par ses collègues de réfuter la *Méthode* de Richelieu, ce qu'il fit avec un grand savoir dans sa *Réponse à la Méthode de M. le cardinal de Richelieu, divisée en quatre livres* (Quévilly, 1674, in-4°). Cette réponse indisposa et le gouvernement et le clergé. Martel fut donc arrêté, conduit dans les prisons de Toulouse; de plus, le temple de Montauban fut condamné à être rasé par arrêt du 9 septembre 1685, de même que l'Académie avait été supprimée par arrêt du 5 mars. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Berne et y mourut, on ne sait en quelle année. On a de lui, outre l'ouvrage cité plus haut : *De natura fidei et de gratia efficaci* (Montauban, 1653, in-4°), et un grand nombre de *Thèses* sur des sujets religieux.

MARTEL (Adrien), littérateur français, né à Toulouse, mort dans la même ville vers 1730. Il devint avocat au parlement de Toulouse, consacra tous ses loisirs à la culture des lettres, parcourut l'Italie, l'Allemagne, habita quelque temps Paris et devint membre des Académies des *Ricovrati* de Padoue, des *Infecondi* de Rome, des *Lanternistes* de Toulouse (1688). Ses principaux écrits sont : *Mémoires sur divers genres de littérature et d'histoire, mêlés de remarques et de dissertations critiques* (Paris, 1722, 2 vol. in-12); *Nouvelles littéraires, curieuses et intéressantes* (Lyon, 1724).

MARTEL (Pourçain), homme politique français, né à Saint-Pourçain (Bourbonnais) en 1748, mort en 1836. Il exerçait les fonctions de notaire à Saint-Pourçain, lorsque les électeurs de l'Allier l'envoyèrent siéger à la Convention nationale. Martel vota la mort du roi et son exécution dans les vingt-quatre heures. Après l'expiration des pouvoirs de la Convention, il fit partie du conseil des Anciens jusqu'en 1798. Quelque temps après, il devint commissaire de la comptabilité intermédiaire, et fut ensuite employé dans un ministère. Martel dut quitter la France, comme régicide, après le second retour des Bourbons, et revint dans sa patrie après la révolution de 1830.

MARTEL (Louis-Joseph), homme politique français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1813. Il se fit recevoir avocat, puis entra dans la magistrature. M. Martel était juge dans sa ville natale lorsque, en 1849, les électeurs du Pas-de-Calais l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative. Il alla siéger dans les rangs de la majorité hostile à la République, fit partie des députés qui protestèrent contre l'attentat du 2 décembre, et comme il avait donné sa démission de juge lorsqu'il avait été nommé député, il reprit son ancienne profession d'avocat à Saint-Omer. Pendant dix ans, M. Martel se tint à l'écart de la vie publique. En 1861, il fut élu conseiller général, et deux ans plus tard, lors des élections pour le Corps législatif, il se présenta comme candidat de l'opposition libérale dans la 5e circonscription du Pas-de-Calais. Nommé député malgré les efforts de l'administration qui appuyait M. Lesergent, M. Martel alla siéger à la Chambre dans le petit groupe de l'opposition qui reconnaissait M. Thiers pour chef, ne tarda pas à se faire remarquer par des discours dans lesquels il réclamait la juridiction des tribunaux ordinaires pour la presse, l'abolition du timbre en faveur des journaux et brochures traitant de matières économiques et sociales, etc., et concourut à la formation du groupe des quarante-six. Réélu député en 1869, il fut un des signataires du groupe des cent seize, devint à trois reprises secrétaire de la Chambre, fit après l'avénement de M. Ollivier une opposition beaucoup moins vive au gouvernement, mais vota avec M. Thiers contre la déclaration de guerre à la Prusse. Après la chute de l'Empire, M. Martel rentra dans la vie privée.

Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs du Pas-de-Calais le nommèrent, le premier sur quinze, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, et, dès la formation du premier bureau, il fut élu vice-président par la Chambre, qui l'a constamment réélu depuis. M. Martel prit place au centre droit, et, comme au Corps législatif, il donna une pleine adhésion à la politique de M. Thiers, devenu alors chef du pouvoir exécutif. Après la répression de la Commune, il fut nommé président de la commission des grâces. Jusqu'au mois de novembre 1872, il vota constamment avec la majorité. C'est ainsi qu'il se prononça pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de la Chambre à Paris, contre la dissolution, etc. Mais lorsque la majorité voulut renverser M. Thiers, le 29 novembre 1872, il se sépara d'elle, et soutint le gouvernement dans la commission des trente, dont il fit partie. Après la démission de M. Grévy comme président de la Chambre, il fut porté candidat à la présidence et appuyé par le ministère; mais la coalition reformée le repoussa et élut M. Buffet (5 avril 1873). Le mois suivant, M. Thiers offrit un portefeuille à M. Martel, alors éloigné de Paris, mais ne reçut pas de réponse à temps et dut faire appel à un autre député. Lors de la reconstitution du bureau, le 20 mai, M. Martel devint encore une fois le candidat du gouvernement à la présidence; mais il échoua de nouveau, et ce ne fut même qu'au troisième tour de scrutin qu'il fut réélu vice-président. Dans la mémorable journée du 24 mai 1873, il donna son vote à M. Thiers, que la coalition monarchique renversa du pouvoir.

MARTELAGE s. m. (mar-te-la-je — rad. *marteler*). Eaux et For. Opération qui consiste à marquer avec le marteau les arbres d'une forêt qui doivent être abattus ou conservés. ‖ Empreinte résultant de cette opération.

— Art vétér. Mode de castration, qui consiste à frapper quelques coups de marteau sur chaque cordon testiculaire du taureau, après avoir placé par-dessous un bâton cylindrique.

— **Encycl.** Eaux et For. Les arbres qui doivent être laissés sur pied lors d'une coupe sont soumis à l'opération du *martelage*. Le marteau dont on se sert en cette occasion porte d'un côté une empreinte saillante et de l'autre un taillant en forme de hache. Le taillant enlève sur le tronc de l'arbre une portion d'écorce d'environ $0^{m},06$ carrés; c'est sur cette surface, appelée le blanchi ou miroir, que s'applique l'empreinte. Cette empreinte, gravée nettement dans le bois, se conserve longtemps. Au bout de quelques années, le blanchi, envahi de plus en plus par l'écorce des parties environnantes, finit par disparaître; mais la marque imprimée n'en persiste pas moins dans le corps de l'arbre, et on la retrouve au moment de le débiter. C'est ainsi que, dans le tronc d'un chêne plusieurs fois centenaire, on peut trouver les marques apposées, à chaque coupe, par les anciens possesseurs. Le *martelage* sert, en effet, à constater le droit de propriété, en indiquant qu'à des époques dont la date est facile à fixer par le nombre des couches concentriques le sol appartenait à tel ou tel propriétaire. Nombre de procès sont ainsi terminés par la constatation des anciennes marques. Dans l'intérieur d'une coupe, on pratique le *martelage* sur n'importe quelle partie du pied de l'arbre; mais, vers la limite des propriétés, la jurisprudence accorde la propriété de l'arbre et du fonds à celui dont la marque se retrouve faisant face au reste de la propriété. Il importe donc, dans ce cas, que chacun fasse les entailles de son côté. L'administration a des règles fixes en fait de *martelage*. Les baliveaux de l'âge du taillis sont marqués au pied d'un seul blanchi portant une seule empreinte du marteau de l'État; les modernes sont marqués un peu plus haut, de deux blanchis portant chacun une empreinte; enfin, les anciens, à la racine, d'un seul blanchi portant trois empreintes. L'acquéreur d'une coupe peut ainsi se rendre compte des réserves dont il est responsable, et s'assurer préalablement de leur existence. Le *martelage* s'applique encore aux arbres désignés sous le titre de pieds corniers ou parois, qui sont destinés à marquer les limites aux coins et sur les flancs d'une coupe. Les pieds corniers reçoivent deux empreintes, une sur chaque face, à 1 mètre du sol, avec le marteau de l'État, et une avec le marteau de l'agent du service qui opère. Les parois sont marquées des mêmes marteaux, mais sur une seule face. On marque les arbres abandonnés à $1^{m},50$ de hauteur. Dans l'intérieur des coupes, lorsque le nombre des arbres abattus est moins considérable que celui des arbres réservés, on marque les premiers à la racine et au corps. L'empreinte du marteau est considérée comme une véritable signature, et toute contrefaçon peut être poursuivie comme un faux. Envisagé sous le point de vue qui vient de nous occuper, le *martelage* présente de nombreux avantages; malheureusement il a, d'autre part, des inconvénients très-graves. L'entaille faite au pied des arbres peut être trop profonde ou trop large. Dans ce cas, elle ne se recouvre pas aussi vite que cela serait nécessaire; il en résulte une longue exposition à l'air et aux variations atmosphériques; par suite de ces circonstances, la partie découverte peut être fortement endommagée, la séve cessant d'y circuler et les influences atmosphériques déterminant une pourriture locale qui gagne de proche en proche et poursuit ses ravages, bien que la disparition de la plaie soit complète. Lors même que l'entaille serait bien faite, la partie mise à nu cesse de faire corps avec le reste de l'arbre, et ne se soude pas avec les couches qui viennent la recouvrir; elle est pour toujours frappée de mort. Cette situation donne lieu assez souvent à l'accident connu sous le nom de *roulure*. Dans l'un et l'autre cas, la valeur de l'arbre se trouve sensiblement diminuée. Pour éviter ces inconvénients, quelques propriétaires, au lieu d'employer le *martelage*, entourent l'arbre de cordons de peinture, posés à des hauteurs différentes, pour distinguer l'âge des réserves. Malheureusement, ce système ne peut servir à rien pour indiquer à qui appartient l'arbre marqué. Aussi, malgré ses désavantages notoires, le *martelage* se maintient-il encore. Pour le rendre moins dangereux, on a soin toutefois de le faire avant la séve. C'est là une excellente pratique, qu'il ne faut jamais négliger. De cette manière, la blessure peut se recouvrir dans l'année même d'une couche de séve suffisante pour empêcher la pourriture et la roulure

— Législ. La falsification du marteau de l'Etat étant des plus faciles, le législateur l'a frappée d'une pénalité sévère; il en a fait un crime prévu et puni par l'article 140 du code pénal, qui est ainsi conçu : « Ceux qui auront contrefait ou falsifié les marteaux de l'Etat servant aux marques forestières, ou qui auront fait usage de marteaux falsifiés ou contrefaits, seront punis des travaux forcés à temps, dont le maximum sera toujours appliqué dans ce cas. » Ce texte a donné lieu à une question sur laquelle la jurisprudence est en désaccord avec la doctrine. Est-il nécessaire que la fraude, pour être punissable, en matière forestière, ait eu lieu à l'aide d'un marteau contrefait? ou suffit-il, pour qu'elle tombe sous la pénalité de l'article 140, qu'il y ait eu imitation de cette empreinte? La cour de Nancy avait à juger le cas d'un individu qui avait, à l'aide de couleur, imité l'empreinte du marteau officiel (le *martelage* se fait, en général, à l'aide d'un marteau enduit de couleur). La fraude fut immédiatement reconnue; mais la cour de Nancy jugea qu'il n'y avait là qu'une manœuvre frauduleuse destinée à couvrir un délit forestier. La cour de cassation jugea dans un sens opposé, et, sur le réquisitoire de M^{e} Merlin, cassa l'arrêt de Nancy.

MARTELANGE, village et comm. de Belgique, province du Luxembourg belge, arrond. et à 26 kilom. E. de Neufchâteau, sur la Lure; 1,250 hab. Ardoisières considérables.

MARTELÉ, ÉE (mar-te-lé) part. passé du v. Marteler. Travaillé au marteau : *Vaisselle* MARTELÉE.

— Numismatiq. *Monnaie* ou *médaille martalée*, Monnaie ou médaille antique dont le revers a été limé et remplacé par un autre de coin moderne. Ce genre de fraude a été surtout employé pour les monnaies romaines de bronze, afin de placer un revers rare et nouveau sur des pièces dont on conservait l'avers. On a ainsi souvent frappé sur des pièces authentiques des revers imaginaires, tels que celui qui porte la légende : *Veni, vidi, vici*, sur une monnaie de Jules César, et celui qui présente les mots : *Expeditio judaica*, sur une médaille d'Adrien.

— Mus. *Trille martelé*, Trille dans lequel chaque son se fait entendre distinctement.

— Litt. *Vers martelés*, Vers péniblement travaillés, qui sentent l'effort qu'ils ont coûté au poëte : *Cette traduction était en vers durs, raboteux*, MARTELÉS, *sans couleur et sans harmonie.* (Marmontel.)

— s. f. pl. Véner. Fientes, fumées des bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillons à leurs extrémités.

MARTELER v. a. ou tr. (mar-te-lé — rad. *martel.* Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je martèle, tu martèleras*). Battre, frapper à coups de marteau : MARTELER *le fer sur l'enclume.*

— Par ext. Frapper comme avec un marteau :

... Mon poing désarmé *martèle* les armures
Mieux qu'un chêne noueux choisi dans les forêts.
V. HUGO.

— Fig. Produire, travailler avec effort : *Il* MARTÈLE *ses vers. Il* MARTÈLE *sa diction.* (Acad.)

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau travaillant, rima malgré Minerve,
Et de son lourd marteau *martelant* le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents!
BOILEAU.

‖ Donner de l'inquiétude, du souci à : *Dieu* MARTÈLE *les mauvais princes de mille tintouins, qui sont autant de bourreaux en leur conscience.* (Et. Pasq.)

— Eaux et For. Marquer au marteau, en parlant des arbres destinés à être abattus ou conservés.

— v. n. ou intr. Fauconn. Il se dit des oiseaux de proie quand ils font leur nid.

Se marteler v. pr. Etre martelé : *On appelle malléables les métaux qui peuvent* SE MARTELER.

MARTELET s. m. (mar-te-lè — dimin. de *martel*). Techn. Petit marteau employé pour des ouvrages délicats.

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

MARTELEUR s. m. (mar-te-leur — rad. *marteler*). Techn. Ouvrier d'un feu d'affinerie, qui est spécialement chargé de soigner le marteau. ‖ On dit aussi MARTINEUR. ‖ Ouvrier qui travaille certaines pièces au marteau : *Jamais le* MARTELEUR *ne peut réparer pleinement ce que le fondeur a gâté.* (Buff.)

MARTELIÈRE (Pierre DE LA), avocat français. V. LA MARTELIÈRE.

MARTELINE s. f. (mar-te-li-ne — dimin. de *marteau*). Techn. Marteau de fer pointu d'un côté, diamanté de l'autre, qui sert à piquer et à égrener la pierre ou le marbre sans en détacher des éclats. ‖ *Ciseau en marteline*, Ciseau dont le tranchant est diamanté comme un des bouts de la marteline, et qui a la même destination que cette dernière.

MARTELLERIE s. f. (mar-tè-le-rî — rad. *marteau*). Techn. Atelier spécial pour le travail au marteau.

MARTELLI (Ludovic), poëte italien, né à Florence en 1499, mort en 1527. Des poésies lyriques qu'il publia et sa polémique contre Trissin, qui voulait introduire de nouvelles lettres dans l'alphabet italien, le firent connaître du prince Sanseverino, qui l'appela à Salerne. Il mourut à la fleur de l'âge, laissant inachevée une tragédie intitulée : *Tullia*, que termina C. Tolomei, et qui est estimée pour des passages vigoureusement écrits, bien qu'au fond ce soit une pâle imitation de l'*Electre* de Sophocle. On a de lui : *Riposta alla epistola del Trissino* (in-4°), et ses *Poésies* (Rome, 1533, in-8°).

MARTELLI (Vincent), poëte italien, frère du précédent, né à Florence vers le commencement du XIV^{e} siècle, mort vers 1556. Il se rendit également à Salerne, et trouva un protecteur dans le prince Sanseverino, dont il perdit les bonnes grâces pour lui avoir conseillé de ne point aller demander à Charles-Quint d'empêcher l'établissement de l'inquisition à Naples. Ayant été emprisonné quelque temps après, il fit vœu de faire le pèlerinage des lieux saints s'il recouvrait la liberté, et tint exactement sa promesse. Vincent était inférieur, comme poëte, à son frère. On a de lui : *Lettere e rime* (Florence, 1563, in-4°).

MARTELLI ou **MARTELLO** (Pierre-Jacques), poëte italien, né à Bologne en 1665, mort dans la même ville en 1727. Il abandonna l'étude de la médecine pour s'adonner aux lettres, devint secrétaire du sénat de Bologne en 1697, professeur de littérature à l'université de cette ville en 1707, suivit peu après, en qualité de secrétaire, Philippe Aldovrandi, envoyé en ambassade à Rome, puis se rendit au même titre à Paris, avec Pompée Aldovrandi (1713), et entra dans cette ville en relation avec les écrivains les plus distingués du temps. Martelli s'est placé au rang des meilleurs poëtes italiens de son temps par ses compositions dramatiques, où l'on trouve parfois la noblesse et la puissance des poëtes grecs, qu'il prenait pour modèles. Bien qu'elles ne fussent pas destinées à être représentées, quelques-unes d'entre elles furent jouées avec beaucoup de succès, notamment *Alceste* et *Iphigénie en Tauride.* Il essaya de mettre à la mode les vers de douze pieds, rimant deux à deux, comme nos alexandrins; mais cette innovation fut mal accueillie, et ses confrères repoussèrent, comme trop monotone, cette espèce de vers, appelés depuis lors en Italie *martelliani.* Outre vingt-cinq pièces de théâtre, on doit à Martelli un poëme intitulé : *Degli occhi di Gesu;* six satires contre les charlatans littéraires sous le titre de : *Il secretario cliternate*, des dialogues, des discours, etc. Ses *Œuvres* (*Opere*) ont été publiées à Bologne (1733-1735, 7 vol. in-8°).

MARTELLIEN adj. m. (mar-tè-liain). Litt. Se dit des vers héroïques de douze pieds de la poésie italienne.

MARTELLIÈRE s. f. (mar-tè-liè-re). Nom donné, dans le midi de la France, aux travaux de maçonnerie qui reçoivent les vannes, dans les canaux d'irrigation.

MARTELLO s. m. (mar-tèl-lo — du nom de l'ingénieur corse qui inventa cette sorte de défense). Fortif. Genre de tours ou fortins propres à la défense des côtes. ‖ On dit aussi TOUR MAXIMILIENNE.

— **Encycl.** Le mot italien *martello* est principalement usité en Corse et désigne une tour défensive qui est destinée à résister à un assaut livré après un débarquement. En 1794, les Anglais ont emprunté à la Corse le nom et l'usage du *martello*, et ils ont armé leurs côtes de ce genre d'ouvrage. Ces tours ont environ 10 mètres de hauteur; elles sont voûtées et à l'épreuve de la bombe; leur porte est à la hauteur du premier étage; on y entre par une échelle ou par un pont-levis; elles sont garnies de meurtrières. Les Autrichiens, après les guerres du premier Empire, ayant été témoins de l'avantage que les Anglais tiraient de ces ouvrages de fortification, en adoptèrent l'usage, mais sous un autre nom. Les tours dites *maximiliennes*, qu'ils ont multipliées sur les côtes de l'Italie, ne sont autre chose que les *martello* corses. En juillet 1833, on en construisit trente-deux aux approches de Lintz, sur le Danube; elles sont unies entre elles et ont 24 mètres de diamètre et 9 mètres d'élévation. Chacune d'elles contient une citerne et une cave. Le rez-de-chaussée est le magasin des vivres; le premier étage sert de logement; le deuxième est l'arsenal; une plate-forme surmonte le tout, garnie de 10 pièces de siége.

MARTELLO (Pierre-Jacques), poëte italien. V. MARTELLI.

MARTELLY (Honoré-François RICHAUD, dit), acteur et auteur dramatique français, surnommé le **Molé de la province**, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1751, mort en 1817. Il quitta le barreau pour le théâtre et débuta en 1777 dans sa ville natale. C'est en province que Martelli s'est acquis une grande célébrité, rivalisant avec les meilleurs comédiens de Paris. Comme auteur dramatique, il n'est plus guère connu que par les *Deux Figaro*, pièce dirigée contre Beaumarchais, et représentée en 1790. Outre ses pièces de théâtre, on lui doit un recueil de *Fables nouvelles* (Bordeaux, 1788, in-12).

MARTELOT s. m. (mar-te-lô). Ornith. Nom vulgaire du traquet-pâtre.

MARTÈNE (Edmond, dom), érudit et bénédictin français, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) en 1654, mort à Paris en 1739. A dix-huit ans, il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, à l'abbaye de Saint-Remi, à Reims. Bientôt ses capacités le firent appeler à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain, et plus tard à Marmoutier, où il écrivit la vie de Claude Martin, religieux de cette abbaye. Cet ouvrage lui valut un blâme de la part de ses supérieurs, qui l'exilèrent dans l'abbaye d'Evron, dans le bas Maine. De là il se rendit au monastère de Bonne-Nouvelle, à Rouen, pour aider dom de Sainte-Marthe dans la publication des *Œuvres de saint Grégoire le Grand.* De retour à Marmoutier, il fut chargé en 1708, par le chapitre général de son ordre, d'aller recueillir dans les monastères et les bibliothèques de France des matériaux nécessaires à la rédaction du nouveau *Gallia christiana.* Martène partit aussitôt pour remplir cette mission, qui dura sept ans, et fut aidé dans ses recherches par dom Ursin Durand. Les découvertes que firent les deux bénédictins pendant leur voyage sont des plus curieuses, et on les trouve en entier dans les premiers recueils publiés par eux. En 1717, Martène fit partie de la commission réunie par le chancelier d'Aguesseau pour examiner le projet de dom Maur Audren, relatif à une nouvelle collection des historiens de France. Ce projet ayant été approuvé, il fut chargé d'en dresser le plan. En mars 1718, Martène et Ursin Durand, sur l'ordre de leurs supérieurs, entreprirent un nouveau voyage, afin de rechercher des documents pour ce vaste recueil. Ils allèrent jusqu'en Saxe, revinrent à Saint-Germain-des-Prés au bout de dix-huit mois et continuèrent à travailler ensemble jusqu'en 1734, époque où Durand fut exilé en Picardie, à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus.* Malgré son grand âge, Martène travaillait encore avec une activité extraordinaire, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie. Bien qu'on ne puisse placer au premier rang les ouvrages de ce laborieux compilateur, on ne peut nier l'utilité de ses travaux, qui dispensent souvent de faire des recherches difficiles pour trouver des manuscrits rares et conservés en de trop lointains pays. Les ouvrages de dom Martène sont : *Commentarius in regulam Sancti-Benedicti litteralis, moralis, historicus, ex variis antiquorum scriptorum commentationibus, etc., concinnatus* (Paris, 1690 et 1695, in-4°); *De antiquis monachorum ritibus libri quinque, collecti ex variis ordinariis, consuetudinariis, etc.* (Lyon, 1690, 2 vol. in-4°); la *Vie du vénérable P. D. Claude Martin* (Tours, 1697, in-8°); *Maximes spirituelles du vénérable P. D. Claude Martin, tirées de ses ouvrages* (Rouen, 1698, in-12); *De antiquis Ecclesiæ ritibus libri quatuor, collecti ex variarum insigniorum ecclesiarum libris pontificalibus, etc.* (Rouen, 1700, 2 vol. in-4°); *Tractatus de antiqua Ecclesiæ disciplina, in divinis celebrandis officiis varios diversarum ecclesiarum ritus et usus exhibens* (Lyon, 1706, in-4°); *Veterum scriptorum et monumentorum, moralium, historicorum, dogmaticorum collectio nova* (Rouen, 1700, in-4°); *Thesaurus novus anecdotorum* (Paris, 1717, 5 vol. in-fol.); *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1717, in-4°); *Mémoire pour faire voir que les élections du supérieur général, faites par compromis, ne sont pas contraires aux usages du royaume* (1717); *Veterum scriptorum monumentorum, historicorum, dogmaticorum et moralium amplissima collectio* (Paris, 1724-1733, 9 vol. in-fol.); *Imperialis stabulensis monasterii jura propugnata, adversus iniquas disceptationes Ignatii Roderici* (Cologne, 1730, in-fol.); *Annales ordinis Sancti-Benedicti, tomus VI* (Paris, 1739, in-fol.). Enfin on doit ajouter à cette longue liste divers manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, dans le résidu de Saint-Germain; le plus important est une *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, avec pièces justificatives.

MARTENS (Thierry), célèbre imprimeur belge, surnommé **l'Alde des Pays-Bas**, né à Alost, près de Bruxelles, en 1450, mort en 1534. Après avoir voyagé en France, en Allemagne et en Italie pour s'initier à tous les procédés typographiques, il fonda dans sa ville natale la première imprimerie qu'aient eue les Pays-Bas, grava et fondit lui-même des caractères, puis transporta successivement ses presses à Anvers (1493) et à Louvain (1501), où, avant tout autre imprimeur français et allemand, il fit usage de caractères grecs, ce qui l'a fait surnommer par La Serna-Santander « le Père de l'imprimerie grecque dans le Nord et l'Alde des Pays-Bas. » On admire surtout ses belles éditions des classiques grecs, aussi remarquables par la correction du texte que par la netteté et l'élégance des caractères. D'après le Père van Iseghem, qui en a dressé le catalogue, le nombre des ouvrages sortis des presses de Martens est de deux cent dix, sur lesquels il y en a quatre-vingt-dix dont on ne connaît qu'un seul exemplaire. La marque de cet imprimeur est un écusson renfermant les lettres initiales T. M., et suspendu à un arbre soutenu par deux lions. A partir de 1517, il employa un écusson offrant une double ancre. Martens était un philologue distingué et vivait au milieu des savants. Il est l'auteur d'un *Dictionarium hebraicum* (in-4°, sans date), publié sous le voile de l'anonyme et dont la Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire. La statue de ce célèbre typographe, exécutée par Jean Greefs, a été érigée à Alost en 1856.

MARTENS (Frédéric), voyageur allemand, né à Hambourg. Il vivait au XVI^{e} siècle, fit plusieurs voyages sur mer en qualité de chirurgien, visita le Spitzberg en 1671 et donna une description, remarquable par sa parfaite exactitude, de cette région de l'océan Glacial arctique dans un ouvrage intitulé : *Voyage au Spitzberg et au Groenland* (Hambourg, 1675, in-4°). Ce livre a été traduit en français (1715, in-12).

MARTENS (Georges-Frédéric DE), jurisconsulte et diplomate allemand, né à Hambourg le 22 février 1756, mort à Francfort le 21 février 1821. A vingt-huit ans, il était professeur de droit à l'université de Gœttingue (1784). Il s'était fait un nom dans la science du droit, lorsque les événements vinrent modifier sa carrière. Ruinée par dix ans de guerre, morcelée par le traité de Westphalie, l'Allemagne voyait son territoire envahi par nos armées. Les universités étaient fermées et de Martens avait dû quitter Gœttingue. Mais, en dehors de ses leçons, il s'était fait connaître par de remarquables écrits sur le droit diplomatique. Sa réputation avait franchi les étroites limites de l'université, et quand le nouveau roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, voulut organiser ce semblant de gouvernement qui devait durer si peu, on lui recommanda de Martens, qu'il nomma conseiller d'Etat (1808). Ses services le firent élever aux fonctions de président de la section des finances. C'est chez le roi Jérôme que de Martens se lia avec ce que l'époque comptait de diplomates illustres. Ses vastes connaissances en diplomatie, ses beaux écrits sur le droit des gens et le droit international lui donnaient une importance particulière. En 1814, il fut appelé au congrès de Vienne et fut chargé de rédiger les procès-verbaux des conférences. Le talent qu'il déploya dans ces difficiles fonctions lui valut une haute mission diplomatique. Les souverains alliés, pour récompenser Bernadotte de sa conduite dans la dernière coalition, avaient ajouté à la Suède, qu'il tenait de Napoléon, la Norvége, que revendiquait Christian-Frédéric. Ce prince, cousin du roi de Danemark, avait, au point de vue du droit royal, des droits incontestables sur la Norvége. Sa réclamation était donc très-juste. Et, fort de ses droits, il s'était fait proclamer roi de Norvége et se préparait à soutenir par les armes ses prétentions. Les souverains alliés chargèrent de Martens de se rendre auprès de lui et de négocier sa renonciation à toute prétention sur le trône de Norvége. Cette mission, si délicate, surtout auprès d'un homme du caractère de Christian-Frédéric, de Martens s'en acquitta avec une rare habileté. Sous l'influence de ses conseils, le prince déposa les armes et entra en négociation. Il n'eut pas à se repentir d'avoir cédé aux instances de de Martens, car ce diplomate tint à honneur de faire stipuler d'avantageuses compensations. De Martens se rendit ensuite auprès du roi de Hanovre, qui le nomma conseiller de cabinet. C'est ce prince qu'il alla représenter deux ans plus tard, en 1816, à la diète de Francfort. De Martens mourut dans cette ville, laissant une réputation méritée de savoir, d'esprit et d'honnêteté. Parmi les publications de de Martens, nous indiquerons spécialement les suivantes : *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix, de trêve, etc., conclus par les puissances de l'Europe depuis* 1761, en français (Gœttingue, 1791-1800, avec suppl., 19 vol. in-8°), ouvrage fait en collaboration avec le célèbre Fr. Saalfeld; *Cours diplomatique* ou *Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe* (Berlin, 1801, 3 vol. in-8°), également en français et terminé par un catalogue considérable d'auteurs qui ont écrit sur la diplomatie; *Eléments de droit commercial, particulièrement du change et des lois maritimes*, en allemand (Gœttingue, 1820, 1 vol. in-12).

MARTENS (Charles, baron DE), diplomate et écrivain allemand, fils du précédent (certains biographes disent neveu), né à Francfort en 1790. Il suivit la carrière que son père avait illustrée et devint un des plus remarquables diplomates de ce siècle. Entré de bonne heure au service de la Prusse, Charles de Martens se forma rapidement auprès des hommes d'Etat de ce pays. Il fut chargé de plusieurs missions auprès de diverses cours étrangères, et se fit une réputation que ses ouvrages devaient confirmer. Cet écrivain a donné, entre autres publications en français : *Précis du droit des gens moderne de l'Europe* (Gœttingue, 1821, in-8°); *Manuel diplomatique* ou *Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques, suivi d'un Recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique* (Paris, 1822, in-8°); *Annuaire diplomatique* (Paris, 1823-1825, 3 vol. in-18); *Causes célèbres du droit des gens* (Leipzig, 1827 et suiv.); *Nouvelles causes célèbres* (Leipzig, 1843, 3 vol.); *Recueil manuel de traités, conventions et autres actes diplomatiques depuis* 1760 (Leipzig, 1846-1849, 5 vol. in-8°), avec M. de Cussy.

MARTENSEN (Hans-Lassen), théologien danois, né à Flensborg en 1808. Il passa en 1832 un brillant examen pour faire partie des fonctionnaires ecclésiastiques, obtint une médaille d'or et reçut un subside de l'Etat, ce qui lui permit de visiter Berlin, Munich, Vienne et Paris. Pendant son voyage, il se lia avec plusieurs hommes distingués, notamment avec Marheinecke et Steffens, comme lui partisans des idées de Hegel, et s'attacha particulièrement à étudier la philosophie du moyen âge. De retour en Danemark (1836), Martensen se fit recevoir licencié en théologie, puis devint professeur de philosophie morale à Copenhague (1838), docteur en théologie (1840), membre de l'Académie des sciences de Danemark (1841), prédicateur de la cour (1845) et évêque de Seeland. M. Martensen a acquis, comme professeur et comme écrivain, une grande réputation dans son pays et en Allemagne. On a de lui : *De autonomia conscientiæ sui humanæ* (Copenhague, 1837, in-8°); *Mester Eckhart* (1840), étude sur le mysticisme au moyen âge; *Plan d'un système de philosophie morale* (1841), recueil de leçons qui fondèrent sa réputation; le *Baptême chrétien* (1843); *Sermons* (1847-1857), remarquables par la pureté du style, comme tous les autres écrits de l'auteur, et par l'élévation des pensées; *Dogmatique chrétienne* (Copenhague, 1849), son œuvre capitale. Dans cet ouvrage, il se sépare des dées de Hegel qu'il avait en partie adoptées jusque-là, et part de ce principe qu'il faut croire pour comprendre, que la foi doit être le préliminaire indispensable de la science. Comme on le voit, cette thèse est d'un chrétien convaincu, mais nullement d'un philosophe qui veut chercher la vérité par des voies scientifiques.

MARTE-PIQUANT s. m. (mar-te-pi-kan). Ichthyol. Nom de la vive sur les côtes de Saint-Brieuc.

MARTEROR s. m. (mar-te-ror). Diplom. Nom qui, dans les dates des anciennes chartes, indique la Toussaint. ‖ On trouve aussi MARTROR.

MARTHA (Benjamin-Constant), écrivain français, né à Strasbourg en 1820. Au sortir de l'Ecole normale supérieure, il s'adonna à l'enseignement et se fit recevoir docteur ès lettres en 1854, avec deux thèses, l'une intitulée : *De la morale pratique dans les lettres de Sénèque*; l'autre : *Dionis philosophantis effigies*. Peu après, M. Martha fut nommé professeur suppléant de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, où il a remplacé en 1869 M. Berger comme professeur d'éloquence latine. En 1872, il est devenu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Martha s'est principalement attaché à chercher dans certains écrivains latins, notamment dans Sénèque, Juvénal, Perse et Lucrèce, ce qu'ils nous apprennent sur la société romaine, sur les mœurs et les sentiments de ses diverses classes et sur l'action du stoïcisme et de l'épicurisme chez quelques-uns de ses plus nobles représentants. Il s'est livré à cette étude en historien, en moraliste et aussi en littérateur d'un goût délicat, et il s'est attaché à garder dans ses appréciations un grand esprit de mesure. On lui doit, outre des mémoires lus à l'Académie des sciences morales : les *Moralistes sous l'empire romain, philosophes et poëtes* (1854, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie; le *Poëme de Lucrèce, morale, religion, science* (1869, in-8°), qui a été également couronné par l'Académie.

Martha (en ital. *Marta*) ou le **Marché de Richmond**, opéra semi-séria en trois actes, paroles de Friederick, musique de M. de Flottow; représenté pour la première fois à Vienne le 25 novembre 1847. Une grande dame, qui par désœuvrement et par l'attrait de la curiosité, se lance étourdiment dans quelque aventure dont elle a toutes les peines du monde à se retirer saine et sauve, c'est un sujet qu'on a souvent traité. MM. de Flottow, Burgmüller et Deldevez avaient déjà, le 21 février 1844, donné la musique d'un ballet intitulé : *Lady Henriette*, qui avait été conçu d'après cette donnée. M. de Flottow en a fait un opéra dont le livret, allemand à l'origine, a été traduit en italien, et qui fut représenté salle Ventadour le 11 février 1858, puis le même opéra fut traduit récemment en français pour le Théâtre-Lyrique et représenté le 18 décembre 1865. Dans chaque traduction, l'époque de l'action a été changée. Dans la pièce allemande, elle se passe au temps de la reine Anne, c'est-à-dire au commencement du XVIII^e siècle; dans le livret italien, c'est au XV^e; dans la pièce française, elle semble avoir été de beaucoup rapprochée de nous. Lady Enrichetta et son amie, accompagnées de lord Tristano di Mickleford, déguisés tous trois, se rendent au marché de Richmond, où les servantes arrivent en foule pour chercher des maîtres. Deux jeunes gens, nommés Lionello et Plumkett, remarquent les jeunes filles et les choisissent pour servantes. Le marché est conclu devant le shérif. Les jeunes ladies ont trouvé la chose plaisante; mais, malgré les protestations de lord Tristano, il n'y a plus à se dédire. Elles partent pour la ferme de leurs maîtres et prennent les noms de Marta et de Betty. En présence d'un rouet, elles se montrent aussi inhabiles que possible à soutenir leurs rôles, ce qui a fourni au compositeur l'occasion d'écrire un des plus jolis quatuors qui soient au théâtre. Lionello et Plumkett sont devenus sérieusement amoureux. Marta se laisse un moment attendrir par la déclaration d'amour de Lionello; elle consent à lui donner une rose qu'elle porte et qu'il lui demande avec instance, et, dans cette scène charmante, le compositeur a introduit une mélodie irlandaise empreinte de la plus suave rêverie. La poésie due à Thomas Moore : *The last rose of summer* (la *Dernière rose d'été*), est d'une simplicité charmante :

> *Qui sola, vergin rosa,*
> *Come puoi tu fiorir?*
> *Ancora mezzo ascosa*
> *E presso già d'morir.*

Lady Enrichetta et sa compagne parviennent à s'esquiver de cette maison, grâce à Tristano, qui arrive avec une voiture. Lionello et Plumkett se mettent à la recherche des deux fugitives. Ils les retrouvent dans une partie de chasse princière et sous les habits de grandes dames. La situation est embarrassante pour la prétendue Marta. A la suite d'une si grande surprise et d'une telle déception, le pauvre Lionello perd momentanément la raison. Marta, en bonne princesse, ne songe plus qu'à réparer le mal qu'elle a causé. Elle recule encore devant une mésalliance. Heureusement que Lionello est aussi d'une grande naissance et que la reine consent à lui restituer, en même temps que ses biens, ses titres et sa faveur. Lionello ne peut croire à son bonheur qu'en revoyant lady Enrichetta habillée en servante et dans la même situation qu'au premier acte, c'est-à-dire au marché de Richmond, et lorsqu'il l'entend répéter cette romance de la Rose, dont la mélodie n'a cessé de vibrer dans son cœur.

Marta est, sinon par sa facture, du moins par son caractère, un ouvrage à la fois poétique et doux, mélancolique et rêveur, bien digne d'être l'opéra favori des Allemands. Son succès a été immense et peut offrir quelque analogie avec celui de la *Dame blanche* chez nous. Remarquons que c'est encore un sujet de provenance anglaise, aidé d'une mélodie irlandaise, qui a contribué à cette heureuse fortune. On ne peut cependant pas mettre cet ouvrage au rang des chefs-d'œuvre. Le travail harmonique est loin d'être irréprochable. Les intonations ne sont pas partout naturelles pour les voix; l'instrumentation n'offre guère de remarquable que l'accompagnement du quatuor du rouet. Mais c'est un opéra gracieux, très-bien conduit, et dans lequel l'intérêt ne languit jamais. Nous signalerons d'abord l'ouverture; dans le premier acte, le chant des servantes et le chœur :

> *Ecco suono mezzodi;*
> *Il mercato s'apre gia.*

Dans le second acte, le quatuor du rouet, le duo de Lionello et de Marta, dans lequel se trouve la célèbre mélodie irlandaise, et le finale du bonsoir. La chanson du *Porter*, chantée par Plumkett, le chœur des chasseresses, le morceau d'ensemble sont les morceaux saillants du troisième acte. Les deux duos du dernier acte sont peu remarquables. On a introduit dans la représentation au Théâtre-Lyrique la jolie romance : *Depuis le jour j'ai paré ma chaumière*, de l'*Ame en peine*, du même auteur, dont on a changé les paroles. Les rôles furent créés en Allemagne par le ténor Ander, la basse Formès et M^{lle} Zerr; au Théâtre-Italien, par Mario, Graziani, Zucchini, M^{mes} Saint-Urbain et Nantier-Didiée; au Théâtre-Lyrique par Montjauze, Barré et M^{lle} Nilsson.

MARTHE (SAINTE-), *Santa-Martha*, ville de la Nouvelle-Grenade, port franc sur la mer des Antilles, à 176 kilom. N.-E. de Carthagène, par 11° 15′ de latit. N. et 76° 34′ de longit. O.; 4,300 hab. Ch.-l. de l'Etat de Magdalena. Siége d'un évêché. Des vents violents du S.-O. y soufflent régulièrement en décembre et en janvier, et remplissent les maisons d'un sable blanc très-fin; il y a aussi une multitude d'insectes nuisibles, notamment des scorpions. Le port, vaste et commode, est entouré de tous les côtés, excepté à l'O., par de hautes montagnes, et défendu par des ouvrages très-forts. Au milieu du canal se dresse un rocher que surmonte un château commandant l'entrée du port. Les principaux éléments du commerce d'exportation sont le cacao, le coton, le café, le baume de Tolu, les bois de teinture, les cuirs, etc. Sainte-Marthe est l'entrepôt naturel du bassin de la Magdalena. La plaine environnante est très-fertile; on y cultive beaucoup de plantes potagères et de fruits. Cette ville fut fondée en 1554 par Ximénès Quesada, qui en fit un entrepôt; elle fut réduite en cendres en 1596. Pendant la guerre de l'indépendance, les partis s'en sont disputé la possession avec beaucoup d'acharnement. ‖ La province de Sainte-Marthe, entre celles de Julia à l'E. et de Carthagène à l'O., dans le N. de l'Etat de Magdalena, a 500 kilom. sur 100 et 60,000 hab. Elle est en grande partie couverte de montagnes escarpées. Quoique la température soit, en général, chaude et humide, les vents frais qui viennent des régions élevées la rendent très-supportable dans les plaines et les vallées où ils se font sentir. L'air est salubre et le sol est renommé pour sa fécondité. Les principales productions sont le maïs, le sucre, le tabac, le coton et la vanille. Il y croît des palmiers dont on tire du vin, du bois de Brésil, et une espèce d'arbre dont les feuilles onctueuses sont employées par les naturels en place de savon. Les vallées nourrissent un grand nombre de bestiaux, notamment des mules. La côte est poissonneuse. Le règne minéral y est peu important; il y a cependant des mines d'or et de cuivre.

MARTHE (sainte), sœur de Lazare. Jésus allait quelquefois les visiter, et c'est à la prière des deux sœurs qu'il ressuscita Lazare. Au moyen âge, cette sainte fut l'héroïne de récits fabuleux très-populaires, surtout dans le midi de la France; nous en donnons le récit d'après Jacques de Voragine.

Marthe, selon la légende, descendait d'une race royale; elle avait avec sa sœur Madeleine des droits à la possession de trois villes, Magdalon, Béthanie et Jérusalem. Elle ne se maria point, et elle n'eut jamais de commerce avec aucun homme; elle s'était consacrée entièrement à servir Notre Seigneur Jésus-Christ. Lorsque les disciples se dispersèrent, elle et son frère Lazare et sa sœur Madeleine et le bienheureux Maximin s'embarquèrent sur un navire qui n'avait ni voiles, ni rames, ni gouvernail, car les infidèles en avaient tout enlevé; ce bâtiment vint aborder à Marseille. Ils se rendirent de là dans la povince d'Aix, et ils convertirent beaucoup de monde. Il y avait alors le long du Rhône, dans un bois entre Arles et Avignon, un dragon qui était comme un poisson à partir de la moitié du corps, plus gros qu'un bœuf, plus long qu'un cheval, et qui avait la gueule garnie de dents énormes; il attaquait tous les voyageurs qui passaient sur le fleuve, et il submergeait les embarcations. Il était venu par mer de la Galatie en Asie, où il avait été engendré d'un serpent marin, et tout ce qu'il touchait était frappé de mort. Marthe, émue des prières du peuple, entra dans le bois, où elle trouva le monstre qui était à manger, et elle jeta sur lui de l'eau bénite, et elle lui présenta une croix. Alors le monstre, devenu doux comme un agneau, se laissa attacher; Marthe lui passa sa ceinture autour du cou, et le peuple vint le tuer à coups de lance et de pierres. Et ce dragon s'appelait la Tarasque, et, en mémoire de cet événement, cet endroit a été appelé Tarascon.....

La bienheureuse Marthe, ajoute la légende, demeura en cet endroit, où elle se consacrait tout entière à l'oraison et au jeûne; elle y réunit un grand nombre de sœurs, et y fonda une basilique en l'honneur de la sainte Vierge. Elle fut ensevelie à Tarascon, et pendant longtemps des miracles se firent sur son tombeau.

Marthe (RELIGIEUSES DE Sainte-). Plusieurs congrégations ont été placées sous l'invocation de sainte Marthe. Nous parlerons ici des plus importantes.

Vers le milieu du XV^e siècle fut fondée en Bourgogne, sous le nom de religieuses de Sainte-Marthe, une congrégation d'hospitalières, qui tire son origine des béguines des Pays-Bas. Cette congrégation eut pour premier noyau six béguines appelées de Malines par Nicolas Rollin, chancelier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour desservir l'hôpital de Beaune. Le nouvel institut se répandit rapidement dans le duché et le comté de Bourgogne. Les hospitalières de Sainte-Marthe ne faisaient que des vœux simples d'obéissance et de chasteté; elles étaient libres de quitter l'habit quand bon leur semblait. Elles desservaient en Bourgogne un grand nombre d'hôpitaux, dont les plus importants étaient ceux de Beaune et de Chalon-sur-Saône. Les malades de tout rang et de toute qualité étaient reçus dans ces établissements; les pauvres y étaient traités gratuitement, mais les riches devaient subvenir aux frais de leur nourriture et des médicaments qui leur étaient fournis. L'hôpital de Beaune contenait des appartements installés avec un véritable luxe, et destinés aux gentilhommes du pays et aux plus riches bourgeois de la ville qui, en cas de maladie, s'empressaient de venir réclamer les bons soins des religieuses de Sainte-Marthe. On trouvait des appartements du même genre dans l'hôpital de Chalon-sur-Saône.

Une autre congrégation, sous l'invocation de sainte Marthe, fut fondée en 1717 à Paris, par Elisabeth Jourdain, veuve du sieur Théodore, sculpteur du roi, dans le but de procurer une éducation chrétienne aux jeunes filles du faubourg Saint-Antoine. Elle fut installée dans une maison de la rue de la Muette, et subsista jusqu'à la Révolution.

Une congrégation des religieuses de Sainte-Marthe fut fondée à Romans, dans le département de la Drôme, en 1813, dans le but de recueillir les jeunes filles pauvres et de leur donner de l'instruction; les écoles dirigées par la congrégation sont partout gratuites pour la classe indigente; les enfants y sont entretenus et nourris gratuitement; on leur apprend un état et on les forme au service domestique; les sœurs ne se bornent pas aux soins de l'éducation, elles visitent les malades et les pauvres.

La congrégation des sœurs de Sainte-Marthe, dont la maison mère est à Périgueux, fut instituée en 1643, dans l'Hôtel-Dieu de cette ville. Le but de cet institut, qui a survécu à la Révolution et qui dessert de nombreux hôpitaux, est de donner des soins aux pauvres malades.

Nous citerons encore la congrégation des sœurs de Sainte-Marthe ou sœurs des orphelins, fondée à Grasse en 1831, et qui compte un certain nombre de maisons dans le diocèse de Fréjus.

MARTHE (Anne BIGET, dite sœur), philanthrope, née à Thoraise, près de Besançon, en 1748, morte en 1824. Elle était déjà connue par sa charité, lorsqu'en 1792 la suppression des couvents l'obligea de quitter celui de la Visitation, dans sa ville natale, où elle était tourière. Dès l'an IX, la société d'agriculture de Besançon lui décernait une médaille portant cette légende : *Hommage à la vertu*. Mais c'est pendant les grandes guerres de l'Empire que la bienfaisance de sœur Marthe se manifesta à l'égard des soldats étrangers qui encombraient les prisons ou les hôpitaux de la ville. Lors du blocus de Besançon en 1814, elle distribuait tous les jours la soupe à plus de mille infortunés; elle allait à la rencontre des militaires blessés, leur porter le premier appareil. Le nom de cette digne fille était devenu populaire. Une croix particulière, frappée en son honneur, lui fut envoyée par le gouvernement français, et tous les souverains étrangers, à l'exception de celui de l'Espagne, la récompensèrent par des médailles d'or.

MARTHE (SCÉVOLE DE **SAINTE-**), poëte latin moderne. V. SAINTE-MARTHE.

Marthe la Folle, poëme de Jasmin (1844). Le sujet de cette idylle dramatique, pleine à la fois d'émotion et de rire, est emprunté à la réalité. Le poëte a connu son héroïne, morte à Agen en 1834. « Nous autres petits drôles, dit-il, nous la tourmentions sans crainte, quand elle sortait pour remplir son petit panier vide. Pendant trente ans on a vu la pauvre idiote tendre les mains à notre charité. Dans Agen, on disait quand elle passait : *Maltro! un souldat!* (Marthe! un soldat!); et Marthe, qui avait peur des soldats, fuyait vite. Aussi, elle ne sortait que deux fois la semaine, et le peuple disait en la rencontrant : *Maltro sort, diou abé talen!* (Marthe sort, elle doit avoir faim!). Le poëte, se souvenant du gracieux fantôme de la pauvre folle, de sa gentillesse sous les haillons, de sa terreur quand passait un militaire, se prend d'intérêt pour cette créature étrange, et recherche son passé. La scène s'ouvre en 1798, le jour du tirage au sort des conscrits du village. Marthe et sa compagne Annette, attendent sur les bords du Lot, entre les touffes d'ormes, le retour des jeunes gens du pays. *L'anxiété leur serre le cœur*; car elles ont toutes deux leur amoureux parmi les conscrits. Annette propose de tirer les cartes et d'interroger ainsi l'avenir; Marthe y consent, et voilà que, tremblantes, elles *tentent le sort. Le hasard d'abord favorise* Marthe; Marthe espère, mais bientôt survient une fatale *dame de pique*, présage de quelque malheur. Au même moment, le chemin retentit du bruyant tapage du tambour, des fifres et des joyeuses chansons. C'est le cortége des heureux, des épargnés, qui passe. Marthe s'élance à la petite fenêtre de sa chambre, et bientôt elle retombe évanouie; elle a *bien vu le fiancé d'Annette dans la bande* joyeuse, mais le sien, Jacques, y manquait. Deux semaines plus tard, la légère Annette sort de l'église en toilette de mariée, tandis que de la maisonnette de Marthe s'en va un conscrit, la larme à l'œil, le sac sur le dos, après avoir dit à la pauvre fille toute baignée de pleurs : « *On peut revenir de la guerre, at-* » *tends-moi à l'autel.* » Le second chant est rempli par les peintures familières de la vie de Marthe, attendant son fiancé. Elle travaille sans cesse pour grossir son petit pécule, et l'ingrat ne lui donne pas de ses nouvelles. Lasse des tortures que lui cause l'absence de Jacques, elle vend tout ce qu'elle possède et se décide à racheter son amoureux. 2,000 francs économisés sou par sou sont portés par elle au curé, qui doit les faire parvenir à Jacques, mais sans lui nommer celle qui les envoie : il le devinera bien. Enfin Jacques, racheté, est en marche pour revenir au pays. Enfant naturel, il croit que sa mère s'est décidée à le reconnaître, et que c'est à sa générosité qu'il doit sa libération. Marthe, heureuse de cette *nouvelle que lui apporte le curé, se réserve* de détromper son amoureux, et jouit par avance de sa surprise, de sa reconnaissance. Enfin le grand jour arrive, et tout le village court à la rencontre du soldat : Jacques n'est pas seul, il revient avec une femme, la sienne! Un cri aigu s'échappe de la foule..., on croit que Marthe va mourir. Au contraire, elle fixe *gracieusement ses yeux sur Jacques; puis* elle rit... du rire de la folie! Bientôt, durant une nuit, la pauvre insensée s'échappe et s'enfuit dans les rues d'Agen. C'est là, dit en terminant le poëte, que, pendant trente ans, on la vit mendier son pain; quand elle sortait de son réduit, deux fois par semaine, on disait : « Marthe sort, elle doit avoir faim; » et les enfants s'amusaient à la faire fuir, en lui criant : « Marthe, un soldat! »

Ce poëme est un des meilleurs de Jasmin. « C'est, dit M. Ch. Labitte, une fraîche idylle où sont semés avec art des traits de sensibilité et de naturel, et où l'on distingue de plus en plus ce rhythme habilement mélodieux, ce sentiment délicat des beautés naturelles qui ont fait goûter depuis longtemps les vers du coiffeur gascon. Ce qui plaît surtout dans le talent de Jasmin, c'est qu'il a un idéal à lui, et qu'il cherche sérieusement à l'atteindre. Son élégance est savante et travaillée; il combine longuement ses effets, surtout quand ils sont simples. »

MARTI (Emmanuel), érudit espagnol, savant linguiste, né à Oropesa, dans le royaume de Valence, en 1663, mort le 21 avril 1737. Comme il écrivit beaucoup en latin sous le nom de **Martinus**, et que c'est dans cette langue que son biographe, Gregorio y Mayans, a écrit sa vie, il est souvent appelé, par les littérateurs étrangers, **Martinez, Martin** ou **Martini.** Il fit preuve, dès son enfance, d'une précocité singulière et eut, pour apprendre les langues, une facilité qui rappelle celle du fameux Pic de la Mirandole. A dix ans, il composait de jolis vers latins; à vingt-deux ans, il parlait et écrivait le grec avec autant de facilité que l'italien et l'espagnol; cependant il l'avait appris presque seul, à l'aide d'un Hésiode tombé entre ses mains par hasard, mais il se perfectionna à Rome. L'Académie des *Infecondi* et celle des Arcadiens lui ouvrirent leurs portes; le cardinal Aguire et le duc de Medina-Cœli se le disputaient comme secrétaire. Le premier lui fit surveiller l'impression de son grand ouvrage, les *Conciles d'Espagne*, et il rendit le même service à don Nicolas Antonio pour sa *Bibliotheca vetus.* Le second, pour lui assurer des moyens d'existence, le fit pourvoir d'un bénéfice, le doyenné d'Alicante, et le nomma son bibliothécaire; mais la mort l'empêcha de pousser plus loin son protégé. Marti, antiquaire passionné, profita de son séjour en Andalousie pour faire faire des fouilles dans les ruines d'Italica; il en retira une précieuse collection de médailles et fit, sur l'amphithéâtre de cette vieille ville romaine, un travail qui se trouve dans les *Antiquités* de Montfaucon, ainsi que la *Description du théâtre de Sagonte.* Il réunit aussi une collection fort curieuse de manuscrits grecs, les comédies d'Aristophane, presque toutes les harangues de Démosthène, le *Gorgias* de Platon, etc. Il était lié avec la plupart des savants de l'époque, principalement avec Interian d'Ayala et le marquis de Mondéjar, et entretenait avec eux une correspondance suivie. Malheureusement, en 1723, épuisé par le travail, il perdit la vue; depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée seulement quatorze ans plus tard, il ne fit que languir, privé de la joie des livres, des manuscrits, des médailles qu'il aimait si passionnément.

La liste de ses ouvrages est fort variée; l'érudition y coudoie la poésie, et il y a bien aussi une petite place réservée au badinage. C'est d'abord la *Solitude*, imitation des *Sylves* de Gongora (Valence, 1682), puis un autre recueil de poésies bizarres, *Amalthea geographica*, où il chante les métaux, les pierres et les plantes, les oiseaux et les quadrupèdes; *De Tiberis alluvione* (1688, in-4°); *Epistolarum libri XII* (Madrid, 1635, in-8°), recueil publié par Mayans, et qui témoigne de la vaste érudition de Marti; *Oratio pro crepitu ventris habita ad patres crepitantes* (Cosmopoli, 1768); nous ne traduirons pas le titre de ce badinage, assez dans le goût des savants du XVI^e siècle; de plus, quatre comédies, dont trois ont été jouées avec succès : *Amar y no amar a un tiempo, Que mas infierno que amor, Tener de ti mismo zelos*, et une imitation du théâtre grec, *Ulysse et Pénélope.*

Comme exemple de sa prodigieuse facilité, on cite une traduction qu'il s'amusa à faire, pour un de ses amis, d'un grand nombre d'épigrammes de Martial. Il les traduisit en vers grecs. Il est vrai que son ami, Ayala, pour ne pas rester en compte, lui envoya aussitôt un Anacréon en vers latins. D. Gregorio Mayans a écrit en latin la biographie de Marti, pour qui il eut la plus grande vénération : *Emmanuelis Martini ecclesiæ Alonensis decani vita, scriptore Gregorio Mayansio* (Amstelodami, 1788). Il l'y compare à l'éminent philosophe Louis Vivès, et il a rempli cet essai sur la vie de son ami des renseignements les plus précieux sur les lettrés du règne de Philippe V. Emmanuel Marti avait pour amis les hommes les plus savants de l'Europe, le Père Montfaucon, l'Italien Gravina, Fabretti, et surtout Maffei, à qui il envoya un très-grand nombre d'inscriptions inédites.

MARTIA ou **MARCIA MAJONIA**, maîtresse de l'empereur Commode, qui vivait au II^e siècle de notre ère. On croit qu'elle était chrétienne et qu'elle usa de son influence sur Commode pour l'empêcher de persécuter les adeptes de la religion nouvelle. L'empereur, qui aimait à singer Hercule, faisait souvent habiller sa concubine en Amazone, et donna, en son honneur, le nom d'*Amazonius* au mois de janvier. Martia, ayant appris par hasard que son farouche et sanguinaire amant l'avait portée sur une liste de proscription, prévint son projet en l'empoisonnant, puis en le faisant étrangler par un gladiateur (192).

MARTIAL, ALE adj. (mar-si-al, a-le — lat. *martialis;* du nom de *Mars,* dieu de la guerre). Guerrier, habile à la guerre, belliqueux : *Des peuples* MARTIAUX. *Avoir l'humeur* MARTIALE.

— Qui est propre aux personnes belliqueuses : *Ardeur* MARTIALE. *Tournure* MARTIALE.

— Mythol. rom. Surnom de Jupiter et de Junon.

— Antiq. rom. *Jeux martiaux*, Jeux qu'on célébrait à Rome le 1^{er} août, en l'honneur du dieu Mars. ‖ *Larins martiaux*, Prêtres de Mars, dont les rites étaient empruntés aux habitants de Larinum.

— Jurispr. milit. *Cour martiale*, Conseil de guerre, tribunal militaire. Se dit particulièrement du tribunal créé après le 10 août, pour juger les Suisses et les autres défenseurs des Tuileries. ‖ *Loi martiale*, Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas prévus, et en observant certaines formalités : *La* LOI MARTIALE *vient d'être proclamée dans le département.* ‖ C'est aussi le nom d'une loi anglaise sur les attroupements.

— Anc. pharm. Se disait des substances dans lesquelles il entre du fer, métal consacré à Mars : *Pyrite* MARTIALE. ‖ Substantiv. : *Les* MARTIAUX.

— s. f. Hist. litt. Nom des assemblées littéraires que l'abbé Dangeau tenait chez lui tous les mardis.

— **Syn. Martial, belliqueux, guerrier**, etc. V. BELLIQUEUX.

— **Encycl.** *Loi martiale.* C'est le nom que l'on donne, en Angleterre surtout, à la loi militaire, plus sévère et entourée de moins de formalités dans son exécution que la loi civile. Dans certains cas, lorsqu'il y a sédition, et que les lois ordinaires ne paraissent pas suffire à protéger la vie et la propriété des citoyens, alors la loi *martiale* est proclamée, et la force militaire est appelée à rétablir l'ordre. En Angleterre, il n'y a que l'autorité locale qui ait le droit de proclamer la loi *martiale.* Si elle abuse de ses pouvoirs dans cette circonstance, elle est justiciable du juge ordinaire, et responsable. La loi *martiale* anglaise, *mutinery-act*, a été votée sous le règne de Guillaume III, à la suite des cruautés que l'ancienne loi, beaucoup plus dure, avait permis d'exercer lors de la révolte du duc de Monmouth. Le *mutinery-act* doit être renouvelé chaque année. Ce n'est qu'après la lecture publique de cette loi, de même qu'après la suspension de l'*habeas-corpus* dans la localité indiquée, et pendant un laps de temps déterminé, et encore seulement une heure après l'accomplissement de ces formalités, que la force armée peut intervenir pour disperser les perturbateurs. Pour l'Irlande, des lois particulières existent; mais il faut également qu'elles soient renouvelées tous les ans.

En France, on a appelé loi *martiale* la loi du 21 octobre 1789, qui prescrivait aux municipalités l'emploi de la force militaire contre tous attroupements qui semblaient menacer la paix publique. Cette loi fut rendue à la suite des désordres que la famine avait occasionnés dans Paris. Des attroupements stationnaient à la porte des boulangers; on demandait la baisse du prix du pain, et l'on affirmait que les boulangers cachaient une partie des fournées destinées au peuple. Un de ces malheureux, du nom de François, chez qui l'on trouva effectivement quelques pains, quoiqu'il eût annoncé qu'il avait tout livré, fut conduit par la multitude à la place de Grève, pendu à une lanterne, et sa tête fut promenée par la ville au bout d'une pique. La Commune se réunit à la nouvelle de ce triste événement, et elle envoya à l'Assemblée nationale une députation pour la supplier d'assurer les subsistances et de rendre une loi *martiale*, sans laquelle elle ne pouvait plus répondre de l'exécution des décrets. Robespierre, Buzot et plusieurs autres membres repoussèrent avec énergie l'idée d'une pareille loi : « Ce n'est pas la multitude qui est coupable, disaient-ils, surtout lorsqu'elle manque de pain! En vain direz-vous au peuple : « Sois tranquille; » il ne peut l'être que lorsqu'il vous verra sérieusement occupés du soin de le nourrir ou de le venger! » Barnave, Pétion, Mirabeau, Duport soutinrent au contraire la nécessité d'une répression vigoureuse. Ils l'emportèrent, et le comité de constitution fut chargé de s'occuper, séance tenante, d'un projet de loi contre les attroupements; *quelques heures après, la loi était* rendue. D'après cette loi, intitulée : loi *martiale* contre les attroupements, chaque fois que les circonstances sembleraient nécessiter sa proclamation, le canon d'alarme devait être tiré, et un drapeau rouge arboré à la principale fenêtre de la maison de ville et promené dans toutes les rues. A l'aspect de ce drapeau, tout attroupement avec ou sans armes devait se disperser; s'il ne se dispersait pas, les magistrats municipaux devaient sommer les personnes attroupées de dire quelle était la cause de leur réunion et quels étaient leurs griefs. Ces personnes étaient autorisées à nommer six d'entre elles pour exposer leurs réclamations. Après quoi, si le rassemblement continuait, trois sommations étaient faites, dont la première ainsi conçue : « Avis est donné que la loi *martiale* est proclamée, que tous attroupements sont criminels : on va faire feu, que les bons citoyens se retirent! » A la seconde et à la troisième sommation, il suffisait de dire : « On va faire feu, que les bons citoyens se retirent! » Les trois sommations faites, la force militaire devait être à l'instant déployée.

Il fut fait de cette loi une terrible application, au Champ-de-Mars, dans la journée du 17 juillet 1791. V. MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS.

Après le 31 mai 1793, un des premiers actes de la Montagne victorieuse fut d'abolir cette loi si impopulaire. Elle est aujourd'hui remplacée par une législation beaucoup plus rigoureuse : l'état de siége.

MARTIAL (Marcus Valerius MARTIALIS), célèbre poëte latin, né à Bilbilis, en Espagne, province de Tarragone, l'an 43 après J.-C., mort vers l'an 104. Il quitta l'Espagne vers l'âge de vingt ans, et vint à Rome chercher fortune. Le peu qu'on sait de lui, on ne l'apprend que par ses propres vers, car, sauf Pline, aucun de ses contemporains ne l'a mentionné; les écrivains de la génération suivante n'ont transmis sur lui aucun détail. A l'aide de rapprochements ingénieux entre diverses de ses épigrammes, on est parvenu à reconstituer sa vie intime; elle est peu édifiante. Pendant les trente-cinq années qu'il passa à Rome, comme on ne lui voit occuper aucun emploi, et que le produit des œuvres littéraires était nul, ou à peu près, on est certain qu'il ne vécut que des libéralités de Titus et de Domitien, dont il se constitua le flatteur en titre, sans compter celles dont le gratifièrent de riches particuliers, heureux de l'avoir à leur table et de s'épargner les traits de son esprit caustique. Il finit par acquérir ainsi quelque fortune; il possédait une maison à Rome, une villa à Nomentum, qu'il a souvent célébrée; Domitien lui concéda les priviléges de l'ordre équestre, le rang de tribun et les exemptions d'impôts accordées aux pères de trois enfants (*jus trium liberorum*), quoiqu'il ne fasse nullement mention d'une paternité quelconque, sauf celle de ses œuvres. Mais cette opulence, si toutefois il ne l'a pas surfaite, dut être éphémère; car Pline le Jeune fut obligé de lui payer son voyage lorsqu'il voulut aller finir ses jours dans sa patrie. « J'apprends que Martial est mort, dit Pline dans une de ses lettres, et j'en ai beaucoup de chagrin. C'était un esprit agréable, vif, piquant. Il avait dans ses écrits beaucoup de sel et de fiel, et non moins d'honnêteté. A son départ de Rome, je lui donnai de quoi faire le voyage. Je devais ce petit secours à notre amitié; je le devais aux vers qu'il a faits pour moi. » Lorsqu'il se retira à Bilbilis, il était veuf et sans enfants; il se remaria avec une femme riche, nommée Marcella, sur les domaines de laquelle il vécut. Sa mort, survenue peu de temps après, ne lui laissa pas le temps de jouir de cette tardive aisance. Martial tient une place à part dans l'histoire de la littérature latine; auteur de courtes pièces de poésie, dont les plus longues ne dépassent pas quarante vers, il nous est parvenu en entier. Ses épigrammes, au nombre de quinze cent soixante-cinq, divisées en quatorze livres, sont intactes, dans la disposition qu'il leur avait donnée, avec les avis et dédicaces dont il les avait fait précéder. On ne peut guère douter que ce ne fût leur licence, dont les moines copistes de manuscrits étaient friands, qui leur a valu cette intégrité, tandis que tant de belles œuvres plus chastes ont péri, faute d'être transcrites. Là-dessus grande indignation et regrets plaintifs des moralistes. Cependant la perte des poésies de Martial serait bien plus irréparable que celle de n'importe quel chef-d'œuvre littéraire. C'est que Martial a peint Rome au vif, et que sans lui nous ignorerions en grande partie les mœurs de son temps; car la satire de Juvénal, son contemporain, est trop hyperbolique, et d'ailleurs ne pénètre pas dans les détails journaliers de la vie. Martial, comme Mascarille, s'était proposé de mettre, non en rondeaux, mais en épigrammes, tous les faits saillants de son époque, les guerres, les triomphes, comme les querelles conjugales, les mésaventures amoureuses, les jeux du cirque et jusqu'aux simples faits divers. Mais quels faits divers on avait à raconter sous Domitien! Les combats de lions et d'ours, d'éléphants et de rhinocéros, les supplices raffinés, Lauréolus mis en croix et dévoré par les bêtes, une Pasiphaé de rencontre livrée aux ardeurs d'un taureau, tels sont les amusements chantés d'abord par le poëte. Mais ensuite il nous fait pénétrer bien plus profondément dans la corruption de ses contemporains; en recueillant tous les bruits du jour, les cancans, les médisances, pour les tourner artistement en vers, en accablant d'invectives ses ennemis et ses rivaux, il nous montre quels vices honteux gangrenaient cette société pourrie. Les monstrueuses débauches de la Rome impériale apparaissent étalées avec un cynisme complaisant. « Il est difficile, dit M. Pierron, de ne pas traiter sévèrement un poëte qui semble étranger aux plus simples notions de la morale et presque à tout sentiment de pudeur. Martial se complaît dans l'obscénité, il s'y vautre avec une satisfaction manifeste. » Quelques critiques ont été plus indulgents. M. Nisard dit qu'il était moraliste à sa manière; que, vivant au milieu de gens vicieux, il était bien obligé de partager leurs vices, et qu'il se vengeait de cette dépravation subie malgré lui en la dénonçant. Malheureusement, on voit trop que Martial aimait le vice pour lui-même, et non *par contrainte. S'il raconte les turpitudes de* ses contemporains, il ne cache pas les siennes, et elles dénotent un homme aussi dépravé que les autres; il y a seulement dans ces aveux une candeur dont on doit lui tenir compte. Sans doute il ne s'accuse pas de tous les vices honteux qu'il flétrit chez les Nœvolus, les Gallus et les Mamurra; mais qu'on juge de ses mœurs : dans une épigramme, il regrette de n'avoir pas acheté un jeune esclave qui le tentait, et ce qu'il ajoute montre assez qu'il ne le voulait pas seulement pour lui servir à boire (I, 59); dans une autre, il déclare à sa femme qu'il va la mettre à la porte parce qu'elle n'a pas pour lui certaines complaisances, qu'il énumère (XI, 104) :

Uxor vade foras, aut moribus utere nostris.....;

et dans une pièce du même livre (XI, 43), il lui adresse des sarcasmes encore plus obscènes. Une vieille veut coucher avec lui; il accepte, mais à condition qu'elle lui donnera de l'argent, du vin, une maison, des esclaves, de la vaisselle plate et quelques arpents de biens au soleil; et il ajoute en riant :

Non opus est digitis; sic mihi, Phylli, frica.

Et les festins où il est convié! montre-t-il assez la soif et le ventre goulu d'un parasite? Malheur à l'amphitryon si les bons plats lui ont passé sous le nez, si les meilleurs vins ne lui ont pas été offerts! Il s'en venge par une satire sanglante (III, 82). Ce qui le sauve, c'est qu'il a fait de cette épigramme, une de ses plus longues, une véritable esquisse de maître : c'est, en raccourci, le festin de Trimalcion. Quant aux courtisanes, il était de ceux dont on dit : il les connaît toutes ! Par lui on sait leurs noms, leurs demeures, leurs prix, leurs habitudes et leurs talents divers. Il discute, en homme expert, tous les raffinements de la lubricité. Cependant de temps à autre il s'échappe de ce bourbier ; il compose artistement de petits tableaux de mœurs irréprochables ; il a des amis qu'il aime et dont il célèbre les anniversaires : Pline, Quintilien, Frontin, Juvénal, Silius Italicus, Valerius Flaccus ; il sait tourner pour eux une louange délicate ; il aime les champs, et, quand il en parle, c'est avec une poésie concentrée bien éloignée des ordinaires fadeurs bucoliques montrant ainsi qu'il ne prend pas un thème banal, mais qu'il rend une impression vivement sentie. C'est ce mélange singulier des qualités les plus contraires qui fait l'originalité de Martial.

Comme poëte, c'est un des plus savants, un des plus habiles à manier la langue et le rhythme. « Homme de goût, malgré tout son libertinage d'esprit, dit M. Nisard, Martial n'avait pas l'ardeur de nouveauté des poëtes d'imagination, ni cette négligence propre à toutes les poésies ambitieuses. Ses petites pièces sont pour la plupart, dans l'expression, timides et travaillées. Martial se souvenait des préceptes d'Horace ; il composait pour l'oreille fine de quelque Metius. Ses poésies n'étaient pas de celles qui se lisent en public ; elles sont à la fois trop courtes et de trop peu d'apparat, et ne comportent ni les éclats de voix, ni le geste théâtral, ni toutes les pantomimes dont les faiseurs d'épopées accompagnaient leurs solennelles lectures. De là la simplicité de Martial, sa concision, sa clarté, sauf un reste de barbarie espagnole. Mais les poëtes qui ont plus de qualités que de défauts doivent être caractérisés par leurs qualités : aussi est-il juste de ranger Martial parmi ceux qui savent être originaux, tout en restant fidèles à la tradition. Sa langue est de bon aloi, malgré quelques fautes qui lui viennent, soit de son pays, soit de concessions faites au goût du jour. »

Les *Epigrammes* de Martial, publiées pour la première fois au xv^{e} siècle (édition princeps, Rome, 1471, in-4^{o}), ont eu depuis un nombre considérable de réimpressions et de traductions. Aucune de ces dernières n'est parfaite ; celle de l'abbé de Marolles fourmille de contre-sens (1655, 2 vol. in-8^{o}) ; celle du libraire Volland (Paphos, 1607, in-8^{o}), attribuée par lui à des « militaires, » est absolument inepte ; des périphrases plus grossières que les mots crus la rendent illisible et le texte n'est pas mieux compris que dans celle de l'abbé de Marolles. La traduction de la collection Panckoucke, par M. Beau (1834, 4 vol. in-8^{o}), est bien meilleure ; mais tous les passages licencieux sont remplacés par des blancs et ces passages sont nombreux. M. Nisard enfin en a donné dans sa *Bibliothèque latine* une traduction qui serre de près le texte ; mais, lui aussi, a dû renoncer à rendre bien des vers obscènes. Notons encore une curieuse petite brochure : *Epigrammes contre Martial* (1835, in-8^{o}), où un philologue émérite, qui n'a point dit son nom, s'est amusé à relever toutes les âneries commises par les traducteurs de son poëte favori.

MARTIAL (saint), premier évêque de Limoges. Il vivait, selon les uns, au I^{er} siècle de notre ère et fut un des soixante-douze disciples présents à la descente du Saint-Esprit sous forme de langues de feu ; selon d'autres, il existait au III^{e} siècle, du temps de Dèce, et cette opinion a été le plus généralement acceptée. D'après la légende, Martial quitta Rome pour se rendre dans les Gaules avec Alpinien et Austriclinien, prêcha l'Evangile à Bordeaux, à Poitiers, à Saintes, établit son siége épiscopal à Limoges et fit de nombreuses conversions. La fête de ce saint, à qui on a attribué de nombreux miracles, se célèbre le 30 juin.

MARTIAL DE PARIS, plus connu sous le nom de **Martial d'Auvergne**, écrivain et poëte, né à Paris vers 1440, mort en 1508. Il fut procureur au parlement de Paris et notaire au Châtelet. A l'exemple de beaucoup de ses confrères, il cultiva les lettres, la poésie, l'histoire, et il peut être regardé, dit l'abbé Goujet, comme l'homme de son siècle qui écrivait le mieux et avec le plus d'esprit. Parmi ses ouvrages, qui eurent un très-grand succès, nous citerons : les *Arrêts d'amour* (Paris, 1528), recueil en prose de cinquante et une pièces badines et assez ingénieuses, dont les poëtes provençaux lui avaient donné le modèle, et sur lesquelles un jurisconsulte, Benoît de Court, a écrit en latin un commentaire, où il discute avec le plus grand sérieux et avec un grand étalage d'érudition les questions de droit civil que soulèvent les jeux d'esprit de Martial. Les *Arrêts d'amour* ont été publiés avec le commentaire de Court à Lyon (1538), et réédités un grand nombre de fois ; *Vigiles de la mort du roi Charles VII, à neuf psaumes et neuf leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie dudit roi* (Paris, 1490, in-fol.). Cet ouvrage, qui contient de 6,000 à 7,000 vers et obtint un succès populaire, est le récit des événements du règne de Charles VII d'après les chroniques de Jean Chartier et du héraut Berry, auxquelles Martial a ajouté quelques particularités intéressantes. A la place des psaumes qu'indique le titre, on trouve des récits historiques et, au lieu des leçons, des complaintes sur la mort du roi ; l'*Amant rendu cordelier en l'observance d'amour* (Paris, 1490, in-4^{o}), poëme de 233 strophes, chacune de huit vers de quatre pieds ; les *Dévotes louanges à la Vierge Marie* (Paris, 1492, in-4^{o}). Les *Poésies de Martial de Paris, dit d'Auvergne* ont été réunies et publiées à Paris (1724, 2 vol. in-8^{o}).

MARTIAL DE BRIVES ou **DE BRIVE** (DUMAS, plus connu sous le nom du Père), poëte français, né à Brive, dans le Limousin, mort en 1656. Il était fils d'un président du parlement de Toulouse, qui lui fit faire ses études de droit ; mais le jeune homme abandonna bientôt après le monde pour entrer chez les capucins, se livra à la prédication, puis passa le reste de ses jours dans son couvent, où il composa un grand nombre de poésies religieuses. Ses vers, fort médiocres du reste, ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres poétiques et saintes* (Paris, 1655) et réédités sous celui de *Parnasse séraphique* (Lyon, 1660).

MARTIALIS GARGILIUS, historien romain qui vivait au III^{e} siècle de notre ère. Il composa sur la vie d'Alexandre Sévère un ouvrage, aujourd'hui perdu, contenant des renseignements exacts, mais dépourvu, d'après Vopiscus, d'éloquence et de philosophie. On a découvert, sur le traitement des bœufs, sur les propriétés médicales et nutritives des plantes et des fruits, des fragments portant le nom de Martialis Gargilius ; mais on ignore si l'auteur de ces morceaux et l'historien de Sévère sont le même personnage. Gesner a publié le premier de ces fragments dans les *Scriptores rei rusticæ veteres latini* (Leipzig, 1735), et Maï a réuni en un volume, à Lunebourg (1832), les trois fragments de cet auteur qu'il avait découverts au Vatican.

MARTIALISER v. n. ou intr. (mar-si-a-li-zé — rad. *martial*). Faire la guerre : *J'*AI *politiqué, financé,* MARTIALISÉ *de reste.* (Frédér.) ‖ Inus.

MARTIALITÉ s. f. (mar-si-a-li-té — rad. *martial*). Caractère de ce qui est martial : *La* MARTIALITÉ *d'une nation.* ‖ Peu usité.

MARTIANAY (dom Jean), écrivain et dominicain français, né à Saint-Sever-Cap, dans le diocèse d'Aire, en 1647, mort à Paris en 1717. Il apprit le grec et l'hébreu et professa l'exégèse biblique dans divers couvents de son ordre. Plein de douceur et d'aménité dans ses relations privées, dom Martianay accablait de duretés et de sarcasmes, dans ses écrits, ceux qui se permettaient d'avoir une opinion contraire à la sienne. C'est ainsi qu'il soutint des polémiques violentes avec les érudits Simon et Leclerc et avec le Père Pezron, abbé de La Charmoye. On a de lui de nombreux ouvrages qui attestent plus de savoir et d'imagination que de jugement et d'esprit critique. Nous nous bornerons à citer de lui : *Défense du texte hébreu et de la chronologie de la Vulgate* (1689) ; *Continuation de la défense du texte hébreu et de la Vulgate pour la véritable tradition des Eglises chrétiennes* (Paris, 1693) ; *Traité de la connaissance et de la vérité de l'Ecriture sainte* (Paris, 1694 et suiv.) ; *Traité méthodique* ou *Manière d'expliquer l'Ecriture par le secours des trois syntaxes, la propre, la figurée et l'harmonique* (Paris, 1704) ; *Vie de saint Jérôme* (Paris, 1706) ; *Méthode sacrée pour apprendre à expliquer l'Ecriture sainte par l'écriture même* (Paris, 1716), etc.

MARTIANO ou **MARZIANI** (Prosper), médecin italien, né à Reggio en 1567, mort à Rome en 1622. Il se fixa à Rome, où il acquit, comme praticien, une grande réputation. On a de lui : *Magnus Hippocrates Cous explicatus, sive operum Hippocratis interpretatio latina* (Rome, 1626, in-fol.). Ces commentaires ont été longtemps estimés.

MARTIANUS CAPELLA, écrivain encyclopédiste et philosophe latin. V. CAPELLA.

MARTICLES s. f. pl. Mar. Petites cordes qui aboutissent aux poulies d'un navire nommées araignées.

MARTIGAL, ALE s. et adj. (mar-ti-gal, a-le). Géogr. Habitant des Martigues ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MARTIGAUX. *La population* MARTIGALE.

MARTIGNAC (Etienne ALGAY DE), littérateur français, né à Brive en 1620, mort en 1698. Il se rendit à la cour, où il vécut dans l'entourage du duc d'Orléans, puis s'adonna à ses goûts littéraires. Il fit paraître le premier, dit Voltaire, une traduction supportable de *Virgile* et d'*Horace*, traduisit les poésies d'*Ovide*, les satires de *Perse* et de *Juvénal*, quelques comédies de *Térence* et publia, outre ces traductions claires et exactes, mais dépourvues d'élégance et de correction, les ouvrages suivants : *Mémoires concernant ce qui s'est passé en France de plus considérable depuis* 1608 *jusqu'en* 1636 (Amsterdam, 1683), livre curieux, mais mal écrit ; *Entretiens sur les anciens auteurs concernant leur vie et le jugement de leurs œuvres* (Paris, 1694) ; *Eloges historiques des évêques et archevêques de Paris qui ont gouverné cette Eglise depuis environ un siècle* (Paris, 1698), etc.

MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Silvère GAYE, vicomte DE), homme politique, magistrat et publiciste, né à Bordeaux en 1776, mort en 1832. Ancien secrétaire de Sieyès en 1798, il était, lors de la Restauration, avocat dans sa ville natale et s'était fait connaître déjà par de brillants plaidoyers aussi bien que par quelques compositions littéraires d'un genre spirituel et léger, entre autres un agréable vaudeville, *Esope chez Xanthus*. Il appartenait à la société royaliste, et il paraît qu'il rendit quelques services à la duchesse d'Angoulême pendant son séjour dans la capitale de la Gironde lors du retour de l'île d'Elbe. En 1815, il en fut récompensé par un siége d'avocat général à la cour royale de Bordeaux, puis fut nommé procureur général à Limoges. Nommé député de Marmande en 1821, il vint siéger dans la majorité ministérielle, soutint le cabinet Villèle et figura avec assez d'éclat dans les luttes de tribune contre l'opposition. Nous reproduisons ici l'appréciation suivante de son talent d'orateur, bien qu'elle se rapporte à une époque postérieure de sa carrière parlementaire.

« M. de Martignac a été ministre, député, homme de lettres. Comme ministre, il a rendu à la liberté des services dont elle est reconnaissante, et il a préparé, plus qu'on ne pense, à son insu et sans le vouloir, la rapide et surprenante révolution de Juillet... Comme orateur, M. de Martignac aura une place dans la galerie des hommes parlementaires. Il captivait plutôt qu'il ne maîtrisait l'attention. Avec quel art il ménageait la susceptibilité vaniteuse de nos Chambres françaises ! avec quelle ingénieuse flexibilité il pénétrait dans tous les détours d'une question ! quelle fluidité de diction ! quel charme ! quelle convenance ! quel à-propos ! L'exposition des faits avait dans sa bouche une netteté admirable, et il analysait les moyens de ses adversaires avec une fidélité et un bonheur d'expression qui faisaient naître sur leurs lèvres le sourire de l'amour-propre satisfait. Pendant que son regard animé parcourait l'assemblée, il modulait sur tous les tons sa voix de sirène, et son éloquence avait la douceur et l'harmonie d'une lyre. Si, à tant de séductions, si, à la puissance gracieuse de sa parole, il eût joint les formes vives de l'apostrophe et la précision vigoureuse des déductions logiques, c'eût été le premier de nos orateurs, c'eût été la perfection même. Comme littérateur, M. de Martignac avait cette élégance naturelle et cet atticisme qui manquent à presque tous nos orateurs de la tribune et du barreau ; mais il n'avait pas cette richesse d'imagination, ces beaux effets de style, cette savante composition d'artiste, ces pensées fortes ou sublimes et ces délicatesses de goût qui constituent la différente manière de nos grands écrivains. » (Cormenin.)

Nommé conseiller d'État en 1822, il fut attaché l'année suivante, comme commissaire civil, à la triste expédition d'Espagne, dont il avait chaleureusement appuyé le projet. En cette qualité, il eut part à l'ordonnance d'Andujar rendue par le duc d'Angoulême, mais qui fut impuissante à modérer les violences de la faction absolutiste et cléricale.

A son retour, Martignac fut appelé au ministère d'Etat et anobli. A la Chambre, il continua de marcher tout à fait dans le sens du parti royaliste, soutint la loi sur l'élection septennale, celle sur le milliard des émigrés, mais s'attiédit successivement, du moins devint un royaliste plus modéré au spectacle des fureurs réactionnaires des ultras. En 1827, après la dissolution de la Chambre, les élections ayant fortement modifié dans le sens libéral la composition du parlement, le ministère Villèle dut se retirer, et Martignac, recommandé par l'ex-président du conseil, fut nommé ministre de l'intérieur (janvier 1828). Par son éloquence incontestable, sa souplesse méridionale, son esprit naturellement conciliateur, il eut une haute influence dans ce cabinet, qui a gardé son nom, bien qu'il n'en fût pas le chef. Définitivement converti à la politique de la modération et au libéralisme dynastique, associé à des hommes de la même nuance, Portalis, Hyde de Neuville, etc., il eut la plus large part aux réformes libérales qui s'accomplirent alors, et l'opinion publique lui en fit même exclusivement honneur. La censure fut abolie, la circulation des livres fut rendue libre, la liberté de la presse garantie, des mesures furent prises pour assurer l'indépendance et la sincérité des élections ; malgré les clameurs, les maisons d'éducation cléricales, notamment celles des jésuites, furent soumises à la surveillance et au régime de l'Université, etc. Sans doute, toutes ces concessions ne réalisaient pas complétement le programme de l'opposition nationale et ne répondaient pas encore à ce qu'on était en droit d'exiger ; mais il est incontestable qu'elles produisirent les effets les plus heureux sur les développements du parti libéral.

Cependant, Charles X, fantôme d'un autre âge, le type vieillot du ci-devant et de l'émigré, et qui ne comprenait rien à la France nouvelle, ne supportait son ministère qu'avec répugnance, ne se doutant nullement que le pays était bien au delà. Après avoir royalement dissimulé pendant quelque temps, tout en préparant un ministère de réaction pure, il attendit encore que le budget de 1830 fût voté, et, huit jours après la clôture de la session de 1829, le 9 août, il forma subitement un nouveau cabinet qui était un défi à l'opinion et qui se composait, comme on le sait, de Polignac, Peyronnet, Bourmont, etc., enfin de la fleur des ultras. Dès lors on put prévoir un coup d'Etat absolutiste et clérical. On sait assez ce que produisit cette politique insensée, qui eut pour aboutissement la révolution de 1830. Martignac était rentré dans la retraite et ne joua plus aucun rôle dans les événements. Lors du procès des ministres, en 1831, il défendit généreusement devant la cour des pairs le prince de Polignac, qui l'avait renversé du ministère. Dans les derniers temps de sa vie, il siégeait encore à la Chambre, mais il ne prenait plus que très-rarement la parole, sentant bien qu'il était l'homme d'une autre époque et d'une autre situation.

Nous avons donné ci-dessus l'appréciation de Cormenin sur l'éloquence à la fois facile, élégante et flexible de M. de Martignac ; nous y joindrons quelques traits empruntés à M. Guizot (*Mémoires*) :

« ... J'ai entendu un jour Dupont (de l'Eure) lui crier doucement de sa place en l'écoutant : *Tais-toi, sirène*. Son court ministère est la phase importante de sa vie. En temps ordinaire et pour un régime constitutionnel bien établi, c'eût été un aussi utile qu'agréable ministre ; mais il avait, dans la parole comme dans la conduite, plus de charme et de séduction que de puissance et d'autorité. Il n'apportait, soit dans le gouvernement, soit dans les luttes politiques, ni cette énergie simple, passionnée, persévérante, ni cette haute ambition de succès qui s'animent devant les obstacles ou dans les défaites, et qui souvent entraînent les volontés même lorsqu'elles ne changent pas les esprits. Plus épicurien qu'ambitieux, il tenait à son devoir et à son plaisir plus qu'à son pouvoir. »

Outre ses essais littéraires, M. de Martignac a écrit divers morceaux politiques et historiques, entre autres : *Bordeaux en mars* 1815 ou *Notice sur les événements qui ont précédé le départ de M^{me} la duchesse d'Angoulême* (1830) ; *Essai historique sur la révolution d'Espagne et l'intervention de* 1823, ouvrage qu'il eut à peine le temps d'achever et qui fut publié après sa mort, en 1832.

MARTIGNÉ, bourg de France (Mayenne), canton, arrond. et à 13 kilom. de Mayenne, sur l'étang de la Forge ; pop. aggl., 739 hab. — pop. tot., 2,161 hab. Source d'eau minérale, carbonatée, calcaire, sulfatée-sodique (14° Réaumur), pouvant être employée avec succès contre les fièvres intermittentes et l'anémie.

MARTIGNÉ-BRIAND, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Doué, arrond. et à 30 kilom. O. de Saumur, près de la rive gauche du Layon ; 1,963 hab. Sources d'eaux minérales froides, ferrugineuses ; établissement de bains, autrefois plus fréquenté. Carrières de pierre de taille ; commerce de vins et de bestiaux. Aux environs, antiquités gauloises, menhir, cromlech. Restes d'un château féodal ; ermitage creusé dans un roc voisin.

MARTIGNÉ-FERCHAUD, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), canton de Rethiers, arrond. et à 36 kilom. S.-O. de Vitré, sur le bord de l'étang qui porte son nom ; pop. aggl., 1,060 hab. — pop. tot., 3,754 hab. Fabrication de toiles, tanneries. Débris d'anciens châteaux ; grottes creusées de main d'homme. *L'usine métallurgique* de Martigné, qui était alimentée par les eaux de l'étang, a été ruinée par le traité de commerce avec l'Angleterre.

MARTIGNY, appelé successivement en latin *Octodurum, Forum Claudii, Vicus Veragrorum*, ville de Suisse, canton du Valais, à *28 kilom. S.-O. de Sion, sur la rive gauche* du Rhône et la rive droite de la Dranse, chef-lieu du district de son nom ; 1,385 hab. De la tour ruinée du château de la Bâtie, construit par Pierre de Savoie en 1260, et détruit au commencement du XVI^{e} siècle, on découvre une belle vue sur la vallée du Rhône. « Martigny, dit Lutz, occupe l'emplacement d'*Octodurum*, dont le nom s'est conservé dans le village d'Octan, détruit depuis longtemps par la Dranse. Il se trouvait dans la plaine un camp fortifié des Romains, où, 54 ans avant J.-C., Sergius Galba fut assiégé par les Véragres et les Sédunois, bien qu'il eût battu et repoussé ces derniers dans leurs montagnes. Galba se retira et brûla son camp et Octodurum. Jusqu'au VI^{e} siècle, Martigny fut la résidence des évêques du Valais. »

MARTIGUES (LES), en latin *Maritima Avaticorum*, ville de France (Bouches-du-Rhône), chef-lieu de canton, arrond. et à 40 kilom. S.-O. d'Aix, sur les bords de l'étang de Berre et à l'entrée des canaux qui mettent cet étang en communication avec la Méditerranée ; pop. aggl., 5,792 hab. — pop tot., 8,053 hab. Petit port de commerce ; école d'hydrographie ; consulats étrangers. Salines, pêcheries ; fabrication de soude et de produits chimiques ; chapellerie, atelier d'alésage, fonderie de fer, briqueterie réfractaire, construction de navires. Grand commerce de poissons salés, thons et huile. Pêche très-active, surtout de muges, dont les œufs desséchés se consomment sous le nom de boutargue. La position de cette ville, construite en partie sur les eaux, lui a fait donner le nom un peu ambitieux de Venise de la Provence. Elle a été formée par la réunion de trois petites localités : Saint-Geniez ou l'Ile, Ferrières et Jonquières, réunies en 1581. Les maisons sont généralement bien bâties et les rues bien percées; les canaux sont bordés de quais. Les trois parties de la ville sont réunies par des ponts-levis et des ponts en pierre. Parmi les édifices, on remarque : l'hôtel de ville; la tour de l'Horloge, construite en 1561; l'église paroissiale, ornée d'une belle façade; l'hôpital. Le petit port de Martigues est fréquenté par de petits bâtiments de mer, des tartanes de riviere, des alléges d'Arles. Cette ville, autrefois beaucoup plus considérable, comptait 20,000 hab. en 1688. Elle fut réunie au comté de Provence vers la fin du XIVe siècle, devint au siècle suivant un domaine de la maison de Luxembourg. Elle a donné son nom à un rameau de cette maison, rameau qui a pour auteur François de Luxembourg, cinquième fils de Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes. Ce François de Luxembourg reçut de Charles IV d'Anjou, roi de Sicile et comte du Maine, son cousin, la vicomté de Martigues. Il laissa François II de Luxembourg, vicomte de Martigues, d'où vinrent Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues, comte de Beaufort, tué au siége d'Hesdin en 1553, sans laisser d'enfants, et Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues après son frère, créé duc de Penthièvre en 1569. Ce Sébastien de Luxembourg ne laissa qu'une fille. Henri IV érigea la vicomté de Martigues en principauté, en faveur de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, d'Etampes et de Penthièvre. Cette princesse épousa César, duc de Vendôme, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, légitimé en 1595. Le titre de prince a été porté dans ces derniers temps par les aînés de la famille de Galifet.

MARTIGUES (Sébastien de LUXEMBOURG, vicomte DE), vaillant capitaine français, surnommé le **Chevalier sans peur**, mort à Saint-Jean-d'Angely en 1569. Il se signala par sa rare intrépidité aux siéges de Metz (1552), de Thérouanne, d'Hesdin, de Guines (1558), passa en Ecosse en 1560 avec Jacques de Labrousse et un corps de troupes pour y soutenir la cause de Marie Stuart, prit part, à son retour, au siége de Rouen (1562) et fut nommé colonel général d'infanterie. A la bataille de Dreux, le vicomte de Martigues décida de la victoire et força Coligny à battre en retraite. Nommé gouverneur de la Bretagne en 1565, il ne se borna pas à appliquer de la façon la plus rigoureuse les édits contre les protestants, il rendit de sa propre autorité une ordonnance par laquelle il leur défendait de tenir des écoles publiques, de faire aucun acte ostensible de leur religion, aucun baptême, aucun enterrement sous les peines les plus sévères. Ces mesures tyranniques mirent au comble l'irritation des calvinistes, qui reprirent les armes en 1567 et menacèrent d'attaquer Nantes. De Martigues dut quitter cette ville au commencement de l'année suivante pour accompagner le duc d'Anjou dans son expédition contre le prince de Condé, expédition qui se termina par la trêve de Longjumeau (2 mai 1568). Il laissa alors le gouvernement de la Bretagne à son lieutenant général Bouillé, fut chargé peu après d'empêcher Dandelot et les principaux chefs du parti calviniste de rejoindre l'amiral de Coligny et le prince de Condé à La Rochelle, se conduisit de la manière la plus brillante dans deux rencontres avec les protestants et fit sa jonction à Saumur avec le duc de Montpensier, qui, par sa lenteur, rendit les succès de de Martigues infructueux et donna le temps aux calvinistes de passer la Loire. Lors de la bataille qui eut lieu à Pamproux, près de Poitiers, entre le prince de Condé et le duc d'Anjou, ce fut de Martigues qui, par un habile stratagème, sauva d'une perte certaine l'avant-garde de l'armée catholique. A la bataille de Moncontour (1569), il fit des prodiges de valeur et fut tué d'un coup d'arquebuse au siége de Saint-Jean-d'Angely. En récompense de ses services, le roi avait érigé en 1569, quelques mois avant sa mort, le comté de Penthièvre, qu'il possédait par sa mère, en duché-pairie.

MARTIMPREY (Edouard-Charles DE), général français, né en 1808. En sortant de l'Ecole de Saint-Cyr, il passa dans l'état-major, fut envoyé en Afrique, où il fit de nombreuses campagnes, reçut le grade de colonel en 1848, après l'insurrection de juin qu'il avait aidé à réprimer, puis devint général de brigade (1852) et général de division en 1855. Chef d'état-major de l'armée pendant la guerre de Crimée (1854-1855), chef d'état-major général pendant la guerre d'Italie (1859), M. de Martimprey donna dans l'exercice de ces fonctions les preuves d'une remarquable capacité. Il devint ensuite commandant supérieur des forces de terre et de mer de l'Algérie, sous-gouverneur, puis gouverneur par intérim de notre grande possession africaine (1864); cette même année, il dirigea en personne une campagne contre les Flittas révoltés, leur fit 4,000 prisonniers et les força à faire une complète soumission. Promu grand-croix de la Légion d'honneur en 1863, il devint en 1864 membre du sénat et remplaça en 1867 le général Lawœstine comme gouverneur général des Invalides. Pendant la Commune, au mois d'avril 1871, il fut arrêté, et comme il était en ce moment malade, on le transporta à l'hospice Dubois, d'où il parvint quelque temps après à s'échapper. Au retour du gouvernement légal à Paris, il reprit son poste aux Invalides.

MARTIMPREY (Ange-Auguste DE), général français, parent du précédent, né en 1809. Il fut admis à l'Ecole de Saint-Cyr et gagna presque tous ses grades en Afrique. Colonel au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut chargé de présider un conseil de guerre appelé à condamner les républicains de Clamecy, qui s'étaient soulevés en apprenant l'odieux attentat commis par Louis Bonaparte contre la représentation nationale. En 1854, M. de Martimprey devint général de brigade. Cinq ans plus tard, il prit part à la guerre d'Italie, pendant laquelle il se distingua et où il obtint le grade de général de division (1859). En 1862, il fut promu grand officier, et lorsque éclata en juillet 1870 la guerre avec la Prusse, il fut appelé à commander la 4e division du 6e corps, sous les ordres du maréchal Canrobert. Le général Martimprey assista aux combats livrés devant Metz, fut blessé et remplacé dans son commandement par le général Levassor-Sorval, et après la capitulation de Metz, il suivit l'armée prisonniere en Allemagne. M. de Martimprey a publié : *Quelques idées sur la réorganisation de l'armée* (1871, in-12).

MARTIN s. m. (mar-tain). Nom propre donné par plaisanterie à un homme armé d'un bâton; on dit plus ordinairement *Martin-bâton* :

Oh! oh! quelle caresse et quelle mélodie!
Dit le maître aussitôt; holà! *Martin-bâton.*

LA FONTAINE.

Un petit bout d'oreille, échappé par malheur,
Découvrit la fourbe et l'erreur;
Martin fit alors son office.

LA FONTAINE.

On cite, comme origine probable de l'expression *Martin-bâton* le titre d'un ouvrage bizarre, publié en 1618, et qui porte : *L'arbre de probation planté devant la tente d'Abraham, duquel on tire des houssines pour redresser les errans au droict sentier de la vérité contre les erreurs d'un certain Martin;* et au titre courant : *le Martin à la touche.*

— *Mal de Saint-Martin*, Ivresse, ainsi dite à cause des nombreux excès de boisson qui se faisaient autrefois dans les foires de la Saint-Martin.

— *Eté de la Saint-Martin*, Derniers beaux jours qui se montrent parfois dans l'arrière-saison, vers le 11 novembre, jour de la Saint-Martin. ‖ Fig. Retours de jeunesse qui se produisent parfois chez les vieillards : *Je me sens rajeunir; j'en suis à mon* ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN.

— *Faire la Saint-Martin*, Faire bonne chère.

— *C'est le prêtre Martin qui chante et qui répond*, Se dit d'une personne qui fait la demande et la réponse, qui veut se mêler de tout.

— Prov. *Il y a à la foire plus d'un âne qui s'appelle Martin*, Se dit à celui qui ne désigne une personne que par un nom également applicable à beaucoup d'autres. ‖ *Faute d'un point, Martin perdit son âne,* Une circonstance très-légère peut faire échouer une affaire importante. On a expliqué cette locution par l'histoire d'un abbé qui, ayant mal placé un point dans une inscription mise au fronton de son abbaye d'*Asello* (*asellus* signifie petit âne), se vit priver de son bénéfice par une décision du pape. D'autres disent *Pour un poil, Martin perdit son âne*, et expliquent qu'un paysan nommé Martin ayant perdu son âne et n'ayant pu dire devant le magistrat de quel poil était la bête, en fut dépossédé par un arrêt du tribunal.

— Techn. Nom d'un outil de marbrier, consistant en une plaque de fonte solidement fixée sur une plaque de pierre, et qui, manœuvrée au moyen d'une poignée, sert à promener le sable sur la pièce de marbre que l'on veut polir : *Chaque atelier de marbrier possède des* MARTINS *de plusieurs grandeurs.*

— Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres : *Les* MARTINS *sont de véritables bienfaiteurs pour les contrées exposées aux ravages des sauterelles.* (Gerbe.)

— **Encycl.** Ornith. Les *martins* présentent une assez grande ressemblance avec les merles, dont ils sont très-voisins; ils s'en distinguent néanmoins par un bec plus comprimé, allongé, presque droit, à mandibule supérieure un peu échancrée à la pointe; des narines basales, ovoïdes, en partie recouvertes par une membrane emplumée; un espace nu autour de l'œil; les deuxième et troisième rémiges les plus longues; le doigt externe soudé au médian sur une petite partie de sa longueur. D'un autre côté, ils se rapprochent beaucoup des étourneaux par leurs mœurs, leurs habitudes, leur manière de vivre; comme ceux-ci, ils se rassemblent et volent en grandes troupes. En captivité, ils se conduisent de même; dociles, familiers, amusants par leur gentillesse, ils ont une grande facilité pour retenir les airs qu'on veut leur apprendre, et n'ont pas même toujours besoin qu'on leur donne des leçons, car ils imitent souvent le chant ou le cri des animaux qui restent quelque temps dans leur voisinage. C'est ce qui fait qu'on les élève comme oiseaux d'agrément dans quelques contrées de l'Inde. Ils ne craignent pas la présence de l'homme, et, même à l'état de liberté, ils ne fuient pas à son approche. On les voit souvent se mêler parmi les troupeaux, qu'ils débarrassent des insectes parasites ou importuns, ce qui leur a fait donner par quelques auteurs le nom générique de *pastor* (berger).

Les *martins* sont, en effet de grands destructeurs d'insectes, et par là ils rendent à l'agriculture des services incontestables. Au besoin, ils attaquent aussi les petits mammifères, tels que les mulots et les souris; on dit même qu'ils mangent de petits oiseaux au nid, et qu'ils se rejettent parfois sur les fruits, les graines et les jeunes pousses des végétaux. Toutes les espèces de ce genre habitent l'Afrique ou l'Inde; mais l'une d'elles est de passage en Europe. On connaît peu les circonstances de leur reproduction; on pense toutefois que ces oiseaux nichent dans des trous creusés en terre. Mais ce fait, énoncé par Levaillant, n'est pas général; car certaines espèces nichent sur les arbres.

Le *martin* triste ou commun, appelé aussi *merle des Philippines*, est à peu près de la taille de notre merle; il atteint environ 0m,25 de longueur totale; cet oiseau, type du genre, a le plumage d'un brun marron en dessus, grisâtre à la poitrine et à la gorge et blanc sous le ventre; le bout des pennes latérales de la queue de cette dernière couleur; le haut de la tête couvert de plumes noires, longues et étroites; le bec et les pieds jaunes. La femelle ne diffère pas du mâle. Cet oiseau habite l'Inde, où il est très-abondant; on le trouve aussi aux Philippines, et il a été introduit à l'île de la Réunion.

Le *martin* est d'un naturel très-gai, chante souvent, gesticule beaucoup et a plusieurs cris pour exprimer ses différentes passions; pris jeune, il s'apprivoise facilement et peut apprendre à parler. « Les *martins*, dit M. Z. Gerbe, dispersés pendant la journée par petites bandes, se rassemblent le soir en si grand nombre, que l'arbre qu'ils choisissent pour y passer la nuit en paraît tout couvert. Lorsqu'ils sont ainsi réunis, ils commencent par babiller tous à la fois d'une manière fort incommode; ils ont cependant un ramage naturel qui n'est pas sans agrément. » On les voit quelquefois se battre avec acharnement; ce n'est d'abord qu'un combat singulier, qui finit par devenir de proche en proche une mêlée générale. « Ils ont, dit V. de Bomare, un endroit de prédilection dans chaque quartier, où ils se retirent tous les soirs dans des bambous touffus, à leur défaut dans des tamariniers : à mesure qu'ils arrivent à la couchée, ils se mettent à chanter, ce qu'ils continuent tous ensemble jusqu'à la nuit fermée : ils recommencent même encore à diverses reprises, surtout lorsqu'il y a clair de lune, et ils ne partent point du gîte le matin sans avoir dit une petite chanson. »

Le mâle et la femelle sont toujours appariés et ne s'écartent point l'un de l'autre; ils font au moins deux pontes dans l'année; le nid, grossièrement construit, composé de paille et de quelques plumes, est placé dans des creux d'arbre ou de rocher, ou dans les aisselles des feuilles des lataniers et d'autres grands végétaux; ou bien encore sous les toits des maisons, et même dans les greniers ou les colombiers, quand ces oiseaux peuvent s'y introduire. La ponte est de quatre ou cinq œufs verdâtres. Les petits possèdent dès le premier âge les couleurs de l'adulte, et les parents ont pour eux l'attachement le plus vif.

Les *martins* sont des ennemis et des destructeurs acharnés des insectes, et surtout des sauterelles; aussi deviennent-ils de précieux auxiliaires pour les pays affligés de ce fléau. Les Tartares et les peuples voisins ont en grande estime ces oiseaux, qu'ils regardent presque comme sacrés. A l'époque où l'île de la Réunion était ravagée par les sauterelles, on fit venir des Indes quelques couples de *martins*, en vue de les multiplier et de les opposer aux insectes. « Cette mesure, dit M. Gerbe, eut d'abord un commencement de succès; mais lorsqu'on s'en promettait les plus grands avantages, les *martins* furent proscrits, parce que les colons, les ayant vus fouiller dans les terres nouvellement ensemencées, s'imaginèrent qu'ils en voulaient aux grains. L'espèce entière fut donc détruite, et avec elle la seule digue qu'on pouvait opposer aux sauterelles; car celles-ci, ne trouvant plus d'ennemis acharnés à les dévorer, multiplièrent au point que les habitants de l'île eurent bientôt à se repentir de leur arrêt de proscription, et se virent forcés de rappeler les *martins* à leur secours. Deux autres couples furent donc rapportés et mis cette fois sous la protection des lois. Les médecins, de leur côté, leur donnèrent une sauvegarde encore plus sacrée, en décidant que leur chair était une nourriture malsaine. Depuis leur réapparition, ces oiseaux ont beaucoup multiplié dans l'île, et ont entièrement détruit les sauterelles. » Mais il en est résulté, suivant Guéneau de Montbéliard, un nouvel inconvénient : car ce fonds de subsistance leur ayant manqué, et leur nombre augmentant toujours, ils ont été contraints de se jeter sur les fruits; ils en sont venus même à déplanter les blés, les maïs, les fèves, et à pénétrer jusque dans les colombiers pour y tuer les jeunes pigeons et en faire leur proie, de sorte qu'après avoir délivré ces colonies des ravages des sauterelles, ils sont devenus eux-mêmes un fléau plus redoutable.

Le *martin* roselin, vulgairement nommé *merle rose*, a la tête, le cou, les pennes des ailes et de la queue noirs à reflets verts et pourpres; la poitrine, le ventre, le dos, le croupion et les petites tectrices alaires, roses; les plumes de la tête étroites et allongées, formant une huppe. Ces couleurs sont bien moins vives chez la femelle. On ignore la véritable patrie de cette espèce. D'après Linné, elle habite la Laponie et la Suisse; on l'a trouvée aussi en Bourgogne et en Languedoc; mais elle n'est probablement que de passage dans ces contrées. On ne connaît pas bien non plus les mœurs de ce *martin*, qu'on appelle quelquefois dans le Midi *étourneau d'Espagne*. Il recherche les pays plats et humides, et niche, dit-on, dans les crevasses et les troncs d'arbre. Il visite nos contrées en mai et juin, presque toujours par troupes nombreuses. Il est très-avide de sauterelles, et, comme le précédent, rend sous ce rapport quelques services dans les pays chauds; mais il mange aussi beaucoup de fruits, de cerises particulièrement. Il chante bien, s'apprivoise facilement et peut vivre dans le Nord.

Le *martin* brahme ou des pagodes a tout le dessus du corps gris et le dessous d'un jaune roussâtre, avec un trait blanc sur chaque plume; les rémiges sont noires, ainsi que la huppe, qui a des reflets violacés. Cette espèce, qui est de la taille de l'étourneau, présente de nombreuses variétés. On la trouve au Malabar et à Coromandel, où elle porte le nom de *povie* ou *powe*. Les Européens l'ont appelée *brahme*, parce qu'on la voit toujours sur les tours des pagodes. On l'élève à cause de son chant agréable.

Le *martin* goulin ou chauve est généralement grisâtre; mais son plumage et sa taille varient à l'infini. Il habite les Philippines, est très-familier et se nourrit surtout des graines du cotonnier. Le *martin* vieillard, généralement gris en dessus, brun roux en dessous, a les plumes de la tête et du cou longues, déliées, d'un gris cendré, marquées dans le milieu d'une ligne blanche, et imitant ainsi assez bien la chevelure d'un homme âgé, ce qui lui a valu son nom vulgaire; il vit sur la côte du Malabar. Nous citerons encore le *martin* à longue queue, qui habite l'Inde; le *martin* à oreilles blanches, de Java; le *martin tirouch*, du Cap de Bonne-Espérance, etc.

MARTIN (SAINT-), île de l'archipel des Petites Antilles, à 232 kilom. N. de la Guadeloupe, par 18° 4′ de latit. N. et 65° 23′ de longit. O.; 22 kilom. sur 14. Les côtes offrent de nombreux mouillages, dont les meilleurs sont ceux de Philisbourg, à l'extrémité S., et de Marigot, sur la côte N.-O. L'île est couverte de montagnes peu élevées, qui se prolongent en général jusqu'à la mer et donnent naissance à une multitude de ruisseaux qui ne tarissent jamais. On trouve des étangs nombreux dont la plupart sont salins. Le sol est léger, pierreux et exposé à des sécheresses fréquentes. Le ciel est extrêmement pur, et le climat très-salubre. On y cultive principalement le chanvre, le coton et le tabac, qui est d'une qualité supérieure. Il s'y distille du rhum aussi renommé que celui de la Jamaïque; les légumes et les fruits y sont rares, mais excellents. On y élève beaucoup de bêtes à cornes d'une belle race, de nombreux troupeaux de moutons dont la chair est exquise, des chevaux de petite taille, mais vifs et bien faits, et une grande quantité de chèvres. La volaille, le gibier et le poisson y sont abondants. L'île appartient aux Français et aux Hollandais. La partie septentrionale, qui est la plus considérable, est la propriété des premiers; les terres, imprégnées de salpêtre, sont beaucoup plus productives que celles qui appartiennent aux Hollandais. Le port de Marigot est le seul qui puisse recevoir des navires au-dessus de 100 tonneaux. La population est de 3,290 hab.; cette partie de l'île dépend du gouvernement de la Guadeloupe, qui y entretient un commandant, un sous-commissaire de marine, un commis principal pour l'administration et une vingtaine de soldats. La presque totalité de la population étant protestante et appartenant à la communion méthodiste, le gouvernement français a autorisé provisoirement un pasteur d'origine anglaise à exercer son ministere au Marigot. Il existe une école primaire, qui compte environ 60 élèves. Le chef-lieu est Le Marigot. La partie hollandaise de l'île de Saint-Martin renferme des étangs salins dont le produit est considérable. La population est de 2,700 hab. Chef-lieu, *Philisbourg*, plus connu sous le nom de *Grande-Baie*. Presque tous les habitants de Saint-Martin sont Anglais, et le reste, composé de Français et de Hollandais, est la portion la plus pauvre de la colonie; les mœurs, les coutumes et le langage sont anglais dans l'une et l'autre partie. Les Espagnols ont été les premiers colons européens de cette île; forcés de l'abandonner en 1650, ils en détruisirent le port, les habitations et tout ce qui pouvait favoriser l'établissement de nouveaux colons. Les Français et les Hollandais en réclamèrent simultanément la possession et finirent par se la partager. En 1744, les Anglais s'emparèrent de la partie française, mais la rendirent peu de temps après; en 1800, ils en prirent possession, du consentement des habitants, et la restituèrent par le traité d'Amiens. En 1808, 48 Français s'y défendirent contre 200 Anglais, qu'ils forcèrent à la retraite. Saint-Martin suivit le sort de la Guadeloupe en 1810, et ne fut restituée à ses anciens possesseurs qu'en 1814.

Martin (**CANAL Saint-**), voie navigable de France (Seine) qui fait partie du canal Saint-Denis. Le canal Saint-Martin a son origine à l'extrémité S. du bassin de La Villette, traverse une partie de Paris, et débouche dans la Seine par le bassin de l'Arsenal, au-dessous du pont d'Austerlitz. Dans ce trajet, le canal est recouvert d'une voûte, depuis la rue du Faubourg-du-Temple jusqu'à la Bastille (1,800 mètres), et forme ainsi une belle promenade appelée boulevard Richard-Lenoir. Le parcours de ce canal est de 4,228 mètres, présentant une pente de 24^{m},68, rachetée par neuf écluses. Le tirant d'eau est de 2 mètres; la charge maximum, de 460 tonneaux.

MARTIN-L'ARS (SAINT-), village et commune de France (Vienne), canton d'Availles, arrond. et à 25 kilom. de Civray, sur le Clain; 1,058 hab. Sur le territoire de cette commune on voit un chêne prodigieux par ses proportions extraordinaires : il mesure 13 mètres de circonférence à la base, 9 mètres à la naissance des branches et 48 mètres de hauteur. Ruines de l'ancienne abbaye de Réau.

MARTIN-D'AUXIGNY (SAINT-), bourg de France (Cher), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. N. de Bourges; pop. aggl., 943 hab. — pop. tot., 2,744 hab. Commerce de fruits. Débris du château la Salle-du-Roi.

MARTIN-DE-BOSCHERVILLE (SAINT-), village et comm. de France (Seine-Inférieure), canton de Duclair, arrond. et à 12 kilom. O. de Rouen, sur la rive droite de la Seine; 880 hab. Commerce de fruits, écorces à tan. Restes de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville.

MARTIN-EN-BRESSE (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. E. de Chalon-sur-Saône, dans une plaine mamelonnée; pop. aggl., 662 hab. — pop. tot., 1,869 hab. Commerce de bétail, grains et volailles. Sur plusieurs points du territoire de cette commune on trouve des vestiges d'anciens châteaux, et au hameau de la Madeleine une ancienne redoute ou castramétation romaine.

MARTIN-DU-CANIGOU (SAINT-), hameau de France (Pyrénées-Orientales), commune de Castell, canton, arrond. et à 16 kilom. S. de Prades, près du versant occidental du Canigou; 107 hab. Sur un petit plateau, que limite un précipice à pic, s'élèvent les restes d'une antique abbaye fondée en l'an 1001, par le comte Guiffred, et ruinée au XVIII^{e} siècle, après avoir jeté un vif éclat pendant presque tout le moyen âge. La façade de l'église est dominée par une haute tour carrée, percée de deux rangées de fenêtres romanes à l'intérieur, et la voûte est en partie effondrée. On remarque les belles rangées d'arcades qui séparent les trois nefs et dont les chapiteaux sont ornés de sculptures grossières. Des traces de peinture se voient encore dans l'intérieur de la tour. Au-dessous des ruines de l'église règne une crypte à trois nefs assez basses. Au-dessus de la tour se dresse un rocher d'où l'on domine des précipices profonds et le bassin du Vernet, semblable à une mer de verdure.

MARTIN-DES-CHAMPS (SAINT-), bourg et commune de France (Finistère), canton, arrond. et à 5 kilom. de Morlaix; 1,366 hab. Minoteries, fours à chaux. Au hameau de Kerserho, dépendance de cette commune, on trouve de nombreux menhirs, formant dix avenues de 1,600 mètres de longueur.

MARTIN-CHÂTEAU (SAINT-), village et commune de France (Creuse), canton de Royère, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Bourganeuf; 1,176 hab. L'église paroissiale renferme de curieuses peintures; aux environs, on voit la belle cascade des Jarreaux, formée par les eaux toujours abondantes de la Maulde, qui se précipite d'une hauteur de 15 mètres dans un *gour* extrêmement profond.

MARTIN-DE-LA-CONCHA (SAN-), ville du Chili. V. QUILLOTA.

MARTIN-DU-FRÊNE (SAINT-). joli village situé à une lieue de Nantua (Ain), un peu au delà de l'extrémité du petit lac de ce nom et à l'entrée d'une vallée très-agréable, formée par un repli des derniers contre-forts du Jura. Cet humble village a dans son histoire deux faits dignes de mention. Au XIV^{e} siècle, il fut excommunié pour avoir donné asile à des hérétiques (probablement des vaudois) que les habitants du village arrachèrent à la fureur des persécutions. Au XVI^{e} siècle, coïncidence assez curieuse et qui semblerait établir que les idées de douceur et de tolérance étaient entrées dans les mœurs de cet intéressant village, c'est à Saint-Martin-du-Frêne que naquit et que fut élevé l'homme qui a été à bon droit nommé le premier champion de la liberté de conscience, Sébastien Châtillon ou Castalion. Nous avions, d'après les biographes ordinaires fait naître Castalion à Châtillon-en-Bresse; mais une publication récente de M. Bétant (de Genève) sur le *Collége de Rive*, a établi, d'après le texte même des registres du conseil de cette ville, que « maistre Bastien Chastillon » était natif de Saint-Martin-du-Frêne. Du reste, la famille Châtillon est une des plus connues, des plus anciennes et des plus honorées de la contrée et elle compte aujourd'hui à Saint-Martin même deux ou trois représentants.

MARTIN-GARCIA, île de l'Amérique du Sud dans le Rio-de-la-Plata. Les Français l'occupèrent de 1838 à 1840, lors d'un différend avec la république de la Plata.

MARTIN-DE-LANTOSQUE (SAINT-), bourg de France (Alpes-Maritimes), chef-lieu de canton, arrond. et à 59 kilom. N. de Nice, près du col de Fenêtre et du confluent du Borréon et du ruisseau de Fenêtre, dont la réunion forme la Vésubie; pop. aggl., 1,968 hab. — pop tot., 2,002 hab. Carrière de granit. Commerce de bestiaux et de céréales. La façade de l'église est décorée de bas-reliefs modernes. L'hôtel de ville a été récemment construit avec de magnifiques blocs de granit. La température y est d'une grande douceur et les environs offrent des sites pittoresques et grandioses.

MARTIN-DE-LONDRES (SAINT-), bourg de France (Hérault), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Montpellier; pop. aggl., 847 hab. — pop. tot., 995 hab. Fabrication de bas de soie; commerce de vins en gros. Restes d'anciennes fortifications; sur une éminence, ruines pittoresques du château de la Roquette.

MARTIN-DE-LA-PLACE (SAINT-), village et commune de France (Maine-et-Loire), canton N.-O., arrond. et à 10 kilom. de Saumur, sur la rive droite de la Loire; 1,154 hab. Culture et commerce de chanvre, lin, céréales. On voit dans ce village le charmant manoir de Boumois, où naquit, le 31 août 1760, Aristide Dupetit-Thouars. C'est une construction du XVI^{e} siècle, flanquée de deux tours, reliées par une série de mâchecoulis et un chemin de ronde à la porte d'entrée, couverte par des douves. La façade, délicatement sculptée, l'escalier à pans coupés et la chapelle ornée de curieux vitraux sont les parties les plus remarquables de ce manoir.

MARTIN-LA-PLAINE (SAINT-), bourg et commune de France (Loire), canton de Rive-de-Gier, arrond. et à 26 kilom. N.-E. de Saint-Etienne, sur la rive gauche du Gier; pop. aggl., 1,110 hab. — pop. tot., 2,288 hab.

MARTIN-DE-RÉ (SAINT-), bourg de France (Charente-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de La Rochelle, dans l'île de Ré; pop. aggl., 1,916 hab. — pop. tot., 2,740 hab. Fabrication d'eau-de-vie, corderies, corroieries, chantiers de construction navale. Petit port de commerce; exportation de vins, vinaigres, eau-de-vie, sel, chanvre, bois, fer, goudron; armements pour la pêche de la morue. Salines. Le bourg de Saint-Martin-de-Ré, place de guerre de deuxième classe, situé à peu près au milieu de l'île, dans une position très-avantageuse pour le commerce, est assez bien bâti et défendu par une bonne citadelle, qui résista, en 1628, aux efforts de l'escadre anglaise commandée par le duc de Buckingham, lorsque Louis XIII assiégeait La Rochelle. Cette place, alors peu considérable, fut plus tard agrandie et fortifiée par Vauban. Ce bourg occupe l'emplacement d'un ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en 735 par Eudes, duc d'Aquitaine, qui s'y retira après avoir abdiqué en faveur de son fils.

MARTIN-DE-SEIGNAUX (SAINT-), bourg de France (Landes), chef-lieu de canton, arrond. et à 48 kilom. S.-O. de Dax; pop. aggl., 302 hab. — pop. tot., 2,703 hab. Mines de houille. Commerce de jambons et céréales.

MARTIN-D'URIAGE (SAINT-), bourg et commune de France (Isère), canton de Domene, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Grenoble; pop. aggl., 193 hab. — pop. tot., 2,253 hab. Eaux minérales sulfureuses et établissements de bains (v. URIAGE). Au hameau de Pinay, dépendance de cette commune, on voit un vieux mur composé de blocs énormes, et dont on ignore l'origine et l'usage. Quelques archéologues ont cru reconnaître dans ces débris les restes d'une construction druidique.

MARTIN-DE-VAL-DE-IGLESIAS (SAN-), bourg d'Espagne, province et à 65 kilom. O. de Madrid, près de la frontière de la province de Tolède, chef-lieu de juridiction civile; 3,500 hab.

MARTIN-DE-VALAMAS (SAINT-), bourg de France (Ardèche), chef-lieu de canton, arrond. et à 55 kilom. S.-O. de Tournon, sur un mamelon au confluent de l'Eysse et de l'Eyrieu; pop. aggl., 891 hab. — pop. tot., 2,187 hab. On y remarque les ruines du château de Rochebonne, dont fait mention dans ses lettres M^{me} de Sévigné; et les restes de l'ancienne chartreuse de Bonnefoy.

MARTIN-DE-VALGAGNES (SAINT-), village et commune de France (Gard), canton, arrond. et à 5 kilom. N.-O. d'Alais, au pied d'une montagne; 1,005 hab. Carrières de pierre calcaire; usines à ouvrer la soie. Commerce de châtaignes et soie. L'usine à fer d'Alais s'étend en partie sur cette commune.

MARTIN-VALMEROUX (SAINT-), bourg et commune de France (Cantal), canton de Salers, arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Mauriac, sur la rive droite de la Maronne, dans un bassin de verdure dominé par les murailles en ruine et la tour ronde de l'ancien château de Crèvecœur; 1,363 hab. Source minérale froide, carbonatée, gazeuse. L'église, monument historique, date du commencement du XIV^{e} siècle. Le tympan du portail offre un curieux bas-relief. Les fonts baptismaux et le lutrin sont décorés de sculptures remarquables. Le mur extérieur du chœur présente des figures grossières.

MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME (SAINT-), bourg et commune de France (Orne), canton de Bellême, arrond. et à 16 kilom. de Mortagne; pop. aggl., 632 hab. — pop. tot., 2,750 hab. Sur le territoire de cette commune, dans la forêt de Bellême se trouve la source minérale de la Herse, connue des Gallo-Romains. « Elle est composée, dit M. de La Sicotière, de deux bassins, séparés seulement par une cloison de pierres et dont la vertu minérale n'est pas identique. La grande fontaine a environ 1 mètre de longueur sur 0^{m},83 de largeur, et la petite 0^{m},80 environ de longeur sur 0^{m},36 de largeur. Leur profondeur est de 0^{m},50. L'examen chimique de l'eau de ces sources y a démontré la présence du fer associé à une matière bitumineuse, plus abondante dans l'un des réservoirs que dans l'autre, ainsi qu'à quelques sels neutres peu abondants, carbonates, sulfates, hydrochlorures, et enfin à un alcali légèrement sensible à l'action des réactifs. Celle de la petite fontaine présente, à la surface, une sorte de pellicule grasse et irisée. Leurs parois sont couvertes d'efflorescences jaunâtres où le fer se trouve en combinaison avec l'acide carbonique et la matière bitumineuse. Sur l'une des pierres taillées qui entourent le grand bassin, on lit en beaux caractères romains de 0^{m},065 de hauteur ce mot :

APHRODISIUM,

et sur une autre pierre, formant retour d'équerre avec celle-ci, on voit cette inscription en caractères plus petits :

DIIS INFERIS VENERI MARTI ET MERCURIO SACRUM.

Ces inscriptions, dont l'authenticité n'a jamais été révoquée en doute, ont beaucoup occupé les savants. Nous serions fort embarrassé pour prendre un parti entre ceux qui voient dans la première inscription une consécration des eaux de la source à Vénus, et ceux qui ne cherchent dans ce mot qu'une allusion aux vertus aphrodisiaques de la fontaine; entre ceux qui lisent dans la seconde inscription une sorte d'offrande conjuratrice aux divinités infernales, et ceux qui veulent y voir une consécration aux divinités inférieures et supérieures tout à la fois. Une pierre, druidique peut-être, et qui porte, comme un des dolmens de Lockmariaker, le nom de *Table des Marchands*, existe dans la forêt de Bellême. On y voit, en outre, une sorte de retranchement en forme de carré long, au milieu d'une futaie, des fossés, qui s'y rattachaient peut-être, existent dans le voisinage. »

MARTIN-ÈS-VIGNES (SAINT-), bourg et commune de France (Aube), canton, arrond. et à 1 kilom. E. de Troyes, dont il forme un faubourg; 1,661 hab. Petit séminaire. L'église paroissiale date de la fin du XVI^{e} siècle et du commencement du XVII^{e}; on y voit de magnifiques vitraux, classés au nombre des monuments historiques, et quelques tableaux peints sur bois représentant la vie de saint Martin, les noces de Cana et saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert. Citons encore la chapelle de Sainte-Jule, qui s'élève à l'endroit même où était autrefois l'église de Saint-Martin détruite pendant la Ligue par le comte de Saint-Paul.

MARTIN-XITOTÈQUE (SAN-) ou **XITOTÈQUE**, ville de l'Amérique centrale, dans la république de Guatemala, district de Chemaltenango; 5,000 hab.

MARTIN (saint), évêque de Tours, né en Pannonie vers 316, mort à Candes (Touraine) en 400. Il fut d'abord soldat, puis se fit ordonner prêtre par saint Hilaire, évêque de Poitiers, et devint évêque de Tours (374). Il bâtit dans son diocèse le monastère de Marmoutier. Il se distingua par son humilité, sa charité inépuisable et la sainteté de sa vie. C'est lui qui, étant encore soldat, coupa son manteau en deux pour couvrir un pauvre. Sa vie a été écrite en latin avec une rare élégance par Sulpice Sévère. Il est honoré le 11 novembre. Le corps de saint Martin fut transféré à Tours, dans la basilique qui porta depuis son nom, et où on lui érigea un tombeau. Ce tombeau devint un lieu de pèlerinage très-fréquenté des fidèles, et la garde en fut confiée, à l'origine, à une communauté régulière, qui depuis donna naissance au fameux chapitre de Saint-Martin.

— Iconogr. La légende de saint Martin a souvent inspiré les artistes. Le trait si connu de la vie du saint partageant son manteau avec un pauvre est celui qui a été le plus souvent traité. On a sur ce sujet un tableau de Rubens (Londres, British-Museum), intitulé la *Charité de saint Martin*. Jordaens a peint un *Miracle de saint Martin* (musée de Bruxelles), qui est une de ses plus vastes compositions, puisqu'elle réunit dix ou douze personnages de grandeur naturelle. Au milieu de cette nombreuse assistance, le saint guérit un possédé, en présence du proconsul Tesrade. La toile est peinte avec cette magnificence de coloris et ces vives oppositions d'ombre et de lumière qui caractérisent Jordaens; elle décorait autrefois la basilique de Saint-Martin, à Tours, aujourd'hui ruinée. Lesueur a peint la *Messe de saint Martin*; MM. Alfred Johannot et Rivoulon ont exposé tous les deux au Salon de 1837 un *Saint Martin* partageant son manteau. Le tableau de M. Rivoulon présente à côté de l'action principale deux petites scènes allégoriques : en bas du tableau, à gauche, saint Martin voit en songe Jésus-Christ couvert de la moitié de son manteau; à droite, le saint discute, au milieu d'une assemblée de religieux, la valeur de certaines reliques. M. Mottez a exécuté sur le même sujet une de ses deux grandes fresques de la chapelle de Saint-Martin, à Saint-Sulpice. La scène principale se détache sur un fond d'architecture sévère; saint Martin, vêtu en soldat romain, coupe le pan de son manteau dont s'enveloppe un pauvre agenouillé; son cheval est tenu en main, à côté, par un serviteur, et l'on voit près de là un attelage de bœufs; sur le devant, une femme tenant un enfant par la main, et portant un vase sur sa tête, se dirige vers le pont voisin. Dans le ciel, le Christ entouré d'anges contemple cette scène. La seconde fresque, faisant face à la première, retrace un miracle du saint; l'un de ses catéchumènes étant mort, pendant son absence, dans un monastère qu'il avait fondé près de Poitiers, saint Martin se fit apporter le cadavre dans sa cellule et lui rendit la vie, par la ferveur de ses prières. Voici le mort qui se soulève péniblement dans sa bière; les moines reculent, épouvantés du prodige, et le saint, absorbé par l'extase, ne s'aperçoit pas encore du miracle opéré par son intercession. Ces fresques sont largement conçues, bien remplies quoiqu'elles ne présentent qu'un petit nombre de personnages; pour leur exécution matérielle, qui est excellente, M. Mottez a retrouvé quelques-uns des procédés des vieux maîtres italiens. Citons encore un tableau du dernier Salon (1873), la *Charité de saint Martin*, de M. E.-B. Michel; il a été peint pour l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

Martin (**LA MESSE DE SAINT**), tableau de Lesueur; au musée du Louvre. Ce tableau représente un des traits de la légende miraculeuse du saint. Pendant que, tourné vers l'autel, les mains jointes, saint Martin officie, un globe de feu apparaît au-dessus de sa tête. Le visage du saint, vu de profil, est d'une expression admirable. Un diacre s'aperçoit du miracle et le contemple en extase; un prêtre placé au bas des marches élève la patène. Dans le fond, deux religieux portent la mitre et le bâton pastoral de l'évêque; plusieurs autres religieux sont en prière. Au premier plan à droite, un enfant de chœur avec un encensoir; à gauche, deux femmes à genoux. Ce tableau fut peint, en 1651, pour le monastère de Marmoutier, près de Tours, fondé par saint Martin. Il en existe, au musée de Tours, une répétition faite par Lesueur, et provenant également de Marmoutier. L'esquisse de cette composition appartient au roi de Bavière. Il a été gravé par Laurent.

Martin-des-Champs (**ÉGLISE, ABBAYE** et ensuite **PRIEURÉ DE Saint-**). Sous la dynastie mérovingienne, le culte de saint Martin était en grand honneur dans les Gaules; les Parisiens surtout avaient une dévotion toute particulière pour la mémoire de ce pieux guerrier, et, dès la fin du VI^{e} siècle, ils lui élevèrent un oratoire près d'une des portes de leur ville. On ne connaît pas exactement l'emplacement de cet oratoire, qui, d'après une antique tradition, se trouvait sur le lieu même où saint Martin, arrivant à Paris, guérit un lépreux. Du temps de Childebert III, en 710, une église avait remplacé la chapelle primitive; cette église, ayant été ruinée par les Normands au IX^{e} siècle, fut reconstruite en 1060, par ordre de Henri I^{er}. Près de là, dans la campagne, se trouvait alors un monastère dit abbaye de Saint-Martin-des-Champs, qu'habitaient des chanoines réguliers chargés de desservir l'église. Ces chanoines s'étant fait remarquer par la corruption de leurs mœurs, on les remplaça, en 1079, par des moines de Cluny, et, dès lors, l'abbaye reçut le titre de prieuré. Quelques-uns des prieurs de Saint-Martin sont devenus abbés de Cluny, évêques et cardinaux. Le prieur de Saint-Martin-des-Champs jouissait d'un revenu d'environ 45,000 livres; il avait, en outre, le droit de nommer à 29 prieurés, à plus de 60 cures, à plusieurs vicariats et chapelles. Les religieux de ce monastère avaient, dans leur enclos, un bailliage et une prison. Dans le prieuré de Saint-Martin se trouvait un champs clos où se vidaient les duels judiciaires.

Au commencement du XVIII^{e} siècle, les religieux de Saint-Martin remplacèrent par des constructions neuves une grande partie des anciens édifices du prieuré; on détruisit, à cette époque, le vieux cloître où se voyaient les statues en pierre des rois de France, et qui passait pour le plus beau cloître de Paris. En 1765, on construisit un marché public sur une partie de l'enclos du monastère.

Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs fut supprimé en 1790, et ses bâtiments sont occupés, depuis 1798, par le Conservatoire des arts et métiers. On remarque, parmi les parties conservées, l'église, le réfectoire, le cloître reconstruit en 1712, les bâtiments qui servaient d'habitation aux moines, des vestiges de l'ancienne enceinte, etc.

L'architecture de l'église marque l'époque de la transition entre le plein cintre et l'ogive. La nef, sans piliers ni collatéraux, est percée sur ses deux côtés de fenêtres ogivales à meneaux de pierre; le chœur et l'abside, qui a la forme d'une rotonde ou *carole*, sont entourés de galeries collatérales et de chapelles.

La construction du réfectoire est attribuée avec beaucoup de vraisemblance à Pierre de Montereau, architecte de la Sainte-Chapelle. L'harmonie et la légèreté des proportions générales, l'élégance et la finesse des détails font de ce réfectoire un des types les plus remarquables de l'architecture gothique. Tout le poids des voûtes est rejeté sur des contreforts placés à l'extérieur; les colonnes médianes qui partagent l'édifice en deux nefs sont d'une délicatesse extrême; les chapiteaux de ces colonnes, les clefs de voûte, la chaire du lecteur et l'escalier à jour qui y conduit sont d'une exécution merveilleuse. Ce réfectoire, restauré avec beaucoup de goût, renferme la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers.

Le reste le plus apparent de l'enceinte du prieuré est une tour ronde assez grosse, située sur la rue Saint-Martin, près de la rue du Vert-Bois, que les religieux cédèrent à la ville en 1712, pour y établir une fontaine.

Martin (RUE et FAUBOURG **Saint-**). Vers le VIe siècle, une chapelle dédiée à saint Martin existait sur le terrain compris de nos jours entre l'église Saint-Martin et la Seine, lorsque les Normands, au IXe siècle, détruisirent cette portion de Paris, alors un simple faubourg. Au Xe siècle, on releva le faubourg, et on le plaça comme par le passé sous l'invocation de saint Martin. Le nouveau quartier occupait le long de la rivière, entre la place de Grève et la rue Saint-Denis, et s'étendait jusqu'à la rue de la Verrerie environ. Le centre en était traversé par les rues Planche-Mibray et des Arcis. Tout au bord du fleuve se trouvait la grande place au Veau et la Tuerie; plus haut la Triperie, la grande Boucherie derrière le Châtelet. A droite, en se dirigeant vers la Seine, on rencontrait les maisons des tanneurs, des pelletiers, des couteliers, en un mot de tous les états ayant quelque rapport avec la boucherie. A gauche, au bout de la rue des Arcis, se trouvait Saint-Jacques-la-Boucherie, et à droite, à l'ouverture ou, si on aime mieux, à la fin de la rue, Saint-Médéric ou Saint-Merry. Ce quartier, compris déjà dans la première enceinte de Paris, le fut dans celle de Philippe-Auguste dès le commencement du XIIIe siècle: la première porte ne dépassait pas la hauteur où est situé Saint-Merry; la porte de l'enceinte de Philippe-Auguste se trouvait devant la rue aux Oües, depuis rue aux Ours. Elle s'appelait porte Saint-Martin, du nom de la rue qui fut appelée jadis Grand'rue Saint-Martin. De 1220 à 1368, une population nombreuse s'aggloméra autour du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et c'est ainsi que se forma la seconde partie de la rue Saint-Martin. Le prieuré et ses dépendances furent dès lors compris dans la ville. L'enceinte de Charles V finissait de ce côté au boulevard actuel, et à peu près à la hauteur de la porte Saint-Martin existait sous ce règne un édifice carré et massif, sorte de forteresse surmontée d'une plate-forme crénelée et flanquée de tours. A droite et à gauche courait le rempart.

En 1674, la vieille porte de Philippe-Auguste fut renversée; sur son emplacement s'éleva l'arc de triomphe actuel, nommé porte Saint-Martin. Le faubourg qui se forma derrière cet édifice s'appela d'abord faubourg Saint-Laurent, mais ne tarda pas à changer ce nom contre celui de faubourg Saint-Martin. Les constructions s'y multiplièrent, et, dès la fin du XVIIIe siècle, il avait l'importance qu'il a conservée de nos jours.

Nous avons cité plus haut les rues des Arcis et Planche-Mibray : ces rues ont disparu lors de l'expropriation nécessitée par la prolongation de la rue de Rivoli.

L'emplacement occupé par une partie du square qui entoure la tour Saint-Jacques était couvert, au XVIe siècle et même avant, de l'église de ce nom, commencée en 1119; la tour elle-même fut construite au XVIe siècle. Nicolas Flamel occupa longtemps une échoppe de la rue des Écrivains, étroite et sombre rue qui longeait l'ancienne église. Tout à l'entour de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie s'élevaient un grand nombre de confréries qui la choisirent pour paroisse; nous parlerons ailleurs de l'église Saint-Merry. Près de cette église, ainsi que l'indique le nom d'une rue avoisinante, s'élevait un cloître, dont on trouverait encore des vestiges derrière les murs des rues Taille-Pain et Brise-Miche.

Derrière les bâtiments et les jardins du monastère de Saint-Martin-des-Champs exista, jusqu'au XVe siècle, un vaste enclos qui servait de champ pour les duels judiciaires ou jugements de Dieu. Le duel le plus célèbre qui eut lieu dans cet enclos fut celui de Jean de Carouges avec Jacques Legris, accusé d'avoir séduit sa femme. Jacques Legris fut vaincu et pendu (1386). Entre les numéros 96 et 98, on voyait jadis, près de l'hôpital Saint-Julien, la petite église Saint-Julien-des-Ménétriers, dont le portail offrait une particularité architecturale fort originale : trois figures en pied le décoraient; la première représentait un jongleur qui tenait de la main gauche un violon, et de la droite un archet très-long. D'après la tradition, c'était la statue de Colin Muset, jongleur poëte de la fin du XIIIe siècle, dont il reste quelques chansons.

En remontant le faubourg Saint-Martin, considérablement entamé par la création de la grande gare du chemin de fer de Strasbourg et par l'ouverture du boulevard de ce nom, nous rencontrons l'église Saint-Laurent, récemment restaurée, et aux alentours de laquelle se tint longtemps une célèbre foire.

En terminant, nous citerons quelques maisons particulières de la rue Saint-Martin, ayant acquis une certaine célébrité par leurs hôtes : non loin de la rue aux Ours était l'hôtel de Vic, illustre par la richesse de ses ameublements; celui du financier Jabach, le Rothschild du temps, était situé au coin de la rue Neuve-Saint-Merry. En face de l'hospice Saint-Julien existait un hôtel qui, après avoir été habité quelque temps, dit-on, par Gabrielle d'Estrées, servit de bureau à la Compagnie des Indes orientales.

La rue Saint-Martin, placée comme la rue Saint-Denis au centre de la capitale, partage avec elle le domaine du commerce depuis plusieurs siècles. Jadis on y faisait un grand commerce de victuailles. La rue Saint-Martin a commercialement souffert, comme la rue Saint-Denis, de l'ouverture du boulevard Sébastopol; mais elle n'en conserve pas moins encore son ancienne physionomie parisienne et marchande par excellence.

Rappelons ici que la rue Saint-Martin et les rues avoisinant Saint-Merry furent, en 1832, le théâtre d'une insurrection violente.

Martin (PORTE **Saint-**). Cet arc de triomphe, si improprement désigné sous le nom de porte, fut construit peu de temps après la porte Saint-Denis, en 1674, sur le dessin de Pierre Bullet, élève de François Blondel. La porte Saint-Martin a 18 mètres de largeur et 18 mètres d'élévation : elle offre donc un carré parfait. Elle est percée de trois arcades : celle du milieu mesure 8m,60 de largeur et autant en élévation. Les arcades latérales ont chacune 4m,30 de largeur et 5m,20 de hauteur. Les deux faces et les retours sont ornés de bossages vermiculées. Les deux côtés du grand arc sont occupés par des bas-reliefs. Un entablement, dont des consoles pratiquées dans la frise soutiennent la saillie, couronne le tout. Un attique règne au-dessus dans toute la longueur du monument. Les bas-reliefs dont nous venons de parler représentent : ceux du côté de la ville, la prise de Besançon et la Triple-Alliance; ceux du côté du faubourg, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces morceaux de sculpture sont dus à Desjardins, Marsy, Le Hongre et Le Gros. On voit aux extrémités de l'attique deux pilastres angulaires saillants, entre lesquels est une grande table enrichie de moulures et d'ornements. Cette table contient les inscriptions suivantes : du côté de la ville : « *Ludovico Magno Vesontione Sequanisque bis captis, et fractis Germanorum, Hispanorum et Batavorum exercitibus, Præf. et ædil. poni. C. C. anno R. S. H. M. DC. LXXIV.* » Du côté du faubourg : « *Ludovico Magno quod Limburgo capto impotentes hostium minas ubique repressit, Præf. et ædil. poni. C. C. anno R. S. H. M. DC. LXXV.* » Comme on le voit, ces inscriptions indiquent que ce fut pour célébrer l'expédition de Franche-Comté qu'on érigea cet arc triomphal. La porte Saint-Martin est inférieure à la porte Saint-Denis, comme architecture. L'abus des vermiculés lui donne une lourdeur que rien ne relève, et que ferait plutôt ressortir la surcharge d'ornements qui la couronne. Reste une certaine majesté relative, une grande pureté de lignes, qui fait en somme de la porte Saint-Martin un monument estimable.

MARTIN (saint), archevêque de Braga, né en Pannonie, mort à Braga (Portugal) en 580. Il fit dans sa jeunesse un pèlerinage en Palestine; où il embrassa la vie religieuse, se rendit ensuite en Galice (551), où les Suèves, maîtres du pays, avaient propagé l'arianisme, opéra de nombreuses conversions, amena le roi Théodomir à se faire catholique, puis fonda en Portugal plusieurs couvents, entre autres celui de Dume, près de Braga, et devint, vers 569, archevêque de cette ville. Martin était aussi recommandable par sa science que par ses vertus. L'Eglise l'honore le 20 mars. On lui doit divers ouvrages, notamment : *De formula honestæ vitæ* (Trévise, 1478); *De moribus* (Paris, 1556); *Capitula LXXXV collecta ex græcis synodis*, insérés dans la *Bibliotheca juris canonici* de Justel; *De correctione Rusticorum seu adversus superstitiones*, dans l'*Historia sacra* de Florez; *Carmina* (Paris, 1619).

MARTIN DE VERTOU (saint), moine français, né à Nantes en 527, mort en 601. Saint Félix, évêque de Nantes, le fit archidiacre de son église, le chargea de travailler à la conversion des habitants des environs de Nantes. Martin se retira ensuite dans un désert de la rive droite de la Sèvre vers 577, et put, à l'aide de nombreuses aumônes, fonder une église et agrandir son ermitage qui devint le monastère de Vertou. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

MARTIN Ier (saint), pape, né à Todi (Toscane), mort en 655. Dès qu'il eut pris possession du siége pontifical, après la mort de Théodore Ier en 649, il convoqua à Rome un concile, dans lequel il frappa d'anathème toutes les hérésies, particulièrement celle des monothélistes, fit condamner l'*ecthèse*, décret porté en faveur de ces derniers par l'empereur Héraclius, et le *type*, décret de l'empereur Constant II qui, l'année précédente, avait voulu mettre un terme aux discussions religieuses en les interdisant. Profondément irrité de la conduite de Martin, Constant II le fit arrêter (653) et conduire à Constantinople, où il subit toutes sortes de mauvais traitements, puis l'envoya en exil dans la Tauride, où il mourut. On trouve dix-huit *Lettres* de ce pontife dans la *Bibliotheca Patrum* et dans les *Concilia* de Labbe.

MARTIN II ou **MARIN Ier** (Palombo), pape, né à Monte-Fiascone (Etats de l'Eglise), mort en 884. Il avait été à plusieurs reprises légat à Constantinople lorsqu'il fut appelé, en 882, à succéder à Jean VIII. Il condamna le patriarche Photius et rétablit Formose dans son évêché.

MARTIN III ou **MARIN II**, pape, né à Rome, mort en 946. Il succéda à Etienne IX en 943. L'histoire dit seulement de ce pontife qu'il répara les églises et soulagea les pauvres.

MARTIN IV (Simon DE BRION), pape, né en Touraine, ou selon d'autres, en Champagne vers 1210, mort à Pérouse en 1285. Il se fit moine franciscain à Tours, puis devint successivement trésorier de l'église Saint-Martin, garde des sceaux du roi saint Louis (1260), cardinal prêtre en 1262, et légat. En 1281, après la mort de Nicolas III, dans un conclave qui n'avait pas duré moins de six mois, Martin fut élu pontife par suite des intrigues de Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui voulait faire nommer un pape français et eut recours à la force pour y parvenir. Martin IV refusa ou feignit de vouloir refuser la tiare. Pour vaincre sa résistance, les cardinaux enflammés d'un saint zèle ou plutôt pressés par la faim (Charles d'Anjou les avait condamnés au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'ils eussent nommé un pape), les cardinaux lui arrachèrent ses habits de cardinal et le revêtirent des insignes pontificaux. Lorsqu'il eut pris possession du trône pontifical, Martin IV couronna à Orvieto Charles d'Anjou roi de Sicile (1281), le nomma sénateur de Rome, et, sur la demande de ce prince « qui le menait par le nez comme sa créature, » dit Muratori, il poursuivit à outrance les gibelins en Italie, déposa, comme auteur du schisme grec, l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, dont Charles convoitait les Etats, anathématisa Pierre d'Aragon, qui s'empara de la Sicile, et excommunia les auteurs des *Vêpres siciliennes* (1282), massacre dans lequel périrent 4,000 Français. Après la mort de Charles d'Anjou, Martin IV renouvela ses anathèmes contre Pierre d'Aragon, prêcha contre lui une croisade, et donna la Sicile à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi; mais il eut la douleur de voir échouer tous ses projets et de reconnaître l'impuissance de ces armes spirituelles dont il avait tant usé et abusé. A la suite d'un soulèvement qui eut lieu à Rome, il se retira à Pérouse, où il mourut.

MARTIN V (Othon COLONNA), pape, né à Rome en 1365, mort en 1431. Il avait été successivement professeur de droit canon dans la même ville, référendaire et protonotaire sous Urbain VI, auditeur de rote (1394) et nonce en Italie sous Boniface IX, cardinal-diacre et archiprêtre de la basilique de Latran (1406) sous Innocent VII, légat dans l'Ombrie et archevêque d'Urbin (1380) sous Jean XXIII, lorsque le concile de Constance, dont il faisait partie, après avoir accepté l'abdication de Grégoire XII, et déposé Jean XXIII et l'antipape Benoît XIII, l'appela à monter sur le trône pontifical le 8 novembre 1417. Son élection mit fin au grand schisme d'Occident. Il présida le concile de Constance, et le premier acte de son pontificat fut le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague, condamnés par le concile. En 1420, il fit son entrée à Rome, aux acclamations du peuple fatigué d'un long schisme. Il s'occupa ensuite de réformer les mœurs dépravées des cardinaux, réconcilia les ducs de Brabant et de Glocester, reconquit la Romagne et la Marche d'Ancône, et poussa Sigismond et les princes allemands à la croisade contre les hussites. Le refus qu'il fit de ratifier l'adoption d'Alphonse d'Aragon par Jeanne, reine de Naples, lui attira l'animadversion de la cour d'Espagne qui, après la mort de Benoît XIII, lui suscita comme compétiteur l'antipape Gilles Muñoz, connu sous le nom de Clément VIII; mais, à la suite de négociations, Muñoz fit sa soumission et Martin lui donna l'évêché de Majorque. Ce pape était sur le point d'ouvrir le concile de Bâle lorsqu'il mourut d'apoplexie. On trouve à la Bibliothèque du Vatican les manuscrits de quelques ouvrages de droit canon qui lui sont attribués.

MARTIN, roi d'Aragon et de Sicile, mort en 1410. Il succéda, comme roi d'Aragon, à son frère Jean Ier (1395), eut à lutter contre plusieurs révoltes, réunit à son royaume celui de Sicile après la mort de son fils Martin (1409), laissa la régence de ce pays à sa bru, Blanche de Navarre, et eut pour successeur son neveu, Ferdinand Ier, infant de Castille.

MARTIN, roi de Sicile, fils du précédent, né en 1374, mort à Cagliari en 1409. Il se maria en 1391 avec la fille de Frédéric II, roi de Sicile, la princesse Marie, qui venait d'hériter du trône paternel; il se rendit ensuite avec sa femme dans cette île, qu'il lui fallut soumettre les armes à la main, s'empara de Catane en 1394 et ne commença réellement à régner qu'en 1399. Après la mort de sa femme (1402), il épousa Blanche, fille du roi de Navarre (1403). Appelé par son père en Aragon pour l'aider à comprimer une rébellion qui menaçait son trône, il vainquit les rebelles, puis retourna en Sicile pour y réprimer les projets ambitieux de son lieutenant, Bernard Chiavera. Il passa ensuite en Sardaigne, où il mourut à l'âge de trente-cinq ans, ne laissant que des enfants naturels.

MARTIN, surnommé **Gallus**, historien, né en France. Il vivait au XIIe siècle, se rendit en Pologne pour y propager le christianisme et l'instruction, devint aumônier et précepteur de Boleslas III et composa, sous le titre de *Chronica Polonorum*, le premier travail sur l'histoire de Pologne qui soit parvenu jusqu'à nous. Nous ne connaissons cet ouvrage que par un abrégé publié à Dantzig (1749, in-fol.).

MARTIN le Polonais, en latin **Martinus Polonus**, chroniqueur et prélat, né à Opava ou, d'après Lambecius, à Troppau (Silésie autrichienne), mort à Bologne en 1279. Il appartenait à la famille noble de Strepor. Tout jeune encore il entra chez les dominicains de Prague, habita quelque temps Breslau, puis se rendit à Rome, où son éloquence comme orateur de la chaire, son savoir et sa rare érudition historique le firent rapidement remarquer. Le pape Clément IV se l'attacha en qualité de chapelain et de pénitencier, et il remplit ces fonctions sous les successeurs de ce pontife de 1243 à 1254. Pour récompenser son mérite et ses talents, le pape Nicolas III le nomma archevêque de Guesne (1278). Ce fut à la demande de Clément IV qu'il écrivit sa chronique des papes et des empereurs, son œuvre capitale, laquelle lui a valu d'être considéré jusqu'à la fin du XVe siècle comme une autorité incontestable en matière de théologie. Cet ouvrage, qui s'étend depuis saint Pierre jusqu'à Jean XXI en 1277, est intitulé *Martini Poloni chronica summorum pontificum imperatorumque, ac de septem ætatibus mundi ex S. Hieronymo, Eusebio aliisque eruditis excerpta*, et a été publié par Jean-Basile Hérold, pour la première fois, à la suite de la chronique de Marianus Scotus (Bâle, 1559, in-fol.). L'édition la plus exacte et la plus correcte est celle de Jean Fabricius (Cologne, 1616, in-fol.). Verneron, chanoine de Bonn, l'a continué jusqu'à la mort d'Urbain V en 1378, et Sébastien Mamerot en a donné une traduction française intitulée la *Chronique martiniane de tous les papes qui furent jamais* (Paris, 1504, 2 vol. in-fol.). Le style de Martin est simple, clair, concis; son latin est pur et correct. Il coordonne bien son plan et expose les faits avec habileté. Outre sa chronique et d'autres ouvrages restés manuscrits sur l'histoire, le droit, la théologie, on doit à Martin le Polonais : *Sermones de tempore et de sanctis* (Strasbourg, 1484, in-fol.); *Margarita decreti seu tabula Martiniana* (in-fol.), index des décrétales, plusieurs fois imprimé.

MARTIN (Jean), traducteur français, né à Paris, mort vers 1553. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut secrétaire de Maximilien Sforce, réfugié en France, puis du cardinal de Lenoncourt. On lui doit un assez grand nombre de traductions, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer : le *Roland furieux*, de l'Arioste (1544); l'*Arcadie*, de J. Sennazar (1544); les *Azolains de la nature d'amour*, de Bembo (1545); l'*Architecture*, de Serlio (1545); la *Théologie naturelle*, de R. Sebon (1551); l'*Architecture et l'art de bien bâtir*, de L.-B. Alberti (1553).

MARTIN (Grégoire), théologien anglais, né à Maxfield (Sussex) dans la première moitié du XVIe siècle, mort à Reims en 1582. Il prit ses grades à l'université d'Oxford et devint professeur des enfants du duc de Norfolk. Désireux d'embrasser le catholicisme, il se rendit à Douai, où il fut ordonné prêtre, puis à Rome, où il dirigea le collége anglais récemment fondé. Quand il revint en France, il fut chargé d'enseigner l'exégèse et l'hébreu à Douai, puis à Reims. Dans cette dernière ville, il s'occupa de donner une version anglaise de la Bible. C'est son principal ouvrage; il l'avait entrepris afin de montrer, dit-on, aux protestants qu'ils étaient injustes en reprochant à l'Eglise catholique d'interdire à ses ouailles la lecture des livres saints. Le Nouveau Testament parut à Reims en 1 volume in-4o; il fut réimprimé la même année à Anvers, avec des notes du docteur Bristow, (1582); l'*Ancien Testament* fut publié à Douai (1609-1610, 2 vol. in-4o). On a en outre de Martin : *Traité du schisme* (Douai, 1578, in-8o); *Detectio corruptionum sanctæ Scripturæ ab hæreticis facturum* (Reims, 1582, in-8o); *Lettres à ceux qui temporisent pour se déclarer catholiques* (1575 et 1583, in-8o); *De amore Dei* (Reims, 1603, in-12); *Traité des pèlerinages et des reliques* (1583, in-8o). On lui a attribué un pamphlet où l'on conseillait aux catholiques de traiter la reine Elisabeth comme Judith avait traité Holopherne, mais rien ne prouve qu'il en soit l'auteur.

MARTIN (Jean), poëte français, né à Dijon. Il vivait au XVIe siècle, et il est connu par un petit poëme allégorique, le *Papillon de Cupido* (Lyon, 1543, in-8°), où l'on trouve de l'imagination et des tableaux assez curieux, mais obscènes.

MARTIN (Corneille), héraldiste néerlandais, né dans la Zélande. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, et il est l'auteur d'un ouvrage encore recherché, principalement pour les estampes de Pierre Balthazar dont il est orné, et qui a pour titre : les *Généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandre, avec briéves descriptions de leurs vies et gestes* (Anvers, 1578, in-fol.).

MARTIN (Thomas), jurisconsulte anglais, né à Cearne, comté de Dorset, mort en 1584. Il exerça la profession d'avocat, devint chancelier de Winchester, fut sous le règne de la reine Marie un des commissaires dans le procès de Cranmer, ce qui lui attira la haine des protestants, et perdit, pour ce motif, ses fonctions après l'avénement d'Elisabeth. Son principal ouvrage est un *Traité contre le mariage des prêtres et des religieux* (Londres, 1554, in-4°).

MARTIN (Jean), médecin français, né à Paris, mort dans la même ville en 1609. Il se livra à l'enseignement et devint premier médecin de la reine Marguerite de Valois. Martin composa sur divers traités d'Hippocrate des commentaires qui ont été publiés sous le titre de *Prælectiones* (Paris, 1637 - 1646, 2 vol.).

MARTIN (Bernard), jurisconsulte et philologue, né à Dijon en 1574, mort dans la même ville en 1639. Avocat éloquent, il fut en même temps un érudit et s'attacha particulièrement à l'étude des passages difficiles des auteurs grecs. On estime encore ses *Variæ lectiones* (Paris, 1605, in-4°).

MARTIN (François), voyageur français, né à Vitré dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il prit part, en qualité de chirurgien, à une expédition envoyée en 1601 dans les Indes, sous le commandement de Frolet de La Bardelière, faillit périr dans un naufrage et publia, après son retour : *Description du premier voyage fait aux Indes orientales par les Français, contenant les mœurs, les lois, façons de vivre, religion des Indiens* (Paris, 1604, in-8°).

MARTIN (Guillaume), théologien français, né dans les Cévennes, mort en 1671. Fils d'un protestant, il devint ministre calviniste, abandonna ensuite la théologie pour la médecine, qu'il exerça à Montoire, dans le Maine, devint veuf et finit par se faire ordonner prêtre catholique. Martin a laissé, entre autres ouvrages médiocres et oubliés : la *Face de l'Eglise primitive opposée à celle de la prétendue Réforme* (Tours, 1650, in-8°); *Traité des désordres des Eglises prétendues réformées, avec le moyen d'y remédier* (Paris, 1656); *Traité de la vocation des ministres* (1661), etc.

MARTIN (Claude), théologien et bénédictin français, né à Tours en 1619, mort dans la même ville en 1696. Il était fils de Marie Gayard, qui, sous le nom de Marie de l'Incarnation, fut la première supérieure des ursulines de la Nouvelle-France. Claude Martin entra, en 1642, chez les bénédictins de Vendôme, se signala par son savoir et par sa piété, devint prieur des Blancs-Manteaux et de plusieurs maisons de son ordre, et en fut pendant six ans un des supérieurs généraux. Ses principaux ouvrages sont : *Méditations chrétiennes* (Paris, 1669, 2 vol. in-4°); *Pratique de la règle de saint Benoit* (Paris, 1674); *Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation* (Paris, 1677), etc.

MARTIN (André), philosophe français, né à Bressuire (Poitou) en 1621, mort à Poitiers en 1695. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il enseigna avec succès la philosophie à Angers, puis à Saumur (1679), s'attira de nombreuses tracasseries pour son attachement aux idées de Descartes et se vit suspendu sous l'accusation d'être partisan du jansénisme. L'évêque d'Angers et l'archevêque de Paris, après avoir fait faire une enquête, reconnurent son innocence et proposèrent qu'on lui rendît sa chaire; mais le roi ne voulut pas revenir sur l'ordre qu'il avait donné et Martin se retira à Poitiers. On doit au savant oratorien un ouvrage, intitulé *Philosophia moralis christiana* (Angers, 1653), extrait méthodique et très-bien fait des ouvrages de saint Augustin sur les matières importantes qui forment le cours d'une philosophie chrétienne. Cet ouvrage ayant été mis à l'index, Martin y fit quelques changements et le réédita sous le titre de *Sanctus Augustinus, de existentia veritatis Dei, etc.* (Angers, 1656, 3 vol. in-12).

MARTIN (David), pasteur et théologien protestant, né à Revel (Languedoc) en 1639, mort à Utrecth en 1721. Il étudia la théologie et les langues orientales à l'Académie de Puylaurens, et devint pasteur de l'église d'Esperausses vers 1663. Quelques années après, appelé à desservir celle de La Caune, il y demeura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il se réfugia alors à La Haye, fut nommé pasteur surnuméraire de l'église d'Utrecht et passa ses dernières années à composer des ouvrages qui lui firent une grande réputation. Nous citerons parmi ses écrits : le *Nouveau Testament expliqué* (Utrecht, 1696, in-4°); *Rome convaincue d'avoir usurpé tous les droits qu'elle s'attribue injustement sur l'Eglise chrétienne* (Utrecht, 1700, in-12); *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* (Amsterdam, 1700, 2 vol. in-fol., avec 424 gravures); cet ouvrage est connu aussi sous le nom de la *Bible de Mortier; Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (Amsterdam, 1708, in-8°); *Traité de la religion naturelle* (Amsterdam, 1713, in-8°), ouvrage traduit en anglais, en hollandais et en allemand.

MARTIN (François), gouverneur général des Indes, et le véritable fondateur de la puissance et de la grandeur française dans l'Inde, né en France, mort dans l'Inde en 1706. C'était un homme aussi simple d'allure que ferme et impassible dans ses résolutions. Rempli d'énergie et de persévérance, il était en même temps désintéressé, loyal, généreux, sans l'ombre d'envie. Martin se rendit fort jeune dans l'Inde et servit d'abord sous Caron qu'il remplaça en 1673. En 1674, il réussit à obtenir de Shere-Khan-Lodi la concession d'un coin de terre, où il jeta les fondations de Pondichéry, après la destruction de l'établissement français de Saint-Thomé par les Hollandais. Formé des restes de la garnison de Saint-Thomé, c'est-à-dire d'environ soixante Européens seulement, l'établissement de Saint-Thomé, abandonné dès le début à lui-même, se soutint cependant dix-sept années et se fit respecter des indigènes de la contrée. Martin bâtit et fortifia la ville, fonda un commerce, gagna par sa douceur la confiance des indigènes, et posa les bases d'une prospérité durable. A la fin d'août 1693, les Hollandais attaquèrent Pondichéry avec dix-neuf vaisseaux de ligne, des transports, 1,500 soldats européens, 2,000 matelots, et quantité d'indigènes cingalais; Martin n'avait que six canons, 30 ou 40 Européens et 300 ou 400 soldats indiens. Il ne s'en prépara pas moins à une énergique défense. Les Hollandais débarquèrent sous Pondichéry, coupèrent les communications de Martin du côté de la terre et de la mer, et poussèrent vivement l'attaque. Le 6 septembre, après douze jours de défense, Martin, désespérant de pouvoir résister davantage, demanda à parlementer, signa, le 8, une capitulation des plus honorables et retourna en France où le roi lui conféra l'ordre de Saint-Lazare. Le 21 septembre 1697, la paix de Ryswyk rendit Pondichéry à la France. Réintégré dans son commandement, Martin partit avec une escadre qui emportait 200 hommes de troupes régulières, des ingénieurs, des approvisionnements, de l'artillerie et un matériel complet. En arrivant, il agrandit et augmenta les fortifications de Pondichéry, réunit une garnison de 700 à 800 soldats européens, bâtit une centaine de maisons en moins d'un an et attira les indigènes dans la ville par sa douceur et sa loyauté. En 1701, le conseil supérieur des Indes fut transféré de Surate à Pondichéry, qui devint la résidence du directeur et gouverneur général, et presque immédiatement après Martin était nommé président du conseil supérieur et directeur général des affaires françaises dans l'Inde (1701). Cinq ans plus tard, François Martin mourut, laissant une ville de 40,000 habitants en pleine prospérité là où, trente-deux ans auparavant, il n'avait trouvé qu'une plage déserte.

MARTIN (Jean-Baptiste), dit **Martin des batailles**, peintre français, né à Paris en 1657, mort dans la même ville en 1735. Il étudia dans l'atelier de La Hire, puis, sur la recommandation de Vauban, qui l'avait employé comme desssinateur, Van der Meulen lui donna des leçons et le prit en affection. En 1688 et 1689, Martin accompagna le grand Dauphin dans ses campagnes, puis assista aux siéges de Mons (1691) et de Namur (1692), où se trouvait Louis XIV. Après la mort de Van der Meulen (1690), il reçut le titre de peintre des conquêtes du roi et la direction des Gobelins. Martin a peint pour Versailles des tableaux représentant les victoires de Louis XIV, décoré les réfectoires de l'hôtel des Invalides de vues représentant les places fortes de la Hollande, de la Flandre et de l'Alsace, exécuté pour le duc Léopold de Lorraine une série de vingt tableaux sur l'histoire de son père Charles V, etc. On voit de Martin, au musée du Louvre, le *Siége de Fribourg* en 1677. — Un parent du précédent, Pierre-Denis MARTIN, élève de Van der Meulen, peignit des chasses, des batailles, des vues de résidences royales. Le musée du Louvre possède de lui *Louis XV à la chasse au cerf.*

MARTIN (Gabriel), savant bibliographe, qui fut en même temps libraire à Paris, né dans cette ville en 1679, mort en 1761. Il a rédigé cent quarante-huit catalogues de bibliothèques, et a fixé le classement des livres en cinq divisions principales, tel qu'il est encore observé aujourd'hui.

MARTIN (dom Jacques), bénédictin érudit français, né à Fanjaux, haut Languedoc, en 1684, mort en 1751. Il s'est particulièrement occupé de recherches sur les origines de la Gaule et des Celtes. On a de lui, à ce sujet, les ouvrages suivants, tous fort estimés : la *Religion des Gaulois* (1727, 2 vol. in-4°); *Eclaircissements historiques sur les origines celtiques et gauloises* (1744, in-12), critique des opinions de Pesron, Pelloutier et Gibert; *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois* (1752-1754, 2 vol. in-4°), avec cartes de Danville et figures. On lui doit encore : *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Ecriture sainte* (1730, 2 vol. in-4°, fig.); *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des peuples les plus anciens* (1739, 2 vol. in-4°, fig.). Les écrits de dom Jacques Martin renferment des assertions souvent hasardées, mais témoignent d'un immense savoir. Il a, en outre, découvert et publié plusieurs opuscules de saint Augustin, fourni la préface du *Lexicon hebraicum* de dom Garin, et des notes pour la réimpression du *Glossaire* de Du Cange.

MARTIN (Thomas), antiquaire anglais, né à Thetford (Suffolk) en 1697, mort en 1771. Il devint membre de la Société des antiquaires de Londres, réunit une précieuse collection d'objets d'art, d'antiquités et de livres et prit part à la rédaction des *Monuments anglicans* (1719) de La Nève, roi d'armes d'Angleterre.

MARTIN (Benjamin), savant anglais, né à Worplesdon (Surrey) en 1704, mort à Londres en 1782. Il avait été successivement valet de ferme, instituteur de village, professeur de mathématiques, lorsqu'il vint se fixer à Londres, où il se fit opticien et constructeur de globes. En même temps, il professa dans des cours publics la physique expérimentale, fonda le *Philosophical Magazine*, recueil scientifique qui forme quatorze volumes et publia de nombreux ouvrages. Forcé de faire banqueroute après avoir eu une assez belle fortune, Martin, alors vieux et infirme, tenta de se donner la mort, se blessa cruellement et vécut quelque temps encore. Parmi ses ouvrages, écrits avec méthode et dans un style simple et clair, nous citerons : *Grammaire des sciences philosophiques* (1735), traduit en français par Puisieux (1749); *Système nouveau et universel d'arithmétique décimale* (1735, in-8°); *Nouveau système d'optique* (1740); *Philosophie britannique* (1747, 2 vol. in-8°); *Panégyrique de la philosophie de Newton* (1754); *Eléments des sciences et des arts littéraires*, traduit en français par Puisieux (Paris, 1756, 3 vol. in-12); *Système de la philosophie de Newton* (1759, 3 vol); *Histoire naturelle de l'Angleterre* (1759, 2 vol. in-8°); *Biographie philosophique* ou *Vie des philosophes* (1764), etc.

MARTIN (Edme), jurisconsulte français, né à Pailly, près de Sens, en 1704, mort en 1793. Il professa le droit canonique à l'Université de Paris, et contribua à l'établissement de l'Ecole de droit sur la place Sainte-Geneviève. On a de lui, sous le titre de *Institutiones juris canonici ad usum scholarum accommodatæ* (Paris, 1788, 2 vol. in-8°), un traité élémentaire rédigé avec beaucoup de méthode sur le modèle des Institutes de Justinien.

MARTIN DE FRITZLAR, alchimiste allemand qui vécut dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il était né à Fritzlar, dans la Hesse, et il étudiait la pharmacie. Lorsque le célèbre adepte Lascaris visita l'Allemagne, il enthousiasma, par ses prétendues opérations transmutatoires, un certain nombre de jeunes étudiants dont il se fit des apôtres dévoués. De ceux-là était Martin, qui, devenu possesseur d'une certaine quantité de teinture philosophale, se mit à faire des expériences de transmutation métallique, pour faire connaître la grande science de son maître. Plus tard, ayant voulu connaître la nature intime de la poudre philosophale, il l'altéra par des manipulations auxquelles il la soumit et reconnut alors qu'il avait été dupe d'une supercherie habile. Dès ce moment, il abandonna l'alchimie, pour revenir à l'officine de l'apothicaire.

MARTIN (Grégoire), érudit français, né à Cuisery (Bresse) en 1712, mort vers 1770. Il appartenait à l'ordre des minimes et devint principal du collége de la Côte-Saint-André. Outre de nombreux articles insérés dans divers journaux et recueils, on a de lui entre autres écrits : *Observations sur les particules; Proscription des verges des écoles, dialogue entre Pamphile et Orbilius* (1759); *Lettres instructives et curieuses sur l'éducation de la jeunesse* (1760).

MARTIN (Claude), major général au service de la Compagnie anglaise des Indes, né à Lyon en 1735, mort près de Lucknow en 1800. Son père, qui était tonnelier, l'envoya au collége, où il montra des dispositions particulières pour les sciences et le dessin. Claude Martin n'avait que seize ans lorsque, poussé par son goût pour les aventures, il s'engagea dans les troupes envoyées dans les possessions françaises de l'Indoustan. Il s'embarqua à Lorient, au mois de septembre 1751, et arriva à Pondichéry au commencement de l'année suivante. Le jeune soldat se fit remarquer par son courage en maintes circonstances, notamment à la prise de Gondelour, à celle du fort Saint-David, pendant la campagne du Carnatic, dans l'expédition de Tanjaour, et assista au siége de Pondichéry, attaqué par les Anglais, qui venaient d'expulser les Français du nord de l'Inde. La plupart des biographes prétendent que Martin, ainsi que plusieurs autres Français irrités de l'excessive sévérité de Lally, ouvrit alors l'oreille à la trahison et passa du côté des Anglais; mais, en ce qui touche Martin, on n'a pu trouver aucun document qui prouvât cette grave accusation, et tout porte à croire, au contraire, qu'il a été la victime d'une confusion commise entre lui et deux autres soldats du même nom, dont il est question dans l'histoire de Robert Orme. Ce fut seulement après la reddition de Pondichéry (1761) que Claude Martin, le temps de son engagement expiré, libre de ses actions, en présence de la désorganisation de notre puissance dans l'Inde et de l'impossibilité pour lui, soldat roturier, d'arriver à un grade élevé dans notre armée, se décida, sans forfaire à l'honneur puisqu'il n'avait pas à combattre contre son pays, à prendre du service dans la Compagnie des Indes. Telle est l'opinion de M. Malleson, l'auteur de l'*Histoire des Français dans l'Inde*, et celle de M. O. Sachot, qui a publié une intéressante étude sur ce personnage dans la *Revue britannique*.

Quoi qu'il en soit, par son intelligence, par sa bravoure, par sa conduite irréprochable, par les avantages extérieurs dont il était doué, Claude Martin se fit rapidement remarquer et estimer de ses chefs anglais. Le gouverneur de Madras le nomma sous-lieutenant et l'envoya avec une compagnie de chasseurs au Bengale. Pendant la traversée, le navire fit naufrage; mais, grâce à son sang-froid, le jeune officier sauva une grande partie de l'équipage et reçut, peu après son arrivée à Calcutta, en récompense de sa conduite, le grade de capitaine. Ses connaissances en mathématiques lui valurent, vers cette époque, d'être chargé, de relever la carte du nord du Bengale, puis celle du royaume d'Oude. « Pendant son séjour à Lucknow, dit M. O. Sachot, le nabab Sujah-uh-Dowla conçut de lui une si haute idée qu'il sollicita et obtint de la Compagnie de le garder à sa cour en qualité de surintendant de son arsenal. Le prince indien ne pouvait faire un choix plus heureux; Martin joignait, en effet, à une aptitude merveilleuse à comprendre toute chose et à un goût spécial pour les sciences, un vrai génie d'organisateur et d'administrateur. Son infatigable activité lui permit de suffire à la fois aux fonctions dont il était chargé, à des études, à des recherches, à des applications scientifiques, à la création et à l'administration d'établissements industriels considérables, qui devaient être pour ces contrées une source ignorée jusque-là de bien-être et de progrès. Intelligent lui-même et désireux de voir se propager dans son royaume la civilisation et les idées européennes, Sujah-uh-Dowla associa Martin à tous les actes de son gouvernement, le chargeant même de contracter des emprunts. L'étude approfondie des besoins du pays, une aptitude en quelque sorte innée pour les transactions politiques et commerciales rendirent extrêmement fructueuses les négociations entamées par le nouveau favori et bientôt aucune affaire importante ne put plus se faire sans sa participation. Martin était devenu de tous les points indispensable, et le nabab, pour le récompenser de son zèle et de son dévouement, le combla de ses faveurs, marquées au cachet d'une munificence toute orientale. » En même temps, Martin créa des manufactures d'indigo et des usines destinées à la fabrication de la poudre, qui lui rapportèrent des bénéfices considérables. Sa position et la confiance qu'il inspirait lui firent, d'un autre côté, réaliser des gains immenses. Pendant les troubles si fréquents qui désolaient le pays, il recevait en dépôt de tous côtés, des habitants effrayés, des sommes d'argent et des objets précieux qu'il se chargeait de garder moyennant une rétribution de 12 pour 100. Enfin Assef-Eddaulah, successeur de Sujah, aimait passionnément les arts et les produits européens. Martin se fit son intermédiaire et gagna sur ses fournitures des sommes considérables.

Devenu maître d'une fortune qu'on évalue à plus de 8 millions, Claude Martin l'employa à faire le bien, et sa générosité devint proverbiale. Il fit construire à Lucknow, sur ses plans, un palais magnifique, aux proportions grandioses et originales, dans lequel il réunit les productions les plus rares, des collections d'objets d'art, un muséum d'histoire naturelle, un observatoire, etc. Il possédait en outre, à 40 kilom. de Lucknow, un château fort, appelé *Constantia-House* (v. MARTINIÈRE [LA]), qui ne le cédait en rien en magnificence à son autre palais. Pendant ses loisirs, il cultivait la physique expérimentale et l'on raconte qu'il répéta, en présence du nabab, les expériences aérostatiques de Montgolfier.

Tout en restant à Lucknow, Martin n'en continuait pas moins d'être au service de la Compagnie des Indes, qui lui conféra le grade de lieutenant-colonel en 1781, celui de colonel en 1790, en récompense des services qu'il rendit en donnant aux Anglais des chevaux pendant la guerre contre Tippoo-Sahib, et enfin celui de major général (1796). Vainement on le sollicita alors de se faire naturaliser Anglais; il refusa en disant : « Je suis né Français et c'est Français que je veux mourir. » Il fut emporté quatre ans plus tard par la cruelle maladie de la pierre, à l'âge de soixante-cinq ans. Avant de mourir, il rédigea en anglais son testament qui a été imprimé à Lyon (1803, in-4°) avec une traduction française. Dans cet écrit curieux, il entre dans de minutieux détails sur sa croyance religieuse et sur plusieurs actes de sa vie et ordonne que son corps soit salé, mis dans un cercueil de plomb et déposé dans un tombeau élevé dans son château de *Constantia-House*, avec cette épitaphe : *Ci-gît Claude Martin, né à Lyon en* 1735, *venu simple soldat dans l'Inde et mort major général.* Après avoir donné la liberté à tous ses esclaves, il s'occupe de la distribution de ses biens. Il lègue une partie de sa fortune à ses deux femmes, à ses parents restés en France, des pensions à tous ses serviteurs, des sommes considérables aux villes de Calcutta, de Lucknow et de Chandernagor pour être distribuées aux pauvres; il donne 12,000 francs de rente pour la libération annuelle de Lyonnais prisonniers pour dettes; enfin il assigne à chacune des villes de Calcutta, de Lucknow et de Lyon une somme d'environ 700,000 francs, destinée à fonder des écoles gratuites professionnelles pour les enfants pauvres, et demande que ces institutions portent le nom de *La Martinière.* Cette derniere disposition de Claude Martin a produit d'excellents fruits. L'école La Martinière, à Lyon, a compté certaines années jusqu'à 900 élèves, et il en est sorti beaucoup d'artistes distingués. Un arrêté du 12 floréal an XI ordonna l'exécution, aux frais de la ville de Lyon, d'une statue et d'un tableau destinés à représenter le major général Martin.

MARTIN (Marc-Antoine), poëte languedocien, né à Ceilhes, dans le diocèse de Béziers, vers 1740, mort à Montpellier en 1821. Tout jeune encore, doué d'une imagination ardente à laquelle se joignait un caractère changeant, il quitta la soutane d'abbé pour l'uniforme de soldat, puis continua ses études théologiques, devint vicaire de Murviel, curé de Saint-Barthélemy d'Arnaye, se fit capucin à la suite d'une aventure quelque peu scandaleuse, et fut attaché à une mission envoyée à Smyrne. Lorsque la Révolution éclata, Martin en adopta avec chaleur les principes, prêta le serment constitutionnel et fut élu évêque de Pégairolles. Par la suite, il devint chef d'institution à Lodève et finit ses jours à Montpellier, où pour vivre il corrigeait des thèses d'étudiants et vendait des sermons. On a de lui un petit poëme gracieux, comique, élégamment versifié et qui a paru, sous le titre de *La Partido de mar.*, dans le recueil des *Poesios Biterouesos* (Béziers, 1842, in-8°).

MARTIN (Marie-Joseph-Désiré), écrivain français, né à Sedan en 1756, mort à Paris en 1794. Il occupa un emploi au ministère des finances et fit paraître · *Discours et motions sur les spectacles* (Paris, 1789, in-8°); *Etrennes financières* ou *Recueil des matières les plus importantes en finance, banque, commerce, etc.* (Paris, 1789-1790, 2 vol. in-8°), et quelques pièces de théâtre, entre autres : la *Princesse de Babylone*, opéra en quatre actes (Paris, 1791, in-8°); les *Deux prisonnières* ou la *Fameuse journée*, drame historique et lyrique (Paris, 1792).

MARTIN DE CHOISY (Pierre-Jacques-Durand-Eustache), magistrat et poëte français, né à Montpellier en 1756, mort dans la même ville en 1819. Il fut juge, puis conseiller dans sa ville natale, consacra ses loisirs à la culture des belles-lettres et devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Montpellier. Outre des mémoires, des poésies insérées dans l'*Almanach des Muses*, on a de lui : le *Sylphe* ou le *Mari comme il y en a peu*, comédie en trois actes (Montpellier, 1778, in-8°), et le *Demi-jour*, poëme en deux chants (Paris, 1812).

MARTIN (William), naturaliste anglais, né à Marsfield, comté de Nottingham, en 1767, mort à Manchester en 1810. Fils d'une actrice et d'un acteur, qui prit le nom de Booth et acquit une grande fortune par l'invention de la peinture polygraphique, il commença lui-même par suivre la carrière du théâtre. Martin se livra entièrement ensuite à son goût pour le dessin et l'histoire naturelle, enseigna le dessin dans plusieurs villes et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *An account of some species of fossil anomalies found in Derbyshire* (1796, in-8°); *Outliness of an attempt to establish a knowledge of extraneous fossils on scientific principles* (1809, in-8°), etc.

MARTIN (Jean-Blaise), chanteur français, né à Paris en 1768, mort au château de Rouzières, près de Lyon, le 28 octobre 1837 Il débuta au théâtre de Monsieur dans le *Marquis de Tulipano*, que l'on traduisit pour lui, vers 1789. Fort inexpérimenté comme acteur, il dut le plus brillant accueil à une voix délicieuse, fraîche et sonore, qui déjà lui avait fait une réputation comme chanteur en dehors du théâtre. Les leçons de Dugazon et de Talma en firent plus tard un excellent comédien. Entièrement occupé à faire briller son chant, il négligea longtemps l'expression, le sentiment et la vérité, se plaisant à se créer des difficultés d'exécution pour mettre en évidence l'étendue et la flexibilité de sa magnifique voix de basse-taille. Aussi, à force d'accumuler les roulades, s'épuisait-il et même étouffait-il le motif du compositeur. Il abusait ainsi tres-volontiers, dans sa jeunesse, de son extrême facilité pour les *fioritures*, que nul ne faisait mieux que lui. Un jour, après une représentation du *Jugement de Midas*, Grétry vint le féliciter; mais, afin de le corriger du défaut dont il vient d'être parlé, il lui dit : « Tu as très-bien chanté, Martin; je regrette seulement que tu aies passé le grand air. — Je vous assure, monsieur Grétry, lui répondit Martin, que j'ai tout chanté. — Alors, mon bon ami, tu as tellement ajouté à cet air par des broderies, que je ne l'ai pas reconnu. » Martin sut profiter du conseil, et il ne tarda pas à exceller dans le chant simple et naturel comme dans les fioritures. Inimitable dans l'emploi des valets, il a fait pendant quarante ans la gloire de l'Opéra-Comique et a partagé la brillante renommée d'Elleviou. Les ouvrages auxquels il a prêté le concours de son talent et qui lui ont dû une partie de leur succes sont nombreux; nous citerons particulièrement : *Philippe et Georgette*, les *Visitandines*, le *Secret*, *Gulistan*, *Cagliostro*, le *Charme de la voix*, *Cimarosa*, les *Maris garçons*, *Picaros et Diego*, les *Deux jaloux*, *Une folie*, l'*Intrigue aux fenêtres*, *Jeannot et Colin*, *Koulouf*, *Joconde*, *Lully*, *Maison à vendre*, le *Maître de chapelle*, les *Voitures versées*, le *Chaperon*, *Ma tante Aurore.* A la première représentation de cette dernière pièce, le troisième acte fut sifflé; on n'applaudit que la romance si suave, chantée par Martin : *Deux jeunes gens s'aimaient d'amour*... La pièce ayant été réduite à deux actes réussit complétement; mais, à chaque représentation, le public exigeait que Martin chantât la romance du troisième acte. En 1834, Martin, retiré de la scène depuis l'année 1823, donna à l'Opéra-Comique plusieurs représentations qui attirèrent la foule; on vit alors avec étonnement qu'il avait conservé la pureté et l'étendue de sa voix dans un âge fort avancé. Professeur distingué, il eut pour élèves la plupart des premiers prix du Conservatoire de musique.

Martin avait épousé la célèbre danseuse Gosselin aînée, que l'on avait surnommée la Désossée, et qui mourut peu de temps après son mariage. Il contracta une union nouvelle en 1823 avec Mlle Pacini, fille du compositeur de ce nom.

On doit à cet artiste, qui consacrait tous ses instants à l'étude de la musique, un opéra qui fut représenté avec peu de succès en 1796. Cet opéra, fait sur un poëme fort médiocre, n'est pas resté au répertoire. Quelques jours avant sa mort, Elleviou, qui n'avait pas cessé d'être son ami, l'invita à venir le voir à son château de Rouzières, près de Lyon. Quoiqu'il fût déjà souffrant, Martin s'y rendit. C'est là qu'il est mort dans les bras de celui qui avait partagé sa brillante carrière. Ses restes furent transportés à Paris, et un service funèbre eut lieu en l'honneur de l'excellent comédien au milieu d'une grande affluence d'artistes appartenant à tous les théâtres. Rubini, Tamburini, Lablache, Ivanoff, Duprez, Levasseur et Alexis Dupont, tous nos chanteurs les plus renommés prirent successivement place au pupitre, à Notre-Dame-de-Lorette, et donnèrent à l'office des Morts une solennité exceptionnelle, dont font foi les journaux de l'époque.

Comme Clairval, Elleviou, Gavaudan, Trial, Laruette, Philippe et quelques autres chanteurs de l'Opéra-Comique, Martin a donné son nom aux rôles qu'il a créés.

MARTIN (Roger), savant et homme politique français, né à Toulouse, mort dans cette ville en 1811. Il entra dans les ordres, devint professeur de physique, accepta avec enthousiasme les idées de la Révolution, et devint en 1795 membre du conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa particulièrement de questions d'enseignement. On a de lui : *Institutions mathématiques* (Toulouse, 1776, in-8°); *Eléments de mathématiques, à l'usage des écoles de philosophie* (Toulouse, 1781).

MARTIN (Pierre, comte), marin français, né au Canada, mort en 1820. Mousse en 1764, maître pilote en 1778, il se fit remarquer par son courage et par son habileté, commanda comme lieutenant de vaisseau la station du Sénégal, où il s'occupa de la reconnaissance hydrographique des côtes, adopta avec chaleur les idées de la Révolution, devint capitaine en 1792 et fut nommé peu de temps après contre-amiral. Appelé au commandement des forces navales de la Méditerranée, il sauva l'escadre française au golfe Juan en 1795, attaqua peu après, malgré l'infériorité de ses forces, la flotte anglaise commandée par l'amiral Hotham, devant les îles d'Hyères, fut forcé de battre en retraite après un combat long et acharné, mais prit sa revanche au bout de peu de temps en capturant deux navires anglais. De retour en France, il reçut le grade de contre-amiral, puis devint préfet maritime à Rochefort (1799) et comte de l'empire en 1808. Lorsque, l'année suivante, l'amiral anglais Gambier et lord Cochrane lancèrent sur la flotte française commandée par le vice-amiral Allemand, en rade de l'île d'Aix, la machine infernale inventée par Congreve, Martin fournit à Allemand les moyens de construire une estacade pour protéger les vaisseaux français. Après le désastre, il n'en fut pas moins destitué; mais on ne tarda pas à reconnaître que, dans toute cette malheureuse affaire, Martin s'était conduit avec autant de prudence que d'activité. A partir de ce moment, il vécut dans la retraite.

MARTIN (sir George), amiral anglais, né à Londres en 1765, mort dans la même ville en 1847. Dès l'âge de onze ans, il entra dans la marine royale, prit part au combat d'Ouessant, à l'affaire de La Grenade, à divers combats sous les ordres de l'amiral Rodney, acquit une grande réputation de courage et d'habileté, et reçut le grade de capitaine en 1784. Sa belle conduite au célèbre combat naval du cap Saint-Vincent, en 1797, lui valut des remercîments publics de la part du Parlement et une médaille d'or. Après s'être emparé du vaisseau français le *Généreux*, en 1799, il fut chargé, l'année suivante, de prendre part au blocus de l'île de Malte, fit preuve en cette circonstance d'une énergie qui lui valut de nouveaux éloges du Parlement, devint contre-amiral en 1805, vice-amiral en 1810, après avoir forcé l'escadre française à rentrer dans le port de Toulon en 1809, puis commanda des flottes sur les côtes de Sicile et dans les eaux de Lisbonne. En récompense de ses services, il fut promu amiral du pavillon bleu (1821) et nommé commandant en chef de Portsmouth en 1824. Bien que Martin n'ait attaché son nom à aucune grande victoire, il n'en a pas moins été un des officiers qui ont le plus contribué à maintenir sur mer la supériorité britannique.

MARTIN (Christophe-Reinhold-Thierry), jurisconsulte allemand, né près de Gœttingue en 1772, mort en 1857. Il étudia à Gœttingue, s'y fit inscrire au barreau en 1790, fut reçu docteur en droit en 1796, et devint successivement assesseur de la Faculté de jurisprudence (1797), professeur extraordinaire (1802), et enfin professeur titulaire (1805) de droit à l'université de cette ville. La même année, il fut appelé à la direction de la Faculté de droit d'Heidelberg, qui prit le nom de *Spruchcollegium* (College juridique). En 1815, il fut impliqué dans un procès pour avoir rédigé une pétition, dans laquelle il réclamait la mise en vigueur de la constitution. Bien qu'il eût été acquitté par ses juges, il n'en fut pas moins forcé de donner sa démission. Presque aussitôt, on le nomma conseiller supérieur à la cour d'appel d'Iéna, où il fut en même temps chargé de la chaire de droit. Il vivait dans la retraite à Mugeln, en Saxe, depuis 1842, lorsqu'il fut élu membre de la cour d'Etat, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1848. On a de lui · *Manuel du droit civil commun allemand* (Gœttingue, 1800; 12e édit., 1838); *Opinions et décisions en matière de droit du Spruchcollegium d'Heidelberg* (1808); *Manuel de la procédure criminelle allemande* (1812; 5e edition, 1857); *Manuel du droit criminel commun allemand* (1820-1825); *Guide des référés en matière de droit* (1829), etc. C'est par les soins de son fils, Théodore MARTIN, qu'ont été publiées ses *Leçons sur la théorie de la procédure civile allemande* (1855-1857, 2 vol.).

MARTIN DE GRAY (Alexandre), homme politique français, né à Besançon en 1775, mort en 1864. Il s'était fait connaître comme un avocat distingué, lorsqu'il fut nommé en 1805 maire de Gray et élu l'année suivante membre du Corps législatif. Dans cette assemblée muette et servile, Martin fut du petit nombre des deputés qui conservèrent leur indépendance. Pendant les Cent-Jours, il reprit ses fonctions de maire à Gray, sauva, à l'approche des armées étrangères, le préfet, que le peuple accusait de trahison et voulait mettre à mort, et montra durant sa courte administration autant de vigueur que de sagesse. Envoyé par les électeurs de la Haute-Saône à la Chambre des députés en 1817, Martin de Gray prit une part active aux débats parlementaires et revendiqua avec une grande énergie les libertés promises par la charte et constamment escamotées par le pouvoir. « Le droit de publier ses opinions, dit-il lors de la discussion qui s'ouvrit en 1818 sur la liberté de la presse, est un droit naturel, car la servitude de la pensée suppose toutes les autres servitudes; il est garanti par la charte; il est inherent au gouvernement représentatif. » Il se prononça contre la responsabilité des imprimeurs, contre l'article du projet qui attribuait la connaissance des délits de presse aux tribunaux de police correctionnelle. « Eh quoi! s'écria-t-il, des tribunaux subalternes jugeraient la pensée, le génie, l'opinion, cette reine du monde, comme ils jugent les mendiants et les vagabonds! C'est à des tribunaux de police que vous remettriez les limites de la pensée et que vous donneriez le droit de dire à l'intelligence humaine : Tu n'iras pas plus loin! » L'année suivante, Martin de Gray battit en brèche avec non moins de vigueur le projet de loi sur les élections, et fit entendre de mâles paroles qui furent accueillies par les applaudissements de tout le parti libéral. Mais sa santé affaiblie le contraignit bientôt à se demettre de son mandat de député. Frappé d'une cécité presque absolue, il vécut depuis lors dans la retraite. On a de lui un écrit intitulé : *Sur le concordat* (Paris, 1818, in-8°), et *Histoire de Napoléon* (1853-1854, 3 vol. in-8°).

MARTIN (François-Raymond), poëte languedocien, né à Montpellier en 1777, mort en 1851. S'étant retiré des affaires avec une petite fortune, il employa ses loisirs à faire des recherches sur la philologie romane et à cultiver la poésie. Martin travaillait beaucoup ses vers et fut un des littérateurs qui ont le plus honoré le patois de Montpellier. Il l'emporta sur Tandon et sur Rigaud par la correction, mais il leur fut inférieur pour la naïveté, la délicatesse et la grâce. Parmi ses œuvres imprimées, nous citerons : *Fables et contes, et autres poésies patoises* (Montpellier, 1805, in-8°); les *Loisirs d'un Languedocien*, avec un *Essai historique sur le langage vulgaire de Montpellier* (Montpellier, 1827, in-8°); *Histoira dé moun récul de fablas* ou *Galimatias en rimas*, agréable badinage poétique (Toulouse, 1846).

MARTIN (Louis-Aimé), littérateur français, né à Lyon en 1782, mort à Paris en 1847. Il abandonna l'étude du droit pour se livrer à son goût pour les lettres, se rendit malgré sa famille à Paris en 1809, chercha des ressources dans des travaux littéraires, et se fit avantageusement connaître en 1811 par la publication de ses *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle.* Deux ans plus tard, il fut nommé professeur d'histoire et de belles-letres à l'Athénée, puis devint professeur de belles-lettres, d'histoire et de morale à l'Ecole polytechnique, secrétaire rédacteur de la Chambre des députés en 1815, et enfin conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Aimé Martin fut l'élève et l'ami de Bernardin de Saint-Pierre, dont il épousa la veuve et édita les *Œuvres* (1817-1819, 12 vol.). Son ouvrage le plus connu est les *Lettres à Sophie*, livre composé sur le modèle des *Lettres sur la mythologie*, de Demoustier, et qui joint à une érudition sérieuse et variée un style plein de grâce et d'élégance (Paris, 1811, 2 vol. in-8°). Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Etrennes à la jeunesse* (Paris, 1809-1812); *Raymond* (Paris, 1812); *Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre*, dans lequel il défend sa mémoire avec un culte religieux (Paris, 1820, in-8°); *De l'éducation des mères de famille* ou *De la civilisation du genre humain par les femmes*, ouvrage couronné par l'Académie française (Paris, 1834, 2 vol. in-12); *Guide pittoresque de l'étranger à Paris* (Paris, 1834); *Plan d'une bibliothèque universelle*, remarquable introduction du *Panthéon littéraire* (Paris, 1837, in-8°); *Caligula*, tragédie en cinq actes (Paris, 1838); le *Livre du cœur* ou *Entretiens des sages de tous les temps sur l'amitié* (in-32); la *Gageure*, comédie en un acte et en vers (Montpellier, 1838), etc. On lui doit, en outre, de nombreux articles dans le *Journal des Débats*, le *Journal des connaissances utiles*, le *Bulletin du bibliophile.* Il a édité les *Harmonies de la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre (1815); la *Correspondance de Bernardin de Saint-Pierre* (1826); les *Œuvres* de Racine, La Fontaine, Moliere, Boileau, Delille, Descartes, etc. « Aimé Martin, a dit Lamartine, avait trouvé dans sa vie même l'occasion et pour ainsi dire la filiation de ses idées. J.-J. Rousseau, sur la fin de ses jours, dans ses promenades solitaires et dans ses herborisations autour de Paris, avait versé son âme dans celle de Bernardin de Saint-Pierre; à son tour, l'auteur de *Paul et Virginie*, dans sa vieillesse, avait versé la sienne dans le cœur d'Aimé Martin, son plus cher disciple en sorte que, par une chaîne non interrompue de conversations et de souvenirs rapprochés, l'âme d'Aimé Martin avait contracté parenté avec les âmes de Fénelon, de J.-J. Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre... Sa vie privée ne fut qu'une longue suite d'amitiés. »

MARTIN (John), peintre anglais, né à Haydon-Bridge (Northumberland) en 1789, mort à Douglas (île de Man) en 1854. Apres avoir dessiné des armoiries chez un carrossier de Newcastle, il prit des leçons d'un peintre italien, Bonifazio Musso, qui l'emmena à Londres (1806). John apprit alors les divers procédés de la peinture sur verre, sur porcelaine et sur émail, ainsi que l'aquarelle. Peu après, grâce à son habileté native, il put décorer des plats et des assiettes, colorier des vitraux et donner des leçons de dessin et d'aquarelle. Ces divers petits métiers le faisaient vivre, lui permettaient de dessiner d'après le modèle, d'étudier l'architecture, la perspective, d'augmenter le plus possible enfin son érudition de peintre. Martin avait dix-neuf ans et menait l'existence la plus laborieuse, lorsqu'il devint amoureux et se maria. Quatre ans plus tard, en 1812, il exposa son premier tableau : *Sadak à la recherche du fleuve de l'Oubli*, qu'il eut la bonne fortune de vendre 1,250 francs. Encouragé par ce succès inespéré, Martin se mit à peindre des toiles d'une très-grande dimension. Ainsi, en 1813, il exposa l'*Expulsion du paradis*, *Clytie* en 1814, et *Josué arrêtant le soleil* en 1815. Ces immenses tableaux, le dernier surtout, produisirent dans le public une vive sensation, et la gravure et la lithographie les rendirent bientôt populaires. L'Académie royale, peut-être pour réagir, par une sévérité salutaire, contre le genre adopté par Martin, genre emphatique et théâtral, mais très-séduisant, refusa l'admission de *Josué;* mais la British-Institution réclama le tableau et donna à l'auteur une médaille d'or. Ce dernier avait protesté par une violente brochure contre la décision académique. Plusieurs journaux y répondirent. Cette polémique dura même assez longtemps pour que Martin, qui s'y livrait avec ardeur, ne pût reprendre ses travaux habituels que vers 1818. En 1819, il exposa la *Chute de Babylone*, tableau colossal, dont le public s'enthousiasma comme il s'était enthousiasmé des précédents. L'année suivante apparut *Macbeth.* Enfin le plus célèbre de tous, celui que Martin appelait volontiers le chef-d'œuvre de ses chefs-d'œuvre, le *Festin de Balthasar*, fut acclamé à la British-Institution en 1821. L'auteur, dans cette vaste mise en scène, a donné toute la mesure de sa science de la perspective et de son imagination prodigieuse. Dans ce fouillis de palais, de statues, les plans se succèdent savamment étagés, les figures par centaines s'agitent, affolées d'épouvante. Il y a un grand effet dramatique dans ces groupes mouvementés; mais c'est un drame tout de fiction, sans réalité. Cette œuvre, plus bizarre que vraiment remarquable, eut un immense succès populaire par les gravures que l'auteur en fit lui-même. Martin, à cette époque de sa carrière, jouissait d'un renom si brillant, qu'on l'appelait dans toute l'Angleterre **l'Artiste sublime.** Le gouvernement, à propos de son *Balthasar*, lui donna un prix de 5,000 fr. En 1822, la *Destruction d'Herculanum;* en 1823, la *Septième plaie d'Egypte* et le *Boudoir de Paphos;* la *Création* en 1824, le *Déluge* en 1826, furent encore des succès prodigieux, mais qui toutefois n'égalèrent point la sensation produite par la *Chute de Ninive* en 1828.

Mais ici se place un fait important dans l'histoire de John Martin. Nous l'avons vu porté par l'enthousiasme de tout un peuple au plus haut point de gloire que puisse atteindre un artiste. Et c'est à ce moment qu'il jette ses pinceaux pour travailler au bien-être des classes déshéritées. Il veut donner à la ville de Londres les meilleures eaux potables; il veut assainir les quartiers malsains. Il va, vient, court, s'agite, « bien décidé, dit-il, à ne prendre ni repos ni trêve, qu'il n'ait réussi. » Il offre au chemin de fer de Great-Western un nouveau système de rails; il perfectionne les phares; il invente des ventilateurs pour les mines, des bateaux à vapeur, etc., et bien d'autres choses de moindre importance, mais qui toutes tendaient au même but d'utilité. » Ces travaux absorbèrent dix années de sa vie. Il reprit ensuite la palette. En 1838, il exposa la *Mort de Moïse* et la *Mort de Jacob;* en 1840, le *Commencement du Déluge;* la *Cité céleste* en 1841; la *Fuite en Egypte* en 1842; le *Christ apaisant la tempête* et *Canut le Grand et ses courtisans* en 1843; le *Matin* et le *Soir* en 1844; la *Chute d'Adam*, le *Jugement d'Adam et d'Eve* en 1845; le *Soir, effet d'orage*, en 1846; *Arthur et Eglé dans la vallée heureuse* en 1849; le *Dernier homme* en 1850; la *Vallée de la Tamise vue de Richmond* en 1851; *Scène dans les bois* en 1852, etc. Mais ces dernières œuvres, bien qu'on y trouve la même imagination et les mêmes procédés que dans les tableaux antérieurs de l'artiste, furent loin d'avoir le même succès. Martin exécutait un *Jugement dernier* lorsqu'il fut atteint d'une attaque de paralysie. Il se rendit, dans l'espoir de se guérir, dans l'île de Man où il mourut peu après.

Martin était incontestablement doué d'une imagination extraordinaire. Il se plaisait à représenter des scènes grandioses et terribles, remplies de myriades de personnages, et obtenait des effets saisissants; mais il manquait de goût, et, en procédant par contrastes, par vives oppositions de lumière et d'ombre, en donnant à tous ses personnages des poses théâtrales, il outre-passait le but, et il lui arrivait souvent, en voulant être sublime, de n'être qu'étrange et extravagant. Son coloris, du reste, était mauvais; aussi les gravures à l'aqua-tinta, dans lesquelles il a reproduit lui-même plusieurs de ses tableaux, sont-elles de beaucoup supérieures, comme effet, à l'original. Outre ces gravures, il en a exécuté un certain nombre d'autres pour une édition de la Bible et pour les œuvres de Milton.

MARTIN DU NORD (Nicolas-Ferdinand-Marie-Louis-Joseph), homme politique français, né à Douai en 1790, mort à Paris en 1847. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris en 1811, il retourna dans sa ville natale, dont il devint en peu de temps un des plus brillants avocats, et où il fut, pendant les dernières années de la Restauration, un des principaux membres du parti libéral. Elu, après la révolution de juillet 1830, député par le collège électoral de Douai, qui depuis lors lui renouvela constamment son mandat, il siégea dans les rangs des conservateurs, prit une part des plus actives aux travaux et aux discussions de la Chambre, fut successivement rapporteur des lois relatives à la traite des noirs, à la procédure pour les délits de presse (1831), à l'avancement dans l'armée, à l'expropriation pour cause d'utilité publique, etc., conclut, dans son rapport sur l'affaire du caissier Kessner qui avait laissé un déficit de 6 millions dans les caisses de l'Etat, à exonérer le ministre des finances et le pouvoir de toute responsabilité, et fut nommé, en récompense de ses services, avocat général à la cour de cassation (1832), puis procureur général près la cour royale de Paris, en remplacement de Persil (1834). C'est à ce dernier titre que Martin du Nord dut porter la parole et soutenir l'accusation, devant la Chambre des pairs, contre les accusés d'avril (1834), puis contre Fieschi, Morey, Pepin, Alibaud, coupables d'attentats à la vie de Louis-Philippe. Il était, depuis 1834, vice-président de la Chambre des députés, lorsqu'il fut appelé, en 1836, à prendre le portefeuille de ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, qu'il conserva jusqu'au 1er avril 1839. Pendant son passage à ce ministère, il présenta des projets de loi pour l'achèvement de routes royales, de canaux, de ports, pour l'établissement de chemins de fer concédés à des compagnies avec subvention de l'Etat, sur l'application du système métrique, sur l'abaissement des droits sur les houilles étrangères, sur les vices rédhibitoires des animaux, sur des encouragements à accorder à l'agriculture, etc. Le 29 octobre 1840, Martin du Nord entra de nouveau au ministère en qualité de garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Il fit passer des lois sur la forme des actes notariés, sur le tarif des droits à percevoir par les commissaires-priseurs, sur la police de la chasse, sur l'organisation du conseil d'Etat, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les brevets d'invention, etc. Au commencement de 1847, une ordonnance du roi releva Martin du Nord de ses fonctions pour raison de santé. Les bruits les plus étranges au sujet de la moralité privée du ministre circulèrent alors dans le public, pour expliquer sa brusque retraite, et sa famille intenta même à ce sujet, en 1848, un procès en diffamation. Martin du Nord mourut deux mois après sa sortie du ministère, au château de Lormois, dans le département de Seine-et-Oise.

MARTIN (Henri), fameux dompteur d'animaux, né en Hollande en 1793. Il fut d'abord matelot, puis fit partie de plusieurs troupes d'écuyers en Italie et en Allemagne. Ce fut sur les chevaux qu'il exerça d'abord sa puissance de fascination. Ayant épousé, en Hollande, la fille d'un directeur de ménagerie, M^{lle} Vandken, il essaya d'apprivoiser un tigre royal. Le succès qu'il obtint dans cette tentative lui permit de se rendre maître de toutes les autres espèces d'animaux féroces. Martin ouvrit sa ménagerie à Paris le 3 décembre 1829 : toute la capitale y accourut et fut émerveillée de son adresse. Sa vogue était telle qu'on écrivit pour lui un drame, les *Lions de Mysore*, dans lequel il jouait le rôle d'un prisonnier condamné aux bêtes. Au cinquième acte, un lion s'élançait sur lui et tout aussitôt, le reconnaissant, lui léchait les mains.

La docilité de ses animaux était si surprenante, qu'on chercha quel pouvait être son secret et on ne fut pas bien longtemps à le deviner. Balzac, au sortir de sa ménagerie, écrivit cette jolie nouvelle où un soldat de l'armée d'Egypte, perdu dans le désert, apprivoise une panthère en lui faisant de voluptueuses caresses le long de l'épine dorsale, comme à un chat familier. Le romancier ne pouvait être plus explicite sans indécence. Barthélemy, parlant du célèbre dompteur dans sa *Némésis*, n'a pas autant voilé la chose :

Sous le ventre du tigre il allongeait sa main...
Il trompait ses instincts dans la nocturne scène,
Et l'animal sans force à ce jongleur obscène
Obéissait le lendemain.

Martin acquit une fortune considérable et eut le bon esprit de ne pas tenter plus longtemps les hasards de son métier périlleux. Dans ces dernières années, il habitait un joli hôtel, voisin d'une des avenues du bois de Boulogne.

MARTIN (François-Marie-Emile), ingénieur français et homme politique, né en 1794. En sortant de l'Ecole polytechnique (1814), il entra à l'Ecole d'application de Metz, devint lieutenant d'artillerie, puis donna sa démission (1820) et devint directeur de l'usine de Fourchambault, qui, grâce à lui, prit bientôt une importance considérable, s'accrut de nombreux ateliers dans lesquels on fabriqua tout ce qui concerne le matériel des chemins de fer, les constructions en fonte, les pièces de mécanique, etc., et dont les produits ont obtenu des médailles à toutes les expositions industrielles. M. Martin, qui s'était fait connaître par ses idées libérales, fut élu en 1848 membre de l'Assemblée constituante dans le département de la Nièvre. Il vota avec les républicains de la nuance du *National*, fit une opposition peu énergique à la politique rétrograde de Louis-Napoléon, ne fut pas réélu à l'Assemblée législative et reprit alors la direction de la fonderie de Fourchambault.

MARTIN (Ferdinand), chirurgien français, né à Groslay (Seine-et-Oise) en 1795, mort à Paris en 1866. Fils d'un mécanicien, il apprit d'abord l'horlogerie, puis il étudia l'anatomie et la chirurgie et s'occupa bientôt d'une façon toute spéciale d'orthopédie. N'ayant pas les grades universitaires suffisants pour passer ses examens près de la Faculté de médecine, il se rendit à Leyde, où il obtint le grade de docteur. En 1854, la ville de Saint-Germain lui donna une médaille d'or en récompense des services gratuits qu'il avait rendus aux malheureux, et il fut nommé, vers la même époque, chirurgien orthopédiste des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. M. Martin fut l'auteur d'une méthode orthopédique rationnelle. Il a inventé divers appareils mécaniques pour guérir les difformités, et des jambes artificielles construites de la façon la plus ingénieuse. On lui doit : *Exposition du mécanisme de la production du pied bot* (1823); *Mémoire sur les ostéotomes* (1835), qui a obtenu un prix Montyon; *Mémoire sur l'amputation sus-malléolaire* (1840), avec le docteur Arnal; *Essai sur les appareils prothétiques des membres inférieurs* (1849, in-8^{o}), couronné par l'Institut; *Mémoire sur le relâchement pathologique des symphyses du bassin* (1850); *Essai sur une nouvelle méthode de traitement des fractures du col et du corps du fémur* (1850); *Du choléra épidémique asiatique* (1856, in-8^{o}); *De la coxalgie, de sa nature et de son traitement* (1865, in-8^{o}), avec le docteur Collineau, ouvrage qui a obtenu un prix Montyon.

MARTIN (Arthur), archéologue et jésuite français, né à Auray (Morbihan) en 1801, mort en 1856. Il s'adonna à l'enseignement, à la prédication, puis se mit à étudier avec ardeur l'archéologie chrétienne, fonda avec le Père Cahier, comme lui antiquaire passionné, une revue périodique intitulée *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* (1848), et devint membre de la Société des antiquaires de France (1851). Outre quelques ouvrages de piété, on a de lui : *Monographie des vitraux de Saint-Etienne de Bourges* (Paris, 1844, in-4^{o}), avec le Père Cahier; *Album de broderies religieuses* (1854, in-4^{o}); un grand nombre de dessins, de planches sur bois, etc.

MARTIN DE STRASBOURG (Edouard), jurisconsulte et homme politique français, né à Mulhouse en 1801, mort à Paris en 1858. Il étudia le droit à Strasbourg, où il s'établit comme avocat en 1827, acquit en peu de temps le premier rang au barreau de cette ville, épousa en 1828 M^{lle} Haffner, fille du doyen de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, et prit le grade de docteur en droit l'année suivante. Chaud partisan des idées libérales, il accueillit avec joie la chute des Bourbons et l'avénement de Louis-Philippe; mais lorsqu'il vit le pouvoir nouveau, oubliant son origine révolutionnaire, se lancer dans les mesures de réaction, il ne vit plus d'espoir de liberté que par la république et, à partir de ce moment jusqu'à sa mort, il resta inébranlable dans ses convictions républicaines. Il parut comme avocat dans une série de procès politiques, acquit une popularité toujours croissante, fut élu député par Strasbourg en 1837, et se fixa à Paris, où il acheta, l'année suivante, une charge d'avocat à la cour de cassation. Martin, de Strasbourg, ne joua qu'un rôle assez effacé à la Chambre, où il vota avec l'extrême gauche, et ne prit la parole que sur des questions spéciales. Des raisons de santé le forcèrent à donner sa démission en 1843, et il se présenta sans succès à la députation lors des élections de 1846. Lorsque éclata la révolution de Février, il refusa de faire partie du gouvernement provisoire, ne voulut point accepter les fonctions de président de la cour de Paris ou de procureur général à la cour de cassation, qu'on le pressait d'accepter. Il tint à donner la preuve de son complet désintéressement et se borna à présider la commission nommée par M. Crémieux pour préparer un travail complet sur l'organisation judiciaire. Elu dans le département du Bas-Rhin membre de l'Assemblée constituante, il fit partie du comité de constitution et appuya notamment, avec une grande énergie, le célèbre amendement Grévy, proposant d'attribuer la nomination du président de la République à la représentation nationale. Bien que par ses votes il eût montré son ferme désir d'affermir les institutions républicaines, il ne fut point réélu par les électeurs du Bas-Rhin, qui lui reprochèrent sa modération. Il reprit alors les travaux de sa charge, dont il se démit en 1851 pour ne pas prêter serment à l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre.

MARTIN (Louis-Alexandre), homme politique français, né à Rouen en 1805, mort en 1863. Il était fils d'un député libéral sous la Restauration. Martin suivit la carrière du commerce, vit sa famille à peu près ruinée à la suite de la révolution de 1830 et alla se fixer en 1834 à Orléans, où il s'établit comme négociant et acquit une haute considération. Ses opinions démocratiques bien connues et l'opposition qu'il n'avait cessé de faire à l'administration lui valurent d'être nommé, lorsque éclata la révolution de 1848, maire d'Orléans et commissaire adjoint de la République. Il remplit ces fonctions avec une énergie et en même temps avec une modération qui lui concilièrent la sympathie de tous. Elu dans le Loiret membre de la Constituante, il vota presque constamment avec les républicains avancés, se montra un adversaire déclaré de la politique de l'Elysée, fut réélu à la Législative, où il protesta contre l'expédition de Rome, contre la loi du 31 mai qui restreignait le suffrage universel, et repoussa par ses votes toutes les lois rétrogrades que fit passer la majorité. Après le coup d'Etat du 2 décembre, Martin rentra dans la vie privée.

MARTIN (Bon-Louis-Henri), historien et homme politique français, né à Saint-Quentin le 20 février 1810. Il est le fils d'un juge au tribunal civil de cette ville. Vers 1830, un jeune homme à l'extérieur calme et doux, et cependant à l'esprit hardi, ouvert, accessible à toutes les belles choses, avec une modestie et une réserve qui tenaient à l'honnêteté de ses sentiments, débutait dans la littérature par quelques essais, vers et romances, puis par d'excellents articles de critique. Ce jeune homme était M. Henri Martin, le futur auteur de notre meilleure *Histoire de France*. Il étudiait alors en droit et, son père désirant qu'il entrât dans la carrière du notariat, il travaillait en même temps en qualité de clerc chez un notaire de Paris, mais n'en obéissait pas moins à sa vocation littéraire, un peu capricieusement, il est vrai, s'exerçant dans tous les genres, écrivant des articles sur des sujets très-divers avec un égal soin, une égale passion; en un mot, cherchant encore sa voie, bien que ses goûts historiques eussent été déjà mis en éveil dans la maison paternelle, où une riche bibliothèque était à sa disposition. A vingt ans, il publiait, en collaboration avec son compatriote et ami Félix Davin, un roman étrange qu'ils signèrent des pseudonymes *Félix* et *Irner*, et intitulé : *Wolfthurm* ou la *Tour du Loup*, histoire tyrolienne (Paris, 1830, 2 vol. in-12). En même temps, quelques chansons, du genre de celles qu'on a appelées chez Béranger des odes, paraissaient çà et là, signées Henri Martin, dans des journaux obscurs, où elles étaient seulement remarquées d'un petit nombre de connaisseurs et de curieux. On distingue surtout le *Chant du Vésuve*, qui fut publié dans le *Gastronome* par les soins de M. Paul Lacroix, dit le *bibliophile Jacob*, un des amis d'alors de M. Henri Martin. On ne se serait certes pas attendu à de tels accents dans un journal de ce genre; dans ce chant, dont le refrain était :

Vésuve repose, et la lave
Epargne esclaves et tyrans,

le jeune écrivain déployait en effet une énergie de sentiment et d'expression digne d'un maître.

Les romans que publia M. Henri Martin dans ces premières années furent assez nombreux; nous signalerons principalement la *Vieille Fronde* et le *Libelliste*, romans politiques sous quelques rapports, fortement empreints du caractère et des couleurs des temps auxquels ils se rapportent, mais où dominent les recherches historiques, qui révèlent l'entraînement du jeune écrivain vers l'histoire. Cependant, nous le répétons, ce n'étaient là que des essais. Une circonstance pour ainsi dire fortuite, un hasard heureux acquit peu après notre auteur à des travaux plus sérieux, et ce fut une bonne fortune pour notre histoire, à laquelle M. Henri Martin se voua dès lors avec la plus infatigable persévérance. Dans le cours de ses relations avec le bibliophile Jacob, M. Henri Martin conçut le plan d'une *Histoire de France par les principaux historiens*, et nos deux auteurs se mirent aussitôt à l'œuvre, avec l'aide de quelques autres collaborateurs. Dans le plan primitif, cet ouvrage devait se composer d'extraits empruntés aux principaux historiens et chroniqueurs; mais, après la publication du premier volume, M. Paul Lacroix abandonna l'entreprise. M. Henri Martin résolut alors de la poursuivre seul, et, devenu plus maître de son travail, il essaya d'en faire une œuvre personnelle. C'est cette première éclosion qui se produisit de 1834 à 1836. A peine la publication était-elle achevée, que l'infatigable auteur reprenait son *Histoire de France* en sous-œuvre, sur un plan beaucoup plus vaste et avec une plus grande quantité de matériaux. On ne se figure pas quelle masse énorme de documents l'historien a dû compulser pour l'exécution de cet immense travail; les secours mêmes devenaient accablants. Les dix-neuf volumes de cette nouvelle édition se succédèrent à intervalles inégaux de 1837 à 1854, et plusieurs furent l'objet des plus flatteuses distinctions. En 1844, l'Académie des inscriptions décerna à M. Henri Martin un prix de 9,000 francs; en 1851, l'Académie française l'honora du second prix Gobert, et notre historien se vit appelé à recueillir le premier prix, après la mort d'Augustin Thierry (1856). Cependant M. Henri Martin ne cessait de compléter son ouvrage, à l'aide de nouvelles et infatigables recherches, et c'est alors que parut, de 1855 à 1860, l'édition en seize volumes in-8^{o} qui a détrôné les précédentes.

Nous n'avons pas à analyser ici ce magnifique ouvrage, un de ceux qui font le plus d'honneur à notre siècle; nous lui consacrons un article bibliographique spécial. V. FRANCE (histoire de).

M. Henri Martin est aujourd'hui un des membres les plus distingués du parti républicain, qu'il honore autant par la modération que par la fermeté de ses principes. Après la révolution de février 1848, M. Carnot, ministre provisoire de l'instruction publique, le nomma membre de la haute commission des études, et le chargea des cours d'histoire moderne à la Sorbonne, fonctions que la marche rétrograde des événements ne lui permit de remplir que quelques mois. Il se tint depuis éloigné de la scène politique ou officielle. Le lendemain du 4 septembre, M. Henri Martin était nommé maire du XVI^{e} arrondissement de Paris, et élu régulièrement le 5 novembre suivant. Le 8 février 1871, lors des élections générales à l'Assemblée nationale, les départements de la Seine et de l'Aisne élurent simultanément l'illustre historien, qui opta pour son pays natal. Lorsqu'eut lieu le mouvement communaliste du 18 mars 1871, M. Henri Martin fit partie des maires qui tentèrent de résister à l'entraînement populaire, publia, le 22 mars, sous ce titre : la *Patrie agonisante*, un éloquent appel au peuple de Paris, adressa au *Siècle* plusieurs articles dans lesquels il s'attacha à combattre les idées fédéralistes; après l'entrée de l'armée de Versailles dans la capitale, il reprit possession de la mairie du XVIe arrondissement.

En entrant à l'Assemblée nationale, M. Henri Martin était allé s'asseoir sur les bancs de la gauche républicaine et avait voté les préliminaires de paix (1er mars 1871). Au mois de mai, il présenta un projet de loi pour appliquer au terme de juillet la loi sur les loyers, et fit, quelque temps plus tard, un rapport sur la loi relative au conseil général de la Seine. Depuis lors, il a rarement abordé la tribune. Toutefois, lors de la discussion soulevée par M. Gavardie au sujet du *Calendrier républicain*, il prit la parole pour réprouver les doctrines émises dans cet écrit (6 février 1872), parla en faveur de la proposition Tréveneuc et prononça un discours sur l'Internationale. Parmi ses votes, nous citerons ceux qu'il a émis en faveur de la loi municipale, de l'abrogation des lois d'exil, de la proposition Rivet, du retour de l'Assemblée à Paris, de la dissolution de la Chambre, contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, le maintien des traités de commerce, la loi municipale de Lyon, contre l'ordre du jour pur et simple au sujet de la circulaire Beulé, contre les poursuites intentées à M. Ranc, contre les agissements de l'administration au sujet des enterrements civils, etc. Partisan du maintien de M. Thiers au pouvoir, il s'est prononcé en sa faveur lors des deux scrutins mémorables du 29 novembre 1872 et du 24 mai 1873.

Au mois de juillet 1871, M. Henri Martin a succédé à M. Pierre Clément comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et, au mois d'octobre de la même année, il a été élu conseiller général dans le département de l'Aisne.

Outre les ouvrages que nous avons cités dans le cours de cette notice, M. Henri Martin a publié : *Minuit et midi* (1832), réimprimé en 1855 dans la *Bibliothèque des chemins de fer*, sous ce titre nouveau : *Tancrède de Rohan; l'Abbaye-aux-Bois* ou la *Femme de chambre*, *histoire contemporaine*, en collaboration avec Guilbert de Pixérécourt (1832); *Histoire de Soissons*, avec le bibliophile Jacob (1837); *De la France, de son génie et de ses destinées* (1847); *Daniel Manin* (1859); l'*Unité italienne et la France* (1861); *Jean Reynaud* (1863); *Pologne et Moscovie* (1863); *Vercingétorix*, drame héroïque (1865); la *Russie d'Europe* (1866); *Histoire de France populaire*, illustrée (1867 et suiv., in-4°); *Etudes d'archéologie celtique* (1872, in-8°), et un grand nombre d'articles publiés dans le *Siècle*, l'*Artiste*, le *Monde*, le *National*, la *Revue indépendante*, la *Liberté de penser*, la *Revue de Paris*, l'*Encyclopédie nouvelle*, etc.

MARTIN DE MOUSSY (Jean-Antoine-Victor), voyageur et médecin français, né à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne) en 1810, mort en 1869. Il prit le diplôme de docteur à Paris en 1835, entra comme aide-major dans le service de santé de l'armée, puis se rendit dans l'Amérique du Sud en 1841. Après avoir exercé pendant quelque temps la médecine à Rio-Janeiro, il alla se fixer à Montevideo, et y établit à ses frais un observatoire, où pendant douze ans il se livra à des observations météorologiques. Nommé en 1843 directeur du service médical des légions italienne et française sous les ordres de Garibaldi et Thiebaut, il remplit ces fonctions avec autant de zele que de dévouement pendant les neuf années que dura le siége de Montevideo par Rosas. La paix ayant été conclue en 1852, le docteur Martin de Moussy obtint du président Urquiza les moyens d'explorer le bassin de la Plata. « De 1855 à 1858, dit M. L. Louvet, M. Martin parcourut dans tous les sens les régions argentines, pays qui a cinq fois l'étendue de la France. Il explora les fleuves Uruguay et Parana tout entiers, traversa la république du Paraguay, le territoire des anciennes missions des jésuites et se trouva en contact avec les Indiens du Chaco, avec les Patagons du Sud. Il consacra une année entière à parcourir les régions des Andes du 33e au 22e degré de latit. S., visitant des provinces fort peu connues des Europeens. Deux fois il passa la chaîne entière pour aller au Chili et rentrer par la Cordillere de Copiapo dans le territoire argentin. Enfin, il poussa ses excursions jusqu'aux frontières de la Bolivie. » Pendant cet immense voyage d'exploration, M. Martin reunit un nombre considérable d'observations sur l'histoire naturelle, la géologie, la géographie, l'état des mœurs des contrées qu'il avait parcourues. En 1859, il quitta l'Amérique du Sud et revint en France. Outre des articles dans le *National*, le *Dictionnaire politique*, l'*Encyclopédie des connaissances utiles*, M. Martin de Moussy a publié : *Essai historique sur les céréales, considérations sur leur culture, leur conservation, leurs altérations, principalement sous le point de vue botanique, agricole et médical* (Paris, 1839, in-8°); *Description géographique et statistique de la Confédération argentine* (Paris, 1860-1864, 3 vol. in-8°, avec atlas); *Mémoire historique sur la décadence et la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata* (1865, in-8°, avec cartes).

MARTIN (Louis-Auguste), littérateur et sténographe, né à Paris en 1811. En 1835, à la suite d'un concours, il fut attaché au service sténographique de la Chambre des députés pour reproduire dans le *Moniteur* les débats du parlement. Après le coup d'Etat du 2 décembre, la sténographie officielle ayant été supprimée, M. Martin cessa de remplir ses fonctions; mais, après le décret du 24 novembre 1860, qui rétablit la reproduction intégrale et officielle des débats du Corps législatif et du Sénat, il fut réintégré dans son emploi auprès du Corps législatif. En 1864, M. Martin fonda un *Annuaire philosophique*, qu'il a publié depuis lors, d'abord par livraisons mensuelles, puis par livraisons bimensuelles. Lors de la création de la *Morale indépendante* en 1865, il devint un des principaux rédacteurs de cette feuille. Il eut l'idée des concours philosophiques qu'ouvrit ce journal et offrit un prix pour le meilleur catéchisme moral fait en laissant de côté les dogmes religieux. M. Martin est membre de l'Institut de Genève, de la Société asiatique et de la Société philotechnique. On lui doit les ouvrages suivants : le *Livre des cieux* (1842, in-8°); *Esprit moral et politique du* XIXe *siècle* (1844, in-12); *Histoire morale de la Gaule* (1847, in-8°); les *Pensées graves* (1857, in-12), poésies; les *Vrais et les faux catholiques* (1857, in-8°), ouvrage qui valut à l'auteur en 1858 une condamnation à six mois de prison et à 3,000 fr. d'amende pour « attaques contre la liberté des cultes; » *Voyage autour de ma prison* (1859, in-32); la *Morale chez les Chinois* (1859, in-12); les *Civilisations primitives en Orient* (1861, in-8°); *Histoire de la femme, sa condition politique, civile, morale et religieuse* (1862-1863, 2 vol. in-12), etc.

MARTIN (Alexandre), dit **Martin de Provins**, industriel et inventeur français, né à Sourdun (Seine-et-Marne) en 1813. D'abord clerc de notaire, puis organiste dans un bourg près de Provins, il s'occupa ensuite de serrurerie et de mécanique, alla habiter Provins en 1849, et inventa un nouveau système de percussion pour les orgues. Quelque temps après, M. Martin passa avec la maison Alexandre, pour l'exploitation de son ingénieuse invention, un traité qui fut en vigueur jusqu'en 1855. A partir de cette époque, M. Martin, redevenu maître d'exploiter à sa guise son système de percussion, s'est mis à la tête d'une fabrique d'orgues. Ses produits ont remporté des prix à diverses expositions industrielles et il a reçu, en 1855, la croix de la Légion d'honneur.

MARTIN (Théodore-Henri), philosophe français, né à Bellême (Orne) en 1813. Elève de l'Ecole normale supérieure, où il fut admis en 1831, il se livra d'abord à l'enseignement de la philosophie, prit le grade de docteur ès lettres (1836), puis devint professeur de littérature à la Faculté des lettres de Rennes, dont il a été nommé doyen. M. Martin est membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des sciences de Berlin. Outre de nombreux mémoires insérés dans la *Revue archéologique*, on a de ce savant professeur : *Etudes sur le Timée de Platon* (Paris, 1841, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *Philosophie spiritualiste de la nature; Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité* (Paris, 1849, 2 vol. in-8°); la *Vie future selon les dogmes du christianisme* (Paris, 1855, in-12); *Examen d'un problème de théodicée* (1859, in-8°); les *Superstitions dangereuses pour les sciences* (1863, in-8°); la *Foudre, l'électricité et le magnétisme chez les anciens* (1866, in-18); *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques* (1868, in-18), ouvrage qui a remporté un prix Montyon; *Newton defendu contre un faussaire anglais* (1869, in-18), etc.

MARTIN (Chaffrey), écrivain ecclésiastique français, né à Abriès (Hautes-Alpes) en 1813. Il reçut l'ordre de la prêtrise à Embrun en 1839, devint professeur de rhetorique au petit séminaire de cette ville, fit une étude spéciale de l'éloquence de la chaire et trouva une nouvelle méthode à appliquer à la composition des ouvrages destinés à faciliter la prédication. Depuis lors, il est devenu vicaire de la cathedrale de Gap, aumônier et professeur de philosophie au collége de cette ville, chanoine honoraire de divers chapitres, etc. En 1857, il a fondé le *Journal de la prédication populaire*. Il a publié : *Panorama des prédications* (1851-1855, 3 vol. in-4°), approuvé par l'épiscopat français et souvent réédité; et, sous le titre de *Bibliothèque des prédicateurs*, il a donné les ouvrages suivants : *Théologie morale en tableaux, d'après les théologiens les plus estimés* (1857, in-8°); *Répertoire de la doctrine chrétienne* ou *Cours complet d'instructions, etc.* (1857, 3 vol. in-8°); *Mois de Marie des prédicateurs* (1858, 2 vol. in-8°); *Portraits littéraires des plus célèbres prédicateurs contemporains* (1858, in-12); *Sermons nouveaux et complets sur les mystères* (1860, 2 vol. in-8°); *Vies des saints à l'usage des prédicateurs* (1861-1868, 4 vol. in-8°); *Année pastorale* ou *Cours complet de sermons populaires* (1861-1862, 2 vol. in-8°), etc.

MARTIN (Nicolas), poëte français, né à Bonn (Prusse rhénane) en 1814. Il est fils d'un Français et d'une dame allemande, sœur du poëte Karl Simroch. Entré comme surnuméraire dans le bureau des douanes de Dunkerque en 1832, il obtint un emploi à la direction centrale en 1838, se rendit alors à Paris et fut nommé quelque temps après chef de bureau. Tout en remplissant ses fonctions administratives, M. Martin a cultivé les lettres, la poésie, et a acquis une connaissance approfondie de la littérature allemande. En 1846, M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, le chargea de se rendre en Allemagne et d'y réunir des documents sur les poëmes d'origine germanique. M. Martin, outre de nombreux articles dans l'*Artiste*, la *Revue de Paris*, le *Journal de l'instruction publique*, le *Moniteur universel*, où il a été chargé de la critique littéraire de 1842 à 1852, a publié : les *Harmonies de la famille* (Lille, 1837, in-8°), recueil de vers; *Ariel* (Paris, 1841, in-8°), recueil de sonnets et de chansons; *Louise*, poëme (1842, in-8°); les *Cordes graves* (Lille, 1845, in-12); *Contes de la famille* (Paris, 1846-1847, 2 vol. in-8°), traduit de l'allemand des frères Grimm; *Poëtes contemporains d'Allemagne* (Paris, 1847, in-8°), études biographiques et critiques que M. Martin a complétées par une nouvelle série en 1860; une *Gerbe* (Paris, 1849, in-16); *France et Allemagne* (Paris, 1852, in-8°), recueil d'articles relatifs à sa mission littéraire en Allemagne; l'*Ecrin d'Ariel* (1853, in-18), poésie; la *Guerre* (Paris, 1854, in-18), poëme; le *Presbytère, épopée domestique* (Paris, 1856, in-18), œuvre fort remarquable; *Mariska*, légende madgyare (1861, in-18); *Gazette en vers, Julien l'Apostat*, poésies nouvelles (1863, in-12); *Contes allemands*, imités de Hebel et de Karl Simroch (1866, in-18); *Epitres et légendes* (1871, in-16), etc.

MARTIN (Anna-Marie-Joséphine Bourgeois, dame), femme de lettres française, également connue sous le pseudonyme d'**Anna Prévost**, née à Genève, d'un père français, en 1825. Devenue veuve fort jeune, et se trouvant sans fortune avec deux enfants, elle chercha des ressources dans la culture des lettres. Elle commença à se faire connaître par des nouvelles publiées par la *France* (1845) et par le *National*, devint un des rédacteurs du *Journal des enfants*, obtint un assez grand succès avec un ouvrage intitulé les *Mystères du jeune âge* (1846, in-12), et signa, à partir de 1848, le plus souvent du nom d'Anna Prévost, un certain nombre de petits ouvrages de morale et des nouvelles. Nous citerons parmi ses écrits : le *Bon curé de Luynes* (1851, in-12); le *Saule de Babylone* (1852, in-12); l'*Orpheline du Bosphore* (1852, in-12); le *Médecin du cœur* (1854, in-12); la *Cordelière de la reine* (1863, in-18); *Patience et résignation* (1865, in-18); la *Charité récompensée* (1865, in-8°); la *Piété filiale* (1865, in-18); *Souvenirs de la grand'maman* (1865, in-32); *Qui donne aux pauvres donne à Dieu* (1865, in-32); la *Charité* ou *Louise de Fresnoy* (1870, in-18); *Un regard dans le passé* (1870, in-18).

MARTIN (Edouard), auteur dramatique, né à Paris vers 1823, mort dans la même ville en 1866. Il debuta par quelques vaudevilles dans les petits théâtres, d'où, après avoir végété obscurément pendant plusieurs années, il s'éleva tout à coup jusque sur les premières scènes. Devenu un des collaborateurs habituels de M. Eugène Labiche, vers 1859, il a signé avec lui de fort jolis ouvrages, entre autres les *Petites mains*, comédie en trois actes (Vaudeville, 26 nov. 1859); le *Voyage de M. Perrichon*, comédie en quatre actes (Gymnase, 10 sept. 1860), pièce de franche et vraie gaieté allant jusqu'à la charge et ne la dépassant pas, remarquable par l'habileté de la mise en œuvre, et dont le succès a été très-grand; la *Poudre aux yeux*, comédie en deux actes (Gymnase, 19 oct. 1861), satire des plus comiques contre les travers trop communs de notre société bourgeoise, le besoin de paraître, de briller, de faire croire à une fortune imaginaire; les *Vivacités du capitaine Tic*, vaudeville en trois actes, plein d'un vrai sel gaulois, et qui eut un franc succès de rire (Vaudeville, 16 mars 1861); les *Trente-sept sous de M. Montaudouin*, comédie-vaudeville en un acte (Palais-Royal, 5 déc. 1862); la *Commode de Victorine*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 22 déc. 1863); *Moi*, comédie en trois actes, ingenieuse, amusante, jouee quarante-deux fois de suite au Théâtre-Français (mars 1864), mais qui serre un peu ses coudes, pince ses lèvres, retient son rire, a peur d'en trop dire et de trop oser, et n'a pas toute la belle humeur et les franches allures des petits chefs-d'œuvre bouffons bâclés à la diable que nous venons de citer. Elle promettait néanmoins beaucoup. La critique l'accueillit avec une faveur marquée.

Edouard Martin a aussi fait jouer, en société avec M. Albert Monnier, un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles nous distinguerons : *Chez une petite dame*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, déc. 1857); *Turlututu, chapeau pointu*, féerie en cinq actes et trente tableaux (Cirque, 14 janv. 1858); le *Pantalon de Nessus*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 16 mai 1860); le *Bataillon de la Moselle*, drame en cinq actes et quinze tableaux (Cirque, 28 juin 1860); *Vingt francs, s'il vous plait*, vaudeville en quatre actes (Vaudeville, 9 févr. 1861); l'*Ami du café Riche*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 5 avril 1862); le *Furet des salons*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 19 avril 1862); les *Truffes*, comédie-vaudeville en un acte (Gymnase, 11 déc. 1864); le *Petit de la rue du Ponceau*, vaudeville en deux actes (Variétés, 26 févr. 1864); *Histoire d'une patrouille*, comédie-vaudeville en un acte (Palais-Royal, 24 déc. 1864). Outre ces pièces, nous citerons encore : *Jeune de cœur*, un acte (1860); la *Fleur des braves*, un acte (1863).

En 1864, Edouard Martin, dont les succès grandissaient et qui enfin pouvait entrevoir la terre promise rêvée par tout travailleur, devint aveugle, et le désespoir que lui causa cet affreux malheur détermina dans son cerveau une maladie qui l'emporta après plusieurs mois de souffrances. Il avait perdu la mémoire, ce qui lui permit d'ignorer que son vieux père, dont il s'était plu à entourer de soins les dernières années, l'avait précédé dans la tombe. Quand il disait avec un accent de reproche à ses amis : « Il me semble qu'il y a bien longtemps que le père Martin n'est pas venu me voir; » on était quitte pour lui répondre : « Il est venu ce matin. — C'est étrange, reprenait-il; je ne me souviens plus de ce qui s'est passé il y a cinq minutes. » Dans la nuit où le vieillard rendit le dernier soupir, Edouard Martin se réveilla en sursaut et se jeta au milieu de sa chambre. « Qu'avez-vous, monsieur? lui demanda la femme qui le veillait. — J'ai entendu la voix de mon père qui m'appelait, dit-il en cherchant ses vêtements; vite, vite, allons à telle ville voir mon père. — Vous n'y songez pas, monsieur, dit la garde-malade; il est trois heures du matin; nous ne trouverions pas de voiture. — Vous me promettez que nous irons dès qu'il fera jour? — Je vous le jure. » Et il se recoucha en murmurant : « Pourvu que j'arrive à temps, mon Dieu! » Quand il expira, ce fut en murmurant : « Mon père! mon père! » Ainsi mourut, à la maison de santé du faubourg Saint-Denis, un des plus gais esprits de ce temps, et qui n'eut pas le temps de prendre possession de la maison de Molière et d'y faire éclater librement son rire de bon aloi.

MARTIN (Emile), médecin français, né à Avignon en 1836. Reçu docteur, il s'est fixé à Marseille et s'est adonné particulièrement au traitement des maladies des yeux. Il est devenu directeur de l'Institut ophthalmique de cette ville. On doit à ce spécialiste distingué plusieurs ouvrages, notamment : *Traité pratique des maladies des yeux* (1863, in-12, avec 17 fig.); *De l'opération de la cataracte et du procédé opératoire de réclinaison par la cornée ou kératonyxis* (1864, in-8°); *Atlas d'ophthalmoscopie, accompagné de considérations générales sur les altérations profondes de l'œil* (1865, in-4°, avec 8 pl.); l'*Opium en Chine, étude statistique et morale* (1871, in-8°), etc.

MARTIN (Marie Guyard, femme), la première superieure des Ursulines. V. Marie de l'Incarnation.

MARTIN (Vincente), compositeur espagnol. V. Martini.

MARTIN, dit **Beaulieu**, compositeur français. V. Beaulieu.

MARTIN BERNARD, homme politique français. V. Bernard (Aristide-Martin).

MARTIN DE BRETTES (Jean-Baptiste), écrivain militaire français, né à Saint-Junien (Haute-Vienne) en 1813. Il entra à l'École polytechnique, d'où il sortit dans l'arme de l'artillerie. Depuis lors M. Martin s'est particulièrement occupé de l'étude des sciences dans leur application à son arme, et a publié des ouvrages estimés. Sous l'Empire, il a été nommé chef d'escadron et professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie de la garde. Nous citerons de lui : *De l'organisation de l'artillerie en France* (1845, in-8°), sans nom d'auteur; *Études sur les fusées des projectiles creux* (1849, in-8°); *Mémoire sur un projet de chronographe électro-magnétique* (1849, in-8°); *Des artifices éclairants en usage à la guerre* (1852, in-8°); *Coup d'œil sur les Études du passé et de l'avenir de l'artillerie de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852, in-8°); *Nouveau système d'artillerie de campagne de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852, in-8°); *Études sur les appareils électro-magnétiques destinés aux expériences de l'artillerie* (1854, in-8°); *Cible télégraphique* (1856, in-8°); *Appareils chrono-électriques à induction* (1858, in-8°); *Instruction pratique pour l'usage du pendule balistique à induction* (1863, in-8°); *Instruction sur l'emploi du chronographe à induction* (1863, in-8°); *Études sur le mouvement et les propriétés mécaniques des projectiles oblongs ou aplatis projetés dans l'air sans rotation initiale autour de leur axe de figure* (1865, in-8°); *Expériences exécutées en Belgique avec un canon de 0m,223 en acier Krupp* (1870, in-8°), etc. Enfin il a continué avec M. J. Corréard le *Recueil des bouches à feu* du général Marion, et traduit de l'anglais les *Expériences sur les poudres de guerre* de Mordecai.

MARTIN-DOISY (Félix), économiste français, né à Pithiviers (Loiret) en 1795. Il étudia le droit à Paris, où il se fit inscrire au tableau des avocats, devint ensuite avoué à Orléans, rédigea dans cette ville le *Garde national*, vendit sa charge vers 1840 et fut nommé inspecteur des prisons, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1848. Il a été appelé depuis cette époque au poste d'inspecteur général des établissements de bienfaisance. M. Martin-Doisy s'est beaucoup occupé d'études historiques et sociales. On lui doit, entre autres écrits : *Coup d'œil sur la vie politique de M. Guizot* (1836, in-8°); *Examen de la vie politique de Louis XVIII* (1839, in-8°); *Origines et fondements de la liberté, de l'égalité et de la fraternité parmi les hommes* ou *Histoire de la charité* (1848, in-8°); *Travaux du comité d'extinction de la mendicité à la première Assemblée constituante* (1849, in-8°); *Dictionnaire d'économie charitable* (1856-1857, 4 vol. in-8°); l'*Italie, l'Allemagne et le Congrès* (1860, in-8°), etc. Pendant longtemps M. Martin-Doisy a fait une correspondance dans l'*Indépendance belge.*

MARTIN-GUERRE, imposteur célèbre dans les fastes judiciaires. V. GUERRE.

MARTIN-LAUZER, médecin français, né vers 1815. Reçu docteur à Paris en 1840, et ancien chef de clinique de la Faculté de médecine à la Charité, M. Martin-Lauzer s'est presque exclusivement consacré à la presse médicale. Cependant nous devons dire qu'il est médecin consultant aux eaux de Luxeuil, sur lesquelles il a même écrit un livre intitulé : les *Eaux de Luxeuil* (Paris, 1866, in-8°). Il rédige en outre, depuis plusieurs années, un journal dont il est le fondateur, et qui paraît deux fois par mois, sous le titre de *Revue de thérapeutique médico-chirurgicale* (in-8°).

MARTIN DES PALLIÈRES (Charles-Gabriel-Félicité), général français, né à Courbevoie en 1823, mort à Palaiseau en 1876. Admis à l'Ecole Saint-Cyr en 1841, il en sortit en 1843 pour entrer dans l'infanterie de marine. L'année suivante, il prit part à l'expédition de Mogador, fut promu lieutenant en 1847, passa au Sénégal, et devint capitaine en 1852. Envoyé en Crimée en 1854, il eut le cou traversé par une balle à l'attaque du mamelon Vert, reçut le grade de chef de bataillon en 1855, celui de colonel en 1860, fit partie de l'expédition de Cochinchine, et devint colonel en 1864. M. Martin des Pallières était depuis deux ans général de brigade lorsque éclata la terrible guerre de 1870. Appelé à commander une brigade dans le 2e corps, il suivit le maréchal Mac-Mahon dans sa marche désastreuse vers Sedan, et soutint contre les Prussiens, à Bazeilles, un combat acharné, dans lequel l'infanterie de marine, placée sous ses ordres, se conduisit de la façon la plus héroïque (1er septembre). Ayant reçu une grave blessure pendant le combat, il fut évacué par l'ennemi sur Mézières, comme hors d'état de pouvoir servir pendant la guerre. A peine guéri, le général Martin des Pallières se rendit à Tours et se mit à la disposition du ministre de la guerre. M. Gambetta lui donna le commandement, à titre auxiliaire, d'une division de l'armée de la Loire, et le mit, après l'affaire de Coulmiers, dans laquelle il s'était distingué, à la tête du 15e corps (14 novembre 1870). Lors du retour offensif des Prussiens, qui amena l'évacuation d'Orléans par le général Aurelle de Paladines (3 décembre), M. Martin fut chargé de protéger la retraite, et, dès le lendemain, quitta la ville après avoir encloué les canons et fait sauter les ponts derrière lui. Accusé de n'avoir pas fait son devoir, il perdit alors le commandement du 15e corps, qui fut donné au général Martineau-Deschenets, et resta en disponibilité jusqu'à la fin de la guerre.

Le 18 février 1871, les électeurs de la Gironde envoyèrent M. Martin des Pallières à l'Assemblée nationale. Lors de la constitution du bureau, il fut élu questeur, et il a été constamment réélu depuis lors. Il alla siéger à droite parmi les membres les plus ardents du parti monarchique, et non-seulement il a montré, depuis lors, une hostilité constante contre la République et les républicains, mais encore, et dès le vote sur la proposition Rivet (août 1871), il s'est signalé comme l'adversaire déclaré de M. Thiers. M. Martin des Pallières a pris rarement la parole et a constamment voté avec l'extrême droite. En 1871, il a présenté à la Chambre un projet de réorganisation militaire, et lors de la discussion de la loi sur l'armée, il a soutenu la nécessité d'un an de présence sous les drapeaux (17 juin 1872). On lui doit : *Réorganisation de l'armée française* (1871, in-8°), et *Orléans* (1872, in-8°), ouvrage dans lequel il s'attache à prouver qu'il n'a pas failli en évacuant cette ville, et fait un réquisitoire passionné contre l'administration de M. Gambetta. Le général Martin des Pallières a eu cinq frères sous les drapeaux. L'aîné est mort d'une blessure reçue à l'Alma; un second a été tué à Saïgon, et un troisième a été décoré pour avoir planté le premier le drapeau français à Canton.

MARTIN-PASCHOUD (Joseph), pasteur protestant et écrivain français, né à Nîmes en 1802, mort aux Loges, près de Versailles, en 1873. Il fit ses études théologiques à Montauban, puis à Genève, et exerça successivement les fonctions pastorales à Luneray (1827-1829), à Lyon (1829-1836) et à Paris (1837-1873), où il fut membre du consistoire calviniste. A Lyon, où il présidait le consistoire, il fut amené à prendre part aux premiers débats suscités, au sein de l'Eglise réformée de France, par l'apparition de ce qu'on a appelé le *méthodisme*, doctrine intolérante et exclusive, venant en ligne directe de Calvin. Esprit large et élevé, partisan de la conciliation entre la religion et la philosophie, rallié de bonne heure aux idées libérales, qui devaient être la base de la nouvelle école de théologie fondée vers 1850, à Strasbourg, par MM. Scherer et Colani, Martin-Paschoud se prononça nettement contre le méthodisme. La lutte entre les deux opinions était très-vive à Lyon vers 1830. Martin-Paschoud y prit une grande part. Toutefois, sollicité en sens divers par ses convictions personnelles et par la vive affection qu'il avait vouée au chef du parti adverse, Adolphe Monod, il sut agir dans ces circonstances avec tact et délicatesse. Monod ayant voulu rétablir l'ancienne discipline, et, devant les résistances qu'il rencontrait, ayant refusé de donner la communion un jour de fête solennelle, le consistoire le destitua. Nul ne fut plus affligé que Martin d'un tel événement, qui n'altéra pas les bons rapports entre les deux pasteurs. Peu d'années après avoir accepté le ministère évangélique à Paris, Martin-Paschoud, atteint d'une violente maladie, dut prendre des suppléants. Revenu à la santé, il reprit, en 1848, l'exercice de ses fonctions et siégea au synode des Eglises réformées qui se réunit à Paris au mois de septembre de cette année. Deux ans après, une rechute le contraignit de prendre un suffragant définitif. Son choix se porta sur le fils de son collègue libéral, M. Coquerel, malgré les répugnances que les opinions très-larges de ce dernier soulevaient au sein du consistoire de Paris, répugnances dont Adolphe Monod, devenu pasteur à Paris, se fit alors l'interprète. Les fonctions religieuses de M. A. Coquerel fils lui furent continuées par une série de renouvellements triennaux jusqu'en 1864, époque à laquelle le consistoire, qu'inspiraient MM. Guizot et Mettetal, effrayé du succès de la *Vie de Jésus* de M. Renan et du progrès des idées modernes au sein du clergé protestant, crut devoir sévir. M. Coquerel fils fut révoqué de sa suffragance le 26 février 1864. Ce fut pour Martin-Paschoud, vieilli par la maladie, une cruelle épreuve. Ne voulant pas abandonner la cause de son suffragant et celle de la fraction de l'Eglise qui se montrait mécontente de la mesure prise par le consistoire, il reprit ses prédications en mars 1864, prêchant l'amour chrétien avec beaucoup d'onction et d'autorité. Pendant trois années, le vieux pasteur libéral eut à lutter contre le mauvais vouloir du consistoire. Plus ce dernier s'obstinait à lui refuser son ancien auxiliaire, plus il le réclamait avec énergie. Le 12 mai 1865, Martin fut officiellement invité à présenter un autre suffragant au choix de cette assemblée; il refusa sans hésiter; pour le punir, le consistoire, entraîné par M. Guizot, le pontife de l'intolérance protestante, prit, au mois de janvier 1866, une délibération qui le mettait à la retraite avec une pension viagère et annuelle de 6,000 francs. Martin-Paschoud protesta contre cette mesure et refusa énergiquement cette pension, ne voulant pas vendre sa conscience et sa dignité pour une somme d'argent. La majorité du consistoire vota alors sa destitution (mars 1866); mais cette destitution ne fut pas ratifiée par le gouvernement, dont l'assentiment était nécessaire, aux termes de la loi organique de germinal an X, bien que M. Guizot n'eût point hésité à se rendre aux Tuileries pour amener le pouvoir à se faire complice de ce coup d'Etat ecclésiastique.

Martin-Paschoud continua à remplir ses fonctions, en se faisant suppléer, à l'occasion, par les principaux orateurs du protestantisme français, et se vit appelé par l'ancienneté à présider, de 1868 à 1873, le conseil presbytéral de Paris. Enfin, au synode de 1872, il fut chargé, par ses collègues de la minorité, de répéter solennellement à la tribune les réserves par eux faites contre la confession de foi votée le 20 juin sous l'influence de MM. Bois et Guizot.

Martin-Paschoud restera comme une des figures les plus sympathiques du protestantisme français au XIXe siècle. Doué d'un esprit vif, prime-sautier, ouvert à toutes les idées généreuses, d'un cœur chaud, prêt à tous les dévouements et à tous les sacrifices, il s'intéressait à toutes les œuvres de propagande libérale et humanitaire. C'est à lui que l'on doit la fondation de l'*Alliance chrétienne universelle*, société destinée à rapprocher les esprits libéraux de toutes les communions; il fut également, avec M. Fréd. Passy, le Père Hyacinthe et le grand rabbin Isidore, un des fondateurs de la *Ligue permanente de la paix.* A ce titre il fit, en juillet 1870, une démarche pacificatrice auprès des deux souverains qui venaient de se déclarer la guerre. Toutes ces œuvres, il les entreprenait avec une candeur, une bonne foi, un entrain juvénile qui prouvaient que dans ce corps usé par la maladie vivait une âme ardente, convaincue, profondément sympathique.

On doit constater, au point de vue proprement théologique, que Martin a contribué au réveil du progrès des idées libérales dans son Eglise par sa revue, le *Disciple de Jésus-Christ* (1839-1873), dont il interrompit la publication à deux reprises : la première fois, de 1861 à 1864, époque à laquelle il la céda à M. Haag; la seconde fois, de 1870 à 1871, pendant les cruels événements qui sont venus fondre sur la France. Il publia aussi, de 1862 à 1864, un recueil d'édification sous ce titre : *Piété, Charité.* Dans ces revues, Martin a libéralement accueilli toutes les pensées se rattachant à l'Evangile progressif. Il a également fait paraître quelques brochures intéressantes, entre autres : *Qu'est-ce qu'un protestant?* (1836); *Lettre à M. le comte Agénor de Gasparin sur le méthodisme* (1840); la *Mort du duc d'Orléans*, stances (1842); *Discours sur la rédemption* (1846); *Liberté, vérité, charité* (1864), etc.

MARTIN-SAINT-ANGE (Gaspard-Joseph), médecin français, né à Nice en 1803. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1829. Depuis cette époque, M. Martin-Saint-Ange, tout en se livrant à la pratique, a publié des travaux d'histoire naturelle et de physiologie très-estimés. Outre de nombreux articles dans la *Revue médicale*, les *Annales des sciences naturelles*, le *Bulletin de la Société anatomique*, le *Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle*, etc., on lui doit : *Recherches anatomiques et physiologiques sur les membranes du cerveau* (1829, in-4°); *Circulation du sang chez l'homme et les animaux* (1830), travail qui lui valut le prix des sciences physiques (1831) et celui de physiologie expérimentale (1832); *Recherches sur la métamorphose des batraciens* (1831); *Traité élémentaire d'histoire naturelle* (1834-1840, 2 vol. in-8°), en collaboration avec M. Guérin; *De l'organisation des cirrhipèdes* (1835, in-4°); *Histoire de la génération de l'homme* (1837, in-4°); *Mémoire sur les organes de la reproduction dans la série des vertébrés* (1847, in-4°); *Recherches de physiologie expérimentale sur les phénomènes de l'évolution embryonnaire des oiseaux et des batraciens* (1850, in-4°, avec fig.); *Etude de l'appareil reproducteur dans les cinq classes d'animaux vertébrés* (1854, in-4°, avec pl.); *Recherches anatomiques et physiologiques sur le développement du fœtus* (1850, in-8°), avec Baudrimont, etc.

MARTIN-SOLON, médecin français, né en 1795, mort à Paris en 1857. Il passa son doctorat à Paris en 1819, et fut nommé au concours chef de clinique à l'Hôtel-Dieu en 1820, agrégé en 1826, médecin du bureau central l'année suivante; il fut choisi, en 1832, pour suppléer Leroux, professeur de clinique interne à la Faculté. De 1833 à 1840, il fit, à l'Ecole pratique, des cours particuliers de thérapeutique et de matière médicale, qui furent toujours très-suivis. Enfin, en 1840, il concourut pour la chaire de thérapeutique, et se consola de son échec par sa nomination à l'Académie de médecine. Les travaux de Martin-Solon sont fort nombreux, mais ils consistent généralement en articles et en mémoires disséminés dans un grand nombre de recueils : le *Journal hebdomadaire*, les *Archives médicales*, la *Gazette médicale*, le *Bulletin de l'Académie de médecine*, le *Bulletin de la Société d'émulation*, le *Dictionnaire de médecine pratique*, etc. Il a publié à part : *Traité de l'albuminerie ou hydropisie causée par les maladies des reins* (1838, in-8°), ouvrage très-estimé, et *De la révulsion* (1839, in-8°).

Martin l'enfant trouvé, roman d'Eugène Sue (1846). Dans cet ouvrage, qui révèle les tendances de plus en plus socialistes d'Eugène Sue, on trouve le tableau, non plus seulement de la misère et des vices des classes pauvres, comme dans les *Mystères de Paris*, mais de la situation désespérée que leur fait l'organisation actuelle de la société. L'égoïsme profond, la corruption matérielle ou morale des classes élevées; l'abrutissement, le désordre abject des classes indigentes; le pédantisme et l'insuffisance de l'instruction supérieure; l'état pitoyable de l'instruction primaire; la folie de s'en remettre à Dieu, à la Providence et aux saints pour qu'ils nous tirent d'embarras; d'autre part, le peu d'espoir de parvenir à percer, malgré la meilleure volonté du monde, dans la foule innombrable des travailleurs sans travail : telles sont les idées, vraies sans doute, mais désolantes, que l'auteur a eu le courage de mettre en action dans *Martin.* Martin, l'enfant trouvé, est le fils d'un grand seigneur, le comte Duriveau, qui a abandonné la mère et l'enfant. Celui-ci est tombé entre les mains d'une troupe de saltimbanques, où, avec d'autres pauvres enfants volés comme lui, il est initié à une vie exécrable. Dégoûté d'une pareille existence, Martin finit par s'échapper. Il est alors accueilli par un maître d'école, Claude Gérard, qui tient sa classe dans une étable. Claude joint à ses fonctions de magister celles de fossoyeur, de sacristain, de secrétaire de mairie, et une foule d'autres. Il s'acquitte de tout cela avec une abnégation, un dévouement et une patience admirables, jusqu'à ce que de douloureux affronts le poussent, lui aussi, au désespoir et à la révolte. Il se fait braconnier, habite une tanière au milieu de la forêt, et son nom, naguère honorable, se métamorphose en celui de *bête-puante.* Cependant il élève Martin, lui apprend le métier de charpentier, puis l'envoie à Paris, où il est appelé, comme secrétaire, par un homme riche et honorable, qui a eu l'occasion d'apprécier tout ce que vaut Claude Gérard. Mais, à son arrivée, Martin apprend que son protecteur vient de mourir d'une apoplexie foudroyante. Le voilà donc à errer dans la grande ville, ne sachant que devenir, car il n'a pas même l'argent nécessaire pour retourner partager la misérable existence de Claude Gérard. Que fera-t-il pour gagner sa vie? Ira-t-il sur le port aider à décharger les bateaux? ou bien ouvrira-t-il à la sortie des spectacles, la portière des fiacres? De quelle façon, enfin, arrivera-t-il à résoudre cet effrayant problème, qui chaque jour se présente à l'homme comme le sphinx antique, et le dévore sans pitié, quand il ne reçoit pas de réponse? Il est difficile de dramatiser le problème social avec plus d'énergie, de le montrer sous ses faces les plus tristes, et avec des couleurs plus crues et plus sombres. L'histoire de cet enfant abandonné, que la misère jette dans le crime, comme la richesse en jette d'autres dans la débauche, est poignante. Les deux extrêmes de l'indigence et du luxe, deux extrêmes qui se touchent, voilà ce qu'a montré Eugène Sue, avec l'exagération permise au romancier.

MARTIN (l'ours). Il est impossible de s'arrêter pendant quelques minutes au milieu de la foule qui entoure les fosses aux ours, au Jardin des plantes, sans entendre plusieurs fois ces phrases : « Martin, fais le beau ! Martin, monte à l'arbre ! » Depuis longtemps, en effet, tous les ours bruns du Muséum de Paris s'appellent invariablement Martin, ou plutôt, par une sorte de métempsychose ursine, c'est toujours, du moins pour une grande partie du public, Martin, le vrai Martin, le seul Martin qui se perpétue, qui se survit dans une succession d'individus, fort différents de taille et de pelage. Martin, c'est le phénix qui renaît de ses cendres. Il n'est pas étonnant que cet être collectif ait une histoire assez riche déjà, puisqu'on a accumulé sur le même individu les anecdotes vraies ou fausses de toute une dynastie d'ours. Ainsi, c'est Martin qui, un jour, a été longtemps tenu en respect par un petit chat, et s'est mis prudemment hors de l'atteinte de ses griffes; c'est lui qui, trouvant dans sa fosse une poupée qu'une petite fille y avait laissé tomber, a été également effrayé d'abord par cet objet nouveau, avec lequel il a fini néanmoins par se familiariser.

Mais les exploits de Martin ne sont pas toujours aussi innocents, et bien des crimes sont reprochés au redoutable carnassier. Celui qui a commencé à fonder sa triste réputation remonte à plus d'un demi-siècle; en 1822, Martin aurait, suivant la tradition, arraché un enfant des bras de sa nourrice et l'aurait dévoré. Hâtons-nous de décharger sa mémoire de ce forfait purement imaginaire. Nous ne pouvons malheureusement en faire autant pour d'autres chefs d'accusation trop bien fondés. Un Anglais, sans doute dégoûté de la vie, mais en tout cas fortement toqué, descendit un jour dans la fosse de Martin, avec l'intention de le combattre en champ clos; il fut moins heureux que Pépin le Bref vis-à-vis du lion légendaire; l'ours le terrassa d'un coup de patte, lui prit la tête et s'en amusa d'abord comme d'un joujou, enfin s'accroupit sur la poitrine du malheureux enfant d'Albion et l'étouffa avant qu'on eût eu le temps de lui porter secours.

Une histoire bien plus connue est celle du vétéran qui fait le sujet d'un récit populaire; ce vieux débris de nos gloires se trouvait vulgairement de faction à la fosse de l'ours, à la nuit tombante; tout à coup il voit briller dans un coin un morceau de fer-blanc, qu'il prend pour une pièce de monnaie; descendre dans la fosse, reconnaître sa méprise et se hâter de remonter, c'est ce qu'il fit le plus promptement et avec le moins de bruit possible; mais il avait compté sans Martin, qu'il croyait endormi. L'ours se jeta vivement sur l'échelle, qui tomba entraînant à sa suite le vieux soldat; la bête féroce en fut bientôt venue à bout. Tel est le fait dans toute sa simplicité. On en fit une complainte, qui se chante sur l'air de *Fualdès :*

Ecoutez la triste histoire
D'un ours et d'un vétéran;
C'est d'autant plus surprenant,
Sans peine l'on peut m'en croire,
Que l'ours et le vétéran
Se fréquentent rarement.

Le vétéran voit briller quelque chose, qu'il prend pour une pièce d'or (ce n'est plus seulement de l'argent); l'ours est endormi; l'homme, suivant la complainte, avait tort de n'en pas faire autant. La soif de l'or le tente.

Muni d'une longue échelle,
Il descend dedans le trou,
Se baisse, hélas ! mais ne trou-
Ve qu'un bouton de bretelle,
Au lieu d'un napoléon;
Il fut trompé tout du long.

La constatation de son erreur arrache au vieux brave un cri involontaire de désappointement qui, par malheur, est assez fort pour réveiller Martin. Celui-ci se précipite sur le violateur de son domicile; sans égard pour la qualité de la victime, il dévore le reste de Wagram et d'Austerlitz, et cela

En clin d'œil, jusqu'aux pieds,
Ne laissant que ses souliers.

La morale de cette légende (il y a une morale), c'est qu'il ne faut pas trop s'approcher de l'ours, ni surtout descendre dans sa fosse,

Car il ne respecte rien,
Ni l'envie d'avoir du bien.

Nous ne pouvons que nous associer à la pensée qui a dicté cette moralité, dont le dernier trait surtout est bien fait pour inspirer de salutaires réflexions aux imprudents qui voudraient être trop familiers avec maître Martin.

Mais les choses d'ici-bas ont ordinairement leur retour. Martin lui-même a passé quelquefois d'assez vilains quarts d'heure. Un de ses nombreux avatars a dû, à une certaine époque, être rayé de la liste des vivants. Le spirituel auteur de l'*Histoire naturelle des professeurs du Jardin des plantes*, qui signait du pseudonyme de F. de Gosse, a raconté les péripéties émouvantes de son procès. Interrogatoire de l'accusé, qui se dit Polonais; apostrophe du président, qui lui défend de parler politique; réquisitoire véhément contre l'ours, qui a commis le crime d'*être de trop;* plaidoirie attendrissante de l'avocat, enfin condamnation à la peine capitale. Martin, à qui on laisse le choix du genre de mort, demande à assister à une leçon de M. de Blainville. Sa requête n'est pas admise. Martin est bel et bien fusillé, et la justice des hommes est satisfaite.

MARTINA FRANCA, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 29 kilom. N.-E. de Tarente, chef-lieu de mandement; 16,637 hab. Elève de vers à soie; commerce de céréales et de cocons.

MARTINATO (Pierre), littérateur italien, né à Bassano en 1765, mort à Lonigo en 1819. Il entra dans les ordres, professa la philosophie et la théologie à Vicence, puis devint curé et employa tous ses loisirs à la culture des belles-lettres. Outre des ouvrages manuscrits et de nombreux articles insérés dans divers recueils, il a publié, entre autres écrits : *De anima bestiarum* (Vicence, 1797, in-4°); *Montecchio Precalcino e gogna* (Bassano, 1805, in-4°), esquisses poétiques; *Dio* (Bassano, 1810), poëme; *Idillj* (Padoue, 1814); *Dell' anima umana* (Venise, 1816, in-8°); *Poesie* (Milan, 1818, 2 vol. in-12), etc.

MARTIN-CHASSEUR s. m. Ornith. Oiseau de la famille des alcédinidés. ‖ Pl. MARTINS-CHASSEURS.

— **Encycl.** V. DACÉLO.

MARTINE adj. f. (mar-ti-ne). Superst. Se dit en Normandie d'un démon qui se montre, dit-on, sous la forme d'une marte : *La bête* MARTINE.

— Substantiv. : *La* MARTINE.

— s. f. Pop. Femelle du lapin domestique.

MARTINE (*sainte*), vierge et martyre à Rome au IIIe siècle. L'Eglise célèbre sa fête le 30 janvier.

Martine (SAINTE), tableau de Berrettini, plus connu sous le nom de *Pierre de Cortone* (musée du Louvre) L'artiste, chargé de la décoration de l'église élevée par Urbain VIII à sainte Martine, en 1634, a représenté différents traits de la vie de cette sainte. Le Louvre possède trois de ces compositions. Dans la principale, la sainte, que l'on force d'entrer dans le temple d'Apollon pour y sacrifier, vient de s'agenouiller; elle fait le signe de la croix; aussitôt la statue du dieu tombe de son piédestal et le temple s'écroule sur les assistants. Dans le fond, à droite, l'empereur Sevère assiste épouvanté à ce merveilleux spectacle. Des chérubins apparaissent à travers les nuages au-dessus de la sainte, qui reste agenouillée et en extase au milieu des ruines. Les deux autres compositions de Pierre de Cortone présentent en groupe sainte Martine, la Vierge et l'Enfant-Jésus. Dans la première, sainte Martine, appuyée sur l'instrument de son supplice, une fourche à dents de fer, s'avance vers le divin *Bambino*, assis sur les genoux de sa mère et qui lui presente d'une main un lis et de l'autre une palme. Dans la seconde, intitulée : la *Vierge et l'Enfant-Jésus adorés par sainte Martine*, la sainte présente à l'Enfant un lis et tient elle-même la palme du martyre. Ces trois peintures, justement admirées, ont ce coloris éclatant, cette grâce et cette simplicité d'attitude qui distinguent toute l'œuvre du maître. Elles ont été acquises en 1742, sur le choix de Rigaud, le célèbre peintre.

MARTINE, impératrice d'Orient, née vers 590, morte vers 652. Elle était la nièce de l'empereur Heraclius, qui l'épousa après avoir répudié Eudoxie (612). « Ce fut un grand scandale dans tout l'empire, dit Lebeau, d'après Nicéphore et Théophane. Sergius, patriarche de Constantinople, employa les plus fortes instances pour le détourner de ce dessein, aussi contraire aux lois de l'empire qu'à celles de l'Eglise. L'empereur, n'écoutant que sa passion, lui imposa silence par ces paroles : « Je vous sais gré de votre zèle; » vous faites le devoir de patriarche; c'est à » moi maintenant de décider si je dois déférer » à vos avis. » Il n'y déféra pas; Sergius fut lui-même obligé de célébrer le mariage et de mettre la couronne sur la tête de l'impératrice. La faction verte, selon la licence de ce temps-là, fit publiquement la censure de cette alliance, au milieu des jeux du cirque, par des cris peu respectueux. »

Martine désirait fort avoir d'Héraclius un enfant qui lui permît, à la mort de l'empereur, de mettre la main sur le pouvoir. Deux fils qu'elle eut d'abord moururent en bas âge. Le troisieme vécut et reçut le nom d'Héracléonas. A sa mort, en 641, Héraclius partagea l'empire entre ce fils et Héraclius-Constantin, qu'il avait eu d'Eudoxie et que le peuple regardait comme le souverain légitime. Martine lut en public le testament du mort, mais elle fut huée et se vit obligée de se retirer dans son palais. Elle songea alors à se défaire du fils d'Eudoxie; il mourut probablement empoisonné quelques mois plus tard. Maîtresse pour peu de temps du pouvoir, elle chercha à se faire pardonner le crime dont on la soupçonnait; elle fit de grands dons aux églises, tenta de concilier l'armée et le clergé, mais ce fut en vain. Un écuyer d'Héraclius-Constantin, Valentin, souleva les troupes, ramena dans Constantinople les deux fils que son maître avait eus de Gregoria, fille de Nicétas, Constantin et Théodose, et força Héracléonas à reconnaître l'aîné pour empereur. Valentin fut déclaré associé à l'empire. A quelques jours de là, Martine et Héracléonas furent assiégés dans leur palais par les soldats ameutés; étant tombés en leur pouvoir, ils furent horriblement mutilés; Martine eut la langue coupée. Elle acheva ses jours dans un exil misérable.

MARTINE (George), médecin anglais, né en Ecosse en 1702, mort en 1743. Il prit le grade de docteur en 1725, pratiqua son art à Saint-André, puis fit partie, comme médecin, d'une expédition maritime sous les ordres de lord Cathcart. Ses principaux ouvrages sont : *De similibus animalibus et animalium calore* (Londres, 1740, in-8°), traité dans lequel il étale une érudition littéraire imtempestive et cherche à apprécier par des calculs la force du cœur; *Medical and philosophical Essays* (Londres, 1740, in-8°); *In B. Eustachii tabulas anatomicas commentaria* (Edimbourg, 1755, in-8°).

MARTINE (Jacques-Daniel), littérateur français, né à Genève d'un père français en 1762, mort à une époque inconnue. Il ne nous est connu que par quelques écrits : *Robespierre* ou la *France sauvée*, drame (1795); *De la musique dramatique en France* (Paris, 1813); *Examen des tragiques anciens et modernes* (Paris, 1834, 3 vol. in-8°), etc.

MARTINE, personnage des *Femmes savantes*, comédie de Moliere, type de la cuisinière habile à toute espèce de sauces et de ragoûts, mais simple, balourde, ignorante et estropiant la langue de cent manières. Quand Philaminte, sa maîtresse, lui demande si elle veut toute sa vie offenser la grammaire, Martine répond :

Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père?

Et comme Philaminte lui dit qu'elle doit se rappeler d'où vient ce mot :

Ma foi,
Qu'il vienne de Chaillot, d'Auteuil ou de Pontoise,
Cela ne me fait rien.

Bélise lui apprend que l'on doit faire accorder les mots ensemble :

Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, qu'importe?

Cette scène n'est pas une des moins plaisantes de la pièce.

MARTINÉ, ÉE (mar-ti-né) part. passé du v. Martiner : *Les petits fers* MARTINÉS *s'étirent sous des martinets ou makas du poids de cinquante à cent kilogrammes.* (Debette.)

— s. m. Techn. Barre de fer ou d'acier, d'un petit échantillon, qu'on étire sous un martinet.

MARTINEAU (Isaac), jésuite et écrivain français, né à Angers en 1640, mort à Paris en 1720. Il fut appelé en 1682 à professer la philosophie au collége Louis-le-Grand, puis devint successivement confesseur du duc de Bourgogne, du petit dauphin, et provincial de son ordre (1713). Nous citerons de lui : *Vertus du duc de Bourgogne* (Paris, 1712, in-4°); *Méditation sur la plus importante vérité du christianisme* (Paris, 1714).

MARTINEAU (Louis), homme politique français, né à Châtellerault en 1755, mort dans la même ville en 1835. Nommé par le département de la Vienne député à l'Assemblée législative puis à la Convention, il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, devint ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en 1798, fut nommé sous l'Empire procureur impérial dans sa ville natale, dut résigner en 1814 ces fonctions, qu'il reprit pendant les Cent-Jours, et se vit contraint, comme régicide, de quitter la France en 1816. Martineau vécut en Suisse jusqu'en 1830, époque où il put revenir à Châtellerault.

MARTINEAU (miss Harriet), femme de lettres et économiste anglaise, née à Norwich (comté de Norfolk) le 2 juin 1802. Elle est la fille et le huitième enfant d'un manufacturier de cette ville, dont la famille, originaire de France, vint demeurer en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. Miss Martineau attribue son goût précoce pour la littérature à la faiblesse de sa santé, à la surdité dont elle fut atteinte lorsqu'elle était enfant, ainsi qu'aux malheurs de fortune qui vinrent fondre sur sa famille, et qui l'obligèrent à chercher dans son instruction et ses talents une ressource contre la misère. Son premier ouvrage est intitulé : *Exercices de dévotion pour les jeunes personnes* (1823); l'année suivante, elle publia : *Exhortations, hymnes et prières le jour de Noël* (1824); puis, en 1825, l'*Ami ;* en 1830, les *Traditions de la Palestine* et *Cinq années de jeunesse;* enfin, en 1831, des traités religieux qui furent imprimés aux dépens de l'Association des unitaires, secte protestante dont miss Martineau fait partie; ils parurent sous le titre de la *Foi de l'Eglise universelle.*

Quelques années auparavant, la jeune femme avait commencé à écrire des romans. Elle prit pour texte de la première de ses œuvres d'imagination le mouvement populaire des ouvriers de Manchester, qui, dans leur aveugle ignorance, venaient de briser les machines, pensant qu'elles seraient la cause de leur ruine, et elle composa la *Révolte* (1826), puis le *Renvoi des ouvriers* (1827), dans lequel elle traitait de la question des salaires. Les études d'économie politique qu'elle avait dû faire pour écrire ces deux ouvrages l'amenèrent à publier des brochures intitulées : *Théorie et application*, *Mary Campbell* et *Ma servante Rachel*, dans lesquelles, mue par une secrète sympathie pour la condition des classes laborieuses, elle abordait les questions les plus ardues et les plus palpitantes de l'économie sociale. Ce fut là le point de départ de ces contes économiques qui devaient illustrer son nom.

Son premier ouvrage en ce sens fut cependant purement didactique. Les *Eclaircissements de l'économie politique* (1832) obtinrent un succès très-grand et très-mérité, et furent suivis des *Contes sur l'impôt* et *sur la loi des pauvres*. Dans ces trois ouvrages, qui ont été traduits en français par M. B. Maurice sous le titre de *Contes sur l'économie politique* (Paris, 1833-1840, 8 vol. in-8°), l'auteur a traité avec un grand talent les questions les plus intéressantes et les plus palpitantes de l'économie politique. Ces récits, pleins d'intérêt et d'action, de situations dramatiques et de haute raison, seront toujours lus avec profit, malgré les progrès de la science, par toutes les classes de lecteurs. En voici les titres : la *Colonie isolée*, la *Colline et la vallée*, le *Village et la ferme*, *Demerara*, *Ella de Garveloch*, la *Mer enchantée*, *Prospérité et désastre à Garveloch*, la *Coalition d'ouvriers à Manchester*, *Pour chacun et pour tous*, l'*Irlande*, la *Cousine Marshall*, les *Vins de France et la politique*, l'*Emigration*, *Berkeley le banquier*, la *Fabrique et la contrebande*, *MM. Vanderfrut et Snock*, *Un conte de la Tyne*, les *Perles et la cannelle*, *Sic vos non vobis*, la *Critique des bruyères*, les *Trois siècles*, la *Famille Farrens.*

Miss Martineau fit en 1835 un voyage aux Etats-Unis, où ses ouvrages étaient déjà très-estimés; ce voyage fut pour elle l'occasion de publier deux œuvres nouvelles : *De la société américaine* (1837, 2 vol.), et *Souvenirs de l'Occident* (1838, 2 vol.), qui ont été traduits en français par M. Laroche, et où l'on trouve un résumé impartial sur l'état social, politique et philosophique des Etats-Unis, avec de précieux renseignements biographiques sur leurs principaux citoyens.

Vers cette époque, miss Martineau collabora à l'un des recueils periodiques de Knight, où elle publia le *Talent d'observer*, essai fort remarquable qui a été réimprimé à part. En 1839, elle fit paraître un roman d'imagination : *Deerbrook*, puis un roman sur un sujet historique : l'*Heure et l'homme* (1841), dont Toussaint Louverture est le personnage principal. Mais elle renonça bientôt à écrire des romans et se mit à composer une remarquable série de contes pour les enfants, sous ce titre : le *Compagnon des plaisirs.*

Le travail incessant auquel miss Martineau n'avait cessé de se livrer depuis 1823 avait profondément altéré sa santé. De 1839 à 1842, elle fut entre la vie et la mort. Elle refusa néanmoins une pension que lui offrit lord Melbourne, en déclarant qu'elle ne voulait pas bénéficier d'un système d'impôts qu'elle avait blâmé dans ses écrits. Vers 1843, les médecins, désespérant de la guérir, renoncèrent à la soigner. Elle guérit presque aussitôt et attribua sa guérison au magnétisme, dont elle venait de faire usage. Aussitôt elle reprit ses travaux littéraires, et fit paraître la *Vie d'une malade*, sorte d'autobiographie (1844); le *Braconnage et la chasse* (1845), série de tableaux intéressants; la *Vague et le rocher* (1846); l'*Orient d'autrefois et celui d'aujourd'hui* (1848), impressions de voyage très-fidèles et très-curieuses sur l'Orient, qu'elle venait de parcourir avec son frère, James Martineau.

Depuis lors, miss Martineau a publié un abrégé de la *Philosophie positive* d'Auguste Comte, qui n'obtint en Angleterre qu'un médiocre succès; une *Histoire d'Angleterre durant la paix de trente ans* (1850), dont on vante l'impartialité; *De la condition sociale et du développement de l'homme* (1851), ouvrage dans lequel elle s'occupe de magnétisme; *Guide aux lacs de l'Angleterre* (1856); *Santé, économie, travail* (1861), recueil d'articles, etc. Citons encore parmi ses écrits qui ont été traduits en français : la *Mer enchantée* ou les *Exilés polonais* (1846, in-8°); le *Fjord*, scènes de la vie norvégienne (1856, in-12); la *Philosophie positive d'Auguste Comte condensée* (1871-1872, 2 vol. in-8°).

MARTINEAU (James), théologien anglais, frère de la précédente, né à Norwich, comté de Norfolk, en 1805. Il se préparait à la profession d'ingénieur civil lorsqu'il y renonça pour s'adonner à l'étude de la théologie. Il entra alors au collége des unitaires d'York, dans la direction duquel il remplaça le D. Carpenter, puis, en 1828, il devint suffragant d'une congrégation presbytérienne à Dublin, où il se maria. En 1832, pour protester contre l'état de l'Eglise d'Irlande, il refusa de continuer ses fonctions et d'accepter le traitement donné par le gouvernement. Toutefois, malgré les instances de ses amis, il refusa de fonder à Dublin une Eglise libre. Il alla se mettre alors à la tête de la congrégation de Liverpool, dont il fut pasteur pendant vingt cinq ans. Là, il se declara ouvertement partisan de l'unitarisme et du libéralisme le plus avancé, soutint en 1839 une controverse contre treize pasteurs de l'Eglise établie, et contribua puissamment à répandre l'unitarisme dans la population. En 1840, Martineau fut nommé professeur au Manchester New-College, qui était le grand séminaire des unitaires. Ce collége ayant été transféré à Londres, James Martineau l'y suivit et en devint un des directeurs.

Il fut de 1859 à 1861, avec J.-J. Tayler, et de 1861 à 1870, seul, pasteur d'une petite et intéressante congrégation unitaire à Londres (Little Portland Street). A la mort de J.-J. Tayler, il devint directeur du grand collége des unitaires à Londres. En outre, il prit une très-grande part à la fondation de la *Free christian Union* (Union chrétienne libérale), la société religieuse sans contredit la plus libérale et la plus avancée du monde ecclésiastique anglais. Par ses sermons, par son enseignement et par les diverses sociétés qui ont reçu de lui leur direction initiale, James Martineau est devenu un des hommes les plus influents de l'unitarisme anglais, où il représente l'élément le plus hardi, le moins clérical et le moins traditionnel. Par ses prédications populaires et quasi laïques, il a beaucoup contribué à donner à la secte des unitaires son caractère progressiste et novateur. On lui doit : des *Sermons* (1843-1847, 2 vol.), réédités en 1869 sous le titre de *Poursuite de la vie chrétienne; Recherche d'une religion par la raison* (1836). Enfin, des articles et des fragments théologiques de Martineau ont été réunis en volumes.

MARTINEL (Joseph-François-Marie DE), agronome français, né à Aix (Savoie) en 1763, mort à Avignon en 1829. Il prit du service dans l'armée française en 1792, parvint au grade de colonel, dont il se démit en 1814, et fut quelque temps après nommé directeur de la pépinière départementale à Lyon. Martinel s'attacha particulièrement à propager la culture du mûrier et l'élève des vers à soie. Outre divers mémoires sur la culture du mûrier, sur les pommes de terre, on lui doit : *Carte du Piémont* (1799); *Carte de la République Cisalpine; Cinq tableaux sur la culture de la solanée parmentière* (Lyon, 1821).

MARTINEL DE VISAN (Joseph-Marie-Philippe), homme politique français, parent du précédent, né à Rousset (Provence) en 1763, mort à Avignon en 1833. Nommé par la Drôme député à la Convention nationale, il vota, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple, la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix, fut en 1794 un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Carrier, dont il demanda la mise en accusation, devint ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, où il resta jusqu'en 1799, époque où il entra au Corps législatif. A partir de 1803, Martinel vécut dans la retraite.

MARTINELLE s. f. (mar-ti-nè-le). Cloche qu'on portait sur un chariot traîné par des bœufs : *La* MARTINELLE *servait à rassembler le peuple dans certaines occasions.* (Complém. de l'Acad.)

MARTINELLI (Dominique), architecte et peintre italien, né à Lucques en 1650, mort en 1718. Bien qu'il fût entré dans les ordres, il s'occupa exclusivement de cultiver les arts, se rendit à Rome, où il fut nommé professeur de perspective et d'architecture à l'Académie de Saint-Luc, dont il devint conservateur, et acquit une grande réputation qui lui valut d'être appelé à Vienne. Il donna les plans d'un grand nombre de palais élevés en Allemagne, notamment du beau palais du prince de Lichtenstein, à Vienne, construisit plusieurs forteresses, entre autres celle de Fosdinovo, dans le Modénais (1700), et imprima à ses ouvrages d'architecture un caractère de grandeur et de magnificence, d'élégance et de solidité, qui atteste la vigueur de son talent. Comme peintre, il a laissé quelques tableaux d'histoire, l'*Enlèvement des Sabines* et un *Sposalizio* à Florence, et des aquarelles très-recherchées. Comme homme, Martinelli était d'un caractère violent et emporté, et d'une excessive rapacité.

MARTINELLI (Jules), écrivain français, né à Agen en 1802. Il fit ses études de droit, exerça la profession d'avocat et fut pendant plusieurs années président du comice agricole de Nérac. On lui doit : *Manuel d'agriculture* (1846, in-18, avec pl.); *Un mot sur la situation* (1849, in-16); *Du crédit foncier* (1851, in-8°); *Harmonies et perturbations sociales* (1852, in-12); *Causerie de paysan*, en vers et en prose (1857, in-12); la *Muse en sabots* (1858, in-8°); l'*Homme de quarante ans*, comédie en cinq actes et en prose (1859, in-18), etc.

MARTINENG (André-Jules-François), marin français, né à Toulon (Var) en 1776, mort à Versailles en 1860. Dès l'âge de douze ans il entra dans la marine, devint enseigne en 1795, lieutenant de vaisseau l'année suivante, prit part à l'expédition d'Irlande, à la descente de Bull-Bay, reçut en 1797 le grade de capitaine de frégate et se conduisit brillamment sur le *Muiron* au combat d'Algésiras (1801). Martineng, en récompense de sa belle conduite, fut nommé capitaine de vaisseau (1802). Depuis lors, il continua à donner des preuves de son courage à Trafalgar (1805), au Ferrol (1806), à Cadix (1808), à Arcos (1809), devint contre-amiral en 1824, préfet maritime à Toulon, puis à Cherbourg, et fut mis dans le cadre de réserve en 1841.

MARTINENGO, ville du royaume d'Italie, province de Bergame, district et à 20 kilom. E. de Treviglio, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 4,355 hab.

MARTINENGO (Damigelle DE SAINT-ANGE, femme d'Augustin DE), dame italienne, née en 1435, morte en 1469. Elle fut « l'ornement des dames de Brescia, » ville dont l'empereur Henri VI disait qu'elle méritait plutôt d'être nommée un royaume qu'une ville. Veuve à vingt ans, elle se consacra à l'éducation de quatre enfants, dont trois filles, « des perles de vertu, » surtout Angélique, qui épousa Jean de Trivulce, sénateur milanais. Celle-ci, sage et savante, parla en présence de princes et de prélats avec un rare esprit. Elle chantait à ravir et jouait du luth avec un rare talent; pareille à sa mère, de mêmes mœurs et de même humeur. Toutes deux étaient douces, gracieuses, d'une taille avantageuse et aisée, la chevelure blonde, les yeux beaux et vifs, avec des joues délicates « semées de roses et de lis mêlés ensemble; » chastes, honnêtes, « l'honneur et la gloire de leur sexe, » s'il faut en croire Hilarion de Corte en ses *Éloges et vies des reynes, des princesses, et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères, etc.* (Paris, 1647, 2 vol. in-4°).

MARTINENGO (Titus-Prosper), philologue et bénédictin italien, né à Brescia, au XVIe siècle. Il se rendit à Rome, où, sur la demande du collége des cardinaux, il donna des éditions revues avec soin des œuvres de *Saint Jérôme*, de *Saint Chrysostome*, de *Théophylacte*, de la *Bible grecque;* publia, d'après les idées de Platon, des discours philosophiques sous ce titre : *Le Bellezze dell' huomo conoscitor di le stesso*, et composa en grec et en latin, sur des sujets religieux, des petits poëmes qui ont été réunis et publiés à Rome (1582, in-4°). Martinengo ne voulut accepter aucune dignité ecclésiastique et alla finir ses jours dans sa ville natale.

MARTINENGO (Girolamo-Silvio, comte), poëte italien, né à Venise en 1753, mort dans la même ville en 1834. Il avait rempli plusieurs fonctions importantes et était *sage* du commerce et sénateur dans sa ville natale lorsque tomba la République Venète en 1797. A partir de ce moment, il se consacra tout entier à la culture des lettres et à des actes de bienfaisance. On a de lui une traduction en vers, fort estimée, du *Paradis perdu* de Milton (Venise, 1801, 3 vol. in-4°).

MARTINENGO-COLEONI (Giovanni-Ettore), officier italien, parent du précédent, né à Brescia en 1754, mort dans la même ville vers 1830. Très-versé dans la connaissance de l'architecture militaire, il imagina un plan de construction au moyen duquel il triplait les feux de défense des forteresses régulières, en fit hommage, en 1782, à Frédéric II, qui lui donna un brevet de cornette, et servit en Prusse jusqu'en 1789. A cette époque, il retourna en Italie, devint un chaud partisan des idées de la Révolution française, fut chargé, en 1797, par le général Bonaparte d'organiser des corps de troupes et de fortifier Brescia, puis devint successivement membre du Corps législatif de la République Cisalpine, ministre plénipotentiaire à Naples et à Rome et commandant en chef des gardes nationales de Brescia, après la bataille de Marengo. En 1801, il assista à la consulte tenue à Lyon par Bonaparte, devint, après son retour dans la péninsule, membre et président du Corps législatif, demanda, dans un mémoire, que sa patrie fût rendue indépendante et maîtresse de ses destinées, mais n'en fit pas moins acte d'adhésion à Napoléon lorsqu'il se proclama roi d'Italie, fut nommé, en 1806, commandant de toutes les compagnies des gardes d'honneur, se rendit en 1807 à Paris, chargé par le vice-roi d'une mission secrète, et devint sénateur (1809), puis chambellan (1810). Après la chute de l'Empire, Martinengo-Coleoni perdit ses charges, refusa un brevet de colonel qu'on lui offrit en 1815 et termina ses jours dans la retraite à Brescia.

MARTINER v. a. ou tr. (mar-ti-né — rad. *martin*). Métall. Battre au marteau : MARTINER *le fer, l'acier.*

— v. n. ou intr. Faire des excès de boisson, s'enivrer, comme on faisait à la foire de Saint-Martin. || Vieux mot.

MARTINET s. m. (mar-ti-nè—dimin. de *martin*, marteau, ou de *martin-bâton*. Selon d'autres, ce mot vient du tacticien Martinet, qui en serait l'inventeur). Sorte de fouet formé de plusieurs brins de corde ou de cuir attachés au bout d'un manche, dont on se sert pour battre les habits ou quelquefois pour corriger les enfants : *Menacer un marmot du* MARTINET.

— Nom que l'on donnait autrefois aux écoliers externes d'un collége.

— Mar. Cordage servant à maintenir la corne d'artimon. || *Faux martinet*, Martinet établi à l'extrémité de la corne d'artimon. || Bouts de corde garnis de nœuds, qui sont fixés au balancier d'une pompe, afin que plusieurs hommes puissent les saisir à la fois pour manœuvrer ensemble.

— Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge qui servait à lancer des pierres. || Petite arbalète.

— Magie. Bouc qui présidait au sabbat. || *Maître Martinet*, Esprit familier qui passait pour accompagner et guider les voyageurs.

— Techn. Marteau qui est mû ordinairement par la force de l'eau, et qui est en usage dans les forges, dans les machines à papier, à tan, à foulon, etc. || Usine dont le martinet est le principal agent. || Forte molette de grès servant à égriser les carreaux de marbre.

— Econ. domest. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche : *Elle s'éclairait avec un* MARTINET *en cuivre d'où s'élevait une haute chandelle.* (Balz.)

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des fissirostres : *Les* MARTINETS *sont, de tous les oiseaux de passage, ceux qui, dans notre pays, arrivent les derniers et s'en vont les premiers.* (Buff.) *Le* MARTINET *ne peut pas se reposer à terre; il y resterait cloué.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Techn. Les *martinets* sont des marteaux à bascule qui servent principalement pour forger les grandes et fortes barres et en faire des barres de plus petites dimensions. Dans les ateliers de construction d'une certaine importance, on substitue le forgeage au *martinet* à celui des marteaux, manœuvrés par les hommes; par cette substitution, les pièces sont forgées dans un temps beaucoup plus court et avec moins de chaudes, par conséquent avec plus d'économie de combustible, et, de plus, le corroyage et le soudage du fer sont meilleurs et plus certains. Dans les *martinets* à cames, la roue à cames, qui est animée d'un mouvement rotatif continu, vient successivement buter contre l'extrémité du manche du marteau mobile autour d'un axe qui traverse son manche. Brusquement abandonné par la came, le marteau retombe de tout son poids sur l'enclume. La distance des cames sur la roue est calculée de façon que le *martinet* ait juste le temps de retomber sur l'enclume avant que la came suivante vienne le soulever de nouveau. Dans ces appareils, le point d'appui est toujours placé entre la puissance et la résistance, c'est-à-dire entre le point d'application de la came et le centre de percussion du marteau; cette disposition, à laquelle le *martinet* doit le nom qu'on lui donne aussi de marteau à bascule, permet de frapper un grand nombre de coups par minute et laisse plus d'espace libre autour de l'enclume. La courbure des cames est une épicycloïde passant par un point de la circonférence tracée avec un rayon égal à la longueur de la queue du manche, à partir du centre de rotation, et tournant autour de la circonférence de la bague des cames. M. Gengembre a construit à Indret un *martinet* dans lequel les cames avaient la forme d'une spirale tangente à la circonférence de la bague, afin d'avoir un mouvement sans chocs; mais, dans cette disposition, les cames étant d'une grande longueur, il n'y a plus uniformité dans la levée du marteau, et la force absorbée par le frottement est plus considérable qu'avec la courbe épicycloïdale.

Le poids, la levée, le nombre de coups du *martinet* dépendent de la force et des dimensions du fer à fabriquer : pour la fabrication des fers forts, on se sert de marteaux de 250 kilogr. sans le manche; la hauteur de chute est de 0m,50 à 0m,60, et le nombre des coups varie de 100 à 150 par minute. Pour les fers moyens, les marteaux ont un poids de 100 kilogr. avec une levée de 0m,35 à 0m,45, et donnent 140 à 200 coups par minute. Pour les fers faibles, les marteaux ont un poids de 50 kilogr., une levée de 0m,25 à 0m,30, et donnent 240 à 300 coups par minute. Avec les premiers, on fabrique, dans un travail continu, 6,000 kilogr. en douze heures; avec les troisièmes, on forge en douze heures 1,200 à 1,500 kilogr. de fer. Comme on peut le voir par ces résultats, le poids des *martinets* diminue à mesure que le nombre de coups frappés augmente. La longueur totale du manche, comptée depuis l'axe de la tête du marteau, varie de 2m,50 à 3 mèt.; le point de rotation est ordinairement aux deux tiers de cette longueur, à partir de l'axe de la tête du marteau; cependant, quand ce dernier doit frapper un grand nombre de coups, on le place aux trois quarts de cette longueur.

D'après l'observation, un *martinet* des forges de Framont (Vosges), dont le poids est de 510 kilogr., décomposé comme suit : marteau, 84 kilogr.; hurasse, 177 kilogr.; manche, 210 kilogr.; ferrures, 39 kilogr., consomme 480 kilogrammètres pour 135 coups par minute, et 565 kilogrammetres pour 150 coups dans le même temps; la distance du centre de gravité en avant de l'axe des tourillons est de 0m,51, et la levée du marteau, mesurée au milieu de la panne au-dessus de la pièce à forger, est de 0m,25. Un *martinet* de raffineur d'acier, dans lequel le poids du marteau seul est de 40 kilogr. et la levée de 0m,18, consomme 448 kilogrammètres pour 324 coups par minute. Cet appareil produit en un mois 3,000 kilogr. d'acier à une marque. Dans les manufactures d'armes, un *martinet* employé à forger les doubles maquettes pour les canons de fusil consomme 900 kilogrammètres dans les conditions suivantes : poids, 457 kilogr., décomposé comme suit : marteau, 135 kilogr.; manche, 190 kilogr.; hurasse, 93 kilogr.; ferrures, 39 kilogr.; longueur totale du manche, 3m,85; distance de l'axe de la hurasse au milieu de la panne, 2m,15, à l'anneau de la queue ou bague, 0m,97; levée du marteau au milieu de la panne, 0m,30; nombre de coups en une minute, 202. Avec cet appareil, un maître maqueteur et son compagnon font par mois 800 maquettes pour canons d'infanterie. Un *martinet* employé à étirer les lames à canon demande un travail de 400 kilogrammètres dans les conditions suivantes : poids total, 362 kilogr., comprenant : marteau, 55 kilogr.; manche, 176 kilogr.; hurasse, 99 kilogr.; bague ou anneau de la queue, 32 kilogr.; longueur totale du manche, 2m,85; distance de l'axe de la hurasse au milieu de la panne, 1m,77, à l'anneau de la queue, 0m,87; levée du marteau, 0m,15; nombre de coups en une minute, 210.

— Ornith. Les *martinets*, si voisins des hirondelles qu'ils ont été longtemps confondus avec elles, en diffèrent néanmoins sous plusieurs rapports. Leurs pieds, beaucoup plus petits, sont presque absolument inutiles pour la marche. Leurs quatre doigts sont tournés en avant et chacun d'eux n'a que deux phalanges, au moins dans la majorité des cas. Leurs habitudes diffèrent également. Ils arrivent plus tard et partent plus tôt; ils nichent dans les crevasses des vieux murs et le plus haut qu'ils peuvent. Lorsqu'ils ont des petits, ils mettent pour eux, en réserve, dans leur large gosier, des insectes ailés de toute sorte et ne leur apportent à manger que deux ou trois fois par jour. Les *martinets* sont en outre plus méfiants, moins intelligents que les hirondelles et ne se mêlent jamais avec elles. Les *martinets* volent presque constamment et ne se posent à terre que par accident. Ils s'envolent très-difficilement sur un terrain plat, à cause de la petitesse de leurs pieds et de leurs longues ailes. Aussi ne peuvent-ils avoir que deux manières d'être : le mouvement violent ou le repos absolu; s'agiter avec effort dans le vague de l'air ou rester blottis dans leur trou, voilà leur vie; le seul état intermédiaire qu'ils connaissent, c'est de s'accrocher aux murailles, aux rochers et aux troncs d'arbre, tout près de leur trou, et de se traîner en rampant, en s'aidant de leur bec et de tous les points d'appui qu'ils peuvent se faire. Ordinairement ils entrent dans leur nid de plein vol; et, après avoir passé et repassé devant un grand nombre de fois, ils s'y élancent tout d'un coup et d'une telle impétuosité qu'on les perd de vue sans pouvoir dire où ils sont allés. Lorsqu'ils sont accrochés, ils se tiennent fermes au moyen de leurs doigts qui sont, en quelque sorte, de véritables serres. Dans notre pays, les *martinets* commencent à paraître sur la fin d'avril ou au commencement de mai, et ils repartent vers la fin de juillet ou au commencement d'août. On a trouvé dans leurs nids, entre autres matériaux, des pailles, des herbes sèches, de la mousse, du chanvre, des bouts de ficelle, de fil et de soie, de petits morceaux de gaze, de mousseline et d'autres étoffes légères, des plumes. Prennent-ils ces divers objets en volant ou vont-ils les chercher dans les nids d'autres oiseaux, c'est ce qu'on n'a pu encore découvrir. Le *martinet* noir a une façon de construire son nid qui lui est propre. Il rassemble des brins de bois et de paille, des plumes et d'autres substances du même genre, puis il agglutine ces matériaux en les enduisant d'une matière visqueuse qui découle de son bec et qui est surtout abondante à l'époque des amours. Ce nid forme alors un tout élastique qu'on peut comprimer entre ses mains sans le rompre et qui reprend ensuite sa forme première. Les *martinets* ne font qu'une seule ponte pendant leur court séjour dans notre pays. Elle se compose de quatre ou cinq œufs blancs, pointus, de forme très-allongée. Après leur naissance, les petits sont presque muets et ne poussent pas de cris pour demander leur nourriture. Dès qu'ils peuvent voler et quitter le nid, le père et la mère ne s'occupent plus d'eux et les abandonnent entièrement. Les jeunes *martinets* ont beaucoup de graisse et passent en certains pays pour un manger délicat. On prend aussi les adultes. La rapidité de leur vol est telle qu'ils ne peuvent se détourner facilement d'un obstacle qui se dresse devant eux imprévu. Aussi les assomme-t-on à coups de baguette en se posant sur leur passage, soit au haut d'un clocher, soit dans les autres lieux qu'ils fréquentent le plus ordinairement. Dans l'île de Zante, les enfants les prennent à la ligne en se servant pour amorce d'une plume placée au bout de l'hameçon. Les *martinets* paraissent redouter la trop grande chaleur. Dès dix heures du matin, dans les beaux temps, ils se cachent dans leurs retraites et n'en sortent que vers le soir. Ils vont presque toujours en troupes, tantôt formant des cercles sans nombre, tantôt suivant à rangs serrés la direction d'une rue, tantôt tournant autour de quelque grand édifice en criant tous à la fois et de toutes leurs forces. Un fait curieux s'observe chez les *martinets* noirs, mais seulement au mois de juillet, alors que l'époque du départ est proche. Le soir, après qu'ils ont bien tourné selon leur coutume autour d'un clocher ou d'un autre édifice, on les voit s'élever à une grande hauteur en poussant toujours leurs cris aigus. Ils disparaissent bientôt aux regards. Le lendemain, au lever du soleil, on les voit redescendre du haut des airs, non plus en troupes, comme ils sont partis, mais dispersés et un à un. Avant la ponte, les femelles accompagnent les mâles dans ces courses nocturnes. Les soins de l'incubation les retenant ensuite, les mâles partent seuls. Spallanzani dit à ce sujet qu'avant leur départ d'Europe les *martinets* se retirent quelque temps sur les hautes montagnes, où ils vivent au milieu des airs, sans jamais se poser sur un point d'appui. Il n'est guère d'oiseau, en effet, excepté la frégate, qui puisse être comparé au *martinet* pour la puissance et la durée de son vol. Pour tout ramage, le *martinet* n'a qu'un cri, espèce de sifflement aigu, dont les notes sont peu variées. Il ne le fait guère entendre qu'en volant. Dans son trou, il est silencieux, excepté pourtant au temps des amours. A cette époque, on entend dans son nid des cris plaintifs dont on ignore la signification. Le sens de la vue est développé chez les *martinets* à l'égal de celui du vol. Spallanzani s'est assuré qu'ils aperçoivent distinctement une fourmi ailée, à la distance de 314 pieds. D'autres auteurs vont beaucoup plus loin dans ces calculs. Ainsi partagé entre deux extrêmes, l'absolu mouvement et l'absolu repos, le *martinet* présente un singulier mélange de force et de faiblesse, de hardiesse téméraire et de timidité. Posé à terre, où il ne trouve qu'un vaste écueil, il devient cauteleux à l'extrême; lancé dans le vague de l'air, son véritable élément, il semble s'enivrer de sa puissance et va donner tête baissée dans les piéges les plus grossiers, qu'un peu de prudence lui eût fait facilement éviter. Le groupe des *martinets* est divisé par les ornithologistes les plus récents en quatre genres : les *martinets* proprement dits, les *tachornes*, les *dendrochélidon*, les *salanganes*, les *acanthylis*.

Les *martinets* proprement dits se distinguent génériquement par les caractères suivants : bec petit, très-déprimé, élargi à la base, se rapprochant par la composition de la substance cornée de celui des engoulevents; narines médianes, percées dans une substance membraneuse; tarses très-courts, emplumés jusqu'à la première articulation des doigts, qui sont courts, comprimés et serrés l'un contre l'autre; pouce souvent versatile, presque toujours dirigé en avant; ongles très-comprimés, recourbés et aigus. On connaît dix-huit espèces qui toutes sont cosmopolites. Il est interessant d'étudier la structure du sternum chez des oiseaux si bien conformés pour le vol. Voici comment le docteur Lherminier décrit cette pièce si importante au point de vue de l'aviation. Le sternum des *martinets*, dit-il, est allongé, beaucoup plus large en arrière qu'en avant, peu concave en haut; la crête est très-développée, concave en avant, convexe en bas; l'angle est très-aigu; le bord antérieur, très-étroit, porte deux rainures séparées par une crête osseuse; les fossettes sont petites, les bords latéraux concaves; cinq côtes sont insérées très-antérieurement et dans une petite étendue; le bord postérieur, concave en haut, légèrement arrondi en arrière, n'a ni trous ni échancrures; les apophyses latérales sont assez marquées; la surface de l'os est inégale, comme dans les colibris et les perroquets; la surface d'insertion du grand pectoral est moins étendue que celle du moyen; les os coracoïdes, courts, forts, sans canal complet, peu élargis postérieurement, sont éloignés des bords latéraux; la clavicule, ouverte, assez forte, présente un tubercule postérieur qui répond au milieu de la crête. Parmi les différentes espèces du genre, nous citerons seulement les deux suivantes : le *martinet* de murailles, commun en France et dans la plus grande partie de l'Europe, dont le plumage est d'un noir de suie à reflets verdâtres, avec la gorge d'un blanc cendré; le *martinet* à ventre blanc, qui fréquente les Alpes, les Pyrénées, une partie de la France jusqu'en Lorraine, et que l'on retrouve en Afrique. Le dessus du corps, dans cette espèce, est d'un gris brun uniforme, le dessous d'un blanc pur; une bande gris brun ceint la poitrine et s'étend jusque sur les flancs et les sous-caudales. Les ailes et la queue sont brunes. Le genre tachorne se distingue par un bec très-court, déprimé, largement fendu, à bords mandibulaires sinueux, comprimé sur les côtés vers la pointe, qui est recourbée; par des narines larges, à bords dénudés et sans plumes; par des doigts dirigés en avant, courts, mais épais et robustes; par un sternum sans échancrure, percé de trois trous, l'un au milieu et les autres sur les côtés. Ce genre ne repose que sur une espèce, le tachorne phœnicole de la Jamaïque. Il a été fondé par M. Gosse. Cette petite hirondelle, remarquable par la délicatesse de ses formes, par l'ampleur de son vol et la large ceinture blanche qui ressort sur le noir de son plumage, est, dit cet ornithologiste, une des plus communes de la Jamaïque, où elle séjourne toute l'année. Le jour, on voit cette espèce par centaines, mêlée à d'autres hirondelles, dans les immenses prairies et les savanes inondées des basses terres, ou bien dans les marais qui occupent le fond des vallées et le pied des montagnes. C'est dans ces lieux qu'elle se plaît à faire maintes évolutions en volant, tournant en cercle, décrivant des spirales, allant et repassant sans cesse en se croisant de mille manières, au point de fatiguer la vue. Les dimensions de ses ailes, qui dépassent de beaucoup celles de l'oiseau, donnent à son vol une énorme puissance dont il est facile de se faire une idée lorsqu'on entend le sifflement occasionné par les vibrations dans l'air de ses ailes impétueuses. Sa nidification est des plus curieuses. Vers le 20 mars, allant à la campagne, je vis plusieurs de ces oiseaux s'envoler de dessus des cocotiers; leur gazouillement tout particulier attira mon attention; je regardai et je fus frappé de la quantité de matière cotonneuse dont les feuilles de ces arbres étaient couvertes et comme blanchies. J'en conclus que là sans doute se trouvaients les nids. Je ne me trompais pas; ces oiseaux étaient revenus sur les arbres et s'occupaient tous activement de tisser ce duvet. Je résolus bien vite de monter à l'un de ces arbres : je trouvai ces nids agglomérés et réunis les uns aux autres, paraissant même comme agglutinés; des galeries nombreuses semblaient ménagées à l'intérieur pour établir une communication avec chacun d'eux. Du reste, ils étaient à l'intérieur garnis de quelques plumes, et le coton qui en faisait la matière principale paraissait provenir du duvet du bombax; quant au gluten qui le liait, il provenait probablement d'une sécrétion de l'oiseau. Le tachorne phœnicobe a la tête d'un brun enfumé, plus clair sur les côtés. Le dos, les ailes, les couvertures caudales et la queue sont d'un noir de suie, avec des reflets verdâtres. Le croupion est traversé par une large bande d'un blanc très-pur, qui parfois le divise en deux. Le menton et la gorge sont d'un blanc soyeux, avec une tache brune à la base de chaque plume. Les flancs, les cuisses, les couvertures inférieures de la queue et des ailes sont d'un blanc sale. Une ligne de même couleur existe au milieu de la poitrine et dans toute sa longueur. Le milieu du ventre est d'un blanc pur. Le genre dendrochélidon est caractérisé pas ses tarses courts, emplumés seulement en partie; par ses trois doigts antérieurs, divisés et non comprimés; par son pouce séparé et non versatile. On compte cinq espèces, appartenant à l'Asie méridionale, à l'Afrique et à l'Océanie. Chez toutes, les plumes du derrière de la tête sont allongées et susceptibles de se relever en huppe; elles portent, en outre, divers ornements, sous forme d'aigrettes ou de moustaches, au-dessus ou au-dessous des yeux. On distingue le dendrochélidon coiffé et le dendrochélidon à moustaches. Ce dernier a le dessus de la tête d'un bleu indigo noir, le dos, le croupion, la gorge, la poitrine et les flancs d'un ardoisé brunâtre. Une bande blanche prenant naissance aux narines remonte au-dessus de l'œil et va se terminer sur les côtés de la tête. Sous la mandibule inférieure apparaît une touffe de petites plumes blanches, qui côtoie la commissure pour venir se terminer sur les côtés du cou en deux longues plumes blanches, effilées, libres, ayant l'apparence d'une véritable moustache. La plus grande partie des ailes est de la même couleur que la tête; les couvertures seules sont d'un blanc parfaitement pur. Le centre de l'abdomen et les couvertures inférieures de la queue sont d'un cendré grisâtre. Les deux pennes extérieures de la queue dépassent les autres d'environ 0m,05. Le genre salangane sera l'objet d'un article spécial. Quant au genre acanthylis, il compte dix-sept espèces, qui se trouvent en Asie, en Amérique et en Océanie, et dont les caractères communs sont : tarses nus, non recouverts d'écailles; doigts divisés jusqu'à la base et égaux entre eux; ongles très-comprimés, très-arqués et très-aigus. Nous citerons seulement l'acanthylis du Paraguay et l'acanthylis pélasgienne. La première a été décrite avec beaucoup de soin par d'Azara. Je l'ai souvent observée, dit-il, dans les bois du Paraguay; elle y vole toujours au-dessus des plus grands arbres; et si, dans les campagnes, elle s'approche quelquefois jusqu'à 30 ou 40 pieds au-dessus de terre, elle remonte bientôt à son élévation accoutumée; de sorte que je n'ai jamais pu la tirer. C'est un oiseau sédentaire et très-farouche; il ne se pose ni sur les arbres ni à terre; il boit comme les hirondelles et il attrape quelquefois en passant les araignées qui sont sur les arbres. C'est le seul qui se rapproche du *martinet* de nos pays. Quelques-uns le nomment mbiyuimbopi, c'est-à-dire hirondelle chauve-souris, parce qu'il a quelque ressemblace avec la chauve-souris par sa couleur et son vol incertain, plus rapide que dans toute autre espèce. Il exécute dans son vol tous les mouvements qui lui plaisent, tantôt en battant des ailes avec précipitation, tantôt en les étendant tout à fait, tantôt en s'élevant dans les airs, tantôt enfin en suivant toutes les directions qui lui conviennent, soit en ligne droite, soit en ligne oblique. Il passe avec beaucoup d'adresse entre les branches sèches, et il est si essentiellement destiné au vol, qu'il ne s'arrête ni ne se repose jamais dans la journée. J'ai suivi, raconte Noséda, plusieurs de ces oiseaux et je n'ai jamais pu en tirer qu'un seul, à cause non-seulement de la rapidité de leur vol, mais encore de leur naturel rusé qui les fait se tenir toujours hors de la portée du fusil; cependant ils sont très-communs dans le district que j'habite. Fatigué de tant de peines inutiles, je chargeai un Indien d'examiner si, par hasard, ces *martinets* ne se percheraient pas sur les arbres pendant la grande chaleur du jour, ou de reconnaître les endroits dans lesquels ils passent la nuit. Cet Indien demeura une semaine dans les bois, et il remarqua que ces oiseaux ne s'arrêtaient jamais pendant le jour et qu'ils s'élevaient souvent hors de la portée de la vue. Mais il découvrit un arbre d'une grosseur extraordinaire et très-touffu, qui avait un trou d'où il vit sortir de grand matin plusieurs *martinets*. Il examina ce trou, et, ayant observé qu'il en sortait du vent, il comprit qu'il devait y avoir une seconde ouverture et il la découvrit, en effet, un peu au-dessus du sol. Je me plaçai dans un lieu d'où je pouvais apercevoir ces oiseaux entrer dans leur domicile. Ils y arrivaient au coucher du soleil par petits groupes, et avec tant de rapidité qu'à peine pouvait-on les distinguer. Mais on entendait les petits coups qu'ils donnaient de leurs ailes contre les bords du trou dans lequel ils se précipitaient, et dont l'ouverture n'était pas assez large pour qu'ils pussent y entrer les ailes étendues, quoique l'intérieur le fût assez pour qu'ils y passassent deux de front. Avant d'y pénétrer, ils volaient trois ou quatre fois autour et à une assez grande distance de l'arbre. Quand la nuit fut venue, je bouchai les deux ouvertures et j'entendis que les oiseaux volaient dans l'intérieur du trou. Le lendemain, je fis couper l'arbre, et, ayant passé la main dans l'ouverture inférieure, je pris quarante *martinets*. Les autres s'échappèrent. J'examinai l'intérieur de la cavité, et je reconnus qu'elle n'était propre qu'à des oiseaux grimpeurs. Je mis en cage quelques-uns de ces *martinets* et je laissai les autres en liberté dans ma maison. J'observai qu'ils ne pouvaient se tenir à terre et que leurs ongles crochus, très-forts et aigus, leur donnaient la facilité de grimper. Quand ceux que je nourrissais avaient le bec en l'air, ils saisissaient avec promptitude ce qui se présentait et ils ne le lâchaient que par force. Le cri que les acanthylis font entendre en volant est semblable au bruit répété d'une petite castagnette. Lorsqu'on les prend, ils jettent à peu près le même cri que notre hirondelle domestique. Les autres individus de la même espèce ne manquent jamais d'accourir à ce cri; mais, à la vue de l'homme, ils se tiennent prudemment hors de la portée du fusil. L'acanthylis du Paraguay vit en famille. Comme beaucoup d'oiseaux du même genre, elle suspend son nid aux parois des rochers. L'acanthylis pélasgienne niche le plus souvent dans les cheminées des habitations rurales. Pour construire son nid, elle commence par établir une sorte de plate-forme avec des branches, des broussailles. Elle lie ces matériaux avec le suc du liquidambar et les entasse en si grande abondance, qu'ils obstruent presque l'ouverture de la cheminée. Le nid placé au-dessus se compose de petites bûchettes liées entre elles de la même manière que les matériaux de la plate-forme. L'acanthylis pélasgienne a la tête, le dessus du cou et du corps d'un noir plus ou moins foncé. La gorge et le devant du cou sont tantôt d'un gris brun, tantôt d'un blanc sale. Les pennes de la queue ont le tuyau très-roide et terminé par une pointe très-aiguë. Cette espèce se trouve dans l'Amérique septentrionale, à Saint-Domingue et à Cayenne.

MARTINET, tacticien français qui vivait au XVIIe siècle. Il apporta d'importantes améliorations dans les manœuvres de l'armée, organisa par compagnies et par bataillons les cadres de l'infanterie, simplifia les manœuvres pour passer de l'ordre de colonne à l'ordre de bataille et réciproquement, introduisit l'usage de la baïonnette dans quelques régiments (1669), et imagina des bateaux en cuivre et des pontons qui pouvaient se transporter aisément et qui furent d'une grande utilité à Louis XIV pour franchir les fleuves et les canaux de la Hollande, lorsqu'il entreprit la conquête de ce pays. Martinet se distingua au passage du Rhin par Louis XIV (1672) et y découvrit le gué par lequel put passer la cavalerie française. Malgré ses talents et les importants services qu'il rendit, cet officier ne parvint qu'au grade de colonel d'infanterie. On lui attribue l'invention du fouet à lanières qui porte son nom, pour châtier disciplinairement les soldats.

MARTINET (Jean-Florentin), naturaliste hollandais, né à Deurne, province de Brabant, en 1729, mort en 1794. Il prit le diplôme de docteur en philosophie à Leyde en 1745, devint pasteur protestant près de Leerdam, à Edam et à Zutphen, et consacra tous ses loisirs à l'étude de l'histoire et des sciences naturelles. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire ecclésiastique des vaudois* (1775); *Catéchisme de la nature* (1777, 4 vol. in-8o), souvent réédité; *Histoire universelle* (9 vol. in-8o); *Manuel national* ou *Mémoire et observations sur l'histoire naturelle de la Hollande*, etc.

MARTINET (Louis), médecin, né à Paris en 1795. Elève de l'Hôtel-Dieu, dans le service de Dupuytren, il fut reçu docteur à Paris en 1818 et nommé chef de clinique en 1820. Cinq ans plus tard, il se fit recevoir agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, puis devint médecin du prince Borghèse, qu'il accompagna à diverses reprises en Italie. De retour à Paris, il s'y fixa et se livra à la pratique de son art, ainsi qu'à la publication de travaux scientifiques. Le docteur Martinet a fondé le *Journal de clinique de l'Hôtel-Dieu et de la Charité*, qui est devenu depuis la *Revue médicale*, et il est le premier qui ait fait connaître en Toscane l'emploi du quinquina contre les fièvres intermittentes. Outre des articles et des mémoires *Sur le ramollissement du cerveau; Sur les névralgies paralytiques simulant les apoplexies; Sur l'inflammation des nerfs; Sur la résistance vitale; Sur le tintement métallique*, un des signes de l'épanchement liquide et aérien entre les deux feuillets de la plèvre ou dans la substance du poumon, on lui doit : *Manuel de clinique médicale* (1824, in-8o); *Du traitement de la sciatique par la térébenthine* (1829, in-8o); *Exposé de la clinique médicale de la Faculté* (1826, in-8o); *Traité élémentaire de thérapeutique médicale* (1835, in-8o); *Recherches sur l'inflammation de l'arachnoïde cérébrale et spinale* (1840, in-8o); *Sauvons la France pour sauver le genre humain* (1854, in-8o).

MARTINET (Antoine), écrivain ecclésiastique français, né à Queige (Savoie) en 1802. Il entra dans les ordres, remplit des fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Moutiers, en Savoie, et se fit recevoir docteur en théologie en 1835. L'abbé Martinet a écrit un assez grand nombre d'ouvrages, dans quelques-uns desquels il a attaqué d'une façon familière et piquante les idées philosophiques et politiques modernes. Nous citerons de lui : *De la perfectibilité humaine* (1835, in-18); *Platon-Polichinelle* (1840-1841, 3 parties in-18); *Solution de grands problèmes* (1843, in-12; 1854, 4 vol. in-12); *Réflexions de Polichinelle sur un souverain comme il n'y en a pas* (1847, in-18); les *Idées d'un catholique* (1847, in-12); *Statolâtrie* ou *Communisme légal* (1848); *Que doit faire la Savoie?* (1848); l'*Emmanuel* ou le *Remède à tous les maux* (1849, in-12); *Des affaires de l'Italie* (1849, in-12); l'*Art d'apprendre en riant des choses fort sérieuses* (1849, in-8o); *Une parole au pays* (1849, in-8o); la *Science de la vie* (1850, 2 vol. in-8o); le *Réveil du peuple* (1850, in-18); *Arche du peuple* (1851, 2 vol in-12); *De l'éducation de l'homme* (1851, in-18); la *Philosophie du catéchisme catholique* (1853, in-8o); *Etude sur la méthode d'enseignement théologique* (1856, in-12); *Institutiones theologicæ* (1859, 8 vol. in-8o), etc. Plusieurs des ouvrages de l'abbé Martinet sont signés **Platon-Polichinelle** ou **par l'auteur de Platon-Polichinelle.**

MARTINET (Achille-Louis), graveur, né à Paris en 1806. Elève de Heim et de Forster, il se fit remarquer de bonne heure par son aptitude pour la gravure. A peine âgé de vingt ans, il remporta à l'Ecole des beaux-arts le second grand prix, et le premier quatre ans après (1830). Le jeune pensionnaire de la villa Médicis sut mettre à profit les cinq années réglementaires de son séjour en Italie, et ses études d'après les *Loges* de Raphaël développèrent en lui ce sentiment de la forme qui le place à côté d'Henriquel-Dupont. De retour à Paris, il exposa en 1835 la gravure du *Portrait de Rembrandt*, peint par lui-même, une de ses meilleures œuvres, qui lui valut une 2e médaille. Aux Salons suivants parurent, avec un succès toujours croissant, un *Portrait du Pérugin*, d'après une toile de ce maître; la *Vierge à l'oiseau*, la *Vierge au palmier*, la *Vierge à la rédemption*, le *Sommeil de Jésus*, d'après Raphaël. Ces diverses productions avaient acquis à M. Martinet une grande notoriété, et nos maîtres contemporains les plus soucieux de leur gloire lui confièrent le soin de reproduire leurs plus importantes compositions. C'est ainsi que parurent : en 1843, le *Charles Ier*, et, en 1850, *Marie au Désert*, de Paul Delaroche; le célèbre *Portrait de M. Viardot*, d'après Ary Scheffer, qui fit sensation au Salon de 1849; les *Derniers moments du comte d'Egmont*, d'après M. Gallait (1852); la *Femme adultère*, de Signol; le *Tintoret et sa fille*, de Léon Cogniet (1855); les *Comtes de Horn et d'Egmont*, de Gallait (1857); le *Portrait équestre de Napoléon III*, d'après Horace Vernet (1861); *Saint Louis de Gonzague visitant les pestiférés à Rome*, d'après Bezard (1867); le *Portrait de M. Devinck* (1867); le *Portrait de M. Charles Robin* (1868), etc. Citons encore de lui : la *Nativité de la Vierge*, d'après Murillo (1865); la *Vierge à l'œillet*, d'après Raphaël (1872); *Martyre de sainte Juliette et de son fils*, d'après Heim (1873). On connaît aussi de lui quelques aquarelles assez faciles, portraits d'amis, croquis légers finement teintés.

M. Martinet a suivi, comme Henriquel-Dupont, toutes les phases des progrès accomplis par l'école moderne. S'inspirant d'abord de la tradition des vieux maîtres, il n'a eu, en premier lieu, d'autre souci que celui d'accuser la forme avec autant de précision que d'énergie. Mais il a senti bientôt qu'il ne traduisait qu'un des côtés de la peinture et que notre époque exigeait de la gravure toutes les faces de ce grand art. Il a donc mis dans son burin une couleur vigoureuse et variée et des effets finement nuancés. M. Martinet, qui a remplacé Desnoyers comme membre de l'Académie des beaux-arts en 1857, a été promu officier de la Légion d'honneur en 1867.

MARTINET (Charles-Alphonse), graveur, frère du précédent, né à Paris en 1821. Elève de Delaroche et de son frère, il a débuté au Salon de 1843 par les *Fêtes d'octobre à Rome*, d'après Muller. Mais cette œuvre laissait facilement entrevoir qu'il n'égalerait jamais son frère, dont il avait cependant compris les enseignements et dont il imitait les procédés. Le *Petit frère*, d'après M. Meyer von Bremen, révéla quelques progrès. La pointe en était plus libre et on y trouvait une intelligente interprétation de l'original. La *Jeune fille et son chien*, l'*Innocence*, d'après M. Winterhalter; la *Belle de nuit*, d'après Court (1850); l'*Atelier de Rembrandt* (1859), etc., n'ont pu faire sortir M. Alphonse Martinet du rang très-secondaire où il s'était antérieurement placé.

MARTINETTI (Jean-Baptiste), architecte italien, né à Bironico (canton du Tessin), mort en 1829. Tout jeune, il se rendit à Bologne, y fit son éducation artistique et se fixa dans cette ville, dont il devint l'architecte en titre et où il fut inspecteur du génie pour le gouvernement pontifical. Nous citerons parmi les édifices qu'il éleva : le collége Montalto, la villa Ravona, la belle villa Aldini, près de Bologne, le magnifique abattoir près du forum de Flaminius, à Rome, etc.

MARTINEUR s. m. (mar-ti-neur — rad. *martiner*). Métall. Ouvrier d'un feu d'affinerie, qui est chargé de conduire le martinet ou marteau : *Le* MARTINEUR, *assis auprès de l'enclume, dirige le travail du marteau sur les diverses parties de la pièce, qu'il gouverne à la main.* (Dufrénoy.)

MARTINEZ (Alphonse), moraliste espagnol, né à Tolède. Il vivait au XVe siècle et fut archiprêtre de Talavera. On a de lui, outre un résumé des annales de l'Espagne, *Ataloya de las cronicas*, resté manuscrit, un ouvrage qui a eu de nombreuses éditions. Dans cet ouvrage, intitulé : *El arcipreste de Talavera que fable de los vicios de las malas mugeres e complexiones de los hombres* (Séville, 1495), il s'est attaché à montrer les suites fatales de l'amour.

MARTINEZ (Eugène), poëte espagnol, né à Tolède. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il a laissé, outre *Vida y martirio de santa Ynes*, poëme en vingt chants (Alcala, 1592, in-12), *Genealogia de la Toledana discreta* (Alcala, 1604), poëme chevaleresque en trente-quatre chants.

MARTINEZ (Joseph), peintre espagnol, mort à Valladolid vers 1610. Il se rendit en Italie pour perfectionner son talent et, de retour dans sa patrie, il composa un grand nombre de tableaux remarquables par la science du dessin et de la composition, par l'agrément du coloris. Valladolid possède de cet artiste les *Quatre évangélistes*, *Douze stations de la Passion* et une suite de tableaux représentant des scènes de la vie de la Vierge.

MARTINEZ (Grégoire), peintre espagnol, parent du précédent, né à Valladolid, mort en 1610. De retour d'un voyage en Italie, il s'établit à Madrid et acquit beaucoup de réputation par ses paysages et ses petits tableaux représentant des sujets historiques. On cite comme son chef-d'œuvre un charmant tableau sur cuivre, représentant la *Sainte Famille et saint François d'Assise*, et qu'on voit au musée de Madrid.

MARTINEZ (Matthias), érudit flamand, né à Middelbourg, mort à Anvers en 1642. C'était un homme très-versé dans la connaissance des langues anciennes et modernes et qui fut pendant plusieurs années correcteur d'imprimerie à Anvers. Martinez a laissé quelques traductions latines d'ouvrages espagnols et français et un *Dictionarium tetraglotton* (Anvers, 1632, in-8o), plusieurs fois réédité.

MARTINEZ (Sébastien), peintre espagnol, né à Jaen en 1602, mort à Madrid en 1667. Elève de Jean-Louis Zambrano, il fit des progrès rapides, devint un des premiers artistes de l'Espagne et succéda en 1660 à Velazquez comme premier peintre du roi Philippe IV. Martinez produisit avec un égal talent des tableaux d'histoire, de genre, et des paysages. Ses œuvres sont dessinées avec une grande correction, ingénieusement composées et pleines de relief. Quant à la couleur, elle est parfois charmante; mais le plus souvent les tons, d'une extrême vigueur, sont heurtés et d'un éclat fatigant pour l'œil. On cite parmi ses œuvres les plus remarquables : le *Martyre de saint Sébastien*, son chef-d'œuvre, qu'on voit à la cathédrale de Jaen; une *Conception*, la *Nativité*, *Saint Jérôme*, *Saint François*, un *Christ en croix*, etc.

MARTINEZ (Thomas), peintre espagnol, né à Séville, mort en 1672. Il fut un des fondateurs de l'Académie de sa ville natale (1668), acquit la réputation d'un bon peintre d'histoire et orna de beaux tableaux les monuments de sa ville natale. — Son fils, Thomas MARTINEZ, mort à Séville en 1734, prit des leçons de Simon Guttierez et s'adonna entièrement à la peinture religieuse et mystique. On voit de lui au musée de l'Alcazar une *Mère de douleur*, chef-d'œuvre digne de Murillo. Cet artiste, d'un caractère bizarre, couchait dans une bière, recouverte d'un drap funéraire, dans laquelle il voulut être enterré.

MARTINEZ (Joseph), peintre espagnol, né à Saragosse en 1612, mort en 1682. En quittant l'atelier du fameux Velazquez, il alla perfectionner son talent en Italie et devint, après son retour en Espagne, peintre de Philippe IV (1642) et de don Juan d'Autriche. Martinez passa la plus grande partie de sa vie dans sa ville natale. Ses tableaux, qui eurent beaucoup de réputation de son temps, sont remarquables au point de vue du coloris; mais le dessin et la composition en sont négligés. Il a laissé aussi quelques eaux-fortes estimées et *Discursos practicables del nobilissimo arte de la pintura*, ouvrage resté manuscrit, dans lequel on trouve d'intéressantes notions sur l'état des arts en Espagne.

MARTINEZ (Chrysostome), peintre et graveur espagnol, né à Valence, mort dans les Pays-Bas en 1694. Il s'adonna avec un égal talent à la peinture et à la gravure. On cite parmi ses plus belles compositions à Valence : un *Saint Pascal*, un *Saint Michel*, un *Saint André*, etc.

MARTINEZ (Henrico), ingénieur mexicain, qui vivait au XVIIe siècle. Il fit en Espagne ses études scientifiques, reçut le titre de cosmographe royal et retourna alors au Mexique, où le vice-roi espagnol don Luiz de Velasco le chargea, en 1607, de mettre Mexico à l'abri des inondations périodiques qui ravageaient cette ville depuis que les Espagnols avaient entièrement laissé dégrader par les eaux la grande digue construite par les soins des rois aztèques. Martinez fit alors creuser la fameuse *Desagua de Huehuetoca* (canal d'épuisement), par laquelle devaient s'écouler les eaux du rio de Guautistan et du lac de Zumpango, et employa à ce travail gigantesque 15,000 Indiens pendant onze mois. Mais cette galerie d'écoulement était à peine achevée qu'elle devint l'objet des plus vives critiques, comme n'étant ni assez large, ni assez profonde, ni assez durable. On revint au système des digues, et le nouveau vice-roi, Fernandez de Cordova, donna l'ordre à Martinez de fermer l'ouverture de son aqueduc (1612). En 1629, Mexico fut soudainement inondé et resta pendant cinq années envahi par les eaux. Martinez, jeté en prison, persécuté, ne recouvra la liberté qu'après l'arrivée d'un nouveau vice-roi. Il reprit alors ses travaux et mourut avant d'avoir vu la réalisation de ses plans.

MARTINEZ (Antonio), auteur dramatique espagnol du XVIIe siècle. On ne sait rien sur sa vie, si ce n'est qu'il composa un assez grand nombre de comédies, généralement médiocres, fort goûtées cependant de ses contemporains et en partie perdues. Les pièces qui nous restent de Martinez se trouvent éparses dans de vieux recueils. On en trouve quelques-unes dans la collection de *Las comedias nuevas escogidas* (1652 et suiv.).

MARTINEZ (Dominique), peintre italien, né à Séville en 1690, mort dans la même ville en 1750. Instruit par un artiste médiocre, il manqua de principes solides et laissa toujours beaucoup à désirer au point de vue de la composition et de l'invention. Pour composer ses tableaux, il avait recours à des estampes, auxquelles il empruntait des personnages et des groupes, de sorte qu'il manqua toujours d'originalité. Néanmoins, comme il était excellent coloriste et qu'il produisait beaucoup, il jouit de son temps d'une grande vogue et d'une grande réputation, s'enrichit et fit le meilleur usage de sa fortune. Sa maison devint une sorte d'académie, où se réunissaient les personnages les plus distingués, et son atelier fut ouvert gratuitement à de nombreux élèves, à qui il fournissait jusqu'aux couleurs et aux toiles. Séville possède un grand nombre de tableaux de cet artiste.

MARTINEZ ou **MARTINS** (Domingo-José), chef d'insurgés brésiliens, né en Portugal vers 1780, mort à Bahia en 1817. Après s'être livré à d'importantes opérations commerciales qui aboutirent à un désastre, il se rendit au Brésil, se fixa à Pernambuco, y exerça avec beaucoup de succès la profession d'avocat et s'occupa activement de politique. De concert avec Cavalcante, Souto, Victoriano et autres patriotes, il résolut de proclamer l'indépendance du Brésil, devint un des chefs de l'insurrection qui éclata à Pernambuco le 7 mars 1817, se mit à la tête d'un corps de partisans, remporta plusieurs avantages contre les Espagnols, mais fut enfin vaincu à Ipojuco dans une bataille acharnée que lui livra le colonel Mello (16 mai). Arrêté quelques jours après, il fut pendu avec les principaux chefs de l'insurrection.

MARTINEZ (Bartolomé), auteur dramatique espagnol, né à Huesca en 1817. Il suivit la carrière du barreau et devint conseiller provincial de sa ville natale, où il a rempli, en outre, les fonctions de censeur des théâtres et de secrétaire du collége des avocats. Pendant ses loisirs, il s'est adonné avec succès aux travaux littéraires. Outre plusieurs compositions en prose et en vers, on a de lui : *Doña Maria Lastanosa* et *Don Gonzalo de Sobrarbe*, drames; la *Verveine* et *Alberto*, comédies, etc.

MARTINEZ (don Joseph LUXAN), peintre espagnol. V. LUXAN-MARTINEZ.

MARTINEZ (Jean-Baptiste DE MAZO-), peintre espagnol. V. MAZO-MARTINEZ.

MARTINEZ (Ferdinand), général de l'ordre des carmes déchaussés. V. FERDINAND MARTINEZ.

MARTINEZ DEL BARRANCO (don Bernard), peintre espagnol, né à Cuesta en 1738, mort à Madrid en 1791. Il commença à Madrid ses études artistiques, qu'il alla continuer en Italie de 1765 à 1769. De retour dans sa patrie, il devint membre de l'Académie de Saint-Ferdinand (1774) et fut chargé par Antoine Mengs, premier peintre du roi, de l'aider dans l'exécution de plusieurs travaux importants. Parmi ses tableaux, qui rappellent la manière du Corrége, pour lequel il avait une grande admiration, on cite : la *Décollation de saint Jean*, à l'Académie de Madrid; des *Médaillons en grisaille* pour le château de Soria; des vues remarquables du *Port de Santander;* le *Portrait de Charles III* et celui du comte de *Florida Blanca*, sa meilleure toile; des dessins pour l'*Histoire de don Quichotte*, etc.

MARTINEZ-MARINA (Francisco), historien espagnol, mort à Saragosse vers 1840. Il devint chanoine de l'Eglise Saint-Isidore, à Madrid, et fut élu, en 1820, député aux cortès, où il défendit avec ardeur les opinions libérales. Aussi, lorsque la réaction eut repris le dessus, eut-il à souffrir de nombreuses persécutions. Il était membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie d'histoire de Madrid. On a de lui : *Théorie des cortès* (3 vol.); *Essai historique et critique sur l'ancienne législation des royaumes de Castille et de Léon*, ouvrage qui a obtenu plusieurs éditions ; *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la doctrine morale chrétienne; Discours sur l'origine de la monarchie et sur la nature du gouvernement espagnol; Dictionnaire historico-géographique de la principauté des Asturies; Histoire civile et ecclésiastique de Lérida*, ouvrage demeuré inachevé, etc. Il avait, en outre, fourni au *Dictionnaire géographico-historique d'Espagne*, publié par l'Académie d'histoire (Madrid, 1802, 2 vol.), la partie relative à la province d'Alava.

MARTINEZ PASQUALIS, chef de la secte des illuminés dits *martinistes*, né en Portugal, mort en 1779. Il institua, en 1754, un rite cabalistique, tiré des rêveries de la cabale judaïque et de l'alchimie, et le propagea dans les loges maçonniques de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux et de Paris. Parti pour Saint-Domingue en 1778, il mourut à Port-au-Prince l'année suivante. Son plus célèbre disciple est Saint-Martin.

MARTINEZ DE LA PLAZA (Louis), poëte espagnol, né à Antequera (royaume de Grenade) vers 1585, mort en 1635. Il prit le grade de licencié en droit, mais renonça bientôt à la profession d'avocat pour s'adonner entièrement à la culture des lettres, entra par la suite dans les ordres et devint chanoine à Antequera. Ses poésies consistent en chansons, sonnets, épigrammes, madrigaux, etc., remarquables par le naturel, l'élégance et la pureté du style. Elles ont été publiées dans les *Flores de poetas illustres* et dans le *Parnaso español.*

MARTINEZ ROBLES (Francisco-Antonio), botaniste espagnol, né vers 1790, mort en 1834. Il fut l'élève des savants La Gasca et Arias et obtint en 1820 une chaire d'agriculture à Tolède. Quelques mois avant sa mort, il avait été appelé à un emploi analogue, au jardin botanique de Madrid. On a de lui : *Des causes des maladies des plantes; Sur les maladies du froment; Sur la nécessité et l'utilité de l'étude de l'agriculture; Essai sur les espèces d'olives de l'Andalousie; De la méthode pour établir les prairies naturelles et artificielles; Sur la propriété, l'étendue, la qualité des terres et l'administration des montagnes de Tolède*, etc.

MARTINEZ DE LA ROSA (Francisco), homme politique et écrivain espagnol, né à Grenade en 1789, mort en 1862. A peine âgé de dix-neuf ans, il obtint au concours une chaire de philosophie morale. C'était en 1808; l'Espagne se soulevait comme un seul homme contre l'invasion française. Martinez de La Rosa eut bientôt fait de sa chaire une tribune, et la junte de Cadix le chargea d'aller réclamer les secours de l'Angleterre d'abord à Gibraltar, puis à Londres, où, tout en remplissant sa mission, il étudia les institutions de la Grande-Bretagne et publia son poëme intitulé *Zaragoza* (Londres, 1811, in-8°). Revenu en 1811 à Cadix, qui résistait encore aux armes de Napoléon, il fut nommé secrétaire de la commission de la liberté de la presse. Malgré la gravité des circonstances, Martinez trouva le temps de s'occuper de littérature et fit représenter entre deux assauts une pièce de sa composition, *Ce que peut une place*, destinée à tourner en ridicule la fièvre des places; puis la *Veuve de Padilla*, sorte de tragédie héroïque dans laquelle il cherchait à enflammer le courage des habitants de Cadix (1812).

Lorsque l'indépendance espagnole eut triomphé des armes françaises et que les cortès eurent voté la constitution de 1812, à la rédaction de laquelle il prit une part indirecte, Martinez de La Rosa fut envoyé par sa ville natale aux cortès constituantes et, de 1812 à 1814, il y fit preuve d'un libéralisme que Ferdinand VII ne lui pardonna jamais. Aussi, après la restauration, fut-il arrêté et enfermé dans un cachot, où il resta durant sept mois, refusant de subir un jugement qu'il qualifiait d'inique. Enfin le pouvoir, assez embarrassé de son prisonnier, l'exila pour quatre ans dans un de ces affreux présides d'Afrique destinés aux forçats. On prétend cependant qu'il n'y fut jamais envoyé. En 1820, la révolution de Riégo ramena Martinez de La Rosa à Madrid et lui rendit sa place aux cortès; mais en face de l'esprit démocratique toujours grandissant, le zèle libéral du jeune député se refroidit considérablement; il condamna comme trop démocratique cette constitution de 1812 qu'il avait acclamée quelques années auparavant, et par cette action perdit sa précoce popularité. En 1822, la majorité se trouvant recrutée dans le parti révolutionnaire, Ferdinand VII offrit à Martinez de La Rosa la présidence du conseil, et celui-ci l'accepta, mais à regret. En effet, il essaya dans ce poste de concilier deux choses inconciliables, l'absolutisme et la liberté, et ne parvint qu'à mécontenter à la fois le roi et le parti libéral. Il manqua périr dans une émeute, et, en guise de remercîments, il fut exilé par Ferdinand VII en 1823. Martinez alla habiter alors Paris où, durant un séjour de huit ans, il recueillit de nombreux témoignages d'estime des représentants du libéralisme en France.

Martinez de La Rosa venait de faire représenter sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin un drame historique, intitulé *Aben Humeya* ou la *Révolte des Maures sous Philippe II*, lorsqu'il apprit la révolution de palais qui amena, en 1830, l'exhérédation de don Carlos; l'année suivante, il put revenir à Grenade et passa trois années entièrement occupé de travaux littéraires. Il vivait dans la retraite lorsqu'au mois de mars 1834 la régente Christine, dans un but de conciliation, le mit à la tête du ministère, poste qu'il conserva jusqu'en juin 1835. C'est à lui que l'on doit le fameux *statut royal*, qui abrogea à la fois la constitution de 1812 et accorda deux Chambres avec des garanties constitutionnelles. Il tomba lors de la révolte des provinces basques, auxquelles on supprimait leurs franchises ou *fueros*, et fut remplacé par son ami Toreno. En 1839, Martinez revint à Paris en qualité d'ambassadeur, puis il passa au même titre à Rome (1842-1843). Après le retour au pouvoir de la reine mère, Martinez de La Rosa entra au cabinet Narvaez, et en sortit avec ce dernier en 1846. Ce fut la période la moins brillante et surtout la plus réactionnaire de sa carrière politique. Il remplit de nouveau les fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Paris de 1847 à 1851, et revint alors prendre sa place aux cortes, où il fut élu président de la deuxième Chambre. Pendant trois années, il se rangea du côté de l'opposition constitutionnelle; néanmoins, sa présidence lui fut continuée au milieu des vicissitudes qu'eut à traverser l'Espagne. Martinez de La Rosa semblait désormais conserver en politique un rôle à peu près passif, lorsqu'il fut nommé en octobre 1857 premier secrétaire d'Etat dans le cabinet Armero-Mon. En juillet 1858, lors de la formation du cabinet O'Donnel, il reçut la présidence du conseil d'Etat et, en 1861, il devint encore une fois président de la Chambre. Il était, à l'époque de sa mort, secrétaire perpétuel de l'Académie espagnole et président du conseil de l'université.

Non-seulement Martinez de La Rosa a brillé comme orateur et comme politique, mais c'est encore un des écrivains qui ont le plus honoré l'Espagne à une époque où les lettres semblent avoir dégénéré dans la patrie de Cervantes et de Lopez de Vega. Ses compositions poétiques, publiées à Paris en 1827, contiennent, outre celles que nous avons déjà mentionnées, trois drames : *Œdipe*, *Morayma* et la *Conjuration de Venise*, une de ses meilleures œuvres; une remarquable comédie, la *Fille à la maison et la mère au bal;* un *Art poétique*, en vers comme ceux d'Horace et de Boileau, puis des *Œuvres lyriques* fort estimées en Espagne, parmi lesquelles nous mentionnerons son *Ode* touchante *sur la mort de la duchesse de Frias.* Citons enfin *Hernan Perez del Pulgar* (1834), et *Isabelle de Salis;* puis une histoire de la révolution française, intitulée l'*Esprit du siècle* (1835-1851, 6 vol.), ouvrage qui semble inspiré surtout de celui que M. Thiers a consacré au même sujet; enfin le *Livre des enfants*, qui a été traduit en français (1844, in-16). Ses *Œuvres mêlées* ont été publiées dans la *Coleccion de los autores españoles* de Baudry (1844-1845).

MARTINÉZIE s. f. (mar-ti-né-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers.

MARTINGALE s. f. (mar-tain-ga-le. — Ménage tire ce mot de *Martigal*, habitant des Martigues; mais cette dérivation est plus que douteuse). Manége. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la muserolle, pour empêcher que l'animal ne porte au vent et ne donne de la tête. ‖ *Fausse martingale*, Courroie qui s'attache au milieu du poitrail.

— Mar. Arc-boutant placé au-dessous et à la tête du mât de beaupré.

— Art milit. Languette de buffle ou d'étoffe : MARTINGALE *de giberne.* MARTINGALE *de capote.*

— Modes. *Chausses à la martingale*, Culottes dont le pont était placé par derrière.

— Jeux. Manière de jouer, consistant à ponter, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent. ‖ Fig. Moyen de se refaire, de regagner amplement ce qu'on a perdu : *Le temps, cher ami, le temps amène l'occasion; l'occasion c'est la* MARTINGALE *de l'homme : plus on a engagé, plus on gagne quand on sait attendre.* (Alex. Dumas.)

MARTINGALER v. n. ou intr. (mar-tin-ga-lé — rad. *martingale*). Jouer une martingale; doubler son enjeu après avoir perdu.

MARTINI (Giovanni), peintre italien, né à Udine, mort en 1515. Elève de Jean Bellini, il devint sous ce maître célèbre un artiste distingué. Ses têtes sont pleines de charme, son coloris est agréable et il a su donner à ses tableaux un fini précieux; mais, par suite de la trop brusque opposition des lumières et des ombres, ses œuvres ont un aspect dur et sec qui les dépare. Son chef-d'œuvre, d'après Vasari, est un *Saint Marc* qu'il exécuta pour la cathédrale d'Udine.

MARTINI (Corneille), érudit belge, né à Anvers en 1567, mort à Helmstædt (Brunswick) en 1621. Pendant plus de trente ans, Martini, qui était docteur ès arts et en théologie, enseigna la logique dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *De subjecto et fine logicæ* (Lemgo, 1597); *Metaphysica commentatio* (Strasbourg, 1605); *De analysi logica* (1619), etc.

MARTINI (Jacques), philosophe allemand, né à Halberstadt en 1570, mort en 1649. Il occupa une chaire de philosophie à Wittemberg, se prononça avec énergie pour les nouveautés introduites dans l'enseignement par Ramus et se montra constamment fidèle à la doctrine d'Aristote. Nous citerons de lui : *Miscellanearum disputationum libri IV* (1608, in-8°); *Exercitationum metaphysicarum libri II* (1608); *Partitiones et quæstiones metaphysicæ* (1615), etc.

MARTINI (Matthias), théologien et philologue allemand, né à Freinhage (comté de Waldeck) en 1572, mort près de Brême en 1630. Il fut successivement prédicateur du comte de Nassau, professeur de latin à Herborn (1596), pasteur à Embden (1607), enfin recteur de l'*Ecole illustre* de Brême (1611). Martini assista, en 1618, au synode de Dordrecht, où il se fit remarquer par sa modération. On lui doit, outre une trentaine d'écrits sur la théologie, deux ouvrages estimés : *Lexicon philologicum, præcipue etymologicum* (Brême, 1623); *Cadmus græce Phœnix seu etymologicum* (Brême, 1625).

MARTINI (Martino), missionnaire et jésuite italien, né à Trente en 1614, mort en Chine en 1661. Tout jeune encore, il partit pour la Chine, étudia pendant quatre ans les mœurs des habitants de ce vaste empire et devint supérieur de la mission de Hang-tcheou. Envoyé en 1651 à Rome pour y rendre compte de l'état des missions, il fut poussé par la tempête jusqu'en Norvége, n'arriva en Italie que trois ans après son départ de Macao, passa ensuite en Portugal et retourna en Chine avec dix-sept missionnaires. Pendant la traversée, son vaisseau fut le jouet des tempêtes, tomba aux mains de pirates, et ce ne fut qu'au bout de deux ans que Martini arriva à sa destination. Ce missionnaire mourut à Hang-tcheou après avoir opéré de nombreuses conversions. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De bello tartarico in Sinis* (Rome, 1654, in-12), traduit en français sous ce titre : *De la guerre des Tartares contre la Chine* (1654, in-12); *Brevis relatio de numero et quantitate christianorum apud Sinas* (Rome, 1654, in-4°); *Atlas sinensis, hoc est descriptio imperii sinensis una cum tabulis geographicis* (Amsterdam, 1655, in-fol.), l'ouvrage le plus complet et le plus exact qui eût alors paru sur la Chine; *Sinicæ historiæ decas prima* (Munich, 1658), traduit en français par l'abbé Le Pelletier (Paris, 1692, 2 vol. in-12).

MARTINI (Giambattista), le compositeur italien le plus érudit du XVIIIe siècle, né à Bologne en 1706, mort dans la même ville en 1784. Il fit son éducation musicale sous les directions de Predieri et de Riccieri; puis, la vocation religieuse s'étant déclarée en lui sans nuire cependant à ses penchants artistiques, il entra dans l'ordre des grands cordeliers, et à dix-neuf ans obtint le titre de maître de chapelle de l'église Saint-François.

L'existence modeste de ce savant se partagea entre ses devoirs religieux et la pratique de l'art musical. Aussi les détails biographiques manquent-ils sur cette vie aussi sage que bien remplie. Il ouvrit à Bologne une école de composition, d'où sortirent, entre autres artistes distingués, Sarti et Mattei. Sa correspondance avec les savants, les personnages haut titrés et même certaines têtes couronnées de son époque montre quelle vénération universelle ce musicien avait su acquérir. Bien que ses œuvres de musique religieuse lui aient fait une grande et légitime réputation, c'est principalement par ses écrits didactiques que le père Martini occupe une place importante dans l'histoire de l'art. Ses ouvrages les plus répandus en ce dernier genre sont : l'*Histoire de la musique* (Bologne, 1757-1781, 3 vol. in-4°), et l'*Essai fondamental pratique de contre-point sur le plain-chant* (Bologne, 1774-1775, 2 vol. in-4°).

MARTINI (Antoine), archevêque de Florence, né en Toscane en 1720, mort en 1809. Il fut promu, en 1781, au siége de Florence par l'influence du célèbre Ricci, dont il contraria ensuite les vues réformatrices en prenant le parti de la cour de Rome. On a de lui, outre la traduction italienne de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* (Turin, 1769-1777) : *Instructions morales sur les sacrements* (1785); *Instructions dogmatiques et morales sur le symbole* (1785), etc.

MARTINI (Georges-Henri), archéologue allemand, né à Tanneberg (Misnie) en 1722, mort à Leipzig en 1794. D'abord professeur d'archéologie à Leipzig, il devint ensuite directeur de l'école d'Annaberg (1760), du gymnase poétique de Ratisbonne (1763), de l'école de Saint-Nicolas à Leipzig (1775). Martini était très-versé dans la connaissance des langues modernes et de la numismatique. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De fœderibus Carthaginiensium cum populo romano* (Annaberg, 1763) ; les *Jugements des modernes sur l'art musical des anciens ne peuvent être d'aucune autorité* (Annaberg, 1764, in-4°) ; *Des odéons des anciens* (1767, in-8°) ; *De Græcorum certaminibus poeticis* (1769, in-4°) ; *Pompéi ressuscité* (1779, in-8°) ; *Antiquorum monumentorum sylloge* (1783-1787, 2 vol. in-8°), etc.

MARTINI (Frédéric-Henri-Guillaume), naturaliste allemand, né à Ohrdruff (duché de Gotha) en 1729, mort à Berlin en 1778. Reçu docteur en médecine en 1757, il exerça quelque temps son art à Artern, près de Mansfeld, puis il alla se fixer à Berlin (1761). Tout en donnant des consultations médicales, Martini s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, composa un grand nombre d'ouvrages qui ont contribué à propager le goût de la science, et fonda avec quelques savants, en 1773, la fameuse *Société des amis de la nature*, dont il fut le secrétaire. Nous nous bornerons à citer parmi ses écrits : *Mélanges pour mes amis et amies* (Nuremberg, 1766, in-8°) ; *Nouveau cabinet de conchyliologie dans un ordre systématique* (Nuremberg, 1768-1788, 10 vol. in-4°), magnifique ouvrage orné de planches, dont Martini a composé les trois premiers volumes ; *Catalogue d'une collection choisie d'objets naturels et d'œuvres d'art* (Berlin, 1773, in-8°) ; *Histoire générale de la nature* (Berlin, 1774-1793, 11 vol. in-8°), dont les quatre premiers volumes seulement sont de Martini ; le *Printemps dans la vallée* (Magdebourg, 1790), etc. Ce savant a publié, en outre, de nombreux articles dans le *Magasin berlinois pour la médecine et l'histoire naturelle*, dans le *Recueil berlinois pour la médecine, etc.*, dans les *Mémoires des amis de l'histoire naturelle, etc.* Enfin il a traduit en allemand plusieurs ouvrages français.

MARTINI (Jean-Paul-Egide), compositeur allemand, né à Freistadt (Palatinat) en 1741, mort à Paris le 10 février 1816. Il débuta, à l'âge de dix ans, en qualité d'organiste au séminaire des jésuites de Neubourg. Nommé, en 1758, organiste au couvent des franciscains de Fribourg, il quitta ce poste à la suite de discussions avec son père et partit pour la France, vers laquelle il se sentait poussé par une impulsion inexpliquée. Arrivé à Nancy, Martini commença d'abord par apprendre la langue française, qu'il ignorait complétement ; puis il se mit à perfectionner seul son éducation théorique musicale, et fit publier quelques compositions, qui lui attirèrent la protection du roi Stanislas. Après la mort de ce prince, Martini se rendit à Paris et remporta le prix du concours ouvert pour la composition d'une marche destinée aux gardes suisses. En 1771, cet artiste aborda le théâtre et fit représenter au Théâtre-Italien une jolie partition, l'*Amoureux de quinze ans*, qui obtint un succès extraordinaire. Successivement directeur de la musique du prince de Condé, attaché au même titre à la personne du comte d'Artois, puis chargé de la direction musicale du théâtre de Monsieur, il se réfugia à Lyon en 1792, craignant que son attachement à la famille royale ne lui valût les honneurs de la persécution ; mais voyant que les terribles chefs du pouvoir exécutif avaient peu de souci de sa chétive personne, il revint à Paris et composa un opéra de *Sapho*, qui fut représenté en 1794. Nommé, en 1798, inspecteur du Conservatoire et membre du comité d'instruction de cet établissement, Martini obtint, après la Restauration, la surintendance de la musique royale, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1816. Parmi les huit partitions représentées, composées par Martini, on cite : l'*Amoureux de quinze ans* (1771) ; la *Bataille d'Ivry* (1774) ; le *Droit du seigneur* (1783), et *Annette et Lubin* (1800). Mais l'œuvre qui a immortalisé le nom de Martini n'affecte même pas le cadre d'un petit opéra-comique ; c'est une simple romance, *Plaisir d'amour ne dure qu'un moment ;* mais c'est un chef-d'œuvre de sentiment et de suave mélancolie. Ce compositeur est le premier qui ait publié en France des romances et des airs détachés avec accompagnement de piano. On lui doit quelques ouvrages didactiques, entre autres : *Mélopée moderne* ou l'*Art du chant réduit en principes* (Lyon, 1792) ; *Ecole d'orgue* (Paris, in-fol.)

MARTINI ou **MARTIN** (Vincente), compositeur espagnol, surnommé par les Italiens **lo Spagnuolo**, né à Valence en 1754, mort à Saint-Petersbourg en 1810. Il quitta Alicante, où il était organiste, pour se rendre à Madrid, passa vers 1781 en Italie, s'y fit avantageusement connaître par plusieurs opéras, fut appelé à Vienne en 1785 et, de là, se rendit à Saint-Pétersbourg, où Paul Ier lui donna le titre de conseiller et le mit à la tête de l'Opéra italien. Martini jouit de son temps d'une grande réputation par ses compositions dramatiques, dans lesquelles on trouve des mélodies pleines de grâce, d'expression et de fraîcheur, mais qui manquent de qualités solides. Nous citerons parmi ses opéras : l'*Accorta cameriera* (1783) ; la *Capriciosa correcta* (1785) ; *Gli sposi in contrasto*, et la *Cosa rara* (1785), œuvre charmante qui obtint le plus brillant succès. Mozart, dans la sérénade de *Don Juan*, a intercalé un des plus jolis airs de Martin et, dans la crainte que le public n'y prît pas assez attention, il a voulu qu'après ce morceau l'acteur s'écriât : *Bravo ! Cosa rara !*

MARTINI (Laurent), médecin italien, né à Cambiano, près de Chieri (Piémont), en 1785, mort en 1844. Il fit ses études de médecine à Turin, au collége des Provinces, où il devint ensuite répétiteur et agrégé à la Faculté de médecine. Professeur de physiologie en 1820, il passa ensuite à la chaire de médecine légale et d'hygiène et fut, en 1832, nommé directeur de la vaccine en Piémont et recteur de l'université. Martini a laissé plusieurs ouvrages que nous résumerons de cette manière : 1° Philosophie : *De la sagesse des Grecs*, en latin (1836) ; une traduction des *Dialogues* de Platon ; une *Histoire de la philosophie* [*Storia della filosofia*] (8 vol., 1835-1836), etc. ; 2° Littérature : une traduction et une biographie du poëte A. Haller, et les biographies de Bertrandi, Franck, Redi, Villani, Davila, Bentivoglio et Filangieri, etc. ; 3° Médecine : *Elementa physiologiæ ; Lezioni di fisiologia* (*Leçons de physiologie*) ; *Elementa medicinæ forensis, politicæ et hygienis* (1833) ; *Elementa di polizia medica* (1824) ; *Introduzione alla medicina legale ; Manuale d'igiene* [*Manuel d'hygiène*] (1829) ; un ouvrage sur le choléra, etc. ; 4° Ouvrages périodiques : Martini a collaboré au *Dizionario periodico di medicina ;* aux *Annali di medicina, chimica e farmaceutica ;* aux *Annali clinici di Torino*, et au *Giornale delle scienze mediche.* Avec toute cette masse de travaux, il a trouvé le temps d'écrire un commentaire sur Dante.

MARTINI (Simon), peintre italien. V. Memmi.

MARTINIEN (Martinus Martinianus Augustus), empereur romain, mort en 323. Il était maître des offices lorsque Licinius l'associa à l'empire en 323, et tous deux allèrent combattre Constantin à Chalcédoine ; vaincus par leur compétiteur, il furent mis à mort.

MARTINIEN, théologien et bénédictin qui vivait au xe siècle. On ne sait rien de certain sur sa vie. Le principal ouvrage qui nous reste de lui a pour titre *Institutiones*, et non *De monachorum laude et institutione*, comme l'a dit Du Cange. Il comprend quatre livres qui s'adressent aux moines, aux chanoines et aux laïques, et dans lesquels il attaque avec vigueur et souvent avec esprit les mœurs du clergé de son temps. La Bibliothèque nationale possède un manuscrit du curieux ouvrage de Martinien.

MARTINIEN (saint). V. Processe et Martinien.

MARTINIÈRE (Pierre-Martin de La), voyageur et médecin français, né à Rouen. Il vivait au xviie siècle. Poussé par le goût des voyages, il visita les côtes d'Asie, de la Guinée, de la Barbarie, se rendit ensuite en Danemark, prit part en 1653 à l'expédition envoyée dans les contrées boréales de l'Europe par Frédéric III, explora successivement les côtes de Norvége, la Laponie, la Russie, la Nouvelle-Zemble, le Groenland et l'Islande. De retour en France, La Martinière reprit l'exercice de l'art médical. On a de lui les ouvrages suivants : *Traité de la maladie vénérienne et de ses causes* (Paris, 1644, 1 vol. in-16) ; le *Prince des opérateurs* (Rouen, 1664) ; *Nouveau voyage vers le Septentrion, où l'on représente le naturel, les coutumes et la religion des Norvégiens, des Lapons, des Kilopes, etc.* (Paris, 1671).

MARTINIÈRE (Antoine-Augustin Bruzen de La), littérateur français, né à Dieppe en 1662, mort à La Haye en 1749. Cet écrivain, connu surtout par de très-nombreuses compilations, fit de bonnes études en Normandie et vint compléter son éducation à Paris sous la direction de son oncle Richard Simon. L'histoire et la géographie eurent toutes ses prédilections. En 1709, Bruzen (prononcez *Bruzan*) devint secrétaire français du duc de Mecklembourg et put s'occuper tout à son aise des recherches qui l'avaient toujours passionné. A la mort du duc son ami et son protecteur, il alla en Hollande et se fixa à La Haye, où l'avaient attiré les propositions avantageuses d'un libraire et des rapports avec maints personnages de distinction, lettrés, savants, diplomates, etc. Grâce à ces relations, il devint conseiller du duc de Parme, secrétaire du roi des Deux-Siciles et premier géographe du roi d'Espagne. C'était un homme d'une grande distinction de manières, d'une parfaite amabilité, d'un commerce des plus agréables ; il était reçu dans les meilleures sociétés, et visité par tous les étrangers de marque qui passaient par les Pays-Bas. Il vivait richement du produit de ses travaux pour les libraires hollandais et de la pension de 1,200 écus que lui avait accordée le roi des Deux-Siciles. Brys, dans ses *Mémoires*, vante ses talents et son caractère, mais d'Argens le représente sous les traits d'une espèce de fou (préface des *Lettres juives*). Nous connaissons peu des pièces de vers de Bruzen de La Martinière, et ce n'est pas sans peine que nous avons pu les découvrir dans un recueil oublié. Les voici ; ce sont des épigrammes, la seconde sous forme d'épitaphe :

Voulez-vous guérir promptement
De je ne sais quel mal, qui, je ne sais comment,
Vous ôte votre bonne mine ?
Prenez-moi, sans retardement,
Je ne sais pas combien, ni de quelle racine ;
Joignez-y je ne sais quelle herbe également ;
Mettez, je ne sais où, le tout bien chaudement ;
Vous guérirez je ne sais quand ;
Maint grand docteur en médecine
Ne vous diroit pas autrement.

—

Ci-gît un bon prélat, intrigant s'il en fut,
Qui s'occupa de tout, hormis de son salut.

La meilleure épigramme de La Martinière est, à notre sens, la suivante, dirigée contre un méchant quelconque :

Un gros serpent mordit Aurèle ;
Que croyez-vous qu'il arriva ?
Qu'Aurèle en mourut ? Bagatelle !
Ce fut le serpent qui creva.

Les principaux ouvrages de La Martinière sont : le *Grand dictionnaire géographique, historique et critique* (La Haye, 1726-1730, 9 t. en 10 vol. in-fol. ; Dijon, 1739, 6 vol. in-fol. ; Paris, 1768, 6 vol. in-fol.), son œuvre capitale, celle à laquelle il doit sa réputation de savant. Aujourd'hui, on fait peu de cas de ce travail qu'ont fait complétement oublier d'importants ouvrages exécutés sur une plus grande échelle, et en tirant parti des immenses découvertes réalisées par la science moderne. Si l'on consulte encore le dictionnaire de La Martinière, qui a été revu et corrigé, ce n'est qu'à titre de curiosité littéraire. Continuons notre liste bibliographique : *Essai d'une nouvelle traduction d'Horace*, en vers français (Amsterdam, 1727, in-12), recueil de traductions faites par plusieurs auteurs ; les pièces fournies par La Martinière sont au-dessous du médiocre ; *Introduction générale à l'étude des sciences et des belles-lettres*, en faveur des personnes qui ne savent pas le français (La Haye, 1731, in-8°) ; *Histoire de la Pologne sous le règne d'Auguste II* (Amsterdam, 1733, 4 vol. in-8° ; La Haye, 1734, 4 vol. in-12), compilations inexactes et sans intérêt ; *Histoire de la vie et du règne de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse* (La Haye, 1741, 2 vol. in-12) ; l'*Etat politique de l'Europe* (La Haye, 1742-1749, 13 vol. in-12), extrait de journaux ; l'*Art de conserver la santé*, composé par l'école de Salerne, avec la traduction en vers français (La Haye, 1743 ; Paris, 1749, in-12) ; *Continuation de l'Introduction à l'histoire de l'Europe*, par Puffendorf (Amsterdam, 1772, 9 vol. in-42). Le laborieux Bruzen de La Martinière a encore publié : *Nouveau recueil des épigrammatistes français, anciens et modernes* (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12), collection qui se compose, en général, d'excellents morceaux ; *Fables héroïques*, par Audin (Amsterdam, 1729) ; *Géographie de Cluvier* (Amsterdam, 1729, in-4°), édition estimée ; *Traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture sainte* (La Haye, 1730, 2 vol. in-12). Ces traités sont de Huet, Legrand, Calmet, Hardouin, Commire, etc. En tête est une bonne préface de La Martinière ; *Lettres choisies* de Rich. Simon, précédées d'une vie de l'auteur (Amsterdam, 1730, 4 vol. in-12) ; *Œuvres de Scarron* (Amsterdam, 1737, 10 vol. in-12) ; *Pensées d'Oxenstiern*, petit-fils du chancelier de Suède ; *Recueil de divers traités sur l'éloquence et la poésie* (Amsterdam, 1731, 2 vol. in-12) ; la *Vie de Louis XIV*, par La Hode (La Haye, 1740, 5 vol. in-4°) ; l'*Histoire du règne de Louis XIV*, par Larrey.

Martinière (La) ou **Constantia-House**, un des plus bizarres et des plus baroques monuments de l'Inde moderne, construit à 6 kilomètres environ de Lucknow par le général Martin, qui n'y dépensa pas moins, dit-on, de 2,500,000 francs. Il présente un ensemble très-original, mais très-étrange. On trouve dans son architecture le genre indou mis au goût italien. Le rez-de-chaussée forme un hémicycle dont le milieu est surmonté de deux étages. Puis quatre escaliers, séparés à leurs bases, se réunissent au sommet de l'édifice et y présentent une petite terrasse. Ces immenses bâtiments sont ornés de nombreuses statues et précédés d'un étang. Une haute colonne, qui repose sur quatre piliers, présente cette inscription : *Labore, Constantia.* C'était la devise du général Martin. A chaque étage du palais on trouve une grande salle dallée en marbre et entourée d'un couloir circulaire qui y verse la fraîcheur. Les murailles, de couleur verdâtre, sont ornées de moulures en plâtre et de quelques statuettes françaises. Au dernier étage sont placées une belle horloge et une grosse cloche portant ces mots : *Martin, Lucknow.* Dans les caves de Constantia, on voit le tombeau en marbre blanc du général Martin. Un beau buste en marbre représente sa physionomie spirituelle et fortement accentuée. Cette tombe simple et modeste est placée entre quatre mauvaises statues badigeonnées qui représentent des soldats affligés. Pour empêcher sa propriété d'être usurpée après sa mort par le roi de Lahore, Martin déclara par testament qu'il voulait être enterré dans son palais, la religion des Indiens leur interdisant d'occuper jamais une résidence où se trouve un tombeau. Maintenant tout Européen a le droit, non-seulement de visiter, mais encore d'habiter Constantia tout le temps que bon lui semble, et sans rien payer. Une école anglaise occupe une grande partie des bâtiments. Non loin se trouve la gracieuse habitation d'un Français, gouverneur de Constantia, qui est confiée à la garde de quelques cipayes. On assure que le nom de Constantia, que Martin donna à son palais, était celui d'une jeune fille qu'il avait aimée jadis à Lyon, avant son départ pour les Indes. Disons en terminant que Constantia a joué son rôle dans la fameuse révolte des cipayes en 1857, et que sa façade en porte des traces irrécusables. On désigne également sous le nom de La Martinière une école créée à Lyon avec une somme léguée dans ce but par le général Claude Martin. V. Lyon et Martin.

MARTINIQUE s. m. (mar-ti-ni-ke). Comm. Café de la Martinique : *Un kilo de bon* martinique.

MARTINIQUE (la), île de l'océan Atlantique, dans les petites Antilles françaises, par 14° 23′ et 14° 52′ 47″ lat. N., et 63° 6′ 19″ et 63° 3′ 34″ long. O. ; à 53 kilom. S.-E. de la Dominique, 35 kilom. N. de Sainte-Lucie, 110 kilom. S.-E. de la Guadeloupe et 7,055 kilom. du port de Brest. Superficie, 98,783 hectares. *Pop. en 1866, 138,007 hab. Dans ce* chiffre sont compris les fonctionnaires et employés, ainsi que les troupes de la garnison, ensemble 1,182 hommes, puis les immigrants de toute origine, au nombre de 14,705. Cette île est élevée et se découvre à 60 kilom. en mer. Ses côtes sont découpées par de nombreuses baies, *dont les principales sont :* au N.-E., *le cul-de-*sac de la Trinité, à l'E. duquel s'avance la pointe de la Caravelle, qui termine une longue presqu'île ; ceux du Galion, de Robert, et le cul-de-sac Français ; au S.-O., le cul-de-sac Marin et le cul-de-sac Royal. La pointe du Prêcheur forme l'extrémité N.-O. de l'île ; celle du Diamant, l'extrémité S.-O., et celle *des Salines, l'extrémité S. Le cap Ferré en est* le point le plus oriental. Dans cette partie de l'île, la côte est parsemée de rades peu abritées. Les principaux mouillages sont ceux du Fort-de-France au S., et de Saint-Pierre au N. ; le premier est le plus sûr et donne abri aux navires qui doivent passer à la Martinique la saison des ouragans. La région centrale de l'île est hérissée de hautes montagnes d'origine volcanique, dont les plus élevées sont : la montagne Pelée, 1,650 mèt. (son immense cratère s'est ranimé tout à coup en 1851), et le mont Carbet, 1,238 mètres. Ces montagnes, en grande partie couvertes de forêts presque impénétrables, sont reliées entre elles par des mornes, collines de lave boisées de la base au sommet. Des montagnes descendent soixante-quinze rivières qui, ordinairement peu considérables, deviennent dans la saison de l'hivernage des torrents impétueux. Les principales sont : la Lézarde, qui se décharge dans le cul-de-sac Royal ; la rivière du Fort-Saint-Pierre, qui va se perdre dans la rade du même nom, et la rivière du Galion, tributaire du cul-de-sac de son nom. Parmi les sources minérales, nous signalerons celle qui sourd au pied du mont Pelé et celle de Fort-de-France. Deux saisons se partagent l'année dans cette île : l'une commence au 15 octobre et dure à peu près neuf mois ; l'autre, appelée hivernage, commence vers le 15 juillet. Dans cette dernière, pendant laquelle tombent des pluies abondantes, le thermomètre de Réaumur reste entre 27°,5 et 33°,5 à l'ombre, tandis qu'il descend entre 21°,5 et 25° dans l'autre saison. Des rosées bienfaisantes se produisent au mois de mai. Il s'élève, dans quelques parties marécageuses, des brouillards épais, qui causent des fièvres souvent mortelles. Les quartiers du Fort-de-France, du Lamantin et de la rivière Salée sont principalement exposés à la fièvre jaune. Cette île a éprouvé de désastreux ouragans ; les tremblements de terre y sont aussi très-fréquents. Outre Fort-de-France et Saint-Pierre, qui sont deux villes importantes, la Martinique possède quatre grands bourgs, vingt-quatre petits bourgs ou villages, le tout divisé en vingt-quatre communes ou quartiers.

La Martinique est reliée à la métropole par un service régulier de paquebots français partant de Saint-Nazaire. Les forces militaires de la Martinique comprennent : les troupes de la garnison ; un corps de gendarmerie ; des ouvriers indigènes du génie ; un corps de sapeurs-pompiers. L'organisation du service de la justice a été mise en harmonie avec les institutions métropolitaines par l'ordonnance du 24 septembre 1828 et le décret du 16 août 1854. Aux termes de ces actes, la justice est rendue dans cette colonie par des tribunaux de paix et de police, par des tribunaux de première instance et par une cour d'appel. Il y a deux tribunaux de première instance à la Martinique, l'un à Fort-de-France, l'autre à Saint-Pierre. Il y a deux circonscriptions de cours d'assises, l'une dont le chef-lieu est à Fort-de-France et qui comprend le ressort du tribunal de première instance de Fort-de-France, l'autre dont le chef-lieu est à Saint-Pierre et qui comprend le ressort du tribunal de première instance de Saint-Pierre. Le catholicisme est la religion de la grande majorité de la population à la Martinique ; un évêché y a été érigé par un décret du 8 décembre 1850. Il existe à Saint-Pierre, siége du diocèse de la Martinique, un grand séminaire pour les jeunes gens se destinant à la carrière ecclésiastique. On compte vingt-huit paroisses et une mission diocésaine. Il y a dans la colonie quatre congrégations religieuses, deux d'hommes et deux de femmes. La Martinique possède deux hôpitaux militaires, l'un à Fort-de-France, l'autre à Saint-Pierre, le premier contenant 335 lits et le second 223. Les hospices civils sont au nombre de six. La colonie possède en outre, aux Pitons du Carbet et au Prêcheur, des établissements thermaux qui sont très-fréquentés. Un décret du 23 décembre 1857 a institué à la Martinique une commission chargée d'examiner les aspirants au baccalauréat ès lettres et ès sciences et de leur délivrer des certificats d'aptitude. Il existe dans la colonie 78 établissements d'instruction publique, dont 38 pour les garçons et 40 pour les filles, plus 8 salles d'asile pour les garçons et 7 pour les filles. Il s'y publie trois journaux bihebdomadaires, savoir : le *Messager*, journal officiel de la Martinique, les *Antilles* et le *Propagateur*, le premier à Fort-de-France et les deux autres à Saint-Pierre. Les dépenses de la Martinique, à la charge du budget métropolitain, s'élèvent, pour l'exercice 1864, à la somme de 3,133,919 fr., non compris les dépenses effectuées dans la colonie pour le compte du service de la marine.

L'agriculture a fait de grands progrès dans la colonie. La Martinique produit le manioc, l'igname, la banane, la patate, le café, le cacao, la canne à sucre, qui occupe à elle seule près des deux tiers du sol arable. Le café est presque aussi estimé que celui qui nous vient d'Arabie. Le grain est plus volumineux, plus allongé, arrondi vers ses extrémités ; sa couleur est verdâtre ; il conserve presque toujours une pellicule gris argentin, qui se détache par la torréfaction. Il a beaucoup de force et un goût très-franc. En 1788, il a été exporté de la Martinique 3,334,095 kilogr. de café d'une valeur totale de 8,315,000 fr. En 1835, la production du café était de 700,000 kilogr. ; elle n'était plus que de 200,000 en 1865. Par contre, la production du cacao, qui n'était, en 1835, que de 150,000 kilogr., s'élevait à 300,000 environ en 1865. La canne à sucre donnait, en 1835, 30 millions de kilogrammes et 32 millions en 1865. Le premier semestre de 1873 a donné une très-forte augmentation, car l'exportation seule du sucre a été de 26,166,325 kilogr. L'exportation du rhum, dans la même période, s'est élevée à 2,339,240 litres. Le mouvement de la navigation, dans le même espace de temps, comprend pour l'importation 528 navires jaugeant ensemble 95,178 tonneaux, et pour l'exportation, 525 navires jaugeant 94,424 tonneaux, ce qui donne un déplacement général de 1,053 navires et 189,602 tonneaux.

La Martinique fut découverte en 1493, le jour de la fête de saint Martin, par les Espagnols, qui lui donnèrent le nom de *Martinico*. Les Caraïbes, qui la peuplaient alors, l'appelaient *Madiana*. Vers le milieu de l'année 1635, elle fut occupée au nom de la France par Charles Lyénard, sieur de L'Olive, et Jean Duplessis, sieur d'Ossonville ; mais ces deux navigateurs furent tellement effrayés de la quantité prodigieuse de serpents et d'insectes incommodes qu'ils y rencontrèrent, et de l'aspect menaçant des Caraïbes qui leur disputaient le terrain, qu'ils reconcerent à y établir une colonie. Pierre Belain, sieur d'Esnambuc, y introduisit un mois après une colonie de 100 hommes, qui s'établit définitivement à 6 kilom. de l'emplacement de Saint-Pierre. Cette ville fut bâtie vers 1658. La citadelle de Fort-de-France ne fut commencée qu'en juillet 1672. Après avoir subi, depuis sa prise de possession par d'Esnambuc, une série de mutations de propriété, passant successivement des mains de la Compagnie des îles d'Amérique dans celles de Duparquet, gouverneur en 1651 ; des mains des héritiers de Duparquet dans celles du gouvernement métropolitain (1664), qui en fit la cession à la Compagnie des Indes occidentales nouvellement créée, la Martinique fut définitivement réunie au domaine de l'Etat en 1675. Tous les Français, sans distinction, eurent dès lors la liberté de s'y établir. Les premiers colons formaient deux classes : l'une représentée par les anciens possesseurs du sol, venus de France à leurs frais et désignés sous le titre d'habitants ; la seconde, composée d'Européens attirés aux îles par l'espoir de faire fortune, et qui avaient dû contracter, sur les habitations, un engagement de travail pour trois années, à l'expiration duquel ils recevraient des concessions gratuites de terres : c'étaient les *engagés*. Les noirs, introduits par la traite dès les premiers temps de l'occupation, remplacèrent par le travail esclave cette quasi-servitude des blancs. En 1732, la population s'élevait à 72,000 individus. La Martinique n'avait encore qu'une faible importance lorsque le traité d'Utrecht (11 avril 1713), en enlevant à la France le Canada, Terre-Neuve, l'Acadie et la baie d'Hudson, eut pour effet d'attirer plus directement la sollicitude du gouvernement et l'affluence des colons émigrants sur les possessions qui nous restaient. La Martinique était la seule véritablement connue alors. Sa bonne situation, la sûreté de ses ports en avaient fait le marché général des Antilles françaises. Durant plus d'un siècle, la Guadeloupe et les autres îles de l'archipel demeurèrent sous sa dépendance. Affranchie d'ailleurs, en 1717, des droits excessifs qui avaient été établis d'abord sur ses produits, la colonie prit un développement agricole et commercial aussi rapide qu'important. En 1736, le montant de ses exportations s'élevait à 16 millions de livres tournois ; la France lui expédiait jusqu'à 200 bâtiments par année, et les îles sous le Vent, les côtes de l'Amérique espagnole et les colonies de l'Amérique du Nord entretenaient avec les Antilles des rapports commerciaux qui jetaient dans la circulation une somme annuelle de 18 millions. La guerre de 1744 eut pour effet de porter les capitaux des colons vers l'armement des corsaires et de faire négliger les cultures. Les succès glorieux de la colonie, le chiffre important de ses prises (950 bâtiments évalués à 30 millions) ne compensèrent point les pertes réelles qu'elle éprouva dans sa production et dans son commerce. Les sept années de paix qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) ne suffirent pas à réparer ces dommages, et, quand la guerre éclata en 1755, la Martinique n'avait pu encore acquitter ses dettes.

Le 13 février 1762, les Anglais s'emparent de l'île, qu'ils gardent 16 mois. Le traité de Versailles (1767) la rend à la France, mais stipule l'abandon aux Anglais de la Dominique ; le commerce de la colonie en reçoit une grave atteinte. Pendant la guerre d'indépendance, l'île reprend un instant son ancienne importance ; elle devient le centre des opérations maritimes de nos flottes, et participe à nos gloires sans trop souffrir des calamités de la guerre. La paix de 1783 lui donne un nouvel essor, et son mouvement commercial atteint, en 1790, 44,003,539 livres tournois. Sa population compte 99,284 individus. Les événements de 1789 eurent leur contre-coup à la Martinique. Un décret de l'Assemblée nationale déclara d'abord les hommes de couleur égaux aux blancs ; la Convention proclama la liberté des noirs. La guerre civile qui suivit l'émancipation fit abandonner les cultures. Les Anglais survinrent sur ces entrefaites et s'emparèrent de l'île, malgré l'héroïque résistance du général Rochambeau, commandant général des îles du Vent (22 mars 1794). Après être restée huit ans sous la domination anglaise, la Martinique fut rendue à la France par le traité d'Amiens en 1802. La guerre éclata derechef, et le 24 février 1807 l'île tomba de nouveau au pouvoir des Anglais. Le traité de Paris (30 mai 1814) stipula l'évacuation des Anglais, qui reparurent un instant en 1815, et occupèrent même le fort jusqu'en avril 1816 ; mais le traité de novembre 1815 rendit définitivement la Martinique à la France.

Deux faits capitaux pour l'avenir de la colonie se sont produits en 1868 : l'ouverture du bassin de radoub de Fort-de-France, et la construction du port d'attache des transatlantiques. Depuis 1870, la Martinique envoie deux députés à l'Assemblée nationale.

MARTINISME s. m. (mar-ti-ni-sme). Système mystico-philosophique de Saint-Martin. ‖ Système de Martinez Pasqualis.

— **Encycl.** Nous avons analysé ailleurs [v. ERREURS ET DE LA VÉRITÉ (des)] le système mystico-philosophique de Saint-Martin ; nous ajouterons seulement ici que, malgré ses inconséquences et son insuffisance radicale en matière politique, Saint-Martin eut des adeptes nombreux et fervents. Le *martinisme* fut de mode pendant quelques années. Le livre *Des erreurs et de la vérité* pénétra jusque dans le boudoir de quelques dames célèbres. Des hommes sérieux, tels que l'abbé Faucher, Amar d'Esprémenil, le lurent et essayèrent d'en tirer des lueurs pour éclairer l'avenir sombre et inconnu ; jusqu'à ce qu'enfin la secte martiniste allât se fondre, ainsi que les autres sectes d'illuminés, dans la franc-maçonnerie. De nos jours, il n'y a plus de martinistes, et la science politique, éclairée par l'observation et l'expérience, ne va pas chercher son programme dans un livre qui rappelle trop l'Apocalypse.

MARTINISTE s. m. (mar-ti-ni-ste). Sectateur du martinisme.

MARTINIUS (Pierre), philologue navarrais, né vers 1530, mort à La Rochelle en 1594. Il joignait à la connaissance des langues latine, grecque, hébraïque et chaldéenne celle de plusieurs langues modernes, et il se fixa, en 1572, à La Rochelle, où il se livra à l'enseignement. Sa femme, qui était fort jolie, fut, dit-on, une des premières maîtresses du jeune prince de Navarre, depuis Henri IV. Ses principaux ouvrages sont : une *Grammaire hébraïque*, qui fut adoptée par les écoles protestantes d'Allemagne, et une *Grammaire chaldaïque*. Ces deux ouvrages ont été publiés ensemble en 1590.

MARTINO (SAN-), village d'Italie, province de Crémone, célèbre par un combat qui y eut lieu entre les Autrichiens et les Piémontais le 24 juin 1859. Aux environs se dresse une petite colline que couronne une allée de cyprès.

A une extrémité de cette allée, au milieu d'un cercle de cyprès, était une petite chapelle qui a été rebâtie de fond en comble, et où ont été déposés les ossements trouvés aux environs. La chapelle contient à peu près 2,000 squelettes, dont les crânes ont été disposés en ordre tout autour du chœur, et les ossements déposés dans les caveaux.

MARTINO D'ALBARO (SAN-), bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. et district et à 7 kilom. de Gênes, ch.-l. de mandement ; 3,544 hab.

MARTINO-CANAVESE (SAN-), bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de Turin, district et à 19 kilom. S. d'Ivrée ; 2,425 hab.

MARTINO-DI-FINITA (SAN-), bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de la Calabre citérieure, district de Cozenza ; 2145 hab.

MARTINO-DI-LOTA (SAN-), bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 6 kilom. N. de Bastia ; 890 hab. Récolte et commerce de vins et d'huile d'olive. Tour ruinée de Miomo, l'une des constructions défensives qui avaient autrefois pour but de mettre les habitants des côtes à l'abri des attaques subites des corsaires.

MARTINO-DI-LUPARI (SAN-), bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de Padoue, district, mandement et à 17 kilom. de Cittadella ; 4,649 hab.

MARTINO-IN-PENSILIS (SAN-), bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de Molise, district et mandement de Larino ; 3,966 hab.

MARTINO-DI-ROVIGO (SAN-), bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district, mandement et à 7 kilom. de Rovigo ; 3,179 hab.

MARTINO-VALLE-CANDINA, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de la Principauté ultérieure, district d'Avellino, mandement de Cervinara ; 4,164 hab.

MARTINO DI BARTOLOMMEO ou **BULGHERINI**, peintre italien. V. BULGHERINI.

MARTINOLLE s. f. (mar-ti-no-le). Erpét. Nom vulgaire de la rainette verte.

MARTINOT (Henri), horloger français, né à Paris en 1646, mort à Fontainebleau en 1725. Mis par son père, horloger du roi, en apprentissage chez Le Baleur, habile ouvrier de Rouen, il fit des progrès rapides dans toutes les parties de la mécanique, apprit les mathématiques et le dessin, succéda à son père en 1669, et fut nommé directeur des horloges de toutes les maisons royales, pour lesquelles il exécuta un grand nombre d'ouvrages. Parmi les plus belles pièces dues à Martinot, nous citerons : l'horloge en globe commandée par Louis XIV en 1672, terminée en 1677, et qui indique le mouvement journalier et annuel du soleil et de la lune, les quantièmes du mois, les jours de la semaine, l'heure du lever et du coucher du soleil ; une seconde horloge en globe sur laquelle étaient représentées toutes les parties de la terre, avec un équateur mobile emportant les vingt-quatre heures, de manière à montrer à la fois l'heure qu'il est à toutes les longitudes ; les deux belles pendules à boîtes d'argent qu'on voyait dans la chambre et dans le cabinet du roi à Versailles, etc.

MARTINOVICZ (Ignace-Joseph), physicien hongrois, né à Pesth, mort dans cette ville en 1795. Il était capucin et très-instruit dans les sciences physiques et naturelles, lorsque l'empereur Joseph II lui fit obtenir sa sécularisation et le nomma professeur de mécanique et de physique à l'université de Lemberg. Martinovicz se fit remarquer comme un des plus chauds partisans des réformes que ce prince commença à exécuter dans ses Etats, devint conseiller impérial, prévôt titulaire de la cathédrale d'Œdenburg, fit partie de la société des illuminés, qui se proposait d'établir la liberté et l'égalité dans le monde, après avoir renversé le despotisme, fut arrêté, en 1794, comme ayant pris part à un complot tendant à exciter un soulèvement à Vienne, et fut décapité l'année suivante. Outre de nombreuses dissertations, insérées dans les *Annales de chimie* de Crelle, il a publié : *De micometro* (Lemberg, 1784) ; *De altitudine atmosphæræ* (Lemberg, 1785) ; *Prælectiones physicæ experimentalis* (Lemberg, 1787).

MARTINOZZI (Anne-Marie), princesse de Conti, une des nièces du cardinal Mazarin, née à Rome en 1639, morte à Paris en 1672. Elle était fille de Girolamo Martinozzi, majordome du cardinal Barberini, neveu d'Urbain VIII, et d'une sœur du cardinal Mazarin. Le cardinal la fit venir en France avec ses cousines, Laure et Olympe Mancini, en 1649, et dans le même but, afin de la pourvoir richement en s'entourant lui-même d'alliances. Anne Martinozzi, comme tout ce bataillon des fameuses nièces, était jolie. Peu de temps après que Laure Mancini eut épousé le duc de Mercœur, elle fut demandée en mariage par le prince de Conti, qui venait d'abandonner à Bordeaux les restes de la Fronde vaincue, s'était retiré dans son gouvernement de Languedoc et aspirait à faire la paix. Ce fut son poëte familier, Sarrazin, qui lui suggéra l'idée de cette union, et, quoiqu'il répugnât d'abord au frère de Condé et de Mme de Longueville d'épouser la nièce de leur ennemi personnel, il finit par le désirer vivement. De son côté, la nièce du cardinal eût préféré le duc de Candole, qui l'avait antérieurement demandée ; mais on fit taire ses préférences, tant il importait au ministre de s'allier à un prince du sang.

Les fiançailles furent célébrées en grande pompe à Compiègne le 21 février 1654. « La nièce de Mazarin était vêtue, dit la *Gazette*, d'un habit de velours noir qui étincelait de l'éclat des diamants dont il était couvert. Elle portait le lendemain, à la cérémonie du mariage, un habit de brocatelle, enrichi de perles. Le soir, on joua le *Cid* de Corneille. »

La princesse de Conti n'eut pas l'existence tapageuse de ses cousines ; elle était pieuse, austère même et portée au jansénisme. Comblée de richesses et d'honneurs, elle aurait vécu plus volontiers dans un couvent qu'à la cour, si on l'eût laissée libre de suivre ses goûts. Ce fut surtout après une maladie dont elle faillit mourir que ses idées mystiques s'exaltèrent. Elle réforma ses toilettes, renonça aux bijoux et décida son mari à vivre dans le mariage comme dans le célibat. Un soir, Louis XIV voulut lui murmurer à l'oreille quelques paroles galantes ; elle fit un tel éclat que le crédit de son oncle en fut un moment ébranlé. Le duc de Candole et le marquis de Vardes échouèrent également. Devenue veuve à vingt-neuf ans, elle refusa de se remarier, afin de se livrer tout entière à ses pratiques de dévotion. Elle ne survécut, du reste, que quatre ans au prince de Conti. Mme de Sévigné, dans une de ses lettres, a raconté ses derniers moments : « Cette nuit, écrit-elle à la date du 3 février 1672, Mme la princesse de Conti est tombée en apoplexie ; elle n'est pas encore morte, mais elle n'a aucune connaissance ; elle est sans pouls et sans parole ; on la martyrise pour la faire revenir. Il y a cent personnes dans sa chambre, trois cents dans sa maison ; on pleure, on crie : voilà tout ce que j'en sais jusqu'à présent..... Mme la princesse de Conti mourut à quatre heures du matin, sans aucune connoissance. Elle appeloit quelquefois Cécile, une femme de chambre, et disoit : « Mon » Dieu ! » On croyoit que son esprit alloit revenir, mais elle n'en disoit pas davantage. Elle expira en faisant un grand cri, et au milieu d'une convulsion qui lui fit imprimer ses doigts dans les bras d'une femme qui la tenoit. La désolation de sa chambre ne se peut représenter. M. le duc, MM. les princes de Conti, Mme de Longueville pleuroient de tout leur cœur. Mme de Gesvres avoit pris le parti des évanouissements ; Mme de Brissac de crier les hauts cris et de se jeter sur la place : il fallut les chasser. Enfin, la douleur est universelle. Le roi a paru touché, et a fait son panégyrique en disant qu'elle étoit plus considérable par sa vertu que par la grandeur de sa fortune. Elle laisse, par son testament, l'éducation de ses enfants à Mme de Longueville..... Il y a 20,000 écus aux pauvres, autant à ses domestiques. Elle veut être enterrée à sa paroisse, tout simplement comme la moindre femme... Je vis hier sur son lit cette sainte princesse ; elle étoit défigurée par le martyre qu'on lui avoit fait à la bouche ; on lui avoit rompu deux dents et brûlé la tête, c'est-à-dire que, si les pauvres patients ne mouroient point de l'apoplexie, ils seroient à plaindre de l'état où on les met. Il y a de belles réflexions à faire sur cette mort, cruelle pour tout autre, mais heureuse pour elle, qui ne l'a point sentie, et qui étoit toujours préparée. »

Anne Martinozzi eut deux fils ; l'aîné épousa Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, et mourut à vingt-quatre ans ; le second fut le prince François-Louis de Conti.

MARTINOZZI (Laure), duchesse de Modène, sœur de la précédente, née à Rome en 1640, morte en 1687. Elle vint en France un peu plus tard que Anne-Marie, en 1653, avec Marie et Hortense Mancini. Comme sa sœur et ses cousines, elle fut recherchée des partis les plus brillants, dès qu'elle se vit en âge d'être mariée :

Les Mancines, les Martinosses,
Illustres matières de noces !

dit en rimes fort riches le gazetier Loret. Elle épousa, en 1656, le prince héritier de Modène, fils du duc François. Ce fut un mariage tout politique, le duc recherchant l'appui de la France et Mazarin s'estimant heureux de s'allier à un prince souverain. Les deux époux ne se connaissaient pas et le mariage eut lieu par procureur. La cérémonie eut lieu au château de Compiègne avec un grand éclat ; elle est ainsi racontée dans la *Gazette officielle* : « Le 27, sur les sept heures du soir, se firent les fiançailles entre le prince Alphonse d'Este, fis aîné du duc de Modène, représenté par le prince Eugène-Maurice de Savoie, son procureur, et la demoiselle Laure Martinozzi ; la cérémonie ayant esté faite dans la chambre du Roy, en présence de Leurs Majestés, de Monsieur et des principaux de la cour, que Son Eminence traita magnifiquement à souper sur deux tables, à l'une desquelles étoient le Roy et Monsieur, le prince Eugène, et à la seconde estoit la Reyne, la fiancée à sa gauche, puis la duchesse de Mercœur et d'autres dames, qui dansèrent ensuite au bal, où le Roy mena la fiancée..... Le 30, sur les onze heures du matin, l'évesque de Soissons et son coadjuteur s'estant rendus, en leurs habits épiscopaux, dans la grande chapelle du chasteau, pour la solennité du mariage du prince de Modène et de la demoiselle Martinozzi, Leurs Majestés s'y vinrent placer sur deux prie-Dieu, à la droite desquelles estoient Monsieur et Son Eminence ; à la gauche, sur deux carreaux, au-dessous du marchepied du Roy, la duchesse de Mercœur, la dame Martinozzi et autres dames de qualité. Le prince Eugène y arriva aussitost avec la fiancée, qu'il tenoit par la main..... Leurs Majestés s'en retournèrent en l'appartement de la Reyne, où l'espousée fut conduite par

Monsieur, et de là allèrent dîner chez la princesse de Carignan. Sur les neuf à dix heures du soir, Leurs Majestés, suivies de Son Eminence, se rendirent dans la grande salle où se devoit danser le ballet appelé des *Bienvenus;* la duchesse de Mercœur et la dame Martinozzi prirent leurs places près de la Reyne, et, sur le théâtre, à la droite, la princesse de Modène, qui ne se faisoit pas moins considérer par sa bonne grâce que par les richesses de ses habits tout couverts de perles. Monsieur estoit placé auprès d'elle, et de l'autre costé du théâtre estoient les demoiselles de Mancini et les filles de la Reyne qui devoient danser. L'ouverture du ballet fut faite par le Roy, qui représentoit la Renommée. »

Le duc François étant mort peu de temps après ce mariage, Alphonse d'Este lui succéda comme prince souverain de Modène; il mourut lui-même à vingt-huit ans, en 1662, et Laure Martinozzi, comme tutrice de son fils, François II, fut nommée régente. Son gouvernement fut insignifiant. Un seul petit événement est relaté par les annalistes, une querelle engagée entre la duchesse de Modène et la duchesse de Mantoue pour la possession de quelques îles du Pô. Muratori a raconté plaisamment la chose (*Annali d'Italia*, t. XVI), et Subligny l'a mise en vers dans la *Gazette dauphine* (juin 1666). Les ardeurs guerrières des deux duchesses nécessitèrent l'intervention diplomatique de la France et de l'Espagne.

Outre François II, héritier du duché de Modène, elle avait eu de son mariage avec Alphonse d'Este une fille, Marie-Béatrice, qui épousa, en 1673, Jacques II, roi d'Angleterre. A cette occasion, elle revit la France; elle accompagna sa fille jusqu'à Versailles, où Louis XIV lui fit une réception splendide. L'année suivante, elle déposa la régence, et, lasse des grandeurs, alla vivre très-simplement à Rome, près de sa mère, arrivée alors à l'extrême vieillesse. Elle mourut dans l'année qui précéda la chute du roi Jacques.

MARTIN-PÊCHEUR s. m. Ornith. Genre de passereaux, de la famille des alcédinidés : *Le* MARTIN-PÊCHEUR *pêche le long des rivières.* (B. de St-P.) *Le* MARTIN-PÊCHEUR *agite rapidement ses ailes d'azur pour fasciner sa proie.* (Chateaub.) ‖ Pl. MARTINS-PÊCHEURS.

— **Encycl.** Les *martins-pêcheurs* sont caractérisés par un bec long, gros, droit, plus ou moins comprimé; des narines basales, étroites; les ailes de longueur médiocre, obtuses ou subobtuses; la queue généralement courte; les tarses courts, placés un peu à l'arrière du corps; trois ou quatre doigts, l'externe presque aussi long que le médian, auquel il est uni dans une grande partie de sa largeur. On les a divisés en deux groupes : les *martins-pêcheurs* proprement dits ou *riverains*, et les *martins-chasseurs* ou *sylvains*, dont on a fait aujourd'hui le genre *dacélo*. Les *martins-pêcheurs* proprement dits, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, sont répandus dans presque toutes les régions du globe; mais ils sont bien plus nombreux dans l'hémisphère nord.

Les *martins-pêcheurs* sont des oiseaux d'humeur solitaire et généralement triste, malgré l'éclat de leur plumage plus ou moins azuré. Ils fuient de très-loin l'approche de l'homme, et il n'est pas rare de les voir dans les campagnes silencieuses passer comme une flèche bleue sur le bord des rivières ou sur le fond sombre des ruisseaux couverts. Doué d'une patience à toute épreuve, le *martin-pêcheur* demeure des heures entières perché, au-dessus de l'eau, sur une pierre ou sur une branche morte. Il attend là le passage d'un poisson, et malheur à ce dernier s'il apparaît, car l'oiseau plonge sur lui, le bec en avant, perpendiculaire, et avec la rapidité de l'éclair. Peu d'oiseaux possèdent mieux que lui la faculté de maîtriser leur vol. Dans ses plus rapides élans, il s'arrête parfois tout d'un coup et se soutient pendant plusieurs secondes au moyen d'un battement d'ailes précipité, comparable à celui des faucons, ou plutôt des colibris.

Les *martins-pêcheurs* ne chantent pas; ils ne font entendre que des cris aigus (ki, ki, kivi, ki). Ces oiseaux ne font pas, à proprement parler, de nids. Comme les pics et les guêpiers, ils nichent dans des trous ou des crevasses, et y pondent de six à neuf œufs d'un blanc d'ivoire. Quant à leur chair, elle est musquée et d'un goût détestable.

Ces oiseaux ont été l'objet, chez les anciens et aussi chez les modernes, de mille fables ridicules. Autrefois, leur corps desséché était censé repousser la foudre; aujourd'hui, il est censé préserver les étoffes de l'attaque des insectes (de là les noms vulgaires de *drapier*, *oiseau-teigne*, *garde-boutique*).

Le *martin-pêcheur* d'Europe a le dessus du corps et les ailes d'un vert bleuâtre, d'un admirable éclat, le dessous marron et blanchâtre, les joues rousses et vertes. Il est répandu dans toute l'Europe, en Afrique et en Asie. Ses mœurs sont celles de la plupart de ses congénères. Il a l'habitude de se poser sur les branches mortes; de là cette croyance, accréditée dans divers pays, qu'il fait sécher le bois sur lequel il se pose. En hiver, il est souvent obligé de quitter les bords des grands cours d'eau; il se rejette alors sur les petits ruisseaux; mais comme il ne trouve pas toujours d'arbre où pouvoir s'arrêter, il chasse en voltigeant continuellement et parcourt de cette manière une demi-lieue de chemin. Il est très-difficile de l'élever en captivité, car il meurt presque toujours au bout de quelques mois. On peut quelquefois le conserver plus longtemps, si on l'entoure de tous les soins possibles, si on le met dans une vaste chambre où se trouve un bassin contenant du poisson; mais il ne perd jamais son caractère farouche et ne peut devenir familier. On lui fait la chasse de diverses manières; on le prend à la pointe du jour ou à la nuit tombante, avec un trébuchet tendu au bord de l'eau; on l'attrape aussi à la glu, aux raquettes, etc.

Parmi les espèces exotiques, nous signalerons le *martin-pêcheur* huppé, l'un des plus grands du genre, originaire de l'Afrique; le *martin-pêcheur* à collier, qui habite les Antilles et la Louisiane; le *martin-pêcheur* alcyon, répandu dans presque toute l'Amérique du Nord, et qui se nourrit de poissons et de petits lézards; le *martin-pêcheur* des mers du Sud, très-belle espèce, présentant de nombreuses variétés, et regardée par les naturels du pays comme un oiseau sacré, qu'il est défendu de tuer; le *martin-pêcheur* crabier, qui habite le Sénégal et le Cap-Vert, et se nourrit de gros crabes de terre; le *martin-pêcheur* omnicolore, dont le nom seul est une description, et qu'on trouve à Java, etc.

MARTINS (Charles-Frédéric), botaniste et météorologiste français, d'origine allemande, né à Paris en 1805. Reçu docteur en médecine en 1834, il délaissa bientôt la pratique de cet art pour s'adonner entièrement à son goût pour les sciences naturelles. M. Martins devint aide naturaliste à la Faculté de médecine, se fit recevoir agrégé, fut chargé, en cette qualité, de faire un cours sur l'objet de ses études favorites, et obtint en 1846, à la suite d'un concours, la chaire de botanique à la Faculté des sciences de Montpellier. Depuis 1863, M. Martins est membre correspondant de l'Académie des sciences. Il a pris part en 1838-1840 à l'expédition scientifique du Nord, dirigée par le Père Gaimard, et a créé en 1848, avec MM. Hægheus et Bérigny, un *Annuaire météorologique*. Outre des notices et des articles publiés dans divers recueils, la *Revue médicale*, la *Revue botanique*, les *Annales des sciences naturelles*, les *Annales de chimie et de physique*, le *Bulletin de la Société géologique*, etc., il a publié : *De la phrénologie* (Paris, 1836, in-8°); *Mémoire sur les causes générales des syphilides* (Paris, 1838, in-8°); *Du microscope et de son application à l'étude des êtres organisés* (Paris, 1839, in-8°); *Voyage botanique en Norvége* (Paris, 1841); *Délimitation des régions végétales sur les montagnes du continent* (1841, in-8°); *Météorologie et botanique de la France* (1845); *De la tératologie végétale* (1851, in-4°); *Terrains superficiels de la vallée du Pô* (1851, in-4°); le *Jardin des plantes de Montpellier* (1854, in-4°); *Promenade botanique le long des côtes de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Egypte* (1858, in-4°); *Du Spitzberg au Sahara* (1865, in-8°); *Essai sur l'ancien glacier de la vallée d'Argelès* (1868, in-4°), en collaboration avec M. E. Colomb; *Observations sur l'origine glacière des tourbières du Jura* (1871, in-4°); l'*Hiver de* 1870-1871 *dans le Jardin des plantes de Montpellier* (1871, in-4°), etc. On lui doit, en outre, une traduction des *Œuvres d'histoire naturelle* de Gœthe (1837, in-4°), des *Cours complets de météorologie* de Kaemtz, avec des notes (1843), et une édition avec notes des *Eléments de botanique* d'Ach. Richard.

MARTINSBERG, en hongrois *Szent-Martony*, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, ch.-l. du comitat de Thurocz, à 5 kilom. S.-E. de Raab, au pied de la montagne de son nom; 2,000 hab. Ancien château royal et célèbre abbaye de bénédictins de Saint-Martin, fondée par saint Etienne de Hongrie; elle fournit des professeurs aux premières académies et aux gymnases de la Hongrie. Riches archives et bibliothèque. Récolte de vin renommé.

MARTIN-SEC s. m. Arboric. Nom d'une poire d'automne de grosseur moyenne, pointue, d'un brun roux d'un côté et d'un jaune pâle de l'autre. ‖ Pl. MARTINS-SECS.

MARTIN-SIRE s. m. Arboric. Nom d'une poire mûrissant en novembre, assez grosse, allongée, à pulpe ferme, d'un vert jaunâtre piqué de points gris. ‖ Pl. MARTINS-SIRES.

MARTIN-SUCRÉ s. m. Arboric. Variété de poire cassante et sucrée. ‖ Pl. MARTINS-SUCRÉS.

Martinus-Bellius, pseudonyme sous lequel parurent au XVIe siècle les premiers écrits protestants en faveur de la tolérance. Les érudits du temps, plus sagaces et plus subtils que ne le seraient sans doute ceux du nôtre, ont découvert dans ce pseudonyme la clef même de la doctrine de la liberté de conscience : Guerre au glaive, guerre à ceux qui font usage de la force en matière de foi, tel est le sens qu'ils trouvent à ce Martinus-Bellius. Ce qui est le plus important, ce sont les ouvrages mêmes qui parurent sous ce titre; le plus remarquable date de 1554 et a pour titre : *De hæreticis, an sint persequendi*, ou en français *Traité des hérétiques, à savoir s'ils doivent être poursuivis.* C'est un recueil (*farrago*) de morceaux choisis dans toute l'antiquité chrétienne, et jusque dans les écrits de Calvin, contre les persécutions religieuses et le *forcement de consciences.* La théorie qui y est soutenue, et qui est résumée dans une admirable préface de Sébastien Castalion, est celle de la liberté de conscience absolue, fondée sur la séparation des pouvoirs temporel et spirituel. Comparez avec le *Conseil à la France désolée* de 1563, que nous avons analysé à son ordre dans notre tome IV.

Martinus Scriblerus (MÉMOIRES DE), pamphlet littéraire de Swift, Pope et Arbuthnot (1710). Ces maîtres se sont mis à trois pour tourner en ridicule un pauvre diable d'érudit qui leur déplaisait, mais qui n'était pas sans mérite, Bentley; heureusement que, derrière Bentley, ils frappent fort justement sur le pédantisme et l'abus de l'érudition, ce dont on peut leur savoir gré.

Aucun des ouvrages sérieux du siècle de la reine Anne, l'âge classique de la littérature anglaise, ne contient autant de bonne critique que les burlesques *Mémoires de Martinus Scriblerus*, ni plus de traits d'esprit mordant. Les bizarreries et les absurdités du pédant, touchant l'éducation de son fils, sont tout à fait réjouissantes. Des idées justes et fines sont jetées au milieu des fantaisies les plus aventureuses; par exemple, le passage suivant, malgré son exagération grotesque, a pu donner l'idée de ce qu'on appelle, dans quelques écoles anglaises, *Leçons démonstratives* (*object lessons*) : « Le vieux gentleman s'appliqua à faire tout concourir au profit de l'instruction de son fils, même ses habits. Il inventa pour lui un habillement géographique complet, qui pût lui donner quelques notions de cette science, et aussi quelques renseignements sur le commerce des diverses nations. Son fils eut un chapeau français surmonté d'une plume d'autruche africaine, des chemises en toile de Hollande et des dentelles de Flandre, un habit de drap anglais doublé de soie indienne, des gants d'Italie et des chaussures en cuir de Cordoue. Il fut invité, chaque jour, à bien noter ces circonstances, et son père appelait cela « voyager dans sa » chambre. » Il ne lui donna jamais ni une figue ni une orange, sans l'obliger à lui rendre compte de quel pays ces fruits sont originaires. »

A un autre point de vue, comme satire particulière, l'ouvrage est une parodie du travail de Bentley sur Horace; et cette parodie, dit M. H. Rigault, est la critique la plus sensée des témérités de l'érudition.

MARTINUZZI (Georges), en latin **Martinusius**, cardinal et homme d'Etat, né en Croatie vers 1482, tué à Alvinez en 1551. Il était religieux dans un couvent près de Bude, lorsque, las des austérités du cloître et poussé par son esprit ambitieux, il s'attacha au roi de Hongrie Jean Zapoli, qu'il avait connu simple gentilhomme, le suivit en Pologne, lorsque ce prince se vit contraint de fuir devant les armes victorieuses de son rival, Ferdinand d'Autriche (1528), fut employé par lui dans plusieurs négociations importantes, contribua par son zèle, son intelligence et son activité à lui faire reprendre possession de son trône, fut nommé évêque de Grosswardein, et devint en 1540, après la mort de Zapoli, régent du royaume, tuteur de Jean-Sigismond, fils de ce prince, conjointement avec la reine Isabelle, mère du jeune roi et sœur de Sigismond II, roi de Pologne, sous la protection de Soliman, sultan des Turcs. A partir de ce moment, Martinuzzi montra un esprit de domination, une ambition, une duplicité, une avarice, qui le rendirent odieux et le conduisirent à sa perte. Isabelle ayant demandé compte au régent des immenses richesses qu'il avait acquises, celui-ci lui fit répondre qu'il s'expliquerait à ce sujet avec son pupille, lorsqu'il serait majeur. Il entra alors en négociation secrète avec Ferdinand d'Autriche, signa avec lui un traité par lequel il lui cédait la Transylvanie en échange de la principauté d'Oppeln, se fit donner l'archevêché de Grau et le chapeau de cardinal, força la reine Isabelle à s'enfuir à Karlsbourg, puis, désirant se débarrasser des impériaux qu'il avait appelés en Transylvanie, il entra en pourparlers avec la Porte et proposa à Soliman de chasser l'armée de Ferdinand de ce pays. A cette nouvelle, Ferdinand ordonna à son général Castaldo de le débarrasser de Martinuzzi, qui le trahissait après avoir trahi son roi. Trois officiers pénétrèrent alors dans le palais du cardinal régent et le poignardèrent. D'après Mailath, Martinuzzi était doué de facultés extraordinaires et joignait à une éloquence entraînante une grande connaissance des affaires. Les immenses trésors qu'on trouva chez lui prouvent qu'il n'était pas moins avide de richesses que de puissance. Quelques écrivains catholiques, notamment l'abbé Béchet, se sont efforcés de réhabiliter Martinuzzi et de le présenter à la postérité comme un grand ministre, comme une victime innocente et comme un martyr.

MARTIOBARBULE s. m. (mar-si-o-bar-bu-le — lat. *martiobarbulus*, même sens). Antiq. mil. Sorte de masse de plomb qui servait d'arme aux Romains. ‖ Nom donné aux soldats de deux légions d'Illyrie, qui se servaient de cette arme avec beaucoup d'adresse.

MARTIRANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre ultérieure IIe, district et à 15 kilom. N.-O de Nicastro, ch.-l. de mandement; 2,301 hab.

MARTIRANO (Coriolan), prélat, poëte dramatique et philologue italien, né à Cosenza (royaume de Naples) vers la fin du XVe siècle, mort en 1557. D'abord avocat, puis prêtre, il fut nommé par le pape Clément VII évêque de San-Marco, dans la Calabre, devint un des secrétaires de la première session du concile de Trente, puis se rendit en Espagne, où il mourut, à l'appel de l'empereur Charles-Quint, qui l'avait nommé secrétaire du conseil de Naples. On a de lui : *Epistolæ familiares* (Naples, 1556, in-8°) et un recueil choisi de ses œuvres, publié par son neveu, Marzio, sous ce titre : *Tragœdiæ VIII*, *Comœdiæ II*, *Odysseæ lib. XII*, *Batrachomyomachia et Argonautica* (Naples, 1556, in-8°). Les huit tragédies de Martirano ont pour titres : *Médée*, *Electre*, *Hippolyte*, les *Bacchantes*, les *Phéniciennes*, le *Cyclope*, *Prométhée* et *Jésus-Christ;* les deux comédies, *Phitus* et les *Nuées*. D'après Tiraboschi, ces pièces sont plutôt des traductions des anciens que des compositions originales, mais elles sont écrites avec une rare élégance de style.

MARTIRES (RIO DE LOS), rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans la partie méridionale de l'Etat de Californie. Elle prend sa source au versant occidental des monts de Californie, prolongement de la sierra Nevada, coule au S.-O. et se jette dans l'océan Pacifique, près de San-Luis-de-Rey, après un cours de 655 kilom.

MARTISIE s. f. (mar-ti-zî). Moll. Espèce du genre pholade.

MARTITE s. f. (mar-ti-te). Minér. Oxyde ferrique natif, du Puy-de-Dôme.

— **Encycl.** On trouve dans le Puy-de-Dôme un oxyde ferrique natif auquel on a donné le nom de *martite*. On rencontre le même corps à Tramont, dans le comté de Monroë, Etat de New-York, au Pérou et au Brésil. Cette substance se présente en cristaux réguliers souvent aplatis et ayant les faces de l'octaèdre striées parallèlement aux arêtes. Elle ne possède pas de clivage distinct. Sa dureté = 6; la densité de la variété du Brésil = 4,82; celle de la variété du Puy-de-Dôme = 4,85; celle de la variété de Monroë = 5,33; celle de la variété du Pérou = 3,80. Elle a un éclat submétallique. Sa couleur est noir de fer, quelquefois avec un reflet bronzé. Sa poussière est brune ou d'un pourpre brunâtre. Sa fracture est conchoïdale et non magnétique.

MARTIUS (Henri DE), naturaliste allemand, né à Radeberg (Saxe) en 1781, mort à Berlin en 1831. Il remplit à Moscou les fonctions de sous-inspecteur des musées impériaux, voyagea en Sibérie, en Ukraine, dans le Caucase (1811), puis pratiqua la médecine en Saxe et à Berlin (1828). Nous citerons parmi ses ouvrages : *Prodromus floræ mosquensis* (Moscou, 1812); *De lepra taurica* (Leipzig, 1817); le *Couvent d'Altenzelle* (Fribourg, 1820).

MARTIUS (Charles-Frédéric-Philippe DE), voyageur et naturaliste allemand, né à Erlangen (Bavière) en 1794. Il est le fils d'un pharmacien. Tout jeune, il étudia la chimie et les sciences naturelles, et, après s'être fait recevoir docteur en médecine à l'université de sa ville natale, il fit partie en cette qualité de l'expédition scientifique envoyée au Brésil de 1817 à 1820, par l'Autriche et la Bavière. Durant cette expédition, Martius s'occupa spécialement de botanique et d'ethnographie, ainsi que de la statistique et de la géographie des contrées qu'il visitait. De retour en Bavière, il fut nommé professeur de botanique et directeur du jardin des plantes de Munich. En 1842, il a reçu le brevet de secrétaire de la classe de mathématiques et de physique à l'Académie des sciences et il a été nommé président de la société de botanique de Ratisbonne. Depuis, il est devenu conseiller de la cour de Bavière. Les ouvrages de M. Martius sont nombreux, et presque tous ont rapport à son expédition au Brésil. Nous citerons parmi les plus importants : *Plantarum horti Erlangensis enumeratio* (Erlangen, 1814); *Flora cryptogamica Erlangensis* (Erlangen, 1817); *Voyages au Brésil* (Munich, 1824-1831), en collaboration avec Spix, un de ceux qui firent partie de l'expédition; *Nova genera et species plantarum* (Munich, 1824-1832); *Icones plantarum cryptogamicarum* (Munich, 1828-1834); *Flora Brasiliensis* (Stuttgard, 1829 et suiv.), en collaboration avec plusieurs savants; *Amœnitates botanicæ monacenses* (Francfort, 1829-1831); *Conspectus regni vegetabilis secundum characteres morpho-logicos* (Nuremberg, 1835); *Systema materiæ medicæ vegetabilis Brasiliensis* (Leipzig, 1843). Mais son ouvrage capital est son beau traité des palmiers, qui lui a coûté vingt-sept années de recherches et d'études et qui est intitulé *Genera et species palmarum* (Munich, 1823-1845, 3 vol. in-fol. avec 219 pl.); on y trouve décrites 582 espèces. Enfin on doit à cet éminent botaniste des dissertations et des mémoires publiés soit dans des recueils scientifiques tels que *Flora* et les *Mémoires de la Société botanique de Ratisbonne*, soit à part comme les suivants : les *Amaranthacées* (Bonn, 1825); *Sœmmeringia* (Munich, 1828); les *Plantes et les animaux de l'Amérique équatoriale* (Munich, 1831); les *Ertocaulées* (Bonn, 1833); *Erithroxylon* (Munich, 1840); la *Constitution, les maladies, l'art médical et les remèdes des Brésiliens* (Munich, 1843), etc. Enfin M. Martius a réuni un certain nombre de dissertations sous le titre de *Mémoires d'ethnographie et de philologie* (Munich, 1863-1866).

MARTIUS (Théodore-Guillaume-Chrétien DE), pharmacien allemand, frère du précédent, né vers la fin du XVIIIe siècle. Il dirigea, à partir de 1824, la pharmacie que possédait son père à Erlangen, et fut nommé, en 1848, professeur adjoint de pharmacie et de pharmacognosie à l'Ecole de médecine de cette ville. Nous citerons parmi les ouvrages de ce savant : *Eléments de pharmacognosie du règne végétal* (Erlangen, 1832); *Traité de zoologie pharmaceutique* (Stuttgard, 1838).

MARTIUSIE s. f. (mar-ti-u-zî). Bot. Genre de légumineuses du Brésil.

MARTOIRE s. m. (mar-toi-re — rad. *marteau*). Techn. Espèce de marteau à deux pannes, à l'usage des serruriers.

MARTONNE (Guillaume-François DE), archéologue français, né au Havre en 1791. Il fit ses études de droit, entra dans la magistrature au commencement de la seconde Restauration et fut nommé, en 1824, chef du bureau des grâces au ministère de la justice. En 1849, M. de Martonne a été mis à la retraite. Il s'est beaucoup occupé d'archéologie littéraire, et a publié de nombreux mémoires dans le *Recueil de la Société des antiquaires de France*, dont il fait partie, dans les *Annales des beaux-arts*, le *Gymnase littéraire*, l'*Echo du monde savant*, le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*, etc. M. de Martonne a édité plusieurs écrits du moyen âge, notamment le roman intitulé *Parise la duchesse* (1836, in-12), et il a fait paraître sous son nom *Jehan de Béthencourt, roi des îles Canaries* (1851, in-12).

MARTONNE (Louis-Georges-Alfred DE), littérateur et archéologue français, fils du précédent, né au Havre en 1820. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes, devint professeur d'histoire à Draguignan (1848-1849), et fut nommé, en 1854, archiviste de Loir-et-Cher. M. Alfred de Martonne a été rédacteur du *Journal de la Haute-Saône* et du *Journal de Saint-Quentin*; il a donné de nombreux articles au *Dictionnaire de la conversation*, au *Magasin pittoresque*, au *Musée des familles*, à l'*Athenæum*, etc.; enfin il a publié les ouvrages suivants : les *Etoiles* (1843-1844, in-8o), poëme; *Examen de l'Histoire de la littérature française de M. Nisard* (1848, in-18); *Isabelle d'Autriche* (1848); *Deux mots sur le crédit foncier* (1850); les *Offrandes*, recueil de sonnets (1851, in-12); *Du rôle de l'armée en Europe* (1852, in-8o); les *Fêtes du moyen âge* (1853, in-8o); *Palmyre Trompette* (1854, in-8o); la *Piété du moyen âge* (1855, in-8o); *Ysopet* (1858, in-8o), recueil de fables imitées de l'italien, du grec, de l'indien; *Notice historique sur l'abbaye de La Guiche, près de Blois* (1863); l'*Ancien pont de Blois et sa chapelle* (1863, in-8o); *Fagots et fagots* (1865, in-18); le *Dolmen de la Chapelle-Vendômoise* (1865, in-8o), etc.

MARTORANO, petite ville d'Italie, dans la Calabre ultérieure IIe; 2,000 hab. Evêché suffragant de Cozenza.

MARTORELL (Jean), écrivain catalan, né à Valence, mort vers 1460. Il s'est surtout fait connaître par la traduction en langue catalane ou limousine des trois premières parties de *Tirant le Blanc*, un des plus curieux romans chevaleresques du moyen âge. La quatrième partie de ce roman, traduite par Jean de Galbo, a été réunie aux trois premières, et le tout a été publié à Valence en 1490 (in-fol.). Les exemplaires de cette édition sont de la plus grande rareté. Martorell est le premier, dit Brunet, qui ait su s'exprimer dans l'idiome catalan avec grâce et naturel, en maniant une prose légère et simple.

MARTORELLI (Jacques), grammairien et antiquaire italien, né à Naples en 1699, mort en 1777. Il entra dans les ordres, s'adonna à l'enseignement de la littérature, des mathématiques et de l'hébreu au séminaire de sa ville natale, puis devint professeur de littérature grecque à l'université de la même ville. Martorelli, écrivain élégant, possédait de vastes connaissances en littérature ancienne, en histoire, en archéologie; mais il a employé souvent son érudition à soutenir des idées systématiques et des paradoxes. Ses principaux ouvrages sont : *De regia theca calamaria* (Naples, 1756, 2 vol. in-4o), où il fait l'histoire de l'écriture; *Delle antiche colonie venute in Napoli* (Naples, 1764-1778, 3 vol. in-8o), travail plein de savantes recherches.

MARTORY (SAINT-), bourg de France (Haute-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Saint-Gaudens, sur la Garonne, à l'origine du canal de Saint-Martory à Toulouse; pop. aggl., 976 hab. — pop. tot., 1,030 hab. Usine à foulon; mégisseries. Situé dans une position très-pittoresque et très-favorable au commerce, ce bourg est traversé par la Garonne, qui le divise en deux parties réunies par un pont, au delà duquel commence le canal de Saint-Martory à Toulouse. Les fortifications de Martory ont complétement disparu. La porte romane de l'église provient de l'abbaye de Bonnefont, dont les débris ont servi à la construction de la caserne de gendarmerie. Cette caserne est un des plus singuliers édifices modernes qu'on puisse voir. L'entrée est décorée de huit colonnes en pierre, et six colonnes de marbre, aux chapiteaux richement sculptés, supportent les arcades romanes du rez-de-chaussée. On remarque aussi à Saint-Martory un joli château du XVIe siècle, un arc de triomphe du XVIIIe et le beau viaduc du chemin de fer du Midi. De l'abbaye de Bonnefont, fondée au XIIe siècle, à 4 kilom. du bourg, il ne reste qu'une belle façade romane avec porche et rosaces.

MARTOS, autrefois *Tucci, Augusta Gemella*, ville d'Espagne, province et à 18 kilom. S.-O. de Jaen, chef-lieu de juridiction civile; 11,092 hab. Fabriques de chapeaux, poteries. Commerce considérable d'huile. On y remarque une belle église paroissiale, bâtie dans le XIIIe siècle. Cette ville, qui devint colonie romaine sous Auguste, fut enlevée aux Maures en 1225 par le roi Ferdinand III; celui-ci la donna à l'ordre de Calatrava, dont on voit encore l'ancien château.

MARTOS (Ivan-Petrovitch), sculpteur russe, né à Itchnico (Petite Russie) vers 1755, mort en 1835. Grâce à la protection de la grande-duchesse Marie Fédorowna, femme du grand-duc Paul (depuis Paul Ier), il alla étudier à Rome aux frais du gouvernement russe, devint, en 1794, professeur à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg et ne tarda pas à en être nommé membre, puis directeur. C'est jusqu'à ce jour le plus grand sculpteur que la Russie ait produit. Il a laissé un grand nombre d'œuvres remarquables, parmi lesquelles il faut citer : le groupe colossal en bronze du patriote *Minine* et de *Pozharsky*, à Moscou; le monument de Potemkin, à Cherson; celui de Lomonosow, à Arkhangel; la statue du duc de Richelieu, à Odessa; le monument de l'empereur Alexandre, à Taganrog, etc. Martos a été surnommé le **Canova** de la Russie, et si quelques critiques reconnaissent que ses œuvres sont inférieures à celles de l'artiste italien sous le rapport de l'élégance et du fini, ils prétendent en revanche qu'elles sont exemptes de ce maniérisme et de cette grâce étudiée qui étaient les défauts principaux de Canova. Les qualités qui caractérisent ses productions sont la noblesse de la conception, la vérité de l'expression, l'habile arrangement des draperies et une exécution à la fois hardie et soignée. On lui doit aussi d'excellents bas-reliefs. Une de ses œuvres les plus admirées dans ce genre, c'est le bas-relief qui décore le monument de la grande-duchesse Helena Paulowna, et qui représente l'*Hymen éteignant une torche*.

MARTRE s. f. (mar-tre). Mamm. V. MARTE.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille de l'arctie.

MARTRES, bourg et commune de France (Haute-Garonne), canton de Cazères, arrond. et à 40 kilom. S.-O. de Muret, sur le Palas; 1,871 hab. Fabrication de faïence; commerce de grains, bestiaux. L'église paroissiale, construction du XIVe siècle, est surmontée d'une tour carrée à sa base, octogone au sommet, et terminée par une flèche en pierre, de construction moderne. Dans l'intérieur se voit un beau sarcophage du VIe siècle, servant de cuve baptismale. Des boulevards modernes occupent l'emplacement des anciens murs d'enceinte. Martres est l'ancienne *Angonia*, cité romaine détruite dans le VIe siècle par les Vandales. On y voit une fontaine dans laquelle saint Vidian, patron du bourg, lava, dit-on, avant de mourir, les plaies que lui avaient faites ses bourreaux, et qui aurait conservé le don de guérir certaines infirmités.

On a trouvé dans les environs de Martres, sur les bords de la Garonne, des antiquités romaines d'une grande importance. Ces monuments, placés aujourd'hui dans le musée de Toulouse, appartenaient probablement, selon M. Dumège, à une riche villa antique ou à un temple de la ville de *Calagorris* des *Convenæ*, citée dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Voici les morceaux principaux qui composent cette curieuse collection. Ce sont d'abord des bas-reliefs relatifs à l'histoire d'Hercule : *Hercule vainqueur de Geryon; Hercule tuant l'Hydre; Eurysthée épouvanté à la vue du sanglier d'Erymanthe qu'Hercule lui apporte vivant; Hercule maître des pommes des Hespérides; Etables d'Augias;* les *Oiseaux stymphalides tués par Hercule; Combat d'Hercule et de l'amazone Hippolyte; Taureau de Crète ou de Marathon terrassé par Hercule.* Citons encore : une *Tête d'Ammon;* un *Buste d'Antonin le Pieux;* une *Tête d'Ariane;* un *Bacchus indien; Commode*, tête colossale; *Cybèle; Gallien; Géta jeune; Hygie; Isis; Jupiter et Minerve; Marc-Aurèle; Minerve; Deux satyres; Septime-Sévère; Trajan; Vénus*, etc.

MARTRES-DE-VEYRE (LES), bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), canton de Veyre-Monton, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Clermont-Ferrand, sur la rive gauche de l'Allier, à l'entrée d'une jolie vallée plantée d'une quantité considérable d'arbres fruitiers; pop. aggl., 1,776 hab. — pop. tot., 2,509 hab. Corderie de laine, commerce de vins. Trois sources d'eau minérale thermale, carbonatée, sodique, efficace contre les maladies du foie et la chlorose. Découverte d'antiquités romaines et d'un tombeau renfermant le corps d'une femme embaumée et vêtue de riches étoffes.

MARTY (Jean-Baptiste), acteur français, né en 1779, mort à Charenton-le-Pont en 1863. Avant de se faire acteur au théâtre de la Gaîté, Marty avait été quelque temps, en 1796, incorporé dans une légion commandée par Cuvelier, l'auteur de pantomimes. Ce dernier, qui l'avait pris pour son soldat, lui facilita l'entrée du Conservatoire; il y reçut les leçons de Monvel. Du zèle, beaucoup de rondeur dans les manières devaient, après ces commencements, porter Marty vers d'assez hautes destinées théâtrales. Il n'en fut rien, et au lieu de se vouer à la haute comédie et d'aborder les scènes de premier ordre, il se contenta de personnifier à la Gaîté la victime honnête qui apparaît calme et résignée avec une physionomie vénérable et des façons patriarcales dans les drames et mélodrames de l'endroit; de 1812 à 1845, sa vertu fut invariablement récompensée, chaque soir, entre onze heures et minuit; et cette récompense inévitable lui était bien due, si l'on s'en rapporte à une statistique spéciale qui constatait, dès 1823, 11,000 empoisonnements, avec variantes, subis à la scène par cet acteur héroïque. Aussi le désignait-on le plus ordinairement sous le nom du *vertueux monsieur Marty*. Cette réputation contribua sans doute à lui faire décerner l'écharpe municipale. En effet, après avoir été successivement régisseur, ensuite administrateur associé de Mme Bourguignon, puis de Dubois, et enfin codirecteur avec Guilbert de Pixérécourt, Marty, propriétaire d'une petite maison à Charenton-le-Pont, obtint bientôt les fonctions de maire de cette commune, lesquelles lui valurent la croix d'honneur le 10 décembre 1849, pendant que son fils (v. ci-après) entrait à la Bibliothèque de la rue de Richelieu. Puis un jour, il jeta son dévolu sur des rôles du répertoire de la Comédie-Française, mis momentanément par les bienfaits de la liberté à la disposition de tous les théâtres; mais, décidé quand même à rester vertueux, il choisit le *Fénelon* de Chénier, et les amateurs du boulevard le trouvèrent tout à fait de leur goût sous les traits du sensible archevêque de Cambrai. Après ce tribut payé à la tragédie, Marty, qui, en définitive, apportait à la scène des qualités sérieuses, sinon brillantes, se renferma dans ses fonctions municipales, et reçut en juillet 1850, à l'occasion du choléra, une médaille d'argent.

MARTY-LAVEAUX (Charles), littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1823. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il a été employé sous l'Empire aux travaux du *Catalogue* de la Bibliothèque nationale et est devenu, en 1868, secrétaire-trésorier de l'Ecole des chartes. M. Marty-Laveaux a donné, en 1847, une nouvelle édition du *Dictionnaire raisonné des difficultés de la langue française* de J.-C. Laveaux, son grand-père maternel, dont il a ajouté le nom au sien. Outre des articles fournis au *Moniteur*, à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, à l'*Ami de la religion*, etc., on lui doit : *Charenton au XVIIIe siècle* (1853, in-8o); *Essai sur la langue de La Fontaine* (1853, in-8o); *Lexique de la langue et du style de Corneille* (1861, in-8o), qui a obtenu, en 1858, le prix proposé par l'Académie française pour ce travail; *Lettre à l'auteur de Rabelais et à ses éditeurs* (1869, in-8o); *De l'enseignement de notre langue* (1872, in-12), livre dont nous avons rendu compte au mot LANGUE et qui est une sorte d'introduction à un *Cours historique de langue française*, devant comprendre la grammaire élémentaire, la grammaire historique, la prononciation, l'orthographe, la ponctuation, l'origine et la formation de la langue française, la langue française du XVIe au XIXe siècle, les principes d'étymologie, les noms de lieux et les noms de personnes, les dialectes et les patois, le langage populaire et proverbial, la langue des précieuses, le langage de la Révolution. M. Marty-Laveaux a donné aussi les *Œuvres complètes de La Fontaine* à la *Bibliothèque elzévirienne;* une excellente édition des *Œuvres de Pierre Corneille* (1862-1868, 14 vol. in-8o), dans la *Collection des grands écrivains de la France;* il a réédité *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour estre examinez par chacun de messieurs de l'Académie, avec des observations de Bossuet, Pellisson, etc.*, avec introduction et notes (1863, in-12); enfin, il a entrepris dans la jolie collection Lemerre une édition très-soignée de la *Pléiade française*, comprenant Ronsard, du Bellay, Remi Belleau, Jodelle, Baïf, Dorat et Pontus de Thiard, avec notes et glossaire, devant comprendre 15 vol. in-8o; et il a publié en même temps dans cette même collection une belle édition des *Œuvres complètes de Rabelais*, 5 vol. avec notes et glossaire (1869 et suiv.).

MARTYN (William), historien anglais, né à Exeter en 1562, mort en 1617. Il fut archiviste dans sa ville natale, et se fit connaître par un ouvrage intitulé *The history and lives of the kings of England from William the conqueror unto the end of the reign of king Henri VIII* (Londres, 1616, in-fol.).

MARTYN (John), médecin et botaniste anglais, né à Londres en 1699, mort à Chelsea en 1768. Tout en s'occupant de commerce, il s'adonna avec ardeur à l'étude des belles-lettres, puis de la botanique, fit de longues excursions dans les environs de Londres pour y étudier les plantes et les insectes, fonda, avec Dillenius et quelques autres savants, une société de botanique (1721), et devint, en 1724, membre de la Société royale de Londres. Des cours sur la botanique qu'il fit à Londres obtinrent un grand succès et lui valurent d'être désigné pour remplacer, comme professeur, Richard Bradley à l'université de Cambridge (1733). Il devint, en outre, directeur du jardin botanique de cette ville, apprit la médecine, qu'il pratiqua sans avoir pris le diplôme de docteur, et se démit de sa chaire, en 1761, en faveur de son fils Thomas. Travailleur infatigable, John Martyn prit part à presque toutes les grandes entreprises littéraires qui eurent lieu de son temps, et fut notamment un des principaux rédacteurs de la feuille satirique intitulée le *Journal de Grub-Street*. Son ami Houstow a donné, en son honneur, le nom de *martynia* à une plante de la famille des bignoniacées. On a de ce savant de nombreux ouvrages manuscrits et imprimés. Parmi ces derniers, nous citerons : *Tabulæ synopticæ plantarum officinalium* (Londres, 1726, in-fol.); *Historia plantarum rariorum, decades V* (Londres, 1728-1736, in-fol.), le plus remarquable ouvrage en ce genre qui eût encore paru en Angleterre; *Dissertations and critical remarks upon the* Æneid *of Virgil* (Londres, 1770), etc. On lui doit aussi plusieurs traductions, dont les plus remarquables sont celles des *Géorgiques* de Virgile (1741, in-4o) et des *Bucoliques* (1749). Ces deux traductions accompagnées de notes nombreuses et instructives, qui ont puissamment contribué à l'intelligence du texte sous le rapport de l'agriculture et de la botanique, sont le travail qui a le plus contribué à la réputation de Martyn.

MARTYN *(Thomas), naturaliste* anglais, fils du *précédent, né* à Chelsea en 1735, mort en 1825. Son père lui transmit, en 1761, la chaire de botanique qu'il occupait à Cambridge. *Thomas suivit en même temps la carrière pastorale, obtint plusieurs bénéfices ecclésiasti*ques, parcourut, en 1778, la France, l'Italie et la Suisse, *devint secrétaire honoraire* de la Société pour l'encouragement et l'amélioration de l'architecture navale et fut appelé à faire partie de la Société royale de Londres. Thomas Martyn a laissé sur la botanique, l'entomologie et la conchyliologie des ouvrages estimés, dont quelques-uns ont été traduits en français. Nous citerons de lui : le *Connaisseur anglais* (1763, 2 vol. in-12); les *Antiquités d'Herculanum* (1773), trad. de l'italien; *Eléments d'histoire naturelle* (1775, in-8o); le *Conchyliologiste universel* (Londres, 1782), ouvrage orné de belles planches coloriées et publié en anglais et en français; *Exposé succinct d'un établissement particulier formé pour instruire la jeunesse dans l'art d'expliquer et de peindre des sujets d'histoire naturelle* (Londres, 1789), en anglais et en français; *Flora rustica* (Londres, 1792-1794, 4 vol. in-4o); l'*Entomologiste anglais* (Londres, 1792, in-4o), en anglais et en français; le *Langage de la botanique* ou *Dictionnaire des termes de cette science* (Londres, 1793), etc.

MARTYN (Henry), théologien et orientaliste anglais, né à Truro (Cornouailles) en 1781, mort à Tokat (Asie Mineure) en 1812. Elève de l'université de Cambridge, il entra dans les ordres en 1803, et entreprit une nouvelle traduction persane du Nouveau Testament, sur l'invitation des sociétés bibliques de l'Angleterre. A cette époque, il résidait au Bengale, et composait également des traités religieux destinés à l'avancement spirituel des néophytes. En 1811, il se rendit à Chivaz pour mener son entreprise à bonne fin; mais les fatigues et le climat affaiblirent rapidement sa santé. Il dut reprendre le chemin de l'Angleterre par la voie de Constantinople, et il mourut à Tokat. On a de lui : *Novum Testamentum Jesu-Christi e græco in persicam linguam in urbe Schiras, nunc vero cura et sumptibus Soc. bibl. Ruthenicæ typis datum* (Saint-Pétersbourg, 1815, in-4o); le *Nouveau Testament de Jésus-Christ, traduit de l'original grec en indoustani* (1808; Calcutta, 1815, in-8o). On a aussi de Martyn des *Mémoires* posthumes, écrits en anglais et publiés à Londres (1821, in-12).

MARTYNIACÉES s. f. pl. (mar-ti-ni-a-sé — rad. *martynie*). Bot. Section établie par M. Link parmi les personnées, et correspondant à la famille des pédalinées.

MARTYNIE s. f. (mar-ti-nî — du nom du botan. angl. *Martyn*). Bot. Genre d'herbes, de la famille des pédalinées, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *martynies* sont des plantes à feuilles opposées, plus rarement alternes, à fleurs groupées en épis axillaires ou terminaux; le fruit est une capsule presque ligneuse, bivalve, ovoïde, renflée, terminée par une longue et forte pointe arquée, en forme de corne, enroulée au sommet; quand les deux valves sont séparées, cette corne est double; de là les noms vulgaires de cornaret ou cornard. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. Leur stigmate présente deux lames écartées; si l'on introduit un peu de pollen entre ces deux lames, elles se rapprochent aussitôt. La racine de la *martynie* annuelle est blanche, grosse, charnue, un peu rameuse et d'une saveur douce; les habitants de Carthagène la mangent dépouillée de son écorce et cuite avec le bœuf, ou bien confite au sucre, en guise de dessert.

MARTYNOWSKI (Jérôme), mathématicien polonais, né dans la Lithuanie en 1807, mort en 1861. Il était étudiant en médecine à Vilna lorsque éclata la révolution du 29 novembre 1830. Il s'engagea alors dans l'armée polonaise, assista aux principales batailles de l'année 1831, et, après la prise de Varsovie, se réfugia en France, puis passa de là en

Belgique, où, après avoir enseigné pendant plusieurs années les mathématiques au collége de Liége, il devint professeur de calcul intégral et différentiel à l'école des arts et métiers de la même ville. Parmi ses ouvrages, qui ont tous paru en français, nous citerons : *De la résolution des équations numériques; Transformations de l'équation du deuxième degré à deux variables; De la construction des normales dans les courbes du deuxième degré*, etc.

MARTYNS (Harry), sculpteur américain, né en 1811, mort en 1873. On cite parmi ses œuvres : un bas-relief, la *Mort de Sardanapale;* une statue, *Amphion*, et une *Espérance* en marbre polychromique. Cet artiste, très-apprécié, était aveugle depuis plusieurs années lorsqu'il mourut.

MARTYR, YRE s. (mar-tir, i-re — mot lat. formé du grec *martus* ou *martur*, témoin, le martyr étant celui qui rend témoignage de sa foi au prix de son sang. Le grec *martur* se rattache à la racine sanscrite *smar*, se souvenir. Le *s* initial a disparu). Hist. relig. Celui, celle qui a souffert la mort pour attester la vérité de sa foi religieuse : *Un* MARTYR *de la foi. Le* MARTYR *n'est pas tenu d'être insensible, mais de surmonter la sensibilité.* (St-Marc-Gir.) *L'abnégation du guerrier est une croix plus lourde que celle du* MARTYR. (A. de Vigny.) *La pierre de touche d'une religion, après ses femmes, ce sont ses* MARTYRS. (Renan.) ‖ *Martyr désigné*, Celui qui devait souffrir le martyre. ‖ *Martyr consommé*, Celui qui était mort pour sa foi. ‖ *Ere des martyrs*, Celle qui commence à l'avénement de Dioclétien.

— Liturg. *Commun des martyrs*, Office qu'on récite pour tous les martyrs qui n'ont pas un office propre.

— Fam. *Commun des martyrs*, Etat, condition d'une personne qui ne se distingue en rien des personnes du même état, de la même condition : *Il est du* COMMUN DES MARTYRS.

— Par ext. Personne qui a souffert la mort ou des tourments pour une cause sainte, noble, élevée; pour la défense d'une opinion politique ou d'une doctrine quelconque : *Aucune vérité ne s'établit sans* MARTYRS. (P.-L. Courier.) *Le nom de* MARTYR *ne se donne qu'à celui qui meurt dans sa foi pour l'avenir.* (Ballanche.) *Transformer les vaincus en coupables, c'est, le plus souvent, les transformer en* MARTYRS. (E. de Gir.) *Il faut que toute initiation ait ses* MARTYRS. (G. Sand.) *Tous les partis ont leurs* MARTYRS. (Prévost-Paradol.)

— Par exagér. Personne qui souffre beaucoup : *Il est* MARTYR *de la goutte.* (Acad.)

— *Martyr de*, Celui qui supporte de grands maux, par l'effet de : *Il est le* MARTYR DE *son ambition*, DE *ses opinions. Il y a des* MARTYRS DE *vanité aussi bien que* DE *piété.* (Nicole.)

Le crime a ses héros, l'erreur a *ses martyrs.*
VOLTAIRE.

Si, par malheur, ma femme était jolie,
Je serais le *martyr* de sa coquetterie.
GRESSET.

— Fam. *Etre du commun des martyrs*, Ne pas se distinguer du commun des hommes, n'avoir aucune qualité saillante.

— Adjectiv. : *Un peuple* MARTYR. *Des nations* MARTYRES.

— **Encycl.** A l'origine du christianisme, on désignait sous le nom de *martyrs* (témoins) ceux qui prêchaient la parole de Jésus. La persécution fit donner à ce mot le sens qu'il a actuellement; on réserva le titre de *martyrs* à ceux qui scellaient de leur sang leur foi religieuse. Les récits atroces qu'on fait de ces persécutions sont difficiles à comprendre de la part des Romains, dont la religion était avant tout tolérante. Tous les peuples vaincus avaient le droit de transporter leurs dieux à Rome. Le grand principe du sénat et du peuple romain était que les dieux seuls doivent se charger de venger les offenses faites aux dieux. Le génie essentiellement pratique des Romains avait compris qu'il serait impossible de maintenir sous le joug les peuples vaincus si leur religion n'était pas respectée. Cette tolérance était d'autant plus facile à Rome, que les croyances y étaient nulles. Cicéron dit, en parlant des enfers : *Non est anus tam excors quæ credat*, « Il n'y a pas même de vieille assez sotte pour y croire. » Juvénal écrit : *Nec pueri credunt*, « Les enfants n'y croient pas. » Pourquoi donc les chrétiens furent-ils persécutés, tandis qu'on tolérait parfaitement les juifs et qu'on adoptait même les cultes de l'univers entier? Il importe de remarquer que ces persécutions ne furent pas immédiates. Il est même un fait attesté par Suétone, et qui nous paraît fort singulier, c'est que les premières persécutions religieuses exercées par les Romains eurent lieu dans l'intérêt même de la tolérance, et en faveur des chrétiens, sur leur demande. Sous le règne de Claude, les juifs ayant exercé des tracasseries violentes contre les chrétiens, ceux-ci demandèrent et obtinrent l'expulsion de leurs adversaires. Sous Néron même, qui est compté, à tort probablement, au nombre des persécuteurs du christianisme, Philon nous apprend que les chrétiens avaient le titre de citoyens romains et qu'ils prenaient part aux distributions de blé. Voici sans doute comment s'expliquent les persécutions contre les chrétiens. Le christianisme n'était pas une religion purement dogmatique; c'était une doctrine sociale et politique. La parole du Christ appelait les esclaves à la liberté, et créait ainsi, entre l'antique société romaine et la nouvelle, un antagonisme absolu qui, tôt ou tard, devait faire couler du sang. Néanmoins, la persécution tarda longtemps et ne fut pas aussi violente qu'on l'a dit. Tertullien, dans son *Apologétique*, avoue qu'on regardait les chrétiens comme des factieux. Domitien fut le premier qui sévit; il se borna à exiler quelques chrétiens pendant un an. Lactance reconnaît même que, depuis Domitien jusqu'à Decius, l'Eglise fut tranquille et florissante. Le zèle excessif de certains enthousiastes explique parfaitement les sévérités des empereurs. Polyeucte alla dans le temple, brisa les statues des faux dieux, et insulta les sacrificateurs qui rendaient aux dieux des actions de grâces pour la victoire de l'empereur. Le nombre des *martyrs* a d'ailleurs été exagéré ; Origène, dans sa *Réfutation de Celse*, déclare qu'il y a eu peu de *martyrs*, de loin en loin, et qu'il est facile de les compter. Peut-être cette exagération du nombre des *martyrs* doit-elle être attribuée à une erreur sur le vrai sens de ce mot. Certes, il est impossible de nier que des persécutions n'aient été exercées contre les chrétiens; mais il faut bien reconnaître aussi qu'on a exagéré comme à plaisir le nombre des *martyrs*, celui des persécuteurs eux-mêmes, et surtout l'atrocité des supplices. On est même allé jusqu'à ranger au nombre des bourreaux des empereurs comme Titus et Marc-Aurèle, dont les vertus mériteraient de servir de modèle à des princes qui s'honorent du nom de chrétiens. Nous sommes les ennemis irréconciliables de l'intolérance et de la persécution, nous sommes les admirateurs sincères de ceux qui versent leur sang pour leurs opinions religieuses ou autres; mais nous sommes plus encore les amis de la justice et de la vérité. Il ne faut calomnier personne, pas même Néron. On ne doit donc accepter qu'avec une extrême réserve les traditions ecclésiastiques sur les *martyrs*.

S'il fallait en croire les récits plus ou moins légendaires des martyrologes, Symphorose et Gorgonille auraient été attachées à la croix par les cheveux, Gorgonius et Dorothée par le cou. D'autres étaient pendus par un pied, par les poignets. On en écartela quelques-uns en les liant à de jeunes arbres recourbés qu'on laissait ensuite se redresser subitement. Beaucoup subissaient le tourment du chevalet, après lequel on les brûlait avec des torches. Saint Victor fut broyé sous une meule de moulin. Plusieurs eurent les pieds étirés jusqu'à rupture de la colonne vertébrale et des intestins. Thermilla fut étendue sur des charbons ardents à plat ventre, tandis qu'on la frappait à grands coups de bâton. Dans les cimetières des premiers chrétiens, on a retrouvé des crocs, des griffes, des peignes de fer, des fouets composés de chaînes terminées par des boules de plomb. Ils sont conservés au musée du Vatican. Saint Basile fut écorché de manière que la peau enlevée figurât sept larges bandes rouges sur son corps. Les *martyrs* furent mutilés, tranchés, percés de toutes les façons. On en suspendit plusieurs la tête en bas au-dessus d'un feu. Souvent on enfonçait les jambes du patient, jusqu'aux genoux, dans une fosse, et on l'attachait à un poteau entouré de fagots. Le gril de saint Laurent est resté fameux. On en jetait d'autres dans l'huile bouillante, dans la poix en fusion, dans la chaux vive. On versa du plomb fondu dans la bouche de saint Boniface. Plusieurs furent transpercés de pieux enflammés, de clous et de lames de fer rougies. La mort par la dent des bêtes féroces fut une des plus fréquentes. Saint Jacques le Mineur fut précipité du haut de la plate-forme d'un temple. Les Juifs lapidèrent saint Etienne. Il y eut des *martyrs* qu'on enferma dans des sacs avec des animaux venimeux.

Martyrs (HISTOIRE DES) *persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile depuis le temps des apôtres jusques à présent* (Genève, 1570, in-fol.), par Jean Crespin. Ce grand ouvrage, qui est un des plus précieux monuments de l'histoire religieuse du XVIe siècle, avait paru pour la première fois sous la forme d'un tout petit recueil, le *Livre des martyrs depuis Jean Hus jusqu'en* 1554 (Genève, 1554, in-8°). Réimprimé en 1555 et 1556, sous ce titre : *Recueil de plusieurs personnes qui ont enduré constamment la mort pour le nom du Seigneur depuis Viclef jusqu'à cette présente année;* il fut traduit en latin par Claude Baduel, sous le titre de *Acta martyrum*, et n'arriva qu'en 1570 à la forme définitive que nous avons indiquée en tête cet article. Après la mort de Crespin, le livre fut continué par Simon Goulart. Le livre de Crespin et de Goulart, qui suit la persécution en Espagne, en Italie, en France, en Angleterre, et jusqu'au Brésil, n'est pas, à proprement parler, une histoire du protestantisme, mais bien plutôt un martyrologe protestant. L'esprit de secte, inévitable dans un pareil travail, dépare malheureusement ce bel ouvrage.

Martyrs (LES) ou le **Triomphe de la religion chrétienne,** épopée en prose, par Chateaubriand (Paris, 1809, 2 vol. in-8°). Chateaubriand attribuait à ce livre une importance capitale. Il avait, comme on sait, écrit le *Génie du Christianisme* pour soutenir une thèse dont la nouveauté fit en grande partie le succès : la supériorité *littéraire et artistique* du christianisme sur le paganisme, thèse à la fois légère et hasardée. Après en avoir donné une démonstration théorique en 5 volumes in-8°, Chateaubriand voulut en donner une démonstration pratique, en mettant dans une épopée les conceptions païennes en face de l'idée chrétienne. Sans entrer dès à présent dans l'appréciation du résultat obtenu, nous pouvons déclarer que l'idée était radicalement fausse. Si un artiste, voulant prouver la supériorité de la statuaire sur la peinture, exécutait dans ce but une statue et un tableau qu'il s'attacherait ensuite à comparer, on l'accuserait avec justice d'avoir créé lui-même les pièces du procès au lieu de se borner à les rassembler. Chateaubriand avait un moyen, mais difficile, de justifier ses préférences : c'était d'écrire une épopée chrétienne supérieure à l'*Iliade.*

Mais ne donnons pas trop d'importance à la valeur des *Martyrs* comme argument, et étudions-les plutôt en eux-mêmes. Peu nous importe, après tout, que ce poëme ne prouve rien, car nous sommes de ceux qui pensent qu'un poëme n'est appelé à rien prouver, mais seulement à intéresser, à toucher, à élever l'âme, ce qui suffit bien, en vérité, pour dédommager le lecteur à qui l'auteur aurait promis une thèse théologico-historique et qui se trouverait déçu en ce point.

Chateaubriand, avons-nous dit, attachait un grand prix à ce livre; il le médita longtemps avant de l'exécuter, et pour l'écrire il n'hésita pas à entreprendre ce grand voyage d'Orient qui nous a valu, outre les *Martyrs*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem.* Il étudia avec un soin scrupuleux les lieux qu'il voulait décrire, le théâtre des événements qu'il voulait raconter ; il parcourut avec une égale émotion le berceau de cette civilisation grecque qu'il était si bien fait pour comprendre et admirer, et celui de cette civilisation chrétienne qu'il avait résolu d'exalter au-dessus de toute autre. Quand il crut avoir fait assez ample moisson d'impressions, de notes, de documents, il revint en Europe, rentra à Paris, s'y isola complétement de la politique et écrivit les *Martyrs.* En voici le plan, qui est d'une grande simplicité :

Cymodocée, fille de Démodocus, dernier descendant des Homérides et prêtre d'Homère, en Messénie, aime le chrétien Eudore, fils de Sosthènès, et en est aimée. Pour l'épouser, elle veut embrasser le christianisme et Démodocus consent à cette union pour soustraire sa fille aux poursuites d'Hiéroclès, proconsul d'Achaïe et favori de Galérius. Démodocus et sa fille se retirent à Lacédémone ; Eudore les suit, afin d'y recevoir au pied des autels la foi de Cymodocée. Mais à peine la cérémonie des fiançailles est-elle accomplie que des soldats envoyés par Hiéroclès se présentent pour s'emparer de la jeune fiancée ; ils sont repoussés par Eudore, qui est appelé ensuite à Rome pour rendre compte de sa conduite à Dioclétien, tandis que Cymodocée s'embarque pour Jérusalem. Eudore plaide devant le tribunal de l'empereur la cause des chrétiens, accusés par Hiéroclès, et ce débat est suivi de la publication de l'édit qui ordonne la dixième persécution, la dernière, mais la plus sanglante de toutes. Bientôt Dioclétien abdique, Galérius devient tout-puissant, et Eudore est jeté dans les fers. Cependant Cymodocée, après avoir reçu, de la main de Jérôme, le baptême dans les eaux du Jourdain, veut revenir en Grèce; une tempête la fait aborder en Italie. Arrêtée par les ordres d'Hiéroclès, elle est conduite à Rome, puis renfermée dans une prison comme chrétienne. Enfin, les deux époux, condamnés à être dévorés par les bêtes, se retrouvent dans le cirque pour mourir et reçoivent ensemble la palme du martyre.

Le sujet était bien choisi pour mettre en présence les deux civilisations qu'il s'agissait de comparer ; mais peut-être l'auteur n'a-t-il compris ni l'une ni l'autre. Le paganisme de Démodocus est d'une simplicité antique, d'une poésie douce et noble qui n'a aucun rapport avec la décadence raffinée où l'ancien culte des dieux était parvenu au temps de Dioclétien. Le christianisme d'Eudore, de son côté, n'a rien du caractère grossier qui distingue les premiers temps de l'Eglise ; on n'y voit pas surtout cette indécision du dogme, cette forme flottante de la liturgie et de la discipline qui frappent dans les œuvres des plus anciens Pères. Il est vrai que ce christianisme imparfait eût mal servi la thèse de l'écrivain. Quant au merveilleux chrétien, tel que l'a conçu l'auteur, il est, comme celui du Tasse, comme celui de Milton, comme celui de Dante lui-même, essentiellement faux et froid, et en même temps matériel et à peine orthodoxe. Quoi qu'on fasse, le mysticisme métaphysique de la nouvelle foi sera difficile à traduire en vers ou en prose poétique ; ce n'est pas, bien entendu, un reproche que nous avons l'intention de lui adresser.

Cette fausseté de la donnée jette une froideur générale sur tout le poëme; Eudore et Cymodocée elle-même n'ont pas l'intérêt touchant qu'aurait pu, sans ses préoccupations doctrinales, leur donner l'auteur d'*Atala.* Lasthénès et Démodocus sont deux figures de vieillards absolument nulles. Si parfois l'auteur arrive à l'émotion vraie et poignante, c'est presque toujours en dehors des données nécessaires de son sujet, par exemple dans l'admirable et immortel épisode de Velléda. Velléda, ce personnage purement accessoire, reste la figure la plus nette, la plus forte, la mieux sentie et la mieux rendue de l'œuvre tout entière. Il faut en dire presque autant de ces chefs des Francs, autres personnages épisodiques qui ont, dit-on, révélé la vocation d'un grand historien, Augustin Thierry. Nous ne croyons pas, en effet, qu'avant Chateaubriand personne eût compris si fortement et rendu avec tant d'énergie le caractère de ces hordes sauvages se ruant sur le monde gallo-romain. Les descriptions, trop multipliées peut-être, sont presque toujours admirables de poésie et de vérité. Décrire est un talent tout chrétien d'après le poëte ; le paradoxe est singulier, mais en tout cas la description est le triomphe de Chateaubriand, et personne avant lui n'avait atteint cette vivacité d'allure, cette grâce du détail, cette majesté de l'ensemble.

Le style des *Martyrs* est admirable lorsque l'auteur ne tombe pas dans cette fausse imitation du style biblique et surtout du style grec, qu'il semble avoir empruntée aux traductions des deux derniers siècles. Ne comprend pas Homère qui veut; nos pères ne l'avaient nullement compris, et cette prodigieuse simplicité d'expression qui le distingue et que nos romantiques n'oseraient imiter que de loin, les Dacier et les Bitaubé s'appliquaient à la voiler sous une pompe et une recherche de style qui ne conviendraient pas même à une traduction de Virgile. Chateaubriand a malheureusement suivi cette tradition, et c'est là une des grandes causes de la froideur de son poëme.

Avec tant de qualités de premier ordre et de si graves défauts, ayant de plus le tort impardonnable d'être une œuvre de polémique, le poëme des *Martyrs* devait être diversement jugé. La critique, au début, fut si amère, que l'auteur découragé aurait douté de son œuvre sans l'approbation enthousiaste de Fontanes, un de ses plus chauds admirateurs. Sainte-Beuve, qu'il faut toujours citer en matière de critique, s'est écrié : « Peut-on rien voir de plus beau que le tableau d'une famille grecque et d'une famille chrétienne (Ier et IIe livres), rien de plus caractérisé que la peinture des Francs et de leur victoire sur les Gaulois et les Romains (VIe livre), de plus terrible que la tempête du XVIIIe livre, de plus gracieux que Cymodocée, de plus passionné que l'épisode de Velléda, cette sœur de la Didon de Virgile, de plus exact, de plus frappant et de plus grandiose que la description d'Athènes, de Naples, de Rome et de Jérusalem?... »

Nous trouvons quelque chose d'excessif dans cette façon de louer l'œuvre de Chateaubriand ; nous en dirons autant du blâme trop sévère que d'autres ont formulé. « A ne le considérer que sous le rapport de l'art, disait Hoffmann dans les *Débats*, l'ouvrage est froid et d'un intérêt très-médiocre. Les Cyrille, les Jérôme, Augustin, Dorothée, Paul l'ermite, Antoine, Porphyre, Jamblique sont des figures de plâtre, sans mouvement et sans chaleur ; Dioclétien, prince sans volonté, sans énergie, est un fort triste personnage ; c'est bien le *cereus in vitium flecti*, et l'homme le moins propre à figurer dans un poëme ; Galère et Hiéroclès sont dégoûtants ; Lasthénès est un honnête homme assez ennuyeux ; Eudore, un peu pédant ; Cymodocée serait assez gentille si elle n'était pas tour à tour trop ignorante et trop savante ; mais rien n'approche de la pauvreté, de la nullité du papa Démodocus : c'est un homme sans physionomie, sans caractère, un véritable père Anchise, que le lecteur, à l'exemple d'Enée, porte sans cesse sur ses épaules. Le style de cet ouvrage produit deux sensations bien différentes : partout où l'auteur est simple, il offre des morceaux du plus grand mérite ; des pages, des livres entiers sont écrits avec une rare élégance ; les descriptions même, qui par leur multitude fatiguent et rebutent le lecteur, sont pour la plupart extrêmement agréables, à ne les considérer qu'isolément ; mais partout où l'auteur se livre à la fougue de son imagination, son style devient, comme ses idées, affecté, bizarre, extravagant et quelquefois ridicule ; il semble avoir fait la gageure de ne rien dire comme un autre et de faire entrer de force dans la langue française les idées, les métaphores et les tournures hébraïques, grecques et romaines. Enfin, ce roman, tel qu'il est, mérite d'être conservé comme un modèle à fuir et d'être montré aux jeunes littérateurs comme un exemple des folies dont les grands talents sont capables lorsque leur imagination n'est pas guidée par le bon goût et par le bon sens. »

Vérité dans quelques détails, exagération du blâme dans l'ensemble, excessive légèreté du ton dans la forme, voilà ce que nous noterons dans ce morceau critique, d'ailleurs remarquable à bien des égards. En dépit des détracteurs et n'en déplaise aux admirateurs outrés, Chateaubriand, en écrivant l'épopée des *Martyrs*, a produit, sous un plan faux, une œuvre de premier ordre. Quelque parti pris que l'on ait conçu d'en relever les fautes malheureusement trop évidentes, il faut bien reconnaître que l'auteur, dont la valeur littéraire n'est pas à prouver, n'a rien écrit qui lui fasse plus d'honneur ; quand on voudra dans la suite des temps désigner Chateaubriand par son œuvre capitale, on ne pourra que dire, comme on dit déjà : l'auteur des *Martyrs.*

Comme la plupart des autres œuvres de Chateaubriand, les *Martyrs* ont eu un nombre incalculable d'éditions et ont été traduits dans toutes les langues.

Martyrs de la libre pensée (LES), par M. Jules Barni (Genève, 1862). Sous ce titre heureux, M. Barni a publié un volume très-intéressant qui n'était que le résumé d'une série de cours publics donnés dans la salle du grand conseil à Genève. L'auteur y passe en revue les hommes les plus célèbres qui, dans l'antiquité et dans les temps modernes, ont péri, non pour une foi religieuse, mais pour leurs opinions philosophiques. Cette glorieuse liste des martyrs de la libre pensée commence naturellement à Socrate, dont la vie et la mort font le sujet d'une esquisse très-savante. Puis viennent les stoïciens sous l'empire, et l'on ne peut voir passer sans une admiration émue ces nobles figures des Caton, des Thraséas, des Helvidius, des Arria et toute cette secte héroïque qui console le monde des hontes du césarisme. La leçon suivante nous transporte à Alexandrie et nous fait assister à l'épouvantable scène de cruauté fanatique où la belle et touchante Hypatie fut égorgée, sinon à l'instigation, du moins avec la connivence du clergé chrétien.

Dans le moyen âge, nous allons retrouver presque à chaque page ces hideux tableaux de persécutions, de tortures, de massacres sous prétexte de religion. Arrêtons-nous, du moins, devant un des plus célèbres martyrs de l'hérésie, Abailard, malheureux et courageux adversaire du fanatisme incarné dans saint Bernard. Pendant la Renaissance, au temps même de la Réforme, les martyrs de la raison deviennent plus nombreux ou du moins sont plus connus; Ramus, Michel Servet, Jordano Bruno, Campanella, Vanini et Galilée fournissent chacun le sujet d'une vive et attachante étude, faite d'après les documents les plus sûrs et les plus complets. La sympathie de l'historien ne se dissimule pas assurément, mais son impartialité reste évidente. Comme il s'adresse particulièrement aux Genevois, il insiste sur les victimes de Calvin, sur Michel Servet, dont le seul supplice, dit Gibbon, doit scandaliser plus profondément que les hécatombes humaines immolées dans les auto-da-fé de l'Espagne et du Portugal.

A mesure qu'on approche de notre temps, la liberté de penser fait mieux reconnaître ses droits; elle a pourtant ses martyrs jusque dans le XVIIIe siècle, et quand ce n'est plus la religion, c'est le despotisme qui la proscrit et la persécute; aussi les deux derniers chapitres du livre de M. Barni sont-ils consacrés à Jean-Jacques Rousseau et à Mme de Staël, deux sujets qui offraient à un auditoire suisse un intérêt tout spécial. Le dernier est surtout piquant par de curieuses citations de la correspondance de Napoléon, où l'on voit avec quelle minutie tracassière et haineuse le prince corse persécutait en France et hors de France « cette étrangère intrigante. »

L'auteur rappelle à cette occasion un fait authentique et attesté par une inscription gravée sur la façade d'une maison de Nuremberg : un libraire de cette ville, Palm, ayant publié une brochure contre la domination française et refusant d'en dénoncer l'auteur, fut, en 1806, par ordre de Napoléon, fusillé sans jugement.

De cette longue et triste revue, l'auteur tire deux conclusions : la première, que tous ceux qui ont tenté d'introduire dans la pensée et dans l'enseignement la liberté qui en est l'âme ont dû payer de leur vie, de leur repos ou de leurs biens ce généreux effort; la seconde, que toutes ces persécutions si souvent sanglantes n'ont jamais pu empêcher la vérité et le droit de se faire jour, et n'ont servi qu'à en assurer le triomphe. Il n'y a qu'une conséquence pratique à tirer de ce double fait, c'est qu'il est de notre devoir de continuer l'œuvre d'émancipation, en la fécondant, quand il le faut, par le dévouement et le sacrifice personnel. Les héros qui composent ce martyrologe de la philosophie, ces *Acta Sanctorum* de la libre raison ne sont pas seulement de beaux types à contempler, mais de beaux modèles à imiter. C'est le dernier vœu de l'auteur. Son livre est écrit avec chaleur, sans affectation d'érudition pédantesque, sans étalage et sans ostentation déclamatoire, avec ce caractère particulier de naturel, d'honnête et de persuasif qui accompagne toujours les fortes convictions.

Martyr calviniste (LE), roman par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

Martyrs (LES), tragédie suédoise, par Stagnelius (1820). L'auteur n'a imité ni les *Martyrs* de Chateaubriand ni le *Polyeucte* de Corneille; mais il s'est quelquefois rencontré avec les auteurs français. La scène se passe à Carthage. Tout le drame est dans la lutte des sentiments de famille contre les devoirs de la foi chrétienne. Le chevalier romain Albanus est païen; sa fille Perpetua est secrètement chrétienne. Emilia, mère de la néophyte, soupçonne cette conversion; elle veut rappeler son enfant au culte des dieux paternels. Septime-Sévère ayant donné l'ordre de la persécution, le proconsul Hilarianus, ami de la famille d'Albanus, fait exécuter l'édit impérial. Perpetua et Felicitas, son amie, sont surprises dans l'assemblée des chrétiens. Supplications d'Albanus, instances du proconsul lui-même; résolution inébranlable de Perpetua; désespoir du père, qui veut sauver sa fille, et que les gardes percent de coups sous les yeux d'Emilia éplorée. Les chrétiens sont condamnés au supplice. Perpetua joue le rôle de Polyeucte, Albanus celui de Pauline. Au dernier acte, après le martyre, Albanus et Hilarianus n'embrassent pas la foi nouvelle, mais elle a déjà pénétré dans leur cœur. Cette tragédie est écrite sur un ton lyrique; elle respire un sentiment idéaliste, le calme, l'apaisement, la fraîcheur; mais il n'y faut pas chercher le pressant dialogue de Corneille. L'auteur s'y est permis trop de comparaisons mythologiques.

« Aucun drame français, dit M. Ed. Thierry, ne ressemble à celui du poëte suédois. *Polyeucte* n'en donne pas l'idée. La tragédie de Corneille est trop savante, trop vigoureuse et trop héroïque. *Esther* même est trop humaine. Les personnages de Stagnelius ont la douceur inaltérable et la divine sérénité des figures d'Angelo de Fiesole. Tout son drame est dans une sorte de lumière blanche. Perpetua et Felicitas, les deux martyres chrétiennes, Hilarianus, le proconsul de Libye, Albanus, le père de Perpetua, Emilia, sa mère, Flavius, son fils enfant, participent à cette lumière, qui est leur vie et leur parole. Ce ne sont plus des corps réels, ce sont des corps transfigurés. Pourquoi l'art n'irait-il pas jusque-là? Je le sais bien, c'est qu'il périrait par sa perfection même et ne pourrait plus renouveler ses formes; mais comme forme particulière, cette idéale pureté de la tragédie de Staneglius a un charme inexprimable. » Cette tragédie a été traduite en français par M. L. Boutillier, du Havre (1855).

Martyrs (LES), opéra en quatre actes, paroles de Scribe, musique de Donizetti, représenté à l'Académie de musique le 10 avril 1840. Le célèbre chanteur Nourrit avait fait choix du sujet de *Polyeucte* pour en composer un livret d'opéra italien. Donizetti en avait écrit la musique, et tous deux présentèrent l'ouvrage à la censure du gouvernement napolitain, qui ne jugea pas à propos d'en permettre la représentation. Nourrit comptait beaucoup sur le rôle de Polyeucte pour reconquérir la situation qu'il croyait avoir perdue dans l'opinion publique. Cette circonstance imprévue acheva d'égarer sa raison. C'était en 1839. Peu d'années après, on ramenait en Italie le corps, privé de raison, de son infortuné collaborateur, Donizetti. Heureusement, ce poëme de *Poliuto* tomba en assez bonnes mains. Scribe l'arrangea pour la scène française, et le compositeur fit les soudures nécessaires. Hâtons-nous de dire que cet ouvrage important se ressent de son origine italienne, et que, pour le juger équitablement, il faut se placer au point de vue des formes et du style employés de l'autre côté des monts. Le premier acte s'ouvre par un chœur fort beau de chrétiens; il est suivi de l'hymne à Proserpine. Des airs dans la forme italienne succèdent : *Dieu des Romains*, chanté par Dérivis; *Sévère, il existe un Dieu*, cavatine, par Mme Dorus; *Amour de mon jeune âge*, et *Je te perds, toi que j'adore*, par Massol; les habitudes de l'Opéra ont exigé des danses dont la musique est assez jolie, mais qui suspendent trop longtemps l'intérêt. Le troisième acte est un des plus beaux que Donizetti ait composés. Il renferme un sextuor qui est un chef-d'œuvre, conçu d'après le même plan et sur le même rhythme que le sextuor de *Lucie;* il a toujours eu les honneurs du *bis*. L'air chanté par Duprez : *Oui, j'irai dans leur temple*, est une mélodie ravissante; l'hymne à Jupiter a aussi du mérite. Le quatrième acte, moins beau que le précédent, renferme un air brillant, plutôt destiné à faire valoir la prima donna qu'à concourir à l'action dramatique. Le duo du cachot est pathétique; le trio et le finale terminent dignement cette œuvre remarquable. Le rôle de Poliuto est un des meilleurs du célèbre chanteur Tamberlick.

Martyrs. Iconogr. Au XVIe siècle, à l'instigation du Père Michel, jésuite, le pape Grégoire XIII fit peindre par Pomarancia, dans l'église de Saint-Etienne-le-Rond, à Rome, une série de fresques représentant les principaux supplices des *martyrs*. Ces fresques ont été gravées par Tempesta et donnent l'idée de l'atroce ingéniosité que peut déployer la férocité humaine dans l'invention des tortures, ou peut-être de la féconde imagination des peintres et des écrivains; car tout ne paraît pas vrai dans cette série d'atrocités. Les peintres espagnols, dont le génie sombre n'a jamais reculé devant ces horribles sujets, nous ont montré des saints dont on dévidait les intestins sur une roue. Bien des hagiographes ne sont guère moins ingénieux et féconds pour inventer des supplices que Ribera et les autres peintres espagnols. On trouvera, à la suite des notices consacrées à sainte Cécile, à saint Erasme, à saint Etienne, à saint Laurent, à saint Symphorien, etc., etc., la description des œuvres que le martyre de ces personnages a inspirées aux peintres des diverses écoles.

Martyrs de Cilicie, tableau de Schopin; Salon de 1837. Après la publication des édits des empereurs Dioclétien et Maxime, en l'an 304, saint Varaque, saint Andronic, saint Probe, ancien légionnaire, ses deux filles, et quelques autres néophytes à qui les tortures n'avaient pu arracher le désaveu de leur foi, furent condamnés par Numérien, proconsul de Cilicie, à être livrés aux bêtes. Mais celles-ci, au lieu de se ruer sur les victimes léchèrent leurs plaies. A cette vue, le proconsul fait un signe; des gladiateurs s'élancent dans l'arène, où bientôt les chrétiens et les animaux du cirque sont indistinctement percés de flèches. L'artiste a tiré un grand parti de cette scène violente, et rendu avec énergie la mêlée confuse de l'arène.

Martyre (JEUNE) au temps de Dioclétien, tableau de Paul Delaroche, une de ses dernières productions. Le corps d'une jeune martyre, livré au Tibre, flotte doucement éclairé de son auréole reflétée par le fleuve. De ce sujet si simple dont un rêve lui suggéra l'idée, Delaroche a fait un œuvre pleine d'émotion et la plus puissante peut-être qui soit sortie de son pinceau. Elle a figuré avec un grand succès à l'exposition des ouvrages de l'artiste, qui eut lieu après sa mort, du 24 avril au 24 mai 1857. M. Emile Rousseau a envoyé au Salon de 1873 un dessin exécuté d'après ce tableau.

Martyr chrétien (UN), tableau de M. Cabanel; Exposition de 1855. L'épisode inconnu choisi par le peintre s'éloigne d'une façon originale des tableaux de sainteté ordinaires. « Les corps des martyrs, dit le livret, étaient jetés dans le Tibre; les fidèles, au péril de leur vie, passaient les nuits à recueillir les précieuses dépouilles. » C'est une scène de ce genre que M. Cabanel a retracée dans toute sa fantasmagorie nocturne. Des chrétiens ont recueilli le corps tout souillé de vase d'un diacre, l'ont placé dans une barque et abordent au perron d'une demeure hospitalière où des fidèles, groupés sur les marches, se préparent à le recevoir. Un batelier tient les avirons, un autre amarre la barque en se cramponnant à un anneau de fer, d'autres soulèvent le corps : une lanterne sourde posée sur un banc projette une faible clarté qu'augmente à peine le pâle croissant de la lune. L'ensemble de cette composition est très-pittoresque, les personnages étagés en hauteur, grâce au perron, sont heureusement distribués; mais la couleur en est faible. Il a manqué au peintre, pour atteindre dans l'expression tout le lugubre de sa donnée, de trouver sur sa palette quelques-uns des tons vigoureux de Rembrandt.

Martyrs dans le cirque (LES), tableau de M. L. Benouville; Exposition de 1855. Cette vaste composition offre deux parties traitées avec le même soin et la même conscience : la scène et la salle. L'immense amphithéâtre de Rome entoure de ses gradins circulaires l'arène où les martyrs vont être livrés aux bêtes : sénateurs, conseillers, personnages consulaires avec leurs toges bordées de pourpre, matrones et courtisanes, se pressent pour contempler l'atroce spectacle. Les barrières viennent d'être ouvertes et les martyrs avancent poussés brutalement par les esclaves du cirque et les soldats : un prêtre, couvert d'une dalmatique d'or, lève les yeux au ciel et encourage un néophyte; une mère, tient en l'air son petit enfant; un vieillard infirme, rudement bousculé, tombe par terre avec ses béquilles; dans le fond de l'arcade par où défilent les victimes, des soldats coiffés de peaux de bêtes frappent les retardataires. Au-dessus, toute la plèbe romaine hurle de joie et savoure d'avance le plaisir des supplices. L'artiste a bien rendu la diversité des physionomies et des impressions qu'elles laissent lire : la résignation et la foi des martyrs, l'ennui des hauts personnages blasés que ne parvient même pas à émouvoir la vue du sang, l'impatience féroce de la foule. Les détails archéologiques, la disposition de la scène, les vêtements, les armures, le grand vélarium qui protége du soleil les spectateurs sont étudiés avec soin. L'ensemble cependant est un peu terne. « Ce tableau, dit Th. Gautier, a surtout un mérite de composition. Les groupes sont bien distribués, bien enchaînés; la lumière se concentre heureusement sur le groupe central, qui se détache du fond sombre de l'arcade. L'amphithéâtre chargé de peuple se dégrade avec une perspective exacte et témoigne de connaissances archéologiques assez étendues; c'est, au point de vue de la science une belle restauration du cirque antique; les trophées de bronze, le vélarium, les couloirs qui séparent les places, tous les détails d'architecture et de costume montrent un artiste familier avec la Rome des empereurs; les têtes sont belles et d'un sentiment très-fin; les draperies ont du style, la couleur est harmonieuse dans sa pâleur; mais la pâte manque d'épaisseur, et l'exécution de force; on dirait plutôt le carton coloré d'une fresque qu'une peinture définitive à l'huile. M. Benouville a copié trop fidèlement son dessin, et sa toile en a gardé des apparences d'aquarelle ou de détrempe. » L'artiste avait, en effet, traité d'abord son sujet à l'aquarelle (Salon de 1852); le musée du Luxembourg possède cette première ébauche de l'œuvre définitive.

Martyrs aux catacombes (LES), tableau de M. J.-E. Lenepveux (Salon de 1855); musée du Luxembourg. Beaucoup d'onction règne dans cette page, une des meilleures de son auteur. Un martyr, un vieillard à longue barbe grisonnante vient d'être apporté sur une civière dans les catacombes, où sont réunis les fidèles. On l'a étendu sur un tapis, des branches d'immortelles dans ses mains; un groupe de femmes pleurent à ses côtés, un lévite agite un encensoir d'une forme bizarre et des fidèles, aux visages consternés, viennent processionnellement apporter au défunt la palme du martyre. A droite, un évêque reçoit la profession de foi d'un catéchumène agenouillé, vêtu de blanc et tenant à la main un flambeau; derrière lui, trois ou quatre évêques, mître en tête et crosse en main, assistent à la cérémonie qu'éclairent les cierges de deux lévites; dans le fond, un sarcophage dessine les roides attitudes d'un cadavre enveloppé du suaire. Le jour terne et gris qui enveloppe les figures n'éclaire que le devant de la scène; les fonds se perdent dans des ténèbres opaques. L'ensemble n'est pas sans une sorte de poésie mystérieuse; on a pourtant trouvé que l'artiste n'avait pas assez rompu la monotonie de la ligne droite qui règne presque sans partage dans ce tableau; le martyr étendu, le dessin du tapis, le mort sculpté du sarcophage reproduisent la même ligne horizontale, tandis que les évêques, les lévites, les fidèles, sauf deux ou trois femmes courbées, et jusqu'au catéchumène agenouillé, présentent des perpendiculaires inflexibles. Ce défaut est racheté par une couleur harmonieuse et fine; la variété que l'artiste n'a pas su donner aux attitudes, il l'a rencontrée dans l'expression des physionomies.

MARTYR (Pierre VERMIGLI, dit **Pierre**), célèbre théologien protestant italien, né à Florence en 1500, mort à Zurich en 1562. Dès l'âge de seize ans, il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Fiesole, et se livra par la suite, avec un grand succès, à la prédication et à l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Envoyé à Naples comme supérieur du collége Saint-Pierre, il connut dans cette ville le savant Jean Valdes, qui l'amena à partager les idées des nouveaux réformateurs. Quelque temps après, Pierre Vermigli fut nommé visiteur général de la congrégation. La sévérité qu'il montra dans ces fonctions lui fit parmi ses confrères de nombreux ennemis. Dénoncé pour avoir émis dans ses sermons des idées d'une orthodoxie douteuse, il fut cité à comparaître devant le chapitre général rassemblé à Gênes. Pierre Martyr, craignant que ses ennemis n'obtinssent contre lui une condamnation, partit pour Zurich (1542), d'où il se rendit à Bâle, puis à Strasbourg. L'accueil flatteur que lui firent les partisans de la Réforme le décida à en embrasser ouvertement toutes les idées. Il accepta une chaire de théologie à Strasbourg, se maria en 1546, passa l'année suivante en Angleterre à l'appel de Cranmer, archevêque de Cantorbéry, prit le grade de docteur en théologie (1548), et reçut aussitôt une chaire à l'université d'Oxford avec un traitement considérable et un canonicat. La crainte des persécutions sous le règne de la catholique Marie lui fit quitter l'Angleterre. Il retourna à Strasbourg (1553) qu'il quitta trois ans plus tard pour aller professer la théologie à Zurich, où il termina ses jours. Pierre Martyr fut, après Calvin, le meilleur écrivain qu'eussent eu les réformés, dit Weiss, et il le surpassait par l'érudition et la connaissance des langues. C'était un esprit modéré, dont tous les efforts tendirent à amener la réunion des différentes sectes qui s'étaient séparées du catholicisme. Ses écrits ont été pour la plupart recueillis et publiés sous le titre de *Locorum communium theologicorum tomi tres* (Bâle, 1580-1583, 3 vol. in-fol.). On possède aussi un recueil de ses lettres : *Petri Martyrii epistolæ* (1670, in-fol.).

MARTYRS (Barthélemy DES), archevêque de Lisbonne. V. BARTHÉLEMY.

Martyrs (ORDRE DES). V. SAINT-CÔME (ordre de).

MARTYRAIRE s. m. (mar-ti-rè-re — rad. *martyr*). Hist. ecclés. Officier préposé à la garde des châsses des martyrs dans les églises.

MARTYRE s. m. (mar-ti-re — rad. *martyr*). Tortures, supplices, trépas endurés pour la défense de sa foi religieuse : *Le* MARTYRE *de saint Etienne. Subir, souffrir le* MARTYRE. *La mortification, le* MARTYRE *même ne sont que l'amour qui s'immole.* (Le P. Ventura.) *Après l'amour, c'est le* MARTYRE *qui a fourni à la poésie les combinaisons les plus diverses.* (Renan.)

— Par ext. Maux, tourments soufferts pour une croyance, une opinion, une cause quelconque : *Le* MARTYRE *est la victoire des vaincus.* (Lamart.) *Ce sont les armes de la France qu'appellent, qu'invoquent dans leurs* MARTYRES *toutes les patries opprimées.* (Ledru-Rollin.)

— Par exagér. Peine physique ou morale : *Cette opération lui fit souffrir le* MARTYRE. *Si mes enflures veulent bien me quitter après cinq semaines de* MARTYRE, *je me retrouverai dans une parfaite santé.* (Mme de Sév.)

— Poétiq. Peines d'amour : *Celle qui cause mon* MARTYRE.

Martyre de saint Pierre (LE), tableau du Titien. V. PIERRE.

Martyre de saint Laurent (LE), tableaux de Ribera et du Titien. V. LAURENT.

Martyre de saint Symphorien (LE), tableau de M. Ingres. V. SYMPHORIEN.

Martyre de saint Etienne (LE), tableaux de Jules Romain, Carrache, Rubens, Le Brun, Eug. Delacroix, etc. V. ETIENNE.

Martyre de saint Erasme, de Poussin; au musée du Vatican. V. ERASME.

Martyre de saint Barthélemy, de sainte Cécile et autres. V. aux noms propres.

MARTYRE (LA), village et commune de France (Finistère), canton de Ploudiry, arrond. et à *28 kilom.* de *Brest*; *1,020 hab.* Il se tient dans ce village, le deuxième lundi de juillet, la plus importante foire aux chevaux de tout le Finistère. L'église paroissiale, en partie du XVe siècle, en partie du XVIe, est surmontée d'une flèche en pierre et présente un porche latéral du XVe siècle, décoré de belles sculptures représentant la *Nativité*, l'*Adoration des mages*; des *Anges*, des *Chevaliers*, etc. On remarque à l'intérieur de l'édifice : une curieuse chapelle du XVIIe siècle, décorée de cariatides et des armes de Rohan; les vitraux du sanctuaire et d'une chapelle du XVIIe siècle, d'un beau travail; et le magnifique reliquaire de saint Salomon, patron de l'église, figurant une église ogivale. Un beau calvaire, en pierre de Kersanton, s'élève à l'entrée du cimetière.

MARTYRIEN s. m. (mar-ti-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte de massaliens qui professaient pour les martyrs une sorte de culte.

MARTYRISÉ, ÉE (mar-ti-ri-zé) part. passé du v. Martyriser. Qui a souffert le martyre : *Saint Etienne fut* MARTYRISÉ *peu après la mort de Jésus-Christ.* (Acad.)

— Par ext. Tourmenté pour une opinion, pour la défense d'une cause : *On dirait que la vertu n'est dans ce monde que pour y être* MARTYRISÉE *par le vice effronté et toujours impuni.* (J. de Maistre.)

— Par exagér. Maltraité cruellement : *Ce pauvre enfant est* MARTYRISÉ *par sa belle-mère.* ‖ Qui souffre d'un mal cruel : *Etre* MARTYRISÉ *par la goutte.*

MARTYRISER v. a. ou tr. (mar-ti-ri-zé — rad. *martyre*). Faire souffrir le martyre à : *Tandis que nos missionnaires se font* MARTYRISER *en Cochinchine, ceux de l'Angleterre vendent des bibles et autres articles de commerce.* (Proudh.)

— Par ext. Faire souffrir de grandes douleurs, de cruels tourments à : MARTYRISER *un enfant, un animal.*

— Par exagér. Faire souffrir beaucoup : *Ce mal aux dents me* MARTYRISE *depuis deux jours.*

Se martyriser v. pr. Se faire souffrir soi-même volontairement : *Nos femmes n'hésitent pas à* SE MARTYRISER *pour avoir le pied mignon et la taille fine.*

MARTYRIUM s. m. (mar-ti-ri-omm — mot lat. qui signif. *martyre*). Liturg. Eglise placée sous l'invocation d'un ou de plusieurs martyrs. ‖ Chapelle qui renferme le tombeau d'un martyr.

MARTYROLOGE s. m. (mar-ti-ro-lo-je — lat. *martyrologium;* de *martyr*, martyr, et du gr. *logos*, discours). Catalogue sur lequel on inscrivit d'abord les noms des martyrs, et, depuis, le nom des autres saints canonisés par l'Eglise : *Le* MARTYROLOGE *italien renferme des bienheureux dont nous n'avons pas la moindre idée en France.* (A. Karr.)

— Catalogue de victimes : *Gui Patin avait le dessein de faire le* MARTYROLOGE *de l'antimoine, c'est-à-dire la liste des malades que l'antimoine avait tués.* (***.) *On a dit que l'histoire n'est guère autre chose que le* MARTYROLOGE *des nations.* (Noël.) *L'histoire des rois est le* MARTYROLOGE *des nations.* (Grégoire.) *L'histoire du gouvernement est le* MARTYROLOGE *du prolétariat.* (Proudh.)

— **Encycl.** Nous avons dit ailleurs que le nom de martyr a désigné primitivement, non pas seulement les saints qui ont souffert pour la foi, mais tous les saints en général; c'est en ce sens qu'il faut comprendre le nom du *martyrologe*, qui n'est pas, comme on pourrait le croire, le catalogue des seuls martyrs, mais bien celui de tous les saints honorés par l'Eglise. Primitivement, cependant, le *martyrologe* n'était qu'un recueil d'actes des martyrs. Aujourd'hui, ces sortes de recueils ne contiennent ordinairement que le nom du saint, le lieu, le jour et la nature des supplices qu'il a soufferts. L'usage s'est établi, dans l'Eglise romaine, de lire tous les jours, à l'office canonial, la liste des saints honorés ce jour par l'Eglise. Baronius attribue au pape saint Clément, presque contemporain des apôtres, l'idée première de recueillir les actes des martyrs. Il avait, dit-il, sept scribes chargés de noter les actes des martyrs, et, plus tard, sept sous-diacres les assistèrent dans cette tâche. « Ces actes des martyrs sur lesquels chaque Eglise enregistrait les traits glorieux de ses saints, dit l'abbé Martigny, étaient lus dans l'assemblée des fidèles au jour anniversaire de la mort de ces héros chrétiens, jour que l'Eglise appelait *natale*. Au temps de saint Grégoire, l'Eglise romaine possédait un *martyrologe* général. On a prétendu que l'auteur en fut saint Jérôme, qui se serait servi de documents rassemblés par Eusèbe de Césarée et des actes inscrits par les scribes ou notaires depuis saint Clément. D'autres disent que ce *martyrologe* célèbre fut l'œuvre d'Eusèbe de Césarée, dont il portait le nom, et qu'il fut seulement traduit en latin par saint Jérôme. Il n'en reste que le catalogue des martyrs qui souffrirent dans la Palestine pendant les huit dernières années de la persécution de Dioclétien.

Le *Martyrologe* en prose et en vers qu'on attribue à Bède, dans le VIIIe siècle, est suspect au moins d'interpolation, car on y trouve le nom de quelques saints qui ont vécu après lui.

Le IXe siècle fut fécond en *martyrologes.* On vit paraître celui de Florus, sous-diacre de l'Eglise de Lyon, qui ne fit cependant que remplir les vides du *martyrologe* de Bède; celui de Wandelbert, moine du diocèse de Trèves; celui d'Usuard, moine français, qui le composa par ordre de Charles le Chauve; celui de Raban-Maur, qui est un supplément à celui de Bède et de Florus, et qui fut composé vers l'an 845.

Le *martyrologe* d'Adon est une suite du *martyrologe* romain d'Usuard. Le *martyrologe* de Névelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'est proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques saints.

Le Père Kircher parle d'un *martyrologe* des Coptes, gardé dans le collége des Maronites à Rome. On en a encore d'autres, tels que celui de Nother, surnommé le Bègue, moine de l'abbaye de Saint-Gall, fait sur celui d'Adon et publié en 894; celui d'Augustin Bellini de Padoue; celui de François Maruli; celui de Van der Meulen. Galerini, protonotaire apostolique, en dédia un à Grégoire XII, mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna ensuite, accompagné de notes, fut approuvé par Sixte V : c'est le *martyrologe* moderne de l'Eglise romaine.

Dom Thierry Ruinart a donné en 1689 un recueil des *Actes sincères des martyrs*, avec une savante préface. Il y a de la critique dans cette compilation, ce dont manquent absolument tous les autres *martyrologes.*

Les protestants ont aussi leurs *martyrologes.* Il y en a en anglais, qui ont été composés par J. Fox, par Bray et par Clarke. Les calvinistes de France ont également recueilli la liste de leurs martyrs; les Grecs ont fait de même, ils ont un *martyrologe* contenant la vie des saints pour chaque jour de l'année; ils l'appellent *Ménologe*, parce qu'il est divisé par mois. Plusieurs diocèses ont aussi leur martyrologie particulière.

MARTYROLOGIE s. f. (mar-ti-ro-lo-jî — rad. *martyrologe*). Histoire des martyrs. ‖ Traité sur le martyre.

MARTYROLOGIQUE adj. (mar-ti-ro-lo-ji-ke — rad. *martyrologe*). Qui a rapport à l'histoire des martyrs : *Critique* MARTYROLOGIQUE.

MARTYROLOGISTE s. m. (mar-ti-ro-lo-ji-ste — rad. *martyrologe*). Auteur d'un martyrologe.

MARUCELLI ou **MARUSCELLI** (Jean-Etienne), peintre italien, né en Ombrie en 1586, mort à Pise en 1656. Il se fixa fort jeune dans cette ville, où il prit des leçons d'André Boscoli, et exécuta de nombreux tableaux, composés avec facilité et d'une couleur agréable. Parmi ses productions les plus remarquables, on cite : *Abraham donnant l'hospitalité aux trois anges*, dans l'église du Dôme, à Pise; le *Mystère du Saint-Rosaire*, à l'église Sainte-Catherine; la *Vierge entourée d'anges et d'apôtres*, à l'église des Minimes; le *Martyre de saint Barthélemy*, la *Cène*, des peintures à fresque, représentant des paysages et des figures allégoriques, au palais des chevaliers de Saint-Etienne, etc. Marucelli finit par délaisser la peinture pour s'occuper d'architecture et de travaux de ponts et chaussées. Le grand-duc de Toscane le nomma ingénieur des canaux, et il ouvrit une école d'architecture et de mécanique d'où sortirent de bons élèves.

MARUCELLI (François), érudit italien, né à Florence en 1625, mort à Rome en 1713. Il prit le grade de docteur, entra dans les ordres, puis se rendit à Rome, où il obtint les revenus de deux riches abbayes. Marucelli fit construire à Rome un palais qu'il enrichit d'une magnifique galerie de tableaux et d'une belle bibliothèque, ouverte aux savants et aux lettrés, dota sa ville natale d'une bibliothèque publique, encouragea de son argent ceux qui cultivaient les lettres et fit de nombreuses aumônes. Il a laissé manuscrit un *Index général*, en 112 volumes in-folio, de toutes les matières traitées dans les ouvrages qu'il avait lus.

MARULAZ (le baron Jacob-François), général français, né à Leiskamm, près de Spire, en 1769, mort en 1842. Il fit sous la République les campagnes de Belgique, de Vendée, du Rhin, de Suisse, se conduisit brillamment contre les Russes à la bataille de Zurich (1799), où il reçut cinq coups de feu et fit 400 prisonniers, et fut nommé général de brigade après la bataille d'Austerlitz (1805). Marulaz contribua à la victoire d'Eylau (1807), fit, près de Labiau, en Prusse, déposer les armes à un corps de 5,000 hommes, fut nommé baron de l'Empire en 1808, enleva onze bouches à feu et enfonça trois carrés à Wagram (1809), fut blessé à la bataille d'Eckmühl (1809), devint peu après général de division et reçut le commandement de la 6e division militaire à l'intérieur. Lorsque les alliés pénétrèrent en France au commencement de 1814, le général Marulaz fortifia Besançon et sut, avec de faibles ressources, conserver cette place intacte malgré un blocus qui dura environ quatre mois. « Je savais Marulaz brave, dit Napoléon en apprenant cette belle défense, mais je croyais Besançon pris. » Le général fut mis à la retraite en 1816.

MARULLE (Pompée), célèbre grammairien romain; il eut la hardiesse de reprendre l'empereur Tibère sur un terme impropre; et, comme un courtisan soutenait par flatterie que ce mot était latin, Marulle répondit que « l'empereur pouvait bien donner le droit de cité à des hommes, mais non pas à des mots. »

MARULLE (Michele-Marullo TARCAGNOTA, connu sous le nom de), poëte latin, Grec d'origine, né à Constantinople, mort en 1500. Après la prise de cette ville par les Turcs, il fut conduit en Italie, fit ses études à Venise et à Padoue, embrassa la carrière des armes, trouva un protecteur dans Laurent de Médicis et mena une vie des plus agitées. Marulle avait épousé la belle et spirituelle Alessandra Scala, qui, pour lui, dédaigna l'amour de Politien. Il se noya en revenant de Volterre dans la petite rivière de la Cecina. Marulle a composé en latin quatre livres d'*Epigrammes*, petites pièces dans le goût de Martial; des *Hymnes*, dans lesquels il célèbre les dieux du paganisme, la nature, et dont le plus remarquable est son *Hymne au soleil;* une longue *Elégie à Neæra* et un poëme inachevé, intitulé : *De principum institutione.* Les *Epigrammes* ont été publiées pour la première fois à Rome en 1493. On a publié une édition complète de ses poésies sous le titre de : *Epigrammatum libri quatuor, hymnorum libri quatuor, neniæ quinque, etc.* (Brescia, 1531, in-8o).

MARULLE (François), géomètre italien. V. MAUROLICO.

MARULLUS (Marcus), mimographe latin qui vivait à Rome au IIe siècle de notre ère, sous le règne des Antonins. C'était un très-habile auteur de mimes, dont saint Jérôme vante le style élégant. Il ne craignit point dans ses pièces d'attaquer de ses railleries Marc-Aurèle et Lucius Verus, qui supportèrent patiemment ses attaques. Il ne nous reste de cet auteur qu'un court fragment cité par Servius dans son commentaire sur Virgile.

MARULO (Marco), érudit dalmate, né à Spalato en 1450, mort dans le même lieu en 1524. Il consacra toute sa vie à l'étude et composa, entre autres ouvrages : *De ratione bene vivendi per exempla sanctorum libri IV* (Aversa, 1601); *De Evangeliis* (Venise, 1516); *Quinquagenta parabolæ* (Venise, 1517); *Inscriptiones Dalmatiæ* (Venise, 1673); *Poemata*, etc.

MARUM s. m. (ma-rômm). Bot. Nom donné à une espèce de germandrée, vulgairement appelée herbe aux chats.

— Chim. *Camphre de marum*, Nom d'une essence solide, qui existe dans les diverses parties du marum : *Le* CAMPHRE *ou stéaroptène* DE MARUM *existe dans toutes les parties de la plante; on le prépare en distillant la plante sèche avec de l'eau, et en répétant la distillation du même liquide plusieurs fois en présence de portions nouvelles de plantes; c'est une matière solide, cassante, cristalline, transparente, consistant en lames minces.* (Naquet.) *Le* CAMPHRE DE MARUM *est plus dense que l'eau; son odeur est désagréable et sa saveur aromatique.* (Naquet.)

— **Encycl.** Bot. Le *marum*, appelé aussi *germandrée maritime*, *herbe aux chats*, etc., est une plante vivace, ou mieux un sous-arbrisseau à tige haute de 0m,50 au plus, à rameaux nombreux, opposés, grêles, blanchâtres, cotonneux ou pulvérulents, portant des feuilles très-petites, vert foncé en dessus, blanches et tomenteuses en dessous; les fleurs sont purpurines et leur réunion constitue des sortes de grappes oblongues terminales. Cette plante est originaire de la région méditerranéenne, où elle croît dans les lieux stériles. On ne la cultive guère que dans les jardins botaniques; mais, dans le Nord, il faut la rentrer en orangerie durant l'hiver. Elle possède une odeur forte, aromatique, pénétrante, et une saveur amère. L'analyse y constate une huile volatile d'une odeur camphrée très-prononcée, du tannin, de l'acide gallique, de l'extractif, de l'albumine, etc. Les principes actifs du *marum* sont solubles dans l'eau et dans l'alcool. On emploie en médecine les feuilles et les sommités fleuries de cette labiée; on recueille les premières pendant tout l'été et les secondes au moment de la floraison. La dessiccation s'opère facilement et ne leur fait rien perdre de leurs propriétés.

Cette plante est célèbre de toute antiquité dans la matière médicale; bien qu'elle ait perdu un peu de sa réputation, elle possède des qualités réelles. C'est, d'après Matthiole, le *maron* de Dioscoride, l'*amaracus* de Galien et de Paul d'Egine, le *sampsuchus* de Théophraste. Le *marum* a été regardé surtout comme tonique, excitant et sternutatoire; il agit sur le système nerveux et convient dans tous les cas d'atonie générale et de débilité. Voici ce qu'un auteur déjà ancien, Bodard, a écrit sur ses propriétés :

« Sans partager l'enthousiasme de Wédélius, qui donne à cette plante la qualification de *polychreste*, et celui de Cartheuser et de Linné, qui la rangent sur la ligne des plus précieux médicaments, il est impossible de lui refuser une faculté excitante au premier degré, analogue à celle de la cannelle sans être aussi chaude. Cette plante, par sa qualité aromatique, tonique et diffusible, exerce une action directe sur le système nerveux affaibli, engourdi et languissant; elle ranime le principe vital et rappelle les forces; elle mérite le premier rang parmi les cordiaux. Son parfum suave et doux la rend supportable à presque toutes les constitutions. On peut donc la considérer comme un médicament nervin, diaphorétique, diurétique, emménagogue, selon les organes atteints plus particulièrement de la faiblesse à laquelle il remédie.

» Résolutif précieux, le *marum* atténue les humeurs visqueuses, en augmentant les oscillations des fibres musculaires, comme amer et comme tonique. Balsamique en même temps, il rectifie la qualité des fluides; enfin comme âcre, volatil et diffusible, il pénètre jusqu'à l'intérieur des organes. Succédané du camphre dont il recèle une grande quantité, il s'oppose à la putridité, augmente la sécrétion de la bile, favorise les fonctions digestives, ranime l'appétit et remédie à la lenteur du système circulatoire. Il convient par conséquent dans les maladies soporeuses, comme les syncopes, la langueur, la paralysie, l'apoplexie et la léthargie; dans l'hystérie, la chlorose, l'hydrothorax, l'asthme humide, le catarrhe chronique, le scorbut froid, la céphalalgie et les suppressions menstruelles. »

Cette plante nous arrive toute desséchée des régions méridionales. Distillée avec de l'eau comme les plantes aromatiques, elle fournit abondamment une huile essentielle qui tient, en Hollande, un des premiers rangs parmi les céphaliques, les carminatifs, les antiscorbutiques, les antiparalytiques et les remèdes utérins. La poudre ou l'infusion du *marum* produit, quoique plus lentement, les mêmes effets; elle excite prodigieusement à l'amour, suivant la naïve expression de Valmont de Bomare, et convient singulièrement dans les maladies de nerfs. La poudre de feuilles du *marum*, mêlée et prise par le nez avec du tabac, fortifie et purge le cerveau, et rétablit l'odorat. On administre aussi cette plante en électuaire, ou macérée dans du vin ou du miel; elle entre dans la composition de la thériaque et autres préparations officinales. Enfin, on l'a proposée comme un succédané du gaïac.

Le *marum* possède encore une propriété des plus singulières; comme la cataire ou la valériane, il attire de toutes parts les chats par son odeur forte et toute spéciale, les rend comme insensés et leur donne les ardeurs de la lubricité la plus forte. Ces animaux mordent cette labiée, s'y frottent, passent, repassent et se roulent dessus, l'humectent de leur salive et même de leur semence, et détruisent la plante en peu de temps. On a remarqué que, dans les climats froids ou même simplement tempérés, le *marum* n'attire pas autant ces animaux ou n'agace pas aussi vivement leurs nerfs; c'est ce qu'on a constaté notamment en Bretagne. Mais, en général, cet inconvénient est assez prononcé pour que la plante soit proscrite des parterres d'agrément, et que dans les jardins botaniques on soit forcé de la protéger par un grillage.

MARUMIE s. f. (ma-ru-mî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, qui croissent dans l'Asie tropicale.

MARURE (don Alexandre), géographe américain, né dans le Guatemala vers le commencement de ce siècle. Il s'est attaché à l'étude physique de l'Amérique centrale et a composé sur ce sujet de nombreux ouvrages pour la plupart inédits. Parmi ceux qui ont été publiés, nous citerons : *Atlas de Guatemala*, travail fort exact, et *Efemerides de los hechos notables acaecidos en la republica de Centro-America*, de 1821 à 1842 (Guatemala, 1844, in-8o).

MARUSCELLI (Jean-Etienne), peintre italien. V. MARUCELLI.

MARUTE s. f. (ma-ru-te). Bot. Syn. de MAROUTE.

MARUTHAS, prélat et écrivain syrien. V. MAROUTHA.

MARUWAIO s. m. (ma-ru-oua-io). Sorte de flèche sans pointe, dont les Indiens de la Guyane font usage pour étourdir les oiseaux qu'ils veulent prendre vivants.

MARV ou **MERV-CHAH-DJIHAN**, autrefois *Antiochia Margiana*, ville du Turkestan, à 380 kilom. S.-O. de Boukhara, près du Mourghab, et non loin de la frontière septentrionale de la Perse; 3,700 hab. Cette ville, autrefois capitale des sultans seldjoucides, est bien déchue depuis sa ruine par les Uzbecks en 1786.

MARVAO, ville forte du Portugal, province d'Alentejo, comarca et à 10 kilom. N.-E. de Portalegre, sur une montagne escarpée; 1,250 hab. Les fortifications de cette ville sont irrégulières et consistent surtout en un bon château fort. Aux environs de la ville, on voit quelques restes de monuments romains que l'on dit avoir appartenu à l'ancienne *Medobriga.*

MARVAU s. m. (mar-vô). Techn. Corbeille de forme conique, qui sert à égoutter le sel nouvellement fabriqué.

MARVEIL (Arnaud DE), troubadour français, né à Marveil (Périgord), mort vers 1200. Son talent poétique le fit bien accueillir à la cour du vicomte de Béziers, Roger II, surnommé Taillefer, et il conçut pour la vicomtesse Adélaïde un amour que, selon l'usage du temps, il célébra dans ses vers. Cet amour déplut à son heureux rival, le roi de Castille Alphonse IX, qui le fit exiler. Marveil a chanté sa passion, ses joies et ses tristesses dans de nombreuses pièces de vers, dont le style est facile et naturel, et qui ne manquent ni de charme ni de tendresse. Raynouard en a publié quelques-unes dans son *Choix des poésies des troubadours.*

MARVEJOLS, en latin *Marologium*, *Maringium*, ville de France (Lozère), chef-lieu d'arrond., à 20 kilom. N.-O. de Mende, sur la rive droite de la Coulagne, dans un riche et fertile vallon; pop. aggl., 4,343 hab.—pop. tot., 4,734 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 78 comm. et 51,039 hab. Tribunal de première instance, justice de paix, collége communal. Fabrication de serges, cadis et autres étoffes de laine; tanneries, teintureries, briqueteries, filatures de laine. Cette petite ville est régulière, bien percée, bien bâtie et ornée de jolies fontaines; on y trouve quelques belles promenades. Elle était autrefois fortifiée.

L'origine de Marvejols ne paraît pas remonter au delà du XI^e siècle. Une charte datée de 1060, le plus ancien document que nous possédions sur cette ville, fait mention du don de Marvejols à la fameuse abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il est probable que Marvejols n'était guère alors qu'un village. Il eut les rois d'Aragon pour seigneurs suzerains, et fut plus tard compris (1258) dans le territoire rendu par l'un d'eux à Louis IX. Les guerres civiles du XV^e siècle ayant causé un préjudice considérable à Marvejols, Charles VII, pour dédommager la ville, y institua une Monnaie royale (1443). Louis XI en fit présent, en 1483, à Louis de Joyeuse, lors du mariage de ce seigneur avec Jeanne de Bourbon. Les habitants de Marvejols embrassèrent le parti de la Réforme. En 1586, l'amiral de Joyeuse tomba à l'improviste sur ce refuge des huguenots, passa la population au fil de l'épée, détruisit les remparts et brûla la ville. Henri IV autorisa les habitants à relever leurs murailles et les y aida efficacement. Marvejols fut une des villes les plus cruellement atteintes par la révocation de l'édit de Nantes; elle ne s'est jamais bien relevée de ce coup.

Il existe encore trois des anciennes portes de Marvejols; sur chacune d'elles on lit une inscription qui rappelle la destruction et la réédification de la ville. Avant 1789, les états généraux de la province s'assemblaient tous les deux ans à Marvejols.

MARVELL (André), homme politique et écrivain satirique anglais, né à Kingston-upon-Hull, comté d'York, en 1620, mort à Londres en 1678 Lorsqu'il eut terminé ses études, il voyagea en Hollande, en France, en Italie, en Espagne, apprit les langues de ces divers pays et fut, pendant quelques années, secrétaire de l'ambassadeur anglais à Constantinople. De retour en Angleterre, Marvell devint un des secrétaires de Cromwell (1657), fut peu après nommé membre du Parlement par le bourg de Hull, qu'il ne cessa depuis lors de représenter, et bien qu'il prît rarement la parole à la Chambre des communes, il y exerca néanmoins une grande influence. Lors de la restauration des Stuarts, il passa sur le continent pour ne point être inquiété, habita pendant deux ans la Hollande et l'Allemagne, fut ensuite secrétaire de lord Carlisle, ambassadeur extraordinaire dans les Etats du Nord et revint prendre, en 1665, sa place à la Chambre des communes. Marvell, qui s'était fait connaître dans sa jeunesse par quelques poésies satiriques, publia en 1672 son fameux pamphlet : la *Répétition mise en prose* (*the Rehearsal transprosed*), dont le titre est en partie emprunté à une comédie du duc de Buckingham. Dans cet écrit il accable des plus piquants sarcasmes le savant docteur S. Parker, défenseur virulent du pouvoir arbitraire et absolu. Parker lui ayant répondu par son *Reproof to the Rehearsal transposed*, Marvell lui répliqua par la *Deuxième partie de la Répétition mise en prose* (1673), qui mit tous les hommes de bon sens et d'esprit de son côté, et fut tellement écrasante pour son adversaire que celui-ci ne riposta point.

Il fit paraître ensuite deux autres pamphlets également remarquables : *M. Smirke* ou le *Théologien à la mode*, suivi d'un *Essai historique concernant les conciles généraux*, *les credo et les impostures en matière de religion* (1676, in-4°), contre le docteur Turner, et le *Tableau de l'origine du papisme et du gouvernement arbitraire en Angleterre* (1678, in-fol.). Marvell n'était pas moins remarquable par la noblesse de son caractère que par l'élévation de ses idées et par son sincère attachement à la liberté. Charles II, qui goûtait beaucoup son esprit et sa conversation, s'efforça, mais en vain, de le gagner à sa cause. Il lui fit faire les offres les plus séduisantes et lui envoya, par le premier ministre Damby, un jour où il le savait dans une situation très-gênée, une somme de 1,000 livres sterling (25,000 fr.). Bien que ce jour-là Marvell, sans aucune fortune personnelle, se trouvât réduit à aller emprunter une guinée à un de ses amis, le ministre le trouva inébranlable dans ses refus. « Cet homme, si fier et si austère, dit Burnet, était le drôle le plus éveillé de son temps, le satirique le plus amusant de l'époque. Il écrivait dans un genre burlesque, mais d'une manière si particulière et si divertissante que, depuis le roi jusqu'aux marchands, ses livres furent lus avec grand plaisir. » Dans la société, Marvell était réservé et silencieux; c'était seulement dans des réunions intimes qu'il se livrait à sa gaieté naturelle, et il était alors le plus charmant causeur. On croit qu'il mourut empoisonné. L'édition la plus complète de ses œuvres a été publiée en 1776 (3 vol. in-4°).

MARVILLE, village et commune de France (Meuse), canton, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Montmédy, sur l'Othain; 1,315 hab. Usine à foulon, tannerie, chaussonnerie, quincaillerie, fabrique de pointes. Ce village, autrefois fortifié, tire son nom, suivant certains auteurs, du voisinage d'un temple dédié à Mars (*Martis villa*), et paraît devoir son origine à une villa romaine située sur une colline dite de Saint-Hilaire, qui domine au N.-O. Le château féodal a complétement disparu, mais il subsiste encore quelques vestiges de l'enceinte féodale.

MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ, village et commune de France (Eure-et-Loir), canton, arrond. et à 7 kilom. de Dreux; 680 hab. L'église paroissiale, construction du X^e siècle assez bien conservée, est surmontée d'un clocher commencé sur de grandes proportions, mais resté inachevé. Restes de deux anciens châteaux. C'est sur le territoire de cette commune que se livra, le 19 décembre 1562, la bataille dite de Dreux, entre les catholiques et les protestants.

MARVOISIN s. m. (mar-voi-zain). Vitic. Variété de raisin.

MARVY (Louis), graveur français, né à Versailles en 1815, mort à Paris en 1850. Il prit des leçons du paysagiste Jules Dupré, puis s'adonna à la gravure à l'eau-forte et employa avec beaucoup de succès le procédé du vernis mou. Dessinateur habile, Marvy a reproduit d'un burin facile un grand nombre de tableaux de peintres modernes, particulièrement de Decamps, de Cabat, de Corot, de Diaz, etc., qu'il a rendus populaires. Ses gravures pittoresques, pleines de vigueur et de franchise, sont justement appréciées. Il a composé lui-même beaucoup de paysages à l'eau-forte et publié, en 1834, sous le titre de : *Un été en voyage*, une série de vingt gravures remarquables.

MARX (Jacques), médecin juif, né à Bonn (Prusse) en 1743, mort à Hanovre en 1789. Il fit des voyages en Angleterre et en Hollande, se lia avec le célèbre Fothergill, et, après avoir été médecin de l'électeur de Cologne, il se fixa à Hanovre. On peut reprocher à Marx de n'avoir pas su secouer le joug des préjugés et de s'être montré l'antagoniste acharné et violent de Herz, lorsque ce savant médecin s'éleva contre les inhumations précipitées, alors en usage parmi les juifs. Marx a beaucoup contribué à propager l'usage du gland de chêne torréfié comme tonique en guise de café. Nous avons de lui : *De spasmis seu motibus convulsivis optimaque iisdem medendi ratione* (Halle, 1765, in-4°); *Observata quædam medica* (Berlin, 1772, in-8°); *Novæ observationes medicæ* (Hanovre, 1774, in-8°); *De la phthisie pulmonaire* (Hanovre, 1784, in-8°); *Sur la sépulture des morts* (Hanovre, 1787, in-8°); *Histoire des glands* (Leipzig, 1789, in-8°).

MARX (Edmond), médecin français, né vers 1797, mort à Paris en 1865. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1829. Elève de prédilection, favori et confident même de Dupuytren, il doit à l'amitié de l'immortel chirurgien une bonne partie de sa réputation scientifique. Le docteur Marx devint médecin des épidémies de la Seine et médecin de la maison du baron de Rothschild, dont il était le coreligionnaire. On lui doit : *Mémoire sur les polypes de la matrice; Diagnostic différentiel des luxations et des fractures du bras; Réduction des luxations anciennes; Opération de la cataracte par la kératonyxis; Ligature de l'artère sous-clavière; Etranglement des hernies par le collet du sac; Kystes hydatiques; Traité théorique et pratique des blessures par armes de guerre, d'après les leçons de Dupuytren* (1834, 2 vol. in-8°), en collaboration avec M. Paillard; *Leçons orales de clinique chirurgicale de Dupuytren* (Paris, 1839-1840, 6 vol. in-8°), en collaboration avec M. Brière de Boismont; *Des accidents fébriles à forme intermittente et des phlegmasies à siége spécial qui suivent les opérations pratiquées sur le canal de l'urètre* (1861, in-8°); *De la fièvre typhoïde* (1864, in-8°).

MARX (Adolphe-Bernard), compositeur et musicographe allemand, né à Halle en 1799, mort en 1866. Fils d'un médecin, il étudia d'abord le droit dans sa ville natale, où il remplit des fonctions judiciaires, puis devint référendaire au tribunal de Nuremberg. Tout en remplissant ces graves fonctions, le jeune magistrat étudiait la musique et l'harmonie avec le professeur Turk et composait à Nuremberg deux opéras. Renonçant alors à la magistrature, Marx quitta cette ville pour aller habiter Berlin, où il se créa une position indépendante en donnant des leçons de musique et en publiant plusieurs ouvrages d'histoire musicale. Reçu docteur ès musique en 1827, Marx devint professeur de musique à l'université de Berlin, où il fit preuve d'une science très-variée, traitant avec une égale autorité la composition, l'histoire et la philosophie de la musique. Parmi ses principales œuvres théoriques, nous citerons : l'*Art du chant* (Berlin, 1826); *De la peinture en musique* (Berlin, 1828); un excellent *Traité de composition* (Leipzig, 1837-1845); *Théorie générale de la musique* (1839), et de remarquables articles sur le contre-point, sur Bach, sur Beethoven, Gluck, Grétry, Haydn, Hændel, etc., dans le *Dictionnaire de la musique* du docteur G. Schilling (Stuttgard, 1835) et dans la *Gazette musicale de Berlin*. Parmi ses compositions musicales, nous mentionnerons : *Jerry et Bætely*, drame lyrique (Berlin, 1825), dont le livret, emprunté au théâtre de Gœthe, a été pris par Scribe pour composer celui du *Chalet;* la *Vengeance sait attendre*, mélodrame emprunté à Calderon de La Barca (1827); une *Symphonie*, exécutée pour la première fois au mariage du prince Guillaume de Prusse, en 1829; *Livre de chant choral et d'orgue*, dans lequel on trouve environ deux cents préludes; deux oratorios : *Saint Jean-Baptiste* et *Moïse* (1833); *Nahid et Amar;* le *Chant du printemps;* plusieurs hymnes pour voix d'hommes, des chœurs, des mélodies très-élémentaires et plusieurs morceaux de piano et de chant. Marx fut l'éditeur de plusieurs des œuvres de Sébastien Bach, et publia un recueil des meilleurs morceaux de ce maître pour orgue et piano, qu'il fit précéder d'une *Dissertation sur la façon dont on doit comprendre et exécuter les œuvres de Sébastien Bach.* Enfin, il a fait paraître ses *Mémoires* (1865, 2 vol.).

MARX (Karl), révolutionnaire et socialiste prussien, le principal fondateur de l'Internationale, né en 1814. Il appartient à une famille israélite de Trèves. Il étudia aux universités de Bonn et de Berlin, d'abord le droit, puis l'histoire et la philosophie, qu'un peu plus tard il professa à Bonn, après avoir pris le grade de docteur. En même temps il s'adonnait à l'économie politique, et se formait ces opinions hardies dont il devait rechercher l'application pendant tout le cours de son aventureuse existence. A la mort de Frédéric-Guillaume III (1840), M. Marx abandonna l'enseignement pour entrer à la rédaction de la *Gazette rhénane* (*Die Rheinische Zeitung*), que les chefs de la bourgeoisie libérale, Hanseman, Kamphausen, etc., venaient de fonder à Cologne. M. Marx s'y fit tellement remarquer qu'en 1842 on lui confia la rédaction en chef. Mais sa polémique vigoureuse, qui donnait à ses théories politiques un grand retentissement, ne tarda pas à alarmer le pouvoir. On obligea M. Marx à obtenir, pour publier sa feuille, l'*imprimatur* du censeur ordinaire et l'approbation du préfet de Cologne, et bientôt ce contrôle sévère ayant paru insuffisant, une décision ministérielle suspendit la *Gazette rhénane* (1843).

M. Marx se réfugia alors à Paris et y publia, avec le docteur Ruge, les *Annales franco-allemandes* (1844), dont l'entrée fut interdite en Prusse et qui cessèrent bientôt de paraître. Peu après il publia, avec Frédéric Engels, la *Sainte famille contre Bruno Bauer et consorts* (Paris, 1845), espèce de pamphlet dans lequel il critiquait vivement l'idéalisme allemand, auquel il voulait substituer le réalisme historique. Expulsé de France sur la demande du gouvernement prussien, qu'il poursuivait de ses attaques continuelles, M. Marx se rendit à Bruxelles, où il publia en français un *Discours sur le libre échange* (1846); *Misère de la philosophie, réponse à la Philosophie de la misère de M. Proudhon* (1847), et en allemand, avec Engels : le *Manifeste du parti communiste* (1848), qui avait été adopté par un congrès d'ouvriers de diverses nations tenu à Londres en 1847. Dès cette époque, M. Marx, le véritable père de la doctrine communiste qu'on appelle le *lassallisme*, avait des doctrines très-arrêtées. Repoussant à la fois les théories de Saint-Simon, de Fourier, de Cabet, de Proudhon, de Louis Blanc, etc., il prétendait fonder une « école scientifique; » selon lui, il faut considérer le passé comme n'ayant pas existé, et ne demander les lois de la société de l'avenir qu'à l'expérimentalisme. Le socialisme scientifique doit prendre pour point de départ les travaux des Bückner, des Darwin, les découvertes de la philosophie médicale, et, pour constituer la société nouvelle, il faut qu'il se base scientifiquement sur l'étude de la constitution de l'être humain, sur l'anatomie, sur la sociologie et l'anthropologie. En un mot, d'après cette théorie, l'homme n'est pas un être aux facultés complexes, aux besoins contradictoires, mais une sorte de machine aux mouvements déterminés et invariables, d'où il suit qu'on doit formuler la loi de l'individu d'après l'examen de ses organes, et les droits public et international d'après les caractères des races humaines.

Le docteur Marx continua avec ardeur, dans la *Gazette allemande de Bruxelles*, son active propagande socialiste et ses attaques contre le gouvernement prussien. Le cabinet de Berlin venait de demander son expulsion de Belgique lorsque éclata la révolution de Février 1848. Il revint alors à Paris, qu'il quitta pour se rendre à Cologne dès que la révolution se fut déclarée en Allemagne, et fonda dans cette ville, avec ses anciens compagnons d'exil, la *Nouvelle Gazette rhénane*, où il se signala par l'audace de ses idées révolutionnaires. Lorsque, dans l'automne de 1848, le gouvernement prussien fit un coup d'Etat en chassant de Berlin l'Assemblée nationale et en octroyant une charte, Marx fit dans son journal un appel au peuple, qu'il engagea à refuser l'impôt et à repousser la force par la force. Mais le gouvernement proclama l'état de siége à Cologne, la *Nouvelle Gazette rhénane* fut suspendue, et son rédacteur reçut l'ordre de quitter la ville. M. Marx, pourtant, ne se découragea point, et, aussitôt après la levée de l'état de siége, il recommença la lutte. On lui intenta alors procès sur procès. Mais comme les affaires passaient devant le jury, il fut régulièrement acquitté et ne trouva dans ces persécutions que de nouveaux thèmes d'opposition.

Expulsé de Prusse au printemps de 1849, M. Marx revint encore une fois à Paris; mais le gouvernement voulut l'interner dans le Morbihan, et il quitta la France pour aller se fixer à Londres, où il a toujours vécu depuis. Peu après, il essaya de reprendre la publication de la *Nouvelle Gazette rhénane*, sous forme d'une revue mensuelle publiée à Hambourg; mais elle dut cesser de paraître en 1851, après le triomphe complet de la réaction. Il publia alors successivement : le *Dix-huit brumaire de Louis Bonaparte* (Boston, 1852); *Révélations sur le procès des communistes à Cologne* (1853), philippique contre le gouvernement prussien et la bourgeoisie allemande; *Observations critiques sur l'économie politique* (Berlin, 1859); *Monsieur Vogt* (Londres, 1860), pamphlet dans lequel il ridiculise la pseudo-démocratie impérialiste, tout en accusant le professeur Karl Vogt et ses confrères de la presse allemande et de la presse suisse de s'être vendus à Napoléon III, lors de la guerre d'Italie. Vers la même époque, il collabora à la *New-York Tribune*, où il publia, jusqu'à l'explosion de la guerre civile américaine, un grand nombre d'articles de fond sur le mouvement européen, et une correspondance anglaise.

Jusqu'en 1862, M. Marx vécut dans la retraite, au sein de sa famille, à Londres, ne s'occupant que de philosophie et d'économie politique. A cette époque, il se donna tout entier à l'œuvre qui a principalement contribué à mettre son nom en lumière, à la fondation de la célèbre *Association internationale des travailleurs*. A deux reprises différentes, il avait essayé déjà de fonder une association d'ouvriers, secrètement d'abord dans la *Ligue communiste des ouvriers*, ouvertement dans la *Société internationale de la démocratie*, à Bruxelles en 1847; mais ces tentatives avaient échoué. L'Exposition de Londres, en 1862, en réunissant pour un instant un grand nombre de travailleurs de tous les pays, fut plus favorable à ses projets. Il fut un des promoteurs de la célèbre « fête de la fraternisation internationale » du 5 août 1862, qui réunit tous les délégués ouvriers à la taverne des francs-maçons à Londres, et où fut lancée l'idée d'une *association internationale des travailleurs*. Toutefois, ce ne fut que deux ans plus tard, le 28 septembre 1864, que l'Internationale fut définitivement fondée au meeting de Saint-Martin-Hall, à Londres. V. TRAVAILLEURS (Association internationale des).

Bien qu'il fût l'âme de la fameuse association, Karl Marx ne fit point partie du premier conseil général, siégeant à Londres et composé de trois ouvriers anglais : Odger, Cremer et Whelert; mais, dès l'année suivante (1865), il fut adjoint à ce conseil avec Eugène Dupont et Jung. Grâce à son instruction, à la supériorité réelle de ses talents, Marx y exerça une influence prépondérante. Il fut chargé de dresser le plan de la société, d'écrire les instructions données aux agents chargés de la répandre en Europe, de faire d'innombrables rapports. C'est lui qui est l'auteur des statuts généraux de l'Internationale, adoptés au congrès de Genève en 1866. C'est également lui qui, soit à Londres, soit à divers congrès de l'association, a rédigé les principales publications du conseil central. Le 28 février 1871, il écrivit de Londres à Serrallier pour engager les membres de l'Internationale à Paris à ne point se mêler aux émeutes, à « observer les lois, dit-il, jusqu'au jour où le poids de l'intelligence, joint au poids des injustices et des persécutions de la société entière, fera pencher la balance en notre faveur. » Toutefois, quelques mois plus tard, à l'occasion de la Commune, il écrivit, sous le titre de : *La guerre civile en France, adresse du conseil général à l'Association internationale des travailleurs*, un violent factum qui produisit une très-grande sensation, et qui fut en partie la cause des attaques passionnées dont l'Internationale ne tarda pas à être l'objet.

Dès cette époque, une scission s'était produite au sein de l'Internationale. Elle avait commencé au congrès de Berne en 1868, où M. Bakounine s'était retiré du congrès, à la suite d'une scène violente, et avait fondé une nouvelle société sous le nom d'Alliance de la démocratie socialiste. Les membres de l'Alliance, désignés sous le nom de anti-autoritaires ou de russo-latins, continuèrent à faire partie de l'Internationale, mais trouvèrent un adversaire déclaré dans M. Marx, chef du parti des autoritaires, qui se grossit à Londres, après la Commune, de tous les réfugiés blanquistes. Lors du congrès de La Haye, en 1872, les deux partis se retrouvèrent en présence. M. Marx obtint la majorité, fit exclure de l'Internationale M. Bakounine, dont il redoutait l'influence, et ses partisans, fit conférer de nouveaux pouvoirs au conseil central et obtint que le siége de ce conseil fût transféré de Londres à New-York. Il cessa de faire partie de ce conseil, composé de ses partisans, et il en resta l'inspirateur. La rupture des deux partis devint alors complète, et chacun d'eux réunit à Genève, au mois de septembre 1873, un congrès dans des locaux séparés.

M. Marx, qui, dans le silence du cabinet et dans ses écrits, ne recule devant aucune conséquence de ses doctrines, est dans la vie privée un homme paisible, honnête, doux, rangé, un vrai type de bourgeois allemand. « Le docteur Marx, dit un biographe anonyme, est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; vigoureux, trapu, ramassé sur lui-même, il semblerait destiné à mourir centenaire s'il n'était, depuis de longues années, tourmenté par un asthme dont il souffre beaucoup... Sa tête, plantée sur un cou épais et des épaules larges, est vaste et forte, comme il convient à l'utopiste qui porte en lui les éléments d'une société nouvelle. La figure, encadrée de longs cheveux blancs touffus rejetés en arrière, est illuminée par la pensée, et atteste par ses rides nombreuses les méditations du docteur et ses préoccupations. Le front, très-haut, rayonnant d'intelligence, accusant un développement extraordinaire des lobes cérébraux, et au bas duquel courent des sourcils épais, surplombe des yeux bruns, couleur de tabac d'Espagne, profondément enfoncés dans leurs orbites, étincelants sous leurs paupières, plissées et tintées par l'étude et les veilles d'un *kohol* naturel. Le nez, large à sa racine, comme celui de Balzac, tombe par une pente douce entre les deux joues, fortes et musculeuses, ainsi que le veut le type slave. Deux plis profonds partent des ailes du nez et vont mourir dans le coin des lèvres, fortes et sensuelles, voilées à demi par des moustaches bien fournies qui rejoignent la barbe grisonnante, drue, assez longue et presque patriarcale... Tel est cet homme, qu'on se représente volontiers comme un être farouche et un révolutionnaire sans entrailles. C'est un philosophe et un penseur, redoutable sans doute à cause de ses facultés organisatrices et étonnamment synthétiques, à cause de sa longue expérience des révolutions, de sa science vaste, de sa ténacité, servies par l'indépendance de sa position, l'affabilité de ses manières, la connaissance de toutes les langues européennes, et une infatigable aptitude aux travaux les plus arides. Outre les ouvrages précités, on lui doit : le *Capital, critique de l'économie politique* (Hambourg, 1869), son principal ouvrage; il y expose, suivant un ordre méthodique, ses théories sociales et économiques.

MARX (Napoléon-Adrien), littérateur français, né à Nancy en 1837. Il est frère d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Léopold Marx. Il vint terminer ses études à Paris, puis se fit inscrire comme étudiant à l'Ecole de médecine (1859). M. Marx était externe des hôpitaux lorsqu'il renonça à poursuivre ses études médicales pour devenir journaliste. Après avoir publié quelques articles dans le *Boulevard*, fondé par Carjat (1863), il entra à la rédaction du *Figaro;* puis, tout en restant attaché à ce journal, il collabora, soit sous son nom, soit sous des pseudonymes, à l'*Evénement*, à l'*Epoque*, à la *Liberté*, au *Diogène*, à *Paris-Magazine*, au *Petit journal*, etc. Une série d'articles qu'il donna à l'*Evénement*, sous le titre d'*Indiscrétions parisiennes*, attira particulièrement sur lui l'attention. A partir de ce moment, il prit pour spécialité d'initier le public aux faits et gestes des notabilités du moment, de raconter les fêtes du monde officiel, etc. Un article sur le prince impérial, à qui il alla rendre visite, le mit fort bien en cour et lui valut, non-seulement d'être admis comme rédacteur au *Moniteur officiel*, mais encore d'être attaché au cabinet de l'empereur, qui le chargea d'être l'historiographe de toutes les fêtes, chasses et solennités officielles. Enfin, M. le baron Haussmann le nomma inspecteur des beaux-arts de la ville de Paris (1868). Cette même année, M. Adrien Marx fonda, avec M. Bauer, l'*Evénement illustré*, dont la publication lui fit intenter un procès par M. de Villemessant, qui réclamait la propriété du titre; mais l'affaire s'arrangea, et M. Marx reprit peu après sa place de rédacteur au *Figaro*. La chute de l'Empire porta un coup mortel au genre qu'avait adopté M Marx, et, depuis lors, le jeune écrivain n'a plus fait parler de lui. Indépendamment de ses articles et de trois pièces en collaboration, représentées aux Bouffes-Parisiens : *Un premier avril*, avec H. Rochefort; *Un drame en l'air*, avec E. Abraham; le *Plat d'étain*, avec Ph. Gille, il a publié : *Indiscrétions parisiennes* (1866, in-18); *Révélations sur la vie intime de Maximilien* (1867, in-18); les *Souverains à Paris* (1868, in-18); *Un peu partout* (1868, in-18), etc.

MARY (SAINT-), la principale des îles Sorlingues, dans l'Atlantique, au S.-O. de l'Angleterre, comté de Cornouailles, par 49° 54′ 32″ de latit. N. et 8° 37′ 13″ de longit. O. Elle a un bon port, et est bien fortifiée; 1,500 hab.

MARY (SAINT-), rivière des Etats-Unis. Elle prend sa source dans l'Etat d'Ohio, près du fort Saint-Mary, coule au N.-O., entre dans l'Etat d'Indiana, et se jette dans la rivière Saint-Joseph, après un cours de 80 kilom.

MARY (SAINT-), rivière de la Nouvelle-Ecosse, sur la limite des comtés de Sydney et d'Halifax. Formée par la réunion de l'East-River et du West-River, elle coule au S.-E. et se jette dans l'Atlantique, par une large embouchure, sur la côte S.-E. de la presqu'île. Son cours est d'environ 80 kilom., depuis la source du West-River, qui en est la branche principale.

MARY (SAINT-), baie sur la côte occidentale de la Nouvelle-Ecosse, comté d'Annapolis. C'est une division de la baie de Fundy, fermée à l'O. par une péninsule étroite, par Long-Island et l'île Bryer. L'entrée a 12 kilom. de largeur; elle se rétrécit à mesure qu'elle pénètre dans les terres; sa profondeur est de 44 kilom. Des bancs de sable obstruent la partie orientale. Elle reçoit plusieurs rivières, notamment le Sisibon.

MARY'-ISLAND, petite île de la côte occidentale d'Afrique, comprise dans les possessions anglaises de la Gambie, à l'embouchure de la Gambie dans l'Atlantique; 2,719 hab. Culture du coton.

MARY'S-BATHURST (SAINT-), capitale des possessions anglaises de la Gambie, ville fort riche et fort belle, située sur la pointe de ce nom, qui termine la rive gauche de la Gambie à son embouchure; environ 10,000 âmes. Bathurst, comme la plupart des villes construites par les Anglais, possède des maisons en pierre ou en brique avec cours et jardins. Elle a des puits d'eau douce, ce qui remplace avantageusement les citernes dont on est obligé de se servir à Saint-Louis et à Gorée. Les bâtiments remarquables de la ville sont la caserne, l'hôpital, l'hôtel du gouverneur et le marché. La caserne peut contenir environ 150 hommes; à l'O. s'élève une tour carrée, à un niveau plus élevé que le reste du bâtiment, et armée de canons.

MARY (Louis-Charles), ingénieur français, né en 1791. Elève de l'Ecole polytechnique en 1808, il entra ensuite à l'Ecole des ponts et chaussées, et est devenu successivement ingénieur en chef (1835), inspecteur divisionnaire (1848), inspecteur général de première classe (1855) et professeur de navigation à l'Ecole des ponts et chaussées. Outre de nombreux articles insérés dans les *Annales des ponts et chaussées*, on a de M. Mary : *Canal de la Somme; Fondation de l'écluse de Froissy* (1831); *De l'emploi du béton dans la fondation des écluses* (1832), et quelques traductions d'ouvrages technologiques anglais.

MARY-LAFON (Jean-Bernard LAFON, dit), littérateur français, né à La Française (Tarn-et-Garonne) en 1812. Lorsqu'il eut achevé ses études à Montauban, il se rendit à Paris (1830), et se voua entièrement à la culture des lettres. Il débuta par des articles dans la *France littéraire* (1833) et dans le *Journal de l'Institut historique* (1834), fit paraître successivement des vers, des romans, des pièces de théâtre, des ouvrages d'histoire littéraire, et obtint quelques succès académiques. M. Mary-Lafon est devenu membre de la Société des antiquaires de France et conservateur de la bibliothèque de Montauban. Parmi les nombreux ouvrages de cet écrivain estimable, nous citerons : *Sylvie* ou le *Boudoir*, recueil de vers (1835, in-8°); la *Jolie royaliste*, roman (1836, 2 vol in-8°); *Histoire d'Angleterre*, avec M. V. Boreau (1837); *Bertrand de Born*, roman dans lequel l'auteur a voulu donner une peinture militaire et chevaleresque du moyen âge dans le Midi (1838, 2 vol. in-8°); *Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale* (1841, in-18), lequel, dit M. Guérard dans ses *Supercheries littéraires*, est la réimpression textuelle de la *Bibliographie des patois*, de Pierquin de Gembloux; *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France* (1841-1844, 4 vol. in-8°), l'ouvrage le plus important de M. Mary-Lafon; le *Maréchal de Monltuc*, drame en trois actes et en vers (1842, in-12); le *Chevalier de Pomponne*, comédie en trois actes et en vers (1845, in-12); l'*Oncle de Normandie*, comédie en trois actes et en vers (1846, in-12). Ces trois pièces ont été représentées à l'Odéon; *Jonas dans la baleine*, roman (1846); *Rome ancienne et moderne* (1852, in-4°); la *Course au mariage*, comédie en un acte et en vers (1856, in-12); les *Aventures du chevalier Jaufre et de la belle Brunissende* (1856, in-8°); *Histoire d'un livre* (1857, in-8°); *Fier-à-bras*, légende nationale (1857, in-8°); *Mœurs et coutumes de la vieille France*, recueil de contes et nouvelles (1859, in-8°); *Mille ans de guerre entre Rome et les papes* (1860, in-8°); la *Dame de Bourbon* (1860, in-8°); *Pasquin et Marforio*, histoire satirique des papes (1861, in-12); le *Maréchal de Richelieu et M^{me} de Saint-Vincent* (1862, in-8°); *Histoire d'une ville protestante* (1862, in-8°); la *Bande mystérieuse* (1863, in-12); la *Peste de Marseille* (1863, in-12); la *France ancienne et moderne* (1864, in-8°, avec gravures); *Histoire d'Espagne depuis les premiers temps* (1865, 2 vol. in-8°); *Fleurs du midi; Mes primevères* (1870, in-8°), etc. M. Mary-Lafon a pris part, en outre, à la rédaction du *Musée des familles*, de la *Revue indépendante*, du *Moniteur*, de l'*Histoire des villes de France*, du *Moyen âge et la Renaissance*, etc.

Mary Barton, *scènes de la vie anglaise*, par mistress Elisabeth Gaskell (1848). Dans aucun autre livre peut-être les misères de la population ouvrière ne sont dépeintes sous un jour plus sombre et plus vrai. C'est Manchester et la hideuse exploitation de l'homme par les manufactures que l'auteur a pris pour objectifs. Mistress Gaskell raconte, sans mêler à son récit aucune déclamation, aucun système de sa façon, la détresse du pauvre, les horreurs de la prostitution, les épidémies engendrées par le travail des manufactures et les habitudes de la misère, la sourde colère des prolétaires, l'indifférence des heureux du monde. On ne sort d'un atelier asphyxiant, rempli de poussière de coton, que pour entrer dans une cave humide, séjour du typhus et de la fièvre. On frissonne auprès du foyer sans feu; on voit se dégarnir peu à peu la modeste chambre de l'ouvrier de tout son ameublement, et le petit luxe du ménage, les porcelaines chéries, les cadeaux de noce, les robes de dimanche de la femme, passer à la boutique du prêteur sur gages, pendant que l'enfant affamé, sans jouets pour tromper sa faim, crie, que le père grogne, et que la fille, assise dans l'attitude du désespoir, poursuit d'étranges pensées. Les tableaux succèdent aux tableaux, sans aucun commentaire, comme les chapitres d'une statistique, et, dans le fait, ce livre n'est guère autre chose qu'une statistique dramatisée. Il n'y a même pas, pour ainsi dire, de personnage qui concentre plus particulièrement l'attention sur lui. Comme si mistress Gaskell eût craint que le lecteur ne vît dans un petit nombre de personnages que des exceptions, elle a multiplié ces misères et elle les a réparties entre un grand nombre d'individus, donnant à chacun une part du fardeau à porter. On demeure effrayé, après avoir lu *Mary Barton*, des fléaux physiques et moraux qui peuvent fondre sur le pauvre : la tentation du vol, la séduction, l'ivrognerie, sans compter les malheurs qu'engendrent les instincts naturels, la coquetterie chez les femmes, l'énergie dégénérée en brutalité chez les hommes. Tel est le tableau qu'a tracé mistress Gaskell. « *Mary Barton*, dit M. Montégut, est non pas tant un roman qu'une sorte de miroir où se réfléchit la vie des villes manufacturières dans toute sa variété, un Manchester en miniature. C'est l'histoire, non d'une pauvre famille, mais d'une cité entière. »

MARYAMPOL, ville de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Pologne, gouvernement et à 57 kilom. N.-E. de Suwalki, sur la Szezupa; 3,207 hab., en grande partie juifs. Commerce de bois, céréales et bestiaux.

MARYBOROUGH, bourg et paroisse d'Irlande, ch.-l. du comté de la Reine (*Queen's county*), à 80 kilom. de Dublin, sur la Barrow; 3,673 hab. Maison d'aliénés pour le comté. Les habitants se livrent surtout au commerce du lin. Le bourg possède les restes d'un vieux château fondé en 1560 et les ruines d'une ancienne église. Les environs de Maryborough furent, durant le VI^e siècle, le théâtre d'une bataille mémorable entre les habitants de la province de Munster et ceux de la province de Leinster.

MARYCKI (Simon), en latin **Maricius**, philologue polonais, né en 1515, mort vers 1572. Reçu en 1539 docteur à l'université de Cracovie, il alla continuer ses études à Padoue et à Rome, y prit les grades de docteur en droit civil et en droit canon, et de docteur en théologie, et, à son retour en Pologne, fut nommé professeur de rhétorique à l'université de Cracovie, où il forma un grand nombre d'excellents élèves. En 1569, il fut député par les états de Prusse à la diète de Lublin, où il protesta contre l'union de la Pologne et de la Lithuanie. On a de lui : *Demosthenis* De pace *oratio græce et latine* (Cracovie, 1546, in-8°) C'est la première traduction latine qui ait été faite de ce discours de l'orateur grec; *Demosthenis* Pro libertate Rhodiorum *oratio græce et latine* (Cracovie, 1547, in-8°); *S. Maricii in M. Tullii Ciceronis* Pro P. Quinto *orationem annotationes* (Cravovie, 1547); *In Marci Tullii Ciceronis ad Quintum fratrem* Diologos III de Oratore *annotationes* (Cracovie, 1548, in-8°); *De scholiis seu academiis libri II* (Cracovie, 1557, in-8°), ouvrage dans lequel il s'efforce de ranimer le goût des études classiques dans l'académie de Cracovie, où l'auteur se plaint de les voir négligées depuis plusieurs années.

MARYLAND s. m. (ma-ri-lan). Comm. Tabac à fumer très-estimé : *Des cigarettes de* MARYLAND.

— Jeux. Jeu de cartes qui diffère peu du boston.

MARYLAND, un des Etats unis de l'Amérique septentrionale, borné au N. par la Pensylvanie, à l'O. par la Virginie et la Colombie, à l'E. par le Delaware et l'océan Atlantique, au S. par la baie de Chesapeake, qui le divise en deux parties appelées côtes de l'Est et côtes de l'Ouest; entre 38° et 39° 40′ de latit. N., et 77° 20′ et 81° 40′ de long. O. Il mesure 318 kilom. de longueur sur 195 kilom. de largeur. Superficie, 28,383 kilom. carrés; 700,000 hab. Ch.-l., Annapolis; villes principales, Baltimore, Cumberland, Frederick, Hagerstown.

Le Maryland est en grande partie couvert de collines et de montagnes. La chaîne des Alleghanys en traverse la partie N.-O., donnant naissance à divers chaînons : le Cotoctin-Mountain, le South-Mountain, etc. Ces montagnes forment des vallées très-fertiles, arrosées par un grand nombre de cours d'eau : la Susquehannah, le Potomac, la Patapsca, le Manokin, le Nanticoke, le Black-Water, l'Hudson, l'Evit, le Litking, etc. Toutes ces rivières se jettent dans la baie de Chesapeake. Cette baie, la plus étendue de toutes celles des Etats-Unis, n'a pas moins de 150 milles de longuenr sur 7 à 8 de largeur.

A l'exception de quelques parties sablonneuses ou marécageuses à l'E. de la baie de Chesapeake et d'un canton tout à fait aride entre le Potomac et la Patapsca, le sol du Maryland est presque partout d'une admirable fertilité, favorisée par l'abondance des eaux et la douceur de la température dans le bas pays. Dans la partie orientale seulement, les hivers sont assez rigoureux. Bien que l'agriculture n'ait pas fait de grands progrès dans le Maryland, on cultive dans cet Etat du tabac universellement estimé, et dont la production atteint 12 ou 13 millions; du coton, du blé et d'autres graines, du lin, du chanvre, des arbres à fruits, des cannes à sucre, etc. Les forêts, fort étendues, renferment des chênes, des cèdres, des peupliers, des érables, des sassafras, etc.

Les principaux produits des mines sont . la houille, le fer, le cuivre sulfuré, le chrome et le marbre. La houille, de nature bitumineuse, est particulièrement exploitée dans le sol calcaire de la région occidentale, et fournit un produit annuel de plus de 500,000 tonnes. Les fers, exploités à l'ouest de la baie de Chesapeake, sur une vaste étendue et avec de grands moyens d'action, constituent une des principales richesses du pays et fournissent par an 80,000 tonnes.

L'industrie du Maryland et le commerce auquel elle donne lieu sont extrêmement actifs. On y rencontre surtout des manufactures de glaces, de coton, de laine, de papier; des usines où l'on prépare le cuivre, le fer, le cuir, etc. Le commerce exporte principalement des farines, des viandes salées et du tabac. Plusieurs canaux importants et des chemins de fer, notamment celui de Baltimore à l'Ohio, favorisent ce commerce actif, qui s'adresse à toutes les parties du monde.

Le Maryland est gouverné par un sénat de vingt-deux membres et une chambre de représentants de soixante-quatorze membres. Il est divisé en vingt comtés. La justice est rendue par une cour d'appel, huit cours de circuit, une cour des orphelins. Les fonctions de juge sont électives. L'Etat envoie au congrès de l'Union deux sénateurs et quatre représentants. L'instruction, dans le Maryland, est moins répandue que dans la plupart des autres Etats de l'Union. On y trouve cependant quelques établissements d'enseignement supérieur et plusieurs académics.

Le Maryland, cédé en 1632 à lord Baltimore, de la famille Calvert, reçut ses premiers colons européens en 1634 et prit le nom qu'il porte encore (*Mary-land*, terre de Marie), en l'honneur d'Henriette-Marie, femme du roi Charles I^{er}. Les fondateurs du nouvel établissement donnèrent les plus larges bases à ses institutions, laissant une liberté absolue pour l'exercice de tous les cultes et l'expression de toutes les opinions, adoptant une politique tout humaine à l'égard des indigènes, etc. Malheureusement, cette sage tolérance ne fut pas longtemps imitée par les descendants et les héritiers de lord Baltimore; les dissensions religieuses tournèrent à la guerre civile (1649). La paix fut encore troublée par l'insurrection de 1656, dirigée par Josias Pendall, et les dissensions entre les propriétaires et le gouvernement de la métropole.

En 1776, le Maryland se constitua en Etat indépendant, et, en 1788, il adopta la constitution des Etats-Unis.

Dans l'intervalle, le développement rapide qu'avait pris la culture du tabac avait décidé le gouvernement à introduire des esclaves noirs dans le pays. De détestables pratiques furent en même temps mises en œuvre pour recruter des travailleurs : on accueillait sur le territoire des convicts anglais; on réduisait même à une sorte d'esclavage les prisonniers faits dans les guerres civiles et d'autres qu'on capturait, par une sorte de brigandage, sur les grandes routes.

Pendant la guerre de la sécession (1861-1865), le gouvernement local du Maryland refusa d'entrer dans la coalition des Etats esclavagistes du Sud; mais une partie de la population montra contre les troupes du Nord des dispositions hostiles qui obligèrent le gouvernement central à considérer cet Etat comme suspect et le contraignirent à le surveiller de près.

MARYPORT, ville d'Angleterre, comté de Cumberland, à 43 kilom. S.-O. de Carlisle, avec un port sur la mer d'Irlande; 6,037 hab. Manufacture de glaces, une des plus belles du royaume; fabrication de coton. Bains de mer très-fréquentés. Exportation de houille; importation de bois de charpente, lin, fer, etc. Cette ville, située à l'embouchure de la rivière Ellen, est d'origine toute récente et doit toute son importance actuelle au charbon de terre, dont elle expédie des quantités considérables en Irlande. Elle est bien bâtie, avec de larges rues, de fortes jetées, des quais et des phares. « Il est difficile, dit M. Alph. Esquiros, de trouver un exemple plus frappant de l'influence qu'exercent les produits géologiques sur la croissance et la prospérité des villes. »

MARYSVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Californie, au confluent du Yuba et de la rivière de la Plaine, à 85 kilom. N. de Sacramento; 8,900 hab. Commerce de bois, de céréales, de bestiaux; métaux.

MARZA, l'une des grandes déesses de la mythologie slave. Elle présidait à l'activité féminine. Son nom, qui dérive de *marzyc*, se taire, lui venait de ce qu'il était passé en proverbe chez les Slaves que c'est aux hommes seuls qu'il appartient de parler, et que les femmes doivent les écouter, travailler et *se taire*. Le fuseau était le principal insigne de cette déesse.

MARZACHE s. f. (mar-za-che). Diplom. Nom par lequel la fête de l'Annonciation se trouve désignée dans les dates de quelques chartes anciennes.

MARZANNA, déesse de la peste et des épidémies chez les anciens Slaves. Elle ne quittait la terre que lorsque la corruption régnait parmi les mortels. Elle était alors accompagnée du démon Trybek, qui tuait les hommes, tandis qu'elle frappait les femmes. Ils voyageaient tous les deux, portés sur les ailes de Fertunz, le dieu des vents, se glissaient le long des routes, se cachaient derrière les haies et s'introduisaient dans les maisons par les fentes des portes. Derrière eux marchait Merot, le dieu de la mort, armé de sa faux. Sa grande fête se célébrait au commencement du mois de mars, et, en signe que l'hiver finissait, on portait son image en procession jusqu'à un fleuve ou à un étang dans lequel on la jetait.

MARZARI-PENCATI (Joseph, comte), minéralogiste et géologiste italien, né à Vicence en 1779, mort dans cette ville en 1836. Son éducation littéraire et ses goûts le portèrent d'abord vers la poésie. Il avait composé des sonnets et des tragédies, lorsqu'il se prit de passion pour la botanique et se rendit à Paris (1802) pour étudier cette science. Là, il entra en relation avec les savants les plus distingués, Haüy, Faujas de Saint-Fond, Lamétherie, Matteo Tondi, Cordier, de Humboldt, et renonça à la botanique pour s'occuper entièrement de minéralogie. De retour en Italie (1806), après avoir visité l'Auvergne, le Vivarais, la Provence et les Alpes, il reçut du prince Eugène la mission de faire une description minéralogique des monts Euganéens (1808) et du territoire de Bergame (1810). C'est en s'occupant de ce dernier travail qu'il découvrit une mine de charbon fossile à Borgo-di-Valsugana. L'année suivante, il inventa le *tachygonimètre*, instrument pour mesurer les angles, qui lui fit décerner une médaille d'or par l'institut de Milan. De 1812 à 1814, le comte Marzari-Pencati remplit les fonctions d'inspecteur du conseil des mines et reçut, à partir de 1818, une pension de 1,500 florins de l'empereur François Ier. Marzari était un savant distingué, que Haüy citait comme celui de ses élèves qui avait montré l'esprit le plus pénétrant et le plus d'aptitude à déterminer les différentes espèces minérales. Vers la fin de sa vie, il éprouva un vif chagrin en voyant la géologie faire d'incessants progrès sans que son nom fût souvent prononcé. « Bizarre dans son maintien et dans ses vêtements, diffus et obscur dans ses discours, dit M. Alby, Marzari était, de plus, fort irascible et souffrait difficilement qu'on ne partageât pas ses opinions. Ses principaux ouvrages sont : *Elenco delle piante spontanee osservate nel territorio di Vicenza* (Milan, 1802); *Corsa pel bacino del Rodano e per la Liguria d'occidente* (Vicence, 1806); *Descrizione del tachigonimetro* (Milan, 1811); *Cenni geologici e litologici sulle provincie Venete et sul Tirolo* (Vicence, 1819, in-8°), etc.

MARZA-SOUZA, port de la régence de Tripoli, dans le Barcah, à 80 kilom. O. de Derne. Cette ville, qui s'est appelée successivement *Sosuza* et *Apollonia*, renferme de nombreuses ruines antiques.

MARZEAU s. m. (mar-zô). Art vétér. Excroissance charnue sous le cou des porcs.

MARZIANI (Prosper), médecin italien. V. Martiano.

MARZO (André), peintre espagnol, né à Valence vers 1630, mort en 1673. Elève de don Juan de Ribalta, il adopta la manière et le coloris de ce maître et exécuta de nombreux tableaux représentant des scènes religieuses. Parmi ses œuvres, dont la composition est en général négligée, on cite le *Saint Antoine de Padoue*, à Valence. Il publia, en 1663, avec des gravures au burin, le compte rendu des fêtes qui eurent lieu en 1662 à Valence en l'honneur du mystère de la Conception, fêtes dont il avait été l'ordonnateur. — Son frère, Urbain Marzo, qui s'adonna également à la peinture religieuse, a laissé, entre autres tableaux, un *Portement de croix* fort estimé.

MARZOCHI DE BELLUCCI (Tito), peintre italien, né à Florence vers 1805, mort en 1867. Il prit dans sa ville natale des leçons de Benvenuti, puis se rendit à Paris, où il passa la plus grande partie de sa vie. Cet artiste a exécuté un certain nombre de tableaux d'histoire, de genre et des portraits. On cite parmi ses œuvres, qui attestent un talent consciencieux, mais peu d'originalité : *Raphaël chez Fra Bartolommeo* (1833); *Jeune fille malade* (1839); la *Vierge du Sacré-Cœur* (1844); *Jeune fille* (1845); la *Fleur* (1845); les portraits de *MM. Marandon*, de *Montyel, Coquereau, Tamburini, G. Champy, Thibault*, et, au Salon de 1865, ceux d'*Isabelle d'Espagne* et du *Comte de N.*

MAS s. m. (mâ ou mass, suivant les localités — bas lat. *mansus*, maison; de *manere*, demeurer). Ferme; petite maison de campagne dans le midi de la France : *Les* mas *de la Crau*.

— Féod. Territoire possédé en totalité par un même seigneur. ‖ Tènement et héritage de personnes de condition servile et de mainmorte.

MAS s. m. (mass). Métrol. Monnaie de compte du royaume de Siam, qui vaut environ 0 fr. 75 ‖ Monnaie de compte chinoise, valant environ 0 fr. 82 ‖ Petit poids usité dans l'Inde pour les matières d'or et d'argent, et valant un dixième du taël.

MAS-D'AGENAIS, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Marmande, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,254 hab. — pop. tot., 2,056 hab. Faïencerie, minoterie. On y trouve de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine, tels que tumuli, débris de statues, bas-reliefs, poteries, etc. L'église paroissiale, construite au XIIe siècle, est ornée à l'intérieur de marbres antiques.

MAS-D'AZIL (LE), bourg de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Pamiers, sur la rive droite de l'Arize, à 263 mètres au-dessus de la mer; pop. aggl., 1,281 hab. — pop. tot., 2,575 hab. Fabrication d'alun, couperose, vitriol, peignes de corne et de buis; filature et carderie de laine. Commerce de vins. Sur les hauteurs qui entourent la ville de toutes parts, on voit deux dolmens bien conservés. Vers le sud-ouest, la montagne laisse à l'Arize un passage souterrain; c'est la seule voie qui conduise au Mas-d'Azil. Cette grotte, du côté qui regarde la ville, était jadis fermée par un portail.

Le Mas-d'Azil doit son origine à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui vinrent y fonder un monastère vers l'an 752. A l'origine, le monastère portait le nom de Saint-Étienne-d'Azil. Au XVIe siècle, les protestants vinrent chercher un refuge dans ces contrées contre les persécutions. Quand Henri IV leur eut assuré le libre exercice de leur culte, ils bâtirent au Mas-d'Azil un vaste temple dont on voit encore les restes.

A la suite de querelles sanglantes, les catholiques furent contraints d'abandonner la ville et de laisser le champ libre à leurs adversaires. L'ancien monastère fut alors complétement rasé.

En 1620, les protestants du Mas-d'Azil soutinrent un siége contre le maréchal de Thémines et l'obligèrent à se retirer. La révocation de l'édit de Nantes ruina cette petite ville, comme toutes celles où l'industrieuse population calviniste atteignait un chiffre important. Catholiques et protestants ayant tour à tour démoli les édifices du culte rival, il ne reste plus rien de ce genre au Mas-d'Azil qui mérite d'être mentionné.

MAS-CABARDÈS (LE), bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N. de Carcassonne, sur l'Orbiel, dans la montagne Noire; pop. aggl., 747 hab. — pop. tot., 827 hab. Fabrication d'étoffes, toiles, poteries. Restes d'un ancien château.

MAS-A-FUERA, île du grand Océan austral, à 745 kilom. O. du Chili et à 140 kilom. O. de l'île Juan-Fernandez, par 33° 40′ de lat. S. et 82° 58′ de long O.; 8 à 12 kilom. de longueur. Les côtes sont bordées de rochers escarpés qui en rendent l'accès extrêmement difficile. Inculte et inhabitée, elle se compose en grande partie d'une montagne boisée qui donne naissance à de nombreux cours d'eau. La pêche du phoque s'y fait sur une large échelle; les côtes fournissent aussi une quantité prodigieuse de poissons d'une excellente qualité. Plusieurs riches Chiliens y furent déportés pendant les premières années de la révolution du Chili.

MAS (Sinibaldo), diplomate espagnol, né à Barcelone en 1809. Il étudia à Madrid l'arabe, les langues classiques et plusieurs langues vivantes, et fut chargé en 1834 par le gouvernement espagnol d'une mission en Orient. Il visita successivement Constantinople, la Syrie, la Palestine et l'Égypte, et se rendit de là à Calcutta en traversant les déserts de l'Arabie Pétrée, où il courut des dangers sans nombre. Après avoir séjourné ensuite plusieurs mois à Manille, il revint en Espagne, où il s'occupa de la publication de ses ouvrages. En 1843, il repartit pour Manille, et quatre ans plus tard fut nommé ministre plénipotentiaire d'Espagne en Chine. On a de lui : *Interprète du voyageur en Orient; Etat des îles Philippines* (1843); le *Système musical de la langue castillane* (1852, 2e édit.); l'*Enéide* de Virgile, traduite en espagnol; l'*Idéographie*, mémoire sur la possibilité et la facilité de former une écriture générale, au moyen de laquelle tous les peuples de la terre puissent s'entendre mutuellement (en français); *Pot-pourri littéraire; Mémoire sur les rentes publiques des Philippines et sur les moyens de les augmenter; Collection de dépêches diplomatiques; Aristodème*, tragédie; *Nicée*, tragédie; *Mémoire sur nos relations commerciales et politiques avec l'empire de la Chine;* l'*Ibérie, mémoire sur l'union du Portugal et de l'Espagne; Appendice à la troisième édition du système musical de la langue castillane*, etc.

MASACCIO (Tommaso Guidi, connu sous le nom de), peintre italien, né à San-Giovanni-di-Val-d'Arno, près de Florence, en 1402, mort en 1443. Il appartenait à la famille des Guidi della Scheggia, dont plusieurs membres remplirent de hautes fonctions durant la république florentine, et était fils d'un notaire, Giovanni di Mone-Guidi, qui lui inspira le goût des arts. Le jeune Tommaso, qu'on appela familièrement **Maso**, selon l'usage italien, puis **Masaccio**, nom sous lequel il est connu dans l'histoire de l'art, étudia la sculpture sous la direction de Ghiberti et de Donatello, la perspective sous celle de Brunelleschi, et fut pour la peinture l'élève de Masalino da Panicale. Sous ces maîtres éminents, Masaccio fit de rapides progrès et ne tarda pas à se placer au premier rang des artistes de son temps en ouvrant à la peinture une voie nouvelle. Après avoir exécuté dans sa ville natale des tableaux et des fresques qui n'existent plus, il quitta Florence, où il s'était lié avec Côme de Médicis, et se rendit à Rome vers 1430. Là, au contact des chefs-d'œuvre de l'antiquité, il fit de nouveaux progrès, et fut chargé de décorer de fresques l'église Saint-Clément. Ce fut dans cette église qu'il exécuta le *Crucifiement du Christ*, la *Décollation de sainte Catherine*, le *Déluge d'Alexandrie*, le *Supplice des roues*, la *Dispute*, fresques qui ont été maladroitement retouchées; les *Evangélistes* et les *Docteurs*, peints à la voûte et restés intacts. Dans ces œuvres, qui ont été reproduites par la gravure sous le titre de : *le Pitture de Masaccio esistenti in Roma nella basilica di San-Clemente* (Rome, 1809), l'artiste a donné toute la mesure de son talent. Des tableaux à la détrempe que Masaccio peignit également à Rome à la même époque ont été détruits ou sont perdus. Vers 1434, l'artiste retourna dans sa ville natale et fut chargé par Côme de Médicis de continuer la série de travaux que n'avait pu terminer Masalino da Panicale. Après avoir exécuté un *Saint Paul* et représenté en camaïeu la cérémonie de la consécration de l'église del Carmine, où l'on voyait les portraits de Brunelleschi, de Masalino da Panicale et d'autres illustrations du temps, Masaccio entreprit dans la même église la décoration de la chapelle Brancacci, que le temps a respectée et qui devait être son plus beau titre de gloire. Ce fut là qu'il représenta, dans d'admirables fresques, la *Mort de saint Pierre*, la *Résurrection d'un enfant*, la *Punition d'Adam et d'Eve*, dont Raphaël s'est inspiré en peignant *Adam et Eve* dans les loges du Vatican. Arrivé à la pleine maturité de l'âge et du talent, Masaccio s'apprêtait à produire de nouveaux chefs-d'œuvre lorsqu'il mourut tout à coup empoisonné. Si l'on excepte les fresques de l'église Saint-Clément et de la chapelle de Brancacci, il reste fort peu de chose de l'œuvre considérable de Masaccio. On ne voit guère de lui à Florence que son portrait, au musée, et un tableau, la *Vierge, l'Enfant, sainte Anne et un chœur d'Anges*, à la galerie de l'Académie des beaux-arts. La pinacothèque de Munich possède *Saint Antoine de Padoue convertissant un hérétique*, une *Tête de moine* et le portrait de *Masaccio*. Le musée du Louvre n'a de ce maître qu'un dessin à la plume et lavé au bistre sur vélin, représentant le *Christ sur la croix entre deux larrons*.

Les œuvres de Masaccio font époque dans l'histoire de l'art, auquel il ouvrit une voie nouvelle. « Jusqu'à lui, dit Vasari, on avait fait des tableaux d'une imitation fidèle, mais froide; il fut le premier qui sut donner la vie et le mouvement à ses figures. » Il dessina le nu avec un grand art, coupant ses figures avec fermeté, dans des poses variées et exécutant des raccourcis avec une science étonnante. Ses draperies sont amples et majestueuses; ses compositions montrent une remarquable entente de la perspective. L'air des têtes annonce un précurseur de Raphaël. L'expression en est tellement vraie, que les sentiments des personnages se font sentir jusque dans leurs moindres mouvements. Quant à son coloris, il est harmonieux et d'un grand effet. C'est en étudiant les œuvres de Masaccio que Raphaël eut pour la première fois l'idée du clair-obscur. Ce grand artiste, dont Vasari disait : « Tout ce qu'il a fait est vrai et animé comme la nature même, » a été étudié et admiré par les peintres les plus éminents de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. Né un siècle plus tard, Masaccio eût été un rival redoutable pour Raphaël lui-même.

MASALINO DA PANICALE, peintre italien. V. Panicale.

MASALSKI (Constantin), littérateur russe, né à Iaroslaf en 1802, mort en 1860. Il fit ses études à l'université de Saint-Pétersbourg, et débuta, dès 1821, par des poésies lyriques et de petits poëmes, qui furent insérés dans les journaux de l'époque. En 1829, il publia, sous ce titre : *Patience, Cosaque, tu deviendras hetman*, un roman en vers qui obtint beaucoup de succès. Mais ce fut surtout à partir de 1832 qu'il commença à prendre un rang éminent parmi les littérateurs russes contemporains. Il publia à cette époque un roman historique en quatre parties, les *Strélitz*, que suivirent : la *Caisse noire*, récit historique du temps de Pierre le Grand (1833); la *Régence de Biron* (1834, 2 vol.); le *Siége d'Ouglitch;* l'*Icare russe;* le *Don Quichotte du* XIXe *siècle;* les *Frontières de l'année* 1816; la *Passion de la barbe*, roman de Pierre le Grand, écrit sous la forme du drame; la *Fiancée de Pierre II* (1842, 2 vol.); le *Premier amour du dernier de la race*, roman qui renferme un tableau intéressant de Saint-Pétersbourg sous le règne de Catherine II; *Un roman sur des montagnes de glace; Evénements véritables de l'année* 1703; *Lieutenant et Poroutchnik à l'époque de Pierre le Grand* (1853), etc. On lui droit, en outre, plusieurs œuvres dramatiques, entre autres : *Classique et romantique*, comédie en un acte et en vers (1830); diverses publications historiques, telles que : les *Premières ambassades russes en Espagne et en France dans les années* 1677 *et* 1688; *Vie du prince Alexandre Menschikof*, etc.; enfin, des traductions russes du roman américain de Mme Harrisson, intitulé : *Ce que signifie le bon ton* (1831, 4 vol.), et du *Don Quichotte* de Cervantes (1838).

MASANIELLO (Tomaso Aniello, par contraction), chef de l'insurrection de 1647 à Naples, né à Amalfi en 1623, assassiné le 16 juillet 1647. L'insurrection dont il fut le héros offre des situations si pathétiques et de si tragiques péripéties qu'il ne faut pas s'étonner si elle a fourni le sujet de tant de romans et de drames. Le personnage de Masaniello est devenu légendaire, et encore de nos jours *Masaniello non e morto* est, à Naples, une locution habituelle, expression de mécontentement et de menace, dans la bouche du peuple, contre une autorité oppressive.

Naples était écrasée d'impôts et de vexations. Le gouvernement espagnol, prévoyant qu'il ne pouvait garder longtemps cette conquête, sans vergogne en tirait le plus d'argent qu'il pouvait, environ 6 millions de ducats par an. En 1644, la misère était si grande que le duc de Medina, effrayé, résigna ses pouvoirs de vice-roi. Il fut remplacé par le duc d'Arcos, qui se montra impitoyable; le peuple fut tellement surchargé que tout le travail de l'année, dit un chroniqueur du temps, ne suffisait pas à payer les tailles; les agents du fisc vendaient les meubles, les ustensiles, jusqu'au lit du misérable, et, lorsqu'il ne restait plus rien, ils lui disaient : « Vendez votre femme et vos filles! » En 1647, un nouvel impôt de 70,000 ducats sur les fruits, nourriture habituelle du peuple, fit éclater l'insurrection.

Un dimanche, le 7 juillet, des jardiniers arrivant de Pouzzoles avec des paniers remplis de figues eurent, sur la place du marché, une vive et longue altercation avec les préposés au payement des taxes. Ils refusaient de payer en se réclamant des promesses faites par le vice-roi. La foule grossissait; la dispute devenait une émeute. Un élu du peuple, Naclerio, envoyé par le vice-roi pour calmer l'irritation, l'accrut, au contraire, par ses discours arrogants et ses menaces. Tout à coup un des marchands, parent de Masaniello, renverse ses paniers en s'écriant : « Dieu nous donne l'abondance et le mauvais gouvernement nous la retire! Que les pauvres jouissent de mon bien avant que les gabeleurs me le volent! » La foule se précipite sur les fruits et, au lieu de les manger, les jette à la tête des gardes. L'élu pérorait toujours; il parlait de galères, de potence. Un jeune pêcheur, Masaniello, l'abat d'un coup de pierre et crie : « Plus de gabelle! » Tous l'imitent; l'élu et les gabeleurs prennent la fuite. Les bureaux de perception sont incendiés et 4,000 ou 5,000 hommes en haillons, armés de bâtons et de pierres, se précipitent, Masaniello en tête, vers le palais du vice-roi aux cris de : « A bas les gabelles! A bas le mauvais gouvernement! » On s'empare de la tour du Carmel; le tocsin sonne, et le duc d'Arcos voit de ses fenêtres une mer furieuse battre les murs de son palais, gardé par des troupes insuffisantes. Mais l'orgueilleux Espagnol refuse de se rendre aux vœux du peuple; le prince de Bisignano, qui vient lui demander de révoquer l'impôt, est retenu par lui prisonnier. Le danger croît cependant de minute en minute. Tout à l'heure on mêlait encore aux cris de révolte celui de : « Vive le roi d'Espagne! » on commence à crier : « Vive le peuple! » Ce fut l'adresse du cardinal Filomarino qui tira le vice-roi de cette terrible passe. La foule voit tout à coup ce prélat, en qui elle avait toute confiance, sortir du palais, agitant un papier et criant : « Victoire! les gabelles sont abolies! » On applaudit; le cardinal annonce qu'il va lire l'édit sur la place du marché; on le suit avec enthousiasme. Pendant ce temps, le vice-roi dégagé parvient à fuir. Le papier ne contenait qu'une promesse de réduction des taxes.

Exaspérée par cette ruse, la foule revient au palais, égorge tous les soldats étrangers qu'elle rencontre, pille les boutiques d'armuriers, saccage et incendie. En vain le prince de Bisignano, promené malgré lui dans la ville par des bandes qui l'acclament comme un de leurs chefs, conjure dans l'église du Carmel la population de cesser la révolte; en vain les théatins et les jésuites, le crucifix à la main, parcourent les rues en prêchant l'ordre et la paix : « Rentrez dans vos couvents, nos pères, répondent les insurgés; vous n'en sortiez pas, hier, pour nous épargner l'esclavage! » Les prisons, remplies des victimes du fisc, sont ouvertes; on dévaste les hôtels des receveurs et des amis des gabelles; on fait des amas de tapisseries, de meubles, d'étoffes et de joyaux, auxquels on met le feu. « Ceci est notre sang! dit le peuple; que tous ceux qui l'ont sucé brûlent de même en enfer! » Du reste, défense absolue de rien soustraire. Voyant un pauvre diable retirer des flammes une petite monnaie, la foule en fait justice sur la place en criant bien haut qu'il ne s'agit pas de voler, et que les voleurs seront pendus.

Le soir, sur la place du marché, quartier général de l'insurrection, Masaniello, qui avait durant toute cette journée conduit le mouvement avec une activité prodigieuse et une audace inouïe, est acclamé, à la suite d'une harangue de Giulio Genovino, vieux conspirateur matois et ambitieux qui espérait faire du jeune homme un instrument, chef unique et suprême de Naples. Son premier acte est de lancer un édit de peine de mort contre tout Napolitain qui dans les vingt-quatre heures ne s'enrôlerait pas sous la bannière du peuple.

Le lendemain on attaque et on emporte le fort de San-Lorenzo, où l'on trouve des armes, des munitions et 18 canons; une armée s'est improvisée, comptant 112,000 hommes; les troupes allemandes sont battues dans la campagne. Le vice-roi, qui s'est réfugié au Château-Neuf, envoie des négociateurs; jusque-là, en effet, l'insurrection n'avait point prétendu secouer le joug de l'Espagne, mais seulement abolir les gabelles. Il chargea donc le prince de Bisignano, si populaire la veille, de porter un édit portant l'abolition entière des taxes sur les fruits et farines; mais les exigences ont crû avec le succès; on demande la restitution de certains priviléges accordés jadis par Charles-Quint, et le prince est forcé de se sauver au plus vite. Le duc de Maddaloni échoue de même. Il paraît probable que ces priviléges, dont personne ne se souvenait nettement, étaient une simple invention du vieux légiste Genovino. Quoi qu'il en soit, Masaniello et le peuple crurent à leur existence, et l'on convint de ne pas déposer les armes avant que l'original de ces priviléges, que l'on prétendait être entre les mains du vice-roi, fût rendu aux Napolitains. Le duc d'Arcos, qui ne possédait pas cet acte, était fort embarrassé; cependant le cardinal Filomarino vient encore à son secours et fait fabriquer par des moines une contrefaçon de privilége qui est lue dans l'église du Carmel par le naïf pêcheur au milieu des acclamations. L'insurrection allait être terminée; une maladresse du rancuneux vice-roi la fit reprendre plus terrible que jamais. Comme Masaniello finissait sa lecture, tout à coup 300 bandits, déguisés en paysans, se précipitent dans l'église, tirent sur lui et sur la foule. Un combat s'engage; les bandits sont massacrés, leurs têtes coupées et plantées sur des perches autour de la place du marché, où Masaniello, dans son costume de pêcheur et une épée à la main, trônait sur une estrade couverte d'un dais. Le bruit se répandit qu'un miracle avait eu lieu en sa faveur, que les balles s'étaient aplaties sur sa poitrine. A partir de ce moment, il devint l'idole de Naples, et ses volontés furent toutes-puissantes. Don Carafa, qui avait, par l'ordre du duc d'Arcos, soudoyé les brigands, fut mis à mort, et on désarma tous les nobles. Il fut interdit de porter des manteaux ou robes longues pouvant servir à dissimuler des armes; l'archevêque lui-même, le clergé et les femmes durent obéir à ces ordres.

Cependant des intrigues politiques se tramaient dans l'ombre, à la faveur de l'effervescence populaire. Un inconnu proposa, paraît-il, à Masaniello l'alliance de la France en échange d'une couronne. Le pêcheur repoussa ces tentatives et répondit que son but était seulement de délivrer Naples des impôts et qu'ensuite il reprendrait ses corbeilles pour continuer à vendre son poisson. Étranger à toutes les ambitions et à toutes les manœuvres des partis, cet homme simple ne cherchait pas à jouer un rôle; il ne visait même pas à changer le gouvernement; il faisait exécuter impitoyablement tous les misérables qui depuis tant d'années s'était enrichis de spoliations, les gabeleurs, les accapareurs, les boulangers qui vendaient à faux poids; mais, sur la question politique, il se laissait malheureusement diriger par deux hommes, le légiste Genovino et le cardinal Filomarino, qui tous deux le trahirent. Ce furent eux qui, après la scène de l'église du Carmel, finirent par lui persuader d'accueillir encore les offres d'arrangement du vice-roi. Vainement quelques chefs populaires, les membres de la Compagnie de la mort, organisée par le peintre Falcone et Salvator Rosa, opinèrent pour une guerre à outrance contre les Espagnols et la constitution d'un gouvernement républicain autonome; Masaniello s'en tenait toujours au prétendu privilége de Charles-Quint et à l'abolition des gabelles. Dans une séance de nuit fort orageuse, tenue au Carmel, une capitulation fut rédigée sur ces bases par Genovino : le peuple devait avoir des droits politiques égaux à ceux de la noblesse et demeurer en armes jusqu'à l'approbation du traité par le roi d'Espagne; les impôts établis depuis le privilége de Charles-Quint seraient abolis, et on accorderait une amnistie générale aux insurgés. Le frère du cardinal alla porter ces propositions à la signature du vice-roi qui les accepta sans hésiter.

Le lendemain, 13 juillet, au milieu d'une immense multitude, la promulgation solennelle du traité était faite au Carmel; le cardinal présidait la cérémonie sous un dais élevé devant le maître-autel. Masaniello portait un magnifique costume de drap d'argent que l'archevêque lui avait ordonné de revêtir, sous menace d'excommunication. Le pêcheur s'était habillé sur la place en présence de tous, et tout le monde avait été frappé de l'état de dépérissement où l'avait réduit la privation presque absolue de nourriture, de sommeil et de repos pendant cinq jours. « Ce modèle d'énergie virile, dit un témoin oculaire, pouvait à peine se mouvoir et se tenir debout, tant son épuisement était extrême. » A la tête d'une cavalcade magnifique, à travers les rues jonchées de fleurs, précédé d'un trompette qui criait : « Vive le roi Philippe IV et l'illustrissime Masaniello! Vive Charles-Quint et le très-fidèle peuple! » le pêcheur arriva à l'église, où il assista au serment que fit sur les Évangiles le duc d'Arcos d'observer la capitulation. Il prit la parole à son tour, remercia le peuple, déclara que sa mission était terminée et déchira publiquement les riches habits dont il était couvert; puis il regagna à pied sa chaumière.

Cependant, sur l'invitation du vice-roi, il dut le lendemain se rendre au palais; Masaniello n'accepta qu'avec la plus grande défiance et sur les instances réitérées du cardinal. Il se confessa avant d'y aller. Il prit part au banquet qui avait été servi, et c'est à la suite de cette fête que la folie commença à se déclarer chez lui. Il est vraisemblable que le duc, fidèle à ses pratiques habituelles, avait fait verser à son convive un breuvage empoisonné. Masaniello donna subitement des signes de démence. On le vit les jours suivants jeter des poignées de pièces d'or dans la mer, prononcer les harangues les plus insensées, ordonner aux nobles de venir lui baiser les pieds, parcourir la ville à demi nu en criant : « Je suis le roi du monde! » L'enthousiame qu'il avait provoqué dans le peuple subsistait cependant toujours, et pendant quatre jours encore tous ses ordres, les plus violents et les plus absurdes, furent fidèlement exécutés. A la fin, quand on le vit s'emporter jusqu'à frapper de son épée ses meilleurs compagnons, il fallut bien se rendre à l'évidence; on se saisit de sa personne et, dans la nuit du 15 juillet, on le ramena chez lui, priant, s'emportant et pleurant tour à tour. Le lendemain, on célébrait la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel; tout à coup on voit entrer Masaniello dans l'église; il était toujours vêtu de ses pauvres habits de pêcheur et avait l'air égaré; il monte en chaire et, un crucifix à la main, prononce un discours pathétique, dans lequel il dit que sa mort est proche, que ses ennemis sont là qui le guettent et vont l'assassiner. Il s'écrie qu'il a tout fait pour alléger la misère du peuple, qu'il lui a sacrifié son existence, et il supplie ceux qui sont présents de dire un *Ave Maria* à l'heure de son trépas et de se souvenir de celui qui les a tant aimés. Toute l'assistance pleurait. L'archevêque, sous prétexte de faire prendre au malheureux un peu de repos, ordonna qu'on le transportât dans le cloître. Il était là depuis quelques instants lorsqu'il s'entendit appeler du dehors. « Est-ce toi qui m'appelles, mon peuple, est-ce toi? Me voici. » Il se pencha en dehors de la fenêtre en disant ces mots; une arquebusade de bandits, apostés en cet endroit par les agents du duc d'Arcos, le frappa de mort. Les assassins coupèrent la tête du pêcheur et la portèrent au vice-roi pendant qu'on traînait son corps sur la claie. Le parti populaire, glacé d'effroi, laissa, sans protester, le duc d'Arcos et sa cour cavalcader dans la ville et faire même célébrer des actions de grâces à la cathédrale. Le lendemain, cependant, un peu d'énergie revint aux Napolitains et l'ancien enthousiasme se ranima. On retrouva le corps et la tête de Masaniello, on les mit sur un brancard qu'on couvrit d'un manteau royal; une couronne de lauriers fut placée sur la tête, et dans la main droite le bâton du commandement; 500 prêtres et plus de 80,000 personnes suivirent le corps qui fut inhumé, en grand cérémonial, dans l'église du Carmel. Telle fut la fin tragique du pêcheur d'Amalfi, roi absolu pendant huit jours, massacré comme un criminel et honoré comme un saint.

Le duc d'Arcos, après avoir par ses promesses déterminé le peuple à déposer les armes, fit bombarder la ville et la livra au pillage.

— Iconogr. Deux remarquables portraits de Masaniello sont restés, l'un par Micco Spaduro, l'autre par Salvator Rosa, qui l'un et l'autre combattirent à ses côtés. Au Salon de 1834 ont été exposées les *Funérailles de Masaniello* par M. Massé; le même sujet, traité par Alex. Fragonard, s'est reproduit au Salon de 1842; à celui de 1837 a figuré un tableau de M. Vivone, représentant Masaniello au moment où, aidé de ses partisans, il renverse et brûle les bureaux des gabelles et les insignes de la domination espagnole. Deux statues de Masaniello, l'une de Dantan aîné, l'autre de Schey, ont pris place aux Salons de 1833 et de 1840.

Masaniello ou **Huit jours à Naples**, roman par Defauconpret (1822, 3 vol. in-12). Un simple pêcheur qui, dans l'espace de trois jours, se rend maître d'une grande ville, renverse un gouvernement odieux, exerce une autorité absolue et est adoré du peuple qui le massacre trois jours après et déplore sa perte le quatrième, tous ces événements qui semblent être du domaine de la fiction étaient bien faits pour tenter un romancier. Defauconpret en a profité assez heureusement; il a conservé à tous les personnages historiques les traits caractéristiques qui leur appartiennent, et il n'a pas moins réussi dans la peinture des caractères subalternes qu'il a créés. Le contrebandier Carlo, qui s'attache par reconnaissance à la fortune de don Joseph Caraffa, et qui le tire de plusieurs dangers, est un des plus intéressants : la manière dont il sauve la fille du vice-roi, dont Perrone s'était emparé, est bien conçue, et lorsque le vice-roi lui offre le choix d'une récompense, il lui demande naïvement la liberté de faire la contrebande sans être obligé de faire le coup de feu avec les commis de la douane. Le caractère du poltron Egidès, son beau-frère, fait contraste avec l'intrépidité de sa femme. La scène qui se passe dans la chaumière de Masaniello, quand on vient chercher sa femme avec pompe pour qu'elle aille rendre visite à la vice-reine; la fuite de Perrone de la prison où il a été enfermé; le pillage et l'incendie des palais et des couvents de Naples forment des tableaux émouvants.

Masaniello ou le **Pêcheur napolitain**, drame lyrique en quatre actes, paroles de Moreau et de Lafortelle, musique de Carafa; représenté à l'Opéra-Comique le 27 décembre 1827. Sans le succès écrasant de la *Muette de Portici* d'Auber, les beautés que renferme l'opéra de *Masaniello* l'auraient fait maintenir au répertoire. Le grand duo : *Un oiseau qui supporte à peine la lumière*, est un chef-d'œuvre. L'entrée des collecteurs est d'un grand effet. Les barcarolles (on en trouvera une ci-après), qui sont des mélodies charmantes, et les couplets sur Notre-Dame du Mont-Carmel sont devenus populaires.

1re STROPHE. *Allegretto.*

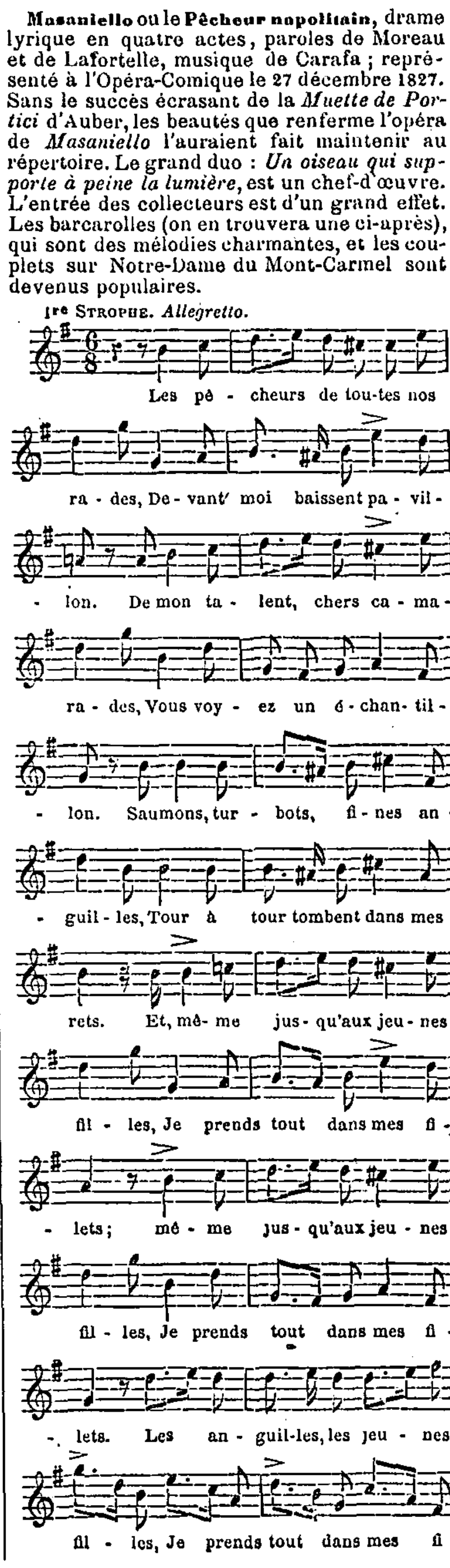
Les pê - cheurs de tou-tes nos
ra - des, De - vant' moi baissent pa - vil -
- lon. De mon ta - lent, chers ca - ma -
ra - des, Vous voy - ez un é - chan- til -
- lon. Saumons, tur - bots, fi - nes an -
- guil - les, Tour à tour tombent dans mes
rets. Et, mê - me jus - qu'aux jeu - nes
fil - les, Je prends tout dans mes fi -
- lets; mê - me jus - qu'aux jeu - nes
fil - les, Je prends tout dans mes fi -
-. lets. Les an - guil-les, les jeu - nes
fil - les, Je prends tout dans mes fi -

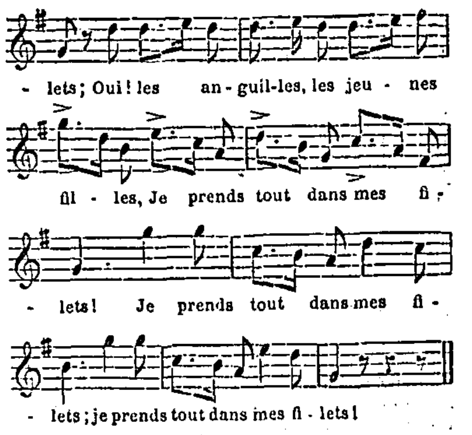
- lets; Oui! les an - guil-les, les jeu - nes
fil - les, Je prends tout dans mes fi -
- lets! Je prends tout dans mes fi -
- lets; je prends tout dans mes fi - lets!

DEUXIÈME STROPHE.

Ces messieurs se vantent sans cesse;
Mais quelquefois, les orgueilleux,
Ont la preuve que, pour l'adresse,
Nous pouvons lutter avec eux.
Ils sont bien fins, à les entendre;
Mais quelques petits airs coquets,
Un doux sourire, un regard tendre, } *quater*
Les voilà pris dans mes filets! }

TROISIÈME STROPHE.

Ah! malgré l'exemple des hommes,
Point de ruses, point de détours.
Ici-bas, tous tant que nous sommes,
Nous devons tribut aux amours.
Acquittons franchement la dette;
Livrée à de cruels regrets,
Il vient un jour où la coquette } *quater*
Se prend à ses propres filets! }

MASARANDUBA s. m. (ma-za-ran-du-ba). Bot. Nom indigène d'un arbre qui croît au Brésil et qui fournit un suc laiteux comestible.

— **Encycl.** Les feuilles de cet arbre sont grandes et ovales; l'écorce du tronc est brunâtre; elle laisse couler en abondance, quand on l'incise, un suc laiteux parfaitement liquide et d'un goût agréable. Les gens du pays en font grand usage. Le *masaranduba*, qui est un des plus grands arbres des forêts du Brésil, fournit un bois qui est très-recherché par les constructeurs de navires. Il fleurit en février et donne, d'après le témoignage des habitants, un fruit délicieux, dont le goût rappelle celui des fraises. Les renseignements les plus précis que l'on ait sur cet arbre se trouvent dans un appendice au voyage du *Chanticleer* (*Coq*), de 1828 à 1830, appendice rédigé par sir Webster, chirurgien de l'expédition. L'état-major du *Chanticleer*, pendant son séjour au Para, fit constamment usage de ce lait, en guise de lait ordinaire, dans le thé et le café. Conservé dans une bouteille bouchée, ce lait, au bout de deux mois, s'était séparé en deux parties : l'une liquide, opaline et d'odeur légèrement aigre; l'autre solide, blanche, insipide, insoluble dans l'eau et l'alcool, fondant à 70° centigrades. Cette substance brûle en donnant une flamme verte et brillante; elle paraît composée en grande partie de cire et être presque entièrement privée de cette matière animalsée qui est si abondante dans le lait de *palo de vaca*, cet autre arbre à lait d'Amérique, qu'on trouve surtout dans le Venezuela.

MASARIDE adj. (ma-za-ri-de — rad. *masare*). Entom. Qui ressemble à un masaris.

— s. m. pl. Famille d'hyménoptères caractérisés par des antennes renflées en massue à l'extrémité.

MASARIS adj. m. (ma-za-riss — de *Ma*, surnom de Rhéa, et de *Arès*, nom gr. de Mars). Mythol. gr. Surnom de Bacchus, que Rhéa fit passer pour fils de Mars.

— s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, type de la famille des masarides, remarquable par la longueur des antennes qui dépasse celle de la tête et du thorax réunis, et comprenant une seule espèce et même un seul individu rapporté de Barbarie par le botaniste Desfontaines.

MASATO s. m. (ma-za-to). Boisson fabriquée par les Péruviens avec la racine d'une espèce d'yucca.

MASAUPADA s. m. (ma-zô-pa-da). Espèce de carême observé par les Indiens, depuis le 31 octobre jusqu'au 10 décembre.

MASBARET (Joseph DU), écrivain français, né à Saint-Léonard (Limousin) en 1697, mort dans la même ville en 1783. Il fit partie de la congrégation de Saint-Sulpice, professa la philosophie et la théologie, et fut pendant longtemps curé de sa ville natale. Du Masbaret a fourni beaucoup d'articles et des corrections importantes à l'édition de 1732 du *Dictionnaire* de Moreri, ainsi qu'au *Supplément* de 1739, et a laissé en manuscrit six gros vol. in-4° de remarques sur Moreri.

MASBATE, île de l'archipel des Philippines, à l'O. de l'île de Samar et au S. de la presqu'île S.-E. de l'île de Luçon, entre 11° 52′ et 12° 37′ de lat. N., et entre 120° 51′ et 121° 40′ de long. E.; 100 kilom. sur 60; 1,500 hab. Ports sur les côtes. Récolte de riz; mines non exploitées.

MASBOTHÉEN s. m. (ma-sbo-té-ain). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne issue d'une secte juive du même nom, et qui observait le sabbat des juifs. ‖ On dit aussi MASBUTHÉEN.

— **Encycl.** La secte des *masbothéens* parut à la fin du Ier siècle de notre ère. Voici ce que nous trouvons à leur sujet dans le savant *Dictionnaire de théologie* de l'abbé Bergier : « Eusèbe, d'après Hégésippe, parle de deux sectes de *masbothéens :* les uns étaient connus parmi les Juifs du temps de Jésus-Christ; les autres parurent au Ier ou au IIe siècle de l'Eglise. Il rapporte leur nom à un certain Masbothée, qui était leur chef; mais il est plus probable que c'est un mot chaldéen ou syriaque qui vient de *scubat*, repos ou reposer, et qu'il désigne des observateurs scrupuleux du sabbat. Ainsi, il paraît que les premiers étaient des Juifs superstitieux, qui prétendaient que, le jour du sabbat, on devait s'abstenir non-seulement des œuvres serviles, mais encore des actions les plus ordinaires de la vie, et qui passaient ce jour dans une oisiveté absolue. Les seconds étaient probablement des Juifs mal convertis au christianisme, qui pensaient, comme les ébionites, que, sous l'Evangile, il fallait continuer à observer les rites judaïques, qu'il fallait chômer, non le dimanche, mais le sabbat, comme les Juifs. »

MASCA s. m. (ma-ska). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygalées.

MASCAGNI (Donato), peintre italien, né à Florence en 1579, mort dans la même ville en 1636. Elève de Jacopo Ligozzi, il donna les preuves d'un talent précoce, entra en 1606, sous le nom de **frère Arsène (fra Arsenio)**, dans l'ordre des frères servites, reçut la prêtrise en 1609, mais n'en continua pas moins à s'occuper à peu près exclusivement de peinture. Les nombreux et importants travaux qu'il exécuta dans sa ville natale le firent appeler, en 1622, à Rome, d'où il se rendit auprès de l'archevêque de Salzbourg. Il quitta cette ville avec les sommes importantes qu'il avait gagnées, revint dans son couvent à Florence. et fit refaire à ses frais et sur ses dessins la porte d'entrée du monastère. Mascagni fut un des plus habiles architectes de son époque. Parmi ses œuvres dont le faire est très-soigné, le dessin correct et sévère, mais dont le style est un peu maigre, on cite principalement la *Nativité de la Vierge*, les *Noces de Cana*, *Job sur son fumier*, à l'abbaye de Saint-Juste de Volterre; la *Vie de saint Romuald*, dans le cloître de Sainte-Marie-des-Anges, à Florence; la *Chute de la manne*, fresque immense, l'*Annonciation miraculeuse*, etc., dans le couvent de l'Annunziata, à Florence; la *Mort d'Ugolin*, dans le couvent des Morts de la même ville; la *Donation de la comtesse Mathilde*, son œuvre capitale, dans la bibliothèque du couvent de Vallombreuse.

MASCAGNI (Paul), anatomiste italien, né au Castellet, hameau du haut Siennois, en 1752, mort à Florence en 1815. Il fit des études médiocres à l'université de Sienne, où il eut pour maître d'anatomie le professeur Tabarini, qu'il remplaça dans sa chaire en 1774. Le jeune professeur commença dès lors à ajouter à l'exposition de la science anatomique connue les résultats de ses propres recherches faites à l'aide du microscope sur la structure intime des parties, et ses premières vues sur les tissus élémentaires. L'étude du système lymphatique préoccupait alors vivement les esprits; Mascagni se livra à des recherches toutes spéciales sur ce système, et envoya, sur ce point si curieux de l'organisme humain, des mémoires écrits en français à l'Académie des sciences de Paris. Ces mémoires ne formaient qu'une ébauche de la grande œuvre de Mascagni; ce fut en 1787 que parut sa magnifique iconographie des lymphatiques, qui plaça son auteur au rang des plus grands anatomistes et des savants les plus considérés de son époque. En 1810, il passa de l'université de Sienne dans celle de Pise, et, peu après, il se rendit à Florence où il fut nommé professeur dans le grand hôpital.

Mascagni nous a laissé les ouvrages suivants : *Dei lagoni del Senese e del Volterrano* (Sienne, 1779, in-8°); *Prodrome d'un ouvrage sur le système des vaisseaux lymphatiques* (Sienne, 1784, in-fol. contenant 24 planches); *Vasorum lymphaticorum corporis humani historia et iconographia* (Sienne, 1787, in-fol. avec 41 planches); *Anatomia per uso degli studiosi di scultura e pittura, opera postuma* (Florence, 1816, in-fol. avec 15 planches); *Prodromo della grande anatomia, seconda opera postuma di Paolo Mascagni* (Florence, 1819, in-fol.); *Pauli Mascagni anatomia universa* (Pise, 1823, in-18 avec fig.).

MASCAGNINE s. f. (ma-ska-gni-ne; *gn* mll. — de *Mascagni*, nom d'un naturaliste italien à qui cette substance a été dédiée). Minér. Sulfate d'ammoniaque naturel. ‖ On dit aussi MASCAGNIN s. m.

— **Encycl.** La *mascagnine* est blanche, amère, très-piquante, soluble dans l'eau, et sa solution dégage l'odeur d'ammoniaque sans donner de précipité; elle cristallise en prismes hexagonaux, terminés par des pyramides à six faces. L'air ne l'altère pas à la température ordinaire, mais elle s'effleurit à l'air chaud. En se décomposant par la chaleur, ce minéral donne 14 pour 100 d'eau; mais, en réalité, il se compose, d'après Delafosse, de 60,6 d'acide sulfurique et de 39,4 d'oxyde ammonique. La *mascagnine* se trouve en efflorescence sur les laves récentes de l'Etna et du Vésuve, ainsi que sur les laves décomposées de la solfatare de Pouzzoles, et dans les houillères embrasées de notre département de l'Aveyron. Elle existe également, mais en dissolution, dans les eaux des *lagoni* de la Toscane.

MASCALI, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Catane, district d'Acireale, à 30 kilom. N.-E. de Catane; 3,797 hab. Exportation de vins rouges estimés.

MASCALUCIA, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province, district et à 7 kilom. N. de Catane, ch-l. de mandement; 3,148 hab. Cette ville fut presque entièrement détruite par l'éruption de l'Etna en 1669, et une seconde fois par le tremblement de terre de 1818.

MASCARA ou **MASKARA**, ville forte d'Algérie, province et à 96 kilom. S.-E. d'Oran, 368 kilom. S.-O. d'Alger, par 35° 25′ de lat. N., et 2° 15′ de long. O.; 7,042 hab. Chef-lieu d'une subdivision militaire et d'une sous-préfecture. Ancienne résidence d'un bey. Fabrication d'huile d'olive, burnous, brosserie, tannerie, briqueterie. Cette ville est située par 2° 22′ de long. O. et par 35° 36′ de lat. N., à 600 mètres d'altitude, sur le versant méridional de la première chaîne de l'Atlas, appelé Chareb-er-Rih (la lèvre du vent). « Indépendamment de l'importance politique et militaire que Mascara doit à sa situation, la nature, dit M. Piesse, l'a dotée d'un grand avenir comme centre commercial et industriel. Le sol et le climat y sont également favorables à la culture des céréales, du tabac, de la vigne et de l'olivier. La culture de la vigne surtout a pris de grands développements et fournit désormais un vin renommé en quantité et en qualité. Le commerce de la minoterie et des huiles est également important. Les indigènes tissent des burnous noirs, dits *zerdani*, qui jouissent d'une grande réputation. Il se tient, trois fois par semaine, à Mascara un des plus considérables marchés de la province. »

Mascara, assise sur deux mamelons entre lesquels coule l'Oued--Toudman, comprend cinq parties distinctes : Maskara, Argoub-Ismaïl, Baba-Ali, Aïn-Beïda et Sidi-Ali-Mohammed. Les remparts, dont le pourtour est de 3 kilom., sont percés de cinq portes. Les places sont au nombre de huit. Les rues sont propres et assez bien percées. Quatre ponts jetés sur l'Oued-Toudman relient les divers quartiers de la ville. Mascara possède trois mosquées, dont l'une a été convertie en église. Une autre a été convertie en magasin à blé; elle offre un mihrab décoré d'arabesques en stuc. Signalons aussi : l'hôtel de la sous-préfecture, la justice de paix, l'ancien palais de Mohammed-el-Kebir, les casernes, l'hôpital militaire, le théâtre, les bains maures; la fontaine de la place Napoléon, alimentée par l'Oued-Toudman, etc.

On n'a pas de données certaines sur l'origine de Mascara; l'étymologie de son nom vient de *maskeur*, lieu où se rassemblent les soldats.

Pendant l'occupation d'Oran par les Espagnols, Mascara fut la résidence des beys; elle était très-florissante à cette époque; mais dès que, par suite du départ des Espagnols, le siége du beylik fut transporté à Oran, Mascara déclina rapidement, et, en 1830, elle ne renfermait plus qu'une population misérable. Abd-el-Kader, en 1832, établit le siége de sa puissance à Mascara. En 1835, il fut décidé qu'on porterait un grand coup à l'émir par la chute de sa capitale. L'armée française, sous les ordres du maréchal Clausel et du duc d'Orléans, arriva à Mascara le 7 décembre, après dix jours de marche et des combats multipliés. Les Arabes avaient évacué la ville, et les Français l'abandonnèrent aussi peu de jours après, et la livrèrent aux flammes. En 1838, l'émir vint s'y installer de nouveau, et en 1841 une expédition, dirigée par les généraux Bugeaud et Lamoricière, remit la ville aux mains des Français.

MASCARADE s. f. (ma-ska-ra-de — rad. *masque*). Déguisement d'une personne qui se travestit et se masque pour quelque divertissement; troupe de gens masqués : *Organiser une* MASCARADE. *Faire partie d'une* MASCARADE. *Aller voir passer des* MASCARADES.

— Fig. Troupe de gens faux, déguisés, hypocrites; déguisement, hypocrisie : *Ce monde-ci est une pauvre* MASCARADE. (Volt.) *Le manége des gens de cour est une continuelle* MASCARADE. (Noël.)

— Anc. chorégr. Danse qu'exécutait une troupe de gens masqués.

— Litt. Chanson composée pour les comédies-ballets où l'on dansait sous le masque.

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, rima des *mascarades.*
BOILEAU.

— **Encycl.** Une des plus anciennes manies de l'homme est celle de se travestir; il semble qu'il ait voulu de tout temps échapper à ses misères en changeant d'habits, et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il commença par revêtir les costumes attribués par lui-même à ses dieux; d'autres fois, il se donnera l'apparence d'un monstre des forêts ou des mers, et revêtira les accoutrements les plus grotesques. Les premières *mascarades* remontent aux chérubs des Egyptiens, aux bacchanales grecques, aux saturnales romaines.

Les chérubs comme les bacchanales étaient dans le principe des *mascarades* purement religieuses (v. CARNAVAL). Les prêtres se déguisaient en pans, en silènes, en satyres et se livraient à de telles pratiques qu'il était sévèrement défendu aux femmes d'y assister. Si les Juifs ne connaissaient pas le masque, ils connaissaient cependant les travestissements. Ainsi, à la fête des Purim, destinée à rappeler leur délivrance des mains d'Aman, ils revêtaient toutes sortes de costumes; leur *mascarade* avait ce caractère religieux qui se remarque à l'origine de toutes les fêtes travesties de l'antiquité et du moyen âge, et qu'elles ont conservé dans certains pays, comme au Mexique.

Les *mascarades* du moyen âge se montrèrent moins dissolues que celles de l'antiquité; mais elles furent plus triviales, plus extravagantes, plus grossières, bien qu'elles eurent d'abord les églises pour théâtre. Parmi les plus excentriques, nous citerons les *mascarades* de la fête des Fous, celle des diacres soûls, celle des cornards, celle des innocents, celle de l'Ane, etc. Toutes ces fêtes, où les travestissements et le masque jouaient les rôles principaux, étaient un mélange des souvenirs des fêtes païennes, des représentations dramatiques données par les pèlerins catholiques à la porte des temples. A de certains jours, l'église se transformait en salle de *mascarades;* les mœurs du temps autorisaient ces bizarreries, et l'âne pouvait bien venir braire devant l'autel, puisque les vampires et les satyres montraient sur les murs leurs visages difformes, à côté des faces radieuses des bienheureux et des anges; cependant, ces *mascarades* ne furent pas admises sans protestation. Les Pères de l'Eglise les condamnaient. Saint Jean Chrysostome s'éleva durement contre « la débauche qui se cache sous le masque. » Innocent III s'exprime en ces termes : « On fait quelquefois dans les églises des spectacles et des jeux de théâtre, et non-seulement on introduit dans ces spectacles et ces jeux des monstres de masques, mais même, en certaines fêtes, des diacres, des prêtres et des sous-diacres prennent la liberté de faire ces folies et ces bouffonneries; nous vous enjoignons, mon père, d'exterminer de vos églises la coutume ou plutôt le déréglement de ces spectacles et de ces jeux honteux, etc. » Les *mascarades* religieuses disparurent vers la fin du XVIe siècle.

La *mascarade* trahit assez bien le caractère de chaque peuple; elle est comme un reflet de son genre de gaieté : licencieuse, légère et frondeuse en France, elle est lourde et sensuelle en Allemagne, monotone en Russie, ardente, bruyante en Italie, excentrique en Angleterre, grave et roide en Espagne. Chaque peuple a ses costumes, ses masques de prédilection; sans doute le point de départ est le même pour tous, mais des influences de toute nature sont venues modifier les manifestations selon les climats, les origines, les croyances. Les *mascarades* italiennes sont les plus renommées; nous en avons parlé dans notre article CARNAVAL, auquel nous renvoyons le lecteur.

En Allemagne, la *mascarade* affecte les costumes nationaux primitifs : burgraves, chevaliers, électeurs, soldats de la féodalité, les types provinciaux des temps reculés, Bohémiens, Saxons, Hongrois, Polonais, etc., semblent sortir de la tombe. En Espagne, les *mascarades* sont graves et dignes; des troupes de masques appelés quadrilles parcourent les rues en bon ordre et rentrent ensuite dans les maisons où se donnent des fêtes. En Afrique, la *mascarade* a différents aspects; ainsi, pendant que les nègres se travestissent à l'aide de costumes européens, les Arabes se déguisent grotesquement en manière de soldats romains, et, par des danses caractéristiques, rappellent les souvenirs de la conquête romaine. A Haïti, les nègres se couvrent le visage de masques blancs, se coiffent d'un madras et portent pour tout costume une chemise serrée à la taille par une ceinture ornée de petites clochettes. Au Brésil, on remplace le masque par des coiffures représentant des têtes de sanglier, de tigre, de monstrueux cétacés, le tout surmonté de hautes plumes.

La *mascarade* moderne a revêtu depuis quelques années un caractère historique tout particulier et qui est loin d'être sans intérêt. Chaque année, les principales villes de France organisent des fêtes de charité dont la *mascarade* est le principal attrait Elles ont toutes pour sujet l'entrée d'un souverain dans la cité, soit à la suite d'une grande victoire, soit à l'occasion d'un mariage, d'un traité de paix. Ces *mascarades* se font à frais communs; chaque habitant paye son costume, la commune fournit les comparses et les habitants se cotisent pour subvenir aux autres frais.

L'histoire a conservé la description minutieuse d'un grand nombre de *mascarades*, dont l'énumération seule demanderait des pages entières; nous en rappellerons seulement quelques-unes. La procession de la Fête-Dieu, à Aix, au XVe siècle, n'était qu'une longue *mascarade*, comme celle qui avait lieu le lundi de Pâques. L'histoire sacrée et l'histoire profane, la Fable et la fantaisie y jouaient leurs rôles. Les principaux personnages étaient le roi de la Basoche, le prince d'Amour, l'abbé de la Jeunesse, ayant tous leurs serviteurs et officiers, puis tout l'Olympe païen, puis la Renommée, la duchesse et le duc Corbains, montés sur des ânes, les *razcassetos* ou lépreux, Pluton, Proserpine, les diables et diablesses de toutes les théogonies, des cavaliers de tous les pays et des dames en costume de cour au temps du roi René, le tout précédé du clergé et accompagné de musiques. Le cortége se terminait par les Heures, la reine de Saba, Salomon, les *pichouns* dansaïrés, les grands dansaïrés, Clotho, Lachésis, Atropos, puis Hérode, les mages, les évangélistes, les apôtres, Adam, Eve, Caïn, Abel, etc. Cette *mascarade* religieuse, instituée par le roi René en 1462, subsista jusqu'à 1789.

Dans le nord de la France et antérieurement à la grande *mascarade* de Gayant, qui se célèbre le dimanche le plus rapproché du 7 juillet, on faisait beaucoup de *mascarades* militaires, où l'on s'appliquait à représenter toutes les situations plaisantes où peut se trouver un soldat. Un des déguisements les plus curieux était celui de deux soldats travestis embrochés par le même glaive.

La cérémonie des *mitourées* de la mi-août, qui se célébrait à Dieppe en commémoration de la victoire de Charles VII sur les Anglais, avait tout le caractère d'une *mascarade* militaire et religieuse. On y voyait, côte à côte, la Vierge, les anges, les démons, un bouffon nommé Grimpsalais, ou Gringolet, dont les plaisanteries plus que grivoises provoquaient le rire de la foule. Nous avons parlé à part de la procession de Gayant. V. GAYANT.

Toutes ces *mascarades* étaient faites par des confréries qui recevaient des habitants et des villes des sommes plus ou moins considérables, proportionnées à la fortune de chacun et au bénéfice que pouvait lui procurer la présence de nombreux étrangers. Philippe le Bel avait un goût tout particulier pour les fêtes et principalement pour les *mascarades*. Celle de la procession du Renard, qui se faisait à Paris, était dirigée contre le pape Boniface VIII. On y remarquait un homme vêtu de la peau d'un renard et couvert d'un surplis. A un moment donné, ce masque chantait l'épître; après quoi il se déguisait en évêque, la mitre en tête, puis on le voyait se coiffer de la tiare et courir après des poules et des poussins, qu'il attrapait et mangeait, pour faire allusion aux exactions de Boniface VIII. A cette occasion, Paris était *encourtiné*, c'est-à-dire qu'on tendait des rideaux le long des murailles.

La *mascarade* de la Mère folle, à Dijon, qui se pratiquait avant 1454, dans les Etats de Philippe le Bon, comptait plus de cinq cents personnes de toute condition. La Mère folle se montrait sur son char, et toute la compagnie précédait en bon ordre : les hérauts, les capitaines, les dames d'atours, les pages, les laquais, les enseignes, les soixante officiers, les écuyers, fauconniers, grands veneurs, le guidon, cinquante cavaliers, le fiscal vert, ses deux conseils et les suisses fermaient la marche.

Charles VI, qui aimait beaucoup les *mascarades*, fut victime de l'une d'elles. Le roi, pour se déguiser en satyre, s'était barbouillé de poix tout le corps, puis roulé dans la plume; le feu prit à cet accoutrement grotesque et, sans la présence d'esprit d'une dame, qui l'enveloppa dans ses longues jupes, le roi courait grand risque de périr dans un horrible supplice. Le comte de Jouy et le bâtard de Foy furent moins heureux et succombèrent.

Les *mascarades* de Carême-prenant, célèbres surtout sous Henri III par le rôle qu'y jouait ce monarque, rentrent dans la catégorie des réjouissances du carnaval.

Les Anglais célébraient autrefois une fête au 1er mai, celle des vendeurs d'herbes, qui n'était qu'une burlesque *mascarade*. Les ramoneurs et les laitières prenaient officiellement part au divertissement. Les laitières se cachaient sous des mannequins d'osier couverts de pièces de vaisselle; les vendeurs d'herbes disparaissaient sous des fleurs entassées en pyramides. Quant aux ramoneurs, ils portaient la perruque poudrée de blanc, l'habit galonné en papier, et se barbouillaient le visage de farine. Ainsi costumées, ces trois corporations exécutaient des danses pittoresques.

A Rome, il y a la Befana, *mascarade* individuelle qui se pratique dans la famille; c'est une espèce de fantôme en robe noire, le visage barbouillé de suie et planté soit dans la chambre, soit sous le manteau de la cheminée, soit enfin dans la boutique de confiserie; le personnage tient dans sa main droite une baguette pour corriger les enfants, et de l'autre une lettre. Ce personnage légendaire est censé être descendu par la cheminée le jour de la naissance du Christ, pour apporter des sucreries aux enfants sages, sur la demande de l'un d'eux qui a écrit a la *Befana.*

Le Mexique a depuis deux cents ans des processions religieuses qui ne sont que des *mascarades* burlesques. La plus curieuse et la plus ancienne est celle qui s'exécute à San-Angel, à quelques lieues de Mexico, le jour de la fête de Jésus Nazaréen, patron du village. Viennent d'abord des Indiens coiffés de chapeaux remplis de pièces d'artifice qui éclatent au milieu de la foule; des violons, des guitares, dont jouent des personnages revêtus de costumes fantastiques, précèdent la

Vierge portée sur une plate-forme que soutiennent vingt-quatre soldats romains. Derrière suivent tous les personnages de la Passion entourés de masques grotesquement armés de sabres de bois. Toute la *mascarade* hurle en dansant jusque dans l'église, et ne s'arrête que devant l'autel où le prêtre officie.

Mascarade de la vie parisienne (LA), roman de M. Champfleury (1859). La censure arrêta un moment cet ouvrage comme immoral ; c'est un des plus réalistes de l'auteur. Il raconte les tristes aventures d'une fille. Claire Couturier, la fille d'un chiffonnier, amoureuse de son cousin Auguste, se laisse séduire. Auguste est un lovelace de bas étage, incapable de comprendre l'amour sincère de la jeune fille, et, son caprice une fois satisfait, il l'abandonne. Espérant ramener l'infidèle par la coquetterie, Claire s'est acheté de la toilette, à crédit; elle perd la tête en voyant la marchande, sa créancière, venir réclamer à son père le montant de sa dette et s'enfuit de la maison paternelle. Errant à l'aventure, elle est arrêtée par une troupe d'étudiants; l'un d'eux la prend sous sa protection en la faisant passer pour sa maîtresse. Entraînée à une orgie interrompue par la police, elle est obligée de rester enfermée toute la nuit avec son sauveur, qui abuse d'elle. Claire devient ainsi la maîtresse d'un inconnu. Sa seule consolation est l'amitié fraternelle qui s'établit entre elle et le poëte Béda, l'un des camarades de son amant, qui lui apprend à lire et à écrire. Le souvenir d'Auguste est resté profondément gravé dans son cœur, et à peine sait-elle assembler quelques mots qu'elle lui écrit; sa lettre reste sans réponse. Un autre coup la frappe en même temps; l'étudiant qui l'entretenait la quitte, la laissant au peintre Gogué. Elle perd la tête, laisse passer l'heure où elle doit rentrer chez l'artiste et se fait arrêter au milieu de la nuit. On la conduit à l'hôpital. Une intrigante, à sa sortie, lui offre un logement chez elle et l'exploite. Elle s'enfuit avec dégoût et s'estime heureuse d'entrer comme figurante au café du Géant. Là, elle comprend de plus en plus que le monde parisien n'est qu'une mascarade de vices déguisés en vertus, et elle se laisse entretenir par un banquier. Une fois lancée dans la corruption, elle tâche de s'étourdir, devient une lorette à la mode et veut même se donner des airs de bas-bleu en achetant l'œuvre d'un poëte inconnu, qu'elle fait venir chez elle. C'est Béda, qui l'écrase sous ses sarcasmes. Une nouvelle épreuve l'attend : elle retrouve Auguste ; toujours dévouée, elle quitte tout pour lui et commence une vie de douleur en compagnie de cet être abject, jusqu'au moment où il se blesse en faisant une chute à la suite d'une orgie. Claire voit son amant expirer dans ses bras, et, pour payer l'enterrement, elle entre dans une maison publique. Pendant qu'elle s'enfonce de plus en plus dans le bourbier, son père fait tous ses efforts pour la découvrir. Couturier, grâce à un portrait de sa fille peint par Gogué, entre en relation avec lui et avec Béda qui, sans jamais l'avoir avoué, nourrit dans son cœur une passion profonde pour la jeune fille. Il finit par découvrir son infâme retraite, la ramène à son père, qui pardonne, et, pour l'arracher à la corruption, il se décide lui-même à l'épouser.

Ce roman est trivial; il trahit néanmoins un esprit observateur. Son principal mérite est sa vérité; il est si vrai, qu'on le prendrait volontiers pour une confession.

MASCARDI (Joseph), jurisconsulte italien, né à Sarzana, près de Gênes, dans la première moitié du XVIe siècle, mort en 1588. Il fut protonotaire apostolique et coadjuteur à Ajaccio. On lui doit un important ouvrage : *Conclusiones omnium probationum quæ in utroque jure quotidie versantur* (Venise, 1588, 3 vol. in-fol.); *Ad Crottum de testibus* (Cologne, 1590, in-4o). — Son frère, MASCARDI (Alderano), né à Sarzana, mort à Pavie en 1606, exerça la profession d'avocat dans plusieurs villes d'Italie, devint auditeur de rote à Lucques, et fit paraître : *Conclusiones ad generalem quorumdam statutorum interpretationem accommodatæ* (Ferrare, 1608, in-4o).

MASCARDI (Augustin), historien et orateur italien, fils du précédent, né à Sarzana en 1591, mort dans la même ville en 1640. Après avoir fait pendant quelque temps partie de l'ordre des jésuites, il le quitta, se rendit à Rome, où ses talents et ses écrits le mirent en évidence, fut nommé camérier d'honneur d'Urbain VIII et devint professeur de rhétorique au collége de la Sapience, avec une pension de 500 écus. Malgré ce traitement, Mascardi, qui avait le goût excessif des plaisirs, se vit bientôt accablé de dettes; poursuivi par ses créanciers, il retourna dans sa ville natale, où il mourut d'épuisement. Il faisait partie de l'académie des *umoristi*, dont il fut pendant quelque temps président. Ses principaux ouvrages sont : *Silvarum libri IV* (Anvers, 1622), recueil de poésies ; *Discorsi morali su la tavola di cebete* (Venise, 1627); la *Congiura del conte Giov.-Luigi de Fieschi* (Venise, 1627), trad. en français par Fontenay-Sainte-Geneviève (Paris, 1639); *Dell' arte historica trattati V* (Rome, 1636), son meilleur ouvrage; *Dissertationes de affectibus sive perturbationibus animæ* (Paris, 1639); *Prolusiones ethicæ* (Paris, 1639); *Prose volgari* (Venise, 1646).

MASCAREIGNES (îles), dénomination par laquelle on désigne quelquefois un groupe d'îles de la mer des Indes, à l'E. de Madagascar, composé de l'île de la Réunion (ancienne île Bourbon), de l'île Maurice (autrefois île de France), des îlots Rodrigue et Cargados. Ce nom lui vient du navigateur portugais Mascarenhas, qui découvrit l'île de la Réunion en 1545.

MASCARENHAS (Blaise GARCIA DE), poëte portugais. V. GARCIA.

MASCARENHAS-NETO (Jose-Diego), magistrat et administrateur portugais, né dans l'Algarve, mort à Lisbonne en 1827. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il entra dans la magistrature, devint corrégidor à Guimarens, se fit connaître par quelques mémoires sur l'agriculture et le commerce, ce qui le fit nommer membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, fut ensuite successivement chargé d'organiser l'administration du papier timbré, nouvellement introduit en Portugal, de faire construire des grandes routes, d'administrer la poste, etc. Plus tard, il fut nommé membre du sénat municipal de Lisbonne. Après l'arrivée de Junot et d'une armée française, Mascarenhas reçut de ce général la mission de diriger le séquestre mis sur les marchandises anglaises, et, bien qu'il s'en acquittât avec modération, il ne s'attira pas moins l'animadversion générale pour s'être chargé de cette odieuse et injuste opération. Lorsque les Français eurent évacué le Portugal, il fut déporté aux îles Açores, d'où il se rendit successivement en Angleterre, en Suède, en Danemark et enfin en France, où il habita jusqu'en 1822. Pendant son séjour à Paris, il publia avec Xavier et Constancio, en portugais, une revue intitulée *Annales des sciences, des arts et des lettres*, qui comprend 16 vol. in-8o et qui eut beaucoup de succès en Portugal et au Brésil. Lors de la révolution qui eut lieu en Portugal en 1820, Mascarenhas fut nommé attaché à la légation portugaise à Paris, puis chargé d'affaires par intérim. Elu député aux cortès en 1822, il retourna dans sa patrie, devint, après la contre-révolution, membre du sénat municipal de Lisbonne, signa à ce titre une adresse pour féliciter dom Miguel d'avoir renversé la constitution et rentra peu après définitivement dans la vie privée.

MASCARER v. a. ou tr. (ma-ska-ré). Forme ancienne du mot MASQUER. ‖ A signifié et signifie encore en Provence BARBOUILLER, MÂCHURER.

MASCARET s. m. (ma-ska-rè). Mar. Mouvement impétueux imprimé aux eaux des fleuves, près de leur embouchure, par la violence du flux de la mer : *Le* MASCARET *est particulièrement violent à l'embouchure de la Garonne.*

— **Encycl.** Ce phénomène, souvent désigné par les noms de barre, de pororoca et de ras de marée, se manifeste dans la Garonne, *dans la Seine à Quillebœuf, dans la Severn*, qui se jette dans le canal de Bristol, etc.; mais de tous les *mascarets*, les plus remarquables sont ceux qui se manifestent à la baie de Fundy, dans l'Amérique du Nord, à l'entrée du fleuve des Amazones, à l'embouchure du Gange et dans la rivière de Cayenne. Le *mascaret* est le plus ordinairement occasionné par la rencontre des eaux d'un fleuve avec les flots de la mer. Il arrive alors que les deux masses d'eau se heurtent avec violence et forment comme une montagne écumeuse dont la hauteur est parfois très-considérable. Si le fleuve a le dessus, cette montagne liquide s'effondre dans la mer; mais si le flot, ainsi qu'il arrive dans les grandes marées, l'emporte au contraire, l'eau tout entière du fleuve est refoulée vers sa source et la barre remonte avec une force extraordinaire, se brisant avec fracas à ses deux extrémités si les bords sont escarpés, ou se répandant dans les campagnes si le fleuve est mal encaissé par ses rives.

C'est dans le fleuve des Amazones que ce remarquable phénomène se produit avec le plus de majesté. A certains endroits que resserrent les îles, la marée parvient en quelques minutes au niveau de ses plus grandes hauteurs, et l'on comprend avec quelle violence inouïe doit s'opérer un si rapide mouvement dans une énorme masse d'eau. A plusieurs lieues de distance, on entend le tonnerre du terrible flot qui remonte. Ce n'est pas un flot, c'est une succession de lames, hautes de quatre ou cinq mètres, qui de très-près se suivent et barrent tout le fleuve. Rien ne résiste à ces vagues formidables, qu'on a vues parfois s'élever jusqu'à la hauteur de cinquante ou soixante pieds. Les plus gros arbres sont déracinés, roulés dans les eaux, et lorsque le bruit des roches, également entraînées, vient s'unir au mugissement des eaux elles-mêmes, rien ne saurait donner une idée de la grandeur de ce spectacle.

MASCARILLE s. m. (ma-ska-ri-lle; *ll* mll.). Bot. Espèce de champignon du genre agaric, très-recherchée par les amateurs.

MASCARILLE, type de valet, dans Molière. On le rencontre dans trois de ses premières comédies : l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux* et les *Précieuses ridicules*. C'est sur lui, sur son adresse à se jouer des difficultés, à duper Polydore, Albert ou Trufaldin, que repose l'action des deux premières pièces. Dans l'*Etourdi*, sans cesse il raccommode la trame dont les imprudences de son maître brisent à chaque instant les fils, et son esprit fertile en ruses le tire toujours des plus mauvais pas. C'est lui l'homme de tête, l'homme d'expédients, l'habile artisan de toutes les fourberies. Aussi, très-content de ses petites inventions, se décerne-t-il à lui-même un brevet :

Après ce rare exploit, je veux que l'on s'apprête
A me peindre en héros, un laurier sur la tête,
Et qu'au bas du portrait on mette en lettres d'or :
Vivat Mascarillus, fourbum imperator.

Dans le *Dépit amoureux*, jamais sans lui Valère n'épouserait Lucile, et par son intrigue il réussit à mettre d'accord, au milieu de difficultés inouïes, le père, le beau-père et même les deux amants qui se querellent, par surcroît. Son triomphe, c'est son rôle de marquis dans les *Précieuses ridicules*. Comme il a vite pris le bon air et le beau langage ! Son linge sort de chez la bonne faiseuse, il n'use que de parfums de choix et de locutions tirées à quatre épingles; il fait des vers, et même s'occupe de mettre en rondeaux toute l'histoire romaine; au théâtre, il dit : Voilà qui est beau ! avant que les chandelles soient allumées. Il a bien plus d'esprit que Jodelet; il se contenterait volontiers d'avoir pris à lui tout seul une demi-lune au siége d'Arras, tandis que Jodelet tient à avoir pris une lune tout entière. Mais il est toujours valet; il a peur des coups, comme Panurge, son ancêtre.

Ce type amusant de Mascarille méritait de rester; il a passé du théâtre dans la langue. Son nom sert encore à désigner l'effronterie, l'impudence, le mensonge à pleines mains, l'homme des rôles louches et des duplicités, fertile en combinaisons, en intrigues, mais toujours valet quoi qu'il fasse :

Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent !
Judas impénitent, le front oint du saint chrême,
Il ouvrit sa carrière en trahissant Dieu même;
Aux autels, à la cour, doublement apostat,
Comme il traita l'Eglise il a traité l'Etat.

. . . .

République, empereur, rois, il a tout vendu.
Il aime à piétiner sur des trames ourdies;
Mascarille impudent des hautes comédies,
De son œuvre d'intrigue en silence occupé,
Il voit dans chaque peuple un Géronte dupé.

BARTHÉLEMY.

MASCARIN s. m. (ma-ska-rain). Ornith. Genre de la famille des perroquets.

MASCARON s. m. (ma-ska-ron — de l'italien *mascherone*, un grand masque, augmentatif de *maschera*, masque). Archit. Tête engagée ou masque de fantaisie, qu'on place comme ornement aux portes, aux arcades et aux fontaines, sur certaines parties des navires.

MASCARON (Jules DE), célèbre prédicateur français, né à Aix en 1634, mort à Agen en 1703. Il était fils d'un avocat au parlement de Provence, dont on a quelques discours brillants et plusieurs ouvrages, entre autres une *Vie de Coriolan* (in-4o). Il commença ses études dans sa ville natale et les termina au Mans, où il eut la suppléance d'une chaire de rhétorique, tout en terminant sa philosophie. Il fit sa théologie à Saumur et se lança aussitôt dans la prédication. Tanneguy Le Fèvre, père de Mme Dacier, eut occasion de l'entendre et, quoique pasteur protestant, s'émerveilla de son éloquence naissante. Mascaron alla prêcher ensuite à Marseille et à Nantes. Précédé d'une petite réputation, il vint à Paris et entra dans la congrégation de l'Oratoire; il prêcha aussi à l'église Saint-André-des-Arcs. Son premier succès éclatant fut l'oraison funèbre de la reine mère Anne d'Autriche (1666), qui lui valut d'être présenté à Versailles. Louis XIV voulut l'entendre et il vint prêcher la morale, la pratique des vertus sévères à ce pécheur endurci, trônant entre trois ou quatre maîtresses. C'était pendant le carême de 1669; jamais les scandales de la cour et du monarque n'avaient été plus grands. Louis XIV, qui savait très-bien allier la pénitence à la débauche et faisait vivre en paix ses femmes et ses confesseurs, ne détestait pas d'entendre en carême quelques vérités bibliques appropriées aux circonstances; il lui semblait ainsi expier ses péchés. Mascaron se compara au prophète Nathan annonçant à David la punition de son adultère; l'exemple était bien choisi. Mais que de précautions il sut prendre ! « Si le respect que j'ai pour vous, dit-il du haut de la chaire, ne me permet de dire la vérité que sous des enveloppes, il faut que vous ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse, et que vous entendiez plus que je ne vous dis, et qu'en ne vous parlant pas plus clairement je ne laisse pas de vous dire ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dît. Si, avec toutes ces précautions et ces ménagements, la vérité ne peut vous plaire, craignez qu'elle ne vous soit ôtée et que Jésus-Christ ne venge sa parole méprisée. » Le roi fit la grimace, mais ne conserva pas moins Mascaron comme son prédicateur ordinaire. Deux ans plus tard, il le promut à l'évêché de Tulle (1671). Les bulles d'investiture ayant tardé à venir de Rome, le prédicateur resta à Paris et augmenta sa renommée en prononçant les oraisons funèbres du duc de Beaufort, d'Henriette d'Angleterre et du chancelier Séguier. Sa pompe naturelle et ses richesses de haut style, qui ne sont pas sans agrément, s'accommodaient assez de ce genre faux de l'oraison funèbre; dans le sermon, il lui manquait l'onction et ces qualités persuasives sans lesquelles le prédicateur ne prononce qu'un discours d'apparat. Rendu dans son diocèse (1675), il y composa l'oraison funèbre de Turenne; il avait autrefois collaboré à la conversion du grand capitaine, conversion toute politique, opérée pour plaire au maître, et Turenne, apprenant le catéchisme à quarante ans, avait feint de prendre le plus vif intérêt aux instructions du sermonnaire. Mascaron s'en était attribué toute la gloire; aussi l'oraison funèbre de son illustre pénitent lui revenait-elle de droit. Parlant d'un homme qu'il avait ainsi vu de près, il trouva pour déplorer sa mort des accents sincères et pathétiques. « Dans cette oraison, dit La Harpe, il se surpassa..., soit que le sujet eût exalté son génie, soit qu'il eût profité des progrès que faisait le bon goût sous les auspices de Bossuet et de Fléchier. Il eut la gloire de lutter contre ce dernier, et même sans désavantage. Fléchier est plus pur, plus égal, plus touchant; Mascaron garde encore quelques traces de recherche et d'enflure. Mais d'abord elles sont bien plus légères et moins fréquentes; surtout, elles sont couvertes par de grandes beautés, et il l'emporte sur Fléchier par la force, la rapidité, les mouvements. Il faut ajouter, à la louange de Mascaron, que, s'il a trop cité les anciens, il les connaît assez bien pour les imiter et même les traduire quelquefois avec assez de bonheur. Il a surtout profité de quelques passages de Cicéron et de Tacite. On peut en dire autant de Bossuet et de Fléchier, chez qui l'on remarque souvent avec plaisir des traces de l'étude de l'antiquité. »

Mascaron fut promu à l'évêché d'Agen (1678). L'édit de Nantes venait d'être révoqué; on compta dans son diocèse 28,000 conversions plus ou moins sincères et les écrivains ecclésiastiques affirment que les dragonnades n'y furent pour rien : ils en disent autant de tous les évêques. Personnellement, Mascaron était charitable et bienfaisant; il fonda un hospice près d'Agen pour les mendiants et les enfants trouvés, il bâtit un séminaire et légua tout ce qu'il possédait à ces institutions. Il ne reparut que trois fois à Versailles pour y prêcher des stations d'avent et de carême à la cour en 1683, 1684 et 1694. Ce fut lors de cette dernière campagne que le roi, s'adressant à l'oratorien devant un public nombreux, lui fit ce compliment : « Il n'y a, mon père, que votre éloquence qui ne vieillisse point. » L'année suivante, Mascaron prononça le discours d'ouverture de l'assemblée du clergé. Le reste du temps, il se consacra tout entier aux soins de son diocèse. Un singulier scrupule lui était survenu. Mgr de Lavardin, qui l'avait ordonné prêtre, ayant déclaré, à l'article de la mort, qu'il n'avait jamais eu l'intention de conférer le sacerdoce à qui que ce fût, Mascaron, se fondant sur l'avis des théologiens au sujet de l'intention nécessaire pour la validité des sacrements, se fit réordonner. Il s'éteignit paisiblement au milieu de ses ouailles, à l'âge de soixante et onze ans.

Comme orateur sacré, Mascaron tient un rang distingué, au-dessous de Bossuet, à côté de Bourdaloue et de Fléchier. On rencontre dans ses discours quelques traces de faux goût, des hyperboles outrées, des rapprochements bizarres, mais son enflure même a quelque chose de cornélien qui ne déplaît pas absolument. Cette recherche d'idées et d'effets oratoires rompt la monotonie du prêche et chasse l'ennui. Le recueil de ses *Oraisons funèbres* a été publié à Paris par le Père Bordes (1704, in-12; réimprimé en 1740, 1745, 1785, 1828). On l'a réuni aux *Oraisons funèbres de Fléchier et de Bossuet* (1738, 3 vol. in-12).

MASCATE, ville maritime d'Arabie, sur la mer d'Oman, à l'entrée du golfe Persique, par 23° 38′ de latit. N. et 56° 20′ de longit. E., capitale de l'imanat de Mascate. D'après Fraser, qui visita cette ville en 1822, la population de Mascate est d'environ 12,000 hab.; un médecin européen qui y a résidé pendant plusieurs années porte la population à 60,000 âmes et quelques voyageurs anglais à 65,000. Cette population se compose en grande partie d'Arabes et de Persans, au milieu desquels vivent quelques Indous, quelques juifs et un assez grand nombre de nègres. Mascate et son territoire ne sont nullement célèbres pour leurs manufactures. Des turbans et des ceintures de soie et de coton; des manteaux nommés *abbas*, de laine de mouton ou de poil de chameau; de grosses toiles de coton, de la poudre et des armes de qualité médiocre, enfin des jarres orientales appelées *merteban* pour les marchés du Zanzibar, tels sont les principaux produits du pays, où l'on fabrique aussi des confitures estimées nommées *hulwah*, avec du miel, du sucre, du gluten d'orge et quelques amandes. Mais, en revanche, le port de Mascate est le plus important de l'Arabie et depuis longtemps l'entrepôt du commerce de la Perse, de l'Arabie et de l'Inde, ainsi que des îles Maurice et de la Réunion et de toute la côte orientale d'Afrique. L'exportation qui se fait de Mascate consiste en grains, dattes, raisins secs, sel, soufre, poissons, drogueries et chevaux; et celle qui a lieu sur la côte orientale d'Afrique, en copal, gomme d'Arabie, racine de colombo et autres articles de droguerie; en ivoire, écaille, cornes de rhinocéros, cuirs, peau, cire, huile de coco, riz et millet. Cependant les principaux articles d'exportation sont encore le café d'Arabie et les perles provenant du golfe Persique. L'important commerce des perles est exclusivement entre les mains de la corporation des marchands indous ou banians, et on en estime le produit annuel à 8 millions de francs. Les principaux articles manufacturés qui s'y traitent sont les cotons blancs anglais et américains, les cotons imprimés et draps anglais, les châles de l'Inde, les soieries de Chine, les ornements et broderies d'or et d'argent. La France, qui, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, entretient un agent consulaire à Mascate, a conclu, le 21 novembre 1841, avec l'iman, un traité qui assure à notre commerce des facilités particulières dans les Etats africains (Zanzibar) et asiatiques de ce prince.

« Mascate, dit M. Jonveaux, est une véritable Babylone orientale, dans laquelle les banians jouent le principal rôle commercial et financier. Sous le rapport de la politesse, de la civilisation, de l'élégance, les habitants de Mascate l'emportent de beaucoup sur ceux des autres ports de la péninsule ; la franchise et l'hospitalité particulières aux Arabes ne leur font pas défaut. Les différentes classes qui composent la population de la ville, Omanites, Arabes, Persans, juifs, Indous, forment autant de communautés distinctes dans lesquelles nul n'est admis qu'avec beaucoup de réserve. Un des traits caractéristiques de cette ville, au point de vue moral, c'est la complète sécurité de ses rues, sur lesquelles veille une excellente police.

» Peu de villes en Arabie ont éprouvé autant que Mascate les vicissitudes de la fortune. Les débris d'une église, enfermée aujourd'hui dans l'enceinte du palais, perpétuent encore le souvenir de la domination portugaise, et l'on assigne la même date aux fortifications qui protégent le port et couronnent les hauteurs. Des maisons belles et spacieuses, dont la plupart tombent en ruine, attestent l'occupation persane ; enfin sur plusieurs points de la ville s'élèvent des kans abandonnés qui servaient autrefois de demeure aux banians et autres marchands indous. »

Cette ville, dont on ignore l'origine, fut prise en 1507 par Albuquerque pour les Portugais, qui en restèrent maîtres jusqu'en 1648, époque où l'iman arabe Séif en reprit possession et en fit la capitale d'un Etat qui se rendit indépendant en 1730. ‖ L'imanat de Mascate, le plus puissant des Etats de l'Arabie, dans la partie appelée Oman, s'étend sur la côte S.-O. du golfe Persique, entre 53° et 57° 50′ de longit. E. et 22° et 27° de latit. N.; il comprend en outre une longue et étroite zone de côtes des provinces persanes de Laristan et de Moghistan ; les côtes d'Ormuz et de Kischm à l'entrée du golfe Persique, et, en Afrique, toute la contrée qui s'étend sur la côte orientale depuis l'équateur jusqu'au cap Delgado, avec les îles de Zanzibar, Juba, Melinde, Sofala, Magadoxo, Pemba, etc. La superficie totale de cet Etat est approximativement évaluée à 560,000 kilom. carrés, et la population à 10 millions d'habitants. Capitale : Mascate ; villes principales : Rostak, où l'iman réside quelquefois ; Soar ou Oman, sur le golfe Persique. Nous ne donnerons ici que quelques courts détails descriptifs sur la partie de l'imanat située en Arabie, et nous renverrons le lecteur, pour les autres parties, aux mots ZANZIBAR, MELINDE, KISCHM, etc. Toute la côte de l'Arabie comprise dans l'imanat a un aspect stérile et désolé ; presque partout c'est un rocher si perpendiculaire que les vaisseaux pourraient naviguer tout auprès sans courir aucun danger. Ces rochers, entièrement dénués de sol et de végétation, ont leurs couches extérieures brisées en fragments, ce qui offre de toutes parts l'image de la ruine. On voit de la mer plusieurs chaînes de montagnes, dont la hauteur ne dépasse pas 500 mètres. Là, comme dans toute l'Arabie, on ne trouve aucun cours d'eau de quelque importance ; mais les sources y sont assez nombreuses, et les puits qu'on a soin de creuser partout où les besoins de l'irrigation l'exigent fournissent une eau pure et abondante. Malgré l'apparence de stérilité que présente la côte, les environs de la ville de Mascate et des autres centres de population de l'imanat fournissent à peu près tout ce qui est nécessaire à la consommation des habitants. On s'y procure des fruits d'une excellente qualité, des raisins noirs et blancs, des mangues, des pêches, des figues, des grenades, des melons d'eau, des citrons aigres et doux et enfin des dattes à profusion. Les dattes ne sont pas seulement un aliment général dans ce pays ; l'arbre qui les porte est ce qui donne le plus de valeur aux propriétés territoriales, de sorte qu'on les estime par le nombre de dattiers qu'elles renferment, et que l'on dit d'un bien qu'il vaut trois, quatre, cinq mille dattiers, non-seulement quand il compte une pareille quantité de ces arbres, mais quand on y recueille tout autre produit annuel équivalent. Le bois de chauffage y est fourni en grande quantité par des forêts de baboul, espèce de mimosa qui donne la gomme arabique. Le climat de l'imanat de Mascate proprement dit ou de l'Oman est très-contraire au tempérament des Européens. On n'y réside pas impunément quelques mois de suite. La chaleur y est toujours élevée ; le thermomètre de Fahrenheit y marque quelquefois 92° et 96° ; la chaleur de la nuit surtout y est suffocante, à cause du vent brûlant qui, soufflant du côté des montagnes, prive de la fraîcheur que répandent en d'autres contrées les rosées du matin.

L'iman de Mascate est non-seulement le chef et le grand prêtre dans ses Etats, mais il est encore le grand négociant ; le commerce est en effet la principale source de ses revenus. Il possède en propre cinq beaux vaisseaux et, quand il veut, il peut mettre en réquisition les barques et les bâtiments de ses sujets. Il trafique dans toutes les parties de l'Inde et de l'Orient, sur les côtes d'Afrique, à Madagascar, à l'île Maurice, et enfin dans tous les ports du golfe Persique. Le nombre de navires de commerce de cet Etat est évalué à 2,000, d'un tonnage total de 37,000 tonnes. Le montant des importations annuelles s'élève à peu près à 25 millions de francs et celui des revenus publics à 22,500,000 francs. L'armée permanente est de 25,000 hommes et la marine militaire se compose de 87 navires armés de 730 canons.

L'imanat de Mascate, affranchi en 1648, ne fut constitué d'une manière complétement indépendante qu'en 1730. Au commencement de ce siècle (1803), l'iman soutint une lutte acharnée contre la secte des wahabites, qui menaçaient sa puissance. Mais il parvint à conserver et même à augmenter son pouvoir, grâce au secours des Anglais, qui ont le plus grand intérêt à se ménager une redoutable alliance sur les bords du golfe d'Oman, où leur navigation prend chaque jour plus d'importance.

MASCH (André-Théophile), théologien allemand, né à Beseritz (Mecklembourg) en 1724, mort en 1807. A l'issue de ses études, il devint prédicateur de la cour ducale de Neu-Strelitz et surintendant du district de Stargard et de la principauté de Ratzebourg. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De adornanda historia litteraria controversiæ cum socinianis* (Halle, 1752, in-4°) ; *Mémoires historiques et théologiques sur les lois matrimoniales et les degrés défendus* (Rostock, 1760, in-8°) ; *Mémoires pour servir à l'histoire des livres curieux* (Butzow, 1769-1776, 9 part. in-8°) ; les *Antiquités religieuses des Obotrites* (Berlin, 1771, in-4°) ; les *Droits de la conscience* (Halle, 1791). On doit à Masch une édition revue et augmentée de la *Bibliotheca sacra* de Lelong (Halle, 1778-1790, 3 vol. in-4°) ; de nombreux mémoires insérés dans la *Nova bibliotheca Lubecensis*, etc.

MASCHAELI s. m. (ma-ska-é-li). Sorte de paria arabe.

— **Encycl.** C'est aux *maschaelis* qu'on réserve les fonctions les plus ignobles, telles que celles de curer les puits, les bains, les fossés, les latrines, etc. M. Quatremère leur a consacré une notice historique intéressante. Il résulte de ses recherches que les *maschaelis* avaient encore en Egypte le monopole des supplices et exécutions capitales. Lorsqu'un homme était condamné à se voir promené ignominieusement dans les rues, cloué sur une planche que portait un chameau, les *maschaelis* marchaient devant le criminel en criant : « Voilà la juste punition de ceux qui se révoltent contre le sultan ! » Ils faisaient aussi le métier de crieur public et parcouraient la nuit les rues de la ville en défendant aux habitants de sortir de leurs maisons avant le jour. Ils étaient en général chargés de toutes les proclamations. M. Quatremère, par suite d'un ingénieux rapprochement étymologique, est parvenu à identifier complétement cette race des *maschaelis* et à démontrer que ce n'était autre chose qu'une branche de la grande famille des bohémiens ou tsiganes, qui sont, on le sait, depuis des siècles répandus dans l'Europe entière. Voici sur quoi se base M. Quatremère pour appuyer sa théorie. Le nom des *maschaelis* dérive d'un mot arabe *maschal* ou *maschallah*, espèce de réchaud ou plutôt de fanal de campagne qu'on porte la nuit pour éclairer une caravane. Or, aujourd'hui encore le *maschal* est dans toute la Turquie l'attribut distinctif des bohémiens, qui s'en servent non-seulement pour s'éclairer, mais encore comme de piége pour attraper des oiseaux. Dans certains cas il devient même un instrument de supplice : après l'avoir fait rougir, on l'enfonce sur la tête du criminel, autour de laquelle on le serre fortement. Il faut encore remarquer que, par une coïncidence curieuse, les bohémiens sont appelés jusqu'à nos jours en Syrie *nouwwar*, c'est-à-dire en arabe *éclaireurs*, comme l'adjectif *maschaeli*. Du reste, les bohémiens apparaissent fréquemment et sous des noms divers dans les historiens arabes. Ainsi le célèbre auteur arabe Makrizi, dans sa *Description de l'Egypte*, les appelle *remadis* et dit qu'ils parcourent les rues de la ville en montrant des figures, des ombres chinoises, et en faisant toutes sortes de bouffonneries et de récits grotesques, qui réjouissent extrêmement la multitude et même les hommes élevés en dignité. Aujourd'hui, au Caire, les remadis font métier de chiffonniers. Les fameuses almées ou danseuses publiques du Caire appartiennent également à la race des bohémiens.

MASCHALANTHUS s. m. (ma-ska-lan-tuss — du gr. *maschalê*, aisselle, *anthos*, fleur, par allusion à la situation des organes fructificateurs). Bot. Genre de mousses vivaces, croissant sur la terre ou sur les arbres, dans toutes les régions chaudes du globe.

MASCHALODONTE s. m. (ma-ska-lo-don-te — du gr. *maschalê*, aisselle ; *odous*, *odontos*, dent). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes.

MASCHERINO (Octavien), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1533, mort à Rome vers 1615. Il se rendit à Rome en 1572, peignit avec talent plusieurs traits de l'Ecriture sainte, entre autres le *Miracle des noces de Cana*, dans la loge que Grégoire XIII venait de faire construire, puis s'adonna entièrement à l'architecture. Mascherino reçut le titre d'architecte du pape, donna les dessins du palais de la commanderie de l'ordre et de la façade de l'église du Saint-Esprit, termina le palais de Monte-Cavallo, construisit l'église de Saint-Sauveur-del-Lauro, le palais connu sous le nom de Mont-de-Piété, dirigea les travaux de l'église et de la façade du couvent de la Madonna-della-Scala in Transtevere, etc. Ce remarquable artiste était membre de l'Académie de Saint-Luc, dont il fut à plusieurs reprises président.

MASCHERONI (Lorenzo), mathématicien italien, né à Castagneta, près de Bergame, en 1750, mort à Paris en 1800. Ce fut de belles-lettres et de poésie qu'il s'occupa d'abord ; mais, après avoir enseigné les humanités et le grec à Bergame et à Pavie, il sentit naître en lui le goût des mathématiques, s'adonna entièrement, depuis lors, à l'étude de cette science, et ses progrès furent si rapides qu'il put, au bout de peu de temps, professer la géométrie à Bergame. Mascheroni était entré dans les ordres. Il n'en fut pas moins un chaud partisan de la révolution et des changements qu'apportèrent dans l'organisation politique de l'Italie les armées de la République. Lors de la création de la république cisalpine, il fut élu député, puis se rendit à Paris, où il fit partie de la commission internationale instituée pour élaborer le nouveau système métrique. Il venait d'être nommé membre de la consulte de Milan lorsqu'il mourut. Parmi ses œuvres littéraires, nous citerons : l'*Invito ; versi sciolti di Daphni orobiano a Lesbia cidonia* (Pavie, 1793, in-4°) ; *Versi sciolti indiritti alla contessa Paolina Secco-Suardi Grismondi, etc.* (Milan, 1808), etc. Comme mathématicien, il a laissé plusieurs mémoires et divers ouvrages, entre autres : *Maniera di misurare l'inclinazione dell' ago calamitato* (Bergame, 1782, in-8°) ; *Nuove ricerche sull' equilibrio delle volte* (Bergame, 1785, in-4°) ; *Methodo di misurare i poligoni piani* (Pavie, 1787) ; *Adnotationes ad calculum integralem Euleri* (Pavie, 1790) ; *Problemi per gli agrimenseri con varie soluzioni* (Pavie, 1793) ; *Notizie generali del nuovo sistema dei pesi e misure dedotte della grandezza della terra* (Milan, 1798), etc. Mais l'écrit qui a le plus fait pour sa réputation est sa *Geometria del compasso* (1795, in-8°), ouvrage ingénieux, où le compas est substitué à la règle dans la plupart des opérations de géométrie, et dont Bonaparte entretint l'Institut en 1797. Un officier du génie, Carette, en donna une traduction l'année suivante. Mascheroni eut part aux expériences faites à Bologne pour prouver le mouvement de la terre par la chute des corps.

Mascheroniana, poëme italien de Monti, sur la mort de son ami Lorenzo Mascheroni, poëte et mathématicien distingué, réfugié à Paris lors de l'invasion de la République Cisalpine par les Austro-Russes en 1799. Après avoir vu sa patrie, enlevée aux Allemands, opprimée par les Français et par bon nombre d'Italiens qui ne songeaient qu'à satisfaire leurs rancunes, leur ambition et leur cupidité, Mascheroni n'avait trouvé à Paris qu'un accueil froid, beaucoup de promesses et peu de secours. Monti, qui avait les mêmes motifs de mécontentement, prit occasion de la mort de son ami dans l'exil pour exhaler en très-beaux vers sa colère et ses rancunes personnelles. Il suppose que l'ombre de Mascheroni rencontre celles de Parini, de Verri, de Beccaria, et leur fait le tableau des hontes et des misères de la Cisalpine. Moins soignée peut-être au point de vue de la forme que la *Bassvilliana*, la *Mascheroniana* est imparfaite comme toute œuvre écrite sous l'impression du moment, et prophétisant des événements qui ne se réalisent pas. Mais ce poëme est tout frémissant du sentiment patriotique, et les *terzine* où il raconte les dilapidations et l'insolence des faux patriotes sont de tous les temps (*Vidi prima il dolor della meschina, etc.*). Monti a des accents d'une magnifique solennité pour célébrer la descente de Bonaparte en Italie après son retour d'Egypte et le triomphe de Marengo : « Alpes, ouvrez-vous, dit-il ; et les Alpes s'ouvrirent et tremblèrent sous les pas du héros, etc... »

MASCHROKITHA s. m. (ma-skro-ki-ta). Mus. anc. Instrument des Hébreux, ayant de la ressemblance avec le syrinx des Grecs.

MASCLEF (François), hébraïsant français, directeur du séminaire d'Amiens, né dans cette ville en 1663, mort en 1728. Il a donné des *Grammaires chaldaïque et hébraïque*, et soutenu contre le P. Guarin une vive polémique, pour s'opposer au système d'accentuation introduit dans ces langues, afin d'en marquer les voyelles.

MASCOLO (Jean-Baptiste), en latin **Masculus**, jésuite et poëte latin moderne, né à Naples en 1583, mort dans la même ville en 1656. Il professa la philosophie et la théologie dans un collége de son ordre, puis ouvrit dans sa maison une école de rhétorique. Ses écrits sont remarquables par l'élégance et la pureté du style. Nous citerons de lui : *Lyricorum sive odarum lib. XV* (Naples, 1626, in-12) ; *Encomia cœlitum* (Naples, 1634, in-4°) ; *Eruditæ lectiones, ex operibus SS. Hienonymi, Augustini, etc.* (Venise, 1641, 4 vol. in-fol.) ; *Gladius ac pugio impietatis* (Naples, 1651, in-4°).

MASCOUADE s. f. (ma-skou-a-de). Syn. de MOSCOUADE.

MASCOV ou **MASCOU** (Jean-Jacques), publiciste et historien allemand, né à Dantzig en 1689, mort en 1761. Après avoir parcouru l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, l'Italie, il obtint une chaire de droit à Leipzig en 1719, puis fut nommé successivement conseiller assesseur, doyen du chapitre de Zeitz, conseiller aulique, juge municipal et proconsul. Mascov a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De ortu et progressu juris publici* (Leipzig, 1719, in-4°) ; *De jure imperii in magnum ducatum Etruriæ* (Leipzig, 1721, in-4°) ; *Abrégé d'une histoire complète de l'empire germanique* (Leipzig, 1722, in-4°) ; *Histoire des Germains jusqu'au commencement de la monarchie franque* (Leipzig, 1726, in-4°), ouvrage traduit en français et dans la plupart des langues de l'Europe ; *De primatibus, metropolitanis et reliquis episcopis Ecclesiæ germanicæ* (Leipzig, 1729) ; *Principia juris publici imperii romani* (Leipzig, 1729, in-8°), ouvrage qui fut longtemps classique au XVIIIe siècle ; *Origines juris publici imperii romani* (Leipzig, 1742), etc.

MASCOV (Godefroi), jurisconsulte et érudit allemand, frère du précédent, né à Dantzig en 1698, mort à Leipzig en 1760. Il professa le droit à Harderwyck, à Gœttingue, à Leipzig, et reçut les titres de conseiller aulique et de commissaire royal. A l'étude de la jurisprudence il joignit celle de la philosophie, des belles-lettres et de l'histoire. Nous citerons parmi ses écrits : *De sectis Sabinianorum et Proculianorum in jure* (Altorf, 1724, in-4°) ; *De modestia veterum jurisconsultorum* (1729) ; *De usu historiæ Augustæ in jure civili* (1733), et diverses autres dissertations publiées sous le titre de *Opuscula juridica et philologica* (1776, in-8°).

MASCRIER (Jean-Baptiste LE), littérateur et historien français. V. LE MASCRIER.

MASCULIFLORE adj. (ma-sku-li-flore — du lat. *masculus*, mâle ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit de la calathide et du disque, quand ils sont composés de fleurs mâles.

MASCULIN, INE adj. (ma-sku-lain, i-ne — lat. *masculinus* ; de *masculus*, mâle). Qui appartient, qui a rapport au mâle : *Le sexe* MASCULIN. *Ligne collatérale* MASCULINE. *Type* MASCULIN. *Voix* MASCULINE. *Partout le sexe féminin est plus tendre et plus attaché à sa famille que le sexe* MASCULIN. (Virey.)

— Jurispr. féod. *Fief masculin*, Celui que les mâles seuls étaient capables de posséder : *La Lorraine était un* FIEF MASCULIN, *régi par la loi salique.* (H. Martin.)

— Gramm. Se dit des noms et des pronoms qui désignent les êtres mâles et ceux qu'on leur assimile, quant au genre, ainsi que des mots qui se rapportent à ces noms : *Substantif, pronom, article, adjectif, participe* MASCULIN. *Il serait assez curieux de rechercher si les noms* MASCULINS *ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe.* (B. de St-P.) ‖ Qui convient, qui est propre, qui appartient ordinairement aux mots masculins : *Genre* MASCULIN. *Terminaison* MASCULINE.

— Prosod. *Rimes masculines*, Rimes qui ne se terminent pas par un *e* muet dans la prononciation. ‖ *Vers masculins*, Ceux dont les rimes sont masculines.

— Bot. *Corolle masculine*, Corolle de synanthérée, contenant des organes mâles parfaits.

— s. m. Gramm. Genre masculin : *Le* MASCULIN *est plus noble que le féminin.*

— Encycl. Gramm. V. GENRE.

MASCULINEMENT adv. (ma-sku-li-ne-man — rad. *masculin*). Par les mâles : *Il y a en Portugal plusieurs branches* MASCULINEMENT *et légitimement sorties du duc de Bragance.* (St-Simon.)

MASCULINISÉ, ÉE (ma-sku-li-ni-zé), part. passé du v. Masculiniser. Rendu masculin : *Mot* MASCULINISÉ.

MASCULINISER v. a. ou tr. (ma-sku-li-ni-zé — rad. *masculin*). Donner des manières mâles, masculines à : *Les rapports du mariage suffisent à la longue pour* MASCULINISER *la femme.* (Michelet.)

— Gramm. Faire du genre masculin : MASCULINISER *un mot.*

Se masculiniser v. pr. Etre masculinisé, prendre des formes masculines : *La femme* SE MASCULINISE *dans la société des hommes.*

MASCULINITÉ s. f. (ma-sku-li-ni-té — rad. *masculin*). Caractère, qualité de mâle :

La MASCULINITÉ *était nécessaire pour avoir droit à la couronne de France.*

— Gramm. Genre masculin : *La* MASCULINITÉ *n'est pas toujours le signe du sexe masculin.*

MASCULIT s. m. (ma-sku-li). Chaloupe indienne calfatée avec de la mousse. ‖ On dit aussi MASULIT.

MASDEU (Juan-Francisco), historien et critique espagnol, né à Barcelone en 1740, mort à Valence en 1817. C'est un des érudits les plus sérieux que l'Espagne ait produits. Entré dans l'ordre des jésuites, où il se fit dès lors un renom par son savoir, ses fortes études, son goût pour les antiquités de son pays, il quitta l'Espagne lors de la suppression de l'ordre et se réfugia en Italie. A Bologne, entouré de savants italiens qui le firent recevoir membre de leur Académie, il put s'apercevoir combien sa patrie, qu'il considérait comme la première nation du monde, et les antiquités de la patrie étaient peu connues et peu appréciées. Il avait déjà, à cette époque, réuni un grand nombre de notes critiques et archéologiques ; il entreprit d'en faire un ouvrage, qu'il destinait surtout à l'édification des étrangers. Ce fut le fondement de l'œuvre à laquelle il consacra toute sa vie, car le Père Masdeu ne composa qu'un seul ouvrage, mais un de ceux qui suffisent à établir et à justifier une renommée : *Historia critica de España y de la cultura española* (1783-1800, 20 vol. in-4°). Les premiers deux volumes furent écrits et parurent en italien (Foligno, 1782 et 1787), mais il les reprit dans sa langue maternelle et continua tout l'ouvrage en espagnol.

Moins narrateur qu'éplucheur de faits, le Père Masdeu est plutôt le critique de Mariana, de Florez et de tous les historiens et chroniqueurs espagnols que leur continuateur. Son plan était très-vaste ; aussi ne put-il pas y suffire et s'est-il arrêté à l'Espagne arabe, c'est-à-dire aux premiers temps de la véritable royauté espagnole. Il voulait pour chaque époque contrôler scrupuleusement les sources de l'histoire, n'admettre que ce que les meilleurs témoignages mettaient hors de doute, éloigner toutes ces légendes poétiques dont les romanceros ont inondé l'Espagne, et suivre parallèlement l'étude des mœurs, des coutumes, de la langue, de la littérature, d'après des documents incontestables. Il a réussi pour la partie qu'il a traitée, et c'était assurément la plus difficile de l'œuvre. Son ouvrage est divisé en sept grandes périodes : *Préliminaires* (vol. I), traitant de la géographie, du sol, du climat, des ressources territoriales de l'Espagne ; *Espagne antique* (vol. II et III) ; *Espagne romaine* (vol. IV à VIII) ; *Espagne gothique* (vol. IX à XI) ; *Espagne arabe* (vol. XII à XV) ; *Suppléments* (vol. XVI à XIX) ; *España restauradora* (vol. XX). Comme l'indique le titre, ce livre est plutôt un livre de critique qu'un livre d'histoire. Le Père Masdeu met à néant, sans pitié, les légendes du moyen âge ; le dernier volume est consacré presque tout entier à montrer le peu de fondement des fictions sur lesquelles on a basé la légende du Cid Campeador, qui pourtant doit bien avoir quelque chose de réel, et à démontrer que les deux documents sur lesquels repose toute l'existence du Cid, la *Historia Leonesa*, publiée par le Père Risco, et la *Historia Compostellana*, publiée par le Père Florez, d'après deux anciens manuscrits, sont non-seulement apocryphes, mais renferment nombre de faits controuvés et chronologiquement impossibles. Les remarques du Père Masdeu subsistent et sont à peu près irréfutables ; mais on irait, pensons-nous, trop loin en concluant comme lui que le Cid, personnage entièrement légendaire, n'a existé que dans l'imagination des poëtes. L'ouvrage du Père Masdeu, écrit en vue d'exalter perpétuellement l'Espagne, va ici directement contre son but, en supprimant une de ses gloires les plus universellement reconnues. Ce que la *Historia critica de España* a surtout de remarquable, en dehors de cet esprit de critique méticuleux, c'est l'étude approfondie des antiquités, de l'archéologie espagnole, du degré de culture de l'Espagne sous les Romains, sous les Goths, sous les Arabes. La péninsule ibérique fut si florissante, comme colonie romaine, elle fournit à Rome tant de rhéteurs, de poëtes et d'écrivains distingués, depuis les Sénèque et les Lucain jusqu'à Quintilien et Juvencus, que Masdeu, en écrivant l'histoire littéraire de l'Espagne à cette époque, s'est trouvé écrire une grande page de l'histoire littéraire générale. Tous ces chapitres archéologiques et littéraires sont excellents, pleins de recherches et d'érudition.

La nature même de son ouvrage, critique absolue et souvent amère, sans pitié, de ses prédécesseurs, l'exposait à bien des attaques ; aussi chaque volume contient-il des réfutations de mémoires publiés contre la *Historia critica*. Polémiste ardent, passionné, le Père Masdeu ne lâche pas un pouce de terrain. Les *Illustraciones contra los PP. Flores y Risco*, à propos de la querelle du Cid, sa *Respuesta a su erudito censor Jouchim Trayia* (1793), complètent son grand ouvrage et font voir sur quelle vaste érudition le Père Masdeu faisait reposer sa critique historique.

MASDÉVALLIE s. f. (ma-sdé-val-lî). Bot. Genre de la famille des orchidées, comprenant des plantes du Pérou.

MASEMENT s. m. (ma-ze-man). Anc. jurispr. Etendue d'une juridiction, territoire.

MASEN (Jacques), en latin **Masenius**, jésuite et littérateur allemand, né à Dalen, duché de Juliers, en 1606, mort en 1681. Il s'est surtout fait connaître par un poëme latin sur la chute d'Adam, intitulé : *Sarcotis* (la *Chair*), que Milton fut faussement accusé par Lauder d'avoir copié dans son *Paradis perdu*. Le poëme de Masen a été traduit par l'abbé Dinouart (1757, in-12), et réimprimé en latin par Barbou en 1771. Voltaire dit qu'il renferme des vers dignes du siècle d'Auguste. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Palæstra eloquentiæ ligatæ* (Cologne, 1654-1683, 3 vol. in-12) ; *Palæstra oratoria præceptis et exemplis veterum instructa* (1706) ; *Palæstra styli romani* (Cologne, 1659) ; *Anima historiæ hujus temporis, hoc est historia Caroli V et Ferdinandi I* (Cologne, 1672, 2 vol. in-4°) ; *Antiquitatum et annalium Trevirensium lib. XXV* (1671, 2 vol. in-fol.), etc.

MASÈRES ou **MAZÈRES** (Francis), mathématicien anglais, né à Londres en 1731, mort en 1824. Il étudia les mathématiques et la jurisprudence, devint avocat, puis juge, et se rendit ensuite à Québec, en qualité d'attorney général. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, Masères contribua à empêcher l'insurrection de s'étendre au Canada. De retour en Angleterre en 1773, il fut nommé clerc-baron de l'Echiquier, archiviste de Londres et premier juge à la cour du shérif. Ce fut lui qui, le premier en Angleterre, proposa de créer, sous le nom de *life's annuities*, une caisse de retraite dans l'intérêt des ouvriers. A une connaissance approfondie des mathématiques et de la jurisprudence, il joignait celle de l'histoire et un goût très-vif pour les lettres. Parmi ses écrits, nous citerons : *Dissertation sur le signe négatif en algèbre* (1759, in-4°), ouvrage dans lequel il critique Newton et rejette de l'algèbre tout ce qui n'est pas arithmétique ; *Eléments de trigonométrie plane* (1759, in-8°), où il s'attache à simplifier les opérations trigonométriques ; le *Franc-tenancier canadien* ou *Dialogue entre un Français et un Anglais, colons au Canada* (1777-1779, 3 vol. in-8°) ; *Principes de la doctrine des annuités viagères* (1783, 2 vol. in-4°) ; le *Réformateur modéré* (1791, in-8°), ouvrage contre les abus criants du régime électoral et de l'Eglise anglicane ; *Traités sur la résolution des équations cubiques et biquadratiques* (1800, in-8°) ; *Essais sur divers sujets, principalement historiques et politiques* (1809, in-8°), etc.

MASERS DE LATUDE (Henri), célèbre par sa longue captivité. V. LATUDE.

MASH s. m (mach — mot angl. qui signif. proprement *mélange*). Econ. rur. Provende faite d'un mélange de grains et de son.

— **Encycl.** Econ. rur. Ce terme anglais, que les hippologues ont introduit chez nous, sert à désigner une sorte de provende, mélange de grains et de son préparé à chaud, que l'on administre fréquemment aux chevaux de sang et de demi-sang. La provende réunit toutes sortes de grains auxquels on ne fait subir aucune espèce de préparation. Elle forme une nourriture excellente pour les moutons à l'engrais. Le *mash* est un mélange de 1/3 de son de froment et de 2/3 d'avoine (non en poids, mais en mesure de capacité), auxquels on ajoute 6 à 8 centilitres de graine de lin. Tel est le *mash* dans son essence ; mais la manière d'opérer peut augmenter ou diminuer ses qualités dans une forte proportion. L'avoine et la graine de lin préalablement mises dans un vase de bois, on verse de l'eau bouillante, puis on met du son. Alors on place le vase sous une vieille couverture de laine et on laisse reposer pendant cinq heures dans un coin. La quantité d'eau doit être telle qu'à l'état tiède elle soit entièrement absorbée. L'expérience seule peut apprendre à mesurer cette quantité. L'eau doit être versée bouillante, afin de pouvoir avant son refroidissement gonfler le grain, crever la pellicule qui enveloppe la matière féculente, pénétrer de vapeur le son et en développer tout à la fois les qualités nutritives et digestives. Si l'on néglige l'une quelconque des prescriptions que nous venons d'énumérer, on n'obtient qu'une nourriture assez mauvaise. Un *mash* bien fait est au contraire du goût de tous les animaux, qui le digèrent facilement et sans user leurs organes digestifs. Il ne doit pas entrer de farine dans la composition des *mashs*, l'eau bouillante en ferait une pâte lourde et indigeste. L'eau moins chaude ne pénétrerait assez ni le grain, ni le son. L'eau bouillante, au contraire, en se combinant intimement avec le grain, le rend parfaitement assimilable ; sa vapeur, en pénétrant le son, dissout, au moins en partie, le principe tonique qu'il renferme et le combine avec les autres substances féculentes ou mucilagineuses, de manière à faire du tout un aliment parfait. On sait que l'avoine, tout en exaltant la vigueur native, produit un accroissement en hauteur exagéré. On obtient par elle des chevaux hauts sur jambes, mais plats. Les *mashs* produisent un effet tout différent ; ils augmentent l'épaisseur, donnent de la force musculaire et développent la fibre charnue, sans la noyer de lymphe, comme les farineux. La graine de lin, par ses qualités onctueuses, rend la masse plus douce, plus agréable ; il ne faut pas cependant en forcer la dose, le *mash* serait trop gras, indigeste et moins appétissant. Une ration de *mash* par jour est tout ce qu'on peut donner d'une manière régulière. La plus forte ration ne doit pas dépasser 2 litres d'avoine et 1 litre de son. Il y a beaucoup d'autres mélanges de même nature qu'on peut faire, soit avec des féveroles, soit avec du seigle, du froment, de l'orge. Celui d'avoine et de son nous semble le meilleur pour les étalons pendant le travail de la monte, pour les poulinières durant les derniers mois de la grossesse et pendant l'allaitement, enfin pour les poulains, surtout pour ceux de pur sang et de demi-sang.

— Art vétér. Aux substances diverses dont le mélange produit le *mash*, on associe quelquefois des substances médicinales, et le *mash* prend alors le nom de *mash* médicinal.

1° *Mash émollient et restaurant.*

Avoine cuite.	2 litres.
Farine de graine de lin.	50 centil.
Carottes crues coupées par tranches.	2 kilog.
Farine d'orge.	50 centil.
Eau chaude.	3 à 4 litres.

On jette l'eau chaude sur toutes ces substances, on mélange, on laisse refroidir, et on en donne deux fois par jour au cheval ou au bœuf convalescent d'une maladie aiguë, ou bien affecté d'une maladie chronique.

2° *Mash restaurant et émollient pour les ruminants.*

Seigle cuit.	2 litres.
Farine de lin ou tourteau de colza.	50 centil.
Lentilles ou fèves cuites. . . .	50 —
Eau chaude.	2 à 3 litres.

On donne ce mélange aux ruminants pendant le cours des maladies anémiques, des affections putrides ou chroniques, et la convalescence des maladies aiguës. On donne un tiers de ce mélange au mouton et au veau.

3° *Mash restaurant et excitant.*

On le compose en ajoutant, au *mash* n° 1 et n° 2, 30 grammes de sel de cuisine.

4° *Mash restaurant et ferrugineux.*

Seigle macéré pendant vingt-quatre heures.	1 litre.
Avoine concassée.	2 —
Peroxyde de fer.	10 gram.
Carbonate de potasse.	10 —

On donne ce mélange aux chevaux affaiblis, qui ont les muqueuses pâles, la peau sèche, le poil piqué, le sang clair, aqueux.

5° *Mash restaurant et tonique.*

Avoine concassée.	4 litres.
Farine d'orge ou bon son. . .	2 —
Rouelles de carottes.	1 —
Baies de genièvre concassées.	30 gram.

On mouille un peu l'avoine et la farine d'orge avec l'eau chaude, on ajoute la poudre de baies de genièvre, on mélange et on donne aux chevaux anémiques.

6° *Mash analeptique et stimulant.*

Avoine cuite.	2 litres.
Farine d'orge.	1 —
Pain bis émietté.	1 kilog.
Poudre de moutarde noire. . .	250 gram.

On peut remplacer la moutarde par 30 grammes de semence d'anis. On donne ce mélange deux fois par jour aux chevaux qui ont perdu l'appétit et qui ont des vers intestinaux.

7° *Mash avec la digitale.*

Avoine concassée.	50 centil.
Carottes coupées par tranches ou seigle macéré.	50 —
Poudre de digitale.	2 à 4 gram.

On mélange l'avoine et les carottes après les avoir un peu mouillées et on ajoute la digitale. Ce *mash* est donné pour calmer la toux, affaiblir et faire presque disparaître momentanément les symptômes de la pousse. On donne ce *mash* tous les matins au cheval que l'on soumet au régime délayant ou au régime vert. Les marchands de chevaux l'administrent aux chevaux poussifs quelques jours avant de les mettre en vente.

8° *Mash tonique et fébrifuge.*

Avoine concassée.	50 centil.
Farine d'orge.	50 —
Quinine brute.	1 gram.

On donne ce mélange tous les matins au cheval atteint de fièvre intermittente ou de maladie à type intermittent.

9° *Mash expectorant.*

Avoine concassée.	2 litres.
Farine d'orge.	2 —
Carottes coupées.	1 —
Fleur de soufre.	30 gram.
ou kermès minéral.	15 —

On mouille un peu les trois premières substances et on ajoute par petites portions la fleur de soufre en mélangeant. On donne ce *mash* aux chevaux atteints de bronchite aiguë, vers la période de résolution et pendant le cours de la bronchite chronique.

10° *Mash restaurant et fondant.*

Farine de blé.	50 centil.
Farine d'orge.	2 litres.
Avoine concassée.	2 —
Protosulfure de mercure en poudre.	15 gram.

On mouille un peu les matières alimentaires avec de l'eau chaude, on les mélange et on ajoute le sulfure de mercure par portions. On donne ce *mash* deux fois par jour aux chevaux atteints d'engorgement des membres, des testicules, des ganglions lymphatiques, et menacés de la morve ou du farcin.

Mas'haf (LE). On désigne sous ce nom un exemplaire du Coran, écrit tout entier de la main du calife Othman, l'un des quatre premiers successeurs de Mahomet. « Abd-el-Moumen, fils d'Ali, dit l'abbé Bargès, fit enlever la couverture, qui était simplement en basane, et ordonna qu'elle fût remplacée par deux planchettes incrustées de lames d'or. Ces lames étaient enrichies de perles fines, de rubis et d'émeraudes du plus grand prix, et les plus belles que le sultan eût pu se procurer. Le fils et les successeurs d'Abd-el-Moumen marchèrent sur ses traces, prenant plaisir à orner la couverture du *Mas'haf* de nouveaux joyaux, de nouvelles pierres précieuses ; si bien qu'à la fin les deux planchettes se trouvèrent entièrement couvertes d'ornements. Parmi ces pierres précieuses, la plus belle, comme la plus grande, était un rubis connu généralement sous le nom de sabot, parce qu'il égalait en largeur un sabot de cheval et qu'il en avait la forme. » L'histoire de ce livre est des plus romanesques, et les vicissitudes par lesquelles il passa successivement sont curieuses. « Un jour où le calife Othman, dit l'auteur précité, tenait ce Coran à la main, son sang jaillit sur le livre sacré et le macula dans deux endroits différents. Les mots maculés de sang étaient ceux-ci : *Or Dieu vous suffira ;* et ces autres : *Et ils blessèrent la chamelle.* Après la mort d'Othman, le *Mas'haf* passa entre les mains des Omeyades d'Orient, qui le conservaient précieusement dans leur trésor. » Légué dans la suite par son dernier possesseur, Abd-er-Rahman, à la mosquée de Cordoue, il tomba au pouvoir d'Abd-el-Moumen, lors de la conquête de l'Espagne, et passa au Maroc. En 1248, il tomba entre les mains d'un soldat, qui arracha l'or et les pierres précieuses dont il était enrichi et jeta le reste. Ramassé et vendu à la criée dans Tlemcen sans que les nouveaux possesseurs connussent sa valeur, il fut porté à l'émir Yaghmoraçan, qui ordonna de le conserver précieusement dans le Méchouar, résidence du roi de Tlemcen.

Malgré ces ordres formels, il finit par disparaître, sous la domination des Beni-Meryn.

MASHAM, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 48 kilom. N.-O. d'York (North-Riding), sur l'Ure ; 2,800 hab. Fabrication de lainages. Belle église dédiée à sainte Marie.

MASHAM (Damaris CUDWORTH, lady), femme auteur anglaise, née à Cambridge en 1658, morte en 1708. Son père, le docteur Ralph Cudworth, lui fit apprendre la philosophie, la théologie, l'histoire, les mathématiques, et le célèbre Locke, qui vécut longtemps dans sa propre maison, trouva en elle une élève aussi intelligente que docile. Damaris épousa François Masham, baronnet du comté d'Essex, et donna l'exemple de toutes les vertus. On a d'elle : *Discours sur l'amour de Dieu* (Londres, 1696) ; *Pensées détachées relatives à une vie vertueuse et chrétienne.*

MASHAM (Abigaïl), favorite d'Anne, reine d'Angleterre, morte en 1734. Elle était fille de François Kill, riche marchand de Londres, qui avait épousé la tante paternelle de la duchesse de Marlborough, et, son père ayant fait de mauvaises affaires, elle fut obligée de se mettre au service de la femme d'un baronnet, d'où elle passa à celui de sa cousine, qui n'était encore que lady Churchill. Grâce à la protection de cette dernière, elle fut admise au nombre des femmes de chambre de la princesse Anne, sur laquelle elle ne tarda pas à prendre un grand empire et qui la garda auprès d'elle après son avénement au trône. Son crédit ne fit que s'accroître à partir de cette époque, surtout à cause de l'attachement qu'elle affectait pour la haute Eglise et qui flattait les sympathies de la reine, attachée elle-même en secret au parti tory, bien qu'au début de son règne elle eût été forcée de favoriser les whigs. Un mariage secret qu'Abigaïl contracta en 1707 avec un jeune officier, nommé Masham, amena une rupture complète entre elle et lady Marlborough, qui fut sacrifiée au crédit de sa rivale. Dès lors Abigaïl fut l'âme de toutes les intrigues politiques qui agitèrent la fin du règne de la reine Anne. Harley, plus tard comte d'Oxford, se mit en rapport avec elle et, grâce à leurs manœuvres, le ministère dirigé par le duc de Marlborough fut renversé en 1711 ; la même année, Masham fut élevé à la pairie. Les deux époux paraissent aussi avoir joué un rôle actif dans les intrigues secrètes des tories en faveur des Stuarts exilés, et surtout n'avoir reculé devant aucune bassesse de nature à augmenter leur fortune. Cinq jours avant la mort de la reine Anne, Abigaïl eut encore assez d'influence sur cette princesse pour la décider à retirer le titre de lord trésorier au comte d'Oxford, qui était devenu l'ennemi de la favorite en refusant de seconder ses dilapidations.

MASI, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. de Padoue, district, mandement et à

20 kilom. S. de Montagnana, près de la rive droite de l'Adige; 2,052 hab.

MASICÈRE s. f. (ma-zi-sè-re — du gr. *maza*, gâteau; *keras*, corne, par allusion à la forme des antennes). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des musciens, tribu des muscides, dont on connaît quatorze espèces, qui toutes habitent la France et l'Allemagne.

MASINA, Etat nègre de l'Afrique centrale, au S.-E. de Tombouctou, sur la rive droite du Kouara (Niger) et près du lac Dibbie; il a pour capitale une ville du même nom. Comme presque tous les royaumes de la Nigritie, le Masina est peu connu et n'a été visité que par quelques caravanes, dont les récits sont fort incomplets.

MASINI DE CÉSÈNE (Nicolas), savant italien, qui vivait au XVIe siècle. Il était également versé dans la science médicale, les belles-lettres, les sciences abstraites, les mathématiques et la philosophie. Comme médecin, il avait une réputation considérable, et les cures qu'il avait opérées avaient eu un tel retentissement que les plus grands seigneurs et les princes de son temps avaient recours à lui. Il n'en émit pas moins des idées médicales singulièrement fausses et démenties formellement par la raison et l'expérience. C'est ainsi que, dans un livre intitulé *De l'abus des boissons froides*, il défendit absolument l'usage de l'eau froide et du vin à la glace, établissant comme premier principe hygiénique indispensable la privation totale des liquides à l'état froid. Masini n'était pas moins original que savant. On raconte que le pape Clément VIII lui ayant écrit pour l'appeler à Rome et le nommer son premier médecin, Masini prit l'avis de sa servante, nommée Sainte. Celle-ci n'ayant pas donné son agrément à l'offre de Clément VIII, Masini répondit au pape par un refus, ce qui fit dire aux plaisants de Rome que Masini avait plus de déférence pour sa Sainte que pour Sa Sainteté. Plusieurs traits de la vie de ce savant montrent en lui l'étrange union d'une grande puissance intellectuelle et d'une faiblesse de caractère presque incroyable, d'une originalité voisine de la démence.

MASINI (Jean-Baptiste), médecin et mathématicien italien, né à Brescia en 1677, mort dans un âge avancé. Il prit le diplôme de docteur en médecine, devint professeur à l'université de Padoue et se montra partisan de la doctrine *iatromécanique* de Borelli. Son ouvrage le plus remarquable est intitulé : *Congetture fisico-meccaniche intorno alla figura delli particelle componenti il ferro* (Brescia, 1714, in-8°). Il contient d'intéressantes observations sur le fer.

MASINI (Francesco), compositeur italien, né à Florence dans les premières années de ce siècle. Il vint se fixer à Paris en 1830. Homme d'esprit fin et délicat, musicien instruit, il a mis dans ses romances la grâce, la langueur italiennes, légèrement imprégnées de la mélancolie du Nord. A l'inverse de Loïsa Puget (Mme Gustave Lemoine), qui trônait sans partage dans les pensionnats de jeunes filles et les arrière-boutiques de la rue Saint-Denis, M. Masini fut le barde chéri des dames de la haute finance et du quartier de la Chaussée-d'Antin. C'est le musicien des âmes éplorées, des larmes mystiques, des soupirs étouffés, des sanglots comprimés. On pourrait l'appeler le Bellini de la romance, si ce genre faux et exécrable de la romance ne s'était tué lui-même par ses propres excès. Parmi ses mélodies les plus connues, on cite : *Chanson bretonne*, *Dieu m'a conduit vers vous*, la *Sœur des anges*, *Où va mon âme*, *Il lamento* et *Ton image*. M. Emile Barateau était le confectionneur habituel de ces petits libretti rimés. M. Masini a été le pourvoyeur attitré des dilettanti du monde élégant.

MASINISSA ou **MASSINISSA**, roi des Numides, né en 238 avant J.-C., mort vers 148. Son père, Gala, roi des Massyliens, en Numidie, l'envoya tout jeune à Carthage, où il reçut une forte instruction. En 213, au moment de la seconde guerre punique, les Carthaginois forcèrent son père à attaquer Syphax, roi de la tribu des Massésyliens, qui venait de s'allier avec les Romains. Le jeune Masinissa se distingua dans cette guerre; il força Syphax à se rendre en Mauritanie et l'empêcha de se réfugier en Espagne, où les Romains avaient établi leur pouvoir. Jusqu'en 206, Masinissa combattit dans les rangs des Carthaginois; mais, après la défaite de Silpia, il fit secrètement des avances à Scipion et conclut une alliance avec Rome. Ce qui l'avait poussé à abandonner ses anciens alliés, c'était la conduite d'Asdrubal, qui, après lui avoir promis la main de sa fille Sophonisbe, l'avait donnée à Syphax, son ennemi. Dans l'intervalle, son père était mort, et le Numide Mezetulus s'était emparé du pouvoir. Masinissa se hâta de revenir en Afrique et d'attaquer l'usurpateur; il rassembla une petite armée et battit Mezetulus, qui alla se réfugier dans les Etats de Syphax. La lutte ne tarda pas à s'engager entre ce dernier et le nouveau roi de Massylie. Dans la première rencontre, Masinissa fut complétement battu et forcé de se réfugier avec quelques-uns de ses partisans dans les montagnes, où ils menèrent une vie de brigands. Sa retraite ayant été découverte par Bocchus, un des lieutenants de Syphax, il dut, pour s'échapper, traverser une rivière à la nage; deux de ses compagnons furent engloutis par le courant, et le bruit se répandit que Masinissa avait péri. Cette fausse nouvelle excita à Carthage une immense joie. Elle ne dura pas longtemps, car bientôt Masinissa retourna chez les Massyliens, s'y fit reconnaître et parvint à rassembler une armée. Il commença à ravager les champs des alliés de Syphax et força ce prince d'entrer en campagne. Battu encore une fois, il se sauva au bord de la mer, où il put se maintenir jusqu'à l'arrivée des Romains. Il leur rendit d'éminents services et contribua à l'incendie des camps d'Asdrubal et de Syphax. D'après l'ordre de Scipion, il occupa avec Lælius le pays des Massésyliens; tous deux vainquirent Syphax et le firent prisonnier; puis ils s'emparèrent de la capitale de son empire et de la forteresse où étaient cachés ses trésors. Parmi les captives se trouvait la belle Sophonisbe, femme de Syphax, la même qui avait été promise autrefois à Masinissa. Celui-ci se hâta de l'épouser. Mais Scipion, craignant qu'elle ne déterminât son époux à embrasser la cause des Carthaginois, exigea qu'elle lui fût livrée et la fit empoisonner. Les Romains récompensèrent et dédommagèrent Masinissa en lui donnant le titre de roi et les Etats de Syphax. Après la bataille de Zama, les Carthaginois eux-mêmes furent contraints de le reconnaître comme roi de la Numidie. Depuis l'année 201 jusqu'au commencement de la troisième guerre punique, c'est-à-dire pendant une période de cinquante ans, Masinissa régna sans contestation sur le pays qui lui avait été accordé. Mais ses domaines ne suffisant pas à son ambition, il s'efforça de s'emparer de diverses parties du territoire des Carthaginois, et toujours dans ses usurpations il fut soutenu par les Romains, qui s'interposaient comme arbitres. Cependant ceux-ci, pour ne pas rompre encore avec Carthage, durent lui faire évacuer le district d'Emporia. Peu après, le roi numide s'empara d'Oroscapa; les Romains tentèrent de profiter de ce nouvel échec des Carthaginois pour anéantir leur puissance. La troisième guerre punique éclata en 149. Mais les conditions étaient bien changées; Masinissa ne voulait pas voir les Romains s'établir en Afrique; en conséquence, il mit des retards à envoyer les renforts demandés par le sénat; on lui envoya des députés pour le presser, mais il mourut dans l'intervalle. A son lit de mort, il fit demander Scipion Emilien, alors tribun militaire dans l'armée d'Afrique, et comme celui-ci n'arrivait pas, il demanda que le jeune Romain réglât les affaires de son royaume. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie sa vigueur et son activité. A quatre-vingt-huit ans, il commandait lui-même son armée et accomplissait tous les exercices militaires avec l'agilité d'un jeune homme. Masinissa laissa une nombreuse famille. Certains historiens ont prétendu qu'il avait eu cinquante-quatre fils de ses concubines. Selon son désir, ses Etats furent partagés entre ses trois fils légitimes, Micipsa, Gulussa et Mastanabal, qui fut père de Jugurtha.

MASIO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et à 4 kilom. S.-S.-O. d'Alexandrie, mandement d'Oviglio, près de la rive droite du Tanaro; 2,592 hab.

MASIUS MONS, ancien nom d'une chaîne de montagnes de la Mésopotamie, au N., appelée aujourd'hui *Karadja-Dagh;* elle se détache du Taurus et s'étend entre l'Euphrate et le Tigre, dans la contrée appelée jadis Mélitène.

MASIUS (André), orientaliste belge. V. Maes.

MASKELYNE (Nevil), astronome anglais, né à Londres le 6 octobre 1732, mort le 9 février 1811. Il trouva sa vocation dans le spectacle de l'éclipse de soleil de 1748; il se lia bientôt avec Bradley, d'après les observations duquel il construisit sa table des réfractions, la seule employée pendant longtemps. Il fut envoyé à Sainte-Hélène en 1761 pour y observer le passage de Vénus sur le soleil; mais ce voyage ne fut d'aucune utilité directe, l'observation ayant été empêchée par le mauvais temps. Il en rapporta cependant l'idée du mode de suspension encore en usage aujourd'hui pour les fils à plomb des secteurs. Il publia en 1763 un *Guide du marin*. Il y proposait à l'Angleterre d'adopter le plan d'almanach nautique tracé par Lacaille; il fut chargé de mettre ce plan à exécution. Il fut appelé en 1765 à la direction de l'observatoire de Greenwich, où il demeura pendant quarante-sept ans. C'est de lui qu'on a appris à disposer cinq fils parallèles dans la lunette méridienne et à observer successivement à l'aide d'un oculaire mobile les cinq passages, pour prendre la moyenne des temps, qu'il estimait à un dixième de seconde. Les observations de Bradley ont été publiées par ses soins; les siennes l'étaient aux frais de la Société royale. Ce n'est qu'à cette époque qu'on a commencé à obtenir des gouvernements les fonds nécessaires à la publication si indispensable des résultats des recherches effectuées dans les observatoires.

Bouguer avait déjà, au Pérou, constaté la déviation produite sur le fil à plomb par l'attraction d'une montagne. Maskelyne répéta l'expérience en Ecosse et en tira un moyen d'en déduire la densité moyenne du globe. Il établit successivement au nord et au sud du mont Shehallien deux postes d'observation et trouva pour la somme des déviations 11″,6; d'un autre côté, Hutton, en 1778, cuba la montagne et en détermina la densité. De l'ensemble des résultats obtenus dans ces deux opérations, on a pu conclure que la densité moyenne du globe est à peu près cinq fois celle de l'eau. Cavendish a trouvé depuis 5,48.

Les observations des astronomes envoyés par l'Angleterre en divers points du globe pour le passage de Vénus furent centralisées entre les mains de Maskelyne, qui en conclut pour la parallaxe du soleil 8″,8. On admet aujourd'hui 8″,5.

Maskelyne a été pendant neuf ans l'un des huit associés étrangers de notre Institut. Tous les astronomes de l'Europe avaient pour lui la plus grande estime.

MASK-LOUGH, lac d'Irlande, dans les comtés de Mayo et de Galway, au N. du lac Corrib, dans lequel il afflue par un conduit souterrain; 10 milles de longueur sur plus de 4 milles de largeur. Il renferme plus de vingt îles, dont la plus considérable porte les ruines d'une abbaye et d'un fort construit, dit-on, durant le VIe siècle. A l'O. du lac se dressent de hautes collines, dont la plus élevée atteint 674 mètres.

MASLAC s. m. (ma-slak). Espèce d'opium dont font usage les Turcs de Constantinople. ‖ On dit aussi MASTLAC et MATSLAC.

MAS-LATRIE (Jacques-Marie-Joseph-Louis DE), historien et archéologue français, né à Castelnaudary (Aude) en 1815. Envoyé par sa famille à Paris, il y étudia le droit, suivit les cours de l'Ecole des chartes (1835-1838) et reçut, en 1841, du ministre de la guerre la mission d'aller recueillir des documents relatifs aux relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge, avant l'établissement de la domination turque à Alger. M. de Mas-Latrie compulsa en conséquence, pendant quatre ans, les archives de l'Italie, de la Sicile, de l'Espagne, et publia à son retour les principaux résultats de ses recherches dans divers mémoires insérés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans la *Nouvelle Revue encyclopédique*, dans le *Tableau de la situation de l'Algérie* (1854, in-fol.). En 1843, M. de Mas-Latrie remporta un prix de l'Académie des inscriptions sur cette question : *Ecrire l'histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan;* mais, avant de livrer son œuvre à la publicité, il voulut consulter les documents qui se trouvent sur ce sujet dans les principales bibliothèques des pays jadis en rapport avec l'île de Chypre, et se rendit successivement à Rome, à Naples, à Malte, à Barcelone, à Londres, dans l'île de Chypre, à Rhodes, à Constantinople, en Egypte et en Syrie. En 1847, il est devenu secrétaire trésorier de l'Ecole des chartes; en 1849, répétiteur général et, quelque temps après, sous-directeur des études. Outre de nombreux mémoires, lettres, rapports, articles publiés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, les *Archives des missions scientifiques*, le *Correspondant*, le *Moniteur*, le *Mémorial de la noblesse*, etc., M. de Mas-Latrie a fait paraître divers écrits, parmi lesquels nous citerons : *Chronologie historique des papes, des conciles généraux et des conciles de France* (Paris, 1837, in-8°); *Archevêchés, évêchés et monastères de la France sous les trois dynasties* (Paris, 1837); *Géographie des pairies de la France* (Paris, 1839); *Principaux traités de paix et de commerce entre la France et les puissances barbaresques* (Paris, 1844, in-fol.); *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'en* 1837 (Paris, 1845, 2 vol. in-8°); *Sur les sceaux de l'ordre du Temple et sur le temple de Jérusalem au temps des croisades* (Paris, 1848, in-8°); *Dictionnaire de statistique religieuse* (Paris, 1851, in-4°); *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan* (Paris, 1852-1861, 2 vol in-8°), son ouvrage capital; *Archives, bibliothèque et inscriptions de Malte* (Paris, 1857, in-8°); *Des impôts de la Gaule sous l'administration romaine* (Paris, in-8°); *Des possessions françaises en Algérie avant* 1830 (Paris, in-8°); *Traités de paix et de commerce concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge* (1865, in-4°); *Du droit de marque et du droit de représailles au moyen âge* (1867, in-8°); *Traités de paix et de commerce entre les princes chrétiens et les Etats barbaresques* (1872, in-8°), ouvrage qui lui a valu, en 1872, un prix de l'Académie des sciences morales.

MASLÉNIZA s. f. (ma-slé-ni-za — mot russe qui signif. *semaine de beurre*). Nom donné, en Russie, à la semaine qui précède le carême.

Masnadieri (I) [les *Brigands*], opéra en quatre actes, livret de Maffei, musique de Verdi, représenté à Londres, au théâtre de Drury-Lane, au mois de juillet 1847. Le livret n'est autre chose qu'une imitation des *Brigands* de Schiller. Le sujet avait déjà été choisi par Mercadante, qui n'avait pas réussi. Il en fut de même pour Verdi, malgré le talent des interprètes, qui étaient Jenny Lind, Lablache, Gardoni, Coletti, Bouché, Corelli et Daitiori. C'est un sujet terrible que celui qu'a imaginé Schiller. Nous comprenons qu'il ait séduit M. Verdi par l'horreur même des situations, devant laquelle ce compositeur ne recule jamais. Cependant la musique reste bien en deçà de ce que l'on pouvait attendre d'une telle entreprise. Les mélodies ont peu de caractère, et la couleur générale est terne. On a remarqué dans le chœur d'introduction l'andantino : *O mio castel paterno*, l'allegro : *Nell' argilla maledetta*, l'air de baryton : *Quella lampada vitale*, lequel exprime une pensée parricide qui jamais n'aurait dû souiller l'art musical. Laissons ces horreurs à la tragédie et aux vers alexandrins. Nous ne pouvons signaler dans le second acte que l'air d'Amalia, dans le troisième le duo de soprano et de ténor, et enfin le terzetto final de l'ouvrage.

MASNAGE s. m. (ma-sna-je — du lat. *manere*, demeurer). Anc. cout. Cens ou loyer qu'on payait pour habiter une maison. ‖ On disait aussi MASONAGE.

MASNEDŒ, petite île du Danemark, dans la Baltique, au S. de l'île de Séeland. C'était au XIIe siècle le lieu d'où le roi le Grand partait ordinairement avec sa flotte pour ses expéditions contre les Vendes.

MASO (Giuseppino DEL), peintre italien. V. Macerata.

MASO DA SAN-FRIANO, peintre italien. V. Manzuoli.

MASO FINIGUERRA, célèbre sculpteur italien. V. Finiguerra.

Ma sœur n'y est pas, tableau de M. Louis Hamon (Salon de 1853). Dans cette gracieuse composition, l'artiste a représenté une scène enfantine, une idylle grecque pleine de charme, mais d'une délicatesse un peu raffinée. Un jeune garçon, entièrement nu, arrive dans la cour d'une maison en tenant à la main une cage qui renferme deux tourterelles. C'est un présent qu'il veut faire, c'est une surprise qu'il ménage à une jeune fillette. Mais celle-ci l'a vu venir et il lui vient à l'esprit d'attendre cachée le jeune amoureux, pour voir son désappointement. Aussitôt, s'agenouillant, elle s'abrite derrière ses deux frères; l'un des bambins, à peine sorti du maillot, étale sa chemise en éventail, pendant que l'autre, un peu plus grand, se redresse et répond à l'interrogatoire du visiteur : « Ma sœur n'y est pas! » Pendant que le jeune garçon désappointé dissimule en partie derrière lui ses tourterelles, la jeune espiègle, dont on voit le fin profil grec, le regarde d'un œil naïf et malicieux. La scène est bien composée et d'un charmant effet. Au fond du tableau se déroulent des collines pelées, couvertes de la poussière grise de l'Attique. Près du groupe d'enfants, des papillons, traversés par des épingles, battent des ailes devant une statuette de terre cuite. Ce tableau, qui a fait la réputation de M. Hamon et qui est peut-être le meilleur de son œuvre, semble recouvert d'un voile de gaze; il est exécuté dans une gamme de tons terne, mais harmonique, d'une touche légère qui paraît effleurer à peine la toile.

MASOLE s. m. (ma-zo-le). Soldat d'une milice croate qui était toujours prête à marcher contre les Turcs.

MASOLINO DA PANICALE, peintre florentin, né à Valdelsa en 1378, mort en 1415. Il étudia d'abord la sculpture; son maître fut Ghiberti, qui, à cette époque, était le dessinateur et le compositeur le plus en renom. Plus tard, Starmina lui donna des leçons de peinture. On n'a de Masolino que la décoration de la chapelle Saint-Pierre des Chartreux. Les *Evangélistes* et diverses actions de la vie du saint, la *Vocation de saint Pierre*, la *Tempête*, la *Prédication* dénotent un des plus grands talents de ce temps. Il a laissé trois tableaux inachevés : le *Tribut rendu à César*, le *Baptême donné au peuple* et la *Guérison des infirmes*. Ces toiles ont été terminées par le célèbre Masaccio, son élève.

MASON (Jean), théologien anglais, né à Dunmow (Essex) en 1706, mort à Chester (Hertfordshire) en 1763. Il desservit les paroisses de Dorking et de Cheshunt et fut apprécié de ses contemporains par ses qualités autant que par ses talents. Il est auteur d'un excellent ouvrage intitulé : *Connaissance de soi-même* (Londres, 1745, in-8°), traduit en plusieurs langues. On lui doit aussi : *Entretiens pour le jour du Seigneur* (1754, 4 vol. in-8°); *Quinze discours religieux et pratiques* (1758, in-8°); les *Mœurs chrétiennes* (1761, 2 vol. in-8°).

MASON (James), graveur anglais, né vers 1710, mort vers 1780. Il alla se fixer à Londres, où il grava, soit seul, soit en collaboration avec Canot, plusieurs suites de paysages fort remarquables. Ses estampes, exécutées avec une grande délicatesse de burin, rendent avec un rare bonheur la couleur et l'effet des originaux. On cite particulièrement de lui : *Paysage d'Italie*, *Soleil couchant*, *Soirée d'été*, *Débarquement d'Enée en Italie*, d'après Claude Lorrain; le *Village*, d'après Hobbema; ses belles gravures, d'après Lambert, etc.

MASON (Charles), astronome anglais, mort en Pensylvanie en 1787. Il était aide de Bradley, à Greenwich, lorsque les tables de Mayer, pour la lune, furent envoyées à Londres en 1755. Mason les compara à 1,200 observations de Bradley, et elles furent trouvées singulièrement conformes. Maskelyne conçut cependant l'espoir de les améliorer encore et confia le travail à Mason. Les tables revisées ont paru sous ce titre : *Mayer's lunar tables improved by M. Charles Mason, published by order of the commissioners of longitude* (1787). Lalande les réimprima en 1792 dans son *Astronomie*. Mason, envoyé en Pensylvanie pour tracer des délimitations de territoire, profita de son voyage pour mesurer, avec son collaborateur Dixon, un arc du méridien. Il mourut pendant l'opération.

MASON (William), poëte anglais, né à Saint-Trinity-Hall (comté d'York) en 1725, mort à Londres en 1797. Tout jeune encore, il manifesta une véritable vocation poétique, se lia intimement à Cambridge, où il faisait ses études, avec le poëte Gray, puis entra dans les ordres (1754), devint chanoine du roi, bénéficier d'Aston, chanoine et *precentor* à la cathédrale d'York (1764). Tout en remplissant les fonctions ecclésiastiques, Mason cultiva les arts et les lettres. C'était un musicien plein de goût, qui perfectionna les pianos, un bon connaisseur en peinture, mais surtout un poëte distingué. « Certaines descriptions qu'il a laissées de la vie champêtre, dit M. Louisy, peuvent compter parmi les chefs-d'œuvre de la poésie moyenne et tempérée. Il excelle dans les sujets les plus humbles et en rehausse la simplicité par le charme et la grâce qu'il leur prête. La correction de son style est devenue presque proverbiale. Doué d'une imagination brillante, il n'en modère pas assez les écarts et sème à profusion les détails, les comparaisons et les épithètes, léger défaut qu'effacent la richesse des images, la fraîcheur des tableaux et l'harmonie de la phrase. » En mourant, Gray nomma Mason un de ses exécuteurs testamentaires et lui légua ses livres, ses manuscrits, ses médailles, avec 500 livres sterling. Pour reconnaître cette marque d'affection, Mason publia les œuvres posthumes de son ami en les faisant précéder d'une longue notice biographique (1775). Ce poëte, qui comptait de nombreux amis et mourut estimé de tous dans un âge avancé, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Isis* (1748), poëme; *Elfrida* (1752, in-4°), tragédie dans le goût des Grecs, avec des chœurs, laquelle fut représentée avec des changements à Covent-Garden en 1772 et 1778, mais n'obtint qu'un succès d'estime; *Odes sur la mémoire, l'indépendance, la mélancolie et le sort de la tyrannie* (1756, in-8°); *Caractacus*, tragédie (1759, in-8°), moins froide et moins languissante qu'*Elfrida* et représentée en 1776 ; trois *Elégies* (1762) ; le *Jardin anglais*, poëme en 4 livres (Londres, 1772-1782, 4 parties in-8°), traduit en français (Paris, 1788) et regardé comme son chef-d'œuvre ; *Ode aux officiers de la marine britannique* (1779), dans laquelle il blâme vivement les hostilités exercées contre les colonies de l'Amérique du Nord; *Ode à Pitt* (1782), où il engage le jeune ministre à présenter une réforme parlementaire, à se faire le défenseur des droits du peuple. Ses poésies politiques lui ayant fait perdre sa place de chapelain du roi, Mason, par un revirement d'opinion regrettable, exhorta Pitt, dans une nouvelle édition de son *Ode*, non plus à être l'*ami du peuple*, mais à *mériter l'amour de son souverain* (1795). Citons enfin de lui une traduction de l'*Art de la peinture*, par Dufresnoy (1783), et un *Essai historique et critique sur la musique d'Eglise* (1795, in-12), dans lequel il réduit la musique religieuse à n'être qu'une psalmodie monotone, sans le moindre agrément. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1797, en 1811 et en 1816 (4 vol. in-8°). Mason fut enterré à Westminster, auprès de son ami Gray.

MASON (Jean), célèbre prédicateur américain, né à Columbia en 1770, mort à New-York en 1829. Il commença ses études dans sa ville natale et les acheva à Edimbourg. De retour à New-York en 1792, il reçut la direction de l'église de Cedar-Street et acquit une brillante réputation d'orateur. De 1811 à 1816, il enseigna la théologie au collége de Columbia. A la suite d'un voyage en Europe, il eut une attaque de paralysie qui le conduisit au tombeau après plusieurs années de souffrances. On a de lui des *Sermons* (New-York, 4 vol. in-8°). Pendant longtemps il avait dirigé le *Christian Magazine* de New-York.

MASON (Nathaniel), homme politique américain, né dans l'Etat de Virginie en 1798. Il fit ses études à l'université de Pensylvanie et la quitta en 1818 pour étudier le droit. Deux ans plus tard, il était admis au barreau de Richmond comme avocat. Les efforts qu'il fit en 1823 pour faire adopter la construction d'un canal de l'Ohio à la baie de Chesapeake, un des plans conçus par Washington, attirèrent sur lui l'attention et le firent nommer, en 1826, député à la Chambre de Virginie, puis représentant de cet Etat au congrès. Elu membre du sénat en 1846, il fut attaché au comité des relations étrangères, qu'il présida pendant plusieurs années. Partisan déclaré de l'esclavage et membre du parti des démocrates ou sudistes, opposé au parti républicain ou des hommes du Nord, M. Mason émit dès 1850 l'idée de la séparation des Etats du Sud avec les Etats du Nord et fut cette même année le promoteur de la loi contre les esclaves fugitifs, qui faisait un crime de les recevoir ou de les secourir dans les Etats mêmes où l'esclavage était aboli. M. Mason se prononça ensuite en plein sénat pour l'annexion de Cuba et se signala par son acharnement à demander la mort du malheureux John Brown, coupable d'avoir voulu délivrer les noirs de l'odieuse oppression dont ils étaient victimes. Après l'élection présidentielle de Lincoln, il fut un des plus ardents promoteurs de la sécession, poussa à la guerre civile, fut expulsé du congrès comme traître, suivit Jefferson Davis à Richmond et fut envoyé par ce dernier auprès des gouvernements de France et d'Angleterre pour les pousser à reconnaître les Etats séparés. On se rappelle l'incident à la suite duquel les deux commissaires furent pris sur le *Trent*, bâtiment anglais, par le commandant du *San-Jacinto*, frégate des Etats-Unis, et rendus à la liberté grâce à la ferme attitude de l'Angleterre. M. Mason échoua dans sa mission et, après la défaite des Etats confédérés, il disparut de la scène politique.

MASÔNE, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et à 20 kilom. N.-O. de Gênes, mandement de Campofreddo, sur le versant septentrional de l'Apennin ; 2,223 hab.

MASOPINE s. f. (ma-zo-pi-ne). Chim. Substance extraite d'une résine fournie par un arbre du Mexique.

— **Encycl.** La *masopine* $C^{12}H^{18}O^{2}$ est une matière résineuse que renferment les substances employées par les chiqueurs au Mexique. Quant à ces substances, on les dit tirées d'un arbre appelé *dschilte* qui croît abondamment dans les environs de Mexico. Elles se présentent en morceaux poreux, foncés en couleur et donnent une surface brillante lorsqu'on les coupe. Ce corps, qui se ramollit entre les doigts, n'a que peu ou même pas de saveur lorsqu'on le chique, mais présente une odeur qui a quelque analogie avec celle du fromage pourri. Pour extraire la *masopine*, on réduit cet extrait en petits fragments et on l'épuise par l'eau bouillante. Le résidu mou et visqueux est mis à digérer avec de l'alcool absolu chaud. Ce dernier, en se refroidissant, abandonne des flocons cristallins de *masopine*, dont une nouvelle quantité se sépare par l'addition de l'eau. La portion de l'extrait qui ne se dissout ni dans l'eau ni dans l'alcool consiste en caoutchouc.

La *masopine* est une substance pulvérulente légère, d'un blanc de neige, qui devient adhérente lorsqu'on la pétrit entre les doigts. Elle n'a ni odeur ni saveur. L'eau ne la dissout pas ; l'alcool et l'éther la dissolvent, au contraire, avec facilité. Elle cristallise de sa solution éthérée en aiguilles blanches soyeuses ou, fréquemment, en touffes de petits prismes. Les cristaux fondent à 155° en émettant une odeur agréable, et par le refroidissement la substance se prend en une masse vitreuse, cassante, jaune, qui possède une cassure conchoïdale et qui fond à 69° ou à 70°.

A la distillation sèche, la *masopine* donne une huile brune, visqueuse, à réaction acide. Si on lave cette huile avec une solution aqueuse d'ammoniaque pour lui enlever l'acide qu'elle renferme, et qu'on rectifie la portion insoluble sur de la chaux éteinte, il passe une huile mobile d'un jaune tendre qui a une odeur agréable de gingembre et qui contient 88,02 pour 100 de carbone et 11,49 d'hydrogène. L'acide, qui s'unit avec l'ammoniaque, se sépare, sous l'influence de l'acide chlorhydrique, en cristaux nacrés semblables à l'acide borique. On peut le purifier en le dissolvant dans la potasse et en le précipitant de nouveau. Il donne un sel d'argent d'un blanc brillant qui brunit en dégageant une odeur de cannelle et renferme 45,49 d'oxyde d'argent.

L'acide azotique dissout peu à peu la *masopine*, et donne une solution qui laisse, lorsqu'on l'évapore, une masse visqueuse semblable au sucre fondu. Cette masse est soluble dans l'eau, l'ammoniaque, la potasse, et lorsqu'on la combine à ce dernier alcali, elle donne une solution qui précipite en jaune foncé beaucoup de sels métalliques.

MASORE s. f. (ma-zo-re). V. MASSORE.

MASORÉE s. m. (ma-zo-ré). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant trois espèces dont l'une habite l'Europe, une autre l'Egypte et une troisième les Indes orientales.

MASORÈTE s. m. (ma-zo-rè-te). V. MASSORÈTE.

MASOTTI (Dominique), chirurgien italien, né à Faenza (Romagne) en 1698, mort à Florence en 1779. Il fit ses études médicales à Florence sous François Tanucci, se fixa dans cette ville et y professa la chirurgie, la physiologie et la lithotomie. C'est surtout à cette dernière partie de l'art chirurgical qu'il dut sa réputation. Masotti inventa un instrument dilatatoire pour extraire la pierre aux femmes, sans avoir recours à la cruelle opération de la taille. Il a publié le résultat de ses observations sous le titre de *Lithotomie des femmes* (Faenza, 1763) et un *Traité de l'anévrisme du jarret* (Florence, 1772).

MAS'OUD Ier (Schehab-Eddaulah-Djelal-el-Moulouk-Abou-Saïd), souverain musulman de l'Indoustan, de la dynastie des Ghaznévides, mort en 1042 de notre ère. Il était le fils aîné du fameux Mahmoud, qui désigna pour lui succéder sur le trône son second fils Mohammed et se contenta de donner à Mas'oud l'Irak persan, le Kharism et une partie du Khoraçan. Mais, dès que ce dernier prince eut appris la mort de son père (1030), il marcha avec une armée contre Mohammed, s'empara de lui, lui fit crever les yeux et se fit proclamer à Ghazna souverain de toutes les possessions paternelles. Mas'oud soumit le Mekran et une partie de la Perse en 1031, fit réduire par ses généraux l'Irak révolté, entreprit en 1033 une expédition dans l'Indoustan, s'empara de la place forte de Sarsati, soumit l'année suivante le Tabaristan, puis résolut de mettre un terme aux incursions et aux conquêtes des Seldjoucides, puissante tribu turcomane que son père Mahmoud avait laissée s'établir sur les frontières du Khoraçan. « Après une guerre de trois ans, aussi fatigante que peu glorieuse, dit Audiffret, il se laissa attirer dans une plaine déserte, entre Merou et Serakhs ; les Turcomans y avaient réuni toutes leurs forces et en avaient comblé tous les puits. Ils enveloppent l'armée du sultan, non moins épuisée par la soif que par de longues marches, et fondent sur elle en poussant des cris affreux. Soit frayeur, soit découragement ou perfidie, plusieurs généraux de Mas'oud passent à l'instant du côté des ennemis; alors ce prince, n'écoutant que sa fureur et son désespoir, enfonce, renverse tout ce qui ose lui résister, et se signale par des actes inouïs de valeur et de force gigantesque. Déjà la victoire penche pour le sultan, lorsque la désertion du reste de son armée l'oblige lui-même à prendre la fuite (1040). » Après cette défaite, qui rendit les Seldjoucides maîtres du Khoraçan, Mas'oud retourna à Ghazna, où il fit mettre à mort les généraux et les émirs dont il avait eu à se plaindre, puis partit pour l'Indoustan avec sa famille, ses trésors, son frère aveugle et toujours prisonnier. Mais, pendant le voyage, une partie de son armée se révolte, proclame la déchéance du sultan et brise les fers de Mohammed, qui est rétabli sur le trône. Ce prince, dont la cécité l'empêcha de gouverner par lui-même, confia la direction des affaires à son fils Ahmed, dont un des premiers actes fut de faire mettre Mas'oud à mort. Mas'oud était un prince plein d'affabilité, libéral jusqu'à la prodigalité, d'une rare bravoure, d'une force corporelle extraordinaire. Il aimait et cultivait les lettres, et se plaisait à s'entourer de savants.

MAS'OUD III (Ala-Eddaulah-Abou-Saïd), souverain musulman de l'Indoustan, de la dynastie des Ghaznévides, fils d'Ibrahim, mort en 1115 de notre ère. Il succéda à son père en 1099, se signala comme lui par sa bienfaisance et sa justice, réforma les lois et régna pacifiquement pendant seize années.

MAS'OUD (Abou'l-Fethah-Gaïath-Eddyn), sultan de Perse, de la dynastie des Seldjoucides, né en 1109 de notre ère, mort en 1154. Fils du sultan Mohammed, mort en 1118, il avait à peine douze ans lorsqu'il disputa le trône à son frère Mahmoud, qui le vainquit et lui donna néanmoins le gouvernement de l'Arménie. Après la mort de Mahmoud, Mas'oud disputa le trône à Daoud, fils de ce dernier, et à son propre frère, Seldjouk-Schah. Mais son oncle, le sultan Saudjar, ayant fait monter Thogrul II sur le trône, il s'unit avec son frère, marcha avec lui contre son oncle, fut battu dans une rencontre pendant laquelle périt Seldjouk, puis fit alliance avec Daoud contre Thogrul, qu'il vainquit et qui mourut en 1134. A la nouvelle de cette mort, Mas'oud se rendit en toute hâte à Hamaden, où il se fit proclamer sultan et reçut le serment de tous les corps de l'Etat. Pendant ce temps, Daoud, son allié de la veille, redevenu son compétiteur, se faisait, de son côté, proclamer sultan à Bagdad, où il trouvait un appui dans le calife Raschid. Pour affermir son autorité, Mas'oud déposa Raschid, donna le califat à Moctafy (1134), battit complétement les troupes réunies de Daoud et de Raschid, et bientôt la mort vint le délivrer de ses deux ennemis. A partir de ce moment, il régna sans conteste, pendant dix-neuf ans, sur toute la Perse occidentale. Avec ce prince, que ses qualités brillantes et sa fermeté avaient rendu si redoutable aux califes, s'évanouit la grandeur et la prospérité des Seldjoucides de Perse.

MAS'OUD Ier, sultan d'Iconium, de la dynastie des Seldjoucides, fils de Kilidje-Arslan, mort en 1156 de notre ère. Il succéda en 1117 à son père, après avoir fait mettre à mort son frère aîné, engagea avec l'empereur de Constantinople, Jean Comnène, une guerre qui dura vingt-six ans, avec des alternatives de succès et de revers, entreprit une expédition infructueuse contre Josselin Ier, comte d'Edesse, dépouilla de la presque totalité de leurs Etats les fils du roi de Cappadoce, Mohammed-ibn-Danischmend (1142), et signa en 1147, avec Manuel Comnène, un traité de paix qui mit définitivement un terme à la guerre. Lorsque les croisés, commandés par l'empereur Conrad III et le roi de France Louis le Jeune, arrivèrent à Constantinople et, de là, en Asie Mineure, Mas'oud et Manuel Comnène firent étroite alliance contre les princes chrétiens. Pendant que Manuel employait la ruse pour détruire les armées des croisés, Mas'oud avait recours à la force ouverte, tombait sur les troupes de Conrad, épuisées par la fatigue et par la faim, en faisait un grand carnage, puis taillait en pièces dans les défilés de Laodicée un corps important de troupes françaises (1148). Fier de ses succès, le sultan d'Iconium marcha, l'année suivante, contre les chrétiens de Syrie, s'empara de plusieurs places, força le comte Josselin III à demander la paix, fit, deux ans plus tard, de nouvelles conquêtes en Syrie, puis retourna dans sa capitale, où il mourut après un règne glorieux de quarante ans.

MAS'OUD II (Gaïath-Eddyn), dernier sultan seldjoucide d'Iconium, mort en 1294 de notre ère. Il était fils d'Azz-Eddyn-Kaï-Kaous II, qui se retira chez les Mongols et y mourut. Ayant obtenu en 1283 le titre de sultan d'Iconium, il soumit plusieurs émirs turcs qui l'inquiétaient par leurs incursions continuelles. L'un d'eux, Amer-Khan, implora le secours des Mongols, attaqua Mas'oud avec une nombreuse armée, le battit et le força d'aller chercher un refuge à Constantinople (1292). Mais, peu de temps après, le sultan d'Iconium reparut en Anatolie, leva des troupes, fit mettre à mort Amer-Khan, qui était venu lui faire sa soumission avec sept de ses fils, fut attaqué par un autre fils de cet émir, et tué dans une bataille. Avec ce prince finit l'empire seldjoucide d'Iconium.

MAS'OUD (Azz-Eddyn), roi de Moussoul, de la dynastie des Atabeks, mort en 1193 de notre ère. Il succéda, comme sultan de Moussoul, à son cousin Saïf-Eddyn-Zenghy en 1180, et, comme roi d'Alep, à son cousin Saleh-Ismaël en 1181. Bientôt après, il échangea cette dernière ville contre Sindjar, sur la demande menaçante de son frère Zenghy, fit arrêter son puissant et ambitieux ministre Caïmaz, vit éclater, à l'occasion de cette disgrâce, plusieurs révoltes, dont l'une, fomentée par le prince d'Arbelles, fut soutenue par Saladin, sultan d'Egypte et de Damas, et dut consentir, pour obtenir la paix de ce prince, à mettre son nom sur la Kothbah et sur les monnaies, et à lui fournir des troupes dans ses guerres contre les chrétiens. Mas'oud était un prince doux, affable et généreux.

MAS'OUD-SCHAH IV (Ala-Eddyn), souverain musulman de l'Indoustan, de la dynastie des Mamelouks Gaurides. Il succéda, en 1242 de notre ère, à son oncle Behram-Schah II. Le commencement de son règne fit naître des espérances que la fin fut loin de justifier. Ce prince se signala d'abord par sa sagesse et par sa clémence, rendit la liberté à ses oncles emprisonnés, choisit avec discernement ses ministres, ses généraux, ses gouverneurs de province, rétablit dans ses Etats la confiance, fit régner la justice et repoussa une invasion des Tartares Mongols. Mais, de retour à Delhi, il changea complétement de conduite, se livra à une débauche effrénée et à tous les excès, se rendit odieux par ses actes d'oppression et de cruauté, et fut renversé du trône par son oncle Mahmoud II, qui le laissa mourir dans une prison.

MASOUDI, MAÇOUDI ou **MASSOUDI** (Ali-Aboul-Hassan, connu sous le surnom de), célèbre savant et historien arabe, né à Bagdad vers 885 de notre ère, mort au Caire (Egypte) en 956. Il prétendait descendre du Masoud-el-Hadhéli, un des habitants de la Mecque qui accompagnèrent Mahomet dans sa fuite. Masoudi passa la plus grande partie de sa vie à voyager. Après avoir visité Bassora, Istakhar et le Farsistan, il s'embarqua pour les Indes. Dans ce voyage, il parcourut la vallée de l'Indus, le golfe de Cambodge, le Malabar, l'île de Ceylan, Combalu (Madagascar) et les régions voisines de la mer d'Oman. Il tourna ensuite vers la mer Caspienne et explora une partie de ses côtes. En 926, il était en Palestine, en 943 à Antioche, et la même année il revint à Bassora. Deux ans après, il se rendit à Damas.

Aucun voyageur, parmi les compatriotes de Masoudi, n'avait encore vu autant de pays ignorés jusqu'alors du peuple arabe. Outre ce que nous venons d'énumérer, on tient pour certain qu'il connaissait une partie de l'Espagne, Constantinople, l'empire grec, l'Arménie, et qu'il avait même pénétré en Chine et dans la Malaisie. Un peu d'amour-propre lui était bien permis : aussi, dans le style figuré des Orientaux, se comparait-il au soleil, qui, dans son cours, ne laisse aucune contrée de la terre sans y avoir promené ses rayons.

Le principal ouvrage de Masoudi, dont nous ne possédons que des fragments, était une sorte d'encyclopédie historique, sous ce titre : *Akhbar-al-Z'eman* ou *Mémoires du temps*. Il l'a résumé dans les *Prairies d'or* (*Mouroudge-ed-Dhahab*) et complété dans le *Livre de l'indication et de l'admonition* (*Kitab Altanbih Oualischruf*), qui nous sont parvenus en entier. Ce dernier ouvrage se trouve à notre Bibliothèque nationale. Les savantes analyses qu'ont publiées de Guignes et Sylvestre de Sacy, l'un des *Prairies d'or*, dans le tome Ier des *Notices et extraits*, l'autre du *Livre de l'indication et de l'admonition*, dans le tome VIII du même recueil, nous ont un peu familiarisés avec les œuvres de ce savant écrivain. Nous possédons une traduction française des *Prairies d'or* par Derenbourg ; enfin, M. Barbier de Meynard a publié, texte et traduction, ce grand recueil, dans la collection d'ouvrages orientaux de la Société asiatique (7 vol. parus en 1873). Ces livres jouissent en Orient d'une autorité considérable, que leur assurent, non-seulement la diversité des sujets dont s'occupe l'auteur, mais encore l'éminente aptitude et l'infatigable curiosité dont témoignent ses observations et ses recherches. On peut lui reprocher sans doute une brièveté souvent très-fâcheuse, qui écourte en cinq ou six lignes le fait le plus digne d'arrêter notre attention; un défaut de précision qui nuit à ses renseignements; une crédulité qui accepte tout ce qu'on lui raconte et mêle trop de fables à la vérité. Il ne cite les écrivains grecs que sur des versions arabes, et comme il ignorait le sanscrit, n'ayant aucun moyen d'élucider ce qu'il avait appris de vive voix dans les Indes, il le rapporte sans discussion et avec la plus naïve bonne foi. Le *Mouroudge-ed Dhahab* est un monument fort précieux de l'état prospère des sciences chez les Arabes au IVe siècle de l'hégire; un trésor réel de souvenirs et de traditions concernant tous les peuples de l'antiquité, avant ou après l'avénement de l'islamisme.

Le *Livre de l'indication et de l'admonition* est un recueil d'observations de toutes sortes; l'auteur y traite des éléments, des climats, des sphères, des planètes, des océans, des vents périodiques; il y ajoute des considérations sur les anciens peuples : Perses, Chaldéens, Syriens, Grecs, Romains, Francs, Turcs, qu'il appelle les « sept peuples du temps écoulé. » C'est un résumé des connaissances historiques, géographiques et cosmographiques possédées par les Arabes. On attribue encore à Masoudi un *Livre des merveilles* (*Ketab-al-Adjayb*), qui n'est qu'un tissu de fables. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs exemplaires.

MASOURKA s. f. (ma-zour-ka). Chorégr. V. MASURKA.

MASOVIE, contrée de l'ancienne Pologne. V. MAZOVIE.

MASPHAT, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda, entre Hébron et Jérusalem. Saül y fut élu roi.

MASPIEN, IENNE adj. (ma-spiain, iè-ne). Hist. Se dit d'une des trois tribus nobles du royaume de Perse.

MASQUE s. m. (ma-ske. — L'origine de ce mot est controversée. Kilian suppose que le masque fut primitivement un réseau, et rapporte ce mot à l'ancien haut allemand *masca*, filet, allemand moderne *masche*. Au XIIe siècle, le nom vulgaire du masque était *mascarel*, mot de même forme que l'italien *maschera*, espagnol *mascara*, portugais *mascara* et *mascarra*. C'est de là qu'est provenu le verbe *mâchurer*, barbouiller, encore usité aujourd'hui. Toutes ces formes tiennent au germanique : vieux flamand *mascher*, anglo-saxon *mäscre*, ancien allemand *masar*, tache, éruption cutanée; proprement fèves ou lentilles, du même radical que le sanscrit *mâsha*, fève, ou *masura*, lentille, de la racine *mash*, briser, soit à cause de l'écossage de ces légumes, soit à cause de leur trituration. On pourrait tout aussi bien, et peut-être avec plus de raison, rapprocher le bas latin *mascha* du grec *mageia*, magie, *magos*, magicien. Souza tire *masque* de l'arabe *mascharat*, plaisanterie). Faux visage dont on se couvre la figure pour se déguiser : *Un* MASQUE *d'arlequin. Un* MASQUE *hideux, grotesque. Un* MASQUE *de carton, de velours, de satin. Autrefois, tous les* MASQUES *se fabriquaient exclusivement en Italie; aujourd'hui, c'est Paris qui fournit non-seulement l'Italie, mais tout l'univers.* (Lenormant.)

— Par ext. Personne qui porte un masque pour se déguiser : *Une troupe de* MASQUES. *Courir après les* MASQUES.

— Physionomie, figure, air, expression : *Avoir un bon* MASQUE. *Artiste qui a le* MASQUE *noble.*

Oui, quelquefois l'acteur a l'âme déchirée
Quand le *masque* est fardé de joyeuses couleurs.
A. DE MUSSET.

Jouissons, faisons-nous un bonheur de surface;
Un beau *masque* vaut mieux qu'une vilaine face.
TH. GAUTIER.

— Fig. Fausse apparence; dehors sous lesquels on cherche à dissimuler ses pensées, ses sentiments, à donner le change sur ce qu'on est ou ce qu'on veut : *Il faut ôter le* MASQUE *des choses aussi bien que des personnes.* (Montaigne.) *La vanité n'a jamais eu que le* MASQUE *de la grandeur.* (Mass.) *L'imposture est le* MASQUE *de la vérité.* (Vauven.) *La vertu nuit souvent, mais son* MASQUE *rapporte toujours.* (Bougeart.) *La vertu est souvent obligée de prendre le* MASQUE *du vice pour ne pas être insultée.* (A. d'Houdetot.)

D'un *masque* étudié craignez la tromperie.
F. DE NEUFCHATEAU.

Il est plus de *masques* au monde
Que de visages découverts.
LENOBLE.

J'ai vu mille peines cruelles
Sous un vain *masque* de bonheur,
Mille petitesses réelles
Sous une écorce de grandeur.
GRESSET.

— *Masque à domino*, Masque coupé à la hauteur de la lèvre supérieure.

— *Lever le masque*, Cesser de dissimuler, agir ouvertement : *Les petites vérités jetées à la face de tout le monde portent leurs fruits : celui qui se sent reconnu retire son* MASQUE. (A. d'Houdetot.)

. . . . Il faut qu'enfin j'éclate,
Que je lève *le masque* et décharge ma rate.
MOLIÈRE.

‖ *Arracher, ôter le masque à quelqu'un*, Le confondre, faire connaître sa fausseté, sa perfidie :

Otons l'ombre à l'intrigue et *le masque aux* fripons.
V. HUGO.

— *Faire de quelque chose un masque à quelqu'un*, Lui en couvrir le visage : *Il prit de la boue et* LUI EN FIT UN MASQUE. (Acad.)

— Antiq. Faux visage qui couvrait la figure et une partie de la tête des acteurs anciens :

Eschyle dans les chœurs jeta les personnages,
D'un *masque* plus honnête habilla les visages.
BOILEAU.

— Sculpt. Terre préparée, que l'on applique sur le visage de quelqu'un pour prendre l'empreinte de ses traits et pouvoir les couler ensuite : *Son buste a été fait d'après le* MASQUE *qu'on avait moulé sur son visage.* (Acad.)

— Archit. Visage d'homme ou de femme sculpté, qui est employé comme ornement.

— Chir. Bandage dont on se sert pour panser certaines plaies du visage.

— Pathol. Taches brunes qui couvrent une grande partie du visage de certaines femmes pendant la grossesse.

— Armur. Pièce qui s'adaptait à la partie antérieure de certains casques, et qui se rabattait devant la figure pour la protéger.

— Escrim. Sorte d'armure de fil de fer, à mailles très-serrées, dont on se couvre le visage pour faire des armes : *L'usage du* MASQUE, *dans les salles d'armes, ne date que du siècle dernier.* (Complém. de l'Acad.)

— Art milit. Ouvrage destiné à couvrir, à masquer une position : *Le* MASQUE *d'une batterie, d'un passage.*

— Mar. Voile de civadière ou bonnette basse, que l'on oriente en avant du mât de misaine, pour garantir l'arrière du bâtiment de la fumée des cuisines, quand celles-ci sont sur le gaillard d'avant. ‖ Revêtement destiné à protéger contre la pluie et le soleil la poupe et la poulaine d'un bâtiment en construction. ‖ Grand plan de bois que l'on dispose à l'arrière d'un bâtiment, pour diminuer sa vitesse lorsqu'on le lance à l'eau.

— Techn. Ciselet gravé en creux ou en relief, dont beaucoup d'ouvriers se servent pour former des figures sur les métaux.

— Ornith. *Demi-masque noir*, Espèce de fauvette.

— Entom. Lèvre inférieure des larves ou nymphes de libellules.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

— Bot. *Fleurs en masque*, Fleurs personnées.

— s. f. Pop. Femme laide ou malicieuse : *Défaites-nous de cette vieille* MASQUE-*là*. (Dancourt.) ‖ Femme, fille rusée : *Tu es une petite* MASQUE. *Ah! ah! petite* MASQUE, *vous ne dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur.* (Mol.)

— **Encycl.** La plus grande incertitude règne sur l'origine du *masque*. Selon l'opinion la plus répandue, les premiers *masques* auraient été employés dans les fêtes de Bacchus. Suidas attribue cette invention au poëte Charilus, contemporain de Thespis; Horace en fait honneur à Eschyle. Mais Aristote déclare que de son temps il était impossible déjà d'être fixé sur ce point, et il est question du *masque* dans Orphée, huit cents ans avant qu'Eschyle l'eût introduit sur la scène à la place de la lie de vin dont Thespis barbouillait le visage de ses acteurs. Des découvertes récentes permettent d'inférer que le *masque* était connu des Egyptiens et des Indiens antérieurement encore aux fêtes de Bacchus. Quoi qu'il en soit, pour rester dans le domaine des faits certains, il faut s'en tenir, pour la monographie du *masque*, aux renseignements que nous fournit l'histoire du théâtre antique.

Le *masque* était, en effet, indispensable dans les conditions du théâtre grec; il avait un double but : d'abord, il représentait la figure et, pour ainsi dire, la physionomie de chaque rôle; il était garni des cheveux, de la barbe, de la coiffure et des ornements propres à individualiser le personnage; la tête entière de l'acteur disparaissait sous ce *masque;* en second lieu, il était construit de manière à donner plus de force au son de la voix, condition indispensable dans des représentations faites à ciel ouvert, sur des scènes d'une grande étendue et en face de la multitude.

Ottfried Müller a ingénieusement déduit les raisons qui, chez les Grecs, devaient faire préférer le *masque* au visage, même au point de vue esthétique : « Il ne cachait pas seulement les traits trop connus de l'acteur, il ne faisait pas seulement qu'on oubliait complétement l'acteur pour ne voir que le personnage qu'il représentait; il donnait aussi à toute son apparition ce cachet idéal qu'exige partout la tragédie antique. Sans être intentionnellement exagéré, comme le *masque* comique, celui de la tragédie était cependant fait pour éveiller l'idée d'êtres que les passions et les émotions de la nature humaine saisissent avec bien plus de force que dans la vie ordinaire : la bouche était entr'ouverte et les cavités des yeux profondes; les traits, fort accusés, annonçaient chacun des caractères dans ce qu'il avait de plus saillant; tout l'ensemble avait une couleur tranchée, presque criante. Quant au jeu de la physionomie, la tragédie antique n'en aurait eu que faire, puisqu'il ne pouvait être ni assez expressif pour répondre à l'idée qu'on se faisait des émotions d'un héros, ni suffisamment visible à la plupart des spectateurs qui emplissaient les espaces immenses du théâtre ancien. Ce qu'il pouvait y avoir de peu naturel pour notre goût dans l'immobilité des traits, qui restaient les mêmes pendant toutes les actions d'un drame, était moins choquant dans la tragédie ancienne, où les personnages principaux, une fois que certaines émotions ou certaines préoccupations s'en sont fortement emparées, conservent d'un bout à l'autre de la pièce une sorte de ton fondamental qui leur est devenu pour ainsi dire habituel. Il est aisé d'imaginer l'Oreste d'Eschyle, l'Ajax de Sophocle, la Médée d'Euripide gardant la même physionomie à travers toute la tragédie. D'ailleurs, entre les divers actes, les *masques* pouvaient se changer de façon à produire les altérations nécessaires. Œdipe, par exemple, dans Sophocle, après avoir reconnu son malheur et exercé sur lui-même la punition sanglante, entre évidemment en scène avec un *masque* différent de celui qu'avait porté le souverain trop confiant dans sa fortune, trop sûr de sa vertu. »

Les premiers *masques* se fabriquèrent en écorce de bois; le cuir fut ensuite employé, puis la cire. On les garnissait ordinairement de métal à la hauteur de la bouche, afin de porter plus loin la voix. Souvent ils étaient entièrement doublés de cuivre, d'airain ou d'argent, dans le but d'augmenter la sonorité, et l'ouverture de la bouche était plus large à l'extérieur qu'à l'intérieur, en forme de porte-voix, d'où cette dénomination donnée par les Romains aux *masques* de théâtre : *persona*, du mot *personare*, résonner. Les ouvriers chargés de la fabrication du *masque* s'attachaient à le rendre léger, à lui donner l'apparence du visage et à lui faire emboîter hermétiquement la tête, sans gêner en quoi que ce fût les organes de la vue et de la respiration. De même qu'on avait voulu donner plus de portée à la voix, de même aussi on s'attachait à accuser fortement les traits, à grossir le nez, les lèvres, etc., pour que le spectateur placé au fond de l'amphithéâtre n'en perdît pas un détail. Le *masque* ne reproduisait pas seulement les traits du visage; il donnait aussi l'image exacte de la barbe, des cheveux, des oreilles. Les ornements de la coiffure des femmes étaient à l'occasion également imités.

Les *masques* se divisaient en plusieurs catégories invariables : 1o *masques de vieillards*, partagés en huit séries, et marquant les diversités d'humeur, de rang, d'âge, etc.; 2o *masques de jeunes hommes*, comprenant onze types différents; 3o *masques d'esclaves*, embrassant sept variétés; 4o *masques de femmes*, présentant dix-huit modèles, dont trois destinés aux rôles de vieilles femmes et quinze aux jeunes de toutes conditions. Ces divisions étaient observées pour les trois grandes familles des *masques :* le tragique, le comique, le satirique. Indépendamment des *masques* affectés aux rôles de mortels, il y avait ceux des dieux, des héros, qui, eux, ne changeaient jamais; ces *masques* étaient complétés par les attributs affectés à chaque divinité : Actéon portait des cornes de cerf, Argus ses cent yeux, Diane son croissant, les Euménides leurs serpents, etc. Des dénominations générales étaient données aux *masques* des ombres, des spectres, comme *Gorgoneia*, *Mormoluchéia*, qui n'étaient jamais modifiés. Comme les personnages du théâtre antique étaient des types à peu près invariables, ainsi que nous avons eu les *Cassandres*, les *Crispins*, etc., on eut à Rome des *masques* spéciaux : *masque* du *marchand*, de l'*esclave*, du *fils*, du *père*, etc. Il y eut même des *masques* pour les professions. Maison, acteur de Mégare, créa les *masques* du *valet* et du *cuisinier*; Néophron inventa celui de *pédagogue.* On alla plus loin. Les *masques* purent avoir deux physionomies : un côté du visage était riant et l'autre chagrin, de telle sorte que, selon les besoins de la scène, l'acteur se montrait en profil à droite ou à gauche.

A côté des *masques* des dieux il y avait les *masques* historiques, appelés *prosopeia.* Ces *masques* représentaient les traits de personnages connus, morts ou vivants, et servaient particulièrement à l'exécution des tragédies et des comédies d'histoire contemporaine, comme les *Nuées*, d'Aristophane, où un acteur remplissait le rôle de Socrate, ou la *Prise de Milet*, de Phrynicus, etc. Les *masques* satiriques étaient réservés pour les monstres de la mythologie, les cyclopes, les satyres, les faunes, etc. Enfin, il y avait encore les *masques orchestriques*, destinés aux danseurs. Ceux-là, devant être vus de plus près, étaient plus soignés et moins accusés. Du reste, le public tenait essentiellement à la beauté du *masque*, surtout quand il s'agissait des dieux; il n'eût pas souffert un Apollon laid, un Hercule rachitique; il fallait que le *masque* offrît une image en harmonie avec l'idée qu'on avait du personnage divin que représentait l'acteur.

A Rome, quand le public était mécontent d'un acteur, non-seulement il lui jetait des pommes, des figues, des noix, mais encore il le forçait à quitter son *masque* avant de le chasser de la scène. Le *masque* subsista sur la scène jusqu'à la chute de l'empire romain et disparut avec le théâtre antique; toutefois, Cicéron rapporte que Roscius osa jouer sans *masque* et remporta de grands succès, comme chez nous Talma lorsqu'il réforma le costume; mais cet exemple ne fut pas suivi.

Pour compléter cette monographie du *masque* théâtral, disons que l'emploi s'en est perpétué en Italie, mais seulement sur les scènes de pantomime; il s'est depuis répandu partout avec ce que l'on appelait autrefois la comédie italienne. Le *masque* de Polichinelle est très-ancien; on croit qu'il figurait dans les Atellanes; il portait des grelots à chaque coin de la bouche et un nez en bec d'oiseau. Ce *masque* se modifia peu à peu; on le retrouve en Italie au XIVe et au XVe siècle, en France au XVIe siècle, avec un nez formidable, des moustaches relevées et une barbiche. Le polichinelle de la Comédie-Italienne de Paris portait le nez bossu et les moustaches pendantes. Le polichinelle du théâtre de la Foire a la face rubiconde et ornée de verrues; puis le menton s'allonge en remontant, le nez se courbe davantage pour arriver au *masque* actuel. Nos premiers comiques, Gauthier Garguille, Turlupin, Guillot Gorju et Jodelet portaient des *masques;* seul, Gros-Guillaume s'en dispensait; il se contentait de s'enfariner.

Le *masque* du capitaine Matamore avait de grosses moustaches; celui de Brignelle (le Brighella italien), valet fripon, portait la barbe entière.

Mais ce n'était pas seulement au théâtre que les Romains faisaient usage du *masque;* à certaines fêtes, telles que les lupercales, consacrées au dieu Pan, les hommes se couvraient le visage avec des feuilles de vigne dans lesquelles ils ménageaient des trous pour les yeux. Les soldats faisaient de même, et formaient un cortége ironique à la suite de chars de triomphe fictifs, promenés par les rues, pour se moquer des généraux vainqueurs peu aimés de l'armée. Il y avait de plus, dans les cérémonies funèbres, un personnage nommé *archimime*, qui se couvrait la face d'un *masque* ressemblant au défunt. Ce singulier comédien reproduisait les actes saillants du mort, en bien comme en mal; c'était une oraison funèbre en action et, d'ordinaire, impartiale.

Le luxe et le raffinement de la galanterie romaine au temps d'Auguste donnèrent au *masque* un usage plus intime; les courtisanes et les patriciennes enduisaient de fard, de cosmétiques et de parfums ceux qu'elles portaient la nuit et souvent le jour, quand elles ne devaient pas recevoir. C'est ce même raffinement dont usèrent depuis Henri III et ses mignons pour entretenir la fraîcheur de leur peau.

L'usage du *masque* dans la vie privée, dans les fêtes, les bals, aux rendez-vous, est tout italien. Cette mode semble avoir pris naissance à Venise et avoir été une des conséquences de son célèbre carnaval, mais on trouve le *masque* adopté en France, comme déguisement, dans certaines cérémonies, à une époque un peu antérieure. A la procession du Renard, on portait des *masques*, et les chroniques assurent que Philippe le Bel ne dédaignait pas ce déguisement. Il en était de même à la fête des Fous, qui pourtant se célébrait dans les églises; ces *masques* étaient horribles, monstrueux; le synode de Rouen, qui les interdit (1445), mentionne entre autres des figures de larves et des mufles de bêtes. Quand Isabeau de Bavière fit son entrée à Paris, à l'occasion de son mariage avec Charles VI (1385), la mode des *masques* était en grande faveur; il semble même que le *masque* ait contribué à rendre plus licencieuses ces fêtes de noces représentées par les chroniques comme des orgies qui durèrent plusieurs semaines. Charles VI avait une passion pour le *masque* et les mascarades. Mais avec l'usage commencèrent les abus; adopté pour favoriser la galanterie et les divertissements, le *masque* fut bientôt appliqué à faciliter les crimes et les méfaits. Une des plus curieuses aventures de ce temps est le duel judiciaire du chevalier de Carrouges et de Le Gris, occasionné par un viol perpétré sous le *masque* par un inconnu sur la personne de la dame de Carrouges. Le Gris, accusé à la fois par la dame et par son mari, dut se soumettre à l'épreuve du duel judiciaire, le jugement de Dieu, comme on l'appelait encore à cette époque; le doigt de Dieu ne se montra guère en cette occasion, car Le Gris fut tué dans le combat et, par conséquent, réputé coupable; on traîna son cadavre au gibet. Quelque temps après, le véritable auteur du crime fut découvert.

Sous François Ier, la mode du *masque* vénitien, c'est-à-dire du loup de velours ou de satin noir, fut en pleine faveur. Brantôme, qui écrivait ses *Dames galantes* vers 1590, commet une légère erreur en disant que « les dames n'ont commencé à porter le *masque* que vers la fin du siècle dernier; » mais il entend sans doute le *masque* faisant partie de la toilette de ville, mode italienne qui, en France, ne doit pas être antérieure à cette date. Il se fixait dans la bouche au moyen d'un fil d'archal terminé par un bouton de verre. Les hommes aussi adoptèrent cette coutume, générale en Italie, et les scandales, les désordres, les attentats commis par des gens masqués prirent une telle proportion, que François Ier, Charles IX et Henri III essayèrent de remédier par de nombreuses ordonnances à un tel abus. Par un édit du 26 novembre 1535, le parlement fit enlever tous les *masques* qui se trouvaient chez les marchands et interdit toute fabrication ultérieure. Les ordonnances royales défendirent aux hommes l'usage du *masque* dans les rues et hors le temps du carnaval, sous peine de confiscation de corps et de biens, et enjoignirent même à tout citoyen, dès que paraîtrait en public un homme masqué, de lui courir sus et de le tuer en cas de résistance; mais ces mesures restèrent sans effet. Le *masque* devint une fureur sous Henri III. Le roi, ses mignons et, à leur exemple, les élégants portaient un loup comme les femmes. Sous Henri IV, le *masque* continua d'être fort à la mode, mais il devint le privilége exclusif des grands seigneurs et des dames de la noblesse; des peines sévères étaient encourues par les roturiers et les manants qui se permettaient d'empiéter sur ces droits seigneuriaux. Jousse cite un arrêt d'un sévérité remarquable, rendu en 1626, par le parlement de Toulouse, contre deux manants qui, en temps de carnaval cependant, s'étaient déguisés en ermites et avaient quêté par la ville. Ils eurent la tête tranchée. L'humeur sombre de Louis XIII ne s'accommodait pas des fêtes joyeuses; aussi le masque tomba peu à peu en discrédit et disparut pour faire place aux mouches. Sous Louis XIV, le *masque* reprit quelque faveur, mais seulement à la cour et dans les ballets. La première fois que Louis XIV parut masqué, ce fut au Palais-Cardinal, le 2 janvier 1655. Le grand roi se masquait toujours, et il ne cessa de porter le *masque* qu'après la représentation du *Carnaval* de Benserade (18 janvier 1668). Les bals masqués de l'Opéra, créés par ordonnance du régent, mirent encore le *masque* à la mode, mais non plus à la ville, et seulement dans les réunions travesties. En 1650, le *masque* était un objet de parure fort recherché. On le garnissait dans le haut d'une ruche de dentelle et dans le bas d'une barbe du même tissu. Les yeux même étaient garnis, si bien que les femmes étaient obligées d'avoir un conducteur lorsqu'elles voulaient faire quelques pas hors de leur carrosse.

> Dirai-je comment ces fantasques,
> Qui portent dentelle à leurs *masques*,
> En chamarrent les trous des yeux,
> Croyant que leur *masque* en est mieux?
>
> SCARRON.

Les danseurs au théâtre conservèrent le *masque* jusqu'en 1772; à cette époque, une ordonnance le fit disparaître. Cette mesure souleva de vives réclamations, et il fallut que les danseurs recommençassent à s'en couvrir le visage; mais le coup était porté, et l'année suivante les *masques* furent définitivement supprimés.

Les républicains de 1789 proscrivirent les mascarades et le *masque*, comme attentatoires à la dignité humaine. Cette susceptibilité, qui n'eut pour résultat que d'enlever au commerce et à l'industrie des débouchés féconds, ne tint pas longtemps, et vers 1799 les *masques* furent repris avec fureur pendant les fêtes du carnaval.

L'Italie, qui avait été par excellence le pays du *masque*, le garda jusqu'à nos jours pour ainsi dire. Tout le monde se masquait en Italie, même les prêtres, qui assistaient aux fêtes du carnaval et aux concerts du carême un loup sur le visage. Les membres du conseil des Dix, les officiers de l'inquisition et en général tous les membres du saint office, tant en Italie qu'en Espagne et ailleurs, portaient toujours le masque dans l'exercice de leurs terribles fonctions.

En certains pays, l'exécuteur des hautes œuvres portait un *masque*. Rappelons ici que Charles I^er^, roi d'Angleterre, fut décapité par un bourreau masqué.

Les francs juges, les carbonari et, en un mot, tous les affiliés des sociétés secrètes qui existaient en France, en Allemagne, etc., faisaient usage du *masque*. L'inquisition avait des *masques* de poix pour étouffer les victimes, et enfin, pour ne rien oublier dans cette monographie du *masque*, nous citerons le fameux *Masque de fer*.

Dans tous les temps et dans tous les pays, le *masque* porté dans les divertissements publics ou privés a été investi du caractère de l'inviolabilité. Sous le *masque*, tout est toléré. Les plus grandes extravagances, les paroles les plus acerbes, les vérités les plus dures sont permises à quiconque porte un masque. En maintes circonstances, de hauts personnages, des souverains même vertement tancés par des individus audacieux, abrités derrière un *masque*, ont respecté cette coutume. Porter la main sur un *masque* est une injure grave, et nul, même dans la classe la plus infime de la société, n'oserait démasquer une femme.

Dans les bals masqués, l'usage autorisait un *masque*, quel qu'il fût et quel que fût son costume, à prendre la reine du bal pour danser, fût-elle princesse et non masquée. Dans un bal que donna Louis XIV, un *masque* déguisé en paralytique, enveloppé dans une vieille couverture parfumée de camphre et de lavande, eut la hardiesse d'aller inviter la duchesse de Bourgogne qui présidait le bal, et cette princesse accepta, par respect pour les lois inviolables du *masque*.

— ***Fabrication.*** **Jusqu'en 1770, l'Italie eut le monopole de la fabrication des *masques*;** mais peu à peu la France s'empara de cette industrie, qu'elle exerce presque exclusivement aujourd'hui. La fabrication des *masques* exige beaucoup d'adresse et d'habitude, et la possession d'un matériel spécial de moules en creux pour modeler les visages. Il faut, en effet, autant de ces moules que l'on veut faire de formes différentes de *masques*.

La première fabrique fut fondée à Paris en 1799, par un Italien du nom de Marassi. Depuis lors, ce commerce a pris une grande extension; les fabriques se sont multipliées. On a fait dans ce genre des pièces vraiment remarquables, des *masques* élastiques, à mâchoire mouvante, qui laissent la faculté de boire et de manger sans se démasquer, et laissent aux différents organes de la face toute leur liberté sans faire éprouver à celui qui le porte la moindre fatigue. On a fait des *masques* en gaze et en mousseline si légers, que le souffle le plus doux les fait voltiger et qu'à peine les sent-on sur le visage

Ce commerce, qui n'est florissant que pendant quelques mois, occupe cependant beaucoup d'ouvriers pendant toute l'année et donne lieu à un mouvement de capitaux très-considérable, pour lui-même d'abord et ensuite à cause de la vente des accessoires qu'il entraîne.

Le premier objet sur lequel doit se porter l'attention, lorsqu'il s'agit de la facture des *masques*, est le moule ou creux. Ces moules sont ordinairement en plâtre ou en composition spéciale propre à se ramollir pour prendre des empreintes et à se durcir ensuite. Chaque fabricant possède là-dessus son secret. On en a fait en gutta-percha. Ces moules eux-mêmes sont modelés suivant des figures en relief sculptées exprès, selon les caractères de physionomie que l'on veut représenter.

D'une manière générale, on distingue deux sortes de *masques*, suivant la matière dont ils sont fabriqués : les *masques* de carton et les *masques* de cire.

Les *masques* de carton sont confectionnée avec un papier spécial dit *papier bas-à-homme;* c'est un papier un peu fort, gris blanc, non collé. On sépare les feuilles, puis chacune d'elles est soigneusement pliée en deux. On fait adhérer les deux parties l'une à l'autre au moyen de colle de pâte. Cette superposition de deux épaisseurs de papier constitue le carton des *masques*. On entasse ces cartons les uns sur les autres et on laisse sécher sous une légère pression en laissant toutefois subsister une légère moiteur. On plie ensuite chaque feuille de carton en deux, puis on pose dessus un patron représentant la moitié du visage que l'on veut modeler, et avec un outil en cuivre arrondi on trace le contour. On détache ensuite la portion de carton sur les deux épaisseurs du carton replié, en la déchirant suivant le contour indiqué. Il est important que le carton soit déchiré et non coupé, parce que cela laisse des barbes qui facilitent plus tard le collage des deux moitiés du *masque*.

Le carton une fois préparé, découpé et moite, l'ouvrier prend le moule ou creux, puis il l'enduit de saindoux pour que la colle ne puisse pas y adhérer; ensuite il étale sur une moitié de ce moule de la colle de farine, et par-dessus celle-ci il étend des morceaux de carton représentant la moitié du *masque*. Avec les doigts, il oblige ce carton à s'appliquer exactement sur toutes les parties creuses du moule; le carton doit dépasser tout autour de 0^m^,005 à 0^m^,007. On opère ensuite de même sur l'autre côté, en ayant grand soin de bien coller les deux parties du carton sur la ligne médiane qui sépare le visage en deux parties égales. Lorsque ces deux feuilles de carton ont bien pris tous les creux et les reliefs du moule, on laisse sécher à l'air libre s'il fait sec, ou au moyen d'une étuve. Après quoi, on repare les masques, c'est-à-dire qu'on les examine tous avec soin les uns après les autres pour faire disparaître les boursouflures s'il s'en est produit et recoller la ligne médiane aux endroits où elle aurait pu céder. Une fois tous les *masques* reparés et bien secs, on les empile les uns dans les autres et on les fait séjourner une nuit à la cave pour leur faire reprendre une certaine moiteur.

Ensuite chacun d'eux est placé, pour recevoir la couleur, sur un moule en relief en carton fort, qui a été confectionné de la même manière que les *masques* sur les moules en creux. Cela est nécessaire afin de faciliter la pose de la couleur et pour conserver bien propre le côté creux du *masque* qui doit être en contact direct avec la figure. On passe d'abord sur le côté saillant une couche de couleur de chair claire, délayée avec de la colle de peau. Cette dernière est destinée à donner de la roideur au carton. On laisse sécher, on ramollit et on fait subir un second reparage ou ébauchage au moyen d'ébauchoirs en buis ou en ivoire, ou simplement avec une dent de loup. Il n'y a pas de règle à donner pour cette opération; elle dépend uniquement de l'intelligence et de l'attention de l'ouvrier, et elle décide de la réussite du *masque*.

On donne alors une seconde couche de peinture délayée dans de la colle de pâte. Cette teinte de chair est définitive; elle est de quatre nuances différentes, suivant le caractère jeune ou vieux, gai ou triste que l'on veut donner au *masque*.

Ensuite, avec un tampon de laine, on met du rouge au front, aux joues, au menton, etc. Puis des mains exercées peignent les lèvres, les sourcils, les cheveux, la barbe avec des couleurs très-fines délayées à la gomme arabique. Sur le tout on étend un encollage à la colle de pâte, destiné à empêcher le vernis de se déposer et de faire tache. Ce vernis est blanc et délayé à l'esprit-de-vin. On ne doit placer une couche que quand toutes les précédentes sont parfaitement sèches. Pendant toutes ces opérations de coloriage, les *masques* sont restés posés sur les moules en relief.

Quand le vernis est bien sec, on perce les yeux, les narines, la bouche avec des outils d'acier très-bien trempé. On rogne ensuite le tour du *masque* avec des ciseaux, et il est prêt à être vendu.

Les *masques* en cire ont pour base la toile. On prend de la toile fine, un peu usée, on la colle par moitié sur les deux côtés du moule, comme on a fait ci-dessus du carton, en ayant soin de faire un collage bien exact sur la ligne médiane. On en superpose ainsi deux épaisseurs. La toile est bien imbibée de colle de pâte, et, pour la modeler exactement sur le moule en creux, on se sert d'une brosse à poils courts, dont on frappe des coups secs et rapides. On fait subir au *masque* les mêmes opérations d'ébauchage et de reparage qui ont été indiquées pour les *masques* en carton; puis, quand ils sont bien secs, on leur donne une seule teinte bien uniforme de couleur de chair, faite d'une main exercée et avec des couleurs très-fines, délayées dans une dissolution légère de gomme arabique.

On laisse sécher parfaitement et on plonge les *masques* verticalement dans de la cire vierge fondue, presque bouillante; on laisse égoutter, sécher, puis on vernit. Les *masques* de cire ainsi confectionnés sont nommés *masques* de Paris. Ceux dits de Venise ont une doublure en papier; ils sont plus lourds parce qu'ils absorbent beaucoup plus de cire, et ils ne sont pas vernis. Ils doivent à cette dernière circonstance d'avoir une sorte de velouté analogue à la peau naturelle, mais aussi ils se déforment bien plus facilement que les premiers.

Ces deux procédés généraux de fabrication sont susceptibles de diverses modifications de détail. Ainsi, pour les *masques* transparents et lumineux, employés dans la fantasmagorie, on doit éviter avec soin la superposition de la toile ou du papier sur la ligne qui sépare la figure en deux. Outre les *masques* qui couvrent la figure entière, il en est d'autres qui n'ont pas de menton et qui cachent seulement le haut du visage jusqu'à la bouche; on les nomme loups et dominos. Ils sont doublés en toile blanche et recouverts d'une étoffe riche, velours ou satin, généralement de couleur noire; ils ont quelquefois au bord de la bouche une garniture en dentelle pour dissimuler le menton; c'est ce que l'on nomme la barbe du loup.

On a fait dans ces derniers temps des *masques* en toile mécanique, emboutie suivant la forme voulue et assez fine pour recevoir une peinture. Ils ne sont pas d'un effet très-réussi, mais ils permettent à ceux qui les portent de respirer et de voir facilement sans qu'il y ait besoin de faire des trous pour la bouche, le nez et les yeux. Ils ne peuvent guère remplacer les *masques* ordinaires; ils sont plus lourds, plus chers et moins gracieux.

— *Législation.* Une ordonnance de police du 25 février 1835 a réglementé l'usage du *masque* en temps de carnaval; elle est encore en vigueur, et c'est elle que l'autorité municipale fait observer tous les ans à cette époque.

Cette ordonnance défend aux personnes qui veulent se montrer masquées de porter des armes ou des bâtons; de revêtir des costumes de nature à troubler l'ordre public ou à blesser la décence et les mœurs; elle fixe les heures où l'on peut paraître sous le *masque* dans les lieux publics; elle défend à toute personne masquée, déguisée ou travestie d'insulter qui que ce soit par des invectives, des provocations injurieuses ou des mots grossiers; de s'arrêter sur la voie publique pour y tenir des discours indécents; de provoquer les passants par des paroles ou par des gestes contraires aux bonnes mœurs; de jeter dans les maisons, dans les voitures ou sur les personnes des objets ou des substances de nature à blesser, endommager ou salir les passants.

Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par un officier de police ou par un agent de la force publique à le suivre, doit se rendre immédiatement au bureau de police le plus voisin pour y donner des explications. Les contrevenants à ces diverses dispositions sont conduits à la préfecture de police « pour être avisé ainsi que de droit. »

Pour ce qui est des crimes et délits ordinaires, le fait d'avoir revêtu un *masque* pour les commettre est considéré par la loi comme une circonstance aggravante.

— Escrime. Le *masque* d'escrime est indispensable aux tireurs pour se préserver le visage des coups de fleuret ou de sabre. C'est un cadre de fer arrondi et recourbé, garni d'une toile métallique à mailles assez larges pour ne pas gêner la vue et assez serrées pour ne pas livrer passage à la pointe de l'arme, pourvu toutefois qu'elle soit mouchetée. Ces *masques* sont très-bombés pour laisser la figure parfaitement à l'aise. Ils sont munis de joues et d'une sorte de crête pour le haut de la tête. Un ressort sert à les assujettir au moyen d'une pelote qui s'appuie sur l'occiput. Le menton repose sur une pelote.

Les ouvriers qui remplissent les siphons d'eau de Seltz emploient des *masques* analogues pour se garantir le visage dans le cas où des siphons viendraient à éclater.

Les casques des anciens chevaliers étaient souvent fermés par un appareil appelé *masque* de casque; les armets et les salades de cavalerie en étaient pourvus. Ce *masque* comprenait la mentonnière, le nasal, le ventail, la visière, pièces qui jouaient en s'abaissant et en se relevant; mais il y avait aussi des *masques* qui fermaient en pivotant de droite à gauche au moyen de charnières; il y en avait d'immobiles, formant une espèce de groin ou de bec d'oiseau : ils redoutaient moins les piquants de la hache d'armes. Mézail a souvent, mais à tort, été pris comme synonyme de *masque* (à notre mot MÉZAIL on pourra faire la différence). Les bourguignottes n'avaient pas de *masque* ou n'avaient que des parties de *masque*. Au dire de Froissart, Jean Chandos ne porta jamais de casque à *masque*; ce fut une des causes de sa mort. La bavière ou les bavières ont été les parties du *masque* à l'égard desquelles les antiquaires se montrent le moins d'accord.

— B.-arts. Les architectes donnent le nom de *masques* à des figures d'hommes ou de femmes, de satyres, etc., dépourvues d'épaules et sculptées isolément sur des clefs de voûte, des consoles etc., pour décorer la façade des édifices. Ces sortes de figures sont plutôt appelées mascarons. On en voit un bel exemple tout le long de la corniche du pont Neuf à Paris.

Les ciseleurs et en général tous les artistes ou ouvriers qui travaillent les métaux, tels que les armuriers, les graveurs, etc., se servent de certains outils d'acier portant en creux l'image d'une tête qu'ils font ressortir en relief sur le métal au moyen d'un coup de marteau vigoureusement appliqué. Ces sortes d'outils sont désignés par le nom de *masques*.

Les peintres et les sculpteurs emploient également le terme de *masque* pour désigner les figures sans corps qui se trouvent dans leurs ouvrages.

Par exemple, dans un tableau où il y a une grande quantité de personnages, ceux qui sont aux premiers plans cachent les corps de ceux qui se trouvent placés derrière. On dit alors que de ces derniers on ne voit que le *masque*.

— Chirurgie, médec. Les chirurgiens donnent le nom de *masque* à un bandage particulier dont on se sert dans les cas de brûlures au visage. C'est un morceau de toile qui couvre la figure et dans lequel sont seulement pratiquées des ouvertures pour le nez, la bouche et les yeux. On l'attache derrière la tête avec des cordons. Le même appareil est employé pour certaines maladies de la face, et en particulier pour l'érysipèle.

On nomme *masque*, en médecine, les taches qui fréquemment couvrent tout ou partie du visage de la femme après un accouchement. Le plus souvent ces taches s'effacent, et dans certains cas elles persistent toute la vie.

— **Allus. litt. Le masque tombe, l'homme reste, Et le héros s'évanouit,** Vers de J.-B. Rousseau dans son *Ode à la Fortune :*

> Montrez-nous, guerriers magnanimes,
> Votre vertu dans tout son jour :
> Voyons comment vos cœurs sublimes
> Du sort soutiendront le retour.
> Tant que sa faveur vous seconde,
> Vous êtes les maîtres du monde,
> Votre gloire vous éblouit;
> Mais, au moindre revers funeste,
> *Le masque tombe, l'homme reste*
> *Et le héros s'évanouit.*

Dans l'application, ces beaux vers caractérisent l'homme dont une circonstance subite met à nu les sentiments secrets.

« V... n'en impose plus à personne sur son patriotisme :

> *Le masque tombe, l'homme reste*
> *Et le héros s'évanouit.* »
>
> C. DESMOULINS.

« Dans ces jours-là, Voltaire est à l'état de pur génie; cet homme toujours mourant ressuscite : il est léger, brillant, infatigable; toutes les muses qu'il courtise, tous les démons qui le possèdent revivent en lui. Mais tous les jours ne sont pas si riants; la gaieté de Voltaire n'est pas chaque soir si désintéressée et si légère. « Il y a bien des moments » où il est furieusement auteur; » il y a bien des soupers qu'on n'égaye qu'en mettant sur le tapis l'abbé Desfontaines ou J.-B. Rousseau. « Oh, dame! c'est là que *l'homme reste* » *et que le héros s'évanouit.* »

HUTIN.

Masques et bouffons de la comédie italienne, par M. Maurice Sand (1859, 2 vol. gr. in-8°). La vogue que M^me^ Sand, sur son théâtre de Nohant et dans ses livres, avait donnée à un genre presque inconnu en France et à moitié oublié en Italie, la comédie improvisée, *commedia dell' arte*, a inspiré cet ouvrage intéressant qui fait revivre tous les anciens types de la comédie italienne, ressuscite leurs costumes, leurs légendes , et permet d'en suivre toutes les transformations. Les recherches de M. Maurice Sand ont complété en beaucoup d'endroits ce que l'on devait déjà sur ce sujet à MM. Ferrari, Ch. Magnin et Fréd. Mercey; d'excellentes gravures coloriées permettent, en outre, aux amateurs qui en auraient la tentation, de restituer jusque dans les moindres détails les costumes de tous ces types pittoresques. Il a fait revivre, non-seulement les types universels comme Pantalon, Arlequin, Pierrot, Cassandre, Colombine, Polichinelle, Brighella, le Docteur, etc., mais toutes ces figures mondaines dont quelques-unes n'appartiennent en propre qu'à un pays, à une ville, comme le Marco Pepe de Rome, le Stenterello de Florence, le Meneghino de Milan, le Gianduja de Turin, le Tartaglia de Naples, les amoureux et les amoureuses, Léandre, Lélio, Isabelle, Sylvia. Comme le même type se représente souvent sous des noms divers, parce que chaque ville, chaque dialecte a voulu avoir son représentant dans cette galerie comique, M. Sand a eu l'heureuse idée de les classer tous d'une manière presque scientifique, en ramenant les variétés à l'espèce, de manière qu'on puisse s'y reconnaître ; il les a décrits en cherchant les raisons de leurs mille nuances dans les circonstances locales et aussi dans le jeu varié des bouffons célèbres qui ont tour à tour rempli ces rôles. Son ouvrage est en même temps une excellente étude sur la *commedia dell' arte*, ses origines et ses développements.

Masques et visages, de Gavarni (1862, in-16). Ce joli petit livre, orné de gravures microscopiques, a surtout été fait pour ressusciter les spirituelles légendes de Gavarni. Les dessins, qui sont de M. Godefroy Durand, ne donnent qu'une idée imparfaite de l'œuvre artistique, quoiqu'ils soient croqués très-légèrement; mais tout l'esprit du satirique est concentré dans ces pages, résumé de ses séries les plus populaires : les *Partageuses*, les *Fourberies des femmes*, les *Enfants terribles*, les *Invalides du sentiment*, *Histoire de politiquer*, *Thomas Vireloque*, les *Bohêmes*, etc. L'éditeur Dentu l'a fait précéder d'une préface générale et de petites notices qui accompagnent chaque série; ce n'est pas ce qu'il y a de mieux dans le volume. On a trouvé moyen de disserter longuement sur la rénovation historique accomplie par Augustin Thierry et sur la décadence de l'empire romain. Tant d'érudition pour servir d'ouverture à cette gaie parodie de la vie humaine que Gavarni a crayonnée ! On se rattrape heureusement en relisant ces fines légendes qui n'ont pas besoin du dessin qu'elles accompagnaient pour être trouvées toujours aussi justes et aussi spirituelles.

MASQUE DE FER (le). S'il est un problème en possession depuis plus d'un siècle de surexciter la curiosité, c'est bien celui qui se rattache au personnage mystérieux connu sous le nom impropre de l'homme au **Masque de fer.** Il y a longtemps que des solutions assez plausibles ont été proposées, mais le manque d'une certitude absolue a conduit une foule d'érudits et de chercheurs à en proposer de nouvelles; on a fouillé toutes les archives, exhumé tous les vieux papiers. De temps en temps paraît un homme qui crie : *Eurêka;* on s'arrête, on l'écoute, et, tout compte fait, il se trouve qu'on n'est pas beaucoup plus avancé qu'auparavant. Dans ces dernières années surtout, il y a eu recrudescence de publications sur cet intéressant problème. Nous allons successivement exposer les différentes phases de la question, relater les témoignages, et mettre en regard les unes des autres toutes les hypothèses proposées, en nous bornant à peu près au rôle de rapporteur.

La première mention qui ait été faite du prisonnier au masque de fer se trouve dans un petit livre anonyme : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amsterdam, 1745, in-12), qui n'est qu'une satire des intrigues politiques et galantes de la cour de Louis XIV, sous des noms persans. On y raconte une visite du régent à un prisonnier d'État masqué. Ce prisonnier, transféré de la citadelle d'*Ormus* (îles Sainte-Marguerite) dans celle d'*Ispahan* (la Bastille), n'est autre que le comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de M^lle^ de La Vallière, incarcéré pour avoir donné un soufflet au dauphin, et qu'on avait fait passer pour mort de la peste. « Le commandant de la citadelle d'Ormus, disent ces *Mémoires*, traitait son prisonnier avec le plus profond respect; il le servait lui-même et prenait les plats à la porte de l'appartement des mains des cuisiniers, dont aucun n'avait jamais vu le visage de Giafer (le comte de Vermandois). Le prince s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau. Un esclave, entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'en être récompensé; mais ce malheureux fut trompé dans son espérance, et l'on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir avec lui un secret d'une si grande importance. Giafer resta plusieurs années dans la citadelle d'Ormus. On ne la lui fit quitter, pour le transférer dans celle d'Ispahan, que lorsque Cha-Abbas (Louis XIV), en reconnaissance de la fidélité du commandant, lui donna le gouvernement de celle d'Ispahan qui vint à vaquer. On prenait la précaution, autant à Ormus qu'à Ispahan, de faire mettre un masque au prince lorsque, pour cause de maladie ou pour tout autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prisonnier masqué, et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait des respects infinis. »

Ainsi, une légende mystérieuse commençait à cette époque à se former. Voltaire connaissait les *Mémoires de la cour de Perse*, qu'il traite de pamphlet obscur et ridicule ; il jugea bon, toutefois, de parler à son tour d'une question dont on se préoccupait, et il emprunta certainement quelques traits au récit de son devancier. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans les anecdotes de son *Siècle de Louis XIV*, paru en 1751 : « Quelques mois après la mort de Mazarin, il arriva un événement qui n'a point d'exemple, et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île de Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'alla prendre dans l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles; il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, disait qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant pas entrevoir ce qu'il pouvait être. Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut de l'Europe aucun personnage considérable. Voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et » quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? — Je » ne sais pas lire, répondit le pêcheur, je viens » de la trouver et personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur se fût assuré qu'il n'avait jamais su lire et que l'assiette n'avait été vue de personne : « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne pas savoir lire ! »

En suivant l'ordre des publications relatives au Masque de fer, on trouve dans le *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*, par l'abbé Lenglet-Dufresnoy (1754), une des premières traces de l'hypothèse qui fait du prisonnier masqué le duc de Beaufort, disparu d'une façon mystérieuse devant Candie en 1669, et une lettre de Lagrange-Chancel, publiée dans l'*Année littéraire* (1754). Lagrange-Chancel, prisonnier aux îles Sainte-Marguerite en 1718, vingt ans après le Masque de fer, prétend que le gouverneur lui a affirmé que le prisonnier mystérieux était le duc de Beaufort. D'après les récits des détenus, « le commandant Saint-Mars avait de grands égards pour ce prisonnier, le servait lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi riches qu'il le désirait ; mais le prisonnier était obligé, sous peine de la vie, de ne paraître qu'avec son masque en présence du médecin ou du chirurgien dans les maladies où il avait besoin d'eux. Pour toute récréation, lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luisantes et très-polies. » Ce qui porta la conviction dans l'esprit du pamphlétaire, c'est qu'on lui fit voir une de ces pinces. C'est le cas de rappeler la preuve que donnent les moines, à Lorette, de la translation miraculeuse de la *Santa-Casa :* ils montrent le chapeau d'un homme qui a vu le miracle. Lagrange-Chancel ajoute qu'un prisonnier, Dubuisson, caissier de Samuel Bernard, enfermé dans une chambre au-dessus du mystérieux captif, put entrer en communication avec lui par un tuyau de cheminée, et lui demanda son nom. L'homme au masque de fer aurait répondu qu'il y allait de sa vie, s'il parlait, et se serait renfermé dans un profond silence.

Enfin, en 1769, dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, le Père Griffet publia pour la première fois des documents authentiques d'une importance considérable. C'étaient l'acte de décès du prisonnier, extrait des registres de la paroisse de Saint-Paul, et des fragments du journal de Du Junca, lieutenant du roi à la Bastille. Voici l'acte de décès : « L'an 1703, le 19 novembre, Marchialy, âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans la paroisse de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, en présence de M. Rosarges, major de la Bastille, et de M. Reilh, chirurgien de la Bastille. » L'*Estat des prisonniers qui sortent de la Bastille*, journal de Du Junca, dont l'original est à la bibliothèque de l'Arsenal, établit l'identité du prétendu Marchialy avec le prisonnier inconnu. Il renferme cette mention : « Le lundi 19 novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a mené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis longtemps, s'étant trouvé la veille, dimanche, un peu mal en sortant de la messe, est mort sur les dix heures du soir sans avoir eu une grande maladie. M. Giraut, aumônier, le confessa, et, surpris par la mort, il ne reçut point les sacrements; l'aumônier l'exhorta un moment avant de mourir. Ce prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été enterré le mardi à quatre heures de l'après-midi. Sur le registre mortuaire on a donné un nom inconnu. » En marge, Du Junca ajouta plus tard : « J'ai appris depuis qu'on l'a nommé sur le registre M. de Marchiel et que l'on a payé 40 livres pour l'énterrement. » Dans un autre registre qui se trouve également à la bibliothèque de l'Arsenal, Du Junca avait noté l'entrée du prisonnier : « Le jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée des îles Sainte-Marguerite et Honorat, ayant amené avec lui dans sa litière un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué, et qui fut d'abord mis dans la tour de la Bazinière en attendant la nuit, et que je conduisis moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour de la Berthaudière, laquelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars. En le conduisant à ladite chambre, j'étais accompagné du sieur Rosarges, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, lequel était chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui était nourri par le gouvernement. » Ces notes, œuvre d'un homme illettré, sont entièrement dépourvues d'orthographe. Le Père Griffet les tenait du gouverneur de la Bastille, Jourdan-Delaunay, et devait être bien informé. Il ajouta : « Le souvenir du prisonnier masqué s'était conservé parmi les officiers, soldats et domestiques de cette prison, et nombre de témoins oculaires l'avaient vu passer dans la cour pour se rendre à la messe. Dès qu'il fut mort, on avait brûlé généralement tout ce qui était à son usage comme linge, habits, matelas, couvertures; on avait regratté et blanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux et fait disparaître les traces de son séjour, de peur qu'il n'eût caché quelques billets ou quelque marque qui eût fait connaître son nom. » Ces documents donnaient un point d'appui certain à ce qui jusqu'alors n'avait été qu'une légende un peu vague. Voltaire, piqué au jeu, revint sur cette question dans la septième édition de son *Dictionnaire encyclopédique*, article *Ana*, où il inséra l'anecdote tirée du *Siècle de Louis XIV*, en la rectifiant à l'aide du journal de Du Junca. Il la termina par cette phrase : « Celui qui écrit ceci en sait peut-être plus que le Père Griffet et n'en dira pas davantage. » Il laissa néanmoins son éditeur insérer la note suivante, et, pour qui connaît ses façons d'agir, peut-être la note est-elle de lui-même : « Le Masque de fer était sans doute un frère, et un frère aîné, de Louis XIV, dont la mère avait ce goût pour le linge fin, sur lequel M. de Voltaire appuie. Ce fut en lisant les mémoires de ce temps, qui rapportent cette anecdote au sujet de la reine, que, me rappelant ce même goût du Masque de fer, je ne doutai plus qu'il ne fût son fils, ce dont toutes les autres circonstances m'avaient déjà persuadé. On sait que Louis XIII n'habitait plus depuis longtemps avec la reine; que la naissance de Louis XIV ne fut due qu'à un heureux hasard habilement amené, hasard qui obligea absolument le roi à coucher en même lit avec la reine. Voici donc comme je crois que la chose sera arrivée : la reine aura pu s'imaginer que c'était par sa faute qu'il n'arrivait point d'héritier à Louis XIII. La naissance du Masque de fer l'aura détrompée. Le cardinal, à qui elle aura fait la confidence du fait, aura, par plus d'une raison, su tirer parti de ce secret. Il aura imaginé de tourner cet événement à son profit et à celui de l'État; persuadé par cet exemple que la reine pouvait donner des enfants au roi, la circonstance qui amena le roi et la reine à coucher dans le même lit fut arrangée en conséquence. Mais la reine et le cardinal, également pénétrés de la nécessité de cacher à Louis XIII l'existence du Masque de fer, l'auraient fait élever en secret. Ce secret en aurait été un pour Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin. Mais ce monarque apprenant alors qu'il avait un frère, et un frère aîné que sa mère ne pouvait désavouer, qui, d'ailleurs, portait peut-être des traits marqués qui annonçaient son origine, faisant réflexion que cet enfant, né durant le mariage, ne pouvait, sans de grands inconvénients et sans un énorme scandale, être déclaré illégitime après la mort de Louis XIII, Louis XIV aura jugé ne pouvoir user d'un moyen plus sage et plus juste que celui qu'il employa pour assurer sa propre tranquillité et le repos de l'État, moyen qui le dispensait de commettre une cruauté que la politique aurait représentée comme nécessaire à un monarque moins consciencieux et moins magnanime que Louis XIV. »

Quelques années plus tard, l'abbé Papon, dans son *Histoire de Provence*, publia les renseignements suivants. Parlant de l'homme au masque de fer : « J'ai eu la curiosité, dit-il, d'entrer dans sa prison (à l'île Sainte-Marguerite) le 2 février de cette année 1778. Elle n'est éclairée que par une fenêtre du côté du nord, percée dans un mur qui a près de 4 pieds d'épaisseur, et où l'on a mis trois grilles de fer placées à une distance égale. Cette fenêtre donne sur la mer. J'ai trouvé dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il m'a dit que son père, qui servait dans la même compagnie que lui, avait plusieurs fois raconté qu'un *frater* de cette compagnie aperçut un jour sous la fenêtre du prisonnier quelque chose de blanc qui flottait sur l'eau; il l'alla prendre et l'apporta à M. de Saint-Mars. C'était une chemise très-fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avait écrit d'un bout à l'autre. M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée et avoir lu quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avait pas eu la curiosité de lire ce qu'il y avait. Le frater lui protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu; mais, deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit. On cherchait une personne du sexe pour servir le prisonnier. Une femme du village de Mangins vint s'offrir, dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfants; mais quand on lui eut dit qu'il fallait renoncer à les voir, et même ne conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher. Je dois dire encore qu'on avait mis aux deux extrémités du port, du côté de la mer, deux sentinelles qui avaient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approcheraient à une certaine distance. »

Enfin, on lit dans l'*Année littéraire* de 1769 la relation suivante, due à un M. de Palteau, petit-neveu de Saint-Mars : « Le sieur Blainvilliers, officier d'infanterie qui avait accès auprès de M. de Saint-Mars, m'a dit plusieurs fois que, le sort du Masque de fer ayant beaucoup excité sa curiosité, pour la satisfaire il avait pris l'habit et les armes d'un soldat qui devait être en sentinelle dans une galerie sous les fenêtres de la chambre qu'occupait ce prisonnier; que, de là, il l'avait très-bien vu; qu'il n'avait point son masque; qu'il était blanc de visage, grand et bien fait de corps; ayant la jambe un peu trop fournie par le bas et les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avait passé cette nuit-là presque entière à se promener dans sa chambre. Blainvilliers ajoutait qu'il était toujours vêtu de brun, qu'on lui donnait de beau linge et des livres; que le gouverneur et les officiers restaient devant lui debout et découverts jusqu'à ce qu'il les fît couvrir et asseoir, qu'ils allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui. En 1698, M. de Saint Mars passa du gouvernement des îles à celui de la Bastille. En venant prendre possession de ce poste, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'homme au masque arriva dans une litière qui précéda celle de M. de Saint-Mars; ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnaient sur la cour. Les paysans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeait avec son masque. Mais ils observèrent très bien que M. de Saint-Mars, qui était vis-à-vis de lui, avait deux pistolets auprès de son assiette. Ils n'avaient pour être servis qu'un seul valet de chambre, qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son masque noir sur le visage. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé à côté de celui de l'homme au masque. »

Si tous ces détails sont vrais, l'hypothèse de Voltaire et celles qui font du Masque de fer un frère de Louis XIV sont les seules qui soient acceptables; de telles précautions n'ont pu être prises que pour envelopper de mystère le secret d'État le plus dangereux, de tels égards, conciliés avec une captivité si rigoureuse, ne pouvant concerner qu'un prisonnier du plus haut rang. Mais l'histoire du plat d'argent, celle de la serviette trouvée par le barbier ont été contestées; elles se retrouvent dans d'autres légendes, et il est certain que l'imagination des narrateurs a fait les frais de bon nombre d'autres particularités. Ils ne s'ensuit pas cependant que toutes soient fausses, et, parmi les érudits contemporains qui ont étudié la question, ceux qui n'en tiennent nul compte et qui veulent voir dans le Masque de fer, soit un obscur conspirateur traité rigoureusement au pain et à l'eau, ou bien un vulgaire espion emprisonné pour un délit inconnu, s'écartent très-probablement de la voie qu'il faudrait suivre. Pour beaucoup de gens, Voltaire et le Père Griffet ont connu le nom du prisonnier, ont tenu la clef de l'énigme et n'ont pas voulu la donner. Par conséquent, on peut éliminer de leurs récits quelques détails légendaires, mais on ne doit pas en détruire absolument le fond.

Du vivant du prisonnier, le secret d'Etat (car il est fort probable, malgré toutes les hypothèses contraires, que c'en était un) ne fut connu que d'un petit nombre de personnes. Après la mort de Louis XIV, il ne fut plus connu que par le souverain et le premier ministre. Louis XV se tut obstinément toutes les fois qu'une question indiscrète lui fut posée à cet égard. Le duc de Richelieu savait tout, et c'est peut-être par lui que fut informé Voltaire; Louis XVI et Malesherbes connurent également le secret. Le duc de Choiseul l'ignora, si l'on s'en rapporte aux *Mémoires* du baron de Gleichen; il aurait fait tous ses efforts pour le savoir et fouillé vainement les archives du ministère de l'intérieur. « Il en parla, dit le baron suédois, à Louis XV, qui; lui nommant successivement différents personnages auxquels on avait appliqué cet événement, fit connaître par ces défaites qu'il n'en voulait pas parler. Alors on s'adressa à Mme de Pompadour, qui fit réellement l'impossible pour vaincre la résistance du roi; mais, après avoir essuyé plusieurs rebuffades, voici le discours mémorable que ce prince lui tint: « Cessez de m'importuner sur ce sujet, je ne puis pas vous le dire : c'est le secret de l'Etat. Après MM. de Louvois et Chamillard, personne n'en a eu connaissance que M. le régent et le cardinal de Fleury, et ce dernier m'en a instruit; il n'y a au monde que moi qui le sache, et il doit être enterré avec moi. » Si donc le duc de Richelieu le sut, comme nous le disons plus haut, c'est par une autre voie dont il sera question tout à l'heure.

Le baron de Gleichen affirme avoir rapporté les paroles de Louis XV telles que M. de Choiseul les lui avait dites en sortant du conseil. Il en conclut que l'hypothèse de Voltaire ne les justifiait pas complétement; que même, en admettant que le prisonnier mystérieux fût un frère aîné de Louis XIV, cette simple altération dans l'ordre de la succession au trône, ou même le besoin de cacher une faute d'Anne d'Autriche, n'expliquait pas tant de précautions; qu'en tout cas, Louis XIV et son frère inconnu étant morts, il n'y avait plus lieu de si bien cacher un secret inutile; qu'en conséquence, il fallait absolument que ce secret inquiétât à tout jamais la dynastie des Bourbons. Dans sa conviction, le véritable héritier de la couronne, le fils d'Anne d'Autriche et de Louis XIII, aurait été évincé au profit d'un intrus, fils d'Anne d'Autriche et de Mazarin, qui régna sous le nom de Louis XIV. La reine, étant enceinte du cardinal, aurait dissimulé sa grossesse et son accouchement; l'enfant aurait été élevé en secret, et, tout d'abord, sans arrière-pensée, Anne d'Autriche ayant eu peu après un fils du roi. Devenus, par la mort de Louis XIII, maîtres absolus du pouvoir, la reine et le cardinal auraient eu alors la pensée de substituer leur fils au légitime héritier; celui-ci aurait d'abord été relégué dans quelque château de province, puis sa grande ressemblance avec l'autre ayant fait concevoir des craintes, on l'aurait condamné à cette prison perpétuelle et à ce masque qui ne le quittait jamais. Cette hypothèse est séduisante; elle annulerait toute la légitimité des Bourbons dans la descendance de celui qu'on a appelé le grand roi, et l'on s'expliquerait alors la nécessité de garder un secret si dangereux. La difficulté qu'elle rencontre pour être admise en toute confiance, c'est la substitution d'enfants d'âges nécessairement différents, si ressemblants qu'on les suppose.

Dans le même ordre d'idées que Voltaire, on a fait du Masque de fer un frère jumeau de Louis XIV. Soulavie, secrétaire du duc de Richelieu, a donné du poids à cette hypothèse dans les *Mémoires* du duc. Il raconte que Mlle de Valois, fille du régent, et alors maîtresse de Richelieu, cédant aux conseils de son amant, consentit à se prostituer à son père, qui était amoureux d'elle, pour acheter de lui la communication d'un mémoire sur le Masque de fer, rédigé par Saint-Mars, le gouverneur même du prisonnier. D'après cette relation, Louis XIV serait né à midi, et le soir, pendant le souper du roi, la reine serait accouchée d'un second dauphin. Le prince aurait été élevé avec beaucoup de soin, mais en secret et dans l'ignorance de son illustre origine, d'abord par Richelieu, plus tard par Mazarin. Un jour, un portrait du roi étant tombé sous sa main, il fut frappé de la ressemblance qui existait entre lui et Louis XIV; les égards dont il se voyait entouré fortifièrent ces idées dans son esprit; aussitôt, allant trouver son gouverneur, il lui dit : « Je suis frère du roi, et je veux aller à l'instant me faire reconnaître à la cour et jouir de mon état. » Le gouverneur effrayé fit savoir la chose au roi, qui ordonna de renfermer son frère aux îles Sainte-Marguerite, où il devint le Masque de fer. La relation de Saint-Mars, publiée *in extenso* dans les *Mémoires* du duc de Richelieu, eut un grand retentissement lorsqu'elle parut (1790-1793). Mais l'authenticité de ce morceau, qui couperait court à toutes les conjectures, est fort douteuse. On croit reconnaître tout à fait le style de Soulavie. L'authenticité en serait-elle démontrée, qu'il resterait à savoir si Saint-Mars, en livrant cette indiscrétion au public pour le satisfaire, n'a pas voulu cacher un secret plus énorme, par exemple la vérité de la conjecture émise par le baron de Gleichen. L'opinion qui fait du Masque de fer un aîné de Louis XIV a trouvé beaucoup de partisans, Michelet, entre autres, qui dit dans son *Histoire de France :* « Si Louis XVI dit à Marie-Antoinette qu'il n'en savait rien, c'est que, la connaissant bien, il se souciait peu d'envoyer ce secret à Vienne. Très-probablement l'enfant fut un aîné de Louis XIV, et sa naissance obscurcissait la question, capitale pour eux, de savoir si Louis XIV, leur auteur, avait régné légitimement. » A propos de l'hypothèse d'un fils né du commerce de Mazarin et d'Anne d'Autriche, « il est douteux, dit encore Michelet, que si le prisonnier eût été un cadet de Louis XIV, un fils de la reine et de Mazarin, les rois qui succédèrent eussent si bien gardé le secret. » On voit que Michelet n'examine pas l'hypothèse qui fait du fils de Mazarin, non pas le Masque de fer, mais Louis XIV lui-même.

Lorsque la Révolution arriva, la curiosité publique attachait une grande importance à la découverte de ce secret, autour duquel avait si bien veillé la monarchie. A la prise de la Bastille, on porta en trophée le fameux livre d'écrou qui devait enfin éclaircir ces ténèbres : il fut solennellement ouvert par la municipalité parisienne. Mais quelle déception ! le folio 120, qui devait constater l'entrée du prisonnier en 1698, avait été enlevé et remplacé par une page d'une écriture plus récente. Malesherbes s'était fait apporter le folio par un nommé Chevalier, major de la Bastille, qui en déposa en 1775-1776. Des recherches furent faites dans les ministères : on trouva dans les papiers du lieutenant de police Ancelot un folio semblable à celui qui avait été arraché du livre d'écrou et de la même écriture que ce livre; ce qu'il y a de singulier, c'est que ses dimensions sont un peu plus petites, de sorte qu'on ne peut affirmer que ce soit l'original. Il ne contenait pas d'autres renseignements que ceux donnés par le Père Griffet. Chez Malesherbes fut trouvée une copie de ce folio. Ainsi, de tous côtés, on se heurte à quelque mystère.

Nous n'avons encore énuméré qu'une bien faible partie des conjectures auxquelles ce personnage mystérieux a donné lieu. Nous n'avons fait que mentionner celles qui concernent le duc de Vermandois et le duc de Beaufort; voici comment on les appuie. Le duc de Vermandois aurait été enlevé devant Courtrai, où il était à l'armée; on l'aurait fait passer pour mort, et on lui aurait fait des funérailles magnifiques pour tromper l'opinion publique. Ceux qui voient le duc de Beaufort dans le prisonnier des îles Sainte-Marguerite prétendent qu'on l'aurait aussi enlevé à Candie, où il commandait la flotte française, et ramené en France pour le jeter dans un cachot. La disparition du corps du duc de Beaufort au lendemain d'une bataille donna lieu à cette croyance, que rien ne saurait justifier; car le grand agitateur était devenu le courtisan le plus soumis. D'autres veulent que l'homme au masque de fer ne soit autre que Fouquet, que Louis XIV fit enlever de Pignerol en 1680, après avoir fait répandre le bruit de sa mort, pour le transporter aux îles Sainte-Marguerite et le cacher à tous les yeux. Mme de Maintenon, qui, d'après les auteurs de cette conjecture, avait été autrefois maîtresse du surintendant, aurait exigé du roi, au moment de l'épouser, un redoublement de rigueur pour cet ancien témoin de ses faiblesses. On cite ce billet adressé par elle à Fouquet, et qu'on prétend avoir été saisi dans la fameuse cassette où tant de réputations de la cour trouvèrent leur tombeau : « Je ne vous connais point assez pour vous aimer, et quand je vous connaîtrai, peut-être vous aimerai-je moins. J'ai toujours fui le vice, et naturellement je fuis le péché. Mais je vous avoue que je hais encore davantage la pauvreté. J'ai reçu vos 10,000 écus; si vous voulez m'en apporter encore 10,000 dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. » Ce billet, transcrit par Conrart, n'a rien d'authentique, et le système qu'il veut étayer n'a rien de probable. On a aussi prétendu que le mystérieux personnage n'était autre que le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, et qui fut condamné à mort pour fait de révolte contre son oncle naturel Jacques II. L'histoire officielle rapporte que le courage et la dignité l'abandonnèrent en cette triste circonstance; il demanda à voir Jacques II, se traîna à ses pieds, embrassa ses genoux, mais en vain. Le roi se montra aussi froidement cruel que son neveu était lâche et vil. L'exécution eut lieu. Mais une légende, propagée par son parti, prétendit que Jacques II, touché du sort de son neveu, se souvenant des paroles de Charles II qui, à son lit de mort, lui avait recommandé d'être indulgent pour Monmouth, quelle que fût sa conduite, était venu le prendre dans sa prison, la nuit qui devait précéder l'exécution, et l'avait expédié en France, où Louis XIV se chargeait de le cacher à tous les yeux. A sa place, on avait exécuté un officier de son armée, qui lui ressemblait beaucoup et qui était également destiné à périr. Cette histoire avait de quoi séduire l'imagination, mais elle ne peut tenir devant les réfutations qu'en ont faites des historiens sérieux. D'autres hypothèses plus invraisemblables encore se sont successivement fait jour. Ainsi on a avancé que l'homme au masque de fer était un fils adultérin de Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II, roi d'Espagne; un fils naturel et adultérin de Marie de Neubourg, seconde femme de Charles II, roi d'Espagne, la même que Victor Hugo met en scène dans son drame de *Ruy Blas :* ces deux enfants auraient été supprimés par Louis XIV; que c'était un fils naturel de la duchesse Henriette d'Orléans et de Louis XIV; un fils naturel de la même princesse et du comte de Guiche; un fils naturel de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et de ce serviteur nègre qu'elle avait amené d'Espagne avec elle. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, parle d'un autre enfant que Mme de Maintenon allait voir souvent à Moret, dans un couvent où il était renfermé; c'était une Mauresse qu'on traitait avec toutes sortes d'égards, et à laquelle on avait entendu dire un jour que le dauphin chassait dans la forêt : « C'est mon frère qui chasse; » un fils de Christine de Suède et de son grand écuyer Monaldeschi; un fils de Cromwell; un amant de Louise d'Orléans, emprisonné quand elle devint reine d'Espagne; une femme; un élève des jésuites, incarcéré pour un distique injurieux à la gloire de Louis XIV; le chevalier de Rohan, grand veneur de France, condamné à mort en 1674 comme conspirateur, et à qui on aurait fait grâce de la vie.

Depuis la Révolution, il a paru de nombreuses publications relatives au Masque de fer; une grande partie de la correspondance de Louvois avec Saint-Mars, relativement aux prisonniers d'Etat de Pignerol et des îles Sainte-Marguerite, a vu le jour. Delort, dans son *Histoire du Masque de fer* (1825, in-4o), publia les plus intéressantes de ces lettres. Elles remirent à flot une conjecture déjà avancée au xviiie siècle par le baron de Heiss (*Journal encyclopédique*, 1770), et qui a été reprise de nos jours par M. Armand Baschet, le *Masque de fer* (1865, in-16) et par M. Marius Topin (1869). Le Masque de fer serait un intrigant italien, Matthioli, agent du duc de Mantoue. Il fut mêlé à une négociation obscure, qu'il fit échouer, et il est certain que, enlevé par surprise sur le territoire piémontais, il fut longtemps détenu en France; la correspondance de Louvois avec Saint-Mars le prouve suffisamment. Louis XIV, profitant des embarras d'argent du duc de Mantoue, avait projeté de lui acheter Casale, moyennant 100,000 écus. L'abbé d'Estrades, ambassadeur à Venise, s'aboucha avec Matthioli, ministre de Charles IV, et l'affaire fut conclue. Matthioli vint à Paris, où Louis XIV le reçut et le combla de présents et de promesses. De retour en Italie, Matthioli divulgua le secret de cette négociation et la fit connaître à la cour de Turin, à celle de Madrid, au conseil de Venise, tous intéressés à éloigner les armées françaises de l'Italie. Fut-ce par avidité ou par un sentiment de patriotisme? On ne le sut jamais. Louis XIV, furieux d'avoir été joué et de se voir la risée des cabinets de l'Europe pour une négociation si bien conduite jusqu'alors, fit enlever Matthioli, qui fut enfermé d'abord à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille. A ce prisonnier la légende du Masque de fer paraît s'appliquer comme un gant. Le masque en velours noir était d'usage bien plus en Italie qu'en France, et c'était sous son abri protecteur que le ministre du duc de Gonzague avait pu s'aboucher avec l'ambassadeur de France sans exciter les soupçons des nombreux espions vénitiens. On en trouva un dans les effets de Matthioli et on le lui fit porter pour qu'il ne courût pas le risque d'être reconnu par des gens qui avaient pu le voir dans son voyage en France. Le duc de Gonzague ne réclama pas son serviteur; d'abord les princes sont naturellement ingrats envers ceux qui les servent; puis Charles IV n'était pas sans regretter les 100,000 écus que cette affaire devait lui rapporter. Mais, s'il est incontestable que Matthioli fut détenu dans les mêmes forteresses que le Masque de fer, il ne s'ensuit pas du tout qu'il fut le Masque de fer lui-même.

Un moment, on crut avoir découvert le mot de l'énigme. Le chevalier Taulès, ancien consul général en Syrie, publia, en 1825, un mémoire par lequel il prétendait prouver que le Masque de fer n'était autre que le patriarche arménien Avedick, enlevé par les ordres de Louis XIV et par les soins de Ferriol, ambassadeur à Constantinople, contre les principes de tout droit des gens. Cet attentat fut l'œuvre des jésuites. Ces pères étaient allés à Constantinople dans l'intention de réunir l'Eglise arménienne à l'Eglise latine; trouvant une résistance opiniâtre, ils s'en prirent au patriarche Avedick, homme courageux et énergique; par le crédit de l'ambassadeur, tout dévoué à leurs intérêts, ils le firent une première fois exiler de Constantinople, et enfermer dans un cachot à moitié rempli d'eau. Les événements ayant ramené Avedick sur son siége, ils prirent un moyen plus radical. Le patriarche fut vendu et livré par des Grecs dans l'île de Chio, et transporté en France, où on l'enferma, non aux îles Sainte-Marguerite, mais au Mont-Saint-Michel. Il y resta de 1706 jusqu'à 1709, époque à laquelle il fut transporté à la Bastille. Le sultan le réclamait en vain; Louis XIV, joignant l'imposture à la violation de toute justice, protestait qu'il ne détenait pas ce sujet turc; et en même temps le pape lui écrivait lettre sur lettre pour lui recommander de ne pas le lâcher. Le 21 septembre 1710, le patriarche arménien abjura son hérésie, fut ordonné prêtre et attaché à l'église Saint-Sulpice. Il mourut en 1711, dans la rue Férou, où il demeurait. La comparaison de ces dates, devenues irréfutables, met à néant cette supposition, le patriarche arménien ayant été arrêté en 1706 et le Masque de fer étant mort en 1703.

Enfin plus récemment encore, M. Jules Loiseleur, dans son intéressante série des *Problèmes historiques* (1867, in-18) et M. E. Jung, dans la *Vérité sur le Masque de fer* (1873, in-8o), ont de nouveau abordé ce problème et produit de curieux documents. La conclusion du premier est que le Masque de fer n'est ni un fils d'Anne d'Autriche, ni Matthioli, ni aucun de ceux dont les noms ont été mis en avant. Après avoir montré ce qui constitue les impossibilités de ces diverses hypothèses, il arrive à cette conclusion : « L'homme au masque de fer n'était qu'un simple espion dont on cacha le visage sous un masque de velours, fait qui n'était pas rare à la Bastille, et qui était emprunté aux traditions vénitiennes. C'est son obscurité même qui a épaissi les ténèbres qui couvrent son origine, son crime et son nom véritable. Cette supposition, bien que peu de nature à satisfaire la curiosité publique, ne présente rien qui soit inadmissible. Au personnage factice que l'on a baptisé du nom de Masque de fer, ma solution ne substitue point un être réel et dont la vie et les aventures soient nettement déterminées, mais elle a l'avantage d'être la vérité. Qu'y a-t-il, en effet, au fond de cette histoire? Un fait très-simple et très-vulgaire, sur lequel l'imagination populaire s'est plu à broder une légende. »

Et pourquoi Malesherbes se serait-il fait apporter la feuille du registre d'écrou contenant le nom d'un obscur gredin? Et pourquoi le lieutenant Du Junca aurait-il écrit des notes particulières, très-mystérieuses, sur ce prisonnier inconnu, voyageant toujours avec Saint-Mars, et pour lequel on fut un moment sur le point de faire construire une prison tout exprès? On ne pourrait admettre cette solution que si l'on ne possédait sur le Masque de fer que des récits légendaires.

Celle de M. Jung n'est pas plus satisfaisante; toutefois, son travail servira sans doute, lorsqu'il aura été complété, à éclairer un des côtés les plus obscurs du grand règne, toutes les ténèbres qui entourent encore l'affaire des poisons; il met aussi sur la trace de complots inconnus contre la vie de Louis XIV. M. Jung a procédé, comme M. Loiseleur, par élimination. Après avoir écarté définitivement les personnages connus, le duc de Vermandois, le duc de Beaufort, Fouquet, Monmouth, Avedick, il a essayé de refaire l'histoire de tous les prisonniers dont Saint-Mars eut la garde : « De 1665 à 1698, dit-il, Saint-Mars a eu en garde soixante-deux prisonniers. L'un d'eux doit avoir possédé cette fève curieuse qu'on appelle le masque. En faisant donc l'histoire de chacun de ces malheureux, je serai certain de retrouver celle du personnage inconnu. »

M. Jung a donc fouillé toute la correspondance de Louvois avec Saint-Mars, déposée au ministère de l'intérieur, et il est parvenu en effet à circonscrire la question. Il a pu éliminer ceux des prisonniers dont la mort est constatée avant 1703, ou qui recouvrèrent la liberté; après avoir ainsi fait le vide autour de deux ou trois noms qui reviennent sans cesse dans cette correspondance, il a conclu que l'homme au masque était un conspirateur appelé tantôt Louis de Oldendorff, tantôt le sieur Lefroid, tantôt de Kiffenbach, tantôt chevalier des Armoises. Mais il en est de celui-ci comme de Matthioli; ce conspirateur fut peut-être un des prisonniers de Saint-Mars, détenu dans les mêmes forteresses que le Masque de fer; est-ce le Masque de fer lui-même? Il faut savoir que, dans la correspondance de Louvois, jamais les noms des prisonniers ne sont prononcés; il les désigne ainsi : « l'homme que vous savez, celui que vous avez en garde depuis tant d'années, l'homme que vous a remis l'exempt un tel, le prisonnier de la tour d'en bas, etc. » Le fil qui reliait chaque dépêche à la précédente est cassé pour nous et bien difficile à renouer. Pour résoudre le problème, il y a un certain nombre de données inflexibles par lesquelles il faut le faire passer. Il faut d'abord que le prisonnier ait été sous la garde de Saint-Mars pendant plus de trente ans. Dans les derniers jours de l'année 1691, quelques mois après la mort du marquis de Louvois, le fils de ce dernier, Barbezieux, spécifiait à Saint-Mars les soins à donner *à son prisonnier d'il y a vingt ans*, ce qui fait remonter l'incarcération à l'année 1671. Tout le monde est d'accord pour reconnaître dans ce « prisonnier d'il y a vingt ans, » l'homme au masque. M. Jung, recherchant dans les environs de 1671 à 1673, a trouvé, pour cette époque, l'arrestation à Péronne du conspirateur nommé plus haut, et son incarcération à la Bastille, mais il ne peut montrer qu'il en soit sorti, qu'il ait été avec Saint-Mars, soit à Pignerol, soit à Exiles, soit aux îles Sainte-Marguerite, vu que, dans la correspondance, les prisonniers ne sont désignés que par de faux noms ou des formules vagues. En 1674, Louvois fit conduire à Pignerol un prisonnier désigné par ces mots : « lequel, quoique obscur, ne laisse pas d'être homme de conséquence. » On ne peut prouver qu'il désignait ainsi, soit l'homme au masque de fer, soit même le conspirateur arrêté à Péronne. Si, de plus, on veut tenir compte de certaines particularités, comme ces égards dont le prisonnier mystérieux était l'objet, égards qui sont mentionnés même dans la note du registre de la Bastille, il est difficile de confondre ce prisonnier avec celui dont parle Louvois et qu'il recommande de traiter au pain et à l'eau, voulant qu'on ne lui donne des effets et du linge que tous les quatre ans, et qu'il soit logé dans le cachot le plus misérable; « ce qui est assez bon pour un gredin, » ajoute-t-il philosophiquement. C'est cependant avec ce gredin que M. Jung veut à toute force identifier le Masque de fer. C'est absolument inadmissible.

La lumière n'est donc pas encore faite sur ce problème intéressant. Peut-être ne se fera-t-elle jamais. Si le masque du prisonnier de Pignerol et de la Bastille recouvrait un personnage dont la naissance était de nature à infirmer la légitimité des Bourbons, on peut être sûr que les précautions ont été bien prises pour que le secret reste impénétrable. Dans le cas contraire, celui où il aurait simplement caché un criminel d'Etat plus ou moins dangereux, outre qu'il y a des particularités qu'on ne s'explique pas, il faudrait croire que, parmi tant de hauts personnages qui passent pour avoir possédé le secret, les uns se seraient prêtés à la plus bizarre mystification, les autres en auraient été naïvement les victimes.

Masque de fleurs (LE) [*Masque of flowers* (*the*)], intermède anglais, musique de Terrabosco, paroles de Ben Johnson, représenté à la cour de Whitehall en 1813.

Masques (LES), opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Nuitter et Beaumont, d'après le livret italien, musique de Carlo Pedrotti; représenté au théâtre de l'Athénée le 23 septembre 1869. Cette pièce a été donnée à Vérone en 1856, et a obtenu un assez grand succès en Italie. Il s'agit d'une prima donna dont un jeune officier est amoureux; une brouille survient entre eux. Un rival organise une troupe d'opéra, sous le prétexte d'aller donner des représentations à Bagdad; mais sa véritable idée est d'emmener la cantatrice; avant de partir, il donne un bal, dans lequel l'officier Emilio se réconcilie avec Vittoria, et l'amphitryon en est pour ses frais. Le compositeur a écrit sur ce léger canevas une partition considérable. Toute cette musique est mélodique, scénique, bien orchestrée. Mais aucun morceau ne s'élève au-dessus d'une moyenne estimable. On a applaudi un quatuor, imité de celui de *Rigoletto*, et le trio des Turcs.

MASQUÉ, ÉE (ma-ské) part. passé du v. Masquer. Affublé d'un masque : *Sous le règne de François Ier, les dames n'allaient plus que* MASQUÉES *dans les rues, aux promenades, en visite, et même à l'église.* (Ste-Foix.) *On sortait* MASQUÉ *autrefois à Venise tant que durait le carnaval.* (A. de Musset.) ‖ Où l'on assiste en masque : *Bal* MASQUÉ.

— Par ext. Caché à la vue : *La porte était* MASQUÉE. *Se tenir* MASQUÉ *derrière un arbre. Notre batterie était* MASQUÉE *par un pli du terrain.*

— Fig. Déguisé, caché : *Son dépit était habilement* MASQUÉ *L'antiquité jusqu'ici nous a toujours été présentée plus ou moins* MASQUÉE. (Ste-Beuve.) ‖ Dissimulé, qui cherche à tromper : *On est toujours* MASQUÉ *auprès d'un roi; on épuise toutes sortes d'artifices pour le tromper.* (Fén.)

— Mar. Se dit des voiles tellement disposées qu'elles ne peuvent prendre le vent, parce qu'il est intercepté par d'autres voiles. ‖ *Bâtiment masqué*, Celui qui déguise sa nationalité au moyen de faux papiers : *Un Hollandais obtient des lettres de mer du Danemark, puis il fait ses connaissements au nom d'un Danois et non du Hollandais qui a chargé la marchandise, et cela s'appelle un vaisseau* MASQUÉ. (De Valincourt.) ‖ *Brûlot masqué*, Brûlot qui a la même apparence qu'un autre bâtiment de guerre.

— Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux dont la face est d'une autre couleur que le reste du corps.

— s. m. Anc. log. Espèce de sophisme.

MASQUELEZ (Alfred-Emile-Alexis-Eugène), écrivain militaire français, né à Lille en 1822. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il entra comme sous-lieutenant dans l'infanterie, devint capitaine, prit part à la guerre d'Orient, puis fut nommé bibliothécaire de l'Ecole militaire de Saint-Cyr. On lui doit quelques ouvrages, notamment : *Notions élémentaires sur la fabrication et l'emploi des armes et des munitions de l'infanterie* (1857, in-12, avec 6 pl.); *Journal d'un officier de zouaves; suivi de considérations sur l'organisation des armées anglaise et russe et accompagné de l'Itinéraire de Gallipoli à Andrinople* (1858, in-8°, avec 5 pl. et *Itinéraire* in-4°, avec 9 pl.); *Etude sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires* (1864, in-8°).

MASQUELIER (Louis-Joseph), graveur français, né à Cisoing (Nord) en 1741, mort en 1811. Elève de Lebas, il exerça son burin, à la fois ferme, léger et brillant, sur les sujets les plus variés : histoire, batailles, marines, etc.; il obtint un succès complet dans l'imitation du lavis. Son meilleur ouvrage est la *Galerie de Florence*, pour lequel le gouvernement lui donna, en 1802, une médaille d'or, mais que la mort l'empêcha d'achever. Nous citerons parmi les gravures de cet habile artiste : le *Vieillard à genoux*, de Gérard Dov; l'*Amant de la belle Europe* et la *Mort de la belle Europe*, de Potter; la *Bataille de Mondovi* et l'*Entrée des Français à Milan*, par Carle Vernet; *Marine*, de Joseph Vernet; *Vues d'Ostende*, de Lemet; *Arrivée de Voltaire aux champs Elysées*, de Moreau, etc. — MASQUELIER (Charles-Louis), graveur, fils du précédent, prit des leçons de son père et du peintre Langlois, remporta le grand prix de gravure en 1805 et, de retour en France, donna des leçons de dessin. On cite parmi ses estampes : l'*Elévation de la croix*, d'après Rubens; la *Vierge du palais Colonna*, d'après Raphaël.

MASQUELIER (Nicolas-François-Joseph), dit **le Jeune**, graveur français, élève de Guéret et de Watteau, parent du précédent, né au Sars (Nord) en 1760, mort en 1809. Il a laissé, entre autres estampes, quatre bonnes planches, insérées dans le *Musée français* de Robillard.

MASQUER v. a. ou tr. (ma-ské — rad. *masque*). Déguiser à l'aide d'un masque mis sur la figure : MASQUER *des enfants.*

— Par ext. Couvrir, cacher à la vue, empêcher de voir : *Un bouquet d'arbres nous* MASQUAIT *la maisonnette.*

— Fig. Empêcher de remarquer, de connaître : *La politesse* MASQUE *les vices. Le grand art, pour un orateur parlementaire, est de savoir* MASQUER *l'art.* (Cormen.) *Asservir son âme et sa parole, être obligé du matin au soir de* MASQUER *sa pensée, c'est le dernier servage.* (Michelet.)

La dignité souvent *masque* l'insuffisance;
On s'enferme avec art dans un noble silence.
VOLTAIRE.

— Art mil. *Masquer une batterie*, Placer des troupes, élever un ouvrage devant une batterie, pour en dérober la vue à l'ennemi.

— Mar. *Masquer un mât*, Disposer les voiles de façon que l'impulsion du vent les applique contre le mât. ‖ *Masquer une voile*, La disposer de façon que l'impulsion du vent l'applique contre le mât.

— Typogr. *Masquer des pages*, Coller du papier sur une partie de la frisquette, afin que les pages correspondantes de la forme ne s'impriment pas sur la feuille.

— Art culin. Couvrir avec une sauce consistante : MASQUER *un poulet froid avec une mayonnaise.* ‖ Couvrir de sucre.

Se masquer v. pr. Se mettre un masque sur le visage : *Aux masques que portaient les dames sous François Ier succédèrent les mouches, dont elles mirent une si grande quantité qu'elles parurent n'avoir fait que changer de manière de* SE MASQUER. (Ste-Foix.)

Allons donc *nous masquer* avec quelques bons frères.
MOLIÈRE.

— Fig. Etre caché, déguisé :

Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre
Le fond de notre cœur dans nos discours se montre,
Que ce soit lui qui parle, et que nos sentiments
Ne *se masquent* jamais sous de vains compliments.
MOLIÈRE.

‖ Dissimuler, se montrer autre qu'on est en réalité : *Il y a longtemps que je possède le grand art de* ME MASQUER. (Le Sage.)

MASQUIÈRES (Françoise), femme poëte française, née à Paris vers la fin du XVIIe siècle, morte à Paris en 1728. Elle était fille d'un maître d'hôtel du roi. Toute jeune encore, elle se fit remarquer par un goût très-vif pour les lettres, particulièrement pour l'étude des poëtes français, et bientôt elle composa des pièces de vers qui la firent connaître des beaux esprits de son temps. Ses vers n'ont pas un vol puissant et hardi, mais ils dénotent de l'imagination, et on y trouve de la délicatesse et de la grâce. Pour en donner une idée, nous citerons la fin d'une des élégies de Mlle Masquières :

. . . . Va, cruel, va, barbare,
Cours chercher ma rivale, apprends-lui mes douleurs;
Donne à tes trahisons les plus vives couleurs.
Son cœur est à ce prix. Plus tu seras coupable,
Plus à ses yeux charmés tu paraîtras aimable.
Mais ne te flatte pas d'être longtemps heureux :
D'une infidélité l'exemple est dangereux.
Tu vas au changement lui servir de modèle;
Pour punir un perfide, il faut une infidèle.
Sur ma sincère ardeur alors ouvrant les yeux,
Peut-être, mais trop tard, tu me connaîtras mieux;
Et peut-être honteux de ta lâche inconstance,
Tu viendras à mes pieds expier ton offense!...
O ciel! s'il revenait encore à mes genoux!...
Mais que fais-je? je sens affaiblir mon courroux.
Tu soupires, mon cœur! n'en dis pas davantage;
Je ne t'entends que trop, sous ce honteux langage.
Hélas! à me trahir tout conspire en ce jour,
Et ma haine est plus tendre encor que mon amour.

Ces vers, à la fois si vrais et si émus, sont extraits d'un recueil intitulé : *Nouveau choix de pièces de poésie* (La Haye et Paris, 1715, 2 vol. in-12). Dans ce recueil, on trouve une autre pièce de Mlle Masquières, une ode qui a pour titre : le *Martyre*. Enfin nous citerons d'elle : la *Description de la galerie de Saint-Cloud* et l'*Origine du luth.*

MASQUINONGE, lac du bas Canada, sur la limite des districts de Montréal et des Trois-Rivières, à 140 kilom. N.-O. de Montréal. Il a environ 20 kilom. de l'E. à l'O., sur 8 kilom. de largeur. ‖ Rivière du bas Canada, entre les districts des Trois-Rivières et de Montréal. Elle sort du lac de son nom, coule au S.-E., et se jette dans le lac Saint-Pierre, formé par le Saint-Laurent, après un cours d'environ 100 kilom.

MASS s. m. (mass). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de la Suisse, et valant : à Appenzell, 1$^{\text{lit}}$,309; à Arau, 1$^{\text{lit}}$,44; à Berne, 1$^{\text{lit}}$,671; à Fribourg, 1$^{\text{lit}}$,562; à Glaris, 1$^{\text{lit}}$,779; à Saint-Gall, 1$^{\text{lit}}$,356; à Schaffhouse, 1$^{\text{lit}}$,314; à Soleure, 1$^{\text{lit}}$,594; à Zurich, 1$^{\text{lit}}$,642 pour le mass de ville, et 1$^{\text{lit}}$,825 pour le mass de campagne. ‖ Mesure de capacité allemande, valant : à Augsbourg, 1$^{\text{lit}}$,177; à Vienne, 1$^{\text{lit}}$,41501; à Brunswick, 1$^{\text{lit}}$,86996; dans la Hesse, 2 litres; à Gotha, 0$^{\text{lit}}$,90962; à Manheim, 1$^{\text{lit}}$,994; à Meiningen, 20$^{\text{lit}}$,888; à Wurtemberg, 1$^{\text{lit}}$,91742, 1$^{\text{lit}}$,83705 et 1$^{\text{lit}}$,67005; à Aix-la-Chapelle, 39$^{\text{lit}}$,1577.

MASSA, en italien *Massa Superiore*, ville du royaume d'Italie, province et à 35 kilom. O. de Rovigo, chef-lieu de district et de mandement, sur la rive gauche du Pô; 3,322 hab.

MASSA (DUCHÉ DE), pays qui entra dans la famille Malaspina au commencement du XIIIe siècle, et qui fut réuni plus tard à la principauté de Carrare. V. plus bas MASSA-CARRARA (duché de).

MASSA D'ALBE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district et mandement d'Avezzano; 3,367 hab.

MASSA-CARRARA, ville du royaume d'Italie, chef-lieu de la province et du district de son nom, sur le Frigido, à 5 kilom. de la Méditerranée, à 92 kilom. S.-O. de Modène, à 95 kilom. N.-O. de Florence, par 44° 2′ de latitude N. et 7° 51′ de longitude E.; 15,017 hab. Evêché suffragant de Lucques; cour d'appel, tribunal civil; collége de barnabites. Aux environs, exploitation de carrières de marbre dit de *Carrare.* Commerce d'huile, vins, fruits, soie. Massa-Carrara est une jolie ville bâtie en partie sur une côte et en partie dans la plaine; ses rues sont larges et propres. On y voit aussi deux places spacieuses, appelées l'une : *place Saint-Pierre*, à cause de l'église qui y est élevée, et l'autre *place de Mercure*, parce qu'il y existe une haute colonne surmontée de la statue de ce dieu. Massa possède en outre un magnifique palais, ancienne résidence ducale, dans lequel on admire de fort belles peintures, un château bien fortifié, une Académie de sculpture et de peinture et une bibliothèque publique. ‖ La province de Massa-Carrara, formée en grande partie de l'ancien duché de ce nom, est une division administrative du royaume d'Italie, située sur le versant occidental de l'Apennin, entre la province de Lucques au S., la Méditerranée et la province de Gênes à l'O., la province de Parme au N. et celle de Modène à l'E. Superficie, 1,760 kilom. carrés; 140,733 hab. Ch.-l., Massa-Carrara. Elle comprend 4 districts, 14 prétures et 37 communes.

MASSA-CARRARA (DUCHÉ DE), ancien petit Etat souverain de l'Italie, sur le versant occidental de l'Apennin, entre le ci-devant duché de Toscane au N. et à l'E., la principauté de Lucques au S., la Méditerranée et l'ancien royaume de Sardaigne à l'O. Il mesurait 44 kilom. de longueur sur 17 de largeur et renfermait 32,000 hab., avec la ville de Massa-Carrara pour capitale. Le duché de Massa-Carrara faisait autrefois partie de la province de Luni, située entre la Toscane et la Ligurie. Dans la division du territoire qui eut lieu, à une époque très-reculée, entre la maison d'Este et les Malaspina qui en descendaient, la province de Luni et, par conséquent, Massa échurent en partage à un Malaspina. La ville de Massa et son territoire furent ensuite possédés par un Fieschi de Gênes, par Castruccio Antelminelli de Lucques, par les Pisans et par les Visconti, qui, en 1402, la rendirent à la famille Malaspina. Riciarda, fille unique d'Albéric Malaspina, s'étant mariée en 1520 au comte Scipion Fieschi et, après la mort de ce dernier, ayant épousé en secondes noces le comte Laurent Cibo de Ferentillo, elle transporta dans la famille Cibo la seigneurie de Massa-Carrara. Cette famille était déjà fort remarquable à cette époque; elle était alliée aux Médicis et aux ducs de la Rovère. Alderano Cibo étant mort en 1731 sans enfant mâle, sa fille et son héritière, Marie-Thérèse-Françoise, épousa en 1741 le prince héréditaire de Modène, qui fut ensuite Hercule III. A la mort de ce prince, arrivée en 1790, sa fille Marie-Béatrice lui succéda et épousa l'archiduc Ferdinand d'Autriche. En 1796, les Français s'emparèrent de Massa-Carrara comme de Modène, et ce ne fut qu'en 1814 que la duchesse fut remise en possession du duché de Massa-Carrara. A sa mort (1829), ses Etats passèrent à son fils François IV, duc de Modène. Ce dernier était donc duc de Massa-Carrara lorsque la guerre de 1859 fit éclater la révolution qui expulsa tous les petits souverains de la Péninsule et amena l'unité italienne.

MASSA E COZZILE, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Lucques, mandement de Buggiano; 2,663 hab.

MASSA-LOMBARDA, ville du royaume d'Italie, province et à 28 kilom. S.-O. de Ravenne, district de Lugo, chef-lieu de mandement; 4,967 hab.

MASSA-LUBRENSE ou **MASSA-DI-SORRENTO**, ville du royaume d'Italie, province de Naples, district de Castellamare, à 4 kilom. S.-O. de Sorrente, sur le golfe de Naples, chef-lieu de mandement; 8,701 hab.

MASSA-MARITIMA, ville du royaume d'Italie, province et district de Grossetto, à 40 kilom. S.-O. de Sienne, près de la Maremme, chef-lieu de mandement; 12,087 hab. Siége d'un évêché. Belle cathédrale du XIIIe siècle. Il existe tout autour de la ville de Massa-Maritima, au centre de la Maremme toscane, un groupe de mines qui, au moyen âge, valurent à cette ville le nom de *Metallifera.* Plusieurs de ces mines mériteraient, par leurs richesses, d'être mises en exploitation, et pourraient faire l'objet d'importantes affaires industrielles. Un peu plus haut dans la montagne se trouve la mine de Montieri, qui, au moyen âge, fournissait la monnaie d'argent aux républiques de Sienne et de Massa. La profondeur du puits est telle que, tout récemment, une société livournaise, devenue propriétaire de la mine, rencontra des travaux anciens à plus de 200 mètres au-dessous du sol, et renonça à de nouvelles recherches qui eussent entraîné des frais considérables.

MASSA-MARTANA, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Pérouse, mandement de Todi; 3,830 hab.

MASSA (Nicolas), anatomiste italien, né à Venise, mort dans cette ville en 1569. On ne sait rien de la vie de ce savant, qui refusa de se plier sous l'autorité des anciens et s'attacha à faire progresser la science. Parmi les ouvrages de Massa qui traitent de l'anatomie, le principal porte le titre d'*Introduction* et devait être suivi d'un autre traité plus étendu sur cette science. Il se proposait d'écrire une anatomie des muscles, pour faire connaître des découvertes inconnues à ses prédécesseurs; il voulait en faire autant du système veineux; mais il n'eut pas le temps de publier ces ouvrages. On lui doit un des premiers et un des meilleurs traités qu'on ait faits sur les maladies vénériennes; il a pour titre : *Liber de morbo gallico* (Venise, 1563, in-4°). Les autres écrits de Massa sont : *Anatomiæ liber introductorius* (Venise, 1536, in-4°); *De febre pestilentiali, petechiis, morbillis, variolis et apostematibus pestilentialibus, ac eorumdem omnium curatione, necnon de modo, quo corpora a peste præservari debeant* (Venise, 1536, in-4°); *Epistolarum medicinalium tomus primus* (Venise, 1542, in-4°); *Epistolarum medicinalium tomus alter* (Venise, 1558, in-4°); *De balneis calderianis epistola extracta* (1558); *Examen de venæ sectione et sanguinis missione in febribus ex humorum putredine ortis, ac in aliis præter naturam affectibus* (Venise, 1568, in-4°); *Vita Avicennæ, latine* (Venise, 1595, in-fol.).

MASSA (duc DE), homme d'Etat français. V. RÉGNIER (Cl.-Ambr.).

MASSABIAU (Jean-Antoine-François), publiciste et bibliothécaire français, né à Figeac en 1765, mort à Paris en 1837. Pendant la Révolution, qui trouva en lui un chaud partisan, il fut chargé de plusieurs missions délicates, puis rentra dans la vie privée, se lia avec Laromiguière, Burnouf, Daunou, Lechevalier, Dussault, s'occupa successivement de littérature, de morale, de politique, de mathématiques, et devint, vers la fin de sa vie, un des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ecrivain correct, joignant l'érudition au bon goût, Massabiau a laissé, outre des articles de polémique et de critique dans le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, etc., les ouvrages suivants : *Essai sur les nombres approximatifs* (Paris, an VII, in-8°), anonyme; *Du rapport des diverses formes du gouvernement avec les progrès de la civilisation, discours politique et moral* (Paris, an XIII [1805], in-8°); *Ode à Napoléon Bonaparte* (Paris, 1805, in-4°); la *Sainte-Alliance*, ode (Paris, 1817, in-4°); *De la division des pouvoirs exécutif et législatif dans la monarchie* (Paris, 1817, in-8°); la *Liberté des journaux impossible avec le système représentatif* (Paris, 1818, in-8°); *De l'esprit des institutions politiques* (Paris, 1821, 2 vol. in-8°); *Quelques observations sur le projet de loi relatif aux successions, présenté à la Chambre des pairs, etc.* (Paris, 1826, in-8°), anonyme; la *République sous les formes de la monarchie* ou *Nouveaux éléments de la liberté politique sommairement exposés suivant la méthode des géomètres* (Paris, 1832, in-8°), anonyme; *Mémoire sur l'art d'organiser l'opinion* (Paris, 1838, in-8°); le *Médiateur* ou *Nouveau projet d'un système constitutionnel* (Paris, 1836, in-8°).

MASSAC (Raymond DE), poëte latin moderne, né à Clairac, près d'Agen, mort à Orléans au commencement du XVIIe siècle. Il devint doyen de la Faculté de médecine à Orléans en 1586. On lui doit, outre divers ouvrages manuscrits, *Pæan aurelianus*, poëme sur la température et sur les principaux médecins d'Orléans, inséré dans les *Poëmes et panégyriques de la ville d'Orléans* (1646, in-4°), et *Pugeæ, sive de lymphis pugeacis* (Paris, 1600, in-8°), poëme traduit en français par son fils sous le titre de : les *Fontaines de Pougues* (1605).

MASSAC (Pierre-Louis DE), agronome et écrivain français, né à Hunet, près de Tonneins (Agénois), en 1728, mort vers 1779. Après avoir été pendant quelque temps avocat au parlement de Paris, il se consacra entièrement à l'agronomie et à la culture des lettres. Nous citerons de lui : *Discours relatif à l'agriculture* (Paris, 1753); *Recueil d'instructions et d'amusements littéraires* (Amsterdam, 1765); *Mémoire sur la manière de gouverner les abeilles dans les nouvelles ruches de bois* (Amsterdam, 1766). — Son frère, Raymond DE MASSAC, receveur des rentes à Paris, mort en 1789, est l'auteur d'un *Manuel des rentes* (Paris, 1777), d'un *Traité des immatricules* (1779), d'un *Recueil d'instructions économiques* (1779, in-8°), etc.

MASSACHUSETTS s. m. (ma-sa-ku-zètt). Linguist. Langue parlée dans le Massachusetts, et nommée aussi NATICK.

— Adjectiv. : *L'idiome* MASSACHUSETTS *est très-riche en formes grammaticales; il place les prépositions après leurs régimes.* (Balbi.)

— **Encycl. V.** LENNAPE.

MASSACHUSETTS, un des Etats unis de l'Amérique septentrionale, faisant partie du groupe des Etats de l'Est, sur les côtes de l'océan Atlantique, qui le baigne à l'E., tandis qu'il est borné au N. par l'Etat de Vermont et par le New-Hampshire, à l'O. par l'Etat de New-York, et au S. par les Etats de Connecticut et Rhode-Island; compris entre 41° 10′ et 42° 52′ de latit. boréale, et 72° 30′-75° 55′ de longit. occidentale. Il mesure 220 kilom. de l'E. à l'O. et 100 kilom. du N. au S. Superficie, 19,500 kilom. carrés; 1,281,066 hab. Capitale, Boston.

Les côtes dessinent de nombreuses baies. Les îles les plus importantes sont celles de Nantucket, de Martha's-Vineyard et d'Elisabeth. Parmi les caps, nous citerons ceux d'Ann, de Cod et de Malabar. Les montagnes les plus hautes sont les ramifications des monts Alleghanys, Taghkanie, Green-Mountains, Tom et Lyme. Toutes les eaux de cette contrée ont leur écoulement dans l'Atlantique. Les rivières les plus considérables sont : à l'O., l'Housatonick et le Connecticut; à l'E., le Taunton, le Charles-River et le Merrimac, qui communique avec le port de Boston par le canal de Middlesex. L'Etat ne renferme aucun lac important. Le climat est très-chaud en été; mais, en revanche, l'hiver est très-rigoureux, et les rivières se couvrent d'une glace des plus épaisses. La mer même est parfois gelée à une distance considérable de la côte. Au printemps succèdent rapidement des chaleurs excessives. En somme, la température est assez favorable à la santé. Le sol, sablonneux et pauvre le long des côtes, est généralement inculte dans les contrées du S.-E.; mais les vallées sont très-fertiles et riches en dépôts d'alluvion. Les productions principales consistent surtout ne seigle, avoine, pois, fèves, orge, pommes de terre, houblon, lin, chanvre, trèfle, etc. Les jardins, très-bien cultivés, produisent la plupart des fruits d'Europe. L'éducation des bœufs, des moutons et des cochons est l'objet d'une importante industrie agricole. Les mines de fer, de cuivre, d'étain et les carrières de granit constituent les principales richesses minéralogiques de l'Etat de Massachusetts.

Le Massachusetts occupe, pour le commerce, le second rang parmi les Etats de l'Union américaine. La plus grande partie du commerce des Indes orientales est faite par les villes de Boston et de Salem. Un quart des navires de commerce des Etats-Unis appartient à cet Etat. Son commerce s'étend à peu près sur toutes les mers du monde. Les manufactures de coton, de laine, de cuir et de papier sont une source de richesse pour l'Etat de Massachusetts et en font une des contrées les plus industrielles de l'Union. Plus de 40,000 ouvriers sont employés à la fabrication des chaussures. Les colléges et les écoles de toute sorte abondent dans l'Etat, où tous les enfants peuvent recevoir gratuitement une bonne éducation anglaise. Les villes les plus populeuses et les plus industrielles sont : Boston, Lowel, Lawrence, Salem et Newburg-Port. Le Massachusetts est représenté au congrès américain par 2 sénateurs et 10 députés. Le pouvoir exécutif est dévolu à un gouverneur élu par le peuple pour un an, assisté d'un lieutenant gouverneur et d'un conseil de 9 membres nommés par l'assemblée générale. Celle-ci, exerçant la puissance législative, se compose d'un sénat de 40 membres et d'une chambre de représentants de 240 députés. Sénateurs et représentants sont nommés annuellement par le peuple. Tout citoyen âgé de vingt et un ans, résidant depuis six mois dans la localité où il veut voter, et payant impôt, est électeur. L'Etat a une cour suprême et chaque comté un tribunal. Tous les juges sont nommés par le gouverneur et révocables. Le Massachusetts forme aussi le ressort d'une circuit-court de la cour suprême des Etats-Unis.

La seconde colonie puritaine qui vint peupler la Nouvelle-Angleterre fut celle qui s'établit autour de la baie de Massachusetts. C'est de toutes la plus importante, celle qui, dès l'origine, a pris la direction du mouvement politique et religieux aux Etats-Unis, et qui encore aujourd'hui y tient le premier rang. « Les progrès des colonies formées au Massachusetts ont été très-lents : le premier établissement y fut fondé par Bartholomew Gosnald, qui, parti d'Angleterre en 1602, aborda à la presqu'île du cap Cod et visita l'intérieur du pays; plusieurs compagnies échouèrent successivement dans les essais qu'elles firent pour s'y maintenir. En 1620, une congrégation de puritains, ayant obtenu une concession de terres et une charte, vint s'établir sur le territoire de Plymouth; elle se constitua civilement en se donnant un gouverneur; l'autorité résida dans toute la masse des habitants; plus tard, ils eurent une chambre de représentants. Lors des troubles qui agitèrent l'Angleterre au milieu du XVIIe siècle, elle s'accrut des nombreuses émigrations qu'attiraient la sécurité et la protection offertes aux puritains, les avantages attachés au titre de citoyen et les franchises dont jouissait son commerce. Dès 1643, le Massachusetts avait formé avec le Connecticut une alliance offensive et défensive contre les Indiens; depuis cette époque, sa prospérité fut rapide et constante. Il fournit plusieurs fois de grands subsides à l'Angleterre pour ses guerres sur le continent, mais il en fut toujours mal récompensé; aussi sa coopération à l'indépendance fut-elle très-énergique. Au commencement de la lutte, son territoire fut le théâtre de la guerre, et Boston avait la première donné le signal de la révolte. En 1780, la constitution actuelle de l'Etat, qui a été révisée en 1821, était adoptée. L'esclavage fut aboli en 1783, et en février 1788 l'Etat vota l'adoption de la constitution des Etats-Unis à une majorité de 19 voix. Après la paix de 1783, les impôts très-forts dont les habitants avaient été chargés excitèrent un grand mécontentement. En 1786, une violente insurrection éclata dans les comtés de l'Ouest; les séditieux furent battus par le général Sheppard et chassés de l'Etat. Depuis, le Massachusetts a généralement joui de la plus heureuse tranquillité. En 1819, le Maine, jusque-là district annexé au Massachusetts, en fut séparé pour former un Etat particulier. » (*Dictionnaire de géographie universelle.*)

MASSACHUSETTS, baie de l'Atlantique, sur la côte des Etats-Unis (Massachusetts), entre 42° 15′ et 42° 45′ de latit. N., et entre 72° 37′ et 70° 20′ de longit. O.; 45 kilom. de largeur entre le cap Ann au N. et les rochers de Cohassett au S., et autant de profondeur. Au fond se trouve Boston, à l'embouchure du Charles-River.

MASSACRANT, ANTE adj. (ma-sa-kran, an-te — rad. *massacrer*). Pop. Maussade, bourru, insupportable : *Humeur* MASSACRANTE. *Est-ce qu'il n'est pas reconnu, avéré, que l'ennui est de son côté* MASSACRANT? (E. Sue.)

MASSACRE s. m. (ma-sa-kre — rad. *massacrer*). Carnage, tuerie de gens qui ne peuvent se défendre : *Ordonner un* MASSACRE. *Toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées, ou par des* MASSACRES *religieux, ou par des assassinats judiciaires.* (Mme de Staël.) *La cour papale jugea à propos d'instituer une fête pour conserver à la postérité le souvenir du* MASSACRE *de la Saint-Barthélemy.* (Toussenel.) *Au total, il y eut à Waterloo plus de* MASSACRE *que de bataille.* (V. Hugo.)

L'Europe fut un champ de *massacre* et d'horreur.
BOILEAU.

— Par anal. Grande tuerie de bêtes : *Il se fit un* MASSACRE *de lapins.*

— Fam. Destruction d'objets nombreux : *Toute la vaisselle y passa; ce fut un véritable* MASSACRE.

— Pop. Homme qui travaille mal, qui ne sait point exécuter convenablement ce qu'on lui a donné à faire : *On a donné cet ouvrage à un* MASSACRE.

— Hist. relig. *Massacre des Innocents*, Tuerie d'enfants que le roi Hérode, d'après l'Evangile, ordonna pour faire périr Jésus.

— Véner. Bois de cerf ou de daim dressé à l'endroit où l'on va donner la curée. ‖ *Sonner le massacre*, Sonner la curée.

— Blas. Ramure d'un cerf avec une partie du crâne : *Meschatain de La Faye, en Bourbonnais : D'azur, au* MASSACRE *d'or, au chef d'argent.* — *Villemor de Crané, en Champagne : D'azur, au* MASSACRE *d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon du même.*

— **Syn. Massacre, boucherie, carnage,** etc. V. CARNAGE.

Massacre du Champ-de-Mars, 17 juillet 1791. Ce fut une des journées les plus néfastes de la Révolution.

Après la fuite du roi et son arrestation à Varennes, non-seulement les révolutionnaires ardents, mais les hommes les plus modérés, comme Condorcet, les Roland et d'autres girondins, songèrent à l'établissement de la république en France; idée hardie dont s'épouvantèrent les constitutionnels et surtout ceux d'entre eux qu'on désignait sous le nom de *feuillants*, et qui formaient une des fractions les plus importantes de l'Assemblée nationale. Outre qu'un certain nombre d'entre eux, notamment Barnave, étaient gagnés au parti de la cour, malgré l'évidence des trahisons royales, beaucoup étaient attachés de bonne foi à la royauté telle qu'ils l'avaient faite, bien que les impossibilités d'existence en apparussent à tous les yeux.

Ils déployèrent donc beaucoup d'adresse et de ruse pour sauver la royauté menacée, en attendant qu'ils y missent la violence meurtrière que les réacteurs de tous les temps ont toujours prise pour de l'énergie.

L'Assemblée nationale, sous l'inspiration de ce parti, et par une fiction misérable, avait mis le roi hors de cause pour le fait de sa fuite, qu'elle voulut feindre de considérer comme un *enlèvement*, et s'était bornée à ordonner des poursuites contre Bouillé, contre les serviteurs, officiers, etc., déclarant ainsi, par le plus étrange renversement de toute justice, qu'il y avait des complices là où il n'y avait pas de coupable (15 juillet).

La décision de l'Assemblée avait scandalisé tous les patriotes; les protestations éclataient de toutes parts, et d'autant plus vives, qu'on avait pris des précautions militaires qui annonçaient qu'on ne craindrait pas de livrer bataille.

Le soir même de ce vote, le peuple de Paris fit fermer les théâtres en signe de deuil. L'Opéra seul joua sous la protection des baïonnettes.

Aux Jacobins, la question de la déchéance fut posée hardiment. Laclos (le principal agent du duc d'Orléans) demanda qu'on fît signer une pétition en ce sens. Brissot, chargé de la rédaction, favorisa innocemment l'intrigue orléaniste, en laissant, par faiblesse ou légèreté, inscrire dans son projet qu'il serait pourvu au remplacement du roi *par tous les moyens constitutionnels*. C'était indiquer la régence éventuelle du duc d'Orléans, les frères du roi étant légalement exclus comme émigrés.

Les meneurs constitutionnels de l'Assemblée déployèrent une énergie furieuse pour comprimer le grand mouvement d'opinion qui se développait d'heure en heure, et firent voter diverses résolutions pour obliger la municipalité parisienne et toutes les autorités à le réprimer avec vigueur (16 juillet).

Néanmoins, la pétition fut portée au Champ-de-Mars et déposée sur l'autel de la patrie pour être offerte à la signature des citoyens. Il y eut là des discussions passionnées, et notamment sur la phrase orléaniste qui définitivement, sur la motion de Bonneville, fut biffée; on spécifia que la nation ne reconnaîtrait plus Louis XVI, *ni aucun autre roi.*

Le soir même, les jacobins, intimidés par la tournure révolutionnaire que prenaient les choses, retirèrent leur pétition, en donnant pour motif qu'elle avait perdu son caractère légal. Ce fut Santerre qui accepta l'humble commission d'aller la reprendre au Champ-de-Mars.

Néanmoins, le dimanche 17 juillet, une foule de citoyens, ignorant d'ailleurs le retrait de la pétition, se rendirent au champ de la Fédération pour la signer.

La conduite des jacobins, celle de Danton, Desmoulins et autres patriotes influents qui se mirent à l'écart a été vivement critiquée; mais elle était politique et prudente; car il était visible que le parti de la cour et les constitutionnels, unis cette fois, désiraient une émeute pour relever la royauté par un coup de vigueur. La Fayette, avec la garde nationale et la garde soldée, se faisait fort de réprimer tout mouvement. Les forces dont il disposait étaient en effet considérables.

Un événement déplorable, un crime commis dès le matin de cette journée funeste, vint fournir le prétexte que les royalistes cherchaient. Deux misérables s'étaient cachés sous l'escalier de l'autel de la patrie, avec un baril d'eau et quelques vivres, et avaient pratiqué des trous dans les marches, dans le but, dit-on, de faire des observations lubriques quand des femmes monteraient l'escalier de l'autel. Découverts de grand matin, conduits au corps de garde du Gros-Caillou, ils furent fort maltraités par les femmes de ce quartier, rude population de blanchisseuses, exaspérée par l'idée d'un outrage aux femmes. En passant de bouche en bouche, le baril d'eau devint un baril de poudre destiné à faire sauter les citoyens et l'autel même de la patrie, emblème sacré qui était alors l'objet de la vénération publique, comme aux yeux du chrétien les objets du culte.

Enfin quelques brigands se jetèrent sur les deux malheureux et les égorgèrent.

Cet acte odieux, peut-être provoqué ou préparé, comme beaucoup alors l'ont soupçonné, n'avait, dans tous les cas, rien de commun avec les paisibles pétitionnaires qui se trouvaient sept à huit heures plus tard au Champ-de-Mars. Mais les messieurs de la réaction tirèrent un merveilleux parti de ce tragique épisode. Pendant que la municipalité affichait et faisait lire à son de trompe dans tout Paris une proclamation menaçante et que La Fayette prenait ses dispositions militaires, on semait avec perfidie les bruits les plus faux et les plus alarmants; on répétait que Paris se remplissait de bandits, que la garde nationale était partout insultée, que des factieux préparaient le massacre et le pillage, etc. Et dès l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale, un député de la droite annonça avec impudence que deux *bons citoyens* venaient d'être massacrés au Champ-de-Mars pour avoir prêché le respect de l'ordre et l'obéissance aux lois. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, autre coryphée de ce parti, enchérit encore, affirmant que les victimes étaient deux gardes nationaux, et enfin demandant l'application de la loi *martiale*, et en outre que tous ceux qui, par *écrits individuels ou collectifs*, porteraient le peuple à résister fussent déclarés criminels de lèse-nation... Le but de la faction était atteint : le double assassinat et la pétition étaient confondus ensemble, et tout rassemblement menacé comme réunion d'assassins. En même temps, le président de l'Assemblée, le violent Ch. Lameth, envoyait de son chef des messages à l'Hôtel de ville, pour stimuler la municipalité et la pousser à la répression. Les municipaux, ayant appris le double meurtre du Gros-Caillou, envoyèrent des commissaires au Champ-de-Mars, puis La Fayette avec des forces et du canon; il était à peu près midi. Un homme qu'on prétendit être Fournier l'Américain tira des glacis sur le commandant général, mais son fusil rata. La Fayette fit aussitôt relâcher l'homme qu'on avait arrêté. Cette générosité peu raisonnée donna lieu à des interprétations fâcheuses; c'est ainsi que Camille Desmoulins, dans le n° 86 de son journal, conjecture que le prétendu assassin n'était qu'un homme aposté et que cette scène était une comédie pour exciter les colères de la garde nationale.

Quoi qu'il en soit, la vaste enceinte du champ de la Fédération n'était à ce moment parsemée que de groupes de citoyens paisibles, avec leurs femmes et leurs enfants. Le temps était admirable; les marchands ambulants circulaient gaiement parmi cette foule inoffensive.

La Fayette s'avança jusqu'à l'autel et put, avant de se retirer, se convaincre qu'il s'agissait uniquement d'une pétition, dressée et signée dans les conditions prescrites par la loi.

Les jacobins ayant retiré la leur, les assistants avaient nommé quatre commissaires pour en improviser une autre sur-le-champ. De ces quatre délégués de la foule, un seul avait quelque notoriété, le cordelier Robert, époux de la célèbre Mlle Kéralio. Vraisemblablement, ce fut lui qui rédigea la nouvelle pétition, qui est devenue un monument national et que nous reproduisons ici :

« *Sur l'autel de la patrie, le* 17 *juillet* 1791.

» Représentants de la nation, vous touchez au terme de vos travaux; bientôt des successeurs, tous nommés par le peuple, allaient marcher sur vos traces, sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés des deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité.

» Un grand crime se commet : Louis XVI fuit; il abandonne indignement son poste; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent à Varennes, et il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des quatre-vingt-deux autres départements.

» Vous différez, une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée : toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, messieurs, vous avez préjugé qu'il était innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret du 16, que la charte constitutionnelle lui sera présentée alors que la Constitution sera achevée. Législateurs! ce n'était pas là le vœu du peuple, et nous avons pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même consistait à être les organes de la volonté publique. Sans doute, messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires qui ont fait d'avance leur protestation contre toute la Constitution. Mais, messieurs, mais représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces 290 protestants n'avaient point de voix à l'Assemblée nationale; que le décret est donc nul dans la forme et dans le fond : nul dans le fond, parce qu'il est contraire au vœu du souverain; nul en la forme, parce qu'il est porté par 290 individus sans qualité.

» Ces considérations, toutes les vues du bien général, le désir impérieux d'éviter l'anarchie à laquelle nous exposerait le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous a fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué; de recevoir son abdication, et de convoquer un nouveau Corps constituant pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif. »

L'original de cette pétition, sauvé par des mains dévouées au milieu du massacre, est conservé aux archives de la Seine. Comme on la signait en plusieurs endroits de l'autel de la patrie, il est probable que des feuillets ont été perdus; ceux qui restent sont au nombre de cinquante et couverts de milliers de signatures. Il y a beaucoup de noms connus. On croit y remarquer des taches de sang; mais peut-être ne sont-ce que des éclaboussures d'encre, dont l'évaporation a laissé les traces d'un jaune rougeâtre qui subsistent encore.

Cependant la foule augmentait dans une proportion considérable, et parmi les signataires on put constater quantité de gardes nationaux, des officiers municipaux de Vaugirard, de Sèvres, de Saint-Cloud, des dames, parmi lesquelles Mmes Roland, de Condorcet et beaucoup d'autres, etc. La tranquillité était parfaite et l'immense plaine ressemblait à un champ de fête; il n'y a pas de fait mieux attesté. Des commissaires envoyés par l'Hôtel de ville en furent surpris et charmés tout à la fois, car ils étaient venus avec des préventions. Accueillis avec sympathie et respect, ils ne trouvèrent rien à reprendre à la pétition, déclarèrent même qu'ils la signeraient s'ils n'étaient pas en fonction et donnèrent des ordres pour faire retirer les troupes venues pour l'événement du matin.

On n'en répandait pas moins le bruit dans tout Paris que 50,000 brigands étaient postés au Champ-de-Mars et se préparaient à marcher sur l'Assemblée.

Obsédés par ces rumeurs, par les objurgations impérieuses des meneurs de l'Assemblée, le maire Bailly et la municipalité, après avoir longtemps ajourné, finirent par se décider à la mesure funeste de proclamer la loi martiale. A cinq heures et demie le drapeau rouge, signe légal de la répression, était arboré à la fenêtre principale de l'Hôtel de ville, malgré les protestations énergiques des municipaux qui avaient été envoyés au Champ-de-Mars comme commissaires, malgré les réclamations de douze délégués des pétitionnaires, et parmi lesquels se trouvait un chevalier de Saint-Louis.

Perfidement excités, les gardes nationaux et surtout les gardes soldés, rassemblés par la générale et le canon d'alarme, demandent à marcher contre les *brigands.* La fraction royaliste de la milice citoyenne avait plus particulièrement répondu à l'appel, ainsi que beaucoup de nobles et de chevaliers de Saint-Louis.

La foule était toujours au Champ-de-Mars, confiante, paisible, sans armes, exerçant pacifiquement un droit solennellement consacré par les lois.

Tout à coup le tambour retentit et la force armée pénètre dans la vaste enceinte *par toutes les issues.* Outre la cavalerie, l'infanterie, le canon, les forces régulières, on comptait beaucoup de volontaires, ennemis ardents de la Révolution, et jusqu'à un bataillon de perruquiers, clients des aristocrates et furieux royalistes.

Suivant la loi martiale, à la vue du drapeau rouge, porté devant le maire de Paris et le corps municipal, et après les trois sommations de rigueur, la foule devait se disperser. Mais la grande masse ne put vraisemblablement voir le drapeau, fort petit, et qui s'avançait avec Bailly du côté du pont de bois (où est aujourd'hui le pont d'Iéna). Quant aux sommations, elles ne furent pas faites. Des hommes (peut-être des agents provocateurs) placés, sur les glacis et qui ne faisaient aucunement partie de la masse paisible agglomérée au centre, lancèrent des pierres à la garde nationale, qui riposta par une décharge en l'air. Les citoyens répandus dans le Champ-de-Mars, les femmes et les enfants se serrèrent autour de l'autel de la patrie, croyant y trouver un asile inviolable. Enveloppés de troupes, ils n'eussent pu d'ailleurs se disperser d'aucun côté. En outre, inoffensifs comme ils l'étaient, ils ne pouvaient croire qu'on viendrait les attaquer. Ce fut cependant ce qui arriva. La troupe du centre, composée principalement de gardes soldés et de bandes royalistes, au lieu d'agir contre les groupes hostiles des glacis, se rua sur la foule paisible qui environnait l'autel et la foudroya de décharges meurtrières. L'autel fut inondé de sang et le sol jonché de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants. La cavalerie, folle et furieuse à son tour, se précipita sur les fuyards pour les massacrer. Enfin, dans ce délire de meurtre, l'artillerie allait tirer à mitraille, quand La Fayette prévint de plus grands malheurs en poussant son cheval à la gueule des canons.

D'un autre côté, les gardes nationaux déployés devant l'Ecole Militaire, pénétrés d'horreur à la vue de cette lâche tuerie, ouvrirent leurs rangs aux malheureux qu'on poursuivait et arrêtèrent les assassins en leur présentant la pointe de leurs baïonnettes.

Il était presque nuit quand cette scène affreuse se termina.

On n'a jamais connu exactement le nombre des morts; la municipalité, dans son rapport, dit ridiculement 26; le marquis de Ferrières, 400 (*Mémoires*, tome II, p. 461); d'autres évaluations, sans doute exagérées, vont jusqu'à 1,500 et plus. Il paraît qu'on jeta beaucoup de cadavres dans la Seine.

Du côté des *vainqueurs*, il n'y eut pas même un blessé pendant l'action; rien ne montre mieux que cette honteuse expédition ne fut pas une bataille, mais un massacre. Cela est attesté par tous les faits et par de nombreux témoignages, notamment celui du vénérable M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut, qui était au nombre des généreux gardes nationaux massés devant l'Ecole Militaire, et qui a donné à l'histoire de précieux renseignements.

Il résulte de l'ensemble de ces faits et de ces témoignages que la responsabilité de l'exécution appartient surtout à la garde soldée, poussée, surexcitée par les émissaires royalistes. La majorité de la garde nationale paraît s'être conduite avec prudence et humanité. La Fayette et Bailly n'avaient donné qu'un ordre général de repousser la force par la force, et les meurtriers en abusèrent odieusement pour faire feu sans attendre aucun signal, non pas sur les glacis d'où volaient les pierres, mais sur les paisibles pétitionnaires de l'autel, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Néanmoins (il faut tout dire), si Bailly parut affecté de cette boucherie, il n'en assuma pas moins publiquement la responsabilité. Le lendemain 18, il présenta à l'Assemblée nationale les événements sous un jour absolument faux, en qualifiant les pétitionnaires de *séditieux*, en nommant *justice nécessaire* le massacre de femmes, d'enfants, de citoyens paisibles qui exerçaient régulièrement un droit reconnu et consacré, enfin en confondant, contre toute évidence, les malheureuses victimes avec les assassins du matin et avec les provocateurs des glacis.

On sait que son rôle en cette journée fut la cause principale de sa condamnation par le tribunal révolutionnaire, en novembre 1793, et de son exécution au lieu même du massacre.

A la suite de cet événement, une véritable terreur régna dans Paris; mais le parti révolutionnaire n'en fut pas abattu, la monarchie n'en fut pas relevée, et le peuple se prépara pour des revanches qui ne devaient pas se faire attendre.

Consultez sur le massacre du Champ-de-Mars :

Le journal les *Révolutions de Paris*, no 106 (16-23 juillet 1791). L'article, fort détaillé et très-remarquable, est probablement de Fabre d'Eglantine.

Moniteur universel (1791), nos 198, 199, 200, 201, 205, 206 et 221.

Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté (t. VII, chap. V). Dans cet ouvrage contemporain, souvent mis à contribution, l'événement est raconté avec emportement et partialité, tout à fait dans le sens du parti feuillant, dont il exprime les passions.

Révolutions de France et des royaumes, etc., par Camille Desmoulins, no 86. L'auteur ne voit dans ce tragique épisode que le résultat d'un vaste complot de l'aristocratie.

Annales patriotiques, de Carra, et enfin les autres journaux importants de l'époque.

Bertrand de Molleville (*Annales*, t. IV), Montgaillard (*Histoire de France*, t. II), et Beaulieu (*Essais historiques*) ne méritent pas d'être consultés sur ce point.

Ferrières (*Mémoires*, t. II), souvent intéressant, est ici fort court et mal informé. C'est ainsi qu'il fait jouer un rôle à Danton et à Camille Desmoulins, qui n'étaient pas à Paris ce jour-là.

MM. Thiers et Mignet n'ont donné que des aperçus écourtés et, de plus, remplis d'erreurs.

Buchez et Roux (*Histoire parlementaire*, t. XI) se bornent à reproduire *in extenso* les récits de Desmoulins et des *Révolutions de Paris.*

Esquiros (*Montagnards*, t. I) les suit pas à pas dans son résumé.

Lamartine (*Girondins*, t. I) est, comme toujours, oratoire et romanesque, très-riche en phrases sonores et en erreurs capitales. Il dit, par exemple, des choses de cette force :

« Les *séditieux*, alarmés par l'aspect du drapeau rouge flottant à une des fenêtres de l'Hôtel de ville, avaient envoyé douze d'entre eux en députation vers la municipalité... »

Les pétitionnaires rassemblés autour de l'autel envoyèrent, en effet, douze d'entre eux à l'Hôtel de ville, mais simplement pour réclamer contre deux arrestations faites le matin. Il faut reconnaître qu'ils avaient une vue bien perçante si du Champ-de-Mars ils avaient aperçu le drapeau de la Maison commune, qui, d'ailleurs, n'y flottait pas encore à ce moment.

Tout est de cette fidélité et dans cet esprit.

Les deux récits les plus intéressants, les plus sérieux et les plus complets sont ceux de M. Michelet (*Révolution*, t. III) et de M. Louis Blanc (*Révolution*, t. V).

Dans sa *Biographie de Bailly*, l'illustre Arago, tout en essayant d'excuser le maire de Paris, a présenté néanmoins l'affaire sanglante du Champ-de-Mars sous son vrai jour. Il atténue, en ce qui touche Bailly; mais les quelques détails qu'il donne sont d'une singulière précision, pour le temps où il les présentait à l'Académie des sciences.

Massacre de la Saint-Barthélemy. V. BARTHÉLEMY (massacre de la SAINT-).

Massacres de la rue Transnonain. V. AVRIL 1834 (journées d').

Massacre du boulevard des Capucines. V. FÉVRIER (révolution de).

Massacre de Scio (LE), tableau de Delacroix. V. Scio.

Massacre des Innocents, titre de divers tableaux. V. INNOCENTS.

Massacre des Mameluks, tableau d'Horace Vernet. V. MAMELUKS.

MASSACRE (rivière du), dans l'île d'Haïti. Elle prend sa source dans les montagnes, à 28 kilom. E.-N.-E. de Hinche, coule au N., en traçant la limite des départements du Nord et de l'Est, et se jette dans la baie de Mancenille. Avant la révolution, elle faisait la limite de la partie française et de la partie espagnole. Elle tire son nom de ce que les Français et les Espagnols en sont souvent venus aux mains sur ses bords.

MASSACRÉ, ÉE (ma-sa-kré) part. passé du v. Massacrer. Livré au massacre : *Les prisonniers furent* MASSACRÉS. *A la prise de Jérusalem, toute la population, soixante-dix mille personnes, fut* MASSACRÉE. (H. Taine.) ‖ Tué, assassiné : *Après neuf mois de règne, Galba,* MASSACRÉ *par les prétoriens, eut pour successeur Othon.* (Anquetil.) *Ramus a été* MASSACRÉ *dans la nuit de la Saint-Barthélemy.* (V. Cousin.)

— Fam. Mal fait, mal exécuté, mal rendu : *Ouvrage* MASSACRÉ. *Cette pièce fut* MASSACRÉE *par les comédiens.*

MASSACRER v. a. ou tr. (ma-sa-kré. — On tire ce mot du germanique : bas allemand *matsken*, haut allemand *metzgern*, égorger. « Cette étymologie, dit M. Littré, plus probable qu'une inversion qui du bas latin *scaramoxus*, coutelas, aurait donné *massacre*, paraît d'autant plus assurée que *massacre* veut dire boucherie, et que *metzgern* signifie égorger du bétail, et *metzger*, boucher. » *Metzgern* se rapporte probablement au même radical que l'allemand *metzeln*, tuer, savoir la racine sanscrite *mith*, *math*, frapper, blesser, couper. Delâtre fait dériver *massacrer* de l'italien *mazzachera*, sorte de masse, de *mazza*, maillet, qu'il rapporte au même radical). Tuer, égorger en masse et sans défense : MASSACRER *tous les habitants d'une ville prise d'assaut. Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de* MASSACRER *douze Indiens par jour en l'honneur des douze apôtres.* (Raynal.) *Nourrir le peuple est un bon but; le* MASSACRER *est un mauvais moyen.* (V. Hugo.) ‖ Tuer, assassiner, égorger : *Pyrrhus* MASSACRA *Priam au pied des autels.* (L.-J. Larcher.)

— Par anal. Tuer en grand nombre, en parlant d'animaux : *Vous allez* MASSACRER *tout mon gibier.*

— Par exagér. Battre violemment, rompre de coups : *Cette mère* MASSACRE *ses enfants.*

— Fam. Gâter, mettre en mauvais état, défigurer : *Cet enfant* A MASSACRÉ *toutes mes plates-bandes.* ‖ Exécuter très-maladroitement : *La couturière* A MASSACRÉ *cette robe. Il nous* MASSACRA *divers morceaux de musique.*

Se massacrer v. pr. Etre massacré : *Une population énergique ne* SE MASSACRE *pas ainsi.*

— Se tuer les uns les autres : *Croyez-vous que les hommes* SE SOIENT *toujours* MASSACRÉS *comme ils font aujourd'hui?* (Volt.)

MASSACREUR s. m. (ma-sa-kreur — rad. *massacrer*). Celui qui massacre : *Henri III avait été un des* MASSACREURS *de la Saint-Barthélemy.* (Chateaub.)

— Fam. Celui qui exécute mal une chose : *Un* MASSACREUR *de besogne.*

MASSADA, ancienne place forte de la Palestine, dans la tribu de Juda, près de la rive occidentale de la mer Morte, sur un rocher presque inaccessible. Jonathan Macchabée, dans le IIe siècle av. J.-C., y avait élevé une forteresse qu'Hérode le Grand rendit imprenable pour s'en faire un refuge en cas de danger. Après la chute de Jérusalem, Flavius Silva vint mettre le siége devant la forteresse; l'historien Josèphe nous a laissé un récit dramatique de l'horrible tragédie qui termina ce siége. La ville était jadis entourée d'un mur d'enceinte de 7 stades de développement et flanqué de 17 tours. Cette enceinte contenait un sol labourable et productif; de grandes citernes creusées dans ce plateau servaient à l'alimentation et à l'irrigation. Silva, pour se rendre maître de cette place, la fit enfermer dans des murailles, puis, par des travaux gigantesques, il établit des remblais énormes qui lui permirent d'approcher de la ville, de lancer des fascines enflammées et de se servir de ses machines de guerre. Enfin les assiégés, convaincus de l'impossibilité de se défendre plus longtemps, s'entre-tuèrent jusqu'au dernier pendant la nuit. Les ruines de Massada ont été visitées, en 1850, par M. de Saulcy, et en 1855 par M. Van de Valde. « On arrive au sommet, dit M. Joanne, par une porte ogivale d'un aspect relativement moderne. La maçonnerie de l'enceinte est grossière; il est difficile de ne pas y voir un remaniement du moyen âge, bien qu'on ne sache pas que la localité ait été jamais occupée depuis le temps des Romains. La suface du sommet mesure environ 1,000 mètres sur 400. On reconnaît encore quatre bâtiments au N. de l'entrée, deux à l'O. de la plate-forme, un au milieu, l'autre au N. Le premier présente à son entrée quelques inscriptions bizarres formées de lettres grecques et de signes semblables aux signes astronomiques. La ruine du milieu présente une abside semi-circulaire et le reste d'un pavement de mosaïque. Tout à fait au N. est une tour ronde, avec une double enceinte; sur une esplanade, un peu plus bas, est une grande ruine quadrangulaire. »

MASSÆUS (Chrétien), humaniste belge. V. MASSEEUW.

MASSAFISCALIA, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. de Ferrare, district de Comacchio, mandement de Codigoro; 2,358 hab.

MASSAFRA, ville du royaume d'Italie, prov. de la Terre d'Otrante, district et à 15 kilom. N.-O. de Tarente, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 9,290 hab. Belle église collégiale.

MASSAGE s. m. (ma-sa-je — rad. *masser*). Action de masser le corps de quelqu'un : *Le* MASSAGE *peut jusqu'à un certain point remplacer l'exercice.* (Maquel.) *Le* MASSAGE *dissipe la rigidité que les fibres musculaires acquièrent par la fatigue.* (Piorry.)

— **Encycl.** Grose, dans la relation de son voyage aux Indes orientales, exprime la pensée que le *massage*, qu'il désigne par le mot anglais *champing*, a pris naissance chez les Chinois, et que, de chez ces peuples, il s'est répandu dans les autres contrées de l'Orient. Il est cependant plus que douteux que les habitants d'Otahiti l'aient emprunté aux Chinois. Varié comme il l'est suivant les pays, n'étant chez les Russes qu'une flagellation assez forte, tandis que chez l'Otahitien il consiste dans une douce pression exercée sur les membres, il est probable qu'il a été découvert successivement dans différentes contrées. Il n'est pas douteux que Martial ait désigné une masseuse dans les vers suivants :

Percurrit agili corpus arte tractatrix,
Manumque doctam spargit omnibus membris;

mais il n'est pas moins certain que, dans ce passage, il s'agit d'un raffinement de volupté, non d'une méthode curative. Il en est tout autrement du *massage* pratiqué chez quelques peuplades sauvages. Le capitaine Wallis étant descendu à Tahiti avec une partie de son équipage et quelques hommes malades, quatre jeunes filles vinrent près de ces derniers, et, après les avoir déshabillés, elles leur frottèrent doucement la peau avec leurs mains; ils se trouvèrent très-bien de ces soins intelligents. Forster, dans le voyage du capitaine Cook, raconte un fait analogue avec plus de détail : « Dans un coin de la cabane, formée partout de roseaux, on étendit pour nous une très-belle natte par-dessus l'herbe sèche; un grand nombre des parents de notre ami s'assirent à l'instant près de nous. Afin de nous délasser, les femmes frottèrent de leurs mains nos bras et nos jambes, et elles pressèrent doucement nos muscles entre leurs doigts. Je ne puis pas dire si cette opération facilite la circulation du sang ou rend leur élasticité naturelle aux muscles fatigués, mais son effet fut extrêmement salutaire, notre force entièrement rétablie, et la fatigue du voyage n'eut pas de longues suites. »

Dans certaines contrées de l'Orient, on combine le *massage* simple des Tahitiens avec d'autres moyens qui le rendent plus efficace. Ainsi en Chine, suivant Osbeck, on joint aux frictions exercées sur la peau un tiraillement particulier qu'on fait éprouver aux diverses articulations. « Il est accompagné, dit l'auteur, d'un craquement que l'on peut entendre à une assez grande distance. » Ceux qui exercent la profession de masseurs se promènent dans les rues en avertissant les habitants de leur présence par le bruit d'une chaîne et par le son de certains instruments.

Dans l'Inde, d'après Grose, on fait d'abord usage des bains et des frictions; après quoi celui qui veut se faire masser est étendu sur un lit, où l'opérateur manie ses membres comme s'il pétrissait de la pâte; puis il les frappe légèrement avec le bord de sa main, les parfume, les frictionne et termine le *massage* en faisant craquer les articulations du poignet, des doigts et même celles du cou.

Les habitants de Surate combinent les bains de vapeur et le *massage.* « On jette sur des plaques de fer, dit Petit-Radel, à mesure qu'elles rougissent au feu, une certaine quantité d'eau qui, vaporisée par la chaleur, se répand dans l'espace, et pénètre le corps de ceux qui la reçoivent n'ayant sur soi aucun vêtement. Quand le corps est bien pénétré d'humidité, on l'étend sur le sol, et deux serviteurs de chaque côté compriment, successivement et par divers degrés de force, les membres, dont les muscles sont dans le plus grand degré de relâchement; puis le ventre, le thorax, et cela plus ou moins longtemps, suivant la plus ou moins grande sensibilité de l'individu, qui est ensuite retourné pour pouvoir subir une pareille suite de pressions à la partie postérieure du corps. »

Savary, dans ses *Lettres sur l'Egypte*, entre dans des détails curieux sur la manière dont les Egyptiens pratiquent le *massage.* Cette opération se fait à deux reprises : dans le bain d'abord, où l'on presse les muscles et l'on fait craquer les articulations; puis, lorsqu'on est sorti du bain, un enfant vient presser entre ses doigts délicats toutes les parties du corps.

Chez les Turcs, c'est dans une étuve sèche que l'on se fait masser. On peut y faire à volonté des ablutions d'eau tiède ou d'eau fraîche sur toutes les parties du corps. Le marbre qui forme le pavé de l'étuve est chauffé par le feu que l'on allume dans une salle située au-dessous, et c'est sur ce marbre que l'on est couché. Un esclave pose les genoux sur le ventre et sur l'estomac du patient et fait craquer les diverses articulations; bientôt après, il fait retourner le baigneur et piétine sur son dos. Il faut remarquer que la main du masseur doit être solide et ne transpirer jamais. L'opération se continue par les manipulations des membres inférieurs, en commençant par la région ischiatique, pour presser et étirer successivement les muscles et les articulations de la cuisse, de la jambe et du pied. En dernier lieu vient le maniement du tronc. Les muscles des gouttières vertébrales, de chaque côté, sont refoulés sur leurs attaches, et immédiatement après, c'est le tour des parois abdominales, que le masseur malaxe fortement jusque dans les moindres replis, s'attachant spécialement au *massage* de la région des reins. Parfois, lorsque le patient est couché sur le ventre, son masseur presse de tout son poids entre les épaules et agit à l'aide des genoux et des mains sur les articulations des vertèbres spinales, qu'il parvient à relâcher et même à faire craquer. C'est là le dernier acte d'un ensemble de manœuvres qu'on assimilerait volontiers à des tortures, et qui, néanmoins, si elles abattent momentanément celui qui les subit, lui communiquent, au bout de quelques instants de repos, une vigueur nouvelle et un équilibre parfait dans ses fonctions. On sait, d'ailleurs, quelle volupté les Asiatiques trouvent à ce complément du bain, indispensable pour les individus des deux sexes.

En France, le *massage* a été jusqu'à ces derniers temps abandonné aux empiriques; mais depuis une vingtaine d'années le *massage* est pratiqué méthodiquement dans les établissements hydrothérapiques, dans certaines stations thermales, telles que Aix-en-Savoie, Luchon, Uriage, Plombières, Enghien, etc., enfin dans les divers hôpitaux de Paris, où quelques partisans dévoués de cette médication, notamment M. Laisné, ont réussi à le faire introduire.

Nous ne saurions mieux faire, pour donner une description de cette manœuvre, que de reproduire un passage de l'ouvrage du docteur Epp (de Dürkhein) sur cette matière : « Après que le masseur a fait exécuter à la tête et au cou des évolutions méthodiques, il saisit à pleine main la masse du deltoïde, la presse et la pétrit profondément, et étend les fibres musculaires dans tous les sens. Ensuite, il masse le bras, pinçant les muscles de cette région, comme ferait un musicien sur la longueur des cordes d'un violon, jusqu'à l'origine de l'avant-bras; même répétition sur le membre antérieur. Arrivé au poignet, il le soumet à plusieurs mouvements de rotation sur lui-même; puis il suit le trajet de chaque muscle tant dans la paume de la main que sur la région dorsale et sur la continuité des doigts, dont aucune articulation n'échappe aux flexions forcées et portées jusqu'au craquement le plus retentissant. » L'auteur dépeint cette dernière manœuvre en la comparant à la traction du pis de la vache pendant la traite.

Un seul opérateur suffit d'ordinaire pour le *massage;* cependant, aux eaux d'Aix-en-Savoie, les frotteurs, comme on les appelle, sont au nombre de deux et, en même temps ils dirigent l'eau d'une douche sur le corps, frictionnent la peau, massent les chairs, plient les jointures. Le *massage* peut être pratiqué sans qu'on ait d'abord été soumis à l'action de l'eau; mais on le combine presque toujours avec les bains, les étuves et surtout avec les douches à percussion. La peau humectée par l'eau ou par la vapeur se prête mieux à un maniement graduel et prolongé. Les parties ligamenteuses des articulations participent à cette laxité.

MM. Littré et Robin, dans leur *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, distinguent treize formes du *massage :* la hachure, sorte de percussion linéaire vibrante, exécutée avec les doigts s'entre-choquant brusquement en frappant la partie malade; les passes, sorte de glissement des mains le long et autour d'un membre, du tronc ou d'une de leurs parties; la friction, qui se fait tantôt à main légère, tantôt et plus souvent avec une certaine pression; le foulage, dans lequel les deux mains opposées roulent un membre ou une articulation, en descendant plusieurs fois ou en remontant, selon les indications; le foulage abdominal, à l'aide d'une main seulement et ordinairement suivi de la friction concentrique et spirale, avec le bord ulnaire de la main, en se servant d'elle comme d'une cuiller qui tendrait à diviser le contenu du ventre de haut en bas; le pétrissage du ventre ou l'introduction successive des doigts écartés ou rapprochés entre les intestins, à travers les téguments abdominaux, en faisant ramper la main comme une chenille, à peu près dans la direction du mouvement péristaltique; le sciage, qui s'exécute avec le bord ulnaire des mains sur les muscles relâchés, la peau étant recouverte de linge ou de légers vêtements; le claquement, qui est pratiqué d'une manière légère et rapide avec la main ouverte et à plat; le frappement, exécuté avec le poing du côté des phalanges; le pointillage, avec les pointes des doigts réunis en cercle; la percussion ou vibration profonde, avec les deux mains enfoncées à plat dans la profondeur des muscles ou des viscères; la pression avec les doigts ou avec un petit bâton sur les nerfs, ou avec les mains sur la tête; la vibration, qu'on exécute associée à la pression sur des troncs nerveux.

Le nombre des maladies dans lesquelles on a employé le *massage* comme agent thérapeutique est considérable. C'est ainsi que plusieurs médecins l'ont employé dans la chlorose, dans la syphilis, dans l'éclampsie des enfants, dans la catalepsie, dans l'hystérie et ses contractures, dans la chorée, dans les maladies du cœur, ainsi que dans le catarrhe pulmonaire, dans la hernie, dans la constipation opiniâtre, dans la fissure de l'anus, dans les névralgies, dans les hémorragies, dans les convulsions et rétractions spasmodiques, la crampe des écrivains, par exemple, etc. Il ne faut pas ajouter une foi absolue à ce qu'ont écrit les auteurs sur les bons effets du *massage* dans ces diverses affections; les maladies contre lesquelles le *massage* agit efficacement et constitue un véritable moyen thérapeutique sont : les maladies lymphatiques et scrofuleuses, l'anasarque, le rhumatisme chronique, certaines phlegmasies chroniques et surtout des névroses. Le *massage* est aussi très-efficace dans les cas de paralysie, avec imminence ou confirmation d'atrophie des muscles, enfin contre les entorses.

En somme, le *massage* favorise et active l'action vitale à la peau et dans les parties sous-jacentes; il est donc souverain contre les engorgements et efficace contre toutes les névroses superficielles; mais on ne doit pas, comme certains enthousiastes, en faire une panacée, et surtout il ne faut pas oublier qu'il peut devenir dangereux si on l'emploie sans modération et sans intelligence.

MASSAGÈTES, peuples scythes de l'Asie, habitant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne. Ils étaient nomades et pasteurs. Cyrus ne put les dompter et fut vaincu par leur reine Thomyris. Leur nom indique évidemment qu'ils étaient de la même famille que les Gètes.

MASSAL s. m. (ma-sal). Nom donné, dans l'Inde, à des torches faites de chiffons imprégnés de résine.

— **Encycl.** Le *massal* est un rouleau de chiffons d'un mètre de longueur, imprégné de résine de goudron et d'autres matières inflammables. Le domestique spécialement chargé du *massal* ou *massalchi* le tient d'une main, tandis qu'il porte de l'autre un ustensile en fer-blanc qui contient l'huile qu'il épanche à chaque instant sur la flamme. Le porteur de torche ou *massalchi* court pendant les six lieues que dure le relais des porteurs de palanquin, en agitant (pendant la nuit, bien entendu) sa torche à la porte-fenêtre de la caisse roulante. Parfois même le voyageur, bercé par le sommeil, se passerait fort bien de cette lumière toujours agitée, dont la présence est cependant indispensable aussi bien pour reconnaître la route que pour éloigner les mauvaises rencontres, si dangereuses sur toutes les routes de l'intérieur de l'Inde.

MASSALA s. f. (ma-sa-la). Mar. Embarcation large et légère qui sert, à Madras, pour transporter la cargaison à la côte.

MASSALCHI s. m. (ma-sal-chi — rad. *massal*). Indou qui porte la torche appelée massal.

— **Encycl.** L'unique et exclusive occupation du *massalchi* est d'accompagner les voyageurs et promeneurs une torche à la main. Que vous voyagiez en palanquin ou en *ghany*, vous ne pouvez vous dispenser d'avoir un *massalchi* courant à votre portière, alors même que la lumière vous incommoderait. C'est aussi un *massalchi* qui accompagne les bayadères dans les représentations chorégraphiques qu'elles vont donner dans les riches maisons. Rien n'est curieux comme de voir cet indigène, ordinairement vieux ou laid, poser son turban sur l'extrémité de la tête et chercher à mettre en lumière toutes les beautés des bayadères avec une dextérité de feu follet et une sollicitude de mère d'actrice; il paraît comprendre toute l'importance de ses fonctions : aussi est-ce avec la plus grande gravité qu'il verse l'huile pour alimenter sa torche. Si elle venait à s'éteindre, le ballet ne perdrait-il pas tout son intérêt? Dans d'autres parties de l'Inde, le *massalchi* porte le nom de *meachalchy*.

MASSALIA s. f. (ma-sa-li-a — nom grec de la ville de Marseille). Astron. Nom donné à une petite planète découverte en 1852.

— **Encycl.** *Massalia* est la 20e petite planète télescopique. Elle fut découverte presque au même instant par M. de Gasparis, à Naples, et par M. Chacornac à Marseille, le 19 septembre 1852. Elle a l'apparence d'une étoile de 10e grandeur.

Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne. .	948″ 79
Durée de la révolution sidérale.	1,365 jours, 95
Distance moyenne au soleil. .	2,41
Excentricité.	0,144
Longitude du périhélie. . . .	98° 36′ 35″
Longitude du nœud ascendant	206° 42′ 29″
Inclinaison.	0° 41′ 7″
Epoque.	22,0 août 1859

MASSALIEN s. m. (ma-sa-li-ain). Hist. relig. Syn. d'EUCHITE.

MASSALIOTE s. et adj. (ma-sa-li-o-te). Géogr. anc. Habitant de Massalie; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MASSALIOTES. *Une colonie* MASSALIOTE. *Dans sa* Pharsale, *Lucain a célébré ce combat où les* MASSALIOTES *firent des prodiges de valeur.* (A. Meyer.)

MASSALSKI (Ignace), prélat polonais, né en Lithuanie, pendu à Varsovie en 1794. Tout jeune encore, il fut appelé à l'évêché de Wilna, se montra constamment attaché au parti russe, devint, après la suppression des jésuites en Pologne, président de la commission chargée d'administrer leurs biens, se prononça, comme membre de la diète, contre le projet d'améliorer les institutions de la Pologne et contre la constitution de 1791, et fut un des premiers adhérents à la confédération de Targowice, qui anéantissait la constitution pour favoriser les desseins de l'impératrice Catherine. Cette confédération étant devenue inutile à l'impératrice de Russie, qui avait atteint son but, Massalski proposa à la diète de Grodno, en 1793, de dissoudre la confédération comme préparant l'anéantissement de la Pologne au lieu d'en assurer l'intégrité. Cette conduite, en apparence patriotique, ne trompa point ceux qui connaissaient les véritables sentiments de l'évêque de Wilna, et ces soupçons furent pleinement justifiés lorsqu'on vit Massalski signer le traité de partage que la Russie imposait à la Pologne. Aussi lorsque éclata l'insurrection de Varsovie (1794), Massalski fut arrêté comme coupable de trahison envers la patrie, et le peuple, dans son indignation contre le traître, l'arracha de la prison où il était enfermé et le pendit.

MASSALSKI (Thomas), littérateur polonais contemporain. Il fit ses études à l'université de Wilna, remplit différents emplois administratifs à Saint-Pétersbourg, et, en 1853, obtint à la bibliothèque de Varsovie une place qu'il n'occupa que quelques années. Son ouvrage le plus remarquable, *Monsieur le sous-écuyer de bouche* ou *Ce que nous sommes et ce que nous pouvons être* (Wilna, 1831-1833, 5 vol. in-8°), est une sorte de roman administratif, où se trouvent exposées d'excellentes idées sur l'économie politique. On lui doit encore : *Tableaux comparatifs des monnaies, poids et mesures, calculés en monnaies mesures et poids français, polonais et russes* (Saint-Pétersbourg, 1834); *Des trésors littéraires slaves et en particulier de la langue polonaise* (Varsovie, 1853); *Grammaire de la langue polonaise* (Paris, 1867, dernière édition), etc. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles sur le commerce et l'industrie au *Journal hebdomadaire de Saint-Pétersbourg*.

MASSANE s. f. (ma-sa-ne). Anc. mar. Cordon qui séparait le corps d'une galère de l'aissade de la poupe.

MASSAOUA, ville maritime d'Abyssinie, dans une petite île de la mer Rouge. V. MASSOUAH.

MASSAPÉE s. f. (ma-sa-pé). Mar. Instrument qui sert à faire mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSARD (Jean), graveur français, né à Bellême (Orne) en 1740, mort à Paris en 1822. Il était fils d'un cultivateur. On l'envoya à Paris à l'âge de quinze ans, et il fut d'abord placé chez un libraire; mais son goût pour les arts était si vif, qu'il apprit à dessiner et à graver dans ses moments de loisir et sans le secours d'aucun maître. Plus tard, il prit quelques leçons d'un graveur obscur, nommé Martinet, et lui prêta son concours pour l'exécution de nombreuses vignettes; enfin, il travailla seul, entreprit avec succès des travaux plus importants et parvint, par ses seules études personnelles, à se placer au premier rang des graveurs de son temps. Massard s'acquit une brillante réputation en gravant *Charles Ier et sa famille*, la *Plus belle des mères*, d'après Van Dyck, et plusieurs tableaux de Greuze, entre autres : la *Mère bien-aimée*, la *Dame bienfaisante*, la *Cruche cassée*, la *Vertu chancelante*. Il déploya dans ces ouvrages une remarquable habileté; mais ce qui mit le sceau à sa réputation artistique, ce fut la *Mort de Socrate*, d'après David, son dernier ouvrage. On cite encore de lui : *Adam et Eve*, d'après Cignani; *Agar reçu par Abraham*, d'après Girardon; *Erigone*, d'après Miëris; la *Confiance d'Alexandre*, d'après Restout. Il a, en outre, exécuté un grand nombre de vignettes, et quelques-unes des plus belles planches de la *Galerie de Florence* et du *Musée français*.

Cet artiste mourut plus qu'octogénaire des suites d'une chute. Il était membre de l'ancienne Académie de peinture et de la classe des beaux-arts de l'Institut.

MASSARD (Jean-Baptiste-Raphaël-Urbain), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort en 1849. Le fameux peintre David lui apprit le dessin et ce fut son père qui lui enseigna la gravure. Sous cette habile direction, Massard fit des progrès rapides et obtint une première médaille à l'Exposition de 1810 pour sa gravure de *Sainte Cécile*, d'après Raphaël. Ses planches se font remarquer par la fermeté du burin, la correction et la noblesse de la touche, par l'habile arrangement des tailles, par l'harmonieuse vigueur de l'effet; toutefois, on leur reproche un peu de froideur et de sécheresse. Nous citerons parmi ses productions les plus estimées : *Saint Paul prêchant au désert*, de Lesueur; les *Sabines*, de David; la *Sainte Famille du palmier* et la *Madona della Seggiola*, d'après Raphaël; *Mona Lisa*, d'après L. de Vinci; la *Charité*, d'après Andrea del Sarto; *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrége; *Hercule enfant étouffant les serpents*, d'après Annibal Carrache; le *Denier de César*, d'après Titien; *Apollon et les Muses*, d'après Jules Romain; *Homère*, de Gérard; les *Funérailles d'Atala*, de Girodet, etc. Massard a gravé, en outre, plusieurs estampes pour le *Musée royal* de Laurent et Robillard, pour le *Racine* de Didot, les *Lusiades* de Camoens.

MASSAREDO (Jose-Maria), amiral espagnol. V. MAZAREDDO.

MASSARI (Lucio), peintre italien, né à Bologne en 1569, mort dans la même ville en 1633. Il eut pour maîtres Passerotti et les Carrache, habita pendant quelque temps Rome, où il s'attacha à copier les plus beaux restes de l'antiquité, et se lia intimement avec l'Albane, qui exerça sur la tournure de son talent une grande influence. Massari a produit un assez petit nombre d'œuvres, mais ces œuvres sont pleines de verve, de grâce et de charme; elles sont finies avec un soin précieux et la couleur en est irréprochable. Parmi les tableaux de cet artiste, qui ne jouit pas de toute la réputation qu'il mérite, nous citerons : à Bologne, le *Mariage de sainte Catherine*; le *Noli me tangere*, le *Saint Gaetan*, deux chefs-d'œuvre comparables à ce que l'Albane et Louis Carrache ont fait de mieux; une *Descente de croix;* la *Vocation de saint Jacques et de saint Jean;* l'*Enfant prodigue; Sainte Claire tenant l'hostie*; la *Communion de Saint Jérôme;* l'*Adoration des mages; Saint Charles Borromée;* la *Visitation;* le *Spasimo*, de La Certosa; le *Massacre des innocents*, du palais Buonfigliuoli, composition d'un grand et fier style, d'un coloris plein de force; la *Venue du Christ*, tableau d'un rare mérite par la quantité, la variété, l'expression des figures, par l'art avec lequel il a su le composer; à Florence, la *Sainte Famille dans un paysage;* la *Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean;* à Modène, un *Christ au jardin des oliviers;* à Forli, la *Fuite en Egypte;* la *Vierge et saint Joseph*. Les fresques que Massari a exécutées sont moins remarquables au point de vue de la couleur que ses tableaux à l'huile. Nous citerons de lui en ce genre : la *Guérison de saint Roch*, à l'oratoire de ce saint à Bologne, et le *Miracle de la multiplication des pains par saint Benoît*, au cloître de San-Michele-in-Borgo, dans la même ville. Massari avait ouvert une école, d'où sortirent plusieurs peintres distingués, entre autres S. Brunetti et A. Banda.

MASSARIA (Alexandre), médecin italien, né à Vicence en 1510, mort en 1598. Après avoir appris le grec et le latin sous l'habile grammairien Grifoli, il fit sa philosophie à Padoue, et étudia ensuite l'anatomie et la médecine sous la direction de Fallope. Reçu docteur, il revint à Vicence, où il pratiqua l'art de guérir avec beaucoup de succès, devint membre de l'Académie Olympique de cette ville, et se chargea d'y enseigner l'anatomie. En 1576, il déploya beaucoup de zèle et de courage pour secourir ses compatriotes durant une épidémie terrible. Appelé deux ans après à Venise, il y acquit comme praticien une grande réputation, devint riche, et succéda, en 1587, à Mercuriali comme professeur de médecine à l'université de Padoue. Son admiration pour Galien était si grande, qu'il aimait mieux, disait-il, avoir tort avec lui que d'avoir raison avec les modernes. Cependant, Massaria fut utile à la science en contribuant à renverser le système absurde des Arabes, et à remettre en honneur la méthode expérimentale, dont la tradition était à peu près perdue depuis tant de siècles. Nous devons à Massaria les ouvrages suivants : *De peste libri duo* (Venise, 1579, in-4°); *De abusu medicamentorum vesicantium et theriacæ in febribus pestilentialibus disputatio* (Padoue, 1591); *De abusu medicamentorum vesicantium disputatio secunda apologica ad librum Herculis Saxoniæ de phœniginia* (Vicence, 1593, in-4°); *Prælectiones de morbis mulierum conceptus et partus* (Leipzig, 1600, in-16); *Practica medica, seu prælectiones academicæ continentes methodum et rationem cognoscendi et curandi totius humani corporis morbos* (Francfort, 1601, in-4°); *De affectibus renum et vesicæ; De pulsibus; De urinis* (Venise, 1608, in-4°); *Liber responsorum et consultationum medicinalium* (Venise, 1613, in-fol.). Ses œuvres complètes ont été publiées sous le titre d'*Opera medica* (Francfort, 1608, in-fol.) et plusieurs fois rééditées à Lyon.

MASSARIE s. f. (ma-sa-rî — du nom du botaniste *Massara*). Bot. Genre de champignons, de la famille des pyrénomycètes.

MASSARIL s. m. (ma-sa-ril). Bot. Nom d'une espèce de raisin, employé en Afrique comme médicament.

MASSAROTTI (Angelo), peintre italien, né à Crémone en 1645, mort en 1723. Elève de Carlo Cesi, à Rome, il exécuta pour l'église de San-Salvator-in-Lauro de cette ville des peintures qui le firent admettre au nombre des membres de l'Académie de Saint-Luc. Parmi les autres ouvrages de cet artiste, qui tomba dans les défauts des peintres naturalistes et s'attacha à introduire des portraits dans ses tableaux, nous citerons une *Conception*, dans laquelle il a reproduit les traits du gouverneur de Crémone et de sa famille, et *Saint Augustin donnant sa règle aux divers ordres religieux.* Ces deux morceaux se trouvent à Crémone.

MASSART s. m. (ma-sar). Hist. Nom donné à certains officiers municipaux du moyen âge, probablement à cause de la masse d'armes que l'on portait devant eux.

MASSART (Jacques), mystique et visionnaire protestant qui vivait au XVIIe siècle. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), il se rendit à Amsterdam, où il exerça la profession de médecin. D'une imagination exaltée, il se mit à prophétiser, et annonça pour l'année 1759 la ruine de la puissance du pape et du catholicisme. Massart a publié ses rêveries dans plusieurs ouvrages, dont les plus curieux sont : *Harmonie des prophéties anciennes avec les modernes sur la durée de l'Antechrist* (Cologne, 1686-1698); *Explication d'un songe divin de Louis XIV* (Amsterdam, 1689, in-12).

MASSART (Lambert-Joseph), violoniste et compositeur français, né à Liége en 1811. Elève de Rodolphe Kreutzer, M. Massart débuta, à l'âge de dix-sept ans, dans un concert donné à l'Opéra, et son jeu fin et délicat mérita l'approbation des connaisseurs les plus exigeants. En 1829, l'artiste suivit au Conservatoire les cours de composition, et il devint, en 1843, professeur de violon à cet établissement. Parmi les élèves qu'il a formés, on cite Lotto et Henri Wienanski. M. Massart a publié, entre autres compositions pour le violon, une transcription remarquable des *Soirées musicales* de Rossini.

MASSAS (Charles DE), écrivain français, né à Grenoble en 1798. Il est petit-fils par sa mère de Mounier, député à l'Assemblée constituante en 1789. Il entra dans les douanes, employa ses loisirs à cultiver la poésie, composa des poëmes et des satires politiques et devint membre de l'Académie de Lyon. En 1832, M. de Massas fut nommé vérificateur des douanes au Havre, où il fonda une revue mensuelle, intitulée les *Archives du Havre*, et se porta, mais sans succès, après la révolution de 1848, candidat à l'Assemblée nationale. Depuis lors, il a pris sa retraite et est allé se fixer dans le Dauphiné. Outre des poésies détachées, on lui doit : les *Derniers jours de l'Empire*, poëme en quatre chants; l'*Ile d'Elbe*, *le retour*, *Waterloo*, *Sainte-Hélène* (1842, in-8o); *Histoire des projets pour l'agrandissement, les fortifications et la rade du Havre* (1846, in-8o); *Ivanhoé*, drame en cinq actes (1851, in-12); *Manuel du pêcheur* (1852, in-12); *Des règlements sur la pêche à la ligne en France* (1862, in-12); *Etudes sur la seconde République et sur le second Empire* (1863, in-8o), etc.

MASSAT, ville de France (Ariége), chef-lieu de canton, arrond. et à 27 kilom. S.-E. de Saint-Girons, sur l'Arac; pop. aggl., 1,124 hab. — pop. tot., 4,157 hab. Corderie, filature de laine, scierie de bois, moulins à huile et à farine, forge à la catalane. Aux environs, on voit les ruines du château d'Amour; sur la montagne de Lers, un grand lac, au bord duquel est un écho remarquable. A 2 kilom. au N. de la ville, on trouve dans les flancs d'une montagne deux grottes à ossements, fort curieuses et admirablement décrites par M. Alfred Fontan, qui les a scientifiquement explorées le premier. Les lecteurs du *Grand Dictionnaire* nous sauront gré de placer sous leurs yeux cette intéressante description.

« L'une d'elles est située au sommet de la montagne et précédée d'un vaste péristyle, dans lequel on pénètre par deux grandes ouvertures, faisant face l'une au N., l'autre au N.-N.-O. Le sol de la première chambre, entièrement dépourvu, comme la voûte, de concrétions stalagmitiques, est uni, horizontal et, à l'exception d'une partie située près de l'ouverture N.-N.-O., où se trouvent amoncelés des débris informes de poterie mêlés à de la cendre et à du charbon, il est parsemé de petits cailloux roulés et ressemble à un lit de rivière abandonné. Ces dépôts se continuent ainsi dans les galeries, seulement en diminuant d'épaisseur à mesure qu'ils pénètrent plus avant, et ils disparaissent entièrement dans le fond. Dans la première tranchée que je fis pratiquer dans le sol, on découvrit une quantité considérable d'ossements de carnassiers, de ruminants et de rongeurs, parmi lesquels dominaient le grand ours des cavernes décrit par Cuvier, une espèce d'hyène et un grand félin, le tout pêle-mêle et brisé; à travers tous ces débris apparaissaient du charbon, de la cendre et quelques dents humaines, que M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire a mises depuis sous les yeux de l'Académie. Le monceau de cendres et de poteries, situé sur la surface du sol près de l'ouverture N.-N.-O., prouve que la grotte a été habitée à une époque relativement moderne, quoique déjà ancienne, car j'y ai recueilli deux médailles romaines, dont l'une à l'effigie d'un Gordien, et un poignard en fer. Je crois que ces débris n'ont aucune analogie avec ceux de l'intérieur; depuis sa formation, le sous-sol ossifère est resté intact. La grotte située au pied de la montagne ne diffère de la première que par une faune entièrement dépourvue de carnassiers et de rongeurs. Les espèces qui y dominent sont le cerf et l'antilope. J'y ai découvert aussi plusieurs outils faits en os, entre autres des flèches creusées de petites rainures, qu'on a supposé destinées à recevoir des substances vénéneuses. »

MASSE s. f. (ma-se — du lat. *massa*, gr. *mazza*, pâte, gros morceau, bloc, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *mah*, croître. Mais cette dérivation nous semble bien hasardée; peut-être vaudrait-il mieux rapporter *maza* et *massa* au verbe grec *massô*, serrer, pétrir, broyer, pour *maksô*, de la racine sanscrite *maks*, frapper, battre). Amas de choses qui font corps ensemble : *La* MASSE *informe du chaos. Ce bâtiment n'est qu'une grosse* MASSE *de pierres.* (Acad.) *On ne peut plus guère douter aujourd'hui que la* MASSE *primitive du globe n'ait été d'abord en fusion et même en vapeur.* (Cuv.)

Les monts, les nobles monts! Ah! ces *masses* tranquilles
Valent bien que parfois l'homme sorte des villes.
A. BARBIER.

‖ Corps solide et compacte : *Une* MASSE *de plomb.* ‖ Totalité d'une chose dont les parties sont de même nature : *La* MASSE *de l'air. La* MASSE *du sang.*

— Corps informe : *L'ours, en naissant, paraît n'être qu'une* MASSE. (Acad.)

— Somme, ensemble : *La* MASSE *des lumières, des connaissances humaines. La plus grande* MASSE *de bonheur, même temporel, appartient, non pas à l'homme vertueux, mais à la vertu.* (J. de Maistre.) *Les passions ne sont que des* MASSES *de désirs.* (Balz.) *Il n'est pas certain qu'on ait augmenté sur la terre la* MASSE *du bonheur.* (Mich. Chev.)

— Grand nombre, grande quantité : *Il est arrivé des* MASSES *de visiteurs. Il faudrait beaucoup d'argent, et je n'en ai pas des* MASSES.

— Public, commun des hommes, ensemble ou grande majorité des citoyens; s'emploie au singulier ou au pluriel : *La prospérité de la France repose sur les avantages que la* MASSE *de la nation a acquis en* 1789. (Mme de Staël.) *Les* MASSES *sont, suivant les circonstances, meilleures ou plus mauvaises que les individus qui les composent.* (Mme de Staël.) *Le despotisme muselle les* MASSES *et affranchit avec les individus dans une certaine limite.* (Chateaub.) *On entraîne les* MASSES, *et l'on raisonne les individus.* (La Rochef.-Doud.) *La force des* MASSES *indisciplinées est dans leur impétuosité : qui les ralentit les perd.* (Lamart.) *Les* MASSES *sont au gouvernement ce qu'est le lion à l'homme qui le garde : la force physique en regard de la force morale.* (E. de Gir.) *Traiter avec les* MASSES, *c'est le grand ressort du pouvoir.* (Guizot.) *L'ignorance des* MASSES *est la condition nécessaire des gouvernements despotiques.* (A. Martin.) *Les* MASSES *ont un bon sens qu'elle ne désertent qu'au moment où des gens de mauvaise foi les passionnent.* (Balz.) *La souveraineté, qui auparavant résidait dans le prince, seigneur ou prélat, a été transportée à la* MASSE. (Proudh.) *L'emportement des* MASSES *est toujours proportionné à l'ignorance où elles sont plongées.* (A. Peyrat.) ‖ Grand corps d'armée : *L'art de la guerre en grand est celui de mouvoir des* MASSES. (Dumouriez.)

— Fam. *Masse de chair*, Personne dont le corps est très-gros, très-pesant, ou qui a l'esprit lourd et épais.

— Jurispr. Fonds d'argent d'une succession, d'une société : *La* MASSE *de cet héritage est de deux cent mille francs.* ‖ *Masse active*, Ensemble de l'avoir d'un négociant. ‖ *Masse passive*, Ensemble des dettes d'un négociant. ‖ *Bon de masse*, S'est dit pour désigner le bon qu'on délivrait à payer sur les masses provinciales ou *hors-fonds*.

— Administr. milit. Somme formée par les retenues faites sur la paye de chaque soldat, ou allouée par abonnement pour une dépense déterminée : MASSE *d'habillement*.

— Administr. civ. Ensemble des retenues faites à des ouvriers, à des prisonniers, sur le prix de leur travail.

— Archit. Ensemble d'un bâtiment, d'un édifice considéré sous le rapport des proportions : *L'église de Notre-Dame présente une* MASSE *imposante.* ‖ *Masse d'un pont*, Piliers d'un pont. ‖ Vieille locution.

— Fortif. *Masse courante*, Syn. de PARAPET.

— Peint. Réunion de plusieurs parties formant un tout pour la vue, soit par le groupement des lignes, soit par l'uniformité du ton : MASSE *d'ombre.* MASSE *de lumières. Les figures bien groupées forment des* MASSES *agréables. En peignant des arbres, on doit moins s'attacher aux détails qu'aux* MASSES. (Acad.) ‖ Dans le langage ordinaire, Ensemble, abstraction faite des détails : *Des* MASSES *de verdure. La nature est sublime dans ses* MASSES, *minutieuse dans ses détails.* (De La Peyrouse.) *De loin on voit mieux les choses, parce que les détails n'obstruent pas les regards et que les objets se présentent par grandes* MASSES *principales.* (Lamart.)

— Mus. Ensemble de parties exécutées en même temps, soit dans un chœur, soit dans l'orchestre : *Un solo de hautbois se dessine avec grâce sur les* MASSES *de l'orchestre.* (Castil-Blaze.)

— Artill. *Masse de mire*, Partie d'une bouche à feu que l'on a laissée saillante, pour servir à viser. ‖ *Masse de lumière*, Cylindre en cuivre qu'on visse sur les bouches à feu, et dans lequel est percée la lumière.

— Techn. Lits de pierre d'une carrière : *Cette pierre a été extraite de la* MASSE. ‖ Contre-poids de métal qui, attaché à une balance par un anneau, sert à évaluer le poids des objets. ‖ Cône tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun. ‖ Grande meule de tabac haché, dans laquelle on laisse se produire la fermentation. ‖ *Grande masse*, Partie de la cuve d'un haut fourneau comprise entre le ventre et le haut du gueulard. ‖ *Enlever une ferrure dans la masse*, La découper à froid dans un morceau de fer.

— Comm. Certaine quantité de marchandises semblables, dont le poids ou le nombre est déterminé par l'usage : *Une* MASSE *de perles, de plumes, de soie.*

— Physiq. Quantité de matière dont se compose un corps : *La densité est le rapport de la* MASSE *au volume. Jupiter, la plus grosse de toutes les planètes, a environ mille fois moins de* MASSE *que le soleil.* (D'Alemb.)

— Bot. *Masses polliniques*, Amas de corpuscules qui forment le pollen des fleurs.

— Loc. adv. *En masse*, Tous à la fois, en totalité, dans l'ensemble : *Les étudiants se portèrent* EN MASSE *vers les Tuileries. Considérée* EN MASSE, *la langue française est celtique et romaine.* (J. de Maistre.) *Considérées* EN MASSE, *les femmes conduisent le monde.* (St-Prosper.) *Vu l'incertitude de la médecine en elle-même et l'ignorance de ceux qui l'exercent, ses résultats, pris* EN MASSE, *ne sont-ils pas plus funestes qu'utiles?* (Napol. Ier.)

— **Encycl.** Administr. milit. « On désigne sous le nom de *masses* certains abonnements individuels ou collectifs alloués aux corps de troupe pour subvenir à diverses dépenses d'entretien qui, n'étant pas susceptibles d'une évaluation exacte pour chacun des objets auxquels elles s'appliquent, pourraient difficilement être réglées par des fixations partielles. » (Richard, *Cours de législation et d'administration militaires.*) Nous distinguons plusieurs sortes de *masses*.

1o La *masse individuelle*, servant à entretenir les hommes de troupe de tous les effets de petit équipement dont ils ont besoin, à payer les réparations d'effets, le remplacement de ceux qui sont perdus, les dégradations de casernement, de literie, etc. Cette *masse* est formée par la première mise (v. MISE), dite mise de premier équipement, et entretenue par une prime journalière, à laquelle ont droit les sous-officiers, caporaux, soldats et enfants de troupe âgés de quatorze ans, par des versements volontaires entre les mains des capitaines et par des prélèvements sur le prix des services payés. Quand la *masse* d'un soldat est complète, c'est-à-dire quand elle a atteint une certaine somme fixée et réglementaire, la prime journalière est touchée tous les trois mois par ce soldat; c'est ce qu'on nomme le décompte.

2o La *masse générale d'entretien*, fonds commun pour subvenir aux dépenses intérieures d'un corps. Les corps de nouvelle formation reçoivent une première mise pour former cette *masse*, alimentée chaque année par des allocations variables. La *masse* générale d'entretien est divisée en deux portions distinctes, dont la première est affectée exclusivement aux besoins, aux dépenses de la musique, réparation d'instruments, etc., et la seconde à toutes les autres dépenses du corps.

3o La *masse de harnachement et de ferrage*, pour les corps dans lesquels il entre des chevaux. Il n'y a pas de première mise pour cette *masse*, qui est alimentée par un abonnement, par jour et par cheval, par le produit de la vente des fumiers et celui des chevaux morts ou abattus.

4o La *masse d'entretien des équipages de campagne*, dite *masse des bâts et cantines*, spécialement affectée au ferrage des chevaux et mulets de bât, à l'entretien du matériel de transport des armées en campagne. Elle n'est pas formée par une première mise; comme la précédente, elle est alimentée par un abonnement par jour, par cheval ou mulet de bât.

Les détenus dans les pénitenciers militaires ont aussi une *masse* individuelle, dont le but est de pourvoir aux différents objets dont ils peuvent avoir besoin. Cette *masse* est alimentée par le prélèvement du quart du produit de leur travail, et administrée d'après l'ordonnance du 10 mai 1840. Quand la *masse* d'un détenu est complète, il ne touche pas de décompte comme l'homme de troupe sous les drapeaux; le surplus est versé à la *masse* de ses fonds particuliers, somme qui peut augmenter sans limite, qui est la propriété du détenu, et lui est remise à la fin de sa peine.

— Physiq. La *masse* est proportionnelle au poids. En effet, la pesanteur agissant indistinctement sur toutes les particules matérielles d'un corps et leur imprimant à chaque instant le même degré de vitesse dans le même lieu, le poids d'un corps, qui est la résultante de toutes ces actions partielles, peut donner, jusqu'à un certain point, une idée de la quantité de matière que renferme le corps ou de sa *masse*. En mécanique, on représente la valeur de la *masse* absolue d'un corps par le rapport $\frac{P}{g}$, dans lequel P est le poids du corps, et g la vitesse qu'il acquerrait après être tombé librement dans le vide au bout d'une seconde. On désigne généralement ce rapport par M, et on l'appelle la *masse* du corps dont le poids est P; on a donc : $M = \frac{P}{g}$, et, par suite, $P = Mg$; P exprimant l'effort exercé par la pesanteur sur un certain corps, et g la vitesse qu'elle lui imprime dans le même lieu, au bout de la première seconde de temps.

Un même corps, suivant qu'il occupe une latitude ou une autre, ou qu'il est porté sur une même verticale en deux points différents, a, en effet, deux poids différents P, P'; mais les vitesses g, g', qui correspondent à ces deux points, variant elles-mêmes comme ces poids, il en résulte que la *masse* reste constante et que l'on a :

$$P : P' :: g : g' \quad \text{ou} \quad \frac{P}{g} = \frac{P'}{g'} = M.$$

MASSE s. f. (ma-se. — Suivant Diez, la forme italienne *mazza* ne permet pas de douter que ce mot ne vienne du latin *matea*, primitif perdu de *mateola*, bâton, instrument pour enfoncer en terre. Le latin *matea*, bâton, a dû signifier proprement dans l'origine batte à beurre, comme le sanscrit *mathin*, *mantha*, *manthâna*, de la racine *math*, *manth*, agiter, qui est employée surtout pour exprimer l'action de baratter et qui a des affinités dans les autres langues de la famille : ancien slave *mâtiti*, russe *mutiti*, polonais *matac*, agiter, troubler; russe *motati*, *motnuti*, secouer, branler; polonais *mâtew*, batte à beurre; russe *mutovka*, *motilo*, *motushka*, *motoria*, moulinet, moussoir, bâton à baratter; lithuanien *mensti*, agiter, *mente*, *mentêle*, *mentikke*, spatule pour remuer, *menture*, batte à beurre; albanais, *mutin*, baratte. Le sanscrit *manthara* se retrouve conservé dans l'irlandais-erse *meadar*, baratte, pour *mator* et *mantar*, le *d* non aspiré indiquant la perte de l'ancienne nasale. Enfin, par une transition facile à comprendre, cet ancien nom de la batte à beurre se reconnaît dans le latin *mentula*, dont le sens primitif, comme celui de *matea*, s'était complétement perdu chez les Romains avec la pratique même du barattement, car les Romains ignoraient l'usage du beurre, qui avait cependant été connu des anciens Aryas. Ce rapprochement est d'autant plus sûr que le sanscrit *urdhvamanthin*, *urdhva*, en haut, signifie à la fois batte à beurre et pénis). Gros marteau de fer, carré des deux côtés et ayant un manche de bois : *Enfoncer des coins de bois à coups de* MASSE. ‖ Gros marteau de bois, employé par divers ouvriers. ‖ Gros maillet de bois, formé d'un billot cerclé de fer à ses deux extrémités : *Enfoncer des coins de fer avec une* MASSE.

— Art milit. *Masse d'armes* ou simplement *Masse*, Arme de fer fort grosse à l'une de ses extrémités, et avec laquelle on assommait l'ennemi : *Bajazet était armé de sa pesante* MASSE D'ARMES, *qu'il brandissait comme un marteau.* (Lamart.)

— Hist. Sorte de bâton à tête d'or ou d'argent qu'on portait dans les cérémonies devant le roi, ainsi que devant certains corps et certains dignitaires : *On portait des* MASSES *devant le chancelier de France. Dans les occasions solennelles, les appariteurs de chaque Faculté de l'Université portent des* MASSES. (Acad.)

— Chasse. *Masse à pic*, Instrument d'oiseleur.

— Jeux. Instrument particulier dont on se sert pour jouer certains coups au billard. ‖ Gros bout d'une queue ordinaire : *Jouer de la* MASSE.

— Métrol. Ancienne monnaie d'or de France, qu'on appelait aussi CHAIRE et ROYAL DUR.

— Techn. Traverse qui forme la partie inférieure du battant, dans un métier à tisser, et qu'on appelle aussi SOMMIER.

— Bot. Nom donné à diverses espèces de clavaires. ‖ *Masse à bedeau*, Nom vulgaire de l'érucoge des moissons et de la massette à larges feuilles. ‖ *Masse d'eau.* Syn. de MASSETTE.

— **Encycl.** *Masse d'armes.* De tout temps, les *masses* furent en usage chez les Orientaux. Les chars de la milice égyptienne en étaient garnis. Les chevaliers et gens d'armes du moyen âge prirent l'habitude de s'en servir à l'époque de leurs expéditions d'Afrique. La *masse* dont on se servait en France, au moyen âge, était une arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait ou qui servait à rompre les cuirasses pleines. Cette arme avait quelque chose de sauvage, de barbare et de primitif. Elle se rapprochait de la massue et du casse-tête. Cependant c'était une massue perfectionnée, en ce sens qu'elle était en métal, et que sa tête, en fuseau, avait des formes et des ornements, qui ont varié à l'infini. On voyait jadis à Chantilly des *masses* d'armes, dont la tête façonnée en manière de grille, ressemblait à une lanterne d'engrenage; les unes étaient à manche uni, d'autres avaient une poignée; l'extrémité du manche, opposée à sa mailloche, portait un anneau, afin que la *masse* pût se suspendre par une chaîne ou une courroie à la selle d'armes ou au poignet du combattant. A l'abbaye de Roncevaux, on montrait encore au siècle dernier les *masses* attribuées à Roland et à Olivier; elles se composaient d'un rameau gros comme le bras et long d'environ $0^{m},83$, dont la poignée était garnie d'une espèce de manchette; l'extrémité du manche portait trois chaînons qui s'arrêtaient à un globe de 4 kilogr.; un de ces globes était sphérique et en fer; l'autre était en bronze et de forme ovale et cannelée. Si de pareilles armes ont servi à la guerre, et autrement que sur un rempart, les guerriers qui les maniaient devaient être d'une vigueur aujourd'hui sans exemple. Cette arme, à globe de fer, a quelquefois reçu le nom de scorpion et celui de fouet d'armes : le fouet d'armes était à boule unie; le scorpion était à piquerons ou pointes de fer en dards de hérisson. La *masse* d'armes à piquerons était interdite aux chevaliers ecclésiastiques, parce qu'elle faisait couler le sang. L'histoire a rendu célèbre la *masse* d'armes de Jean sans Pitié, évêque de Liége, et celle de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Un grand nombre de prêtres marchaient en guerre avec cette arme au poing. A la bataille de Brenneville, en 1119, Louis le Gros abattit sous sa *masse* d'armes un Anglais qui se disposait à le faire prisonnier. Les sergents d'armes ou gardes du corps de Louis IX étaient armés d'une *masse* de bronze; de là leur nom de sergents à *masse*. Louis IX lui-même se servit de la *masse* d'armes en plusieurs circonstances, principalement dans ses croisades. A cette époque, cette arme était devenue d'un usage assez répandu pour que les arbalétriers et l'infanterie communale s'exerçassent à s'en servir. Ils s'escrimaient à coups de *masses* qu'on nommait *bouges* ou *plombées*, parce que la tête était en métal creux rempli de plomb; elles avaient un manche de bois et étaient longues de 2 mètres à $2^{m},66$. La garde royale de Charles VIII et les estradiots de Louis XII portaient des *masses* d'armes. Les argoulets les tenaient attachées à l'arçon gauche de la selle. D'après Brantôme, depuis le XV^{e} siècle, cette arme ne fut conservée que dans les compagnies de gentilshommes au bec-de-corbin; mais on ne s'en servait plus à la guerre. Cependant le bec-de-corbin était-il bien une *masse* d'armes? Il en différait sensiblement quant à la forme. De nos jours, on ne se sert plus de cette arme que dans la marine; elle est destinée à repousser l'abordage. Il y en a en réserve sur tous les vaisseaux armés; c'est, du reste, le seul usage guerrier qu'on en fasse. Les *masses* que portaient les chevaliers dans les tournois sont reléguées parmi les meubles de blason. Les huissiers d'armes, les hérauts d'armes s'en servaient autrefois. Les mameluks en portaient une à manche de cuivre et à tête de fer taillée en ailes ou côtes longitudinales. Lorsque Bonaparte revint d'Egypte, les mameluks qui le suivaient ne voulurent point se défaire de cette arme. On voit encore dans l'arsenal de Vincennes des armes de ce modèle, que les soldats d'Egypte portaient à l'arçon de leur selle.

MÂSSE s. m. (mâ-se — altérat. de *masse*, amas de choses). Jeux. Enjeu : *Retirer sa* MÂSSE. *Doubler sa* MÂSSE. ‖ Mot vieilli.

MASSE ou **HIAOU**, petite île de l'Océanie, dans le grand Océan équinoxial, l'archipel de Mendaña; elle fait partie du groupe de Washington, et se trouve par 7° 37′ de lat. S. et 142° 44′ de long. O. Marchand a appelé cette île *Masse*, Ingraham *Knox*, et Roberts *Freemantle*.

MASSE-DI-CITTA, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Sienne; 4,602 hab.

MASSE-DI-SAN-MARTINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et mandement de Sienne; 4,841 hab.

MASSE (Joseph-Nicolas), médecin français, né à Moulicent (Orne) en 1811. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1838. M. Masse s'est adonné à l'enseignement de l'anatomie, de la médecine opératoire et des acouchements. On doit au docteur Masse : *Compte rendu du service médical de l'ambulance établie dans l'ancien Trésor à l'époque du choléra*, inséré dans le *Journal des Savants* (1832); *Petit atlas complet d'anatomie descriptive* (1843, in-12), ouvrage souvent réédité et destiné à diriger les élèves dans les dissections et à leur rappeler promptement les détails de l'anatomie à l'époque de leurs examens; *Anatomie synoptique* ou *Résumé complet d'anatomie descriptive du corps humain* (1844, in-12); *Traité théorique et pratique d'anatomie descriptive* (1858, in-12).

MASSÉ, ÉE (ma-sé) part. passé du v. Masser. Mis en masse : *Soldats* MASSÉS *dans un ravin.* ‖ Groupé par masses : *Ombres bien* MASSÉES. *Ce groupe lumineux et riche forme un contraste aussi pittoresque que philosophique avec le bataillon noir, hérissé, anguleux,* MASSÉ *à l'autre coin du tableau.* (Th. Gaut.)

— s. m. Techn. Masse pâteuse de fer qu'on trouve au fond du creuset du fourneau à la catalane.

— **Jeux.** Coup de queue de billard frappé sur la bille presque de haut en bas : *Faire un beau* MASSÉ.

MASSÉ, ÉE (ma-sé) part. passé du v. Masser. Soumis au massage : *Les vieillards qui ne peuvent plus marcher ni s'exercer d'aucune manière doivent être* MASSÉS *tous les jours.* (Maquel.)

MÂSSÉ, ÉE (mâ-sé) part. passé du v. Mâsser. Mis comme mâsse : *Vingt louis* MÂSSÉS.

MASSÉ (Gabriel), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1807. D'abord avocat à Paris (1833), il entra ensuite dans la magistrature et est devenu successivement juge à Provins, président du tribunal de Reims, vice-président du tribunal de la Seine, conseiller, puis président de chambre à la cour d'appel, enfin conseiller à la cour de cassation en 1868. Indépendamment d'articles insérés dans le *Journal des économistes*, dans l'*Annuaire de l'économie politique*, dans le *Recueil des arrêts de Sirey*, on a de lui : *Dictionnaire du contentieux commercial* (1839-1845, 2 vol.), avec M. Devilleneuve; le *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil* (1844-1848, 6 vol. in-8°) et une traduction du *Droit civil français* de Zachariæ (1854-1859, 5 vol.), avec M. Ch. Vergé.

MASSÉ (Pierre), démonographe français, né au Mans. Il vivait au XVI^{e} siècle et était avocat dans sa ville natale lorsque, pendant les guerres de religion, il se retira chez M. de Laval, au château du Bois-Dauphin, et consacra ses loisirs à l'étude. Massé a publié un ouvrage rare et curieux, où il montre autant d'érudition que de crédulité, sous le titre de : *De l'imposture et tromperie des diables, devins, enchanteurs, sorciers et autres qui, par telle invocation diabolique, arts magiques et superstitions, abusent le peuple* (Paris, 1579, in-8°).

MASSÉ (Jean-Baptiste), peintre et graveur, né à Paris en 1687, mort dans la même ville en 1769. Son père, riche joaillier, le vit avec déplaisir suivre ses goûts artistiques et le fit sortir de l'atelier de Jouvenet pour le mettre sous la direction de Châtillon, peintre en émail et dessinateur de l'Académie des sciences. Tout en apprenant la peinture sur émail, alors à la mode et par suite fort lucrative, Massé apprit la gravure. Il commença à se faire connaître comme graveur par sa reproduction du tableau de Rubens, représentant la *Reine Marie de Médicis sous la figure de Minerve*, exécuta en 1717, pour sa réception à l'Académie, le portrait d'*Antoine Coypel*, d'après le tableau de ce maître, fit graver à ses frais, d'après ses dessins, tous les tableaux que Le Brun avait exécutés dans la grande galerie de Versailles, et publia cette collection sous le titre de : *la Grande galerie de Versailles et les deux salons qui l'accompagnent* (1752, in-fol.). Bien qu'il fût protestant, Louis XIV le nomma garde de ses tableaux et lui acheta ses dessins au prix de dix mille livres. Comme peintre sur émail, Massé ne manquait pas d'un certain talent; il dessinait avec une grande correction et exécutait avec beaucoup de soin; mais tout ce qu'il a fait est froid et manque de verve.

MASSÉ (Charles-Isidore), littérateur français, né aux Herbiers (Vendée), mort au même lieu en 1831. Il exerça la profession d'avocat à Nantes et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Outre des articles dans la *Revue vendéenne*, le *Lycée armoricain*, l'*Ami de la charte*, on a de lui : la *Vendée poétique et pittoresque* ou *Lettres descriptives et historiques sur le Bocage de la Vendée, depuis Jules César jusqu'à l'année* 1791 *inclusivement* (Nantes, 1829, 2 vol. in-8°).

MASSÉ (A.-J.), jurisconsulte français, né à Maignelay (Oise) en 1771, mort à Paris en 1837. Il exerça les fonctions de notaire dans cette dernière ville et publia, entre autres ouvrages : le *Nouveau parfait notaire* (Paris, 1804, 2 vol. in-8°), livre longtemps estimé.

MASSÉ (Félix-Marie-Victor), compositeur français, né à Lorient en 1822. Il entra au conservatoire de Paris en 1834. Elève de Zimmermann pour le piano et d'Halévy pour la composition, il obtint le premier grand prix au concours de 1844. Après un voyage de deux années en Italie et en Allemagne, en qualité de pensionnaire du gouvernement, M. Massé revint à Paris. Pour commencer à faire connaître son nom, l'artiste écrivit deux séries de mélodies sur des poésies de Desportes, Ronsard, Théophile de Viau, Malherbe, Hugo et de Musset. Ces compositions réussirent auprès des artistes; et le nom de M. Massé était déjà sérieusement posé dans l'estime des connaisseurs quand, en 1852, le théâtre de l'Opéra-Comique représenta la *Chanteuse voilée*. La musique de ce petit opéra en un acte était tellement jeune, fraîche et vivace, que cette œuvre, hasardée timidement comme lever de rideau, devint un succès. L'année suivante, M. Massé donna au même théâtre les *Noces de Jeannette*, opérette en un acte, un petit chef-d'œuvre rempli de gracieuses mélodies et qui est devenu rapidement populaire. En 1854, *Galatée*, opéra-comique en trois actes, fit son apparition et remporta une victoire décisive, nettement enlevée par la crânerie et la verve endiablée de M^{me} Ulgade; l'air de la coupe, surtout, eut un succès énorme; la *Fiancée du Diable*, en trois actes, représentée en 1855 au Théâtre-Lyrique, et chantée par une troupe insuffisante, n'obtint qu'un très-médiocre succès; et sans doute le froid accueil fait à cette partition était mérité, puisque la reprise de cet ouvrage à l'Opéra-Comique en 1864, pour les débuts de M^{me} Galli-Marié, ne fut pas plus heureuse. Ce fut également en 1855 que M. Massé fit représenter à ce dernier théâtre *Miss Fauvette*, opérette en un acte qui fut bien accueillie, et la *Favorite et l'Esclave*, opéra représenté à Vienne sur le théâtre de la Canobbiana. Un opéra-comique en trois actes, les *Saisons*, exécuté à l'Opéra-Comique en 1856, dénotait un certain agrandissement dans le faire du compositeur, un sentiment plus vif du sens poétique et de la scène; par malheur, la monotonie du livret et l'uniformité des situations condamnèrent le compositeur à une simplicité de couleur et une rusticité d'allure qui nuisirent au succès de la partition, d'ailleurs fort estimable. La *Reine Topaze*, en trois actes, donnée cette même année au Théâtre-Lyrique, fut un des plus brillants succès de M. Massé. Mais depuis cette époque le compositeur a été moins heureux. Il a fait jouer successivement : la *Fée Carabosse*, en trois actes, au Théâtre-Lyrique (1859); la *Mule de Pedro*, lever de rideau qui n'eut que trois représentations au grand Opéra; le *Dernier couplet*, en un acte, joué sur le théâtre de Bade (1861); *Fior d'Aliza*, en trois actes, exécuté en 1866 à l'Opéra-Comique et dont le libretto est extrait des *Dernières Confidences* de Lamartine; enfin, le *Fils du brigadier*, en trois actes, donné sur le même théâtre en 1867.

M. Victor Massé tient un rang des plus distingués parmi les compositeurs de musique gracieuse et légère. La chanson de l'aiguille, des *Noces de Jeannette*, les couplets de l'amphore, de *Galatée*, la canzonette de l'abeille, de la *Reine Topaze*, ont donné à son nom une grande popularité. En 1860, il devint chef du chant à l'Opéra, et depuis lors il a été nommé professeur de composition au Conservatoire (1866), puis membre de l'Institut en remplacement d'Auber (1872).

MASSEAU s. m. (ma-sô — rad. *masse*). Techn. Lopin cinglé. ‖ Nom donné à des portions de fonte brute converties en masses de fer dans un seul foyer.

MASSEEUW (Chrétien), en latin **Massæus**, humaniste belge, né à Warneton (Flandre) en 1469, mort à Cambrai en 1546. Il entra dans les ordres, professa les humanités à Gand, puis à Cambrai, et dut à son long séjour dans cette dernière ville son surnom de **Cameracensis**. Ses principaux ouvrages sont : *Grammatices III partes* (Anvers, 1534-1536, in-4°); *Chronicorum multiplicis historiæ utriusque Testamenti libri XX*, (Anvers, 1540, in-fol.), chronique estimée.

MASSEGROS (LE), village de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. de Florac; pop. aggl., 220 hab. — pop. tot., 318 hab.

MASSEI (Bartolomeo), cardinal italien, né à Monte-Pulciano en 1663, mort à Ancône en 1748. Tout jeune, il entra dans la domesticité du cardinal Albani, dont il gagna la confiance, et qui, devenu pape sous le nom de Clément XI, le nomma successivement chanoine de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Pierre du Vatican et nonce à la cour de France (1721). Dans ce poste, il se conduisit avec beaucoup de modération, de tact, de sagesse, et se fit, dit Saint-Simon, généralement aimer et estimer. Benoît XIII le nomma en 1726 évêque *in partibus* d'Athènes, et Clément XII, à son avénement, le rappela en Italie, lui conféra le chapeau de cardinal (1730), puis l'envoya en qualité de légat dans la Romagne et le nomma évêque d'Ancône (1731).

MASSELET s. m. (ma-se-lè — dimin. de *masse*). Techn. Petite loupe de métal.

MASSELIN (Jean), historien français, mort à Rouen en 1500. Docteur en droit civil et en droit canon, chanoine de Rouen, official de l'archevêque, il était l'orateur ordinaire du clergé normand et avait acquis une haute réputation de savoir et d'éloquence, lorsqu'il fut élu en décembre 1483 membre des états généraux de Tours par le bailliage de Rouen. Dans cette assemblée, Masselin défendit avec chaleur la cause de ses commettants, ce qui lui attira la haine de la cour, et y développa des idées hardies, de beaucoup supérieures aux lumières de son siècle. On a de lui un très-curieux et intéressant journal des états de 1484 : *Diarium statuum generalium Franciæ*, lequel a été publié pour la première fois et traduit par M. A. Bernier dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (1835).

MASSELOTTE s. f. (ma-se-lo-te — rad. *masse*). Techn. Métal superflu qui reste attaché à une masse fondue ou forgée. ‖ Petite masse de métal qu'on soude sur le canon d'une arme à feu portative, dans laquelle on pratique le logement de la cheminée. ‖ Masse de fonte ou de bronze que l'on coule à l'extrémité des canons, des affûts à mortier, etc., pour qu'elle exerce une pression et empêche les soufflures.

— **Encycl.** Pour les canons, la *masselotte* est contenue dans le prolongement du moule, du côté par lequel on coule les bouches à feu. Son objet est de comprimer par son poids le métal du canon, de nourrir la matière du moule à mesure qu'elle est absorbée par les terres de la chape et qu'elle diminue de volume en se consolidant; enfin de purifier le métal, en attirant les matières étrangères qui peuvent s'y trouver; car le métal le plus pur se trouvant toujours au fond des creusets et l'alliage du bronze étant plus pesant que toutes les matières étrangères mal fondues, mal combinées, il s'ensuit que celles-ci s'élèvent pendant la fluidité de la fonte dans la *masselotte*, tandis que le bronze le plus pur descend et se consolide au fond du moule pour former les parties les plus importantes de la bouche à feu. Cette considération a fait adopter le mode de couler les canons par la volée et de proportionner la *masselotte* à la quantité de matières à comprimer ou à épurer, c'est-à-dire au calibre de la bouche à feu.

Les *masselottes* d'affûts à mortier servent uniquement pour éviter les soufflures. On coule les flasques de ces affûts avec des *masselottes* considérables, qu'on en détache ensuite.

Les *masselottes* de baïonnette sont des cubes de fer d'environ $0^{m},02$, laissés à la douille de la baïonnette en la forgeant, et servant à souder cette douille au coude de la lame; les ouvriers lui donnent aussi quelquefois le nom d'*amour*.

MASSEMILLÉ s. m. (ma-se-mi-llé; *ll* mll.). Bot. Fruit des colonies, semblable aux pommes d'Europe.

MASSE-MORE s. f. (ma-se-mo-re). Anc. mar. Biscuit pilé dont on nourrissait les bestiaux à bord, lorsqu'on n'avait rien autre chose à leur donner.

MASSÉNA s. m. (ma-sé-na). Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre céphaloptère.

MASSÉNA (André), duc DE RIVOLI, prince D'ESSLING, maréchal de France, né à Nice en 1758, mort à Paris en 1817. Fils d'un marchand de vin, il perdit son père étant encore tout enfant et reçut une instruction fort incomplète. Un de ses oncles, qui était capitaine dans la marine marchande, l'embarqua comme mousse sur son navire et lui fit faire deux voyages au long cours. A dix-sept ans, Masséna renonça à la mer pour entrer au service de la France dans le régiment de Royal-Italien. Grâce à sa vive intelligence et à sa conduite exemplaire, il parvint assez rapidement au grade d'adjudant sous-officier; mais, comme il appartenait à la roture, il ne put obtenir le grade de sous-lieutenant. Après quatorze ans d'attente, révolté des passe-droits dont il était victime, il se démit de son grade et retourna dans sa ville natale, où il se maria. Peu après, la Révolution éclatait. Masséna accueillit avec chaleur les grandes idées de justice et de liberté qu'elle allait répandre sur le monde, et bientôt, quittant Antibes, où il demeurait, il reprit du service et fut incorporé comme adjudant-major dans le 3^{e} bataillon des volontaires du Var.

En ce moment, les soldats avaient le droit de choisir parmi eux ceux qui leur paraissaient les plus dignes de les commander. Masséna fut élu en 1792 chef de son bataillon et fit partie de l'armée du Midi, sous les ordres du général Anselme. Lorsque cette armée envahit le comté de Nice, il se fit remarquer par son intrépidité, par son intelligence et rendit des services qui lui valurent d'être promu général de brigade le 22 août 1793, et général de division le 20 décembre de la même année. La Révolution venait de réparer les torts de la monarchie et de fournir à celui qui devait être un des plus grands capitaines du temps l'occasion de montrer ses hautes capacités militaires. L'armée du Midi avait pour mission d'empêcher nos ennemis, supérieurs en nombre, d'envahir le territoire français. Après avoir pris Oneille, Ponte-di-Nave, Garessio, Masséna tourna l'armée piémontaise massée sur les hauteurs de Saorgio, décida la victoire par une attaque pleine de hardiesse (août 1794) et prit à l'ennemi 60 canons, des approvisionnements considérables et un grand nombre de prisonniers. Grâce à ce fait d'armes, les Français devinrent maîtres de tout le reste des Alpes Maritimes. Au mois de septembre suivant, il chassa de leurs positions les Autrichiens, qui s'avançaient et menaçaient Savone, et les mit dans l'impossibilité de rien tenter de tout l'hiver. En 1795, placé sous les ordres de Kellermann, qui lui confia le commandement de l'aile droite de son armée, il eut à soutenir de nouveaux combats contre les Austro-Sardes, et les battit successivement au col de San-Giacomo et à Borghetto. Scherer, qui succéda à cette époque à Kellermann comme général en chef, mit toute sa confiance dans Masséna, dont il apprécia les rares capacités. Ayant résolu de prendre l'offensive et de chasser les Autrichiens de la rivière de Gênes, il chargea Masséna d'exécuter le plan qu'il avait conçu. Celui-ci, à la tête de deux divisions, fondit sur l'ennemi, le culbuta dans les vallées de la Bormida et du Tanaro, se mit à sa poursuite et lui fit essuyer une défaite complète à Loano, où les Autrichiens eurent 4,000 morts ou blessés et perdirent presque toute leur artillerie (23 novembre 1795).

L'année suivante, Bonaparte remplaçait Scherer et recevait l'ordre de faire la conquête de l'Italie. Dans cette mémorable campagne, Masséna se plaça au premier rang par son activité, son audace et ses savantes combinaisons stratégiques. Mis, après les victoires de Montenotte et de Millesimo (avril 1796), à la tête de l'avant-garde, il força le passage du pont de Lodi, entra le premier à Milan, prit une part importante aux combats de Lonato, Castiglione, Roveredo, Bassano, Saint-Georges, la Brenta, Caldiero, aux batailles d'*Arcole*, de Rivoli (9 janvier 1797), de la Favorite (11 janvier); puis, poursuivant les Autrichiens dans les débouchés du Tyrol, il s'avança jusqu'à 25 lieues de Vienne, en signalant sa marche par de nouveaux succès à Longara, San-Daniel, la Chiesa, Tarvis, Villach, Neusmack, Hunsmack. Il menaçait la capitale de l'Autriche, lorsque la signature d'un armistice le contraignit à s'arrêter. C'est alors que Masséna reçut le surnom d'**Enfant chéri de la victoire**, qui lui resta. Envoyé à Paris, après la signature des préliminaires de paix à Léoben, pour porter au Directoire les drapeaux conquis sur l'ennemi, il y fut accueilli avec enthousiasme par la population, et la municipalité donna une fête en son honneur.

Après la journée du 18 fructidor, le Directoire songea un instant à remplacer Bonaparte par Masséna à la tête de l'armée d'Italie, et le nom de ce dernier figura sur la liste des candidats présentés pour remplacer les directeurs Carnot et Barthélemy. De retour à l'armée d'Italie, Masséna remplaça, le 19 février 1798, Berthier, qui venait de s'emparer de Rome et d'y proclamer la république. Lorsqu'il y arriva, l'armée, en proie à la misère, était vivement irritée de voir des agents français s'enrichir sous ses yeux par de honteuses déprédations pendant qu'elle manquait de tout. Les officiers, travaillés par des agents contre-révolutionnaires, se réunirent et déclarèrent qu'ils ne voulaient pas reconnaître Masséna pour leur général en chef. La population, voyant que l'armée refusait d'obéir à son chef, se souleva contre les Français. Masséna, dans cette situation critique, montra la plus grande énergie, força les troupes à marcher, comprima l'insurrection, puis remit le commandement au général Dallemagne et revint à Paris, où il sollicita lui-même la grâce des officiers qui avaient montré une si coupable insubordination.

Le Directoire mit alors Masséna en disponibilité. Mais la guerre ayant recommencé avec l'Autriche, il fut appelé en février 1799 au commandement de l'armée d'Helvétie. Au commencement de mars, il franchit le Rhin et attaqua le général Hotze, qu'il ne put parvenir à déloger de Feldkirch. En ce moment Jourdan, sur le Rhin, Scherer, en Italie, étaient battus. Placé entre deux armées victorieuses, il jugea prudent de concentrer ses forces et se replia en Suisse en ordonnant à ses deux lieutenants, Lecourbe et Dessolles, qui opéraient dans les vallées de l'Adige et du Rhin, de le rejoindre. C'est alors que le Directoire lui confia le triple commandement des armées de l'Helvétie, du Danube et du Rhin, qui étaient disséminées depuis Dusseldorf jusqu'au Saint-Gothard. Toutes ses forces réunies formaient à peu près 30,000 hommes, et il avait en face de lui plus de 100,000 Autrichiens, divisés en trois armées, sous les ordres de l'archiduc Charles, généralissime, de Hotze et de Bellegarde. Jamais général ne s'était trouvé dans une situation plus critique, n'avait disposé de moyens plus insuffisants. Mais il s'agissait de sauver la France, menacée d'une invasion par sa frontière de l'est, et Masséna trouva dans son patriotisme et dans son génie militaire l'énergie et les moyens de renverser les espérances de la coalition.

Manquant de troupes pour défendre la ligne du Rhin, le général en chef s'établit fortement derrière la Limmat, après avoir essayé inutilement d'empêcher la jonction de l'archiduc Charles et de Hotze, dont les forces réunies étaient de 70,000 hommes. Attaqué le 4 juin, il résista pendant deux jours et se replia sur la ligne de l'Ablis, d'où l'ennemi n'osa pas tenter de le déloger. Au mois de septembre, l'armée de l'archiduc ayant été envoyée sur le Rhin, pendant que Souvarow était appelé d'Italie avec son armée russe pour le remplacer, Masséna s'empressa de profiter de cette faute et de fondre sur le général russe avant qu'il eût pu opérer sa jonction avec le général Hotze. Dans une marche rapide, il envova la plus grande partie de son armée à Zurich, fit opérer un mouvement tournant à Oudinot, et, pendant que Soult rejetait Hotze vers le Rhin, il écrasait devant Zurich l'armée russe, à qui il enlevait 100 pièces de canon, 5,000 prisonniers et son tresor (26 septembre).

Souvarow dut battre en retraite par le Mutten-Thal et Glaris, et, sans cesse harcelé, il parvint à regagner le Rhin après avoir perdu une grande partie de son armée. Par la victoire de Zurich, Masséna avait rejeté en Allemagne 100,000 envahisseurs, amené la dissolution de la coalition et sauvé son pays. En ce moment, Bonaparte était en Egypte, Hoche et Joubert étaient morts; Moreau, par ses défaites, avait perdu son prestige; partout nos armées éprouvaient des échecs; Masséna était le seul de nos généraux que n'eût point abandonné la victoire. De tous côtés on le conviait à renverser le Directoire discrédité, à s'emparer du pouvoir; il repoussa ces offres. Fidele à la liberté, il ne voulut être que le général de la République, et n'aspira à la servir que sur les champs de bataille.

Bientôt après, le général Bonaparte, qui n'avait pas de pareils scrupules, et dont l'ambition effrénée ne devait reculer devant aucun attentat, faisait le coup d'Etat du 18 brumaire. Peu après, il enlevait à Masséna le commandement de son armée et l'envoyait en Italie prendre la direction des troupes qui venaient d'être battues à Novi, et s'étaient repliées sur Gênes. Le vainqueur de Zurich arriva dans cette ville le 18 février 1800, et y fut bientôt bloqué par l'armée de Mélas, dont les forces étaient d'une écrasante supériorité. Masséna fit une héroïque résistance, attendant l'arrivée de Bonaparte en Italie; mais ses troupes et les habitants furent décimés par une horrible famine; les vivres manquèrent bientôt complétement, et, le 5 juin, voyant que le peuple se soulevait, il signa une capitulation en vertu de laquelle il put se retirer avec ses soldats sur le Var. Par sa longue résistance, il avait empêché l'armée de Mélas d'envahir le midi de la France, et laissé le temps à Bonaparte de pénétrer dans la Péninsule et d'y remporter la victoire de Marengo. En revenant en France, le premier consul confia à Masséna le commandement de l'armée d'Italie, mais il le lui enleva peu après pour le donner à Brune.

Masséna avait vivement désapprouvé le coup d'Etat du 18 brumaire, bien qu'il fût l'ami de Bonaparte. Elu membre du Corps législatif en 1803, il s'y montra très-indépendant, fit fréquemment de l'opposition au premier consul, et se prononça en faveur de Moreau. Bien qu'irrité de cette attitude, Bonaparte, devenu empereur, se vit moralement forcé de comprendre Masséna sur la liste des maréchaux (1804), et le nomma, l'année suivante, grand aigle de la Légion d'honneur. Une troisième coalition s'étant formée en 1805, Masséna reçut le commandement de l'armée d'Italie, forte de 40,000 hommes. Il devait tenir en échec l'archiduc Charles, l'empêcher d'abord d'envahir la France par le Lyonnais, puis l'arrêter pendant que Bonaparte porterait la guerre en Autriche. Le maréchal atteignit complétement le double but qui lui était assigné, livra à l'archiduc la bataille de Caldiero, le harcela lorsqu'il voulut marcher au secours de Vienne menacée, et l'empêcha de rejoindre à temps l'armée de l'empereur François-Joseph. Lorsque Napoléon voulut donner à son frère le trône de Naples, il chargea Masséna de s'emparer de ce royaume. Celui-ci voit fuir devant lui les Napolitains; mais Gaëte, réputée inexpugnable, résiste, défendue par une garnison nombreuse et par la marine anglaise. Le maréchal se montra alors aussi habile à prendre cette place qu'il s'était montré énergique à défendre Gênes. En peu de temps Gaëte capitula (18 juil. 1806). La nouvelle de ce succès mit un terme aux insurrections qui éclataient de toutes parts; les Anglais se rembarquèrent et les Calabrais, attaqués avec la dernière vigueur, ne tardèrent pas à se soumettre.

Lors de la campagne de Pologne en 1807, Masséna reçut le commandement de l'aile droite de la grande armée. Chargé, d'un côté, de contenir les Autrichiens, qui menaçaient de prendre l'offensive, d'un autre, d'empêcher les Russes de tourner par la droite notre ligne d'opération, il fortifia les bords de la Vistule et de la Narew, repoussa les Russes à Wirbïza, à Pulstuck, à Ostrolenka, et opéra avec une telle habileté qu'à l'issue de la campagne il reçut le titre de **duc de Rivoli**, avec une dotation considérable. Masséna se rapprocha alors de la cour impériale dont il s'était tenu jusque-là à l'écart, et, pendant une partie de chasse, il perdit l'œil gauche, atteint par un grain de plomb. Bientôt après s'ouvrit la campagne de 1809 contre l'Autriche. Napoléon, qui avait songé d'abord à donner à Masséna le commandement en chef de l'armée d'Espagne, le garda avec lui, car il le considérait comme le premier de ses généraux. On raconte que l'archiduc Charles, en apprenant qu'il allait encore avoir devant lui le vainqueur de Zurich, s'écria dans un accès de mauvaise humeur : « Voilà encore ce Masséna ! J'espérais en être délivré par son coup de fusil dans l'œil. » Mis à la tête de toutes les troupes qui opéraient sur la rive droite du Danube, le maréchal battit l'archiduc Charles à Landshut, à Eckmühl, enleva à la suite d'un combat terrible la position d'Ebersberg, réputée inexpugnable (3 mai), s'empara du faubourg de Léopoldstadt, et, après la prise de Vienne (14 mai), il franchit le Danube avec Lannes (21 mai), résista avec 35,000 hommes à plus de 100,000 Autrichiens, et fit, l'épée à la main, le 22 et le 23, des prodiges de valeur en défendant près d'Essling le village d'Aspern, qui fut pris et repris quatorze fois en deux jours. Après la reprise du grand pont qui mettait en communication la rive droite du Danube avec l'île Lobau, Masséna, par son sang-froid et son intrépidité, sauva la grande armée d'un désastre. Investi du commandement de toutes les forces qui se trouvaient sur la rive gauche, il protégea contre un ennemi de beaucoup supérieur la retraite de l'armée dans l'île Lobau, et empêcha les Autrichiens d'enlever le petit pont par lequel s'effectuait cette retraite. A la bataille de Wagram (6 juillet), il dirigea les mouvements de la gauche de l'armée, subit le principal choc de l'ennemi, et eut une grande part au succès de la journée. Ayant fait une chute de cheval la veille, il assista à la bataille dans une calèche, qui devint un point de mire pour les canons autrichiens, et, comme toujours, il se vit respecté par la mitraille, pendant que son état-major était moissonné autour de lui. Le lendemain, il poursuivit le prince Charles, et ne s'arrêta que lorsque la signature d'un armistice vint mettre fin à la guerre. A l'issue de cette campagne, dans laquelle il s'était conduit si brillamment, il reçut, comme récompense, le titre de **prince d'Essling** et le superbe château de Thouars.

Depuis un an et demi Masséna se reposait de ses longues fatigues, lorsque Napoléon le chargea, en 1810, d'aller chasser les Anglais du Portugal. Au mois de mai, il alla se mettre à la tête de l'armée de Portugal, ayant sous ses ordres Ney, Reynier et Junot. Cette armée mal disciplinée, pourvue d'un mauvais matériel, manquant de vivres et de munitions, harcelée par des guérillas qui coupaient les communications, avait à lutter contre les Anglo-Portugais, placés sous les ordres de Wellington. Après s'être emparé de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida, il pénétra en Portugal par la vallée du Mondego avec 38,000 hommes, attaqua Busaco, où Wellington s'était fortement retranché, et obligea, le 29 septembre, ce dernier à battre en retraite sur Coïmbre, puis sur Lisbonne. Mais arrivé devant les lignes de Torrès-Vedras, défendues par 600 canons, 100 redoutes et 60,000 Anglo-Portugais pourvus de tout, le prince d'Essling dut s'arrêter. Il ne pouvait songer, sans matériel de siége et avec sa petite armée, à enlever de force des lignes rendues inexpugnables. Mais il résolut, malgré l'infériorité de ses troupes, d'y tenir l'ennemi en échec, et, pendant six mois, attendant vainement des renforts et des munitions, il se maintint dans sa position, sans qu'une seule fois l'ennemi essayât de l'écraser sous la supériorité du nombre. Enfin, se voyant abandonné, ayant en outre à lutter contre la mauvaise volonté et les intrigues de ses lieutenants, surtout de Ney qui refusa à diverses reprises de lui obéir, il résolut de battre en retraite (5 mars) et revint en Espagne (6 avril), après avoir opéré un mouvement rétrograde qui était un chef-d'œuvre de stratégie, et qui excita l'admiration de Wellington lui-même. Dès qu'il eut réorganisé son armée, il reprit l'offensive et marcha contre le général anglais, campé à Fuentès de Oñoro. Par une attaque oblique, Masséna culbuta l'aile droite de l'ennemi, et il eût fait subir à Wellington un désastre complet s'il n'avait été mal secondé par ses généraux (4 mai). Fatigué du mauvais vouloir qu'il trouvait autour de lui, il revint en Espagne et fut remplacé peu après dans son commandement par le maréchal Marmont.

Desservi par Ney, tombé dans une sorte de disgrâce, considérablement affaibli par des fatigues trop prolongées, Masséna vit se terminer alors sa glorieuse carrière. Il ne reçut aucun commandement dans l'armée pendant la campagne de 1812, et fut relégué en 1813 à Marseille, où il eut le commandement de la 8e division militaire. En 1814, Louis XVIII le maintint à ce poste et lui envoya des lettres de grande naturalisation. Il se rallia alors aux Bourbons, comme il avait fini par s'incliner devant Bonaparte, oubliant à l'école de ce despote qu'il avait été républicain. Au début des Cent-Jours, il prêta son concours au duc d'Angoulême dans son expédition dans la Drôme, puis il vécut dans la retraite jusqu'après le désastre de Waterloo, et fut nommé alors par le gouvernement provisoire commandant de la garde nationale de Paris. Lors du procès fait au maréchal Ney, Masséna fut désigné pour faire partie du conseil de guerre; mais il refusa de juger son ancien campagnon d'armes, bien qu'il eût eu jadis vivement à se plaindre de lui, et se prononça pour l'incompétence du conseil. Il n'en fallut pas davantage pour qu'il devînt aussitôt en butte aux attaques, aux dénonciations et aux calomnies des ultra-royalistes. Les douloureux événements auxquels il venait d'assister, l'humiliation de la France, les attaques passionnées dont il était l'objet portèrent le dernier coup à sa santé chancelante. Comme on l'engageait à aller chercher la guérison sous un climat plus doux, il répondit : « J'ai bien acquis le droit de mourir dans notre chère France, et j'y mourrai. » Il s'éteignit à cinquante-neuf ans, et son corps fut déposé au Père-Lachaise, où se trouve son mausolée. Les *Mémoires* de ce grand homme de guerre ont été rédigés et publiés par le général Koch (Paris, 1849, 4 vol. in-8o). Un monument lui a été élevé à Nice, sur la place qui porte son nom.

MASSENBACH (Chrétien DE), tacticien et historien allemand, né à Schmalkalden (Hesse) en 1764, mort en 1827. A vingt-deux ans, il entra comme lieutenant dans la garde du duc de Wurtemberg, devint professeur à l'école militaire de Stuttgard, puis obtint d'être admis dans l'état-major de l'armée prussienne et ne cessa depuis lors de professer la plus vive admiration pour Frédéric le Grand. Capitaine en 1787, il prit part, sous le duc de Brunswick, à l'invasion de la Hollande, s'y conduisit brillamment, reçut le grade de major, accompagna de nouveau le duc de Brunswick en 1792, dans la fameuse expédition contre la France, expédition qu'il blâmait du reste, et fut chargé par ce prince, dont il avait toute la confiance, de plusieurs missions secrètes auprès de Dumouriez. En récompense de ses services et malgré son caractère frondeur et tranchant, le roi de Prusse lui donna la terre de Bialokosz, dans la Pologne prussienne, et le grade de colonel. Persuadé qu'il n'y avait de salut pour la Prusse que dans une ferme et sincère alliance avec Napoléon, Massenbach vit avec déplaisir la guerre éclater en 1806 entre ces deux puissances. Toutefois, il mit une grande activité à rassembler des troupes en Silésie, devint chef d'état-major du prince de Hohenlohe, conduisit après la bataille d'Iéna le corps d'armée de ce prince à Magdebourg, puis prit la route de Stettin; mais en arrivant à Prenzlau, ses troupes, pressées par l'ennemi, étaient tellement désorganisées, démoralisées et épuisées qu'il se vit dans l'impossibilité soit de résister, soit d'atteindre Lœcknitz. C'est alors qu'il proposa et rédigea la fameuse capitulation de Prenzlau, par laquelle le corps tout entier de Hohenlohe, comptant 17,000 hommes, déposa les armes. Massenbach se vit alors accusé de s'être laissé séduire par l'empereur des Français, mais il dédaigna de se justifier, vit avec indifférence commencer sur sa conduite une instruction qui fut arrêtée par suite des événements, se retira du service actif et donna à plusieurs reprises sa démission qu'on ne voulut pas accepter. Divers ouvrages qu'il publia sur les événements contemporains de l'histoire de Prusse indisposèrent contre lui le gouvernement de ce pays, qui demanda et obtint son arrestation à Francfort, où il était venu habiter. Reconduit en Prusse, qu'il avait quittée depuis dix ans, il fut condamné à quatorze ans de détention, pour violation de secrets d'Etat, mias il fut gracié en 1826. Massenbach était un officier de beaucoup de mérite, qui n'avait cessé de professer les idées philosophiques et libérales de la fin du XVIIIe siècle. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Premiers éléments de la mécanique à l'usage du génie et de l'artillerie* (1785); *Courte relation de la campagne de* 1793 (1794); *Mémoires sur les rapports du colonel de Massenbach avec le gouvernement prussien, notamment avec le duc de Brunswick depuis* 1783 (1808, avec 20 cartes); *Souvenirs de la vie des grands hommes* (1808), un de ses meilleucs ouvrages; *Mémoires historiques sur la décadence de la Prusse depuis* 1792 (Amsterdam, 1809, 2 vol.); *Mémoires sur l'histoire de la Prusse sous Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III* (Amsterdam, 1809-1810, 3 vol.); le *Colonel de Massenbach à tous les Allemands* (1817); *De l'éducation des princes dans un gouvernement représentatif* (1817), etc.

MASSENET (Jules-Emile-Frédéric), compositeur français, né à Montaud (Loire) en 1842. Entré fort jeune au Conservatoire de Paris, il remporta en 1859 le premier prix de piano, puis étudia l'harmonie sous la direction de M. Reyer, la composition sous celle de M. Ambroise Thomas, et obtint en 1863, outre le premier prix de fugue, le premier grand prix de composition avec une cantate intitulee *David Rizzio*. M. Massenet partit alors pour Rome, et visita ensuite l'Allemagne et la Hongrie, où il composa, en 1865, ses *Scènes de bal* pour piano. De retour à Paris au commencement de 1866, il fit jouer au Casino une fantaisie symphonique, intitulée *Pompeia*, qui frappa les connaisseurs par l'habileté de l'instrumentation et la vigoureuse originalité des idées. L'année suivante, les Concerts populaires donnèrent sa première *Suite d'orchestre*, comprenant quatre morceaux d'une instrumentation très-brillante.

Le 3 avril 1867, M. Massenet débuta au théâtre en faisant représenter à l'Opéra-Comique un petit acte, la *Grand'tante*, qui fit peu de bruit. Il composa ensuite la cantate officielle du 15 août 1867, *Paix et liberté;* deux gracieuses fantaisies, le *Poëme d'avril* et le *Poëme du souvenir*, sur des paroles d'Armand Sylvestre; les *Chants intimes*, mélodies vocales; l'*Improvisateur*, scène italienne pour piano; la deuxième *Suite d'orchestre*, exécutée aux Concerts populaires le 26 novembre 1871; *Introduction et variations*, badinage musical plein de grâce et de délicatesse; le *Roman d'Arlequin*, pantomimes enfantines pour piano, etc. Au mois de décembre 1872, M. Massenet a fait représenter à l'Opéra-Comique une pièce en trois actes, *Don César de Bazan*, qui a eu du succès et dans laquelle on trouve plusieurs morceaux charmants, entre autres la berceuse du second acte et l'ariette de Lazarille. *Marie-Magdeleine*, drame sacré en trois parties, que le jeune compositeur a fait exécuter au concert spirituel de l'Odéon en avril 1873, l'a mis tout à coup complétement en relief, et lui assigne une place honorable parmi nos meilleurs compositeurs dramatiques. Sans user outre mesure des ressources de l'orchestration, il est arrivé à une grande puissance d'expression, surtout dans sa troisième partie, qui renferme des beautés de premier ordre.

MASSEPAIN s. m. (ma-se-pain — de l'ital. *marzapane*, mot que quelques-uns prétendent dérivé de *Marzo*, nom de l'inventeur, et de *pane*, pain. Mahn, approuvé par Diez, le tire du latin *maza*, bouillie d'orge, le même que le grec *maza*, pâte; probablement de *massô* pour *maksô*, pétrir, broyer, de la racine sanscrite *makch*, même sens). Sorte de pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre.

...De tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots furent toujours avides;
Le premier *massepain* pour eux, je crois, se fit.
BOILEAU.

— **Encycl.** Le *massepain* est une pâtisserie assez ancienne, puisqu'elle était connue au moyen âge; on la trouve inscrite sur beaucoup de menus de cette époque, mais nous ne savons point comment on la composait. Voici comment on faisait, au temps d'Olivier de Serres, les *massepains*, que l'on appelait *massepans*. A des amandes douces pelées et pilées, on ajoutait un peu d'eau de roses; on battait le tout, on sucrait et l'on étendait cette espèce de mortier sur des oublies de toutes les formes : rondes, ovales, carrées, triangulaires; on mettait dans un four modérément chauffé, ou devant un foyer. Lorsque la pâtisserie était à demi cuite, on étendait à la surface supérieure du blanc d'œuf sucré et citronné, qui lui donnait du lustre, du vernis. Pour faire mieux prendre ce blanc d'œuf, on se servait d'une pelle rougie, quand les *massepains* cuisaient devant un âtre. On faisait aussi ces sortes de pâtisseries avec des noix, des avelines, des pistaches, des amandes de pin, etc., etc. Olivier de Serres nous apprend que, lorsqu'on voulait perfectionner cette sorte de pâtisserie, on y ajoutait de la fleur de farine blanche. Voici maintenant comment on fabrique les *massepains*. On pile 8 onces d'amandes douces émondées, que l'on humecte de temps en temps avec quelques gouttes d'eau de fleurs d'orange, d'eau de rose ou de suc de citron. On les met ensuite dans une poêle d'office avec 8 onces de sucre cristallisé et tamisé. Après avoir amalgamé le tout à l'aide d'une spatule, on le place sur un fourneau peu ardent, en ayant soin de remuer, afin que la pâte ne s'attache ni aux bords ni au fond de la poêle. Lorsque cette pâte arrive à son degré de cuisson, elle quitte la poêle et se pelote en une seule masse autour de la spatule; si elle se colle aux doigts lorsqu'on la touche, c'est qu'elle n'est pas tout à fait assez cuite et l'on doit continuer à la faire dessécher; mais lorsqu'elle ne s'attache plus au doigt, on l'enlève du feu, en continuant de la remuer, et on la verse sur une feuille de papier saupoudrée de sucre fin; on mêle aussitôt à cette pâte du sucre à la vanille, ou au zeste de cédrat, d'orange, de citron, de bergamote, de bigarade ou au café, au chocolat, aux anis.

La pâte, ainsi parfumée, est roulée en bandes plus ou moins grosses, que l'on place les unes contre les autres, en les coupant légèrement en biais, pour en former de petites couronnes bien rondes, dont la soudure ne doit pas être visible. Ces couronnes, placées sur une petite grille de laiton, sont mises sur un grand plat rond. On masque les couronnes avec 4 onces de sucre tamisé, délayé dans un blanc d'œuf, un peu de jus de citron, et travaillé avec une cuiller d'argent pendant dix minutes. Cette glace se place sur la pâtisserie, elle dégoutte à travers le grillage dans le plat; on l'en enlève pour la replacer de nouveau sur les couronnes. Ces dernières sont ensuite posées sur des feuilles de papier blanc que l'on place sur des plaques de cuivre; on met le tout pendant quinze ou vingt minutes dans un four d'une chaleur modérée, où les *massepains* se colorent d'un blond rougeâtre. Lorsqu'ils sont refroidis, on les détache avec précaution à l'aide d'un couteau.

Si l'on veut faire des *massepains moelleux glacés à la vanille*, on ajoute dans la glace du rouge végétal pour la colorer en rose; mais cette glace doit être tenue un peu plus ferme que l'autre, parce qu'on doit l'étendre avec une lame de couteau. Ces *massepains* peuvent affecter la forme de petites colonnes ou celle de croissants.

— *Massepains panachés*. Après avoir masqué ses *massepains*, on met dans le milieu de la couronne un *petit four* au chocolat roulé rond et que l'on mouille légèrement à sa surface; on fait cuire comme ci-dessus. On peut, de même, panacher à la rose, etc.; on peut encore semer la glace de pistaches hachées ou de raisins de Corinthe.

— *Massepains seringués*. Après avoir pilé 8 onces d'amandes douces émondées, on y ajoute 8 onces de sucre tamisé et un blanc d'œuf, qui doivent produire une pâte ferme et très-liante; vous la mettez dans une *seringue à massepains*, en la faisant passer par une petite étoile de 6 lignes de diamètre, dont le tour doit être orné de rayons qui rayent la pâte; sans détruire ces rayures, on forme avec les doigts des croissants, des nœuds, des volutes, des couronnes, que l'on met sur des feuilles de papier étendues elles-mêmes sur des plaques. Les *massepains* ainsi préparés, on les place dans le four très-doux; là, ils se colorent d'un beau blond et on les retire, et dès qu'ils sont froids, on les détache du papier; on peut donner de l'odeur à la pâte avec de la vanille pilée, du zeste de citron, etc.

— *Massepains seringués soufflés*. Ces *massepains* se font comme les précédents; seulement, avant de les mettre au four, on les laisse sécher de douze à quinze heures près du four, sur des planches. On en obtient de roses en joignant à la pâte du rouge végétal ou du carmin; on les colore pistache en y mêlant de l'essence de vert d'épinards; on les parfume au citron, à la vanille, etc. Ces sortes de *massepains* demandent un four très-doux, afin que leur couleur ne soit pas altérée par la chaleur.

— *Massepains fourrés*. Sorte de *massepains* qui ont obtenu une très-grande vogue depuis le commencement de ce siècle; on les appelle *fourrés*, parce que, en effet, ils sont fourrés... de confitures : « Ce n'est point, comme la plupart des *massepains*, une pâte aux amandes seringuées de diverses formes; ce sont deux abaisses d'une pâte particulière et très-agréable au goût, unies par leurs bords, garnies en dedans, soit de gelée de pommes, soit de marmelade d'abricots, soit de différentes autres pâtes ou marmelades aux fruits; en sorte que ces *massepains* sont de véritables surprises. Ainsi, tandis que les gourmands pourvus d'un strident appétit s'appesantissent sur des *langues fourrées*, les palais friands se délectent avec volupté dans la dégustation prolongée des *massepains fourrés*. » (Grimod de La Reynière.) Les *massepains fourrés* sont aussi nommés *à l'italienne*. Leur pâte ressemble à celle des *massepains* moelleux.

MASSER v. a. ou tr. (ma-sé — rad. *masser*). Disposer par masses serrées : MASSER *des troupes à l'entrée d'un défilé*. MASSER *des spectateurs dans une salle étroite*. MASSER *des livres sur les rayons d'une bibliothèque*.

— Fig. Condenser, concentrer : *Pour lutter contre des rigueurs acharnées, il faut* MASSER *ses forces*. (Tax. Delord.)

— Peint. Disposer par masse, ne pas éparpiller : MASSER *les figures avec art*. MASSER *les ombres, les lumières*. ‖ Absol. : *Ce peintre* MASSE *bien, mais il néglige l'exécution des détails*. (Acad.)

— Jeux. *Masser une bille*, La frapper avec la queue presque de haut en bas.

Se masser v. pr. Se réunir, être réuni, groupé par masses : *Des gardes nationaux* SE MASSERENT *des deux côtés et un peu en avant de la table*. (Lamart.)

MASSER v. a. ou tr. (ma-sé. — Pihan tire ce mot de l'arabe *mass*, manier, toucher, palper. On a aussi proposé le grec *massein*, pétrir, serrer dans les mains, de la racine sanscrite *makch*, frapper, serrer, accumuler, condenser; mais l'étymologie orientale est préférable, car elle convient bien mieux à cette pratique si usitée en Orient). Pétrir avec les mains les différentes parties du corps d'une personne qui sort du bain : *L'usage de se faire* MASSER *est très-commun en Orient*. (Acad.) *Les femmes romaines se faisaient* MASSER, *au sortir du bain, par des esclaves robustes*. (Virey.) *Dans les Indes, on fait d'abord usage des bains et des frictions; après leur emploi, celui qui veut se faire* MASSER *est étendu sur un lit ou sur un sofa, où l'opérateur manie ses membres comme s'il pétrissait de la pâte*. (Piorry.)

— Par anal. Pétrir entre ses doigts : *Il souriait toujours et continuait de* MASSER *sa prise*. (H. Castille.)

MÂSSER v. a. ou tr. (mâ-sé — rad. *masse*). Jeux. Mettre comme mâsse : *Il a* MÂSSÉ *ses pistoles*. (Acad.) ‖ *Mâsse tout*, *Mâsse à qui dit*, *Mâsse la poste*, Je mâsse tout, je mâsse à qui répondra, je mâsse autant qu'il y a déjà au jeu.

— *Mâsse!* Signal de boire qu'avait adopté la Société des goinfres, dont Saint-Amand faisait partie.

MASSERAH, ville de l'Afrique centrale, dans le Bournou, à 130 kilom. O. de Kouka; 20,000 hab.

MASSERANO, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. et à 33 kilom. N.-O. de Novare, district de Biella, ch.-l. de mandement; 3,287 hab. Ce bourg était autrefois chef-lieu d'une petite principauté du même nom.

MASSERANO (Carlo FERRERO-FIESCHI, prince), diplomate espagnol, mort à Paris en 1837. Il était capitaine des gardes du corps de la compagnie flamande lorsqu'il fut nommé en 1805, par Charles IV, ambassadeur à Paris. Trois ans plus tard, Ferdinand VII le confirma dans ce poste, mais les événements politiques ne lui permirent pas de faire agréer ses nouvelles lettres de créance. Après l'abdication forcée de son souverain, il se vit contraint de résider à Paris, sous la surveillance de la police, fut nommé, en 1809, grand maître des cérémonies de Joseph Napoléon, devenu roi d'Espagne, accepta cette place pour conserver sa fortune, mais continua de résider à Paris avec sa famille et y termina ses jours.

MASSERIA (Joseph), patriote corse, né à Ajaccio vers 1725, mort dans la même ville en 1763. Il appartenait à une des familles notables d'Ajaccio et s'était rendu suspect aux Génois par l'intérêt qu'il montrait à Paoli. Celui-ci avait délivré tout l'intérieur de la Corse, et Gênes, ne pouvant attaquer les insurgés chez eux, s'était contentée de fortifier ses places sur les côtes. En 1763, Paoli tint à Corte une consulte générale, à la suite de laquelle des armements furent décidés. Masseria jugea le moment favorable pour ouvrir les portes d'Ajaccio à ses compatriotes; il écrivit à ce sujet à Paoli, qui attendit prudemment la confirmation de ce projet, et ne voulut faire avancer ses troupes que dans le cas où il y aurait certitude de succès. Masseria développa son plan, qu'il envoya à Paoli par sa propre femme, accompagnée de ses deux fils en bas âge. Paoli se décide alors à faire partir son petit corps, qui doit se trouver prêt au signal donné par l'explosion de la poudrière. A cette nouvelle, Masseria entre dans la citadelle avec son fils aîné et un prêtre initié au complot. Il était avocat et demande à voir un Sarde qui réclamait son ministère; il le délivre et se l'adjoint. Son fils et le prêtre devaient enclouer les canons, tandis que lui, aidé du Sarde, mettrait le feu aux poudres et, profitant du tumulte, irait ouvrir les portes aux troupes de Paoli; mais Masseria fils et le prêtre, surpris dans leur opération, sont tués sur place. Masseria, arrêté au moment où il enfonçait les portes de la poudrière, est blessé, porté dans cet état devant le commissaire génois, qui le soumet à la torture pour lui arracher le secret de ce qu'il croyait une conspiration étendue; mais le patriote fut impénétrable; il succomba dans les tortures sans avoir parlé, et protestant de son regret de n'avoir pas réussi à sauver sa patrie. Après quelques heures d'attente, la troupe de Paoli apprit l'échec de Masseria de la bouche du Sarde qui avait pu se sauver, et se retira sans avoir été inquiétée (19 octobre 1763). Paoli honora la mémoire de ce martyr de la liberté en faisant adopter les deux enfants de Masseria par la nation. — Un de ses fils, Philippe MASSERIA, mort à Londres en 1807, servit dans l'état-major de Paoli pendant l'insurrection corse de 1768 et 1769, suivit le grand patriote dans son exil, revint en Corse en 1789, contribua, en 1793, à repousser l'attaque tentée contre Ajaccio par deux frégates françaises et, après la soumission de son île natale à la France, se rendit en Angleterre, fut chargé par le gouvernement britannique de plusieurs missions auprès du premier consul, et servit dans l'armée anglaise jusqu'à sa mort.

MASSÉSYLIENS, ancien peuple de l'Afrique septentrionale, dans la Mauritanie césarienne, entre les Massyliens, à l'E., et la Mauritanie Tingitane à l'O.

MASSET s. m. (ma-sè — rad. *masse*). Métall. Loupe de métal. ‖ Mot vieilli.

MASSÉTER s. m. (ma-sé-tèr — gr. *masétèr*, de *masaomai*, je mâche). Anat. Muscle de la joue, qui sert au jeu de la mâchoire pendant la mastication.

— Adjectiv. : *Le muscle* MASSÉTER.

MASSÉTÉRIN, INE adj. (ma-sé-té-rain, i-ne — rad. *masséter*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au masséter. ‖ On dit aussi MASSÉTÉRIQUE. ‖ *Nerf massétérin*, Nerf qui naît du nerf maxillaire inférieur. ‖ *Artère massétérine*, Artère qui naît sur l'artère maxillaire interne, entre les deux muscles ptérygoïdiens.

MASSETTE s. f. (ma-sè-te — rad. *masse*). Techn. Gros marteau avec lequel les mineurs font entrer le burin dans la pierre.

— Helminth. Ver cestoïde des poissons, destiné à devenir le ténia des oiseaux aquatiques.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des typhacées. ‖ *Massettes à ressort*, Ancien nom de la famille des clathracées, champignons dont les corps reproducteurs sont lancés par des filaments qui se détendent comme des ressorts.

— **Encycl.** Bot. La *massette*, en lat. *typhe* (du gr. *tiphos*, marais), est une plante aquatique qui se retrouve sur presque tous les points de la surface terrestre. Elle a un rhizome rampant, duquel s'élève une tige sans nœuds portant des feuilles alternes, longues, étroites et élargies en gaîne à leur base. L'inflorescence se compose de deux chatons cylindriques, allongés, superposés et d'abord renfermés dans une spathe ou enveloppe membraneuse, qui tombe bientôt. Le chaton supérieur est mâle (trois étamines à filets soudés entourés de soies); le chaton inférieur est femelle (ovaire pédicellé, entouré de soies à la base). Il devient d'un roux fauve ou noirâtre.

Quatre espèces de *massettes* appartiennent à la flore française; mais deux, extrêmement répandues, méritent une mention spéciale. L'une est la *massette à larges feuilles* (*typha latifolia*), vulgairement connue sous les noms de *masse d'eau*, *canne de jonc*, *quenouille*; elle se trouve en Europe, dans le Caucase et dans l'Amérique septentrionale. De son rhizome et de sa tige droite, haute d'environ 2 mètres, partent des feuilles longues et larges, qui dépassent le sommet de la tige fleurie. Les deux chatons, mâle et femelle, sont cylindriques, très-serrés et se continuent sans interruption. La *massette à feuilles étroites* (*typha angustifolia*), plus petite que la précédente, est encore plus répandue. On la trouve dans les étangs, les fossés, au bord des lacs et des rivières de l'Europe, du Caucase, de l'Amérique, et même en Égypte et dans les Indes. Elle se distingue particulièrement de l'autre espèce par l'intervalle très-appréciable qui sépare les deux chatons.

Ces deux *massettes* sont si répandues dans toutes les eaux douces, qu'on a cherché à les utiliser. On en confectionne des nattes et des paillassons. Leurs rhizomes, volumineux et féculents, servent de nourriture aux Kalmouks. En certaines parties de l'Europe, on les confit au vinaigre quand ils sont jeunes; on les mange même en salade. Leur pollen est si abondant qu'on le recueille, dans le Midi, pour l'employer en place de la poudre de lycopode; mais c'est particulièrement l'aigrette qui accompagne les fleurs femelles qui semble pouvoir être sérieusement utilisée. En Perse, on en fait avec de la chaux et de la cendre un mortier dur et tenace; ailleurs on en garnit des matelas; on en calfate les bateaux; on a essayé de mêler ces poils au feutre fait de poils de lièvre et de lapin; on est parvenu à les filer et à les tisser; enfin on les emploie pour le traitement des brûlures et des engelures excoriées.

MASSEUBE, en latin *Belsinum*, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Mirande, sur la rive gauche du Gers; pop. aggl., 1,128 hab. — pop. tot., 1,769 hab. Fabrication de cadis, capes, couvertures. Commerce de mulets. Ce bourg, dont la fondation remonte au XIII^e siècle, était autrefois fortifié et est encore en grande partie entouré de ses anciennes murailles; il est formé de rues larges, droites et aboutissant à une place centrale de forme carrée. On a découvert, sur l'emplacement d'un ancien manoir, des pierres carrées, avec armoiries sculptées en relief.

MASSEVAUX, en allemand *Masmünter*, ancienne ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Belfort, sur la Doller, cédée à l'Allemagne par le traité de 1871; pop. aggl., 3,086 hab. — pop. tot., 3,570 hab. Fabriques de briques réfractaires, siamoises, cuirs; fonderie, filature et tissage de coton. Commerce de cerises. Massevaux doit son origine à une abbaye de dames nobles, fondée au VIII^e siècle par Mason, duc d'Alsace. Dans l'église se voit un sarcophage qui, d'après une inscription latine, aurait renfermé les restes du fils de Mason.

MASSEVILLE (Louis LE VAVASSEUR DE), historien français, né à Montebourg, diocèse de Coutances, en 1648, mort en 1733. « Homme pieux, modeste et retiré du monde, dit Lebreton, il consacra une grande partie de sa vie à des recherches historiques sur notre province, et publia les ouvrages suivants : *Histoire sommaire de Normandie* (Rouen, 1698-1704, 6 vol. in-12); *Etat géographique de la province de Normandie* (Rouen, 1722, 2 vol. in-12); *Lettre en vers aux alliés sur la paix de Nimègue* (Paris, 1 vol. in-8°); *Table des souverains de l'Europe, avec l'indication de leur religion, résidence, etc.* (in-8°). »

MASSEY (William-Nathaniel), homme politique et historien anglais, né à Londres en 1809. Il fut longtemps archiviste à Portsmouth avant d'être reçu avocat en 1844. Elu député en 1852, il fut nommé, en août 1855, sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur et remplit ces fonctions jusqu'au mois de mars 1858; l'année suivante, il devint président des comités à la Chambre des communes. M. Massey, qui appartient au parti libéral, a souvent parlé en faveur de la réforme électorale. Il a publié des ouvrages estimés, notamment : *Sens commun et droit commun*, et une *Histoire d'Angleterre sous George III*, que l'on dit très-impartiale.

MASSEY (Gérald), poëte anglais, né à Trings (Hertshire) en 1828. Il travailla durant son enfance dans les fabriques, gagnant tout au plus vingt-cinq sous par semaine. A l'âge de quinze ans, n'ayant jamais lu que la Bible et *Robinson Crusoé*, il se fit commissionnaire à Londres, et, dans ses rares moments de loisir, il se mit à composer des vers. Son premier ouvrage a pour objet de montrer que la grandeur et le salut du peuple viendront de l'instruction, du développement intellectuel des masses. C'est un petit poëme intitulé l'*Espoir*, comme le sonnet d'Oronte. Cette composition attira sur lui l'attention publique et, grâce à une souscription, il fit paraître en 1847 un recueil de *Chansons et poésies*. Deux ans plus tard, Massey publia à Londres l'*Esprit de la liberté* (1849), journal dont les allures étaient très-démocratiques. Il revint à la poésie après la chute de son journal, et écrivit la délicieuse légende de *Babe Christabel* (1853), qu'il fit précéder d'une notice autobiographique. Depuis 1855 il habite Edimbourg, où il a publié son dernier recueil *Craigcrook-Castle*.

MASSEY DE TYRONNE (Pierre-François-Marie), militaire, magistrat et littérateur français, né à Nantes en 1795. Admis à quinze ans à l'École militaire de Saint-Cyr, il dut en sortir pour avoir tué en duel un de ses camarades. Il se rendit alors à Rennes, où il fit ses études de droit et publia diverses pièces de poésie, puis entra dans les vélites de la garde, fut blessé à la bataille de Dresde (1813), reçut le grade de sous-lieutenant et prit part à la campagne de France en 1814. Après le retour de Louis XVIII, Massey fut chargé de faire reconnaître Louis XVIII à Verneuil, à Dreux, à Nonancourt, obtint le grade de lieutenant et devint aide de camp du général de Hogendorp. Pendant les Cent-Jours, il fit la campagne de 1815 contre les Vendéens insurgés et fut licencié lors de la seconde rentrée des Bourbons. Rendu à la vie civile, il reprit ses études de droit, devint avocat à Rennes, puis à Paris, passa de là à Bastia en qualité de substitut du procureur général (1822), fut nommé en 1824 procureur du roi à Mauriac, et dut donner sa démission à la suite de démêlés avec M. de Peyronnet, garde des sceaux. Massey reprit alors sa place au barreau de Paris, et fit partie de la rédaction de l'*Aristarque français* et de quelques autres journaux littéraires. Traduit devant le tribunal de la Seine pour la publication de sa *Biographie des députés* (1826, in-8^{o}), dans laquelle il attaquait vivement les membres de la Chambre vendus au ministère, il subit une condamnation à six mois de prison, qui fut réduite en appel à un mois. M. Massey de Tyronne a publié un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Système sur les enfants de l'amour* (1816, in-8^{o}); le *Chevalier Albert* (1816), mélodrame en trois actes; *Rupture et raccommodement*, vaudeville en trois actes; *Quelques opuscules* (1822); *Biographie des maréchaux de France* (1826); *Histoire des reines, régentes et impératrices de France* (1827), etc.

MASSIA s. m. (ma-si-a). Nom de certaines chapelles consacrées aux divinités subalternes du Japon.

MASSIAC, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N. de Saint-Flour, au confluent de l'Agnelon et de l'Alagnon; pop. aggl., 1,251 hab. — pop. tot., 2,000 hab. Fabrication de toiles, commerce de fruits. Il était autrefois fortifié, ainsi que l'attestent les ruines de son ancien château et quelques pans de vieilles murailles. Aux environs, débris de constructions gallo-romaines. Une église ogivale, surmontée d'une tour carrée, a remplacé l'ermitage de Saint-Victor.

MASSIAC (Gabriel DE), historien français, né à Narbonne en 1657, mort à Toulouse en 1727. Il fit, comme lieutenant des grenadiers de la reine, les guerres de Flandre et d'Allemagne de 1688 jusqu'à la paix de Ryswick, puis vécut dans la retraite. On a de lui deux ouvrages estimés : *Mémoires de tout ce qui s'est passé de plus considérable pendant la guerre de* 1688 *jusqu'à* 1698 (Paris, 1698, in-12); *Faits mémorables des guerres et des révolutions de l'Europe depuis* 1672 *jusqu'en* 1721 (Toulouse, 1721).

MASSIAS (Nicolas, baron), littérateur et philosophe français, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) en 1764, mort à Paris en 1848. Après avoir fait pendant quelque temps partie de la congrégation de l'Oratoire, il devint professeur de rhétorique et d'éloquence à l'école militaire de Tournon. Les événements de 1792 le lancèrent dans la carrière militaire. Entré comme volontaire dans le bataillon du Gers, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, devint capitaine d'artillerie, aide de camp du général de brigade Lannes, prit part aux campagnes de 1796 et 1797, fut promu colonel d'artillerie, tomba entre les mains des Espagnols et, rendu à la liberté, abandonna la profession des armes. Massias entra alors dans la diplomatie comme chargé d'affaires de France près la cour de Bade (1800), puis il remplit les fonctions de consul général à Dantzig de 1807 à 1811, époque où il prit sa retraite et fut nommé baron. Massias a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Prisonnier en Espagne* ou *Coup d'œil philosophique et sentimental sur les provinces de Catalogne et de Grenade* (Paris, 1798); *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature* ou *Essai sur l'instinct, l'intelligence et la vie* (Paris, 1821-1823, 4 vol. in-8^{o}); *Napoléon jugé par lui-même, par ses amis et par ses ennemis* (Paris, 1823, in-8^{o}); *Problème de l'esprit humain* ou *Origine, développement et certitude de nos connaissances* (Paris, 1825, in-8^{o}); *Lettres au baron d'Eckstein* (Paris, 1826); *Principes de littérature, de philosophie, de politique et de morale* (Paris, 1826-1827, 4 vol. in-18); *Observations sur les attaques contre le spiritualisme par le docteur Broussais* (Paris, 1828, in-8^{o}); *Traité de philosophie psycho-physiologique* (Paris, 1830, in-8^{o}), ouvrage dans lequel il expose ses idées philosophiques; *Influence de l'écriture sur la pensée et sur le langage* (Paris, 1828), livre couronné par l'Institut; *Manuel de la civilisation et des révolutions* (1831); *De la souveraineté du peuple* (1833, in-8^{o}). « Les idées de Massias sur la nature divine et ses rapports avec le monde, dit J. Tissot, ne manquent pas de grandeur ni d'élévation. Parfois cependant elles touchent de si près au panthéisme qu'elles semblent y entrer. Le spiritualisme de Massias n'est pas plus suspect que son théisme, quoique les expressions soient parfois équivoques. Sa doctrine sur les idées absolues est moins nette. Ses principes en matière de morale et de droit devaient s'en ressentir; aussi renferment-ils je ne sais quel mélange d'empirisme et de mysticisme qui se rencontre toujours dans les esprits élevés, mais où l'imagination et la synthèse l'emportent sur la raison et l'analyse; il a plus embrassé qu'il n'a su étreindre. »

MASSIAU s. m. (ma-siô). Techn. Syn. de MASSEAU.

MASSICO, le *Massicus* des Romains, petite chaîne de collines du royaume d'Italie, dans la province de la Terre de Labour, district de Gaëte, dans le mandement et au S.-O. de Carinola. Ces collines, qui séparaient autrefois le Latium de la Campanie, étaient renommées par leurs vignobles qui produisaient un vin très-recherché des anciens. Le *massique*, chanté par Horace, était une des variétés du falerne.

MASSICOT s. m. (ma-si-ko). Chim. Protoxyde de plomb très-fusible, de couleur jaune ou rougeâtre.

— **Encycl.** On donne ce nom, dans le commerce, au protoxyde de plomb lorsqu'il a été préparé par voie sèche et lorsqu'il n'a pas été fondu; lorsqu'il a été fondu on le nomme litharge. Il est solide; sa couleur varie du jaune citron au jaune rouge. Il entre en fusion à une température un peu inférieure au rouge. On le prépare par un assez grand nombre de procédés qui tous fournissent des produits de teintes particulières, plus ou moins recherchés pour la fabrication des couleurs, et auxquels on donne des noms divers : jaune minéral, jaune de Turner, jaune de Cassel, jaune de Naples, etc. Mais ce n'est pas toujours du protoxyde de plomb pur que l'on obtient par ces divers procédés; il est souvent mélangé à divers composés, notamment à du chlorure de plomb. Le *massicot* proprement dit s'obtient en chauffant le plomb à l'air, ou en calcinant à une température modérée le carbonate ou l'azotate de plomb. Selon son mode de préparation, il présente des teintes très-différentes; il peut même être tout à fait blanc; Mitscherlich a indiqué une méthode qui produit du protoxyde de plomb d'un très-beau rose et qui consiste à saturer une solution chaude de soude caustique par de l'oxyde de plomb, qui cristallise ensuite par le refroidissement. Un caractère commun à tous ces produits d'apparences différentes est que tous fournissent une poudre rougeâtre présentant la couleur de la litharge.

Ce produit est presque uniquement employé pour la peinture. Il fait l'objet d'un commerce considérable.

MASSIER s. m. (ma-sié — rad. *masse*). Sergent à masse; officier de certains corps qui porte une masse dans les cérémonies : *Les* MASSIERS *de l'Université.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Les *massiers* étaient des appariteurs ou huissiers qui précédaient le roi, le chancelier, les cours souveraines et les recteurs et officiers de l'Université. On les appelait aussi sergents à masse. Les masses qu'ils portaient étaient, selon la condition des personnes, d'argent doré ou de plomb argenté. Guillaume de Nangis rapporte, à l'année 1236, que saint Louis, pour repousser les attaques des assassins (sectateurs du seigneur de la Montagne), avait près de lui une troupe d'hommes armés de masses de cuivre (*cupreas clavas assidue deportantes*). Il est aussi question de cette garde de *massiers*, qui veillaient sur la personne du roi, dans Guillaume Guiart, poëte du XIII^{e} siècle. Après avoir rappelé les dangers qui menaçaient le roi, il ajoute qu'il se fit

> Eschanguisier (garder) en toutes places,
> Nuit et jour de serjants à maces,
> Et par chaleur et par froidure;
> Cette coutume encore dure.

— Pêche. Matelot qui love le filet dans la soute et l'en retire pour le jeter à l'eau.

MASSIEU (Guillaume), littérateur français, né à Caen en 1665, mort à Paris en 1722. Elève des jésuites, il enseigna les humanités dans le collége qu'ils avaient à Rennes, puis étudia la théologie pour entrer dans les ordres; mais son goût pour les belles-lettres le détermina bientôt à rentrer dans le monde. Il fut alors chargé d'une éducation particulière, fut reçu comme élève à l'Académie des inscriptions en 1705, dont il devint membre associé en 1706 et membre pensionnaire en 1710, obtint cette même année une chaire de grec au Collége de France, et succéda à Clérembault comme membre de l'Académie française en 1717. Vers la fin de sa vie, Massieu devint aveugle. Cet écrivain agréable et instruit est auteur d'un poëme latin sur le café, *Cafæum*, inséré dans les *Poemata didascalia*, de dissertations sur les *Boucliers votifs*, sur les *Serments des anciens*, sur les *Grâces*, les *Hespérides*, les *Gorgones*, les *Jeux isthmiques*, etc., publiées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et d'une *Histoire de la poésie française* jusqu'à François I^{er} (1739, in-12), ouvrage qui a joui d'une certaine estime, malgré les inexactitudes dont il fourmille.

MASSIEU (Jean-Baptiste), conventionnel français, né à Vernon en 1742, mort à Bruxelles en 1818. Il était curé de Sergy, près de Pontoise, lorsque les électeurs du bailliage de Senlis l'envoyèrent siéger aux états généraux en 1789. Chaud partisan des idées nouvelles, il vota en faveur de toutes les réformes proposées, prêta serment à la constitution civile du clergé, fut élu évêque constitutionnel de Beauvais (1791), devint l'année suivante membre de la Convention et y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Peu après, Massieu se démit de ses fonctions épiscopales pour épouser la fille de Lécole, maire de Givet. Envoyé ensuite en mission dans les Ardennes, il donna lieu par sa conduite à des plaintes graves de la part des villes de Reims, de Sedan, de Beauvais, fut décrété d'accusation et amnistié par la loi du 4 brumaire an IV (1795). Quelque temps après, Massieu obtint l'emploi d'archiviste au bureau de la guerre, puis une chaire à l'école centrale de Versailles (1797). La loi, dite d'amnistie, le força en 1816 de quitter la France et il alla mourir dans la misère à Bruxelles. On lui doit une traduction estimée des *Œuvres de Lucien* (Paris, 1781-1787, 6 vol. in-12).

MASSIEU DE CLERVAL (Auguste-Samuel), marin français, né à Saint-Quentin en 1785, mort à Paris en 1847. Entré dans la marine en 1802, il était deux ans plus tard aspirant de première classe. Il fit la plupart des guerres maritimes de l'Empire, fut pendant un certain temps prisonnier des Anglais, devint capitaine de vaisseau en 1822, dirigea le blocus d'Alger en 1829, commanda des stations dans le Levant et au Brésil, reçut le grade de contre-amiral, fut nommé major général à Toulon, puis vice-amiral (1842), et quitta, deux ans plus tard, le service actif pour siéger au conseil de l'amirauté.

MASSIF, IVE adj. (ma-siff, i-ve — rad. *masse*). Qui est ou qui paraît épais, lourd, pesant, peu svelte : *Un monument* MASSIF. *Une porte* MASSIVE. *Le zèbre est d'une figure agréable, quoique* MASSIVE *et un peu carrée.* (Buff.)

— Fig. Grossier, lourd, matériel : *Quel esprit* MASSIF! *Caraccioli, au premier coup d'œil, avait dans la physionomie l'air épais et* MASSIF *avec lequel on peindrait la bêtise.* (Marmontel.)

— Qui n'est pas creux ou plaqué, qui est de la même matière dans toute son épaisseur : *Des chandeliers d'argent* MASSIF. *Un meuble en acajou* MASSIF.

> Ils ont des colliers d'or sous la gorge pendants,
> Et des mors d'or *massif* qui sonnent sous leurs dents.
> LA FONTAINE.

— Géol. *Terrains massifs*, Terrains travaillés par le feu, et qu'on appelle aussi TERRAINS IGNÉS ou TERRAINS PLUTONIENS.

— s. m. Ce qui est solide, matériel, massif : *Je suis lourd et me tiens un peu au* MASSIF *et au vraisemblable.* (Montaigne.)

— Archit. Ouvrage de maçonnerie plein et destiné à porter une construction : *Un* MASSIF *de moellon.* ‖ Petits murs de moellon, que l'on construit sous les cheneaux, lorsque la pente est un peu forte.

— Mar. Renfort en bois de l'écoutillon du puits des câbles-chaînes. ‖ Nom donné aux coins de bois qui serrent le pied d'un mât.

— Techn. Enveloppe extérieure d'un fourneau.

— Hortic. Plein bois ou bosquet qui ne laisse aucun passage à la vue : *Des* MASSIFS *de verdure. Le palais des Tuileries m'apparut dans l'enfoncement de ses deux grands* MASSIFS *de marronniers.* (Chateaub.) ‖ Amas de fleurs ou d'arbustes verts, formant une sorte d'île dans un parterre : *Un* MASSIF *de rosiers. On aperçoit des* MASSIFS *de fleurs et des jets d'eau retombant dans des bassins de marbre blanc.* (Scribe.)

— Géol. Grande masse de montagnes formant un système : *La Dacie est flanquée de deux grands* MASSIFS *de montagnes qui se dressent comme deux citadelles à son extrémité.* (Am. Thierry.)

— Min. *Exploitation par massifs longs*, Mode d'exploitation des houilles, consistant à ménager des piliers qui séparent les tailles dans toute leur étendue. ‖ *Exploitation par massifs courts*, Autre mode dans lequel les piliers sont coupés par des tailles secondaires sur plusieurs points de leur longueur.

— **Syn. Massif, lourd, pesant.** V. LOURD.

— **Encycl.** En horticulture, on donne le nom de *massif* à des groupes d'arbres et d'arbrisseaux destinés, en interceptant la vue et le passage, à varier la perspective des jardins d'agrément et à multiplier les parcours pour la promenade. La disposition des végétaux ligneux qu'on groupe de cette manière est par-dessus tout une affaire de goût et d'intelligence; toutefois, elle est soumise à certaines règles, qui varient suivant le style adopté pour l'ensemble.

Dans les jardins réguliers, les *massifs* remplissent l'intervalle des allées, excepté au parterre. Là, ils sont presque toujours terminés par des lignes droites, dont les bords sont taillés au croissant. On les compose des arbres et arbrisseaux indigènes les plus répandus, tels que chênes, ormes, charmes, saules marceaux, noisetiers, etc.; tantôt on les laisse s'élever en futaie, tantôt on les met en coupe réglée. Lorsqu'ils sont entourés de charmilles et que les allées sont plantées d'arbres de ligne, il est de principe qu'il ne faut pas les laisser s'élever à la hauteur de ces arbres, tant pour l'agrément du coup d'œil que pour la conservation des charmilles. Bosc fait remarquer à ce sujet qu'il est aisé de voir, dans les petites allées des jardins de Versailles, combien l'oubli de ce principe est nuisible sous ces deux rapports.

Il est facile de planter et d'entretenir ces *massifs*, dans lesquels on n'entre jamais ou presque jamais. Le premier bon ouvrier venu est apte à s'en acquitter; la simplicité des lignes n'offre aucune difficulté, et s'il y a des figures ou des arcades en feuillage à exécuter, un cadre en treillage d'un dessin correct suffit pour guider l'opérateur. De plus, ces *massifs* se composent des essences les plus communes, et ce n'est que par exception qu'on y introduit quelques espèces exotiques.

Il n'en est pas de même dans les jardins paysagers; ici, les *massifs* sont toujours irréguliers et terminés, dans la totalité ou dans une portion de leur pourtour, par des angles plus ou moins saillants. Leur centre est composé d'arbres communs, et les bords sont plantés d'espèces rares ou étrangères; ces *massifs* sont coupés de petits sentiers ombragés. La végétation des arbres et des arbrisseaux y est à peu près abandonnée à elle-même; on ne les taille jamais au croissant; tout au plus se contente-t-on de corriger avec la serpette les irrégularités qui nuisent au coup d'œil ou à la promenade. Comme l'inégalité de hauteur et de grosseur de ces végétaux est un de leurs principaux agréments, on les coupe, non point tous à la fois, mais les uns après les autres, c'est-à-dire que ceux qui s'élèvent trop, qui nuisent le plus par leur ombre, qui ne donnent point de fleurs, qui sont les moins rares, sont coupés les premiers et successivement, de manière qu'il n'y ait jamais interruption, mais bien simple changement dans les effets généraux. Pour ces divers motifs, il importe de confier à un homme habile la création et l'entretien de ces *massifs*.

Il ne faudrait pas néanmoins s'exagérer ici les difficultés; les règles à observer sont tellement simples, tellement naturelles, qu'il suffirait presque d'un peu de réflexion pour les découvrir si on ne les connaissait pas. « Il est évident, par exemple, dit A. Dupuis, que l'on doit grouper les arbres et les arbrisseaux par rang de taille, de telle sorte que les plus grands soient placés au dernier plan, tandis que les plus petits se trouvent sur le devant des *massifs*. On doit surtout s'attacher à former des contrastes; ainsi on entremêlera les essences à rameaux dressés et à forme pyramidale avec celles qui ont les rameaux étalés et la cime arrondie, les grands arbrisseaux à tige droite avec les espèces buissonnantes, etc. Mais le caractère le plus important à observer, c'est sans contredit la couleur du feuillage. »

On sait en effet que la couleur verte, qui caractérise les feuilles, présente les nuances les plus variées, suivant les espèces et aussi la saison de l'année. Les végétaux ligneux à feuillage d'un vert foncé ou sombre, ceux surtout dont les feuilles persistantes conservent une teinte généralement plus uniforme, sont appelés à jouer ici un rôle important, et l'on pourra en tirer un bon parti en les employant comme repoussoirs; ils semblent naturellement destinés à former le fond sur lequel se détacheront les autres.

Ces derniers se divisent en plusieurs groupes; les uns ont les feuilles d'un vert clair, les autres les ont panachées de jaune ou de blanc. Il en est chez lesquels ces organes sont revêtus d'un duvet blanchâtre, soyeux ou argenté; tels sont notamment les chalefs, l'argousier, le poirier à feuilles de saule, le baccharis à feuilles d'halime, les cytises, plusieurs saules, etc. Il en est d'autres dont le feuillage offre des teintes rouges ou pourprées, soit à toutes les époques, comme le hêtre ferrugineux, le noisetier cuivré, soit au moins à l'automne, comme le cyprès chauve, le sumac de Virginie, la vigne, les cissus, quelques espèces de groseilliers, etc.

« C'est encore sur les premiers plans, ajoute M. Dupuis, que l'on devra mettre (autant du moins que leur dimension s'y prêtera) les espèces à floraison luxuriante, telles que les magnoliers, les pavias, les cytises, les hortensias, les mahonies, la plupart des spirées, etc., et celles dont les fruits abondants présentent des couleurs vives et nettement tranchées, comme le sorbier des oiseaux, le buisson ardent, le sureau à grappes, l'argousier, les chalefs, les macluras, etc. Enfin, dans la formation des *massifs*, on aura égard au tempérament des végétaux. Parmi ceux-ci, les uns sont assez rustiques pour pouvoir croître partout indifféremment; mais il en est d'autres qui préfèrent telle ou telle exposition. On ne saurait fixer ici de règles générales; les conditions locales où l'on se trouve placé influent beaucoup à cet égard. Dans un jardin de quelque étendue et tant soit peu accidenté, il sera facile de créer des expositions assez variées pour satisfaire les exigences les plus diverses. » En général, le sol des *massifs* gagne à être garni de gazon ou de plantes fleuries susceptibles de croître à l'ombre.

Il faut se garder de vouloir entasser dans un espace exigu un trop grand nombre de sujets. Ceux-ci se nuiraient entre eux, se dégarniraient par le bas et ne pourraient ni atteindre un beau développement ni produire l'effet qu'on en espère. D'un autre côté, en voulant apporter trop de variété dans le choix des essences, on risque de produire la confusion. Il vaut beaucoup mieux restreindre le nombre des espèces, les choisir convenablement et les répartir suivant leur port ou leur aspect. Souvent même on se trouve bien de faire des *massifs* d'une seule espèce, ou tout ou moins d'un seul genre. On évitera surtout de planter dans les *massifs* les essences incommodes ou voraces, qui, par leurs racines longuement traçantes, leurs rameaux étalés ou leur feuillage touffu, nuiraient aux végétaux voisins; tels sont surtout les noyers.

MASSILIA s. f. (ma-si-li-a — nom lat. de *Marseille*). Astron. Planète télescopique, découverte en 1852 par M. de Gasparis.

MASSILIA, nom ancien de MARSEILLE.

MASSILIAN (Henri-Joseph-Léon DE), antiquaire français, né à Avignon en 1721, mort en Italie en 1800. Il abandonna la marine, dans laquelle il avait le grade de lieutenant de vaisseau (1758), se fit ordonner prêtre en 1777, devint prieur de Lers, en Provence, et émigra en Italie à l'époque de la Révolution. Massilian s'était attaché, pendant un grand nombre d'années, à réunir des matériaux sur l'histoire et les antiquités du Comtat Venaissin. Ses manuscrits, que possède la bibliothèque d'Avignon, ne forment pas moins de 61 vol. in-fol.

MASSILIEN, IENNE s. et adj. (ma-si-liain, iè-ne — du lat. *Massilia*, Marseille). Géogr. Ancien nom des habitants de Marseille, qu'on leur donne encore quelquefois par plaisanterie : *La police* MASSILIENNE *devenait, à l'égard des étrangers, plus vigilante et plus soupçonneuse.* (F. Michel.)

MASSILLON (Jean-Baptiste), prélat et orateur français, né à Hyères (Provence) le 24 juin 1663, mort à Clermont le 28 septembre 1742. Son père, un notaire du pays, lui fit faire ses études classiques chez les Pères de l'Oratoire établis à Hyères, et sa philosophie à Marseille, dans le couvent du même ordre. On raconte que dès son enfance Massillon manifestait une aptitude particulière pour la prédication et qu'il avait l'habitude de répéter en les amplifiant, devant ses condisciples émerveillés, les sermons qu'il avait entendus. Si le fait est vrai, il faut croire que les écoliers sont bien changés depuis lors; ceux d'aujourd'hui supporteraient assez mal un prédicateur si précoce et si peu autorisé. Dès l'âge de dix-huit ans, il prit à Aix l'habit d'oratorien et fut envoyé à Arles pour y étudier la théologie. Il ne paraît pas avoir fait de grands progrès dans cette science, qu'il ne pénétra, du reste, jamais bien profondément; en revanche, il se distingua par son goût pour les belles-lettres, ce qui lui valut d'être envoyé à Pézenas, puis à Montbrison, pour y professer les humanités et la rhétorique. Il fut enfin appelé pour la première fois à monter dans la chaire chrétienne; la vérité nous oblige à déclarer qu'il n'y eût d'abord aucun succès; le futur prédicateur de la cour débutait par un échec à Lésignan ! Il se demanda en ce moment s'il était réellement appelé à la prédication, comme ses succès de collége le lui avaient d'abord fait supposer. La vivacité de ses passions et même, dit-on, quelques écarts de conduite l'amenèrent aussi à douter qu'il fût sérieusement appelé à l'état ecclésiastique. Massillon était une nature essentiellement tendre et sensible, qualité qui peut conduire loin dans la voie de la perfection ceux qui sont faits pour l'ascétisme, mais qui peut égarer facilement ceux qui ne se sentent qu'une vertu et une foi moins sublimes. C'était le cas de Massillon. Il persévéra néanmoins; mais s'il faut en croire une tradition qui n'est pas absolument certaine, il aurait eu bientôt lieu de s'en repentir; certaines fautes commises à cette époque auraient décidé ses supérieurs à l'exiler au séminaire de Vienne, en couvrant cette disgrâce du titre de professeur de théologie; on prétend même qu'il fut à cette époque chassé de la congrégation, et qu'il n'y rentra que par la protection du supérieur du séminaire de Vienne, qui avait su apprécier toute la valeur du jeune professeur. Ce prêtre intelligent ne limita pas l'action de Massillon aux leçons ingrates de la théologie; il lui procura une occasion décisive de se faire connaître, en le faisant désigner pour prononcer l'oraison funèbre de Henri de Villars, archevêque de Vienne (1691), et plus tard celle de l'archevêque de Lyon (1693). Massillon avait reçu l'année précédente (1692) l'ordre de la prêtrise.

Le succès qu'il obtint dans ces deux circonstances solennelles décida ses supérieurs à l'appeler à Paris, scène brillante où des prédicateurs du premier ordre se disputaient alors le privilége d'attirer à leurs sermons la cour et la ville. Mais s'exagérant les séductions et les dangers de la capitale, plein d'ailleurs de l'ardente foi d'un nouveau prêtre, Massillon, effrayé, courut s'enfermer dans l'abbaye de Sept-Fonts, dont la règle avait une réputation méritée d'austérité. Son séjour n'y fut pas long ; une circonstance assez piquante le tira de cette impasse, où il s'était jeté un peu étourdiment. L'abbé de Sept-Fonts, un brave homme peu lettré, ayant reçu un mandement du cardinal de Noailles, et ne se sentant pas de force à remercier dignement un si illustre prélat, emprunta la plume du Père Massillon. La lettre était parfaite. Le cardinal, qui connaissait son abbé, flaira une collaboration et voulut savoir le nom du véritable auteur de la lettre; l'ayant appris, il sollicita et obtint pour Massillon la permission de quitter le couvent, de reprendre l'habit d'oratorien, et le fit admettre dans le séminaire de Saint-Magloire, dont il devint bientôt directeur. D'autres attribuent au Père Latour l'honneur d'avoir appelé à Paris le Père Massillon.

Quoi qu'il en soit, il fut dès lors décidé que le jeune oratorien se livrerait tout entier à la prédication. « Que pensez-vous des prédicateurs de Paris? lui demandait un jour le Père Latour. — Je leur trouve bien de l'esprit et du talent, dit Massillon; mais si je prêche, je ne prêcherai pas comme eux. » C'était bien avisé; les sermons des prédicateurs d'alors étaient pleins d'une érudition vraie pour les uns, comme Bourdaloue, fausse pour bien d'autres, mais en tout cas fatigante pour les auditeurs. Massillon avait deux puissantes raisons de ne pas les imiter en ce point : d'abord il n'était pas érudit comme eux, et en second lieu son goût et son bon sens lui faisaient sentir l'inutilité d'un genre si savant. Il renonça donc à instruire si pesamment, et résolut de s'attacher surtout à plaire et à toucher, sentant bien que là devait être son triomphe. Sa méthode lui était imposée par la nature de ses moyens; mais en tout cas c'était la bonne, comme le témoigne éloquemment cette déclaration que lui fit un jour Louis XIV : « Mon père, j'ai entendu de grands orateurs dans ma chapelle, j'en ai été fort content; pour vous, toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très-mécontent de moi-même. »

Avant d'être appelé à la cour, il avait été envoyé à Montpellier, pour y donner un carême; ses supérieurs comptaient sur son éloquence persuasive pour gagner beaucoup de protestants; malheureusement, les protestants fuient volontiers le sermon, comme les catholiques manquent le prêche. Cette excursion ne fit ni grand bruit ni grand effet. Il n'en fut pas de même du carême suivant, que Massillon prêcha à l'Oratoire de Paris; c'est après l'avoir entendu là que Bourdaloue n'hésita pas déclarer qu'il avait trouvé son maître et se résigna à voir désormais ses sermons désertés. Les débuts à la cour suivirent bientôt cet éclatant succès (1701); le fier évêque de Meaux fut assez mal satisfait de Massillon, lui contestant même « la grâce de l'élocution, » qualité où Bossuet n'est guère compétent; mais la cour tout entière fut enthousiasmée. On raconte même que notre oratorien y opéra des conversions, chose difficile à croire. En tout cas, le roi fut complétement charmé. Il faut dire que l'habile prédicateur avait des façons admirables de le louer : « Sire, disait-il, si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ, il ne tiendrait pas à Votre Majesté le même langage : Heureux, vous dirait-il, ce prince qui n'a jamais combattu que pour vaincre; qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix plus glorieuse, et qui a toujours été plus grand ou que le péril ou que la victoire. Heureux le prince qui, durant le cours d'un règne long et florissant, jouit à loisir des fruits de sa gloire, de l'amour de ses peuples, de l'estime de ses ennemis, de l'admiration de l'univers !... Ainsi parlerait le monde; mais, Sire, Jésus-Christ ne parle pas comme le monde : Heureux, nous dit-il, non celui qui fait l'admiration de son siècle, mais celui... » Peut-on être à la fois plus éloquent, plus ingénieux et plus adroit? Peut-on mêler avec une délicatesse plus raffinée l'éloge le plus pompeux à la morale la plus sévère du christianisme? Non, assurément; mais s'il nous est permis de dire notre sentiment tout entier, nous croyons que l'éloge de la grandeur du roi-soleil, si habilement mêlé à l'éloge de la pauvreté, des larmes et des persécutions, est une audacieuse monstruosité, une sacrilége courtisanerie, sauvée seulement à l'aide d'un tour spirituel et d'expressions harmonieuses et poétiques. On a tort de vanter dans un prédicateur de l'Evangile l'art de louer finement, car cet art devrait être absolument banni de la chaire. Disons tout de suite que Massillon n'en abusa pas toujours, et que la grâce de son langage lui servit plus d'une fois à faire entendre à cette cour corrompue de sincères vérités. Ce qui distingue même Massillon des autres prédicateurs de la cour, c'est la sévérité de la morale qu'il osa y prêcher; c'est, lorsqu'il s'adressait à Louis XV enfant, les austères conseils de gouvernement qu'il se permit de lui donner; c'est enfin la manière éloquente avec laquelle il sut exprimer devant le prince et les grands les misères, les besoins et les droits des sujets, mis en parallèle avec le luxe et la tyrannie des gouvernants.

Massillon reparut en 1704 à Versailles, et ce fut la dernière fois qu'il prêcha le carême devant Louis XIV. On attribue cette sorte de disgrâce à des bruits qui coururent alors sur les mœurs de l'éloquent prédicateur. On parlait alors beaucoup à Paris de ses relations avec M^lle^ de L'Hôpital; on en faisait même des satires et des chansons. Mais Louis XIV avait-il bien le droit de se montrer si sévère pour une pareille faiblesse, si cette faiblesse a existé, ce que nous ne croyons pas même intéressant d'examiner? Nous garderons la même réserve à l'égard des bruits qui ont couru sur Massillon à propos de l'aimable et spirituelle M^me^ de Simiane, petite-fille de M^me^ de Sévigné. Massillon était une nature essentiellement tendre; quelques femmes ont-elles eu part aux expansions de ce cœur si bien fait pour aimer? Nous l'ignorons ; mais nous savons qu'il a aimé les faibles et les petits, qu'il a revendiqué leurs droits et leurs intérêts devant l'auditoire le moins accoutumé à de pareilles requêtes; nous savons qu'il a largement partagé avec les pauvres la fortune qu'il finit par acquérir, sans l'avoir ni recherchée ni désirée. On a reproché à Massillon des habitudes mondaines; on a compté les visites et les séjours qu'il a faits dans les châteaux somptueux des grands seigneurs et des grandes dames; mais il était appelé là par les grâces de sa personne, par l'élégance de ses manières, par la distinction de sa nature tout entière, et sans être initié aux secrets de sa vie intime, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'a jamais usé pour le mal de ses relations et de son influence.

Outre ses sermons, Massillon prononça quelques oraisons funèbres, qui ne sont pas à la hauteur de ses autres discours : celle du prince de Conti (1700); celle du Dauphin (1701), et enfin celle de Louis XIV, qui débutait par un mot sublime : « Dieu seul est grand, mes frères, » absolument gâté par la mise en scène que décrit l'abbé Maury, mais que celui-ci a probablement inventée, comme il a inventé le fameux exorde du Père Bridaine. Rien, en effet, n'était plus simple et plus naturel que l'action oratoire de Massillon. Sa voix était douce, sonore et pénétrante, son geste facile et modéré, sa contenance modeste et sympathique. Il gagnait ses auditeurs avant d'avoir parlé. Son art suprême était le défaut d'art, de recherche et d'apprêt. « Voilà un orateur, disait Baron, et nous ne sommes que des comédiens. »

En 1717, Massillon fut nommé évêque de Clermont et, l'année suivante, il prêcha devant le Dauphin les dix sermons dont le recueil est si connu sous le nom de *Petit Carême*, et qui passe à juste titre pour un des plus beaux monuments de notre langue. On sait que Voltaire avait toujours le *Petit carême* sur sa table et qu'il se le faisait lire durant ses repas. Massillon avait peut-être, en d'autres circonstances, parlé plus éloquemment, mais il n'avait jamais parlé avec plus de charme et dans un style plus correct et plus élégant. Le prince à qui ces discours étaient adressés n'en tira pas grand profit; mais les belles-lettres y ont acquis un de leurs trésors les plus précieux. Si l'Académie, après le *Petit Carême*, n'eût pas ouvert ses portes à Massillon, elle eût commis une des plus grandes injustices qu'on ait jamais pu lui reprocher; elle fut bien inspirée cette fois : Massillon fut élu en 1719. L'austère abbé Fleury, qui le reçut, lui prêcha bravement la résidence; mais la cour a des charmes même pour un évêque; Massillon était aimé du régent et, hélas ! de l'abbé Dubois, un ami peu sérieux en vérité. On lui a reproché d'avoir coopéré au sacre de ce dernier, que le pape avait pourtant élu; c'est une excuse qui en vaut une autre.

Du reste, les conseils de l'abbé Fleury parurent avoir fait de l'impression sur Massillon : entré dans son diocèse, il ne le quitta plus et y exerça son ministère d'une façon qu'on ne saurait trop louer. Sévère sur la discipline ecclésiastique, qui s'était fort relâchée avant lui, il était, avec tous ses fidèles, catholiques, protestants, jansénistes, d'une merveilleuse douceur, prévenant les conflits, calmant les haines, gagnant tous les cœurs. Une de ses principales préoccupations était d'alléger pour son diocèse les charges envers l'Etat, ne se lassant pas de solliciter auprès des ministres des diminutions d'impôts, des adoucissements de toute sorte. Et, ce qui montre la souplesse admirable de son caractère, l'ingéniosité de sa charité, au milieu de tant de causes de troubles, de tant de haines surexcitées, de dissensions religieuses implacables, il sut se faire aimer de tous les partis et mourut regretté de tous. Il avait renoncé à la prédication depuis son arrivée dans son diocèse.

Massillon est incontestablement notre plus grand orateur sacré. Moins savant que Bourdaloue, moins élevé que Bossuet, il n'est pas aride comme le premier, inégal comme le second. Si son éloquence a peu de ces traits sublimes qu'on admire chez l'évêque de Meaux, elle a en revanche une ampleur, une grâce, une élégance, une limpidité qui n'ont jamais été surpassées, peut-être jamais égalées. Sa phrase, toujours sonore, pleine, arrondie, paraît à quelques-uns aujourd'hui un peu monotone, à cause des nouveaux procédés de style que l'usage a introduits; mais ses contemporains, qui n'étaient point encore blasés sur l'harmonie de l'élocution, en jugeaient tout autrement. Et, de notre temps même, ceux qui étudient la littérature comme elle doit être étudiée, c'est-à-dire sans parti pris, sans règle fixe, sans canon auquel on mesure le bien et le mal, ceux qui étudient les écrivains dans leur milieu et non en les transportant dans le nôtre, continuent à trouver que personne n'a mieux écrit que Massillon, et que, s'il est possible de l'égaler, il serait téméraire de croire qu'on puisse le surpasser.

Mais, au-dessus de l'orateur, qu'il nous soit permis de placer l'homme de bien. Ce qui nous frappe dans le *Petit Carême* de Massillon, plus encore que l'éloquence qu'il y a développée, c'est la manière courageuse, hardie, persévérante dont il a revendiqué les droits de la nation. Ce que nous admirons en Massillon bien plus que son talent d'orateur chrétien, c'est la tolérance bienveillante avec laquelle il a traité ses ouailles égarées, résistant avec une douceur invincible à des incitations à la sévérité qui ne lui firent pas défaut, à des exemples de persécution qui ne se multiplièrent que trop autour de lui. Nous savons bien que ces procédés de tolérance étaient alors dans l'air; que Massillon, sans s'en douter, les puisait dans cette philosophie qui préparait déjà la grande rénovation; mais il nous sera permis de dire que l'homme qui, malgré les préjugés de secte et d'éducation, n'a pas fermé ses oreilles et son cœur à la voix de l'humanité et de la justice ne saurait être considéré comme un homme ordinaire. Non, ce n'était pas un homme ordinaire que ce prélat qui, prêchant devant le cercueil du révocateur de l'édit de Nantes, osa rappeler la Saint-Barthélemy, « cette journée sanglante qui devrait être effacée de nos annales, que la piété et l'humanité désavoueront toujours. » On lui a reproché des faiblesses : s'il n'en avait pas eu, il eût été moins humain; l'intolérance et le fanatisme germent volontiers dans les âmes qui, par l'austérité prétentieuse de leur vertu, se placent au-dessus des faiblesses de l'humanité.

Massillon ne s'est jamais occupé lui-même de publier ses sermons; ceux qui parurent en 1705, 1706, 1714 furent désavoués par lui. Son neveu, l'abbé Massillon, publia la première édition authentique de ses œuvres (Paris, 1745-1748, 15 vol. in-12). Cette édition contient, outre les *Sermons*, des *Conférences*, des *Mandements*, des *Oraisons funèbres*, les *Paraphrases des psaumes*, les *Pensées sur divers sujets de morale et de piété*, les *Sentiments d'une âme*, etc., etc. Depuis lors, les éditions complètes et partielles des œuvres de Massillon se sont multipliées à l'infini; nous nous contenterons de citer celle de 1810-1811 (Paris, 13 vol. in-8°) et celle qu'a publiée l'abbé Guillon (Paris, 1828, 16 vol. in-12). On a attribué à Massillon des *Mémoires sur la minorité de Louis XV*, publiés par Soulavie (1792), mais que leur style assez plat et la liberté de certains morceaux rendent fortement suspects de supposition. Si, pour bien des biographes, Massillon reste un prélat suspect de galanterie, personne ne s'est permis, jusqu'ici, de lui nier la décence et le bon goût.

MASSILLONNE s. f. (ma-si-llo-ne; *ll* mll.). Modes. Nom que l'on donna, sous la régence, à des mouches que les femmes en costume de bal portaient sur la gorge : *Bientôt, disait Massillon avec une amère ironie, on ira plus loin; on se laisse voir : bientôt ce ne sera point assez; bientôt, sans doute, d'impertinentes mouches viendront, là aussi, provoquer le regard... Le lendemain, au bal du régent, toutes les femmes portaient des* MASSILLONNES *: le saint prélat avait donné l'idée et le nom.* (Illustr.)

Massimilia Doni, roman, par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

MASSIMINO (Frédéric), musicien italien, né à Turin en 1786, mort à Paris en 1858. Au début de la seconde Restauration, il commença à donner, à Paris, des leçons de musique d'après un système nouveau auquel il donna son nom et qui eut une grande vogue, et fut nommé, en 1824, professeur de chant à l'institution de Saint-Denis, où il professait encore en 1855. On cite de lui des chœurs français, avec accompagnement de deux pianos, à quatre mains, pour l'enseignement mutuel, et une *Nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*, avec des exercices (Paris, 1820, in-fol.).

MASSIMO, famille princière romaine, ancienne et riche, qui prétendait autrefois descendre de Fabius Maximus. Cette famille possède aujourd'hui la principauté d'Arsoli dans la Comarca de Rome. Elle comprend deux branches : 1° celle des princes MASSIMO, dont le chef actuel est le prince Camille, prince d'Arsoli, né à Rome en 1803, marié en premières noces, en 1827, à la princese Marie-Gabrielle de Savoie-Carignan (née en 1811, morte en 1837), et, en secondes noces, à la fille du comte de La Porta-Rodiani. Du premier mariage, il a eu un fils, le prince Charles-Albert, marié, en 1860, à Françoise, fille du marquis Luchesi-Palli et de la duchesse de Berry; les deux époux sont nés en 1836. Du second mariage, il a eu un fils et deux filles. 2° La branche des ducs Massimo est représentée par Marius MASSIMO, duc de Rignano et d'Acquasparta, né en 1808, marié à la fille de feu le prince de Piombino; leur fils, le prince Emile, né en 1835, a une fille de son mariage avec la princesse Thérèse Doria-Pamfili-Landi.

MASSINGER (Philippe), poëte dramatique anglais, né à Salisbury en 1584, mort à Londres en 1640. Grâce à la protection du comte de Pembroke, il fit ses études à l'université d'Oxford, où il délaissa la philosophie et les sciences pour lire les œuvres des romanciers et des poëtes, indisposa pour ce motif son protecteur contre lui, et alla chercher fortune à Londres avant d'avoir pris aucun grade universitaire. Arrivé dans cette ville, il demanda des ressources à sa plume, collabora longtemps à des pièces de théâtre signées par Fletcher, Field, Decker, et ce fut seulement en 1622, c'est-à-dire après un séjour de seize ans à Londres, qu'il fit représenter pour la première fois une pièce sous son nom. Depuis lors, Massinger composa trente-sept œuvres dramatiques, dont dix-huit seulement sont parvenues jusqu'à nous. Ces pièces, longtemps tombées dans l'oubli, sont néanmoins fort remarquables et lui assignent après Shakspeare un des premiers rangs parmi les auteurs dramatiques anglais. S'il est inférieur à Ben Johnson par l'élégance et la pureté du style, il l'emporte beaucoup sur lui par l'imagination, le pathétique, la sensibilité; s'il n'égale ni Beaumont ni Flechter comme poëte comique, il ne leur cède en rien pour l'invention, pour la connaissance de la nature humaine, et leur est de beaucoup supérieur au point de vue de la décence du langage. Parmi ses *Œuvres dramatiques*, qui ont été réunies et publiées en 1761 (4 vol. in-8°) et plusieurs fois rééditées, nous citerons : *Duke of Milan*, tragédie (1623) ; *Bondman*, tragédie (1624) ; *Renaldo*, tragi-comédie (1630) ; *Fatal Dowry*, tragédie (1632) ; *New way to pay old debts*, comédie (1633) ; *Great Duke of Florence*, comédie historique (1636) ; *Guardian*, sa meilleure comédie (1655) ; *A very woman*, tragi-comédie (1655) ; *City Madam*, comédie (1659), etc.

MASSINI (Charles-Ignace), hagiographe italien, né à Cesena en 1702, mort à Rome en 1791. D'abord jurisconsulte à Rome, puis auditeur du cardinal Spinola, légat à Bologne, il entra en 1734 dans la congrégation de l'Oratoire, s'occupa beaucoup de l'histoire ecclésiastique, et fit paraître un ouvrage estimé et souvent réédité sous le titre de *Raccolta delle vite de' Santi* (Rome, 1763-1767, 26 vol. in-12). Massini compléta cette vaste biographie des saints par les vies des saints de l'Ancien Testament (Rome, 1786, 6 vol. in-8°).

MASSINISSA, roi des Numides. V. Masinissa.

MASSIQUE s. m. (ma-si-ke). Antiq. rom. Vin très-renommé, qu'on récoltait au mont Massique, en Campanie :

Le *massique* aux flots lents provoque la colère.
L. Bouilhet.

MASSIQUE (mont). V. Massico.

MASSIVEMENT adv. (ma-si-ve-man — rad. *massif*). D'une manière massive : *Un monument* MASSIVEMENT *construit.*

— Pesamment, gauchement : *L'Allemand se tenait* MASSIVEMENT *devant lui, dans une attitude carrée.* (Sterne.)

MASSIVETÉ s. f. (ma-si-ve-té — rad. *massif*). Etat, manière d'être de ce qui est massif : *La* MASSIVETÉ *d'une construction.*

MASSKANNE s. f. (ma-ska-ne). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Bavière et valant 1^lit^,0698.

MASSLING s. m. (ma-slingh). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée à Zurich.

MASSMANN (Jean-Ferdinand), philologue allemand, né à Berlin en 1797. Etudiant en théologie à Berlin en 1814, il s'engagea à cette époque dans les francs chasseurs, fit la campagne de France et reprit ensuite ses études, qu'il alla continuer à Iéna en 1818. Il prit à cette époque une grande part aux agitations de la *Burschenschaft*, et s'occupa avec ardeur de populariser en Allemagne la science de la gymnastique. Après avoir professé dans différents gymnases, il partit en 1821 pour la Grèce, mais ne poussa pas son voyage plus loin qu'en Suisse et revint à Berlin se livrer à l'étude de l'histoire de la langue allemande. Nommé en 1824 professeur de gymnastique du corps des cadets à Munich, il fut chargé en 1826 d'enseigner cette science au prince royal de Hanovre, et, en 1828, d'établir et de diriger un gymnase public, destiné aux écoles de Munich. Il devint ensuite successivement professeur extraordinaire (1829) et professeur ordinaire (1835) de littérature allemande ancienne à l'université de cette ville. En 1842, il passa en la même qualité à Berlin et fut en même temps chargé d'organiser en Prusse l'enseignement de la gymnastique. Ses travaux ont surtout roulé sur la littérature allemande du moyen âge et il en a édité les principaux chefs-d'œuvre. On a de lui, dans ce genre : *Monuments de la langue et de la littérature allemande* (Munich, 1828) ; *Poésies allemandes du* XII^e^ *siècle* (Quedlinbourg, 1837, 2 vol.) ; les *Formules allemandes de démenti, d'aveu, de pénitence et de prière, du* VIII^e^ *au* XIII^e^ *siècle* (Quedlinbourg, 1839), ainsi que différentes éditions d'auteurs anciens. On a encore de lui, entre autres ouvrages : *Libellus aurarius*, riche recueil d'épigraphie romaine (Leipzig, 1841) ; *Histoire du jeu d'échecs au moyen âge* (Quedlinbourg, 1839) ; *Littérature de la danse des morts* (Leipzig, 1840) ; la *Danse des morts de Bâle* (Stuttgard, 1847), ainsi que des éditions des *Chartes gothiques de Naples et d'Arezzo* (Vienne, 1838) ; des *Fragmenta theostica* (Vienne, 1841) ; de la *Chronique impériale* (Quedlinbourg, 1849-1853, 3 vol.) ; des *Œuvres d'Ulfilas* (Stuttgard, 1856-1857, 2 vol.), etc. On lui doit, en outre, quelques écrits sur la gymnastique, et il s'est exercé avec un certain succès dans la gravure sur cuivre et le modelage du cristal.

MASSOL (Jean-Etienne-Auguste), chanteur français, né à Lodève (Hérault) en 1802. A vingt et un ans, il entra au Conservatoire de Paris, reçut les leçons de Plantade et de Bordogni, et remporta en 1825 le premier prix de chant. Le 11 novembre de la même année, M. Massol débuta à l'Opéra par le rôle de Licinius, de la *Vestale*. Le nouveau venu avait de l'intelligence, de la voix et du sentiment dramatique ; aussi le public lui fit-il le meilleur accueil. Les difficiles, seuls, trouvèrent que M. Massol ne possédait pas une voix de haute-contre bien décidée, et l'avenir leur a donné raison, puisque l'artiste, changeant d'emploi, se fit applaudir plus tard dans les rôles de baryton. Pendant trente-trois ans, M. Massol est resté à l'Opéra, où il a créé un grand nombre de rôles, et il a pris sa retraite le 14 janvier 1858, le soir même où eut lieu l'attentat Orsini. Depuis, il a été pendant quelque temps directeur des théâtres royaux de Bruxelles, et y a fait preuve d'habileté. Enfin, ce qui en dit plus que tous les éloges, il a eu l'honneur de donner son nom à un emploi. On est engagé en province pour chanter les Massol, comme jadis pour chanter les Martin, les Laïs, etc. Le zèle de cet artiste égalait son talent. Il ne dédaignait aucun rôle sous prétexte de son peu d'importance relative, et le succès le récompensait de cette modestie si rare. Les principales créations de M. Massol sont : Lorenzo, de la *Muette de Portici* ; Christian, de *Gustave III* ou le *Bal masqué* ; Tavannes, des *Huguenots* ; Forte Braccio, de *Guido et Ginevra* ou la *Peste de Florence*, opéra d'Halévy ; Fieramosca, de *Benvenuto Cellini*, opéra de M. Berlioz ; Gautier, dans le *Drapier*, opéra d'Halévy ; Sévère, dans les *Martyrs*, opéra de Donizetti ; Kilian, du *Freyschutz* ; Bronzino, de *Carmagnola*, opéra d'Ambroise Thomas ; Mocenigo, de la *Reine de Chypre*, d'Halévy (rôle ingrat auquel l'artiste donna un relief étonnant) ; l'homme de la forêt du Mans, dans *Charles VI*, d'Halévy ; Abayaldos, dans *Dom Sébastien, roi de Portugal*, de Donizetti ; Ruben, dans l'*Enfant prodigue*, d'Auber ; Ahasvérus, dans le *Juif errant*, opéra d'Halévy, etc.

MASSOL (Marie-Alexandre), philosophe français, né à Béziers (Hérault) en 1805, mort à Paris le 21 avril 1875. Fils d'un ancien oratorien qui se fit maître de pension, il fut élevé par son père. Après s'être adonné à l'enseignement dans l'institution que son pere dirigeait à Marseille, il se rendit à Paris quelque temps après la révolution de juillet 1830, adopta les théories saint-simoniennes et fut chargé par le chef de la doctrine d'aller la propager parmi les ouvriers dans une partie de la France. Pendant le cours de son apostolat, la société fut dissoute et proscrite. Peu après, il se rendit en Egypte, où le père Enfantin et quelques-uns de ses adhérents s'étaient réfugiés, puis il visita la Syrie, la Turquie d'Europe, et revint en France, qu'il quitta bientôt pour aller publier en Angleterre l'*Observateur français*, organe des idées républicaines. Après la révolution de février 1848, M. Massol retourna à Paris, devint un des rédacteurs de la *Réforme*, puis collabora à la *Voix du peuple*, de Proudhon, avec qui il se lia intimement, et qui le désigna avant de mourir pour être un de ses exécuteurs testamentaires et le subrogé tuteur de ses enfants. L'attentat du 2 décembre 1851, en supprimant toutes les libertés, força M. Massol à déposer sa plume de journaliste et à chercher des ressources dans l'industrie. Lorsqu'en 1862 le gouvernement voulut s'emparer de la franc-maçonnerie en mettant à sa tête le maréchal Magnan, M. Massol, qui était vénérable d'une loge, fit partie des francs-maçons qui protestèrent avec le plus d'énergie contre la prétention du pouvoir. Vers cette époque, il commença, dans des discussions franc-maçonniques, à émettre cette thèse que la morale est complétement indépendante de la métaphysique et de la théologie, et ce fut pour propager cette doctrine qu'il créa en juillet 1865 la *Morale indépendante*. Ce recueil philosophique fit grand bruit et donna lieu à de très-vives discussions qui se produisirent dans les journaux, dans des livres, et fournirent un nouveau sujet pour les prédicateurs en renom. M. Massol a publié de remarquables écrits dans la *Morale indépendante* et fait paraître d'intéressantes études sur la doctrine saint-simonienne dans le *Monde maçonnique*.

MASSOLA s. f. (ma-so-la). Supplice qui était en usage dans quelques villes d'Italie, et qui consistait à assommer le patient avec une espèce de massue. ‖ On dit aussi MASSOLE.

MASSOLÉ, ÉE (ma-so-lé) part. passé du v. Massoler : *Criminel* MASSOLÉ.

MASSOLER v. a. ou tr. (ma-so-lé — rad. *massola*). Faire périr par le supplice de la massola : MASSOLER *un condamné.*

MASSON s. m. (ma-son). Bot. Nom vulgaire du jujubier cotonneux. ‖ On écrit aussi MASSONE.

MASSON (Jacques), en latin **Latomus**, théologien belge, né à Cambron (Hainaut) vers 1475, mort à Louvain en 1544. Il fut successivement professeur de philosophie au collége Montaigu à Paris, directeur du collége de Louvain, précepteur des frères de Croy, membre du conseil de l'université de Louvain (1510), où il reçut le grade de docteur en théologie (1519), et dont il devint recteur (1537). Masson fut ensuite inquisiteur de la foi. C'était un homme très-instruit et doué d'une grande facilité. Dans ses écrits, il attaqua, avec une vivacité qui descendit souvent à l'injure, les doctrines de Luther et de ses adhérents, et se montra constamment le défenseur des doctrines ultramontaines. Ses principaux ouvrages sont : *De trium linguarum et studii theologici ratione* (Anvers, 1519, in-4°) ; *Articulorum doctrinæ Martini Lutheri per theologos Lovanienses damnatorum ratio* (Anvers, 1521) ; *De Ecclesia et humanæ legis obligatione* (Anvers, 1525), etc. Ses écrits ont été publiés pour la plupart sous le titre de *Jacobi Latomi opera* (Louvain, 1550, in-fol.). — Son neveu, Jacques Masson, en latin *Latomus*, né à Cambron vers 1510, mort à Louvain en 1596, fut chanoine dans cette dernière ville et cultiva avec succès la poésie latine. Nous citerons de lui : *Sylvula diversorum carminum* (Anvers, 1571, in-12), et une traduction en vers des *Psaumes* de David (Anvers, 1587).

MASSON (Barthélemi), en latin **Latomus**, érudit allemand, né à Arlon (Luxembourg) en 1485, mort à Coblentz vers 1566. Après avoir enseigné la rhétorique dans diverses villes et avoir été principal du collége de Fribourg-en-Brisgau, il fut appelé à Paris en 1534, pour y occuper la première chaire d'éloquence latine créée au Collége de France. Cinq ans plus tard, il se rendit en Italie, devint en 1542 conseiller de l'archevêque de Trèves, et fut nommé par Charles-Quint, en 1548, conseiller aulique à Spire. Masson soutint avec talent plusieurs controverses contre les théologiens protestants, notamment contre Bucer. Nous citerons de lui : *Summa totius rationis disserendi* (Cologne, 1527) ; *De controversiis quibusdam ad religionem pertinentibus* (Cologne, 1545, in-4°) ; *De dissidio periculoque Germaniæ* (1567, in-8°).

MASSON (Jean-Papire), historien, critique et jurisconsulte français, né à Saint-Germain-Laval (Loire) en 1544, mort en 1611. Pendant quelque temps, il fit partie de l'ordre des Jésuites, qu'il quitta pour devenir professeur au collége du Plessis à Paris, renonça à l'enseignement en 1570, se rendit alors à Angers et y étudia la jurisprudence sous François Beaudoin. De retour à Paris, il devint bibliothécaire du chancelier de Chiverny, se fit recevoir avocat au parlement en 1576, renonça au barreau après avoir plaidé une seule cause qu'il gagna, puis devint référendaire de la chancellerie et enfin substitut du procureur général. Masson fut un des savants hommes du XVI^e^ siècle qui se sont occupés avec le plus d'ardeur des origines de notre histoire nationale, et qui ont ouvert la voie si glorieusement suivie par les bénédictins. Ses ouvrages, qui roulent presque tous sur la Gaule, sont très-recherchés. Nous citerons : *Annalium libri IV, quibus res gestæ Francorum explicantur* (1598, in-4°) ; *Notitiæ episcopatuum Galliæ* (1610, in-8°) ; *Descriptio fluminum Galliæ* (1685) ; *Historia calamitatum Galliæ*, insérée dans la collection d'André Duchesne ; *Elogia* (Paris, 1638, 2 vol. in-8°), recueil de biographies, etc. On lui doit aussi une édition des *Lettres de Gerbert* et des *Œuvres de saint Loup* et d'*Agobard*, archevêque de Lyon. — Son frère, Jean Masson, né à Saint-Germain-Laval, mort à Paris vers 1630, fut successivement archidiacre de Bayeux, référendaire de la chancellerie et aumônier du roi. Il a laissé, entre autres écrits : *Histoire mémorable de Jeanne Darc, extraite du procès de sa condamnation* (Paris, 1612).

MASSON (Antoine), graveur français, né à Loury (Loiret) en 1636, mort à Paris en 1700. Il se rendit fort jeune à Paris, où il entra comme ouvrier chez un armurier damasquineur, acquit une grande habileté à manier le burin, en gravant et en damasquinant des platines d'armes à feu, et attira l'attention de Mignard, qui lui conseilla de se tourner vers les arts. Masson suivit ce conseil. Il apprit le dessin, la peinture, la gravure, devint un des plus remarquables artistes de son époque et fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1679. Il eût peut-être été sans rival en son temps, comme graveur, si la prétention d'étonner le vulgaire par des tours de force, par des effets bizarres et de mauvais goût, n'avait nui quelquefois à ses plus beaux travaux. C'est ainsi que, dans le portrait de *Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg*, il a fait le nez d'une seule taille en forme de poire et le menton d'une taille en spirale, et que, dans son remarquable portrait de *Charles Patin*, il a dessiné le nez avec des tailles qui vont modeler les joues, tandis que le menton est formé de hachures horizontales. Masson, du reste, gravait les planches de dimension ordinaire par un procédé qui lui était tout particulier. Au lieu de conduire le burin avec la main, comme on le fait ordinairement, il laissait immobile la main qui tenait le burin, et, de l'autre main, il faisait mouvoir la planche dans le sens qu'exigeait la taille. Malgré ses défauts, aucun artiste peut-être n'a mis plus d'habileté dans le maniement de son outil et n'a produit plus d'effet. Quelques-unes de ses gravures sont, à juste titre, considérées comme des chefs-d'œuvre. Nous citerons notamment le portrait du *Comte d'Harcourt*, grand écuyer de France, connu sous le nom de *Cadet à la perle*, et exécuté avec une rare perfection ; celui de *Brisacier*, secrétaire des commandements de la reine, dont la chevelure grise est d'une admirable légèreté ; ceux d'*Olivier d'Ormesson*, de *Pierre Dupuis*, peintre de fleurs ; de *Marie de Lorraine, duchesse de Guise*, d'après Mignard ; de *Gaspard Charrier*, lieutenant criminel au présidial de Lyon, dont la face et les yeux surtout sont admirablement gravés. Citons enfin les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Titien, estampe fameuse connue sous le nom de la *Pièce à la nappe* ou la *Nappe de Masson*, à cause de la parfaite imitation du linge, et qui, malgré quelques défauts, est un chef-d'œuvre pour la vérité et l'harmonie des détails. L'œuvre entier de Masson comprend soixante-huit morceaux, dont soixante-deux sont des portraits. — Sa fille, Madeleine Masson, née en 1666, apprit de lui l'art de graver et imita habilement sa manière. On a d'elle les portraits gravés de la *Princesse palatine*, de la reine *Marie-Thérèse*, de l'infante *Marie-Joséphine*, de *Victor-Amédée II de Savoie*, etc.

MASSON (Jean), érudit, critique et chronologiste français, né en 1680, mort en Angleterre vers 1750. Après la révocation de l'édit de Nantes, il suivit en Angleterre son père, qui était ministre protestant dans la Saintonge, fut chargé de l'éducation des fils de l'évêque Burnet, puis visita les principaux Etats de l'Europe. De retour en Angleterre, il entra dans le ministère évangélique et obtint plusieurs bénéfices. Masson était très-versé dans la connaissance des langues, des antiquités, de la numismatique, et il se montra souvent un critique judicieux ; mais il gâta ses qualités par une vanité, par un pédantisme intolérable, et il eut avec plusieurs savants de son temps des querelles littéraires qui furent loin de mettre toujours les rieurs de son côté. On a de lui des *Vies d'Horace* (1707), d'*Ovide* (1708), de *Pline le Jeune* (1709) ; divers écrits sur la chronologie, entre autres : *Annus solaris antiquus naturali suo ordini restitutus* (1712, in-fol.), et des lettres dans l'*Histoire critique de la république des lettres*, que rédigeait son frère Samuel. — Ce frère, Samuel Masson, ministre de l'église anglaise à Dordrecht, fut le principal auteur de l'*Histoire critique de la république des lettres, tant ancienne que moderne* (Utrecht et Amsterdam, 1712-1718, 15 vol. in-12), publication remplie d'attaques le plus souvent grossières contre les ouvrages les plus remarquables. Aussi appelait-on les deux frères « les maçons et les manœuvres de la république des lettres. »

MASSON (Francis), botaniste anglais, né à Aberdeen en 1741, mort au Canada en 1805. Il était simple jardinier lorsque Aiton, directeur du jardin botanique de Kew, frappé de son intelligence, l'envoya en 1772 au Cap de Bonne-Espérance pour y recueillir des plantes et des graines. De là Masson se rendit aux Canaries, aux Açores, à Madère, aux Antilles, à l'île Saint-Christophe, et revint en Angleterre en 1781, rapportant avec lui des spécimens de plantes rares ou inconnues. En 1783, il reprit le cours de ses explorations, visita le Portugal, le Cap (1786), le Canada (1797) et termina ses jours à Montréal. On n'a de lui qu'un seul ouvrage : *Stapeliæ novæ* (Londres, 1796, in-fol.), monographie d'un genre de plantes de l'Afrique méridionale. Linné a donné, en son honneur, le nom de *massonia* à un genre de la famille des asphodèles.

MASSON (André-Pierre), officier et poëte français, né à Montbéliard en 1759, mort vers 1820. S'étant rendu en Russie, il y prit du service, parvint au grade de colonel et fut expulsé de ce pays avec son frère, lors de l'avénement de Paul I^er^ en 1796. Il se fixa alors à Baireuth, où il composa un poëme épique, dont l'impression fut longtemps arrêtée par la censure impériale et qui parut enfin, en 1815, sous ce titre : les *Sarrasins en France* (Nuremberg, 2 vol. in-8°).

MASSON (Charles-François-Philibert), littérateur français, correspondant de l'Institut, frère du précédent, né à Blamont, près de Montbéliard, en 1762, mort à Coblentz en 1807. D'abord apprenti horloger, puis précepteur dans une famille noble de Prusse, il passa ensuite, à l'exemple de son frère, au service de la Russie, se fit remarquer de l'impératrice Catherine, qui le nomma major en second d'un régiment de la garde et précepteur du grand-duc Alexandre, épousa la baronne de Rosen (1795) et fut chargé de diverses missions diplomatiques. A l'avénement de Paul I^er^ (1797), les idées libérales de Masson le firent expulser brutalement. Il passa alors en Pologne, puis à Baireuth, demanda la permission de rentrer en France (1798), ce qui lui fut accordé après une attente de deux annés, et obtint en 1801, grâce à Lucien Bonaparte, l'emploi de secrétaire général du département de Rhin-et-Moselle. Masson avait de l'esprit et de l'imagination. Il a composé des poésies, où l'on trouve de la verve, mais dont le style manque de charme et d'harmonie, entre autres les *Helvétiens*, poëme en huit chants (Paris, 1800) ; *Ode sur l'adulation poétique* (1801) ; *Ode sur la fondation de la république* (1802) ; des romans : *Elmine* ou la *Fleur qui ne se flétrit jamais* (1790) ; la *Nouvelle Astrée* ou les *Aventures romantiques du temps passé* (1802) ; *Mémoires secrets sur la Russie* (1800-1804, 4 vol. in-8°), ouvrage vigoureux qui eut un grand retentissement, etc.

MASSON (Auguste-Michel-Benoît Gaudichot-Masson, connu sous le nom de Michel), romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1800. Fils d'ouvriers, Michel ne reçut que l'instruction d'un enfant du peuple. Se sentant peu de goût pour les métiers manuels, il débuta comme figurant danseur au théâtre Monthabor ; mais le peu de succès qu'il obtint lui fit promptement abandonner la danse et il entra comme commis chez un libraire. Un autre écrivain célèbre, M. Champfleury, devait débuter dans la littérature de la même façon. Michel aimait les livres, mais à la main et non sur l'épaule; en outre, la partie commerciale de son métier lui déplaisait; il abandonna la librairie et devint ouvrier lapidaire, après avoir pendant quelques jours rempli pour vivre l'office de garçon de café. Le côté matériel de la vie ne lui avait point fait négliger le côté intellectuel, et ses moments de loisir il les occupait à lire, à faire son éducation littéraire. Le jeune ouvrier lapidaire fit de rapides progrès, si bien qu'un beau jour la rédaction du *Figaro* fut tout étonnée de compter au nombre de ses collaborateurs les plus actifs un compagnon de l'atelier. La finesse et l'esprit de ses articles le firent promptement distinguer, et la *Nouveauté*, le *Mercure* et la *Lorgnette* lui ouvrirent avec empressement une place dans leurs colonnes. Vers 1830, il cessa de collaborer au *Figaro* pour ne plus écrire que des pièces de théâtre et des romans. Sa première œuvre dramatique, la *Conquête du Pérou*, représentée au théâtre Monthabor, réussit parfaitement sur cette scène où ses chassés-croisés avaient eu si peu de succès. Depuis lors, il a écrit pour le théâtre un grand nombre de pièces; d'abord des vaudevilles, puis, à partir de 1847, des drames, dont plusieurs ont obtenu un grand succès et montré les ressources et la vigueur de son talent. Parmi les pièces qu'il a écrites, soit seul, soit en collaboration avec MM. Anicet Bourgeois, Dennery, Duveyrier, Étienne, Scribe, Villeneuve, Xavier, etc., nous citerons les comédies ou comédies-vaudevilles suivantes : *Frétillon* (1829); la *Garde de nuit* (1829); *Mon oncle Thomas* (1832); l'*Aiguillette bleue* (1834); le *Mari de la Favorite* (1834); le *Diable amoureux* (1836); *Mme Favart* (1837); *Rendez donc service* (1839); le *Secret du soldat* (1840); les *Deux sœurs* (1841); les *Chanteurs ambulants* (1842); le *Secret de famille* (1843); le *Maître maçon et le banquier* (1844); le *Télégraphe d'amour* (1845); la *Fée du bord de l'eau* (1846); un *Cœur d'or* (1846); *Mauricette* (1847); *Héloïse et Abailard* (1850); une *Idée fixe* (1850); *Pendu* (1854); *Aimer et mourir* (1855); la *Grotte de Falaise* (1856), etc. Parmi ses drames, nous mentionnerons : les *Mystères du carnaval* (1847); *Marceau* (1848); *Piquillo Alliaga* (1849); les *Orphelins du pont Notre-Dame* (1849); *Marianne* (1850); *Marthe et Marie* (1851), qui eut à l'Ambigu plus de cent représentations consécutives; la *Dame de la halle* (1852), dont le succès fut très-grand; la *Mendiante* (1852), autre succès populaire; *Marie Rose* (1853); les *Fils aînés de la République* (1792), qui réussit complétement au Grand-Théâtre-Parisien, etc.

Avant de s'adonner à la composition dramatique, M. Michel Masson s'était fait connaître par des romans qui commencèrent sa réputation. Son livre de début n'obtint que des éloges de toute la presse. Il avait été composé en collaboration avec Raymond Brucker et parut sous ce titre: le *Maçon* (1829, 4 vol. in-12), par Michel Raymond, pseudonyme formé de la réunion des prénoms des deux auteurs. Brucker travaillait à ce moment avec Léon Gozlan, peu connu alors, à un roman intitulé les *Intimes*. Pour faciliter le succès de ce livre, il le publia avec la signature Michel Raymond. Michel Masson ne réclama pas; mais il rompit toute collaboration avec Brucker, qui ne se gêna point pour continuer pendant longtemps à lui emprunter la moitié de son nom, et, voulant profiter lui-même du bénéfice du pseudonyme, il s'en servit pour les deux premiers volumes de ses *Contes de l'atelier* ou *Daniel le lapidaire*; puis, voyant le succès assuré, il lui substitua son nom de Michel Masson, qu'il a toujours conservé depuis lors. Ces contes, dont le succès fut très-grand, parurent de 1832 à 1833 (4 vol. in-8o). Les sujets en ont presque tous été mis au théâtre. Depuis lors, M. Masson a publié successivement : *Thadéus le ressuscité* (1833, 2 vol. in-8o), histoire originale et sombre, en collaboration avec Auguste Luchet; un *Cœur de jeune fille* (1834, in-8o); *Vierge et martyre* (1835, in-8o); une *Couronne d'épines* (1836, 2 vol. in-8o); *Souvenirs d'un enfant du peuple* (1838-1841, 8 vol. in-8o), sorte d'autobiographie; les *Romans de la famille* (1838, 4 vol. in-8o); *Hyacinthe l'apprenti* (1841, in-8o); *Basile* (2 vol. in-8o); les *Trois Marie* (1841, 2 vol. in-8o); un *Amour perdu* (1842, 2 vol. in-8o); *Rose Hinnel* (1843, in-8o); l'*Honneur du marchand* (1843, 2 vol. in-8o); la *Bâtarde du roi* (1845, 2 vol. in-8o); la *Justice de Dieu*, *Diane et Sabine* (1845, 2 vol. in-8o); la *Jeune régente* (1845, 3 vol. in-8o); le *Capitaine des trois couronnes* (1846-1847, 4 vol. in-8o); les *Incendiaires* (1848, 4 vol. in-8o); un *Mariage pour l'autre monde* (1848, in-8o); une *Couronne d'épines* (1861, in-12); la *Gerbée, contes à lire en famille* (1861, in-18), livre auquel l'Institut a décerné un prix; la *Femme réfractaire* (1865, in-18); les *Drames de la conscience* (1866, in-18); les *Lectures en famille* (1867, in-18), etc. Citons enfin de lui les *Enfants célèbres* ou *Histoire des enfants de tous les siècles et de tous les pays qui se sont immortalisés* (1838, in-8o), ouvrage qui a eu un très-grand nombre d'éditions. M. Michel Masson a épousé en avril 1873 Mlle Clémence Hadingue. Ce fécond écrivain est un écrivain moraliste. La plus stricte moralité n'a rien à reprendre dans ses œuvres théâtrales ni dans ses romans, qualité assez rare à notre époque. Ses productions semblent composées par un père de famille, dans le but de distraire ses enfants ou sa femme à la campagne. Son style, simple, clair et net, repose l'esprit du lecteur, à qui M. Michel Masson se garde de servir des énigmes à deviner comme font la plupart des romanciers de nos jours.

MASSON (Antoine-Philibert), savant français, né en 1806. En sortant de l'École normale, il se fit recevoir agrégé (1835) et fut nommé, dix ans plus tard, professeur suppléant de physique à la Faculté des sciences de Paris. M. Masson a publié, outre des articles dans les *Annales de physique et de chimie : Théorie physique et mathématique des phénomènes électro-dynamiques et du magnétisme* (1838); *Études de photométrie électrique* (1845), etc.

MASSON (Victor), éditeur français, né à Beaune en 1807. Après avoir fait le commerce des vins, il entra dans la maison Hachette pour y apprendre la profession de libraire, puis se fit associer en 1838 à la maison Crochard. Devenu, en 1846, seul propriétaire de cette maison, qui éditait des ouvrages scientifiques, il continua la même spécialité, mais en donnant à ses éditions beaucoup plus de soin et en en publiant un certain nombre qui sont véritablement superbes. Concurremment avec MM. Langlois et Leclercq, il a fondé, en 1847, la *Bibliothèque polytechnique*, qui comprend de nombreux ouvrages de science dans le format in-18, et il publie, depuis 1854, la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*. M. Victor Masson a été membre du tribunal de commerce de la Seine et a fait partie du jury des récompenses lors de l'Exposition universelle de Londres en 1862. — Son fils, M. Georges Masson, lui a succédé.

MASSON (Elisa), cantatrice française, née en 1820, morte à Paris en 1867. Elle débuta en 1843, à l'Opéra-Comique, par le rôle de Camille, dans *Zampa*, d'Hérold. Le public accueillit favorablement la nouvelle venue, tout en reconnaissant que sa voix de mezzo-soprano, grave et métallique, se trouvait mal à l'aise dans un genre qui exige avant tout de la grâce et du charme. L'artiste comprit qu'elle faisait fausse route; elle se livra avec ardeur à de nouvelles études pour aborder l'emploi des chanteuses de grand opéra. Ses efforts furent couronnés de succès. En 1847, elle débuta à l'Académie royale de musique par le rôle de Léonor, dans la *Favorite*, et, le 6 novembre 1848, elle créa avec un grand talent le rôle ingrat de Jeanne de Castille, dans *Jeanne la Folle*, opéra de Clapisson. Toutefois, elle ne tarda pas à quitter Paris et parcourut les grandes villes de l'étranger, chantant avec éclat le répertoire italien.

MASSON (David), littérateur anglais, né à Aberdeen (Écosse) en 1823. Dès l'âge de dix-neuf ans, il entra dans le journalisme, se rendit à Londres en 1844, devint un des rédacteurs du *Fraser's Magazine* et a collaboré depuis lors à un grand nombre de journaux, de revues, notamment à la *Quarterly Review* et à la *British Review*. En 1852, il a été nommé professeur de littérature anglaise au collége de l'Université. M. Masson a acquis la réputation d'un écrivain distingué et d'un critique judicieux. On a particulièrement remarqué ses études et ses articles sur la *Dignité du travail*, les *Poétiques nouvelles*, le *Préraphaélisme moderne*, sur *Shakspeare*, *Gœthe*, *Thackeray*, *Dickens*, etc.

MASSON (François), statuaire français. V. Lemasson.

MASSON (Innocent Le), écrivain religieux français. V. Le Masson.

MASSON LE GOLFT (Marie Le), femme de lettres. V. Le Masson.

MASSON DE MORVILLIERS (Nicolas), littérateur français, né à Morvilliers (Lorraine) vers 1740, mort à Paris en 1789. Venu de bonne heure à Paris, Masson y termina ses études puis se fit recevoir avocat au parlement, mais il ne paraît pas qu'il ait plaidé et se soit occupé d'autre chose que d'histoire et de littérature. Devenu secrétaire général du duc d'Harcourt, il mit à profit cette position et se créa des relations aussi utiles qu'agréables dans le meilleur monde. Cet écrivain s'est fait connaître par des poésies légères, qui ne manquent ni d'agrément ni de sel, et surtout par des épigrammes assez mordantes et bien frappées. Donnons quelques petits échantillons choisis parmi les unes et les autres :

> Avec Laïs vent-on savoir
> Le prix que coûte une entrevue?
> Il faut bien payer pour l'avoir...
> Et plus encor pour l'avoir eue.

Cette épigramme, intitulée la *Double dépense*, est, comme on le voit, joliment tournée, mais passablement leste. Le temps, au reste, autorisait ces gravelures à peine gazées.

On trouve dans la *Correspondance de Laharpe* et dans celle de *Grimm* quelques épigrammes de Masson contre les mauvais écrivains, contre Fréron père et fils, contre Sautreau, Linguet et Rivarol, l'un des hommes les plus spirituels de France. Il ne craignit point d'écrire sur ce dernier les vers suivants :

> Lorsqu'autrefois on a vu Rivarol,
> Vrai Laridon, né dans un tourne broche,
> Se nommer comte en descendant du coche,
> Bien est-il vrai qu'il a fait par ce vol
> Rire Paris et son bourg de Bagnol;
> Mais aujourd'hui que Garat lui reproche
> D'avoir pillé Condillac et Buffon,
> L'on ne rit plus, et, de par Apollon,
> Au pilori du Parnasse on accroche
> Le plagiaire et le comte gascon.

Plagiaire... c'est possible; mais jamais la noblesse de Rivarol ne fut contestée que par Masson *de Morvilliers*, lequel, lui, était noble à la façon de M. Martin... *du Nord*.

La fin de l'épigramme contre Sautreau n'est pas moins injurieuse :

> Petit frelon de petites abeilles...
> Enfin, chez lui, pour mettre à son portrait
> La ressemblance avec le dernier trait
> Tout est petit... excepté les oreilles.

C'est avec la même exagération violente qu'il parle de Linguet dans ses vers à Laharpe :

> Seul à l'affût dans son infect égout,
> Lorsque Linguet, ce reptile du Pinde,
> Voit tes écrits, heureux enfant du goût,
> Lors, en sifflant, sur sa queue il se guinde,
> Puis en sangsue après toi s'attachant,
> Il suce, il suce, au point qu'il en est blême.
> L'envie enfin l'a rendu si méchant
> Que n'ayant mieux il se mordrait lui-même.

Les vers inspirés par la mort de Voltaire nous semblent bien préférables à toutes ces méchancetés plus ou moins réussies, qui, suggérées par la passion, la jalousie ou la rancune, dépassaient souvent le but :

> Quand la nature, en ses heureux instants,
> Veut bien parfois nous produire un grand homme,
> N'espérons plus ses faveurs de longtemps,
> Elle a besoin de dormir un long somme.
> Est-ce fatigue, humeur ? Nous l'ignorons,
> Car son défaut fut toujours de se taire;
> Elle nous fait coup sur coup des Frérons
> Et dans mille ans forme à peine un Voltaire.

Les ouvrages de Masson de Morvilliers sont les suivants : *Abrégé élémentaire de la géographie universelle de la France* (Paris, 1774, 2 vol. in-12); *De l'Italie* (Paris, 1774, 2 vol. in-12); *De l'Espagne et du Portugal* (Paris, 1776, in-12); *Œuvres mêlées, en vers et en prose* (Paris, 1789, in-8o). Un choix des poésies de cet auteur fut donné en 1810 (in-8o). On y trouve une notice biographique. Le livre relatif à l'Espagne nous montre un esprit systématique et prévenu, qui ne juge pas sainement la littérature de nos voisins d'au delà des Pyrénées. Quant aux vers des œuvres mêlées, ils ont été tirés de l'*Almanach des Muses* et des autres recueils de l'époque. Ces pièces ne sont pas toutes bonnes, mais les épîtres se distinguent par la franchise de l'allure, par l'aisance et une certaine verve.

MASSON DE PEZAY (marquis Alexandre-Frédéric-Jacques), littérateur et poëte français. V. Pezay.

MASSON DE SAINT-AMAND (Amand-Claude), littérateur français, né à Paris en 1756. Conseiller à la cour des aides, puis maître des requêtes sous l'ancien régime, il perdit cette dernière charge au commencement de la Révolution, ne se montra pas moins partisan des idées nouvelles et fut préfet de 1800 à 1805. Nous ignorons l'époque de sa mort. On a de lui une traduction en prose de l'*Art d'aimer* d'Ovide (Paris, 1783); *Mémoire statistique du département de l'Eure* (Paris, 1805, in-fol.); *Essais historiques et anecdotiques sur le comté d'Evreux* (Paris, 1813-1815, 2 vol. in-8o).

MASSONE (Giovanni), peintre italien, né à Alexandrie. Il vivait au XVe siècle. Le musée du Louvre possède de cet artiste, dont la vie est inconnue, un retable exécuté vers 1490 et acheté à Savone par Denon en 1814. Ce retable se compose de trois compartiments représentant : *Sixte IV à genoux devant saint François*, la *Nativité* et *Jules de La Rovère aux pieds de saint Antoine de Padoue*.

MASSONIE s. f. (ma-so-nî — du nom du botaniste *Masson*). Bot. Genre de plantes, de la famille des asphodélées.

— **Encycl.** Les *massonies* sont des plantes bulbeuses, présentant deux feuilles radicales, quelquefois très-grandes, déjetées horizontalement et le plus souvent appliquées à la surface du sol. Du milieu de ces feuilles sort une hampe courte, terminée par une grappe de fleurs nombreuses et très-rapprochées entre elles. Ce genre, très-voisin des jacinthes, comprend un certain nombre d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes; mais elles sont encore peu répandues, parce qu'elles ne mûrissent pas leurs graines sous nos climats, et qu'elles donnent rarement des caïeux. Les plus remarquables sont : la *massonie à larges feuilles*, dont le feuillage est tacheté de rouge en dessus et les fleurs blanches; la *massonie pustuleuse*, dont les feuilles ont leur face inférieure couverte de petits tubercules; la *massonie à feuilles en cœur*, etc.

MASSONIO ou **MAUSONIO** (Salvator), littérateur et poëte italien, né à Aquila (Abruzze) en 1554, mort à Naples en 1624. Il cultiva la poésie, l'histoire et la médecine et publia, entre autres ouvrages : *Dialogo dell' origine della citta dell'Aquila* (Aquila, 1594, in-4o); *Corona di XIII sonetti alla regina del mondo* (Aquila, 1597, in-4o); *Corona di XII sonetti in morte de Filippo II, re di Spagna* (Chieti, 1601, in-4o), etc.

MASSOQUE s. f. (ma-so-ke). Techn. Lopin obtenu en coupant en deux le massé, dans les *forges catalanes*.

MASSOQUETTE s. f. (ma-so-kè-te — dimin. de *massoque*). Techn. Lopin obtenu en coupant une massoque en deux, dans les forges catalanes.

MASSORE s. f. (ma-so-re — de l'hébreu *massorat*, tradition; de *masor*, il a livré). Philol. Examen critique du texte de la Bible, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc. ‖ On dit aussi MASORE et MASSORAH.

— **Encycl.** V. MASSORÈTE.

MASSORÈTE s. m. (ma-so-rè-te — rad. *massore*). Nom par lequel on désigne les docteurs juifs auteurs des travaux philologiques connus sous le nom de massore : *L'importance des travaux des* MASSORÈTES *est plutôt critique que grammaticale.* (Renan.) ‖ On dit aussi MASORÈTE, MASSORET et MASSORETH.

—Adj. : *Points massorètes*. V. MASSORÉTIQUE.

— **Encycl.** Ces docteurs israélites, pour prévenir tous les changements qui pourraient être faits à l'Écriture sainte, formèrent le dessein d'en fixer le texte. Il ne s'agissait pas seulement de séparer les passages authentiques des passages apocryphes. L'hébreu, comme les autres langues sémitiques, n'a pas de voyelles; les mots se composent de consonnes : on devine les confusions auxquelles un pareil système peut donner lieu. On imagina, pour arrêter le sens des mots sacrés, des signes qui, placés au-dessus ou au-dessous de chaque consonne, indiquaient le son qui devait lui être attribué; ces signes sont appelés points-voyelles ou points massorétiques, parce que ce furent les *massorètes* qui les établirent, s'il faut en croire la tradition hébraïque.

Rien de plus louable, au point de vue religieux ou philologique, que l'œuvre entreprise par les *massorètes*; mais on ne peut dire qu'ils l'aient accomplie avec un entier succès. L'industrie minutieuse de ces linguistes s'est bornée généralement, en dehors de la création des voyelles, à compter les phrases, les mots et les lettres de chaque livre de l'Ancien Testament, à établir les versets, à marquer le mot et la lettre qui sont précisément le milieu de chaque livre, à dire combien de fois tel mot se trouve dans le texte hébreu et autres questions tout aussi enfantines, si volontiers renouvelées par les cabalistes.

Il ne faut pas cependant confondre l'œuvre des *massorètes* avec celle des cabalistes : la massore contient la manière dont il faut lire les textes sacrés; la cabale est la méthode qu'il faut suivre pour en saisir le sens; mais ces deux méthodes, dont l'une concerne la lettre et l'autre l'esprit de la Bible, s'unissent souvent dans les spéculations mystiques des docteurs juifs; aussi ces derniers prétendent-ils tenir l'une et l'autre de Moïse lui-même.

Quelques anciens auteurs protestants ont partagé cette opinion des rabbins; mais de nos jours on trouverait peu d'hébraïsants disposés à admettre même la croyance généralement admise autrefois, que l'origine de la massore remonte jusqu'à Esdras le prophète et à la grande synagogue qu'il établit, ou même jusqu'au temps où la langue hébraïque cessa d'être vulgaire chez les Juifs. Quelques théologiens l'attribuent aux rabbins qui enseignaient dans la fameuse école de Tibériade, au Ve et au VIe siècle; mais la plupart des savants s'accordent à la rapprocher beaucoup plus de l'ère chrétienne; il en est même qui placent l'œuvre la plus considérable des *massorètes*, la ponctuation des consonnes, au milieu du IIIe siècle après J.-C., entre 244 et 260.

Cette diversité d'opinions prouve que l'on ne peut guère rien savoir d'authentique à ce sujet; peut-être même faut-il en inferer que les *massorètes* n'ont pas tout fait et que la massore est le travail de plusieurs générations de grammairiens. Il paraît à peu près certain aujourd'hui que des rabbins et des docteurs y ont travaillé dès les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'au XIe et même jusqu'au XIIe siècle, pendant lequel on y a mis la dernière main.

Pour déterminer le degré de confiance que l'on doit accorder à l'œuvre des *massorètes*, il convient de se rappeler que cette œuvre s'est terminée bien longtemps après la dispersion des juifs et la mort de la langue hébraïque, en sorte que, tout s'étant arrangé par tradition, nous, qui savons par expérience combien de changements miraculeux la tradition peut faire subir aux faits, nous ne pouvons ajouter une grande foi aux sentences des *massorètes*.

Le lecteur de la Bible doit, de toute nécessité, faire abstraction des points massorétiques et n'accepter qu'avec les plus grandes restrictions l'interprétation qu'ils fournissent.

Si nous voulions justifier notre défiance à l'endroit de l'œuvre des *massorètes*, nous pourrions démontrer par de nombreuses citations que la version dite des *Septante* donne à plusieurs passages de la Bible un sens tout différent de celui que leur assigne la ponctuation massorétique, d'où il ressort que les septante ne prononçaient pas ces mots comme les *massorètes*. Le savant Origène, qui avait appris à lire l'hébreu en Palestine, qui fit les *Hexaples* et qui écrivit le texte hébreu en caractère grec, ne fixa pas non plus toujours la prononciation comme les *massorètes*. Enfin, la prononciation de l'hébreu est de nos jours différemment enseignée par deux écoles : celle des juifs portugais et celle des juifs polonais. Or, avant la création des points massorétiques, la prononciation changeant le sens des mots hébreux et l'hébreu devant être prononcé différemment en Egypte, en Chaldée, en Palestine, etc., il s'ensuit que le sens fixé par les *massorètes* est tout au moins fortement entaché d'arbitraire.

MASSORÉTIQUE ou **MASSORÉTHIQUE** adj. (ma-so-ré-ti-ke — rad. *massorète*). Qui appartient à la massore, aux massorètes : *Travaux* MASSORÉTIQUES. *Leusden, avec sa patience presque* MASSORÉTIQUE, *a fait le compte des mots qui figurent dans l'hébreu et le chaldéen de la Bible.* (Renan.)

— *Points massorétiques*, Points-voyelles introduits par les massorètes dans le texte de la Bible, pour en faciliter la lecture. ‖ On dit aussi POINTS MASSORÈTES.

— **Encycl.** *Points massorétiques.* V. MASSORÈTE.

MASSOT s. m. (ma-so). Ichthyol. Nom donné au labre tourde.

MASSOU s. m. (ma-sou — rad. *masse*). Table de madriers, servant à former le pain de sel.

MASSOUAH (baie de) ou d'**ANNESLEY**, dans le golfe Arabique, sur la côte d'Abyssinie, ouverte à l'E., où elle a l'île Dahalac, et au N., où se trouvent celles de Debal et de Damanil. Elle a 64 kilom. de longueur du N. au S., 60 kilom. de largeur de l'E. à l'O., et renferme au S. l'île Medud et à l'O. la petite île où se trouve Massouah. Elle a quatre entrées, une au S.-E. et trois au N., toutes en partie obstruées par des rochers ou des bancs de sable.

MASSOUAH ou **MASSAOUA**, ville maritime d'Abyssinie, dans une petite île de la mer Rouge, à 16 kilom. N.-E. d'Arkeko, autre ville d'Abyssinie, près de la côte, avec laquelle elle est en rapports constants, par 15° 34′ de lat. N. et 37° 47′ de long. E.; 2,700 hab. Le canal qui sépare l'île sur laquelle est bâtie Massouah de la ville d'Arkeko forme un port sûr et commode, l'un des meilleurs de la mer Rouge, et le plus commerçant après Djiddah. Consul français. « Rien, dit M. Lejean (*Voyage au Taka*), de plus original que le sol même de l'île de Massouah; c'est un musée de coraux de toutes formes, une collection de tous les spécimens de végétation lithique qui donnent à la mer Rouge un cachet particulier. Les citernes occupent les deux tiers de l'île. Quels que soient les auteurs de ces citernes, elles font honneur à leur mémoire, non-seulement par leurs dimensions, par la difficulté vaincue, mais encore par la beauté du travail. Les monuments de l'île se réduisent à une douzaine d'édifices religieux, dont une mosquée d'un caractère assez remarquable, qui est probablement celle où les Portugais, vers 1520, firent célébrer la messe après avoir expulsé les musulmans de Massouah. La colonie la plus originale de l'île, la plus importante peut-être commercialement parlant, ce sont les banians, ce corps fameux de marchands indous qui, depuis des siècles, mène le commerce de la mer Rouge. » La colonie européenne de Massouah ne se compose guère que d'un ou deux agents consulaires, de quelques commerçants et d'un petit nombre de missionnaires. Le climat n'y est pas plus malsain qu'en tout autre point de la basse mer Rouge.

MASSOULAH s. m. (ma-sou-lâ). Mar. Embarcation en usage sur certaines côtes de l'Inde.

— **Encycl.** Cette embarcation, particulière aux côtes de l'Inde et surtout à la côte de Coromandel, est singulièrement appropriée, par sa construction, aux services qu'elle est appelée à rendre. Quoique assez massive, en raison du nombre de rameurs qui lui est nécessaire pour manœuvrer, elle est construite de façon à se laisser enlever facilement par la lame et à n'offrir au ressac que peu de résistance. A cet effet, les planches qui la composent ne sont pas clouées, mais ajustées et liées ensemble à l'aide du kyar ou corde tressée avec les filaments de la noix de coco; ses coutures sont calfatées de cette même étoupe; le fond en est plat et elle n'offre aucune membrure. Il en résulte que ses bordages cèdent facilement au battement des vagues, qui perdent de leur violence en rencontrant une résistance moindre, et que, malgré ses dimensions, elle est douée d'une flexibilité et d'une souplesse admirables. On l'emploie au transbordement des voyageurs et des marchandises.

L'obstacle à franchir consiste en trois lignes de brisants, que la marée recouvre et au milieu desquels une chaloupe européenne ne s'est jamais hasardée sans être aussitôt mise en pièces. La violence de la barre est telle qu'à 150 mètres de la plage on perçoit encore très-distinctement les secousses imprimées au sol. La première ligne de brisants, que les indigènes appellent le mâle, est la plus terrible. Rien de plus dramatique que la petite traversée en *massoulah* de la barre effrayante qui défend les côtes de Pondichéry, de Madras, et en général toute la côte de Coromandel. Le lourd bateau, entraîné par douze rames vigoureuses et dirigé par un habile pilote, brave les flots et avance rapidement vers le rivage. Mais le danger devient de plus en plus grand à mesure qu'on se rapproche; d'immenses vagues roulent sur le sable et tantôt inondent l'embarcation, tantôt la laissent à sec. La manœuvre, dans de telles conditions, exige une grande expérience et une adresse consommée; aussi, les clashis ou matelots qui montent le *massoulah* sont-ils exercés dès leur enfance à ce périlleux métier. Leurs avirons sont larges et de forme elliptique, et, pendant qu'ils travaillent, le tindal ou patron fait entendre un chant sauvage, plein d'expression, dont le rhythme guide leurs efforts, retardant ou accélérant la marche de l'embarcation pour lui faire éviter ou affronter l'effort de la lame. C'est ainsi qu'ils viennent au-devant des canots européens, lesquels sont obligés de mouiller derrière le ressac à une distance prescrite, pour prendre ou déposer leurs passagers et leur chargement. Ils mettent ensuite le cap sur la terre, et, quand ils arrivent à la première ligne du ressac, les rameurs s'arrêtent aussitôt, le chant cesse, ils se confient à la lame; mais dès que celle-ci les a abandonnés, un vigoureux refrain de *yellahs-yellahs!* se fait entendre, et c'est alors qu'il faut voir les énergiques efforts qu'ils font pour lancer leur embarcation sur la seconde ligne qui les emporte au milieu des vagues furieuses et les renvoie à la dernière ligne, qui les dépose enfin sur la plage. Le *massoulah* est presque toujours suivi d'un petit radeau appelé *catimaran*, monté habituellement par deux habiles nageurs, munis de pagaies et d'une petite voile, et chargés de venir au secours des passagers dans le cas où le *massoulah* serait renversé par les lames, perspective rendue plus effrayante encore par le grand nombre de requins qui fréquentent ces parages. Enfin, l'équipage du *massoulah* saisit l'instant favorable; tout à coup le bateau s'élève sur la croupe d'une vague énorme qui l'emporte avec elle et le jette sur le rivage avec une violente secousse. On est arrivé, et, au dire de tous ceux qui en ont fait l'expérience, ce n'est pas sans une certaine satisfaction.

MASSOULIÉ (Antoine), dominicain français, né à Toulouse en 1632, mort à Rome en 1706. Il fut successivement provincial à Toulouse, prieur du noviciat général à Paris, visiteur, vicaire général de son ordre, inquisiteur de la foi à Toulouse, consulteur du saint office à Rome. Ses principaux ouvrages sont : *D. Thomas sui interpres de motione divina et libertate creata* (2 vol. in-fol.), et *Méditations sur la vie purgative, illuminative et unitive* (Toulouse, 1678).

MASSOURE (LA), ville d'Egypte. V. MANSOURAH.

MASSOVIA, nom latin de la MAZOVIE.

MASSUE s. f. (ma-sû. — Quelques-uns regardent ce mot comme le féminin de l'ancien adjectif *mâssu*, qui a la forme d'une masse. Peut-être *massue* vient-il directement de *masse*). Sorte de bâton noueux, beaucoup plus gros à une extrémité qu'à l'autre, et dont on se sert comme d'une arme offensive : *La* MASSUE *d'Hercule.*

— Fam. *Coup de massue*, Evénement fâcheux et inattendu : *Il a eu un* COUP DE MASSUE *sur la tête. C'est un* COUP DE MASSUE *pour lui.* (Acad.)

— Loc. prov. *Faire de sa tête massue*, Se donner beaucoup de mal, s'exposer à quelque péril pour réussir dans une affaire; et aussi Vaincre un obstacle à force d'intelligence. ‖ *Prendre la massue d'Hercule pour couper un cheveu en quatre*, Discuter gravement sur un sujet futile; prendre de grands moyens pour obtenir un mince résultat.

— Moll. *Grande massue d'Hercule* ou *Massue épineuse* ou simplement *Massue*, Nom marchand donné au rocher cornu. ‖ *Massue d'Hercule à pointes courtes* ou *Massue de la Méditerranée*, Rocher brandaris.

—Bot. Nom donné à la partie supérieure du corps de certains champignons. ‖ *Massue d'Hercule*, Nom d'une variété de concombres. ‖ *Massue des sauvages*, Nom donné aux racines du mabouyer, dont les naturels de l'Amérique faisaient leurs massues.

MASSUET (René), savant bénédictin français, né à Saint-Ouen (Normandie) en 1666, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1716. Il a publié, outre des lettres sur des sujets de controverse, notamment cinq *Lettres* au P. dom Bernard Pez, insérées dans les *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, les *Œuvres de saint Irénée* (1710, in-fol.), et le Ve vol. des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, auquel il a ajouté la vie de dom Ruinart et celle de Mabillon.

MASSUET (Pierre), médecin et littérateur français, né à Mousson-sur-Meuse en 1698, mort en 1776. Il était d'abord bénédictin; mais, ayant embrassé le protestantisme, il passa en Hollande, où il étudia la médecine sous Boerhaave, et se fit recevoir docteur à l'université de Leyde en 1729. Massuet alla se fixer alors à Amsterdam, où il pratiqua son art, cultiva les lettres et dirigea une maison d'instruction pour les jeunes gens. Il a laissé de nombreux ouvrages dans lesquels il a fait preuve de plus d'érudition que de goût et de style. Ses principaux sont : *Recherches intéressantes sur l'origine, la formation, etc., des diverses espèces de vers à tuyau qui infectent les vaisseaux, les digues, etc.* (Amsterdam, 1733), in-8°; *Histoire des rois de Pologne* (Amsterdam, 1733, 3 vol. in-8°); *Tables anatomiques du corps humain* (Amsterdam, 1734); *Histoire de la guerre présente* (1734), contenant tout ce qui s'est passé en Italie, sur le Rhin, en Pologne (Amsterdam, 1735); *Histoire de la dernière guerre* (1735) et *Histoire des négociations pour la paix* (Amsterdam, 1736, 3 vol. in-8°); *Annales d'Espagne et de Portugal* (Amsterdam, 1741, 4 vol. in-4°); *Table générale des matières contenues dans l'Histoire et les Mémoires de l'Académie des sciences depuis* 1699 *jusqu'en* 1734 (1741, in-4°), travail fort utile pour faciliter les recherches; *Histoire de l'empereur Charles VI* (Amsterdam, 1742, 2 vol. in-12); *Eléments de la philosophie moderne* (1752), etc. Il a laissé, en outre, quelques traductions exactes.

MASSYLIENS, peuple qui habitait la partie orientale de la Numidie. Ils eurent pour roi Masinissa. Les Massésyliens occupaient une autre partie du territoire numide.

MASTACEMBLE s. m. (ma-sta-san-ble). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des pantoptères.

— **Encycl.** Les *mastacembles* sont caractérisés par un museau charnu, conique, de longueur médiocre; des dents très-apparentes; le préopercule muni de trois ou quatre épines; une seconde dorsale rayonnée comme l'anale, toutes deux s'unissant presque à la caudale, pour former une pointe comme chez l'anguille. Ces poissons vivent dans les eaux douces de l'Asie, et se nourrissent de vers qu'ils cherchent dans le sable. Leur chair est estimée comme aliment. Le *mastacemble* armé ne dépasse guère $0^{m},15$ de longueur; il est d'un gris verdâtre, plus pâle en dessous; son museau est très-pointu; sa caudale arrondie est à peine distincte de l'anale et de la dorsale. Le *mastacemble* unicolore est à peu près de même dimension que le précédent; tout son corps est d'une teinte brun roussâtre uniforme.

MASTALIER (Charles), littérateur allemand, né à Vienne en 1795. Après la suppression de l'ordre des Jésuites, dont il faisait partie, il devint professeur de belles-lettres à l'université de Vienne. Mastalier a composé des panégyriques de saints et d'hommes célèbres, des épithalames, des odes, etc. Ses *Poésies*, beaucoup trop vantées et qui ne se recommandent que par la correction du style, ont été réunies et publiées en 1774. On attribue à cet écrivain : *Lettres de Berlin sur les paradoxes de ce siècle* (Vienne, 1784, 2 vol. in-8°).

MASTARNA, nom étrusque du roi SERVIUS TULLIUS.

MASTAU s. m. (ma-stô). Anc. cout. Redevance payée par les tenanciers d'une ferme.

MASTELLETTA (Giovanni-Andrea DONDUCCI, dit Il), peintre italien. V. DONDUCCI.

MASTELLO s. m. (ma-stèl-lo). Métrol. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée dans le Ferrarais, et qui, à Ferrare, valait 55 litres 378.

MASTELYN (Marc), biographe belge, né à Bruxelles en 1599, mort aux Sept-Fonts en 1652. Il devint supérieur du monastère de Val-Vert, près de Bruxelles, prieur des Sept-Fonts et commissaire général du chapitre de Windesheim. Son principal ouvrage est : *Necrologium monasterii Viridis-Vallis* (s. d., petit in-4°).

MASTER s. m. (mass-teur — mot angl. signif. *maître*). Titre qu'on donne, en Angleterre, aux hommes de la classe moyenne. ‖ Maître de musique dans l'armée anglaise : *A un signe du* MASTER, *les tambours levèrent leurs baguettes, la grosse caisse son tampon, le fifre son turlutu.* (Th. Gaut.)

MASTER ou **MASTERS** (Thomas), poëte anglais, né vers 1600, mort en 1643. Il entra dans les ordres et acquit à la fois de la réputation par ses prédications et par ses poésies. Outre de nombreuses poésies latines, on a de lui : *Mensa lubrica* (Oxford, 1658, in-4°), poëme latin, et *Monostrophika* (Oxford, 1658, in-4°), poëme grec sur la passion de J.-C.

MASTÈRE s. m. (ma-stè-re). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats athéniens qui étaient chargés de la recherche des biens des exilés.

MASTIC s. m. (ma-stik — lat. *mastix*, mot dérivé lui-même du grec *mastichê*, de *massô*, pétrir, mâcher, pour *maksô*, de la racine sanscrite *makch*, frapper, serrer, broyer). Bot. Résine en larmes ou en grains jaunâtres, qui découle d'une espèce de pistachier appelé lentisque. ‖ Espèce de thym qui a l'odeur du mastic.

— Fam. Soupe ou sauce très-épaisse : *Quel* MASTIC *me servez-vous là?*

— Techn. Composition pâteuse, ductile, employée pour boucher des joints, des creux, des ouvertures.

— **Encycl.** Le même mot, *mastic*, désigne un grand nombre de substances très-diverses et employées à des usages tout différents. Nous commencerons par le *mastic* des Orientaux.

Pour obtenir ce *mastic*, on fait au lentisque de légères incisions, desquelles découle un suc qui s'épaissit et reste attaché à l'arbre sous forme de larmes plus ou moins grosses, qui tombent quand le flux est trop abondant. Ces larmes sont oblongues, d'un jaune pâle, couvertes d'une poussière blanchâtre; elles ont une odeur résineuse aromatique, leur cassure est vitreuse; elles présentent une transparence opaline; ce *mastic* se ramollit par la mastication. Celui qu'on recueille au pied de l'arbre est le *mastic* commun; il est en masses irrégulières; il contient une résine unie à une huile essentielle et un principe particulier insoluble à froid dans l'alcool; la partie insoluble est tenace et élastique tant qu'elle contient de l'alcool interposé, sèche et cassante lorsqu'elle n'en contient plus. Le *mastic* est soluble en toutes proportions dans l'éther; il se dissout facilement à chaud dans l'essence de térébenthine.

Le meilleur *mastic* est en petites larmes d'un blanc jaune, lisses, sèches, fragiles et d'une odeur agréable quand on les met sur des charbons ardents.

Le pistachier lentisque qui fournit la résine à laquelle on donne le nom de *mastic* n'est pas la seule espèce qui en fournisse, mais c'est la plus remarquable; c'est celle que l'on cultive dans l'île de Chio; elle ne diffère que par de larges feuilles de celles du sud de l'Europe et des autres îles de l'Archipel; la différence tient à un mode de culture perpétué à l'île de Chio par les marcottes et par les greffes (v. LENTISQUE). Le *mastic* est recueilli à une certaine époque, en dehors de laquelle des règlements locaux défendent d'en recueillir la moindre quantité. Un Turc, voulant éluder le règlement, greffa des lentisques sur de jeunes térébinthes; elles réussirent, et des incisions faites à ces arbres greffés s'écoula un *mastic* liquide comme de la térébenthine.

Le *mastic* du pistachier est très-recherché en Orient. La qualité supérieure provient de gouttes concrétées sur l'arbre. Elle est envoyée à Constantinople pour le Grand Seigneur; elle sert en partie pour les femmes du harem. La deuxième qualité est destinée aux grands personnages. Enfin un mélange de la troisième et de la quatrième ne manque pas d'amateurs. Cette qualité inférieure se présente en masses plus volumineuses, irrégulières; elle est impure et de couleur grisâtre; elle est soluble dans l'alcool, dans la proportion de 4/5.

Le *mastic* ou térébenthine de Chio est d'un prix assez élevé, car chaque arbre ne fournit pas plus de 400 grammes par année; aussi la prétendue térébenthine de Chio, qu'on trouve dans le commerce, est-elle constamment mêlée à de la térébenthine des conifères, pin et mélèze, mélange qui se fait à Venise sous le nom de térébenthine de Venise. Il paraît qu'on cultive aussi le lentisque dans la Natolie, pour en extraire le *mastic*.

Dans l'empire ottoman, les femmes turques, grecques, arméniennes et juives mâchent avec délices cet odorant *mastic*, surtout le matin; il se ramollit, parfume l'haleine, fortifie les gencives et blanchit les dents. On le brûle dans des cassolettes pour parfumer les appartements; on le mêle à la pâte et on en fait un pain agréable.

On emploie encore le *mastic* pour fumigations excitantes; la teinture faite avec une partie de *mastic* pour quatre d'alcool est un tonique usité en Europe dans le traitement des catarrhes chroniques; on considère le *mastic* comme utile dans les diarrhées séreuses; on l'administre en pilules, à la dose de $0^{gr},50$ à 2 grammes.

Au temps d'Hippocrate, on considérait le *mastic* comme un balsamique vulnéraire d'une application utile; comme anticalculeux, antigoutteux, anticatarrhal.

Nous passons aux *mastics* employés dans l'industrie.

Parmi les *mastics* nombreux que l'on emploie dans l'industrie et les constructions, nous citerons seulement les plus fréquemment usités. 1° Le *mastic ordinaire*, dont on se sert pour recouvrir les bouchons de liége des appareils de chimie, se compose de farine de graine de lin broyée dans un mortier avec la quantité de colle d'amidon suffisante pour former une pâte. 2° Le *mastic à la chaux*, connu encore sous le nom de *mastic au blanc d'œuf*, s'emploie non-seulement pour fermer les joints des appareils, mais aussi pour le raccommodage des vases de verre et de terre, ainsi que pour joindre des plaques de marbre; il se prépare en malaxant rapidement de la chaux vive en poudre fine avec un blanc d'œuf délayé dans son volume d'eau. Quelquefois on remplace le blanc d'œuf par une dissolution de colle-forte assez légère pour demeurer liquide à froid. Ce *mastic* doit être employé à l'instant même où l'on vient de le préparer, car il durcit très-promptement. 3° Le *mastic gras* se fait avec de l'argile calcinée, broyée et tamisée, que l'on mélange peu à peu avec de l'huile siccative en la battant, jusqu'à ce que le mélange devienne bien homogène et bien ductile et qu'il ait pris la consistance d'une pâte ferme. Ce *mastic*, le meilleur que l'on connaisse pour faire les joints des appareils de distillation, résiste à une assez haute température et est peu pénétrable aux acides et aux liqueurs spiritueuses. Il adhère avec force aux métaux, au grès, au verre, pourvu que ces matières soient bien sèches. 4° Le *mastic* avec lequel on fixe les viroles de cuivre et les garnitures métalliques se compose d'une partie de cire jaune et de quatre à cinq parties de résine sèche, que l'on fait fondre ensemble à une basse température. On ajoute peu à peu à ce mélange fondu une partie d'ocre rouge en poudre fine et préalablement desséchée. On laisse pendant quelque temps la température s'élever un peu au-dessus de 100°, et lorsque la matière ne donne plus d'écume et n'éprouve plus d'agitation, on la retire du feu et on fait refroidir en agitant continuellement pour tenir l'ocre en suspension. Ce *mastic*, que l'on conserve ainsi en pâte assez dure, s'emploie en le faisant chauffer pour le ramollir et en élevant à une certaine température les pièces sur lesquelles on l'applique. 5° Le *mastic des fontainiers*, dont on se sert pour sceller les robinets des fontaines, assembler et lier les tuyaux de grès, se prépare en fondant une partie de résine dans une marmite de fonte et en y ajoutant, par petites parties, dès que la liquéfaction est complète, deux parties de ciment de brique bien desséché et encore chaud. Ce *mastic* s'applique à chaud sur les objets à sceller, un peu chauffés eux-mêmes. 6° Le *mastic des vitriers*, que l'on emploie pour fixer les vitres dans les feuillures des fenêtres, ainsi que pour reboucher les fentes et les trous de cheville dans les boiseries avant de les peindre, se prépare en faisant dessécher au feu de la craie ou du blanc d'Espagne en poudre, et malaxant sur une table en marbre avec assez d'huile siccative pour obtenir une pâte consistante mais ductile. 7° Le *mastic de limaille*, dont on se sert pour réunir les plaques et rebords de fonte serrés par des écrous, ainsi que pour relier les pierres avec les métaux, se compose de trente ou cinquante parties de limaille de fer ou de fonte douce non oxydée, d'une partie de sel ammoniac, et d'une ou deux parties de fleur de soufre très-propre; quelquefois on y mélange de la limaille de cuivre, ainsi qu'une certaine quantité d'eau ou d'urine suffisante pour l'humecter et l'amener à l'état de pâte molle. Ce *mastic* s'emploie immédiatement après sa fabrication; il s'échauffe entre les joints, se gonfle et les déborde; on l'y chasse de nouveau par le mattage. La solidité et la dureté qu'il acquiert avec le temps sont incontestables, mais il ne peut servir que pour les travaux qui n'exigent pas une grande propreté. Pour joindre les pièces en fer ou en fonte chauffées au rouge, on emploie un *mastic de limaille* composé de quatre parties de limaille, deux parties de glaise non pyriteuse et une partie de ciment de brique, le tout délayé avec de l'eau saturée de sel commun. 8° Le *mastic rouge* ou *de minium*, que l'on emploie pour empêcher les fuites de vapeur et faire les joints des trous d'homme et des orifices percés dans les chaudières, ainsi que ceux des plateaux de cylindres, des boîtes à étoupe, etc., est formé d'une partie de céruse et d'une partie de minium bien mélangées et imbibées ensuite d'une petite quantité d'huile de lin, que l'on ajoute par parties en battant le mélange pendant longtemps avec un marteau, jusqu'à ce que la pâte soit bien liée et assez ferme pour que l'on en puisse former de petits rouleaux sans la casser. 9° Le *mastic de Dihl*, que l'on emploie encore assez souvent pour le rejointoiement des dalles dans les lieux humides et les parements des maçonneries en pierre de taille destinées à être peintes à l'huile et exposées à l'action de l'air marin, se compose d'huile siccative et de ciment de brique, de poterie de grès, de terre à porcelaine ou d'argile calcinée, suivant la teinte qu'on désire, en quantité suffisante pour que le mélange prenne une consistance plastique assez forte. Les parties sur lesquelles on applique ce *mastic* doivent être préalablement bien nettoyées et séchées, car autrement la composition n'adhérerait pas aux pierres.

A ces différentes espèces de *mastics* il faut encore ajouter ceuxqui suivent : le *mastic diamant*, composé de colle de poisson, d'alcool et de résine, pour le verre; le *mastic fromage*, formé avec du fromage blanc et de la chaux, pour les pierres placées sous l'eau, ainsi que le *mastic ciment*, que l'on emploie comme le précédent pour relier les pierres sous l'eau, et qui est composé de fromage blanc et de carbonate de chaux. Le *mastic Machabée* est un *mastic bitumineux* destiné à préserver toute espèce d'objets des effets de l'humidité; il remplace avec avantage le plomb dans la façon des joints et les scellements de grille; il se compose de soixante parties de poix grasse de Bordeaux, deux parties de galipot, dix-neuf parties de bitume de Bastennes, quatre parties de cire vierge, trois de suif de Russie, six de chaux hydraulique fusée à l'air et six de ciment romain.

Pour obtenir le *mastic* des bouteilles, on fond cent parties d'arcanson avec dix de cire jaune; on y ajoute de l'ocre jaune ou rouge; on coule ce *mastic* en pains. Pour l'employer, on le fond à une chaleur douce, on l'agite et on y plonge le col des bouteilles, bien sec.

MASTICAGE s. m. (ma-sti-ka-je — rad. *mastic*). Techn. Action de mastiquer : *Le* MASTICAGE *des vitres.*

MASTICATEUR adj. m. (ma-sti-ka-teur — rad. *mastication*). Anat. Qui sert à la mastication : *La mâchoire est un appareil* MASTICATEUR. *Chez les rongeurs, les arcades zygomatiques sont peu saillantes, et par conséquent les muscles* MASTICATEURS *peu développés.* (Richard.) *L'appareil* MASTICATEUR *des édentés ne se compose que des molaires et des canines.* (L. Figuier.)

— Zool. Qui a la faculté de mâcher les aliments : *Chose énorme! de* MASTICATEUR, *l'insecte devient suceur.* (Michelet.)

MASTICATION s. f. (ma-sti-ka-si-on — lat. *masticatio;* de *masticare*, mâcher). Action de mâcher : *Une bonne* MASTICATION *prépare une bonne digestion.* (Acad.) *La* MASTICATION *manque aux oiseaux.* (Buff.) *Les vieillards évitent les aliments durs, et n'exercent qu'une* MASTICATION *imparfaite, quoique longue.* (Villermé.) *La* MASTICATION *est souvent douloureuse et difficile chez l'homme malade.* (Chomel.)

— **Encycl.** Les parties qui prennent part à la *mastication* sont les lèvres, les mâchoires avec les dents, les joues, la langue et le voile du palais.

Le mécanisme de la *mastication* diffère un peu, suivant la consistance de l'aliment introduit. Si celle-ci est peu considérable, la pression seule de la langue suffit pour l'écraser. Si la substance alimentaire est composée d'une partie solide et d'une partie liquide, par l'effet de cette pression le liquide se sépare, et ce qui est solide reste dans la bouche. Mais si les aliments sont plus consistants, ils sont alors soumis à tous les organes masticateurs. Comme cet acte est complexe, nous allons examiner quelle est la part de chacune des parties, puis nous verrons quel est le résultat de l'ensemble. Les mâchoires armées de leurs dents sont les principaux agents de cet acte préparatoire de la digestion. Cet appareil de trituration offre toutes les conditions de solidité. En effet, le rapport des dents avec les alvéoles est tel que la racine presse, non par son extrémité sur le fond de l'alvéole, mais par toute sa surface sur les parois de cette cavité. Les dents qui sont exposées à de grands efforts ont les racines plus ou moins longues et plus fortes, comme les canines, ou multiples, comme les molaires; un tissu résistant, celui des gencives, concourt à assujettir les dents en place; celles-ci deviennent vacillantes quand les gencives se ramollissent. Le tissu propre de la dent est extrêmement dur, et l'émail l'emporte encore sur l'ivoire. Le fluorure de calcium, qui entre dans la composition de la dent, et surtout de l'émail, préserve ces parties de l'action décomposante que l'acide carbonique de la salive exerce sur le phosphate de chaux. Cependant, dit M. Bérard, l'usure attaque peu à peu les dents; elle détruit les dentelures des incisives, dont le bord devient droit, tout en se taillant en biseau; les tubercules des molaires, dont la surface devient plate, et elle s'avance peu à peu vers la cavité de la dent. Mais pendant que l'extérieur s'use, l'intérieur se fortifie de nouvelles couches qui protégent et diminuent la cavité de la dent et, lors même que l'usure s'est étendue jusqu'à cette cavité, une matière solide, jaunâtre, protége encore le bulbe contre l'action de l'air. Chez certains animaux, comme le lapin, la dent s'accroît dans sa partie profonde à mesure qu'elle s'use à la surface, et le bulbe et la membrane émaillante reproduisent l'ivoire et l'émail. L'ensemble des dents propres à chaque mâchoire forme ce qu'on appelle les *arcades dentaires*. La forme de ces arcades est demi-parabolique; l'inférieure est un peu plus grande que la supérieure; la face inférieure de celle-ci est un peu plus inclinée en dehors, tandis que la face supérieure de l'inférieure est en dedans. Ces faces présentent, dans la partie formée par les dents molaires, un sillon central bordé d'éminences. Lorsque les mâchoires sont rapprochées, les dents incisives et canines inférieures sont placées en partie derrière les supérieures; le bord saillant externe de l'arcade dentaire inférieure s'enfonce dans le sillon de l'arcade supérieure. Dans les circonstances où les incisives se rencontrent par leur bord, il reste un intervalle entre les molaires. Pour ajouter à la solidité de la jonction des dents avec les mâchoires, la nature les a disposées de façon qu'elles se touchent presque toutes par leurs côtés, qui présentent à cet effet une facette particulière. Il résulte de cette disposition que, quand une dent supporte un effort quelconque, une partie de cet effort est transmise à toute l'arcade dont elle fait partie. Au niveau des incisives, les arcades dentaires peuvent couper les corps placés dans leur intervalle. Plus sur les côtés, les canines d'une mâchoire se croisent avec celles de la mâchoire opposée. Enfin, dans la région des molaires, les dents se rencontrent par de larges surfaces et peuvent, à la manière des meules et à l'aide des mouvements latéraux de la mâchoire inférieure, exercer une action triturante. Mais nous pouvons employer aussi les molaires à la division de la chair, et dans ce cas, ainsi que l'a fait observer M. Gerdy, les dents se rencontrent, non pas par leurs surfaces plates, mais par les bords externes de leurs couronnes, avec lesquelles elles coupent la chair. Cette action exige que le côté de la mâchoire opposé à celui avec lequel on mâche soit légèrement abaissé. Les dents concourent à la *mastication* par une autre propriété, sur laquelle Robert Graves a appelé l'attention : c'est comme organe de tact. La dent, insensible par elle-même, transmet les plus légers ébranlements à la pulpe dentaire qu'anime un nerf de sentiment. Les corps les plus petits, quand ils sont durs, le plus léger gravier, sont distinctement sentis lorsqu'ils se rencontrent sur les points où les dents opposées se mettent en contact. Cette sensibilité spéciale des dents nous donne à l'instant même la conscience de la position du bol alimentaire et de plusieurs de ses qualités physiques, telles que sa consistance, sa forme, son volume. Sans ce tact exquis, les deux rangées de dents ne pourraient pas agir de concert; les incisives et les molaires de la mâchoire inférieure ne pourraient pas adapter leur bord tranchant ou leur surface de broiement aux mêmes parties des dents de la mâchoire supérieure. Grâce à cette sensibilité, nous évitons de faire agir les dents sur les corps qui pourraient les user ou les briser. Il est une autre sensibilité des dents qui momentanément met obstacle à la *mastication*, c'est celle d'où résulte l'agacement, phénomène produit par certains acides végétaux. Les mâchoires présentent des conditions de résistance que nous allons trouver surtout à la mâchoire supérieure. L'os maxillaire supérieur se renforce là où les dents doivent être soumises aux plus grands efforts. Les incisives, qui, en raison de la manière dont elles se rencontrent et de leur insertion dans la partie du levier la plus éloignée du centre du mouvement, ne sont pas employées pour l'écrasement ni le déchirement des substances très-résistantes, correspondent à l'ouverture nasale, où elles sont peu soutenues. Mais déjà la canine trouve un point d'appui dans l'apophyse montante. Un peu plus en arrière, le renflement épais et mousse qui sépare la fosse canine de la fosse zygomatique renforce puissamment la mâchoire. C'est sous les molaires moyennes, qui correspondent à cette partie robuste de l'os, que nous plaçons les corps très-résistants dont nous voulons surmonter la cohésion. Les dents postérieures sont plus avantageusement situées, eu égard au levier, mais moins bien soutenues. Les pressions auxquelles la mâchoire supérieure peut être soumise peuvent avoir lieu de bas en haut, sur les côtés, et d'avant en arrière. L'arrangement des os de la face et du crâne est admirable sous le rapport de la résistance dans ces sortes de mouvements. Les lèvres et les joues sentent d'abord l'aliment, puis elles servent à le retenir dans la bouche pendant la *mastication*, et elles le ramènent sous les arcades dentaires à diverses reprises. Pour concourir à cette action, elles sont douées de mouvements assez puissants. Ainsi, les lèvres peuvent s'écarter, se rapprocher des mâchoires; les joues s'appliquent intimement sur les mâchoires et même font un relief muqueux dans l'intervalle des dents. M. Gerdy décrit très-bien le mécanisme par lequel la joue expulse ce qui se dépose dans le cul-de-sac qu'elle forme avec l'arcade alvéolaire; les joues agissent tantôt en poussant les aliments contre le plan incliné des dents inférieures, tantôt en s'abaissant par l'action du peaucier, pour les presser de bas en haut avec plus de succès. La langue ramène continuellement les aliments sous les arcades dentaires; lorsque la substance est molle, demi-liquide, elle peut seule l'écraser en la pressant contre la voûte palatine vers laquelle elle se soulève en se durcissant. Pour remplir cet usage, elle est douée de tous les mouvements possibles. Elle subit des mouvements de rotalité ou des mouvements intrinsèques; elle se porte en avant, en arrière, à droite, à gauche, se creuse en gouttière, s'allonge, se raccourcit; elle peut se porter en bas, en haut; tous ces mouvements se combinent de mille manières pour favoriser la *mastication*. Le voile du palais concourt aussi à cet acte. Ainsi, pendant tout le temps que dure la *mastication*, la bouche est close en arrière par le voile du palais, dont la face antérieure est appliquée contre la base de la langue; en avant, les aliments sont retenus par les dents, les lèvres et les joues. Pendant la *mastication*, toutes ces parties agissent de concert pour produire le même résultat, qui est la trituration de l'aliment. Ainsi la mâchoire s'abaisse, puis les aliments sont poussés par les lèvres, les joues et la langue entre les arcades dentaires; bientôt la mâchoire inférieure s'élève avec une force dont l'intensité est mesurée sur la résistance que présente les aliments. Ceux-ci, pressés entre deux surfaces inégales, dont les aspéritées s'engrènent, sont divisés en parties, dont le nombre est en raison de la facilité avec laquelle ils ont cédé; mais un seul mouvement de ce genre n'atteint qu'une partie des aliments contenus dans la bouche, et il faut qu'ils y soient tous également divisés. C'est ce qui arrive par la succession des mouvements de la mâchoire inférieure et par la contraction des muscles des joues, de la langue et des lèvres, qui portent successivement et avec promptitude les aliments entre les dents, pendant l'écartement des mâchoires, afin qu'ils soient écrasés pendant qu'elles se rapprocheront. Quand les substances alimentaires sont molles et faciles à écraser, deux ou trois mouvements de *mastication* suffisent pour diviser tout ce qui est contenu dans la bouche; les trois espèces de dents y prennent part. Il faut une *mastication* plus prolongée quand les substances sont résistantes, fibreuses, coriaces; dans ce cas, on ne mâche qu'avec les dents molaires, et souvent que d'un seul côté à la fois, comme pour permettre à l'autre de se reposer.

— *De la mastication aux différents âges.* Chez le nouveau-né, les mâchoires ne sont pas encore garnies de dents, et la *mastication* est nulle; chez le vieillard, elle est moins facile, surtout lorsque les dents qui restent ne se correspondent point. Quand toutes les dents sont tombées, l'aliment peut encore être broyé au moyen du tissu gengival, qui est devenu très-consistant. Il y a aussi une autre condition qui rend la *mastication* difficile, c'est la disposition du bord alvéolaire qui fait que le maxillaire a perdu la moitié de sa hauteur. Aussi les deux mâchoires ne se rencontrent-elles plus que par leur extrémité antérieure.

MASTICATOIRE s. m. (ma-sti-ka-toi-re — rad. *mastiquer*). Méd. et art vétér. Médicament simple ou composé, que l'on mâche pour provoquer l'excrétion de la salive : *Le pyrèthre, le bétel, le tabac sont des* MASTICATOIRES. (Acad.)

— Adj. : *Une substance* MASTICATOIRE.

— **Encycl.** Art vétér. On nomme ainsi des préparations médicamenteuses qui, placées dans la bouche des chevaux et des ruminants, doivent être mâchées pendant un certain temps. Les substances qui sont destinées à cet usage doivent être placées dans un linge plié en double et de la longueur d'un mors de bride. Pour les chevaux, on entoure le mors d'un bridon avec le linge contenant les substances médicamenteuses, on le fixe avec une petite ficelle et on le place dans la bouche du cheval. Pour les ruminants, on prend un morceau de bois du volume d'un mors de bride, on l'entoure du *masticatoire* et on l'attache de la même manière. On attache ensuite une ficelle aux deux bouts du morceau de bois, ficelle que l'on fixe à chaque corne. Le *masticatoire* étant ainsi préparé, on le place en travers de la bouche de l'animal, de manière à lui permettre de le mâcher et de le sucer et on l'assujettit à chaque corne à l'aide de la ficelle. On fait quelquefois usage de *masticatoires* confectionnés soit avec une branche verte de figuier dont on forme un mors, soit avec des bois verts et astringents, comme les tiges du genêt commun, que l'on tord et que l'on place dans la bouche des animaux.

On laisse ces *masticatoires* dans la bouche pendant un quart d'heure, une demi-heure, quelquefois une heure, deux ou trois fois par jour. Les animaux mâchent le *masticatoire*, qui s'imprègne de salive et laisse échapper les médicaments qu'il contient. La salive est ainsi rendue médicamenteuse; elle est parfois déglutie; d'autres fois elle est rejetée sous forme d'une bave filante plus ou moins abondante.

On fait usage des *masticatoires*, soit pour calmer les inflammations buccales, soit pour exciter l'appétit et changer la nature de certaines maladies, telles que la fièvre aphtheuse, soit pour introduire dans les organes de la digestion, par l'intermédiaire de la salive, des substances stimulantes et antiputrides, soit enfin pour amener une fluxion dérivative vers les glandes salivaires en provoquant leur sécrétion. Certains vétérinaires en font aussi usage pendant le cours de la météorisation des ruminants.

1° *Masticatoire émollient* (Robinet). Miel, 150 grammes, et figues pilées, 6 grammes. On le donne à mâcher au cheval et au bœuf atteints de stomatite simple et d'inflammation des organes de la respiration.

2° *Masticatoire adoucissant* (Bouchardat). Poudre de guimauve, 50 grammes; de réglisse, 50 grammes; de dextrine, 50 grammes, et miel, 100 grammes. « Mêlez les quatre substances et renfermez-les dans une toile; donnez à sucer au cheval plusieurs fois dans le jour. » On donne ce *masticatoire* aux chevaux atteints de pneumonie.

3° *Masticatoire stimulant* (Robinet). Quantités égales de semences de moutarde et de poivre en grains concassés. On mêle dans un linge, on en enveloppe un billot et on l'arrose avec du vinaigre; on laisse ce *masticatoire* dans la bouche du bœuf une demi-heure le matin et autant le soir. Il excite l'appétit.

4° *Masticatoire excitant* (Bouchardat). Assa fœtida en larmes, sel marin, galanga en poudre; de chacun, 20 grammes. On mêle dans un mortier et on donne à mâcher au cheval pendant une heure tous les matins.

5° *Masticatoire stimulant pour le gros bétail* (Vicq-d'Azyr). Graine de moutarde, azotate de potasse, racine de pyrèthre pulvérisée; quantités égales de chaque substance. On triture toutes ces parties avec un peu d'eau et on fait un nouet que l'on place dans la bouche des ruminants atteints de typhus contagieux. On le laisse deux ou trois fois par jour dans la bouche pendant une heure.

6° *Masticatoire excitant* (Moiroud). Assa-fœtida, poivre noir; de chacun, 30 grammes; oxymel, quantité suffisante.

7° *Masticatoire de Bourgelat.* Mélange de : assa-fœtida, 60 grammes, et sel de cuisine, 30 grammes.

8° *Masticatoire de Solleyrel.* Angélique en poudre, 15 grammes; assa-fœtida, 30 grammes; vinaigre, 8 grammes.

9° *Masticatoire excitant et antiputride pour le cheval et le bœuf* (Robinet). Ail pilé, 4 gousses; sel de cuisine, une cuillerée; poivre concassé, 32 grammes; miel ordinaire, 125 grammes. On fait bouillir le tout un instant dans un verre de vinaigre et on trempe dans ce mélange un linge (qui ne doit servir qu'une fois pour le même bœuf), dont on entoure un billot qu'on place dans la bouche du bœuf pendant une heure matin et soir. On fait usage de ce *masticatoire* dans les maladies épizootiques, et aussi pour déterger les petits ulcères de la bouche et exciter l'appétit.

MASTICHINA s. m. (ma-sti-ki-na — rad. *mastic*). Bot. Nom donné à une plante labiée qui a l'odeur du mastic.

MASTICINE s. f. (ma-sti-si-ne — rad. *mastic*). Nom donné au principe constituant de la résine mastic.

— **Encycl.** La *masticine* $C^{40}H^{31}O^{2}$, ou plus exactement $C^{40}H^{62}O^{2}$ (not. anc.), est, suivant Johnston, le principe constituant de la résine mastic qui est le moins soluble de tous. Sa proportions s'élève jusqu'à 50 ou 75 pour 100 du tout. Il est blanc et mou à la température ordinaire; mais, en le chauffant pendant longtemps pour le bien dessécher et en le fondant, il devient transparent, jaunâtre et friable et paraît même acquérir alors une plus grande solubilité dans l'alcool.

MASTIGADOUR s. m. (ma-sti-ga-dour — rad. *mastiquer*). Art. vétér. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salivation. ‖ Nom donné aux masticatoires par les vétérinaires.

— **Encycl.** V. MASTICATOIRE.

MASTIGOCÈRE s. m. (ma-sti-go-sè-re — du gr. *mastix*, fouet; *keras*, corne, par allusion à la forme des antennes). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille de longicornes, tribu des lamiaires.

MASTIGODE s. m. (ma-sti-gô-de — du gr. *mastix*, *mastigos*, fouet; *eidos*, aspect). Helminth. Genre de vers trichocéphales.

MASTIGOPHORE s. m. (ma-sti-go-fo-re — du gr. *mastix*, *mastigos*, fouet; *pherô*, je porte). Antiq. gr. Nom des huissiers qui frappaient de leur fouet, dans les jeux publics, ceux qui contrevenaient aux règlements.

MASTIGUS s. m. (ma-sti-guss — du gr. *mastix*, fouet, par allusion à la forme des antennes). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des palpeurs de Latreille.

MASTINER v. a. ou tr. (mâ-ti-né — rad. *mastin*, qui s'est dit pour *mâtin*). Traiter en chien; priver de ses droits, réduire à une sorte d'esclavage : *Qu'un homme seul* MASTINE *cent mille villes et les prive de leur liberté, qui le croirait s'il ne faisoit que l'ouyr dire?* (La Boëtie.)

MASTIQUÉ, ÉE (ma-sti-ké) part. passé du v. Mastiquer. Garni de mastic : *Ces vitres ne sont pas bien* MASTIQUÉES.

— Fam. Mâché : *Les aliments peu* MASTIQUÉS *sont d'une digestion difficile.*

MASTIQUER v. a. ou tr. (ma-sti-ké — rad. *mastic*). Joindre, souder, remplir avec du mastic : *Mastiquer des carreaux de vitre. L'électromètre de Bonnet consiste en un flacon de cristal dont on a scié la base pour lui en substituer une de cuivre, dans laquelle on a* MASTIQUÉ *le flacon.* (Libes.)

— Fam. Mâcher : *Le déjeuner prenait encore un peu de temps. Avec quelle lenteur ces deux êtres* MASTIQUAIENT *chaque bouchée!* (Balz.)

Se mastiquer v. pr. Etre mastiqué : *Ces fentes doivent* SE MASTIQUER *avec soin.*

MASTIQUEUR s. m. (ma-sti-keur — rad. *mastiquer*). Techn. Celui qui mastique : *Un* MASTIQUEUR *de carreaux.*

— Argot. Savetier : *La voix publique les accuse de* MASTIQUER *la marchandise qu'ils sont censés raccommoder, c'est-à-dire d'en dissimuler ingénieusement les avaries et les voies d'eau au moyen d'un enduit spécial de graisse noire, d'où le sobriquet de* MASTIQUEURS *sous lequel on les désigne.* (F. Mornand.)

MASTITE s. m. (ma-sti-te — du gr. *mastos*, mamelle. *Mastos* vient de *massô* pour *maksô*, serrer, pétrir, broyer, mâcher, de la racine sanscrite *makch*, frapper, serrer, et veut dire proprement la partie de la poitrine de la femme où l'enfant mord, le bout du sein mâché par l'enfant qui tette). Pathol. Inflammation des mamelles : *C'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la* MASTITE *aiguë est fréquente.* (Nysten.) ‖ On dit aussi MAMMITE.

— Minér. Pierre figurée, couleur de cendre, qui a la forme d'un bout de teton.

MASTO-BRANCHIAL adj. Anat. Se dit des muscles de l'hyoïde de la salamandre.

MASTOC s. m. (ma-stok — de l'allemand *mastochs*, bœuf engraissé, de *mast*, nourriture d'engrais, et de *ochs*, bœuf). Homme lourd, grossier, épais : *Un gros* MASTOC.

MASTOCÉPHALE adj. (ma-sto-sé-fa-le — du gr. *mastos*, mamelle; *kephalê*, tête). Bot. Se dit des champignons dont le chapeau est mamelonné vers son centre.

MASTODIE s. m. (ma-sto-dî — du gr. *mastos*, mamelle). Zool. Nom proposé à la place de celui de *mammifère*, mais qui n'a pas été adopté.

MASTODOLOGIE s. f. (ma-sto-do-lo-jî — de *mastodie*, et du gr. *logos*, discours). Zool. Mot proposé à la place de celui de *mammologie*, mais qui n'a pas été adopté.

MASTODOLOGIQUE adj. (ma-sto-do-lo-ji-ke — rad. *mastodologie*). Zool. Qui a rapport à la mastodologie. ‖ Inus.

MASTODOLOGISTE s. m. (ma-sto-do-lo-ji-ste — rad. *mastodologie*). Naturaliste qui étudie spécialement les mammifères. ‖ Inus.

MASTODONTE s. m. (ma-sto-don-te — du gr. *mastos*, mamelle; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Grand mammifère antédiluvien, à dents mamelonnées, ayant beaucoup de rapports avec l'éléphant : *Les turquoises ne sont que les dents du* MASTODONTE. (Cuv.) *Le* MASTODONTE *avait des défenses et très-probablement une trompe.* (L. Figuier.)

— Fam. Homme gros, lourd, épais, massif, soit de corps, soit d'intelligence : *Quel* MASTODONTE *que cet épicier!*

— **Encycl.** Les restes fossiles de ces énormes animaux prouvent qu'ils étaient, comme les éléphants, pourvus d'une trompe et de longues défenses, et qu'ils n'en différaient que par des dents molaires hérissées de mamelons coniques et disposés en collines transversales, séparés par des vallées, tandis que chez les éléphants elles sont formées de lames transversales dont les intervalles sont comblés par un ciment. La ressemblance des éléphants et des *mastodontes* est donc assez grande pour que certains auteurs se soient crus autorisés à n'en faire qu'un genre. M. de Blainville, à la vérité, les divise en deux sections, celle des éléphants lamellidontes et celle des éléphants *mastodontes*.

La découverte de ces ossements a donné lieu à des fables ridicules et à des conjectures fort diverses. Les Indiens Chawanais croient qu'avec ces *mastodontes* vivaient des hommes d'une taille proportionnelle et que le grand Etre foudroya les uns et les autres. Ceux de Virginie ajoutent qu'un seul de ces animaux survécut, le plus gros mâle, qui, ayant été blessé, s'enfuit vers les grands lacs, où il se cache encore de nos jours.

Les débris fossiles du *mastodonte*, le *Père aux bœufs* des Indiens d'Amérique, l'éléphant carnivore de quelques auteurs, le *mastodon giganteum* de Cuvier, se rencontrent ordinairement dans les terrains tertiaires supérieurs dits pliocènes, et d'une manière assez générale pour que l'on puisse en conclure que ces animaux ont habité presque toutes les contrées du globe. On en a trouvé, en effet, dans le sol d'atterrissement des principales vallées de toutes les parties tempérées de l'Amérique septentrionale, au Pérou, sur les montagnes qui environnent Quito, dans le Chili. On en retrouve également en Europe. Le gisement le plus considérable est celui de Sansan (Gers), découvert par M. Lartet. Les dents qu'on trouve non loin de là, sur les coteaux de Simorre, teintes en vert bleuâtre par le voisinage d'une mine de fer, sont depuis longtemps connues sous le nom de turquoises occidentales; d'autres ont été rencontrées dans les Landes, en Bavière, et particulièrement en Italie.

Le genre *mastodonte* renferme une dizaine d'espèces, toutes caractérisées par des différences de forme et de proportion dans les dents molaires; les principales sont : le grand *mastodonte* ou *mastodonte* gigantesque, le petit *mastodonte*, le *mastodonte* à larges dents, le *mastodonte* à dents étroites, le *mastodonte* à long museau, le *mastodonte* des Cordillères, le *mastodonte* de Humboldt, etc. La taille de ces animaux était au moins égale à celle de l'éléphant. Le grand *mastodonte*, primitivement désigné sous la dénomination d'animal de l'Ohio, parce qu'on en avait trouvé les dépouilles dans la vallée de ce fleuve, avait d'abord été confondu avec l'éléphant fossile ou mammouth.

MASTODONTOÏDE adj. (ma-sto-don-to-i-de — de *mastodonte*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à un mastodonte.

MASTODYNIE s. f. (ma-sto-di-nî — du gr. *mastos*, mamelle; *odunê*, douleur). Pathol. Douleur dans les mamelles.

MASTOÏDE adj. (ma-sto-i-de — du gr. *mastos*, mamelle; *eidos*, aspect). Anat. Se dit de l'apophyse, ou éminence en forme de mamelon, qui est placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal : *La saillie de l'apophyse* MASTOÏDE *peut être augmentée par suite d'une maladie de l'os.* (Chomel.)

— **Encycl.** *Apophyse mastoïde.* Ce nom a été donné par les anatomistes à une partie de l'os temporal, épaisse, postérieure, en forme de mamelon, beaucoup plus volumineuse chez l'adulte et surtout chez le vieillard, et qui présente à étudier une face externe, une face interne et une circonférence. La face externe est rugueuse et donne insertion de haut en bas au muscle sterno-cléido-mastoïdien, au splénius et au petit complexus, qui s'insère surtout au sommet. Sur cette face se voit le trou mastoïdien, dans lequel passe la veine mastoïdienne, qui se rend au sinus latéral, et une petite branche de l'artère occipitale, qui se rend à la dure-mère. La face interne est concave et fait partie de la cavité crânienne; elle est parcourue de haut en bas par une portion de la gouttière latérale, presque toujours plus profonde à droite. Le sommet ou apophyse *mastoïde* présente à sa partie interne une échancrure profonde, oblique en avant et en dedans, dite rainure digastrique, pour l'insertion du muscle digastrique. La circonférence, dentelée, s'articule en haut avec l'angle postérieur et inférieur du pariétal, et en arrière avec le bord antérieur de l'occipital.

MASTOÏDIEN, IENNE adj. (ma-sto-i-diain, iè-ne — rad. *mastoïde*). Qui a rapport, qui appartient à l'apophyse mastoïde.

— **Encycl.** *Cellules mastoïdiennes.* Les cellules *mastoïdiennes* sont des espaces limités par des cloisons osseuses, communiquant entre eux et avec la caisse du tympan, et situés au centre de l'apophyse mastoïde. Ces cellules augmentent de volume à mesure que l'homme avance en âge, de telle sorte que chez les vieillards on trouve quelquefois l'apophyse mastoïde creusée d'une seule cavité. Au début de la vie, elles ne communiquent pas avec la caisse du tympan. Cette communication n'a lieu que vers l'âge de 17 ans, par l'intermédiaire d'un orifice appelé pétro-*mastoïdien*. Ces cellules présentent à leur surface interne un prolongement de la membrane muqueuse de la caisse du tympan et sont remplies d'air comme la caisse du tympan et la trompe d'Eustache.

MASTOÏDO-AURICULAIRE adj. (ma-sto-i-do-ô-ri-ku-lè-re — de *mastoïde* et de *auriculaire*). Anat. Qui tient à l'apophyse mastoïde et à l'oreille.

MASTOÏDO-CONCHIEN, IENNE adj. (ma-sto-i-do-kon-chiain, iè-ne — de *mastoïde* et de *conchien*). Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde et avec la conque de l'oreille.

MASTOÏDO-GÉNIEN, IENNE adj. (ma-sto-i-do-jé-niain, iè-ne — de *mastoïde* et de *génien*). Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde et avec l'apophyse génienne.

MASTOÏDO-HUMÉRAL, ALE adj. (ma-sto-i-do-u-mé-ral, a-le — de *mastoïde* et de *huméral*). Anat. Se dit d'un muscle de la région trachélienne chez le cheval.

MASTOÏDO-HYO-GÉNIEN, IENNE adj. (ma-sto-i-do-i-o-jé-niain, iè-ne — de *mastoïde*, *hyoïde* et *génien*). Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde, l'apophyse génienne et l'hyoïde.

MASTO-MAXILLIEN, IENNE adj. (ma-sto-ma-ksil-liain, iè-ne — de *mastoïde* et *maxillaire*). Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde et avec l'os maxillaire.

MASTOQUIN s. m. (ma-sto-kain). Mar. Jambette plus courte que les autres.

MASTORRHAGIE s. f. (ma-sto-ra-jî — du gr. *mastos*, mamelle; *rêgnumi*, je fais éruption). Pathol. Ecoulement de sang par les mamelons.

MASTORRHAGIQUE adj. (ma-sto-ra-ji-ke — rad. *mastorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la mastorrhagie.

MASTO-SUS-ACROMIAL, ALE adj. (ma-sto-sus-za-kro-mi-al, a-le — du gr. *mastos*, mamelle; de *sus* pour *sur* et *acromial*). Anat. Se dit d'un muscle de l'épaule de la salamandre.

— Substantiv. : *Le* MASTO-SUS-ACROMIAL.

MASTOTHÈQUE s. f. (ma-sto-tè-ke — du gr. *mastos*, mamelle; *thêkê*, boîte). Anat. Poche qui, chez les sarigues, renferme les mamelles.

MASTOTHÈTHE s. m. (ma-sto-tè-te — du gr. *mastos*, mamelle; *sthêthos*, force). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des eupodes, tribu des megalopides, comprenant environ soixante espèces, toutes américaines.

MASTOZOAIRE adj. (ma-sto-zo-è-re — du gr. *mastos*, mamelle; *zôon*, animal). Zool. Se dit d'un animal qui est pourvu de mamelles.

— s. m. pl. Syn. peu usité de MAMMIFÈRES.

MASTOZOOLOGIE s. f. (ma-sto-zo-o-lo-jî — du gr. *mastos*, mamelle, et de *zoologie*). Partie de l'histoire naturelle qui traite des mammifères. ‖ On dit plus ordinairement MAMMALOGIE.

MASTOZOOTIQUE adj. (ma-sto-zo-o-ti-ke — du gr. *mastos*, mamelle; *zôon*, animal). Géol. Se dit d'un terrain qui renferme des débris fossiles de mammifères.

MASTRE (LA), bourg de France (Ardèche), ch.-l. de canton, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Tournon, dans la vallée du Doux; pop. aggl., 1,770 hab. — pop. tot., 3,180 hab. Filatures de soie, magnanerie; commerce de châtaignes, laitages et bestiaux. On y voit les ruines d'un vieux château, et une belle église paroissiale, reconstruite au XVIIe siècle. Une digue protège le bourg contre les inondations du Doux.

MASTRÉMA s. m. (ma-stré-ma). Zooph. Genre de polypiers tubiporés, formés d'articulations imbriquées, qui ont été trouvés dans l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi MASTRÈME.

MASTRICHT (Pierre VAN), théologien protestant français, né à Cologne en 1630, mort à Utrecht en 1706. Après avoir été pasteur de diverses églises, il professa la théologie et l'hébreu à Francfort-sur-l'Oder, alla enseigner ensuite la philosophie à Duisbourg (1669), puis remplaça Gisbert Voët dans la chaire qu'il occupait à l'académie d'Utrecht. Nous nous bornerons à citer parmi ses ouvrages : *Novitatum cartesianarum gangræna seu theologia cartesiana detecta* (Amsterdam, 1678, in-4°); *Theologia theoretica practica* (Amsterdam, 1682).

MASTRILLI DEL GALLO (Marzio), homme d'Etat italien. V. GALLO.

MASTROFINI (Marco), savant littérateur italien, né à Monte-Compatri, près de Rome, en 1723, mort dans cette ville en 1845. Il entra dans les ordres, professa la philosophie et les mathématiques au collége Frascati et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Ritratti poetici storici critici de' personaggi piu famosi nell' Antico e Nuovo Testamento* (Rome, 1807, 3 vol. in-8°); *Dizionario de' verbi italiani* (Rome, 1814); *Le usure* (Rome, 1831); *L'anima umana e i suoi stati* (1842).

MASTROPETRO ou **MALIPIERO** (Aureo), doge de Venise de 1179 à 1191. Il était membre de la célèbre famille des Malipieri. A la mort de Vitali Micheli II en 1173, il fut élu doge, mais refusa d'accepter cette dignité qui fut conférée à Ziani. Porté une seconde fois au dogat en 1179, il accepta, gouverna avec sagesse, envoya une flotte nombreuse au secours des croisés (1188), puis, dégoûté des affaires publiques par la rébellion de Zara et par la défaite des croisés dans le Levant, il se démit du pouvoir et entra dans un monastère. Il eut pour successeur le célèbre Henri Dandolo.

MASTROQUET s. m. (ma-stro-kè). Pop. Nom que les Parisiens donnent aux marchands de vin détaillants.

MASTURBATION s. f. (ma-stur-ba-si-on — rad. *masturber*). Acte de volupté solitaire, exercé par l'attouchement des parties sexuelles : *Combien ne voyons-nous pas de ces êtres affaissés, dont la vie, également débile de corps et d'esprit, ne doit qu'à la* MASTURBATION, *principal objet de leurs pensées, l'état de langueur et d'épuisement où ils sont plongés!* (Fourniol.)

— **Encycl.** Nous n'avons point à décrire ici un acte malheureusement aussi connu qu'il est honteux. Nous nous proposons seulement d'indiquer les causes qui portent à s'y livrer, les funestes résultats que sa fréquente réitération ne manque guère d'occasionner, et enfin les moyens les plus convenables pour s'y opposer et pour remédier aux désordres pathologiques qui en sont si souvent la triste conséquence.

Ce sont surtout les enfants des deux sexes qui se livrent à ce vice qui, frappant ainsi la société dans les éléments qui doivent plus tard concourir à sa perpétuité par la génération, a une influence fatale tout à la fois pour l'individu et pour l'espèce.

Chez eux, ce n'est pas l'accumulation du sperme dans les vésicules séminales qui agit; ce sont toujours d'autres causes très-diverses qui les poussent à abuser d'eux-mêmes et de ce sixième sens dont l'éveil, suivant les lois de la nature, devait être consécutif au développement complet du corps. La sensibilité anomale des organes génitaux, la prédominance d'action du système nerveux, la lecture de livres pernicieux et enfin le mauvais exemple sont les principales causes de l'onanisme jusqu'à la puberté. Ce sont elles qu'il faut combattre avec intelligence si on veut triompher d'un vice aussi redoutable.

L'hypéresthésie génitale se rencontre, exceptionnellement il est vrai, dans l'âge le plus tendre. On a vu des enfants au berceau portés par l'instinct à des attouchements qui entretenaient leurs parties sexuelles dans un état presque permanent d'excitation. La satisfaction qu'ils en retiraient les conduisait à répéter les mêmes actes, dont ils ne pouvaient même soupçonner le danger. Dans ces cas, heureusement fort rares, la guérison est presque impossible, faute de moyens de correction convenables. Nous trouvons dans les annales de la médecine plusieurs observations d'enfants de cinq, six et huit ans morts des suites de la *masturbation*, en dépit de tous les efforts tentés pour les faire renoncer à leurs fatales habitudes.

Plus tard, la curiosité qui s'éveille et l'instinct d'imitation, très-développé dans les premières années de la vie, peuvent conduire l'enfant à rechercher les vives sensations dont il entend parler. Beaucoup de ceux qui échappent aux dangers de la première éducation dans la maison paternelle trouvent dans les établissements publics, où on les envoie chercher l'instruction, les exemples les plus désastreux. Nous sommes obligé de l'avouer, la corruption des mœurs est patente presque partout en dépit de la surveillance, et les enfants ne rougissent même pas des excès qu'ils s'avouent sans pudeur et auxquels ils se provoquent les uns les autres. C'est là bien certainement un des inconvénients majeurs de l'éducation en commun, inconvénient atténué d'ailleurs par d'immenses avantages. Les jeunes filles ne sont pas plus exemptes que les jeunes garçons de la dépravation qui nous occupe, et les grandes *amitiés* du couvent ou du pensionnat, mal appréciées par des maîtresses trop crédules, cachent souvent des désordres et des raffinements inouïs. Des liaisons trop intimes et la lecture de mauvais livres, tolérées par la plus coupable négligence, sont dans beaucoup de cas la source du mal qui, une fois né, ne tarde pas à se répandre avec une rapidité désespérante. Ne suffit-il pas, en effet, d'une élève corrompue pour initier les autres à la connaissance d'un vice qui doit perdre celles qui en prenent l'habitude?

Nous ne pourrions parler, sans faire rougir le lecteur, des pratiques bizarres et des instruments variés avec lesquels les masturbateurs cherchent à se procurer de honteux plaisirs. Il y aurait pourtant un long chapitre à écrire sur les dangers auxquels ils s'exposent dans leurs manœuvres dépravées. La douleur les a plus d'une fois obligés à faire appel aux ressources de la chirurgie et à avouer, à leur grande honte, des excès que le médecin le plus indulgent ne saurait excuser. Laissons de côté ce sujet trop difficile à traiter sans blesser de justes susceptibilités, et occupons-nous des résultats moins immédiats, mais tout aussi funestes, de l'onanisme.

Tous les médecins s'accordent à reconnaître que la *masturbation* prédispose à un très-grand nombre de maladies. Elle ne tarde pas, en effet, à jeter les individus qui s'y livrent sans frein dans un état de faiblesse générale qui les rend plus accessibles à l'influence des causes morbifiques. Mais elle a surtout pour résultat le développement de la phthisie avec consomption et l'apparition de troubles variés du côté du système nerveux. Les fonctions digestives se dérangent bientôt chez les individus qui abusent des plaisirs vénériens. Leur appétit commence par être plus vif, et il semble que la nature cherche à réparer ainsi, par une activité et une rapidité plus grandes de la nutrition, les pertes qu'entraîne à sa suite l'acte trop souvent réitéré de la *masturbation*. Mais l'excès d'alimentation ne remédie point à l'excès de dépense, et le masturbateur ne tarde pas à sentir ses forces diminuer, à perdre les couleurs de la santé, à maigrir et, s'il est encore jeune, son organisme subit fatalement un arrêt de développement. Du reste, l'estomac se fatigue vite du surcroît de travail auquel il est condamné en vain, et il devient d'une susceptibilité extrême, qui se termine par une gastralgie rebelle ou par une véritable inflammation. Les digestions deviennent alors pénibles ou impossibles, et l'appétit se perd. Plus tard le tube intestinal s'affecte souvent de la même manière, ainsi que le démontre la diarrhée colliquative, si fréquente dans ces cas. Dès que la nutrition ne s'effectue plus régulièrement, l'anémie se révèle par ses symptômes habituels, c'est-à-dire le bruit de souffle carotidien au premier temps de la contraction du cœur, l'essoufflement, la dyspnée, les palpitations. Les yeux se cernent et s'excavent; la peau et les muqueuses se décolorent. Les malades deviennent paresseux; ils sont oppressés dès qu'ils marchent, et il leur arrive très-facilement de tomber en syncope. Leurs forces musculaires diminuent de plus en plus, et on les voit marcher chancelants, le tronc déjà courbé, alors qu'ils sortent à peine de l'adolescence. Ils sont vieillis et portent tous les stigmates de la caducité à l'heure où leur jeunesse devrait s'épanouir dans toute sa fleur.

Du côté de l'intelligence, les troubles sont encore plus accentués, s'il est possible. L'émission de la liqueur séminale, ou la simple convulsion des muscles éjaculateurs, lorsque, à raison de l'âge du sujet, cette émission ne peut avoir lieu, est suivie d'affaiblissement des facultés intellectuelles en même temps que de somnolence de nausées, de céphalalgie et de prostration. Ces accidents, d'abord légers, se dissipent après quelques instants de sommeil, mais ils deviennent de plus en plus marqués et permanents à mesure que le masturbateur abuse davantage de lui-même. Chez lui, le sentiment s'émousse avec l'imagination. Tout le lasse, jusqu'au plus simple exercice de la pensée. Il devient incapable du moindre travail intellectuel Il s'aperçoit de sa déchéance physique et morale, mais sa volonté a perdu l'énergie nécessaire pour y remédier. A peine a-t-il porté sur lui-même une main coupable qu'il regrette amèrement son action honteuse. Mais les serments qu'il se fait à lui-même, il les oublie dès que ses organes à peine reposés peuvent lui promettre un nouveau moment de plaisir. Il tombe dans une langueur morale corrélative à son épuisement physique. Toute étude, toute attention, tout travail lui devient à charge. Sa mémoire s'éteint. La mélancolie la plus profonde et l'hypocondrie s'emparent de lui. Le souvenir de ce qu'il a été, la pensée de ce qu'il aurait pu être le jettent parfois dans une tristesse pleine de dégoût pour toutes les jouissances de la vie et peuvent le conduire au suicide. S'il ne se tue pas, il s'éloigne de la société, qui le méprise et à laquelle il se sent incapable de rendre le moindre service. Il suffit enfin de la vue des autres pour le faire rougir et pour le forcer à baisser les yeux.

Le système nerveux peut encore éprouver, toujours sous l'empire des mêmes causes, d'autres perturbations non moins graves. Les hallucinations, le délire et l'aliénation mentale ne sont pas rares dans ces cas, ainsi que les médecins d'asiles ont pu l'observer. La sensibilité spéciale peut aussi se trouver particulièrement éprouvée; on voit alors les organes des sens, surtout celui de la vue, perdre insensiblement leur aptitude physiologique et devenir enfin inhabiles à remplir leurs fonctions. Divers auteurs dignes de foi rapportent en effet des cas d'amaurose complète survenus dans ces conditions. La sensibilité générale peut également être affectée de diverses manières. Il arrive parfois que l'exercice immodéré des organes générateurs, loin de jeter le système nerveux dans l'asthénie, l'irrite et développe des névroses ou des névralgies aussi bizarres que rebelles. Ce sont tantôt des spasmes hystériformes ou épileptiformes, des tremblements, des paralysies et de la léthargie; tantôt c'est simplement une susceptibilité nerveuse extrême, portée au point de rendre très-pénible l'impression la plus légère des corps extérieurs. L'épilepsie franche est un des résultats les moins contestables des excès d'onanisme, et on ne sera pas surpris de ce fait, si on considère combien l'état spasmodique qui accompagne le paroxysme vénérien ressemble à l'état epileptique. Alors que l'excitation des organes génitaux est extrême, l'individu semble plongé dans un véritable accès convulsif, avec oubli de lui-même et de tout ce qui l'entoure. La nature, pour passer d'un genre de convulsions à l'autre, n'a donc qu'une faible distance à franchir. Les mêmes remarques sont applicables au développement de l'hystérie chez la femme.

L'onanisme peut encore déterminer des désordres locaux très-sérieux du côté du cerveau, du cœur, des poumons, des organes générateurs et de ceux qui président à la phonation.

L'observation attentive de ce qui se passe au moment le plus voluptueux du spasme vénérien, des efforts qui l'accompagnent le plus ordinairement et de la rougeur qui s'empare du visage, démontre combien l'acte sexuel expose ceux qui s'y livrent avec une trop grande fureur, ou à un moment inopportun, aux redoutables périls de la congestion cérébrale ou pulmonaire, et même à l'apoplexie. C'est ainsi que s'expliquent ces morts subites qui ont lieu pendant ou immédiatement après le coït, lorsqu'on l'exerce à l'issue d'un repas copieux. Le masturbateur y est plus exposé que tout autre, à cause du temps quelquefois très-long pendant lequel il se tient dans un état de roideur générale et permanente de tout le corps, lorsqu'il cherche à se procurer ses honteux plaisirs. Il s'expose aussi plus que personne aux maladies du cœur et des gros vaisseaux, aux palpitations, à l'hypertrophie cardiaque et aux anévrismes. Une fois ces affections en voie de développement, ses excès les aggravent et courent le risque de les terminer subitement de la manière la plus funeste. C'est ce qui est arrivé plusieurs fois chez les individus atteints de tumeurs anévrismales. Les congestions pulmonaires graves et même mortelles ne sont guère moins à craindre à la suite de ces efforts violents, pendant lesquels la respiration s'accélère ou se suspend, et pendant lesquels le sang s'accumule dans la poitrine.

L'onanisme produit aussi des changements importants dans la structure et la sensibilité des organes génitaux. Ainsi, les enfants qui en ont contracté la funeste habitude sont remarquables par le développement trop précoce de ces parties. Chez les jeunes garçons, la verge et les bourses sont beaucoup plus volumineuses que l'âge du sujet ne le comporte; chez les jeunes filles, on remarque également une plus grande longueur des lèvres vulvaires et du clitoris. Mais, dans l'un et l'autre sexe, ces organes ainsi développés prématurément sont plus mous et plus flasques que dans l'état ordinaire, et leur érection est plus lente et moins énergique. « La *masturbation*, dit Bégin, a pour effet consécutif de hâter l'époque de la puberté chez les deux sexes. Ainsi, il n'est pas rare de voir des garçons de neuf à dix ans, dans nos climats, dont le pubis est couvert d'un duvet assez épais, et dont les testicules sécrètent du sperme, encore limpide, il est vrai, et mal préparé. Ces remarques sont de la plus haute importance dans la pratique de la médecine, puisque, dans le cas où l'état de la santé d'un sujet fait présumer qu'il se livre à l'onanisme, l'aspect et le développement de ses parties génitales pourront, dans un très-grand nombre de circonstances, changer ces présomptions en certitude, et indiquer l'emploi des moyens propres à le corriger de cette pernicieuse habitude. » Le catarrhe vésical, la blennorrhagie et le cancer utérin en sont des effets plus rares que les précédents, mais dont il existe cependant beaucoup d'exemples. Il en est de même de la spermatorrhée, c'est-à-dire des pertes séminales involontaires, ainsi qu'on a pu s'en assurer non-seulement au moyen des observations faites sur l'homme, mais encore à l'aide de celles qui ont été prises sur les animaux. C'est ainsi que tous les vétérinaires reconnaissent que les pollutions qui affectent les étalons dépendent presque toujours des saillies trop prolongées ou trop rapprochées.

La physiologie a signalé depuis longtemps le lien sympathique et mystérieux qui unit entre eux les deux appareils de la génération et de la phonation. Tout le monde sait quelle transformation l'approche de la puberté détermine du côté de la voix, et comment, après avoir été rauque pendant quelque temps à cette époque critique, elle finit par prendre chez l'homme un timbre plus grave que chez l'enfant. Les mêmes modifications ont lieu chez la femme, bien qu'elles soient un peu moins sensibles chez elle. Elles font défaut au contraire chez les castrats, dont la voix demeure toujours enfantine. C'est là un fait si bien connu, que l'ablation des organes génitaux a longtemps été pratiquée en Italie, à Rome surtout, chez les jeunes gens destinés au théâtre ou à la chapelle Sixtine. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il se passe, à la suite de l'exercice immodéré des parties génitales, des phénomènes particuliers du côté de la phonation, et que les masturbateurs soient, jusqu'à un certain point, reconnaissables à leur voix. D'une part, leur larynx troublé dans son développement ne rend plus que des sons rauques, voilés ou criards; d'autre part, leur voix manque d'étendue par suite du peu d'air que le thorax, ordinairement étroit chez eux, est susceptible d'expirer. Enfin, la phthisie si fréquente à la suite de l'onanisme ne fait qu'accroître ces troubles de l'appareil vocal.

Les médecins anciens et modernes qui ont écrit sur le sujet qui nous occupe se sont demandé si les désordres consécutifs à l'onanisme reconnaissaient pour cause la perte matérielle du sperme qui résulte de cet acte. Beaucoup pensent qu'il en est ainsi, et leur opinion est surtout répandue dans le monde. La plupart des personnes regardent la liqueur séminale comme une matière précieuse dont l'influence agit favorablement sur l'organisme. Cette manière de voir est juste, et il est certain que sa présence dans les vésicules séminales paraît stimuler l'économie tout entière, augmenter la force avec le courage et imprimer aux facultés intellectuelles une activité particulière. Il ne faut pourtant pas que le sperme s'accumule en trop grande quantité et trop longtemps dans les réservoirs destinés à le contenir, car s'il ne survient pas de pollutions volontaires ou non, il pourra se produire des phénomènes graves dus à l'excès de continence et à la pléthore séminale. Comme il est vrai que la nature garde en toutes choses un juste milieu, il est également certain que trop ou trop peu de sperme peuvent être pour la santé une cause de dérangement. Ce n'est pourtant pas l'émission spermatique qui est surtout pernicieuse, c'est plutôt l'épuisement nerveux et la fatigue musculaire qui suivent la *masturbation*. C'est là un fait incontestable que démontrent les funestes effets de l'onanisme chez les enfants et chez les femmes qui ne perdent pourtant aucun liquide constituant de l'économie, car nous ne pouvons compter pour tel le mucus excrété dans quelques cas « Nous avons connu un jeune homme, dit le médecin Fournier, qui, en se livrant à cette funeste pratique, comprimait, au moment de l'éjaculation, la partie la plus reculée du canal de l'urètre, et s'opposait ainsi avec tant d'efficacité à la sortie du sperme que, non-seulement il ne s'en échappait pas une seule goutte pendant la contraction spasmodique des muscles du périnée, mais que l'urine évacuée immédiatement après n'en présentait aucune trace; cependant la fatigue qui succède aux efforts de ce genre était, malgré ces précautions, aussi grande; les forces diminuaient aussi réellement, et la maigreur faisait des progrès aussi rapides que si l'évacuation spermatique eût été complète. »

En parlant ici de l'onanisme, nous avons spécialement envisagé cette habitude dans l'enfance ou l'adolescence, parce que c'est alors qu'elle exerce ses plus cruels ravages sur l'organisme. Toutefois, cette passion s'empare souvent des adultes. On l'observe surtout chez ceux de l'un ou de l'autre sexe qui sont obligés par des nécessités de divers ordres de vivre dans le célibat. Elle est plus fréquente chez les peuples du Midi que chez ceux du Nord, pour plusieurs raisons. La première est la chaleur du climat, qui engage par elle seule aux excès vénériens. La seconde tient à l'organisation sociale de plusieurs contrées méridionales. C'est ainsi que les femmes, réunies en grand nombre dans les sérails d'Orient, charment leurs loisirs et suppléent par la *masturbation* aux jouissances légitimes de l'amour dont elles sont privées.

Les habitudes onanistiques sont, comme les maladies, plus faciles à prévenir qu'à guérir lorsqu'elles sont une fois invétérées. Il importe d'éviter tout ce qui pourrait éveiller chez les enfants une curiosité malsaine. On y arrivera par une prudence et un respect sans bornes pour leur innocence, comme aussi par une surveillance attentive des domestiques qui les entourent et généralement de toutes les personnes qui les approchent. Trop souvent, en effet, ce sont des serviteurs, jaloux de se concilier leurs bonnes grâces ou incapables de se contraindre devant eux dans leurs paroles et même dans leurs actions, qui leur apprennent à connaître le mal et les provoquent à d'infâmes abus. Plus tard, c'est aux chefs d'institution qu'incombe le devoir de faire respecter chez eux les bonnes mœurs. Un excellent moyen à employer dans les colléges pour détourner les jeunes gens d'une observation trop minutieuse de leurs sensations est la gymnastique, et généralement tous les exercices susceptibles de fatiguer le corps. On réussit ainsi à apaiser les transports de l'imagination, à procurer du sommeil et à détourner les adolescents de cette inquiétude vague qui s'empare d'eux à une certaine époque.

Lorsqu'un état général de langueur, de pâleur et de maigreur, joint à la fétidité de l'haleine et à la présence autour des yeux d'un cercle bleuâtre plus ou moins étendu, fait présumer qu'un enfant a contracté des habitudes vicieuses, il faut le surveiller minutieusement, et, si on le prend sur le fait, le corriger par des moyens convenables, qui doivent varier suivant son âge, suivant sa constitution et suivant l'état de ses facultés intellectuelles. S'il est trop jeune pour apprécier les motifs qui doivent le détourner de son action, il faut agir sur lui par des moyens physiques, tels que les bains tièdes sédatifs, les lotions calmantes sur les parties génitales, si celles-ci sont irritées, une alimentation douce et enfin des corrections corporelles. On pourra même recourir avec avantage à divers appareils mécaniques propres à l'empêcher d'abuser de lui-même. Lorsque le masturbateur plus âgé peut comprendre son intérêt, il faut lui faire une peinture vive des maux auxquels il s'expose, lui représenter comment il gaspille ses forces et comment il s'expose à perdre avec la santé l'intelligence elle-même. Exaltez son esprit par tous les moyens possibles et cherchez à y faire naître des sentiments généreux capables de l'arracher à sa triste passion. Ces moyens, pour triompher plus sûrement, devront être aidés par diverses pratiques physiques salutaires, comme la chasse, les jeux qui nécessitent de l'exercice, le travail aux champs ou dans les jardins, la gymnastique, la danse, l'équitation, l'escrime, la natation, etc. On lui recommandera en même temps d'éviter la solitude et la lecture des livres érotiques.

Plus tard enfin, quand la sécrétion spermatique provoque le malade à abuser de ses organes, on peut lui recommander l'usage modéré des plaisirs légitimes de l'amour. Le mariage peut être alors un remède héroïque, et il a réellement guéri plus d'un malheureux perdu sans cette ressource. Ajoutons que les diverses maladies nées sous l'influence de la *masturbation* doivent être traitées absolument comme si elles dépendaient de toute autre cause. On ne saurait mieux terminer cet aperçu général de l'onanisme qu'en rapportant un exemple frappant tiré du livre de Tissot. « L. D***, horloger, dit-il, avait été sage et avait joui d'une bonne santé jusqu'à l'âge de dix-huit ans. A cette époque, il commença à se livrer à la *masturbation*, qu'il réitérait jusqu'à huit fois par jour. L'éjaculation était toujours précédée et accompagnée d'une légère perte de connaissance et d'un mouvement convulsif dans les muscles de la tête, qui la retiraient fortement en arrière, pendant que le cou se gonflait extraordinairement. Il ne s'était pas écoulé un an qu'il commença à sentir une grande faiblesse après chaque acte. Cet avis ne fut pas suffisant pour le corriger : son âme, déjà livrée tout entière à ces infamies, n'était plus capable d'autres idées, et les réitérations de son crime devinrent tous les jours plus fréquentes, jusqu'à ce qu'il se trouvât dans un état qui lui fit craindre la mort. Sage trop tard, le mal avait déjà fait tant de progrès, qu'il ne pouvait être guéri, et les parties génitales étaient devenues si irritables et si faibles, qu'il n'était plus besoin d'un nouvel acte de la part de cet infortuné pour faire épancher la semence. L'irritation la plus légère procurait sur-le-champ une érection imparfaite, qui était immédiatement suivie d'une évacuation de cette liqueur, qui augmentait journellement sa faiblesse. Le spasme qu'il n'éprouvait auparavant que dans le temps de la consommation de l'acte, et qui cessait en même temps, était devenu habituel, et l'attaquait souvent sans aucune cause apparente et d'une façon si violente que, pendant tout le temps de l'accès, qui durait quelquefois quinze heures et jamais moins de huit, il éprouvait, dans toute la partie postérieure du cou, des douleurs si violentes qu'il poussait, non pas des cris, mais des hurlements; il lui était impossible, pendant tout ce temps, d'avaler rien de liquide ou de solide. La voix était devenue enrouée; mais je n'ai pas remarqué qu'elle le fût davantage dans le temps de l'accès. Il perdit totalement ses forces; obligé de renoncer à sa profession, incapable de tout, accablé de misère, il languit presque sans secours pendant quelques mois; d'autant plus à plaindre qu'un reste de mémoire, qui ne tarda pas à s'évanouir, ne servait qu'à lui rappeler sans cesse les causes de son malheur et à l'augmenter de toute l'horreur des remords. J'appris son état; je me rendis chez lui; je trouvai moins un être vivant qu'un cadavre gisant sur la paille, maigre, pâle, sale, répandant une odeur infecte, presque incapable d'aucun mouvement. Il perdait souvent par le nez un sang pâle et aqueux; la bave lui sortait continuellement par la bouche; attaqué de la diarrhée, il rendait les excréments dans son lit sans s'en apercevoir; le flux de semence était continuel; les yeux chassieux, troubles, éteints, n'avaient plus la faculté de se mouvoir; le pouls était extrêmement petit, vite et fréquent; la respiration très-gênée, la maigreur excessive, les pieds œdémateux. Le désordre de l'esprit n'était pas moindre : il était sans mémoire, sans idées, incapable de lier deux phrases, sans réflexion, sans autre sentiment que celui de la douleur, qui revenait avec les accès au moins tous les trois jours. Etre bien au-dessous de la brute, spectacle dont on ne peut concevoir l'horreur, l'on avait peine à reconnaître que ce malheureux avait appartenu autrefois à l'espèce humaine.» Malgré le traitement antispasmodique et les soins du docteur Tissot, le malade succomba au bout de quelques jours. Cette observation n'a pas besoin de commentaire; elle montre d'une manière évidente les terribles effets de l'onanisme sur la constitution, et, en montrant directement aux enfants ces affreux ravages d'une passion qui les enchaîne, on agirait peut-être plus sur leur imagination qu'en leur opposant les principes d'une religion à laquelle souvent ils ne croient pas.

Gruner, *Dissertatio de masturbatione* (Iéna, 1784, in-4°); Huschke, *Dissertatio de masturbatione* (Iéna, 1788, in-4°); Boetticher, *Conseils aux parents, aux instituteurs et aux jeunes gens, concernant la masturbation* (Kœnigsberg, 1791, in-8°); Weiss, *Dissertatio de signis manustuprationis certioribus* (Erfurt, 1792, in-4°); Kurze, *Histoire abrégée d'un masturbateur qui s'est guéri lui-même* (Gera, 1795, in-8°); Rothe, *De la véritable cause de la masturbation et du libertinage dans l'amour, avec les seuls moyens pour y remédier* (Leipzig, 1798, in-8°); Kuegelgen, les *Souffrances du jeune Herbert* ou les *Suites de la masturbation* (Andernach, 1805, in-8°), Tissot, l'*Onanisme; dissertation sur les maladies produites par la masturbation* (Paris, 1809)

MASTURBER v a ou tr. (ma-stur-bé — du lat. *manus*, main; *stuprare*, polluer, souiller). Procurer avec la main des jouissances vénériennes.

Se masturber v. pr. Se livrer sur soi-même à la masturbation.

MASUCCI (Agostino), peintre italien, né en 1691, mort en 1758 Élève de Charles Maratte, il excella dans le portrait, s'essaya avec succès dans la peinture à fresque, décora par ordre de Benoît XIV la voûte d'un pavillon du jardin du Quirinal et composa un grand nombre de tableaux religieux. Comme il était dépourvu d'imagination, il se borna presque toujours à peindre des figures isolées de saints et de madones, et il devint membre de l'Académie de Saint-Luc en 1724. Ses nombreuses productions sont surtout remarquables par la grâce extrême qu'il a su donner à ses figures d'anges et d'enfants, par le caractère de majesté qu'il a imprimé à ses têtes de Vierge. Nous citerons parmi ses meilleurs tableaux : *Sainte Anne, Saint Augustin, Saint Nicolas*, dans des églises de Rome; *Saint François*, à Macerata; une *Conception*, à Gubbio; *Saint Bonaventure*, la plus vaste de ses compositions, à Urbin.

MASUCCIO, architecte et sculpteur italien, né à Naples en 1230, mort en 1305. Il construisit ou termina plusieurs des églises et édifices remarquables de Naples, notamment l'église de *San-Domenico-Maggiore*, celle de *San-Giovanni-Maggiore*, l'église cathédrale de *Saint-Janvier*, le *Château-Neuf*, commencé par G. Pisano. Comme sculpteur, on connaît de lui : le *Christ sur la croix*, *Saint Jean* et la *Vierge*, à Saint-Janvier; une *Madone*, dans le couvent des dominicains; l'*Enlèvement des Sabines*, bas-relief du palais Maddaloni.

MASUCCIO (Tommaso DE' STEFANI), architecte et sculpteur napolitain, né en 1291, mort en 1388. Il était élève du précédent, qu'il dépassa beaucoup en talent, et fut surnommé **il Secondo** (le second), pour le distinguer de son maître. Pour se perfectionner, il alla étudier à Rome les monuments antiques, revint à Naples à l'appel du roi Robert, construisit le clocher de *Sainte-Claire*, qu'il avait distribué en cinq étages, de manière à servir comme de type aux cinq ordres d'architecture, mais qu'il n'éleva qu'au troisième étage; termina l'église *San-Lorenzo*, donna les dessins de l'église et du couvent de la *Madeleine* et construisit la *Chartreuse de Saint-Martin*, l'église *San-Giovanni-a-Carbonara*, le château de *San-Ermo;* il passe aussi pour avoir donné les plans de l'église de *San-Angelo-a-Nilo*, construite en 1380. A l'exemple de la plupart des architectes de son temps, Masuccio s'adonna à la sculpture; mais ses œuvres en ce genre pèchent fréquemment par le dessin et par l'exécution. Elles consistent en tombeaux élevés à Naples, et parmi lesquels nous citerons ceux de la reine *Marie*, mère du roi Robert, à Santa-Maria-donna-Regina; de *Catherine d'Autriche*, à San-Lorenzo; de *Philippe d'Anjou* et de *Bertrand del Balzo*, à Santo-Domenico-Maggiore; du roi *Robert*, à Sainte-Claire, son morceau capital.

MASUCCIO, conteur italien, né à Salerne vers 1420, mort après 1476. On ne sait rien de sa vie, mais on conjecture, d'après un passage de ses œuvres, qu'il avait été attaché au service du duc de Milan, Philippe-Marie Visconti. On a de lui cinquante nouvelles en dialecte napolitain, réunies et publiées pour la première fois sous ce titre : *Il Novellino con le largomenti e morali conclusioni d'alcuni esempli* (Naples, 1476, in-fol.). Les sujets de ces nouvelles, écrites dans un style qui est loin d'être élégant, sont, au dire de l'auteur, tirés de faits réels. On y trouve nombre de détails licencieux et de traits piquants contre les moines. Ces nouvelles ont été plusieurs fois rééditées.

MASULIPATAM ou **MASULIPATAN** s. m. (ma-zu-li-pa-tan — nom de ville). Toile de coton des Indes, avec laquelle on fait des mouchoirs.

MASULIPATAM, ville forte de l'Indoustan anglais, dans la présidence et à 335 kilom. N.-E. de Madras, dans les Circars du Nord; sur le golfe du Bengale, à l'embouchure d'une des branches les plus orientales de la Krishna et au S.-O. des bouches du Godavery; par 16° 10′ de latit. N. et 78° 55′ de longit. E.; 79,000 hab. Elle se divise en deux parties : la Pettah, et le Fort, qui a 800 mètres de long sur 600 de large. Le Fort est situé au milieu de terrains marécageux qu'on peut inonder à volonté. La Pettah ou Ville-Noire, au N.-O. du Fort, s'élève au centre d'une plaine fertile, bien arrosée et bordée de marais de tous côtés. Fabriques de tissus de coton; manufactures de soieries, de tabac, d'indigo, d'huile et de rhum. Commerce considérable avec la Chine, l'Indo-Chine, le Bengale, la Perse et l'Arabie. Le port est le meilleur des côtes de Coromandel : il peut recevoir des navires de 300 tonneaux. Les mahométans conquirent Masulipatam en 1740; elle tomba dans la suite au pouvoir du Nizam, qui, en 1751, la céda aux Français, auxquels les Anglais l'enlevèrent en 1769.

MASULIT s. m. (ma-zu-litt). Espèce de chaloupe indienne.

MASURAGE s. m. (ma-zu-ra-je — rad. *masure*). Féod. Cens ou rente qui se payait par masure ou vieille maison.

MASURE s. f. (ma-zu-re — du bas lat. *mansura*, demeure; du lat. *manere*, demeurer. Ce mot a pris une signification méprisante qu'il n'avait pas à l'origine. En haute Normandie, *masure* signifie la basse-cour, le verger qui entoure la maison de ferme). Maison, habitation misérable ou délabrée : *Habiter une* MASURE. *L'affection des gens de la campagne pour leurs* MASURES *est un fait inexplicable.* (Balz.) *Les* MASURES *indiennes ressemblent assez aux chalets suisses; elles sont bâties sur des pieux qui séparent leur plancher du sol, et de larges couches de bambous desséchés garnissent leur toit.* (Méry.)

MASURÉ, ÉE adj. (ma-zu-ré — rad. *masure*). Blas. Se dit d'un château, d'une tour ou de tout autre édifice dont quelques parties semblent tomber en ruine : *D'Aubigny : De gueules, à trois châteaux* MASURÉS *d'or.*

MASURIER s. m. (ma-zu-rié — rad. *masure*). Anc. cout. Celui qui devait payer le masurage.

MASURKA ou **MASOURKA** s. f. (ma-zour-ka). Chorégr. Danse nationale polonaise, analogue à la polka : *Danser la* MASURKA. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse. ‖ On dit aussi MAZOURKA.

— Adjectiv. *Polka masurka*, Nom qu'on donne souvent à la masurka.

MASUYER (C.-L.), homme politique français, né à Bellevèvre (Saône-et-Loire) en 1760, mort sur l'échafaud en 1794. Avocat au moment où éclata la Révolution, il fut nommé juge à Louhans, puis élu par son département député à l'Assemblée législative et à la Convention. Partisan des réformes, mais adversaire des désordres, Masuyer dénonça à la Convention plusieurs municipaux de Paris, qu'il accusait de piller les maisons royales et les hôtels d'émigrés, vota dans le procès de Louis XVI pour la détention provisoire et le bannissement après la paix, fit partie le 1er mai 1793 des plus véhéments accusateurs de la Commune, aida à l'évasion de Péthion et de Lanjuinais après la journée du 31 mai, protesta contre la mise en accusation des girondins, fut arrêté lui-même, et porta, à trente-quatre ans, sa tête sur l'échafaud. On a de lui : *Prophéties dijonnaises; Plan d'organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale en France.*

MASWAH s. m. (ma-souâ). Pêche. Engin employé par les Indiens Accawai, dans la Guyane anglaise, pour prendre le poisson.

MASZKIEWICZ (Samuel), écrivain polonais qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans la première du XVIIe siècle. Il a écrit, sous le titre de *Mémoires de mon temps*, un ouvrage rempli de faits curieux sur les événements qui se sont passés en Russie et en Pologne sous les faux *Démétrius*. Cet ouvrage a été traduit par Oustrialof et publié dans ses *Mémoires contemporains relatifs à l'usurpateur Dmitri* (St-Pétersbourg, 1831).

MAT s. m. (matt — abrégé de *échec et mat*, du persan *schah mat*, le roi est mort. *Mat* n'est pas sans quelque rapport avec la racine sanscrite *math*, frapper, blesser, couper, d'où le latin *meto*, je coupe, et le gothique *metzen*, tuer). Jeux. Échec au roi dont il est impossible de se défendre, et qui termine la partie : *Vous ne pouvez éviter le* MAT. ‖ On dit souvent ÉCHEC ET MAT. ‖ *Mat aveugle*, Celui qui a lieu sans être annoncé. ‖ *Mat étouffé*, Celui qui a lieu quand le roi se trouve serré de si près, soit par ses propres pièces, soit par des pièces ennemies, qu'il ne peut prendre et qu'il lui est impossible d'échapper à l'échec qu'on lui donne. ‖ *Être sous le mat*, Être dans le cas du mat au coup suivant, si l'on ne prend quelque moyen de l'éviter.

— Fig. *Donner échec et mat à quelqu'un, faire quelqu'un échec et mat*, Remporter sur lui un avantage décisif.

— Adjectiv. Se dit du roi et du joueur qui subissent un mat : *Votre roi est* MAT. *Vous voilà* MAT.

MÂT s. m. (mâ — du germanique : ancien haut allemand *mast*, mât; anglo-saxon *mast*, *mæst;* scandinave *mastr*, allemand *mast*, toutes formes dérivées du superlatif gothique *maist*, très-grand, très-long, d'un adjectif qui correspond au latin *magnus*, au grec *megas* et au sanscrit *mahat*, de la racine *mah*, croître). Mar. Pièce de bois longue, ronde et droite, fixée debout sur un navire, et destinée à porter les vergues auxquelles on attache les voiles :

> Couverte de sa voile blanche,
> La barque, sous son *mât* qui penche,
> Glisse et creuse un sillon mouvant.
>
> LAMARTINE.

‖ *Grand mât*, Mât le plus élevé du navire. ‖ *Grand mât de hune, de perroquet, de cacatois*, Mât de hune, de perroquet, de cacatois, dont l'ensemble, avec le bas mât, compose le grand mât. ‖ *Bas mât*, Partie des mâts qui se trouve sur le pont, lorsque les mâts sont en plusieurs pièces. ‖ *Mât de hune, de perroquet, de cacatois, de misaine, d'artimon, de beaupré.* V. HUNE, PERROQUET, CACATOIS, MISAINE, ARTIMON, BEAUPRÉ. ‖ *Mâts du Nord*, Pins et sapins de Russie, servant à faire des mâts. ‖ *Mâts de charge*, Forts espars qu'on établit sur le pont, pour aider au chargement. ‖ *Mât-pilote.* V. ce mot à son rang alphabétique. ‖ *Aller à mâts et à cordes*, Voguer par la seule impulsion du vent sur les mâts et le gréement, sans voiles dehors. ‖ *Caler les mâts*, Les abaisser. ‖ *Guinder les mâts*, Les remettre à leur hauteur.

— *Mât de cocagne*, Espèce de mât rond et lisse, planté en terre, et au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller détacher en grimpant jusque-là.

— Blas. *Mât désarmé*, Celui qui n'a point de voiles.

— Gymnast. Nom générique des pièces de bois employées dans les gymnases.

— Chem. de fer. Nom donné aux supports des signaux et des disques qui servent à indiquer si les trains en marche, à l'approche des stations, doivent s'arrêter ou poursuivre leur marche.

— Techn. Long morceau de bois que les charbonniers placent au milieu de leur fourneau. ‖ Bâton de parapluie.

— **Encycl.** Mar. Les *mâts* des navires sont de deux sortes principales : les bas *mâts*, dont le pied repose sur un point du bâtiment, et les *mâts* supérieurs, qui se placent au-dessus des bas *mâts* et en sont le prolongement. L'extrémité inférieure des bas *mâts* se termine par un tenon qui est reçu par un massif placé, pour cet objet, à l'emplanture; l'extrémité supérieure a aussi un tenon sur lequel on place le chouquet qui relie le bas *mât* au *mât* supérieur. L'extrémité inférieure des *mâts* supérieurs est quadrangulaire et se nomme caisse; l'autre extrémité a un tenon pour recevoir un chouquet. Ces *mâts* sont tous placés verticalement, sauf le *mât* de beaupré, qui, placé à l'avant, fait avec le pont un angle de 20° à 25°. La direction verticale est maintenue à l'aide d'un système de cordages, étais, haubans, galhaubans, etc.

Quand il y a trois *mâts* verticaux à bord, celui qui est placé en avant se nomme *mât* de misaine; il est surmonté par le petit *mât* de hune, celui-ci par le *mât* de petit perroquet, et ce dernier par le *mât* de petit cacatois. Le *mât* vertical du centre s'appelle grand *mât;* il est aussi surmonté de trois autres *mâts*, qui prennent les noms de grand *mât* de hune, grand *mât* de perroquet, grand *mât* de cacatois. Le *mât* vertical de l'arrière s'appelle *mât* d'artimon; il est encore surmonté de trois *mâts*, qui se nomment *mât* de perroquet de fougue, *mât* de perruche, *mât* de cacatois de perruche. Quand il n'y a que deux *mâts*, c'est le *mât* d'artimon qui manque. Les principaux navires à trois *mâts* sont : le vaisseau, la frégate, la corvette, le trois-*mâts* et la gabarre; les principaux navires à deux *mâts* sont : le brick, la goëlette, le brigantin, le chasse-marée et le lougre; les principaux navires à un *mât* sont : le sloop, le cutter et la tartane.

Les navires qui ont plus de trois *mâts* verticaux sont des exceptions; on les désigne par le nombre de leurs *mâts*, qui peut aller jusqu'à six. Les grands bateaux à vapeur sont dans ce cas. Au surplus, le nombre et la disposition des *mâts* sont déterminés par l'ingénieur en raison de la grandeur du bâtiment, de ses formes, de sa destination et de son équipage. Le corps du *mât* est en général en pin ou en sapin d'une seule pièce; mais, à cause de leurs grandes dimensions, les *mâts* des grands navires sont composés de trois à neuf pièces assemblées entre elles et dont les assemblages sont consolidés par des cercles de fer chassés à chaud au moyen d'instruments nommés billards; c'est ce qu'on appelle billarder un *mât*.

Les *mâts* ont des dénominations générales, selon la nature des gréements ou des navires; ainsi on appelle *mât* à calcet le *mât* des bâtiments à voiles latines; *mât* à pible, le *mât* des chebecs à voiles carrées; *mât* de fortune, celui dont on se sert momentanément; *mât* forcé, celui qui a pris une foulure sous l'effort de son étai; *mât* de charge, un fort morceau de bois que l'on établit sur le pont et qui, maintenu debout par des sortes de haubans et garni de palans, sert à charger et à décharger le navire; *mât* de pavillon, celui où l'on hissait autrefois le pavillon. Ce dernier n'est plus guère employé que pour les embarcations, les pavillons des bâtiments de guerre se hissant à la corne d'artimon.

Chaque partie de chaque *mât* porte une voile spéciale, dont les principales sont : pour le grand *mât*, grande voile, grand hunier, grand perroquet; pour le *mât* de misaine, misaine, petit hunier, petit perroquet; pour le *mât* d'artimon, brigantine, perroquet de fougue, perruche; pour le beaupré, grand foc et clin-foc.

Voici les dimensions ordinaires des *mâts* d'un vaisseau de 120 canons, d'après un règlement du 27 avril 1854.

Mâts.	Longueur.	Diamètre à la base.
Grand *mât*.	38^{m},98	1^{m},055
Grand *mât* de hune. . . .	23^{m},71	0^{m},595
Mât de grand perroquet.	18^{m},50	0^{m},325
Mât de misaine.	36^{m},38	1^{m},000
Petit *mât* de hune. . . .	21^{m},76	0^{m},595
Mât de petit perroquet. .	16^{m},65	0^{m},295
Mât d'artimon.	26^{m},96	0^{m},690
Perroquet de fougue. . .	15^{m},56	0^{m},357
Mât de perruche.	13^{m},85	0^{m},225
Mât de beaupré.	22^{m},74	1^{m},030
Bout-dehors de beaupré.	19^{m},49	0^{m},432
Bout-dehors de clin-foc.	17^{m},50	0^{m},270

Les *mâts* des navires sont mis en place à l'aide de grues très-puissantes et très-élevées, auxquelles on donne le nom de machines à mâter. V. MÂTER.

— *Fosses aux mâts.* On donne ce nom à des enceintes où l'on conserve les bois de construction. Ces établissements sont importants dans les ports militaires où il y a de grands approvisionnements. Les bois sont immergés dans un mélange d'eau douce et d'eau salée, qui ne doit contenir que 25 grammes de sel par litre. L'eau de mer conserve mieux les bois que l'eau douce; mais, si elle est pure, les tarets pénètrent bientôt dans les fosses. On peut se préserver des tarets au moyen de fosses qui restent assez longtemps à sec pour que ces animaux y périssent; mais il est dangereux de laisser trop longtemps le bois à sec, ce qui en déterminerait la pourriture. M. Sganzin, ingénieur en chef à Lorient, a étudié ces difficultés et a fixé la hauteur des fosses à 1^{m},30. Les bois sont enclavés par des traverses entre des pieux enrochés pour résister à la force d'immersion. Bélidor a proposé de retenir les montants par de la maçonnerie; les Anglais ont adopté à Woolwich un système plus dispendieux, en conservant les bois dans des réservoirs en maçonnerie voûtés. Les fosses aux *mâts* sont fermées par une porte d'èbe ou par une paire de portes d'èbe et de flot, suivant leur hauteur par rapport à la mer. La fosse aux *mâts* de Lorient a coûté 200,000 francs, et celle de Rochefort 500,000 francs.

— *Mâts en fer.* Un *mât* en bois, pour un vaisseau d'un fort tonnage, est une pièce très-coûteuse et de plus en plus difficile à se procurer. De plus, on n'est jamais absolument sûr de la qualité d'un *mât* en bois. Tous ces inconvénients sont écartés par l'emploi de *mâts* en fer. Ces *mâts* sont construits en tôle de fer rivée et solidement assemblée. Ce n'est qu'en 1840 qu'un constructeur du Havre, M. Mazeline, eut l'idée de construire pour les vaisseaux de haut bord des *mâts* de ce genre. La même année, ce constructeur éleva sur la place Louis XVI, au Havre, une machine à mâter dont les deux jambes ou bigues étaient deux *mâts* en fer. Cette machine soulève facilement des poids de 50,000 kilogrammes.

Au commencement de 1868, on installa au Havre, au bassin de l'Eure, une seconde machine à mâter construite de la même façon que celle dont nous venons de parler, mais beaucoup plus puissante; elle soulève des poids de 120,000 kilogrammes. Ces exemples étaient de nature à inspirer confiance aux capitaines de navire et aux armateurs, qui, peu au fait des qualités spéciales de résistance de la tôle de fer, pouvaient craindre que ces *mâts* ne présentassent pas toute la solidité désirable. Aussi les *mâts* en fer commencent-ils à prendre faveur. Leur durée est indéfinie, pourvu qu'ils soient bien entretenus de peinture, tandis que les *mâts* en bois ne durent jamais au delà de dix ans. Ils servent à ventiler les cales, et c'est là un point excessivement important auquel il avait été très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver jusqu'ici. Enfin ces *mâts* étant retenus au ras du pont par de simples boulons, rien de plus facile que de les abattre, au cas où le dématage est jugé nécessaire.

Mât de cocagne (LE), roman par M. Emile Souvestre (Paris, 1843). L'action commence quelques mois à peine avant les mémorables journées de Juillet 1830. Au moment où la scène s'ouvre, tout semble encore tranquille à la surface; mais une sourde agitation remue les esprits, et on peut prévoir un orage prochain. Nous sommes au faubourg Saint-Germain, dans un appartement de chétive apparence, où deux jeunes gens, deux camarades d'enfance, vivent en commun de leurs modestes ressources et du fruit de leurs travaux. Tous les deux à la fleur de l'âge, tous les deux doués des plus brillantes facultés, ils diffèrent cependant essentiellement l'un de l'autre au moral. Georges Monery est une nature calme et forte, un de ces nobles cœurs faits pour tous les sentiments généreux, pour tous les dévouements. Léon Deslandes est, en tous points, l'opposé de Monery. Il a cette activité, cette finesse, cet esprit vif, souple et délié qui caractérise en général les hommes du midi; ambitieux, du reste, égoïste, froid et aride de cœur; les mauvaises passions sont encore chez lui à l'état latent, mais elles ne dorment dans son âme que comme l'étincelle dans le caillou : un choc suffirait à les éveiller. Jusque-là les deux amis ont marché dans la même voie, suivi le même drapeau. Enfin les fameuses ordonnances de Juillet sont publiées; Paris se lève en armes; la révolution éclate. Georges Monery court au combat avec enthousiasme et se fait remarquer entre tous par son héroïque courage. Mais quand tout est fini et que la patrie n'a plus besoin de son bras, il se retire sans songer même à réclamer le prix de ce qu'il regarde comme l'accomplissement d'un devoir sacré. Le lendemain de la victoire, c'est le tour des lâches et des intrigants, de tous ces « beaux fils » qui,

Pâles, suant de peur, et la main aux oreilles,
Accroupis derrière un rideau,

ont vu passer l'émeute et ne sortent de leur retraite que pour accourir à la curée et confisquer à leur profit la révolution de Juillet. Léon Deslandes fait partie de cette meute. En homme habile, il sait exploiter la circonstance, se fait des amis et des protecteurs puissants; puis il renie ses vieilles croyances, épouse la femme aimée par Monery et devient riche au prix de l'amitié et de l'honneur; enfin il est nommé conseiller d'Etat et parvient au ministère. Quant à Georges Monery, il est resté pur et incorruptible au milieu de cette corruption et de ces honteuses intrigues. Il a vu avec douleur s'évanouir ses beaux rêves de liberté; mais ses croyances n'en ont point été ébranlées; elles ont survécu à ses déceptions; elles sont restées debout en son cœur sur les ruines de ses espérances.

Nous ne pouvons suivre ce roman à travers tous ses détails; qu'il nous suffise d'en avoir indiqué la pensée créatrice, pensée noble, généreuse, et qui suffirait à faire apprécier le livre, s'il ne contenait, en outre, tous les charmes dus à une imagination vive et féconde, à un style pur et élégant.

MAT, MATE adj. (ma, ma-te. — Dans les anciens textes, *mat* signifie seulement *las, humilié*. C'est de ce sens qu'on est allé au sens de terne, qui paraît très-récent. M. Littré rapporte *mat*, las, humilié, à *mat*, expression du jeu d'échecs. Delâtre le tire de l'allemand *matt*, abattu, fatigué, qu'il rapporte au gothique *metzen*, tuer, de la racine sanscrite *math*, frapper, blesser, couper. Diez prétend que l'allemand *matt* vient lui-même des langues romanes. Pictet croit que le persan *mât* signifie proprement étonné, confondu, du sanscrit *mathita*, agité, qui se rattache lui-même à la racine *math*, *manth*, agiter). Terne, sans éclat; qui n'est point brillant ou poli : *Couleur* MATE. *Des flambeaux en argent* MAT. *Avez-vous jamais remarqué cette couleur* MATE, *livide et verdâtre qu'on appelle un teint d'envieuse?* (Mme de Gir.) *Une belle ordonnance, un grand style, une couleur simple et* MATE, *voilà ce que la peinture morale exige.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Qui résonne peu, qui est sourd : *Un son* MAT.

— Lourd, compacte : *Un pain* MAT *se digère avec peine.*

— Mar. *Mer mate*, Grosse mer dont les lames se meuvent lentement.

— Techn. Se dit d'une couleur en détrempe qui n'est pas vernie. ‖ Se dit de l'or sur apprêt qui n'est pas bruni.

— Techn. *Broderie mate*, Broderie qui est très-chargée.

— s. m. Partie non polie d'un métal : *Le* MAT *et le bruni.*

MATA (Pedro), médecin espagnol, né à Reus vers 1810. Après avoir commencé ses études médicales en Espagne, il vint les continuer à Montpellier, puis à Paris, où, pendant six ans, il fut l'un des auditeurs les plus assidus d'Orfila. A son retour en Espagne, il fut élu député aux cortès par la province de Barcelone et obtint peu après une chaire de médecine légale au collége de San-Carlos, à Madrid. Il a fait aussi dans cette ville des cours à l'Athénée scientifique et littéraire, et il est membre de l'Académie de médecine espagnole, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes. On a de lui : *Souvenirs de la nature*, ouvrage qui renferme des notions élémentaires d'astronomie et de géographie : *Manuel politique et social; Vade-mecum de médecine légale; Manuel de mnémotechnie* ou l'*Art d'aider la mémoire*, appliqué à l'étude de la chronologie, de la physique, de la géographie, etc. (Madrid, 1847); *Aphorismes de toxicologie; Examen critique de l'homœopathie* (Madrid, 1851-1852, 2 vol.); *Traité complet des aliénations mentales; Traité de médecine et de chirurgie légale* (4 vol.); *Philosophie espagnole, traité complet de la raison humaine*, avec son application à la pratique du barreau; *Compendium de toxicologie générale et spéciale; Mémoires ecclésiastiques*, traduits du français (4 vol.). Mata a, en outre, collaboré à l'*Anfion*, à la *Libertad*, etc., et a publié des mémoires, des discours et quelques nouvelles.

MATACHER v. a. ou tr. (ma-ta-ché). Tatouer, teindre la peau de différentes couleurs. ‖ On dit aussi MATACHIER.

MATACON s. m. (ma-ta-kon). Sorte de noisette qui, réduite en farine, sert aux Madécasses pour faire du pain.

MATADOR s. m. (ma-ta-dor — mot espagnol, du lat. *mactator*, qui vient de *mactare*, tuer, lequel se rapporte sans doute à la racine sanscrite *mah*, *makh*, frapper, tuer, d'où aussi le grec *machomai*, combattre, et peut-être l'anglo-saxon *meci*, *mici*, glaive, russe *meci*, polonais *miecz*, illyrien *mac*, lithuanien *meczius*, gothique *meki*, anglo-saxon *mece*, *mexe*, ancien saxon *màki*, scandinave *maekir*, persan *mak*, *muk*, lance, javeline). Celui qui met le taureau à mort, dans les combats usités en Espagne.

— Fam. Homme considérable dans son état ou par sa position : *Les* MATADORS *de la finance, de l'administration.*

— Hist. Nom donné à des sicaires que les habitants de Barcelone soudoyèrent, en 1714, pour égorger les partisans de Philippe V.

— Jeux. A l'hombre, Nom des trois premières triomphes : *Les* MATADORS *sont les cartes appelées espadille, manille et baste; espadille est le premier* MATADOR, *manille le second et baste le troisième.* ‖ Nom des cartes qui suivent immédiatement les matadors proprement dits, quand elles les accompagnent.

MATAFION s. m (ma-ta-fion). Anc. mar. Petit cordage dont on se servait à bord d'une galère.

MATA-FLORIDA (Bernardo-Mozo-Rosalei, marquis DE), homme d'Etat espagnol, né à Séville en 1761, mort à Agen en 1832. Il avait acquis un certain renom comme avocat lorsque, nommé en 1814 membre des cortès, il se rangea dans cette assemblée parmi les plus chauds partisans du régime absolutiste et rédigea la fameuse adresse qui décida Ferdinand VII à dissoudre les cortès et à retirer la constitution. Sa conduite en ces circonstances lui gagna la faveur du roi, qui le nomma marquis de Mata-Florida et lui confia le portefeuille de la justice après la retraite de Torres (1819). Forcé de quitter le ministère en 1822, à la suite du mouvement libéral qui amena le rétablissement de la constitution, Mata-Florida se rendit à Urgel, où il forma une junte, connue sous le nom de *régence d'Urgel*, dont il prit la présidence, et se donna en même temps le titre de généralissime des armées du roi d'Espagne. Lorsque l'intervention de la France, en 1823, eut de nouveau amené le triomphe du parti absolutiste, le marquis de Mata-Florida accourut auprès de Ferdinand VII, qui, loin de le récompenser de son zèle, l'accueillit avec la plus grande froideur, lui ordonna de licencier ses bandes et de sortir du royaume. Le courtisan disgracié alla chercher alors un asile en France, où il mourut.

MATAGE s. m. (ma-ta-je — rad. *matir*). Techn. Action de matir, de travailler avec le matoir : *Le* MATAGE *de la vaisselle d'argent. Le* MATAGE *des chaudières de tôle.*

— **Encycl.** Le *matage* des chaudières de tôle a pour but de boucher toutes les fuites qui pourraient exister entre les feuilles après la pose des rivets. Toutes les chaudières à vapeur de la marine sont passées au matoir; c'est une des conditions imposées par le cahier des charges. Généralement cette opération s'exécute deux fois, une première fois avant l'épreuve qu'on leur fait subir et une seconde fois après cette épreuve, qui a permis de constater, outre la résistance de l'ensemble, les endroits où les fuites ont tendance à se prononcer.

MÂTAGE s. m. (mâ-ta-je — rad. *mâter*). Mar. Action de mâter un navire.

MATAGOT s. m. (ma-ta-go). Mar. Jumelle de brasseyage. ‖ On dit aussi MATÉGAU.

MATAL (Jean), en latin **Matalis**, érudit français, né à Poligny (Franche-Comté) en 1520, mort à Augsbourg en 1597. Pour compléter ses études de droit, il se rendit à Bologne, où il suivit les leçons du célèbre Alciat, entra en relations intimes avec Augustin Osorio, l'accompagna à Florence, à Venise, à Rome, puis le suivit en Angleterre lorsque, devenu prélat, Augustin fut chargé par le pape Jules III de passer dans ce pays (1555) pour y travailler au rétablissement du catholicisme. En quittant l'Angleterre, Matal passa en Flandre, puis se fixa à Augsbourg. C'était un homme très-versé dans la connaissance du droit, de l'histoire et des antiquités. Il fut un des correcteurs du *Pandectæ Florentinæ* de Torelli, et des *Inscriptions étrusques* de Gruter. Son principal ouvrage, devenu très rare, est intitulé : *Speculum orbis terræ* (Cologne, 1600-1602, 4 parties in-fol.), avec des cartes gravées sur bois.

MATAM, cercle du Sénégal, commandé par un petit fort qui domine le pays de Damga depuis 1857, sur la rive gauche du Sénégal, à une centaine de lieues de Saint-Louis; le poste et le village comptent 600 habitants.

MATAMA, ville de l'Afrique orientale, capitale de l'État de Galabat; 6,000 hab. Elle est située à l'O. de l'Atbara supérieur, au S.-S.-E. d'El-Quedaref, sur la rive gauche de la petite rivière Aboumchera, et se compose d'un amas pressé de huttes, ainsi que des tentes en nattes des marchands arabes. C'est un des entrepôts commerciaux les plus importants de cette région de l'Afrique. Sur ses marchés se vendent, mais à un prix assez élevé, les étoffes de coton, les draps de soie, les rubans de couleurs variées, les perles de verre, les anneaux de métal et d'ivoire, les ciseaux, la quincaillerie, le sel, le poivre, les tamarins, les fruits, les oignons, etc. Il s'y fait aussi un grand commerce de chevaux, qui sont de petite taille, mais pleins de feu. Parmi les articles du pays, les plus recherchés sont le coton, le café, le miel et la cire, la gomme arabique, l'ivoire, l'or et le henné pour teindre les ongles et la paume des mains. Mais le commerce le plus lucratif et le plus important qui se fasse à Matama est celui des esclaves, qui s'y est réfugié depuis qu'il a été interdit sur le Bahr-el-Abiad. Il s'y vend annuellement vingt mille noirs, sur lesquels le *jouma* ou prince de Galabat perçoit par tête 11 francs environ. Il y a à Matama une station de missionnaires allemands, placée sous la direction de M. Eperlein. Dans le jardin de la station se trouve une machine hydraulique, mise en mouvement par des bœufs, qui sert à faire monter l'eau de l'Aboumchera; elle est ensuite répandue dans de petites rigoles sur la surface du jardin, qui a environ 40 ares, de telle façon que chaque point de cette surface est, tous les deux jours, couvert d'eau le matin et le soir, et que les missionnaires y cultivent avec succès l'oignon, le chou-fleur, la fève, la pomme de terre, la datte, la vigne et les arbres à fruit.

MATAMATA s. f. (ma-ta-ma-ta). Erpét. Espèce de tortue de Surinam.

— **Encycl.** La *matamata* atteint environ 0m,75 de longueur; sa tête est grande, aplatie, arrondie en avant, terminée sur les côtés par deux ailerons membraneux horizontaux, ridée à sa surface et verruqueuse; le nez est prolongé en forme de petite trompe; la gueule est fendue en travers et dépourvue du bec corné qui caractérise la plupart des chéloniens; elle ressemble assez à celle de certains batraciens, notamment du pipa; les yeux sont ronds et situés à la base de la trompe. Cette tortue a le cou garni de chaque côté de six appendices membraneux, frangés, la carapace hérissée de saillies pyramidales, et le corps bordé d'une frange déchiquetée. Le fond de sa couleur est d'un brun uniforme; la partie supérieure de la carapace est brun noirâtre et celle du plastron un peu moins foncée.

La *matamata* habite la Guyane; on la trouve surtout abondamment dans les lacs de Magacaré, la crique de Routomina et la rivière d'Houassa; elle était autrefois commune dans les eaux des environs de Cayenne; mais elle en a à peu près disparu, par suite des poursuites acharnées des chasseurs. Elle pâture pendant la nuit, s'éloigne peu des rivières et se nourrit des herbes qui croissent sur leurs bords. On en a conservé quelquefois en France des individus vivants; mais ils ont succombé au bout de peu de temps. Brugnière cite même une femelle qui pondit cinq œufs, dont un parvint à éclosion dans le tiroir où il avait été renfermé. La chair de cette tortue fournit un aliment sain et délicat. Son nom lui a été donné par les naturels du pays. Cette espèce ressemble à la tortue scorpioïde de Linné.

MATAMORAS, ville du Mexique, dans l'Etat de Tamaulipas, sur la rive droite du Rio-Grande, qui sépare le Mexique des Etats-Unis, à 60 kilom. de l'embouchure de ce fleuve, dans le golfe du Mexique. Le port, accessible seulement aux vaisseaux d'un faible tonnage, exporte des farines, des épiceries, des comestibles et des tissus embarqués à la Nouvelle-Orléans. Les armées des Etats-Unis y défirent les Mexicains le 7 mai 1846.

MATAMORE s. m. (ma-ta-mo-re — du nom d'un personnage de comédie espagnole qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Maures. Ce mot signifie proprement *tueur de Maure*, et vient de l'espagnol *matar*, latin *mactare*, tuer). Faux brave, homme qui se vante d'exploits qu'il n'a pas faits : *Prendre des airs de* MATAMORE.

— Hist. Cachot souterrain, dans lequel on renfermait les esclaves pendant la nuit.

— Agric. Vaste silo, creusé à une grande profondeur dans le sol : *Les silos et les* MATAMORES *découverts autour de Tlemcen furent vidés pour former l'approvisionnement de la garnison* (A. Gandon.)

— **Encycl.** Le mot *matamore* est d'origine espagnole. Au temps de la domination des Maures, avec lesquels l'Espagne était presque toujours en guerre, chacun se faisait naturellement honneur d'en avoir occis un nombre fabuleux, et ceux qui se vantaient ainsi de leurs prouesses, souvent plus que douteuses, reçurent ce nom de *matamores*, toujours pris en mauvaise part, comme l'italien *spacamonte*, tranche-montagne.

Matamore est l'incarnation espagnole du fameux et universel *capitan*. Il ne passe guère de journée sans tuer un Maure, confondre un nécromant ou séduire quelque princesse. « L'étoffe des turbans des infidèles qu'il a décapités, dit M. Maurice Sand, lui sert à habiller ses valets. Aujourd'hui qu'il a subi une nouvelle transformation, il aime encore à raconter ses prouesses. Un jour entre autres, au siége de Trébizonde, il a pénétré seul dans la tente du sultan, et, le prenant par la barbe, il l'a traîné à travers son camp, tandis que, de la main qui lui restait libre, il écartait les assaillants et tenait en respect l'ennemi. Quand il rentra dans la ville, sa cuirasse était hérissée d'un si grand nombre de flèches, qu'on l'eût pris pour un porc-épic. C'est de ce jour que l'image de cet animal fait partie de son écusson. » Sa galanterie égale sa bravoure, et il ne trouve point de cruelles. Comme les capitans, ses ancêtres, le *matamore* était magnifique en paroles; mais sa bourse était toujours vide, et, sous sa belle cuirasse damasquinée, il ne portait qu'un méchant pourpoint de peau de buffle tout usé.

C'est par le théâtre que le *matamore* s'est popularisé en France. On connaît l'influence que le théâtre espagnol, dans la première moitié du XVIIe siècle, exerça sur la scène française; à cette époque, il y eut peu de pièces où ne figurât un *matamore*, de nom ou de fait, et c'est ainsi qu'a pris rang dans notre littérature ce fameux capitaine *Matamoros* des comédies espagnoles, fanfaron, rodomont, bravache, vainqueur des géants, dompteur des monstres, n'ayant enfin qu'à paraître pour tout réduire en poudre; mais, au fond, lâche, poltron, toujours prêt à esquiver le danger sous un prétexte ou sous un autre, et se laissant tranquillement bâtonner par ceux que n'effrayent point ses rodomontades extravagantes.

Le personnage du *matamore* doit surtout ses lettres de naturalisation en France à une des premières pièces de Corneille, l'*Illusion*, qu'on a reprise de nos jours au Théâtre-Français, en y ajoutant, on ne sait pourquoi, l'épithète de *comique*, que ne comprenait point le titre primitif de cette comédie, représentée en 1636 (cinq actes et en vers). Le *matamore* est un capitan gascon, un vrai Gascon de comédie, amoureux d'Isabelle, l'héroïne de la pièce. Il ne paraît qu'à la deuxième scène du second acte, mais aussi avec quel tapage, quelle belliqueuse allure, quelles fanfaronnades hyperboliques!

Le seul bruit de mon nom renverse les murailles
Défait les escadrons et gagne les batailles.
Mon courage invaincu contre les empereurs
N'arme que la moitié de ses moindres fureurs.
D'un seul commandement que je fais aux trois [Parques,
Je dépeuple l'Etat des plus heureux monarques;
La foudre est mon canon, les destins mes soldats;
Je couche d'un revers mille ennemis à bas;
D'un souffle je réduis leurs projets en fumée...

Ainsi s'exprime ce vaillant, ce brave à trois poils lorsqu'il repose son courage en racontant ses exploits. On ne saurait réellement pousser plus loin l'inspiration et la verve de la forfanterie.

Mais ce n'est pas tout; le *matamore* est aussi beau que brave; dès qu'il pense à sa maîtresse, ce pourfendeur devient un Adonis, un amour d'homme :

Regarde, j'ai quitté cette effroyable mine
Qui massacre, détruit, brise, brûle, extermine,
Et, pensant au bel œil qui tient ma liberté,
Je ne suis plus qu'amour, que grâce et que beauté.

Comment une faible femme résisterait-elle à tant de séductions, à l'Amour et à Mars coulés dans le même moule? Aussi il n'y a pas jusqu'aux déesses qui n'aient fait des folies pour ce terrible vainqueur. Clindor, son confident, lui ayant dit, en parlant d'Isabelle, qu'aimée de lui,

Son sort est plus heureux que celui des déesses,

sur ce dernier mot notre *matamore* prend feu, et il débite la plus extravagante fanfaronnade qu'on puisse imaginer : « Ecoute, dit-il à Clindor,

Ecoute; en ce temps-là, dont tantôt je parlois,
Les déesses aussi se rangeaient sous mes lois,
Et je veux te conter une étrange aventure
Qui jeta du désordre en toute la nature,
Mais désordre aussi grand qu'on en voie arriver.
Le Soleil fut un jour sans se pouvoir lever,
Et ce visible dieu, que tant de monde adore,
Pour marcher devant lui ne trouvait point d'Aurore.
On la cherchait partout, au lit du vieux Tithon,
Dans les bois de Céphale, au palais de Memnon,
Et, faute de trouver cette belle fourrière,
Le jour jusqu'à midi se passa sans lumière. »

Où était donc l'Aurore?... Elle était, s'il vous plaît, dans la chambre à coucher de *Matamore*. L'Aurore en personne, cette gracieuse ingénue aux doigts de rose! A qui se fier, grands dieux! Mais ce n'est pas tout. *Matamore* se vante encore de lui avoir été cruel, en sorte que l'escapade de la pauvre innocente aura été sans profit pour elle :

Elle y perdit son temps, elle y perdit ses larmes;
Mon cœur fut insensible à ses plus puissants charmes,
Et tout ce qu'elle obtint pour son frivole amour
Fut un ordre précis d'aller rendre le jour.

Là-dessus, Clindor pousse notre homme, et lui dit avec candeur, comme s'il gobait la pilule :

Cet étrange accident me revient en mémoire,
J'étais lors au Mexique, où j'en appris l'histoire,
Et j'entendis conter que la Perse en courroux
De l'affront de son dieu murmurait contre vous.

MATAMORE.

J'en ouïs quelque chose, et je l'eusse punie;
Mais j'étais engagé dans la Transylvanie,

Où ses ambassadeurs, qui vinrent l'excuser,
A force de présents me surent apaiser.

CLINDOR.

Que la clémence est belle en un si grand courage!

Ici, *Matamore*, qui se garde bien de sentir l'ironie, part comme une fusée volante :

Contemple, mon ami, contemple ce visage :
Tu vois un abrégé de toutes les vertus.
D'un monde d'ennemis sous mes pieds abattus,
Dont la race est périe et la terre déserte,
Pas un qu'à son orgueil n'a jamais dû sa perte.
Tous ceux qui font hommage à mes perfections
Conservent leurs Etats par leurs soumissions.

Vient ensuite un des plus jolis passages de cette scène, de vrais vers à la Corneille :

En Europe, où les rois sont d'une humeur civile,
Je ne leur rase point de château ni de ville,
Je les souffre régner; mais, chez les Africains,
Partout où j'ai trouvé des rois un peu trop vains,
J'ai détruit leurs pays pour punir leurs monarques,
Et leurs vastes déserts en sont de bonnes marques;
Ces grands sables, qu'à peine on passe sans horreur,
Sont d'assez beaux effets de ma juste fureur.

Mais voici le sublime du genre; les trois vers qui suivent nous peignent *Matamore* de pied en cap. Comme on lui demande le sujet de la méditation dans laquelle il paraît plongé, il répond avec un magnifique sang-froid .

Il est vrai que je rêve, et ne saurais résoudre
Lequel je dois des deux le premier mettre en poudre
Du grand sofi de Perse ou bien du Grand Mogol.

Voilà sa seule hésitation : il délibère par où et par qui sa valeur commencera à faire rage. Faut-il aller raser une montagne au fond des Indes ou dépeupler la Norvége? Devons-nous d'abord changer la face de l'Europe ou mettre l'Afrique dans les fers? Tandis que le héros calcule gravement ces divers projets, nous voyons un bonhomme armer de bâtons trois ou quatre valets, en leur recommandant d'étriller fort et ferme notre pourfendeur. Celui-ci de s'éclipser aussitôt en les entendant approcher, non qu'il ait peur, se dit-il, mais pour ne point compromettre sa vaillance avec telle canaille :

Les voilà! Sauvons-nous! Non, je ne vois personne.
Avançons hardiment... Tout le corps me frissonne.
Je les entends, fuyons!... Le vent faisait ce bruit.
Marchons sous la faveur des ombres de la nuit.

Ceci nous donne déjà une belle idée du vrai caractère de *Matamore;* mais voici qui achève de peindre ce bravache greffé sur un poltron. Au moment où il vient de terminer sa plus cassante tirade, Isabelle survient. accompagnée d'Adraste, « gentilhomme amoureux d'Isabelle, » comme le qualifie la liste des personnages placée en tête de la pièce. et Clindor d'en avertir charitablement le héros :

Revenons à l'amour, voici votre maîtresse.

MATAMORE.

Ce diable de rival l'accompagne sans cesse.

CLINDOR.

Où vous retirez-vous?

MATAMORE.

Ce fat n'est pas vaillant.
Mais il a quelque humeur qui le rend insolent.
Peut-être qu'orgueilleux d'être avec cette belle,
Il serait assez vain pour me faire querelle.

CLINDOR.

Ce serait bien courir lui-même à son malheur.

MATAMORE.

Lorsque j'ai ma beauté, je n'ai point de valeur.

CLINDOR.

Cessez d'être charmant, et faites-vous terrible.

MATAMORE.

Mais tu n en prévois pas l'accident infaillible.
Je ne saurais me faire effroyable à demi;
Je tuerais ma maîtresse avec mon ennemi.
Attendons en ce coin l'heure qui les sépare.

CLINDOR.

Comme votre valeur, votre prudence est rare.

Ce qu'il y a de plus plaisant dans les forfanteries qui forment le fond du caractère de *Matamore*, c'est qu'il finit par y croire lui-même. Il sent bien qu'il a peur; mais il prend sa frayeur pour une défaillance de son courage, et lorsque Clindor entre en pleine révolte et fait le rodomont à son tour : « Cadédiou! s'écrie *Matamore*,

. . . Ce coquin a marché dans mon ombre;
Il s'est fait tout vaillant d'avoir suivi mes pas.

On pourrait à bon droit s'étonner aujourd'hui que d'aussi ridicules extravagances aient eu le privilége de réjouir nos bons aïeux, pour employer la formule consacrée. Mais il ne faut pas oublier que ce travers était précisément dans les mœurs du temps. Aussi les bravades formidables de *Matamore* et sa piteuse déconfiture avaient-elles pour les contemporains un intérêt comique qui n'est plus aussi sensible pour nous. La forfanterie donnait alors le ton à la cour et même à la ville, et Corneille, en produisant son *Matamore* sur la scène, ne s'éloignait pas trop de la réalité; entre son héros et les rodomonts du jour, il n'y avait pas même la distance qui sépare la caricature du portrait. Qu'on se rappelle Cyrano de Bergerac, toujours prêt à mettre flamberge au vent, et cet illustre Scudéry, seigneur de Lagarde, qui tenait sa plume d'une main, son épée de l'autre, et qui appelait Corneille en duel pour lui prouver à coups d'estoc et de taille que le *Cid* était une détestable tragédie.

Il nous reste maintenant à examiner si le *matamore* a fait souche, car, pour lui, il est dûment trépassé. A-t-il laissé quelqu'un de sa race aux générations qui le suivent? Hélas! oui, nous sommes forcés de le reconnaître, mais un bâtard, un misérable avorton, un pauvre être tout simplement ridicule, qui, au lieu de l'épée en verrou qui lui battait autrefois les mollets, se contente d'un chapeau équilibré sur une oreille; nous avons nommé le fanfaron, moins encore, le casseur d'assiettes :

Comment en un plomb vil...!

La caricature très-ressemblante du fanfaron, c'est ce diable à l'air formidable qui surgit tout à coup d'une boîte à surprise; il est roide et droit comme un I; il marche fièrement et à pas posés, les moustaches relevées en crocs aiguisés par un cosmétique, le chapeau décrivant un angle presque droit avec l'épine dorsale, jouant de sa canne et faisant à chaque instant la mine de porter un coup droit ou de parer en tierce, comme disait ce bon M. Jourdain. Son regard est provocant et ses attitudes, toutes caractérisées par de brusques mouvements, semblent dire, à l'instar de la noble devise : *Qui s'y frotte s'y pique*. Au fond, ce pâle rejeton du *matamore* est d'humeur toute débonnaire; poussez-le contre un mur ou contre un arbre, il ne se fâche pas pour si peu. Et cependant il est la terreur des bons bourgeois ses voisins et de mesdames leurs chastes épouses, et de mesdemoiselles leurs filles; comment ces créatures ingénues sauraient-elles reconnaître l'âne enveloppé dans la peau du lion?

Aujourd'hui, si l'on voulait déterminer le genre animal auquel appartient le fanfaron, on serait inévitablement amené à en reconnaître le type dans un de ces fringants hussards qui font faire tant de folies aux femmes de chambre. Avec quelle gracieuse désinvolture ils traînent leur sabre sur le pavé! Quelles œillades assassines ils lancent sur la plus belle moitié du genre humain! Quels regards hautains et dédaigneux sur la plus laide! Nous ne pourrions leur trouver de rivaux que dans messieurs les tambours-majors, aux yeux desquels l'humanité paraît si chétive. Quel plus majestueux fanfaron que ce colosse exécutant des moulinets à la tête de ses tapins, à la grande jubilation des bonnes d'enfant, qui ne peuvent se figurer qu'un si bel homme ne soit pas au moins colonel. Voyez avec quel grand air il s'empoigne la hanche pour regarder les bourgeois, et comme il marche à petits pas pour ne rien perdre de sa hauteur!

Mais c'est surtout lorsqu'il a fini son congé que ce fils de Bellone use de tous ses avantages. Voyez-le se promener en pantalon à plis flottants, les bottes éperonnées, la redingote droite et boutonnée jusque sous le menton, le chapeau à larges bords incliné du côté d'où vient le vent, contre lequel il a l'air de se mettre en garde. Au café, il ne manque pas d'affirmer qu'il est prévôt d'armes, qu'il a huit ans de salle, qu'il a dépeuplé les villes où il a été en garnison. Au café, il parle haut et bref, fait sonner les dominos sur la table, raconte ses amours avec force calembours au gros sel, caresse de temps à autre sa cravate rouge comme la crête du dindon, et clignote des yeux comme un myope devant la dame de comptoir, aux yeux de laquelle il étale ses bagues de chrysocale, dont chacune est sortie du doigt mignon d'une marquise, d'une comtesse ou, tout au moins, d'une baronne. Derrière lui, il sème exprès des lettres roses signées *Mélie* ou *Lolotte*, et il est tout fier, quand on les lui rend, qu'on l'appelle gros farceur ou mauvais sujet. Il se rengorge, tend l'estomac, tire son gilet, frise sa moustache, relève ses cheveux, puis fredonne d'une voix de chantre un refrain grivois sur les maris trompés.

Mais ceci est le fanfaron banal, le fanfaron braillard et de santé truculente, qui a jalonné de bâtards la route de la vie. Voici venir maintenant le fanfaron de débauche, celui que les excès ont flétri avant le temps. Ce jeune vieillot est d'une pâleur de cire; ses traits sont tirés; ses yeux, cerclés de noir, semblent noyés dans une sorte de brouillard. Il trône d'habitude dans les caboulots, où, avec des airs ennuyés et mourants, il raconte ses orgies, s'interrompant de temps à autre pour crachoter le sang. « J'ai tant *nocé!* » gémit-il. Et il cherche à imiter la toux sèche des phthisiques; il croit ainsi intéresser la galerie, il voudrait qu'on fît cercle autour de son agonie. Et, de fait, il n'en est point absolument pour ses frais : les blanchisseuses de fin et les piqueuses de bottines qui l'écoutent, les oreilles tendues, le regardent en chuchotant; d'aucunes même s'apitoient sur le trépas futur de ce polisson, au lieu de lui rire au nez.

Celui-ci, qui se roule sur les divans fanés d'une maison honteuse, c'est le fanfaron de vices, le Don Juan de Molière et le Rolla de Musset. Il ne croit à la vertu d'aucune femme, pas même de sa mère et de ses sœurs. Voyez-le étalant, avec la fierté d'un soldat qui montre ses blessures, les taches de vin qui jaspent sa chemise, et répétant à satiété que l'amour est impossible, qu'il n'a jamais existé et qu'il n'est qu'une duperie. Mais ce fanfaron bâtard de Child-Harold croit au fatalisme. Dans les cabinets dorés, on l'appelle Rolla, et il sourit; dans un tapis-franc, on l'appellerait *Barbillon*, et ce ne serait plus qu'un voyou blême, à l'argot empuanté d'ail et d'*eau d'aff*. Tous deux blasphèment à leur manière : Rolla nie Dieu, Barbillon ricane en parlant du *meg des megs*.

Résumons-nous. Quelle est la source du travers ridicule qui donne naissance au *matamore* et au fanfaron? Si l'on veut bien admettre quelques exceptions en faveur du tempérament de certains peuples et même de certains individus, on reconnaîtra que le *matamore*, que le fanfaron est toujours doublé d'un sot. Il n'y a qu'une absence complète de bon sens et d'esprit qui puisse pousser un homme à se poser ainsi en pourfendeur de géants, en Lovelace irrésistible, en Don Juan impie qui ne croit à rien; il n'y a qu'un niais qui puisse s'imaginer qu'il en impose par ses hâbleries et ses rodomontades. Qu'il abuse quelques hommes simples, qu'il en effraye quelques timides, cela est très-possible, c'est même vraisemblable. Mais alors quel plaisir peut-il éprouver à faire de si grands frais d'extravagance pour obtenir un si mince résultat? Le jeu, comme on le dit vulgairement, n'en vaut pas la chandelle. En revanche, il peut être assuré que la généralité ne ressent pour lui que de l'ennui, de l'aversion, du mépris et du dégoût.

— Agric. On désigne sous ce nom, en agriculture, des souterrains creusés dans un sol très-sec ou revêtus de pierre à l'intérieur, de manière à être préservés de l'infiltration des eaux, et qui sont destinés à servir de magasins à blé. Depuis un temps immémorial, les *matamores* ont été en usage dans le pourtour du bassin méditerranéen. On les a établis dans le double but de soustraire le blé aux recherches des ennemis et de le conserver pendant de longues années sans altération. Le premier de ces avantages s'explique de lui-même; quant au second, ils le doivent à l'absence du contact de l'air, à l'égalité de la température et à l'obstacle insurmontable qu'ils opposent à l'introduction des insectes. Mais, pour atteindre ces derniers résultats, il faut ne renfermer les blés dans les souterrains que lorsque leur dessiccation naturelle est aussi complète que possible.

La forme des *matamores* varie suivant les pays; ordinairement, elle rappelle celle d'une poire ou d'une bouteille; quant à leur capacité, elle dépend de la quantité de blé qu'on doit y renfermer. Dans les pays riches, on les revêt de pierre à l'intérieur, et on prolonge ainsi leur durée, outre qu'on assure mieux la conservation des grains; tels sont ceux que les Maures ont établis en Espagne, à l'époque où ils occupaient ce pays. Quand le *matamore* a été rempli, on en ferme l'ouverture avec une pierre plate, puis on le recouvre de terre.

Si le sol, au-dessous de la couche végétale, est une masse d'argile très-dure, très-homogène et d'une grande profondeur, les *matamores* deviennent plus faciles et moins coûteux à établir; en Hongrie, où ces conditions se rencontrent, on opère comme il suit. Hors des villages, communément à une portée de fusil et dans un endroit élevé, chaque laboureur creuse un trou de 15 à 20 pieds de profondeur sur 3 pieds d'ouverture, et de 8 à 10 pieds de largeur au fond. Au moment d'y renfermer le grain, on jette dans ce trou de la paille à laquelle on met le feu. Cette opération, répétée pendant trois jours, sèche et durcit les parois. Lorsque ces parois sont refroidies, on étend au fond du trou une épaisse couche de paille, et, à mesure qu'on le remplit de blé, on place également de la paille sur son pourtour. Ce blé est bien nettoyé et bien sec. L'ouverture est comblée par 2 pieds d'épaisseur de paille, et recouverte d'une vieille roue de charrue, d'une claie et de 2 à 3 pieds de terre argileuse. Ces *matamores* remplissent fort bien leur objet; des dépôts, établis autour de villages détruits par les Turcs en 1526, renfermaient du blé encore bon au bout de près de trois siècles.

Le blé retiré des *matamores* a un goût de renfermé, qu'il perd facilement par l'exposition à l'air pendant quelques jours, et mieux par le lavage. On peut, du reste, établir ces réservoirs sur de plus grandes dimensions; en les revêtant de pierre et d'une couche de pouzzolane ou de ciment romain, on les met hors de toute atteinte de l'infiltration des eaux, surtout si l'ouverture est recouverte par un bâtiment. Dans les pays secs, les grains s'y conserveraient mieux que dans les greniers ordinaires, du moins les blés durs et secs du Midi; ceux du Nord, tendres et aqueux, se trouveraient à cet égard dans de moins bonnes conditions; pourtant, s'ils étaient bien desséchés, ils pourraient se conserver plusieurs années, et obvier ainsi à l'alternance des récoltes abondantes et des disettes.

MATAN, ville de l'Océanie, dans la partie S.-O. de l'île de Bornéo, capitale d'un petit Etat malais vassal des Hollandais, à 900 kilom. S.-O. de Bornéo, sur une petite rivière qui porte le même nom; 10,000 hab.

MATANGA, saint personnage de la mythologie indienne. Son ermitage était placé sur la pente du mont Richyamouka. La forêt qui l'environnait portait le nom de Mâtanga ou de Meghaprabha; jamais les fleurs ne s'y fanaient, jamais les arbres n'y vieillissaient. Quand Râma y arriva, le saint et ses disciples avaient depuis longtemps disparu; mais tout était disposé pour le recevoir dans l'ermitage, qui était resté inaccessible aux êtres malfaisants, et les instruments de cuisine étaient dans un ordre parfait, comme si on l'eût attendu.

MATANI (Antonio-Maria), savant italien, né à Pistoie en 1730, mort en 1779. Il se fit recevoir docteur en médecine à Pise en 1754, puis professa dans cette ville la philosophie, l'anatomie et devint membre de plusieurs sociétés savantes. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquel nous citerons : *De rationali philosophia ejusque præstantia* (Pise, 1757); *Pragionamento filosofico istorico sopra la figura della terra* (Pise, 1760); *Delle produzioni naturali del territorio Pistojese* (1762, in-4°); *De nosocomiorum regimine* (Venise, 1768).

MATANZAS, ville de l'Amérique espagnole, sur la côte N. de l'île de Cuba, près de l'embouchure du Rio San-Juan, à 96 kilom. E. de la Havane; 25,000 hab. Port de commerce; chemins de fer pour la Havane et Cardenas. Le district dont cette ville est le centre est un des plus actifs de l'île; l'agriculture s'y est développée sous l'influence de colons français expulsés de Saint-Domingue, qui donnèrent, à la fin du siècle dernier, un bon exemple à l'indolence espagnole. Les sucres et les mélasses, qui proviennent des exploitations environnantes, forment la presque totalité des exportations de cette ville, et c'est de là que sort une grande partie des sucres bruts que l'île de Cuba livre au commerce. Sous ce rapport, Matanzas est considérée comme une succursale de la Havane. Le commerce d'importation a principalement pour objet les objets nécessaires à l'alimentation du pays, les bois que réclame l'exportation des produits, les machines nécessaires aux travaux des habitations. Les articles de luxe sont tirés de la Havane. L'industrie manufacturière est à peu près nulle à Matanzas; les constructions navales se bornent jusqu'ici à de petites embarcations pour transporter les marchandises le long de la côte. En 1863, la valeur des importations et exportations du petit port de Matanzas s'est élevée à 7,206,000 piastres ou 36,030,000 francs. En 1627, les Hollandais remportèrent sur les Espagnols une victoire navale en vue de cette ville.

MATAPAN (cap), ancien *Tænarium promontorium*, cap situé en Grèce, à l'extrémité S. de la Morée. C'est le point le plus méridional de l'Europe, par 36° 23′ 20″ de lat. N. et 20° 9′ 15″ de long. E.

MATAPI s. m. (ma-ta-pi). Appareil employé par les Arawaks pour exprimer le suc de la racine de cassave.

MATAQUITO, rivière du Chili. Elle naît au pied du Peteroa, pic volcanique des Andes, coule à l'O., reçoit le Teno et se perd dans le grand Océan austral, à 24 kilom. N. de l'embouchure de la Maule, après un parcours de 200 kilom.

MATARAZZO (François), en latin **Matarantius**, philologue italien, né à Pérouse vers 1240, mort vers 1312. Il fut professeur de littérature grecque et latine et secrétaire du gouvernement de sa ville natale. Il a laissé quelques ouvrages, imprimés longtemps après sa mort, entre autres : *Opusculum de componendis versibus hexametro et pentametro* (Venise, 1478), et des commentaires estimés sur divers ouvrages de Cicéron, les *Philippiques*, la *Rhétorique*, les *Livres à Herennius*, les *Devoirs* et les *Paradoxes*.

MATAREM, ancien Etat de l'Océanie, dans l'île de Java. Les Hollandais, qui se sont rendus maîtres de l'empire de Matarem, l'ont divisé en deux provinces : Matarem ou Sourakarta et Djokjokarta.

MATARIEH, village de la basse Egypte moderne, province et à 31 kilom. S.-E. de Damiette, sur une petite île du lac de Menzaleh; 3,000 hab., presque tous pêcheurs. ‖ Autre village de la basse Egypte, à 8 kilom. N.-E. du Caire, près des ruines de l'ancienne Héliopolis, qui donna son nom à la bataille où Kléber défit les Turcs le 20 mars 1800.

MATARO s. m. (ma-ta-ro). Métrol. Nom d'une mesure de capacité, usitée à Tripoli de Barbarie pour le commerce de l'huile.

— Vitic. Cépage apporté d'Espagne et cultivé dans les Pyrénées-Orientales. ‖ On l'appelle aussi MOURVÈDE.

MATARO, ville d'Espagne, province et à 27 kilom. N.-E. de Barcelone, sur la Méditerranée, où elle a un petit port de commerce; chef-lieu de juridiction civile; 14,737 hab. Collége; école de navigation. Fabriques d'indiennes, toiles de coton, étoffes de soie et de velours, rubans et galons de soie, cordonnets, bas de coton et de soie, dentelles, savon, eau-de-vie; tanneries; chantiers de constructions navales. Exportation importante de sel, huile, vins, eau-de-vie et autres denrées. Aux environs, eaux minérales. Mataro se divise en deux parties : l'ancienne ville et la nouvelle ville. La vieille ville, bâtie sur une éminence, a conservé son enceinte et ses portes. La nouvelle ville, qui descend jusqu'à la mer, offre des rues larges et droites et des maisons élégantes ornées pour la plupart de peintures à fresque. Les fontaines abondent dans l'intérieur de la ville. Parmi ses édifices, on remarque : la maison de ville ; le collége de Catalogne ; l'église paroissiale, ornée de belles boiseries et de jolies peintures, et le théâtre, élégante construction moderne.

Sous la domination romaine, cette ville était une place de guerre assez importante, désignée par Ptolémée sous le nom de *Diluron*, et par Pline sous celui d'*Ilura*. Le 24 mai 1823, défaite des Espagnols par les Français.

MATASSE s. f. (ma-ta-se). Techn. Soie grége d'Espagne, dont on faisait les lacets, les tissus et les fils à coudre dits *de Grenade*, au XVIe siècle.

MATASSÉ s. f. (ma-ta-sé — rad. *matasse*). Comm. Soie non filée. ‖ Coton brut.

MATASSIN s. m. (ma-ta-sain — de l'espagn. *matachin*, sorte de paillasse. On peut comparer l'italien *mattaccio*, grand fou, de *matto*, fou, qui se rapporte au latin *mateus*, un peu fou ; grec, *mataios*, vain ; sanscrit, *mattas*, ivre, insensé, de la racine sanscrite *mad*, enivrer ; mais l'arabe ayant *motawaddjihin*, pluriel de *motawaddjih*, masqué, c'est là sans doute qu'il faut aller chercher l'origine du mot espagnol). Nom qu'on donnait autrefois à des danseurs bouffons qui portaient des corselets, des morions dorés, des sonnettes, une épée et un bouclier. ‖ On disait anciennement MATACHIN.

— Pl. Nom d'une ancienne danse bouffonne : *Danser les* MATASSINS.

Et les amours, comme poussins
Ou comme oisons hors de la mue,
Semblent danser les *matassins*.
RÉGNIER.

MATASSINADE s. f. (ma-ta-si-na-de — rad. *matassin*). Bouffonnerie, jeu des matassins. ‖ Vieux mot.

MATASSINER v. n. ou intr. (ma-ta-si-né — rad. *matassin*). Faire le matassin, danser, gesticuler comme les matassins.

MATATAN s. m. (ma-ta-tan). Espèce de gros tambour indien.

MATATANE, rivière de l'île de Madagascar. Elle descend du versant oriental de la chaîne centrale, coule à l'E. dans le pays des Antaimouri, et se jette dans l'océan Indien par 22° 44′ de latitude S., après un cours de 175 kilom.

MATATHIAS, pere des Macchabées ; de la famille des Asmonéens. Il fut le chef de la révolte contre les rois de Syrie (166 av. J.-C.).

MATAVANE s. f. (ma-ta-va-ne). Grand vase de terre, qui sert au Pégu pour purifier l'eau.

MATCH s. m. (match — mot angl.) Turf. Pari engagé sur deux chevaux pour une distance convenue.

MATCHAM (George), voyageur anglais, né en 1755, mort en 1833. Appelé dans les Indes par son père, surintendant de la marine et doyen du conseil de présidence de Bombay, il quitta l'Angleterre en 1781 ; mais, au lieu de se rendre immédiatement dans l'Indoustan, il visita la France, l'Italie, la Grèce, l'Archipel, les côtes de l'Asie Mineure, l'Egypte, la Syrie, traversa le désert Arabique et la Perse et, après avoir côtoyé les golfes Persique et d'Oman, il arriva enfin à Bombay. La compagnie des Indes le nomma alors président à Baroutch, poste qu'il conserva jusqu'en 1789, époque où les Anglais cédèrent cette ville aux Mahrattes. Devenu par la mort de son père possesseur d'une brillante fortune, Matcham reprit la route de l'Angleterre et se rendit de Bombay à Constantinople à cheval, en traversant le Guzarate, le Béloutchistan, la Perse, le Kourdistan, l'Arménie, la Caramanie, l'Anatolie. De retour dans la Grande-Bretagne, il dirigea l'éducation de ses enfants, fonda des établissements d'utilité publique, inventa un appareil destiné à préserver les vaisseaux du naufrage, un système d'estacades à piles pour mettre les ports à l'abri des attaques, et se livra à la culture des lettres. On a de lui : *Anecdotes d'un Croate ; Caquets de famille*, écrits où l'on trouve beaucoup d'esprit d'observation et d'originalité, et un fragment de relation de ses intéressantes explorations sous le titre de *Voyage d'Alep à Bagdad au travers du désert de l'Arabie en* 1781.

MATCHERRY ou **MEWAT**, principauté de l'Inde mediate anglaise, dans la partie N.-O. de l'ancienne province d'Agra. Le chef-lieu est Alvar. Habitants sauvages et pillards.

MATCHI-MANITOU, le mauvais génie, l'esprit malfaiteur auquel les sauvages des Caraïbes et de l'Amérique du Nord attribuent tout le mal qui leur arrive. Selon eux, c'est l'esprit de la lune.

MATE s. f. (ma-te). Endroit de Paris où s'assemblaient autrefois les filous. ‖ Tromperie, filouterie : *Découvrir la* MATE. ‖ Vieux mot.

— *Enfant de la mate*, *suppôt de la mate*, Qualifications que l'on donnait aux filous.

MATÉ s. m. (ma-té). Bot. Genre de plantes, de la famille des ilicinées, qui croissent au Paraguay.

— **Encycl.** Le *maté*, appelé aussi thé du Paraguay, est un grand arbre à rameaux touffus, portant des feuilles alternes, ovales oblongues ou lancéolées, grandes, coriaces, luisantes ; les fleurs, blanches, sont groupées en corymbes axillaires ; le fruit est un drupe rouge, du volume d'un pois, à quatre noyaux monospermes. Il croît au Paraguay, où il constitue de véritables forêts nommées *yerbales*, surtout dans le nord, l'est et le centre de cette république. Les jésuites en avaient fait de vastes plantations autour des Réductions, et elle est restée jusqu'à ce jour le principal article du commerce du pays ; aussi est-elle nommée par les indigènes la plante par excellence, *yerba* en espagnol, *caa* en guarani. La récolte du *maté* s'élève à un chiffre annuel de 2,000,000 à 2,500,000 kilogrammes, représentant une valeur de 3,500,000 à 4,500,000 francs, c'est-à-dire le produit principal du commerce du Paraguay. La culture du *maté* est un monopole de l'État, dont il constitue le principal revenu.

Au Brésil, cette plante, qui porte le nom de *matte des missions* ou de *congonha*, croît sur les bords du Rio-Grande. On en connaît deux espèces, l'une appelée *caamini*, l'autre *caanàna*, la première destinée de préférence à l'exportation comme étant supérieure à la seconde. Les habitants de l'Amérique centrale font une consommation considérable de ses feuilles. On les récolte, on les fait sécher avec soin et on les comprime pour qu'elles occupent un moindre volume. Le nom de *maté* s'applique à la fois à l'arbre, à ses feuilles et à la boisson qu'on en prépare.

Le *maté* renferme de la caféine en proportion assez considérable ; il peut, comme le café, le thé et autres boissons analogues, suppléer à l'insuffisance des aliments, soit en conservant les forces, soit en diminuant la dépense de combustion organique. D'après MM. Dupuis et Reveil, les habitants de l'Amérique du Sud préparent l'infusion de *maté* de la manière suivante : « On met les feuilles, légèrement torréfiées, avec un peu de sucre, dans une espèce de gourde ou de calebasse ; on y verse de l'eau bouillante et, après quelques instants de contact, on aspire le liquide avec un petit tube de paille ou de toute autre matière. Dans les visites, on offre cette boisson aux visiteurs, et on passe ainsi la calebasse contenant l'infusion de main en main. Le plus souvent on emploie pour boire le *maté* un chalumeau terminé par une sphère percée de petits trous (*bombilla*). On fait plusieurs infusions successives avec la même herbe, en ajoutant du sucre chaque fois ; la première infusion est consommée par le domestique qui prépare le *maté*. »

L'infusion du *maté* a une saveur peu agréable ; mais on s'y habitue facilement, au point qu'il devient impossible ou du moins fort difficile de s'en passer. Elle passe pour tonique, diurétique et diaphorétique. Les habitants du Paraguay lui attribuent la propriété de soutenir les forces, comme le fait la coca ; aussi est-ce la seule provision qu'ils emportent dans leurs longs voyages ; quand ils arrivent près d'une source, ils préparent leur infusion et souvent ne prennent pas d'autre nourriture pendant quelques jours. On a souvent confondu avec le *maté* d'autres végétaux, notamment l'apalachine ou thé des Apalaches, qui appartient au même genre et jouit de propriétés analogues.

MATÉ, ÉE (ma-té) part. passé du v. Mater. Fait échec et mat : *Joueur* MATÉ

— Fig. Dompté, soumis : *Son caractère ne sera jamais* MATÉ.

— Fauconn. Dressé : *Cet oiseau n'est pas suffisamment* MATÉ.

MÂTÉ, ÉE (mâ-té) part. passé du v. Mâter. Garni de ses mâts : *Les vaisseaux étaient* MÂTÉS. ‖ Dont les mâts ont une certaine disposition déterminée : *Bâtiment* MÂTÉ *en brick, en frégate.*

MATEAU s. m. (ma-tô). Comm. Echeveaux de soie réunis.

MATECKI (Théodore-Théophile), médecin polonais, né à Posen en 1810. Il fit ses études médicales à l'université de Breslau, y fut reçu docteur en 1837, et s'établit ensuite dans sa ville natale, où il exerce depuis lors, avec succès, la pratique de son art. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans différents recueils scientifiques, on a de lui : *De ungue humano* (Breslau, 1837) ; *Des moyens les plus nouveaux de guérir les difformités du corps humain et le strabisme* (Posen, 1840, in-8°) ; le *Conseiller des jeunes mères* ou l'*Éducation physique des enfants pendant leurs sept premières années* (Posen, 1848, in-8°), excellent traité d'hygiène de l'enfance ; *Dictionnaire chimique polonais* (Posen, 1855) ; la *Pharmacie domestique* (Posen, 1860, in-8°) ; *Opération des fistules urinaires vésicales* (Posen, 1865) ; *Conseils et leçons d'un vieux médecin à l'usage de ceux qui ne sont pas médecins* (Posen, 1867).

MATÉGAU s. m. (ma-té-gô). Mar. V. MATAGOT.

MATEJKO (Jean-Aloys), peintre polonais, né à Cracovie en 1838. Il commença dans sa ville natale ses études artistiques, qu'il alla continuer, en 1858, à Munich, puis, en 1860, à Vienne. Il occupe incontestablement le premier rang parmi les jeunes peintres d'histoire polonais. On cite parmi ses toiles les plus remarquables : *Charles-Gustave au tombeau de Wladylaw Lokietek dans la cathédrale de Wawel ; Sigismond III octroyant le privilége de la noblesse aux professeurs et aux docteurs de l'Académie de Cracovie ;* l'*Empoisonnement de Bonne, reine de Pologne* (1859), œuvre popularisée par la gravure ; *Jean-Casimir à Biélany, se préparant à défendre Cracovie ; Ursule Kochanowska ;* le *Baladin ;* le *Sermon de Pierre Skarga* (1865), etc. Au Salon de 1870, M. Matejko a exposé une vaste toile, l'*Union de Lublin*, qui lui a valu la croix de la Légion d'honneur. Bien que peuplé de nombreux personnages, ce tableau manque d'animation, et le luxe des détails, le fini des accessoires, en attirant trop le regard, nuit à l'effet d'ensemble qu'aurait dû produire ce sujet imposant. « Il y a, dit M. Ch. Yriarte, dans l'exécution de M. Matejko, un côté vignette qui paralyse un peu trop l'effet auquel il arriverait avec ses compositions toujours bien ordonnées et bien serrées de facture. Une atmosphère de couleur violacée imprègne toujours les toiles de cet artiste. » En 1860, il a publié sous ce titre : les *Vêtements en Pologne*, onze planches in-folio, en taille-douce, représentant les costumes polonais depuis l'an 1200 jusqu'en 1795.

MATELAS s. m. (ma-te-la — du bas latin *materacium*, que M. Littré rapporte à l'arabe *al matrasha*, la couverture dont on garnit les bêtes de somme, s'appuyant sur la forme *almatricium*, dont le préfixe *al* semble indiquer une source arabe. La plupart des autres étymologistes dérivent *materacium* du latin *matta*, natte. Pictet croit que le latin *matta* est pour *madta ;* il compare le sanscrit *mandura*, lit, natte, de *mand*, dormir, et, comme la racine *mand* signifie aussi, de même que la racine *mad*, enivrer, réjouir, ce qui s'applique fort bien à l'ivresse bienfaisante du sommeil, il rapporte à cette dernière racine *mad* le latin *matta*. Quant à l'irlandais *matta*, kymrique *mâtras*, anglo-saxon *meatta*, ancien allemand *matta*, ils proviennent probablement du latin). Espèce de grand coussin, piqué d'espace en espace, rempli de laine, de bourre, de crin ou de quelque autre matière élastique : *Toile à* MATELAS. *Un bon* MATELAS. *Un* MATELAS *trop dur. S'étendre sur un* MATELAS.

Du temps d'Adam qu'on naissait tout vêtu,
Avec un rien on montait son ménage ;
Il ne fallait *matelas* ni linceul.
LA FONTAINE.

— Petit coussin ouâté que l'on met de chaque côté d'un carrosse.

— Par ext. Objet qui amortit un choc, une pression, comme ferait un matelas : *Il tomba sur un tas de foin ; grâce à ce* MATELAS, *il ne se fit aucun mal.*

— *Matelas de sauvetage*, Appareil de sauvetage à l'usage des navires, consistant en un matelas en toile imperméable qui, au lieu de laine, est rempli de râpure ou de copeaux de liége, et dont le milieu présente une ouverture assez grande pour recevoir le corps d'un homme. Il sert pour le couchage comme un matelas ordinaire ; mais, arrive-t-il un naufrage, chaque passager s'empare de son matelas, passe son corps dans l'ouverture, puis se jette à l'eau, où il flotte verticalement jusqu'à ce qu'on puisse venir à son secours.

— Art culin. Lit, couche : *L'épinard est, après l'oseille, le* MATELAS *le plus ordinaire du fricandeau.* (Grimod.)

— **Encycl.** Econ. domest. Le *matelas* est, sans contredit, la pièce la plus importante du coucher. On le confectionne soit avec de la laine, soit avec un mélange de laine et de crin. Lorsqu'on achète de la laine destinée à faire un *matelas*, on doit la choisir onctueuse au toucher, frisée et bien saine. Avant de la carder, il convient de la battre sur une claie pour défaire ses flocons et pour la débarrasser de la poussière.

Un *matelas*, pour être convenablement confectionné, exige 3 kilog. de laine par $0^m,33$ de largeur, sur une longueur de 2 mètres. Mais si l'on emploie, ce qui est toujours préférable, une certaine quantité de crin, on met de 500 à 800 gr. de crin par 3 kilog. de laine, et l'on déduit cette quantité sur le poids de la laine. Le crin, qui se place au centre du *matelas*, entre deux couches de laine, se démêle tout simplement avec les doigts. On recouvre le *matelas* avec une toile que l'on pique de distance en distance, afin d'éviter le tassement de la laine sur un point donné. Parmi les diverses sortes de toiles dont on se sert pour recouvrir les *matelas*, la futaine de coton croisé et blanc est celle qui convient le mieux. On emploie aussi le damassé de fil écru et blanc. Mais ces étoffes, la première surtout, ont l'inconvénient de se salir en assez peu de temps, et, pour ce motif, on leur préfère les toiles de couleur à raies étroites, blanches et bleues, ou à carreaux bleus et blancs.

Pour faire un *matelas*, il faut avoir à sa disposition, outre une ou deux paires de cardes, un métier à monter les *matelas*, métier composé de quatre barres de bois, garnies de clous crochus et très-pointus, placés dans une rainure pratiquée au bord de chaque barre ; les barres sont percées, à leur extrémité, de trous espacés de $0^m,05$, dans lesquels on place des chevilles de fer, pour former un carré long de la grandeur que doit avoir le *matelas* pour couvrir exactement le lit. Pour se servir de cette espèce de métier, on commence par fixer, avec des cordes ou des rubans, les barres les plus courtes au dos de deux chaises, puis on place dessus, au moyen des chevilles, les deux autres barres, ce qui forme une sorte de cadre. On pique la toile, en la tendant, aux clous crochus, et on place dessus la laine cardée, de façon à la distribuer le plus également possible sur tous les points, et en ayant soin de bien garnir les coins. Lorsque toute la laine est convenablement disposée, on la recouvre avec la seconde toile et on accroche celle-ci aux clous. Le *matelas* ainsi préparé, il ne reste plus qu'à y placer les bouffettes ou moutonnes et qu'à le coudre. Pour y placer les bouffettes, on prend une grosse aiguille de $0^m,60$, percée d'un trou pouvant recevoir de la petite ficelle, et on la passe, après avoir fait un nœud au bout de l'aiguillée, à la place que doit occuper une des bouffettes ; on la sort en dessous, on la repasse en dessus, on place les moutonnes et on attache la ficelle en serrant de façon à conserver l'épaisseur que l'on veut donner au *matelas*.

Lorsque toutes les bouffettes sont ainsi posées en quinconce et sur deux ou trois rangs, suivant la largeur du *matelas*, on procède à la couture du *matelas*, laquelle se fait en surjet grossier et en détachant successivement la toile du métier.

On peut faire entrer dans la confection du *matelas*, au lieu de laine, de la zostère marine, cette plante étant très-propre à faire des couches qui conviennent surtout aux enfants. On peut encore préparer des *matelas* avec de la mousse. Les *matelas* faits ainsi sont frais, moelleux, et ils ont, de plus, cet avantage qu'ils ne sont pas attaqués par les teignes. On pourrait faire aussi des *matelas* avec de la paille, soit de seigle, soit d'avoine. Enfin, il est une autre matière que l'on pourrait encore employer à la confection des *matelas*, mais il serait difficile de se la procurer en quantité suffisante. Tout le monde n'a pas, en effet, le dévouement dont firent preuve les soldats du roi de Bavière.

Le prince Maximilien de Deux-Ponts, père du prince Louis, et qui fut plus tard, en 1805, créé roi de Bavière par Napoléon Ier, commandait en 1786 le régiment d'Alsace, en garnison à Strasbourg. Le roi Louis XVI voulut être le parrain du fils de Maximilien, qui, né le 25 août 1786, jour de la Saint-Louis, avait ainsi un double titre à ce nom de baptême. Des fêtes de toutes sortes eurent lieu à Strasbourg à cette occasion ; mais voici ce qui toucha le plus le prince Maximilien. Quelques jours après la naissance de son fils, il passait la revue de son régiment, lorsqu'il vit avec étonnement que ses grenadiers avaient tous rasé barbe et moustaches. Quand il s'informa du motif de cette coupe extra-réglementaire, les grenadiers vinrent lui offrir pour le prince nouveau-né un petit *matelas* recouvert en velours et rembourré des débris de leurs barbes. « Je ne crois pas, disait plus tard le roi Louis, qu'il y ait au monde de couche plus militaire. »

En chirurgie, les *matelas* de nos lits ordinaires sont quelquefois remplacés avantageusement par des *matelas* d'eau. A l'Exposition universelle de 1855, le docteur Arnott, de Londres, exposa un lit hydrostatique ou lit d'eau, destiné à tenir les malades suspendus et comme flottants sur cet appui liquide, de façon à prévenir les accidents qui résultent de la compression produite par les appuis solides, et à combattre les escarres gangréneuses du bassin. Ce *matelas* est constitué par deux lames de caoutchouc vulcanisé, soudées l'une à l'autre par leurs bords. L'eau y est introduite par une large ouverture se fermant instantanément par un mécanisme des plus simples. Cette opération n'exige pas plus de deux ou trois minutes. A l'un des angles du *matelas* se trouve un tube muni à son extrémité d'un robinet servant à le vider. Ce *matelas*, convenablement rempli, présente environ $0^m,10$ de hauteur. Sa capacité est de 25 à 26 litres. Une ouverture d'environ 1 décimètre de diamètre, ménagée au centre, permet un libre cours aux déjections dans les circonstances où les malades ne peuvent pas être déplacés. L'appareil, étant rempli d'eau, est placé sur un lit ordinaire et recouvert d'une alèze. L'eau que l'on y introduit doit avoir une température de 28° à 30°. Dans la plupart des cas, l'expérience a prouvé que cette eau n'a pas besoin d'être renouvelée ; elle conserve la même température pendant plusieurs semaines. Suivant diverses indications spéciales, la température de l'eau peut être variée à volonté. On a construit des coussins à eau d'après le même procédé. Leur usage est très-avantageux et tend à se généraliser de plus en plus dans la pratique des hôpitaux et de la ville. Ainsi, on les emploie souvent pour les malades qui ont des escarres à la suite du décubitus prolongé, des fièvres graves ou des maladies chroniques, ou pour des sujets atteints de fractures, lorsqu'une partie, comme le talon, tenue immobile sur le lit, devient extrêmement douloureuse.

MATELASSÉ, ÉE (ma-te-la-sé) part. passé du v. Matelasser. Garni de matelas ; rembourré : *Des fenêtres* MATELASSÉES. *Un carrosse* MATELASSÉ. *Le vieillard reçut les deux* *étrangers sur un sofa* MATELASSÉ *de plumes de colibri.* (Volt.)

— Comm. Se dit d'une étoffe double, partiellement liée, très-épaisse, qui est ouatée par effet de trame : *Les tissus* MATELASSÉS *furent primitivement faits et employés pour les espèces de manteaux appelés* sorties de bal; *on en fit aussi pour couvre-pieds.* (Bezon.)

— s. m. Etoffe matelassée : *Ce sont les piqués qui ont donné lieu à l'idée première de la fabrication des* MATELASSÉS, *laquelle fabrication remonte aux dernières années du* XVIIIe *siècle.* (Bezon.)

MATELASSER v. a. ou tr. (ma-te-la-sé — rad. *matelas*). Garnir de matelas : *On* MATELASSAIT *les persiennes pour se mettre à l'abri des coups de fusil.*

— Rembourrer : MATELASSER *une voiture, des siéges, un canapé.*

— Par anal. Garnir, bourrer : *La paille menue, le crin et la laine sont les matériaux dont le bruant se sert pour* MATELASSER *son nid.* (Buff.)

MATELASSIER, IÈRE s. (ma-te-la-sié, iè-re — rad. *matelas*). Celui, celle qui fait ou carde les matelas : *Les* MATELASSIERS *ne doivent carder les matelas que dans un lieu très-aéré, et le dos au vent, pour respirer le moins possible de poussière et d'odeurs.* (Hérat.)

MATELASSURE s. f. (ma-te-la-su-re — rad. *matelasser*). Ce qui sert à matelasser, à rembourrer. ‖ Toile dont on garnit l'intérieur des panneaux d'une caisse de voiture.

— Forte doublure servant à renforcer : *Cuirasse de navire garnie d'une* MATELASSURE *de bois de chêne.*

MATELÉE s. f. (ma-te-lée). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapindacées, qui croissent dans la Guyane.

MATELICA, ville du royaume d'Italie, province, district et à 35 kilom. S.-O de Macerata, sur la rive droite du San-Angelo, chef-lieu de mandement; 7,355 hab. Cette ville, ceinte de vieilles murailles, renferme quelques fabriques de lainages et de draps communs.

MATELIEF (Corneille), navigateur hollandais, né vers 1570, mort vers 1628. Il s'était fait connaître comme un habile marin dans plusieurs voyages au long cours, lorsqu'il reçut, en 1605, le commandement d'une flotte de onze vaisseaux, portant 1,486 hommes, avec ordre d'aller attaquer sur terre et sur mer les colonies possédées dans les Indes orientales par les Portugais et les Espagnols et d'ouvrir des relations de commerce avec la Chine. Parti du Texel le 12 mai 1605 il longea les côtes d'Afrique, relâcha à l'archipel du Cap-Vert, à l'île d'Annobon, au Cap de Bonne-Espérance, à l'île Maurice, où il rencontra le Hollandais Van der Hagen, qui lui apprit qu'il avait vainement tenté de faire une descente à Malacca, défendue par Furtado de Mendoza, remit à la voile et, arrivé à l'archipel Nicobar, annonça à ses équipages son intention d'attaquer les Hollandais et d'assiéger Malacca. Pour déterminer ses hommes, qui ne s'étaient engagés qu'à servir sur mer, à combattre également sur terre, il leur promit de ne pas s'opposer au pillage dans le cas où la ville serait prise. Arrivé devant Malacca, Matelief commença par brûler quatre vaisseaux portugais et essaya de prendre la ville; mais il ne put que s'emparer des faubourgs et trouva la plus vive résistance dans la petite garnison portugaise, attendant l'arrivée d'une flotte sous les ordres du vice-roi Alphonse de Castro. En effet, le 16 août, apparurent les vaisseaux attendus, avec des forces considérables. Matelief dut alors abandonner le siége pour retourner promptement à bord et engagea sur-le-champ un combat terrible, dans lequel les Portugais, malgré la supériorite de leurs forces, eurent le dessous. Mais à la suite d'un nouveau combat qui eut lieu le 22, les vaisseaux hollandais durent abandonner le champ de bataille à leurs adversaires, qui délivrèrent Malacca. Ayant rallié sa flotte dans la rivière de Johore, Matelief y fit élever des fortifications, obtint du rajah Sabrang la cession d'un vaste territoire pour y établir un comptoir fortifié, puis, reprenant la mer, il fondit sur les vaisseaux portugais, en prit ou brûla un grand nombre, porta par ce succès un coup terrible à l'influence des Portugais dans les Indes et ébranla toutes leurs alliances. Toutefois, désespérant de recueillir quelque fruit de tous ses efforts, il choisit, le 1er janvier 1607, 589 marins parmi les plus valides, envoya les autres en Hollande sur trois vaisseaux et se dirigea, avec les six bâtiments bien équipés qui lui restaient, vers Bentham et Jacatra, où il fit des traités avec les indigènes. Il visita successivement ensuite les Moluques, les Célèbes, Banda, Cambelles, Lauho, puis se rendit devant Ternate (1607) pour secourir le roi indigène de cette île contre les Espagnols qui y construisaient un fort; mais la supériorité des forces ennemies, la lenteur que mit le roi sauvage à lui amener des troupes, la mutinerie de ses propres soldats décidèrent Matelief à abandonner Ternate après avoir élevé un fort à Maleïe. Il résolut alors de remplir la seconde moitié de ses instructions, c'est-à-dire de se rendre en Chine pour y ouvrir des relations commerciales. Pour arriver à ce but, il entra en pourparler avec des mandarins, notamment avec le gouverneur de Canton, leur fit des présents, se vit en butte à plusieurs humiliations, n'obtint rien de ce qu'il désirait et se vit contraint de renoncer à son entreprise. Il quitta en conséquence les parages de la Chine, et après avoir établi des factoreries sur la côte de Malacca, à Ternate, et dans divers autres points de la Malaisie, il reprit la route de l'Europe, doubla le cap de Bonne-Espérance, et débarqua en Hollande au mois de septembre 1608. Matelief, par son énergie et par son adresse, avait préparé les immenses conquêtes que la Hollande devait faire dans les Indes et la Malaisie. Bien qu'il n'eût point vu son entreprise couronnée d'un plein succès, ses compatriotes ne lui en tinrent pas moins compte de ses efforts et les états lui votèrent des remercîments. On possède une intéressante et curieuse relation du voyage et des opérations militaires de Matelief. Cette relation a été éditée pour la première fois à Amsterdam, dans le *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie des Indes orientales* (1705).

MATELINEUR adj. (ma-te-li-neur — de *matelin*, ancienne forme du mot *Mathurin*. Toutefois la liaison des sens nous échappe, comme il arrive presque toujours lorsqu'un nom propre en est venu à signifier certains hommes possédant certaines qualités ou certains vices). Eventé, qui a la tête légère :

Ces hommes médisants ont le feu sous la lèvre;
Ils sont *matelineurs*, prompts à prendre la chèvre.
RÉGNIER.

‖ Vieux mot.

MATELLES (LES), bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Montpellier, sur la Dezidière, au pied de la montagne de Saint-Loup et du pic de Montferrand; pop. aggl., 354 hab. — pop. tot., 489 hab. Sur une montagne escarpée on voit les restes du château de Montferrand, ancien domaine des évêques de Montpellier. A 200 ou 300 mètres du bourg, le ruisseau du Liron naît d'une source très-abondante en hiver et magnifique par l'impétuosité de ses eaux, qui forment des cascades superbes.

MATELOT s. m. (ma-te-lo. — L'origine de ce mot est controversée. On la rapporte à *mât*, *mast*, d'où *mastelot*, dit Jal; mais cela est impossible, car, dès les premiers temps, le *s* manque dans *matelot* ;

Ly *mathelot* les voiles tendent,
Ly autres les avirons prendent.
(*Histoire des trois Maries.*)

Diez incline à tirer ce mot du latin *matta*, natte, *mattarius*, celui qui couche sur des nattes; mais cela est bien peu fondé. *Matelot* se dit en allemand *matrose*, en danois *matros*, en hollandais *matroos*, et on a rapporté ces formes au hollandais *maat*, compagnon, anglais *mate*, homme). Mar. Homme qui fait partie de l'équipage d'un bâtiment : *Enrôler des* MATELOTS. *La reine Anne buvait comme la femme d'un* MATELOT *de sa flotte ; sa couronne, qu'elle ne jeta jamais par-dessus les moulins, lui penchait parfois sur l'oreille.* (P. de Saint-Victor) *Les* MATELOTS *se passionnent pour leur navire; ils pleurent de regret en le quittant, de tendresse en le retrouvant.* (Chateaub.) *Fierté et abnégation, audace et naïveté, haine et dévouement, prudence et témérité, tout cela réside dans le* MATELOT *et s'éveille à la moindre sensation qui l'effleure.* (J. Lecomte) ‖ Marin classé définitivement dans le cadre des hommes de mer, et qui reçoit la solde fixée par les règlements : *Recevoir la paye de* MATELOT. (Acad.) ‖ Marin lié d'amitié avec un autre ; anciennement, Celui qui partageait son hamac avec un autre matelot, chacun des deux l'occupant à son tour : *C'est mon* MATELOT. *Chaque homme d'équipage a son* MATELOT, *qu'il aime comme un frère.* ‖ Bâtiment d'une ligne de marche ou de combat, par rapport à celui qui le précède ou qui le suit. ‖ *Matelot d'avant* ou *Matelot de tête*, Navire qui en précède un autre. ‖ *Matelot d'arrière*, Navire qui en suit un autre. ‖ *Matelot du commandant*, Nom donné à chacun des deux vaisseaux entre lesquels doit combattre le vaisseau amiral.

— Fig. Celui qui dirige une action, une affaire quelconque :

Laissez l'État, et n'en dites plus mot,
Il est pourvu d'un meilleur *matelot*.
TRÉVOUX.

— Cost. Déguisement, ou vêtement d'enfant imitant l'habillement des matelots : *Un* MATELOT *de velours noir.* ‖ Costume de carnaval semblable à celui que portent les marins.

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de fenêtre.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre cône.

— Adjectiv. Qui est habile marin, expert dans la science navale : *Le duc del Viso, qui est brave et* MATELOT, *ne se lasse pas de dire que nous sommes heureux.* (De Valbelle.)

— **Encycl.** Le *matelot* est le simple soldat de l'armée navale, celui qui sert sur les bâtiments de l'État; c'est aussi tout homme qui sert sur les bâtiments de commerce, ou même sur les barques.

Les *matelots* de la marine de guerre se recrutent par l'inscription maritime, les enrôlements volontaires, et au moyen d'une part du contingent de chaque année, fixée de concert entre le ministre de la guerre et le ministre de la marine. L'inscription maritime range sous la dénomination de *matelots* tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes et non revêtus de grade, de l'âge de dix-huit à cinquante ans. Le marin qui n'a pas fait deux campagnes n'est que novice; il n'est pas *matelot*, dans l'acception rigoureuse du mot. On compte environ 60,000 *matelots* en France.

Les articles 250 à 260 du code de commerce règlent les principales conditions des engagements des *matelots* avec les armateurs et les capitaines : les hommes de l'inscription maritime qui, n'ayant pas été pris pour les équipages de l'Etat, sont libres pour le moment, peuvent s'enrôler dans la marine marchande; mais ils doivent répondre au premier appel, à la première réquisition des consuls et officiers ayant droit, n'importe où ils se trouvent. Quand un commerçant ou un armateur veut armer un navire marchand, il choisit un capitaine, lequel se charge d'enrôler des *matelots*, de terminer l'armement à sa guise : le capitaine a soin de se munir d'une feuille d'armement, espèce de passeport qu'il est forcé d'exhiber dans tous les ports. Le recrutement de la marine marchande se fait de quatre manières différentes : 1o par le louage au mois; 2o pour une expédition convenue; 3o au fret; 4o au profit. Les deux premières méthodes d'enrôlement se font au moyen de simples contrats de louage; par les deux secondes, le *matelot* devient, pour ainsi dire, lui-même commerçant. Il est bien entendu qu'en cas de départ, d'absence prolongée, le *matelot* est toujours poursuivi comme déserteur, à quelque titre qu'il se soit engagé.

Les bons *matelots* sont rares et précieux. Le vice-amiral Bouet-Willaumez estime que « le nombre de bons *matelots* est presque toujours réduit, dans la composition de l'équipage d'un bâtiment, au dixième des hommes embarqués. Ce sont les maîtres de manœuvre, les seconds maîtres, les contre-maîtres, quartiers-maîtres et gabiers. Ceux qui les suivent sont *matelots*, sans être habiles à tout; viennent ensuite les novices qui sont à leur deuxième ou troisième campagne. Un homme ne peut pas faire un bon *matelot* s'il n'a pas commencé à naviguer à l'âge de quatorze à quinze ans, s'il n'est pas d'une constitution robuste, et s'il n'a pas une vocation décidée pour la mer. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années de navigation, tant au long cours qu'au grand ou petit cabotage, qu'il peut savoir fourrer, estroper, garnir les vergues, enverguer les voiles, les serrer, prendre des ris, gréer et dégréer les vergues, mâts de perroquet, de cacatois et flèches en l'air, etc., passer les manœuvres courantes en général, enfin gréer toute espèce de bâtiments; bien gouverner, sonder à la main, coudre et raccommoder les voiles, faire toutes espèces d'amarrages, d'épissures, de nœuds, de sangles, de paillets, du bitord, de la bignerolle, des commandes, des filets de pêche, des filets de bastingage; goudronner, barbouiller, lancer des grenades, bien manœuvrer le canon, comme le fusil et le pistolet, et se servir des armes blanches; en un mot, un bon *matelot* est un homme extraordinaire par rapport à ceux qui sont éloignés des ports de mer. C'est un homme précieux, ne se rebutant dans aucune circonstance; les périls les plus imminents ne l'effrayent jamais; il est intrépide dans les combats comme pendant les tempêtes. Le malheur de cette classe d'hommes, si importante dans un Etat qui a une marine, est d'être généralement mal appréciée, parce qu'elle est mal connue du plus grand nombre qui ne navigue pas. Le *matelot* a une mécanique usuelle, qu'il sait employer à propos; il est hardi, agile, alerte, robuste, fait à la fatigue. Il affronte tous les dangers et il est l'homme le plus subordonné. Le bon *matelot* est propre à tout, si toutefois on sait bien le diriger, le bien conduire, c'est-à-dire *s'en faire craindre et s'en faire aimer.* » Le *matelot* est généralement religieux, et surtout superstitieux, à cause de son peu d'instruction. Il n'aime pas la terre, il s'y ennuie; il a la maladie qu'on pourrait appeler *tædium terræ*. Il lui faut l'océan, le ciel et l'eau. A terre, il dépense largement l'argent qu'il a gagné, qu'il a été forcé d'économiser sur le plancher de son bâtiment; il est alors débauché et jette l'or à pleines mains. Le mot *matelot* a été employé comme synonyme d'ami. Autrefois chaque homme de mer se choisissait un *matelot ;* c'était son camarade, son frère à la vie et à la mort, son *matelot*. Ils étaient *amatelotés*. Etaient aussi *amatelotés* autrefois le *matelot* de quart de tribord et le *matelot* de quart de bâbord, qui se servaient alternativement du même hamac.

Dans un chantier de construction, on désigne aussi sous le nom de *matelot* l'ouvrier charpentier de 2e et de 3e classe qui travaille sous la conduite d'un chef ouvrier; *matelot* a ici le sens de compagnon.

On nomme *matelots du commandant* les deux vaisseaux entre lesquels le vaisseau amiral doit combattre; selon leur ordre de marche, l'un est appelé le *matelot de l'avant* et l'autre le *matelot de l'arrière*.

Dans une ligne de bataille, tous les vaisseaux doivent être les *matelots* les uns des autres.

MATELOTAGE s. m. (ma-te-lo-ta-je — rad. *matelot*). Art du matelot : *Ecole de* MATELOTAGE.

— Paye, salaire des matelots : *Toucher son* MATELOTAGE.

— Amitié, lien qui existe entre deux marins camarades, matelots l'un de l'autre : *Le* MATELOTAGE *des flibustiers était une union intime et indissoluble, qui rendait les biens communs entre matelots pendant la vie, et les assurait au survivant en cas de mort.*

MATELOTE s. f. (ma-te-lo-te — fém. de *matelot*). Femme d'un matelot.

MATELOTE s. f. (ma-te-lo-te — rad. *matelot*). Art culin. Mets généralement composé de poisson apprêté au vin et aux oignons : *Une* MATELOTE *marinière, à la marinière. Une* MATELOTE *normande. Une* MATELOTE *d'anguille, de brochet. Mme de Cornuel comparait les contes à ces* MATELOTES *dont on dit que la sauce fait manger le poisson.* (Noël.)

— Chorégr. Danse en usage parmi les matelots : *Danser la* MATELOTE. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse.

— *A la matelote*, à la manière, à la façon des matelots : *On a porté pendant un temps des chausses* À LA MATELOTE, *serrées sur la cuisse.* (Trév.)

— **Encycl.** Art culin. On appelait autrefois *matelote* une manière d'accommoder le poisson frais, ragoût fort à la mode dans les auberges situées près des rivières; aujourd'hui, le mot *matelote* a pris de l'extension; il s'applique, non-seulement à un ragoût de poisson, mais encore à une sauce qui accommode des cervelles de bœuf et de veau, ainsi que des ailes de volaille; la *matelote* de poisson est devenue *matelote* à la marinière.

Dans tous les cas, il est plus facile de donner la formule de ces sauces que de les réussir; voici ces formules :

— *Matelote de cervelles.* Après avoir fait dégorger les cervelles dans de l'eau chaude, on enlève les membranes qui les recouvrent; on les fait cuire dans moitié bouillon et moitié vin; on sale et on poivre. Lorsqu'elles sont cuites à point, on les met de nouveau dans une casserole avec un verre de vin et un verre de bouillon; on ajoute un bouquet garni, du sel, du poivre, des petits oignons et des champignons passés dans le beurre; après quelques moments d'ébullition, on lie la sauce à l'aide d'un roux.

Les langues braisées se préparent de même en *matelote*, ainsi que les ailerons de volaille et principalement ceux du dindon. Mais ce n'est pas là la véritable *matelote*, la vieille *matelote* de poisson; à peine est-ce une imitation de la sauce des *matelotes* que nous appelons à la marinière.

— *Matelote à la marinière.* Kretz, dans le *Pêcheur français*, nous apprend comment se fait cette *matelote* : « Comme l'art de bien faire une *matelote* est un talent qui doit être au nombre de ceux qui distinguent un pêcheur, j'ai cru devoir en donner la recette, dit-il.

» Une carpe, une anguille, un barbillon et une lotte sont les quatre poissons préférés pour la composer. Prenez-les vivants, si cela se peut, au moment même de les faire cuire; après les avoir nettoyés, vidés et bien essuyés sans les laver, il faut les couper par tronçons. Mettez-les dans un chaudron qui ne soit pas trop grand pour cet usage, les têtes et les tronçons d'anguille les premiers. Ajoutez sel, poivre, ail, thym, laurier et persil; arrosez le tout de bon vin rouge, dont le poisson sera à peine couvert; placez le chaudron sur un feu de bois clair; aussitôt que le vin commence à bouillir, mettez un demi-verre d'eau-de-vie que vous allumez, et laissez cuire et brûler le tout pendant un quart d'heure; ôtez alors le chaudron du feu, et avec du beurre mariné dans de la farine liez la sauce. Si vous voulez la garnir, ajoutez oignons, champignons, culs d'artichauts, cuits dans le beurre.

» Dressez enfin sur un plat, en mettant les croûtes les premières et ornant le tout d'une douzaine d'écrevisses cuites à l'avance.

» Une telle *matelote* prouve le bon goût du pêcheur qui l'offre, et laisse toujours un agréable souvenir dans la mémoire de ceux qui sont appelés à en prendre leur part. »

En quelques pays, on jette des œufs cassés dans le vin bouillant de la *matelote;* on casse les œufs les uns après les autres, et on les met dans une cuiller à potage, laquelle plonge dans le vin bouillant jusqu'à ce que le blanc des œufs soit pris. « Ce plat, dit Grimod de La Reynière, exige, pour être réussi, une attention continue, une surveillance active; dès qu'il est sur le feu, il ne faut pas le quitter d'un seul instant; il faut être exclusivement occupé de lui. Quelque actif que soit un cuisinier, il ne peut se multiplier et se fixer auprès du chaudron, tandis que ses casseroles l'appellent. Il est donc obligé d'aller sans cesse de l'un aux autres et, pendant ce temps, la *matelote* languit ou brûle; car l'on sait qu'un simple coup de feu de trop peut lui faire perdre une grande partie de ses qualités.

» On mange presque toujours la *matelote* à la mi-carême; mais elle n'est pas moins bonne dans l'avent que dans le carême. La Râpée a le monopole des *matelotes;* il faut aller faire une station dans ses guinguettes, où, chose singulière, le simple fricotier s'élève beaucoup au-dessus de nos artistes pour *cette spécialité.* »

Chez les matelots normands, une *matelote* s'appelle une caudrée (chaudronnée).

MATELOTESQUE adj. (ma-te-lo-tè-ske — rad. *matelot*). Fam. Qui tient du matelot, qui est propre au matelot : *Des façons* MATELOTESQUES. *Les plaisanteries* MATELOTESQUES *ne manquent pas.* (E. Sue.)

MÂTEMENT s. m. (mâ-te-man — rad. *mâter*). Mar. Action de mâter un bâtiment; résultat de cette action. ‖ Peu usité.

MATEO (SAN-), ville d'Espagne, province et à 90 kilom. N. de Castellon-de-la-Plana, ch.-l. de juridiction civile; 2,846 hab. Fabrication de gros draps; tissage de chanvre. Quelques auteurs pensent que cette ville est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Indibilis.*

Mateo Falcone, nouvelle de Prosper Mérimée (1838). Rarement un conteur a réussi à faire tenir dans un cadre si étroit tant d'émotions et des caractères si nettement tracés. Ces quelques pages sont une merveille de rapidité et de précision. Un brigand corse est traqué dans les mâquis par une escouade de soldats; il arrive, tout hors d'haleine, se réfugier chez son parent, Mateo Falcone; mais Mateo est absent. Son fils, Fortunato, un gamin de dix ans, qui montre d'heureuses dispositions, se fait donner par le pauvre diable sa dernière pièce de 5 francs et cache alors le contrebandier sous un tas de foin, où il installe, avec la ruse d'un sauvage, une chatte et ses petits, pour faire croire que le foin n'a pas été remué depuis longtemps. Surviennent les collets jaunes. L'adjudant Gamba ne peut d'abord rien tirer de l'enfant, qui le raille; mais il devine son caractère et le séduit en lui offrant, pour prix de sa trahison, une montre d'argent. Fortunato indique alors, par un simple mouvement du doigt, la cachette du proscrit. Mateo Falcone survient au moment où Sampiero, enlevé par les soldats sur une civière, car il a été blessé d'un coup de feu à la cuisse, crache sur le seuil de la maison en disant : « Demeure d'un traître! » Mateo interroge son fils, fronce le sourcil et lui fait signe de le suivre; la mère a lu dans ses yeux une résolution terrible, et elle le supplie d'un mot : « Ne le tue pas! » Mais Mateo ne répond rien. Il emmène Fortunato dans le mâquis, creuse un trou et, lui ayant fait réciter quelques prières, le tue roide d'un coup de carabine. En rentrant, il dit simplement à sa femme : « Il est mort en chrétien; que l'on dise à mon gendre de venir demeurer avec nous. » — « J'ai relu bien des fois *Mateo Falcone*, dit Gustave Planche, et chaque fois que je l'ai relu, j'ai admiré de plus en plus la puissance de la sobriété. Parmi les écrivains de notre temps, j'en sais bien peu qui puissent se vanter d'agir aussi énergiquement, aussi sûrement sur l'esprit du lecteur. M. Mérimée, n'eût-il écrit que *Mateo Falcone*, occuperait une place éminente dans l'histoire littéraire de notre pays, car de telles pages ne se comptent pas, mais se pèsent. Heureusement pour nous, il ne s'en est pas tenu là, et nous avons pu admirer plus d'une fois la souplesse et la variété de son talent. Toutefois, je dois le dire, je ne crois pas qu'il ait jamais rien écrit de supérieur à *Mateo Falcone.* »

MATÉOTECHNIE s. f. (ma-té-o-tè-knî — du gr. *mataios*, vain; *techné*, art). Science vaine, futile, inutile. ‖ Peu usité.

MATER v. a. ou tr. (ma-té. — Ce mot a deux origines qui se sont confondues en un même sens : *mat* en terme de jeu d'échecs, et l'espagnol *matar*, du latin *mactare*, tuer. Il signifiait, dans l'ancienne langue, abattre son adversaire d'un coup de lance ou d'épée, le renverser par terre, le tuer. Chevallet prétend que c'est de ce verbe *mater* qu'est venue l'expression du jeu des échecs : « Dans le jeu des échecs, dit-il, qui retrace les manœuvres de deux armées se livrant bataille, le mot *mater* fut employé dans le sens qu'il conserve encore pour signifier réduire le roi, par un échec, à ne pouvoir sortir de sa place ou à n'en pouvoir sortir sans se mettre de nouveau en échec : le joueur dont le roi est *mat* ou *maté* n'a qu'à s'avouer vaincu). Aux échecs, Placer le roi de son adversaire sous le coup d'un échec qu'il ne peut éviter qu'en se mettant de nouveau en prise; se dit également de la pièce ou du joueur : MATER *le roi avec une tour. Je vous* MATERAI *en trois coups.*

— Fig. Humilier, dompter : *Nous* MATERONS *votre orgueil.* ‖ Mortifier, en parlant du corps : MATER *son corps, sa chair par des jeûnes, des austérités. Les dévots* MATENT *leur chair par les jeûnes et les austérités, par les haires et les disciplines.* (Trév.)

— Techn. Amollir, pétrir, macérer : *On fait de ce mélange avec de l'eau, ou mieux de l'urine, une pâte que l'on fait pénétrer, en la* MATANT, *entre les joints des chaudières.* (Gaultier de Claubry.) ‖ Rendre mat : MATER *de l'or, de l'argent.* On dit plutôt *matir* en ce sens. ‖ *Mater de l'or*, Passer sur l'or employé à la décoration une couche de colle safranée, pour le rendre mat. ‖ *Mater une soudure*, La serrer, la battre avec le matoir. ‖ On écrit aussi *matter* dans ces deux derniers cas.

— Fauconn. Dresser, en parlant d'un oiseau de proie.

Se mater v. pr. Etre maté : *La chair* SE MATE *par l'abstinence, l'orgueil par l'humiliation.*

— **Syn. Mater, macérer, mortifier.** V. MACÉRER.

MÂTER v. a. ou tr. (mâ-té — rad. *mât*). Mar. Garnir de mâts, dresser les mâts de : MÂTER *un bâtiment. On* MÂTE *ordinairement les grands navires à l'aide d'une machine appelée mâture.* (Jal.) ‖ Dresser, mettre debout, en parlant d'un mât : *Allons!... virons un coup de force, mes enfants, et* MÂTONS *ces bigues!* (Defauconpret.) ‖ Dresser, mettre debout, en parlant d'un objet quelconque : MÂTER *un canon.* MÂTER *les avirons.* ‖ *Machine à mâter*, Appareil qui sert à hisser les bas mâts des navires pour les installer à bord.

Se mâter v. pr. Etre mâté : *Un grand navire* SE MÂTE *au moyen d'un appareil spécial.*

MÂTER (machine à). Mar. Les machines à mâter sont des grues puissantes et très-élevées qui servent, non-seulement à la pose des mâts des navires, mais au chargement et au déchargement des pièces lourdes, telles que les chaudières et les machines des bateaux à vapeur, les caisses à eau, les canons, etc. Elles se composent de deux bigues en bois ou en tôle, retenues à leur tête par des haubans et en leur milieu par des contre-fiches, qui servent à empêcher la flexion en ces points. Ces bigues portent une caliorne qui saisit le mât à mettre en place, et dont le garant s'enroule sur un cabestan mis en mouvement par des hommes ou par des machines. Ces appareils, que l'on construit le plus souvent à poste fixe sur un soubassement très-élevé, ce qui permet de réduire les dimensions des bigues, sont quelquefois établis sur des pontons ou sur de vieux vaisseaux, afin de pouvoir les transporter dans les parties du port et de la rade où les besoins s'en font sentir.

Voici quelles sont les conditions d'équilibre de l'appareil. Soient P le poids du fardeau soulevé, appliqué à la tête des bigues; R, la charge que les bigues ont à supporter dans le sens de leur longueur; T, la tension des haubans. Pour l'équilibre, il faut que T et P aient leur résultante dans la direction des bigues.

On est ainsi conduit sans peine aux résultats suivants :

$$T = P\frac{n}{m}\sqrt{\frac{1+n^2+(m+n)^2}{1-n^2}},$$

et la compression R des bigues a pour formule

$$R = P\frac{m+n}{m\sqrt{1-n^2}}.$$

MATER (Denis), magistrat, homme politique et littérateur français, né à Viarmes (Seine-et-Oise) en 1780, mort en 1862. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit à Paris, il acheta en 1804, à Bourges, une charge d'avoué, dont il se démit en 1815 pour se faire avocat. Sa connaissance des affaires, ses idées libérales, la haute position qu'il avait su conquérir au barreau de Bourges lui valurent d'être nommé en 1830 premier président à la cour royale de cette ville. Elu député dans un collége du Cher en 1839, il siégea à la Chambre jusqu'en 1848, et y appuya toutes les mesures et toutes les lois présentées par le gouvernement. En 1852, il fut appelé à siéger à la cour de cassation. M. Mater a publié, sous le voile de l'anonyme : la *Guerre théâtrale*, poëme en trois chants (1809); *Recueil de poésies* (1803); *Hymnes français* (1815), etc.

MATERA s. f. (ma-té-ra). Art milit. anc. Sorte de trait fort lourd dont se servaient les Gaulois. ‖ On dit aussi MATERIS.

MATERA, en latin *Mateola*, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, ch.-l. de district, de mandement et de circonscription électorale, à 68 kilom. E. de Potenza, sur la rive droite de la Gravina; 14,225 hab. Autrefois siége d'un archevêché; belle cathédrale; école royale de belles-lettres, de droit et de médecine.

MATÉRAT s. m. (ma-té-ra). Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MATER DOLOROSA s. f. (ma-tèr do-lo-ro-za — mots lat. qui signif. *mère de douleur*, et qui sont tirés du *Stabat mater*). B.-arts. Sujet représentant la mère de Jésus au pied de la croix. V. MÈRE.

— Fam. Femme habituellement triste : *Quelle* MATER DOLOROSA!

MÂTEREAU s. m. (mâ-te-rô — dimin. de *mât*). Mar. Petit mât. ‖ Mât d'avant des bateaux employés à la pêche du hareng, sur les côtes d'Angleterre.

MATÉRIAIRE s. m. (ma-té-ri-è-re — du lat. *materia*, matière). Hist. relig. Celui qui croyait à une matière éternelle, de laquelle Dieu avait tiré l'univers.

MATÉRIALISATION s. f. (ma-té-ri-a-li-za-si-on — rad. *matérialiser*). Action de matérialiser; résultat de cette action : *L'ange périt lentement par cette* MATÉRIALISATION *des deux natures.* (Balz.) *L'intérêt du capital n'est que la* MATÉRIALISATION *de l'aphorisme : Tout travail doit laisser un excédant.* (Proudh.)

MATÉRIALISÉ, ÉE (ma-té-ri-a-li-zé) part. passé du v. Matérialiser. Rendu matériel ou grossier : *Le pouvoir, les dignités, les honneurs ont constitué les grandeurs; mais elles sont tellement* MATÉRIALISÉES *aujourd'hui, leur représentation est devenue tellement nulle et peu imposante, que l'idole de nos aïeux est brisée.* (Barrière.)

MATÉRIALISER v. n. ou tr. (ma-té-ri-a-li-zé — rad. *matériel*). Rendu matériel ou grossier : *Il y a dans une belle âme quelque chose de divin que rien ne peut* MATÉRIALISER. (Boiste.) *Non-seulement le vice de l'ignorance empoisonne le foyer conjugal, mais il amoindrit la maternité, il la* MATÉRIALISE. (Mme G.-Coignet.) *Changer la parole en musique, ce n'est pas la perfectionner, c'est la* MATÉRIALISER. (Lamart.) *Nos passions terrestres, c'est l'arbre de la science; elles nous* MATÉRIALISENT *si l'âme ne les divinise.* (A. Martin.) ‖ Considérer comme matériel, supposer matériel : *Les idolâtres* MATÉRIALISAIENT *la divinité. Quelques philosophes* MATÉRIALISENT *l'âme, l'esprit.* (Acad.) *Il semble qu'on humanise les êtres matériels à proportion qu'on* MATÉRIALISE *l'homme.* (De Bonald.) *La philosophie spiritualise la matière ou* MATÉRIALISE *la pensée.* (Proudh.)

Se matérialiser v. pr. Devenir matériel, grossier : *L'égoïste s'isole et* SE MATÉRIALISE *inévitablement.* (L'abbé Bautain.) *Là où le coloris sera la préoccupation principale de l'artiste, l'art tendra à* SE MATÉRIALISER. (Lamenn.)

MATÉRIALISME s. m. (ma-té-ri-a-li-sme — rad. *matériel*). Système de ceux qui n'admettent que des êtres matériels : *Le* MATÉRIALISME *conduit à l'athéisme.* (Brachet.) ‖ Dans le langage des positivistes, Erreur de logique qui consiste à expliquer par les lois des phénomènes généraux les faits dus à des lois particulières.

— Recherche des choses matérielles, physiques, grossières : *Un* MATÉRIALISME *grossier, n'estimant les choses qu'en vue de leur utilité immédiate, tend de plus en plus à prendre la direction de l'humanité.* (Renan.)

— **Encycl.** Peu de questions philosophiques ont soulevé d'aussi ardents conflits que celle de l'existence et de la nature de l'âme. Nous n'avons, certes, pas la prétention de la résoudre, mais nous croyons indispensable de la poser nettement, autant, du moins, qu'une matière si obscure comporte la netteté.

De tout temps les philosophes ont reconnu ce fait indéniable que, parmi nos idées, les unes ont leur source dans les sensations éprouvées par l'intermédiaire des sens, et les autres sont des faits de conscience. Quelle est la véritable source de ces derniers? Certains philosophes ont cru, pour les expliquer, devoir recourir à l'existence d'un agent interne, agent simple, inétendu, absolument distinct par sa nature de la matière, ne possédant aucune des propriétés de celle-ci, et qu'ils ont appelé âme ou esprit; quelques-uns même, frappés, d'une part, de la foi invincible qu'entraîne le témoignage de la conscience, et, d'autre part, des illusions auxquelles les sens leur paraissent sujets, ont pris le parti de nier la réalité matérielle, n'ont plus reconnu que l'existence de l'esprit; ce sont les spiritualistes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les spiritualistes, ainsi définis, ne sont pas les adversaires les plus directs des matérialistes; les uns et les autres admettent l'unité de substance, et comme ils reconnaissent les mêmes phénomènes, ils ne se trouvent divisés que sur la nature de la substance unique qu'ils s'accordent à admettre; or cette nature est, pour les uns et les autres, chose si vague, si fugitive, si insaisissable dans son essence, que la distinction entre les deux systèmes est bien près de s'évanouir. La véritable querelle est donc entre les matérialistes et les spiritualistes mitigés que nous appellerons plus exactement les dualistes. Les matérialistes, prenant en considération le rapport sensible, tangible qui existe entre l'action des corps et les sensations qu'elle produit en nous, et, d'autre part, l'incertitude qui existe sur la nature des sensations internes, l'impossibilité de saisir et de définir leur agent, n'ont voulu voir dans ces sensations que des mouvements matériels, différents de certains autres mouvements, différents, par exemple, de la vision, comme celle-ci diffère de l'ouïe, produits par d'autres organes, produits d'une différente façon, mais qui ne s'en distinguent pas substantiellement, essentiellement. Le cerveau, pour eux, digère la pensée *comme* l'estomac digère les aliments. Le mot *comme* doit être expliqué : les matérialistes n'entendent pas qu'il y ait identité ni même ressemblance entre l'élaboration cérébrale de la pensée et l'élaboration stomacale des aliments; ils affirment seulement que la pensée est le produit d'un travail physique opéré dans le cerveau, de même que le chyle résulte d'un travail physique qui s'opère dans l'estomac. L'homme, à tous les points de vue, est un organisme général formé d'une combinaison d'organismes particuliers qui travaillent ensemble à une manifestation finale : la vie.

On peut voir, d'après ces courtes observations, que la question du *matérialisme* procède, en définitive, d'une autre question non moins célèbre, et dont la solution, toujours poursuivie, servirait peut-être à résoudre toutes les questions de métaphysique et de morale : l'origine des idées. La série des déductions qui a conduit de ce problème aux dernières conséquences du *matérialisme* est celle-ci :

Toutes les idées nous viennent des sens;

Il n'existe que des objets sensibles et des sensations;

Le bien, c'est la satisfaction des sens ou le plaisir; le mal, c'est la douleur.

Hâtons-nous de faire une remarque nécessaire : tous les philosophes sensualistes n'ont pas tiré toutes les conséquences de leur principe; plusieurs, comme Gassendi, s'arrêtèrent à la première proposition et n'arrivèrent pas même au *matérialisme;* d'autres, comme Condillac, s'arrêtèrent aux confins de la seconde; d'autres enfin, comme Hobbes, poussant leur principe jusqu'au bout, n'hésitèrent pas à fonder la morale matérialiste. Autre observation essentielle : parmi les matérialistes, il en est qui, établissant entre la matière qu'ils admettent et l'esprit qu'ils nient des différences purement métaphysiques et en quelque sorte platoniques, faisant produire à la matière les mêmes actes que leurs adversaires réservent à l'âme, établissent, sur une base différente, une métaphysique et une morale qui ne diffèrent en rien de la métaphysique et de la morale spiritualistes. Réduit à ces termes, le *matérialisme* n'a plus aucune des graves conséquences qui lui font tant d'ennemis acharnés; que l'âme soit une molécule douée de force, d'intelligence et de volonté, ou qu'elle soit une force, une intelligence, une volonté pures et immatérielles, ce n'est presque plus qu'une question de mots. Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre ici la défense du *matérialisme*, mais nous croyons juste de ne pas mettre à sa charge des doctrines qui n'en sont pas la conséquence forcée, au moins dans la pensée de plusieurs de ses adhérents. Nous devons même ajouter que la morale de l'intérêt et celle du plaisir, généralement données comme les fruits naturels du *matérialisme*, sont parfaitement conciliables avec la doctrine contraire, et que la morale des spiritualistes ne se déduit pas nécessairement de la spiritualité de l'âme. Dans de semblables discussions, on ne saurait trop recommander le calme de l'esprit et la simplicité du langage. Il est peu de doctrines contre lesquelles on ait plus déclamé que contre le *matérialisme;* peu d'erreurs, si c'en est une, ont été réfutées avec un plus grand déploiement d'éloquence intempestive. L'homme s'indigne aisément de se voir assimilé ou seulement comparé à l'animal et à la matière brute. Quelle injure a soulevé plus de colère que le titre de primate ou celui de bimane appliqués à l'homme par les naturalistes? Etre comparé au singe est l'outrage le plus sanglant que l'homme puisse subir. De pareilles colères sont peu raisonnables, et il est étonnant que des philosophes les aient partagées. « Qu'est-ce au fond que le *matérialisme?* demande M. Taine; une sorte de bon sens négatif et destructeur qui consiste principalement à supprimer les vérités fixes et à rabaisser les choses nobles. Dire avec Hobbes ou Helvétius que tous les êtres sont des corps, que ces corps sont des amas de boules ou de dés à jouer diversement accrochés les uns aux autres, que le sentiment est le trémoussement d'un petit filet blanchâtre, que la pensée est la sécrétion d'un petit tube mollasse, que le bien, comme le droit suprême, est la conservation de notre vie et de nos membres, voilà de grosses idées bien palpables, qui réduisent les grandeurs et les délicatesses de la nature humaine à des ordures anatomiques, comme elles réduisent la magnificence et l'harmonie de la nature éternelle au pêle-mêle d'un amas de billes secouées dans un panier. » On doit voir dans ce morceau de M. Taine un exemple frappant de l'avantage oratoire que l'on trouve à introduire la poésie dans la métaphysique : si l'on retranchait de ce passage remarquable les mots *mollasse*, *blanchâtre*, *ordures*, *panier* surtout, le *matérialisme* paraîtrait moins repoussant, et si on les remplaçait par des termes poétiques, cette doctrine ne semblerait pas dépourvue d'attrait. Soyons calmes : on peut l'être sans devenir matérialiste; et avouons même qu'on peut être matérialiste sans être un monstre ou même un méchant homme, témoin Helvétius, que M. Taine vient de nommer. Une des conditions essentielles de la liberté de penser, c'est qu'on puisse différer d'opinion sans se traiter mutuellement de scélérat. Nous préférons donc à des invectives qui ne prouvent rien ces paroles simples, modestes et mesurées d'un de nos plus savants physiologistes, M. Claude Bernard : « Je n'ai pas à entrer ici dans l'examen des questions de *matérialisme* et de spiritualisme..... Je me bornerai à dire seulement que ces deux questions sont, en général, très-mal posées dans la science, de sorte qu'elles nuisent à son avancement. La matière, quelle qu'elle soit, est toujours par elle-même dénuée de spontanéité et n'engendre rien. Elle ne fait qu'exprimer par ses propriétés l'idée de celui qui a créé la machine qui fonctionne. De sorte que la matière organisée du cerveau, qui manifeste des phénomènes de sensibilité et d'intelligence, propres à l'être vivant, n'a pas plus de conscience de la pensée et des phénomènes qu'elle manifeste que la matière brute d'une machine inerte, d'une horloge par exemple, n'a conscience des mouvements qu'elle révèle et de l'heure qu'elle indique, pas plus que les caractères d'imprimerie et le papier n'ont la conscience des idées qu'ils retracent. Dire que le cerveau sécrète la pensée, cela équivaudrait à dire que l'horloge sécrète l'heure et l'idée du temps. »

Oui, M. Claude Bernard a raison : la question est mal posée. Toutefois, le difficile, dans cette délicate question, n'est pas de prononcer qu'il n'y a aucune matière qui, dans aucune condition, ne soit douée de spontanéité; il faudrait savoir un peu mieux ce qu'il faut entendre par la matière, pénétrer la nature, définir la limite de ses propriétés dans tous ses modes d'existence. Là est le nœud de la question. En puisant ses comparaisons dans le monde inorganique, le savant professeur se donne vraiment trop beau jeu. Son argumentation eût été certainement plus forte s'il eût choisi pour exemple une molécule ou un agrégat de molécules fonctionnant sous des influences favorables dans un de ces organismes vivants qu'il a si bien étudiés. D'ailleurs, si le *matérialisme* a ses embarras, il n'est que juste de dire que le spiritualisme a aussi les siens. L'homme a une âme spirituelle et immortelle, c'est convenu; on ne peut expliquer que par elle les actes d'intelligence et de volonté, soit; mais peut-on expliquer autrement les actes d'intelligence et de volonté évidents chez les animaux supérieurs, sensibles encore chez ceux qui occupent le dernier degré de l'échelle? Faut-il reconnaître une âme immortelle à un mollusque et à un vibrion? Aimez-vous mieux tomber avec Descartes dans l'hypothèse absurde de l'animal-machine? Et puis, imaginer une substance spéciale, d'une nature indéfinie ou qui n'est définie que par cette circonstance qu'elle diffère essentiellement de la substance tangible, faire cet effort d'imagination pour expliquer les phénomènes inexplicables de l'intelligence et de la volonté, ce n'est pas résoudre la difficulté, c'est la reculer. Si la matière, étant essentiellement composée (la nouvelle chimie affirme le contraire), ne peut produire la pensée parce que celle-ci est simple, comment l'âme, qui est simple, peut-elle agir sur la matière composée, et comment la matière peut-elle réagir sur l'âme? Reste, les deux substances étant admises, à trouver le lien qui les unit; au moyen âge on avait imaginé le médiateur plastique, qui tenait de l'une et de l'autre; mais aujourd'hui une pareille tentative paraît absolument ridicule et le problème reste sans solution. Comment en aurait-il une, si l'on n'acquiert une notion exacte de l'âme et de la matière? Tant que cette question initiale ne sera pas résolue (et nous sommes portés à désespérer qu'elle le soit jamais), le débat entre matérialistes et spiritualistes sera un débat stérile, puisqu'ils raisonneront sur des termes non définis. C'est ce résultat prévu qui a découragé les positivistes et les a éloignés de la métaphysique, comme offrant une série de problèmes reconnus insolubles.

M. Félix Lucas n'a pas moins, dans son *Procès du matérialisme* (1867), renouvelé la lutte; il a essayé de suivre, pour combattre ses adversaires, une marche différente de celle qu'avaient choisie ses devanciers. Adoptant et exaltant toutes les découvertes de la science, qui ont conduit tant d'autres penseurs modernes au *matérialisme*, acceptant les prémisses des matérialistes eux-mêmes, M. Lucas rejette audacieusement leurs conclusions. Il cherchait une âme, il en a trouvé deux : l'âme physique et l'âme supérieure, celle-ci particulière à l'homme et le distinguant, non pas seulement, comme on pourrait le croire, de l'animal, de la brute, mais de l'*homme simien*, du Boschiman, du Papou. Nous voilà ramenés au temps où l'on refusait au nègre la nature humaine; si M. Lucas multiplie les espèces de l'âme, il restreint singulièrement l'espèce supérieure. Son livre, très-éloquent, aboutit à des conclusions qui nous paraissent singulièrement outrées.

Il nous resterait, après ces brèves considérations, à faire l'histoire du *matérialisme;* mais nous avons dit ailleurs (V. ATOMISME) ce que fut le *matérialisme* de Démocrite, de Leucippe, d'Epicure et de leurs écoles; nous avons vu avec quelle éloquence Lucrèce avait divinisé la nature. Chez les modernes, les dogmes de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme furent longtemps protégés, comme les autres dogmes, par les lois de l'Eglise, dont l'inobservation avait alors des conséquences temporelles. Les tourbillons de Descartes tendaient virtuellement à suppléer Dieu et toute volonté libre dans la création et le gouvernement de l'univers; Gassendi était un véritable disciple d'Epicure; mais l'un et l'autre se défendirent prudemment de toute atteinte à l'orthodoxie. Hobbes, disciple de Gassendi, plus hardi que son maître, souleva des tempêtes par sa hardiesse à afficher le *matérialisme* et toutes les conséquences qu'il crut devoir en tirer. Mais, en réalité, le *matérialisme* ne fut fondé en France que par Helvetius et d'Holbach. Il eut pour berceau les salons de M^me^ Geoffrin et le laboratoire de Buffon. On sait que Buffon expliquait la génération des êtres vivants par l'action de molécules organiques indestructibles, toujours en mouvement et spontanément fécondes. C'est la base même du *matérialisme*. Mais, plus dogmatique que scientifique, l'école n'avait guère à son service que la méthode même de ses adversaires, c'est-à-dire un raisonnement bâti sur des hypothèses. Aussi fit-elle peu de progrès. Diderot prétendait bien expliquer par la fermentation des organes le mystère de la pensée; assimilant pour la première fois, par une audacieuse conception, les forces organiques aux forces physiques et chimiques, il disait : « Ne pourrait-on pas soupçonner que l'animalité a eu de toute éternité ses éléments particuliers épars et confondus dans la masse de la matière, et qu'il est arrivé à ces éléments de se réunir parce qu'il était possible que cela se fît; que l'embryon formé par ces éléments a passé par une infinité d'organisations et de développements, qu'il a eu ou qu'il aura un état stationnaire..., qu'il disparaîtra pour jamais de la nature, ou plutôt qu'il continuera d'y exister, mais sous une forme et avec des facultés tout autres que celles qu'on lui remarque dans cet instant de la durée? » De la part de Diderot, ce n'était qu'une vue de l'esprit; de nos jours, cette hypothèse a pris un caractère scientifique et invoque l'expérience.

Nous ne dirons rien de Condillac, de Cabanis, de Destutt de Tracy, plutôt sensualistes que matérialistes, et qui, du reste, n'ont pas fait école. Le système n'a commencé à se poser carrément que depuis une trentaine d'années, parallèlement au développement des sciences naturelles.

Matérialisme (EXAMEN DU) ou **Réfutation du système de la nature**, par l'abbé Bergier (Paris, 1771, 2 vol. in-12). L'auteur donne son œuvre pour le résumé et le complément de ses autres ouvrages et surtout de son *Apologie du christianisme*. Il s'était auparavant attaqué de préférence au déisme de J.-J. Rousseau et de son école; il s'en prend ici à l'école du baron d'Holbach. « Si l'on pouvait, dit Bergier, citer l'exemple d'une nation qui aurait établi chez elle une saine morale, une sage politique, un bonheur constant et général, et qui eût fondé ces avantages sur le matérialisme, cette expérience décisive démontrerait sans doute que ce merveilleux système est le remède unique, la panacée universelle des maux du genre humain. Mais nous chercherions vainement dans l'univers un peuple athée et matérialiste réuni en corps de société; il n'y en eut jamais et nous pouvons assurer que jamais il n'y en aura. Outre le penchant invincible qui porte tous les hommes à croire en Dieu, à professer une religion vraie ou fausse, chez un peuple athée toute société serait impossible. » L'auteur avait déjà essayé de démontrer cette thèse dans son *Apologie de la religion chrétienne*. Il est bien certain que, s'il faut s'en rapporter à l'histoire des peuples, il n'y a pas eu de société matérialiste dans le monde; voilà pour le fait, mais *quid de jure?* La question est difficile et redoutable. En tout cas, c'est trop demander à un système, pour prouver sa légitimité, que d'exiger qu'il ait créé une société sans défaut; si un système, pour être vrai, doit être « la panacée universelle des maux du genre humain, » on peut affirmer sans hésitation que tous les systèmes sont faux. D'Holbach, abordant le fond du sujet, donne pour se passer de Dieu cette raison que le mouvement résume la vie chez tous les êtres animés et que le mouvement est chose inhérente à la matière; on n'a donc pas besoin de Dieu pour l'expliquer. Bergier lui fait observer que c'est là une assertion gratuite, qu'il faudrait prouver le fait avancé. Il est bien évident pour nous que le raisonnement de d'Holbach est une pétition de principe, et qu'il confond gratuitement les mouvements purement physiques, dont d'ailleurs il n'explique pas l'origine, avec les mouvements volontaires, dont l'origine au moins apparente doit être une question sérieuse pour le matérialiste. Mais Bergier se donne ensuite trop longuement le facile plaisir de mettre son adversaire en contradiction avec lui-même, en citant de lui des expressions empruntées au langage vulgaire et qui ont un sens spiritualiste; c'est l'argument connu des prédicateurs qui voient dans les plus gros jurons des actes de foi, à cause du nom de Dieu qui y figure. Mais le fond de la discussion portait sur l'origine de la morale, question éternelle et éternellement difficile, qui reste supérieure aux arguments de d'Holbach et à ceux de Bergier, inaccessible peut-être à tous les efforts de l'esprit humain. Il est singulier de voir avec quelle aisance elle est résolue par l'ingénieux théologien.

« La seule expérience qui pouvait nous guider, dit-il, dans l'examen du principe de nos propres actions, c'est le sens intime que nous en avons. En le consultant, nous avons découvert que nos actions intérieures, la pensée, la volonté, sont des actes simples et indivisibles, dont par conséquent la matière, extrêmement divisible, ne peut être ni le sujet ni le principe. Nous avons vérifié cette observation en détail sur chacune de nos opérations; l'auteur l'a confirmée par les aveux que la vérité lui a souvent arrachés malgré lui : de là s'ensuit une conséquence *infaillible*, que le principe de nos opérations n'est point matière, que c'est un agent spirituel, une âme distinguée du corps. En continuant de suivre la même route, d'interroger la nature et le sens intime, nous avons aperçu que nos actes intérieurs sont spontanés, qu'ils ne sont point imprimés à notre âme par une cause extérieure, comme le mouvement est imprimé aux corps : l'auteur, encore d'accord avec nous, a reconnu dans notre âme une faculté d'agir ou de réagir sur elle-même, sans l'influence immédiate d'aucun principe extérieur. En examinant la manière dont les motifs nous déterminent, nous avons vu qu'aucun ne le fait nécessairement, que l'âme ou la volonté se détermine en dernier ressort, qu'elle compare et qu'elle choisit librement; nouvelle démonstration de la spiritualité aussi bien que de la liberté : la matière, essentiellement passive, étendue et divisible, n'a rien de commun avec ces deux propriétés. La nécessité, le destin, la fatalité sont donc une chimère. »

Voilà que Bergier raisonne sur l'essence de la matière comme d'Holbach sur le mouvement, par des pétitions de principe; et en vérité l'on n'a jamais guère raisonné autrement sur un sujet où les faits échappent complétement à l'observation. Affirmer avec d'Holbach que tout « mouvement est chose inhérente à la matière, » ou avec Bergier que la pensée est un acte simple et que la matière est essentiellement divisible, autant vaut nier ou affirmer sans autre preuve l'existence d'une substance spirituelle. De ce premier point mal prouvé, Bergier déduit les conséquences ordinaires : immortalité de l'âme, existence de la loi morale, existence du libre arbitre, etc., etc. Il aurait pu pousser jusqu'à l'infaillibilité du pape.

La seconde partie de l'*Examen du matérialisme* est une réfutation de ce que l'auteur du *Système de la nature* nomme le *Code de la nature*. C'est, dit Bergier en se résumant, « un ouvrage inspiré par l'intérêt des passions, par la crainte ombrageuse de la divinité, par un amour effréné de la liberté et de l'indépendance, par une haine aveugle et furieuse contre la religion. Il ne pouvait être qu'un tissu d'idées discordantes, de principes contradictoires, de suppositions qui se détruisent. » D'Holbach estime d'abord que si les hommes s'accordent à croire à un ou plusieurs dieux, ce sont les phénomènes de la nature qui leur ont inspiré cette croyance. Ensuite il l'attribue à la politique intéressée des législateurs et des théologiens. Les maux auxquels est en butte la nature humaine ont fait imaginer à l'homme qu'il existait au-dessus de lui une puissance terrible et toujours irritée, dont il était la victime. Les prêtres ont exploité cette disposition au profit de leur autorité : c'est la pensée de Lucrèce, « que la peur a engendré les dieux. » D'Holbach avoue que l'athéisme est né de la crainte d'un dieu bizarre et redoutable. Donc, répond Bergier, c'est une même terreur qui a enfanté les dieux et qui les détruit. Vous dites que c'est un sentiment naturel qui a créé les religions, et, d'autre part, que ce sont les fourberies des prêtres. Mettez-vous d'accord avec vous-même. On ne saurait apporter dans la discussion une mauvaise foi plus manifeste; nous ne voulons pas défendre la théorie de d'Holbach, que nous ne croyons pas absolument vraie; nous pensons que, vraie ou fausse, l'idée d'un être supérieur, créateur et juge des êtres visibles, a dû germer naturellement dans l'esprit humain, indépendamment de toute idée intéressée et par la seule application de la pensée à l'origine probable de l'univers et à la conception morale d'une justice universelle; mais quand on veut combattre les idées d'un adversaire, il faut éviter de les dénaturer. D'après d'Holbach, les législateurs et les prêtres ont tiré parti de l'idée d'un dieu vengeur engendrée dans l'homme par la crainte des phénomènes naturels; il y a là une succession de causes, et point de contradiction.

Matérialisme (HISTOIRE DU), *Exposé critique de son importance à notre époque*, par Fr. Albert Lange (1866, in-8°). Dans la première partie de son ouvrage, M. Lange expose l'histoire du matérialisme jusqu'à Kant; puis il va, dans une seconde partie, de Kant jusqu'à nos jours.

Pour nous faire assister aux origines du matérialisme, l'auteur nous ramène à celles de la philosophie. Au V^e^ siècle avant Jésus-Christ, Démocrite et l'école des atomistes soutenaient que tout arrive nécessairement et niaient les causes finales. Vers la même époque, la médecine reprenait son indépendance vis-à-vis de la théologie, qui l'avait jusqu'alors dominée, et penchait avec Hippocrate vers le matérialisme. Les sophistes développent l'opinion matérialiste et aboutissent au sensualisme avec Protagoras. Aristippe établit la morale matérialiste. Le matérialisme sommeille ensuite pendant un siècle; il est repris et systématisé par Epicure.

A Rome, le matérialisme fut inconnu jusqu'à l'invasion de la civilisation grecque. Mais depuis lors la doctrine épicurienne eut de nombreux partisans. Lucrèce l'exposa en vers sublimes.

Au moyen âge, le spiritualisme régna longtemps tout seul, sous l'égide du dogme religieux. Les premières attaques qu'il subit furent dirigées contre l'autorité d'Aristote.

Pierre Pomponat attaque l'immortalité de l'âme. Après Copernic, Jordano Bruno se rattache à Lucrèce. Bacon et Descartes sont plus matérialistes qu'ils ne le croient ou qu'ils ne veulent le dire. Gassendi et Hobbes professent le matérialisme avec plus ou moins de netteté. Lamettrie, après eux, l'affiche sans détours. Après l'*Homme machine* et l'*Histoire naturelle de l'âme* de Lamettrie, vient le *Système de la nature* du baron d'Holbach.

Une réaction contre ces idées a lieu en Allemagne. L'école de Leibniz s'efforce de triompher du matérialisme. Néanmoins, le matérialisme gagne toujours du terrain. Kant introduit une nouvelle méthode : il reconnaît l'impossibilité de prouver l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme par la raison pure; mais il s'attache à montrer que ces deux idées sont des postulats nécessaires de la raison pratique. Toutefois, le progrès des sciences naturelles favorisa les tendances matérialistes. En France, on a Cabanis, Broussais et Bichat; le célèbre astronome Laplace déclare pouvoir se passer de l'hypothèse de l'existence de Dieu. En Allemagne, le docteur Büchner, dans son traité intitulé *Force et matière*, dans *Science et nature ;* le docteur J. Moleschott, dans ses *Lettres sur la circulation de la vie;* le professeur Charles Vogt, dans ses *Leçons sur l'homme*, s'appuient sur les sciences naturelles et sur l'unité de l'être humain, qu'ils défendent contre le système dualiste de la philosophie cartesienne. Ces idées comptent en France des adhérents, surtout parmi les médecins. Une certaine école positiviste, bien que s'interdisant toute opinion sur les causes finales, se rapproche du matérialisme.

Matérialisme et la science (LE), par M. Caro (Paris, 1868, in-12). L'objet de cet ouvrage est de démontrer que les sciences positives, quels que soient d'ailleurs leurs étonnants progrès et leurs ambitions plus grandes encore, ne sont ni en droit de supprimer la métaphysique, ni en mesure de la remplacer. M. Caro commence par distinguer l'école expérimentale de l'école positiviste. « Les deux écoles, dit-il, sont d'accord sur le principe et les règles du déterminisme scientifique; mais ici s'arrête la ressemblance, et, si l'on en vient aux détails, on verra les différences éclater, se multiplier entre elles : quand on arrive aux précisions dernières, ces différences sont de telle nature que la plus subtile argumentation ne parviendra pas à les atténuer. La différence capitale, celle qui résume toutes les autres, c'est que l'une de ces deux écoles ne prétend qu'à établir d'une manière définitive la méthode scientifique, tandis que l'autre prétend fonder une philosophie, la première se confinant dans la science, mais sans afficher aucune hostilité systématique pour les spéculations de la raison, l'autre se confinant également dans la science, mais proclamant que l'horizon de la science est celui de l'esprit humain. Il y a dans l'école d'Auguste Comte un dogmatisme rigoureusement négatif qui n'existe pas et qui ne peut pas exister dans l'école expérimentale, parce qu'il dépasse singulièrement ses droits et sa compétence. Ce n'est que par un abus de pouvoir que la science pourrait déclarer que la métaphysique n'a pas le droit d'exister, et pourtant cet abus de pouvoir, les positivistes le commettent tous les jours. »

Tandis que l'école expérimentale trace avec soin les frontières de la science, de la certitude scientifique, mais sans interdire à l'esprit les spéculations et les croyances qui franchissent ces frontières; tandis que l'école positiviste professe que la philosophie et la science doivent se renfermer avec une égale rigueur dans les limites de l'expérience, voici un autre école, l'école matérialiste, qui, à la prétention de réduire, comme le positivisme, la science et la philosophie à l'empirisme pur, joint celle de résoudre, par une science et par une philosophie ainsi limitées, les problèmes d'origine et de fin que le positivisme déclare inaccessibles. M. Caro soutient que les matérialistes sont dogmatistes, métaphysiciens au premier chef, infidèles à chaque pas à la méthode expérimentale qu'ils ont proclamée. « La double erreur du matérialisme, dit-il, consiste à croire qu'il procède expérimentalement, tandis qu'il procède *a priori*, et à s'imaginer qu'il anéantit la métaphysique quand il n'est lui-même qu'une métaphysique négative. Les questions d'origine, les problèmes concernant les causes premières, qu'il s'agisse de les établir ou de les nier, ont un caractère de transcendance que ne leur enlèveront jamais ni tous les artifices de la dialectique la plus subtile, ni tous les progrès possibles des sciences. Dès qu'on arrive à cette limite supérieure de la connaissance positive, l'observation positive, la perception des sens deviennent impuissantes. Cette impuissance se redouble par l'impossibilité absolue du contrôle et de la vérification expérimentale. Or, là où la perception des sens aidés par la précision de nos instruments s'arrête, là où le calcul même n'a plus pour critérium la vérification des expériences, c'est le domaine de la spéculation pure. Nous avons beau étendre en arrière nos inductions, nous avons beau les enfler de la substance amplifiée des faits que la science recueille à la surface du monde actuel, nous n'atteindrons jamais ni au cœur ni à la racine des choses. Le commencement des choses ou l'absence de tout commencement (si en effet il n'y en a pas eu), tout cela restera éternellement hors des preuves de la science expérimentale. »

L'auteur termine en assignant à la science et à la métaphysique leurs domaines respectifs. « La science positive n'étudie les phénomènes que pour y retrouver la suite nécessaire, l'enchaînement, la dépendance réciproque. Ce qui constitue son objet propre, c'est la recherche des conditions d'existence de chaque fait observable et sensible. Elle ne nie pas *à priori* les causes finales, mais elle ne s'en occupe qu'incidemment; tout au plus elle constate, sur quelques points de son vaste domaine, l'évidence des marques de dessein et de plan qui se mêlent plus ou moins profondément au tissu mécanique de la réalité. Elle les constate, mais sans s'y arrêter, recherchant toujours la cause efficiente et satisfaite de sa recherche seulement quand elle est parvenue à ce point qui marque la dernière limite de son effort et de sa compétence, la dernière cause déterminable ou quelque *cause sourde* qui ne répond plus à ses questions. C'est assez dire qu'elle n'a rien à voir dans les questions d'origine. La nature de la méthode qu'elle emploie exclusivement lui interdit les problèmes de cet ordre, et si la philosophie positive ne faisait que signifier à la science cette interdiction absolue, elle aurait mille fois raison. Le problème des origines, comme celui des fins, est contradictoire à l'idée qu'il faut se faire de la science positive… Le savant a raison, et il est dans son strict devoir scientifique quand il recherche partout et avant tout la suite et la liaison nécessaire des faits observables; mais le métaphysicien a raison aussi lorsque, au nom d'une science supérieure, il cherche à démêler la loi idéale d'ordre, d'harmonie et de beauté qui est comme voilée sous le mécanisme apparent de la nature. Cette loi existe : Leibniz la reconnaissait déjà dans les phénomènes les plus simples et les plus élémentaires de la mécanique; mais elle apparaît de plus en plus clairement à mesure que l'on se rapproche des phénomènes supérieurs; elle éclate par de brusques coupures au milieu du plan suivi de la nécessité physique dans la manifestation soudaine de la vie et de la pensée, inexplicables sans la finalité. La métaphysique donnera toute leur valeur d'interprétation à ces marques de dessein visiblement empreintes dans quelques régions de l'expérience, et dont l'évidente analogie s'impose à nous avec une telle force qu'elle a été une cause de division parmi les positivistes. »

Voilà qui est fort bien; mais cette science supérieure, au nom de laquelle procède la métaphysique dans ses recherches et dans ses affirmations, quels en sont les fondements? comment établit-elle sa propre certitude? Voilà ce que M. Caro oublie de dire, et voilà ce qui serait absolument indispensable pour relever la métaphysique du discrédit où elle tombée de nos jours.

Matérialisme et la nature (LE), par Hippolyte Renaud (Paris, 1870, in-8°). L'auteur de cette brochure, qui est un disciple zélé et très-convaincu de Ch. Fourier, professe un profond dédain pour le matérialisme; il le présente comme un système non-seulement faux, mais encore propre à tarir dans l'homme la source de tous les sentiments élevés. Cependant il dit lui-même qu'il ignore la vraie nature de l'esprit comme celle de la matière : il semble donc qu'il devrait ignorer aussi le vrai sens du mot *matérialisme*, et s'abstenir de juger le système. Il reproche aux matérialistes de nier l'existence des fluides impondérables, tels que l'éther par exemple, et de ne vouloir admettre que la matière la plus grossière, celle qu'ils peuvent saisir avec leurs mains, ou au moins renfermer dans des vases, peser dans des balances. Il y a peut-être des matérialistes qui prétendent ainsi s'en tenir à la matière tangible; mais il y en a d'autres, et c'est certainement le plus grand nombre, qui n'ont jamais songé à nier l'existence d'une matière subtile, impondérable, insaisissable non-seulement pour nos mains, mais encore pour nos instruments; et quand M. Renaud semble dire que la substance de l'âme pourrait bien être de la même nature que l'éther, ou, s'il ne dit pas cela tout à fait, quand il montre l'âme se transportant de la surface de la terre aux régions supérieures de l'air, nous croyons qu'il se rapproche beaucoup plus du matérialisme que du spiritualisme. Si l'âme est une substance de la nature de l'éther, si elle occupe une place déterminée, elle a une étendue que nous pouvons mesurer au moins en idée; elle n'est plus ce que les spiritualistes entendent par un pur esprit.

Selon M. Renaud, qui ne fait ici qu'exposer d'une manière abrégée les idées de Fourier, l'humanité a été placée sur la terre pour y être l'organe au moyen duquel cette planète pense, comprend, prévoit, désire et forme des volontés. Si le mal existe sur la terre, c'est que l'homme remplit mal le rôle qui lui a été destiné par l'ordonnateur suprême; car M. Renaud croit en Dieu, bien qu'il soit difficile de saisir le rôle qu'il lui assigne dans le grand ensemble des choses. Quand l'homme fera ce qu'il doit faire, c'est-à-dire quand la terre sera couverte de phalanstères, il n'y aura plus d'injustices, plus de misère, plus de souffrances, si ce n'est celles qui sont la condition nécessaire du progrès.

Dans un autre livre intitulé : *Destinée de l'homme dans les deux mondes*, M. Renaud avait expliqué la manière dont Fourier concevait et dont il conçoit lui-même l'immortalité de l'âme. La vie présente n'est qu'une phase momentanée de la vie totale des âmes, et, par rapport à cette vie totale, elle est ce qu'est le sommeil pour la vie présente elle-même. A la mort, l'âme se réveille de ce sommeil qui est notre vie présente, elle quitte le corps qui n'était son organe que pour le temps même du sommeil, s'élève dans les régions supérieures de l'atmosphère et trouve là un organisme beaucoup plus subtil et plus parfait que celui qu'elle vient d'abandonner. Dans cette vie supérieure, elle jouit d'une mémoire complète, embrassant tout ce qu'elle a fait dans ses vies antérieures, et même dans celles de ces vies qui n'étaient pour les autres que de véritables sommeils. Tant que durera notre planète, nous passerons ainsi par des alternatives de vie grossière et de vie éthérée, perdant le souvenir de notre identité quand nous vivons à la surface de la terre, retrouvant ce souvenir quand notre âme éthérée remonte dans les hautes régions de l'atmosphère. Mais quoique la vie présente ne soit qu'un sommeil par rapport à la vie éthérée, elle a une importance réelle, parce que c'est quand l'âme a pour organe un corps grossier qu'elle peut agir sur la planète elle-même en modifiant les conditions de sa surface, de manière à restreindre de plus en plus l'empire du mal et à transformer la surface terrestre en un véritable paradis.

L'immortalité ainsi comprise donne-t-elle à M. Renaud le droit de plaindre dédaigneusement un père matérialiste qui vient de perdre sa femme et qui se trouve obligé de dire à ses enfants : « Cette mère que vous avez perdue ne pense plus à vous, ne vous aime plus, n'existe plus; vous ne devez plus l'aimer, parce qu'on n'aime pas ce qui n'existe pas? » Lui-même, avec sa conception d'une vie où l'organisme et le milieu sont complétement renouvelés, que pourrait-il donc dire à des enfants qui viendraient de perdre leur mère? « L'âme de votre mère existe toujours, leur dirait-il; mais dans le monde supérieur où elle réside maintenant, elle n'est plus votre mère, car c'est dans ce monde-ci seulement qu'elle a eu pour organe le corps au moyen duquel elle vous a mis au monde. Vous la reverrez quand vous aurez quitté cette vie terrestre, et vous aurez peut-être un certain souvenir du lien naturel qui vous avait uni à elle pour un temps limité; mais en même temps vous saurez que ce lien est rompu, et vous n'aurez plus avec elle d'autres rapports que ceux qui existent entre les êtres de même nature dont la vie s'écoule dans le même milieu. » Il nous semble que ce langage n'est guère plus consolant que celui du matérialiste : ce qu'un fils aime dans sa mère, c'est surtout son titre et son cœur de mère; vous enlevez l'un et l'autre, il ne reste plus qu'une étrangère; c'est comme s'il ne restait rien.

M. Renaud termine sa brochure par une note sur la gravitation, où il démontre que cette grande loi de la nature physique s'explique, non par l'attraction des particules matérielles, mais par l'impulsion produite par les molécules non équilibrées de l'éther. La figure qu'il donne à l'appui de cette explication ne nous paraît pas suffisante pour en rendre la vérité complétement évidente.

Matérialisme contemporain en Allemagne (LE), *examen du système du docteur Büchner*, par Paul Janet (Paris, 1864, in-18). V. FORCE ET MATIÈRE.

MATÉRIALISTE s. (ma-té-ri-a-li-ste — rad. *matérialisme*). Partisan du matérialisme; personne qui n'admet que des êtres matériels : *Le* MATÉRIALISTE *ne voit dans la pensée qu'une fonction organique toute semblable aux autres.* (Scherer.)

— Par ext. Personne dont les sentiments, les instincts ne tendent qu'à des choses matérielles, physiques, grossières : *Un* MATÉRIALISTE *en amour.*

— Adjectiv. Qui est partisan du matérialisme : *Philosophe* MATÉRIALISTE. *Tous les jours on prouve à un spiritualiste qu'il est* MATÉRIALISTE *sans le savoir.* (J. de Sacy.) *La langue humaine est profondément* MATÉRIALISTE. (Vinet.) *L'enfant est et doit être primitivement* MATÉRIALISTE. (Broussais.) *Notre société est en grande partie* MATÉRIALISTE. (St-M.-Girard.) ‖ Qui a rapport au matérialisme : *Système* MATÉRIALISTE.

MATÉRIALITÉ s. f. (ma-té-ri-a-li-té — rad. *matériel*). Caractère, nature de ce qui est matériel : *La* MATÉRIALITÉ *de l'âme est une opinion qui ne peut avoir que de funestes effets.* (Acad.) *La* MATÉRIALITÉ *de l'âme était, dans les premiers siècles, une opinion dominante.* (Guizot.)

MATERIAM SUPERABAT OPUS (*Le travail surpassait la matière*). Dans le temple du Soleil, décrit par Ovide, la richesse de la matière était surpassée par la perfection du travail.

« C'est surtout à l'argenterie de M. Gaudais qu'on peut appliquer cet hémistiche qui revient si souvent dans les vers du poëte : *Materiam superabat opus;* l'art surpassait la matière. »

J. JANIN.

« N'exagérons pas le mérite de Charles d'Orléans. Il n'est que le dernier et le plus parfait interprète de ce lyrisme du moyen âge qui, au XIVe siècle, se mourait de maigreur et d'inanition. On peut dire de ses œuvres, avec le poëte latin, que l'art y surpasse de beaucoup la matière : *Materiam superabat opus.* »

DEMOGEOT.

MATÉRIAUX s. m. pl. (ma-té-riô — du lat. *materia*, matière). Différentes matières qui servent à la construction des bâtiments : *Assembler des* MATÉRIAUX *pour commencer une bâtisse. Les principaux* MATÉRIAUX *employés par les Egyptiens dans leurs constructions étaient le grès, le calcaire, le granit et la brique.* (Batissier.)

— Par ext. Matières assemblées, combinées pour former un tout : *L'air est une nourriture, puisqu'il apporte par la respiration des* MATÉRIAUX *à nos organes.* (Maquel.)

— Fig. Documents pouvant servir à la rédaction d'un ouvrage, aux développements d'un système ou d'une science : *Rassembler des* MATÉRIAUX *pour une histoire de France. Peut-être le propre d'un historiographe est de rassembler les* MATÉRIAUX. (Volt.) *On amasse facilement des* MATÉRIAUX; *mais c'est le génie qui élève l'édifice.* (Laharpe.) *En économie politique, les faits deviennent les vérificateurs de la science, après en avoir été les* MATÉRIAUX. (Talleyrand.) *Gall n'a créé qu'un programme d'études, qu'un ensemble de* MATÉRIAUX *qu'il a livré en mourant aux disputations des hommes.* (Raspail.) *Toute science doit d'abord circonscrire son domaine, produire et rassembler ses* MATÉRIAUX. (Proudh.) ‖ Ensemble d'objets pouvant servir à la réalisation d'un dessein, à l'accomplissement d'un fait : *Les débris dédaignés du passé sont les* MATÉRIAUX *de l'avenir.* (Rigault.)

— **Encycl.** *Matériaux de construction.* On peut diviser en trois classes les *matériaux* employés aux constructions. Dans la première, on range les *matériaux* de nature pierreuse et minérale, tels que les pierres de toute espèce, les sables, les argiles et les produits auxquels ils servent de base, le bitume, etc.; dans la seconde, les matières ligneuses et végétales, comme les bois de toute espèce, la paille, les roseaux, les cordages, etc.; dans la troisième enfin, les substances métalliques, comme le fer, le plomb, le cuivre, le zinc et leurs alliages.

— 1° *Matériaux pierreux.* Les matières minérales se présentent, dans la nature, en blocs plus ou moins volumineux et cohérents, ou en masses plus ou moins désagrégées, ou enfin à l'état de pâtes plus ou moins fermes, suivant la quantité d'eau dont elles sont imbibées. Ces dernières peuvent toujours, par addition d'une certaine quantité de liquide, être ramollies, ou même délayées tout à fait. On a donné aux premières le nom de pierres, aux secondes ceux de sable d'arène ou gravier, et aux dernières celui d'argiles. Celles-ci possèdent, en outre, cette propriété remarquable, que, exposées à un certain degré de chaleur, elles acquièrent, avec une dureté souvent considérable, la propriété de ne plus se laisser détremper par l'eau, et d'offrir alors tous les caractères d'une pierre ordinaire; de là le nom de pierres artificielles donné aux produits de cette espèce, parmi lesquels on range la brique, la tuile et tous les autres produits du même genre. Dans cette classe on range les faïences, les poteries, les porcelaines et toutes les substances agglomérées, telles que les bétons, les similipierres et les simili-marbres. On y comprend aussi les verres et les glaces, qui sont des combinaisons d'éléments minéraux.

— 2° *Matériaux ligneux.* A l'exception de quelques graminées, dont la tige sert à faire des toitures grossières, des paillassons, etc., de quelques joncs et roseaux qui servent aux mêmes usages, du lin et du chanvre, qui fournissent des cordages et des toiles, les plantes herbacées sont sans emploi dans les constructions.

Il n'en est pas de même des plantes ligneuses ou des arbres. Leurs tiges et leurs grosses branches, coupées en tronçons cylindriques, ou débitées en prismes de sections diverses, servent sous les noms de poutres, de sommiers, de solives, de madriers, de planches, etc., à toutes les combinaisons de la charpenterie et de la menuiserie. Leurs rameaux plus déliés sont employés à la confection des fascinages, si nécessaires dans les constructions hydrauliques; leurs racines et leurs feuilles mêmes reçoivent quelquefois des applications utiles. Enfin, sous l'écorce qui les enveloppe se trouve quelquefois un tissu assez solide et assez délié pour être employé à la fabrication des cordages.

— 3° *Matériaux métalliques.* Les métaux employés aux constructions sont le fer, le cuivre, le zinc, l'étain, le plomb et leurs alliages.

Le fer, qui s'emploie à l'état de fonte, de fer doux et d'acier, est le métal dont l'usage est le plus répandu dans la construction. On en fait des objets de serrurerie et de quincaillerie, de vastes charpentes, des toitures, etc. L'une des plus belles pièces de l'Exposition universelle de 1867 était, sans contredit, le phare en tôle construit à l'usine de La Villette.

Le fer est l'élément le plus essentiel de la construction des machines à vapeur, des chemins de fer, des armes.

Le plomb sert à fabriquer des vases de toute espèce, des chéneaux, des gouttières, des tuyaux de descente, des conduites d'eau et de gaz; mais il s'emploie surtout comme couverture et pour garantir les bois exposés à l'action de l'air et de la pluie. Le zinc s'emploie surtout pour les toitures, et aussi au doublage des navires. L'étain ne sert guère que pour l'étamage et pour la fabrication des soudures. Le cuivre et ses alliages sont, après le fer, les substances métalliques les plus employées en construction. On les emploie à faire divers vases, des robinets, des pompes, des tuyaux de conduite, etc. On s'en sert aussi pour doubler les navires. Les anciens employaient le bronze pour couvrir les monuments. De nos jours, on en fait des cloches, des statues et des pièces de machines. V. APPAREIL et CONSTRUCTION.

MATÉRIEL, ELLE adj. (ma-té-ri-èl, è-le — lat. *materialis;* de *materia*, matière). Qui est formé, composé de matière : *Une substance* MATÉRIELLE. *L'excellence de la nature de l'homme perce à travers les organes* MATÉRIELS. (Buff.) *Thalès enseignait que l'eau est le principe* MATÉRIEL *de l'univers.* (Chateaub.) ‖ Qui a rapport à la matière, qui tient uniquement de la matière : *Suivant quelques philosophes, les actions des animaux sont purement mécaniques et* MATÉRIELLES. (Acad.) *Le développement* MATÉRIEL *de la société accroîtra le développement des esprits.* (Chateaub.) *Les jouissances* MATÉRIELLES *amènent la satiété.* (Maquel.) *Il y a autre chose au monde que la force* MATÉRIELLE; *il y a la force que donne l'amour de la patrie et de la liberté.* (Franck.) *Le toucher est le plus* MATÉRIEL *de nos sens.* (L'abbé Bautain.) *Les nations qui poursuivent comme bien suprême la richesse* MATÉRIELLE *et les voluptés qu'elle procure sont des nations qui déclinent.* (Proudh.) *La propriété est le signe tangible de notre domination sur le monde* MATÉRIEL. (Mich. Chev.)

— Par ext. Lourd, pesant, massif, informe, grossier : *Cette grille est trop* MATÉRIELLE, *elle manque de légèreté, d'élégance.*

— Qui est trop attaché aux choses physiques, temporelles, grossières; qui manque de noblesse, d'élévation : *Affection* MATÉRIELLE. *Tout peuple* MATÉRIEL *sera tôt ou tard assujetti par un peuple moral.* (J. Joubert.) *Il n'y a point de beau, d'infini pour l'être* MATÉRIEL. (A. Martin.)

Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel.*
MOLIÈRE.

— Jurispr. *Faux matériel*, Celui qui est commis innocemment, sans intention coupable, par opposition à *faux formel*, que l'on comment sciemment et à mauvaise intention.

— Scolast. *Cause matérielle*, Celle qui produit la matière, par opposition à *cause formelle : La cause* MATÉRIELLE *doit être distinguée de la cause formelle.* (Acad.)

— Substantiv. Hist relig. Nom donné par les valentiniens à ceux qui n'étaient pas de leur secte, et dont ils soutenaient que les âmes étaient soumises à la mort aussi bien que les corps.

— s. m. Ce qui est matériel, ce qui tombe sous les sens : *Le peuple ne tient qu'au* MATÉRIEL *de la religion. La récompense accordée à l'enfant est le* MATÉRIEL *de la louange, la preuve de l'approbation.* (Mme de Rémusat.)

— Ensemble des objets de diverse nature qui sont nécessaires à une exploitation, à un service quelconque : *Le* MATÉRIEL *de la guerre, de la marine. Le* MATÉRIEL *d'un chemin de fer, d'une fabrique, d'une imprimerie.*

— Scolast. Ce qui est matériel, par opposition à *formel : Distinguer le* MATÉRIEL *du formel.* (Acad.)

— Chem. de fer. *Matériel fixe*, Terme générique par lequel on désigne la voie et tous ceux de ses accessoires qui ne changent pas de place. ‖ *Matériel roulant*, Locomotives et véhicules de toute espèce.

— B.-arts : *Matériel de l'art*, Parties de l'exécution d'un dessin, d'un tableau, d'une sculpture, qui n'exigent qu'une certaine entente pratique.

— Art milit. *Matériel d'une armée*, Bagages, munitions et armement : *L'ennemi dut abandonner tout son* MATÉRIEL.

— **Encycl.** Administr. milit. Le mot *matériel* s'emploie par opposition au mot *personnel*, expression qui ne comprend ou ne devrait comprendre que les individus. Le *matériel* des armées antiques se composait des machines, des engins, des attirails; celui des armées modernes est composé surtout de ce qui est relatif à l'armement et à l'artillerie. Le *matériel* de l'artillerie se compose des poudres, des projectiles, des artifices, des bouches à feu, des voitures, des bateaux, etc., nécessaires à la guerre de siége et de campagne. V. ÉQUIPAGE.

La loi du 26 fructidor an VII a fixé des règles relativement aux dépenses du *matériel* de la guerre, et en a donné la surveillance aux majors lieutenants-colonels.

La valeur du *matériel* de guerre cédé aux alliés par le gouvernement de la Restauration dépassait 100 millions. Pendant la guerre de 1870-1871, la Prusse a pris à la France un *matériel* de guerre énorme. D'après le rapport de M. Riant (27 mai 1873), les Prussiens ont pris ou il leur a été livré 7,234 canons de toute nature, et 665,327 chassepots, sans compter environ 500,000 fusils. On a donné pendant longtemps le nom de *matériel* administratif à un travail ministériel qui comprenait la solde de retraite, la réforme, etc.

MATÉRIELLEMENT adv. (ma-té-ri-è-le-man — rad. *matériel*). Par rapport à la matière, au point de vue physique, matériel;

L'homme est mortel MATÉRIELLEMENT, *et immortel formellement.* (Acad.) *Il faut* MATÉRIELLEMENT *peu à celui qui vit pour accomplir de grandes choses dans l'ordre moral.* (Balz.) *L'homme, si faible et si petit* MATÉRIELLEMENT *en face de la nature, se sent et se fait grand par la liberté.* (V. Cousin.)

— Positivement, dans la stricte vérité, le sens propre des mots : *Réfléchissez, monsieur, la chose est* MATÉRIELLEMENT *impossible.* (Alex. Dumas.)

— Fig. D'une façon matérielle, sensuelle : *D'une nature plus délicate que l'homme, la femme se contente moins facilement que lui d'une existence* MATÉRIELLEMENT *satisfaisante.* (Mme Romieu.) *Aimer* MATÉRIELLEMENT, *c'est presque haïr.* (Boiste.)

MATERNEL, ELLE adj. (ma-tèr-nèl, è-le — lat. *maternus;* de *mater*, mère). Qui appartient à la mère, qui lui est propre, naturel : *Sentiment, amour, dévouement* MATERNEL. *Tendresse* MATERNELLE. *La sollicitude* MATERNELLE *ne se supplée point.* (J.-J. Rouss.) *L'amour* MATERNEL *seul est inépuisable et ne vieillit jamais.* (Descuret.) *Si rien ne surpasse les joies de l'amour* MATERNEL, *rien aussi ne surpasse ses douleurs.* (Mme Woillez.) *La femme est surtout femme par l'affection* MARTERNELLE. (L'abbé Bautain.) *Considéré dans son ensemble, l'allaitement* MATERNEL *est l'expansion de l'être physique et moral.* (Th. Perrin.) *C'est sur l'amour* MATERNEL *que repose l'avenir du genre humain.* (A. Martin.)

. . . . L'amour *maternel*
Est de tous les amours le seul qui soit réel.
DEMOUSTIER.

— Qui vient de la mère, qui se fait ou se transmet par la mère, en parlant de la parenté ou des biens : *Côté* MATERNEL. *Ligne* MATERNELLE. *Héritage* MATERNEL. *Parents* MATERNELS. *Biens* MATERNELS.

— Par ext. Qui appartient aux lieux où l'on est né : *Une nation est un assemblage d'hommes qui parlent une même langue* MATERNELLE. (Turgot.)

L'arbre suce la terre, et ses rameaux flétris
A leur sol *maternel* vont mêler leurs débris.
DELILLE.

— *Société maternelle*, Association de charité formée entre des femmes riches qui veulent venir en aide à de pauvres mères en couche.

MATERNELLEMENT adv. (ma-tèr-nè-le-man — rad. *maternel*). D'une manière maternelle, comme ferait une mère : *Elever* MATERNELLEMENT *des orphelins.*

MATERNISER v. n. ou tr. (ma-tèr-ni-zé — du lat. *maternus*, maternel). Tenir de sa mère, ressembler à sa mère : *Les garçons* MATERNISENT *ordinairement plus qu'ils ne paternisent.* (Le P. Porée.) ‖ Vieux mot.

MATERNITÉ s. f. (ma-tèr-ni-té — lat. *maternitas;* de *mater*, mère). Etat, qualité de mère : *La* MATERNITÉ *a ses plaisirs et ses peines.* (Acad.) *La vieillesse est, comme la* MATERNITÉ, *une espèce de sacerdoce.* (Chateaub.) *La* MATERNITÉ *est une de ces choses simples, naturelles, fertiles, inépuisables comme celles qui sont les éléments de la vie.* (Balz.) *Dieu a mis le cœur de la femme en communion intime avec toute la nature par la* MATERNITÉ. (Toussenel.) *L'unique passion que les femmes puissent sentir et comprendre, c'est la passion de la* MATERNITÉ, *parce que l'amour maternel est une ambition sainte, un orgueil sacré.* (Mme E. de Gir.)

— Maison hospitalière pour les femmes en couche, ou près d'accoucher.

Maternité (HOSPICE DE LA). Avant la Révolution, il n'existait pas, à Paris, d'établissement destiné aux femmes en couche. Les femmes enceintes que leur position forçait à réclamer les secours hospitaliers étaient admises à l'Hôtel-Dieu, dans le neuvième mois de leur grossesse; une salle particulière de la Salpêtrière était ouverte aux femmes grosses qui désiraient cacher leur état, en attendant qu'elles fussent dans les conditions voulues pour entrer à l'Hôtel-Dieu. Vers 1780, un hospice fut ouvert à Vaugirard par les soins du lieutenant général de police Lenoir, pour les femmes enceintes atteintes du mal vénérien; cette maison, placée d'abord sous la direction de l'administration de l'Hôpital général, devint plus tard une dépendance de l'hôpital des vénériens ou hôpital du Midi.

Le service des femmes en couche de l'Hôtel-Dieu a été installé à une date déjà reculée. A la fin du XIVe siècle, une *ventrière* ou sage-femme était attachée à l'hôpital. Un document du milieu du XVe siècle nous apprend que la salle des accouchées était « en lieu destourné et clos, non pas en apparent comme sont les autres malades. » Des lettres patentes de l'année 1515 nous font connaître que cette salle était placée dans le lieu le plus insalubre de l'Hôtel-Dieu. Cette salle, véritable cave, transformée plus tard en *cagnard* aux bœufs, prenait jour par des fenêtres en ogive, percées presque au niveau des eaux de la Seine, et qu'on a pu voir, jusqu'à ces derniers temps, dans les substructions du vieux bâtiment de l'Hôtel-Dieu, près du Petit-Pont.

Dans le courant du XVIIe siècle, l'Hôtel-Dieu devint une sorte d'école d'accouchement; les *apprentisses* sages-femmes de cette maison obtenaient la maîtrise au bout d'un certain temps d'exercice. Lors des agrandissements et des reconstructions des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, les salles d'accouchement furent placées au-dessus des salles des blessés, et cette disposition contribua à développer des fièvres meurtrières parmi les femmes en couche. D'ailleurs, l'encombrement qui régnait dans cet endroit était des plus préjudiciables à la santé des accouchées. Cet état de choses existait encore en 1788. En temps ordinaire, et quand il ne régnait pas d'épidémie, la mortalité des femmes en couche à l'Hôtel-Dieu était de une sur treize.

La maison de la Maternité fut fondée par un décret de la Convention nationale du 7 ventôse an II; le couvent du Val-de-Grâce fut désigné comme maison d'accouchement pour les filles et femmes indigentes et comme hospice pour les enfants trouvés, dits alors Enfants de la patrie. Cette installation ne fut pas de longue durée; car un nouveau décret du 10 vendémiaire an III transforma le Val-de-Grâce en hôpital militaire, et ordonna que « l'établissement de santé commencé au Val-de-Grâce serait transporté à la maison de la Bourbe et à l'ancien institut de l'Oratoire. » La maison de la Bourbe était le nom révolutionnaire de l'abbaye de Port-Royal. En 1814, l'hospice de la Maternité se scinda; l'hospice des Enfants trouvés ou de l'allaitement établi à l'institut de l'Oratoire devint un établissement distinct de la maison d'accouchement installée dans l'abbaye de Port-Royal.

En 1802, le ministre Chaptal annexa à l'hospice de la Maternité une école théorique et pratique d'accouchement, destinée à recruter et à former des élèves pour toute l'étendue du territoire français; l'enseignement de cette école, où les élèves sont admises soit à leurs frais, soit aux frais des départements, comprend : la théorie et la pratique des accouchements, la vaccination, la saignée et quelques notions de botanique et de thérapeutique. Les élèves doivent, pour obtenir leur admission, être âgées de dix-huit ans au moins et trente-cinq ans au plus, savoir lire, écrire et orthographier correctement; elles ne peuvent résider moins d'un an à l'école, et, pendant cette année elles ne peuvent sortir que six fois avec leurs père, mère, mari, ou avec des personnes expressément désignées par eux; aucune femme enceinte ne peut être admise comme élève. L'année scolaire commence le 1er juillet et finit le 30 juin; les examens, les réceptions et la distribution des prix n'ont lieu qu'à la fin du mois de juin. Le prix total de la pension est fixé à 697 fr.

L'hospice de la Maternité, dit administrativement aujourd'hui Maison d'accouchement, renferme 402 lits, savoir : 228 lits d'accouchement, 80 berceaux et 94 lits d'élèves sages-femmes. Le personnel administratif de cette maison comporte : 1 directeur, 1 économe comptable, 3 employés subalternes, un aumônier, 76 sous-employés et serviteurs; le personnel médical comporte : 1 médecin, 2 chirurgiens, 1 sage-femme en chef, 1 pharmacien, 1 interne en chirurgie, 2 aides sages-femmes.

MATERNUS FIRMICUS, écrivain latin. V. FIRMICUS.

MATEROT s. m. (ma-te-ro). Vitic. Variété de raisin.

MATEUR s. m. (ma-teur — rad. *mater*). Techn. Ouvrier qui ôte le brillant au métal poli, qui le matit.

MÂTEUR s. m. (mâ-teur — rad. *mât*). Mar. Ouvrier qui fait des mâts, des vergues et divers autres ouvrages analogues pour la marine.

MATÉVON ou **MATHÉVON** s. m. (ma-té-von). Hist. Nom donné, en 1795, dans certaines parties de la France, à des révolutionnaires qui furent les premières victimes de la réaction.

MATEY s. f. (matè). Agric. Nom donné, dans le Médoc, à des masses de gazon préparées pour servir d'engrais aux vignes.

MATFEIEF (Artemon-Sergeievitch), homme d'Etat russe, né en 1625, mort en 1682. Il devint le confident intime du czar Alexis Michaelovitch, s'efforça de répandre dans son pays le goût des lettres et des arts et se concilia l'affection du peuple par son inépuisable bienfaisance. On raconte que pour lui témoigner leur reconnaissance les pauvres de Moscou se réunirent et rassemblèrent les matériaux nécessaires pour lui élever un palais. Tombé en disgrâce, malgré ses talents et ses vertus, sous le règne de Fédor, il fut privé de ses biens et de ses dignités et resta dans l'exil tant que régna ce prince. Il venait d'être rappelé à Moscou lorsqu'il perdit la vie lors de la première révolte des strelitz.

MATHA, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Saint-Jean-d'Angely, sur l'Antenne; pop. aggl., 1,588 hab. — pop. tot., 2,287 hab. Commerce d'eau-de-vie. Eglise très-ancienne.

MATHA (saint Jean DE), fondateur de l'ordre des trinitaires. V. JEAN DE MATHA.

MATHAM (Jacques), graveur et dessinateur hollandais, né à Harlem en 1571, mort dans la même ville en 1631. Il eut pour maître son beau-père, Henri Goltzius, dont il imita la manière, puis il alla se perfectionner vers 1593 en Italie, où il passa plusieurs années. Les estampes de cet artiste sont assez habilement exécutées, mais elles manquent de force et ne traduisent pas assez vigoureusement les effets des originaux. — Son fils, Théodore MATHAM, né à Harlem en 1589, mort vers 1677, quitta l'atelier paternel pour se rendre en Italie, où il travailla avec d'autres artistes à graver la suite des statues antiques du marquis Vincenzo Giustiniani. Il s'adonna, en outre, à la peinture et exécuta notamment divers tableaux assez remarquables pour le duc de Savoie. Le *Christ descendu de la croix*, d'après Girard de Leyde, passe pour sa meilleure gravure.

MATHAN, prêtre de Baal et conseiller d'Athalie. Le grand prêtre Joïada le fit tuer (870 av. J.-C.).

MATHAN, fils d'Eléazar, père de saint Jacob et aïeul de saint Joseph, époux de la sainte Vierge.

MATHAREL DE FIENNES (Charles), journaliste et critique dramatique français, né à Laon (Aisne) en 1814. Il vint étudier le droit à Paris, où il obtint, vers la même époque, un emploi à l'administration du Mont-de-Piété. Lorsqu'il se présenta devant la cour pour prêter serment comme avocat, le président Séguier, remarquant qu'il avait oublié de mettre une cravate blanche, l'apostropha en ces termes : « Jeune stagiaire, allez vous habiller. » Le stagiaire ne se le fit pas répéter deux fois et renonça au barreau pour s'occuper des affaires contentieuses du Mont-de-Piété. En 1834, il devint un des administrateurs du journal le *Siècle*, dont son beau-frère, Louis Perrée, prit la direction en 1840. Matharel de Fiennes fit à partir de cette époque, dans ce journal, les comptes rendus des pièces jouées sur les petits théâtres. En 1849, il cessa de prendre part à l'administration politique du *Siècle*, devenu l'organe de la bourgeoisie républicaine et modérée; mais, bien qu'il professât les opinions légitimistes, il n'en continua pas moins à rester attaché à cette feuille, en qualité de critique dramatique. Ses feuilletons hebdomadaires, signés du nom de Matharel, renferment des analyses consciencieusement faites, des comptes rendus agréables qu'on peut consulter avec fruit. En 1856, il céda sa place à M. de Biéville, abandonna le journalisme et alla vivre en province. Il a collaboré à quelques vaudevilles et fourni des articles au *Charivari*, à l'*Illustration*, au *Dimanche*, à l'*Entr'acte*, à la *Semaine*, etc.

MATHÉ (Félix), homme politique, ancien représentant du peuple, né à Cosne, canton d'Hérisson (Allier), en 1808. C'est par une erreur inconcevable que le *Dictionnaire des contemporains*, dans ses éditions successives, l'a fait mourir en 1857. M. Mathé vit encore aujourd'hui (1873) à Moulins, après être venu volontairement s'enfermer dans Paris pendant le siége des Prussiens. Cet homme éminent et énergique appartient depuis sa première jeunesse au parti de la démocratie radicale, et il joua un rôle actif dans toutes ses luttes. En 1830, il était étudiant en droit à Paris, et il fut un des combattants et des décorés de Juillet. Il était de cette belle et forte génération qui a renoué la grande tradition révolutionnaire, et qui rêvait dès cette époque la restauration de la République. Trompé dans ses espérances par l'avénement d'une nouvelle dynastie, il se jeta avec enthousiasme dans le parti républicain militant, fut plusieurs fois poursuivi, et enfin mis en arrestation après les affaires d'avril 1834. Mais il parvint à s'échapper de prison avec d'autres prévenus de cette mémorable journée, se réfugia en Belgique, et ne rentra en France que lors de l'amnistie rendue sous le ministère Molé. Il revint alors à Moulins et s'occupa de faire fructifier son patrimoine de famille, mais sans se désintéresser des luttes politiques et des études sur la réforme sociale. M. Mathé a été l'un des principaux fondateurs du parti démocratique dans le Bourbonnais, avec MM. Laussedat, Georges Gallay et quelques autres courageux citoyens appartenant à la bourgeoisie riche, mais dévoués à la cause populaire, et qui, dans le cours d'une vie noblement consacrée aux luttes de la liberté, ont subi sans fléchir toutes les persécutions.

Lors de la fondation du journal la *Réforme*, M. Mathé en devint un des actionnaires et un des collaborateurs. En 1847, il prit une part active à la campagne des banquets réformistes, fit proclamer la République à Moulins, lors de la révolution de février 1848, et fut bientôt après nommé par Ledru-Rollin commissaire de la République dans l'Allier, en remplacement de Thouret et de Bureaux de Puzy, qui d'abord avaient été investis de ces fonctions. Armé de pouvoirs suffisants et placé dans des circonstances favorables, il agit avec vigueur et contribua largement à répandre les opinions démocratiques dans l'Allier. Elu l'un des représentants de son département à la Constituante, il prit place sur les bancs de la Montagne, vota contre le décret sur les attroupements, contre l'état de siége, la contrainte par corps, pour la demande d'amnistie, pour l'amendement Grévy, pour l'amendement Deville, qui abolissait le remplacement militaire et rendait le service obligatoire pour tous les citoyens, enfin pour l'amendement Goudchaux, qui consacrait le principe de l'impôt progressif. Après l'élection du président, il se prononça énergiquement contre la politique cauteleuse et perfide de l'Elysée, et signa la demande de mise en accusation de Bonaparte au sujet de l'expédition de Rome.

En avril 1849, il avait reçu dans sa maison de Moulins Ledru-Rollin, venu pour présider un banquet démocratique qui eut un certain éclat, et à la suite duquel le chef de la Montagne faillit être assassiné par une troupe de furieux revêtus de l'uniforme de la garde nationale (et qui d'ailleurs, protégés par la réaction, ne furent jamais punis pour cet odieux guet-apens). M. Mathé et ses amis coururent également les plus grands dangers.

Lors des élections pour la Législative, les citoyens de l'Allier vengèrent leur représentant en le nommant de nouveau à une grande majorité (il passa le premier sur la liste des élus). Il continua de défendre énergiquement la République et s'associa à tous les actes de la Montagne pendant toute la durée de l'Assemblée. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut un des représentants désignés pour la déportation à Cayenne; mais il échappa heureusement aux proscriptions et vécut à l'étranger jusqu'à l'amnistie de 1859. Réduit à l'impuissance par le régime d'étouffement de l'Empire, il contribua néanmoins à entretenir dans son département le sentiment démocratique dans un petit nombre d'âmes énergiques. Après la révolution du 4 septembre, il alla s'enfermer dans Paris et y passa tout le temps du siége, associé à tous ceux qui luttaient contre la funeste incurie des chefs de la défense. Aux élections qui suivirent l'armistice, il fut porté sur les listes républicaines à Paris et dans l'Allier; mais son nom, qui réunit un nombre honorable de suffrages, n'obtint cependant pas la majorité nécessaire. Depuis ces événements tragiques, M. Mathé vit dans la retraite à Moulins, n'ayant, après tant de luttes, perdu ni ses espérances ni la chaleur de ses convictions.

MATHEFELON (Juhel DE), désigné parfois à tort sous le nom de **Juhel de Saint-Martin**, prélat français, mort en 1250. Successivement archevêque de Tours (1229) et de Reims (1244), il se signala par son zèle réformateur; mais quelques-unes de ses réformes ayant été désapprouvées par le pape, il en fut tellement affecté qu'il devint fou. D'après Daunou, on doit à Mathefelon : les *Statuts donnés à l'Eglise de Saint-Brieuc en* 1234, dans le *Spicilegium* de d'Achery; les *Canons du concile de Tours* (1236), édités par Maan et un *Règlement pour les écoliers de Reims* (1244).

MATHÉMATICIEN, IENNE s. (ma-té-ma-ti-siain, iè-ne — rad. *mathématiques*). Personne qui se livre à l'étude des mathématiques, qui s'occupe de travaux, d'ouvrages relatifs à cette science : *Il serait inutile de dire que M. Leibniz était un* MATHÉMATICIEN *de premier ordre; c'est par là qu'il est le plus généralement connu.* (Fonten.) *Si la* MATHÉMATICIENNE *Nicarète rendit des services multipliés aux stoïciens, Philénis et Léontium ne furent pas moins utiles aux épicuriens.* (Dufour.)

— A signifié Devin. V. ce mot.

Mathématiciens (LES), comédie hollandaise en trois actes, de Kort Langendick (1715). Elle se rapproche un peu de la farce, dont elle a la grosse gaieté et les situations excentriques. L'amoureux, Eelhart, veut épouser la pupille du vieil Anselme, Isabelle; mais Anselme la destine à son neveu, le docteur Raasbolius (Braillard). Isabelle s'enfuit et va chercher un refuge dans une hôtellerie d'Amsterdam, où par hasard viennent se rencontrer aussi Anselme, Raasbolius et le docteur Urinal. Les deux savants entament une longue et bouffonne dissertation sur Copernic et Galilée, pendant que leurs postillons mangent le souper. Eelhart profite de ce que tout le monde est occupé pour enlever Isabelle, et se dirige sans bruit vers la chambre qu'elle occupe; malheureusement, il a compté sans l'appétit vigoureux des postillons, qui, ayant achevé la soupe préparée et sachant qu'il y a un jambon dans la chambre d'Isabelle, ont entrepris d'aller le décrocher. Dans l'obscurité, ils se heurtent contre Eelhart, crient au voleur et mettent toute la maison en émoi. La discussion des savants se trouve interrompue juste au moment où le vieil Anselme disait au docteur Raasbolius qu'il était bon à mettre aux Petites-Maisons; de son côté, le docteur ne veut plus d'une fille qui reçoit chez elle, la nuit, son galant doublé de deux postillons, et l'amoureux épouse Isabelle.

Cette comédie est pleine d'idées fort originales, mais il y a des longueurs. Ainsi, la dispute des savants est par trop prolongée. En revanche, la scène du souper est extrêmement gaie. L'ensemble offre de l'intérêt et du comique amusant, bien que parfois peu relevé.

Mathématicien (PORTRAIT D'UN), chef-d'œuvre de Ferdinand Bol, un des maîtres de l'école flamande; musée du Louvre. Il est représenté de trois quarts, tourné à droite, avec une calotte noire sur la tête et portant un vêtement noir. Il s'appuie sur une plinthe de pierre, tient de la main gauche une espèce de règle en cuivre et montre du doigt une figure de géométrie tracée à la craie sur le mur. L'austérité de cette physionomie, grave et méditative, a quelque chose de tout à fait caractéristique. Velazquez a peint aussi un *Mathématicien* (musée de Besançon). C'est une figure sombre de coloris et d'aspect; mais elle a une vie et une couleur dont rien n'approche.

MATHÉMATIQUE adj. (ma-té-ma-ti-ke — lat. *mathematicus*, qui vient lui-même du gr. *mathêmatikos;* de *mathêma*, *mathêsis*, instruction, science, l'instruction, la science par excellence; de *mathô*, *manthanô*, comprendre, apprendre. Curtius rattache *mathô*, *manthanô* à la racine sanscrite *man*, penser, se souvenir, avec un *th* adjonctif, comme il y en a beaucoup d'exemples. Pictet croit que le grec *math*, de *mathô*, *manthanô*, répond exactement à la racine sanscrite *madh*, mesurer, d'autant plus que *mathêma*, *mathêsis*, s'appliquait plus spécialement à la science des nombres et des mesures. Il est à remarquer que le sens de penser, réfléchir, est très-souvent lié à celui de mesurer, dans la plupart des langues aryennes). Qui a rapport aux sciences du calcul, qui est le résultat des procédés de ces sciences : *Opération* MATHÉMATIQUE. *Sciences* MATHÉMATIQUES. *Considérés sans préjugés, les théorèmes* MATHÉMATIQUES *se réduisent à un assez petit nombre de vérités primitives.* (D'Alemb.) *La vérité, pour exister, doit avoir la précision d'un fait* MATHÉMATIQUE. (A. Fée.) *Le raisonnement* MATHÉMATIQUE *n'est autre que la simple logique appliquée à la forme et à la quantité.* (Baudelaire.) *Les vérités* MATHÉMATIQUES *ne doivent être jugées que par des mathématiciens.* (Arago.) *Kepler tressaille au sein de la vérité* MATHÉMATIQUE, *comme s'il était frappé par les rayons de la révélation.* (E. Quinet.)

— Par ext. Exact, rigoureux, précis, excluant tout doute, toute possibilité contraire : *Certitude* MATHÉMATIQUE. *L'équité est le résultat intellectuel de la vue de l'équilibre : le principe de l'équité est* MATHÉMATIQUE. (Senancour.) *La douleur de l'attente est consolée par la certitude* MATHÉMATIQUE *du triomphe.* (Mme L. Colet.)

— *Point mathématique*, Point considéré abstractivement comme n'ayant aucune étendue : *Suivant les géomètres, le* POINT MATHÉMATIQUE *est l'extrémité de la ligne.* (Acad.)

MATHÉMATIQUE s. f. (ma-té-ma-ti-ke — de *mathématique*, adj.). Science qui a pour objet les propriétés de la grandeur, en tant qu'elle est calculable ou mesurable; s'emploie presque toujours au pluriel, avec l'article : *Instrument de* MATHÉMATIQUE. *Problème de* MATHÉMATIQUE. *Etudier les* MATHÉMATIQUES. *Savoir, connaître, professer les* MATHÉMATIQUES. *C'est par les* MATHÉMATIQUES *qu'on forme le raisonnement, et, par suite, le jugement.* (Mme Monmarson.) *L'esprit humain agit en* MATHÉMATIQUES *comme un ressort qui suit une direction toujours la même.* (Mme de Staël.) *Leibniz eut la bonne fortune de rencontrer à Paris Huyghens, qui le tourna du côté des* MATHÉMATIQUES. (V. Cousin.) *Les* MATHÉMATIQUES *sont des calculs de séries.* (Proudh.) *L'homme crée d'abord la* MATHÉMATIQUE, *science du nombre, science de toutes les autres sciences.* (E. Pelletan.)

— *Mathématiques pures*, Celles qui étudient les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite : *La géométrie, l'algèbre appartiennent aux* MATHÉMATIQUES PURES. (Acad.) *Après l'étude des sciences du calcul, de la* MATHÉMATIQUE PURE, *on doit naturellement passer à l'étude des corps de la nature.* (E. Laboulaye.) ‖ *Mathématiques mixtes* ou *appliquées*, Celles qui considèrent les propriétés de la grandeur dans certains corps ou sujets particuliers : *L'astronomie, la mécanique font partie des* MATHÉMATIQUES MIXTES. (Acad.)

— *Etui de mathématique*, Etui dans lequel sont renfermés quelques instruments dont se servent les mathématiciens.

— **Encycl.** Le nom seul des *mathématiques*, qui veut dire enseignement, science, exprime de la manière la plus heureuse l'idée complète et noble à la fois que l'on doit s'en former. Chez les Grecs, la *mathématique*, ou la science par excellence, embrassait l'ensemble de toutes les connaissances certaines et coordonnées; elle comprenait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique, la mécanique et l'optique. Ce ne fut qu'après de longs travaux que, chacune de ces parties ayant reçu assez de développements pour constituer une science à part, les *mathématiques* furent réduites à la science des grandeurs mesurables.

Il est impossible de nous représenter les objets, d'en avoir une impression sensible, sans qu'ils soient distincts les uns des autres et sans qu'ils aient une certaine durée; en d'autres termes, sans qu'ils soient placés dans l'espace et dans le temps. L'espace et le temps sont la condition de toutes les perceptions; ils y sont si intimement liés que l'imagination ne saurait les séparer des objets sans anéantir ces objets mêmes.

Le temps et l'espace étant les qualités nécessaires pour la perception des objets sensibles, les attributs qui leur conviennent doivent aussi convenir aux objets, et les jugements qu'on peut porter sur leurs propriétés sont aussi applicables aux objets. C'est ce qui explique l'évidence, l'universalité, la nécessité des propositions *mathématiques*, et leur application à tous les phénomènes de l'univers. Un théorème quelconque de *mathématiques* revient à un syllogisme énonçant, comme prémisses, certaines propriétés de l'espace et du temps, et, comme conclusion, attribuant ces propriétés aux objets situés dans le temps et dans l'espace.

« Les *mathématiques*, dit M. Cournot, offrent ce caractère particulier et bien remarquable, que tout s'y démontre par le raisonnement seul, sans qu'on ait besoin de faire aucun emprunt à l'expérience, et que néanmoins tous les résultats obtenus sont susceptibles d'être confirmés par l'expérience dans les limites d'exactitude que l'expérience comporte. Par là, les *mathématiques* réunissent au caractère de science rationnelle celui de science positive, dans le sens que le langage moderne donne à ce mot. » Les propositions qu'elles émettent procèdent de principes qui sont des vérités d'intuition, des axiomes, c'est-à-dire des jugements nécessaires, forcés, des énoncés lumineux par eux-mêmes, et n'ayant par conséquent pas besoin d'être démontrés. De cette manière, les *mathématiques* constituent un enchaînement de principes, de raisonnements, de conclusions, que la certitude et l'évidence accompagnent toujours. Elles sont la science, parce qu'elles représentent la filiation la plus naturelle et la plus parfaite des jugements de la raison.

Voulant appliquer aux *mathématiques* une définition générale, on a dit qu'elles ont pour objet d'évaluer les grandeurs mesurables. Il est à remarquer que l'adjectif *mesurables* est nécessaire pour distinguer les *mathématiques* de certaines sciences, telles que la psychologie, la morale, l'esthétique, etc., qui étudient des phénomènes réels, comparables même les uns aux autres, mais non mesurables numériquement. Par exemple, un objet peut être plus beau qu'un autre; mais le rapport des deux beautés ne pouvant être mesuré, l'estimation de ce rapport n'est point du domaine des sciences *mathématiques*.

Suivant les objets sur lesquels elles opèrent, les *mathématiques* ont été divisées en *mathématiques* pures et *mathématiques* appliquées. Ces dernières sont quelquefois appelées *mathématiques* mixtes ou sciences physico-*mathématiques*. Cette division en deux grandes branches repose sur des nuances qu'il est plus aisé de sentir que de définir. On peut dire toutefois que les *mathématiques* pures considèrent les grandeurs d'une manière générale, abstraite, indépendante de toute espèce d'objets particuliers; elles tirent tout de la notion primordiale de quantité, tandis que les *mathématiques* appliquées supposent la connaissance de certains faits naturels, de certaines propriétés physiques déterminées et acceptées; elles partent de certaines expériences incontestables, et, de là, par des raisonnements méthodiques et démonstratifs empruntés aux *mathématiques* pures, elles déduisent des propositions, et, finalement, des conclusions aussi certaines que celles qu'on tire des axiomes purs.

Evaluant les quantités, mesurant l'étendue, le temps et le mouvement, les *mathématiques* font ressortir les qualités communes des phénomènes naturels les plus variés. Elles les expriment, elles en donnent la loi. Qui dit formule *mathématique* dit loi physique. Et ces formules, ces lois sont partout et toujours la vérité. La terre a pu être témoin de faits très-différents de ceux que nous voyons; les mondes innombrables dont l'espace est parsemé peuvent être le théâtre de phénomènes inconcevables pour nous, et être habités par des êtres intelligents, organisés tout autrement que les hommes; mais qu'on y transporte nos formules de *mathématiques*, elles n'y seront pas dépaysées; elles y seront la loi des phénomènes, quels que soient ces phénomènes; elles y obtiendront l'assentiment des intelligences, quelles que soient ces intelligences. Les âmes d'un Kepler, d'un Newton, d'un Lagrange sont de tous les temps et de tous les mondes.

On a proposé plusieurs modes de classification des *mathématiques* pures ou appliquées, en les établissant, tantôt d'après les genres de méthodes suivies pour la démonstration et l'enchaînement des propositions, tantôt d'après la nature des objets qui peuvent être le but final de l'application de ces méthodes. Comme, en réalité, ces classifications n'ont guère jusqu'ici présenté, dans la science, d'autre mérite que celui d'exercer la subtilité de l'esprit, et d'attirer la curiosité, nous nous bornerons à transcrire celle qu'adopta l'illustre Ampère :

Sciences *mathématiques.*	*Mathématiques* proprement dites.	Arithmologie.	Arithmologie élémentaire.	Arithmographie.
				Analyse *mathématique.*
			Mégéthologie.	Théorie des fonctions.
				Théorie des probabilités.
		Géométrie.	Géométrie élémentaire.	*Géométrie synthétique.*
				Géométrie analytique.
			Théorie des formes.	Théorie des lignes et des surfaces.
				Géométrie moléculaire.
	Sciences physico-*mathématiques.*	Mécanique.	Mécanique élémentaire.	Cinématique.
				Statique.
			Mécanique transcendante.	Dynamique.
				Mécanique moléculaire.
		Uranologie.	Uranologie élémentaire.	Uranographie.
				Héliostatique.
			Uranognosie.	Astronomie.
				Mécanique céleste.

Après cet aperçu général sur la science *mathématique*, nous allons rapidement retracer son histoire.

L'origine de l'arithmétique se perd dans la nuit des temps; mais ses combinaisons élémentaires durent s'offrir très-facilement aux premiers hommes; car rien n'est plus clair et plus familier que l'idée du nombre. Toutefois, l'honneur d'avoir étendu les limites naturelles de l'arithmétique paraît appartenir aux Phéniciens, les premiers et les plus habiles commerçants de l'univers.

L'ingénieux système de numération qui fait la base de notre arithmétique moderne a été familier aux Arabes longtemps avant de pénétrer dans nos contrées, et il paraît certain que l'on connut dans l'école de Pythagore une manière de noter les nombres semblable à la nôtre.

Pythagore fit faire un grand pas à la science : on dit qu'il avait poussé fort loin la combinaison des nombres; mais ce qu'il peut avoir écrit sur ce sujet est perdu; le temps n'a respecté que sa table de multiplication, qui a conservé son nom et que tout le monde connaît. Quand nous disons *sa table*, nous nous conformons à la tradition; mais il est parfaitement évident pour nous que les produits des neuf premiers nombres ont été connus dès qu'il y a eu des hommes qui se sont avisés de compter. Ce fut Pythagore qui démontra le premier le rapport du carré de l'hypoténuse aux carrés des autres côtés du triangle rectangle. On rapporte que la découverte de ce théorème le rendit si joyeux, qu'il offrit aux dieux une hécatombe en action de grâces.

L'arithmétique eut son berceau dans l'Inde; on ignore comment elle passa aux Arabes, et ensuite aux Occidentaux. Les Arabes trouvèrent quelques règles utiles, telles que les règles de fausse position simple et double. Beaucoup plus tard, Régiomontanus, dont le vrai nom est Jean Muller, introduisit dans les *mathématiques* le calcul des décimales, qui simplifia celui des fractions ordinaires.

Tous les écrivains anciens s'accordent à placer en Egypte le berceau de la géométrie. Les crues du Nil bouleversant chaque année toutes les limites, les habitants durent s'occuper de trouver des moyens qui permissent à chacun de rentrer dans ses possessions; de là l'arpentage ou mesure des surfaces, qui conduisit à la mesure des volumes. Hérodote fixe cette origine au temps de Sésostris; mais elle ne prit de rapides accroissements qu'après avoir été transportée en Grèce. Thalès lui donna une impulsion inconnue jusqu'à lui. Avant lui on connaissait la règle et le compas, attribués au neveu de Dédale; l'équerre et le niveau, qu'on doit à Théodore de Samos, un des architectes du temple d'Ephèse; mais ce fut Thalès qui, le premier, inspira aux Grecs le goût de la vraie géométrie abstraite, théorique. Il montra l'usage de la circonférence du cercle pour la mesure des angles, et trouva les propriétés des angles inscrits. Il se fit surtout admirer par ses connaissances astronomiques. Il prédit le premier une éclipse de soleil, et l'événement justifia cette prédiction; il assigna la vraie cause des éclipses.

Après lui, Platon vint imprimer à la science une nouvelle impulsion. Platon regardait l'étude de la géométrie comme si nécessaire, qu'il avait écrit sur la porte de son école : *Qu'aucun ignorant en géométrie n'entre ici.* On lui attribue l'invention de l'analyse géométrique, et on croit qu'il remarqua le premier la formation des sections coniques.

L'école de Platon s'était bornée à la géométrie; celle d'Alexandrie étudia les *mathématiques* en général. Parmi les savants que l'accueil des Ptolémée attira les premiers à Alexandrie, on remarque Euclide le géomètre. Euclide s'est immortalisé par les éléments qui portent son nom et que les ouvrages élémentaires ne font guère que reproduire. Il rassembla dans cet ouvrage les propositions de la géométrie découvertes avant lui, en ajouta un grand nombre d'autres, et y mit un enchaînement justement admiré. Le quatorzième et le quinzième livre, qu'on trouve dans ses *Eléments*, y furent ajoutés par Hypsicle d'Alexandrie.

Environ un demi-siècle après Euclide parut Archimède, le plus grand géomètre de l'antiquité. Il se rendit, jeune encore, à Alexandrie, pour y entendre Euclide, et commença dès lors à se signaler par ses découvertes. Il démontra que la surface de la sphère est les deux tiers de la surface du cylindre circonscrit, et que les solidités de ces deux corps suivent le même rapport. Ce grand homme trouva la quadrature exacte de la parabole, et détermina les limites du rapport entre la circonférence du cercle et le diamètre.

Dans le IIe siècle avant l'ère chrétienne naquit Hipparque, qui imagina la trigonométrie rectiligne et sphérique. Dans les premiers siècles de notre ère, les travaux de quelques géomètres distingués soutinrent les progrès de la science. Toutefois, nous touchons au terme fatal de la décadence des *mathématiques*.

Diophante, qui florissait à Alexandrie vers l'an 365 de notre ère, passe pour l'inventeur de l'algèbre. L'ouvrage qui nous reste de lui est intitulé : *Questions arithmétiques*.

Après avoir été développée par les Arabes, l'algèbre passa en Italie, où elle ne tarda pas à prendre des accroissements sensibles. Tartaléa découvrit les équations cubiques. Cardan publia son *Algèbre* en 1545.

Nommons, en passant, Pierre Métius, qui trouva un nouveau rapport approché du diamètre à la circonférence. Mais un de ceux qui, à cette époque, rendirent les plus éclatants services à la science fut le célèbre Viète. C'est à lui qu'on doit l'introduction dans les calculs des lettres de l'alphabet, et presque toutes les transformations dont on peut se servir pour donner à une équation une forme plus commode. Il a indiqué le premier une méthode générale pour appliquer l'algèbre à la géométrie, et donné une preuve éclatante de son génie en remarquant que les équations du troisième degré pouvaient se réduire à la duplication du cube ou à la trisection de l'angle.

Descartes fit faire un pas immense aux *mathématiques* par l'invention d'un nouveau mode de notation en algèbre, celui des exposants, et par l'application de cette science à la géométrie des courbes.

Personne n'ignore les persécutions dont ce grand homme fut l'objet.

A aucune autre époque de l'histoire, on ne voit surgir dans les sciences un si grand nombre de géomètres illustres. Il suffit de nommer les Kepler, les Descartes, les Galilée, les Torricelli, les Pascal.

A la même époque, Leibniz en Allemagne et Newton en Angleterre s'immortalisaient par les plus sublimes découvertes. Newton enrichit l'algèbre de la formule célèbre qu'on nomme ordinairement binôme de Newton, et inventa la méthode des *fluxions* et des *fluentes*. Leibniz revendiqua les droits qu'il avait sur cette magnifique découverte, et les prétentions de ces deux hommes immortels devinrent le sujet d'une longue querelle entre les géomètres anglais et ceux du continent. Il est constant que Newton a trouvé le premier la méthode des fluxions, et Leibniz le calcul différentiel, et aujourd'hui l'on convient généralement que Newton et Leibniz sont arrivés au même but par la force de leur génie, mais par des chemins différents.

Les deux frères Jacques et Jean Bernouilli continuèrent l'œuvre de Leibniz. D'autres géomètres se signalèrent encore par leurs travaux et leurs découvertes, et, de la fin du XVIIe siècle à notre époque, on vit éclore les travaux importants de Manfredi, Condorcet, Borda, Lagrange, Montucla, Lalande, Legendre, Monge, Bezout, Carnot, et de tant d'autres excellents géomètres qui ont amené de grandes réformes dans les méthodes et découvert des problèmes nouveaux.

Le XIXe siècle n'a rien à envier à ses devanciers. Les vastes travaux d'Arago ont jeté sur la science un éclat immortel, et chaque année les astronomes de Prusse, ceux de Naples, ceux de Greenwich peuplent de nouveaux mondes notre système planétaire. Chaque jour la science fait un nouveau pas, sans que personne puisse prévoir un terme qui en bornera les développements.

Mathématiques (HISTOIRE DES), par Montucla (Paris, 1758, 2 vol. in-4°; 1799-1802, 4 vol. in-4°). L'auteur étant mort en 1799, pendant l'impression du troisième volume, Lalande continua cette publication et y ajouta un quatrième volume, qui est presque tout entier de lui et qui est loin d'être le meilleur. Il se rapporte, du reste, à l'optique et à l'astronomie physique bien plus qu'aux mathématiques proprement dites.

L'ouvrage de Montucla ne se distingue point par la profondeur des vues et la manière large de concevoir et d'exposer le sujet, mais par la clarté du style et surtout par la prodigieuse érudition dont l'auteur y a fait preuve. Très-compétent, du reste, dans la matière qu'il traitait, il ne s'est pas borné à une aride nomenclature de noms propres et de découvertes; il a nettement exposé le sens de celles-ci, exposant avec une clarté difficile en un pareil sujet les méthodes auxquelles les grands géomètres ont attaché leur nom.

Montucla remonte jusqu'aux origines des mathématiques. Il suit leurs traces chez les plus anciens peuples, en substituant quelquefois un développement fictif au développement réel qui échappe à nos recherches. Il rend compte des progrès mathématiques dans tous les âges et dans tous les pays. Il donne des notices assez détaillées sur la personne, la vie et les écrits des mathématiciens les plus célèbres.

Dans la première partie, l'auteur fait l'histoire des mathématiques depuis leur naissance jusqu'à la destruction de l'empire grec. Cette partie comprend cinq livres. La seconde partie, en quatre livres, contient l'histoire des sciences mathématiques chez divers peuples orientaux, comme les Arabes, les Persans, les Juifs, les Indiens, les Chinois. Dans la troisième partie, on trouve l'histoire des mathématiques chez les Latins et chez les peuples occidentaux jusqu'au commencement du XVIe siècle; elle comprend cinq livres. La quatrième partie, une des plus importantes, contient l'histoire du XVIIe siècle en neuf livres. La cinquième partie est consacrée à l'histoire du XVIIIe siècle. Grâce à la clarté d'exposition qui distingue Montucla, on suit avec un vif intérêt le progrès des mathématiques à travers les siècles. C'est d'abord l'école de Pythagore, qui occupe une place si importante dans l'ancienne philosophie et qui nous initie aux premiers pas de la géométrie, ainsi qu'aux premières théories musicales. Avec Hipparque on acquiert les premières notions sur le système solaire; sous Ptolémée se précise le système planétaire; Eratosthène étudie les sections coniques; Archimède s'applique à l'étude des courbes, trouve la méthode pour calculer la pesanteur spécifique; Euclide crée l'art des démonstrations mathématiques, etc. Mais l'intérêt s'accroît quand nous arrivons aux grands géomètres modernes : c'est Descartes, c'est Galilée, c'est Newton, c'est Leibniz, c'est Huyghens, etc., etc., dont l'histoire est souvent animée par les compétitions qui ont plus d'une fois divisé ces savants illustres. Montucla expose avec une lucidité et une impartialité remarquables ces grands débats qui agitaient le monde scientifique, et où les savants adversaires s'injuriaient réciproquement avec une si profonde amertume. L'anecdote même ne fait pas défaut à ce travail consciencieux, et l'on en pourrait citer plus d'une page remarquable de finesse et de raillerie. Il va sans dire que le mérite du livre n'est pas là, mais dans cet amas de renseignements que l'auteur a rassemblés avec tant de persévérance et de bonheur. On a écrit l'histoire des mathématiques après Montucla, on l'écrira sans doute encore, mais on ne pourra plus se passer de le consulter.

Mathématiques (ESSAI SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES), par Bossut. V. BOSSUT.

MATHÉMATIQUEMENT adv. (ma-té-ma-ti-ke-man — rad. *mathématique*). Au point de vue des mathématiques; par les procédés propres aux mathématiques : *Le fait du renflement de la terre à l'équateur et de son aplatissement aux pôles est* MATHÉMATIQUEMENT *démontré*. (Buff.)

— Par ext. D'une manière rigoureuse, précise, exacte : *L'existence de l'âme ne peut se prouver* MATHÉMATIQUEMENT.

MATHÉMATISME s. m. (ma-té-ma-ti-sme — rad. *mathématique*). Néol. Caractère mathématique, ensemble des lois mathématiques : *La loi de l'univers, c'est la nécessité, le* MATHÉMATISME.

MATHENÈS ou **MATHENEZ** (Jean-Frédéric DE), en latin **Mathenesius**, érudit allemand, né à Cologne vers 1580, mort dans la même ville en 1622. Professeur d'histoire et de grec à l'université de Cologne, chanoine et curé de Saint-Cunibert, protonotaire apostolique, Mathenès était un homme instruit, dont l'esprit s'attachait de préférence aux sujets curieux et bizarres, et qui a composé un assez grand nombre d'ouvrages d'un style négligé et d'une prolixité fatigante. Les principaux sont : *Critices christianæ libri duo, de ritu bibendi*... (Cologne, 1611); *Ara Busiridis, sive syntagma criticum de hospitalitate et contesseratione quorumdam christianorum in hospitali* (in-12); *De triplici coronatione, germanica, lombardica et romana* (1622, in-4°).

MATHEO (Michele DI), peintre italien. V. LAMBERTINI (Michel).

MATHEOLUS (MATHIEU, MAHIEU ou MATHIOLET, plus connu sous le nom de), poëte français, né à Boulogne-sur-Mer vers 1260, mort vers 1320. Sa vie est fort peu connue, et pendant longtemps même on l'a regardé comme un auteur imaginaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que, devenu veuf, il eut la malheureuse idée de se remarier, vers l'âge de quarante ans, avec une veuve acariâtre et despotique qui lui rendit la vie intolérable. Matheolus se consola en poëte, en écrivant sur les femmes en général et sur la sienne en particulier un poëme latin : *Liber de infortunio suo*, qu'il adressa à l'évêque de Thérouanne. Cet ouvrage est perdu; mais il nous reste la traduction en vers français qu'en fit Jehan Lefèvre, traduction qui parut pour la première fois à Paris, sous le titre de : le *Livre de lamentation de Matheolus* (1492, in-fol., avec fig.), et qui eut un grand succès. Ses diatribes contre les femmes furent vertement relevés par Christine de Pisan dans sa *Cité des dames*, et par Martin Franc dans le *Champion des dames*. Deux brochures anonymes : l'*Amant entrant dans une forêt de tristesse* (1439) et le *Chevalier aux dames* (1516) montrent que le retentissement de son livre dura longtemps. L'anonyme de 1439 ne va pas à moins qu'à condamner Matheolus au gibet et au feu. L'arrêt fut exécuté en partie, puisque son livre s'est perdu et ne nous est conservé que dans une traduction peut-être infidèle, car elle n'est divisée qu'en trois livres, et l'original était divisé en quatre. Le succès du livre de Matheolus ne pouvait manquer de produire des imitations. Il en existe deux, en effet. La première, assez obscène, qui a été imprimée plusieurs fois, s'intitule : *Remedium contra concubinas et conjuges per modum abreviationis libri Matheolli, a Petro de Corbellio et ejus sociis compilatum.* La seconde imitation est en français : la *Malice des femmes, recueillie de Matheolus et autres qui ont pris plaisir à en médire, par affection désordonnée* (1502, in-4°). Cet ouvrage est attribué à Champier. On a attribué à Lefèvre une réfutation du livre qu'il avait traduit : le *Rebours de Matheolus*. Le *Livre de Matheolus* a été réimprimé dans la collection elzévirienne de M. Janet.

MATHER (Richard), théologien anglais, né dans le Lancashire en 1596, mort en 1669. Après avoir fait ses études et pris le titre de ministre, il passa en Amérique et devint pasteur de Dorchester, dans le Massachusetts. Il passa pour un excellent prédicateur. On a de lui : *Discours sur l'Eglise presbytérienne; Modeste et fraternelle réponse au livre de Herle* (1646); *Catéchisme; Traité de la justification* (1652), etc.

MATHER (Samuel), théologien anglais, un des quatre fils du précédent, né dans le Lancashire en 1626, mort en 1671. Après avoir pris ses degrés en Amérique, il passa en Irlande et devint pasteur à Dublin. On a de lui : *Avertissement salutaire pour un temps de liberté* (1652); *Défense de la religion protestante contre le papisme* (1671); *Irenicum* ou *Essai pour l'union contre les presbytériens, les indépendants et les anabaptistes; Discours contre les superstitions du papisme*, etc.

MATHER (Nathanaël), théologien anglais, frère du précédent, né en 1630, mort en 1697. Il fit ses études au collége d'Harvard et passa en Angleterre, où il devint pasteur à Barnstable, grâce à Cromwell. Obligé de fuir, à la rentrée des Stuarts, il se retira en Hollande, exerça les fonctions du ministère évangélique à Rotterdam et se rendit à Dublin, où il remplaça son frère. On a de lui : la *Justice de Dieu pour tous ceux qui croient* (1694); *Discours sur le pouvoir qu'a le pasteur d'une église d'officier dans une autre; Sermons.*

MATHER (Increase), théologien américain, frère des précédents, né à Dorchester (Nouvelle-Angleterre) en 1639, mort à Boston en 1723. Après avoir rempli les fonctions de chapelain du gouverneur de Guernesey, il alla s'établir à Boston et devint par ses talents un personnage considérable dans l'Eglise et dans l'Etat. Il fut un des délégués envoyés en 1688 auprès de Charles II, pour faire entendre à ce souverain les doléances de la province de Massachusetts, dont la charte avait été abolie. Charles II mourut, mais Mather obtint de Guillaume III une charte nouvelle. Il reçut des remercîments publics pour le succès de sa mission. Cependant sa popularité ne fut pas de longue durée. On a de lui : la *Vie et la mort de Richard Mather* (1670); *Histoire de la guerre avec les Indiens de* 1675 *à* 1676; *Discours sur les comètes* (1683); *Traité sur les anges* (1696); *De la future conversion des juifs* (1709).

MATHER (Cotton), théologien américain, fils du précédent, né à Boston en 1663, mort en 1728. Après avoir achevé ses études au collége Harvard, il fut consacré au saint ministère et nommé auxiliaire de son père dans une paroisse de Boston. Toutefois, les travaux du pastorat n'absorbaient pas entièrement son temps; Mather se livrait à des études sérieuses sur l'histoire, la littérature ancienne, la théologie, et il apprenait les langues vivantes avec une extrême facilité. On rapporte qu'il savait l'idiome des Iroquois. La Société royale de Londres l'admit au nombre de ses membres en 1714. C'était la première fois qu'un honneur semblable était accordé à un Américain. Mather fit beaucoup de bien autour de lui; ses sages conseils furent goûtés dans les affaires publiques; sa piété et sa générosité se faisaient sentir dans l'Eglise. Auprès de tant de belles qualités se dessinaient quelques défauts : en première ligne, une rage de réglementation, inoffensive sans doute, mais bizarre et qui provoque le sourire. Ainsi que le dit un biographe : « Il prétendait régler la vie comme une horloge. Il pensait à telle chose en remontant sa montre, à telle autre en tisonnant le feu. Le temps passé à sa toilette avait une destination particulière, qui variait sept fois par semaine; le dimanche, il se commentait lui-même en sa qualité de pasteur et, le lundi, comme époux et père; il consacrait le mardi à ses parents jusqu'aux cousins du premier degré, et par intervalle à ses ennemis; le mercredi appartenait à l'Eglise en général, tandis que celle de Boston réclamait le jeudi; les pauvres occupaient, le vendredi, son esprit qui, le samedi, s'absorbait enfin dans le soin de son propre salut. » Le nombre de ses ouvrages s'élève à trois cent quatre-vingt-deux. Nous citerons seulement : *Magnalia Christi americana* ou *Histoire de la Nouvelle-Angleterre, de l'an* 1625 *à* 1698, en anglais (1702, in-fol.); *Bonifacius, essai sur le bien* (Boston, 1710); *Psalterium americanum* (Boston, 1718); le *Philosophe chrétien* (Londres, 1721, in-8°); *Vie de Increase Mather* (Boston, 1724, in-8°). Son ouvrage le plus remarquable est celui intitulé : les *Merveilles du monde invisible, tirées de l'analyse des procès des différents sorciers exécutés récemment dans la Nouvelle-Angleterre* (Boston, 1693, in-8°). Mather laissa un grand nombre d'ouvrages inédits, parmi lesquels on cite : *Biblia americana* ou l'*Ecriture sainte de l'Ancien et du Nouveau Testament expliquée* (6 vol. in-fol.).

MATHER (Samuel), théologien américain, fils du précédent, né à Boston en 1706, mort en 1785. Il exerça les fonctions pastorales à Boston, mais en se rattachant à la secte des universalistes. On a de lui : *Essai sur la reconnaissance* (1732); *Apologie de la liberté ecclésiastique dans la Nouvelle-Angleterre* (1738, in-8°); *Dissertation sur le nom de Jéhovah* (1760); *Essai sur l'Oraison dominicale* (1766); l'*Amérique connue des anciens* (1774), etc.

MATHES (LES), village et commune de France (Charente-Inférieure), cant. de La Tremblade, arrond. et à 13 kilom. de Marennes; 786 hab. Louis de La Rochejaquelein y périt à la tête des Vendéens en 1815, pendant les Cent-Jours.

MATHÉSIOLOGIE s. f. (ma-té-zi-o-lo-jî — du gr. *mathêsis*, science; *logos*, discours). Science de l'enseignement en général.

MATHEW (Théobald), missionnaire irlandais, surnommé l'**Apôtre de la tempérance**, né à Thomastown en 1790, mort en 1856. Il embrassa par vocation l'état ecclésiastique et entra en 1810 au séminaire catholique de Maynooth. Ordonné prêtre quatre ans plus tard et nommé presque aussitôt desservant d'une petite paroisse de l'Irlande méridionale, il fut le témoin des ravages affreux que l'abus des boissons alcooliques exerçait au sein d'une population déjà décimée par des famines presque périodiques et par les exactions des intendants anglais; dès lors, il n'eut plus qu'une seule pensée, celle de chercher les moyens de guérir cette épidémie morale. Ses efforts pour améliorer le sort et les mœurs des basses classes irlandaises reçurent de tous côtés des encouragements, et il entreprit enfin de fonder une association dont les membres prendraient l'engagement solennel de s'abstenir de toutes sortes de spiritueux. En 1833, il commença à faire à Cork des conférences publiques sur la principale cause de la malheureuse situation de l'Irlande et sur les moyens d'y remédier. Le peuple est en général facile à émouvoir, et la réputation de l'apôtre le disposait d'avance à bien accueillir ses conseils : aussi se laissa-t-il entraîner par son éloquence persuasive, et bientôt des milliers d'hommes, pour la plupart ivrognes endurcis, demandèrent à être admis dans la Société de tempérance. Le voyage de l'apôtre en Irlande ressembla à un triomphe; partout les autorités rivalisèrent de bienveillance à son égard; de tous côtés on venait lui demander sa bénédiction et prêter entre ses mains le serment d'abstinence. A Nenagh, il reçut 20,000 adhérents dans un seul jour, 100,000 en deux jours à Galway, et, sur la route de cette ville à Portumna, 180,000 à 200,000 personnes s'engagèrent à s'abstenir à l'avenir de tous spiritueux. Malheureusement, c'étaient là de vrais serments d'ivrognes, et beaucoup des nouveaux convertis oublièrent plus tard leurs promesses. Après avoir parcouru toute l'Irlande, il alla continuer en Angleterre ses philanthropiques travaux, et reçut partout un accueil chaleureux. Il passa ensuite aux Etats-Unis, où sa présence excita le plus grand enthousiasme. Il revint en 1851 en Angleterre, et reçut du gouvernement une pension de 300 livres sterling (7,500 fr.); il avait, en effet, dépensé toute sa fortune dans l'intérêt de ses semblables; il avait même fait plus, car la pension que lui accorda le gouvernement suffit à peine pour payer les polices des assurances que ses nombreux créanciers avaient prises sur sa vie. Une souscription publique fut alors ouverte pour lui venir en aide. La ville de Cork lui a érigé une statue en 1864, et sa vie a été écrite par Maguire, sous ce titre : le *Père Mathew, biographie* (Londres, 1863).

MATHEWS (Charles), célèbre acteur anglais, né à Londres en 1776, mort à Plymouth en 1836. Poussé par une irrésistible vocation, il abandonna la librairie de son père, s'engagea dans une troupe de comédiens et débuta en 1794 à Dublin, sur le Théâtre-Royal, où, malgré tous ses efforts, il ne put parvenir à sortir de son obscurité. Trois ans plus tard, il épousa Elisa Strong, auteur de poésies et de nouvelles, qui traîna avec lui de ville en ville une existence misérable et tourmentée. Brisée par cette vie de privations, et vivement préoccupée du bonheur de son mari, Elisa exigea de lui, à son lit de mort, qu'il épousât miss Jackson, actrice d'York et son amie intime (1802). Bien que Mathews fût physiquement disgracié de la nature et qu'il passât encore pour un acteur médiocre, miss Jackson consentit à l'épouser l'année suivante et, à partir de cette époque, la mauvaise fortune parut se lasser de le poursuivre. Engagé au théâtre de New-Market, à Londres (1803), il y obtint un succès inattendu et acquit rapidement la réputation d'un des meilleurs acteurs comiques de son temps. Bientôt Mathews, qui joignait à un très-vif esprit d'observation un talent d'imitation merveilleux, résolut d'être à la fois auteur et acteur. « Il voulut, dit H. Desprez, faire parler à sa manière les types qu'il avait observés à sa manière. Il alla même plus loin, il pensa que la réplique était une entrave à son jeu; il imagina des représentations à un seul acteur, dans lesquelles il fit passer les originaux les plus ridicules et reproduisit les scènes les plus burlesques; tels furent tout d'abord son *Old scotch lady*, sa *Mail-Coach*, etc., et plus tard, après un premier voyage en Amérique, son *Trip to America* et *Jonathan in England*. Il appelait ces représentations ses *at home* (chez lui), parce qu'il paraissait seul en scène pendant toute la soirée, comme s'il eût été chez lui. Elles firent bientôt les délices de Londres et de New-York, et bien que jamais il n'y dépassât les limites du vrai comique, elles ne manquaient jamais de soulever un rire homérique. » Le talent satirique et dramatique qu'il déployait aussi sur le théâtre de l'Opéra, à Londres, puis à la salle d'Adelphi, était vraiment extraordinaire; et on ne pouvait se lasser d'admirer la diversité des caractères qu'il représentait devant le public, sans autre secours que la voix, le geste, la tenue et le costume. Les voyages qu'il fit en France (1818) et en Amérique (1822-1834) lui fournirent de nombreux sujets d'observations. Mathews avait commencé à écrire sur sa vie d'intéressants *Mémoires* qui ont été terminés et publiés par sa veuve (Londres, 4 vol. in-8°).

MATHEWS (Charles-James), acteur et auteur dramatique anglais, fils du précédent, né en 1803. Il étudia d'abord l'architecture, le dessin, la peinture, et rapporta de nombreuses esquisses d'un voyage qu'il fit en Italie. Tout en s'occupant d'art, il lui arrivait fréquemment de remplir des rôles dans des théâtres de société, et le succès qu'il obtint le détermina à se faire acteur comme son père. Ce fut après avoir reçu les conseils de ce dernier qu'il débuta auprès de lui dans une pièce intitulée le *Vieux et le jeune comédien*. Mathews commençait à être en renom lorsqu'il fit la connaissance de Mme Vestris, qui dirigeait alors le Théâtre-Olympique à Londres. Bien qu'elle fût plus âgée que lui, il l'épousa en 1838, et se produisit naturellement sur son théâtre, où il obtint un vif succès. Quelque temps après, les deux comédiens firent aux Etats-Unis un voyage artistique où ils obtinrent de chaleureux applaudissements et gagnèrent des sommes considérables. De retour à Londres, Mathews prit la direction du théâtre de Covent-Garden et du Lyceum; mais, malgré toute son activité, il fit de mauvaises affaires et dut renoncer à cette double exploitation. En 1857, il perdit sa femme, et épousa en secondes noces, en 1858, Mme Davenport, qui avait acquis comme comédienne un grand renom aux Etats-Unis. Pendant quelque temps, il vécut dans la retraite, puis en 1863 il fit un voyage à Paris, où il donna avec un plein succès, au théâtre des Variétés, plusieurs représentations, et se fit surtout applaudir dans une pièce intitulée l'*Anglais timide*. De retour en Angleterre, il continua à se produire sur divers théâtres de Londres et de la province. Mathews n'est pas seulement un excellent comédien, c'est encore un auteur dramatique d'un réel mérite. On lui doit plusieurs petites comédies, des pièces comiques et un drame intitulé la *Mère de ma femme*. Il a publié en français l'*Anglais timide*, comédie en un acte (Paris, 1864, in-12).

MATHEWS (Cornélius), littérateur américain, né à Port-Chester, Etat de New-York, en 1817. Il commença à se faire connaître dans les lettres par de nombreux essais insérés dans les magazines, puis il publia le *Motley book* (1838), recueil de contes; *Behemoth* (1839), roman imité de Mathurin, dans lequel l'écrivain transporte le lecteur dans les temps antédiluviens, et il fit jouer, en 1840, une pièce dirigée contre les manœuvres frauduleuses en matière d'élections, si fréquentes en Angleterre et en Amérique. Cette pièce, intitulée les *Politiques*, fut bientôt suivie d'un roman satirique dirigé contre les mêmes abus et dont le titre est la *Carrière de Puffer Hopkins*. Il fit paraître ensuite un recueil de poésies : *Poëmes sur l'homme et la république* (1843); *Witchcraft*, sorte de drame puisé dans les légendes diaboliques de la petite ville de Salem; *Jacob Leister*; l'*Argent* ou le *Cœur du monde* (1850), roman dans lequel il s'est complu à tracer le tableau des mœurs de la ville en opposition avec celles des campagnes dans les Etats-Unis; et *Chanticleer*, un conte de Noël devenu populaire. Depuis lors, Mathews a fait paraître un recueil d'écrits divers, *Miscellanées*, choisi dans ses articles de journaux les plus réussis. Cet écrivain a été souvent comparé à Dickens en Amérique, pour l'habileté et la fidélité avec lesquelles il a dépeint les mœurs des classes populaires. Mlle Frappaz a publié la traduction française de ses *Légendes indiennes recueillies chez les peuplades sauvages de l'Amérique* (Paris, 1861, in-12).

MATHEWS (Thomas), amiral anglais. V. MATTHEWS.

MATHIAS (saint), disciple de Jésus-Christ, apôtre et martyr au Ier siècle de notre ère. Il avait fait partie des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, qu'il avait à peu près constamment suivi dans ses prédications, lorsque, après la mort du fils de Marie, les onze apôtres s'étant réunis pour donner un successeur à Judas Iscariote, Mathias fut désigné par le sort pour le remplacer. Suivant une tradition, il prêcha en Cappadoce et subit le martyre en Colchide. On lui attribuait un Evangile, qui a été déclaré apocryphe. L'Eglise l'honore le 24 février.

MATHIAS ou **MATTHIAS**, empereur d'Allemagne, né en 1557, mort en 1619. Il était fils de Maximilien II et, par sa mère Marie, petit-fils de Charles-Quint. Elevé par le savant Rusbeck, il reçut une forte instruction. Après l'avénement au trône impérial de son frère Rodolphe II, Mathias, qui était dévoré d'ambition, chercha à se mettre hors de la dépendance de ce dernier, et, sur la demande de quelques seigneurs catholiques, il accepta le gouvernement des Pays-Bas, alors soulevés contre l'Espagne (1578). Mais sans appui, ne pouvant enlever l'autorité au prince d'Orange, se voyant un objet de défiance pour les protestants, qu'il détesta profondément depuis cette époque, il quitta les Pays-Bas en 1580, et revint en Autriche. L'empereur, contre la volonté duquel il s'était jeté dans cette aventure, l'éloigna de la cour, et, presque sans ressources, il végéta obscurément pendant treize années. Toutefois, en 1593, Rodolphe II, alors dans une situation difficile, lui donna le commandement d'une armée en Hongrie. Deux ans plus tard, par la mort de son frère Ernest, Mathias devint l'héritier présomptif de la couronne et fut nommé gouverneur de l'Autriche. Il choisit pour premier ministre l'évêque de Vienne, Klesel, prit des mesures de rigueur contre les protestants, vit se produire en Transylvanie et en Hongrie un soulèvement, à la tête duquel se trouvait Etienne Bocskai, et, pour obtenir la paix, il dut signer avec lui, en 1606, un traité qui reconnaissait aux protestants le libre exercice de leur culte, qui laissait aux Hongrois l'administration de leurs finances et la garde de leurs forteresses et qui abandonnait la Transylvanie à Bocskai. A la même époque, Mathias signait, moyennant la cession de Kamischa et de Grau, une trêve de vingt ans avec les Turcs. Non-seulement l'empereur Rodolphe refusa de sanctionner ces traités, mais encore il résolut de déshériter Mathias au profit du prince Ferdinand. Prévenu du dessein de son frère, Mathias se fit secrètement reconnaître comme prince héréditaire par les membres de la famille impériale (23 avril 1608), se mit en état de révolte ouverte contre Rodolphe II, qui venait de lancer contre lui un rescrit violent, gagna à sa cause les états d'Autriche, de Moravie, puis ceux de Hongrie (1er février 1608), et deux mois plus tard se mit à la tête d'une armée de 20,000 hommes pour combattre son frère. Celui-ci, se voyant abandonné de tous, dut céder. Il abandonna à Mathias, le 13 juin 1608, l'Autriche, la Moravie, la Hongrie et le reconnut pour son successeur. Au mois de septembre suivant, Mathias se fit couronner roi de Hongrie. Pour se concilier ses sujets, il dut leur faire de nombreuses concessions, jura de maintenir l'ancienne constitution et donna la liberté religieuse aux protestants. En 1611, à la suite d'un soulèvement, Rodolphe dut abdiquer la couronne de Bohême en faveur de Mathias, et mourut au commencement de l'année suivante.

Le 13 juin 1612, Mathias fut élu empereur. Ce titre ne lui donna pas un grand pouvoir, car les états d'Autriche, de Hongrie et de Bohême, auxquels il demanda des secours dans une diète tenue à Linz en 1614, pour faire la guerre aux Turcs et les forcer à exécuter le traité de 1606, insistèrent pour le maintien de la paix. Contraint de renoncer à ses idées belliqueuses, il signa avec les Turcs, le 12 mai 1615, une nouvelle trêve de vingt ans. En 1617, il ne fut pas plus heureux en essayant de faire dissoudre la ligue catholique et l'union protestante qui troublaient l'empire et rendaient impossible tout accommodement dans les affaires religieuses. A l'âge de cinquante-cinq ans, peu de mois avant de parvenir à l'empire, Mathias avait épousé Anne, fille de l'archiduc Ferdinand de Tyrol, mais il n'avait point eu d'enfants. Voulant assurer la stabilité du trône en se choisissant un successeur, il consentit, sur les instances des membres de sa famille, à désigner pour son héritier son cousin Ferdinand, chef de la branche styrienne, sur lequel reposait tout l'espoir de la branche autrichienne d'Allemagne (1616). Mais il vit bientôt qu'il s'était donné un maître. Ferdinand montra une grande intolérance envers les protestants de la Bohême, dont il venait d'être proclamé roi. A l'instigation du comte de Thurn, les chefs protestants réunis à Prague, en 1618, se soulevèrent et s'emparèrent du pouvoir. Mathias, souffrant et alité, essaya de transiger pour rétablir la paix; mais Ferdinand, qui voulait qu'on employât la force, fit arrêter le premier ministre de l'empereur, Klesel, et deux corps d'armée furent envoyés contre la Bohême, qui en même temps voyait arriver à son secours le célèbre Mansfeld. La guerre de Trente ans était commencée. Le vieil empereur cherchait encore les moyens d'arriver à un accommodement lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie.

MATHIAS (Thomas-James), littérateur anglais, né vers 1757, mort à Naples en 1835. Il commença à se faire connaître par des poésies, par un ouvrage dans lequel il soutenait l'authenticité des poëmes attribués à Rowley, puis il attira fortement l'attention publique par un poëme intitulé : *The pursuits of literature* (les *Hostilités littéraires*), accompagné de notes qui attestent un véritable savoir, joint à une critique éclairée sur les hommes publics et leurs opinions. Mathias devint vice-trésorier de la reine, place à laquelle était attaché un traitement considérable. Vers 1800, il fit un voyage en Italie, acquit une connaissance approfondie de l'italien, et finit par se fixer à Naples. Parmi ses ouvrages, écrits en anglais et en italien, nous citerons : *Runic odes, imitated from the Norse* (Londres, 1781); *An Essay on the evidence external and internal, relating to the poems attributed to Thomas Rowley* (1783); *The pursuits of literature* (1794-1795); *Political dramatist* (1795); *Componimenti lirici de più illustri poeti dell'Italia* (1802, 3 vol. in-8); *Canzoni e prose toscane* (in-8°); *Aggiunti ai componimenti lirici* (1808, 3 vol. in-8°).

MATHIAS (Georges-Amédée SAINT-CLAIR), compositeur, né à Paris en 1826. Il se fit admettre au Conservatoire en 1837, reçut des leçons de Kalkbrenner et de Chopin pour le piano, d'Halévy pour le contre-point, de Berton et de Barbereau pour la composition, et remporta, en 1848, un second grand prix. M. Mathias s'est adonné depuis lors à l'enseignement et à la composition, a fait pendant quelque temps un voyage en Allemagne, et est devenu, en 1862, professeur de piano au Conservatoire. Nous citerons parmi ses œuvres musicales des trios, des études, des romances sans paroles, un concerto, une sonate, un allegro *appassionato*, l'ouverture d'un *Hamlet*, une fantaisie dramatique, intitulée les *Bohémiens*, une symphonie à grand orchestre, exécutée par la société de Sainte-Cécile, etc.

MATHIAS, nom de plusieurs personnages. V. MATTHIAS.

MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie. V. CORVIN.

MATHIAS DE SAINT-JEAN (Jean EON, en religion le Père), carme et écrivain français, né à Saint-Malo vers 1600, mort à Paris en 1681. Après avoir été prieur de plusieurs couvents de son ordre, il devint successivement provincial en Touraine (1655) et en Gascogne, et procureur général des carmes de France. Ses principaux ouvrages sont : le *Commerce honnête* ou *Considérations politiques contenant les motifs de nécessité, d'honneur et de profit qui se trouvent à former des compagnies de personnes de toutes conditions pour l'entretien du négoce de mer en France* (Nantes, 1646, in-4°); *Histoire panégyrique de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel depuis le prophète Elie* (Paris, 1658-1665, 2 vol. in-fol.).

MATHIEU (SAINT-), bourg de France (Haute-Vienne), chef-lieu de canton, arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Rochechouart, près de la Tardoire; pop. aggl., 400 hab. — pop. tot., 2,346 hab. Forges; commerce de bestiaux. Eglise ancienne, surmontée d'un beau clocher octogonal.

MATHIEU (SAINT-), village de France, commune de Plougonvelin, cant de Saint-Renan, arrond. de Brest (Finistère); 115 hab. Ce village possède un petit port sur l'Océan, et un phare de deuxième ordre à feu tournant. On y voit les ruines d'une ancienne et célèbre abbaye, fondée sur le bord de l'Océan par l'anachorète saint Tanguy, au vie siècle. En 1157, elle reçut des moines de l'ordre de Saint-Benoît, fut saccagée et en partie incendiée par les Anglais en 1557, et tomba bientôt dans une complète décadence. Au début de la Révolution, qui la supprima, on y envoyait, comme dans un exil, les religieux de l'ordre qui avaient encouru une punition disciplinaire. L'église abbatiale, dont la toiture n'existe plus, présente encore des ruines imposantes.

MATHIEU (pointe **SAINT-**), appelée aussi cap **FINISTÈRE**, à l'extrémité O. de la Bretagne, départ. du Finistère, à 19 kilom. à l'O. de Brest, par 48° 19′ 34″ de lat. N. et 7° 5′ 54″ de long. O. Cette position est munie d'un fanal de second ordre.

MATHIEU (SAINT-), île d'Afrique, dans l'Atlantique, à 800 kilom. du cap des Palmes, dans la Guinée supérieure; par 10° 25′ de lat. N. et 10° de long. O. Elle fut découverte en 1816 par les Portugais, qui y formèrent un établissement abandonné aujourd'hui. ‖ Ile de la mer de Behring, au S.-E. de celle de Saint-Laurent, et à l'O. de celle de Nounirok; par 60° 30′ de lat. N. et 175° de long. O.; 65 kilom. sur 30. Elle est généralement couverte de montagnes, dont les sommités, nues et arides sont fréquentées par d'innombrables essaims d'oiseaux de mer; les vallées offrent quelque verdure. Les côtes sont fréquentées par des ours marins et des morses. L'île est inhabitée. ‖ Une des principales îles de l'archipel Mergui, sur la côte de l'Indo-Chine britannique, province de Tennasserim, dans le golfe du Bengale, à 80 kilom. S. de l'île de Mel, près et à l'O. de l'isthme de Krâ, par 10° de lat. N. et 95° 40′ de long. E. Elle a 32 kilom. de longueur du N. au S., et 16 kilom. de largeur de l'E. à l'O. Vaste port dans lequel peuvent mouiller les flottes les plus considérables. Cette île, haute, montagneuse et entièrement couverte de forêts épaisses, est inhabitée.

MATHIEU (Abel), jurisconsulte français, né à Chartres. Il vivait au xvie siècle, exerça la profession d'avocat et publia, entre autres ouvrages : *Devis de la langue françoise* (Paris, 1559, in-8°); *Second devis et principal propos de la langue françoise* (1560); *Devis et propos touchant la police et les états, avec un bref extrait du grec de Dion Chrysostome* (Paris, 1572).

MATHIEU (Charles-Léopold), écrivain français, né à Nancy en 1756. Nous ignorons l'époque de sa mort. Il enseigna les mathématiques et l'histoire naturelle à Metz, puis la physique et la chimie à Autun. C'est à lui qu'on doit la découverte de la strontiane sulfatée de la glaisière de Bouveron. Outre divers mémoires et dissertations, Mathieu a publié des ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dictionnaire de rimes et de prononciation* (Paris, 1799); *Nouveau système de l'univers* ou *Abrégé philosophique de la physique et de la chimie avec de nouvelles découvertes de l'auteur* (Paris, 1799, in-8°); *Instruction sur la recherche, la découverte et l'exploitation des mines* (Paris, 1804); *Ruines de l'ancien château de Ludres et du camp romain dit de la cité d'Afrique* (1829, in-8°), etc.

MATHIEU (Jean-Baptiste), écrivain français, né à Montigny-le-Roi, près de Langres, en 1764, mort en 1829. Vicaire d'un petit village, lorsque la Révolution éclata, il refusa de prêter serment à la constitution civile, et, pour échapper à la déportation, il se cacha dans un caveau, chez un jardinier de Chaumont, y passa plusieurs années, et puisa le goût des études historiques dans la lecture des ouvrages qu'il se faisait acheter secrètement. Lorsqu'il sortit de son caveau, sa santé était tellement altérée, qu'il lui fut impossible de reprendre l'exercice de son ministère et qu'il dut accepter, jusqu'à la fin de sa vie, un asile généreusement offert par une famille de Chaumont. Compilateur infatigable, dit M. de Saint-Ferjaux, il transcrivit un très-grand nombre de manuscrits, de chartes, de documents, ayant rapport à l'histoire du pays de Langres, et en forma un recueil de 17 vol. in-4°. Il fit imprimer la préface de cette grande collection, sous le titre de *Discours préliminaire pour le recueil intitulé : Mémoires, monuments antiques, inscriptions, chartes, titres, biographies, généalogies, etc., pour servir à la composition de l'histoire ecclésiastique et civile du pays langrois* (Chaumont, in-8°) On a de lui, en outre : *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres* (Langres, 1808, in-8°); *Biographie du département de la Haute-Marne* (Chaumont, 1811, in-4°); *Traité de la chasse aux raquettes* (1816, in-8°).

MATHIEU (Claude-Louis), astronome français, né à Mâcon en 1783. Son père, qui était menuisier, après lui avoir fait enseigner sous ses yeux les premiers éléments des sciences, l'envoya à Paris en 1801, pour s'y perfectionner. Le jeune homme suivit avec ardeur les cours de Lacroix et de Delambre, et fut admis en 1803 à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit élève ingénieur des ponts et chaussées. Sa vocation était pour l'astronomie, et il ne tarda pas à se faire attacher comme secrétaire au Bureau des longitudes (1806). Après avoir accompagné Biot dans un voyage sur la Méditerranée, pour faire des expériences avec le pendule à secondes (1808), il devint astronome à l'Observatoire et au Bureau des longitudes, remporta, en 1809 et en 1812, le prix d'astronomie fondé par Lalande, et fut élu en 1817 membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Meissier. Vers la même époque, il fut chargé d'aller inspecter les travaux du cadastre dans les départements, et devint ensuite suppléant de Delambre dans la chaire d'astronomie du Collége de France, répétiteur des cours de géodésie et d'arithmétique spéciale à l'Ecole polytechnique, professeur d'analyse à la même école (1829), enfin examinateur de sortie, fonction qu'il remplit jusqu'en 1863. Beau-frère d'Arago, et comme lui membre du parti républicain, M. Mathieu se porta candidat à la députation dans un collége de Mâcon, qui l'envoya siéger à la Chambre de 1834 à 1848. Il y vota avec l'extrême gauche, fit plusieurs remarquables rapports, notamment sur l'établissement des chemins de fer et sur l'adoption du système métrique pour les poids et mesures, prit part à l'agitation des banquets reformistes, et signa la mise en accusation du ministère Guizot. Après la révolution de février 1848, M. Mathieu fut élu dans le département de Saône-et-Loire représentant du peuple à l'Assemblée constituante, où il vota avec les républicains modérés. Son mandat ne lui ayant pas été renouvelé à l'Assemblée législative, il reprit ses travaux scientifiques, et fut nommé en 1862 membre titulaire du Bureau des longitudes, dont il est devenu le président, puis, l'année suivante, commandeur de la Légion d'honneur. On doit à ce savant des notes, des rapports, des articles insérés dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, dans la *Connaissance des temps*, et la publication du dernier ouvrage de Delambre, l'*Histoire de l'astronomie du* xviiie *siècle* (1827, in-4°).

MATHIEU DE L'ARDÈCHE (Pierre-Henri), magistrat et homme politique français, né à Langogne (Lozère) en 1793. Il était depuis douze ans avocat à Largentière, lorsqu'il fut nommé président du tribunal de cette ville après la révolution de juillet 1830. Dans cette nouvelle situation, M. Mathieu n'en continua pas moins à professer les opinions libérales; il fut élu en 1837 membre de la Chambre des députés, où il continua de siéger jusqu'en 1848, et, excepté pendant le court passage de M. Thiers aux affaires, il vota constamment avec l'opposition de la nuance de M. Odilon Barrot. Elu dans l'Ardèche représentant du peuple à la Constituante, après la révolution de février 1848, M. Mathieu vota dans cette assemblée tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite. Les électeurs de l'Ardèche, chez qui dominait alors l'esprit démocratique le plus avancé, ne réélurent point à la Législative M. Mathieu, qui alla reprendre son siége de président. Depuis cette époque, il a pris sa retraite et est devenu président honoraire.

MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), cardinal, né à Paris en 1796. Son père, après avoir fait le commerce des soieries, était venu s'établir à Paris, où il devint agent d'affaires. Le jeune Césaire reçut une bonne instruction, puis suivit les cours de l'Ecole de droit. Le duc de Montmorency, dont il avait su gagner les bonnes grâces, se chargea bientôt de sa fortune et le mit à la tête des propriétés qu'il possédait dans les Landes, et lorsque, quelque temps après, M. Mathieu résolut d'entrer dans les ordres, il trouva dans M. de Montmorency un puissant protecteur qui lui aplanit la route des dignités ecclésiastiques. A peine sorti de Saint-Sulpice, le jeune abbé fut attaché comme secrétaire à l'évêque d'Evreux (1823), et peu après il se rendit à Paris, où M. de Quélen le nomma d'emblée curé de l'Assomption, puis un de ses grands vicaires. C'est alors qu'il essaya, mais en vain, d'amener le célèbre abbé Grégoire, auteur de la constitution civile du clergé, à rentrer dans le giron de l'orthodoxie catholique. Nommé évêque de Langres en 1833, il fut appelé, dès l'année suivante, à occuper le siége archiépiscopal de Besançon, qu'il a constamment gardé depuis. Il devint peu après membre de l'Académie de cette ville, et c'est à ce titre qu'il contribua à faire accorder en 1838 à P.-J. Proudhon une pension triennale de 1,500 francs, grâce à laquelle ce dernier put poursuivre ses études et devenir un des plus éminents socialistes de l'époque. Vingt ans plus tard, en souvenir de cette pension, Proudhon dédiait à l'archevêque de Besançon, et dans sa personne à tout le clergé français, son ouvrage intitulé : *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise.*

En 1850, l'archevêque Mathieu fut nommé cardinal de l'ordre des prêtres et appelé, à ce titre, à faire partie du Sénat lors de la création de ce corps politique par l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre. A diverses reprises, il prit la parole dans cette servile assemblée, notamment sur le projet de loi relatif à l'état-major de l'armée navale, dont son frère faisait partie, et sur le pouvoir temporel du pape. Bien que toujours plein de condescendance pour le pouvoir, il publia dans son diocèse, malgré la défense du gouvernement, la fameuse encyclique du pape du 8 décembre 1864, et en fut quitte pour une déclaration d'abus prononcée par le conseil d'Etat (février 1865). Il n'en garda d'ailleurs aucunement rancune au gouvernement, dont le chef lui fit envoyer son *Histoire de César.* L'archevêque Césaire s'empressa de répondre, le 22 mai 1866, par la lettre suivante, à laquelle il est inutile d'ajouter aucun commentaire : « Monsieur, le second volume de l'*Histoire de Jules César*, que Sa Majesté a daigné me destiner, m'est parvenu avec votre lettre. En lisant ce bel et *étonnant* ouvrage, j'ai pensé que *Jules César était bien heureux d'avoir conquis les Gaules et composé ses Commentaires; car, sans cela, l'empereur aurait fait l'un et l'autre.* Je vous prie de déposer aux pieds de Sa Majesté, avec mes profonds hommages, l'expression de ma reconnaissance. »

Aux approches du concile, l'archevêque de Besançon fit avec M. Dupanloup partie des prélats français qui repoussèrent la doctrine de l'infaillibilité du pape. Il se prononça contre avec les cardinaux Rauscher et Schwarzenberg lors du vote en congrégation générale (13 juillet 1870), et s'abstint de prendre part au vote le 18 juillet, lors de la proclamation de l'infaillibilité en séance publique. Ce jour-là, dit-on, il parcourut les rues de Rome tout habillé de noir, et ne portant aucun des insignes de sa dignité, sans doute en signe de deuil. Toutefois, quelque temps après, il fit une complète soumission aux décrets du concile. Outre ses mandements, dans quelques-uns desquels il attaque comme des fléaux plusieurs inventions modernes, l'archevêque de Besançon a publié : *Un mot sur la brochure* Pape et empereur *de M. Cayla* (1860, in-8o); la *Cause italienne et le Père Passaglia* (1862 in-8o); le *Pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire* (1863, in-8o). — Son frère, Pierre-Louis-Aimé Mathieu, né en 1790, mort en 1870, fut admis dans la marine en 1801. Nommé capitaine de vaisseau en 1837, il remplit, de 1844 à 1847, les fonctions de gouverneur de la Martinique, obtint le grade de contre-amiral en 1846, et devint ensuite directeur du Dépôt des cartes et plans de la marine.

MATHIEU (Joseph-Lambert), peintre belge, né à Bure, près de Namur, en 1804, mort à Louvain en 1861. Elève de Van Brée, il s'est fait remarquer dans son pays par quelques tableaux d'histoire et des sujets religieux qui révèlent une certaine science d'exécution et d'arrangement, mais peu d'originalité. Il avait envoyé à Paris, en 1855, deux grandes toiles : l'une, la *Mort de Marie de Bourgogne*, rappelait les grandes compositions de Rubens; l'autre, le *Christ au tombeau*, dérivait d'un chef-d'œuvre de Van Dyck. Ces deux morceaux, les meilleurs de l'artiste sans doute, appartiennent aujourd'hui au musée de Bruxelles. La *Jeune fille vénitienne au balcon*, que l'on voit au musée de Louvain, est exécutée dans la gamme lumineuse du Véronèse. Malgré ce défaut d'individualité, Joseph Mathieu a reçu dans sa patrie plusieurs récompenses, entre autres l'ordre de Léopold. Il fut aussi, dans les dernières années de sa vie, directeur de l'Académie de peinture de Louvain.

MATHIEU (Adolphe-Charles-Gislain), littérateur et poëte belge, né à Mons en 1804. Il se fit recevoir docteur en droit à Gand et dirigea pendant quelque temps l'étude de notaire de son père. Lors de la révolution belge qui éclata en 1830, M Mathieu se montra un des plus chauds partisans de l'autonomie belge et du mouvement national, et fut un des délégués qui sommerent la garnison hollandaise de Charleroi de mettre bas les armes. Nommé conservateur de la bibliothèque de sa ville natale en 1840, il est devenu en 1850 conservateur adjoint de la bibliotheque royale de Bruxelles et, en 1857, chef de la section des manuscrits. L'Académie de Belgique le compte au nombre de ses membres. Outre de nombreux articles publiés dans la *Revue belge*, le *Bulletin du bibliophile belge*, l'*Echo du Hainaut*, la *Sentinelle*, le *Messager de Gand*, les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, M. Mathieu a publié divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Passe-temps poetiques* (Mons, 1830, in-12); la *France et la Belgique* (1831, in-8o), poëme; *Deux mariages pour un*, comédie en un acte (1836); *Roland de Lattre*, poëme (1838, in-12), *Olla podrida*, poésies (1839, in-18); *Mons et ses environs*, poëme (1842, in-12); le *Livre de la trésorerie des chartes du Hainaut* (1842, in-8o); *Documents inédits sur l'histoire monumentale des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons* (1843, in-8o); *Poésies de clocher* (1847. in-12); le *Guersillon*, recueil satirique en vers et en prose (1848, in-12); *Montoiseries* (1848, in-12); *Biographie montoise* (1848, in-8o), les *Mémoires d'outre-tombe*, poëme (1849, in-12); *Ephémérides montoises* (1850, in-8o); *Roland de Lattre*, drame historique en un acte et en vers (1851, in-8o); *Givre et gelées* (1852, in-12), poésies; *D'Aubigné*, comédie en un acte et en vers (1853, in-18); la *Colonne du congrès*, poëme (1854, in-12); *Epîtres d'Horace*, traduites en vers français (1855, in-12); *Senilia*, poésies (1856, in-12), etc. Citons encore de lui : *Juvenilia*, poésies (in-12); *Heures de grâce*, poésies (in-12); une *Kermesse de village* (in-12).

MATHIEU DE LA DRÔME (Philippe-Antoine), homme politique et météorologiste, né près de Romans (Drôme) en 1808, mort en 1865. Mêlé de bonne heure aux luttes du libéralisme, il acquit de l'influence et de la notoriété dans son département. Vers 1839, il fonda à Romans une sorte d'athénée où des hommes intelligents et dévoués faisaient des cours et où lui-même professait l'économie sociale. Quelques empiétements sur le terrain politique firent fermer ce petit foyer d'opposition démocratique. Mathieu, tout en s'occupant d'exploitation agricole, fonda alors et rédigea un recueil intitulé *Voix d'un solitaire*, où il développa ses principes et ses idées avec une érudition spirituelle, dans un style simple et piquant, et dont il continua la publication jusqu'à la révolution de Février.

Elu par son département représentant à la Constituante, il prit place à la nouvelle Montagne, défendit avec modération et fermeté les doctrines socialistes, parla et vota contre l'état de siége, la contrainte par corps, le cautionnement des journaux, enfin contre toutes les mesures de réaction et en faveur de toutes les mesures démocratiques. Reélu à la Législative par la Drôme et le Rhône, il demeura jusqu'à la fin un des plus énergiques soutiens de la République, un des adversaires les plus ardents de la politique de l'Elysée et de la majorité monarchique de l'Assemblée. Sans être un orateur de premier ordre, il avait une éloquence vive, abondante et nourrie d'arguments.

Au coup d'Etat, il fut arraché de son domicile, jeté en prison, puis expulsé du territoire. Il vécut dès lors en Belgique et en Suisse et rentra en France après l'amnistie de 1859.

Livré dès lors à des travaux scientifiques, il se fit le propagateur d'un système météorologique au moyen duquel il prétendit prédire toutes les variations de la température, et sur la valeur duquel la science officielle ne s'est jamais prononcée. Il finit par publier chaque année des almanachs météorologiques qui eurent un grand succès, à ce point que depuis sa mort on continue imperturbablement à faire paraître des *Almanachs de Mathieu de la Drôme*, comme il est arrivé pour le légendaire Mathieu Lænsberg. D'autres se sont également mis à exploiter la vogue, en sorte que nous avons maintenant chaque année une profusion d'almanachs Mathieu *de la Nièvre*... et autres lieux.

MATHIEU (Esprit), médecin français, né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1810. Reçu docteur à Paris en 1834, il a fait un cours de physiologie à l'Athénée de 1848 à 1850 et s'est fait connaître principalement par un ouvrage intitulé : *Etudes classiques sur les maladies des femmes appliquées aux affections nerveuses et utérines et précédées d'essais philosophiques et anthropologiques sur la physiologie et la pathologie* (Paris, 1847, in-8o). On lui doit, en outre, l'*Esprit de famille* (1863, in-12).

MATHIEU (Auguste), peintre français, né à Dijon vers 1812, mort en 1864. Il se rendit à Paris, où il prit des leçons de Cicéri et s'adonna particulièrement au genre des vues pittoresques, des intérieurs de monuments. M. Mathieu visita à diverses reprises l'Allemagne et la France, qui lui ont fourni les sujets de ses tableaux. Il débuta au Salon de 1838 par une belle aquarelle représentant l'*Intérieur de l'église de Nuremberg*, puis il exposa successivement *Saint Nicolas de Brou*, qui lui valut une 2e médaille en 1842; *Souvenirs de Ratisbonne*, de *Picardie*, d'*Andernach;* la *Salle du musée de Dijon*, la *Cathédrale d'Ulm*, l'*Intérieur de la cathédrale d'Angoulême* (1850). Ces tableaux, qui commencèrent la réputation de l'artiste se font remarquer par la prestesse de la brosse, la facilité de l'exécution, le sentiment de l'effet pittoresque; mais l'exécution n'en est pas assez serrée, ce qui leur donne l'apparence de décors en miniature. M. Mathieu s'efforça de corriger ce défaut en soignant davantage son dessin et en donnant plus de sobriété à sa couleur. Aussi les œuvres qu'il exécuta depuis cette époque sont-elles supérieures aux premières. Nous citerons particulièrement : la *Maison mystique d'Adam Krafft à Nuremberg* (1853); la *Vue générale de la place de Prague* et le *Samedi à Nuremberg* (1855); la *Marchande de marée* (1859); *Saint Géreon à Cologne*, qui valut à l'artiste la croix de la Légion d'honneur (1859); l'*Eglise Saint-Laurent de Nuremberg;* la *Chapelle de l'hospice du Mont-Saint-Bernard* (1863). etc.

MATHIEU (Auguste), avocat et homme politique français, né à Avize (Marne) en 1814. Il fit ses études de droit à Paris, fut quelque temps clerc d'avoué à Epernay, puis retourna à Paris, où il se fit inscrire, en 1837, sur le tableau de l'ordre des avocats. Grâce à M. Delangle, qui le prit pour secrétaire, il parvint en peu de temps à avoir une clientèle et se fit remarquer au palais, sinon par son éloquence, du moins par son mode de discussion serrée et subtile, rappelant celle d'un avoué expliquant une affaire. Après la chute de Louis-Philippe, M. Mathieu devint tout à coup républicain, posa sa candidature à la Constituante dans le département de Seine-et-Marne et adressa à ses électeurs une profession de foi dans laquelle il revendiquait toutes les libertés, notamment la liberté illimitée de la presse; mais son républicanisme ardent ne survécut point à la défaite de la liberté dans notre pays, et l'Empire trouva en lui un chaud partisan du gouvernement arbitraire et despotique. En grande faveur auprès de l'administration, M. Mathieu se fit nommer, avec l'appui du gouvernement, membre du conseil général de la Marne, et, toujours avec le même appui, membre du Corps législatif dans la Correze (1863), en remplacement de M. de Jouvenel, qui avait déplu au pouvoir en manifestant, comme rapporteur du projet de loi sur la dotation Palikao, une velléité d'indépendance. M. Mathieu se garda bien de suivre un tel exemple et fut réélu en 1869. Il se montra l'adversaire acharné de toute réforme libérale, le défenseur officieux de toutes les lois de compression, et présenta, lors de la discussion de la loi sur la presse, en 1868, un amendement ayant pour objet de supprimer toute polémique dans les journaux, toute discussion sur les actes du gouvernement, en exigeant que tout article de journal, avant de paraître, fût soumis au ministre de l'intérieur. L'ardeur de son zèle l'avait cette fois entraîné trop loin et il ne fut pas suivi par le gouvernement. La révolution du 4 septembre a rendu M. Mathieu à la vie privée et il a repris depuis lors l'exercice de sa profession d'avocat à Paris. Parmi ses plaidoyers, nous citerons celui qu'il a prononcé au mois de janvier 1873 pour Carion, le fondateur du Crédit des paroisses, condamné pour escroquerie.

MATHIEU (Louisy), homme politique français, né à la Guadeloupe vers 1820. Il devint ouvrier typographe à la Pointe-à-Pitre, accueillit avec enthousiasme, comme tous les hommes de couleur de nos colonies, la révolution de 1848, qui venait d'émanciper les esclaves, et fut nommé, comme représentant de sa race, député suppléant à la Constituante par les habitants de la Guadeloupe. Arrivé à Paris, Louisy Mathieu remplaça à l'Assemblée, lors de la vérification des pouvoirs, Schœlcher, qui venait d'opter pour la Martinique, siégea sur les bancs de la Montagne, avec laquelle il vota presque constamment, combattit la politique rétrograde de Louis Bonaparte, mais néanmoins ne voulut point signer la mise en accusation du pouvoir exécutif au sujet de la déplorable expédition de Rome, par reconnaissance, dit-il, pour plusieurs des membres du cabinet qui avaient lutté en faveur de l'abolition de l'esclavage. Lors des élections pour l'Assemblée législative, Louisy Mathieu ne fut pas réélu et rentra dans la vie privée.

MATHIEU, nom de divers personnages. V. Matthieu.

MATHIEU-BODET (Pierre), jurisconsulte et homme politique français, né à Moulède (Charente) en 1817. Il est le fils d'un propriétaire campagnard; il vint faire son droit à Paris, où il prit le diplôme de docteur en 1842, et acheta, trois ans plus tard, une charge d'avocat à la cour de cassation. Sans antécédents politiques, mais attaché à la dynastie de Louis-Philippe par ses tendances conservatrices, mitigées de certaines velléités libérales qu'il devait bien vite étouffer, il ne lança pas moins, après la révolution de février 1848, une profession de foi toute républicaine, lors des élections pour la Constituante, et fut élu représentant du peuple. Dans cette assemblée, puis à la Législative, où il vint siéger en 1849. M. Mathieu-Bodet vota constamment avec ce qu'on appelait alors les défenseurs de l'ordre, donna son adhésion aux mesures les plus réactionnaires et à la politique de l'Elysée, contribua autant qu'il fut en lui à la destruction de la République et, après avoir protesté pour la forme, avec ses collègues de la majorité, contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il s'empressa d'assister au *Te Deum* chanté en l'honneur du parjure par l'archevêque de Paris. Il devint alors membre de la commission consultative; mais lorsque parut le décret du 22 janvier 1852, qui confisquait les biens de la famille d'Orléans, M. Mathieu-Bodet crut de son devoir de protester contre cet acte de spoliation, en envoyant au pouvoir sa démission motivée. Il reprit alors ses fonctions d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, et resta à l'écart de la vie politique active jusqu'en 1868. A cette époque, la mort de M. Gellibert des Seguins, député de la 1re circonscription de la Charente, ayant laissé une place vide au Corps législatif, M. Mathieu-Bodet, rallié au système de l'absolutisme gouvernemental, se porta candidat avec l'agrément du pouvoir. Mais, malgré tous les efforts de l'administration, il échoua le 23 novembre, à un second tour de scrutin, où il obtint 13,000 voix contre près de 18,000 données à M. Laroche-Joubert, candidat conservateur indépendant. Elu membre de l'Assemblée nationale le 8 février 1871, il alla siéger au centre droit, fit partie de plusieurs commissions importantes, notamment de celle du budget, et devint rapporteur du projet de loi sur l'enregistrement et le timbre, du projet de loi sur l'organisation du conseil général de la Seine, etc. Membre de la majorité dite conservatrice, M. Mathieu-Bodet a soutenu longtemps la politique de M. Thiers, et même, pendant quelque temps, il s'est rallié à l'idée d'établir une République conservatrice. Il a voté les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la proposition Rivet, s'est prononcé pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de la Chambre à Paris, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc. Lors de la mémorable journée du 24 mai 1873, dans laquelle les partis monarchiques de la Chambre se coalisèrent pour renverser M. Thiers, M. Mathieu-Bodet fit partie du petit groupe des 17, qui, tout en se déclarant à la tribune républicains conservateurs, par l'organe de M. Target, votèrent contre le chef du pouvoir exécutif et, par leur défection, entraînèrent sa chute. Le gouvernement issu de cette coalition offrit alors à M. Mathieu-Bodet la préfecture de la Seine; mais il déclina cette offre dans une lettre qu'il publia dans les journaux. Depuis lors, il s'est montré le chaud adhérent du gouvernement de combat, a voté en faveur de la circulaire Beulé-Pascal, contre la liberté des enterrements civils, pour l'érection d'une église du Sacré-Cœur à Montmartre, etc. Membre du conseil général de la Charente, il en a été élu président en 1871, 1872 et 1873. M. Mathieu-Bodet, qui est très-versé dans les matières de jurisprudence, est un orateur fatigant et ennuyeux. Son nom a donné lieu à de fréquentes plaisanteries. « Pourquoi s'appelle-t-il Bodet? demandait un jour un de ses collègues de la Législative. — C'est, lui répondit-on, pour le distinguer des autres Mathieu. »

MATHIEU DE DOMBASLE, célèbre agronome français. V. Dombasle.

MATHIEU-DUMAS (le comte), administrateur français. V. Dumas.

MATHIEU DE FAVIERS, administrateur et homme politique français, mort en 1833. Il fut successivement commissaire général de l'armée de l'Helvétie et du Danube, de l'armée du Rhin, inspecteur aux revues, ordonnateur en chef de la grande armée, puis de l'armée d'Espagne, enfin intendant général. Mathieu de Faviers, à qui Louis XVIII donna le titre de baron, remplit les diverses fonctions dont il fut chargé avec autant de zèle que d'habileté. Mis à la retraite au début de la Restauration, il fit, en 1815, partie de la Chambre des députés et y vota avec la minorité. Il était frère de Mathieu de Reichshoffen.

MATHIEU-MEUSNIER (Mathieu Meusnier, dit), sculpteur, né à Paris en 1824. Elève de Nanteuil et de Dumont, il profita rapidement des leçons de ses maîtres et ne tarda pas à se faire remarquer par sa grande facilité d'exécution. A dix-neuf ans, M. Mathieu-Meusnier débuta par le buste en marbre d'*Azaïs*. Depuis cette époque, il a exécuté des statues, pour la plupart en marbre, des bustes et des médaillons, dont le plus grand nombre ont figuré à nos expositions. Parmi ses statues, nous citerons : la *Mort du jeune Viala* (1844), d'une expression énergique et saisissante, qui fut achetée par l'Etat pour le musée de Versailles; *Napoléon-Prométhée*, pour la place Vintimille, à Paris; la *Mort de Laïs* (1849), son œuvre capitale, qui fut bien accueillie du public et contribua beaucoup à sa réputation. Dans cette *Laïs* couchée, dont nous avons déjà parlé (v. Laïs), on trouve, comme dans toutes les œuvres de l'artiste, un vif désir d'animer le marbre, de lui donner de l'expression et du sentiment. Après cette statue, il produisit *Michel Adanson*, au musée d'Aix (1857); *Quinze ans*, à Meudon; l'*Orfévrerie*, dans la cour du Louvre; la *Muse satirique*, à Bécon; la *Tempête*, groupe en pierre, au Louvre; la *Peinture*, en pierre, au musée de Grenoble (1872). Parmi ses bustes, nous citerons ceux de *Cortot*, de *Pontevès*, de *Cartelier*, de *Sabatier*, au musée de Versailles; celui de *Beaumarchais*, au Théâtre-Français; de *Boieldieu*, à l'Opéra-Comique; de *Delangle*, à l'Institut; de *Sainte-Beuve*, à l'Institut et à Boulogne-sur-Mer; de *Geoffroy Saint-Hilaire*, à l'Ecole normale; d'*Ampère*, au lycée Henri IV; de *Rosier*, à Béziers; de *Charles III*, à Monaco; les bustes d'*Yvon*, *Geoffroy*, *Ledru-Rollin*, *Bouffé*, *Barré*, *Capitaine Lelièvre*, *Docteur Billard*, de *Mmes Carvalho* et *Sarah Bernhardt* (1872), etc.; les médaillons de *Mmes Fix*, *Favart*, *Valérie*, de *M. Emile Ollivier*. Enfin, on doit à cet habile artiste les tombeaux de Lambert-Thiboust, au cimetière Montmartre; de Dübner, à Montreuil, et le beau mausolée de la famille Errazu, au cimetière du Père-La-Chaise Ce mausolée se compose d'un sarcophage en marbre noir, sur lequel est jetée une draperie de bronze; aux angles se trouvent quatre statues assises, représentant la *Charité*, la *Religion*, l'*Ame* et la *Résignation*.

M. Mathieu-Meusnier a été un des vice-présidents de l'Association des artistes et président de la Société libre des beaux-arts. Homme de goût et d'un esprit cultivé, il a publié des articles critiques dans diverses revues, notamment dans la *Revue des beaux-arts*. Il est médaillé de 1844, chevalier de l'ordre de Saint-Charles. Enfin, il a formé quelques élèves distingués.

MATHIEU-MIRAMPAL (Jean-Baptiste-Charles), homme politique français, né à Compiègne en 1764, mort à Condat (Dordogne) en 1833. Au début de la Révolution, il fonda le *Journal de l'Oise*, fut élu dans ce département député à la Convention nationale, contribua à faire passer la mesure qui excluait les députés du ministère, vota la mort de Louis XVI sans sursis ni appel au peuple, et fit décréter que les jeunes filles émigrées, âgées de plus de quatorze ans, fussent déportées si elles rentraient en France. Après l'arrestation des girondins, Mathieu-Mirampal se rendit en mission à Bordeaux et à Périgueux, puis fut nommé membre du comité de Sureté générale (1er septembre 1794). A ce titre, il fit des rapports contre les terroristes, pour la fermeture des clubs (1795), sur les mesures prises contre les jacobins, se prononça pour la restitution des biens des condamnés, proposa de réprimer énergiquement les troubles suscités à Lyon par les réactionnaires, etc.; enfin, Mathieu-Mirampal contribua à délivrer la Convention assiégée, le 1er prairial, et en fut élu, cinq jours plus tard, président. Il devint successivement ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, commissaire près de l'administration du département de la Seine (1797), membre du Tribunat après le coup d'Etat du 18 brumaire (1799-1802), directeur des droits réunis dans la Gironde et dans la Marne. Forcé, en 1816, de quitter la France comme régicide, il y rentra après la révolution de 1830.

MATHIEU DE LA REDORTE (David-Maurice-Joseph, comte), général français, né à Saint-Affrique (Aveyron) en 1768, mort à Paris en 1833. Entré dans l'armée dès l'âge de quinze ans, il servit aux Indes orientales, fut nommé capitaine en 1793, fit avec distinction le campagnes du Rhin (1792-1796), puis d'Italie, et contribua puissamment à la prise de Terracine en battant, avec 2,500 hommes, un corps de 10,000 Italiens, auxquels il prit 8 pièces d'artillerie. Ce beau fait d'armes lui valut le grade de général de brigade, et sa brillante conduite sous les murs d'Astroli le fit nommer général de division (1799). Après avoir eu quelque temps le commandement de la 11e division militaire, Mathieu se signala par une suite presque non interrompue d'actions d'éclat pendant les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Il passa ensuite en Espagne, enfonça le centre de l'armée ennemie à la bataille de Tudela, fut blessé à Borja, contraignit les Anglais à lever le siége de Tarragone (1812) et revint en France en 1814. Mathieu avait épousé une demoiselle Clary, belle-sœur du roi Joseph, et avait reçu de Napoléon le titre de comte. Sous la Restauration, il fut autorisé à ajouter **de la Redorte** à son nom de Mathieu (1817), reçut le commandement de la 19e division militaire et fut nommé pair de France en 1819.

MATHIEU DE LA REDORTE (Joseph-Charles-Maurice, comte), homme politique français, fils du précédent, né en 1804. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il devint lieutenant d'artillerie (1826), fit la campagne de Morée et fut nommé, en 1833, officier d'ordonnance du duc d'Orléans. Elu député de Carcassonne en 1835, il se démit alors de son grade de capitaine. M. Mathieu de La Redorte appuya d'abord la politique de M. Thiers, puis vota contre les lois de septembre, fit partie de la coalition, remplit pendant quelques mois les fonctions d'ambassadeur à Madrid, en 1840, et reçut, l'année suivante, un siége à la Chambre des pairs. La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée; mais, dès l'année suivante, les électeurs de l'Aude l'envoyaient à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité antirépublicaine jusqu'à l'époque du coup d'Etat du 2 décembre. Pendant toute la durée de l'Empire, le comte Mathieu de La Redorte se tint à l'écart de la politique active. Le 8 février 1871, les électeurs de l'Aude l'élurent député à l'Assemblée nationale. M. Mathieu de La Redorte a pris place au centre droit, dans le groupe des orléanistes, et s'est associé constamment aux votes de la majorité, qui a pris à tâche de renverser la République.

MATHIEU DE REICHSHOFFEN (François-Jacques-Antoine), diplomate français, né à Strasbourg en 1755, mort à Toulouse en 1825. Il entra au service du prince de Hohenlohe, qu'il quitta en 1789 pour revenir en France, devint procureur général syndic du Bas-Rhin, et fut élu par ce département membre de l'Assemblée législative. Mathieu de Reichshoffen siégea parmi les membres du parti constitutionnel, vécut dans la retraite pendant la Terreur, puis devint successivement employé au ministère de la guerre, chef de division au ministère des affaires étrangères (1796) et conseiller de légation près la Confédération germanique (1802). Au bout de quelques années, il quitta la diplomatie et vécut depuis lors dans la retraite. Il était frère de Mathieu de Faviers.

MATHILDE (sainte), connue aussi sous le nom de **Mahaud**, reine de Germanie, née en Westphalie vers la fin du IXe siècle, morte à Quedlimbourg (duché de Saxe) en 968. Elle était fille du comte d'Oldenbourg, Théodoric, qui descendait de Witikind, et d'une princesse danoise. Elevée par sa grand'mère dans le monastère de Hervord, elle y contracta le goût d'une ardente piété, qui fut le trait dominant de son caractère. En 909, elle épousa le duc de Saxe Henri l'Oiseleur, qui devint roi de Germanie en 919 et dont elle eut trois fils : l'empereur Othon le Grand; Henri, duc de Bavière; Brunon, archevêque de Cologne, ainsi qu'une fille, Hedwige, mariée au duc de France Hugues le Grand. Henri l'Oiseleur étant mort en 936, Othon et Henri se disputèrent la couronne de Germanie, et Mathilde eut le tort de montrer une prédilection marquée en faveur du second de ses fils. Henri fut peu sensible à ce témoignage d'affection; car, s'étant réconcilié avec son frère, il s'entendit avec lui pour enlever à sa mère son douaire et ses autres biens, sous le prétexte qu'elle dissipait le trésor de l'Etat en fondations pieuses et en aumônes. Mathilde se retira en Westphalie, et, peu après, ses biens lui furent restitués à la demande de sa belle-fille Edithe, femme d'Othon. Mathilde passa les dernières années de sa vie dans des exercices de piété, continua à fonder des monastères, à distribuer des aumônes. L'Eglise l'honore comme sainte le 14 mars.

MATHILDE ou **MAUDE** (sainte), dont le nom est **Edithe**, reine d'Angleterre, morte à Westminster en 1118. Petite-fille d'Edouard le Confesseur et fille de Malcolm, roi d'Ecosse, elle vivait dans l'abbaye de Wilton, où elle avait pris le voile, lorsque Henri Ier, roi d'Angleterre, demanda sa main dans l'espoir de se concilier la sympathie des Saxons. Pour que cette union pût s'accomplir, un synode de prélats se réunit et releva de ses vœux la jeune princesse, qui épousa alors Henri Ier et changea son nom d'Edithe en celui de Mathilde. Les Normands, qui voyaient cette union avec déplaisir, exhalèrent leur dépit par des sarcasmes, et désignèrent le roi et la reine sous les noms de *Godric* et de *Godiva*. Mathilde se fit remarquer par sa douceur, par sa piété, par sa charité inépuisable, par des fondations d'hôpitaux. Elle eut deux enfants, Guillaume, qui mourut jeune, et Alice, qui devint impératrice d'Allemagne sous le nom de Mathilde. L'Eglise l'honore le 30 avril..

MATHILDE ou **MAUDE**, impératrice d'Allemagne et reine d'Angleterre, née à Westminster en 1102, morte à Rouen en 1177. Fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et de sainte Mathilde, dont nous venons de parler, elle reçut d'abord le nom d'**Alice** et, d'après la chronique saxonne, celui d'**Æthélice**. La jeune princesse n'avait que huit ans lorsque, en 1110, Henri V, empereur d'Allemagne, demanda sa main. Pour lui donner une dot, Henri V dut frapper ses sujets d'une forte taxe, et la jeune princesse partit pour l'Allemagne en 1111. Devenue veuve sans enfants en 1125, elle fut rappelée en Angleterre par son père, qui avait perdu tous ses fils et désirait lui assurer sa couronne. En 1126, Henri Ier réunit à Windsor les prélats et les grands du royaume, à qui il fit reconnaître Mathilde comme son héritière; puis, malgré les répugnances de la jeune veuve, il lui fit épouser, en 1127, Geoffroi, comte d'Anjou, qui n'avait que seize ans. Cette union, d'où naquirent trois enfants, Henri, Godefroy et Guillaume, fut loin d'être heureuse, et Mathilde eut cruellement à souffrir de l'humeur irritable et sauvage de son mari.

Mathilde était dans l'Anjou lorsque son père vint à mourir (1135). A cette nouvelle, Etienne, comte de Boulogne et neveu du roi, accourt en Angleterre, parvient à se faire reconnaître comme roi, et gagne à sa cause Innocent II, qui le reconnaît. Pour se faire des partisans, il augmenta les priviléges de la noblesse et du clergé, affaiblit l'autorité royale, créa des comtes, des gouverneurs, épuisa le trésor, et lorsqu'il lui devint impossible de satisfaire à des exigences sans cesse croissantes, il vit se tourner contre lui ceux qui l'avaient élevé sur le trône. « Appelée alors en Angleterre par ses amis, dit Augustin Thierry, Mathilde débarqua le 22 septembre de l'année 1139, se jeta dans le château d'Arundel, sur la côte de Sussex, et, de là, gagna celui de Bristol, que tenait son frère Robert, comte de Glocester. Au bruit de l'arrivée de la prétendante, beaucoup de mécontentements et d'intrigues secrètes se dévoilèrent. La plupart des chefs du Nord et de l'Ouest firent leur renonciation solennelle à l'hommage et à l'obéissance d'Etienne de Blois, et renouvelèrent le serment qu'ils avaient prêté à la fille du roi Henri. Toute la race normande d'Angleterre parut divisée en deux factions qui s'observaient avec défiance avant d'en venir aux mains.

» De nouvelles bandes de soldats brabançons, engagés soit par l'un, soit par l'autre des deux partis rivaux, vinrent avec armes et bagages, par différents ports et diverses routes, aux rendez-vous assignés par le roi et par Mathilde : de part et d'autre on leur avait promis pour solde les terres de la faction ennemie. Afin de soutenir les frais de cette guerre civile, les fils des Normands se mirent à vendre et à revendre leurs domaines, leurs villages et leurs bourgs d'Angleterre, avec les habitants, corps et biens. Plusieurs firent des incursions sur les domaines de leurs adversaires, et y enlevèrent les chevaux, les bœufs, les moutons et les hommes de race anglaise, qu'on saisissait jusque dans les villes et qu'on emmenait garrottés. La terreur était telle parmi eux, que, si les habitants de quelque cité et de quelque bourg voyaient approcher de loin seulement trois ou quatre cavaliers, ils prenaient aussitôt la fuite...

» Des châteaux forts, suivant une chronique saxonne, couvraient presque partout le sol, et ces châteaux n'étaient que des cavernes du diable, qui faisaient des sorties, pillaient, massacraient tous les partis sans distinction. On voyait partout la fumée des villes, des villages, des monastères et des églises qui brûlaient; le commerce cessa et les travaux de l'agriculture furent interrompus dans beaucoup d'endroits... Le Christ et ses saints dorment, disaient les pauvres habitants des campagnes en voyant tant de crimes rester impunis... Tous ceux qui avaient quelques biens ou qui paraissaient en avoir, hommes et femmes, étaient enlevés de jour comme de nuit; puis, quand on les avait enfermés, il n'est pas de supplice cruel qu'on ne leur infligeât pour les forcer à donner leur or ou leur argent...

» C'était aux environs de Bristol, où l'empereur Mathilde et ses Angevins avaient établi leur quartier général, que régnait la plus grande terreur. »

Le roi Etienne ouvrit les hostilités et s'empara de quelques châteaux normands situés sur la frontière du pays de Galles. Le sort des armes paraissait devoir lui être favorable, lorsque tout à coup, au lendemain d'une victoire, celle d'Ely, il fut vaincu à la Trent, près de Lincoln, fait prisonnier et conduit à Glocester, devant la comtesse d'Anjou, qui le fit jeter dans les prisons de Bristol (2 février 1141).

Le 9 avril suivant, la fille du roi Henri faisait son entrée triomphale dans Winchester. Fière, hautaine, dépourvue de tout esprit politique, Mathilde ne s'attacha point à gagner les sympathies publiques. A peine entrée à Londres, elle imposa le peuple d'une lourde taxe, dont la perception provoqua une insurrection (23 juin). Forcée de quitter Londres, elle se réfugia à Oxford et dut recommencer la guerre. N'ayant point reçu de renforts de son mari et craignant d'être faite prisonnière, elle quitta l'Angleterre et regagna la Normandie, où elle passa les dernières années de sa vie, pendant que son fils Henri parvenait à conquérir la couronne d'Angleterre pour son propre compte.

MATHILDE, duchesse de Normandie, morte en 1083, fille de Baudouin V, comte de Flandre. Elle devint, en 1050, l'épouse de Guillaume de Normandie (le Conquérant), depuis roi d'Angleterre, dont elle eut onze enfants. La célèbre tapisserie de Bayeux est son ouvrage. C'est elle qui fonda l'Abbaye-aux-Dames, à Caen.

MATHILDE, comtesse de Toscane, surnommée **la Grande Italienne**, une des figures les plus remarquables de son époque, née en 1046, morte le 24 juillet 1115. Son père, Boniface, margrave et duc de Toscane, comte de Reggio, de Mantoue et de Ferrare, obtint de l'empereur Conrad II le marquisat de Modène et le duché de Lucques en 1029. Ces dotations en firent le seigneur le plus riche et le plus puissant de l'Italie. A l'exemple de Conrad et de ses feudataires, il se montra peu religieux et peu scrupuleux, surtout à l'endroit des biens de l'Eglise. Enfin, à l'instigation incessante de sa femme, Béatrice de Lorraine, il revint à des sentiments plus favorables à l'Eglise, lorsqu'il fut assassiné en 1052.

Par dérogation toute spéciale, sa famille hérita de son apanage; ordinairement, les fiefs devaient revenir pour cinq ans à l'empereur. Boniface laissait trois enfants : Frédéric, Béatrice et Mathilde.

Frédéric, qui lui succéda, mourut presque aussitôt; Béatrice était morte en bas âge; tous les biens et cette autorité considérable restèrent donc à Mathilde; sous la tutelle et la domination de Béatrice de Lorraine. En raison de l'influence que Béatrice devait exercer comme tutrice de Mathilde, elle fut vivement recherchée, et, en 1054, Godefroy de Lorraine, se jetant en Italie, vint en conquérant s'emparer de sa main. En même temps, le fils de Godefroy, nommé lui-même Godefroy et surnommé le Barbu et le Bossu, *il Gobbo*, fut fiancé à Mathilde.

Ce mariage et ces fiançailles éveillèrent la jalousie de Henri III, qui prétendit que Béatrice avait cédé à la violence. Elle réfuta ce dire en pleine diète et assura qu'elle était l'épouse volontaire de Godefroy. Celui-ci se retira en Lorraine et y suscita un parti contre l'empereur. Béatrice resta prisonnière tant que vécut Henri III, et Mathilde, encore enfant, trouva un refuge dans la forteresse inexpugnable de Canossa.

En 1054, Henri III mourut; son fils Henri IV, sur les instances du pape Victor II, se réconcilia avec Godefroy et rendit la liberté à Béatrice. Les deux époux se montrèrent reconnaissants envers l'empereur et le pape, et attirèrent celui-ci à Florence. Il reconnut les bons soins de ses hôtes en nommant le frère de Godefroy, Frédéric, moine du Mont-Cassin, cardinal de Saint-Chrysogone. Victor mourut en 1057, et Frédéric lui succéda sous le nom d'Etienne.

Sa mort, qui arriva peu de temps après, paralysa les vues ambitieuses de son frère; mais les papes qui lui succédèrent trouvèrent toujours à Florence des hôtes empressés à les recevoir. Pendant toute la jeunesse de Mathilde, le véritable séjour de la papauté fut Florence, et ainsi se trouve suffisamment expliqué son dévouement constant à la cause du saint-siége, dévouement qui prit naissance à l'école de Godefroy, dont la parenté avec Etienne lui faisait considérer comme siens les intérêts du pape. Plus tard, l'éducation profondément religieuse qu'elle reçut et l'action constante qu'eut sur son âme enthousiaste le caractère d'Hildebrand ne firent que développer ce profond attachement dont elle donna toute sa vie des preuves.

Godefroy mourut en 1070, à Verdun. Béatrice et Mathilde, entièrement unies d'intérêts et de vues, restèrent donc en possession de l'administration de la Toscane et des autres fiefs y attenant. Le mari qu'on lui avait destiné en 1054 ne comptait que fort peu; car le mariage ne fut conclu que lorsque Robert Guiscard marcha contre Rome. Mathilde se sacrifia à la raison d'Etat, mais se réserva de continuer le célibat jusque dans le mariage. L'espoir que Béatrice et Mathilde avaient mis en Godefroy le Bossu fut trompé; Hildebrand, qui avait surveillé et dirigé l'éducation de Mathilde, montait alors sur le trône de saint Pierre sous le nom de Grégoire VII et commençait ses réformes, et son antagonisme avec Henri IV prenait le caractère violent qu'il conserva jusqu'à la fin. Godefroy retourna en Lorraine; Béatrice et Mathilde allèrent à Rome appuyer Grégoire VII. Elles y trouvèrent, en arrivant, le pape blessé et la ville émue par la tentative de Cencius qui s'était, pendant la nuit de Noël, emparé de la personne du pape, à l'instigation de l'archevêque de Ravenne, Guibert.

En 1076, Godefroy fut assassiné par des émissaires du comte de Flandre, Robert; Bientôt après Béatrice mourut, et Mathilde, seule dépositaire d'une autorité considérable, se lança dans cette carrière de combats et d'activité qui ne se termina qu'à sa mort.

Elle fit élever partout des monuments grandioses, des temples, des tombeaux, des couvents; les bains de Casciano dans la vallée d'Era, l'église de Sainte-Agathe à Cornochio, l'hôpital d'Altapascio, etc. En même temps, elle prodiguait ses biens à la défense du saint-père; elle employait même à cet usage l'argent des églises, qu'elle indemnisait par des concessions de fiefs.

La guerre des investitures sévissait. En 1076, Grégoire VII, en réponse à un message de l'empereur qui le dépossédait, excommunia solennellement l'empereur. Celui-ci, de son côté, avait irrité tous ses sujets, et bientôt seul, sans armée, il dut se rendre en Italie, pour y implorer le pardon de son ennemi.

En ce moment même, Grégoire, accompagné de Mathilde, se rendait en Allemagne pour y tenir une diète; à Verceil, ils apprirent l'arrivée de Henri; ne sachant d'abord s'il arrivait en vainqueur ou en suppliant, ils coururent se renfermer dans la citadelle de Canossa. C'est là qu'eut lieu la célèbre humiliation de l'empereur.

C'est aussi vers cette date qu'il faut rapporter la donation que Mathilde fit de tous ses biens au saint-siége, donation qu'elle renouvela vingt-cinq ans après.

Quelques auteurs ont, à ce sujet, cherché à dénigrer les relations de Grégoire et de Mathilde, et à jeter le ridicule sur leur séjour à Canossa. Les auteurs contemporains ne rapportent rien qui puisse appuyer ces hypothèses. Le dévouement absolu de Mathilde s'explique parfaitement par les tendances mystiques qu'elle avait toujours eues, par l'éducation profondément religieuse qu'elle avait reçue de Béatrice et par la domination spirituelle d'Hildebrand qui, lorsqu'elle était toute jeune, la gouverna lui-même comme directeur spirituel, ainsi qu'en témoignent ses lettres toutes empreintes d'un caractère mystique. Il est juste d'observer aussi qu'à cette époque Mathilde avait trente ans et Grégoire VII soixante, et le feu qui anima le réformateur des mœurs religieuses fut toujours celui de la plus grande chasteté chrétienne et de la dignité ecclésiastique.

En humiliant l'empereur, Grégoire VII avait outre-passé les bornes de la prudente politique. Les villes, qui d'abord s'étaient soulevées contre Henri IV, accusèrent le moine Hildebrand d'orgueil et de despotisme, et toute la Lombardie se souleva à son tour contre lui. La Toscane ne tarda pas à suivre l'exemple, et Mathilde, toujours guerroyant, se trouva en 1080 repoussée dans les montagnes de Modène. Elle ne put empêcher Henri de s'emparer de Rome en 1083 et d'en chasser Grégoire VII, qui se retira à Salerne, où il mourut bientôt, en 1085.

Guibert, soutenu par l'empereur, fut nommé pape sous le nom de Clément III; mais Mathide reprit les hostilités et fit nommer Didier, abbé du Mont-Cassin, sous le nom de Victor III.

Toutefois, elle ne put lui assurer la libre jouissance de Rome; il se retira au Mont-Cassin et y mourut en 1087.

Le parti de Mathilde fit nommer Urbain II. L'exigence de la position contraignit encore une fois Mathilde à céder aux conseils d'Urbain et à prendre pour mari Guelfe, fils de Guelfe IV, duc de Bavière. Ce mariage vint aux oreilles de l'empereur; il rentra encore une fois en Italie et contraignit Mathilde à se retirer dans les montagnes de Modène. Pendant dix ans, Mathilde ne cessa de combattre, de lutter, de réprimer des révoltes ou d'en prévenir. Ses amis, ses barons, rassemblés à Carpinetto, lui conseillaient la paix; un moine de Canossa lui promit le secours du ciel si elle persévérait dans cette guerre.

Cependant la Lombardie s'était tournée contre l'empereur, et Mathilde exploita la situation en faisant reconnaître roi de Lombardie Conrad, fils de Henri IV, lequel s'était réfugié en Italie pour se dérober aux mauvais traitements de son père. Conrad ceignit la couronne de fer à Milan en 1093.

Henri, tenu en échec en Allemagne par Guelfe de Bavière et dépossédé de la Lombardie par son fils, n'était plus à craindre.

Le moment était favorable à Mathilde pour rompre un mariage qui n'avait eu que la politique pour mobile. Guelfe avait, du reste, appris la donation de 1077; il allégua que le mariage n'avait pas été consommé, et se retira fort mécontent d'une union qui ne lui rapportait aucun avantage territorial; bientôt il se joignit à son père pour servir l'empereur. Mathilde conjura ce nouveau danger en mariant Conrad à une fille du comte Roger de Sicile, nommée également Mathilde et apportant de grands biens en dot.

A cette époque, Mathilde, seulement comtesse de Toscane, était la souveraine véritable de l'Italie. Le titre de Conrad était purement honorifique, son influence était nulle et son autorité méconnue. Il conçut une profonde rancune et voulut entrer en Toscane pour se venger; mais il mourut presque subitement en 1101, et l'on accusa aussitôt Mathilde de l'avoir fait empoisonner.

L'année suivante, Mathilde renouvela la fameuse donation de 1077. Ce second acte s'exprime ainsi :

« Au temps du pape Grégoire VII, dans la chapelle de Sainte-Croix, au palais de Latran, en présence de plusieurs nobles romains, je donnai à l'Eglise de saint Pierre, le pape acceptant, tous mes biens présents et à venir, tant deçà que delà les monts, et j'en fis faire une charte. Mais parce que cette charte ne se trouve plus, craignant que ma donation ne soit révoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard, cardinal-légat, avec les cérémonies usitées en pareil cas, et me dessaisis de tous mes biens au profit du pape et de l'Eglise romaine, sans que moi et mes héritiers puissions jamais venir à l'encontre, sous peine de 1,000 livres d'or et de 4,000 livres d'argent.

« Fait à Canossa, l'an 1102, le 17e jour de novembre. »

Cette donation souleva mille controverses après sa mort, sur le point de savoir si les biens qu'elle laissait ainsi au saint-siége étaient ses biens propres ou bien les domaines qu'elle tenait en fief de l'empereur et dont elle ne pouvait disposer. Domnizo, son historien, ne parle que des biens propres, et cette opinion est d'autant plus vraisemblable que, après la mort de Henri IV, elle continua à gérer l'Italie sous la suzeraineté de l'empereur Henri V.

Quoi qu'il en soit, un compromis intervint plus tard, qui abandonna aux papes la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, l'Ombrie et le duché de Spolète, ce qui fut dès lors nommé le domaine de Saint-Pierre.

En 1110, Henri V vint en Italie; Mathilde reconnut sa suzeraineté; il la vit à Bibbianello et resta pénétré d'admiration pour son savoir, ses vertus, sa haute sagesse. Il ne la nomma que du nom de mère, la confirma dans tous ses pouvoirs et la nomma régente d'Italie.

Elle était âgée et faible; la volonté soutenait seule ce corps frêle, et, en ses dernières années, elle eut encore besoin de sa vigueur et de son énergie. Mantoue se révolta; elle fit rentrer la ville dans l'obéissance et pardonna aux fauteurs de la rébellion; mais, quelque temps après, alors qu'elle déclinait rapidement, Mantoue s'insurgea encore une fois en apprenant la fausse nouvelle de sa mort. Les Mantouans désabusés rentrèrent dans le devoir par le seul respect de son nom, et la nouvelle de cette révolte lui fut cachée.

On était en carême; elle voulut suivre assidûment les offices de la semaine sainte, elle eut froid et sa dévotion hâta sa mort. Elle affranchit ses serfs, donna ses biens aux églises et mourut à Bendano en 1114. Son corps fut transporté à Saint-Benoît de Ponderone, et cinq siècles après, sous le pontificat d'Urbain VIII, il fut transféré à Rome et inhumé au Vatican.

Domnizo et son confesseur, saint Anselme de Lucques, ont fait un portrait remarquable de cette princesse qui, frêle de corps, supporta toute sa vie le poids des affaires, passa une partie de son existence dans les camps, sut combattre à la tête de ses soldats, réprimer les révoltes de ses sujets et pardonner souvent.

Elle était très-instruite, parlant plusieurs langues, le français, l'allemand et le latin comme sa langue maternelle. Elle fut l'instigatrice de la réforme qui fit substituer le Code justinien aux lois lombardes et tudesques qui régissaient jusque-là l'Italie.

Il se produisit, après sa mort, un fait remarquable. Au cours des controverses qui s'élevèrent sur sa donation, et pendant qu'on était dans l'incertitude au sujet de certains fiefs, ne sachant s'ils devaient appartenir au pape ou à l'empereur, il s'en trouva qui profitèrent de cette indécision pour s'octroyer des franchises et n'appartenir qu'à eux-mêmes.

On doit à l'abbé Domnizo ou Donnizo, chapelain de la comtesse Mathilde, un curieux poëme latin sur la vie de la grande héroïne. Dans l'épître dédicatoire, il engage la comtesse à lire son livre avec autant d'attention qu'Assuérus qui, selon l'Ecriture, passa la nuit à écouter l'histoire de ses grandes actions. Le poëme est divisé en deux parties : la première renferme l'histoire de Canossa et de ses fondateurs, du pieux Boniface et de Béatrice, mère de Mathilde; la seconde comprend tous les événements de la vie de Mathilde, ses efforts pour réconcilier les deux rivaux, Henri IV et Grégoire VII; sa lutte courageuse pour le pape proscrit contre l'empereur triomphant. Les qualités de style, il faut le dire, sont tout à fait absentes de ce récit; la poésie en est plus que médiocre; en voici un échantillon.

Corde pio flagrans, Mathildis lucida lampas,
Adversus binos Domini crucis hos inimicos,
Arma, voluntatem, famulos, gazam propriamque
Excitat, expendit, instigat, prælia gessit.

« Brûlant dans son cœur pieux, Mathilde, flambeau brillant, contre ces deux ennemis de la croix du Seigneur, excite, prépare, soulève ses armes, sa volonté, ses serviteurs, ses trésors, et se lance dans les combats. » Le manuscrit, qui se trouve au Vatican, est orné de très-curieuses enluminures. On y voit l'auteur présentant son livre à la comtesse dans une attitude respectueuse; sur une autre page paraît l'empereur prosterné aux pieds de Mathilde et de l'abbé de Cluny, implorant leur intercession auprès du pape. L'art naïf du moyen âge savait donner à ces traits ébauchés comme par la main d'un enfant des physionomies étrangement caractéristiques.

La vie de la princesse Mathilde a été écrite par M. Amédée Renée, la *Grande Italienne* (1859, in-8o); cet excellent ouvrage résume tous les travaux qui l'avaient précédé.

MATHILDE, comtesse d'Artois. V. MAHAULT.

MATHILDE (Caroline), reine de Danemark. V. CAROLINE-MATHILDE.

MATHILDE (Mathilde-Lætitia-Wilhelmine BONAPARTE, connue sous le nom de princesse). V. BONAPARTE.

Mathilde ou **Mémoires tirés de l'histoire des croisades**, célèbre roman de Mme Cottin (1805, 6 vol. in-8o). Le héros du roman, le fameux Malek-Adhel, est surtout connu par les innombrables sujets de pendules qu'il a inspirés; sa vogue même n'est pas encore épuisée. Les autres personnages, Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion, Montmorency, Saladin, ont le même genre troubadour qui faisait pâmer de joie les lecteurs, sous l'Empire, et auquel nous devons l'inimitable Dunois de la romance. L'aimable Bérengère et la tendre Mathilde, l'une épouse et l'autre sœur de Richard, s'embarquent sur un navire pour rejoindre les croisés en Palestine. Elles tombent entre les mains de Malek-Adhel, frère de Saladin. Malek-Adhel est le type du paladin invincible, généreux, passionné et courtois avec les dames; il tombe amoureux de sa captive, et, à travers toutes les résistances de la pudeur effarouchée, il finit par comprendre qu'il est aimé, que Mathilde lui accordera sa main s'il veut se convertir au christianisme. Mais cette main, Richard l'a promise à son compagnon d'armes, Gui de Lusignan. Les deux rivaux se cherchent dans les combats pour s'exterminer, tandis que Mathilde lutte contre sa passion au nom du devoir et de la religion. Enfin, se trouvant seule avec Malek-Adhel au milieu de l'ouragan du désert, et attendant avec résignation la mort qui les menace, elle engage sa foi au héros, qui jure de se faire chrétien. Sauvés contre toute espérance, ils se séparent, et Mathilde va rejoindre son frère. Après différentes péripéties, Lusignan et le frère de Saladin vont enfin se mesurer. Prévoyant sa défaite, mais ne voulant pas laisser Mathilde à son ennemi, Lusignan fait promettre à son écuyer d'assassiner le musulman si le sort se décide en sa faveur. Lusignan est vaincu, et Malek-Adhel, frappé par derrière, tombe sur le sable. Soupçonnant une perfidie, Mathilde accourt avec l'archevêque Guillaume; le héros converti expire en invoquant le Dieu de Mathilde. La sœur de Richard ira dans un couvent demander des consolations à Dieu. Cet ouvrage est le plus célèbre de Mme Cottin; l'auteur des *Croisades*, Michaud, ne dédaigna pas de faire un abrégé de son histoire pour servir de préface au roman de Mathilde.

Mathilde ou les **Mémoires d'une jeune femme**, roman d'Eugène Sue (1841, 7 vol. in-16). Ecrit dans la première manière de l'auteur, ce roman préludait, par des allures légèrement socialistes, aux deux grands ouvrages qui ont le plus fait pour sa réputation, les *Mystères de Paris* et le *Juif errant*.

Deux cousines, orphelines toutes deux, Mathilde et Ursule, ont été élevées par une vieille demoiselle, renommée pour son esprit et sa méchanceté, Mlle de Maran. Mais Ursule est sans fortune, et son amour-propre a cruellement souffert au contact de la fierté de Mathilde, qui possède cent mille livres de rente. Affranchies de la tutelle de Mlle de Maran, elles se sont mariées. Mathilde épouse M. Gontran de Lancry, gentilhomme accompli, dont la jeunesse a été fort orageuse, mais qui paraît sérieusement épris de sa fiancée; Ursule devient la femme de M. Sécherin, un brave et riche manufacturier, qui vit en province. La lune de miel de Mathilde et de Gontran se passe dans une petite maison de campagne, où d'abord tous les enchantements de la jeunesse, toutes les ivresses de l'amour semblent s'être donné rendez-vous; mais un jour, subitement, sans que rien ait pu motiver ou faire prévoir un tel changement, Gontran devient morose, taciturne et rêveur. En même temps, il annonce à sa femme la visite prochaine d'un ami, le comte de Lugarto, qu'il lui recommande de recevoir avec la plus grande distinction. En effet, Lugarto arrive. C'est un sombre et terrible mulâtre qui semble entrer chez Gontran comme chez lui-même. A peine installé dans la maison, il fait la cour à Mathilde avec un sans-façon qui révolte la jeune femme; mais Gontran, comme subjugué par l'ascendant de cet homme, feint de ne rien voir, de ne rien entendre; il évite de se trouver seul avec Mathilde. Lugarto ayant pris congé de ses hôtes, Gontran et Mathilde vont résider quelque temps chez les époux Sécherin; alors Ursule, pour se venger de la fortune insolente de Mathilde, devient la maîtresse de Gontran, qui renvoie sa femme dans leur maison de campagne. Elle y retrouve Lugarto, qui lui renouvelle avec le plus révoltant cynisme l'aveu de son amour, et lorsque la jeune femme indignée veut le chasser, il lui apprend qu'elle est en son pouvoir, qu'un narcotique va la livrer à lui, que son mari n'est qu'un infâme faussaire, et qu'il a dans les mains les preuves de son crime. Mathilde va succomber, lorsque les fenêtres de la salle volent en éclats, et deux hommes se précipitent sur Lugarto : ce sont M. de Mortagne, un membre du conseil de famille de Mathilde, et M. de Rochegune, qui aime la jeune femme de l'amour le plus pur et le plus éthéré. Lugarto, garrotté, ne doit la vie qu'aux prières de Mathilde, et il est chassé honteusement; mais il jure de se venger. En effet, Mathilde, lors du retour de son mari, complice de Lugarto, est de nouveau en butte aux persécutions de ce monstre, que son immense fortune et la possession d'une foule de secrets importants mettent à même de causer tout le mal possible; il déshonore une amie de M. de Mortagne, la duchesse de Richeville, il cause sa mort et celle de sa fille Emma. Ce n'est pas tout : Ursule s'est fait chasser du toit conjugal pour son infâme conduite, et elle vient vivre avec Gontran. Mathilde, délaissée, vient demander asile à Mlle de Maran; mais elle n'échappe pas aux poursuites de Gontran, qui a besoin d'argent et n'en peut avoir qu'avec la signature de sa femme. Il vient la trouver et la menace de la faire réintégrer sous le toit conjugal, où elle trouvera l'infâme Lugarto en tiers dans son ménage. Mathilde n'est sauvée d'une si horrible expectative que par l'arrivée inattendue de Sécherin, qui, se heurtant à Gontran, le ravisseur de sa femme, le provoque, se bat en duel avec lui et le tue. Mathilde, après son veuvage, épouse M. de Rochegune; Ursule meurt sous le poids des remords, et M. de Mortagne est assassiné par Lugarto. Quant à ce dernier, il disparaît, et ce n'est qu'après plusieurs années qu'en démolissant la maison de campagne dans laquelle avait habité Mathilde, on trouve le squelette de ce misérable dans une cachette, connue de lui seul, et dont il n'avait sans doute pu faire jouer le ressort pour sortir.

Toutes ces horreurs sont disposées d'une façon émouvante. Il y a une sanglante critique de la société moderne dans ce Lugarto, qui représente l'argent à qui rien ne résiste; dans Gontran le faussaire, homme du monde; dans Ursule, personnification du vice élégant. L'intrigue est menée de main de maître, l'action vive, variée, pleine d'intérêt et d'émotion; le style même, la partie faible d'Eugène Sue, est très-soigné.

Mathilde, drame en cinq actes, de Félix Pyat (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 22 septembre 1842). Ce drame est tiré du roman d'Eugène Sue. Félix Pyat en a condensé l'action et modifié quelques personnages. « Lugarto n'était dans le roman, dit l'auteur, qu'un Atar-Gull millionnaire, un méchant pur et simple, comme Sue les aimait alors, un noir en rut d'une blonde; la belle était une brebis purement passive, Rochegune un honnête jeune premier, Ursule une coquette, etc. J'ai tâché de motiver un peu ces marionnettes, d'expliquer Lugarto par la loi de nature, qui fait le mulet vicieux, et par la loi sociale, qui fait le tout-puissant tout méchant. J'ai donné à Mathilde la loi du devoir; j'ai démocratisé, autant que j'ai pu, par la conscience Rochegune, sorte de Barbès amoureux. J'ai nobilisé au contraire, et en contraste, le comte de Lancry; je l'ai fait de plus en plus esclave d'un nègre par l'absence même de la moralité, cette vertu de Rochegune; j'ai tâché de changer ce bœuf de Sécherin en lion par le feu de la passion... » On voit à quelle sorte de travail Félix Pyat s'est livré sur le canevas primitif; sans en changer les lignes, il lui a donné une tournure plus démocratique. Le drame, représenté avec succès en 1842, a été repris au même théâtre en 1870 et a été aussi bien accueilli.

Mathilde de Shabran (*Mathilda di Shabran*), opéra italien en deux actes, musique de Rossini; représenté sur le théâtre Apollo, à Rome, pendant le carnaval de 1821, et à Paris le 15 octobre 1829. Le livret a beaucoup de rapport avec celui d'*Euphrosine et Coradin* d'Hoffmann, et dont Méhul a fait la musique; seulement le tyran est une espèce de Barbe-Bleue farouche et furieux, et la bouffonnerie italienne tient une trop grande place dans l'ouvrage. Rossini, quoique encore engagé dans les vocalises et les airs de prima donna, a rendu cet opéra très-agréable à entendre, malgré les sottises et les invraisemblances du poëme. Nous citerons le beau quatuor : *Alma rea;* l'air bouffe : *In tanto erminia*, et le délicieux duo pour soprano et contralto, chanté dans la perfection, lors d'une reprise brillante qu'on a faite de *Mathilda di Shabran* aux Italiens, par Mmes Bosio et Borghi-Mamo.

MATHIOLE s. f. Bot. V. MATTHIOLE.

MATHIS, célèbre peintre flamand. V. MESSIS.

MATHON DE LA COUR (Jacques), mathématicien français, né à Lyon en 1712, mort dans la même ville vers 1770. Il employa les loisirs que lui faisait sa fortune à cultiver les sciences exactes et devint membre de l'Académie de sa ville natale. Nous citerons parmi ses écrits : *Mémoire sur la manière la plus avantageuse de suppléer à l'action du vent sur les grands vaisseaux* (1753); *Eléments de dynamique* (1762); *Nouvelles machines mues par la réaction de mécanique* (Lyon, 1763, 3 vol. in-12).

MATHON DE LA COUR (Charles-Joseph), littérateur et philanthrope français, fils du précédent, né à Lyon en 1738, mort dans la même ville en 1793. Envoyé à Paris pour y terminer ses études, il entra en relation avec les lettrés et les artistes, devint le beau-frère du poëte Lemierre, se fit rechercher pour l'agrément de son commerce et pour la variété de ses connaissances, et remporta divers prix à des concours académiques. Lors de la mort de son père (1770), il retourna à Lyon où, tout en continuant à cultiver les lettres, il se signala par son amour du bien public, par son inépuisable charité et par plusieurs fondations philanthropiques. C'est ainsi qu'il fit venir à ses frais de Paris des ouvriers pour rendre le pain meilleur et moins cher, qu'il institua un asile pour les jeunes enfants, qu'il contribua à fonder la Société philanthropique et établit à ses frais un lycée dans lequel on enseignait les langues et les sciences; qu'il chercha à pourvoir d'eau tous les quartiers de Lyon, etc. Lorsque éclata la Révolution, Mathon de La Cour, partisan de toutes les réformes utiles, publia divers écrits sur la nécessité d'apporter des améliorations dans l'administration des finances de l'Etat. Pendant le siége de Lyon par une armée de la Convention, il voulut partager les dangers et les souffrances de ses concitoyens et mourut sur l'échafaud. Parmi ses écrits, nous citerons : *Discours sur le patriotisme français* (Lyon, 1762); *Lettres sur les peintures, sculptures et gravures exposées au Salon du Louvre* (Paris, 1763-1765-1767, 3 vol. in-12); *Par quelles causes et par quels degrés les lois de Lycurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens* (Lyon, 1767); *Testament de Fortuné Richard, maître d'arithmétique* (Lyon, 1785, in-8o), ingénieux badinage; *Collection des comptes rendus, pièces authentiques, écrits et tableaux concernant les finances de la France depuis* 1758 *jusqu'en* 1789 (Paris, 1788, in-4o); *Sur le patriotisme dans une monarchie* (Paris, 1788).

MATHON DE FOGÈRES (Henri-Napoléon), économiste français, parent du précédent, né à Bourg-Argental (Loire) en 1806. Il se fit recevoir avocat à Paris, puis se fixa dans sa ville natale, dont il devint maire en 1844. Deux ans plus tard, M. Mathon de Fogères fut élu par les électeurs de l'arrondissement de Saint-Chaumont membre de la Chambre des députés. Tout en se montrant partisan du gouvernement de Louis-Philippe, il vota à plusieurs reprises avec l'opposition et demanda diverses réformes dans l'intérêt des classes pauvres. Depuis 1848, M. Mathon s'est tenu à l'écart de la politique active. Nous citerons de lui : *Essai d'économie sociale* ou *Recherches sur les moyens d'améliorer le sort du peuple* (Paris, 1839, in-8o); *Lettre à un ami qui abandonne la vie privée pour la vie politique* (1844, in-8o), en vers.

MATHOS, l'un des chefs des mercenaires révoltés contre Carthage, né en Afrique, mis à mort en 238 av. J.-C. En revenant de Sicile, où il avait pris part à la première guerre punique, il excita les troupes, avec Spendius, à entrer en révolte ouverte contre Carthage, fit mettre à mort, dans le but de rendre tout accommodement impossible, Giscon, que le sénat avait envoyé à Tunis auprès des rebelles pour négocier au sujet de leurs prétentions; puis, à la tête d'une armée de 70,000 hommes, il assiégea Utique et Hippone. Tous les Carthaginois qui tombèrent entre ses mains furent mis à mort, par ses ordres, avec d'incroyables raffinements de cruauté et, par représailles, les généraux carthaginois envoyés contre les mercenaires firent périr leurs prisonniers dans des supplices atroces, ce qui donna à cette guerre un caractère d'étonnante férocité. Après s'être emparés d'Utique et d'Hippone, Mathos et Spendius allèrent mettre le siége devant Carthage; mais, pressés par Amilcar Barca et affamés dans leur camp, ils durent songer à la retraite. Pendant que Spendius, battu et fait prisonnier, mourait dans les supplices, Mathos gagnait Tunis et ordonnait de mettre en croix le général Annibal. Vaincu à son tour par Amilcar, il tomba entre ses mains, fut conduit à Carthage et y subit la mort la plus ignominieuse et la plus cruelle. Dans son remarquable roman intitulé *Salammbô*, M. Gustave Flaubert s'est attaché à peindre, avec une grande puissance d'effet et de couleur, l'étrange et sauvage figure de l'Africain Mathos, qu'il appelle Mathô, et dont il a fait un des plus curieux et des plus saisissants personnages de son œuvre.

MATHOU (Claude-Hugues), érudit français, né à Mâcon en 1622, mort en 1705. Il devint prieur de divers monastères et se signala à la fois par son savoir, par la fermeté de son caractère et par son antipathie contre les jésuites. On a de lui : *De vera Senonum origine christiana* (Paris, 1687, in-4o); *Catalogus archiepiscoporum senonensium* (Paris, 1688).

MATHOURA, MOUTTRA ou **MOTTRA**, ville forte de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Penjab, à 50 kilom. N.-O. d'Agra. Cette ville, en grande vénération parmi les Indous, est défendue par un fort qui contient les restes d'un observatoire. L'époque de sa fondation est inconnue, mais elle dut être jadis très-importante; car, lorsque les mahométans s'en emparèrent en 1019, ils y trouvèrent de nombreuses idoles d'or et d'argent et un grand nombre de temples qu'ils convertirent en mosquées. Les Indous relevèrent leur ville sous l'empereur Akbar et construisirent un temple magnifique qui fut détruit à la fin du XVIIe siècle par Aureng-Zeyb. Mathoura fut encore saccagée et pillée en 1756 et ne s'est plus relevée. Les Mahrattes s'en emparèrent à la fin du siècle dernier; mais, en 1803, les Anglais la leur enlevèrent presque sans coup férir.

MATHOURA, ville célèbre dans la mythologie indienne par la naissance du dieu Crichna. Elle était la capitale d'un royaume de ce nom, qui formait, à ce qu'il paraît, la plus grande partie de la province actuelle d'Agra. Il était situé sur la rive droite de l'Yamouna, et plusieurs lieux de cette contrée sont célébrés par les poëtes indiens pour avoir été le théâtre de l'enfance et des premiers exploits de Crichna. On fait encore aujourd'hui des pèlerinages à Mathoura. On l'appelle aussi MATRA ou MATURA.

MATHULON, mathématicien français, né à Lyon vers la fin du XVIIe siècle. En 1726, il annonça qu'il avait découvert le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, et s'engagea à donner 10,000 livres à celui qui parviendrait à démontrer la fausseté de ses calculs. Fr. Nicole, membre de l'Académie des sciences, démontra facilement à quel point Mathulon avait été le jouet de ses illusions, et le mathématicien lyonnais reconnut son erreur; mais il refusa de payer les 10,000 livres que Nicole réclamait, non pour lui, mais pour l'Hôtel-Dieu de Lyon. Les administrateurs de cet hospice intentèrent alors un procès à Mathulon, qui se vit condamné à payer 3,000 francs aux pauvres. Il a publié : *Explications nouvelles des mouvements de l'univers* (Paris, 1723); *Essais de géométrie et de physique* (Paris, 1726).

MATHURIN s. m. (ma-tu-rain — nom propre). Fam. Homme attaqué de folie, ou qu'on veut taxer de folie :

> Les *mathurins* et les godelureaux,
> Et les baillis, ma foi, sont tous égaux.
>
> VOLTAIRE.

— Fam. *Il faut l'envoyer à saint Mathurin*, Il est devenu fou, saint Mathurin étant réputé pour guérir la folie.

— *Colique de Saint-Mathurin*, Folie.

— *Devoir une chandelle à saint Mathurin*, Etre fou. Comme saint Mathurin avait la spécialité de guérir les fous, les parents des malades faisaient brûler des chandelles en son honneur pour obtenir leur guérison.

— Hist. relig. Membre d'un ordre religieux fondé à la fin du XIIe siècle.

— **Encycl.** L'ordre des *mathurins* fut institué en 1199, par Jean de Matha et par l'ermite Félix de Valois, pour le rachat des captifs chrétiens tombés entre les mains des musulmans. Touché de l'infortune des chrétiens que le sort des armes avait fait tomber entre les mains des Sarrasins, Jean de Matha résolut de consacrer sa vie à chercher les moyens de racheter les captifs; il communiqua son projet à Félix de Valois, qui s'associa de grand cœur à sa charitable entreprise. Leur institut fut autorisé sous le nom d'ordre de la Trinité, par le pape Innocent III, et ce pontife leur donna, dix ans plus tard, le couvent et l'église de Saint-Thomas sur le mont Célius. Cet ordre s'introduisit en France presque immédiatement après sa création; protégé par Philippe-Auguste et soutenu des libéralités de plusieurs grands personnages, il s'étendit rapidement. Gaucher de Châtillon fit don, dans ses terres, d'un lieu propre à bâtir un monastère; mais ce premier établissement étant bientôt devenu trop étroit, par le nombre de ceux qui entraient dans le nouvel institut, Gaucher abandonna en toute propriété à ces religieux le lieu même où les deux fondateurs avaient concerté leur pieux dessein. Cet endroit, nommé *Cerfroid*, est situé sur les confins de la Brie et du Valois, entre Gandelu et La Ferté-Milon; le monastère qu'on y éleva fut reconnu pour chef d'ordre.

On ignore la date précise de l'établissement des religieux de la Trinité à Paris; on sait toutefois, par un acte de 1209, qu'à cette époque ils avaient déjà un couvent dans cette ville, près de la rue Saint-Jacques, non loin du palais des Thermes; la chapelle de cette aumônerie était placée sous l'invocation de saint Mathurin; c'est de là que les religieux de la Sainte-Trinité ou trinitaires prirent le nom de *mathurins* qu'ils communiquèrent à la rue dans laquelle ils demeuraient et à toutes les maisons de leur ordre établies en France.

La première règle des *mathurins* était très-austère; ils ne pouvaient acheter pour leur nourriture que du pain, des légumes, des herbes, de l'huile, des œufs, du lait, du fromage et des fruits, et jamais de viande ni de poisson. Ils pouvaient cependant manger de la viande le dimanche, pourvu qu'elle leur fût donnée par aumône. Le peuple les appelait les *frères aux ânes*, parce qu'il leur était défendu à l'origine de voyager à cheval, et ce nom leur resta, même après que les papes Honoré III, en 1217, et Clément IV, en 1267, leur eurent permis de se servir de mulets et de chevaux.

Le couvent que les *mathurins* possédaient à Paris fut augmenté par les dons de saint Louis et de Jeanne, fille du comte de Vendôme, et par les acquisitions que firent les religieux. Le cloître construit en 1219 fut reconstruit, vers la fin du XVe siècle, par l'annaliste religieux Robert Gaguin, qui fut ministre ou général de l'ordre. Ce même Robert Gaguin fit rebâtir, agrandir et décorer l'église dont le portail, élevé en 1406, fut tourné vers la rue Saint-Jacques. Ce portail fut détruit en 1610 pour élargir la rue Saint-Jacques. Enfin on construisit, en 1729, un nouveau portail et une cour fermée par une grille. Depuis le XIIIe siècle, l'Université de Paris tenait ses assemblées générales et célébrait ses cérémonies religieuses dans le cloître et dans l'église du couvent des *Mathurins;* elle les transféra, en 1764, au collége Saint-Louis.

La bibliothèque des *Mathurins* possédait quelques manuscrits précieux. Le tabernacle de l'église des *Mathurins* était richement décoré de marbres précieux, de pilastres et de ciselures de bronze doré; le couronnement de ce morceau remarquable supportait la statue d'un ange tenant les chaînes de deux captifs agenouillés sur les angles de l'entablement, allusion au but de l'institut.

L'ordre des *Mathurins* a cessé d'exister en France depuis la Révolution. Les bâtiments du couvent qu'ils possédaient à Paris sont devenus propriété particulière; l'église a été démolie.

Mathurins (RUE DES), vieille rue de Paris, située dans le quartier de la Sorbonne, entre la rue Saint-Jacques et la rue de La Harpe. Cette rue portait à l'origine le nom de rue du Palais-des-Thermes. Des archives de 1220 la désignent sous les noms de *Vicus de Termis, de Terminis*, et encore sous ceux de rue des Bains, rue des Etuves, à cause sans doute des étuvistes qui s'y étaient installés. Par la suite, elle fut appelée rue des Mathurins, parce qu'on y trouvait le couvent des frères de la Sainte-Trinité ou Mathurins, dont nous parlons plus haut. C'est dans cette rue, entièrement reconstruite aujourd'hui ou peu s'en faut, que se trouve la façade de l'hôtel Cluny.

MATHURIN (SAINT-), bourg et commune de France (Maine-et-Loire), canton des Ponts-de-Cé, arrond. et à 21 kilom. S.-E. d'Angers, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl. 574 hab. — pop. tot. 2,560 hab. On y voit une église moderne, dont les stalles et les boiseries du chœur proviennent de l'abbaye de Saint-Maur. Découverte de tombeaux anciens dans un champ voisin du bourg.

MATHURIN (saint), prêtre et confesseur du IVe siècle, né dans le diocèse de Sens, mort vers 388. Il embrassa de bonne heure le christianisme et convertit un grand nombre d'idolâtres, parmi lesquels son père et sa mère. Après sa mort, son corps fut porté à Sens et de là au village de Larchant, près de Nemours, dans le Gâtinais. On bâtit dans ce lieu une église sous l'invocation de ce saint. Il y avait autrefois à Paris une église du même nom; en 1228, le chapitre de Notre-Dame la donna aux religieux de la Sainte-Trinité. C'est à cause de cela, qu'en France surtout, les trinitaires ont été appelés mathurins. L'Eglise honore saint Mathurin le 9 novembre.

MATHURIN, joueur de biniou, célèbre dans toute la Bretagne, né à Quimperlé, mort à l'hôpital de Châteaulin en 1859. Aveugle et privé de toute espèce d'instruction musicale, le **père Mathurin**, ou plutôt **Mathurin de Quimperlé**, exécutait à la première audition, sur son biniou, tous les airs qui frappaient son oreille, et cela avec une précision merveilleuse, un talent remarquable. En 1847, il fut engagé pour jouer à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, dans la *Closerie des genêts*, ce drame tant applaudi et qui fut pour son auteur, Frédéric Soulié, le chant du cygne. Vers 1854, il se fit entendre deux ou trois fois à l'Opéra; mais, malgré les succès qu'il obtenait à Paris, rien ne put le retenir; il reprit le chemin de sa Bretagne, préférant les rochers et les grèves aux splendeurs de nos théâtres, aimant mieux pour ses chansons la mise en scène de la nature que celle des plus fameux machinistes, des plus célèbres décorateurs. Mathurin se livrait volontiers à la composition musicale, et on lui doit plusieurs rondes qui sont restées populaires parmi ses compatriotes. Aux assemblées ou *pardons*, il était très-recherché, et il n'y avait pas de fête de famille complète sans la présence du joueur de biniou Mathurin.

MATHURINADE s. f. (ma-tu-ri-na-de — de *Mathurin*, n. pr.). Fam. Folie, extravagance.

MATHUSALEM ou **MATHUSALA**, patriarche hébreu, né, d'après les Septante, l'an du monde 687, mort en 1656, c'est-à-dire âgé de neuf cent soixante-neuf ans. Ce personnage légendaire, sur la vie duquel on ne possède aucun détail, était fils d'Hénoch, de la race de Seth et père de Lamech, qui donna le jour à Noé. Nul homme, si l'on en croit la Bible, n'atteignit un plus grand âge; aussi son nom est-il devenu proverbial, et l'on dit d'une personne qui semble passer les limites ordinaires de la vie : *Elle vivra autant que Mathusalem.*

MATHY (Charles), homme d'Etat badois, né à Manheim en 1806, mort à Carlsruhe en 1868. Après avoir étudié le droit, il entra dans l'administration des finances du grand-duché de Bade. En 1830, il se jeta dans la politique active, fut élu député et se fit, à la Chambre badoise et dans la presse, le champion ardent de l'opposition libérale. Forcé de se réfugier en Suisse pour échapper aux poursuites de la police, il déploya en exil la plus grande activité comme publiciste; publia, entre autres écrits, une brochure remarquable sur la dîme, et devint, en 1838, professeur à l'école de district de Grenchen, dans le canton de Soleure. Les événements politiques de 1840 lui permirent de rentrer dans le grand-duché de Bade, où il devint en 1842 représentant de la ville de Constance à la Chambre des députés et en même temps un des chefs de l'opposition. Membre du *vorparlement* en 1848, il resta attaché au parti libéral, mais combattit les idées républicaines et arrêta de sa propre main Fickler à Carlsruhe le 8 avril de la même année. Peu de temps après, il devint membre du parlement de Francfort, se rangea dans cette assemblée parmi les partisans de Gagern, et, en sa qualité de conseiller d'Etat badois, fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances de l'empire. Mais, de même que les autres membres de son parti, il quitta à la fois le ministère et le parlement. A la Chambre d'Erfurt, il se fit de nouveau l'avocat de la politique d'union. Durant les années de réaction qui suivirent, il renonça aux fonctions administratives et se livra à des entreprises industrielles. Il devint directeur de la banque de Gotha en 1858 et de l'établissement de crédit de Leipzig en 1860. En 1863, il rentra au service du gouvernement badois et fut nommé président du ministère du commerce. Dans l'été de 1866, il se retira après avoir eu le dessous dans sa lutte avec les membres du ministère, qui voulaient la guerre avec la Prusse; mais, quelques semaines après, il fut rappelé par le grand-duc et chargé de former un nouveau cabinet. Le jour même de son retour au ministère, il rappela de l'armée de la Confédération le contingent badois, prit possession de la forteresse de Rastadt et adressa des propositions de paix à la Prusse. A la fin de 1866, il reçut les titres de ministre d'Etat, de chef du cabinet et de président des ministères du commerce et des finances.

MATI, IE (ma-ti) part. passé du v. Matir : *Cette pièce de bijouterie n'est pas bien* MATIE.

MATICINE s. f. (ma-ti-si-ne). Chim. Principe amer extrait du matico.

MATICO s. m. (ma-ti-ko). Bot. Genre de plantes, de la famille des pipéracées, qui croissent au Pérou.

— **Encycl.** Le *matico*, appelé aussi *mohomoho*, est un arbrisseau noueux et très-rameux, à feuilles alternes, lancéolées, très-longues, un peu coriaces, verruqueuses et rudes en dessus, pubescentes en dessous; les fleurs sont groupées en épis pédonculés et accompagnées de bractées persistantes; le fruit est une baie ovoïde, tétragone, aromatique, presque sèche à sa maturité. Cet arbrisseau croît dans les contrées chaudes de l'Amérique du Sud; il présente plusieurs variétés. Ses feuilles sèches sont apportées en Europe pour servir à l'usage médical. Elles exhalent, quand on les froisse, une odeur de menthe assez prononcée; leur saveur, d'abord nulle, devient bientôt âcre et amère. Elles semblent souvent avoir subi une forte compression, et les Péruviens les font torréfier quand elles sont pour l'usage externe.

L'analyse chimique des feuilles du *matico* donne de la chlorophylle, une résine verte, des matières colorantes brune et jaune, de la gomme, une huile essentielle, des sels, un principe particulier appelé *maticine*, du tannin, et un acide organique fixe, l'*acide arthantique*. On prétend que cette plante doit son nom à celui d'un soldat qui, le premier et par hasard, l'employa contre une hémorragie; dans toute l'Amérique du Sud, on l'appelle l'*herbe du soldat*. Depuis longtemps les naturels l'employaient comme hémostatique, mais en exagérant beaucoup ses qualités, qu'ils aidaient par la compression. C'est vers 1830 qu'elle fut apportée en France et que ses effets astringents furent bien constatés; on l'administra avec succès à des malades atteints de catarrhes pulmonaires chroniques, et même de phthisie.

MM. Trousseau et Pidoux rangent le *matico* parmi les stimulants, et non dans les astringents; ils se fondent à cet égard sur l'analogie avec les autres pipéracées, sur sa richesse en huile essentielle et en substances aromatiques, sa saveur et surtout son odeur. Le *matico* est donc aromatique, balsamique, tonique et stimulant. Il est, dit-on, employé au Pérou comme aphrodisiaque. On l'a préconisé contre les maladies des muqueuses, les gonorrhées, les leucorrhées, les ménorrhagies, les catarrhes de la vessie, les épistaxis, les hémorroïdes, les dyspepsies accompagnées de gastralgies, etc. On l'administre sous forme de poudre, de pilules, d'infusion, de décoction, de sirop, etc.; il paraît appelé à jouer un certain rôle en thérapeutique.

MATIÈRE s. f. (ma-tiè-re — lat. *materia*, mot qui correspond exactement au sanscrit *matram*, mesure et matière, de la racine *mâ*, faire avec la main, construire, mesurer). Substance dont est faite une chose : *Le bois, la pierre, le fer sont la* MATIÈRE *dont on fait les bâtiments. Le lin et le chanvre sont la* MATIÈRE *dont on fait les toiles. La façon de l'ouvrage coûte plus que la* MATIÈRE. (Acad.) *Il est dangereux de faire bouillir dans la poterie une* MATIÈRE *acide.* (L. Cruveilhier.) *Le capital est la* MATIÈRE *de la richesse, comme l'argent est la* MATIÈRE *de la monnaie, comme le blé est la* MATIÈRE *du pain.* (Proudh.)

— Corps, substance étendue, divisible, impénétrable, qui tombe sous les sens : *On ignore quelle est l'essence de la* MATIÈRE. (Acad.) *La* MATIÈRE *ne peut être son principe à elle-même, ni encore moins se donner à elle-même le mouvement.* (Malebr.) *Qu'avec de la* MATIÈRE *et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes pensantes, cela est bien fort.* (J.-J. Rouss.) *Les caractères généraux de la* MATIÈRE *sont la forme et le mouvement.* (Mesnard.) *Dieu, la fatalité, la* MATIÈRE *ne font qu'un.* (Chateaub.) *Le principe de la substance, mêlé à la perception, nous révèle la* MATIÈRE. (Cousin.) *Le grand secret de la vie est la permanence des forces et la mutation continuelle de la* MATIÈRE. (Flourens.) *Le pouvoir de plus en plus agrandi de l'homme sur la* MATIÈRE *est un bien évident, et il faut applaudir aux progrès que notre siècle a accomplis en ce sens.* (Renan.)

> La *matière* est sans cesse uniforme et nouvelle.
>
> DESAINTANGE.

‖ Choses physiques, corporelles : *S'attacher à la* MATIÈRE. *Mépriser la* MATIÈRE.

> A chaque nation Dieu donna son affaire;
> A l'une l'idéal, à l'autre la *matière*.
>
> A. BARBIER.

— Fig. Sujet sur lequel on parle, on écrit, on exécute un travail; cause, occasion, prétexte : *La* MATIÈRE *d'un discours, d'un ouvrage. L'histoire est la* MATIÈRE *sur laquelle cet auteur aime à s'étendre. Cette entrée en* MATIÈRE *est bien réussie. Il n'y a pas là* MATIÈRE *à procès. Les idées simples sont comme la* MATIÈRE *de nos connaissances et forment les idées complexes par leur combinaison.* (Malebr.) *Plus on voit de livres sur une* MATIÈRE, *plus on peut juger que l'on n'y connaît rien.* (St-Evrem.) *J'aime mieux qu'on dise des sottises sur des* MATIÈRES *importantes que de s'en taire; cela devient sujet de discussion et le vrai se découvre.* (Dider.) *Il n'y a point de* MATIÈRE *épuisée pour un homme de talent.* (Chateaub.) *Le monde est la* MATIÈRE *de nos créations et de nos jugements.* (E. Scherer.) *Tout en ce monde est* MATIÈRE *à agiotage.* (Proudh.)

> Loin d'épuiser une *matière*,
> On n'en doit prendre que la fleur.
>
> LA FONTAINE.

— *Matières d'or et d'argent*, ou simplement *Matières*, Espèces fondues, lingots, barres employées pour la fabrication des monnaies : *On doit porter ces* MATIÈRES *à la Monnaie.* (Acad.)

— *Matières premières*, Matières n'ayant pas subi le travail qui doit les rendre propres à la consommation : *Nous devons au travail de l'artisan toutes les formes données aux* MATIÈRES PREMIÈRES. (Condill.) *Les* MATIÈRES PREMIÈRES, *absolument parlant, n'existent qu'au fond de la mine ou dans le sein de la nature.* (Droz.)

— Fam. *Etre enfoncé, avoir la forme, l'esprit enfoncé dans la matière*, Avoir l'esprit grossier, lourd, matériel : *Mon Dieu! ma chère, que ton père a* LA FORME ENFONCÉE DANS LA MATIÈRE. (Mol.) *Je lui adressai la parole pour le faire parler et pour sonder son esprit, qui me parut bien* ENFONCÉ DANS LA MATIÈRE. (Le Sage.)

— Théol. Signe sensible qui constitue une partie essentielle du sacrement : *Dans le sacrement du baptême, la* MATIÈRE *est l'ablution. L'hostie est la* MATIÈRE *du sacrement de l'eucharistie.*

— Jurispr. Catégorie spéciale des causes, qui règle la juridiction à laquelle elles sont soumises : MATIÈRE *civile, criminelle.* MATIÈRE *féodale.* ‖ *Matière sommaire*, Affaire civile qui, d'après son peu d'importance ou pour cause d'urgence, doit être jugée promptement et à peu de frais : *Les* MATIÈRES SOMMAIRES *sont jugées à l'audience, après les délais de la citation, sur un simple acte, sans autres procédures ni formalités.* (Code de procéd.)

— Administr. *Matière imposable*, Ensemble des objets sur lesquels on établit des impôts.

— Enseignem. Texte que l'on donne aux élèves pour qu'ils aient à le développer : MATIÈRE *de dissertation, de discours français, de vers latins.*

— Bibliogr. *Table des matières*, Liste indiquant ce qui a été développé dans le cours de l'ouvrage.

— Typogr. Caractère hors de service, destiné à être refondu : *Ce cicéro est usé : ce n'est plus que de la* MATIÈRE. ‖ En composition, Syn. de COPIE, MANUSCRIT.

— Techn. *Cuve matière*, Nom de l'une des cuves du brasseur. ‖ *Matière pure*, Ouvrage de passementerie dont le fond est de même nature que le travail qu'on exécute dessus.

— Méd. Substance évacuée par le haut ou par le bas : *La* MATIÈRE *des vomissements.* MATIÈRE *fécale.* ‖ *Matière morbifique*, Substance solide ou liquide qui est supposée produire les maladies. ‖ *Matière médicale*, Connaissance des substances employées en médecine, de la manière de les préparer et de les administrer : *Ecrire un traité de* MATIÈRE

MÉDICALE. *La* MATIÈRE *de l'hygiène est pour l'homme dans l'état de santé ce que la* MATIÈRE MÉDICALE *est pour l'homme dans l'état de maladie.* (Dict. des sc. méd.) ‖ *Matière perlée de Kerkring*, Acide antimonique hydraté.

— Bot. *Matière verte*, Végétation qui se développe par l'action de l'air, de la lumière et de la chaleur, sur l'eau des puits, des fontaines, des marais, etc.

— Loc. prépos. *En matière de*, En fait de, quand il s'agit de : EN MATIÈRE DE *sentiments, le meilleur est de consulter le fond de son cœur. Payer*, EN MATIÈRE D'*honneur, c'est s'humilier.* (Bourdal.) *Il ne faut point subtiliser* EN MATIÈRE DE *reconnaissance.* (Nicole.) *L'orthodoxie consiste*, EN MATIÈRE DE *foi, à ne pas raisonner.* (C. Dollfus.) *La justice est synonyme d'habileté* EN MATIÈRE DE *crédit.* (Mme de Staël.) *Les empiristes ne reconnaissent d'autre autorité* EN MATIÈRE DE *connaissance que les yeux et les mains.* (Jouffroy.) *Même* EN MATIÈRE DE *philosophie, cherchez bien, vous trouverez des intérêts.* (H. Castille.)

— **Syn. Matière, article, chapitre,** etc. V. ARTICLE.

— **Encycl.** Philosophie et Chimie. Lorsque nous jetons nos regards sur ce qui nous environne, nous sommes frappés par l'existence d'un nombre infini d'objets auxquels nous donnons le nom de corps. Tous ces corps présentent des propriétés distinctes; mais il est aussi un certain nombre de propriétés qui leur sont communes à tous : tous occupent une certaine étendue, tous se dilatent par la chaleur, se contractent par le froid, et peuvent même passer de l'état solide à l'état liquide et de l'état liquide à l'état gazeux; tous présentent une certaine compressibilité, une certaine élasticité ; en un mot, il existe entre tous les corps des caractères communs. Faisant alors une abstraction, notre intelligence donne un nom commun à ce qui jouit ainsi de propriétés communes, et nous disons que ce qui constitue les corps s'appelle *matière*. Nous ne faisons là aucune hypothèse, nous constatons un phénomène général et nous lui donnons un nom.

Certains dynamistes ont prétendu que la *matière* n'existe pas, que tout se réduit en dernière analyse à une question de forces. Nous ne les suivrons pas. Force et *matière* nous paraissent deux abstractions, deux manières d'envisager ce qui est, deux aspects de ce qui existe, la *matière* en mouvement. Il est évident que, ne faisant ici qu'une définition, nous pourrions donner à la *matière* le nom de force et réciproquement; mais cette substitution n'aurait aucune valeur, et c'est à peu près ce que font les dynamistes. Vouloir déterminer la constitution de la *matière* est bon et utile, pourvu que, dans les hypothèses que l'on peut faire sur ce sujet, on ne dépasse pas les bornes au delà desquelles l'observation et l'expérience sont impuissantes à nous donner la moindre indication. En dépassant cette limite, on ferait une hypothèse *à priori*, probablement fausse comme les hypothèses de cet ordre; on ferait au moins une hypothèse indémontrable, on ferait enfin une hypothèse inutile, car, ne s'appuyant sur rien, ne reposant sur aucun phénomène constaté, elle ne ferait rien prévoir et ne coordonnerait rien. Quand bien même nous saurions que la notion de *matière* doit se réduire à une notion de forces, notre science n'aurait pas fait un pas. Nous laisserons donc de côté ces considérations, que l'on pourrait appeler d'ordre théologique, et nous nous occuperons de ce que les phénomènes connus, la science en un mot, nous permettent de supposer relativement à la constitution de la *matière*.

Deux hypothèses étaient primitivement possibles : ou la *matière* est formée d'une substance partout continue, partout identique à elle-même, ou elle est formée de particules plus petites, maintenues à de certaines distances par suite des mouvements dont elles sont animées, mouvements auxquels on a donné les noms d'attraction et de répulsion. Cette dernière hypothèse est jugée aujourd'hui de beaucoup la plus vraisemblable, et l'on considère désormais la *matière* comme formée ainsi qu'il suit :

1° Les corps sont formés par la réunion de masses infiniment petites, toutes égales entre elles lorsqu'il s'agit d'un corps de même espèce, maintenues à des distances considérables relativement à leur volume par ce qu'on est convenu d'appeler le jeu de l'attraction et de la répulsion.

2° Dans un grand nombre de cas, il est infiniment probable que ces masses sont elles-mêmes formées de masses plus petites, qu'elles peuvent être divisées à leur tour en parcelles de second degré ou atomes.

3° Enfin il n'est pas impossible que les atomes soient eux-mêmes formés par l'union d'un grand nombre de particules de troisième degré, particules qui alors seraient de même nature pour tous les corps et ne différeraient entre elles que par le mouvement qu'elles ont, mouvement qui différerait d'un corps à l'autre.

Nous sommes là dans les hypothèses; mais ces hypothèses présentent un haut degré de probabilité; elles s'appuient sur des faits scientifiques, et non sur l'imagination; elles coordonnent les phénomènes et en font prévoir de nouveaux. Nous allons montrer sur quoi repose leur probabilité.

1° L'hypothèse moléculaire s'appuie sur les faits suivants. La *matière* est divisible et l'on concevrait difficilement sa divisibilité si elle ne présentait pas de lacune, si chaque corps formait un tout continu. Les variations de volume qui correspondent aux variations de température s'expliquent fort bien lorsqu'on admet que les corps sont formés de molécules capables de s'éloigner ou de se rapprocher; elles deviennent inexplicables si l'on suppose la *matière* partout continue à elle-même sans vide intérieur. Ce que nous venons de dire des changements de volume s'applique aussi aux changements d'état. Si les corps sont formés de molécules, on conçoit que celles-ci, en s'éloignant ou en se rapprochant, puissent devenir plus ou moins libres dans leurs mouvements, ce qui donnerait aux corps des propriétés différentes. Avec l'idée de la continuité de la *matière*, les changements d'état deviennent incompréhensibles. Les combinaisons, c'est-à-dire les phénomènes dans lesquels on voit deux corps se pénétrer intimement en perdant chacun les propriétés qui lui sont propres pour en acquérir de nouvelles, ne peuvent s'expliquer dans l'hypothèse d'une substance partout continue. Comment concevoir, en effet, dans cette hypothèse, que deux corps puissent se pénétrer pour donner naissance à un corps nouveau, lequel une fois formé pourra se réduire en ses éléments? Pour expliquer les phénomènes lumineux, on admet aujourd'hui qu'ils sont dus aux vibrations d'un fluide très-subtil qui remplit l'espace, l'éther. De plus, pour l'explication des phénomènes de la polarisation on est obligé d'admettre que les vibrations se font transversalement à la direction du rayon. Or, Poisson a démontré par l'analyse mathématique que de telles vibrations ne sauraient se transmettre dans un milieu continu, et Fresnel a fait voir qu'elles peuvent se transmettre dans un milieu formé de molécules détachées. Les corps transparents, taillés en prismes, peuvent disperser la lumière, c'est-à-dire donner lieu au phénomène de l'arc-en-ciel. Cauchy a démontré par le calcul qu'avec l'hypothèse actuellement adoptée pour l'explication des phénomènes lumineux, la dispersion n'est possible que si les corps sont formés de molécules plus ou moins éloignées les unes des autres. Le calorique qui se transmet par rayonnement et le calorique qui se transmet par conductibilité paraissent être identiques Ils peuvent, en effet, se transformer l'un dans l'autre avec la plus grande facilité. Il faudrait cependant admettre une différence considérable entre les deux variétés de calorique si les corps étaient formés d'une substance continue. Dans l'hypothèse de la discontinuité, au contraire, l'identité du calorique, quel que soit son mode de transmission, apparaît clairement, le calorique transmis par conductibilité pouvant alors être considéré comme du calorique qui rayonne à l'intérieur des corps d'une molécule sur l'autre.

2° Pour les corps composés, il est évident que les molécules sont formées d'atomes, qu'elles sont composées. En effet, au delà d'un certain degré de division, un corps composé ne peut plus être divisé sans se résoudre dans les éléments constituants. Les plus petites parcelles de *matière* que l'on puisse obtenir en divisant un corps composé par des moyens chimiques sont encore constituées de plusieurs substances. Dans l'eau en vapeur, à une température relativement basse, par exemple, l'oxygène et l'hydrogène ne sont pas séparés. La vapeur renferme des molécules d'eau intactes, nécessairement composées, puisque chacune d'elles renferme de l'hydrogène et de l'oxygène. Il paraît en être de même pour les corps simples dans un grand nombre de cas.

Les physiciens ont été portés à admettre, d'après des données physiques, qu'à égal volume et sous des pressions égales tous les corps gazeux renferment le même nombre de molecules; admettons cette hypothèse, qui est suffisamment démontrée aujourd'hui en chimie, et interprétons d'après elle ce qui arrive lorsqu'on fait agir l'un sur l'autre des volumes égaux de chlore et d'hydrogène. L'expérience prouve que, dans ce cas, une combinaison a lieu et qu'il se produit 1 volume d'acide chlorhydrique égal à la somme des volumes d'hydrogène et de chlore. Ainsi 1 volume de chlore et 1 volume d'hydrogène produisent 2 volumes d'acide chlorhydrique. Appelons *n* le nombre de molécules contenues dans 1 volume d'hydrogène, *n* représentera aussi, d'après notre hypothèse, le nombre de molécules contenues dans un volume de chlore. La somme des molécules contenues dans les deux gaz avant leur combinaison est donc égale à $2n$. D'un autre côté, le volume d'acide chlorhydrique formé, étant égal à celui du chlore et de l'hydrogène réunis, doit renfermer aussi un nombre de molécules égal à $2n$, sans quoi, sous le même volume, l'acide chlorhydrique d'une part, le chlore et l'hydrogène de l'autre renfermeraient des nombres de molécules différents, ce qui est contraire à l'hypothèse. Mais si la molécule d'acide chlorhydrique résultait de la juxtaposition d'une molécule de chlore et d'une molécule d'hydrogène, deux molécules se réduiraient à une dans la combinaison, et la quantité d'acide chlorhydrique provenant d'un volume d'hydrogène et d'un volume de chlore contenant un nombre de molécules égal à $2n$ n'en contiendrait elle-même qu'un nombre égal à $\frac{2n}{2} = n$. Dans ce cas, le nombre de molécules étant moitié moindre, le volume devrait être diminué de moitié, ce qui revient à dire que 1 volume de chlore et 1 volume d'hydrogène devraient, en se combinant, se condenser et ne former qu'un seul volume d'acide chlorhydrique. Or, ce n'est point ainsi que les choses se passent; il n'y a pas de contraction dans la combinaison du chlore et de l'hydrogène. Nous sommes donc conduits à penser que chaque molécule d'hydrogène et de chlore est elle-même formée de 2 atomes et que la combinaison de ces éléments consiste, non dans une addition directe, mais dans une double décomposition.

D'autre part, si l'acide chlorhydrique, le chlore et l'hydrogène sont tous trois formés de 2 atomes, il est clair que ces corps sont semblables et doivent donner lieu à des réactions analogues. Si, en effet, on fait agir l'hydrogène sur un corps non saturé, il s'y fixera pour l'amener à saturation; si, au lieu de faire agir l'hydrogène, on fait agir le chlore, c'est le chlore qui se fixera; si, enfin, c'est l'acide chlorhydrique que l'on emploie, c'est lui qui entre en combinaison. Dans ce dernier cas, on obtiendra un composé intermédiaire entre les deux autres, un composé renfermant 1 atome de chlore et 1 atome d'hydrogène fixés, au lieu de 2 atomes de l'un ou de l'autre métalloïde. Telle est la conclusion thérorique qui se déduit de ce fait que l'hydrogène, le chlore et l'acide chlorhydrique sont tous trois formés de 2 atomes. Si donc la théorie est vraie, les faits prévus par elle doivent se vérifier expérimentalement; ce qui a lieu, ainsi qu'on le jugera par les équations ci-dessous :

1° $C^2H^4 + H^2 = C^2H^4,H^2$
Ethylène. Hydrogène. Hydrure d'éthylène.

2° $C^2H^4 + Cl^2 = C^2H^4,Cl^2$
Ethylène. Chlore. Chlorure d'éthylène.

3° $C^2H^4 + HCl = C^2H^4,HCl = C^2H^5,Cl$
Ethylène. Acide chlorhydrique. Chlorure. Chlorure d'éthyle.

Il est aussi des phénomènes de décomposition dont on ne peut se rendre compte qu'en admettant pour certains corps simples une molécule formée de plusieurs atomes. Ainsi l'eau oxygénée est stable à la température ordinaire; il en est de même du bioxyde d'argent. Mais quand on mêle ces corps, ils se désoxydent aussitôt en perdant la moitié de leur oxygène chacun, et il reste de l'eau, du protoxyde d'argent et de l'oxygène libre. Ce fait, incompréhensible au premier abord, s'explique aisément si l'on admet que la molécule d'oxygène est formée de 2 atomes; il suffit alors que 2 atomes d'oxygène aient plus d'affinité l'un pour l'autre qu'ils n'en ont respectivement pour l'eau et pour le protoxyde d'argent, pour que ce phénomène doive se produire.

Lorsque deux corps se combinent, il se dégage de la chaleur, et lorsque, au contraire, deux corps combinés se séparent, ils absorbent une quantité de chaleur égale à celle qu'ils avaient dégagée en se combinant. Or, dans certains cas, dans la décomposition et dans la formation des produits explosibles en général, le phénomène est renversé : l'absorption de chaleur correspond à la combinaison et le dégagement de chaleur correspond à la décomposition. Si les molécules de certains corps simples sont formées d'atomes, ce fait, d'abord surprenant et qui semble en opposition avec toutes nos idées sur l'équivalence des forces, devient tout naturel. La chaleur absorbée ou dégagée dans les combinaisons et dans les décompositions n'est le plus souvent qu'une différence qui peut être positive ou négative, selon les cas. Soit, par exemple, une molécule de chlore $\underbrace{ClCl}$ et une molécule d'oxygène OO. Le corps qui tend à se former étant ClO, par exemple, nous aurons : de la chaleur absorbée pour séparer Cl^2 en $Cl + Cl$ et pour séparer O^2 en $O + O$; de la chaleur dégagée pour réunir chacun des deux atomes de chlore à l'un des deux atomes d'oxygène, de manière à obtenir $ClO + ClO$. Si l'affinité du chlore pour l'oxygène est plus faible que celle du chlore et de l'oxygène pour eux-mêmes, la somme de chaleur dégagée sera inférieure à la somme de chaleur absorbée, et la différence sera négative; en observera un abaissement de température. En outre, si le corps vient à se décomposer, les phénomènes seront parfaitement inverses, et il se produira un dégagement de chaleur. Ajoutons que l'oxygène et le chlore ayant plus d'affinité chacun d'eux pour soi-même que l'un pour l'autre, le corps ClO ne pourra exister que dans des conditions spéciales et sera très-instable, explosible même. Cette dernière conséquence de la théorie est entièrement d'accord avec l'expérience, puisque ce sont toujours les corps explosibles qui, pour se décomposer, absorbent de la chaleur au lieu d'en dégager.

Il est fort possible que les atomes chimiques soient formés de particules plus petites, les *ultimates*. La conception de molécules et d'atomes qui se réduit à admettre que dans les phénomènes physiques la division de la *matière* va jusqu'à un certain point, et que les masses insécables par les moyens physiques le sont par les moyens chimiques, cette conception, disons-nous, est tellement probable qu'elle est voisine du fait démontré. Mais les atomes sont-ils eux-mêmes formés de particules plus petites? C'est ici que commence le doute, l'incertain. L'expérience, en effet, ne nous donne plus sur cette question que des probabilités très-éloignées; si éloignées cependant qu'elles soient, nous ne pouvons pas les négliger.

Il y a quelques années, M. Graham, dans des spéculations sur la constitution de la *matière*, admit que les atomes sont eux-mêmes formés de particules infiniment petites, auxquelles il donna le nom d'*ultimates*. Ces ultimates seraient toutes égales entre elles, quel que fût le corps dont elles proviendraient. Ce serait en elles que deviendrait vraie l'idée de l'unité de substance. Elles seraient d'ailleurs animées d'un mouvement d'oscillation, et ce mouvement, variant d'un corps à l'autre, déterminerait la différence qui existe entre les divers éléments. Il suffirait donc pour transmuter les corps simples de changer le mouvement des ultimates. V. ULTIMATE.

Que les ultimates, si elles existent, soient elles-mêmes formées de particules plus petites encore, cela peut être; mais nous n'en savons absolument rien. Nous ne connaissons, en effet, aucun phénomène qui nous permette d'étendre nos conceptions au delà des ultimates. Quant à dire que la *matière* est divisible à l'infini, c'est une pure idée métaphysique qui n'a aucune signification. Si, en effet, cette idée veut dire que, quelque petite que soit une portion de *matière*, on en conçoit une plus petite encore, on ne fait que transporter de l'espace à la *matière* l'idée d'infiniment petit qui ne s'applique plus à ce nouvel objet. En effet, de ce que notre esprit conçoit une portion de *matière* plus petite que toute quantité donnée, il ne s'ensuit nullement que cette portion de *matière* ait une réalité objective. Si, au contraire, par infinie divisibilité de la *matière* on veut dire qu'effectivement la *matière* peut être indéfiniment divisée, nous demanderons où sont les forces qui peuvent opérer cette division. Ces forces, si tant est qu'elles existent, nous sont radicalement inconnues. Au delà de la pesanteur, qui nous permet une dernière lueur sur les ultimates, ni l'observation ni l'expérience ne nous donnent plus absolument rien, et nous ne pouvons faire que des *à priori* indémontrables, inutiles et fort probablement faux, parce que le hasard serait bien grand qui nous ferait ainsi deviner la vérité en dehors de tout phénomène réel capable de nous guider.

Dans l'hypothèse où nous nous sommes placé, les atomes et les molécules sont pesants. On a cherché à déterminer les poids relatifs des atomes et des molécules en prenant pour unité de comparaison le poids de l'atome d'hydrogène. Ainsi, lorsqu'on dit que la molécule de l'azote pèse 28 et que l'atome d'azote pèse 14, cela signifie que 1 atome d'azote pèse autant que 14 atomes d'hydrogène, et que 1 molécule d'azote pèse autant que 28 atomes d'hydrogène. Pour déterminer le poids relatif des molécules, on s'appuie sur une hypothèse faite par Avogadro et développée par Ampère, dont elle porte le nom. D'après cette hypothèse, tous les corps gazeux ou en vapeur contiendraient le même nombre de molécules sous le même volume, à égalité de température et de pression, d'où il suit que le rapport des poids moléculaires serait le même que le rapport des densités gazeuses. Voici sur quoi cette hypothèse s'appuie. A l'état gazeux, tous les corps ont sensiblement le même coefficient de dilatation, c'est-à-dire s'accroissent sensiblement d'une même fraction de leur volume pour un égal accroissement de température; tous se compriment à peu près egalement dans les mêmes conditions, c'est-à-dire se réduisent à une même fraction de leur volume pour un même accroissement de pression, toutes choses égales d'ailleurs. La force élastique des gaz est donc à peu près la même pour tous. Or, on admet aujourd'hui que, dans les gaz, les molécules sont en mouvement, et que la force élastique des gaz résulte du choc de leurs molécules contre les parois des vases qui les contiennent. S'il en est ainsi, on peut expliquer l'égalité de force élastique de tous les gaz de deux manières : ou bien, à volume égal, la température et la pression étant la même, tous les gaz renferment un même nombre de molécules possédant chacune la même quantité de force vive; ou bien, le nombre de molécules variant d'un gaz à l'autre, la force vive de ces molécules est en raison inverse de leur nombre. La première hypothèse est sans contredit de beaucoup la plus simple; car, même si l'on admet la deuxième, on ne peut supposer que le nombre des molécules varie d'un gaz à l'autre dans un rapport quelconque; il ne pourrait varier que dans un rapport simple, le rapport 1 : 2 : 3 : 4..., etc. En effet, Gay-Lussac a découvert qu'entre les volumes des gaz qui se combinent et le volume du composé formé, envisagé lui-même à l'état gazeux, il existe toujours un rapport très-simple; or, dans la théorie atomique, on suppose que les combinaisons et les décompositions résultent d'échanges d'atomes qui se font entre les molécules, ou bien encore de la réunion de plusieurs molécules en une. Il est d'ailleurs bien évident que les molécules réagissantes doivent présenter un rapport simple entre elles et vis-à-vis de celles qui proviennent de la réaction. Les réactions ne peuvent, en effet, avoir lieu qu'entre une molécule et une autre molécule, ou entre une molécule et deux molécules, et ainsi de suite. Il faut, par conséquent, pour qu'on puisse observer une grande simplicité de rapports entre les volumes gazeux avant et après la combinaison, qu'un rapport également très-simple existe aussi entre les nombres de molécules contenues dans les mêmes volumes gazeux. Le rapport le plus simple de tous étant sans contredit l'unité, c'est lui qu'Avogadro et, plus tard, Ampère ont considéré comme le plus probable.

Les données physiques sont impuissantes à trancher la question ainsi posée : les gaz contiennent-ils à volume égal le même nombre de molécules ou des nombres de molécules différents et multiples les uns des autres? La chimie seule peut résoudre ce problème.

Pour vérifier les poids moléculaires déduits de l'hypothèse d'Avogadro, on part de ce principe que l'atome est la plus petite quantité de *matière* qui puisse entrer dans une molécule ou en sortir. Une molécule d'un corps étant donnée, on ne peut donc, en aucun cas, y remplacer moins d'un atome d'un élément. Prenons un exemple : le gaz des marais renferme du carbone et de l'hydrogène ; sa densité conduit au nombre 16 comme exprimant son poids moléculaire, et 16 parties pondérables de ce gaz contiennent 12 parties de carbone et 4 d'hydrogène. Or, comme l'atome d'hydrogène pèse 1, dire qu'une molécule d'un corps renferme en poids 4 parties d'hydrogène, c'est dire qu'elle renferme 4 atomes de ce métalloïde. S'il en est ainsi, et si 16 représente réellement le poids moléculaire du gaz des marais ; si, par conséquent, une molécule de ce gaz renferme 4 atomes d'hydrogène, l'hydrogène y sera remplaçable par quarts et jamais par fractions inférieures à $\frac{1}{4}$ comme $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{8}$, etc. Si le poids moléculaire du gaz des marais n'était que 8 ou était 32, il renfermerait par molécule 2 ou 8 atomes d'hydrogène. Cet élément, dans le premier cas, n'y serait donc remplaçable que par moitié, et, dans le second cas, il y serait remplaçable par huitièmes. Or, l'expérience prouve que, dans le gaz des marais, l'hydrogène est remplaçable par quarts, et seulement par quarts ; son poids moléculaire, 16, déduit de sa densité gazeuse, était donc exact.

Les résultats de l'expérimentation chimique appliquée à la vérification de l'hypothèse d'Ampère ont été les suivants : dans le plus grand nombre des cas, les poids moléculaires déduits de cette hypothèse sont exacts ; dans quelques cas exceptionnels, les poids moléculaires ainsi calculés sont plus faibles de moitié que ceux que les recherches chimiques indiquent. Beaucoup de chimistes supposent que, dans tous les cas dont il s'agit, il y a dissociation, ou, en d'autres termes, que les corps qui présentent des densités de vapeur anomales se décomposent, sous l'influence de la chaleur, en deux autres corps, occupant chacun le même volume qu'occuperait le corps primitif seul s'il n'était pas dissocié, ce qui donne pour ce dernier, à l'état gazeux, une densité apparente trop faible de moitié. Les deux corps séparés à chaud se réuniraient ensuite par le refroidissement.

Des expériences nombreuses ont été entreprises pour et contre cette interprétation ; nous en ferons un historique rapide. M. Deville, opposé à l'opinion qui voit des dissociations dans les densités de vapeur anomales, a objecté que la densité de vapeur du chlorhydrate d'ammoniaque (c'est sur ce corps qu'ont porté toutes les discussions) correspond à 4 volumes, à une température où l'ammoniaque libre se décompose en hydrogène et en azote. Or, dit-il, si, dans ce cas, le gaz ammoniac se dissociait, l'ammoniaque mise en liberté se détruirait et l'on aurait un mélange d'acide chlorhydrique, d'hydrogène et d'azote qui occuperait 6 volumes au lieu de 4. De plus, par le refroidissement, les gaz dissociés ne se réuniraient pas, puisqu'il ne se forme pas de chlorure ammonique lorsqu'on met en présence de l'acide chlorhydrique, de l'azote et de l'hydrogène. M. Deville ajoutait que le cyanhydrate d'ammoniaque prend naissance à 1,000°, qu'à 1,000° il occupe 4 volumes et qu'on ne concevrait pas comment il pourrait se former, dans l'hypothèse d'une dissociation, à une température où il devrait se détruire. L'acide cyanhydrique et l'ammoniaque, ajoutait-il, ne peuvent pas, en effet, s'être formés séparément, puisque tous deux se décomposent à 1,000°.

M. Würtz répondit que certains composés instables, lorsqu'ils sont isolés, acquièrent de la stabilité en présence d'autres corps avec lesquels ils n'entrent cependant pas en combinaison, et que peut-être l'acide chlorhydrique présent parmi les produits de dissociation du sel ammoniac empêche l'ammoniaque de se décomposer, par l'influence qu'il exerce sur lui, même à distance, et bien que les deux corps ne soient plus combinés. Cette réponse de M. Würtz a reçu depuis une éclatante confirmation de la part de M. Deville lui-même. Ce dernier chimiste a reconnu que, lorsqu'on chauffe un corps, ce corps subit souvent un commencement de décomposition bien au-dessous de la température où il se détruirait complétement sous la seule influence de la chaleur. Ainsi l'eau, qui ne se décompose complétement que vers 2.000°, se dissocie déjà en partie à 1,200°. M. Deville reconnaît, d'ailleurs, d'après les expériences de M. Pebol que nous signalerons tout à l'heure, que le sel ammoniac commence à se dissocier à 350°. A plus forte raison doit-il se dissocier lorsqu'on le chauffe à la température de 1,000°. Si donc l'argument de M. Deville avait de la valeur, la partie de gaz ammoniac devenue libre à cette température se décomposerait, et, par le refroidissement, on obtiendrait, en même temps que le chlorhydrate d'ammoniaque resté intact, de l'acide chlorhydrique, de l'azote et de l'hydrogène. Ces résultats ne se réalisent pas : le gaz ammoniac devenu libre dans la décomposition au moins partielle du chlorure ammonique est donc protégé contre la décomposition par l'acide chlorhydrique. Ce qui est vrai d'une petite quantité de gaz ammoniac pouvant l'être aussi d'une grande, l'argument de M. Deville ne porte plus. Quant au cyanhydrate d'ammoniaque, il n'y a rien d'impossible à ce que l'ammoniaque et l'acide cyanhydrique se communiquent réciproquement de la stabilité, et, dès que les conditions de stabilité sont remplies pour ces corps, ils peuvent se produire à 1,000° pour s'unir en se refroidissant.

Nous parlions tout à l'heure des expériences de M. Pebol. Ce chimiste, à l'aide d'un appareil fondé sur la différence avec laquelle le gaz chlorhydrique et le gaz ammoniac se diffusent, a démontré que la vapeur de chlorhydrate d'ammoniaque renferme du gaz ammoniac libre. Cette expérience ne résout cependant pas la question en litige, puisque la dissociation peut très-bien n'être que partielle, comme dans les cas observés par M. Deville.

Pour la trancher, ce dernier chimiste a fait une expérience fort ingénieuse : il a fait arriver de l'acide chlorhydrique gazeux et du gaz ammoniac, tous deux très-secs, dans un ballon de verre chauffé par la vapeur de mercure, c'est-à-dire à 350° ; les deux gaz, avant de se rencontrer, avaient circulé dans des serpentins placés aussi dans la vapeur de mercure, c'est-à-dire à 350°. Dans ces conditions, les deux gaz, en se rencontrant, ont donné lieu à un dégagement de chaleur très-sensible. Or, dit M. Deville, si l'acide chlorhydrique et l'ammoniaque ont dégagé de la chaleur en se rencontrant à 350°, c'est qu'ils se sont combinés ; s'ils se sont combinés, le chlorhydrate d'ammoniaque occupe bien réellement 4 volumes de vapeur. Il occupe en effet 4 volumes à 350°, et l'on ne peut admettre qu'il se détruise à la température où il se forme.

L'argument parut décisif ; mais bientôt M. Lieben, dans une communication très-lucide et fort intéressante qu'il fit à la Société chimique, fit renaître tous les doutes. M. Lieben rappela que, lorsqu'une décomposition s'opère par la chaleur, si les produits qui prennent naissance ne sont pas enlevés à mesure qu'ils se forment, la décomposition est rarement complète ; il reste toujours une faible portion de la *matière* première indécomposée, et il se produit une espèce d'équilibre moléculaire. Il ajoutait que, si l'on renversait l'expérience ; si, au lieu de décomposer un corps à une température déterminée, on mettait en présence ses éléments à la même température, il se produirait le même équilibre que dans le premier cas. Il serait, en effet, absurde d'admettre que, dans des conditions identiques, il pût exister deux équilibres différents entre les mêmes substances. Dans l'expérience supposée, la plus grande partie des corps mis en présence resterait donc libre, mais une très-petite fraction de leur masse entrerait en combinaison avec dégagement de chaleur. En appliquant ces données à l'expérience de M. Deville, on peut dire, suivant M. Lieben, ou que la plus grande partie des deux gaz est restée dissociée dans cette expérience, et que la portion de chlorure ammonique formée a été assez petite pour n'influencer que très-peu la densité de vapeur, ou que le contraire a eu lieu. Entre ces deux interprétations du phénomène, impossible de décider *à priori*.

Depuis lors, les remarquables travaux que M. Würtz a exécutés sur le chlorhydrate et sur le bromhydrate d'amylène ont donné une confirmation éclatante de l'hypothèse de M. Lieben. Lorsqu'on détermine la densité de vapeur de ces corps à une température suffisamment basse, cette densité correspond à 2 volumes, conformément à la loi d'Ampère. De plus, elle est normale, parce qu'elle reste constante entre des limites de température assez étendues (94° à 194° pour le chlorhydrate d'amylène). Mais vient-on à dépasser une certaine température limite, ces corps commencent à se dissocier : le chlorhydrate, en acide chlorhydrique et amylène ; le bromhydrate en amylène et acide bromhydrique. Leur densité de vapeur devient alors plus faible, et il arrive même un moment où la densité observée paraît correspondre à 4 volumes. Par le refroidissement, les éléments dissociés se réunissent de nouveau. Toutefois, des traces de gaz chlorhydrique ou de gaz bromhydrique se retrouvent libres après l'expérience, attestant ainsi, dit M. Würtz, la décomposition que le chlorhydrate ou le bromhydrate d'amylène a éprouvée. Si, pendant le refroidissement, l'amylène et l'acide chlorhydrique ne se combinent pas de nouveau intégralement, c'est uniquement parce que ces corps n'ont pas assez d'affinité l'un pour l'autre pour se saturer complétement à froid, comme cela a lieu pour les éléments du chlorure ammonique. Enfin M. Würtz a complété ce travail en faisant voir qu'il se dégage de la chaleur lorsqu'on dirige un courant d'amylène et un courant de gaz chlorhydrique dans un ballon, en chauffant ce dernier à une température où le bromhydrate d'amylène, sans être entièrement dissocié, possède cependant déjà une tension de dissociation considérable. Ces belles expériences montrent quelle est la véritable interprétation que l'on doit donner des travaux de M. Deville, et paraissent résoudre la question en faveur de l'hypothèse d'Ampère. La densité observée du chlorure ammonique s'accorde d'ailleurs avec nos suppositions ; cette densité est, en effet, un peu plus forte qu'elle ne devrait être si le sel occupait réellement 4 volumes. Ceci explique le dégagement de chaleur observé dans l'expérience de M. Deville. A 350°, il reste un peu de sel ammoniac indécomposé, et par suite il s'en forme une certaine quantité lorsque l'acide chlorhydrique et l'ammoniaque se rencontrent à cette température. M. Deville, M. Cahours et plusieurs autres chimistes se refusent cependant à considérer la question comme résolue. Suivant eux, le cas du chlorure ammonique n'a rien de commun avec celui du chlorhydrate d'amylène : le chlorhydrate d'amylène correspond à 2 volumes dans des limites de température assez étendues ; le chlorhydrate d'ammoniaque, au contraire, dès qu'il se volatilise, fait 4 volumes ou à peu près. Mais si le chlorhydrate d'ammoniaque fait 4 volumes à la température à laquelle il se réduit en vapeur, cela prouve qu'il se décompose à une température très-voisine de celle à laquelle il prend l'état gazeux, peut-être même inférieure ; tandis que le chlorhydrate d'amylène ne se décompose que plus tard. L'iodhydrate d'amylène, dont à coup sûr on ne contestera pas l'analogie avec le chlorhydrate, fait 4 volumes à la température où il se volatilise ; il est absolument comparable au sel ammoniac.

L'argument de M. Deville n'aurait de la valeur que si tous les corps étaient susceptibles de se volatiser sans décomposition. A ce compte, on devrait pouvoir prendre la densité de vapeur de l'acide acétique et du sucre. Toutes les expériences invoquées contre l'hypothèse d'Avogadro et d'Ampère ont donc fini par lui être favorables, lorsqu'elles ont été bien interprétées ; mais on a élevé aussi contre cette hypothèse des arguments *à priori* qu'il nous reste à examiner.

M. Berthelot nous dit : la théorie d'Ampère n'est vraie que vis-à-vis de molécules physiques tout à fait distinctes des molécules chimiques, et pouvant être plus grandes ou plus petites que les molécules chimiques. S'il en était ainsi, les poids moléculaires déduits de l'hypothèse d'Ampère seraient en rapport simple avec les poids des vraies molécules chimiques, mais ne se confondraient pas nécessairement avec eux. Arrêtons-nous d'abord sur ce point : peut-il y avoir des molécules physiques plus petites que les molécules chimiques? Cela nous paraît douteux ; nous savons que les agents physiques poussent moins loin la division de la *matière* que les agents chimiques, et par suite cette idée est en contradiction avec tout ce que nous connaissons.

D'autre part, lorsqu'on nous dit que deux molécules physiques peuvent s'unir au moment d'entrer en réaction pour former une molécule chimique, on fait une hypothèse gratuite ; autant vaut dire que, dans ce cas, deux molécules entrent en réaction. L'existence de molécules physiques plus petites que les molécules chimiques ne résoudrait d'ailleurs la difficulté que dans un petit nombre de cas. Ainsi, pour le chlorhydrate d'ammoniaque, dont la molécule chimique renferme un seul atome d'azote et un seul atome de chlore, on ne peut pas admettre que la molécule chimique soit le double de la molécule physique. Il faudrait, pour cela, dédoubler les poids atomiques du chlore et de l'azote. Si donc on admet que le chlorure d'ammonium occupe, à l'état de vapeur, 4 volumes, il faut repousser l'hypothèse d'Ampère aussi bien pour les molécules physiques que pour les molécules chimiques. Quant à l'existence de molécules physiques plus grandes que les molécules chimiques, on la concevrait jusqu'à un certain point ; mais l'expérience ne la confirme pas.

Pour de tels corps, en effet, la molécule chimique ne correspondrait plus qu'à un seul volume, et l'on n'en connaît aucun qui soit dans ce cas d'une manière certaine. La formule ordinaire qu'on donne à l'anhydride arsénieux correspond bien à 1 volume, mais rien ne prouve que la vraie formule de ce corps ne soit pas double de celle qu'on lui attribue ordinairement.

— *Poids des atomes.* Le poids des atomes varie d'un corps à l'autre ; c'est ce qui explique pourquoi les corps se combinent suivant des rapports pondéraux qui ne sont point l'égalité de poids, mais qui sont invariables. Ces questions ont été déjà développées à l'article ATOME, auquel nous renvoyons.

La *matière*, avons-nous dit, possède un mouvement propre dans chacune de ses parties. Ce mouvement peut changer de forme, de nature, sans jamais se perdre ni se détruire, pas plus que les particules qui se meuvent.

On a supposé l'atome, la molécule, l'ultimate comme inertes, comme incapables de modifier par eux-mêmes leur état de mouvement et de repos. Ainsi comprise, l'inertie de la *matière* est vraie ; car, rien ne changeant autour d'une molécule ni en elle-même, on ne voit pas pourquoi son mouvement se modifierait.

Après avoir reconnu que la *matière* est inerte, on a donné le nom de *forces* à tout ce qui peut produire le mouvement. On ne s'est pas aperçu que la même molécule inerte par rapport à elle-même, incapable de modifier d'elle-même son état de repos et de mouvement, devient une force par rapport à une autre molécule qu'elle va rencontrer et qui, elle aussi, sera force par rapport à la première. Les deux molécules en se heurtant vont, en effet, modifier relativement leur mouvement ; elles seront forces l'une par rapport à l'autre.

Ce premier point établi, il est un principe qui aujourd'hui est solidement démontré par l'observation et par l'expérience, un principe qui, entre les mains de Lavoisier, est devenu le fondement de toute une science ; ce principe peut être exprimé ainsi : *En fait de matière, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.* En un mot, lorsque deux objets réagissent l'un sur l'autre, tous deux sortent modifiés de cette réaction ; il se peut même qu'ils cessent d'exister et fassent place à deux ou à un plus grand nombre d'objets nouveaux ; mais, de quelque manière que les choses se passent, la quantité de *matière* qui formait les deux premiers objets se retrouve intégralement dans ceux qui proviennent de sa transformation, et la balance nous permet de constater expérimentalement l'égalité des deux sommes. C'est là une très-ancienne conception, qui nous vient des matérialistes de l'antiquité, et qui a été définitivement érigée en principe par la science moderne. Appliqué d'abord à la *matière* inerte, ce principe a été étendu de nos jours à la *matière* active, c'est-à-dire aux forces. On a fait observer fort justement que, quand nous apprécions une quantité de *matière*, nous nous servons pour cela exclusivement de la force. Ainsi, nous n'apprécions jamais des masses, ce qui correspondrait à l'idée d'inertie, nous apprécions des poids, qui sont proportionnels aux masses. Si donc c'est par la force que nous apprécions les quantités de *matière* et si rien ne se perd ni ne se crée relativement à celle-ci, rien non plus ne peut se créer ni se détruire par rapport à celles-là. Supposons, en effet, deux corps A et B possédant chacun une certaine quantité de mouvement et ayant l'un et l'autre une certaine masse x et y. Supposons, de plus, que A et B se transforment en deux nouveaux corps C et D par leur réaction réciproque ; si l'espèce de mouvement, si la force particulière (pesanteur), à l'aide de laquelle nous apprécions les masses, s'était créée ou détruite, si elle n'était plus dans C et D ce qu'elle est dans A et B, bien que la masse restât constante, il nous serait impossible de l'apprécier, et nous n'aurions pas pu découvrir ou plutôt démontrer le principe fondamental de la chimie. Ce principe de l'équivalence et de la corrélation des forces, ce second principe que l'on peut exprimer par ces mots : *En fait de force, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme*, se déduisait donc du principe de l'indestructibilité de la *matière*.

Le second principe peut dès aujourd'hui être considéré comme une vérité démontrée. Voyons comment a été faite la démonstration. Qu'une certaine espèce de mouvement puisse se transformer en un mouvement d'une autre nature, il n'y a doute pour personne. Dans toutes les machines, on voit des transformations de mouvement circulaire en mouvement rectiligne, et réciproquement. Toutefois, ce mouvement est toujours un mouvement mécanique, un mouvement de translation ; mais le mouvement de translation peut être transformé en mouvement de vibration, comme on peut s'en convaincre par une expérience des plus simples. Qu'on pousse violemment un courant gazeux ou liquide à travers un passage où il ne puisse circuler que difficilement, et qu'on détermine la différence de vitesse du courant à son entrée et à sa sortie, on s'apercevra qu'à la sortie cette vitesse est diminuée, mais, en même temps, on entendra un son, et l'on observera une élévation de température ; or, le son et la chaleur sont le résultat de vibrations. Donc le mouvement mécanique peut se transformer en mouvement ondulatoire. L'inverse est également vrai. Chauffez une barre de fer, elle s'allonge et peut communiquer un mouvement à une aiguille mobile ; refroidissez-la, elle se raccourcit et ramène l'aiguille dans sa position première. Ce *petit instrument*, dont Brongniart avait fait un pyromètre, montre bien la transformation du mouvement ondulatoire en mouvement mécanique.

Restait à savoir si, quand un mouvement se transforme en un autre, il n'y a ni perte ni création de force. C'est par la chaleur que l'on a commencé les travaux sur ce sujet, et M. Joule est peut-être le savant qui a le plus contribué à la solution du problème. Un mécanisme fort simple, que la chute d'un poids mettait en mouvement, faisait tourner une petite roue dans une masse d'eau ou de mercure, gênée dans ses mouvements par des obstacles fixes. Le frottement du liquide développait de la chaleur dont on pouvait facilement apprécier la quantité à l'aide d'un thermomètre, et le travail dépensé était donné par la chute du poids moteur. Les résultats d'un grand nombre d'expériences, exécutées tant sur l'eau que sur le mercure, ont conduit à la connaissance de ce fait que, *développer la quantité de chaleur nécessaire pour élever de zéro à* 1 *degré la température de* 1 *kilogramme d'eau, et soulever un poids de* 425 *kilogrammes à* 1 *mètre, c'est produire, au point de vue mécanique, deux effets équivalents.* En d'autres termes, quand 1 kilogramme d'eau se refroidit de 1 degré à zéro, la quantité de chaleur transformée en travail mécanique suffit à élever 425 kilogrammes à 1 mètre de hauteur, et inversement 425 kilogrammes en tombant de la hauteur de 1 mètre développent assez de chaleur pour élever 1 kilogramme d'eau à 1 degré.

L'équivalent mécanique de la chaleur a été déterminé par une foule d'autres moyens. Ainsi, dans une machine, si l'on détermine la température et le poids de la quantité d'eau qui entre dans la chaudière, on peut apprécier la quantité de chaleur que cette eau a absorbée pour se réduire en vapeur à la pression de 2, 3, 4, ..., atmosphères. D'autre part, on peut mesurer la quantité de chaleur de l'eau ou de la vapeur qui sort de la machine après avoir produit son effet. Cette quantité est moindre que celle de la vapeur entrante, et la différence représente la chaleur transformée en travail mécanique. Or, on peut mesurer le travail mécanique produit par la machine et en déduire le rapport du travail mécanique à la chaleur; ce rapport est encore le même que précédemment.

Nous n'insisterons pas sur le détail des méthodes et nous n'accumulerons pas les preuves. Le travail mécanique et la chaleur se transforment l'un dans l'autre sans création ni perte de forces. Mais les travaux de Melloni, de Foucault, etc., ont démontré l'identité du calorique rayonnant et de la lumière; donc, pas de doute qu'il n'existe aussi un équivalent mécanique et thermique de la lumiere. Cet équivalent n'est pas encore déterminé, parce que les instruments que nous avons pour mesurer la lumière rendent ces déterminations presque impossibles; mais que la lumière puisse se transformer en travail mécanique et en chaleur, cela ne saurait être douteux. D'ailleurs, nous en avons une preuve directe; sous l'influence de la radiation chimique, les sels d'argent se réduisent, et les parties vertes des feuilles décomposent l'acide carbonique en donnant des composés organiques moins oxydés. Cet argent réduit, ces composés organiques, en se brûlant, vont ensuite produire de la chaleur qui pourra elle-même se transformer en travail mécanique. Donc, de la lumière au travail mécanique la transformation est certaine; mais il reste à déterminer la proportion de lumière qui correspond à une quantité mécanique de travail donné. Pour l'électricité, nous sommes plus avancés. Outre que les attractions et les répulsions électriques nous montrent chaque jour la transformation de l'électricité en mouvement de translation, outre que l'électricité développée par le frottement nous montre le phénomène inverse, l'équivalent mécanique de l'électricité est aujourd'hui déterminé.

Nous sommes donc fondé à énoncer ce principe : *Rien ne se perd, rien ne se crée*. Il y a une quantité de mouvement, de force vive dans l'univers, et cette quantité est absolument invariable. Comme la quantité de *matière*, l'un et l'autre sont une somme constante. Jamais la force n'augmente, jamais elle ne diminue; mais elle se modifie sans cesse en prenant mille formes diverses. La substance universelle, force et *matière*, subit une éternelle transformation. Dans un appareil en mouvement, c'est toujours d'une transformation de ce genre que ce mouvement résulte. Ainsi, montons une pile et faisons marcher un électro-moteur : le zinc attaqué par un acide produit de la chaleur ou de l'électricité, et cette électricité se transforme en travail mécanique. Cesse-t-on de faire marcher la pile, plus d'électricité, plus de mouvement.

Ainsi, résumons-nous : une substance en mouvement dans toutes ses parties, inséparable de ce mouvement qui se transforme comme elle; des corps inertes vis-à-vis d'eux-mêmes, actifs vis-à-vis des autres corps; cette substance divisée en corps lumineux, divisés eux-mêmes en molécules, atomes et peut-être en ultimates, voilà jusqu'où la science nous permet d'aller. Nous ne pourrions aller au delà sans risque de nous égarer dans les dédales de la métaphysique; mais, si nous restions en deçà, nous ne ferions plus de la science; nous rejetterions de gaieté de cœur les probabilités les plus grandes et même les faits les mieux démontrés.

Dans une remarquable brochure, la *Matière et la force*, publiée par M. John Tyndall et traduite par M. l'abbé Moigno, l'auteur, s'appuyant sur les phénomènes de la cristallisation qui mettent en jeu d'une façon si visible les forces moléculaires, arrivait à cette conclusion, qui paraît désormais inébranlable : « Dans le monde organique ou inorganique, une force ne se produit que par la dépense d'une autre force; dans les plantes ni dans les animaux, il n'y a jamais création de force ni de mouvement. » Cette conclusion est aussi la nôtre. M. Tyndall s'est sagement abstenu de rechercher et de définir cette force initiale, cause unique de tous les phénomènes; son traducteur a insinué que ce pourrait bien être la volonté de Dieu... Nous imiterons la prudence de M. Tyndall.

— Econ. soc. *Matières premières.* Les *matières* premières sont les produits qui doivent devenir l'objet d'un travail industriel avant d'être livrés aux consommateurs. Ainsi, le coton en laine est la *matière* première pour la filature de coton; le fil de coton à son tour est la *matière* première de l'industrie du tisserand; la mousseline, le calicot, la percale sont les *matières* premières de l'imprimeur sur étoffes. Dans un sens plus restreint, les économistes entendent ordinairement par cette locution les produits tels qu'ils sont livrés à l'industrie manufacturière par l'agriculture ou les industries extractives, par exemple la laine, le coton, le chanvre, le lin, les peaux, le fer, la houille, etc.

Les *matières* premières sont un élément important du prix des choses. Dans beaucoup de pays, elles sont grevées de droits à l'intérieur, ce qui augmente le prix des objets manufacturés, tandis que, pour ne pas entraver l'exportation, le montant de ces droits doit être remboursé aux fabricants à la sortie, calcul difficile à établir, car la simple constatation du poids ne suffit pas; il faut tenir compte, en outre, des déchets qui ont lieu en cours de fabrication. Si la prime est insuffisante, il y a entrave à l'exportation; si elle est au-dessus des droits perçus, il y a perte pour le pays au bénéfice des consommateurs étrangers. Cette difficulté a souvent exercé les critiques des partisans du libre échange.

L'énorme accroissement de notre budget à la suite de la guerre de 1870-1871 força le gouvernement et l'Assemblée nationale à créer toutes sortes de nouveaux impôts et à augmenter les anciens. Ce fut alors que M. Thiers, président de la République, proposa la création d'un impôt sur les *matières* premières, destiné à produire 93 millions. Quatre fois, directement ou indirectement, l'Assemblée se prononça contre cette forme d'impôt, regardée comme devant être à la fois nuisible aux intérêts de l'industrie et improductive pour le trésor. Malgré ces échecs, malgré le vote du 19 janvier 1872, qui faillit amener la retraite de M. Thiers, cet homme d'Etat persista à soutenir son système de prédilection et parvint à entraîner la majorité de la Chambre à voter en principe l'impôt sur les *matières* premières (20 juillet 1872), puis à voter des tarifs spécifiques sur les *matières* brutes, textiles et autres. Ce double vote changeait de fond en comble notre régime économique et remettait en vigueur le système réactionnaire de la protection. Mais ce n'était pas tout. La perception du nouvel impôt ne pouvait avoir lieu, à l'exception de 6 millions seulement, qu'avec l'agrément des puissances étrangères auxquelles nous nous trouvions liés par des traités de commerce. Le gouvernement dut s'engager à n'exiger des droits sur les *matières* premières que lorsque des tarifs compensateurs pourraient être établis. Les 93 millions que devait rendre l'impôt ne furent donc inscrits que sur le papier. Après la chute de M. Thiers, le gouvernement qui lui a succédé est revenu au régime des traités de commerce de 1860 et a mis à l'étude la question de savoir comment et par quels nouveaux impôts on pourrait arriver à l'équilibre du budget en laissant de côté l'impôt sur les *matières* premières. Cet impôt est aujourd'hui à peu près universellement condamné. Il a, en effet, pour résultat inévitable d'amener le renchérissement des produits. Or, l'effet de ce renchérissement est de diminuer la vente, de restreindre les produits, d'entraver par conséquent la prospérité du pays et de rendre de plus en plus impossible la vie à bon marché.

— Jurispr. *Matières sommaires.* Dans un intérêt qu'il est facile de comprendre, le législateur a voulu multiplier autour des jugements qui engagent souvent la fortune, le crédit, la réputation des citoyens, toutes les formalités qui pouvaient garantir une bonne justice. Elle ne peut s'obtenir, en effet, que par une connaissance exacte des faits de la cause, connaissance qui exige parfois de longues et minutieuses enquêtes, des interrogatoires sur faits et articles, des rapports d'experts, toutes choses qui demandent du temps. Il faut aussi que chaque partie puisse produire les pièces nécessaires à la preuve qu'elle veut établir. La recherche de ces pièces peut demander certains délais. Enfin, mille circonstances peuvent allonger le temps voulu pour l'instruction d'une affaire. Le législateur a voulu que toutes ces formalités pussent être remplies de façon qu'il y eût pour le juge clarté parfaite et quasi-évidence. Toutefois, à côté des grandes affaires où l'importance des intérêts engagés exige une suprême circonspection et fait passer volontiers par-dessus les lenteurs, les délais, les procédures coûteuses, les frais de toutes sortes, les pertes de temps, il en est d'autres où la modicité de la somme en discussion ne permet pas de longues et coûteuses procédures. En outre, certaines affaires, par leur nature, réclament une solution rapide. En certains cas, l'urgence se fait sentir à ce point que la solution doit être donnée sur l'heure; tels sont les cas de recommandation pour non-payement d'une amende prononcée avec la condamnation à la prison, d'expulsion d'un locataire, de saisie, quand les causes de la saisie peuvent être annulées par la production d'une pièce, etc. Pour tous ces cas, le législateur a voulu, tout en sauvegardant les intérêts de chacune des parties, éviter les frais et surtout les délais. C'est cette nature d'affaires que sont appelés à juger les tribunaux de paix, les tribunaux de commerce et celui des référés.

Suivant l'article 404 du code de procédure civile, sont considérés comme *matières* sommaires : les appels des jugements rendus devant les justices de paix; les demandes purement personnelles, à quelque somme qu'elles puissent monter, quand il y a titre produit, pourvu que ledit titre ne soit pas contesté dans sa forme ou sa validité par la partie adverse; les demandes formées sans titre, mais à la condition de ne pas excéder 1,000 francs (code de 1806), 1,500 francs en espèces (loi du 11 avril 1838). La même loi ajoute les actions immobilières jusqu'à 60 francs de revenu déterminé, soit en rentes, soit par prix de bail. La première de ces actions est portée devant le tribunal civil ou de première instance; les deux autres, suivant que le débiteur est ou non négociant, devant la justice de paix ou le tribunal de commerce. L'article 404 cite encore comme *matières* sommaires les demandes provisoires ou qui requièrent célérité et qui sont du ressort du juge des référés; seulement, il faut remarquer que le juge des référés ne prononce jamais sur le fond du litige; il se contente d'ordonner une exécution, une mesure provisoire. Mais le fond de la question reste intact, et il arrive assez souvent que le tribunal jugeant en dernier ressort et au fond donne tort à celui qui a obtenu une ordonnance de référé en sa faveur. Sont encore comprises dans l'énumération de l'article 404 les demandes en payement de loyers et fermages et arrérages de rentes. Telles sont les *matières* sommaires indiquées par le code. Mais la pratique en révèle d'autres qu'il n'est pas inutile de citer. Telles sont : les récusations d'experts et le dépôt de leurs rapports, qui ont lieu à l'audience même, et sans citation et avertissement préalable; les réceptions de caution, qui sont faites ou repoussées séance tenante; les revendications de meubles saisis, qui doivent être jugées d'urgence pour éviter de longues et coûteuses procédures; les appels de jugements de distribution de deniers, et les appels des jugements de référé. On comprend, en effet, que, s'il y a urgence pour le jugement de référé, il y a double nécessité de rapidité pour le jugement de l'appel; les appels des jugements des tribunaux de commerce; les demandes en élargissement et en compulsoire; les contestations sur les exclusions et les destitutions de tutelle; les difficultés auxquelles donnent lieu les partages et les cahiers des charges des licitations; les contestations sur les collocations des créanciers dans les ordres.

Les formalités pour les causes jugées comme *matières* sommaires sont aussi simples et économiques que le législateur a pu les faire. Il y a certains frais indispensables au fonctionnement de la justice; mais ils ont été réduits autant que possible, et même devant certaines juridictions ils sont à peu près nuls. Ainsi, en justice de paix, l'invitation qui ne coûte que 0 fr. 25 doit toujours précéder la citation, et ce n'est qu'à défaut de présentation du défendeur sur billet d'avertissement que le demandeur peut lui envoyer une citation. Après les délais de la citation, qui sont toujours à courte échéance, les deux parties se présentent assistées d'un avoué, si c'est devant le tribunal civil, d'un simple clerc si c'est devant le juge des référés, et non assistées, à leur gré, si c'est devant le tribunal de commerce ou la justice de paix. Le tribunal écoute les réclamations du demandeur, les réponses du défendeur, et prononce sur le litige. Les seuls frais sont ceux du jugement. Encore, devant le tribunal de commerce, ces frais peuvent ne pas exister. Ainsi Pierre réclame de Paul le payement d'un billet échu. Paul demande au tribunal vingt-cinq jours. Si le tribunal les accorde, il n'y a pas de jugement, et Paul n'aura à payer que les frais de l'assignation. En justice de paix, s'il y a arrangement des deux parties en conciliation, le juge ne prononce pas de jugement. Il se borne à donner acte aux plaideurs de leurs concessions réciproques.

MATIFOU (cap), en arabe *Ras-el-Temendfust*, cap de l'Algérie, situé à 13 kilom. E. d'Alger dont il termine la rade, par 36° 45′ de latit. N. et 0° 52′ de longit. E., à la place de l'ancienne ville romaine *Rusconium*, fondée sous Auguste. En 1541, Charles-Quint débarqua au cap Matifou. Il est défendu par un fort.

MATIGNON, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Dinan; pop. aggl., 656 hab. — pop. tot., 1,364 hab. Commerce de céréales et fourrages. Eglise romane; deux tumuli. Au centre de la place s'élève un calvaire. Une motte assez importante est le seul reste de l'ancien château construit au XII^e^ siècle par la famille Goyon de Matignon.

MATIGNON (Jacques GOYON DE), maréchal de France, issu d'une des plus anciennes familles du royaume, né à Lonlay (Normandie) en 1525, mort en 1597. Il se distingua devant Montmédy (1552), fut fait prisonnier à Saint-Quentin (1557), battit les Anglais à Falaise (1563), se signala à Jarnac et à Moncontour (1569), préserva du massacre les protestants de Saint-Lô et d'Alençon (dont il était gouverneur) lors de la Saint-Barthélemy, fit prisonnier Montgomery dans Domfront (1574), reçut le bâton de maréchal en 1579, battit plusieurs fois les protestants et Henri IV lui-même, à Nérac (1588); il fut pourtant un des premiers à le reconnaître, après la mort de Henri III (1589), et l'on essaya vainement de l'attacher au parti de la Ligue, qu'il regardait comme plus redoutable pour la monarchie que la religion réformée. A la cérémonie d'abjuration et au sacre de Henri IV, Matignon représenta le connétable. Vers la même époque, il contraignit une flotte espagnole à s'éloigner des côtes de la Guyenne, rétablit l'autorité royale à Rodez et dans l'Albigeois (1595), et il était sur le point de porter la guerre en Espagne lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie. Le maréchal de Matignon se montra constamment habile, ferme, tolérant, et uniquement préoccupé du bien de l'Etat. Dans un temps où la France était divisée en partis qui l'inondaient de sang, il se tint à l'écart des partis, se prononça toujours en faveur de la modération et recommanda sans cesse à Catherine de Médicis de mettre tout en œuvre pour assurer une paix durable, ce qui n'aurait jamais lieu, disait-il, « si l'on n'apportoit une attention particulière à établir une justice exacte entre tous les sujets du roi sans avoir égard au rang. » Matignon, dit Brantôme, « étoit le capitaine le mieux né et acquis à la patience que j'aie jamais vu, et très-habile. Il est mort le plus riche gentilhomme de France; car, de 10,000 livres de rente qu'il avoit quand il alla en Guyenne, il en acquit 100,000 en douze ans de temps qu'il en a été gouverneur. »

MATIGNON (Charles-Auguste DE GOYON, comte DE GACÉ, puis DE), maréchal de France, descendant du précédent, né en 1647, mort à Paris en 1729. Il prit successivement part à la campagne de Hollande (1668), à l'expédition de Candie, avec La Feuillade, aux guerres de Flandre et d'Allemagne, assista à la bataille de Trèves, aux siéges de Condé, de Bouchain (1676), de Luxembourg, où il se conduisit de la façon la plus brillante, devint gouverneur de l'Aunis en 1688, maréchal de camp en 1689, et accompagna peu après le prétendant Jacques Stuart en Irlande. De retour de cette expédition, qui avait complétement échoué, Matignon passa en Flandre, prit part aux batailles de Fleurus et de Dunkerque, aux siéges de Mons et de Namur, fut nommé lieutenant général en 1693, s'empara de Huy en 1705, reçut en 1708 le commandement d'une expédition destinée à favoriser la descente du prétendant en Ecosse, expédition qui, comme la première, n'eut aucun succès, et devint cette même année maréchal de France. A partir de ce moment, Matignon abandonna le service actif et se retira à Paris.

MATIN s. m. (ma-tin — lat. *matutinum*, mot qui dérive d'un ancien nom de l'Aurore, *Matuta*, à laquelle on rendait un culte en Italie :

> . . . *Roseam* Matuta *per oras*
> *Ætheris Auroram differt et lumina pandit.*
> LUCRÈCE.

L'adverbe *mane*, au matin, sans doute pour *matne*, indique une racine *mat*, probablement la même que le sanscrit *math*, *manth*, agiter. A la forme *manth* se rattache l'ancien irlandais, *matan*, *matin*, plus tard *madain*, *maidin*, erse *maduinn* pour *mantan*, *mantin*, à cause du *t* non aspiré, et comme le montre l'armoricain *mintin*. Ces noms de l'aurore et du matin exprimaient peut-être le réveil du mouvement et de l'activité; mais, d'après l'application plus spéciale de la racine *math*, *manth* au barattement, on peut croire aussi que la déesse *Matuta* présidait dans l'origine à l'opération de battre le beurre, laquelle s'accomplissait à la fraîcheur de l'aube. L'adverbe *mane* pour *matne* équivaudrait alors au sanscrit *manthané*, au barattement, pour dire au matin. Ce serait donc tout simplement un souvenir de la vie pastorale. On sait qu'elle a fourni des noms à un grand nombre d'entre les divisions du jour). Première partie de la journée, et, d'une manière plus précise, Temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi : *Se mettre au travail dès six heures du* MATIN. *Mon ami, l'esprit vous perdra; si vous voulez faire votre chemin, songez chaque* MATIN, *à votre réveil, que le monde est bête, et cavez sur sa bêtise.* (Mme de Tencin.) *On paye bien cher, le soir, les folies du* MATIN. (F. Bacon.) *Les hommes qui sont soigneux à se réserver pour les circonstances n'impriment pas tous les* MATINS *leurs pensées.* (Ste-Beuve.)

> Le matin on s'ennuie et l'on bâille le soir.
> C. D'HARLEVILLE.

— Par ext. Premiers temps : *Le* MATIN DE LA VIE *est, comme le matin du jour, plein de pureté, d'images et d'harmonie.* (Chateaub.)

> *Le matin de la vie* appartient aux amours.
> DE BIÈVRE.

Printemps chéri, doux *matin de l'année*,
Console-nous de l'ennui des hivers!
PARNY.

Au *matin de l'éternité*,
On se réveille de la vie
Comme d'une nuit sombre ou d'un rêve agité.
V. HUGO.

— *De grand matin, de bon matin*, De très-bonne heure dans la matinée : *Se lever* DE GRAND MATIN.

— *Un de ces matins, un beau matin*, Quelque jour, un temps prochain, mais indéterminé : *Venez me voir* UN DE CES MATINS. UN BEAU MATIN, *il arriva chez moi sans être attendu.*

— *Du matin au soir*, Toute la journée sans discontinuer : *Travailler* DU MATIN AU SOIR. *Asservir son âme et sa parole, être obligé* DU MATIN AU SOIR *de masquer sa pensée, c'est le dernier servage.* (Michelet.) ‖ Dans l'espace d'une journée : *Dieu a fait les fleurs des champs, qui se fanent* DU MATIN AU SOIR. (Boss.)

— *Du soir au matin*, Tout l'espace d'une nuit; dans l'espace d'une nuit: *Travailler* DU SOIR AU MATIN.

Combien en a-t-on vus
Qui *du soir au matin* sont pauvres devenus
Pour vouloir trop tôt être riches!
LA FONTAINE.

— Poétiq. *Portes du matin*, Aurore ou levant.

— Loc. fam. *Il faudrait se lever matin pour le surprendre*, Il est fin et précautionné. ‖ *Vous ne vous êtes pas levé assez matin pour cela*, Se dit pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne réussira pas dans une affaire, faute d'avoir pris assez de soins, assez de précautions.

— Prov. *Ce n'est pas le tout de se lever matin, il faut arriver à l'heure*, Il ne suffit pas de mettre de l'empressement dans une affaire, il faut réussir. ‖ *Qui a bon voisin a bon matin*, Lorsqu'on a un bon voisin, on a sécurité et agrément. ‖ *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*, Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps, favorable pour voyager. ‖ *Tel rit le matin qui le soir pleurera*, Nul ne peut répondre le matin de ce qu'il lui arrivera le soir.

— Astron. *Etoile du matin*, Nom poétique et vulgaire de la planète Vénus, lorsqu'elle se lève avant le soleil :

Déjà l'Ida s'éclaire, et de l'astre du jour
L'*étoile du matin* annonçait le retour.
DELILLE.

— Relig. *Etoile du matin*, Nom mystique donné à la Vierge.

— Adv. De bonne heure : *Se lever* MATIN, *fort* MATIN, *très-*MATIN. *Je ne sais pas quel plaisir vous prenez à me réveiller si* MATIN. (Mol.) *Proposer à des obèses de se lever* MATIN, *c'est leur percer le cœur.* (Brill.-Sav.) *Il fait bon à se lever* MATIN *pour humer l'air frais.* (H. Berthoud.) ‖ Dans la matinée : *Hier* MATIN. *Demain* MATIN.

— **Syn. Matin, matinée.** Le *matin* est la première partie du jour, considérée simplement comme un espace de temps. La *matinée* est la même partie du jour, considérée par rapport aux événements, aux occupations. On peut demander à quelqu'un comment il a passé *sa matinée;* on ne lui dirait pas : Comment avez-vous passé *votre matin?*

Matins d'avril et mai (*Mañanas de abril y maio*), comédie de Calderon, une de ses plus gracieuses inspirations; le titre lui-même n'est-il pas frais comme un souffle de printemps? Lorsqu'on étudie l'œuvre immense de ce grand poëte, on est étonné de l'infinie variété de ses conceptions; il parcourt toute la gamme de la pensée humaine, depuis l'abstraction religieuse la plus sévère jusqu'à la quintessence amoureuse du madrigal, toute la gamme des émotions depuis le martyr qui meurt pour sa foi jusqu'au galant qui meurt pour sa dame. Son drame est quelquefois sombre jusqu'à l'horrible, c'est la *Dévotion de la croix*, c'est le *Médecin de son honneur;* tantôt il a comme un éclair de joie et de gaieté; il est tout entier à la passion et à l'amour. Et sur tous ces personnages, sur toutes ces situations, sur toutes ces conceptions si différentes, il sait répandre à flots et comme d'une main égale une intarissable poésie.

Ce qui surprend peut-être autant, dans ses comédies de cape et d'épée (le genre auquel appartient sa pièce des *Matins d'avril*), c'est la variété des péripéties qu'il sait faire naître avec les mêmes éléments. Dans toutes, c'est un cavalier que des motifs quelconques, un duel malheureux le plus souvent, obligent à se cacher et qui n'en joue pas moins le rôle le plus actif; d'un autre côté, quelque dame amoureuse, étroitement voilée, qu'on prend pour une autre et qui cause les méprises les plus singulières. Que le cavalier puisse dire son nom, qu'un coin du voile se relève, adieu la comédie; mais Calderon sait suspendre avec art cet inévitable dénoûment jusqu'à la dernière scène. Le grand poëte s'est quelquefois plaisanté lui-même à ce sujet. « C'est une comédie de Calderon, dit-il dans l'une d'elles; par conséquent, il doit y avoir un galant et une femme voilée :

Es comedia de Don Pedro
Calderon, donde ha de haver,
Por fuerza, amante escondido
Y rebozada muger! »

C'est bien le cas des *Matins d'avril!* Un galant, qui a tué son rival et décampé de Madrid après son coup, y revient une nuit, rongé de jalousie, anxieux de revoir sa maîtresse. Il se cache dans la maison d'un ami et la guette; mais elle ne sort jamais. Elle porte le deuil; mais est-ce lui ou le mort qu'elle pleure? Un moment, il croit pouvoir être sûr que c'est lui-même que regrette doña Anna, lorsque la fatalité brouille tout. Un jeune cavalier, des beaux de la ville, au langage toujours fleuri, a été très-intrigué, au parc, par sa propre maîtresse qu'il n'a pas reconnue, tant elle est bien voilée. Il la suit pour éclaircir ce mystère. La petite évaporée se réfugie chez doña Anna et la prie de se prêter au stratagème; le jeune beau, qui entre sans plus de façon, est persuadé que sa dame voilée est cette belle éplorée dont tout Madrid regrette la retraite obstinée, et raconte partout son invraisemblable conquête. Le pauvre amant, déçu dans ses espérances, veut s'enfuir sans même avoir une entrevue; on le décide pourtant à en avoir une, et précisément s'y trouve aussi le jeune beau, persuadé qu'on est venu pour lui. Des quiproquos à n'en plus finir persistent pendant les trois actes avec des péripéties nouvelles; mais enfin la dame voilée, cause de tant de soucis, se décide à quitter son masque, et tout s'arrange à merveille. Un grand nombre de scènes se passent dans le parc du palais; les dames circulent, voilées à ne pas montrer les yeux; les galants font des madrigaux par douzaine et mettent à sac toute la création, le soleil et la lune, les lis et les roses, l'or et les pierreries dans leurs compliments aux belles. Au fond, un chœur de musiciens chante : « Matinées fleuries d'avril et mai, réveillez ma mignonne; elle a trop dormi! » Ce chœur gracieux donne le ton à toute la pièce.

Matin. Iconogr. Les anciens appelaient de préférence *aurore* cette première heure matinale qui a souvent inspiré les artistes, les peintres surtout. Homère l'avait poétiquement personnifiée dans cette jeune déesse aux doigts de rose, qui a servi de texte à tous les peintres, depuis le Guide jusqu'à M. Chaplin (v. AURORE). Dans l'école moderne, l'aurore a changé de sexe et s'appelle plus simplement le *matin*. L'art antique avait cependant essayé quelques personnifications du *matin*, mais sans en faire un usage aussi fréquent : on le représentait sous la figure d'un jeune garçon planant dans les airs, une étoile au front et versant d'une urne des gouttelettes de rosée; une hirondelle voltigeait autour de lui. Les maîtres du XVIe et du XVIIe siècle s'en sont tenus à l'aurore, et il nous faut passer d'un bond de l'*antiquité* aux écoles contemporaines pour trouver des représentations du *matin*.

Il en existe très-peu de personnifications allégoriques. La plupart des toiles qui portent les titres de *Matin* ou de *Matinée* sont des paysages ou des tableaux de genre. Corot est le peintre ordinaire des *matins;* il en voit les brumes légères, les frissonnements sous des aspects que nul autre maître n'avait aperçus avant lui. Aussi est-il revenu souvent sur ce thème favori. Deux tableaux, intitulés tous deux *Une matinée* (Salons de 1850 et 1852), un autre, le *Matin* (Salon de 1865), reproduisent cette même impression de fraîcheur et de calme, que l'on retrouve encore dans l'*Effet de matin* (1855), et, sous d'autres titres ou sous la dénomination vague de *Paysages*, Corot a repris bien des fois le même thème gracieux. Des flots de lumière argentée traversent un rideau d'arbres au feuillage indécis; le soleil, voilé de vapeurs transparentes, miroite dans des eaux limpides; des nymphes et des Amours folâtrent sous ces ombreux bocages, qui semblent appartenir au pays du rêve. M. Anastasi a exposé (Salon de 1852) un *Matin en été*, d'une jolie couleur grise, tranchant sur les peintures ordinaires de cet artiste, trop imitées des soleils couchants des maîtres hollandais. Un *Matin à Bougival*, du même (Salon de 1853), offre d'excellentes qualités. L'*Effet de matin* (Salon de 1850) et la *Matinée orageuse*, de Th. Rousseau (Salon de 1852), sont des merveilles d'exécution; jamais le maître n'a si bien joué avec la lumière et rendu avec plus de force les intensités de l'ombre et du soleil. Le *Calme du matin*, de Paul Huet (Exposition universelle de 1855), est tout aussi lumineux, avec la sérénité d'un Corot. Dans le *Matin* de M. Cabat (1855), un effet puissant est obtenu par la plus simple des mises en scène : un chemin creux, bordé de haies; rien de plus. Il y a une vérité singulière dans les ornières profondes, l'herbe mouillée de rosée. Le *Matin et le soir*, de M. Schützemberger (1855), malgré le titre, n'a rien d'allégorique : le commencement et la fin de la journée sont exclusivement envisagés au point de vue de la joie privée des canards sauvages essayant leur vol aux premières heures de l'aube et guettés par un rusé renard quand ils reviennent, le soir, se blottir dans les roseaux d'un étang.

Nous nous contenterons de mentionner rapidement : une *Matinée de printemps*, de M. Eug. Trouvé (Salon de 1837); l'*Effet de matin*, de Mme Rosa Bonheur (Salon de 1850); le *Matin*, paysage de M. Chaigneau (1850); une *Matinée*, de Mr J. Caraud (1850): une *Matinée*, de M. E. Tourneux (1850); *Matinée au bord de la mer*, de M. Cordouan (1850); le *Matin sur le lac Nemi*, de M. Viollet-le-Duc (1850); l'*Effet de matin*, moulin de la vallée de Thuilly, de M. Panthus-Linier (Salon de 1853); *Matinée d'automne*, de M. de Lafage (1853), qui avait déjà exposé une *Matinée*, bords de l'Oise (Salon de 1850); le *Matin*, d'Eug. Ciceri (1853); *Matinée d'automne dans le Cantal*, de M. Auguste Bonheur (1853); un *Effet du matin*, un sentier dans les rochers du Dauphiné, de M J. Achard (1853), qui a aussi exposé une *Matinée* (Exposition universelle de 1855); une *Matinée dans les montagnes d'Ecosse*, de M. Haag, nous montre l'ascension de la famille royale d'Angleterre à travers les bruyères et les rochers de Lochnagar, excellente composition pour une peinture officielle (1855); une *Matinée dans les prairies de Windsor*, d'un autre peintre anglais, M. Cooper, qui est un remarquable tableau d'animaux plus encore qu'un paysage (1855); les *Araignées du matin*, effet d'automne, de M. Varennes (1855); le *Matin*, de M. Lambinet (1855); une *Matinée d'automne aux environs de Marseille*, de M. Aiguier (1855); une *Matinée d'hiver en Suisse*, de M. Duntze (1855); une *Matinée d'automne*, de M. Castan (1855); le *Matin*, gravure de Thomas Landseer (1855); un *Matin au bord de l'Oise*, de M. Segé (Salon de 1859); le *Matin*, lithographie de Bodmer (1859); le *Matin dans les Alpes*, de M. Chéret (1859); le *Matin dans la lande*, de M. Blin (1859); le *Matin*, de Mme Aizelin (1859); une *Matinée de printemps*, de M. Merme (1859); une *Matinée de printemps aux environs de Grenoble*, de M. Ern. Roger (1859); une *Matinée sur les bords de la Canne*, de M. Hanoteau (1859); le *Matin*, de M. Bedouet (Salon de 1865); le *Matin*, Etats romains, de M. Bernard (1865); le *Matin dans la vallée de Bièvre*, de M. Berthelau (1865); le *Matin*, de M. Creusy (1865); une *Matinée à la canardière de Chantilly*, de M. Aguttes (1865); une *Matinée de décembre*, forêt de Compiègne, de M. Chardin (1865); une *Matinée au pâturage*, de M. Humbert (1865); une *Matinée d'automne*, bords de la Seine, de M. Deshayes (1865), *Effet du matin*, la *Vente*, de M. Desmarquais (1865). Ajoutons encore à cette liste déjà longue, quoique nous ayons omis bien des tableaux placés sous le même titre, une marine de M. Themisot, *Effet du matin, vue de la rade de Saint-Malo* (Salon de 1853); une autre de M. Gudin, le *Matin à Venise* (Exposition universelle de 1855); enfin le *Matin dans le bas Bréau*, de M. Vuilleroy, paysage plein de gaieté, d'une extrême justesse de tons (Salon de 1870), et le *Matin et le soir de la vie*, de M. Hébert, auquel nous consacrons plus bas un article spécial (1870).

Un certain nombre de tableaux de genre portent aussi le titre de *Matin* et de *Matinée*. Nous citerons : une *Matinée du lendemain de Noël*, de M. Muller (Salon de 1837); une *Froide matinée*, aquarelle de M. W. Hunt (Exposition universelle de 1855); le *Matin après la fête du village*, chef-d'œuvre de Knauss (1855); une *Matinée intime*, de M. Pichel (1855); la *Matinée*, de M. Burnier (Salon de 1859); une *Matinée au XVIIIe siècle*, de Mme Leleux (1859); une *Matinée chez la belle Cordière*, de M. Baron (1859); le *Matin*, intérieur de cuisine, de M. A. Leleux (Salon de 1850); *Etoile du matin, priez pour nous*, de M. Lavoignat (1850); le *Matin*, de M. Chaplin (Exposition universelle de 1855); le *Matin du départ*, côtes de Hollande, de M. Bource (Salon de 1865).

La sculpture, obligée de symboliser une idée aussi vague que celle du *matin*, n'a pas souvent abordé ce thème. Nous ne citerons que le *Matin* de M. Dankberg, sculpteur prussien, exposé en 1855; l'*Etoile du matin*, de M. Baily, exposée à la même époque, et qui appartient à l'une des corporations de la ville de Londres.

Matin de la fête du village (LE), tableau de M. Knauss (Exposition universelle de 1855). On a dansé toute la nuit dans un petit village allemand et il ne reste plus que les musiciens, pauvres hères mélancoliques et désabusés du plaisir. L'un d'eux vide la goutte restée au fond d'un verre; le trombone s'en va d'un air lugubre sur ses jambes avinées; un paillasse se détire dans un coin. Un couple amoureux s'est oublié sur un banc; le jeune homme, brisé de fatigue, s'endort la tête posée sur les genoux de sa Gretchen, une jolie blonde rêveuse. Une atmosphère lourde de poussière et de fumée éteint presque les falots rouges de la fête, qui est bien finie. Mais le symbolisme allemand exige que le peintre ajoute un dernier trait : la passion la plus tenace, le jeu, a résisté à toutes les fatigues de cette nuit orageuse; deux joueurs qui se méfient l'un de l'autre de la façon la plus expressive essayent de se gagner la dernière partie. Il y a de l'esprit jusque dans les moindres détails de cette composition.

Matin et le soir de la vie (LE), tableau de M. Hébert (Salon de 1870). Sous ce titre allégorique, l'auteur de la *Mal'aria* a représenté une jeune et belle Italienne qui se tient debout, dans une attitude calme et simple, auprès d'une fontaine, tandis qu'une petite vieille, accroupie, ramassée sur elle-même, dort ou prie dans un coin. Cette vieille, qui symbolise le *Soir de la vie*, est enveloppée dans une demi-teinte harmonieuse et sacrifiée à la figure principale, qui représente le *Matin*. Cette dernière est d'un attrait puissant. A la fois fière et charmante, elle a toute la fleur de la jeunesse en son plein développement, type rare dans l'œuvre de l'artiste, qui jusque-là s'était fait le peintre à peu près exclusif des convalescences poétiques et des langueurs vaporeuses. Cette beauté saine est bien peinte et bien dessinée. La tête est vraiment belle; les bras, la poitrine, les pieds sont dessinés et modelés avec autant de science que de fermeté, et tout son corps, des pieds à la tête, est caressé par une chaude lumière. Ce tableau, un des meilleurs de l'Exposition de 1870, compte parmi les créations les plus séduisantes de M. Hébert.

MÂTIN s. m. (mâ-tain. — L'origine de ce mot est controversée. Chevallet le rapporte au celtique : armoricain *mastin*, gros chien de garde, irlandais *masdidh, madadh*. Diez suppose un dérivé *masnadino* de l'italien *masnada*, logis, d'où par contraction *mastino;* de sorte que le *mastino* serait proprement celui qui est de la maison et en particulier le chien de garde. On a aussi rapporté l'italien *mastino* à *massatinus*, chien de métairie, et aussi à *mixtus*, mêlé, les mâtins étant ordinairement, dit Covarruvias, des chiens croisés). Mamm. Race de chien domestique de forte taille, employé généralement à la garde des maisons et du gros bétail : *Un fort* MÂTIN. *Un petit* MÂTIN.

Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples *mâtins*
Au dire de chacun étaient de petits saints.
LA FONTAINE.

Sans le bâton du pâtre et les crocs du *mâtin*,
Les troupeaux hébétés oublieraient leur chemin.
A. BARBIER.

— Adjectiv. : *Un chien* MÂTIN.

— Loc. prov. *Voilà un bon mâtin, s'il voulait mordre*, Se dit de quelqu'un qui, s'il voulait travailler, pourrait arriver à d'heureux résultats.

— Interj. Sorte d'exclamation familière : *Sacré* MÂTIN! *j'ai un rude guignon!* MÂTIN! *qu'elle est méchante!*

— **Encycl.** Ce terme est employé dans une acception plus ou moins large; il désigne tantôt une des trois grandes divisions de l'espèce du chien domestique, tantôt une race particulière, que l'on trouve surtout en France. Le *mâtin* proprement dit tient le premier rang parmi les chiens de force; on l'emploie surtout à la garde de la maison et du gros bétail. Il est très-intelligent; on le dresse à la chasse et on le destine principalement à poursuivre les sangliers. Il est d'ailleurs très-fort et courageux et il se bat volontiers contre les loups. D'après Buffon, ce chien, originaire des régions tempérées, a donné naissance à la race du grand danois quand il a été transporté dans le Nord, et à celle du lévrier, après s'être acclimaté dans le Midi; accouplé avec le dogue, il aurait aussi produit le dogue de forte race.

MÂTIN, INE s. (mâ-tain, i-ne — rad. *mâtin*). Fam. Personne grossière ou désagréable : *C'est un vilain* MÂTIN! *Par ma foi! c'est un laid* MÂTIN, *et il faut que tu sois bien aveuglée pour me le préférer.* (Campistron.) ‖ Luron, luronne : *Voyez cette petite* MÂTINE, *comme elle nous a attrapés!*

MATINAL, ALE adj. (ma-ti-nal, a-le — rad. *matin*). Qui se lève matin : *Vous n'avez pas été* MATINALE *aujourd'hui.*

Un lit n'est jamais dur quand on est *matinal*.
C. DELAVIGNE.

— Qui appartient au matin, qui paraît, qui a lieu le matin, de grand matin : *La rosée* MATINALE. *Une pluie* MATINALE. *Une visite, une course* MATINALE. *L'aube* MATINALE. *Y a-t-il rien de plus horrible à voir que la* MATINALE *apparition d'une vieille fille laide à sa fenêtre?* (Balz.)

— Poétiq. *Etoile matinale*, Planète Vénus, lorsqu'elle se lève le matin avant le soleil

Dans les beaux jours d'été l'*étoile matinale*
De l'aube au teint vermeil se montre la rivale.
RICARD.

— Rem. Les dictionnaires s'obstinent à déclarer que ce mot et beaucoup d'autres semblables n'ont pas de pluriel masculin; pourquoi ce pluriel nécessaire manquerait-il à la langue? Il est plus exact de dire que la forme de ce pluriel n'est pas suffisamment déterminée par l'usage et que les uns disent *matinals*, les autres *matinaux;* nous préférons cette dernière forme, pour ne pas faire une exception de plus à la règle générale.

— **Syn. Matinal, matineux, matinier.** *Matinal* et *matineux* ne se disent que des personnes : le premier pour indiquer qu'elles se sont levées matin le jour même dont on parle, le second pour signifier qu'elles ont l'habitude de se lever matin. *Matinier* convient pour les choses, mais de fait il ne s'emploie guère que dans la locution *étoile matinière*, qui veut dire étoile du matin.

MATINALEMENT adv. (ma-ti-na-le-man — rad. *matinal*). Dès le matin, à une heure matinale : *Elle doit se lever assez* MATINALEMENT *pour repasser ses rôles.* (Balz.)

MÂTINÉ, ÉE (mâ-ti-né) part. passé du v. Mâtiner. Se dit d'une chienne couverte par un chien d'une autre race : *Levrette* MÂTINÉE *par un caniche.*

— Fam. Maltraité, gourmandé, traité comme un mâtin, comme un chien : *Les gens qui ont le cœur noble ne veulent pas être* MÂTINÉS. (Sarrasin.)

— s. m. Tabac pressé et broyé. ‖ Vieux mot.

MÂTINEAU s. m. (mâ-ti-nô — dimin. de *mâtin*). Petit mâtin :

> Lui, berger, pour plus de ménage
> Aurait deux ou trois *mâtineaux*
> Qui lui dépensant moins veilleraient aux troupeaux.
> LA FONTAINE.

MATINÉE s. f. (ma-ti-né — rad. *matin*). Partie du matin qui est comprise entre le point du jour et l'heure de midi : *Une belle* MATINÉE. *Les* MATINÉES *commencent à devenir froides. Je ne sortirai pas de la* MATINÉE. *Il n'y a rien de si aisé que de couler des* MATINÉES *sur des procédures.* (C. de Retz.) *C'est si amusant de courir dans la campagne par une belle* MATINÉE *de printemps!* (Scribe.)

> Tout le plaisir des jours est dans leur *matinée.*
> MALHERBE.

> Amis, la *matinée* est belle !
> Sur le rivage assemblons-nous.
> C. et GERM. DELAVIGNE.

— Fête, réunion, spectacle qui a lieu le matin : MATINÉE *musicale, littéraire, scientifique.*

— Fig. Commencement, premiers temps : *La* MATINÉE *de la vie.*

— *Dormir la grasse matinée*, Dormir bien avant dans le jour :

> Ha ! que c'est belle chose et fort bien ordonnée,
> *Dormir* dedans un lit *la grasse matinée!*
> RÉGNIER.

— Prov. *De grasse matinée robe déchirée*, Les paresseux ne peuvent surveiller leurs affaires.

— Syn. Matinée, matin. V. MATIN.

Matinée d'une jolie femme (LA), comédie en un acte et en vers, de Vigée ; représentée à Paris, sur le Théâtre-Français, le 29 décembre 1792. Cette pièce ressemble, quant au fond, à plusieurs autres comédies très-connues, et particulièrement au *Cercle*, de Poinsinet ; quoi qu'il en soit, elle obtint un grand succès. Elle offrait d'ailleurs un étrange contraste avec les productions du répertoire révolutionnaire. Pendant que se discutait à la Convention nationale le jugement de Louis XVI et que se jouaient dans la rue et sur les théâtres les drames les plus sombres, quelques attardés de l'école musquée et quintessenciée qui avait affadi la comédie vers le milieu du siècle, et de ce nombre Vigée et Demoustier, continuaient impassiblement à prendre leurs modèles, non dans l'histoire grecque et romaine, comme Chénier, mais dans les bergeries de Florian, les sentimentalités de Dorat, les galanteries de Marivaux. La *Matinée d'une jolie femme*, cadre coquet offert à Mlle Contat pour y déployer ses grâces, est assurément la moins fade des productions dont nous parlons ; c'est peut-être celle qui mérite le mieux d'être citée. Elle est demeurée au répertoire assez longtemps, et c'est à elle que le nom de Vigée devra sans doute de n'être pas tout à fait oublié.

Matinée (LA FROIDE), aquarelle de M. W. Hunt (Exposition universelle de 1855). Cette aquarelle est d'un effet à la fois pittoresque et comique. Deux pauvres petits Savoyards se sont levés matin et marchent tristement dans la neige. Il fait si froid que leur haleine fait autour de leur bouche un brouillard visible. Les nez violets, les doigts pleins d'engelures, les yeux rougis de larmes ont été rendus comme à plaisir par l'artiste anglais, qui, par un singulier caprice, a mis sous le bras du plus grand des deux petits drôles un ustensile grotesque et bien inattendu... une bassinoire !

MÂTINER v. a. ou tr. (mâ-ti-né — rad. *mâtin*). Couvrir, en parlant d'une chienne, quand la race du chien est différente : *Ce vilain chien* A MÂTINÉ *cette levrette.* (Acad.)

— Fam. Gourmander, maltraiter de paroles, traiter comme un mâtin, comme un chien : *Pourquoi vous laissez-vous ainsi* MÂTINER *par cet homme-là?* (Acad.)

— Techn. *Mâtiner du tabac*, Le presser et le broyer. ‖ Vieux mot.

MATINES s. f. pl. (ma-ti-ne — rad. *matin*). Liturg. Première partie de l'office divin, contenant un certain nombre de psaumes et de leçons qui se disaient anciennement la nuit ou au point du jour : *Chanter* MATINES. *On vient de sonner les* MATINES.

> . . . . . Les cloches argentines
> Appelaient à grand bruit les chantres à *matines.*
> BOILEAU.

‖ Livre d'église qui contient les prières du matin et particulièrement l'office de la Vierge.

— Prov. *Être étourdi comme le premier coup de matines*, Etre tout à fait étourdi. Les matines se sonnant pendant la nuit, le premier coup de cloche éveille les moines en sursaut et les jette dans une sorte d'ahurissement. ‖ *Matines bien sonnées sont à demi dites*, Les choses bien préparées se terminent aisément. ‖ *Le retour est pire que les matines*, La suite d'une mauvaise affaire est pire encore que le commencement. ‖ *Le retour vaudra bien matines*, Se dit par forme de menace pour faire entendre que la suite d'une affaire sera plus défavorable encore que le commencement.

— Hist. *Matines parisiennes*, La Saint-Barthélemy, dont le signal fut le premier coup de matines sonné au clocher de Saint-Germain-l'Auxerrois. ‖ *Matines de Moscou*, Massacre des Polonais, partisans du prince Démétrius, tué à Moscou le 27 mai 1600, à l'heure des matines.

MATINEUX, EUSE adj. (ma-ti-neu, eu-ze — rad. *matin*). Qui est dans l'habitude de se lever matin : *Le berger* MATINEUX, *du haut des montagnes teintes de pourpre, fixe ses regards surpris sur le globe radieux qui vient ranimer la création.* (Jauffret.)

— Substantiv., Personne levée de bon matin : *La belle* MATINEUSE.

— Syn. Matineux, matinal, matinier. V. MATINAL.

MATINIER, IÈRE adj. (ma-ti-nié, iè-re — rad. *matin*). Qui appartient au matin ; n'est guère usité que dans l'expression : *Etoile matinière*, Planète Vénus, lorsqu'elle se lève avant le soleil.

— s. m. Nom que l'on donnait à des clercs qui étaient tenus, en vertu de leurs bénéfices, d'assister à tous les offices et spécialement aux matines : *Pierre de Rochefort, chantre de Chartres et archidiacre de Langres, a donné à l'église de Chartres cent sous et un muid de blé de rente perpétuelle aux us d'un* MATINIER *en l'église de Chartres.* (Du Cange.)

— Liturg. Partie de l'office qui se chante à matines.

— Syn. Matinier, matinal, matineux. V. MATINAL.

MATIR v. a. ou tr. (ma-tir — rad. *mat*). Techn. Rendre mat : MATIR *des ouvrages d'or ou d'argent.*

— Faire disparaître la ligne de jonction de deux pièces de fer soudées ensemble : *On met la pièce dans l'étau, et en frappant à petits coups avec le marteau sur la tête du matoir, on parvient facilement à* MATIR *la pièce, et par ce moyen à masquer ou cacher la jonction des deux pièces.* (Lenormant.) ‖ On dit aussi MATER.

MATISCO, ville de la Gaule, dans la Lyonnaise Ire, sur les confins de la Grande-Séquanaise. Aujourd'hui MÂCON.

MATISIE s. f. (ma-ti-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des sterculiacées, renfermant des arbres du Pérou : *La* MATISIE *en cœur donne des fruits dont la saveur est analogue à celle de l'abricot.*

— **Encycl.** La *matisie cordée* est un arbre de 8 à 10 mètres de hauteur, dont le tronc se divise à son sommet en rameaux nombreux et étalés horizontalement, qui portent des feuilles alternes, pétiolées, entières, cordiformes, marquées de sept nervures saillantes. Les fleurs, groupées en faisceaux sur les branches, ordinairement au nombre de trois à six, sont pédonculées, soyeuses extérieurement et d'une couleur blanc rosé ; elles ont un calice urcéolé ou campanulé, persistant ; une corolle à cinq pétales inégaux ; des étamines nombreuses à filets réunis en un tube qui se divise au sommet en cinq faisceaux. Cet arbre croît dans l'Amérique équinoxiale, où il a été découvert par de Humboldt et Bonpland. Son fruit est un drupe ovoïde à cinq loges, dont la pulpe a une saveur qui rappelle celle de l'abricot.

MATITE s. f. (ma-ti-te — du gr. *mastos*, mamelon). Minér. Pierre figurée qui a la forme d'une mamelle. ‖ On dit aussi MASTITE.

MATITÉ s. f. (ma-ti-té — rad. *mat*). Etat, qualité de ce qui est mat.

— Pathol. Etat de la poitrine qui rend un son mat sous le doigt, dans l'auscultation : *A l'état normal, l'étendue de la* MATITÉ *de la région précordiale est d'environ un pouce et demi à deux pouces.* (Bouillaud.)

MATLAZAHUATL s. m. (ma-tla-za-uatl — mot mexicain). Pathol. Maladie épidémique très-meurtrière, qui sévit particulièrement parmi les Indiens du Mexique.

MATLOCK, ville d'Angleterre, comté de Derby, à 61 kilom. N. de la ville de ce nom, sur le Derwent ; 4,600 hab. Sources minérales très-fréquentées, dans une charmante vallée dominée par le High-Tor, montagne pittoresque et boisée, dans les flancs de laquelle se trouvent de belles cavernes. Manufactures de coton et mines de plomb ; papeteries.

MATO-GROSSO, vaste province du Brésil, au centre du continent sud américain, bornée au N. par la province de Para ; à l'O., par la Bolivie ; au S., par ce même Etat et la province brésilienne de Parana ; à l'E., par la province de Goyaz, comprise entre 7° 20′-18° de lat. S., et 53° 40′-70° 20′ de long. O. Elle mesure 1,850 kilom. de l'E. à l'O., et 1,600 du N. au S. Capitale, Cuyaba ; villes principales, Mato-Grosso, Diamantina, Villa-Maria. Les immenses forêts qui la couvrent sont habitées par des tribus sauvages, dont les principales sont celles des Bororos, des Torvadas, des Guyacuras et des Payaguas. La température de cette immense région est très-variée, en raison de la latitude et des montagnes ou des plaines. Les animaux de tout genre y sont nombreux, surtout les mammifères. Les singes y sont innombrables et fournissent aux habitants une chair délicate et abondante. Les cerfs, grands et petits, sont aussi l'objet de chasses très-productives. Les oiseaux offrent une grande variété d'espèces et une incroyable diversité de plumages. Les tortues donnent tous les ans d'immenses quantités d'œufs ; les poissons abondent dans les cours d'eau. Quand la province de Mato-Grosso sera plus connue et mieux étudiée, on y découvrira des richesses incalculables. L'un des premiers établissements portugais dans cette contrée fut destiné, dans l'origine, à recevoir des malfaiteurs, qui ont été remplacés par une population laborieuse. On trouve dans cette province des mines d'or et de nombreux gisements de pierres précieuses. Il y existe aussi du fer, du plomb, du salpêtre, de la pierre à chaux et du sel gemme. Le granit, le quartz, le feldspath, le mica y sont abondants ; on y remarque également quelques formations volcaniques. Le sol est très-montagneux. Les chaînes les plus remarquables sont : la serra d'Albuquerque, la serra Dourados, la serra Insna, la serra Mango, la serra Parescis et la serra Pedras-d'Amolar. Les cours d'eau les plus importants sont : le Rio Guaporé, le Rio Paraguay, le Rio Jaurû, le Rio Araguay, le Rio Topayos, le Rio Arinos, le Rio Coseim, le Rio Cuyaba, le Rio Jurueña, le Rio Porrudos, le Rio Madeira, le Rio Taguary, etc. Les principaux lacs sont : le lac Bahia-Negra, sur la rive droite du Rio Paraguay, qui limite la province de Mato-Grosso et le Pérou, et tire son nom de la couleur obscure de ses eaux ; le lac Cerro ; le lac Guahiba ou Gahiba, situé entre le lac Oberava au N. et le lac Mandivré au S. ; le lac Grande, qu'on trouve près de Mato-Grosso et dont les eaux se versent par deux branches dans le Rio das Mortes ; le lac Oberava ou Uberava, qui gît près de la serra Insna, a 20 kilom. environ de circonférence et divise ses eaux entre le Rio Paraguay et le lac Gahiba ; le lac Xarayes, qui n'existe en réalité que pendant trois mois de l'année et occupe alors une superficie de 400 kilom. carr. ; le lac Mandivré, sur la rive droite du Rio Paraguay, dans lequel il se verse presque en face de l'embouchure du Rio Porrudos ; ce lac a environ 30 kilom. de longueur et se trouve au S. des lacs de Guahiba et d'Oberava ; les Sete-Lagos, dans la serra Melgneira par 13° de latitude ; le lac Tucunara, près du Rio Madeira ; le lac Punca, affluent du même Rio Madeira, par 70° 34′ de latitude S. ; le lac Sao-Simao, sur la rive gauche du Rio Guaporé ; enfin, le lac Xacurnina, dont les eaux sont salées. On trouve encore dans la province un grand nombre de salines naturelles. Les principaux produits agricoles sont : le café, le sucre, le coton, le riz, le tabac, le manioc, les haricots, les bananes, les orangers, les ananas, etc. Les produits naturels sont : le quinquina, la vanille, la salsepareille, le cacao, l'indigo, etc.

MATO-GROSSO ou **VILLA-BELLA**, ville du Brésil, province de Mato-Grosso, ch.-l. de la comarca de son nom, sur la rive droite du Guaporé, près de la frontière de la Bolivie ; 6,000 hab. Aux environs, culture de millet, manioc, tabac, ananas, raisin, etc. Bois de construction, élève de bêtes à cornes, mines d'or, de diamant, de fer.

MATOIR s. m. (ma-toir — rad. *matir*). Techn. Outil dont on se sert pour matir : *Lorsqu'on désire avoir un* MATOIR *qui présente un sablé plus rare et plus clair, on prend l'acier préparé et mou, et l'on frappe à coups de marteau sur un grès dur.* (Lenormant.) ‖ Marteau qui sert à river les clous et les boulons, après les avoir fait chauffer à une température élevée. ‖ Sorte de ciseau non tranchant, avec lequel on abat le plomb qui a servi à souder des tuyaux bout à bout. ‖ Outil en bois dont on se sert pour rabattre le zinc employé dans les constructions.

— **Encycl.** On a besoin de *matoirs* de grandeurs différentes, présentant tous le même grain de sablé, uniforme et régulier. Pour y parvenir, on fait une matrice dans un bloc de bon acier fondu, qui porte en creux le sablé que le *matoir* doit avoir en relief. Cette matrice doit être exécutée avec le plus grand soin. On la trempe ensuite et on la fait revenir couleur jaune pâle. On prend alors, pour faire le *matoir*, un bout d'acier fondu de 0m,08 à 0m,10 de longueur, on lui donne à la lime la forme voulue, en y réservant une extrémité bien plane et parfaitement dressée ; après avoir bien recuit cette extrémité, on lui fait prendre l'empreinte de la matrice, en frappant à coups de marteau sur la tête opposée ; après quoi, on trempe l'outil et on le fait revenir au violet. Quelquefois on exécute les *matoirs* en les frappant sur des limes neuves placées sur un bloc de plomb. Pour préparer un *matoir* à gros grains, on place le morceau d'acier recuit dans un étau, puis on agit directement sur l'extrémité à grener au moyen d'un marteau dont la tête est taillée au grain désiré, et bien trempée. On prépare quelquefois les *matoirs* fins de la manière suivante : on prend un morceau d'acier fondu bien trempé, on lui donne la forme du *matoir*, puis on en casse le bout. Le grain de l'acier, s'il est bien régulier, donne naturellement le sablé de la portion agissante du *matoir*. On recuit cette extrémité au violet et l'on a un *matoir* excellent.

Le *matoir* est un instrument beaucoup moins employé en bijouterie et en orfèvrerie, depuis l'introduction des procédés galvanoplastiques ; car les dépôts métalliques obtenus par le galvanisme sont naturellement mats, et on obtient au brunissoir les parties polies.

Pour l'exécution des couvertures en métal, pour lesquelles les feuilles ont besoin de se replier, soit sur les pignons, soit sur les lambourdes de recouvrement, les couvreurs se servent d'un *matoir* qui n'est autre chose qu'un morceau de bois un peu long, plat sur la face avec laquelle on frappe, et arrondi sur le dessus en demi-cylindre ou en ogive ; ce *matoir*, qui peut avoir 0m,30 de plat, est terminé par un manche découpé dans le même morceau de bois ; le *matoir* proprement dit est en saillie sur ce manche de 0m,03 à 0m,04.

MATOIS, OISE adj. (ma-toi, oi-ze. — Delâtre rapporte ce mot à *mat. Matois* signifierait proprement qui fait semblant d'être mat. François Michel y voit un dérivé de l'italien *matto*, fou, du latin *mateus*, un peu fou, le même que le grec *mataios*, vain, et le sanscrit *matta*, ivre, insensé, de la racine *mad*, enivrer. M. Littré signale ce passage d'un vieil auteur : « Ribler, tromper soir et matois. » (Coquillart, *Monologue des perruques.*) *Matois* paraît ici signifier matin, et, en effet, quelques-uns ont prétendu que la *mate* signifiait ceux qui se levaient de grand matin pour faire leurs mauvais coups). Fin, rusé : *Un paysan* MATOIS. *Une femme* MATOISE.

> Plus *matoise* que vous n'est pas trop innocente.
> MOLIÈRE.

> Sur les branches d'un arbre était en sentinelle
> Un vieux coq adroit et *matois.*
> LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne matoise : *Vous êtes un* MATOIS. *Oh! la* MATOISE ! *Les bouquinistes des quais sont les plus fins* MATOIS *des négociants de Paris.* (Rigault.)

MATOISEMENT adv. (ma-toi-ze-man — rad. *matois*). En matois, d'une manière matoise : *Il a* MATOISEMENT *caché son jeu.*

MATOISERIE s. f. (ma-toi-ze-rî — rad. *matois*). Qualité, habileté des matois : *Vous ne connaissez pas sa* MATOISERIE. (Acad.)

> Mais d'où vient qu'au renard Esope accorde un point?
> C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie.*
> LA FONTAINE.

‖ Action de matois : *Je connais ses* MATOISERIES.

MATON s. m. (ma-ton — du germanique : allemand *matz, matte*, lait caillé, caillebotte. Chevallet le tire de l'ancien haut allemand *maz, mazze*, aliment, nourriture, gothique *mats*, anglo-saxon *mæte*). Lait caillé, dans le patois messin.

— Par ext. Grumeau : *Sauce en* MATONS.

— Techn. Marc, résidu de certaines graines oléagineuses. ‖ Nom donné à de petits pelotons de laine, qui se forment lorsque la carde ne touche pas bien également toutes les parties.

MATON (Alexis), littérateur français, né à Lille vers 1730. On ne possède aucun détail sur sa vie. Il s'est fait connaître par un assez grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, notamment : *Prose et vers* (1759) ; les *Innocents* (1762, in-8°), poëme héroï-comique en quatre chants, qui a été réimprimé sous ce titre : *Victimes* (1768) ; *Andriscus* (1764), tragédie en cinq actes ; *Mikou et Mezy, conte moral en prose* (1765, in-8°) ; *Vanbrook* ou le *Petit Roland* (1776), poëme héroï-comique en huit chants ; *Tableau moral* ou *Lettres à Lampito pour servir d'annales aux mœurs du temps* (1778).

MATON DE LA VARENNE (P.-A.-L.), littérateur français, né à Paris vers 1760, mort à Fontainebleau en 1813. Pendant quelque temps il fut avocat au parlement, puis renonça à la carrière du barreau pour s'adonner à la culture des lettres. Dès le début de la Révolution, il manifesta une profonde antipathie pour les idées nouvelles, attaqua avec une grande violence les chefs du parti populaire et les journalistes de ce parti, Camille Desmoulins, Prudhomme, Gorsas, etc., et s'attira la haine du peuple. Pendant la journée du 10 août, Maton de La Varenne fut reconnu au moment où il allait s'enfuir de Paris. Il parvint à se cacher ; mais, quelques jours après, il fut arrêté et conduit à la maison de la Force. Oublié pendant la Terreur, il recouvra la liberté après le 9 thermidor, se vit une seconde fois contraint de se cacher après le coup d'Etat du 18 fructidor, et vécut, à partir de ce moment, dans une profonde obscurité. On a de lui un certain nombre de pamphlets et d'écrits, dans la plupart desquels il attaque les hommes et les choses de la Révolution, et qui sont remplis de déclamations et d'erreurs. Nous citerons : *Plaidoyer prononcé au tribunal de police de l'Hôtel de ville pour Ch.-H. Sanson, exécuteur, contre les sieurs Prudhomme, Gorsas, Beaulieu, etc.* (Paris 1790, in-8°) ; *Mémoire pour les exécuteurs des jugements criminels de toutes les villes du royaume, où l'on prouve la légitimité de leur état* (Paris, 1790) ; les *Crimes de Marat et des autres égorgeurs* ou *Ma résurrection* (Paris, 1795) ; *Camille et Formose, histoire italienne* (Paris, 1795) ; *Valdeuil* ou *les Malheurs d'un habitant de Saint-Domingue* (Paris, 1795) ; *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre*

1792, *et qui ont opéré la chute du trône* (Paris, 1806, in-8°).

MATONNER v. a. ou tr. (ma-to-né — rad. *maton*). Faire prendre en matons, en gruneaux.

MATOS FRAGOSO (Juan DE), écrivain dramatique espagnol, né à Elvas (Portugal) vers 1630, mort en 1692. Il est l'auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre qui furent, pour la plupart, fort bien accueillies du public, et parmi lesquelles nous citerons : le *Juge dans la retraite et le paysan au coin de son feu; l'Epreuve malencontreuse;* le *Rédempteur des captifs*, etc. Si Matos a beaucoup sacrifié au goût du temps, il a donné néanmoins la preuve qu'il possédait une verve facile, de l'imagination et une grande habileté pour dénouer des intrigues compliquées. Parmi les pièces qu'il a données comme étant de lui, un bon nombre sont de vieilles pièces oubliées auxquelles il fit subir des changements plus ou moins considérables, mais généralement heureux. La collection des *Comedias escogidas* contient environ vingt-cinq œuvres dramatiques de Matos Fragoso. Douze pièces de cet auteur ont été réunies et publiées à Madrid (1658).

MATOU s. m. (ma-tou. — Quelques-uns regardent ce mot comme une corruption du mot *mite*, qui est dans *chattemite*. Delâtre rapporte *matou*, chat mâle, à l'anglais *mate*, homme; mais la transition de sens est difficile à expliquer. Le wallon a pour *matou* la forme *marcou*. En Lorraine, on dit *raoul*. Scheler croit qu'on peut inférer de là que, comme *marcou* se rapporte au nom d'homme *Marculphus* et *Raoul* à *Radulphus*, *matou* est de même un nom d'homme, peut-être *Matthieu*). Nom vulgaire du chat mâle : *Des* MATOUS *qui font le sabbat dans les gouttières.*

Miaou! miaou!
Que veut minette?
Miaou!
C'est un *matou.*

BÉRANGER.

— Fam. Homme désagréable par son caractère ou par sa figure : *Quel vilain* MATOU!

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un pimélode de la Caroline.

MA-TOUAN-LIN, célèbre littérateur chinois, surnommé **Koueï-iu**, né à Lo-phing (province de Kiang-si) vers 1245, mort en 1325. Son père, qui exerçait un charge importante à la cour, lui fit donner des leçons par Tchou-hi, l'interprète le plus célèbre des classiques chinois dans les temps modernes. Sous ce maître, il fit de rapides progrès, puis obtint une place qu'il quitta pour se consacrer entièrement à des travaux historiques et littéraires après la conquête de la Chine par les Mongols. On a de lui deux ouvrages très-estimés : *Taï-hio-tsieï-tchouan*, commentaire sur le traité de Confucius, intitulé *Taï-hio* ou *Livre de la grande étude*, et *Wen-hian-thoun-Khao* ou *Recherche approfondie des anciens monuments*, œuvre capitale qu'il mit vingt ans à achever. « Sous le rapport de l'étendue, du nombre et de la diversité des matières, dit Abel Rémusat, on ne saurait mieux comparer la *Recherche approfondie* qu'avec les *Mémoires de l'Académie des inscriptions.* Mais on y trouve de plus un ordre et une méthode que ne comporte pas la nature de nos collections académiques. En effet, l'auteur y a réuni, suivant l'ordre des matières, une suite d'extraits des livres les plus curieux sur toutes sortes de sujets, des mémoires, des dissertations dans lesquelles l'auteur a conservé, autant que cela lui a été possible, les termes mêmes des originaux et, par-dessus tout, la biographie la plus exacte et la plus étendue... On ne peut se lasser d'admirer l'immensité des recherches qu'il a fallu à l'auteur pour recueillir tous ces matériaux, la sagacité qu'il a mise à les classer, la clarté et la précision avec lesquelles il a su présenter cette multitude d'objets dans tout leur jour. On peut dire que cet excellent ouvrage vaut à lui seul toute une bibliothèque, et que, quand la littérature chinoise n'en offrirait pas d'autre, il vaudrait la peine qu'on apprît le chinois pour le lire. »

MATOUR, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. O. de Mâcon, sur une éminence; pop. aggl., 488 hab. — pop. tot., 2,270 hab. Moulins à blé, scierie. Commerce de bétail. Ancien château.

MATOURA, ville et port sur la côte S. de Ceylan, district de Dolasdas, à l'embouchure de la Neel-Ganga et à 120 kilom. au S.-E. de Columbo. Elle est fortifiée. On y chasse de magnifiques éléphants et on y trouve des pierres précieuses.

MATOURÉE s. f. (ma-tou-ré). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées : *La* MATOURÉE *des prés, vulgairement basilic sauvage, croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne.* ‖ On dit aussi MATOURE et MATOURI s. m.

MÂT-PILOTE s. m. Mar. Mât établi en quelque point de la côte, pour être vu en mer et enseigner leur route aux navigateurs.

MATRA, nom donné par les Perses à une divinité qu'on croit être Vénus.

MATRA (Marius-Emmanuel), partisan corse, né à Moita en 1724, tué en 1756. Il appartenait à une famille de *caporali* qui s'était toujours fait remarquer par son dévouement aux Génois et avait reçu en récompense une partie du territoire d'Aleria. En 1748, il accepta le grade de lieutenant-colonel dans le régiment corse que Rivarola levait pour le roi de Sardaigne; mais déclaré, le 20 novembre, rebelle à la patrie dans la consulte nationale, il se hâta d'accourir de Turin pour se justifier, et renonça à son grade. En 1754, il prit part à l'insurrection contre Gênes, fut nommé membre de la magistrature suprême et se mit, l'année suivante, sur les rangs pour partager le généralat avec Paoli; mais il fut évincé. Outre que l'exemple du passé avait fait voir combien il était imprudent d'avoir deux chefs, on se disait tout bas que Matra avait trempé dans l'assassinat de Jaffori; car chez le frère et l'assassin du général on avait trouvé une lettre du gouverneur génois, le marquis de Grimaldi, lui conseillant de s'entendre, dans les circonstances présentes, avec Matra. Quoi qu'il en soit, Matra échoua; de là sa haine contre Paoli, dont il contrecarrait systématiquement les avis dans les assemblées. L'occasion de la révolte ne devait pas se faire attendre. Un acte de rigueur de Paoli contre un client de Matra, accusé d'homicide, la fit naître. Matra réunit ses partisans, et, le 2 septembre 1755, se fait nommer général en chef dans une réunion tenue au couvent des Franciscains. Paoli était à Verde; il accourt pour arrêter la révolte; mais il était trop tard, et il dut se borner à tenir son ennemi en haleine jusqu'à l'arrivée des secours. Matra, désespérant de vaincre avec ses seules forces, s'adresse à Gênes, qui se hâte de lui envoyer des hommes et de l'argent; il marche alors à la rencontre de Paoli, qu'il oblige à s'enfermer dans le couvent de Bozzio avec soixante hommes. La perte de Paoli semblait inévitable, lorsque son frère Clement, qui avait manqué, au passage du Tarignano, la troupe de Matra, arriva et tomba à l'improviste sur les assiégeants. Ceux-ci, saisis d'une terreur panique, se débandèrent, et Matra fut tué dans la mêlée. Antonio, son cousin, essaya de rallier ses troupes, mais il dut se réfugier à Bastia. Ce fut là le plus terrible danger auquel Paoli eut le bonheur d'échapper.

MATRACA s. m. (ma-tra-ka — mot espagnol). Instrument de musique fait en bois, dont on se sert en Espagne.

MATRAH, port de l'Arabie, sur la mer d'Oman, à l'entrée du golfe Persique et à l'O. de Mascate. Il est défendu par des murailles construites avec une solidité remarquable, et dont les embrasures peuvent recevoir des pièces d'artillerie du plus fort calibre. Le trafic des esclaves, dit un voyageur, bien qu'il ne se pratique pas ouvertement, est pour les négociants de Matrah la source de larges bénéfices; la côte africaine leur envoie des cornes de rhinocéros, de l'ivoire, du bois de senteur, l'Inde leur expédie en abondance ses productions naturelles et ses articles manufacturés; en échange, les Omanites exportent des chevaux, des chameaux, des ânes, des dattes, des armes, des étoffes, des tapis, du cuivre et du plomb. Matrah sert d'entrepôt à la manufacture indigène. Tous les lundis, les paysans des villages voisins apportent au marché des fruits, des légumes, des patates, des melons, des courges, des abricots, des raisins, des pêches, des mangues, selon la saison. Les maisons sont spacieuses et élégantes, les rues larges, le marché plus vaste et plus animé que celui de villes plus considérables. Le port, très-sûr, quoique peu profond, est borné à droite et à gauche par de hauts rochers que couronnent des tours d'observation.

MATRAINI (Claire CANTARINI), femme poëte italienne. Elle vivait à Lucques vers le milieu du XVIe siècle. On a d'elle : des *Méditations chrétiennes*, une *Ode à Dieu*; une *Vie de la Vierge*, des *Lettres* imprimées à Lucques en 1595 et un grand nombre de poésies insérées dans le recueil publié par Gislito à Venise en 1566. Les ouvrages de Claire Matraini sont agréables à lire; on y reconnaît un esprit à la fois bien doué de la nature et très-cultivé; le style en est facile, et d'une grâce toute féminine; mais il y a bien loin des qualités aimables que nous reconnaissons en elle aux qualités éminentes, à l'esprit transcendant, au talent sublime que lui prêtent ses contemporains.

MATRALES s. f. pl. (ma-tra-le — mot lat. dérivé de *mater*, mère). Antiq. rom. Fête que les dames de Rome célébraient en l'honneur d'Ino ou Matuta.

MATRAMAUX ou **MATRAMEAUX** s. m. pl. (ma-tra-mô). Pêche. Folles, espèce de filets.

MATRANGA (Girolamo), littérateur italien, né à Palerme en 1605, mort dans la même ville en 1679. Il fut pendant environ quarante ans conseiller de l'inquisition et publia, entre autres ouvrages : *De academia syntagmata VII* (Palerme, 1637); *Erodiade* (1638); *la Solennita lugubri e liete* (1666, in-fol.).

MATRANGA (Pierre), érudit italien, né en Sicile vers 1790, mort à Rome en 1855. Il devint conservateur adjoint pour les manuscrits grecs à la bibliothèque du Vatican et publia une partie des textes qu'il avait découverts sous le titre de : *Anecdota græca e mss. bibliothecis Vaticana, Angelica, Barberiniana, Medicea, Vindobonensi deprompta* (Rome, 1850, 2 vol. in-8°).

MATRAS s. m. (ma-tra — du lat. *matara, mataris, materis*, qui est un mot d'origine celtique. Le nom de cette espèce de dard est probablement de la même famille que le kymrique *medyr* et le gaélique *methred*, celui qui lance, de la racine sanscrite *math*, mouvoir, agiter, lancer, latin *mitto*, lithuanien *metu*, russe *metaiu*, à moins qu'il ne se rapporte à la même racine que le latin *macto*, tuer, et l'ancien slave *meci*, *mici*, glaive, russe *meci*, polonais *miecz*, illyrien *mac*, lithuanien *meczius*, gothique *meki*, anglo-saxon *mece*, *mexe*, ancien saxon *mâki*, scandinave *maekir*, persan *mak*, *muk*, lance, javeline, peut-être d'une racine sanscrite *mac*, tuer. Le *Dharup* donne aussi une racine *maksh*, fendre, qui rappelle singulièrement l'anglo-saxon *mexe*, glaive). Grosse flèche, trait d'arbalète à grosse tête mousse. ‖ Vieux mot.

— Anc. loc. prov. *Etre comme un matras désempenné*, Etre dépourvu de l'aplomb nécessaire pour réussir.

— Techn. Outil qui sert au savonnier pour ouvrir et fermer le canal de la chaudière.

— Chim. et pharm. Vase de terre à long col et de forme sphérique ou ovoïde.

Passant sa vie au milieu des fourneaux,
Des appareils, des *matras*, des bocaux,
Le grand Hahmam fit une découverte
Dont à jamais on doit pleurer la perte.

ANDRIEUX.

— **Encycl.** Le *matras* est une arme dont on fit usage dans l'antiquité et au moyen âge, et qui subit des modifications selon les époques et les lieux. C'était primitivement un dard à main, employé comme la gèse des Gaulois. Strabon prétend même que le mot *matras* était d'origine gauloise, ce qui a fait supposer que l'arme l'était aussi, et cette opinion est corroborée par les dires de César, qui parle du *matara* gaulois. Au moyen âge, le *matras* était au nombre des armes de déclic que lançaient les espingoles, les balistes et les mousquets d'invention primitive. Le *matras* de cette époque était une espèce de dard beaucoup plus long que les flèches, beaucoup plus gros et armé au bout, au lieu de pointe, d'un fer gros et arrondi qui fracassait le bouclier, la cuirasse et les os de ceux contre lesquels on le tirait. En 1129, Louis le Gros fut blessé d'un coup de *matras* à la cuisse. Ambroise Paré, qui suivait les armées françaises au temps de François Ier, met le *matras* au nombre des armes dont on se servait encore à cette époque. De *matras* est venu le vieux mot, aujourd'hui abandonné, *matrasser*, assommer. Le *matras* est encore quelquefois employé dans le nord de l'Europe. Regnard rapporte que les Lapons tuent les petits-gris avec des *matras*, parce que cette arme, qui écrase le gibier, ne le perce pas et ménage, par conséquent, sa fourrure.

MATRASSÉ, ÉE (ma-tra-sé) part. passé du v. Matrasser : *Mon cher pays, tu as été* MATRASSÉ *sous les cruels efforts d'une ligue importune.*

MATRASSER v. a. ou tr. (ma-tra-sé — rad. *matras*). Assommer, mettre en piteux état. ‖ Vieux mot.

— Fam. Exécuter grossièrement : *J'ai à la hâte* MATRASSÉ *grossièrement ce crayon de la réformation de l'Etat.* (H. Pasquier.)

MATRÈME s. f. (ma-trè-me). Zooph. Genre de polypiers fossiles, de la famille des tubiporites.

MÂTRI s. m. (mâ-tri). Mythol. ind. Nom donné aux vertus divines personnifiées.

MATRICAIRE s. f. (ma-tri-kè-re — rad. *matrice*, cette plante étant employée contre les douleurs de cet organe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées.

— **Encycl.** Ce genre se compose de quatorze ou quinze espèces herbacées qui croissent pour la plupart en Europe, et qui se distinguent par leurs feuilles divisées et par le corymbe de leurs fleurs à disque jaune et à rayons blancs. Les écailles de l'involucre sont imbriquées, presque égales; les semences se trouvent sur un réceptacle nu. Les *matricaires* doivent leurs propriétés à une huile essentielle qu'on en retire par la distillation; elle est épaisse, opaque, d'un bleu foncé; mais on peut la rectifier et l'obtenir très-fluide et d'un bleu indigo. Elles ont une odeur particulière, moins agréable et moins pénétrante que celle de la camomille romaine, et qui persiste dans la plante sèche.

La *matricaire* camomille (*matricaria camomilla*), que distinguent sa tige rameuse, son odeur aromatique et sa saveur amère, croît en Europe dans les moissons, les champs sablonneux et les lieux incultes, où elle fleurit en juin et en juillet. Elle est généralement employée en infusions comme tonique, stomachique, vermifuge, etc. La *matricaire* inodore (*matricaria inodora*) ressemble fort à la précédente, dont elle ne diffère guère que par l'absence de l'odeur, ainsi que l'indique son nom, et la division des lobes de ses feuilles. La plante qu'on désigne ordinairement dans les pharmacies sous le nom de *matricaire* appartient au genre pyrèthre. V. ce mot.

MATRICAL, ALE adj. (ma-tri-kal, a-le — rad. *matrice*). Méd. Se dit d'un remède propre aux affections de la matrice : *Remèdes* MATRICAUX. ‖ Peu usité.

MATRICE s. f. (ma-tri-se — du lat. *matrix*, matrice, dérivé du radical sanscrit *mâ*, faire, créer, produire). Anat. Viscère dans lequel est renfermé le fœtus pendant le temps de la gestation : *Le col, les ligaments, l'orifice de la* MATRICE. *Chute, descente de* MATRICE. *Ulcère à la* MATRICE. (Acad.) *Toutes les maladies de la femme sont des retentissements de la* MATRICE. (Michelet.) ‖ *Matrice de poil*, Follicule où se forme un poil.

— Fig. Milieu dans lequel un objet se produit et prend son premier développement : *Le présent est la* MATRICE *où le passé procrée l'avenir.* (Th. Gaut.)

— Administr. *Matrice du rôle des contributions*, Registre original d'après lequel on établit les rôles de contributions.

— Monn. Carré d'une monnaie ou d'une médaille gravée avec le poinçon. ‖ On l'appelle aussi MATRICE PRIMITIVE.

— Métrol. Etalon d'un poids ou d'une mesure.

— Typogr. Moule, ordinairement en cuivre, où se trouve gravée en creux l'empreinte des caractères, et dans lequel on verse la fonte qui doit les produire.

— Techn. Instrument composé de deux plaques de fer exactement superposées et percées d'un certain nombre de trous, qui sert au perçage des cartons pour les mécaniques armures et le métier Jacquard. ‖ Poinçon, molette qui sert pour la gravure des cylindres et des planches à imprimer les toiles, le papier peint. ‖ Moule dont on se sert pour frapper des ornements en métal ou pour les redresser. ‖ Table munie de deux chevilles de bois saillantes, sur laquelle se font les rôles de tabac. ‖ *Taraud-matrice* ou simplement *Matrice*, Taraud destiné à faire d'autres tarauds.

— Bot. *Matrice de girofle*, Fruit du giroflier parvenu à sa maturité.

— Minér. Lieu où se forment certains minéraux : *Les marcassites sont les* MATRICES *des métaux.* (Acad.)

— Adjectiv. *Eglise matrice*, Celle que l'on peut considérer comme la mère de quelques autres Eglises.

— Fr.-maçonn. *Loge matrice*, Loge de francs-maçons par rapport aux autres ateliers qu'elle a fondés. ‖ On dit plus souvent LOGE MÈRE.

— Linguist. *Langue matrice*, Celle dont quelques autres sont dérivées.

— Techn. *Couleurs matrices*, Couleurs simples, qui servent à composer les autres.

— **Encycl.** Médec. et Art vétér. V. UTÉRUS.

— Techn. Les *matrices* sont employées dans la construction pour le forgeage des pièces de directions différentes que l'on veut souder entre elles, ainsi que pour l'emboutissage des tôles, des cornières, etc. Les moyeux en fer des roues des locomotives sont assemblés à chaud avec les rais à l'aide de *matrices* spéciales; les rais des vagons sont cintrés sur des *matrices* triangulaires; les tubes creux ovoïdes des ponts Polonceau sont emboutis sous le marteau pilon à l'aide de *matrices* et de mandrins. En général, toutes les pièces de formes particulières sont forgées dans des *matrices* en fonte; tels sont les pistons en fer, les têtes de bielles, etc.; l'invention du marteau-pilon a permis l'emploi fréquent de *matrices* pour la fabrication rapide de toutes sortes de pièces de machines. Les boîtes en fer-blanc pour la conserve des sardines à l'huile se font aujourd'hui à l'aide d'une machine à *matrices* et à martinet, dont l'invention est due à M. Bourdon, mécanicien. Cet appareil présente une application rapide de l'emboutissage; le fer-blanc, découpé en grand rectangle, passe successivement sur plusieurs *matrices* plus ou moins profondes et y est frappé à l'aide du martinet qui, après plusieurs passes, livre au commerce des boîtes faites d'un seul morceau, sans soudures et sans travail manuel. Les balanciers que l'on emploie dans la fabrication des boutons pressent le métal dans une *matrice* à cavité carrée, cylindrique ou rectangulaire, au fond et au pourtour de laquelle sont gravées les empreintes que l'on désire reproduire, en creux ou en saillie. L'industrie fabrique de même un grand nombre de pièces de luxe, à des prix très-réduits, comparativement à ceux que nécessiterait le travail à la main et au marteau; telles sont, en général, toutes les pièces d'horlogerie, d'orfèvrerie et de joaillerie. Les monnaies et les médailles se font à l'aide de *matrices* et de poinçons, sur lesquels sont gravés en creux les empreintes, figurines, culs-de-lampe ou autres que ces diverses pièces doivent représenter. Pour la fabrication du papier peint et pour l'impression des toiles, on fait usage de molettes, qui ne sont que des espèces de *matrices* servant à la gravure des cylindres et des planches d'impression.

Voici comment on opère pour fabriquer les *matrices* de la monnaie : le graveur fabrique une médaille en acier très-dur et suffisamment épaisse pour être bien résistante; on porte cette pièce sous une presse monétaire puissante. Le mouvement de la presse applique violemment des deux côtés de ce modèle des carrés d'acier fondu, qui sont chauffés au rouge cerise. On donne un nombre suffisant de coups de la presse monétaire pour que l'empreinte des faces de la médaille sur les carrés soit parfaite. Les deux *matrices* se trouvent ainsi formées, à quelques légeres retouches près que le graveur y donne.

On donne encore le nom de *matrices* aux étalons des poids et mesures.

MATRICIDE s. m. (ma-tri-si-de — lat. *matricidium ;* de *mater*, mère, et de *cædo*, je tue). Crime de celui qui a tué sa mère : *Nous confessons qu'en notre ville jadis il y a eu un parricide, et en Argos un* MATRICIDE. (Amyot.)

MATRICIDE s. (ma-tri-si-de — lat. *matricida*; de *mater*, mère; *cædo*, je tue). Personne qui a tué sa mère.

— Adjectiv. Qui a tué sa mère : *Enfant* MATRICIDE. *Une pensée* MATRICIDE. *Un bras, une main* MATRICIDE. *Un fer* MATRICIDE.

MATRICIEL, ELLE adj. (ma-tri-si-èl, è-le — rad. *matrice*). Qui a rapport aux matrices ou registres originaux : *Les données* MATRICIELLES *de l'impôt.*

MATRICULAIRE adj. (ma-tri-ku-lè-re — rad. *matricule*). Administr. Qui est porté sur la matricule.

— Hist. *Contingent matriculaire*, Celui que chaque Etat de l'empire d'Allemagne doit fournir, d'après l'inscription sur la matricule.

— s. m. Officier chargé de conserver les *matricules*.

MATRICULE s. f. (ma-tri-ku-le — rad. *matrice*). Registre, liste, rôle sur lequel sont inscrits les noms des personnes qui entrent dans certaines compagnies, dans certaines sociétés : *Le nom de cet avocat n'est point dans la* MATRICULE. (Acad.) ‖ Registre sur lequel on écrit les noms et prénoms des soldats dès leur entrée au *corps*, ainsi que leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance, leur signalement complet, etc.

— Par ext. Inscription sur la matricule : *Il a payé son droit de* MATRICULE. (Acad.) ‖ Extrait de la matricule, délivré à la personne inscrite, afin qu'elle puisse prouver son inscription : *Il faut qu'il montre sa* MATRICULE. (Acad.)

— Hist. *Matricule de l'empire*, Dénombrement des princes et des Etats qui avaient séance aux diètes de l'empire. ‖ Contingent que devait fournir chaque Etat.

— Hist. ecclés. Registre où l'on inscrivait primitivement les clercs et les pauvres d'une paroisse. ‖ Maison dans laquelle ces pauvres étaient logés et nourris, et qui était ordinairement bâtie à côté de l'église. ‖ Eglise auprès de laquelle était bâtie une de ces maisons.

— Adjectiv. : *Registre* MATRICULE. *Numéro* MATRICULE.

MATRICULIER, IÈRE s. (ma-tri-ku-lié, iè-re — rad. *matricule*). Anc. cout. Nom donné aux pauvres attachés à une paroisse, et que l'on inscrivait sur la matricule.

MATRIE s. f. (ma-trî — du lat. *mater*, mère). Philol. Nom que Plutarque propose de substituer à celui de *patrie*, parce que les attributs de la terre natale tiennent plus de ceux de la mère que de ceux du père.

MATRIME s. m. (ma-tri-me — lat. *matrimus;* de *mater*, mère). Antiq. rom. Enfant d'une mère encore vivante et mariée par confarréation.

MATRIMONIAL, ALE adj. (ma-tri-mo-ni-al, a-le — du lat. *matrimonium*, mariage). Jurispr. Qui appartient au mariage : *Conventions* MATRIMONIALES. *Droits* MATRIMONIAUX. *Ces Orientaux, qui épousent tant de femmes, ont sans doute la vertu* MATRIMONIALE *du plus haut étage.* (Montesq.) *L'homme ne doit se marier que lorsqu'il a acquis toute sa valeur* MATRIMONIALE. (X. Marmier.)

— *Agent matrimonial*, Personne qui, par profession, s'occupe de faire des mariages : *Ne riez pas; j'ai connu des gens qui se félicitaient tous les jours d'avoir eu recours à un* AGENT MATRIMONIAL. (Balz.)

— Hist. rom. *Tables matrimoniales*, Contrats de mariage.

MATRIMONIALEMENT adj. (ma-tri-mo-ni-a-le-man — rad. *matrimonial*). Au point de vue du mariage.

Matrimonio segreto (IL) ou le *Mariage secret*, opéra-bouffe italien en deux actes, livret de Bertatti, musique de Domenico Cimarosa, représenté pour la première fois à Vienne en 1792, et à Paris le 10 mai 1801. Ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre dans le genre bouffe eut un succès prodigieux. On raconte à ce sujet que l'empereur Léopold, ayant entendu la première représentation de cet opéra, fit inviter les chanteurs et les musiciens à un banquet, et voulut entendre la pièce le soir même une seconde fois.

C'est un drame bourgeois de demi-caractère. Le signor Geronimo, négociant riche et sourd, a pour commis le jeune Paolino, qui a épousé secrètement Carolina, la plus jeune fille de son patron. Cette situation cause à tous deux une vive angoisse, exprimée dans le duo *Cara, non dubitar :*

Ah! pietade troveremo
Se il ciel barbaro non è.

Geronimo apprend que le comte Robinson va venir lui demander la main de sa fille Elisetta. Rien n'égale la joie du bonhomme :

Udite tutti, udite
Le orecchie spalancate
Di giubbilo saltate.

C'est d'un brio et d'une verve incomparables. Le trio des femmes est charmant : *Le faccio un' inchino contessa garbata.* Robinson préfère Carolina à sa sœur; coup de théâtre qui amène un beau quatuor :

Sento in petto un freddo gelo
Che cercando mi và il cor;

et le duo de basses entre Geronimo et le comte :

Se fiato in corpo avete
Si, si la sposerete.

Geronimo ne veut pas entendre raison, et sa sévérité le sert dans cette occasion; il se radoucit subitement lorsque le comte déclare qu'il abandonnera la moitié de la dot s'il lui laisse épouser Carolina. Paolino est désolé. De son côté, Fidalma, tante des jeunes personnes, est éprise du commis et veut se faire épouser par lui. En présence de tant de difficultés, il ne reste qu'un moyen : celui de fuir. C'est ici que le compositeur a écrit un air célèbre, plein de tendresse et de charme :

Pria che spunti in ciel l'aurora
Cheti, cheti a lento passo,
Scenderemo fin abbasso
Che nessun ci sentirà.

Elisetta, dans un accès de jalousie, croit surprendre le comte et sa sœur enfermés ensemble pendant la nuit. Elle appelle; on vient; et il ne reste aux pauvres amants qu'à déclarer qu'ils sont mariés. Aucun compositeur n'a su mieux réunir dans la même scène les deux éléments tragique et comique. Geronimo paraît inflexible d'abord, le comte intervient pour le couple intéressant et promet d'épouser Elisetta. Fidalma, n'espérant plus rien pour elle-même, engage philosophiquement son frère à pardonner :

Già che il caso è disperato,
Ci dobbiamo contentar.

Et tout se termine au mieux : *Oh! che gioja! oh! che piacere!*

L'ouverture d'*Il matrimonio segreto* est une préface digne de l'ouvrage. Nous signalerons encore le duo ravissant d'amour et de mystère :

Stendimi pur la mano
Che mi vacilla il piè.

L'instrumentation de Cimarosa est toujours et partout claire, vive, petillante d'esprit; les idées mélodiques abondent. Il n'emploie qu'avec réserve les instruments à vent. On a fait une reprise brillante du chef-d'œuvre à Paris, en 1836, avec Lablache, Tamburini, Rubini, Mme Albertazzi.

Il matrimonio segreto a été représenté à la cour de Munich, le 6 juin 1850, par des amateurs appartenant aux plus hautes classes de la société. Le prince Albert, frère cadet du roi, doué d'une belle voix de basse, a chanté le rôle de Geronimo. Aux Italiens, Mme Alboni a laissé de bons souvenirs dans le rôle de Fidalma. Gardoni, Zucchini et Scalese ont aussi interprété avec talent cet opéra, qu'on ne saurait monter avec trop de soin, car c'est un de ces ouvrages types qui servent à juger le mérite d'une troupe et l'intelligence artistique d'un directeur.

A la suite de notre analyse, nous donnons l'air type, le chef-d'œuvre incontesté que nous avons signalé plus haut, le fameux récit du ténor connu sous le titre de *Pria che spunti l'aurora*, et devenu immortel avec les paroles de la partition italienne.

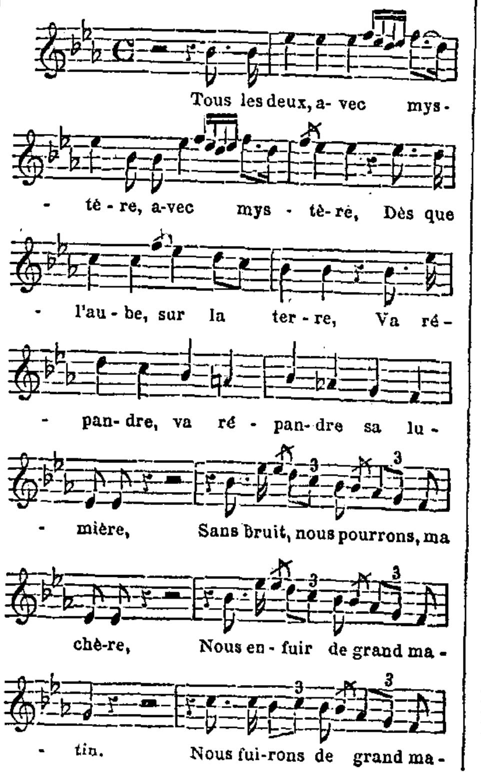
Tous les deux, a- vec mys-
- tè - re, a-vec mys - tè-re, Dès que
- l'au - be, sur la ter - re, Va ré-
- pan- dre, va ré - pan- dre sa lu -
- mière, Sans bruit, nous pourrons, ma
chè-re, Nous en - fuir de grand ma -
- tin. Nous fui-rons de grand ma -

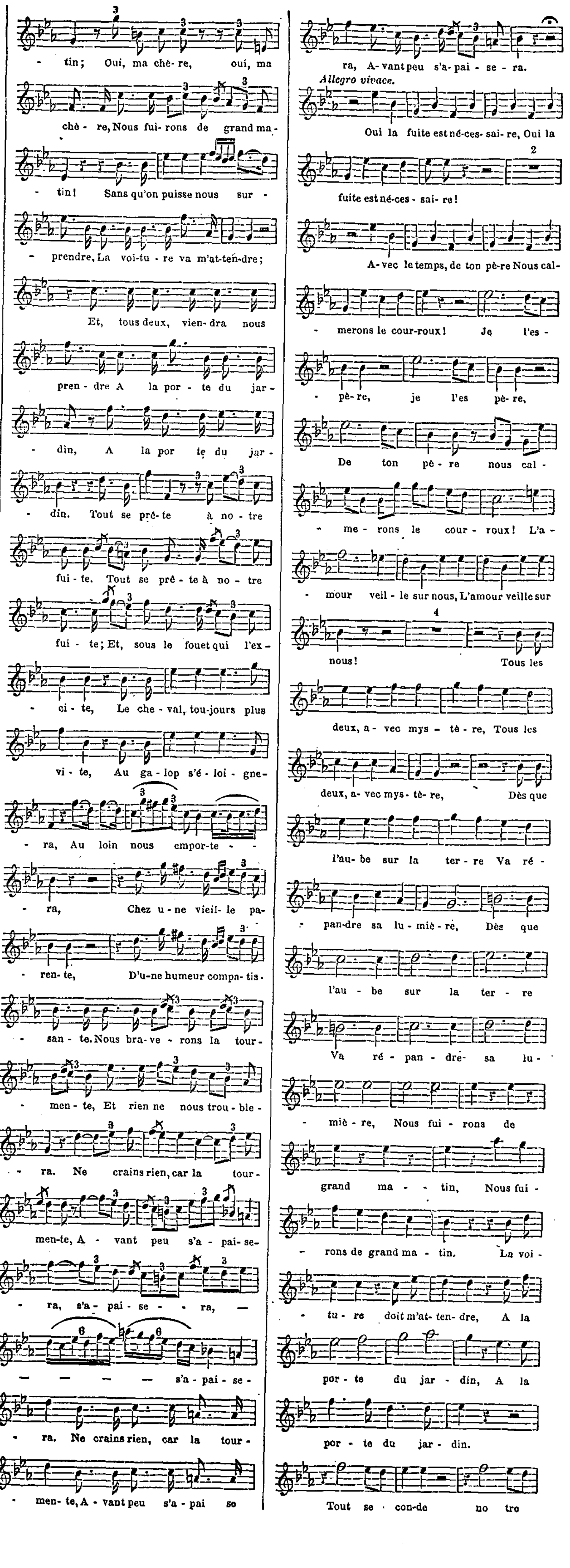
- tin; Oui, ma chè- re, oui, ma
chè - re, Nous fui- rons de grand ma-
- tin! Sans qu'on puisse nous sur -
- prendre, La voi-tu - re va m'at-ten-dre;
Et, tous deux, vien- dra nous
pren - dre A la por - te du jar -
- din, A la por te du jar -
- din. Tout se prê- te à no - tre
fui - te. Tout se prê - te à no - tre
fui - te; Et, sous le fouet qui l'ex -
- ci - te, Le che - val, tou-jours plus
vi - te, Au ga - lop s'é - loi - gne-
- ra, Au loin nous empor-te - -
- ra, Chez u - ne vieil- le pa-
- ren- te, D'u-ne humeur compa- tis-
- san - te. Nous bra- ve - rons la tour-
- men - te, Et rien ne nous trou - ble -
- ra. Ne crains rien, car la tour-
men-te, A - vant peu s'a - pai- se-
- ra, s'a - pai - se - - ra, —
— — — — s'a - pai - se -
- ra. Ne crains rien, car la tour -
- men- te, A - vant peu s'a - pai se
ra, A- vant peu s'a- pai - se - ra.
Allegro vivace.
Oui la fuite est né-ces- sai- re, Oui la
fuite est né-ces - sai- re!
A- vec le temps, de ton pè-re Nous cal-
- merons le cour-roux! Je l'es -
- pè- re, je l'es pè- re,
De ton pè - re nous cal -
- me - rons le cour - roux! L'a -
- mour veil - le sur nous, L'amour veille sur
nous! Tous les
deux, a - vec mys - tè - re, Tous les
deux, a- vec mys - tè- re, Dès que
l'au- be sur la ter - re Va ré -
- pan-dre sa lu - miè - re, Dès que
l'au - be sur la ter - re
Va ré - pan - dre- sa lu -
- miè - re, Nous fui - rons de
grand ma - - tin, Nous fui -
- rons de grand ma - tin. La voi -
- tu - re doit m'at- ten- dre, A la
por - te du jar - din, A la
por - te du jar - din.
Tout se con-de no tre

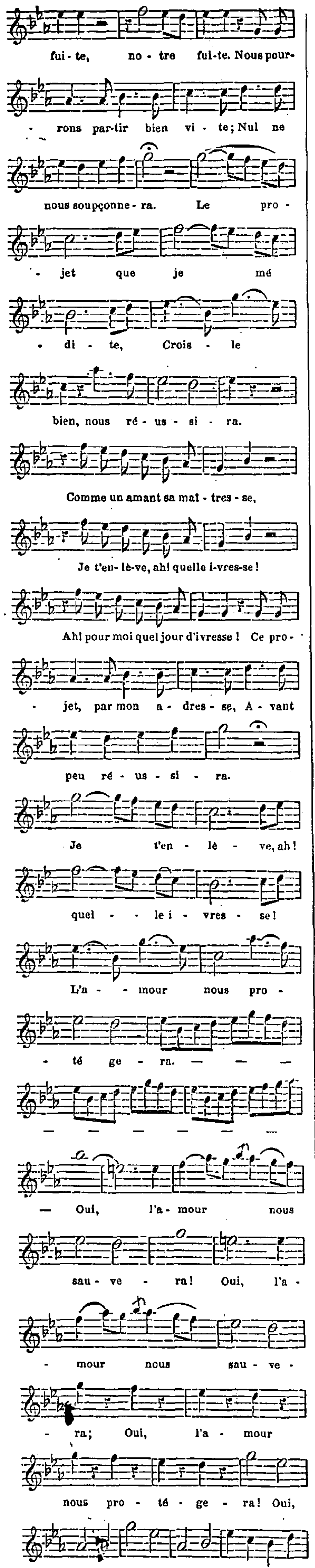
fui - te, no - tre fui-te. Nous pour-
- rons par-tir bien vi - te; Nul ne
nous soupçonne - ra. Le pro -
- jet que je mé
- di - te, Crois - le
bien, nous ré - us - si - ra.
Comme un amant sa maî - tres - se,
Je t'en- lè-ve, ah! quelle i-vres-se!
Ah! pour moi quel jour d'ivresse! Ce pro-
- jet, par mon a - dres - se, A - vant
peu ré - us - si - ra.
Je t'en - lè - ve, ah!
quel - - le i - vres - se!
L'a - - mour nous pro -
- té ge - ra. — — —
— — — — — — —
— Oui, l'a - mour nous
sau - ve - ra! Oui, l'a -
- mour nous sau - ve -
- ra; Oui, l'a - mour
nous pro - té - ge - ra! Oui,
l'amour nous pro- té - ge - ra! Oui, l'amour
nous pro - té - ge - ra!

z.

MATRIMONIOMANIE s. f. (ma-tri-mo-ni-o-ma-nî — du lat. *matrimonium*, mariage, et du gr. *mania*, folie furieuse). Fougue, envie passionnée de se marier ou de marier les autres.

MATRIMONION s. m (ma-tri-mo-ni-on — lat. *matrimonium*, mariage). Imitation burlesque du mot latin, créée par Molière pour dire mariage :

> Quelque autre, sous l'espoir du *matrimonion*,
> Aurait ouvert l'oreille à la tentation.
>
> Molière.

MATRIMONIUM s. m. (ma-tri-mo-ni-omm — mot lat.) Fam. Mariage : *Elle a des idées de mariage; elle rêve le* MATRIMONIUM. (Cormon.)

MATRISSAGE s. m. (ma-tri-sa-je). Techn. Opération par laquelle on rend de l'humidité au papier qui a séché trop rapidement.

MATRISYLVA s. m. (ma-tri-sil-va). Bot. Nom donné au muguet des bois.

Matroco, drame burlesque en quatre actes, en vers, paroles de Laujon, musique de Grétry, représenté à Fontainebleau en 1777, et aux Italiens le 23 février 1778. C'était une parodie des mœurs de la chevalerie. L'auteur de *Richard Cœur de Lion* eut honte de s'être prêté à cette bouffonnerie, surtout après le mauvais accueil qu'elle reçut du public, et brûla sa partition. Toutefois, il en parle, non sans trahir son dépit, dans ses *Essais*, et il en donne quelques fragments. Il avait réuni dans cet ouvrage plusieurs airs populaires, tels que *Charmante Gabrielle*, etc.

MATROLOGUE s. m. (ma-tro-lo-ghe — du gr. *mêtêr*, mère; *logos*, discours). Anc. jurispr. Registre sur lequel on inscrivait toutes les recettes et toutes les dépenses d'une ville.

MATRON DE PILANA, poëte grec qui vivait au V^e^ siècle avant notre ère, du temps d'Hegemon de Thasos. Il se fit connaître par des parodies d'Homère, citées par Eustathe et Athénée, et dont il nous reste quelques fragments recueillis dans les *Analecta* de Brunck.

MATRONA, nom latin de la Marne.

MATRONALES s. f. pl. (ma-tro-na-le — lat. *matronalia;* de *mater*, mère). Antiq. rom. Fêtes célébrées aux calendes de mars par les dames romaines qui accordaient à leurs servantes, pendant ce temps, les mêmes priviléges que ceux dont jouissaient les esclaves mâles pendant la durée des saturnales.

— **Encycl.** Au commencement du mois, les dames romaines servaient leurs esclaves à table, comme les maîtres faisaient pendant les saturnales, afin sans doute d'exciter les esclaves par cet honneur, en commençant l'année, à une prompte obéissance. De même que les calendes de janvier, les calendes de mars étaient l'époque des présents; mais c'étaient spécialement les hommes et, comme nous le voyons dans Horace (liv. III, od. VIII), particulièrement les maris, qui envoyaient des présents aux matrones. Ils choisissaient aussi ce jour-là pour adresser des vœux à Junon pour la durée de leur mariage. On remplaçait à la même époque les vieilles branches de laurier par de nouvelles autour des maisons des flamines, autour des temples, des curies, et plus tard autour des palais des empereurs. Comme on peut le voir au mot CALENDRIER et comme les noms de quintilis, sextilis, etc., appliqués aux mois de juillet, d'août, etc., qui étaient le cinquième, le sixième, etc., après mars, le prouvent, les calendes de mars ou *matronales* commençaient autrefois l'année.

MATRONE s. f. (ma-tro-ne — lat. *matrona;* de *mater*, mère). Anc. jurispr. Sage-femme nommée par un tribunal, dans certains procès, pour visiter une autre femme : *On a jugé sur le rapport de la* MATRONE. (Acad.)

— Par ext. Sage-femme, femme qui pratique les accouchements.

— Antiq. rom. Femme mariée : *Les vierges et les* MATRONES. (Acad.)

— Fam. Femme d'un certain âge, ayant de la gravité : *Quelle respectable* MATRONE!

— Par plaisant. Femme qui tient une maison de prostitution.

— Mythol. rom. Surnom de Junon et des Parques.

— **Encycl.** Antiq. rom. La *matrone* était à Rome la mère de famille, personnage entouré d'une grande vénération. Sous les rois et durant les premiers siècles de la république, tant que les Romains conservèrent cette simplicité de mœurs, cette austère pauvreté et cet invincible courage qui leur soumirent le monde, la *matrone* resta enfermée à la maison, filant de la laine, surveillant ses esclaves, s'occupant de l'éducation des enfants. Elle ne paraissait jamais en public, n'avait aucune part aux affaires, et cet isolement majestueux lui donnait un caractère de sainteté qui la protégeait contre toute médisance. Lucrèce filait et distribuait la tâche à ses servantes lorsqu'elle fut surprise par Sextus et Collatin. Après la mort de sa femme, tout citoyen Romain tenait à honneur de pouvoir graver sur sa tombe ces mots : *Domum servavit, lanam fecit* (Elle a gardé la maison et a filé de la laine). C'était le plus grand éloge que pût mériter une *matrone.* La comédie, qui osait tout attaquer, surtout celle de Plaute, respecta longtemps la *matrone.* Les jeunes filles ne paraissaient que très-rarement sur la scène, les *matrones* jamais ou seulement par exception. Mais les femmes ne surent pas conserver longtemps cette estime générale, ce profond respect dont elles étaient entourées. Après les guerres puniques, lorsque Rome eut étendu sa domination en Asie et en Afrique, lorsque les richesses du monde commencèrent à affluer dans la grande ville, la corruption atteignit les femmes et alla toujours en augmentant jusqu'au jour où ce nom de *matrone* eut tout à fait perdu son sens primitif. La dernière *matrone* romaine dont nous parle l'histoire est cette Cornélie, mère des Gracques, qui se fit admirer par ses vertus autant que par la noblesse de son caractère. Elle repoussa les offres d'un roi de Libye, qui lui proposait de l'épouser, et préféra être la veuve d'un Romain plutôt que l'épouse d'un roi. Comme une *matrone* de la Campanie étalait devant elle ses bijoux en la priant de lui montrer les siens, Cornélie fit venir ses fils : « Voilà, dit-elle, mes bijoux et mes ornements. » Le divorce était autorisé à Rome; aussi était-ce encore un grand éloge pour une *matrone* que d'avoir épousé un seul mari. Il y en eut fort peu qui le méritèrent. Au temps de Sylla, lorsque l'ancienne comédie, la comédie grecque, laissa la place à la comédie romaine, la comédie à toge, les dames parurent enfin sur la scène. Depuis longtemps déjà elles étaient sorties de cette mystérieuse solitude où la loi romaine les tenait enfermées. Caton voyait venir avec crainte le jour où elles régneraient dans la cité : ce jour était arrivé. La vie de société commençait avec le goût des lettres et des arts; les femmes, au lieu de rester chez elles, se visitaient et tenaient des cercles. D'abord cette nouvelle coutume eut une influence salutaire; le commerce des femmes donna à la langue latine plus de délicatesse et de grâce; mais peu à peu aussi les mœurs devinrent plus faciles et les *matrones* perdirent leur caractère d'austérité. Il ne resta plus d'elles que le nom. Rien ne peut mieux nous faire juger ce qu'était devenue la femme romaine sous l'empire que la fameuse satire de Juvénal sur les femmes. Il y avait sans doute des exceptions à ce déplorable état de choses, mais la plupart étaient atteintes.

Matrone d'Ephèse (La), conte d'Apulée, que La Fontaine a popularisé chez nous. L'auteur de l'*Ane d'or*, qui inventait fort peu, avait dû puiser lui-même son récit à une source qui nous est inconnue; on le retrouve, avant La Fontaine, dans le *Dolopathos* et dans les vieux fabliaux français. La matrone d'Ephèse est une femme qui adore son mari; celui-ci meurt, et la douleur de la veuve est telle qu'elle s'enferme avec le mort dans un tombeau, résolue à s'y laisser mourir de faim. Ses gémissements attirent un soldat qui, près de là, gardait un pendu. Le soldat courtise la belle éplorée et lui fait tout à fait oublier le mort; mais pendant qu'il est si occupé dans le monument funèbre, un voleur enlève le cadavre, et le soldat, coupable de négligence, court risque d'être à son tour pendu. On se décide alors à remplacer le cadavre du malfaiteur par celui du mari tant aimé. La matrone fit bien, dit La Fontaine :

> Cela lui sauvait l'autre, et, tout considéré,
> Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

Cette vive satire de l'inconstance des femmes devait séduire nos vieux conteurs gaulois; aussi l'ont-ils reprise souvent. Elle a même tenté des auteurs dramatiques. Un poëte obscur, Pierre Brinon, trouva moyen d'en tirer cinq actes en vers : l'*Ephésienne*, tragi-comédie, jouée à la Comédie-Française en 1614; Fatouville fit une *Matrone d'Ephèse*, comédie en trois actes, mêlée de scènes françaises et de scènes italiennes (Comédie-Italienne, 1603); La Motte-Houdar n'en tira qu'un acte, la *Matrone d'Ephèse* (Comédie-Française, 1702); enfin, Fuzelier en fit un opéra-comique en trois actes (théâtre de la foire Saint-Laurent, 1714).

MATRONÉE s. f. (ma-tro-né — lat. *matronæum*, même sens). Anc. cout. Lieu autrefois destiné spécialement aux femmes dans les églises. ‖ On disait aussi MATRONIQUE s. m. et MATRONEUM.

MATRONEUM s. m. (ma-tro-né-omm — du lat. *matrona*, matrone). Antiq. chrét. Partie de l'église réservée aux matrones.

MATRÔON s. m. (ma-trô-onn). Mus. anc. Air de flûte, dont l'invention était attribuée à Marsyas : *On jouait le* MATRÔON *à la fête de la mère des dieux.* (Complém. de l'Acad.)

MATSCHIN, ville forte du sangiac de Silistrie, dans la Turquie d'Asie, bâtie sur la rive droite du Danube, à 35 kilom. au N.-N.-E. d'Hirchowa et presque en face de Braïla; 4,000 hab.

MATSKO (Jean-Matthias), astronome hongrois, né à Presbourg en 1721, mort à Cassel en 1796. Successivement professeur de belles-lettres à Thorn, de mathématiques à Rinteln, puis à Cassel (1768), il reçut, dans cette dernière ville, la direction de l'observatoire et le titre de conseiller. Ses principaux ouvrages sont : *Generaliores meditationes de machinis hydraulicis* (Lemgo, 1761, in-4°); *Theoria jactus globorum majorum igniariorum* (Berlin, 1761); *Theoria virium, quas mechanica considerat* (Rinteln, 1766, in-4°); *Principes du calcul différentiel* (Cassel, 1768, in-4°); *Observationes astronomicæ* (Cassel, 1770-1781, in-4°); *De pictura lineari* (Cassel, 1772), etc

MATSMAÏ, ville maritime du Japon, sur la côte S.-E. de l'île de Yéso, à l'entrée occidentale du détroit de Sangar, à 85 kilom. S.-E de Hokadadi, avec laquelle elle entretient un commerce très-actif, et dont l'entrée a été accordée pour la première fois aux Américains en 1854; par 41° 30′ de lat. N. et 137° 45′ de long. E.; 65,000 hab. Siége d'un gouverneur japonais, dont la juridiction s'étend à toute l'île d'Yéso et à la partie méridionale de l'archipel des Kouriles. Une excellente route, peu éloignée des côtes, réunit cette capitale à Hokodadi et facilite les relations commerciales entre les deux localités. Commerce très-important, consistant principalement dans l'exportation des poissons salés, bois de construction de qualité supérieure, pelleteries, et dans l'importation d'étoffes ouvrées, tabacs, armes, meubles, coffres de laque, poteries, ustensiles de ménage. La ville est défendue par un fort; les maisons sont en bois, couvertes en pierre. Les temples et les édifices publics sont en général peints en blanc.

MATSURI s. m. (ma-tsou-ri). Fête des bannières, la plus célèbre de toutes les solennités de la religion primitive du Japon : *La fête du* MATSURI *consiste en processions et en représentations dramatiques, mêlées de danses et de chants.* (Complém. de l'Acad.)

MATSYS ou **METENSIS** (Corneille), graveur hollandais, né vers 1500, mort en 1560. On croit qu'il eut pour maître le célèbre Marc-Antoine Raimondi. Il a gravé, d'après les chefs-d'œuvre des grands peintres de l'Italie et dans la manière italienne, environ quarante-quatre estampes, devenues fort rares, et que leur rareté fait rechercher. Elles sont remarquables par l'élégance et la correction du dessin, par la netteté et la finesse du burin; mais on reproche aux têtes d'être froides et peu expressives. Parmi ses pièces les plus estimées, nous citerons : *Judith tenant la tête d'Holopherne; Un vieillard et sa femme tenant des œufs; Cléopâtre et l'aspic; Samuel consacré par Héli; Melchisédech bénissant Abraham;* divers sujets tirés de la *Vie de Tobie;* la *Pêche miraculeuse*, la *Sainte Famille*, la *Peste*, d'après Raphaël. Cette dernière estampe est curieuse en ce qu'elle est gravée par Marc-Antoine et regravée du même côté par Matsys.

MATSYS (Quentin), célèbre peintre flamand. V. Metzys.

MATTA s. m. (matt-ta). Idole monstrueuse, adorée à Magrakut, dans la province de Lahore.

— Ermitage habité par un prêtre indou de la secte de Siva.

— **Encycl.** Auprès du *matta*, on voit une petite pagode qui sert aux prêtres de chapelle, et où ils vont trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, offrir des adorations, des prières et des sacrifices à l'idole infâme du *Lingam*, dont ils portent toujours l'image suspendue à leur cou dans une boîte d'argent fermée. Les prêtres de cette secte doivent donner l'hospitalité dans leurs *mattas* à tous les voyageurs qui viennent frapper à leur porte. C'est à ce devoir qu'ils dépensent la meilleure partie des offrandes qu'ils reçoivent de leurs dévots. Quant à la vénération profonde que les fanatiques indous professent pour leurs prêtres, elle est à peine croyable. Rien de plus ordinaire que de voir des quantités de dévots arriver de fort loin pour offrir leurs adorations à l'habitant d'un *matta* isolé et misérable, et solliciter de lui l'*assirvahdam* et le *prassadam* qui doivent effacer leurs péchés. Le Père Dubois rapporte que les plus fervents de ces pèlerins guettent l'instant où le prêtre sort de son *matta* pour expectorer, et tendent tous ensemble les mains en se disputant à qui aura le bonheur d'y recevoir les humeurs surabondantes dont le saint homme se débarrasse le gosier. Hors le temps des visites que ces prêtres si vénérés font dans leur district pour distribuer leur bénédiction et recueillir les offrandes, ils demeurent, pour la plupart, confinés dans leurs *mattas*, et ne se montrent que rarement en public; quelques-uns cependant résident dans le voisinage des grandes pagodes.

MATTABAS s. m. (ma-ta-ba). Anc. Comm. Espèce de drap d'or.

— Adj. : *Du drap d'or* MATTABAS.

MATTAIRE s. m. (matt-tè-re — lat *mattarius*, même sens). Hist. relig. Nom donné à des sectaires manichéens qui se mortifiaient en couchant sur des nattes appelées aussi *mattes.*

MATTANTCHARA s. f. (ma-tan-tcha-ra). Secte, dans le langage des Indous.

— **Encycl.** *Mattantchara* est un terme générique sous lequel on désigne dans l'Inde les nombreuses sectes scissionnaires entre lesquelles se subdivisent les deux grandes sectes des dévots de Vichnou et des dévots de Siva. Chacune de ces sectes a ses systèmes particuliers, ses mystères, ses formules magiques, ses sacrifices, enfin quelque chose de différent dans ses rites, ainsi que dans sa croyance. Les chefs de ces diverses *mattantcharas* ne s'aiment pas et se fuient; ils sont souvent en dispute sur les points de doctrine qui les divisent. Toutefois ils oublient ou suspendent leurs débats et font cause commune lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la secte en général, dans les disputes qui s'élèvent quelquefois entre les *vichnouvistes* et les *sivanistes*. Ces disputes ont ordinairement lieu par suite de la passion que chacune de ces deux sectes met à exalter le dieu qu'elle honore et à rabaisser celui de la secte opposée. Les dévots de Vichnou prétendent que c'est aux soins de ce dieu qu'on doit la conservation de tout ce qui existe; que c'est à lui seul que Siva doit sa naissance et son existence, puisque c'est lui qui l'a sauvé dans plusieurs circonstances, où, sans cela, il ne pouvait éviter une perte certaine; qu'il est donc, à tous égards, infiniment au-dessus de Siva, et que lui seul doit être honoré. Les dévots de Siva, de leur côté, soutiennent que Vichnou n'est rien et n'a jamais fait que des bassesses capables de l'avilir et de le rendre odieux. Ils prouvent ces assertions par plusieurs traits de la vie de ce dieu, que leurs adversaires ne sauraient nier, et qui, en effet, ne lui font pas honneur. Siva, selon eux, est le souverain maître de tout ce qui existe, et ils en concluent que lui seul mérite les adorations des hommes. Ces prétentions réciproques, soutenues de part et d'autre avec une opiniâtreté extrême, entraînent souvent des altercations et des rixes violentes, auxquelles accourent prendre part les diverses *mattantcharas* des deux sectes. Ce sont surtout celles des vichnouvistes qui se montrent ardentes et fanatiques; elles sont toujours les agresseurs. Comme elles se recrutent en grande partie dans la lie du peuple, elles se plaisent au trouble et au désordre : celles des sivanistes, au contraire, composées des meilleures tribus des sudras, sont beaucoup plus paisibles et plus tolérantes. Dans ces dévotes bagarres, on voit les fanatiques des deux sectes rivales s'accabler, sous prétexte de soutenir la prééminence de leur culte, des injures les plus atroces et les plus obscènes, vomir un torrent de blasphèmes et d'imprécations, ici contre Vichnou, là contre Siva, puis finir par en venir aux mains; par bonheur, le champ de bataille est rarement arrosé de leur sang; le tout se borne à force coups de poing donnés et reçus, à des turbans jetés par terre et à des vêtements déchirés; après quoi les combattants se séparent d'un commun accord. Si cependant ces discussions religieuses n'embrasent pas tout le pays et n'occasionnent point ces crimes de tout genre que le fanatisme produisit, durant plusieurs siècles, en Europe et ailleurs, il faut l'attribuer au caractère naturellement doux et timide des Indous et spécialement à ce que la plupart d'entre eux, faisant avec leur conscience des accommodements, rendent à Vichnou et à Siva des honneurs égaux : libres ainsi de toute prédilection pour l'une ou pour l'autre secte, ils s'entremettent comme arbitres dans ces chocs religieux et en préviennent les suites dès le principe. Ajoutons que trop souvent ces controverses et les bagarres qui les suivaient furent provoquées par les rajahs ou princes du pays dans un but politique et personnel.

MATTARO s. m. (matt-ta-ro). Métrol. Unité de poids de Tripoli, valant 21 kil, 31.

MATTA SALOMPO, le premier roi de Boni, dans l'île des Célèbes. D'après les traditions des indigènes, il descendit du ciel. épousa une princesse de Toro, dont il eut cinq fils et cinq filles, et, après un règne de quarante ans, il remonta à son premier séjour.

MATTE s. f. (ma-te). Métall. Substance métallique sulfureuse, résultant de la première fonte d'un minerai traité dans le fourneau de fusion et non suffisamment épurée.

— Natte que tissaient les moines, et sur laquelle ils couchaient.

— Mar. Fond de mer inégal, formé d'herbes entrelacées.

— Pêche. *Matte de thons*, Se dit en Provence d'un banc de thons.

— Econ. rur. Lait caillé.

— Bot. Un des noms du thé du Paraguay.

MATTE, fée célèbre d'Eauze, à laquelle une tradition, qui doit venir de l'antiquité, a attribué exactement le rôle du Minotaure antique. Son nom de Matte serait une preuve de plus de son origine si, comme il semble, il n'est qu'une abréviation du mot latin *mater*.

MATTE (Nicolas-Augustin), sculpteur français, né à Paris en 1781, mort vers 1840. Élève de Dejoux, il remporta le second grand prix de sculpture en 1807, et exposa à partir de 1810 divers ouvrages qui lui ont valu des médailles aux Salons de 1817 et de 1819. Nous citerons parmi les œuvres de cet artiste, qui ne manquait pas d'un certain talent, mais qui manquait d'originalité : l'*Amour et l'Amitié* (1810); le *Sommeil d'Endymion*, l'*Amour effeuillant une rose, Psyché abandonnée* (1819); la *Seine*, statue colossale pour le parc de Saint-Cloud (1831); *Vénus sortant du bain* (1833); la *Géographie et l'Astronomie*, la *Peinture et la Sculpture*, la *Comédie et la Tragédie*, la *Danse et la Musique*, bas-reliefs pour la décoration de la cour du Louvre; monuments à la mémoire de *Louis XIV* et de *Pie VI*, à Clermont-Ferrand; les bustes de *Van Dyck*, de *Guy de La Brosse*, de *Poivre*, de *Corneille*, *de Racine*, etc.

MATTE-LAFAVEUR (Sébastien), chimiste français qui vivait au XVIIe siècle. Nommé démonstrateur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier en 1675, il fut peu après chargé d'enseigner la même science à l'Université de Paris, et fit jusqu'en 1684 deux cours par an, l'un à Paris et l'autre à Montpellier. On lui doit, outre des recherches importantes, la découverte de l'eau styptique et un ouvrage estimé, intitulé : *Pratique de chimie* (Montpellier, 1671, in-8°). — Son fils, Jean MATTE, né à Montpellier en 1660, mort dans la même ville en 1742, lui succéda comme démonstrateur de chimie à Montpellier, et devint membre correspondant de l'Académie des sciences. Il a laissé quelques mémoires sur la science qu'il professait.

MATTEACCI (Angelo), jurisconsulte et mécanicien italien, né à Marostica (marche de Vicence) en 1536, mort à Padoue en 1600. D'abord avocat à Venise, puis professeur de pandectes (1578) et de droit civil (1589) à Padoue, il dut à sa réputation de savoir d'être appelé en consultation à Rome par Sixte-Quint, et d'être créé comte par l'empereur Rodolphe. Matteacci n'était pas seulement un très-habile jurisconsulte; il avait des connaissances étendues en mathématiques, en astronomie, en mécanique, et exécuta plusieurs machines de son invention. Ses principaux ouvrages sont : *De via et ratione artificiosa juris universi* (Venise, 1591); *De legatis et fideicommissis* (Venise, 1600); *De jure Venetorum et juridictione maris Adriatici* (Venise, 1617).

MATTEAU s. m. (ma-tô). Techn. En terme de soierie, Nom donné par les mouliniers à la réunion d'un certain nombre d'écheveaux tortillés ensemble : *Par suite du mettage en main les* MATTEAUX *perdent leur nom et deviennent des pantimes.* (Falcot.)

MATTÉE s. f. (matt-té — lat. *mattea*, gr. *mattuê*, même sens). Antiq. Sorte de ragoût fort estimé des anciens.

— s. f. pl. Antiq. Nom donné, chez les anciens, à un service composé de mets délicats hachés et assaisonnés d'épices.

— **Encycl.** Il est question de la *mattée* dans Pétrone. Mais il paraît que celle-là n'était pas très-bonne, car il ajoute que le souvenir seul lui en faisait mal au cœur : *Hanc humanitatem insecutæ sunt* matteæ, *quarum etiam recordatio me, si qua est dicendi fides, offendit.* La *mattée* ou plutôt les *mattées* (car on se servait plus souvent du pluriel que du singulier) étaient un mets composé d'un mélange de quantité de viandes choisies entre les plus délicates. C'était une espèce de pot-pourri ou d'olla-podrida. Athénée (livre XIV) dit que ce nom était donné, de son temps, à toutes sortes de mets exquis. On trouve deux fois chez lui (livre IV et livre XIV) le détail de la composition des *mattées* en usage chez les Grecs; on y mettait, en général, de la chair de plusieurs animaux, et plus il y en avait, plus elles paraissaient dignes des tables somptueuses. On en faisait où il n'entrait pas moins de sept sortes de viandes, savoir : des canards, des tourterelles, des grives, des merles, des lièvres, des agneaux et des chevreaux. Athénée donne la recette d'une autre, que l'on composait avec des perdrix, des pigeons gras, de petits poulets gras et du vinaigre ou du verjus. C'était un mets très-estimé et qu'on mangeait ordinairement avant le dernier service.

MATTEI (Loreto), poëte italien, né à Rieti (Ombrie) en 1622, mort en 1705. Il avait occupé les premières charges dans la magistrature de sa ville natale, lorsque, étant devenu veuf en 1661, il entra dans les ordres. Mattei ne cessa de cultiver la poésie et devint un des premiers membres de l'Académie des Arcades. Bien que son style se sente du mauvais goût du temps, ses ouvrages furent, en général, bien accueillis du public. Nous citerons de lui : *Il salmista toscano* (1671), paraphrase en vers des psaumes de David; *La cantica distribuita in egloga* (1686); *Innodia sacra* (1689), paraphrase du bréviaire romain; *Teoria del verso volgare* (1596).

MATTEI (Saverio), littérateur et philologue italien, né à Montepavone (Calabre) en 1742, mort à Naples en 1795. Tout jeune encore, il se fit avantageusement connaître par des travaux d'érudition écrits en fort bon style, puis devint successivement professeur de langues orientales au lycée du Sauveur, à Naples (1767), auditeur des palais royaux (1777), avocat de la direction des postes (1779), enfin secrétaire du tribunal de commerce. Il comptait au nombre de ses meilleurs amis Métastase, dont il admirait fort le talent et dont il se mit à imiter le style et la manière. Sa maison était devenue le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de lettrés et d'artistes distingués à Naples, et il aimait à y donner des concerts spirituels exécutés par les meilleurs virtuoses. C'est de lui que parle Biornesthal dans ses *Voyages*, lorsqu'il dit : « J'ai trouvé à Naples un philologue qui professait les langues orientales, jouait de la harpe, mettait en vers les psaumes et gagnait beaucoup d'argent au barreau. » Nous citerons parmi ses ouvrages : *I libri poetici della Biblia* (Padoue, 1780, 8 vol. in-8°), traduits de l'hébreu en vers italiens; *Saggio di poesie latine ed italiane* (Naples, 1774, 2 vol. in-8°); *Saggio di risoluzione di diritto pubblico ecclesiastico* (Naples, 1776, in-4°); *Memorie per servire alla vita del Metastasio* (1783); *Paradosso politico morale* (Naples, 1787, in-8°), etc.

MATTEI (Alexandre), cardinal italien, né à Rome, d'une famille princière, en 1744, mort en 1820. Successivement chanoine de Saint-Pierre de Rome, archevêque de Ferrare (1777), cardinal (1782), il accueillit dans son diocèse, à l'époque de la Révolution, un grand nombre de prêtres français émigrés, fut chargé en 1797 de négocier avec Bonaparte, qui marchait sur Rome, et qu'il irrita par son arrogance, signa le traité de Tolentino (19 février 1797), en vertu duquel Ferrare et Bologne étaient cédés à la république cisalpine, refusa, l'année suivante, de prêter serment de fidélité au nouveau gouvernement et, pour ce fait, fut banni de son siége. Mattei retourna alors à Rome, passa dans l'ordre des cardinaux-évêques avec le titre d'évêque de Palestrina, mais n'en continua pas moins à administrer Ferrare jusqu'en 1807. En 1809, Mattei fut transféré à l'évêché de Porto. Cette même année, il accompagna Pie VII en France et se fit exiler à Réthel pour avoir refusé d'assister au mariage de l'empereur. Rendu à la liberté en 1814, il revint à Rome et fut nommé évêque d'Ostie et de Velletri, prodataire du saint-siége et doyen du sacré collége. On a de lui un ouvrage de piété qui a été traduit en français sous le titre de *Véritable consolation des affligés* (Réthel, 1812).

MATTEI (Stanislas), compositeur italien, né à Bologne en 1750, mort dans la même ville en 1825. Il reçut du Père Martini les premières leçons de musique et succéda, en 1770, à son professeur comme maître de chapelle de Saint-François. C'est en 1776 qu'il commença à faire connaître ses œuvres religieuses. En 1798, lorsque la péninsule fut envahie par les armées françaises, il fonda une école musicale qui fut fréquentée par un grand nombre d'élèves. En 1804, il fut appelé au Lycée communal de musique pour y enseigner le contre-point, et parmi ses disciples on cite Rossini, Morlacchi, Donizetti et Tadolini. Le seul titre de Mattei à la réputation, c'est d'avoir été l'élève de prédilection du père Martini qui lui a légué tous ses livres et ses papiers, et surtout d'avoir initié à la science musicale les illustres compositeurs dont les noms précèdent. Son traité de contre-point, qui a, pendant longtemps, joué le rôle d'un code théorique dans les écoles d'Italie, ne contient que des propositions sans démonstration et dénuées d'intérêt.

MATTEI (Marius), cardinal italien, né à Pergola (États romains) en 1792. Nommé cardinal en 1832, évêque d'Ostie et de Velletri en 1860, il devint ensuite premier doyen du sacré collége, archiprêtre de la basilique du Vatican, préfet de la congrégation de l'église de Saint-Pierre et prodataire du pape.

MATTEINI (Théodore), peintre italien, né à Pistoja en 1754, mort à Venise vers 1825. Son père Hippolyte lui donna les premières notions de son art, puis l'envoya à Rome, où il suivit les leçons de D. Corvi et de Raphaël Mengs, et devint un habile dessinateur. En quittant Rome, il alla se fixer à Florence qu'il quitta par la suite pour devenir directeur de l'Académie des beaux-arts de Venise. Parmi ses tableaux, on cite principalement : *Angélique et Médor*, gravé par Raphaël Morghen; un *Saint Bernardin*, à Pérouse; une *Madone et plusieurs saints*, à Pistoja. Matteini fut chargé par Raphaël Morghen et Volpato de faire les dessins des tableaux de maître qu'ils voulaient graver.

MATTEIS (Paolo DE), peintre et graveur italien, né à Cilento, près de Naples, en 1662, mort à Naples en 1728. Élève de Morandi et de Luca Giordano, il fit sous ces maîtres de rapides progrès, se rendit ensuite en France où, pendant trois ans, il exécuta des œuvres remarquables, refusa les offres de Louis XIV qui, pour le retenir, lui proposa une pension et une position honorable, et revint en Italie, où il acquit en peu de temps la réputation d'un des premiers artistes de son époque. « Matteis, dit Périès, imita d'abord le coloris du Giordano, mais par la suite il donna plus de vigueur à son clair-obscur sans rien perdre de la délicatesse de ses demi-teintes. » A une féconde et vive imagination, il joignait un remarquable talent de composition, une extrême habileté de pinceau, une parfaite entente du clair-obscur, un coloris d'une grande suavité, et il exécutait ses ouvrages avec une fougue qui le fit souvent tomber dans un excès de négligence. C'est ainsi qu'on le vit peindre, en moins de soixante-dix jours, l'immense coupole, aujourd'hui détruite, du *Giesu Nuovo*, dans laquelle il introduisit un nombre infini de figures habilement groupées et d'une étonnante variété d'expression. Mais, au point de vue de l'exécution, ce gigantesque travail laissa tellement à désirer que Solimène put dire sans trop d'injustice à quelqu'un qui lui parlait du peu de temps mis par Matteis à peindre sa coupole : « L'œuvre le dit assez! » Parmi les plus remarquables ouvrages de ce maître, nous citerons : la *Coupole de Santa-Catarina*, à Formello; le *Saint-Esprit apparaissant à saint François-Xavier*, à Gênes; une *Conception de la Vierge*, dans laquelle on voit un chœur d'anges d'une grâce et d'une beauté admirables, à Santo-Silvestro; *Acis et Galathée entourés de tritons et de naïades*, à Milan; *Saint Goëtan et le Christ dans une gloire*, à Pistoja; la *Rencontre d'Herminie et des bergers*, au musée de Vienne, etc.

MATTELIN s. m. (ma-te-lain). Comm. Laine du Levant.

MATTEO DE SIENA (MATTEO DI GIOVANNI, dit), peintre italien, né à Sienne en 1420, mort en 1495. Il eut pour maître son père, Giovanni de'Paolo di Neri, avec qui il exécuta à Sienne d'importants travaux, d'après l'ordre de Pie II. Par la beauté et la variété d'expression de ses têtes, par l'élégance et le moelleux de ses draperies, il mérita d'être surnommé **le Masaccio** de l'école de Sienne. Les plus remarquables ouvrages qu'on voit de lui dans cette dernière ville sont : la *Vierge sur un trône avec des saints et des anges*, au musée; la *Délivrance de Béthulie*, le *Massacre des innocents*, *David*, *Salomon*, deux *Sibylles*, à la cathédrale. Matteo fut le maître de Luca Signorelli.

MATTER v. a. ou tr. V. MATER.

MATTER (Jacques), historien et philosophe français, né à Alt-Eckendrof, près de Saverne (Alsace), en 1791, mort en 1864. Son père, cultivateur aisé, l'envoya au collége de Strasbourg, puis à l'université de Gœttingue et enfin à Paris (1815), où il fréquenta les cours de MM. Boissonade, Lacretelle et Andrieux. En 1816, Matter obtint un prix de l'Académie pour un mémoire sur l'école d'Alexandrie. En 1818, il fut nommé professeur d'histoire au collége de Strasbourg, dont il reçut la direction en 1820, et où il fit en même temps un cours d'histoire ecclésiastique. Son *Histoire du gnosticisme*, qui parut en 1828, lui valut le titre d'inspecteur de l'Académie de Strasbourg. En 1832, il fut nommé inspecteur général des études, devint inspecteur général des bibliothèques de France (1832), conseiller ordinaire de l'Université et prit sa retraite en 1856. Confiné dans ses études universitaires, s'occupant exclusivement des emplois qui lui furent successivement confiés, il vit passer plusieurs gouvernements et deux révolutions sans se mêler au mouvement politique. Il appartenait à la religion protestante et inclinait vers la libre pensée. On a de lui de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Mémoire sur la protection accordée aux sciences, aux belles-lettres et aux arts chez les Grecs* (Strasbourg, 1817, in-4°); *Essai historique sur l'école d'Alexandrie et coup d'œil comparatif sur la littérature grecque depuis Alexandre le Grand jusqu'à Alexandre Sévère* (Strasbourg, 1820, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Institut et refondu sous ce titre : *Histoire de l'école d'Alexandrie comparée aux principales écoles contemporaines* (Paris, 1840-1844); *Tables chronologiques pour servir de base à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* (Strasbourg, 1827, in-8°); *Histoire critique du gnosticisme et de son influence sur les sectes religieuses et philosophiques des six premiers siècles de l'ère chrétienne* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°); *Histoire universelle de l'Église chrétienne* (Strasbourg, 1828-1835, et Paris, 1839, 4 vol. in-8°); le *Visiteur des écoles* (Paris, 1832, in-8°); *De l'influence des mœurs sur les lois et de l'influence des lois sur les mœurs* (Paris, 1832-1843, in-8°), ouvrage auquel l'Académie décerna un prix de 10,000 fr.; *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles* (Paris, 1836-1837, 3 vol. in-8°); *De l'affaiblissement des idées et des études morales* (Paris, 1841, in-8°); *Schelling et la philosophie de la nature* (Paris, 1842, in-8°); *De l'état moral, politique et littéraire de l'Allemagne* (Paris, 1847, 2 vol. in-8°); une *Excursion gnostique en Italie* (Paris, 1851, in-8°); *Du ministère ecclésiastique et de sa mission spéciale en ce siècle* (Paris, 1851, in-8°); *Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la religion* (Paris, 1854, in-12); *Philosophie de la religion* (Paris, 1857, 2 vol. in-18). Matter fit aussi quelques traductions pour la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke. Il a collaboré au *Musée des protestants célèbres*, à la *Revue de Paris*, à la *Revue de législation étrangère*, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, au *Dictionnaire de la conversation*, au *Moniteur* et au *Journal de l'instruction publique*, a publié *Lettres et pièces inédites ou rarissimes des personnages éminents dans la littérature et la politique du Xe au XVIIIe siècle* (1846, in-8°) et a édité le *Polythéisme romain* de Benjamin Constant (1833).

MATTERSDORF, en hongrois *Nagy-Marton*, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 15 kilom. O. d'Odenburg; 4,000 hab. Fabrication de draps et de faïences. Carrières très-abondantes.

MATTEUCCI (Petronio), astronome italien, né à Bologne vers 1708, mort dans la même ville en 1800. Ami et compatriote de Zanotti, il fit conjointement avec lui des observations sur les comètes de 1739 et de 1744, observa le passage de Mercure en 1786, devint membre de l'institut de Bologne et publia, outre divers *Mémoires*, douze années d'éphémérides sous ce titre : *Ephemerides motuum cœlestium ex anno 1797 ad annum 1810* (Bologne, 1798, in-4°).

MATTEUCCI (Charles), physicien et homme politique italien, né à Forli (Romagne) le

21 juin 1811, mort à Livourne en 1868. Il appartenait à une modeste famille de la bourgeoisie. Il reçut une bonne éducation et acheva ses études scientifiques à l'université de Bologne, où il fut reçu docteur en mathématiques en 1829. Son père l'envoya ensuite à Paris, où il suivit pendant deux ans les cours de l'École polytechnique. De retour à Forli en 1831, il s'adonna entièrement à l'étude de la physique et se livra, sur l'électricité dynamique et statique, à de nombreuses recherches qu'il poursuivit ensuite à Florence, où il était venu se fixer en 1834, après la mort de son père, puis à Ravenne, où il fut nommé, en 1837, professeur de physique et directeur du laboratoire de chimie. Ses premiers travaux lui valurent d'illustres amitiés : Arago, qui avait deviné chez le jeune Italien un savant de premier ordre, écrivit à M. de Humboldt en le priant de recommander le jeune professeur au grand-duc de Toscane pour la chaire de physique à l'université de Pise, vacante à cette époque. M. de Humboldt n'eut pas de peine à faire nommer Matteucci à cette place, qu'il devait illustrer par ses découvertes.

Matteucci s'est occupé avec succès de toutes les nombreuses questions soulevées par les découvertes imprévues d'Arago, de Faraday, etc., mais il s'est fait un nom à part par ses recherches sur les effets physiologiques de l'électricité. La physique proprement dite lui doit : 1° un appareil propre à rendre sensibles les courants d'induction produits par la décharge de la bouteille de Leyde ou par le passage d'un courant voltaïque. Cet appareil se compose de deux plateaux de verre sur lesquels sont fixés des fils métalliques enroulés en spirales et dont les bouts sortent libres au centre et à la circonférence. Les deux plateaux étant approchés l'un de l'autre de façon que leurs plans soient parallèles, on fait passer un courant inducteur dans l'un des fils et on constate aisément l'existence du courant induit dans l'autre; 2° des expériences précises sur la distribution des courants induits qui se produisent à la surface des disques métalliques tournant devant les pôles contraires de deux forts aimants. L'appareil dont s'est servi Matteucci dans ces expériences est imité de celui qu'avait imaginé M. Faraday pour le même but. Les deux bouts du fil d'un galvanomètre, destiné à manifester la présence du courant, communiquent avec des pointes normales au disque et dont on peut à volonté faire varier les points de contact avec lui. Ces deux pointes communiquent d'ailleurs entre elles par leur support commun, de façon que le circuit soit fermé. Matteucci a trouvé des lignes neutres, des lignes d'inversion, à partir desquelles les courants changent de sens, enfin des lignes de maximum; il a décrit avec soin ces différentes lignes.

Parmi les expériences de Matteucci sur l'électricité animale, nous citerons celles qu'il a faites sur les grenouilles et sur les torpilles. Il est parvenu à composer des piles voltaïques actives avec des cuisses de grenouilles, en mettant le nerf lombaire de chacune en contact avec la partie musculaire de la suivante. Les torpilles, déjà étudiées par MM. Becquerel, Faraday, etc., ont encore fourni à Matteucci le sujet d'observations intéressantes, d'où il résulte que l'organe où l'électricité prend naissance, chez ces animaux, est formé de deux parties symétriques situées des deux côtés de la tête. La commotion peut résulter du contact avec un point quelconque de la surface du corps de la torpille encore toute vivace; le dos est chargé d'électricité positive et le ventre d'électricité négative. A mesure que la vie s'éteint, les points d'où l'on peut ressentir la commotion se rapprochent de l'organe générateur de l'électricité.

Matteucci a reçu de la Société royale de Londres la médaille de Copley; il est membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris depuis 1844. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les phénomènes électro-physiologiques des animaux* (1840); *Traité des phénomènes électro-physiologiques des animaux* (1844); *Cours sur l'induction, le magnétisme de rotation et le diamagnétisme; Cours d'électro-physiologie; Lezioni di fisica* (4 éditions à Pise et 3 à Naples); *Manuale di telegrafia elettrica; Corso di elettro-fisiologia; Elementi di elettricita applicata alle arti*, et *Lezioni sui fenomeni fisico-chimici dei corpi viventi* (traduit en anglais et en français). Il a publié, en outre, un grand nombre de mémoires dans les *Philosophical Transactions* de la Société royale de Londres, les *Annales de chimie et de physique* de Paris, la *Bibliothèque universelle* de Genève, les *Memorie della Societa italiana* de Modène et le *Nuovo Cimento* de Pise.

Comme homme politique, la carrière de Matteucci n'est pas moins bien remplie. Dès 1847, il fit entendre des paroles de liberté du haut de sa chaire de professeur; en 1848, il fut commissaire toscan auprès de Charles-Albert. Après la malheureuse journée de Custozza, il se rendit à Francfort pour y plaider la cause de son pays devant l'Assemblée allemande. En 1849, il fut de ceux qui, espérant éviter une occupation autrichienne, se rendirent auprès du grand-duc pour le prier de rentrer dans ses États; vain espoir! le grand-duc rentra, suivi des Autrichiens. Il reprit sa chaire de Pise, et fut ensuite directeur des télégraphes de toute la Toscane. En 1859, il représenta le gouvernement provisoire toscan à Turin, puis fut envoyé à Paris avec Peruzzi et Neri Corsini pour y appuyer l'annexion au Piémont. En 1860, il fut inspecteur général des lignes télégraphiques du royaume italien. Sénateur à l'Assemblée toscane de 1848, Matteucci rentra au sénat italien en 1860. Il fut, dans cette Assemblée, rapporteur de la commission pour les annexions et pour le titre de roi d'Italie. Dès cette époque, il opina pour le transfert de la capitale à Florence, afin d'éviter les difficultés inextricables de la question romaine. Ministre de l'instruction publique en 1862 dans le cabinet Rattazzi, Matteucci fit un nouveau règlement pour les universités, et réorganisa l'École normale de Pise.

Bon citoyen autant que savant illustre, Matteucci a publié en 1864 d'importantes *Lettres sur l'instruction publique*, dans lesquelles il expose un système rationnel sur cette importante question.

MATTHÆI (Leonardo), célèbre prédicateur italien, également connu sous le nom de **Léonard d'Udine**, né à Udine vers 1400, mort en 1470. Il entra dans l'ordre des dominicains, devint professeur de théologie, recteur de l'école des dominicains de Bologne (1628), puis s'adonna avec un éclatant succès à la prédication dans les principales villes d'Italie, notamment à Venise, à Milan et à Rome, où il prêcha, en 1435, devant le pape Eugène IV. Par la suite, il fut prieur du couvent de Saint-Dominique de Bologne, puis provincial de toute la Lombardie. Matthæi se montra fort attaché aux doctrines de saint Thomas d'Aquin, dans lesquelles il puisait ses principaux arguments. Dans ses sermons, il montra autant de hardiesse et de liberté de langage que Barletta et Menot en France. Parmi ses sermons, souvent réimprimés dans le cours du XVe siècle, on recherche principalement ceux qui ont pour titre : *Quadragesimale aureum* (1471, in-4°); *Sermones aurei de sanctis per totum annum* (1473); *Sermones floridi de dominicis et quibusdam festis* (Ulm, 1478, in-fol.). On lui doit en outre des traités, entre autres : *Tractatus ad locos communes concionatorum* (1478).

MATTHÆI (Chrétien-Frédéric), philologue allemand, né à Gröst (Thuringe) en 1744, mort à Moscou en 1811. Sur la recommandation de son maître Ernesti, il obtint une chaire de belles-lettres à l'université de Moscou (1772), qu'il quitta, en 1785, pour devenir recteur à Meissen. Quatre ans plus tard, il passa à Wittemberg pour y enseigner le grec et retourna en 1805 à Moscou, où il reprit l'enseignement des lettres. C'est lui qui a découvert en 1780, en compulsant des manuscrits enfouis dans des bibliothèques, l'*Hymne à Cérès*, attribué à Homère, et l'*Exposition de la Clytemnestre* de Sophocle, exposition dont quelques savants critiques ont contesté l'authenticité. Matthæi a composé cinquante-trois ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *De interpretandi facultate ejusque præstantia et difficultate* (Leipzig, 1772, in-4°); *Glossaria græca minora et alia anecdota græca* (Moscou, 1774-1775, 2 vol. in-4°); *Notitia codicum manuscriptorum græcorum bibliothecarum Mosquensium* (Moscou, 1776); *Syntipæ, philosophi Persæ, fabulæ* (Moscou, 1781); *De Theophane Cerameo* (Dresde, 1788); *De Dionysio Periegete* (Dresde, 1788); *Nemesius, de natura hominis, græce et latine* (Halle, 1802), etc. On lui doit aussi de nombreuses éditions d'ouvrages, entre autres celle du *Novum Testamentum græcum* (Wittemberg, 1803-1804, 2 vol. in-8°).

MATTHÆI (Frédéric), peintre allemand, né à Meissen en 1777, mort en 1845. Il étudia d'abord sous la direction de son père, sculpteur distingué, et se perfectionna ensuite à l'académie de Dresde, où il eut pour maître Casanova. En 1796, il devint pensionnaire de cette académie et exposa la même année son *Jugement de Pâris*, qui prouvait un talent remarquable. Après la mort de Casanova, il alla étudier quelque temps à Vienne sous Fuger et partit ensuite pour l'Italie. A Florence, en 1803, il remporta le prix dans un concours et fut nommé professeur honoraire de l'académie de cette ville. Les tableaux qu'il envoya ensuite d'Italie, entre autres le *Meurtre d'Egisthe* et une copie du *Christ tiré du tombeau*, de Raphaël, le firent nommer, en 1809, professeur à l'académie de peinture de Dresde; il y devint dans la suite premier inspecteur et directeur de la galerie royale de tableaux. Outre des portraits d'une exécution remarquable, on a de lui, entre autres toiles, une *Sainte Cène*, dans l'église de Plauen, et une *Mort de Codrus*, qui lui fut commandée par les états de Hollande. Matthæi rendit de grands services par son enseignement, où il s'attacha surtout à exiger de ses élèves, comme première qualité, la pureté du dessin. C'est là, du reste, un des traits caractéristiques de ses œuvres, où l'on admire en outre la composition large et majestueuse, la disposition des draperies et, avant tout, le coloris, qui se rapproche de celui de l'ancienne école florentine. — Son frère, Ernest-Théophile MATTHÆI, né à Meissen en 1779, mort en 1842, étudia la sculpture à Rome, où il exécuta, en 1806, un beau bas-relief en plâtre, représentant *Iris au moment où elle vient consoler Priam*. Parmi ses travaux postérieurs, il faut surtout mentionner un modèle pour l'étude de l'anatomie du cheval. Il était à sa mort directeur du musée zoologique de Dresde et inspecteur du musée des plâtres de Meng, dans la même ville.

MATTHÆI (Michael), peintre italien. V. LAMBERTINI (Michel).

MATTHÆUS (Antoine), dit **l'Ancien**, érudit allemand, né en 1564, mort à Groningue en 1637. Il devint curateur de l'université de cette ville et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Notæ et animadversiones in lib. IV Institutionum juris imp. Justiniani* (Herborn, 1590, in-8°), et *Collegium institutionum juris* (Herborn, 1604-1632, 3 vol. in-12). — Antoine MATTHÆUS, dit **le Jeune**, fils du précédent, né à Herborn en 1601, mort à Utrecht en 1654, professa le droit à Harderwyck (1628) et à Utrecht (1634), et acquit la réputation d'un savant juriste. Ses principaux ouvrages sont : *De judiciis disputationes* XVII (Utrecht, 1639-1645, in-4°); *De criminibus* (Amsterdam, 1644, in-4°); *Parœmia Belgarum* (Utrecht, 1677, in-8°).

MATTHÆUS (Antoine), jurisconsulte et historien hollandais, fils du précédent, né à Utrecht en 1635, mort en 1710. Reçu docteur dans sa ville natale, il y professa le droit à partir de 1660, puis occupa une chaire à Leyde jusqu'à l'époque de sa mort. Matthæus a composé un assez grand nombre d'ouvrages sur des questions de droit et sur l'histoire des Pays-Bas pendant le moyen âge. Les plus estimés sont : *Manuductio ad jus canonicum* (Leyde, 1686, in-8°); *De nobilitate, de principibus, de ducibus, comitibus, baronibus..., de comitatu Hollandiæ* (Leyde, 1686, in-4°), travail plein d'érudition et de documents curieux; *De jure gladii tractatus* (Leyde, 1689, in-4°); *Veteris ævi analecta* (Leyde, 1698, 10 vol. in-8°).

MATTHÆY (Charles-Louis), architecte allemand, né à Meissen en 1778, mort en 1848. Il était frère des artistes Frédéric et Ernest-Théophile Matthæi, bien que son nom présente une légère variante d'orthographe avec le leur. Il étudia son art à Dresde, sous la direction d'Hœlzer, suivit ensuite pendant une année les cours de l'académie de la même ville, visita successivement Brême (1797), Copenhague (1798) et Vienne (1800), où il demeura jusqu'en 1805, époque à laquelle il retourna s'établir à Brême. Là il se fit une grande réputation par son style architectural emprunté à l'antique et par ses œuvres en stuc. Après avoir plus tard cherché vainement à obtenir une place à Dresde, il fut, de 1817 à 1821, architecte du comte de Stolberg à Wernigerode, où il fit construire ou restaura un grand nombre d'édifices; il habita ensuite tour à tour Dresde, Kalisz et Tœplitz. Comme architecte, il réunissait à la théorie artistique de son art les connaissances pratiques les plus étendues; il avait en outre un certain talent dans la peinture et dans le modelé des objets d'art en stuc. Il a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimés, non-seulement sur l'architecture, mais sur tous les métiers qui ont besoin du dessin. Nous citerons les suivants : le *Maçon* (Weimar, 1823, 2 vol.); le *Sculpteur* (1830); *Dessins et descriptions des formes les plus modernes, à l'usage des artistes et des ouvriers* (Weimar, 1831-1835, 4 liv.); le *Couvreur* (Weimar, 1834); *Manuel du charpentier* (Weimar, 1845, 3 vol., 2e édit.), *Recueil de modèles pour les selliers et les tapissiers* (Weimar, 1841); *Idées de monuments publics, particulièrement de monuments funéraires* (Weimar, 1841); *Modèles pour les tourneurs* (Weimar, 1841); le *Constructeur de fours* (Weimar, 1846), etc. — Son fils aîné, Henri MATTHÆY, né à Brême en 1808, s'est fait une certaine réputation en peinture.

MATTHESON (Jean), compositeur, musicographe et diplomate allemand, né à Hambourg en 1681, mort dans la même ville en 1764. Tout enfant, il se fit remarquer par de rares aptitudes pour la musique et en même temps pour les lettres. Non-seulement il apprit à jouer de la harpe, de la flûte, du hautbois, de la basse de viole, de la basse continue, non-seulement il prit des leçons de fugue et de contre-point de façon à composer des morceaux qu'il jouait lui-même dans des concerts, mais encore il apprit le français, l'anglais, l'italien, et s'adonna à l'étude de la jurisprudence. Sa vive intelligence, son application au travail lui permirent de mener de front tant de travaux divers. Lorsqu'il eut terminé son instruction et assoupli sa voix sous la direction de Conradi, Mattheson débuta comme ténor au théâtre de Hambourg, où il tint avec succès les rôles les plus importants. En même temps il donna des leçons, devint organiste dans diverses églises et s'adonna à la composition. Ce fut à dix-huit ans qu'il fit jouer son premier opéra, les *Pléiades* (1699). Quatre ans plus tard, il se lia avec Hændel, mais, quelque temps après, il eut avec lui une vive discussion, parce que celui-ci n'avait pas voulu lui céder la direction de l'orchestre pendant la représentation de l'opéra de *Cléopâtre* (5 déc. 1704) et eut avec lui un duel qui faillit devenir fatal à Hændel; toutefois, grâce à l'intervention d'amis communs, les deux compositeurs ne tardèrent pas à se réconcilier. En 1705 Mattheson renonça au chant et quitta Hambourg pour aller faire représenter à Brunswick son opéra intitulé le *Retour de l'âge d'or*. Vers cette époque, il commença à être atteint de surdité. Étant entré en relation avec l'ambassadeur d'Angleterre à Hambourg, il fut chargé par ce personnage de diriger l'éducation de son fils, puis il devint secrétaire de la légation anglaise (1708), prit part à plusieurs négociations importantes, donna des preuves d'une haute capacité et devint conseiller de légation en 1746. Tout en s'occupant de diplomatie, Mattheson continua à s'adonner à la musique. Il fut nommé maître de chapelle du duc de Holstein en 1719, dirigea la musique de la cathédrale de Hambourg jusqu'en 1728, époque où la surdité le força à abandonner ces fonctions, et composa un grand nombre d'ouvrages, les uns utiles, les autres singuliers. En mourant, il légua à l'église Saint-Michel de Hambourg 44,000 marcs pour la construction d'un orgue exécuté d'après ses plans.

Mattheson était doué d'une étonnante facilité pour le travail et il a énormément produit. Comme compositeur, il a laissé des opéras, des oratorios, des cantates, des messes, des sonates, des recueils de musique vocale et instrumentale; mais aucune de ses compositions en ce genre ne lui a survécu. Son style musical, qui rappelle celui de Keiser, lui est de beaucoup inférieur au point de vue de la richesse et de la variété des idées. Ses écrits littéraires valent mieux que ses œuvres musicales. Ils attestent des connaissances aussi variées qu'étendues; mais le style en est fort négligé, et on y trouve peu d'esprit de mesure, surtout lorsque Mattheson parle de ses adversaires. Comme instrumentiste, il était plus fort sur le clavecin que Hændel, mais celui-ci l'emportait sur lui comme organiste. Enfin, pour achever de donner une idée de l'activité extraordinaire de Mattheson, ajoutons qu'il était en correspondance suivie avec plus de deux cents personnes. Outre les opéras précités, on lui doit : *Porsenna* (1702); la *Mort de Pan* (1702); *Cléopâtre* (1704); *Boris* (1710); *Henri IV, roi de Castille* (1715). Sa meilleure composition musicale est l'*Epicedium*, qu'il composa en 1719, à l'occasion de la mort du roi de Suède Charles XII. Parmi ses œuvres didactiques et littéraires, nous ne mentionnerons que les principales. Bon nombre d'entre elles consistent en brochures, en traductions d'ouvrages anglais et italiens, et il a laissé en mourant soixante-douze ouvrages manuscrits. Citons de lui : les *Qualités et vertus du noble tabac* (1712); le *Nouvel orchestre* (Hambourg, 1713, in-8°); l'*Orchestre protégé* (Hambourg, 1717, in-8°); *Science pratique de la basse continue* (Hambourg, 1719, in-4°); *Réflexions sur l'éclaircissement d'un problème de musique pratique* (1720, in-4°); l'*Orchestre scrutateur* (1721); *Critica musica* (1722-1725, 2 vol. in-4°), le premier journal publié sur la musique; *Aventures de Möll Flander* (1723); le *Nouvel éphore de Gœttingue* (1727, in-4°); *Examen sur la conduite de la Grande-Bretagne* (1727, in-4°); le *Patriote musicien* (1728, in-4°); *Remarques sur les vues de la Grande-Bretagne dans les affaires étrangères* (1729, in-4°); l'*Importance de la richesse et de l'industrie de la Grande-Bretagne* (1729, in-4°); *De eruditione musica* (1732, in-4°); *Petite école de la basse continue* (1735, in-4°), traité très-estimé; *Base d'une science mélodique* (1737, in-4°); *Remarques sur l'histoire de Burnet* (1737, in-4°); le *Parfait maître de chapelle* (1739, in-fol.), regardé comme la meilleure œuvre de Mattheson; *Quelque chose de nouveau sous le soleil* ou *Détails sur les concerts souterrains de la Norvége* (1740, in-4°); *Nouvelles recherches sur le drame en musique* (1744, in-8°); *Remède contre la médisance* (1745, in-4°); *Selah expliqué* (1745, in-8°); *Preuve de la musique céleste* (1747, in-8°); *Mithridate contre le poison d'une satire italienne intitulée* Musica (1749, in-8°); *Sept dialogues entre la Sagesse et la Musique* (1751, in-8°); *Panacée pour guérir les détracteurs de la musique* (1750, in-4°); la *Nouvelle Académie des Amis* (1751-1753, 2 vol. in-8°); le *Jeu philologique des Trois* (1752, in-8°); *Nec plus ultra* (1754-1757); *Histoire de Hændel* (1761, in-8°), etc.

MATTHEUSIE s. f. (ma-teu-zî — du nom du botaniste *Matthews*). Bot. Genre de la famille des crucifères, sous-arbrisseau qui croît au Chili.

MATTHEW (Tobie), littérateur anglais, né à Oxford en 1578, mort à Gand en 1655. Pendant un voyage qu'il fit en Italie pour y compléter ses études, il se convertit au catholicisme, fut emprisonné à son retour pour avoir refusé le serment d'allégeance, et reçut l'ordre, après sa mise en liberté, de quitter l'Angleterre. Matthew se mit alors à voyager dans diverses parties de l'Europe, se lia à Paris avec le duc de Buckingham, qui le fit rappeler dans sa patrie (1617), fut bien accueilli à la cour de Jacques Ier, accompagna en Espagne le prince héréditaire (1622), et obtint à son retour le titre de chevalier. Sous Charles Ier, il suivit en Irlande lord Strafford, nommé lord lieutenant de cette île, et, pendant la guerre civile, il alla se retirer chez les jésuites de Gand, où il termina sa vie. C'était un homme de beaucoup d'esprit, un spirituel causeur, un agréable écrivain, que ses idées religieuses et sa légèreté empêchèrent d'arriver à une position élevée. On l'a accusé d'avoir été pensionné par la cour de France pour servir d'espion. Nous citerons parmi ses écrits : le *Bandit pénitent* ou *Histoire de la conversion et de la mort du très-illustre lord Signor Trôila Savelli* (1625); *Re-*

cueil de lettres suivi du *Caractère de Lucie, comtesse de Carlisle* (1660), où l'on trouve des anecdotes curieuses.

MATTHEWS (Thomas), amiral anglais, né dans la principauté de Galles en 1681, mort en 1751. Capitaine de vaisseau dès l'âge de vingt ans, il prit une part active à la guerre de la succession d'Espagne, puis se rendit, à la tête d'une escadre, dans les mers de l'Inde, pour les purger des pirates dont elles étaient infestées. Après avoir détruit un grand nombre de leurs bâtiments, il essaya, mais sans succès, de se rendre maître de leur repaire principal, Alaberg, et dut renoncer à son entreprise. De retour en Angleterre, il reçut en 1736, comme vice-amiral, le commandement des forces britanniques dans la Méditerranée, empêcha les escadres française et espagnole de quitter le port de Toulon, menaça, en 1742, de brûler Naples si le roi des Deux-Siciles ne signait un engagement de neutralité, exigea de la ville de Gênes, en 1743, qu'on lui remît quinze navires espagnols chargés de munitions, lesquels s'étaient réfugiés dans ce port, et fut alors promu amiral de l'escadre bleue. L'année suivante, avec quarante-cinq vaisseaux, il attaqua devant Toulon la flotte franco-espagnole, de beaucoup inférieure en forces, et, après de grandes pertes essuyées de part et d'autre, il dut s'éloigner sans engager une action plus décisive. Destitué pour ce fait de son commandement, Matthews fut cité devant la cour de l'amirauté; mais son procès traîna en longueur et n'eut point d'issue.

MATTHIÆ (Christian), controversiste danois, né à Meldorp (Holstein) en 1584, mort à Utrecht en 1655. Après avoir terminé ses études, il devint professeur de philosophie morale à Giessen, puis recteur du collége de Bade-Dourlach. Il occupa ce poste pendant quelques années et fut appelé à Altdorf comme professeur de philosophie. En 1630, Christian IV lui donna une chaire de professeur à l'université de Soræ; mais Matthiæ ne pouvait se fixer nulle part. Il quitta Soræ, passa en Hollande et résida successivement à Leyde, à La Haye et à Utrecht. On lui doit : *Collegium ethicum* (Giessen, 1611-1613, in-12); *Collegium politicum* (Giessen, 1612, in-12); *Collegium exercitationum theologicarum anti-Photinianarum* (Nuremberg, 1617-1621, in-4°); *Systema politicum* (Giessen, 1618, in-12); *Exercitationes metaphysicæ* (Marburg, 1620, in-12); *Theologia typica* (Hambourg, 1629, in-fol.); *Historia patriarcharum* (Lubeck, 1642, in-4°); *Theatrum historicum* (Amsterdam, 1648, in-4°); *Analysis logica in Matthæum evangelistam* (Amsterdam, 1652, in-fol.); *Commentarius in psalmos pœnitentiales* (Hambourg, 1692, in-4°); *Antilogiæ Biblicæ, sive conciliationes dictorum sacrorum bibliorum* (Hambourg, 1700, in-4°).

MATTHIÆ (Jean), prélat suédois, né à Westerhuseby (Ostrogothie) en 1592, mort en 1670. Il fit ses études à Upsal, et fut nommé recteur de l'académie des nobles, à Stockholm. Gustave-Adolphe, le choisit comme aumônier. A la mort de ce prince, Matthiæ fut chargé de l'éducation de la future reine Christine, qui lui donna l'évêché de Strengnäs. S'étant attiré l'inimitié du clergé suédois par son désir de réunir les calvinistes et les luthériens, il se vit dans l'obligation de résigner son office, ce qu'il fit en 1664. On a de lui : *Gnomologia veterum latinorum poetarum et historicorum* (Stockholm, 1627, in-8°); *Grammatica regia, seu ratio discendi linguam latinam, pro Christina regina* (Stockholm, 1635, in-12); *Querela de præpostero quorumdam judicio in castigandis aliorum scriptis; Rami olivæ septentrionalis* (Strengnès, 1656-1661, 10 part. in-12); *Opuscula theologica* (Strengnès, 1661, in-8°); *Sacræ disquisitiones ad refutandos epicureos, athæos et fanaticos* (Stockholm, 1669, in-4°).

MATTHIÆ (Georges), médecin allemand, né à Schwesing (duché de Slesvig) en 1708, mort à Gœttingue en 1773. Il obtint un emploi à la bibliothèque de Gœttingue en 1736. Reçu docteur en médecine et maître en philosophie en 1741, il se livra à l'enseignement et fit des cours publics de médecine et de belles-lettres. En 1748, il fut nommé bibliothécaire et, en 1755, professeur titulaire de médecine à l'université, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. On doit à Matthiæ la traduction en allemand de divers ouvrages français de Winslow, Fauchart et Garengeot. On lui doit en outre une esquisse de l'histoire des médecins, qu'il ne put malheureusement pas terminer, et quelques autres écrits dont voici les titres : *De habitu medicinæ ad religionem secundum Hippocratem* (Helmstadt, 1739, in-4°); *Tractatus de philosophia medici* (Helmstadt, 1740, in-4°); *Dissertatio medica de praxi medicinali secundum theoriam instituenda* (Helmstadt, 1741, in-4°); *Disquisitio de cognitione veritatis in medicina, qua ad lectiones suas invitat* (Helmstadt, 1743, in-4°); *Novum locupletissimum manuale lexicon latino-germanicum et germanico-latinum* (Halle, 1748, in-4°); *Programma de laude Dei ex Hippocrate* (Gœttingue, 1755, in-4°); *Conspectus historiæ medicorum chronologicus* (Gœttingue, 1761, in-8°); *De vera sanitatis humanæ notione* (Gœttingue, 1765, in-4°); *De Aurelii Cornelii Celsi medicina dissertatio* (Gœttingue, 1766, in-4°), etc.

MATTHIÆ (Auguste-Henri), érudit et philologue allemand, né à Gœttingue en 1769, mort à Altembourg en 1835. Après avoir donné des leçons particulières, il dirigea le gymnase d'Altembourg de 1801 jusqu'à sa mort. On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *Essais sur la différence des caractères nationaux* (Leipzig, 1802); *Miscellanea philologica* (Iéna, 1803-1804, 2 vol.); *Grammaire grecque complète* (Leipzig, 1807, 2 vol. in-8°), excellent ouvrage, traduit en français par Longueville (Paris, 1831-1836, 3 vol. in-8°); *Eléments de la littérature grecque et romaine* (Iéna, 1815); *Œuvres mêlées en latin et en allemand* (1833), etc., et plusieurs bonnes éditions.

MATTHIAS (Pierre), théologien belge, né à Mons en 1575, mort à Namur en 1642. Il entra, en 1598, chez les jésuites et s'adonna à l'enseignement. On a de lui plusieurs ouvrages de dévotion : l'*Exercice de l'amour* (Lille, 1626); le *Cénacle* ou *Traité des vertus que Notre-Seigneur Jésus-Christ a pratiquées en sa dernière cène* (1631); *Paradisus cœlestis* (Anvers, 1640), écrit curieux, dans lequel Matthias donne la description détaillée des merveilles du paradis.

MATTHIAS (Jean-André), savant allemand, né à Magdebourg en 1761, mort en 1837. D'abord apprenti chez un chapelier, puis chez un tisserand, il put, grâce à un de ses parents, se livrer à son goût pour l'étude à l'université de Halle. En 1784, il devint professeur de latin et de grec dans sa ville natale et, en 1793, recteur du séminaire de la cathédrale de Magdebourg et conservateur de la bibliothèque de cette église. Nommé, en 1814, par le roi de Prusse, conseiller d'instruction scolaire, il fut chargé de réformer les maisons d'éducation de la province de Saxe et, en moins de cinq ans, grâce à son zèle et à son savoir, il parvint à réorganiser plus de deux mille établissements. Ses principaux ouvrages sont : *Géométrie élémentaire* (Magdebourg, 1811); *Guide de l'enseignement des écoles primaires* (Magdebourg, 1814, in-8°); *Mémoires pédagogiques et littéraires* (Magdebourg, 1824-1829, 3 vol. in-8°).

MATTHIAS, nom de divers personnages. V. MATHIAS.

MATTHIEU (saint), un des douze apôtres et des quatre evangélistes, né dans la Galilée. Il s'appelait Lévi avant de s'attacher à Jésus, et exerçait la profession de publicain ou de receveur des tributs pour les Romains. Un jour qu'il était dans l'exercice de ses fonctions, il vit passer Jésus suivi d'une grande foule, à laquelle il se mêla aussitôt sur un signe que lui fit le fils de Marie. Bientôt après il prit rang parmi les douze apôtres. Tant que Jésus-Christ vécut, la vie de saint Matthieu s'écoula dans l'obscurité; mais après l'Ascension il entra dans la période active de l'apostolat et prêcha d'abord dans la Judée et les contrées voisines jusqu'à la dispersion des apôtres, mettant à profit, pour écrire son Evangile, les moments que n'absorbait pas la prédication. Il partit ensuite pour l'Orient, répandit la semence de la nouvelle doctrine en Perse et en Ethiopie, et, suivant Fortunat, souffrit le martyre dans cette dernière contrée. Plus tard ses restes furent transportés en Occident, et le pape Grégoire VII, l'an 1080, écrit à l'évêque de Salerne qu'ils sont exposés à la vénération publique dans une église placée sous l'invocation du saint. On sait que chaque évangéliste a un attribut différent : l'homme est celui de saint Matthieu, parce qu'il commence son Evangile par la génération temporelle de Jésus-Christ. Nous ne dirons rien ici de cet Evangile, dont nous avons fait longuement ailleurs l'exégèse, et nous renverrons le lecteur à notre mot ÉVANGILE.

— Iconogr. Un *Saint Matthieu évangéliste*, de Rembrandt, figure au Louvre; il est daté de 1661. Il est vu de trois quarts, est coiffé d'une toque et porte la main gauche à sa barbe; un ange lui parle à l'oreille. Rubens a peint un *Saint Matthieu*, qui a été gravé par Watson. Le Valentin a exécuté une *Conversion de saint Matthieu*, qui se trouve aujourd'hui au musée de Rouen. Ce tableau est traité d'une brosse franche et hardie, on y retrouve les qualités, mais aussi les défauts du maître, à qui l'on pourrait reprocher d'avoir revêtu ses personnages d'élégants costumes espagnols qui ne leur conviennent guère. La *Conversion de saint Matthieu* a été gravée par M. Carbonneau (Salon de 1851). La légende de ce personnage a inspiré quelques artistes contemporains. Nous citerons : *Saint Matthieu*, tableau de M. Charlier (Salon de 1838); *Saint Matthieu évangéliste*, de M. Gué (Salon de 1840); l'*Ange de saint Matthieu*, tableau de M. Bézard (Salon de 1845); *Saint Matthieu apôtre et évangeliste*, tableau de M^lle^ Dondey de Santeny, même Salon. Un *Saint Matthieu évangéliste*, groupe en plâtre, de M. Malchneht, a figuré au Salon de 1843. Parmi les vitraux de la cathédrale de Chartres se distingue un morceau du XIII^e^ siecle, représentant *Isaïe et saint Matthieu;* M. Ferdinand de Lasteyrie en a fait une aquarelle qu'il a exposée au Salon de 1838 et qui était destinée à son *Histoire de la peinture sur verre.*

MATTHIEU, cardinal français, né près de Reims, mort à Pise en 1134. Il embrassa la vie monastique à Saint-Martin-des-Champs, à Paris (1117), devint à plusieurs reprises prieur de son monastère, se rendit à Cluni en 1122, à l'appel de Pierre le Vénérable, qu'il accompagna peu après à Rome, et donna à Honorius II une telle idée de son mérite que ce pontife le retint auprès de lui et le nomma en 1125 cardinal-évêque d'Albano. Envoyé trois ans plus tard en France avec le titre de légat, il y présida des conciles à Troyes et à Rouen (1128), à Châlons et à Paris (1129), passa en 1131 avec le même titre en Allemagne, et y tint, à Mayence, un concile devenu fameux par la déposition de Brunon, évêque de Strasbourg. Dans cette assemblée, où il représentait le pape Innocent II, Matthieu, avec la grande liberté de langage du temps, n'hésita point à blâmer plusieurs actes du pontife. Rappelé en Italie (1133), il assista au concile de Pise et mourut dans cette ville. On lui attribue divers ouvrages : *De perfectione monachorum; De vanitate mundi; De votis monasticis.*

MATTHIEU (Pierre), poëte et historiographe français, né à Pesme (Franche-Comté) en 1563, mort à Toulouse en 1621. Quelques biographes le disent fils d'un tisserand; il a consigné le nom du lieu de sa naissance dans un distique à la suite d'une mauvaise tragédie d'*Esther*, fruit du séjour qu'il fit, en qualité de professeur ou de régent, au collége de Vescel, près d'Ornans. Voici ce distique, amusement d'école, où tous les mots commencent par un P :

Præstavit Petri patrios pia Pesma pænates.
Pierides prolis pignora parta parant.

Cette tragédie d'*Esther*, son premier essai dramatique, si mauvais que Pierre Matthieu en rechercha plus tard les exemplaires pour les détruire, fut pourtant jouée à Besançon et imprimée à Lyon (1585, in-12). De fortes études littéraires et juridiques complétèrent l'instruction de Matthieu, fort vaste dès sa jeunesse, car à l'âge de quinze ans il possédait à fond, dit-on, le latin, le grec et l'hébreu. Il reçut à Valence le titre de docteur en droit et exerça pendant quelque temps à Lyon la profession d'avocat. C'était au moment des guerres de la Ligue; zélé ligueur d'abord et très-attaché aux princes lorrains, Pierre Matthieu abandonna ce parti, qu'il jugeait perdu, pour suivre celui de Henri IV. Lors de l'entrée de ce prince à Lyon en février 1594, il fut un des députés choisis pour le complimenter au nom de la ville, et on le chargea de la surveillance des fêtes qui furent données à cette occasion. Henri IV lui confia la charge d'historiographe. Cette charge lui fut continuée par Louis XIII; ayant suivi ce prince au siége de Montauban, il y fut attaqué de la fièvre, avec une grande partie de l'armée, se fit transporter à Toulouse et y mourut.

Pierre Matthieu a énormément écrit. Le poëte doit être laissé de côté, quoique Voltaire ait dit que Pierre Matthieu faisait assez bien les vers pour son temps; Molière a immortalisé son nom en faisant recommander à Agnès par Sganarelle de lire et de méditer

Les quatrains de Pibrac et les doctes tablettes
Du conseiller Matthieu. . . . .

Ces tablettes sont un recueil de 274 quatrains moraux, imprimé sous le titre de *Tablettes de la vie et de la mort* ou *Quatrains de la vanité du monde* (1629, in-12). Ces quatrains, deux tragédies antiques, outre celle d'*Esther* citée plus haut, *Vasti* et *Clytemnestre*, et la *Guisiade*, tragédie presque contemporaine des faits qu'elle met en scène (le drame du château de Blois en 1589), réimprimée dans le *Journal de Henri III* de Pierre de L'Estoile, forment à peu près tout son bagage poétique. Ces compositions sont à juste titre tombées dans l'oubli. Il n'en est pas de même de ses nombreux ouvrages historiques, où, à défaut d'un jugement bien profond et d'une méthode sûre, qualités qui lui manquent entièrement, on rencontre nombre de faits inconnus, de renseignements curieux, puisés aux bonnes sources, et, à travers la trivialité ordinaire du style, une véritable force d'expression et des peintures largement touchées. Matthieu est de la race des Villon, de Régnier, des Saint-Amant, de ces écrivains de second ordre, à la touche hardie, qui manient la langue avec un si grand bonheur, mais dont les audaces de style épouvantent les *timorés*. Victor Hugo a émis cet aphorisme que, pour être un grand poëte, il faudrait « savoir penser comme Corneille, écrire comme Rousseau, peindre comme Pierre Matthieu. » Celui de ses ouvrages où ses qualités sont le mieux en évidence, son style le plus ferme et le plus coloré, est l'*Histoire des derniers troubles de France sous les règnes de Henri III et de Henri IV, depuis les premiers moments de la Ligue* (Lyon, 1594). Ce livre, plusieurs fois réimprimé, eut du succès. On lira avec le même intérêt l'*Histoire de France et des choses mémorables advenues ès provinces étrangères depuis* 1598 *jusqu'à* 1604 (Paris, 1606). Pierre Matthieu, familier de Henri IV, racontant des faits contemporains, est là sur son véritable terrain, et ces deux ouvrages ne peuvent être consultés qu'avec beaucoup de fruit. Leur style sans prétention, mais plein d'originalité et de relief, à tournures bizarres, à inversions parfois un peu pédantesques, est loin de déplaire à la lecture. Il est moins précis, moins coloré lorsqu'il s'agit de faits placés trop loin de lui, comme dans l'*Histoire de Saint Louis* (1618, in-8°), l'*Histoire de Louis XI et des choses advenues en Europe durant les vingt-deux années de son règne* (1610, in-f°), *Elius Sejanus, histoire romaine recueillie de divers auteurs* (1618). Mais il reprend sa valeur véritable dans une *Histoire de France* qui parut en deux volumes in-fol., publiés après sa mort par son fils, en 1631, et qui va de François I^er^ aux premières années du règne de Louis XIII. Le règne de Henri IV occupe à lui seul presque tout le tome II.

On doit encore à Pierre Matthieu deux ouvrages d'erudition, un recueil de bulles : *Summa constitutionum summorum pontificum et rerum in Ecclesia romana gestarum a Gregorio IX usque ad Sixtum V* (Lyon, in-8°, 1588), et un recueil, également en latin, de jurisprudence ecclésiastique, *Continuatio corporis juris canonici* (Francfort, 1590, in-8°).

MATTHIEU (Antoine), pasteur de l'Eglise réformée, né à Lausanne en 1690, mort à Francfort-sur-le-Mein le 7 mai 1765. Il fit ses études à Franeker et à Genève. Nommé pasteur de l'église française de Francfort-sur-le-Mein, à l'âge de vingt-cinq ans, il occupa cette place jusqu'à sa mort. On a de lui un recueil de *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (Francfort, 1766, 2 vol. in-8°), et, de plus, un *Catéchisme* qui fut longtemps en usage dans diverses églises des environs de Francfort.

MATTHIEU, nom de plusieurs personnages. V. MATHIEU.

MATTHIEU DE DOMBASLE, agronome français. V. DOMBASLE.

MATTHIEU DE KROKOV, cardinal allemand, né au château de Krokov (Poméranie) vers le milieu du XIV^e^ siècle, mort à Worms en 1510. Il fut successivement professeur de théologie à l'université de Prague, dont il devint chancelier, puis à Paris, à Heidelberg; secrétaire et conseiller de l'empereur Robert, qui le nomma évêque de Worms (1505) et l'envoya l'année suivante en qualité d'ambassadeur à Rome. Grégoire XII lui donna le chapeau de cardinal et l'envoya comme légat en Hongrie. Outre des manuscrits conservés à la bibliothèque de Vienne, on a de Matthieu de Krokov : *De celebratione missæ* (Memmingen, 1494, in-4°); *Liber de squalore curiæ romanæ* (Bâle, 1551).

MATTHIEU OURHAIETSI, c'est-à-dire **d'Edesse**, chroniqueur arménien, mort lors de la prise d'Edesse par les Turcs en 1144. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il était moine. Matthieu a composé une volumineuse histoire des événements qui se sont passés en Arménie, en Syrie et dans les régions limitrophes, de 942 à 1132. Cette chronique, assez mal écrite, mais qui contient un grand nombre de faits intéressants et curieux, n'a point été publiée, mais F. Martin en a traduit en français un fragment sous le titre de *Détails historiques de la première expédition des chrétiens dans la Palestine sous l'empereur Zimiscès* (Paris, 1811, in-8°).

MATTHIEU PARIS, célèbre chroniqueur, né vers 1195, mort en 1259. On ne connaît ni son lieu de naissance ni sa nationalité. Il fit une partie de ses études à Paris et l'on croit que ce fut à cause de son séjour dans cette ville qu'on ajouta à son nom de Matthieu le surnom de Paris. En quittant la France, il passa en Angleterre et entra dans le monastère bénédictin de Saint-Albin, où il prononça ses vœux en 1217. Dix-huit ans plus tard, il devint chroniqueur de son monastère (1235). Matthieu Paris fut appelé en Norvége en 1248 par le roi Hakon pour réformer l'abbaye bénédictine de Holm, où regnait un grand désordre. Après s'être acquitté de sa mission, avec l'approbation d'Innocent IV, il revint en Angleterre (1250) et fut alors admis dans l'intimité du roi Henri III, avec qui il causait fréquemment des affaires politiques de l'Europe. Ces conversations ne lui furent pas sans utilité, et les relations qu'il eut à la même époque avec un grand nombre de personnages savants et distingués qui avaient beaucoup voyagé, notamment avec le médecin Ranulphe Besace, avec le juif Aron d'York, et avec le maître de l'hôpital de Jérusalem, Guillaume de Châteauneuf, lui permirent de réunir des renseignements et des documents d'un grand intérêt. Poëte, orateur, théologien, historien, Matthieu Paris avait en outre des connaissances en peinture et en architecture et passait pour fort habile en mécanique. Le plus important de ses ouvrages est son *Historia major Anglorum*, qui s'étend de la conquête normande à l'année 1259, c'est-à-dire jusqu'à la mort de l'auteur, et dont le manuscrit se trouve au musée britannique. Continuée par Guillaume Rishanger jusqu'en 1272, elle a été publiée pour la première fois à Londres (1571, in-fol.) et très-souvent rééditée depuis lors. L'édition la plus complète est celle de Watts (Londres, 1640, 3 vol. in-fol.), reproduite dans la même ville en 1684 (5 vol. in-fol.). Outre l'*Historia major*, cette édition comprend deux autres ouvrages de Matthieu Paris : *Duorum Offarum Merciorum regum vitæ* et *Viginti trium abbatum S. Albani vitæ*, avec des *Additamenta*, c'est-à-dire des pièces justificatives et des éclaircissements. La grande chronique ou *Historia major* a été traduite en français par Huillard-Bréholles (Paris, 1840-1841, 9 vol. in-8°). La partie historique antérieure à 1235 est empruntée presque entièrement à Windsor, comme lui moine de Saint-Albans; mais la seconde partie, qui va de 1235 à 1259, est entièrement originale et extrêmement curieuse. Matthieu Paris y juge les hommes et les choses avec une indépendance, une hardiesse qui n'a pas été sans déplaire vivement aux catholiques. Lingard l'accuse de se plaire à déchirer les grands, d'avoir ramassé toutes les anecdotes scandaleuses de son temps, et prétend que sa chronique est plutôt un roman qu'une histoire. On sent dans ce jugement le dépit évident d'un écrivain qui voit rudement traiter des hommes avec lesquels il voudrait qu'on ne procédât qu'avec les plus grands ménagements. Le duc de Luynes, beaucoup plus équitable, reconnaît que « personne ne lira la *Grande Chronique* sans y puiser une ample connaissance des mœurs et des grands événements du moyen âge. » Matthieu Paris avait fait une autre redaction de son histoire qu'il intitula *Chronica majora Sancti Albani*. Cet ouvrage fut abrégé par la suite par Guillaume Lombard et reçut le titre d'*Historia minor*. Enfin on a attribué à Matthieu Paris les *Flores historiarum*, dont l'auteur serait. d'après certains critiques, le bénédictin Windsor ou Windleshore.

MATTHIEU DE VENDÔME, poëte latin du XIIe siècle, que la similitude de nom a fait souvent confondre avec le célèbre abbé de Saint-Denis, ministre de Louis IX. Ce dernier lui est postérieur de plus d'un demi-siècle. Né à Vendôme vers le milieu du XIIe siècle, Matthieu, le poëte, prit le nom de sa ville natale, suivant la coutume du temps, et fut élevé à Paris et à Orléans, qu'il a quelquefois chantés dans ses vers, ainsi que Tours, où il fut appelé par l'archevêque Barthélemy de Vendôme, son compatriote, qui le pourvut de quelque grasse sinécure ecclésiastique. C'est à cet archevèque qu'il dédia le poëme de *Tobie*, son œuvre principale, la seule que l'on connût jusqu'à ce que M. Maurice Haupt eût découvert dans les manuscrits de la bibliothèque de Vienne et publié la *Comedia Milonis* et la *Comedia de glorioso milite*, qui augmentent un peu son bagage poétique. Sans avoir une grande valeur, et tout en portant les marques de la puérilité de versification de son temps, les œuvres de Matthieu de Vendôme sont intéressantes pour l'étude de l'histoire littéraire. Le poëme de *Tobie*, écrit en deux mille cinq cents vers élégiaques, est calqué sur le récit que saint Jérôme a fait de cette légende biblique. « L'histoire des deux Tobie et de leurs femmes, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, y est racontée sans interversion de faits, sans épisodes et sans autres embellissements que les fréquentes réflexions morales et religieuses de l'auteur, les discours prolixes et les longues prières qu'il met dans la bouche de ses personnages, et certains jeux ou certains arrangements de mots qu'il fait symétriser les uns avec les autres, artifice ou espèce d'ornement, presque le seul qu'il emploie et auquel il revient souvent. » On jugera de la puérilité de cet artifice par l'exemple suivant; Matthieu de Vendôme célèbre en ces termes les vertus de Tobie :

Odit, amat, reprobat, probat, execratur, adorat,
Crimina, jura, nefas, fas, simulacra, Deum.
Fas, simulacra, deum probat, execratur, adorat,
Odit, amat, reprobat crimina, jura, nefas...

Dans les deux premiers, les verbes ont pour compléments les substantifs placés symétriquement au-dessous d'eux : *Odit crimina, amat jura, reprobat nefas*, etc.; dans les deux suivants l'ordre est changé; le premier verbe du premier hémistiche régit le premier substantif du second, etc., et cela continue quelque temps de cette façon ingénieuse. Ce poëme a pourtant joui de son temps d'une assez grande renommée, puisque Eberard de Béthune le place parmi les compositions classiques et qu'il a eû plusieurs éditions (1479, in-fol.; 1505, in-4°; 1520; 1540); il a même eu les honneurs d'une glose en prose, vers par vers, très-fastidieuse.

Les deux autres poëmes, le *Milon* et le *Miles*, ont plus d'intérêt, à cause des sources auxquelles il a puisé. N'y eût-il pas son nom, au vers 312 du premier,

Debile Matthæi Vindocinensis opus,

on reconnaîtrait néanmoins Matthieu de Vendôme au style et aux artifices métriques, semblables en tout point à ceux du *Tobie*. La *Comedia Milonis* est une singulière et dramatique légende d'amour oriental, tirée du *Syntipas*, ou du *Roman des sept sages*, dont l'origine première est indoue; celle du *Glorieux soldat* n'a presque de commun que le titre avec la pièce célèbre de Plaute; les personnages sont défigurés au point d'être méconnaissables; cependant les aventures du *Miles gloriosus*, devenu un chevalier poltron, surpris en flagrant délit par le mari et les frères de sa dame, puis caché dans un coffre et sortant ainsi de la bagarre, font songer à ce joyeux type de Falstaff, dans les *Commères de Windsor*, et ne manquent ni d'imagination ni d'intérêt.

Matthieu de Vendôme avait de plus composé une *Salutation angélique*, poëme; un *Pyrame et Thisbé;* un art poétique sous ce titre : *De arte versificatoria;* des traités de grammaire, peut-être un *Dictionnaire de synonymes*, une *Summula de schematibus et coloribus sermonum;* mais ces titres, conservés soit par les citations qu'en ont faites les contemporains, soit dans les catalogues des manuscrits d'Oxford et de Cambridge, sont tout ce qui nous en est parvenu. Les traités de poésie et de rhétorique de Matthieu de Vendôme étaient sans doute le fruit de ses études comme professeur, car il a enseigné, peut-être à Paris, et certainement à Orléans. Il appelle Orléans son doux élève, *dulcis alumna*, dans l'épilogue en vers de son traité *De schematibus*, dont un fragment a été conservé à Vienne.

MATTHIEU DE WESTMINSTER, chroniqueur et bénédictin anglais, mort vers 1307. On lui doit une histoire ou chronique universelle en latin, qui va du commencement du monde jusqu'au commencement du règne d'Edouard II (1307). Cet ouvrage, publié sous le titre de *Flores historiarum per Matthæum Westmonasteriensem collecti* (Londres, 1567, in-fol.), a été continué par divers auteurs jusqu'en 1277. C'est une compilation exacte, faite sur le modèle de celle de Matthieu Paris, et qui offre de l'intérêt surtout dans la troisième partie qui va de la conquête des Normands au règne d'Edouard II.

MATTHIOLE s. f. (ma-ti-o-le — n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

— **Encycl.** Ce genre, détaché des giroflées par R. Brown, se compose d'environ trente espèces de la région méditerranéenne, pour la plupart herbacées, parfois sous-frutescentes, et qui se font remarquer par le duvet cotonneux dont elles sont couvertes. Leurs fleurs, réunies en grappe terminale, ont un calice à quatre sépales dont deux renflés, des étamines à filet renflé et un stigmate épais à lobes connivents sur le fruit, qui est le plus souvent membraneux. Ce fruit est une silique bivalve, renfermant des graines rangées sur une seule série.

La *matthiole* blanchâtre, vulgairement giroflée des jardins ou violier, est une plante vivace à feuilles cotonneuses, blanchâtres, et à variétés blanches, roses, rouges, violettes, etc., simples, doubles, parfois même prolifères. Ces fleurs sont d'une odeur suave et se renouvellent pendant des mois. Cette belle espèce, qui atteint et dépasse 0m,60 de haut, est originaire des côtes méditerranéennes. Elle est universellement cultivée. Sa culture, d'ailleurs, demande peu de soin. On la multiplie par graines, rarement par boutures. On sème sur couche au printemps, on repique en été et on met en orangerie ou dans une fosse sous châssis pendant les grands froids seulement. Ces précautions sont inutiles dans les départements du midi, où le violier croît presque aussi communément que la giroflée. La *matthiole* annuelle, quarantaine, giroflée quarantaine, violier quarantain, est une espèce annuelle, dont la tige est moins élevée que la précédente, à laquelle elle ressemble d'ailleurs par l'aspect cotonneux des feuilles, les couleurs et le parfum des fleurs. On cultive beaucoup les variétés à fleurs doubles.

MATTHIOLE (Pierre-André), célèbre botaniste et médecin italien. V. MATTIOLI.

MATTHIOLI (Girolamo), agent politique italien, né à Bologne vers 1640, mort à une époque indéterminée. Il fut secrétaire d'Etat du duc de Mantoue Charles III. Sous Charles IV, il noua avec les agents diplomatiques de Louis XIV, l'abbé d'Estrades et d'Asfeld, une négociation secrète qui avait pour objet l'acquisition de Casal par la France. Un traité fut signé par lui à Paris en octobre 1678 et Matthioli fut grassement payé de son entremise. Mais lorsque Catinat s'approcha de la frontière avec un corps de troupes, pour prendre possession des territoires cédés, personne ne se présenta au nom du duc de Mantoue et l'échange des ratifications ne put avoir lieu. Matthioli avait joué double jeu : il s'était fait payer par la France pour que son maître cédât Casal et par l'Autriche pour qu'il ne le cédât pas. Le grand roi, furieux d'avoir été joué, résolut de tirer du fourbe une vengeance exemplaire. Il fit renouer les négociations avec lui en feignant de croire à ses excuses, l'attira sur le territoire français par la promesse de nouvelles sommes d'argent et le fit enlever par Catinat (2 mai 1679). Livré à Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, sous le nom d'un sieur d'Estang, Matthioli subit la plus dure captivité. On a supposé que Matthioli était l'*Homme au masque de fer;* mais cette supposition est tout à fait dénuée de fondement. En 1681, Saint-Mars l'emmena à Exiles, avec un autre prisonnier inconnu, le véritable Masque de fer, et, en 1687, l'un des deux malheureux qu'il avait sous sa garde mourut, C'était bien probablement Matthioli.

MATTHISSON (Frédéric), célèbre poëte allemand, né à Hohendadeleben, près de Magdebourg, en 1761, mort à Wœrlitz, près de Dessau, en 1831. Il était fils de Jean-Frédéric Matthisson, ministre protestant, qui, pendant la guerre de Sept ans, avait été attaché à l'armée prussienne en qualité d'aumônier, et qui faisait des vers avec une extrême facilité. La mort l'enleva un mois avant la naissance de Frédéric. A quatorze ans, le jeune orphelin entra au lycée de Kloster-Bergen, à Magdebourg, d'où il passa à l'université de Halle pour se livrer à l'étude de la théologie protestante (1778). Mais, possédé de l'amour de la poésie, encouragé par une de ses tantes, femme des plus remarquables, et par Kopke, il se mit à faire des vers et renonça à tout autre travail intellectuel. La faiblesse de sa poitrine le rendant impropre à la prédication, il se servit de ce prétexte pour renoncer à la carrière ecclésiastique. Après avoir étudié la philologie, l'histoire, la philosophie, et acquis une connaissance approfondie du français, de l'anglais et de l'italien, il devint professeur à l'institut de Dessau (1781). De là, il se rendit à Altona pour y faire l'éducation des fils du comte de Sievers et entra en relation avec le comte de Manteuffel, avec Klopstock, le médecin Heusler, etc. Après avoir habité Heidelberg et Manheim avec ses élèves, il se rendit à Nyon, près de Genève, où il passa deux ans chez son ami le philosophe Bonstetten ; là il entretint un commerce des plus agréables et en même temps des plus profitables avec la pléiade d'esprits distingués qui habitaient à cette époque dans les environs de Genève : Bonstetten, son hôte, Charles Bonnet, Senebier, Saussure, Gibbon, Mme de Staël, etc. De Nyon, il alla à Lyon (1789), et devint le précepteur du fils de M. Scherer, riche banquier allemand. Lorsqu'il eut terminé cette éducation (1792), il revint dans sa patrie et, deux ans après, la princesse d'Anhalt-Dessau le choisit pour son lecteur, et il visita avec elle l'Italie, le Tyrol et la Suisse.

En 1812, après la mort de la princesse, le roi de Wurtemberg l'appela à Stuttgard, le nomma conseiller intime de légation, intendant des théâtres de la cour, premier conservateur de la bibliothèque royale, et lui accorda des lettres de noblesse (1818). L'année d'après, Matthisson accompagna le duc Guillaume de Wurtemberg en Italie, et passa avec lui plusieurs mois à Florence. Matthisson se retira ensuite à Wœrlitz où il termina sa vie. « L'amitié, dit Schiller, l'amour, la religion, les souvenirs de l'enfance, la vie heureuse des champs et d'autres sujets semblables formaient le fond de ses poésies... Le caractère de sa muse est une mélancolie douce, et cette espèce d'enthousiasme rêveur à laquelle la solitude et la contemplation disposent l'homme sensible... Ses productions sont animées d'une humanité éclairée et sereine : les belles images de la nature se reproduisent dans son esprit lucide et tranquille comme sur la surface de l'eau... » Matthisson excelle à traduire les sentiments les plus intimes du cœur humain, à décrire avec autant de goût que de délicatesse les scènes de la nature. Un grand nombre de ses pièces sont populaires en Allemagne. On lui doit : *Chants* (Breslau, 1781, 2e edit.; 1783, 1 vol. in-8°); la *Famille heureuse*, comédie en cinq actes (Dessau, 1783); *Poésies* (Manheim, 1787, in-8°); *Lettres* (Zurich, 1795-1796, in-4°); *Bas-reliefs au sarcophage du siècle* (Tubingue, 1799, in-8°); *Aventures d'Alin* (Tubingue, 1799, in-8°); *Poésies*, en société avec J.-G. de Salis (Zurich, 1808, 1 vol. in-8°); *Poésies complètes* (Tubingue, 1811, 2 vol. in-8°); la *Fête de Diane à Bebenhausen*, avec gravures et musique (Zurich, 1814, in-4°); *Souvenirs* (Zurich, 1811-1815, 5 vol. in-8°), mémoires remplis de faits intéressants; *Œuvres* (Zurich, 1825-1829, 8 vol. in-16), édition publiée par l'auteur lui-même; *Œuvres posthumes et correspondances avec ses amis intimes* (Berlin, 1830, 4 vol. in-12).

MATTHYS (Guérard), helléniste et philosophe hollandais, né dans la Gueldre en 1523, mort à Cologne en 1574. Il fut successivement professeur de grec, doyen de la Faculté des arts à l'université de Cologne (1552), regent du collége Montanum et recteur de l'université de 1642 à 1644. Matthys était un grand admirateur d'Aristote, dont il a commenté les œuvres dans la plupart de ses écrits. Au lieu de se perdre dans des subtilités, il s'est attaché à rendre avec fidélité la pensée du célèbre philosophe. « Il la réduit en méthode, dit Lacaze, et en explique l'usage; d'ailleurs son style est pur et dégagé des formes prétentieuses ou barbares des écolâtres ordinaires. » Nous nous bornerons à citer de lui : *Aristoteleæ logicæ liber* (Cologne, 1559-1566, 2 vol. in-4°), auquel l'auteur a joint divers traités; *Epitome logicæ Aristotelis græca-latina* (1569).

MATTHYS (Jacob), philologue suisse, né à Wolfenschiessen, canton d'Unterwalden, en 1802. A seize ans il ne savait pas encore lire. Il apprit seul la lecture, l'écriture et le calcul et se loua, comme garçon de ferme, dans un établissement agricole de la Bavière. Vers 1825, grâce à la charité de quelques personnes, il put faire les études nécessaires pour entrer dans les ordres; il alla étudier à Soleure, puis à Fribourg, et, ordonné prêtre en 1831, il reçut la cure de Nieder-Rickenbach, qu'il abandonna en 1845 pour celle de Thalwyl, dans le canton d'Unterwalden. Seul et sans la direction d'un maître, M. Matthys parvint à apprendre presque toutes les langues littéraires. Une grammaire et un dictionnaire, quelquefois même un seul de ces deux ouvrages, lui suffisaient pour apprendre une langue au point, non-seulement de la traduire, mais encore de l'écrire assez purement. En 1854, il fut constaté qu'il savait le latin, l'espagnol, le portugais, l'italien, l'anglais, le français, le grec ancien et moderne, l'arabe, l'hébreu, le malais, le sanscrit et le chinois. L'abbé des bénédictins d'Engelbert, frappé de ces dispositions étonnantes pour l'étude des langues, proposa à M. Matthys de le recommander au pape pour obtenir son entrée chez les frères de la Propagande; mais le modeste philologue refusa, pour ne pas quitter ses montagnes et ses chères ouailles. Depuis, sa renommée s'est répandue, et un grand nombre de savants suisses ou anglais ont fourni à ce moderne Mezzofanti les moyens de continuer une étude dans laquelle il a apporté tant d'intelligence et de patience. Aujourd'hui, c'est un polyglotte des plus distingués.

MATTI (Emmanuel), poëte latin moderne, né à Oropesa (Nouvelle-Castille) en 1663, mort à Alicante en 1737. Il débuta, à l'âge de dix-neuf ans, par un recueil de vers qui fut bien accueilli, entra dans les ordres et n'en continua pas moins à cultiver la poésie. Une dame du grand monde s'étant prise d'une violente passion pour l'abbé poëte, celui-ci, dans la crainte de succomber à une trop séduisante tentation, partit pour Rome, devint membre de l'Académie des Arcades et fut nommé par le pape doyen d'Alicante. Matti joignait à une vive imagination un style agréable et facile. Ses lettres et ses poésies latines ont été publiées à Madrid (1735, 2 vol. in-12).

MATTIAIRE s. m. (matt-ti-è-re — lat. *mattiarius*; de *mattium*, espèce de javelot). Antiq. rom. Soldat armé du mattium : *Les* MATTIAIRES *étaient les soldats d'une des six légions palatines*. (Du Cange).

MATTIAQUES, en latin *Mattiaci*, peuple de la Germanie, sur les bords du Rhin, à l'O. des Marses et des Sicambres, sur le territoire qui formait naguère le duché de Nassau. Leurs villes principales étaient : *Mattium*, aujourd'hui Marbourg; *Aquæ Mattineæ*, actuellement Wiesbaden.

MATTIE s. f. (ma-tî). Bot. Genre d'herbes de l'Europe occidentale, de la famille des borraginées.

MATTIOLI (Pierre-André), également connu sous le nom francisé de **Matthiole**, médecin et naturaliste italien, né à Sienne en 1500, mort à Trente en 1577. Après avoir commencé l'étude du droit à Padoue, il s'adonna à la médecine, se fit recevoir docteur, puis exerça son art avec un grand succès dans sa ville natale. Devenu riche, il renonça à la pratique pour des travaux théoriques, passa quelques années à Rome, quitta cette ville en 1527 et se retira alors dans le val d'Anania, où il resta jusqu'en 1540. Mattioli se fixa à cette époque à Goritz; mais en 1552, sur l'invitation du roi de Bohême Ferdinand, il se rendit à Prague, devint conseiller aulique, premier médecin de l'empereur Maximilien II et se retira enfin à Trente, où il se maria et mourut de la peste. C'est surtout comme naturaliste que ce savant acquit une grande réputation. Il a décrit un assez grand nombre d'animaux, de plantes et de minéraux inconnus ou peu connus avant lui; mais il manquait de méthode, d'esprit critique, et se montra d'une extrême crédulité. Son ouvrage le plus important est son commentaire sur Dioscoride, publié d'abord en italien sous ce titre : *Il Dioscoride con gli suoi discorsi* (Venise, 1554, in-fol.), puis en latin, sous celui-ci : *Commentarii in VI libros Pedacii Dioscoridis*. (Venise, 1554, in-fol.), avec environ 1,000 figures gravées sur bois avec le plus grand soin. Cet ouvrage est un immense répertoire de toute la science médicale et botanique de l'époque et a fait pendant longtemps autorité. Il a été traduit en français par Pinet (Lyon, 1561, in-fol.) et par Des Moulins (Lyon, 1572, in-fol.). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *De morbo gallico* (Venise, 1535, in-8°); *Il magno Palazzo del cardinale de Trento* (Venise, 1539, in-4°), poëme; *Epistolarum medicinalium lib. V* (Prague, 1561, in-fol.), où l'on trouve de nombreuses observations et descriptions nouvelles; *Disputatio adversus XX problemata Guilandini* (Venise, 1561, in-8°); *De simplicium medicamentorum facultatibus secundum locos in genere* (Venise, 1569, in-12); *Compendium de plantis* (Venise, 1571, in-4°). Ses ouvrages ont été réunis, pour la plupart, sous le titre de *Opera omnia* (Bâle, 1598, in-fol.; Venise, 1712 et 1744, in-fol.). Plumier a donné, en l'honneur de ce botaniste, le nom de *matthiola* à un genre de la famille des rubiacées. — Un savant du même nom, MATTIOLI DE MATTHIOLIS, mort en 1480, fut médecin à Pérouse et publia : *Ars memorativa* (Strasbourg, 1498, in-8°); *Regimen contra pestem* (Venise, 1535, in-4°), etc.

MATTIOLI (Luigi), peintre et graveur italien, né à Crevalcore en 1662, mort à Bologne en 1747. Elève de Carlo Cignani, il s'adonna particulièrement à l'étude du paysage, genre dans lequel il réussit beaucoup mieux que dans la peinture d'histoire, et exécuta avec beaucoup de talent des gravures à l'eau-forte. Son œuvre capitale est un grand paysage à l'huile, peint sur mur, dans l'escalier de l'oratoire de San-Bartolommeo-di-Reno, à Bologne.

MATTIUM s. m. (mat-ti-omm — mot lat.). Antiq. rom. Espèce de gros javelot.

MATTIUM, nom latin de MARBOURG.

MATTIUS (Cneius), poëte latin. Il vivait au Ier siècle avant notre ère. Il fut l'ami de Jules César, dans l'intimité duquel il vécut, cultiva avec un égal succès la poésie épique et la poésie dramatique, traduisit en vers l'*Iliade* d'Homère et se rendit surtout célèbre par ses mimiambes dans le mètre scazon d'Hipponax. Aulu-Gelle, Macrobe, Priscien, etc., nous ont transmis de très-courts fragments des compositions de ce poëte; ils ont été publiés dans les *Fragmenta poetarum scenicorum latinorum* de Bothe. On y remarque beaucoup de délicatesse, d'elégance, mais un peu de recherche et une tendance à se servir d'expressions archaïques. Ce Mattius est vraisemblablement le même personnage que Caïus Mattius qui, après le meurtre de César, écrivit une belle et noble lettre à Cicéron.

MATTIUZZI (Antoine), acteur et auteur dramatique italien. V. COLLALTO.

MATTOIR s. m. (ma-toir). V. MATOIR.

MATTOIS s. m. (ma-toi). Bœuf né en Auvergne et engraissé dans le Poitou.

MATTON s. m. (ma-ton). Autre orthographe du mot MATON.

— Grosse brique servant à paver.

— Syn. de TOURTEAU.

MATTONIE s. f. (ma-to-nî). Bot. Genre de fougères polypodiacées.

MATTUSCHKA (Henri-Godefroi, comte DE), ingénieur et botaniste allemand, né à Janer (Silésie) en 1734, mort en 1779. Il était conseiller supérieur au bailliage de Breslau depuis 1756, lorsque, ayant été destitué pendant la guerre de Sept ans, il se retira à la campagne et employa ses loisirs à l'étude des sciences. Par la suite, il devint député de la province de Silésie (1772). On a de lui : *Traité de l'art militaire dans la fortification, l'attaque et la défense des places* (Breslau, 1750, in-8°); *Observations pouvant servir de bases à un calendrier naturel très-utile pour les agronomes* (Sagan, 1773); *Flora silesiaca* (Breslau, 1776-1779, 3 vol. in-8°).

MATUDILHADON s. m. (ma-tu-di-la-don). Agric. Machine qui sert, dans le midi de la France, à séparer du chanvre la filasse de la chènevotte.

MATURATIF, IVE adj. (ma-tu-ra-tiff, i-ve — du lat. *maturare*, faire mûrir). Méd. Qui hâte la formation de la matière purulente dans les plaies, dans les tumeurs : *Onguent* MATURATIF. *Cataplasmes* MATURATIFS. *Potion* MATURATIVE.

— s. m. Remède maturatif : *Un puissant* MATURATIF. *Les* MATURATIFS *émollients s'appliquent sous forme de fomentation, de cataplasme et d'onguent.* (Petit.)

MATURATION s. f. (ma-tu-ra-si-on — lat. *maturatio;* de *maturare*, hâter, mûrir). Bot. Série de transformations qui s'opèrent dans un fruit qui mûrit : *Ce temps est contraire à la* MATURATION *des fruits.* (Acad.) *Les fruits qui sont pourvus d'un sarcocarpe épais et succulent sont toujours plus ou moins acerbes avant la* MATURATION. (Guersent.) *On nomme fructification le passage de l'ovaire à l'état de fruit parfait, et* MATURATION *les changements chimiques qui s'opèrent dans les organes depuis la fécondation jusqu'à la dispersion des grains.* (Lecoq.) *Certains fruits, loin du soleil, cru indispensable à leur* MATURATION, *mûrissent pourtant et vous surprennent un matin, à un endroit infréquenté du verger.* (L. Gozlan.)

— Méd. Formation du pus dans un abcès.

— Écon. domest. Coction que l'on fait subir aux fruits cueillis avant leur maturité, pour les rendre mangeables.

— Techn. Epuration du métal.

— **Encycl.** On confond souvent, en parlant des fruits, les deux termes *maturation* et *maturité*. Toutefois, le dernier exprime l'état d'un fruit mûr; le premier, la série des phénomènes physiologiques et chimiques qui l'amènent à cet état. Ces deux termes se prennent d'ailleurs dans un sens différent, suivant que l'on considère la maturité des fruits d'une manière absolue et au point de vue botanique, ou par rapport à leur usage alimentaire. Dans le premier cas, on dit qu'un fruit est mûr quand il a atteint tout son développement, qu'il se détache naturellement de la plante ou de l'arbre qui l'a produit; dans le second, on regarde comme mûr le fruit qui a acquis toutes les qualités qu'on exige pour qu'il figure sur les tables. Cette maturité relative coïncide quelquefois avec la maturité physiologique, d'autres fois elle arrive avant ou après; en effet, les conditions de *maturation* pour la reproduction ou pour nos besoins ne sont pas toujours les mêmes. Les fruits qui se rapprochent le plus de l'état sauvage sont ceux qui fournissent le plus constamment les types primitifs et les sujets les plus vigoureux. Ceux qui ont été modifiés par la culture dans un sol fertile ou par des greffes réitérées produisent, il est vrai, des fruits plus beaux, mais ils sont moins propres à la reproduction.

Une observation déjà ancienne, puisqu'elle remonte au moins à Senebier, c'est que les fruits, d'abord acerbes, deviennent acides et ensuite doux et sucrés; le principe astringent, toujours plus rapproché de l'acide végétal, qui en est en quelque sorte l'ébauche ou la matière première, se transforme en sucre par sa combinaison avec l'oxygène; il est certain que les acides s'oxygènent de plus en plus; que l'acide citrique des raisins verts, par exemple, se transforme ainsi en acide tartrique. « Il semblerait, dit le savant physiologiste, que la partie gommeuse de la sévé devient la partie sucrée des fruits. Et comme on obtient l'acide du sucre (acide oxalique) de la gomme, on peut croire que celle-ci change de saveur suivant la proportion de ses éléments. » Sénebier ajoute que l'augmentation de l'oxygène peut faire passer la fécule à l'état de matière sucrée, et rappelle l'opinion de Fourcroy, qui regardait le principe gommeux comme pouvant aisément se changer en principe sucré dans les fruits qui mûrissent.

La *maturation*, suivant l'ingénieuse expression de Couverchel, est pour ainsi dire l'âge adulte du fruit, un état transitoire entre la formation des principes et leur dissociation. « Elle s'effectue, dit-il, par la réaction des principes, réaction qui est puissamment favorisée par la chaleur; les phénomènes sont complétement indépendants de la végétation; le fruit éprouve, par suite de sa composition, de la part de la chaleur et de l'air (ce dernier considéré seulement comme milieu), une action qui lui fait parcourir les différentes phases de la *maturation*. Cette action est purement chimique, et la preuve, c'est que la plupart des fruits mûrissent détachés de l'arbre. »

La *maturation* commence quand le fruit a atteint son volume normal, et que ses principes constitutifs sont arrivés à l'état parfait. Il semble alors que la nature abandonne le fruit à lui-même; en effet, les vaisseaux du pédoncule, qui jusque-là concouraient à son développement, s'obstruent et l'action vitale est suspendue. Les fruits, comme nous l'avons dit, peuvent, dans beaucoup de cas, être détachés du végétal; la *maturation*, loin d'être arrêtée pour cela, semble au contraire s'effectuer plus rapidement. Il est même des fruits, tels que certains melons, dont les tiges meurent avant la maturité. Si de nouveaux principes viennent à affluer, ils contrarient les réactions chimiques et empêchent ou tout au moins retardent la *maturation*. On en a la preuve en arrosant surabondamment un cep de vigne; on empêche ainsi le raisin de mûrir complétement. Couverchel ajoute : « L'usage d'opérer l'incision annulaire, de tordre les pédoncules du raisin, de pincer l'extrémité des branches qui supportent les figues a évidemment pour objet, en interceptant toute communication entre l'arbre et le fruit, de hâter sa maturité. Cette explication doit paraître beaucoup plus vraisemblable que celle qui suppose dans le fruit une continuation d'action végétative. »

La *maturation* proprement dite est donc un phénomène purement chimique; on peut même dire, à la rigueur, qu'elle est un dérangement d'équilibre et un commencement d'altération. Il n'y a pas en effet de limite bien tranchée, de ligne de démarcation bien nette entre ces deux états ou ces deux époques de l'existence du fruit. Certains fruits ne sont servis sur nos tables que lorsqu'ils sont tournés, frappés ou blettis, en un mot plus ou moins altérés. Même au point de vue de la propagation de l'espèce, il faut nécessairement que le péricarpe s'altère pour que la graine puisse germer et se développer. Lors donc que le fruit est complétement développé, l'altération commence; il tourne plus ou moins brusquement, suivant les espèces.

Les principes constitutifs dont les réactions concourent à la *maturation* des fruits sont généralement, comme l'analyse le démontre : l'eau, la gélatine ou la pectine, des acides, la fibre végétale et la fécule; tous ne sont pas charriés par la séve; les acides, par exemple, sont formés par suite des modifications qu'elle éprouve en passant des jeunes rameaux aux fruits; aidés par l'action de la chaleur, ils transforment la gélatine en matière sucrée et éprouvent ainsi eux-mêmes une sorte de saturation. En même temps que ces phénomènes s'opèrent, l'enveloppe extérieure du fruit ou épicarpe devient plus mince et plus transparente, et l'action de la lumière et de la chaleur se fait mieux sentir au travers. C'est alors que commence la *maturation* proprement dite; les acides disparaissent, et l'eau surabondante s'évapore peu à peu.

Il n'est pas rare de voir à la surface de certains fruits, notamment des prunes, des larmes ou des globules de matière gommeuse; elles proviennent de la gélatine, qui n'a pu être soumise à l'action des acides et transformée en sucre. On sait d'ailleurs que, pour obtenir la gelée de certains fruits, il ne faut pas les prendre dans un état de *maturation* trop avancée; on sait aussi que les confitures de groseilles ne forment une gelée consistante que lorsqu'on les laisse peu de temps sur le feu; enfin, que la coction favorise la réaction des principes. Les pommes, les poires, les pêches, les cerises, etc., acquièrent par la cuisson une saveur plus sucrée, non-seulement par suite de la soustraction d'une portion d'eau, mais par la conversion du principe féculent ou gélatineux en principe sucré. La fécule est en effet plus ou moins abondante dans beaucoup de fruits.

« L'existence des fruits secs, dit encore Couverchel, n'a qu'une période; elle commence avec le développement de l'ovaire et finit lorsque les principes sont formés. L'air ne paraît pas concourir à cette formation; l'élaboration des principes s'effectue dans presque toutes les parties de la plante; aussi les tiges des fruits secs participent-elles en général de leurs propriétés, mais à un degré plus faible cependant; exemple : les palmiers. On doit, en conséquence, regarder ces fruits comme des réservoirs où les principes viennent s'accumuler après avoir abandonné l'eau de végétation qui servait à les charrier dans les autres parties de la plante. La *maturation* des fruits féculents ou farineux diffère de celle des fruits sucrés, en ce qu'ici c'est le principe sucré qui se transforme en matière amylacée. » Du reste, la fécule paraît résister à l'action végétative et à la fermentation, car on la retrouve dans la lie et dans la levûre.

Plusieurs causes influent sur la rapidité ou la lenteur de la *maturation;* on doit citer surtout la nature du sol, la température de la saison, le degré de sécheresse ou d'humidité, l'exposition, et en général les diverses opérations de l'arboriculture. Ainsi, les arbres en espalier mûrissent leurs fruits avant les contre-espaliers, ceux-ci avant les quenouilles ou les pyramides; les arbres en plein vent sont les plus tardifs, toutes choses égales d'ailleurs. Les arbres palissés contre le mur donnent des fruits plus précoces de quelques jours que ceux qui, attachés sur un treillage, se trouvent ainsi à une distance de quelques centimètres de la muraille. L'épaisseur des murs et surtout leur couleur exercent aussi quelque influence à cet égard.

Il existe aussi des moyens artificiels pour avancer ou pour retarder la *maturité* des fruits. Occupons-nous d'abord des premiers. Le plus simple est l'effeuillaison; mais on ne doit l'employer qu'à l'époque où les fruits ont atteint toute leur grosseur; de plus, on doit enlever les feuilles peu à peu et non brusquement, et conserver toujours celles qui avoisinent le fruit. La torsion des pédoncules réussit pour les raisins; on peut y suppléer en coupant à moitié ces organes. L'incision annulaire est encore un procédé fréquemment employé; elle s'applique avantageusement aux pommes, aux poires et autres fruits à pepin; mais il faut procéder avec beaucoup de ménagement, et cette observation s'applique encore davantage aux fruits à noyau, surtout quand les arbres sont sujets aux écoulements de gomme; on pratique l'incision annulaire dans le cas où l'on tient absolument à faire mûrir des fruits nouveaux, dont on veut constater le mérite.

La culture sous verre peut se pratiquer de différentes manières. « Quand l'arbre, dit V. Pâquet, est à proximité d'une serre ou d'une bâche, on peut en profiter, s'il y a lieu, en faisant entrer une branche dans l'intérieur. Une table placée près d'un arbre, et sur laquelle nous abaissions et assujettissions une branche pour placer une cloche dessus, nous a réussi pour accélérer la maturité de certaines espèces de fruits. Un bocal dans lequel l'ouverture permet de faire entrer un fruit aide singulièrement à obtenir ce résultat, tout en contribuant puissamment à exciter le développement en volume. » On sait, du reste, que la culture forcée des arbres fruitiers en serre n'est autre chose que l'emploi de ce moyen sur une grande échelle.

L'arrosage, sous forme de pluie fine jetée le soir sur les arbres, pendant les grandes sécheresses, fait céder l'enveloppe dure et coriace; elle ne tarde pas à se ramollir, et on la voit insensiblement céder à la pression de la pulpe, qui tend sans cesse à se développer; les fruits grossissent promptement et prennent du poids et de la couleur. Cet arrosage suffit souvent pour que, d'une récolte à peu près condamnée ou considérée d'abord comme nulle, on obtienne des produits passables, quelquefois même excellents.

Quand les fruits ont une certaine grosseur et par conséquent un certain poids, les vaisseaux du pédoncule se resserrent et la séve arrive ainsi en moindre quantité. Pour obvier à cet inconvénient, on a eu l'idée de soutenir les fruits, soit en mettant au-dessous de petits plateaux en bois, soit en renfermant ces fruits dans un filet à claire-voie attaché au rameau. Les fruits, ainsi supportés au lieu d'être suspendus, grossissent d'un quart de plus que les autres, mûrissent plus vite et sont de meilleure qualité.

En ce qui concerne les moyens de retarder la *maturation* des fruits, on est moins avancé, sans doute parce qu'on s'en est moins occupé. On a remarqué que les fruits exposés au nord, étant soustraits à l'action du soleil, mûrissent plus tard que les autres; on a cherché à réaliser artificiellement ces conditions à l'aide d'abris en paille. Pour cela, on établit en avant de l'arbre quelques échafaudages fort simples et dont la disposition soit telle qu'ils puissent éloigner d'environ $0^{m},35$ de l'arbre les paillassons qu'il faut dérouler devant celui-ci. Mais, pour bien réussir, on ne doit établir ces abris qu'environ quinze jours avant la maturité pour les pêches ou les prunes, huit jours seulement pour les poires; sinon les fruits resteraient insipides et peu colorés. De plus, il faut de temps en temps soulever les paillassons pour donner de l'air, surtout dans les nuits pluvieuses; si la sécheresse persistait, on ferait cette opération dans la soirée, et par la même occasion on donnerait un léger arrosement de manière à mouiller les feuilles. Un mur dans lequel on aurait pratiqué de part en part une ou deux petites ouvertures offrirait tous les avantages désirables pour le succès de cette prolongation de maturité.

Du reste, ces procédés sont rarement appliqués en grand. Néanmoins, on les emploie à Montreuil, et c'est ainsi que l'on retarde de quinze jours ou trois semaines la *maturation* des pêches. Il est à peine besoin de dire que ces moyens ne réussissent que sur les arbres en espalier; il est à peu près impossible de rien obtenir sur les arbres en plein vent. On peut, il est vrai, pour ceux-ci, conserver les fruits mûrs sur l'arbre pendant un certain temps; mais ceci n'est plus de notre sujet.

Certains fruits, tels que les figues, les cerises et en général les fruits à noyau, doivent acquérir toute leur maturité sur l'arbre qui les porte; beaucoup de fruits à pepin doivent au contraire être cueillis avant cette époque. Les signes de la parfaite *maturation* des fruits sont la couleur dans les uns, le parfum dans les autres, la facilité de quelques-uns à se détacher de la branche. Le pouce est ici un juge dommageable, bien que ce moyen soit en quelque sorte employé instinctivement; les meurtrissures qui en résultent occasionnent souvent la pourriture et communiquent souvent à tout le fruit une saveur désagréable. En ceci, un peu d'habitude est un meilleur guide et dirige mieux le sens que tous les indices que nous pourrions énumérer.

MÂTURE s. f. (mâ-tu-re — rad. *mât*). Mar. Ensemble des mâts et des vergues d'un bâtiment : *La* MÂTURE *d'un vaisseau de guerre. Grimper dans la* MÂTURE. ‖ Atelier dans lequel on confectionne, on répare les mâts, et où l'on conserve les bois de mâture. ‖ Bois propre à faire les mâts : *On tire beaucoup de* MÂTURE *de Norvége.* (Acad.) ‖ Machine à mâter les bâtiments. ‖ Art de mâter les navires : *Ce constructeur entend bien la* MÂTURE. (Acad.) ‖ *Menue mâture*, Ensemble des mâts peu élevés.

— **Encycl.** V. MÂT.

MÂTURIER s. m. (mâ-tu-rié). Mar. Syn. de MÂTEUR.

MATURIN, un des départements de l'ancienne Colombie, compris aujourd'hui dans la république de Vénézuéla; ch.-l., Cumana. Il a pour limites au N. la mer des Antilles, l'Atlantique au N.-E., le départ. de l'Orenoque au S. et celui de Vénézuéla à l'O. 1,100 kilom. sur 900; 72,000 hab. Il est couvert, au N. de l'Orénoque, par des ramifications orientales de la Cordillère des Andes, et au S. par plusieurs chaînes de montagnes. L'Orénoque, qui prend sa source dans ce département, trace une partie de la limite occidentale et arrose la partie septentrionale. Le climat de ce pays est, en général, très-chaud. Le sol est sur plusieurs points marécageux, et se montre presque partout d'une extrême fécondité; d'immenses pâturages bordent l'Orénoque. Les forêts fournissent plusieurs bois précieux, tels que le gaïac, l'acajou et le brésillet.

MATURIN (Charles-Robert), poëte et romancier irlandais, né à Dublin en 1782, mort dans la même ville en 1825. Cet écrivain sombre, de l'école d'Anne Radcliffe, était issu d'une famille d'origine française, qui s'était expatriée pour échapper aux funestes conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. Son père, qui se trouvait dans une excellente position de fortune, lui fit donner une éducation distinguée au collége de la Trinité. Le jeune Charles-Robert épousa de bonne heure Henriette Kinsburg, qu'il aimait depuis l'enfance, et devint ministre de l'Evangile; rien n'annonçait alors qu'il dût être auteur et il ne le devint, on peut le dire, que par circonstance et nécessité. Son père, en butte à une accusation injuste, perdit sa place et n'obtint pas d'y être réintégré, bien qu'il eût prouvé son innocence. Habitué à une vie facile et large, la perspective de la misère ne pouvait que l'épouvanter. Le fils alors fit acte de dévouement, et pour remédier à ce malheur fonda une pension de jeunes gens. Cette maison était florissante lorsque Robert fut à son tour ruiné, et cela du fait d'un dépositaire infidèle. Ce fut alors que, demandant des ressources à sa plume, Maturin fit paraître ses premiers romans, qui réussirent; mais il ne sut ou ne put pas en tirer un bon parti pour sa fortune. Partout et toujours le théâtre offre des gains bien plus considérables que ceux du livre. Maturin, qui le savait, fit sa tragédie de *Bertram* et l'offrit au directeur du théâtre de Crow-Street (1814); mais l'impresario n'eut point foi dans le mérite du débutant, ou ne comprit pas la valeur de la pièce, qu'il refusa. Notre auteur partit alors pour Londres, son manuscrit en poche, et alla demander assistance à un homme déjà célèbre, le romancier écossais sir Walter Scott, qui avait, paraît-il, fait grand cas des premiers romans du pasteur irlandais. L'auteur d'*Ivanhoë* ne trompa point l'attente de son jeune confrère, qu'il recommanda à lord Byron, membre du comité du théâtre de Drury-Lane. Grâce à cette puissante protection, *Bertram* fut représenté dans cette même année 1814, et le rôle principal eut pour interprète le fameux Kean..... Mathurin, en pensant à son échec de Dublin, pouvait se dire : « A quelque chose malheur est bon! » Ce fut un succès complet et presque sans précédent, un succès qui fit époque. Encouragé par un si beau début, notre Irlandais donna deux autres ouvrages, en 1817 et 1819; mais on ne gagne pas tous les jours une grande bataille. Ces pièces ne réussirent pas. Maturin, désillusionné par ce double échec, alla reprendre à Dublin les fonctions évangéliques qu'il remplit en conscience, avec beaucoup de zèle, tout en continuant à cultiver les lettres profanes, à faire des romans. On lui doit les ouvrages suivants : la *Famille Montorio* ou la *Fatale vengeance* (Dublin, 1807, 3 vol. in-12), trad. en français par J. Cohen (Paris, 1822, 3 vol. in-12); le *Petit Irlandais* (Dublin, 1808, 3 vol. in-12); les *Milésiens* (Dublin, 1811, 3 vol. in-12); *Bertram* ou le *Château de Saint-Aldobrand* (Londres, 1816, in-8°), tragédie, traduite en français par le baron Taylor et Ch. Nodier (Paris, 1821, in-8°); on trouve dans les premiers romans de Victor Hugo plusieurs épigraphes empruntées à cette sombre composition de *Bertram; Manuel*, tragédie (Londres, 1817, in-8°); *Eve* ou *Amour et religion* (Londres, 1817, 3 vol. in-12), trad. en français (Paris, 1818, 4 vol. in-12); *Pour et contre* ou les *Femmes* (Dublin, 1818, 3 vol. in-12); *Fredolpho*, tragédie (Londres, 1819, in-8°); *Melmoth le vagabond* (Dublin, 1820, 4 vol. in-12), traduit en français par J. Cohen (Paris, 1821, 6 vol. in-12); l'*Univers*, poëme (Dublin, 1821, in-8°); les *Albigeois* (Dublin, 1824, 3 vol. in-12), trad. en français (Paris, 1825, 4 vol. in-12).

Maturin aimait le lugubre, le fantastique, le surnaturel, la peinture des forfaits, des noires vengeances, l'évocation des spectres. On avait surnommé son école *la Frénétique* et lui-même **l'Arioste du crime**; mais il y a chez lui des beautés de l'ordre le plus élevé, mêlées à des exagérations. On comprend que Hugo, dans sa jeunesse, ait aimé ce conteur et l'ait pris pour modèle.

Bertram attira à son auteur les censures de l'Eglise anglicane. Les dévots furent scandalisés, effrayés par les hardiesses de ce drame, et le vicaire de Saint-Patrick dut perdre tout espoir d'avancement; mais il s'en consola philosophiquement et avoua avec candeur « qu'il ajoutait ses poëmes à ses prières, parce qu'il n'avait pas d'autre moyen de faire face aux difficultés de la vie. » Voici comment Gustave Planche apprécie cet auteur : « Maturin, à qui le temps et la fortune ont manqué pour révéler complétement les mystères de son génie, ne ressemble ni à Dante ni à l'Arioste. *Bertram* et *Melmoth* résument toute sa pensée. Le style de *Bertram* n'a peut-être pas toujours le naturel et la simplicité qui conviennent au théâtre; mais ce défaut est amplement racheté par l'éclat et l'élévation des images, par les lueurs éblouissantes dont le poëte éclaire presque à chaque instant les replis les plus mystérieux de la conscience humaine. Le caractere le plus saillant de *Melmoth*, c'est la poesie élevée à l'effroi le plus poignant. » Il avait un goût prononcé, en littérature, pour les horreurs mêlees au surnaturalisme. Son génie se sentait à l'aise au milieu de cette mise en scène terrifiante et s'en inspirait. Ce décor lui était en quelque sorte nécessaire, indispensable. Walter Scott a parfaitement jugé cet auteur quand il a dit qu'il n'était jamais si grand que quand il touchait de plus près à l'extravagance.

MATURINO DA FIRENZE, peintre italien, élève de Raphaël, mort en 1527. Il fut lié d'une étroite amitié avec Polydore de Caravage et travailla constamment avec lui. Sentant qu'il était beaucoup plus fort comme dessinateur que comme coloriste, il prit la détermination de ne peindre qu'en camaïeu, parvint dans ce genre de peinture à une rare perfection, et décora, avec son ami, d'un grand nombre de peintures à l'huile et à fresque, les palais et les églises de Rome. La plupart de ces ouvrages, d'un goût exquis, d'un dessin irréprochable, ont été détruits; mais, fort heureusement, ils avaient été gravés par Ch. Alberti, Cavalieri, Santi-Bartoli, etc. On cite, comme les meilleures productions dues à la collaboration des deux artistes : le *Triomphe de Camille; l'Histoire de Niobé;* le *Supplice de Perillus;* des *Batailles*. On voit au musée du Louvre cinq dessins de Maturino : un *Combat*, l'*Enlèvement des Sabines*, le *Sanglier de Calydon*, un *Assaut* et le *Tibre*.

MATURITÉ s. f. (ma-tu-ri-té — lat. *maturitas;* de *maturus*, mûr). Bot. Etat, qualité de ce qui est mûr : *Parfaite* MATURITÉ. MATURITÉ *précoce. La* MATURITÉ *des fruits tendres s'annonce par des parfums qui flattent agréablement l'odorat.* (B. de St.-P.) *On doit faire choix pour semences des fruits de la meilleure qualité et d'une* MATURITÉ *non équivoque.* (Raspail.) *Le moyen de hâter la* MATURITÉ *d'un fruit, ce n'est pas de l'exposer à l'ombre.* (E. de Gir.)

— Fig. Etat des choses qui sont parvenues à leur complet développement ou à leur point de perfection : *La* MATURITÉ *de l'âge. L'antiquité est la jeunesse de l'univers, l'âge moderne en est la* MATURITÉ. (Rigault.) *L'arrière-saison des langues ne vaudra jamais leur jeunesse et leur* MATURITÉ. (Villem.) *La plupart des découvertes importantes ont, pour arriver à* MATURITÉ, *exigé les efforts successifs de plusieurs générations de savants.* (Arago.) *Les formes diverses de gouvernement sont l'expression des différents degrés de* MATURITÉ *du génie des peuples.* (Lamart.) ‖ Circonspection, mûre réflexion : *Agir avec* MATURITÉ. *La question a été discutée avec une* MATURITÉ *profonde.* (M.-J. Chénier.)

— Eaux et for. Etat du bois bon à couper.

— Pathol. Etat d'un abcès dans lequel le pus est tout à fait formé.

— Techn. *Levain en maturité*, Etat de la bière dont la mousse de fermentation commence à s'affaisser.

MATURNE s. f. (ma-tur-ne). Entom. Espèce de papillon d'Europe.

MATUS s. m. (ma-tuss). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, dont l'espèce unique habite les Etats-Unis.

MATUSZEWIC (Thadée), homme d'Etat polonais, né dans le palatinat de Brzesc-Litewski vers 1764, mort en 1822. Nommé, en 1788, membre de la diète de quatre ans, il se plaça au rang des premiers orateurs de cette assemblée, se retira de l'arène politique après la formation de la confédération antinationale de Targovice (1792), revint aux affaires deux ans plus tard à l'appel de Kosciuzko, qui le fit entrer au conseil de l'administration civile, et se retira de nouveau dans ses terres lorsque la Pologne eut été définitivement écrasée. En 1809, Matuszewic se rendit avec le comte Potocki auprès de Napoléon pour lui demander de soutenir la cause des Polonais, puis il devint conseiller d'Etat et ministre des finances de Frédéric-Auguste, grand-duc de Varsovie. Il occupait ce poste lorsque l'armée française entra en Pologne en 1812. Il dut peu après se démettre de son portefeuille et se tint à l'écart jusqu'en 1815, époque où Alexandre I^er^ de Russie lui confia le ministère des finances en rétablissant le royaume de Pologne. Il mourut pendant un voyage qu'il fit en Italie pour rétablir sa santé altérée.

MATUTA, déesse de l'aube, qui fut identifiée par les Romains avec Leucothée ou Ino, fille de Cadmus. Servius Tullius fut le premier qui lui fit élever un temple.

MATUTE s. m. (ma-tu-te — du lat. *Matuta*, nom mythol.). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxystomes, tribu des calappiens.

— **Encycl.** Les *matutes* sont caractérisés par un corps court, presque orbiculaire, aplati, plus large en avant ou dans la partie moyenne, denté et armé d'une forte épine de chaque côté; quatre antennes courtes, les deux intermédiaires à dernier article bifide, les deux extérieures plus courtes et à peine apparentes; dix pattes, terminées par une lame plate et ovale, à l'exception des deux antérieures qui se terminent par une pince courte et angulaire; une queue courte et presque triangulaire. Ces crustacés ressemblent beaucoup aux portunes, avec lesquels plusieurs auteurs les ont confondus. Leurs mœurs sont peu connues; on suppose qu'ils nagent continuellement. L'espèce la plus remarquable est le *matute vainqueur*, à corselet ponctué, qui se trouve sur les côtes du Malabar.

MATUTI s. m. (ma-tou-ti). Métrol. Mesure pour les liquides, en usage dans quelques villes de la côte africaine.

MATUTINAIRE s. m. (ma-tu-ti-nè-re — du lat. *matutinum*, matin). Liturg. Livre qui contient l'office des matines.

MATUTINAL, ALE adj. (ma-tu-ti-nal, a-le — du lat. *matutinum*, matin). Qui appartient au matin. ‖ Vieux mot.

— Liturg. Qui se rapporte à l'office des matines.

MATVIEIEF (André, comte), diplomate et littérateur russe, né en 1666, mort en 1728. Il était fils du boyard Artamon Matvieief, qui joua un grand rôle sous le règne d'Alexis Michaïlovitch et qui périt, en 1682, dans la révolte des strélitz. André fut successivement ambassadeur de Russie en Hollande, en Autriche et en Angleterre, et s'acquit une grande réputation, autant par ses talents diplomatiques que par ses connaissances littéraires. Il a laissé des *Mémoires*, qui ont été publiés de nos jours par Sacharof (Saint-Pétersbourg, 1841), et qui renferment des détails curieux sur les événements du règne de Pierre le Grand, principalement sur la révolte des strélitz dont l'auteur avait été témoin oculaire. On lui doit aussi une traduction russe des œuvres de P. Skarga.

MATY (Paul), théologien protestant, né à Beaufort (Provence) en 1681. Il était catéchète à La Haye, lorsque certaines opinions touchant la nature de Jésus-Christ lui attirèrent des tracasseries de la part de ses collègues orthodoxes. « Ayant voulu, disent MM. Haag, essayer d'expliquer les passages de l'Ecriture où Jésus-Christ est présenté comme inférieur et soumis au Père, il imagina lever toutes les difficultés en admettant trois natures en Jésus-Christ, la nature divine, la nature angélique et la nature humaine. Il affirmait que le Père est le seul être infini et absolu; que le Fils et le Saint-Esprit sont des êtres finis, différents du Père, et que, néanmoins, Jésus-Christ est Dieu, à cause de l'union mystérieuse de la divinité avec sa nature angélique plus parfaite que l'âme humaine. » Cette théorie bizarre, mais à coup sûr innocente, excita l'indignation des pasteurs qui se disaient bien pensants, et Maty fut cité à comparaître devant un synode tenu à La Haye. Il refusa de se présenter, fut déclaré hérétique, excommunié et déposé. Cette sentence injuste, dictée par l'esprit de parti, plongea Maty dans une dangereuse mélancolie. Il passa en Angleterre, où il se livra à l'étude de la médecine. On a de lui quelques opuscules, fruits de ses disputes avec les orthodoxes : *Lettre d'un théologien à un autre théologien sur le mystère de la Trinité* (1729), réimp. avec l'*Apologie de la conduite et de la doctrine de P. Maty* (1730); *Doctrine de la Trinité* (1730, 2 vol. in-12).

MATY (Mathieu), médecin anglais, fils du précédent, né à Montfort, près d'Utrecht, en 1718, mort en 1776. Il était destiné l'état ecclésiastique, mais les tracasseries que le synode fit endurer à son père, à cause de ses opinions religieuses, le détournèrent de cette idée et il se décida à étudier la médecine. Il fut reçu docteur à Leyde, et, en 1740, vint s'établir en Angleterre avec son père, qui ne voulait plus habiter la Hollande. Son premier protecteur paraît avoir été lord Chesterfield, sous les auspices duquel il commença, en 1750, sous le titre de *Journal britannique*, la publication d'une revue périodique des productions de la littérature anglaise, laquelle fut imprimée en français à La Haye. Gibbon a fait l'éloge de cette publication, qu'il regarde comme le tableau le plus vrai et le plus intéressant de l'état de la littérature anglaise pendant six ans, de janvier 1750 à décembre 1755. Cet ouvrage fit connaître Maty et le mit en relation avec les littérateurs éminents de l'époque. En 1756, lors de l'ouverture du *British Museum*, il fut nommé l'un des premiers sous-bibliothécaires de cet établissement, entra en 1758 à la Société royale de Londres, où il remplaça Birch comme secrétaire, en 1765, et devint, en 1772, bibliothécaire en chef du *British Museum*. Maty fut un des plus actifs propagateurs de la vaccine; un jour que l'on soutenait devant lui qu'une personne vaccinée pouvait cependant avoir encore la petite vérole, il s'inocula à lui-même le virus variolique afin de convaincre ses incrédules interlocuteurs. Il a encore publié : *De usu* (Leyde, 1740), *Mémoires authentiques sur la vie de Richard Mead* (Londres, 1755, in-12); *Mémoires de lord Chesterfield*, placés en tête des *Œuvres mêlées* de ce dernier, dont Maty fut l'exécuteur testamentaire; il a, en outre, fourni des mémoires aux *Philosophical Transactions*, à la *Bibliothèque raisonnée*, au *Journal encyclopédique*, etc., et a donné la traduction anglaise de plusieurs ouvrages français.

MATY (Paul-Henri), littérateur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1745, mort dans la même ville en 1787. Après avoir été pendant deux ans chapelain de l'ambassade anglaise à Paris, il résigna les fonctions pastorales (1776), obtint une place au Muséum britannique, dont il devint sous-bibliothécaire, fut nommé, en 1778, secrétaire de la Société royale de Londres, perdit cette place en 1784, et, pour augmenter ses ressources fort bornées, il donna des leçons particulieres de litterature ancienne et étrangère. Sous le titre de *Review*, Maty publia un journal mensuel destiné à faire connaître en Angleterre les œuvres littéraires de l'étranger. On lui doit, en outre, une *Table générale des Transactions philosophiques* (1787), des *Sermons* (1788) et quelques traductions.

MATZDORF, ville d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Zips, à 20 kilom. N.-O. de Neudorf, sur le Conrad; 2,500 hab. Eaux thermales et bains fréquentés. Fabrication de toiles estimées, brasseries, vinaigreries et distilleries.

MATZOU, célèbre magicienne ou dévote chinoise, qui est l'objet d'un culte divin.

MAUBANT (Fleury-Polydore), artiste dramatique français, né à Chantilly (Oise) en 1821. Il fut admis dans les classes du Conservatoire en 1839, et y remporta, deux ans plus tard, un second prix de tragédie. Après un début à la Comédie-Française, il alla passer quelques mois au théâtre de l'Odéon. En 1843, les portes de notre première scène se sont de nouveau ouvertes pour lui, et depuis lors on l'a vu tenir avec beaucoup de talent l'emploi tragique et celui des pères nobles et raisonneurs. En 1852, le titre de sociétaire lui a été conféré. Utile dans la tragédie et dans la comédie de l'ancien répertoire, doué par la nature d'une agréable physionomie et d'une voix claire, M. Maubant est un acteur dont la réputation devrait être plus grande. Un des meilleurs raisonneurs que Molière ait eus à son service, il excelle dans Chrysale de l'*Ecole des femmes*, Philinte du *Misanthrope*, Ariste des *Femmes savantes*, Cléante du *Tartufe*. Corneille et Racine lui ont aussi fourni de belles interprétations, et il a apporté dans le débit des rôles de Burrhus de *Britannicus*, de Joad d'*Athalie*, de Mardochée d'*Esther*, cette netteté sobre et ferme qui va si bien à l'alexandrin tragique. Il a repris avec beaucoup de bonheur, dans le répertoire moderne, le François de Paule de *Louis XI*, le notaire de l'*Honneur et l'Argent*, John Bell de *Chatterton*, Ruy Gomez de *Hernani* (1867), etc. On lui doit, en outre, un assez grand nombre de créations, parmi lesquelles on cite principalement celles de Collatin dans *Lucrèce*, de Danton dans *Charlotte Corday*, d'Eumée dans *Ulysse*, du comte d'Ars dans le *Lion amoureux*, de l'inquisiteur dans *Galilée*, du meunier dans *Corneille à la butte Saint-Roch* (1862); de Lacroix dans la *Volonté* (1864); de Vidal dans l'*Œillet blanc* (1865); de Morin dans les *Ouvriers* (1870), etc.

MAUBÊCHE s. f. (mo-bè-che). Ornith. Genre de l'ordre des échassiers, confondu par quelques auteurs avec le grand bécasseau, et comprenant deux espèces qui vivent en troupes sur les plages sablonneuses des mers septentrionales.

— **Encycl.** V. CANUT.

MAUBERT, hameau maritime de France (Charente-Inférieure), commune de Saint-Fort, canton de Saint-Genis, arrond. et à 25 kilom. de Jonzac, sur l'estuaire de la Gironde; 50 hab. Petit port de cabotage.

Maubert (PLACE), une des places les plus anciennes de Paris, située au bas de la montagne Sainte-Geneviève, au centre d'un quartier essentiellement populaire, et que l'expropriation tend à faire disparaître tout à fait après en avoir fait écorner une portion importante par le boulevard Saint-Germain. L'origine du nom de cette place a donné lieu à de nombreuses controverses. Les uns prétendent que *Maubert* n'est que la corruption ou plutôt la fusion des deux mots « maître Albert, » du nom d'un célèbre docteur allemand, maître Albert Groot, qui, étant venu à Paris, eut un tel succès que, renonçant à trouver un local assez considérable pour contenir tous ses auditeurs, il se décida à enseigner en plein air sur la place à laquelle il a laissé son nom. D'autres veulent que l'évêque de Paris, Madelbert, ait été propriétaire de cette même place et que le nom de Maubert provienne de ce fait. Malheureusement pour cette version, l'évêque Madelbert mourut au VIII^e^ siècle, bien avant que ce terrain devînt une place. Enfin, d'après une dernière hypothèse, la place tirerait simplement son nom de Maubert, deuxième abbé de Sainte-Geneviève. Quelque vraisemblable que paraisse de prime abord cette dernière explication, la première semble néanmoins être la véritable, car elle repose sur un fait incontestable que nous ont transmis les chroniques du temps.

MAUBERT (Pierre), écrivain ecclésiastique français, né à Rouen au commencement du XVIII^e^ siècle. Il entra dans l'ordre des dominicains, professa la philosophie et publia les ouvrages suivants : *De la vanité des biens et des avantages du monde*, dédié à M. de La Rochefoucauld (Paris, 1765, in-12); *Notice historique sur l'institut de saint Dominique* (1767, in-12); l'*Esprit et l'excellence de la profession militaire, selon les principes de vertu et de religion* (1774, in-12).

MAUBERT DE GOUVEST (Jean-Henri), littérateur français, né à Rouen en 1721, mort à Altona en 1767. Cet auteur, dont la vie accidentée ressemble à un roman, commença sa carrière par un acte de folie qui exerça la plus funeste influence sur sa destinée et fut la cause première de tous ses malheurs; il se fit capucin. Bientôt, néanmoins, il jeta le froc aux orties, prit du service dans l'armée saxonne et se trouva à la bataille de Dresde. Après avoir été successivement officier d'artillerie et précepteur, il fut jeté en prison par ordre du roi de Pologne, à qui il avait déplu par la hardiesse de ses opinions et de ses discours. Le nonce apostolique le fit élargir, mais l'obligea à reprendre l'habit. Maubert céda à la nécessité, de mauvaise grâce, et se rendit à Rome dans l'espoir de se faire relever de ses vœux. Son voyage ayant été inutile, il se réfugia à Genève, ou pour la seconde fois il déposa l'habit de son ordre et embrassa le protestantisme. De là il se rendit à Allaman, château du pays de Vaud, au bord du lac de Genève, où les loisirs d'une libérale hospitalité lui permirent d'écrire son œuvre capitale, le *Testament du cardinal Alberoni*, daté de 1753. L'année suivante, il fit paraître à Lausanne, sous le titre de l'*Illustre paysan* ou *Vie et aventures de Daniel Moginié* (1754, in-12), une sorte de roman historique sous forme de mémoires, roman rempli des aventures les plus invraisemblables.

Encouragé par le succès du *Testament*, Maubert fit paraître les premiers tomes de l'*Histoire politique du siècle*; mais cette publication ayant blessé M. de Chavigny, ambassadeur de France en Suisse, l'ouvrage fut saisi et l'auteur ne put obtenir la permission de le continuer. A la même époque, Maubert se prit de querelle avec les théologiens réformés de Lausanne, ce qui le décida à se rendre en Angleterre où d'autres ennuis l'attendaient. Très-bien accueilli par lord Bolingbroke, qui l'engagea vivement à terminer sa publication interrompue, il se mit aussitôt à l'ouvrage; mais le temps lui manqua pour mener à fin cette entreprise. Le malheur voulut ensuite qu'il donnât l'hospitalité à un misérable qui, selon toute apparence, était l'émissaire secret, l'agent occulte de ses ennemis. Un beau jour cet homme, comblé des bienfaits du trop compatissant Maubert, disparaît et va en Hollande offrir de honteux services à un ministre étranger et révéler des secrets politiques surpris chez Maubert. Il eut même l'audace de se faire passer pour celui-ci afin de le perdre complétement. Ce calcul abominable réussit à souhait et notre écrivain, suspecté d'indélicatesse, de trahison, fut éconduit, sans explication, du ministère où il était employé. Cette mésaventure le dégoûta de l'Angleterre et le décida à revenir sur le continent. En 1757, il débarqua à Rotterdam et découvrit enfin les machinations diaboliques du scélérat qu'il avait accueilli sans défiance. Il le dénonça à la justice; mais cet homme eut le temps de s'enfuir à Hambourg, et là il fit paraître une diatribe calomnieuse et virulente contre son bienfaiteur. Les détracteurs de l'ex-capucin s'emparèrent avidement de ce libelle diffamatoire, qui est devenu le texte de tout ce qui a été dit et écrit contre un homme dont le plus grand tort était d'avoir vu le jour sous une mauvaise étoile.

On voit ensuite Maubert, rentré en grâce auprès de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, prêter le secours de sa plume au comte de Bruhl contre la Prusse. Les brochures publiées irritèrent le grand Frédéric, qui obtint que l'écrivain serait expulsé des Pays-Bas. Gouvest vint alors à Bruxelles et dut à la protection du comte de Cobentzel une pension de 600 ducats, le privilége de la *Gazette* et la direction de l'imprimerie royale. Mais, au milieu de cette prospérité momentanée, il se vit en butte à mille tracasseries, à mille vexations de tous les instants; Maubert dut songer à la retraite et rentrer en France, où le maréchal de Belle-Isle lui promettait un emploi. Nouveau mécompte!... quand il arriva, le maréchal était mort.

Cet événement fit prendre à Maubert le chemin de l'Allemagne, où il obtint la direction de la troupe de comédiens français qui devait jouer à Francfort durant les fêtes du couronnement de l'empereur.

Il se rendait à Francfort, lorsqu'il fut arrêté « comme moine fugitif et vagabond » et incarcéré sans autre forme de procès. Il resta onze mois sous les verrous. S'étant évadé, grâce à l'assistance d'un ami, il retourna à Amsterdam et n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il fut jeté en prison, sur la plainte d'un certain libraire avec qui il était en procès. Il ne fut élargi qu'au bout de deux ans, quand l'affaire eut été vidée, et s'achemina vers le Danemark. A Altona, il succomba à un accès de goutte, n'ayant que quarante-six ans.

On a reproché au publiciste normand d'avoir acheté à Durey de Morsan, en Hollande, au prix de 20 écus, le manuscrit du *Testament politique du cardinal Alberoni*, et de l'avoir publié avec ses initiales (M. D. G.); mais le fait est complétement faux, puisque l'ouvrage fut composé à Allaman, en Suisse, bien avant l'époque où Maubert se rendit en Hollande.

MAUBEUGE, en latin *Malbodium*, ville forte de France (Nord), chef-lieu de canton, arrond. et à 16 kilom. N. d'Avesnes, sur la Sambre; pop. aggl., 4,074 hab. — pop. tot., 13,234 hab. Hauts fourneaux, fabrication de quincaillerie, scieries de marbre, brasseries, fabrication de clous, filatures de lin. Commerce de houilles, ardoises, marbre, fer. Cette petite ville, située dans une très-forte position sur la Sambre, doit son origine à un monastère fondé en 650 par sainte Aldegonde, fille d'un seigneur du pays. On voit encore dans le trésor de l'église paroissiale une des sandales de la sainte. L'abbaye de Maubeuge fut convertie (967) en un chapitre de chanoinesses qui, au XII^e siècle, renoncèrent aux vœux solennels pour se séculariser. Elles faisaient frapper de petites monnaies de plomb qui avaient cours dans tout le Hainaut, et avaient le gouvernement de la ville et de son territoire, et la juridiction soit au civil, soit au criminel. Pour être reçue chanoinesse à Maubeuge, il fallait prouver une noblesse très-ancienne dont l'origine fût indépendante de tout acte d'anoblissement par charte princière.

Maubeuge n'était d'abord qu'un bourg, qui fut détruit par les Normands en 881. Peu à peu une ville se forma à l'ombre du monastère, et bientôt Maubeuge, à l'exemple d'autres villes nées dans les mêmes circonstances, revendiqua des priviléges municipaux; il paraît prouvé qu'elle jouissait déjà d'une organisation communale au XIII^e siècle. En effet, à cette époque (1293 environ), Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, ayant demandé à Maubeuge une contribution de guerre, les habitants la refusèrent et joignirent à ce refus les injures les plus violentes. Le comte irrité revint en force contre la ville, qui se soumit et dut subir alors les conditions du vainqueur. Ces conditions, tout en maintenant à Maubeuge ses franchises municipales, la plaçaient directement sous la main du comte, par suite d'une série d'impôts échelonnés au profit de ce dernier. La ville était alors assez riche par la fabrication de draps qui composait sa principale branche de commerce. Moins d'un demi-siècle plus tard (1339), le comte Guillaume de Hainaut constitua enfin d'une manière positive la bourgeoisie de Maubeuge en augmentant ses franchises et ses priviléges. Maubeuge est une des villes du Nord qui eurent le plus à souffrir des vicissitudes de la guerre. Sa situation suffit à en donner l'explication. En 1477, Louis XI s'en empara et la livra aux flammes. La maison commune et l'église de Notre-Dame de la Croix échappèrent seules au désastre. En 1543, le dauphin, fils de François I^er, alors en guerre avec Charles-Quint, prit à son tour Maubeuge et y ralluma l'incendie. Enfin, dix ans plus tard (21 juillet 1553), Henri II y renouvela le même désastre. Pendant le XVII^e siècle, Maubeuge passa successivement au pouvoir du cardinal de La Valette (1637), de don Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas (1641), et du duc d'Harcourt pour la France (1655). Le traité de Nimègue nous maintint définitivement sa possession (1679). L'enceinte de Maubeuge était alors plus étendue qu'aujourd'hui, mais ses fortifications ruinées par les siéges nombreux qu'elle avait soutenus n'offraient plus aucune défense. Louis XIV visita Maubeuge en 1680 et chargea Vauban de l'entourer de nouveaux ouvrages : le terrain de ces ouvrages ayant été pris sur la ville même, l'enceinte se trouva diminuée d'autant. Les Autrichiens assiégèrent Maubeuge en 1793, mais la victoire de Watignies les força à lever le siége. Cette place fut encore vainement assiégée en 1814 par le duc de Weimar, mais en 1815 elle tomba entre les mains des alliés, et les Russes l'occupèrent jusqu'en 1818.

Maubeuge posséda longtemps une des plus importantes manufactures d'armes de France. Cette manufacture, créée par lettres patentes de Louis XIV en 1704, employait avant la Révolution 418 ouvriers et fournissait exclusivement les fusils d'infanterie, mousquetons et pistolets. Sous la République, le Consulat et l'Empire, la manufacture de Maubeuge prit une puissante extension : elle occupa un instant jusqu'à 1,200 ouvriers et fabriqua dans une seule année jusqu'à 36,000 armes. La paix ralentit considérablement cette activité, et sous la Restauration le chiffre d'ouvriers ne dépassait plus 500. Le gouvernement résolut alors d'ordonner la suppression de la manufacture, suppression qui, retardée par les vives instances de la ville, a eu lieu définitivement en 1835.

Maubeuge, ville toute militaire, ne possède aucun monument digne de remarque, sinon ceux que nous avons cités dans le cours de cette notice, mais nullement au point de vue architectural.

En face de Maubeuge, sur la hauteur de la Falize, on trouve une fontaine *miraculeuse*, qui est un but de pèlerinage très-fréquenté.

MAUBEUGE (Jean GASSAERT, dit DE), peintre flamand. V. MABUSE.

MAUBEUGEOIS, OISE s. et adj. (mô-beu-joi, oi-ze). Géogr. Habitant de Maubeuge; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MAUBEUGEOIS. *La population* MAUBEUGEOISE.

MAUBOIS s m. (mô-boi). Comm. Sorte d'étoffe fabriquée à Lyon, et qu'on emploie pour les vêtements d'hommes.

MAUBOUGE s. m. (mô-bou-je). Dr. cout. Impôt sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire et marché.

MAUBOURGUET, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N. de Tarbes, au confluent de l'Adour et de l'Echez; 2,516 hab. Récolte et commerce de vins excellents. On y remarque une belle église, bâtie par les templiers au XIV^e siècle, et les ruines de l'abbaye de La Réole, dont quelques chapiteaux ont été recueillis dans la mairie de Tarbes.

MAUBREUIL (Marie-Armand, comte DE GUERRI DE), marquis D'ORVAULT, aventurier français, né à Maubreuil en 1784, mort à Paris au mois de juin 1868. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Bretagne et du Poitou. Sa mère étant morte en lui donnant le jour, il se trouva de bonne heure à la tête d'une grande fortune. Il avait suivi son père en émigration, mais sa grand'mère paternelle obtint que l'enfant reviendrait auprès d'elle et de son grand-oncle, le marquis d'Orvault. Il avait alors quinze ans. La Vendée était soulevée pour la deuxième fois en faveur des Bourbons; plein d'ardeur, il se jeta dans les rangs des Vendéens, où l'on comptait déjà vingt-deux membres de sa famille. Il combattit à la tête de ces paysans aveuglés qui, fanatisés par leurs prêtres et leurs seigneurs, amis des priviléges, repoussaient avec un entêtement qualifié d'héroïsme cette bienfaisante Révolution, dont la moindre tâche était de les arracher à l'asservissement et à l'ignorance. Le jeune marquis a reconnu plus tard, dans une brochure imprimée, que la cause qu'il défendait alors n'était pas celle qui convenait à son pays. « On peut l'excuser, dit-il, de s'être trompé à son âge. » Quand la province fut pacifiée, il revint auprès de son aïeule et de son grand-oncle, qui lui firent achever en deux ans ses études.

Au commencement de l'Empire, nous le retrouvons, par les soins de Caulaincourt, placé en qualité d'écuyer et de capitaine des chasses auprès de Jérôme, roi de Westphalie. Sa bonne mine, son luxe et ses chevaux lui valurent la faveur du jeune roi. Nommé lieutenant au 1^er régiment de chevau-légers, il fit la campagne d'Espagne, sauva son colonel dans une rencontre, se signala par sa bravoure devant Alcantara, où il eut son cheval tué sous lui, et reçut la croix de la Légion d'honneur. Rappelé à la cour de Cassel avec le grade de capitaine des chevau-légers de la garde, il encourut bientôt la disgrâce du roi pour avoir inspiré de la passion à la maîtresse du souverain. Forcé de quitter le service de Jérôme par suite de cette aventure, à laquelle il ne faut pas trop se presser d'accorder une entière créance, car c'est lui-même qui s'en est fait le narrateur, il vint à Paris, encore fort riche, et se jeta dans des spéculations ayant pour but la fourniture des vivres-viandes de l'armée et les remontes de la cavalerie française. Ces entreprises compromirent en grande partie sa fortune. Pour le dédommager, on lui proposa l'approvisionnement de Barcelone et de toutes les places d'Espagne occupées par les Français. Comme payement, on lui accordait l'importation de denrées coloniales pour des sommes équivalentes à ses livraisons. Ce traité lui devait assurer des bénéfices considérables. Quoique déjà signé par le ministre de l'administration de la guerre, il fut rompu par Napoléon, qui se borna à dire : « Plus tard on indemnisera. » De ce moment date la haine de Maubreuil pour les Bonaparte. Cependant, en février 1814, alors que, témoin des malheurs que l'Empire avait fait fondre sur la France, il oubliait ses propres revers, il offrit de lever à ses frais deux escadrons de cavalerie dans les départements de l'ancienne Bretagne et de les conduire en partisans contre les alliés. Sa proposition fut rejetée; Maubreuil se laissa de nouveau dominer par son mécontentement; il sympathisa avec les affidés des Bourbons.

Le caractère ardent et vindicatif de cet homme, qui déjà avait fait tous les métiers, servi tous les gouvernements, ne devait pas tarder à éclater publiquement. Lorsque les alliés entrèrent à Paris en 1814, Maubreuil, ivre de joie et de vengeance, se montra en compagnie de Sosthène de La Rochefoucauld, un des hommes les plus exaltés du parti des Bourbons. Il parcourut les boulevards, vociférant contre l'empereur, et attacha même sa croix de la Légion d'honneur à la queue de son cheval. Il eut l'impudeur de prendre la tête du cortége avec ses nobles amis, qui, pour mieux saluer encore l'entrée triomphale de nos vainqueurs, imaginèrent d'abattre la statue de Napoléon qui surmontait la colonne Vendôme. Maubreuil et Sosthène de La Rochefoucauld, attelés à des cordes passées autour du cou de la statue, allèrent jusqu'à s'attirer le mépris du grand-duc Constantin et des ennemis de notre patrie, par leurs démonstrations insensées.

Ces actes de frénésie frappèrent ce honteux Talleyrand, qui, d'abord l'âme des menées antinationales et alors le chef du gouvernement provisoire, était sans doute en quête d'un séide qui voulût se charger d'une *mission délicate.* Talleyrand fit écrire à Maubreuil par Roux-Laborie, son confident intime et secrétaire du gouvernement provisoire, pour l'attirer chez lui. Un entretien eut lieu, à la suite duquel Maubreuil reçut, a-t-il déclaré plus tard, la mission d'assassiner Napoléon et ses deux frères Joseph et Jérôme, d'enlever le roi de Rome et de s'emparer des diamants et des trésors de la reine de Westphalie. Des *ordres* signés du ministre de la guerre général comte Dupont, du commissaire provisoire de la police générale Anglès, du directeur général des postes Bourrienne, de l'autorité militaire russe et de l'autorité militaire prussienne, datés des 16 et 17 avril 1814, enjoignirent de mettre à la disposition de Maubreuil toutes les forces militaires françaises et étrangères, les agents de l'autorité administrative, les chevaux et postillons dont il lui plairait de requérir le secours pour l'accomplissement d'une *mission secrète* et l'exécution des mesures qu'il prendrait « pour le service de S. M. Louis XVIII. »

C'est avec des pouvoirs aussi extraordinaires, et dont les pareils avaient été délivrés à un nommé Dassies, ex-garde-magasin de Nogent-sur-Marne, son complice, que Maubreuil, suivi de ce dernier, quitta, le 18 avril, à midi, Paris, que la reine de Westphalie avait abandonné le même jour à trois heures du matin. Maubreuil revêtit en route un uniforme de colonel de hussards et Dassies un habit de garde national. A Montereau, tous deux se présentèrent chez l'officier commandant les troupes; ils s'annoncèrent comme aides de camp du ministre de la guerre, exhibèrent les ordres dont ils étaient porteurs, et mirent en réquisition huit mameluks et chasseurs de la garde. A la tête de ce détachement ils arrêtent, le 21 au matin, à peu de distance du village de Fossard, la princesse et sa suite, lui déclarant qu'ils sont chargés de saisir ses malles, parce qu'elle est soupçonnée d'avoir enlevé les diamants de la couronne, puis ils ordonnent aux postillons de conduire jusqu'à Fossard la voiture qui portait les caisses ou malles. En même temps Maubreuil fait demander à Montereau un second détachement de chasseurs et mameluks. La reine, reléguée dans une écurie de l'auberge de Fossard, voit ouvrir ses caisses, au nombre de onze, contenant ses bijoux, ses diamants et son or; ces caisses furent chargées sur une patache et dirigées sur Paris, malgré ses protestations et ses pleurs. Pendant que la reine, forcée de monter en voiture, est escortée par deux chasseurs qui la laissent à deux lieues de Fossard, Maubreuil et Dassies sortent du village en calèche et rejoignent la patache sur la route. Lorsque les caisses furent ouvertes, le 26 avril, à la préfecture de police, on trouva un déficit en diamants et en bijoux évalué à deux millions de francs environ; de plus, 84,000 francs en or avaient disparu. On retrouva une partie des diamants et bijoux dans les divers domiciles de Maubreuil, l'autre partie dans la Seine, près du pont des Invalides. La reine, dès le 21 avril, avait écrit de Villeneuve-la-Gaillarde à l'empereur Alexandre, son parent, pour l'informer du guet-apens dont elle venait d'être victime. Sur la plainte de ce dernier, le gouvernement provisoire fit arrêter Maubreuil et Dassies. Ce dernier fut mis en liberté le 10 octobre, mais Maubreuil, qui avait fini par déclarer qu'il avait été chargé de tuer Napoléon, fut traduit devant le tribunal correctionnel de la Seine, *pour n'avoir pas fidèlement exécuté les ordres d'autorités militaires supérieures*, puis *comme accusé de vol à main armée sur une grande route.* Maubreuil n'opposa, pour toute défense, que les ordres qu'il avait reçus. Le tribunal s'arrêta devant des documents aussi graves et se déclara incompétent; Maubreuil fut en conséquence mis à la disposition des *ministres*, c'est-à-dire de ceux qui avaient signé les pièces dont il était porteur. Transféré à l'Abbaye et tenu au secret le plus rigoureux, il fut rendu à la liberté l'avant-veille de l'entrée de Napoléon à Paris, le 18 mars 1815. Il se retira à Saint-Germain chez le comte Danès, maire de cette ville, son ami. Quant à son complice Dassies, il se rendait au-devant de Napoléon à Auxerre, et recevait de lui le grade de colonel et un brevet d'officier de la Légion d'honneur. Saisi au bout de cinq jours par la police de Napoléon, Maubreuil fut traduit devant un conseil de guerre, qui se déclara, lui aussi, incompétent. Son affaire ayant été renvoyée devant les tribunaux ordinaires, il allait être jugé par la cour d'assises, lorsque, avec l'aide du marquis de Brosses, officier des Bourbons, qui était accouru de Gand, il parvint à fuir à Bruxelles sous un nom supposé et en prenant la qualité de marchand de chevaux. Mais à peine avait-il atteint cette ville, fort souffrant d'un coup de pied de cheval à la jambe, qu'il fut enlevé par ordre du comte de Sémallé, commissaire de Louis XVIII près du roi des Pays-Bas, et transporté à Gand, dans une chambre de l'hôtel de ville, où Maubreuil, désespéré, s'ouvrit les veines avec un éclat de verre. On le guérit, et ordre fut donné par le roi des Pays-Bas de le transférer à la citadelle de Vesel. Une lieue avant d'arriver à Tirlemont, des hommes masqués et armés mirent en fuite son escorte et l'emmenèrent. Ce fait étrange peut faire supposer qu'à la cour de Louis XVIII Maubreuil possédait des amis puissants.

La seconde Restauration étant venue modifier les choses, Maubreuil revint à Paris et y vécut ignoré, résistant à son ami Auguste de La Rochejacquelein, qui l'engageait à se réfugier en Vendée. Il se flattait d'être oublié, lorsqu'en 1816 il fut signalé à la police comme étant sans cesse occupé d'intrigues contre le gouvernement royal et comme ayant formé le projet d'enlever les princes français à Saint-Cloud. Toutefois, ce ne fut point à raison de ces faits qu'on le déféra à la justice. Le 12 janvier 1817, on distribuait à tous les députés une adresse du marquis de Brosses, présentée par celui-ci en faveur de son ami Maubreuil. Un arrêt de la cour royale intervint, mettant hors de cause et rendant à la liberté Dassies, et renvoyant Maubreuil en police correctionnelle, comme prévenu seulement d'abus de confiance. Maubreuil comparut, le 10 avril 1817, devant le tribunal correctionnel de la Seine. Il essaya de se défendre lui-même, voulut soulever le voile qui couvrait sa conduite et rejeter sur les premiers coupables l'odieux de cette singulière et ténébreuse aventure. La publicité fut interdite, et un arrêt de la cour de cassation renvoya le marquis devant la cour royale de Rouen, puis devant la cour de Douai. L'affaire était pendante, quand une main mystérieuse ouvrit au prisonnier les portes de son cachot; et c'est ici le cas de remarquer que chaque fois que Maubreuil se trouva dans une situation critique, son évasion fut toujours favorisée. Le tribunal correctionnel de Douai ne tarda pas à le condamner par contumace à cinq ans de prison, dix années d'interdiction des droits civils, et à une amende de 500 francs, pour avoir, sous prétexte d'une mission particulière, enlevé les diamants de l'ex-reine de Westphalie. Maubreuil, réfugié en Angleterre, envoya aussitôt aux grandes puissances réunies au congrès d'Aix-la-Chapelle un écrit ayant pour titre : *Adresse au congrès d'Aix-la-Chapelle, par Marie-Armand de Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault, concernant l'assassinat de Napoléon et de son fils, attentat ordonné par la Prusse, la Russie et les...*; dans lequel tout ce qu'il avait fait, tout ce qui lui avait été demandé, tout ce qu'il avait souffert était dévoilé. Ce *factum* eut un retentissement européen. Les trois grandes puissances dont les agents avaient signé les ordres de Maubreuil réclamèrent auprès du gouvernement anglais, qui répondit que « dans la Grande-Bretagne la voie des tribunaux était ouverte à tout le monde. » Le marquis, menacé d'enlèvement, tracassé par la police française, eut l'idée de solliciter alors du cabinet britannique l'autorisation de se rendre à Sainte-Hélène, pour, disait-il, s'expliquer avec Napoléon lui-même. Le refus qu'il essuya lui fournit l'occasion de publier une nouvelle brochure. Enfin, privé de tout moyen de subsistance, il revint à Paris et se présenta audacieusement à la préfecture de police. On parut d'abord disposé à le laisser libre; mais étant tombé malade et s'étant fait transporter à l'hospice Saint-Louis, il en fut enlevé pour être conduit à la Conciergerie. Là, on le menace, puis on lui propose une pension de la part du gouvernement s'il consent à se retirer à l'étranger. Il accepte de se rendre à Bruxelles et d'y séjourner six mois. Passé ce délai, il revint à

Paris et adressa aux Chambres une pétition dans laquelle, après avoir dénoncé les signataires des ordres de 1814, il signalait ceux qu'il considérait comme les auteurs de tous ses maux et comme les recéleurs des valeurs enlevées à la reine de Westphalie, valeurs dont une partie n'était pas encore et ne fut jamais rendue à cette princesse. L'ordre du jour fut prononcé sur cette pétition, dont l'auteur fut mis une fois de plus à l'index.

Après avoir profité de la loi relative aux indemnités accordées aux émigrés et obtenu quelques avantages dans la répartition, Maubreuil alla se retirer en Bretagne, dans sa famille, et sans doute on l'y eût laissé tranquille si, décidé à provoquer un nouvel éclat, il ne se fût mis en tête d'exiger une réparation dans *son honneur* et sa fortune. Talleyrand était l'homme sur lequel se concentrait toute sa haine; ce fut sur lui qu'il résolut de se venger, puisque toutes ses plaintes avaient été systématiquement rejetées, soit par les Chambres, soit par les tribunaux. Il médita de faire un affront public à celui qui, selon lui, avait causé tous ses malheurs depuis la rentrée des Bourbons. En conséquence, ayant pu se procurer un billet d'entrée pour l'église de Saint-Denis, où se célébrait, le 20 janvier 1827, un service funèbre pour le repos de l'âme de Louis XVI, cérémonie où devaient paraître les plus hauts personnages de la cour de France, il se plaça sur le passage du cortége, et quand Talleyrand parut à la suite des princes, il le renversa à ses pieds en le frappant d'un soufflet au visage. On releva le prince, que l'on crut assassiné et Maubreuil fut arrêté sur-le-champ. Traduit en police correctionnelle le 24 février, il fut condamné à cinq ans d'emprisonnement et à dix ans de surveillance de la haute police. Maubreuil interjeta appel de ce jugement et présenta une requête à l'effet de citer des témoins. Ceux-ci, grands personnages, firent en sorte de ne pas se présenter. Maubreuil, avec une violence extrême, mais où l'on trouve quelquefois l'accent de la vérité, passa en revue les hommes haut placés qui avaient dirigé le complot de 1814 et abusé de sa jeunesse pour l'entraîner dans une mission où il devait laisser repos et honneur. La cour confirma la sentence des premiers juges et ne crut pas devoir forcer Talleyrand, Roux-Laborie, le général Dupont, Anglès, Bourrienne et autres à une comparution. La même année parut une *Histoire du soufflet donné à M. de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, grand chambellan de Louis XVIII*, par M. Marie-Armand, comte de Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault, et une *Notice historique sur M.-A. de Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault, et les principaux motifs qui ont déterminé sa conduite contre le prince de Talleyrand dans la journée du 20 janvier* 1827 (Paris, 1827, in-8o).

Maubreuil fut conduit à la maison centrale de Poissy. Au bout de deux ans, une de ses parentes obtint qu'il fût transféré dans une maison de santé de Paris. Sa condamnation purgée, il se trouva sur le pavé, à peu près dénué de ressources. Il adressa un mémoire aux puissances signataires des traités de 1814; les ministres étrangers intervinrent auprès du gouvernement de Juillet, et une rente viagère de 5,000 francs fut assurée à ce singulier personnage, autour duquel les haines commençaient à s'apaiser. Cependant M. Guizot lui enleva plus tard cette dernière ressource. Il vécut alors des libéralités de la famille de La Rochejaquelein, et chercha des distractions dans les voyages. Il visita les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne. L'oubli couvrit son nom; on le crut mort. La *Biographie* Michaud lui donne une place comme tel; la *Biographie* Didot fixe même la date de son décès en 1835. Il reparut en 1852, et réclama à Napoléon III la continuation de sa pension. Un secours annuel de 2,500 francs lui fut accordé, et personne ne songeait plus à lui, lorsque, vers la fin de septembre 1867, les journaux retentirent des diverses circonstances d'une tentative de meurtre commise sur la personne d'une marquise d'Orvault. Celle-ci avait été atteinte, dans ses appartements, de trois coups de pistolet au visage. L'assassin n'était autre que le propre frère de la victime. On ne tarda pas à apprendre que ce jeune homme était pauvre, tandis que sa sœur disposait d'une fortune importante. Etait-ce la cupidité qui l'avait poussé au crime? Voulait-il venger l'honneur de sa famille? Quoi qu'il en soit, le 15 janvier 1868, la cour d'assises de la Seine le condamna à vingt ans de travaux forcés. Cet événement révéla que la marquise d'Orvault était la femme du héros de la fameuse affaire de 1814, Marie-Armand de Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault; elle s'appelait Catherine Schumacher, fille d'un cocher de la banlieue, et avait été connue dans le monde galant sous le nom de Mme de Labruyère. Maubreuil, âgé de près de quatre-vingts ans, l'avait épousée en 1866, pour donner un nom à cette femme perdue en échange d'une vie de luxe et de repos dans un somptueux hôtel du faubourg Saint-Honoré. Son bonheur fut passager. Une demande en payement d'une somme de 35,000 francs, faite par les époux d'Orvault à un jeune vicomte, ancien amant de Catherine Schumacher, avait ouvert la porte au scandale. Ce jeune vicomte avait greffé sur son procès une demande en pension alimentaire, intentée par les parents de la marquise, moyen détourné de révéler son passé. Les époux d'Orvault avaient perdu leur procès et s'étaient vu flétrir par le ministère public (audience du 9 janvier 1868). Après le père, qui avait vu dans une association avec le débiteur de sa fille un moyen de chantage, ç'avait été le tour du frère, qui s'était promis de « faire danser la marquise. » Après plusieurs demandes d'argent, il aboutit à la tentative d'assassinat dont nous avons parlé. Il n'en fallut pas davantage pour fixer de nouveau l'attention publique sur l'aventurier d'autrefois; le nom de Maubreuil, déjà marqué d'une tache ineffaçable, jeta encore une fois, dans tout ce gâchis, un triste et dernier éclat. Abandonné par la fille Schumacher, sa femme, accablé par l'âge et par la maladie, il se réfugia à Asnières, où il méditait la rédaction de ses mémoires, après avoir introduit une demande en nullité de son mariage pour vice de forme. La mort vint enfin frapper cet homme, à qui on ne saurait refuser une énergie extraordinaire, mais qui, cédant à de mauvaises passions, avait souillé et gâté sa vie.

MAUBUISSON, hameau de France (Seine-et-Oise), commune de Saint-Ouen-l'Aumône, canton, arrond. et à 3 kilom. N. de Pontoise; 42 hab. Ce hameau renferme les ruines d'une célèbre abbaye fondée en 1236 par Blanche de Castille, et classée au nombre des monuments historiques. Cette abbaye, dite en latin *Malodunum*, en français *Malbisson*, l'*Abbaye royale*, etc., etc., puis enfin Maubuisson. était l'un des plus riches monastères de filles de l'ordre de Cîteaux. Commencés en 1236, les bâtiments en furent achevés vers 1241. Quelques jours avant sa mort, Blanche de Castille prit elle-même l'habit de l'ordre de Cîteaux, où elle fut inhumée avec beaucoup de pompe en 1252. Ce fut dans ce monastère qu'on enferma, en 1314, trois princesses fameuses, Marguerite de Bourgogne, femme du roi Louis X le Hutin, et ses deux belles-sœurs, Jeanne et Blanche. Plus tard, la situation de l'abbaye de Maubuisson, à peu de distance de Paris, lui valut, pendant les guerres civiles et étrangères qui désolèrent la France, d'être fréquemment ravagée, notamment par les Anglais, sous Charles VII, et pendant la Ligue. Ce fut dans l'église de l'abbaye de Maubuisson que fut inhumée Gabrielle d'Estrées (1599). La sœur de la célèbre favorite en était alors abbesse, et il paraît que sous son gouvernement la règle de la maison s'était relâchée au dernier degré. Pendant la Fronde, l'abbesse Catherine-Angélique d'Orléans embellit et agrandit considérablement les bâtiments du monastère, qui devint dès lors un des plus riches et des plus considérables de France. Une des dernières abbesses de Maubuisson fut, en 1664, la fille du roi de Bohême Frédéric IV, Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Bavière, qui, au dire de la princesse Palatine, mère du Régent, avait eu quatorze bâtards et s'en vantait publiquement en jurant à tout propos « Par ce ventre qui avait porté quatorze enfants. » L'abbaye a été détruite à la Révolution (1791), ainsi que l'église qui, suivant l'abbé Lebeuf, contenait un grand nombre de tombeaux importants, parmi lesquels on remarquait ceux de la reine Blanche de Castille, de Charles le Bel, d'un frère de saint Louis, de Jean de Brienne, de Jeanne de France, fille de Charles le Bel et de Blanche de Bourgogne, de Catherine de France, fille de Charles V et de Gabrielle d'Estrées. Les restes de l'abbaye servent aujourd'hui de remise, de bûcher et d'étable. « Ces ruines, dit M. Hérard, forment un ensemble extrêmement remarquable, soit par l'importance des constructions, soit par les détails d'architecture. Parmi les salles, nous citerons celle du Chapitre, magnifique reste de l'art au XIIe siècle. Elle est divisée en trois travées par deux colonnes monostyles. Le dortoir des novices, la plus grande de toutes les salles existantes, est divisé en quatre travées par des colonnes. »

Près du monastère se trouvent de vastes caves et une chapelle souterraine qui servait de sépulture aux religieuses. De la ferme de Maubuisson, attenante au monastère, il subsiste une magnifique grange pouvant contenir 100,000 gerbes et partagée en trois nefs par deux files de colonnes. Le parc de Maubuisson est clos par une haute et ancienne muraille flanquée de tourelles du XVIe siècle.

MAUBURNE ou **MOMBOIR** (Jean), écrivain ascétique belge, né à Bruxelles vers 1460, mort à Paris en 1503. Il entra dans la congrégation des chanoines réguliers du Mont-Saint-Agnès, y remplit divers emplois et se fit connaître par de pieux écrits. Appelé en France par Nicolas de Hacqueville, premier président au parlement de Paris (1497), il fut chargé par lui de réformer les chanoines réguliers du royaume, s'acquitta avec autant de zèle que de succès de sa mission dans plusieurs abbayes, et devint prieur (1500), puis abbé du monastère de Livri. Mauburne travailla ensuite à la réforme de l'ordre de Saint-Benoît. Les fatigues causées par ses travaux religieux lui ayant occasionné une grave maladie, il fut conduit à Paris, où il mourut. Mauburne était lié avec saint François de Paule, Erasme, Pierre de Bruges, l'évêque Louis Pinel, etc. Ses principaux ouvrages sont: *Rosetum exercitiorum spiritualium et sacrarum meditationum* (Bâle, 1491), le premier livre imprimé et authentique dans lequel des passages de l'*Imitation de Jésus-Christ* aient été rapportés et donnés sous le nom de Thomas à Kempis; *Venatorium investigatorium sanctorum canonici ordinis*, chronique manuscrite.

MAUCAS s. m. (mo-ka — du lat. *malus*, mauvais, et de *cas*). Mauvais cas; situation fâcheuse. ‖ Vieux mot.

— **Jeux.** A la paume, Balle mal servie.

MAUCE s. f (mô-se). Ornith. Syn. de MAUVE.

MAUCERG s. m. (mô-sèr). Bot. Nom vulgaire de l'ellébore pied-de-griffon.

MAUCH (Charles), voyageur allemand, né à Louisbourg (Wurtemberg) vers 1835. Enthousiasmé par les découvertes de Livingstone et de Speke, il résolut d'explorer une partie de l'Afrique et choisit pour base d'opération la république transvaalienne, plateau situé à l'ouest de la baie de Lagoa. Après avoir parcouru, en 1865, tout le territoire de la république, dont il dressa la carte, il visita, de mai 1866 à janvier 1867, accompagné de l'Anglais Hursley et de M. Harmsen, la région comprise entre la rivière de Potschef, dans le Transvaal, et le 20e degré de latitude, puis marcha vers le nord-est, jusqu'à environ 330 kilom. de la ville de Tete, sur le Zambèze inférieur. Les voyageurs parcoururent ainsi tout le plateau de Limpopo, et toute la partie méridionale du bassin du Zambèze, région jusqu'alors presque inconnue. M. Mauch a entrepris, vers la fin de 1867, un nouveau voyage dans le Zambèze, mais en prenant sa direction plus à l'ouest que dans ses premières excursions; du Zambèze, il s'est dirigé vers le nord pour parvenir jusqu'aux régions équatoriales.

Mauchamp (RACE OVINE DE). M. Graux, fermier de Mauchamp, près de Berry-au-Bac (Aisne), trouva, en 1828, dans le troupeau de mérinos qu'il possédait un agneau mâle complétement différent des autres par la longueur et le brillant de la mèche et aussi par sa conformation singulière. Le fermier de Mauchamp accoupla son agneau devenu bélier avec des brebis mérinos; il eut deux agneaux, un mâle et une femelle, qui étaient tout à fait semblables à leur père. Enfin, à force de persévérance, il obtint par des croisements cent quarante-deux bêtes âgées d'un mois à six ans. La toison de ces nouveaux produits était très-longue, avait la mèche très-pointue et la laine peu tassée. Elle ressemblait complétement au poil des chèvres de Cachemire par le brillant et la douceur en même temps que par la blancheur, et elle avait de plus la finesse que n'a pas le poil. A partir de 1832, les encouragements officiels furent prodigués à M. Graux. Dans l'espace de vingt-cinq ans, il a reçu au moins 120,000 francs. En 1840, vingt brebis et trois béliers furent achetés à M. Graux pour les bergeries de l'Etat. On en transporta une partie à Alfort et l'autre à Lahayevaux, dans les Vosges. Par des croisements avec des sujets anglais, on parvint à produire des moutons très-recherchés maintenant dans les environs de Paris. Ils produisent une laine plus fine et meilleure que les moutons anglais, et ont en outre les qualités recherchées pour la boucherie. La bergerie de Lahayevaux ayant été transportée à Gevrolles, dans la Côte-d'Or, on s'y occupa avec un grand succès de l'amélioration de la race de Mauchamp. On y a fait notamment un croisement du mauchamp avec le rambouillet, qui a parfaitement réussi. Les éleveurs d'Australie et du Cap savent parfaitement apprécier cette race, car ils viennent tous les ans en acheter à Gevrolles et dans les troupeaux du Châtillonnais qui ont été améliorés par les béliers que les éleveurs de ce pays ont pris à Gevrolles. A l'exposition des produits de l'industrie française de 1845, trois châles entièrement semblables par le tissage et par les dessins furent présentés par M. Fortier, fabricant à Paris; l'un était fait avec du duvet de cachemire, un autre avec de la laine soyeuse de mauchamp, le troisième avec de très-belle laine mérinos d'Allemagne. Les trois châles soumis à l'examen du jury ne se distinguaient que par la différence de leur douceur. Sous ce rapport, le châle de cachemire fut classé le premier, le châle de mauchamp le deuxième et le châle allemand le troisième. De son côté, M. Biétry écrivait: « La laine de mauchamp a pour nous, fabricants de cachemires, une grande valeur en ce qu'elle peut entrer dans la fabrication des chaînes cachemires, en leur donnant plus de force et sans altérer aucunement leur brillant et leur douceur. Cette qualité est d'autant plus précieuse pour nous que jusqu'ici le tissu cachemire pur avait toujours un grand défaut, c'était de ne pas avoir assez de soutien; grâce au mélange de la laine mauchamp et du cachemire dans les chaînes, le tissu acquiert la consistance nécessaire à l'emploi pour robes. » Un autre manufacturier, M. Davin, a basé son industrie sur la mise en œuvre de la laine mérinos soyeuse. Le mouton mauchamp a été, en outre, employé pour améliorer, dans le sens de la finesse, la laine des mérinos de Rambouillet. Les croisements exécutés en cette occasion ont donné lieu à une variété intermédiaire, connue sous le nom de mauchamp-mérinos, et qui serait mieux nommée mauchamp-rambouillet, attendu que les deux éléments de ce croisement ne sont que des variétés de la race mérine. La laine du mauchamp-rambouillet a sur celle du rambouillet pur l'avantage de perdre beaucoup moins au dégraissage et de fournir au peignage une plus grande quantité de matière utile.

Le bélier mauchamp, croisé avec la brebis métisse dishley-mérinos, produit un agneau dont la toison est plus soyeuse et dont l'aptitude à faire de la viande est plus prononcée, ainsi que nous l'avons dit plus haut d'après M. Magne.

MAUCHARD (Bernard-David), médecin allemand, né à Marbach (Wurtemberg) en 1696, mort à Tubingue en 1751. Il fit ses études médicales à Stuttgard, Tubingue, Altorf et Paris. Nommé licencié en médecine à l'université de Tubingue en 1722, il devint, l'année suivante, médecin de la cour de Wurtemberg. En 1726, il fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie à l'université de Tubingue, et cependant il ne fut reçu docteur qu'en 1729. Ses écrits sont nombreux, et traitent surtout des maladies des yeux et de médecine légale. En voici les titres: *De vera glandulæ appellatione* (Altorf, 1718); *De hernia incarcerata* (Tubingue, 1722); *De inspectionibus anatomicis* (Altorf, 1726); *De inspectione et sectione legali, harumque exemplo speciali* (Altorf, 1736); *De medicina in nuce* (1737); *De hypopyo gravi et intricato oculi adfectu* (1742); *De fistula corneæ* (1742, in-4o); *De empyesi oculi* (1742); *De ulceribus corneæ* (1742); *De ungue oculi sive pure inter corneæ lamellas collecto* (1742); *Dissertatio sistens corneæ oculi tunicæ examen anatomico-physiologicum* (1743); *De maculis corneæ* (1743); *De hydrophthalmia* (1744); *De paracentesi oculi in hydrophthalmia senum* (1744); *Oculus artificialis* (1749); *Dissertationes medicæ selectæ Tubingenses oculi humani affectus medico-chirurgice consideratos sistentes* (Tubingue, 1783, 3 vol. in-8o).

MAUCH-CHUNK, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, à 80 kilom. N.-E. de Harrisburg, sur la rive droite de la Lehigh, au point où celle-ci reçoit les eaux de la Mauch-Chunk, en tête du canal de la Lehigh; 6,284 hab., presque exclusivement occupés à l'extraction et au transport des houilles. La plupart des approvisionnements et des objets de consommation sont tirés des comtés et des Etats voisins; le trafic sur les houilles et les bois de construction y donne lieu à un mouvement d'affaires très-actif. Le principal champ d'exploitation de la houille se trouve à 12 kilom. O. de la ville, sur le Summet-Hill, montagne élevée de 450 mètres au-dessus de l'Océan, et reliée à Mauch-Chunk par un chemin de fer d'un système très-ingénieux. La production du bassin houiller de la Lehigh, dont Mauch-Chunk est le centre, entre pour un sixième dans la production totale de l'Etat de Pensylvanie, dont la richesse exceptionnelle paraît inépuisable. En 1865, il est sorti des mines de Mauch-Chunk, dont l'exploitation se fait à ciel ouvert, 850,000 tonnes de charbon, vendu au prix moyen de 3 dollars (15 fr.) la tonne.

MAUCHLINE, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 15 kilom. S.-E. d'Ayr, près de l'Ayr; 1,300 hab. Exploitation de houille; fabrication de lainages et tabatières. Ce bourg a été illustré par les poésies de William Burns, qui habita pendant trois ans une ferme des environs. Plusieurs scènes des chefs-d'œuvre de ce poëte se passent sur les bords de l'Ayr, près du bourg de Mauchline.

MAUCLERC s. m. (mô-klèr — du lat. *malus*, mauvais, et de *clerc*). Homme ignorant. ‖ Vieux mot.

MAUCLERC (Pierre, surnommé), duc de Bretagne et comte de Dreux, mort en 1250. Fils de Robert, comte de Dreux, il épousa Alix, fille de Gui de Thouars et héritière du duché de Bretagne, devint, à ce titre, duc de cette province en 1213, se révolta à plusieurs reprises pendant la minorité de saint Louis, entra dans la ligue des seigneurs contre Blanche de Castille, régente du royaume, fut vaincu, et dut abandonner le gouvernement de la Bretagne à son fils Jean Ier (1237). Redevenu simple gentilhomme, il tourna contre les Sarrasins son humeur inquiète et belliqueuse, se croisa en 1240, revint en France sans être corrigé, accompagna en 1247, dans une nouvelle croisade, saint Louis en Egypte, fut fait prisonnier avec ce monarque et mourut en revenant en France. Les violences qu'il avait exercées contre le clergé, particulièrement contre l'évêque de Nantes, qui l'avaient fait excommunier et regarder comme le fléau de l'Eglise nantaise, avaient valu à Pierre son surnom de **Mauclerc**, sous lequel il est surtout connu.

MAUCLERC (Paul-Emile DE), littérateur et pasteur protestant, né à Paris en 1698, mort à Stettin en 1742. Son père, avocat au parlement de Paris, s'était réfugié en Suisse pour cause de religion. Paul-Emile fut appelé en 1719 à desservir l'Eglise de Buchholz, près Berlin, et devint à cette époque un des collaborateurs de la *Bibliothèque germanique*. L'année suivante, l'Eglise française de Leipzig voulut se l'attacher; mais le roi de Prusse s'y opposa et, pour lui montrer l'estime qu'il faisait de ses talents, le nomma successivement ministre de Stettin (1721), prédicateur de la cour, surintendant des Eglises françaises de la Poméranie et de la marche Ukraine, Il devint membre de la Société royale des sciences de Berlin en 1739. En 1741, il fonda le *Journal littéraire d'Allemagne* (La Haye, 1741-1743, 2 vol. in-8°). Il mourut avant d'avoir eu le temps d'attacher son nom à un ouvrage important et laissa la réputation d'un brillant prédicateur.

MAUCOMBLE (Jean-François-Dieudonné), littérateur français, né à Metz en 1735, mort en 1768. Sa santé l'ayant forcé à abandonner la carrière militaire, il s'adonna à la culture des lettres et se fit connaître comme historien, comme poëte et comme auteur dramatique. Outre des poésies fugitives, on a de lui : *Histoire abrégée des antiquités de la ville et des environs de Nîmes* (Amsterdam, 1767, in-8°); *Nitophar, anecdote babylonienne pour servir à l'histoire des plaisirs* (Paris, 1768); *Histoire de Mme d'Erneville* (1768, 2 vol. in-12), roman qui offre de l'intérêt; les *Amants désespérés* ou la *Comtesse d'Olinval* (1768), drame en cinq actes, dont le sujet est tiré de l'histoire de la marquise de Ganges.

MAUCROIX (François DE), poëte français, né à Noyon en 1619, mort à Reims en 1708. Ce compatriote de Jean Calvin, cet ami de La Fontaine était fils d'un procureur et fut amené fort jeune à Paris, après avoir, à ce qu'on croit, commencé ses études à Château-Thierry. Bien qu'il possédât à un degré éminent le goût de la littérature, l'instinct poétique, ce jeune homme dut songer à se créer une position et se fit avocat; mais sa timidité naturelle et son aversion pour la procédure le forcèrent bientôt à chercher une autre voie. C'est l'abbé d'Olivet qui nous l'apprend. Maucroix arrivait dans le bon temps pour les lettrés, car les troubles de la Fronde ne devaient éclater que quinze ans plus tard. Au palais, où il ne plaida que quatre ou cinq fois, il se lia avec le célèbre Patru, l'oracle du barreau, et, dans un autre milieu, il fréquenta La Fontaine, Racine, Boileau, Conrart, Pellisson, Tallemant, Perrot d'Ablancourt, c'est-à-dire les académiciens et les gens de plume dont on faisait le plus de cas dans le monde de l'intelligence.

D'assez bonne heure, Maucroix quitta Paris et se rendit à Reims pour y faire partie de la maison de M. de Joyeuse, lieutenant du roi au gouvernement de Champagne. Fut-il secrétaire, homme d'affaires ou intendant de ce grand personnage? C'est ce que l'on ne nous a point appris. Sainte-Beuve croit que le jeune homme fut là « sur un pied d'agréable domesticité, » et la chose nous semble assez vraisemblable.

Notre personnage eut son petit roman de jeunesse, dans cette noble maison, car il s'éprit de la charmante et spirituelle Henriette-Charlotte, fille de son patron. C'était viser trop haut; Maucroix le comprit et resta alors dans les limites du respect et de la convenance. Tallemant narre à sa façon l'aventure et nous dit que l'amour du secrétaire fut partagé par la jeune personne. « Comme ce garçon est bien fait, a beaucoup de douceur et beaucoup d'esprit, et fait aussi bien des vers et des lettres que personne, à quinze ans elle eut de l'inclination pour lui. » — « Mlle de Joyeuse, ajoute Sainte-Beuve, était une trop grande dame pour que Maucroix pût prétendre même à se déclarer. Aussi son amour et sa douleur, dans les élégies qu'il composa d'abord, prennent-ils un caractère de regret, de résignation et de sacrifice auquel nos bons aïeux ne nous ont pas accoutumés, et qui ne sera guère dans l'habitude de Maucroix lui-même. Il est amoureux, il est fidèle, mais ce n'est point en vertu d'un téméraire espoir. »

Le critique donne ici quelques vers composés par le secrétaire. Ce morceau dénote un grand respect pour l'objet aimé, indique la ferme intention de se garder avec soin « de la moindre licence. » Le poëte, en outre, s'étonne et tremble d'avoir tant osé, et pourtant cette audace se réduit, en réalité, à peu de chose :

Quand je pense aux grandeurs dont l'éclat l'environne,
De sa témérité mon courage s'étonne,
Je doute du beau feu dont je me sens épris
Et ne puis croire encor d'avoir tant entrepris.

Cet amour finit comme il devait finir, et l'on maria Mlle de Joyeuse. « Elle fut fiancée, dit Sainte-Beuve, au marquis de Lénoncourt, et Maucroix, au même moment où il étouffait sa douleur, était chargé par l'amant et le fiancé, qu'éloignait un devoir militaire, de faire des vers élégiaques destinés à la jeune épouse. Ce serait un moyen de se venger de son rival en pareil cas que de lui faire de mauvais vers. Maucroix n'y songea pas, lui; seulement, il exhala son dépit contre ce rival dans une épigramme. »

Tallemant des Réaux relate cet amour avec des détails qui ne sont pas précisément clairs et qui donnent beaucoup à penser. Si Mlle de Joyeuse ne faillit pas, elle fut du moins assez faible en plusieurs occasions, et elle eût succombé avec un homme moins scrupuleux, moins platonique et plus entreprenant que ne l'était l'honnête Maucroix. Cependant Lénoncourt ayant été tué en 1643 au siége de Thionville, la demoiselle fut mariée au marquis de Brosses, de la maison de Thiercelin, qui ne la rendit point heureuse. Ceci se passa durant une absence de notre soupirant, qui était allé à Paris pour y chercher quelques distractions dont il avait grand besoin, et pour revoir ses amis, ses confrères et ses protecteurs, parmi lesquels il faut citer le surintendant Fouquet et Brulart de Sillery, évêque de Soissons et membre de l'Académie française. Revenu à Reims, Maucroix acheta une prébende vacante, et, renonçant par là à la carrière laïque, non au monde toutefois, à Satan ni à ses pompes, il devint chanoine de la cathédrale. Il n'avait pas plus de vingt-huit ans alors. Notre personnage n'était point poussé par le désespoir amoureux ou par une vocation bien arrêtée, mais seulement par le besoin de *se faire une position*, comme on dit en langage ordinaire; « il cherchait une vie agréable, un arrangement honnête et facile, et la suite de ses relations avec la marquise de Brosses le prouva trop bien. Cependant, disons à son honneur que, lorsque la marquise, ayant épuisé ses coquetteries à la cour et en tous lieux, délaissée de son mari, frappée dans sa beauté, se voyant malade et dépérissante, cherchait un lieu où s'abriter, ce fut à Reims, chez de Maucroix et son frère, qu'elle fut recueillie, qu'elle reçut les derniers soins et qu'elle mourut.... »

Pour se bien rendre compte de la vitalité rare, de la persistance du sentiment qu'éprouvait Maucroix, il suffit de lire ce passage d'une de ses lettres, écrite longtemps après à une femme d'esprit : « .... Par le plus grand bonheur du monde j'ai recouvré un portrait de la personne que j'ai la mieux aimée, combien y a-t-il? Plus de quarante ans! ce sont bien des ans! J'en fais faire une copie, la copie est presque achevée : elle ressemble fort à l'original, qui ressemblait fort à la belle. J'en ai une joie, je ne m'en sens pas.... toutes mes plaies se sont rouvertes.... »

Il ne faut point prendre ceci trop à la lettre, et l'on doit faire la part du badinage épistolaire, comme le dit fort justement Sainte-Beuve, si habile à découvrir et à dégager les nuances délicates des talents. « Maucroix n'est ni un modèle de constance et de sentiment, ni un exemple de régularité ecclésiastique; n'allez pas en conclure qu'il fut un homme de scandale, ni encore moins un homme irréligieux.... »

Il fut aimable, léger, doux, *bonhomme* comme son ami La Fontaine, de mœurs faciles, mais jamais libertin par tempérament ou de parti pris, comme les abbés de Chaulieu, de Grécourt et d'autres. C'est une physionomie pleine de charme et de suavité. Nous renvoyons le lecteur à la peinture faite de main de maître par Sainte-Beuve.

Avant de nous livrer à l'appréciation de la manière du chanoine de Reims, finissons-en avec les circonstances d'une vie qui, à part la passion de jeunesse dont nous venons de parler et une maladie grave qui atteignit notre poëte à Paris (1682) et décida, paraît-il, de sa *conversion*, s'écoula paisiblement et sans encombre.

Chérissant la douce paresse du lettré, son *benoît préau*, son jardin, sa jolie maison, cet homme de loisir, de rêverie et de calme existence « eut pourtant quelques occasions de voyages, de luttes et des instants de carrière publique. » Chaudement recommandé par Pellisson à Fouquet qui recherchait les gens d'esprit, il fut envoyé à Rome sous le nom d'abbé de Cressy, pour nous ne savons quelle mission diplomatique. Compromis jusqu'à un certain point, quand éclata la catastrophe qui ruina le surintendant, il dut comparaître devant une commission de justice. L'affaire, du reste, n'eut pas de suite pour lui; mais son rappel subit et les petits désagréments qui en résultèrent, lui gâtèrent ce voyage d'Italie, firent tache dans ses souvenirs.

Malgré sa répugnance pour tout embarras d'affaires, il fut quelque temps l'un des deux sénéchaux du chapitre de Reims, dont il lui fallut défendre les droits et les intérêts. Nous le voyons ensuite à Paris en 1682, nommé secrétaire général de l'assemblée du clergé, où l'on entendit Bossuet, et qui produisit la déclaration des cinq articles de l'Eglise gallicane.

Maucroix reçut plusieurs fois dans sa paisible retraite champenoise ses bons amis Boileau et Racine, quand ils voyageaient à la suite du roi. On cite des lettres de Despréaux et de La Fontaine à notre chanoine.

Au point de vue poétique, Maucroix, épigrammatique et badin dans sa première manière, est de la famille de Maynard, de La Monnoie, de Regnier, de Racan et d'Horace. Il ne faut pas reprocher au prêtre les petits vers libres de l'avocat, surtout à une époque où nul n'était exempt du libertinage de l'esprit; nous n'exceptons ni les graves personnages, ni les magistrats, ni les gens d'Eglise. N'avons-nous pas un madrigal de Fénelon, simple abbé, qui, probablement alors, ne se doutait guère qu'il serait un jour archevêque et précepteur d'un prince?

Iris, vous connaîtrez un jour
Le tort que vous vous faites.
Le mépris suit de près l'amour
Qu'inspirent les coquettes;
Cherchez à vous faire estimer
Plus qu'à vous rendre aimable.
Le faux honneur de tout charmer
Détruit le véritable.

On peut dire, comme circonstance très-atténuante, que ce madrigal n'a rien de contraire à la décence.

Les épigrammes contre le mariage ont toujours été fort prisées; Maucroix en fit deux qui sont excellentes; l'une date de la jeunesse, l'autre de la vieillesse :

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien,
Prendre femme est étrange chose;
Il faut y penser mûrement.
Gens sages, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y penser toute sa vie.

Est-il possible, nous le demandons, de tourner plus finement une malice, de finir mieux une épigramme?

Même genre et même sujet :

Gui, sur le déclin de mes jours,
Me propose Anne en mariage,
Qu'on dit qui sait mieux que Bouhours
Les secrets de notre langage.
Mais il veut en vain me prouver
Que je ne saurois mieux trouver,
J'élude aisément ses sophismes;
Anne et moi n'aurions pas la paix :
C'est une puriste, et je fais
Souvent au lit des solécismes.

L'idée est plaisante, et le tour fort original.

Voici maintenant quelque chose de plus leste encore, une quasi-gravelure, digne des meilleurs rimeurs en ce genre : *Sur une jeune fille qui était morte de la jaunisse :*

La fille qui cause nos pleurs
Est morte des pâles couleurs
Au plus bel âge de sa vie.
Pauvre fille, que je te plains
De mourir d'une maladie
Dont il est tant de médecins!

« Ces vers furent chantés dans tout Paris, où ces sortes de pensées font toujours fortune, » nous dit le recueil de Bruzen de La Martinière. Ajoutons que c'était sur l'air du *Prévôt des marchands*, pont-neuf de l'époque.

Maucroix cultiva aussi la chanson, l'*air*, comme on disait alors. Cela se chantait sur le luth et charmait la cour d'Anne d'Autriche, régente :

Amants, connaissez les belles,
Si vous voulez être heureux:
Elles ne font les cruelles
Que pour allumer vos feux.
Si votre fière maîtresse
Fait voir un petit courroux,
Profitez de sa faiblesse;
Elle souffre plus que vous.
Quand tout bas elle soupire,
Ne soyez pas interdit;
Ecoutez ce qu'on veut dire,
Et non pas ce que l'on dit...

Le poëte a aussi rimé à la façon d'Horace, de Malherbe et de Racan, mais sans autant de succès; on doit lire, pour s'en convaincre, la pièce qui débute ainsi :

Heureux qui, sans souci d'augmenter son domaine
Erre, sans y penser, où son désir le mène,
Loin des lieux fréquentés!
Il marche par les champs, par les vertes prairies,
Et de si doux pensers nourrit ses rêveries,
Que pour lui les soleils sont toujours trop hâtés...

Maucroix fut invariablement fidèle au souvenir de La Fontaine; il conservait avec soin et montrait avec attendrissement le cilice dans lequel le fabuliste était mort. C'était sa précieuse, sa chère relique d'amitié et son préservatif des tentations de la chair.

Vieux et ne songeant plus qu'à sa fin prochaine, Maucroix fit ces vers :

Chaque jour est un bien que du ciel je reçoi,
Je jouis aujourd'hui de celui qu'il me donne;
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
Et celui de demain n'appartient à personne.

On doit à notre auteur diverses traductions, qui furent estimées et qui sont estimables; nous allons les mentionner parmi ses productions : *Homélies de saint Chrysostome au peuple d'Antioche* (Paris, 1671, in-8°; 1689, 2e édition); *Histoire du schisme d'Angleterre*, trad. du latin, de Saunders (Paris, 1675, 2 vol. in-12), réimpr. en Hollande (1683); *Vie des cardinaux Polus et Campège* (1677); ceci fait suite à l'*Histoire du schisme d'Angleterre*; *De la mort des persécuteurs de l'Eglise*, trad. de Lactance (Paris, 1679, in-12; Lyon, 1699); *Abrégé chronologique de l'histoire universelle* (1683), réimpr. et continué; *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de La Fontaine* (Paris, 1685, 2 vol. in-12), réimpr. en Hollande (1688); le deuxième volume seul est de Maucroix et renferme la traduction des *Philippiques* de Démosthène, d'une des *Verrines* de Cicéron, de l'*Eutiphron*, de l'*Hippias* et de l'*Euthydemus* de Platon; ces trois derniers morceaux sont précédés d'un avertissement sur Platon par La Fontaine; *Homélies morales*, trad. d'Astérias, évêque d'Amasie (1695); *Œuvres posthumes de Fr. de Maucroix* (Paris, 1710, in-12), précédées d'une préface de l'abbé d'Olivet; ces ouvrages posthumes se composent de traductions du *Dialogue des orateurs* de Quintilien, des *Philippiques* de Démosthène et des *Catilinaires* de Cicéron; *Nouvelles œuvres de l'abbé de Maucroix* (1726), publiées par la comtesse de Montmartin à qui l'auteur avait appris le latin et inculqué l'amour des lettres (Verdun, 1708). Il y a là des traductions des *Satires*, des *Epîtres* et de l'*Art poétique* d'Horace.

A cette liste déjà assez longue il faut ajouter un livre remarquable, une étude consciencieuse publiée par M. Louis Pâris (frère de M. Paulin Pâris) sous ce titre : *Maucroix, l'ami de La Fontaine, ses œuvres diverses* (Paris, Techener, 1854, 2 vol.). C'est un travail à consulter et qui est fort substantiel.

Si Maucroix eût vécu à Paris, à coup sûr, l'Académie française l'aurait admis au nombre de ses membres avec empressement. Patru, dans une lettre citée par Sainte-Beuve, l'avait engagé à travailler au dictionnaire de Richelet. Lui-même y avait donné des articles sur la législation.

N'oublions pas de dire en finissant que notre écrivain songea un moment à écrire un livre relatif aux rois de France de la troisième race; mais, trop paresseux pour une pareille entreprise, il renonça bien vite à ce beau projet.

Maud, poëme, par Alfred Tennyson (Londres, 1855). Maud est l'histoire d'un Roméo et d'une Juliette anglais. Le héros du poëme en est lui-même le narrateur. Son père s'est tué par suite d'une spéculation désastreuse pour lui, mais qui a rendu millionnaire le père de Maud, la gracieuse jeune fille avec qui il a joué tout enfant. Le père et le frère de Maud sont revenus du continent habiter le grand château, les beaux domaines, et celui qui devait posséder ce riche héritage, personnage au cœur ulcéré, cache aujourd'hui sa misère et ses chagrins sous le chaume d'un cottage, dans le voisinage du parc. Un jour, le déshérité rencontre Maud; on se parle des jours d'autrefois, on s'aime. Mais la jeune fille est destinée à épouser un jeune lord, qui se trouve être un vaurien et un lâche. Par une belle nuit d'été, elle se glisse parmi les rosiers en fleur du jardin pour aller deviser d'amour avec celui qu'elle-même a choisi. Le frère surprend le couple amoureux; une querelle éclate; le frère insulte l'amant; un duel a lieu, l'amant tue le frère, Maud disparaît, et le meurtrier va se battre en Crimée. Telle est la trame du récit, peu originale sans doute; mais l'auteur a su la dissimuler sous une broderie éclatante, sous une poésie magnifique. Quand le déshérité a revu Maud, il se laisse prendre à sa beauté; d'abord il doute d'elle, et son cœur passe par toutes les alternatives de la haine, de l'admiration et de l'épouvante que lui inspire une fatalité qu'il pressent de loin; puis il devine, en voyant flotter une rose de jardin sur le ruisseau qui passe auprès de son petit jardin à lui, que Maud ne le hait pas. L'auteur a su mettre beaucoup de délicatesse dans ces peintures. Pourtant cette composition fut peu goûtée. « La verve y éclatait, dit M. Taine, avec toutes ses inégalités, toutes ses familiarités, tous ses abandons, toutes ses violences. Le poëte, si correct, si mesuré, se livrait, semblait penser, pleurer tout haut... La poésie la plus magnifique foisonnait et fleurissait, comme, en effet, elle fleurit et foisonne au milieu de nos vulgarités... Cette explosion de sentiment a été la seule; Tennyson n'a pas recommencé. Malgré la fin, qui était morale, on cria qu'il imitait Byron; on s'emporta contre ces déclamations amères; on crut retrouver l'accent révolté de l'école satanique; on blâma ce style décousu, obscur, excessif; on fut choqué des crudités et des disparates; on rappela le poëte à son premier style, si bien proportionné. Il fut découragé, quitta la région des orages et rentra dans son azur. » Cette œuvre, ainsi condamnée par le puritanisme anglais, est l'œuvre la plus franche et la plus forte de Tennyson.

MAUDE (la), rivière de France. Elle descend des plateaux de bruyères du canton de Gentioux, arrond. et au S.-E. de Bourganeuf (Creuse), coule dans une vallée pittoresque, forme une belle cascade, entre dans le département de la Haute-Vienne, baigne Peyrat, Bujaleuf et se jette dans la Vienne, près des ruines de l'abbaye de Lartiges, après un cours de 70 kilom., dirigé de l'E. à l'O.

MAUDE (sainte). V. MATHILDE.

MAUDET DE PENHOUET (le comte), antiquaire et général français. V. PENHOUET.

MAUD'HUY (Louis-Ernest DE), général français, né vers 1807. Admis à l'école de Saint-Cyr en 1827, il en sortit en 1829 et fit ses premières armes au siége d'Anvers. En 1848, il commanda la garde mobile jusqu'à son licenciement, prit part comme colonel à l'expédition de Crimée en 1854 et fut promu général de brigade en 1857. Le général de Maud'huy commandait la subdivision de la Manche lorsque commença la guerre de 1870. A la suite de nos premiers revers, il fut promu général de division et mis à la tête de la 2e division du 13e corps d'armée, commandé par le général Vinoy. Ce dernier, n'ayant pu rejoindre le maréchal Mac-Mahon avant la bataille de Sedan, dut battre en retraite sur Paris. Au début de l'investissement de la capitale, le général de Maud'huy reçut l'ordre d'opérer au sud de Paris. Le 18 septembre, il occupa le moulin Saquet et les Hautes-Bruyères; mais, dès le soir du 19, il quitta ces positions sans tenter de couper la route à l'ennemi, lui abandonnant les hauteurs de Clamart, de Meudon et de Châtillon, qui dominent les forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge. Quelque temps après, il reprit la position de Villejuif, et, lors de la formation des trois armées de Paris, en novembre 1870, il eut le commandement de la 2e division du 1er corps de la 2e armée, sous les ordres de Ducrot. Après la signature de la paix, il commanda la 1re division de l'armée de Paris (mars 1871), et coopéra au second siége, pendant la Commune. Vers la fin de cette même année, le général de Maud'huy fut mis en disponibilité. Le 23 janvier 1873, il eut avec le duc de Nemours un entretien rapporté par les journaux et qui fit grand bruit. « Général, lui dit le duc, nous avons porté ensemble la cocarde blanche. Ne la porteriez-vous pas encore? » Quelle fut la réponse du général? On a prétendu qu'elle avait été une simple variante de celle de Pandore : « Brigadier, vous avez raison. »

MAUDIRE v. a. ou tr. (mô-di-re — lat *maledicere;* de *malus,* mauvais, et de *dicere,* dire. *Je maudis, tu maudis, il maudit, nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent; je maudissais, nous maudissions; je maudis, nous maudîmes; je maudirai, nous maudirons; je maudirais, nous maudirions; maudis, maudissons, maudissez; que je maudisse; maudissant; maudit, ite*). Faire des imprécations contre : *Le christianisme défend de* MAUDIRE *ses persécuteurs.* (Acad.) ‖ Détester, exécrer, s'emporter contre : MAUDIRE *la destinée.* MAUDIRE *le vent, la pluie. L'homme* MAUDIT *les événements qui le surprennent, au lieu d'accuser son imprévoyance.* (La Rochef.-Doud.)

— Absol. : *Il ne faut point* MAUDIRE. *Le juste ne sait point* MAUDIRE.

— Prov. *On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges,* La mauvaise humeur d'une personne qui vient de perdre un procès est une excuse suffisante de ce qu'elle peut dire contre ses juges.

— Relig. Condamner, réprouver : *Dieu* MAUDIT *Caïn et toute sa descendance.*

Se maudire v. pr. Maudire soi, s'indigner contre soi-même : *Il* SE MAUDIT *d'avoir ainsi dissipé sa fortune.*

MAUDISSABLE adj. (mô-di-sa-ble — rad. *maudire*). Qui mérite d'être maudit, que l'on peut maudire : *Un enfant* MAUDISSABLE.

MAUDISSON s. m. (mô-di-son — rad. *maudire*). Fam. Malédiction :

De *maudissons* lardant ses orémus...
J.-B. ROUSSEAU.

Des gallicans ainsi parlait l'apôtre,
De *maudissons* lardant sa patenôtre.
VOLTAIRE.

MAUDIT, ITE (mô-di, i-te) part. passé du v. Maudire. Qui a été l'objet d'une malédiction : *Un fils* MAUDIT *par son père. Une génération* MAUDITE *par Dieu. La misère est le principe de tous les maux et le vrai péché originel des sociétés* MAUDITES. (Toussenel.) *Il faut que tous soient heureux, afin que le bonheur de quelques-uns ne soit pas criminel et* MAUDIT *de Dieu.* (G. Sand.)

— Par exagér. Mauvais, exécrable, haïssable, en parlant des personnes et des choses : *Quel* MAUDIT *enfant! Voilà un* MAUDIT *chemin. C'est un temps* MAUDIT. *Quand de* MAUDITS *libraires ont mis mon nom à mes ouvrages, ils l'ont toujours fait malgré moi.* (Volt.) *Aussitôt que mon pied a touché le* MAUDIT *pavé de Paris, je ne me reconnais plus; je deviens prodigue, bourreau d'argent.* (Th Leclercq.)

Comment peut-on se plaire en ce *maudit* Paris?
C. D'HARLEVILLE.

— *Maudit soit!* Sorte d'imprécation · MAUDIT SOIT *le butor, le maladroit!* MAUDIT SOIT *le jour où je suis né!* (Acad.) MAUDITE SOIT *la valetaille, qui ne saurait nous laisser en repos!* (Mariv.) MAUDITS SOIENT *les éditeurs qui se croient le droit de changer et de corriger; ils sont la peste de la littérature!* (S. de Sacy.)

Que *maudit soit* l'amour et les filles *maudites*
Qui veulent en tâter, puis font les chattemites!
MOLIÈRE.

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers enferma sa pensée!
BOILEAU.

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents!
BOILEAU.

— Substantiv. Personne maudite, réprouvée : *J'étais comme une pestiférée, une* MAUDITE, *dont chacun s'éloignait avec effroi.* (Scribe.)

— Absol. Démon : *Les ruses du* MAUDIT.

— s. m. Anc. pratiq. Chose avancée mal à propos par un avocat, dans un plaidoyer. ‖ Vieux mot.

Maudit (LE), roman de mœurs religieuses, par l'abbé X*** (1864, 3 vol. in-8o). Ce livre a eu un grand retentissement; les curieuses questions qu'il traite ont fait passer par-dessus des longueurs fatigantes, un style diffus et déclamatoire, et un ensemble de composition très-défectueux. Le voile qui recouvrait l'anonyme abbé X*** n'a jamais été levé; on croit généralement que le *Maudit* est dû à la collaboration de trois auteurs, dont deux au moins étaient prêtres. Certains détails caractéristiques, la connaissance exacte de choses que le clergé seul possède à fond et, par moment, des bouffées de style sentant la sacristie ne permettent pas de s'y méprendre. Un prêtre seul pouvait être si bien au courant de toutes les basses intrigues cléricales.

Le roman repose sur deux données, qui toutes deux seraient intéressantes si elles n'étaient noyées dans un flot de dissertations verbeuses; la première est le fait de captation, par les jésuites, d'une immense fortune qu'ils veulent faire servir à l'édification d'un collége à Toulouse; la seconde est l'étouffement systématique, par le haut clergé, d'un jeune prêtre qui manifeste des aspirations libérales. L'abbé Julio, ce jeune prêtre, est en même temps l'héritier spolié, ce qui donne au livre une unité puissante. Dès ses débuts, Julio entre en lutte avec les jésuites. Il a eu le malheur d'être leur élève et le tort de les deviner, puis il a une tante dont l'héritage, habilement détourné, viendrait fort à propos payer les frais d'une vaste maison d'éducation que les bons pères ont effectivement fait construire à Toulouse, le théâtre de ce drame religieux, car dès le début du roman le réel se mêle à la fiction. Il y a parmi eux un certain Père Briffard, qui surveille l'héritage de la tante de Julio, Mme de Clavière, et qui tient toute la famille dans ses filets, depuis la tante jusqu'à la servante Madelette. Grâce à un système d'espionnage parfaitement monté, il sait tout ce que fait, dit et pense Julio. Ce jeune imprudent n'aurait qu'à se soumettre, il deviendrait l'enfant de prédilection; mais sa droiture résiste, il ne cache pas son opinion sur la compagnie, il lui arrivera malheur. Même avant d'arriver à la prêtrise, il est signalé comme un homme dangereux, « se lançant dans les idées nouvelles si pernicieuses, » et dès lors à chaque pas on le suit, on le surveille. Il trouve d'abord un protecteur dans son archevêque qui le choisit pour secrétaire. Mais l'archevêque meurt en lui confiant la délicate et embarrassante mission de publier le testament de ses croyances religieuses, véritable profession de foi de catholique libéral et rétractation motivée de sa carrière épiscopale. Les jésuites font passer ce bizarre testament pour le rêve d'un malade tombé en enfance, ou plutôt pour l'infernale invention d'un jeune écervelé qui veut déshonorer la pourpre romaine par l'audace de cette fiction impie. Le successeur de l'archevêque, dès son arrivée, est fixé sur le compte de l'abbé Julio par cette note ecclésiastique : « Homme dangereux, à imagination ardente, orgueilleux, infatué de lui-même, traitant sans respect la parole de Dieu, profanant la chaire par de coupables nouveautés, lisant toutes sortes de livres, de journaux, prêtre qu'il faut surveiller, mener d'une main de fer et maintenir toujours dans les plus basses conditions du clergé, pour que la gêne, l'isolement, le manque de moyens de se produire le retiennent dans une obscurité salutaire : les moindres faveurs le perdraient. » Il en résulte que du secrétariat de l'archevêché l'abbé Julio tombe à un cinquième vicariat de l'église Saint-Sernin, et de ce cinquième vicariat à la petite cure de Saint-Aventin, perdue au fond des Pyrénées. Toutes les petites misères de la vie cléricale sont exposées de main de maître dans cette partie du récit. Un épisode amusant, c'est l'arrivée d'un capucin, gras et vermeil, ignorant comme une carpe, qui vient prêcher la mission et ranimer le zèle tiède des paroissiens. Ce capucin séduit les hommes, au prône, par ses phrases hautes en couleur, ses images grotesques, et les femmes, au confessionnal, par toutes sortes de douceurs sensuelles, il veut à toute force faire éclore un miracle : il s'en présente un. Une pauvre fille hystérique a vu saint Joseph, qui demande à jouir, lui aussi, des bénéfices de l'immaculation. Le capucin est ravi; mais la froideur de Julio vis-à-vis d'un prodige si bien constaté le fait regarder d'un mauvais œil par son vermeil acolyte. L'évêché aura là-dessus un bon rapport.

Enfin Mme de Clavière meurt, laissant toute sa fortune aux jésuites. Ils ne dépouillent pas la famille. Oh non! ils ont ménagé ses intérêts et sauvé les apparences; il est constitué par le testament à Julio et à sa sœur Louise une pension viagère de mille francs, qui leur sera « *honorablement servie.* » Ils ne jettent pas à la rue la vieille servante Madelette, qui les a si bien secondés; ils lui ont fait assurer « le *pain* pour ses vieux jours. » Les bons pères sont d'ailleurs parfaitement en règle avec la loi; *ils n'héritent pas nominativement,* puisque la législation impie qui nous régit ne le permet pas; ils ont un fidéicommissaire solide, un certain Tournichon, qui a fait bonne garde autour de l'agonie de la vieille douairière, et ce bon M. Tournichon y met vraiment des formes. « Oh! monsieur l'abbé, dit-il à Julio, je n'y mettrai aucune rigueur; Mlle Louise restera ici le temps qu'elle voudra. Je n'exige pas... — Vraiment! » répond Julio. Quant à la vieille Madelette, qui éprouve maintenant quelques remords d'avoir contribué à la spoliation de ses jeunes maîtres en se voyant si mal récompensée de sa trahison, elle est vite expédiée. Les spoliateurs, connaissant le caractère de Julio, s'attendent à un procès, aussi ne négligent-ils *rien pour* lui faire comprendre tout le danger de la résistance. Tout ce qu'il y a de ressorts avoués ou secrets, religieux ou mondains, au service d'un ordre puissant, est mis en jeu. *L'archevêque* lui-même intervient de son autorité. Julio se retranche dans son droit d'homme et de citoyen. « Ils sont beaux, vos droits de citoyen! s'écrie Mgr Le Cricq; voilà bien encore une autre idée. Je l'ai *entendu faire* cent fois cette distinction : le prêtre et le citoyen. Eh bien! monsieur le curé, sachez que l'épiscopat ne la reconnaît pas. Ce sont là les idées modernes, la séparation de l'Eglise avec l'Etat. Dans votre église vous seriez le curé de la paroisse; hors de là vous seriez M. Julio de la Clavière, propriétaire, électeur, éligible! Ces théories-là sont jugées aujourd'hui. L'épiscopat les repousse, il en a horreur. Mon cher monsieur le curé, le jour où vous êtes entré dans l'Eglise, l'homme en vous a disparu. »

En dépit de ce beau prêche, Julio intente aux jésuites un procès en captation d'héritage, soutenu par son ami, l'abbé défroqué Verdelon, habile avocat, mais personnage assez louche.

Verdelon aime Louise de Clavière, autant pour son riche héritage que pour ses beaux yeux. Le procès perdu en première instance, Verdelon s'éclipse un peu; Louise est enlevée par une main mystérieuse et l'on perd sa trace. L'abbé Julio désespéré quitte sa cure et va demander justice à Rome. Cette partie est un peu trop mélodramatique, mais il était assez utile de montrer le jeune prêtre dans le foyer même de la catholicité. L'abbé découvre sa sœur dans le fond d'un couvent, l'en arrache par la force et, blessé dans le combat, tombe entre les mains des familiers de l'inquisition, qui l'emprisonnent. Verdelon, à son tour, le délivre et tous deux viennent à Paris se perdre dans la foule de cette bohême cléricale dont les auteurs du *Maudit* ont fait une peinture pittoresque et probablement vraie. Julio fonde le *Catholique libéral,* il fait des conférences à Saint-Eustache; mais, toujours poursuivi par les jésuites, il est obligé d'abandonner la partie. On lui interdit les conférences, puis la messe. Un livre qu'il a publié sur la puissance temporelle est l'objet d'un anathème virulent, au concile de Limoux : « Qu'il soit maudit, le prêtre qui a proféré dans la chaire de vérité des doctrines scandaleuses! Qu'il soit maudit, le prêtre corrupteur des âmes par les doctrines empestées du journalisme moderne. Qu'il soit maudit, celui qui attaque la puissance temporelle des pontifes de Rome, sans laquelle leur puissance n'est pas libre. Maudit soit l'orgueilleux, l'hérétique, le profanateur, le novateur, le folliculaire, le fabricateur de livres de scandale! Maudit qui approuvera les doctrines de Julio! »

Le malheureux va se réfugier dans un village perdu des Pyrénées; là une nouvelle épreuve l'attend.

Lui qui entoure Louise, la compagne de sa vie et de son exil, d'une affection presque excessive et jalouse, il découvre dans des papiers de famille qu'elle n'est point sa sœur. Sa tendresse, qui devient coupable chez un prêtre, il doit la combattre, l'étouffer courageusement. C'est là la dernière épreuve de l'homme. La mort de Louise, que l'abandon de Verdelon a tuée, vient mettre fin à ses luttes intérieures. Il reste seul face à face avec son interdiction et son surnom de *Maudit.* Sans se révolter, il essaye de vivre et d'oublier. Quelques années après, il meurt à l'hospice de Bigone. Les jésuites peuvent jouir en paix de l'héritage. Ce roman est assurément curieux; mais sa contexture est défectueuse. « Ce qui est fort et solide, dans le *Maudit,* dit M. Ch. de Mouy, ce sont certains principes énergiquement soutenus; au delà, rien; un roman faible, médiocrement écrit, mal construit, souverainement scandaleux, souvent injuste et ne donnant pas même à ses héros des vertus robustes et une conviction sincère. Mais ces principes valent d'être examinés. Au fond de tous, il y a une question de liberté : affranchissement du bas clergé dominé par l'épiscopat, affranchissement de l'esprit religieux accablé sous le joug du passé et la servitude des idées mortes; affranchissement du culte étouffé sous des pratiques puériles, affranchissement de la papauté elle-même écrasée sous le poids de sa périlleuse couronne. Voilà le problème de l'avenir, et c'est le mérite du *Maudit* de l'avoir posé hardiment. »

MAUDOUD (Cothb-el-Moulouk ed-Daulah Aboul-Féthah), sultan de la Perse orientale et empereur de l'Inde, de la dynastie des Ghaznévides, né à Ghazna en 1020, mort dans la même ville en 1049. Il était gouverneur de Balkh lorsqu'il succéda, en 1041, à son père Masoud Ier. Un de ses premiers actes fut de poursuivre jusque dans l'Indoustan son oncle Mohammed, qu'il accusait d'avoir pris part au meurtre de son père. L'ayant fait prisonnier dans une bataille livrée sur les bords du Sind, il ordonna de le mettre à mort ainsi que la plupart des membres de sa famille, se trouva l'unique possesseur de l'empire et fonda en commémoration de la victoire la ville de Fethabad. Ce prince brave et actif, mais esclave de ses passions, changea fréquemment de vizirs et de généraux, se montra injuste et ingrat envers ses plus fidèles serviteurs, fit beaucoup de mécontents parmi ses sujets et provoqua dans ses États plusieurs révoltes formidables, notamment celle de tous les princes indous qui avaient rétabli les pagodes en 1044. Il soutint contre les Seldjoucides plusieurs guerres qui ne furent point heureuses, dut leur céder le Khorassan et Balkh (1047), et trouva la mort dans la neuvième année de son règne en voulant reconquérir le Khorassan.

MAUDOUD Ier (Scheryf-Eddaulah), prince de Moussoul, né à Moussoul vers 1080, mort à Damas en 1115. Après la mort de Tchaghirmich II en 1106, il fut nommé prince de Moussoul par Mohammed, sultan de Perse, mais se vit contraint de conquérir sa principauté avec des troupes fournies par le sultan (1108). En 1111, Maudoud reçut le commandement de l'armée musulmane, envoyée en Syrie par Mohammed pour combattre les croisés. Après avoir ravagé la Mésopotamie et les Etats du prince d'Alep, il assiégea sans succès Edesse, Tellbascher, Antioche, Maara-el-Noman, revint à Moussoul, passa l'année suivante (1112) en Asie Mineure, s'empara de Stimirie, revint en Syrie, fut battu par Josselin III, comte d'Edesse, mais reprit bientôt après une éclatante revanche en remportant, avec le roi de Damas, une victoire complète sur Josselin et Baudouin, roi de Jérusalem, près de Tibériade (1113). Obligé de suspendre les hostilités par suite de chaleurs excessives, Maudoud se rendit à Damas, où il fut assassiné par un Ismaélien fanatique. C'est ce prince que les historiens grecs et latins désignent sous le nom de **Maldouc, Maodoufle** ou **Mondouc.**

MAUDOUD II (Cothb-Eddyn), prince de Moussoul, né dans cette ville en 1130, mort en 1170. Fils d'Emadeddin Zenghi, fondateur de la dynastie des Atabeks Zenghides, il succéda en 1149 à son frère Seifeddin Ghazi Ier. Son second frère, Noureddin, sultan d'Alep, lui prit Sindjar, dans la Mésopotamie, et ne rendit cette ville qu'en échange d'Emèse et de Rabbah, sur l'Euphrate. Offensé de cette conduite, Maudoud ne prêta que très-rarement le secours de ses armes au belliqueux Noureddin dans ses entreprises contre les chrétiens; il se borna à prendre part aux siéges de Harem et de Panéas, et s'empara, en 1157, de Djezirch-ben-Omar, dont il donna le gouvernement à son fils aîné. A partir de ce moment, ce prince s'adonna entièrement à ses goûts pacifiques, s'attacha à rendre ses Etats prospères et fut puissamment secondé dans cette œuvre par son vizir Djemal-Eddyn, qui, toutefois, ne put échapper aux traits de l'envie et mourut en prison. Maudoud embellit de plusieurs édifices les villes de Moussoul, Sindjar, Nisibe, fit construire une mosquée près de La Mecque, environna Médine d'une enceinte fortifiée, et se fit aimer de ses sujets par sa bonté, sa clémence et sa justice.

MAUDRU (Jean-Antoine), prélat français, né à Adomp (Vosges) en 1748, mort en 1820. Curé d'Aydoiles au commencement de la Révolution, il fut élu en 1791 évêque constitutionnel de Saint-Dié, subit un assez long emprisonnement pendant la Terreur, réunit en 1797 un synode diocésain dans sa ville épiscopale, fut peu après condamné à six mois de prison par le tribunal d'Epinal, comme ayant par des discours et des écrits pastoraux semé le trouble parmi les citoyens, mais ne subit pas sa condamnation. Lors de la conclusion du concordat, il se démit de son siége épiscopal et devint curé de Stenay. Au début de la seconde Restauration, il se vit contraint de se démettre de sa cure, fut exilé à Tours, puis vint terminer ses jours à Belleville, près de Paris. On a de lui : les *Brefs attribués à Pie VI convaincus de supposition* (1795, in-8o); *Sur les rétractations* (1797) : *Précis historique des persécutions dirigées contre M. Maudru* (1818).

MAUDUIT (Jacques), compositeur francais, né à Paris en 1557, mort dans la même ville en 1627. Il cultiva de bonne heure la musique, qu'il aimait avec passion, étudia en même temps les belles-lettres et la philosophie, compléta son instruction par des voyages dans diverses parties de l'Europe, notamment en Italie, succéda à son père comme garde du dépôt des requêtes du palais, et fit partie de l'Académie de beaux esprits que le poëte Baïf réunissait dans sa maison.

Mauduit ne tarda point à se faire connaître par ses compositions musicales, messes, hymnes, motets, fantaisies, chansons, qui furent exécutés avec succès dans des églises et dans des concerts. Son œuvre capitale est la messe de *Requiem* qu'il composa pour la cérémonie funèbre de Ronsard, son ami, et qui fut exécutée au milieu d'une affluence considérable par la musique du roi. Le père Marsenne a inséré dans son *Harmonie universelle* et dans ses *Questions sur la Genèse* plusieurs morceaux de ce compositeur.

MAUDUIT (Adrien), littérateur français, né au Havre en 1642, mort en 1715. Il cultiva l'histoire, la poésie, et fut couronné sept fois par l'Académie des Palinods de Rouen pour des stances et deux odes sur les sujets suivants : *Astyanax* (1701); *Jonathas* (1701); l'*Impératrice femme d'Honorius* (1702); *Caton* (1704); *Persée* (1705); *Iphigénie* (1706); l'*Arche de Noé* (1708).

MAUDUIT (Michel), théologien et poëte français, né à Vire (Normandie) en 1644, mort en 1709. Elevé chez les oratoriens, il y professa les humanités, puis entra dans les ordres et se livra à la prédication au milieu du peuple des campagnes. Lettré et savant, il fut couronné plusieurs fois par les Palinods de Rouen. Mauduit a publié les ouvrages suivants : *Mélanges et diverses poésies, etc.* (Lyon, 1681, in-12); *Dissertation sur la goutte, où l'on découvre sa véritable origine jusqu'ici inconnue et le moyen de s'en garantir* (Paris, 1687-1689 in-12); *Analyse de l'Evangile, etc.* (Paris et Rouen, 1694 et années suiv., 9 vol. in-12; réimp. à Paris, Gaume, 1843-1844, 4 vol. in-8o); *Analyse des actes des apôtres, etc.*

(1697, 2 vol. in-12); *Méditations sur une retraite ecclésiastique* (in-12, plus. édit.); les *Psaumes de David*, trad. en français.

MAUDUIT (Israël), publiciste anglais, né à Bermondsey en 1708, mort en 1787. Il descendait d'une famille protestante française qui avait cherché un refuge en Angleterre. Mauduit se fit avantageusement connaître par la publication de divers ouvrages politiques : *Considérations sur la guerre présente d'Allemagne* (Londres 1760); *Mémoire sur les finances et le commerce d'Angleterre* (Londres, 1769); *Aperçu sur l'histoire des colonies de la Nouvelle-Angleterre; Histoire de la colonie de la baie de Massachusetts* (1774).

MAUDUIT (Antoine-René), géomètre distingué, professeur au Collége de France, né à Paris en 1731, mort en 1815. Il s'est fait remarquer par ses luttes contre les innovations dans les sciences, et par l'opposition obstinée qu'il fit au système métrique. On lui doit néanmoins de bons ouvrages sur les mathématiques. Ses *Eléments des sections coniques* (1757, in-8°) sont regardés par Lalande comme un livre excellent. Nous citerons parmi ses autres ouvrages : *Principes d'astronomie sphérique* ou *Traité complet de trigonométrie sphérique* (1765, in-8°); *Leçons de géométrie théorique et pratique* (1772) ; *Leçons élémentaires de mathématiques* (1780), etc.

MAUDUIT (Antoine-François), architecte français, membre correspondant de l'Institut, né à Paris en 1765, mort en 1854. Il servit dans le génie pendant les campagnes de la Révolution, passa en Russie, devint architecte de l'empereur Alexandre Ier, construisit, entre autres édifices, le Grand-Théâtre de Saint-Pétersbourg, prit part, en 1814-1815, aux travaux de la commission chargée de consolider les fondements du Panthéon, et fut, de 1830 à 1835, secrétaire bibliothécaire de l'Académie de France à Rome. Les résultats d'un voyage qu'il fit en Orient ont été publiés sous ce titre · *Découvertes dans la Troade* (1840-1841, 2 vol. in-4°). Outre cet ouvrage, dont Raoul Rochette fit une vive critique, on a de lui : *Proposition pour l'achèvement des Tuileries au Louvre; Mémoire adressé au citoyen Bonaparte et à l'Assemblée constituante sur la nécessité d'arrêter un programme de travaux d'intérêt général* (Paris, 1849).

MAUDUIT (Hippolyte-Hyacinthe DE), écrivain militaire français, né vers 1800. En sortant de l'Ecole Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie, et parvint au grade de capitaine. Partisan de la monarchie dite légitime, il donna sa démission après la révolution de juillet 1830, pour ne pas prêter serment au gouvernement nouveau, et fonda quelque temps après la *Sentinelle de l'armée*, qu'il a rédigée pendant de longues années. Après la révolution de 1848, M. de Mauduit dut suspendre la publication de son journal, qu'il put faire reparaître quelque temps après, grâce à des souscriptions fournies par des membres du parti légitimiste Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. de Mauduit passa avec armes et bagages dans le camp bonapartiste, et publia sur cet odieux attentat un ouvrage qui n'est qu'un long panégyrique : la *Révolution militaire du 2 décembre* 1851, *précédée de la vérité quand même à tous les partis, et de curieux entretiens de l'auteur avec le prince Louis-Napoléon* (1852, in-12). Outre divers opuscules sur des questions concernant l'armée, M. de Mauduit a publié aussi : *Derniers jours de la grande armée* (Paris, 1847-1848, 2 vol. in-8°).

MAUDUIT DU PLESSIS (Thomas-Antoine, chevalier DE), voyageur et officier français, né à Hennebon (Morbihan) en 1753, mort au Port-au-Prince en 1791. A peine âgé de douze ans, poussé par la passion des voyages, il s'évada de l'Ecole d'artillerie de Grenoble, se rendit à Marseille, s'embarqua comme mousse, visita les échelles du Levant, Alexandrie, Constantinople, d'où il revint en France, suivit par la suite Rochambeau en Amérique pour combattre contre les Anglais en faveur de l'indépendance des Etats-Unis, reçut le grade de major, et devint en 1787 commandant du régiment du Port-au-Prince. Lorsque éclata la Révolution, Mauduit s'en déclara un adversaire acharné, se prononça avec énergie contre l'émancipation des esclaves, lui qui pourtant avait pris une part si active à l'affranchissement des citoyens des Etats-Unis, refusa, de concert avec le comte de Blanchelande, gouverneur de la colonie, de promulger les décrets venus de France, désarma la garde nationale, forma des corps de volontaires royaux, connus sous le nom de *pompons blancs*, fit arrêter les membres du comité colonial, dissoudre l'assemblée de Saint-Marc, et provoqua par un système de sanglante compression une insurrection générale. Le 2 mars 1791, arrivèrent de France, aux cris de *Vive la liberté!* les régiments d'Artois et de Normandie, qui fraternisèrent avec la population, et démontrèrent aux troupes de Port-au-Prince que leur colonel les trompait par de faux ordres qu'il prétendait venir de la métropole. L'indignation excitée par la conduite de Mauduit provoqua contre lui un soulèvement pendant lequel il fut massacré par ses propres grenadiers.

MAUDUIT DE LA VARENNE (Pierre-Jean-Etienne), médecin et naturaliste français, mort dans un âge avancé en 1792. Il acquit la réputation d'un praticien distingué, devint membre de la Société royale de médecine, et collabora à l'*Histoire des oiseaux* de Buffon. Il a publié : *Extrait des journaux de médecine tenus pour* 82 *malades qui ont été électrisés* (1779, in-4°); *Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité* (Paris, in-4°); *Discours préliminaire et plan du dictionnaire des insectes de la Nouvelle encyclopédie méthodique* (Paris, 1789, 2 vol in-8°).

MAUFAIT s. m. (mo-fè — du lat. *malus*, mauvais, et de *faire*, celui qui fait le mal). Ancien nom du diable. ‖ On écrivait aussi MAUFÉ.

MAUGARD (Antoine), généalogiste et humaniste français, né à Châteauvoué, près de Metz, en 1739, mort en 1817. Lorsqu'il eut fait son droit, il devint commissaire du roi pour la vérification des anciens monuments de droit et d'histoire, se rendit à Paris en 1787, embrassa les idées de la Révolution, fonda en 1790 un journal intitulé les *Annales de France*, et fut compris en 1795 dans la liste des savants à qui la Convention accorda des récompenses nationales. Nous citerons de lui : *Remarques sur la noblesse* (Paris, 1787); *Code de la noblesse* (Paris 1789); *Correspondance d'un homme d'Etat avec un publiciste* (Paris, 1789); *Traité de prosodie française* (1812), etc.; enfin celui de ses ouvrages qui a eu le plus de succès, son *Cours de langue française et de langue latine comparées* (1809-1812, 11 vol. in-8°), qui contient la traduction interlinéaire de Cornelius Nepos et de Phèdre.

MAUGE s. f. (mo-je). Mar. Morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant les plus rapprochés de la mer, pour en fermer l'ouverture. ‖ Conduit de cuir ou de toile goudronnée, par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer. ‖ On dit aussi MAUGÈRE.

MAUGER, dit **Marat**, révolutionnaire français, né en 1763, mort à Paris en 1793. Il ressemblait beaucoup à Marat, dont il adopta le nom, se signala dans les clubs par une certaine éloquence, fut envoyé en mission à Troyes, puis à Nancy par le comité de Salut public en 1793, se mit à la tête de la société populaire de cette dernière ville et fut arrêté par la municipalité de Nancy. Rendu à la liberté par ordre de la Convention, Mauger se rendit à Rouen. Arrêté de nouveau sur le rapport de Faure et emprisonné à la Conciergerie, il y mourut fou.

MAUGERARD (Jean-Baptiste), érudit français, né à Aureville (Lorraine) en 1740, mort à Metz en 1815. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint successivement professeur à Metz, bibliothécaire de l'évêque de cette ville, doyen de l'abbaye de Chimay et chanoine honoraire de Metz. Maugerard émigra au commencement de la Révolution et rentra en France sous le Consulat. On a de lui quelques écrits insérés dans le *Journal encyclopédique.*

MAUGERET, jurisconsulte français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il devint en 1795 commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Gironde, puis vint se fixer à Paris, où il exerça avec succès la profession d'avocat. On a de lui : *Législation commerciale de l'Empire français* (1808, 2 vol, in-8°); *Traité de la contrainte par corps* (1808, in-8°); *Conférences du palais* ou *Journal des tribunaux civils, criminels et de commerce* (1805 et suiv.).

MAUGES (les), en latin *Medalgicus pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans les ci-devant provinces d'Anjou et de Poitou. Les localités principales étaient Beaupréau, Pin-en-Mauges, Saint-Philibert et Saint-Quentin-en-Mauges.

MAUGET ou **MANGET** (Guillaume), protestant français qui vivait au XVIe siècle. C'était un homme « vif, plein d'esprit, assez éloquent, mais surtout ardent et zélé au dernier point pour sa doctrine. » Il tenait des réunions à Nîmes, dans un jardin, dès 1559. Fier des succès qu'il obtenait et voyant le nombre de ses adhérents s'accroître tous les jours, il s'empara de l'église de Saint-Etienne-de-Capduel, à la tête de ses amis. Chassé de Nîmes, il se retira à Montpellier et y fonda une église, le 8 février 1560; mais il revint peu de temps après, tint de nouvelles réunions et procéda à la nomination d'un consistoire, ainsi qu'à la la fondation d'une école de théologie, dont il fut nommé directeur. Les officiers de police voulurent s'opposer à ces assemblées; mais les huguenots, au nombre de 1,200, s'assemblèrent à l'école Mage et s'emparèrent de l'église de Saint-Matthieu. Dès lors, ils furent tolérés, et ils respectèrent l'ordre public.

Mauget alla fonder une église à Villeneuve-d'Avignon le 10 novembre 1561. A peine était-il de retour à Nîmes que la nouvelle des massacres de Vassy arriva. Le consistoire forma aussitôt une ligue défensive. Néanmoins, Nîmes ne joua qu'un rôle très-secondaire dans la première guerre civile. Mauget put continuer à exercer son ministère. On ignore la date de sa mort. Il s'était opposé de toutes ses forces au massacre de la Michelade. Cependant, quand les catholiques redevinrent maîtres de la ville, il jugea prudent de s'éloigner, par crainte de représailles.

MAUGIN (Jean), poëte et traducteur français, surnommé **le petit Angevin**. Il vivait vers le milieu du XVIe siècle et n'est connu que par un certain nombre de productions écrites dans un style boursouflé et fort médiocre au point de vue de l'imagination, mais qui n'en eurent pas moins, lorsqu'elles parurent, un véritable succès. Nous citerons, entre autres : *Dix histoires du Nouveau Testament, exposées en rimes françoises* (Paris, 1548, in-16); le *Premier livre du nouveau Tristan, prince de Léonnois, chevalier de la Table ronde* (Paris, 1554, in-fol.); l'*Amour de Cupidon et de Psyché*, tiré de la *Métamorphose* d'Apulée (Paris, 1557); le *Parangon de vertu pour l'instruction des princes* (Paris, 1557); le *Discours de l'état de paix et de guerre*, trad. de Machiavel (Paris, 1556, in-fol.); *Histoire de Palmerin d'Olive, empereur de Constantinople* (Anvers, 1572, in-4°); *Melicello discourant* (Paris, 1556), trad. d'Edelino Mussuto.

MAUGIRON s. m. (mo-ji-ron). Arboric. Variété de prune.

Maugis d'Aigremont, chanson de geste du XIIIe siècle. Elle se relie à l'histoire des quatre fils Aymon, dont elle n'a, du reste, ni l'originalité, ni l'agrément, ni le style. Maugis, fils de Beuve d'Aigremont et par conséquent neveu de Girart de Roussillon, est enlevé par les Sarrasins le jour de sa naissance ; la fée Oriande l'élève dans une ville de Sicile. Après avoir mis à fin des aventures qui le rendent maître du cheval Bayard et de l'épée Froberge ou Flamberge, célèbres dans l'histoire des quatre fils Aymon, Maugis va compléter à Tolède ses études dans les sciences de la magie. Forcé de quitter l'Espagne pour avoir été surpris dans les appartements de la femme de Marsile, roi de Tolède, il revient en France, défend un de ses oncles contre Charlemagne et l'empereur lui-même contre les Sarrasins, reconnaît parmi ces derniers son frère Vivien, enlevé le même jour que lui par les infidèles, et le décide à recevoir le baptême; enfin, il donne à son cousin Renaud de Montauban le cheval Bayard et Froberge sa bonne épée. Presque toutes les scènes de cette chanson sont empruntées à d'autres compositions, notamment à *Lancelot du Lac.*

MAUGOUVERT s. m. (mô-gou-vèr — du lat. *malus*, mauvais, et de *gouverner*). Anc. cout. *Abbé de maugouvert*, Officier qui était chargé de la police des rues, à Vienne en Dauphiné. ‖ On disait aussi MALGOUVERT.

— **Encycl.** L'abbé de *maugouvert* était un officier laïque, chargé de la police des rues et de la surveillance des ivrognes et mauvais sujets de la ville, qui composaient, suivant le langage de l'époque, les *religieux de son abbaye*, et avaient quelques prérogatives. L'abbé avait sur ses religieux les pouvoirs les plus illimités, tempérés seulement par la responsabilité qu'il encourait lui-même en cas d'abus. Il était élu par les consuls de la ville et prêtait serment, par-devant le bailli, sur le livre des libertés de la cité, de bien régir les religieux de son abbaye. Cette charge, quelque singulières que fussent ses attributions, était fort recherchée, et les candidats étaient toujours choisis parmi les notables enfants de la ville.

MAUGRAPIN, INE s. et adj. (mo-gra-bain). Habitant de la Barbarie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. ‖ Vieux mot.

MAUGRAS (Jean-Baptiste), philosophe français, né à Fresnes (Haute-Marne) en 1762, mort à Paris en 1830. Il professa successivement la philosophie aux colléges de Louis-le-Grand, de Montaigu et de La Marche jusqu'en 1792, reprit ses cours en 1800 dans de grandes institutions de Paris, occupa par la suite une chaire au collége Louis-le-Grand (1808), et fut, de 1823 à 1828, professeur suppléant d'histoire et de philosophie ancienne à la Faculté des lettres. Sous le Consulat, Maugras avait fait un cours d'économie politique à l'Académie de législation. Il a laissé la réputation d'un des plus habiles, d'un des plus brillants professeurs de son temps, et les cours qu'il fit notamment à Sainte-Barbe obtinrent un très-grand succès. On a de lui : *Dissertation sur les principes fondamentaux de l'association humaine* (1796); *Dissertation sur l'analyse en philosophie* (1806); *Cours de philosophie* (1822); *Cours élémentaire de philosophie morale* (1830, in-8°). — Son neveu, François MAUGRAS, se fit recevoir agrégé de philosophie, docteur en droit, suppléa son oncle au collége Louis-le-Grand, puis suivit la carrière du barreau. On lui doit : *Discours sur l'importance et les vrais caractères de la philosophie* (1823); *Discours sur l'influence morale et sociale du christianisme* (1825).

MAUGREBLEU interj. (mo-gre-bleu). Sorte de juron : *C'est lui, c'est bien lui;* MAUGREBLEU *de l'homme!*

MAUGRÉER v. n. ou intr. (mô-gré-é — du lat. *malus*, mauvais, et de *gré*). Pester, s'emporter : MAUGRÉER *du matin au soir.* MAUGRÉER *contre quelqu'un.*

Bien vite il sut jurer et *maugréer.*
GRESSET.

— v. a. ou tr. Maudire : *Il les* MAUGRÉENT *en leur cœur, et les ont en horreur plus étrange que les bêtes sauvages.* (La Boëtie.) *On n'est pas obligé de* MAUGRÉER *les arts pour être libre.* (Chateaub.)

MAUGRÉEUR, EUSE s. m. (mô-gré-eur, eu-ze — rad. *maugréer*). Personne qui maugrée, qui a l'habitude de maugréer : *Un* MAUGRÉEUR *éternel.*

MAUGUIN (Gilbert), écrivain religieux français, mort à Paris en 1764. Il fut président de la cour des Monnaies de Paris et publia en faveur des idées jansénistes, dont il était un très-chaud partisan, un ouvrage très-recherché par les érudits. Cet ouvrage, intitulé *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ* (1650, 2 vol. in-4°), renferme les nombreux écrits publiés pour et contre l'augustinien Gotschalk et un savant travail sur la controverse au sujet de la grâce.

MAUGUIN (François), célèbre avocat et orateur politique, né à Dijon le 28 février 1785, mort à Saumur le 4 juin 1854. Fils d'un procureur au parlement, il fut formé de bonne heure aux études judiciaires et se fit inscrire au barreau de Paris. La première cause importante qu'il plaida fut le pourvoi de l'infortuné Labédoyère devant le conseil de révision (1815). Il ne sauva pas son client, qui d'avance était sacrifié, mais il déploya autant d'âme que de talent. Dans les années suivantes, il augmenta sa réputation par une série de plaidoiries politiques, pour le domestique de Lavalette, l'affaire des patriotes de 1816, celle des chevaliers de l'Epingle noire, enfin celle du colonel Fabvier contre le général Canuel, à propos du rôle de ce dernier dans les événements de Lyon. Ses talents, sa renommée, son dévouement aux opinions libérales le désignaient au choix des électeurs. En 1827, deux colléges électoraux le choisirent pour leur député. Il opta pour celui de Beaune, qu'il ne cessa de représenter pendant plus de vingt ans, siégea à l'extrême gauche, fut au nombre des 221, participa à la révolution de Juillet et fut nommé l'un des membres de la commission municipale faisant fonction de gouvernement provisoire. La marche du nouveau gouvernement le rejeta bientôt dans l'opposition. A la suite du général Lamarque, il se déclara pour la propagande armée, pour la guerre contre les gouvernements absolus, et se fit une sorte de spécialité de toutes les questions de politique étrangère. Dans son *Livre des orateurs*, Cormenin a tracé de lui un portrait souvent cité et que nous reproduisons ici : « Mauguin, dit-il, avait une figure ouverte, des yeux fins et spirituels, un organe ferme et net, une déclamation un peu emphatique. Il avait des gestes nobles, une parole claire et résonnante, une attitude ferme; il n'était pas aussi long, aussi diffus, aussi avocat que les autres avocats; il gâtait quelquefois sa diction en voulant la soigner; mais sa phraséologie était plus déclamatoire dans le ton que dans les mots, dans l'accentuation que dans les idées... Quelquefois, lorsqu'il s'animait, et que chez lui le naturel l'emportait sur l'art, il cessait d'être rhéteur, il devenait orateur et s'élevait jusqu'à la plus haute éloquence. Alors, il faisait frémir, pâlir et pleurer sur les déchirements de la Pologne expirante; il criait du fond du cœur, il soupirait, il se troublait, il émouvait. Mais ces effusions de l'âme n'étaient pas communes chez Mauguin, trop maître de lui-même pour trouver le pathétique, qui ne se rencontre que lorsqu'on ne le cherche pas. En revanche, Mauguin maniait avec un avantage décidé le sarcasme poignant et l'ironie à lame fine. C'était un rude interpellateur. Il était fécond, ingénieux, hardi, pressant. Il ne se laissait intimider ni par les ricanements ni par les murmures. Il se refroidissait de la colère de ses adversaires Je l'ai vu beau lorsque, du haut de la tribune, il luttait contre Casimir Périer, son redoutable ennemi. Le ministre, épuisé, hors d'haleine, lançait sur la tribune les éclairs de son œil en feu; il bondissait sur son banc, il interjetait des exclamations entrecoupées de menaces. Mauguin, de ses lèvres souriantes, lui décochait de ces traits qui ne font pas jaillir le sang, mais qui restent sous l'épiderme. Il voltigeait autour du ministre et *se posait en quelque sorte sur son front*, comme le taon qui pique un taureau mugissant; il entrait dans ses naseaux, et Casimir Périer écumait, se débattait sous lui et demandait grâce... Mauvais politique, par insouciance de conviction plutôt que par faiblesse de caractère, mais excellent orateur, *quelquefois à l'égal des plus grands; par intervalles* éloquent, toujours plein, lucide, concis, ferme, incisif; esprit à ressources, étendu, pénétrant, flexible, calculateur, serein dans l'orage, maître de ses passions, moins pour les réprimer que pour les conduire, et ne suspendant ses impatiences que pour mieux affiler et relancer les traits amortis qu'on lui jetait; homme de grâce et de séduction, un peu présomptueux, avide de louanges, et qu'on ne pouvait, pour tout dire en un mot, aimer fortement ni haïr. »

Membre de la gauche dynastique, Mauguin se rapprocha souvent néanmoins du gouvernement, et fut plus d'une fois accusé de viser surtout le pouvoir, de chercher à se rendre possible. Cependant, il ne fit jamais partie d'aucune combinaison ministérielle. On le vit aussi avec regret accepter d'être le délégué en titre des colonies, ce qui le réduisit au rôle dégradant de défenseur appointé de l'esclavage des noirs, contradiction plus que choquante chez un tribun qui conseilla tant de fois la guerre pour affranchir tous les peuples du vieux continent.

Après avoir été, pendant tout le règne de Louis-Philippe, une des individualités politiques les plus éminentes, Mauguin vit baisser son influence et son crédit. A la révolution de Février, il était presque oublié. Ruiné par des spéculations malheureuses, il compromit de plus en plus son caractère en cherchant à refaire sa fortune par des opérations équivoques, telles que la vente du journal le *Commerce* au prince Louis-Napoléon. Il paraît même qu'il reçut du prétendant des sommes considérables et bien au-dessus de la valeur du journal. Elu représentant de la Côte-d'Or à la Constituante, puis à la Législative, il fit partie du comité des affaires étrangères, mais ne joua plus dès lors qu'un rôle effacé. A la fin de 1850, il lui arriva une aventure assez fâcheuse et qui fit quelque bruit. Poursuivi par des créanciers, il fut conduit à la prison pour dettes, malgré sa qualité de représentant. Le bureau de l'Assemblée, justement indigné, requit la force armée pour le délivrer de vive force.

Outre ses discours politiques, qui n'ont jamais été réunis, on cite de Mauguin des mémoires judiciaires fort remarquables, des plaidoyers insérés dans les *Annales du barreau* et de nombreux articles dans la *Bibliothèque du barreau.*

MAUGUIO, bourg de France (Hérault), chef-lieu de canton, arrond. et à 12 kilom. E. de Montpellier, sur une lagune qui sépare l'étang de Mauguio de la Méditerranée; pop. aggl., 1,785 hab. — pop. tot., 2,578 hab. Distilleries d'eau-de-vie et liqueurs. ‖ L'étang de Mauguio, situé sur le territoire du canton du même nom, au S. du bourg, n'est séparé de la Méditerranée que par une langue de terre sablonneuse de 300 à 1,200 mètres de largeur; sa largeur moyenne est de 3 kilom., et sa longueur de 12 kilom. Il reçoit le tribut de plusieurs petites rivières, et est traversé par le canal des Etangs.

MAUHLIA s. m. (mô-li-a). Bot. Syn. de MASSONE.

MAUÏLITE s. f. (mo-i-li-te). Minér. Syn. de LABRADORITE.

MAULBRONN, village du royaume de Wurtemberg, dans le cercle du Neckar, chef-lieu du bailliage de son nom, sur la Salza, à 30 kilom. N.-O. de Ludwisburg; 860 hab. Séminaire évangélique. On y remarque une belle église, les restes et des bâtiments d'une ancienne abbaye de cisterciens fondée en 1142. En 1564, il s'y tint un colloque entre les théologiens du Palatinat et ceux du Wurtemberg.

MAULE, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Meulan, arrond. et à 26 kilom. N.-O. de Versailles, sur la petite rivière de la Mauldre; 1,362 hab. Carrières de pierre de taille; tannerie, papeterie, moulins. Commerce de grains, farines et volailles. L'église, construite au XIe et au XIIe siècle, renferme une jolie chapelle et une crypte. Le château des anciens seigneurs de la Maule a été ruiné; il n'en reste que des débris peu importants.

MAULE, rivière du Chili. Elle descend du versant occidental des Andes, vers 35° 15′ de latit. S., coule à l'O., passe à Talca et se jette dans le grand Océan austral, par 35° de latit. S., après un cours de 125 kilom.

MAULÉON-BAROUSSE, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 55 kilom. S.-E. de Bagnères-de-Bigorre, au confluent des deux Lourse; 750 hab. Source minérale thermale, ferrugineuse. Sur un rocher situé près de l'église s'élèvent les ruines du vieux château des comtes de Mauléon.

MAULÉON LICHARRE, petite ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 51 kilom. S.-O. de Pau, sur le Saison ou gave de Mauléon; pop. aggl., 1,391 hab. — pop. tot., 1,743 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 107 comm. et 62,309 hab. Le tribunal de 1re instance de l'arrond. est à Saint-Palais. Collége communal, transformé depuis peu en pension secondaire. La ville est divisée en deux parties par la rivière, sur laquelle est jeté un pont pittoresque, d'où l'on découvre de délicieux points de vue. A 300 mètres de Mauléon s'élève l'église paroissiale, terminée par un chevet à pans coupés et surmontée d'un clocher à triple pignon, destiné, dit-on, à faire comprendre le dogme de la sainte Trinité. M. Cénac-Moncaut appelle les clochers de ce genre, qui abondent dans l'ancienne province de la Soule, des *clochers arguments.* La ville renferme un certain nombre de maisons de la Renaissance ornées de têtes sculptées; la plus intéressante est celle qui s'élève sur la rive gauche du Saison, vis-à-vis du Jeu de paume. Le portail à plein cintre est orné de colonnes et surmonté d'un balcon.

La ville s'est bâtie peu à peu autour du château, élevé, on ne sait à quelle époque, sur la colline qui domine la rive droite du Saison. Cette forteresse a perdu son caractère primitif. Ses murailles, flanquées de tours rondes, menacent ruine. L'évêque Roussel, qui, vers le milieu du XVIe siècle, voulait introduire la Réforme dans le pays Basque, fut assassiné à Mauléon par un des notables du lieu, pendant qu'il parlait, du haut de la chaire, contre le dogme de l'intercession des saints.

MAULÉON (Auger DE), littérateur français, né en Bresse, mort vers 1650. Il était prêtre et avait mis au jour quelques manuscrits curieux, notamment les *Mémoires de Villeroi* (1622, in-4°), les *Lettres du cardinal d'Ossat* (1624), les *Mémoires de la reine Marguerite* (1628, in-8°), lorsqu'il fut élu membre de l'Académie en 1635; mais Richelieu s'opposa à sa réception et le fit exclure de la compagnie pour avoir été dépositaire infidèle.

MAULÉON (LOYSEAU DE), célèbre avocat. V. LOYSEAU DE MAULÉON.

Mauléon (LE BÂTARD DE), roman d'Alexandre Dumas. V. BÂTARD.

MAULÉVRIER, commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Caudebec, arrond. et à 9 kilom. d'Yvetot. L'église, fondée au XIIe siècle et reconstruite en partie depuis, renferme une curieuse cuve baptismale, un saint sépulcre en pierre du XVIe siècle, un autel en bois sculpté du XVe et un lutrin très-ancien. Les ruines de la redoutable forteresse de Maulévrier consistent en pans de murs croulants et d'un aspect très-pittoresque, elles inspirent une superstitieuse terreur aux paysans des environs. La forêt de Maulévrier, qui couvre 1,276 hectares, est très-accidentée et offre d'agréables promenades et de jolis points de vue. On y a découvert les débris d'une villa et d'une métairie romaines. ‖ Autre commune de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 12 kilom. de Cholet, au centre de nombreux ruisseaux dont la réunion forme la Moine; 2,486 hab. Nombreux métiers pour la fabrique de Cholet; tanneries, tuileries. Commerce de grains et bestiaux. L'église paroissiale est ornée de beaux vitraux du XIIIe siècle. Le château, incendié pendant la guerre de Vendée, a été réédifié de 1818 à 1830. Dans la cour s'élève une pyramide en l'honneur de Stofflet. La chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Aides, but de pèlerinage, renferme une tapisserie faite de la main de la duchesse de Berry.

La famille de Maulévrier, branche de la famille Colbert, eut pour chef Edouard-François Colbert comte de Maulévrier, baron de La Frogerie, frère puîné du ministre Colbert; il fut créé lieutenant général en 1676, et mourut en 1693, laissant, entre autres enfants, Jean-Baptiste Colbert, comte de Maulévrier, colonel du régiment de Navarre, tué à la défense de Namur en 1695; Henri Colbert, chevalier de Maulévrier, lieutenant général, mort en 1711, sans postérité; François-Edouard Colbert, marquis de Maulévrier, qui a continué la filiation. Celui-ci, nommé brigadier d'infanterie en 1704, fut père de Louis-René-Edouard Colbert, comte de Maulévrier, marquis de Cholet, lieutenant général, qui laissa un fils mort sans postérité, et de René-Edouard Colbert, marquis de Maulévrier, qui a perpétué la ligne. Ce dernier eut pour fils Edouard-Victorien-Charles-René, dont on va parler, et Edouard-Charles-Victorien, comte de Colbert-Maulévrier, contre-amiral, mort en 1820, ne laissant que des filles. Edouard-Victorien-Charles-René Colbert, comte de Maulévrier, aide de camp du maréchal de Castries à l'armée des Princes, pendant l'émigration, nommé maréchal de camp par le comte de Provence en 1798, a eu, entre autres, un fils, colonel de la légion de la Martinique, mort sans postérité en 1817, et un autre, capitaine de cavalerie sous la Restauration, marié à Marie-Louise de Moreton de Chabrillan.

Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

MAULÉVRIER (Edouard-François COLBERT, comte DE), général français, frère du ministre Colbert, né en 1634, mort à Paris en 1693. Il avait dix-sept ans et il venait d'être mis à la tête d'une compagnie, lorsqu'il fut atteint de huit blessures à l'assaut du fort du Catelet. A peine guéri, il prit une part active à la guerre des Flandres, assista à plusieurs siéges, devint capitaine aux gardes, puis aux mousquetaires, maréchal de camp en 1669, après la conquête de la Franche-Comté, fit partie de l'expédition de Candie, contribua au succès de la bataille de Sintzheim en 1674, et fut nommé lieutenant général en 1676. Depuis lors, il assista aux siéges de Fribourg et de Gand, à la bataille de Saint-Denis, força Courtrai à capituler, et mourut, dit-on, du chagrin qu'il éprouva de ne point avoir été promu maréchal.

MAULÉVRIER (Henri COLBERT, chevalier DE), fils du précédent, général français, mort à Cambrai en 1711. Il entra dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, assista à la prise de Namur, devint colonel en 1695, servit en Italie de 1701 à 1706, passa en 1707 en Espagne, où il prit part à la bataille d'Almanza, à la prise de Lérida et de Tortose, et fut promu lieutenant général en 1710. — Son neveu, Louis-René-Edouard COLBERT, comte DE MAULÉVRIER, né en 1699, mort en 1750, fut successivement lieutenant général d'Anjou, colonel, fit les campagnes d'Allemagne et d'Italie, et devint lieutenant général en 1745.

MAULÉVRIER (Edouard-Victorien-Charles-René COLBERT, comte DE), général et diplomate français, né en 1754, mort en 1839. Il suivait avec distinction la carrière des armes lorsque, en 1781, Louis XVI le nomma son ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Cologne. Il fit preuve de beaucoup d'habileté dans ce poste, rendit au commencement de la Révolution de grands services aux émigrés, à qui les princes d'Allemagne refusaient l'entrée de leurs Etats, et donna sa démission à la mort de Louis XVI. Maulévrier avait pour garde-chasse le fameux Stofflet, qui devint général en chef de l'armée royaliste du bas Anjou et à qui il laissa le soin de disposer de tous les revenus de sa terre de Maulévrier. « Stofflet lui avait sauvé la vie, dit M. Jadin, et n'oublia jamais qu'il avait été son serviteur; car lorsque, le 2 mars 1795, il traita avec la République, il stipula que son ancien maître, alors émigré, serait libre de rentrer en France et reprendrait ses biens, ce qui ne fut pas exécuté. » En 1800, Maulévrier rentra en France. Il reçut de Louis XVIII le grade de maréchal de camp et la forêt de Maulévrier, que Napoléon n'avait pas voulu lui restituer, et continua à s'occuper exclusivement de l'exploitation de ses terres. Ce fut lui qui introduisit en Vendée la culture de la pomme de terre et la chaux comme engrais. Il fit élever un monument à la mémoire de Stofflet dans la cour de son château.

MAULIN s. m (mau-lain — de *Maule,* nom de la province de Chili où l'on trouve ces animaux). Mamm. Genre de rongeurs, deux fois plus grands que la marmotte.

MAULMAIN, ville de l'Indo-Chine. V. MOULMEIN.

MAULMONT, ou **MALMONT**, ou **MAUMONT** (Jean DE), érudit français, né dans le Limousin. Il vivait dans le XVIe siècle et devint principal du collége de Saint-Michel, fondé en 1530 pour les étudiants du Limousin par la maison Pompadour. Maulmont était très-instruit, très-versé dans la connaissance des langues anciennes et de la théologie; c'était aussi un orateur habile Il comptait au nombre de ses amis Jules Scaliger. Maulmont a publié les *Œuvres de saint Justin, philosophe et martyr* (Paris, 1538, in-fol.); les *Histoires et chroniques du monde, tirées tant du gros volume de Jean Zonare, auteur byzantin, que de plusieurs autres scripteurs hébreux et grecs, avec annotations* (Paris, 1563, in-fol.); les *Graves et saintes Remontrances de l'empereur Ferdinand au pape Pie IV sur le concile de Trente* (Paris, 1563), etc.

MAULTROT (Gabriel-Nicolas), jurisconsulte et canoniste, né à Paris en 1714, mort dans la même ville en 1803. Il s'est acquis une grande réputation par la part considérable qu'il prit aux luttes qu'engendra la trop fameuse bulle *Unigenitus,* et par l'énergie qu'il déploya dans la défense des doctrines de Jansénius, dont il était un des plus ardents partisans. Reçu à dix-neuf ans avocat au parlement de Paris, Maultrot fit d'assez brillants débuts au palais; mais il ne tarda pas à renoncer à la plaidoirie pour devenir avocat consultant, et acquit une connaissance approfondie du droit canonique. En toute occasion il prit la défense de la juridiction civile contre la juridiction ecclésiastique, et se signala par l'ardeur qu'il mit à soutenir la cause des prêtres arbitrairement frappés d'interdit pour avoir refusé de signer le formulaire, à la suite de la bulle *Unigenitus.* Au commencement de la Révolution, Maultrot se prononça contre la constitution civile du clergé, devint en 1791 un des rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques,* puis il vécut dans la retraite. On lui doit de nombreux et savants ouvrages, dont les principaux sont : *Apologie des jugements rendus en France contre le schisme* (Paris, 1752, 3 vol. in-12); *Maximes du droit public français, tirées des capitulaires, des ordonnances du royaume et des autres monuments de l'histoire de France* (Amsterdam, 1775, 2 vol. in-4°, ou 6 vol. in-12), en collaboration avec Meg et Aubry, ouvrage dans lequel on trouve, d'après Dupin aîné, « avec une érudition immense et une libre énergie, les principes de tout gouvernement en général, et ceux du gouvernement français en particulier; » *Dissertation sur le Formulaire* (1775, in-12); l'*Institution divine des curés* (1778, 2 vol. in-12); *Mémoire sur la nature et l'autorité des assemblées du clergé de France* (Paris, 1778, in-12); le *Droit des prêtres dans le synode ou concile diocésain, avec un recueil de synodes de toutes les Eglises du monde, qui prouve que le synode est un véritable concile où les prêtres délibèrent et jugent avec l'évêque* (1779, 2 vol. in-12); les *Prêtres juges dans les conciles avec les évêques* (1780, 3 vol. in-12); l'*Usure considérée relativement au droit naturel* (1787, 4 vol. in-12), où l'auteur se prononce contre l'intérêt; *Véritable nature du mariage; droit exclusif des princes d'y apporter des empêchements dirimants* (Paris, 1788, 2 vol. in-12); *Examen des décrets du concile de Trente et de la jurisprudence française sur le mariage* (1788, 2 vol. in-12); *Examen des principes du Pastoral de Paris sur le sacrement de mariage; Nouvel examen des principes..., et récit de la dispute qui subsiste entre les cours de Rome et de Naples sur une question matrimoniale* (relative à l'empêchement de l'impuissance); *Examen des principes..., sur les dispenses de mariage* (Paris, 3 parties in-12). « Ces derniers écrits, dit M. Dupin, publiés en 1788 et 1789, sans date de lieu ni d'année, font suite à ceux que Maultrot avait publiés l'année précédente sur le mariage. Tous ces ouvrages sont dignes de leur auteur, à l'âge où il était dans la force de l'esprit et de la raison. On y voit partout une érudition très-vaste, une bonne logique et une grande exemption de préjugés, un respect profond pour la vérité et la religion. Seulement, l'austérité de son caractère influe quelquefois sur ses expressions et sur quelques décisions particulières; » *Discipline de l'Eglise sur le mariage des prêtres* (1790, in-8°); *Dissertation sur les dispenses matrimoniales* (1790, in-8°).

MAUMONT (Jean DE), érudit français. V. MAULMONT.

MAUMUSSON (passe ou pertuis de), canal situé entre l'île d'Oléron et le département de la Charente-Inférieure.

MAUNAGE s. m. (mo-na-je — rad. *meunier,* qui s'écrivait *maunier*). Anc. cout. Droit de mouture.

MAUND s. m. (mônd). Métrol. Unité de poids usitée dans l'Inde. ‖ *Maund bazar,* Unité de poids valant $37^{\text{kil}},5$. ‖ *Maund factory,* Unité de poids valant $33^{\text{kil}},5$.

MAUNDRELL (Henri), voyageur anglais, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort en 1710. Il était chapelain de la factorerie anglaise d'Alep, lorsqu'il quitta cette ville en 1697 avec quatorze Anglais et visita successivement Tripoli, Jaffa, Saint-Jean-d'Acre, Jérusalem, les bords de la mer Morte, Bethléem, Nazareth, Naplouse, Damas, Balbek, le Liban. Quelque temps après, il fit un nouveau voyage en Mésopotamie et sur les bords de l'Euphrate. On a de lui des relations de ces deux voyages (Oxford, 1698, in-8°), traduites en français sous le titre de : *Voyage d'Alep à Jérusalem,* suivi du *Voyage à Bir* (Utrecht, 1705, in-12, avec fig.). On y trouve des observations intéressantes et curieuses.

MAUNOIR (Julien), jésuite et philologue français, né à Saint-Georges-de-Reintembault (Ille-et-Vilaine) en 1606, mort en 1683. En 1626, il entra dans la compagnie de Jésus, professa quelque temps au collége de Quimper, puis forma la résolution de se consacrer à l'instruction religieuse des campagnes, apprit le bas-breton, reçut l'ordre de la prêtrise, et, de 1640 jusqu'à sa mort, il ne cessa de parcourir la Bretagne en prêchant et catéchisant. En même temps, il fonda dans cette province des établissements pieux, des maisons de retraite, des petits séminaires et prit part à la fondation des colléges de Quimper et de Morlaix, où le bas-breton était la langue usuelle. Le Père Maunoir a écrit en bas-breton une *Vie de saint Corentin* (1685, in-12); le *Temple consacré à la passion de Jésus-Christ,* prose et vers (1679, in-8°); le *Sacré collége de Jésus divisé en cinq classes* (1659); un *Dictionnaire,* une *Grammaire* et une *Syntaxe en langue armorique,* etc. Dans ses ouvrages, Maunoir ne reproduisit pas la langue bas-bretonne dans son entière pureté. Choqué de la rudesse de certains sons, « il supprima pour les adoucir, dit M. de La Villemarqué, ou modifia certains signes, nécessaires pour conserver aux mots leur signification primitive, montrer leur étymologie, leur dérivation, leurs affinités. Les expressions ainsi défigurées, dont il se servit dans ses ouvrages, prévalurent dans le XVIIIe siècle, et il en resta une orthographe sans principes fixes, sans méthode, une orthographe *ad libitum* et qui a cessé avec raison d'être suivie depuis que Le Pelletier a restitué dans son *Dictionnaire* l'ancienne orthographe bretonne. »

MAUNOIR (Jean-Pierre), habile oculiste suisse, professeur d'anatomie à Genève, né dans cette ville en 1770, mort en 1830. Il s'est livré à des recherches minutieuses sur la structure de l'iris chez l'homme et les animaux et a inventé de nouvelles pinces, fort utiles pour l'opération de la cataracte. Outre divers *Mémoires* insérés dans la *Bibliothèque britannique* et dans d'autres ouvrages périodiques, on a de lui : *Mémoires philosophiques et pratiques sur l'anévrisme et la ligature des artères* (Genève, 1810, in-8°); *Mémoires sur l'organisation de l'iris et l'opération de la pupille artificielle* (Genève, 1812); *Mémoire sur les fongus médullaire et hématoïde* (Genève, 1820); *Mémoires sur les amputations, l'hydrocèle du cou et l'organisation de l'iris* (1825) — Son frère, Charles-Théophile MAUNOIR, chirurgien suisse, né à Genève en 1775, mort en 1830, fut professeur à la Faculté des sciences de Genève, chirurgien en chef de l'hôpital de cette ville et membre correspondant de la Société de médecine de Paris. On a de lui : *Dissertation sur la section de l'artère entre deux ligatures* (1804, in-4°) et divers articles insérés dans les *Mélanges de chirurgie étrangère* et autres recueils.

MAUPAS (Charles CAUCHON DE), baron DU THOUR, homme d'Etat et capitaine français, né à Reims en 1566, mort en 1629. Fils d'un grand fauconnier de Henri IV, il devint, fort jeune encore, conseiller d'Etat et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, se conduisit brillamment au siége d'Amiens (1598), épousa en 1600 Anne de Gondi, fut à trois reprises envoyé en ambassade en Angleterre, empêcha, sous la régence d'Anne de Médicis, l'envoi en France d'un corps de 8,000 Anglais destiné à secourir les mécontents et devint par la suite chef du conseil de Lorraine. Maupas était aussi remarquable par son affabilité et par la douceur de ses mœurs dans la vie civile que par sa valeur sur les champs de bataille. Il cultivait la poésie, et plusieurs pièces de vers de sa composition ont été publiées sous le titre de : *Reste des vers de la* *composition de feu messire Charles de Maupas, baron du Thour* (Reims, 1638).

MAUPAS DU THOUR (Henri CAUCHON DE), prélat français, parent du précédent, né au château du Cosson, près de Reims, en 1606, mort à Evreux en 1680. Filleul de Henri IV, il fut nommé, dès l'âge de seize ans, abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, où il introduisit en 1636 la congrégation de Sainte-Geneviève, devint successivement grand vicaire de cette ville, aumônier d'Anne d'Autriche, évêque du Puy (1641), puis d'Evreux (1661), prélat assistant au trône pontifical, et fonda à Evreux un séminaire en 1680. On a de lui : *Vie de Mme de Chantal* (Paris, 1644, in-4°); *Vie de saint François de Sales* (Paris, 1657, in-4°), etc.

MAUPAS (Charlemagne-Emile DE), homme politique et administrateur français, né à Bar-sur-Aube en 1818. Il est fils de M. Memmie-Rose de Maupas, qui fut représentant d'une circonscription de l'Aube au Corps législatif de 1852 à 1861, époque de sa mort. Lorsqu'il eut fait ses études de droit à Paris, M. de Maupas fit paraître une brochure, intitulée : *Considérations sur le système des impôts* (1841), se montra, dès cette époque, profondément antipathique aux idées libérales et fut successivement, sous le ministère Guizot, sous-préfet d'Uzès (1845) et de Beaune (1847). La révolution de février 1848 fit rentrer M. de Maupas dans la vie privée, mais, dès que Louis Bonaparte eut été nommé président de la République, il s'attacha à son parti, obtint en 1849 la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, puis devint cette même année préfet de l'Allier, d'où il passa, en 1850, à la préfecture de la Haute-Garonne. Le zèle réactionnaire et bonapartiste dont il avait donné de constantes preuves dans ces diverses fonctions lui valut d'être appelé, en 1851, à remplacer Carlier comme préfet de police. A ce titre, il fut initié aux préparatifs de l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851 et n'hésita point à y jouer le plus triste rôle. Au mépris de la loi, il fit arrêter les représentants de l'Assemblée dont on craignait l'influence sur le peuple et fit afficher une proclamation dans laquelle il invitait les habitants de Paris à demeurer calmes sous peine « de se briser immédiatement contre une inflexible répression. » Dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, le docteur Véron, en parlant du coup d'Etat, a reproduit des dépêches échangées entre M. de Morny et le préfet de police, dépêches qui montrent d'une façon piquante que la faculté maîtresse de ce dernier personnage n'est ni la présence d'esprit ni l'imperturbable sang-froid nécessaires dans les situations périlleuses. Quoi qu'il en soit, M. de Maupas devint, le 22 janvier 1852, ministre de la police générale, étendit la juridiction des commissaires de police, appliqua le décret du 17 février qui bâillonnait la presse et ne donna pas moins de 92 avertissements aux journaux politiques de 1852 au 10 juin 1853, époque où le ministère de la police fut supprimé. Appelé quelques jours après à siéger au Sénat, il se rendit, cette même année, à Naples en qualité de ministre plénipotentiaire et revint en France en 1854. De 1860 à 1866, M. de Maupas fut chargé de l'administration des Bouches-du-Rhône et nommé, en quittant ce poste, grand-croix de la Légion d'honneur. Au Sénat, où il prit souvent la parole, il se signala comme un partisan de l'absolutisme et combattit notamment avec une grande ardeur le projet de loi sur le droit de réunion (mai 1868) et le projet de loi qui replaçait la presse sous la juridiction des tribunaux. Après la révolution du 4 septembre 1870, il rentra dans la vie privée et vécut dans l'ombre jusqu'aux élections qui eurent lieu le 8 octobre 1871 pour les conseils généraux. Il se porta alors candidat dans l'Aube, ne rougit point de rappeler « le concours énergique qu'il avait donné à cette grande œuvre » du 2 décembre, en déclarant que « les services les plus signalés sont souvent méconnus. » Mais les électeurs, éclairés sur de pareils services, dont le résultat final avait été de pousser la France au bord de l'abîme, ne répondirent point à l'appel du candidat bonapartiste.

MAUPEOU (Marie-Marguerite DE), en religion sœur **Thérèse de Saint-Joseph**, prieure des carmélites de Saint-Denis, ensuite prieure des carmélites de Pont-Audemer, née en 1657, morte en 1727. Elle appartenait à la famille de magistrats qui compte parmi ses membres les deux chanceliers de Maupeou. Pendant un voyage qu'elle fit en Espagne avec son père, elle se familiarisa avec la langue de ce pays, puis elle visita les Pays-Bas, et, de retour en France, elle entra dans l'ordre des carmélites, où elle passa le reste de sa vie. Ce fut là qu'elle traduisit, avec autant de fidélité que d'élégance, les *Lettres de sainte Thérèse*, publiées en 1748.

MAUPEOU (René-Charles DE), magistrat français, né à Paris en 1688, mort en 1775. Fils d'un président de chambre au parlement de Paris, il commença par être avocat au Châtelet (1708), puis fut conseiller au parlement (1710), président à mortier (1717) et succéda en 1743, comme premier président, à Le Pelletier. Doué de grands avantages extérieurs, d'une éloquence naturelle, de beaucoup de tact, d'affabilité, de finesse, Maupeou était, par contre, complétement dépourvu de savoir comme juge et comme jurisconsulte. Engagé dans les querelles qui s'élevèrent entre le parlement, le clergé et la royauté, il ne sut montrer ni la fermeté qui convenait à son caractère ni les lumières exigées par sa position. Il s'attacha à conserver la confiance des magistrats, tout en ménageant son crédit à la cour, y réussit longtemps, grâce à son éloquence et à sa présence d'esprit, obtint même une certaine popularité en prenant, avec modération il est vrai, la défense du parlement lorsque ce corps cessa ses fonctions en 1751, au sujet d'un règlement pour l'hôpital général, en 1753 au sujet de sa querelle avec l'archevêque de Paris à propos du refus de sacrements fait à ceux qui n'adhéraient pas à la bulle *Unigenitus;* mais lorsque, en 1756, Louis XV, dans un lit de justice, imposa silence au sujet de la bulle *Unigenitus*, supprima deux chambres des enquêtes, changea complétement la constitution politique du parlement, ce qui amena la démission de presque tous les membres de ce corps, Maupeou, par son manque de fermeté et de franchise, se brouilla avec la cour et avec sa compagnie, se vit contraint de donner sa démission (1757), fut remplacé comme premier président par Molé et conserva néanmoins le titre de président honoraire avec une pension de 40,000 livres. Maupeou semblait tombé dans une complète disgrâce, lorsqu'en 1763 le roi le nomma garde des sceaux en remplacement de Feydeau de Brou et vice-chancelier à la place du chancelier Lamoignon, qui, bien qu'exilé, refusait de donner sa démission. Après la mort de Molé, Maupeou fit nommer son fils premier président du parlement de Paris, devint chancelier lorsque Lamoignon donna sa démission (1768), mais ne conserva que vingt-quatre heures cette charge, dont il se démit en faveur de son fils. A partir de ce moment, il vécut dans la retraite.

MAUPEOU (René-Nicolas-Charles-Augustin DE), chancelier de France, fils du précédent, né à Paris en 1714, mort en 1792. Grâce à la haute position de son père, il devint fort jeune conseiller au parlement, puis président à mortier (1743) et épousa, l'année suivante, Mlle de Roncherolles de Pont-Saint-Pierre, qui lui apporta en dot une grande fortune. Intelligent, travailleur, joignant à une grande force de volonté et à une inflexible persévérance un esprit plein de souplesse, sans préjugé, sans scrupule, rompu à toutes sortes d'intrigues, Maupeou ne tarda pas à se faire remarquer parmi ses collègues. Il prit une part très-active aux querelles entre la magistrature et le clergé au sujet de la bulle *Unigenitus* et subit un exil momentané. Devenu premier président en 1763, Maupeou contribua à l'expulsion des jésuites et joua un assez triste rôle dans les procès du chevalier de La Barre et de Lally-Tollendal. Tout dévoué au duc de Choiseul, il suivit d'abord les inspirations de ce ministre en faveur de l'infortuné Lally; mais il déploya contre le général la dernière rigueur lorsque le gouvernement eut décidé de le perdre. Ses complaisances lui donnèrent bientôt assez de crédit à la cour pour faire successivement confier le portefeuille des finances à Laverdy et à l'abbé Terray, puis pour remplacer lui-même son père en qualité de chancelier (25 septembre 1768). Mme Du Barry n'avait pas été étrangère à l'élévation de Maupeou, qui paya cette protection en condescendances de toutes sortes. Se prétendant allié d'une famille irlandaise du nom de Barri-More, il appelait la favorite sa cousine, lui parlait avec beaucoup de liberté et ne craignait pas de se montrer chez elle en simarre, au jeu de colin-maillard. Le duc de Choiseul avait eu le malheur de déplaire à la Du Barry : le chancelier le fit renvoyer du ministère (1770), sans tenir compte des bons offices qu'il en avait reçus dans maintes occasions. Si Maupeou fut un courtisan délié, un ambitieux sans scrupule, il fut aussi un homme d'Etat ferme et habile : on ne peut même lui refuser l'intention de faire le bien. Depuis la régence, le parlement luttait, de puissance à puissance, avec la monarchie, quelquefois pour le bon droit, mais le plus souvent contre les réformes. Ses membres, presque tous jansénistes, étaient devenus de véritables sectaires, plus remuants que les jésuites eux-mêmes, qu'ils avaient chassés : on disait déjà que les *loups avaient remplacé les renards.* Le gouvernement voulait-il porter la main à des abus touchant leurs prérogatives, ils jetaient les hauts cris ; ils refusaient ensuite systématiquement toutes les mesures qui leur étaient présentées. Le chancelier entreprit, de concert avec le duc d'Aiguillon, l'abbé Terray, et avec l'appui de la Du Barry, de briser une résistance opiniâtre devant laquelle ses prédécesseurs avaient échoué, et saisit le premier prétexte qui s'offrit à lui.

La procédure commencée par le parlement de Rennes contre le duc d'Aiguillon, au sujet de l'emprisonnement de La Chalotais, ayant été portée devant le parlement de Paris, siégeant comme cour des pairs, Louis XV voulut présider l'assemblée. Mais, au bout de quelques jours, il cessa de paraître aux séances et, dans un lit de justice tenu le 27 juin 1770, il ordonna à la cour de suspendre la procédure, en déclarant qu'il avait acquis la pleine conviction que la conduite du duc était irréprochable. Le 2 juillet, le parlement répondit à l'ordre du roi en suspendant provisoirement le duc d'Aiguillon de ses fonctions de pair. Maupeou fit alors casser par le conseil d'Etat cet arrêt du parlement; mais le parlement protesta et se vit soutenu par les parlements de province, qui, à son exemple, envoyèrent des remontrances au roi. Après avoir fait enlever du palais de justice par Louis XV lui-même les pièces du procès contre le duc d'Aiguillon, Maupeou fit signer au roi l'*édit de règlement ou de discipline* du 27 novembre 1770, qui renouvelait la déclaration du 3 mars 1766, défendait au parlement de Paris de correspondre avec les parlements de province, de cesser le service judiciaire, de donner des démissions en corps, de retarder la publication des édits royaux en ajournant leur enregistrement. Enfin, Louis XV y déclarait qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu et qu'à lui seul appartenait le droit de faire des lois. Lorsque le parlement, alors en vacances, rentra en séance, il déclara qu'il ne pouvait enregistrer cet édit (4 décembre). Mais trois jours après avait lieu un lit de justice, pendant lequel l'édit fut enregistré. Les membres du parlement déclarèrent alors qu'ils cesseraient de rendre la justice (10 décembre) et persévérèrent dans leur résolution, bien qu'à cinq reprises ils eussent reçu l'ordre de reprendre leurs fonctions. Après avoir fait disgracier le duc de Choiseul, qui, avec la masse du public, se montrait sympathique aux parlementaires (24 décembre 1770), Maupeou frappa le grand coup qu'il méditait depuis longtemps. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, il envoya chez tous les membres du parlement des mousquetaires qui les sommèrent de déclarer s'ils voulaient ou non reprendre leurs fonctions. Trente-huit d'entre eux, effrayés, répondirent par un acquiescement et, le lendemain tous les opposants furent conduits en exil par des soldats. Ceux qui avaient fait acte d'adhésion, s'étant rétractés le 21, subirent le même sort, et, le 24 janvier, Maupeou désigna des membres du conseil d'Etat chargés de rendre provisoirement la justice. Ce coup d'Etat fut suivi de vives protestations de la part des parlements de province, de la cour des aides, de la chambre des comptes, etc. Mais Maupeou n'en tint aucun compte. Le 22 février, il fit paraître un édit dans le préambule duquel « il insistait, dit M. Grégoire, sur la nécessité de faire disparaître les abus dans l'administration de la justice, condamnait la vénalité des offices, promettait un nouveau code de procédure civile et criminelle, une justice prompte et gratuite. Puis, après avoir montré les effets du ressort trop tendu du parlement, il établissait six conseils supérieurs à Arras, à Blois, à Châlons-sur-Marne, à Clermont, à Lyon, à Poitiers, jugeant en dernier ressort et composés de magistrats n'ayant que leurs gages, sans épices, sans droits de vacation, etc. » Peu après, la cour des aides, qui s'était signalée par son ardente opposition, était supprimée, et son premier président, Lamoignon de Malesherbes, était exilé. Enfin, après avoir reconstitué non sans peine un nouveau parlement composé de membres de la cour des aides et d'avocats obscurs, Maupeou fit tenir par Louis XV, le 13 avril 1772, un lit de justice dans lequel furent enregistrés, outre onze édits bursaux, des édits supprimant la cour des aides, le grand conseil, les anciens offices des parlements, remplacés par soixante-quinze offices non héréditaires, non vénaux, avec un traitement fixe et sans épices. Désormais le parlement devait se composer de trois chambres, la grand'chambre, la tournelle, les enquêtes, et nul ne pouvait être conseiller s'il n'avait vingt-cinq ans et exercé pendant cinq ans au barreau ou dans une juridiction inférieure. Comme il arrive toujours en France à la suite d'un coup d'Etat, l'opinion se prononça en faveur des victimes; les avocats refusèrent de plaider; quatre y consentirent et furent appelés *les quatre mendiants;* les femmes surtout se montraient très-hostiles; aussi disait-on : « Il manque au chancelier de savoir faire taire les femmes et parler les avocats. »

Après le coup d'Etat, on écrivait contre Maupeou :

> Il comptait pour jours perdus
> Tous ceux qu'il passait sans mal faire.
> Mais le coquin n'en perdait guère.

Le chancelier ne se laissa point troubler par les attaques ardentes dont il était l'objet de tous côtés et parvint à briser toutes les résistances. Les princes du sang eux-mêmes, à l'exception du prince de La Marche, protestèrent énergiquement contre le coup d'Etat et furent exilés. Toutes les juridictions qui résistèrent, les parlements de province, le Châtelet de Paris, le bureau des finances, la table de marbre, etc., furent supprimés; mais il fallut les reconstituer, c'est-à-dire refaire à nouveau tout le corps de la magistrature française, et la tâche était des plus difficiles. Toutefois, peu à peu les esprits se calmèrent. Le chancelier parvint à gagner une partie de l'ancienne magistrature, qui fut réintégrée dans la nouvelle organisation. Dès le mois de novembre 1771, le parlement Maupeou vit Gerbier, Caillard, Linguet, les gloires du barreau d'alors, reprendre leurs plaidoiries. Voltaire loua fort le ministre sur ses réformes, dont on ne saurait contester l'utilité; il lui adressa des vers pour l'intéresser au sort des serfs du Mont-Jura. Toutefois, les réformes accomplies n'apportèrent dans l'administration de la justice aucun résultat utile, tant était grande la corruption enfantée par le système despotique et monarchique. Le procès de Beaumarchais montra que la justice n'avait pas cessé d'être vénale, et le parlement Maupeou, qui n'avait jamais pu arriver à la considération, en reçut un nouveau discrédit. Avec des hommes tels que Terray et le duc d'Aiguillon, qui partageaient avec Maupeou le pouvoir, avec un roi tel que Louis XV, toute réforme était frappée d'impuissance et ne pouvait être qu'un prétexte pour augmenter l'autorité royale et ajouter aux malheurs de la nation, indignement exploitée par le pouvoir.

Maupeou songeait à devenir premier ministre et affectait une dévotion outrée pour plaire au parti religieux que dirigeait Mme Louise de France, lorsque Louis XV mourut (10 mai 1774). A l'avénement de Louis XVI, l'ancien parlement, dont les membres n'avaient cessé de faire retentir la France du bruit de leurs plaintes, fut rétabli et Maupeou exilé (24 août 1774). Retiré à Thuit, près des Andelys, il y vécut entièrement retiré des affaires. En 1789, il fit à la nation un don patriotique de 800,000 livres.

MAUPERCHÉ (Henri), peintre, né à Paris en 1602, mort dans la même ville en 1686. Il visita, pour se perfectionner, l'Italie avec Louis de Boulongne, s'adonna au paysage en prenant pour modèle le style et la manière de Hermann van Swanevelt, fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1648 et en devint professeur en 1655. C'était un peintre d'assez médiocre talent, si l'on en juge par douze paysages, fort endommagés au reste, qu'on voit au palais de Fontainebleau. On a de lui, en outre, des gravures exécutées d'un façon sèche et mesquine.

MAUPERTUIS (champ de), plaine du département de la Vienne, à 15 kilom. N. de Poitiers, où se livra, en 1356, la désastreuse bataille dite de Poitiers.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis MOREAU DE), géomètre et philosophe français, né à Saint-Malo le 17 juillet 1698, mort à Bâle le 27 juillet 1759. De la science, de l'esprit, beaucoup d'orgueil, énormément d'aplomb, voilà ce qui distingue cette singulière figure de savant. Maupertuis ne se destina pas d'abord aux mathématiques et ne commença à les étudier qu'après avoir été mousquetaire et être même devenu capitaine de dragons. Après de rapides progrès, quand il se crut assez avancé pour pouvoir faire entendre sa voix, il se déclara hautement pour Newton contre Descartes. Il fut d'ailleurs toute sa vie fidèle à la mémoire du grand géomètre anglais et convertit à cette religion Voltaire, qui l'avait consulté là-dessus, peut-être avec quelque ironie, lui déclarant avec une simplicité qui a lieu de surprendre en effet, si elle ne cache une fine raillerie, qu'il « attend sa réponse pour savoir s'il doit croire ou non à l'attraction. » Maupertuis était membre de l'Académie des sciences depuis 1723; il n'avait pas néanmoins une grande notoriété, lorsqu'une circonstance inattendue lui donna une réputation universelle et, il faut le dire, bien au-dessus de son mérite. Des mesures opérées en France par les Cassini sur le méridien terrestre tendant à donner à la terre une forme ovoïde, résultat absolument opposé à celui que la théorie seule avait révélée à Newton et à Huyghens, de grandes contestations s'en étaient suivies. Il fut décidé que Bouguer et La Condamine iraient, par de nouvelles mesures exécutées au Pérou, vérifier le fait contesté. Maupertuis fut désigné par l'Académie pour demander au ministre qu'une autre expédition fût envoyée en même temps vers le pôle nord pour contrôler la première. Il fut chargé par Maurepas de diriger cette expédition, bien qu'il s'en fût défendu en déclarant que, loin de pouvoir mesurer la terre, il n'était pas bien sûr de pouvoir mesurer sa chambre. Il y avait sans doute quelque exagération dans cette façon de se déprécier. Il est de fait cependant que Maupertuis était au-dessous de la mission qu'on lui avait confiée, et qu'il avait à compter beaucoup sur l'habileté de ses compagnons : Clairaut, Camus et Le Monnier. Malheureusement ces astronomes ayant dû se partager la besogne, les opérations qui incombèrent à Maupertuis se trouvèrent entachées d'erreurs assez graves. Le résultat final de l'opération, favorable à la théorie de l'aplatissement, l'exagéra dans des proportions considérables et dut être réformé par de nouvelles observations conduites avec plus de soin. En revanche, Maupertuis crut devoir se livrer à des expériences étrangères à sa mission, expériences qu'il reconnut plus tard aussi inutiles qu'aventureuses, et dans lesquelles il perdit plusieurs doigts des pieds; car le thermomètre, à Tornéo, lieu de sa dernière station, était descendu jusqu'à 37 degrés.

Le retour de Maupertuis à Paris (1737) fut un véritable triomphe. Le roi voulut le voir et le complimenter. Lui-même, feignant de se prendre au sérieux, se fit peindre enveloppé de fourrures et d'une main *aplatissant* la terre; Voltaire ne dédaigna pas de faire un distique pour cette bizarre allégorie, dont il se moquait d'ailleurs beaucoup avec ses amis. A partir de ce moment, Maupertuis mit une verve étonnante à attaquer les mesures de la terre faites avant la sienne ou en même temps. La *Lettre d'un horloger de Lon-*

dres et l'*Examen désintéressé*, pamphlets plus spirituels qu'équitables, sont très-probablement de lui. Et ce qu'il y a de particulièrement singulier dans ce singulier savant, c'est que plus tard, dans ses mémoires, il reconnut ses injustices et presque son insuffisance.

Pour compléter la gloire de Maupertuis, qui était déjà allé chercher à Londres le titre de membre de la Société royale, l'Académie française l'appela à son tour dans son sein (1743). C'était trop pour son repos. L'envie s'attacha à lui, et ce que l'envie avait commencé, son caractère impérieux ne tarda pas à l'achever. Maupertuis, si hyperboliquement encensé par Voltaire, ce grand donneur d'eau bénite, eut bientôt dans les deux Académies autant d'ennemis que de collègues. On l'attaqua, et l'on fit pis, on se moqua de lui. Il est vrai qu'il y avait matière. Aussi Maupertuis, très-malheureux, accepta avec empressement l'invitation du roi de Prusse, qui voulait le mettre à la tête de sa nouvelle Académie (1745).

Arrivé à Berlin, Maupertuis cessa définitivement d'être géomètre pour devenir philosophe et surtout courtisan, Déjà, en 1741, dans un premier voyage en Prusse, il avait suivi le roi philosophe dans son expédition en Silésie et s'était fait faire prisonnier à Mollwitz. Conduit à Vienne, il y fut comblé d'honneurs par l'empereur et par l'impératrice. « Est-il vrai, lui demanda un jour Marie-Thérèse, que la sœur du roi de Prusse est la plus belle princesse du monde? — Madame, repartit le spirituel astronome, je l'avais cru jusqu'ici. » Avec un art si fin de flatter les princes, Maupertuis ne devait pas être malheureux à la cour. Il le fut cependant à celle de Berlin, à cause des ennemis qu'il trouva moyen de se faire. Ce fut d'abord Kœnig, qu'il fit expulser de l'Académie pour avoir osé lui contester la découverte du principe de la *moindre action*, théorie philosophico-mathématique d'une assez médiocre valeur Ce fut ensuite Voltaire, indisposé par la jalousie trop évidente de Maupertuis, irrité par la conduite de celui-ci à l'égard de Kœnig, et qui écrivit à cette occasion son *Micromégas* et son *Docteur Akakia, médecin du pape*. Les attaques de Voltaire portèrent un terrible coup à la réputation de Maupertuis et même, dit-on, à sa santé. Le président de l'Académie berlinoise eut assez d'influence pour faire éloigner un si redoutable adversaire; mais cette disgrâce n'était pas faite pour apaiser la colère du philosophe de Ferney; Maupertuis n'eut plus dès lors aucun repos Atteint enfin d'une grave maladie de poitrine, il revint en France (1756), y languit quelques mois et alla mourir à Bâle, chez les Bernouilli, qui lui avaient gardé une fidèle et sincère amitié. Il expira entre deux capucins; Voltaire l'a affirmé et le fait est vrai, car Maupertuis, qui avait vécu dans une société peu suspecte de dévotion, avait fini par reconnaître que la religion chrétienne « conduit l'homme à son plus grand bien par les plus grands moyens possibles, » et cette découverte l'avait gagné à Dieu. On voit que les motifs de sa conversion furent aussi étranges que la conduite de toute sa vie.

Les ouvrages de Maupertuis sont peu nombreux : *Balistique arithmétique*, dans le *Recueil de l'Académie des sciences; Commentaire de la douzième section du premier livre des principes de Newton*, dans le même recueil (1732); *Discours sur la figure des astres* (1732); *Anecdotes philosophiques et morales* (1738, in-12); *Relation d'un voyage fait par ordre du roi au cercle polaire* (1738); *Eléments de géographie* (1742); *Astronomie nautique* (1743, in-8°); *Dissertation sur le nègre blanc* (1744, in-8°); *Mémoire sur la moindre quantité d'action* (1744); *Vénus physique* (1745, in-12); *Lettre à madame de Vertillac* (1828, in-8°); *Essai de cosmologie* (1748); *Essai de philosophie morale* (1751). Les œuvres complètes de Maupertuis ont été publiées à Lyon (1768, 4 vol. in-8°).

MAUPIN (Simon), architecte français du XVIIe siècle. C'est à lui qu'on doit le bel hôtel de ville de Lyon, commencé en 1646, terminé en 1651. Maupin est l'auteur d'un *Plan de Lyon*, gravé en 1625.

MAUPIN (N. D'AUBIGNY, connue sous le nom de Mme ou Mlle), cantatrice française, née vers 1673, morte en 1707. Fille d'un secrétaire du comte d'Armagnac, elle épousa très-jeune un commis aux aides, employé en province, qu'elle quitta presque aussitôt pour courir le monde. Un certain Sérane, prévôt de salles d'armes, lui plut en lui donnant des leçons d'escrime, exercice pour lequel elle était passionnée; ils quittèrent tous les deux Paris et se rendirent à Marseille, où, à bout de ressources, ils se firent baladins. Elle n'avait pas l'ombre de méthode, mais suppléait à tout par un instinct dramatique très-développé. Par malheur, Mlle Maupin avait les goûts des Lesbiennes, et elle remplaça Sérane par une jeune Marseillaise, que sa famille se hâta de faire cloîtrer. L'aventurière, sous des habits de femme, pénétra dans le couvent et réussit à s'y faire admettre comme novice. Quand elle fut lasse de cette vie de recluse, elle imagina un stratagème : une religieuse étant morte, elle plaça le cadavre dans le lit de son amie, et, ayant mis le feu au couvent, elle s'enfuit avec elle à la faveur du désordre. La justice instruisit l'affaire et condamna au bûcher, par contumace, la prétendue novice, mais il ne paraît pas qu'on l'ait recherchée très-activement. Venue à Paris, elle débuta à l'Opéra (1695), par le rôle de Pallas dans le *Cadmus*, de Lulli, puis joua *Psyché*, *Atys* et l'*Armide*, du même maître, avec un succès croissant. Après la retraite de Mlle Le Rochois (1698), elle partagea les premiers rôles avec Mlles Desmatins et Moreau, qu'elle relégua bientôt au second rang. Une aventure bizarre la signala vers cette époque à l'attention. Elle aimait toujours beaucoup à revêtir le costume masculin, et se plaisait à errer la nuit, en quête de mauvaises rencontres qui lui permissent de mettre en relief les qualités d'un bretteur émérite. Une nuit elle rencontra, place des Victoires, son camarade Duménil, et soit qu'elle eût à se plaindre de quelque mauvais propos. soit qu'elle voulût lui jouer une bonne farce, elle mit l'épée à la main et rossa d'importance le pauvre diable que, par surcroît, elle dévalisa. Le lendemain, au foyer, Duménil raconta comment il avait été attaqué par une bande de brigands et comment, après en avoir écharpé trois ou quatre en se défendant vaillamment, il lui avait fallu enfin céder au nombre. Alors la Maupin éclata de rire et confondit le vantard en lui rendant sa montre et sa tabatière. D'autres affaires plus sérieuses la forcèrent de quitter Paris. A un bal au Palais-Royal, elle s'attacha si insolemment aux pas d'une dame d'un certain rang et lui tint, sous ses habits d'homme, des propos d'une telle inconvenance que trois amis de l'offensée exigèrent sur-le-champ une réparation par les armes. La Maupin ne se fit pas prier; elle descendit dans le jardin, tua successivement les trois champions et rentra tranquillement au bal. Telle était la faveur dont elle jouissait qu'elle ne fut pas même inquiétée, malgré la rigueur des lois sur le duel. A quelques jours de là, une de ses camarades de l'Opéra, Mlle Pérignon, ayant été insultée par un gentilhomme gascon du nom de Servan, ce fût à son tour de prendre la défense du beau sexe; elle souffleta le hâbleur, se battit avec lui et le blessa grièvement au bras. On n'entendait plus parler que des duels de la Maupin; sans doute la police se décida à intervenir, car l'aventurière quitta brusquement Paris et se rendit à Bruxelles, où elle chanta, toujours avec le même succès, révolutionnant par son jeu toutes les idées musicales et enflammant tous les cœurs par sa beauté excentrique. Le comte Albert de Bavière en fit sa maîtresse. Lorsqu'il voulut la quitter pour une certaine comtesse d'Arcos, il voulut lui donner une bourse de 40,000 livres, qu'il lui envoya porter par le comte d'Arcos en personne. La Maupin jeta la bourse à la tête du messager, en lui disant de garder l'argent pour prix du métier qu'il faisait. Après cet éclat, il lui fut enjoint de quitter Bruxelles; elle se rendit en Espagne. Chose assez singulière, elle entra comme femme de chambre chez une comtesse Marino; peut-être poursuivait-elle sous ce déguisement quelque aventure amoureuse... à sa façon. Revenue à Paris (1704), la Maupin reprit ses rôles à l'Opéra; mais, soit que sa verve eût baissé, soit que le public fût las de ses caprices, elle ne rencontra plus la même faveur. Elle se retira du théâtre après avoir vainement essayé de lutter pendant plus d'un an. On croit qu'elle finit ses jours dans un couvent deux ans plus tard.

Maupin (MADEMOISELLE DE), célèbre roman de Th Gautier (1835, in-8°). Ceux qui chercheraient dans ce livre la vie de l'actrice en renom seraient vite désillusionnés Th. Gautier n'en a retenu que la métamorphose des sexes, la femme habillée en galant cavalier, et se demandant ce qu'il pourrait en advenir, il s'est mis à poursuivre à outrance cette scabreuse hypothèse. Son héroïne court le monde, à cheval par les grandes routes; sa première aventure, à l'auberge, est d'être couchée en qualité d'homme dans le même lit qu'un joli garçon à moitié ivre, et il s'en faut de peu, sentant bouillonner son jeune sang et battre ses artères, qu'elle ne réveille cet inconnu de son sommeil alcoolique que pour lui dire tout bas qu'elle est une femme. Sa seconde aventure est d'exciter la plus folle passion chez Rosette, une jeune veuve du plus grand ton, qui, voyant repousser ses avances les plus significatives, en arrive à douter de sa grâce irrésistible. Il y a surtout, dans un certain chalet rustique amoureusement décrit, une scène d'une vivacité singulière. D'un autre côté, d'Albert, un compagnon de celui avec lequel Mlle de Maupin a couché par hasard, est amoureux fou de celle qu'il croit de bonne foi être le chevalier de Sézanne, de sorte que la pauvre fille se trouve placée entre deux amours également monstrueux, l'un en apparence et l'autre en réalité. Les choses se dénouent assez sensuellement. D'Albert, qui se révolte contre lui-même à la seule pensée d'aimer un homme, cherche sans cesse à s'assurer de ce que son instinct lui révèle, à savoir que le chevalier de Sézanne est une femme, et Mlle de Maupin, dont les sens sont surexcités à outrance par toutes ces émotions, lui découvre son secret et se livre à lui avec un mélange de cynisme et d'ignorance, car jusque-là elle était restée vierge. Puis... il faut bien le dire, elle va achever sa nuit avec Rosette.

Nous ne voulons pas absoudre la donnée et les développements de ce livre; c'est complétement et franchement immoral. L'élégance rare du style, la profusion inouïe des descriptions, les subtiles analyses psychologiques, les paradoxes étincelants dont le livre est semé ne peuvent faire excuser tout à fait de tels écarts d'imagination. Pourtant des juges sévères, éblouis sans doute par la perfection de la forme, ont pardonné. « Je ne conseillerai, dit Sainte-Beuve, la lecture de ce livre à aucune de mes lectrices; c'est un livre de médecine et de pathologie. Tout médecin de l'âme, tout moraliste, doit l'avoir sur une tablette du fond dans sa bibliothèque. Ce n'est pas ce que la plupart y cherchent qui me frappe surtout, quoique l'idée première cependant soit aussi juste que vive.... Deux ou trois scènes, qui ont le tort de parler trop complaisamment aux sens, ont masqué la pensée philosophique de ce livre, qui est fait pour déconcerter plus d'un lecteur vulgaire. On cherchait du *Faublas*, et l'on se trouve à chaque instant arrêté et retardé par des espèces de chants et de mélodies qui viennent à la traverse, et qui sont comme un écho de certains dialogues de Platon. »

La préface de *Mademoiselle de Maupin*, comme celle de *Cromwell*, est presque aussi célèbre que le livre lui-même. Outre quelques pages vertement écrites en faveur du romantisme, qui en font une sorte de manifeste littéraire, l'auteur y flagellait rudement cette hypocrisie, fort commune de nos jours, qui a horreur du mot et se délecte de la chose.

MAUPIN, agronome français qui vivait au XVIIIe siècle. Il fut valet de chambre de la reine Marie Leszinska, s'occupa beaucoup d'agriculture, chercha à prouver qu'on peut faire d'excellent vin dans les environs de Paris, et publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Nouvelle méthode de cultiver la vigne* (Paris, 1763); *Réduction économique* ou *Amélioration des terres* (Paris, 1767); *Expériences sur la bonification de tous les vins, tant bons que mauvais, lors de la fermentation* (Paris, 1770, in-12); *Cours complet de chimie économico-pratique sur la manipulation et la fermentation des vins* (Paris, 1779, in-8°); l'*Art de la vigne* (1779, in-8°); la *Richesse des vignobles* (1781); les *Principales béoues des vignerons aux environs de Paris et partout* (1782, in-8°); *Théorie et nouveaux procédés pour la fermentation des vins blancs et des cidres* (1783, in-8°); les *Vins rouges, les vins blancs et les cidres* (1787, in-8°); l'*Art de convertir en vins fins et d'une beaucoup plus grande valeur, par des procédés particuliers et inconnus, les vins les plus communs, les plus mats, les plus épais et les plus grossiers* (1791, in-8°)

MAUPITEUX, EUSE adj. (mô-pi-teu, eu-ze — du lat. *malus*, mauvais, et de *piteux*). Cruel, impitoyable.

— *Faire le maupiteux*, Affecter la misère, se plaindre sans sujet.

Mauprat, roman de George Sand (1836). Les Mauprat, une vieille race féodale qui perpétue en pleine société moderne les traditions du moyen âge, vivent en véritables bandits derrière les ponts-levis et les murs épais de leur vieille forteresse patrimoniale, la Roche-Mauprat Ils ont avec eux un neveu, fils de leur frère mort, qui est le héros du livre A vingt ans, il ne connaît rien du monde que la chasse, et n'a encore exercé sa force prodigieuse qu'en domptant des chevaux. Pour le dégourdir un peu, ils lui donnent un soir une fille à violer; c'est sa cousine, Edmée, égarée à la chasse dans les alentours du vieux château et qu'ils ont faite prisonnière. Le jeune louveteau se présente dans la salle enfumée où Edmée, fort inquiète, attend l'issue de cette aventure. Venu avec l'intention de lui faire outrage et poussé surtout par les railleries qu'il attend de ses oncles s'il respecte la jeune fille, il sait pourtant contenir le bouillonnement de son sang, et, vaincu ce jour-là, remet au lendemain son sinistre projet. Mais le lendemain, il est vaincu encore par la grâce et la candeur d'Edmée, et tout le roman est dans cette lutte intéressante entre les instincts sauvages de Mauprat et les ruses de la jeune fille, qui s'est aperçue de l'effet produit par sa beauté et compte maintenant sur sa puissance pour dompter le monstre; elle le réduit enfin à ne devoir qu'à l'amour partagé ce qu'il voulait exiger de force. Mais pour cela, elle a dû feindre de l'aimer, et à ce jeu son cœur, d'abord très-désintéressé, s'est pris insensiblement. Mauprat, dompté, ramène Edmée dans sa famille, et, après de nombreuses péripéties, finit par épouser sa cousine.

La donnée du livre, cette réhabilitation par l'amour d'une nature brutale et grossière, est intéressante; l'auteur en a tiré très-grand parti. Parmi les personnages secondaires figure une des créations les plus originales de G. Sand, Patience, type de paysan méditatif et raisonneur, tout ignorant qu'il est, passionné pour l'amour de l'égalité et la haine de l'injustice. L'opposition de ce caractère plébéien avec le caractère féodal de Mauprat, l'antagonisme des idées qu'ils représentent font dans le roman la contre-partie de la lutte de Mauprat avec Edmée. Le livre ne se ferme que quand les deux ennemis se sont réconciliés.

G. Sand a mis *Mauprat* au théâtre, dans un drame en six actes, joué à l'Odéon en 1853; le succès de la pièce n'a pas été aussi grand que celui du livre.

MAUQUEST DE LAMOTTE (Guillaume), chirurgien français. V. LAMOTTE.

MAUR (SAINT-), village et commune de France (Eure-et-Loir), canton de Bonneval, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Châteaudun, sur le Loir; 590 hab. Elève et commerce de lapins. L'église paroissiale, dédiée à saint Maur, est le but d'un pèlerinage fréquenté par les habitants des communes voisines. Sur le territoire de cette commune, on voit quatre monuments celtiques : un peulven, deux dolmens et un autel destiné aux sacrifices.

Maur (TRAITÉ DE **Saint-**), nom sous lequel on désigne souvent le traité de Conflans, qui mit fin à la guerre du *Bien public* sous Louis XI, parce que c'est à Saint-Maur que les conditions définitives furent signées. V. CONFLANS.

MAUR-LES-FOSSÉS (SAINT-), bourg et commune de France (Seine), canton de Charenton-le-Pont, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Sceaux, à 8 kilom. E. de Paris, près de la rive droite de la Marne; pop. aggl., 3,324 hab. — pop. tot., 7,438 hab. Carrière de pierre dure; culture de betteraves, papeterie importante, plomberie, raffinerie, vermillon, clouterie, scierie mécanique. Le nom de ce bourg semble nous autoriser à croire que c'est par un fossé qu'il a d'abord été remarquable. Mais quel pouvait être ce fossé? On se perd en conjectures à cet égard. Ce qui est certain, c'est que Saint-Maur fut, au IIIe siècle, l'emplacement d'un camp retranché des Bagaudes. Une foule de chrétiens ayant été égorgés en 451 sur les bords de la Marne par les hordes barbares d'Attila, on en fit des martyrs et une église y fut bâtie en leur honneur. A l'église se joignit bientôt un monastère qui porta le nom d'*Abbaye des Fossés*. En 868, Charles le Chauve donna cette abbaye pour retraite aux moines de Glanfeuil qui fuyaient devant les Normands, et, quelque temps après, Enée, évêque de Paris, y porta en grande pompe la châsse qui renfermait les reliques de saint Maur. Ces reliques passèrent bientôt pour opérer de nombreux miracles; aussi, grand fut le concours de dévots qui visitèrent l'abbaye, dont les revenus s'accrurent rapidement. Sous le règne du pape Clément VII, le monastère de Saint-Maur fut transformé en collégiale, et les moines furent remplacés par neuf chanoines, parmi lesquels on compta Rabelais. Par ordre du cardinal du Bellay, Philibert Delorme remplaça le logis abbatial par un élégant palais d'architecture italienne, qui appartenait, au moment de la Révolution, aux princes de Condé et dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

L'église paroissiale de Saint-Maur offre un beau chœur du XIIIe siècle.

Maur (CANAL DE **Saint-**), petite voie navigable de France. Il a son origine dans la Marne, à 250 mètres au-dessus du pont de Saint-Maur-les-Fossés, traverse la colline de Saint-Maur par un souterrain de 600 mètres de longueur, et rejoint la Marne au-dessous du pont de Creteil, après un parcours de 1,115 mètres, qui abrège de 13 kilom. la navigation de la Marne.

Maur (CAMP DE **Saint-**). A diverses reprises on a établi des camps dans la plaine de Saint-Maur, notamment en 1848, en 1860 et en 1870. En 1860, les Parisiens se portèrent en foule au camp de Saint-Maur pour visiter les troupes algériennes, les turcos, les spahis, qui s'étaient brillamment conduits pendant la guerre d'Italie. Au commencement de la guerre de 1870, ce fut à Saint-Maur qu'on envoya les mobiles parisiens s'instruire et s'organiser avant de les diriger sur le camp de Châlons.

MAUR (saint), disciple de saint Benoît, qu'il suivit aux monastères de Sublac et du Mont-Cassin, mort en 584. Il fonda, dans l'Anjou, l'abbaye de Glanfeuil, qui acquit une grande célébrité. L'Eglise l'honore le 15 janvier. En 1613, quelques bénédictins de Vannes fondèrent une congrégation dite de *Saint-Maur*, réforme de l'ordre des bénédictins, qui compta bientôt un grand nombre de maisons riches et florissantes. Cette congrégation a produit une multitude de savants et d'érudits qui, par des travaux prodigieux, ont rendu d'immenses services aux sciences historiques.

MAUR, célèbre prélat et théologien allemand. V. RABAN MAUR.

MAUR (dom), bénédictin français. V. JOURDAIN (Claude).

MAURAND ou **MAURAN** (Pierre), chef des albigeois, né à Toulouse, d'une des premières familles de cette ville, mort en 1199. Par sa naissance, ses richesses, ses talents, il occupait une haute position à Toulouse lorsqu'il embrassa avec chaleur les doctrines manichéennes, dites *albigeoises*, se mit à les répandre dans la ville et dans les campagnes, accusa hautement le clergé d'ignorance, de rapacité, de vices honteux, déclara qu'il fallait imiter les apôtres et donna lui-même l'exemple en menant la vie la plus régulière et la plus sobre, en marchant pieds nus, en couchant sur la terre, en priant fréquemment, en prêchant sans cesse. Dans ses prédications, il admettait deux grands principes indépendants et incréés, le bien et le mal, la lumière et les ténèbres, niait la présence réelle, ne voyait dans la messe qu'une commémoration, un symbole, n'admettait pas que le prêtre pût remettre les péchés, que l'aumône fût un moyen de salut; car nul, disait-il, ne possède au delà de son nécessaire qu'aux dépens de son prochain, et rejetait tout culte extérieur de l'Eglise comme un abus qu'il fallait détruire. Encouragé par Roger, vicomte d'Albi, Maurand étendit ses prédications, et fit en peu de temps un si grand nombre d'adeptes, que la cour de Rome s'en effraya. En 1178, le pape Alexandre III envoya auprès du comte Raymond V de Toulouse le cardinal de Saint-Chrysogone et quelques autres prélats, avec ordre de rechercher et de frapper les hérétiques. Pierre Maurand, qui passait pour le chef de la secte, fut mandé devant le légat, et, sur sa déclaration que le pain consacré n'était pas le corps de Jésus-Christ, il fut livré au comte de Toulouse, qui le fit emprisonner et confisqua ses biens, en attendant qu'on statuât sur la peine qu'il avait méritée. Redoutant une mort ignominieuse et cruelle, Pierre Maurand demanda alors à se rétracter. On l'amena presque nu devant le légat sur la place publique, et là, en présence du peuple assemblé, il dut tomber aux genoux du représentant du pape, lui demander pardon, faire une soumission entière, puis, on le promena par la ville en le fustigeant, et, après lui avoir fait faire amende honorable devant la cathédrale, on le condamna à aller passer trois ans à Jérusalem et à perdre ses biens, qui furent partagés entre le comte de Toulouse et le clergé, dont la cruauté, à cette époque, n'était égalée que par sa rapacité. De retour à Toulouse, Pierre Maurand rentra dans une grande partie de son bien, et, comme il avait conservé l'estime entière de ses compatriotes, il fut, pendant plusieurs années, leur capitoul.

MAURANDIE s. f. (mô-ran-dî — du nom de *Maurandy*, professeur de botanique à Carthagène). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des scrofularinées antirrhinées, qui croissent au Mexique.

MAURE s. m. (mo-re — du latin *maurus*, que quelques-uns rapportent au grec *amauros*, plus tard *mauros*, brun, obscur, noir. *Amauros* vient de la racine sanscrite *mur*, briller, avec *a* négatif. D'autres dérivent le nom des Maures de l'hébreu *mouhharim*, qui signifie derniers, Occidentaux, parce que les Maures sont à la partie occidentale de l'Afrique. Les Arabes les appellent *Magrebites*, c'est-à-dire Occidentaux, de *magrel*, Occident). Ethnogr. Habitant de la Mauritanie, du nord de l'Afrique : *Les* MAURES *furent subjugués par les Romains.* ‖ Nom donné improprement aux Sarrasins qui soumirent l'Espagne. ‖ Nom donné aux populations africaines qui furent soumises par les Turcs, aux populations musulmanes de la côte d'Afrique, et même aux nègres de ce pays. ‖ On écrit aussi MORE.

— *Traiter quelqu'un de Turc à Maure*, Le traiter très-durement, comme les Turcs traitaient les Maures qu'ils avaient soumis.

— Blas. *Tête de Maure*, Meuble de l'écu qui représente une tête de nègre, pièce qui provient sans doute des croisades : *Doyen, en Normandie: D'or, à trois* TÊTES DE MAURE *de sable tortillées d'argent.*

— Techn. Petit canal, dans les marais salants des côtes de l'Océan.

— Mamm. Espèce de semnopithèque.

— Erpét. Couleuvre d'Alger.

— Agric. Espèce de lin assez long, que l'on cultive en Portugal.

— **Encycl.** Sous la dénomination assez incertaine de *Maures*, on peut distinguer trois peuples différents : 1^{o} les habitants de l'ancienne Mauritanie, qui sont les *Maures* proprement dits, ancêtres présumés des Amazighs, qui habitent actuellement le Maroc; 2^{o} les Arabo-*Maures*, qui occupèrent l'Espagne du viii^{e} au xvi^{e} siècle; 3^{o} les Berbères actuels, qui paraissent issus d'un mélange des *Maures* avec les Arabes.

— I. *Maures proprement dits.* Quelle est la véritable origine des antiques habitants de la Mauritanie, habitants que les historiens romains, à cause de l'ancienneté de leur établissement dans le nord de l'Afrique, considéraient comme un peuple aborigène? Les écrivains ecclésiastiques les ont fait descendre des Jébuséens, que Josué expulsa de la Palestine; les écrivains *maures* ont affirmé qu'ils descendaient des Arabes Sabéens, et cette opinion n'est pas dépourvue de probabilité. Au moins est-il certain que la langue que parlaient les *Maures* avait des analogies frappantes avec celle des Arabes, circonstance qui semble établir une antique invasion du nord de l'Afrique par ce dernier peuple. Mais à qui les Arabes eurent-ils affaire? Trouvèrent-ils le pays vacant? L'occupèrent-ils seuls? Se mêlèrent-ils à une race indigène? Autant de questions que l'histoire laisse sans solution. Les premiers documents précis que nous rencontrions sur les *Maures* nous les montrent établis entre la Numidie à l'E. et l'Océan à l'O. Les historiens latins ont souvent confondu les *Maures* et les Numides, bien que ces derniers paraissent avoir été pour les *Maures* des voisins assez incommodes. Les *Maures* semblent d'ailleurs n'avoir jamais joué un rôle militaire important. Ils ne prirent qu'une part insignifiante et peu honorable à la guerre de Jugurtha contre les Romains. Jugurtha, gendre de Bocchus, roi des *Maures*, fut livré aux Romains par son propre beau-père. On sait comment les maîtres du monde faisaient expier leur alliance aux Etats qui s'abaissaient jusqu'à servir leur politique : la Mauritanie fut soumise après la Numidie (46 av. J.-C.), bien que les rois *maures* conservassent une autorité nominale. Bocchus, Juba, Ptolémée portèrent successivement ce vain titre de roi. La Mauritanie fut ensuite divisée en provinces administrées par des préfets (v. MAURITANIE). Cette division subsista jusqu'au Bas-Empire, dont les *Maures* suivirent le sort.

Quand les Vandales, repoussés d'Espagne par les Goths, envahirent le nord de l'Afrique, les *Maures* ne leur résistèrent pas plus qu'ils n'avaient résisté aux Romains. L'oppression exercée sur eux par ces barbares leur fit regretter la tyrannie des empereurs byzantins. Bélisaire vint enfin au secours de ce malheureux pays, qui retomba de nouveau sous le joug des empereurs de Byzance.

Au xvii^{e} siècle, les Arabes furent accueillis par les *Maures* comme des libérateurs. Les deux peuples, dont nous avons vu l'origine commune, s'unirent pour combattre et soumettre plusieurs tribus du désert. Mais les *Maures*, s'apercevant enfin qu'ils n'avaient fait que changer de maîtres, se soulevèrent contre l'autorité de l'émir Moussa. Ils furent aisément soumis. Moussa, cependant, comprenant qu'une diversion était nécessaire pour dominer l'inquiétude générale qui se produisait par des signes manifestes, résolut de passer la mer et de porter la guerre en Espagne.

—II. *Maures d'Espagne.* Dès la fin du vii^{e} siècle, les Arabes, unis aux *Maures*, jaloux de porter au loin la domination de l'islam, avaient tenté plusieurs débarquements en Espagne, *sans réussir à s'y établir d'une façon définitive*, et, en 672, ils avaient été complètement défaits par Wamba, roi des Goths. Vingt-neuf ans plus tard, appelés dans la péninsule par Roderic, qui voulait se venger ainsi du roi Wittiza, ils passèrent de nouveau le détroit, ayant à leur tête Tarik, lieutenant de Moussa, vainquirent le roi goth dans une grande bataille, et, grâce aux renforts que Moussa se hâta de leur amener, soumirent en moins de cinq ans toute la péninsule, à l'exception des montagnes de l'Asturie, où un petit roi réussit à se maintenir, et du pays basque, où les habitants défendirent avec succès leur indépendance. L'Espagne se trouva ainsi presque entièrement soumise au grand califat de Damas, et sans les succès de Charles-Martel, qui parvint à rejeter les envahisseurs au delà des Pyrénées (732), l'Europe continentale eût peut-être subi la domination musulmane.

Mais il faut éviter de tomber dans une illusion qu'a fait naître chez bien des historiens la passion religieuse : ces historiens prévenus ont vu dans les musulmans des barbares qui venaient anéantir la civilisation chrétienne, des monstres avides de s'abreuver du sang des infidèles; la vérité est que les Arabes et même les *Maures*, qu'ils avaient associés à leurs connaissances et à leurs mœurs, étaient des peuples dont la civilisation était relativement très-avancée, les mœurs remarquablement polies; la vérité est qu'ils apportèrent chez une nation à demi barbare les arts et les sciences que les invasions germaniques avaient fait oublier; la vérité est que les vainqueurs, avec une modération qu'on ne saurait trop admirer et que les Espagnols, vainqueurs à leur tour, furent loin d'imiter, laissèrent aux vaincus une liberté que l'histoire de l'Espagne n'a presque pas revue. La domination des *Maures* est incontestablement l'époque la plus brillante de l'histoire d'Espagne, surtout quand, rompant les liens du grand califat de Damas, les *Maures* se furent déclarés indépendants et eurent fondé le califat de Cordoue, si justement célèbre dans l'histoire des arts, des sciences et des lettres (v. MAURESQUE). On a donc trop célébré comme le triomphe de la civilisation la célèbre bataille de Poitiers où Charles-Martel écrasa les *Maures*.

La présence de ces voisins si lettrés et si polis ne fut pas sans influence sur l'empire des Francs; on sait ce que la cour de Charlemagne emprunta aux *Maures* d'Espagne. Ce prince ne se crut pas moins obligé de faire la guerre aux ennemis de la croix et reconquit sur eux une partie du nord de l'Espagne.

Après la mort de Charlemagne, les Etats conquis par lui en Espagne se partagèrent en plusieurs petits royaumes dont la division fut éminemment utile aux *Maures*, trop divisés eux-mêmes pour songer à de nouvelles conquêtes, et que l'union des princes chrétiens aurait infailliblement perdus, si elle avait pu se réaliser. Quelques petits Etats chrétiens ayant enfin réussi à se grouper, la décadence des *Maures* se prononça nettement. L'illustre ville de Tolède leur échappa la première (1084). Ils perdirent ensuite successivement toute la côte portugaise. Les Etats chrétiens s'étendaient et se fortifiaient par de nouvelles annexions; par une politique habile, les princes qui les gouvernaient saisissaient toutes les occasions d'intervenir dans les querelles trop fréquentes entre chefs musulmans, profitant à la fois de l'anéantissement du vaincu et de la vassalité qu'ils imposaient à leur imprudent allié. Le Cid poussa jusqu'au Tage les conquêtes des chrétiens. Cordoue, la capitale de l'Espagne mauresque, succomba à son tour. Le roi de Grenade, dernier royaume arabe en Espagne, voyant s'agrandir d'une façon menaçante le royaume d'Aragon, crut devoir frapper un coup désespéré. Il se hâta de devancer le désir évident qu'avait Ferdinand de déclarer la guerre. Après des alternatives de succès et de revers, une série de défaites commença pour les *Maures*. Leurs forteresses tombèrent une à une. Malaga fut prise en 1487. Grenade enfin, la ville imprenable, Grenade, dernier refuge des *Maures*, succomba devant la ténacité des Espagnols. Boabdil, son dernier défenseur, regagna la côte africaine en versant des larmes de douleur.

Les *Maures* restés en Espagne furent d'abord traités avec une grande douceur; mais la persécution religieuse ne tarda pas à commencer. Un grand nombre de ces malheureux, pour y échapper, se convertirent ou feignirent de se convertir au christianisme. Ferdinand le Catholique ayant offert à tous l'alternative entre le baptême et les tortures, il ne resta bientôt à Grenade pas un seul musulman (1501). Les soins des successeurs de Torquemada achevèrent l'œuvre si bien commencée. Les morisques (*Maures* baptisés) n'en restèrent pas moins suspects auprès des défenseurs de l'Evangile et fournirent aux bûchers de l'inquisition de nombreuses victimes. Enfin, Philippe III, renonçant à les gagner ou à les brûler tous, se résolut à les expulser en masse (1609), mesure aussi atroce qu'impolitique, qui privait l'Espagne de sa population la plus intelligente et la plus active, et qui portait à la prospérité du royaume un coup bien plus terrible encore que celui que porta plus tard à la France la révocation de l'édit de Nantes.

— III. *Maures actuels.* V. BERBÈRES.

MAURE, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N. de Redon; pop. aggl., 331 hab. — pop. tot., 3,573 hab. On y voit un ancien château, pris en 1597 par les troupes de Henri IV.

MAURE (SAINTE-), bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Chinon, sur la Manse; pop. aggl., 1,583 hab. — pop. tot., 2,364 hab. Carrières de pierre à bâtir; tanneries, scieries à vapeur. Commerce de céréales et de bestiaux. On y remarque : une église du xii^{e} siècle, souvent restaurée; les ruines d'un château bâti par Foulques Nerra; une vaste halle construite par les Rohan au xviii^{e} siècle; un beau viaduc de quinze arches jeté sur la Manse et un curieux dolmen composé de six pierres. Cette ville a eu des seigneurs particuliers dès le x^{e} siècle. La famille de ces seigneurs s'est éteinte dans les mâles vers 1200. Avoye, fille et héritière de Guillaume, dernier seigneur de Sainte-Maure, porta la seigneurie à son mari, Guillaume, seigneur de Précigny. Celui-ci eut pour successeur un de ses fils, Jobert de Sainte-Maure, mort en 1250 après avoir pris part à la croisade contre les albigeois. Un de ses petits-fils, Pierre de Sainte-Maure, auteur de la branche des marquis de Nesle et comtes de Joigny, mort en 1325, avait eu, entre autres enfants, Guillaume de Sainte-Maure, doyen de Saint-Martin de Tours et chancelier de France; Gui de Sainte-Maure, auteur des seigneurs et comtes de Jonzac, et Pierre II de Sainte-Maure, seigneur de Montgaugier, qui servit avec distinction contre les Anglais et mourut vers 1380. Un des descendants de ce dernier, Louis de Sainte-Maure, obtint en 1545, du roi François I^{er}, des lettres joignant au comté de Nesle les baronnies de Beaulieu, d'Athies et de Cany et érigeant le tout en marquisat. Ces biens passèrent après sa mort dans la maison de Rieux. Une autre branche de cette famille fut celle des seigneurs de Montausier et de Jonzac, dont un des descendants, Charles de Montausier, fut créé duc et pair par Louis XIV en 1664. De cette dernière branche sortit Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, capitaine de cent hommes d'armes, conseiller d'Etat et conseiller privé, qui obtint de Louis XIII, en 1623, des lettres patentes, érigeant en marquisat la baronnie d'Ozillac, et fut fait, en 1633, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois. *Il avait eu deux fils*, Louis de Sainte-Maure, marquis d'Ozillac, tué pendant les guerres de la Fronde, et Alexis de Sainte-Maure, marquis d'Ozillac, comte de Jonzac, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois après son père, premier écuyer de Gaston duc d'Orléans, mort *en 1677, ne laissant que des filles.*

MAURE (SAINTE-), ville des îles Ioniennes, presque entièrement détruite par un tremblement de terre, le 28 décembre 1869.

MAURE aîné, conventionnel montagnard, né à Auxerre en 1761, mort à Paris en 1795. Il était épicier dans sa ville natale au commencement de la Révolution. Elu membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI, fut envoyé en mission dans la Champagne pendant la Terreur, porta le cul-de-jatte Couthon à la tribune, le 31 mai 1793, pour y requérir la proscription des girondins, prit part à l'insurrection populaire de prairial an III, et, à la suite de cette journée, se brûla la cervelle pour se soustraire à un décret d'accusation.

MAUREGARD ou **MORGART** (Noël), astrologue français qui vivait au xvii^{e} siècle. Il se rendit populaire par la publication d'almanachs et de libelles, dans lesquels il donnait des prophéties qui n'étaient le plus souvent que des attaques contre l'autorité royale. Pour ce fait, il fut emprisonné à la Bastille en 1614 et, peu après, condamné à la peine des galères.

MAUREGAT, roi d'Oviédo et de Léon, fils naturel d'Alphonse I^{er} le Catholique, mort à Pravia en 788. Il se révolta contre son neveu Alphonse, fils de Fruela, le chassa des Asturies, s'empara de son trône et régna pendant cinq ans. D'après Rodrigue de Tolède, Mauregat fit alliance avec les Maures, et leur donna, pour avoir la paix, un tribut de cent vierges par an. Toutefois, on a contesté l'existence de ce tribut, et Naguera, Pellicer, etc., ont donné au sujet de cette légende des explications beaucoup plus vraisemblables. Mauregat eut pour successeur Bermudez, frère du prince qu'il avait détrôné.

MAUREILLAN (Casimir POITEVIN, vicomte DE), général français, né à Montpellier en 1772, mort à Metz en 1829. En sortant de l'Ecole d'application de Mezières, il fut attaché à l'armée du Nord, devint capitaine du génie en 1793, fit les campagnes de Prusse, des Pays-Bas, se distingua à Nerwinde, à Courtrai, au siége de Venloo, pendant la retraite de Moreau, devint colonel en 1796, prit part à l'expédition d'Egypte, tomba entre les mains d'Ali, pacha de Janina, et fut retenu prisonnier à Constantinople pendant trois ans. De retour en France, il reçut le commandement du génie à Mantoue (1802), fut attaché en 1805 au 4^{e} corps de la grande armée, contribua à la prise d'Ulm, devint général de brigade en 1805, gouverneur de la Dalmatie en 1806, fit en 1812 la campagne de Russie, défendit brillamment Thorn contre les alliés en 1813 et fit ensuite la campagne de Saxe. S'étant rallié aux Bourbons, il reçut de Louis XVIII le grade de lieutenant général (1814) et le titre de vicomte.

MAUREL ou **MOREL** (Abdias), dit **Catinat**, chef camisard, né au Cayla, près d'Aigues-Mortes, brûlé à Nîmes en 1705. « C'était, dit M. Peyrat, un homme de haute taille, robuste, la face basanée et farouche, doux avec cela comme une brebis, sans vigueur d'âme, de peu de cervelle, mais d'un impétueux courage. » Il avait servi en Italie dans l'armée de Catinat, pour lequel il professait une admiration telle qu'on lui avait donné le nom de ce général, et il avait pris part au meurtre du sanguinaire baron de Saint-Cosme lorsqu'il alla se joindre à la troupe de Jean Cavalier, qui le choisit pour lieutenant. Après s'être emparé par ruse de Sauve, Catinat, à la tête de 200 hommes, soutint contre Broglie le glorieux combat du Val-de-Bane (1703), puis se distingua à Marvejols, où une compagnie de soldats fut écrasée, et à la Croix-de-la-Fougasse, où les camisards luttèrent un contre dix et se frayèrent un passage à la baïonnette. D'une bravoure à toute épreuve, mais d'un fanatisme qui le rendait féroce, il ravagea avec la bande placée sous ses ordres les bords du Rhône, brûla les églises catholiques et tua tous les prêtres qui lui tombèrent entre les mains. Maurel ne voulut pas reconnaître le traité conclu avec Villars, quoiqu'il eût servi d'intermédiaire entre Villars et Cavalier. Après la soumission de ce dernier, il abandonna son ancien chef à Calvisson et se retira dans les montagnes. Le maréchal mit sa tête à prix; mais ses offres ne tentèrent personne. Catinat continua donc ses incursions dans la plaine. Cependant, après un échec, il gagna la Suisse et se rendit à Genève (1703). Peu de temps après, il revint dans son village et prit part à la conspiration qui avait pour objet d'enlever le maréchal Berwick. Dénoncé par son propre frère et arrêté au moment où il tâchait de s'enfuir de Nîmes, il fut brûlé vif.

MAUREL (Barthélemy), théologien français, né à Sabas (Tarn) en 1758, mort en 1829. Avant la Révolution, il entra dans les ordres, professa la philosophie, émigra en Italie pendant la Terreur, revint en France en 1796, se livra avec succès à la prédication et devint chanoine de Bordeaux. L'abbé Maurel est auteur d'un ouvrage estimé, intitulé *Retraite ecclésiastique* ou *Choix d'instructions sur les principaux devoirs des prêtres* (Toulouse, 1833, 2 vol. in-8^{o}).

MAURELLE s. f. (mô-rè-le). Bot. Nom vulgaire du tournesol des teinturiers.

— **Encycl.** V. CROTON.

MAUREPAS (Jean-Frédéric PHELIPPEAUX, comte DE), ministre de Louis XV et de Louis XVI, né à Versailles en 1701, mort en 1781. Il fut successivement secrétaire d'Etat (1715), ministre de la maison du roi (1718) et de la marine (1723), ministre d'Etat (1738). Dans ces diverses fonctions, il montra du zèle pour le bien public et une grande aptitude pour les affaires : il arma, dans le port de Toulon, une flotte de 14 vaisseaux destinée à combattre l'amiral anglais Mathew, embellit Paris, fit fermer les maisons de jeu, organisa d'importantes expéditions scientifiques. Ennemi déclaré de toutes les maîtresses de son maître, il fut disgracié, en 1749, pour une épigramme contre M^{me} de Pompadour. Louis XVI, à son avénement, le nomma président du conseil sans portefeuille. C'est lui qui fit rappeler les parlements (1774), décider la guerre d'Amérique contre les Anglais, entrer Turgot et Necker au ministère, mais c'est lui aussi qui amena leur chute lorsqu'ils eurent acquis une influence qui menaçait d'éclipser la sienne. Maurepas, homme d'esprit, connu pour ses bons mots, n'avait pas la trempe nécessaire pour gouverner dans ces temps de crise; la mort l'enleva assez tôt pour lui épargner le chagrin d'une nouvelle et inévitable disgrâce. « Superficiel et incapable d'une application sérieuse et profonde, dit Marmontel, mais doué d'une facilité de perception et d'une intelligence qui démêlaient dans un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire, il suppléait dans les conseils, par l'habitude et la dextérité, à ce qui lui manquait d'étude et de méditation. Accueillant et doux, simple et insinuant, fertile en ruses pour l'attaque, en adresse pour la défense, en faux-fuyants pour éluder, en détours pour donner le change, en bons mots pour démonter le sérieux par la plaisanterie, en expédients pour se tirer d'un pas difficile et glissant; un œil de lynx pour saisir le faible ou le ridicule des hommes, un art imperceptible pour les attirer dans un piége ou les amener à son but, un art plus redoutable encore de se jouer de tout et du mérite même quand il voulait le mépriser, enfin l'art d'égayer, de simplifier le travail du cabinet, faisaient de Maurepas le plus séduisant des ministres. » On raconte que, lorsqu'il présenta Turgot à Louis XVI, le timoré et pieux monarque lui dit : « On prétend que M. Turgot ne va pas à la messe. — Eh! sire, répliqua Maurepas, l'abbé Terray y allait tous les jours! » Ce mot suffit pour dissiper toutes les préventions du roi. Maurepas a eu part aux facéties publiées sous les titres d'*Etrennes de la Saint-Jean*, d'*Etrennes de la Saint-Martin* et de *Recueil de ces messieurs*. Des *Mémoires* assez curieux ont été publiés sous le nom de Maurepas par Soulavie (1790-1792, 4 vol. in-8°).

MAUREPASIE s. f. (mô-re-pa-zî — de *Maurepas*, n. pr.) Bot. Arbre de Saint-Domingue, qui fournit l'acajou franc employé pour la fabrication des meubles.

MAURER ou **MURER** (Josias), peintre et littérateur suisse, né à Zurich en 1530, mort en 1580. Il possédait des connaissances très-étendues en astronomie, en mathématiques, en belles-lettres, cultivait la poésie avec un certain succès, dessinait avec beaucoup de talent et était un habile peintre sur verre. On a de lui : une traduction en vers des *Psaumes;* une comédie : le *Siége de Babel;* des tragédies : *Esther* (1567); *Zorobabel* (1575); un *Plan de Zurich* gravé sur bois (1576), et l'on voit dans les principaux édifices de cette ville des vitraux exécutés par lui.

MAURER (Christophe), peintre et graveur suisse, fils du précédent, né à Zurich en 1558, mort en 1614. Il compléta à Strasbourg, sous la direction de Tobie Stimmer, les études artistiques qu'il avait commencées sous son père, adopta complétement la manière de son second maître, exécuta des portraits, des fresques habilement disposées et d'un bon coloris, et grava au burin des planches qui ne manquent pas de délicatesse, entre autres son *Recueil de figures tirées de la sainte Ecriture*, le *Recueil de pièces de chasse*, en collaboration avec Stimmer, des cartes de *Suisse* et du *Canton de Zurich*. A l'exemple de son père, Maurer cultiva la poésie dramatique.

MAURER (Jean-Rodolphe), historien suisse, né à Zurich en 1752, mort en 1805. Après avoir été régent du gymnase de sa ville natale, il obtint la cure d'Affoltern (1792). Maurer s'était beaucoup occupé d'étudier l'histoire et les antiquités de son pays. Nous citerons parmi ses écrits : *Histoire abrégée de la Suisse* (1780); *Description de différents voyages par la Suisse.*

MAURER (Georges-Louis, chevalier DE), jurisconsulte et homme d'État allemand, né à Erpolsheim (Palatinat) en 1790. Après avoir étudié le droit à l'université de Heidelberg, il se rendit à Paris et s'y livra à des études sur les mœurs et la constitution de l'ancienne Germanie. Il étudia en même temps le droit français, et dut à cette circonstance d'être nommé, dès son retour (1814), substitut du procureur du roi successivement à Mayence, à Spire et à Landau. Il devint ensuite substitut du procureur général près la cour d'appel de Deux-Ponts, puis, en 1824, procureur du roi à Frankenthal. Ce fut à cette époque qu'il publia son *Histoire de l'ancienne procédure orale germanique et en particulier bavaroise* (Heidelberg, 1824), qui obtint un premier prix de l'Académie de Munich et qui le fit appeler, en 1826, à l'université de cette ville pour y occuper la chaire de droit privé allemand, d'histoire de l'empire d'Allemagne et du droit allemand, ainsi que d'histoire du droit français. En 1829, il entra à l'Académie des sciences de Munich, fut nommé peu après conseiller aulique intime et, en 1831, conseiller d'État à vie. L'année suivante, le roi le choisit pour former, de concert avec le comte d'Armansperg et le général-major Heidegger, le conseil de régence de Grèce; il s'y conduisit avec le plus grand désintéressement dans l'intérêt de la Grèce. C'est à lui que l'on dut la rédaction du code pénal, du code de procédure criminelle, les ordonnances relatives à l'établissement de tribunaux et de notaires et du code de procédure civile. Lorsque la discorde se fut déclarée au sein même du conseil de régence, ce fut Maurer qui, d'accord avec Heidegger et Abel, fit la plus vive opposition au président. Rappelé pour ce motif, ainsi qu'Abel, en 1834, il publia pour sa justification l'ouvrage suivant : le *Peuple grec sous le rapport de la vie politique, de l'Eglise et de la justice, avant et après la lutte de l'indépendance jusqu'au 31 juillet* 1834 (Heidelberg, 1836, 3 vol.).

A la chute du cabinet Abel en février 1847, Maurer devint ministre de l'extérieur et de la justice dans le cabinet dit *ministère de l'aurore*, dont il ne tarda pas à être le membre le plus influent. Mais ce cabinet, qui élabora les plans d'un grand nombre de réformes, dut se retirer en novembre de la même année et fut remplacé par le ministère Berks-Wallerstein. Depuis cette époque, Maurer a borné son activité politique aux discussions du conseil d'Etat et s'est livré à des travaux qui ont fait connaître son nom parmi ceux des plus savants investigateurs de l'histoire du droit allemand. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Principes de droit privé allemand* (1828); *Sur les villes de Bavière et leur constitution sous la domination romaine et franke* (1830); *Introduction à l'histoire de l'organisation des marches, des cours, des bourgs et des villes* (1854); *Histoire de l'organisation des marches en Allemagne* (1856); *Histoire des cours seigneuriales, des cours de vassaux et de l'organisation des cours en Allemagne* (1862-1863, 4 vol.); *Histoire de l'organisation des bourgs en Allemagne* (1865-1866, 2 vol.), etc.

MAURER (Conrad), jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Frankenthal, dans le Palatinat, en 1823. Il commença à Munich ses études de jurisprudence, qu'il compléta à Leipzig, puis à Berlin, et s'occupa surtout d'acquérir une connaissance approfondie du droit national des Anglo-Saxons et des peuples du Nord. Après s'être fait recevoir docteur, avec une thèse remarquable *Sur le caractère de l'ancienne noblesse des tribus germaniques* (Munich, 1846), il exerça quelque temps la profession d'avocat et devint ensuite professeur extraordinaire (1847), puis professeur ordinaire (1855) à l'université de Munich. On cite, comme ses ouvrages les plus remarquables, ses travaux sur la *Fondation de l'Etat islandais et sa constitution* (Munich, 1852); sur la *Conversion de la nation norvégienne au christianisme* (Munich, 1855-1856, 2 vol.), ainsi que son édition en islandais de la *Gullthorissaga* (Leipzig, 1858). Dans ces différents ouvrages, il a montré qu'il connaît à fond l'histoire, la langue et la littérature des anciens peuples scandinaves. On lui doit encore un recueil de *Chants populaires islandais contemporains* (Leipzig, 1860), dont il avait rassemblé les matériaux en 1858, pendant une excursion en Islande, et plusieurs opuscules, dont quelques-uns ont toute la valeur de longs traités, notamment : *Discussions sur les prescriptions de la jurisprudence anglo-saxonne*, dans la *Revue critique* de Pœzl (Munich, 1853-1856, t. I à III), et *Lutte constitutionnelle de l'Islande contre le Danemark*, dans le *Journal historique* de Sybel (Munich, 1859-1860, t. I et II).

MAURES, petite chaîne de montagnes de France, dans le département du Var, arrond. de Draguignan. Les monts des Maures, qui ne présentent aucune liaison orographique avec la chaîne des Alpes, bornent au S. le bassin du petit fleuve côtier l'Argens, et vont joindre à l'O. la chaîne de la Sainte-Baume; la Molle et le Gapeau descendent de leur versant méridional et se jettent dans la Méditerranée; l'Aille et l'Isolle, du versant septentrional, et vont se jeter dans l'Argens. Les Maures sont granitiques et en grande partie plantées de chênes-liéges.

MAURESQUE ou **MORESQUE** adj. (morè-ske — rad. *Maure*). Qui appartient, qui a rapport aux Maures : *Usages* MAURESQUES. *Architecture* MAURESQUE. *Peintures* MAURESQUES. *On trouve encore dans les maisons* MAURESQUES *de belles boiseries découpées en plein cœur de cèdre.* (Feydeau,) ‖ On dit quelquefois MAURISQUE ou MORISQUE.

— s. f. Femme de la race des Maures : *Une belle* MAURESQUE.

— Techn. Dessins de feuillages de fantaisie, employés dans la damasquinerie.

— Cost. Pantalon très-large, en étoffe légère, que l'on porte sous les tropiques.

— s. f. pl. Sorte de danse usitée dans quelques parties de la Provence, en temps de carnaval, et qui passe pour avoir été empruntée aux Maures d'Espagne.

— **Encycl.** B.-arts. L'architecture *mauresque* s'est développée en Espagne à la suite de l'invasion des Arabes et durant leur long séjour dans le sud de la Péninsule. Elle a des caractères distinctifs et une originalité singulière qui lui ont valu de prendre rang parmi les plus remarquables manifestations de l'art. Trois éléments y sont comme confondus : l'art grec et romain, dont les constructeurs arabes utilisèrent, en les transformant, les premiers travaux; l'art byzantin, apporté en Espagne par des architectes de Constantinople que les califes appelèrent près d'eux; enfin l'art arabe, art tout primitif il est vrai, mais qui a sa valeur et qui perça malgré tout sous ces alluvions étrangères.

Lorsque les Arabes de la Mauritanie s'emparèrent de l'Espagne, de nombreux monuments romains étaient encore debout à Mérida, Tarragone, Tolède, Sagonte, Italica, etc., malgré les dévastations causées par l'invasion des barbares. Ces édifices gigantesques firent une grande impression sur l'esprit des nouveaux envahisseurs; leurs historiens racontent avec naïveté l'étonnement qu'ils éprouvèrent à la vue des ponts et des aqueducs, qu'ils prirent d'abord pour l'œuvre des génies. Plus tard, Abd-er-Rhaman, ou Abdérame selon l'altération européenne, ayant eu occasion de visiter Mérida, fut émerveillé de la magnificence des palais élevés par les Romains et conçut la pensée de rivaliser avec eux. En 786, il fit commencer la construction de la fameuse mosquée de Cordoue, le plus ancien édifice arabe que possède l'Espagne, sur l'emplacement d'un ancien temple de Janus, devenu église chrétienne sous la domination des Goths, de sorte que l'on retrouve dans cette mosquée, comme dans tous les premiers monuments des Arabes, une grande quantité de matériaux antiques. Ils enlevaient fréquemment des colonnes tout entières pour les adapter à leurs propres édifices. Dès le début, les califes victorieux, devenus bâtisseurs, appelèrent des architectes de Constantinople, sous la direction desquels se formèrent des élèves arabes capables de transformer le style byzantin en un style original, à eux personnel. En 820, et depuis, de grandes ambassades grecques furent envoyées aux califes d'Espagne. Au siècle suivant, la civilisation arabe, grâce à un contact encore plus étroit avec les Grecs, atteignit son plus haut degré de splendeur; une partie de la mosquée de Cordoue fut démolie, les plans agrandis et les travaux exécutés avec un luxe tout empreint de l'influence grecque. Néanmoins, des règles étaient adoptées par tout l'islam pour la disposition symbolique des édifices religieux et ces règles restèrent à peu près constantes. La mosquée de Cordoue fut soumise à cette double direction d'idées : avec des marbres, des colonnes, des ornements romains, avec des plans de basilique chrétienne, réaliser le temple du Coran. Ce fut, comme on l'a remarqué, le génie ornemaniste, l'art industriel des Arabes qui vint imposer sa décoration, son goût, quelques-unes de ses formes à l'architecture savante. Le vase, la pipe, la poignée d'arme, instruments que le nomade savait travailler et orner sous sa tente ou dans ses villes de torchis, lorsque Mahomet vint le prendre pour le lancer sur le monde, imposèrent leurs capricieuses élégances au monument. L'arc à cintre outre-passé ou en fer à cheval, l'ogive, le cintre ondoyant, les arcs à trois cintres varièrent fort heureusement le monotone demi-cercle des Romains.

Le monument le plus curieux de l'architecture *mauresque* est sans contredit l'Alhambra, qui remplissait la double destination de palais et de forteresse, et dont l'ornementation est d'une magnificence et d'une invention fantastiques. Cette construction est du XIIIe siècle, alors que l'art et le goût *mauresques* avaient enfin trouvé des moyens matériels de décoration à eux propres, en remplaçant les mosaïques, les marbres colorés, les peintures antiques par des stucs ornés et des faïences vernies. Les matériaux employés par les Arabes sont fort loin de pouvoir être comparés à ceux des gigantesques entreprises des peuples antiques, chez lesquels les dimensions des pierres et la solidité des masses étaient le premier luxe monumental. On ne voit pas dans les édifices *mauresques* ces masses de marbre ou de granit, ces grandes pierres soulevées avec force et placées ou jointes avec un art extrême; les pratiques de l'Egypte, de l'Etrurie, de la Grèce et de Rome n'y sont point rappelées. Le nomade s'y retrouve au contraire tout entier, semblant ne songer jamais qu'à poser une tente. Les matériaux des monuments *mauresques* sont d'une petite espèce et d'un appareil encore plus mesquin, des briques et du pisé souvent. A peine les murs de ces grandes enceintes ont-ils des chaînes ou des contre-forts en pierre de taille; il n'y a que de la maçonnerie, dont les enduits sont peints dans les intérieurs. Les combinaisons architecturales n'ont ni grandeur, ni hardiesse, ni habileté. Les coupoles ou les dômes qui couvrent quelques-unes des halles n'ont que de petites proportions; elles ne font supposer aucune connaissance profonde des ressources de la mécanique. Pour les critiques, la forêt de colonnes qui éblouit dans la mosquée de Cordoue est une preuve de l'impuissance des architectes. Heureuse impuissance, pourrait-on dire, qui produit des effets dont on est émerveillé! Aucune des arcades de l'édifice n'a plus de 6 à 7 mètres d'ouverture; enfin les toitures de la mosquée sont en bois; il est vrai qu'elles sont peintes et sculptées avec une infinie délicatesse, et que les bois sont des espèces les plus précieuses. « On ne saurait nier, dit le sévère Quatremère, que les architectes arabes n'aient eu, avant tout, ce plaisir en vue, et qu'ils n'aient réussi à le produire dans cette partie qu'on appelle l'*ornement*. Ce qu'on nomme ainsi dans l'art des Grecs et des Romains s'offrit encore, dans un assez grand nombre d'édifices antiques, aux architectes arabes, qui s'en approprièrent les détails. Mais les membres, ou parties constitutives du système grec, étant méconnus par les décorateurs *mauresques*, l'ornement antique se trouva mêlé et confondu avec les inventions du caprice. Ce fut ainsi que furent employés, au milieu d'un assemblage de broderies insignifiantes, les modillons, les denticules, les volutes, les rinceaux et même beaucoup de chapiteaux qui n'offrent plus aucune idée d'ordre et aucun caractère d'ordonnance particulière. » Cette admirable ornementation, ce caractère léger et rapide de la construction, si marqué, si original, cette inépuisable invention de frises, de revêtements colorés, de rinceaux, d'entrelacs, d'appuis évidés comme des dentelles, de fleurons, de feuillages, parut cependant si ordonné, si harmonieux aux architectes européens du moyen âge, qu'ils en adoptèrent à leur tour un grand nombre de dispositions et que de l'architecture *mauresque* sortit en grande partie l'architecture gothique. L'art arabe associé à l'art indien a produit aussi, au delà de l'Indus, un monument merveilleux, moins connu et tout aussi beau que ceux d'Espagne, c'est le Tadj-Mahal.

Dans l'architecture *mauresque* ou arabe, les habitations privées ont presques toutes un plan uniforme. Peu d'ouvertures extérieures, et encore les rares et étroites fenêtres de ces maisons sont-elles souvent garnies d'un moucharabié, sorte de cage ou treillage. Les appartements sont disposés autour d'une cour intérieure qu'entourent aussi des galeries intérieures et des portiques. Les toits des étages supérieurs sont plats et disposés en terrasses. Les rues étant fort étroites, les maisons basses, un homme agile pourrait sans trop de difficulté passer de terrasse en terrasse. La brique, le plâtre, le pisé ou le torchis sont les matériaux des constructions particulières; le stuc, la faïence et la peinture sur enduit les décorent. Ici surtout l'ornementation intérieure joue un bien plus grand rôle que l'ordonnance architecturale proprement dite.

MAURET s. m. (mô-rè). Bot. Fruit de l'airelle. ‖ On dit aussi MAURETTE s. f.

MAURIAC, ville de France (Cantal), chef-lieu d'arrond. et de canton, près de l'Auze, à 40 kilom. N.-O. d'Aurillac; pop. aggl., 2,161 hab. — pop. tot, 3,187 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 57 comm. et 59,268 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; collége communal; bibliothèque publique. Commerce de chevaux, mulets renommés, bestiaux, cire jaune, cuirs, fromages, merrains. Agréablement située sur le penchant d'une colline volcanique au pied de laquelle le Mauri roule ses eaux vives, la ville de Mauriac offre un aspect riant. Quelques-unes de ses rues sont larges et bordées de maisons en basalte, en trachyte et en dolérite. La promenade de la Placette, d'où l'on découvre un beau panorama, est ornée d'une gracieuse fontaine. Au milieu du cours Montyon s'élève un obélisque avec une inscription de Marmontel, en vers, en l'honneur de l'homme de bien dont cette promenade porte le nom. Le plus bel édifice de Mauriac est l'église de *Notre-Dame-des-Miracles*, classée parmi les monuments historiques et construite vers le milieu du XIIe siècle. On y voit une petite statue de la Vierge, en bois noir, qui passe pour avoir fait un grand nombre de miracles; de là le nom de l'église. Les belles sculptures du portail représentent le *Zodiaque* et l'*Ascension*. A droite et à gauche, des lions accroupis supportent des colonnes sur lesquelles reposent des arcades fermées. L'extérieur de l'église est orné en outre de modillons offrant des figures grimaçantes. A l'intérieur, qui se divise en trois nefs, se voit une curieuse cuve baptismale romane.

Signalons aussi : l'hôtel de ville terminé en 1829; la sous-préfecture, édifice assez gracieux; les bâtiments d'une ancienne abbaye bénédictine; le collége, dans lequel Marmontel commença ses études, et le cimetière où s'élève une curieuse lanterne des morts.

Aux environs de Mauriac, dans une lande couverte de bruyères, se trouvent trois menhirs, un tumulus et cinq enceintes celtiques.

Suivant quelques auteurs, Mauriac était connue dès l'an 377, époque à laquelle l'empereur Gratien y avait un palais, où il venait se délasser des soins de l'empire. Mais il est plus probable que cette ville doit son origine à un monastère fondé par une fille de Clovis, qui s'y fixa. En 1357, les Anglais s'emparèrent de Mauriac, qui tomba aux mains des protestants en 1574.

MAURIANÆ COMITATUS, nom latin de la vallée de MAURIENNE.

MAURICAUD, AUDE. Autre orthographe du mot MORICAUD, AUDE.

MAURICE s. f. (mô-ri-se). Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers.

MAURICE (SAINT-), bourg et commune de France (Seine), cant. de Charenton-le-Pont, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Sceaux, 7 kilom. S.-E. de Paris, sur la Marne; pop. aggl., 3,464 hab. — pop. tot., 4,340 hab. Filatures, poteries, forges, scierie mécanique; fabrication de porcelaine, produits chimiques. L'asile des aliénés, dit maison de Charenton, se trouve sur un coteau dépendant du territoire de cette commune. Le hameau de Gravelle dépend aussi de la commune de Saint-Maurice. ‖ Bourg et commune de France (Vosges), canton du Thillot, arrond. et à 29 kilom. S.-E. de Remiremont, sur la Moselle et la petite rivière de l'Agne, près de leur confluent;

pop. aggl., 459 hab. — pop. tot., 2,126 hab. Truites renommées, pêchées dans la rivière de l'Agne. ‖ Autre bourg de France (Savoie). V. BOURG-SAINT-MAURICE.

MAURICE (SAINT-), en latin *Agaunum*, ville de Suisse, canton du Valais, à 26 kilom. O. de Sion, sur le Rhône, à l'entrée d'un défilé qui ferme le Valais; 1,472 hab. La situation de cette ville est très-remarquable : les énormes rochers de la Dent du Midi, au S., et ceux de la Dent de Morcle, au N., se trouvent tellement rapprochés que le Rhône en sort par une gorge très-resserrée et qu'il suffit d'une porte pour fermer tout le Valais. Les Romains connaissaient l'importance de ce poste qu'ils nommaient *Agaunum*, et le grand nombre d'épitaphes latines qu'on y a découvertes semble prouver qu'ils avaient choisi ce lieu pour la sépulture de leurs morts. Le nom actuel de la ville vient de celui de Mauritius, chef de la légion thébaine, dont les soldats refusèrent de sacrifier aux idoles et reçurent la mort dans un endroit voisin où l'on a élevé une chapelle. La ville actuelle, petite mais régulièrement bâtie, possède une riche abbaye, fondée au VIe siècle par Sigismond, roi des Burgundes, en mémoire de saint Maurice et de ses compagnons. Cette abbaye, détruite au moyen âge, se releva constamment de ses ruines. L'abbé porte encore aujourd'hui le titre de comte et d'évêque de Bethléem *in partibus*. Les bâtiments actuels du monastère ne sont pas antérieurs au XVIIe siècle.

MAURICE (île), appelée autrefois *île de France*, île anglaise de l'océan Indien, dans l'archipel des Mascareignes, à 140 kilom. N.-E. de l'île de la Réunion, 800 kilom. E. de Madagascar, par 20° 9′ de latit. S. et 55° 12′ de longit. E. Elle mesure 60 kilom. du N. au S., sur 35 de l'E. à l'O. Superficie, 215 kilom. carrés; 340,000 hab. Chef-lieu, Port-Louis. Le sol de cette île est très-élevé sur les côtes et d'origine volcanique, ainsi que l'attestent les vestiges de cratères qu'on voit dans différents endroits.

Diverses chaînes de montagnes, hérissées et brûlées par le contact des flots de lave des anciens temps, entrecoupent l'île; parmi elles se distingue, par sa forme singulière et son élévation (2,530 pieds), la montagne de Pieter-Boot, située près de la ville de Port-Louis, et qui fut ainsi nommée en souvenir d'un amiral hollandais qui se perdit sur cette côte. Dans ces montagnes, couvertes de forêts, prennent naissance plusieurs cours d'eau qui deviennent, avant d'arriver à leur embouchure, de grandes rivières ou des torrents impétueux. Les vallées et les plaines sont en général d'une grande fertilité. Le terrain présente un aspect rouge dans les parties inférieures; il est crevassé et tourmenté sur les hauteurs. Le climat est tempéré.

Les sommets les plus élevés de l'île Maurice sont : le piton de la Montagne-Noire, 915 mèt., et le piton du Ponce, 888 mèt. Outre le basalte solide qui forme le sol de l'île, comme base primitive, on y rencontre aussi très-souvent de la lave poreuse. Les coraux forment comme une espèce de ceinture autour de l'île. Quoique placée sous les tropiques, l'île Maurice ne souffre pas des chaleurs accablantes qui règnent dans l'Inde et les contrées qui se trouvent sous ces latitudes. Pendant une partie de l'année, le climat est vraiment délicieux, grâce au vent du S.-E. qui tempère la chaleur de l'atmosphère. C'est alors la saison d'hiver, qui dure du milieu d'avril au milieu d'octobre. La saison d'été, qui est aussi celle des pluies, règne du milieu d'octobre au milieu d'avril. Le vent du S.-E. est toujours frais et sec; il s'élève généralement sur les huit heures du matin et est remplacé pendant la soirée et à la nuit par la brise de terre. Le vent du N.-E., généralement pluvieux, prédomine pendant les mois de janvier, février et mars, qui constituent la saison pluvieuse; lorsque ce vent souffle à une autre époque de l'année, il apporte seulement de légères ondées. Celui du N.-E. apporte aussi de la pluie; ceux du N.-O., de l'O. et du S.-O. sont quelquefois accompagnés de pluie, plus fréquemment durant la saison chaude; ils sont desséchants, malsains, et sous leur influence les feuilles des arbres sont brûlées, comme si le feu y avait passé. Maurice se trouve sur la route de cyclones qui ravagent l'océan Indien; plusieurs fois elle a été rudement éprouvée par ces terribles fléaux (particulièrement en 1784, 1818, 1819 et 1824), qui détruisent en quelques heures les plantations formant la richesse des colons.

Les richesses minérales de cette contrée ne sont que d'une importance secondaire. Il en est autrement des richesses agricoles. A Maurice on trouve, comme à l'île de la Réunion, les arbres des tropiques : le cocotier, le bananier, le manguier, le papayer, le pin pignon, le vacoud, le goyavier, le muscadier, le giroflier, le tamarin, le palmier, le bambou, l'avocatier, le let-chi, importé de Chine, le figuier des banians, le jacquinia, l'attier, qui produit le meilleur fruit des tropiques, etc. A ces arbres se mêlent les lianes aux fleurs multicolores, l'hibiscus ponceau, le grenadier, le citronnier, l'ananas, l'aloès, enfin les rosiers. Tous ces végétaux font des jardins de la colonie comme autant de lieux de délices. On les rassemble d'ordinaire dans une espèce d'*atrium* parfumé qui précède la *veranda*, grande galerie ouverte sur le devant de la maison, où l'on fait la sieste le jour, où l'on respire la fraîcheur du soir à la clarté d'un lustre de cristal. La zoologie, l'ornithologie, l'ichthyologie et l'entomologie de Maurice ont été peu étudiées; on a accordé plus d'attention à la conchyliologie, dont les grandes et belles collections existent dans les cabinets des riches particuliers. Parmi les poissons, plusieurs sont comestibles, et au premier rang se place le fameux gourami, apporté de Chine; puis le rock-cod (morue de roches), le mulet, etc.; beaucoup de poissons, dont la chair est un poison, se remarquent par l'éclat et la variété des couleurs qui rayent leur corps et produisent un effet magnifique quand on les voit se glisser à travers les forêts de coraux dans la mer bleue et profonde des côtes. Les insectes, les scorpions, les scolopendres abondent dans l'île. Les oiseaux les plus intéressants ont été introduits du dehors; on y trouve la pintade, la poule de Guinée, la caille, la perdrix, dont il y a deux variétés, l'une ressemblant à la perdrix grise d'Angleterre et l'autre avec un plumage tacheté (*tetrao Madagascariensis*). Le martin, apporté des Moluques, dévore les sauterelles, qui à une époque infestaient l'île. C'est un oiseau d'agrément et le favori des créoles. L'oiseau des tropiques et diverses espèces de perroquets habitent également la colonie. Enfin on trouve à Maurice des singes, des cerfs, des porcs sauvages, des lièvres, etc.

Chaque année il se fait à Maurice deux récoltes de blé et de maïs. Le genre de culture qui tend à envahir toute l'île est celle de la canne à sucre. Pour elle, on a abandonné presque entièrement la culture du café, des épices, du coton, du cacao, du manioc, de l'indigo. Celle de la vanille est loin d'être aussi développée qu'à la Réunion. Quant au bétel, au riz, à la pomme de terre, au maïs, aux pois du Cap, aux légumes verts, ils sont cultivés à peu près exclusivement par les Indiens immigrés. La culture de la canne à sucre, qui s'avance jusque sur le littoral, a fait négliger jusqu'à l'élève du bétail. C'est de Madagascar que l'île Maurice tire toute sa viande de boucherie, et c'est principalement de l'Inde qu'elle fait venir le riz qui forme la principale base d'alimentation de toute la population. Le commerce de Maurice se fait en première ligne avec l'Angleterre, puis avec la France. En retour du sucre qu'elle reçoit, l'Angleterre envoie son charbon, sa bière et les produits de ses manufactures; la France expédie ses vins, qui gagnent singulièrement en qualité dans le voyage, ses liqueurs, ses eaux-de-vie, son huile, ses articles dits de Paris. L'île reçoit en outre la soie et la porcelaine de la Chine, la toile, les étoffes, le riz de l'Indoustan, les bestiaux et le riz de Madagascar, etc La situation de Maurice sur la route de l'Inde est d'autant plus avantageuse pour le commerce, que cette île offre le seul port véritable que l'on rencontre dans une étendue immense, Port-Louis, le chef-lieu de la colonie.

Maurice est divisée en huit quartiers ou districts, savoir : Moka, les Pamplemousses, que Bernardin a immortalisés par son roman de *Paul et Virginie*, Flacq, Port-Bourbon, Port-Louis, la Poudre-d'Or, la Rivière-Noire et la Savane. Un gouverneur anglais et un conseil législatif dirigent l'administration de l'île. Sous la dépendance du gouverneur se trouvent également les îles Seychelles, Rodriguez, Diego-Garcia, etc. Comme Maurice est une station militaire et maritime importante, le gouverneur anglais y a placé une garnison permanente de 1,600 à 2,000 hommes et plusieurs bâtiments de l'Etat stationnent à Port-Louis ou dans les environs. Certaines lois françaises sont en outre en vigueur dans l'île, où l'usage officiel de la langue française n'a cessé qu'en 1847. La population de l'île est évaluée à 340,000 habitants, sur lesquels on compte approximativement 35,000 créoles d'origine française, 65,000 nègres, 220,000 coolies indiens et chinois. Les nègres, qui formaient, avant l'abolition de l'esclavage, la majeure partie de la population, tendent constamment depuis lors à diminuer. Ils vivent en général du produit de leur petite culture ou se font manouvriers. Les mulâtres, grâce à leur activité, à leur énergie, possèdent aujourd'hui les plus grandes fortunes de l'île et font donner à leurs enfants une éducation beaucoup plus soignée que celle que reçoivent les enfants des créoles. L'île Maurice possède de nombreuses écoles, un collége royal avec des professeurs anglais et français, plusieurs sociétés savantes, des journaux, des banques, des compagnies d'assurances, des docks, etc.

Le culte catholique y possède beaucoup plus d'adhérents que le culte protestant. Tous deux ont leur évêque et leur clergé respectifs.

Les habitants, affables, polis, bien faits, d'une physionomie sympathique, sont braves, intelligents et dévoués aux Européens. Presque toute la race blanche descend des anciennes familles nobles de France.

Découverte en 1505 par le Portugais Mascarenhas, l'île Maurice reçut de ce navigateur le nom de Cerné. Les Portugais ne l'occupèrent pas; mais les Hollandais, en 1598, ayant abordé à Cerné, y plantèrent le drapeau de leur nation et appelèrent l'île du nom de Maurice de Nassau. En 1715, la compagnie française des Indes orientales, ayant trouvé le pays abandonné par les Hollandais qui avaient quitté l'île en 1712, résolut de l'occuper. L'île Maurice prit alors le nom d'*île de France*, et on y fonda quelques établissements.

Elle fut rétrocédée au roi en 1764 par la compagnie des Indes, dont la guerre avec les Anglais avait considérablement réduit les finances. L'une des époques les plus curieuses de sa colonisation correspond au milieu du XVIIIe siècle, alors que Mahé de La Bourdonnaye, aussi célèbre par ses talents militaires et administratifs que par ses malheurs immérités, gouvernait l'île pour le compte de la compagnie, alors que le naturaliste Poivre allait, au péril de ses jours, rechercher dans les colonies hollandaises de l'Inde des plantes d'arbres à épices, pour en doter l'île de France et l'île Bourbon comme d'une source assurée de fortune. Depuis la rétrocession faite au roi de France, l'histoire de Maurice se déroule entre l'abandon colonial qui marqua la fin honteuse du règne de Louis XV et la renaissance de notre puissance maritime qui signala le règne de Louis XVI, lorsque les d'Entrecasteaux et les Suffren apparurent dans les mers de l'Inde. Mais bientôt éclatèrent les troubles qui suivirent la proclamation de l'abolition de l'esclavage. A la fin de la Révolution, un gouvernement régulier fut enfin rendu à l'île de France. De hardis corsaires, sortis de Maurice, parcoururent alors les mers et firent subir aux vaisseaux de l'Angleterre des pertes presque irréparables. La revanche fut terrible En 1810, l'Angleterre, profitant de l'embarras de la France, envoya à Maurice un armement formidable et l'île se rendit après une résistance des plus opiniâtres. Elle fut définitivement cédée aux Anglais en 1815.

MAURICE (SAINT-), rivière de l'Amérique septentrionale, dans le Canada inférieur. Elle sort du lac Krempt, situé au pied des montagnes Laurentides, coule d'abord au N., puis, décrivant une courbe, se dirige au S. et se jette dans le Saint-Laurent à Trois-Rivières, après un cours de 280 kilom.

MAURICE-EN-GOURGOIS (SAINT-), village et commune de France (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arrond. et à 29 kilom. S.-E. de Montbrison. Pop. aggl., 435 hab. — pop. tot., 2,004 hab. Commerce important de planches de sapin. Ruines de vieux châteaux; église paroissiale du XIIe siècle, reconstruite au XVIe.

MAURICE (saint), martyr, chef de la légion thébaine, mort dans le bas Valais en 286. Il commandait une légion composée entièrement de chrétiens, et qui avait été appelée *thébaine*, parce qu'elle avait été levée dans la Thébaïde (haute Egypte). Lorsque l'empereur Maximien Hercule se rendit en Gaule pour soumettre les Bagaudes révoltés, cette légion fut appelée à combattre sous ses ordres. Arrivé à Octodurum, qu'on croit être Martigny, dans le Valais, l'empereur ordonna à son armée de sacrifier aux dieux pour se les rendre favorables. Maurice et ses soldats refusèrent d'obéir à cet ordre et se retirèrent à trois lieues du camp, dans un lieu appelé Agaune. Sur leur refus réitéré de prendre part aux sacrifices, Maximien fit à deux reprises décimer la légion, et, furieux de trouver les survivants inébranlables dans leur foi, ordonna de les tuer jusqu'au dernier. Par la suite, on construisit une église et un monastère à Agaune, où les corps des martyrs furent, dit-on, retrouvés. L'Église célèbre le 22 septembre la fête de saint Maurice et de ses compagnons. Une multitude d'églises en Europe croient posséder les reliques de ce saint, qui est le principal patron de la maison de Savoie et en même temps le patron des militaires et des teinturiers.

Maurice-et-Lazare (ORDRE DES **Saints-**), ordre de chevalerie institué en 1434 par Amédée VIII, premier duc de Savoie. L'histoire rapporte que ce prince, ayant abandonné, sans abdiquer, le gouvernement de ses Etats à son fils Louis, se retira, avec quelques seigneurs de sa cour, dans la solitude de Ripaille, près de Thonon, et qu'il y créa l'ordre de Saint-Maurice, pour récompenser la fidélité de ceux qui l'avaient accompagné dans la retraite. Il donna pour vêtement aux chevaliers du nouvel ordre un chaperon gris, une soutane grise avec manches rouges, une ceinture d'or, un manteau décoré d'une croix pommetée de taffetas blanc. Cet ordre se soutint pendant quelque temps; mais après un siècle d'un éclat qui alla toujours en décroissant, il tomba tout à fait. En 1572, son institution fut renouvelée par le duc Emmanuel-Philibert, et, par une bulle du 13 novembre de la même année, le pape Grégoire XIII le réunit à l'ordre de Saint-Lazare, qui n'avait plus de grand maître. Dans la bulle d'union, le pape déclara que l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare était institué pour s'opposer aux progrès de l'hérésie de Calvin, qui menaçait d'envahir la Savoie. Les chevaliers de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare faisaient vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale; ils suivaient la règle de Cîteaux, devaient combattre pour la défense de la foi catholique, pouvaient se marier une fois seulement à une vierge; ils promettaient d'être fidèles au duc de Savoie et à ses successeurs, de jeûner les vendredis et samedis, d'observer la charité et l'hospitalité envers les lépreux, de garder les statuts de l'ordre, etc. Après l'union des deux ordres, l'habit des chevaliers consista en un manteau cramoisi, doublé de taffetas blanc, décoré d'une croix pommetée de taffetas blanc, bordée de bandes vertes aux quatre angles. Christine de France, veuve de Victor-Amédée, donna pour insigne aux clercs et aux chapelains de l'ordre une croix de laine blanche cousue sur le manteau.

Clément VIII, Benoît VI et Pie VI comblèrent cet ordre de faveurs et de priviléges. Lorsque la Savoie fut réunie à la France, l'ordre disparut. Après la restauration de la maison de Savoie, il fut divisé en deux classes : les grands-croix et les chevaliers. Pour y être admis, il fallait faire preuve de dix degrés de noblesse, jurer obéissance au grand maître et faire vœu de chasteté. Le 27 décembre 1816, le roi Victor-Emmanuel lui donna de nouveaux statuts, et le roi Charles-Albert, en 1831, y introduisit encore quelques modifications. Aujourd'hui, c'est la seule décoration qu'on accorde dans l'Italie unie sous Victor-Emmanuel II; l'ordre est établi sur les mêmes bases que notre Légion d'honneur. Il se compose de cinq classes : grands-croix, grands-officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Ces derniers se divisent en chevaliers de justice (*cavalieri di giustizia*) et en chevaliers de grâce (*cavalieri di grazia*). La croix de grâce est accordée aux officiers ayant au moins le grade de lieutenant-colonel ou aux employés civils dont le rang correspond à ce grade. Ceux auxquels la croix de justice est accordée payent un droit très-considérable, mais obtiennent des lettres patentes qui leur confèrent des commanderies ou des pensions. Le nombre des grands-croix est de trente, celui des commandeurs de cinquante, celui des chevaliers est illimité. La somme totale des pensions s'élève à 200,000 francs. L'ordre compte cinq dignitaires qui tous sont grands-croix : le grand prieur, le grand hospitalier, le grand conservateur, le grand chancelier et le grand trésorier. La décoration est une croix blanche pommetée d'or, et croisée dans les angles par celle de Saint-Lazare, qui est verte. Le ruban est vert moiré. Les grands-croix portent la croix surmontée d'une couronne royale, suspendue à un ruban en écharpe passant de droite à gauche. Ils portent en outre une plaque sur la poitrine. Les commandeurs portent la croix autour du cou, et les chevaliers à la boutonnière.

MAURICE (saint), religieux de l'ordre de Cîteaux, dont le nom de famille était **Duault**, né près de Saint-Brieuc en 1115, ou, d'après dom Lobineau, en 1127, mort en 1191. Il avait pris le titre de maître ès arts à l'université de Paris, lorsqu'il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1140. Il devint abbé du monastère de Langonet en 1143, fonda une abbaye dans la forêt de Carnoët, et gouverna pendant quinze ans cet établissement religieux, qui prit le nom de Saint-Maurice.

MAURICE (Mauricius Flavius Tiberius), empereur d'Orient, né à Arabissus (Cappadoce) en 539, mort en 602. Admis de bonne heure à la cour impériale, il devint comte de la chambre de l'empereur ou grand chambellan, maître de la milice, et fut mis en 578, par l'empereur Tibère II, à la tête d'une armée chargée de combattre les Perses. Maurice justifia pleinement la confiance de l'empereur. Secondé par son lieutenant Narsès, il rejeta les Perses de la Mésopotamie, envahit la Médie, remporta, en 580 et 581, de grandes victoires sur les généraux ennemis, et, de retour à Constantinople, non-seulement il reçut les honneurs du triomphe, mais encore l'empereur Tibère lui fit épouser sa fille Constantia, et, se sentant sur le point de mourir, le choisit pour successeur. Ce fut au milieu d'acclamations universelles que Maurice monta sur le trône en 582. En ce moment, les frontières de l'empire étaient attaquées par de nombreux ennemis. Maurice traita avec les Avares, envoya des secours en Italie pour défendre contre les Lombards l'exarchat de Ravenne; puis, tournant ses principaux efforts contre les Perses, qui avaient recommencé la guerre, il envoya successivement contre eux les généraux Philippicus, Priscus, Héraclius, qui remportèrent plusieurs victoires, mais essuyèrent aussi des défaites désastreuses, dont le résultat fut de porter parmi les soldats l'esprit de révolte et le découragement. La mort du roi de Perse Hormisdas vint mettre enfin, en 591, un terme à cette guerre, qui n'avait pas duré moins de dix ans, et Maurice fit rétablir sur le trône de Perse Chosroès, qui remit aux Romains Martyropolis et Dara, les boulevards de l'empire en Mésopotamie. La paix était à peine faite de ce côté, que Maurice eut à combattre les Avares (591). Il envoya contre eux plusieurs généraux, Priscus, Pierre, Commentiolus. Ce dernier perdit une grande bataille, dans laquelle 12,000 Romains restèrent prisonniers des Avares, et furent égorgés peu après, sur le refus de Maurice de les racheter. Ce refus et l'horrible événement qui en avait été la suite provoquèrent une grande irritation dans l'armée. L'empereur ayant ordonné, peu après, aux troupes d'aller prendre leurs quartiers d'hiver dans le pays même que la guerre venait de dévaster, les soldats se révoltèrent sous le commandement d'un centurion nommé Phocas. Voyant qu'il ne pourrait se maintenir à Constantinople, où la faction des Verts et la plus grande partie du peuple se prononçaient contre lui, Maurice s'embarqua pour l'Asie avec sa femme et ses enfants; mais la tempête le rejeta dans le voisinage de Chalcédoine, où il fut arrêté par ordre de Phocas, devenu empereur (23 novembre 602), et reçut le coup mortel après avoir vu trancher la tête à ses cinq fils. Ce prince, bien qu'il n'ait pas tenu sur le trône les espérances que ses talents avaient fait concevoir avant qu'il y montât, fut un des empereurs byzantins les plus remarquables. Brave, sobre, ami des lettres et de la justice, il remit les lois en vigueur, diminua les impôts, donna l'exemple de toutes les vertus domestiques et privées. Il a laissé sur l'art militaire un traité en douze livres qui a été publié, avec une traduction latine, à la suite de la *Tactique* d'Arrien, par Scheffer (Upsal, 1664, in-8°).

MAURICE, prélat français, né en Champagne en 1180, mort en 1235. Archidiacre de Troyes, puis évêque du Mans (1216), il fut chargé en 1218, par le pape, d'obtenir de Pierre, dit Mauclerc, duc de Bretagne, des réparations pour avoir maltraité l'évêque de Nantes et de lancer contre lui l'excommunication. Suspendu de ses fonctions épiscopales par l'archevêque de Tours en 1221, Maurice, qui avait un grand crédit à la cour de Rome, fit retirer cette sentence, reçut du pape Honorius diverses missions relatives à des enquêtes sur les mœurs de membres du clergé, sur la sédition des écoliers de Paris, etc., et fut promu archevêque de Rouen en 1231. Louis IX ayant saisi son temporel, Maurice entra en lutte ouverte avec le roi, et cette lutte ne cessa qu'à sa mort. Le *Spicilegium* de L. d'Achery contient cinq lettres de ce prélat.

MAURICE, théologien irlandais, mort vers 1300. Pendant assez longtemps, il fut procureur de la nation anglaise en l'université de Paris, puis embrassa, croit-on, l'état monastique. On a de lui : *Distinctiones, divisiones super omnia fere nomina* ou *Dictionarium Scripturæ divinæ*, gros ouvrage dont il existe plusieurs manuscrits, et dont le commencement, jusqu'à la lettre E, a été publié à Venise en 1603.

MAURICE (Auguste), dit **le Savant**, landgrave de Hesse-Cassel, né en 1572, mort à Eschwege en 1632. Elevé par Gaspard Cruniger et Burkhard de Calemberg, il apprit, outre le persan et l'hébreu, presque toutes les langues de l'Europe et acquit des connaissances approfondies dans les lettres, les sciences et la philosophie. A la mort de son père Guillaume IV, il lui succéda (1592), fonda en 1595 le *Collegium Mauritianum* à Cassel, essaya de réunir en une seule communion toutes les sectes protestantes de ses Etats et déposa le pouvoir en 1627. A partir de ce moment, il s'adonna exclusivement à son goût pour l'étude. On a de lui seize ouvrages, dont les principaux sont : *Encyclopædia* (Cassel, 1597, in-4°); *Cyclus thesium miscellanearum* (Cassel, 1660, in-4°); *Poetice* (Cassel, 1598); *Philosophia practica* (Cassel, 1604, in-8°), etc.

MAURICE (Antoine), pasteur de l'Eglise réformée et professeur de théologie, né à Eyguyères en 1677, mort à Genève en 1756. Reçu ministre à Genève et nommé professeur de belles-lettres et d'histoire à l'Académie de cette ville en 1710, Maurice enseigna successivement les langues orientales en 1719 et la théologie en 1724. Sur la proposition de Leibniz, la Société royale des sciences de Berlin l'avait admis dans son sein dès 1713. Un de ses collègues le dépeint comme un homme d'esprit, doué d'une heureuse mémoire, plein de douceur, de piété et de charité. On a de lui des sermons et des dissertations touchant des sujets de théologie dogmatique et de morale. Nous citerons : *De Eucharistia* (Genève, 1728, in-8°); *De resurrectione Jesu Christi* (Genève, 1734, in-4°); *De sanctorum cultu et invocatione* (1739, in-fol.); *De purgatorio* (Genève, 1755, in-8°). Il avait travaillé aussi à la traduction de la Bible qui parut à Genève en 1805.

MAURICE (Antoine), érudit et théologien suisse, fils du précédent, né à Genève en 1710, mort dans la même ville en 1795. Il compléta ses études par des voyages en Angleterre, en Hollande, à Paris, devint pasteur en 1748 et succéda à son père, comme professeur de théologie, en 1756. On a de lui des thèses *De actione solis et lunæ in aerem et aquas* (Genève, 1732, in-4°), et des dissertations *De musica in sacris* (Genève, 1771); *De tolerantia apud ethnicos* (Genève, 1790), etc.

MAURICE (Frédéric-Guillaume), agronome suisse, fils du précédent, né à Genève en 1750, mort dans la même ville en 1826. Après avoir fait son droit, il devint successivement juge, membre du grand conseil de sa ville natale, administrateur de l'hôpital, directeur des travaux publics (1787) et un des commandants de l'artillerie de Genève lors de l'invasion des troupes françaises. Maurice se retira alors à la campagne, où il s'adonna entièrement à l'agronomie jusqu'en 1804. A cette époque, il devint maire de sa ville natale, remplit ces fonctions jusqu'en 1814, reçut le titre de baron en 1811, puis fut membre du conseil représentatif de la nouvelle république. Il était correspondant de l'Institut et membre de la Société des arts de Genève. Maurice fut, avec Pictet, le fondateur de la *Bibliothèque britannique*, qui devint ensuite la *Bibliothèque universelle*. Il fit, dans l'intérêt de l'agriculture, des observations météorologiques dont il envoya le tableau à l'Institut, s'occupa beaucoup d'agriculture pratique et publia, entre autres écrits : *Nouvelles observations botanico-météorologiques* (Genève, 1789, in-4°), où il décrit un appareil de son invention; *Traité des engrais, tiré des différents rapports faits au département d'agriculture d'Angleterre* (Genève, 1800, in-8°).

MAURICE (le baron Jean-Frédéric-Théodore), mathématicien et administrateur français, fils du précédent, né à Genève en 1772, mort dans la même ville en 1851. Sous la direction de Marc-Auguste Pictet, il s'adonna avec succès à l'étude des sciences, devint, dès 1795, membre de la Société des arts, puis se rendit à Paris, où il se lia avec les plus célèbres mathématiciens et géomètres du temps. De retour à Genève en 1798, Maurice fut nommé professeur de mathématiques à l'Académie de Genève. Après l'incorporation de la Suisse à la France, il devint successivement examinateur à l'Ecole polytechnique (1801), auditeur au conseil d'Etat (1806), préfet de la Creuse (1807), de la Dordogne (1810), maître des requêtes (1814), membre libre de l'Académie des sciences (1816). Après la révolution de juillet 1830, Casimir Périer offrit vainement au baron Maurice, bien connu par son libéralisme, les préfectures de Grenoble et de Lyon. Il préféra rester dans la retraite et continua jusqu'à sa mort à s'occuper de l'étude des sciences. On a de lui : des *Notes*, des *Mémoires*, etc., insérés dans la *Connaissance des temps*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. — Son frère, Georges MAURICE, né à Genève en 1799, mort à Nice en 1837, cultiva les sciences, fut, à partir de 1821, un des rédacteurs de la *Bibliothèque universelle de Genève*, devint professeur de physique générale de l'Académie en 1825, s'occupa beaucoup de météorologie, de physique, de topographie et publia quelques discours et mémoires dans les *Mémoires de la Société de physique de Genève*, dans la *Bibliothèque universelle*, etc.

MAURICE (Louis-Joseph), peintre français, né à Nancy en 1730, mort en 1820. Il suivit quelque temps la carrière du barreau, qu'il quitta pour s'adonner à la peinture. En 1758, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où l'impératrice Elisabeth le nomma son premier peintre, et ce fut lui qui fut chargé d'organiser les fêtes qui eurent lieu à Moscou à l'occasion du couronnement de Catherine II. Pendant un voyage qu'il fit en Italie en 1779, Maurice collectionna la reproduction des plus belles statues et des principaux monuments de l'art antique, puis se fixa à Paris, où il vendit à des amateurs une partie de son intéressante collection.

MAURICE (Thomas), historien et poëte anglais, né à Hertford en 1754, mort à Londres en 1824. Envoyé à l'université d'Oxford par le docteur Parr, qui s'était chargé de son instruction, il s'y fit surtout remarquer par des essais poétiques qui le mirent en évidence. Aussi, à peine eut-il reçu le grade de bachelier et les ordres, qu'il fut nommé à l'importante cure de Woodford. Un petit héritage qu'il fit peu après lui permit d'acheter un titre d'aumônier au 97e régiment, et il alla, en 1785, se fixer à Epping, où il se maria. C'est alors qu'il résolut d'écrire une histoire de l'Inde ancienne et moderne et qu'il commença à recueillir les matériaux nécessaires pour cet important ouvrage. La Compagnie des Indes lui ayant refusé son concours au point de vue pécuniaire, il se mit à publier son œuvre à ses frais, conquit, dès le premier volume, la faveur du public et put mener à bonne fin son important travail. En 1799, il fut nommé bibliothécaire adjoint au British Museum et reçut, outre les riches bénéfices de Wormleighton et de Cudham, une pension qu'avait avant lui le poëte Cowper. Comme poëte, Maurice a de l'élégance, de la grâce, de la chaleur, beaucoup de finesse et parfois de l'élévation. Comme prosateur, son style est vif et facile. A ces qualités d'écrivain, il joignait une riche imagination, du savoir, l'amour de la vérité et beaucoup de jugement. Parmi ses poésies, nous citerons : la traduction d'*Œdipe roi*, de Sophocle (1778); l'*Ecolier* (1775); *Netherby* (1776); *Warley*, satire (1778); l'*Abbaye de Westminster*, poëme (1784); *Panthée*, tragédie; la *Crise*, poëme (1798); *Grove-Hill*, poëme descriptif (1799); *Poëmes épistolaires, lyriques et élégiaques* (1800), réédition de la plupart des poésies précitées; la *Chute du Grand Mogol*, tragédie (1806); *Richmond-Hill*, poëme descriptif (1807), etc. Ses principaux ouvrages en prose sont : *Antiquités indoues* (Londres, 1791-1797, 7 vol. in-8°), recueil de dissertations remarquables par la multitude des recherches et par la clarté de l'exposition; *Histoire de l'Indoustan, de ses arts et de ses sciences, etc.* (Londres, 1795-1799, 3 vol. in-4°); *Histoire de l'Indoustan moderne* (Londres, 1802-1804, 2 vol. in-4°), qui complète la précédente, et qui est moins estimée; *Fragments sanscrits* (Londres, 1799); *la Fraude des brahmes mise au jour* (Londres, 1812); *Observations sur les restes de l'ancienne grandeur et de l'ancienne superstition égyptienne* (Londres, 1818); *Mémoires du R. Th. Maurice* (1819-1822, 3 vol. in-8°).

MAURICE (Jean-Charles-François MAURICE-DESCOMBES, plus connu sous le nom de Charles), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1782, mort en 1869. Son père, joaillier au Palais-Royal, lui fit donner une excellente éducation. Le jeune Maurice entra ensuite comme employé au ministère des cultes (1803), d'où il passa en 1814 à celui de l'intérieur. En 1815, il devint secrétaire particulier de M. Guizot, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur, puis fut secrétaire de Carnot pendant les Cent-Jours. Depuis 1805, Maurice avait fréquemment écrit pour le théâtre. A partir de 1816, il collabora à divers journaux, au *Mercure de France*, au *Journal de Paris*, à la *Gazette de France*, aux *Annales politiques et littéraires*, et publia des articles et des brochures signées de divers pseudonymes, entre autres de celui de **F.-C. Tricotel**. En 1818, il fonda le *Camp volant*, qui prit successivement les titres de *Journal des théâtres*, *Courrier des spectacles*, *Courrier des théâtres* (1823). A cette dernière date, il quitta l'administration, cessa d'écrire des pièces et s'occupa exclusivement de la rédaction de sa feuille théâtrale jusqu'au 31 mai 1849, époque où il se retira à la campagne. Pour attirer des abonnés à son journal, Charles Maurice employa un moyen qui lui réussit, mais qui lui attira la juste réprobation des gens de bien. « Il usa, dit M. Auguste Vitu, tout son esprit, toute sa science du théâtre, tout son talent à attirer, par une série de piqûres sanglantes, les abonnements des artistes plus ou moins récalcitrants, qui étaient ses justiciables. Trente ans durant il fit ce métier. Tous les jours, il mettait une ligne ou deux sur celui qu'il avait choisi pour en faire son martyr, une piqûre quotidienne, une épingle dans chaque numéro jusqu'à ce que les piqûres eussent formé une plaie qui ne se cicatrisait plus. Et toute cette peine, toutes ces manœuvres qui mettaient son esprit à la torture avaient pour but d'arracher 30 fr. ou 40 fr. tous les six mois à un artiste millionnaire. » Très-courageux, du reste, Maurice ne refusa jamais réparation aux artistes qu'il avait offensés, et il eut un grand nombre de duels. Il connaissait admirablement bien le théâtre, écrivait avec esprit et était un critique habile. Il savait varier sa forme et intéresser ses lecteurs par les mille souvenirs dont il émaillait son journal. Les romantiques trouvèrent en lui un ennemi acharné. S'il maniait agréablement la flatterie délicate et voilée, il excellait à lancer l'épigramme à la Lebrun. « En ce genre, dit M. Vitu, il possédait une rare vigueur de poignet, et quelques uns de ceux qu'il a marqués d'un bleu n'en ont pas été guéris, même par la tombe. » Retiré à la campagne, il se montra bon, serviable, généreux et devint la providence des pauvres de son village. On doit à Charles Maurice les pièces suivantes : les *Consolateurs*, comédie en un acte et en vers (1805); le *Parleur éternel*, comédie en un acte, à la versification spirituelle, et qui eut un succès prolongé (1805); *Gibraltar*, sorte de pot-pourri extravagant en cinq actes, en vers et en prose (1806); la *Cigale et la Fourmi*, en un acte et en prose (1807); les *Trois manières*, en un acte et en vers (1807); les *Nouveaux artistes*, en un acte et en vers (1807); *Midi* ou le *Jour de l'an*, en un acte et en vers (1808); les *Comédiens d'Angoulême*, en un acte et en vers (1809); le *Luxembourg*, en un acte et en vers (1810); *Mascarille* ou la *Sœur supposée*, comédie en cinq actes et en vers, jouée au Théâtre-Français (1812); la *Servante maîtresse*, en un acte et en vers (1814); *Stanislas* ou la *Partie de chasse*, drame en cinq actes (1814); le *Mari battu, trompé et content*, en un acte et en vers (1814); la *Fille mal gardée*, en trois actes (1814); les *Fausses apparences*, en trois actes et en vers (1816); la *Lettre anonyme*, en un acte et en prose (1816); *Le* Misanthrope *en opéra-comique*, en un acte et en vers (1818), qui eut un vif succès. En dehors de ses pièces, Charles Maurice a publié : *Lettre à Louis-Philippe* (1832); la *Vérité sur Rachel* (1850); *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature et de diverses impressions contemporaines* (1856, 2 vol. in-8°), ouvrage rempli d'anecdotes; le *Théâtre-Français, monument et dépendances* (1859, in-8°); *Tous les genres de théâtre et sujets correspondants, épîtres en vers libres* (1861, in-8°); *Epaves*, théâtre, histoire, anecdotes, mots (1865, in-8°). — Son frère, Louis MAURICE-DESCOMBES, né à Paris en 1780, écrivit dans divers journaux, entre autres dans le *Journal de Bruxelles*, la *Gazette des Pays-Bas*, le *Lynx*, et s'occupa longtemps de critique littéraire et dramatique. Pendant de longues années, il fut correcteur d'imprimerie.

MAURICE (Barthélemy-Antoine-Montdésir), écrivain, né à Paris en 1801. Admis à dix-neuf ans à l'Ecole normale, il se prépara à l'enseignement de la philosophie; mais l'indépendance de ses idées lui fit fermer la carrière universitaire, et il se rendit alors à Guernesey, où il devint professeur au collége Elisabeth. Après la révolution de juillet 1830, M. Maurice revint en France et se voua à la carrière du journalisme. Indépendamment d'articles insérés dans le *Patriote du Puy-de-Dôme*, dont il a été pendant quinze ans rédacteur, dans le *Courrier français*, la *Tribune*, le *Temps*, le *Droit*, le *Constitutionnel*, l'*Epoque*, la *Patrie*, l'*Opinion nationale*, le *Commerce*, la *Cloche*, le *Dictionnaire d'économie politique*, on lui doit : la traduction des *Contes sur l'économie politique* de miss Martineau (1830-1840, 8 vol.); *Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine* (1840, in-8°); *Vidocq, sa vie et ses aventures* (1858, in-18); *Cartouche* (1859, in-18), etc. Le palais a trouvé en lui un chroniqueur infatigable.

MAURICE (Frédéric DENISON), théologien anglais, né en 1805. Comme son père, il suivit la carrière évangélique et se fit recevoir ministre en 1828. Par la suite, Maurice devint professeur de théologie au collége du Roi, à Londres; mais un discours qu'il prononça, et qui parut entaché d'hérésie, le força à se démettre de sa chaire. Nommé chapelain de la Société de Lincoln's-Inn, il s'est beaucoup occupé de l'instruction populaire, de l'organisation des associations ouvrières, et a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Eustache Conway*, roman qui eut du succès; *Essais théologiques* (2 vol.); les *Religions du monde et leurs rapports avec le christianisme* (1852); *Histoire des deux premiers siècles de l'Eglise* (1854, in-8°); les *Patriarches et les législateurs de l'Ancien Testament* (1855, in-8°); *S'instruire et travailler* (1854), ouvrage écrit pour les ouvriers; la *Religion catholique romaine* (1855); la *Philosophie au moyen âge* (1856); des *Sermons*, etc. Enfin, pendant quelque temps, il a dirigé un recueil intitulé l'*Athenæum*.

MAURICE DE NASSAU, DE SAXE. V. NASSAU, SAXE.

MAURICE-SAINT-AGUET (Charles-Louis), littérateur français, né à Paris en 1809, mort en 1873. Elève de l'Ecole polytechnique en 1828, il n'y resta qu'une année, fit ensuite une éducation particulière, débuta en 1833 par une nouvelle publiée dans le *Salmigondis* sous ce titre : l'*If de Croissey* ou la *Croix d'or*, et devint vers cette époque un des rédacteurs du *Vert-Vert* et de l'*Entr'acte*. Comme la littérature des petits journaux était alors fort mal payée, Maurice-Saint-Aguet chercha de nouveau des ressources dans l'enseignement et devint professeur de mathématiques à Vendôme. Toutefois, il n'en continua pas moins à se livrer à son goût pour la poésie et la littérature, et publia par souscription, à Vendôme, en 1835, un recueil de vers, les *Perce-neige*, qui contient, entre autres morceaux, le *Fil de la Vierge*, sur lequel Scudo a composé une musique devenue populaire. De retour à Paris en 1837, il devint secrétaire de la rédaction du *Journal général de la France* et occupa, de 1839 à 1842, un emploi dans l'administration du domaine privé de Louis-Philippe. Maurice-Saint-Aguet a inséré dans divers journaux, particulièrement dans le *Siècle*, un assez grand nombre de romans-feuilletons, dont l'un, intitulé : *Jean le matelot*, a été publié en volumes (1837, 2 vol. in-8°) On lui doit en outre : les *Trois femmes*, comédie en un acte (1844, in-8°), et le *Fruit défendu*, vaudeville en un acte, avec M. F. Boyer (1846, in-8°).

MAURICE DE SAVOIE, cardinal italien, né à Turin en 1593, mort en 1657. Fils du duc de Savoie Charles-Emmanuel, il avait à peine quatorze ans lorsque le pape Paul V lui envoya le chapeau de cardinal. En 1618, il négocia en France le mariage de son frère Victor-Amédée avec Christine, fille de Henri IV, puis se rendit à Rome, où il devint protecteur de la couronne de France, puis de celle d'Espagne (1634). Dépourvu de toutes les vertus ecclésiastiques, il aimait le faste, la magnificence, menait une vie dissipée et s'entourait d'artistes et de lettrés. Après la mort de Victor-Amédée (1637), il se rendit à Turin pour s'emparer de la régence, mais ne put y parvenir. Il se tourna alors, de concert avec son frère Thomas de Savoie, du côté de l'empereur Ferdinand III, qui, sans aucun droit, le chargea de l'administration de la Savoie. Il tenta alors d'enlever dans un coup de main la régente Christine et son fils, passa dans le Milanais après avoir échoué, obtint des secours de l'Espagne et de la France, conquit quelques places et, après avoir fomenté pendant quatre ans la guerre civile, il conclut la paix avec la régente (1642). En vertu du traité qu'il signa à cette occasion, il devint lieutenant général du comté de Nice, membre du conseil de régence, prince d'Oneglia, et déposa alors son chapeau de cardinal pour épouser sa nièce, Marie-Louise de Savoie, dont il n'eut pas d'enfants.

MAURICEAU (François), chirurgien, né à Paris en 1637, mort dans cette ville en 1709. Il devint prévôt du collége de chirurgie, choisit pour spécialité l'obstétrique, fut nommé premier médecin accoucheur de l'Hôtel-Dieu, et eut dans la capitale une immense et très-lucrative clientèle. Bien qu'il n'ait point fait d'invention, Mauriceau jouit d'une grande renommée, qu'il dut à sa pratique et à ses ouvrages, remplis de faits exposés avec autant de netteté que de méthode et propres à éclairer presque tous les points de quelque importance relatifs à l'art des accouchements. Ses ouvrages, souvent réédités et traduits dans plusieurs langues, sont : *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont nouvellement accouchées, enseignant la bonne* *et véritable méthode pour bien aider les femmes en leurs accouchements* (Paris, 1668, in-4°); *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes, et sur leurs maladies et celles des enfants nouveau-nés* (Paris, 1695, in-4°); *Dernières observations sur les maladies des femmes grosses et accouchées* (Paris, 1703, in-4°); *Aphorismes touchant la grossesse, l'accouchement, les maladies et autres dispositions des femmes* (Paris, 1694, in-4°).

MAURICIE ou **MAURITIE** s. f. (mo-ri-sî). Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers, propres à l'Amérique tropicale et particulièrement à la Guyane : *La* MAURICIE *flexueuse, vulgairement palmier bâche, est pour les habitants des rives de l'Orénoque un bienfait de la Providence.* (Bouillet.)

— **Encycl.** Le tronc des palmiers *mauricies* acquiert généralement la hauteur moyenne de 7 ou 8 mètres. Les habitants de la Guyane trouvent sous l'éventail de leurs larges feuilles pendantes un abri en même temps que des mets variés fournis par ce précieux végétal lui-même. La moelle du tronc renferme une farine analogue au sagou, et au moyen de laquelle on fabrique par la dessiccation des tranches d'une sorte de pain nutritif; la séve fermentée sert à faire un vin de palmier doux et capiteux; les fruits enfin fournissent une nourriture agréable.

MAURIENNE (vallée de), en latin *Maurianæ Comitatus*, ancienne division administrative du ci-devant royaume de Sardaigne, dans la Savoie, comprise entre cette province au N., la division de Turin à l'E. et au S.-E., et la France au S. et à l'O. La vallée de Maurienne, arrosée par l'Arc, a une superficie de 2,145 kilom. carrés, avec une population de 65,000 hab. Le chef-lieu de cette province était Saint-Jean-de-Maurienne. Depuis 1860, elle appartient à la France et forme l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, dans le département de la Savoie.

MAURIENNE (SAINT-JEAN-DE-), ville de France. V. JEAN-DE-MAURIENNE (SAINT-).

MAURILLE (saint), archevêque de Rouen du XIe siècle, né à Rouen, mort dans cette ville en 1065. D'abord prévôt d'Halberstadt dans la basse Saxe, il fut bientôt après abbé d'un monastère de Florence. En 1055, il occupa le siége archiépiscopal de Rouen, après un passage de quelques années au monastère de Fécamp. L'année même de son arrivée à Rouen, il rassembla un concile d'évêques et dressa une profession de foi concernant le pain et le vin à la consécration. En 1061, il assembla un autre concile à Caen. Rouen célèbre la fête de ce saint le 13 septembre.

MAURILLON s. m. (mo-ri-llon; *ll* mll.). Vitic. Variété de raisin, cultivée en Roumanie : MAURILLON *hâtif.* MAURILLON *blanc.*

MAURIS s. m. (mô-riss). Comm. Ancien nom de la percale.

MAURISIO (Gérard), chroniqueur italien du XIIIe siècle. Il suivit le parti gibelin et fut nommé par Ezzelin procurateur de la Lombardie. On reproche à Maurisio ses éloges serviles à Ezzelin, l'un des plus cruels tyrans qui aient régné sur l'Italie. Maurisio est l'auteur de : *Historia de rebus gestis Eccelini de Romano ab anno* 1183 *ad annum circiter* 1237 (Venise, 1636).

MAURITANIE, en latin *Mauritania* ou *Mauretania*, contrée septentrionale de l'Afrique ancienne. Elle avait pour bornes, au N., la mer Méditerranée, à l'O. l'océan Atlantique, au S. la Gétulie et à l'E. la Numidie. Elle correspondait ainsi à la région septentrionale du Maroc et à la partie occidentale de l'Algérie. Elle tirait son nom du peuple qui l'habitait, les *Mauri* ou *Maurusii* (Maures). Le pays des Maures était primitivement séparé de celui des *Massæsyli* par un fleuve, que Strabon appelle *Molocath* et Pline *Mulucha*, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *Malouia;* mais la province romaine de Mauritanie comprenait tout le pays habité par ces deux peuples.

Antérieurement à leurs guerres contre Jugurtha, les Romains ne possédaient que des notions confuses sur la Mauritanie, qui avait alors Bocchus pour roi. Un peu plus tard, Auguste la donna à Juba II, ex-roi de Numidie, dont le royaume avait été érigé en province romaine. Juba mourut vers l'an 17 après J.-C. et eut pour successeur son fils Ptolémée, qui fut mis à mort par l'ordre de Caligula. Bientôt après, la Mauritanie fut partagée par Claude en deux provinces, la *Mauritanie Tingitane* et la *Mauritanie Césarienne.* La Tingitane, qui était située à l'O., et qui tirait son nom de sa capitale *Tingis* (aujourd'hui Tanger), était séparée de la Césarienne par le Mulucha; et la Césarienne avait pour limite, du côté de la Numidie, l'*Ampsagas* (aujourd'hui Oued-el-Kebir). Dans la suite, la Mauritanie Césarienne fut subdivisée en deux provinces : celle qui était située à l'O. conserva le nom de Césarienne; mais l'autre prit le nom de Sitifienne (*Sitifiensis*), de la ville de *Sitifi* (aujourd'hui Sétif), qui était placée sur la frontière de Numidie.

Sous l'empire romain, la Mauritanie renfermait un grand nombre de villes importantes. Celles de la Tingitane étaient : *Rusadir* (aujourd'hui Melillah), port de mer de la colonie romaine, à l'O. du Mulucha; *Tingis* (Tanger), à l'entrée du détroit de Gibraltar; cette ville reçut des marques toutes particulières de la faveur d'Auguste, et, sous Claude, elle fut érigée en colonie romaine; *Zilis* ou *Zelis* (Arzilla), dont Auguste fit une colonie romaine sous le nom de *Julia Constantia Zilis*, et qui fut placée sous la même juridiction que la province de Bétique, en Espagne; *Linx*, *Lixus* ou *Lingo* (Al-Araisch), colonie romaine située à 32 milles romains au S. de Zilis, sur une rivière du même nom, laquelle est aujourd'hui le Oued-al-Kos; *Banasa*, aussi colonie romaine, à 50 milles au S. de Lixus, sur le *Subur* (aujourd'hui Sebou); enfin *Sala* (aujourd'hui Sali ou Sla), à 50 milles au S. du Subur. Il reste de cette dernière des ruines considérables.

Les principales villes de la Mauritanie Césarienne étaient : *Salda* ou *Sarda*, port de mer et colonie romaine qui, suivant Strabon, séparait le royaume de Juba de la Numidie; *Julia Cæsarea* (Cherchell), colonie romaine située sur la côte à l'O. de Salda, et capitale primitive de la Mauritanie sous le nom de *Jol; Siga* (Takoumbrit), que Pline place par erreur en face de Malaga, en Espagne; enfin, dans l'intérieur, au S.-O. de Cirta, l'importante ville de *Sitifi* (Sétif), qui était aussi une colonie romaine.

La Mauritanie subit diverses vicissitudes tant que dura l'empire romain. En 429, elle fut conquise, ainsi que la Numidie et Carthage, par les Vandales qui, un siècle plus tard, en furent dépossédés par les empereurs d'Orient. Au VIIe siècle, elle passa sous la domination des Arabes, et, dès lors, elle ne fut plus connue que sous le nom de *Barbarie* ou *Berbérie.*

MAURITIUS (Georges), poëte dramatique allemand, né à Nuremberg en 1539, mort dans la même ville en 1610. Il fut successivement professeur à Wittemberg, recteur à Speier, directeur de l'Ecole du Saint-Esprit. On a de lui des pièces dramatiques dont les sujets sont pour la plupart empruntés à la Bible, *David et Goliath*, *Ezéchias*, *Aman*, le *Comte de Saluces* et *Griselidis*, etc., et qui ont été réunies en 1 vol. (Leipzig, 1607, in-8°).

MAURO (Fra), religieux camaldule, habile cosmographe du XVe siècle, mort en 1459. Il passa la plus grande partie de sa vie à San-Michele de Murano, près de Venise, et établit dans ce monastère une sorte d'école de cosmographie où il enseignait avec beaucoup de succès. En 1444, il reçut la mission de diriger les travaux exécutés dans les lagunes et de rectifier le cours de la Brenta. Le roi de Portugal Alphonse V le chargea, par la suite, de lui dresser un planisphère, qu'on voyait au commencement du XVIe siècle dans le monastère d'Alcobaca. Mais le plus remarquable monument de sa science est la belle mappemonde qu'il exécuta de 1457 à 1459, et qu'on montre encore aujourd'hui dans le couvent de San-Michele de Murano, près de Venise. On voit sur cette mappemonde le mot *Dafur* (Darfour), placé dans l'intérieur de l'Afrique et inconnu depuis jusqu'à Bruce. « Le principal défaut de la carte de Mauro, dit M. A. de Lacaze, est qu'elle manque absolument de détermination mathématique. On pourrait croire que l'auteur a tracé arbitrairement ses continents et ses mers, avec la seule vue d'y placer tous les noms qu'il rencontrait dans les géographes et les voyageurs ses devanciers et ses contemporains. C'est surtout dans la configuration des côtes ou plutôt de la ceinture d'îles sans nom qui bordent la périphérie de la carte et dans la proportion relative des espaces occupés par la terre et par l'Océan que Fra Mauro semble avoir manqué de renseignements. On peut relever aussi de nombreuses erreurs de détail. La mer Blanche est pour lui un lac, le Danemark une île; il place dans la mer du Nord et dans la Baltique des îles qui ne ressemblent en rien aux archipels actuellements connus. Il en est de même pour les mers d'Afrique et des Indes... » Malgré ses défauts, cette carte est infiniment supérieure à toutes celles qui avaient été exécutées jusque-là. Elle est sur parchemin et occupe un espace elliptique de 1m,937 de hauteur sur 1m,965 de largeur. A plusieurs reprises, on l'a copiée ou réduite. Mac-Carthy en a donné une réduction dans le *Magasin pittoresque*, année 1849.

MAURO (Francesco), en latin **Maurus**, poëte italien, né à Spoleto (Ombrie) au commencement du XVIe siècle. Il cultiva la poésie latine et entra, vers la fin de sa vie, dans l'ordre des franciscains. On lui doit, sous le titre de : *Francisciados libri XIII* (Florence, 1571, in-8°), un poëme épique sur saint François d'Assise.

MAURO (Pirro), en latin **Maurus**, jurisconsulte italien, né à Arezzo. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle et fut successivement professeur de droit à Pise, à Florence et à Rome, où il occupa pendant trente ans une chaire avec une grande distinction. On a de lui deux ouvrages très-estimés : *De fidejussoribus* (Venise, 1622, in-4°); *De solutionibus, oblationibus et retentionibus* (Venise, 1622, in-4°).

MAURO (Dominique), littérateur et homme politique italien, né à Saint-Démétrius, colonie albanaise de la Calabre citérieure, en 1813. Il passa sa jeunesse dans l'étude des grands écrivains italiens, surtout de Dante, et commença à se faire connaître par la publication d'un commentaire sur l'*Enfer* dantesque (1840), remarquable par la nouveauté des vues politiques. Plus tard, il publia sur Dante un travail important, fruit d'études plus mûries, intitulé : *Concetto e forma della* Divina comedia (*Idée et forme de la* Divine comédie). Elu député au parlement napolitain en 1848, il fut un des soixante-quatre membres de la Chambre qui protestèrent contre le coup d'Etat royal du 15 mai. Quelques jours plus tard, il était en Calabre, organisant la résistance contre l'absolutisme, de concert avec Ricciardi et cinq autres députés. Lorsque le comité d'insurrection dut se retirer devant le corps d'armée du général Nunziante, Mauro réussit à se jeter dans les montagnes et à s'embarquer pour Corfou avec ses collègues et quelques centaines d'insurgés. Condamné à mort par contumace, Mauro vécut dans l'exil jusqu'en 1860. Il fit partie des mille de Marsala, et rentra dans sa patrie avec la victoire et la liberté.

MAUROCORDATO ou **MAVROCORDATO** (Alexandre), médecin et diplomate grec, né dans l'île de Scio vers 1636, mort à Constantinople en 1709. Son père, qui prétendait descendre des Scarlati de Gênes, vendait de la soie à Constantinople. Envoyé à Padoue pour y faire ses études, le jeune Alexandre y passa son doctorat en médecine et en philosophie, revint à Constantinople, où il professa ces deux sciences, devint médecin du sultan et des principaux officiers de sa cour, s'attacha en même temps à l'étude des langues et succéda à Panagioti comme premier drogman de la Porte. « Aussi habile et aussi adroit que profond politique, dit de Sacy, il exerça cet emploi lucratif, mais difficile et dangereux, pendant trente ans, et fut exposé, sous quatre règnes et sous un grand nombre de vizirs, à toutes les chances de la fortune. » En 1688, il fut envoyé, comme ambassadeur, auprès de la cour de Vienne, prit part, en 1699, en qualité de plénipotentiaire et de conseiller des secrets, aux négociations de Carlowitz, y fit preuve de la plus grande habileté et termina ses jours à Constantinople, au sein des richesses et de la grandeur. Maurocordato a composé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les deux suivants ont été seuls publiés : *Instrumentum pneumaticum circulandi sanguinis* (Bologne, 1664); *Histoire sacrée* (Bucharest, 1716, in-fol.), en grec.

MAUROCORDATO ou **MAVROCORDATO** (Jean-Nicolas), homme d'Etat grec, fils du précédent, né vers 1670, mort en 1730. Il était très-instruit; il parlait et écrivait avec une égale facilité le grec ancien et moderne, le latin, le turc, l'arabe, le persan, le français et l'italien. En 1699, il succéda à son père en qualité de premier drogman de la Porte, fut, de 1709 à 1710, puis de 1711 à 1716, hospodar de Moldavie, passa avec le même titre en Valachie en 1716, après la mort d'Etienne Cantacuzène, exerça sur le peuple, les boyards et le clergé un pouvoir despotique qui le rendit odieux, fut pris par les troupes impériales à la fin de cette même année et conduit prisonnier en Allemagne. Par une clause expresse du traité de Passarowitz, Maurocordato recouvra la liberté (1718), retourna à Constantinople, où il fut accueilli avec de grands honneurs, et fut réintégré dans le gouvernement de la Valachie, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Maurocordato encouragea les lettres et les sciences, réunit une nombreuse bibliothèque et composa en grec plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Livre des devoirs* (1719), traité de morale et de politique chrétienne, et *Loisirs de Philothée*, sorte de roman instructif et amusant, écrit avec élégance, et dont il existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale.

MAUROCORDATO ou **MAVROCORDATO** (Constantin), homme d'Etat grec, fils du précédent, mort vers 1770. Elu après la mort de son père hospodar de Valachie en 1730, il fit en 1739 la fameuse réforme qui consomma l'asservissement et la ruine de la Valachie, établit de nouveaux tribunaux, supprima les milices nationales, augmenta l'impôt de capitation et mit en ferme toutes les autres contributions, éleva de 1,500,000 fr. le tribut que la Valachie payait à la Porte à l'avénement d'un nouvel hospodar, et amena, par l'appât de cette somme, le gouvernement turc à changer continuellement les hospodars, ce qui contribua à rendre plus écrasant encore le poids des impôts. Quelques bonnes mesures, telles que l'abolition de la servitude des paysans et la réduction de la quotité des corvées, n'empêchèrent pas l'administration de Maurocordato d'être la plus désastreuse qu'eût encore eue ce pays. Déposé en 1741, rétabli en 1744, dépossédé de nouveau en 1748, réintégré en 1756, révoqué en 1759, renommé hospodar en 1761, il fut définitivement disgracié en 1763 et mourut au bout de quelques années.

MAUROCORDATO ou **MAVROCORDATO** (Alexandre), homme politique et diplomate grec, de la famille des précédents, né au Phanar, à Constantinople, en 1791, mort à Egine en 1865. Son père, qui occupa quelque temps le poste de drogman, prit de bonne heure sa retraite des affaires publiques et s'établit au Phanar, où il fit donner à son fils une brillante éducation. Encore enfant, Alexandre Maurocordato parlait et écrivait couramment sept langues : le grec, le turc, le persan, le français, l'italien, l'anglais et l'allemand. En 1812, il fut envoyé en qualité de secrétaire auprès de son oncle maternel, Jean Caradja, qui régnait alors à Bucharest. Lorsque ce dernier s'enfuit de sa principauté, son neveu le suivit en Russie, puis en Italie, et alla momentanément habiter Pise, où se trouvaient déjà G. Argyropoulo, l'archevêque Ignatius et d'autres adhérents de l'hétairie. Ce fut là qu'il apprit la nouvelle du soulèvement de la Grèce, qui avait été puissamment préparé par les membres de sa famille. Déjà Alexandre Maurocordato avait refusé de prendre du service en Russie lorsque l'empereur Alexandre voulut se l'attacher; il avait également refusé de s'associer à Ypsilanti lorsque celui-ci, après avoir envahi la Moldavie, l'engagea à se joindre à lui, soit qu'il le supposât poussé par une puissance étrangère, soit qu'il ne pensât pas qu'une insurrection en Valachie fût suffisante pour le rétablissement de la nationalité grecque. La révolte d'Ali, pacha de Janina, fut l'étincelle qui alluma la conflagration générale et fut pour ainsi dire le signal de la guerre d'indépendance. Alexandre Maurocordato eut bientôt alors pris son parti. Le 3 août 1821, il débarquait en Morée, sur un navire qui amenait de Marseille des philhellènes de toutes les nations, et, quelques jours après, il combattait sous les murs de Tripolitza. « On s'insurgeait alors, dit M. de Coulanges, de tous les côtés en Turquie, mais sans nul accord; Botzaris le Souliote combattait tantôt pour la Porte contre Ali, tantôt pour Ali contre la Porte; les capitaines de l'Epire et de l'Etolie, caressés par les deux partis, affectaient l'indépendance et cherchaient le pillage; les marins d'Hydra armaient leurs navires; les Roumains se révoltaient sans s'associer aux Phanariotes, enfin le congrès de Calamata proclamait l'indépendance, non de la Grèce, mais de la Morée. Tous prenaient les armes, mais chacun pour son compte; nul ne semblait avoir la pensée de l'unité de la nation grecque. Maurocordato prit à tâche de rapprocher et de tourner vers un but commun tous ces hommes divisés par les préjugés de race ou d'intérêt : il commença par leur donner un exemple de désintéressement en se mettant sous les ordres de Demetrius Ypsilanti. Envoyé par lui en Etolie, il trouva la province partagée entre douze chefs grecs ou archontes, jaloux, rivaux les uns des autres, et plus souvent disposés à en venir aux mains entre eux qu'à combattre les Turcs. Il réussit à mettre un peu d'accord parmi eux; dans l'assemblée qu'il réunit à Vrachori, il montra le même esprit de conciliation, et cet art si rare de manier et de rapprocher les hommes, qui est pour ainsi dire héréditaire dans sa famille. Il réunit Albanais et Hellènes, musulmans et chrétiens, intéressa à sa cause Ali lui-même, et gagna Botzaris. »

Quelques mécomptes et quelques trahisons ne le rebutèrent pas. Il détermina l'Etolie à faire cause commune avec le reste de la Grèce en envoyant des députés à l'Assemblée générale d'Argos, et fut élu lui-même parmi les membres de la députation. Dans ce congrès, il parla en faveur de l'institution d'un gouvernement central. Mais l'assemblée était livrée à la plus déplorable confusion. Les Rouméliotes détestaient les Péloponésiens; les uns et les autres dédaignaient les insulaires; les ambitieux ne songeaient qu'à eux-mêmes, les désintéressés ne pensaient qu'à leur province ou à leur canton. Maurocordato calma les haines, rapprocha les esprits, agissant avec chaque membre de l'assemblée comme son aïeul avait fait à Carlowitz au milieu des représentants de toutes les puissances; et comme il avait, suivant l'expression de lord Stanhope, qui l'a bien connu, le rare talent de gagner les cœurs, il obtint enfin de tous les partis qu'ils s'entendissent pour élaborer une constitution. Cet acte célèbre, dont Maraucordato a été le promoteur et même l'auteur, fut voté par l'assemblée générale d'Epidaure le 1er janvier 1822. Il avait, quinze jours auparavant, donné la constitution provisoire. Le même jour (1er janvier), Maurocordato fut nommé chef du conseil exécutif. A la tête de 5,000 hommes, il tenta de pénétrer en Epire, mais fut battu à deux reprises. Ce fut dans le courant du mois de mai de la même année qu'il rencontra pour la première fois, à Missolonghi, lord Byron, avec lequel il se lia d'une amitié étroite, duquel il reçut plus de 100,000 fr. destinés à la cause de l'indépendance, et qui devait mourir pour ainsi dire dans ses bras. Après l'héroïque défense de Missolonghi, qu'il sauva par une résistance obstinée de trois mois (de novembre 1822 à janvier 1823), après celle de Sphactérie, Maurocordato, ne voulant pas entrer en lutte avec Colocotronis, qui l'accusait de visées ambitieuses, et se sentant impuissant à rétablir l'union entre les chefs divisés, entre les assemblées locales, se démit du titre de président. Il accepta néanmoins le poste de secrétaire du pouvoir exécutif; mais se voyant en butte à l'hostilité croissante de Colocotronis, il refusa d'être président de l'assemblée et quitta la Morée pour aller vivre dans la retraite à Hydra, sans cependant refuser à son antagoniste, devenu chef du pouvoir, le concours de son influence personnelle auprès des comités philhellènes et des gouvernements. C'est ainsi que, durant l'année 1824, il resta en Etolie, entretenant des relations avec les îles Ioniennes et travaillant à acquérir aux Grecs la protection de l'Angleterre. Sous l'administration de Capo d'Istria, Maurocordato accepta une mission en Crète et s'occupa avec activité de l'armement de la flotte grecque. Après l'assassinat de cet homme d'Etat, les puissances protectrices ayant décidé de donner un roi à la Grèce, Othon, prince de Bavière, fut élu. Ce gouvernement ne plut qu'à moitié à Maurocordato, qui se contenta d'accepter le ministère des finances et évita de compromettre sa dignité en devenant le partisan ou mieux le complaisant d'un gouvernement constitutionnel qui visait à l'absolutisme et ne daignait pas même consulter la nation.

Dès lors, Maurocordato n'accepta plus que des missions diplomatiques. Il fut successivement envoyé comme ambassadeur à Munich, à Berlin, à Londres. Le 8 juillet 1840, le roi l'appela pour composer un ministère ; mais le jeune souverain n'ayant pas voulu entrer dans ses vues libérales, Maurocordato se retira, refusant une pension assez forte que le roi voulait lui faire à titre de récompense nationale, et il rentra dans sa retraite. Il en sortit cependant après la révolution de septembre 1843, et fut élu député de Missolonghi. Pendant plusieurs mois, il présida avec une impartialité et un tact extrêmes une des plus tumultueuses assemblées qu'on ait vues. Enfin, le 24 mars 1844, il accepta le titre de président du conseil, bien qu'à regret. Mais bientôt, devant l'incapacité et le mauvais vouloir du roi, qui encourageait la sourde et violente opposition de la minorité, il donna sa démission et de nouveau rentra dans la vie privée. Cependant, lors des événements de février 1848, qui menaçaient de faire le tour de l'Europe, M. Maurocordato rendit son concours au roi et vint comme ambassadeur à Paris, tout en réservant son opinion sur les affaires intérieures de la Grèce. Lors de la guerre d'Orient et de l'occupation du Pirée, Maurocordato revint aux affaires momentanément, ce qui équivalait à une promesse de neutralité ; mais, cette œuvre accomplie, il donna sa démission (1856) et vécut depuis lors dans la retraite.

MAUROJENY (Nicolas), hospodar de Valachie. V. Mauroyeny.

MAUROLICO ou **MAUROLYCO** (Francesco), en latin **Maurolycus**, célèbre géomètre italien, désigné souvent en France sous le nom de **Maralle**, né à Messine en 1494, mort en 1575. Il était d'une famille grecque, originaire de Constantinople. De bonne heure il s'adonna avec passion aux études mathématiques, entra dans les ordres, mais n'en continua pas moins à cultiver exclusivement les sciences. Sur la demande du vice-roi Jean de Vega, Maurolico se rendit à Palerme pour enseigner la géométrie au fils de ce prince, s'y lia intimement avec le marquis de Geracé, l'accompagna à Naples et à Rome, et reçut de lui, outre une pension de 200 écus d'or, l'abbaye de Santa-Maria-del-Pasto, puis donna jusqu'à sa mort avec un grand succès des leçons de mathématiques à Messine. Maurolico a joui en son temps d'une grande réputation. Riccioli lui donne le nom de *Clarissimum Siciliæ lumen*. Il a laissé une *Cosmographie* en dialogues, que l'on a plusieurs fois réimprimée, et des opuscules sur la sphère, le comput ecclésiastique, les instruments, les sections coniques, les lignes horaires et la gnomonique. Son *Traité des coniques* est remarquable à plusieurs égards. L'auteur y cherche pour la première fois à déduire les propriétés de ces courbes de celles qui y correspondent dans le cercle dont elles sont la perspective. C'est à lui qu'on doit, paraît-il, cette remarque que l'ombre de l'extrémité du style d'un cadran solaire décrit journellement un arc de section conique, et il fonda sur cette observation de nouvelles règles pour la gnomonique.

C'est encore à Maurolico qu'est due l'introduction des sécantes dans les calculs trigonométriques. Il en avait construit une table qu'il publia dans les *Sphériques* de Théodosius. Enfin, il commença à se servir de lettres dans les explications relatives aux opérations arithmétiques et donna les premières règles du calcul algébrique.

Maurolico n'était pas seulement un géomètre distingué; il avait avec intelligence cherché dans la structure de l'œil l'explication du phénomène de la vision, et avait décrit avec exactitude la marche des rayons lumineux à travers la cornée et le cristallin. Il s'arrêta tout étonné lorsqu'il reconnut que sa théorie le conduisait à admettre que les images des objets sur la rétine se trouvaient renversées.

On cite de Maurolico cette pensée, remarquable pour l'époque, que « le problème de découvrir ce qui est présente assez de difficulté pour qu'il soit au moins bien présomptueux de se jeter dans le monde des intelligences à la recherche de ce qui doit être. » Ses principaux ouvrges sont : *Cosmographia de forma, situ numeroque cœlorum et elementorum* (Venise, 1543, in-8°) ; *Opuscula mathematica* (Venise, 1575) ; *Arithmeticorum libri duo* (Venise, 1575, in-8°) ; *Photismi de lumine et umbra ad perspectivam radiorum incidentium facientes* (Venise, 1575) ; *Problematica mechanica* (Messine, 1613, in-4°). Citons encore de lui un recueil de poésies, *Rime* (Messine, 1552, in-8°).

MAUROLICO ou **MAUROLYCO** (Salvestro), historien italien, neveu du précédent, né à Messine. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Tout jeune encore, il se rendit en Espagne, y acquit des connaissances étendues en littérature, en histoire, en mathématiques, fut attaché à la garde de la bibliothèque de l'Escurial (1583) et visita, par ordre de Philippe II, les principaux Etats de l'Europe pour recueillir des manuscrits grecs, latins et orientaux. En récompense du zèle avec lequel il s'acquitta de cette mission, il reçut le titre d'aumônier du roi (1588) et fut pourvu d'une abbaye. Outre plusieurs ouvrages inédits, on a de lui : *Istoria sagra intitolata Mare oceano di tutti le religioni del mondo* (Messine, 1613, in-fol.).

MAUROMATI, bourg de Grèce (Morée), près des ruines de l'ancienne Messène ; ch.-l. du dème d'Ithouse.

MOROMICHALIS (Petros), homme politique grec. V. Mavromichalis.

MAURON, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Ploërmel ; pop. aggl., 881 hab. — pop. tot., 4,130 hab. Minoterie. Ardoisières exploitées. Les ventaux sculptés du portail S. de l'église datent du XVIe siècle ; ils représentent la *Création de la femme*, la *Tentation*, *Adam et Eve chassés du paradis*, le *Meurtre d'Abel*, l'*Annonciation*, la *Nativité* et l'*Adoration des mages*. Ruines du château du Plessis.

MAUROY (Nicolas), poëte et écrivain français, né à Troyes. Il vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il était fils d'un lieutenant général de sa ville natale et seigneur de Saint-Etienne-sous-Barbuise. Mauroy a publié des ouvrages d'une versification médiocre : les *Hymnes communs de l'année* (Troyes, 1527, in-4°) ; le *Piteux parlement de la croix entre Jésus-Christ et Notre-Dame* (Provins, 1528, in-8°).

MAUROY (P.), publiciste français, né à Paris vers 1806, mort en 1860. Il se fit recevoir avocat, puis remplit successivement les fonctions de secrétaire du procureur général de la cour d'appel de Paris (1848), de chef du secrétariat du ministère de l'intérieur (1849), de conseiller de préfecture de la Seine. Outre des articles insérés dans divers recueils de jurisprudence, Mauroy a publié : *Question d'Alger, précédée d'un précis de la domination romaine dans le nord de l'Afrique* (Paris, 1844) ; *Du commerce des peuples de l'Afrique septentrionale dans l'antiquité* (Paris, 1845) ; *Etudes comparées du droit romain*, etc.

MAUROYENY ou **MAUROJENY** (Nicolas), hospodar de Valachie, Grec d'origine, exécuté en 1790. Il avait rempli plusieurs charges importantes lorsque, par la protection du capitan-pacha Gazi-Hassan, il fut appelé, en 1787, à remplacer Alexandre Maurocordato dans le gouvernement de la Valachie. Mauroyeny se fit remarquer par sa rapacité et ses exactions. Mis, en 1788, à la tête d'une armée de 18.000 hommes, chargée de combattre les Autrichiens, il entra dans la Transylvanie, remporta d'abord quelques avantages, puis fut successivement battu par le major général Orsez, en traversant le défilé de Temesh, par le baron de Vetzey, qui le força à se replier sur Bucharest, et par le général Clairfayt, qui le surprit dans son camp de Kalafat. Le grand vizir, croyant à une trahison de sa part, lui ordonna de venir rendre compte de sa conduite, et, malgré les supplications de Mauroyeny, qui, pour sauver sa vie, offrit d'embrasser l'islamisme, il le fit mettre à mort, puis envoya sa tête à Constantinople, où elle fut exposée à la porte du sérail.

MAURS, bourg de France (Cantal), ch.-l. de canton, arrond. et à 45 kilom. S.-O. d'Aurillac, au confluent de l'Arcambie et de la Rance ; pop. aggl., 1,886 hab. — pop. tot., 3,002 hab. Fabrication de jambons renommés, poteries, tanneries, clouteries, coutelleries. Commerce de toiles grises, blé, fruits, châtaignes, chanvre, bestiaux, chevaux.

MAURUS (Terentianus), grammairien et poëte latin, né, croit-on, à Carthage. Il vivait vers la fin du Ier siècle et au commencement du IIe siècle de notre ère, sous le règne de Trajan. Quelques auteurs pensent qu'il fut le même personnage que Terentianus, gouverneur de Syene, dont il est question dans Martial. On a de lui un petit poëme sur la prosodie latine, cité avec beaucoup d'éloges par saint Augustin, par Marius Victorinus, et qui, après avoir été longtemps perdu, a été retrouvé au XVe siècle, dans la bibliothèque de Bobbio, par Georges Merula. Ce traité a été publié pour la première fois sous ce titre : *De litteris, syllabis, pedibus, metris* (Milan, 1497), et souvent réédité depuis lors, soit isolément, soit dans divers recueils.

MAURUS (Marcus Vertranius), jurisconsulte et littérateur. Il vivait au XVIe siècle. On ne connaît ni le lieu ni la date de sa naissance et de sa mort, ni son nom vulgaire. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il résida à Lyon et voyagea en Italie. On a de lui : *Liber singularis de jure liberorum* (Venise, 1584, in-fol.) ; des notes sur le traité *De lingua latina* de Varron (Lyon, 1563, in-8°) ; des notes sur *Tacite* (1608, in-fol.).

MAURUS, nom d'un poëte et d'un iurisconsulte italien. V. Mauro.

MAURVILLE (Antoine-Germain Bidé de), marin français, né à Rochefort en 1752, mort à Paris en 1840. Il appartenait à une ancienne famille bretonne, dont plusieurs membres s'étaient distingués dans la marine, et avait pour père un lieutenant général. Embarqué dès l'âge de douze ans, il se signala par sa belle conduite au combat d'Ouessant (1778), fut nommé lieutenant de vaisseau l'année suivante, prit une part active à la guerre de l'indépendance de l'Amérique, sous les ordres des amiraux de Guichen et de Lamotte-Piquet, s'empara de plusieurs navires anglais, et contraignit, en 1783, près de Porto-Rico, avec le *Malin*, cutter de 18 canons, une frégate anglaise qui l'avait attaqué à battre en retraite, après un combat acharné. Nommé capitaine de vaisseau en 1792, il émigra peu après, revint en France en 1802, resta sans emploi jusqu'au retour des Bourbons, et fut nommé par Louis XVIII contre-amiral (1816), major général et commandant de la marine à Rochefort. Après la révolution de 1830, il fut mis à la retraite.

MAURY (Jean), poëte latin moderne, né à Toulouse vers 1625, mort en 1697. Après avoir passé plusieurs années à Paris et être entré dans les ordres, il revint dans sa ville natale, fut reçu membre de l'académie des Lanternistes, dont il devint président en 1667, obtint, par l'intermédiaire du président du parlement, de Fieubet, un logement gratuit dans une des maisons de la municipalité, et y réunit en des conférences académiques les beaux esprits, les savants de la ville et de la province. Outre une pension du clergé, Maury reçut, à la demande du parlement, une allocation pour pouvoir accueillir honorablement ceux qui venaient assister aux exercices qu'il avait institués ; mais, à la suite de différends avec les capitouls, il se vit contraint d'abandonner l'académie qu'il avait fondée et même Toulouse. Maury composait avec une grande facilité les vers latins. Nous citerons de lui : le *Théâtre de la variété universelle* (Paris, 1644) ; *Silvæ regiæ, sive varia poemata in laudem Ludovici Magni* (Paris, 1672) ; *Theologicum studium sapientiæ in sapientiam Salomonis* (Paris, 1674) ; *Tolosa novantiqua*, poëme (Toulouse, 1681) ; *Naïs Tolosani* (Toulouse, 1683), etc.

MAURY (Jean-Siffrein), célèbre prélat et orateur français, né à Valréas (Comtat-Venaissin) en 1746, mort à Rome en 1817. Le futur défenseur des priviléges de la noblesse et du clergé à l'Assemblée nationale était le fils d'un humble cordonnier, descendant d'une famille protestante qui était sortie du Dauphiné à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Cet homme, doué d'un grand sens et d'une rare énergie de caractère, voulut, malgré l'exiguïté de ses ressources, que ses enfants reçussent une bonne éducation, et le jeune Maury commença ses études au collége de sa ville natale. A treize ans, il avait terminé ses humanités, et comme il se sentait entraîné par une vocation ecclésiastique décidée, en même temps qu'il manifestait les plus brillantes aptitudes intellectuelles, il entra au séminaire de Saint-Charles, à Avignon, puis à celui de Sainte-Garde. C'est là qu'il donna une preuve de cette prodigieuse mémoire qui devait lui être si utile dans la suite. L'abbé Poulle s'était rendu à Avignon pour y prêcher, et notre séminariste avait obtenu la permission d'aller l'entendre. Son supérieur s'était rendu de son côté à l'église Saint-Agricole et n'y avait point aperçu Maury. « Où étiez-vous donc allé courir ? lui dit-il le soir ; vous n'assistiez point au sermon. — Pardonnez-moi, répliqua Maury, j'y étais fort bien. — C'est faux ; je suis sûr que vous seriez très-embarrassé si je vous demandais sur quel sujet a prêché l'abbé Poulle. — Voilà qui tombe admirablement, à telles enseignes que j'ai transcrit de mémoire la première partie du discours, et que j'allais achever la seconde quand vous m'avez fait appeler. » Et l'assertion était parfaitement exacte.

A vingt ans, Maury, entraîné par cet instinct irrésistible qui pousse vers la capitale les hommes avides de gloire et de fortune, se rendit à Paris. A ce premier voyage se rattache une anecdote qui nous semble plutôt une légende fantaisiste qu'un trait historique. L'abbé Maury se trouvait sur le coche d'Auxerre avec deux jeunes gens que leur étoile appelait aussi à Paris. L'un venait y étudier la médecine, l'autre le droit. Quand la conversation fut devenue communicative : « Je veux, dit le premier, devenir membre de l'Académie des sciences et médecin du roi. — Et moi, fit le second, je serai avocat général. — Quant à moi, riposta Maury, qui ne voulait pas se trouver en reste, je serai prédicateur du roi et membre de l'Académie française. » Le premier de ces jeunes hommes s'appelait Portal, le second Treilhard. C'est le cas de dire avec le proverbe italien : *Se non e vero*...

Le prédicateur du roi en perspective arriva à Paris sans ressources et sans recommandations ; mais il possédait au plus haut degré la qualité des ambitieux, ce qu'on appelle vulgairement la volonté d'arriver. Tout en donnant des leçons pour vivre, il préludait à sa réputation littéraire par un *Eloge funèbre du dauphin* et un *Eloge de Stanislas*, deux publications sans relief, qui ne le tirèrent point de son obscurité. L'année suivante, il concourut sur le double sujet proposé par l'Académie française : l'*Eloge de Charles V* et les *Avantages de la paix*. Ces nouveaux essais lui valurent les félicitations de l'Académie, qui lui décerna cinq ans plus tard un accessit pour son *Eloge de Fénelon*. L'abbé Maury venait d'entrer dans les ordres, et, avec ce véritable instinct des procédés qui conduisent à la réputation, il résolut de cultiver l'éloquence de la chaire, et prêcha dans différentes églises de Paris. Sa réputation commença à s'étendre, et un héritier du nom de Fénelon, récemment promu à l'évêché de Lombez, prit en amitié le jeune prédicateur, l'emmena dans son diocèse et lui conféra successivement les titres de vicaire général, de chanoine et d'official. Toutefois, la voix secrète de l'ambition le ramena bientôt dans Paris, théâtre qui convenait mieux à ses aspirations de célébrité. En 1772, l'Académie française le désigna pour prêcher devant elle, dans la chapelle du Louvre, le *Panégyrique de saint Louis*. Son discours plut, et, à la demande de l'illustre assemblée elle-même, l'abbé Maury fut nommé abbé commendataire de l'abbaye de la Frénade, dans le diocèse de Saintes. Son talent s'affirma encore dans le *Panégyrique de saint Augustin*, qu'il prononça, en 1775, devant l'assemblée du clergé de France. Peu de temps après, sur la recommandation du cardinal de La Roche-Aymon, il fut appelé à la cour pour y prêcher l'avent, le carême, et prononcer le discours qui accompagnait la cérémonie des cordons bleus, le jour de la Pentecôte. Il était alors lié avec l'abbé de Boismont, autre prédicateur célèbre de l'époque, et l'on croit qu'ils rédigèrent ensemble les *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé en France* (Paris, 1781), écrit léger et satirique. L'abbé de Boismont lui résigna en mourant son prieuré de Lions, qui rapportait 20,000 livres de rente. Quelques jours avant sa mort, l'abbé Maury le pressait de questions sur certaines particularités de sa vie : « L'abbé, l'abbé, lui dit-il en riant, vous prenez ma mesure. » Il croyait que, dans l'espoir de lui succéder à l'Académie, Maury préparait son discours de réception. Si c'était réellement le motif qui faisait agir ce dernier, il cédait à une illusion trop flatteuse, car il n'obtint les honneurs du fauteuil académique qu'en 1785, recueillant la succession de Lefranc de Pompignan. Quoi qu'il en soit, la fatidique gasconnade avait trouvé sa réalisation. Et ces succès de l'éloquent orateur étaient d'autant plus surprenants, qu'il avait plus de difficultés à vaincre ; d'un côté, il fallait ménager les encyclopédistes, alors tout-puissants et distributeurs de la renommée ; de l'autre, la cour, où le Pactole prenait sa source. Reconnaissons franchement qu'à ce second point de vue il sut s'élever au-dessus des considérations intéressées, et qu'en flétrissant les vices et les abus de la grandeur il n'écouta que les ardeurs de son zèle et de son tempérament impétueux. Un jour, à Versailles même, en présence du monarque, il avait fait entendre d'austères vérités, et les courtisans, peu habitués aux libertés de la parole apostolique, semblaient témoigner par leur attitude qu'ils étaient choqués de cette absence de ménagement chez un simple prêtre. Ce mouvement n'échappa point à l'orateur, qui, pour en prévenir les suites, s'écria avec un habile à-propos : « Ainsi parlait saint Jean Chrysostome, » abritant ainsi ses hardiesses derrière l'autorité de ce grand nom.

En 1777, l'abbé Maury fit paraître son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, que nous avons analysé à une autre place (v. ÉLOQUENCE). C'est en 1785 qu'il prononça le discours qui devait le placer au premier rang des orateurs religieux de son époque, le *Panégyrique de saint Vincent de Paul*. Il jouissait alors de la position la plus brillante, possédant plusieurs bénéfices et recherché par la plus haute société du temps. Il n'en fallait pas tant pour lui créer des envieux, et la chronique scandaleuse, ne pouvant ébrécher sa réputation d'orateur, s'en dédommagea aux dépens de sa vie privée. D'un maintien hardi, d'un tempérament ardent, peu mesuré en paroles, cédant volontiers à la pétulance qui caractérise les hommes du Midi, l'abbé Maury dut certainement prêter, par beaucoup de ses actions et de ses discours, aux interprétations équivoques de la malignité. Mais on n'a aucune preuve que ces imputations reposent sur un fondement sérieux.

En 1789, Maury fut élu député aux états généraux par l'assemblée du clergé du bailliage de Péronne, où se trouvait situé son prieuré de Lions. Sur ce nouveau théâtre, sa réputation devait grandir encore, car il allait se révéler orateur politique plus grand même qu'orateur religieux. Au reste, sa perspicacité lui avait fait nettement entrevoir la gravité de la situation, et il ne se berçait d'aucune illusion sur l'imminence du péril. « J'ai observé les deux partis, disait-il un jour ; ma résolution est prise de périr sur la brèche. Mais je n'en ai pas moins la triste certitude qu'ils prendront la place d'assaut et qu'elle sera mise au pillage. » Ce jugement faisait honneur à sa clairvoyance, et il eût été à souhaiter pour la monarchie qu'elle eût éprouvé les mêmes appréhensions : elle ne se serait point précipitée aveuglément dans le gouffre ouvert sous ses pas. Après la prise de la Bastille, l'abbé Maury apprit que la faction d'Orléans avait fait figurer son nom sur ses listes de proscription; il se hâta de prendre la fuite; mais il se vit arrêté à Péronne, et il dut revenir à Paris sur les réclamations de l'Assemblée nationale. Le cahier des doléances du clergé de Péronne avait été écrit en grande partie sous sa dictée. On y réclamait la convocation périodique des états généraux tous les cinq ans, l'abolition des exemptions et priviléges en matière d'impôts, la suppression des lettres de cachet, l'admissibilité pour tous aux charges et aux emplois publics; enfin, aucun emprunt ne pourrait être contracté sans le consentement préalable des représentants de la nation. C'étaient là, comme on le voit, des réformes assez largement entendues, et qui devaient aboutir à un gouvernement constitutionnel.

On ne vit cependant point figurer Maury dans les premières discussions de l'Assemblée; la première délibération importante à laquelle il prit part fut celle qui concernait le *veto* du roi, au mois de septembre 1789. A partir de cette époque, il se montra le défenseur infatigable de la noblesse et du clergé. On eut alors devant les yeux ce spectacle étrange de Mirabeau reniant ses traditions aristocratiques pour se faire le champion du peuple, et du fils d'un cordonnier dévoué à la cause des privilégiés. Chaque jour, à la tribune, il eut à combattre de redoutables adversaires, tels que Péthion, Barnave et Mirabeau, et souvent il sortit vainqueur de ces luttes gigantesques où s'élaborait la nouvelle charte de l'humanité. Admirablement taillé, aussi bien au physique qu'au moral, pour ces combats homériques de la parole, ayant véritablement l'accent, le geste, le regard, la voix sonore et vibrante, le front hardi de l'orateur, doué en même temps d'une audace et d'une présence d'esprit que rien ne déroutait, il semblait fait pour dominer du haut de la tribune les orages parlementaires. Il fut certainement le plus rude adversaire de Mirabeau, et plus d'une fois le lion de l'éloquence politique demeura en désarroi devant une apostrophe foudroyante ou un sarcasme qui mettait les rieurs du côté de l'abbé. Un jour que celui-ci descendait de la tribune, au bruit des applaudissements des royalistes, Mirabeau s'y élance en disant : « Je vais enfermer l'abbé Maury dans un cercle vicieux. — Vous voulez donc m'embrasser! » riposta l'abbé. Et un éclat de rire universel accueillit cette mordante réplique. Au reste, Mirabeau professait la plus grande estime pour le talent de cet adversaire, et il disait avec le fier mais légitime instinct de sa supériorité : « Quand l'abbé Maury a raison, nous nous battons; mais quand il a tort, je l'écrase. » Ce dernier mot, cependant, n'était peut-être pas toujours d'une justesse indiscutable, notamment dans l'ardente discussion qui eut lieu au sujet des propriétés du clergé. L'abbé Maury y reprit trois ou quatre fois la parole, et Mirabeau, trop étranger à ces matières, se vit plusieurs fois acculé par les arguments de son rival; mais il ressaisit bien vite l'avantage que lui assurait la supériorité de son génie. Toutes les questions à l'ordre du jour, financières ou ecclésiastiques, semblaient familières à l'abbé Maury, et il les traitait avec la plus brillante facilité d'élocution. Sur la question des assignats, une lutte terrible s'éleva entre lui et Mirabeau; la victoire resta à celui-ci, que ses admirateurs voulurent porter en triomphe; mais l'abbé n'en avait pas moins eu les plus magnifiques mouvements oratoires. Il s'éleva au-dessus de lui-même dans la discussion à laquelle donna lieu la constitution civile du clergé. Comme il était assailli de clameurs : « Le tumulte de cette assemblée, s'écria-t-il, pourra bien étouffer ma voix, il n'étouffera point la vérité. »

Cette ardeur dans la défense d'une cause peu sympathique et désespérée fit de Maury l'objet de l'animadversion populaire, et plus d'une fois il faillit réaliser la première partie de cette prophétie qu'on lui attribue : « J'y périrai ou j'y gagnerai le chapeau de cardinal. » Si cette parole est vraie, et les événements qui suivirent le portent à croire, elle nous révèle le secret et véritable mobile de toutes les actions de l'abbé Maury : l'ambition. Cet intrépide champion de tous les abus, de tous les priviléges du passé n'était qu'un joueur décidé qui jouait quitte ou double, comme on le dit vulgairement. Il gagna la première partie, mais il perdit irrévocablement la seconde, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Profondément impopulaire, disons-nous, il se vit plus d'une fois sur le point de payer cher son dévouement calculé; son imperturbable présence d'esprit le sauva. Un jour, au sortir de l'Assemblée, des groupes menaçants criaient sur son passage : « L'abbé Maury à la lanterne! — Et quand j'y serai, répliqua-t-il d'un ton goguenard, y verrez-vous plus clair? » Une autre fois, un forcené, brandissant un couperet, menaçait de l'envoyer *dire la messe à tous les diables*. « Soit, dit Maury, et tu viendras me la servir : voici mes burettes. » Et il lui présenta deux pistolets. La foule changeait aussitôt ses huées en applaudissements; car dans ce noble pays de France, au milieu des plus terribles colères populaires, il y a deux choses qui ne perdent jamais leurs droits : l'esprit et le courage. Disons néanmoins que l'abbé ne se tira pas toujours aussi honorablement de ces mauvais pas; plus d'une fois, poursuivi par des clameurs furieuses, il fut trop heureux de pouvoir s'esquiver prestement, au détour d'une rue, par la première porte qu'il trouvait ouverte sur son passage.

Une particularité curieuse, c'est que la dénomination de *sans-culottes* fut inventée par Maury, mais dans un sens plaisant, bien différent de celui qu'il revêtit quelque temps après. Il était à la tribune; des dames, placées en face de lui, causaient assez haut pour étouffer sa voix. « Monsieur le président, fit-il de son ton moqueur, faites donc taire ces sans-culottes. »

Cette première partie de la vie de l'abbé Maury fut de beaucoup la plus glorieuse pour lui, la plus brillante; son nom retentissait dans toute l'Europe, son prestige resplendissait dans tout son éclat. C'est que, jusqu'alors, une cause grande et intéressante, sinon juste, avait paru inspirer seule son zèle et son talent. Nous allons bientôt le voir déchoir de ce haut rang pour retomber dans la tourbe des intrigants et des ambitieux. L'épitaphe de J.-B. Rousseau dit que *sa vie fut trop longue de moitié; qu'il fut trente ans digne d'envie et trente ans digne de pitié*. On pourrait en dire autant du célèbre cardinal.

Comme témoignage de satisfaction du courage avec lequel il avait défendu la cause monarchique, Maury reçut des lettres de félicitations de Louis XVI et du pape Pie VI, par l'intermédiaire du cardinal Zélada, en septembre 1791. Peu de temps après, sa mission à l'Assemblée nationale se trouvait terminée.

Jusqu'à la dernière heure, il était demeuré sur la brèche. Mais il finit par comprendre qu'en insistant davantage il s'exposerait sans fruit comme sans gloire, et se briserait contre une opposition désormais insurmontable. Il prit donc la résolution de quitter la France. Immédiatement, Pie VI lui offrit un refuge dans ses Etats. On lui rendit les plus grands honneurs lorsqu'il passa par Coblentz, par Bruxelles et par Tournon. Le pape le nomma cardinal, archevêque *in partibus* de la ville de Nicée et nonce extraordinaire à la diète qui allait se réunir à Francfort pour l'élection de l'empereur François II. Les divers princes allemands le comblèrent de témoignages d'affection, et ils restaient dans leur rôle en acclamant cet intrépide champion de la royauté.

De retour à Rome, l'archevêque de Nicée y jouit de plus en plus des faveurs de son suzerain spirituel, qui le nomma, en 1794, évêque de Montefiascone et de Corneto.

A Montefiascone, Maury se trouva entouré d'une véritable petite cour, composée d'ecclésiastiques français. Parmi eux étaient le curé de l'abbaye de Lions, quelques docteurs en Sorbonne; le cardinal d'York y vint aussi, de même que le duc de Berry et le roi de Sardaigne. En 1796, les armées françaises ayant pénétré en Italie, Maury se réfugia à Florence; mais il dut également bientôt quitter cette ville, et il réussit à gagner Venise, affublé d'une blouse de charretier. Paul Ier, empereur de Russie, lui fit alors offrir un asile dans ses Etats; Maury refusa pour rester en Italie, où il servit de trait d'union entre Louis XVIII et le nouveau pape, Pie VII, auprès duquel il avait le titre d'ambassadeur du prétendu roi de France. Alors il se prononçait en toute occasion et avec la plus grande vivacité contre le gouvernement de Bonaparte. Cette hostilité ne dura pas longtemps : Maury n'était pas homme à tenir rigueur à la fortune. Bientôt lassé d'un dévouement obscur à une cause qui semblait désespérée, il écrivit, le 12 août 1804, une lettre de félicitations à l'homme qui venait de relever en France le trône et l'autel. L'occasion semblait toute naturelle, et l'évêque de Montefiascone la saisit avidement. Bonaparte, de son côté, ne montra pas moins d'empressement à s'attacher un homme entouré encore de tant de prestige, et, en 1806, Maury rentrait dans Paris. L'accueil glacé qu'il reçut dans la haute société lui prouva qu'on ne voyait plus en lui qu'un transfuge, un homme qui s'était fait de sa gloire un marchepied pour arriver aux honneurs et à la fortune. Mais le sort en était jeté, et ces dédains ne firent que le mettre plus entièrement à la dévotion de Napoléon, qui le nomma cardinal français, en même temps qu'il recevait d'un autre côté le titre de premier aumônier du roi Jérôme. En 1807, l'Académie française le rappela dans son sein; mais le théâtre était changé, et l'assistance nombreuse accourue pour entendre un orateur célèbre fut complétement désappointée; elle n'entendit qu'un discours pâle, sans relief, rempli de longueurs et de traits déclamatoires. En 1810, Maury fut appelé, par décret impérial en date du 14 octobre, sur le siége archiépiscopal de Paris, sur le refus du cardinal Fesch d'occuper ce poste éminent. Moins scrupuleux, Maury s'empressa d'accepter et de prendre en main l'administration du diocèse, sans s'être affranchi des liens qui l'attachaient à l'église de Montefiascone et sans avoir reçu du pape les bulles nécessaires pour qu'il pût occuper régulièrement le siége métropolitain. Par un bref daté de Savone, où il était alors prisonnier de Napoléon, Pie VII, au mois de novembre suivant, enjoignit au nouvel archevêque de résigner sa récente dignité, sous peine d'encourir les censures de l'Église. Pour sortir d'embarras, Maury nia qu'il eût reçu le bref, que l'abbé d'Astros, vicaire général de Paris, avait fait circuler secrètement. Non content de méconnaître ainsi l'autorité du chef de l'Eglise, il commit l'inconcevable maladresse de se rendre ensuite à Fontainebleau pour y porter au pape les remontrances et les reproches de Napoléon. Pour le coup, Pie VII n'y tint plus; se levant péniblement de son siége, il prit le négociateur par le bras et le poussa hors de ses appartements.

Dans cette période, Maury, comme on voit, avait beaucoup perdu en voulant sacrifier son honnêteté à son ambition. Mais il était toujours resté un homme spirituel. La réponse qu'il avait faite à Regnault de Saint-Jean-d'Angély était demeurée célèbre. « Vous vous estimez donc beaucoup, monsieur? aurait dit Regnault. — Très-peu quand je me considère, beaucoup quand je me compare, » aurait répondu le cardinal. Cette gloire de bel-esprit n'était pas suffisante pour compenser la honte qui s'attache toujours à un transfuge politique. Napoléon avait nommé Maury grand-croix de l'ordre de la Réunion, il l'avait comblé d'honneurs; néanmoins, en 1815, le cardinal abandonna son protecteur comme il avait abandonné Louis XVIII. Forcé de se rendre à Rome, après les événements de 1814, pour y expliquer sa conduite, il n'obtint sa grâce que difficilement. La junte de Rome le fit emprisonner. On le relâcha; mais on ne put lui rendre la considération qu'il avait perdue. La solitude et le silence se firent autour de celui qui avait connu les enivrements flatteurs de la renommée. Il ne put survivre à cet écroulement de sa fortune, et il expira, après avoir lutté deux ans contre les progrès d'une affection scorbutique et contre le chagrin qui le dévorait. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Marie *in Vali cella*. On a de lui : *Eloge de monseigneur le dauphin* (Sens, 1766, in-8°); *Eloge du roi Stanislas* (1766, in-8°); *Eloge de Charles V* (Amsterdam, 1767, in-8°); *Discours sur la paix* (1767, in-8°); *Eloge de Fénelon* (1771, in-8°); *Panégyrique de saint Louis* (1772, in-12 et in-8°); *Réflexions sur les sermons de Bossuet* (Paris, 1772, in-12); *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature* (1777, in-12); *Discours sur l'éloquence de la chaire; Panégyrique de saint Augustin, de saint Louis*, et *Réflexions sur les sermons de Bossuet; Discours prononcé à l'Académie française le 27 janvier* 1785 (Paris, in-8°); *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau* (1782, in-12); *Panégyrique de saint Vincent de Paul; Epistola pastoralis ad clerum et populum utriusque diocesis suæ* (Rome, 1794, in-8°); *Discours de réception à l'Institut, le 6 mai* 1807 (in-8° et in-4°); *Mémoire pour le cardinal Maury* (Paris, 12 mai 1814, in-8°). Les *Œuvres choisies* du cardinal Maury, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, ont été publiées à Paris en 1842.

MAURY (Juan-Maria), poëte espagnol, né à Malaga vers 1780, mort en 1845. Il vint de bonne heure commencer ses études en France et alla ensuite les terminer en Angleterre; puis il visita l'Italie et revint s'établir à Paris. Il s'était déjà fait connaître par quelques poésies, lorsqu'il publia son poëme épique intitulé *La agresion britanica* (Madrid, 1806), où l'on remarque une versification élégante et une grande pureté de style. Mais il dut surtout sa réputation à son *Espagne poétique* (Paris, 1826-1827, 2 vol.), recueil de poëtes lyriques espagnols, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec la traduction en vers français et des études biographiques et critiques. Non-seulement il a fait preuve dans cet ouvrage d'une connaissance profonde de la poésie espagnole et des qualités d'un aristarque judicieux et spirituel, mais encore il a écrit ses traductions avec une pureté et une élégance qui étonnent les Français eux-mêmes. Ce ne fut qu'après un repos de plusieurs années qu'il publia son grand poëme héroïque intitulé *Asveroy almedora* (Paris, 1840), où il a pris pour modèles le Tasse et l'Arioste, auxquels il ne se montre pas toujours inférieur. Peu de temps avant sa mort, il publia, sous le titre de *Poesias castellanas* (Valence, 1845, 3 vol.), un recueil de ses autres œuvres poétiques.

MAURY (Matthieu-Fontaine), célèbre hydrographe américain, né à Spottsylvania (Etat de Virginie) en 1806, mort à Lexington (Virginie) en 1873. Il descendait d'une famille française qui avait émigré en Amérique après la révocation de l'édit de Nantes. Entré en 1824 comme midshipman dans la marine américaine, il navigua dans la Méditerranée, dans l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Pendant l'un de ses voyages, son attention se porta sur les anomalies qui se produisaient dans l'état du baromètre en approchant du cap Horn, et il fit à ce sujet des observations qui furent consignées en 1831 dans l'*American journal of arts and sciences*. Quatre ans plus tard, il publia un *Manuel de nautique* (1835). En 1839, il inséra dans le *Southern literary Messenger* une étude qui avait pour sujet la navigation dans les mers du Sud, et dans laquelle il faisait entrevoir la possibilité d'abréger le trajet vers l'hémisphère austral, en observant exactement et en utilisant les vents et les courants. Peu de temps après, s'étant cassé la jambe, il demeura boiteux, ce qui l'obligea à quitter la marine active. Le gouvernement des Etats-Unis le nomma alors directeur des archives des cartes maritimes à Washington, archives auxquelles on réunit plus tard un bureau hydrographique et un observatoire nautique, dans la direction desquels il déploya une activité des plus fécondes. Ce fut en 1845 qu'il commença à publier ses *Cartes des vents et des courants*, que complétèrent ses *Directions de la navigation* (*Sailing directions*), et où il traçait une nouvelle route vers le sud, laquelle a été adoptée, non-seulement par ses compatriotes, mais encore successivement par toutes les puissances maritimes de l'Europe. Parmi ses travaux postérieurs, il faut citer ses observations sur le système des vents passagers dans l'océan Atlantique, sur les limites des calmes équatoriaux dans les différentes saisons de l'année, sur les ramifications, les limites et autres phénomènes du Gulf-stream, sur les curieux courants qui se font sentir dans la mer des Indes, sur les côtes de la Chine et sur la côte N.-O. de l'Amérique. Les résultats de ces travaux ont été consignés par lui dans plusieurs ouvrages, notamment dans sa *Géographie physique de la mer* (New-York, 1856), ouvrage souvent réédité et traduit dans presque toutes les langues. En 1859 a paru la huitième édition de ses *Directions de la navigation* que complètent des *Monographies nautiques* (Washington, 1860-1861). Maury ne négligea dans ses recherches aucune branche de la géographie physique et de la météorologie, et, d'après l'expression de Alex. de Humboldt, il créa une nouvelle science, à laquelle il a donné lui-même le nom de météorologie nautique. Le gouvernement de l'Union lui prêta constamment l'aide la plus généreuse dans tous ses travaux, et il reçut en outre de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et d'autres Etats des médailles et autres distinctions honorifiques, comme témoignages de reconnaissance pour les services qu'il rendit au commerce et à la navigation. En 1853 eut lieu à Bruxelles, par son initiative, un congrès de marins dans lequel on décida l'adoption d'un système uniforme d'observations nautiques. Après l'explosion de la guerre civile, au printemps de 1861, Maury se démit de ses fonctions à Washington et entra au service des confédérés, qui le chargèrent d'organiser la défense des côtes. Il fit à cette époque un voyage en Angleterre, où il reçut l'accueil le plus chaleureux. La guerre finie, il se rendit au Mexique, puis en Angleterre, et revint enfin aux Etats-Unis, où il termina sa vie. Outre les ouvrages cités dans cet article, on a encore de Maury : *Lettres sur l'Amazone et sur les pentes de l'Amérique méridionale dans l'Atlantique; Du rapport probable entre le magnetisme et la circulation de l'atmosphère* (1851); *Observations astronomiques faites à l'observatoire national* (1853); *Lettre sur les directions à suivre par les steamers qui traversent l'Atlantique* (1854), etc.

MAURY (Louis-Ferdinand-Alfred), érudit et archéologue français, né à Meaux en 1817. Son père, ingénieur des ponts et chaussées, dirigea ses études de façon à le faire entrer à l'École polytechnique; mais, à dix-neuf ans, poussé par son goût pour l'érudition, par un esprit de curiosité qui lui faisait désirer d'acquérir les connaissances les plus diverses, il entra comme employé à la Bibliothèque royale, qu'il quitta en 1838 pour mener de front l'étude de la médecine, du droit, de l'archéologie et des langues anciennes et modernes. Deux ans plus tard, M. Maury était rappelé à la Bibliothèque royale, qu'il quittait en 1844 pour devenir sous-bibliothécaire à l'Institut. En 1857, les remarquables travaux qu'il avait publiés lui valurent d'être nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Dureau de La Malle. M. Maury devint ensuite bibliothécaire des Tuileries (1860), puis il succéda à Guigniaut comme professeur d'histoire et de morale du Collége de France. Lorsque l'homme qui était alors à la tête du pouvoir résolut de publier une *Histoire de Jules César*, il prit au nombre de ses collaborateurs anonymes M. Maury, et lui témoigna sa satisfaction en le nommant, en 1868, directeur général des archives, à la place de M. de Laborde. M. Maury a fait partie de la commission instituée sous l'Empire pour confectionner une série de cartes sur les Gaules. Il est membre de la Société des antiquaires de France et secrétaire général de la Société de géographie de Paris, dont il rédige le bulletin. Outre un grand nombre de rapports, de mémoires, d'articles, insérés dans une foule de journaux et de recueils, dans la *Revue archéologique*, les *Annales médico-psychologiques*, le *Moniteur universel*, l'*Athenæum français*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Encyclopédie moderne*, le *Journal des savants*, les *Mémoires de la Société des antiquaires*, le *Bulletin de la Société de géographie*, etc., et qui attestent des connaissances aussi variées qu'étendues, nous citerons de cet infatigable écrivain : *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge* (Paris, 1843, in-8°), ouvrage aussi remarquable au point de vue de l'esprit critique que de l'érudition; les *Fées du moyen âge, recherches sur leur origine* (Paris, 1843); *De l'hallucination au point de vue philosophique et historique* (Paris, 1845, in-8°); *Considéra-*

tions pathologico-historiques sur les hallucinations (Paris, 1846); *Histoire du brahmanisme* (1846, in-8°), en collaboration avec Eug. Pelletan; *Examen de certains points de l'itinéraire que les Arabes et les Persans suivaient au* IXe *siècle pour aller en Chine* (Paris, 1846); *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens* (Paris, 1847-1849), avec M. de Clarac; *Recherches historiques et géographiques sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France* (Paris, 1848, in-8°), étude développée et complétée dans son *Histoire des forêts de la Gaule et de l'ancienne France, précédée de recherches sur l'histoire des forêts de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, et de considérations sur les caractères des forêts des diverses parties du globe* (Paris, 1850, in-8°); *Sur la topographie des anciennes forêts de la France* (1856), mémoire inséré dans le *Recueil des savants étrangers* de l'Académie des inscriptions, et qui avait valu à M. Maury une médaille d'or en 1854; la *Terre et l'homme* (Paris, 1856, in-12), résumé des connaissances les plus récentes sur la géographie, l'ethnographie et la philologie, pour servir d'introduction à l'*Histoire universelle* de M. Duruy; *Histoire des religions de la Grèce antique* (1857-1860, 3 vol. in-8°); la *Magie et les magiciens* (1860, in-12); le *Sommeil et les rêves, études psychologiques* (1861, in-8°); les *Académies d'autrefois, l'ancienne Académie des sciences* (1863, in-8°); *Croyances et légendes de l'antiquite, les religions de la Perse et de l'Inde* (1863, in-8°); l'*Ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres* (1865, in-8°); *Rapport sur les progrès de l'archéologie en France* (1867, in-8°), etc.

MAUSOLE, roi de Carie de 377 à 353 av. J.-C. Il succéda à son père Hecatomnus, prit part en 362 à la révolte des satrapes contre Artaxerxès Mnémon, étendit alors sa domination sur une partie de la Lydie, de l'Ionie et sur les îles voisines, contribua à renverser à Rhodes le gouvernement républicain par une oligarchie qui lui était dévouée, et fut, au dire de Démosthène, le principal instigateur de la guerre sociale, pendant laquelle il se joignit aux Rhodiens, aux Byzantins, aux habitants de Chio, qui avaient repoussé l'alliance d'Athènes. Ce prince mourut après un règne de vingt-quatre ans, sans avoir eu d'enfants de sa sœur, la célèbre Artémise, qu'il avait épousée et qui lui succéda. Mausole transporta le siége du gouvernement de Mylasa à Halicarnasse, embellit cette dernière ville de nombreux et somptueux édifices, et protégea les sciences et les savants, notamment l'astronome Eudoxe. Toutefois, on lui a reproché son ambition peu scrupuleuse et sa grande rapacité. Artémise lui fit faire, après sa mort, un tombeau si magnifique qu'il fut mis au nombre des sept merveilles du monde, et que depuis on a donné le nom de *mausolée* aux monuments de cette espèce. Cette origine a été contestée.

MAUSOLÉE s. m. (mô-zo-lé — de *Mausole*, n. pr.). Grand et magnifique monument funèbre, par allusion à celui qu'Artémise fit élever à Mausole, son époux : *Le monument funéraire le plus magnifique bâti par les Romains fut le* MAUSOLÉE *d'Adrien, connu sous le nom de château Saint-Ange.* (Batissier.) *Aux petits hommes des* MAUSOLÉES, *aux grands hommes une pierre et un nom.* (Chateaub.)

— Par anal. Riche catafalque élevé dans une église pour un service funèbre : *Le* MAUSOLÉE *était entouré d'un grand nombre de cierges.* (Acad.)

— Poétiq. Tombeau, monument funéraire quelconque :

> Mais son amante ne vint pas
> Visiter la pierre isolée,
> Et le pâtre de la vallée
> Troubla seul, du bruit de ses pas,
> Le silence du *mausolée.*
>
> MILLEVOYE.

— **Encycl.** Le tombeau de Mausole ou *Mausolée* était l'œuvre des plus habiles artistes de l'école ionienne et de l'école attique. Commencé en 353 avant notre ère, interrompu un moment à la mort d'Artémise, deux ans plus tard il fut achevé en peu de temps, sur les ordres du frère de la reine de Carie, Hydricus. Les architectes auxquels Artémise en confia l'exécution furent Philéas et Satyros, qui en firent le dessin, l'ordonnance, et décrivirent même les statues et bas-reliefs dont le monument devait être orné. Les sculpteurs furent quatre grands artistes de l'école attique : Scopas, Bryaxis, Léocharès et Timothée. Chacun d'eux eut à décorer une face du monument; un cinquième sculpteur, mentionné par Pline, fit le quadrige de marbre qui couronnait l'édifice.

Le *Mausolée* était célèbre dans l'antiquité; on le comptait parmi les sept merveilles du monde. Malheureusement, on a été fort longtemps avant de reconnaître l'emplacement même de ses ruines; de sorte que la majeure partie de ce spécimen de l'art antique est perdue. Suivant la description que nous en a laissée Pline, la partie inférieure de l'édifice avait 30 mètres de face, de l'est à l'ouest, et 33 mètres de côté, du nord au sud; il formait une sorte de temple quadrangulaire, entouré de trente-six colonnes et orné de sculptures, sur le côté oriental par Scopas, sur le côté du nord par Bryaxis, sur celui du midi par Timothée, et sur celui de l'ouest par Léocharès. Ce temple, nommé *Ptéron*, avait 25 coudées de hauteur, ou 14m,57. Au-dessus se trouvait une pyramide d'égale hauteur, diminuant successivement de largeur par vingt-quatre gradins, au sommet desquels était placé le quadrige de marbre. La hauteur totale du monument, y compris ce quadrige, était de 140 pieds, ou 43m,20. Les divers plans pour la restauration du *Mausolée* ont été reproduits et étudiés avec beaucoup de soin par M. Ch. Newton, dans le *Classical Museum* (juillet 1847), sous ce titre : *On the sculptures from the Mausoleum at Halicarnassus.* De cet examen, de l'étude contenue dans le *Recueil* de notre Académie des inscriptions (t. XXVI), et du *Bulletino dell' instituto archeologico* (1860), il paraît fort probable que nous pouvons admettre les détails suivants : le monument se trouvait à mi-côte d'une colline en demi-cercle; il était en vue de la plus belle place d'Halicarnasse et de la mer; il était entouré d'une esplanade carrée de 103 mètres de côté; le monument, vu de la mer, paraissait plus élevé et plus grandiose, parce qu'on y arrivait, de ce côté, par une suite de rampes et de terrasses; le temple quadrangulaire reposait sur un soubassement; il était en marbre blanc; les colonnes étaient d'ordre ionique; outre les sculptures de la frise, il y avait dans les entre-colonnements trente-six statues, alternativement de héros et de lions, les premières en partie colossales, les secondes en partie de grande nature; dans le char du quadrige se trouvaient les statues de Mausole et d'Artémise, debout, dans les proportions de 3 mètres; un caveau placé sous le monument contenait la sépulture royale. Tout l'ensemble avait la forme des bûchers de grande dimension que l'on élevait pour les funérailles des rois.

Le *Mausolée* existait encore dans la dernière partie du IVe siècle après J.-C., comme on le voit dans une épigramme de saint Grégoire de Nazianze; on croit même qu'il était encore à peu près entier au Xe siècle; il fut ruiné en même temps que la ville d'Halicarnasse et toutes les villes de l'Asie Mineure. Lorsque les chevaliers de Rhodes construisirent, en 1522, sur l'emplacement de l'ancienne Halicarnasse, la citadelle de Boudroum ou tour Saint-Pierre, ils se servirent des matériaux que leur offraient les ruines du *Mausolée*, et plusieurs parties de la frise furent ainsi perdues. Ceux des marbres qui restèrent exposés à la vue des voyageurs ont été décrits par plusieurs d'entre eux, à partir de Thévenot. En février 1846, l'ambassadeur d'Angleterre près de la Porte, sir Stratford Canning, obtint du gouvernement ottoman la permission de les faire enlever et les envoya à Londres, où ils sont connus sous le nom de marbres de Boudroum (*Budrum marbles*). Ils sont au nombre de treize morceaux, de longueur uniforme, faisant presque en longueur totale celle d'un des côtés du monument; mais ils ne se suivent pas, paraissent être de différentes mains, et ne peuvent être disposés de façon à présenter une composition non interrompue. Le sujet qu'ils représentent est la guerre des Grecs contre les Amazones, sujet mythique en honneur dans l'Ionie et la Carie aussi bien que dans l'Attique. D'après les juges compétents, le style est inférieur à ce qu'on pourrait attendre des artistes de l'école de Scopas et de Praxitèle; mais on a reconnu leur ressemblance avec un autre bas-relief de la même époque, celui du monument de Lysicrate; leurs défauts sont précisément ceux qui font l'infériorité de la dernière école attique, comparativement à l'art si parfait de Phidias. En 1857, M. Ch. Newton, vice-consul anglais à Mytilène, reconnut le véritable emplacement du *Mausolée*, et put encore en faire parvenir quelques fragments à Londres.

En souvenir du magnifique monument élevé à Mausole, les Romains donnèrent quelquefois le nom de *mausolée* à des tombeaux somptueux. Deux de ces *mausolées* furent surtout célèbres : celui d'Auguste et celui d'Adrien. Le premier fut construit par Auguste pour lui-même et pour sa famille, et il était regardé comme un des plus magnifiques édifices élevés du temps de ce prince. La date de sa construction est placée en l'an 725 de Rome (28 ans avant notre ère). C'était une haute tour, dont la base avait 92 mètres de diamètre, et dont l'élévation devait atteindre près de 100 mètres; elle était à trois étages, formant trois tours concentriques; chaque étage était en retraite sur l'étage inférieur, et l'espace resté vide était planté de cyprès. Au sommet du monument se trouvait la statue d'Auguste, en bronze. Dans l'intérieur étaient contenues quatre-vingt-quatre chambres sépulcrales. On voit encore aujourd'hui la partie inférieure de ce *mausolée*; elle est située près de la Strada di Ripetta; on en a fait un amphithéâtre pour les combats de taureaux.

Le *mausolée* d'Adrien fut construit par ordre de cet empereur et, dit-on, sur ses propres plans; il servit aussi de tombeau à la famille impériale. Il avait, comme le *mausolée* d'Auguste, la forme d'une tour à trois étages concentriques. Cette construction reposait sur une base quadrangulaire, ayant dix-neuf mètres de hauteur et quatre-vingt-trois de côté. Chaque étage formait une tour en retraite sur l'étage inférieur. La tour qui constituait le premier étage avait soixante-sept mètres de diamètre et seize mètres de hauteur. Cet étage, de même que le suivant, était décoré de colonnes en marbre. La tour du troisième étage était en forme d'attique et surmontée d'un toit hémisphérique, avec une grosse pomme de pin en bronze pour amortissement. L'élévation totale du monument a été évaluée à soixante ou soixante-dix mètres. On comptait sur l'extérieur de l'édifice quatre-vingt-seize statues, qui pour une moitié étaient placées dans les entre-colonnements du premier étage, et pour l'autre moitié à l'aplomb des colonnes du second étage. Il reste du *mausolée* d'Adrien la tour du premier étage, mais privée de ses colonnes et de tous ses ornements. On en fit, au moyen âge, une forteresse, qui est encore aujourd'hui la forteresse de Rome; c'est le château Saint-Ange.

On donne aussi quelquefois, en France, le nom de *mausolée* à un tombeau somptueux. Le cimetière du Père-Lachaise en contient quelques-uns qui peuvent mériter ce nom; il y en a aussi du même genre, mais en moins grand nombre, dans les autres cimetières de Paris (v. CIMETIÈRE). Quant à nos sépultures royales, la coutume de les placer dans des églises n'a guère permis d'en faire des monuments extraordinaires. On doit citer toutefois, dans la basilique de Saint-Denis, les *mausolées* de Louis XII, de François Ier et de Henri II.

MAUSONIO (Salvator), poëte et littérateur italien. V. MASSONIO.

MAUSSAC (Philippe-Jacques DE), helléniste et critique français, né à Corneillan, près de Béziers, vers 1590, mort à Paris en 1650. Il compléta son instruction en voyageant dans plusieurs parties de l'Europe, se lia avec les principaux savants de son époque, Saumaise, Dupuy, Sirmond, etc., et publia des écrits qui le firent connaître comme un savant helléniste et comme un critique aussi judicieux qu'érudit. Conseiller au parlement de Toulouse en 1619, il devint président de la chambre des comptes de Montpellier en 1628 et premier président en 1647. Nous citerons de lui : *Harpocrationis lexicon, cum notis* (Paris, 1614), la première édition critique faite sur cet auteur; *Psellus, de lapidum virtutibus* (Toulouse, 1615, in-8°), où l'on trouve divers opuscules grecs; *Aristotelis historia animalium* (Toulouse, 1619, in-fol.), avec des remarques et une traduction latine.

MAUSSADE adj. (mô-sa-de — du lat *male*, mal; *sapidus*, sapide, savoureux, agréable). D'humeur désagréable : *Un homme* MAUSSADE. *La femme boudeuse et* MAUSSADE *fait tache en société.* (Mme Monmarson.) *L'enfant* MAUSSADE *devient sournois, grondenr, rancunier, envieux, méchant.* (Mme Monmarson.) *Une figure* MAUSSADE *et rechignée est toujours laide, même chez la plus jolie femme.* (Boitard.) *Une fille laide paraît toujours* MAUSSADE. (G. Sand.)

> Le vin s'aigrit dans mon gosier
> Chez un traiteur *maussade.*
>
> BÉRANGER.

‖ Chagrin, hargneux, en parlant de l'humeur ou de ce qui la trahit : *Un caractère* MAUSSADE. *Un geste* MAUSSADE.

— Par ext. Désagréable, ennuyeux : *Une soirée* MAUSSADE. *Un temps* MAUSSADE. *Une comédie* MAUSSADE. *La vie la plus triste et la plus* MAUSSADE *est celle dont on ne fait qu'un passe-temps* (Sanial-Dubay.) *Rien n'est plus* MAUSSADE *qu'une folie raisonnable.* (Th. Gaut.) ‖ Mal fait, mal construit : *Cet habit est fort* MAUSSADE. *Ce bâtiment est* MAUSSADE. (Acad.) Inus.

— s. f. Crust. Espèce d'entomostracé du genre cypris.

MAUSSADEMENT adv. (mô-sa-de-man — rad. *maussade*). D'une manière maussade : *L'égoïste remplit seul* MAUSSADEMENT *son cercle étroit, comme le limaçon sa coquille.* (De Ségur.)

MAUSSADERIE s. f. (mô-sa-de-rî — rad. *maussade*). Mauvaise grâce, manières désagréables, déplaisantes : *Cet enfant est insupportable par sa* MAUSSADERIE. *La* MAUSSADERIE, *la bouderie mènent droit à l'entêtement.* (Mme Monmarson.) *La* MAUSSADERIE *n'est pas un vice du cœur; elle ne constitue rigoureusement qu'un travers.* (Théry.)

MAUSSANE s. f. (mô-sa-ne). Bot. Nom vulgaire de la viorne obier.

MAUTERN, village de la basse Autriche, sur la rive droite du Danube, à 60 kilom. N.-O. de Vienne; 700 hab. Mathias Corvin, roi de Hongrie, y vainquit les Autrichiens en 1484.

MAUTOUR (Philibert-Bernard MOREAU DE), littérateur et antiquaire français, né à Beaune en 1654, mort à Paris en 1737. Il remplit dans cette dernière ville les fonctions d'auditeur à la chambre des comptes et de conseiller du roi. Mautour employa tous ses loisirs à la culture des lettres, à la recherche et à l'examen des antiquités et des médailles anciennes, dont il forma une belle collection, et devint membre de l'Académie des inscriptions en 1701. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Abrégé chronologique de l'histoire universelle*, trad. du *Rationarium temporum* du P. Petau (Paris, 1708-1715, 3 vol. in-8°); *Observations sur les monuments trouvés dans l'église cathédrale de Paris* (1711); *Dissertations historiques sur divers sujets de l'antiquité* (1706, in-12). Il a laissé, en outre, des morceaux de littérature et de poésie en latin et en français, des dissertations, des remarques, etc., insérés dans le *Mercure*, les *Mémoires de Trévoux*, le *Journal de Verdun*, etc.

MAUVAIS, AISE adj. (mô-vè, è-ze. — Diez tire ce mot du gothique *balvavêsei*, méchanceté, qui suppose un adjectif *balvavesi*, méchant, d'où *balvais*, changé en *malvais* par l'influence de *mal*, du latin *malus*. Le gothique *balvavêsei* est composé de *balu*, mauvais, et de *visan*, *wesen*, être; comparez l'anglo-saxon *balowiso*, méchant, funeste. Delâtre regarde *mauvais* comme un composé hybride du français *mal* et de l'allemand *vasan*, nature, essence, de *visan*, *wesen*, être, de la racine sanscrite *vas*, être, *malvasius*, d'une mauvaise nature). Qui est désagréable, funeste ou nuisible : MAUVAIS *pain*. MAUVAISE *viande*. MAUVAISE *boisson*. MAUVAIS *temps*. MAUVAISE *nouvelle*. MAUVAIS *goût*. MAUVAISE *odeur*. *Il n'y a que la vertu seule dont on ne peut mal user, parce qu'elle ne serait plus vertu si l'on en faisait* MAUVAIS *usage.* (Boss.) *Les dogmes les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très-*MAUVAISES *conséquences.* (Montesq.) *Trop de pouvoir est* MAUVAIS *à l'homme.* (V. Hugo.)

— Sinistre, qui annonce quelque mal : MAUVAIS *présage*. MAUVAIS *pronostic*. *C'est un* MAUVAIS *signe.*

— Désagréable, fâcheux, dangereux, méchant, qui fait mal ou est enclin à faire du mal : *Un* MAUVAIS *esprit. Une* MAUVAISE *nature. C'est un* MAUVAIS *homme. Il a un* MAUVAIS *cœur. L'affectation prouve ordinairement un* MAUVAIS *cœur et un* MAUVAIS *goût.* (De Custine.) *Il y a mille moyens d'être un très-*MAUVAIS *homme sans blesser aucune loi.* (Mme de Staël.) *L'autorité despotique ne peut manquer de rendre* MAUVAIS *nos cœurs faibles.* (A. de Vigny.)

> Je pardonne à tous ceux qui m'ont été *mauvais.*
>
> V. HUGO.

> . . . . La preuve irrécusable
> Que ce monde est *mauvais*, c'est que, pour y rester,
> Il a fallu s'en faire un autre et l'inventer.
>
> A. DE MUSSET.

‖ Digne d'être reproché ou puni : *Une* MAUVAISE *conduite. Une* MAUVAISE *action. J'aime mieux une* MAUVAISE *action qu'un* MAUVAIS *principe.* (J.-J. Rouss.) *Une* MAUVAISE *action peut demeurer isolée, un* MAUVAIS *principe est toujours fécond.* (Guizot.) ‖ Malicieux, malin, frondeur : *Vous êtes* MAUVAIS, *tous vos propos sont des épigrammes.* (Acad.)

— Mal fait, mal exécuté, dépourvu de mérite : *Cette musique est* MAUVAISE. *Il a fait là une* MAUVAISE *peinture. C'est une* MAUVAISE *tragédie.*

> Amis, de *mauvais* vers ne chargez pas ma tombe.
>
> PASSERAT.

‖ Dépourvu de talent, d'habileté, de qualités : *Un* MAUVAIS *chanteur. Un* MAUVAIS *écrivain. Un* MAUVAIS *peintre. Un* MAUVAIS *ouvrier. Les bons magistrats vivent pour servir le pays; les* MAUVAIS *le servent pour vivre.* (Petit-Senn.) *Il n'y a que les* MAUVAIS *rois qui aient besoin de sauvegarde.* (Chateaub.)

> Pardonnez, un soldat est *mauvais* courtisan.
>
> VOLTAIRE.

— Déplacé, qui n'est pas ce qu'il devrait être, qui est impropre au succès : *Prendre de* MAUVAIS *moyens. Suivre une* MAUVAISE *route. Vous avez eu une assez* MAUVAISE *idée. La dépopulation des campagnes est le résultat d'une* MAUVAISE *organisation politique.* (B. Const.) *Le* MAUVAIS *goût et le vice marchent presque toujours ensemble.* (Chateaub.) ‖ Qui n'est pas de bonne qualité, qui est peu propre à sa destination : *Une* MAUVAISE *étoffe. De* MAUVAIS *papier. Un* MAUVAIS *chemin. Avoir* MAUVAISE *vue,* MAUVAISE *poitrine,* MAUVAIS *estomac. Les enfants sevrés de bonne heure ont généralement de* MAUVAISES *dents.* (Maquel.) *La* MAUVAISE *santé des femmes est due en grande partie à leur* MAUVAISE *éducation.* (Mme Romieu.)

— Injuste ou faux, opposé au droit, à la vérité, à la raison : *De* MAUVAIS *desseins. De* MAUVAISES *raisons. C'est toujours par un faux calcul que l'on se consacre à une* MAUVAISE *cause.* (B. Const.)

— *Pas mauvais*, Assez bon ou même Très-bon : *Ce n'est* PAS *un* MAUVAIS *homme. Cette poésie n'est* PAS MAUVAISE. ‖ Très-curieux, très-original : *Le tour n'est* PAS MAUVAIS.

— *Mauvais garçons*, Nom donné anciennement aux goujats de l'armée, aux traînards, aux pillards qui dévastaient la campagne, et plus tard à tous les vagabonds sans profession ou exerçant une profession suspecte ou malhonnête.

— *Mauvais temps*, Temps désagréable ou nuisible : *Il pleut depuis huit jours, et le* MAUVAIS TEMPS *ne paraît pas près de finir. Il a fait de* MAUVAIS TEMPS *sur mer.* Époque de grandes souffrances pour la population : *Les plus* MAUVAIS TEMPS *de notre histoire. Les* TEMPS *sont* MAUVAIS, *mais on en a vu de pires.*

— *Mauvaise santé*, État de maladie : *La* MAUVAISE SANTÉ *gâte tous les plaisirs.*

— *Mauvaise graisse*, Embonpoint qui n'est pas dû à un état de santé ou qui même résulte d'une cause morbide.

— *Mauvais yeux, mauvaise vue*, Faiblesse de la vue : *Je ne l'ai pas reconnu à cause de mes* MAUVAIS YEUX.

— *Mauvais succès*, Issue qui n'est pas telle qu'on l'attendait.

— *Mauvais bruit*, Propos désavantageux, défavorable à quelqu'un : *Il court de* MAUVAIS BRUITS *sur son compte. L'innocence échappe difficilement aux soupçons et aux* MAUVAIS BRUITS. (Fléch.)

— *Mauvais augure*, Augure qui prédisait un malheur ou un insuccès. ‖ Fam. *Oiseau de mauvais augure*, Personne qui annonce des choses fâcheuses, qui ne voit que le mauvais côté d'une affaire.

— *Mauvaise foi*, Manque d'honnêteté, de probité, de loyauté, de sincérité, de franchise : *On a bientôt perdu tout crédit quand on est de* MAUVAISE FOI. (Mme E. de Gir.)

— *Mauvaise grâce*. V. GRÂCE.

— *Mauvaise tête*, Entêtement, obstination : *Avoir* MAUVAISE TÊTE. ‖ Personne obstinée ou sujette à beaucoup d'écarts de conduite : *Vous êtes une* MAUVAISE TÊTE. *Il est très-*MAUVAISE TÊTE. ‖ *Mauvaise tête et bon cœur*, Personne vive, emportée, étourdie, mais qui a de bons sentiments.

— *Mauvais garnement, mauvais sujet*, Homme d'une mauvaise conduite, déréglé dans ses mœurs : *Moscou est la ville de l'Europe où le* MAUVAIS SUJET *du grand monde a le plus ses coudées franches.* (De Custine.)

— *Mauvaise bête*, Homme ou femme qui se plaît à dire, à faire des méchancetés.

— *Mauvais plaisant*, Homme qui fait des plaisanteries sottes ou déplacées : *Je me suis avisé de devenir citoyen après avoir été longtemps rimailleur et* MAUVAIS PLAISANT. (Volt.)

— *Mauvaise langue*, Personne médisante, méchante dans ses paroles : *N'écoutez pas les* MAUVAISES LANGUES.

— *Mauvaise mine*, Apparence suspecte, air de méchanceté : *Voilà des gens de* MAUVAISE MINE *qui nous regardent un peu curieusement.* (V. Hugo.) ‖ Apparence qui donne une idée désavantageuse sur la qualité d'un objet : *Ces fruits ont* MAUVAISE MINE. *Ce vin peut être bon, mais il a* MAUVAISE MINE.

— *Mauvaise mine, mauvais visage*, Apparence de mauvaise santé : *Pour un convalescent, vous n'avez pas* MAUVAISE MINE. ‖ *Faire mauvais visage, mauvaise mine à quelqu'un*, Le recevoir, le traiter froidement, sèchement.

— *Mauvaise compagnie*, Compagnie de gens mal élevés : *Il n'y a pas de plus* MAUVAISE COMPAGNIE *que la bonne compagnie.* (Mme de Pompadour.)

— *Mauvaise herbe*, Herbe funeste aux cultures, ou seulement dépourvue d'utilité : *Il n'y a ni* MAUVAISES HERBES *ni mauvais hommes; il n'y a que des mauvais cultivateurs.* (V. Hugo.)

— *Mauvais livre*, Livre dangereux pour les mœurs ou la foi : *Tous les* MAUVAIS LIVRES *ont été écrits sous le régime de la censure.* (Chateaub.)

— *Mauvais lieu*, Maison de prostitution : *Hanter les* MAUVAIS LIEUX.

— *Femme de mauvaise vie*, Prostituée.

— *En mauvaise part*, Dans un sens fâcheux ou défavorable : *Prendre une plaisanterie* EN MAUVAISE PART. *Ce mot ne se prend, ne se dit qu'*EN MAUVAISE PART.

— *Avoir la bouche mauvaise*, Sentir un mauvais goût dans la bouche.

Avoir l'haleine mauvaise, Exhaler en respirant une odeur désagréable.

— *Trouver mauvais*, Trouver désagréable au goût : *Je* TROUVE *cette soupe fort* MAUVAISE. ‖ Désapprouver : Je TROUVE MAUVAISE *votre conduite envers moi. Vous ne pouvez* TROUVER MAUVAIS *que je me défende.* ‖ Fam. *La trouver mauvaise*, Désapprouver une chose, en être mécontent : *Voilà plusieurs fois que vous agissez ainsi avec moi; décidément, je* LA TROUVE MAUVAISE !

— Prov. *Mauvais chien ne trouve où mordre*, L'occasion manque toujours à qui manque d'adresse ou de bonne volonté. ‖ *Il faut avoir mauvaise bête par douceur*, C'est par les bons procédés qu'on gagne les personnes portées à mal faire.

— Relig. *Mauvais ange, mauvais esprit*, Démon, ange déchu : *Lorsque l'*ESPRIT MAUVAIS *fascine des âmes droites, ce n'est que pour un temps.* (Lamenn.)

— Ecrit. sainte. *Mauvais riche*, Personnage d'une parabole de Jésus-Christ. ‖ Diplom. Dans les dates des chartes, Jeudi de la deuxième semaine du carême. ‖ Dans le langage ordinaire, Riche dépourvu de charité pour les pauvres : *En chantant la louange de tous les bons riches, on peut faire monter le rouge de la honte à la face de tous les* MAUVAIS. (Toussenel.)

— Superst. *Mauvais œil*, Faculté attribuée à certains individus de porter malheur à ceux qu'ils regardent : *Avoir le* MAUVAIS ŒIL. *Etre doué du* MAUVAIS ŒIL. *En Italie, la croyance au* MAUVAIS ŒIL *est tellement enracinée que chacun porte sur soi, comme talisman, parmi ses bijoux, une petite main en corail dont l'index et le petit doigt seuls sont ouverts et étendus.* (Aug. Humbert.)

— Mar. *Mer mauvaise*, Mer très-agitée : *La* MER *était si* MAUVAISE *que nous ne pûmes lever l'ancre.* ‖ *Fond de mauvaise tenue*, Qui n'offre point de prise à l'ancre et sur lequel elle chasse.

— Pêche. *Harengs de mauvaise eau*, Ceux qui ont séjourné dans des eaux basses, ce qui nuit à leur qualité.

— Substantiv. Personne mauvaise, méchante : *Le malheur, qui améliore les bons, rend les* MAUVAIS *plus méchants encore.* (A. d'Houdetot.) ‖ S'emploie souvent par forme de plaisanterie amicale : *Oh! le* MAUVAIS ! *Oh! la* MAUVAISE ! (Acad.)

Alors, sur son épaule on retient ce beau front,
Et l'on suit, par dessous, ce regard triste et long,
Et, sur ces beaux cheveux que tendrement on baise,
On promène la main en lui disant : *Mauvaise!*
ERN. LEGOUVÉ.

— Fam. *Faire le mauvais*, S'emporter, causer du désordre : *Ces rodomonts d'Espagnols ont paru vouloir* FAIRE LES MAUVAIS; *mais ils ont trouvé à qui parler.* (Campistron.)

— s. m. Ce qui est mauvais : *Il y a du bon et du* MAUVAIS *dans cet écrivain. La faiblesse de la raison humaine empêche souvent de discerner le vrai d'avec le faux, le bon d'avec le* MAUVAIS. (D'Ablanc.)

— Féod. *Le mauvais emporte le bon*, Se disait, dans la coutume du Nivernais, pour exprimer que les enfants issus d'une personne libre et d'une personne serve étaient de condition serve.

— Adv. *Sentir mauvais*, Exhaler une mauvaise odeur : *Cette viande commence à* SENTIR MAUVAIS. ‖ Fig. Etre louche, suspect : *N'entreprenez pas cette affaire, cela* SENT MAUVAIS.

— *Faire mauvais*, Faire mauvais temps. ‖ Etre désagréable ou pénible de : *Il* FAIT MAUVAIS *s'attaquer à vous. Il* FAIT MAUVAIS *marcher dans ces temps de glace.* (Acad.)

— Gramm. Joint au substantif *air*, cet adjectif change de signification selon qu'il est placé avant ou après : *Avoir l'air mauvais*, c'est avoir l'air d'un méchant; *avoir mauvais air*, c'est manquer d'élégance dans les manières; le *mauvais air* est encore un air vicié, corrompu, nuisible à ceux qui le respirent.

— **Syn. Mauvais, malicieux, malin**, etc. V. MALICIEUX.

— **Mauvais, chétif, méchant.** V. CHÉTIF.

Mauvais œil (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Gustave Lemoine, musique de Mlle Loïsa Puget, représenté à l'Opéra-Comique le 1er octobre 1836. Cette pièce est un peu naïve; il semble que les auteurs ont craint d'imposer à la musicienne légère des salons une tâche au-dessus de ses forces. Ils ont peut-être eu tort. En effet, Mlle Loïsa Puget ne manquait pas d'inspiration mélodique; elle en a donné d'abondantes preuves. Il fallait lui fournir l'occasion d'acquérir les qualités qui lui manquaient en lui offrant un cadre plus vaste que celui d'un album. L'expression et la sensibilité qu'on trouve dans ses romances ne l'auraient pas placée trop loin de Dezède, de Gresnick et de Della Maria.

Un jeune muletier, nommé Pedro, est fiancé à Inès, fille de l'alcade. Il raconte à ses camarades l'histoire de sa mule qui est, dit-il, ensorcelée par le *mauvais œil*, l'œil du diable. De son côté, Inès, se promenant dans la vallée, a eu l'occasion de sauver de la mort un officier de l'armée de Christine, que les carlistes poursuivaient. Son œil, disait-elle, l'avait fascinée. Depuis ce moment, elle est rêveuse et triste. Pedro prétend que sa fiancée est comme sa mule. On lui enjoint de faire venir l'enjôleur au moyen d'une chanson qui doit servir de signal à un rendez-vous demandé et promis. Un moine vient à passer, les paysans l'invitent à les aider à conjurer le mauvais œil. Ce moine, comme dans le *Comte Ory*, n'est rien moins que le beau militaire lui-même, qui finit par obtenir de l'alcade la main d'Inès. On a remarqué de jolis passages dans cette partition, notamment la romance jouée par le cor et reproduite dans le cours de la pièce, le duo chanté par Ponchard et par Mme Damoreau, qui a eu un succès complet comme actrice et comme chanteuse dans ce petit opéra.

Mauvais-Garçons (RUE DES). Cette rue, une des plus anciennes de Paris et qui, coupée en 1850 par la rue de Rivoli, se trouve aujourd'hui en contre-haut de la grande artère nouvelle, portait au moyen âge le nom de rue Chartron, sans doute du nom d'un bourgeois qui y avait sa demeure ou son industrie. Dès 1300, les chroniques donnent la rue Chartron pour hantée et habitée uniquement par les filles publiques. Sous le règne de François Ier, une bande de brigands qui semait la terreur dans Paris élut, dit-on, domicile dans la rue Chartron, d'où le nom de rue des Mauvais-Garçons, qui remplaça celui de rue Chartron.

MAUVAIS (Félix-Victor), astronome français, né à Maiche (Doubs) en 1809, mort à Paris en 1854. Son aptitude pour les mathématiques et son application au travail lui firent accorder la pension Suard, destinée à venir au secours d'un jeune Franc-Comtois sans fortune et qui manifesterait une vocation scientifique ou littéraire. Lorsqu'il eut terminé ses études à Besançon, il se rendit à Paris, fut pendant quelque temps répétiteur dans une institution privée, entra, grâce à l'académicien Droz, en relation avec Arago, et obtint en 1836 une place d'élève astronome à l'Observatoire de Paris, où il fut chargé d'observations météorologiques. En 1843, l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres, et il entra, comme astronome adjoint, au Bureau des longitudes. En 1848, Mauvais, qui partageait les opinions républicaines d'Arago, fut élu représentant du peuple à la Constituante par le département du Doubs. Il y vota constamment avec les républicains de la nuance du *National* et ne fut pas réélu à la Législative. En 1853, après la mort d'Arago, Mauvais perdit sa position à l'Observatoire; il en éprouva un tel chagrin que, dans un accès de fièvre chaude, il se donna la mort. Ce savant, que l'étendue de ses connaissances faisait souvent consulter dans les questions d'astronomie pratique, a découvert quatre comètes télescopiques, dont il a étudié le mouvement, et il a entrepris de déterminer la position des étoiles fondamentales, important travail que la mort l'empêcha d'achever. Il a consigné plusieurs de ses observations astronomiques dans les *Mémoires de l'Académie des sciences.*

MAUVAISEMENT adv. (mau-vè-ze-man — rad. *mauvais*). Méchamment : *Vous m'étonnez beaucoup tous les deux, dit Joseph qui devint jaune jusque dans le blanc de l'œil, et qui cependant continua de rire* MAUVAISEMENT. (G. Sand.)

MAUVAISETÉ s. f. (mau-vè-ze-té — rad. *mauvais*). Méchanceté : *Pauvre ange, nous t'avons pardonné tes* MAUVAISETÉS *en apprenant combien tu as été tourmentée.* (Balz.) ‖ Vieux mot.

MAUVE s. f. (mô-ve — lat. *malva*, le même que le grec *malachê*, de *malakos*, mou, proprement la plante adoucissante, de la racine sanscrite *mal, mlai*, étendre, assouplir, amollir, d'où aussi le latin *mollis*, mou) Bot. Genre de plantes, type de la famille des malvacées : *On connaît plus de quatre-vingts espèces de* MAUVES. (Loisel-Deslongchamps.) *La* MAUVE *était alimentaire pour les Grecs et les Romains, qui la mangeaient en guise d'épinards.* (Duchartre.) ‖ *Mauve en arbre*, Nom vulgaire de la ketmie des jardins. ‖ *Mauve des juifs*, Nom vulgaire de la corète potagère. ‖ *Mauve rose*, Nom vulgaire de la guimauve alcée.

— Anc. prov. *Semez la mauve, mais n'en mangez pas*, Ayez de la douceur pour les autres, et non pour vous; la mauve étant, chez les anciens, le symbole de la douceur.

— Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces de mouettes.

— s. m. Entom. Nom vulgaire donné aux papillons du genre satyre, à cause de leur couleur foncée.

— **Encycl.** Bot. Les *mauves* étaient considérées par les anciens comme des plantes d'une grande importance; on s'en nourrissait à Rome, en Egypte et en Grèce, où Pythagore regardait leur emploi comme propre à modérer les passions. Faisant allusion à leurs vertus adoucissantes, il disait à ses disciples : « Ce n'est pas la satire qui corrige; n'écrivez jamais que sur des feuilles de *mauve*, symbole de la douceur. » On avait à cette époque une si haute idée des vertus médicales de cette plante, que quelques enthousiastes affirmaient qu'une demi-coupe de son suc, bue chaque matin, préservait de toutes les maladies.

Le genre *mauve* comprend plus de cent espèces, dispersées sur presque toute la surface du globe, mais cependant groupées dans la région méditerranéenne et au Cap de Bonne-Espérance. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, stipulées et, dans la plupart des espèces, lobées ou anguleuses. Leurs fleurs, tantôt solitaires, tantôt en épi ou en grappe, se font remarquer par la grande diversité de leurs couleurs. Le calicule, formé de trois folioles, est soudé au calice par la base. Le calice est à cinq lobes, la corolle à cinq pétales. Les étamines sont nombreuses, monadelphes, c'est-à-dire groupées en faisceau; le fruit, enfin, est une capsule qui, à la maturité, se divise en plusieurs coques à une seule graine.

La *mauve* occupe un rang des plus distingués dans la matière médicale. Ses fleurs sont mucilagineuses, émollientes, béchiques et pectorales; elles sont très-utiles dans les maladies inflammatoires, surtout dans celles de la poitrine, de la peau et des voies urinaires. C'est un remède populaire, mais que les médecins ne dédaignent pas, dans les catarrhes aigus du poumon, les péripneumonies, etc. On les emploie en infusion ou en décoction légère. Les feuilles sont aussi très-émollientes et prises quelquefois en tisane; mais elles servent surtout pour l'usage externe, en fomentations, en cataplasmes, etc. Les racines possèdent les propriétés de celles de la guimauve, mais à un degré bien plus faible; aussi préfère-t-on généralement ces dernières; cependant on emploie quelquefois la racine de *mauve* en décoction édulcorée avec du miel. Les graines sont aujourd'hui à peu près inusitées; mais, dans ces derniers temps, on a préconisé comme antispasmodiques celles de la *mauve* musquée.

Ce ne sont pas là les seuls usages des *mauves*. Plusieurs espèces, notamment la *mauve* sauvage et la *mauve* à feuilles rondes, fournissent une très-bonne filasse, dont on ne pourrait faire pas de belles toiles, mais avec laquelle on fabrique des cordes qui durent très-longtemps. Celle de la *mauve* crépue ou frisée serait propre à faire des ouvrages plus délicats; cette espèce est fréquemment cultivée dans les jardins maraîchers, pour ses belles et larges feuilles, qui servent à orner les assiettes de fruits. En agriculture, elles ont peu d'importance; les animaux domestiques, notamment les vaches, les broutent quelquefois; mais, en général, on les regarde plutôt comme nuisibles dans les prairies, parce qu'elles étouffent les graminées et les autres bonnes herbes; elles sont quelquefois assez abondantes pour qu'il y ait avantage à les récolter et à les convertir en litière ou en fumier. Quelques espèces se recommandent par la beauté de leurs fleurs et, à ce titre, elles occupent une certaine place dans l'horticulture d'agrément.

Outre le mucilage qu'on retire de toutes les parties de la plante, les fleurs des *mauves* renferment une belle matière colorante bleue, très-sensible à l'action des acides, qui la rougissent, et des alcalis, qui la verdissent. On l'emploie, dans les laboratoires de chimie, sous forme d'infusion ou de sirop, comme réactif de ces corps. On retire des graines de la *mauve* musquée une huile essentielle appelée musc végétal, et que l'on peut, d'après M. Hannon, substituer au véritable musc.

Les *mauves*, étant très-communes à l'état sauvage, sont peu cultivées pour l'usage médical. Leur culture ne présente d'ailleurs aucune difficulté. Elles viennent dans tous les sols, bien qu'elles préfèrent une terre chaude, douce et substantielle, et se propagent très-facilement de graines semées au printemps, ou mieux aussitôt après leur maturité. On récolte les racines des *mauves* à l'automne, les feuilles au commencement de l'été, les fleurs au fur et à mesure de leur épanouissement, et les graines à l'époque de leur maturité.

Parmi les espèces les plus connues, citons la *mauve* à feuilles rondes (*malva rotundifolia*), croissant dans les lieux incultes et le long des habitations. Sa tige est couchée, ses feuilles sont orbiculaires, échancrées en cœur, ses fleurs petites, d'un blanc lavé de rose et groupées à l'aisselle des feuilles. C'est cette *mauve* qui, autrefois, était alimentaire et qui l'est encore dans certaines parties de la France, de l'Italie et de l'Egypte. Mais c'est par ses propriétés médicinales qu'elle a acquis une véritable importance. Le mucilage qu'elle renferme la rend émolliente au premier degré et elle est journellement employée en décoctions, bains, tisanes, injections, etc., contre les inflammations de toutes sortes. La *mauve* sauvage (*malva sylvestris*), vulgairement grande *mauve*, à tige droite, rameuse et velue et à grandes fleurs purpurines rayées de lignes plus foncées, possède des propriétés absolument identiques à celles de l'espèce précédente. Parmi les *mauves* cultivées comme plantes d'ornement se distinguent la *mauve* frisée à grandes feuilles glabres, la *mauve* du Cap à feuilles visqueuses, la *mauve* effilée, la *mauve* divariquée, et enfin la *mauve* rouge, petit arbuste à fleurs d'un rouge vif. Nous devons mentionner encore la *mauve* glabre, dont la vraie patrie n'est pas bien connue, mais que l'on regarde comme originaire de la Chine; on la cultive depuis quelques années dans les jardins; ses fleurs, grandes, d'un beau rouge, deviennent d'un beau bleu par la dessiccation; on les préfère dans la matière médicale.

MAUVES, village et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Carquefou, arrond. et à 17 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Loire; 1,370 hab. Ce village est dominé par des rochers à pic dans lesquels s'ouvre une vaste grotte naturelle. Dans les environs s'élève le château de La Sailleraye, que Mme de Sévigné habita en 1675 et dont le jardin a été dessiné par Le Nôtre. ‖ Autre commune de France (Orne), cant., arrond. et à 8 kilom. de Mortagne; 1,233 hab. Le cimetière renferme le tombeau de Dureau de La Malle, par Girodet et Percier. Ce tombeau, dont la corniche est imitée de celle du théâtre Marcellus, à Rome, porte une épitaphe en vers, composée par Delille.

MAUVETTE s. f. (mô-vè-te — dimin. de *mauve*). Bot. Nom donné à l'orchis brûlé et au géranium à feuilles rondes.

MAUVEZIN, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S.-E. de Lectoure, entre la rive droite de l'Arax et la rive gauche de la Gimone; pop. aggl., 1,607 hab. — pop. tot., 2,727 hab. Fabrication d'huile. Commerce de mules et mulets. On y voit quelques débris d'un ancien château fort dont l'emplacement a été transformé en promenade.

MAUVEZIN, ville de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 69 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 516 hab. Mauvezin joua, au moyen âge, un rôle dans toutes les guerres dont le Bigorre fut le théâtre. Son château, encore debout aujourd'hui et l'un des plus intéressants, au point de vue archéologique, du midi de la France, porta longtemps le titre de château comtal, comme ceux de Lourdes et d'Orthez. Durant la domination anglaise en Gascogne, il tomba tour à tour aux mains des deux partis et ses environs furent ravagés à plusieurs reprises par les vainqueurs. Assiégé en 1374 par le duc d'Anjou, Mauvezin résistait avec avantage, lorsque le duc parvint à s'emparer des puits qui alimentaient la ville et la contraignit à la reddition. Quelques siècles plus tard (1584), Mauvezin fut pris par le capitaine huguenot de Sus, qui dirigea de là ses expéditions redoutables contre Saint-Bertrand de

Comminges. C'est depuis cette époque que le château cessa d'être habité.

MAUVIARD s. m. (mô-vi-ar). Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

MAUVIETTE s. f. (mô-vi-è-te — dimin. de *mauvis*). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des champs, alors qu'elle est devenue grasse et qu'on la chasse. ‖ Nom vulgaire de la grive et du mauvis.

— Fam. Personne grêle, de faible apparence, d'une complexion délicate : *J'ai 23 fr. de nourriture par mois; avouez que, pour une* MAUVIETTE *comme moi, c'est énorme.* (E. Sue.)

— Loc. prov. *Manger comme une mauviette*, Manger fort peu.

— **Encycl.** V. ALOUETTE.

MAUVILLON (Eléazar), historien français, né à Tarascon en 1712, mort à Brunswick en 1779. Il se rendit en Allemagne, fit des traductions et donna des leçons de français pour vivre, devint ensuite secrétaire intime du roi de Pologne, alla habiter Leipzig en 1743 et finit par s'établir à Brunswick, où il enseigna le français au Carolinum. Mauvillon professait la religion réformée, ce qui fut vraisemblablement la cause de son expatriation. Il était d'un caractère opiniâtre et d'une dureté dont eurent vivement à souffrir sa femme et ses enfants. On a de lui, outre des traductions, de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Lettres françaises et germaniques* ou *Réflexions militaires, littéraires et critiques sur les Français et les Allemands* (Londres, 1740); *Histoire du prince Eugène de Savoie* (Amsterdam, 1740 5 vol. in-8º); *Histoire de Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse* (Amsterdam, 1741); *Histoire de Pierre Ier, surnommé le Grand* (Amsterdam, 1742); *Histoire de la dernière guerre de Bohême* (Amsterdam, 1745); *Remarques sur les germanismes* (Amsterdam, 1747); *Droit public germanique* (Amsterdam, 1749); le *Soldat parvenu* ou *Mémoires et aventures de M. de Verval, dit Bellerose* (Dresde, 1753), *Histoire de Gustave-Adolphe* (Amsterdam, 1764, in-4º); *Histoire d'Ivan III* (Londres, 1766); *Paradoxes moraux et littéraires* (Amsterdam, 1769).

MAUVILLON (Jacques), ingénieur et littérateur allemand, né à Leipzig en 1743, mort en 1794. Son père voulut le contraindre à étudier le droit; mais il s'occupa davantage de l'étude des langues, du dessin et des mathématiques, et, quoique contrefait et d'une faible constitution, se sentit une telle vocation pour l'état militaire que, pendant la guerre de Sept ans, il entra comme ingénieur au service du Hanovre. A la paix, il revint à Leipzig, où, pour satisfaire le vœu de son père, il s'occupa pendant quelque temps de l'étude de la jurisprudence; mais il ne put vaincre sa répugnance pour cette science aride, et accepta en 1766 une place secondaire à l'école d'Ilefeld. Il passa ensuite à Cassel comme professeur de science militaire, y fut nommé en 1778 capitaine au corps des cadets, entra en 1785 au service du duc de Brunswinck avec le grade de major, et devint plus tard lieutenant-colonel du génie et professeur au Carolinum de Brunswick. Ami et admirateur de Mirabeau, il accepta avec enthousiasme la proposition que lui fit ce dernier d'écrire en commun un grand ouvrage politique et philosophique sur la monarchie prussienne, et y consacra tous ses loisirs. en mettant à profit les nombreux matériaux que Mirabeau lui envoyait de Berlin. Mirabeau fit paraître le livre à Paris, sous son nom seul, et Mauvillon le remania complétement et le publia sous ce titre : *Tableau de la monarchie prussienne sous Frédéric II* (Leipzig, 1793-1795, 4 vol.).

Mauvillon fut, en Allemagne, l'un des plus ardents partisans de la Révolution française et s'attira ainsi de nombreux désagréments. Violemment attaqué dans le pamphlet de Kotzebue, intitulé : le *Docteur Bahrdt au front d'airain*, il augmenta encore les tracasseries dont il était l'objet en dénonçant Zimmermann comme l'auteur de cet écrit injurieux. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, écrits soit en français, soit en allemand. Nous ne citerons que les plus remarquables, savoir : *Recueil de mémoires sur des objets d'économie politique, de politique et d'histoire moderne* (1776-1777, 2 part. in-8º); *Lettres physiocratiques* (1780, in-8º); *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne* (1782, in-8º); *Introduction à toutes les sciences militaires* (1783, in-8º); *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans* (1784, in-8º); *Proverbes dramatiques* (1785, in-8º); l'*Homme et la femme dans leurs rapports mutuels* (1791, in-8º); *Histoire de Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg* (1794, 2 vol. in-8º). Il avait, en outre, traduit du français plusieurs ouvrages, entre autres les *Lettres de Mme de Sevigné* et l'*Histoire philosophique des deux Indes*, de l'abbé Raynal, et publié sa correspondance avec Mirabeau, sous ce titre : *Lettres du comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, de 1786 à 1790* (1792, in-8º). Enfin, il avait été l'un des publicistes les plus actifs de son temps et avait collaboré à une foule de journaux et de recueils périodiques. Sa *Correspondance* a été publiée par son fils aîné (1801, in-8º).

MAUVIS s. m. (mô-vi — Ce nom signifie littéralement, en vieux français, *mauvais visage;* mais le rapport des sens est insaisissable. En provençal, *mauvis* signifie *mal vu*, ce qui, rapproché d'une autre étymologie fantaisiste, *malum vitis*, mal de la vigne, à cause de la quantité de raisins que consomment ces oiseaux, donnerait une explication rigoureusement admissible, mais encore peu probable. Le bas latin *malvitius* ne décide rien; les formes modernes : italien *malviz*, napolitain *marvizzo*, paraissent empruntées au français. Si l'on pouvait rapprocher le *mauvis* de la mouette, qui s'appelle *milvid* en bas-breton et dont certaines espèces portent le nom de *mauve*, on sortirait d'embarras; mais quel rapprochement pourrait-on faire entre des oiseaux d'espèces si différentes?) Ornith. Nom vulgaire de la grive tannée, espèce du genre merle très-voisine de la grive, d'une chair fine et estimée : *Les* MAUVIS *rendent de grands services en détruisant les insectes, mais causent des dégâts encore plus grands en mangeant les raisins, qu'ils aiment avec passion.* ‖ Nom vulgaire de l'alouette huppée.

MAUVISQUE s. m. (mô-vi-ske). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, renfermant une quinzaine d'espèces américaines.

MAUZAC s. m. (mô-zak). Vitic. Cépage cultivé en Gascogne.

— **Encycl.** Le *mauzac* est fort estimé, tant pour la qualité que pour l'abondance de son produit. Le *mauzac* noir est moins cultivé que le blanc.

Le *mauzac* rouge a de toutes petites feuilles, peu découpées, vert terne en dessus et un peu cotonneuses. Les grappes, dont le pedoncule est court, sont ailées, coniques, garnies de grains ronds de médiocre grosseur, trop serrés, de couleur rouge clair un peu cendré Le raisin est d'un goût sucré, très-relevé; il se soutient bien contre l'humidité et se conserve longtemps Ses rameaux, étalés, laissent voir de nombreuses grappes, réunies en couronne près de la souche, ce qui rend ce cépage d'un aspect agréable au moment des vendanges, et indique en même temps qu'il faut le tailler court sur les deux ou trois sarments les plus rapprochés de la souche. Un léger défaut du fruit, c'est que les pepins sont un peu gros en raison du petit volume des grains, et la chair de ceux-ci un peu consistante, peu abondante en suc. La vendange du *mauzac* rouge se fait très-bien avec celle des raisins noirs; cependant le *mauzac* rouge mûrit un peu tard Il entre aussi avec avantage dans la vendange des raisins blancs et communique au vin un goût sucré fort agréable.

Le *mauzac* blanc porte les noms suivants : blanquette (Ariége et Aude); clarette ou clairette (Var); blanquette (Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales), cotticour (Tarn-et-Garonne); malvoisie [improprement] (Gironde et Lot-et-Garonne), couloumbaou (ancienne Provence); aubier (près de Marseille); colomba, colombar, chalosse (Ouest et Charentes); mellenc (Tarn-et-Garonne); pascaou (Bouches-du-Rhône); guillemot rose (Languedoc), feldlinger (Bas-Rhin). Le *mauzac* blanc est un cépage robuste, qui prospère dans presque tous les sols. Il mûrit tard et demande à être taillé court, parce que l'abondance des raisins peut nuire à la vigueur de la vigne.

MAUZAISSE (Jean-Baptiste), peintre français, né à Corbeil en 1784, mort à Paris en 1844. Il était fils d'un pauvre organiste de Corbeil, qui le fit admettre à quatorze ans dans l'atelier de Vincent Mauzaisse travailla avec ardeur, et commença à se faire connaître en exposant au Salon de 1812 l'*Arabe pleurant son cheval*, tableau qui eut du succès, lui fit décerner une 1re médaille et fut placé au musée d'Angers. Artiste laborieux, honnête, modeste, ennemi de l'intrigue, il a beaucoup produit, sans parvenir à faire fortune. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : la *Mort de Clorinde* (1817), au musée de Bordeaux; l'*Arioste et les brigands* (1817), au musée du Louvre; *Laurent de Médicis au milieu des savants et des artistes* (1819), dans la galerie du Palais-Royal; *Martyre de saint Etienne* (1824), à la cathédrale de Bourges; *Saint Clair guérissant les aveugles* (1831), à la cathédrale de Nantes. On voit de lui au musée de Versailles, outre plusieurs *Portraits* en pied : *Bataille de Fleurus* (1837); *Louis VII allant prendre l'oriflamme à Saint-Denis* (1840); *Philippe-Auguste faisant élever la grosse tour du Louvre* (1841); la *Reddition de la citadelle de Cambrai;* la *Prise du château de la Pietra; Napoléon à Eylau*, la *Bataille de Valmy*, etc. Enfin, il a exécuté dans diverses salles du Louvre des grisailles et a travaillé à plusieurs ouvrages de Gros.

MAUZÉ, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Niort, sur le Mignon; pop. aggl., 1,565 hab. — pop. tot., 1,669 hab. Carrières de pierre, fours à chaux, tonnellerie, distillerie d'eau-de-vie; commerce de vins, blé, graines fourragères.

MAUZINHO QUEVEDO DE CASTELLO-BRANCO, célèbre peintre portugais. V. QUEVEDO.

MAVOR (William-Fordyce), savant et littérateur anglais, né près d'Aberdeen en 1758, mort à Woodstock en 1837. Après avoir fait l'éducation des enfants du duc de Marlborough, il entra dans les ordres (1781), remplit successivement les fonctions pastorales à Hurley, à Stonefield, à Woodstock, où il fonda une académie particulière, et reçut de l'université d'Aberdeen, en 1797, le titre de docteur en droit. Dans sa jeunesse, Mavor avait cultivé avec beaucoup de succes la poésie; plus tard, il s'adonna particulièrement à l'étude des sciences, écrivit de nombreux ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse, et vit son nom entouré d'une grande et juste popularité. Ses principaux écrits sont : *Mélanges poétiques* (1779); la *Sténographie universelle* (1779); *Magasin géographique* (1781, 2 vol. in-4º); *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié sous le nom de Martyn, comme le précédent ouvrage (1784, 2 vol. in-fol.); *Blenheim*, poëme (1787); *Poëmes* (1793); *Mélanges pour la jeunesse* (1796); *Récit historique des plus célèbres voyages et explorations de découvertes, depuis Colomb jusqu'à nos jours* (Londres, 1796-1801, 25 vol. in-18); *Eléments d'histoire naturelle* (1799), traduit en français par Breton, sous le titre de : le *Buffon des enfants* (1802); *Histoire universelle ancienne et moderne* (1802, 25 vol in-18); *Collection de catéchismes* (1810, 2 vol), etc.

MAVORS, ancienne forme de Mars, qu'on trouve dans les poëtes. D'après Cicéron, ce nom vient de *magna vorto*, parce que la guerre produit de grands changements.

MAVROCORDATO, nom d'une famille d'hommes d'Etat grecs. V. MAUROCORDATO.

MAVROMICHALIS ou **MAUROMICHALIS** (Pierre), homme politique grec, également connu sous le nom de **Petro-Bey**, né vers 1775, mort à Athènes en 1848. Il appartenait à une ancienne famille hellénique fixée dans le Maïna ou Magne, où elle exerçait une grande influence. Son père dut le donner tout enfant en otage au capitan-pacha avec son second fils Georges, dont on lui annonça la mort au bout de quelque temps. Après la conquête de l'Egypte par Bonaparte, Pierre, sous prétexte d'affaires commerciales, se rendit à Venise, où se trouvait alors le premier consul, et lui demanda l'appui de la France pour une révolte qu'il s'engageait à faire éclater en Grèce contre la domination de la Turquie. Bonaparte l'accueillit avec faveur, lui promit, s'il faisait dans le Levant une expédition qu'il méditait, de favoriser l'affranchissement de la Grèce, et lui donna des lettres de recommandation pour le général Donzelot, alors gouverneur des îles Ioniennes. Le départ des troupes françaises de ces îles fit avorter les projets de Mavromichalis, qui retourna dans le Maïna. Pendant un voyage qu'il fit peu après à Constantinople, il fut dénoncé comme partisan de la France et contraint de se cacher. Toutefois, il put retourner en Grèce, où, à la mort de son père, il devint capitaine des Maïnotes, et fut chargé en 1815 par l'amiral Schukur-Pacha de détruire les pirates qui infestaient les ports du Maïna. Le zèle avec lequel il s'acquitta de cette mission lui valut le titre de bey (1816), et c'est à partir de ce moment qu'il fut presque constamment désigné sous le nom de Petro-Bey. Grâce à sa position officielle, Mavromichalis acquit la plus grande influence sur ses compatriotes. Il s'efforça de pacifier le Maïna, d'apaiser les haines héréditaires, les guerres privées; puis, reprenant ses anciens projets, il s'affilia à l'hétairie, exerça au maniement des armes les Maïnotes, les plus belliqueux d'entre les Grecs, fit venir des munitions de guerre, mit en état de combattre 10,000 hommes sur une population de 30,000 âmes, refusa de livrer à la Porte Colocotronis, dont la tête était mise à prix, et donna en 1821 le signal de la guerre pour l'indépendance de la Grèce. Pendant que son frère Kyriakouli chassait les Turcs de la Laconie, il se rendait à Calamata, appelait les Grecs à prendre les armes pour délivrer leur patrie et adressait une proclamation aux puissances étrangères. A partir de ce moment, Mavromichalis se signala entre les plus braves parmi les défenseurs de la nationalité hellénique et fut mêlé aux principaux événements qui amenèrent le triomphe de cette grande cause. Membre des états de Messène et de Morée, il devint peu apres président de l'Assemblée nationale d'Astros, chef du pouvoir exécutif en 1823, se sépara de Colotronis lorsqu'il le vit incliner vers le parti russe, et fut un des trois membres du gouvernement provisoire qui remirent en 1828 le pouvoir entre les mains de Capo-d'Istria, élu régent de la Grèce. Une profonde antipathie se manifesta bientôt entre ces deux personnages. Capo-d'Istria, dévoué aux intérêts de la Russie, trouva dans Mavromichalis un adversaire déclaré. Non-seulement il s'efforça de ruiner son influence et son crédit, mais il le fit mettre en prison, avec plusieurs membres de sa famille, pendant qu'il prenait des mesures rigoureuses contre les Maïnotes. Cette détention alluma dans la famille de Mavromichalis une haine implacable contre le régent, et deux de ses membres, Georges, fils de Pierre, et Constantin, son frère, assassinèrent Capo-d'Istria au moment où il sortait de l'église de Nauplie, le 9 octobre 1831 (v. CAPO-D'ISTRIA). Rendu à la liberté peu de temps après, Pierre Mavromichalis s'attacha au roi Othon, prit une part active à la direction des affaires, fut nommé général et sénateur, puis reçut, à titre de récompense nationale, un grand domaine en Laconie. — Un de ses fils, CYRIACULIS, avait été tué pendant la guerre de l'indépendance en 1822; un autre, ANASTASE, devint général de l'armée grecque et aide de camp du roi Othon.

MAWE (Jean), minéralogiste et voyageur anglais, né dans le comté de Derby en 1764, mort à Londres en 1829. Familiarisé de bonne heure avec la connaissance de la minéralogie, il vint s'établir à Londres, où il fit le commerce des minéraux et de toutes sortes d'objets de curiosité, gagna beaucoup d'argent et acquit la réputation d'un savant naturaliste. Dans l'intérêt de son commerce, il partit en 1804 pour l'Amérique méridionale, arriva à Montevideo, où il subit un emprisonnement et fut relégué dans les terres, passa ensuite au Brésil (1807), obtint du régent toute facilité pour examiner les productions minérales de ce pays, explora pendant six mois la province de Minas-Geraes, si riche en minéraux précieux, et revint en Europe en 1810. Mawe possédait des connaissances très-variées et très-étendues et était membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Minéralogie du comté de Derby* (Londres, 1800); *Voyage dans l'intérieur du Brésil, comprenant un voyage au Rio de la Plata* (Londres, 1812, in-4º, avec cartes), traduit en français par Eyriès (Paris, 1816); *Traité sur les diamants et les pierres précieuses, contenant leur histoire naturelle et celle de leur commerce* (Londres, 1813); *Système de Linné sur la conchyliologie* (Londres, 1822, in-8º, avec fig.).

MAX s. m. (makss). Métrol. Monnaie d'or de Bavière, valant 25 fr. 87.

Max Havelaar, roman de M. Dowes Dekker, auteur hollandais (1862). Ce livre a eu en Hollande le même retentissement que la *Case de l'oncle Tom* en Amérique; il expose, en effet, une plaie sociale toute semblable, l'esclavage déguisé dans lequel sont tenus, par les colons hollandais, les naturels de l'île de Java. A l'appui du roman qui est combiné d'une façon intéressante, l'auteur a courageusement mis en regard des documents officiels, qui tous constatent le bonheur et la tranquillité des populations, d'autres documents bien plus probants, qui montrent que ces populations, avilies par la plus dure exploitation, meurent de faim et de désespoir. Il a su parler d'une manière assez ferme pour que tout le pays se préoccupât d'une question que le gouvernement tenait audacieusement dans l'ombre; des interpellations se sont produites à la Chambre, demandant la réforme des abus constatés, et plusieurs cabinets ont déjà sombré en essayant de résister au vœu populaire. Peut-être les Javanais devront-ils leur affranchissement à l'auteur de *Max Havelaar*.

MAXAGUA s. m. (ma-ksa-gua). Bot. Nom d'un arbre des Indes occidentales, dont l'écorce sert à fabriquer des cordages.

MAXENCE (M. Aurelius Valerius Maxentius), empereur romain de 306 à 312. Il était fils de Maximien-Hercule, qui avait abdiqué en même temps que Dioclétien. Son beau-père Galère ne voulant point le nommer césar, après la mort de Constance-Chlore (306), il marcha sur Rome et s'y fit proclamer auguste par le sénat et le peuple. En même temps, il décidait son père à reprendre la pourpre. L'empire était à ce moment gouverné par six princes à la fois, Galerius, Constantin, Sévère, Maximin-Daia, Maximien et Maxence. Sévère, assiégé dans Ravenne, se donne la mort; Galère est repoussé avec ses légions, et Maxence, se voit ainsi maître de l'Italie, qu'il opprime à son gré. Après s'être brouillé avec son père et l'avoir chassé dans les Gaules (307), il passe en Afrique et y signale sa cruauté, puis revient à Rome persécuter les chrétiens. Mais le césar Constantin franchit les Alpes, marche sur Rome et en chasse Maxence qui, vaincu, périt en fuyant, noyé dans le Tibre (312). Il laissait deux enfants, qui furent mis à mort par ordre de Constantin. C'était un prince avare, cruel, lâche, débauché, incapable. Il persécuta avec acharnement l'Eglise naissante, et les barbaries gratuites dont il se rendit coupable à ce sujet ne contribuèrent pas peu à sa chute. Ajoutons toutefois que les princes ses compétiteurs ne se montrèrent ni moins cruels, ni moins vicieux que lui, sans en excepter Constantin.

MAXENT, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), canton de Plélan, arrond. et à 20 kilom. de Montfort; pop. aggl., 226 hab. — pop. tot., 2,181 hab. L'église paroissiale, fondée au IXe siècle, a conservé une abside romane très-ancienne, qui renfermait autrefois, dit-on, le tombeau de saint Convoyon et ceux du roi de Bretagne saint Salomon et de sa femme.

MAXILLAIRE adj. (ma-ksil-lè-re — latin *maxillaris;* de *maxilla*, mâchoire, qui se rapporte au même radical que le grec *massô* pour *maksô*, serrer, pétrir, broyer, mâcher, de la racine sanscrite *makch*, frapper, serrer, broyer, écraser). Anat. Qui a rapport, qui appartient aux mâchoires : *Os, nerfs, artères, glandes* MAXILLAIRES. ‖ *Sinus maxillaire*, Grande cavité qui existe dans la mâchoire supérieure.

— Entom. *Palpes maxillaires*, Filets articulés insérés sur le bord externe des mâchoires, chez les insectes.

— Moll. Se dit des mollusques dont la bouche est composée de deux mâchoires rapprochées antérieurement.

— s. m. Anat. Os maxillaire : *Le* MAXILLAIRE *inférieur.*

— s. m. pl. Crust. Section de la classe des crustacés.

— s. f. Anat. Artère maxillaire.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

— **Encycl.** Anat. *Artères maxillaires.* Ces artères sont au nombre de deux, distinguées en externe et interne. La première naît de la partie antérieure et inférieure de la carotide externe; la seconde naît postérieurement de l'extrémité supérieure de la carotide interne. On nomme en outre artère *maxillaire* inférieure la seconde des divisions que fournit la *maxillaire* interne.

— *Nerfs maxillaires.* Ils sont aussi au nombre de deux, l'un supérieur, l'autre inférieur; ils proviennent du trifacial. Le premier sort du crâne par le trou grand rond, et va s'épanouir sur la joue; le second sort par le trou ovale et se distribue à la base de la face.

— *Os maxillaires.* Ils sont au nombre de trois : les deux *maxillaires* supérieurs ou *sus-maxillaires* et le *maxillaire* inférieur. Les *maxillaires* supérieurs sont des os irréguliers, occupant le milieu de la face et concourant à former la bouche, le nez et les orbites. Ils sont divisés en deux faces et une circonférence : la face externe ou orbito-faciale, qui présente en dedans et en avant l'apophyse nasale, derrière laquelle on aperçoit une surface triangulaire faisant partie du plancher de l'orbite et offrant vers son milieu la gouttière et le canal sous-orbitaire qui loge les vaisseaux et les nerfs du même nom, et qui se divise en avant en deux conduits, l'un antérieur pour le nerf sous-orbitaire, l'autre postérieur, appelé canal dentaire antérieur, pour le nerf du même nom; la face interne ou naso-palatine, au milieu de laquelle se voit l'apophyse palatine. C'est au-dessus de cette apophyse qu'existe une surface verticale présentant à son centre l'orifice du sinus *maxillaire*, cavité profonde, pyramidale et triangulaire. La circonférence de ces deux os présente en arrière la tubérosité malaire, percée des conduits dentaires postérieurs pour les vaisseaux et les nerfs du même nom; en avant, un bord libre et concave en haut, où il concourt à l'ouverture antérieure des fosses nasales; et en bas, le bord alvéolaire supérieur, épais, parabolique, creusé par huit cavités coniques appelées alvéoles, qui reçoivent les huit dents de chacun des *maxillaires* supérieurs. Le *maxillaire* inférieur est un os situé à la partie inférieure de la face, de forme symétrique, à peu près parabolique, convexe en devant, concave en arrière, dans lequel les anatomistes reconnaissent le corps qui est la partie moyenne, horizontale, et les branches, qui sont les portions postérieures, verticales et angulaires. On y distingue deux faces et trois bords : une face externe et une face interne; un bord inférieur ou base de la mâchoire; un bord supérieur ou alvéolaire, creusé de seize cavités coniques ou alvéoles, séparées par des cloisons et destinées à recevoir les racines des dents inférieures, surmonté en arrière par l'apophyse coronoïde, éminence triangulaire, donnant attache au muscle temporal; et un bord postérieur ou parotidien, presque vertical, formant avec le bord inférieur l'angle de la mâchoire. Il correspond à la glande parotide et se termine en haut par le condyle de la mâchoire, éminence transversale, articulée avec la cavité glenoïde du temporal, soutenue par une portion de l'os plus étroite, nommée col du condyle, et séparée en avant de l'apophyse coronoïde par l'échancrure sigmoïde, que traversent les vaisseaux et les nerfs massetérins.

— *Sinus maxillaire* ou *antre d'Highmore.* C'est une grande cavité creusée dans l'épaisseur de l'os *maxillaire* supérieur, qui est tapissée par un prolongement de la membrane pituitaire, et qui communique avec le méat moyen des fosses nasales.

— Pathol. *Affections du maxillaire supérieur.* Le *maxillaire* supérieur peut être le siége de fractures, de nécrose, d'exostose, de cancer et de kystes.

1° Les fractures du *maxillaire* supérieur sont très-rares. Les causes directes, coups, chutes, etc., peuvent seules les produire. Rarement simples, ces fractures s'accompagnent le plus souvent de contusions et de plaies aux parties molles de la face, d'ecchymoses à la base des orbites, d'accidents cérébraux, etc. Ordinairement les fractures du *maxillaire* supérieur ne compromettent pas la vie, bien qu'elles offrent une certaine gravité. Le traitement de ces fractures consiste à mettre les fragments en place et à les maintenir. Si c'est le bord alvéolaire qui est fracturé, il faut lier la dent de ce fragment aux dents voisines; on peut encore emprisonner la mâchoire au moyen de gutta-percha que l'on met dans la bouche pour mouler la face interne du *maxillaire* et maintenir ainsi cet os immobile à l'aide d'un bandage métallique qui a une tige venant s'appliquer sur la gutta-percha à l'intérieur de la bouche. Inutile de dire que le malade ne doit faire aucun mouvement pour parler ou pour mâcher. On le nourrira exclusivement avec des aliments liquides.

2° La nécrose du *maxillaire* supérieur est assez fréquente. Elle peut être causée par l'ablation des dents; mais ordinairement elle n'est alors ni étendue ni grave; elle se borne à une portion très-limitée du bord alvéolaire, et après l'élimination du séquestre, tout rentre dans l'ordre. Lorsque le séquestre s'élève un peu, et qu'après son expulsion le sinus reste ouvert, il reste quelquefois une fistule incurable. Un coup, une chute peuvent aussi contondre l'os *maxillaire* et opérer sa mortification; alors la nécrose est plus étendue. Mais les nécroses considérables sont causées par une maladie des membranes qui adhèrent au *maxillaire.* Ces maladies, en arrêtant la circulation du *maxillaire*, déterminent sa mortification. Les nécroses sont surtout étendues lorsqu'elles se lient à une diathèse ou à une maladie générale, et alors tout le *maxillaire* peut être atteint. Enfin cet os peut être nécrosé chez les individus qui travaillent à la fabrication des allumettes phosphoriques. On reconnaît ordinairement la nécrose du *maxillaire* supérieur à une tuméfaction pâteuse des parties molles qui recouvrent le point de l'os malade. C'est à la joue, au palais que la tumeur se remarque le plus souvent. Quand elle s'ouvre, il s'en écoule un pus abondant, fétide et dont la quantité augmente encore par la compression. Quand la tumeur n'est pas encore ouverte, c'est par la narine correspondante que sort le pus, si l'on comprime l'os malade.

3° Les exostoses du *maxillaire* supérieur sont fréquentes. Elles peuvent être superficielles ou profondes. Les exostoses superficielles se forment sur le périoste extérieur aux dépens des couches osseuses sous-jacentes. Elles paraissent liées à la diathèse syphilitique, surtout lorsqu'elles se développent vers la ligne médiane du palais. Les exostoses profondes naissent aux dépens de la surface interne du sinus *maxillaire;* elles paraissent surtout dans le jeune âge, et semblent dues à une sorte d'hypertrophie des concrétions stalactiformes qu'on remarque parfois sur les parois du sinus *maxillaire.* Le volume, la forme, la structure des exostoses du *maxillaire* supérieur sont très-variables : tantôt elles sont spongieuses, tantôt éburnées. Quant à leur point d'implantation, il est souvent difficile à déterminer. L'exostose du *maxillaire* supérieur est toujours une maladie grave, d'abord parce qu'il est très-rare qu'on puisse arrêter son développement, et encore plus rare qu'on puisse opérer la suppression entière de la tumeur. Quand, parvenue à un certain volume, elle reste stationnaire, elle cause une difformité choquante; elle peut gêner un peu la mastication et le passage de l'air dans les narines; cependant le malade se fait à cette difformité et à la gêne qu'elle produit; mais lorsque la tumeur augmente continuellement, il y a compression toujours plus forte du côté de la bouche, du pharynx et de l'orbite; comme conséquences, la déglutition, la mastication, la respiration, la prononciation sont plus difficiles, quelquefois même il y a impossibilité d'une ou plusieurs de ces fonctions. Ce ne sont là encore que les effets physiques, car la tumeur n'agit alors que comme corps étranger; mais quand elle dégénère, son influence est plus promptement dangereuse, car la dégénérescence se communique aux parties molles environnantes et marche avec une diathèse qui produit bientôt un épuisement mortel, ou bien la sanie provenant des tissus dégénérés est résorbée ou tombe dans la gorge et dans l'estomac, et il y a, dans les deux cas, empoisonnement. Le traitement de l'exostose consiste, après un traitement antisyphilitique rationnel, à enlever la tumeur, et, pour cela, il est nécessaire de pratiquer la résection totale ou partielle de la mâchoire supérieure à l'aide des instruments tranchants ou de la cautérisation en flèches, ainsi que la pratique le docteur Maisonneuve.

4° Le cancer du *maxillaire* supérieur est consécutif à des tumeurs de même nature développées dans la cavité du sinus, ou à des cancroïdes de la face et des gencives qui ont envahi le tissu osseux. D'après Gosselin et Denonvilliers, cette altération peut commencer par les gencives, le palais, la paroi antérieure du sinus ou sa cavité. De là une évolution en quelque sorte particulière, au moins au début de l'affection. Plus tard, tous les tissus sont envahis, et la lésion offre des caractères identiques, quel que soit son point de départ. La nature de la tumeur est très-variable : elle peut être encéphaloïde, fibro-plastique ou épithéliale; mais cela est de peu d'importance au point de vue clinique. Le diagnostic du cancer du *maxillaire* supérieur est souvent impossible, au moins à son début; plus tard, on peut croire à une exostose, à un kyste ou à une affection du sinus *maxillaire.* La ponction exploratrice et le palper feront reconnaître l'absence de liquide et une tumeur offrant des bosselures molles ou dures, selon l'état de l'os sous-jacent. Enfin, lorsque la muqueuse ou la peau sont ulcérées, on peut facilement reconnaître la nature maligne de la lésion. Quant au diagnostic anatomique de la structure de la tumeur, il se fait directement en enlevant et examinant au microscope un petit fragment de la masse morbide. Le traitement de cette affection, qui est toujours fort grave, consiste dans l'ablation ou la résection du *maxillaire* supérieur.

5° Les kystes du *maxillaire* supérieur se divisent, selon leur contenu, en kystes liquides et en kystes solides. Les kystes liquides peuvent être unis ou multiloculaires; dans le premier cas, leur évolution est assez nette, car il est généralement admis que leur apparition est en rapport avec l'évolution dentaire et que leur point de départ est le follicule dentaire. Les kystes du *maxillaire* sont presque toujours uniloculaires, et leur contenu est séreux et légèrement rougeâtre. Les kystes solides sont très-rares au *maxillaire* supérieur. Ils se rencontrent plus souvent au *maxillaire* inférieur. Le traitement des kystes varie suivant leur étendue, suivant qu'ils sont unis ou multiloculaires; enfin, suivant qu'ils sont liquides ou solides. Lorsqu'ils sont petits, uniloculaires et liquides, il suffit d'une ponction ou mieux d'une incision suivie de quelques injections. Plus gros, multiloculaires, on cherche à amincir la paroi osseuse, puis on fait suppurer la poche jusqu'à ce qu'elle soit revenue à elle-même. On peut encore cautériser la face interne de la poche avec le nitrate d'argent.

— *Affections du maxillaire inférieur.* Le *maxillaire* inférieur peut être le siége de fracture, de luxation, de nécrose, d'exostose, de cancer, de tumeurs fibreuses et de kystes.

1° Les fractures du *maxillaire* inférieur peuvent survenir par cause directe, telles qu'un choc sur la partie inférieure et interne du menton, que ce choc soit le résultat d'un coup ou d'une chute, etc. Les fractures peuvent porter sur le corps, sur une des branches, sur un condyle, sur une apophyse coronoïde. Le corps de l'os est quelquefois cassé dans toute son épaisseur. D'autres fois, le bord alvéolaire seul est détaché. La fracture complète du corps de l'os n'a pas lieu ordinairement au niveau même de la symphyse, mais sur les côtés; quelquefois la partie moyenne de ce corps est détachée par une double fracture. La fracture complète du corps de l'os peut être verticale ou oblique. Quand le bord alvéolaire est seul détaché, en partie, le fragment retenu par la gencive ne subit pas ordinairement un grand déplacement. Dans la fracture complète du corps de l'os, le déplacement est d'autant plus considérable que la fracture est plus éloignée de la symphyse. Dans ce cas, le menton est entraîné en bas par les muscles sus-hyoïdiens, la branche de l'os reste à sa place; cependant les muscles masseter, grand ptérygoïdien et surtout temporal tendent à entraîner un peu en avant et en haut son extrémité inférieure. Si la fracture est double, oblique, de haut en bas et d'avant en arrière, du bord alvéolaire à la base de la mâchoire, le déplacement du fragment mentonnier peut être considérable; ce fragment, en même temps qu'il est abaissé, est un peu entraîné en arrière. Si la fracture affecte une branche de l'os, les fragments sont maintenus en rapport par les muscles masseter et grand ptérygoïdien, et il y a peu de déplacement; si elle a son siége au col du condyle, celui-ci est entraîné en avant et en dedans par le petit ptérygoïdien. Si l'apophyse coronoïde est détachée de la branche, elle est entraînée en haut par le muscle temporal.

Les fractures du *maxillaire* inférieur sont faciles à reconnaître, leur pronostic est en général favorable, à moins de lésions complicatives. Quant à leur traitement, il consiste, lorsqu'il n'y a pas de déplacement, à maintenir les fragments réunis à l'aide de bandages désignés sous le nom de chevestre ou mieux encore de fronde. La difficulté de maintenir les fragments en rapport a fait imaginer des moyens plus énergiques, comme la ligature des dents, à laquelle on peut reprocher d'amener l'ulcération des gencives; l'appareil de Houzelot, composé de deux plaques faisant l'office d'attelles et placées l'une dans la cavité buccale, l'autre en dehors, sur les téguments du menton; l'appareil de Morel-Lavallée, constitué par une plaque de gutta-percha exactement moulée sur les dents, une pelote élastique que l'on place sous la mâchoire et un ressort qui unit les deux parties de l'instrument; enfin, la ligature des deux fragments, exécutée par Baudens. Pour les fractures du col du condyle, l'immobilité de la mâchoire sera suffisante. Dans tous les cas, on ne donnera aux malades que des aliments liquides.

2° Les luxations du *maxillaire* inférieur peuvent être produites par la seule action musculaire ou par une violence extérieure. C'est ordinairement pendant un effort de bâillement, dans lequel la bouche s'ouvre démesurément, ou pendant le vomissement que la luxation s'opère par la contraction des muscles.

La luxation peut porter sur les deux condyles ou sur un seul. Lorsque les deux condyles sont luxés, la bouche du malade est ouverte et ne peut se fermer; la mâchoire inférieure est portée en avant; les apophyses coronoïdes font saillie dans la bouche, entre l'arcade dentaire supérieure et la joue. Lorsqu'un seul condyle est luxé, la mâchoire a subi un mouvement de latéralité qui la maintient dirigée à droite ou à gauche; la commissure labiale correspondante à la luxation est déviée.

Le traitement consiste à réduire la luxation. Voici le meilleur moyen de réduction : le malade étant assis sur une chaise et ayant la tête maintenue par un aide, le chirurgien, après avoir garni ses pouces avec du linge, presse sur les dents de la mâchoire inférieure et l'apophyse coronoïde d'avant en arrière et de haut en bas, en même temps qu'il porte le menton en haut et en avant par la pression des autres doigts. Aussitôt que les condyles sont dégagés de dessous les arcades zygomatiques, les muscles temporaux et masseters agissent si rapidement et avec une telle force que, si le chirurgien ne retirait pas très-promptement ses pouces vers les joues sur les côtés pour se garantir, ils seraient fortement mordus. Après la réduction de la luxation, on maintient la mâchoire au moyen d'un bandage en fronde qu'on laisse subsister pendant quelques jours.

3° Les exostoses du *maxillaire* inférieur sont assez rares. Elles se développent surtout sous l'influence du vice scorbutique, et principalement comme vice tardif de la syphilis. Ces affections produisent toujours une gêne plus ou moins grande de la mastication, et, suivant leur siége, leur forme, leur développement, elles peuvent nuire à la prononciation, à la salivation, à la déglutition, à la respiration même. Les tumeurs produites par les exostoses sont d'une dureté remarquable; elles font entièrement corps avec l'os. Les tumeurs ne sont pas toujours parfaitement circonscrites, et ce n'est pas toujours sous forme de tubérosité que se manifeste la maladie. L'os semble partout augmenté de volume, et la tumeur est, pour ainsi dire, diffuse. Alors, surtout dans les commencements, on peut confondre l'exostose avec une tumeur du périoste et avec des kystes qui se développent sur la mâchoire. Mais plus tard apparaîtront les caractères distinctifs de ces tumeurs et le diagnostic deviendra facile. Lorsque l'exostose se forme lentement, sans douleur, lorsqu'il n'y a ni carie ni ulcère, lorsqu'enfin il y a une vraie hypertrophie de l'os avec tumeur très-dure et pleine, il y a presque impossibilité de la résoudre. Si elle gêne des fonctions importantes, on ne peut en débarrasser le malade qu'en en faisant la résection; mais on devra se méfier de sa dureté, car alors elle est ordinairement éburnée; il faudra donc, dans le plus grand nombre de cas, emporter avec la tumeur une portion de l'os.

4° Le cancer du *maxillaire* inférieur s'observe assez souvent. Il commence par les parties molles ou par l'os. Lorsque les parties molles sont d'abord affectées, on voit, le plus souvent, le cancer atteindre d'abord la lèvre; de là, la dégénérescence se propage au *maxillaire.* Lorsque la maladie prend naissance dans l'os, elle se manifeste sous deux formes. Dans la plus commune, l'affection a pour point de départ une petite tumeur mollasse, fongueuse, naissant du fond d'un alvéole; après l'extraction d'une dent, cette tumeur s'accroît et repullule, malgré l'excision et la cautérisation, elle présente bientôt les caractères d'une dégénérescence qui ne tarde pas à s'étendre au tissu osseux. Dans la seconde forme, la maladie débute ordinairement par le corps de l'os; elle est accompagnée d'un gonflement considérable, et en même temps le tissu osseux se ramollit et se carnifie. Si la maladie de l'os est une extension du cancer de la lèvre inférieure, celle-ci et les tissus voisins contractent des adhérences avec la mâchoire, et des fongosités saignantes s'élèvent sur le bord alvéolaire; les dents sont chassées des alvéoles, et l'affection cancéreuse gagne en surface et en profondeur. Lorsque la maladie se manifeste sous la forme d'une tumeur qui sort de l'alvéole, elle est d'abord assez dure, souvent indolente; ses progrès sont lents, à moins qu'elle ne soit irritée par des incisions ou des caustiques; enfin les douleurs arrivent, et alors l'accroissement de la tumeur est plus rapide. Elle se divise en plusieurs lobes; l'un se porte vers la bouche, dans la concavité de l'arcade dentaire; l'autre soulève la joue et remonte entre elle et l'os *maxillaire* supérieur; un troisième s'élève en dehors par l'ouverture buccale qu'il remplit presque en entier. La surface ulcérée de ces tumeurs fournit une sanie fétide dont une partie s'écoule au dehors, tandis que l'autre peut être avalée, d'où résulte souvent un vrai empoisonnement. Lorsque le cancer naît dans le sein même du *maxillaire*, le gonflement du corps de l'os est le premier symptôme observé; puis surviennent les douleurs, les fongosités, les ulcérations, les hémorragies et les désordres fonctionnels, proportionnés au développement de la tumeur. Le seul remède, lorsque le cancer n'a pas dépassé les limites de l'os, c'est-à-dire lorsque les ganglions *sous-maxillaires*, parotidiens, sous-claviculaires ne sont pas pris, consiste à pratiquer l'ablation ou la résection du *maxillaire.*

5° Les tumeurs fibreuses du *maxillaire* inférieur se développent au centre de l'os, quelquefois sur les lames superficielles, au niveau du bord alvéolaire. La production anomale se creuse une loge dans le tissu osseux, qui se trouve refoulé, soit en dedans, soit en dehors, et qui est bientôt réduit à une lamelle mince cédant sous le doigt. La tumeur est quelquefois parfaitement régulière et renfermée dans un véritable kyste osseux; d'autres fois, elle envoie des prolongements dans l'intérieur de l'os; il y a, ainsi que l'ont fait ro-

marquer MM. Nélaton et Baucnet, comme une espèce d'infiltration fibreuse. Le corps fibreux est élastique, d'un blanc grisâtre, plus dur dans certains points que dans d'autres; au microscope, il présente tous les caractères du tissu fibreux. Son volume est extrêmement variable. Ces produits de nouvelle formation sont implantés fortement sur le tissu de l'os et présentent quelquefois des bosselures osseuses qui sont le résultat de l'ossification de la tumeur. Dans d'autres circonstances, le tissu fibreux est mélangé à des lamelles, à des aiguilles osseuses, qui ne sont autre chose que des portions du *maxillaire* inférieur, à travers lesquelles la tumeur s'est infiltrée. Les dents vacillent et tombent par suite de la déformation des alvéoles; le canal dentaire a subi des modifications de forme en rapport avec le siége et le volume de la tumeur. La maladie débute par un gonflement vague, mal circonscrit, qui prend bientôt une forme plus nette à surface lisse. La tumeur est mollasse, élastique, et donne une sensation analogue à celle de la fluctuation. Si le tissu osseux est aminci, on perçoit la crépitation parcheminée que nous avons signalée en étudiant les kystes des os. Si l'on presse sur les bosselures, on les trouve de consistance inégale; quelquefois une bosselure qui était élastique devient plus résistante : elle s'est ossifiée. La gencive est plus pâle et plus dure qu'à l'état normal; la langue est refoulée, les téguments sont lisses, tendus, amincis. Au début, cette maladie cause tout au plus un peu de gêne; ce n'est que par son accroissement qu'elle met obstacle aux fonctions du *maxillaire* inférieur et qu'elle détermine des troubles de la phonation, de la respiration, de la déglutition. Il n'existe généralement aucune douleur et l'on n'observe pas d'accidents généraux, excepté toutefois ceux qui sont liés aux troubles fonctionnels que nous avons signalés. La marche de ces tumeurs est extrêmement lente et peut être divisée en trois périodes : dans la première, la tumeur est dure et résistante; dans la deuxieme, on perçoit la crépitation parcheminée; enfin, dans la troisième, la tumeur fait saillie à l'extérieur. Si l'on peut, en ouvrant la coque osseuse, énucléer la tumeur, c'est l'opération à laquelle il faut donner la préférence; si, après cette énucléation, il restait quelques débris dans les anfractuosités de l'os, ceux-ci devraient être détruits par le cautère actuel. Enfin, si la tumeur était irrégulière et envoyait des prolongements dans le tissu osseux, il faudrait réséquer la portion de *maxillaire* inférieur envahie par le tissu fibreux.

6º Les kystes du *maxillaire* supérieur sont identiques à ceux du *maxillaire* inférieur.

— Art vétér. La *glande maxillaire*, chez les solipèdes, est située en partie dans l'espace *intra-maxillaire*, depuis la face inférieure de l'atlas jusqu'au niveau de la base de la langue. Le canal excréteur de cette glande, nommé conduit de Wharton, est très-étroit et long d'environ 0m,30; ses parois sont minces, transparentes et dilatables. Il émerge vers le milieu de l'organe, au côté interne du bord supérieur, et côtoie ce bord jusqu'à la partie antérieure de la glande; puis il se continue en avant jusqu'au niveau du frein de la langue. Après un trajet sous-muqueux, le canal de Wharton se termine, en avant du frein de la langue, sur le côté du plancher de la bouche, en arrière des incisives, par un orifice pratiqué dans un léger relief de la muqueuse; cette petite saillie allongée et ferme était autrefois nommée le barbillon.

Chez le bœuf, le mouton et la chèvre, les glandes *sous-maxillaires* sont jaunâtres et remarquables par leur volume, bien supérieur à celui des parotides, dont elles doublent la face interne. Le canal de Wharton suit à peu près le même trajet que chez les solipèdes. Il s'ouvre en dedans et au sommet du barbillon. Chez le bœuf, cette papille, dure, forte, a son sommet crénelé en dehors et est logée dans une fossette elliptique, voisine de l'arcade incisive.

Chez le porc, la glande *maxillaire*, rougeâtre, est double ou formée de deux portions distinctes et placées l'une au devant de l'autre : la postérieure est sous-parotidienne; l'antérieure s'étend depuis l'angle de la mâchoire jusque vers le milieu de la langue. Le canal excréteur de chacune d'elles marche parallèlement à l'autre, et tous deux se terminent près du frein de la langue, à une petite distance l'un de l'autre. Chez le chien, les glandes *maxillaires* sont plus volumineuses que les parotides; elles sont pyramidales et renflées postérieurement. Le canal de Wharton s'ouvre sur le côté du frein de la langue sans faire de saillie. En outre, chacune de ces glandes possède un petit prolongement antérieur, dont le canal distinct s'ouvre, comme chez le porc, à côté de celui de Wharton. Chez le chat, les *sous-maxillaires* sont rougeâtres, plus grandes et plus compactes que les parotides, mais leur prédominance n'est pas aussi marquée que dans le chien, et elles ne présentent pas le lobe antérieur supplémentaire.

Les glandes *maxillaires*, destinées à produire la salive visqueuse, versée à l'entrée de la bouche, ont une action complétement différente de celle des parotides. L'expérience montre que ces glandes fonctionnent l'une comme l'autre, et qu'elles fournsisent dans un temps donné à peu près la même quantité de liquide; que le sens de la mastication est sans effet sur leur activité; que la mastication ait lieu à droite ou à gauche, la sécrétion n'est pas plus abondante d'un côté que de l'autre. La sécrétion des *maxillaires*, très-abondante pendant le repas, est d'autant plus grande que la mastication se fait avec plus de vitesse, et que les aliments sont meilleurs et plus sapides. Ainsi elle est bien plus abondante au commencement qu'à la fin du repas, et également lorsque l'animal mange des aliments qui lui plaisent. Pendant l'abstinence, cette sécrétion est presque nulle. La sécrétion est très-activée sous l'influence des excitants mis en contact avec la muqueuse de la bouche. « Cet effet se produit constamment, d'après mes expériences, dit M. Colin, sur nos divers animaux domestiques. Les quantités de liquide que chaque glande fournit alors sont généralement inférieures à celles du liquide qui est sécrété pendant le repas. Ces quantités varient, du reste, suivant la nature des excitants, l'étendue des surfaces sur lesquelles ils agissent et les périodes de leur action; elles diminuent graduellement à mesure qu'on s'éloigne du moment où l'excitant a été mis en contact avec la muqueuse, lors même qu'il y demeurerait appliqué ou y serait renouvelé. » Cette sécrétion des *maxillaires* n'est jamais aussi grande que celle des parotides, même lorsque ces glandes ont un égal volume. La salive qu'elle fournit est épaisse, visqueuse, propre à enduire le bol alimentaire et à rendre la déglutition plus facile. Ses propriétés physiques, chimiques et physiologiques la rendent complétement différente de la salive parotidienne. Enfin, il est à remarquer que cette sécrétion des *maxillaires* est nulle pendant la mastication mérycique chez les ruminants.

MAXILLÉ, ÉE adj. (ma-ksil-lé- — du lat. *maxilla*, mâchoire). Moll. Se dit des coquilles dont la charnière offre des dents longues et nombreuses.

MAXILLEUX, EUSE adj. (ma-ksil-leu, euze — du lat. *maxilla*, mâchoire). Entom. Se dit de certains insectes dont les mâchoires sont fort grandes.

MAXILLIFÈRE adj. (ma-ksil-li-fè-re — du lat. *maxilla*, mâchoire, *fero*, je porte). Zool. Qui a des mâchoires.

— Entom. Se dit de la bouche des insectes, lorsqu'on y distingue des mâchoires.

MAXILLIFORME adj. (ma-ksil-li-for-me — du lat. *maxilla*, mâchoire, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une mâchoire. ‖ Qui remplit l'office de mâchoires, comme certains appendices de la base des pieds des limules. ‖ *Dents maxilliformes*, Dents qui, chez les chétopodes, sont placées à l'orifice de la bouche.

MAXILLITE s. f. (ma-ksil-li-te — du lat. *maxilla*, mâchoire). Art vétér. Inflammation de la glande maxillaire.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom de *maxillite* à l'inflammation de la glande maxillaire. Cette affection est très-commune chez les chevaux, parce que les corps étrangers peuvent facilement s'introduire dans le canal excréteur de la glande maxillaire, canal qui s'ouvre sur le côté du frein de la langue, au milieu d'un petit tubercule très-saillant, presque flottant, vulgairement nommé barbillon. Chez les ruminants, au contraire, cette maladie est bien moins commune; le canal excréteur de cette glande s'ouvre sur une papille dure, forte, crénelée, logée dans une fossette elliptique et très-rapprochée de l'arcade incisive; et, en raison de cette disposition, les corps étrangers ne s'introduisent que difficilement dans ce canal excréteur. Enfin, cette maladie est encore plus rare chez les carnivores, ce qui s'explique par la nature des aliments dont ils se nourrissent.

Les corps étrangers qui pénètrent ainsi dans le canal excréteur de la glande maxillaire proviennent des fourrages des prairies naturelles; mais surtout de ceux des prairies artificielles, tels que le sainfoin, la luzerne, les trèfles, les vesces, les gesses, et surtout les épillets des bromes, les graines d'avoine, etc. Lorsque ces corps sont une fois engagés dans le canal, ils s'élèvent jusque dans la glande par suite des contractions des parois du canal, et ils s'introduisent de plus en plus dans le canal.

Les animaux atteints de *maxillite* éprouvent de la difficulté dans la préhension et la mastication. Si l'on examine la bouche, on la trouve chaude, remplie quelquefois de salive; les canaux salivaires sont rouges, tuméfiés, douloureux, et présentent des nodosités sur leur trajet. Quelquefois, en pressant avec le doigt d'arrière en avant sur ces canaux, on en fait sortir les corps étrangers qui ont pu s'y introduire; ou bien, si ces derniers ont pénétré jusque dans la glande, c'est un liquide blanchâtre, jaunâtre, d'une odeur fétide. Bientôt à l'écoulement de ce liquide succède une matière purulente, d'une odeur insupportable, qui indique qu'un abcès s'est formé dans la glande. A l'extérieur, dans l'auge, on sent une tuméfaction de la glande, qui est chaude et extrêmement douloureuse. Enfin, dans certains cas, l'inflammation est tellement violente et la glande tellement tuméfiée, que la muqueuse buccale est infiltrée, jaunâtre, livide, quelquefois bleuâtre; la langue est tuméfiée, rouge, sortie de la bouche, très-douloureuse et quelquefois recouverte de phlyctènes qui pourraient faire croire qu'on a affaire au charbon. Dans ce cas, la mastication est impossible, la respiration difficile; l'animal est dans l'anxiété. Enfin, bientôt l'abcès formé dans la glande s'ouvre à l'extérieur et laisse écouler un pus fétide, mal lié, dans lequel on reconnaît quelquefois les débris du corps étranger qui a déterminé la maladie.

Cette affection n'est généralement pas grave. Si, dès le début, on a pu extraire les corps étrangers introduits dans le canal, l'animal guérit en quelques jours; et si l'abcès est déjà formé, la ponction en amène promptement la guérison. Généralement cette maladie guérit dans l'espace de trois ou quatre semaines.

Le traitement préservatif de cette affection consiste à ne donner aux animaux que des fourrages qui ne contiennent pas de bromes, dont les épillets déterminent le plus souvent la formation des abcès dans la glande. Le traitement curatif est le même que celui indiqué pour tous les abcès en général : embrocations émollientes, anodines, ponctions, etc. Enfin, si la bouche est chaude, si la langue est tuméfiée, il est bon de laver la bouche avec de l'eau acidulée, et de pratiquer des mouchetures sur la langue pour en activer le dégorgement.

MAXILLO-CONCHIEN, IENNE adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et au pavillon de l'oreille.

MAXILLO-DENTAIRE adj. Anat. Qui appartient à la mâchoire et aux dents.

MAXILLO-JUGAL adj. Anat. Se dit d'un des os de la tête de la salamandre.

— Substantiv. : *Le* MAXILLO-JUGAL.

MAXILLO-LABIAL, ALE adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et aux lèvres.

— s. m. Muscle qui abaisse la lèvre inférieure.

MAXILLO-MUSCULAIRE adj. Anat. Qui appartient aux muscles de la mâchoire : *Artère* MAXILLO-MUSCULAIRE.

MAXILLO-PALPÉBRAL, ALE adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et à la paupière.

MAXIMA s. m. pl. (ma-ksi-ma). Pluriel de maximum : *Les variations horaires du baromètre, pour les tropiques, présentent deux* MAXIMA, *à neuf heures ou neuf heures et quart du matin, et à dix heures et demie ou dix heures trois quarts du soir*. (De Humboldt.) *Mais quels seront les* MAXIMA *et les minima des puissances, en population et territoire?* (Proudh.)

— Physiq. *Thermomètre à maxima*, Thermomètre qui indique d'une manière durable le maximum auquel s'est élevée la température pendant le cours d'une expérience.

MAXIMA DEBETUR PUERO REVERENTIA (*Le plus grand respect est dû à l'enfant*), Vers célèbre de Juvénal (sat. XIV, v. 47), qui a voulu indiquer ainsi de quelle prudence attentive il faut user à l'égard des enfants, afin que rien ne vienne souiller leur innocence. « Rien, dit le satirique, rien qui puisse offenser l'ouïe ou la vue ne doit toucher le seuil de la demeure qui possède un enfant. Loin, loin de là les filles de plaisir et les chants du parasite en goguette! *Le plus grand respect est dû à l'enfant.* » Cette dernière parole, qui honore tant Juvénal, est de tous les proverbes latins celui peut-être qui a été le plus souvent cité.

« Vous savez bien des langues, monsieur, dit Orso d'un ton grave. — Si je parle français, c'est que, voyez-vous, *maxima debetur pueris reverentia.* Nous entendons que la petite tourne bien et marche droit. »

PROSPER MÉRIMÉE.

« Si l'on exigeait que les paroles d'un opéra fussent chantables, nos faiseurs de livrets seraient prompts à se récrier sur l'insolence d'une telle prétention. Nous barbotons dans la mare creusée par Quinault et consorts, diraient-ils; continuons à barboter, le public est si *bon!* Je souligne ce mot, on saura mieux ce que je veux dire : *Maxima debetur publico reverentia.* »

CASTIL-BLAZE.

MAXIMANT, ANTE adj. (ma-ksi-man, ante — rad. *maximer*). Physiq. Qui atteint le maximum : *Température* MAXIMANTE.

MAXIME adj. (ma-ksi-me — lat. *maximus*, superlatif de *magnus*, grand). Très-grand. ‖ Vieux mot.

— Antiq. *Cirque Maxime*, Cirque de Rome construit par Tarquin l'Ancien.

— Anc. mus. S'est dit d'un intervalle plus grand que le majeur de la même espèce : *La seconde* MAXIME *est une tierce majeure, et la tierce* MAXIME *une quarte.* (Castil-Blaze.) ‖ s. f. Dans la musique du moyen âge, Note en forme de carré long horizontal, avec une queue au côté droit, valant huit rondes dans le système des mesures binaires, et douze dans celui des mesures ternaires.

— **Encycl.** Mus. Dans la musique des anciens, on appelait intervalle *maxime* celui qui était plus grand que l'intervalle majeur de même espèce, et qui ne se pouvait noter. Le demi-ton *maxime* faisait la différence qui séparait le demi-ton mineur du ton majeur, et son rapport était de 25 à 27. Dans la musique moderne, l'intervalle existant entre *ut* dièse et *ré* serait un demi-ton de cette espèce, si, par le système du tempérament, tous nos demi-tons n'étaient pas rendus égaux entre eux. Le dièse *maxime*, faisant la différence du ton mineur au demi-ton *maxime*, avait le rapport de 243 à 250. Enfin, le comma *maxime*, qu'on appelait aussi comma de Pythagore, est ainsi défini par Rousseau : « C'est la quantité dont diffèrent entre eux les deux termes les plus voisins d'une progression par quintes et d'une progression par octaves, c'est-à-dire l'excès de la douzième quinte *si* dièse sur la septième octave *ut;* et cet excès, dans le rapport de 524,288 à 531,441, est la différence que le tempérament fait évanouir. »

Maxime (CIRQUE). Le cirque Maxime fut bâti, l'an 138 de Rome, par Tarquin l'Ancien; il ne fut garni, à l'origine, que de gradins en bois; ce fut le premier édifice construit pour donner des spectacles aux citoyens romains. Divers censeurs l'embellirent, et César, puis Auguste le restaurèrent. Néanmoins, du temps d'Auguste, la précinction ou galerie supérieure n'avait encore que des siéges de bois. Son nom lui vient évidemment de ce qu'il était l'édifice de ce genre le plus vaste de Rome; car le cirque Flaminius, bâti quatre siècles plus tard, avait des proportions beaucoup moins considérables. Le cirque Maxime occupait toute la vallée qui s'étendait entre le mont Aventin et le mont Palatin. Sa longueur était de 3 stades 1/2 (environ 650 mètres) et sa largeur de 4 jugères (environ 130 mètres). Il avait la forme d'un amphithéâtre tronqué, terminé à son extrémité orientale par un hémicycle au centre duquel s'élevait une porte en arc de triomphe, et à son extrémité occidentale par une ligne de petits portiques, au nombre de douze, servant de *carcères* pour les chevaux et pour les chars. Le pourtour du cirque, à l'exception de la partie réservée aux carcères, était rempli de gradins partagés en trois sections, et, sur leur hauteur, par deux larges paliers; ces gradins pouvaient contenir jusqu'à cent cinquante mille spectateurs. Un portique en colonnade couronnait l'édifice derrière le dernier gradin supérieur. Les gradins se trouvaient séparés de l'arène par un canal d'eau vive (*euripe*) large de près de 3 mètres. Une espèce de long piédestal, nommé l'*épine*, partageait l'arène en deux dans le sens de la longueur. Du côté des carcères, l'épine commençait au tiers de la longueur de l'arène et laissait vers l'hémicycle un espace deux fois moins considérable. Elle ne suivait pas une ligne parallèle au monument, mais s'infléchissait sur la gauche d'une manière très-sensible, afin de laisser plus d'espace aux chars qui, en sortant des carcères tous ensemble, commençaient toujours leur course par le côté droit. De cette manière, tous les chars avaient une égale distance à parcourir avant d'entrer dans la lice proprement dite, qui commençait à la hauteur de l'épine. A l'autre extrémité, la déviation de l'épine n'était guère que d'un neuvième, parce que, en cet endroit, les chars avaient pu entrer en ligne, et que déjà, d'ailleurs, une partie se trouvait distancée. On voyait sur l'épine des statues, des colonnes surmontées de bustes et divers petits monuments, parmi lesquels deux portiques, l'un supportant *sept dauphins* et l'autre *sept œufs* qui, dans les courses de chars, servaient à compter les révolutions accomplies, car une course se composait de sept tours de cirque. Ce fut Agrippa qui, pour faciliter au peuple le comput des révolutions, établit ces petits portiques, desquels on enlevait un dauphin ou un œuf chaque fois qu'un tour était accompli. Au centre de l'épine se dressait un obélisque haut de 82 pieds, et aux deux extrémités, un peu en avant, étaient trois bornes en bois, ayant la forme de cônes allongés et placées toutes trois de front sur un piédestal commun. Dans les monuments comme les cirques et les amphithéâtres, où l'on donnait des combats de gladiateurs, il y avait deux portes spéciales, l'une par laquelle se retiraient les combattants sains et saufs, favorisés par les chances du combat, ou bien que le peuple avait graciés, et l'autre par où étaient emportés les morts ou les blessés. La première était appelée *Sana Vivaria*, et la seconde *Libitinensis*, de Libitine, déesse des funérailles. On croit que la porte *Sana Vivaria* était au milieu de la partie en hémicycle, et la porte *Libitinensis* au centre des carcères. Le cirque Maxime subit successivement des modifications, sous la république et sous les empereurs, toutes les fois qu'on le restaura. Il n'en reste plus aujourd'hui que cinq ou six arcades au pied du Palatin, avec un pan de mur circulaire vers la via San-Gregorio, et le sol de l'arène se trouvant aujourd'hui relevé de plus de 7 mètres, l'épine n'a pas encore été découverte. M. Leveil a donné du cirque Maxime, dans *Rome au siècle d'Auguste*, une magnifique restitution; nous lui avons fait quelques emprunts.

— *Région du cirque Maxime.* Long et étroit quartier de Rome, en grande partie rempli par le cirque même qui lui donnait son nom. Ce quartier commençait vers le midi aux murs de la ville, s'allongeait dans la vallée entre le Palatin et l'Aventin, s'élargissait à gauche entre l'Aventin et le Tibre, jusqu'à la porte Trigemina située près du pont Sublicius, et s'étendait à droite jusqu'au théâtre de Marcellus.

Les monuments y étaient nombreux; près de la porte Capène, on rencontrait le temple de Mercure, dédié l'an 259 de Rome, et qui existait encore du temps d'Ovide. A l'angle sud-est du mont Palatin se trouvait le temple de Libitine, déesse des funérailles. Il avait été fondé par Numa. Il renfermait les magasins des libitinaires ou entrepreneurs des pompes funèbres. Au pied du mont Aventin, vers l'extrémité orientale du cirque, se trouvaient le *Sacrarium* et le bois de Saturne. Sextus Rufus en parle seul; ils remontaient sans doute fort loin, car, originairement, le mont Aventin était couvert de bois consacrés à différentes divinités. Entre le pied de l'Aventin et le cirque du côté des carcères était le temple de Vénus, bâti l'an 457, par Fabius Gurgès; vers le même endroit était aussi le temple d'Hercule Pompéien. La caverne de Cacus se trouvait au bas de l'Aventin, vers le Tibre, en face du pont Æmilius, autrefois appelé pont Sublicius, et près de la porte Trigemina. L'autel de Jupiter Inventeur se trouvait là, ainsi que le temple d'Hercule Vainqueur, élevé par Mummius après la prise de Corinthe; au pied du Clivus Publicius, les édiles Lucius et Marcus Publicius avaient fait bâtir le temple de Flore, vers l'an 513. Auguste le réédifia et Tibère le dédia l'an 770. Derrière les carcères du cirque Maxime se trouvaient les temples de Bacchus, de Proserpine et de Cérès. Ces temples, fort anciens, avaient été voués par le dictateur Aulus Posthumius, et dédiés l'an 263 de Rome par le consul Cassius. Devant ces temples, et du même côté était une colonne rostrale, érigée par Auguste, avec des rostres de vaisseaux pris à la bataille d'Actium. Sur le bord du Tibre, à peu de distance du pont Palatin, se trouvait le temple de Castor; c'était un périptère circulaire d'ordre corinthien et de petites proportions. Le caractère de son architecture annonce un édifice du temps de l'empire. Une grande partie de ce joli temple existe encore; sur vingt colonnes corinthiennes de marbre blanc, cannelées, qui composaient son portique, il ne lui en manque qu'une seule, l'architrave et le toit. Le mur de la cella, tout en marbre blanc, est presque intact, et fait voir que le temple n'avait que 8 mètres et demi dans œuvre, et 13 mètres y compris son portique. Sur la droite et un peu en avant du temple de Castor était le temple de la Fortune Virile. Sa façade regardait la voie qui venait du mont Palatin. Ce temple fut construit par le roi Servius. C'était un pseudodiptère en pierre d'Albe; un incendie l'ayant détruit, Lucullus le restaura en pierre de Tibur. Le temple existe encore tout entier. Il est converti en une église consacrée à sainte Marie Egyptienne. Auprès du Forum Boarium et des carcères se trouvait l'autel Maxime. D'après une antique tradition, il aurait été élevé par Hercule, après sa victoire sur Cacus. Son établissement remontait donc aux temps fabuleux de Rome, ce qui prouve au moins une grande antiquité. Les Romains vénéraient beaucoup cet autel; on y jurait les traités; on y faisait les serments qu'on voulait garder le plus religieusement, et les citoyens y offraient aux dieux la dîme de leurs biens. Cette grande vénération durait encore du temps d'Auguste. Dans le Vélabre, auprès de la voie Neuve, était l'autel ou tombeau d'Acca Laurentia, nourrice de Romulus. Ce monument était appelé autel ou tombeau; on donnait souvent la forme d'autel aux tombeaux des personnes même non divinisées; ainsi nous voyons dans Sénèque que celui de Scipion l'Africain affectait cette forme. Sur le bord de la voie Triomphale se trouvait le temple de la Jeunesse, voué l'an 545 par le consul M. Livius Salinator et dédié seize ans après, l'an 561; il fut brûlé l'an 738 et rebâti par Auguste. Tout auprès se trouvait le temple de Summanus, bâti l'an 472. L'anecdote du supplice des chiens crucifiés annuellement entre le temple de la Jeunesse et celui de Summanus, en commémoration du défaut de vigilance de ces animaux lorsque les Gaulois escaladèrent la roche Tarpéienne, indique bien la véritable place de ces deux temples, en vue du Capitole. Entre les murs de la ville et le théâtre de Marcellus s'élevaient trois temples : celui de Junon Matute, dédié l'an 558 par le censeur Cornelius; celui de la Pitié, dédié l'an 571 par Acilius Glabrion, duumvir, et le temple de l'Espérance, construit par Calatinus, qui fut consul l'an 495. Ce dernier fut restauré en 540, puis en 770 par Germanicus. Deux de ces temples étaient d'ordre dorique, et le troisième était d'ordre ionique Devant le temple de la Pitié était la statue dorée d'Acilius Glabrion. Derrière le temple de l'Espérance, sur la rive gauche du Tibre, était le temple d'Apollon Medecin. Il fut bâti, l'an 573, par le censeur M. Fulvius Nobilior.

Deux portes donnaient accès dans la région du cirque Maxime : la porte Trigemina, qui s'ouvrait au bas de l'Aventin sur la voie tracée entre la montagne et la rive gauche du Tibre et la porte Triomphale, que plusieurs antiquaires ont voulu placer au nord du mont Capitolin, sur la voie appelée aujourd'hui vico Mamertino. Cette opinion se réfute par l'itinéraire des triomphes qui, en effet, traversaient la région du cirque Maxime.

MAXIME s. f. (ma-ksi-me — du lat. *maxima* très-grande, la maxime étant une vérité très-générale, très-compréhensive). Proposition générale, adoptée ou proposée comme règle : MAXIME *fausse et dangereuse.* MAXIME *de morale.* MAXIME *politique. Les* MAXIMES *vont bien à ceux qui n'ont d'autre peine que de les écouter et d'en faire librement leur profit.* (Shakspeare.) *Toutes les bonnes* MAXIMES *sont dans le monde; on ne manque qu'à les appliquer.* (Pasc.) *Il faut faire comme les autres;* MAXIME *suspecte, qui signifie presque toujours : Il faut mal faire.* (La Bruy.) *Peu de* MAXIMES *sont vraies à tous égards.* (Vauven.) *Les mauvaises* MAXIMES *sont pires que les mauvaises actions.* (J.-J. Rouss.) *Agis d'après une* MAXIME *qui puisse être regardée comme loi universelle et nécessaire.* (Kant.)

Quoiqu'on déprise fort les *maximes* gothiques,
On en revient toujours aux anciennes rubriques.
DESTOUCHES.

— Philos. Règle, formule, dont tous les actes volontaires sont des applications, dans le système de Kant.

— Bibliogr. Recueil de préceptes moraux ou de réflexions morale : *Les* MAXIMES *de La Rochefoucauld, de Vauvenargues,* etc.

— **Syn. Maxime, adage, aphorisme, apophthegme, axiome, proverbe, sentence.** V. ADAGE.

— **Encycl.** Littér. On donne le nom de *Maximes* à des recueils de réflexions, de sentences et de préceptes sur la nature de l'homme, sur la morale, les passions, etc.; il serait donc difficile d'établir une ligne de démarcation entre les *Maximes* et les *Pensées*. Les *Préceptes* de Phocylide, les *Sentences* de Théognis, les *Vers dorés* de Solon et de Pythagore, les *Pensées* de Marc-Aurèle et de Pascal pourraient, au même titre, porter le nom de *Maximes;* les trois premiers recueils surtout, comme tous ceux des poëtes gnomiques, se rapprochent beaucoup du sens des *Maximes*, considérées comme règles de conduite, préceptes généraux qu'il faut suivre.

Un peu tombé en discrédit aujourd'hui, ce genre de littérature a été fort en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle. On ne peut disconvenir du très-grand mérite de ceux qui s'y sont livrés avec succès, ni même du service qu'ils ont rendu à la langue, en la pliant à la brièveté, à la concision. Mais il ne faut pas oublier, comme le fait observer Laharpe, que pour y parvenir ils adoptèrent une méthode qui exclut d'autres avantages et dispense de beaucoup de difficultés. « En écrivant par petits articles détachés et faisant ainsi un livre d'un recueil de pensées isolées, ils s'épargnèrent le travail des transitions, qui est un art pour les bons écrivains et un écueil pour les autres. Ils n'avaient pas besoin non plus ni de plan, ni de méthode, ni de proportions, ni de cet intérêt général dont il est si difficile et si beau d'animer l'ensemble d'un ouvrage qui joint l'unité d'objet à l'étendue des détails. Ils ne s'occupaient qu'à faire valoir une seule idée à la fois, à en tirer le meilleur parti possible pour passer ensuite à une autre, sans aucune liaison qu'une étoile ou un alinéa. En revanche, ils se distinguèrent par les qualités propres à ce genre d'ouvrage, et la tournure réfléchie et les formes concises de leur style donnèrent à notre prose un caractère qui lui a été utile et une sorte de beauté qu'il convenait de joindre à tous les titres qu'elle avait déjà. »

Ce qui milite en faveur des auteurs de *Maximes*, et ce qui, en même temps, montre la grande difficulté du genre, c'est la physionomie originale qu'ils ont réussi à garder, malgré les ans et sur les ruines de tant d'autres genres littéraires. Non-seulement ils ont su donner à leur style, à l'exposition nette et précise de leurs idées un tel cachet qu'il est impossible de confondre l'un avec l'autre, La Rochefoucauld, par exemple, avec Chamfort, et Vauvenargues avec Joubert, mais de plus, grâce à la perfection de la forme et quoique la langue ait subi bien des modifications, leur phrase est aussi ferme, d'une tournure aussi vive et aussi alerte. On n'a point peur d'éprouver en les feuilletant cette impression pénible que causent tant d'autres œuvres des siècles précédents dont la forme semble surannée, vieillie. Ce ne sont point de vieilles monnaies rendues fausses par un long usage, mais des médailles toujours neuves, qui paraissent frappées d'hier

Nous consacrons un article spécial aux plus célèbres de ces recueils.

— Philos. Le mot de *maxime* a reçu une acception déterminée et rigoureuse dans la philosophie de Kant. Dans sa *Critique de la raison pratique*, Kant pose en fait que tout acte de la volonté est le produit d'une *maxime* exprimée ou sous-entendue, consciente ou inconsciente. La *maxime* d'un acte serait donc la formule dont cet acte est censé être l'application. Tout fait est déterminé par une loi, quelle que soit, du reste, la valeur et du fait et de la loi. Seulement, il peut y avoir deux cas : si la règle d'après laquelle l'action est faite est susceptible d'une extension indéfinie, d'une généralisation absolue, elle est une loi pratique ou un principe pratique; sinon, elle n'est qu'une *maxime* individuelle, valable seulement pour celui qui se l'est posée. Kant établit même sur ce rapport entre la *maxime* et le principe la grande formule de sa morale : « Agis de telle sorte que la *maxime* de ton action puisse être érigée en principe de législation (morale) universelle. » Cette formule est une des plus admirables expressions de la loi morale que la philosophie ait jamais trouvées. En effet, tout ce qui constitue la moralité a précisément ce caractère d'universalité et d'obligation qui fait considérer l'acte, non comme résultat d'une *maxime* empirique quelconque, mais comme l'application d'un inviolable principe de l'ordre pratique.

Maximes d'Épictète. V. ÉPICTÈTE (entretiens d').

Maximes de La Rochefoucauld. Ce livre, qui tient une place éminente dans la littérature française du XVIIe siècle, parut anonyme en 1665 (1 vol. in-12) chez ce Barbin qu'ont illustré Boileau et Molière. Il portait le titre de *Réflexions* ou *Sentences et maximes morales.* Son succès fut tel que deux autres éditions parurent la même année. A chaque édition nouvelle, le recueil subit des modifications et surtout des additions considérables. Les éditions de 1665 renfermaient trois cent dix-sept articles, y compris les *Réflexions sur la mort*, et avaient en tête un discours préliminaire de Segrais, qu'on ne retrouve plus dans celles qui suivent. L'édition de 1666 ne renferme que trois cent deux articles; celle de 1671 en a trois cent quarante et un; celle de 1675, quatre cent treize; celle de 1678, la dernière que l'auteur ait revue, cinq cent quatre. Dans l'édition de 1693 se trouvent cinquante maximes nouvelles, que l'éditeur Claude Barbin attribue à La Rochefoucauld, et qui, en effet, présentent la même physionomie et le même style. Parmi les éditions postérieures, on remarque celles de Suard (1778), d'Aimé Martin (1822), et de Sainte-Beuve (1853). Suard imita l'infidélité des éditeurs précédents et la poussa même plus loin; il déplaça, altéra, défigura plus de cinquante maximes, et corrigea le style de l'auteur d'après les règles grammaticales du XVIIIe siècle. Aimé Martin revint au texte de 1678. Quant à l'édition donnée par Sainte-Beuve dans la *Bibliothèque elzévirienne*, d'après les travaux de M. Gratet-Duplessis, elle est de tout point excellente. Ce fut l'édition de 1675 qui porta pour la premiere fois l'épigraphe : « Nos vertus ne sont le plus souvent que des vices déguisés. » Tel est, en effet, le point de vue systématique de l'auteur. Pour lui, l'intérêt personnel, l'amour-propre et la vanité sont les mobiles de toutes les actions humaines, même de celles qui paraissent désintéressées. Par une précaution qui n'est qu'une raillerie de plus, La Rochefoucauld essaye de se concilier ainsi la bienveillance : « Le meilleur parti que le lecteur ait à prendre est de se mettre dans l'esprit qu'il n'y a aucune de ces *Maximes* qui le regardent en particulier et qu'il en est seul excepté, bien qu'elles paraissent générales. Après cela, je lui réponds qu'il sera le premier à y souscrire et qu'il croira qu'elles font encore grâce au cœur humain. »

J.-J. Rousseau, qui aimait les hommes malgré son air bourru, rencontre sur son chemin ces *Maximes*, où les vices et les petitesses de l'homme sont seuls étudiés; il les écarte d'un mot, d'une épithète : « Ce triste livre, » dit-il. Voltaire, qui avait moins d'illusions, l'a apprécié différemment, mais il est surtout sensible à son mérite littéraire. Voici ce qu'il en écrivit dans le *Siècle de Louis XIV:* « Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation et à lui donner un esprit de justesse et de précision fut le recueil des *Maximes* de François, duc de La Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante : c'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne avant lui n'avait eu en Europe depuis la renaissance des lettres. » Le mérite littéraire de ce recueil n'est pas contestable, non plus que la finesse des aperçus de l'auteur; mais le point de vue auquel il s'est placé est propre à désenchanter de la vie, ou tout au moins de la société. Cette misanthropie, uniformément sceptique, séduit d'abord et finit par attrister. Ce que l'on peut dire pour la justification de l'humanité, c'est que La Rochefoucauld, en voulant peindre l'homme en général, n'a peint que les hommes qu'il a vus, les intrigants de la Fronde et les courtisans corrompus de Louis XIV; qu'il était lui-même blasé, ennuyé jusqu'au dégoût; que, morose et léger comme un viveur hors de service, usé par l'intrigue et la galanterie sans avoir pu conquérir une situation, il désespère de la nature humaine parce qu'il ne trouve plus en lui-même aucune ressource et que la goutte l'exaspère. Mais, quoi qu'on fasse, et en dépit de l'amertume qu'un tel livre fait monter aux lèvres, on pénètre avec lui dans les replis les plus secrets du cœur de l'homme.

Voici quelques-unes de ces *Maximes :*

« Ce que nous prenons pour des vertus n'est souvent qu'un assemblage de diverses actions et de divers intérêts que la fortune ou notre industrie savent arranger; et ce n'est pas toujours par valeur et par chasteté que les hommes sont vaillants et que les femmes sont chastes. »

⁂

« Quelques découvertes que l'on ait faites dans le pays de l'amour-propre, il y reste encore bien des terres inconnues. »

⁂

« Les passions sont les seuls orateurs qui persuadent toujours : elles sont comme un art de la nature dont les règles sont infaillibles; et l'homme le plus simple qui a de la passion persuade mieux que le plus éloquent qui n'en a point. »

⁂

« Lorsque les grands hommes se laissent abattre par la longueur de leurs infortunes, ils font voir qu'ils ne les soutenaient que par la grandeur de leur ambition, non par celle de leur âme, et qu'à une grande vanité près les héros sont faits comme les autres hommes. »

⁂

« Pendant que la paresse et la timidité nous retiennent dans notre devoir, notre vertu en a souvent tout l'honneur. »

⁂

« Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer. »

⁂

« Les vices entrent dans la composition des vertus comme les poisons entrent dans la composition des remèdes; la prudence les assemble et les tempère et elle s'en sert utilement contre les maux de la vie. »

⁂

« Ce que les hommes ont nommé amitié n'est qu'une société, un ménagement réciproque d'intérêts, un échange de bons offices; ce n'est enfin qu'un commerce où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner. »

⁂

« Nous ne pouvons rien aimer que par rapport à nous et nous ne faisons que suivre notre goût et notre plaisir quand nous préférons nos amis à nous-mêmes... Le premier mouvement de joie que nous avons du bonheur de nos amis ne vient pas toujours de la bonté de notre naturel ni de l'amitié que nous avons pour eux; c'est le plus souvent un effet de l'amour-propre qui nous flatte de l'espérance d'être heureux à notre tour ou de retirer quelque utilité de leur bonne fortune. »

Passons aux femmes maintenant.

« L'honnêteté des femmes n'est la plupart du temps que la manière dont elles soignent leur réputation et leur repos. »

⁂

« La plupart des honnêtes femmes sont des trésors cachés, qui ne sont en sûreté que parce qu'on ne les cherche pas. »

⁂

« Il en est du véritable amour comme de l'apparition des esprits : tout le monde en parle, mais peu de gens en ont vu. »

⁂

« L'amour prête son nom à une infinité de commerces qu'on lui attribue et où il n'a non plus de parti que le doge à ce qui se fait à Venise. »

⁂

« Il y a peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier. »

L'analyse d'un livre qui a provoqué une si grande diversité d'impressions ne serait pas complète si nous n'y joignions les appréciations des meilleurs critiques. Nous détachons les suivantes :

« Je tiens les *Maximes* pour un mauvais livre. J'éprouve en les lisant un malaise, une souffrance indéfinissable. Je sens qu'elles me flétrissent l'âme et me rabaissent le cœur. Si jamais les hommes se laissaient prendre à cette morale, s'ils pouvaient se désenchanter à ce point de tout ce qui soutient leur faiblesse dans cette triste vie, de la gloire, de la vertu, de l'honneur, qu'auraient-ils de mieux à faire que d'en finir une bonne fois par un suicide universel? Sans contester ce que chacune des observations de La Rochefoucauld peut avoir de juste et de vrai, le livre dans son ensemble me révolte; quelque chose me dit qu'il est faux. Est-ce mon amour-propre qui souffre? J'ai beau m'examiner, je ne le crois pas. Non, ce n'est pas ma vanité qui se soulève; bien loin de réclamer pour moi-même, je me mettrai encore plus bas, si l'on veut. Je réclame pour l'homme, ou plutôt, si j'ose le dire, je réclame pour Dieu qui a fait l'homme, et qui n'a pas voulu sans doute être deshonoré par son ouvrage... La Fontaine a célébré La Rochefoucauld dans ses fables, Mme de Sévigné dans ses lettres; Bossuet a reçu ses derniers soupirs. L'ouvrage de La Rochefoucauld restera toujours comme un modèle accompli de style, comme le chef-d'œuvre d'un esprit fin et poli. La science qu'il faut y chercher, c'est la science du monde proprement dite, l'art des apparences et des formes, le talent d'être un galant homme et un honnête homme sans croire à rien. Il n'est pas permis de condamner un ouvrage entouré depuis deux siècles de tant d'approbation et d'estime. Il est permis de dire qu'on ne l'aime pas et de chercher pourquoi. »

DE SACY.

« L'œuvre de La Rochefoucauld est une œuvre de distinction, et cependant l'impression qui en résulte est malsaine. Ce n'est pas que les observations soient fausses, les choses se passent souvent, en fait, comme il le dit; mais le mal vient de ce qu'il est trop porté à généraliser comme arrivant toujours et nécessairement ce qui arrive souvent, et surtout de ce qu'il ne montre point d'idéal au-dessus de cette réalité vicieuse. Il en exagère d'ailleurs le vice, faute de le bien définir. Cet amour-propre auquel il rapporte tout, il n'en pénètre pas l'esprit et en méconnaît les limites, faute de métaphysique. Qu'une dose d'amour-propre se mêle à toutes nos actions, cela est naturel et même nécessaire; il faut bien que la distinction de notre personnalité subsiste dans chacun de nos actes; mais qu'il n'y ait que l'amour-propre, ici est l'erreur. L'amour-propre est l'une des deux faces de la vie; La Rochefoucauld n'a pas vu l'autre, l'attrait qui nous porte vers autrui et qui devient vertu en se réglant d'après l'ordre moral. La Rochefoucauld connaît les hommes, il ne connaît pas l'homme. »

HENRI MARTIN.

« Le dernier mot du christianisme sur l'homme a été prononcé, en style de bel esprit, par l'auteur des *Maximes*, La Rochefoucauld : ce mot est *égoïsme*. Siffler l'humanité après l'avoir flétrie, c'était encore de la piété, et c'était aussi de la logique. La Rochefoucauld, M. Cousin nous l'a appris, ayant consulté sur son petit livre les autorités chrétiennes de son temps, en reçut les plus grands éloges. Tout Port-Royal applaudit. « Rien de » plus exact que cette morale des *Maximes*, » disait-on, de plus conforme à l'esprit de » l'Evangile. »

PROUDHON.

Maximes des saints sur la vie intérieure (EXPLICATION DES), traité de Fénelon (1696). Ce livre est celui qui attira à l'archevêque de Cambrai les persécutions qu'il subit avec une si touchante sérénité. Fénelon y développe les doctrines du quiétisme, un peu mitigées, il est vrai, mais puisées aux sources mêmes du catholicisme, dans les *Vies* des saints. Son but était de défendre Mme Guyon et de prouver, sinon l'orthodoxie, dans le sens étroit du mot, du moins la parfaite innocuité de ses doctrines en montrant qu'elles ne s'écartaient aucunement de celles que nombre de Pères de l'Eglise avaient préconisées; il montrait indirectement que Rome, en les combattant, lançait l'anathème contre ceux mêmes qu'elle avait béatifiés. Ce n'est pas sans de grandes précautions qu'il s'avance dans cette voie périlleuse. Il avoue d'abord que le mysticisme est un piége et une illusion pour les âmes crédules; qu'elles s'imaginent vite être l'objet d'une inspiration divine et qu'elles deviennent alors visionnaires et indociles : leur orgueil provoque des hérésies et tend à ériger l'imagination en règle de foi. » Voilà ce qui m'a persuadé, ajoute-t-il, qu'il fallait garder autant qu'on le pourrait le silence et ne pas jeter en pâture aux âmes distraites le secret de la vie intérieure; mais on commence à rire de la dévotion parce qu'on la travestit et qu'on la montre sous un jour ridicule. Les saints n'étaient pas ridicules, et il importe de soustraire leur mémoire à la dérision des impies. » Il étayera donc ses idées sur le mysticisme de preuves tirées des doctrines des saints, à l'abri de tout soupçon d'hérésie, puisqu'ils ont été canonisés par l'Eglise.

Le livre se réduit à un exposé des doctrines quiétistes sur l'amour de Dieu, appuyées de citations prises principalement dans saint Augustin, dans François de Sales et dans le mystique espagnol Jean de la Croix. Il est impossible de rechercher des distinctions plus subtiles que celles qu'il développe sur les différentes manières d'envisager l'amour de Dieu, en appuyant chacune d'elles de citations. Cette démonstration suppose un état mental particulier et tout à fait étranger à la religion même la plus exaltée du XIXe siècle. Elle désespère les dévots eux-mêmes en leur représentant que la dévotion, si elle est fondée sur le désir du ciel, est une impureté. « Ce motif d'intérêt spirituel, qui reste toujours dans les vertus tandis que l'âme est encore dans l'amour intéressé, est ce que les mystiques ont appelé propriété; c'est ce que le bienheureux Jean de la Croix appelle avarice et ambition spirituelle. L'âme qu'ils nomment propriétaire rapporte à Dieu ses vertus par la sainte résignation, et en cela elle est moins parfaite que l'âme désintéressée, qui rapporte les siennes par la sainte indifférence. Cette propriété, qui n'est point un péché, est néanmoins appelée par les mystiques impureté; non pour dire que ce soit une souillure de l'âme, mais seulement pour signifier que c'est un mélange de divers motifs qui empêche l'amour d'être pur et sans mélange. » Subtilisée à ce point, la langue n'est plus intelligible, et c'est le seul reproche que nous ferons à Fénelon; car il nous semble qu'il était bien libre d'entendre comme il le voulait l'amour de Dieu. Les théologiens de son temps lui en firent un bien plus grand de ce qui était un crime à leurs yeux : l'annihilation de la puissance ecclésiastique. On conçoit, en effet, que celui qui posséderait l'amour de Dieu tel que le décrit Fénelon n'aurait que faire d'un directeur, ni même d'un évêque ou d'un pape; aussi conclut-il nécessairement par cet aphorisme : « Le véritable amour tient lieu de l'autorité de l'Eglise et de la sanction des lois ecclésiastiques. » C'est ce qui lui valut, avec quelques autres maximes non moins hardies, qualifiées par le bref papal de « téméraires, scandaleuses, malsonnantes et même erronées, » cette condamnation exemplaire à laquelle l'archevêque se soumit humblement.

Maximes des saints (MÉMOIRES SUR LE LIVRE INTITULÉ :), ouvrage de polémique religieuse, par Bossuet (1698). Ce livre est la réfutation du précédent. Les mémoires dont il se compose sont au nombre de cinq, et, après les avoir lus, tout en admirant leur solidité et leur logique, on ne peut que déplorer l'acharnement mis au service de sa cause par l'évêque de Meaux. Innocent XII a dit avec justesse que, si Fénelon avait péché par excès d'amour pour Dieu, ses détracteurs péchèrent autant par défaut d'amour pour leur prochain.

Bossuet relève quatre chefs d'accusation contre les *Maximes des saints*, et formule en ces termes ses propositions : 1° Est-il permis de se livrer au désespoir et de sacrifier son salut? 2° Est-il permis d'avoir un amour dont on détache le désir du salut et de la béatitude, et considéré comme le seul qui soit parfait et pur? 3° Est-il permis d'aspirer à un état (l'extase) où l'instinct nous guide et où le libre arbitre n'a pas l'occasion de s'exercer? 4° Est-il permis de s'absorber en Dieu jusqu'à ne plus distinguer ni les attributs absolus de Dieu ni les personnes divines?

Nous ne le suivrons pas dans ces dissertations casuistiques; de pareilles polémiques sont trop en dehors de l'esprit actuel. L'évêque de Meaux, après avoir réduit à néant les quatre propositions qui résument l'esprit mystique des *Maximes des saints*, reprend l'une après l'autre chacune des citations de Fénelon, et montre, de gré ou de force, que l'archevêque de Cambrai les a détournées de leur vrai sens. Ce livre est surtout remarquable par son âpreté.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots!

Maximes et réflexions sur la comédie, par Bossuet. V. COMÉDIE (maximes et réflexions sur la).

Maximes de Vauvenargues (1746). Ces maximes ne forment pas un recueil particulier; elles sont incorporées au livre de Vauvenargues, le seul que nous ayons de cet écrivain, de ce moraliste si fin et si délicat, et qui porte le titre d'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain, suivie de Réflexions et maximes* (V. ESPRIT HUMAIN). Voltaire fit la fortune de ce livre, dont il a dit qu'il n'en connaissait pas de plus capable de former une âme bien née et digne d'être instruite. C'est surtout dans ses *Maximes* que brille le talent de Vauvenargues; ce sont elles qui l'ont immortalisé. Là se développe son âme aimante, et la sévérité de la morale est tempérée par une douce indulgence. La concision, la profondeur et la finesse s'y unissent aux plus nobles mouvements de l'éloquence. Une raison forte et éclairée guide toujours la plume du moraliste, et son style, frappant par l'énergie, intéresse encore par sa candeur. Au sein même de l'indignation et de la haine vigoureuse que le vice lui inspire, on trouve un fond de bonté qui écarte l'idée d'un esprit chagrin ou d'un censeur trop austère. Vauvenargues n'a point le piquant ni le pittoresque de La Bruyère, ni le fini de la diction de Duclos, mais il a plus d'imagination dans le style que ce dernier et parle à l'âme plus que tous les deux.

Rappelons ici quelques-unes de ces *maximes*, remarquables par leur netteté, leur justesse, et que l'on a coutume de citer :

— Les grandes pensées viennent du cœur.

— La pitié n'est qu'un sentiment mêlé de tristesse et d'amour; je ne pense pas qu'elle ait besoin d'être excitée par un retour sur nous-mêmes, comme on croit.

— Ceux qui veulent que les hommes soient tout bons et tout méchants, absolument grands ou petits, ne connaissent pas la nature. Tout est mélangé dans les hommes, tout y est limité, et le vice même y a ses bornes.

— Nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les plaindre.

— La servitude avilit l'homme au point de s'en faire aimer.

— La magnanimité ne doit pas compte à la prudence de ses motifs.

— Les conseils des vieillards sont comme le soleil d'hiver : ils éclairent sans échauffer.

— Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers regards de la gloire.

« Vauvenargues, dit Suard, a eu pour but de nous élever au-dessus des faiblesses de notre nature par des considérations tirées de notre nature même et de nos rapports avec nos semblables. Destiné à vivre dans le monde, ses réflexions ont pour objet d'enseigner à connaître les hommes pour en tirer le meilleur parti dans la société. Il leur montre leurs faiblesses pour leur apprendre à excuser celles des autres... Pascal éclaire la route, Vauvenargues indique le sentier qu'il faut suivre : les maximes de Pascal sont plus en observations, celles de Vauvenargues plus en préceptes. On a observé que le sentiment encourageant qui a dicté la doctrine de Vauvenargues et la manière en quelque sorte paternelle dont il la présente semblent le rapprocher beaucoup plus des philosophes anciens que des modernes. La Rochefoucauld humilie l'homme par une fausse théorie; Pascal l'afflige et l'effraye du tableau de ses misères; La Bruyère l'amuse de ses propres travers; Vauvenargues le console et lui apprend à s'estimer. »

De nos jours, Vauvenargues a été l'objet de travaux sérieux et d'études intéressantes. Sainte-Beuve l'a finement apprécié en ces quelques lignes : « Vauvenargues, dit-il, a reconnu les vices et les défauts des hommes; mais il les a reconnus avec douleur, sans cette joie maligne qui ressemble à une satisfaction, à une absolution qu'on se donne en secret, de même qu'il a maintenu les grandes lignes, les parties fortes et saines de la nature sans cet air de jactance par lequel on semble s'exalter en soi et s'applaudir. Placé entre les moralistes un peu chagrins du XVIIe siècle et les philosophes témérairement confiants du XVIIIe, il n'a pas enflé la nature de l'homme et il ne l'a pas dénigrée. C'est un Pascal adouci et non affaibli, qui s'est véritablement tenu dans le milieu humain et qui ne s'est pas creusé d'abîme. »

Parmi les éditions de Vauvenargues, on cite surtout celle de 1747, qu'il avait préparée lui-même et qu'achevèrent les abbés Trublet et Seguy; celle de Fortia d'Urban (1797), revue et augmentée sur les manuscrits communiqués par la famille; celle de Suard (1806); celle de M. Gilbert (1862), la plus complète de toutes.

Maximes et pensées, par Chamfort (1795 et 1825). C'est dans ce petit recueil d'aphorismes satiriques et d'anecdotes malicieuses que réside aujourd'hui à peu près tout Chamfort. Sainte-Beuve pense que Chamfort prenait la précaution d'*improviser* à l'avance les bons mots, les saillies qu'il jetait dans la conversation; Ginguené, l'ami et le premier éditeur de ce moraliste misanthrope, dit simplement qu'il était dans l'habitude d'écrire jour par jour ses réflexions, ses pensées, les traits de caractère, les reparties ingénieuses, toutes les petites méchancetés de société dont il avait été témoin. Chamfort appelait ces graves bagatelles les produits de la civilisation perfectionnée. La lecture de ces morceaux, qui depuis ont servi plus d'une fois aux chroniqueurs dans l'embarras, est toujours amusante. Chamfort, dont la réputation est faite sur ce point, savait à merveille caractériser et peindre les vices, les ridicules de son temps. Plus que personne, il avait été en état d'apprécier les mœurs, les usages, le ton de l'ancien régime et de la société; observateur très-fin et censeur très-mordant des travers et des folies que le monde carnavalesque d'avant 1789 lui offrait en spectacle, il passe en revue la cour, la ville, les grands, les gens de lettres, les femmes, dont l'influence était énorme, comme à toutes les époques de corruption. La plupart de ses maximes ne s'appliquent, il est vrai, qu'à des exceptions, aux grands seigneurs; mais ce monde-là croyait être tout, et il méritait bien de rencontrer ce moraliste railleur. Ces maximes, âpres et amères, pleines d'ironie et de mépris cynique, ont devancé, comme Baroche, la justice du peuple. Les anecdotes licencieuses lui ont fait du tort auprès de certains esprits timorés; mais comment, s'il vous plaît, peindre une société en décomposition et passer sous silence ce qui témoigne de cette décomposition même? Pour nous, Chamfort reste un témoin précieux, quoiqu'il ait poussé au noir quelques traits de ses tableaux. On lui reproche d'avoir nié la vertu, la morale, l'amitié, l'amour, l'idéal, etc.; il est de fait qu'il a posé une main brutale sur les meilleurs sentiments. C'était un sceptique; et d'ailleurs, qu'est-ce que tous les grands sentiments étaient devenus à l'époque où il écrivait? Il a médit du mariage · et comment pratiquait-on le mariage dans le monde où il vivait? En voyant ces liaisons d'un jour, si vite nouées, sitôt rompues, qui étaient la vie galante de son temps, n'avait-il pas raison de dire : « L'amour est l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes? » Somme toute, il a monnayé une foule d'idées courantes; son style est si plein de relief, son observation si saisissante, que la plupart de ses mots ont conservé toute leur actualité.

« C'est l'épigramme incarnée, dit un des critiques qui l'ont le mieux jugé, M. G. Merlet. La devise de ses *Pensées* pourrait être : *Telorum ingruit imber*. Partout le trait vole, vibre, siffle, perce, disparaît dans la blessure et ressort de l'autre côté de la plaie, sans être émoussé par son passage sanglant à travers les chairs et les os. Il grave à l'eau-forte avec un burin de diamant. Il écrit à l'emporte-pièce. C'est l'antidote de Joubert et de toute cette famille de penseurs superfins qui analysent de la poussière d'ailes de papillon. Les gros mots ne lui coûtent pas. Il appelle tout par son nom, et pousse la franchise du dictionnaire jusqu'au cynisme. Il nage avec bonheur dans la chronique scandaleuse, et tourne ce genre d'anecdotes avec un talent que je recommande à nos chroniqueurs contemporains. Ils trouveront là de quoi s'approvisionner les jours de disette. Mais ce n'est pas là une lecture de boudoir. » V. CHAMFORT et CHAMFORTIANA.

Maximes et réflexions sur différents sujets de morale et de politique, par le duc de Lévis (1808). Ce livre est un recueil d'observations de mœurs et de portraits à la manière de La Rochefoucauld et de La Bruyère. Sans égaler les deux moralistes du XVIIe siècle, surtout le second, l'auteur a de la finesse, des aperçus ingénieux, des idées justes; il témoigne de connaissances étendues et possède une touche spirituelle, élégante et facile. Il rappelle Vauvenargues, et se place à côté du prince de Ligne par le ton et par le sentiment. Chez lui, la satire des mœurs ne dégénère pas en sarcasme. Il est indulgent. On pourra juger de sa manière par quelques-unes de ses maximes :

— La plupart des peines n'arrivent si vite que parce que nous faisons la moitié du chemin.

— Diminuez vos rapports avec les hommes, augmentez-les avec les choses. Voilà la sagesse.

— La vérité n'est si difficile à connaître que parce qu'il y a encore plus de trompés que de trompeurs.

— On se lasse de tout, excepté du travail.

— Si les peines détruisent le bonheur, les plaisirs le dérangent.

— Quand, par hasard, la flatterie ne réussit pas, ce n'est pas sa faute, c'est celle du flatteur.

— Vous croyez que vous êtes modeste... Je ne vous savais pas si orgueilleux.

— C'est par amour-propre que l'on aime tant les gens modestes.

— L'amour-propre des sots excuse celui des gens d'esprit, mais ne le justifie pas.

— L'honneur des femmes est mal gardé quand l'amour ou la religion ne sont point aux avant-postes.

— O vous qui vous plaignez de l'ingratitude, n'avez-vous pas eu le plaisir de faire du bien?

— Il y aurait de quoi faire bien des heureux avec tout le bonheur qui se perd en ce monde.

— Comment confondre l'honneur avec la vertu? Celle-ci commande impérieusement de réparer ses torts, et le plus souvent l'autre le défend.

C'est à lui qu'appartient la maxime ou plutôt la devise si connue : *Noblesse oblige*.

Maximes et pensées, par le prince de Ligne (1809). On doit la publication de ce recueil à Mme de Staël, et il sauvera son auteur de l'oubli beaucoup mieux que les vingt-cinq ou trente volumes de *Mélanges* imprimés par ce diplomate moitié Français moitié Autrichien. C'est ce recueil qui l'a fait surnommer le « La Rochefoucauld de la frivolité; » les maximes dont il se compose sont, en effet, d'un homme du monde qui n'attache de prix qu'à la faveur des salons, formule en préceptes l'art de plaire, et ne conçoit pas qu'il y ait pour les hommes un autre horizon. L'art de plaire à tout le monde, voilà le grand sujet qui préoccupe le prince de Ligne, celui auquel sa pensée revient sans cesse. « Ce qui coûte le plus pour plaire, c'est de cacher que l'on s'ennuie. Ce n'est pas en amusant que l'on plaît; on n'amuse pas même si l'on s'amuse. C'est en faisant croire qu'on s'amuse. Il y a une manière d'avoir tort qui est faite pour réussir. »

Voici le portrait qu'il fait de l'homme aimable; et il va de soi que c'est le sien. On le trouvera un peu maniéré, mais il donne une idée exeact du prince de Ligne et de son livre.

« Je connais des gens qui n'ont d'esprit que ce qu'il leur faut pour être des sots. Ecoutez-les, ils parlent bien; lisez-les, ils écrivent à merveille : du moins cela se dit comme cela. Tout le monde a de l'esprit à présent, mais, s'il n'y en a pas beaucoup dans les idées, méfiez-vous des phrases. S'il n'y a pas du trait, du neuf, du piquant, de l'originalité, ces gens d'esprit sont des sots à mon avis. Ceux qui ont ce trait, ce neuf, ce piquant peuvent encore ne pas être parfaitement aimables; mais, si l'on unit à cela de l'imagination, de jolis détails, peut-être même des disparates *heureux*, des choses imprévues qui partent comme un éclair, de la finesse, de l'élégance, de la justesse, un joli genre d'instruction, de la raison qui ne soit pas fatigante, jamais rien de vulgaire, un maintien simple ou distingué, un choix heureux d'expressions, de la gaieté, de l'à-propos, de la grâce, de la négligence, une manière à soi en écrivant ou en parlant, dites alors qu'on a réellement, décidément de l'esprit, et que l'on est aimable. Si, ajouté encore à cela, on a des connaissances agréables de la littérature et de la langue de plusieurs pays, si l'on a de la philosophie, si l'on a beaucoup vu, bien comparé, parfaitement jugé, eu des aventures, joué un rôle dans le monde; si l'on a aimé, ou si on l'a été, on est encore plus aimable. Si, ajouté encore à cela, on inspire l'envie de se revoir, si l'on y fait trouver un charme continuel, si l'on a une grande occupation des autres, un grand détachement de soi-même, une envie de plaire, d'obliger, de prendre part aux succès d'autrui, de faire valoir tout le monde; si l'on sait écouter; si l'on a de la sensibilité, de l'élévation, de la bonne foi, de la sûreté et un cœur excellent; oh! alors on porte le bonheur dans la société où l'on vit, et l'on est sûr d'un succès général. »

Il y a certainement dans ce portrait une grande connaissance du monde. C'est encore le prince de Ligne qui a émis cette pensée mémorable : « Il faut être homme de bonne compagnie pour écrire l'histoire. » Et pour la faire donc ! Dreux-Brézé, le grand maître des cérémonies de Louis XVI, jugea bien que la monarchie était perdue le jour où il vit entrer au conseil le girondin Roland *avec des souliers à cordons!*

Maximes de Joubert (1842). Elles font partie du recueil de cet écrivain qui porte le titre de *Pensées, essais, maximes et correspondance* (1 vol. in-8°), et ont donné lieu à une remarquable étude de Sainte-Beuve dans le premier volume des *Causeries du lundi*. Ces *Maximes* forment une œuvre originale et que goûtent les délicats, les raffinés en matière littéraire; mais à la finesse des observations est jointe une telle subtilité de la pensée et de l'expression qu'elles n'ont jamais réussi à franchir un cercle très-restreint. Elles manquent essentiellement de ce caractère de généralité qui rend les œuvres populaires.

MAXIME (SAINTE-), village maritime et commune de France (Var), cant. de Grimaud, arrond. et à 35 kilom. S. de Draguignan, sur le golfe de Grimaud, où elle a un petit port d'un mouillage sûr; 952 hab. Fabriques de bouchons de liége et de roseaux pour peignes à tisser, tuiles, faïences. Commerce de vins, huiles, roseaux. Sur l'emplacement de Sainte-Maxime s'élevait autrefois une ville romaine, ainsi que le prouvent de nombreux debris trouvés sur le sol. Aux environs, ruines du château des Dames et du village de Saint-Pierre-de-Miramas.

MAXIME (saint), évêque de Jérusalem, mort en 350. Il succéda sur le siége de cette ville à saint Macaire en 331, après avoir subi diverses persécutions pour sa foi, prit part avec beaucoup d'éclat aux conciles de Nicée (325), de Tyr (335), de Sardique (347), et tint en 349 à Jérusalem un concile dans lequel il fit admettre à la communion de l'Eglise saint Athanase, ce qui excita au plus haut point contre lui l'irritation des ariens.

MAXIME (saint), évêque de Turin, né à Verceil. Il assista aux conciles de Milan (451) et de Rome (465). On a de lui 117 *Homélies* très-estimées, et dont quelques-unes ont été, par erreur, attribuées à saint Ambroise et à saint Augustin. Muratori a publié les *Sermons* de saint Maxime en 1748 à Venise. Une autre édition a paru à Rome en 1784. L'Eglise l'honore le 25 juin.

MAXIME (saint), surnommé **le Confesseur** ou **le Moine**, théologien grec, né à Constantinople vers 580, mort en 662. Il avait été premier secrétaire de l'empereur Héraclius lorsqu'il embrassa la vie monastique, devint abbé du couvent de Chrysopolis, sur le Bosphore, passa ensuite en Afrique pour y combattre les monothélites (645), et fit convoquer par le pape Martin Ier, en 650, un concile qui anathématisa ces hérétiques. Constantin II, par un édit, avait ordonné qu'on mît un terme aux querelles théologiques. Il conçut une vive irritation contre Maxime, le fit arrêter avec le pape Martin (653), amener à Constantinople, puis l'exila dans le Caucase, où il mourut, après avoir ordonné de le fouetter publiquement et de lui couper la langue et la main droite. Les œuvres de ce saint, que l'Eglise honore le 13 août, ont été publiées sous le titre de *Sancti Maximi confessoris, Græcorum theologi eximiique philosophi Opera* (Paris, 1675, 2 vol. in-fol.).

MAXIME-PUPIEN (Marcus Clodius Maximus Pupienus), empereur romain, mort en 238 de notre ère. Fils d'un forgeron ou, selon d'autres, d'un carrossier, il s'éleva par son courage des derniers rangs de l'armée aux postes les plus élevés, et devint successivement général, préteur, consul (227), gouverneur de la Grèce, de la Bithynie, de la Narbonnaise. A la mort de Gordien (237), il était prefet de Rome, et il fut élevé à l'empire avec Balbin, homme d'Etat habile, par le sénat, qui voulait les opposer à Maximin. Ce dernier étant mort peu après, égorgé dans Aquilée par ses propres soldats, les deux empereurs, auxquels on avait associé le petit-fils de Gordien, régnèrent en paix pendant quelques mois. Maxime se préparait à marcher contre les Perses, lorsque les prétoriens se révoltèrent et le massacrèrent ainsi que son collègue.

MAXIME (Magnus Clemens Maximus), empereur romain ou tyran des Gaules, né en Espagne, mort en 388. Il servit sous le général Théodose dans plusieurs expéditions, notamment en Grande-Bretagne (368), où il devint par la suite commandant des troupes romaines, se concilia la faveur des soldats, embrassa la religion chretienne, sentit son ambition s'accroître lorsqu'il vit monter sur le trône Théodose, un de ses compagnons d'armes (379), et profita de l'enthousiasme excité parmi les légions par une grande victoire qu'il remporta sur les Ecossais et les Irlandais, pour se faire proclamer empereur (381). Deux ans plus tard, il débarqua en Gaule avec une armée formidable, marcha sur Paris, où se trouvait un des deux empereurs d'Occident, Gratien, qui s'enfuit à son approche, le fit poursuivre jusqu'à Lyon, et, s'étant emparé de sa personne, il ordonna de le mettre à mort (383). Reconnu alors empereur par la Gaule et par l'Espagne, Maxime envoya une deputation à Theodose pour lui demander de l'associer à l'empire. Ce prince, qui n'était pas prêt pour la guerre, consentit à reconnaître Maxime comme auguste et seul empereur de la Gaule et de la Bretagne, mais à la condition qu'il laisserait Valentinien tranquille possesseur de l'Illyrie, de l'Italie et de l'Afrique. Maxime accepta, se fixa à Trèves, et eût sans doute régné paisiblement s'il n'eût cédé à son désir de s'emparer de tout l'Occident. Dans ce but, il envahit tout à coup l'Italie, arriva à Milan, que Valentinien venait de quitter en toute hâte, et soumit presque sans coup férir toute l'Italie septentrionale. Pendant ce temps, Valentinien, réfugié à Thessalonique, implorait le secours de Théodose, qui, déterminé à mettre un frein à l'ambition démesurée de l'empereur des Gaules, pénétra en Italie avec une armée, battit en deux rencontres les troupes envoyées contre lui, et attaqua Aquilée, où s'était réfugié Maxime. Ce prince ne fit aucune résistance sérieuse. Arrêté par les soldats, il fut conduit au camp de Théodose qui lui fit trancher la tête, ainsi qu'à son fils Victor.

MAXIME (Petronius Anicius Maximus), empereur romain, né vers 395, mort en 455. Il était membre d'une des plus illustres familles. Tout jeune encore, il devint conseiller de l'empereur Honorius, intendant des finances (415), préfet de Rome (420), remplit ces dernières fonctions avec tant de zèle qu'on lui éleva, à la demande du peuple et du sénat, une statue dans le forum Ulpien, puis fut consul en 433 et en 443, préfet de l'Italie de 439 à 441 et en 445. Sans le vaillant général Aétius, qui protégeait le monde romain contre les barbares, il eût été après l'empereur le premier personnage de l'empire. Aussi, par jalousie, il prit part à l'intrigue de cour qui amena la mort du général, et il n'avait plus qu'un pas à faire pour arriver au souverain pouvoir, lorsque l'indigne outrage fait par Valentinien III à la vertueuse femme du préfet de l'Italie décida celui-ci à renverser l'empereur. Le 16 mars 455, Valentinien fut assassiné, et Maxime revêtit, le lendemain, la pourpre impériale. Homme d'étude et de plaisirs, le nouveau souverain n'avait ni l'énergie ni les talents nécessaires pour se rendre maître de la situation, en présence d'une milice indocile et des barbares qui envahissaient l'empire de tous côtés. Il ne sut montrer qu'une incapacité désespérante, et il répétait souvent, accablé par le fardeau du pouvoir : « Heureux Damoclès, qui n'a porté que pendant un seul repas le poids de la royauté! » Devenu veuf, il força, dans l'espoir de s'affermir sur le trône, la veuve de Valentinien, Eudoxie, à l'épouser. Celle-ci, pour se venger, appela en Italie Genséric et ses Vandales. Rome fut emportée, et Maxime, qui n'avait songé qu'à fuir, fut lapidé par le peuple, indigné de sa lâcheté.

MAXIME le Tyran, en latin **Maximus Tyrannus**, usurpateur romain, mort en 422. Il fut élevé, en 408, au souverain pouvoir par le général Gerontius, qui venait de se révolter en Espagne contre l'empereur des Gaules, Constantin. Impuissant à empêcher les invasions en Espagne des Alains, des Suèves, des Vandales, il se soumit à Constantin en 411 et vécut obscurément jusqu'en 419. Ayant tenté à cette époque de recouvrer le pouvoir, il fut arrêté, conduit en Italie et mis à mort avec Jovin.

MAXIME DE TYR, philosophe platonicien du IIe siècle. On a peu de renseignements sur sa vie. Il était né à Tyr, et Eusebe nous apprend qu'il etait compté parmi les plus illustres philosophes de son siècle. M. Combes-Dounous a démontré qu'on s'était trompé en le croyant un des instituteurs de Marc-Aurèle; on l'avait confondu avec Claude Maxime (ou Maximus), philosophe stoïcien. Maxime de Tyr voyagea beaucoup, et il vint à Rome sous le regne de Commode; il mourut en Grèce. On a de lui quarante et une *Dissertations* morales et philosophiques, d'un style clair et élégant, qui ont été plusieurs fois traduites en français, notamment par Combes-Dounous (1802).

MAXIME D'ÉPHÈSE, philosophe grec, né selon les uns à Ephèse, selon d'autres à Smyrne, mort en 371 de notre ère. Il adopta les doctrines philosophiques de Pythagore et de Platon, professa avec un grand succès la théologie, s'adonna en même temps à la théurgie et à la magie, fut recommandé par son maître Edesius à Julien, qui devint plus tard empereur, contribua, dit-on, à lui inspirer la haine du christianisme et lui prédit qu'il parviendrait au souverain pouvoir. Après son avénement (361), Julien fit venir auprès de lui Maxime, qu'il nomma grand pontife de Lydie. L'ayant consulté l'année suivante au sujet de l'expedition qu'il projetait contre les Parthes, Maxime lui predit des triomphes éclatants, ce qui eut lieu en effet, mais ce qui n'empêcha pas l'empereur victorieux d'être blessé à mort en 363. Le philosophe perdit sa place de grand pontife, fut accusé par la suite d'avoir causé par des sortiléges la maladie des empereurs Valens et Valentinien (364), recouvra la liberté après avoir été condamné à une forte amende, fut emprisonné de nouveau en 371, sous l'inculpation d'avoir pris part à une conspiration contre la vie de Valens et de s'être occupé de magie, et fut mis à mort, après avoir subi de cruelles tortures. Aucun de ses ouvrages sur la rhétorique et la philosophie n'est parvenu jusqu'à nous.

MAXIME D'ÉPIRE, philosophe grec, né en Epire. Il vivait au IVe siècle après J.-C. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il enseigna à l'empereur Julien la philosophie et la théologie. On a de lui un *Traité sur les oppositions insolubles*, publié par H. Estienne dans les *Opera minora criticæ*, et on lui attribue un petit poëme en 610 vers sur l'influence exercée par la lune et les astres sur l'homme et sur ses actions, poëme inséré par Fabricius avec une traduction latine dans sa *Bibliotheca græca*.

MAXIME, dit **le Grec**, érudit et moine du mont Athos, mort en 1536. Il compléta ses études à Paris et à Florence, se rendit à Moscou au commencement du XVIe siècle, à l'appel du grand-duc Basile Ivanovitch, pour mettre en ordre et analyser sa riche collection de manuscrits, traduisit en russe un psautier grec avec des commentaires, puis revisa et corrigea, toujours par ordre du grand-duc, les livres sacrés russes. Accusé d'hérésie en 1525, il fut enfermé dans un couvent où il termina sa vie. On a de lui, entre autres manuscrits : *Considérations sur l'utilité de la grammaire, de la rhétorique et de la philosophie*, que Meletius Smotritzkii a insérées dans sa *Grammaire russe*.

MAXIME (VALÈRE-), historien romain. V. VALÈRE-MAXIME.

MAXIMÉ, ÉE (ma-ksi-mé) part. passé du v. Maximer : *Marchandises* MAXIMÉES.

MAXIMER v. a. ou tr. (ma-ksi-mé — rad. *maximum*). Néol. Fixer le prix maximum de : *En* 1793, *on* MAXIMA *les marchandises de première nécessité.* (Complém. de l'Acad.)

MAXIMER v. a. ou tr. (ma-ksi-mé — rad. *maxime*). Eriger en maxime : MAXIMER *ses préjugés. Pour avoir le droit de* MAXIMER *ses pratiques, il faudrait qu'il pratiquât ses maximes.* (De Pontmartin.)

MAXIMIANISTE s. m (ma-ksi-mi-a-ni-ste — de *Maximien*, n. pr.). Hist. relig. Membre d'une secte donatiste fondée vers la fin du IVe siècle par Maximien, diacre de Carthage.

MAXIMIANO TORRES (Domingos), poëte portugais, né à Cintra, près de Lisbonne, mort en 1810. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il s'adonna à la poésie en prenant pour modèles les classiques anciens et modernes, et fut admis au nombre des membres de l'Académie portugaise. Quand, en 1810, Masséna débarqua en Portugal avec une armée française, Maximiano Torres, qui avait désapprouvé antérieurement la conduite du gouvernement et les actes despotiques des ministres, fut arrêté par ordre de la régence, à l'instigation de ses ennemis, condamné à la déportation et envoyé provisoirement au village de Trafaria, près du Tage, où il mourut bientôt de misère et de chagrin. Maximiano est un des Portugais de ce siecle qui ont écrit leur langue avec le plus de pureté. Doué d'un goût exquis, d'une critique saine, il se montra toujours un juge sévère pour ses propres productions; aussi ne publia-t-il qu'un petit nombre de poésies, qui toutes offrent des pièces remarquables. Ce sont pour la plupart des odes, des épîtres, des sonnets, formant un volume in-8°, publié à Lisbonne en 1795. Il a donné, en outre, un *Essai métrique de paraphrases de psaumes* (1805), chef-d'œuvre de versification et de style.

MAXIMIEN, surnommé **Hercule** (Aurelius Valerius Maximianus), empereur romain, né en Pannonie vers 250, mort en 310 après J.-C. Il fut d'abord simple soldat, passa successivement par tous les grades et enfin, en 286, fut associé à l'empire par Dioclétien, et chargé du gouvernement de tout l'Occident. Il combattit les Francs, les Burgondes et les Germains. Après avoir éprouvé quelques revers en Bretagne (Angleterre), il abdiqua en même temps que Dioclétien (305), mais reprit bientôt la pourpre, sur les instances de son fils Maxence, qui venait de se faire proclamer auguste par les prétoriens. Ayant voulu dépouiller Maxence du pouvoir, il fut chassé de l'Italie et se réfugia à Trèves, auprès de son gendre Constantin (307). Il conspira bientôt contre ce dernier; mais il fut trahi par sa propre fille, obligé de fuir, et, après avoir tenté inutilement de soulever les Gaules, il se donna la mort à Marseille. Maximien fut un des plus ardents persécuteurs des chrétiens, ce qui n'a pas peu contribué à le faire peindre sous de sombres couleurs par les anciens écrivains religieux. Il était, au reste, d'un caractère altier, remuant, ambitieux, et apporta dans sa façon de gouverner toute la rudesse, toute la dureté dont il avait pris l'habitude au milieu des camps.

MAXIMIEN (L. Maximianus), poëte latin, né en Etrurie. Il vivait au Ve ou au VIe siècle de notre ère, et nous apprend dans ses vers qu'il habita Rome pendant sa jeunesse, qu'il acquit une grande réputation comme poëte et comme orateur et qu'il fut chargé de se rendre en Orient, au nom du roi d'Italie, pour établir des relations amicales entre les deux royaumes. D'après quelques auteurs, ce serait le même personnage qu'un certain Maximien, à qui Théodoric adressa une lettre conservée par Cassiodore, et il fit partie d'une ambassade envoyée par Théodoric, roi des Goths, à l'empereur Anastase. Quoi qu'il en soit, Maximien est auteur de six élégies amoureuses qui ont été publiées pour la première fois sous ce titre : *Maximiani philosophi et oratoris clarissimi Ethica suavis et perjucunda* (Utrecht, vers 1473). En 1501, le Napolitain Pomponius Gauricus en publia à Venise une nouvelle édition, intitulée *Cornelii Galli fragmenta*, avec une préface dans laquelle il s'efforçait de démontrer que l'auteur de ces poésies était Cornelius Gallus, ami de Virgile et d'Ovide. Bien que ces pièces laissassent beaucoup à désirer au point de vue de la pensée, de la pureté du style, de la correction des vers, on a longtemps accepté comme vraie l'opinion de Gauricus, qui était coupable d'une imposture préméditée, car il avait omis à dessein ces vers qui révélaient le nom du véritable auteur :

Atque aliquis, cui cæca foret bene nota voluptas,
Cantat, cantantem Maximianus amat.

MAXIMILIANA s. f. (ma-ksi-mi-li-a-na). Astron. Planète télescopique, découverte en 1862 par M. Tempel.

MAXIMILIEN s. m. (ma-ksi-mi-liain). Métrol. Monnaie d'or de Bavière, dont la valeur est de 17 fr. 18.

MAXIMILIEN, IENNE adj. (ma-ksi-mi-liain, iè-ne — de *Maximilien*, n. pr.). Fortif. Se dit d'une sorte de tour à plusieurs étages casematés, pourvue d'une forte artillerie.

MAXIMILIEN (saint), martyr, né à Tebeste (Numidie) vers 275, décapité dans la même ville en 295. Il fut mis à mort par ordre du proconsul Dion, pour avoir refusé de servir dans les armées romaines, sous le prétexte que sa foi lui défendait de porter les armes sous des empereurs idolâtres. Ce saint, que l'Eglise honore le 12 mars, est devenu très-populaire en Allemagne, où un grand nombre d'églises lui ont été consacrées. — Un autre saint MAXIMILIEN, né à Antioche, fut martyrisé en 362. C'était un centurion de l'armée romaine, qui refusa obstinément, avec un officier du même grade nommé Bonose, d'enlever de ses enseignes la croix et le monogramme de Jésus-Christ. Julien, comte d'Orient, les fit décapiter après les avoir soumis à d'horribles tortures. La fête de Maximilien se célèbre le 21 août.

MAXIMILIEN Ier, empereur d'Allemagne, né en 1459, mort en 1519. Fils de l'empereur Frédéric IV, que quelques historiens nomment Frédéric III, parce qu'ils ne comptent pas parmi les empereurs Frédéric le Beau, compétiteur de Louis IV de Bavière et d'Eléonore de Portugal, il fit preuve, au sortir de l'enfance, d'une rare intelligence, que développa encore une excellente éducation. En 1477, il épousa Marie de Bourgogne, fille et unique héritière de Charles le Téméraire, et acquit par ce mariage les immenses possessions de la maison de Bourgogne; mais il eut bientôt à les défendre contre Louis XI, qui suivait d'un œil inquiet les progrès de la puissance des Habsbourg et avait profité de la minorité de Marie pour s'emparer d'une partie du duché. Maximilien parvint à lui faire rendre ses conquêtes. Il n'en fut pas moins forcé, à la mort de sa femme (1482), de consentir aux fiançailles de sa fille Marguerite avec le dauphin, plus tard Charles VIII, et d'envoyer cette jeune princesse, qui avait alors trois ans à peine, en France pour y être élevée. En stipulant ce mariage futur, Louis XI assurait à la France la possession de l'Artois, de la Flandre et du duché de Bourgogne. La paix cependant ne fut pas de longue durée, et le roi de France ne cessa de fomenter dans les Pays-Bas des troubles et des révoltes, qui en arrivèrent au point qu'en 1488, Maximilien, attiré par ruse dans la ville de Bruges, y fut retenu prisonnier jusqu'au jour où une armée, envoyée par son père, vint le délivrer. Il avait été élu roi des Romains en 1486 et avait pris, dès lors, une part importante à l'administration de l'empire. A peine échappé des mains des bourgeois de Bruges, il se rendit sur les bords du Danube pour y négocier avec le roi de Hongrie, Mathias Corvin, la restitution des provinces autrichiennes dont ce prince s'était emparé, et parvint, grâce à la mort de Mathias (1490), à chasser les Hongrois du territoire de l'empire; mais il fut moins heureux dans sa tentative pour se faire élire roi de Hongrie. Son insuccès tint surtout à ce que, en ce moment, il avait à repousser une invasion des Turcs, qu'il rejeta en Bosnie, après les avoir battus à Villach. Peu de temps après, son père lui abandonna complétement la direction des affaires, et, trois ans plus tard (1493), il fut proclamé empereur. Il était à cette époque en paix avec la France, bien que Charles VIII, après lui avoir renvoyé sa fille Marie, lui eût encore enlevé Anne de Bretagne, à laquelle il était fiancé, et à la place de laquelle il épousa Blanche Sforza, fille de Galéas Sforza, duc de Milan; mais ce mariage devait amener de nouvelles causes de guerre entre lui et le roi de France. Ce dernier, appelé en Italie contre le roi de Naples par Louis Sforza, meurtrier de son neveu Jean Galéas, duc de Milan, avait fait de rapides conquêtes, qui alarmèrent les autres princes de l'Italie et surtout le pape. L'occasion était favorable pour Maximilien : il s'allia au pape, au roi de Naples et aux Milanais, et força les Français à évacuer l'Italie (1495). Son attention se porta alors vers l'administration intérieure de l'empire, qui était dans un désordre déplorable et dans laquelle il introduisit d'importantes améliorations. Dans son désir d'organiser l'Allemagne en un corps politique plus compacte, et de mettre un terme aux guerres civiles intérieures, il divisa l'empire en cercles et adhéra à la ligue de Sûreté de la Souabe; mais la Suisse, qui avait été comprise dans ces cercles et qui avait été invitée à adhérer à la ligue, s'y refusa énergiquement, parce que c'eût été, par cet acte, reconnaître la suzeraineté de l'Autriche. L'empereur, soutenu par toute la ligue de Souabe, lui déclara la guerre (1498); mais, vaincu dans six sanglantes batailles, il se vit forcé de signer (22 septembre 1499) le traité de Bâle, qui consomma la séparation complète de la Suisse avec l'empire d'Allemagne.

Le successeur de Charles VIII, Louis XII, ayant de nouveau porté les armes en Italie et s'étant emparé d'une grande partie du royaume de Naples et de Milan, Maximilien se vit forcé, par le manque de troupes et d'argent, de reconnaître le roi de France comme possesseur légitime du duché de Milan; il reçut, il est vrai, comme indemnité, une somme de 200,000 livres et la promesse que son fils épouserait Claude de France, fille de Louis XII; mais cette promesse ne fut pas tenue, et Claude fut fiancée de nouveau, en 1506, au jeune duc d'Angoulême, plus tard roi sous le nom de François Ier. Furieux de cette nouvelle insulte de la part de la France, Maximilien pénétra en Italie à la tête d'une armée, et marcha sur Milan; mais il fut battu à Cadore par les Vénitiens, qui s'emparèrent ensuite de Fiume et de Trieste. Ces échecs firent tourner sa colère contre la république vénitienne, et, oubliant son ressentiment contre Louis XII, il consentit à entrer dans l'alliance formée entre ce prince, le pape Jules II et le roi Ferdinand d'Aragon, sous le nom de *Ligue de Cambrai*, pour châtier ces orgueilleux marchands dont la puissance le disputait alors à celle des premiers États de l'Europe. Mais, abandonné par le pape et par Ferdinand, avec lesquels les Vénitiens effrayés s'étaient empressés de traiter, il fut trop faible pour lutter seul et en conçut une haine encore plus profonde pour la France, sur laquelle il fit retomber l'insuccès de l'entreprise. Aussi, en 1511, il adhéra à la Sainte-Ligue formée contre cette puissance entre le pape, les rois d'Angleterre et d'Aragon et Venise. On a vu, au règne de Louis XII, quel fut le résultat de cette nouvelle guerre, qui aboutit à la bataille de Guinegate ou Journée des Eperons (17 août 1513). François Ier, ayant reconquis le Milanais en 1515, conclut avec Maximilien le traité de Bruxelles, qui non-seulement abandonnait aux Français la possession du duché, mais donnait encore Vérone aux Vénitiens, moyennant une somme de 200,000 ducats payée à l'empereur.

Maximilien Ier, on le voit, ne fut guère heureux dans ses entreprises militaires; mais s'il n'agrandit pas par ses conquêtes les possessions de la maison d'Autriche, il atteignit ce but d'une autre manière, par des héritages et surtout par des mariages. Ce fut ainsi qu'en unissant son fils Philippe à Jeanne, infante d'Espagne, et sa fille Marguerite à l'infant Jean, il fit passer la couronne d'Espagne dans sa famille, à laquelle il assura en outre la possession des royaumes de Bohême et de Hongrie, en négociant le mariage de ses deux petits-enfants, Ferdinand et Marie, avec Anne et Louis, fille et fils du roi Ladislas II. Ce fut lui qui posa ainsi les fondements de la puissance de son petit-fils, Charles-Quint, qui lui succéda.

L'Allemagne lui dut, en outre, un grand nombre d'institutions, telles que l'établissement de la chambre impériale (1495) et du conseil aulique de l'empire (1501); la création d'une milice permanente (*Landsknechte*) et du service des postes, une nouvelle organisation de la police, etc. Il avait montré, dès sa jeunesse, beaucoup de goût pour l'étude des sciences et des lettres. Il protégea toujours les savants, les poëtes et les artistes et enrichit plusieurs universités, notamment celles de Vienne et d'Ingolstadt. Sa bravoure personnelle et sa galanterie lui méritèrent, autant qu'à François Ier, le surnom de *Roi chevalier;* mais il manquait d'un esprit vraiment politique et capable de concevoir et de mener à bout de grandes entreprises. « Il n'existe et il n'a jamais existé, je crois, dit Machiavel, de prince plus dissipateur : c'est ce qui fait qu'il est toujours dans le besoin, et que, quelle que soit la situation où il se trouve, il n'a jamais assez d'argent. Son caractère est extrêmement inconstant : aujourd'hui il veut une chose, et ne la veut plus le lendemain; il ne veut prendre les avis de personne et croit ce que chacun lui dit; il désire ce qu'il ne peut avoir et se dégoûte de ce qu'il pourrait obtenir : de là les résolutions contraires qu'on lui voit prendre à chaque instant. D'un autre côté, il a l'humeur extrêmement guerrière; il sait conduire et maintenir une armée en ordre et y faire régner la justice et la discipline. Il sait supporter aussi bien que personne les fatigues les plus pénibles; plein de courage dans le péril, il n'est inférieur, comme capitaine, à qui que ce soit de ce temps. Dans ses audiences, il montre beaucoup d'affabilité, mais il ne veut les donner que lorsque cela lui convient; il n'aime point que les ambassadeurs viennent lui faire la cour, à moins qu'il ne les fasse appeler auprès de lui. Il est extrêmement secret. Il vit dans une agitation continuelle de corps et d'esprit; mais souvent il défait le soir ce qu'il a arrêté le matin. » Outre un grand nombre d'écrits sur l'art militaire, l'horticulture, la chasse et l'agriculture, il avait dicté un récit complet, mais romanesque, de sa vie (v. WEISS-KUNIG). Il a longtemps passé en Allemagne pour l'auteur du *Theuerdank*, dont il est le héros. L'empereur Ferdinand Ier, son petit-fils, lui fit élever un monument à Inspruck. Sa *Vie* a été écrite de nos jours en allemand par Klupfel (Berlin, 1864).

— Iconogr. Le musée du Louvre possède un beau portrait de l'empereur Maximilien Ier, dont l'auteur est inconnu. Maximilien, coiffé d'une toque de velours rouge, vêtu d'une robe fourrée et portant le collier de la Toison d'or, est représenté de profil, tourné à droite; il tient à la main un papier sur lequel on déchiffre quelques mots de haut allemand à peine intelligibles, et que le livret traduit de la sorte : « Moi, pauvre soldat, je demande mon congé de dix semaines, de vous conseil et secours comme. .. » Ce portrait est de l'école flamande.

Albert Dürer a consacré à Maximilien un certain nombre de compositions remarquables. On a de lui le *Portrait* de l'empereur en 1519 (musée de Vienne); le *Char de triomphe de Maximilien*, immense peinture murale de l'hôtel de ville de Nuremberg, malheureusement restaurée et détériorée à plusieurs reprises, et la célèbre suite de gravures connue sous le nom de *Triomphe de Maximilien*, huit grandes planches sur bois divisées en quatre-vingt-douze parties. Le *Triomphe de Maximilien* est une des merveilles de la gravure sur bois. Hans Burgkmair, né en 1473, a composé également un *Triomphe de l'empereur Maximilien* ou *Histoire de ses guerres, carrousels, fêtes;* la *Généalogie de l'empereur Maximilien*, suite de soixante-dix gravures représentant en pied les personnages dont il fait descendre son héros; les *Images des saints et saintes de la famille de Maximilien*, suite de cent vingt-deux gravures sur bois. Notons encore les illustrations originales d'un livre curieux, le *Weiss Kunig* (le *Roi blanc*), dénomination allégorique de Maximilien. Ces gravures, qui retracent la naissance, l'éducation et les hauts faits de l'empereur, sont dues en partie à Burgkmair, en partie à Albert Dürer. Le texte et les gravures sur bois, dont les planches ont pu être rassemblées au nombre de deux cent trente-sept, ont été publiés en 1775 (in-8°).

MAXIMILIEN II, empereur d'Allemagne, né en 1527, mort à Ratisbonne en 1576. Il était fils de l'empereur Ferdinand Ier et d'Anne, fille de Ladislas, roi de Bohême. Elevé à la cour d'Espagne, sous les yeux de Charles-Quint, son oncle, dont il épousa la fille Marie, il manifesta, sous l'influence de son premier précepteur, Wolfgang Severus, un goût prononcé pour la Réforme, fut sur le point d'embrasser le luthéranisme et entretint une correspondance avec les chefs du parti protestant. Néanmoins, les remontrances paternelles, le spectacle attristant des disputes violentes qui s'étaient élevées entre les protestants, la permission accordée aux laïques de recevoir la communion sous les deux espèces le décidèrent à continuer à professer la religion dans laquelle il était né. Elu successivement roi des Romains (1558), roi de Bohême (1562) et de Hongrie (1563), il succéda à son père, l'année suivante, sur le trône impérial. Peu après, en 1565, il repoussa une attaque dirigée contre la Hongrie par le prince de Transylvanie, Jean Zapoly, qui fit alliance avec Soliman, et, l'année suivante, le sultan lui déclara la guerre. Aussitôt, Maximilien convoqua à Augsbourg une diète, pour demander des secours contre les musulmans (1566). D'une voix unanime, protestants et catholiques lui accordèrent, pour trois années consécutives, des subsides plus considérables que tous ceux qu'on avait votés jusqu'alors; puis les deux partis religieux, très-animés l'un contre l'autre, exposèrent leurs prétentions réciproques à Maximilien, qui se borna au rôle de médiateur et déclara s'en tenir à la paix de religion conclue en 1552.

Avec les subsides obtenus, l'empereur leva une armée de 100,000 hommes qu'il conduisit en Hongrie pour repousser les Turcs; mais, sur les entrefaites, Soliman étant mort, son successeur Sélim II évacua la Hongrie et conclut avec l'empereur, en 1567, une trêve de huit années. Maximilien permit en 1568 aux seigneurs et membres de l'ordre équestre professant en Autriche le luthéranisme d'exercer leur culte dans leurs domaines; il intercéda, mais en vain, cette même année, auprès du roi d'Espagne en faveur des Pays-Bas, mit tous ses soins à empêcher les guerres de religion et demanda notamment à la diète réunie à Spire, en 1570, d'interdire des levées d'hommes qui se faisaient dans l'empire pour le compte de la cour de France et des huguenots. Voyant sa santé décliner, il fit couronner son fils aîné, Rodolphe, roi de Hongrie (1572) et de Bohême (1575), puis convoqua à Ratisbonne (1575) une diète à laquelle il demanda de désigner ce prince comme son successeur au trône impérial, et le fit élire roi des Romains. Lorsque Henri III eut déposé brusquement la couronne de Pologne pour aller mettre sur sa tête celle de France (1574), Maximilien proposa son fils Ernest aux Polonais. Un parti nombreux l'élut lui-même pendant qu'un autre parti choisissait pour roi Etienne Bathori, qui s'empressa de se rendre en Pologne et fut couronné après avoir signé une capitulation que Maximilien s'était refusé à souscrire Peu après, l'empereur mourut subitement. C'était, au dire de Henri III, le gentilhomme le plus accompli de son temps. A une grande dignité naturelle, il joignait la grâce des manières, un grande affabilité envers tous, une douceur de caractère qui n'excluait ni la fermeté ni l'énergie. Il était sobre, actif, équitable, judicieux, éclairé, parlait avec une grande facilité plusieurs langues, cultivait et protégeait les sciences et les arts. Enfin, ce qui pour le temps où il vécut peut être regardé comme son plus beau titre de gloire, il montra une grande tolérance pour les opinions religieuses, accorda aux protestants le libre exercice de leur culte et, comme on lui demandait de les persécuter, il répondit par cette parole mémorable pour l'époque · « Ce n'est point en rougissant les autels du sang hérétique qu'on peut honorer le Père commun des hommes. » Il avait eu cinq fils, dont deux, Rodolphe et Matthias, furent empereurs, et trois filles, dont l'une épousa Charles IX, roi de France.

MAXIMILIEN (François-Xavier-Joseph), dernier électeur de Cologne, évêque de Munster, grand maître de l'ordre Teutonique, fils cadet de Marie-Thérèse, né en 1756, mort à Vienne en 1801 Il se montra protecteur éclairé des arts et des sciences, fit construire de magnifiques édifices dans ses Etats, établit des écoles primaires jusque dans les plus petits villages, et refusa constamment, pendant la Révolution, de se prêter aux vues des émigrés français

MAXIMILIEN, nom de plusieurs ducs et rois de Bavière. V. BAVIÈRE (souverains de).

MAXIMILIEN-JOSEPH, roi de Bavière. V. BAVIÈRE.

Maximilien-Joseph (ORDRE DE). Ordre de chevalerie créé, le 1er janvier 1806, par Maximilien-Joseph, premier roi de Bavière, qui lui a donné son nom, et l'a spécialement destiné à récompenser les services militaires. Il se compose de trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers Les sujets bavarois qui y sont admis acquièrent la noblesse personnelle, et, si leur père ou leur aïeul ont joui de la même faveur, la noblesse héréditaire. Cette décoration donne droit à une pension qui cesse d'être payée dès que les membres se retirent du service. Le nombre des membres est illimité. La décoration consiste en une croix en or, émaillée blanc, à quatre branches et huit rayons pommettés d'or Les angles sont remplis de lames d'or. Le milieu est occupé par un médaillon émaillé bleu, sur lequel on voit, d'un côté le chiffre en or du roi Maximilien, de l'autre la devise : *Virtuti pro patria* Une couronne royale réunit la croix au ruban qui est noir, avec une bordure blanche et bleue de chaque côté. La décoration est portée par les grands-croix en écharpe de droite à gauche, au cou par les commandeurs, et à la boutonnière par les chevaliers. Les grands-croix ont, en outre, sur le côté gauche de la poitrine une plaque qui reproduit la croix et son inscription.

Maximilien pour la science et l'art (ORDRE DE) Ordre de chevalerie créé, le 28 novembre 1853, par Maximilien II, roi de Bavière, pour récompenser les services rendus dans les sciences, les lettres et les arts Les membres forment une seule classe; mais celle-ci est divisée en deux sections, une pour la science et l'autre pour l'art. Le ruban est bleu foncé liséré de blanc. La devise se compose des mots : *Fur Wissenschaft und Kunst* (*Pour la science et l'art*).

MAXIMILIEN-JOSEPH, prince et littérateur bavarois, né le 4 décembre 1808. Il est le fils aîné du duc Auguste, dont il a hérité, en 1834, les titres et priviléges de la maison princière des Deux-Ponts-Birkenfeld. Il étudia à l'université de Munich et voyagea ensuite en France, en Angleterre, en Suisse, en Italie, et enfin en Grèce, en Turquie, en Egypte, en Nubie et en Syrie. Il a publié le récit de ses voyages en 1839-1840. Sous le pseudonyme de **Phantasus**. Il a également fait paraître des drames et des nouvelles fort estimés : *Novellen* (1831); *Livre d'esquisses* (1833); *Jacobina* (1835); le *Beau-frère* (1838). Il a aussi publié un *Recueil de chants populaires et de mélodies de la haute Bavière* (1846). Admis au conseil d'Etat en 1827, le duc Maximilien a assisté à toutes les diètes tenues depuis. En 1848, il a été nommé lieutenant général de l'armée bavaroise et commandant de la milice du cercle de Haute Bavière.

MAXIMILIEN (Ferdinand-Joseph), empereur du Mexique, archiduc d'Autriche, né à Schœnbrünn le 6 juillet 1832, fusillé le 19 mars 1867. Frère de l'empereur d'Autriche François-Joseph Ier, il devint successivement, par droit de naissance, vice-amiral, membre du conseil d'amirauté, commandant en chef de la marine, colonel d'un régiment de lanciers autrichiens, chef du régiment prussien des dragons de Neumark no 3. Le 23 juillet 1857, l'archiduc Ferdinand épousa la fille de Léopold, roi des Belges, la princesse Charlotte, âgée de dix-sept ans. Peu après, il reçut le gouvernement du royaume Lombard-Vénitien, et habita Milan jusqu'à l'époque de la guerre d'Italie en 1859. Deux ans plus tard, il fut nommé président de la Chambre des seigneurs; mais il ne tarda pas à se démettre de ce poste, fit un voyage en Angleterre, puis se rendit avec sa jeune femme à Paris. Le frère du vaincu de Solferino et la petite-fille de Louis-Philippe reçurent un brillant accueil à la cour des Tuileries, et se concilièrent les sympathies du despote qui gouvernait alors la France.

Lorsque, à l'instigation du parti clérical et des porteurs de bons Jecker (v. JECKER), le gouvernement français fit l'impolitique et funeste expédition du Mexique, et résolut d'implanter un empire dans ce pays, il jeta les yeux sur l'archiduc Ferdinand, et le désigna à l'assemblée de cléricaux notables qui se réunit à Mexico après la prise de cette ville par les Français. Cette assemblée, représentant non le pays, mais le parti rétrograde, s'empressa de proclamer Ferdinand empereur du Mexique (10 juillet 1863), et envoya auprès de l'archiduc une commission chargée de lui offrir la couronne. Le 3 octobre 1863, la commission arriva au château de Miramar et présenta au jeune prince le vote des notables. Ce ne fut pas, paraît-il, sans de longues hésitations que l'archiduc Ferdinand se détermina à se lancer dans une aventure qui devait lui être si fatale; mais, sur les instances de sa femme, avide de ceindre une couronne; sur l'assurance formelle que lui donna le chef du gouvernement français de le maintenir sur le trône avec l'argent et les soldats de la France jusqu'en 1868, après une longue et laborieuse négociation dirigée par Gutterrez de Estrada, il finit par accepter (10 avril 1864), avec le consentement de son frère, l'empereur d'Autriche, et renonça alors à ses droits éventuels sur la couronne d'Autriche.

Devenu empereur du Mexique sous le nom de Maximilien, il s'embarqua avec l'impératrice Charlotte, le 14 avril, sur la frégate autrichienne la *Novara*, et débarqua à la Vera-Cruz le 29 mai Il fut froidement reçu dans cette ville, où dominait le sentiment patriotique et libéral. Mais, grâce au parti clérical qui organisa des ovations sur sa route, il put croire, en arrivant à Mexico (12 juin), qu'il était accepté par la population. Pendant que l'armée française poursuivait le grand patriote Juarez (v. JUAREZ), et essayait, mais en vain, d'écraser définitivement la résistance héroïque des républicains au joug étranger, Maximilien s'occupa d'organiser le gouvernement. Mis au pouvoir par les cléricaux et les réactionnaires, il les appela à la direction des affaires, décréta une amnistie pour les délits politiques, dans l'espoir de s'attirer des partisans, décida que chaque dimanche il donnerait des audiences à ceux qui avaient à lui proposer des projets utiles ou à lui demander le redressement d'abus, et institua plusieurs commissions, chargées d'étudier et d'organiser les diverses parties de l'administration. Le maréchal Bazaine fut mis à la tête de la commission de la guerre; un autre Français, M. Corta, présida la commission des finances, et M. Velazquez de Léon, ministre d'Etat, fut chargé de modifier dans le sens d'un gouvernement absolu l'administration intérieure. Après avoir, le 26 juin, donné la régence à l'impératrice, il partit pour aller visiter les provinces de l'empire et les villes les plus importantes de l'intérieur, dans le but d'étudier par lui-même l'esprit des populations Bien que circonvenu par son entourage clérical, Maximilien, qui ne manquait ni de sagacité ni de bon vouloir, put bientôt constater qu'il faisait fausse route, et acquit la conviction qu'il n'y avait que danger dans une politique de réaction, qu'il ne pouvait rien fonder que par un large système de conciliation, s'étendant à ceux-là mêmes qui étaient ses adversaires. Jusque-là il était l'empereur du parti clérical qui l'entourait, qui occupait les principales fonctions. Après son voyage, Maximilien inclina visiblement vers des nuances d'opinions plus libérales qu'il s'efforça de rallier à l'empire; il étendit le cercle de ses choix pour les fonctions du gouvernement, sans tenir compte des antécédents; il appela notamment au ministère des hommes plus jeunes et plus actifs, qui étaient connus pour leur libéralisme modéré Le 27 décembre 1864, il se décida à faire de lui-même ce que le saint-siége ne voulait pas l'aider à faire. Il chargea le ministre de la justice de lui proposer immédiatement une mesure ayant pour effet d'assurer l'entretien de l'Eglise aux frais de l'Etat, la gratuité du culte, de garantir les intérêts légitimes créés par les lois de réforme, au moyen d'une révision soigneuse des opérations de désamortissement; enfin, il recommanda à son ministre de se guider « d'après les principes les plus larges et les plus libéraux sur la tolérance religieuse, sans perdre de vue que la religion de l'Etat est la religion catholique. » Pendant l'année 1865, Maximilien porta dans toutes les parties de l'administration des velléités de libéralisme, et montra le désir de doter le Mexique de plusieurs institutions et améliorations utiles. A vrai dire, le statut ou constitution qu'il avait promulgué n'offrait aucune garantie, et laissait au pouvoir toute latitude dans l'arbitraire, car il n'établissait ni institutions politiques sérieuses ni une représentation nationale réelle. Mais si, à la mode de l'empire français, il faisait bon marché des libertés politiques, il comprenait du moins la nécessité d'accroître la prospérité du pays, dont les finances étaient épuisées. Dans une lettre à son ministre Siliceo, il lui recommanda d'organiser l'instruction primaire gratuite et obligatoire, puis il décréta l'établissement du système métrique, d'une école polytechnique, d'Académies, de diverses institutions de crédit, de chemins de fer, de télégraphes électriques, la création de voies de communication nombreuses et de colonisations militaires. En même temps, il s'occupa de réorganiser l'armée. Mais, pour réaliser ces projets, il ne lui manquait pas seulement d'être assis, d'être reconnu sans conteste par la nation, il lui fallait encore et surtout beaucoup d'argent. « On ne saurait rejeter sur Maximilien, dit le comte de Kératry, la responsabilité de toutes les défaillances auxquelles devait succomber la monarchie : c'est que l'argent, le nerf de la guerre, lui manquait déjà. Le gouvernement français n'était-il pas vraiment coupable, après avoir voulu, au prix d'énormes sacrifices repoussés par l'opinion publique, fonder une dynastie au Mexique, de n'avoir compté entre les mains de son allié que 40 millions, provenant de deux énormes emprunts, emprunts par lesquels il avait, grâce à ses propres receveurs généraux, obtenu la réalisation de 500 millions prêtés par d'imprudents souscripteurs alléchés et trompés? N'était-ce pas du premier jour mettre sciemment au monde un royaume mort-né?... »

Pendant qu'il luttait contre d'inextricables difficultés financières, pendant que le gouvernement français cherchait les moyens de se dégager de la pitoyable entreprise dans laquelle il s'était jeté de gaieté de cœur, le parti national et républicain, comprimé par la force, regagnait du terrain, et la lutte recommençait. Le 3 octobre 1865, à l'instigation, paraît-il, du maréchal Bazaine, Maximilien signa un odieux décret par lequel il donnait l'ordre de fusiller quiconque aurait fait partie des bandes de Juarez ou leur aurait prêté assistance, puis il mettait en état de siége toutes les provinces où la résistance nationale n'avait pas cessé. Grâce à ces mesures de rigueur, il espérait ramener la tranquillité dans le Mexique. Mais, dès les premiers jours de janvier, de tous côtés, au cœur même de l'empire, éclatèrent des défections. Le souffle de la résistance avait passé sur tous les hauts plateaux. En février, la situation était des plus critiques. Les caisses de l'État étaient complétement vides, et l'armée mexicaine réclamait hautement sa paye; peu après, Matamoros et Tampico tombaient au pouvoir des républicains. En même temps, Maximilien découvrait l'existence d'une vaste conspiration qui avait des ramifications jusque dans le ministère et à la cour même; et, au lieu de trouver un appui dans le maréchal Bazaine, il ne rencontrait dans le chef des troupes françaises que mauvais vouloir et sourde hostilité.

Ce fut sur ces entrefaites que le gouvernement français, cédant aux impérieuses exigences du cabinet de Washington, se décida à abandonner l'homme qu'il avait lancé avec force promesses dans la plus absurde des aventures, et envoya à Mexico le baron Saillard, chargé d'annoncer à Maximilien la prochaine évacuation du Mexique par l'armée française. Cette nouvelle, en un pareil moment, produisit l'effet d'un coup de foudre dans le palais impérial. Maximilien envisagea sur-le-champ, sans se rendre compte d'où le coup partait, les terribles conséquences du brusque abandon de la France. Quand il devint plus maître d'un juste ressentiment qu'il ne déguisa pas, il repoussa nettement les propositions qui lui avaient été formulées au nom de Napoléon III. Sur de nouvelles instances de notre diplomatie, Maximilien ne tarda pas à s'apercevoir que sa cause était gravement compromise à Paris. Comme il n'avait pas encore perdu toute illusion sur le compte de l'homme qui lui avait promis son appui, il fit immédiatement partir pour Paris le général Almonte, afin d'exposer sa situation, puis il s'occupa d'organiser la légion étrangère et la brigade austro-belge, les seules forces sur lesquelles il pût compter après le départ des Français. A la fin de juin, il reçut la réponse de Napoléon à son ambassadeur Almonte, réponse qui impliquait un abandon définitif et aggravait encore sa situation. « La cour de Mexico, dit M. de Kératry, resta frappée de stupeur, et témoigna même toute sa douleur de la conduite des Tuileries, et cela avec d'autant plus de force, que le trésor mexicain s'était épuisé pour faire face à ses engagements vis-à-vis de la France. A l'heure où arrivait ce message de Napoléon III, il est constant que Maximilien, à 400,000 francs près, ne devait rien : il avait, depuis quelque temps, apporté tous ses soins, tous ses efforts à satisfaire aux conditions du traité de Miramar, qui était désormais foulé aux pieds, et on exigeait de lui une nouvelle convention qui devait lui enlever ses dernières ressources les plus liquides, les douanes de Tampico et de la Vera-Cruz, sur la moitié desquelles il devait consentir une délégation en faveur de la France. Si cette convention n'était pas acceptée, le maréchal Bazaine avait l'ordre de se replier immédiatement et d'abandonner Maximilien à ses seules forces. Le ressentiment de la famille impériale s'exhala en plaintes amères, et transpira même jusqu'à l'extérieur du palais. Maximilien s'écria, en présence de son entourage : « Je suis joué : il y avait une convention formelle intervenue entre l'empereur Napoléon et moi, sans laquelle je n'eusse jamais accepté le trône, qui me garantissait absolument le secours des troupes françaises jusqu'à la fin de l'année 1868. »

Dans la situation inextricable où il se trouvait placé, Maximilien comprit qu'il ne lui restait plus qu'à abdiquer. Il allait signer son abdication le 7 juillet 1866, lorsque l'impératrice Charlotte l'empêcha d'accomplir cet acte et résolut de se rendre elle-même à Paris et à Rome, pour amener une solution favorable aux difficultés de la situation. En cas d'insuccès, Maximilien devait se démettre de ses pouvoirs et revenir en Europe. Après le départ de l'impératrice, qui devait échouer complétement et qui, sous le coup des émotions violentes qu'elle avait subies, devait perdre la raison, Maximilien, frappé d'aveuglement, rompit avec les modérés, se jeta dans les bras des ultra-cléricaux et vit aussitôt grossir le nombre de ses ennemis. C'est alors qu'il apprit l'insuccès de la démarche de l'impératrice Charlotte.

Aussitôt, il prit la détermination de quitter le Mexique, et, dans la matinée du 20 octobre, il annonça au maréchal Bazaine qu'il s'éloignait de Mexico. Il prit, en effet, pour s'embarquer à la Vera-Cruz, la route d'Orizaba; mais, arrivé dans cette ville, il y fut rejoint par le Père Fischer, qui lui offrit, au nom du clergé et des cléricaux, 20 millions de piastres, une armée, et parvint à lui faire changer de résolution. Complétement dominé par ce jésuite, dont il devint l'instrument docile, Maximilien s'engagea à réintégrer le clergé dans ses biens amortis et à abandonner aux cléricaux toutes les dignités. Le 1er décembre paraissait le manifeste impérial d'Orizaba qui annonçait au pays la réunion d'un congrès national, et, deux jours après, le président du conseil, M. Larès, au nom de l'empereur, signifiait aux autorités françaises la résolution prise par Maximilien de ne s'appuyer que sur ses propres forces. La rupture était consommée de fait avec le gouvernement français : à partir de ce jour, Maximilien ne communiqua plus directement avec notre quartier général. Il rentra quelques jours après à Mexico, et, renonçant au palais de Chapultépec, il vint prendre ses quartiers dans une modeste *hacienda* voisine de la capitale, nommée la Téja. Le 14 janvier 1867, une junte, composée des partisans de l'empire, fut convoquée au palais de Mexico. A l'unanimité moins cinq voix, il y fut décidé que la monarchie devait lutter. La junte déclara, en outre, que tout autre appel était inutile, malgré le désir formel de l'empereur d'en référer au congrès national. Les ministres de la guerre et des finances assurèrent posséder, l'un 250,000 piastres en caisse, le second 11,000,000 de piastres, dont 8,000,000 (c'est-à-dire 40,000,000 de fr.) à sa disposition immédiate : pas une de ces promesses ne fut tenue.

A partir de ce moment, Maximilien mit une ardeur incroyable à défendre son trône, qui s'effondrait fatalement. Pour faire face à des besoins urgents, il envoie à la Monnaie son argenterie et ses bijoux, il met en vente ses voitures, ses équipages de luxe et les parties de son mobilier immédiatement réalisables. Le 9 février 1867, au matin, le drapeau tricolore qui flottait sur le quartier général de Buena-Vista fut amené, et, peu de jours après, toutes les troupes françaises s'embarquaient pour la France. A ce départ répondit un soulèvement général. Le 13 mars, laissant sous la garde du ministre de la guerre Mexico, dont les républicains allaient faire le siége, il partit pour Queretaro, dont Miramon, Marquez et Mejia avaient fait leur place d'armes, et s'enferma dans cette ville, qu'assiégea Escobedo à la tête d'une armée républicaine. Maximilien avait fait trois sorties infructueuses, envoyé Marquez à Mexico pour chercher des renforts, et les vivres commençaient à devenir rares lorsque, au bout de soixante-huit jours de siége, le colonel Lopez, un des confidents de l'empereur, livra aux républicains, dans la nuit du 14 mai, le fort de la Cruz qui était la clef de la ville. Au point du jour, Maximilien apprit qu'il était cerné de tous côtés, que toute résistance était impossible, et il dut se rendre prisonnier sans condition avec Miramon, Mejia, Castillo, etc. Un mois plus tard, Maximilien était traduit devant un conseil de guerre. Juarez refusa de le voir, mais il l'autorisa à faire venir auprès de lui deux avocats et les ministres plénipotentiaires de Prusse, d'Angleterre, d'Italie et de Belgique. Son procès, commencé à Queretaro le 13 juin, se termina le lendemain; l'ex-empereur fut condamné à la peine de mort, ainsi que Miramon et Mejia, comme ayant usurpé l'autorité suprême, fomenté la guerre civile au Mexique et porté le décret du 3 octobre 1865, qui avait fait couler le sang de tant de républicains, notamment des généraux Arteaga et Salazar. Cette sentence fut l'objet d'une délibération dans le conseil du gouvernement, présidé à San-Luis-de-Potosi par Juarez. Ce dernier inclina vers la clémence et pour le bannissement; mais la majorité du conseil des ministres, particulièrement M. Lerdo de Tejada, se prononça pour l'exécution du jugement, qui seule, d'après eux, pouvait mettre un terme à l'anarchie. Vainement la diplomatie étrangère intervint-elle pour arracher l'ex-empereur à la mort; il fut fusillé avec ses deux coaccusés le 19 juin, à sept heures du matin, et mourut bravement, après avoir adressé aux troupes une allocution dans laquelle il essaya de justifier sa conduite. Son corps fut embaumé et remis au vice-amiral autrichien Tegethoff, qui transporta ses dépouilles en Autriche. Ses funérailles furent célébrées en grande pompe à Vienne le 19 janvier 1868.

Maximilien était un lettré, un homme d'une imagination romanesque, un rêveur. On ne saurait méconnaître en lui des qualités réelles. Gouverneur du royaume lombardo-vénitien, il avait rêvé de réconcilier, par sa bienveillance et sa modération, l'Autriche avec l'Italie. Il rêva ensuite que le Mexique l'attendait comme un libérateur; qu'un pays, où dominaient au plus haut point la haine de la monarchie et l'instinct de la nationalité, accepterait un empereur de la main des étrangers; il crut naïvement aux belles promesses du cabinet des Tuileries, qui, au moment même où il l'envoyait au Mexique, dès le 22 mai 1863, ainsi qu'il résulte de déclarations faites par Napoléon III au général Webb, regardait la position des Français au Mexique comme n'étant pas tenable; il rêva qu'il trouverait un appui dans ce parti clérical qui a précipité la chute de tous les gouvernements assez aveugles pour chercher en lui ses inspirations. Enfin, aux derniers jours, alors qu'aucun homme de sens ne gardait une ombre d'espérance, il rêvait encore de conserver le trône du Mexique avec des soldats mexicains, sans l'appui d'un seul régiment français. Il ne se réveilla de son rêve que quelques jours avant la sanglante tragédie de Queretaro.

Maximilien a laissé sept volumes d'œuvres mêlées, comprenant des impressions de voyages, en Italie, en Espagne, au Brésil, des mémoires, des poésies, des pensées philosophiques. Ces œuvres, il les écrivit avant son départ pour le Mexique et en commença la publication à Vienne en 1862. Toutefois, comme elles n'étaient destinées qu'à quelques amis intimes, il ne les fit tirer qu'à cinquante exemplaires. L'année suivante, il résolut de les faire connaître au public et chargea Frédéric Halm de les publier à Leipzig. Cette édition commença à paraître en 1865. Maximilien s'occupa lui-même au Mexique de la révision de ses œuvres, et envoya d'outre-mer à Halm des additions et des corrections. Quatre volumes avaient paru lorsqu'eut lieu la fin tragique de ce prince. Il restait encore la matière de trois volumes qui, sur l'ordre de l'empereur d'Autriche François-Joseph, furent publiés en 1867. Ces œuvres, qui portent le titre de *Tableau de ma vie*, *Esquisses de voyages*, *Aphorismes*, *Poésies*, ont été traduites en français par M. J. Gaillard en 1868. On trouve dans ces écrits un tour d'imagination poétique, un goût prononcé pour les beaux-arts, un vif sentiment des beautés de la nature; mais la partie la plus intéressante de son œuvre, c'est certainement celle qu'il a intitulée *Aphorismes*. On y remarque des pensées ingénieuses, des réflexions qui ne manquent pas de profondeur, des maximes qu'on croirait écrites par un philosophe qui a observé la vie humaine et étudié la politique loin des palais et des cours. Pour en donner une idée, nous allons en citer quelques-uns :

15 avril 1860. Le peuple en masse n'a pas d'intelligence, mais de l'instinct, et cet instinct est toujours juste. Les gouvernants qui savent le diriger vers un développement graduel et libre récolteront la paix et la prospérité. Si l'instinct, au contraire, est systématiquement méconnu pour la satisfaction momentanée d'une politique au jour le jour, il s'ensuivra une immense déraison et de redoutables catastrophes. Discerner l'instinct, l'éprouver et le diriger réclame de l'intelligence, et cette intelligence n'est donnée qu'à l'individu

20 avril 1860. Le despotisme exige de la part de celui qui l'exerce une intelligence énorme et une ténacité de fer; il meurt infailliblement avec la personne. Le despotisme d'un individu se supporte difficilement; celui d'une caste est insupportable, et se fait tôt ou tard renverser.

16 août 1860. Bigotisme et lâcheté sont sœurs.

3 janvier 1861. Il faut savoir deviner les désirs des femmes et des peuples, et leur en offrir l'accomplissement comme une surprise, avant qu'ils les aient exprimés; en agissant ainsi, on leur est agréable, mais on fait preuve de supériorité, et l'on garde les rênes du gouvernement.

13 septembre 1861. Les peuples ne sont pas faits pour les souverains, mais les souverains pour les peuples.

22 septembre 1861. Constitution implique nécessairement opposition.

29 septembre 1861. Une vie sociale trop heureuse énerve l'activité morale d'un peuple.

Enfin les œuvres de Maximilien se terminent par un choix de poésies où l'on remarque d'assez jolies pièces, entre autres : l'*Alhambra*, l'*Acropole d'Athènes*, une *Nuit en mer*, *Fantaisie*, le *Pin des Alpes*, *Ma patrie*, le *Tableau de Gérome*, etc.

MAXIMIN (SAINT-), ville de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Brignoles, près de la source de l'Argens; pop. aggl., 3,111 hab. — pop. tot., 3,337 hab. Fabriques d'étoffes de laine, filatures de coton, distilleries d'eau-de-vie, tanneries, filatures de soie. Commerce de safran.

« L'église de Saint-Maximin, dit M. L. Rostan (*Bulletin monumental*), est la plus sublime expression, le plus beau et le plus grandiose produit de l'architecture ogivale en Provence. Quoique ses dimensions soient moins considérables que celles de la plupart des grandes cathédrales du Nord, néanmoins, par la pureté de ses formes, la noblesse de ses lignes et l'harmonie de ses proportions, c'est un des types les plus précieux et les plus caractéristiques de l'art chrétien du moyen âge en France. Commencée dans les dernières années du xiii^e siècle, terminée seulement vers la fin du xv^e siècle, l'église Saint-Maximin a trois nefs entourées d'un rang de chapelles; ses voûtes sont d'une étonnante légèreté et d'une sobriété d'ornementation tout à fait digne de remarque. Les ogives, comme dans tout le Midi, y sont d'un élancement moins prononcé, d'une hardiesse moins impétueuse que dans le Nord; elles sont plus larges, moins aiguës, mais d'un air toujours noble et pur. » M. Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage au midi de la France*, s'exprime ainsi au sujet de l'église de Saint-Maximin. « Autrefois, toute l'église était pour ainsi dire à jour, les murs des bas-côtés étant percés de fenêtres qui descendaient jusqu'au pavé. Elles ont été bouchées pour faire des chapelles latérales. Avant cette époque, l'aspect intérieur devait être fort remarquable par la légèreté extraordinaire de la construction. Les fenêtres de la nef, et surtout celles de l'abside, sont d'une grande hardiesse. Elles sont divisées en deux par un meneau, qui sans doute a pour but de reposer l'œil qui se fatiguerait à suivre l'immense ligne verticale des ouvertures. Les colonnes des piliers et les piliers eux-mêmes n'ont point de chapiteaux, mais une simple moulure. » La chaire et les stalles du chœur sont très-finement sculptées; les orgues peuvent rivaliser avec les plus belles de France. La châsse qui contient le chef de sainte Madeleine est en bronze doré, fondu et ciselé. Sa hauteur totale est de 2^{m},20.

Saint-Maximin possède, en outre, une charmante maison du xv^e siècle et un noviciat de dominicains.

MAXIMIN (saint), évêque de Trèves, frère de saint Maxence, né à Poitiers, mort en 397. S'étant rendu à Trèves, il y reçut la prêtrise de l'évêque de cette ville, Agrèce, à qui il succéda (332), se fit le chaud défenseur des dogmes proclamés au concile de Nicée, accueillit dans son diocèse saint Athanase et plusieurs prélats chassés par les ariens, parvint à les faire rétablir sur leurs siéges, et assista aux conciles de Sardique, de Milan et de Cologne. Sa fête se célèbre le 29 mai. — L'Église honore le 8 juin un autre saint MAXIMIN, qui vivait au 1er siècle de notre ère et qui passe pour le fondateur de l'église d'Aix.

MAXIMIN (Caius Julius Verus Maximus), empereur romain, né en Thrace, de parents goths, en 173, mort en 238. Avant d'être soldat, il avait été pâtre. On raconte qu'il avait huit pieds de hauteur, traînait un char d'une main, arrachait des arbres, terrassait dix hommes à la fois, broyait des pierres entre ses mains, mangeait 40 livres de viande et buvait 60 pintes de vin en un jour. Quoi qu'il en soit de ces traditions, Maximin, après avoir fait assassiner Alexandre Sévère, son bienfaiteur, prit la pourpre (235) et se signala par une férocité inouïe. Il fit mourir un grand nombre de personnes, ravagea l'empire, inonda de sang le monde romain. Les peuples se lassèrent de subir le sanglant despotisme de ce monstre; l'Afrique et l'Italie se soulevèrent, et les deux Gordiens furent proclamés empereurs. A cette nouvelle, Maximin, qui se préparait à faire la guerre aux Sarmates, se rendit précipitamment en Italie, mit le siége devant Aquilée; mais ses soldats, fatigués de sa tyrannie, le poignardèrent sous les yeux des assiégés. Il avait associé à l'empire son fils Maxime, jeune homme d'une rare beauté et d'une grande vertu, qui fut massacré en même temps que lui. L'atrocité avec laquelle Maximin avait fait la guerre aux Germains, dont il mit le pays à feu et à sang sur un espace de 400 milles, lui avait fait donner le surnom de **Phalaris** et de **Busiris**. Capitolin a écrit sa vie.

MAXIMIN-DAIA (Galerius Valerius Maximinus), empereur romain, fils d'un berger de la Thrace et neveu de Galerius, mort en 314. Son oncle l'appela auprès de lui et le nomma césar en 305, auguste en 307. En 311, après la mort de Galerius, il partagea l'empire avec Constantin et Licinius. Suivant l'invariable coutume, la guerre s'alluma bientôt entre les maîtres du monde. Vaincu par Licinius à Andrinople (313), Maximin alla se donner la mort à Tarse. Ce tyran était adonné aux excès de la table; mais il avait eu cependant la sage précaution d'ordonner qu'on n'exécutât que le lendemain les ordres qu'il donnait pendant ses débauches.

MAXIMIS (DE) loc. lat. (ma ksi-miss — ablat. pl. du mot *maximum*). Qui a rapport à la détermination des maxima : *Méthode* DE MAXIMIS *et minimis.*

MAXIMOVITCH (Michel), littérateur russe, né dans l'Ukraine au commencement de ce siècle. Il devint, en 1827, professeur de botanique à Moscou, et fut appelé, en 1836, à une chaire de littérature russe à l'université de Kiev. On a de lui, entre autres ouvrages : *Eléments de botanique* (Moscou, 1829); *Chants de la Petite Russie* (Moscou, 1827); *Histoire de la littérature russe ancienne* (Kiev, 1839, in-8°); *Remarques philologiques sur la structure et les idiotismes de la langue russe* (Kiev, 1840); le *Kiiowien* (Kiev, 1840-1841, 2 vol.), recueil d'études littéraires et historiques; une traduction, en dialecte de la Petite Russie, de l'antique poëme sur l'*Expédition d'Igor* (Kiev, 1860), etc.

MAXIMUM s. m. (ma-ksi-momm — neutre de l'adj. lat. *maximus*, le plus grand, du latin *magnus*, grand, grec *megas*, sanscrit *mahat*, etc., de la racine *mah*, croître). Valeur la plus grande que puisse atteindre une quantité variable, un objet dont l'intensité est susceptible de changer : *L'eau est à son* MAXIMUM *de densité vers 4 degrés au-dessus de zéro. Notre siècle est parvenu au* MAXIMUM *de la démence; les extrêmes se touchent; qui sait si nous n'atteindrons pas au* MAXIMUM *de la raison?* (Laharpe.) *On peut produire, par des moyens artificiels, le* MAXIMUM *d'humidité et le* MAXIMUM *de sécheresse.* (Cuv.) ‖ Somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il s'agit : *Appliquer à un accusé le* MAXIMUM *de la peine. Il a obtenu le* MAXIMUM *des pensions de son grade.* (Acad.)

— Econ. polit. Taux au-dessus duquel il est défendu de vendre une denrée, une marchandise : *Les effets du* MAXIMUM *furent toujours nuisibles au commerce. La Convention fixa des* MAXIMUMS *sur la valeur des denrées les plus nécessaires au peuple.* (Lamart.) *Les effets du* MAXIMUM *ne pouvaient être que désastreux.* (Thiers.) ‖ Plusieurs disent *maxima* au pluriel.

— **Encycl.** Mathém. Lorsque, dans une fonction d'une seule variable x, on attribue à cette variable toutes les valeurs réelles, de $-\infty$ à $+\infty$, la fonction varie d'une manière continue sauf quand elle passe par des valeurs infinies. Elle peut se trouver imaginaire dans certains intervalles et mériter encore l'attention dans cet état; mais nous supposerons qu'on ne donne pas à x les valeurs réelles, s'il y en a auxquelles correspondraient des valeurs imaginaires de la fonction.

La fonction croîtra dans certains intervalles, en même temps que x, et décroîtra dans d'autres pendant que x continuera à croître. Quand, après avoir crû un certain temps, elle commencera à décroître, elle aura alors une valeur plus grande que celles qui la précédaient immédiatement et plus grande aussi que celles qui la suivront : elle passera par un *maximum*.

Si, au contraire, la fonction, après avoir décru pendant un certain temps, recommence à croître, elle aura alors une valeur moindre que celles qui la précédaient immédiatement et moindre aussi que celles qui la suivront immédiatement : elle passera par un *minimum*.

Une même fonction peut avoir plusieurs *maximums* et plusieurs minimums, et quelques minimums peuvent se trouver plus grands que certains *maximums*; en sorte que, pour entendre d'une manière exacte les mots de *maximum* et de minimum, il faut avoir bien présentes les définitions qui viennent d'en être données.

La recherche des valeurs *maximums* et minimums constitue un point très-important de la discussion des fonctions. Elle dépend de la théorie des dérivées. En effet, d'après la définition même d'un *maximum*, par exemple, la fonction, quand elle prend une pareille valeur, cesse de croître pour commencer à décroître; le rapport de l'accroissement instantané de cette fonction à celui de la variable dont elle dépend passe donc du positif au négatif; de sorte que la méthode à appliquer aux questions de *maximums* et de minimums consistera à obtenir d'abord l'expression générale de la dérivée de la fonction proposée, pour déterminer ensuite les points où cette dérivée change de signe.

Telle est, en effet, la marche à suivre dans les cas difficiles, et nous reviendrons sur cette méthode. Nous commencerons par la méthode élémentaire.

Supposons d'abord le cas le plus simple, où soit le *maximum*, soit le minimum de la fonction proposée se trouverait être, conformément au sens littéral du mot, la plus grande ou la plus petite de toutes les valeurs que peut prendre la fonction, tant que la variable reste réelle : si, après avoir obtenu de façon ou d'autre, ce *maximum* ou ce minimum, on se proposait ensuite de faire prendre à la fonction une valeur plus grande que le *maximum* dont elle est capable, ou plus petite que son minimum, on ne pourrait y arriver qu'en donnant à la variable x une valeur imaginaire. Ainsi l'équation $f(x) = y$, de la fonction à une variable y, devrait donner pour x des valeurs imaginaires toutes les fois que y dépasserait le *maximum* en grandeur ou le minimum en petitesse. La règle à suivre, dans le cas que nous supposons, consistera donc à égaler la fonction à une variable y, à résoudre, par rapport à la variable x, l'équation ainsi posée, et à déterminer ensuite les limites entre lesquelles on pourrait faire varier y sans que x devînt imaginaire.

Mais il est aisé de voir que la même règle convient à tous les cas et que la même méthode, par conséquent, pourra conduire au but toutes les fois au moins qu'on saura résoudre l'équation $f(x) = y$. En effet, cette équation $f(x) = y$ fournit toutes les valeurs de la variable x qui font prendre à la fonction une valeur donnée y; or, aux environs d'un *maximum* ou d'un minimum, la fonction augmente d'abord pour décroître ensuite, ou inversement : elle passe donc deux fois par une même valeur un peu plus grande ou un peu plus petite que sa valeur remarquable; par conséquent, si l'on se proposait de lui faire prendre une valeur un peu plus petite qu'un *maximum* ou un plus grande qu'un minimum, entre autres valeurs de x propres à obtenir ce résultat, il y en aurait deux, voisines l'une de l'autre, comprenant entre elles celle à laquelle correspond le *maximum* ou le minimum et qui devraient se rapprocher l'une de l'autre jusqu'à l'égalité, lorsque y se rapprocherait lui-même, par degrés insensibles, de sa valeur *maximum* ou minimum.

D'un autre côté, si y dépassait son *maximum* ou son minimum en croissant ou en décroissant, ces deux valeurs de x, qui numériquement auraient varié d'une manière continue, deviendraient imaginaires, parce que, d'une part, étant distantes des autres de quantités finies, elles n'auraient pas pu se permuter avec elles, et que, d'autre part, les deux manières qu'elles fournissaient de rendre la fonction égale à la quantité y auraient dû cesser d'être.

On peut donc dire d'une manière générale que, si l'on fait varier y d'une manière continue, chaque fois qu'il passera par un *maximum* ou un minimum, deux valeurs de x, au moins, passeront du réel à l'imaginaire, ou inversement. En conséquence, la règle posée plus haut conviendra également bien à la recherche des *maximums* et des minimums de toutes les fonctions dont les équations à une donnée pourraient se résoudre.

Il nous reste à signaler une exception importante et inévitable à la méthode des *maximums* et des minimums, de quelque manière qu'on l'ait établie. Cette exception, qui ne se rencontre d'ailleurs que dans les recherches concrètes, peut rendre jusqu'à un certain point douteuse la solution, même obtenue, d'une question de ce genre. Il arrive fréquemment que la question concrète indiquée dans un énoncé cesse d'être réalisable lorsque la variable dépasse de certaines limites, sans que pour cela la fonction considérée de cette variable cesse alors d'être réelle. La chose qu'on avait en vue n'existe plus, mais l'expression qui la représentait jusque-là en représente une autre analogue et continue avec la première. Or, la fonction analytique étudiée représentant deux choses différentes, dans des intervalles différents, il est clair que la question du *maximum* ou du minimum de l'une d'elles ne se distinguera pas de celle du *maximum* ou du minimum de l'autre. Les deux questions se trouveront confondues; le calcul ne pourra pas se prêter à l'exclusion de l'une d'elles; en réalité on ne traitera que la question des *maximums* et des minimums de la fonction. En sorte que, si cette fonction a plusieurs *maximums* et plusieurs minimums, ces *maximums* et minimums pourront se rapporter aussi bien à l'une qu'à l'autre des deux grandeurs qu'elle représentera. Il pourra donc arriver, soit que le calcul n'assigne aucune limite aux variations d'une fonction, tandis que la grandeur que l'on avait en vue et qu'on croyait exclusivement représentée par cette fonction ne pourrait varier qu'entre des limites finies; ou bien que l'analyse assigne des limites entre lesquelles la grandeur qu'on avait en vue pourrait bien se trouver comprise, mais qu'elle serait loin de pouvoir atteindre.

Quant aux circonstances contraires, elles ne peuvent évidemment pas se présenter.

Lorsque l'on croira être tombé sur une exception signalée dans ce qui précède, on pourra au reste toujours arriver à résoudre la question dans les termes précis où elle aura été posée. Pour cela, il faudra voir d'abord si toutes les variables liées par l'énoncé à la variable qu'on avait d'abord prise pour indépendante, et qui seraient essentielles à la réalisation complète de l'idée qu'on avait en vue, seront restées réelles. Si l'une d'elles est devenue imaginaire, cela indiquera que la solution est fausse et il faudra recommencer les calculs en prenant pour variable indépendante celle qui sera devenue plus tôt imaginaire.

Lorsque la fonction qu'on étudie est trop compliquée, on recourt à la méthode des dérivées. D'après cette méthode, il faut chercher les valeurs de la variable x à partir desquelles la dérivée de la fonction change de signe. Or, une fonction ne peut changer de signe qu'en passant par zéro ou par l'infini; on devra donc commencer par résoudre les deux équations de la dérivée à zéro et à l'infini. Les racines réelles de ces deux équations correspondront en général à des *maximums* ou à des minimums; mais la première question à résoudre sera de distinguer les uns des autres. On y arrive par les considérations suivantes : Si la racine essayée annule la première dérivée de la fonction et qu'elle n'annule pas sa seconde dérivée, cette seconde dérivée conservera le même signe des deux côtés de la racine essayée; si elle est positive, la première dérivée sera croissante; par conséquent elle aura passé du négatif au positif; la fonction aura donc passé par un minimum; au contraire, si la dérivée seconde est négative, la première aura passé du positif au négatif et la fonction aura passé par un *maximum*. Si la seconde dérivée s'annulait en même temps que la première, il faudrait que la troisième s'annulât aussi pour qu'il y eût *maximum* ou minimum, et dans ce cas ce serait le signe de la quatrième dérivée qui ferait connaître si la fonction proposée a passé par un *maximum* ou un minimum, etc.

Si la racine essayée rendait la première dérivée de la fonction infinie, elle rendrait en même temps infinies toutes les autres. Dans ce cas, pour qu'il y eût *maximum* ou minimum, il faudrait que la courbe $y = f(x)$ présentât un point de rebroussement à tangente parallèle à l'axe des y. On ne pourra, en général, s'en assurer qu'en constatant que x deviendrait imaginaire si l'on essayait de faire varier y dans un sens convenable à partir de sa valeur correspondante à la valeur essayée de x.

Nous avons supposé, dans ce qui précède, que la fonction proposée ne dépendait que d'une seule variable; les fonctions qui en contiennent plusieurs comportent aussi des *maximums* et des minimums, que l'on détermine, d'ailleurs, par des procédés analogues. Une valeur *maximum* d'une fonction $z = f(x,y)$ doit être plus grande que toutes celles que prendrait cette fonction pour des valeurs des variables infiniment voisines de celles auxquelles correspond la valeur en question. En sorte que, de quelque manière que l'on fasse varier infiniment peu ces variables, à partir de celles de leurs valeurs qui font prendre à la fonction une valeur *maximum*, cette fonction devra constamment diminuer. Au contraire, une valeur minimum d'une fonction sera moindre que toutes celles que prendrait cette fonction pour des valeurs des variables infiniment voisines de celles auxquelles correspondra la valeur en question. L'accroissement de la fonction, à partir de ces valeurs des variables, restera toujours positif, quels que soient les accroissements infiniment petits attribués aux variables.

Or, l'accroissement dz de z ou $f(x,y)$, correspondant à des accroissements dx et dy de x et de y, est

$$dz = \frac{df}{dx}dx + \frac{df}{dy}dy + \frac{d^2f}{dx^2}dx^2$$
$$+ 2\frac{d^2f}{dxdy}dxdy + \frac{d^2f}{dy^2}dy^2 + \ldots.$$

Si l'une seulement des dérivées partielles $\frac{df}{dx}$ et $\frac{df}{dy}$ différait de zéro, $\frac{df}{dx}dx + \frac{df}{dy}dy$ donnerait son signe à dz, et, comme il suffirait pour faire changer ce signe de changer ceux de dx et de dy, les valeurs de x et de y, auxquelles pourra correspondre soit un *maximum*, soit un minimum de z, devront avant tout satisfaire aux conditions

$$\frac{df}{dx} = 0 \quad \text{et} \quad \frac{df}{dy} = 0.$$

Mais ces conditions ne suffisent pas : en les supposant remplies, l'accroissement de z se réduit à

$$dz = \frac{d^2f}{dx^2}dx^2 + 2\frac{d^2f}{dxdy}dxdy + \frac{d^2f}{dy^2}dy^2 + \ldots.$$

Il faut qu'il conserve toujours le même signe quels que soient dx et dy. Or, si l'on y met en facteur commun dy^2 par exemple, et qu'on cherche la partie finie du quotient, on trouve le trinôme du second degré

$$\frac{d^2}{dx^2}\left(\frac{dx}{dy}\right)^2 + 2\frac{d^2f}{dxdy}\left(\frac{dy}{dx}\right) + \frac{d^2f}{dy^2},$$

où $\frac{dx}{dy}$ représente la variable. Il faut que ce trinôme ne change pas de signe, quelques valeurs qu'on attribue à la variable, c'est-à-dire qu'il faut que

$$\left(\frac{d^2f}{dxdy}\right)^2 - \frac{d^2f}{dx^2}\frac{d^2f}{dy^2}$$

soit négatif, condition qui exige que $\frac{d^2f}{dx^2}$ et $\frac{d^2}{dy^2}$ soient de même signe. En supposant que cette condition soit remplie par les valeurs de x et de y, tirées des équations $\frac{df}{dx} = 0$ et $\frac{df}{dy} = 0$, ces valeurs correspondront à un *maximum* ou à un minimum, selon que $\frac{d^2f}{dx^2}$ et $\frac{d^2f}{dy^2}$ seront négatifs ou positifs.

La marche à suivre resterait la même s'il s'agissait d'une fonction de plus de deux variables, mais les conditions à remplir par ces variables se compliqueraient de plus en plus.

— Econ. polit. Dans l'état actuel de la société, où commerce et guerre sont identiques, où les intérêts des producteurs et des consommateurs semblent en raison inverse les uns des autres, bien que la formule réelle du bien-être soit pour tous la plus grande consommation possible au meilleur marché possible, il est dans la nature des choses que les déshérités fassent continuellement appel à l'initiative de l'Etat, sorte de *Deus ex machina*, auquel on attribue la puissance de remédier à tout mal existant. De là les lois dites de *maximum*, tantôt édictées par le souverain afin de sauvegarder les intérêts du commerce national, tantôt réclamées, exigées par la multitude pour combattre les accaparements des agioteurs. Une loi de *maximum* intervient pour fixer le plus haut prix auquel peut être vendue telle ou telle denrée, auquel peut être taxé tel ou tel service rendu. C'est ainsi qu'aujourd'hui la loi fixe les rémunérations dues aux officiers ministériels, huissiers, avoués ou notaires, aux agents de change, aux courtiers de commerce. C'est dans cet ordre que rentrent les homologations des tarifs de chemins de fer. Tout en préconisant le commerce, la société moderne se voit contrainte d'en limiter les effets; et il ne faut attribuer ces désastreuses nécessités qu'à la défectueuse organisation de notre société économique, qui a pris pour devise la contre-partie de la justice. Il paraît évident à tous que chacun a le droit de disposer à son gré des produits de son travail ou des matières dont il a acquis la possession. Et cependant, c'est à peine si l'on discute la loi de 1808 sur l'usure. Nous avons exposé ailleurs les principes de l'échange des produits. Aussi nous bornerons-nous ici à l'historique des lois de *maximum*, en insistant sur les causes accidentelles qui les ont fait naître, et cette étude montrera avec évidence que cette limitation de la liberté est due à l'injuste organisation de la société économique. Toutes les fois que la misère s'est produite par famine, disette, toutes les fois que les systèmes de protection à l'intérieur ou à l'extérieur ont paru le seul remède efficace, soit contre l'état de stagnation de l'industrie, soit contre les souffrances de la multitude, les gouvernants ont décrété provisoirement le *maximum*. Ainsi fut-il fait sous Louis XIV, pendant les famines de 1692 et et de 1693. La *Libre recherche* de 1858 donne à ce sujet les renseignements les plus curieux : on voit, en 1693, la police criant contre le monopole, soupçonnant tout le monde, tracassant les marchands, réglant les prix, menaçant les fermiers de confiscation, excitant enfin la colère du peuple, qu'elle trompe et entretient dans l'idée que son salut dépend de l'administration.

On edicta un grand nombre de mesures prohibitives; il fut défendu d'acheter du blé hors des marchés, d'en acheter à la campagne ou avant la récolte; on fixa le plus haut prix auquel ce blé pouvait être vendu; on fit violence aux boulangers pour les forcer de vendre leur pain à un prix marqué.

Le système de Law fut, dans sa débâcle, contraint de se rattacher à toutes les mesures de coercition que suggéraient les épouvantables ruines enregistrées chaque jour. Le billet eut cours forcé de monnaie; il pouvait seul être employé dans les payements au-dessus de 300 livres, et dans le transport des valeurs de province à province. Plus tard, il dut être employé exclusivement dans tout payement supérieur à 100 livres. Law défendit à chaque particulier de garder plus de 500 livres d'espèces à la fois, sous peine de confiscation et de 10,000 livres d'amende. Pour éviter la conversion des matières précieuses en meubles, Law limita également cette fabrication. Aucun ouvrage d'or ne pouvait peser plus d'une once. Il était permis de fabriquer encore de la vaisselle d'argent; mais les plus grands plats ne pouvaient peser plus de 10 marcs, la douzaine d'assiettes plus de 30 marcs, les sucriers plus de 3 marcs; les flambeaux plus de 4 marcs. Il n'était plus permis de fabriquer en or ou en argent des balustres, tables, guéridons, miroirs, brasiers, chenets, grilles, garnitures de feu, chandeliers à branches, girandoles, bras, plaques, cassolettes, paniers, caisses d'orangers, pots à fleurs. Comme toute mesure vexatoire, ces règlements étaient, on le comprend, constamment éludés. La dénonciation devint odieuse. Les fils vendaient leurs pères pour obtenir la prime accordée à la délation. Et, en fait, ces mesures désespérées retardèrent à peine de quelques mois la ruine du système tout entier.

Nous allons assister maintenant à l'un des drames les plus terribles de l'économie politique : nous voulons parler de la loi du *maximum* sous la Révolution; il est utile de se rappeler que, par de nombreuses causes, la misère était générale; que l'émigration et la guerre affaiblissaient le pays; que les passions surexcitées arrêtaient le travail; que la production était à peu près nulle, le commerce avec l'étranger sans aucune importance. On n'avait qu'une pensée : conquérir la liberté; qu'un moyen : veiller constamment à l'intérieur ou combattre à l'extérieur! Des misérables, dignes héritiers des accapareurs du pacte de Famine, spéculaient sur cette insouciance des intérêts matériels. L'agiotage, pour être moins surveillé, ne se développait qu'avec plus de sécurité : on exploitait la faim. Le 19 novembre 1792, une députation des électeurs du département de Seine-et-Oise présenta à la Convention un long rapport sur les subsistances; ce rapport avait pour objet la demande d'une loi contre le monopole, d'après laquelle chaque propriétaire devait être obligé d'apporter dans les marchés la quantité de grains proportionnée à sa récolte, et qui serait taxée par la municipalité de son domicile. Il avait encore pour objet d'établir des formalités pour le transport des subsistances de département à département, et de fixer le *maximum* du prix des grains en farine.

Ce mémoire fut renvoyé au comité d'agriculture et de commerce; on donna ensuite lecture d'une lettre de Roland, ministre de l'intérieur, qui s'exprimait en ces termes : « Tout prouve que le gouvernement ne s'est jamais mêlé d'aucun commerce, d'aucune fabrique, d'aucune entreprise, qu'il ne l'ait fait avec des frais énormes en concurrence avec des particuliers, et toujours au préjudice de tous; que toutes les fois qu'il a voulu s'entremêler dans les affaires des particuliers, faire des règlements sur la forme, sur le mode de disposer des propriétés, de les modifier à son gré, il a mis des entraves à l'industrie, fait enchérir la main-d'œuvre et les objets qui en sont résultés... Toute déclaration exigée en fait de subsistances spécialement sera fausse et nécessitera la violence. Tout ordre de porter çà et là, en telle ou telle quantité, de vendre en tel lieu et non en tel autre, à telle heure aux uns, à telle heure aux autres, tout ce qui établira la gêne tendra à l'arbitraire et deviendra vexatoire.... Déjà, le décret du 16 septembre dernier, qui ordonne le recensement des grains et autorise l'emploi de la force pour son exécution, répand l'alarme et favorise les émeutes. La seule chose peut-être que l'Assemblée puisse se permettre sur les subsistances, c'est de prononcer qu'elle ne doit rien faire, qu'elle supprime toute entrave, qu'elle déclare la liberté la plus entière sur la circulation des denrées; qu'elle ne détermine pas d'action, mais qu'elle en déploie une grande contre quiconque attente à cette liberté.... »

L'Assemblée ordonna l'impression de la lettre de Roland. Quant à la pétition des électeurs de Seine-et-Oise, l'impression n'en fut point autorisée. La question du *maximum* fut donc provisoirement écartée ; mais la misère était à son comble, et, dans la séance du 11 février 1793, le président lut une lettre ainsi conçue : « Les commissaires des sections de Paris réunies demandent à paraître à la barre pour présenter une pétition sur les subsistances. La faim ne s'ajourne pas. Il est impossible que nous désemparions sans avoir été admis, à moins que nous ne soyons éloignés par un décret prononcé en présence des Parisiens et des fédérés des 84 départements, qui sont debout avec nous. »

L'Assemblée renvoya d'abord les pétitionnaires au comité d'agriculture et passa à l'ordre du jour; Marat prit la parole : « Je viens, dit-il, de voir les députés que les sections ont envoyés vers vous. L'inquiétude sur les subsistances et la crainte d'en manquer étaient le motif qui les conduisait à votre barre. Je désavoue quelques expressions inconsidérées qui sont échappées à leur patriotisme.... » Et comme on réclamait de nouveau l'ordre du jour : « Vous n'êtes donc pas les amis de la paix.... Vous voulez du trouble. » On ne tint pas compte des observations de Marat, et cependant il comprenait mieux que tout autre les terribles exigences de la multitude. Le lendemain, en effet, les pétitionnaires furent admis à la barre, et l'un d'entre eux prononça ce discours, qu'on pourrait appeler le réquisitoire de la faim : « Citoyens législateurs, ce n'est pas assez d'avoir déclaré que nous sommes républicains français, il faut encore que le peuple soit heureux, il faut qu'il ait du pain ; car, où il n'y a pas de pain, il n'y a plus de lois, plus de liberté, plus de république. Nous venons donc vous présenter de nouvelles vues sur les subsistances, approuvées par l'unanimité de nos commettants; nous vous les apportons, pour que vous leur imprimiez, en les adoptant, un grand caractère. Nous venons, sans crainte de vous déplaire, jeter la lumière sur vos erreurs et vous montrer la vérité. Un orateur vous a dit à cette tribune : Si vous décrétez des entraves à la circulation des subsistances, vous décrétez la famine. Mais mettre un frein aux abus, est-ce entraver les subsistances? Vous vous êtes plaints des mouvements du peuple sur l'augmentation du prix des subsistances; plusieurs ont attribué avec raison cette augmentation à l'agiotage infâme des monopoleurs, mais ils n'ont pas été écoutés; d'autres ont indiqué comme remède à ces abus la surveillance des municipalités. Eh! comment voulez-vous que des municipalités marchandes se surveillent, se dénoncent elles-mêmes? Nous regrettons qu'un de vos membres, rangé du côté des philosophes, se soit écrié qu'il était affligeant pour la liberté de voir arracher les grains aux cultivateurs ; il a crié à la violation de la propriété. Mais on n'arrache pas ce que l'on paye à un prix raisonnable; ils ne voient donc pas, ces prétendus philosophes, ces amis de la liberté absolue du commerce des grains, qu'en arrachant le pain du pauvre ils n'enrichissent que d'avides spéculateurs! Et qui ignore que, dans le commerce des grains, il existe des abus qu'il faut réprimer, si l'on ne veut pas que le peuple meure de faim? Quelques-uns se sont bornés à proposer de faire des proclamations propres à éclairer le peuple; mais est-ce avec des proclamations qu'on peut apaiser ceux qui ont faim? Citoyens législateurs, levez bien plutôt le voile, contemplez la misère affreuse d'une infinité de familles qui pleurent dans la solitude et qui vous demandent d'essuyer leurs larmes. Vous avez décrété la libre circulation des grains, mais la cessation des abus a échappé à votre sollicitude. On vous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible. C'est donc à dire qu'il est impossible de régir les Etats quand les tyrans sont abattus. Citoyens, vous êtes ici constitués pour notre salut ou pour notre perte : vous voudrez sans doute notre salut. Eh bien, vous n'aurez rien fait pour notre salut, tant que vous ne frapperez pas les économistes qui abusent des avantages de la loi pour s'enrichir aux dépens du pauvre.... Les mesures que nous venons vous proposer par addition à la loi du 9 décembre sont celles-ci :

» 1° La peine de six années de fers pour toute administration qui sera administration marchande;

» 2° Une mesure uniforme pour les grains dans toutes les parties de la République, de manière que l'on n'y connaisse plus pour toute mesure que celle du quintal ou poids de 100 livres;

» 3° Que jamais, sous peine de six ans de fers pour la première fois et de mort pour la seconde, il ne soit permis à aucun agriculteur ou marchand de vendre un sac de blé froment, du poids de 250 livres, plus de 25 livres le sac;

» 4° Que la Convention ordonne que son décret du 2 de ce mois, qui charge les directoires de département de surveiller les magasins de la République, soit notamment exécuté dans les pays limitrophes de la République où il sera permis aux ministres de faire leurs achats de grains. »

Marat se chargea lui-même de répondre : « Les mesures qu'on vient de vous proposer à la barre pour rétablir l'abondance sont si excessives, si étranges, si subversives de tout bon ordre; elles tendent si évidemment à détruire la libre circulation des grains et à exciter des troubles dans la République, que je m'étonne qu'elles soient sorties de la bouche d'hommes raisonnables et de citoyens libres, amis de la justice et de la paix.... Ne vous y trompez pas, citoyens, c'est une basse intrigue. Je pourrais nommer ici des individus notés d'aristocratie..., etc. » Le même jour, on colportait dans Paris une adresse dans laquelle on lisait : « Les sans-culottes vont demander du pain à la Convention qui leur en refuse. » A la Convention, Buzot répondit aux délégués des sections : « Parisiens, ne vous y trompez point. Votre sol ne produit rien; c'est le nôtre qui vous nourrit; et si vous arrêtiez la circulation des grains, vous péririez de misère, tandis que nous serions dans l'abondance.... »

A la séance du 25 avril, Bodin annonce que, malgré une étude sérieuse, le comité d'agriculture n'a pu se décider pour aucun des projets de loi qui ont été présentés. Dans la séance du 27, Barbaroux s'exprime ainsi : « Vous fixerez un *maximum* au prix du grain. Mais, ou ce *maximum* sera fort, ou vous le réduirez à un taux inférieur au prix actuel. Si le *maximum* est fort, vous n'aurez rien fait pour le peuple; au contraire, vous l'aurez sacrifié; car aucun fermier ne donnera son blé au-dessous de ce *maximum*. Si, au contraire, le *maximum* est faible, voici ce qui en arrivera : les consommateurs s'empresseront d'augmenter leurs approvisionnements, ils s'empareront des blés à mesure de leur battaison.... Vous avez voulu maintenir à Paris le prix du pain à trois sous, qu'est-il arrivé? Tous les habitants des campagnes voisines, où le pain coûte davantage, sont venus s'approvisionner à Paris.... Pensez-vous que les Anglo-Américains, vos alliés, vous apporteront des grains au prix de votre *maximum?* C'est sur vos fermiers seulement que portera ce nouveau genre d'oppression? Et si vous ne payez pas le blé à son prix, le fermier n'en sèmera pas.... » Creuzé-Latouche proposa un projet de décret, dont les articles principaux avaient pour objet de contraindre, par voie de réquisition, les fermiers et les cultivateurs à batire les blés en meule, de supprimer l'indemnité aux boulangers, d'organiser des secours pour les ouvriers indigents, enfin de faire remise des impôts aux citoyens malheureux. La séance du jeudi 2 mai fut presque entièrement consacrée à la discussion du *maximum*. Devars proposa un projet de décret, appuyé par un grand nombre de membres, et dans lequel nous remarquons cette disposition : « Le *maximum* fixé n'aura lieu que pendant le mois de mai. Ce *maximum*, réduit du dixième, formera celui de juin; celui de juin, réduit du dixième, formera celui de juillet; celui de juillet, réduit du dixième, formera celui d'août et ainsi de mois en mois, jusqu'à ce que le *maximum* soit au-dessous de celui de 15 livres le quintal. »

Couthon demanda le *maximum* diminutif ou décroissant, et avec lui Réal, Genissieux, Châles. A la suite de cette discussion, l'Assemblée décréta qu'il y aurait pour un temps déterminé un *maximum* sur le prix des grains, *maximum* relatif et décroissant. Mais, dès le 21 février suivant, Barrère s'exprimait ainsi : « La loi du *maximum* fut un piége tendu à la Convention par les ennemis de la République.... L'effet désastreux de cette mesure du *maximum*, devenue cependant nécessaire et impérieuse, a déployé son effroyable influence sur le commerce, sur les prix, sur les quantités des objets nécessaires à la vie des citoyens.... »

Le 11 brumaire, la Convention avait déjà décrété un supplément à la loi du *maximum ;* en vertu de ce nouveau décret, un tableau devait être dressé, fixant des prix *maximums* qui devaient établir : 1° le prix que chaque genre de marchandises comprises dans le *maximum* valait dans le lieu de leur production ou fabrique en 1790, augmenté d'un tiers ; 2° un prix fixé par lieue pour le transport à raison de la distance de la fabrique; 3° cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en gros; 4° dix pour cent de bénéfice pour le marchand au détail.

Craignant d'arrêter le travail par ces mesures, le décret portait que les fabricants ou marchands qui justifieraient avoir perdu leur fortune par l'effet de la loi du *maximum*, ou dont la fortune aurait été réduite au-dessous de 10,000 livres de capital, recevraient une indemnité. Mais « les fabricants ou les marchands en gros, qui depuis cette loi auraient cessé la fabrication, seraient traités comme personnes suspectes. »

Le rapport de Coupé de l'Oise, au nom de la commission des subsistances à l'appui de ce décret, contient des passages curieux qui méritent d'être cités :

« Cette loi, disait le rapporteur, est attendue avec la plus grande impatience; et la malveillance, la cupidité, combinant leurs opérations détestables avec celles de nos ennemis du dehors, ne nous permettent pas de la différer. Nous en avons senti toutes les difficultés et l'étendue; elle a paru effrayer même certains de nos collègues; nous ne sommes restés qu'un petit nombre, soutenus moins par la confiance de nos forces que par notre bonne volonté.

» Lorsqu'une conspiration générale de malveillances, de perfidies, de fureurs dont il n'y a point d'exemple, se réunit pour rompre l'équilibre naturel, pour nous affamer, nous dépouiller, *le salut du peuple devient la règle suprême ;* la société a le droit de résister à cette guerre du commerce et des tyrans, de rétablir et d'assurer d'une main ferme la balance qui doit exister au milieu de nos productions et de nos besoins. »

Quatre mois furent employés par le comité des subsistances et des approvisionnements à dresser le tableau des prix *maximums* des marchandises. Sur un rapport de Barère, un décret du 11 brumaire an II (24 février 1794) approuva ces tableaux, en ordonna l'impression et l'envoi dans chaque district.

Le système du *maximum* dura dix mois. Pour juger de ses résultats, il nous suffira de citer encore les paroles de Johannot, au nom des comités de salut public, de sûreté générale, de législation, de commerce et des finances : « Si l'on n'avait pas chargé le commerce d'entraves, si on l'avait abandonné à lui-même, si les plus innocentes spéculations n'étaient pas devenues des crimes aux yeux de l'ignorance, l'activité des négociants aurait approvisionné la France, malgré les désastres de la guerre, comme ils l'ont fait plus d'une fois; mais le gouvernement s'est mis à la place des négociants, et, dès lors, en détruisant l'industrie des particuliers, il a détruit ses propres richesses.... » Cependant Lecointre de Versailles s'opposa longuement au retrait du *maximum*. Mais la proposition de Johannot fut chaudement défendue; en effet, pendant l'application du *maximum*, le peuple était obligé de passer des parties de la nuit ou de la journée à la porte d'un boucher ou autre marchand pour obtenir la petite portion qui lui était assignée; le commerce des importations s'était absolument arrêté; les lois mêmes du *maximum* étaient d'une exécution presque impossible, et, selon certains orateurs, n'avaient jamais été exécutées. On accuse la mauvaise façon dont s'opèrent les réquisitions, le despotisme des agents qui y sont employés, l'incarcération d'un grand nombre de cultivateurs. « Qui a tué le commerce, s'écriait Bréard aux applaudissements de la Convention, qui a anéanti l'agriculteur? Le *maximum*.... » Il suffisait d'avoir 100,000 livres de bien pour être considéré comme un mauvais citoyen.... Et c'est à la presque unanimité que l'article 1er est décrété : « Toutes les lois portant fixation d'un *maximum* sur le prix des denrées et marchandises cesseront d'avoir leur effet à compter de la publication de la présente loi. » Et le 4 nivôse an III (24 déc. 1794), on lisait à la Convention une lettre annonçant que les grains destinés à l'approvisionnement de Paris affluaient dans les magasins. Etait-ce l'abondance qui se produisait ainsi d'un jour à l'autre, par le retrait d'une mesure prohibitive? Il serait puéril de le croire, et cependant cette simple note prouve que la plupart des possesseurs de grains, plutôt que de se soumettre au *maximum*, entassaient leurs marchandises et accaparaient. La surveillance la plus rigoureuse était impuissante à combattre cette situation en quelque sorte fatale. La reglementation est, d'ailleurs, à ce point ancrée dans les mœurs françaises, que le retrait de l'échelle mobile, ou *maximum* variable, a soulevé une violente opposition. La taxe de la boucherie avait été réclamée à grands cris, et ce ne fut qu'après une expérience de plusieurs années qu'on se convainquit de son inanité ; ainsi en fut-il encore pour les mesures prohibitives du commerce de la boulangerie. La liberté peut seule, en matière commerciale comme en matière sociale, produire de bons résultats ; mais à cette condition, que la société tout entière sera réorganisée sur des bases dont le premier fondement sera la justice.

MAXIMUS (Claudius), philosophe romain du IIe siècle de notre ère. Il appartenait à l'école stoïcienne et vivait sous le règne de Marc-Aurèle, dont il avait été précepteur. Voici en quels termes en parle cet empereur : « Maximus m'a fait voir qu'il faut être maître de soi-même et ne se laisser jamais emporter par ses passions, conserver du courage dans les maladies et dans les accidents fâcheux de la vie. Il n'admirait jamais rien, il n'était jamais surpris ni étonné de rien. »

MAXWELL (sir Murray), navigateur anglais, né dans le Lancashire (Ecosse) en 1766, mort à Londres en 1831. Il entra fort jeune dans la marine militaire, reçut le grade de capitaine de vaisseau en 1803, prit part à la prise des colonies franco-hollandaises de Sainte-Lucie, de Tabago, de Surinam, etc., s'empara en 1805 de sept tartanes espagnoles devant Cadix, et par la suite de plusieurs navires français. Chargé en 1815, avec le capitaine Basile Hall, de transporter en Chine l'ambassadeur William Pitt-Amherst, il reçut l'ordre, pendant que ce personnage tentait avec une suite nombreuse de pénétrer jusqu'à Pékin, d'explorer le golfe de Pé-tché-li, alors inconnu aux Européens. En conséquence, il longea les côtes de la Mandchourie, de la Corée, releva les îles de l'archipel de Liéou-Kieou, demanda vainement aux autorités chinoises de remonter le Pé-Kiang-Ko (le Tigre) jusqu'à Canton pour y radouber sa frégate l'*Alceste,* força alors le passage, mit en fuite les jonques chinoises qui voulaient résister, démonta les batteries des côtes avec quelques volées de canons et remonta le fleuve jusqu'à Wham-poa, à peu de distance de Canton, où des mandarins accoururent, lui déclarant que la résistance qu'il avait éprouvée était uniquement l'objet d'une méprise et lui donnant tout ce qu'il demandait. Peu après, lord Amherst, après une ambassade aussi humiliante qu'infructueuse, pendant laquelle il avait été complétement joué par les rusés Chinois, arrivait à Canton et s'embarquait le 20 janvier 1817 sur l'*Alceste*. La frégate naviguait vers l'Europe, lorsqu'en traversant le détroit de Gaspar, entre Banca et Billiton, elle s'encloua sur un récif et y défonça sa coque. Maxwell parvint à gagner un îlot voisin avec 200 hommes de son équipage, et y resta pendant que lord Amherst, avec 47 personnes, se rendait à Batavia sur des embarcations. Maxwell et ses compagnons se trouvaient dans la situation la plus précaire quand arriva de Batavia un navire envoyé par lord Amherst. Peu après il arrivait à Batavia, d'où il gagna l'Angleterre en passant par Sainte-Hélène, où il rendit, ainsi que l'ambassadeur anglais, visite à Napoléon. Cité à son arrivée devant la cour de l'amirauté, au sujet de la perte de sa frégate, il fut acquitté à l'unanimité, maintenu dans son grade et anobli en 1818. Il venait d'être nommé gouverneur de l'île du Prince-Edouard, dans le golfe Saint-Laurent, lorsqu'il mourut subitement.

MAXWELL (William-Hamilton), écrivain anglais, né à Newry (Irlande) en 1795, mort en 1851. Par condescendance pour sa famille, bien qu'il eût les goûts les plus mondains, il se prépara à entrer dans les ordres, reçut le diaconat, puis, changeant tout à coup de résolution, partit pour l'Amérique afin d'y suivre la carrière des armes. N'ayant pu obtenir le grade qu'il espérait, Maxwell retourna en Ecosse et reprit ses études théologiques interrompues. Il se maria, obtint de l'archevêque d'Armagh une prébende à Ballagh, laquelle était une véritable sinécure, et employa ses loisirs à chasser, à pêcher et à cultiver la littérature. Doué d'une grande facilité, d'un esprit très-vif et original, il a publié, outre de nombreux articles dans le *Bentley's Miscellany* et le *Dublin-university Magazine*, un grand nombre de romans et d'ouvrages divers, qui lui ont valu une légitime réputation comme écrivain et conteur. Les principaux sont : *Histoires de Waterloo;* le *Capitaine Blake* ou *Ma vie;* la *Dame noire de Doona*, roman traduit en français par Paquis (1834, 2 vol. in-8°); *Marc Antony O'Tool;* le *Bivouac* (1839); *Histoire anecdotique des victoires de l'armée britannique*, rééditée en 1847; *Histoire du maréchal duc de Wellington* (1841, 3 vol. in-8°); *Souvenirs des pérégrinations d'un soldat de fortune* (1840, in-12); *Promenades dans les Highlands et les îles de l'Ecosse* (1844, 2 vol. in-8°); *Histoire de la rébellion d'Irlande en* 1798 (1845, in-8°); le *Capitaine O'Sullivan* ou les *Aventures civiles, militaires et matrimoniales d'un gentleman à la demi-solde* (1846, 3 vol.); *Brian O'Linn* (1848); les *Insurrections irlandaises* (1848), etc.

Maxwell, drame en cinq actes, en prose, de M. Jules Barbier (théâtre de l'Ambigu, 1867). L'auteur a su trouver des situations émouvantes et des combinaisons scéniques assez nouvelles. Un certain comte d'Asfeld a été assassiné comme il sortait de chez la Mariani, porteur de sommes considérables gagnées au jeu. Des preuves suffisantes se sont réunies contre un ouvrier du nom de

Butler, que le juge Maxwell a dû condamner et qui a été pendu. L'exécution est à peine achevée que le doute envahit la conscience du juge : il recueille chez lui le fils de Butler, le fait élever comme son neveu sous le nom de Reynold et recherche activement la femme et la fille du supplicié, mais elles ont disparu. Un frère de Maxwell, Ruthen, a quitté Munich peu de temps après l'affaire; il revient au bout de quinze ans d'Amérique, où il a fait dans l'intervalle on ne sait quel métier ténébreux, et se trouve presque aussitôt compromis par la dénonciation d'une courtisane, la Cecilia, qui l'accuse de lui avoir volé des diamants. Elle vient porter plainte chez le juge et signe : Marthe Butler. C'est la fille du pauvre ouvrier; une reconnaissance a lieu entre la sœur et le frère, le jeune Reynold élevé par Maxwell, à qui un agent de police vient de révéler son vrai nom; et le juge, en présence de ces deux victimes, avoue ses incertitudes et ses remords. Il jure de consacrer sa vie à la recherche du véritable meurtrier. On devine que c'est son propre frère, Ruthen; mais comment en acquérir la certitude? Cecilia renonce à sa vie galante et retourne habiter la maison de son père; Ruthen, qui vient y voir un usurier, assiste par hasard à la découverte de l'arme qui a servi au crime : un couteau de vermeil au chiffre de la Mariani, et laisse voir une émotion révélatrice. Une scène de magnétisme, tout à fait dans le goût allemand, achève d'éclaircir les soupçons : un vieux médecin endort Cecilia, qui retrace avec une effrayante netteté la scène du meurtre. Ruthen est le vrai coupable, et c'est après avoir assassiné d'Asfeld qu'il a fui en Amérique. Maxwell, placé dans la douloureuse alternative de refuser aux enfants de Butler la réhabilitation qu'il poursuit depuis si longtemps, ou de voir périr son frère sur l'échafaud, n'hésite pas. Il condamne Ruthen; mais en lisant la sentence il est pris d'une telle défaillance qu'on le relève inanimé.

« Ce drame, dit Th. Gautier, répand une sorte d'odeur germanique. On y trouve une intensité froide et résignée dans l'horrible; une grande place accordée à la fatalité, aux cris de la conscience et aux persécutions du remords. Les tirades vertueuses, les vitupérations violentes que les personnages s'adressent à eux-mêmes rappellent, par leur emphase toute particulière, Kotzebue, Iffland et Zacharias Werner. »

MAY (LE), bourg et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Beaupréau, arrond. et à 10 kilom. de Cholet, sur la rive gauche de l'Evre; pop. aggl. 1,281 hab.— pop. tot. 2,080 hab. Nombreux métiers pour la fabrique de Cholet; fabrique de thies à filer le lin. Commerce de bestiaux. Belle église paroissiale, construite au xv^e siècle, dans laquelle on remarque une belle statue de saint Georges, œuvre de Biardeau. Ruines d'un ancien château.

MAY (Thomas), historien et littérateur anglais, né dans le comté de Sussex en 1595, mort en 1650. Il fut d'abord protégé par Charles I^{er}, puis suivit le parti du parlement, dont il devint le secrétaire et l'historiographe. On a de lui : une *Histoire du parlement d'Angleterre* (de 1640 à 1643), publication officielle qui avait pour but de rallier les esprits au parlement; une continuation de la *Pharsale*, une comédie intitulée l'*Héritier* (1633), des tragédies : *Antigone* (1631), *Agrippine* (1637), etc.

MAY (François-Antoine), médecin allemand, accoucheur de talent, né à Heidelberg en 1742, mort dans la même ville en 1814. Il fit ses études à l'université de sa ville natale, où il fut reçu docteur en philosophie en 1762, et licencié en médecine trois ans plus tard. Reçu docteur en 1766, il fut aussitôt nommé professeur à l'école d'accouchement. En 1767, il devint médecin de la maison de correction et de l'orphelinat de Manheim, tout en conservant sa chaire de professeur ordinaire à Heidelberg. May obtint la création de plusieurs établissements utiles, parmi lesquels il faut citer ceux qui sont destinés à former des gardes-malades des deux sexes. C'est lui qui le premier a préconisé l'accouchement prématuré artificiel comme moyen de sauver la mère et l'enfant dans le cas d'étroitesse du bassin. Parmi ses ouvrages remarquables par l'esprit d'observation, nous citerons : *Die Hemorroïden* (Manheim, 1775); *Fata et funera puerperarum ex solutione placentæ artificiali oriunda* (Heidelberg, 1786); *Crisium salutarium impedimenta* (1786), etc.

MAY (DU), nom de plusieurs écrivains français. V. DUMAY

MAY DE ROMAIN-MOTIER (Emmanuel), historien suisse, né à Berne en 1734, mort en 1799. Il fut pendant plusieurs années greffier à Landshut. On a de lui une compilation médiocrement faite, mais remplie de documents importants, intitulée : *Histoire militaire des Suisses dans les différents services de l'Europe jusqu'en* 1771 (Berne, 1772, 2 vol. in-8°).

MAYA s. m. (ma-ia). Linguist. Langue parlée dans la presqu'île de Yucatan.

— Adjectiv. : *L'idiome* MAYA. ‖ *Maya-quiché* ou *Quicho-maya*, Se dit des idiomes primitifs de l'Amérique centrale.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom la famille des idiomes primitifs de l'Amérique centrale, dont les principaux représentants sont le *maya* et le *quiché*, parlé encore aujourd'hui dans la région de Guatemala.

Le *maya* ou *yucatan* est usité dans la presqu'île de Yucatan et dans une partie de la province de Tabasco, dont les anciens habitants avaient une civilisation presque aussi avancée que celle des Aztèques. Au Mexique, il dut céder la place au nahualt, par suite de l'invasion toltèque, 279 ans avant Jésus-Christ; alors il se subdivisa en plusieurs dialectes, et c'est sur ses débris que le mexicain fonda sa suprématie. Selon un historien espagnol, Jean de Villaguttierre, les Mayas furent réunis jusqu'en 1420 sous le gouvernement d'un monarque puissant qui régnait sur tout l'Yucatan, dont la capitale était appelée Mayapan. Depuis cette époque, les gouverneurs s'étant révoltés, la péninsule fut partagée en plusieurs Etats, dont celui des Itzaex était le plus considérable. Les Itzaex étaient très-policés et possédaient un grand nombre de canots. El-Peten, cité fameuse, bâtie sur la plus grande île de la vaste lagune d'Itza, était leur capitale. Lorsqu'ils arivèrent dans l'Yucatan, les Cakchiquels désignèrent par l'épithète de *muets* (*mêm*) ceux qui parlaient le *maya*. Quoi qu'il en soit, c'est en cet idiome que se firent les pourparlers entre les conquérants espagnols et les Mexicains, par l'intermédiaire de la célèbre Mexicaine donna Marina, qui l'avait appris durant sa captivité.

Le *maya* n'a pas les sons correspondants aux lettres espagnoles *d*, *f*, *g*, *j*, *q*, *r*, *s*, *v*; mais en revanche il a six consonnes d'une nature gutturale toute particulière et fort rudes Dans cette langue, le substantif et l'adjectif sont indéclinables. Les noms de choses n'ont point de genres, mais le sexe des personnes est indiqué par un préfixe qui est un pronom de la troisième personne. La terminaison *ole* sert souvent à marquer le pluriel; par exemple : *ich*, œil; *ichole*, yeux. Un autre suffixe, *il*, employé avec les substantifs, semble jouer le rôle de l'article défini : *chée*, bois; *chéil*, le bois, tandis que, employé avec les adjectifs, il en forme le comparatif de supériorité : *tibil*, bon; *tibilil*, meilleur. La conjugaison offre un certain nombre de temps composés, dans lesquels le verbe auxiliaire, d'après certaines règles, tantôt précède et tantôt suit le participe. Le *maya* fait un fréquent usage d'élisions et de syncopes, par suite desquelles les racines des mots sont souvent difficiles à retrouver. Hervas y a cru remarquer un certain nombre de mots tonquinois, parmi lesquels il y en a qui sont communs à divers idiomes de la Sibérie et au finnois, et Malte-Brun en trouva quelques-uns finnois et algonquins. Le *maya* paraît avoir quelque analogie avec le huastèque et même, quoique d'une manière moins frappante, avec l'othomi. Les rapports qu'il a avec ce dernier idiome consistent dans le grand nombre de monosyllabes que présente son vocabulaire, et dans l'usage où il est de donner à un même mot différentes significations, en variant l'intonation avec laquelle ce mot est prononcé. Voici quelques monosyllabes *mayas* que nous trouvons reproduits suivant l'orthographe espagnole : *k'in*, jour; *kin*, soleil; *k'akk*, feu; *ja*, eau; *luun*, terre; *u*, lune; *yum*, père; *na*, mère; *poi*, tête; *ni*, nez; *chi*, bouche; *uac*, langue; *uoc*, pied; *cob*, dent; *kab*, main.

Le quiché est parlé par une nation nombreuse qui forme actuellement la population de dix-sept paroisses du diocèse de Guatemala, appartenant aux provinces de Suchiltépèque, Gueguetenango, Quezaltenango et Solola. Avant l'arrivée des Espagnols, les Quichés étaient le peuple le plus puissant et le plus civilisé de tout le Guatemala. C'est dans la province de Solola, et proprement dans le *partido* ou district de ce nom, qu'on trouve à Santa-Cruz-del-Quiché les vestiges de la superbe ville d'Utatlan, capitale de l'ancien royaume du Quiché. Les notions relatives à cet idiome nous font défaut; mais il est permis d'avancer qu'il se rattache d'assez près au *maya*.

Les autres idiomes ou dialectes de la famille quicho-*maya* sont :

Le cakchiquel, parlé par les Cakchiquels, qui occupent une partie de la province de Solola, et qui furent la nation dominante de l'ancien royaume de Guatemala; cet idiome possède une chaire à l'université de Guatemala;

Le zutugil ou khutuhil, parlé dans une partie du district d'Atitan, dans la province de Solola, et dans la paroisse de Santa-Anna Suchiltépèque; cet idiome est allié de très-près au quiché et au cakchiquel;

Le même idiome, parlé à l'est de Guatemala;

Le tzendal, parlé par des tribus de l'Etat de Chiapas.

Le pocoman, que l'on confond quelquefois avec le pocontchi, est parlé dans le district de Gueguetenango, dans la province de ce nom, et partie de la province de Guezaltenango, dans le district de Soconusco, dans celle de Chiapa, ainsi qu'à Amatitan, Mixco et Petepa, dans la province de Sacatépèque ou Guatémala, à Chalchuapa, dans celle de San-Salvador, à Mita, Jalapa et Xilotépèque, dans celle de Chicumula. Le pocoman a une grande ressemblance avec le cakchiquel; les substantifs, comme dans beaucoup d'autres langues d'Amérique n'ont pas d'inflexions pour marquer le genre et le nombre, mais cet idiome peut former des substantifs dérivés en ajoutant à la fin des adjectifs les syllabes *el* et *il;* il emploie les infinitifs des verbes passifs comme autant de substantifs; les adjectifs y sont indéclinables, et les prépositions y précèdent ordinairement leurs compléments.

Le pocontchi est parlé par les Pocontchi, qui forment la population des paroisses de San-Christ-Verapaz et de Tactit, dépendantes de San-Domingo-Coban, dans la province de Verapaz.

Le kachi est parlé par la nation de ce nom, qui forme la population de dix-huit paroisses du diocèse de Guatémala, comprises dans les provinces de Sacatépèque ou Guatemala et Chimaltenango.

Citons encore le lacondon, parlé par les tribus qui bordent à l'est l'Umaçinta; le peten, usité par celles qui se rencontrent sur les affluents orientaux de ce fleuve; le mixi, parlé au centre de l'isthme de Téhuantépec, l'ixil, le chol, le mopan, le totonaque, le choche, le zotzile, le mixtèque, le zapotèque, etc.

Parmi les langues éteintes de la famille quicho-*maya*, on connaît celles des indigènes des îles Borica ou Porto-Rico, de la Jamaïque, de Cuba et d'Haïti. Il paraît que les langues de ces deux dernières îles ne différaient pas beaucoup entre elles et qu'elles avaient une très-grande affinité avec le *maya* propre. Selon le baron de Humboldt, plusieurs mots haïtiens ont passé, dès la fin du xv^e siècle, dans le castillan, et de cette langue dans plusieurs autres de l'Europe et même de l'Amérique. Tels sont les mots suivants : *batata* (*convolvulus batatas*); *jucca* et *casabi* (*jatropha manihot*); le mot *casabi* ou *cassave* ne s'emploie que pour le pain fait de racines de *jatropha;* le nom de la plante, *jucca*, fut aussi entendu par Amérique Vespuce sur la côte de Paria; *guayacan* (*guajacum officinale*); *magket* (*agave americana*); *makiz* ou *maiz* (*zea*); *hicotea*, tortue; *ignana* (*ignana lacerta*); *hamaco*, hamac; *balsa*, radeau; *canei* ou *buhio*, cabane; *canoa*, canot; *chicha*, *tschischa*, boisson fermentée; *tabaco*, non l'herbe, mais le tuyau duquel on se servait pour respirer la fumée du tabac; *cazique*, chef, etc.

MÂYÂ, l'épouse de Brahma ou du Dieu créateur, dans la mythologie indienne. Elle est la cause immédiate et active de la création, qui elle-même n'est qu'une déception pour l'homme. La déesse Mâyâ est, suivant les brahmanes, la mère de Bouddha. C'est ainsi qu'ils flétrissent dans son origine un système religieux qu'ils taxent de fourberie et d'erreur.

MAYANS Y SISCAR (Grégoire), érudit espagnol, né à Oliva (royaume de Valence) en 1699, mort en 1781. Il acquit des connaissances très-étendues, particulièrement en histoire littéraire et en philosophie, et remplit pendant quelque temps les fonctions de bibliothécaire de Philippe V (1732), fonctions qu'il quitta pour consacrer tout son temps à ses études favorites. Mayans acquit une grande réputation en Europe par des ouvrages, aujourd'hui à peu près oubliés, qui attestent une grande érudition, mais une érudition souvent mal digérée. Ses principaux écrits sont : *Epistolarum libri sex* (Valence, 1732); *Cartas morales, militares, civiles y literarias de varios autores españoles* (Madrid, 1734); *Vida de Miguel de Cervantes Saavedra*, trad. en français par Daudé (1740, 2 vol. in-12); *Origenes de la lengua española* (Madrid, 1737, 2 vol. in-12); *Retorica* (Valence, 1757, 2 vol. in-12).

MAYAQUE s. f. (ma-ia-ke). Bot. Genre de plantes, de la famille des joncées.

MAYAQUEZ, ville de l'île et à 117 kilom. S.-O. de Porto-Rico, sur le Mayaquez; 18,400 hab. Cette place est la plus importante de l'île, et on y trouve les plus riches habitations. Les cafés de Mayaquez sont très-estimés en Allemagne et aux Etats-Unis. De Mayaquez proviennent aussi les meilleurs sucres de Porto-Rico; aussi les Américains y vont-ils charger de préférence. Quelques habitations fournissent des sucres inférieurs, qui sont cependant très-estimés en France pour la raffinerie, et toujours achetés pour Nantes et Marseille. Les sucres de Mayaquez doivent être généralement comptés parmi les meilleurs; les mélasses y sont toujours de première qualité et très-recherchées des Anglais et des Américains. Les navires français viennent charger à Mayaquez, soit d'Europe en droiture et sur lest, soit de Terre-Neuve ou de nos colonies, d'où ils apportent de la morue et quelques produits de Marseille, tels que vins ordinaires et figues. Quant aux autres marchandises françaises, elles arrivent toutes de Saint-Thomas à Mayaquez, comme sur les autres points de l'île. Le commerce de Mayaquez possède plusieurs navires qui font des voyages réguliers en Espagne, où ils chargent des marchandises de ce pays. Les Génois n'apportent que de l'huile, des liqueurs, quelques vins de Provence et des cotonnades de Gênes. Depuis une vingtaine d'années, un grand nombre de petits planteurs se sont livrés à la culture du cacao et ont parfaitement réussi. Enfin Mayaquez exporte aux Etats-Unis une très-grande quantité d'oranges, de citrons et d'autres fruits.

MAYAUCHE s. f. (ma-iô-che). Sorte de reine qu'on choisissait autrefois dans chaque quartier de Vienne en Dauphiné, pendant le mois de mai.

— **Encycl.** On appelait ainsi à Vienne en Dauphiné une jeune fille choisie pour reine parmi les plus jolies du quartier, pour présider à des fêtes qui duraient tout le mois de mai. Dès le 30 avril, les jeunes filles allaient chanter, devant les portes des maisons habitées par des personnes qu'elles supposaient riches et généreuses, la chanson du mois de mai :

Voici, voici le joli mois de mai,
Que (où) la rose boutonne.

Dès le lendemain, les portes de la ville étaient occupées par ces mêmes jeunes filles. La *mayauche* choisie par elles, pour chaque porte, trônait avec gravité sur un fauteuil entouré de feuillage et de fleurs; sa tête était couronnée de lilas. Ses compagnes, vêtues comme elle de robes blanches, offraient des fleurs aux passants dans des corbeilles, et recevaient en retour des offrandes pour la *mayauche*. La même cérémonie recommençait chaque dimanche de mai après vêpres. Cette coutume était fort ancienne à Vienne; quelques érudits du pays lui donnent pour origine des cérémonies païennes qui avaient lieu en l'honneur de Maïa, mère d'Hercule. La fête de la *mayauche* fut abandonnée à la Révolution. Au retour des Bourbons, en 1815, on essaya de la faire revivre, mais elle n'était plus dans les mœurs de la nouvelle génération. Depuis 1830, elle a complétement disparu. Il reste dans les faubourgs de Paris une coutume à peu près semblable, celle des autels en plein vent de la Fête-Dieu; mais les quêteuses de la petite chapelle, comme elles s'intitulent, ne sont guère que de petites mendiantes fort sales, souvent effrontées, et qui ne ressemblent en rien à la gracieuse *mayauche*. Il faut en dire autant des belles de mai qui s'installent et quêtent dans les rues de Marseille durant le mois de mai tout entier. C'est de la mendicité plus ou moins religieuse.

MAYBOLE, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 13 kilom. S. d'Ayr; 1,200 hab. Fabrication de coton et couvertures de laine. Aux environs on trouve Maybole-Castle, magnifique propriété appartenant à la famille Cassillis, et les ruines de l'abbaye de Crossraguel dont il reste le logis abbatial, encore intact, et une partie des cloîtres.

MAYDIEU (Jean), littérateur français, chanoine de Troyes, mort pendant l'émigration à Tœplitz, vers la fin du xviii^e siècle. On a de lui des romans : *Histoire de la vertueuse Portugaise* (Paris, 1779); l'*Honnête homme* (Paris, 1781); une *Vie de Grosley* (1787), etc.

MAYE s. f. (mè-ie) Techn. Pierre creusée en auge, dans laquelle on reçoit l'huile d'olive au sortir du pressoir. ‖ Grande caisse en bois dans laquelle tombe la poudre à mesure qu'on la crible.

MAYE, petite rivière de France (Somme). Elle prend sa source près de Fontaine-sur-Maye, coule à l'O., baigne Crécy et Rue, arrose la plaine du Manqueterre et se jette dans la Manche, au N. de l'embouchure de la Somme, après un cours de 42 kilom.

MAYEN, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 25 kilom. O. de Coblentz, pittoresquement située dans la vallée de la Nette, ch.-l. du cercle de son nom; 5,000 hab. Aux environs, carrières de pierre meulière exploitées à ciel ouvert, fabriques de draps, tanneries. Vieux château entouré de jardins.

MAYEN (île **JEAN-**), île de l'océan Glacial arctique, au N.-E. de l'Islande, à l'O. de la côte orientale du Groenland, par 71° de latit. boréale et 12° 24′ de longit. O. Elle est dominée par le volcan de Beeremberg (2,085 mètres d'altitude). Cette île fut découverte en 1611 *par le Hollandais Jean Mayen.*

MAYENÇAIS, AISE s. et adj. (ma-ian-sè, è-ze). Géogr. Habitant de Mayence; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MAYENÇAIS. *La population* MAYENÇAISE.

MAYENCE, en latin *Mogontiacum*, en allemand *Mainz*, ville du grand-duché de Hesse Darmstadt, dans la province de la Hesse Rhénane, qui fait partie de l'empire d'Allemagne du Nord, sur la rive gauche du Rhin, presque en face de l'embouchure du Mein, à 30 kilom. N.-O. de Darmstadt, 814 kilom. N.-E. de Paris par le chemin de fer, par 49° 59′ de latit. N. et 5° 56′ de longit. E.; 40,000 hab., dont 6,000 protestants et 2,500 juifs. Résidence d'un gouverneur militaire prussien et d'un gouverneur civil de la province de Hesse Rhénane; siége d'un évêché catholique; cour d'appel, tribunaux de première instance et de commerce. Université fondée en 1477 par l'archevêque Thierry d'Isembourg, gymnase, école des arts et métiers, bibliothèque, cabinet de médailles et d'histoire naturelle; galerie de tableaux. Fabrication de tabac, perles fausses, instruments de musique et de précision, bronzes, maroquin, ébénisterie, faïence, tissus de coton, cartes à jouer, etc.

La situation de Mayence, au confluent de deux voies navigables, le Rhin et le Mein, concourt, avec la franchise de son port, à donner de l'activité à son commerce d'exportation et de transit. Les principaux éléments du commerce d'exportation sont les vins du

Rhin et les jambons dits de Mayence, qui jouissent d'une grande réputation. Mayence se développe en forme de demi-cercle sur la rive gauche du Rhin et communique avec la petite ville de Castel, située en face, par un pont de bateaux de 555 mètres de longueur. Un pont fixe a été inauguré en 1862 au-dessus de la jonction du Rhin et du Mein. Mayence est une des plus importantes places fortes de l'Europe. Son enceinte, y compris les ouvrages extérieurs, a plus de 14 kilom. de développement. On y pénètre par trois portes principales. Les fortifications se composent de 11 bastions, de 2 demi-bastions, d'une citadelle, de 7 forts détachés réunis par des courtines, etc. En outre, un camp retranché établi à Weissenau et Castel est défendu par quatre bastions. L'ensemble de la ville, quand on la considère de la rive droite du Rhin, offre, avec ses clochers, ses tours et son château, un aspect pittoresque; mais, dès qu'on pénètre dans l'intérieur, l'impression est tout autre. Les quais du Rhin sont les plus tristes du monde. L'intérieur de Mayence rappelle les villes flamandes. Les rues sont presque toutes étroites et tortueuses, et le cercle de bastions qui entoure la ville lui défend d'élargir ses voies de communication. La place du Marché, qui entoure deux côtés de la cathédrale, est ornée d'une jolie fontaine, bâtie en 1540 par Albert de Brandebourg. Sur la place de Gutenberg a été érigée, en 1837, une statue de bronze au célèbre inventeur de l'imprimerie; elle a été fondue à Paris par Crozatier, d'après le modèle de Thorwaldsen. Les quatre faces du piédestal sont ornées de bas-reliefs en bronze.

On voit encore à Mayence, aux angles des rues Pfandhausgasse et Emmeransgasse, la maison où Gutenberg reçut le jour. La maison où il imprima sa première Bible est désignée à l'attention par une inscription.

L'édifice le plus remarquable de Mayence est la cathédrale ou Dom, commencée en 978, incendiée plusieurs fois, rebâtie sur un plan plus beau aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, transformée en magasin à fourrage après l'incendie de 1793, rendue au culte en 1804, enfin restaurée aux frais du gouvernement par l'architecte Moller. Elle n'a pas de façade et se termine à ses deux extrémités par deux chœurs. « Ce sont, dit Victor Hugo (le *Rhin*), deux absides romanes, ayant chacune son transsept, qui se regardent et que réunit une grande nef. On dirait deux églises soudées l'une à l'autre par leur façade. Les deux croix se touchent et se mêlent par le pied. Elles sont de deux époques différentes, et, quoique presque identiques, au dessin géométral, aux dimensions près, présentent comme édifice un contraste complet et frappant. La première, et la moins grande, date du Xe siècle; la seconde, commencée peu de temps après la première, a été incendiée en 1190, et depuis lors chaque siècle y a mis sa pierre. On dirait la sévère tiare de Grégoire VII regardant la tiare splendide de Boniface VIII. Tout ce vénérable ensemble est badigeonné en rose, du haut en bas. L'intérieur de la cathédrale rappelle les églises belges. La nef, les chapelles, les deux transsepts et les deux absides sont sans vitraux, sans mystère, badigeonnés en blanc du pavé à la voûte, mais somptueusement meublés. De toutes parts surgissent à l'œil les fresques, les tableaux, les boiseries, les colonnes torses et dorées; mais les vrais joyaux de cet immense édifice, ce sont les tombeaux des archevêques électeurs. L'église en est pavée, les autels en sont faits, les piliers en sont étayés, les murs en sont couverts; ce sont de magnifiques lames de marbre et de pierre, plus précieuses quelquefois par le travail que les lames d'or du temple de Salomon. J'ai constaté, tant dans l'église que dans la salle capitulaire et le cloître, un tombeau du VIIIe siècle, deux du XIIIe, six du XIVe, six du XVe, onze du XVIe, huit du XVIIe et neuf du XVIIIe; en tout, quarante-trois sépulcres. Dans ce nombre, je ne compte ni les tombeaux-autels, difficiles à aborder et à explorer, ni les tombeaux pavés, sombre et confuse mosaïque de la mort, de jour en jour plus effacée sous les pieds de ceux qui vont et qui viennent. Toutes ces tombes, cinq exceptées, sont des sépultures d'archevêques. Sur les cénotaphes, dispersés sans ordre chronologique et comme au hasard sous une forêt de colonnes byzantines à chapiteaux énigmatiques, l'art de six siècles se développe, végète et croise inextricablement ses rameaux d'où tombent, comme un double fruit, l'histoire de la pensée en même temps que l'histoire des faits... Les armoiries, les manteaux héraldiques, la mitre, la couronne, le chapeau électoral, le chapeau cardinal, les sceptres, les épées, les crosses abondent, s'entassent et s'amoncellent sur ces monuments, et s'efforcent de recomposer devant l'œil du passant cette grande et formidable figure qui présidait les neuf électeurs de l'empire d'Allemagne, et qu'on appelait l'archevêque de Mayence. » Outre les tombeaux de ses archevêques, la cathédrale de Mayence offre un certain nombre de curiosités, parmi lesquelles nous signalerons : les portes de bronze qui s'ouvrent sur la place du Marché et datent du Xe siècle; les escaliers byzantins de la vieille abside de 978 ; une magnifique urne baptismale en bronze du XIVe siècle; la chaire; les vitraux du chœur; de curieuses boiseries; les peintures de la nef; la salle capitulaire; les cloîtres et la tour (94 mètres), d'où l'on découvre un beau panorama.

L'église Saint-Étienne, située dans la partie la plus élevée de la ville, date du XIVe siècle. La tour attire de loin les regards. L'intérieur a conservé quelques peintures sur fond d'or et de nombreux monuments. Elle est entourée d'un joli cloître qui renferme plusieurs pierres tombales.

L'ancien château électoral, qui fut jusqu'en 1792 la résidence des électeurs, date du XVIIe siècle. On y a réuni la bibliothèque, qui possède près de 100,000 volumes et un grand nombre de manuscrits; la collection d'antiquités, contenant plusieurs autels romains; la collection de monnaies, qui compte environ 2,500 monnaies romaines, 1,800 monnaies mayençaises et 1,500 autres monnaies ou médailles, et la galerie des tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Christ et les docteurs*, par Jordaens; l'*Amour filial*, une *Bacchanale*, de Titien; une *Adoration*, de Giordano; *Adam et Ève*, d'Albert Dürer; le *Portrait d'Abraham de Moria*, par Ferdinand Bol; un *Saint Jérôme*, de Thomas Cranach; des *Paysages*, de Claude Lorrain; *Europe et Jupiter*, de Guide; *Saint Sébastien*, de Louis Carrache; *Saint François Xavier*, du Guerchin; *Sainte Apolline*, du Dominiquin; *Samuel sacrant David*, par Rubens; un *Voleur d'oies*, par Murillo; une *Jeune femme*, par Holbein, etc.

Signalons aussi le théâtre, bâti en 1838 par l'architecte Moller, sur le modèle d'un théâtre antique; la vaste salle dite la Fruchthalle; l'hôtel du Gouvernement ou de la Régence; la colonne de la Fontaine; le palais du commandant; le palais du grand-duc; l'arsenal; la tour de Drusus, monument de construction romaine, qui a été considéré par certains savants comme le tombeau de Drusus, le gendre d'Auguste et le fondateur de Mayence.

L'origine de cette ville est en effet antérieure à l'ère chrétienne. Trente ans avant la naissance du Christ, Marius Agrippa, un des généraux d'Auguste, construisit en ce lieu un camp retranché; vingt ans après, Drusus Germanicus fit construire au même endroit une forteresse nommée *Moyontiacum*, autour de laquelle se groupa bientôt la ville romaine. L'an 70 de l'ère chrétienne, la 22e légion romaine, qui avait concouru à la prise et à la destruction de Jérusalem, était en garnison à Mogontiacum. Un centurion de cette légion, saint Crescentius, qui s'était converti, y prêcha le christianisme. Une légende populaire veut que ce soit à Mayence que Constantin vit reluire dans le ciel une croix de feu avec cette inscription : « Par ce signe tu vaincras. » La ville avait alors pris un tel développement qu'elle était devenue la métropole de la Germanie Ire. Mais, à la chute de l'empire romain, Mayence fut complètement détruite par les Vandales (406). Les Francs la rebâtirent, et avec Charlemagne et saint Boniface commença pour Mayence une ère de prospérité. Au XIIIe siècle, elle était assez puissante pour se placer à la tête de la confédération rhénane, créée pour protéger le commerce; elle était alors la résidence d'un électeur ecclésiastique qui y conserva son siége jusqu'à la Révolution française. Pendant la guerre de Trente ans, Mayence fut prise par les Suédois en 1631, par les Français en 1644; en 1688, elle fut de nouveau occupée par ceux-ci, qui la perdirent l'année suivante. En 1792, l'armée française, commandée par Custine, s'en empara encore, mais en 1793, neuf mois après, elle fut abandonnée au général prussien Kollreuth, enfin, en 1797, elle fut rendue aux Français qui en restèrent maîtres jusqu'en 1814. Pendant toute cette période, Mayence fut le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre. Elle fut alors reprise par les Allemands après un siége terrible, et le congrès de Vienne la donna avec partie du département du Mont-Tonnerre au grand-duc de Hesse, à condition que cette place resterait toujours forteresse fédérale. En effet, de 1814 à 1866, Mayence fut gardée par une garnison fédérale, composée principalement d'Autrichiens et de Prussiens qui ne vivaient pas toujours en bonne intelligence. Mais, après les succès de la Prusse en 1866, cette puissance conserva Mayence comme forteresse de la nouvelle confédération, bien qu'elle fût située dans les États du grand-duché de Hesse, qui ne devait pas faire partie de la confédération de l'Allemagne du Nord.

Au Salon de 1838, Victor Adam a exposé un tableau représentant l'*Entrée de l'armée française à Mayence le 22 octobre* 1792.

Mayence (SIÉGES DE). Cette ville a eu à subir un assez grand nombre de siéges; nous ne citerons ici que ceux qui offrent quelques péripéties intéressantes.

— I. En 1689, le prince Charles de Lorraine, à la tête d'une armée d'impériaux, se présenta devant Mayence, alors très-mal fortifiée; mais elle avait pour commandant le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, officier plein de courage et d'habileté. Ses dispositions furent si bien conçues, que sa faible garnison fit échec pendant longtemps à toute l'armée du prince Charles. Il exécuta plusieurs sorties meurtrières dont une seule coûta 900 hommes aux impériaux; en quelques jours il leur en tua 5,000, et il est certain que le brave commandant eût résisté à toutes les attaques du prince, si l'imprévoyance du ministère ne l'avait laissé manquer de poudre. Il fallait absolument déguiser ce dénûment aux assiégeants, si l'on voulait obtenir une capitulation honorable et devenue nécessaire. Le marquis d'Uxelles y réussit en les laissant graduellement s'établir sur les deux angles du chemin couvert, résultat qui lui permettait néanmoins de résister encore longtemps. Le prince Charles y fut en effet trompé, et, lorsque le marquis demanda à capituler, il s'empressa d'accéder à toutes les conditions qu'il lui plut de fixer. D'Uxelles, qui avait défendu Mayence pendant sept semaines dans des circonstances si défavorables, ne se présenta néanmoins qu'en tremblant devant Louis XIV; mais on sait que ce prince avait du moins une excellente qualité, celle d'apprécier le mérite à sa juste valeur, et il consola le brave commandant par un de ces mots dont il avait le secret, et qui n'était que juste ici : « Marquis, vous avez défendu la place en homme de cœur et vous avez capitulé en homme d'esprit. »

— II. Jusqu'en 1792, nous ne rencontrons aucun siége remarquable à mentionner ici. A cette époque, les Autrichiens ayant envahi le territoire français, l'armée de Custine s'élança sur la rive du Rhin et alla investir Mayence. Custine envoya alors le général Houchard sommer le baron de Gimmich, gouverneur de la ville. Sa lettre, pleine de rodomontades, fut parfaitement appuyée par l'éloquence toute soldatesque d'Houchard. Le gouverneur, ébranlé par cette phraséologie à la mode du jour, répondit qu'il était résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, mais que cependant il réfléchirait et qu'il ferait connaître le lendemain ses dernières intentions. Custine commençait à craindre de s'être aventuré trop légèrement, quand il apprit que la bourgeoisie se prononçait visiblement contre la résistance. Pour accélérer le dénoûment, Custine écrivit alors une seconde lettre au baron de Gimmich pour le menacer d'un assaut. Cette lettre peint trop bien la tournure des esprits à cette époque, et le caractère même du général français, pour que nous ne la citions pas ici, au moins à titre de curiosité.

« Monsieur le gouverneur, mon désir de ménager le sang est tel, que je céderais avec transport au vœu que vous témoignez d'obtenir jusqu'à demain pour me donner votre réponse; mais l'ardeur de mes grenadiers est telle que je ne puis plus la retenir. Ils ne voient que la gloire de combattre des ennemis de la liberté, et la riche proie qui doit être le prix de leur valeur; car je vous en préviens, ce n'est point une attaque régulière, c'est une attaque de vive force à laquelle il faut vous attendre. Non-seulement elle est possible, mais elle est sans danger. Aussi bien que vous je connais votre place et l'espèce de troupes qui la défendent. Épargnez le sang de tant de victimes innocentes, de tant de milliers d'hommes. Notre vie sans doute n'est rien; accoutumés de la prodiguer dans les combats, nous savons la perdre tranquillement. Je dois à la gloire de ma république, qui jouit de l'impuissance des despotes qui voulaient l'opprimer, et qui les fait fuir devant les enseignes de la liberté, de ne pas enchaîner l'ardeur de mes braves soldats, et je le voudrais en vain. »

Cette lettre, il faut en convenir, ne manque pas d'habileté; nous ne parlons pas de la forme, qui est celle du temps; mais les menaces d'assaut, de pillage, de massacre, y sont adroitement mêlées aux réflexions inspirées par des sentiments d'humanité. Aussi le brave gouverneur ne put-il résister à toute cette rhétorique, et il consentit le lendemain à rendre Mayence.

— III. Mayence ne resta pas longtemps entre nos mains : à la suite des revers que nos armées venaient d'essuyer dans le Nord, 60,000 Prussiens parurent, le 6 janvier 1793, devant le fort de Castel, qui couvre la tête du pont de Mayence. Cette ville, qui présente aujourd'hui de si redoutables moyens de défense, n'en avait pour ainsi dire, alors aucun du côté de l'Allemagne. Les Français fortifièrent à la hâte les habitations de Castel, ainsi que le village de Costheim, situé à l'embouchure du Mein, établirent un camp retranché, armèrent de 21 pièces le fort de Mars, de 12 pièces la grande batterie de Saint-Pierre et en disposèrent 60 sur les fronts de la double couronne. La garnison s'élevait à 22,000 hommes, et tout faisait présager un siége où l'attaque et la défense présenteraient le même acharnement, la même opiniâtreté. Le général Doyré commanda le siége, Aubert-Dubayet dirigea la défense, et deux représentants du peuple, commissaires de la Convention, s'enfermèrent dans la ville pour animer la garnison par leur présence et leur exemple; on vit plus d'une fois l'un de ces représentants, Merlin, exécuter des sorties meurtrières à la tête des soldats.

L'investissement de Mayence fut formé dès le 6 avril 1793, par le maréchal prussien Kalkreukt, mais le véritable siége ne commença que deux mois après, lorsque le roi de Prusse fut venu prendre en personne le commandement des troupes alliées. Dès lors la ville fut enfermée dans un cercle de fer et de feu. Le général Meunier, un des plus intelligents et des plus intrépides officiers de la République, s'était chargé de la défense de Castel; pendant cinquante jours, lui et sa vaillante troupe reçurent sans s'émouvoir les décharges de cinquante pièces de canon, qui ne cessaient de vomir sur eux une grêle de mitraille. Les îles du Mein furent longtemps disputées, parce que leurs positions prenaient à revers les défenses de la ville et le cours du fleuve, ce qui mettait à découvert le pont de communication avec Castel. Le village de Costheim fut également le théâtre de combats sanglants, qui ne purent empêcher les Français d'en rester maîtres jusqu'à la fin du siége. Les îles du Rhin, dont la possession n'était pas moins précieuse que celle des îles du Mein, donnèrent lieu également à des engagements acharnés, dont un seul coûta 1,100 hommes aux Prussiens. Dans une de ces rencontres, le chef d'une troupe de cavalerie française défia à un combat singulier le chef d'un corps de cavalerie prussienne. « Et si je venais à vous comme ami? lui dit le Prussien. — Je vous recevrais comme tel. » Tous deux se donnèrent alors la main. Cette circonstance fut suivie d'une entrevue entre le duc de Brunswick et les deux représentants. La République fut alors implicitement reconnue par le roi de Prusse; car le premier cartel dressé pour l'échange des prisonniers porta en titre : *Le roi de Prusse à la République française*. De part et d'autre les bons procédés et les égards ne cessèrent de régner; mais, quelque temps après, Frédéric-Guillaume ayant failli être pris au milieu même de son quartier général, à Marienborn, il en fut si humilié et si irrité que tous les ménagements cessèrent entre les deux armées. Dans la nuit du 30 mai, 6,000 Français pénétrèrent dans le village de Marienborn; leur irruption fut si subite que le roi et ses généraux n'eurent pas le temps de rallier leurs troupes; ils réussirent cependant à s'échapper, mais après avoir subi des pertes sensibles. Dès le lendemain, le roi de Prusse signifia sa colère à la garnison par un effroyable redoublement de feux; on vit pleuvoir sur la ville les bombes et les boulets rouges; plus d'un tiers des maisons furent écrasées ou devinrent la proie des flammes; les magasins furent détruits. Ce même jour, l'armée française fit une perte irréparable : en traversant le Rhin pour aller attaquer la grande île du Mein, le général Meunier eut l'imprudence de découvrir quelques insignes de son grade; il fut aussitôt reconnu par les Autrichiens, qui firent une décharge générale de toutes leurs batteries sur le bateau qui le portait. Atteint à la jambe, il s'écria : « Je suis blessé! L'ennemi cessa aussitôt son feu, comme si, dans un seul homme, il eût triomphé de toute l'armée. Le roi de Prusse s'empressa de lui offrir tous les secours qu'on ne pouvait trouver dans la place assiégée. On lui coupa la jambe; mais l'impétuosité de son caractère et l'ardeur de son sang donnèrent naissance à la gangrène, et il expira le 13 juin. A la nouvelle de sa mort, le roi de Prusse ne put s'empêcher de s'écrier : « Il m'a fait bien du mal, mais l'univers n'a pas produit un plus grand homme. » Les assiégeants, par un sentiment qui les honore, arrêtèrent la lutte pendant plusieurs heures; puis, lorsqu'on rendit les honneurs funèbres à l'infortuné général, ils se portèrent en armes en avant de leurs lignes, et répondirent par une salve générale à celle dont les Français honoraient la tombe du plus vaillant d'entre eux. Elle fut placée, suivant le désir qu'il en avait exprimé, à la pointe de ce bastion de Castel qu'il avait si héroïquement défendu.

La tranchée n'avait été ouverte que deux mois après le commencement du siége; alors le front d'attaque embrassait toute la partie de la ville où s'élève la citadelle, depuis le fort du Rhin jusqu'aux ouvrages avancés du fort Saint-Philippe. Telle avait été l'opiniâtreté de la résistance, que, dans les derniers jours même du siége, l'ennemi n'avait pu encore établir ses premières batteries qu'à 100 toises des ouvrages extérieurs des fortifications. Cependant la famine se faisait cruellement sentir dans Mayence; on commença par manger de la viande de cheval, puis on se nourrit de chiens et de chats. Un jour, le général Aubert-Dubayet invita ses amis à dîner, et tous firent bombance avec un vieux matou entouré d'un cordon de souris. Les soldats faisaient leur soupe avec de l'huile de poisson. Malgré toutes ces souffrances, que chacun d'ailleurs supportait avec la plus héroïque résignation, rien ne faisait présager encore la reddition de la place. Mais bientôt on sut que Condé était pris, ainsi que Valenciennes, et que la Vendée, devenant chaque jour plus menaçante, exigeait des renforts que la garnison de Mayence pouvait seule fournir; de plus, tout secours était impossible, et la place ne pouvait espérer de résister indéfiniment à une armée de 80,000 hommes. La garnison dut donc capituler; elle sortit de Mayence avec tous les honneurs de la guerre, sous la seule condition de ne point porter les armes contre la Prusse pendant un an. Pendant que les différents corps défilaient devant le vainqueur, le roi de Prusse appelait nominativement les généraux et les principaux officiers, et leur donnait avec courtoisie les éloges dus à leurs belles actions, dont il leur rappelait les circonstances (juillet 1794). Eh bien, par une singulière ingratitude, bien faite pour inspirer le découragement, si le patriotisme ne devait pas dominer tous les ressentiments, cette vaillante garnison, qui s'était attiré l'admiration de ses ennemis, n'entendit qu'un cri d'improbation en rentrant en France. La politique du comité de Salut public tendait alors à faire prévaloir cette opinion qu'une place défendue par des Français était imprenable. Le motif était louable sans doute; mais les conséquences furent ici souverainement injustes pour ceux que l'histoire a baptisés du glorieux surnom de *Mayençais*. Plusieurs villes refusèrent de les recevoir. Doyré et tout son état-major furent arrêtés à Sarrelouis; Aubert-Dubayet fut accusé de trahison et conduit à Paris par des gendarmes. Heureusement, Merlin de Thionville, l'un des commissaires représentants, l'y avait déjà précédé. Il monta à la tribune de la Convention; y rappela les travaux et les titres de gloire de la garnison, son dévouement infatigable, son opiniâtre résistance, ses sentiments patriotiques; fit ressortir cette circonstance que 5,000 hommes avaient péri dans les différentes sorties, et que, quelques jours plus tard. la garnison, vaincue par la famine, aurait été forcée de se rendre prisonnière de guerre. La Convention, reconnaissant enfin son erreur, fit briser les fers d'Aubert-Dubayet et déclara que la garnison de Mayence avait bien mérité de la patrie.

— IV. A la suite de nos succès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse dans la campagne de 1794, les Français reparurent devant Mayence au printemps de 1795, et Kléber fut chargé de diriger les opérations du siége; mais il ne tarda pas à être assailli par les troupes autrichiennes de Waldeck et de Wurmser, et malgré l'arrivée de Pichegru, qui ordonna de nouvelles dispositions, les républicains durent lever le siége devant les renforts qui arrivaient sans cesse à la place assiégée.

— V. En 1796, il ne restait plus à la République qu'à opérer la conquête de Mayence pour lui assurer le Rhin comme frontière. Deux armées, celles du Rhin et de Sambre-et Meuse, commandées par Pichegru et Jourdan, reçurent l'ordre de combiner leurs mouvements pour bloquer la place sur les deux rives du Rhin. La lenteur que mit Pichegru dans toutes ses opérations expliqua plus tard sa trahison. La haine profonde qu'il ressentait contre Jourdan, le vainqueur de Fleurus, ne contribua pas médiocrement à faire éclater ses desseins. Il cessa de l'appuyer, et indiqua même aux ennemis les points sur lesquels l'armée de Sambre-et-Meuse pouvait être attaquée avec succès. Grâce à ces indications perfides; Clairfayt fondit sur l'armée de Jourdan et le contraignit à repasser le Rhin ainsi qu'à *abandonner le fort de Castel*. Bientôt les lignes de Mayence sont elles-mêmes envahies par les Autrichiens, et ce cri sinistre : *Sauve qui peut!* se fait entendre dans nos rangs. Les postes sont alors abandonnés après une faible résistance; toutefois, le capitaine d'artillerie Marmont défendit le sien avec une intrépidité qui inaugura sa gloire militaire dans cette fatale journée. Une artillerie nombreuse et des bagages immenses tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Pichegru opéra sa retraite sans être inquiété, abandonnant de propos délibéré dans Manheim un corps de 9,000 Français qui, investis dans une ville mal fortifiée par toute une armée victorieuse, trouvèrent là une mort glorieuse, mais inutile à la patrie.

Le 30 décembre 1797, en vertu d'une des clauses du traité de Campo-Formio, Mayence ouvrait encore une fois ses portes à notre armée, commandée par le général Hatry, et devenait un des plus puissants boulevards de la France sur le Rhin.

Mayence (CONCILES DE). Un grand nombre de conciles ont été tenus à Mayence; nous allons énumérer rapidement leurs décisions les plus importantes.

An 813. Ce concile fut assemblé par les ordres de Charlemagne. On y fit cinquante-six canons, où il est déclaré que les évêques doivent secourir, par des legs pieux, les enfants qui ont été frustrés de la succession de leurs parents, ce qu'ils négligeaient trop souvent; que les laïques doivent obéir aux évêques, en ce qui regarde le gouvernement des églises, la défense des veuves et des orphelins; et les évêques doivent soutenir les comtes dans l'administration de la justice. Personne ne doit avoir l'audace d'arracher de l'église un criminel qui s'y est réfugié, ni de le condamner à la mort ou à quelque autre peine. On excommunie les ivrognes. Défense de chanter des chansons obscènes, surtout dans les églises. Personne ne lèvera des fonts du baptême son fils ou sa fille, et ne pourra épouser sa filleule, ni sa commère, non plus que celle dont il aurait présenté le fils ou la fille à la confirmation.

An 829. Gothescalc, moine de Fulda, demanda à être renvoyé libre des engagements de la vie monastique, attendu que ses parents, dans son enfance, l'avaient voué à cette carrière sans son consentement. Les prélats firent droit à cette demande. Mais l'abbé de Gothescalc appela de cette décision à l'empereur, qui fit revenir le concile sur sa décision.

An *847*. Ce concile publia trente et un canons. On y excommunie ceux qui formeraient des conjurations contre le roi, contre les ministres et contre les puissances ecclésiastiques; mais en retour on y déclare que le roi a été établi par Dieu le défenseur et le gardien des biens de l'Eglise, qu'il doit les défendre, comme il défend son propre domaine. Le 20e canon dit que les parricides demeureront en un même lieu, pour y faire une sévère pénitence, et qu'ils ne pourront plus porter les armes ni se remarier. L'usage existait auparavant de condamner les parricides à vivre errants et chargés de cercles de fer. Le 24e prescrit que celui qui aura tué un prêtre fera douze ans de pénitence. S'il nie le fait, et qu'il soit de condition libre, il se purgera par serment, en jurant avec douze personnes; s'il est esclave, il se purgera en marchant sur douze socs de charrue rougis au feu.

An 848. Dans ce concile, Gotschalk, le moine de Fulda dont nous avons parlé plus haut, présenta un écrit qui fut condamné; l'auteur fut jeté en prison.

An 852. *Ce concile, composé des évêques* de France, de Bavière et de Saxe, fut convoqué par ordre de Louis, roi de Germanie, et présidé par Raban, archevêque de Mayence. On y fit divers règlements sur la discipline.

An 888. Dès la première année de son règne, le roi de Germanie, Arnoul, convoqua ce concile, où l'on fit vingt-six canons dirigés surtout contre les prêtres intrus ou indignes.

An 1049. Le pape Léon IX, arrivé à Mayence, assembla ce concile, qu'il avait indiqué dans celui de Reims. L'empereur Henri y assista. On y condamna la simonie et l'incontinence des clercs. L'empereur se réconcilia, dans cette assemblée, avec Godefroi, duc de Lorraine.

An 1075. L'évêque de Coire, légat du saint-siége, et Sigefroi, archevêque de Mayence, tinrent ce concile pour faire exécuter l'ordre du pape qui enjoignait à l'archevêque, sous peine de déposition, d'obliger tous les prêtres de la province à renoncer sur-le-champ à leurs femmes ou au ministère de l'autel. Les clercs s'emportèrent tellement contre cet ordre, que le légat se vit en danger d'être tué et fut obligé d'abandonner cette affaire.

An 1080. L'empereur Henri IV provoqua ce concile pour opposer une autorité ecclésiastique aux exigences de Grégoire VII. Dans cette assemblée, on reconnut Guibert pour pape légitime et on confirma la déposition de Grégoire VII.

An 1215. Le pape Honorius III envoya le cardinal Conrad, évêque de Porto, comme légat en Allemagne, pour travailler à la réforme des mœurs. Ce légat tint un concile à Mayence et y fit des constitutions générales pour toute l'Allemagne. On y condamnait aux peines canoniques les clercs qui avaient des concubines; on déclarait nuls les legs des biens d'église faits par des clercs à leurs enfants naturels ou à leurs concubines; on suspendait de son office ou de la communion le clerc ou le laïque qui aurait tenté de séduire une vierge *consacrée à Dieu*.

An 1233. Ce concile fut assemblé par l'ordre du pape Grégoire IX et par les soins de Conrad, évêque de Marbourg, contre une secte de manichéens, nommés *stadings*, de la ville de Stade, en Allemagne. Plusieurs de ces hérétiques abjurèrent leurs erreurs; mais Conrad, au retour de cette assemblée, fut tué par ceux qu'il avait fait condamner.

An 1261. L'archevêque de Mayence fit décréter dans ce concile plusieurs règlements pour la réformation du clergé. On prit aussi des mesures pour résister aux Tartares, dont le pape annonçait à toute la chrétienté les invasions.

An 1310. Par ordre du pape, l'archevêque Pierre réunit cette assemblée pour s'occuper de l'affaire des templiers. On les condamna à l'unanimité.

An 1439. Ce concile fut tenu par ceux qui ne voulurent point envoyer de députés au concile de Ferrare ou de Florence. Dans cette réunion figuraient un cardinal, les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence, trois autres évêques d'Allemagne, des ambassadeurs de l'empereur Albert, du roi de France, du roi de Castille, du duc de Milan, etc.

An 1549. Ce concile fut réuni par Sébastien, archevêque de Mayence. Après avoir défini tout le dogme catholique : la trinité, la chute, la rédemption, etc., etc., on condamne à la prison perpétuelle dans un monastère les prêtres qui révéleraient les confessions; on approuve le culte des images, mais en prescrivant des précautions contre l'idolâtrie, etc., etc. Les actes de ce concile sont un cours complet de théologie et de discipline ecclésiastique.

MAYENNE (ma-iè-ne). Bot. Un des noms vulgaires de l'aubergine.

MAYENNE, en latin *Meduana*, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de l'Orne, au village de La Celle, au pied de collines de 417 mètres d'élévation, couronnées par les forêts d'Andaine et de Monnaye, entre dans le département de la Mayenne, pénètre, après le confluent du Béron, dans le département de Maine-et-Loire, et se perd dans la Loire sous le nom de Maine, après un cours de 204 kilom. Ses principaux affluents sont : la Vareune, le Calmont, l'Ernée, la Joyeuse, le Vicoin, l'Ouette, l'Oudon, la Sarthe. Parmi les nombreuses localités baignées par la Mayenne, nous signalerons : Couptrain, Mayenne, Château-Gontier, le Lion-d'Angers, Angers, Bouchemain et La Pointe. Elle est navigable de Laval à la Loire, sur un parcours de plus de 98 kilom. Elle a été canalisée de Laval à Mayenne. « La pente moyenne en amont de Laval est, dit M. Adolphe Joanne, de $0^{m},96$ par kilom.; en aval, de $0^{m},45$. » La charge moyenne est de 40 tonnes; la charge maximum de 130 tonnes.

MAYENNE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la région N.-O. de la France, formée d'une petite partie de l'Anjou et du bas Maine. Ce département tire son nom de la rivière de la Mayenne, qui, après avoir côtoyé une partie de sa limite septentrionale, le traverse du N. au S. et le divise en deux parties presque égales. Il est limité au N. par les départements de la Manche et de l'Orne, à l'E. par celui de la Sarthe, au S. par celui de Maine-et-Loire et à l'O. par celui d'Ille-et-Vilaine. Sa superficie est de 517,063 hectares, dont 363,601 en terres labourables; 73,184 en prairies naturelles; 53,521 en bois, forêts, étangs, cours d'eau, chemins, etc.; 23,966 en pâturages, landes, bruyères; 2,798 en diverses cultures arborescentes. Il est divisé en 3 arrond. : Laval, chef-lieu; Château-Gontier et Mayenne; il comprend 27 cant., 274 comm. et 350,637 hab. Il forme le diocèse de Laval, suffragant de celui de Tours, la 6e subdivision de la 16e division militaire; il ressortit à la cour d'appel d'Angers, à l'académie de Rennes, à la 15e conservation des forêts.

Le contour du département présente à peu près la forme d'un parallélogramme. Le sol, formé en grande partie de terrains de transition, est coupé par un grand nombre de petites vallées et de saillies granitiques. Une chaîne de collines de quartz grenu se dresse au N., au S. et à l'O. Les points culminants sont : le signal du Balen, 326 mèt.; le signal des Couévrons, 329 mèt., et la butte de Crennes, 189 mèt. Un grand nombre de rivières et de ruisseaux sillonnent le département en tous sens. Les plus importants de ces cours d'eau *sont : la Mayenne, l'Ernée, la Varenne*, le Colmont, le Vicoin, l'Aisne, l'Aron, la Jouanne, l'Oudon, l'Ouelle, la Sarthe, l'Erve, la Vaige, la Vilaine, la Futaie et le Devon. Les plus considérables des étangs de la Mayenne *sont ceux de Juvigné et de La Bazouge-de-*Chemeré, qui occasionnent des fièvres intermittentes. Chacune des rivières dont nous *venons de parler reçoit le tribut d'un grand* nombre de petits ruisseaux, dont la plupart ont pour lit les chemins de traverse; ces chemins, bordés de haies vives des deux côtés, tantôt rocailleux et escarpés, tantôt pleins de boue et de fondrières, sont impraticables pendant les trois quarts de l'année; l'eau les a tellement creusés que souvent ils se trouvent à 3 mètres au-dessous des champs voisins.

Le climat est généralement sain, mais froid et humide. La moyenne de la température est, en hiver, de 3°,95; en été, de 17°,6. Les vents dominants sont le sud, le sud-ouest, le nord et le nord-ouest.

Le fer, l'anthracite, la houille, le manganèse, le granit, le schiste, le gneiss, le marbre, le porphyre, le grès, l'argile, la marne calcaire, les pierres meulières, sont les principaux produits minéraux.

L'étendue approximative des cultures peut être ainsi évaluée : froment, 100,000 hectares; seigle et méteil, 15,000; orge, 30,000; avoine, 30,000; sarrasin, 20,000 à 22,000; vignes, 5,000; choux et racines, 10,000; plantes industrielles, 3,000; prairies artificielles, 52,000 à 53,000; prairies naturelles, 74,000; jachères, 90,000; bois, 30,000; pâtis, landes, etc., 22,000. Le rendement moyen du froment est de 16 hectolitres par hectare; mais dans l'arrondissement de Château-Gontier il s'élève jusqu'à 20 et 25 hectolitres. En général, la proportion de céréales cultivées est trop considérable pour les engrais dont on dispose; la Mayenne exporte en effet tous les ans 500,000 hectolitres de froment, autant d'orge et 200,000 hectolitres d'avoine. Les plantes industrielles sont peu cultivées, à l'exception du lin, qui est l'objet d'une exploitation assez importante dans les cantons d'Ernée et de Gorron. Le vin qu'on récolte est tout entier consommé sur place. On fait annuellement environ 200,000 hectolitres de cidre. Parmi les plantes légumineuses employées dans les prairies artificielles, les plus communes sont le trèfle rouge, la lupuline, le ray-grass d'Italie. Dans beaucoup de localités on sème des vesces et des pois comme fourrages.

Parmi les animaux domestiques, les plus nombreux sont ceux de l'espèce bovine, qui compte environ 250,000 têtes. Les espèces ovine et chevaline viennent ensuite : la première comprend près de 80,000 individus et la seconde environ 65,000. Les porcs sont presque aussi nombreux que les animaux de l'espèce ovine. L'espèce bovine est représentée surtout par la race mancelle mélangée de sang suisse et cotentin ou croisée avec le durham. La race du Poitou ou de Mortagne domine pour l'espèce ovine; on la croise souvent aujourd'hui avec le dishley, le southdown, le new-kent. Les races bretonne et percheronne forment presque exclusivement l'espèce chevaline. Les volailles sont l'objet d'un grand commerce d'exportation vers Paris.

Le chemin de fer de Paris à Brest traverse le département de l'est à l'ouest, sur une longueur de 67 kilomètres.

L'industrie du département de la Mayenne consiste principalement dans le tissage du lin, du chanvre, du coton, les blanchisseries de toiles, les tanneries, les tuileries, les briqueteries, les poteries, les faïenceries, les fours à chaux et les mines de houille, qui produisent annuellement 714.249 hectolitres de combustible presque exclusivement consacré à la fabrication de la chaux. Le commerce a surtout pour objet les grains, les légumes, les bestiaux, le cidre, les eaux-de-vie, les volailles, le beurre, la laine, le chanvre, le lin, les toiles, les ardoises, le fer, les bois, les *marbres*, le *cuir*, les *fruits* et le *gibier*.

MAYENNE, en latin *Meduanum*, ville de France (Mayenne), ch.-l. d'arrond. et de 2 cant., sur la rive droite de la Mayenne, à 29 kilom. N.-E. de Laval; pop. aggl., 8,227 hab. — pop. tot., 10,127 hab. L'arrond. comprend 12 cant., 111 comm. et 153,886 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; 2 justices de paix. Fabrication de calicots, toiles, mouchoirs, moulins à blé, à tan, à huile. Commerce de bestiaux et de grains.

Les fabriques de toiles de Mayenne occupent près de 8.000 ouvriers. La ville est irrégulièrement bâtie sur le penchant de deux coteaux qui dominent la Mayenne. La construction d'un pont et de deux larges quais ont singulièrement modifié, dans ces derniers temps, la physionomie de la ville. Un chemin de fer relie Mayenne à la grande ligne du Mans à Rennes. Le plus ancien et le plus intéressant édifice de Mayenne est l'église Notre-Dame, qui a conservé quelques parties du XIIe siècle, notamment le chœur, dont les colonnes offrent des chapiteaux d'un style barbare. Entre le chœur et la nef s'élève un clocher carré, amorti en dôme. Des déambulatoires font le tour du chœur. La chapelle du chevet est percée d'étroites fenêtres romanes. Dans la paroi du sud de la nef ont été encastrées plusieurs pierres tombales du XIIe siècle. L'église Saint-Martin n'a pas de valeur architecturale. Le château, bâti sur un escarpement rocheux, présente, du côté de la rivière, cinq tours, dont quatre sont privées de leur toiture, et trois autres tours sur la face nord. La terrasse forme une belle promenade. L'hôtel de ville, dans lequel un musée est en voie de formation, est précédé de la place Cheverus, sur laquelle se dresse la statue en bronze, avec bas-reliefs, par David d'Angers, du cardinal Le Febvre de Cheverus, archevêque de Bordeaux, né à Mayenne.

Mayenne doit son origine à un château bâti au commencement du XIe siècle.

C'était autrefois une baronnie de la maison de Lorraine et de Guise, que François Ier érigea en marquisat et Charles IX en duché-pairie. V. l'article suivant.

MAYENNE (ducs DE). La ville de Mayenne fut érigée en duché-pairie par lettres du roi Charles IX, de l'an 1573, en faveur de Charles de Lorraine, deuxième fils de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Este-Ferrare. Ce duc de Mayenne, le célèbre chef de la Ligue, laissa, de Henriette de Savoie, sa femme, Henri de Lorraine, duc de Mayenne, gouverneur de Guyenne. Celui-ci épousa Henriette de Gonzague-Clèves, et fut tué au siége de Montauban, en 1621, sans laisser de postérité. Plus tard, le duché de Mayenne fut acheté par Mazarin, qui le donna à sa nièce Hortense, femme de Charles de La Porte, duc Mazarin, fils du maréchal de La Meilleraye.

MAYENNE (Charles DE LORRAINE, duc DE), deuxième fils du duc François de Guise, né en 1554, mort à Soissons en 1611. Il fit ses premières armes contre les huguenots, commandés par Coligny, en 1569, puis se rendit à Venise, se mit au service de cette république, alors en guerre avec les Turcs (1571), et fit partie de l'expédition que dirigea don Juan d'Autriche. Ce fut pendant qu'il guerroyait au loin qu'eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy (1572). Peu après son retour en France, il fut nommé par Charles IX duc et pair (1573) et alla prendre part au siége de La Rochelle sous les ordres du duc d'Anjou. Au commencement de l'année suivante, ce prince ayant été élu roi de Pologne, Mayenne l'accompagna dans ce pays, puis se rendit en Italie. Il était à Padoue lorsqu'il apprit la mort de Charles IX (1574). Peu après, il rejoignit le duc d'Anjou, qui accourait en France pour succéder à Charles IX sous le nom de Henri III, et assista au sacre de ce prince (15 février 1575). La faveur dont il jouissait à la cour vint s'accroître encore par le mariage du roi avec Louise de Lorraine. Pendant que son frère le duc de Guise devenait le chef incontesté des catholiques, Mayenne était mis à la tête de l'armée royale chargée de combattre les huguenots (1576). Il s'était emparé du Poitou, et s'apprêtait à attaquer La Rochelle lorsque Henri III, craignant que la défaite complète des protestants ne donnât aux Guises une trop grande influence dans les affaires de l'État, conclut un traité de paix avec les huguenots (17 septembre 1577). Pour contrecarrer cette politique d'apaisement, le duc de Guise se mit alors à organiser la Ligue, à fomenter partout le fanatisme catholique et à pousser à la guerre, qui recommença en 1580. Le duc de Mayenne forma alors dans son gouvernement de Bourgogne une armée de 8,000 hommes et enleva aux protestants le Dauphiné; mais la paix de 1581 lui fit encore déposer les armes. Toutefois, son frère et lui furent loin de renoncer à leur projet d'exterminer le protestantisme. Comme Henri III n'avait point d'enfants, comme, d'un autre côté, les princes du sang étaient soit protestants, soit ralliés à la cause du protestantisme, les Guises, dont l'ambition n'avait cessé de grandir, songèrent à un moment donné à s'emparer du trône de France. Dans ce but, ils signèrent, à Joinville, avec des envoyés du roi d'Espagne, une convention par laquelle les contractants s'engagèrent à faire déclarer le cardinal Charles de Bourbon héritier de la couronne (31 décembre 1584). Appuyés par l'Espagne, les Guises résolurent de faire prendre les armes à la Ligue, et au commencement de 1585 la guerre civile recommença sur une grande partie du territoire. Henri III se vit contraint d'adhérer à la Ligue, qu'il ne pouvait plus maîtriser (7 juillet 1585). Mayenne se rendit avec une armée dans la Guyenne, mais n'obtint aucun succès décisif, revint à Paris (1586), alla combattre ensuite auprès de son frère les protestants allemands qui venaient au secours de leurs coreligionnaires de France, et contribua à leur défaite (novembre 1587). Peu après, Henri III, effrayé de l'influence croissante des princes lorrains, quittait Paris, convoquait les états de Blois, faisait assassiner le duc de Guise (décembre 1588) et donnait l'ordre d'arrêter Mayenne, qui se trouvait alors à Lyon. Mais celui-ci, prévenu à temps, se réfugia dans la Bourgogne, qu'il souleva, puis se rendit à Paris (15 février 1589)

Proclamé alors chef de la Ligue et lieutenant général du royaume, Mayenne prit des mesures habiles et énergiques pour organiser à Paris un gouvernement qui reçut le nom de Conseil général d'union, et dont il eut la présidence; et, après avoir convoqué les états généraux pour le 15 juillet, il marcha vers la Loire, où Henri III et le roi Henri de Navarre avaient réuni leurs forces pour une action commune. Forcé de battre en retraite après la défaite du duc d'Aumale près de Senlis (17 mai 1589), Mayenne dut se replier sur Paris, dont les deux rois vinrent faire le siége (28 juillet). Mais, le 1er août, Henri III était assassiné, et le roi de Navarre, qui prit alors le nom de Henri IV, s'étant vu abandonner par l'armée catholique de son allié, dut lever le siége.

En ce moment, Mayenne, investi d'une autorité presque souveraine, eût pu se faire proclamer roi. Tous les partisans des Guises le pressaient de s'emparer du trône; mais, comprenant les inextricables difficultés dans lesquelles le lancerait une pareille détermination, voyant qu'il ne serait point appuyé par l'Espagne, gêné à Paris par l'indépendance du conseil des Seize, ayant enfin en face de lui un adversaire aussi redoutable que Henri de Navarre, il n'osa prendre pour lui la couronne, et la fit décerner à un fantôme de roi, au vieux cardinal de Bourbon, qui prit le nom de Charles X et mourut peu après. Investi du titre de lieutenant général du royaume, Mayenne marcha contre Henri IV. Il essaya vainement de le déloger de la position qu'il occupait à Angers, se replia sur Amiens, puis revint sur Paris, où Henri IV venait de se porter par une marche rapide. Il contraignit Henri de Navarre à battre en retraite; mais il s'aperçut bientôt que les principaux chefs de la Ligue, mus par leur intérêt personnel, songeaient à négocier avec Henri IV, et lui-même reçut de ce prince des propositions avantageuses. Après quelque hésitation, il repoussa ces ouvertures, alla attaquer Henri IV à Ivry (14 mars 1590), fut battu, se replia sur Paris, dont le roi de Navarre fit alors le siege, et passa en Flandre pour obtenir une armée du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. Après avoir fait entrer un convoi à Paris (17 juin), il fut rejoint par l'armée du duc de Parme, débloqua Paris et contraignit encore une fois Henri IV à lever le siége.

Cependant le peuple, fatigué de la guerre civile et des souffrances qu'elle lui faisait endurer, penchait pour la paix. Mais les catholiques exaltés ne voulaient point entendre parler de négociation avec Henri IV. Ils obtinrent de Grégoire XIV une bulle qui excommuniait ce prince et lançait l'anatheme contre ses partisans, et résolurent de donner le trône à une princesse espagnole. Le conseil des Seize, arrivé au dernier degré du fanatisme, se rallia à ces idées, rêvant une nouvelle Saint-Barthélemy contre les modérés. Mayenne résolut de réagir contre ces tendances antipatriotiques. Il se rendit à Paris, fit arrêter les principaux meneurs du conseil des Seize, et, voyant la dislocation de la Ligue, il reprit les négociations interrompues avec Henri IV et convoqua les états généraux le 26 janvier 1593. Ces états ne prirent aucune décision relativement à la succession au trône, et pendant que le roi d'Espagne intriguait pour faire proclamer sa fille reine de France, Henri IV abjurait le protestantisme (25 juillet 1593). Mayenne dut alors signer une trêve avec ce prince; mais, craignant que Henri IV n'arrivât au trône avant qu'il eût pu stipuler pour lui des conditions avantageuses, il se rapprocha de l'Espagne et essaya sans succès de réveiller le fanatisme populaire. Henri IV entra à Paris le 21 mars 1594, après avoir obtenu un arrêt du parlement en sa faveur et sans avoir souscrit aux exigences du chef de la Ligue. Celui-ci résolut de continuer la guerre, passa dans les Pays-Bas pour y réunir des troupes, tenta vainement de débloquer Laon, où il avait laissé sa famille, puis se retira dans son gouvernement de Bourgogne, lutta encore une année et finit par signer avec Henri IV, en janvier 1596, un traité qui mettait fin à la guerre civile. Par ce traité, le roi donnait à Mayenne 350,000 écus, la possession pour six ans de Châlons, Soissons et Seurre, comme places de sûreté, le gouvernement de l'Ile-de-France, etc. Le 31 janvier, Mayenne se rendit à Monceaux où il eut une entrevue avec Henri IV et se réconcilia avec lui. Il était d'une énorme corpulence et atteint d'une sciatique. On raconte que le Béarnais le prit par la main et se mit à se promener à grands pas dans le parc de Monceaux. Le voyant essoufflé, hors d'haleine, il s'arrêta enfin et lui dit en riant: « Allez, touchez là, mon cousin, car, pardieu, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez de moi. » A partir de ce moment, l'ancien chef de la Ligue ne s'occupa plus des affaires publiques; mais, après l'assassinat de Henri IV, il fit partie des seigneurs qui demandèrent et obtinrent sans peine que la direction des affaires fût enlevée à Sully. Il avait eu de son mariage avec Henriette de Savoie deux fils, dont l'aîné fut le duc d'Aiguillon, qui lui succéda dans ses titres, et deux filles. Mayenne était un habile homme de guerre, et se montra en maintes circonstances non moins habile politique. Placé au milieu d'un centre de fanatiques, il fit preuve d'une grande modération relative et se concilia de vives sympathies par la facilité de son commerce et par sa libéralité.

MAYENNE (Henri DE LORRAINE, duc DE), grand chambellan de France et gouverneur de l'Ile-de-France, fils du précédent, né en 1578, mort en 1621. Il prit successivement les titres de **marquis de Mayenne**, de **duc d'Aiguillon** et enfin de **duc de Mayenne**, après la mort de son père. Pendant les troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIII, il se prononça d'abord en faveur de la cour, qui l'envoya demander en Espagne la main de l'infante pour le roi, puis il se prononça contre la régente, prit part à la levée de boucliers de 1614, contribua à la chute du maréchal d'Ancre, se montra favorable, puis hostile au nouveau favori, le duc de Luynes, avec qui il avait échangé le gouvernement de l'Ile-de-France contre celui de la Guyenne, et périt au siége de Montauban, sans laisser de postérité.

Mayenne (HÔTEL DE) ou d'**Ormesson**, ancien hôtel, situé à Paris, rue Saint-Antoine, à l'angle de la rue du Petit-Musc, sur laquelle il occupe une assez longue étendue. Cet hôtel, d'une construction bizarre, heurtée, composé d'une façade avec cour, flanqué de deux pavillons en long avant-corps, aux toits d'ardoise, se rattache par ses origines à l'un des nombreux hôtels dont se composait l'ancien palais Saint-Paul, bâti par le roi Charles V. Les comtes d'Etampes possedaient sur cet emplacement un grand manoir qui s'étendait le long de la rue Saint-Antoine, depuis la place actuelle de la Bastille jusqu'à la rue du Petit-Musc. Charles V le leur acheta. Depuis lors, il porta les noms d'hôtel du Petit-Musc, du Pont-Perrin, du Petit-Bourbon et de Bretagne. Le duc Jean VI de Bretagne y logea lors de son voyage à Paris en 1415. Il appartenait à la duchesse Anne lors de son mariage avec Louis XII et devint ensuite la résidence de la princesse d'Orange. Revenu à la couronne, il fut en 1554, sous Henri II, vendu en deux lots. Le lot qui s'étendait le long de la rue du Petit-Musc jusqu'à la rue Saint-Antoine fut vendu, sous le nom d'hôtel d'Etampes, à la célèbre Diane de Poitiers. L'hôtel d'Etampes croulait de vétusté quand il fut acquis, sous Henri III, par le célèbre chef des ligueurs, Charles de Mayenne. Androuet du Cerceau construisit pour lui l'édifice actuel. En 1709, Charles, prince de Vaudémont, le fit réparer par l'architecte Germain Boffrand. Enfin, en 1771, il servit de résidence et de bureaux à M. d'Ormesson, conseiller d'Etat et intendant des finances. Après lui, l'hôtel de Mayenne ou d'Ormesson, car il fut dès lors connu sous ce dernier titre, fut habité par différents particuliers et devint le siége d'une institution qui fut longtemps florissante, sous le nom d'institution Favart. A part une galerie de bois d'assez mauvais goût, qui relie au-dessus de l'entablement de la porte cochere les deux pavillons en avant-corps sur la rue Saint-Antoine, l'hôtel d'Ormesson a été respecté. L'aménagement intérieur, bien que très-largement compris, le jardin, quoique assez vaste, n'offrent d'ailleurs rien de spécialement curieux, hormis les souvenirs qui s'y rattachent.

MAYÈPE s. f. (ma-iè-pe). Bot. Genre de plantes, de la famille des rhamnées.

MAYER (Jean-Frédéric), bibliographe et biographe allemand, né à Leipzig en 1650, mort à Stettin en 1712. Il fut successivement professeur de théologie à Wittemberg, pasteur à Hambourg, professeur de théologie à Greifswald et à Kiel et surintendant général des églises de Poméranie (1701). Mayer acquit parmi les protestants une grande réputation comme prédicateur. Ses principaux ouvrages sont : *Historia versionis germanicæ Bibliorum Lutheri* (Hambourg, 1693, in-4°); *Bibliotheca scriptorum theologiæ moralis* (Greifswald, 1705, in-8°); *Bibliotheca biblica* (Leipzig, 1711, in-4°); *Bibliotheca theologica* (Berlin, 1716, 2 vol. in-8°), etc.

MAYER (Christian), astronome et jésuite morave, né en 1719, mort en 1783. L'électeur palatin Charles-Théodore lui confia la direction de l'observatoire de Manheim. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Basis palatina de transitu Veneris* (Pétersbourg, 1769, in-8°); *Pantometrum pacechianum* (Manheim, 1772); *Nouvelle méthode pour lever en peu de temps et à peu de frais une carte générale exacte de toute la Russie.*

MAYER (Tobie), savant allemand, né à Marbach (Wurtemberg) en 1723, mort en 1762. Il est, dit Delambre, « universellement considéré comme l'un des plus grands astronomes, non-seulement du XVIIIe siècle, mais de tous les temps et de tous les pays. » Son père, inspecteur des eaux à Essling, lui apprit les mathématiques et le dessin. Mayer le perdit de bonne heure et, pour subsister, se mit à enseigner les mathématiques, qu'il n'avait apprises qu'un peu à l'aventure, lisant les ouvrages qui en traitent dans l'ordre où il les rencontrait. A vingt ans, il chercha à entrer au service. Il publia en 1745 un *Traité des courbes* et un *Atlas mathématique*, sorte de résumé de la science, en soixante tableaux. En 1746, on le voit s'occuper de géographie et se lier avec les astronomes Frantz et Lowitz. C'est dans ces relations que sa vocation prit naissance.

Son début eut pour objet la sélénographie; il est déjà très-intéressant en ce qu'il donne le premier exemple de l'usage des équations de condition dont on se sert aujourd'hui pour déterminer simultanément les corrections à faire à toutes les quantités dont dépendent les coordonnées astronomiques d'une planète quelconque.

Mayer vint se fixer à Gœttingue en 1751 et s'y maria; il fut en 1756 nommé directeur de l'observatoire que l'on venait de fonder dans cette ville et que le roi d'Angleterre avait doté de beaux instruments construits par Bird. Pour donner une idée du soin qu'il devait apporter à toutes ses observations, il suffira de dire qu'après avoir reconnu l'erreur de collimation de son quart de cercle, ainsi que le défaut de parallélisme de l'axe optique, par rapport au plan de l'instrument, celui de verticalité de ce plan et sa déviation azimutale, précautions usitées déjà par tous les astronomes, il crut devoir encore dresser une table des petites erreurs qui pourraient résulter de la gaucherie de l'arc porteur des divisions.

Toutes ces dispositions prises, Mayer entreprit la vérification des points fondamentaux de l'astronomie. Son premier grand ouvrage est intitulé : *Tabulæ motuum solis et lunæ novæ et correctæ, quibus accedit methodus longitudinum* (Londres, 1770). Ces tables, en ce qui concerne le soleil, ne valent pas celles de Lacaille, publiées en 1758, et que l'auteur, qui les avait sous les yeux en composant les siennes, avait tenté de surpasser.

La différence tient au reste essentiellement à ce que Mayer avait un peu sacrifié les observations à la théorie, tandis que Lacaille avait, au contraire, suppléé à la théorie par les observations toutes les fois qu'il l'avait supposée en défaut. Mais l'excellence des tables lunaires de Mayer frappa aussitôt tous les yeux. Mayer les adressa à Londres pour le concours au grand prix du Bureau des longitudes, et Bradley, qui fut chargé de les examiner, attesta que, les ayant comparées à 230 observations, jamais il n'avait trouvé d'erreur surpassant 1′ 30″. Le Bureau des longitudes décerna à la veuve de Mayer une première récompense de 3,000 livres sterling pour cet ouvrage, et, peu de temps après, une seconde de 2,000; il ordonna, en outre, la publication des œuvres de l'illustre mort.

L'ancienne théorie des parallaxes faisait dépendre la parallaxe de hauteur de la parallaxe horizontale, par une formule établie dans l'hypothèse de la sphéricité de la terre. Euler avait donné des formules incommodes pour tenir compte de l'aplatissement. C'est à Mayer qu'on doit d'avoir réduit la question à des termes très-simples.

Sa *Theoria lunæ juxta systema Newtonianum*, publiée aussi par l'ordre du Bureau des longitudes, donnait la longitude et la latitude de notre satellite, exprimées par des formules algébriques dont les erreurs étaient déjà extrêmement petites. Il a suffi depuis de très-petites corrections pour réduire ces erreurs à moins de 15″, dans les cas les plus défavorables.

Longtemps après sa mort, une idée lumineuse qu'il avait indiquée dans les mémoires de Gœttingue, mais à laquelle on n'avait pas alors fait attention, vint ajouter encore à sa gloire. La méthode connue sous le nom de *répétition des angles*, que l'on attribue ordinairement à Borde, appartient en propre à Mayer.

A trente-neuf ans, une maladie de langueur, produite sans doute par un travail trop assidu, enleva Mayer à la science. Une partie de ses manuscrits a paru en 1775 sous le titre : *Opera inedita.* On y trouve : un projet pour déterminer plus exactement les variations du thermomètre; des perfectionnements à la méthode de Kepler pour le calcul des éclipses de soleil; un mémoire sur l'affinité des couleurs; Mayer n'en regardait comme primitives que trois seulement; un catalogue de 998 étoiles zodiacales; un mémoire sur les mouvements propres de quelques étoiles; enfin la carte de la lune, qui avait été son premier travail. La seconde partie n'a jamais paru; elle devait contenir une théorie des aimants, un mémoire sur Mars et les perturbations qu'éprouve cette planète de la part de Jupiter et de la terre, enfin la description d'un nouvel astrolabe.

MAYER (Jean-Christophe-André), médecin prussien, né à Greifswald en 1747, mort à Berlin en 1801. Il fit ses études médicales dans sa ville natale et fut reçu docteur en 1771. Six ans plus tard, il fut appelé à occuper la chaire d'anatomie au collége médico-chirurgical; mais il abandonna cette chaire au bout d'un an pour aller prendre possession de celle de médecine vacante à Francfort-sur-l'Oder. Il y resta jusqu'en 1787, époque à laquelle il fut nommé professeur de botanique et de matière médicale et directeur du jardin botanique de l'université de Berlin. Mayer a laissé un ouvrage d'anatomie longtemps classique, qui a pour titre : *Anatomische physiologische Abhandlung von Gehirn, Rückenmark und Ursprung der Nerven* (Berlin, 1779). Nous lui devons encore : *Dissertatio de calore naturali in febribus, vel aucto, vel imminuto* (Greifswald, 1771); *Examen quarumdam optimarum cataractam extrahendi methodorum, imprimis Wenzelianæ* (1772); *Dissertatio de debilitate symptomate febrili* (Francfort-sur-l'Oder, 1779); *Descriptio herniæ umbilicalis veræ* (1780); *Dissertatio vomicæ lienalis, quæ, rupto, uti suspicari licet, ventriculi fundo, pus in illum infundebat, historiam exhibens* (1781); *Dissertatio sistens spicilegia quædam ad curationem luis venereæ universalis pertinentia* (1782); *Præcipua experimenta de affectibus putredinis in pulmones infantum ante et post partum mortuorum* (1782); *Saluberrimus usus aquæ frigidæ externe applicatæ in sistendis hæmorrhagiis internis* (1783), etc.

MAYER (Charles-Joseph), littérateur français, né à Toulon en 1751, mort vers 1825. Il se rendit fort jeune à Paris, où il suivit la carrière des lettres et composa des pièces de théâtre, des romans, des compilations historiques, etc. Dans sa vieillesse, Mayer s'occupa beaucoup de réformes grammaticales. Parmi ses ouvrages, d'une valeur médiocre, nous citerons : *Anecdotes françaises* (Paris, 1774, 3 vol. in-8°); la *Femme infidèle*, drame en trois actes et en vers (1775, in-8°); *Tableau politique et littéraire de l'Europe pendant l'année* 1775 (1777); *Tableau des finances sous Charles IX, Henri III et Henri IV* (Paris, 1777); *Histoire philosophique et militaire de la France* (Paris, 1778); *Aventures et plaisante éducation du chevalier Charles le Bon, sire d'Armagnac* (Paris, 1785, 3 vol.); *Galerie philosophique du* XVIe *siècle* (Paris, 1783-1788, 3 vol. in-8°); *Voyage en Suisse en* 1784 (Paris, 1786, 2 vol. in-8°); les *Ligues achéenne, suisse et hollandaise et révolutions des Etats-Unis d'Amérique comparées ensemble* (Paris, 1787, 2 vol. in-12); les *Amours de Châtelard et de Marie Stuart* (Paris, 1787); *Des états généraux et autres assemblées générales* (Paris, 1788-1789, 18 vol. in-8°); *Idéologie de Mayer, Etude de la chose* (Paris, 1823, in-8°).

MAYER (Constance), artiste française, née à Paris en 1778, morte en 1821. Elle fut d'abord l'élève de Suvée et de Greuze et commença à se faire connaître aux Salons de 1796 à 1802, en exposant surtout des portraits à l'huile, des pastels qui furent remarqués, et quelques compositions allégoriques ou semblaient renaître les dernières lueurs de Greuze et de Fragonard : une *Jeune fille*, un *Enfant tenant une colombe* (Salons de l'an VI et de l'an VII); une *Mère et ses enfants devant un tombeau*, le *Mépris des richesses* ou l'*Innocence entre l'Amour et la Fortune* (Salon de l'an XII).

Vers 1803, elle entra dans l'atelier de Prudhon et bientôt une étroite sympathie lia les deux artistes. « Mlle Mayer, dit M. Arsène Houssaye, avait beaucoup de séduction; c'était une brune enjouée, enthousiaste et toujours passionnée. Elle était loin d'avoir la beauté que Prudhon donnait à ses figures de vierges ou de nymphes; mais, malgré son teint basané et ses pommettes saillantes, elle avait un attrait qui frappait les plus philosophes. » Telle, en effet, on la retrouve dans le beau portrait d'un des salons du Louvre. Prudhon fut séduit quoique, ayant dépassé la quarantaine, il entrât dans cette période de la vie où l'amour ne tient plus une grande place. Mlle Mayer ayant perdu son père vint s'installer chez Prudhon, et leur union était si bien acceptée du monde officiel comme du monde des artistes, que Napoléon leur fit assigner à tous deux un appartement à la Sorbonne; lorsqu'il décora Prudhon (1808), il fit acheter le même jour deux jolis tableaux anacréontiques de Mlle Mayer. Celle-ci obtint une médaille en 1806 et continua d'exposer à presque tous les Salons jusqu'à sa mort. En travaillant avec Prudhon, elle s'était presque assimilé sa manière, et l'on retrouve dans ses toiles cette suavité et cette mélancolie qui distinguent l'œuvre du maître. Le Louvre possède d'elle deux tableaux composés pour se faire pendant, la *Mère heureuse* et la *Mère abandonnée*, exposés au Salon de 1810 et dans lesquels la tendresse de Prudhon est heureusement mariée à la grâce de Greuze. Prudhon même termina un des tableaux laissés inachevés par sa compagne, la *Famille malheureuse*, qu'il exposa en 1822.

Durant vingt ans, les deux artistes vécurent heureux et charmés, travaillant sans relâche et confondant leur gloire comme ils avaient confondu leurs existences. M^{lle} Mayer avait comme adopté les enfants du maître, parmi lesquels une grande jeune fille dont elle n'était l'aînée que de quelques années et qui devint son amie. Cependant, en se sentant vieillir, elle s'était laissé gagner par une mélancolie singulière, et l'idée du suicide la hantait parfois. Prudhon ayant reçu l'ordre de quitter son atelier de la Sorbonne, elle s'imagina que c'était à cause d'elle qu'on tourmentait le grand artiste et elle résolut d'en finir avec la vie. Du moins c'est la supposition que l'on fit lorsque, le 6 mars 1821, on la trouva dans sa chambre, inanimée et couverte de sang : elle s'était coupé la gorge avec un rasoir, devant sa glace, afin de mieux diriger sa main. Ce fut pour Prudhon un coup aussi terrible qu'imprévu, et le dénoûment bien triste d'une vie consacrée tout entière à l'art, à l'amour et à la poésie.

Prudhon avait fait plusieurs portraits de M^{lle} Mayer. Le plus connu est dessiné de grandeur naturelle, à l'estompe, et rehaussé de blanc. « Il rend, dit M. Renouvier, avec une amorce singulière des traits plus piquants que réguliers, un nez épaté, des yeux couverts, un rire malin. »

MAYER (Charles-Frédéric-Hartmann), poëte allemand, né à Neckarbischofsheim en 1786, mort en 1870. Il étudia le droit à l'université de Tubingue et se lia, dans cette ville, avec Uhland et Justin Kerner. En 1807, il s'établit comme avocat à Heilbronn, entra, en 1818, dans la magistrature, et, après avoir rempli diverses fonctions judiciaires, devint, en 1843, conseiller supérieur de justice près le sénat civil du tribunal de la Forêt-Noire, à Tubingue, où il habita depuis qu'il eut pris sa retraite. En 1833, il avait été élu à la chambre des députés du Wurtemberg, et il y siégea sur les bancs de l'opposition libérale, qui comptait dans ses rangs Uhland, Schott, Pfizer, etc. Il s'est fait connaître par un grand nombre de poésies lyriques, qui ont été insérées pour la plupart dans les recueils et almanachs littéraires du temps, et dont il publia lui-même un recueil (Stuttgard, 1833; 3^{e} édition, 1864). Parmi ses autres travaux littéraires, il faut citer : *Lettres de Lenau à un ami* (Stuttgard, 1853) ; la biographie d'Uhland dans l'*Album des poëtes de la Souabe* (Tubingue, 1861, 1re livraison), et l'*Autobiographie* de l'auteur, dans le même recueil (Tubingue, 1864, 3^{e} livraison).

MAYER (Thomas), artiste et industriel anglais, né à Newcastle-under-Lyne en 1800, mort à Longport en 1855. Lorsqu'il eut achevé ses études, il se livra à son goût pour l'art de fabriquer la porcelaine et la faïence, fit de rapides progrès dans cet art, qu'il apprit à Hanley, puis fonda à Cliffbank une fabrique, dont le développement fut tel qu'il dut se transporter à Longport, dans le Staffordshire, et établir des succursales à Burslem et à Enoch-Wood. Mayer exportait une quantité énorme de produits en Amérique et ailleurs, grâce aux formes nouvelles, pleines de grâce et de goût, dont il était l'inventeur, et à la beauté de leurs couleurs. Comme un de ses chefs-d'œuvre on cite une table en porcelaine d'une forme extrêmement gracieuse et dont le mode d'ornementation était tiré du règne végétal. Ses beaux produits lui valurent une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1851. Mayer avait fait faire, en outre, d'importants progrès à l'art de peindre sur verre.

MAYER (Etienne-François-Auguste), peintre français, né à Brest en 1805. Il s'adonna fort jeune à la peinture de marine, genre qu'il n'a cessé de cultiver depuis, et obtint l'autorisation de faire sur des navires de l'Etat des voyages en Orient, en Scandinavie, en Hollande, etc. M. Mayer a exécuté un grand nombre de tableaux, qui témoignent d'une grande habileté de brosse et montrent un soin scrupuleux à reproduire avec fidélité les scènes navales. En outre, il compose bien; mais on a reproché à ses toiles de ne pas donner une idée suffisante de ce qu'on pourrait appeler la poésie de la mer, de négliger pour l'exactitude des détails les effets grandioses et saisissants. M. Mayer a été promu en 1867 officier de la Légion d'honneur. Nous citerons parmi ses nombreux tableaux : la *Rade de Brest en* 1698 (1835) ; le *Combat du* Bucentaure, le *Combat du* Pluton (1836); la *Corvette la* Recherche *au milieu des glaces, Frégate égyptienne* (1837); *Incendie du* Devonshire *par Duguay-Trouin* (1838); le *Cap Nord, Sites de Norvége* (1839) ; le *Calvaire breton* (1841) ; la *Prise de l'île Episcopia*, au musée de Versailles, le *Naufrage de l'*Algésiras, la *Bourse de Copenhague*, le *Port du Conquet*, *Un homme à la mer*, le *Soir d'un combat* (1852) ; l'*Incendie de la Bourse de Hambourg en* 1842 (1857); la *Frégate l'*Herminie *par le travers du cap Horn, Baie des Trépassés, Vue prise à l'île de Groix* (1861); *Pêcheurs de goëmon, Phare de la presqu'île de Kermorvan* (1863); le *Donjon du château de Brest, Embarcation du vaisseau-école le* Borda (1864); *Baie de Pen-Hir, Sauvetage sur une côte de Bretagne* (1865) ; *Vieux port de Porstein* (1869). Nous laissons de côté quelques toiles officielles dans lesquelles l'art n'a rien à voir.

MAYER (Brandtz), littérateur américain, né à Baltimore en 1809. Après avoir visité l'Inde, l'archipel de la Sonde, la Chine, il revint faire ses études de droit dans son pays natal (1828), puis parcourut la plus grande partie de l'Europe, exerça, à son retour aux Etats-Unis, la profession d'homme de loi et fut, de 1841 à 1843, secrétaire de légation à Mexico. Mayer se fixa ensuite à Baltimore, où il a fondé le *Baltimore American*, un des principaux journaux de cette ville ; il a aussi publié dans divers recueils ou feuilles littéraires et politiques de nombreux articles sous le voile de l'anonyme, et il a pris une grande part à la création de la Société historique du Maryland. Parmi les ouvrages qu'il a signés, nous citerons : le *Mexique tel qu'il a été et tel qu'il est* (1844, in-8^{o}); *Un mémoire et le journal de Charles Carroll de Carrolton pendant sa mission au Canada avec Chase et Franklin* (1844, in-8^{o}); le *Mexique sous les Aztèques, sous les Espagnols et sous la république* (1851, 2 vol. in-8^{o}); le *Capitaine Canot* ou *Vingt ans de la vie d'un négrier* (New-York, in-12), traduit en français par Raoul Bourdier (1855, in-4^{o}). Cet ouvrage est un roman extrêmement dramatique et intéressant.

MAYER (Alexandre), médecin et inventeur français, né à Belfort (Haut-Rhin) en 1814. Après avoir fait partie pendant onze ans du service de santé de l'armée, il a été successivement médecin adjoint de l'hôpital de Belfort, médecin de l'inspection générale de la salubrité de Paris et médecin adjoint de l'hôpital des Quinze-Vingts. M. Mayer est devenu secrétaire général de la Société protectrice de l'enfance et a fondé la *Revue médicale de Besançon et de la Franche-Comté*, puis la *Presse médicale de Paris*. Il a inventé avec M. Beaumont, tourneur, un appareil thermo-générateur qui a pour objet de produire de la chaleur par le frottement, et qui a été appliqué avec de grands avantages, au point de vue économique, dans plusieurs filatures de soie. Cet appareil, admis à l'Exposition universelle de 1855, a valu la décoration à ses inventeurs. Outre de nombreux mémoires de médecine, on a de lui : *Des rapports conjugaux considérés sous le triple point de vue de la population, de la santé et de la morale publique* (3^{e} édit., 1856, in-12); *Recherches sur la nature, les causes et le traitement de la phthisie pulmonaire* (1846, in-8^{o}); *De la méningite cérébro-spinale épidémique et particulièrement de la nature de cette maladie* (1852, in-8^{o}), etc.

MAYER (Simon), astronome allemand. V. MARIUS.

MAYER (Michel), alchimiste allemand. V. MAIER.

MAYER (Marc), archéologue. V. MAIER.

MAYER (Jean-Simon), compositeur allemand. V. MAYR.

MAYER D'ALMBERT (Mathias), mathématicien français, né en 1786, mort en 1843. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1805 ; mais n'ayant pu obtenir, à sa sortie, un service à son choix, il entra dans la cavalerie, qu'il quitta presque aussitôt pour venir se fixer à Paris comme professeur de mathématiques. Quelques années plus tard, il fonda, rue Saint-Jacques, une école préparatoire qui acquit rapidement une grande réputation. Mayer a publié avec un professeur de mathématiques distingué, M. Choquet, un *Traité élémentaire d'algèbre* (1832, in-8^{o}) ; cet ouvrage a eu de nombreuses éditions et, bien qu'ayant un peu vieilli, reste un des livres de l'enseignement les mieux faits et les plus clairs.

MAYERBERG ou **MEYERBERG** (Augustin, baron DE), diplomate allemand qui vivait au XVII^{e} siècle. L'empereur Léopold I^{er} l'envoya en qualité d'ambassadeur auprès du czar Alexis Michaelowitz, en 1661, pour négocier la paix entre la Russie et la Pologne. Mayerberg, après avoir parcouru avec beaucoup de difficultés la Moscovie, retourna à Vienne en 1663 sans avoir rempli sa mission. Il a publié un curieux récit de son voyage, sous le titre de *Iter in Moscoviam* (sans lieu ni date, in-fol.). Cet ouvrage a été traduit en français : *Voyage en Moscovie d'un ambassadeur envoyé par l'empereur Léopold au czar Alexis Michalowics* (Leyde, 1688, in-12).

MAYERNE (Louis TURQUET DE), écrivain français, né à Lyon vers 1550, mort à Paris en 1618. Il était protestant et originaire de Quiers, en Piémont. Dans une émeute populaire qui eut lieu à Lyon (1572), il vit ses deux maisons ravagées et se sauva à Genève, dont il devint citoyen. Par la suite, il retourna à Lyon et finit par se fixer à Paris. On a de lui les ouvrages suivants : *Histoire générale d'Espagne* (Paris, 1608, in-fol.; 1635, 2 vol. in-fol.), copie de l'ouvrage de Mariana; la *Monarchie aristo-démocratique* ou le *Gouvernement composé et mêlé des trois formes de légitimes républiques* (Paris, 1611, in-4^{o}); *Apologie contre les détracteurs de la monarchie aristo-démocratique, etc.* (1616, in-12); *Traité des négoces et trafics en contrats, etc.* (Genève, 1599, in-8^{o}). Cet auteur a traduit en français le *Mépris de la cour*, d'Ant. de Guevara (Genève, 1574); l'*Institution de la femme chrétienne*, de Louis Vivès (Lyon, 1580, in-16); les *Paradoxes* (de H.-Corn. Agrippa) *sur l'incertitude, vanité et abus des sciences* (Lyon, 1582, in-8^{o}; Paris, 1617, in-12)

MAYERNE (Théodore TURQUET DE), médecin suisse, fils du précédent, né à Genève en 1573, mort à Chelsea en 1655. Reçu docteur à Montpellier en 1597, il se rendit à Paris, devint bientôt médecin du roi, puis suivit le duc de Rohan dans son ambassade à la diète de Spire (1600) et en Italie. De retour à Paris en 1602, il se mit exercer la médecine, quoique n'appartenant pas à la Faculté de cette ville; en même temps il fit des cours particuliers pour les jeunes chirurgiens, se prononça pour l'emploi des remèdes chimiques, et il avait acquis déjà une grande réputation lorsque la Faculté, jalouse de la faveur dont il jouissait auprès du public, lui interdit le droit de donner des consultations (1603). Forcé de quitter la capitale, Mayerne fut emmené à Londres par un riche Anglais auquel il avait sauvé la vie. Celui-ci le présenta au roi Jacques I^{er}, qui le nomma son premier médecin. En 1611, à la mort de ce monarque, il remplit le même poste auprès de Charles I^{er}, fut agrégé aux universités de Cambridge et d'Oxford, reçut, en 1621, le titre de baron d'Albone, et, après la fin tragique de Charles I^{er}, alla se fixer à Chelsea. Mayerne a laissé plusieurs ouvrages, dans lesquels le seul bon côté est le côté pratique; l'auteur, en effet, y propose un grand nombre de remèdes utiles. En outre, il découvrit la couleur pourpre employée pour les carnations dans la peinture en émail. Ses principaux ouvrages sont : *Apologia in qua videre est, inviolatis Hippocratis et Galeni legibus, remedia chymice præparata tuto posse usurpari* (Paris, 1603, in-8^{o}); *De gonorrhææ inveteratæ et carunculæ ac ulceris in meatu urinario curatione epistola* (Oppenheim, 1619, in-4^{o}); *Medicamentorum formulæ* (Londres, 1640, in-fol.); *De morbis internis, præcipue gravioribus et chronicis* (Londres, 1690, in-8^{o}); *Praxeos Mayernianæ syntagma* (Londres, 1690, in-8^{o}), etc. Ses œuvres complètes ont paru sous le titre de *Opera omnia medica, complectentia consilia, epistolas et observationes, pharmacopæam, variasque medicamentorum formulas* (Londres, 1700, in-fol.)

MAYET, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 31 kilom. N.-E. de La Flèche; pop. aggl., 1,563 hab. — pop. tot., 3,693 hab. Fabrication de toiles à voiles, droguets, cadis, couvertures de laines; scierie mécanique, sculpture sur pierre et sur bois; fabrication d'horlogerie et de machines de précision; élève de chevaux et de bêtes à cornes; engrais de porcs. On a découvert dans les environs de nombreuses antiquités celtiques et gallo-romaines, telles que haches, cercueils, monnaies gauloises et romaines, substructions, etc. L'ancienne église Saint-Nicolas, en partie du XII^{e} siècle, a été convertie en hôtel de ville et en halle. Le château de Fort-des-Salles, assiégé en 1095 par Guillaume le Roux, a conservé de sa construction primitive un pavillon carré et quelques murs. Aux environs, ruines du château de Haute-Perche et du château de Sarceau.

MAYET-DE-MONTAGNE, bourg de France (Allier), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kilom. S. de La Palisse; pop. aggl., 489 hab. — pop. tot., 1,957 hab. Tuilerie; fabrique de tissus de laine et de châles comprenant 124 métiers. L'église, de style roman, est, à l'intérieur, soutenue par cinq piliers se reliant en arcades pour soutenir la voûte. La coupole, au-dessus de l'autel, est formée de sections de voûtes entre-croisées et est excessivement curieuse.

MAYET (Etienne), littérateur et manufacturier français, né à Lyon en 1751, mort en Prusse en 1825. Appelé, en 1777, à Berlin par Frédéric II pour y remplir les fonctions de directeur des fabriques de soie du royaume et d'assesseur au collége du commerce et des manufactures, il s'en acquitta avec autant de zèle que d'intelligence, gagna la confiance illimitée du premier ministre, le comte de Hertzberg, et contribua puissamment au développement de la sériciculture et de la fabrication des soieries en Prusse. A la suite des événements qui eurent lieu dans ce pays en 1806, Mayet perdit les fonctions dont il était investi et reçut une pension modique. Il composait des vers avec beaucoup de facilité et fournit de nombreux articles à la *Feuille littéraire*, au *Conservateur*, à l'*Almanach des Muses*, aux *Etrennes du Parnasse*, à la *Gazette littéraire de Berlin*, etc. Nous citerons de lui : *Epître à M. de Voltaire, suivie de quelques bagatelles poétiques* (Genève, 1776); *Pièces fugitives en vers* (Berlin, 1783); *Recueil de poésies* (Berlin, 1785); *Mémoire sur les manufactures de Lyon* (1786); *Mémoire sur les manufactures de soie dans le Brandebourg* (1788); *Mémoire sur la culture du mûrier en Allemagne* (Berlin, 1790); *Mémoire sur les moyens de mettre en culture la plus avantageuse les terrains secs et arides* (1790); *Traité sur la culture et les fabriques de soie dans les Etats prussiens* (Berlin, 1796, 2 vol. in-8^{o}); *Des manufactures de soie et des mûriers* (Paris, 1810). On a de lui, en outre, deux comédies : *Crispin devenu riche*, en cinq actes et en vers (in-8^{o}); *Derville*, et un drame en trois actes et en vers libres, le *Naufrage des émigrés* (Berlin, 1805).

MAYEUL (saint). V. MAÏEUL.

MAYEUR ou **MAIEUR** s. m. (ma-ieur — du lat. *major*, le plus grand). Nom par lequel on désignait, dans les Pays-Bas, celui des membres d'un échevinage qui avait en main la puissance publique. ‖ Celui qui présidait une cour féodale. ‖ Forme ancienne du mot MAIRE.

MAYEUR (Nicolas), voyageur français, né en 1748, mort à l'île de France en 1813. Il habitait l'île de France et connaissait à fond les divers dialectes malgaches, lorsque Benioswki, chargé par Louis XVI de fonder une colonie dans l'île de Madagascar, se l'attacha comme interprète. Envoyé en 1774 par Beniowski dans la partie nord de cette île pour s'allier avec les Saklaves et obtenir des terres entre Antongil et Moringano, il fut fort mal accueilli par le roi de ce pays, se vit forcé de revenir sur ses pas au milieu des plus grands périls et gagna le fort Louisbourg, que venait de faire construire Beniowski. Peu après, il explora pendant un an le nord de Madagascar depuis la baie d'Antongil jusqu'au cap d'Ambre. En 1776, Beniowski, s'étant fait reconnaître grand chef par plusieurs peuplades du nord, donna à Mayeur la mission de pénétrer dans le centre et vers le sud de l'île pour y contracter des alliances. L'intrépide explorateur s'acquitta avec succès de cette mission, pendant laquelle il fit d'intéressantes observations sur l'état des mœurs et de l'industrie des Madécasses. Lorsqu'en 1785 Beniowski, qui s'était déclaré indépendant de la France, déclara la guerre aux Français, Mayeur parvint à exciter contre lui une révolte et à amener sa chute, puis se retira à l'île de France, où il mourut. Il avait l'habitude, qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours, de porter le costume malgache. On a de lui des mémoires qui ont été rédigés et mis en ordre par M. Barthélemy de Froberville, mais qui n'ont pas été publiés.

MAYEUR DE SAINT-PAUL (François-Marie MAYEUR, dit), acteur et auteur dramatique, né à Paris en 1758, mort dans la même ville en 1818. A douze ans, il débuta dans la troupe d'enfants de l'Ambigu-Comique, que dirigeait Audinot, passa en 1779 au théâtre Nicolet, où il obtint un grand succès dans le rôle de Claude Bagnolet, et dans ceux de niais et d'amoureux, passa en Amérique en 1789 pour fuir ses créanciers, ne tarda point à revenir en France et fit construire à Bordeaux le théâtre du Vaudeville-Variétés. Traqué bientôt après par ses créanciers et dénoncé comme mauvais patriote, Mayeur fut jeté en prison, se rendit à Nantes, dès qu'il eut recouvré la liberté, retourna à Paris en 1795, créa avec un grand succès au Palais-Royal le rôle de *Jocrisse changé de condition*, puis s'embarqua pour l'île de France, où il resta deux ans. De retour à Paris en 1801, il prit la direction du théâtre de la Gaîté, qu'il abandonna l'année suivante pour le théâtre Olympique, où il attira la foule dans le rôle de Danières de l'*Auberge pleine*. Reprenant ensuite le cours de ses pérégrinations, Mayeur fut successivement directeur gérant du théâtre des Célestins à Lyon (1808), régisseur du théâtre de Versailles, directeur de celui de Dunkerque et enfin de celui de Bastia (1817). C'était un acteur plein de verve et de naturel, mais un homme d'un caractère peu honorable, qui vécut constamment dans une situation précaire. Comme auteur, il a composé beaucoup de vaudevilles et de pantomimes et il est le premier qui ait introduit des combats dans les pièces à grand spectacle. Parmi ses œuvres théâtrales, nous nous bornerons à citer : la *Pomme* ou le *Prix de la beauté*, en trois actes (1777); l'*Optimiste*, en un acte (1781); l'*Elève de la nature* ou le *Sauvage apprivoisé par l'amour* (1781); le *Jeune homme du jour*, en deux actes; *Dorval* ou l'*Honnête procureur*, en deux actes; *Hachette* ou le *Siége de Beauvais*, pantomime (1784); le *Trouvère moderne* (1788), proverbe; *Graburge dans l'île des Fallots*, parodie en trois actes de Panurge (1799); *Clopinette*, parodie de *Philoctète*, etc. On a de lui, en outre, divers ouvrages en prose et en vers : l'*Hymne à l'amour*, poëme (1781); le *Chroniqueur désœuvré* ou l'*Espion des boulevards* (Londres 1782-1783, 2 vol. in-8^{o}); l'*Autrichienne en goguette* ou l'*Orgie royale* (1789, in-8^{o}), pamphlet ordurier contre la reine, Louis XVI et le comte d'Artois; *Rose d'amour* ou la *Belle et la Bête*, conte en vers (1813); l'*Itinéraire de Bonaparte depuis son départ de la Malmaison* (1815), etc.

MAYEUX, un des types de la caricature moderne, très-populaire de 1830 à 1848; il a sa place marquée entre Robert-Macaire et M. Prudhomme, mais avec quelque chose de moins défini. Pendant une vingtaine d'années, sa silhouette a grimacé dans toutes les collections d'estampes et dans les journaux satiriques; on a fait son odyssée en prose et en vers, on lui a attribué une foule d'épigrammes et de bons mots, surtout des mots cyniques et des grivoiseries. Comme type grotesque, il tient de Panurge, de Falstaff et de Polichinelle, de ce dernier surtout. Comme Polichinelle, ce personnage mal équarri était bossu, il avait l'œil vif, le nez rouge, les lèvres épaisses; comme lui, il jurait et sacrait toujours. Irreligieux, gourmand, têtu, ivrogne, licencieux dans ses paroles et lubrique dans ses gestes, il convoitait toutes les femmes et faisait trembler la sienne; quoique très-relâché dans ses mœurs et peu sévère à l'endroit des sept péchés capitaux, il n'en était pas moins un citoyen zélé; la politique était son fort. Mayeux patriote à tout casser, chaud garde national et don Juan en diable, un volcan en amour comme en politique; Mayeux libertin, déluré, jovial, sacripant et futé, entonnant la gaudriole après boire, jurant au corps de garde, pinçant le menton aux fillettes, s'égarant dans les cabinets particuliers et ailleurs..., mais ne transigeant jamais avec la Charte, Mayeux amusa longtemps nos pères sous ces aspects multiples.

Le créateur de ce type bizarre fut Charles Traviès, un dessinateur presque ignoré aujourd'hui, qui s'amusa surtout à symboliser en lui la vanité et la bêtise du petit bourgeois, fier d'avoir coopéré aux trois glorieuses..., en se cachant dans sa cave, et plus fier encore d'être, depuis 1830, garde national. Mayeux a presque toujours le chef couvert du tromblon de voltigeur ou du bonnet à poil de grenadier. Après Traviès, d'autres dessinateurs s'emparèrent de ce type qui avait réussi et poursuivirent ses aventures; on eut Mayeux confiseur, Mayeux charcutier, boulanger, cordonnier pour dames, etc., et toujours on lui prêta les mots les plus drôles. Souvent aussi les personnages qu'on mettait en rapport avec lui s'égayaient à ses dépens par des jeux de mots fort plaisants, tels que celui dont il est l'occasion lors d'une entrevue qu'on lui fait avoir avec l'archevêque de Paris. « Comment se porte votre Éminence? — Très-bien, monsieur Mayeux; et la vôtre? » riposte l'archevêque

Mayeux, en dehors des albums de caricatures, a eu aussi sa vogue littéraire. M. Champfleury a relevé, dans les catalogues de la Bibliothèque, un certain nombre d'ouvrages et de journaux qui ont paru sous ses auspices : *Du nouveau... Attention, nom de D..., Mayeux!* journal hebdomadaire, que le célèbre bossu était censé rédiger et qui a paru du 2 juillet 1831 au 30 mai 1832; *Œuvres de M. Mayeux, de son vivant chasseur de la garde nationale, etc.* (1832), recueil d'ana et de chansons; la *France*, *M. Mayeux et le choléra* (1833, br. in-18); *Mayeux à la Société des droits de l'homme* (1843); le *Mayeux*, journal politique (17 juin-10 juillet 1848); *Voyage de M. Mayeux en Icarie; ses aventures curieuses dans le pays de M. Cabet* (1848, br. in-18); *Mayeux l'indépendant, etc., suivi de quelques pages sur l'événement du 2 décembre* (1851, in-12).

MAYGRIER (Jacques-Pierre), médecin français, né à Angoulême le 11 juin 1771, mort à Paris en 1835. Il commença ses études médicales à Brest en 1787, et fut successivement sous-aide, puis chirurgien de seconde classe, et enfin chirurgien-major de la marine de l'État jusqu'en 1797, époque à laquelle il abandonna cette carrière pour venir continuer ses études à Paris. Nommé au concours interne des hôpitaux, il remplit ces fonctions à l'hôpital Cochin et à l'Hôtel-Dieu. Une fois docteur, il se livra à l'enseignement et fit des cours particuliers d'anatomie et de physiologie. En 1814, il se livra aux accouchements, et fit des cours d'obstétrique; il a laissé les ouvrages suivants : *Des qualités physiques et morales de l'accoucheur* (Paris, 1801, in-8°); *Dissertation sur la délivrance* (Paris, 1802); *Manuel de l'anatomiste* ou *Traité méthodique et raisonné sur la manière de préparer toutes les parties de l'anatomie, suivi d'une description complète de ces mêmes parties* (Paris, 1807); *Nouvelle méthode pour manœuvrer les accouchements* (Paris, 1802); *Nouveaux éléments de la science et de l'art des accouchements* (Paris, 1813); *Annuaire médical* (Paris, 1809-1810); le *Guide de l'étudiant en médecine* ou *Essai d'une méthode analytique, appliquée à toutes les branches de la médecine* (Paris, 1818); *Nouvelle démonstration d'accouchements, avec planche en taille-douce, accompagnée d'un texte raisonné propre à en faciliter l'explication* (Paris, 1822-1827 in-fol.).

MAYHEW (Harry), écrivain anglais, né à Londres en 1812. Il faisait ses études au collége de Westminster, lorsque son père, pour dompter son caractère insubordonné, le plaça comme mousse à bord d'un bâtiment. De retour en Angleterre, Mayhew étudia le droit, puis alla occuper un emploi dans l'administration des mines du pays de Galles. Une fois débarrassé du joug paternel, M. Mayhew revint à Londres et se fit journaliste. Après avoir fondé le *Figaro anglais*, il devint, avec son ami Beckett, directeur du Queen's Theatre, où il fit représenter une pièce fort amusante, le *Ménestrel errant*, qui se joue encore aujourd'hui. En 1841, il fit paraître le premier numéro du *Punch* (Polichinelle), le *Charivari* anglais, qui a eu pour collaborateurs Thackeray, Albert Smith et tant de charmants esprits, et qui compte environ 10,000 abonnés. Quelque temps après, M. Mayhew abandonna le journalisme pour écrire des livres auxquels il doit une réputation devenue populaire. Doué d'une imagination féconde, il a publié d'abord dans les magazines, puis en volumes, un nombre incalculable de romans, de nouvelles et d'essais, qui, accompagnés le plus souvent de dessins comiques et écrits avec une verve et une humour tout anglaises, se sont tirés à un très-grand nombre d'exemplaires. Citons, entre autres : la *Plus grande plaie de la vie*, aventures d'une dame à la recherche d'une bonne domestique; *Lequel épouser; C'est le portrait de son père;* les *Modèles;* le *Paysan philosophe;* les *Merveilles de la science;* la *Magie de l'industrie*, etc. M. Mayhew a publié un ouvrage fort important et fort estimé, intitulé *Londres travailleur et Londres mendiant*, qui parut dans le principe au *Morning-Chronicle* sous forme de lettres adressées au rédacteur. Cet ouvrage est le produit d'une sorte d'enquête exécutée avec autant de courage que d'intelligence par M. Mayhew sur le paupérisme à Londres, ses causes et ses effets. — Son frère, Thomas MAYHEW, né à Londres en 1810, a passé sa vie à étudier les moyens de publier des journaux et des livres à bon marché, afin qu'il fût possible au peuple de les acheter. Il a fondé ainsi le *Poor man's Guardian*, qui se rendit si redoutable au pouvoir, que le ministère a essayé d'acheter son silence lors du bill de réforme parlementaire. Il a entrepris plus tard une encyclopédie à deux sous le volume, la *National Library*, qui n'a pas coûté moins de 250,000 francs à ses actionnaires, mais qui a eu un excellent résultat pour l'instruction du peuple. — Un frère des précédents, Édouard MAYHEW, né en 1813, fit pendant un certain temps partie d'une troupe de comédiens qui parcouraient l'Angleterre, puis se fixa à Londres et entra dans le journalisme. Collaborateur du *Morning-Post* et de divers magazines, il ne tarda pas à s'occuper d'une façon toute particulière de tout ce qui concerne le sport. On lui doit un certain nombre de pièces comiques et une édition de l'*Art vétérinaire* de Blair (1854). — Enfin, deux autres frères des précédents, Horace et Auguste MAYHEW, ont été longtemps collaborateurs du *Punch*, et ont signé avec leur frère Henry quelques-uns de ces romans comiques dont la célébrité est si grande en Angleterre.

MAY-KONG, MEI-KONG, MÉNANG-KONG ou **CAMBOGE** (dans l'empire d'Annam), **LAN-TSAN-KIANG** (en Chine) et **SZATCHOU** (dans le Thibet), fleuve de l'Inde Transgangétique, qui se forme dans la partie orientale du Thibet, à peu de distance de la source de l'Yantsé-kiang, traverse la partie occidentale de la province chinoise d'Yun-Nan, le Laos, le Camboge annamite et se jette dans la mer de Chine par un grand nombre d'embouchures, sous 10° de latit. N. et 104° de longit. E., après un cours de 2,600 kilom., navigable pour les plus gros navires jusqu'à une distance considérable. Le cours de ce fleuve a été exploré, de 1866 à 1868, par une expédition française commandée par M. Doudart de La Grée, capitaine de frégate.

MAYNARD (François), poëte français, un des meilleurs disciples de Malherbe, né à Toulouse en 1582, mort à Aurillac en 1646. Il fut d'abord secrétaire de la reine Marguerite de Navarre, alors divorcée d'avec Henri IV. Son père, conseiller au parlement de Toulouse, désirait le voir entrer dans la magistrature, et le jeune homme fit les études nécessaires pour pouvoir suivre cette carrière honorable; mais son goût pour la poésie l'emporta pendant longtemps. De 1605 à 1611, période durant laquelle il résida à Paris, près de Marguerite, il composa un certain nombre de petites compositions poétiques, où il marqua surtout son goût et l'art avec lequel il est possible d'exprimer des émotions simples; en cela, il rompt plus que Malherbe, encore très-emphatique à ses débuts, avec les tentatives ambitieuses et les sonorités de rhythme de la pléiade. En 1619, il publia un poëme de *Philandre* (in-16), qui eut plusieurs éditions et commença sa réputation. A cette époque, il venait d'être nommé président au siége présidial d'Aurillac, mais il laissa les fonctions de cette charge à un subdélégué, afin de pouvoir rester près des beaux esprits dont la société lui plaisait, Desportes et Bertaud principalement. Quoiqu'il n'eût pas à se plaindre de la fortune, il sollicitait sans cesse, trouvant que son emploi de président était fort au-dessous de son mérite. Sur la fin de sa vie, il obtint le titre de conseiller d'État.

Comme écrivain, Maynard est un des plus corrects, des plus châtiés et des plus élégants de son époque. Malherbe, d'après Tallemant des Reaux, disait que « Maynard estoit celui de tous ses élèves qui faisoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, et qu'il s'étoit adonné à un genre de poésie, voulant dire l'épigramme, auquel il n'estoit pas propre, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe d'esprit; pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers; que bien souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences, et que *de ces deux derniers on feroit un grand poëte.* »

En 1634, Maynard fit un voyage à Rome, à la suite de François de Noailles, comte d'Ayen, ambassadeur de France auprès du saint-siége. Là, il se lia avec le cardinal Bentivoglio, réputé pour son esprit, et fut traité avec considération par le pape Urbain VIII, qui le gratifia d'un exemplaire de ses poésies latines. Il est probable que tout ceci excita la jalousie du cardinal de Richelieu, et fut une des causes de son mauvais vouloir envers le poëte de Toulouse. Maynard le sollicita vainement. Dans un placet en vers, feignant d'être près de mourir et de rencontrer, près du Cocyte, les âmes des héros qui ne manqueront pas de lui demander des nouvelles du cardinal, il se suppose un entretien tout particulier avec François I^{er}, et termine par cette invite à la générosité du cardinal :

> Mais s'il demande à quel emploi
> Tu m'as occupé dans ce monde
> Et quel bien j'ai reçu de toi,
> Que veux-tu que je lui réponde?

Rien, s'écria brusquement Richelieu, à qui le poëte lisait sa pièce. Richelieu ne voulut jamais protéger notre poëte, parce que, selon Tallemant, « il le trouvait trop *caymand*, » c'est-à-dire trop *quémandeur*, trop mendiant. Cependant Maynard avait à cœur le « rien » du cardinal, et il rima, par manière de représailles, un sonnet sur le *Bonheur de vivre sans emploi :*

> Et si le ciel, qui me traite si bien,
> Avoit pitié de vous et de la France,
> Votre bonheur seroit égal au mien.

Nous lui pardonnons cette épigramme, en faveur de sa pointe malicieuse, mais il nous est impossible de nous apitoyer beaucoup sur le sort d'un personnage qui, investi d'une charge assez importante, devait avoir de quoi vivre; apparemment, il souhaitait de devenir ministre ou quelque chose d'approchant. Comment s'intéresser à pareille ambition?... Certes Gombauld, qui ne se plaignait pas, était cent fois plus à plaindre. Scarron ne pensait point comme nous, témoin ce quatrain :

> Maynard, qui fit des vers si bons,
> Eut du laurier pour récompense.
> O siècle maudit! quand j'y pense...
> On en fait autant aux jambons.

Mais peut-être y a-t-il quelque moquerie dans ces regrets burlesques. Maynard trouve de meilleurs accents quand il s'inspire de la *misère des poëtes* qui n'ont ni feu ni lieu; c'est le sujet de la pièce si connue :

> Muses, Parnasse est une terre
> Où désormais nos nourrissons,
> Soit dans la paix, soit dans la guerre,
> Feront de petites moissons.
>
> Mais les vers ont perdu leur prix,
> Et pour les excellents esprits
> La faveur des princes est morte;
>
> Malherbe, en cet âge brutal,
> Pégase est un cheval qui porte
> Les grands hommes à l'hôpital.

Ces deux derniers vers ont passé en proverbe. Un vaudevilliste ou un faiseur d'opéras-comiques a poussé le sans-façon jusqu'à s'en emparer et à les intercaler à la fin d'un couplet dont l'air était bien connu des anciens habitués du théâtre Feydeau.

Du reste, le Toulousain ne se rebuta pas facilement, et la vieillesse seule le contraignit à « faire la retraite, » comme a dit son contemporain et émule Desportes; ce fut après un second voyage à Rome, sous la régence d'Anne d'Autriche, que, « las d'encenser en pure perte les idoles du jour, il dit adieu à Paris » pour aller mourir sur son siége présidentiel d'Aurillac. Il plaça ces vers, en manière d'inscription, sur la porte de sa bibliothèque ou de son cabinet de travail :

> Las d'espérer et de me plaindre
> Des Muses, des grands et du sort,
> C'est ici que j'attends la mort
> Sans la désirer ni la craindre.

Nous jugeons inutile de reproduire les jugements portés sur notre poëte par La Motte, Laharpe et Voltaire. Comme de raison, l'éloge y domine, un éloge mérité. Maynard était bien doué au physique et au moral : figure assez belle et noble, physionomie sympathique, caractère honorable et sûr. Son admission à l'Académie française date de 1632. Il fut nommé membre de l'Académie des Jeux floraux, bien qu'il n'eût pas remporté les trois prix de rigueur. On lui décerna une Minerve d'argent; « mais, soit négligence, soit mauvaise volonté de la part de ceux qui étaient chargés de lui faire ce présent, il ne le reçut pas, et s'en plaignit dans une épigramme qui a pour titre : *Sur une Minerve d'argent promise et non donnée.* »

« On a toujours remarqué dans les vers de Maynard, dit B. de La Martinière, beaucoup de facilité, une clarté, une élégance et un certain tour qui ne se peut imiter que difficilement. Deux choses ont produit ce bel effet : premièrement, Maynard affecte de détacher tous ses vers les uns des autres, d'où vient qu'on en trouve fort souvent cinq ou six de suite dont chacun a son sens parfait. Secondement, il observe partout une construction simple et naturelle, où il n'y a ni transposition ni contrainte; et, quoiqu'il travaillât avec un soin incroyable, il semble néanmoins que les mots se soient venus placer d'eux-mêmes dans les endroits où ils sont... Ses vers (épigrammes) sont ordinairement pleins de sel et de délicatesse. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à la poésie de la langue françoise, en recherchant toujours ce qui étoit plus naturel. »

Les œuvres poétiques de François Maynard ont été imprimées à Paris en 1646, in-4°. On possède aussi de lui une collection de *Lettres* (Paris, 1653, in-4°). Il avait encore composé des *Priapées*, qui n'ont point été livrées à l'impression; c'étaient pour la plupart des imitations de Martial, et Ménage en posséda le manuscrit dans ses papiers. Nous avons mentionné, plus haut, le poëme de *Philandre* (1619, in-16). Les recueils si nombreux de l'époque ont tous été friands des vers de Maynard. Mentionnons les recueils de Sercy, de Barbin, de Bruzen de La Martinière, de Blin de Sainmore, le *Cabinet satirique* (où les obscénités ne manquent pas), le *Parnasse des meilleurs poëtes de ce temps*, les *Délices satiriques*, le *Séjour des Muses* ou la *Cresme des bons vers*, vieux, rare et curieux petit bouquin de 1626; les *Poëtes françois depuis le* XII^e *siècle jusqu'à Malherbe* (6 vol. in-8°). Maynard y occupe une place importante.

MAYNARD (Félix), littérateur et voyageur français, né à Melle (Deux-Sèvres) en 1813, mort en 1858. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en médecine à Paris (1834), il se fit chirurgien dans la marine du commerce pour se livrer à son goût pour les voyages, et fit deux fois le tour du monde sur un baleinier. Il a publié des essais poétiques dans l'*Écho du peuple*, fait paraître, avec M. Edmond Texier, un recueil de vers intitulé *En avant!* (1835, in-8°), et donné au *Siècle* et au *Moniteur de la flotte* des articles sur ses voyayes, notamment une étude qui a paru en 1852 sous le titre de *Souvenir des colonies pénales de l'Angleterre.* Enfin, on lui doit les ouvrages suivants : *Impressions de voyage, de Paris à Sébastopol* (1855, in-12); *Souvenirs d'un zouave devant Sébastopol* (1855, 2 vol. in-8°); *Voyages et aventures au Chili* (1858, in-12); les *Baleiniers, voyage aux terres antipodiques* (1858, 3 vol. in-8°); *De Delhi à Cawnpore, journal d'une dame anglaise* (1858, in-12); un *Drame dans les mers boréales* (1859, in-12).

MAYNARÉTINE s. f. (mè-na-ré-ti-ne — de *maynas*, et du gr. *retiné*, résine). Chim. Syn. de MAYNAS.

MAYNAS s. f. (mè-nass). Chim. Résine extraite d'un arbre d'Amérique. ‖ On l'appelle aussi MAYNARÉTINE.

— **Encycl.** La résine *maynas* s'écoule des incisions faites au tronc du *colophyllum colobo*, qui croît dans les plaines de San-Martino et sur les bords de l'Orénoque. Purifiée par dissolution dans l'alcool, elle cristallise en petits prismes transparents, et même en très-beaux cristaux d'une couleur jaune légère, lorsqu'on soumet sa dissolution alcoolique à une évaporation très-lente.

La résine *maynas* se dissout dans les alcalis à la manière d'un acide. L'eau ne la dissout pas. L'alcool, l'éther, les huiles et les essences la dissolvent. Sa densité égale 1,12. Elle fond à 105° en un verre transparent. Lorsqu'elle est tout à fait fondue, elle éprouve le phénomène de la surfusion et ne se solidifie de nouveau qu'à 90°. D'après les analyses de Lewy, elle répondrait à la formule $C^{14}H^{18}O^{4}$ qui manque de contrôle.

L'acide sulfurique et l'acide acétique dissolvent cette résine; la solution est rose; l'eau en précipite la résine inaltérée. L'acide azotique fumant la transforme en un acide nitré incristallisable. L'acide azotique étendu la convertit en un acide volatil qui présente les caractères de l'acide butyrique, et en acide oxalique; il se forme en même temps un acide liquide dont la nature n'a pas été déterminée. La résine, chauffée avec un mélange d'acide sulfurique et de dichromate potassique, dégage de l'anhydride carbonique et de l'acide formique. Le chlore et le brome agissent aussi sur ce corps, mais sans donner de produits définis.

MAYNDIEH s. m. (main-di-ê). Procession qui accompagne les fêtes que les musulmans de l'Inde célèbrent à l'occasion des mariages.

MAYNE (Jasper), théologien et poëte anglais, né à Hatherlagh, comté de Devon, en 1604, mort à Oxford en 1672. Il prit ses degrés en théologie à l'université d'Oxford. Pendant le séjour de Charles I^{er} dans cette ville, il prononça un discours contre les faux prophètes, discours qui le jeta dans une controverse fatale pour lui. En 1648, il fut dépouillé de ses bénéfices et devint chapelain du comte de Devonshire. A la restauration, la faveur lui revint : il fut nommé chanoine de Christchurch, archidiacre de Chichester et chapelain de Charles II. Malgré la gravité réelle de son caractère, Mayne aimait à plaisanter et il en laissa une marque sensible dont son domestique fut la dupe. Il lui laissa une boîte renfermant, disait-il, de quoi le faire boire après sa mort. Quand le domestique ouvrit le coffre, espérant y trouver un trésor, il ne découvrit qu'un hareng saur. On a de Mayne les ouvrages suivants : 'Οχλομαχία ou la *Guerre du peuple, examinée conformément aux principes de la raison et de l'Écriture* (Oxford, 1647, in-4°); *Poëme sur la victoire navale remportée sur les Hollandais par le duc d'York;* la *Guerre d'amour*, tragi-comédie (1648); *Recueil d'épigrammes mêlées* ou *Traduction des épigrammes latines de John Donne* (Londres, 1652, in-8°); *Sermons; Traduction de quelques* Dialogues *de Lucien* (Londres, 1638).

MAYNEAU s. m. (mè-nô). Anc. fortif. Tour basse appliquée contre les murs extérieurs d'une ville.

MAYNE-REID, littérateur anglais. V. REID.

MAYNO (Fray Juan-Bautista), peintre espagnol, né à Tolède vers 1585, mort à Madrid en 1665. Il était devenu un très-habile artiste sous la direction de Téotocopuli, dit le Greco, lorsque, poussé par une ardente dévotion, il se fit dominicain à Tolède. Toutefois, il n'en continua pas moins à peindre, mais seulement des tableaux religieux, fut chargé d'enseigner la peinture à l'infant qui, devenu roi sous le nom de Philippe IV, le garda auprès de lui, et devint le directeur de tous les travaux publics en même temps que le protecteur de tous les artistes de talent, entre autres d'Alonzo Cano. Parmi les nombreuses productions de cet artiste, on regarde comme son chef-d'œuvre l'*Histoire de saint Ildefonse*, en un seul tableau de 14 pieds de largeur, à Tolède. Ses tableaux sont à la fois remarquables par la pureté du dessin, par le bon choix des figures et par la vigueur du coloris.

MAYNOOTH, ville d'Irlande, dans l'ancienne province de Leinster, comté de Kildare, à 24 kilom. N.-O. de Dublin, sur le chemin de fer de l'Ouest; 2,129 hab. Collége royal de Saint-Patrick, fondé en 1795. C'est le premier établissement catholique qui ait été reconnu et subventionné par l'Etat depuis l'introduction du protestantisme en Angleterre. C'est un édifice quadrangulaire, contenant une chapelle, des cloîtres, une bibliothèque de 18,000 volumes, et couvrant une superficie de 54 acres. Les bâtiments du collége peuvent recevoir 520 élèves. On remarque aussi à Maynooth les ruines d'un château fort très-ancien. Dans les environs de la ville s'élève le manoir du duc de Leinster, bel édifice du style grec, consistant en un large bâtiment central flanqué de deux ailes.

MAY-NUOC s. m. (mè-nuok). Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine. ‖ On dit aussi MAY-RA.

MAYNWARING (Arthur), littérateur anglais, né à Ightfield (Shropshire) en 1668, mort à Saint-Albans en 1712. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il fit un voyage à Paris, où il entra en relation avec Boileau, se fit connaître, à son retour en Angleterre, par quelques écrits jacobites, puis, par un revirement d'opinion, devint un zélé partisan du roi Guillaume et fut successivement commissaire des douanes, auditeur des *imprests* et député de Preston au Parlement (1705). Maynewaring passa les neuf dernières années de sa vie avec la célèbre actrice miss Oldfield, dont il eut un fils. On a de lui des écrits en prose et en vers, qui attestent à la fois son esprit et son talent d'écrivain. Sa *Vie* et ses *Œuvres posthumes* ont été publiées à Londres (1715, in-8°).

MAYNZ (Charles), jurisconsulte allemand, né à Essen, près de Dusseldorf, en 1812. Après avoir étudié la médecine et le droit à Rome, il se rendit à Berlin, fut poursuivi, en 1834, comme président de la Burschenschaft de Bonn, passa alors en Belgique et exerça quelque temps la profession d'avocat à Liége. Depuis lors, M. Maynz a été appelé à enseigner le droit romain et les Pandectes à l'université libre de Bruxelles. On a de lui : *Eléments de droit romain* (Bruxelles, 1845-1855, 2 vol. in-8°); *Traité des obligations d'après le droit romain* (1860, in-8°).

MAYO (COMTÉ DE), division administrative de l'Irlande, dans l'ancienne province de Connaught, entre les comtés de Sligo et de Roscommon à l'E., de Galway au S., et l'Atlantique à l'O. et au N. Il mesure 102 kilom. de longueur sur 50 kilom. de largeeur, et 5,487 kilom. carrés de superficie; 388,887 hab.; chef-lieu, Castlebar; villes principales, Ballina, Westport. Les côtes, fort découpées, présentent de nombreuses baies, dont les principales sont celles de Killala, Blacksod, Broad-Haven et Killery. Le sol est montagneux, marécageux et peu fertile; il renferme plusieurs lacs, dont les plus étendus sont ceux de Corrib, Mask, Conn et Carra; la Moy est le principal cours d'eau du comté. Climat humide. Le comté de Mayo ne produit que de l'avoine, du lin et des pommes de terre. Elève de bétail. Mines de fer non exploitées.

MAYO, village et paroisse d'Ecosse, dans le comté de son nom, à 11 kilom. S.-E. de Castlebar; 2,500 hab. Collége ecclésiastique.

MAYO, une des îles du Cap-Vert, à l'E. de celle de Santiago et à l'O. de l'Afrique, par 15° 10′ de lat. N. et 25° 25′ de long. O.; 36 kilom. de tour; chef-lieu, Pinosa. La côte est formée de rochers assez élevés. L'île est, en général, stérile à cause du manque d'eau; mais elle a une certaine importance, par l'abondance du sel qu'on en retire.

MAYO, rivière du Mexique. Elle descend de la sierra Madre, coule généralement à l'O., et se jette dans le golfe de Californie, après un cours d'environ 400 kilom.

MAYO (Herbert), médecin anglais, mort à Bad-Weilbach, près de Mayence, en 1852. Il professa l'anatomie et la physiologie au collége du Roi, puis à celui de l'Université, à Londres, fut membre de la Société royale et de la Société de géologie, employa un des premiers en Angleterre quelques-uns des procédés du mesmérisme et de l'hydrothérapie. Ses principaux ouvrages sont : *Anatomical and physiological commentaries* (Londres, 1822-1823); *Outlines of human physiology* (Londres, 1827); *Observations on injuries and diseases of the rectum* (Londres, 1833); *Outlines of human pathology* (Londres, 1836); *The philosophy of living* (Londres, 1837); *Treatise on syphilis* (Londres, 1840); le *Système nerveux et ses fonctions* (Londres, 1842).

MAYO (William-Starbuck), romancier américain, né à Ogdensburg, Etat de New-York, en 1812. Reçu docteur en médecine en 1833, il se livra pendant quelque temps à la pratique de cet art, puis partit pour l'Afrique dans l'intention d'explorer l'intérieur de ce continent; mais, après avoir visité les Etats barbaresques, il renonça à pousser plus avant son voyage, visita l'Espagne et retourna aux Etats-Unis. Ses principaux ouvrages sont : *Kaloolah or journeyings to the Djebel Kumri* (New-York, 1849, in-12), sorte d'utopie romanesque et satirique, fort curieuse et pleine d'intérêt, dont la *Revue britannique* a donné la traduction en français; *The Berber, or the Mountaineer of the Atlas* (New-York, 1850, in-12), roman dont Mayo place les événements dans le nord de l'Afrique au XVIIe siècle; *Romance dust from the historic placer*, recueil de nouvelles, etc.

MAYO (Richard-Southwel BOURKE, comte), homme politique anglais, né à Dublin en 1822, assassiné à Port-Blair, île d'Andaman, en 1872. Il était fils de Robert Bourke, qui reçut le titre de comte de Mayo en 1852, devint alors pair d'Irlande, siégea dans les rangs des libéraux et mourut en 1867. Richard Bourke fit ses études à Berlin, puis compléta son instruction par des voyages, et publia ses impressions dans un ouvrage intitulé *Saint-Pétersbourg et Moscou* (1845). Deux ans plus tard, il devint membre de la Chambre des communes. Membre du parti tory, il fut nommé par lord Derby député lieutenant du comté de Kildare, membre du conseil privé (1852), secrétaire en chef de l'Irlande cette même année, et il remplit le même poste de 1858 à 1859. Après la chute du ministère Derby, il continua à siéger à la Chambre des communes jusqu'en 1867, époque où, son père étant mort, il alla siéger à la Chambre des lords et prit le titre de comte Mayo. L'année suivante, il fut nommé vice-roi et gouverneur général de l'Inde. Il remplissait depuis plus de trois ans ces fonctions, dans lesquelles il s'était fait remarquer par son esprit de modération, lorsque, étant allé visiter le grand pénitencier de Port-Blair dans les îles Andaman, il fut assassiné, le 7 février 1872, par un forçat nommé Sher-Ali. Cet attentat produisit une vive sensation en Angleterre, où les restes de lord Mayo furent transportés.

MAYOMBA, ville de la Guinée inférieure, port sur l'océan Atlantique, à l'embouchure de la Mayomba. Exploitation de mines de cuivre. Commerce d'ivoire et de gomme.

MAYON s. m. (mè-ion). Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Siam, valant 0 fr. 50 environ.

MAYONNAISE s. f. (ma-io-nè-ze — du nom de *Mahon*, ville prise par Richelieu. Etym. dout.). Art culin. Sauce froide que l'on fait avec de l'huile, du vinaigre, du jaune d'œuf, du sel et du poivre, le tout battu jusqu'à consistance de pommade un peu claire. ‖ Mets qu'on mange avec cette sauce : *Une* MAYONNAISE *de homard.*

MAYOR (Thomas), dominicain et missionnaire espagnol, né à Xativa, royaume de Valence, vers la fin du XVIe siècle. Après avoir contribué à l'établissement d'une mission aux îles Philippines, il aida dans ses travaux évangéliques, en 1612, Jean de La Piedra, évêque de Macao, qui tenta vainement de pénétrer dans l'intérieur de la Chine, et repassa quelque temps après en Espagne. On a de lui en chinois un traité sur l'excellence du rosaire et un catéchisme, dont le titre seulement, *Simbolo de la fe*, est en espagnol.

MAYOR (Matthias), médecin suisse, né dans le canton de Vaud vers 1785, mort en 1846. Il exerça la médecine à Lausanne et fit paraître, entre autres ouvrages : *Nouveau système de déligation chirurgicale* (Genève, 1832); *Essai sur l'anthropotaxidermie* (Paris, 1838); la *Chirurgie simplifiée* (Paris, 1841); *Excentricités chirurgicales* (Paris, 1844), etc.

MAYORAL s. m. (ma-io-ral — mot espagn. qui signifie chef supérieur). Nom que l'on donne, en Espagne, au conducteur en chef d'une diligence : *Le conducteur est un* MAYORAL, *avec un chapeau pointu orné de velours et de houppes de soie, une veste brune brodée d'agréments de couleur, des guêtres de peau et une ceinture rouge.* (Th. Gaut.) ‖ On écrit aussi MAJORAL.

MAYORGA, bourg d'Espagne, province et à 60 kilom. N.-O. de Valladolid, sur la Cea; 2,235 hab. Commerce de vins.

MAYOTTE, île française de la mer des Indes, dans le canal de Mozambique, à 200 kilom. O. de Madagascar et à 30 kilom. S.-E. d'Anjouan, faisant partie de l'archipel des Comores, par 13° de lat. S. et 43° de long. E.; superficie, 18,500 hectares; 11,731 hab.; chef-lieu, Mayotte. Ses bords sont hérissés de caps et hachés de ravines profondes où la mer pénètre quelquefois assez loin. Elle est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes, dont plusieurs points sont élevés de 600 mètres environ. Son sol, d'origine volcanique, est inégal, onduleux, coupé de ravins qui forment autant de torrents pendant la saison des pluies, et restent à sec pendant le reste de l'année. En s'approchant de la mer, le terrain s'abaisse d'une manière assez brusque et se termine, dans la majeure partie de l'île, en marais fangeux. Dans l'intérieur, à l'O. de la chaîne principale, on remarque plusieurs plateaux, particulièrement deux qui sont assez étendus et à l'abri des dégâts que produisent les pluies abondantes de l'hivernage. Cette partie de l'île est la plus favorable aux cultures, tant à cause de sa position qui la met à l'abri des vents, qu'à cause de son élévation qui lui permet de conserver plus longtemps l'humidité. En général, les sommets les plus élevés sont stériles; on n'y voit que quelques arbres rabougris et clairsemés; il n'en est pas de même des versants, qui présentent une végétation d'autant plus belle qu'on se rapproche davantage des bas-fonds où serpentent les cours d'eau. C'est surtout dans ces portions de terrain que les naturels avaient établi leurs cultures. Ils y ont pratiqué des défrichements souvent regrettables, à cause du moyen employé par eux et qui consiste à incendier les bois. A l'arrivée des Français à Mayotte, il n'y existait qu'un seul village, nommé Choa, situé à l'E. de l'île, près de son extrémité nord, sur un promontoire assez élevé. Depuis notre occupation, les naturels ont rebâti leur ancienne capitale et un très-grand nombre de villages. La chaleur est moins accablante à Mayotte qu'à Nossi-Bé. Il y règne pendant le jour une brise du sud-est et, le soir, une brise du sud-ouest qui produisent un abaissement sensible de la température. La hauteur moyenne du thermomètre est de 27° centigrades. Dans la partie S.-E. de l'île, les pluies sont moins abondantes pendant l'hivernage que dans l'E. C'est le contraire pendant la belle saison. Le climat est loin d'être sain. Les Européens ne peuvent s'y livrer à aucun travail de culture; ils y sont exposés aux principales maladies des contrées tropicales. Le sol est très-fertile et particulièrement propre à la culture de la canne à sucre. Cette plante y atteint son maximum de développement en neuf ou dix mois. Le riz est la culture indigène la plus développée de l'île. La superficie totale des concessions cultivées s'élevait, en 1868, à 1,572 hectares. Le nombre des concessions était de 53. La population de Mayotte se compose, pour la plus grande partie, de Sakalaves, d'Antalotes et d'Arabes. Le nombre des Européens augmente très-rapidement. Les indigènes ont, pour la plupart, contracté les habitudes musulmanes; ils s'abstiennent de liqueurs fortes et pratiquent la polygamie. Ils ne connaissent point les liens de la famille, et ils ont, sur divers points de l'île, plusieurs femmes dont ils exploitent les vices. Ils se montrent peu résolus au travail et redoutent, en général, le voisinage des concessions et le contact des Européens. Aussi déplacent-ils souvent leurs villages. Des mesures sont prises pour obvier à la tendance nomade que manifestent les Mayottais et pour les amener à adopter une résidence; des chefs de village, à solde fixe, sont institués dans ce but. Un règlement de travail, du 2 octobre 1855, a assujetti les indigènes à des engagements de trois à cinq ans qu'ils contractent avec les concessionnaires. Cette mesure, d'une exécution difficile, ne produit pas un nombre suffisant de travailleurs, et il est nécessaire d'avoir recours à l'*immigration*. *La sobriété des indigènes égale leur paresse : ils se nourrissent surtout de riz, de patates, de manioc et de tubercules que l'île produit à l'état sauvage. Les colons de Mayotte se voient contraints de chercher, en dehors de la population locale, les bras nécessaires à leurs cultures. Les recrutements à la côte de Mozambique et à Madagascar ayant été prohibés à cause des difficultés de toute nature qu'ils rencontraient dans ces pays où l'immigration prend trop facilement le caractère de la traite, les colons ont été autorisés à faire venir des travailleurs des autres Comores, où l'esclavage n'existe que sous une forme mitigée.

Le commerce de Mayotte n'offre pas encore une bien grande importance; mais il est en progrès sensible. L'île, placée sous un régime de franchise absolue, reçoit et exporte, sous tous pavillons, des produits et des marchandises de toute nature. Les importations comprennent le sucre brut, les graines oléagineuses, le riz, la cire jaune, les peaux, les bois d'ébénisterie et de construction. Les exportations ont pour objet les outils ou ouvrages en métaux, les machines et mécaniques, les eaux-de-vie, les esprits et liqueurs, les vins, la houille, les câbles, les viandes salées, etc. En 1867, le total des importations et des exportations était représenté à Mayotte par une valeur de 2,270,551 francs; l'année suivante, il atteignait le chiffre de 2,638,963 fr. En 1857, la navigation était représentée par un tonnage de 18,133 tonneaux, dont 10,207 tonneaux pour la France seule. Enfin, le tableau suivant donnera une idée de la progression rapide qu'a suivie la production :

	1866-1867.	1867-1869.
Sucre. . .	2,848,831 kilogr.	3,060,500 kilogr.
Café . . .	1,475 —	3,400 —
Riz	40,500 —	130,000 —
Rhum. . .	10,000 litres.	45,530 litres.

Le commandant supérieur de Mayotte, de Nossi-Bé et dépendances relève directement du ministère de la marine. Il est assisté d'un conseil d'administration, composé des principaux fonctionnaires et de deux habitants notables. Le service du culte et celui de l'instruction publique sont confiés aux Pères de la Mission de Madagascar, dont la maison centrale est à la Réunion. Le personnel du culte comprend un préfet apostolique, deux prêtres et un catéchiste. Ils sont peu occupés, car il n'existe à Mayotte que deux chapelles, l'une sur l'îlot de Dzaoudzi, et l'autre sur l'île Mayotte. La population de race arabe appartient à la religion musulmane; une mosquée en pierre a été construite, en 1855, sur l'île Pamanzi, pour être affectée au service de ce culte. Les habitants de race malgache sont, en général, idolâtres. Les Pères ont fondé à Mayotte deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Elles sont fréquentées par une centaine d'enfants des deux sexes, en nombre à peu près égal. La direction de l'école des filles est confiée aux sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Il a été fondé aussi une école laïque où les enfants reçoivent une instruction professionnelle. La justice est rendue par un conseil et un tribunal de 1re instance. Le conseil de justice est composé ainsi qu'il suit : le commandant de la station, président; le juge du tribunal de 1re instance, chef du service judiciaire à Mayotte; le capitaine d'artillerie; l'enseigne de vaisseau commandant la marine locale; un chirurgien de 1re classe; deux lieutenants.

L'île de Mayotte, presque ignorée des Européens jusqu'en 1840, est cependant habitée depuis six cents ans. Les premiers habitants connus furent des noirs de la côte d'Afrique. Jusqu'en 1830, l'histoire de Mayotte est assez obscure. Vers cette époque, Adrian Souli, roi des Sakalaves, venait d'être chassé par les Hovas de la côte N.-O. de Madagascar, lorsque le sultan de Mayotte, nommé Amadi, lui fit offrir de partager la souveraineté de Mayotte. Adrian Souli hésitait; mais, dans l'intervalle, Amadi fut massacré par son frère, qui prit sa place. Buanacombé renouvela les offres faites par son père et engagea Adrian Souli à hâter son arrivée. Ce dernier se décida; l'usurpateur fut renversé. Une partie de l'île lui fut assignée en toute propriété et il commença à la cultiver avec les Sakalaves qu'il avait amenés de Madagascar. Mais bientôt des querelles s'élevèrent entre les gens d'Adrian Souli et ceux de Buanacombé, et la guerre éclata entre les deux chefs. Buanacombé, chassé de Mayotte, chercha un refuge à Mohéli, auprès de Ramanateka, à qui il fit cession de son île pour prix de son hospitalité. En 1836, Ramanateka envahit Mayotte et en chassa à son tour Adrian Souli. Ce dernier se réfugia chez Abd-Allah, sultan d'Anjouan; mais il rentra bientôt en possession de Mayotte, grâce à l'assistance de ce chef, qui vint ensuite attaquer Ramanateka à Mohéli. Abd-Allah échoua dans cette entreprise; son escadrille ayant été jetée à la côte par un coup de vent, il tomba entre les mains de Ramanateka, qui le laissa mourir de faim en prison. Allaouy fut proclamé sultan d'Anjouan à la place d'Abd-Allah, son père, et avec l'appui d'Adrian Souli, son beau-père; mais il fut renversé par son oncle Salim, qui favorisa en même temps une révolte à Mayotte contre Adrian Souli. Celui-ci parvint à se rendre maître de la révolte et à rester seul possesseur de Mayotte.

Tel était l'état des choses en 1841, lorsque M. Jehenne, alors lieutenant de vaisseau, commandant la *Prévoyante*, visita Mayotte et fut frappé des avantages remarquables que présentait cette île. Peu de temps après (1841), M. Passot, capitaine d'infanterie, envoyé en mission auprès du souverain de Mayotte, concluait avec Adrian Souli un traité qui nous assurait la possession de l'île moyennant une rente annuelle de 5,000 francs et l'engagement de faire élever à la Réunion deux enfants du sultan. Trois prétendants contestaient à Adrian Souli la légitimité de sa possession; c'étaient : Buanacombé, ancien sultan de Mayotte; Ramanateka, sultan de Mohéli, et Salim, sultan d'Anjouan. Buanacombé, seul prétendant sérieux, mourut peu après; Ramanateka mourut aussi, léguant la souveraineté de Mohéli à sa fille, qui n'a cessé depuis lors de vivre en bonne intelligence avec les Français. Enfin, Salim, qui avait succédé comme sultan d'Anjouan à Allaouy, a renoncé expressément à tout droit sur Mayotte. Le traité passé par le capitaine Passot fut ratifié par une décision du gouvernement français du 10 février 1843, et la prise de possession de Mayotte fut effectuée le 13 juin 1843.

MAYOW (Jean), médecin et chimiste anglais, né dans le pays de Cornouailles en 1645, mort à Londres en 1679. Il abandonna l'étude du droit pour celle de la médecine, et se livra tour à tour à la pratique de son art à Bath et à Londres. En 1678, la Société royale l'admit au nombre de ses membres. Pendant ses loisirs, Mayow s'occupa de chimie, fit une étude toute particulière de la respiration, établit une analogie entre la respiration et la combustion, et fut sur le point de découvrir la chimie pneumatique. « Ce savant, dit Jourdan, établit qu'une partie de l'air, à laquelle il donnait le nom de sel vital, sel igné, sel fermentatif ou esprit nitro-aérien, s'unit aux molécules sulfureuses du sang pour en débarrasser ce liquide et lui fournir les molécules dont il a besoin pour se mouvoir; il ajoutait que c'est cette combinaison entre une portion de l'atmosphère et certaines particules du sang veineux qui artérialise ce dernier, et que la respiration est, en outre, la source de la chaleur animale. Traduisons les mots sel vital par oxygène et parties sulfureuses du sang veineux par hydrogène et carbone, nous aurons la célèbre théorie chimique, naguère encore si applaudie. » Dans un chapitre qui traite de la partie ignée ou nitre, Mayow a émis sur la combustion des idées que nous ne serions pas étonnés d'entendre citer comme venant de Lavoisier. Lisez plutôt la citation qu'en fait M. P.-P. Deherain : « L'air est tout à fait nécessaire à l'entretien de la flamme; toutefois, ce n'est pas l'air *tout entier* qui entretient la flamme, c'est sa partie la plus active et la plus mobile; car, lorsqu'une flamme s'éteint dans un espace fermé, il reste encore beaucoup d'air qui n'a pas été plus détruit par la combustion qu'il ne s'est échappé au dehors. » C'était aller contre toutes les règles reçues, renverser la vieille théorie scolastique des quatre éléments; aussi la voix de Jean Mayow n'eut-elle pas d'écho. Il fallut attendre jusqu'en 1774 pour que Priestley, en Angleterre, et Lavoisier, en France, vinssent affirmer à nouveau la dualité des gaz contenus dans l'air.

Mayow a réuni le résultat de ses études et de ses expériences dans un ouvrage intitulé : *Tractatus V physico-medici* (Oxford, 1674, in-8°), qui a été traduit en allemand, en hollandais, et dont MM. Gaubert et Ledru ont donné une traduction française sous ce titre : *Œuvres chimiques et physiologiques de Mayow* (Paris, 1840, in-8°).

MAYPO, rivière du Chili. Elle naît dans le district de Mapocha, au versant occidental des Andes, coule à l'O., reçoit la Mapocha et se jette dans le grand Océan austral, à 80 kilom. de Santiago, après un cours d'environ 200 kilom. Ses eaux, imprégnées de sel, nourrissent beaucoup de truites. Le 5 avril 1818, l'armée républicaine, sous les ordres du général Saint-Martin, remporta, sur les bords de cette rivière, une victoire signalée sur les Espagnols.

MAYPURE s. m. (mè-pou-re). Linguist. Langue américaine appartenant à la souche cavère-maypure.

MAYR (Georges), hébraïsant allemand, né à Rain, en Bavière, en 1565, mort à Rome en 1623. Il étudia spécialement les langues orientales à l'université d'Ingolstadt, entra dans l'ordre des jésuites et devint prédicateur à Augsbourg. Il venait de traduire en hébreu le Nouveau Testament. Étant allé à Rome pour revoir son travail, il mourut dans cette ville. On a de lui : *Officium Mariæ latino-græcum* (Augsbourg, 1612, in-12); *Cantica natalitia germanice, græce, latine* (Augsbourg, 1613, in-8°); *Cantica paschalia quadrilingia* (Augsbourg, 1618, in-8°); *Petri Canisii catechismus cum interpretatione græca et hebraica* (Dillingen, 1621, in-8°); *Thomas a Kempis De Imitatione Christi, latino-græcus* (Augsbourg, 1615, in-12); *Institutiones linguæ hebraicæ* (Augsbourg, 1616; Ingolstadt, 1624; Lyon, 1659; Tubingue, 1693). C'est l'ouvrage capital de Mayr; il le dédia au cardinal Bellarmin. Ajoutons enfin : *Vita sancti Ignatii, centum imaginibus expressa* (Augsbourg, 1622).

MAYR (Jean-Marie Eck de), général allemand, né à Vienne en 1716, mort à Plauen en 1759. Il était fils naturel du comte de Stella et mena une jeunesse fort orageuse. Après avoir beaucoup perdu au jeu, il passa en Hongrie, s'enrôla comme simple soldat, eut, à la suite de ses débauches, une grave maladie pendant laquelle il essaya de se tuer, revint à la santé, se distingua dans la guerre contre les Turcs, quitta l'armée impériale pour entrer dans un corps saxon, puis entra (1754) au service du roi de Prusse, Frédéric II, qui le nomma peu après colonel. Chargé, au début de la guerre de Sept ans, d'organiser un corps de partisans, il s'acquitta de cette mission avec beaucoup d'habileté, se rendit successivement, à la tête de cette troupe, en Bohême, en Franconie, dans le haut Palatinat, exerça de grandes rapines, fut le fléau des villes et des bourgades où il s'arrêtait en les frappant de contributions énormes, couvrit, en 1757, la retraite de l'armée prussienne en Saxe, prit la ville de Weissenfels sous les yeux du roi, se conduisit brillamment à la bataille de Rosbach et fit une heureuse expédition en Bohême. L'année suivante, Mayr continua la guerre de partisans, assista à la prise de Bamberg, arrêta, près de Marienberg, un corps de 8,000 Autrichiens, et empêcha, avec un très-petit nombre d'hommes, le général Daun de passer l'Elbe. En récompense de ses services, il reçut alors le grade de major général, puis il fut chargé de défendre les faubourgs de Dresde et poursuivit les assiégeants jusqu'à la frontière. Peu après, il mourut à Plauen des suites de ses fatigues et de ses blessures, ne laissant rien des sommes énormes qu'il avait arrachées aux populations et qu'il avait aussitôt dissipées en se livrant à sa passion effrénée pour le jeu et à de folles dépenses.

MAYR et non **MAYER**, comme on l'écrit souvent (Jean-Simon), compositeur allemand, né à Mendorf en 1763, mort à Bergame en 1846. Il apprit les éléments de la musique sous la direction de son père, organiste de sa ville natale, puis, à sa sortie de l'université d'Ingolstadt, se livra exclusivement à la culture de son art de prédilection. A l'âge de vingt-trois ans, il se rendit à Bergame pour y étudier l'harmonie sous la direction de Lenzi, puis passa à Venise, afin d'y achever son éducation près de Bertoni. En 1791, Mayr débuta comme compositeur par l'oratorio de *Jacob fuyant Laban*, écrit pour Venise, auquel succédèrent trois autres ouvrages du même genre : *David*, le *Mariage de Tobie* et *Sisara*. Les succès qui accueillirent ces œuvres religieuses décidèrent Mayr à tenter la carrière dramatique. En 1794 fut représentée, à la Fenice de Venise, *Saffo*, le premier opéra de Simon Mayr qui, pendant vingt ans, alimenta de ses productions les scènes lyriques italiennes, jusqu'à l'avénement de Rossini. Les partitions de Mayr, qui atteignent le chiffre de soixante-sept, ont été, pour la plupart, applaudies avec un enthousiasme que ne récoltèrent point après lui les plus célèbres compositeurs italiens. Bon harmoniste, écrivain correct, brillant par les qualités mixtes qui sont l'apanage du simple talent, Mayr manquait du nerf créateur. Aussi n'a-t-il jamais été considéré que comme compositeur de transition. A l'arrivée de Rossini, le vieux maître eut le bon esprit d'abandonner le théâtre, sur lequel la lutte lui était impossible avec un athlète jeune et fougueux. Directeur de l'Institut musical de Bergame, il consacra les instants de loisir que lui laissaient ses travaux à collectionner les partitions des grands maîtres et les livres de théorie et d'histoire musicale. Parmi ses nombreux élèves apparaît en première ligne Donizetti.

MAYRAN (Joseph-Decius-Nicolas), général français, né en 1801, mort en 1855. A vingt ans, il fut admis dans les gardes du corps et reçut, en 1828, le grade de lieutenant. Envoyé en Algérie après 1830, il se fit remarquer en diverses rencontres, et fut promu chef de bataillon en 1840 et colonel en 1847. Le 2 décembre 1851, il coopéra à Paris, comme colonel du 58e de ligne, à l'odieux coup d'État qui imposa à la France le despotisme de Louis Bonaparte, et devint, en 1853, général de brigade. Lors de la guerre d'Orient, Mayran reçut le commandement des troupes d'occupation envoyées en Grèce (1854), fut promu général de division en janvier 1855, puis alla prendre part au siége de Sébastopol. Chargé de coopérer à l'assaut ordonné pour le 18 juin 1855, il mit ses troupes en mouvement avant le signal convenu, fit échouer, par cette fausse manœuvre, l'attaque projetée, et reçut dans l'action un coup de mitraille qui causa sa mort quelques jours après.

MAYRE (Jacques), jésuite français, né à Salins (Bourgogne) en 1628, mort à Besançon en 1694. Il professa la rhétorique et la philosophie dans plusieurs colléges de son ordre, et devint ensuite successivement recteur à Besançon, à Grenoble et à Avignon. Outre plusieurs poëmes latins restés manuscrits, on a de lui : *Liladamus, ultimus Rhodiorum primusque Melitensium equitum magnus magister, seu Melita* (Paris, 1685, in-12), poëme héroïque écrit en l'honneur de Lisle-Adam; *Recaredus, poema* (Avignon, 1690, in-8°).

MAYRES, bourg et commune de France (Ardèche), canton de Thueyts, arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Largentière, sur l'Ardèche; pop. aggl., 985 hab. — pop. tot., 2,680 hab. Commerce de bestiaux, beurre et fromages; scierie mécanique. A peu de distance, au N.-O. de cette commune, l'Ardèche prend sa source au pied de la montagne de la Chavade, qui couronne la forêt de Beauzon.

MAY-SAONG s. m. (mè-song). Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine.

MAYSEDER (Joseph), violoniste et compositeur allemand, né à Vienne en 1789, mort vers 1869. Ce virtuose, qui ne quitta jamais Vienne, était élève du célèbre professeur Schuppanzigh, dont il s'assimila la science profonde dans l'art du violoniste et la large manière. Mayseder fut successivement nommé musicien de la chambre de l'empereur d'Autriche, violon solo à l'église Saint-Étienne et au théâtre de la cour, et enfin chef d'orchestre de la chapelle impériale. Malgré ces marques de considération accordées à son mérite, cet artiste n'eût obtenu qu'une renommée locale, si ses compositions pour le violon et ses trios pour piano, violon et violoncelle n'eussent répandu son nom dans toute l'Europe. Ce fut principalement dans les concerts populaires qu'il donna à Vienne, de 1815 à 1820, que Mayseder se fit connaître comme instrumentiste. Son talent, recommandable par la pureté du son, la dextérité des traits, l'élégance du phraser et par un grand charme, laissait à désirer sous le rapport de l'énergie et de la virilité. Quant à ses compositions, qui joignent au mérite de facture d'heureuses inspirations mélodiques, des détails pleins de grâce, elles sont devenues classiques, et plusieurs des concertos de cet artiste sont regardés comme de véritables chefs-d'œuvre. Parmi les soixante compositions de Mayseder, on cite particulièrement ses quatre concertos, un grand morceau de concert (op. 47), ses polonaises, quintettes, quatuors, et ses sonates pour piano et violon.

MAYTA-CAPAC, inca du Pérou de 1225 à 1255. Parvenu au trône après la mort de son père, Lloque Yupanqui, il agrandit considérablement ses États par des conquêtes, fonda les villes de Cuchuna et de Moquéha, dans le pays de Cluscuna qu'il venait de soumettre, bâtit également plusieurs villes encore existantes dans le pays des Antis, défit les belliqueux Charcas, apporta diverses réformes dans les régions soumises, et condamna notamment au feu les empoisonneurs, qui étaient alors fort communs et impunis. De retour dans sa capitale Cuzco, Mayta-Capac embellit cette ville en y faisant construire des palais, des temples, des hôpitaux, des fontaines et un pont en bejuco (sorte d'osier), qui avait 195 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, et dont la solidité était telle, que 12,000 hommes purent le traverser. Ce fut également ce prince qui, pour rendre praticable le désert marécageux de Contisuya, fit construire, sur une longueur de 12 kilom., une chaussée de pierre et de terre, haute de 2 mètres sur 6 mètres de largeur. Mayta-Capac poursuivit ensuite le cours de ses conquêtes, et éleva dans la vallée d'Arequipa cinq villes, entre autres Chimpa et Sucahuaya. Aux qualités d'un conquérant il joignait celles d'un législateur éclairé, et il mourut après un glorieux règne de trente ans, laissant pour successeur son fils Capac-Yupanqui.

MAY-TAT s. m. (mè-tatt). Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine.

MAYTÈNE s. m. (mè-tè-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des célastrinées, comprenant des arbres et des arbrisseaux de l'Amérique australe. ‖ On l'appelle aussi MAYTEN et MAYTENUS.

— **Encycl.** Le *maytène* est un petit arbre de 5 à 7 mètres, très-rameux, à feuilles alternes ou opposées, persistantes, lancéolées, dentelées; le fruit est une petite capsule comprimée, s'ouvrant par les bords, à deux loges monospermes. Cet arbre croît au Chili; son bois, dur et rougeâtre, est utilisé dans le pays; la décoction de ses feuilles et de ses rameaux jouit d'une grande réputation médicale; on la regarde comme le contre-poison du lithi. Ce dernier végétal, qui, d'après quelques auteurs, serait le sumac vénéneux (*rhus toxicodendron*), est très-dangereux; le simple contact de ses feuilles, ou même son ombrage, au dire des voyageurs, fait enfler la peau et cause des douleurs très-vives. Il suffit de frotter la partie atteinte avec la décoction du *maytène* pour calmer la douleur et faire disparaître l'enflure.

MAYURVILLE, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Kentucky, ch.-l. du comté de Mason, à 6 kilom. N.-E. de Washington, sur la rive gauche de l'Ohio; 3,237 hab.

MAZACA, ville de l'Asie Mineure, dans la Cappadoce, aujourd'hui CÉSARÉE.

MAZACE s. et adj. (ma-za-se). Géogr. Habitant de Mazaca; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MAZACES. *La population* MAZACE.

— s. m. Antiq. rom. Soldat d'un corps de cavalerie que l'on recrutait parmi les habitants de Mazaca.

MAZADE (Charles de), littérateur et publiciste français, né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) en 1821. Il est fils d'un magistrat et petit-fils du conventionnel de Mazade d'Avèze, qui vota pour la reclusion dans le procès de Louis XVI et fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents. En sortant du collége de Bazas, M. Charles de Mazade étudia le droit à Toulouse, puis vint à Paris en 1841, et y débuta par un volume d'odes dont on ne parla guère. Après avoir collaboré au journal la *Presse*, il passa à la *Revue de Paris* et, de là, à la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il n'a plus quittée. Dans ce recueil, il s'est beaucoup occupé de critique littéraire et a fait paraître un grand nombre d'études intéressantes, notamment sur les hommes et les choses en Espagne et en Italie. Il a publié, en outre, les ouvrages suivants : l'*Espagne moderne* (1855, in-12); l'*Italie moderne, récits des guerres et des révolutions italiennes* (1860, in-12); la *Pologne contemporaine, récits et portraits de la révolution polonaise* (1863, in-18); l'*Italie et les Italiens, nouveaux récits, etc.* (1864, in-18); *Deux femmes de la Révolution* (1866, in-18); les *Révolutions de l'Espagne contemporaine* (1868, in-8°), etc.

MAZAFRAN, rivière d'Algérie. V. CHIFFA.

MAZAGAN, ville de l'empire du Maroc, province et à 220 kilom. N.-O. de Maroc, sur une hauteur près de l'océan Atlantique; 3,700 hab. Climat sain; petit port bien abrité. On y fait un commerce de laines et de grains. Mazagan fut bâtie en 1500 par les Portugais, qui l'ont conservée jusqu'en 1762.

MAZAGRAN s. m. (ma-za-gran). Café froid, servi dans un grand verre et auquel on ajoute de l'eau.

MAZAGRAN, village d'Algérie, province et à 72 kilom. E. d'Oran, à 6 kilom. S. de Mostaganem, sur la route de cette ville à Mascara; 972 hab. Climat salubre; sol de qualité supérieure; eaux abondantes, irriguant de nombreux jardins fruitiers. Ce village fortifié a été rendu célèbre par le siége qu'y soutinrent, du 3 au 6 février 1840, 123 Français, commandés par le capitaine Lelièvre, contre 12,000 Arabes.

Mazagran (SIÉGE DE LA CASBAH DE). Après l'occupation française de Mostaganem (29 juillet 1833), la population indigène de Mazagran abandonna ses habitations, et une petite garnison française vint s'y installer. La rupture du traité de la Tafna décida Abd-el-Kader à reprendre les hostilités dans la province d'Oran. En conséquence, le 13 décembre 1839, un corps d'environ 1,800 hommes tenta une attaque contre Mazagran. Mais la garnison française, composée d'une partie de la 10e compagnie du bataillon d'Afrique et commandée par le lieutenant Magnien, fit une résistance telle, que les assaillants furent réduits à lever le siége avec une perte de 30 hommes tués et 80 blessés environ. Les Français n'avaient perdu de leur côté qu'un seul homme, le caporal Dupont.

Rien ne faisait présager une autre attaque lorsque, le matin du 3 février 1840, Mustapha-ben-Tami, lieutenant d'Ad-el-Kader, à la tête de 12,000 hommes et de 2 pièces de canon, se rua sur Mazagran. Pendant que 300 fantassins se logeaient dans le bas de la ville, crénelaient les maisons et dirigeaient sur le fortin un feu meurtrier, les cavaliers arabes entamaient l'attaque du côté de la plaine. Enfin l'artillerie, assise sur un plateau distant d'environ 500 mètres, commença à battre les murailles. La faible garnison française qui occupait alors Mazagran n'avait eu que le temps de se retrancher dans la casbah, faible réduit en pierre sèche, mais qui dominait la position. La garnison française se composait de 123 hommes, formant la 10e compagnie du 1er bataillon d'infanterie d'Afrique, commandés par le capitaine Lelièvre, et elle possédait une pièce de 4, un baril de poudre et 40,000 cartouches. Dès le premier jour, la moitié des munitions fut épuisée; le capitaine Lelièvre donna alors l'ordre de ne plus repousser l'ennemi qu'à la baïonnette. L'affaire dura les 3, 4, 5 et 6 février; pendant quatre jours et près de quatre nuits (car on se battait nuit et jour), ce ne furent qu'assauts successifs. Les Arabes firent des efforts inouïs pour pénétrer dans la casbah, mais furent toujours rejetés en désordre. Le lieutenant-colonel Du Barail, qui commandait à Mostaganem, s'était aperçu de ce qui se passait. Il ordonna plusieurs sorties vigoureuses contre les Arabes qui le séparaient de Mazagran; mais l'insuffisance de ses propres forces l'empêcha de dégager la place. Le 6 février, les Arabes tentèrent un dernier assaut, auquel ils employèrent les perches à crochets et les poutres. Ils ne furent pas plus heureux, et, repoussés à la baïonnette, écrasés sous un feu roulant, ils se décidèrent, épuisés, lassés, à lever enfin le siége. Le 7 février au matin, la petite garnison vit avec un étonnement joyeux que la plaine était déserte : les Arabes avaient battu en retraite dans la nuit. Le lieutenant-colonel Du Barail accourut aussitôt et emmena en triomphe au milieu de ses hommes la 10e compagnie et son chef héroïque. La petite garnison n'avait eu que 3 hommes tués et 16 blessés. Quant aux Arabes, on évalua leurs pertes à 500 à 600 morts et 100 chevaux tués. Parmi les Français, on a cité comme s'étant plus particulièrement distingués : MM. Lelièvre, capitaine au 1er bataillon d'Afrique, qui fut fait chef de bataillon; Magnien, lieutenant de la 10e compagnie; Durand, sous-lieutenant; Villemot, sergent-major; Girout, sergent; Taine, fourrier; Muster, caporal, et Leborgne, Courtès, Edet, Gagfer, Vomillon, Renaud, Hermet, Marcot, Varent, Flarnon, chasseurs de la 10e compagnie. La 10e compagnie du 1er bataillon d'infanterie d'Afrique obtint le privilége de porter dans ses rangs le drapeau déchiré, troué par les balles et roussi par le feu qu'on avait vu flotter fièrement pendant quatre jours et quatre nuits sur les murs de la casbah. Enfin, un monument fut érigé par souscription à la mémoire du glorieux fait d'armes de Mazagran. Ce monument se compose d'une colonne d'ordre corinthien, placée dans la partie est de l'ancien réduit; elle est surmontée d'une statue de la France tenant un drapeau d'une main et de l'autre une épée dont la pointe s'enfonce en terre. Sur le socle de cette colonne on lit :

ICI — LES — III — IV — V — VI — FÉVRIER — MDCCCXL
CENT — VINGT — TROIS — FRANÇAIS
ONT — REPOUSSÉ — DANS — UN — FAIBLE
RÉDUIT
LES — ASSAUTS — D'UNE — MULTITUDE
D'ARABES.

MAZAHUA s. m. (ma-za-oua). Linguist. V. OTHOMI.

MAZAME s. m. (ma-za-me). Mamm. Nom collectif des espèces de cerfs qui habitent le Mexique.

— **Encycl.** Ce nom, qui n'a pas une signification bien précise, se prend dans des acceptions plus ou moins restreintes. Il sert le plus souvent à désigner collectivement toutes les espèces de cerfs qui habitent le Mexique. D'autres fois, on désigne plus spécialement sous le nom de *mazame* les deux cerfs appelés en Amérique *gouazouti* et *guazoubira* ou *cariacou*; le premier est plus grand; le mâle porte un bois semblable à celui du chevreuil d'Europe, long de $0^{m},18$ environ, dont l'extrémité est bifurquée, et qui n'a qu'un seul andouiller à la partie moyenne du merrain. Ce cerf habite surtout les pampas du Paraguay; il est très-agile à la course et exhale, dit-on, une odeur infecte. Le cariacou, appelé aussi *témemazame*, a un bois simple et sans andouillers; il vit solitaire dans les bois marécageux de la Guyane et du Paraguay.

MAZAMET s. m. (ma-za-mè). Comm. Molleton de laine, fabriqué à Mazamet.

MAZAMET, ville de France (Tarn), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. S.-E. de Castres, au pied d'une montagne, près du confluent de l'Arnette, du Tarn et du Thoré; pop. aggl., 10,500 hab. — pop. tot., 13,968 hab.

Importante filature de laine; fabrication de draps de toutes sortes, cadis, espagnolettes, flanelles, chemises et casquettes pour la marine, alpaga, toiles, tartans, chaux hydraulique. Aux environs, ruines du château d'Hautpoul.

MAZAN, bourg et comm. de France (Vaucluse), canton S., arrond. et à 7 kilom. de Carpentras; pop. aggl., 2,103 hab. — pop. tot., 3,260 hab. Récolte de safran, olives et vins renommés dits de *Grenache*. Eglise du XIIIe siècle, qui dépendait primitivement d'une ancienne abbaye. ‖ Village et comm. de France (Ardèche), canton de Montpezat, arrond. et à 48 kilom. de Largentière; 1,824 hab. A l'extrémité d'une vallée profonde, dominée de toutes parts par des bois de pins, se trouvent les ruines de l'ancienne abbaye bénédictine de Mazan, fondée vers 1120 et reconstruite au commencement du XVe siècle. Il en reste des pans de murs couverts de lierre, une vieille tour carrée et une vaste église à trois nefs, dont le chœur est encore surmonté d'un dôme byzantin.

MAZANDÉRAN, province de la Perse moderne. V. MAZENDÉRAN.

MAZANIELLO. chef de l'insurrection napolitaine de 1647. V. MASANIELLO.

MAZAR ou **MAZARD** s. m. (ma-zar). Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'eumolpe qui coupe les bourgeons, et qu'on désigne également par les noms de COUPE-BOURGEONS, BÈCHE, PIQUE-BROUT, LISETTE, etc.

MAZARA DEL VALLO, autrefois *Masaris*, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 44 kilom. S. de Trapani, chef-lieu du district de son nom et de mandement, sur la rive gauche et à l'embouchure du Salemi dans la Méditerranée, où elle a un port de commerce; 10,999 hab. Evêché; collége. Exportation de vins, soude et huile. Cette ville, qui donnait autrefois son nom à la vallée de Mazara, ancienne division administrative de l'île, est entourée de murailles et défendue par une forteresse; elle est assez mal bâtie, et formée de rues étroites et irrégulières, au milieu desquelles on trouve la place du Dôme, d'assez belle apparence. La cathédrale renferme quelques bas-reliefs d'un ciseau grec, et la noble famille Grignano possède un musée d'antiquités qui mérite d'être visité. Du temps des Normands, Mazara fut une ville riche, florissante et peuplée; le comte Roger la choisit pour sa résidence, et elle fut ensuite le séjour du roi détrôné Alphonse et de la reine Jeanne, femme de l'infortuné Ferdinand II.

MAZAREDDO ou **MASSAREDO Y SALAZAR** (Jose-Maria), amiral espagnol, né à Bilbao en 1744, mort à Madrid en 1812. Pendant la malencontreuse expédition d'Alger en 1775, il sauva par sa prudence les débris de l'armée espagnole, reçut en récompense de sa conduite le grade de major général d'escadre, fit partie, en 1780, de la flotte espagnole qui se joignit à la flotte française lors de la guerre de l'indépendance américaine, fut chargé, en 1793, de réorganiser la marine et rédigea alors les ordonnances maritimes encore en usage aujourd'hui. Nommé vice-amiral en 1795, il devint commandant en chef de la flotte espagnole dans la Méditerranée, protégea, en 1797, la ville de Cadix contre le bombardement des Anglais, fut nommé, en 1804, ambassadeur à Paris, où il resta peu de temps, et comprima à son retour une révolte dans la Biscaye. S'étant rallié, en 1808, au gouvernement de Joseph Bonaparte, il fut chargé par ce prince du portefeuille de la marine, qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'est Mazareddo qui a fait construire, en 1799, le bel observatoire de l'île de Léon. Il a laissé en espagnol un ouvrage intitulé *Rudiments de tactique navale* (Madrid, 1785, in-4°).

MAZARIN s. m. (ma-za-rain). Hist. Nom par lequel les frondeurs désignaient les partisans du cardinal Mazarin : *A bas les* MAZARINS!

— Techn Petit gobelet en verre, de qualité très-commune.

MAZARIN ou **MAZARINI**, famille de l'Etat de Gênes, transplantée en Sicile au XVIe siècle. Elle avait pour chef, au commencement du XVIIe, Pierre MAZARINI, qui alla s'établir à Rome, où il mourut en 1654. Il avait épousé Hortense Ruffalini, dont sortirent : Jules MAZARIN, cardinal, premier ministre sous Louis XIII et la régence d'Anne d'Autriche; Michel MAZARIN, archevêque d'Aix, également cardinal; Laure-Marguerite MAZARIN, mariée à Jérôme Martinozzi, dont deux filles, qui épousèrent, l'une Alphonse d'Este, duc de Modène, l'autre Armand de Bourbon, prince de Conti; Hiéronyme MAZARIN, mariée à Michel-Laurent Mancini. De ce dernier mariage sortit, entre autres, Hortense Mancini, qui épousa en 1661, Armand-Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, créé pour ce mariage duc DE MAZARIN. Leur fils unique, Paul-Jules, duc DE MAZARIN et de La Meilleraye, mort en 1731, n'eut de son mariage avec Félicie-Charlotte-Armande de Durfort-Duras que deux fils : l'un, Henri-Jules DE MAZARIN, duc de Mayenne, mourut avant lui, à l'âge de douze ans; l'autre, Gui-Paul-Jules DE MAZARIN, mourut en 1738, ne laissant de Louise-Françoise de Rohan-Soubise qu'une fille, Charlotte-Antoinette DE MAZARIN, qui avait épousé, en 1733, Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras.

MAZARIN (Giulio MAZARINI), cardinal-ministre de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, né à Piscina, dans les Abruzzes, en 1602, mort à Vincennes en 1661. L'origine de cet homme d'Etat, qui joua un si grand rôle dans notre histoire, était obscure. Ses ennemis prétendaient que son père, marchand sicilien, s'était réfugié à Rome, après avoir fait banqueroute à Palerme. D'après M. Amédée Renée qui, dans ses *Nièces de Mazarin*, a fait à ce sujet les plus consciencieuses recherches, le grand-père de Mazarin était un simple artisan sicilien; ce fut son père qui vint chercher fortune à Rome et devint *cameriere* (domestique de confiance, premier valet) du connétable Colonna. Le jeune Mazarin ne s'en donna pas moins comme gentilhomme; d'abord un peu soldat, un peu diplomate, un peu prêtre, et tout cela avec un vernis d'aventurier en quête de fortune, il eut la rare chance de rencontrer, devant Casal, Richelieu, alors fort occupé des querelles du duc de Savoie et de la maison d'Autriche (1630), et de réussir dans une difficile mission diplomatique. Il était à cette époque au service du nonce Pancirola. Richelieu, frappé de l'esprit délié, souple, du jeune diplomate, en même temps que de sa bonne mine, résolut de se l'attacher et l'emmena en France. Ayant de plus en plus reconnu sa grande intelligence des affaires, un génie tout particulier pour amener, à l'aide du temps et de la patience, la solution des questions les plus difficiles, il le chargea de plusieurs missions importantes, le fit nommer cardinal et, à sa mort, en 1642, le recommanda à Louis XIII comme son successeur. Le grand ministre était mort le 4 octobre; le 5, dans une circulaire royale, Louis XIII déclara « qu'il avait appelé dans ses conseils, auprès des anciens ministres, le cardinal Mazarin, dont il n'était pas moins assuré que s'il fût né parmi ses sujets. » La mort du roi, survenue dans les premiers mois de l'année suivante, loin de le faire descendre du pouvoir, augmenta son autorité; il avait, en effet, déjà su prendre un grand ascendant sur la reine régente, Anne d'Autriche. Quoiqu'il fût une des créatures du ministre qui l'avait tant humiliée, Anne d'Autriche lui accorda, non-seulement toute sa confiance, mais toute son affection; on ne peut plus avoir de doute, aujourd'hui que leurs correspondances ont été publiées, sur la nature de leurs relations, sur la passion que la reine inspira au cardinal, et si un mariage secret, hypothèse où se sont placés plusieurs historiens, ne les unit pas légitimement, au moins peut-on croire qu'ils vécurent comme si ce mariage avait eu lieu. M Victor Cousin, qui a si finement étudié toute la société française à cette époque, s'exprime ainsi à propos des lettres d'Anne d'Autriche : « Malgré le temps qui a dû les amortir, malgré les circonstances qui en gênent l'expression, malgré les chiffres mystérieux qui les voilent, les sentiments d'Anne d'Autriche paraissent ici empreints d'une tendresse profonde. Elle soupire après le retour de Mazarin (alors exilé) et supporte impatiemment son absence. Il y a des mots qui trahissent le trouble de son âme et presque de ses sens. » Cependant, il faut dire qu'un témoin journalier de la vie d'Anne d'Autriche, Mme de Motteville, a défendu l'innocence des relations de la reine et du ministre. Une des hypothèses concernant le Masque de fer fait de ce malheureux prisonnier le légitime roi de France, l'enfant issu de Louis XIII, Mazarin lui ayant substitué le fruit de ses amours avec Anne d'Autriche.

De 1643 à 1661, comme premier ministre d'une reine qui lui était toute dévouée et d'un roi enfant, Mazarin exerça la plénitude du pouvoir; mais durant plus de la moitié de sa vie, jamais autorité ne fut contestée davantage, ni en butte à de plus grands périls. A peine était-il entré en fonction, que, malgré son envie de plaire à tous et quoiqu'il donnât ou laissât prendre à pleines mains, aimant mieux, disait-il, acheter ses ennemis que les briser, tout le parti des importants conjura sa perte et il n'échappa que grâce au hasard à une tentative d'assassinat dirigée contre sa personne (31 août 1653). Une embuscade lui avait été dressée, par le duc de Beaufort, entre la rue Saint-Honoré et le Louvre, sur le chemin qu'il prenait pour se rendre chez la reine. L'arrestation du duc de Beaufort, l'éloignement du duc de Vendôme et de la duchesse de Chevreuse furent son premier coup d'autorité. Malgré les brillants débuts de son administration, marquée aussitôt par le succès des armes françaises, la victoire de Rocroy, la campagne de Turenne en Allemagne et la série d'avantages considérables qui préparèrent la paix de Westphalie, le gouvernement du cardinal était miné à l'intérieur par les sourdes intrigues de ses ennemis et surtout par le désarroi des finances, désarroi auquel il aida du reste par son prodigieux désir d'accumuler des richesses personnelles. Il venait à peine de signer le traité de Westphalie que la Fronde éclata (1648). Pendant cinq années, avec une constance et une ténacité singulières, n'ayant pour lui que son génie et l'appui de la reine, en butte aux invectives les plus grossières, le ministre eut à combattre à la fois le parlement, le peuple, les seigneurs, sans compter les ennemis du dehors; il eut pour adversaire le prince de Condé, fut deux fois obligé de quitter la France, en 1651 et en 1652, mais enfin, il parvint à reprendre (1653) définitivement le pouvoir et put poursuivre avec ardeur ses plans relatifs à la guerre étrangère. La victoire d'Arras (1654), l'alliance avec Cromwell (1657), la prise de Dunkerque contraignirent enfin l'Espagne à signer la paix des Pyrénées (1659), principal titre de gloire de Mazarin. L'année précédente, il avait conclu la ligue du Rhin, qui donnait à la France une grande influence en Allemagne et tenait l'Autriche en échec.

Tels sont les principaux linéaments de sa vie politique, qui appartient beaucoup plus à l'histoire qu'à la biographie proprement dite. Sa vie intime n'offre pas un égal intérêt, en dehors de cette liaison avec Anne d'Autriche sur laquelle il convient de jeter un voile discret, plutôt par le manque de certitude historique que par respect pour l'Eglise; car, quoique cardinal, Mazarin n'était pas prêtre. Parti de si bas, il eut à pourvoir une nombreuse famille de frères, de neveux et de nièces, qui s'attachèrent à sa fortune. L'avidité qu'il montra, en accumulant des millions, pour lui d'abord, et après lui pour ses nièces, fut toujours le principal grief de ses ennemis. Lorsqu'il mourut, dans la nuit du 8 au 9 mars 1661, à Vincennes, où il s'était fait transporter, par une fantaisie de malade, il laissait une fortune que Fouquet, dont les évaluations doivent être les plus justes, estima à 100 millions de livres, ce qui serait le double en monnaie actuelle, et vaudrait, relativement, cinq fois autant. Cette fortune se composait de 13 millions en numéraire, des revenus de huit abbayes, valant 500,000 fr. de rente, des duchés de Nivernais et d'Auvergne, qu'il avait achetés à beaux deniers comptants. Une seule de ses nièces, Hortense Mancini, eut, pour sa part, 28 millions; c'était, il est vrai, la plus favorisée.

M. Mignet a tracé le portrait suivant de cet homme d'Etat : « Mazarin avait l'esprit grand, prévoyant, inventif, le sens simple et droit, le caractère plus souple que faible et moins ferme que persévérant. Sa devise était : « Le temps et moi. » Il se conduisait, non d'après ses affections ou ses répugnances, mais d'après ses calculs. L'ambition l'avait mis au-dessus de l'amour-propre, et il était d'avis de laisser dire, pourvu qu'on le laissât faire. Aussi était-il insensible aux injures et n'évitait-il que les échecs. Ses adversaires n'étaient pas même des ennemis pour lui : s'il se croyait faible, il leur cédait sans honte; s'il était puissant, il les emprisonnait sans haine. Richelieu avait tué ceux qui s'opposaient à lui; Mazarin se contenta de les enfermer. Sous lui, l'échafaud fut remplacé par la Bastille. Il jugeait les hommes avec une rare pénétration, mais il aidait son propre jugement du jugement que la vie avait déjà prononcé sur eux. Avant d'accorder sa confiance à quelqu'un, il demandait : « Est-il heureux? » Ce n'était point de sa part une aveugle soumission aux chances du sort; pour lui, *être heureux* signifiait avoir l'esprit qui prépare la fortune et le caractère qui la maîtrise. Il était incapable d'abattement et il avait une constance inouïe, malgré ses variations apparentes. Résister dans certains cas et à certains hommes ne lui paraissait pas de la force, mais de la maladresse. Aussi, ce qu'il cédait, c'était pour le reprendre, et lorsqu'il partait, c'était pour revenir. Un de ses plus spirituels antagonistes, La Rochefoucauld, a dit de lui « qu'il avait plus de hardiesse » dans le cœur que dans l'esprit, au contraire » du cardinal de Richelieu, qui avait l'esprit » hardi et le cœur timide. » Si le cardinal de Richelieu, qui était sujet à des accès de découragement, était tombé du pouvoir, il n'y serait pas remonté; tandis que Mazarin, deux fois fugitif, ne se laissa jamais abattre, gouverna du lieu de son exil, et vint mourir dans le souverain commandement et dans l'extrême grandeur. »

Les jugements les plus divers ont été portés sur Mazarin; les uns l'ont comparé à Richelieu, dont il n'eut certainement ni le génie ni l'indomptable fermeté; d'autres n'ont vu en lui qu'un homme d'Etat médiocre, et lui ont à peine accordé la finesse et l'esprit d'intrigue. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'on peut justifier ces deux appréciations contraires. Si l'on examine ce qu'il a fait à l'extérieur, pour la grandeur de la France les traités de Westphalie et des Pyrénées deux œuvres que Richelieu lui-même eût enviées, le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, marquent le grand ministre, l'homme aux profonds desseins; mais son imprévoyance, sa faiblesse pendant la guerre civile, le désarroi des finances auquel il ne sait remédier, son avidité au sein de cette effroyable misère, les expédients au jour le jour qu'il imagine seulement pour se perpétuer aux affaires, les intrigues dont il essaye d'enlacer ses adversaires, au lieu de les combattre, trahissent un esprit hésitant et cauteleux. On ne peut lui refuser, toutefois, d'avoir dignement préparé le règne de Louis XIV qui, malgré son impatience de gouverner, lui eût laissé longtemps encore le maniement des affaires. L'abbé de Choisy rapporte que, le lendemain de sa mort, l'archevêque de Rouen vint trouver le roi et lui dit : « Votre Majesté m'avait ordonné de m'adresser à M. le cardinal pour toutes les affaires; le voilà mort. A qui Votre Majesté veut-elle que je m'adresse à l'avenir? — A moi, monsieur l'archevêque! » Le *règne* de Mazarin fut la préface de celui de Louis XIV.

On a imprimé, en 1693, ses *Négociations secrètes des Pyrénées*, réimprimées en 1745; ainsi que sa *Correspondance* avec la reine Anne d'Autriche (1836).

Mazarin (HISTOIRE DU CARDINAL), par Antoine Aubery (1695, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage est écrit avec un parti pris de panégyriste enthousiaste qui lui enlève, comme histoire, une grande partie de sa valeur. On ne peut blâmer l'auteur, qui ne l'écrivit pas du vivant de son héros et qui voulut ainsi conserver la mémoire des bienfaits qu'il en avait autrefois reçus; mais, sauf pour les particularités biographiques et le détail des événements contemporains, envisagés au point de vue de l'apologie complète, on ne peut aucunement se fier au récit d'Aubery. La dédicace du livre à Louis XIV est un modèle de franche flagornerie; il y établit naïvement la prééminence de la maison de Bourbon sur toutes les maisons impériales et royales, et, ne trouvant pas que l'épithète de grand, appliquée au roi, soit assez forte, il propose d'appeler le monarque Louis Trismégise, c'est-à-dire trois fois grand. Cela aurait bien fait dans l'histoire. Le livre d'Aubery a pourtant un intérêt. Il le composa sur les conseils du premier président Lamoignon, qui lui communiqua à cet effet des extraits faits par lui des registres du parlement. Ces registres étant en grande partie perdus, on en retrouve la substance dans cet ouvrage.

Mazarin (LA JEUNESSE DE), par Victor Cousin. L'élégant historien des belles pécheresses de la Fronde était tout préparé pour écrire la vie de leur ennemi intime; il avait déjà, dans ce but, amassé de grands matériaux; mais, pour une raison qu'il ne dit pas, il renonça à l'exécution de ce projet et se réduisit à raconter la jeunesse du cardinal. « Cette étude, dit-il, est une introduction nécessaire à toutes les biographies de Mazarin, qui glissent sur les obscures années de sa jeunesse. » Quoique fort amoureux des duchesses de Longueville et de Chevreuse, V. Cousin manifeste pour le subtil Italien un enthousiasme qu'il ne réussit pas à faire partager à tous les lecteurs. La souplesse, qu'il admire fort dans Mazarin, ne paraîtra souvent que l'habileté de l'intrigue; et, sans entrer dans tous les griefs des frondeurs contre le cardinal, il faut reconnaître que leur haine avait de fort justes et de fort nobles motifs. V. Cousin a assez mal jugé la Fronde en refusant d'y voir autre chose que la rébellion d'une noblesse « sans vertu et sans patrioitsme. » La Fronde fut plus révolutionnaire qu'il ne l'a vue. Il surprend singulièrement ses lecteurs quand il conclut que Mazarin a préparé la monarchie constitutionnelle; on sait que pour V. Cousin ce genre de gouvernement est la suprême fin de l'histoire humaine, la perfection idéale vers laquelle l'humanité marche à travers les siècles. Ces points de vue contestables écartés, on trouvera dans son livre l'intérêt qui résulte de nouveaux faits historiques, exposés dans une langue claire et agréable. Victor Cousin a eu en main des pièces originales non consultées avant lui; il a trouvé dans les archives du ministère des affaires étrangères un nombre considérable de papiers, la plupart autographes, sur les négociations de 1628, 1629, 1630, à propos de la succession de Mantoue, et des lettres importantes de différents personnages; en outre, un des héritiers du cardinal, François Barberini lui a permis de consulter les papiers qu'il tenait de son ancêtre. A l'aide de ces documents précieux, Victor Cousin a pu écrire une histoire presque inédite, et l'on peut dire qu'il a découvert un Mazarin inconnu.

Mazarin mourant, tableau de Paul Delaroche; Salon de 1831. Ce tableau a été inspiré à l'artiste par les lignes suivantes des *Mémoires* de Brienne : « Au milieu d'un cercle nombreux et brillant de grands seigneurs et de dames de la cour, il se faisait montrer les cartes par une de ses nièces, qui les tenait pour lui à une table de jeu placée près de son lit. » Au même Salon, Paul Delaroche avait envoyé *Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier*, les *Enfants d'Edouard* et *Richelieu remontant le Rhône*. Ces quatre tragi-comédies pittoresques, où la délicatesse et l'observation s'allient à l'énergie du sentiment, obtinrent un succès d'enthousiasme. Gustave Planche osa cependant jeter sa note critique au milieu du concert de louanges qui s'élevaient de toute part; il fit remarquer, avec une certaine vivacité, le « travail infini et pénible » révélé par l'arrangement du *Mazarin*. La vérité est que cette toile renferme d'incontestables défauts, les défauts habituels de l'auteur, et qui pour beaucoup sont presque des qualités. Finement traité au point de vue de la physionomie et du détail, il laisse souhaiter peut-être, comme le fait remarquer M. Henri de Laborde, un peu plus de discrétion dans l'effet général, une harmonie moins incessamment brisée par la multiplicité des tons et les mille accidents du modelé. C'est un charmant ouvrage auquel il manque encore ce qui caractérise la *Mort du duc de Guise*, l'accent de la certitude et l'autorité du goût. Exécuté avec cette habileté d'exposition qui a fait à Delaroche une si grande réputation dans ce genre où le trait de mœurs est de mise à côté de l'image terrible, le *Mazarin mourant* est d'ailleurs inférieur, quant à l'expression, à son pendant, le *Richelieu*.

La scène est moins belle et n'a pas un certain caractère de grandeur qu'à la rigueur on peut concéder à celle qui se passe sur le Rhône. On s'arrête avec un intérêt mêlé de terreur sur ces deux malheureux jeunes gens, Cinq-Mars et de Thou, trahis par un prince pusillanime et livrés à la haine d'un ministre qui les traîne comme sa proie à la remorque de son bateau. L'esprit n'est point impressionné au même degré par la vue de ce moribond qui joue aux cartes; pourtant la vérité d'action est grande, les détails sont admirablement soignés, l'exécution est habile et porte le même cachet de séduction que l'artiste s'attachait à placer dans toutes ses œuvres. C'est minutieux, mais après tout cela vit et scintille. Le *Mazarin mourant* et le *Richelieu remontant le Rhône* faisaient partie de la galerie du comte de Pourtalès; ils ont été vendus ensemble 80,700 fr. à la vente de cette collection en 1863. Il a été fait du *Mazarin mourant*, par François Girard, à la manière noire (Salon de 1836), une gravure fort estimée et très-répandue. Le musée de Nantes possède une esquisse fort curieuse, donnant la première pensée du *Mazarin mourant;* elle est hardiment exécutée à la plume et à gros traits. Sur ce dessin est largement répandu un frottis transparent qui le fait ressortir vigoureusement et lui donne un grand caractère de mouvement et de vie. Cette esquisse avait été donnée par l'artiste à MM. de Feltre, dont il était l'ami; elle fait partie de la collection du musée qui porte leur nom.

Mazarin (LE CARDINAL) cherchant à attirer la duchesse de Chevreuse dans son parti, tableau de M. Ravel; Salon de 1859. Le sujet est pris dans ce passage de l'*Histoire de la Fronde*, du comte de Sainte-Aulaire : « Le lendemain de son arrivée, il l'alla voir, lui dit qu'il n'ignorait pas que les assignations de l'épargne arrivaient lentement, qu'après un si long voyage elle pouvait avoir besoin d'argent et qu'il lui apportait 50,000 écus. Deux jours après, il lui demanda nettement si elle voulait être de ses amis, protestant qu'en ce cas il n'épargnerait rien pour lui complaire. » Sans rejeter absolument ses offres, Mme de Chevreuse mit à haut prix son alliance et celle de son parti, ajoute le livret. Cette toile a été peu remarquée. Elle n'est pas cependant dépourvue de mérite.

Mazarin, tableau de M. Vetter; Salon de 1872. Cette fois, ce n'est plus le jeu qui ranime le cardinal mourant; une plus noble passion allume une dernière étincelle dans son œil attristé. Epuisé par la fièvre, il s'est fait porter au milieu de ses trésors artistiques; il vient, avant de les quitter, dire un dernier adieu à ces tableaux et à tous ces précieux objets qu'il avait rassemblés avec tant de soin et d'amour. Ce tableau, acheté par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, a été favorablement accueilli; mais il ne saurait faire oublier l'œuvre de Delaroche.

Mazarin (TOMBEAU DE), par Coysevox. Il fut édifié dans la chapelle du collége des Quatre-Nations, le palais actuel de l'Institut; on le transféra en 1792 au Musée des monuments français. C'est une des œuvres capitales du sculpteur, une de celles qui montre le mieux combien son génie flexible, épris d'ordinaire des motifs gracieux, savait se pénétrer des caractères propres au sujet qu'il traitait. L'ordonnance du monument est simple et majestueuse : en avant du sarcophage, qu'entourent trois figures allégoriques en bronze, un génie porte la hache de licteur.

Mazarin (LE PALAIS). On donne quelquefois ce nom au palais actuel de l'Institut, en souvenir du cardinal qui le fit construire pour y établir le collége des Quatre-Nations, et qui en dota richement la bibliothèque. Il y eut son tombeau jusqu'en 1792; mais il n'en fit jamais sa résidence. Le palais qu'il fit bâtir pour lui, et qui garda longtemps son nom, était situé rue Neuve-des-Petits-Champs, et il en reste encore de notables parties qui, agglomérées à d'autres habitations princières qui l'avoisinaient, notamment à l'hôtel Lambert, composent actuellement les bâtiments de la Bibliothèque nationale. Le palais Mazarin fut construit sur l'emplacement de l'hôtel Tubœuf, dont l'architecte Mansart respecta les dispositions principales en se contentant de donner plus de grandeur à certains développements. Il avait sa façade rue Neuve-des-Petits-Champs et s'étendait de chaque côté, par des ailes, sur la rue Richelieu et sur la rue Vivienne. Mansart créa de vastes galeries où le cardinal put installer ses riches collections de livres, de statues, de tableaux et de curiosités de toutes sortes; dans une de ces galeries fut ouverte au public une bibliothèque composée de 40,000 volumes; ce furent les humbles commencements de la Bibliothèque nationale. M. de Laborde a écrit l'*Histoire du palais Mazarin* (1845, in-8°).

MAZARIN (Michel MAZARINI, dit), cardinal, frère du précédent, né à Rome en 1607, mort dans la même ville en 1648. Il entra dans l'ordre des dominicains, enseigna la philosophie et la théologie, devint ensuite maître du sacré palais et fut nommé, en 1645, archevêque d'Aix par son frère, qui parvint, après de longues négociations, à lui faire donner le chapeau de cardinal. « Emporté, brutal et borné, il n'avait, dit M. Amédée Renée, ni déférence ni égards pour la reine elle-même, malgré les étranges faveurs dont on l'avait comblé. » Son frère, qu'il traitait également de la façon la plus cavalière, se décida à l'éloigner de la cour et l'envoya en 1648, comme vice-roi, en Catalogne. Michel y resta fort peu de temps, puis retourna à Rome, où il mourut presque aussitôt.

MAZARIN (Armand-Charles, marquis DE LA PORTE, marquis DE LA MEILLERAYE, enfin duc DE), général français, fils du maréchal de La Meilleraye, né en 1632, mort en 1713. Grâce à la situation de son père, il devint successivement lieutenant général de la haute et de la basse Bretagne, et du comté nantais en 1642, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France en 1648, maréchal de camp en 1649, lieutenant général des armées du roi en 1654. Il avait vingt-neuf ans lorsque, en 1661, il épousa une des nièces du cardinal Mazarin, la belle Hortense Mancini, qu'il aimait passionnément. Par cette union, il devenait possesseur d'une fortune de 28 millions, laissée par le cardinal à sa nièce, duc de Mazarin, pair de France, gouverneur d'Alsace, du bailliage d'Haguenau, etc. « A cette époque, au rapport de Saint-Simon, il était de la meilleure compagnie et fort instruit; magnifique, du goût à tout, de la valeur, dans l'intime familiarité du roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer, gracieux, affable et poli. » Malheureusement, le duc de Mazarin était d'une extrême bizarrerie de caractère, dont sa jeune femme eut beaucoup à souffrir et qui amena celle-ci à se séparer de lui en 1666. Le chagrin qu'il éprouva de cette rupture ne fit qu'accroître ses manies et le rendirent la fable de la cour Il poussa alors la dévotion jusqu'à la folie; on le vit, par un scrupule de décence, briser ou mutiler les statues, barbouiller les tableaux qui lui venaient du cardinal; il n'eut pas moins de trois cents procès, qu'il perdit pour la plupart. « Je suis bien aise, disait-il, qu'on me fasse des procès sur tous les biens que j'ai eus du cardinal. Je les crois tous mal acquis; et du moins, quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre et ma conscience est en repos. » C'est également lui qui, croyant que le sort marquait la volonté de Dieu, donnait les emplois de sa maison après avoir tiré au sort, ainsi que l'a raconté Voltaire dans les vers suivants :

On conte que l'époux de la célèbre Hortense
Signala plaisamment sa sainte extravagance :
Craignant de faire un choix par sa faible raison,
Il tirait aux trois dés les rangs de sa maison.
Le sort d'un postillon faisait un secrétaire,
Le cocher, étonné, devint homme d'affaire;
Un docteur hibernois, son très-digne aumônier,
Rendit grâce au destin qui le fit cuisinier.

Après la mort de sa femme, « M. de Mazarin, dit Saint-Simon, depuis si longtemps séparé d'elle et sans aucun commerce, fit apporter son corps et le promena près d'un an avec lui de terre en terre. Il le déposa un temps à Notre-Dame-de-Liesse, où les bonnes gens la prioient comme une sainte et y faisoient toucher leurs chapelets. »

MAZARIN (Hortense, duchesse DE), femme du précédent. V. MANCINI.

MAZARINADE s. f. (ma-za-ri-na-de — de *Mazarin*, nom pr.). Hist. Nom donné à des pamphlets, satires, libelles en prose et en vers que les frondeurs publiaient contre Mazarin : *Les* MAZARINADES *en prose sont en très-grand nombre, et, dans les titres, l'indécence le dispute souvent au facétieux, au ridicule; plusieurs de ces titres même ne peuvent être transcrits.* (Villeneuve.)

— **Encycl.** Aucun ministre n'a été aussi chansonné que Mazarin; mais, insensible aux pamphlets que l'on dirigeait journellement contre lui, l'astucieux Italien disait pour toute réponse : Laissons parler et faisons. « Il avait, dit Mme de Motteville, fait des injures ce que Mithridate avait fait du poison qui, au lieu de le tuer, vint enfin, par la coutume, à lui servir de nourriture. » C'est véritablement à propos des *mazarinades* et de la Fronde qu'on peut relever le mot de Chamfort : « Le gouvernement de la France est une monarchie absolue tempérée par des chansons. »

Ces pamphlets sont si nombreux que des recueils complets, comme ceux que possède la bibliothèque de l'Arsenal, forment une trentaine de volumes. Dès 1649, des libraires réunirent sous un titre général ceux que le public avait semblé recevoir avec le plus de faveur, et leur donnèrent divers titres : *Recueil de toutes les pièces faites contre le cardinal Mazarin sur l'enlèvement du roi; Recueil de ce qui s'est passé contre le mauvais gouvernement de Jules Mazarin; Recueil de plusieurs pièces curieuses tant en vers qu'en prose; Recueil des pièces imprimées durant les mouvements de l'année* 1649.

Les titres de ces pamphlets sont caractéristiques; nous en citerons un certain nombre : *Contrat de mariage du Parlement avec la ville de Paris* (4 janvier 1649). Mazarin croyait que le coadjuteur y avait eu quelque part. Il y fit répondre dans le *Bandeau levé de dessus les yeux des Parisiens.*

Raisons d'Estat contre le ministre étranger, une des bonnes pièces, suivant Naudé; elle se continue dans l'*Anathème et l'excommunication d'un ministre d'Estat étranger*, dont le raisonnement est très-ingénieux.

Dialogue de deux Guépins (habitants de l'Orléanais) *sur les affaires du temps.* Cette pièce, écrite en patois, est l'une des plus agréables.

Lettre d'un religieux à Condé, par M. Brousse, curé de Saint-Roch. Naudé et Gui Patin l'égalent à la *Lettre du chevalier Georges de Paris.* Il y a la plus grande variété dans ces pamphlets; ce sont souvent des épigrammes très-bien tournées :

On dit (peut-estre on dit mal)
Que la grand'armée de Flandre
Ne prend rien, mais ne fait que rendre,
Au contraire du cardinal
Qui prend tout et ne veut rien rendre.

En voici une autre :

On dit que le feu cardinal
Voulut montrer à cet empire
Que s'il avait fait bien du mal
Un autre pouvait faire pire;
Et qu'il choisit à cette fin,
Pour son successeur, Mazarin.

Un partisan de Mazarin avait dit, à propos de l'Hôtel de ville où s'assemblaient les chefs de la Fronde :

Cette cabale est malhabile
D'avoir choisi l'Hôtel de ville
Pour conférer de ses exploits;
Leur esprit qui toujours s'élève
Ne devrait pas avoir fait choix
D'un lieu si proche de la Grève.

Un frondeur répondit :

Si Conti, Beaufort, Longueville
Ont fait choix de l'Hôtel de ville,
N'ont-ils pas fait bien prudemment?
Dedans la Grève sans descendre,
Ils pourront voir commodément
Le Mazarin qu'on y doit pendre.

Dans le *Caresme de Mazarin* ou la *Suite des Triolets*, on trouve « le portrait moral » de Mazarin ainsi esquissé :

Maudit, maraud, malicieux,
Sot, superbe, symoniaque,
Avare, asnier ambitieux;
Maudit, maraud, malicieux;
Pendard, pelé, pernicieux,
Plus dangereux qu'un maniaque;
Maudit, maraud, malicieux;
Sot, superbe, symoniaque,
Tygre testu, tyran et traître,
Fourbe, faquin, fantasque, fat,
Infâme, impertinent, ingrat,
Ribaud, rodomont, renégat,
Méchant enfin par toute lettre,
Infâme, impertinent, ingrat,
Tygre testu, tyran et traître.

Enfin Loret, dans sa *Gazette* du samedi 11 février 1651, annonce ainsi le départ de Mazarin :

Le cardinal, lundy, la nuit,
Fit sa retraite à petit bruit.
Il sortit par l'huis de derrière;
. . . .
Le lendemain en toute place
Bourgeois, mestiers et populace
Montroient par des ris redoublés
L'aize dont ils étoient comblés;
Car en moins de rien la nouvelle
Fut à Paris universelle;
Et l'on remarqua maint courtaud
Qui tournoit le visage en haut,
Croyant qu'après cette sortie
L'alouète toute rostie,
Sans rien faire et sortir d'illec,
Lui tomberoit dedans le bec.

Citons encore ce refrain connu :

Un vent de Fronde
A soufflé ce matin;
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.

Les *mazarinades* en prose ne manquent pas non plus de verve. Une polémique très-vive s'engagea au sujet de la *Lettre d'avis à Messieurs du parlement, escrite par un provincial*, 4 mars 1649 Nous y lisons ceci : « Les roys cessent d'être roys quand ils abusent de leur autorité. Les sujets sont déliés de leurs serments quand les rois contreviennent aux leurs. »

Discours sur la députation du parlement à Monsieur le prince de Condé, par Paul Portail, conseiller. Un avocat du conseil privé, accusé de l'avoir fait imprimer, fut traduit devant le Châtelet et la chambre des Tournelles; on requérait la mort contre lui, il fut acquitté.

Le *Courrier du temps*, par Fouquet de Croissy. Gui Patin en parle plusieurs fois dans ses lettres.

Catéchisme des courtisans à la cour de Mazarin : « Qu'est-ce qu'un roi? Un homme qui est toujours trompé, un maistre qui ne sçait jamais son métier. — Un prince? Un criminel que l'on n'ose punir. — Les courtisans? Rien de ce que tu en vois. — Paris? Le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux. — Les charges? Une honorable gueuserie. »

L'*Union ou association des princes sur l'injuste détention des princes de Condé, Conty et Longueville*, janvier 1650 (projet de coalition).

Courrier burlesque de la ville de Paris, en vers (c'est la 2e édition du *Courrier français*), envoyé à Son Altesse le prince de Condé pour le divertir dans sa prison.

Manifeste de Mme de Longueville. Mme de Motteville ne doute pas que cette pièce ne soit authentique.

Eloge des Frondeurs, pamphlet attribué à de Retz.

Le nombre de ces pamphlets fut tel que Naudé en compte huit cents, publiés seulement durant le siége de Paris, c'est-à-dire du 8 février au 11 mars 1649. La plupart ne sont que des bouffonneries, ce qui n'a pas lieu de surpendre, puisqu'ils sont l'œuvre de Scarron et de toute son école de poëtes burlesques, Sarrasin et Loret entre autres; quelques-uns sont dus à des personnages d'un tout autre caractère, comme Patru, Gui Patin et même le cardinal de Retz, qui vinrent ajouter leur appoint. La misère du peuple, les énormes concussions dont on accuse le ministre en forment la partie la plus sérieuse, un sur cinq, tout au plus; pour les autres pièces, les incidents burlesques de la lutte, les satires personnelles dirigées contre les principaux « mazarins, » et surtout les lazzi dont on bafoue l'étranger et son accent italien en sont le fonds inépuisable. M. Henri Martin a porté sur les *mazarinades* un jugement sévère, sans nier toutefois l'esprit gouailleur, vraiment français, qui anime ces satires souvent injustes et parfois absurdes. « Il y a de tout, dit-il, dans les *mazarinades*, de la grossièreté, du cynisme, de la bigoterie, de l'impiété, de l'esprit, de la verve, parfois même du bon sens; il y en a qui laissent reparaître l'aigre levain du vieux parti de l'étranger et du fanatisme, et qui osent reprocher à Mazarin le traité de Westphalie, comme contraire à l'Église, et la révolte de Naples contre « son » souverain légitime; » d'autres, dans un esprit tout opposé, accusent Mazarin de n'avoir pas dignement continué son illustre prédécesseur. Le parti de la cour ne demeure pas sans réponse; les pamphlets *mazarins* sont à peine un contre vingt, mais on doit convenir qu'ils ne sont pas si inférieurs en raison et en esprit qu'en nombre. Le parlement, voyant que certains libellistes ne respectaient ni le ciel, ni la terre, ni même « l'autorité de la » Compagnie, » rendit un arrêt contre les libelles sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ce qui n'eut probablement pas grand résultat dans une pareille crise. »

M. C. Moreau a publié, pour la Société de l'histoire de France, une bibliographie des *mazarinades* en 3 volumes in-8° et un choix de *mazarinades* en 2 volumes (Paris, 1850-1853). Ces cinq volumes sont la substance des recueils. Un des plus considérables parmi ces pamphlets, au moins par l'étendue, est une farce dramatique sur *Mazarin et les monopoleurs;* les plus curieuses satires burlesques sont : le *Chant populaire des barricades*, composé par six harengères; l'*Envoi de Mazarin au mont Gibet;* l'*Ane rouge;* le virelai sur les *Vertus de sa Faquinance;* la *Lettre de Polichinelle à Jules Mazarini.* En 1649, Naudé, le savant bibliothécaire de Mazarin, fit une réfutation des calomnies contenues dans ces pamphlets souvent orduriers. Ce livre est connu sous le titre de *Mascurat*, du nom d'un des interlocuteurs; mais le véritable est : *Jugement de ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin.* Ce devait être, dans la pensée de son auteur et du cardinal, la nouvelle *Satire Menippée*, dirigée contre les nouveaux ligueurs; mais le *Mascurat* ne survécut pas aux circonstances qui l'avaient fait naître.

Nous compléterons cette étude en donnant une *mazarinade* tout entière, paroles et musique. Cette composition offre, en dehors de ses couplets gentiment tournés, un certain intérêt musical. On est en *si bémol*, et, dès le début, nous remarquons un *mi bécarre* de l'effet le plus caractérisé. La musique actuelle n'était pas née et le plain-chant était encore ce qu'il y avait de plus populaire; beaucoup de chansons du temps ont été composées sur des airs d'église, des hymnes, le peuple étant porté à adapter à ses improvisations gouailleuses les mélodies que son oreille a retenues.

En étudiant avec plus de soin la configuration de celle-ci, qui débute presque comme un *septième ton d'église*, on y remarque un peu plus loin le présage des envahissements modernes. Ces timides essais, au milieu d'un cadre suranné, font pressentir une révolution artistique à l'état latent. Le très-remarquable accord qui existe entre la composition musicale de cette *mazarinade*, les paroles et la situation dans laquelle se trouvait le peuple de Paris alors qu'il proférait ces menaces contre le cardinal-ministre, est sans doute la cause que ce petit refrain, vieux de plus de deux cents ans, est parvenu jusqu'à nous.

1er COUPLET. *Con moto.*

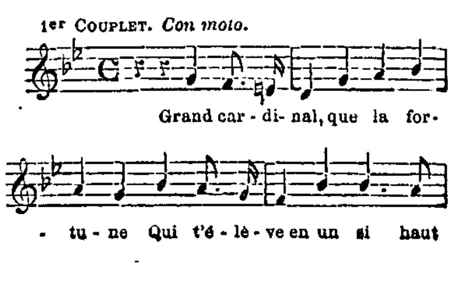
Grand car - di - nal, que la for -
- tu - ne Qui t'é - lè - ve en un si haut

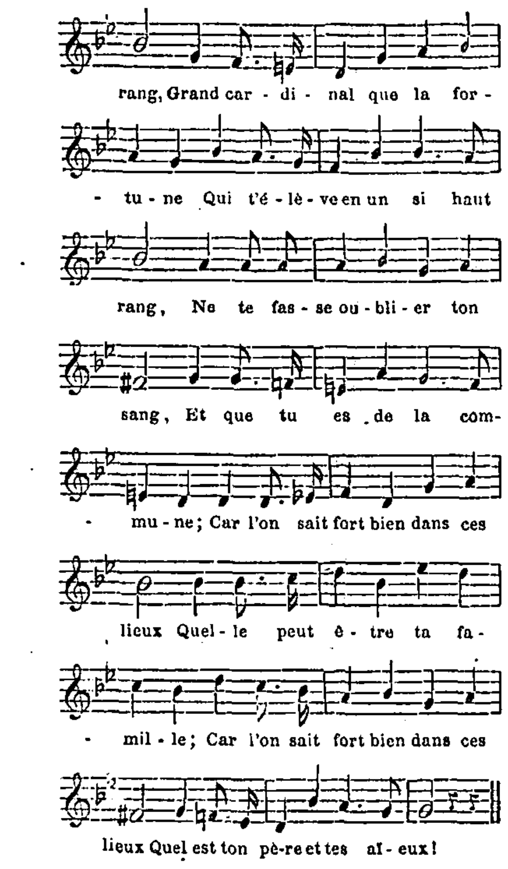
rang, Grand car - di - nal que la for -
- tu - ne Qui t'é - lè - ve en un si haut
rang, Ne te fas - se ou - bli - er ton
sang, Et que tu es de la com-
- mu - ne; Car l'on sait fort bien dans ces
lieux Quel - le peut ê - tre ta fa -
- mil - le; Car l'on sait fort bien dans ces
lieux Quel est ton pè-re et tes aï - eux!

DEUXIÈME COUPLET.

Fais en sorte qu'il te souvienne } *bis.*
Qu'un Italien comme toi,
Dans la minorité d'un roi,
Après avoir bien fait des siennes,
Fut enfin, par revers du sort,
Quoique favori de la reine,
Fut enfin, par revers du sort,
Justement puni de la mort!

TROISIÈME COUPLET.

Quoique favori de la reine } *bis.*
Autant que tu l'es aujourd'hui,
Enfin il a été puni
Pour avoir tant fait de fredaines!
Prends garde que les mécontents
Ne t'en fassent bientôt de même;
Prends garde que les mécontents
Ne t'en fassent bientôt autant!

Mazarine (BIBLIOTHÈQUE). V. BIBLIOTHÈQUE.

MAZARINESQUE adj. (ma-za-ri-nè-ske — de *Mazarin*, nom pr.). Qui appartient au cardinal Mazarin : *Une créature* MAZARINESQUE. (Gui Patin.)

MAZARINI (Giulio), jésuite et prédicateur italien, oncle du célèbre cardinal Mazarin, né à Palerme en 1544, mort à Bologne en 1622. Il enseigna la philosophie à Palerme, la théologie à Paris, devint recteur des colléges de Gênes et de Ferrare, et se livra avec succès à la prédication dans plusieurs villes d'Italie, notamment à Bologne, où il se fixa. Nous citerons de lui : *David*, *Discorsi sul cinquantesimo salmo*, *etc.* (Rome, 1600, 3 vol. in-4º); *Somma della vangelica osservanza* (Venise, 1615-1618, 4 vol. in-4º); *Il colosso Babilonico* (Bologne, 1619-1625, 2 vol. in-4º).

MAZARINISER (SE) v. pr. (ma-za-ri-ni-zé — de *Mazarin*, nom pr.). Devenir partisan du cardinal Mazarin : *Le conseiller Roussel s'humanisa et* SE MAZARINISA *dès lors qu'on lui eut promis en secret le gouvernement de la Bastille pour son fils.* (Noël.)

MAZARINISME s. m. (ma-za-ri-ni-sme — de *Mazarin*, nom pr.). Politique du cardinal Mazarin; système semblable à celui de ce ministre.

MAZARINISTE s. (ma-za-ri-ni-ste — rad. *mazarinisme*). Partisan du cardinal Mazarin.

MAZARON ou **ALMAZARON**, ville d'Espagne, prov. et à 34 kilom. S. de Murcie, à 2 kilom. de la côte de la Méditerranée, où elle a un petit port de commerce; 6,560 hab. Mines d'alun.

MAZAS (Jacques-François-Marc), colonel français, né à Marseille en 1765, mort à Austerlitz en 1805. Après avoir servi comme simple soldat en Amérique, il devint capitaine d'un bataillon de la Gironde en 1793, chef de brigade en 1795, prit part, à la tète de la 34e demi-brigade, à vingt-six combats, à un siége, à trois batailles rangées, et montra un tel courage que ses compagnons d'armes l'avaient surnommé **le Bravo**. Comme colonel du 14e de ligne, il prit une part brillante à la bataille d'Austerlitz, où il trouva la mort. Par décret de 1806, son nom fut donné à une place de Paris.

MAZAS (Jacques-Féréol), violoniste et compositeur français, né à Béziers en 1782, mort en 1849. Il a mené une existence nomade des plus accidentées. Admis en 1802 au Conservatoire de Paris, dans la classe de violon dirigée par Rode, il remporta en 1805 le premier prix, avec une telle supériorité que M. Auber lui fit l'honneur d'écrire expressément pour lui un concerto, que le virtuose fit souvent entendre aux séances du Conservatoire. Attaché à l'orchestre du Théâtre-Italien, Mazas ne sut point se contenter d'une position stable. On le vit parcourir successivement l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, et enfin passer jusqu'en Russie. La chance ne le suivit point jusque dans cette dernière contrée; car, vers la fin de 1826, il était en Gallicie, à Lemberg, dans une position des plus tristes, dénué de toute ressource et presque sans pain. Enfin la misère retira sa main de fer, et Mazas put traverser l'Allemagne pour revenir à Paris. En 1830, il fit entendre, à l'un des concerts du Conservatoire, une scène de sa composition à grand orchestre et violon principal, qui fut jugée assez sévèrement Insouciant et peu soigneux de sa dignité, cet artiste entra en qualité de premier violon au théâtre du Palais-Royal, et, après un court séjour à cet orchestre, accepta une place de professeur à Orléans. En 1837, il passa à Cambrai pour y remplir les fonctions de directeur de musique de l'Ecole communale. Quatre ans après, il donnait sa démission, et disparut du monde musical. Cependant, en 1842, l'Opéra-Comique représenta un ouvrage, le *Kiosque*, dont la musique est de Mazas. L'absurdité du poëme entraîna la partition dans sa chute. Après cet échec, Mazas retomba dans l'obscurité, et la *Gazette musicale* annonça sa mort en 1849, sans indiquer le lieu ni la date du décès

On a publié de cet artiste une méthode de violon devenue classique et diverses compositions pour le violon et l'alto, qui sont recherchées par les artistes et les amateurs, et parmi lesquelles on cite : une barcarolle, une fantaisie espagnole, fantaisie pour la quatrième corde, trois quatuors, trois trios, des duos, la *Consolation*, élégie pour l'alto, et des romances dont plusieurs sont ravissantes. Mazas a écrit un grand opéra, *Corinne au Capitole*, reçu avec enthousiasme, en 1820, à l'Académie royale de musique et qui ne fut point représenté.

MAZAS (Alexandre), littérateur français, né à Castres en 1791, mort à Paris en 1856 Il fit les dernières guerres de l'Empire, entra dans le corps d'état-major, se démit de son grade en 1820, et fut nommé en 1821 conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, emploi qu'il perdit en 1830 pour refus de serment à la royauté nouvelle. Mazas fut pendant longtemps secrétaire du baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux On lui doit les ouvrages suivants : *Carnet historique et chronologique pour servir à l'histoire de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des papes* (Paris, 1820, in-8º); les *Trente premières années de Henri V, le Bien-Aimé, roi de France, récit fait en* 1857 *par un octogénaire né en* 1776 (Paris, 1820, in-8º); l'*Enfance du duc de Bordeaux, en douze croquis avec texte* (Paris, 1821, in-8º); *Vies des grands capitaines français du moyen âge* (Paris, 1829, 7 tomes in-8º; 1839, 4 vol. in-8º), son ouvrage le plus important; *Saint-Cloud, Paris et Cherbourg, mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de* 1830 (Paris, 1832, in-8º); *Cours d'histoire de France jusqu'à la restauration de* 1814 (Paris, 1834-1836, 4 vol. in-8º); les *Hommes illustres de l'Orient depuis l'établissement de l'islamisme jusqu'à Mahomet II* (Paris, 1847, 2 vol. in-8º); le *Languedoc, la Provence et la Guyenne* (Paris, 1850-1852, 2 vol. in-8º); la *Légion d'honneur* (1854, in-8º).

Mazas (PRISON), prison de Paris située sur le boulevard du même nom, inaugurée en 1850, et l'un des premiers essais du régime cellulaire en France. Nous n'avons pas ici à faire l'historique de ce régime, non plus qu'à examiner les nombreuses critiques auxquelles il a donné lieu (v. PRISON). Nous devons nous borner à une description de la maison d'arrêt qui nous occupe. Disons tout d'abord que son nom officiel est *Maison d'arrêt cellulaire*. L'administration a renoncé, en 1858, à la désignation primitive de *Prison Mazas*, sur la réclamation de la famille du colonel Mazas, tué à Austerlitz, et dont la biographie précède. Mais l'usage sera toujours plus puissant que l'administration; il a consacré le nom de Mazas, et nous nous conformons à l'usage.

Les travaux de construction de Mazas, commencés en 1845, furent terminés en 1850, et absorbèrent des sommes considérables. La prison, très-vaste, était destinée, dès le principe, à remplacer la prison de la Force, alors située rue Pavée-au-Marais, nº 22, et rue du Roi-de-Sicile, nº 2. Les terrains sur lesquels s'élevèrent les nouveaux bâtiments étaient occupés antérieurement par des maraîchers et par une usine, qui fut démolie. Les travaux marchèrent rapidement sous la direction des architectes Gilbert et Lecointe; interrompus par la révolution de 1848, ils furent repris peu de temps après, et le 19 mai 1850, eut lieu l'inauguration, c'est-à-dire l'installation des prisonniers qui étaient détenus à la Force. Moins de douze heures suffirent pour transporter huit cent quarante et un prisonniers par les voitures cellulaires, pour les installer avec leur mobilier dans la nouvelle maison de détention, et pour procéder à leur écrou. A cette époque, les graves inconvénients qui, peu à peu, ont fait renoncer au système cellulaire en France n'étaient pas encore reconnus : il en résulta que les premiers malheureux qui, de la Force, se trouvèrent tout à coup internés dans les cellules de la nouvelle maison d'arrêt se livrèrent tout d'abord à des scènes de fureur et de désespoir qui menacèrent de prendre les proportions d'une petite émeute. C'étaient des cris et des clameurs continuelles, les condamnés, isolés les uns des autres et irrités de cette solitude, cherchant à s'appeler entre eux et à s'indiquer la galerie où ils se trouvaient. Quelques-uns demandèrent comme une faveur d'être réintégrés à la Force. L'administration finit par s'émouvoir et ordonna une enquête : l'Académie de médecine fut consultée. M. le docteur de Pietra-Santa, médecin en chef des Madelonnettes, résuma ainsi, dans son mémoire présenté à l'Académie de médecine, les conséquences du système de l'isolement : « Le système cellulaire employé à la maison d'arrêt amène fatalement le trouble des fonctions intellectuelles. La cellule développe les engorgements scrofuleux; elle pousse au suicide; en prenant la moyenne de quatre années, sur 25,268 prisonniers, on trouve 26 suicides et 43 tentatives. » L'Académie de médecine se prononça contre l'emprisonnement cellulaire, et le déclara contraire aux principes d'hygiène et de nature à exercer sur la santé des détenus une influence d'autant plus fâcheuse, que la détention doit être plus prolongée.

Cette décision fit renoncer à l'application rigoureuse du système d'isolement; mais comme la prison Mazas avait été exécutée sur un plan tout spécial, qui ne permettait pas sa transformation en prison ordinaire, on en modifia la destination, en l'affectant exclusivement aux détentions préventives : « Dans ce cas, dit un écrivain contemporain, la claustration isolée, loin d'être un inconvénient, présente, en général, l'avantage de ne pas mêler des prévenus arrêtés pour des causes très-diverses, et sous des préventions dont le caractère moral diffère essentiellement. En outre, l'individu qui peut être acquitté le lendemain n'a pas à subir un contact regrettable, souvent dangereux. »

La maison d'arrêt cellulaire est entourée d'un mur d'enceinte élevé qui en dérobe la vue aux passants, mais les curieux tournent aisément cette difficulté : il suffit pour cela de monter sur le viaduc du chemin de fer de Vincennes qui traverse le faubourg Saint-Antoine; on peut alors embrasser dans un coup d'œil unique la totalité des bâtiments. Qu'on se figure un gigantesque moyeu de roue auquel viennent converger de nombreux rayons qui sont autant de galeries étroites, séparées par des cours profondes, et hautes, comme le moyeu central, de plusieurs étages et on aura immédiatement une idée générale de cet ensemble. Ces galeries ou rayons sont au nombre de six; ce que nous avons figuré par le moyeu est un pavillon à colonnes, dont le rez-de-chaussée forme le poste de surveillance générale, tandis que le premier étage est disposé en chapelle. Cette chapelle est ornée d'un autel de marbre blanc, et sur les murs se détachent en lettres rouges ces paroles de l'Evangile : *Gaudium magis erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente quam super nonaginta novem justis qui non indigeant pœnitentia.* (Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui ne font pas pénitence.) Du centre de cette chapelle on embrasse alternativement, dans un regard, chacune des six galeries dont les portes viennent y converger. C'est de ce centre, qui se reproduit presque uniforme à tous les étages, que doivent partir toutes les communications, tous les ordres : c'est à ce centre qu'ordres et communications doivent faire retour. A cet effet, dit M. de La Bédollière, à l'intéressant travail de qui nous emprunterons plus d'un détail intéressant, à l'angle gauche de chacune des six galeries se trouvent les orifices de téléphones ou tuyaux porte-voix, en nombre égal à celui des employés échelonnés pour le service dans les galeries. Près de chaque porte-voix est un mécanisme de sonnette qui, mis en mouvement, avertit le gardien d'avoir à placer son oreille à l'orifice de correspondance, pour recevoir la transmission de l'ordre ou de l'avis qui le concerne. De même, dans chaque cellule se trouve un bouton de sonnette : lorsque ce bouton est agité par le détenu, l'avertissement se communique au centre, et fait en même temps tomber en saillie au-dessus de la porte de la cellule une lame de métal qui indique de quel numéro vient l'appel. Les six galeries forment chacune deux étages superposés; elles sont éclairées par le haut durant le jour, et la nuit par de nombreux becs de gaz. Les cellules sont disposées à gauche et à droite.

Il y a à Mazas 1,200 cellules,

A savoir :

Pour les détenus	1,117
Pour les surveillants	16
Pour les bains	14
Pour les punitions	14
Pour les escaliers de communication	18
Pour les passages des préaux	10
Pour les avocats	11
TOTAL	1,200

Les cellules sont spacieuses, saines et aérées. Leur mobilier se compose d'un hamac qui se suspend à des crampons fixés dans le mur et que chaque détenu doit enlever et rouler le matin sur une planche; d'une table, d'un tabouret en bois, d'un bidon à eau, de deux gamelles en fer battu, d'un siége d'aisances inodore à ventilateur, d'un bec de gaz et de quatre supports en bois placés aux angles. La ventilation en est parfaitement aménagée par le système suivant, dont nous extrayons la description d'un travail officiel : « L'air neuf, dit ce document, s'introduit dans chaque cellule par trois orifices garnis d'une grille et placés à des hauteurs différentes : ces trois orifices communiquent avec une seule et même prise d'air ouverte dans le mur extérieur. L'air vicié s'engouffre dans le tuyau de chute du siége d'aisances, siége dont le couvercle, lors même qu'il est abaissé, est maintenu à une distance convenable de la lunette, afin de ne pas gêner le passage de l'air qui doit s'y engager. Tous les tuyaux de chute, correspondant chacun à un tonneau distinct, sont placés sur une même ligne des deux côtés d'une cave qui règne dans toute la longueur du bâtiment qu'elle dessert. Les six caves, comme les six corps de bâtiment, convergent vers un centre commun. » Quant à la ventilation de chaque cellule en particulier, elle s'obtient de la manière suivante : la colonne d'air chaud qui monte dans la cheminée centrale fait appel à l'air de la cave circulaire; à mesure que celui-ci s'écoule vers la cheminée, il est remplacé par l'air des caves longitudinales qui, lui-même, ne peut se raréfier sans que l'air des cellules, passant par les siéges d'aisances, vienne aussitôt pour rétablir l'équilibre de pression; mais en même temps l'air extérieur, c'est-à-dire l'air neuf, afflue dans les cellules. Une expérience récente a montré l'excellence du système de ventilation de la prison Mazas; trois personnes se sont renfermées dans une cellule et y ont fumé sans interruption pendant une heure; la fumée disparaissait à mesure qu'elle était produite, et l'air conservait sa transparence jusqu'à la fin. Cette circonstance est une grande consolation pour les prisonniers de Mazas, dont la pipe peut sans inconvénient tromper les longs ennuis.

Quant au régime intérieur de la prison, le voici en résumé : les grandes cours qui séparent chaque galerie de cellules sont divisées chacune en vingt promenoirs, dans lesquels tout détenu a droit de prendre de l'exercice au moins une heure par jour. Une partie de ces promenoirs sont abrités d'une couverture en cas de mauvais temps. Les détenus s'y promènent alternativement, et toujours isolément, et par suite d'un système analogue à celui des bâtiments, d'un pavillon placé au centre de chaque cour, les gardiens peuvent suivre tous les mouvements des prisonniers et au besoin répondre à leur appel, lorsqu'ils demandent à rentrer avant l'heure fixée. Une infirmerie bien aménagée, et conçue comme le reste des bâtiments en vue de la destination spéciale d'isolement, est adjointe à la prison, ainsi que des salles de bain d'une propreté et d'une commodité remarquables, une pharmacie, etc., etc. Chaque détenu n'est connu à Mazas que par le numéro de sa cellule, inscrit sur une plaque accrochée à la porte et que l'on retourne pour indiquer soit que le détenu est au promenoir, soit qu'il est à l'instruction. Les punitions sont, suivant la gravité des cas : la privation de promenade, la mise au pain et à l'eau, la privation du hamac, la privation du travail et la cellule de punition, cachot obscur, mais fort rarement occupé. Le service des cuisines se fait d'une manière ingénieuse : le matin et le soir, aux heures des repas, lorsqu'on a enlevé de dessus les fourneaux, au moyen d'appareils spéciaux, les profondes chaudières de cuivre où les aliments ont subi leur cuisson, la portion de chaque détenu est répartie dans sa gamelle. On dispose alors ces gamelles pleines sur des plateaux de fonte, puis on les superpose dans de légers chariots de fer, qui eux-mêmes, enlevés à l'aide d'un treuil et de contre-poids, montent à chacun des étages où ils s'arrêtent pour être déposés sur une sorte de chemin de fer qui s'étend dans toute la longueur de chaque galerie et permet de servir à tous les détenus presque en même temps leur portion par le guichet pratiqué à cet effet à leur porte. Le personnel d'administration et de surveillance de la maison d'arrêt cellulaire se répartit ainsi : 1 directeur, 4 commis greffiers, 1 brigadier, 7 sous-brigadiers, 64 surveillants, 1 lingère, 3 aumôniers, 1 médecin, 1 pharmacien, 1 surveillante-fouilleuse, 2 barbiers, 4 commissionnaires, enfin 33 détenus employés comme auxiliaires.

Telle qu'elle est, la prison cellulaire de Mazas est un des monuments les plus achevés en son genre; le visiteur qui est admis à la parcourir est saisi d'un sentiment invincible d'étonnement, tant toutes les proportions et dispositions y ont été prises avec une régularité et une certitude mathématiques. Sauf une seule critique, elle égale en perfection (en admettant momentanément le point de départ aujourd'hui reconnu faux qui a présidé à sa construction) les meilleurs modèles que l'Angleterre et l'Amérique offrent en ce genre. Nous voulons parler de l'aménagement de la chapelle : il est absolument impossible aux détenus de Mazas d'assister à proprement parler au service divin; chaque dimanche, on se borne à entre-bâiller à l'aide d'un verrou spécial les portes des cellules de manière que le prisonnier, en dirigeant ses regards vers le centre, aperçoive l'autel et l'officiant. On sent toute l'insuffisance d'une pareille disposition ; il y a loin de là à la prison de Pentonville, à Londres, par exemple : dans cette prison, des rangées de cellules en amphithéâtre sont disposées de manière que le détenu, sans être vu de ses codétenus et sans les voir, peut embrasser du regard tout l'ensemble de la cérémonie religieuse et entendre la parole du prêtre. Sauf cette réserve, qui ne porte d'ailleurs que sur un point de détail, la prison Mazas est, en somme, comme le plus curieux et le plus complet monument d'un système que la science a condamné chez nous, mais qui est encore aujourd'hui pratiqué chez les nations voisines. La maison d'arrêt cellulaire a souvent abrité des coupables ou tout au moins des prévenus illustres ; parmi ces derniers, nous citerons quelques victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 ; plus récemment, le banquier Mirès y a été emprisonné. L'ensemble de Mazas, avec toutes les dépendances que nous avons sommairement décrites, occupe une superficie de 33 hectares de terrain.

MAZATLAN, ville du Mexique, État de Cinaloa, à l'embouchure du Mazatlan dans l'océan Pacifique, à 317 kilom. S. de Cinaloa; 3,600 hab. Grâce à la position qu'elle occupe sur l'océan Pacifique, elle peut devenir l'un des principaux entrepôts des États mexicains et l'une des plus importantes escales de la navigation dans les mers du Sud et de l'Océanie.

MAZDAK ou **MAZDEK**, mage et réformateur persan, né à Istakhar ou Persépolis vers 470 de notre ère, mort vers 535. Il était grand pontife des mages à Nichapour lorsque, à l'occasion d'une famine et de la peste qui ravageaient la Perse en 500, il s'annonça comme prophète, comme envoyé de Dieu pour régénérer l'humanité. Après avoir attaqué avec une grande éloquence les abus que les grands faisaient de leurs richesses, la vénalité des magistrats, il prêcha la fusion des deux principes du bien et du mal, la communauté des biens et des femmes, l'égalité des rangs et des fortunes. Il eut un nombre immense de disciples, et parvint à faire adopter sa doctrine par le roi de Perse lui-même (Kobad), qui essaya de la réaliser en publiant une loi agraire. Cette mesure eut pour résultat immédiat de livrer la Perse à une effroyable anarchie; Kobad fut détrôné, remplacé par son frère Djamasp. puis tiré de prison et replacé sur le trône. Mazdak, qui s'était réfugié dans l'Inde après la chute de Kobad, retourna en Perse après sa restauration, mais ne trouva plus aucune sympathie auprès du roi. Lorsque Khosrou succéda à son père Kobad, il fit examiner, dans une assemblée de ministres d'État et de la religion, la doctrine de Mazdak, qui avait eu pour résultat de faire de la Perse un pays où tous les liens naturels étaient brisés, toutes les ressources épuisées, les rangs sociaux renversés, et où la moitié des terres, faute de bras, était en friche. D'après le récit de Ferdouci, Mazdak, convaincu d'imposture, fut livré à Khosrou, qui le fit attacher à un arbre, tuer à coups de flèches et livra au supplice cent mille de ses sectateurs. Les idées de Mazdak, bien que proscrites, ne s'enracinèrent pas moins en Perse et en Orient jusqu'au temps de l'islamisme. A cette époque, elles se fondirent avec les doctrines hérétiques des diverses sectes hétérodoxes Mazdak est souvent désigné par les Orientaux sous l'épithète de **Zendik** (l'impie).

MAZDÉEN, ÉENNE adj. (ma-zdé-ain, é-è-ne). Hist. relig. Qui appartient au mazdéisme : *Doctrines* MAZDÉENNES.

MAZDÉISME s. m. (ma-zdé-i-sme). Hist. relig. Religion de Zoroastre : *Le fondateur du* MAZDÉISME *a rattaché à son Mithra une partie des caractères de l'Agni védique, notamment celui de médiateur.* (A. Maury.)

MAZDÉISNAN s. m. (ma-zdé-i-snan). Hist. relig. Sectateur du mazdéisme ou culte de Zoroastre.

MAZÉ, ÉE (ma-zé) part. passé du v. Mazer : *Cette fonte est incomplétement* MAZÉE.

MAZÉ, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort-en-Vallée, arrond. et à 19 kilom S.-O. de Beaugé, sur la rive droite du Couesnon ; pop. aggl., 641 hab. — pop. tot., 3,974 hab. Culture maraîchère ; commerce de céréales. L'église paroissiale, reconstruite récemment, n'a conservé du XIVe siècle que son clocher et les belles croisées du chœur. Aux environs, château de Montgeoffroy, l'un des plus beaux édifices de l'Anjou.

MAZÉAGE s. m. (ma-zé-a-je — rad. *mazer*). Techn. Premier affinage que l'on donne à la fonte.

— **Encycl.** Le *mazéage* est une des préparations que l'on fait subir à la fonte pour faciliter et accélérer le travail de l'affinage, en la décarburant et en la purifiant dans des foyers spéciaux. Cette préparation s'opère de plusieurs manières : on distingue le *mazéage* de Styrie, le *mazéage* de Souabe et le *mazéage* du Nivernais; le premier, qui s'applique aux fontes grises, consiste à mettre le métal en fusion dans un creuset semblable aux foyers d'affinerie, alimenté avec du charbon de bois et assez fortement soufflé par une tuyère très-inclinée. Dans cette opération, le métal se dépouille des matières étrangères qu'il contient. Le second mode, employé pour toute espèce de fonte grise ou blanche, a pour but de refondre la fonte comme dans le cas précédent, mais en y ajoutant des scories pour lui faire éprouver un commencement d'affinage. Enfin, dans le troisième, qui tient à la fois des deux premiers, on refond la fonte avec une addition de scories, et on la coule, sur du sable humecté, en plaques que l'on divise en morceaux appelés *mazelles*.

MAZÉAS (Guillaume), savant et littérateur français, né à Landerneau (Finistère) en 1712, mort à Vannes en 1776. Après avoir été secrétaire d'ambassade à Rome, il devint chanoine de Vannes, correspondant de l'Académie des sciences et membre de la Société royale de Londres. Mazéas a laissé un assez grand nombre de *Mémoires* sur l'optique, la minéralogie, la chimie appliquée à l'industrie, et il a traduit de l'anglais, entre autres ouvrages : la *Pharmacopée des pauvres* (1758, in-12) et les *Moyens de conserver la santé des gens de mer*, de Lind (1760, in-8°).

MAZÉAS (Jean-Mathurin), mathématicien français, frère du précédent, né à Landerneau en 1713, mort à Paris en 1801. Il fut successivement professeur de mathématiques et de philosophie au collége de Navarre, membre de la Société royale de Londres et de l'Académie de Berlin, chanoine de Paris (1783), perdit son canonicat à l'époque de la Révolution et tomba dans la plus affreuse misère. La Convention lui accorda des secours, et le Directoire une pension de 1,800 francs. On a de lui : *Éléments d'arithmétique, d'algèbre et de géometrie*, ouvrage qui fut classique et qui a eu sept éditions (1758-1788), et *Institutiones philosophicæ sive elementa logicæ, mathematicæ, etc* (1777, 3 vol. in-12).

MAZEAU s. m. (ma-zo — rad. *mazer*). Techn Plaque de fonte soumise à l'opération du mazéage.

MAZEAU (Charles-Jean-Jacques), jurisconsulte et homme politique français, né à Dijon en 1825. Après avoir exercé la profession d'avocat dans sa ville natale, il se rendit à Paris, où il acheta, en 1856, une charge d'avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. M. Mazeau collabora alors à la *Revue de législation*, puis au *Dictionnaire politique* de MM. Bloch, et fut nommé en 1868 membre du conseil général de la Côte-d'Or. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, les électeurs de ce département envoyèrent M. Mazeau siéger à l'Assemblée nationale. Très-attaché aux principes républicains, il s'est associé aux votes de la gauche et a appuyé la politique de M. Thiers lorsque cet homme d'État se prononça pour l'établissement définitif de la république. M. Mazeau a été chargé de faire plusieurs rapports et a prononcé des discours, notamment sur l'organisation du conseil d'État, sur le projet de loi relatif au jury, sur la composition des conseils généraux en Algérie etc Dans une lettre publiée en juillet 1873, il s'est prononcé avec énergie contre les agissements de la majorité monarchique.

MAZÉDIATES s m. pl. (ma-zé-di-a-te). Bot. Deuxième ordre de la méthode lichénographique de Fries, comprenant les lichens qui renferment une poussière dans l'intérieur de l'apothécie ou enveloppe des organes reproducteurs.

MAZEIRA, île d'Arabie, dans la mer d'Oman, par 20° 35′ de latit. N. et 56° 20′ de longit. E. ; 95 kilom. sur 20. Sol fertile, quoique pierreux.

MAZEL (Abraham), chef camisard, né à Saint-Jean-du-Gard vers 1675, mort près d'Uzès en 1710. Il prit une grande part à la délivrance des prisonniers de l'abbé du Chaila (1702) et devint un des chefs les plus vaillants de l'insurrection des Cévennes. Après la soumission de Cavalier, Mazel se réfugia à Genève; mais bientôt il revint dans ses montagnes et continua la guerre. Découvert dans les carrières du Gévaudan, il fut amené devant Bâville, intendant du Languedoc Quelques personnes à qui il avait sauvé la vie intercédèrent en sa faveur. Au lieu de le condamner à périr sur la roue, on le condamna à une détention perpétuelle, et il fut jeté dans les cachots de la tour de Constance, à Aigues-Mortes. Sept mois plus tard, il était parvenu à percer une épaisse muraille, et il se sauvait avec seize de ses compagnons de captivité. Mazel retourna alors à Genève, où il arriva au mois d'août 1705, et passa de là en Hollande. Mais le désir de revoir les Cévennes le tourmentait toujours. Il partit une seconde fois avec deux chefs camisards, et fit prévenir quelques protestants de son prochain retour. Bâville en fut instruit et prit ses mesures. Arrivé dans le Vivarais (1709), l'intrépide Mazel essaya vainement de soulever le pays Il réunit néanmoins quelques hommes avec lesquels il battit des détachements envoyés contre lui ; mais, attaqué par 6,000 hommes sous les ordres du duc de Roquelaure, il vit tomber autour de lui presque tous ses compagnons, et, bien que couvert de blessures, il parvint à s'échapper. Mazel trouva un asile dans les Cévennes et organisa une nouvelle insurrection dans les environs d'Uzès. Tout était prêt, mais le chef camisard avait été dénoncé. Le soir du 17 octobre 1710, la maison où il était avec un ami nommé Coste fut cernée par les soldats. Comme ils essayaient de s'enfuir par les toits, ils furent tués. Leurs têtes furent portées, l'une à Vernoux, l'autre à Uzès et brûlées publiquement. Avec Mazel périt le dernier chef des camisards.

MAZELINE (Pierre), sculpteur français, né à Rouen en 1633, mort en 1708. Il a exécuté, pour le palais de Versailles et diverses autres résidences royales, un grand nombre de morceaux, entre autres l'*Europe*, en marbre, et une reproduction de l'*Apollon du Belvédère*. On lui doit, en outre, en collaboration avec Simon Hurtrelle : le *Chancelier Letellier avec un Génie pleurant sa mort ;* le *Monument du duc de Créqui soutenu par l'Espérance*, qui se trouve à l'église Saint-Roch, à Paris ; la *Statue équestre de Louis XIV*, qui fut érigée à Montpellier en 1717 et détruite pendant la Révolution.

MAZELLE s. f. (ma-zè-le). Techn. Fonte projetée sur des laitiers, dans l'affinage bergamasque.

MAZENDERAN ou **MAZANDÉRAN**, autrefois l'*Hyrcanie*, province de la Perse moderne baignée au N. par la mer Caspienne, limitée à l'E. et au S.-E. par le Khoraçan, au S par le Tabaristan et à l'O. par le Ghilan, entre 36° et 38° de lat. N., et entre 48° et 52° de longit E ; superficie, 25,000 kilom carrés ; 750,600 hab Capitale, Sari ; villes principales, Asterabad, Amol, Barfourouch. « La côte, généralement basse et unie, présente la baie d'Asterabad. Le pays s'élève graduellement jusqu'à la chaîne des monts Albours, qui couvre la partie méridionale. Les rivières les plus considérables sont : l'Abiscoun, le Kourgan et le Babol, qui se déchargent dans la mer Caspienne. Dans les montagnes, il tombe en hiver de la neige qui ne reste jamais longtemps; l'été y est chaud et humide. Le sol des plaines et des vallées est partout fertile, mais l'agriculture y est négligée Les principales productions sont : le riz en très-grande quantité, et l'orge, surtout dans les montagnes. On récolte peu de blé, mais beaucoup de fruits. Les orangers, les citronniers, les oliviers, les noyers, les châtaigniers et beaucoup d'autres arbres à fruit d'Europe y croissent parfaitement Le coton, le chanvre, la canne à sucre et le tabac s'y récoltent aussi en abondance; il en est de même de la soie, mais elle est de qualité inférieure à celle du Ghilan. Les montagnes sont en partie couvertes de forêts de chênes, d'ormes, de platanes et d'érables. Les pâturages nourrissent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, de chameaux qui forment la principale richesse du pays. Le commerce, considérable avec les autres provinces de la Perse, est borné, quant à l'extérieur, à quelques échanges avec la Russie, à laquelle il fournit de la soie, du coton et du riz Le teint des habitants est plus basané que celui des autres Persans des provinces méridionales; leur langage est aussi plus informe et plus dur. On leur reproche beaucoup d'orgueil et de vanité et peu d'hospitalité. Ils sont chiites et intolérants en matière religieuse; leurs mollahs ou prêtres ont la manie des disputes théologiques Les nomades se composent de plusieurs tribus de Cadjars, des Kodzavends et des Mandalous; ils professent aussi la religion mahométane, mais sont la plupart sunnites. Ils sont forts et robustes, et errent principalement dans les montagnes et les vallées; ils ont leurs propres kans, mais payent un tribut à la Perse. » (*Dictionnaire géographique universel.*)

MAZENOD (Charles-Antoine DE), magistrat français, mort à Marseille en 1820. Il était fils de Charles-Alexandre de Mazenod, qui, après avoir fait partie des mousquetaires, devint président de la cour des comptes, aides et finances de Provence, puis président à mortier au parlement. Il devint membre de la cour des comptes et du parlement de Provence en même temps que son père, se fit remarquer par son savoir et par l'agrément de son esprit, et fut du nombre des nobles qui, se fondant sur ce que les états de Provence avaient nommé jusque-là les députés aux états généraux, protestèrent contre la décision de Necker voulant que la députation fût nommée par sénéchaussée et non par corps d'état. La part qu'il avait prise à cette affaire le rendit fort impopulaire. Ne se croyant plus en sûreté à Aix, il émigra alla habiter Palerme, refusa les offres qui lui furent faites par le gouvernement consulaire et ne revint en France qu'en 1817. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, notamment une *Histoire des contestations entre le parlement et la cour des comptes, depuis l'institution du parlement* (6 vol. in-fol.).

MAZENOD (Charles-Fortuné DE), prélat français, frère du précédent, né à Aix en 1749, mort à Marseille en 1840. Lorsqu'il eut achevé ses études théologiques à Paris, il retourna dans sa ville natale, obtint un canonicat, devint vicaire général de l'archevêque de Boisgelin, refusa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, émigra en Suisse, puis à Venise, revint à Aix après la mort de Robespierre, mais se vit contraint de nouveau, après le 18 fructidor, de s'expatrier. Il était à Palerme avec son frère en 1817, lorsqu'il fut nommé par Louis XVIII évêque de Marseille. Il revint en France, mais ne prit possession de son siége qu'en 1823, s'attacha à rétablir dans son diocèse la discipline ecclésiastique, se démit à quatre-vingt-huit ans de ses fonctions et devint chanoine de 1re classe à Saint-Denis.

MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène DE), prélat français, neveu du précédent et fils de Charles-Antoine, né à Aix en 1782, mort à Marseille en 1861. Après avoir reçu en 1811 l'ordre de la prêtrise au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, il dirigea pendant quelque temps cet établissement, puis se rendit dans sa ville natale, y fonda une congrégation de missionnaires, que Grégoire XVI reconnut en 1826, et devint en 1829 grand vicaire de son oncle, évêque de Marseille. En 1832, le pape l'ayant sacré évêque *in partibus* d'Icosie sans demander l'autorisation du gouvernement français, Mazenod fut menacé de perdre ses droits de citoyen et d'être privé de ses fonctions. Toutefois l'affaire finit par s'arranger, et Louis-Philippe nomma de Mazenod évêque de Marseille, en remplacement de son oncle, le 1er avril 1837. Depuis lors, ce prélat parcourut, en qualité de visiteur apostolique, les États barbaresques et s'attacha particulièrement à favoriser l'extension de sa congrégation d'oblats, qui compte aujourd'hui plus de dix succursales. Il fut appelé à siéger au Sénat en 1856. Outre ses mandements, on a de lui : *Réclamation adressée au roi, à son conseil et aux Chambres législatives, au sujet de la loi sur l'instruction secondaire* (1844).

MAZEPPA (Ivan), personnage semi-légendaire, hetman des Cosaques de l'Ukraine, né en 1644, mort en 1709. Quelques biographes en font un gentilhomme polonais, né dans le palatinat de Podolie. Le prince Galitzin, dans la petite étude qu'il lui a consacrée, le fait naître à Mazepintzi, près de Kiev, et lui donne pour nom de famille celui de Stepanowitch. D'autres croient, avec plus de raison, qu'il était Cosaque et originaire de l'Ukraine. Il est certain qu'il fut page du roi de Pologne Jean-Casimir V et qu'il reçut à la cour une éducation très-soignée. Il entra ensuite chez un gentilhomme polonais, au service duquel lui arriva l'aventure qui l'a rendu célèbre. Amant heureux d'une très-grande dame, il fut un jour surpris par le mari, qui, l'ayant fait saisir par ses domestiques, imagina de le punir avec un raffinement de cruauté bizarre : Mazeppa fut lié tout nu sur un cheval sauvage et abandonné à la course capricieuse de l'animal, qui, étant né dans l'Ukraine, n'arrêta son galop effréné que lorsqu'il se trouva au milieu des steppes. Le cheval avait dû galoper plusieurs jours et franchir quelques centaines de lieues. Recueilli plus mort que vif par des Cosaques, Mazeppa se fixa chez eux, sut se faire à leur vie errante, leur plut par son courage en même temps qu'il les domina par l'ascendant de l'homme instruit sur des ignorants, et finit par être élu hetman d'un des camps de Zaporogues du Dniéper. Telle est la légende que Voltaire a, l'un des premiers, accréditée dans son *Histoire de Charles XII*. Le chevalier Pask, qui avait été lié avec Mazeppa à la cour de Jean-Casimir, raconte autrement l'aventure et la réduit à des proportions plus simples. D'après lui, Mazeppa était un jeune Cosaque de l'Ukraine, anobli par Jean-Casimir, qui l'aimait beaucoup et qui prit un soin particulier de son éducation. Voici les détails qu'il donne sur la course forcée de son ami : « ... Talibaski fit complétement déshabiller Mazeppa et ordonna à ses valets de l'attacher à son cheval dos sur dos, la tête tournée vers la queue, les pieds liés au-dessous du ventre, et chacun des bras attaché à une des jambes. Le cheval, qui était naturellement fougueux, fut alors fouetté, on lui tira aussi quelques coups de pistolet aux oreilles, puis on le laissa courir. Le chemin qui conduisait à la maison de Mazeppa était un sentier étroit; il fallait traverser un petit bois plein de ronces, d'aubépines et de poiriers sauvages. Le cheval, qui avait suivi plus d'une fois ce sentier, s'y précipita avec la rapidité d'une flèche, et il est facile d'imaginer de combien de horions et d'égratignures Mazeppa eut à souffrir pendant cette course. Arrivé à la porte de sa maison, il eut encore assez de force pour appeler le portier. Celui-ci, ayant reconnu sa voix, ouvrit la porte; mais, dès qu'il l'eut aperçu, il la referma bien vite en faisant des signes de croix. Mazeppa fut obligé d'attendre encore longtemps. A la fin, ses domestiques, revenus de leur frayeur, le reconnurent et le firent entrer. Il faillit mourir de ses blessures, et il demeura enfermé plusieurs mois, occupé à se frotter avec toutes sortes d'onguents. Une fois rétabli, il s'exila volontairement de Pologne. » Réfugié dans l'Ukraine, son pays, Mazeppa devint le secrétaire de l'hetman des Cosaques, Zamoïlowitz, auquel il succéda par élection en 1687, Zamoïlowitz ayant été destitué pour impéritie militaire. L'aide apportée par Mazeppa à Pierre le Grand dans l'expédition d'Azov, où il commandait un corps de plus de 60,000 hommes, lui valut le cordon de Saint-André, le titre de conseiller privé, puis celui de prince de l'Ukraine. Enivré par cette haute fortune, il rêva alors de se rendre indépendant et noua d'obscures intrigues, d'abord avec Stanislas Leszczynski, puis avec Charles XII. Il offrit à ce dernier de se tourner contre le czar, à condition de recevoir la Sévérie pour prix d' sa trahison. Il voilait habilement ses desseins aux Zaporogues, qui se seraient révoltés, affectait d'être malade, afin de ne pas paraître dans les orgies, où il craignait que le vin ne lui déliât la langue, et, d'un autre côté, il cherchait à détacher ses troupes de leur fidélité traditionnelle en répandant le bruit que le czar voulait les assujettir à la discipline des troupes régulières. Si secrètes que fussent tenues ses menées, il en vint quelque chose aux oreilles de deux de ses rivaux dans le commandement de l'armée, qui allèrent le dénoncer au czar. Pierre ajouta si peu de foi à leurs paroles, qu'il renvoya les deux chefs à Mazeppa. Celui-ci leur fit couper la tête (14 juillet 1708). Le czar, mieux informé, se décida à marcher contre son lieutenant rebelle. Mazeppa se fortifia dans une de ses places d'armes, Bathurin, et mit en état de défense quelques bourgades; mais les Cosaques, instruits de sa trahison, refusèrent de se battre. Bathurin tomba avec toutes les munitions de guerre et tous les trésors de Mazeppa au pouvoir du czar, qui fit supplicier les principaux adhérents de l'hetman. Mazeppa s'était enfui; il rejoignit presque seul Charles XII, et ce fut sur ses conseils que le héros suédois s'enfonça dans l'Ukraine pour y trouver le désastre de Pultawa. Après la déroute de ses alliés, l'ancien hetman se réfugia en Valachie, puis à Bender, où il mourut presque aussitôt.

Mazeppa, non l'hetman des Zaporogues, mais le trop galant gentilhomme attaché sur le cheval sauvage, est devenu populaire. Son aventure est, en effet, une des fictions les plus poétiques que l'on puisse imaginer; elle a inspiré magnifiquement des poëtes, des peintres; il y est quelquefois fait allusion en littérature :

« Sur ces entrefaites éclata la guerre d'Alger. La ville fut prise. Je pensais aux moyens de quitter Mourad pour rejoindre les Français victorieux. Mais le vieux Turc, soupçonnant mon projet, me fit garrotter et bâillonner pendant une nuit, et m'entraîna dans sa fuite lié sur un chameau comme *Mazeppa* sur un cheval indompté. Nous traversâmes le désert, descendîmes la mer Rouge et abordâmes sur la côte de Coromandel. »

MOLÉRI et AMÉDÉE GOUET.

« Dans leurs âpres imaginations, je les ai souvent entendus dire que la France, liée à sa révolution, ressemble à *Mazeppa* emporté loin de toutes les routes frayées par le cheval que sa main ne peut régir. Plus d'un vautour le suit et convoite d'avance sa dépouille... Cela est vrai peut-être; seulement, il fallait ajouter qu'au moment où tout semble perdu, c'est alors qu'il se relève au bruit des acclamations de ceux qui l'ont fait roi. »

EDGAR QUINET.

Mazeppa, poëme de lord Byron (1818). L'aventure vraie ou fausse de l'hetman des Cosaques a magnifiquement inspiré le poëte anglais. Il la fait raconter par Mazeppa lui-même à Charles XII, pendant un de ces bivouacs si tristes, lorsque Charles fuyait avec quelques amis vers la Turquie, après la sanglante défaite de Pultawa. L'âge de Mazeppa (il a soixante-dix ans), l'indifférence stoïque avec laquelle il se soumet à l'infortune, le sang-froid du royal insensé qui l'écoute, les dangers qui entourent le narrateur et son auditoire, tout contribue à préparer l'esprit à la terrible histoire de l'hetman. Rien ne saurait émouvoir davantage que la peinture de cet amour, de la punition qui le suivit, de l'issue qui couronna le supplice de l'amant. « Ce poëme, publié en même temps que *Don Juan*, dit M. Amédée Pichot, doit être mis au rang de ceux que distingue une idée originale. L'histoire de l'hetman des Cosaques semble avoir été choisie comme l'occasion de peindre un nouveau genre de supplice. La variété du style, tour à tour noble, satirique, gracieux, passionné et familier, est un artifice agréable pour charmer l'attention à défaut d'incidents. » Le récit de la course vagabonde de Mazeppa forme, en effet, le fond du récit et fait frémir le lecteur. Le mot *en avant*, qui y revient périodiquement, semble animer le cheval et la scène en même temps.

« ... Nous volions, le coursier et moi, loin! loin! sur les ailes du vent, laissant derrière nous toute habitation des hommes. Nous fendions les airs... point de ville; point de village; de tous côtés s'étendait une plaine immense, bornée par une noire forêt... Nous arrivons à l'entrée de la forêt : elle était si vaste, que d'aucun côté je n'en pus découvrir les bornes..... »

Victor Hugo, s'inspirant aussi de ce terrible voyage et de son merveilleux dénoûment, a consacré à Mazeppa une de ses plus belles *Orientales*. Cette pièce, que l'on pourrait appeler un petit poëme, se divise en deux parties. Dans la première est décrite la course effrénée de Mazeppa :

Ainsi, quand Mazeppa, qui rugit et qui pleure,
A vu ses bras, ses pieds, ses flancs qu'un sabre ef-
Tous ses membres liés [fleure,
Sur un cheval fougueux, nourri d'herbes marines,
Qui fume et fait jaillir le feu de ses narines
Et le feu de ses pieds;
Quand il s'est dans ses nœuds roulé comme un rep-
Qu'il a bien réjoui de sa rage inutile [tile,
Ses bourreaux tout joyeux,
Et qu'il retombe enfin sur la croupe farouche,
La sueur sur le front, l'écume dans la bouche
Et du sang dans les yeux :
Un cri part, et soudain voilà que dans la plaine,
Et l'homme et le cheval, emportés, hors d'haleine,
Sur les sables mouvants,
Seuls, emplissant de bruit un tourbillon de poudre,
Pareil au noir nuage où serpente la foudre,
Volent avec les vents! [sent,
Ils vont. Dans les vallons comme un orage ils pas-
Comme ces ouragans qui dans les monts s'entassent,
Comme un globe de feu; [brume,
Puis déjà ne sont plus qu'un point noir dans la
Puis s'effacent dans l'air comme un flocon d'écume
Au vaste Océan bleu.

Le cheval fume, les membres du supplicié se disloquent, ses muscles se déchirent aux ronces; la nuit vient et des troupeaux de loups suivent en hurlant, des vautours tourbillonnent, guettant leur proie.

. . . .

Enfin, après trois jours d'une course insensée,
Après avoir franchi fleuves à l'eau glacée,
Steppes, forêts, déserts,
Le cheval tombe aux cris de mille oiseaux de proie,
Et son ongle de fer sur la pierre qu'il broie
Éteint ses quatre éclairs.

Dans la seconde partie se dessine l'idée allégorique : c'est le génie que le poëte a voulu symboliser dans Mazeppa. Emporté comme par un cheval fougueux, le génie entend aboyer autour de lui la meute des envieux; n'importe, il suit sa course désordonnée :

. . . Il court, il vole, il tombe
Et se relève roi!

Mazeppa est dédié à L. Boulanger, dont le tableau avait inspiré le poëte.

Mazeppa, tableau de Louis Boulanger; au musée de Rouen. Cette toile, que l'artiste exposa pour son début au Salon de 1827 et à laquelle le jury décerna une médaille, conquit à son auteur, dès son apparition, la première place parmi les peintres de l'école nouvelle. Le sujet est admirablement traité : Mazeppa se tord comme un athlète vaincu sur le dos du terrible coursier qui va l'emporter à travers les steppes; de musculeux Tartares suspendus aux naseaux de l'animal s'efforcent de contenir ses élans furieux, pendant que des hommes demi-nus serrent fortement les cordes qui lient le malheureux jeune homme renversé. L'œil en feu, la crinière au vent, le cheval se cabre et bondit. Dominant cette scène, le mari impitoyable préside d'un regard irrité aux apprêts du cruel supplice; de pauvres gens observent effarés cette scène lugubre. Au loin se détachent sur un ciel chargé de nuages les noires silhouettes des tours du châtelain, et des oiseaux de proie rôdent alentour. Cette œuvre remarquable fut tout d'abord l'objet des louanges les plus chaudes et les plus exagérées; elle est restée l'œuvre capitale de l'artiste. Elle a de grandes qualités, de l'énergie, de la fougue, du mouvement et du relief.

Mazeppa, deux tableaux d'Horace Vernet; Salon de 1827. A cette même exposition qui voyait le succès retentissant du tableau de Louis Boulanger, Horace Vernet, que le désir d'éclipser Deveria, Delacroix, Ary Scheffer, poussait vers le romantisme, n'exposa pas moins de cinquante-sept tableaux. Seuls les deux épisodes tirés du poëme de Byron méritaient d'être distingués dans ce nombre. On apercevait dans ces deux toiles comme un reflet de cette école anglaise qui commençait à faire parler d'elle en France. L'une des deux, le *Mazeppa aux loups*, peinte en 1826 (l'autre date de l'année précédente), appartient au musée d'Avignon auquel l'artiste l'avait offerte en 1826, à l'occasion de la fête d'inauguration de cet établissement, placé sous le patronage de Joseph Vernet. Elle y est en double, et le gardien du musée ne manque jamais de dire aux visiteurs pourquoi Avignon possède deux fois le même sujet. L'une des toiles fut percée d'un coup de fleuret dans l'atelier dont l'artiste lui-même nous a donné le pittoresque tableau. Ne voulant point livrer une œuvre dégradée, Vernet en fit une seconde; mais un ami du peintre avait pris le soin de réparer la toile transpercée; Avignon, par un caprice heureux, réclama ce premier tableau dont le second n'était que la reproduction exacte, et le peintre les abandonna tous les deux. Il faut louer certains détails du *Mazeppa aux loups*, par exemple les chevaux indomptés qui emportent la victime dans les steppes. Il est difficile de déployer plus d'énergie et de montrer plus de vérité. Les deux tableaux de Vernet, celui de 1825 et celui de 1826, reparurent à l'Exposition universelle de 1855. A ce propos, M. Edmond About écrivait : « Les deux *Mazeppa* feront de l'effet, si on ne s'avise pas de les comparer aux vers de lord Byron. » Le *Mazeppa aux loups* méritait mieux que ces lignes dédaigneuses.

La terrible aventure de Mazeppa a encore inspiré d'autres artistes; nous citerons le tableau de Chassériau, exposé au Salon de 1853 sous ce titre : *Une fille cosaque trouve Mazeppa évanoui sur le cheval sauvage mort de fatigue*. Un autre *Mazeppa*, de Devilly, a figuré au Salon de 1870.

MAZER v. a. ou tr. (ma-zé). Techn. Donner à la fonte un premier affinage, la couler en gueuses, que l'on refond ensuite pour les convertir en plaques minces.

MAZÈRES, bourg et commune de France (Ariége), cant. de Saverdun, arrond. et à 17 kilom. N. de Pamiers; pop. aggl., 2,556 hab. — pop. tot., 3.666 hab. Patrie de Gaston de Foix, le vainqueur de Ravenne. Les anciens fossés de Mazères ont été comblés et remplacés par de beaux boulevards. Restes du château des comtes de Foix. ‖ Village et comm. de France (Gironde), cant. de Langon, arrond. et à 8 kilom. de Bazas, sur le ruisseau de Roaillan; 644 hab. Le château de Roquetaillade, monument historique du XVIe siècle, entouré d'un double fossé et d'une double enceinte, est flanqué de tours aux angles et muni d'un donjon sur chaque ligne murale. L'ensemble des constructions est très-imposant. La cheminée de la salle principale est ornée de statues, d'écussons, de marbres et de sculptures.

MAZÈRES (Edouard-Joseph-Ennemond), auteur dramatique français, né à Paris en 1796, mort dans la même ville en 1866. Son père, riche colon de Saint-Domingue, l'envoya faire ses études aux lycées de Versailles et Napoléon. Sa première vocation le poussa vers l'état militaire. En 1820, il était sous-lieutenant d'infanterie, lorsqu'il donna sa démission pour se vouer exclusivement à la littérature. D'abord il s'essaya dans le vaudeville et collabora en 1821 à la pièce ayant pour titre *Un jour à Rome*. *Une heure de veuvage*, comédie donnée l'année suivante, obtint du succès. Collaborateur de Scribe et de Picard, il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Odéon, et fit représenter successivement à ce théâtre : l'*Enfant trouvé* (1824); les *Trois quartiers* (1827), et le *Bon garçon* (1829), comédies en trois actes et en prose, signées avec Picard. Les *Trois quartiers*, qui mettaient en présence le commerce, la finance et l'aristocratie, avaient, sous la Restauration, un parfum d'actualité et d'allusion qui les condamnait à une vogue éphémère; il est vrai que cette vogue fut immense; elle est encore constatée de nos jours par l'enseigne d'une importante maison de commerce. Picard et Mazères avaient abordé d'un main légère, avec beaucoup de verve et d'esprit, la peinture de la société nouvelle. Leur pièce était un aimable tableau, dont le trait effleurait et ne blessait pas, une comédie libérale qui ne brûlait pas un gros encens sur l'autel de la popularité, comme la plupart des vaudevilles d'alors. Précédemment, Mazères avait écrit seul un charmant ouvrage, qui avait consacré sa réputation dramatique au Théâtre-Français, le *Jeune mari*, en trois actes et en prose (26 novembre 1826), comédie de mœurs, bien observée, spirituelle et qui est restée au répertoire, en dépit de quelques rides et d'une forme un peu étriquée. La reprise qui en a été faite en 1857 a produit un peu de surprise, mais elle a été bien accueillie. Deux ans après le *Jeune mari*, Mazères donnait à notre première scène une autre comédie, *Chacun de son côté* (25 janvier 1828). En même temps, il collaborait aux plus charmantes compositions que Scribe portait alors au Gymnase, telles que le *Coiffeur et le perruquier* (1824); l'*Oncle d'Amérique* (1826); la *Quarantaine* (1827); le *Charlatanisme* (1828), etc. Dans les dernières années de la Restauration, Mazères se lia d'amitié avec M. Empis, et écrivit avec lui quelques comédies, parmi lesquelles il faut citer en première ligne la *Mère et la fille*, qui obtint en 1830 une réussite marquée. La *Mère et la fille*, œuvre très-littéraire, où se déploie un bon esprit de comédie à côté d'un drame attachant, a fourni à Mme Dorval, lors de sa reprise au Théâtre-Français en 1834, une création supérieure. Citons encore comme provenant de cette association de deux talents un peu bourgeois, association que le triomphe de l'école romantique devait bientôt faire cesser, les comédies suivantes : la *Dame et la demoiselle* (14 octobre 1830); l'*Ingénue à la cour; Un changement de ministère* (1831); *Une liaison* (1834). La froideur du public pour ces dernières productions de Mazères l'éloigna de la scène. Il se tourna vers la carrière administrative et devint préfet du département du Cher. Révoqué par la République, il ne rentra pas en faveur sous le régime impérial. On a dit qu'à un certain moment, s'exagérant ses obligations de conscience, il avait refusé des offres fort avantageuses. Quoi qu'il en soit, il finit par accepter, à titre de littérateur, une pension de 2,000 fr. sur la cassette du chef de l'État. Rendu à la vie littéraire, Mazères avait donné seul, après un silence de quinze années, trois nouvelles comédies : l'*Amitié des femmes* (Théâtre-Français, 10 févr. 1849); le *Collier de perles*, en trois actes (Gymnase, 4 février 1851), et la *Niaise* (Théâtre-Français, 10 nov. 1854). L'*Amitié des femmes* et le *Collier de perles* obtinrent un succès tempéré, mais la *Niaise* disparut de l'affiche après trois ou quatre représentations seulement. En 1858, Mazères avait recueilli ses principales œuvres sous le titre de *Comédies et souvenirs* (1858, 3 vol. in-8o). Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 17 octobre 1832.

Après une carrière brillante, Mazères avait eu une vieillesse un peu solitaire et abandonnée de la fortune. « J'étais enfant, écrit dans le journal le *Temps* du 25 mars 1866 M. Auguste Villemot, lorsque, un jour, au Théâtre-Français, on me montra un homme de très-grande tournure, dont la vie était alors en pleine fête : il venait de faire représenter le *Jeune mari*... Il devint préfet du Cher; et, quand nous allions en vacances dans le Berry, il nous souvient d'avoir vu l'auteur comique se promenant sur la terrasse de la préfecture de Bourges... » Plus loin, le spirituel chroniqueur ajoute : « Les déceptions de la vie n'avaient pas été sans influence sur le caractère de Mazères, et, dans ces derniers temps, il était un peu triste et amer. « On ne peut pas être et avoir » été. » Ce vieil axiome de la sagesse des nations, Mazères le mettait volontiers en oubli. Il voyait d'un œil chagrin croître et s'épanouir de nouvelles générations littéraires, et il croyait, de la meilleure foi du monde, que le Théâtre-Français se faisait le plus grand tort en ne jouant pas trois fois par semaine le *Jeune mari* et *Chacun de son côté*. Le fauteuil de l'Académie avait été sa dernière ambition, et il l'avait poursuivi avec une persévérance mal récompensée. La vérité est que Mazères, collaborateur de Picard, de Scribe et d'Empis, n'apparaissait jamais qu'en seconde ligne dans son œuvre littéraire. A l'époque de la mort de Picard, on avait fait cette cruelle plaisanterie :

Picard est mort,
Pleurons Mazères.

Plus tard, quand il invoquait un de ses titres, le drame de la *Mère et la fille*, l'académicien à qui il faisait visite lui répondait, par allusion à la collaboration d'Empis : « Mais nous avons déjà reçu quelqu'un pour *ça*. » Mazères, malgré tous ses efforts, ne put parvenir à aller s'asseoir à côté de son ami Empis. Le titre d'immortel que l'Académie lui refusa, ses pièces ne le lui donneront probablement pas, car son étoile avait déjà singulièrement pâli quand la génération nouvelle a appris sa fin par les journaux. Comme tant d'autres, l'auteur du *Jeune mari* survivait à sa propre gloire, et l'on eût pu dire de lui, en recevant la nouvelle de sa mort, ce qu'un spirituel écrivain disait un jour en apprenant celle de Baour-Lormian : « Encore! »

MAZÈRES (Francis), mathématicien anglais. V. MASÈRES.

MAZERIE s. f. (ma-ze-rî — rad. *mazer*). Techn. Lieu où l'on maze la fonte. ‖ Feu de forge destiné au mazéage.

MAZET s. m. (ma-zè — dimin. de *mas*). Petite ferme; petite maison de campagne, dans certains départements du Midi.

MAZET (André), médecin français, né à Grenoble en 1793, mort à Barcelone en 1821. Lorsque, en 1819, éclata la peste de Cadix, Mazet, qui venait d'être reçu docteur, accompagna dans cette ville Pariset pour étudier le fléau, revint à Paris, où il publia, en collaboration avec ce médecin, des *Observations sur la fièvre jaune faites à Cadix en* 1819 (Paris, 1820, in-4o), et fit partie, l'année suivante, d'une commission médicale de cinq membres envoyée par le gouvernement français à Barcelone pour y combattre le même fléau. Mais, quelques jours après son arrivée dans cette ville, il mourut victime de son dévouement à la science. Le *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales* renferme quelques articles de Mazet. On a donné son nom à une petite rue de Paris (l'ancienne rue Contrescarpe), qui fait communiquer la rue Saint-André-des-Arts avec la rue Dauphine.

MAZETTE s. f. (ma-zè-te — du bas latin *mesgetus*, mauvais cheval, que l'on trouve dans un texte du commencement du XIIIe siècle. Quelques-uns rapportent ce mot du bas latin à l'allemand *mats*, maladroit, bûche. Il y a dans le Berry *mazet* ou *mazette*, fourmi. Il est possible, dit M. Littré, que ce soit là l'origine de *mazette*, la fourmi étant un très-petit animal, un rien, et ayant pu servir métaphoriquement à dénommer une mauvaise rosse. *Mazet* se rapporte peut-être lui-même à l'allemand *ameise*, fourmi. Delâtre rapporte *mazette* à l'ancien français *maz*, triste, faible, qu'il rattache à *mat*, abattu, fatigué). Mauvais petit cheval : *Nous partirons dans le moment, et nous piquerons vigoureusement nos* MAZETTES. (Le Sage.)

— Fam. Homme qui manque de force et d'ardeur pour la marche ou le travail. ‖ Personne inhabile à des choses qui exigent de l'adresse : *Je n'ai jamais vu pareille* MAZETTE *au piquet. Dans vos guerres, vous avez affaire à des* MAZETTES *qui vous laissent conquérir des royaumes en quinze jours.* (P.-L. Courier.)

Tel brille aussi de loin dans un poste éminent
Qui de près n'est qu'une *mazette*.

AUBERT.

MAZIÈRES, hameau de France (Indre), comm. de Tendu, cant. d'Argenton, arrond. et à 24 kilom. de Châteauroux. Ce hameau possède les restes imposants d'une très-ancienne forteresse féodale. « Derrière un large fossé et une forte enceinte, dont quelques murs et quelques tours ont survécu, surgissait, dit M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, le donjon à base carrée, sur 12 à 13 mètres de côté, cantonné aux quatre angles supérieurs de guérites en forme de tourillons. On ne pénètre au premier étage que par une porte extérieure ouverte à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol. Cinq autres étages échelonnent leurs voûtes effondrées. Sur un côté, une petite chapelle montre des peintures encore vives, où se reconnaissent les portraits en pied de cinq ou six dames du XVIe siècle, ayant en main leur livre d'heures. »

MAZIÈRES-EN-GÂTINE, bourg de France (Deux-Sèvres), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Parthenay, près de trois ruisseaux; pop. aggl., 257 hab. — pop. tot., 987 hab. Fours à chaux et à tuiles. Ferme-école au Petit-Chêne. Commerce de chevaux, de mulets et de bestiaux.

MAZIL s. m. (ma-zil). Nom donné par les Turcs à un prince tributaire.

MAZILE s. m. (ma-zi-le). Nom de deux catégories ou classes des populations de la Moldavie et de la Valachie.

MAZILLE s. f. (ma-zi-lle; *ll* mll.). Anc. argot. Argent, monnaie.

MAZILLIER, danseur et chorégraphe français, né à Marseille en 1797, mort à Paris en 1868. Il commença sa carrière théâtrale à Bordeaux en 1820 et parut en 1822, à Paris, à la Porte-Saint-Martin. Engagé ensuite à l'Académie de musique, il s'y fit connaître à la fois comme danseur et comme compositeur de ballets. Son coup d'essai dans ce dernier genre a été le ballet de la *Gipsy* (1839), dans lequel Fanny Elssler se faisait remarquer par le pas fameux de la *Cracovienne;* l'auteur s'y montrait lui-même mime gracieux et pathétique. Vinrent ensuite : le *Diable amoureux*, *Lady Henriette* (1845); le *Diable à quatre* (1846); *Betty* (1846); *Paquita* (1846); *Griseldis* ou les *Cinq sens* (1848); les *Elfes* (1855); le *Corsaire* (1856); *Marco Spada* (1857), etc. Tous ces ouvrages, exécutés à l'Opéra et dans lesquels figurait M. Mazillier, ont été faits par ce dernier avec la collaboration de MM. Paul Foucher, de Leuven, Saint-Georges et Théophile Gautier. Cet habile exécuteur de pantomime se fit surtout remarquer dans la mazourka, et il soutint avec infiniment d'esprit dans le *Diable à quatre* le rôle amusant de Mazourki. Il a été remplacé dans la danse par M. Henri MAZILLIER, son fils.

MAZINI (Giambattista), médecin italien, mort à Padoue en 1743. Il occupa une chaire de médecine dans sa ville natale et devint un zélé partisan de la secte mathématique dont il a défendu la théorie dans ses ouvrages. Ses principaux écrits sont : *Mechanices morborum part. III* (Brescia, 1723-1727, 3 vol. in-4o); *Mechanica medicamentorum* (Brescia, 1734); *Institutiones medicinæ mechanicæ* (Brescia, 1739). Ses œuvres complètes, *Opera omnia*, ont été publiées à Brescia (1743, in-4o).

MAZITE s. m. (ma-zi-te). Pharm. Trochisque.

MAZO-MARTINEZ (Jean-Baptiste DE), peintre espagnol, né à Madrid vers 1620, mort dans la même ville en 1687. Elève du célèbre Velazquez, qui lui fit épouser sa fille, il devint un remarquable artiste, imita avec tant d'habileté la manière de son maître que les connaisseurs ont de la peine à distinguer leurs ouvrages, fut un habile portraitiste, mais excella surtout dans le paysage. Philippe IV, charmé de son talent, lui donna le titre de peintre du roi (1661). Parmi ses œuvres, on admire principalement les beaux paysages dont il a décoré la salle des Gardes, à Aranjuez, et ses *Vues de Pampelune* et *de Saragosse*, qui font partie du musée de Madrid. Les compositions de Mazo-Martinez ne sont pas moins remarquables par l'ampleur de la composition que par le coloris plein de vigueur et de vérité.

MAZOÏER (Claude-Frédéric-André), littérateur et poëte dramatique français, né à Lyon en 1775. Il se livra de bonne heure à la poésie et, à l'âge de dix-neuf ans, il vint à Paris, où il commença à se faire connaître par des odes. En 1797, il prit part à la rédaction de l'*Ami des arts* et commença au Lycée un cours de littérature, dans la même chaire que Laharpe avait occupée peu d'années auparavant avec tant d'éclat. Le nouveau professeur choisit pour sujet de ses leçons : l'*Examen de la poésie épique chez les différents peuples anciens et modernes*. Le 25 novembre 1800, il fit représenter sur le Théâtre-Français sa tragédie de *Thésée*, en cinq actes, laquelle fut publiée à Paris l'année suivante. Quelques années après, Mazoïer entra dans l'administration de la guerre, où il fut longtemps chef de division. En 1817, il entra au conseil d'Etat comme maître des requêtes. On ignore l'époque de sa mort.

MAZOIS (François), architecte et archéologue français, né à Lorient en 1783, mort le 31 décembre 1826. Elève de Percier, il obtint de brillants succès dans les concours académiques et se rendit à Rome pour y étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Appelé à Naples par Murat pour concourir aux embellissements de sa capitale, il obtint de dessiner les monuments de Pompéi, privilége dont jouissait seule l'Académie napolitaine. Dès lors, il s'établit dans la ville de lave, y mesurant les ruines avec exactitude, y copiant les peintures et n'ayant pendant trois ans (1809-1811) d'autre société que les manœuvres employés aux déblais. Il commença, en 1813, à publier à Paris le résultat de ses travaux, sous le titre de : *Ruines de Pompéi*. Ce magnifique ouvrage, qui ne fut terminé qu'en 1838, par les soins de Gau, forme 4 vol. gr. in-4o. On a encore de Mazois : le *Palais de Scaurus* ou *Description d'une maison romaine* (1819, in-8o). Il a laissé en manuscrit les *Ruines de Pæstum*. Le premier volume du *Théâtre complet des Latins* contient de lui une dissertation qui résout beaucoup de questions embarrassantes sur la construction des théâtres chez les anciens. Mazois devint un des quatre inspecteurs généraux des bâtiments civils. C'est lui qui a donné les dessins des passages Choiseul, Saucède et Bourg-l'Abbé.

MAZOLINI ou **MOZZOLINO** (Sylvestre), dominicain et controversiste italien, né vers 1460 à Prierio (Montferrat), d'où le nom de **Sylvestre Prierias**, sous lequel il est fréquemment désigné, mort à Rome en 1523. Il devint successivement prieur de plusieurs couvents de son ordre, vicaire général de la Lombardie (1508), professeur de littérature sacrée à Rome (1511) et maître du palais (1515). Mazolini fut emporté par la peste. Un des premiers, il prit à partie Luther au sujet de la querelle sur les indulgences; mais il n'était pas de taille à lutter contre un tel adversaire et ne fit que compromettre la cause qu'il défendait. Aussi le pape Léon X jugea-t-il prudent de lui interdire de s'occuper plus longtemps de cette controverse. Après cette interdiction, il n'en fut pas moins nommé l'un des juges du célèbre réformateur. On a de lui une cinquantaine d'ouvrages sur des matières de philosophie, de théologie et de mathématiques. Les principaux sont : *Aurea rosa videlicet expositio super evangelia totius anni* (Bologne, 1503, in-4o), souvent réimprimé; *Summa summarum quæ Sylvestrina dicitur* (Bologne, 1515, 2 vol. in-4o); *De irrefragabili veritate Romanæ Ecclesiæ Romanique pontificis* (Rome, 1518, in-4o); *Opere volgari* (Milan, 1519, in-4o).

MAZON (A.), littérateur et publiciste français, né à Largentière (Ardèche) en 1828. Rédacteur en chef de l'*Avenir de Nice* de 1855 à 1861, il représenta dans ce journal les partisans de l'annexion de Nice à la France, fit une campagne incessante en faveur de cette idée et se vit expulsé de cette ville par les autorités italiennes. M. Mazon a collaboré depuis lors à divers journaux chargés de défendre la funeste politique de l'Empire. On lui doit, entre autres ouvrages : le *Vieux musicien* (1862, in-18); *Nice en 1861, guide de l'étranger* (1861, in-12); *Jean Bruyère* (1864, in-18); *Une esquisse d'anatomie politique* (1868, in-8o), etc.

MAZONOME s. m. (ma-zo-no-me — lat. *mazonomus*, même sens). Antiq. rom. Vase sur lequel on servait les mets. ‖ On dit aussi MAZOPHORE.

MAZOURKA ou **MAZURKA** s. f. (ma-zour-ka). Chorégr. Danse d'origine polonaise, qui tient de la valse et de la polka :

Je m'y vois déjà
Danser la polka,
La rédowa, la *mazurka*.
Bonheur sans égal!
Je vais donc au bal,
Oui, c'est demain mon premier bal.
(*Romance*.)

MAZOURKER ou **MAZURKER** v. n. ou intr. (ma-zour-ké — rad. *mazourka*). Chorégr. Danser la mazourka : *Ils* ONT MAZURKÉ *au Jardin d'hiver toute la nuit* (Dumanoir.) *Tu veux polker! — Tu* MAZOURKES *bien! Allons, petite, fais-nous l'orchestre*. (G. Lemoine.)

MAZOURKEUR ou **MAZURKEUR, EUSE** s. (ma-zour-keur, eu-ze — rad. *mazourker*). Danseur, danseuse de mazurka : *Ah çà, mes charmantes* MAZOURKEUSES, *méfiez-vous du pont qui traverse la pièce d'eau*. (A. Bourgeois.)

MAZOVIE ou **MASOVIE**, en latin *Massovia*, contrée de l'ancienne Grande Pologne, formant un des douze palatinats et comprenant 10 cantons, qui portaient le nom de leurs chefs-lieux : Varsovie, Czersk, Wyszograd, Zakroczym, Ciechanow, Lomsa, Wizka, Rozan, Nur et Liw. Elle forme actuellement la partie septentrionale du gouvernement russe de Varsovie, entre ceux de Plock au N., de Lublin à l'E., de Radom au S. et la Prusse à l'O.; son territoire a été divisé en 7 obvodies ou subdivisions administratives : Varsovie, Stanislawow, Lowicz, Rawa, Lenczy, Kutno et Wrotlawec. On y compte 800,000 hab. De 1138 à 1529, la Mazovie forma un duché vassal de la Pologne et dont le titre appartint à la famille des Piast, qui a donné une série de rois à la Pologne. Cette dynastie des ducs de Mazovie s'éteignit en 1529 et le duché fut réuni à la couronne de Pologne par le roi Sigismond. En 1576, Etienne Bathori l'érigea en palatinat. Il fut le plus grand des douze palatinats de la Grande Pologne et forme aujourd'hui une des huit voïvodies de la Pologne russe.

MAZOVIEN ou **MASOVIEN, IENNE** s. et adj. (ma-zo-viain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Mazovie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* MAZOVIENS. *La population* MAZOVIENNE.

MAZRAK s. m. (ma-zrak — mot ar.). Sorte de lance armée de crochets, dont les cavaliers des tribus de l'Arabie, de Djeddah en particulier, se servent pour désarçonner leur adversaire.

MAZURE (F.-A.-J.), littérateur français, né à Paris en 1776, mort dans la même ville en 1828. Il fut successivement inspecteur, puis recteur de l'académie d'Angers (1809), inspecteur général des études (1817) et censeur des journaux (1820). Ses principaux ouvrages sont : *Rudiments des petites écoles* ou *Traité de l'instruction primaire* (Angers, 1812); *De la représentation nationale et de la souveraineté en Angleterre et en France* (Paris, 1821); *Histoire de la révolution de* 1688 *en Angleterre* (Paris, 1825, 3 vol. in-8o).

MAZURE (P.-Adolphe), écrivain français, fils du précédent, né en 1800. Elève de l'Ecole normale, il suivit la carrière de l'enseignement, professa la philosophie dans divers colléges, devint en 1842 inspecteur de l'académie de Clermont et fut nommé membre des Sociétés des antiquaires de Normandie et de l'Ouest. On doit à M. Mazure un assez grand nombre d'ouvrages. Nous citerons de lui : *Essai de poésie à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux* (1821); *Etudes du cartésianisme* (1827, in-12); *Cours de philosophie* (1832, 2 vol.); *Spiritualisme et progrès social* (1835); *Petite bibliothèque des chroniques de l'histoire de France* (1837, 2 vol.); *Odes de Pindare*, traduites en vers français (1838); *Philosophie des arts du dessin* (1838); *Fors de Béarn* (1841-1845, 4 vol. in-4o); *Précis de philosophie* (1844, in-12); l'*Auvergne au* XIVe *siècle* (1845); *Leçons instructives et morales sur l'industrie* (1847); *Petite bibliothèque des chroniques de l'histoire de France* (1847, 2 vol. in-12); *Illustrations, ruines et souvenirs des capitales anciennes et modernes* (1852, in-8o); le *Portefeuille du jeune amateur de la nature* (1853, 4 vol. in-12); *Philosophie des trois vertus théologales* (1857, in-12); le *Champ de blé, esquisses pittoresques et morales* (1860, in-12); *Manuel d'analyse littéraire* (1861, in-12); les *Poëtes antiques, études morales et littéraires* (1861, in-8o); *Nouvelle rhétorique* (1862, in-12); *Nouveau choix de lectures* (1864, in-12); *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1864, in-8o); *Cours de latin chrétien* (1865, in-12); la *Gerbe spirituelle* (1866, in-18), etc.

MAZUS s. m. (ma-zuss). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des scrofularinées, qui croissent dans l'Asie tropicale et au Japon.

MAZUT s. m. (ma-zu). Agric. Nom donné aux chalets dans les montagnes du Cantal.

MAZUYER (Claude-Louis), homme politique français, né à Bellevesvre (Bourgogne) en 1760, mort à Paris en 1794. Il était avocat à Dijon lorsqu'il fut nommé, en 1790, juge au tribunal de Louhans et député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative. Mazuyer y défendit avec beaucoup de chaleur la cause de la Révolution, dénonça comme ennemi de la constitution M. de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, attaqua vivement les juges de paix de Paris qui avaient instruit contre les émeutiers du 20 juin, fut réélu à la Convention, y montra plus de modération, mais néanmoins beaucoup de fermeté, se lia avec les principaux girondins, obtint un décret d'accusation contre les membres de la municipalité de Paris qui avaient commis des spoliations dans les maisons royales et se prononça pour le bannissement dans le procès de Louis XVI. Au 31 mai 1793, il facilita l'évasion de Pétion et de Lanjuinais, fut mis hors la loi pour avoir signé la protestation contre les journées du 31 mai, du 1er et du 2 juin et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Après la chute de Robespierre, la Convention ordonna l'impression aux frais de l'Etat de l'ouvrage de Mazuyer, intitulé : *Organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale en France* (Paris, 1793, in-8o), et fit une pension à son père.

MAZZA s. f. (ma-dza). Anc. cout. Sorte de massue dans laquelle les habitants du Valais enfonçaient un clou, pour exprimer leur suffrage dans certaines circonstances.

— **Encycl.** Autrefois, dans le haut Valais, quand la puissance de quelque seigneur du pays faisait ombrage aux habitants, on prenait une massue, *mazza*, figurant une tête humaine, on la promenait pendant la nuit de porte en porte et chaque citoyen y enfonçait un clou; lorsque le nombre de ces clous assurait à la condamnation la pluralité des suffrages, la massue était enlevée au milieu d'un bruit et d'un concours formidables et déposée à la porte de celui qu'on voulait proscrire. Condamné ainsi sans appel, il fallait qu'il se soumît à son sort, car son château était aussitôt démoli. Les Valaisans se délivrèrent ainsi successivement de tous les seigneurs dont la puissance inquiétait leur indépendance, et lorsqu'ils abolirent enfin cette coutume et ensevelirent la terrible *mazza*, « il semblait, dit un vieil historien, qu'ils assistassent à l'enterrement de leur liberté même. »

MAZZA (Damiano), peintre italien, né à Padoue. Il vivait au XVIe siècle. Cet artiste, qu'une mort prématurée enleva à l'art, fut un des plus remarquables élèves du Titien, dont il avait adopté la manière. Ses plus beaux ouvrages sont : *Sainte Catherine couronnée entre saint Pierre et saint Paul*, à l'Abbazia de Venise, et l'*Enlèvement de Ganymède*, qu'on attribua plus tard au Titien et qui fut vendu un prix considérable.

MAZZA (Giuseppe), sculpteur italien, né à Bologne en 1652, mort en 1741. Il apprit son art sous la direction de son père et exécuta un grand nombre d'ouvrages qui portent la marque du mauvais goût du temps. Nous citerons, parmi ses meilleurs morceaux : la *Nativité*, grand bas-relief de bronze, à Venise; une *Madone*; les *Anges adorant l'image de la Vierge;* les *Mystères du rosaire;* le *Christ mort pleuré par les Maries, etc.*, à Bologne; l'*Autel de la Madonna-del-Pilastro;* la *Chapelle du Saint-Sacrement*, à Novellara, etc.

MAZZA (Andrea), philologue et érudit italien, né à Parme en 1724, mort dans la même ville en 1797. Il entra dans la congrégation des bénédictins du Mont-Cassin, professa la philosophie et la théologie, devint conservateur de la bibliothèque du couvent de sa ville natale, puis succéda, en 1771, au Père Paciaudi comme conservateur de la bibliothèque royale de Parme. Le Père Paciaudi, d'une humeur violente et jalouse, devint, à la suite d'une querelle littéraire, l'ennemi acharné du Père Mazza. Ayant été rétabli dans ses fonctions de conservateur en chef en 1772, il accusa ce dernier d'avoir détourné des médailles confiées à ses soins, accusation dont Mazza parvint à se justifier complétement. Quelques années après Mazza devint abbé du monastère de Saint-Jean, à Parme. C'était un homme de beaucoup d'esprit, d'un savoir très-étendu et très-varié, qui excellait dans le style lapidaire. On a de lui : *Historiæ ecclesiasticæ selecta capita* (Parme, 1757, in-8o) et plusieurs lettres publiées dans divers recueils du temps.

MAZZA (Angelo), poëte italien, né à Parme en 1741, mort dans la même ville en 1817. Tout jeune encore, il se fit connaître par des compositions poétiques qui eurent du succès, étudia, à l'université de Padoue, l'hébreu et l'anglais, puis retourna dans sa ville natale, où, après avoir été secrétaire de l'université (1768), il obtint une chaire de littérature grecque. Quelque temps après, à la suite d'une rivalité d'amour, il eut une querelle avec un officier qui se livra envers lui à d'outrageantes brutalités. Ne sachant point manier les armes, Mazza pensa qu'il valait mieux céder le terrain que de risquer sa vie, et se rendit à Bologne. Il y continua ses travaux littéraires, étudia les sciences, le droit, la théologie, prit l'habit ecclésiastique et retourna à Parme. Pendant une maladie, il s'aperçut que ses héritiers attendaient avec une vive impatience le moment de sa mort. Dès qu'il eut recouvré la santé, il résolut de punir leur avidité et, dans ce but, épousa Catherine Strocchi, une des plus belles personnes de Parme. Mazza eut plusieurs querelles littéraires, notamment avec Fontana et Monti; mais il fit constamment preuve d'autant de modération que de dignité personnelle, et vécut heureux au sein de sa famille, jusqu'au jour où il fut frappé d'une attaque de paralysie. Il était membre de l'Académie des Arcades de Rome et de plusieurs autres sociétés littéraires. Mazza peut être regardé comme le régénérateur de la poésie italienne. En un temps où régnait au suprême degré le mauvais goût, il s'attacha à l'étude des anciens poëtes, et produisit des œuvres lyriques également remarquables par la richesse de l'imagination, la noble gravité des idées, la simplicité classique de la forme, par le soin qu'il apporta à ne puiser sa diction qu'aux bonnes sources. Malheureusement, à force de vouloir éviter la facilité redondante et creuse des poëtes ses contemporains, il tomba dans l'excès contraire. « La recherche des rimes, dit Alby, les difficultés étudiées pour se donner le plaisir de les vaincre, l'âpreté de certains sujets faisaient dire à Cesarotti qu'il voulait danser avec les fers aux pieds et voler avec les ailes liées. » En outre, la nature même des sujets qu'il traitait, et qu'il tirait pour la plupart de la théologie et de la philosophie, était peu faite pour le rendre populaire. Mazza ne l'ignorait point et disait un jour lui-même : « J'ai vécu content de peu de lecteurs. » Parmi les poésies de cet écrivain distingué, on cite particulièrement : l'*Aura armonica, sugli effetti della musica*, ode admirable d'un bout à l'autre; *Il talamo;* l'*Androgino;* l'*Augurio;* la *Notte; Stanze à Cesarotti; Sonnets sur l'harmonie;* une traduction des *Plaisirs de l'imagination*, d'Akenside, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Parme (1821, 6 vol. in-8o).

MAZZANTI (Louis), peintre italien, né à Orvieto en 1674, mort à Viterbe en 1766. Il reçut des leçons de Bacicci, exécuta, soit à fresque, soit à l'huile, un grand nombre de tableaux pour des églises de Rome, et dut à sa réputation d'être appelé à Naples, où il exécuta plusieurs ouvrages avec Solimène. Les productions de cet artiste se font remarquer par un dessin qui ne manque pas de grâce et par un bon coloris.

MAZZARA, ville du royaume d'Italie. V. MAZARA DEL VALLO.

MAZZARINO, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 27 kilom. S.-E. de Calatanisetta, district de Terranova, ch.-l. de mandement; 11,474 hab. Collége. Exploitation importante de soufre. Commerce de céréales.

MAZZAROPPI (Marc), peintre italien, né à San-Germano (Terre de Labour) vers 1570, mort en 1620. Il cultiva son art avec beaucoup de succès et exécuta des œuvres qui se recommandent à la fois par la facilité de la touche, le fini de l'exécution, l'agrément du style et l'animation des scènes. On cite, notamment, de lui : *Saint Benoît*, *Saint Grégoire*, la *Madone avec saint Benoît*, le *Martyre de saint André*, qu'on voit à l'abbaye du Mont-Cassin.

MAZZAROSA (Antoine Manzi, marquis), publiciste italien, né à Lucques en 1780. Il étudia les lettres, la philosophie et les arts, fut sénateur de Lucques sous l'Empire, et étudia, dans ses voyages, l'économie publique et l'agriculture. Le marquis Mazzarosa a été de nouveau nommé sénateur du royaume d'Italie par Victor-Emmanuel en 1861. Son principal ouvrage est une *Histoire de Lucques depuis ses origines jusqu'en* 1814 (1833, 2 vol.). On lui doit, en outre, un grand nombre d'opuscules et d'ouvrages qui ont été réunis et publiés sous ce titre : *Opere del marchese Antonio Mazzarosa, di Lucca* (1841-1842, 4 vol.).

MAZZÈ, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Turin, district et à 17 kilom. S. d'Ivrée, mandement de Caluso; 3,438 hab.

MAZZEI (François), jurisconsulte italien, né à Paola (Calabre) en 1709, mort à Rome en 1788. Il a laissé, entre autres ouvrages : *De matrimonio conscientiæ vulgo nuncupato* (Rome, 1771); *De legitimo actionis spolii usu commentarius* (Rome, 1773); *De ædilitiis actionibus libri tres* (Rome, 1786), etc.

MAZZINGHI (Joseph, comte), compositeur anglais, né de parents italiens, à Londres, en 1768, mort à Bath en 1844. Elève de Jean-Chrétien Bach et de Sacchini, il sut si bien profiter de leurs leçons qu'à l'âge de dix-neuf ans il tenait le clavecin au Théâtre-Italien. Mazzinghi possédait une telle mémoire musicale que, après l'incendie de ce théâtre en 1789, il parvint, au moyen des parties de chant restées entre les mains des acteurs, à refaire entièrement l'instrumentation de la *Locanda*, opéra de Paisiello, dont la partition avait été la proie des flammes. Ce compositeur, qui eut la surintendance des concerts de la cour sous George III et George IV, a composé un nombre considérable d'opéras et de ballets, dont plusieurs obtinrent un succès popolaire. On cite, entre autres : *The exile*, *The Blind Girl*, *Chains of the heart*, *Free Knight*, *Paul and Virginia*, *Sapho*, etc. Il composa, en outre, un grand nombre de morceaux de musique instrumentale et une méthode de piano.

MAZZINI (Joseph), célèbre patriote et révolutionnaire italien, né à Gênes le 28 juin 1808, mort à Pise le 11 mars 1872. Son père, professeur de médecine à l'université de Gênes, lui fit donner l'éducation la plus soignée. Lorsqu'il eut achevé ses études littéraires, Joseph Mazzini suivit des cours de droit et fut reçu docteur. Dès cette époque, il se fit remarquer par l'ascendant qu'il savait prendre sur les jeunes gens au milieu desquels il vivait. « Pâle et grave, la figure poétiquement encadrée d'abondants cheveux noirs, dit M. Perrens, il affectait une tenue sévère que ne démentaient ni ses paroles ni sa vie d'une pureté irréprochable. Dédaignant de vulgaires plaisirs, il vivait seul ou avec quelques amis qu'attiraient la douceur et la facilité de son caractère, la finesse et la supériorité de son esprit, le charme et les enseignements élevés de ses conversations. Actif, laborieux, énergique, opiniâtre, il parut à tous ceux qui l'approchèrent un de ces hommes qu'on ne confond pas avec la foule et qui transforment leurs compagnons et leurs amis en fanatiques admirateurs. Ce sont ses adversaires qui l'ont peint ainsi, et l'un d'eux ajoute : « La plupart de ceux qui ont approché Mazzini ont été subjugués. Ceux qui » résistent ne se séparent pas de lui sans émo» tion et sans souvenirs. »

Joseph Mazzini s'occupa d'abord de littérature. Il collabora à l'*Indicateur génois*, à l'*Indicateur livournais*, où il se montra un des plus ardents défenseurs de l'école romantique, et émit au sujet de la question littéraire qui divisait alors les esprits des idées pleines de hardiesse. Les journaux dans lesquels il écrivait ayant été supprimés, il envoya à l'*Anthologie* de Florence des articles signés *Un Italien*, et qui ont été depuis réunis en volume. Cependant le domaine des lettres ne tarda pas à paraître trop restreint à ce grand et vigoureux esprit. Frappé du malheureux état dans lequel se trouvait l'Italie, écrasée d'un côté sous le joug abrutissant de petits despotes, livrée d'un autre côté à la domination étrangère, il résolut de consacrer sa vie à délivrer sa patrie opprimée, à la rendre forte en constituant son unité, à retremper les âmes affaissées en la dotant d'institutions libres et viriles, c'est-à-dire en substituant à l'ordre monarchique l'ordre républicain. C'est à cette triple tâche que cet homme extraordinaire voua depuis ce moment son existence, sans se décourager jamais ni par les condamnations ni par les persécutions, et poursuivant jusqu'à la fin sa grande œuvre avec une obstination sans pareille, avec une fermeté qui ne se démentit jamais.

A vingt-deux ans, Mazzini se fit affilier aux carbonari; mais il ne tarda pas à comprendre que cette société secrète, dont les membres perdaient leur temps en manifestations puériles, ne produirait aucun résultat sérieux. Il songeait à la réformer lorsque, dénoncé à la police par un faux frère, il fut jeté en prison. Toutefois, comme des témoignages sérieux faisaient défaut contre le jeune inculpé, le gouvernement du roi Charles-Félix lui rendit la liberté au bout de six mois de détention préventive et crut se débarrasser de lui en l'expulsant de l'Italie. Mazzini alla se fixer alors à Marseille (1831). Ce fut dans cette ville qu'il conçut le plan d'une société nouvelle, appelée à réaliser ses vastes projets. Il l'appela la *Jeune Italie* et lui donna pour mot d'ordre : *Dio e popolo* (Dieu et le peuple). Nous avons consacré un article à l'organisation et à l'histoire de cette société célèbre, à la direction que lui imprima Mazzini, aux désastres qu'elle éprouva en 1833 et en 1834. Nous y renvoyons le lecteur (v. Italie [jeune]). Après l'écrasement de la petite armée républicaine (1834), Mazzini passa en Suisse, où il vécut dans la méditation et la retraite. En 1836, il se rendit en Angleterre, entra en relation avec les comités révolutionnaires établis à Malte et à Paris et fonda à Londres, en 1842, l'*Apostolato popolare*, journal destiné à continuer son œuvre de propagande. Mais à cette époque il avait beaucoup perdu de son influence, et le plus clair résultat de cette feuille fut de lui attirer des vexations et de misérables calomnies. On saisit sa correspondance; on l'accusa d'avoir été l'instigateur de la généreuse, mais folle tentative des frères Bandiera (1843) (il avait tout fait au contraire pour l'empêcher), et on alla jusqu'à l'impliquer dans l'assassinat de deux espions italiens en France. Au moment où il était en butte à ces calomnies, Mazzini avait renoncé à faire appel à des insurrections violentes qui trouvaient toujours les gouvernements sur leurs gardes, et, suivant la ligne politique du philosophe Mamiani, alors président du comité de Paris, il avait résolu de procéder par voie d'agitation légale, et de profiter des moindres occasions pour réveiller les esprits, pour les pousser à la conquête de réformes pacifiquement demandées et régulièrement obtenues.

Mazzini était sous l'empire de ces idées, lorsque Pie IX monta sur le trône pontifical. Cédant à une complète illusion, le peuple italien crut voir dans le nouveau pape un homme à l'esprit patriotique et libéral. Mazzini, en 1830, avait écrit au roi de Piémont pour lui demander de se mettre à la tête du mouvement qui devait régénérer la péninsule (v. Italie [jeune]). Il crut devoir faire un appel du même genre à Pie IX. Il lui écrivit, le 8 septembre 1847 : « Je crois profondément à un principe religieux supérieur à toutes les institutions sociales, à un ordre divin que nous devons essayer de réaliser sur la terre; à une loi et à des vues providentielles que nous devons tous, dans la mesure de nos forces, étudier et développer. J'ai foi dans les aspirations de mon âme immortelle et dans la tradition de l'humanité... Je vous crois bon. Nul homme, je ne dirai pas en Italie, mais en Europe, n'est plus puissant que vous. Au nom de la puissance que Dieu vous a donnée, et ne vous a pas donnée sans un motif, je vous convie à accomplir une œuvre bonne, rénovatrice, européenne... Unissez l'Italie, votre patrie. Pour cela, vous n'avez pas besoin d'agir, mais seulement de bénir ceux qui agiront pour vous et en votre nom. Nous vous susciterons d'actifs soutiens dans les peuples de l'Europe; nous vous trouverons des amis jusqu'en Autriche. » Cette lettre resta sans réponse et Mazzini dut chercher ailleurs des défenseurs de la grande cause italienne.

Lorsque éclata à Paris la révolution de 1848, Joseph Mazzini accourut de Londres dans cette ville. Là, il présida un club, conduisit à l'Hôtel de ville les Italiens prêts à partir pour la guerre de l'indépendance et reçut de Lamartine des félicitations et des encouragements. Peu après, il se rendit à Gênes, puis gagna Milan, où il organisa des clubs et fonda le journal l'*Italia del popolo*. Convaincu qu'on ne pouvait rien attendre du gouvernement piémontais en faveur de la liberté de l'Italie, il attaqua soit par la plume, soit par sa parole d'une éloquence véritablement prestigieuse, les tentatives faites par plusieurs hommes politiques pour amener l'annexion de la Lombardie au Piémont, et il acquit sur les masses une telle influence que Gioberti accourut à Milan pour le combattre. Peu après, Radetzky s'emparait de cette ville et Mazzini s'enrôlait parmi les volontaires de Garibaldi. Mais la guerre n'était point le fait de ce penseur. Il comprit que les services qu'il pouvait rendre par l'épée seraient insignifiants, et, déposant les armes, il se retira à Lugano, où il reprit la plume. Ce fut dans cette ville qu'il écrivit une brochure dans laquelle, s'adressant à la jeunesse, il stimulait son ardeur patriotique et déclarait que, la guerre des rois étant finie, celle des peuples devait commencer.

Peu après, Mazzini quitta Lugano et se rendit à Florence. Guerrazzi était alors à la tête du parti patriotique et révolutionnaire de cette ville. D'un caractère âpre, exclusif, n'admettant pas de rivaux, ce dernier vit avec déplaisir l'arrivée de Mazzini, qui pouvait affaiblir son influence, et le tint à l'écart des affaires. Sur ces entrefaites, Mazzini apprit le départ de Pie IX de Rome, la convocation d'une Constituante et la proclamation de la république sur la demande de Garibaldi et du prince de Canino. A cette nouvelle, il quitta la Toscane et accourut dans la ville des papes, où ses idées triomphaient et où il fut accueilli par les acclamations populaires. Nul mieux que lui, qui avait pour devise *Dieu et le peuple*, n'était fait pour dominer ce peuple romain, à la fois pétri de religiosité et devenu avide de liberté, depuis qu'il était débarrassé du plus détestable des régimes, du despotisme clérical. A peine arrivé, 9,000 citoyens romains l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante (6 mars 1849). « Son entrée au parlement fut un véritable triomphe, dit M. Perrens. De toutes parts, les applaudissements éclatèrent sur les bancs de l'Assemblée et dans les tribunes. Le président Galletti l'ayant invité, pour lui faire honneur, à s'asseoir à ses côtés, il prononça un discours de remercîment dans lequel il développa sa thèse vague et mystique du gouvernement des hommes et des âmes partagé jusque-là entre Rome païenne et Rome chrétienne, et qui devait être réuni dans la Rome nouvelle, dans la Rome du peuple. » Lorsque, quelques jours après, Valerio vint au nom du Piémont demander aux Romains des secours pour la guerre contre l'Autriche, Mazzini prononça un nouveau discours (18 mars), fit appel à la concorde et demanda à la Rome républicaine de s'allier au Piémont monarchique contre l'ennemi commun. A sa voix éloquente, l'Assemblée répondit par un vote d'acquiescement, et le pouvoir exécutif organisait un corps d'armée, lorsqu'on apprit le désastre de Novare (23 mars). A cette nouvelle, l'Assemblée romaine, loin de désespérer, comprit la nécessité de redoubler d'énergie et de modifier le pouvoir exécutif, composé de trois membres, Armellini, Montecchi et Salicetti. Ces deux derniers furent écartés et remplacés par Mazzini et Saffi (25 mars).

A partir de ce moment, le grand patriote italien devint le véritable chef de la république romaine. Il ne se borna pas, pour enflammer la population, à lancer des proclamations et des circulaires, à propager par des lois et des décrets les idées de justice et de liberté inconnues du gouvernement papal; connaissant le peuple romain, son goût pour les cérémonies religieuses, il voulut mêler la religion à la politique; il ordonna une procession solennelle suivie de la bénédiction du saint sacrement. Là se révèle un des traits caractéristiques de Mazzini. Elevé dans la religion catholique, il en avait conservé une tendance mystique très-accusée. Il était sorti du catholicisme, dont il avait brisé la formule étroite, mais il était resté un esprit religieux, croyant, et jamais il ne voulut se passer de foi. Cette foi, chez lui très-compréhensive et très-large, il la comprenait sous sa forme étroite chez le peuple, et, sous cette forme même, il la respectait. Ce ne fut donc point, comme on l'a cru et répété, pour jouer une sorte de comédie religieuse qu'il mêla le catholicisme aux manifestations républicaines, mais parce que la foi en Dieu fut toujours le fond de sa doctrine et qu'il savait que, pour le peuple romain, cette foi s'incarnait dans la forme catholique.

Pendant que les Autrichiens restauraient le grand-duc de Toscane sur son trône, pendant que Pie IX appelait l'étranger à le rétablir de force dans son pouvoir absolu, l'Assemblée romaine appelait aux armes tous les hommes valides et votait sa constitution démocratique, qui devait rester une lettre morte (17 avril). En ce moment, en effet, la réaction triomphait partout, et, par une ironie du destin, il était réservé à la république française d'aller écraser la république romaine pour replacer sur le trône un pape-roi. Peu après, en effet, le général Oudinot débarquait à Civita-Vecchia, et annonçait qu'il venait imposer aux Romains le rétablissement de Pie IX. A cette incroyable nouvelle, l'Assemblée chargea le triumvirat de repousser la force par la force. Mazzini organisa aussitôt la résistance, appela Garibaldi au commandement des troupes et chargea le représentant Cernuschi de l'érection et de la défense des barricades. Nous n'avons pas à raconter ici la triste expédition dirigée par le général Oudinot. Le général, convaincu que « les Italiens ne se battent pas, » s'imaginait entrer sans coup férir dans Rome. Il comptait sans Garibaldi. Le 30 avril, il essaya sans succès de s'emparer de la ville et dut demander des renforts pour commencer le siége. Sur ces entrefaites, M. de Lesseps fut envoyé à Rome par le gouvernement français et entra en négociation avec Mazzini. Ces négociations donnèrent lieu d'abord à une trêve (17 mai), pendant laquelle Garibaldi battit les Napolitains, envoyés contre Rome. A la suite de longs pourparlers, le diplomate français signa avec Mazzini une convention qui fut rejetée à la fois par le général Oudinot et par le gouvernement de Paris. Aussitôt le général français, à la tête de 35,000 hommes, attaqua Rome, qui ne comptait que 19,000 défenseurs (3 juin). Stimulés par Mazzini et Garibaldi, les assiégés se défendirent avec la plus grande intrépidité. Le jour où Mazzini apprit que les Français allaient tenter l'assaut de la porte Saint-Pancrace, il rendit avec ses deux collègues, Amellini et Saffi, le décret suivant : « Au nom de Dieu et du peuple, au premier son de la cloche, le saint sacrement sera exposé dans les principales églises pour implorer le salut de Rome et le triomphe du bon droit. » Mais, malgré tous les efforts de la défense, Rome devait fatalement succomber. Le 30 juin, une plus longue résistance était jugée impossible. Vainement Mazzini demanda de renouveler l'héroïque défense de Saragosse ou de quitter la ville et d'aller continuer la lutte dans les provinces; la majorité de l'Assemblée se prononça pour qu'on entamât des négociations avec le général Oudinot pour la reddition de la ville.

En sortant de la séance, Mazzini donna sa démission de triumvir dans une lettre aux termes violents et indignés, parvint à quitter la ville avant l'entrée des Français (3 juillet), et alla chercher un refuge en Suisse avec un assez grand nombre de patriotes italiens. Peu après, sur la demande énergique de la diplomatie réactionnaire, le gouvernement fédéral expulsa Mazzini de son territoire et celui-ci retourna à Londres. Là, vaincu, mais non abattu, il forma un comité national italien dont il devint président, et, en cette qualité, le 21 novembre 1850, il adressa à l'Assemblée législative, à Paris, une lettre dans laquelle il protestait énergiquement contre les persécutions exercées sur la population romaine par les commissaires pontificaux, grâce à l'appui de la France. A cette même époque, il se réunit à Ledru-Rollin et à Kossuth pour diriger un comité révolutionnaire international, destiné à préparer l'avénement de la république en Europe, surtout en Italie, en France et en Hongrie. Bien que la réaction fût partout triomphante, que le parti républicain et patriote fût partout écrasé ou dispersé, Mazzini, poursuivi par son idée fixe, prépara une nouvelle insurrection, fit dans ce but un emprunt, devenu fameux sous le nom d'emprunt mazzinien, se rendit secrètement en Italie, et dirigea le mouvement qui éclata à Milan le 6 février 1853. Les Autrichiens écrasèrent facilement la poignée de patriotes qui s'étaient jetés dans cette échauffourée, et Mazzini, non sans peine, parvint à regagner, sous un déguisement, l'Angleterre. Poursuivi, traqué, condamné, calomnié, sans ressource, abandonné de tous, le grand patriote ne se laissa point aller au découragement. Son indomptable énergie ne faiblit pas un instant. Il s'était dit qu'il ferait de l'Italie une nation et une nation libre. Rien ne pouvait le détourner de ce but, et ce fut pour atteindre ce but qu'il continua à conspirer dans l'ombre. Un jour, du fond de sa retraite, l'illustre conspirateur écrivit une lettre au roi Victor-Emmanuel. Il le conjurait de n'avoir qu'une seule pensée, la délivrance de l'Italie, et sans craindre qu'on traitât son écrit d'apostasie, voici ce qu'il écrivait : « Oubliez un moment le roi pour n'être que le premier des citoyens... Soyez grand comme le destin que Dieu offre à votre ambition, sublime comme le devoir, hardi comme la foi. Veuillez et dites-le. Vous aurez tout le monde et nous, les premiers, avec vous. Et quand vous aurez vaincu, sire, quand au milieu des applaudissements de l'Europe et de l'ivresse reconnaissante des vôtres, joyeux de la joie de ces millions de citoyens et heureux d'avoir accompli une œuvre digne de Dieu, vous demanderez à la nation quel poste elle assigne à celui qui engagea son trône et sa vie afin de la rendre libre et une, soit que désiriez passer glorieusement à la postérité avec le nom de président à vie de la république italienne, soit que la pensée dynastique et royale reste encore dans votre esprit, que Dieu et la nation vous bénissent ! Moi, républicain, prêt à retourner attendre la mort dans l'exil, afin de garder intacte jusqu'au dernier soupir la foi de ma jeunesse, je m'écrierai avec mes frères de la patrie italienne : « Président ou roi, que Dieu » vous bénisse, comme la nation pour laquelle » vous osâtes et vous vainquîtes. » Le moment n'était pas venu pour Victor-Emmanuel de prendre l'initiative hardie qu'on lui indiquait, et ce prince garda le silence.

En 1857, Mazzini revint en Italie pour y fomenter un soulèvement général. Des insurrections éclatèrent à Gênes, à Livourne et à Naples, mais elles furent aussitôt comprimées. Cette même année, il fut impliqué avec Ledru-Rollin dans l'affaire Tibaldi, et, sur la déposition d'un agent de la police secrète, il se vit condamner par contumace, par la cour d'assises de Paris, à la déportation, comme ayant pris part à un complot contre l'auteur du coup d'État du 2 décembre 1851. Pendant la guerre nationale de 1859, qui rendit à l'Italie la Lombardie, Mazzini vit avec joie le commencement de la délivrance de la patrie, mais avec regret l'intervention, même favorable, du gouvernement français, qui maintenait Rome sous le joug pontifical. En ce moment, Cavour et Garibaldi étaient à la tête du grand mouvement qui devait amener l'unité de l'Italie et l'expulsion définitive des étrangers de son territoire. Le rôle que Mazzini remplit alors ne fut et ne pouvait être que secondaire. Il essaya, mais sans succès, par diverses tentatives, de faire tourner au profit de la démocratie républicaine l'élan irrésistible qui poussait le pays tout entier à reconstituer son unité et publia dans ce but son manifeste, intitulé : *Ni apostat ni rebelle*. Lorsque le royaume italien fut constitué, le grand agitateur revint dans son pays, mais en secret, car il était sous le coup d'une condamnation capitale et sa présence en Italie était considérée comme une cause de dangereuse agitation. Il revint en Suisse, fut impliqué, en 1864, dans le procès Greco, qui eut lieu à Paris, se vit encore une fois expulsé du territoire helvétique par ordre du conseil

fédéral de Berne et dut revenir en Angleterre.

Cette même année eut lieu à Naples, à son instigation, le congrès destiné à constituer la fédération des sociétés ouvrières italiennes. Dès 1831, à l'époque de la constitution de la *Jeune Italie*, Mazzini s'était vivement préoccupé des intérêts de la classe ouvrière. C'était un socialiste, mais un socialiste à sa manière, car il était un adversaire déclaré des doctrines de Fourier, Saint-Simon, Proudhon, etc. A ses yeux, la solution du problème économique ne devait pas être pour les ouvriers un but, mais bien le moyen indispensable d'atteindre le but, but tout d'ordre moral et qui devait amener leur émancipation. « Il n'y a pas à nos yeux de révolution purement politique, écrivait-il à un Espagnol, M. Garrigo; toute révolution doit être sociale en ce sens qu'elle doit avoir pour but la réalisation d'un progrès décisif dans les conditions morales, intellectuelles et économiques de la société; et comme le besoin de ce triple progrès se fait sentir avec plus d'urgence pour les classes ouvrières, c'est surtout à ces classes que doivent profiter les bienfaits de la révolution. Il ne peut, d'autre part, y avoir de révolution purement sociale; la question politique, ou, en d'autres termes, l'organisation du pouvoir dans un sens favorable au progrès moral, intellectuel et économique du peuple est une condition nécessaire de la révolution sociale. Le bien, l'amélioration des classes ouvrières ne peuvent venir d'une source impure et corrompue, ni d'un état de choses qui nie, par le despotisme, jusqu'à l'existence même du progrès. Le travailleur a besoin de sa dignité de citoyen et d'une garantie de stabilité pour ses conquêtes dans la voie de la liberté. Le mot d'ordre de nos temps, c'est *association*, qui doit s'étendre à tous. Le droit aux fruits du travail est le but de l'avenir et nous devons travailler pour rapprocher l'heure de la réalisation. Les associations volontaires, multipliées indéfiniment, outre qu'elles réuniront un capital inaliénable, augmenteront progressivement et attireront, en conséquence, au travail libre et collectif un nombre chaque jour plus croissant de travailleurs. Voilà ce que j'entends par les deux mots également sacrés que je ne cesse de répéter : *Liberté, association!* »

En février 1865, les électeurs de Messine nommèrent Mazzini député au parlement italien; mais il écrivit aux Messinois que, comme républicain, il ne pouvait accepter leur mandat, et la Chambre, de son côté, cassa son élection. Il n'en fut pas moins réélu à Messine vers la fin de la même année, et persévéra dans son refus. A cette époque, Mazzini eut l'idée de fonder la Société de l'alliance républicaine universelle. Il en rédigea les statuts, qui furent publiés en 1868, et obtint un grand nombre d'adhésions dans les deux mondes. Mazzini avait hâte de voir se constituer l'unité de l'Italie; il voulait qu'on s'emparât de Venise, puis de Rome; il voulait aussi qu'on ne dût rien à l'idée monarchique et craignait que l'initiative de Victor-Emmanuel n'engageât l'Italie, une fois l'unité faite, à conserver la monarchie. Or, ce qu'il désirait avec le plus d'ardeur, après l'unité de son pays, c'était de lui voir adopter la forme républicaine. Il résolut donc de brusquer les événements et s'entendit avec Garibaldi pour provoquer un soulèvement; mais, en ce moment même, il tomba malade et le bruit de sa mort se répandit (novembre 1868). A peine rétabli, il reprit la direction du mouvement qu'il prépara en Suisse et qui devait commencer par une insurrection à Milan. Mais le complot fut découvert, dénoncé au parlement, et le gouvernement italien demanda au gouvernement fédéral l'expulsion de Mazzini, qui quitta le canton du Tessin le 20 mai 1869. De Londres, où il s'était encore une fois retiré, il adressa une lettre aux membres du banquet démocratique de Saint-Mandé (21 janvier 1870), qu'il félicita du réveil de l'esprit public en France, et provoqua dans diverses villes d'Italie, notamment à Ravenne, des soulèvements partiels, qui devaient aboutir à un soulèvement général, dès que s'effondrerait l'empire français, dont on sentait la chute prochaine. Dans cet espoir Mazzini, déguisé en pasteur anglais, retourna en Italie, se rendit à Gênes et à Palerme et fut arrêté. C'était la première fois que, depuis 1830, il ne parvenait pas à dérouter la police. Il était emprisonné à Gaëte lorsque, à la suite de la prise de Rome par l'armée italienne (20 septembre 1870), le gouvernement de Victor-Emmanuel lui rendit la liberté, jugeant qu'il n'avait plus rien à redouter du grand agitateur italien.

L'Italie unifiée, le rôle de Mazzini était à peu près fini. L'influence considérable qu'il avait exercée avait beaucoup diminué, et comme le roi d'Italie avait eu le bon sens de doter le pays d'institutions libérales, de laisser gouverner en son nom les mandataires de la nation et de contribuer largement à la délivrance du pays, il devenait chimérique d'espérer une révolution immédiate dans le sens de la république. En outre, par l'étendue de son rôle, par le dédain profond qu'il avait manifesté pour une foule de gens en évidence, Mazzini s'était fait de nombreux ennemis, même dans le parti garibaldien. Il était devenu le chef d'une secte spéciale, très-portée vers le mysticisme. Sans être catholique, il était profondément religieux. « Je ne suis pas chrétien, écrivait-il à Daniel Stern; je crois à une transformation religieuse embrassant dogme et culte. » Dans le journal démocratique la *Roma del popolo*, qu'il fonda à Rome en février 1871, il s'attacha fréquemment à exposer sa doctrine religieuse, ayant pour objet de faire passer la société du christianisme individualiste au christianisme humanitaire, et combattit avec ardeur le matérialisme, le positivisme, l'athéisme, l'indifférentisme, l'hégélianisme, etc., doctrines qui, selon lui, « fourvoient et ruinent l'avenir. » Il fut très-affecté de voir la jeunesse italienne abandonner l'idéalisme et ses idées pour proclamer simplement l'indépendance de la raison. L'esprit qui dominait dans l'Internationale trouva également en Mazzini un adversaire déclaré, et il jugea la Commune de Paris avec la plus grande sévérité. « L'orgie de fureur, de vengeance, de sang dont Paris a donné le spectacle au monde, écrivit-il dans la *Roma del Popolo*, remplirait notre âme de désespoir si nous n'avions que des opinions, et non une foi. Les actes de la Commune sont à honnir éternellement. » Pour contre-balancer l'influence de l'Internationale et le socialisme violent, il organisa à Rome, en octobre 1871, un congrès d'ouvriers qui eut peu de retentissement; puis il revint à son idée fixe de provoquer l'établissement de la république et essaya de se rapprocher de Garibaldi, avec lequel il était depuis quelque temps en désaccord, et qu'il accusait de ne pas traiter « avec respect philosophique la question religieuse. » Mais en ce moment même, brisé par sa longue vie de lutte, il fut atteint d'une maladie grave. S'étant un peu remis, il se fit transporter à Pise pour chercher dans la douceur du climat de cette ville un remède à son mal. Depuis quelque temps, selon ses propres expressions, il était « d'une tristesse mortelle et sans fin. » Il s'établit chez un de ses amis, sous le nom de docteur Brunn, et succomba peu après à une congestion pulmonaire.

La nouvelle de la mort de Mazzini produisit en Italie la plus vive sensation. Le parlement italien, où siégeaient tant de ses adversaires, ne vit plus alors en lui que le grand patriote. Dans un vote unanime, il exprima la douleur de la patrie, et, au nom de tous, le président de l'Assemblée prononça l'éloge de celui qui avait été un modèle d'abnégation, de désintéressement, et qui avait consacré sa vie tout entière à l'indépendance de sa patrie. Le gouvernement lui fit de solennelles funérailles, auxquelles assistèrent des députations des corps constitués, des corporations du royaume, des sociétés ouvrières, etc.; puis ses restes furent transportés dans sa ville natale et une souscription nationale fut ouverte pour lui élever un monument. Terminons par une anecdote qui donnera une idée des facultés brillantes, du don si puissant de séduction que possédait le grand Italien.

Un jour, sir James Hudson, ambassadeur à Turin, demanda à M. de Cavour une audience pour un gentilhomme anglais. Cavour, qui était fort matinal, donnait ses audiences à cinq heures du matin. Le protégé de S. Exc. l'ambassadeur fut exact. Manières roides, tenue irréprochable, la barbe coupée à l'anglaise, c'était le type idéal du *gentleman traveller*.

L'Anglais déroula au ministre italien un plan complet et formidable de rénovation italienne.

Cavour, qui se connaissait dans la matière, fut épouvanté de la hardiesse, de la lucidité, de la profondeur et surtout de la perspicacité de son interlocuteur; mais ne saisissant qu'imparfaitement la phrase anglaise, il lui en témoigna le regret et lui demanda si par bonheur il parlait le français. Le gentleman, avec un flegme parfait, se mit à résumer la conversation et ses idées dans le dialecte italien le plus pur et le plus élégant.

Cavour, fasciné, buvait la dernière parole quand l'étranger se leva pour prendre congé.

« Monsieur, lui dit le ministre, vous parlez politique comme Machiavel et italien comme Manzoni. Si j'avais un compatriote tel que vous, je lui céderais aujourd'hui même la présidence du conseil! Maintenant, en quoi pourrais-je à mon tour vous être agréable? — Si vous aviez un compatriote tel que moi, répondit le gentleman, vous le feriez condamner à mort! Vous me demandez comment vous pourriez reconnaître les bons avis que je vous ai donnés?... En les exécutant et en délivrant l'Italie. Jusque-là, la protection de sir Hudson me suffira. »

Et l'inconnu se retira en tendant sa carte au ministre. Cavour fit un soubresaut; il avait lu sur la carte de visite : MAZZINI.

On doit à Mazzini : *Écrits littéraires*, recueil d'articles publiés dans l'*Anthologie* (3 vol.); *République et royauté en Italie* (1850, in-12), ouvrage traduit en français par George Sand; *Foi et avenir* (1850, in-12); le *Pape au* XIXe *siècle* (1850, in-12). Une édition générale de ses œuvres a été publiée à Milan (1861 et suiv., 12 vol.). On a publié depuis : *Correspondance inédite de Mazzini* (Milan, 1872), et *Lettres de Joseph Mazzini à Daniel Stern* (Paris, 1873). — Un de ses cousins, Andrea MAZZINI, qui prit part au mouvement révolutionnaire en Italie, puis vint se fixer à Paris, a publié un ouvrage intitulé : *De l'Italie dans ses rapports avec la liberté et la civilisation moderne* (Paris, 1847, 2 vol.).

Mazzini (LETTRES DE JOSEPH) **à Daniel Stern, 1864-1872** (Paris, 1873). Ces lettres, toutes politiques, sont excessivement curieuses; elles offrent un résumé substantiel des doctrines de Mazzini à une foule de points de vue, le grand patriote italien reprenant une à une les idées qui lui sont propres ou celles qu'on lui attribue pour les replacer dans leur vrai jour ou pour les réfuter. Ceux à qui le caractère audacieux de Mazzini et sa vie de conspirateur ont pu faire croire qu'il était l'homme de l'émeute et des coups de force populaires seront bien désabusés en lisant ces pages intimes, qui contiennent le fond de sa pensée. Bien loin d'y trouver l'apologie du socialisme et du communisme, ils y rencontreront une réfutation tant soit peu dédaigneuse de la plupart des systèmes mis en avant par Fourier, Cabet, Louis Blanc, Proudhon, qu'il traite fort à la légère. Il les accuse d'avoir eu trop en vue, pour les sociétés qu'ils rêvent, la recherche du bonheur, et d'avoir substitué « au progrès de l'humanité le progrès de la cuisine de l'humanité. » Il est tout aussi injuste envers les chefs du parti républicain, qu'il accuse de n'avoir pas réussi à diriger le mouvement communaliste du 18 mars, sans vouloir se rendre compte de l'impossibilité du rôle qu'il aurait désiré leur voir prendre. D'autres lettres retracent quelques phases de sa querelle avec Manin; toutes témoignent des préoccupations politiques et sociales qui remplissaient son existence et de l'ardeur qu'il mettait dans l'exposition de ses idées.

MAZZINIEN, IÈNNE adj. (ma-zi-niain, iè-ne). Qui a rapport à Mazzini ou à ses opinions : *Le parti* MAZZINIEN.

— Substantiv. Partisan de Mazzini : *Les* MAZZINIENS.

MAZZOCCHI (Alessio-Simmacho MAZZOCCOLO, dit), antiquaire italien, né à Santa-Maria-di-Capua en 1684, mort à Naples en 1771. Il était fils d'un pauvre paysan, dont il était le vingt-quatrième enfant. Du séminaire de Capoue où il avait été élevé, il passa à Naples, s'adonna avec passion à l'étude des écrivains grecs et latins, entra dans les ordres (1709), puis devint professeur de grec et d'hébreu au grand séminaire de Naples, préfet des études, chanoine de Capoue (1732), théologal à Naples, professeur de théologie et d'Écriture sainte et directeur du grand séminaire de cette ville. Pour récompenser le zèle dont il avait fait preuve dans ces diverses fonctions, le roi des Deux-Siciles lui offrit l'archevêché de Lanciano, qu'il refusa afin de pouvoir s'adonner entièrement à son goût pour l'étude, surtout pour celle des antiquités. La découverte des ruines d'Herculanum vint lui fournir les moyens de satisfaire amplement sa passion pour l'antiquité; mais dans les dernières années de vie il perdit tout à fait la mémoire et finit par tomber dans un état complet de démence. Mazzocchi était membre de l'Académie des inscriptions de Paris et d'un grand nombre de corps savants. Il joignait à une grande érudition une méthode claire et précise. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *De dedicatione sub ascia* (Naples, 1738, in-8°), dissertation dans laquelle il s'est attaché à démontrer que ces mots latins signifient dédier un tombeau tout récent en y transportant le cadavre tandis que les ouvriers y travaillent encore; *Dissertazione sopra l'origine de' Tirreni* (Rome, 1740, in-4°); *De antiquis Corcyræ nominibus schediasma* (Rome, 1742, in-4°), écrit très-recherché; *De sanctorum Neapolitanæ Ecclesiæ episcoporum cultu* (Naples, 1752, 2 vol. in-4°); *In regni Herculanensis Musæi tabulas heracleenses commentarii* (Naples, 1754-1755, 2 parties in-fol., avec fig.), l'ouvrage capital de Mazzocchi; *Spicilegium biblicum* (Naples, 1763-1778, 3 vol. in-4°); *Opuscula oratoria, epistolæ, etc.* (Naples, 1771-1775, in-4°).

MAZZOLA (Girolamo REDOLO), dit **Mazzolino**, peintre italien, né près de Parme en 1503, mort vers 1580. Cousin par alliance de Francesco Mazzola, surnommé *le Parmesan*, il prit son nom, devint un de ses meilleurs élèves et fut chargé après sa mort de terminer les ouvrages qu'il avait laissés inachevés à la Steccata. Girolamo habita constamment Parme, où l'on trouve la plupart de ses œuvres. Il possédait une grande science de la perspective et du clair-obscur; son coloris est plein de vigueur; on trouve dans ses compositions et dans ses figures de l'animation et de la grâce; mais il est loin d'être irréprochable au point de vue de la correction du dessin. Ses principaux tableaux sont : à Parme, la *Descente du Saint-Esprit;* la *Nativité; Saint Jacques le Majeur aux pieds de la Vierge; Transfiguration;* une *Cène;* la *Vierge tendant la main à sainte Catherine;* la *Madone avec sainte Justine, saint Benoît et saint Alexandre;* la *Nativité de Jésus-Christ*, un de ses chefs-d'œuvre; la *Madone avec sainte Catherine et des anges*, tableau également fort remarquable; à Mantoue, le *Miracle de la multiplication des pains*, son œuvre capitale; *Sainte Thérèse;* à Parme, une *Sainte Famille;* l'*Immaculée Conception;* au musée du Louvre, une *Adoration des bergers;* à Berlin, une *Madone*, etc. — Son fils, Alexandre MAZZOLA, né à Parme en 1535, mort en 1608, s'adonna également à la peinture, mais ne laissa que de faibles productions, parmi lesquelles nous citerons : *Saint François stigmatisé; Jésus entouré d'anges*, etc., à Parme.

MAZZOLA (Philippe), dit **le Bastaruolo**, peintre italien, né à Ferrare vers 1530, mort en 1589. Élève de Dielai, il fut chargé, après la mort de cet artiste, de terminer les peintures qu'il avait laissées inachevées à l'église de Jésus. Son travail donna lieu aux plus vives critiques et laissa sur la valeur artistique de Mazzola une impression fâcheuse, qu'il ne put jamais entièrement dissiper. Cependant on possède de cet artiste des tableaux remarquables qui rappellent la manière du Dossi et du Titien et parmi lesquels on cite les suivants : l'*Annonciation;* le *Christ sur la croix; Saint Sébastien; Saint Barthélemy;* un *Christ au Calvaire avec la Vierge;* la *Descente de croix*, etc., à Ferrare.

MAZZOLA (Joseph), peintre italien, né à Valduggia, près de Verceil, en 1748, mort en 1838. Les progrès rapides qu'il fit à Parme, sous la direction de Ferrari, attirèrent l'attention du roi de Sardaigne, qui l'envoya à ses frais se perfectionner à Rome, dans l'atelier de Mengs. De retour dans son pays, Mazzola exécuta un grand nombre de tableaux et reçut le titre de peintre du roi (1789). En 1802, il alla se fixer à Milan, où il obtint beaucoup de réputation comme peintre de portraits. Atteint d'une tumeur à la main droite, il dut subir l'amputation du poignet, mais n'en continua pas moins à peindre de la main gauche, devint professeur à l'école de Brera et fut nommé, en 1814, directeur de la galerie impériale de Milan. On cite, parmi ses tableaux : une *Sainte famille;* l'*Assomption de la Vierge;* le *Génie de l'art pleurant sa disgrâce.*

MAZZOLA ou **MAZZUOLI** (Francesco), peintre italien, surnommé **le Parmesan**. V. ce mot.

MAZZOLARI (Joseph-Marie), jésuite et humaniste italien, également connu sous le nom de **Mariano Partenio**, né à Pesaro en 1712, mort à Rome en 1786. Il professa successivement la rhétorique à Fermo et à Rome, où il continua de s'adonner à l'enseignement après la suppression des jésuites, et laissa la réputation d'un des meilleurs latinistes de son temps. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Rome (1772, 3 vol. in-8°). Elles renferment des discours et dissertations, un poëme en 6 livres sur l'électricité, des poésies latines et quelques ouvrages de piété.

MAZZOLENI (Angelo), érudit italien, né à Bergame en 1719, mort en 1768. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique au séminaire de Bergame, puis devint recteur du collége de Mariano (1758). Mazzoleni a laissé la réputation d'un prédicateur éloquent. On a de lui, entre autres ouvrages : *Rime di diversi antichi autori Toscani* (Venise, 1740); *Epigrammatum selectarum libri III* (Bergame, 1746); *Regole della poesia, si italiana che latina* (Bergame, 1761); *Tavolette cronologiche* (Bergame, 1762), etc.

MAZZOLINI (Ludovico), dit **le Ferrarese**, peintre italien, né à Ferrare en 1481, mort vers 1530. Il eut pour maître Costa et excella dans les tableaux de petite dimension, auxquels il donna un fini presque incroyable. « Ses têtes, dit Périès, ont une vivacité d'expression qu'aucun de ses contemporains n'a surpassée; elles sont pleines de naturel, mais d'un choix un peu commun, surtout ses têtes de vieillards qui tombent quelquefois dans la caricature. Sa couleur est bien empâtée, quoiqu'elle ne soit pas toujours exempte de sécheresse. » Nous citerons, parmi ses meilleures toiles : une *Nativité*, à Ferrare; une fort belle *Adoration des mages*, à Rome; l'*Adoration des bergers*, à Bologne; la *Circoncision*, la *Nativité*, la *Vierge avec sainte Anne*, à Florence; une *Sainte Famille*, au musée du Louvre, à Paris; la *Circoncision*, à Vienne; le *Christ au milieu des docteurs*, à Berlin, etc.

MAZZONI (Guido), sculpteur italien, surnommé **Paganini** ou **le Madanino**, né à Modène, mort en 1518. Il exerçait son art à Naples lorsque Charles VIII s'empara de cette ville (1494) et, frappé du talent de cet artiste, l'emmena avec lui en France où il habita pendant vingt ans. Après avoir amassé une grande fortune, il retourna dans sa patrie. Mazzoni était un modeleur fort habile; mais par malheur il n'employa presque constamment que la terre cuite et autres matières fragiles, de sorte que ses œuvres ont été pour la plupart anéanties ou très-détériorées. Le morceau capital qui reste de lui est le *Saint sépulcre*, groupe de neuf figures qu'on voit dans l'église de Monte-Oliveto, à Naples, et dont plusieurs têtes sont admirables d'expression et de vérité. — Sa femme, *Isabella Discalzi*, et sa fille s'adonnèrent également à la sculpture.

MAZZONI (Giacomo), philosophe et philologue italien, né à Césène en 1548, mort dans la même ville en 1598. Passionné pour l'étude et doué d'une mémoire prodigieuse, il apprit le latin, le grec, l'hébreu, la philosophie, la jurisprudence, la littérature, et acquit un savoir véritablement encyclopédique; après avoir passé quelque temps à la cour d'Urbin, où il reçut le plus favorable accueil et où il se lia avec le Tasse, et après avoir eu une polémique assez vive au sujet de la

Divine comédie de Dante, Mazzoni résolut de concilier les contradictions de Platon, d'Aristote, des principaux philosophes grecs, latins et arabes, et publia sur ce sujet, en 1576, son traité *De triplici hominum vita*, dans lequel il indiquait par quels degrés successifs l'homme perfectionne son entendement. L'année suivante, il fit paraître à Bologne une liste de 5,193 questions, annonçant qu'il était prêt à résoudre, dans une joute publique, toutes les difficultés et les objections qu'on lui présenterait. Le défi fut accepté et, grâce à son étonnante mémoire, Mazzoni se tira à son honneur de cette lutte scolastique. Sur le bruit de sa renommée, le pape Grégoire III l'appela à Rome; mais, après un court séjour à la cour pontificale, il ne voulut point entrer dans les ordres, retourna à Césène, se maria, fit dans cette ville un cours sur la philosophie d'Aristote, professa ensuite la philosophie à Macerata et à Pise, accompagna à Rome le cardinal Duperron, qui allait négocier la réconciliation de Henri IV avec l'Eglise, obtint une chaire au collége de la Sapience avec un traitement de 3,000 écus d'or, et mourut peu après. Le savoir de Mazzoni était prodigieux, mais il manquait de jugement, d'esprit critique et d'originalité; aussi la plupart de ses ouvrages sont-ils tombés depuis longtemps dans l'oubli. Les principaux sont : *Discorso in difesa della Commedia del divino poeta Dante* (Césène, 1573, in-4o), son écrit le plus remarquable, dans lequel, rattachant la littérature à la philosophie, il remonte par une analyse parfois profonde, toujours ingénieuse, aux principes constitutifs des sciences et des arts; *De triplici hominum vita, activa nempe, contemplativa et religiosa* (Césène, 1576); *In universam Platonis et Aristotelis philosophiam Præludia, sive de comparatione Platonis et Aristotelis* (Venise, 1597, in-4o).

MAZZUCATO (Alberto), compositeur italien, né à Udine en 1813. Il reçut de sa mère, excellente musicienne, des leçons de chant et de solfége, puis étudia à l'université de Padoue les sciences mathématiques. A l'âge de vingt et un ans, il abandonna les sciences pour la composition. Quelque temps après, il fit représenter avec succès, à Udine, un opéra intitulé la *Fidanzata di Lamermoor*, puis donna, à un théâtre de Milan, un opéra-bouffe, *Don Chisciotto*, qui fut moins applaudi. S'étant ensuite rendu à Paris, il y entendit des œuvres d'Halévy, de Meyerbeer, des symphonies de Beethoven qui l'impressionnèrent vivement et le portèrent à donner plus de soin dans ses œuvres nouvelles à l'harmonie et à l'instrumentation. De retour en Italie, il fit représenter successivement : *Esmeralda*, dont le succès fut très-vif; *I Corsari* (1839); *I due sergenti* (1841); *Luigi V* (1843). Ce fut à cette époque que Verdi commença à obtenir en Italie une vogue extraordinaire. Mazzucato osa entrer en lutte avec lui et refit la musique d'*Ernani*. Mais une chute éclatante fut le résultat de cette tentative audacieuse (1844), et depuis lors l'auteur d'*Esmeralda* renonça à écrire pour le théâtre. Depuis 1839, M. Mazzucato est professeur de chant au Conservatoire de Milan. Il a publié dans la *Gazette musicale de Milan* un grand nombre d'articles et écrit ou traduit divers ouvrages sur la musique.

MAZZUCHELLI ou **MAZZUCCHELLI** (Pier-Francesco), dit **le Morazzone**, peintre italien, né à Morazzone, près de Varèse, en 1571, mort à Plaisance en 1626. Pendant plusieurs années il habita Rome, où il compléta ses études artistiques, devint un très-habile coloriste, puis alla ouvrir une école de peinture à Milan. Ce peintre brillait surtout dans les sujets qui demandent une manière grandiose et forte, dans les grandes compositions où pouvait se promener à l'aise son vigoureux pinceau. Il exécuta beaucoup de tableaux pour le duc de Savoie, qui le combla de bienfaits, et pour l'archevêque de Milan Charles Borromée. Il décorait la coupole de la cathédrale de Plaisance lorsqu'il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Saint Michel vainqueur des anges rebelles*, à San-Giovanni de Côme; la *Flagellation*, à la Madonna-del-Monte, près de Varèse; la *Visitation*, *Elie endormi*, *Saint Charles Borromée*, la *Samaritaine*, l'*Epiphanie*, etc., à Milan.

MAZZUCHELLI ou **MAZZUCCHELLI** (Jean-Marie, comte DE), célèbre biographe italien, né à Brescia en 1707, mort en 1765. Grâce à sa grande fortune, il put s'adonner entièrement à son goût pour les belles-lettres, fonda dans sa maison une sorte d'académie, dont faisaient partie ceux qui partageaient son amour pour les lettres et pour les sciences, mit à leur disposition une riche bibliothèque, une précieuse collection de médailles, d'antiquités, etc., et fut pendant longtemps conservateur de la bibliothèque donnée à Brescia par le cardinal Quirini. Mazzuchelli conçut le projet d'écrire, sous forme biographique, et en puisant aux sources, une histoire littéraire de l'Italie aussi complète que possible. C'était un travail gigantesque qu'il était impossible à un seul homme d'achever, mais qu'il n'entreprit pas moins. Il en publia, de 1753 à 1763, six parties, sous le titre de *Scrittori d'Italia, civè notizie storiche e critiche intorno alle vite ed agli scritti de' litterati italiani* (6 vol. in-fol.), et ne dépassa pas la lettre B. Outre cette publication, très-estimée, Mazzuchelli a laissé d'immenses matériaux pour la continuation de cet ouvrage, qui devait comprendre plus de 50,000 articles. Enfin, on a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Notizie storiche e critiche intorno alla vita di Archimede Siracusano* (Brescia, 1737, in-8o); *La vita di Pietro Aretino* (Padoue, 1741); *Musæum Mazzuchellianum* (Venise, 1761-1763, 2 vol. in-fol.); *Lettere intorno al cardinale Pietro Bembo* (Milan, 1756, in-4o); *Estratto del libro intitolato De delitti e delle pene* (1764, in-4o); des lettres imprimées dans le recueil de Calogera; des articles dans les recueils littéraires italiens, et un grand nombre de manuscrits.

MAZZUCHELLI ou **MAZZUCCHELLI** (P.), philologue et antiquaire italien, né à Milan en 1762, mort en 1829. Il s'adonna à l'étude des langues, prit le grade de docteur en théologie, fut attaché au département des manuscrits de l'Ambroisienne (1785), écrivit pendant quelque temps dans les journaux en 1804, classa le cabinet d'antiquités et la bibliothèque du marquis Jacques Trivulce, devint, en 1823, préfet de l'Ambroisienne, et perdit complétement son intelligence à la suite d'une attaque d'apoplexie. Nous citerons de lui : *Histoire des écoles de la doctrine chrétienne* (Milan, 1800, in-4o); *Nouvelles politiques* (Milan, 1804); *Recherches sur les monnaies de J.-J. Trivulce* (Milan, 1806); *Courte explication des gravures qui ornent l'ouvrage de Rosmini sur les entreprises militaires et la vie de Jean-Jacques Trivulce, dit le Grand* (Milan, 1815, 2 vol. in-fol., avec pl.), etc.

MAZZUOLI (Girolamo-Francesco-Mario), peintre italien. V. PARMESAN (le).

M. B. Numism. Abréviation employée pour *moyen bronze*.

M'BAMBARA, l'une des races de la famille mandingue qui habitent la Sénégambie. Ils sont entièrement noirs et présentent franchement le type indigène. Leur gouvernement est monarchique et présente, à peu de chose près, tous les caractères de celui des Foullahs. Cependant Gorée et Dakar ont formé des républiques indépendantes du chef m'bambara, sous la protection de la France. Aujourd'hui Gorée nous appartient entièrement et la république de Dakar subsiste à peine de nom. Les autorités françaises s'y sont installées, et les travaux exécutés par le gouvernement ont fait de ce village une ville de plaisance presque européenne, quoique le commerce en ait complétement disparu. La religion des M'bambaras est l'athéisme; il y a quelques musulmans, qui ne pratiquent guère; le reste s'adonne volontiers à l'usage immodéré des liqueurs fortes et mange la viande de porc. Cette tribu est cependant soumise à la croyance superstitieuse des gris-gris. C'est une nation belliqueuse et remuante, avec laquelle le gouvernement français a quelquefois maille à partir. Ils sont d'ailleurs industrieux et adroits. Ils travaillent et trempent le fer avec habileté. Les M'bambaras sont simplement une fraction de la grande famille mandingue, qui, avec les Yolaffs et les Peulles ou Foullahs, forment la population du Sénégal. Leur nom même l'indique : il vient de *m'bam*, cochon, à cause de la grande quantité de ces quadrupèdes qu'ils élèvent et consomment. Or, les autres Mandingues acceptèrent l'islamisme des Maures conquérants. Les M'bambaras, avec leur indépendance ordinaire, résistèrent aux enseignements de cette religion : de là le nom qui leur fut donné par leurs compatriotes convertis.

M'BÉTET, poste militaire situé au Sénégal, dans le petit royaume de Cayor.

M'BIDJEM, poste situé dans le Cayor, au Sénégal, et chef-lieu d'un cercle qui compte 20,000 hab.

M'BORO, poste situé dans le Cayor, au Sénégal.

MDOLL s. m. (mdoll. — mot ar.). Chapeau très-haut, pointu et à larges bords, fabriqué en feuilles de palmier et garni de plumes d'autruche; il est en usage chez les Algériens du désert.

ME pron. pers. (me — de l'accusatif latin *me*, en sanscrit *mâns* ou *mâ*, grec *me*, gothique *mik*, allemand *mich*, lithuanien *mane*, russe *menia*, gaélique *me*. Le monosyllabe *ma* sert à former le pronom personnel et l'adjectif possessif de la première personne dans toutes les langues indo-européennes. Affixé au verbe, le pronom *ma* prend la forme *mi* en sanscrit et en grec : *da-dhâ-mi*, grec *tithêmi*, je mets; *da-dâ-mi*, grec *di-dô-mi*, je donne; *tichtâ-mi*, grec *istê-mi*, je me tiens, etc. En latin il n'est représenté que par un simple *m* dans *sum*, grec *ei-mi*, sanscrit *as-mi*, russe *yes-mi*, je suis. On le trouve aussi à la terminaison de l'imparfait de l'indicatif *abam*, sanscrit *a-bhav-am*). Moi, employé comme régime direct : *Vous ne* ME *connaissez pas. Il* ME *trompait.* M'*entendez-vous? La mesure des hommes* M'*alarme*, ME *déconcerte*, M'*humilie et* M'*abat.* (Bourdal.) *Molière* ME *fait plus rire de mes voisins*; *La Fontaine* ME *ramène plus à moi-même.* (Chamfort.)

— A moi, comme régime indirect : *Vous* ME *le payerez.* ME *l'avez-vous confié? Tu* ME *diras ce secret. Une femme laide et ajustée* ME *paraît encore plus laide.* (St-Evrem.)

— Est quelquefois explétif, et s'emploie seulement pour donner plus d'énergie à la phrase :

Prends ton pic, et *me* romps ce caillou qui te nuit.
LA FONTAINE.

C'est une fille propre aux choses qu'elle fait,
Et vous *me* la chassez pour un maigre sujet.
MOLIÈRE.

— Gramm. Voir la note des PRONOMS PERSONNELS.

MÉ (M. Littré, s'appuyant sur la forme provençale *mens* et la forme espagnole *menos*, croit que ce préfixe est le latin *minus*, moins. Il est plus probable que ce préfixe se rapporte à l'ancien haut allemand *mis*, gothique *missa*, allemand *miss*, particule qui a le même sens que *in* et *dis* en latin, et qui est analogue à l'adjectif sanscrit *mitas*, ôté, de la racine *mi*, *miç*, enlever, ôter). Préfixe qui marque la négation ou donne au mot un sens péjoratif, comme dans *méconnaître*, *mépriser*. ‖ On dit *mes* devant les voyelles : *mésallier*, *mésestime*.

MEACO, ville du Japon. V. MEAKO.

MEA-CULPA s. m. (me-a-kul-pa — mots lat. qui se trouvent dans le *Confiteor* que récitent les catholiques, et qui signifient *par ma faute*). Fam. Aveu de la faute qu'on a commise, du tort que l'on a eu : *Vous avez été malheureux, mais vous pouvez en dire, en faire votre* MEA-CULPA. *Dès que les Bretons voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent* MEA-CULPA; *c'est le seul mot de français qu'ils sachent.* (Mme de Sév.) ‖ Coup dont on se frappe la poitrine en prononçant ces paroles : *Les quatre brigands s'agenouillèrent, et leurs larges poitrines résonnèrent sous des* MEA-CULPA *réitérés.* (E. Sue.)

MEAD (Richard), médecin anglais, né à Stepney, près de Londres, en 1673, mort à Londres en 1754. Il alla terminer son instruction en Hollande, commença l'étude de la médecine à Leyde, et se fit recevoir docteur à Padoue en 1696. Après avoir passé quelque temps à Rome et à Naples, il revint en Angleterre, s'établit dans le village qui lui avait donné le jour, et acquit bientôt une brillante réputation. En 1703, il fut nommé membre de la Société royale de Londres, médecin du premier hôpital de cette ville, et la compagnie des chirurgiens le chargea de faire, pendant plusieurs années, des cours d'anatomie dans son amphithéâtre. Nommé agrégé au collége des médecins de Londres en 1716, il fut plus tard médecin du prince de Galles, puis de George II (1727). Mead jouit pendant près d'un demi-siècle de la clientèle la plus nombreuse et la plus lucrative; cependant il n'était pas très-riche lorsqu'il mourut. Il avait fait construire dans sa maison une vaste galerie pour sa riche bibliothèque, sa splendide collection de médailles et d'antiques, et son beau recueil de tableaux des grands maîtres. Enfin Mead, de concert avec le libraire Guy, consacra d'énormes sommes à la fondation d'un bel hôpital. Bon, généreux, il venait en aide aux talents méconnus, et sa bourse était toujours ouverte aux indigents. Mead fut l'ami de tous les savants de son époque, tels que Pope et Newton, et il fit exécuter une statue de Harvey qu'il donna au collége des médecins. Voici les titres de ses ouvrages : *Mechanical account of poisons* (Londres, 1702, in-8o); *De imperio solis et lunæ in corpora humana et morbis inde oriundis* (Londres, 1704, in-8o); *Court discours sur la contagion pestilentielle* (1720, in-8o), écrit qui lui fut demandé par les lords de la régence à l'occasion d'une peste qui décima l'Europe; *De variolis et morbillis liber* (1747, in-8o); *Medicina sacra* (1749, in-8o), ouvrage dans lequel il montre qu'on doit expliquer par des causes naturelles les maladies mentionnées par la Bible, et que les prétendus démoniaques de l'Evangile n'étaient que des épileptiques ou des fous; *Monita et præcepta medica* (1751, in-8o), ouvrage traduit en plusieurs langues et souvent réédité; *Pharmacopæa Meadiana* (1756-1758, 3 vol. in-8o). Ses œuvres complètes, *Opera omnia* (Paris, 1751, in-8o), ont été traduites en français par Coste, sous le titre de *Recueil des œuvres physiques et médicales de R. Mead* (1774, 2 vol. in-8o).

MEADE (George-G.), général américain, né en 1816 à Barcelone, où son père habitait en qualité de consul des Etats-Unis, mort en 1872. En 1835, il sortit de l'école militaire de West-Point en qualité de 2e lieutenant d'artillerie, se démit de son grade en 1836, et reprit du service en 1842. Il prit part, comme lieutenant du génie, à la guerre contre le Mexique, pendant laquelle il se signala notamment à Palo-Alto, puis devint capitaine (1856) et major (1860). Lorsque éclata la guerre civile aux Etats-Unis, il resta fidèle à la juste cause défendue par le président Lincoln. Nommé brigadier général de volontaires, Meade servit d'abord en Pensylvanie sous les ordres du général Mac-Call (1861), puis en Virginie sous Mac-Dowell, et se conduisit de la façon la plus brillante successivement à Mechanisville (26 juin 1862), à Gaines-Mill, à la bataille des Sept jours, où il reçut une blessure grave, à New-Market-Road, à South-Mountain, à Antietans, à Fredericksburg (13 décembre 1862), où il perça l'aile gauche des confédérés, qui néanmoins remportèrent la victoire. En récompense de sa belle conduite dans cette journée, Meade fut promu major général et reçut le commandement du 5e corps d'armée. Le 4 mai 1863, il couvrit la retraite des fédéraux, encore une fois battus à Chancellor'sville, et, peu de jours après, il fut appelé à prendre le commandement en chef de l'armée. Ayant réuni ses forces, il marcha contre Lee, le rencontra à Gettysburg (1-3 juillet 1863), le vainquit, le força à battre en retraite, franchit, en le poursuivant, le Rappahannock et le Rapidan, mais n'osa point attaquer l'ennemi dans les fortes positions où il s'était retranché, et regagna ses lignes. Le gouvernement fédéral, qui comptait sur un grand coup, vit dans la conduite prudente de Meade un acte de faiblesse et lui retira le commandement en chef, qui fut donné au fameux général Grant. Meade n'en continua pas moins de servir avec distinction jusqu'à la fin de la guerre civile.

MEADIA, bourg de Hongrie. V. MEHADIA.

MÉADIE s. f. (mé-a-dî — de *Méad*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées.

MEADLEY (George-Wilson), écrivain anglais, né à Sunderland, comté de Durham, en 1774, mort en 1818. Pendant plusieurs années, il parcourut l'Italie, le Levant, l'Allemagne, les bords du Rhin. Meadley s'était attaché en religion à la secte des unitaires et en politique au parti des wighs. Esprit élevé, il s'attacha constamment à soutenir les idées libérales dans des écrits aussi remarquables par la hardiesse des pensées que par l'exactitude des faits et l'énergie du style. Outre de nombreux articles insérés dans le *Monthly Magazine*, il a publié : *Mémoires de William Paley* (Londres, 1809); *Mémoires d'Algernon Sydney* (Londres, 1813); *Résumé de diverses propositions faites pour une réforme constitutionnelle du Parlement, de* 1770 *à* 1812, etc.

MÉAGE s. m. (mé-a-je — du lat. *meare*, aller d'un endroit dans un autre). Anc. jurispr. Droit d'entrée qu'on payait dans certaines villes de Bretagne.

MEAKO, MEACO, MIACO ou **KIOTO**, ville forte du Japon, dans la partie septentrionale de l'île de Niphon, à 400 kilom. S.-O. de Yédo, à 60 kilom. N.-E. d'Osaka, qui lui sert de port sur la Souvonada ou mer Intérieure, par 85o 10′ de latit. N. et 133o 30′ de longit. E.; 620,000 hab. C'est la seconde ville du Japon, la Rome japonaise, c'est-à-dire la résidence du *mikado*, souverain spirituel du Japon. Il habite un palais qui est lui-même une ville, et au milieu d'une cour de 50,000 moines ou serviteurs. « Près de ce palais s'élève une haute tour carrée qui domine toute la ville. Les rues sont en général étroites, mais droites et bien alignées; les maisons, petites et à deux étages, sont mieux bâties que celles de Yédo, quoique le bois et l'argile en soient les principaux matériaux. Il y a, dit-on, cinq cents temples. Les plus remarquables sont : le temple impérial de Tchouganim, qui est un immense monastère composé de vingt-huit temples et entouré de très-beaux jardins; le Gibou ou temple des fleurs; le Kiamitz, avec une haute cour; le Daïbout, temple en marbre avec des idoles colossales, et le Quanvon, avec trente-six statues. Cette ville est le centre de la littérature et des sciences de l'empire. Une académie des lettres, sciences et arts est chargée de rédiger les annales du pays; l'imprimerie y est plus perfectionnée et plus active qu'ailleurs; on y imprime l'almanach impérial et la plupart des livres qui circulent au Japon. Il s'y trouve une bibliothèque considérable. Meako est également célèbre pour ses manufactures d'étoffes, dont la la finesse, la richesse du tissu et la beauté des couleurs n'ont point d'égales dans le pays; pour ses belles porcelaines, pour ses ouvrages de vernis et de placage, pour le raffinage de l'or, du cuivre et d'autres métaux, et surtout pour la trempe de l'acier. Le commerce y est très-considérable. Les personnes attachées à la cour du *Daïri* se considèrent comme des êtres bien supérieurs aux autres Japonais. » (*Dictionnaire géographique universel*).

MEAKSIMA, île de la mer de Corée, faisant partie de l'archipel japonais, au S. des îles Goto, à 60 kilom. O. de l'île de Kiou-Siou, par 32o 4′ de lat. N. et 126o 10′ de long. E. Elle est montagneuse et bien cultivée. Elle est assez fertile et visitée par un certain nombre de bâtiments marchands.

MÉALLET (comte DE), homme politique français. V. FARGUES.

MÉAN s. m. (mé-an — du lat. *meare*, couler). Techn. Réservoir d'un marais salant.

MÉAN (Charles, baron DE), jurisconsulte belge, né à Liége en 1604, mort en 1674. Il était fils de l'échevin Pierre de Méan, qui, à la demande de Ferdinand de Bavière, avait rédigé un recueil de prescriptions pouvant servir de coutume au pays liégeois. Lorsqu'il eut étudié le droit à Louvain et à Paris, Charles de Méan revint dans sa ville natale et devint successivement membre du conseil privé, commissaire du prince à Maëstricht, membre du conseil ordinaire et bourgmestre de Liége. Les luttes sanglantes qui eurent lieu en 1646, entre les factions des chiroux et des grignoux, le décidèrent à se démettre de ces dernières fonctions. Outre l'ouvrage de son père, intitulé *Recueil des points marquez pour coutumes du pays de Liége, revu l'an* 1642 (Liége, 1650, in-4o), il a publié : *Observationes et res judicatæ ad jus civile Leodiensium, Romanorum aliarumque* *gentium, canonicum et feudale* (Liége, 1652-1674, 6 vol. in-fol.), ouvrage fort remarquable, fruit de longues études et d'immenses recherches; *Nomenclator idiotismi Leodiensis* (Liége, 1671, in-4o), glossaire des locutions barbares autrefois admises à Liége dans le langage de la pratique judiciaire; *Definitiones ad jus civile Romanorum, Leodiensium, aliarumque gentium* (Liége, 1678, in-fol.).

MÉANDRE s. m. (mé-an-dre — du grec *Meandros,* rivière de l'Asie Mineure au cours sinueux, que Delâtre rapproche du grec *maiomai*, se presser avec ardeur, et du latin *meare*, couler, circuler, de la racine sanscrite *mi*, aller). Sinuosité d'un cours d'eau ou d'un autre objet quelconque : *Les* MÉANDRES *d'un ruisseau, d'un chemin, d'un labyrinthe.*

L'homme, de mille erreurs autrefois prévenu,
Et, malgré son savoir, à lui-même inconnu,
Ignorait en repos jusqu'aux routes certaines
Du *méandre* vivant qui coule dans ses veines.
PERRAULT.

— Fig. Détour, ruse, manœuvre : *Les* MÉANDRES *de la diplomatie.*

— Archit. Dessin d'ornementation, formé de lignes ou de baguettes diversement entrecroisées. ‖ On l'appelle aujourd'hui FRETTES ou GRECQUE.

— Philol. Signe égyptien, consistant en un parallélogramme ouvert.

— **Encycl.** Archéol. Le *méandre* est un dessin d'ornementation que l'on trouve fréquemment sur les monuments d'architecture et sur les vases antiques, ainsi que sur une infinité d'autres objets. Il y a différentes sortes de *méandres :* le *méandre* triangulaire, le quadrangulaire et le crénelé, ainsi dits des formes qu'affectent les lignes ou baguettes qui composent le *méandre.* On voit beaucoup de *méandres* sur les anciens vases grecs, étrusques, chinois et égyptiens.

— Phil. La lettre aspirée *h* est, dit-on, dans les textes hiéroglyphes, représentée phonétiquement par une sorte de parallélogramme ouvert, que Champollion appelait un *méandre*, et qui, selon lui, figurait une habitation ou une maison. Ce *méandre* se trouverait être le principe de l'*h* hébraïque et de l'*hêta* grec. « On trouve ce signe, ou plutôt la variante de ce signe, dans le cartouche du portrait d'un roi de Judée, découvert par Champollion dans les ruines du palais de Karnac. On le trouve aussi dans un cartouche de l'obélisque du Monte-Pincio, à Rome, où il forme la première lettre du nom d'Adrien (*Hadrianus*). »

Méandres (LES), recueil de nouvelles, de Léon Gozlan (1837). Les petits récits qui composent ce volume sont remarquables par leur esprit ironique et moqueur; la sensibilité en est à peu près absente, et, si l'on pouvait intéresser sans émouvoir, ce serait autant de petits chefs-d'œuvre. Nous citerons comme exemple d'un véritable talent d'observation le début du conte intitulé *Roberto Corsini.* L. Gozlan met deux joueurs en présence, et montre l'un d'eux perdant alternativement sa fortune, son palais, sa maîtresse, et enfin son nom. Le dialogue de ces deux hommes, les cartes dont les couleurs vacillent et papillonnent sous leurs yeux, les lustres qui faiblissent, les figures des assistants qui se perdent dans les glaces, le bruit du vent, le mouvement des draperies, rien n'est omis pour exciter l'intérêt et encadrer la catastrophe qui se prépare. C'est une scène de premier ordre et un tableau de maître. Il est un autre récit, bien court, mais parfait, intitulé le *Cèdre du Liban*, où l'auteur personnifie le cèdre du Jardin des plantes, le montre comme un père, un aïeul, peint sa traversée dans la coiffe du chapeau de de Jussieu : « Le voyage fut long, dit-il; l'eau douce manque; l'eau douce, ce lait d'une mère pour un voyageur. » Puis l'auteur appelle autour du cèdre qu'on veut abattre les muets, les aveugles, les enfants de la Pitié, les bonnes, les marchandes d'oublies, les marchands de lait, et enfin Cuvier, qui venait boire de la bière sous ce cèdre. C'est là, nous le répétons, un morceau achevé. A chaque page des *méandres*, on retrouve cet esprit, cette grâce, ce mouvement qui rehaussent chaque détail. On salue tour à tour le coloriste habile dans le *Carnaval de Marseille* et le *Fifre*, l'observateur vrai et sagace dans *Une visite chez Bernardin de Saint-Pierre* et le *Voyage du pont d'Arcole à Montereau.*

MÉANDRE, aujourd'hui *Meinder*, rivière de l'Asie Mineure, qui naissait en Phrygie, séparait la Lydie de la Carie, et se jetait dans la mer Egée entre Héraclée et Priène, vis-à-vis de Samos, après un cours de 270 kilom., et après avoir arrosé les villes d'Apamée, d'Antioche, de Milet, etc. Le Méandre était célèbre par les continuelles sinuosités de son cours et la beauté des cygnes qui fréquentaient ses eaux.

Au Salon de 1842, Tony Johannot a exposé une toile remarquable, représentant Louis VII forçant le passage du Méandre, à la tête des croisés, malgré les efforts des Turcs, qui, campés sur l'autre rive, voulaient arrêter la marche de l'armée française sur la Syrie.

MÉANDRE, fils de Cercaphus et d'Anaxibie. Il régnait à Pessinonte lorsque, ayant été attaqué par une armée ennemie, il fit vœu à Junon de lui immoler, s'il était vainqueur, la première personne qui viendrait le féliciter. Cette personne, ce fut son fils. Pour tenir sa promesse à la déesse, il égorgea le jeune homme, puis se jeta dans le fleuve Anabœnon, qui prit alors son nom.

MÉANDRINE s. f. (mé-an-dri-ne — rad. *méandre*). Zooph. Genre de polypiers, couverts de sillons tortueux.

— **Encycl.** Ces polypes anthozoaires forment ordinairement une masse convexe, hémisphérique ou ronde et couverte de sillons tortueux plus ou moins larges, plus ou moins creux et garnis de chaque côté de lames transversales parallèles. La bouche est garnie de 18 à 20 tentacules simples et assez longs. Les *méandrines* habitent les mers des pays chauds. On en trouve déjà dans la mer Rouge; mais c'est surtout sous l'équateur qu'on trouve ces *méandrines* énormes que l'on désignait autrefois sous le nom de *cerveau de Neptune.* Parmi les dix ou douze espèces vivantes, on remarque la *méandrine* labyrinthiforme, la *méandrine* cérébriforme, la *méandrine* aréolée, la *méandrine* ondoyante, etc. On connaît une dizaine de *méandrines* fossiles.

MÉANDRIQUE adj. (mé-an-dri-ke — rad. *méandre*). Qui a la forme d'un méandre : *Détours* MÉANDRIQUES. ‖ Peu usité.

MÉANDRITE s. f. (mé-an-dri-te — rad. *méandre*). Zooph. Méandrine fossile.

MEARES (John), navigateur anglais, né en 1746, mort à Londres en 1801. Après avoir servi dans la marine marchande, il entra dans la marine militaire (1776), prit part à la guerre d'Amérique contre les Français jusqu'en 1783, reçut le grade de capitaine et passa dans l'Inde. Des négociants de Calcutta ayant fondé une compagnie dans le but d'établir des relations commerciales pour l'achat des fourrures avec les indigènes de l'Amérique du Nord, des îles de la mer de Behring et des îles Aléoutiennes, Meares, qui avait fait plusieurs campagnes dans les mers polaires, proposa ses services à la compagnie, reçut le commandement du *Nootka*, de 300 tonneaux, et partit de Calcutta le 12 mars 1786. Arrivé à Atcha, dans l'archipel Aléoutien, il se mit en rapport avec les indigènes, ne put se procurer des pelleteries à cause du haut prix qu'on lui demandait, remonta la Cook's river et se vit contraint par la difficulté de la navigation, entravée par des coups de vent et des brouillards continuels, d'hiverner dans le William's sound; mais là, sa position fut loin de s'améliorer. Pris par les glaces, il dut lutter à la fois contre les attaques des indigènes, contre le froid, la privation d'aliments, perdit 23 hommes et le chirurgien de l'équipage, et se trouvait dans la position la plus critique lorsque Dixon, capitaine de la *Queen-Charlotte*, et Portlock, commandant du *King-Charles*, arrivèrent dans ces parages au mois de mai 1787. Dixon lui fournit des secours; mais Portlock, qui naviguait pour le compte d'une compagnie anglaise, le traita de la façon la plus dure et exigea de lui l'engagement de ne plus venir trafiquer sur ces côtes. Meares reprit la mer et retourna à Calcutta, après avoir atterri aux îles Sandwich et à Macao. Malgré l'insuccès de cette expédition, Meares résolut d'en faire une seconde, fit entrer dans ses idées plusieurs négociants de Macao, équipa deux navires, la *Felice*, dont il prit le commandement, l'*Iphigenia*, qu'il mit sous les ordres du capitaine Douglas, et composa son équipage d'Européens, de Chinois et de Lascars. Le 22 janvier 1788, il mit à la voile, relâcha aux Philippines pour réparer des avaries causées à l'*Iphigenia*, puis reprit la mer, découvrit des îles désertes, qu'il appela îles Grampus, parce qu'il y avait aperçu des marsouins, et arriva, après une navigation difficile, dans le Nootka sound, où devait le rejoindre Douglas, resté aux Philippines avec l'*Iphigenia*. Meares fit radouber son navire dans l'anse des Amis, construire sous ses yeux une pinasse pour naviguer dans les bas-fonds, bâtir une grande maison fortifiée pour mettre son équipage à l'abri du froid et des attaques des indigènes; puis, laissant une troupe bien armée dans son nouvel établissement, il alla explorer la côte et faire le trafic des pelleteries, pénétra dans le détroit de Juan-de-Fuca et continua ensuite sa route vers le sud jusqu'au cap qu'il nomma Look-Out, par 45° 30' de lat. N. Craignant d'être surpris par les coups de vent d'équinoxe, il retourna vers le nord, découvrit la côte orientale du détroit de Fuca, jeta l'ancre dans un vaste port, auquel il donna le nom d'Effingham, échangea divers produits avec Wicananish, chef de cette contrée, fut attaqué par des Indiens en pénétrant dans le détroit et regagna la baie des Amis, où il trouva en bon état le détachement qu'il avait laissé, lia des relations amicales avec les indigènes, fut rejoint par le capitaine Douglas et lança sa pinasse, qui venait d'être terminée et à laquelle il donna le nom de *North-West-America.* A la suite d'une mutinerie de son équipage, fatigué de la dureté du climat et des souffrances qu'il avait subies, Meares prit la résolution de retourner à Macao, mais laissa Douglas hiverner avec l'*Iphigenia* dans la baie des Amis et recueillir les pelleteries promises par les indigènes. Le 24 septembre, il quitta Douglas, tenta inutilement de s'assurer si le détroit de Fuca était réellement un détroit, mouilla aux îles Sandwich et arriva au mois de décembre 1789 à Macao, avec un riche chargement de fourrures. Quelques mois après, il apprenait que Douglas avait été complètement pillé par deux navires de guerre espagnols. Il partit aussitôt pour l'Angleterre, adressa ses réclamations à la Chambre des communes et aux ministres, et, grâce à l'énergique intervention du gouvernement britannique, l'Espagne remit en liberté Douglas, son équipage, et paya une indemnité de 1,140,300 francs. Meares a publié une intéressante relation de ses voyages sous ce titre : *Voyages faits dans les années* 1788 *et* 1789 *de Chine à la côte nord-ouest d'Amérique, précédés d'une introduction contenant la relation d'un voyage fait en* 1786 *au Bengale sur le navire le* Nootka *et suivis d'observations sur l'existence probable d'un passage par le nord-ouest, etc.* (Londres, 1790, in-4o), avec cartes et figures. Le capitaine Dixon ayant critiqué cet ouvrage dans des *Remarques sur les voyages de John Meares* (Londres, 1790, in-4o), celui-ci répliqua dans une *Réponse à M. G. Dixon* (Londres, 1791, in-4o).

MEARNS, comté d'Ecosse. V. KINCARDINE.

MÉAT s. m. (mé-a — lat. *meatus*, mot qui vient de *meare*, passer, de la racine sanscrite *mi*, aller, couler, s'écouler). Anat. Canal, conduit : MÉAT *urinaire.* MÉAT *des fosses nasales.*

— Bot. *Méat intercellulaire*, Espace vide qui sépare parfois les cellules les unes des autres : *Les* MÉATS INTERCELLULAIRES *sont presque toujours remplis par des liquides.* (De Candolle.)

MEATH ou **EAST-MEATH**, c'est-à-dire *Meath oriental*, comté d'Irlande, dans l'ancienne province de Leinster, entre ceux de Cavan et de Monaghan au N., de Louth au N.-E., la mer d'Irlande à l'E., le comté de Dublin au S.-E., celui de Kildare au S. et celui de West-Meath à l'O. Il mesure 70 kilom. de longueur sur 53 de largeur; 230,000 hectares de superficie; 184,000 hab. Chef-lieu, Trim; villes principales, Kells, Navan. Climat sec et froid. Sol plat, arrosé par la Boyne et par le Blackwater; bons pâturages; culture de froment, orge, avoine, lin, pommes de terre; élève de chevaux et de bétail des plus estimés de l'Irlande. Exploitation de calcaire. Fabrication de lainages, bonneterie, toiles. Exportation de graines, bois, beurre et fromage.

MEATH (WEST-), c'est-à-dire *Meath occidental*, comté de l'Irlande, dans l'ancienne province de Leinster, entre les comtés de Longford et de Cavan au N., d'East-Meath à l'E., de Kings (du Roi) au S., de Roscommon à l'O. Il mesure 49 kilom. sur 38, et 157,000 hectares de superficie; 130,000 hab. Chef-lieu, Mullingar. Sol plat et fertile, renfermant plusieurs lacs et de riches tourbières. Elève de chevaux et de bétail, industrie agricole; exploitation de tourbières; fabrication de toiles et lainages. Exportation de grains, tourbe et bétail.

MÉAU s. m. (mé-ô). Econ. rur. Nom donné aux petites solives qui forment le grillage d'un pressoir.

MÉAULLE (Jean-Nicolas), homme politique français, né à Saint-Aubin-du-Cormier en 1757, mort à Gand en 1824. Avocat au commencement de la Révolution, il fut successivement nommé administrateur de la Loire-Inférieure, président du tribunal de Châteaubriant, député suppléant à la Législative et membre de la Convention en 1792. Méaulle vint s'asseoir sur les bancs de la Montagne, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, ne craignit point de braver les fureurs de Marat en faisant décréter d'accusation ceux qui avaient pris part aux pillages commis le 26 février 1793, fit partie, au mois de juin suivant, du comité de Sûreté générale, remplit une mission dans l'Ain et se déclara contre Robespierre le 9 thermidor. Violemment attaqué peu après par les réactionnaires, qui l'accusaient d'avoir commis des abus de pouvoir et des actes de cruauté dans l'Ain, Méaulle prouva que, pendant sa mission, il avait rendu à la liberté plus de 200 détenus. L'année suivante, il demanda la mise en liberté de tous les patriotes qui n'avaient fait qu'exécuter les ordres des représentants en mission, passa ensuite au conseil des Cinq-Cents, et devint successivement commissaire du gouvernement dans la Meuse (1797), juge au tribunal de cassation (1798), procureur près le tribunal criminel de Gand et substitut du procureur général à la cour de Bruxelles, fonctions qu'il garda jusqu'en 1814. Proscrit comme régicide en 1816, il alla se fixer à Gand, où il termina ses jours. — Son fils, Hyacinthe-Charles MÉAULLE, né à Paris en 1795, s'établit comme avocat à Rennes vers 1820, fut à plusieurs reprises nommé bâtonnier de son ordre et attaqua avec une grande vigueur dans plusieurs plaidoiries, notamment dans l'affaire du capitaine Bellot et dans celle du professeur Sarget, la politique du dernier ministère de Louis-Philippe. Lorsque arriva à Rennes la nouvelle de la révolution de 1848, M. Méaulle se mit à la tête d'un comité révolutionnaire, proclama la république et prit en main l'administration de la ville. Elu représentant du pays à l'Assemblée constituante lors des élections complémentaires qui eurent lieu dans l'Ille-et-Vilaine le 4 juin 1848, il vota avec les républicains de la nuance du *National*, fit à Louis-Napoléon, président de la république, une opposition très-modérée, demanda de remplacer l'impôt du sel par un impôt de 1 pour 100 sur la rente et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

MEAUME (Edouard), jurisconsulte et archéologue français, né à Rouen en 1812. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il exerça quelque temps la profession d'avocat dans cette ville, puis il alla s'établir à Nancy, où il est devenu professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière et juge suppléant. Comme jurisconsulte, on lui doit, outre de nombreux articles dans les *Annales forestières*, dans la *Jurisprudence générale* de M. Dalloz, dans le *Bulletin des annales forestières : Commentaire du code forestier* (Nancy, 1843-1846, 3 vol. in-8o); *Manuel de l'adjudicataire et du garde-vente* (1846, in-8o); *Programme du cours élémentaire de législation et de jurisprudence forestière* (Nancy, 1846, in-8o); *Des droits d'usage dans les forêts, de l'administration des biens communaux et de l'affouage* (Paris, 1847, 2 vol. in-8o); *Introduction à l'étude de la législation et de la jurisprudence forestière* (Nancy, 1857, in-8o); *Du droit de réduction par le conseil d'Etat des libéralités faites aux corps moraux publics* (Nancy, 1863, in-8o). Comme archéologue et littérateur, il a publié : *Recherches sur quelques artistes lorrains : Claude Henriet, Israël Henriet, Israël Silvestre et ses descendants* (Nancy, 1842, in-8o); *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot* (1853, in-8o); *Etudes sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre* (1856, in-8o); *Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre et graveur* (1854, in-8o); *Palissot et les philosophes* (1864, in-8o); *Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine* (1870, in-8o), etc.

MEAUX, en latin *Meldi* ou *Civitas Meldorum*, ville de France (Seine-et Marne), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la Marne et sur le canal de l'Ourcq, à 48 kilom. N.-E. de Melun, 44 kilom. de Paris; pop. aggl., 9,528 hab. — pop. tot., 11,202 hab. L'arrond. comprend 7 cantons, 154 communes et 92,878 hab. Evêché suffragant de Paris; grand et petit séminaire; collége communal; tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix; bibliothèque. Sécherie de légumes; nombreux moulins à farine, féculerie, vermicellerie, fabrique d'instruments agricoles, pain d'épice, allumettes chimiques, fonderie de cuivre, brosserie, briqueterie. Remarquable pépinière. Important commerce de fromage de Brie, farine, céréales, avoine, volailles, œufs, fruits, laines, moutarde et bestiaux.

La Marne divise Meaux en deux parties inégales; la ville est assez bien bâtie et possède une vaste place publique et de belles promenades. Sa cathédrale, dédiée à saint Etienne et classée parmi les monuments historiques, occupe l'emplacement d'une église élevée au XIe siècle. Ses parties les plus anciennes remontent au XIIe siècle. La construction, commencée à cette époque, s'est continuée jusqu'au XVIe siècle; le style dominant est le style gothique flamboyant. La façade offre trois portails dont les voussures, décorées de sculptures mutilées, sont terminées par une élégante pyramide. Au-dessus du portail du milieu on voit une magnifique rose à sept compartiments flamboyants, inscrite dans une ogive que couronne le pignon triangulaire de la nef. Le portail de gauche est surmonté d'une tour de 76 mètres, de la plate-forme de laquelle on aperçoit les hauteurs de Paris. Un clocher peu élevé, avec toiture en ardoise, domine le portail de droite. La porte latérale a conservé ses statues et les bas-reliefs du tympan. L'édifice mesure à l'intérieur 84m,35 de longueur, 41 mètres de largeur et 31m,50 de hauteur sous voûte. Il se compose d'une nef avec bas côtés, d'un transsept et d'un chœur. La nef est séparée des bas côtés par des colonnes accouplées qui se prolongent en nervures sur la voûte. Un triforium de différents styles surmonte les arcades. Le chœur, la partie la plus remarquable de l'église, est composé de trois travées masquées par un double étage d'arcades ogivales d'un très-bel effet, mais malheureusement caché, dans les parties basses, par les boiseries des stalles. Le sanctuaire est entouré de sept chapelles, dont chacune est surmontée d'une fenêtre.

La plupart des chapelles de la cathédrale de Meaux datent du XVIIIe siècle, et leur style maniéré est tout à fait discordant avec le caractère du monument. Celles qui méritent une attention particulière sont : la chapelle de la Vierge, décorée de colonnes cannelées; la chapelle Sainte-Geneviève; la chapelle fondée par Jean Rose au XIVe siècle; la chapelle de Saint-Martin, où se voient des panneaux peints sur bois par Senelle et représentant différents *Traits de la vie du saint;* la chapelle des fonts baptismaux, ornée des statues de la Vierge et de sainte Elisabeth; la chapelle Saint-Eloi, décorée d'un tableau représentant la mort de ce saint, et la chapelle fondée par le chantre Jean de Marcilly.

Parmi les autres curiosités de la cathédrale, nous signalerons : les deux belles grilles qui forment la clôture du chœur; le buffet d'orgues (XVIIe siècle), qui repose sur une magnifique arcade décorée de compartiments cintres trilobés, d'une frise de feuillage et d'une balustrade flamboyante; la délicieuse porte du xve siècle, connue sous le nom de porte *Maugarni;* la statue en marbre de Philippe de Castille, les magnifiques vitraux du transsept; la chaire, refaite avec les panneaux de celle où avait prêché Bossuet; enfin, le monument de ce grand évêque. La statue de l'illustre prélat est posée sur un grand socle en marbre de couleur. Sa tombe est indiquée par une plaque de marbre noir. En 1054, les travaux de restauration de la cathédrale mirent à jour le cercueil de Bossuet, et il fut ouvert en présence de l'évêque.

Le plus bel édifice de Meaux, après la cathédrale, est le palais épiscopal, qui a été classé parmi les monuments historiques. Il est précédé d'une cour d'honneur autour de laquelle se développe une façade d'un style sévère, coupée au milieu par un grand pavillon où s'ouvre la porte principale. Les appartements de l'évêque paraissent avoir été construits au commencement du xviie siècle, mais l'édifice se compose dans son ensemble de parties de dates différentes et dont quelques-unes offrent un grand intérêt. Du côté du jardin, la façade présente, au rez-de-chaussée, une suite d'arcades ogivales dont les retombées s'appuient sur d'élégantes colonnes à chapiteaux finement sculptés. Le jardin épiscopal, dessiné, dit-on, par Le Nôtre, se termine au nord par une magnifique terrasse plantée d'arbres et de fleurs, d'où l'on découvre une belle vue. Au sud-est de la terrasse s'élève un petit pavillon, construit par ordre de Bossuet, qui y passait souvent huit ou quinze jours dans une retraite absolue. La salle principale du pavillon formait le cabinet de travail de l'illustre prélat. A la suite de ce bâtiment s'étend une étroite allée d'ifs, où Bossuet se promenait très-souvent, s'il faut en croire la tradition. La chapelle particulière de l'évêque est remarquable par son élégance.

La Maîtrise, autre monument historique attenant à la cathédrale, ne remonte, suivant M. de Caumont, qu'au xiiie siècle, bien que certains archéologues veuillent la faire dater du vie ou du viie siècle. Cet édifice, de forme massive, porte une tourelle à chacun de ses angles. La façade occidentale présente un grand arc surbaissé d'un dessin très-élégant.

Mentionnons aussi : l'hôtel de ville, de construction moderne ; le séminaire, vaste bâtiment du xviie siècle ; l'hôtel-Dieu ; les boulevards et la porte Saint-Nicolas.

L'origine de Meaux est inconnue. Capitale d'un petit peuple gaulois, les Meldi, cette ville fit partie, sous les Romains, d'abord de la Gaule Belgique, puis de la Gaule Lyonnaise. Son évêché fut fondé en 375. Elle fit partie du royaume d'Austrasie jusqu'au règne de Clotaire II, qui réunit la monarchie tout entière sous sa puissance. Les Normands la prirent et la pillèrent deux fois au ixe siècle. Les comtes de Champagne la possédèrent, de même que les autres parties de la Brie, et lui concédèrent une charte de commune en 1198. Pendant la guerre des Jacques, en 1358, Meaux fut brûlée par les troupes royales, le maire fut pendu et les habitants se virent dépossédés de leurs priviléges. Les Anglais s'emparèrent de Meaux en 1420; le connétable de Richemont le leur reprit en 1438. Meaux fut une des premières villes de France ou la Réformation trouva de puissants adhérents; mais ce fut aussi dans cette ville que périrent les premières victimes de la nouvelle doctrine en France. Cette ville embrassa le parti de la Ligue en 1587, et n'ouvrit ses portes à Henri IV qu'en 1594. Bossuet en occupa le siége épiscopal de 1681 à 1704. En 1814, lors de l'invasion de la France, les armées étrangères parurent deux fois sous les murs de Meaux, furent d'abord repoussées par une poignée de braves que secondaient les habitants, et finirent par s'en emparer, après avoir fait sauter un magasin à poudre qui se trouvait sur les hauteurs de Blamont.

Meaux (CONCILES DE). Trois conciles se sont tenus dans cette ville.

An 845. Le roi Charles fit tenir ce concile dans l'église de Meaux le 17 juin. On y rédigea quatre-vingts canons. Le vingt-sixième prie le roi, quand il passera dans une ville, et qu'il logera à l'évêché, de ne pas y séjourner longtemps et de ne pas faire loger avec lui des femmes et des personnes mariées, ce qui est contraire aux canons. On le prie aussi d'empêcher que les gens de sa suite se livrent au pillage. Plusieurs canons édictent des mesures disciplinaires contre les évêques qui ont la mauvaise habitude de ne visiter que fort rarement leurs diocèses. Il est aussi fait défense aux clercs de sortir de leurs églises, de porter les armes et de se parjurer. Défense est faite aux seigneurs laïques et à tous ceux qui ont droit de suffrage dans les élections de consentir jamais à l'ordination d'un simoniaque. Il est défendu aux laïques, sous peine d'excommunication, d'occuper les prêtres de leurs églises à la régie des fermes de la campagne ou à des négoces séculiers. On soumet à la pénitence canonique ceux qui dévastent les églises ou qui maltraitent les prêtres, et l'on prononce l'excommunication contre ceux qui s'emparent des biens de l'Eglise. Les ravisseurs, les adultères et les séducteurs de religieuses seront punis avec toute la rigueur des canons. Le roi doit veiller à ce qu'on célèbre le carême et la pâque.

Le roi refusa d'approuver tous les canons qui pouvaient porter dommage aux laïques. On fit un choix de dix-neuf canons, les plus insignifiants, que le roi et les seigneurs déclarèrent vouloir observer, et pour lesquels ils ne refusèrent pas leur signature.

An 1082. Ce concile se passa en discussions sur le droit d'ordination, à propos de l'élection de Robert, abbé de Rebais, à l'évêché de Meaux. Comme le légat du pape, Hugues, archevêque de Lyon, avait fait cette ordination sans le consentement de Richer, archevêque de Sens, et de ses suffragants, ces prélats excommunièrent Robert.

An 1203. L'abbé de Casemaire, légat du pape, était parvenu à rétablir la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre; mais les évêques, jaloux de son succès, et ne voulant pas lui reconnaître l'autorité dont il avait fait usage dans le concile de Meaux, en appelèrent de toutes ses décisions au souverain pontife lui-même.

Meaux (TRAITÉ DE), qui mit fin à la sanglante guerre des Albigeois. L'effroyable dévastation de ses Etats contraignit enfin Raymond VI, comte de Toulouse, à accepter la paix que la reine Blanche et le légat lui firent proposer, avec la médiation de l'abbé de Grandselve et du comte Thibaud de Champagne. Au mois de mars 1229, il se rendit à Meaux, ville appartenant à Thibaud, où l'attendaient le légat et les prélats de France. Il était accompagné de l'archevêque de Narbonne, ainsi que des évêques de toute la province et des capitouls de Toulouse. Là, on arrêta les conventions de paix; puis l'assemblée se rendit. à Paris, afin de les faire ratifier par le jeune roi Louis IX. Le 12 août 1229, qui était un jeudi saint, le comte Raymond, le légat et les prélats se rendirent au parvis Notre-Dame, devant le grand portail de la cathédrale. Lecture fut faite alors de la pacification, puis le comte jura de l'observer exactement. « Les clauses en étaient telles, dit Guillaume de Puylaurens, historien du Languedoc, que chacune eût suffi à elle seule, en guise de rançon, pour le cas où le roi eût fait le comte prisonnier en champ de bataille ; encore le comte eût-il paru bien grièvement rançonné. » Raymond, suivant l'analyse que M. H. Martin donne de ce traité célèbre, Raymond promettait : 1o de poursuivre, sur ses terres et celles des siens, les hérétiques parfaits, leurs croyants, fauteurs et recéleurs, sans épargner ses proches, ses vassaux, ses parents ni ses amis, et de payer deux marcs d'argent à quiconque arrêterait un hérétique; 2o de garder et de faire garder par ses baillis les sentences d'excommunication et de confisquer les biens de ceux qui demeureraient un an excommuniés, pour les forcer à rentrer dans le sein de l'Eglise; 3o de n'instituer aucun bayle (bailli) ni viguier qui ne fût catholique, et d'exclure des fonctions publiques les juifs et les suspects d'hérésie; 4o de prendre la croix des mains du légat, et d'aller servir outre mer cinq ans contre les Sarrasins.

Voilà pour ce qui concerne le côté religieux; mais le malheureux Raymond n'était pas au bout de ses déboires. Le traité lui faisait dire ensuite : « Le roi, me voulant prendre à merci, donnera en mariage ma fille, *que je lui remettrai*, à l'un de ses frères; il me laissera tout le diocèse de Toulouse; mais, après ma mort, Toulouse et son diocèse appartiendront au frère du roi qui aura épousé ma fille et à leurs enfants, à l'exclusion de mes autres héritiers; et, si ma fille meurt sans postérité, lesdites possessions appartiendront au roi et à ses successeurs. Le roi me laissera l'Agenais, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est au nord du Tarn, et le Quercy, sauf la ville de Cahors. Si je meurs sans autres enfants nés d'un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à ma fille, qui épousera l'un des frères du roi, et à leurs héritiers. Je cède au roi et à ses hoirs, à perpétuité, tous mes autres pays et domaines situés en deçà du Rhône, dans le royaume de France; quant au pays et domaines que j'ai au delà du Rhône, dans l'empire (le marquisat de Provence), je les cède à perpétuité à l'Église romaine entre les mains du légat. Je détruirai rez terre les murs de la ville de Toulouse et comblerai ses fossés. Il en sera fait de même de trente autres villes et châteaux (Montauban, Castelnaudary, Castel-Sarrasin, Agen, Condom, Moissac, Lavaur, Gaillac, Puylaurens, etc., etc.). Pour l'exécution de ces articles, je remettrai aux mains du roi le Château-Narbonnais (citadelle de Toulouse) et neuf autres forteresses, qu'il gardera dix ans durant. » Ce n'est pas tout encore; Raymond n'avait pas bu le calice jusqu'à la lie : il dut s'engager à payer 10,000 marcs d'argent, en quatre ans, aux églises et aux clercs, particulièrement aux abbayes de Cîteaux, pour les dommages essuyés pendant la guerre; 10,000 autres marcs au roi pour relever les fortifications des places cédées; enfin, il promit d'entretenir à ses frais, pendant dix ans, deux maîtres en théologie, deux maîtres en droit canonique, six maîtres ès arts et deux régents de grammaire, lesquels professeraient ces diverses sciences à Toulouse.

Certes, on peut affirmer hautement que jamais roi de France n'a conclu un traité aussi avantageux, traité qui réunissait immédiatement à la couronne tout le duché de Narbonne, c'est-à-dire les comtés de Narbonne, Agde, Nîmes, Maguelonne, Uzès et Viviers, plus le Gévaudan; et si le comté de Toulouse n'était pas assuré à la couronne, il entrait du moins dans les domaines de la maison royale, avec l'éventualité d'une réunion future qui devait entraîner celle de la moitié orientale de la Guyenne. D'un autre côté, on ne trouverait peut-être pas dans l'histoire un second exemple d'un traité aussi ruineux et aussi humiliant infligé à un vaincu, et il faut bien reconnaître qu'ici le pieux Louis IX usait outrageusement du droit de la force, et ajoutait l'ironie à une odieuse spoliation, en contraignant Raymond à payer les frais de réparation des forteresses dont on le dépouillait. Mais il fallait bien étouffer cette affreuse hérésie des albigeois : à cela, il n'y avait rien à dire. Remarquons aussi avec quel désintéresssement Rome faisait la guerre aux hérétiques : c'est le traité de Meaux qui lui adjugeait le Comtat-Venaissin, que la Révolution française a pu seule lui arracher.

Quand le malheureux Raymond eut fait serment d'observer les conditions de sa ruine, il fut introduit dans l'église de Notre-Dame. « Ce fut pitié, dit encore Guillaume de Puylaurens, que de voir un si grand homme, lequel si longtemps avoit résisté à tant et à de si grandes nations, conduit jusqu'à l'autel, nu en chemise, bras découverts et pieds *déchaux.*» Le légat daigna enfin l'absoudre et le réconcilier avec l'Eglise.

Après avoir si profondément abaissé la dignité humaine, après l'avoir foulée aux pieds dans la personne des plus grands princes et des plus grands génies, l'Eglise a-t-elle le droit de s'étonner aujourd'hui qu'on veuille enfin secouer ce joug humiliant?

MEAUX (comtes DE). Meaux et ses dépendances eurent le titre de comté et des seigneurs particuliers dès le xe siècle. ROBERT de Vermandois et HERBERT, son frère, tous deux fils de Herbert II, comte de Troyes, furent successivement comtes de Meaux. HERBERT III avait épousé la veuve du roi Charles le Simple et en eut ETIENNE, comte de Troyes et de Meaux, mort sans postérité vers 1020, et AGNÈS, seconde femme de Charles de France, duc de Lorraine. Après la mort d'Etienne, EUDES II, comte de Blois, son cousin, s'empara des comtés de Troyes et de Meaux, malgré le roi Robert. Les autres comtes de Champagne portèrent également le titre de comtes de Meaux, qui a été celui de leurs puînés. Par le mariage de Jeanne, reine de Navarre et comtesse de Champagne, avec le roi Philippe le Bel, en 1284, le comté de Meaux fut réuni à la couronne. Les Anglais en furent maîtres pendant le règne nominal de Charles VII, avant la prise d'Orléans. Depuis lors, il est toujours resté attaché au domaine.

MEAUX (Camille, vicomte DE), homme politique français, né en 1830. Il épousa la fille du comte de Montalembert, qui le fit admettre parmi les rédacteurs du *Correspondant*, et fit partie, dans les dernières années de l'Empire, des catholiques soi-disant libéraux, qui firent une opposition de salon et revendiquèrent timidement des garanties constitutionnelles. Lors des élections du 8 février 1871, M. de Meaux fut élu député de la Loire, le sixième sur onze, et alla siéger dans les rangs des monarchistes. L'Assemblée le nomma un de ses secrétaires, et il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention en prononçant des discours inspirés par le plus pur esprit de réaction. Nous citerons particulièrement, en 1871, ses discours sur la nomination d'une commission de décentralisation, sur les élections municipales, sur la nomination d'une commission chargée de rechercher les causes de l'insurrection de Paris, sur le commerce des armes de guerre, sur le contingent de la classe 1871, sur la fête des Ecoles à Lyon, sur le licenciement des gardes nationales, sur l'installation des ministres à Versailles; en 1872, sur la loi contre l'Internationale, sur le projet de loi relatif aux associations, sur l'impôt des matières premières, et il s'attira, à cette occasion, le 17 juillet 1872, la plus vive apostrophe de la part de M. Thiers; enfin, en 1873, sur le conseil supérieur de l'instruction publique. Quant à ses votes, ils ont été constamment acquis aux mesures les plus rétrogrades. Il s'est prononcé notamment pour les prières publiques, pour la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour le renversement de M. Thiers le 29 novembre 1872 et le 24 mai 1873, pour la circulaire Pascal-Beulé, contre la liberté des enterrements civils, pour l'érection d'une église dédiée au Sacré-Cœur, etc. M. de Meaux a publié : le *P. Gratry et l'avenir de la philosophie chrétienne* (1858, in-8o); le *Général de Lamoricière* (1860, in-8o); *Etude historique sur le Forez* (1862, in-8o), et plusieurs de ses discours à l'Assemblée.

MÉBAAR s. m. (mé-ba-ar). Ichthyol. Espèce de cyprin rouge, fort commun au Japon.

MEBARREZ (EL-), ville forte d'Arabie, dans la province de Lahsa, à 53 kilom. S. de Hedjer, au N.-O. de Fouf; 9,600 hab.

MEBBIE s. m. (mè-bî). Mamm. Chien sauvage ou chacal au Congo. ǁ On dit aussi MEBBRIE.

MEBOLD (Charles-Auguste), historien allemand, né à Loffenau (Wurtemberg) en 1798, mort en 1854, Ses opinions démocratiques le firent emprisonner pendant plusieurs années. Rendu à la liberté, il prit part à la fondation de la revue intitulée l'*Ausland* et devint un des rédacteurs de la *Gazette d'Augsbourg*. On lui doit : la *Guerre de Trente ans et ses héros* (Hambourg, 1836-1840, 2 vol. in-8o).

MÉBORIER s. m. (mé-bo-rié). Bot. Genre de plantes composées, à fleurs incomplètes originaires de la Guyane.

MEC s. m. (mèk). Argot. V. MEG.

MÉCANICIEN, IENNE s. (mé-ka-ni-siain, iè-ne — rad. *mécanique*). Personne qui possède la science de la mécanique; personne qui invente ou construit des machines : *Cet automate est l'ouvrage d'un très-habile* MÉCANICIEN. (Acad.) *Il était naturel aux hommes de suppléer à la faiblesse de leurs bras par les moyens que la nature avait mis à leur portée, et ils ont été* MÉCANICIENS *avant de chercher à l'être.* (Condill.) ǁ Celui qui dirige une machine : *Le* MÉCANICIEN *et le chauffeur ont été tués par l'explosion de la chaudière.*

— Fig. Personne qui s'applique spécialement à la partie mécanique de son art : *M. Becker est sur le violon un très-habile* MÉCANICIEN, *mais il a beaucoup plus que du mécanisme.* (Berlioz.)

— Adjectiv. Qui travaille à la construction des machines : *Les travaux de l'ouvrier* MÉCANICIEN *sont à peu près les mêmes que ceux du serrurier, aussi le nomme-t-on généralement serrurier* MÉCANICIEN. (Louvet.)

— *Ingénieur mécanicien*, Celui qui donne des plans de machines à construire.

— **Encycl.** Un *mécanicien* est un ouvrier; mais par les connaissances qu'exigent ses fonctions, par la responsabilité qui lui incombe, il est placé sur la limite des professions libérales et des professions manuelles. Aussi sa paye est généralement élevée; mais il faut bien dire qu'elle n'est encore qu'une faible rémunération des services qu'il rend, des souffrances qu'il endure, des dangers qu'il court.

Le sort des *mécaniciens* de chemins de fer est particulièrement rude. Exposés sans abri, ou à peu près, à la chaleur suffocante du foyer et en même temps aux intempéries des saisons, au vent, à la pluie, à la neige, à la tempête; sans cesse attentifs, au milieu de la nuit, à surveiller, en même temps que leur machine, la voie devant et derrière, sentant qu'ils entraînent, après eux, des centaines de vies qui sont comme suspendues à leur poignet; préoccupés d'un signal lointain, d'un bruit suspect, d'un frottement insolite; astreints à régler mathématiquement leur marche, payant d'une amende toute avance ou tout retard, ils savent de plus qu'ils seront les premières et les plus sûres victimes de tout accident causé par leur négligence ou par des causes qu'ils n'ont pu prévoir ni prévenir. S'ils échappent comme par miracle à la catastrophe, la justice criminelle les attend pour leur demander compte des homicides qu'ils peuvent avoir commis par imprudence. Enfin, pour achever cette peinture déjà si sombre, ajoutons que tout *mécanicien* qui compte un certain nombre d'années de service est infailliblement atteint de certaines affections propres à son état et que les spécialistes attribuent, les uns aux trépidations de la machine, les autres à l'action du courant d'air. De quel prix pourrait-on payer tant de risques et de souffrances?

Traités par certaines compagnies avec une légèreté impardonnable, congédiés pour un léger motif ou sans sujet, les *mécaniciens* s'étaient cru en droit, dans ces derniers temps, de réclamer en cas de renvoi une indemnité. Les *mécaniciens* ont été condamnés, et les sentences des tribunaux leur ont rappelé qu'ils ne sont que des ouvriers, soumis comme tels au bon plaisir de ceux qui les emploient. Mais le procès jugé par la justice ne pourrait-il être repris par l'humanité?... Malheureusement, les sentences de celle-ci ne sont nullement obligatoires. Aussi les *mécaniciens*, hommes actifs et intelligents, profitant de la sympathie que leur ont value leurs procès perdus devant la justice, mais gagnés devant l'opinion, en ont appelé par une pétition à l'Assemblée souveraine, et déjà (1873) l'on parle d'un projet de loi qui réglerait les rapports des compagnies et de leurs *mécaniciens*. Le succès de cette démarche est encore douteux; mais les *mécaniciens* se sont avisés d'un autre moyen plus certain; ils ont fondé l'*Union commerciale et industrielle des mécaniciens et chauffeurs*, qui a réuni dès son début un capital de 70,000 fr. Grâce à cette fondation, grâce aux ateliers que les associés comptent établir et qui leur permettront de ne plus redouter les chômages, ils acquerront enfin cette indépendance, malheureusement si rare, et qui peut seule affranchir le travail de la tyrannie du capital.

Les *mécaniciens* de la flotte ont une situation non moins pénible, mais beaucoup moins précaire. On distingue parmi eux le *mécanicien* principal, qui a le titre d'officier, et qui est profondément instruit de tout ce qui touche à la théorie et à la pratique de sa profession. Il est embarqué sur les bâtiments montés par un amiral ou un chef de station navale; ses appointements s'élèvent à 3,500 fr., et à la mer il reçoit un supplément de 2.625 fr. Après lui viennent les premiers maîtres, qui ont la direction de la machine sur la plupart des grands navires; les seconds maîtres, sortis pour la plupart des écoles des arts et métiers. Quand leur habileté a été prouvée, on leur confie les fonctions de chef sur les avisos et autres bâtiments de force inférieure. Ils ont sous leurs ordres les quartiers-maîtres *mécaniciens* Les *mécaniciens* sont l'âme de la machine. « D'eux dépendent la durée des appareils, dit l'amiral Pâris, la sécurité du navire et l'honneur du pavillon. » Les *mécaniciens* proviennent de trois origines différentes : l'engagement volontaire, le recrutement, l'inscription maritime. Ceux qui se présentent à l'engagement volontaire doivent prouver qu'ils sont ouvriers chaudronniers, forgerons, ajusteurs, etc.; être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus; avoir la taille de 1^m,625 au moins. Le conseil de santé du port est appelé à reconnaître s'ils sont valides et aptes au service de la mer. Sa réponse affirmative détermine l'admission provisoire; mais, avant de faire définitivement partie des équipages de la flotte, l'engagé volontaire doit subir une épreuve de trente jours de navigation sous vapeur, pour être accepté comme ouvrier chauffeur. Le recrutement donne à la marine des ouvriers en métaux, des forgerons, des fondeurs, dont elle fait des ouvriers chauffeurs après qu'ils ont passé par les mêmes épreuves que les engagés volontaires. Enfin, un décret de 1857 (28 janvier) a soumis à l'inscription maritime « tous les individus employés, sous une dénomination quelconque, au service des machines à vapeur des bâtiments affectés à la navigation maritime. »

Le service des *mécaniciens* est peu fatigant tant que le navire est au repos; le nettoyage de la machine, la bonne tenue et l'entretien des divers organes, les réparations, le pesage, l'embarquement et la réception du charbon sont confiés à leurs soins et à ceux des chauffeurs; mais l'ordre du départ est à peine donné que commence pour eux la vie sérieusement active, le travail devant les feux. Le travail du *mécanicien* de service est incessant; il faut assurer un rivet, réparer une avarie, faire couler sur les articulations qui menacent de s'échaffer l'huile ou le suif fondu. A ces travaux, se joint la pensée d'un danger continu; il suffit d'un faux pas, d'un coup de roulis inattendu pour que le *mécanicien* vienne rouler au milieu de ces organes aveugles et dont la force est irrésistible. Le chef *mécanicien* se promène dans un étroit sentier de fer et avise à tout.

Il n'y a pas de prescription réglementaire qui détermine d'une manière bien précise la distribution du service pour les chauffeurs et les *mécaniciens*. Le plus souvent, le chef *mécanicien* divise son monde en trois séries, pour arriver à ce que chaque homme ne fasse en 24 heures pas plus de deux quarts, c'est-à-dire 8 heures de service, moitié de jour, moitié de nuit.

Peu de professions impriment mieux leur cachet aux hommes qui l'exercent que celle des *mécaniciens* maritimes. « Ils sont maigres, dit M. le chirurgien de marine Rey, élancés, bruns le plus souvent, avec des cheveux noirs; ils ont la physionomie expressive, le regard intelligent, la démarche facile et assurée; peu chargés de graisse, la peau traduit nettement chez eux les saillies musculaires; décolorée, pâlie par le rayonnement des feux, macérée par de longues sueurs, elle a des reflets onctueux qni rappellent les houilles grasses. »

MÉCANICITÉ s. f. (mé-ka-ni-si-té — rad. *mécanique*). Néol. Etat, nature de ce qui est purement mécanique : *La* MÉCANICITÉ *de certaines professions les rend accessibles à tout le monde.* (Complém. de l'Acad.)

MÉCANIQUE adj. (mé-ka-ni-ke — gr. *méchanikos;* de *méchanê*, machine). Qui a rapport aux lois du mouvement et de l'équilibre : *Puissances, lois, principes* MÉCANIQUES. *Les lois* MÉCANIQUES *de la nature sont dirigées par une puissance intelligente.* (B. de St-P.)

— Qui est exécuté principalement par le travail de la main ou des machines : *Les arts* MÉCANIQUES. *Le travail* MÉCANIQUE. *Les arts se divisent en deux classes : l'une comprend tous les beaux-arts et l'autre tous les arts* MÉCANIQUES. (Condill.) *Les occupations* MÉCANIQUES *calment la pensée en l'étouffant.* (Mme de Staël.) ‖ Se dit de la partie matérielle et pratique d'un art : *Ce peintre a trop négligé la partie* MÉCANIQUE *de son art.* (Acad.) ‖ Qui est machinal, qui se fait sans l'aide de la réflexion ou de la volonté : *Actions* MÉCANIQUES. *Mouvements purement* MÉCANIQUES. *La digestion est une opération tout à fait* MÉCANIQUE. (Brill.-Sav.)

— *Philosophie* ou *Physique mécanique*, Système qui réduit tous les phénomènes à des applications des lois mécaniques.

— Géom. *Courbes mécaniques*, Courbes qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques. On dit plus ordinairement COURBES TRANSCENDANTES. ‖ *Construction, solution mécanique*, Construction, solution d'un problème qui n'est pas géométrique.

— Minér. *Division mécanique des cristaux*, Opération par laquelle on sépare, par le clivage, les lames qui composent les cristaux.

— Chim. Qui n'agit point chimiquement, mais par les lois du mouvement : *L'action purement* MÉCANIQUE *d'un agent.*

MÉCANIQUE s. f. (mé-ka-ni-ke — du gr. *mêkanê*, machine). Science des lois du mouvement et de l'équilibre, et de l'application de ces lois à la construction et à l'emploi des machines : *Les lois, les principes de la* MÉCANIQUE. (Acad.) ‖ *La* MÉCANIQUE *nous apprend à faire servir à nos usages les forces que nous observons dans les corps.* (Condill.) *C'est au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé la* MÉCANIQUE. (Biet.) *La philosophie a heureusement rapetissé la guerre; les négociations la remplacent; la* MÉCANIQUE *achèvera de l'annuler par ses inventions.* (A. de Vigny.) *Le progrès de la* MÉCANIQUE *diminue sans cesse la proportion du travail brut.* (F. Bastiat.) ‖ Ensemble des lois du mouvement et de l'équilibre; combinaison de forces : *Qui nous apprendra par quelle* MÉCANIQUE *ce grain de blé que nous jetons en terre se relève pour produire un tuyau chargé d'un épi?* (Volt.) *Les mouvements des plantes soumises à une loi de révolution sont des effets de* MÉCANIQUE *végétale, comme les révolutions des astres sont des effets de la* MÉCANIQUE *céleste.* (Dutrochet.)

— Combinaison d'organes propres à produire ou à transmettre des mouvements : *La* MÉCANIQUE *du corps humain. La* MÉCANIQUE *des animaux. La mécanique d'une montre. Avant de connaître la mécanique d'une montre, il est bon de connaître celle de la création.* (G. Sand.)

— Fig. Combinaison de moyens : *On se trompe grossièrement quand on croit à la puissance souveraine de la* MÉCANIQUE *politique.* (Guizot.) *Notre docte siècle est un ignorant en* MÉCANIQUE *sociale, puisqu'il ne connaît pas même la civilisation.* (Fourier.)

— Fam. Intrigue : *J'ai inventé une* MÉCANIQUE *pour le mettre dedans.*

— *Mécanique rationnelle*, Théorie mathématique des lois du mouvement et de l'équilibre : *La* MÉCANIQUE RATIONNELLE *est une science née, pour ainsi dire, de nos jours.* (Buff.)

— *Mécanique céleste*, Ensemble des lois qui régissent les mouvements ou l'état d'équilibre des corps célestes : *Il n'y a pas plus d'enchaînement logique absolu dans le cœur humain qu'il n'y a de figure géométrique parfaite dans la* MÉCANIQUE *céleste.* (V. Hugo.)

— *Mécanique animale*, Etude des mouvements exécutés par les animaux, considérés comme des applications des lois de la mécanique.

— Bibliogr. Ouvrage traitant de la mécanique : *La* MÉCANIQUE *de Lagrange. La* MÉCANIQUE *céleste de Laplace.*

— Techn. Machine : *Une étoffe, un drap fabriqué à la* MÉCANIQUE. *L'habitude de coudre à la* MÉCANIQUE *tend à se généraliser.* (J. Simon.) *La filature et le tissage du lin à la* MÉCANIQUE *sont les plus grandes découvertes industrielles du* XIXe *siècle.* (H. Berthoud.) ‖ *Mécanique Jacquard*, Métier à tisser les étoffes façonnées, lequel est ainsi appelé du nom de celui qui l'a, sinon inventé, du moins rendu véritablement pratique. ‖ *Mécanique armure*, Réduction de la mécanique Jacquard, spécialement destinée à la confection des petits façonnés appelés armures, c'est-à-dire des étoffes façonnées dont les effets ou dessins sont très-restreints. On la nomme aussi PETITE JACQUARD.

— **Encycl.** *Mécanique rationnelle.* La *mécanique* est la science du mouvement et de ses causes, qui prennent le nom de *forces*. Cette science se décompose d'abord en *dynamique* et en *statique*. La dynamique a pour objet l'étude du mouvement; le double problème qu'elle se propose est, connaissant un système matériel et les forces qui le sollicitent, de déterminer le mouvement qui naîtra, ou, inversement, connaissant le mouvement d'un systeme matériel défini, de découvrir un système de forces capable de produire ce mouvement. La statique a pour objet la recherche des conditions d'équilibre des systèmes matériels. La dynamique et la statique se décomposent à leur tour en trois sections correspondant aux cas où le mobile est un simple point, un ensemble de solides liés entre eux, ou un fluide. La dynamique et la statique des liquides prennent les noms d'*hydrodynamique* et d'*hydrostatique*. On désigne sous le nom commun de *pneumatique* les théories, d'ailleurs fort peu avancées, qui se rapportent au mouvement et à l'équilibre des gaz. Nous renvoyons pour les détails spéciaux aux articles concernant les mots soulignés dans ce qui précède; nous nous bornerons ici à quelques indications générales.

La statique théorique doit sa naissance à Archimède, qui découvrit le principe commun de l'équilibre du *levier* et de la composition des forces parallèles. Cette théorie élementaire et les applications qu'elle comporte, relativement à la détermination des centres de gravité, ont constitué toutes nos connaissances en mécanique jusqu'à Galilée, qui formula le premier le principe de l'indépendance des effets des forces, d'où se tire la théorie de la composition des forces concourantes. Cette découverte permit de compléter la statique des solides par la réduction des forces en action à deux seulement, qui devaient être égales et opposées pour que l'équilibre existât. Varignon n'a fait que donner une forme simple à l'expression analytique de cette condition au moyen de sa théorie des moments. M. Poinsot a encore réduit les difficultés que présentait cette partie de la statique en y introduisant la lumineuse considération des couples.

Les principes de la dynamique du point matériel sont tout entiers compris dans le théorème de la composition des forces concourantes et dans la théorie du mouvement produit par une force constante. C'est à Galilée qu'on doit et l'étude abstraite du mouvement uniformément varié et la démonstration de ce fait, qu'une force constante de grandeur et de direction produit un mouvement uniformément varié, rectiligne si la force a agi dans la direction de la vitesse antérieure du mobile, parabolique dans tous les autres cas. Ce point acquis, la connaissance du mouvement d'un point soumis à l'action d'une force variable suivant des lois données ne constituait plus qu'une question de calcul abstrait.

Le passage du cas d'un simple point matériel à celui d'un solide ou d'un système de solides liés entre eux présentait des difficultés nouvelles très-considérables. Le principe posé par Newton de l'égalité entre l'action et la réaction peut être, du point de vue théorique, considéré comme suffisant pour lever ces difficultés. On en conçoit en effet nettement l'application à l'étude du mouvement d'un système de quelques points liés les uns aux autres; le nombre de ces points d'ailleurs n'étant pas limité, on concevrait qu'on pût le faire croître indéfiniment. Au reste, Huyghens avait déjà antérieurement résolu le problème du mouvement du pendule composé (*De horologio oscillatorio*) sans se servir d'autres moyens; mais il était nécessaire de tirer du principe de Newton un théorème général capable de recevoir une expression analytique. C'est ce que fit d'Alembert. Le fameux théorème qui porte son nom fournit immédiatement toutes les équations du mouvement d'un système quelconque soumis à des forces quelconques. A la vérité, ces équations sont naturellement en nombre infini et l'usage à en faire comporte les plus grandes difficultés analytiques; mais du moins le problème se trouve mis en équations, le passage du point de vue concret au point de vue abstrait est effectué.

Lagrange a depuis montré quels avantages pouvait présenter le théorème de d'Alembert entre des mains habiles.

Les principes de la *mécanique* rationnelle sont ainsi fixés depuis le milieu du dernier siècle, c'est-à-dire que toutes les questions y peuvent être immédiatement ramenées à des questions de calcul abstrait.

Les mêmes principes seraient sans doute applicables au problème général de l'hydraulique; et, en effet, Euler a pu formuler les équations générales du mouvement d'un liquide soumis à des forces quelconques; mais quand bien même ces équations pourraient être intégrées, le problème ne serait pas pour cela résolu, ou du moins il ne le serait que dans l'hypothèse où Euler a dû se placer d'un fluide dépourvu de toute viscosité. Or, les liquides éprouvent toujours une certaine résistance de la part des parois des vases dans lesquels ils coulent; d'un autre côté, leurs molécules ne glissent pas les unes sur les autres, même en suivant des routes parallèles, sans se gêner mutuellement; quant aux chocs différentiels qui résultent du concours simultané de ces molécules vers des orifices plus ou moins étroits, ils entraînent forcément des pertes de force vive; enfin, dans les liquides en mouvement, les pressions sont modifiées par la transmission élastique des impulsions reçues de tous côtés, et les lois physiques qui régissent ces phénomènes compliqués sont encore à peu près ignorées. La tentative d'Euler était donc prématurée. L'hydrodynamique restera nécessairement encore longtemps une science purement expérimentale; l'hydrostatique, où les difficultés infranchissables qui viennent d'être énumérées se trouvent écartées par la nature même des questions qu'elle embrasse, peut seule être considérée comme assez avancée pour tomber sous la loi mathématique.

Quant à la pneumatique, à laquelle les géomètres physiciens du commencement de ce siècle, Navier principalement, avaient tenté de donner un corps, elle devait forcément retomber dans les limbes par suite de l'ignorance du mode de transmission de l'agent qui y joue le principal rôle, la chaleur. La statique des gaz elle-même, s'il était possible d'imaginer un gaz à l'état de repos, rencontrerait dès le début les difficultés les plus insurmontables; elle trouverait tout d'abord en face d'elle le problème le plus compliqué d'échange de température, de transmission et d'absorption de chaleur.

— *Mécanique céleste.* La *mécanique céleste* a pour objet la théorie des mouvements des astres et pour principe la loi de la gravitation universelle, déduite par Newton des faits observés par Kepler et vérifiée depuis dans toutes ses conséquences.

La *mécanique céleste* se compose de trois parties essentiellement distinctes. L'une, élémentaire, achevée dès le début par Newton, se réduit à ce problème de *mécanique rationnelle :* un point matériel décrivant une ellipse de manière que le rayon vecteur qui le joint à l'un des foyers de cette ellipse trace des aires proportionnelles aux temps employés à les décrire, quelle est la force appliquée à ce point? L'analyse démontrant que cette force est à chaque instant dirigée vers le foyer en question et varie en raison inverse du carré du rayon vecteur, les lois de Kepler conduisaient presque immédiatement à cette conclusion, que chaque planète est poussée vers le soleil par une force variant en raison inverse du carré de sa distance à l'astre central, et que de même chaque satellite est poussé vers sa planète par une force variant en raison inverse du carré de sa distance à cette planète. De là il était facile d'induire que deux astres quelconques s'influencent aussi mutuellement en raison inverse du carré de leur distance.

Il ne restait plus à trouver de l'attraction mutuelle des deux astres que le facteur relatif à leurs masses, et à rapprocher ensuite de phénomènes connus ceux qui devaient avoir pour cause la gravitation universelle.

C'est la seconde question que Newton envisagea la première, et ce n'est, comme on sait, qu'après l'avoir résolue d'une manière satisfaisante qu'il osa proposer son nouveau système du monde. Or, il est important de remarquer que l'existence d'un satellite circulant autour de la terre était absolument indispensable à la vérification que tentait Newton, et que la présence de deux satellites seulement l'eût forcément arrêté, parce que l'action mutuelle des deux corps aurait assez compliqué les phénomènes pour les soustraire à une analyse exacte. Newton voulait savoir si la raison qui retient la lune dans son orbite n'était pas précisément la pesanteur réduite, dans le rapport du carré de la distance de la lune à la terre, au carré du rayon de celle-ci. L'identité, si elle pouvait être constatée, devait, comme on sait, communiquer un haut degré de rationalité à l'hypothèse de la gravitation universello, et Newton attachait, en effet, un tel prix à cette vérification que, l'inexactitude des anciennes mesures géodésiques la lui ayant d'abord fait manquer, il avait mis de côté son système et n'y revint que lorsque Picard, ayant achevé sa triangulation de la méridienne de Paris, vint fournir au grand géomètre le moyen de s'assurer définitivement de la réalité de son hypothèse.

Quant à l'importante question de savoir si les forces qui retiennent toutes les planètes dans leurs orbites se ramènent à une formule unique, c'est-à-dire si elles seraient les mêmes à la même distance et pour l'unité de masse, la troisième loi de Kepler fournissait aisément la réponse à cette question.

Mais il faut bien remarquer que les deux questions sont entièrement indépendantes. Ainsi les habitants de Mars, qui nous ont précédés de tant de millions de siècles sur la scène du monde, savent certainement comme nous que tous les corps célestes s'attirent mutuellement en raison inverse du carré de la distance et proportionnellement à leurs masses; mais, à moins que leur planète n'ait fixé dans sa sphère d'action quelque aérolithe invisible pour nous, il leur sera à tout jamais impossible de rapprocher le phénomène de la gravitation universelle du phénomène de la pesanteur à la surface de leur globe; ils tomberont par Mars jusqu'à la fin des siècles, sans savoir jamais pourquoi. Au contraire, les habitants de Jupiter, à moins qu'ils n'aient résolu le problème des six corps, ce qui est possible puisqu'ils ont pu l'envisager longtemps avant même que la terre fût formée, doivent être embarrassés par les perturbations mutuelles de leurs cinq lunes.

La détermination approximative des rapports des masses des différentes parties de notre système planétaire rentre aussi dans cette première partie de la *mécanique céleste*. La solution du problème est, du reste, très-simple : si d'abord on veut comparer la masse de la terre à celle du soleil, il suffira de prendre le rapport de l'accélération $\frac{g}{d^2}$ que la terre communiquerait à l'unité de masse placée à une distance égale à la distance d de la terre au soleil, à l'accélération totale de la terre dans son orbite, à la même distance; le rapport obtenu sera la valeur de l'expression

$$\frac{m}{M+m} \quad \text{ou} \quad \frac{1}{\frac{M}{m}+1},$$

m désignant la masse de la terre et M celle du soleil; le résultat obtenu ne sera pas tout à fait exact parce que, en raison de la présence de la lune, le mouvement de la terre n'est pas tout à fait identique à ce qu'il serait si le soleil agissait seul sur elle; mais l'erreur commise sera négligeable dans une première approximation, et, du reste, on pourra la rectifier aussitôt qu'on connaîtra la masse de la lune; or, si μ indique cette masse et δ la distance de la terre à la lune, en comparant de même l'accélération $\frac{g}{\delta^2}$ que la terre communiquerait à l'unité de masse de la lune à l'accélération réelle de notre satellite à la même distance δ, le rapport fournira la valeur de l'*expression*

$$\frac{m+\mu}{m};$$

l'action exercée par le soleil sur le système de la terre et de la lune sera ici presque complétement négligeable, parce qu'elle s'exercera dans des directions sensiblement parallèles pour les deux astres et ne troublera pas leur mouvement relatif.

Quant aux masses des autres planètes, on pourrait les obtenir au moyen de la formule

$$f(\mathrm{M}+m') = \frac{4\,\pi^2\,a'^3}{\mathrm{T}'^2},$$

où f désigne l'attraction de l'unité de masse sur l'unité de masse à l'unité de distance, c'est-à-dire $\frac{g}{m\,r^2}$, M la masse connue du soleil, m' la masse de la planète, a' le demi-grand axe de son orbite et T' le temps de sa révolution; cette méthode, à la vérité, serait peu sûre, parce que la masse de la planète est généralement trop petite pour ne pas disparaître devant les erreurs d'observation; mais si la planète a un satellite, la même formule lui est applicable, de sorte que, si μ' désigne la masse de ce satellite, α le demi-grand axe de son orbite et θ la durée de sa révolution, on a aussi

$$f(m'+\mu') = \frac{4\,\pi^2\,\alpha^3}{\theta^2};$$

d'où, en divisant membre à membre,

$$\frac{\mathrm{M}+m'}{m'+\mu'} = \frac{a'^3}{\alpha^3}\,\frac{\theta^2}{\mathrm{T}'^2},$$

formule dans laquelle on peut d'abord négliger μ' pour en tirer m'. On calcule ensuite μ' par la formule

$$f(m'+\mu') = \frac{4\,\pi^2\,\alpha^3}{\theta^2},$$

ou par la méthode applicable à la lune, et, par des substitutions successives, on approche ensuite davantage et alternativement des valeurs de m' et de μ'.

Newton n'avait pas plus tôt achevé son grand travail que déjà les méthodes d'observation s'étaient assez perfectionnées pour que l'on pût reconnaître que les formules des trois lois de Kepler ne constituaient qu'une première approximation des lois des mouvements réels. Remarquons, au reste, qu'il était fort heureux que l'optique et l'art du constructeur d'instruments de précision n'eussent pas fait de plus grands progrès, tant que la *mécanique* elle-même était restée en enfance, car si Newton avait pu connaître les lois compliquées des mouvements réels, telles que nous les connaissons aujourd'hui, le problème de la cause unique de tous ces mouvements fût devenu insoluble pour lui. Il fallait croire à des lois simples pour oser se poser ce problème. Au contraire, la gravitation universelle étant découverte, l'expérience même n'était plus nécessaire pour infirmer l'exactitude rigoureuse des lois de Kepler, puisque, tous les astres devant s'influencer mutuellement, le mouvement de chacun d'eux ne devait plus être que le mouvement résultant d'une infinité d'autres où devait seulement prédominer, pour chaque planète, celui qu'aurait communiqué l'action seule du soleil; pour chaque satellite, celui qu'aurait fait naître l'action seule de sa planète.

Le problème général de la *mécanique céleste* se trouva ainsi tout à coup démesurément élargi à la fois et compliqué. Sous ce nouvel aspect, il constitue la seconde partie de la *mécanique céleste*, qui a pour objet la détermination des perturbations que font éprouver toutes les autres planètes à chacune d'elles, c'est-à-dire les écarts du mouvement vrai de chaque planète comparé à celui qu'elle aurait pris sous l'influence seule du soleil.

Malheureusement, ce problème est resté théoriquement insoluble; même dans l'hypothèse de trois corps seulement, on ne peut en obtenir la solution approximative que par tâtonnements successifs qui, habilement dirigés, ont, il est vrai, suffi à résoudre au moins les questions les plus importantes parmi celles qui y ressortissent, puisque l'on n'a pas pu seulement en déduire les principales inégalités de chaque astre d'après la connaissance des astres influençants, mais même remonter d'inégalités constatées à l'existence et à la détermination des éléments d'astres inconnus à l'influence seule desquels pouvaient être attribuées ces inégalités, comme il est arrivé de Neptune signalé par les inégalités d'Uranus.

Cette théorie des perturbations amenées dans le mouvement de chaque planète par les actions combinées de toutes les autres a été d'abord ébauchée par d'Alembert, Clairaut et Euler, puis perfectionnée par Lagrange et Laplace; mais, comme nous l'avons dit, malgré tous les efforts de ces éminents géomètres, elle laisse encore beaucoup à désirer. Nous donnerons à l'article PERTURBATION une idée de cette théorie.

Dans les deux premières parties de la *mécanique céleste*, les différents astres, en raison de leurs distances mutuelles, ne sont considérés que comme des points, ce qui suffit à la théorie de leurs mouvements relatifs, mais laisse de côté précisément les phénomènes les plus intéressants pour les habitants de chacun d'eux. La troisième partie a pour objet de combler cette lacune. En ce qui, par exemple, concerne notre globe, les questions qu'embrasse cette troisième partie de la *mécanique céleste* se rapportent aux phénomènes de la précession des équinoxes et de la nutation, aux phénomènes des marées de l'Océan, de l'atmosphère et de la masse en fusion qu'on suppose occuper tout le volume intérieur de la terre, sauf la mince couche solidifiée qui nous supporte; enfin, aux phénomènes thermiques, magnétiques ou électriques et climatologiques qui ont pour nous tant d'importance. Nous renvoyons pour ces différentes questions aux articles spéciaux PRÉCESSION DES ÉQUINOXES, NUTATION, MARÉES, etc.

— *Mécanique industrielle.* La mécanique industrielle est la théorie des machines motrices ou des récepteurs; elle a pour objet l'étude des moyens économiques de production des forces, dans des conditions généralement assignées d'avance, telles que rapidité ou lenteur du mouvement de la pièce principale, intensité de la force produite, espace disponible, etc.

Il faut bien distinguer en effet, sous le rapport des mécanismes, les machines motrices et les machines-outils; dans les secondes, les mécanismes sont disposés en vue du genre de travail à effectuer; chaque transmission doit bien être simplifiée autant que possible; mais quelque perte qu'elle occasionne, si elle est indispensable, elle doit être conservée; au contraire, dans les machines motrices dont l'effet définitif est toujours le même, l'entretien du mouvement d'un arbre, toutes les dispositions doivent exclusivement tendre à transmettre à cet arbre, au même prix, sous des conditions données, toutefois, comme nous l'avons déjà dit, la plus grande quantité possible de force disponible. Si la force emmagasinée par la machine est empruntée à un agent naturel, tel qu'un cours d'eau par exemple, dont les efforts antérieurement perdus ne coûtent rien, la question sera de recueillir la plus grande quantité possible de ces efforts.

La *mécanique* industrielle ne date guère que du commencement de ce siècle et n'a commencé de prendre un corps qu'à la suite des travaux du général Poncelet, suivi bientôt, dans la voie qu'il avait ouverte, par Coriolis, Bellanger, etc. La raison de la longue enfance de cette science est que son principe, quoique compris dans les théorèmes généraux de la *mécanique* rationnelle, ne pouvait en être dégagé que très-difficilement, par une sorte de divination.

Nous avons à dessein, dans ce qui précède, conservé les termes vagues de force, d'efforts, pris dans le sens industriel qu'on leur donnait au XVIIIe siècle; or, la notion précise de ce que nous appelons aujourd'hui force d'une machine est bien loin d'y correspondre; cette notion même était restée tellement confuse il y a cent ans, qu'on discutait, sans parvenir à s'entendre, pour savoir si l'effet définitif, le travail accompli par un outil, mesurait une quantité de mouvement ou une force vive. A plus forte raison manquait-on de tout moyen de comparer les forces de deux machines motrices de genres différents, un moulin à vent, une roue hydraulique et une machine à vapeur, par exemple. Quant à évaluer les efforts perdus dans les transmissions, les forces consommées individuellement par les différentes machines-outils d'un même atelier, on n'entrevoyait aucun moyen d'y parvenir. On faisait de la *mécanique* industrielle comme on avait fait de l'architecture; on établissait les machines comme on avait construit les cathédrales, à des prix vingt, cinquante, cent fois trop élevés.

Le principe, si longtemps voilé, de la *mécanique* industrielle est le principe du travail qui se déduit immédiatement du théorème des forces vives. C'est par l'intermédiaire de la notion du travail que les produits de toutes sortes de l'action des forces sont rendus comparables entre eux. C'est à l'aide de cette notion qu'on peut comparer la force d'un moteur animé, homme, cheval, âne, mulet, bœuf, etc., celle du vent, sur un engin donné, celle d'un cours d'eau, celle d'une machine à vapeur, etc.; qu'on peut estimer en mètres de dentelle le chargement d'une voiture de sable, en rames de papier la vidange d'une fosse, etc. Ces exemples montrent bien quelle était l'étendue de la difficulté. Elle est entièrement levée, comme on va le voir, et d'une façon absolument satisfaisante, par le théorème du travail.

Le théorème des forces vives, qui consiste en ce que l'accroissement de force vive d'un système quelconque, dans un temps quelconque, est représenté par le double de la somme des intégrales des travaux élémentaires positifs on négatifs des forces mouvantes ou résistantes qui ont agi, ce théorème signifie que la somme des travaux moteurs et résistants, effectués sur un système parti du repos et revenu au repos, est identiquement nulle. C'est dans cet énoncé que nous allons trouver le principe du travail, qui consiste dans l'équivalence dynamique des deux suites d'impulsions communiquées par des forces dont les travaux ont même valeur, quelles qu'aient été d'ailleurs les durées d'action de ces forces, leurs variations d'intensité, leur mode d'application, etc.

Il s'agit de démontrer, par exemple, qu'un manœuvre appliqué à une roue, un cheval attelé à une voiture, le vent engouffré dans une voile, l'eau reçue sur une roue hydraulique, la vapeur pressant un piston, etc., ont obtenu des effets équivalents, de même prix réel, par conséquent, si les temps pendant lesquels ils ont agi sont tels que les intégrales de leurs travaux élémentaires aient en définitive même valeur.

La démonstration de ce théorème n'a jamais été présentée d'une façon bien nette, c'est pourquoi nous y insisterons. On peut la donner de deux manières différentes, soit en prouvant que les deux moteurs considérés, opposés l'un à l'autre, auraient mutuellement détruit leurs actions, soit en faisant voir qu'appliqués à une même fabrication ils eussent fourni les mêmes produits.

Pour faire l'une ou l'autre de ces deux preuves, il suffira d'imaginer entre les deux moteurs considérés, et soit un même arbre, soit un même outil, deux systèmes parfaits de transmission, c'est-à-dire deux transmissions sans masse, ne consommant aucune force, n'engendrant aucun frottement.

Si l'on applique en sens contraires les deux moteurs considérés à un même arbre, par l'intermédiaire de deux pareils systèmes de transmission, et pendant les temps auxquels correspondent des travaux égaux des deux moteurs, l'effet total sera l'équilibre; l'arbre partant du repos y reviendra après quelques alternatives de mouvements dans les deux sens.

Si l'on applique les deux moteurs considérés à un même outil, à l'aide de systèmes de transmission tels que nous les avons imaginés, et sous cette condition nouvelle que les mouvements de l'outil puissent être identiques, dans chacune des expériences successives le travail moteur sera égal au travail résistant; les travaux moteurs étant donc supposés égaux, le travail résistant sera le même; par conséquent, l'outil aura fait le même nombre de tours et accompli la même fabrication.

Ainsi, appliquez successivement à deux systèmes de transmission convenables d'abord un terrassier qui opérera les mêmes mouvements, de la même manière, en développant les mêmes efforts appliqués au premier de ces systèmes, au lieu de l'être à des mottes de terre, puis un cheval qui marchera comme il marchait, tirera comme il tirait, en agissant sur le second système, au lieu d'agir sur une voiture chargée; mettez d'ailleurs les deux systèmes de transmission en communication avec un même métier Jacquard, et vous aurez le même nombre de mètres de la même étoffe, fabriqués dans des temps, il est vrai, différents. Ainsi, un moteur peut s'estimer par la quantité de travail disponible sur l'arbre qu'il met en mouvement; par conséquent, le but que l'on doit se proposer est de réduire autant que possible le prix de l'unité de travail, du kilogrammètre.

Les ingénieurs avaient avant tout besoin d'un instrument propre à donner la mesure du travail que pouvait transmettre une machine motrice donnée; la question a été résolue par l'inventeur des dynamomètres de diverses sortes qu'on emploie aujourd'hui dans les expertises. Ces appareils ont permis de juger en connaissance de cause de la valeur de chaque perfectionnement apporté à la construction soit des machines à vapeur, soit des machines hydrauliques; ils ont puissamment concouru au progrès.

Chaque machine donne des résultats variables avec les conditions dans lesquelles on la fait marcher; le maximum d'effet utile correspond toujours à une vitesse déterminée; en d'autres termes, même parmi les machines similaires, les unes sont faites pour marcher vite et les autres pour marcher lentement. C'est une question de la plus haute importance que de déterminer la vitesse à laquelle une machine motrice doit marcher. Cette question peut être rarement résolue par des considérations théoriques, mais elle peut toujours l'être par des essais dynamométriques. En la supposant résolue, elle fournit des indications sûres soit pour l'établissement des transmissions entre l'arbre et les outils, supposés définis, soit pour la détermination du nombre et de la puissance des outils que la machine pourra faire marcher. Il faut toujours, dans tous les cas, que le travail moteur transmis à l'arbre durant l'espace d'un tour soit égal à la somme des travaux résistants utiles effectués par les outils et des travaux résistants passifs.

Or, un même outil travaillant d'une manière déterminée peut être relié à l'arbre de façons diverses, c'est-à-dire qu'il peut marcher vite ou lentement quoique l'arbre conservé la même vitesse, et il accomplira alors plus ou moins de travail par tour de l'arbre. La condition d'égalité entre les deux travaux moteur et résistant fournira les moyens de déterminer, soit la vitesse des outils, s'ils sont donnés en nombre et en puissance; soit le nombre des outils, si leur vitesse et leur puissance sont données.

L'évaluation et la réduction au minimum des travaux résistants passifs rentre aussi naturellement dans le domaine de la *mécanique* industrielle; les travaux de Coulomb, complétés par le général Morin, fournissent aujourd'hui des données à peu près certaines sur tout ce qui concerne le frottement, la roideur des cordes, etc.

Une autre cause notable de perte de force vive ou de travail est l'inégalité du mouvement des pièces : toute variation brusque de vitesse produit des chocs qui, outre des déformations nuisibles, occasionnent des pertes de force vive. C'est pourquoi on évite aujourd'hui autant que possible les transmissions alternatives. Les machines à rotation continue sont les plus avantageuses; mais il ne suffit pas que le mouvement ne s'arrête jamais et ait toujours lieu dans le même sens, il faut encore, autant que possible, que la vitesse soit uniforme, les changements de vitesse produisant des trépidations qui sont encore des espèces de chocs. C'est ce qui a amené à munir les arbres mus par les machines de volants d'une grande masse.

La machine et les outils qu'elle doit faire marcher étant installés, il arrivera généralement que les conditions de marche qui avaient été prévues ne devront pas être exactement observées parce que le travail moteur ne se trouverait pas exactement égal au travail résistant. Le constructeur y pourvoira en laissant au mécanicien chef les moyens de faire varier un peu le travail moteur. Pour cela, la machine motrice sera munie d'appareils régulateurs qui permettent de faire varier la détente s'il s'agit d'une machine à vapeur, de régler la dépense ou le mode d'action de l'eau s'il s'agit d'une machine hydraulique, etc.

— *Mécanique géométrique* ou *Théorie des mécanismes.* La *mécanique* géométrique se compose de trois parties principales qui se rapportent, la première à la construction et à la disposition des récepteurs, la seconde à la transmission et à la transformation de toutes les manières possibles du mouvement généralement entretenu sur un arbre, la troisième à la disposition de l'outil.

La première partie ne saurait sans inconvénient être détachée de la théorie dynamique des récepteurs eux-mêmes; on trouvera donc les généralités qui s'y rapportent au mot RÉCEPTEUR et les détails aux mots MACHINE À VAPEUR, MOULIN, ROUE HYDRAULIQUE, etc.

La seconde constitue la cinématique proprement dite, dont on trouvera les principes à l'article CINÉMATIQUE, les divisions au mot ORGANES DES MACHINES, et les applications aux articles consacrés à tous les mécanismes particuliers.

Quant à la troisième partie, elle comprendrait d'abord les détails qui se rapportent aux outils simples et que l'on trouvera aux articles qui leur sont consacrés, mais surtout les dispositions ingénieuses qui ont permis de réaliser les métiers à filer, à tisser, etc.; le détail de ces dispositions sera mieux placé au mot MÉTIER.

— *Histoire de la mécanique.* Les premières notions de la *mécanique* furent naturellement instinctives. Il en est de même dans toutes les sciences. Le sentiment des relations en précède toujours la découverte, par cette simple raison qu'il faut bien qu'une question soit d'abord posée pour être ensuite résolue. On peut admettre que de tout temps les hommes jugèrent instinctivement de l'inégalité de deux forces par l'inégalité de leurs effets; de la supériorité d'une force, relativement à une autre, par la quantité plus grande de ses effets; de l'égalité entre deux forces, soit par l'égalité de leurs effets, soit par leur destruction mutuelle lorsqu'elles se trouvaient opposées; ils reconnurent de même que le mouvement imprimé à un corps par une force se produit dans la direction de cette force; que deux forces de même sens s'ajoutent et que deux forces de sens contraires se retranchent, etc. L'emploi des machines les plus simples, le levier, la poulie, le treuil, le plan incliné, leur vint sans doute aussi naturellement à l'esprit; mais on est même obligé d'admettre qu'ils devaient avoir recours à des combinaisons plus ou moins savantes de ces machines simples, pour élever les lourds matériaux qu'ils employaient de préférence dans la construction de leurs monuments.

Ce que nous venons de dire des premiers principes de la *mécanique* s'étend évidemment à ceux de l'hydraulique et de la pneumatique. De tout temps, on eut à creuser des canaux et l'on sut que l'eau tend toujours à se mettre de niveau dans des réservoirs communiquant entre eux. De tout temps aussi, on connut la puissance de l'air en mouvement et l'on sut l'utiliser plus ou moins habilement pour la navigation.

Mais les premiers essais tentés pour réduire en théorie les notions élémentaires auxquelles nous venons de supposer que l'on avait dû parvenir instinctivement présentent de curieux spécimens des aberrations de l'esprit de système, en même temps qu'ils témoignent de la difficulté que devait présenter la découverte des vrais principes dans la matière qui nous occupe. Les *Questions mécaniques* d'Aristote et sa *Physique*, par exemple, fourmillent d'absurdités qui seraient inconcevables si l'on ne songeait pas où doit nécessairement conduire l'entreprise d'expliquer les phénomènes naturels sans en avoir encore les moyens. Ainsi, par exemple, pour rendre raison de ce fait que le levier à bras inégaux peut être en équilibre sous l'action de forces inégales, Aristote ne trouve rien de mieux que d'énumérer les curieuses propriétés géométriques du cercle et de conclure qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'une ligne si remarquable produise la merveille en question. Les extrémités du levier devraient en effet décrire des cercles.

Notons cependant qu'au milieu de billevesées pareilles Aristote rencontre par hasard un énoncé dans lequel on a pu voir la source du principe des vitesses virtuelles. Il dit à peu près dans sa *Physique* que, « si deux puissances se meuvent avec des vitesses réciproquement proportionnelles, elles exercent des actions égales. » Mais nous ne voulons, bien entendu, pas lui faire honneur de l'intelligence nette d'un principe si fort au-dessus de toutes ses connaissances.

La *mécanique* théorique ne date réellement que d'Archimède. C'est à ce grand homme qu'est due la première démonstration de la condition d'équilibre du levier soumis à l'action de deux forces parallèles. C'est lui aussi qui dégagea le premier la définition scientifique du centre de gravité d'un corps des amplifications métaphysiques par lesquelles on était parvenu à en obscurcir la notion; entraîné aussitôt dans le champ de recherches que lui ouvrait ce nouveau point de vue, il va jusqu'à déterminer le centre de gravité d'un segment de parabole, problème dont la solution peut être à bon droit regardée comme renfermant déjà les principes élémentaires du calcul intégral. Ces belles recherches d'Archimède sont développées dans son traité intitulé : *Isorropica* ou *De æquiponderalibus*. La fameuse solution du problème relatif à la couronne d'or que s'était fait faire son parent le roi Hiéron ne mériterait pas moins d'être mentionnée, si elle n'était pas aussi connue. Il en fit le point de départ de son traité *De incidentibus in fluido*, qui contient la détermination des lignes de flottaison des corps de figures diverses, supposés plus légers que l'eau.

Les anciens attribuaient à Archimède quantité d'inventions *mécaniques* qu'il est permis assurément de révoquer en doute; mais on ne saurait lui refuser celles de la vis à épuisement qui porte son nom, de la vis sans fin qui s'emploie dans les engrenages, enfin des moufles.

Da mihi ubi consistam, disait-il à Hiéron, *et terram loco dimovebo*. Cette apostrophe suffit à faire juger du point de certitude où son esprit était parvenu au sujet des questions *mécaniques*.

La *mécanique* théorique ne s'enrichit guère, d'Archimède à Stevin et Galilée, que du fameux théorème, d'abord attribué à Guldin, qu'on a retrouvé depuis dans les *Commentaires* de Pappus, où le célèbre jésuite avait dû le découvrir lui-même, si du moins on en juge par l'impossibilité où il se trouva d'en donner clairement la démonstration; mais il est juste de nommer au moins les quelques savants qui, sans aspirer à reporter plus loin que ne l'avait fait le géomètre de Syracuse les bornes de la théorie, ajoutèrent au moins à la *mécanique* un grand nombre d'inventions curieuses ou utiles.

Le premier en date parmi ces savants est Ctésibius, qui vivait au milieu du IIe siècle avant Jésus-Christ. On lui attribue, d'après Philon de Byzance et Vitruve, l'invention des pompes à double effet, celle d'une sorte de sirène, enfin celle d'une espèce de fusil à vent.

Héron, son disciple, avait laissé un traité où il réduisait la théorie des diverses machines simples à celle du levier. Galien a rapporté d'Orient un ouvrage où il décrivait, sous le nom de *baroulkon* (*onerum tractor*), un système de roues dentées engrenant avec des pignons, fort analogue à celui dont se compose notre cric, et dont il calculait fort bien la *force. Il avait surtout excité* l'admiration de ses contemporains par ses clepsydres à eau, ses automates et ses machines à vent, instruments sur lesquels il a composé des traités dont il ne nous est parvenu que quelques *fragments*.

Philon de Byzance, qui vécut peu après Héron, avait laissé deux traités de la construction des balistes et des catapultes et un traité de *mécanique*, qui sont souvent cités par Pappus.

L'invention des horloges à poids devrait trouver place ici, mais malheureusement les documents certains à son égard font presque *entièrement défaut. Nous arrivons* à la Renaissance.

Le moyen âge avait perdu le temps à essayer de comprendre Aristote; aussi ses *Questions mécaniques* furent-elles le premier ouvrage sur lequel s'exercèrent les novateurs, après avoir fait le désespoir des scolastiques.

Aristote plaçait dans le mobile l'*appetitus* particulier qui lui faisait parcourir une ligne droite, un cercle, etc. Il distinguait les mouvements en naturels et violents, d'après cette *opinion* que les uns, *comme* les mouvements circulaire et rectiligne, étaient de l'essence même des corps, tandis que les autres, pour être entretenus, exigeaient une intervention constante de la force, etc.

Ces opinions bizarres firent le sujet d'observations plus ou moins justes de Tartaba, de Cardan, de Guido Ubaldi; mais, comme on en peut juger par les citations que nous allons faire, la vraie science n'avait pas encore fait de progrès bien sensibles. Cardan, dans son traité *De ponderibus et mensuris*, admet que la force nécessaire pour retenir un même corps sur un plan incliné est proportionnelle à l'inclinaison de ce plan. La raison qu'il en donne est que cette force est nulle lorsque l'angle du plan incliné avec l'horizon est nul, et qu'elle devient égale au poids à soutenir lorsque le même angle devient droit. Guido Ubaldi admettait la même solution dans ses *Mecanicorum*. On supposait habituellement qu'un corps lancé avec violence, comme une balle de fusil ou un boulet de canon, se mouvait sur une ligne droite jusqu'à ce qu'il eût perdu sa force et tombait ensuite verticalement sous l'influence de la pesanteur. Tartaba crut faire beaucoup en raccordant au moins, par un quart de cercle, les deux droites successivement parcourues par le mobile. Il trouva que l'amplitude maximum du jet correspond, ce qui est exact, à l'inclinaison à 45°; mais la raison qu'il en donnait se réduisait simplement à ce que, cette amplitude étant également nulle sous les inclinaisons de 0° et de 90°, elle doit être maximum pour 45°.

Le seul mathématicien du XVIe siècle auquel on puisse reconnaître quelques sentiments justes en *mécanique* est J.-B. de Benedictis. Dans son livre, publié à Turin en 1585 sous le titre : *Diversarum speculationum mathematicarum et physicarum*, il attribue nettement la force centrifuge à la tendance des corps à se mouvoir en ligne droite et donne une solution exacte du problème du levier courbe, en introduisant pour la première fois la considération des distances du point fixe aux deux forces opposées, la puissance et la résistance. Cette dernière invention ne manque pas de mérite, quoiqu'elle ne consiste, à vrai dire, qu'en une application fort simple de la théorie de la poulie.

Mais le premier, parmi les modernes, qui ait fait faire à la *mécanique* des progrès véritablement notables est Stevin, mathématicien du prince d'Orange et ingénieur des digues de Hollande. Son ouvrage est de la même année (1585) que celui de Benedictis. Il a trait à la fois à la statique et à l'hydrostatique.

Stevin donne d'abord la relation exacte de la force nécessaire pour retenir un corps sur un plan incliné, au poids de ce corps. Il serait presque superflu de dire que sa solution contient implicitement la règle du parallélogramme des forces, puisque autrement elle serait inexacte; mais, sans l'énoncer expressément, Stevin l'applique effectivement ensuite à une foule de questions relatives aux diverses machines simples : ainsi, un poids étant suspendu à deux cordages obliques, pour obtenir le rapport des tensions de ces cordages, il construit un triangle dont les côtés seraient respectivement parallèles à la verticale et aux deux cordons.

L'hydrostatique de Stevin n'est pas moins remarquable que sa statique. C'est, comme on sait, à ce physicien que l'on doit d'avoir établi ce principe, connu sous le nom de paradoxe hydrostatique, que la pression exercée par un liquide sur le fond d'un vase ne dépend que de l'étendue de la surface de ce fond, de la hauteur du liquide et de sa densité, et nullement de la forme du vase, par conséquent de la quantité de liquide qu'il renferme. Stevin avait écrit en flamand; ses ouvrages furent en partie traduits en latin par Snellius; il en existe aussi une édition française de 1634.

Les travaux de Snellius, quoique déjà fort remarquables, ne sortaient pas encore du cadre des recherches inaugurées par Archimède : il ne s'y agissait toujours que de statique et d'hydrostatique; la dynamique n'était pas encore née; c'est Galilée qui lui fit faire les premiers pas. Les professeurs enseignaient encore, d'après Aristote, que les vitesses de chute des différents corps étaient proportionnelles à leurs poids : le renversement de ce préjugé fut son premier succès. L'expérience publique dans laquelle il laissa tomber simultanément divers corps de densités assez différentes du haut du dôme de la cathédrale de Pise obligea ses contradicteurs au silence et lui valut une chaire à l'université de Padoue. On avait successivement admis différentes lois pour l'accélération des graves; mais on n'avait omis qu'une seule chose, de s'en référer à l'expérience. Galilée pressentit la loi véritable de la variation de la vitesse par les considérations mêmes qui nous servent aujourd'hui à l'établir, en conclut la loi suivant laquelle devait varier l'espace parcouru et institua sa célèbre expérience du plan incliné pour justifier ses inductions. La loi de la chute des corps en ligne droite était désormais définitivement établie; Galilée ne tarda pas à enrichir la physique d'une découverte encore plus importante : celle de la loi du mouvement parabolique des projectiles, d'où se dégage l'important principe de l'indépendance des effets qui forme aujourd'hui la base essentielle de toutes nos théories dynamiques.

Nous passons sous silence une foule d'applications fort intéressantes alors que fit Galilée des principes féconds qu'il venait de découvrir. Nous mentionnerons seulement un énoncé presque formel du théorème du travail dans les cas simples où les forces sont employées à l'élévation des fardeaux; la découverte expérimentale de l'isochronisme des oscillations du pendule; enfin un essai de théorie de la résistance des matériaux.

On sait que le rapide essor imprimé par Galilée à la science du mouvement ne se ralentit plus depuis. Le plus remarquable de ses disciples, Torricelli, lui fit faire de nouveaux et importants progrès, sous les yeux mêmes de l'illustre vieillard, en donnant l'explication si longtemps cherchée du jeu des pompes aspirantes, par la découverte de la pesanteur de l'air, en complétant les recherches du maître sur le mouvement des projectiles, etc. Pour donner une idée de la sûreté de vues et de l'élévation des recherches auxquelles atteignait cet habile physicien géomètre, il suffit de citer ce principe, énoncé dans un de ses ouvrages : « Lorsque deux poids sont tellement liés ensemble que, étant placés comme l'on voudra, leur centre de gravité commun ne hausse ni ne baisse, ils sont en équilibre dans toutes ces situations. »

Descartes n'a laissé sur la *mécanique* qu'une sorte de résumé des conditions d'équilibre des machines simples, destiné à Huyghens, alors enfant, et des dissertations aussi obscures que mal digérées sur la transmission du mouvement par le choc. Son nom peut donc être entièrement supprimé dans l'histoire de la *mécanique*.

C'est Huyghens qui fut le successeur immédiat de Galilée dans la science qui nous *occupe. Jusqu'à lui*, les corps solides *en* mouvement n'avaient été provisoirement considérés, quelles que fussent leurs dimensions, que comme des points matériels; c'est-à-dire que, écartant d'abord la délicate question de *leur mouvement relatif par rapport* à des axes de direction constante entraînés avec eux, on s'était borné à étudier la loi du mouvement *de leur centre de gravité en y* supposant appliquées toutes les forces qui pouvaient agir sur eux et y concentrant par la pensée toute leur masse. Huyghens aborda le premier la dynamique des solides dans son traité *De horologio oscillatorio*. La question, qu'il traita avec tant de succès, n'était encore, à la vérité, que très-peu étendue, puisqu'il ne s'agissait que du mouvement d'un solide assujetti à tourner autour d'un axe fixe; *mais le principe à mettre en œuvre* pour franchir ce premier pas devait conduire plus tard à la solution du problème général du *mouvement des solides. Ce principe, qui n'est* autre que la règle de solidarité dynamique ou de l'égalité entre l'action et la réaction, allait permettre de s'élever de la considération *du point matériel isolé à celle d'un* système quelconque formé de parties liées entre elles par des conditions entièrement arbitraires. La formule usuelle de ce principe a été donnée par Newton, à qui l'on fait souvent *honneur de la découverte de Huyghens*.

L'histoire doit revendiquer en faveur d'Huyghens les droits évidents qu'il a seul à la *gloire de cette invention capitale. La mécanique*, au reste, sans parler des recherches pratiques de ce grand homme relativement à la construction des horloges, a beaucoup d'autres obligations à Huyghens : c'est lui en effet qui discerna, dans l'action totale de la force appliquée à un mobile, les effets distincts produits par ses deux composantes tangentielle et normale et relia chacun des effets, accroissement de vitesse et inflexion de la trajectoire, à l'énergie de chacune des causes, par des lois propres à permettre de déterminer la force, en grandeur et en direction, dès que la trajectoire et la loi du mouvement étaient connues, ou de résoudre la question inverse.

On voit qu'à partir de Huyghens la *mécanique* était en possession de tous ses principes; les progrès ultérieurs de la science ne devaient plus dépendre que du perfectionnement des méthodes analytiques; la *mécanique* faisait désormais partie du domaine des mathématiques; aussi l'histoire de cette science pourrait-elle être bornée à ce que nous venons de dire, si la mise en œuvre des principes n'avait pas droit aussi de fixer l'attention de l'historien.

Huyghens venait à peine de publier ses immortelles découvertes, que Newton, s'en emparant aussitôt pour rechercher dans les lois géométriques assignées par Kepler aux mouvements des planètes la loi de variation de la force à laquelle elles obéissent, découvrait le principe de la gravitation universelle.

En même temps, les Bernouilli multipliaient les applications de la nouvelle analyse aux problèmes les plus compliqués de la dynamique.

Euler, peu après, résolvait complètement le difficile problème du mouvement d'un solide libre, ou du moins ramenait la question à des recherches purement analytiques, et Daniel Bernouilli soumettait pour la première fois à l'analyse les mouvements des liquides et des gaz.

Enfin d'Alembert, par l'invention de son célèbre principe, ramenait toutes les questions de la dynamique à des questions d'équilibre, et Lagrange, tirant aussitôt de ce principe ses plus hautes conséquences, fondait définitivement la *mécanique* analytique sur le théorème des vitesses virtuelles.

— Philos. *Philosophie mécanique*. V. MÉCANISME.

— Bibliogr. Les ouvrages de *mécanique* générale ou relatifs à des questions spéciales de *mécanique* sont innombrables; nous devons nous borner à mentionner les principaux : Ampère, *Recherches sur l'application des formules générales du calcul des variations aux problèmes de la mécanique* (1805, in-4°); Poisson, *Traité de mécanique* (1810, 2 vol. in-8°); Lagrange, *Mécanique analytique* (1811-1815, 2 vol. in-4°); Borgnis, *Traité complet de mécanique appliquée aux arts;* Fischer, traduit par Biot, *Physique mécanique* (1830, in-8°); Navier, *Résumé des leçons données à l'Ecole des ponts et chaussées sur la mécanique* (Paris, 1838, in-8°); Poncelet, *Introduction à la mécanique industrielle* (1839-1841, in-8°); Coulomb, *Théorie des machines simples* (1841, in-4°); Coriolis, *Traité de la mécanique des corps solides et du calcul de l'effet des machines* (1844, in-4°); Duhamel, *Cours de mécanique de l'Ecole polytechnique* (1845-1846, 2 vol. in-8°); Ch. Laboulaye, *Essai de mécanique géométrique* (1846, in-8°); Bellanger, *Cours de mécanique* (1847, in-8°); A. Morin, *Aide-mémoire de mécanique pratique* (1847, in-8°); Delaunay, *Cours élémentaire de mécanique* (1854, in-12); Sturm, *Cours de mécanique de l'Ecole polytechnique* (1861, 2 vol. in-8°); E. With, *Manuel aide-mémoire du constructeur de travaux publics et de machines* (1858, in-12); Coyteux, *Discussion sur les principes de la mécanique* (1871); Laurent, *Traité de mécanique rationnelle* (1871); Phillips, *Cours de mécanique appliquée* (1871).

Mécanique céleste (TRAITÉ DE), ouvrage de Laplace (5 vol. in-4°). Les deux premiers volumes, publiés en 1799, furent réimprimés en 1829-1830; le troisième parut en 1803, le quatrième en 1805, et le cinquième en 1825 seulement. L'ouvrage entier est divisé en seize livres traitant : des lois générales de l'équilibre et du mouvement; de la loi de la pesanteur universelle et du mouvement des centres de gravité des corps célestes; de la figure des corps célestes; des oscillations de la mer et de l'atmosphère; des mouvements des corps célestes autour de leurs propres centres de gravité; de la théorie des mouvements planétaires; de la théorie de la lune; de la théorie des satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus; de la théorie des comètes; de divers points relatifs au système du monde; de la figure et de la rotation de la terre; de l'attraction et de la répulsion des sphères, et des lois de l'équilibre et du mouvement des fluides élastiques; des oscillations des fluides qui recouvrent les planètes; des mouvements des corps célestes autour de leur centre de gravité; du mouvement des planètes et des comètes; du mouvement des satellites. L'ordre admirable des matières est quelque peu troublé par les suppléments que l'auteur a intercalés dans son ouvrage. On trouve, en effet, des suppléments et même des suppléments de suppléments à la fin du troisième et du quatrième volume. Trois autres suppléments, trouvés manuscrits après la mort de l'auteur, doivent être ajoutés au cinquième.

La *Mécanique céleste* est incontestablement le plus grand et le plus complet monument élevé à l'astronomie mathématique. Un pareil livre est destiné à illustrer non pas un homme seulement, mais un pays et un siècle tout entier. Laplace, on le sait, n'est pas un astronome proprement dit; ou, s'il faut l'appeler de ce nom, il convient de remarquer qu'il est de cette race de savants qui, négligeant l'observation directe des phénomènes et s'appuyant sur les découvertes d'autrui, s'élèvent jusqu'à la plus sublime théorie et découvrent, par la seule force de la méditation et du calcul, ces grandes lois générales dont les patientes recherches des observateurs avaient fait connaître les éléments sans en faire soupçonner le principe. Laplace, dans sa *Mécanique céleste*, a résumé dans un ensemble magnifique toute la théorie de l'univers. Un grand principe domine tout l'ouvrage : la pesanteur universelle. Après s'être élevé graduellement et avec une admirable largeur de vues, une force invincible de logique, une lumineuse simplicité d'exposition à ce principe qui est la base inébranlable de l'astronomie moderne, l'auteur redescend de cette hauteur à l'explication claire, nette, précise de tous les phénomènes célestes, qu'il fait dériver de cette cause unique. Souvent il explique ses propres découvertes, et tire des déductions dont il a eu la première intuition; quand il développe les idées ou les découvertes de ses devanciers, il se les approprie par sa manière neuve et forte de les exposer. On peut en dire autant des travaux que lui ont fournis des collaborateurs intelligents, et qu'il a faits siens en les améliorant, les corrigeant, les complétant, les rédigeant enfin comme lui seul paraît capable de le faire. La *Mécanique céleste* fit l'admiration des contemporains de Laplace; cette admiration n'est pas affaiblie aujourd'hui, malgré les noms illustres et les découvertes fameuses qui ont depuis honoré l'astronomie. Biot, un juge compétent s'il en fut, mettait ce livre au rang « du petit nombre de ces ouvrages qui paraissent à des époques éloignées sur l'horizon des sciences, pour y répandre une lumière que le temps et l'ignorance ne sauraient éteindre. » Arago, un des plus dignes de faire oublier Laplace, a étudié son ouvrage avec le soin qu'il mérite, et en fait quelques critiques que lui seul peut-être pouvait se permettre. « Laplace, dit-il, présenta ses conjectures sur la formation du système solaire avec la défiance que doit inspirer tout ce qui n'est pas un résultat du calcul et de l'observation. Peut-être doit-on regretter qu'elles n'aient pas reçu de plus grands développements, surtout en ce qui concerne la division de la matière en anneaux distincts; peut-être est-il fâcheux que l'illustre auteur ne se soit pas suffisamment expliqué touchant l'état physique primitif, l'état moléculaire de la nébuleuse aux dépens de laquelle se seraient formés le soleil, les planètes, les satellites de notre système; peut-être doit-on déplorer, en particulier, que Laplace ait cru pouvoir passer légèrement sur la possibilité, suivant lui évidente, de mouvements de circulation résultant de l'action de simples forces attractives, etc. Nonobstant ces lacunes, les idées de l'auteur de la *Mécanique céleste* n'en sont pas moins les seules qui, par leur grandeur, leur cohérence, leur caractère mathématique, puissent être vraiment considérées comme formant une cosmogonie physique; les seules qui trouvent aujourd'hui un puissant appui dans les résultats des études récentes des astronomes sur les nébulosités de toute grandeur et de toute forme dont le firmament est parsemé. »

MÉCANIQUEMENT adv. (mé-ka-ni-ke-man — rad. *mécanique*). D'une façon mécanique, physique, matérielle : *On peut faire* MÉCANIQUEMENT *toute sorte d'anamorphoses par un procédé très-simple.* (Francœur.)

— Fig. Sans l'intervention de la réflexion et de la volonté : *Il suffit d'avoir l'oreille exercée, perfectionnée par la lecture des poëtes et des orateurs, pour que* MÉCANIQUEMENT *on soit porté à l'imitation de la cadence poétique et des tours oratoires.* (Buff.)

MÉCANISANT, ANTE adj. (mé-ka-ni-zan, an-te — rad. *mécaniser*). Philos. soc. Se dit, dans le système de Fourier, des trois passions qui appartiennent à la sphère intellectuelle de l'homme, et qui servent à former les séries, à mettre en action l'attraction passionnelle.

MÉCANISÉ, ÉE (mé-ka-ni-zé) part. passé du v. Mécaniser : Rendu, devenu purement mécanique : *Les arts* MÉCANISÉS *par les inventions modernes.*

— Pop. Vexé, tourmenté : *Il était* MÉCANISÉ *par ses créanciers.*

MÉCANISER v. a. ou tr. (mé-ka-ni-zé — rad. *mécanique*). Rendre purement mécanique ; rendre semblable à une machine : *L'industrie tend à* MÉCANISER *le travail de l'homme. On a voulu* MÉCANISER *l'ouvrier ; on a fait pis, on l'a rendu manchot et méchant.* (Proudh.)

— Pop. Vexer, tourmenter, obséder : *Les caractères rageurs sont précisément ceux qu'on aime le mieux à* MÉCANISER. *Vous avez toujours l'air de me* MÉCANISER, *et je n'aime pas ça, moi!* (Th. Barrière.)

MÉCANISME s. m. (mé-ka-ni-sme — lat. *mechanisma;* du gr. *mechané*, machine). Combinaison d'organes ou de parties disposés pour la production d'un fonctionnement d'ensemble : *Le* MÉCANISME *de l'univers, du corps humain, d'une montre.* (Acad.) *Quelques observations développées par le raisonnement ont dévoilé le* MÉCANISME *du monde.* (Cuv.) *La langue joue un grand rôle dans le* MÉCANISME *de la dégustation.* (Brill.-Sav.)

— Combinaison d'organes ou de moyens concourant à produire un effet purement mécanique, physique, indépendant de la réflexion : *Trois choses incroyables parmi les choses incroyables : le pur* MÉCANISME *des bêtes, l'obéissance passive et l'infaillibilité du pape.* (Montesq.)

— Ensemble de procédés purement mécaniques, manuels, indépendants de l'intelligence, du sentiment, de la réflexion ; connaissance pratique de ces procédés : *Un artiste n'est pas complet sans le* MÉCANISME, *mais il l'est moins encore s'il n'a que du* MÉCANISME.

— Fig. Ensemble et combinaison de moyens concourant à une action d'ensemble : *Le* MÉCANISME *du gouvernement. Le* MÉCANISME *d'une langue. Voulez-vous connaître le* MÉCANISME *de la pensée et ses effets, lisez les poëtes.* (J. Joubert.) *L'économie politique scrute les ressorts du* MÉCANISME *social.* (F. Bastiat.) *Le* MÉCANISME *de l'intelligence est encore plus difficile à analyser que celui du langage.* (Renan.)

— Philos. Système qui explique tous les phénomènes par des actions mécaniques.

— **Encycl.** Mécan. On distingue, dans toute machine, trois organes principaux : 1° le récepteur, qui se charge de l'action du moteur ; 2° l'outil, ou opérateur, destiné à manœuvrer ou travailler directement les objets en vue desquels la machine fonctionne ; 3° les *mécanismes*, qui mettent en rapport le récepteur et l'opérateur, qui transmettent au second la force fournie par le premier, et qui, pour cette raison, sont appelés souvent *organes de transmission.* De ce nombre sont les engrenages, les cordes sans fin, les excentriques, etc. Monge a imaginé une classification des *mécanismes*. Nous donnons la préférence à celle de M. Haton de La Goupillière, comme étant plus rationnelle.

Un *mécanisme* est, en général, composé de deux pièces, l'une qui touche au moteur, l'autre au récepteur. M. Haton de La Goupillière commence par établir deux grandes divisions, suivant que les deux pièces du *mécanisme* agissent l'une sur l'autre, par contact immédiat ou à l'aide d'un intermédiaire. Chaque division renferme à son tour des subdivisions, et le tout peut se résumer dans le tableau suivant :

Mécanismes. . .	Contact immédiat. . . .	Roulement simple. . . .	Galets.
		Glissement simple. . . .	Glissières.
		Mouvement mixte. . .	Excentriques. Engrenages.
	Intermédiaire	Solide.	Bielles.
		Flexible	Cordes.

— Philos. En dehors, nous pourrions peut-être dire au-dessus de la grande question de la nature des êtres qui divise les spiritualistes et les matérialistes, s'en pose une autre non moins débattue, celle de l'origine du mouvement, dont la connaissance résoudrait la question même de l'origine du monde. Il est en effet deux manières d'expliquer le monde : ou bien on admet dans la matière une force intime qui la modifie, qui la développe par une action constante et intérieure, c'est le dynamisme, dont Leibniz est le représentant moderne le plus illustre ; ou bien on admet que les êtres et les qualités des êtres ne résultent que du rapprochement et du mode de groupement d'un certain nombre de principes sans qualité, sous l'action d'une cause extérieure ; c'est le *mécanisme*, que Descartes a illustré chez les modernes. Nous allons passer rapidement en revue les principales philosophies mécaniques.

La philosophie paraît avoir débuté par le dynamisme. Thalès admettait qu'une force intime modifie la matière. Plusieurs historiens de la philosophie, H. Ritter entre autres, font commencer le *mécanisme* avec Anaximandre, c'est une erreur : les principes, les éléments d'Anaximandre n'étaient pas sans qualités ; ils avaient plus de rapport avec les homœoméries d'Anaxagore qu'avec les atomes de Démocrite. Démocrite est le véritable père de la philosophie mécanique. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs sur la doctrine atomistique (v. ATOMISME) ; rappelons seulement que, suivant Démocrite, le mouvement mêle les atomes et les combine d'une infinité de manières, de telle sorte qu'il peut exister une infinité de mondes différents, composés des mêmes éléments, de même qu'avec les mêmes lettres mises dans un ordre différent on peut faire une tragédie ou un poëme épique. C'est bien là une doctrine mécanique. Ces éléments premiers des choses, ces atomes n'ont en eux-mêmes aucune qualité intrinsèque ; c'est leur combinaison qui produit tous les êtres, et cette combinaison a lieu sous l'action extérieure du mouvement.

Nous trouvons un nouveau *mécanisme* chez Straton de Lampsaque, péripatéticien successeur de Théophraste. Les platoniciens et Théophraste lui-même, Cicéron nous l'apprend au Ier livre du *De natura deorum*, attribuaient la divinité au ciel, aux astres et à l'intelligence. Straton de Lampsaque leur opposa un nouveau système. « Il enseigna, dit M. Renouvier, que le monde n'est pas animé, que l'ordre de la nature suit celui de la fortune, c'est-à-dire que le principe existe de lui-même, et qu'ensuite chacun de ses effets s'accomplit spontanément. L'âme raisonnable est, suivant lui, sujette au mouvement aussi bien que l'âme irraisonnable, et ses mouvements sont ses actes mêmes : ce qui pense se meut, comme se meut ce qui voit ou ce qui entend, et la connaissance est l'acte de la pensée, comme la vision de la vue. L'âme est mue par des causes diverses en elle-même quand elle pense, ainsi qu'elle a été mue antérieurement par la sensation, et jamais elle ne saurait penser ce qu'elle n'a pas vu, soit qu'il s'agisse des lieux, des dessins, des statues ou des hommes. Mais le *mécanisme* de Straton n'était pas celui qu'Epicure emprunta à Démocrite. Straton considérait le système du vide et des atomes comme le songe d'un homme qui n'enseigne pas ce qui est, mais ce qu'il imagine. Quant à lui, parcourant toutes les parties du monde, il rendait compte de chacune et de tous les états par lesquels elle peut passer, à l'aide de certains poids et de certains mouvements naturels. Il va sans dire que Straton délivrait la divinité du soin de faire un monde, le monde lui-même, sans figure ni connaissance, possédant tout ce qu'il y a de force divine ; et s'il parlait de Dieu dans son système, c'était d'un Dieu sans esprit, le même que le monde apparemment. »

Il est assez difficile de décider s'il faut ranger les stoïciens parmi les philosophes mécanistes ou parmi les philosophes dynamistes. On peut soutenir ces deux opinions avec des raisons plausibles. Le Dieu des stoïciens habite le monde, le pénètre, l'anime et se confond avec lui. A ce point de vue, il semble que la physique stoïcienne soit une physique mécanique ; mais Proclus nous avertit, dans son *Commentaire du Timée*, que si le Dieu des stoïciens pénètre la matière et est en quelque sorte l'âme du monde, il produit ce monde en le tirant de la matière, qu'il met l'ordre dans toutes choses, qu'à l'expiration de certaines périodes de temps il absorbe le tout en lui-même, pour le produire de nouveau à l'existence, et que ce monde, il le détruira un jour. Dans ce sens, on peut dire que les stoïciens sont mécanistes, puisqu'ils admettent un être éternel séparé de la matière.

Epicure reprit en les développant les doctrines mécaniques de Démocrite. On trouvera au mot ATOMISME l'exposé de sa doctrine, qui est nettement mécanique.

La philosophie mécanique, qui a compté tant d'adeptes dans l'antiquité, a trouvé dans les temps modernes un illustre représentant : Descartes. On peut ramener la physique cartésienne, quelque embrouillée qu'elle paraisse d'abord, à des principes assez simples : il existe une substance étendue, mobile, qui tombe sous les sens. La sensation ne peut nous apprendre ce qu'est le corps en lui-même ; mais, en procédant par élimination, nous arrivons à concevoir l'étendue comme le seul et unique attribut sans lequel un corps ne peut être conçu ; puis, comme modes de l'étendue, nous sommes forcés de reconnaître la grandeur, la figure et le mouvement. L'essence du corps étant l'étendue, il suit nécessairement de là que partout où il y a étendue il y a corps. Cette matière, nous la concevons comme infiniment divisible et infiniment étendue : « Notre esprit, dit Descartes, ne peut concevoir que le monde ait des bornes, et par cette raison nous l'appelons indéfini ou indéterminé ; car nous n'avons pas d'autre règle que notre propre perception pour les choses que nous devons affirmer ou nier. Et si nous n'osons l'appeler infini, c'est que nous concevons Dieu plus grand sous le rapport de la perfection, sinon sous celui de l'étendue, puisqu'il n'y a pas en lui d'étendue proprement dite. » (*Lettre à Morus.*) Et ailleurs : « Toutes les propriétés que nous apercevons distinctement en la matière se rapportent à ce qu'elle peut être divisée et unie selon ses parties, et qu'elle peut recevoir toutes les diverses dispositions que nous remarquons pouvoir arriver par le mouvement de ses parties... Par mouvement nous devons entendre le transport d'une partie de la matière ou d'un corps du voisinage de ceux qui le touchent immédiatement, et que nous considérons comme un repos dans le voisinage de quelques autres. » (*Principes.*) Dieu, dans le système de Descartes, a créé la matière avec le mouvement et le repos, et il la conserve sous l'empire des lois auxquelles elle fut soumise le jour même où elle fut créée. Mais de ce que Dieu est immuable nous pouvons conclure que la même quantité de mouvement se conserve intacte et identique dans le monde. Ce qui varie, c'est la distribution seule du mouvement.

Leibniz, qui devait illustrer chez les modernes la philosophie dynamiste, avait débuté par le *mécanisme*. « Il dut nécessairement, dit M. Renouvier, se pénétrer à cette époque de la physique et de la métaphysique de Descartes, et un instant même, sondant avec Spinoza la nature des idées et des corps et de leurs rapports avec Dieu, il se laissa aller, nous dit-il, à l'étrange profondeur de cette doctrine qui perd le monde dans une aveugle divinité. Mais, à partir de ce moment, il devint *lui*, et crut pouvoir réunir toutes les philosophies en une seule. »

MÉCANISTE s. m. (mé-ka-ni-ste — rad. *mécanique*). Méd. Syn. de IATROMATHÉMATICIEN.

MÉCASPHIN s. m. (mé-ka-sfain). Antiq. Sorcier chaldéen.

MÉCASULNIL s. m. (mé-ka-sul-nil). Bot. Nom indigène de la vanille.

MÉCÉNAT s. m. (mé-sé-na — rad. *mécène*). Néol. Qualité de Mécène, de ministre protecteur des arts.

MÉCÈNE (Caïus Cilnius MÆCENAS), homme d'Etat romain, ministre d'Auguste, né vers 67 av. J.-C., mort l'an 8 de notre ère. Il se flattait de descendre d'une lignée royale, et c'est ce que son protégé Horace lui rappelle dans le vers si connu de sa première ode :

Mæcenas atavis edite regibus...

Tite-Live parle, en effet, d'une famille Cilnienne, souveraine d'Arretium à une époque reculée, et réfugiée à Rome à la suite d'un mouvement populaire. Elle ne paraît pas y avoir brillé d'un vif éclat ; un Mæcenas fut secrétaire de Sertorius (Salluste, *Fragments*) ; un autre, simple chevalier romain, entra en lutte avec le tribun Livius Drusus en 662 (Cicéron, *Pro Cluentio*) ; Horace dit que le grand-père de son bienfaiteur fut tribun de légion. Mécène emprunta moins d'illustration à ses aïeux qu'il ne fit rejaillir sur eux la sienne propre.

Après avoir aidé Octave à s'emparer du pouvoir, il l'y consolida par de sages mesures, et lui inculqua surtout les idées de clémence et de modération qui transformèrent entièrement le farouche proscripteur. On doit lui en savoir gré ; mais les républicains ne lui pardonnèrent pas d'avoir rendu ainsi plus irrémédiable la perte des libertés, en empêchant Octave de compromettre, par des rigueurs auxquelles il était naturellement porté, la cause du despotisme. Ce ne fut pas seulement, d'ailleurs, par la modération, mais aussi par la corruption qu'il atteignit son but ; il acheta toutes les consciences vénales, fit des avances à ses adversaires les plus déclarés, et pendant que son poëte favori, Horace, chantait l'oubli des choses passées, les douceurs du bien-être, les belles esclaves et les coupes pleines, il préparait tranquillement les Romains à plier les genoux devant le maître. L'austère Juvénal ne pardonna jamais à Mécène cette duplicité, et toutes les fois qu'il parle du ministre dans ses cruelles satires, c'est avec une pointe de mépris mal déguisé. Sénèque également lui reproche d'avoir amolli les mœurs et la langue ; mais ce n'était pas à l'apologiste du meurtre d'Agrippine, au ministre de Néron, à plaisanter le ministre d'Auguste.

Dans sa vie privée, Mécène fut un épicurien. Possesseur d'immenses richesses, de jardins et de palais somptueux, il préférait aux fatigues et à la pompe de la vie publique les occupations littéraires, les excellents repas pris en commun avec des convives choisis et la fréquentation assidue de quelques esprits d'élite. Quoiqu'il eût osé faire honte à Auguste de son avide cruauté et lui dire en plein tribunal : *Surge, carnifex!* (Lève-toi, bourreau!), un jour qu'il allait condamner à mort un de ses ennemis politiques, Mécène ne refusa pas sa part dans les dépouilles des vaincus ; c'est grâce aux proscriptions qu'il était si riche. Maladif, ruiné par la fièvre, il continuait de s'enivrer et d'aimer les femmes ; il répudia et reprit vingt fois la sienne, Tarentia, qu'Horace a chantée sous le nom de Lycimnia, de sorte qu'on disait qu'il ne pouvait vivre ni sans elle ni avec elle. « Trouvez-vous, dit Sénèque, que Mécène soit heureux, en proie aux tourments de l'amour et désolé par les froideurs d'une femme capricieuse? Il cherche à rappeler le sommeil par la douce harmonie d'un concert éloigné. Il a beau recourir au vin pour s'assoupir, au bruit des chutes d'eau pour se distraire, à mille autres voluptés pour tromper son chagrin, il demeurera éveillé sur la plume comme Régulus sur des pointes déchirantes. » Ce qui a sauvé son nom, c'est qu'il entoura de son amitié et soutint de sa protection et de sa fortune les poëtes et les plus beaux génies du siècle d'Auguste. Virgile lui dédia ses *Géorgiques* et Horace ses *Odes ;* il fit restituer au premier, dans les fureurs des guerres civiles, les biens de sa famille, et obtint le pardon de l'autre, qui avait combattu contre Auguste à Philippes. Lui-même avait écrit plusieurs ouvrages ; il ne nous reste sous son nom que des fragments de poésies, d'un style plein d'afféterie et de recherche, qui ne font pas regretter la perte du reste, et que Mattaire a insérés dans son *Corpus poetarum.* Un de ses traités avait pour objet la toilette, ce qui montre des goûts assez efféminés. Une de ses épigrammes a été fort censurée par Sénèque. La Fontaine en a fait la moralité d'une de ses fables :

Mécénas fut un galant homme.
Il a dit quelque part : « Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez ; je suis plus que content. »

Mécène tenait à la vie et s'arrangeait mal pour la conserver, puisque, dans un âge avancé, il se livrait encore aux débauches de toutes sortes. Pline le naturaliste affirme qu'il passa ses dernières années dans un état d'affaiblissement complet. Il était depuis longtemps tombé en disgrâce ; Auguste l'éloigna de sa personne dès qu'il n'eut plus besoin de lui.

Le nom de Mécène est resté le synonyme de protecteur généreux et éclairé des arts et des lettres.

« Aussitôt qu'on apprit dans le bas Poitou qu'Horace était de retour au pays, toutes les Sévignés d'alentour s'empressèrent de l'accabler d'invitations ; tous les *Mécènes* des villes voisines voulurent visiter leur Horace ; tout ce que la contrée avait d'élégant, de savant, de lettré, accourut en char à bancs, en patache, en carriole, à pied, à cheval, en litière, pour échanger quelques paroles avec le grand écrivain. »

JULES SANDEAU.

« Nos opérations, que prônent les journaux,
Aux capitaux dormants ouvrent d'heureux canaux ;
Nous recevons alors des cartes fort polies ;
Nous sommes visités par des femmes jolies,
Et la demande pleut sur papier blasonné,
Gros, rustique, mignon, parfumé, satiné.
La prime a transformé Turcaret en *Mécène;*
La prime ! devant elle il n'est point d'inhumaine ;
La prime, tenant lieu d'antique parchemin,
Nous ouvre à deux battants le faubourg Saint-Germain. »

PONSARD.

« Il y a plusieurs variétés de *Mécènes.* Il y a à Evreux un couple d'époux qui a adopté la profession et qui peut passer pour une de ces variétés.

» Ils achètent à vil prix, à des artistes pauvres, des œuvres que malheureusement ils sont obligés, faute de connaissances et de goût, de *choisir* au hasard. C'est être bienfaisant et *Mécène* à la façon du Mont-de-Piété. »

ALPHONSE KARR.

MÉCERY s. m. (mé-se-ri). Comm. Nom que l'on donne à l'opium en Orient.

MÉCHAGE s. m. (mé-cha-je — rad. *mécher*). Econ. rur. Action ou manière de mécher, de soufrer les vins : MÉCHAGE *à la hollandaise.*

— **Encycl.** Mécher un tonneau ou le soufrer, c'est brûler dans son intérieur une ou plusieurs mèches enduites de soufre, mèches que l'on soutient au milieu du tonneau avec un fil d'archal ou un porte-mèche, et que l'on a soin de retirer et de ne pas laisser tomber dans le vaisseau vinaire, lorsque la combustion du soufre est terminée.

Dans cette opération, le soufre, en brûlant, absorbe l'oxygène de l'air, absorption qui constitue tout le mérite du *méchage;* car le tonneau ne contient plus d'oxygène, mais il contient du gaz sulfureux qui s'emparera de l'oxygène que pourra contenir le vin au fur et à mesure qu'on l'introduira dans la futaille, et ce vin perdra pour quelque temps la propriété de fermenter.

Les anciens ignoraient complétement l'art de mécher les vins; ils remplaçaient cette opération de la manière suivante : ils composaient un mastic avec de la poix, 1/50 de cire, un peu de sel et de l'encens, qu'ils brûlaient dans les tonneaux. Cette opération était désignée par les mots *picare dolia*, et les vins ainsi préparés étaient appelés *vina picata.* C'est sans doute en raison de cet usage que le sapin était consacré à Bacchus.

La manière de composer les mèches varie sensiblement d'atelier à atelier, de province à province. Les uns mêlent avec le soufre des aromates, tels que les poudres de girofle, de cannelle, de gingembre, d'iris de Florence, de fleurs de thym, de lavande, de marjolaine, et fondent ce mélange dans une terrine, sur un feu modéré. C'est dans ce mélange fondu que l'on plonge des bandes de toile ou de coton, qui en ressortent imprégnées, imbibées de soufre liquide, et ce dernier, en se solidifiant, constitue ce que l'on appelle la mèche.

Le vin dit *muet* n'est autre chose que du moût dont on a prévenu la fermentation à l'aide de l'acide sulfureux, mais qui recouvre sa propriété fermentescible aussitôt qu'on le met en présence de l'oxygène, c'est-à-dire de l'air. Pour faire un vin *muet*, on soufre un tonneau vide et on le remplit au quart ou au cinquième de moût récemment exprimé; on ferme le tonneau, et on l'agite jusqu'à ce que tout le gaz soit combiné; on brûle ainsi plusieurs mèches, en ayant soin d'ajouter une nouvelle portion de moût et de rouler le tonneau après chaque combustion. On ferme enfin hermétiquement la barrique à l'aide d'une bonde et de mastic.

L'opération qui produit le vin muet s'appelle *muter.* On *mute* aussi les vins qui tournent à l'aigre, et lorsque le soufrage ordinaire ne suffit pas.

Le soufrage décolore légèrement les vins, inconvénient pour ceux qui ont peu de couleur, mais avantage pour ceux qui en sont surchargés outre mesure.

L'emploi des mèches soufrées est journalier dans le commerce des vins; elles servent à reconnaître si les tonneaux sont en bon état, à purifier l'air de ceux qui sont en vidange, à conserver ceux qui sont vides; on se sert encore des mèches pour arrêter la fermentation secondaire des vins, en *méchant sur vin* ou en *mutant.*

Le choix des mèches et la manière de les brûler ne sont pas sans importance, car on tient à ne point communiquer aux vins une saveur de soufre ou une odeur de fumée.

Voici comment s'exprime Dubief à ce sujet : « Le commerce nous en offre deux sortes (de mèches) : l'une qui est de soufre seul, appliqué sur une bande de toile; l'autre, dite de Strasbourg, qui est également chargée de soufre, mais saupoudrée de fleurs de violette. La première sorte, laissant écouler une grande partie de son soufre à l'état de fusion, devrait n'être jamais employée, et si celle de Strasbourg lui est préférable, c'est parce que le soufre dont elle est chargée étant retenu par la présence des fleurs, sa combustion a lieu entièrement et donne naissance à un grand dégagement de gaz. »

Quelle que soit la mèche que l'on emploie, il est prudent, même indispensable de ne pas attendre la fin entière de la combustion du soufre dont elle est chargée, attendu que, mise à son tour en combustion, elle procurerait une odeur de fumée des plus désagréables qui se communiquerait infailliblement au vin.

On soufre plus ou moins et de différentes manières, suivant les circonstances. Il suffit d'un morceau de mèche soufrée carré, de 0^{m},025 de côté, pour un tonneau de 230 litres. Mais lorsque le vin destiné à le remplir est disposé à fermenter, on peut doubler et même tripler cette dose.

Pour soufrer les tonneaux, on se sert d'un instrument appelé *méchoir* ou *porte-mèche*, dont l'extrémité inférieure forme un crochet qui reçoit la mèche, et dont l'extrémité supérieure est ronde et s'élargit insensiblement en forme de bonde. Cette extrémité supérieure ferme la futaille, tandis que la mèche brûle à l'intérieur.

Lorsqu'on soutire les vins vieux bien francs, il suffit de brûler un petit morceau de mèche dans le tonneau destiné à être rempli; mais lorsqu'il s'agit de vins ayant une tendance à une maladie, il faut mécher plus fortement, parce que le gaz sulfureux, en absorbant l'oxygène de l'air, paralyse les effets du ferment.

Le soufrage est un des plus puissants moyens à mettre en œuvre pour la conservation du vin. Par lui, on maintient celui qui a des dispositions à s'emporter; on conserve les vins blancs dans leur état de douceur primitive et on les empêche de passer au jaune; on prépare les vins à voyager en bonne santé. Dans les cuvées, le soufrage facilite l'homogénéité des vins, parce qu'en les désoxygénant il enlève au ferment son principe d'action et établit ainsi une permanence de calme qui facilite le mélange des éléments entre eux et rend l'effet du collage beaucoup plus parfait.

M. Bischhoff, chimiste très-distingué, a fait une remarque très-importante; c'est qu'en brûlant des mèches soufrées dans de grands flacons au fond desquels il avait mis une couche de potasse liquide, cet alcali donnait ensuite à l'analyse des traces d'arsenic; et, en effet, le soufre du commerce contient toujours quelque peu d'arsenic. Est-ce une raison pour proscrire le soufrage? M. Bischhoff affirme que oui, et propose de remplacer le *méchage* au soufre par un *méchage* à l'alcool, dont nous allons dire quelques mots.

— *Méchage à l'alcool.* On a proposé de remplacer la combustion des mèches soufrées par celle de l'alcool. Mais l'alcool enflammé ne possède aucun principe désoxygénant; son seul mérite est d'assainir le fût. Voici comment on opère : On attache un petit tampon d'amiante à la tige d'un méchoir, on le trempe dans l'alcool, on le laisse s'égoutter un instant, on l'enflamme et on l'introduit lentement dans la futaille. Mais, nous le répétons, ce *méchage* n'atteint pas le même but que les mèches soufrées.

— *Mécher sur vin.* Lorsqu'on soufre le vin sans le transvaser, cela s'appelle *mécher sur vin.* Pour cela, on en tire une partie, on introduit un morceau de mèche par la bonde et on la fait brûler à la surface du vin; quand le vide est bien rempli de vapeur sulfureuse, on agite le vin pour le faire pénétrer par le gaz; ensuite, on remplit le tonneau. C'est la seule manière d'empêcher un vin qui reste longtemps en vidange de se déranger; dans cette circonstance, on brûle un morceau de mèche sur le vin, en l'introduisant par la bonde et en ne le retirant que quand le gaz sulfureux, ayant rempli tout le vide du tonneau, s'échappe par la bonde; alors on replace la bonde et on ferme hermétiquement.

Un moyen indiqué par la science, mais non par les praticiens, consisterait à soufrer avec de l'acide sulfureux liquide, acide bien préférable aux mèches, dans certains cas où ces dernières sont sans action par suite de la présence dans les tonneaux de gaz acétique et carbonique. L'acide sulfureux, lui, agit toujours.

— *Méchage à la hollandaise.* Les Hollandais n'aiment que les vins blancs très-doux, ce qui force nos négociants à y introduire du sucre ou du sirop de raisin, et, pour prévenir la fermentation que ce mélange pourrait provoquer, on soufre de la manière suivante : on brûle dans le tonneau plusieurs mèches l'une après l'autre, en laissant refroidir la futaille après la combustion de chaque mèche, afin de donner à la vapeur et au gaz sulfureux le temps de se condenser contre les parois. Ce procédé communique au vin un goût de soufre des plus désagréables, qui constitue un de ses principaux mérites chez les peuples des bords du Rhin. Il ne faut pas oublier que les vins blancs du Rhin ont naturellement un goût de soufre assez prononcé.

MÉCHAIN (Pierre-François-André), astronome français, membre de l'Académie des sciences, directeur de l'Observatoire, né à Laon le 16 août 1744, mort à Castellon de la Plana (Espagne) le 20 septembre 1804. Son père, qui était architecte, l'avait destiné à lui succéder; mais ses premiers travaux lui ayant acquis quelque réputation dans sa province, des amis de sa famille suggérèrent l'idée de l'envoyer à l'École des ponts et chaussées. Méchain y fut admis sans difficulté; mais son père ne pouvait pas l'aider; il renonça à son premier projet et entra comme précepteur dans une famille établie près de Sens. C'est là qu'il commença ses études mathématiques. Lalande, dont il avait peut-être suivi quelques leçons pendant son séjour à Paris, le ramena près de lui en le faisant nommer hydrographe du Dépôt des cartes de la marine, à Versailles. Plusieurs changements dans la direction lui firent perdre et retrouver deux fois cette place; mais il finit par en prendre une possession certaine en se rendant assez utile pour qu'on eût besoin de lui. Ses travaux obligés ne l'empêchaient pas de se livrer, la nuit, à son goût pour l'astronomie. Comme il n'avait pas d'instruments de précision, il en était réduit à faire des observations d'éclipses et à rechercher les apparitions de comètes. Lalande faisait insérer ses communications dans le *Journal des savants étrangers.* Bientôt Méchain en eut signalé un assez grand nombre, dont il avait le soin de calculer les orbites, de sorte que sa persévérance finit par le mettre en relief. La planète Uranus, qu'Herschel venait de découvrir en 1781, avait d'abord été prise pour une comète. Ce fut Méchain qui, n'y reconnaissant pas les apparences ordinaires de ses astres favoris, en fit le premier une planète. Ce furent ses observations qui servirent à Laplace à en calculer l'orbite.

On attendait vers 1789 le retour de la comète de 1661, qu'on supposait, d'après Halley, être la même qui avait été observée en 1532. L'Académie choisit pour sujet de son prix annuel, en 1782, de décider de l'identité ou de la dualité des deux astres. Méchain déposa un mémoire concluant à la dualité et obtint le prix. L'événement démontra plus tard qu'il avait eu raison.

Il entra à l'Académie cette même année 1782. Lalande l'avait mis en relation avec Darquier de Pellepoix, qui observait à Toulouse, mais ne voulait pas s'astreindre à faire les calculs nécessaires pour donner une utilité pratique à ses observations. Méchain se chargea de ce travail.

Il fut en 1784 chargé de la publication de la *Connaissance des temps*, en remplacement de Jeanrot, devenu pensionnaire. Il a publié les sept volumes de 1788 à 1794.

Il fut associé à Cassini et à Legendre pour la vérification, en 1787, de la différence des longitudes des observatoires de Paris et de Greenwich.

L'Assemblée constituante l'investit avec Delambre, en 1791, de la mission de reprendre la mesure du méridien pour l'établissement du système métrique. Les deux astronomes avaient à déterminer la longueur de l'arc compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone. Méchain eut à mesurer la partie comprise entre les parallèles de Barcelone et de Rodez. Il s'acquitta avec zèle et habileté de sa mission. Son opération allait être terminée, malgré d'innombrables difficultés, lorsqu'une incertitude de trois secondes dans l'évaluation de la latitude de Barcelone, incertitude que les circonstances ne lui permirent pas de lever avant le moment où son travail devait être déposé, lui troubla l'esprit au point de l'amener à s'exposer à de fâcheux soupçons, en retardant d'abord et refusant ensuite la communication de son travail, plutôt que de convenir de cette erreur ou de cette anomalie d'observation, qui assombrit le reste de sa vie et qu'on ne connut qu'après sa mort.

Il avait été, à sa rentrée en France en 1798, investi de la direction du Bureau des longitudes; il avait accepté cette fonction, mais il se hâta de trouver un prétexte pour retourner à Barcelone, dans l'espoir de supprimer, avant qu'on ne la connût, cette erreur de trois secondes qui empoisonnait sa vie. Il s'était proposé de prolonger la méridienne jusqu'aux îles Baléares, afin de ne pas être obligé de mentionner la latitude de Barcelone, qui n'eût plus été qu'un point intermédiaire et sans importance spéciale sur la grande ligne relevée. Il mourut de la fièvre jaune au milieu de ses opérations. L'accident qui avait abrégé ses jours fut connu, et l'on s'expliqua alors la conduite singulière qu'il avait tenue.

MÉCHAMMENT adv. (mé-cha-man — rad. *méchant*). Avec méchanceté, par méchanceté : *Chercher* MÉCHAMMENT *à nuire.*

— **Allus. littér. Je pleure, hélas! sur ce pauvre Holopherne, Si méchamment mis à mort par Judith,** Derniers vers d'une épigramme de Racine. V. PLEURER.

MÉCHANCETÉ s. f. (mé-chan-se-té — rad. *méchant*). Caractère d'une personne méchante, encline à faire du mal : *La* MÉCHANCETÉ *suppose un goût à faire le mal; la malignité, une* MÉCHANCETÉ *cachée; la noirceur, une* MÉCHANCETÉ *criminelle.* (Vauven.) *La* MÉCHANCETÉ *se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit.* (Dider.) *La* MÉCHANCETÉ *ne peut dériver que d'une nature mauvaise ou égarée.* (Mme Monmarson.) *Il n'y a rien qui enlaidisse comme la* MÉCHANCETÉ. (Boitard.) ‖ Caractère, nature d'une action ou d'une parole méchante : *Des actions pleines de* MÉCHANCETÉ. *Que de* MÉCHANCETÉ *dans cette réponse!*

— Par ext. Action méchante : *On peut faire des* MÉCHANCETÉS *sans être méchant.* (Mme de Genlis.) ‖ Parole méchante, dite dans l'intention de nuire ou de blesser : *Il n'ouvre la bouche que pour dire des* MÉCHANCETÉS. (Acad.)

— Fam. Malignité, malice, plaisanterie piquante : *Aimer à faire, à dire de petites* MÉCHANCETÉS.

— Caractère de ce qui est méchant, de médiocre valeur : *La* MÉCHANCETÉ *de ses vers n'est inconnue que de lui seul.* ‖ Sens vieilli.

— **Syn. Méchanceté, malice, malignité.** V. MALICE.

MÉCHANITIS adj. f. (mé-ka-ni-tiss — mot gr. dérivé de *mechané*, art). Mythol. gr. Surnom de Minerve et de Vénus, chez les Mégalopolitains.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

MÉCHANT, ANTE adj. (mé-chan, an-te. — L'ancienne forme est *meschéant*, participe présent de *meschoir*, littéralement venir à mal, mal réussir, du préfixe *mes* et du verbe *choir.* « Un honnête philologue du XVIe siècle, Charles Bouille, dit Gâchet, parlant de ce mot, a écrit les lignes suivantes : « Meschant *qua* » *voce abutentes Galli virum interdum inopem,* » *interdum iniquum, dolosum et infelicem ef-* » *fantur.* » Ce brave homme s'est dit avec le proverbe : Pauvreté n'est pas vice; et il en a conclu que les Français faisaient un abus de langage en donnant tour à tour au mot *meschant*, le sens de malheureux et celui de mauvais. Il aurait pu en dire autant de l'italien *cattivo*, proprement captif, dont on abuse de la même manière. C'est qu'indépendamment de la logique individuelle du cœur et du sentiment, il y en a une autre qui fait croire que le malheur rend mauvais, qu'il aigrit l'âme et la rend capable d'actions criminelles. Et, d'après cette loi rigoureuse, tous les malheureux, tous les déshérités de la fortune sont condamnés presque sans appel. On dirait de ces familles de l'antiquité que le destin avait maudites et dans lesquelles se perpétuait éternellement l'union du crime et de l'infortune. » Scheler trouve un peu outrée la manière de voir de Gachet, la valeur étymologique de *meschant*, c'est-à-dire mal tombé, mal venu, mal réussi, comportant tout aussi bien l'acception morale de *méchant*, qui est tombé dans le mal, que l'acception de *malheureux*, qui est tombé dans le malheur). Qui est dépourvu de bonté, qui est enclin à faire le mal : *Une* MÉCHANTE *femme. De* MÉCHANTES *gens. Un* MÉCHANT *garnement. Une* MÉCHANTE *femme est un trésor de méchanceté.* (Maxime latine.) *Tout railleur est vain ou* MÉCHANT. (Brueys.) *Les hommes sont plus aveugles que* MÉCHANTS, *et il y a plus de faiblesse que de malignité dans leurs vices.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a rien de si bêtement* MÉCHANT *que l'habitant des petites villes.* (G. Sand.) *Souvent on n'est* MÉCHANT *que par défaut de réflexion.* (Latena.)

L'homme n'est pas *méchant* quand il est amoureux.
BARRILLOT.

Des chiens à belles dents se déchiraient entre eux.
Mon Dieu! dit une femme, en quel siècle nous sommes!
Il est tout travesti. Ces animaux hargneux
Sont aussi *méchants* que des hommes.
MICHELON.

‖ Qui exprime la méchanceté ou est inspiré par elle : *Un air* MÉCHANT. *Un regard* MÉCHANT. *Une* MÉCHANTE *action. Que de* MÉCHANTES *actions, d'amours stériles, de chefs-d'œuvre avortés faute d'un bifteck!* (Brisebarre.) *A l'église, toutes les femmes ont l'air* MÉCHANT; *leur regard n'exprime que la colère.* (Mme E. de Gir.)

— Fam. Malicieux, malin, mordant, qui dit, fait, exprime des malices : *Un critique* MÉCHANT. *Une épigramme très-*MÉCHANTE. *Vous êtes bien* MÉCHANT *de m'avoir laissé si longtemps en peine.* (Acad.) *Une critique* MÉCHANTE *fait plus de bruit qu'un bon ouvrage.* (Petit-Senn.) *Il y a un âge où les miroirs deviennent fort* MÉCHANTS. (Th. Leclercq.)

— Mauvais, misérable en son genre; désagréable, fâcheux : *Un* MÉCHANT *écrivain. Un* MÉCHANT *livre. Un* MÉCHANT *coin de terre. Un* MÉCHANT *petit cheval. S'attirer une* MÉCHANTE *affaire. J'ai un* MÉCHANT *rhume qui me tient depuis quinze jours. Beaucoup de filles aiment mieux avoir un* MÉCHANT *mari que de n'en point avoir du tout.* (La Font.) *Il n'y a guère d'occasions où l'on fît un* MÉCHANT *marché de renoncer au bien que l'on dit de nous, à condition de n'en dire point de mal.* (La Rochef.) *La lâcheté est une* MÉCHANTE *excuse d'une mauvaise action.* (Chateaub.)

C'est un *méchant* métier que celui de médire.
BOILEAU.

‖ Peu intense, peu important : *Il se plaint pour un* MÉCHANT *petit bobo.*

— *Méchante humeur*, Humeur chagrine, maussade, revêche : *On se fait à la laideur, mais jamais à la* MÉCHANTE HUMEUR; *elle use tout.* (Mme de Puisieux.)

— *Méchante langue*, Personne qui se plaît à médire, à jaser sur le compte d'autrui : *Laissez dire les* MÉCHANTES LANGUES *et allez toujours votre train.* (De Coulanges.)

— *Etre méchant comme un âne rouge*, Etre excessivement méchant.

— *Il ne sera pas si méchant qu'il l'a promis à son capitaine*, Il ne fera pas tout le mal qu'il a menacé de faire.

— Prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome*, Les pèlerinages n'améliorent pas ceux qui les font.

— Substantiv. Personne méchante, perverse, qui se plaît à faire le mal ou se réjouit de le voir faire : *C'est un* MÉCHANT, *une* MÉCHANTE. *Voir et écouter les* MÉCHANTS, *c'est déjà un commencement de méchanceté.* (Confucius.) *En abandonnant les* MÉCHANTS, *tu t'éviteras la honte de leur ressembler.* (Sophocle.) *Le* MÉCHANT *se nuit à lui-même avant de nuire aux autres.* (St Augustin.) *Il y a des* MÉCHANTS *qui seraient moins dangereux s'ils n'avaient aucune bonté.* (La Rochef.) *Les* MÉCHANTS *sont comme les mouches qui parcourent le corps d'un homme et ne s'arrêtent que sur ses plaies.* (La Bruy.) *Point de quartier aux* MÉCHANTS, *aux corrupteurs, et point d'indifférence pour la cause des gens de bien.* (Volt.) *Le Dieu vengeur est le Dieu des* MÉCHANTS; *je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'est si sot que les* MÉCHANTS, *ni si* MÉCHANT *que les sots.* (De Bonneville.) *Tout* MÉCHANT *est un bourreau de lui-même.* (De Maistre.) *Un* MÉCHANT *est l'ennemi de chacun, et l'ennemi de chacun est l'ennemi de tous.* (Lamenn.) *Il faut considérer les* MÉCHANTS *comme des insensés.* (Latena.) *Quand les* MÉCHANTS *ont un bon mouvement, ils laissent toujours une porte ouverte au retour de leur mauvais génie.* (G. Sand.) *Les* MÉCHANTS *se font plus vite craindre que les bons ne se font aimer.* (Petit-Senn.)

Ce qu'on donne aux *méchants* toujours on le regrette.
LA FONTAINE.

Il faut faire aux *méchants* guerre continuelle.
LA FONTAINE.

Le *méchant*, quel qu'il soit, ne l'est point par système.
VIENNET.

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des *méchants* arrêter les complots.
RACINE.

Tous les *méchants* sont buveurs d'eau ;
C'est bien prouvé par le déluge.

DE SÉGUR.

Tenez toujours divisés les *méchants* ;
La sûreté du reste de la terre
Dépend de là.....

LA FONTAINE.

— *Faire le méchant*, S'emporter, se mettre en colère, faire grand bruit.

— Gramm. Cet adjectif change de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains substantifs : *De méchants vers, une méchante épigramme*, ce sont des vers, une épigramme médiocres au point de vue de l'art ; *des vers méchants, une épigramme méchante* contiennent une satire mordante, rendent odieux ou ridicule celui qui est attaqué.

— Syn. **Méchant, malicieux, malin**, etc. V. MALICIEUX.

— **Méchant, chétif, mauvais.** V. CHÉTIF.

— **Allus. littér. Cet animal est très-méchant ; Quand on l'attaque, il se défend,** Vers d'une ancienne chanson. V. ANIMAL.

Méchante mise à la raison (LA), comédie de Shakspeare (1596). Deux comédies fort gaies, d'une gaieté tout italienne, sont enclavées l'une dans l'autre ; la première, qui sert de cadre à la seconde, est imitée des *Mille et une nuits*. Le chaudronnier Fly, un amusant drôle, est ramassé ivre au coin d'une borne par un lord facétieux et, à son réveil, on lui persuade qu'il est un grand seigneur. Il s'habitue vite à ce changement de personnalité, se fait aisément aux raffinements du luxe et c'est pour le distraire que des acteurs viennent jouer la véritable pièce. Dans celle-ci, Shakspeare imite une comédie de l'Arioste, *I Suppositi*. Une jeune fille acariâtre, dont le caractère a repoussé jusque-là tous les prétendants, épouse un brave garçon qui se fait très-doux pour obtenir sa main, et qui, le mariage effectué, dompte la rebelle en se montrant encore plus mauvais et plus exigeant qu'elle-même.

« De ces deux pièces, dit M. Guizot, la première n'est pas celle qui nous plaît le moins. Christophe Fly est un des caractères les plus naturels de Shakspeare ; il a toute la physionomie de Sancho Pança, et nous devons regretter qu'à partir du second acte ses commentaires sur la comédie qu'on représente devant lui ne soient pas parvenus jusqu'à nous. Cette idée d'un paysan ivre, qu'un prince s'amuse à métamorphoser en grand seigneur, n'est plus neuve aujourd'hui ; bien des conteurs et des auteurs dramatiques s'en sont emparés, mais nous ne connaissons aucune pièce qu'on puisse comparer à celle où Christophe Fly joue un rôle si comique et si vrai. » Quant à l'intrigue de la comédie véritable, Shakspeare a su adoucir avec art ce qu'elle offrait d'un peu brutal dans la donnée première. Il est probable qu'il connut la comédie de l'Arioste par une traduction anglaise que Gascoigne en fit en 1566. Peut-être avait-il lu l'aventure dans les *Histoires admirables* de Brulart. Chez nous, M. Etienne a traité le même sujet, mais en l'adoucissant jusqu'à la fadeur, dans sa *Jeune femme colère.*

Méchant poëte (LE), comédie satirique de Ben Johnson (1601). L'auteur ne l'a composée que pour bafouer deux rivaux, Decker et Marston, qu'il travestit sous les noms de Demetrius et de Crispinus ; quant à lui, modestement il a pris le pseudonyme d'Horace. Nous sommes à Rome, sous Auguste, et en compagnie d'Ovide, Horace, Mécène, Virgile, Tibulle, Properce, Gallus, tous les vieux amis du savant Ben Johnson ; il est vrai qu'il se glisse dans la pièce deux mauvais poëtes, Crispinus et Demetrius. Ils sont tous amoureux, ces jeunes poëtes ! à l'exception du chaste Virgile. Ils se réunissent pour se divertir dans la maison d'un bourgeois de Rome. Les dames arrivent : voici Plantia, Cytheris, et avec elles Julie, la fille de l'empereur, l'amante d'Ovide. La conversation est vive et animée. Horace dit la rencontre qu'il a faite d'un méchant poëte, qui l'a accompagné jusque chez le docteur et l'apothicaire ; c'est Crispinus. Si un créancier n'était venu le prendre au collet, il serait encore là ; mais Crispinus lui-même arrive ; il a ses entrées chez l'hôte de nos amis ; Horace se sauve en s'écriant : « Passez-vous de moi ! » Crispinus, comme on pense, en veut à Horace ; il se concerte pour sa vengeance avec un comédien. Celui-ci lui dit : « Mon poëte vous fera une pièce de théâtre. — Présente-moi ton poëte. — C'est Demetrius... Oh ! monsieur, ajoute le comédien, son pourpoint est un peu usé, mais c'est un très-honnête garçon, un bon habilleur de pièces ; nous le louerons à prix fait pour calomnier Horace et le mettre en scène ; cela fera de l'argent et nous en avons besoin. » Cependant les amis et leurs maîtresses ont été invités, chez Julie, à un banquet où chacun d'eux doit jouer le rôle d'une divinité de l'Olympe. Ovide sera Jupiter, Julie sera Junon, Gallus sera Apollon, Cytheris Pallas, Tibulle Bacchus, et Plantia Cérès. Il a fallu inviter Crispinus. Pour payer sa bienvenue, il récite des vers : « Au voleur ! crie-t-on, ils sont d'Horace. » Crispinus, pour se défendre, calomnie Horace, mais on l'écoute peu. Les gais propos, les fines reparties, les bons mots se croisent de toutes parts. Mais les portes s'ouvrent : c'est Auguste. On les a trahis, on a peint à l'empereur cette orgie comme une conspiration, et il entre au milieu de ce joyeux Olympe ; Ovide est exilé et Julie mise sous les verrous. Crispinus et Demetrius ne reparaissent que pour subir un interrogatoire en règle sur leur participation au complot ; mais Horace leur a fait avaler des pilules laxatives qui leur arrachent, sur la sellette, les plus grotesques contorsions. La comédie se termine en farce.

Méchant (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Gresset, le chef-d'œuvre de son auteur (Comédie-Française, 27 avril 1745). Le méchant, tel que Gresset l'a peint, est l'homme qui se fait un jeu de troubler la tranquillité des familles, qui corrompt les jeunes gens ou par ses exemples ou par ses leçons, qui ne rend des soins aux femmes que pour les afficher ou les perdre, et qui, n'ayant aucune retenue dans ses discours, se permet les calomnies les plus atroces quand elles lui fournissent la matière d'un bon mot. Il aurait peut-être mieux fait de l'appeler tout simplement le roué ; sa comédie est, en effet, dirigée contre la corruption du grand monde, sous la Régence. Cléon, le Méchant, veut rompre le mariage d'un de ses amis pour se substituer à lui, ou plutôt pour avoir le plaisir de tout brouiller. Un valet, gagné par une soubrette, démasque le traître et fournit contre lui les pièces de conviction. Valère, qui a été élevé en province avec la jeune Chloé, et qui a eu ses premières inclinations, entre dans le jeu de Cléon. Gâté par le séjour de la capitale, et encore plus par les leçons de celui dont il a fait son oracle et son modèle, il cherche à faire échouer un mariage que ses parents désirent, et qui peut faire son bonheur. Ce prétendant malgré lui joue la fatuité et l'impertinence pour dégoûter de lui le bonhomme Géronte. Mais les grâces et l'esprit de la jeune fille ont bientôt raison de cette fanfaronnade de vices et de travers à la mode. Chloé pardonne. Cette réconciliation a lieu derrière la scène, et une situation, qui était susceptible des plus heureux développements, a été sacrifiée par le poëte, on ne sait à quelle nécessité du plan. Au lieu de mener de front l'amour de Chloé et de Valère, et les incidents qu'il devait produire par les artifices de Cléon, Gresset a concentré ses plus grands efforts sur le rôle du Méchant, qui est en effet très-bien conçu et très-bien développé. Malgré son immoralité, Cléon est plus homme du monde que tous les autres personnages de la pièce. Il a de l'esprit ; il fait la théorie de sa méchanceté, et même, sous un grand air d'insouciance, il charge un peu le tableau pour plaider sa cause, et généralise le plus qu'il peut, sans se confondre dans la foule. « Le *Méchant*, dit M. Villemain, est la médaille des salons du XVIII^{e} siècle. Leur physionomie est là, comme la vive allure et la facile conscience des seigneurs de la Fronde se retrouve dans les *Mémoires* de Grammont. Voltaire lui-même ne vous donnerait pas toute la langue spirituelle du XVIII^{e} siècle, si vous n'aviez lu le *Méchant*, de Gresset. Jamais toutes les grâces du monde, cette flatterie maligne, cette amertume mêlée d'insouciance, ces exagérations si vives, cette verve de dédain, cette franchise d'égoïsme qui veut être gai, cette raillerie apparente sur soi-même pour se moquer des autres, ce sacrifice de toutes choses à l'esprit et cette satiété de l'esprit qui se jette dans le paradoxe, cette légèreté enfin, qui n'est souvent que le défaut d'attention et de raison, n'ont été si bien rendus ; et l'effet poétique est né de cette peinture si fidèle d'une société sans âme et sans poésie. Cléon, copié sur un modèle du temps, est une création dans la langue de la comédie. »

MÈCHE s. f. (mè-che — bas lat. *myxa*, mot qui vient du latin *myxus*, mèche ; grec *muxa*, champignon qui se forme à la mèche d'une lampe, proprement morve, par assimilation de la morve pendante au nez avec une mèche. *Muxa* vient du verbe *mussô*, pour *muksô*, essuyer, moucher, de la racine sanscrite *mug*, *mung*, essuyer, nettoyer, d'où aussi le latin *mungo*, moucher. *Muxa* désigne donc proprement la morve que l'on essuie). Assemblage de fils qu'on entoure de suif, de cire, pour en faire de la chandelle, de la bougie, des cierges, ou qu'on imbibe d'huile ou d'un autre liquide pour le brûler dans une lampe : *La* MÈCHE *d'une lampe. Cette* MÈCHE *n'est pas bien coupée.*

. . . . . Par le feu la cire consumée
S'abaisse par degrés sur la *mèche* allumée.

DELILLE.

— Bout de ficelle attaché à l'extrémité d'un fouet, d'une cravache : *Remettre une* MÈCHE *à son fouet.*

— Petit bouquet de cheveux plus ou moins isolé du reste de la chevelure ; petit bouquet de filaments quelconques : *Une* MÈCHE *de cheveux. Une* MÈCHE *de laine.*

— Matière préparée pour prendre feu aisément : *Il faut faire de la* MÈCHE *pour votre briquet, celle-là ne vaut plus rien.* (Acad.)

Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
Il fait jaillir un feu qui petille en sortant ;
Et bientôt, au brasier d'une *mèche* enflammée,
Montre, à l'aide du soufre, une cire allumée.

BOILEAU.

‖ Corde faite d'étoupe broyée et sèche, enduite de soufre et de salpêtre, dont on se sert pour mettre le feu aux mines, aux pièces d'artifice ou d'artillerie : *Les soldats se servaient de* MÈCHES, *autrefois, pour faire partir leurs mousquets.* (Acad.)

On vit approcher deux pirates ;
Grand bruit au fort ; le tambour bat ;
A ses bronzes court le soldat,
Portant la *mèche* en spirale allongée.

LEMONTEY.

‖ On dit aussi LANCE.

— *Découvrir, éventer la mèche*, Découvrir, au moyen d'une contre-mine, la place où une mine avait été préparée par l'ennemi, et enlever la mèche qui devait la faire jouer. ‖ Fig. Découvrir le secret d'un complot. Le peuple dit *Vendre la mèche*, ce qui n'a pas de sens.

— *Mener quelqu'un tambour battant, mèche allumée*, Le mener rondement, sans aucun ménagement :

Une belle mène un amant,
Tant qu'elle n'est point animée
Du feu qui cause ce tourment ;
Mais d'abord qu'elle est enflammée,
Soudain, par un juste retour,
Le galant *la mène* à son tour,
Tambour battant, mèche allumée.

LEGRAND.

— Pop. *Il n'y a pas mèche*, Il n'y a pas moyen, il n'y a rien à faire.

— Mar. *Mèche de mât*, Pièce du centre d'un mât d'assemblage. ‖ *Mèche de cabestan*, Principale pièce de la charpente d'un cabestan. ‖ *Mèche de gouvernail*, Forte pièce de chêne qui sert de base à tout l'assemblage d'un gouvernail. ‖ *Mèche d'un cordage*, Toron central de ce cordage.

— Techn. Partie d'une pierre à fusil qui est taillée en biseau, et qui frappe sur la batterie. ‖ Fil de fer portant des étoupes enflammées, qui sert au tonnelier pour vérifier si une barrique est hermétiquement fermée, ou pour mécher des tonneaux. ‖ Pièce principale d'un ouvrage de charpente, autour de laquelle viennent s'appuyer et se consolider toutes les autres. ‖ Spirale du tire-bouchon. ‖ Instrument propre à faire des trous dans le bois, la pierre, les métaux : *Une* MÈCHE *anglaise. Percer un trou de* MÈCHE. ‖ *Faire la mèche*, Couper les vermicelles au sortir du moule, avant qu'ils soient trop refroidis.

— Chir. Bouquet de charpie de toile effilée, enduit de cérat ou de toute autre matière onctueuse, que l'on met dans une plaie pour empêcher les chairs de se refermer et laisser son cours à la suppuration : *La* MÈCHE *d'un séton.*

— **Encycl.** Techn. Les *mèches* à percer des trous sont généralement manœuvrées à l'aide d'un vilebrequin. Il y en a de toutes les forces, pouvant percer des trous de 0^{m},001 de diamètre jusqu'à 0^{m},1 et plus. Leur longueur, sauf celles qu'emploient les serruriers pour la pose des sonnettes, n'a guère plus de 0^{m},2 à 0^{m},3 et n'a presque jamais moins de 0^{m},06 à 0^{m},07.

Les *mèches* se divisent en plusieurs classes, savoir : les *mèches* à cuiller, les *mèches* trois-pointes ou anglaises, les *mèches* à conducteur, les perçoirs, les *mèches* à ouverture variable, les *mèches* alésoirs ou louches, les *mèches* à percer la pierre.

Les *mèches* à cuiller sont celles qui sont cannelées dans le sens de leur longueur, et dont le bout est relevé. Elles ne coupent que d'un côté, de droite à gauche, ou des deux côtés. Ces dernières percent plus régulièrement que les précédentes. Les *mèches* à cuiller sont trempées mou ; on les affile en dedans à l'aide de grattoirs faits avec de vieux tiers-points bien durs, émoulés sur les trois faces et rendus coupants.

La *mèche* trois-pointes ou *mèche* anglaise fait des trous réguliers et avance très-promptement dans le bois.

La partie agissante de la *mèche* anglaise se compose de trois parties : le pivot, qui marque la partie centrale du trou à creuser ; le traçoir, qui en marque la circonférence et qui consiste en une pointe latérale, et le couteau, partie triangulaire, affilée, relevée obliquement et destinée à entamer le bois. Le rôle du traçoir, qui descend un peu plus bas que le couteau, est de détacher latéralement le bois que celui-ci doit enlever ; il en résulte que, pour éviter les frottements inutiles, le traçoir doit être un peu plus éloigné du pivot que le couteau, ce qui fait que les trous creusés par une *mèche* anglaise ont un diamètre supérieur à la largeur de la *mèche*. Il importe de ne pas perdre cela de vue quand on veut se servir d'un de ces outils. Les Anglais font leurs *mèches* très-courtes de lame ; les Français tiennent cette lame plus longue. Quand la *mèche* est courte, elle est plus douce à mener, mais elle est sujette à dévier ; quand elle est longue, les trous se percent plus droit, avantage qui compense l'excès de force qu'il faut déployer dans l'opération.

Pour mettre en perce les pièces d'huile, les tonneliers se servent de *mèches* dans lesquelles la partie coupante est suivie d'une partie pleine conique, destinée à boucher momentanément l'ouverture pratiquée, afin d'éviter les deperditions de liquide. Pour les spiritueux, on a des *mèches* à biseau, qui percent des trous coniques, condition nécessitée par la forme des cannelles employées.

La *mèche* en gouttière, dite *louche*, sert aux luthiers et à d'autres ouvriers pour aléser des trous et les polir en dedans, notamment pour travailler les corps de flûtes, de clarinettes ou d'autres instruments en bois. Cet outil est d'une confection très-difficile ; comme il coupe sur les côtés seulement, ces côtés doivent être parfaitement dressés. La section de l'outil doit être exactement une demi-circonférence ; s'il n'atteignait pas le demi-cercle, il mordrait trop ; s'il le dépassait, il ne mordrait pas du tout. La trempe en est très-difficile ; aussi a-t-on soin de le faire en acier de première qualité qu'on *trempe au suif.*

Les *mèches* pour les métaux, ne pénétrant qu'à l'aide de la pression d'une vis d'étrier, sont munies d'un petit cylindre servant de conducteur, qui entre dans un trou percé. La partie coupante se compose de deux biseaux disposés en sens contraire de chaque côté du conducteur. On emploie pour le même objet une *mèche* façon anglaise. C'est un cylindre d'acier dont on a enlevé par le bas un peu plus de la moitié.

Dans le système imaginé par M. Collas, on suit une marche opposée à celle qu'on avait adoptée jusqu'ici. Au lieu du trou qu'il fallait creuser avant de faire travailler la *mèche*, et qui rendait la précision presque impossible, on réserve au centre du trou à creuser un petit cylindre qui servira lui-même de guide. A cet effet, la *mèche* est percée d'un trou central qui doit servir de logement au cylindre.

— Chir. V. CHARPIE.

MÉCHÉ, ÉE (mé-ché) part. passé du verbe Mécher : *Tonneaux* MÉCHÉS.

MÉCHED ou **MESCHED**, ville de Perse, ch.-l. de la province de Khoraçan, dans une vallée, sur un affluent du Tedjend, à 650 kilom. N.-E. de Téhéran, à 265 kilom. N.-O. de Hérat, par 35° 37′ de latit. N. et 55° 40′ de long. E. Quelques voyageurs, entre autres Fraser, qui visita la Perse en 1822, portent la population de cette ville à 32,000 hab. ; d'autres à 45,000 et même à 50,000 hab. Là, comme dans toutes les villes de l'Orient où la statistique est inconnue, il est très-difficile de se procurer des renseignements précis sur ce point. Les manufactures, quoique déchues, conservent encore leur célébrité pour quelques articles. Les velours de Meched sont estimés les meilleurs de toute la Perse, et les lames d'épée, d'une bonne trempe, forgées par les descendants des colons de Damas qu'y transporta Timour, sont d'un haut prix. Une autre branche de l'industrie manufacturière de cette ville, dont les environs très-fertiles donnent d'abondantes productions agricoles, est la préparation des turquoises, dont il se fait un grand commerce. Le trafic de la ville même n'est pas très-important, mais le commerce de transit et d'entrepôt est fort considérable ; de riches caravanes y arrivent journellement de Boukhara, de Kiva, de Kermon, de Yezd et d'Ispahan. Méched est le siége du gouvernement d'un *mirza* ou prince du sang royal, et c'est en même temps le rendez-vous des docteurs du Coran, ou *mollahs*, prêtres et savants qui, avec leurs disciples, forment la classe la plus nombreuse de la population.

« On a comparé, dit Fraser, la forme de la ville à celle d'un tigre *couchant ;* la muraille qui l'entoure embrasse un circuit de 3 *farsangs* ou 12 kilom. ; mais l'espace contenu dans cette enceinte est bien mal occupé. Il serait, en vérité, difficile de donner par la description aucune idée juste de l'aspect de désolation qui saisit le spectateur quand il voit la ville d'un point élevé, ou quand il est hors de cette portion du centre que les habitants occupent exclusivement. » Il y a dans Méched trente-deux *mehellehs* ou divisions, dont chacune devrait être administrée par un magistrat ; mais plusieurs de ces quartiers sont entièrement sans maisons et sans habitants, et la plupart des autres sont peu peuplés. De grands espaces dans différents quartiers, et surtout du côté du N. et du N.-O., sont occupés par des jardins ou des vergers mal tenus en général et même par des champs que des fermiers cultivent. Le voyageur qui entre dans la ville par la porte du N.-E. traverse un désert de ruines et ne trouve aucun signe de vie jusqu'à ce qu'il arrive à la rue centrale, qui traverse toute la ville du N.-O. au S.-E. C'est la seule rue de Méched qui soit digne de ce nom ; au milieu de cette rue coule un canal assez imparfaitement alimenté par des conduits souterrains, et autrefois ombragé par des arbres, dont il ne reste qu'un fort petit nombre. Une ligne de maisons avec des boutiques s'étend de chaque côté de cette rue, mais non point continuellement de manière à former un bazar. Le bazar principal, long de 600 mètres, se trouve dans un autre quartier, près de la grande mosquée. Toutes ces maisons sont en brique cuite au soleil, ce qui leur donne une teinte terreuse triste et monotone.

Méched renferme plusieurs édifices dignes d'attention. Nous citerons, en première ligne, le tombeau et le mausolée de l'iman chiïte Reza, offrant, au centre de la ville, un magnifique groupe de minarets et de dômes. Le premier objet qui frappe la vue quand on approche est, dit le voyageur Fraser, une belle place oblongue formant une superficie de 160 pieds environ, sur 75 de largeur, ayant comme un caravansérail deux étages d'appartements tout alentour avec une belle galerie d'arcades. De chaque côté de cette cour et à chaque bout est un portail magnifique et très-élevé, entièrement incrusté de mosaïques en tuiles peintes ou vernies, et disposées en figures très-gracieuses; les habitants appellent cette superbe cour le *Sahn;* elle est pavée de pierres tombales, qui recouvrent les restes des plus nobles Persans, dont les corps y ont été apportés de toutes les parties du pays. Au centre, il y a un bâtiment nommé *Seka-Khaneh*, richement orné de dorures et entouré de petits aqueducs qu'alimente l'eau du canal qui traverse la rue principale de la ville. Ces aqueducs sont destinés aux ablutions. Les portails qai s'élèvent à chaque extrémité de la Sahn sont de magnifiques échantillons d'architecture orientale. Quant au mausolée, on en voit peu de chose du dehors, si ce n'est le dôme revêtu de tuiles dorées et ayant à sa naissance des bandes d'azur, qui portent des inscriptions arabes en lettres d'or; mais les ornements les plus frappants, ce sont deux minarets d'un très-beau modèle, dont l'un s'élève au-dessus du mausolée même, et l'autre derrière le portail opposé. Le mausolée forme une masse de bâtiments au S.-O. de cette cour et occupe une superficie égale à celle du Sahn, que l'on peut considérer comme la cour extérieure. Une porte d'argent conduit le dévot dans un passage qui aboutit au principal appartement, placé au centre, au-dessous de la coupole dorée. Les dimensions en sont magnifiques; il s'élève en une voûte très-haute, comme la nef d'une cathédrale, et a des branches en forme de croix. Une porte qui s'ouvre au N.-O. donne accès dans une chambre octogone couverte d'un beau dôme richement orné de tuiles, de guirlandes aux couleurs éclatantes et de textes du Coran; dans la partie S.-O de cette salle est le sanctuaire vénéré où repose la cendre d'Iman Réza. Ce sanctuaire est entouré d'un grillage d'acier richement travaillé. » De la salle centrale, par une porte pratiquée dans la partie S.-O., on pénètre dans une cour tenant à une des plus belles mosquées de la Perse. Cette mosquée, fondée par une fille de Timour, n'a qu'un dôme et un portail qui s'élève à une hauteur prodigieuse; sur chaque côté de ce portail se dresse un minaret d'une belle forme, richement orné de dorures et de tuiles de couleur. Enfin, il y a trois medressés et un établissement de bains attachés au mausolée. On trouve aussi à Méched plusieurs autres édifices publics, mais moins importants que celui que nous venons de décrire. De ce nombre sont douze bains publics, trente caravansérails, plusieurs mosquées et l'*Ark*, citadelle ou palais du prince, édifice assez misérable et fort chétivement fortifié.

« Jamais, dit M. N. de Khanikof à propos du cimetière de la ville, je n'ai vu une aussi grande réunion de tombeaux. La place de chaque mort y est marquée par un long parallélipipède en pisé. Cette suite de monuments uniformes, d'un gris jaunâtre, s'étend à perte de vue; le calme et le silence règnent dans cette triste enceinte où le bruit des rues populeuses qui l'entourent vient mourir comme par enchantement. Les seuls sons que l'on y entend sont le frôlement des robes des femmes entièrement voilées, glissant comme des ombres dans les étroits sentiers qui séparent les dernières demeures de leurs parents, et celui des voix sourdes des mollahs, assis par terre, et récitant les versets du Coran pour le salut de l'âme des trépassés. »

Le monument que l'on nomme Moussallah de Méched offre une gracieuse porte cintrée, ornée d'arabesques et de briques émaillées.

A 7 kilom. de la ville se trouve la mosquée de Khodja-Rebi, construite sur le plan de la mosquée de Kadamgah, et entourée d'uu beau jardin. Derrière cette mosquée commence le steppe inculte qui s'étend dans toutes les directions autour de Méched.

Méched est une ville maintenant en ruine. Elle ne reçut son nom qu'au XVIe siècle, et la mosquée ne devint un lieu de vénération que sous les premiers monarques de la dynastie des Safides; les Abbas dotèrent très-libéralement cette ville d'établissements de sciences et de religion. La muraille dont elle fut entourée ne la mit point à l'abri des attaques des tribus tartares du désert, des Usbecks et des Afghans; l'état de délabrement où elle se trouve encore aujourd'hui en est le témoignage, et les souverains postérieurs n'ont pu réussir à effacer les traces de ces désastres.

MÉCHEF s. m. (mé-chèff — rad. *méchoir*, mal réussir). Malheur, évènement fâcheux : *S'il n'y prend garde, il lui arrivera* MÉCHEF. (Acad.)

Non, jamais l'homme heureux n'espère
De se voir tomber en *méchef*.
RONSARD.

‖ Vieux mot employé encore dans le style marotique.

MÉCHEIK s. m. (mé-chèk). Nom que l'on donne, en Tunisie, à trente-six fonctionnaires ou lieutenants sous les ordres des caïds, payant chaque année un droit d'investiture au gouvernement du bey, droit qui varie selon l'importance du territoire.

MECHEL (Chrétien DE), graveur suisse, né à Bâle en 1737, mort à Berlin en 1817. Il étudia successivement son art à Nuremberg, à Paris et en Italie, eut pour maîtres J.-G. Neumann et Wille, habita Vienne de 1777 à 1787, puis retourna dans sa ville natale, où, bien qu'il fît le commerce des estampes, il devint membre du Sénat. On lui doit un grand nombre de gravures en taille-douce. Méchel a publié : *Œuvres du chevalier Hedlinger* ou *Recueil de médailles de cet artiste gravées en taille-douce* (Bâle, 1776, in-fol.); *Catalogue figuré et raisonné de la galerie de Dusseldorf* (Bâle, 1778, 2 vol. in-fol.); *Œuvres de Jean Holbein* ou *Recueil de gravures d'après ses plus beaux ouvrages* (Bâle, 1780, in-4o); *Catalogue raisonné des tableaux de la galerie impériale de Vienne* (Bâle, 1784, in-8o); *Tableaux historiques et topographiques des évènements mémorables sur le Rhin* (1798); *Tableau comparatif des montagnes de la lune, de Vénus, de Mercure et de la terre* (Berlin, 1806, in-4o), etc. On a encore de lui des gravures d'après Metzu, Holbein, etc., et d'après ses propres dessins.

MÉCHER v. a. ou tr. (mé-ché — rad. *mèche.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je mèche, qu'ils mèchent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du conditionnel : *Je mécherai, nous mécherions*). Techn. Assainir par la combustion d'une mèche soufrée : MÉCHER *un tonneau, un cuvier.*

MECHERINO (Domenico), peintre, sculpteur et graveur italien. V. BECCAFUMI.

MECHERSKI (Elim-Petrovitch, prince), poëte russe, né à Saint-Pétersbourg en 1808, mort à Paris en 1844. A l'âge de seize ans, il fut attaché à l'ambassade de Saxe, devint ensuite chambellan de l'empereur de Russie, puis, forcé par le mauvais état de sa santé d'habiter sous un climat tempéré, il obtint le poste de délégué près de la cour de Sardaigne, habita longtemps Nice, où il fonda un théâtre de société, acquit une connaissance approfondie de la langue française et devint un adepte de l'école romantique. On a de lui : *Discours sur la littérature russe* (Marseille, 1830, in-8o), prononcé à l'Athénée de Marseille; les *Boréales* (1838), recueil de vers où l'on trouve des pièces pleines de grâce et de charme; les *Roses noires* (1845, in-8o), contenant des poésies et des discours en vers; les *Poëtes russes* (1846, 2 vol. in-8o), renfermant des notices et des traductions remarquables.

MECHERZYNSKI (Charles), historien polonais, né à Cracovie en 1804. Reçu en 1825 docteur en philosophie, il devint ensuite, jusqu'en 1850, professeur de langues polonaise et latine aux lycées Sainte-Barbe et Sainte-Anne, à Cracovie, puis obtint une chaire d'histoire de la littérature polonaise à l'université de la même ville. On a de lui : *De philosophiæ in poesi primordiis* (Cracovie, 1825); *Histoire de la langue latine en Pologne* (Cracovie, 1833); *Témoignages des savants polonais et étrangers sur l'état florissant des lettres en Pologne dans les temps anciens* (Cracovie, 1828); *Des magistratures des villes polonaises* (Cracovie, 1845); *Histoire de la langue allemande en Pologne* (Cracovie, 1846); *Tableau de la littérature des peuples orientaux, de la poésie grecque du moyen âge, etc.* (Cracovie, 1852); *Histoire de l'éloquence en Pologne* (Cracovie, 1856 et années suiv., 4 vol. in-8o); *De la réforme de l'académie de Cracovie opérée en* 1780 *par Kollontaj* (Cracovie, 1864, in-8o); *Remarques sur l'ouvrage de Rycharski, intitulé : la* Littérature polonaise dans une esquisse historique et critique (Cracovie, 1868, in-8o), etc. Il a, en outre, fourni une foule d'études littéraires et historiques à différents recueils polonais, tels que les *Annales de la Société scientifique de Cracovie*, la *Revue littéraire de Posen*, la *Bibliothèque de Varsovie*, etc.

MÉCHEUX, EUSE adj. (mé-cheu, eu-ze — rad. *mèche*). Techn. Qui forme mèche, qui se met en mèches : *Les laines bayonnaises sont* MÉCHEUSES. (Encycl. des gens du monde.)

MÉCHIDÉUS s. m. (mé-ki-dé-uss). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, comprenant deux espèces qui habitent la Nouvelle-Hollande.

MÉCHIDIUS s. m. (mé-ki-di-uss). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, dont l'espèce unique est originaire de l'Australie.

MÉCHIN (Alexandre-Edme, baron), homme politique français, né à Paris en 1762, mort en 1849. Fils d'un des premiers commis au département de la guerre, il perdit son père au moment où éclata la Révolution, et devint maître d'une assez belle fortune. Il embrassa avec chaleur les idées nouvelles, suivit la carrière du barreau, entra en relation avec des députés de la Constituante, puis avec les girondins, faillit être entraîné dans leur chute, et combattit après le 9 thermidor les excès de la réaction comme il avait combattu la Terreur. De retour d'une mission pacificatrice dans le Midi en compagnie de Fréron, Méchin devint chef du cabinet particulier du ministre de l'intérieur, Bénézech, puis fut nommé président d'une commission de liquidation et chargé du gouvernement civil de l'île de Malte en 1798. Il se rendait à ce poste avec sa femme lorsque, en traversant Viterbe, il tomba aux mains de la populace soulevée contre les Français, et ne dut son salut qu'à l'intervention de l'évêque et de quelques autres personnes de cette ville. N'ayant pu achever son voyage, il retourna à Paris, où il resta sans emploi jusque sous le Consulat. Il devint successivement à partir de cette époque préfet des Landes (1801), de la Roër (1802), de l'Aisne (1805), du Calvados (1810), réprima en 1812 une émeute causée par la cherté des grains, fut destitué par Louis XVIII en 1814, appelé pendant les Cent-Jours à la préfecture d'Ille-et-Vilaine (1815) et de nouveau destitué après le second retour des Bourbons. L'année suivante, il fonda à Paris un cabinet d'agence et un comptoir de banque qui eurent le plus grand succès. Elu en 1819 membre de la Chambre des députés dans le département de l'Aisne, il siégea sur les bancs de la gauche et devint un des plus courageux défenseurs des idées libérales. A des connaissances administratives approfondies, il joignait un véritable talent oratoire, et harcelait fréquemment les ministres de ses attaques vigoureuses et sarcastiques. Il vota pour l'admission de Grégoire, contre les lois d'exception, contre la loi d'élection, celle de la presse, etc., et fut successivement réélu député en 1824, 1827 et 1830. Méchin adhéra avec empressement à la révolution de Juillet, devint préfet du Nord, et reçut en 1839 la présidence de la commission des monnaies. On a de lui quelques écrits : *Mémoire sur le Midi* (Paris, 1796, in-8o); *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie, dans les années* 1798 *et* 1799 (1808, in-8o); *Satires de Juvénal* (Paris, 1817, 2 vol. in-8o), traduction pleine de force et d'énergie mordante.

MÉCHINE s. f. (mé-chi-ne. — Ce mot provient du germanique : ancien allemand *magad*, jeune fille, servante; gothique *magaths;* anglo-saxon *mædgen*, *mæden;* allemand *magd*, *maid*, toutes formes probablement alliées au lithuanien *merga*, jeune fille, et au kymrique *merch*, fille, qu'on peut rattacher à la racine sanscrite *marg*, soit dans le sens de purifier, celle qui nettoie la maison, soit dans le sens de traire, celle qui trait les vaches. L'allemand *magd*, *maid* a donné le diminutif *mädchen*, d'où nous avons fait *meschine*, puis *méchine*). Servante. ‖ Jeune fille. ‖ Vieux mot.

— s. m. Bot. Nom donné à diverses racines qui paraissent appartenir au genre gingembre. ‖ On dit aussi MÉCHINUM.

MÉCHINOT (Jean), poëte français. V. MESCHINOT.

MÉCHIR s. m. (mé-chir). Chronol. Sixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, répondant à décembre-janvier.

MÉCHITAR ou **MÉKHITAR**, nom de plusieurs savants arméniens, dont les principaux sont les suivants : MÉCHITAR, médecin arménien, né à Her, dans l'Aderbaïdjan, vers le commencement du XIIe siècle. Il possédait, outre les langues grecque, arabe et persane, des connaissances étendues en philosophie et en astronomie. On a de lui un *Traité des fièvres*, dont il existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale. — MÉCHITAR KOSCH (c'est-à-dire *l'Imberbe*), savant né à Kandsag ou Gandjah (Arménie orientale) vers 1140, mort en 1213. Il fonda en 1191 le couvent de Kédig, dans l'Arménie orientale, en fut le premier abbé, et prit part en 1205 au concile de Lorhi, convoqué pour régler la discipline des Eglises d'Arménie et de Géorgie. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont un seul a été publié; c'est un *Recueil de fables et d'apologues* (Venise, 1790), qui est fort estimé des Arméniens. — MÉCHITAR, prêtre arménien, né à Ani, capitale de la Grande Arménie, vivait vers la fin du XIIe siècle. Il avait composé une histoire ancienne très-estimée de l'Arménie, de la Géorgie et de la Perse, histoire qu'on croit perdue, ainsi que plusieurs traductions d'ouvrages persans sur l'astronomie. — MÉCHITAR, religieux arménien, né à Abaran, près de Nakhdjewan, vivait vers la fin du XIVe siècle. Il a publié une histoire ecclésiastique et littéraire de son siècle.

MÉCHITAR (Pierre MANOUG, dit) ou **le Consolateur**, moine et théologien arménien, fondateur de la congrégation des méchitaristes, né à Sébaste en 1676, mort à Venise en 1749. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par des religieuses et entra dans un couvent de sa ville natale, où il fut ordonné diacre en 1691, à l'âge de quinze ans. Mais son esprit inquiet et avide d'apprendre l'éloigna bientôt de ce milieu ignorant où il avait été élevé. Il voyagea pendant près de deux ans, et les aventures de cette excursion qui ressemble à une escapade augmentèrent encore en lui le désir d'apprendre. Il n'en rentra pas moins dans son couvent, où il demeura six ans, sauf une courte absence pendant laquelle il visita Alexandrie. Il fut ordonné prêtre, et composa pour son couvent des hymnes que l'on chante encore dans les églises d'Arménie. En 1699, il recommença à courir le pays, se fit recevoir docteur, prêcha avec succès, puis se rendit à Constantinople et fonda une école arménienne à Galata. Ayant eu des dissentiments avec le patriarche, il se réfugia en Morée, obtint de la république de Venise, à Modon, un local où il rassembla ses disciples dispersés, et fonda une congrégation que le pape approuva en 1712, donnant au fondateur le titre d'abbé. La guerre entre Venise et la Porte (1715) le décida à abandonner son couvent. Arrivé à Venise, il sollicita et obtint la cession de l'île Saint-Lazare, où il construisit un nouveau monastère. Ses religieux s'occupaient particulièrement de travaux d'érudition et de propagande religieuse en Orient. Lui-même a fait une traduction arménienne de l'*Imitation*, qui est estimée de ses coreligionnaires.

MÉCHITARISTE s. m. (mé-ki-ta-ri-ste). Hist. relig. Membre de la congrégation fondée par Méchitar : *La congrégation des* MÉCHITARISTES *établie à Vienne s'occupe, comme celle de Venise, de travaux littéraires et se livre à l'enseignement de la jeunesse.*

— **Encycl.** Les religieux arméniens ont fait pour un grand nombre de monuments littéraires de l'Orient ce que les bénédictins ont accompli en Occident. A la mort du fondateur Méchitar, l'institut était déjà célèbre et puissant. Sous son successeur, Etienne Melchior, plusieurs religieux se séparèrent de la congrégation pour aller créer à Trieste, puis à Vienne, une deuxième maison de *méchitaristes.* Ils poursuivirent la même entreprise que leurs frères de Venise. Ceux-ci, qui s'étaient organisés en Académie, échappèrent à la suppression des couvents ordonnée par Bonaparte lors de son entrée à Venise en 1797. Etienne Acontius Köver succéda en 1800 à Etienne Melchior. Il fut élevé à la dignité épiscopale et mourut en 1824. Sukias de Somal, son successeur, ne fut pas seulement abbé général des *méchitaristes;* il reçut encore du pape le titre d'archevêque *in partibus* de Siounik. Il eut pour successeur, en 1846, le docteur Georges Hurmuz.

Pour être admis dans l'ordre des *méchitaristes*, il faut être Arménien, au moins d'origine, et docteur en droit ecclésiastique. On doit aussi posséder une science profape. Les *méchitaristes* étudient les langues modernes de l'Orient. Ils ont environ quarante Pères en mission dans les contrées habitées par des Arméniens, et sont tous prêtres, à l'exception de quelques frères convers adonnés aux soins domestiques. Au monastère de Venise sont annexés un noviciat et un collége classique où se recrutent les novices. Le costume des Pères se compose d'une soutane ordinaire, d'une ceinture de cuir et d'un long camail à capuchon. Les travaux des *méchitaristes* sont de deux sortes : les uns ont en vue l'instruction morale et intellectuelle des Arméniens; les autres sont des travaux d'érudition, surtout de philologie et de grammaire. Les œuvres qu'ils ont mises au jour sont très-nombreuses. Les deux principales sont : *Histoire de l'Arménie*, par le Père Michel Tschamtschenanz; *Histoire littéraire de l'Arménie*, par Sukias de Somal. On leur doit la traduction en latin ou en italien d'une foule d'ouvrages arméniens; le nombre s'en accroît journellement, et ils éditent un recueil mensuel, le *Polyhistor*. Leur bibliothèque contient, dit-on, quinze cents manuscrits et une foule de pièces originales relatives à l'histoire de l'Orient. Ils ont entrepris récemment une édition générale de tous leurs historiens nationaux, avec une traduction italienne, qui doit former 25 volumes in-8o. L'imprimerie des *méchitaristes* est un des principaux établissements de ce genre qu'il y ait dans le monde.

En dehors du noviciat et du collége dont il a été question plus haut, les *méchitaristes* dirigent deux établissements consacrés à l'éducation séculière. L'un est à Venise et doit son origine à Edouard Raphaël, riche Arménien de l'Inde; l'autre à Samuel Moorat, Arménien de Surate; ce dernier, fondé à Padoue en 1834. Un autre a été fondé à Paris en 1846 par l'Arménien Samuel Morin. Les *méchitaristes* ont aussi des maisons en Russie et en Turquie. Le supérieur général des *méchitaristes* nomme les chefs de ces deux établissements, qui admettent néanmoins des professeurs indigènes en France comme en Italie. L'éducation est donnée gratuitement.

Lord Byron appréciait beaucoup l'œuvre entreprise par les *méchitaristes.* L'institution lui semble « réunir tous les avantages des institutions monastiques sans avoir aucun de leurs vices. » Peut-être, cependant, pourrait-on lui reprocher d'avoir renouvelé un des plus graves abus des anciens monastères. Les enfants au moyen desquels se recrute la congrégation sont reçus à Saint-Lazare dès l'âge de huit ans, étudient la théologie à dix-sept ans et sont ordonnés prêtres à vingt-cinq ans. Ce système respecte-il suffisamment la liberté individuelle?

Consulter sur les *méchitaristes :* Pascal Aucher, *Notice sur la congrégation des Pères méchitaristes de Venise* (Venise, 1818, 1 vol. in-12), en arménien et en italien; Giod, *Description de Saint-Lazare* (Venise, 1825), en anglais; Eugène Bori, *Saint-Lazare* ou *Histoire de la société religieuse arménienne de Méchitar* (Venise, 1835); Levaillant de Florival, les *Méchitaristes de Saint-Lazare* (Venise, 1841, in-8o).

MÉCHLOÏQUE adj. (mé-klo-i-ke). Chim. Se dit d'un acide peu connu, que l'on obtient lorsqu'on fait agir le chlore sur la méconine, et qui est un corps cristallisable en belles aiguilles prismatiques, solubles dans la potasse et dans l'eau bouillante, peu solubles dans l'eau froide.

MÉCHOACAN s. m. (mé-cho-a-kan — nom d'une province du Mexique). Bot. Espèce de convolvulus ou de liseron, commune dans le

Méchoacan. ‖ *Méchoacan noir*, Nom vulgaire du jalap. ‖ *Méchoacan du Canada*, Nom vulgaire du phytolaque décandre.

— Encycl. Le *méchoacan* est une espèce de liseron à racine longue, épaisse, rameuse, brunâtre en dehors, blanche en dedans, sécrétant un suc laiteux gommo-résineux ; les tiges, rampantes ou sarmenteuses, anguleuses, portent des feuilles alternes, cordiformes; les fleurs sont campanulées, carnées en dehors, purpurines à l'intérieur; le fruit est noirâtre, trigone, de la grosseur d'un pois. Cette plante croît dans les régions centrales de l'Amérique, notamment dans la province de Méchoacan, d'où elle tire son nom. Sa racine ressemble assez à celle de la bryone, avec laquelle on l'a quelquefois confondue; mais elle s'en distingue en ce qu'elle est plus compacte et qu'elle n'a ni saveur amère ni odeur désagréable. Cette racine se trouve quelquefois dans le commerce, sous forme de tranches ou rondelles blanchâtres, un peu mollasses et fibreuses, légères, d'un goût douceâtre, avec une certaine âcreté qui ne se fait pas sentir tout d'abord, mais qui excite quelquefois le vomissement. Cette racine est sujette à se carier, et il est difficile de la conserver plus de trois ans. Elle a été employée pour la première fois en médecine en 1524, par Nicolas Monard, et Marcgrane la reconnut pour appartenir à un liseron.

Les Brésiliens ramassent au printemps les racines du *méchoacan*, qu'ils appellent *jetucu* ou *jonqui*. Ils les coupent en tranches circulaires ou oblongues, qu'ils enfilent pour les faire sécher; d'autres fois, après avoir enlevé l'écorce de cette racine, ils la râpent, l'expriment dans un linge et font sécher ce qui se précipite au fond de la liqueur au bout de quelques heures; c'est ce qu'on appelle *lait* ou *fécule de méchoacan*.

Cette racine a joui en médecine d'une grande réputation ; sa saveur n'est point désagréable; elle purge doucement et sans danger; on l'a préconisée contre les humeurs épaisses, visqueuses et séreuses de la tête, de la poitrine et des articulations, les écrouelles, la goutte, l'hydropisie, les maladies vénériennes ou cutanées, etc. On l'administre, soit en substance, en poudre, soit en infusion dans du vin ou tout autre liquide convenable, que l'on a soin de ne pas faire bouillir. On a essayé la culture de cette plante en Provence; mais les racines qu'on y a obtenues avaient beaucoup moins de propriétés que celles d'Amérique. Au reste, le *méchoacan* lui-même, qui devient tout à fait inerte par l'ébullition, a bien perdu de sa réputation depuis la découverte du jalap, dont les propriétés sont beaucoup plus énergiques et qui agit bien plus promptement, bien qu'on l'administre à des doses plus modérées.

MÉCHOACAN, Etat de l'Amérique du Nord, faisant partie des Etats unis mexicains, borné au N. par l'Etat de Guanaxato; au N.-E. par celui de Queretaro; à l'E et au S. par le district de Mexico; au S.-O. par l'océan Pacifique; à l'O. par l'Etat de Coluna et au N.-O. par celui de Guadalaxara ou Xalisco; entre 18° et 20° 30′ de lat. N., et 102° et 106° 30′ de long. O. Superficie, 65,740 kilom. carrés; 460,000 hab. Cet Etat est couvert en partie par un rameau de la Cordillère d'Anahuac; il est traversé par le Rio-Grande. Son sol, d'une fertilité remarquable, produit des céréales, des ananas, de l'indigo, des cannes à sucre, etc. On y élève des moutons dont la laine est très-recherchée, et l'on y exploite des mines d'argent. Les habitants professent presque tous la religion catholique.

Le Méchoacan était un royaume indien lorsque les Espagnols arrivèrent au Mexique. Christoval de Olid, un des généraux qui commandaient sous Cortez, en fit la conquête en 1524. Les Espagnols y bâtirent Valladolid, qui devint le siége d'une intendance à laquelle elle donna son nom.

MÉCHOIR v. n. ou intr. (mé-choir — du préf. *mé*, et de *choir*. Se conjugue comme *choir*). Arriver malheur : *Si vous faites cela, il vous en* MÉCHERRA. ‖ Vieux mot.

MÉCHOIR s. m. (mé-choir — rad. *mèche*). Techn. Broche mécanique propre à filer le lin ou toute autre matière filamenteuse.

MÉCHOMIA s. m. (mé-cho-mi-a). Droit que payait à l'*atié* ou empereur d'Abyssinie chaque dignitaire qu'il créait.

Méchouar (LE) ou *salle du conseil*, ancienne résidence des Beni-Zeiyan, les anciens rois de Tlemcen. C'était une vaste et somptueuse habitation qui renfermait des pavillons magnifiques et de splendides jardins; il n'en reste guère aujourd'hui que des ruines informes. Toutefois, la forteresse de Tlemcen a gardé le nom du Méchouar. C'est dans cette magnifique résidence que la tradition orientale place trois raretés inestimables, que l'on connaît généralement sous le nom des *Trois merveilles du Méchouar*. L'*Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*, par l'iman Sidi Abou-Abd-Allah-Mohammed (1 vol. in-12), traduite par l'abbé Bargès, contient une description de ces trois célèbres objets; c'étaient le *Mas'haf*, exemplaire du Coran tracé de la propre main du calife Othman, l'un des quatre premiers successeurs de Mahomet; la *Mendzânah* ou *Khezânet-el-Mendjânach*, horloge mécanique d'un curieux travail, et l'*Arbre d'argent*, sur lequel un merveilleux mécanisme faisait mouvoir une foule d'oiseaux, qui se mettaient à chanter chacun le chant qui lui est particulier. « Un faucon, dit l'auteur arabe, était perché sur la cime. Lorsque les soufflets qui étaient fixés au pied de l'arbre étaient mis en mouvement, et que le vent arrivait dans l'intérieur des oiseaux, ceux-ci se mettaient à gazouiller et faisaient entendre chacun son ramage, qui était facile à reconnaître à cause de sa ressemblance avec le naturel. Lorsque le vent arrivait au faucon, on entendait l'oiseau de proie pousser un cri, et, à ce cri, les autres oiseaux interrompaient tout à coup leur doux gazouillement. » Aujourd'hui les trois merveilles du Méchouar ont disparu, mais leur souvenir est toujours vivant dans les traditions orientales.

MÉCINOPE s. m. (mé-si-no-pe — du gr. *mêkos*, longueur; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type est originaire de la Nouvelle-Hollande.

MÉCINUS s. m. (mé-si-nuss — du gr. *mékos*, longueur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, comprenant quatre espèces d'Europe et une du nord de l'Afrique.

MÉCISTURE s. m. (mé-si-stu-re — du gr. *mêkistos*, très-long; *oura*, queue). Ornith. Genre de mésange à longue queue.

— Encycl. Ce genre ne compte que deux espèces, l'une du Japon et l'autre européenne. Cette dernière porte le nom de *mésange à longue queue*. Sa tête, son cou, sa poitrine, sont d'un blanc pur dans le nord de l'Europe, avec des taches noirâtres et roussâtres plus ou moins apparentes, et sous forme de bandes sur la tête et le cou, en France. Les parties supérieures du corps sont variées de noir, de rose roux et de cendré blanchâtre. L'abdomen est blanc, avec des teintes roussâtres sur les côtés. Les remiges et les six rectrices médianes des ailes sont noires; les rectrices latérales sont blanches en dehors. La longueur totale est de 0^{m},155. La femelle pond de dix à quinze œufs un peu courts, d'un blanc pur, avec quelques points couleur de brique pâle plus rapprochés vers le gros bout. Il arrive parfois que ces points manquent; alors les œufs sont d'un blanc parfait.

« On ne pouvait mieux caractériser ce très-petit oiseau, dit Buffon, que par sa très-longue queue; elle est plus longue en effet que tout le reste de sa personne, et fait elle seule beaucoup plus de la moitié de la longueur totale; et comme d'ailleurs cette mésange a le corps effilé et le vol rapide, on la prendrait, lorsqu'elle vole, pour une flèche qui fend l'air. C'est sans doute à cause de ce trait remarquable de disparité par lequel cet oiseau s'éloigne des mésanges que Ray a cru devoir le séparer tout à fait de cette famille. Eh! quel autre nom pourrait convenir à un petit oiseau à bec court et cependant assez fort, qui fait sa principale résidence dans les bois; qui est d'un naturel très-remuant et très-vif et n'est pas un moment en repos; qui voltige de buisson en buisson, d'arbuste en arbuste, court sur les branches, se pend par les pieds, vit en société, accourt promptement aux cris de ses semblables, se nourrit de chenilles, de moucherons et autres insectes, quelquefois de graines, pince les bourgeons des arbres, qu'il découpe adroitement, pond un grand nombre d'œufs; enfin qui, suivant les observations les plus exactes, a les principaux caractères extérieurs des mésanges, et, ce qui est bien plus décisif, leurs mœurs et leurs allures? Quant à sa manière de faire le nid, il tient le milieu entre les charbonnières et les remiz; il ne le cache point dans un trou d'arbre, où il serait mal à son aise avec sa longue queue; il ne le suspend pas non plus, ou du moins très-rarement, à un cordon délié, mais il l'attache solidement sur les branches des arbrisseaux, à trois ou quatre pieds de terre; il lui donne une forme ovale et presque cylindrique, le ferme par-dessus, laisse une entrée d'un pouce de diamètre dans le côté, et se ménage quelquefois deux issues qui se répondent, afin d'éviter l'embarras de se retourner, précaution d'autant plus utile que les pennes de sa queue se détachent avec facilité et tombent au plus léger froissement. C'est ce qui lui a fait donner le nom de *perd sa queue*. Son nid diffère encore de celui du remiz, en ce qu'il est plus grand, d'une forme plus approchante de la cylindrique; que le tissu n'en est pas aussi serré; que le contour de sa petite entrée ne forme pas communément au dehors un rebord saillant; que son enveloppe extérieure est composée de brins d'herbe, de mousse, de lichen, en un mot de matériaux plus grossiers, et que le dedans est garni d'une grande quantité de plumes, et non de la matière cotonneuse que fournissent les saules et les autres plantes dont se sert le remiz. Les *mésanges à longue queue* pondent dix à quatorze œufs, même jusqu'à vingt, tous cachés presque entièrement dans les plumes qu'elles ont amassées au fond du nid. Les jeunes vont avec les père et mère pendant tout l'hiver, et c'est ce qui forme ces troupes de douze ou quinze qu'on voit voler ensemble dans cette saison, jetant une petite voix claire, seulement pour se rappeler; mais au printemps, leur ramage prend une nouvelle modulation, de nouveaux accents, et il devient beaucoup plus agréable. »

La sociabilité des mésanges est connue. Ce caractère se produit chez notre *mécisture*. La plupart d'entre elles ne sauraient vivre seules. L'une d'elles se voit-elle isolée, on l'entend incontinent se désespérer.

« D'ordinaire si active pour ses besoins, dit un naturaliste, elle oublie même alors de chercher sa nourriture. Ce n'est plus dans le bas des arbres qu'elle se pose, elle n'en visite plus les branches jusqu'au dernier rameau pour découvrir l'insecte qui s'y cache; c'est sur la cime qu'elle se perche alors, et de là, poussant de hauts cris d'appel, elle paraît attendre qu'on lui réponde. Si rien ne lui indique la présence de ses compagnes dans le voisinage, elle vole se percher sur un arbre plus éloigné pour y recommencer ses cris. Enfin cette agitation ne cesse que lorsqu'elle a retrouvé la petite troupe dont elle faisait partie, ou une autre dans laquelle elle comptera désormais. Mais, pour offrir un témoignage plus éclatant de l'attachement que ces petits oiseaux ont les uns pour les autres, nous citerons le fait suivant. Etant en chasse, nous démontâmes d'un coup de fusil une mésange à longue queue qui demeura accrochée à l'arbre sur lequel nous l'avions tirée. Soudain elle poussa de petits cris plaintifs qui attirèrent tout autour d'elle les individus assez nombreux dont se composait la bande à laquelle elle appartenait. Ils voltigeaient avec agitation à côté de leur compagnon blessé, s'en approchaient jusqu'à le toucher et paraissaient s'efforcer de l'attirer à eux par des cris particuliers. Enfin, après avoir observé quelque temps cette sorte de dévouement, nous les abattîmes l'un après l'autre jusqu'au dernier, sans que les coups de fusil pussent les déterminer à s'éloigner. »

MECISZEWSKI (Philippe), écrivain militaire polonais, mort en 1830. Il prit du service en Autriche, qu'il quitta en 1810, avec le grade de capitaine, pour entrer dans l'armée du grand-duché de Varsovie. Chargé d'abord de fortifier Modlin et Thorn, et nommé commandant de cette dernière forteresse, il prit part à presque tous les engagements de l'armée polonaise jusqu'en 1814. Nommé, l'année suivante, professeur de géométrie descriptive à l'université des Jagellons à Cracovie, il rentra en 1818 au service militaire, devint colonel et chef d'état-major de l'armée du royaume de Pologne, et fut tué pendant l'insurrection du 29 novembre 1830. On a de lui, entre autres ouvrages : la *Fortification en rase campagne* (Varsovie, 1825, in-8°), et la *Guerre de Turquie par le général Valentini* (Varsovie, 1829), traduit de l'allemand.

MECISZEWSKI (Hilaire), publiciste polonais, frère du précédent, né à Cracovie en 1802, mort en 1855. Il visita les principales villes de l'Europe et s'établit ensuite à Cracovie, où il fut élu, à diverses reprises, député à la diète de la république. Compromis dans les événements politiques de 1846, il fut forcé de quitter Cracovie après la prise de cette ville par les Autrichiens, et n'y rentra que deux ans plus tard. Il avait été successivement rédacteur en chef du *Journal hebdomadaire de Cracovie*, du *Journal national* et de la *Pologne* (1848-1849), et il avait en outre collaboré au *Journal littéraire bimensuel*, au *Temps* de Lemberg et à la *Gazette de Varsovie*. Parmi ceux de ses écrits, qui ont été publiés séparément, nous citerons : *Du besoin et de l'utilité d'une banque publique nationale* (Cracovie, 1835, in-8°) ; *Réflexions sur le projet d'établissement d'une banque publique particulière dans la ville de Cracovie* (Cracovie, 1835) ; *Journal de la diète de la ville libre de Cracovie* (Cracovie, 1838); *Réflexions sur le théâtre de Cracovie* (Cracovie, 1843); *Documents pour servir à l'histoire de la législation pénale ainsi que des diètes législatives de l'ex-république de Cracovie* (Cracovie, 1849); *Document pour l'histoire de la fortune de l'université de Cracovie* (Cracovie, 1850); *Histoire de la république de Cracovie depuis le* 3 *mai* 1815 *jusqu'au* 26 *novembre* 1848, ouvrage considérable, mais dont le gouvernement autrichien ne lui permit pas de terminer la publication, commencée en 1850.— Le père des deux précédents, Gaspard MECISZEWSKI, successivement avocat, secrétaire du roi Stanislas-Auguste et colonel dans l'armée insurrectionnelle de Kosciuszko, mort en 1804, s'était fait connaître par différents ouvrages de jurisprudence, notamment par un *Traité de droit civil* (Cracovie, 1787-1788, 2 vol. in-8°).

MÉCITER v. a. ou tr. (mé-si-té — du préf. *mé*, et de *citer*). Néol. Citer mal, se tromper en faisant une citation. ‖ Peu usité.

MECKEL (Jean-Frédéric), anatomiste allemand, né à Wetzlar en 1724, mort à Berlin en 1774. Il fit ses études littéraires dans la maison de son père, conseiller à la cour impériale, et se rendit à Gœttingue, à l'âge de dix-huit ans, pour y commencer ses études médicales. Après deux ans de séjour dans cette ville, où il reçut des leçons de Haller, il alla à Berlin et fut bientôt nommé prosecteur de cette université. En 1747, il revint à Gœttingue, et y prit le grade de docteur (1748), après avoir soutenu une thèse remarquable sur les nerfs de la cinquième paire. En 1751, il fut appelé à occuper à Berlin une chaire d'accouchements, position qu'il conserva pendant plus de vingt ans, et fut nommé, en 1773, chirurgien du roi. On lui doit les ouvrages suivants : *Dissertatio inauguralis de quinto pare nervorum cerebri* (Gœttingue, 1748, in-4°) ; *De vasis lymphaticis glandulisque conglobatis* (Berlin, 1757, in-8°) ; *Nova experimenta et observationes de finibus venarum ac vasorum lymphaticorum in ductus visceraque excretoria corporis humani ejusdemque structuræ utilitate* (Berlin, 1771, in-8°) ; *Tractatus de morbo hernioso congenito singulari et complicato feliciter curato* (Berlin, 1772, in-8°) ; *Observation anatomique sur un nœud ou ganglion du rameau de la cinquième paire des nerfs du cerveau nouvellement découvert* (1749); *Observation d'anatomie et de physiologie, concernant une dilatation extraordinaire du cœur, qui venait de ce que le conduit de l'aorte était trop étroit* (1750) ; *Description anatomique des nerfs de la face* (1751) ; *Observations anatomiques sur des pierres trouvées dans les différentes parties du corps humain* (1754) ; *Observations sur les maladies du cœur* (1755) ; *Observations sur l'épiderme et le cerveau des nègres* (1757) ; *Observations anatomo-pathologiques sur l'enflure extraordinaire de l'abdomen procédant de diverses causes* (1758) ; *Observations sur le squirre et les abcès du cerveau* (1761) ; *Sur les causes de la folie* (1764) ; *Observations anatomiques sur la glande pinéale, sur la cloison transparente et sur l'origine du nerf de la septième paire* (1765), etc. Ces diverses observations ont toutes été publiées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*.

MECKEL (Philippe-Frédéric-Théodore), médecin et anatomiste allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1756, mort à Saint-Pétersbourg en 1803. Il reçut de son père les premières leçons de médecine, puis alla étudier successivement à Gœttingue et à Strasbourg, où il fut reçu docteur après avoir été prosecteur de Lobstein. Nommé en 1779, après un voyage en France et en Angleterre, professeur d'anatomie et de chirurgie à Halle, il occupa cette fonction jusqu'en 1783, époque à laquelle il fut appelé à Strasbourg pour y occuper les chaires d'anatomie et de chirurgie. En 1795, il fut mandé en Russie par l'empereur Paul I^{er}, qui le chargea de l'accouchement de l'impératrice, et le nomma ensuite inspecteur des hôpitaux de l'empire. Outre des mémoires, il a publié sa thèse inaugurale qui a pour titre *De labyrinthi auris contentis* (Strasbourg, 1777, in-4°) ; une traduction allemande du *Traité d'accouchements* de Baudelocque (1783, 2 vol. in-8°), qui est très-estimée, et celle de la *Physiologie* de Haller.

MECKEL (Jean-Frédéric), médecin allemand, fils du précédent, le membre le plus remarquable de cette famille, né à Halle en 1781, mort dans cette ville en 1833. Il fit ses études médicales dans l'université de sa ville natale, où il fut reçu docteur en 1802. Il voyagea ensuite en France et en Italie pour compléter son éducation scientifique et, de retour à Halle en 1808, il fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie. Meckel fut un des créateurs de la tératologie et émit sur l'anatomie comparée un grand nombre d'observations ingénieuses et neuves. Ses diverses publications le mirent au rang des anatomistes les plus distingués; en voici la liste : *Dissertatio inauguralis de cordis conditionibus abnormibus* (Halle, 1802, in-4°); *De ascidiarum structura* (Halle, 1805, in-fol.); *Tabulæ anatomicæ pathologicæ modos omnes quibus partium corporis humani omnium forma externa atque interna a norma recedit, exhibentes* (Leipzig, 1817-1826, in-fol.) ; *Traité général d'anatomie comparée* (Halle, 1821-1831, 6 vol. in-8°) ; *Descriptio monstrorum nonnullorum cum corollariis anatomico-physiologicis* (Leipzig, 1826, in-4°). Meckel a publié, en outre, un grand nombre de mémoires, a collaboré à l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber, et a traduit du français les *Leçons d'anatomie comparée* de Cuvier.

MECKEN ou **MECKENEN** (Israël), graveur allemand qui vivait à Bocholt, en Westphalie, pendant la seconde moitié du xv^{e} siècle et la première du xvi^{e}. Il existe, signées de ce nom, un grand nombre de gravures qu'on doit, d'après M. Renouvier, attribuer à deux personnages distincts. « L'examen attentif de cet œuvre mêlé et inégal, dit-il, autorise à penser que le plus vieux enseigna son art à son fils ou à son neveu et travailla conjointement avec lui, quelquefois peut-être aux mêmes planches. Le vieux étant mort en 1503, le jeune continua à travailler jusqu'en 1527, ajoutant alors à la signature commune le *van* qui ne se trouvait pas sur les planches du premier. » Quoi qu'il en soit à ce sujet, les planches de Mecken ou des Mecken appartiennent à l'art gothique, sont d'un dessin défectueux et n'attestent qu'un talent médiocre. Parmi ces nombreuses estampes, on cite la *Passion de Jésus*, la *Jeune Marie montant les degrés du temple*, une *Vierge entourée de matrones*, etc.

MECKLEMBOURG, en latin *Meckelburgum*, nom de deux grands-duchés de l'Allemagne septentrionale, situés sur la Baltique, qui les baigne au N., entre les provinces prussiennes de Poméranie, au N.-E. et à l'E., de Brandebourg au S., de Slesvig-Holstein et le territoire de Lubeck à l'O.; entre 53° 10′ et 54° 95′ de lat. N., et 8° 30′ et 11° 25′ de long. O.

Les deux grands-duchés de Mecklemboug-Schwerin et de Mecklembourg-Strelitz font partie de la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord. Nous leur consacrons un article collectif, parcé qu'ils ont une organisation politique commune, et que leur histoire se déroule parallèlement à celle de leurs princes issus d'une même famille.

Le *Mecklembourg-Schwerin* a une superficie de 13,346 kilom. carrés, comprenant une population de 548,449 hab., dont plus de 540,000 appartiennent au culte réformé. Cette population est répartie ainsi qu'il suit : terres domaniales ou *domanium*, 206,344 hab.; terres seigneuriales, 137,414 hab.; terres des trois couvents de Dobbertin, Ribnitz et Malchow, 9,045 hab.; villes, 181,439 hab.; dépendances des villes ,14,207 hab. Le lecteur comprendra l'importance de ces distinctions au paragraphe de l'organisation politique et administrative de ce pays. Capitale, Schwerin.

Le *Mecklembourg-Strelitz* est composé de deux principautés: Stargard à l'E. et Ratzebourg à l'O. du Mecklembourg-Schwerin. La superficie de ces deux parties de l'Etat est de 2,707 kilom. carrés, avec une population de 96,660 hab., en grande partie luthériens, dont 48,773 habitent les terres domaniales, 17,371 les seigneuries, et le reste les villes. Notons toutefois qu'en Mecklembourg on n'appelle pas ville une commune comptant un certain nombre d'habitants, mais une localité représentée à la diète. Capitale, Neu-Strelitz.

Le pays qui forme ces deux principautés, autrefois compris dans le cercle de Basse Saxe, est une vaste plaine, basse, sablonneuse, entrecoupée d'un grand nombre de lacs, assez riche en forêts et en pâturages et accidentée au N.-O. par quelques collines peu élevées, qui forment la ligne de partage des bassins de la Baltique et de l'Elbe. Les côtes sont basses, bordées de digues de sable et de galet; les eaux peu profondes, ce qui est un obstacle pour l'établissement des ports militaires. Les traits principaux de ces côtes sont la presqu'île de Fischland, le golfe de Wismar, celui de Rostock et la lagune de Ribnitz. Leur développement total est de 185 kilom. Elles sont échancrées par les embouchures de plusieurs petits cours d'eau, dont les plus importants sont la Slepenitz, la Warnow et la Rechnitz. Les autres rivières qui arrosent les duchés de Mecklembourg sont : la Stor, la Sude, le Howel, affluents de l'Elbe, qui ne fait que toucher la partie S.-O. de ce pays, où l'on trouve aussi près de 400 lacs, dont les plus étendus sont ceux de Muritz, de Schwerin, de Plau, de Kolpin et de Tollen. Les duchés de Mecklembourg jouissent d'un climat sain, mais froid et humide; la température moyenne de l'année est de + 9°; de l'hiver, 0°; de l'été + 17° 8'. Le sol, de nature très-variée, est médiocrement fertile, renferme un grand nombre de landes sablonneuses et d'assez belles forêts. Les principaux produits de la culture sont le froment, les autres céréales, les légumes secs, les pommes de terre, le lin, le chanvre et le tabac. Elève importante de bétail, surtout de chevaux estimés et de bœufs exportés dans toute l'Allemagne et à l'étranger; porcs et oies en troupeaux très-considérables. L'exploitation minérale est peu importante et très-négligée; le sel est le seul minéral exploité et produit annuellement 40,000 quintaux métriques; on trouve cependant dans le pays de la houille, du fer, du gypse, de la chaux et de la tourbe en grande quantité. Il y a des sources minérales à Parchim, à Goldsberg, à Doberan et à Novenhagen. L'industrie manufacturière est peu importante; cela n'a rien de surprenant dans un pays où la vieille institution des corporations d'arts et métiers, supprimée à peu près partout, est encore florissante. On y trouve néanmoins quelques fabriques de lainages et de toiles, des distilleries d'eau-de-vie de grain, des tanneries, quelques manufactures de coton, de papier, de savon, de tabac, de bougie. Le commerce extérieur du Mecklembourg, qui n'exporte que des produits agricoles, se fait par les deux ports de Rostock et de Wismar. En 1865, la première de ces deux villes possédait 335 navires de commerce, et 15 autres étaient en construction; la seconde en avait 47. La valeur totale des importations atteint 7,500,000 thalers ou 28,125,000 fr.; celle des exportations s'élève à 6,000,000 de thalers ou 22,500,000 fr.

— *Organisation politique et sociale, administrative, financière, etc.* Au milieu de l'Europe civilisée, dont tous les Etats ont subi plus ou moins les conséquences de la Révolution française, le Mecklembourg seul a conservé jusqu'à nos jours l'organisation politique et sociale du moyen âge. Des efforts, il est vrai, furent tentés en 1848 pour introduire dans le pays quelques réformes libérales et égalitaires; mais l'esprit de réaction, qui souffla partout en 1850, rendit aux classes privilégiées les prérogatives dont elles ne s'étaient dépouillées qu'à regret, et le pays retomba en plein moyen âge.

D'après le pacte d'*union* de 1523, par lequel les états déclarèrent s'opposer à l'avenir au partage du pays, les deux Mecklembourg n'ont qu'une diète unique, qui siége tous les ans, alternativement, dans les villes de Sternberg et de Malchin, situées l'une et l'autre dans le Mecklembourg-Schwerin. L'assemblée est convoquée et prorogée par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, qui est censé le premier des deux grands-ducs de Mecklembourg. Toutefois, le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz peut réunir les états de son territoire pour discuter leurs intérêts particuliers; car, en dehors de la diète, tout est séparé dans les deux duchés. Les états se composent des membres de l'ordre équestre et des représentants des villes. L'ordre équestre comprend tous les propriétaires (nobles ou non) d'un bien équestre ou d'une seigneurie établie dans le pays. Ils sont au nombre d'environ 750. Les villes comprennent Rostock, Wismar et 38 autres dans le Mecklembourg-Schwerin, et 7 dans le Mecklembourg-Strelitz; elles sont représentées le plus souvent par leur bourgmestre ou par des membres du comité municipal, qui sont censés les mandataires de leurs concitoyens. D'après cette organisation, la partie du pays qui s'appelle la terre domaniale, le *domanium*, et qui compte plus de 250,000 hab., n'est pas du tout représentée. Les deux grands-ducs, chacun dans son territoire, y jouissent d'un pouvoir d'autant plus absolu qu'ils sont considérés comme propriétaires de la terre et qu'ils possèdent en réalité la moitié du territoire. La noblesse a le reste, le paysan n'est pas propriétaire. Dans la partie du sol qui appartient aux grands-ducs, on compte 254 fermes à temps, 1,283 fermes emphytéotiques, 4,165 fermes dites de paysan, tenues généralement en ferme héréditaire, 7,229 fermiers plus petits encore, et 2,244 journaliers (*hauster*), auxquels on a concédé une maison et un jardin à titre d'emphytéose. Là, l'organisation communale est inconnue; elle n'existe en Mecklembourg que dans les villes. Dans 23 de ces villes, le bourgmestre est élu par le grand-duc; dans les autres, il est élu par les bourgeois. La ville de Rostock est presque indépendante; elle est autorisée à frapper monnaie et jouit du droit de faire grâce ou d'adoucir les peines dans les condamnations qui ne comportent pas la peine capitale ou les travaux forcés à perpétuité. Dans les seigneuries ou biens équestres, le chevalier (*ritter*) réunit tous les pouvoirs entre ses mains, et le paysan ne connaît de la commune que les prestations en nature ou en argent. La liberté des cultes y est inconnue; les Mecklembourgeois qui ne sont pas luthériens n'exercent leur culte qu'à titre de tolérance. Malgré une pareille organisation, on ne peut que louer les soins apportés à l'enseignement primaire. On compte 1,132 écoles dans le Mecklembourg-Schwerin et 231 dans le Mecklembourg-Strelitz; l'instruction est obligatoire. Chaque grand-duché a une école normale primaire; on y compte 8 gymnases dans les deux Etats, et Rostock possède une université depuis 1419.

Le gouvernement n'étant pas obligé de rendre compte des fonds qu'il perçoit, il n'y a pas de budget. Les revenus du Mecklembourg-Schwerin sont évalués à 4 millions de thalers (15 millions de francs); ceux du Mecklembourg-Strelitz, à 600,000 thalers (2,250,000 fr.). La dette du premier est de 9 millions; celle du second, de 1 million, dont une partie a été contractée pour construction d'un chemin de fer et pour rachat du péage du Sund. Le contingent fédéral, dans l'ancienne Confédération germanique, était de 5,967 hommes pour le Mecklembourg-Schwerin, de 1,197 hommes pour le Mecklembourg-Strelitz. Après la reconstitution de la Confédération sous la direction de la Prusse en 1867, le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin consentit à signer avec le roi Guillaume (24 juillet 1868) un traité par lequel le contingent mecklembourgeois lui restait soumis; mais le roi de Prusse s'arrogeait le droit de nommer, de faire avancer les officiers de ce contingent et de les choisir, si bon lui semblait, dans l'armée prussienne. Le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, dont le contingent ne comprend qu'un seul bataillon, refusa longtemps d'accéder à cette convention.

Depuis plusieurs années un parti considérable, dans les deux duchés, n'a cessé de réclamer instamment une constitution et l'établissement d'un gouvernement représentatif semblable à celui qui existe dans les autres Etats de l'Allemagne. Les grands-ducs, essentiellement désireux de maintenir le régime du bon plaisir, s'y sont constamment opposés. Des débats eurent lieu à ce sujet dans le parlement allemand qui, en 1869, vota des résolutions tendantes à obliger les grands-ducs à satisfaire aux vœux du pays. Le conseil fédéral repoussa les résolutions du gouvernement; mais, sous la pression de l'opinion publique, il contraignit en 1873 le représentant des grands-ducs à déclarer que, dans un an au plus, ces princes déféreraient aux désirs du parti libéral. Ajoutons que, plus heureuse que les autres parties des duchés, la principauté de Ratzburg, faisant partie du Mecklembourg-Strelitz, a été dotée, le 6 novembre 1869, d'une constitution.

Pour donner une idée des tendances rétrogrades de la diète, telle qu'elle est constituée, nous citerons un seul fait. Afin d'échapper autant que possible, en 1868, à l'application de la loi fédérale qui abolit certains empêchements au mariage fondés sur la fortune ou l'exercice d'une profession, elle adopta une loi proposée par le gouvernement et statuant que les mineurs ne pourront contracter mariage sans le consentement du chef de l'Etat.

— *Histoire.* Les plus anciens habitants du Mecklembourg furent des Hérules et des Vandales, qui furent subjugués au commencement de notre ère par des peuplades slaves venues de l'Est. Au nombre de ces peuplades étaient les Wilzes et les Obotrites. Vers la fin du VIIIe siècle, ces derniers finirent par dominer seuls dans le pays. Charlemagne essaya vainement de les rendre tributaires. Vers cette époque, leurs souverains ou *korals*, dont la famille règne encore, se faisaient obéir depuis la Steckenitz jusqu'à la Peene. Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, pour venger les fréquentes incursions que les Obotrites faisaient sur son territoire, subjugua le Mecklembourg tout entier, lequel prit ce nom du chef-lieu des Obotrites, appelé Meklinborg. Cette lutte coûta la vie à Niklot, prince des Obotrites. Toutefois, Henri le Lion rendit en 1167, au fils de Niklot, Pribislaw, qui se fit chrétien, une partie des pays conquis sur son père, et maria sa fille Mathilde à Burewin, fils de ce prince. Pribislaw suivit son suzerain en la terre sainte et mourut en 1178. Après sa mort, les dissensions qui s'élevèrent entre son fils, Henri Burewin Ier, et Niklot, son neveu, firent passer ce pays sous la suzeraineté des rois de Danemark jusqu'en 1223. En 1219, Burewin Ier remit le trône à ses fils Burewin II et Niklot; le dernier mourut sans postérité; les quatre fils du premier fondèrent, vers 1236, quatre branches : les seigneurs de Mecklembourg, dont la descendance existe encore; les princes vénèdes de Gustrow ou Werle, éteints en 1436; les princes de Rostock et ceux de Parchim, qui disparurent bientôt. La souche de la maison actuelle de Meckembourg est Jean Ier, qui était dérisoirement appelé par ses frères le *Théologien*, parce qu'il avait étudié pendant dix ans à l'Université de Paris, d'où il était revenu avec le bonnet de docteur. Le règne de ce prince se fit remarquer par une sage administration et par la fondation de Wismar, dont il fit sa résidence; celui de son successeur, Henri de Jérusalem (1264-1302), par une expédition malheureuse en terre sainte et par une captivité de vingt-six années en Egypte, où il avait suivi saint Louis; Henri II, son fils, dit le Lion ou le Chauve (1302-1329), par son mariage avec la fille du margrave Albert de Brandebourg; il ajouta la seigneurie de Stargard à ses Etats. Ses fils, Albert Ier (1329-1377) et Jean (1329-1379), lui succédèrent en bas âge, et, pour quelques services rendus à l'empereur Charles IV, furent créés ducs par ce monarque l'an 1349. Un partage conclu entre les deux frères en 1352 donna à l'aîné, Albert Ier, Mecklembourg et Rostock; à Jean, la seigneurie de Stargard. Les successeurs de Jean Ier, qui formèrent la ligne de Mecklembourg-Stargard, étaient continuellement occupés à guerroyer contre les Danois, les margraves de Brandebourg et les ducs de Poméranie. Le dernier d'entre eux s'empoisonna par mégarde en 1471.

Albert Ier servit en France contre les Anglais et laissa en mourant deux fils : 1° Albert de Mecklembourg, un moment roi de Suède, et dont les deux fils moururent sans postérité; 2° Magnus, mort en 1384, laissant d'Agnès de Ruzen Jean, duc de Mecklembourg, qui a continué la filiation. Ce dernier, qui fonda l'université de Rostock, fut élu roi de Suède par un faible parti, en 1422, et mourut l'année suivante. Son fils, Henri dit le Gras, duc de Mecklembourg, recueillit les biens de la branche de Stargard en 1471. L'électeur de Brandebourg lui disputa cette succession; mais on conclut à Witstock un traité dans lequel il fut stipulé qu'à l'extinction de la maison de Mecklembourg celle de Brandebourg en serait l'héritière. De nouveaux partages suivirent la mort de Henri le Gras (1477). Enfin, en 1508, il ne restait plus que deux de ses petits-fils, Henri IV le Pacifique et Albert VI le Beau. Ils régnèrent en commun pendant quelques années, mais Albert demanda bientôt le partage perpétuel et sans réserve du Mecklembourg; les états s'y opposèrent, et c'est alors que fut signé le *pacte d'union*, dont nous avons parlé plus haut. Henri introduisit la réforme dans ses Etats et mourut en 1552, ne laissant qu'un fils, imbécile et incapable. Albert, son frère, était mort cinq ans auparavant, laissant deux fils, Jean-Albert Ier et Ulrich, qui régnèrent en commun. Ulrich mourut sans postérité; Jean-Albert Ier, après avoir favorisé la Réforme dans ses Etats, richement doté l'université de Rostock, mourut en 1576, laissant le trône à son fils Jean IV. Les deux fils de ce dernier, Adolphe-Frédéric Ier et Jean-Albert II, régnèrent simultanément sans partage de 1592 à 1621; mais à cette époque ils convinrent, malgré les sollicitations des états, de fixer définitivement deux lots distincts, en laissant toutefois en commun la ville et l'université de Rostock, le tribunal suprême et le consistoire; ce fut ainsi que s'établirent les deux lignes de Schwerin et de Gustrow, qui eurent pour auteurs, la première, Adolphe-Frédéric, la seconde, Jean-Albert. Ces deux princes, à cause de leur alliance avec le Danemark et les chefs du protestantisme, furent déclarés par l'empereur Ferdinand II déchus de leurs duchés (1627), et le Mecklembourg entier fut donné à Wallenstein. Mais, en 1632, Gustave-Adolphe les rétablit dans leurs Etats. Cependant à la paix de Westphalie (1648), ils durent céder à la Suède la ville de Wismar et quelques districts adjacents; en échange, ils reçurent les évêchés sécularisés de Schwerin et de Ratzebourg, ainsi que plusieurs commanderies de l'ordre de Saint-Jean. A Adolphe-Frédéric Ier, mort en 1658, succéda, dans le Mecklembourg-Schwerin, son fils Christian-Louis, qui passa à Paris la plus grande partie de son triste règne et mourut sans postérité en 1692. Les frères puînés fondèrent les lignes de Mirow, de Grabow et de Strelitz; la première de ces lignes s'éteignit bientôt.

Frédéric-Guillaume, fils de Frédéric, duc de Grabow, né d'un second mariage d'Adolphe-Frédéric Ier, s'étant mis en possession des Etats de Christian-Louis, son oncle, eut pour compétiteur Adolphe-Frédéric II, duc de Mecklembourg-Strelitz; on s'accommoda en 1694; mais, l'année suivante, l'extincion de la ligne de Gustrow ranima et compliqua la querelle. Enfin, la médiation de l'empereur, du roi de Danemark, de l'évêque de Lubeck et du duc de Brunswick-Wolfenbuttel amena la conclusion du traité de Hambourg (1701). On fit un partage de toutes les possessions de la maison, et l'on établit en même temps d'une façon définitive dans les deux lignes le droit de primogéniture et la succession par souche.

Le duc Frédéric-Guillaume, de la ligne aînée, eut Grabow, Schwerin et Gustrow; le duc Adolphe-Frédéric II eut Ratzbourg, Stargard, Mirow et Nemerow. Le premier de ces princes, décédé en 1713, eut pour successeur son frères Charles-Léopold, dont le règne de trente-quatre ans fut une suite de troubles et de désastres; en 1727, l'empereur le priva même du gouvernement pour avoir empiété sur le droit des états et désigné son frère, Christian-Louis II, pour exercer le pouvoir souverain sous le titre d'administrateur. En 1747, à la mort de Charles-Léopold, Christian-Louis prit le titre de duc et régna sur le Mecklembourg-Schwerin jusqu'en 1756. Son fils aîné, Frédéric, lui succéda et en 1785 fut remplacé par son neveu, Frédéric-François, qui acquit Wismar, les districts cédés autrefois à la Suède et plusieurs villages de la principauté de Lubeck. En 1807, il entra dans la Confédération du Rhin, s'associa en 1813 aux efforts des alliés contre la France, et prit en 1815 le titre de grand-duc. En 1835, il eut pour successeur Paul-Frédéric, fils du grand-duc héréditaire Frédéric-Louis et de Hélène Paulowna, grande-duchesse de Russie, fille de Paul Ier. Sa sœur consanguine, Hélène-Louise-Elisabeth, épousa le duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe Ier. Paul-Frédéric, mort en 1842, eut pour successeur son fils aîné, Frédéric-François II, né en 1823, prince régnant du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin. En 1870, ce prince conduisit au roi de Prusse le contingent des deux duchés, et reçut le commandement du 13e corps d'armée, à la tête duquel il prit part à l'invasion de la France. Il occupa pendant quelque temps Reims et combattit contre l'armée de la Loire sous les ordres du prince Frédéric-Charles. Il a pour héritier présomptif son fils aîné, Frédéric-François, né en 1851.

Dans le grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, Adolphe-Frédéric II, souche de la ligne cadette, mourut en 1708, laissant pour successeur son fils aîné, Adolphe-Frédéric III, qui régna jusqu'en 1749. Son frère, Charles-Louis-Frédéric Ier, qui le remplaça, laissa le trône à son fils Adolphe-Frédéric IV (1752). En 1794, la couronne du Mecklembourg-Strelitz passa à son frère, Charles-Louis-Frédéric II, qui mourut en 1816. Il adhéra en 1807 à la Confédération du Rhin, s'en détacha après la bataille de Leipzig, et laissa pour successeur son fils Georges-Frédéric-Charles. Ce dernier a eu pour successeur, en 1860, le duc Frédéric-Guillaume, né en 1819, prince régnant du grand-duché. Son héritier présomptif est son fils Adolphe-Frédéric, né en 1848.

MECKLEMBOURG (Adolphe-Frédéric DE), fils aîné de Jean, duc de Mecklembourg, et son successeur dans le duché de Schwerin en 1592, né en 1568, mort en 1658. Au début de la guerre de Trente ans, il se déclara, à l'exemple des autres princes protestants de l'Allemagne, pour l'électeur palatin Frédéric, élevé au trône de Bohême. Mis au ban de l'empire et dépouillé de ses Etats par Wallenstein, il fut rétabli par Gustave-Adolphe, roi de Suède, en 1632, et s'attacha, par une sage administration, à réparer les maux causés par la guerre dans son duché.

MECKLEMBOURG-STRELITZ (Charles-Frédéric-Auguste, duc DE), général et littérateur allemand, fils cadet du duc Charles-Louis-Frédéric, né à Hanovre en 1785, mort en 1837. Frère de la reine de Prusse, Louise, il fit son éducation militaire à Berlin, prit du service dans l'armée prussienne, devint lieutenant-colonel en 1811 et colonel en 1812, fit, l'année suivante, partie du corps de Blücher, prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et reçut le grade de général-major. Dans la campagne suivante, il prit le commandement d'une brigade sous les ordres du duc d'York, se distingua à Lœwenburg, à Goldberg, à Wartemburg, à Leipzig, fut promu lieutenant général, et arriva à Paris après l'entrée des alliés. De retour en Prusse, il devint chef de brigade de la garde, reçut, pendant la campagne de 1815, le commandement d'un corps d'élite, avec lequel il entra à Paris.

Membre du conseil d'Etat en 1817, il fut appelé, en 1825, à présider ce corps, avec entrée au conseil des ministres. Le duc de Mecklembourg était instruit, spirituel et d'une grande bravoure; mais, partisan déclaré des idées absolutistes, il ameuta contre lui l'opinion, exerça politiquement une influence fâcheuse sur les affaires de Prusse, et fit preuve de la plus grande hostilité contre la dynastie mise sur le trône de France par la révolution de Juillet. Pendant ses loisirs, ce prince s'adonnait à la littérature et à la poésie. Il fit représenter à Berlin une comédie intitulée les *Isolés*, qui ne manque pas de finesse dans le dialogue, et il passe pour l'auteur de diverses pièces de circonstance qui furent représentées à la cour de Prusse.

MECKLEMBOURGEOIS, OISE s. et adj. (mé-klain-bour-joi, oi-ze). Géogr. Habitant du Mecklembourg; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* MECKLEMBOURGEOIS. *La population* MECKLEMBOURGEOISE.

MÉCLOÏQUE adj. m. (mé-klo-i-ke — abréviat. de *méconochlorique;* du gr. *mêkôn*, pavot, et de *chlore*). Chim. Se dit d'un acide formé par l'action du chlore sur la méconine.

MÉCOCÈRE s. m. (mé-ko-sé-re — du gr. *mêkos*, longueur; *kêras*, corne, par allusion à la longueur des antennes). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionides orthocères, comprenant quatre espèces, deux de Madagascar et deux de l'Inde.

MÉCOCHIRE s. m. (mé-ko-ki-re — du gr. *mêkos*, longueur; *cheir*, main). Crust. Genre de décapodes brachyures, comprenant deux espèces fossiles.

MÉCOCORYN s. m. (mé-ko-ko-rain — du gr. *mêkos*, longueur; *korunê*, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type est originaire de la Guinée.

MÉCODÈME s. m. (mé-ko-dè-me — du gr. *mêkos*, longueur; *dêmas*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

MÉCOGONIOMÈTRE s. m. (mé-ko-go-ni-o-mè-tre — du gr. *mêkos*, longueur; *gônia*, angle; *metron*, mesure). Géom. Instrument servant à rapporter sur le papier les angles mesurés sur le terrain à l'aide de la boussole.

MÉCOMÉNUS s. m. (mé-ko-mé-nuss). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionides orthocères, dont l'espèce type est originaire de l'Amérique centrale.

MÉCOMÈTRE s. m. (mé-ko-mè-tre — du gr. *mêkos*, longueur; *metron*, mesure). Chir. Instrument servant à mesurer la longueur du fœtus.

MÉCOMPTE s. m. (mé-kon-te — du prét. *mé*, et de *compte*). Erreur commise dans un compte, dans un calcul : *Il y a du* MÉCOMPTE *dans ce calcul, dans cette addition.*

Un pâtre, à ses brebis trouvant quelque *mécompte*,
Voulut à toute force attraper le larron.

LA FONTAINE.

— Fig. Espérance trompée, opinion erronée qu'on s'est faite d'une personne ou d'une chose : *Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé du* MÉCOMPTE, *bien du* MÉCOMPTE, *un grand* MÉCOMPTE. (Acad.) *L'égoïsme expose à bien des* MECOMPTES *lorsqu'il est general.* (Boiste). *On prend la vie tout entière en dégoût pour un* MÉCOMPTE. (De Salvandy.) *Il n'y a point de plus grande colère que celle qui naît d'un grand* MÉCOMPTE. (Guizot) *La vieillesse est l'âge des* MÉCOMPTES. (Balz.) *Avoir le caractère solide, c'est avoir une longue et ferme expérience des* MÉCOMPTES *de la vie.* (H. Beyle.) *Nous formons de nos mains notre destinee et nous amassons pour nous-même une suite de succès futurs ou de* MÉCOMPTES. (Ste-Beuve.)

MÉCOMPTÉ, ÉE (mé-kon-té) part. passé du v. Mecompter. Qui a éprouvé du mécompte : *Quiconque acceptera le mariage par l'espérance de s'y contenter grossièrement y sera bientôt* MÉCOMPTÉ. (Fén.) ‖ Peu usité.

MÉCOMPTER v. n. ou intr. (mé-kon-té — rad. *mécompte*). Sonner une autre heure que celle qui est indiquee sur le cadran : *Cette pendule* MÉCOMPTE.

Se mécompter v. pr. Se tromper dans un calcul, dans un compte : *Vous* VOUS ÊTES MÉCOMPTÉ *dans votre calcul.* (Acad.)

— Fig. Avoir compté sur une chose qui ne se réalise pas : *Quand on compte sans la Providence, on court risque souvent de* SE MÉCOMPTER. (Mme de Sev.) *On ne trouve point dans les hommes les vertus ni les talents qu'on y cherche; on a beau les étudier, les approfondir, on* S'Y MÉCOMPTE *tous les jours.* (Fén.)

Qui sans l'imprévu compte
Maintes fois *se mécompte.*

CHOLLET.

MÉCONATE s. m. (mé-ko-na-te — du gr. *mêkôn*, pavot). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide méconique avec une base.

— **Encycl.** V. MÉCONIQUE.

MÉCONDUIRE v. a. ou tr. (mé-kon-dui-re — du préf. *mé*, et de *conduire*). Mal conduire, égarer. ‖ Vieux mot.

Se méconduire v. pr. Se mal conduire, avoir une mauvaise conduite.

MÉCONE s. f. (mé-ko-ne). Chim. V. MÉCONINE.

MÉCONÈME s. m. (mé-ko-nè-me — du gr. *mêkos*, longueur; *nêma*, fil, par allusion aux pattes longues et grêles de ces insectes). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des locustiens, comprenant une seule espèce qui habite la France.

MÉCONIAL, ALE adj. (mé-ko-ni-al, a-le — rad. *méconium*). Méd. Qui appartient au méconium.

MÉCONINE s. f. (mé-ko-ni-ne — du gr. *mêkôn*, pavot). Chim. Substance cristalline qu'on extrait de l'opium et qu'on appelle aussi ACIDE MÉCONIQUE. ‖ On dit aussi MÉCONE.

— **Encycl.** V. MÉCONIQUE.

MÉCONIQUE adj. (mé-ko-ni-ke — du gr. *mêkôn*, pavot). Chim. Se dit d'un acide découvert dans l'opium : *Acide* MÉCONIQUE.

— **Encycl.** I. HISTORIQUE. L'acide *méconique*

$$C^7HO^4\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.$$

est un des principes constituants de l'opium. Il a été découvert par Satürner en 1805. Plus tard, Robiquet en a fait une étude plus complète, et enfin cette étude a été complétée par Liebig.

— II. PRÉPARATION. La meilleure méthode de préparation de l'acide *méconique* est celle de Robiquet modifiée par Grégory. On épuise de l'opium avec de l'eau à 38°, on neutralise la liqueur par du marbre en poudre, on l'évapore à consistance sirupeuse et on la précipite par une solution concentrée de chlorure de calcium. Il se forme un abondant précipité de méconate calcique, et les alcaloïdes restent en dissolution à l'état de chlorhydrates. Le précipité de méconate de calcium est recueilli sur un filtre, lavé à l'eau froide et soumis à l'action de la presse. On prend ensuite 1 partie de ce sel, on la met en suspension dans un mélange de 20 parties d'eau bouillante et de 3 parties d'acide chlorhydrique commercial; on maintient le mélange à une température un peu inférieure à 100°, en agitant de temps à autre jusqu'à dissolution complète. Par le refroidissement, il se dépose du méconate acide de calcium, qu'on recueille sur une toile, qu'on lave avec un peu d'eau et qu'on redissout après l'avoir comprimé dans le même mélange chaud d'eau et d'acide chlorhydrique que précédemment, en évitant l'ébullition. Par le refroidissement, le liquide donne cette fois des cristaux d'acide *méconique* à peu près exempt de chaux, tandis que les liqueurs mères, par suite de la présence de l'acide chlorhydrique, renferment à peine des traces d'acide *méconique.* Les cristaux de cet acide ainsi obtenus sont encore colorés. On les lave, on les comprime et on les dissout dans 16 parties d'eau chaude. On filtre sur un linge et l'on ajoute au liquide filtré une quantité d'acide chlorhydrique égale aux deux tiers de la quantité employée dans les précédentes opérations. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux complétement exempts de chaux, mais encore colorés. On met ces cristaux en suspension dans l'eau froide, on neutralise la liqueur par du carbonate de potassium et on chauffe ensuite le sel à 100°, après y avoir ajouté une quantité d'eau aussi exactement que possible suffisante pour le dissoudre. La solution donne des cristaux en se refroidissant. On comprime ceux-ci; on les redissout dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante et on laisse de nouveau refroidir. Les cristaux qui se forment sont soumis à la presse, et l'on répète le traitement jusqu'à ce que l'on obtienne un produit tout à fait blanc. En dernier lieu, le méconate de potassium étant obtenu pur, on en dissout une partie dans 16 à 20 parties d'eau chaude; par le refroidissement, il se sépare des cristaux de méconate acide que l'on jette sur une toile, que l'on mêle avec un peu d'eau froide, qu'on comprime une dernière fois, pour plus de garantie. Enfin, on le redissout dans 16 parties d'eau chaude et l'on ajoute deux ou trois parties d'acide chlorhydrique à la solution. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux d'acide *méconique* pur. On les lave à l'eau froide et on les fait recristalliser dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante. Les liqueurs mères séparées par expression du sel potassique, traitées par l'acide chlorhydrique, fournissent, avons-nous dit, de l'acide *méconique* impur lorsqu'on les traite par l'acide chlorhydrique. On ajoute ce produit à celui d'une opération ultérieure, et on le purifie comme il vient d'être dit. On aura remarqué que, pendant tout le temps, nous avons dit : on filtre sur un morceau de toile. On ne peut pas, en effet, employer le papier à filtrer, probablement à cause du fer qu'il renferme presque toujours.

How conseille de chauffer l'acide brut tout à fait exempt de chaux avec son poids d'eau, et d'ajouter ensuite assez d'ammoniaque pour dissoudre le tout. Par le refroidissement, la solution se prend en une masse cristalline que l'on comprime pour la débarrasser des eaux mères noires et que l'on fait recristalliser à deux ou trois reprises dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante. De la solution dans l'eau chaude, l'acide *méconique* se sépare par l'addition de l'acide chlorhydrique en excès, sous la forme de larmes incolores qu'on lave à l'eau froide et qu'on fait recristalliser dans l'eau bouillante.

On peut encore traiter l'extrait aqueux d'opium par l'ammoniaque pour précipiter la morphine, et précipiter ensuite l'acide *méconique* au moyen du chlorure de calcium; mais l'ammoniaque précipite toujours une portion d'acide *méconique* à l'état de sel calcique en même temps que la morphine. Il en résulte que cette dernière méthode donne toujours une perte et que la première doit lui être préférée.

— III. PROPRIÉTÉS. L'acide *méconique* cristallise en écailles mi-carrées ou en prismes rhombiques qui renferment trois molécules d'eau de cristallisation $C^7H^4O^7,3H^2O$. Il perd cette eau à 100° et laisse alors pour résidu une masse efflorescente blanche et opaque: Sa saveur est acide; il rougit fortement le tournesol. Il se dissout facilement dans l'eau et l'alcool, moins facilement dans l'éther. Dans plusieurs conditions, l'acide *méconique* perd une molécule d'acide *méconique* CO^2 et se résout en acide coménique $C^6H^4O^5$, ce dernier subissant souvent à son tour une transformation. 1° Lorsqu'on chauffe de l'acide *méconique* sec à 120°, de l'anhydride carbonique se dégage et de l'acide coménique reste comme résidu. Si la température est plus élevée, l'acide coménique se résout à son tour en anhydride carbonique et en acide pyrocoménique $C^5H^4O^3$. En même temps, il se forme de l'eau, de l'acide acétique, des huiles empyreumatiques ainsi que du charbon. 2° Bouilli avec de l'eau ou avec de l'acide chlorhydrique, l'acide *méconique* se résout encore en acide coménique. Il se forme aussi une substance brune. C'est à cause de cette réaction qu'il ne faut pas faire bouillir les liqueurs pendant la préparation de l'acide, mais les maintenir toujours un peu au-dessous de 100°. 3° Sous l'influence du chlore et du brome en présence de l'eau, l'acide *méconique* perd également de l'anhydride carbonique. Le produit de la réaction est de l'acide coménique chloré ou bromé. 4° Bouilli avec un excès d'ammoniaque l'acide coménique se convertit en acide coménamique. 5° Chauffé avec de l'iodure d'éthyle, le même acide donne lieu à un dégagement de gaz carbonique et il se forme de l'acide éthylcoménique.

L'acide *méconique* s'oxyde facilement sous l'influence de l'acide azotique, en donnant une grande quantité d'acide oxalique. Bouilli avec de la potasse caustique, il donne aussi de l'acide oxalique en même temps que de l'anhydride carbonique et une substance brune. Par le chlorure ou le bromure d'iode, il se convertit en un corps auquel on a donné le nom d'iodo-mécone et pour lequel on a proposé la formule $C^3H^4I^8O^2$. Ce corps n'est probablement que de l'iodoforme impur.

La solution aqueuse de l'acide *méconique* prend une couleur rouge foncé par l'addition des sels ferriques. La couleur ne disparaît ni par l'ébullition ni par l'action des acides étendus. Les hyposulfites la font au contraire disparaître. Elle résiste à l'action du chlorure d'or. Les sulfocyanates (sulfocyanures) et les acétates donnent la même coloration par les sels ferriques; mais celle qui est produite par les sulfocyanates disparaît par l'action du chlorure d'or, et celle qui est produite par les acétates résiste à l'action des hyposulfites alcalins.

Les méconates alcalins donnent avec le chlorure de baryum un précipité blanc de méconate barytique peu soluble dans l'eau et soluble dans l'acide acétique; les sels de zinc y font naître un précipité blanc insoluble dans l'acide acétique. L'acétate de plomb précipite en blanc aussi bien l'acide libre que ses sels, ce qui n'a pas lieu pour les deux réactifs précédents. Les sels d'argent donnent avec les méconates un précipité cristallin. Ces caractères analytiques permettent de reconnaître facilement l'acide *méconique.*

— IV. COMPOSÉS. 1° *Méconates.* Les méconates résultent de l'union de l'hydrogène ou des métaux avec le résidu halogénique

$$C^7HO^4\left\{\begin{matrix}O\\O,\\O\end{matrix}\right.$$

ce résidu halogénique étant triatomique. L'acide *méconique* ou méconate d'hydrogène répond à la formule

$$C^7H^4O\left\{\begin{matrix}OH\\OH;\\OH\end{matrix}\right.$$

il est tribasique. Les sels métalliques neutres répondent à la formule

$$C^7H^4O\left\{\begin{matrix}OM\\OM.\\OM\end{matrix}\right.$$

Il existe aussi des sels acides

$$C^7H^4O\left\{\begin{matrix}OM\\OM'\\OH\end{matrix}\right.$$

et des sels suracides

$$C^7H^4O\left\{\begin{matrix}OM\\OH.\\OH\end{matrix}\right.$$

Enfin, on connaît des sels doubles de la formule générale

$$C^7H^4O\left\{\begin{matrix}OM\\OM'.\\OM''\end{matrix}\right.$$

On ignore si les sels neutres renferment encore de l'hydrogène typique non remplaçable pour les métaux, comme cela a lieu pour les citrates neutres, ou, en d'autres termes, si l'atomicité de l'acide *méconique* dépasse son atomicité.

— *Méconates d'ammonium.* Le sel triammonique est inconnu. Le sel diammonique $C^7H^2(AzH^4)^2O^7$ cristallise en aiguilles déliées. Lorsqu'on fait passer un courant de chlore à travers sa solution, il se sépare des cristaux granuleux, peu solubles dans l'eau, du sel mono-ammonique

$$C^7H^3(AzH^4)O^7 + H^2O.$$

— *Méconates de baryum.* Le sel dibarytique est peu soluble dans l'eau, et se précipite lorsqu'on verse du chlorure de baryum dans la solution d'un méconate alcalin. Il est soluble dans l'acide acétique. L'acide *méconique* libre forme, avec l'eau de baryte, un précipité jaune volumineux du sel neutre.

— *Méconates de calcinm.* Le sel monocalcique $(C^7H^3O^7)^2Ca'' + 2H^2O$ se précipite lorsqu'on ajoute du chlorure de calcium à une solution d'acide *méconique*, d'un méconate acide ou même d'un méconate neutre. Le sel dicalcique $C^7H^2O^7,Ca'' + H^2O$ s'obtient sous la forme d'un précipité gélatineux jaune lorsqu'on ajoute du chlorure de calcium à la solution d'un méconate sursaturé au moyen de l'ammoniaque.

— *Méconates de cuivre.* Le sel monocuprique est un précipité vert jaunâtre qu'on obtient en traitant l'acétate cuivrique par une solution d'acide *méconique.* Soumis à la distillation sèche, ce sel donne de grandes quantités d'acide pyroméconique. Avec le méconate de potassium, l'acétate cuivrique donne un précipité vert émeraude.

— *Méconates de fer.* Le sel ferreux est très-soluble, incolore, et rougit lorsqu'on l'expose à l'air ou plus rapidement sous l'influence de l'acide azotique. Il se transforme alors en sel au maximum. Les méconates solubles et l'acide *méconique* libre produisent, dans la dissolution des sels ferriques, une couleur rouge de sang foncé sans précipitation, même si les solutions sont concentrées; mais si l'on traite le sulfate ferrique neutre par le méconate d'ammonium, il se forme, au bout de quelque temps, un précipité volumineux rouge cinabre. Ce précipité est un peu soluble dans l'eau froide et dans l'alcool, et se dissout facilement dans l'eau bouillante et dans les acides étendus. Lorsqu'on ajoute de la potasse à sa solution, il se précipite de l'hydrate ferrique, il se dégage de l'ammoniaque et la couleur rouge disparaît; en ajoutant alors assez d'acide chlorhydrique pour neutraliser l'alcali, on fait reparaître la couleur rouge, qui disparaît de nouveau par un excès d'acide. Préalablement desséché à l'air, le précipité ne subit aucune décomposition à 100°. On obtient encore des flocons rouges de méconate de fer en précipitant une solution éthérée de chlorure ferrique par une solution d'acide *méconique* également dans l'éther.

— *Méconates de plomb.* Le sel neutre

$$(C^7HO^7)^2Pb''^3 + 2H^2O$$

se produit lorsqu'on précipite l'acétate neutre de plomb par l'acide *méconique* libre, même employé en excès. Il forme des flocons blancs complétement insolubles dans l'eau aussi bien à l'ébullition qu'à froid. En précipitant des méconates alcalins par l'acétate basique de plomb, on obtient des sels basiques renfermant 68,4 à 78,4 d'oxyde de plomb.

— *Sels de magnésium.* Le sel dimagnésique est peu soluble dans l'eau, le sel monomagnésique l'est beaucoup plus. Ce dernier cristallise en aiguilles aplaties, transparentes et brillantes, qui ont une saveur acide et amère tout à la fois.

— *Méconates de mercure.* Les sels mercureux et mercurique sont tous deux des précipités floconneux jaune pâle, insolubles dans l'eau et solubles dans l'acide azotique.

— *Méconates de potassium.* Les sels acides sont susceptibles de cristalliser. Le sel neutre est incristallisable.

— *Méconates d'argent.* L'acide *méconique* donne, avec l'azotate d'argent, un précipité de sel diargentique $C^7H^2O^7,Ag^2$ qui se convertit en sel triargentique C^7HO^7,Ag^3 lorsqu'on le fait bouillir avec de l'eau; ce dernier se forme aussi lorsqu'on précipite l'azotate d'argent par de l'acide *méconique* exactement saturé par de l'ammoniaque (sel diammonique). C'est un précipité jaune. Le premier est explosible quand on le chauffe.

— *Méconates de sodium.* Le sel monosodique forme des grains durs peu solubles dans l'eau. Le sel disodique s'obtient en faisant digérer le méconate barytique avec une solution aqueuse de sulfate de sodium. Il cristallise en aiguilles déliées, solubles dans 5 parties d'eau et renfermant une grande quantité d'eau de cristallisation. Le sel trisodique est cristallisable, très-soluble dans l'eau et efflorescent.

— *Méconates d'étain.* Le sel stanneux est un précipité blanc, très-soluble dans un excès de solution stanneuse. Le sel stannique est aussi un précipité blanc, peu soluble dans l'acide acétique et facilement soluble dans l'acide azotique.

— *Méconate d'yttrium.* Il est peu soluble dans l'eau. Les méconates solubles ne précipitent cependant pas les sels d'yttrium.

— 2° *Méconamides.* En faisant agir l'ammoniaque sur l'éther éthyl-*méconique* et sur l'éther diéthyl-*méconique*, How a obtenu deux acides amidés que l'on peut considérer comme la monamide et la diamide *méconique*

$$C^7H^3O^6,AzH^2 \text{ et } C^7H^2O^5(AzH^2)^2.$$

Aucun de ces deux acides n'a été, toutefois, obtenu à l'état cristallin; aussi leurs formules sont-elles encore douteuses. How assignait au premier la formule $C^{42}H^{33}Az^7O^{36}$. C'est Gerhard qui à cette formule peu probable a substitué la formule probable ci-dessus.

— 3° *Ethers méconiques.* Tribasique, l'acide *méconique* doit pouvoir donner trois éthers différents avec les différents radicaux alcooliques. Jusqu'à présent, deux seulement de ces corps sont connus : l'acide éthyl-*méconique* et l'acide diéthyl-*méconique.*

— *Acide éthyl-méconique* $C^7H^3(C^2H^5)O^7$. Pour l'obtenir, on dissout l'acide *méconique* dans l'alcool absolu et l'on dirige un courant de gaz acide chlorhydrique sec à travers la liqueur, jusqu'à ce qu'il s'en dégage des fumées blanches. On l'abandonne ensuite au repos. Il abandonne l'acide éthylé en cristaux qui ont la forme d'aiguilles et que l'on peut purifier en les faisant recristalliser dans l'eau. L'acide forme de petites aiguilles très-solubles dans l'eau bouillante, solubles dans l'éther et dans l'alcool de concentration ordinaire, moins solubles dans l'alcool absolu. Ces cristaux sont anhydres, fondent à 158° et se subliment en rhombes brillants.

L'acide éthyl-*méconique* est bibasique. Il forme deux séries de sels très-stables, des sels neutres $C^7HM'^2(C^2H^5)O^7$ et des sels acides $C^7H^2M'(C^2H^5)O^7$. Ces sels cristallisent facilement.

— *Acide diéthyl-méconique* $C^7H^2(C^2H^5)^2O^7$. On l'obtient en évaporant les eaux mères d'où l'acide précédent s'est déposé jusqu'à ce qu'elles répandent des vapeurs acides. Il reste comme résidu une huile visqueuse qui se solidifie par le refroidissement. On purifie le produit par recristallisation.

L'acide diéthyl-*méconique* forme des prismes incolores aplatis. Il fond à 110° quand il est sec; mais, dans l'eau bouillante, il fond avant de se dissoudre, et il se dissout très-facilement dans l'alcool. Sa solution aqueuse a une réaction fortement acide, décompose les carbonates et coagule rapidement l'albumine. Il colore les persels de fer.

L'acide est monobasique; ses sels répondent à la formule générale $C^7HM'(C^2H^5)^2O^7$. Le sel ammonique cristallise en aiguilles jaunes et est très-soluble dans l'eau froide. On l'obtient facilement en faisant passer un courant de gaz ammoniac à travers une solution alcoolique de l'acide. Le sel de baryum est un précipité jaune semi-gélatineux, insoluble dans l'eau bouillante, mais très-soluble dans un excès de chlorure de baryum. Les sels de calcium et de strontium ressemblent à celui de baryum. Le sel de magnésium est un précipité cristallin. Le sel de cuivre est vert et gélatineux. Le sel de plomb est un précipité blanc jaunâtre. Le sel d'argent est jaune, gélatineux et insoluble dans l'eau bouillante.

On ignore la constitution de l'acide *méconique.* Comme le nombre de ses atomes d'oxygène dépasse le double de sa basicité, ce doit être un acide condensé ou un acide tétratomique.

MÉCONITE s. f. (mé-ko-ni-te — du gr. *mêkôn*, pavot). Minér. Pierre calcaire, composée de grains qu'on a comparés à des graines de pavot.

MÉCONIUM s. m. (mé-ko-ni-omm — mot lat. dérivé du gr. *mêkônion*, rad. *mêkôn*, pavot). Pharm. Suc exprimé des têtes et des feuilles du pavot.

— Méd. Excrément semblable au suc de pavot, que rend l'enfant nouveau-né, et qui s'était accumulé dans le gros intestin pendant la gestation : *La nécessité de rendre le* MÉCONIUM *ne se fait sentir qu'après la naissance.* (Buff.) *Si le* MÉCONIUM *n'est pas rendu dix ou douze heures au plus tard après la naissance de l'enfant, sa rétention peut donner lieu à des accidents.* (Gardanne.)

— Entom. Gouttelette rougeâtre évacuée par l'insecte parfait immédiatement après sa transformation.

— **Encycl.** V. EXCRÉMENT.

MÉCONNAISSABLE adj. (mé-ko-nè-sa-ble — rad. *méconnaître*). Qu'on ne peut reconnaître ou qu'on ne reconnaît qu'avec peine : *La petite vérole l'a rendu* MÉCONNAISSABLE. *Sous prétexte de ne pas révolter les grands contre la vérité, nous la leur rendons* MÉCONNAISSABLE. (Mass.) *Toutes les circonstances qui adoucissent à la longue les mœurs des animaux abâtardissent leur naturel et les rendent* MÉCONNAISSABLES *au travers des habitudes nouvellement acquises.* (Buff.)

MÉCONNAISSANCE s. f. (mé-ko-nè-san-se — rad. *méconnaître*). Action de ne pas reconnaître, de méconnaître : *Sans parler des altérations et des corruptions qui proviennent de la négligence des hommes et de la* MÉCONNAISSANCE *des vraies formes ou des vraies significations, il est impossible qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe.* (E. Littré.)

— Manque de reconnaissance, de gratitude : *La* MÉCONNAISSANCE *marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude.* (Acad.)

MÉCONNAISSANT, ANTE adj. (mé-ko-nè-san, an-te — rad. *méconnaître*). Qui ne reconnaît pas, qui méconnaît, qui manque de reconnaissance : *Il ne sera pas* MÉCONNAISSANT *du bien que vous lui ferez.* (Acad.). *Il ne faut jamais être oublieux au point d'être* MÉCONNAISSANT. (Linguet.)

MÉCONNAÎTRE v. a. ou tr. (mé-ko-nê-tre — du préf. *mé*, et de *connaître.* Se conjugue comme *connaître*). Ne pas reconnaître; se méprendre sur : *L'amour de soi fait souvent* MÉCONNAÎTRE *ses véritables intérêts.* (La Rochef.-Doud.)

. . . . Un corps défiguré,
Triste objet où des dieux triomphe la colère,
Et que *méconnaîtrait* l'œil même de son père.

RACINE.

‖ Affecter de ne pas reconnaître : *Depuis qu'il est riche, il* MÉCONNAÎT *sa famille. Ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient, vous* MÉCONNAISSENT. (Mass.)

— Fig. Ne pas apprécier dignement, ne pas rendre justice à, ne pas tenir compte de : *Les Juifs* ONT MÉCONNU *et crucifié Jésus-Christ.* (Boss.) *L'ingratitude consiste à oublier, à* MÉCONNAÎTRE *ou reconnaître mal les bienfaits.* (Duclos.) *La voix de la conscience est si délicate qu'il est facile de l'étouffer ; mais elle est si pure qu'il est impossible de la* MÉCONNAÎTRE. (Mme de Staël.) *Le sentiment qui* MÉCONNAÎT *un devoir ne nous paraît qu'une faute de plus.* (B. Const.) *Tout gouvernement qui* MÉCONNAÎT *la vérité politique dans laquelle il doit vivre marche à sa perte.* (Chateaub.)

Trop souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime
Méconnaît son génie et s'ignore lui-même.

BOILEAU.

— Absol. : MÉCONNAÎTRE *est pire qu'ignorer.* (V. Hugo.)

Se méconnaître v. pr. Oublier ce qu'on est, ce qu'on a été : *Les parvenus* SE MÉCONNAISSENT *aisément.* (Acad.)

De ce lieu Philémon partit à demi nu :
Bien suivi, bien couvert, le voilà revenu;
Je ne le connus point dans cette pompe extrême;
Qui ne l'aurait pas méconnu?
Il *se méconnaît* bien lui-même.

DE CAILLY.

MÉCONNU, UE (mé-ko-nu) part. passé du v. Méconnaître. Qui n'est pas, qui n'a pas été reconnu : *Une vérité* MÉCONNUE. *L'innocence* MÉCONNUE. ‖ Qu'on affecte de ne pas reconnaître : *Etre* MÉCONNU *par un ami enrichi. On est oublié de ses frères et de ses amis, on est* MÉCONNU *de ses compagnons, on ne l'est jamais de sa mère, de sa sœur ou de sa femme.* (Chateaub.)

— Dont on n'apprécie pas dignement le mérite : *Racine et La Bruyère furent presque* MÉCONNUS *de leur vivant.* (Chateaub.) *L'écrivain qui devance son siècle est* MÉCONNU. (De Bonald.) *Il existe une sorte de douceur sévère et très-profitable pour l'âme à être* MÉCONNU. (Ste-Beuve.) *Tout choriste ou tout figurant se croit* MÉCONNU *et pense à part lui qu'il vaut bien le premier sujet.* (Th. Gaut.)

MÉCONOBIVINIQUE adj. m. (mé-ko-no-bi-vi-ni-que — de *méconique*, du lat. *bis*, deux fois, et de *vinique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on prépare en évaporant les eaux mères qui ont servi à la préparation de l'acide méconovinique.

MÉCONOPSIS s. m. (mé-ko-no-psiss — du gr. *mêkôn*, pavot; *opsis*, aspect). Bot. Genre de la famille des papavéracées, comprenant des herbes glauques, à suc jaune, que l'on trouve sur les Pyrénées, en Angleterre, sur l'Himalaya et dans l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi MÉCONOPSIDE s. f.

MÉCONOVINIQUE adj. (mé-ko-no-vi-ni-ke — du gr. *mêkôn*, *mêkonos*, pavot, et de *vinique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'acide méconique par l'acide chlorhydrique.

MÉCONSEILLER v. a. ou tr. (mé-kon-sè-llé; *ll* mll. — du préf. *mé*, et de *conseiller*). Mal conseiller. ‖ Vieux mot.

MÉCONTENT, ENTE adj. (mé-kon-tan, an-te — du préf. *mé*, et de *content*). Qui n'est pas content, qui n'est pas satisfait : *Votre maître est* MÉCONTENT *de vous. On n'est jamais bien sérieusement* MÉCONTENT *de soi-même. L'avarice et l'ambition sont plus* MÉCONTENTES *de ce qu'elles n'ont pas qu'elles ne sont satisfaites de ce qu'elles possèdent.* (Fén.) *Etre trop* MÉCONTENT *de soi est une faiblesse, en être trop content est une sottise.* (Mme de Staël.) *L'homme se montre toujours si* MÉCONTENT *de son sort, qu'il semblerait devoir moins regretter la vie.* (S.-Dubay.) *Celui qui est condamné est toujours* MÉCONTENT *de l'arrêt.* (J. de Maistre.) *La conscience, juge intérieur du bien et du mal, est l'âme satisfaite ou* MÉCONTENTE *de nos actions.* (Descuret.) *On n'est jamais plus* MÉCONTENT *que lorsqu'on l'est de soi-même.* (Mme C. Angebert.) *On se déguise parce qu'on est* MÉCONTENT *de sa nature.* (Mme E. de Gir.)

Quelque puissant qu'on soit en richesse, en crédit,
Quelque mauvais succès qu'ait tout ce qu'on écrit,
Nul n'est content de sa fortune,
Ni *mécontent* de son esprit.

Mme DESHOULIÈRES.

— Substantiv. Personne mécontente : *Souvent, pour obliger une seule personne, on fait plusieurs* MÉCONTENTS. (Acad.) *Quand je nomme quelqu'un à une place, je fais quatre-vingt-dix-neuf* MÉCONTENTS *et un ingrat.* (Louis XIV.) *Gardons-nous d'accepter sans contrôle le témoignage des* MÉCONTENTS *froissés par la fatalité des temps.* (Renan.) ‖ Se dit particulièrement de ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, de l'administration des affaires publiques : *Les* MÉCONTENTS *ne forment un parti que lorsqu'il existe déjà une faction qui peut les rallier.* (Portalis.)

— **Syn. Mécontent, malcontent.** V. MALCONTENT.

Mécontents (LES), comédie de P. Mérimée (1830). C'est une satire fine, spirituelle, quelquefois mordante, dirigée contre les conspirateurs à l'eau de rose. On est en 1810 ; M. et Mme des Tournelles s'apprêtent à recevoir les nouveaux chouans; la jeune comtesse surtout se plaît à se rappeler la fameuse Leæna partageant la gloire d'Harmodius et d'Aristogiton, et elle parle en pleurant du retour possible de *ses rois légitimes.* Puis arrivent deux ou trois conjurés, culotte courte et perruque poudrée, qu'on s'attend à voir demander à tout instant « leur lait de poule et leur bonnet de nuit. » Ce sont de délicieuses caricatures encadrées d'une façon ravissante par un vieux chouan, d'une part, qui entend conspirer à coups de poignard et non à coups de langue, et, de l'autre, par un jeune officier en congé que la comtesse a gagné à la cause... de ses beaux yeux. Enfin la séance commence. Chacun veut parler à la fois; chacun a apporté un discours écrit qu'il veut lire, et aussitôt apparaissent les petites rivalités d'amour-propre; on se chamaille; la discorde se met parmi les conjurés, et on entend dans la cour les pas d'un cheval. On regarde : « Ciel! un gendarme! » crie la comtesse, et aussitôt c'est un sauve qui peut général. Mais le gendarme apporte un pli cacheté contenant la nomination de M. des Tournelles à la dignité de chambellan de l'impératrice. Ma foi! on attendra des temps meilleurs pour conspirer; la bienséance exige que le comte parte à l'instant pour Paris, afin d'aller remercier Sa Majesté. L'idée de cette petite comédie a peut-être un peu bien vieilli; mais ce qui ne saurait vieillir, c'est l'esprit répandu à pleines mains dans ces quelques pages.

MÉCONTENTÉ, ÉE (mé-kon-tan-té) part. passé du v. Mécontenter : *Etre* MÉCONTENTÉ *par ses enfants.*

MÉCONTENTEMENT s. m. (mé-kon-tan-te-man — rad. *mécontenter*). Etat d'une personne mécontente : *Vous ne me donnez que des sujets de* MÉCONTENTEMENT. *Son* MÉCONTENTEMENT *contre vous est extrême. Le* MÉCONTENTEMENT *que nous avons quelquefois de nous-même devrait diminuer notre surprise du* MÉCONTENTEMENT *que les autres ont souvent de nous.* (Lingrée.) *On fait souvent souffrir les autres du* MÉCONTENTEMENT *que l'on éprouve.* (La Rochef.-Doud.) *Le moyen de déjouer les conspirations et d'apaiser les* MÉCONTENTEMENTS, *c'est d'effectuer de sages réformes.* (La Bédollière.) *Le* MÉCONTENTEMENT *qui parle, qui écrit, s'éteint par sa propre expansion; concentré, il enfante des tempêtes.* (Bignon.)

— **Syn. Mécontentement, déplaisir.** V. DÉPLAISIR.

MÉCONTENTER v. a. ou tr. (mé-kon-tan-té — du préf. *mé*, et de *contenter*). Rendre mécontent, donner des sujets de mécontentement à : *Il* A MÉCONTENTÉ *tous ses amis. Ce nouvel impôt* MÉCONTENTA *le peuple.*

Mécontentez une femme en un point,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle.

LA CHAUSSÉE.

Se mécontenter v. pr. Eprouver du mécontentement, être mécontent : SE MÉCONTENTER *de peu de chose.* ‖ Peu usité.

MÉCONYX s. m. (mé-ko-nikss — du gr. *mêkos*, longueur; *onux*, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, dont la seule espèce connue a été trouvée dans la Colombie.

MÉCOPE s. m. (mé-ko-pe — du gr. *mêkos*, longueur; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, comprenant huit espèces, dont sept dans l'Inde et une dans la Nouvelle-Guinée.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées, comprenant des herbes de Java.

MÉCOPODE s. m. (mé-ko-po-de — du gr. *mêkos*, longueur; *pous*, *podos*, pied). Entom. Genre d'orthoptères, de la tribu des locustiens, caractérisés par un sternum étroit, biépineux, et des élytres une fois plus longs que le corps.

MÉCORHYNQUE adj. (mé-ko-rain-ke — du gr. *mêhos*, longueur; *rygchos*, bec). Entom. Dont le rostre est allongé.

— s. m. pl. Groupe de curculionides gonatocères à rostre très-allongé.

MÉCOSARTHRON s. m. (mé-co-zar-tron — du gr. *mêkos*, longueur; *arthron*, articulation). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, comprenant une seule espèce qui habite le Brésil.

MÉCOTARSE s. m. (mé-ko-tar-se — du gr. *mêkos*, longueur, et de *tarse*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionides, dont l'espèce unique est originaire de Madagascar.

MECQUE (LA), *Macaraba* de Ptolémée, appelée par les Arabes de plusieurs noms emphatiques, dont les plus communs sont : *Om-el-Kora* (la mère des villes), *El-Morharrefih* (la noble), *Beled-el-Amynel* (la région des fidèles), ville d'Arabie, dans l'Hedjaz, chef-lieu du chérifat de son nom, à 85 kilom. E. de Djeddah, qui lui sert de port sur la mer Rouge, à 412 kilom. S. de Médine, par 21°28' de latit. N. et 37° 54' de longit. E. Sa population normale, autrefois de 100,000 hab., n'est plus aujourd'hui que d'environ 60,000. Mais, à l'époque du pèlerinage prescrit par la religion musulmane et dont nous parlerons ci-après, il s'y réunit jusqu'à 200,000 pèlerins, et sur ce nombre 40,000 apportent chacun à peu près 3,000 fr. de marchandises qu'ils vendent autour des lieux saints, ce qui élève la totalité de la valeur échangeable à 120 millions. Les transactions se règlent dans les cinq jours que tout pèlerin est autorisé à passer dans la ville. C'est là tout le commerce de La Mecque. Quant à son industrie, elle est complétement nulle. Tous les produits manufacturés nécessaires à la consommation locale y sont importés ou par les caravanes, ou par la mer Rouge.

La Mecque est située dans une vallée étroite et sablonneuse. Son emplacement est beaucoup trop vaste pour la population qui l'occupe. La plus grande partie de la ville est bâtie dans la vallée même; mais quelques constructions s'élèvent aussi sur les flancs des montagnes voisines qui, pour la plupart, atteignent une hauteur assez élevée. Les maisons, à plusieurs étages, sont bâties en pierre et reçoivent le jour par de nombreuses ouvertures. Les rues de La Mecque sont plus larges que celles des autres villes de l'Orient, mais ne sont pas pavées.

La principale curiosité de La Mecque est la grande mosquée, appelée *Beithou'llah* (maison de Dieu) ou *El-Harem.* « C'est, dit M. Noël Desvergers, un ensemble de constructions qui entourent le Saint des saints, la Caaba, dont la fondation est attribuée à Abraham par les historiens orientaux. Depuis le temps d'Omar, qui enferma dans un temple plus grand ce temple révéré, tant de califes, de sultans, d'imans ont signalé leur piété par des changements, des réparations, des embellissements, des constructions nouvelles, qu'il est impossible d'y reconnaître les traces du premier travail. Sa forme est celle d'un quadrilatère dont les faces sont engagées dans des constructions qui lui ôtent toute régularité. Dix-neuf portes donnent entrée dans la cour intérieure. Ces portes n'ont point de vantaux et la mosquée reste ouverte à toute heure du jour et de la nuit. Une fois entré dans l'intérieur du temple, le voyageur est, pour la première fois, frappé de son immensité : il se trouve dans une vaste cour entourée d'arcades soutenues par une forêt de colonnes, dont quelques-unes sont en granit, les autres en marbre, et, au-dessus de ces arcades, du sommet desquelles pendent des lampes qu'on allume chaque nuit, s'élèvent une quantité de petites coupoles surmontées elles-mêmes par sept minarets. »

C'est au milieu du parvis que s'élève la maison sainte, la Caaba.

Près de la Caaba s'élève le bâtiment qui recouvre le puits de *Zemzem*, cette source qu'un ange fit jaillir au moment où Agar, errant dans le désert, allait voir mourir de soif son fils Ismaël. La salle qui renferme le puits sacré est revêtue de marbre. Les autres édifices de La Mecque n'offrent aucun intérêt architectural.

Il est fait mention de La Mecque dans la Bible, sous le nom de *Mesca.* Les écrivains latins, Ptolémée entre autres, nomment cette ville *Macaraba;* mais l'importance historique de La Mecque ne date que de Mahomet, qui y naquit. A cette époque, la ville et tout le pays saint, *Belad-el-Aram*, étaient sous la domination des Coraïschites. Après la mort du Prophète, La Mecque devint l'héritage de ses descendants. Un d'eux, le chef de la tribu, gouvernait La Mecque et ses dépendances avec le titre de grand chérif, et pendant longtemps il réussit à tenir en échec la puissance des califes. Dans la suite, les Osmanlis prirent le titre de protecteurs des villes saintes de La Mecque et de Médine et ne laissèrent au grand chérif qu'une autorité restreinte. En 1803, sous le chérif Ghaleb, La Mecque fut prise et pillée par les wahabites, hérétiques musulmans; mais, en 1818, le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, s'en empara, expulsa les wahabites, emmena au Caire le grand chérif prisonnier, et La Mecque dut reconnaître la souveraineté du pacha. En 1840, la situation critique du vice-roi d'Egypte favorisa l'évasion du grand chérif, qui alla reprendre possession de son pouvoir.

Nous avons dit, en commençant, que ce qui donne à La Mecque la vie et le mouvement au moins passager qu'on y remarque, c'est le pèlerinage qu'y doit faire une fois en sa vie tout bon musulman. Les textes sont exprès :

« Dieu, est-il dit dans le Coran, a ordonné aux hommes le pèlerinage à la Maison (la Caaba). » Les *hadiths* se prononcent à ce sujet d'une manière tout aussi formelle. Voici ce qui est raconté dans le *Djami oussahih* (*Recueil véridique*) : « On demandait au Prophète quelle était l'œuvre la plus méritoire. — *La foi*, répondit-il. — Et ensuite? — La guerre sur le chemin de Dieu (la guerre sainte). — Et ensuite? — Le pèlerinage. » Aussi, selon un proverbe arabe, « celui qui meurt sans avoir été à La Mecque peut aussi bien être pris pour un juif ou un chrétien. » Or, chacun sait qu'un chrétien est assimilé à un chien.

Le pèlerinage à La Mecque doit s'accomplir avec certaines formes dont il est rarement permis de s'écarter. Les prescriptions, à cet égard, se partagent en deux classes, suivant leur origine : la première comprend celles qui sont expressément contenues dans le Coran; c'est la plus importante; la deuxième embrasse les prescriptions résultant des coutumes islamiques consacrées par l'usage; cette dernière catégorie comporte certains tempéraments facultatifs, mais la première est essentiellement obligatoire, et la moindre infraction qu'on y commettrait entraînerait la nullité du pèlerinage.

La première classe des prescriptions obligatoires concerne : l'habillement du pèlerin; la visite au mont Arafat et les quatre processions autour de la Caaba. Le Coran contient à ce sujet des instructions assez détaillées.

Les musulmans qui accomplissent le pèlerinage doivent, selon les endroits d'où ils arrivent, s'arrêter à certaines stations désignées par le Prophète lui-même, pour s'y préparer à accomplir pieusement leur saint devoir. Ceux qui viennent de Médine doivent s'arrêter à Zoul-Holeïfat; ceux qui viennent de Damas, à Djahfa; ceux qui viennent de l'Irah et des pays situés dans la même direction, à Zât-Irah; ceux qui viennent du Nedjd et des contrées adjacentes, à Karn; ceux qui viennent de l'Yémen, à Ielemben; ceux qui viennent de Suez par mer, à Ras-Ouardan. A chacune de ces stations, le pèlerin mulsuman ou *hadji* doit procéder à l'ablution des extrémités, du visage et d'une partie de la tête, ou, ce qui vaut mieux, à une ablution générale; ensuite il doit se couper les ongles des mains et des pieds, ainsi qu'une partie de la barbe et s'épiler soigneusement tout le corps. Les femmes sont soumises à l'ablution générale dans certains cas d'impureté déterminés par la loi musulmane. Le vêtement porté par le pèlerin, qui reçoit lui-même le nom de *mohrim* (saint, pur), est appelé *el-ihram* (le *saint*, le *pur*). Le pèlerin ne doit avoir ni chemise ni caleçon. Il doit être simplement couvert du manteau, *ihram*, et n'avoir aux pieds que des sandales. Les femmes remplacent ordinairement l'*ihram* par un voile. Quand un musulman se rend, à l'époque du pèlerinage, dans le territoire saint pour simples affaires commerciales, il doit également prendre l'*ihram*. Toute infraction à ces prescriptions entraîne comme expiation le sacrifice d'une victime. Aussitôt après avoir revêtu l'*ihram*, on doit se parfumer de musc, d'aloès, etc., et réciter diverses prières. On termine par le chant sacré appelé *Tebiya* ou *Lebbeïka*. On ne doit pas passer un seul mot de ce chant; les hommes le répètent à voix haute, les femmes à voix basse, tout le long du chemin qui mène de la station à La Mecque. Ce chant a trait à une légende qui se rapporte à Abraham, considéré par les Arabes comme le constructeur de la Caaba.

Dès que le pèlerin a revêtu l'*ihram*, il doit éviter soigneusement toute mauvaise action, querelle, mensonge, dispute, etc. Il ne doit pas avoir de rapports avec une femme. Il lui est défendu de chasser, de tuer même un insecte. Il n'a plus le droit de tailler ses cheveux, sa barbe, ni ses ongles, de se parfumer, etc. Il peut cependant se teindre les paupières et les yeux avec le kohl. Il lui est également permis de porter un sabre à son côté et un anneau à son doigt.

En entrant à La Mecque, le pèlerin récite une prière spéciale et va aussitôt visiter la Caaba en prononçant le *tekbir* et le *tehlil*, qui consistent à dire *Allah Akbar*, Dieu est grand, *La' lla illa' lla*, il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. Ensuite il pénètre dans le temple par la porte du Salut (*Bab esselam*), en laissant ses chaussures à la porte. Le pèlerin s'approche de la fameuse pierre noire (*Hadjar elaswad*) avec de grandes démonstrations de respect et force prières. Puis il baise la pierre, si l'affluence des croyants ne l'en empêche; au cas contraire, il la touche de la main, qu'il porte ensuite à ses lèvres; quelquefois même, il est obligé de se contenter d'un contact indirect à l'aide d'un bâton. Immédiatement après cette première cérémonie commence la procession autour de la Caaba, dont la direction est de droite à gauche en partant de la pierre noire, de manière que le cœur des pèlerins soit du côté du sanctuaire. On passe successivement aux quatre angles, en récitant toujours des prières spéciales. Cette procession se répète sept fois, et à chaque fois on recommence ses dévotions à la pierre noire. Enfin on se retire après avoir encore une fois baisé la pierre noire et le *maquam d'Ibrahim*, c'est-à-dire la pierre où est conservée l'empreinte du pied d'Abraham. Le pèlerin sort par la porte de Safa, monte sur la hauteur du même nom, tourne son visage vers la Caaba, recommence ses prières, puis descend lentement dans la vallée appelée *Bathn-Onadi*, et prononce ces paroles : « O mon Dieu! sois miséricordieux envers moi; pardonne-moi mes péchés, ô Seigneur saint et clément! » Cela fait, il remonte, se tourne de nouveau dans la direction de la Caaba, recommence ses oraisons, puis marche alternativement en avant et en arrière dans un endroit désigné, pour rappeler la marche incertaine d'Agar et d'Ismaël chassés par Abraham et égarés dans le désert.

Les femmes qui font le pèlerinage sont affranchies de certaines cérémonies qui seraient incompatibles avec leur sexe ou avec les mœurs orientales.

Quand toutes les formalités sont accomplies, le pèlerin se rend dans la ville; mais il ne doit pas encore dépouiller l'*ihram*, et il est tenu de se livrer à des méditations religieuses sur l'acte important qu'il vient d'accomplir. Il peut, s'il le veut, répéter plusieurs fois sa visite à la Caaba, jusqu'à la fête du Beïram ou Baïram, qui termine le pèlerinage. Il lui reste, d'ailleurs, des cérémonies importantes à accomplir avant de quitter la ville sainte. La fête du sacrifice (*id Adhhat*) tombe dans le mois de *Zoul Hidjdjè* (mois du pèlerinage). Sept jours avant cette époque, l'iman avertit les croyants en prononçant la *Khotbat-el-hadj* (l'allocution du pèlerinage). Le huitième jour du mois, la caravane sainte quitte la ville un peu avant le coucher du soleil, et se dirige vers la vallée de Mina. Ce jour s'appelle *Ianm terwia* (le jour de la réflexion, du souci), par allusion à l'incertitude d'Abraham qui, ayant reçu en songe l'ordre d'immoler son fils, ne savait si ce rêve était une inspiration de Dieu ou une suggestion du diable. Après une journée de marche, on s'arrête et l'on passe la nuit; dès que paraît l'aurore du neuvième jour, la caravane se dirige vers la montagne Arafat, où elle emploie la journée en prières. Ensuite elle se rend au *Djebel Farkh*, après avoir passé à *Monzdelifat*. Le dixième jour, elle se remet en marche, traverse *Elmeschar-el-haram*, l'endroit consacré, franchit rapidement *Onadimonhassar*, la vallée maudite, et arrive à l'emplacement de Mina (*mahalla Mina*).. A partir de ce lieu commence une série de cérémonies ayant trait à d'anciennes légendes. Chaque pèlerin doit prendre sept pierres et les jeter l'une après l'autre auprès de *Djamrat-el-Agabè*, en s'écriant : *Bismillah!* (au nom de Dieu!) et en récitant une invocation. Les pierres doivent être lancées en arrière. Cette coutume est une marque de mépris pour le démon. Chaque pèlerin peut ensuite procéder au sacrifice de la victime qu'il a apportée. Ce sacrifice n'est pas obligatoire pour les femmes. La chair de la bête immolée doit être partagée entre les amis du hadji et les pauvres. Puis le pèlerin se rase les cheveux et se coupe les ongles et revient à La Mecque, où il recommence ses dévotions à la Caaba. Enfin, après un nouveau pèlerinage à Mina, le pieux musulman doit songer à quitter au plus tôt La Mecque, de peur d'y commettre quelque péché qui lui attirerait une punition double. Avant de partir, il retourne une troisième et dernière fois à la Caaba, pour y faire ce qu'on appelle les *Thonaf wida* (les processions de l'adieu). Il va aussi puiser de l'eau au célèbre puits de Zemzem, en boit une partie avec de grandes démonstrations de respect et conserve le reste comme un pieux souvenir. Puis, après plusieurs autres cérémonies, il s'éloigne par la porte appelée *Bab el-wida*, la porte de l'adieu.

Le retour des pèlerins du Caire est célébré par des réjouissances particulières à cette ville. Les parents, les amis vont au-devant d'eux dans le désert, leur portent des vivres et des rafraîchissements. A côté de la joie de ceux qui se retrouvent en bonne santé, on voit le désespoir de ceux qui apprennent la mort d'un fils, d'un frère, d'un père, d'un mari, car le pèlerinage ne laisse pas d'être singulièrement meurtrier.

Le lendemain, aux premières lueurs du jour, la caravane se forme en colonne et se met en marche pour entrer en ville. Dès l'aurore, une salve d'artillerie, tirée de la citadelle, annonce l'arrivée des pèlerins. Alors les pachas à la tête des troupes, les cheiks, les cadis, les ulémas, les imans avec les drapeaux des mosquées, les diverses corporations viennent au-devant de la caravane et font la haie sur son passage. En tête, assis sur un dromadaire, se montre le conducteur, le guide des hadjis. C'était, en 1868, un vieillard à la barbe blanche, au corps nu jusqu'à la ceinture et dont la tête rasée restait toujours découverte sous l'ardeur du soleil. Pendant plus de vingt ans, ce fut lui qui conduisit les pèlerins. Pendant tout ce long voyage, c'est-à-dire pendant trois mois, sa tête se balançait de droite à gauche, continuellement, et ce mouvement, paraît-il, ajoutait à la sainteté du personnage. Autour du chef, des musiciens, nègres pour la plupart, juchés sur des chameaux, frappent leurs timbales retentissantes et sonnent de la trompe. Après eux, défilent les vingt chameaux de Mahomet, couverts de housses magnifiques en velours, brochées d'or et de soie de toutes couleurs. Vient ensuite le chameau sacré, le *Mahmil*, qui représente le dromadaire que le Prophète avait coutume de monter. Derrière ces chameaux, qui sont censés descendus de ceux du prophète, viennent des chameaux porteurs de reliques, d'autres surmontés de palmiers, d'autres avec des palanquins où se cachent des femmes. Autour de la caravane, des officiers du pacha, en costume brodé d'or, caracolent sur leurs chevaux, tenant en main une lance ornée de plumes d'autruche. Derrière les chevaux viennent, à pied, toutes les corporations portant leurs attributs, puis des santons couverts des plus étranges costumes, des derviches, des psylles avec leurs serpents, et enfin la foule des pèlerins.

Cette foule hurlante s'engouffre en dansant dans les rues tortueuses du Caire, s'avance vers la citadelle, présente au pacha une lettre à lui adressée par le chérif de La Mecque; tous ensuite se dispersent par la ville, s'arrêtant pour prier dans les mosquées principales. Le rendez-vous général est à la place d'El-Esbekieh où se célèbrent, côte à côte, les mystères sacrés et les mystères profanes, où s'exécutent les danses religieuses et les danses lascives.

Dans ces dernières années, les puissances européennes se sont préoccupées du pèlerinage de La Mecque au point de vue sanitaire. Il a paru démontré que le choléra, contracté sur les rives du Gange, où les Indous superstitieux laissent se putréfier les cadavres de leurs coreligionnaires, est régulièrement apporté à La Mecque par les pèlerins venus de l'Indoustan. A la suite de cette découverte, des mesures de précaution, indiquées par une commission spéciale, furent prises à La Mecque et dans tous les ports d'embarquement des pèlerins. Malheureusement, les règlements n'ont pas toujours été strictement observés. En 1873, année où l'extension de l'épidémie a inspiré une surveillance plus active, aucun cas de choléra n'a été observé dans toute la durée du pèlerinage, bien que le nombre des pèlerins se fût exceptionnellement élevé à 200,000, et qu'on y comptât près de 30,000 pèlerins embarqués à Calcutta ou à Bombay. Ce résultat est dû à la sévérité avec laquelle les autorités locales avaient interdit l'embarquement dans tous les lieux infectés, aux quarantaines sévères imposées aux navires qui en provenaient, au soin avec lequel on a évité l'entassement dans les navires, qui était, pour ce pèlerinage, une sorte de tradition; enfin, aux mesures hygiéniques prises à La Mecque même, pendant les énormes sacrifices qui s'y accomplissent et qui empestent l'air, sous ce climat brûlant.

MÉCRÉANCE s. f. (mé-kré-an-se — rad. *mécroire*). Refus de croire, d'ajouter foi; incrédulité, défiance : *Ici, enclins à la superstition, ailleurs à la* MÉCRÉANCE; *ici à la liberté, ici à la servitude.* (Montesq.) ‖ Mot vieilli.

MÉCRÉANT, ANTE s. (mé-kré-an, an-te — rad. *mécroire*). Personne qui n'a pas la vraie foi; infidèle : *Guerroyer contre les* MÉCRÉANTS. ‖ Chrétien qui n'a pas la foi. ‖ On a dit quelquefois MÉCROYANT.

— Fam. Personne incrédule, sceptique en quelque point : *Quoique dévot, Louis XIV était un* MÉCRÉANT *de la première classe; il ne croyait ni à la vertu d'aucune femme, ni à la probité d'aucun homme.* (Mercier.)

— Adjectiv. : *Si le prince incrédule a droit à l'obéissance du sujet, le sujet* MÉCRÉANT *a droit à la protection du prince.* (Boiste.)

L'empereur des Francs, le roi Charlemagne,
A mandé vers lui tous ses grands barons,
Pour faire la guerre aux Maures d'Espagne,
Qui sont *mecréants*, païens et larrons.
PONSARD.

MÉCRITE s. m. (mé-kri-te). Nom donné à certains montagnards de Perse, qui gravissent avec une grande facilité les hauteurs les plus escarpées.

MÉCROIRE v. a. ou tr. (mé-kroi-re — du préf. *mé*, et de *croire*). Refuser de croire, d'ajouter foi à : *Ah! Dieu, que mon malheur est grand! Je suis gêné, et cependant je n'oserais dire que je suis mal; on me* MÉCROIRAIT. (Cholières.)

— v. n. ou intr. Ne pas croire, être incrédule :

On en pourra gloser, on en pourra *mécroire*;
Tout cela n'est pas un grand mal.
LA FONTAINE.

MÉCROYANT, ANTE s. (mé-croi-ian). V. MÉCRÉANT.

MÉCYNODÈRE s. m. (mé-si-no-dè-re — du gr. *mêkunô*, je suis long; *deré*, cou). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des eupodes, tribu des sagrides, dont l'espece type habite la Nouvelle-Hollande.

MÉCYNORHINE s. m. (mé-sy-no-ri-ne — du gr. *mêkunô*, je suis long; *rhin*, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant une seule espèce, originaire de la côte de Guinée.

MÉCYSMODÈRE s. m. (mé-si-smo-dè-re — du gr. *mêkusmos*, prolongement; *deré*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type est originaire de Java.

MEDA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Milan, district de Monza, mandement de Barlassina; 3,051 hab.

MEDA, déesse saxonne et frisonne. On la représente voilée, tenant dans la main droite quelques flèches, et dans la gauche une poignée d'épis.

MÉDA, le gendarme qui blessa Robespierre au 9 thermidor. V. MERDA.

MÉDAILLE s. f. (mé-da-lle; *ll* mll. — ital. *medaglia;* du lat. *metallum*, métal). Pièce de métal frappée en l'honneur d'une personne illustre, ou en souvenir d'un fait remarquable : MÉDAILLE *d'or, d'argent, de bronze, de cuivre. Le module, la légende, le champ, l'exergue, l'inscription d'une* MÉDAILLE. *La matrice, le coin d'une* MÉDAILLE. *La face, le revers d'une* MÉDAILLE. *Battre, frapper une* MÉDAILLE. *Un cabinet, une collection de* MÉDAILLES. *Un amateur de* MÉDAILLES. *Dans l'histoire civile on consulte les titres, on recherche les* MÉDAILLES *pour déterminer les époques des révolutions et constater les dates des événements.* (Buff.)

— Pièce de métal représentant un sujet de dévotion : MÉDAILLE *de sainte Geneviève, de la Vierge. Une* MÉDAILLE *bénite.*

— Pièce de métal donnée en prix dans certains concours publics : *Il a obtenu une* MÉDAILLE *d'or, d'argent, de bronze à la dernière exposition des produits de l'industrie française.* (Acad.)

— Signe distinctif de quelque récompense honorifique : *Une* MÉDAILLE *de sauvetage. Les* MÉDAILLES *sont données pour avoir sauvé des hommes, les croix pour en avoir tué.* ‖ Décoration militaire créée, en France, en faveur des soldats et des sous-officiers.

— Plaque de métal portée, à Paris, par ceux qui exercent dans les rues certaines professions : MÉDAILLE *de commissionnaire.* MÉDAILLE *de porteur aux halles.*

— Ancienne monnaie des Grecs ou des Romains : MÉDAILLE *antique.* MÉDAILLE *grecque.* MÉDAILLE *romaine.*

— Fig. Témoignage permanent : *Les langues sont les vraies* MÉDAILLES *de l'histoire.* (Rivarol.)

— *Face* ou *Corps d'une médaille*, Côté d'une médaille où est figurée une tête ou un sujet.

— *Revers d'une médaille*, Côté d'une médaille opposé à la tête. ‖ Fig. Mauvais côté, aspect fâcheux, mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose : *Voilà qui est le plus joli du monde; mais regardons le* REVERS DE LA MÉDAILLE; *je vais vous faire voir un Français sur son retour de tendresse.* (Ghérardi.)

— *Tourner la médaille*, Examiner une chose d'un autre côté, sous un autre point de vue : *Nos dehors sont réglés, nos airs sont gracieux, nos mines sont modestes; tout ce qui paraît est bon; mais* TOURNEZ LA MÉDAILLE, *rien n'est plus bizarre que notre humeur, rien n'est plus faux que notre mérite.* (Ghérardi.)

— *Tête de médaille*, Personne dont les traits sont grands et fort marques.

— Prov. *Toute médaille a son revers*, Chaque chose a deux faces, chaque chose a un bon et un mauvais côté.

— Numism. *Médaille contre-marquée*, Celle qui a reçu, par-dessus sa première empreinte, la marque d'un poinçon. ‖ *Médaille éclatée*, Celle dont les bords ont été fendus quand on l'a frappée. ‖ *Médaille encastrée*, Médaille fausse, composée avec deux pièces antiques, dont l'une a fourni la face et l'autre le revers. ‖ *Médaille fourrée*, Celle dont l'extérieur seulement est d'or ou d'argent, l'intérieur ayant été vidé et rempli d'un autre métal. ‖ *Médaille inanimée*, Celle qui n'a point de légende. ‖ *Médaille incuse*, Celle qui n'a été frappée que d'un côté. ‖ *Médaille martelée*, Celle dont on a effacé le revers, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare. ‖ *Médaille saucée*, Celle qui, ayant été battue en cuivre, a été ensuite argentée ou couverte d'une feuille d'étain.

— Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personnage illustre, ou quelque action mémorable.

— Fr.-maçonn. Somme d'argent : *On accorde aux infortunés une* MÉDAILLE *de cinq, dix ou quinze briques* (francs), *selon l'état du trésor de la loge.*

— Bot. *Médaille de Judas*, Nom vulgaire de la lunaire bisannuelle, genre de la famille des crucifères, dont la silicule est large et à peu près ovale. ‖ On l'appelle aussi MONNAIE DU PAPE.

— **Encycl.** Numismatique. V. ce mot.

— *Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.* V. BIBLIOTHÈQUE.

— *Médailles honorifiques.* L'usage de distribuer des *médailles* aux personnes qui se sont distinguées dans un concours public est déjà ancien; mais il a pris dans ces dernières années une très-grande extension. Les académies proposent des *médailles* pour ceux qui traiteront avec le plus de succès des sujets donnés; certaines associations d'utilité publique, comme la Société protectrice des animaux, en distribuent aux personnes qui ont bien mérité de la société par la défense ou l'application pratique de leurs principes, soit dans les actes de la vie privée, soit par l'impression d'ouvrages utiles à ce point de vue Les concours agricoles ont des *médailles* pour les vainqueurs de ces luttes pacifiques. Dans les expositions publiques de l'industrie, on délivre des *médailles* aux exposants qui les ont méritées, et ce n'est pas ici une simple distinction honorifique, mais une recommandation qui a, aux yeux du public et des industriels, la plus grande importance. Une *médaille* obtenue dans une grande exposition est souvent, pour une maison, le commencement de la fortune. C'est en tout cas une occasion perpétuelle de réclame, et la récompense obtenue ne manque pas d'être mentionnée et représentée sur les produits pour lesquels on l'a délivrée. Plus grande encore est l'importance des *médailles* décernées aux artistes à la suite des expositions. Pour eux, ces récompenses si enviées ne sont pas seulement une recommandation auprès des amateurs; elles sont avant tout la consécration publique d'un talent qui, quelquefois, doute encore de lui-même.

Dans l'organisation actuelle, l'administration des beaux-arts délivre : 2 premières *médailles*; 4 secondes pour la section d'architecture; 8 premières, 16 secondes pour la section de peinture; 4 premières, 8 secondes pour la section de sculpture; 3 premières, 6 secondes pour la section de gravure et de lithographie. Le jury peut délivrer une *médaille* d'honneur pour un ouvrage d'un mérite exceptionnel. Le même artiste ne peut obtenir qu'une seule *médaille* de chaque classe, sauf pour la *médaille* d'honneur, qui peut être délivrée plusieurs fois à la même personne.

Tous les gouvernements, à côté des ordres de chevalerie, ont également créé des *médailles* qu'on accorde à ceux qui se sont distingués par quelque action d'éclat ou à ceux qui ont pris part à quelque grande entreprise ou à quelque guerre célèbre.

Dans les pays où les ordres de chevalerie sont réservés aux officiers, on distribue aux sous-officiers et aux soldats des *médailles* de divers modules et de divers métaux, qui se portent ordinairement avec le ruban de l'ordre auquel elles sont annexées. Dans les Etats, au contraire, où les ordres sont accessibles à tous, sans distinction de grade, la création des *médailles* a eu simplement pour objet, au moins en théorie, de prévenir une trop grande distribution des décorations équestres. Comme exemple de *médailles* de ce dernier genre, nous citerons notre *médaille militaire* et celle de Savoie.

Les *médailles* distribuées aux officiers et aux soldats en mémoire d'une expédition, d'un fait d'armes, sont d'origine assez ancienne, mais il n'en a été fait que de nos jours une application universelle. Le général Bardin, dans son *Dictionnaire de l'armée*, donne comme le premier exemple d'une distribution semblable celle que fit Pierre Ier après s'être emparé de la forteresse de Notebourg; c'était une *médaille* d'or et elle ne fut donnée qu'aux officiers. Nous possédons, dans notre histoire, un fait bien antérieur. On lit en effet dans les *Mémoires de Vieilleville*, relatifs au règne de Henri II, le passage suivant : « Il avoit fait faire par deux très-experts orfévres environ deux cents *médailles* d'or, les unes du poids de trois escus pièce, les autres de deux, et la plus grande part d'un escu, auxquelles estoient des deux costez les portraits du roy et de la royne, bien gravés, et pendantes chacune à des rubans de soye jaulne et noire, qu'il distribua aux princes, colonels, reithermistres, capitaines, lieutenants et enseignes, selon leur qualité; qui furent si aises et contents de ces *médailles* portant la ressemblance du roy, qu'ils avoient servi environ trois mois, et de leur solde et payement qui leur fut fourny tout en or, qu'ils se mirent en bataille, gens de cheval et de pied, et si bien ordonnés qu'il n'y avoit chose si plaisante à voir. »

Malgré cet ancien exemple, les *médailles* militaires ne nous furent bien connues que lors de l'invasion (1814-1815). Les soldats et officiers russes et autrichiens en étaient littéralement couverts. Nous allons suivre, par ordre chronologique, la création des diverses *médailles* instituées en France, soit comme récompense du mérite militaire ou civil, soit en commémoration d'un événement.

— *Médaille de Juillet*. Après la Révolution de 1830, une loi décida la création d'une croix et d'une *médaille* pour perpétuer le souvenir des trois journées immortelles et pour servir de marque de distinction aux citoyens qui s'étaient signalés par leur courage. La *médaille* en argent représentait d'un côté le coq gaulois entouré d'une couronne de chêne avec cette inscription : *A ses défenseurs la Patrie reconnaissante;* et de l'autre côté, trois couronnes de laurier entrelacées avec cette légende : 27, 28, 29 *Juillet* 1830. *Patrie, Liberté*, et pour exergue : *Donné par le roi des Français*. Cette *médaille* était portée à un ruban tricolore.

— *Médaille d'honneur*. A partir de 1815, des *médailles* d'honneur furent distribuées par le ministère de l'intérieur aux citoyens qui s'étaient signalés par des actes de courage et de dévouement. Une décision royale du 2 décembre 1833 ordonna qu'à l'avenir cette *médaille* serait suspendue à la boutonnière par un ruban tricolore à raies de largeur égale. Le ruban ne peut pas être porté isolément. Il y a deux classes de *médailles*: celle de 1re classe, en argent, dont la belière est ornée d'une couronne de feuilles de chêne; celle de 2e classe, également en argent, mais dont la belière est unie. Cette *médaille* représente, d'un côté, l'effigie du souverain, et, de l'autre, un médaillon entouré d'une allégorie représentant le courage et l'humanité, au centre duquel se trouvent gravés ces mots : *Ministère de l'intérieur. Actions de dévouement*. Chaque *médaille* contient en outre le nom de la personne à laquelle elle est accordée, ainsi que l'exposé du fait qui en a motivé la délivrance.

Napoléon III a institué cinq *médailles :* la *médaille militaire*, la *médaille de Sainte-Hélène*, la *médaille d'Italie*, la *médaille de Chine* et la *médaille du Mexique*. A ce nombre déjà assez considérable il faut joindre trois *médailles* étrangères : la *médaille de Crimée*, celle *de la Baltique*, instituées par la reine Victoria, et la *médaille militaire de Savoie*, commune dans notre armée depuis la guerre d'Italie. Nous allons parler de chacune de ces médailles en particulier.

— *Médaille militaire*. La médaille militaire est une récompense spécialement destinée aux soldats ou sous-officiers de l'armée de terre et de mer qui se sont distingués. Une décision souveraine accorde, par exception, aux maréchaux de France le droit de porter la *médaille* militaire. Pareille faveur fut octroyée, par le décret du 13 juin 1852, aux généraux de division qui ont été ministres sous le gouvernement du président de la République, aux généraux qui ont commandé en chef une expédition, et à ceux qui ont été présidents des comités d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie. Le 7 juillet 1852, sur la demande du ministre de la marine et des colonies, les officiers généraux de la marine ayant rempli les fonctions de ministre ou commandé en chef une flotte furent admis également à porter la *médaille* militaire.

Cette *médaille* n'a pas été instituée par un décret particulier : sa création, qui date du 22 janvier 1852, fut décidée par le même décret qui réglait l'emploi des biens confisqués à la famille de Louis-Philippe. Voici les deux articles spéciaux de ce décret :

« Art. 11. Il est créé une *médaille* militaire, donnant droit à 100 francs de rente viagère, en faveur des soldats ou sous-officiers de l'armée de terre et de mer placés dans des conditions qui seront fixées par un règlement ultérieur.

» Art. 12. Un château national servira de maison d'éducation aux filles ou orphelines indigentes des familles dont les chefs auraient obtenu cette *médaille*. »

Le château de Rambouillet fut affecté à la destination indiquée dans ce dernier article.

Le décret du 29 février 1852 règle la forme, les dimensions de la *médaille* militaire, et fait connaître les conditions dans lesquelles on pourra l'obtenir :

« Art. 1er. La *médaille* militaire, instituée par l'article 11 du décret du 22 janvier 1852, sera en argent et d'un diamètre de 0m,028.

» Art. 2. Les militaires et marins qui auront obtenu la *médaille* la porteront attachée par un ruban jaune avec un liséré vert, sur le côté gauche de la poitrine.

» Art. 3. La *médaille* pourra se porter simultanément avec la croix de la Légion d'honneur.

» La rente viagère de 100 francs attachée à chaque *médaille* accordée est, comme le traitement de la Légion d'honneur, incessible et insaisissable. Elle peut se cumuler avec toute allocation ou pension sur les fonds de l'Etat ou des communes, mais non avec le traitement alloué aux membres de la Légion d'honneur.

» Art. 4. La *médaille* militaire est accordée par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre ou de la marine, aux militaires ou marins qui réuniront les conditions déterminées ci-après.

» Art. 5. La *médaille* pourra être donnée :

» 1o Aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers, soldats ou marins qui se seront engagés après avoir fait un congé, ou à ceux qui auront fait quatre campagnes effectives;

» 2o A ceux dont les noms auront été cités à l'ordre de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service;

» 3o A ceux qui auront reçu une ou plusieurs blessures en combattant l'ennemi ou dans un service commandé;

» 4o A ceux qui se seront signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

» Art. 6. Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les employés, gardes et agents militaires qui, dans les armées de terre ou de mer, ne sont pas traités ou considérés comme officiers. »

On compte un certain nombre de cantinières qui ont obtenu la *médaille* militaire. Dans la guerre de 1870-1871, un grand nombre de gardes nationaux l'ont également obtenue.

— *Médaille de Crimée*. Cette *médaille* commémorative fut accordée par la reine d'Angleterre aux militaires de tout grade qui prirent part à la campagne de Crimée en 1855. La *médaille*, en argent, d'un fort module, porte d'un côté l'effigie de la reine Victoria, et de l'autre un guerrier couronné par la Victoire. Elle s'attache à un ruban bleu liséré de jaune, qui porte un nombre d'agrafes en argent égal à celui des batailles auxquelles le titulaire a assisté. Le nom de la bataille est gravé sur chaque agrafe.

— *Médaille de la Baltique*. Une partie de l'armée française ayant été pendant la campagne de Crimée détachée dans la mer Baltique et occupée au siége de Bomarsund, on créa pour elle une *médaille* commémorative. Cette *médaille*, en argent, porte également d'un côté l'effigie de la reine d'Angleterre, et de l'autre une Minerve armée d'un trident avec ce mot : *Baltic*. Elle se suspend à un ruban jaune liséré de bleu.

— *Médaille de Sainte-Hélène*. Un décret de 1857 porte que, voulant honorer par une distinction spéciale les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France dans les grandes guerres de 1792 à 1815, une *médaille* commémorative est accordée à tous les survivants. Cette *médaille* est de bronze; d'un côté elle porte l'effigie de Napoléon, de l'autre cette inscription : *Campagnes de* 1792 *à* 1815. *A ses compagnons de gloire, sa dernière pensée*, 5 *mai* 1821. Elle est portée à la boutonnière, suspendue à un ruban vert et rouge à raies très-étroites.

— *Médaille d'Italie*. Après la guerre d'Italie, un décret du 11 août 1859 créa une *médaille* commémorative qui fut accordée à tous les militaires et marins, sans distinction de grade, qui avaient pris part à la campagne d'Italie. La *médaille*, en argent, du module de 0m,027, porte d'un côté l'effigie du chef de l'Etat, avec ces mots en légende : *Napoléon III empereur*, et de l'autre : *Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Marignan, Solferino*, et en légende les mots : *Campagne d'Italie* 1859. Ce médaillon est encadré par une couronne de laurier formant relief des deux côtés. Le ruban est rayé rouge et blanc, et s'attache avec la *médaille* sur la gauche de la poitrine.

— *Médaille de Chine*. Les soldats qui avaient pris part à l'expédition de Chine, en 1860 et 1861, reçurent également une *médaille* commémorative en argent, suspendue à un ruban jaune, sur lequel se trouvent brodés en bleu des caractères chinois.

— *Médaille du Mexique*. En 1864, on créa la *médaille* commémorative du Mexique. Le ruban auquel s'attache la *médaille*, qui est en argent, est blanc, coupé, de droite à gauche et de gauche à droite, par deux raies vertes qui forment une croix et chargent une aigle déchirant dans ses griffes un serpent.

— *Médaille militaire de Savoie*. Cette médaille a été instituée, le 26 mai 1833, par Charles-Albert, roi de Sardaigne, en faveur de ceux qui ont accompli un fait d'armes individuel sur le champ de bataille. Elle montre, d'un côté, les armes de la maison de Savoie, entourées d'une couronne de laurier et de la légende : *Al valor militare* (au courage militaire); et de l'autre, le nom du décoré et l'indication du motif qui lui a valu la décoration. La *médaille* de Savoie s'attache au côté gauche, au moyen d'un ruban bleu foncé. Les décorés forment deux classes : *médaille* d'or (1re classe), *médaille* d'argent (2e classe). Cette *médaille* a été accordée à un assez grand nombre d'officiers français, en 1859, par Victor-Emmanuel.

— Administr. A Paris, la préfecture de police impose une *médaille* à toute personne exerçant une profession sur la voie publique : commissionnaires, brocanteurs ambulants, marchands et marchandes des quatre saisons, etc., etc. Cette mesure, acceptable peut-être comme mesure contre le vagabondage, est tout à fait intolérable à cause de la manière dont elle est appliquée. D'abord, la préfecture de police est en droit de refuser arbitrairement la *médaille* demandée; en second lieu, l'administration perçoit, pour la délivrance des *médailles*, un droit relativement élevé; enfin, elle est en droit de retirer les *médailles* tout aussi arbitrairement qu'elle les a délivrées. Dans de pareilles conditions, la *médaille* constitue une inégalité choquante dans la misère, et quelquefois on l'a vue devenir, entre les mains d'une administration peu scrupuleuse, un honteux moyen de politique. Nous sommes d'avis que cet impôt sur les pauvres devrait être absolument supprimé; nous croyons même que la délivrance des *médailles* ne répond à aucun besoin, et que Paris est assez surveillé autrement pour qu'on puisse se dispenser de cette mesure, si opposée à nos idées de liberté et d'égalité. Bien des personnes, qui chercheraient volontiers dans les états médaillés un honnête moyen de subsistance pour elles et pour leur famille, n'osent suspendre à leur boutonnière ou à leur ceinture une plaque délivrée par la police et qui leur donne quelque ressemblance avec les forçats; ne fût-ce qu'un scrupule, il serait bon de le respecter.

— B.-arts. *Gravure en médailles*. V. GRAVURE.

MÉDAILLE (Jean-Paul), religieux français, né vers 1615, mort à Auch en 1687. Pendant plusieurs années il se livra à des prédications dans le midi et l'est de la France, y établit de nombreuses associations d'hommes et de femmes et fonda au Puy, en 1651, sous le nom d'*Institut des sœurs de Saint-Joseph*, une congrégation de femmes qui se consacraient à l'exercice de la piété. Cette congrégation, à laquelle il donna une règle, a survécu à la Révolution et s'est répandue dans le monde entier. — Son neveu, le jésuite Pierre MÉDAILLE, mort à Toulouse en 1709, a publié un recueil de *Méditations sur les Evangiles* (Toulouse, 1703, 2 vol. in-18).

MÉDAILLÉ, ÉE (mé-da-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Médailler. Qui a été honoré de la médaille ou autorisé à en porter une : *Soldat* MÉDAILLÉ. *Des commissionnaires* MÉDAILLÉS.

— Substantiv. Personne qui a obtenu la médaille : *Les* MÉDAILLÉS *de Sainte-Hélène*.

MÉDAILLER v. a. ou tr. (mé-da-llé; *ll* mll. — rad. *médaille*). Honorer d'une médaille, décorer d'une médaille : MÉDAILLER *des soldats*. MÉDAILLER *un sauveteur*.

— Administr. Autoriser à exercer de certaines professions qui ont une médaille pour signe distinctif : *La préfecture de police a seule le droit de* MÉDAILLER *les commissionnaires. Si ça vous va mieux, nous irons à la préfecture avec le beau-frère et un témoin, afin de vous faire* MÉDAILLER *comme commissionnaire de rue*. (E. Sue.)

MÉDAILLEUR s. m. (mé-da-lleur; *ll* mll. — rad. *médaille*). Techn. Celui qui grave les coins de médailles.

MÉDAILLIER s. m. (mé-da-llié; *ll* mll. — rad. *médaille*). Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites cases de forme ronde pour recevoir des médailles. ‖ Collection de médailles.

MÉDAILLISTE s. m. (mé-da-lli-ste; *ll* mll. — rad. *médaille*). Amateur, collectionneur de médailles : *Foucault, grand* MÉDAILLISTE, *était fort protégé du Père de La Chaise, qui l'était aussi*. (St-Sim.) ‖ Marchand de médailles.

MÉDAILLON s. m. (mé-da-llon; *ll* mll. — rad. *médaille*). Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires.

— Bijou, cadre ovale ou circulaire dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc.; portrait ou tableau quelconque ayant un petit cadre rond ou ovale : *Ce peintre a exposé un magnifique* MÉDAILLON.

— Archit. Syn. de MÉDAILLE.

MEDALGICUS PAGUS, nom latin du petit pays des MAUGES.

MÉDARD-EN-JALLES (SAINT-), bourg et comm. de France (Gironde), cant. de Blanquefort, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Jalles; pop. aggl., 1,192 hab. — pop. tot., 2,613 hab. On y voit un petit château féodal flanqué de tourelles; sur les bords de la Jalles, on voit aussi les restes de deux camps, l'un de l'époque romaine, l'autre du moyen âge. Dans la vaste plaine sablonneuse qui s'étend à l'ouest de la commune, on a établi, en 1845, un camp de manœuvres placé sous le commandement du duc d'Aumale.

MÉDARD (saint), prélat français, né à Salency, près de Noyon, en 457, mort en 545. Elu, en 530, évêque de Vermand, que l'on conjecture être aujourd'hui Saint-Quentin, puis de Noyon (531), il fut chargé, en outre, d'administrer Tournay (532). Il eut un grand crédit auprès des rois Chilpéric Ier et Clotaire Ier. On croit que c'est lui qui institua le couronnement de la rosière à Salency. Ses reliques furent transférées à l'abbaye de Soissons. L'Eglise l'honore le 8 juin.

Médard (ÉGLISE DE **Saint-**), située rue Mouffetard. Elle eut pour origine une chapelle fondée à une époque très-reculée, probablement peu après les invasions normandes, par les religieux de Sainte-Geneviève, qui la desservirent pendant longtemps. Placée fort loin en dehors de l'enceinte de Paris, elle était l'église paroissiale du bourg de Saint-Médard, dont les rares maisons étaient disséminées sur les deux rives de la Bièvre, alors clair et limpide ruisseau ombragé de peupliers. La reine Blanche, mère de saint Louis, avait là un petit château de plaisance, dont il subsiste encore quelques pans de murs. La vigne était la culture principale du bourg et l'on retrouve les noms des différents clos dans ceux des rues actuelles. Le bourg de Saint-Médard conserva longtemps cette rusticité; les Parisiens allaient, le dimanche, y boire le petit vin du cru dans des guinguettes dont une est restée célèbre, grâce à Villon; c'est le cabaret de la *Pomme de pin*, « où il allait s'esbattre avec ses joyeux compaings de galle. » Au XVIe siècle, il y avait encore près de l'église Saint-Médard une logette où s'enfermait une femme recluse pour le reste de ses jours, comme la Sachette du Trou-aux-Rats, dans *Notre-Dame de Paris*. Au XVIIe siècle, Saint-Médard fut célèbre par les miracles du diacre Pâris et les excentricités des convulsionnaires. V. CONVULSIONNAIRES DE SAINT-MÉDARD.

L'église n'a rien de remarquable au point de vue architectural. La nef, qui est la partie la plus ancienne, remonte tout au plus à la fin du XVe siècle. Le chœur a été construit en 1586. Le portail occidental a été défiguré par des restaurations modernes.

Au nord de la nef s'élève une tour carrée percée d'ogives et terminée par une flèche. Les chapelles de la nef sont surmontées de pignons aigus. Le chœur est plus large et plus élevé que la nef. L'église n'a pas de transsept; elle est éclairée par deux rangées de fenêtres à meneaux. La nef est accompagnée de collatéraux simples; ses voûtes, croisées de nervures qui se réunissent en clefs, d'un travail très-soigné, sont soutenues par des piliers sans chapiteaux. Dans une des chapelles méridionales de la nef se trouve, au-dessus de l'autel, un tableau de la fin du XVIe siècle, dont le premier plan est occupé par une *Sainte Catherine*, et les fonds par une vue en perspective de l'Hôtel de ville de Paris, tel qu'il était à cette époque. Les fenêtres de la nef sont en ogive; celles du chœur sont en plein cintre.

A la fin du XVIIIe siècle, l'architecte Petit-Radel contribua par ses travaux à accentuer la disparité qui existait entre le chœur et la nef; il imagina de transformer les piliers du chœur et de l'abside de l'église de Saint-Médard en colonnes de l'ordre de Pæstum; il appliqua le même style bâtard à la reconstruction du maître-autel et de la chapelle terminale dédiée à la Vierge, de sorte que l'église ne présente aucune unité.

Deux personnages célèbres ont été inhumés dans l'église de Saint-Médard : l'académicien Olivier Patru, avocat au parlement, et Pierre Nicole, l'un des plus illustres écrivains de Port-Royal.

MÉDAVY (Jacques ROUXEL et Jacques-Léonor ROUXEL DE), comtes DE GRANCEY et maréchaux de France. V. GRANCEY.

MEDDA s. *m.* (mèd-da — *mot ar. qui signif.* littér. *prolongation*). Gramm. Signe, semblable à l'accent circonflexe des Grecs (˜), qui se place, dans les mots arabes, au-dessus de l'élif, et qui indique que cette lettre doit être doublée.

MEDDABÉRIM s. m. pl. (mèd-da-bé-rimm — mot ar. qui signif. *parleurs*). Nom par lequel on désigne des philosophes arabes qui professaient le scepticisme, et qui jouèrent un rôle semblable à celui des sophistes grecs.

MEDDI s. m. (mèd-di). Métrol. Mesure de capacité en usage dans la haute Egypte, notamment pour le commerce de l'alun.

MEDDIX s. m. (mèd-dikss). Antiq. rom. Titre du premier magistrat des villes de la Campanie.

MÈDE s. et adj. Habitant de la Médie; qui se rapporte à cette contrée.

— s. m. Une des quatre langues principales de l'ancien empire des Perses.

— **Encycl.** V. MÉDIE.

MÈDE, torrent de France (Vaucluse), qui descend du mont Ventoux, passe sous le canal de Carpentras, et, avec le Brégoux, forme la Grande-Lavade, qui se jette dans la Sorgue. Cours de 28 kilom.

MEDE, ville du royaume d'Italie, province de Pavie, district de la Lomelline, à 20 kilom. S. de Mortara, chef-lieu de mandement; 5,695 hab.

MEDE (Joseph), théologien anglais, né à Berden (comté d'Essex) en 1586, mort à Cambridge en 1638. Ayant terminé ses études à l'université de Cambridge, il fut chargé d'y enseigner la littérature grecque, tâche dont il s'acquitta avec un rare désintéressement jusqu'à la fin de sa vie, malgré les offres brillantes qui lui furent faites de divers côtés. Il était non-seulement un helléniste de premier ordre, mais aussi un anatomiste et un astrologue distingué. On a de lui : *Clavis apocalyptica, ex innatis et insitis visionum characteribus eruta et demonstrata* (Cambridge, 1627, in-4°), traduit en anglais (Londres, 1750, in-4°; 1833, in-8°); *l'Église aux temps apostoliques* (Londres, 1638); *Sermons* et *Dissertations*. Les *Œuvres* de Mede ont été réunies à Londres (1672, in-fol.) par le docteur Worthington.

MÉDÉAH ou **MÉDÉA**, vraisemblablement la *Lamida* des Romains, ou l'ancienne *Tirinadis*, ville d'Algérie, province et à 73 kilom. S.-O. d'Alger, près du col du Mouzaïa, chef-lieu du district de son nom et d'une subdivision militaire; 7,200 hab., dont 2,500 Européens.

Médéah est située par 0° 40′ de longit. O. et 36° 25′ de latit. N., sur un plateau incliné au S.-E., et dont le sommet atteint 940 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle a toujours joui d'une grande importance politique et commerciale; son marché, très-fréquenté, est approvisionné par les indigènes, qui apportent en abondance les divers produits du pays, tels que laines, céréales et bestiaux. En été, les chaleurs sont grandes à Médéah, et en hiver le froid y est très-rigoureux; cependant le mûrier, le poirier, le grenadier et la vigne y viennent admirablement. On y récolte un excellent vin blanc. « L'ancienne ville arabe de Médéah, dit M. Piesse, a disparu à peu près au milieu des constructions françaises qui se sont élevées de toutes parts : elle a été éventrée par des places et des rues, qui n'ont laissé d'arabe que ce qui n'a pas dépassé l'alignement. La place principale, dite place d'Armes, est plantée d'arbres et ornée d'une fontaine en bronze; viennent ensuite les places Napoléon, Mered, du Marché européen, du Marché arabe, du Marché aux bestiaux. » Parmi les édifices, nous signalerons : la caserne et l'hôpital, sur l'emplacement de l'ancienne kasba, la direction du génie, qui a compris dans son enceinte une ancienne mosquée; la mosquée affectée au culte catholique; la mosquée qui sert au culte musulman; l'abattoir, l'aqueduc, etc. Médéah est entourée de murs percés de cinq portes. Les environs sont charmants et couverts d'ormes et de vignobles.

Dans les temps anciens, Médéah fut une forteresse romaine, vraisemblablement *Lamida;* quelques auteurs pensent que Médéah se rapporte plutôt à l'ancienne *Tirinadis*. Quoi qu'il en soit, une ville romaine occupait la partie supérieure du mamelon qui porte Médéah; on y rencontre encore des traces des anciens remparts. Cette ville fut depuis habitée successivement par les diverses races qui se sont remplacées en Afrique; elle s'est accrue en gagnant vers le sud jusqu'au pied même du mamelon. Quand Tittery formait en Algérie une province séparée, Médéah était la résidence du bey de cette province. Dès le mois de novembre 1830, une expédition française fut dirigée par le maréchal Clausel vers Médéah, pour punir Bou-Mesray, bey de Tittery, qui avait tourné ses armes contre nous. Mustapha-ben-Omar y fut installé à la place de Bou-Mesray; mais l'année suivante, malgré une nouvelle expédition française, Médéah retomba entre les mains de nos ennemis. En 1835, une troisième expédition nous rendit momentanément Médéah, qui fut occupée en 1837 par Abd-el-Kader; enfin, en 1840, le maréchal Vallée occupa définitivement Médéah. Une justice de paix y fut établie en 1849, et, en 1850, un commissariat civil, supprimé en 1857. En 1854, Médéah a été érigée en commune, dont font partie les colonies agricoles de Damiette et de Lodi, et l'exploitation de Mouzaïa-les-Mines.

MÉDECIN s. m. (mé-de-sain. — V. l'étym. à la partie encycl.) Celui qui exerce la médecine : *Un bon, un savant* MÉDECIN. *Un mauvais* MÉDECIN. MÉDECIN *de la Faculté de Paris, de la Faculté de Montpellier. Ordonnance du* MÉDECIN. *Les* MÉDECINS *mettent des drogues qu'ils ne connaissent pas dans un corps qu'ils connaissent encore moins.* (Volt.) *Lorsque le* MÉDECIN *fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde.* (Mol.) *Le* MÉDECIN *doit être homme de science et honnête homme.* (Cruveilhier.) *C'est par les femmes que les* MÉDECINS *acquièrent leur réputation.* (J.-J. Rouss.) *Il faut qu'un* MÉDECIN *soit doux, humain, compatissant, délicat, probe, discret, qu'il ait un cœur pur, incorruptible.* (Gardanne.) *Le grand nombre des* MÉDECINS *est un des signes de la décadence des peuples.* (Maquel.) *Un sage* MÉDECIN *dit à ses malades : De l'exercice, de la gaieté, point d'excès, et moquez-vous de moi.* (Labouisse.) *Le* MÉDECIN, *qui soigne le malade, ne soigne-t-il pas aussi un peu la maladie?* (A. d'Houdetot.)

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient
[malade,
Il faut des *médecins*, il faut des avocats.
LA FONTAINE.

Ton frère, dis-tu, l'assassin,
M'a guéri d'une maladie;
La preuve qu'il ne fut jamais mon *médecin*,
C'est que je suis encore en vie.
BOILEAU.

— Fig. Objet propre à rendre ou à conserver la santé : *Le régime et l'exercice sont d'excellents* MÉDECINS. (Acad.) *La tempérance et le travail sont les deux vrais* MÉDECINS *des hommes.* (J.-J. Rouss.)

L'esprit, le temps, l'argent sont trois grands *méde-*
[*cins.*
PIRON.

Voici trois *médecins* qui ne nous trompent pas :
Gaîté, doux exercice et modeste repas.
DOMERGUE.

— Fig. Personne ou chose qui guérit les maladies de l'âme : *Si Dieu est le suprême* MÉDECIN *des maux de l'âme, la nature est le souverain remède.* (Alex. Dum.) *Le véritable* MÉDECIN *de l'enfance, c'est la patience et la longanimité.* (A. Martin.)

— *Femme médecin*, Femme qui exerce la médecine.

— *Médecin ordinaire*, Celui qu'une personne ou une famille consulte ordinairement : *Le* MÉDECIN *ordinaire du roi.*

— *Médecin consultant*, Celui qui est appelé en consultation et qui ne donne pas ordinairement ses soins à la personne malade.

— *Médecin de tous arts*, Nom donné anciennement à des espèces de charlatans qui se disaient aptes à guérir de tous maux :

Celui-ci parmi chaque espèce
Mande des *médecins*; il en est *de tous arts.*
Médecins au lion viennent de toutes parts.
LA FONTAINE.

— *Médecin des urines*, Sorte de charlatan qui prétend connaître toutes les maladies à la seule inspection des urines des malades.

— *Médecin des âmes*, Prêtre, confesseur :

Il en coûte à qui vous réclame,
Médecins du corps et *de l'âme.*
LA FONTAINE.

— *Médecin des morts*, Nom que l'on donne, à Paris, aux médecins chargés d'aller constater les décès à domicile.

— Fam. *Médecin d'eau douce*, Médecin qui n'ordonne que des remèdes insignifiants.

— Prov. *Médecin, guéris-toi toi-même*, Il faut, avant de se mêler de donner des conseils aux autres, se les appliquer à soi-même. ‖ *Après la mort le médecin*, Se dit d'un secours qui vient lorsqu'on n'est plus en état d'en profiter. ‖ *Les médecins font les cimetières bossus*, Les médecins tuent beaucoup de malades, dont les corps exhaussent le sol des cimetières. ‖ *Il vaut mieux aller chez le boulanger que chez le médecin*, Quoi qu'il en coûte de satisfaire son appétit, il en coûte plus encore d'acheter des remèdes et de payer le médecin. ‖ *La robe ne fait pas le médecin*, Le titre ne prouve pas toujours la science.

— Mar. *Médecin de papier*, Nom donné, sur les navires de commerce qui n'ont pas de médecin, à un livre de médecine pratique dont le capitaine, au besoin, applique les prescriptions aux hommes de son bord.

— **Encycl.** Linguist. Kuhn prétend que le latin *medicus*, racine *mederi*, guérir, se rattache aux procédés de la médecine superstitieuse des temps primitifs. Chez la plupart des peuples, en effet, l'art de guérir n'était guère au début qu'une branche de la magie. Les maladies elles-mêmes étaient généralement considérées comme produites par des esprits malins, et c'est en combattant, en expulsant ceux-ci par des conjurations magiques que l'on croyait venir en aide aux malades. Les procédés de ce genre remontent aux temps les plus reculés et se sont perpétués jusqu'à nos jours, au travers du moyen âge, dans les superstitions populaires. Déjà le grec *iaomai*, guérir, d'où *iatros*, *iatêr*, médecin, etc., a été identifié par Kuhn avec le sanscrit *yâvayami*, de *yâvay*, forme causative de *yu*, éloigner. Ce verbe, en effet, s'emploie plus d'une fois dans le *Rigvêda* en connexion avec *amivâ*, maladie, et aussi la cause personnifiée, le démon de la maladie, qu'il s'agit d'expulser et d'éloigner, ce qui se rapporte évidemment aux pratiques de la médecine superstitieuse. C'est aussi à ces procédés que se rattacherait, suivant Kuhn, le latin *mederi*, en comparant le sanscrit *mêth*, *mêdh*, aller au-devant et maudire, conjurer. Le *medicus* serait ainsi celui qui conjure la maladie par des imprécations. Ce qui rend toutefois cette conjecture douteuse, selon Pictet, c'est que *mêdh* signifie également comprendre, savoir; mais on ne peut conclure de cette observation à l'existence d'une ancienne médecine scientifique, puisque la magie et la sorcellerie étaient alors considérées comme des sciences. Le fait d'une antique connexion entre la magie et la médecine se confirme encore par les pratiques superstitieuses restées en usage chez tous les peuples aryens après leur dispersion, ainsi que par bien des termes qui s'appliquent simultanément à l'une et à l'autre dans les langues particulières. Ainsi, chez les Indiens, l'*Atharvavêda* nous a conservé les anciennes formules d'*imprécation contre les maladies*. Le sanscrit *yogâ*, magie, d'où *yôgin*, magicien, signifie aussi médicament; *yogâvid* est à la fois le sorcier et l'apothicaire, et *yogyâ* désigne la pratique médicale. L'Avesta distingue trois classes de *médecins*, suivant qu'ils guérissent par le couteau, les herbes ou les formules magiques, *manthra*, et les plus habiles sont ceux qui emploient comme remède le *menthraç penta*, la parole sainte. En persan moderne *shunist*, incantation et remède, se rattache à la même racine.

— Hist. et Législ. La profession de *médecin* ne paraît pas avoir été soumise dans l'antiquité à une garantie quelconque de capacité et d'études antérieures. La Grèce avait ses écoles de *médecins* célèbres, mais rien d'analogue aux grades conférés, aux diplômes délivrés par nos Facultés actuelles. Après que la médecine fut sortie des sanctuaires et devenue une profession libre, elle conserva encore longtemps son caractère sacerdotal. Les Asclépiades, qui sont les plus anciens *médecins* grecs connus, formaient une sorte de corporation sacrée. Plus tard, il suffit, pour exercer l'art de guérir dans Athènes, de déclarer où et comment on avait acquis la science nécessaire, sous quel maître on avait étudié; ces déclarations se faisaient à la tribune, devant le peuple.

Rome n'eut longtemps que des *médecins* grecs, esclaves ou affranchis; dans les derniers jours de la République, ils étaient déjà fort nombreux, et, pour relever leur condition, le droit de cité fut accordé aux plus capables, principalement à ceux que l'on jugeait assez instruits pour former des élèves. Il en vint alors à Rome et dans les principales villes de l'Italie une affluence énorme. Sous les empereurs, on aperçoit les premières traces d'une institution qui semble bien moderne, celle des *médecins* communaux ou *médecins* des pauvres, entretenus par les municipalités et assimilés à de véritables fonctionnaires publics. Pour ceux-là, il y avait une sorte d'élection, puisqu'ils formaient un collége dont les membres se recrutaient entre eux, et même une sorte de diplôme, puisqu'il fallait l'approbation de l'empereur pour qu'ils pussent exercer. Les autres *médecins* n'étaient soumis à aucun contrôle.

Dans les ténèbres des invasions et du moyen âge, la profession de *médecin* fut négligée, comme toutes les autres professions libérales; des moines, des juifs conservèrent précieusement quelques doctrines empiriques et des recettes plus ou moins judicieuses qui constituèrent toute la médecine durant toute cette période. Vers la fin du moyen âge, on vit se former un corps médical, celui des maistres ès sciences physiques et médicales, qui aspira dès lors à s'ériger en une sorte de petite république indépendante du pouvoir, et conféra des lettres de maîtrise, après examen. Les écoles de quelques villes se transformèrent en Facultés, et les princes, loin d'entraver le mouvement, accordèrent volontiers leur faveur aux praticiens munis de ces diplômes. Aux lettres de maîtrise succéda bientôt le diplôme de doctorat, qui conférait le droit d'exercer et de professer l'art : *facultas artem docendi et exercendi.* Au XIIe siècle, les statuts de l'école de Paris exigeaient déjà le doctorat ou au moins la licence pour la pratique de la médecine à Paris. Une ordonnance de Charles VI soumit à des examens de capacité les individus qui se livraient à l'exercice soit de la médecine, soit de la chirurgie. Cette dernière fut traitée avec une défaveur particulière au moyen âge. L'enseignement médical scolastique, exclusivement livré aux clercs comme toutes les autres branches de l'instruction publique, éprouvait pour la médecine opératoire une répugnance que l'on a expliquée par la traditionnelle horreur de l'Eglise pour l'effusion du sang. On pourrait, croyons-nous, rendre encore raison de ce fait par cette circonstance que les autopsies et les dissections anatomiques sont indispensables pour se préparer et se former à la profession de chirurgien et que le sentiment religieux, plutôt que la doctrine positive de l'Eglise, répugnait aux dissections anatomiques comme à une sorte de profanation du corps humain. Cet état des mœurs, ou si l'on veut des préjugés régnants, rejeta la chirurgie dans une condition socialement et scientifiquement inférieure. Les chirurgiens, d'ailleurs non gradués, eurent l'humiliation d'avoir pour confrères les barbiers, voire les baigneurs étuvistes, lesquels pratiquaient concurremment avec eux non-seulement des saignées, mais aussi les opérations de petite chirurgie, dite chirurgie ministrante. Cette humiliante confraternité fut même sanctionnée par des actes du pouvoir royal, et des lettres patentes de 1613 formèrent une seule corporation des chirurgiens et des barbiers.

La médecine opératoire fut relevée plus tard de cette assimilation presque avilissante; une déclaration royale du 23 avril 1743 sépara *les deux professions* de barbier et de chirurgien et, antérieurement, en 1731, Louis XV avait créé une académie de chirurgie. L'enseignement scientifique de ce dernier art et celui de la médecine se trouvèrent ainsi séparément et parallèlement organisés. Toute l'économie des lois qui les régissaient l'un et l'autre s'écroula devant le décret stupidement niveleur du 18 août 1792, qui abolit d'un seul coup en France les universités, les Facultés et les corps savants, et enveloppa les diplômes de doctorat et de licence dans la même proscription que les blasons et les parchemins nobiliaires.

La loi réparatrice du 19 ventôse an XI a réorganisé l'enseignement scientifique et fixé les conditions professionnelles de l'exercice de la médecine. Cette loi, qui forme aujourd'hui la base de la législation sur la matière, fit disparaître l'ancienne séparation de la médecine et de la chirurgie, soit quant à l'enseignement et aux grades, soit quant à la pratique. Sa principale innovation consista dans la création des officiers de santé, parallèlement aux *médecins* munis d'un diplôme de docteur. Faisons d'abord connaître en quelques mots les différences caractéristiques entre ces deux catégories de personnes professant également l'art de guérir. Les conditions d'étude et d'admission diffèrent. D'après les dispositions de la loi de ventôse an XI, pour être reçu docteur il faut avoir suivi durant quatre ans les cours d'une Faculté, avoir subi cinq examens, soutenu une thèse publique, et suivi pendant un an au moins le service d'un hôpital. Pour obtenir le titre de simple officier de santé, il suffit de trois années d'étude dans une Faculté ou, en l'absence de ces études, d'avoir été pendant six ans l'élève particulier d'un docteur en médecine et d'avoir suivi durant cinq ans au moins la pratique des hôpitaux civils ou militaires. Les officiers de santé, d'ailleurs, ne subissent pas d'examen devant les Facultés; ils sont examinés par un jury médical formé dans chaque département et composé, savoir : de deux docteurs en médecine désignés par le préfet et d'un président, professeur d'une Faculté et qui est nommé par le chef du gouvernement.

Les droits et prérogatives des docteurs en médecine et des officiers de santé diffèrent de même que les conditions de leur admission. Les docteurs peuvent exercer la médecine et la chirurgie dans toute l'étendue du territoire français; les officiers de santé n'ont le droit d'exercer que dans le département devant le jury duquel ils ont subi leur examen. S'ils veulent s'établir et pratiquer ailleurs leur art, ils doivent régulièrement se faire examiner de nouveau par le jury médical du département où ils transportent leur domicile. Indépendamment de la circonscription territoriale, une restriction d'un autre ordre a été apportée par la loi de ventôse à la pratique médicale des officiers de santé. Il ne leur est permis de se livrer qu'aux opérations de petite chirurgie; quant aux opérations plus graves, ou grandes opérations chirurgicales, ils n'ont le droit d'y procéder qu'avec le concours d'un docteur en médecine. La loi, du reste, en établissant cette prohibition, n'a point indiqué ce que l'on devait entendre par opération de petite ou de grande chirurgie; c'est là en effet une distinction qui est plus du ressort de la science que du ressort de la loi et de la jurisprudence. Quelques points pourtant sont hors de doute, et tout le monde est d'accord que l'amputation d'un membre ou l'ablation d'un organe, l'opération césarienne, celle de la cataracte, l'embryotomie, appartiennent essentiellement à la haute chirurgie, et ne peuvent être pratiquées par un officier de santé sans l'assistance d'un docteur. Au contraire, sont du ressort des officiers de santé les accouchements dans les conditions ordinaires, qui peuvent également être pratiqués par les sages-femmes simplement munies d'un brevet. Il en est de même à plus forte raison des saignées, ainsi que des réductions des fractures et des luxations des os. Toutefois, le traitement et la réduction de fractures ou luxations articulaires peuvent dans certains cas présenter de sérieuses difficultés et, à y procéder seul, un officier de santé pourrait, s'il survenait des accidents, engager sa responsabilité. Tout ceci, nous le répétons, est du ressort de la science, et une expertise médico-légale devient souvent nécessaire pour mettre les tribunaux à même de reconnaître si l'officier de santé a excédé la limite de ses attributions.

La loi, ayant ainsi réglé les conditions de la pratique régulière de l'art de guérir, serait demeurée incomplète si elle ne s'était armée d'une sanction pénale contre l'exercice illégal de la médecine. Les articles 35 et 36 de la loi de ventôse ont pourvu à la répression des infractions de cette nature. On va faire connaître ces dispositions pénales; mais il faut d'abord indiquer quelles personnes peuvent être atteintes par l'action répressive de la loi spéciale, et quelles personnes jouissent, à cet égard, d'une certaine immunité, tout en exerçant des professions qui avoisinent d'assez près quelques branches de la médecine. En général, quiconque, sans diplôme de docteur ou sans avoir été reçu officier de santé, ou enfin sans être porteur d'un brevet de sage-femme, s'immisce soit habituellement, soit même accidentellement dans le traitement des maladies, ou la pratique des opérations, se rend coupable d'exercice illégal de la médecine et passible des peines prononcées par les articles 35 et 36 de la loi de ventôse. Il n'y a nulle exception à faire à cet égard en faveur des pharmaciens. Leur office est uniquement de vendre et de préparer les médicaments sur les ordonnances délivrées par les *médecins;* toute consultation médicale donnée par eux ou tout traitement de maladie dans lequel ils s'ingéreraient personnellement les constituerait en état de contravention, et leur ferait encourir les peines portées par la loi de ventôse an XI.

Ceci est sans difficulté; mais la question de l'immunité devient plus sérieuse en ce qui touche les spécialistes qui ne pratiquent qu'une branche particulière et restreinte de l'art de guérir. Disons tout d'abord qu'après quelques hésitations la jurisprudence s'est fixée dans le sens d'une solution rigoureuse et prohibitive en ce qui concerne les oculistes. Le traitement des maladies des yeux est trop périlleux et trop délicat, les affections de ce précieux organe sont trop souvent liées à des affections internes et à un état pathologique général, pour qu'il soit possible d'abandonner une aussi importante spécialité à des empiriques n'offrant aucune garantie de capacité et de connaissances techniques. Aussi décide-t-on unanimement que la profession d'oculiste ne peut être exercée que par des personnes munies d'un diplôme de docteur ou reçues officiers de santé. Quant aux dentistes, la question a été controversée. Des *médecins* d'une grande autorité. MM. Marjolin et Malgaigne, et plusieurs jurisconsultes, MM. Coffinières, Brian et Chaudé, opinent pour la nécessité du diplôme ou du titre d'officier de santé, par le motif que les affections de la bouche et de l'appareil dentaire se lient souvent à l'état général de la santé du sujet, et que leur traitement réclame des connaissances sérieuses en hygiène et en physiologie. Mais l'opinion contraire a prévalu, et la profession de dentiste est généralement regardée comme légalement affranchie de la condition du diplôme. C'est particulièrement de la dextérité qu'elle exige, et si l'on s'attachait à une jurisprudence plus exigeante, il serait difficile, pour les habitants des campagnes, de pouvoir se faire extraire ou cautériser les dents.

Quant aux pédicures, il n'y a pas de controverse; leur office est plutôt du ressort de la toilette que de celui de la médecine. Il en est de même des baigneurs et étuvistes qui peuvent aussi procéder sans diplôme au massage des personnes qui fréquentent leurs établissements, et leur faire des frictions hygiéniques.

La question a plus d'intérêt et de portée en ce qui concerne les magnétiseurs et les guérisseurs par la voie mystérieuse du somnambulisme. La pratique sans diplôme de ces sciences réelles ou supposées, et, dans tous les cas, occultes, constitue-t-elle l'exercice illégal de la médecine? Il y a eu, et il existe encore à cet égard, des fluctuations dans la jurisprudence. Un arrêt de rejet de la chambre criminelle de la cour de cassation, à la date du 24 décembre 1852, s'est prononcé pour la répression et pour l'application au magnétisme de l'amende portée par l'art. 35 de la loi de ventôse. Nous préférons l'opinion contraire, qui se prononce pour l'immunité du magnétisme et du somnambulisme. Ou le magnétisme n'est rien, ou il est un don curatif naturel, un privilége individuel d'organisation. Chacun peut user de ses facultés naturelles, pourvu qu'il en use sans préjudice pour autrui, et pour faire le bien, ou avec l'intention de le faire. D'ailleurs il ne s'agit réellement pas de science ici; les problématiques effets du magnétisme ne sont point l'objet d'une science, mais un fait incompris, et dont les adeptes eux-mêmes et les praticiens de cet art mystérieux seraient certainement très-embarrassés de déduire la théorie. On ne peut donc pas sérieusement leur demander des garanties de l'étude et de la connaissance technique d'une science qui n'existe pas et qui n'est enseignée nulle part. Lorsqu'on aura créé dans nos Facultés une chaire de magnétisme et de somnambulisme, il sera temps d'obliger à se pourvoir de diplômes les somnambules et les magnétiseurs. Nous ne comprenons, en pareille matière, l'intervention des tribunaux que pour réprimer le charlatanisme qui abuserait lucrativement de la crédulité publique et tournerait à l'escroquerie. C'est l'opinion exprimée par Dalloz (v° *Médecine*, n° 52), opinion à laquelle nous adhérons pleinement.

Il est presque superflu de remarquer qu'au nombre des praticiens pouvant exercer sans diplôme doivent être placés les vétérinaires. Il existe sans doute des écoles vétérinaires pourvues de professeurs distingués, et qui délivrent des brevets à leurs élèves. Mais la profession ne peut pas moins être exercée librement et sans brevet; les dispositions pénales de la loi de ventôse ont pour objet de protéger la santé de l'espèce humaine, et non la santé des espèces bovines ou chevalines.

Nous ne pouvons quitter cet aspect du sujet sans faire remarquer que la gratuité des soins et du traitement n'est point une excuse, et n'a pas pour effet de soustraire à l'application de la peine légale les personnes qui pratiquent la médecine sans diplôme, par exemple les nombreux rebouteurs ou rhabilleurs qui, dans les campagnes, réduisent les luxations et fractures sans accepter d'honoraires. La loi n'a point fait de la rétribution une des conditions constitutives du délit, et la circonstance de la gratuité des soins ne le fait pas disparaître.

Faisons maintenant connaître les dispositions pénales de la loi de ventôse an XI. Ces dispositions ont été peu habilement conçues; les peines les plus fortes atteignent précisément les délits les moins probables, et qui se produisent le plus exceptionnellement. L'art. 36 punit d'une amende pouvant s'élever à 1,000 francs l'usurpation du titre de docteur, d'une amende de 500 francs l'usurpation du titre d'officier de santé, et d'une amende de 100 francs celle de la qualité de sage-femme. Ces différentes amendes doivent être doublées en cas de récidive. Quant au fait le plus ordinaire, et en réalité le plus dangereux, c'est-à-dire quant au fait d'avoir exercé illégalement la médecine sans s'arroger aucun titre déterminé, l'art. 35 de la loi de ventôse le punit d'une *peine pécuniaire*, sans autrement s'expliquer et sans déterminer le taux de l'amende. Dans la pratique, on s'est tiré d'embarras en adoptant l'interprétation la plus indulgente, et l'on se borne à appliquer une amende de simple police, variant de 1 franc à 15 francs.

Les femmes peuvent-elles, en France, exercer la médecine? Un arrêt du parlement du 19 avril 1755 le leur avait interdit; mais la loi de ventôse est muette sur la question, et l'on pourrait alléguer que les incapacités et les exclusions ne se présument pas, et doivent être formellement exprimées par la loi en vigueur. Toutefois, les jurisconsultes se prononcent pour l'incapacité des femmes, et ils donnent de leur opinion des raisons de convenance qui paraissent plausibles. La crudité de langage de l'enseignement médical et les dissections de l'amphithéâtre conviennent peu, en effet, à des jeunes filles. Il faut faire une réserve pour la spécialité de l'accouchement, que les femmes pratiquent en grand nombre, concurremment avec les docteurs et les officiers de santé.

Les *médecins* ont des droits et des devoirs professionnels particuliers. Ils ont le droit d'abord de recevoir et de réclamer en justice des honoraires. Il existait à cet égard des dispositions expresses dans les anciennes ordonnances; le code civil n'a pas reproduit textuellement ces dispositions, mais il les suppose implicitement dans plusieurs de ses articles, notamment dans l'art. 2101, qui attribue un privilége dans certains cas aux honoraires du *médecin*, et au titre de la prescription, par la disposition qui fixe à un an le délai au bout duquel se trouve prescrite la créance de ces mêmes honoraires. V. HONORAIRES.

Les *médecins* ont-ils le droit de céder à prix d'argent leur clientèle? Sous le bénéfice de quelques explications, nous inclinons à adopter sur cette question la solution affirmative. Sans doute, un *médecin* ne peut avoir le droit de vendre à son successeur la confiance et la pratique de ses clients, choses qui ne sont point dans le commerce. Mais il peut prendre l'engagement de présenter et de recommander son confrère à sa clientèle, et aussi l'engagement, particulièrement important en pareil cas, de cesser d'exercer personnellement dans la même localité. Dans de pareilles conditions, l'obligation contractée par le *médecin* cédant est une obligation de ne pas faire, qui n'a rien que de licite, quoique peu honorable peut-être et pouvant froisser des susceptibilités élevées et délicates. Il en serait autrement si le *médecin* qui cède sa clientèle s'interdisait absolument tout exercice de son art dans une localité quelconque. Il y aurait dans cette complète abdication de son droit et même de son devoir quelque chose d'immoral qui entacherait le contrat d'une nullité radicale.

Au nombre des devoirs du *médecin*, il faut signaler l'obligation du secret. Le corps médical s'était spontanément imposé la loi de la discrétion bien avant que ce devoir eût été sanctionné par aucune disposition législative civile ou pénale. Les statuts de l'École de Paris, qui datent du XIIe siècle, interdisaient déjà au *médecin* toute divulgation des secrets domestiques qu'il avait pu pénétrer dans l'exercice de son art, soit qu'ils lui eussent été confidentiellement révélés, soit qu'il les eût devinés par induction. La loi actuelle semblerait moins sévère, au moins à ne regarder qu'à la lettre ses dispositions. L'article 378 du code pénal interdit en effet aux *médecins*, sous peine d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100 fr. à 500 francs, la révélation des secrets qui leur ont été confiés dans l'exercice de leur profession. Ceci pourrait sembler ne pas comprendre les secrets dont ils n'ont point reçu la confidence et qu'ils auraient pénétrés spontanément. Nous préférons la règle plus austère des anciens statuts de l'Ecole de Paris. Empressons-nous de dire, du reste, que cette vieille règle est restée l'axiome traditionnel et pratique du corps médical. Les *médecins*, qui ont le devoir de garder inviolablement le secret qui leur est confié dans l'exercice de leur profession, ont, à plus forte raison, le droit de refuser d'en rendre témoignage devant les tribunaux civils ou criminels. Ce point n'est pas sérieusement discutable.

Une des applications les plus importantes de la règle du secret professionnel se présente dans les cas d'accouchement clandestin, lorsqu'il s'agit d'une naissance illégitime et que la mère ne veut point être connue. L'article 56 du code civil oblige le *médecin* à faire la déclaration de la naissance à l'officier de l'état civil, et, d'autre part, l'article 378 du code pénal lui interdit, par la généralité de ses termes, la révélation du secret que la mère ne veut point livrer. Dans la pratique, le *médecin* résout la difficulté en faisant la déclaration de la naissance de l'enfant et en ne désignant la mère que sous le pseudonyme dont celle-ci a fait choix.

Quand un médecin veut exercer sa profession, il doit, après avoir fixé son domicile, présenter son diplôme au greffe du tribunal de première instance et à la préfecture ou sous-préfecture à laquelle ressortit ce domicile.

La loi de ventôse an XI a conservé à cet égard toute sa valeur. Faute de remplir cette formalité, il s'exposerait, en cas d'exercice de la médecine, à une amende. C'est à l'aide de ces déclarations que, chaque année, le préfet dresse la liste des *médecins* qui exercent dans l'arrondissement. Les médecins sont assujettis de plus à un droit de patente qui a souvent varié. Il a été tour à tour fixe et proportionnel. Fixe, il était placé dans la 4e classe et était basé de la façon suivante :

DROIT DE PATENTE DÛ PAR LES MÉDECINS.	Loi du 19 ventôse an XI, modifiée par diverses lois de finances.	Loi du 18 mai 1850.
Dans les villes de 100,000 âmes et au-dessus.	50 fr.	75 fr.
Dans les communes de 50,000 à 100,000	40	60
Dans les communes de 30,000 à 50,000	30	45
Dans les communes de 20,000 à 30,000	20	30
Dans les communes de 10,000 à 20,000	15	25
Dans les communes de 5,000 à 10,000	10	20
Dans les communes au-dessous de 5,000	8	»
Dans les communes de 2,000 à 5,000	»	18
Dans les communes au-dessous de 2,000	»	12

La patente est aujourd'hui basée sur le droit proportionnel. C'est le 15e, soit environ 7 pour 100 du prix du loyer. Cette méthode de fixation a eu pour avantage, aux yeux de l'administration, d'élever considérablement le taux de la patente.

— *Médecins militaires.* L'institution des *médecins* militaires est ancienne; de tout temps on a fait suivre les armées par d'habiles praticiens qui s'occupaient de réparer les dégâts causés par les batailles; mais les Romains furent les premiers qui organisèrent leur service dans les légions. Dioscoride était le *médecin* en chef des armées de Néron. Végèce parle des *médecins* de légions, ce qui montre qu'ils formaient un corps à part, et l'on possède même une lettre d'Antonin adressée au *médecin* de la 2e légion. Cette organisation subsiste aujourd'hui dans toutes les armées modernes, après avoir subi un temps d'arrêt pendant toute la période du moyen âge, où les soldats furent abandonnés aux mires et aux rebouteurs.

Dans l'armée française, les cadres des *médecins* militaires sont fixés de la manière suivante : 7 *médecins* inspecteurs, 80 *médecins* principaux divisés en deux classes; 390 *médecins*-majors et 800 *médecins* aides-majors, également divisés en deux classes. Les aides-majors de seconde classe sont recrutés pour les trois quarts parmi les élèves de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et pour l'autre quart parmi les *médecins* civils commissionnés à cet effet par le ministre de la guerre. On ne passe du grade d'aide-major de 2e classe à celui d'aide-major de 1re classe, puis à celui de *médecin*-major de 2e classe, qu'après deux ans de service au moins dans chaque grade inférieur.

Jusqu'à ces derniers temps il y avait, en outre, une ligne de démarcation nettement tracée entre les aides et *médecins*-majors des régiments et les officiers de santé du même grade attachés aux hôpitaux militaires. Aux termes d'un décret de 1852, l'aptitude des *médecins*-majors aux fonctions de *médecins* traitant dans les hôpitaux devait être constatée par un examen. Ces épreuves, ennuyeuses pour un certain nombre de candidats qui, déjà pourvus du diplôme de docteur, se souciaient peu d'être à nouveau examinés, éloignaient des hôpitaux bon nombre de praticiens capables. L'application de cette disposition créait, en temps de guerre, des entraves et des difficultés sans nombre, et, en temps de paix, privait les hôpitaux de précieux auxiliaires, rompus pour la plupart aux pratiques de la médecine d'armée. Le décret de 1852 a été provisoirement abrogé par le ministre de la guerre (septembre 1872), en attendant une réglementation nouvelle et définitive.

— *Médecins du roi.* Les rois avaient des *médecins* attachés à leur personne dès le temps de Clovis; on sait que Gontran fit périr les *médecins* qui n'avaient pu sauver sa femme. Du Cange compte en tout cinquante-quatre *médecins* des rois de France, sans en mentionner aucun pour la seconde race. Cependant Gabriel Naudé, dans ses *Additions à l'histoire de Louis XI*, nomme deux *médecins* de Charlemagne, à qui ce prince ordonna de composer le livre intitulé *Tables de santé*. Pasquier (*Recherches*, livre VII) rapporte « qu'au mémorial de la chambre des comptes il se trouve, par l'ordonnance du roi Philippe de Valois, du mois de mars 1350, qu'il n'y aurait qu'un physicien (*médecin*) ordinaire en cour, et non plus à vingt sous tournois par jour, et, après sa mort, que le roi Jean, son fils, n'avait que trois physiciens. » Sous Charles VIII on trouve encore un premier *médecin* du roi, et cette charge a existé jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Les *médecins* des rois étaient souvent pourvus d'offices : Adam Fumée, *médecin* de Charles VIII, devint maître des requêtes; Jacques Coictier, *médecin* de Louis XI, était président de la cour des comptes; Jean Michel, *médecin* de Charles VIII, fut nommé conseiller au parlement de Paris; Miron, premier *médecin* du roi Henri II, fut employé à des négociations diplomatiques, comme l'attestent les *Mémoires* de Sully et de Villeroy. Dans l'organisation régulière de la maison du roi, telle qu'elle fut établie au XVIIe et au XVIIIe siècle, le premier *médecin* jouissait d'importants priviléges. Outre l'inspection générale sur le service de santé de la maison du roi, il avait la surveillance de tous les *médecins*, chirurgiens et pharmaciens du royaume, l'intendance du Jardin royal ou Jardin des plantes, la surintendance de tous les jardins des maisons royales et des eaux minérales de France. Lorsque le premier *médecin* allait assister aux séances de la Faculté de médecine, il était reçu à la porte par le doyen accompagné des bacheliers et précédé des bedeaux.

Les derniers monarques qui se soient assis sur le trône de France, rois ou empereurs, ont toujours eu leurs *médecins* en titre, mais ces priviléges ne leur ont pas été conservés. Choisis habituellement parmi les plus illustres praticiens, ils se partageaient le service par trimestre et avaient le titre de *médecins par quartier*.

— *Médecins cantonaux et communaux.* L'administration de l'assistance publique à Paris et, dans quelques départements, les municipalités et les administrations hospitalières entretiennent un certain nombre de *médecins* chargés de soigner gratuitement les pauvres. A Paris, quatre *médecins* ou chirurgiens sont attachés à chaque bureau de bienfaisance. Ils visitent gratuitement les indigents assistés par leur bureau et ceux qui, sans être inscrits comme assistés, obtiennent d'être soignés à domicile; ils sont, en outre, chargés d'un service permanent de vaccine et de l'inspection de la salubrité publique. Dans les départements ils ont, de plus, à visiter les enfants placés en nourrice par l'administration, les infirmes soignés dans les mêmes conditions chez les particuliers, etc. Quelques départements seulement ont des *médecins* cantonaux et communaux; la dépense est supportée par les départements, avec le concours des communes.

A Paris, les *médecins* des bureaux de bienfaisance, appelés aussi *médecins des pauvres*, doivent être, d'après le texte de la loi de 1849, nommés au concours ou par l'élection de leurs confrères. L'administration de l'assistance publique s'est pourtant arrogé le droit de les nommer elle-même, et a persisté dans ces errements malgré les plus vives réclamations, enlevant ainsi à la population indigente les garanties que le concours ou l'élection pouvaient lui donner.

Les *médecins des morts*, chargés de constater les décès et d'en énoncer les causes; les *médecins des naissances*, chargés de vérifier les déclarations faites à la mairie depuis que l'on a aboli la législation barbare qui ordonnait de présenter les nouveau-nés à l'officier de l'état civil, sont entièrement distincts des *médecins* des bureaux de bienfaisance. Ils dépendent de l'administration municipale. Cette organisation n'existe qu'à Paris, à Lyon et dans quelques grandes villes. Dans la plupart des communes, le bulletin de décès est signé du *médecin* qui a soigné le malade, et, quant aux naissances, on s'en rapporte à la sincérité des déclarants.

— Hist. littér. *Les médecins dans le théâtre de Molière.* Le grand comique s'est amusé à bafouer bien des gens, les grands seigneurs libertins, les marquis, les pères avares, les barbons amoureux, les maris jaloux, mais il n'en est pas qu'il ait daubés si souvent que les *médecins.* Dès qu'il veut faire rire de bon cœur, c'est un *médecin* affublé de sa longue robe et de son emphase doctorale qu'il met en scène. Molière, toujours malade et soumis au régime d'Argan, ne croyait pas à la médecine, qui ne pouvait le guérir. Il se faisait soigner par un certain Mauvillain, dont il disait à Louis XIV : « Je lui demande des ordonnances, je n'en fais rien, et je guéris. » Mais non! il ne guérissait pas du tout, et c'est ce qui le faisait rire des *médecins...*, de peur d'être obligé d'en pleurer. Il est rare, du reste, que sa satire, quoique si plaisante, soit bien cruelle, et les *médecins* d'aujourd'hui ne s'en fâchent guère; mais elle attaquait très-bien ceux de son temps, dont le charlatanisme et le jargon emphatique constituaient toute la science. Dans l'*Amour médecin*, il en met quatre en scène : Desfonandrès (*tueur d'hommes*), Behis (*bredouilleur*), Macroton (*qui parle lentement*) et Tomès (*saigneur*); c'est Boileau qui avait forgé ces noms, avec un bon dictionnaire grec. Ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'à la représentation les acteurs portaient des masques qui les faisaient ressembler à des personnages très-connus, les premiers *médecins* de la cour : Desfougerais, Esprit, Guenaud et d'Aquin. Ces grotesques sont amusants au dernier point. La consultation des deux *médecins*, dans *M. de Pourceaugnac*, est un modèle du style pédant et gourme que les Esculapes affectaient alors. Comme ils dissertent à perte de vue, encombrant leurs discours d'une foule de mots hétéroclites, s'inspirant des moindres circonstances, de l'air hagard, des longs cheveux, de la face blême du patient, de ce qu'il crache à droite ou à gauche, de ce qu'il se lève, de ce qu'il s'assied! Encore le premier médecin, qui fait cette longue dissertation, montre-t-il quelque science; mais le second est tout à fait encroûté dans la routine, il faut qu'on fasse les saignées en nombre impair, parce que *numero Deus impare gaudet*; que l'on compose au patient un fronteau où il entre du sel, le sel étant le symbole de la sagesse, etc. Du temps de Molière, on formulait encore des prescriptions de cette sorte. Ce second *médecin* est proche parent de M. Purgon, qui conseille à Argan de toujours mettre les grains de sel en nombre pair dans son œuf à la coque, les nombres impairs étant réservés pour les médicaments. Voyez ce bel éloge d'un *médecin*, que Molière place dans la bouche d'un apothicaire; il résume à peu près son thème favori : « ... C'est un homme qui sait la médecine à fond comme je sais ma croix de par Dieu, et qui, quand on devrait crever, ne démordrait pas d'un iota des règles des anciens. Oui, il suit toujours le grand chemin, et ne va point chercher midi à quatorze heures, et, pour tout l'or du monde, ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux de la Faculté... Il y a plaisir à être son malade, et j'aimerais mieux mourir de ses remèdes que de guérir de ceux d'un autre... Au reste, il n'est pas de ces *médecins* qui marchandent les malades; c'est un homme expéditif, qui aime à dépêcher ses malades, et, quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde! » La satire est vive et plaisante, mais tout à fait inoffensive. Autre type encore dans M. Diafoirus et Thomas Diafoirus : le père a une certaine tenue et sait son monde; le fils, frais émoulu des écoles, très-fort sur le *distinguo*, le *concedo* et le *nego*, est le type achevé de la morgue doctorale. Mais où Molière s'est surpassé, c'est dans le *Médecin malgré lui*, la plus amusante de cette série d'escarmouches livrées contre les charlatans plus encore que contre les *médecins.*

— **Anecdotes.** Il a été de mode longtemps de se moquer des médecins; aujourd'hui même il n'est pas rare qu'on les plaisante, et la quantité d'anecdotes bouffonnes dont on les fait les héros témoigne assez que la verve comique ouverte par Molière n'est pas encore tarie. Les *médecins* s'étaient vraiment trop fait déconsidérer par leur charlatanisme, leur morgue doctorale, l'attachement aux vieilles formules et cette manie, dont ils sont à peine débarrassés, de vouloir en imposer aux hommes par des mots. L'incertitude d'un art réduit le plus souvent à de simples conjectures, la diversité des doctrines médicales, l'acharnement que les adeptes ont toujours montré les uns contre les autres dans les querelles d'école n'ont pas peu contribué non plus au discrédit qui les frappait. Il n'y a pas si longtemps qu'ils ont jeté aux orties cette longue robe et ce bonnet ridicule, sans lesquels ils ne se croyaient pas capables de formuler une ordonnance; au dernier siècle, ils usaient encore du latin dans leurs consultations, pour mieux éblouir le vulgaire. Sans remonter aux temps où ils faisaient croire à un pauvre diable paralysé qu'une truie attachée au pied de son lit le guérirait souverainement, on trouverait dans des formulaires relativement assez récents ces électuaires de composition bizarre où entraient des œufs de fourmis, de la moelle de lion, de la sciure de bois, des os pilés, de l'huile de scorpion et autres éléments hétérogènes, à l'aide desquels nos Esculapes affirmaient sérieusement qu'ils pouvaient rendre la santé. Quelle confiance pouvaient-ils avoir eux-mêmes dans ces drogues étranges! La déconsidération devait fatalement atteindre des gens qui spéculaient à ce point sur la crédulité publique; aussi Molière n'est-il pas le seul qui en ait ri; Rabelais, quoique médecin lui-même, ne les a pas épargnés, et Pascal disait que, si on leur ôtait la robe et le bonnet, il ne resterait rien de leur science; c'est à peu près le mot de Sganarelle. Ils ne laissaient pas de s'enrichir pourtant dans la pratique de leur art. « Il y a longtemps, disait La Bruyère, que l'on improuve les *médecins* et que l'on s'en sert. Le théâtre et la satire ne touchent point à leurs pensions; ils dotent leurs filles, placent leurs fils dans les parlements ou dans les prélatures, et les railleurs eux-mêmes fournissent l'argent. Ceux qui se portent bien deviennent malades; il leur faut des gens dont le métier soit de les assurer qu'ils ne mourront point. Tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, les *médecins* seront raillés et bien payés. »

Le progrès général des sciences et surtout de la chimie, qui a mis à notre disposition des agents thérapeutiques d'un effet constant, les études anatomiques poussées aussi loin que possible, une connaissance plus parfaite des lois de l'organisme humain, en rendant la médecine moins conjecturale dans un certain nombre de cas, ont singulièrement rehaussé la profession de *médecin*. On trouverait peut-être encore à rire des prétentions exagérées de quelques-uns, de l'entêtement de certains autres, de la jalousie qu'ils se manifestent assez ouvertement; mais il est indubitable que la généralité des *médecins* a acquis la considération publique, a gagné en dignité de caractère tout autant que la pratique même de leur art s'est avancée en certitude. Peu de professions exigent des études aussi variées, des aptitudes aussi diverses, une application aussi soutenue. A son instruction théorique et pratique, qui à elle seule est déjà toute une encyclopédie, il faut que le *médecin* joigne, s'il veut réussir, les plus heureuses qualités naturelles, l'esprit d'observation qui lui permet de suppléer à ce qu'il y a toujours d'incertain dans la maladie, la mémoire toujours présente, sans quoi l'expérience de la plus longue pratique serait illusoire; le jugement sain qui contrôle les observations, coordonne les faits d'expérience et leur donne un caractère scientifique. Ce serait peu encore s'il ne possédait le tact, la prudence, le dévouement, la générosité. Toutes ces qualités se rencontrent-elles à point nommé dans un seul homme? Les princes de la science, qui possèdent celles qui font le grand praticien, possèdent-ils tous ce désintéressement qui mettrait leur art à la portée des humbles? Ce serait évidemment trop demander. La science profonde des uns, le talent modeste des autres, le désintéressement de celui-ci, le courage, la fermeté déployés par le plus grand nombre dans le danger, dans les épidémies, rejaillissent sur le corps médical tout entier et le rendent éminemment honorable. Les *médecins* ont même conquis dans la littérature, si tardive à réhabiliter les gens, le rang éminent qu'ils occupent dans la vie sociale. On ne songe plus à écrire contre eux le *Malade imaginaire* ou le *Médecin malgré lui*; loin de là, Balzac écrit le *Médecin de campagne*, où il déroule d'une façon si pénétrante toute la vie d'un de ces hommes d'abnégation qui enfouissent, au fond d'un village ignoré, une science et des vertus dignes de briller sur un plus grand théâtre.

Cela ne nous empêchera pas de donner ici une série d'anecdotes plaisantes, sans lesquelles un article sur les *médecins* ne semblerait pas complet.

⁂

On trouva dans la bibliothèque de Boerhaave un gros livre magnifiquement relié, qu'il avait annoncé comme contenant les plus beaux secrets de la médecine; on l'ouvrit, on le trouva en blanc depuis la première page jusqu'à la dernière. On lisait seulement au frontispice : *Tenez-vous la tête fraîche, les pieds chauds et le ventre libre*, et moquez-vous des *médecins.*

⁂

Le *médecin* Bouvard avait sur le visage une balafre en forme de C, qui le défigurait beaucoup. Diderot disait que c'était un coup qu'il s'était donné en tenant maladroitement la faux de la mort.

⁂

Le même Bouvard étant un jour allé voir un de ses malades, le suisse l'arrêta en lui disant qu'il était inutile qu'il montât parce que le malade était mort dans la nuit : « Il est mort! reprend Bouvard... Ah! le gaillard! » Et il remonte en voiture.

⁂

Le *médecin* Dumoulin, étant à l'agonie, dit à plusieurs de ses confrères qui l'assistaient : « Messieurs, je laisse après moi trois grands *médecins...* » Croyant qu'ils allaient être nommés, nos médecins se suspendirent aux lèvres du mourant, qui murmura : « L'eau, l'exercice, la diète. »

⁂

— « Je souffre de la goutte, disait un malade au docteur Abernethy; que faire? — Vivez, répondit Abernethy, avec un demi-shilling par jour, et gagnez-le. »

⁂

Le fameux docteur Bordeu fut trouvé mort dans son lit. Quand on annonça cet événement à la marquise de ***, elle dit : « La mort avait si peur de lui, qu'elle n'a trouvé d'autre moyen pour s'en emparer que de le prendre endormi. »

⁂

Gourville, rencontrant au bois de Boulogne un *médecin* de ses amis armé d'un fusil, lui dit : « Où allez-vous donc? — Voir un malade à Auteuil. — Il paraît, répliqua Gourville, que vous avez peur de le manquer. »

⁂

Un célèbre chirurgien allemand venait de perdre sa femme; un de ses amis s'empresse d'accourir pour apporter des consolations à l'époux infortuné. Il entre dans le cabinet de travail du savant, et là il trouve notre veuf qui, un bistouri à la main, était en train de labourer les flancs d'un cadavre.

« Comment! vous disséquez votre femme? fit le survenant stupéfait. — Mais, répondit le savant avec un étonnement candide, *elle est morte!...* »

⁂

Girod, *médecin* distingué par ses talents, mourut en Franche-Comté à la fin de 1787, victime de son zèle et de son patriotisme. Ce fut lui qui, le premier, répandit l'inoculation dans les campagnes. Les paysans, pleins de confiance en ses lumières, lui amenaient leurs enfants, en disant : « Puisque M. Girod le veut, les voilà, qu'il en soit le maître et qu'il en dispose. » Ce docteur inocula dans cette province, soit par lui-même, soit par ses coopérateurs, plus de vingt-cinq mille sujets. Une épidémie s'étant déclarée à Châtenay, dans le bailliage de Dôle, il courut pour y offrir ses secours, fut atteint du mal épidémique et y succomba. « Ne me plains pas, dit-il courageusement à un ami, je meurs sur le champ de bataille. »

⁂

Un docteur venait d'opérer un de ses clients, auquel il avait coupé la jambe. Un proche parent de la victime le prend à part : « Pensez-vous, monsieur le docteur, que le malade en réchappe? — Lui? il n'y a jamais eu l'ombre d'espoir. — Alors, à quoi bon le faire souffrir? — Il fallait bien l'amuser un peu! »

⁂

Un particulier qui avait perdu son emploi ayant dit en public qu'il pourrait bien en coûter la vie à plus de cinq cents personnes, ce propos vint aux oreilles du ministre de la police, qui le fit arrêter. « Que prétendiez-vous dire par cette menace? lui dit-on à son interrogatoire. — Moi! répliqua-t-il, je n'ai menacé personne; je voulais seulement dire que j'allais me faire *médecin.* »

⁂

Un *médecin* habile fut appelé auprès d'une malade imaginaire qui, à ses diverses questions, répondit qu'elle mangeait, buvait et dormait bien, et qu'elle avait tous les signes d'une santé parfaite. « Eh bien, lui dit le *médecin*, laissez-moi faire, je vous donnerai un remède qui vous ôtera tout cela. »

⁂

Un *médecin* de Poitiers fut appelé un jour auprès d'un malade. La femme de celui-ci l'interroge sur l'état de son mari. « Il est très-mal. — Qu'a-t-il donc? — Le pourpre. — Le pourpre! à quoi le reconnaissez-vous? — Voyez ses mains comme elles sont violettes. — Hé! monsieur, mon mari est teinturier. — Ah! je n'en savais rien; j'aurais juré qu'il avait le pourpre, et vous êtes bien heureuse qu'il soit teinturier. »

⁂

Un *médecin* est appelé pour donner des soins au fils d'un paysan. Il formule une ordonnance que l'on se hâte de faire remplir. Le lendemain, le *médecin* retourne visiter son malade. Il trouve la famille en larmes.

« Hélas! dit la mère, je ne croyais pas que la rougeole pût tuer mon pauvre petit. — Malheureuse! s'écria le *médecin*, il avait la rougeole et vous ne me l'avez pas dit!... »

⁂

Deux *médecins* n'étaient pas d'accord sur la manière dont devait être cuite une pomme qu'ils venaient de prescrire à un malade. Tous deux avaient ordonné qu'elle fût cuite sous la cendre; mais l'un prétendait qu'il fallait la faire cuire enveloppée d'un papier gris, et l'autre la voulait enveloppée d'une feuille de vigne. Le dernier montra avec beaucoup d'éloquence les grands avantages que le malade retirerait des qualités de la feuille de vigne qui s'insinueraient dans la pomme; l'autre dit encore de plus belles choses au sujet du papier gris. Mais comme leurs dissertations ne finissaient pas, ils terminèrent à l'amiable leur différend avec quelques volées de coups de canne. Et la pomme fut cuite sans papier gris ni feuille de vigne.

⁂

Lorsque la fièvre et ses brûlantes crises
Ont de notre machine attaqué les ressorts,
Le corps humain est un champ clos alors
Où la nature et le mal sont aux prises.
Il survient un aveugle appelé *médecin;*
Tout au travers il frappe à l'aventure :
S'il attrape le mal, il fait un homme sain,
Et du malade un mort s'il frappe la nature.

LEMIERRE.

⁂

Voulez-vous guérir promptement
De je ne sais quel mal qui, je ne sais comment,
Vous ôte votre bonne mine?
Prenez-moi sans retardement
Je ne sais pas combien, ni de quelle racine;
Joignez-y je ne sais quelle herbe également.
Mettez je ne sais où le tout bien chaudement;
Vous guérirez je ne sais quand.
Maint grand docteur en médecine
Ne vous dirait pas autrement.

J.-B. ROUSSEAU.

⁂

En présence d'un *médecin*,
On parlait un jour de Lazare
Ressuscité par un pouvoir divin.
« Parbleu, dit un docteur, le fait n'a rien de rare;
Mais s'il était mort de ma main!... »

⁂

Un *médecin* étant devenu curé, on fit sur lui cette épigramme :

Sais-tu bien que messire André
De *médecin* est devenu curé?
Tu ris de la métamorphose :
Médecin et curé, c'est pour lui même chose,
Ces deux emplois sont fort peu différents;
Il croit qu'après avoir fait mourir plus de gens
Que la faim, la peste et la guerre,
Il est juste qu'il les enterre.

— **Allus. hist. Le médecin d'Alexandre.** Peu de temps après le passage du Granique, Alexandre, s'étant baigné couvert de sueur dans les eaux glacées du Cydnus, fut pris subitement d'un frisson mortel, et ses soldats l'emportèrent sans mouvement dans sa tente. Toute l'armée fut frappée de consternation, car son état semblait désespéré. En même temps, Darius s'avançait avec des forces immenses pour lui fermer les issues du Taurus. Les médecins n'osaient essayer aucun remède; un seul, Philippe, Acarnanien de nation et ami d'enfance d'Alexandre, composa un breuvage dont l'effet puissant et salutaire devait être immédiat. Pendant ces préparatifs, Alexandre reçut une lettre de Parménion, qui l'avertissait de se défier de Philippe, secrètement gagné par Darius pour attenter aux jours de son maître. Le héros tenait encore la lettre, quand son médecin apporta le breuvage. Alors, sans manifester aucune émotion, il saisit la coupe d'une main et, de l'autre, présentant la lettre à Philippe, il vida la coupe d'un seul trait. Le médecin, indigné, mais dominant ses impressions, exhorta le roi à suivre fidèlement ses conseils : la guérison était à ce prix. En effet, après une crise terrible qui glaça d'effroi toute l'armée, le malade recouvra ses sens et fut rendu à la santé.

Ce qu'il y a surtout d'admirable dans ce trait de la vie d'Alexandre, c'est sa foi profonde dans l'amitié.

Les littérateurs font à cette circonstance de fréquentes allusions.

« Un de mes meilleurs amis, M. Roubot, était malade; je l'allai voir. Après bien des hésitations, il me dit la cause de son mal et m'apprit que le chirurgien allait venir le saigner. « Garde-toi bien de cette saignée, m'é» criai-je, ou tu es mort. Laisse-moi faire, je » vais te préparer une potion appropriée à » ton état; en attendant, prends ceci. » Je lui présentai un verre d'eau saturée de sucre, qu'il avala avec la confiance d'Alexandre ingurgitant cette *fameuse médecine* qu'on lui avait dit être du poison. »

BRILLAT-SAVARIN.

« On est juste, sobre, économe, laborieux, fidèle observateur de sa parole, parce que c'est là un ordre dont l'exactitude rapporte plus qu'elle ne coûte. Mais placez ces esprits bien réglés en présence de la *coupe d'Alexandre,* c'est-à-dire en présence d'un sacrifice qui se peut éviter sans dommage, en face d'une vertu qui n'a pas de rémunération visible, alors vous connaîtrez le vide d'un cœur où manque la foi. »

— LACORDAIRE.

— **Allus. littér. Le médecin Tant-Pis et le médecin Tant-Mieux,** Fable où La Fontaine met en présence deux médecins qui, comme cela arrive si souvent, sont d'un avis diamétralement opposé. Dans l'application, on désigne par ces deux mots ce travers particulier à certains hommes qui voient les choses ou tout en blanc, ou tout en noir :

« Il y avait dans chaque cercle le nouvelliste *Tant-Pis* et le nouvelliste *Tant-Mieux,* l'optimiste et le pessimiste. La Bruyère les a dépeints dans son personnage de Démophile qui « se lamente et s'écrie : Tout est perdu ; » c'est fini de l'Etat; il est du moins sur le » penchant de sa ruine... On a fait les plus » lourdes fautes... », et dans celui de Basilide qui « met tout d'un coup sur pied une armée » de 300,000 hommes ; a la liste des escadrons » et des bataillons, des généraux et des offi- » ciers; n'oublie ni l'artillerie, ni le bagage, » et dispose absolument de toutes ces trou- » pes. »

HATIN.

« M. de Balabine s'était laissé doucement emmaillotter à Vienne dans le rôle de diplomate *Tant-Mieux.* Il voyait tout en rose. »

J.-J. WEISS.

« Quand le docteur annonça au duc que la pauvre enfant ne pouvait être sauvée que par un miracle, celui-ci l'appela médecin *Tant-pis,* et dit, en se frottant les mains : « Allons, allons, cela ne sera rien ! »

EDMOND ABOUT.

Médecin (LE), petit traité d'Hippocrate. On croit qu'il n'offre qu'un débris d'une œuvre plus considérable que le temps a détruite. Son authenticité parfois contestée a été admise par M. Littré, qui l'a fait figurer dans sa récente édition d'Hippocrate. Ce traité, rédigé surtout pour les commençants, contient des considérations générales sur la profession de médecin, mêlées à des prescriptions particulières très-minutieuses. « Après avoir rappelé, dit M. Daremberg, les qualités extérieures que doit posséder le médecin, le soin qu'il doit prendre de sa personne et la réserve qu'il convient d'apporter dans l'exercice de sa profession, l'auteur s'arrête sur la disposition de l'*officine.* Arrivant aux préceptes spéciaux, il enseigne comment il faut appliquer les bandages et faire des incisions ; puis il indique les deux espèces de ventouses en usage de son temps et explique la manière dont elles agissent; vient ensuite une description de la saignée, description assez obscure et où manquent beaucoup de détails, mais fort précieuse à cause de sa date reculée. » Hippocrate traite ensuite de la chirurgie des abcès, de la classification des ulcères et de leur pansement. La plupart de ces vieux procédés sont abandonnés depuis longtemps; il en reste néanmoins quelques-uns que l'usage a consacrés. L'auteur termine par des considérations sur les plaies faites par les armes de guerre, et insiste sur les symptômes qui caractérisent les cas où des fragments d'arme seraient restés dans les plaies. Parmi ces considérations générales, nous citerons ce paragraphe dont Molière aurait pu s'inspirer : « Il est du devoir d'un médecin de conserver, autant que sa nature le lui permet, un teint frais et de l'embonpoint ; car le vulgaire s'imagine qu'un médecin qui n'a pas cette bonne apparence ne doit pas bien soigner les autres. Il doit être propre sur sa personne, avoir un vêtement décent et *porter des parfums suaves dont l'odeur ne soit désagréable pour personne,* car cela plaît aux malades ; il doit rechercher cet esprit de modération qui ne consiste pas seulement dans le silence, mais encore dans une vie parfaitement réglée; en effet, rien ne contribue autant à la bonne réputation; qu'il ait un caractère noble et généreux, et s'il se montre tel, il passera aux yeux de tous pour un homme respectable et pour un ami de l'humanité. Trop de promptitude à parler et trop d'empressement à agir, lors même que cela serait tout à fait utile, est une cause de mépris. » D'autres prescriptions sont d'une naïveté toute primitive. Hippocrate recommande aux médecins de ne rien dérober dans les maisons où ils visitent un malade : « Que l'honnêteté accompagne le médecin dans toutes ses relations ; l'honnêteté doit en beaucoup de circonstances offrir un ferme appui, et pour le médecin en particulier, c'est un gage précieux dans ses relations avec ses clients. En effet, les malades s'abandonnent sans réserve entre les mains du médecin ; à toute heure, il est en rapport avec les femmes, les jeunes filles, en *contact avec les objets les plus précieux.* A côté de tout cela, il doit rester maître de lui-même. » Il ne faut pas oublier que ces courts traités, lus d'un petit nombre, ne recevaient pas beaucoup plus de publicité qu'une lettre, ce qui en explique la minutie quelque peu indiscrète.

Médecin du Pecq (LE), roman de Léon Gozlan (1838, 3 vol. in-8°). Ce roman fait le pendant du *Notaire de Chantilly* et appartient à cette série humoristique dans laquelle l'auteur se proposait d'étudier l'une après l'autre chaque position sociale et son influence. Son médecin, le docteur Calveyrac, est attaché à une maison de santé du Pecq, et il règne en maître sur tous ces malheureux, dont les maladies, les passions, les chagrins ont altéré la raison. Il ne tiendrait qu'à lui de satisfaire son ambition ou ses passions personnelles; mais sans cesse il se sacrifie à ses malades, jusqu'à compromettre son honneur, jusqu'à se rendre coupable. Ainsi, il aime la directrice de la maison, Mme Dalzonne; mais il s'aperçoit qu'elle a plus d'inclination pour un de ses pensionnaires ; alors il se prend d'affection pour ce malade, Abel, et met tous ses soins à le guérir. Abel, de son côté, semble être épris d'une autre malade, Mlle de Touralbe ; mais il en est loin, car son cœur se donne insensiblement à une petite paysanne, Bergeronnette, nièce de la directrice. Mme Dalzonne découvre à la fin cette passion naissante et, comme le docteur a prédit la guérison d'Abel s'il pouvait parvenir à aimer, elle lui sacrifie sa nièce, qu'elle enferme avec lui dans une chambre. Quelques jours après, Mlle de Touralbe pousse des cris terribles au milieu de la nuit ; on accourt, elle se plaint qu'Abel a voulu lui faire violence et le jeune homme est arrêté. Tout le monde est convaincu de sa culpabilité, excepté le docteur Calveyrac, qui devine une partie de la vérité. Abel est somnambule; il a possédé Bergeronnette dans la chambre de Mlle de Touralbe, et pendant son sommeil il a voulu revoir sa maîtresse. Pendant le procès, Bergeronnette, que le docteur a tenté, mais en vain, de faire avorter, accouche d'un fils. Le jour du jugement, Abel est pris en plein tribunal d'une attaque de somnambulisme et le docteur radieux le fait acquitter. Mais sa pauvre maîtresse est morte de douleur et il ne doit plus vivre que pour son enfant. Mme Dalzonne a promis sa main au docteur s'il obtient l'acquittement d'Abel ; le médecin du Pecq, généreux jusqu'au bout, se sacrifie et préfère quitter le pays. Léon Gozlan a poussé encore plus loin que dans tous ses autres romans l'amour du paradoxe dans ces vives peintures des plus brûlantes passions.

Médecin de campagne (LE), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE.

Médecin de son honneur (LE), drame de Calderon, et, incontestablement, un de ses chefs-d'œuvre. La donnée en est des plus hardies et des plus tragiques. Un mari, don Guttierre, surprend sa femme écrivant une lettre à l'infant don Enrique de Transtamare, frère du roi don Pèdre, celui que nous appelons le Cruel et que les Espagnols nomment le Justicier. La femme est pure; mais l'infant, hardi et peu scrupuleux, léger comme un prince dans les aventures d'amour, avait essayé de la séduire avant le mariage, et c'est pour faire cesser ses importunités persistantes qu'elle lui écrivait. N'importe, l'honneur conjugal de don Guttierre ne peut même supporter un soupçon, un doute. Puisqu'il ne peut tuer l'amant, il tuera l'épouse; mais comme une vengeance éclatante, une mort violente, le coup de poignard d'Othello à Desdémone irait contre le but en faisant scandale, Guttierre, avec une effrayante dissimulation, invente une mort nouvelle. La femme, surprise la plume à la main, est tombée évanouie ; à son réveil, elle trouve près d'elle le billet suivant : « Mon amour t'adore, mon honneur te hait. Ainsi, l'un va te tuer, l'autre te prévient. Tu as encore deux heures à vivre ; tu es chrétienne, sauve ton âme. Il faut que tu meures ! » Une infidélité possible de la pensée est intolérable à ce mari ombrageux ; la femme se résigne. Don Guttierre va chercher un chirurgien. « Regarde dans cette chambre; que vois-tu? lui dit-il. — Une image de la mort, une masse inerte gisant sur un lit, deux cierges à ses côtés et un crucifix par devant. Qui est-ce? je ne puis le dire ; des voiles couvrent la face. » Don Guttierre lui ordonne de saigner cette femme et de laisser couler tout son sang; pas une plainte ne s'échappe pendant la terrible opération. Lorsqu'elle est bien morte, le mari va trouver don Pèdre, feignant le plus profond désespoir et attribuant cette mort à l'incapacité du praticien. Mais don Pèdre sait à quoi s'en tenir ; loin de blâmer cette cruauté, qu'il désapprouve pourtant, il offre à Guttierre la main d'une autre femme, doña Teodora, qui a reçu jadis de ce terrible époux une promesse de mariage restée lettre morte. Guttierre hésite ; il n'a pas envie d'avoir à faire venir une seconde fois le chirurgien. « Que ferais-je, dit-il, si le roi lui-même venait voir en secret mon épouse?

DON PÈDRE. Il y a remède à tout.

DON GUTTIERRE. Il y en a un à cela? est-ce possible?

DON PÈDRE. Oui, Guttierre.

DON GUTTIERRE. Lequel, sire?

DON PÈDRE. Un remède à vous.

DON GUTTIÈRE. Qu'est-ce donc?

DON PÈDRE. La saignée.

DON GUTTIERRE. Que dites-vous?

DON PÈDRE. Faites laver les portes de votre maison ; il y a des empreintes de mains sanglantes.

DON GUTTIERRE. Ceux qui ont une charge, sire, placent à leur porte un écusson à leurs armes; ma charge, à moi, c'est le soin de mon honneur, et j'empreins ma main baignée de sang sur ma porte, puisque c'est dans le sang que se lave l'honneur.

DON PÈDRE. Eh bien ! donnez-la, cette main, à Teodora ; sa vertu la mérite.

DON GUTTIERRE. Si je vous la donne, Teodora, faites attention qu'elle est sanglante.

TEODORA. N'importe, je ne m'étonne ni ne m'effraye.

DON GUTTIERRE. Souviens-toi que j'ai été le médecin de mon honneur et que le chirurgien est toujours là.

TEODORA. Guéris-moi si je tombe malade.

DON GUTTIERRE. A cette condition, je te donne ma main. »

Cette scène, qui clôt le drame, est fort belle ; mais le théâtre espagnol, le plus réaliste de tous, sans en excepter le théâtre anglais, pouvait seul supporter une situation pareille. Un des admirateurs passionnés de Calderon, Schlegel, avait sans doute en vue cette pièce lorsque, ayant à caractériser le raffinement scrupuleux de l'honneur que l'on retrouve à chaque pas dans les créations de ce grand poëte, mais nulle part avec plus de force, il s'écrie : « Je ne saurais en trouver une plus parfaite image que la tradition fabuleuse sur l'hermine, qui, dit-on, met tant de prix à la blancheur de sa fourrure que, plutôt que de la souiller, elle se livre elle-même à la mort quand elle est poursuivie par les chasseurs. »

Le *Médecin de son honneur* a été traduit en français par M. Damas-Hinard. M. Hippolyte Lucas en a fait pour l'Odéon (18 décembre 1843) une imitation en vers.

Médecin volant (LE), comédie de Boursault (Comédie-Italienne, 1661). Il s'agit, comme dans la plupart des pièces de ce genre, de décider un bonhomme de père à donner sa fille à celui qu'elle aime. Lucrèce feint d'être malade; vite, le bonhomme Fernand court chercher un médecin et en rencontre un fort à propos; mais ce médecin, c'est Crispin, le valet de Cléon. Crispin, affublé de la robe doctorale, se charge de la guérison, à condition que Lucrèce sera transférée dans un autre appartement, celui qu'elle occupe étant contraire à sa santé, c'est-à-dire peu favorable à un enlèvement. Il amuse ensuite le père par une foule de scènes d'un comique assez peu élevé, et, pendant ce temps, les deux amoureux s'échappent. Fernand est obligé de consentir au mariage. Ce qui justifie le titre de *Médecin volant*, c'est que Crispin, jouant tantôt le médecin, tantôt le valet, saute perpétuellement d'une fenêtre à l'autre et paraît toujours en l'air. Cette comédie est imitée d'une vieille farce italienne, *Arlechino medico volante.*

Médecin malgré lui (LE), comédie en trois actes, en prose, de Molière (théâtre du Palais-Royal, 9 août 1666). Molière a tiré le sujet de cette pièce d'une vieille légende ainsi résumée par Anguilbert dans son *Festin philosophique : Quædam mulier percussa a viro suo ivit ad castellanum infirmum, dicens virum suum esse medicum, sed non mederi cuique, nisi forte percutiretur; et sic eum fortissime percuti procuravit*, c'est-à-dire : « Une certaine femme, qui avait été battue par son mari, alla chez son seigneur malade, disant que son mari était médecin, mais qu'il ne livrait ses ordonnances qu'à ceux qui le battaient bien ; et par là elle le fit rosser de la bonne manière. » On retrouve encore ce conte dans un fabliau du moyen âge, le *Vilain mire* ou le *Manant médecin.* Cette idée d'un médecin pour rire, d'un faiseur de fagots à qui quelques coups de bâton ont tenu lieu de licence, et dont une robe et un bonnet font tout le savoir, est devenue, entre les mains de Molière, une des farces les plus réjouissantes qui soient au théâtre.

Sganarelle fait des fagots dans la forêt, en buvant de temps en temps un coup à la bouteille, car il trouve les fagots diablement salés. Sa femme Martine vient lui reprocher sa paresse et son ivrognerie : « J'ai quatre petits enfants sur les bras, dit-elle. — Mets-les par terre. — Qui me demandent du pain tous les jours. — Donne-leur le fouet. » La dispute s'aigrit, et Sganarelle fait taire sa pauvre femme à coups de bâton; survient un honnête passant, M. Robert, qui veut mettre le holà : il ne gagne à son intervention que de recevoir des horions de l'un et de l'autre. Mais Martine, quoiqu'elle ait déclaré vouloir être battue, médite un projet de vengeance. Voilà que, fort à propos, l'intendant et le valet du seigneur Géronte cherchent un médecin capable de rendre la parole à une fille muette. La belle Lucinde, aimée de Léandre, a été accordée par un père avare à un riche prétendant ; telle est la cause de sa maladie. Martine propose pour médecin Sganarelle, dont elle vient de s'éloigner et qui est retourné à ses fagots. Elle avertit seulement les étrangers que c'est un original qui ne veut pas avouer qu'il est médecin et qui ne se décide à guérir les gens qu'après force coups de bâton. Stupéfaction de Sganarelle lorsqu'on vient lui apprendre qu'il est médecin ; mais le valet et l'intendant le rossent si bien, qu'il finit par convenir de sa science et qu'on l'emmène au château.

Présenté au bonhomme Géronte, le faiseur de fagots prend le vieillard pour un confrère, et, sur les dénégations de celui-ci, il le fait docteur à coups de bâton. Trouvant la nourrice à son goût, il veut l'ausculter et la médicamenter ; il l'embrasse même, et, le mari s'y opposant, il le menace de lui donner la fièvre. Mis en présence de la belle malade, le docteur improvisé gagne d'emblée son diplôme par un compliment physiologique qui fait rire Lucinde en attendant qu'elle recouvre la parole. Dans une consultation burlesque, il étale sa science incompréhensible, et ses citations arrachent à tout le monde des cris d'admiration. « *Ossabundus nequeis potarinum quipsa milus !* s'écrie-t-il avec emphase, dès qu'il s'est assuré que Géronte n'entend pas le latin. Un ignorant aurait été embarrassé et vous eût été dire : C'est ceci ! c'est cela ! Mais moi je touche au but du premier coup, et je vous apprends que votre fille est muette. » Dans sa dissertation amphigourique, il met, sans y prendre garde, le cœur à droite ; on le lui fait remarquer, mais il ne perd pas son aplomb. « Il était autrefois à gauche, répond-il, mais nous avons changé tout cela, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle. » Il se défend de recevoir ses honoraires ; mais enfin il les reçoit, et quand le beau Léandre, l'amant éconduit, vient suborner le docteur, Sganarelle accepte encore une bourse, tout en s'indignant de la démarche.

Au troisième acte, Léandre figure en qualité d'apothicaire ; le docteur le présente à titre d'auxiliaire. O miracle ! Lucinde, qui se trouve à côté de Léandre, grâce à un manége du docteur, Lucinde recouvre la parole ! Elle ne veut pour mari que Léandre ; le père n'en veut pas. Sganarelle prescrit en termes ambigus une prompte fuite ou un enlèvement : « Je n'y vois qu'un seul remède, qui est une prise de *fuite* purgative, que vous mêlerez comme il faut avec deux dragmes de *matrimonium* en pilules. » Les amants lui obéissent. Dénoncé presque aussitôt, Sganarelle court risque d'être pendu ; mais Léandre revient avec un héritage et se fait agréer du père.

Le *Médecin malgré lui* est une des plus heureuses plaisanteries de Molière. La gaieté la plus franche, la plus vive et la plus spirituelle y est soutenue d'un bout à l'autre, et c'est une des folies qu'on revoit tous les jours avec le plus de plaisir. « Sganarelle, dit Auger, est l'image fidèle et plaisante d'une espèce d'hommes assez commune dans les derniers rangs de la société, de ces hommes possédant un fonds naturel d'esprit et de gaieté, fertiles en quolibets et en reparties grivoises, fiers de quelques grands mots mal appris et plus mal employés qui les font admirer de leurs égaux ; docteurs au cabaret et sur la place publique, aimant leur femme et lui donnant des coups, chérissant leurs enfants et ne leur donnant pas de pain, travaillant pour boire et buvant pour oublier leurs peines, n'ayant ni regret du passé, ni soin du présent, ni souci de l'avenir ; véritables épicuriens populaires, à qui peut-être l'éducation seule a manqué pour figurer, sur une plus digne scène, parmi les beaux esprits et les hommes aimables. »

Dans aucune autre pièce de Molière il n'est donné autant de coups de bâton, et à chaque fois ils font naître une situation plus divertissante. Presque tous les traits de son dialogue vif et comique sont restés dans la langue, et il y est fait de nombreuses allusions.

Voici les principales. Nous renvoyons le lecteur à chacune d'elles, car elles sont disséminées dans cet ouvrage :

1° **Sganarelle.** V. ce mot.

2° **La femme de Sganarelle qui veut être battue.** V. BATTUE.

3° **Voilà pourquoi votre fille est muette.** V. MUET.

4° **Il y a fagots et fagots.** V. FAGOT.

5° **Dans son chapitre des chapeaux.** V. CHAPEAU.

6° **Nous avons changé tout cela.** V. CHANGER.

Médecin malgré lui (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Désaugiers fils, musique de Désaugiers père, représenté au théâtre Feydeau le 26 janvier 1792. C'est la comédie de Molière avec des couplets et quelques morceaux d'ensemble. Le sujet ne comporte guère plus de musique. La pièce est trop littéraire pour être traitée comme les canevas italiens, et elle ne renferme pas assez de scènes dramatiques pour inspirer un compositeur. L'air révolutionnaire *Ça ira !* se retrouve adapté dans cet ouvrage à une situation burlesque.

Médecin malgré lui (LE), comédie de Molière, mise en musique par M. Gounod, représentée au Théâtre-Lyrique le 15 janvier 1858. En adaptant cette comédie à la forme lyrique, en transformant les scènes en trios, sextuors, couplets et chœurs, on n'a pas pu parvenir à lui donner l'air d'un opéra-comique. La musique de M. Gounod paraît être une œuvre séparée du sujet. On l'écoute avec plaisir, parce qu'elle est fort intéressante, fort distinguée. Malgré les efforts du compositeur pour lui donner une tournure archaïque, et particulièrement l'empreinte du XVIIe siècle, elle est restée une œuvre trèsmoderne, très-raffinée, pleine de détails, parfois trop ingénieux et maniérés, accusant partout une science exubérante de l'orchestration et du contre-point. Quant à la gaieté, à la rondeur, au tour gaulois de la pièce de Molière, la musique n'en offre nulle part la plus légère trace, et les passages les plus intéressants du dialogue ont je ne sais quelle teinte mélancolique dont l'auteur ne peut jamais s'affranchir. Nous n'exceptons pas les couplets de la Bouteille, chantés par Sganarelle :

Qu'ils sont doux,
Bouteille jolie,
Qu'ils sont doux
Vos petits glouglous!

Il est impossible d'imaginer des combinaisons plus ingénieuses et dont l'effet soit plus imitatif, tout en restant musical, que celles de l'accompagnement par les flûtes, les cors, les clarinettes et les bassons. Mais tout ce luxe n'est pas de mise lorsqu'il s'agit d'un bûcheron entonnant une chanson à boire. Parmi les morceaux saillants de la partition, nous rappellerons le duo de Sganarelle et de Martine, le sextuor de la consultation, les couplets de la nourrice, la pastorale chantée par Léandre déguisé en berger, le chœur : *Serviteur, monsieur le docteur*, et le quintette du troisième acte.

Médecin des enfants (LE), drame en cinq actes, de MM. Anicet-Bourgeois et Dennery, représenté à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 25 octobre 1855.

Lucien Lemonnier, un jeune médecin, homme de cœur et de talent, aime Mme de Lormel, une femme mariée, qui, de son côté, l'aime aussi. Comme il leur répugne, à l'un et à l'autre, de jouer cette comédie de la trahison, qui déshonore le toit conjugal et rend le mari le plus stupide intéressant, ils fuient tous deux; un chalet suisse abrite leur bonheur coupable et inquiet. De cette union clandestine est née une petite fille; ce fruit innocent d'une faute que le monde condamne toujours sévèrement, ils l'aiment en tremblant; une crainte vague assombrit leur front quand ils le pressent dans leurs bras et que sur sa bouche rose le rire s'épanouit comme un rayon de soleil. Qui le croirait? Cette créature, qui devrait être un lien de plus, une sorte de pardon pour le couple criminel, c'est le châtiment, c'est l'expiation. Tandis que Louise et Lucien contemplent avec ravissement le bel ange endormi, un coup sourd résonne à la porte du chalet, et un homme pâle, silencieux, impassible, apparaît soudain au milieu de ce bonheur fugitif. Louise s'évanouit; Lucien reste immobile, et, la première minute écoulée, saute sur ses armes, car celui qui vient d'entrer en maître c'est le mari de celle qu'il aime. Cependant M. de Lormel ne vient pas demander une satisfaction dérisoire. Il ne prétend venger son honneur ni par l'échange de quelques coups d'épée ni par aucun autre moyen en usage chez les maris vulgaires; il se contente simplement de faire valoir les droits que la loi lui donne. Tout le monde ignore la faute de sa femme, que l'on croit à l'étranger, chez ses parents : cette petite fille, née dans le mariage, est donc à lui : *Pater is est quem nuptiæ demonstrant*. Il est le mari et le père légal, et si on ne lui livre pas l'enfant de bon gré, il appellera l'autorité à son secours. Lucien s'affaisse et le cœur de Louise suit l'enfant : l'amant cesse d'exister pour la mère. A l'acte suivant, quatorze ans se sont écoulés. Mme de Lormel est morte; elle n'a pu vivre, même près de sa fille, à ce foyer froid et morne où l'époux n'avait plus rien à dire à l'épouse, où le regard glacé du mari semblait encore de la clémence. L'enfant est devenue une jeune fille. Lucile, pâle et frêle, a grandi dans cette atmosphère étouffante; jamais M. de Lormel, qui, pour dérouter les recherches du médecin, a changé de nom, n'a pour elle une parole affectueuse ni un sourire; c'est à peine si, lorsque Lucile lui présente son front, il l'effleure du bout des lèvres. Dans cette maison où les paroles semblent se pétrifier, un seul être s'intéresse à Lucile. C'est un certain Jérôme, vieux paysan à la rude écorce, qui cache son dévouement sous les apparences de l'égoïsme. Le bonhomme veut absolument donner pour mari à la jeune fille un peintre nommé Frédéric, qu'elle aime en secret depuis le jour où il lui a fait son portrait. Si M. de Lormel, qui s'appelle maintenant M. de Courtenay, refuse une dot, il instituera Lucile son héritière, et, comme il frise quatre-vingts ans, elle n'aura pas longtemps à attendre.

Mais qu'est devenu Lucien? Lucien a cherché Lucile sans pouvoir la retrouver, et s'est fait médecin des enfants; la vue de ces petits êtres lui rappelle sa fille, et pendant lontemps il a espéré qu'une maladie l'appellerait au chevet d'un enfant, et que cet enfant serait celui qu'on a ravi à ses caresses. Un hasard vient enfin le servir; un pauvre orphelin que Lucile protége a les fièvres; elle a entendu vanter les cures merveilleuses du médecin des enfants, et elle l'envoie chercher. Lucien accourt. Mais ce n'est pas l'enfant qu'on lui présente qui fixe son attention, c'est Lucile, dont les traits lui rappellent, à ne pouvoir s'y méprendre, Mme de Lormel. La jeune fille, il ne tarde pas à le découvrir, porte dans ses yeux, sur son visage, les symptômes inquiétants d'une maladie terrible. Cependant il la sauvera; et quand M. de Courtenay revient, et, l'ayant reconnu, veut le chasser d'auprès de Lucile évanouie, il lui répond : « Il y a deux personnes qu'on ne renvoie pas du chevet des malades : le confesseur et le médecin. » Bientôt Lucile revient à la vie. « Sortez maintenant, dit M. de Courtenay au pauvre père; je vais marier ma fille à M. Desparville. » Lucien s'écrie qu'une pareille union briserait l'organisation délicate de Lucile, que l'amour seul peut sauver. Un combat s'engage entre les deux hommes et se termine par un duel où le médecin des enfants est blessé légèrement. Lucile, cachée dans un pavillon, a tout vu; elle sait maintenant la vérité. Mais les émotions qu'elle éprouve en ce moment sont trop fortes, et l'acte suivant nous la montre étendue sur son lit mortuaire. M. de Courtenay, assis près de la cheminée, est plongé dans d'amères réflexions. Sa haine tombe devant ces blanches draperies tirées sur un cadavre. Qui sait même s'il n'éprouve pas des remords? Aussi, quand le père naturel arrive pour embrasser une dernière fois son enfant, l'époux outragé n'a pour lui que des paroles de pitié. Lucien, fou de douleur, baise le front de sa fille. Mais un souffle léger lui révèle que la vie n'a pas tout à fait abandonné ce corps glacé. Le pauvre père, éperdu, lui qui n'est que le père naturel, celui que la loi ne protége pas, oublie durant un instant sa science et ses secrets. Egaré, inquiet, il ne sait plus que faire, tant sa tête est troublée. Puis le médecin reparaît, comme si la science dominait tout à coup la nature. Par une sorte d'inspiration, il saisit sa trousse et sauve la jeune fille. « Elle est à vous, lui dit alors M. de Courtenay. — Ni à vous ni à moi, répond Lucien, mais à Frédéric, son mari! » Ce coup de scène inattendu n'a pas manqué son effet sur le public, qui a tressailli. Le public, d'ailleurs, qui n'aime pas, quoique cela se fasse volontiers, qu'on outrage la morale, n'aime pas davantage qu'on sacrifie entièrement l'amant au mari ou le mari à l'amant. Il comprend enfin que rire toujours de Georges Dandin ou que toujours applaudir les Don Juan c'est quelque peu rire de lui-même; que toujours blâmer la passion, c'est aussi méconnaître certaines lois physiologiques. Sans être absolument partisan du mariage tel qu'il existe, on n'aime plus à voir les maris ridiculisés au profit d'aimables vauriens qui ont toujours raison, tandis que le pauvre époux est bafoué pour les fautes commises par sa femme. Dans le *Médecin des enfants*, il y a une épouse adultère et un amant préféré au mari; mais l'épouse criminelle meurt de repentir et de chagrin; l'amant préféré n'a pas trop de toute une vie de dévouement pour expier sa faute; le mari outragé, s'il n'est pas toujours juste et compatissant, reste néanmoins grand et honorable : on sent que sa femme a pu, avec un caractère différent du sien, manquer à ses devoirs; mais à la fin du drame on est heureux de voir ces deux ennemis, le mari et l'amant, se réconcilier en face d'une tombe déjà fermée et d'une tombe entr'ouverte. Voilà pour l'idée générale de la pièce. Il y a bien quelques détails à blâmer çà et là; ainsi, après avoir pendant les trois premières parties impressionné le spectateur par des sentiments touchants plutôt que par des scènes à effet, dans les deux derniers actes, les auteurs retombent quelquefois dans le mélodrame et se servent de moyens violents, comme du duel au pistolet, par exemple, pour émotionner les habitués du boulevard. Quoi qu'il en soit, le *Médecin des enfants* est certainement une des meilleures pièces qui aient été jouées à la Gaîté. Si elle a des défauts, elle a aussi beaucoup de qualités, et, parmi celles-ci, nous nous plaisons à reconnaître une grande sobriété dans les effets; ce n'est plus le mélodrame échevelé que l'on est accoutumé à voir représenter dans ces parages chers à tous les crimes; c'est un ouvrage savamment agencé, où les caractères, bien développés, se soutiennent, et où les diverses péripéties ne peuvent servir, en définitive, qu'à moraliser et à instruire la foule.

Médecin de l'amour (LE), opéra-comique en un acte, en vers, mêlé d'ariettes, paroles d'Anseaume et Marcouville, musique de Laruette, représenté au théâtre de la foire Saint-Laurent le 22 septembre 1758. Le sujet de cette pièce est le même que celui de *Stratonice*. Le *roi de Syrie* a été *transformé* en bailli de village, et tout le reste est à l'avenant. Cette pièce a été remise en musique par Saint-Amand et par Coignet.

Médecin turc (LE), opéra-bouffe en un acte, paroles de Villiers et Armand Gouffé, musique de Nicolo Isouard, représenté à l'Opéra-Comique en 1803. La pièce est bien conduite et amusante. Forlis, lieutenant de vaisseau français, a été pris par des corsaires et vendu comme esclave au grand vizir, à Constantinople, tandis qu'Adèle, sa femme, fait partie du harem d'un vieux médecin turc, nommé Kalil. Tous deux sont désolés de leur séparation. Forlis apprend par hasard que le médecin, épris des charmes d'une esclave française, a refusé de la céder au Grand Seigneur; que, pour venger Sa Hautesse, le vizir veut mettre la science de Kalil à l'épreuve. On lui donnera à guérir un fou, et, s'il échoue, il subira un châtiment exemplaire. Forlis a le pressentiment que cette esclave si intéressante est sa femme; il contrefait le fou et se fait conduire chez le docteur. Mais celui-ci, malgré les conseils de Bouzoula, sa femme en titre, à laquelle Adèle inspire de la jalousie, malgré la promesse qu'on lui fait de le nommer médecin de Sa Hautesse s'il réussit dans sa cure, ne consent pas à rendre Adèle à son époux. Cependant la guérison de celui-ci est à ce prix, et chaque fois que l'entêté docteur refuse la liberté à son esclave, Forlis redevient aussi fou qu'auparavant. A la fin Kalil cède, et le jeune couple s'embarque pour la France. L'ouverture, dont le thème principal est une espèce de marche turque, a de l'entrain et une couleur originale. La romance d'Adèle : *Sans plaisir et sans espérance*, est gracieuse; mais, au lieu de faire connaître de suite les sentiments de regret de cette jeune femme, cette romance la montre au contraire occupée à se distraire par le chant et la danse des ennuis de la captivité. C'est d'ailleurs conforme à la manière frivole dont l'auteur de *Joconde* traite les sentiments sérieux. Les couplets de Bouzoula : *Les plaisirs volaient sur mes traces*, ont la désinvolture du genre. L'air dans lequel Kalil peint tour à tour son triomphe et sa chute n'est pas assez comique : *Oui, partout il faudra qu'on publie*, etc. Nicolo, qui avait connu en Italie des modèles excellents de l'air bouffe, ne trouvait pas en France des artistes capables de les interpréter. Il s'est plié au goût français de cette époque, et son air de basse, tout en étant bien écrit, est lourd. Le trio qui suit : *Tâchez par des agaceries*, est bien développé. La partie de soprano est tantôt chantée, tantôt dansée par Adèle, ce qui alors passa pour une invention piquante, mais compromit le succès de l'œuvre, à cause de la difficulté de trouver les deux talents réunis dans la même personne. La grande scène de la folie simulée de Forlis est un des bons morceaux de l'œuvre du compositeur. Elle a été écrite pour le célèbre chanteur Elleviou. Mentionnons encore le quatuor de la reconnaissance : *Du courage, point de frayeur*. La partition du *Médecin turc* est une des meilleures de l'auteur, et on l'entendrait encore avec plaisir, si elle était interprétée par des chanteurs habiles.

Médecin. Iconogr. On ne rencontre pas souvent des *médecins* dans les œuvres d'art un peu anciennes; les fonctions redoutables qu'ils exercent en imposent vraisemblablement aux humoristes de la peinture, qui craindraient d'apprendre par expérience ce qu'il pourrait en coûter de commettre un crime de lèse-Faculté. Au XVIIe siècle, les *médecins*, mis en scène par Molière, font aussi leur apparition dans la peinture; mais, tandis que notre grand comique leur prodigue les épigrammes et n'hésite pas à les tourner en ridicule, les peintres se contentent de montrer le rôle important qu'ils jouent parfois dans la comédie féminine; il n'y a guère que les *médecins* ambulants, les marchands d'orviétan, les charlatans, dont la peinture se soit franchement moquée. C'est l'école hollandaise qui s'est le plus occupée des *médecins*, et c'est Jan Steen qui leur a consacré les toiles les plus spirituelles. « Le *médecin* d'amourettes, chapitre Vénus, est surtout le triomphe de Jan Steen, a dit W. Bürger. Ce n'est pas tant le *médecin* qu'il a plaisanté que l'amour féminin qu'il a célébré. Il s'agit toujours de quelque jolie fille qui n'a guère l'air malade, et ce n'est que grand hasard si elle en est venue jusqu'aux pâles couleurs. Parfois, le vieux docteur est très-sérieux et semble de bonne foi consulter toute sa science pour remédier à une pareille désolation, heureusement passagère. Le spectateur devine très-bien la cause du mal, à un billet doux chiffonné devant le miroir, à un petit portrait en médaillon que la fillette n'a pas eu le temps de cacher tout à fait sous son oreiller. D'autres fois, le *médecin*, qui connaît l'affaire, sourit à la duègne dissimulant sous son tablier l'instrument de Diafoirus, et, par un signe grotesque, il indique le moyen de sauver la belle défaillante. D'habitude, pendant ces graves consultations, où le *médecin* regarde le soleil à travers un bocal mystérieux, arrive quelque page avec un papier plus salutaire que les drogues pharmaceutiques; ou bien, par une fenêtre, on entrevoit un jeune cavalier qui rôde et qui viendra tout à l'heure achever la guérison. En certains cas compliqués et désespérés, le remède de Jan Steen est un pâté qu'on apporte avec une grosse amphore et de gentils verres de cristal. C'est, par exemple, quand il y a là, près de la malade, un vieux Dandin qui la surveille. Il s'agit de faire passer le temps, en attendant que le bonhomme aille vaquer dehors à ses affaires. L'amant n'est pas loin. » J. Smith, dans son *Catalogue raisonné*, ne décrit pas moins de vingt-cinq à trente tableaux de Steen, représentant des consultations médicales du genre de celles dont parle Bürger. Un des meilleurs, tant au point de vue de l'exécution qu'au point de vue de la composition, se voit au musée Van der Hoop, à Amsterdam; il ne nous offre que deux figures : la malade, jeune et charmante, assise dans un fauteuil antique, la tête appuyée sur un oreiller, et le médecin, qui lui tâte le pouls d'un air grave. Le musée de La Haye possède deux compositions différentes sur le même sujet. Dans l'une de ces peintures, la malade, vêtue d'un caraco bleu bordé d'hermine, la tête enveloppée d'une fanchon, abandonne son poignet délicat au docteur, qui paraît avoir quelques doutes sur la maladie; une servante, debout près de sa jeune maîtresse, attend avec inquiétude la sentence du *médecin*; au fond de la chambre, la mère attise le feu sous une grande cheminée que décore une statuette de *Cupidon armé d'une flèche*. Cette statuette a bien ici son éloquence. Un jeune chien, emblème de la fidélité, est assis sur un coussin aux pieds de la malade, qu'il regarde d'un air compatissant. Dans le second tableau, la jeune malade est couchée, un bras nu hors du lit, l'autre bras sous sa jolie tête alanguie; assis auprès d'elle, enveloppé dans un grand manteau noir et coiffé d'un feutre de forme élevée, les jambes croisées, tenant ses gants de la main gauche, une bague au pouce de la main droite, le docteur se retourne pour prendre un verre de vin que lui présente la mère de la malade, femme jeune encore et bien en point. Les yeux brillants et le sourire voluptueux du disciple d'Esculape trahissent son goût pour les produits consacrés à Bacchus. Il semble, d'ailleurs, n'avoir aucune inquiétude sur l'état de la malade; il a probablement consulté déjà certain vase nocturne, posé sur une chaise devant le lit, et cet examen l'a rassuré. Au reste, une grande toile accrochée à la muraille et représentant des centaures enlevant des femmes, et, mieux encore, une petite chienne qu'un chien courtise servent de commentaires à la situation. Ce tableau, qu'on intitule quelquefois la *Malade d'amour*, a figuré, ainsi que le précédent, au musée du Louvre, sous le premier Empire; ils ont été gravés dans le *Musée français* et dans la *Galerie des arts* de Réveil.

Des compositions analogues de J. Steen se voient dans les musées de l'Ermitage, d'Edimbourg, de Munich, dans la collection du duc de Mecklembourg, dans celle de M. Will. Hastings, etc. Le tableau qui appartient au duc de Mecklembourg nous fait voir, au fond, une servante recevant d'un gentilhomme une missive qui produira plus d'effet que toutes les drogues de la Faculté. Dans le tableau de M. Hastings, toute la maison est en fête; la malade, alitée, sourit au *médecin*, qui lui tâte le pouls; un gentilhomme, qui paraît être le mari, tient un verre de liqueur à la main; une servante ouvre des huîtres; un joyeux compère apporte un pâté et un broc. Smith intitule ce tableau : le *Docteur soignant une femme enceinte*. Une scène de ce genre, peinte avec beaucoup d'esprit, a figuré à la vente de la riche collection Patureau (1857). Dans une chambre à coucher confortablement meublée, une jeune femme, vêtue d'une robe de soie grise que recouvre un casaquin de drap de même couleur, se tient à demi penchée, dans une attitude dolente, le coude appuyé sur une table recouverte d'un riche tapis, un de ses pieds sur une chaufferette. En arrière, appuyé sur la même table, le mari, coiffé d'un large feutre, sourit de l'air d'un homme parfaitement fixé et rassuré sur l'issue de la maladie. Cependant le docteur, une toque de velours sur la tête, les épaules couvertes d'un manteau noir, écrit gravement son ordonnance. Une servante apporte de l'eau, et un jeune garçon apothicaire s'avance, portant l'instrument spécial à sa profession. Au fond, près du lit à baldaquin, est suspendu un tableau représentant un sujet mythologique.

Après Jan Steen, Gérard Dov est celui des peintres hollandais qui a le plus souvent mis en scène des *médecins*; mais il a pris la Faculté au sérieux, et ses malades ne sont pas des malades pour rire. D'ordinaire, ses docteurs sont occupés à regarder à travers une bouteille de verre remplie d'urine; de là le titre de *Médecin aux urines*, donné quelquefois aux compositions de ce genre, parmi lesquelles la *Femme hydropique*, du Louvre, tient un des premiers rangs. A côté de ce chef-d'œuvre, on peut citer un tableau du musée de l'Ermitage, provenant de l'ancienne galerie Choiseul, et représentant le *Médecin aux urines* debout près d'une croisée et examinant au jour la fiole que vient de lui remettre une vieille femme qui attend sa décision. Un autre beau tableau sur le même sujet se voit au musée du Belvédère, à Vienne; il a été peint par G. Dov en 1653; ici, la vieille femme qui est venue consulter l'empirique est tout en larmes.

Des *Médecins aux urines* ont été peints par Metsu (musée de l'Ermitage et vente Jullienne, en 1767); G. Netscher (musée de Dresde); G. Schalcken (musée de La Haye); D. Teniers (gravé par C. Boel); J.-B. Charpentier (1783); Le Prince (Salon de 1771), etc. Nic.-W. van Haef a fait une eau-forte sur le même sujet en 1697. Au musée de Munich est un excellent tableau de Franz van Mieris, qui représente un *médecin* regardant au travers d'une petite bouteille l'urine d'une femme à demi pâmée, que soutient par les épaules une vieille et grosse servante; deux jeunes filles éplorées assistent à la consultation. Le même musée possède un autre tableau de Frans van Mieris, daté de 1656, où l'on voit une jeune femme assise et ayant sur les genoux un livre ouvert, tournée vers le *médecin*, qui lui tâte le pouls, et appuyant la main sur sa poitrine comme pour dire : « C'est là que je souffre. » Willem van Mieris a peint des scènes analogues; il y avait de lui, dans la galerie Delessert, une très-jolie peinture représentant une jeune fille vêtue d'une robe de satin, et tombée en défaillance sur un coussin; le désordre piquant de la toilette et la grâce provocante de l'attitude empêchent que le spectateur ne soit trop effrayé; la mère, toutefois, se désole et semble adresser de pressantes recommandations au *médecin;* la brave femme est armée d'un trousseau de clefs qui ferait envie à un geôlier. La même collection possédait un tableau d'Uchtervelt, représentant aussi une *Malade d'amour;* celle-ci, vêtue d'un caraco de soie jaune bordé d'hermine et d'une jupe de satin blanc, rit sous cape, tandis que le *médecin* parle au bonhomme de mari; au fond, une servante caresse le menton d'un jouvenceau et lui donne sans doute bon espoir. Sous ce titre : le *Mal d'amour* ou le *Médecin embarrassé*, A. Chaponnier a gravé une piquante composition de John Opie. Bartolozzi a gravé, d'après Pietro Longhi, une scène du même genre. John Baldrey a gravé le *Médecin bénévole*, d'après Ed. Penny (1784); Helmann, le *Médecin clairvoyant*, d'après J.-B. Le Prince; J.-A. Allars, le *Médecin bienfaisant*, d'après Duval-Lecamus; L.-A. Gautier, le *Médecin de campagne*, d'après Grenier; Basan, le *Médecin hollandais*, d'après Terburg.

De Laberge a peint un *Médecin de campagne* (Salon de 1833); Duval-Lecamus, le *Médecin bienfaisant* (Salon de 1838); Fauvelet, le *Médecin plaisant* (Salon de 1859); Eugène Lepoittevin, le *Médecin de campagne* (Salon de 1861); J. Leman, la scène du *Médecin malgré lui* où Sganarelle dit d'un air profond : « Voilà un pouls qui marque que votre fille est muette. »

MÉDECINE s. f. (mé-de-si-ne — rad. *médecin*). Art qui a pour but la conservation et le rétablissement de la santé; exercice de cet art, profession du médecin : *Etudiant en* MÉDECINE. *Docteur en* MÉDECINE. *Ecole de* MÉDECINE. *Exercer, pratiquer la* MÉDECINE. *La* MÉDECINE *nous fait mourir plus longtemps.* (Plutarque.) *La science qui éclaire et la* MÉDECINE *qui guérit sont bonnes, mais la science qui trompe et la* MÉDECINE *qui tue sont mauvaises; il faut donc apprendre à les distinguer.* (J.-J. Rouss.) *La* MÉDECINE *naquit avec un frère jumeau, le charlatanisme.* (Munaret.) *La* MÉDECINE *de l'avenir, c'est la* MÉDECINE *préventive, c'est l'hygiène.* (Maquel.) *Comme l'astronomie, la* MÉDECINE *a ses observatoires : ce sont les hôpitaux.* (Pariset.) *Cuisine, c'est* MÉDECINE*; c'est la* MÉDECINE *préventive, la meilleure.* (Michelet.)

— Système médical : *La* MÉDECINE *d'Hippocrate. La* MÉDECINE *des Arabes. La* MÉDECINE *homœopathique. La* MÉDECINE *allopathique.*

— *Médecine agissante*, Celle qui combat directement le mal, en faisant usage immédiatement des moyens jugés propres à guérir.

— *Médecine expectante*, Celle qui se propose seulement de favoriser l'action curative de la nature, et attend que celle-ci ait commencé à opérer, avant d'employer les moyens fournis par la science.

— *Médecine clinique*, Celle qui se pratique auprès du lit des malades.

— *Médecine opératoire*, Ensemble des opérations et manœuvres qui ont pour but la guérison des maladies, difformités ou blessures.

— *Médecine vétérinaire*, Celle qui a pour objet le traitement des maladies chez les animaux domestiques.

— *Médecine légale*, Celle qui est appliquée à différentes questions de droit, dans le but de les élucider et de servir à les résoudre.

— Fig. Moyen de guérison intellectuelle ou morale : *La* MÉDECINE *des âmes est plus utile, mais non moins incertaine que celle des corps. La littérature est la* MÉDECINE *de l'âme.* (Pline le Jeune.)

— Particulièrem. Remède qu'on prend par les voies digestives pour se purger : *Prendre une* MÉDECINE. *Prendre* MÉDECINE. *Ben Johnson prenait toujours* MÉDECINE *avant de composer ses pièces; il attribuait leur succès à cette précaution. Carnéades, grand orateur et raisonneur subtil, prenait* MÉDECINE *avant de parler.* (Boissonade.)

— *Médecine noire*, Celle qui se compose de casse et de séné. ‖ Fig. Objet utile mais rebutant : *L'homme utile est une* MÉDECINE *noire qui sauve et qu'on repousse toujours.* (E. Souvestre.)

— *Médecine blanche*, Celle qui est faite avec une résine purgative mélangée de gomme arabique et diluée dans une émulsion d'amandes douces.

— *Médecine en lavage*, Celle qui est étendue dans beaucoup d'eau.

— *Médecine universelle*, Sorte de panacée à laquelle on attribuait autrefois la propriété de guérir toute sorte de maladies.

— Fam. *Médecine de cheval*, Médecine excessivement énergique et violente : *La* MÉDECINE *Leroy est une vraie* MÉDECINE DE CHEVAL.

— *Cela sent la médecine*, Se dit des choses qui ont une odeur ou un goût de drogue.

— *Avaler la médecine*, Prendre son parti, se résigner malgré sa répugnance.

— Prov. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres*, Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup les choses désagréables dont on ne peut se dispenser. ‖ *Les médecins prennent médecine le jour de leurs noces*, Se dit parce que, dans le langage populaire, on appelle *médecine* la femme d'un médecin, et parce que les médecins ne s'administrent que rarement à eux-mêmes les remèdes qu'ils prescrivent à leurs malades.

— **Syn. Médecine, médicament, remède.** Tout ce qui guérit le mal peut s'appeler *remède;* la nature fournit directement beaucoup de *remèdes*, tels que le bon air, certaines eaux minérales, le lait, les simples; la diète, l'exercice, la saignée, les bains sont aussi des *remèdes*. Mais les *médicaments* sont des substances préparées pour servir de *remède*, et une *médecine* est un *médicament* destiné à purger le corps. Au figuré, *remède* s'emploie très-souvent et peut s'appliquer dans le sens le plus large; *médecine* ne se dit que des choses qui peuvent guérir, mais qui sont amères, qui coûtent à l'amour-propre ou aux autres sentiments personnels.

— **Encycl.** Hist. L'histoire de la *médecine* est pleine d'intérêt par la nature et le nombre des enseignements qu'elle contient; mais elle est en même temps pleine de difficulté par la peine qu'on éprouve à faire ressortir ces enseignements et à les disposer dans un ordre méthodique. Nous considérerons ici la *médecine* : 1° dans son origine, dans son état chez les peuples anciens, chez ceux dont la civilisation a été stationnaire ou qui ne sont parvenus qu'à une demi-civilisation; 2° chez les Grecs, dans ses commencements puis à l'époque des premiers sages ou philosophes jusqu'à Hippocrate; 3° à l'époque de ce fondateur de la vraie *médecine;* 4° depuis ce grand homme et l'établissement de l'école d'Alexandrie jusqu'à Galien, le grand systématisateur de la *médecine* ancienne; 5° de Galien à la destruction de l'empire romain et à la décadence entière des sciences; 6° chez les Arabes, conservateurs des sciences en Orient et en Occident; 7° au moyen âge et chez les peuples occidentaux; 8° enfin, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.

Nous ne ferons l'histoire de la *médecine* qu'à un point de vue tout général et n'insisterons ni sur la chirurgie, ni sur l'anatomie, dont l'histoire a été traitée en d'autres articles.

— I. L'origine de la *médecine* échappe à nos investigations comme toutes les origines. Il nous est impossible de fixer l'époque où ont apparu les premières pratiques médicales. Cependant on peut conjecturer que l'art de soigner les maladies est né du moment que les hommes ont souffert, et dès lors qu'il est né avec le genre humain. Soumis à des causes inévitables de maladie, leur sentiment naturel dut porter les premiers hommes à communiquer à leurs semblables souffrants les moyens dont ils avaient éprouvé ou remarqué les heureux résultats dans des circonstances analogues. Les documents les plus anciens qui nous aient été transmis par les auteurs nous montrent les malades exposés sur la voie publique et les passants leur donnant les conseils que l'expérience avait pu leur suggérer. Ces connaissances se propagèrent et s'accrurent par tradition.

L'instinct, le hasard, l'observation et l'imitation des animaux furent les principaux éducateurs et inspirateurs de l'homme dans la recherche des moyens de guérir. L'instinct indique spontanément dans certains cas les choses utiles et éloigne de celles qui sont nuisibles. Des gens sans étude et sans aucun motif déterminant emploient au hasard des médicaments d'une vertu inconnue. Si le succès couronne leurs efforts, on revient à ces médicaments dans les cas analogues.

On vit qu'un malade avait guéri sans le secours de l'art, par des évacuations spontanées de sang ou d'autres humeurs. On en conclut qu'en pratiquant artificiellement ces évacuations dans certains cas semblables la guérison pouvait être produite. De là vint l'usage des saignées, des purgatifs, des vomitifs, etc.

On découvrit les propriétés de beaucoup de plantes en observant leurs effets fortuits sur les animaux. Hérodote et Pausanias nous assurent que Mélampe découvrit la vertu purgative de l'ellébore en observant son effet sur les chèvres. Pline et Elien disent que l'usage du clystère fut suggéré aux Egyptiens par l'ibis et la cigogne, à qui la nature a fait un bec pouvant s'introduire dans l'anus et y insinuer un fluide qui nettoie les intestins.

Dans les sociétés naissantes, nous voyons les chefs de peuplades, les rois, les héros, les poëtes et surtout les prêtres se livrer à l'exercice de la *médecine*. L'art de guérir était un prestige et une force ajoutés à leur influence. Dans Homère, les héros grecs guérissent les blessures. Orphée, Linus, Hésiode connaissaient les vertus des plantes. Salomon avait une grande réputation de médecin, et plusieurs livres des Chinois sur la *médecine* sont attribués à quelques-uns de leurs plus anciens souverains. Mais la *médecine* primitive fut exercée surtout par les prêtres. Au début, le temple fut le centre de toute organisation sociale, de toute action commune. Dominant par leurs lumières, leur richesse et leur crédit, s'établissant les intermédiaires entre les mortels et la divinité et recevant à ce titre les vœux fréquents qui avaient la santé pour objet, les prêtres s'emparèrent bientôt exclusivement de l'art de guérir, comme de tous les autres nobles arts. Ils y ajoutèrent toutes les pratiques superstitieuses que leur ministère rendait plus imposantes et qui cachaient sous des voiles sacrés leur ignorante et fréquente impuissance. Ces fonctions étaient d'autant plus regardées comme légitimes entre leurs mains, qu'à cette époque les maladies étaient considérées comme des punitions des dieux.

Un papyrus hiératique, appartenant au musée de Berlin et déchiffré, en grande partie, par un de nos égyptologues les plus distingués, M. F. Chabas, nous donne sur la *médecine* des anciens Egyptiens les détails les plus curieux et les plus intéressants. Il contient l'énumération d'une grande quantité de remèdes de différentes sortes, consistant principalement en potions toniques, liniments, emplâtres, etc., dans lesquels le sel, le miel, l'encens, la corne de cerf, l'huile, le lait de chèvre, etc., et différentes autres substances dont l'identité n'a pu encore être parfaitement déterminée, jouent un grand rôle. M. Chabas croit que la comparaison des recettes décrites dans ce papyrus, connu sous le nom de papyrus médical, avec celles que nous ont conservées les médecins anciens, surtout Galien et Dioscoride, fera découvrir de grandes analogies entre l'ancienne thérapeutique des Grecs et celle des Egyptiens; et l'on sera amené, dit-il, à reconnaître que, pour la *médecine* comme pour toutes les autres branches des connaissances humaines, les Egyptiens ont devancé les autres peuples. Outre les substances énumérées plus haut et qui rentraient dans la *materia medica* égyptienne, nous mentionnerons encore le vin, le sang, le lait humain, la bière d'orge, appelée *hak* en égyptien, le sel ammoniac, etc.

Les théories anatomiques des anciens Egyptiens étaient tout à fait enfantines : « La tête de l'homme a trente-deux vaisseaux; ils charrient des souffles à son cœur; ils donnent des souffles à tous ses membres... Il y a deux vaisseaux aux seins; ils donnent l'échauffement aux poumons... Il y a deux vaisseaux aux jambes... il y a deux vaisseaux aux bras... deux vaisseaux de l'occiput, du sinciput, deux de l'intérieur, deux des paupières, deux des narines et deux de l'oreille gauche : les souffles de la vie entrent par eux... Il y a le mal du fondement; cela est amené par le vaisseau des pieds jusqu'à la mort... » Assurément, il est impossible de rêver quelque chose de plus fantastique que cette dernière doctrine scientifique; mais il ne faut pas oublier à quelle époque remonte ce curieux monument, que le papyrus attribue à Thoth ou à Snath. Voici la préparation pharmaceutique d'un remède; elle rappelle singulièrement par sa forme laconique les anciennes recettes du moyen âge : « Herbe, *tesher* (rouge), *baa* de *sut*, *am-t'ar*, miel, huile, eau. Jette l'eau et le *sut* dans le vase; pour la première fois cela chauffe; après que cela a bouilli, jettes-y l'herbe *tesher;* après que cela a bouilli une seconde fois, jettes-y le *t'ar;* après que cela a bouilli encore, jettes-y l'huile pour cuire. Etant cuit, jette sur du miel tout d'un coup; cela fait un mélange : laisse reposer, filtre au linge. Boire par la personne, quatre jours. » On employait aussi des formules magiques, des incantations dans le genre de celle-ci : « Lève-toi! bien permanent à jamais, détruisant tout mal devant toi; ton œil est ouvert par *Ptah;* ta bouche est ouverte par *Sakri;* par ce livre puissant de *baa*, où le *Paut-to* a montré les remèdes... par *Isis* la divine, soient détruits les germes mortels qui sont dans les membres d'un tel, fils d'une telle, etc... » Les lavements étaient connus des Egyptiens, qui les employaient concurremment avec les laxatifs.

— II. La *médecine* des premiers Grecs fut en grande partie mythologique. Ils attribuaient à des puissances surnaturelles les maladies produites par d'autres causes que les violences extérieures. Apollon, représentation mystique du soleil, source de tous les biens et de tous les maux, était pour eux l'inventeur de la *médecine*. Plus tard, lorsque, suivant leur coutume de placer dans le ciel les bienfaiteurs de l'humanité, Asclépias ou Esculape eut été divinisé, ce prince médecin, réputé fils d'Apollon, devint le dieu de la *médecine*. A cette époque, la *médecine* était bornée à l'art de panser les plaies et les ulcères. Ce fut là toute la science du centaure Chiron, maître d'Esculape, de Machaon et de Podalire, fils d'Esculape, fameux par leur présence au siége de Troie. Quant aux maladies internes, regardées comme des signes de la colère céleste, on ne les traitait guère que par des pratiques superstitieuses, telles que les prières, les vœux et les charmes. On se servait pourtant déjà de quelques breuvages et médicaments. Le fameux népenthès d'Homère semble n'être pas autre chose que l'opium. Le devin et poëte Mélampe aurait rendu la santé aux filles du roi Prœtus, frappées d'aliénation mentale, à l'aide d'ablutions dans une fontaine sacrée, et d'ellébore employé comme purgatif.

A quelque époque qu'ait été divinisé Esculape, le plus ancien temple qui lui ait été consacré est celui de Titane, dans la Sicyonie, qui fut bâti par Alexanor, fils de Machaon, dans le XII^e^ siècle avant l'ère chrétienne. Vers la même époque furent élevés ceux de Cos, de Cnide et de Rhodes, par les soins des fils de Podalire. Plus tard, les temples d'Esculape se multiplièrent dans les divers pays habités par les Grecs. Ceux d'Epidaure, de Pergame, de Sicyone et de Smyrne furent, avec les précédents, les plus célèbres de tous, et les ministres de ces temples prirent le nom d'*Asclépiades*. La *médecine* languit tant qu'elle demeura aux mains de ces prêtres. Elle ne prit une apparence de clarté et de raison que le jour où les philosophes s'en occupèrent et la firent entrer dans le système de leurs études.

Ils se servirent, à la vérité, bien plus de raisonnement et de dialectique que d'observation et d'expérience, dans leurs recherches sur la constitution du corps et sur l'art de guérir. Néanmoins, les titres de plusieurs des traités qu'ils ont composés montrent l'ardeur et la direction de ces recherches. Pythagore, au rapport de Pline, avait écrit un traité des propriétés des plantes et un autre sur l'usage médical de la scille. Empédocle, dont le poëme sur la nature des choses nous est connu par quelques fragments reproduits par Henri Estienne, dans son recueil des *Poëmes philosophiques*, aurait écrit, suivant Diogène Laërce, un traité sur la *médecine* (Ἰατρικὸς Λόγος). Le même auteur et Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque*, nous ont conservé les titres des nombreux traités de Démocrite (*De la nature de l'homme*, *Des causes des maladies*, etc.). Ces philosophes et presque tous les autres de la même époque traitent de la *médecine* en savants; ceux de l'école de Pythagore semblent avoir été plus particulièrement praticiens. Parmi ceux-là, on connaît Démocède de Crotone, qui séjourna à la cour de Perse, où il guérit la luxation du pied dont souffrait Darius et l'ulcère aux mamelles dont les médecins égyptiens n'avaient pu délivrer la reine Atossa.

Nous avons parlé plus haut des temples de Cos et de Cnide et des écoles de *médecine* qui s'ouvrirent à leur ombre. La science de l'école de Cnide était renfermée dans un livre d'Euryphon, intitulé les *Sentences de Cnide*, qui n'est point parvenu jusqu'à nous. L'école de Cos est représentée par Hippocrate. L'école de Cnide semble avoir fixé particulièrement son attention sur l'aspect divers des maladies, sur les symptômes. Celle de Cos s'occupait plutôt des causes et recherchait les signes qui peuvent faire prévoir le cours et la terminaison des affections morbides. Dans ces écoles, on employait peu de médicaments, mais on avait grand recours aux moyens hygiéniques, au régime, à la gymnastique.

— III. Arrivons à Hippocrate. Sa gloire est d'avoir séparé la *médecine* des systèmes philosophiques et d'en avoir fait une science homogène et autonome. Tout ce que l'on pouvait faire avec le peu de ressources anatomiques et physiologiques existant à son époque, Hippocrate l'a fait. Il a étudié les causes extérieures des maladies, il en a observé et décrit les phénomènes principaux avec une indépendance et une précision admirables. Il s'est attaché à indiquer les signes qui peuvent faire prédire les circonstances de leur cours, et qui marquent leur tendance vers une terminaison heureuse ou funeste. Il a tracé, d'après une expérience à laquelle on a peu ajouté depuis deux mille ans, des préceptes sur le régime à tenir dans les maladies; il a créé la diététique. Remontant des faits particuliers aux causes générales, et des notions de détail aux notions compréhensives, il a essayé une philosophie médicale qui, au point de vue des causes, est le vitalisme et, au point de vue des effets, l'humorisme. Ses opinions sur la crase ou mélange régulier des humeurs qui produit la santé, sur la dyscrase, condition opposée qui produit la maladie, sur la crudité, la coction, la métastase, les crises, etc., dérivent de son système humoral. Le premier, il a montré l'influence des circonstances extérieures des milieux sur les fonctions organiques.

— IV. Les fils d'Hippocrate continuèrent l'œuvre de leur père, mais en altérant l'esprit et la pureté de ses doctrines. C'était au temps de la philosophie platonicienne. La *médecine* retomba dans la métaphysique, et les théories les plus singulières furent proposées pour rendre compte des phénomènes de la santé et de ceux de la maladie. Aristote, pourtant, vint donner une impulsion favorable aux travaux médicaux, en systématisant et agrandissant les connaissances anatomiques.

D'Hippocrate à Hérophile et Erasistrate, la *médecine* fit néanmoins quelques progrès. Les fils d'Hippocrate, Thessalus et Dracon, Polybe son gendre, Hippocrate III et Hippocrate IV composèrent plusieurs livres qu'on a depuis attribués à Hippocrate lui-même. Parmi les médecins qui, dans cette période, eurent le plus de renom, on cite Dioclès de Caryste, qui fut très-habile chirurgien et anatomiste, puis Praxagoras.

Une période brillante pour l'histoire de la *médecine* commence ici; c'est celle de l'école d'Alexandrie, d'Alexandrie qui venait de succéder à Athènes comme centre du mouvement intellectuel. Hérophile, disciple de Praxagoras, et Erasistrate, disciple de Chrysippe, sont véritablement les fondateurs de l'anatomie descriptive. Ce sont les premiers qui firent des dissections humaines et qui cherchèrent à établir une relation entre la disposition des organes et les symptômes des maladies. Hérophile étudia avec soin les vaisseaux sanguins et les divers caractères du pouls. Il était humoriste; Erasistrate était solidiste, et composa un grand nombre de livres qui ne nous sont point parvenus, mais dont quelques fragments ont été conservés dans Galien et dans Cœlius Aurelianus. La période la plus brillante de l'école d'Alexandrie fut suivie de l'éclosion de plusieurs sectes, qui conçurent chacune à sa façon le but de la *médecine* et les procédés d'investigation médicale. Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et Sérapion d'Alexandrie sont les fondateurs de la secte empirique. L'observation des phénomènes extérieurs était la seule règle de ces médecins. Leurs trois sources d'étude étaient : 1o le hasard, qui fournit des faits ; 2o les essais entrepris pour connaître s'il est possible de reproduire ces faits à volonté quand ils ont paru utiles ; 3o l'analogie par laquelle on applique à un cas semblable les procédés dont les deux premiers moyens ont démontré l'utilité. C'est ce que Glaucias, l'un d'eux, appelait le trépied de la *médecine*. Cette secte dura jusqu'à Galien, et son influence sur les progrès de la *médecine* a été presque nulle. Les empiriques devinrent des médicastres aveugles, et ne surent point continuer les investigations d'anatomie et de physiologie si glorieusement inaugurées par Hérophile et Erasistrate.

La secte des méthodistes fut établie par Thémison, un siècle à peu près avant l'ère chrétienne, à Rome. Jusque-là, il importe de le dire, il n'y avait point eu de *médecine* dans ce pays, qui, du reste, s'occupait fort peu des sciences en général. Chaque Romain se faisait en quelque sorte une *médecine* domestique, consistant en préceptes de régime et en pratiques superstitieuses, mais il n'y avait point de médecins proprement dits. Ce n'est qu'en l'an 217 avant l'ère chrétienne qu'Archagatus vint se fixer à Rome et y introduisit la *médecine* grecque. Le fréquent usage qu'il faisait du fer et du feu le discrédita rapidement, et les médecins qui étaient venus à sa suite subirent la même défaveur. Thémison de Laodicée voulut ramener la *médecine* à des principes méthodiques et à des règles générales. Il admit dans tous les tissus organiques l'existence de pores qui, relâchés ou resserrés au delà de l'état naturel, laissent passer les matières qu'ils devraient retenir ou retiennent celles qu'ils devraient laisser passer. Ces deux états de resserrement et de relâchement (*strictum*, *laxum*, τόνος, ἀτονία), qui n'étaient que l'augmentation ou la diminution de leur état normal de constriction, condition matérielle de la santé, formaient les causes ou plutôt les caractères de toutes les maladies possibles, et devaient être combattus par des moyens tout opposés, propres à ramener les organes malades à leur état habituel. Il n'y avait alors, pour construire le système pathologique et thérapeutique, qu'à comparer les diverses affections morbides, à rechercher ce qu'elles ont de commun sous l'un de ces deux rapports. Thémison fut ainsi conduit à ranger toutes les maladies, d'après leurs analogies, en deux groupes distincts, qui présentaient chacun une indication curative particulière. La *médecine* était subordonnée de la sorte à une théorie générale très-simple, bien plus commode que le fatras des empiriques.

A l'époque où la secte méthodique florissait, Athénée d'Attalia, en Cilicie, qui pratiquait à Rome, sous Néron et Domitien, une centaine d'années avant Galien, fonda la secte des pneumatiques, sorte de spiritualistes médicaux qui reparaîtront plus tard.

La secte méthodique réagit contre l'emploi exagéré des médicaments prônés par la secte empirique ; mais cette réaction n'eut pas une grande efficacité. Tous les médecins qui, d'Asclépiade à Galien, acquirent de la réputation la durent à l'invention de médicaments empiriques et bizarres. Andromaque de Crète, qui jouissait sous Néron d'un grand crédit et qui porta le premier le titre d'archiâtre, n'est connu que par la composition de la thériaque et par son poëme sur ce médicament. Les maladies des yeux et des oreilles, les affections de la peau, qui paraissent avoir abondé dans les principales villes populeuses de l'empire romain, furent surtout le sujet de nombreuses recettes que les médecins de ce temps nous ont laissées. Les noms des médecins oculistes sont particulièrement connus par les inscriptions placées sur le cachet dont ils scellaient les boîtes ou les vases contenant leurs remèdes.

— V. Versé dans toutes les connaissances des écoles philosophiques et médicales, doué d'une vaste conception, de toutes les qualités d'un observateur profond, mais en même temps de l'esprit le plus subtil et de l'imagination la plus ardente, Galien se présenta modestement comme le restaurateur d'Hippocrate. Il reconnut que l'expérience et le raisonnement sont les règles de la science et fonda une nouvelle doctrine médicale destinée à régner longtemps.

Ses théories sur la constitution élémentaire du *corps humain*, sur ses parties similaires et ses parties instrumentales ou ses tissus généraux et ses organes ; sur les tempéraments qui étaient le résultat des degrés différents et de la combinaison diverse des quatre éléments ou de leurs qualités ; sur les quatre humeurs douées des qualités premières combinées deux à deux ; sur les esprits naturels vitaux et animaux, principes moteurs de toutes les actions organiques, se formant successivement dans le foie, le cœur et le cerveau, correspondant aux facultés et actions de même nom : les premiers, à la faculté naturelle qui préside aux fonctions nutritives et formatrices ; les seconds à la faculté vitale qui, par le moyen des artères, répand partout le principe des mouvements et la chaleur ; les derniers, à la faculté animale qui a pour siége le système nerveux ; sur les facultés secondaires propres à chaque organe et rendant raison des phénomènes qui s'y passent ; sur les facultés attractive, rétentrice, altérante, expulsive des organes sécréteurs, etc., toutes ces théories sont demeurées longtemps vivantes dans la *médecine* postérieure.

Quoiqu'il ne paraisse pas avoir eu des connaissances plus étendues qu'Erasistrate et Hérophile en anatomie, il cultiva néanmoins cette science avec ardeur et fut l'un des plus savants anatomistes de l'antiquité. En physiologie, aucun médecin des temps anciens ne peut lui être comparé pour les vues générales et de détail : le traité *De usu partium* est un des plus beaux livres de la science ancienne. Il ne traita pas avec moins de supériorité de l'hygiène dans les livres *De sanitate tuenda*. En pathologie et en thérapeutique, Galien montre un grand savoir et beaucoup de sagacité ; mais, plus occupé de disserter sur les maladies, sur leurs causes, leurs signes et leurs indications curatives que de les décrire, il est resté, sous ce rapport, bien au-dessous des modèles laissés par ses prédécesseurs. Néanmoins, dans le traité *De locis affectis*, le siége des maladies est marqué avec une surprenante justesse.

Galien a résumé dans ses ouvrages toute la science de son époque. C'est le plus immense recueil de faits qu'on possède sur la science médicale de ces temps reculés. Un grand silence va se faire maintenant. L'éclosion de nouvelles doctrines philosophiques et religieuses va s'opposer à l'essor des sciences naturelles et médicales. Galien subsistera ; mais, pendant longtemps, on n'ajoutera rien aux faits connus de lui. Cœlius Aurelianus, qui vivait au IVe siècle, Oribase, qui vivait au Ve siècle, publièrent des livres de *médecine* où la doctrine de Galien était exposée. La compilation d'Aétius d'Amide, qui forme seize livres, est remplie de morceaux tirés de Galien. Alexandre de Tralles résume les idées de toutes les sectes.

— VI. Tandis que l'empire romain achevait de s'écrouler sous les coups des barbares, une nation, jusqu'alors inconnue, mais grandie tout à coup par le fanatisme religieux, s'avançait sur la scène du monde. Nous voulons parler des Arabes. Pendant longtemps, les sciences et la *médecine* furent cultivées avec ardeur par ce peuple, et ce temps coïncide justement avec celui de la stagnation des sciences en Europe. Ce fut dans les *Pandectes de médecine* d'Aaron, prêtre chrétien d'Alexandrie, qui vivait dans le VIIe siècle, que les Arabes puisèrent les premières connaissances de la *médecine* grecque : c'était un recueil d'extraits de Galien, traduits en syriaque par Aaron, puis transcrits en arabe, en 685, par Maserjawaih, médecin juif de Bassora.

Les Arabes ne firent point avancer l'anatomie ; leur anatomie fut celle d'Aristote et de Galien. Il en est de même pour la pathologie. Cependant, ils décrivirent bien les fièvres éruptives, jusque-là mal exposées. Sérapion, Rhazès, Avicenne, Albucasis, Avenzoar, Averrhoès, Maïmonide sont les principaux auteurs médicaux arabes. Le *Canon* d'Avicenne a été pendant longtemps le code des médecins. En somme, les Arabes ont conservé le trésor des notions médicales à une époque où, dans le reste du monde, on avait d'autres soucis.

— VII. On avait ramené la pratique médicale à des moyens purement religieux. Personne n'écrivait plus sur la *médecine* ni ne l'enseignait. Charlemagne, en 805, avait ordonné d'ajouter l'enseignement de la *médecine* dans les écoles des couvents. L'art médical était néanmoins tombé dans un abandon complet.

Dans quelques couvents, on possédait des exemplaires de Cœlius Aurelianus et de Celse, qui, avec des fragments d'Hippocrate et de Galien, auraient pu servir à propager l'instruction médicale ; mais on ne s'en servait point. Salerne, ville voisine du mont Cassin et du couvent qu'y avaient fondé les bénédictins, Salerne posséda, dès le VIIIe siècle, un collége de médecins qui prit, quelques centaines d'années plus tard, une certaine extension. Constantin y avait apporté, au XIe siècle, les connaissances qu'il avait puisées à Babylone sur toutes les sciences. Un disciple de Constantin, Jean de Milan, écrivit en vers léonins le célèbre *Code de santé* par lequel l'école de Salerne est encore connue de nos jours. Les médecins de Salerne étaient des empiriques qui n'ont rien fait pour le progrès réel de la *médecine*.

C'est à une époque non éloignée de celle où brillait l'école de Salerne, en 1200, que fut fondée par Philippe-Auguste l'Université de Paris et, sur le modèle de cette institution, beaucoup d'autres s'élevèrent au même siècle, dans plusieurs villes de France. La *médecine* fut particulièrement cultivée dans celles de Paris et de Montpellier, pour ne parler que de la France. C'est de ce temps que date la séparation de la *médecine* et de la chirurgie, par suite de la défense faite par l'Eglise à ses sujets de se livrer aux opérations sanglantes.

Les rapports qu'eurent les chrétiens d'Occident avec les musulmans et surtout avec ceux d'Espagne, seuls dépositaires des sciences, les traductions des principaux auteurs de cette nation propagèrent bientôt avec autorité leur *médecine* et leurs autres arts parmi des peuples tout voisins de la barbarie. Aussi, pendant toute la durée du XIIIe et du XIVe siècle, les médecins des diverses contrées de l'Occident ne firent que répéter les leçons puisées dans les livres arabes. A la fin du moyen âge, pourtant, l'anatomie fit quelques progrès. Moudino, qui professait à Bologne à la fin du XIVe siècle, disséqua, pour la première fois depuis l'antiquité, des cadavres humains et fit publiquement des démonstrations anatomiques.

— VIII. Voici venir la renaissance de toutes les sciences et de tous les arts. La *médecine* subit l'influence de la rénovation. Alexandre Benedetti, Benivieni écrivirent de remarquables traités de *médecine*. Leoniceno écrivit l'un des premiers sur la syphilis, et, ardent adversaire des arabistes, il traduisit un grand nombre de traités d'Hippocrate et de Galien. Alors on put lire dans leur langue et dans leur pureté les écrits des anciens, défigurés auparavant par les traductions des Arabes et par les commentaires de la scolastique. Le retour aux anciens fut salutaire, mais il devait provoquer une réaction terrible, et ce fut Paracelse qui s'en chargea. Le monde alors était plein de visionnaires et de démoniaques. L'alchimie, l'astrologie et la cabale fermentaient dans toutes les têtes. La *médecine* en ressentit l'influence, grâce à Paracelse. La fougue de son caractère, le ton d'assurance et d'emphase avec lequel il parlait de ses cures merveilleuses, en même temps qu'il foulait aux pieds les ouvrages des plus grands génies, le langage mystique qu'il employait, les aventures singulières de sa vie, tout en lui devait frapper la foule. Son système médical et philosophique est la réunion incohérente d'idées chimiques et vitalistes, accolées aux opinions théosophiques, astrologiques et cabalistiques. Dans sa théorie, les fonctions de l'économie animale sont expliquées par les sympathies des organes avec les diverses constellations ou les intelligences célestes. Paracelse explique les maladies par des âcretés et des effervescences d'humeurs. Avant lui, on avait exagéré la force vitale ; lui exagère les forces physico-chimiques. Il admit dans les médicaments des propriétés spécifiques et des vertus occultes, et il cherchait la panacée universelle, c'est-à-dire un médicament propre à guérir toutes les maladies. Il introduisit dans la thérapeutique beaucoup de médicaments utiles, entre autres le mercure. La *médecine* proprement dite ne fit pas beaucoup de progrès après Paracelse, mais l'anatomie prit tout à coup un essor considérable. Vésale, Eustache, Fallope, Colombo, Varole, Arenzio, Fabrice d'Acquapendente attachèrent leur nom à d'immortelles découvertes.

Au XVIIe siècle, la *médecine* fit de grands progrès, grâce à l'influence des idées philosophiques, et nous avons ici un exemple de plus de cette grande vérité que la philosophie est la meilleure et la plus efficace inspiratrice du savoir. Descartes, renouvelant la philosophie rationaliste et corpusculaire de Démocrite, avait déclaré la passivité de la matière ; les phénomènes naturels dérivent tous, suivant lui, de mouvements communiqués aux atomes par une cause immatérielle située en dehors d'eux. C'était mettre la physiologie dans une bonne voie, puisque c'était pousser à l'étude des conditions matérielles des phénomènes. Mais le génie systématique de Descartes ne pouvait s'arrêter là, et, en l'absence de l'observation, qui seule pouvait lui révéler ces conditions matérielles, il inventa des atomes de matière subtile, des esprits animaux de diverses formes pour expliquer les fonctions du corps. Les opinions de Descartes, développées par des sectateurs qui accordaient, suivant les tendances de leur esprit, plus d'importance aux unes qu'aux autres, donnèrent lieu à trois systèmes médicaux, qui en naquirent plus ou moins immédiatement. Ce sont la chimiatrie de Sylvius, le iatromécanicisme de Borelli et l'animisme de Stahl.

La découverte presque contemporaine de la circulation du sang par Harvey et celle du canal thoracique par Pecquet contribuèrent à grandir beaucoup l'impulsion donnée par Descartes.

Jusqu'à Sylvius, qui professait à Leyde au milieu du XVIIe siècle, l'âcreté des humeurs n'avait été admise que d'une manière très-vague. Sylvius ne vit dans l'économie que des opérations chimiques et en fit un système complet et lié dans toutes ses parties, c'est-à-dire comprenant tous les phénomènes physiologiques, pathologiques et thérapeutiques. Toutes les fonctions sont expliquées par des fermentations, par des distillations, des effervescences. Les solides ne remplissent d'autre usage que de contenir des liquides, dans lesquels se passent tous les phénomènes intimes de la vie. Les maladies sont produites par l'âcreté ou l'acrimonie de l'un des fluides de l'économie animale ; âcreté qui, expliquée par les théories chimiques de l'époque, était acide ou alcaline et présentait des variétés nombreuses dans ces deux classes principales. Toute la thérapeutique consistait à neutraliser l'acidité et l'alcalescence ou à les combattre l'une par l'autre.

Borelli crut pouvoir expliquer les phénomènes de l'économie animale d'après les lois de la mécanique. Il démontra le premier que nos os sont de véritables leviers mis en mouvement par des puissances, qui sont les muscles, autour des articulations, qu'on doit considérer comme des points d'appui. Pour lui, la digestion ne fut qu'une trituration, et la circulation qu'une affaire d'hydrodynamique. La chimie lui servait à compléter les explications de certains phénomènes vitaux pour lesquels la physique faisait défaut, et il ne crut pouvoir mieux rendre compte des causes de la fièvre qu'en la faisant dépendre de l'âcreté du fluide nerveux qui allait irriter le cœur.

Pendant tout le cours du XVIIe siècle, l'anatomie poursuit sa marche progressive. Le microscope, manié avec habileté par Leuwenhoeck et Malpighi, révèle les globules du sang. La matière médicale s'enrichit de plusieurs médicaments puissants, notamment de l'émétique, qui suscita la célèbre controverse engagée par le spirituel Gui Patin contre toute la Faculté, et qui fut close par un arrêt du parlement. Malgré les sarcasmes du même Gui Patin, le quinquina fut reconnu comme le remède le plus sûr des fièvres intermittentes.

Le commencement du XVIIIe siècle est marqué par trois hommes très-éminents, quoique très-systématiques. Stahl, profond chimiste et physiologiste, s'indigna de voir, aux mains des chimiatres, les phénomènes de l'économie animale asservis aux lois de la matière brute. Imbu des idées d'Hippocrate et de Van Helmont, disciple du spiritualisme cartésien, il imagina pour expliquer tous les phénomènes de coordination, de *consensus*, etc., qui s'observent dans l'organisme, une âme particulière, rappelant la nature médicatrice d'Hippocrate.

Pendant que Stahl développait cette doctrine, Frédéric Hoffmann professait un mécanicisme moins rigoureux que celui de Borelli et de Baglivi. Profitant des idées de Glisson sur la contractilité propre à la fibre animale et des théories de l'Anglais Pitcairn, Hoffmann ramena toutes les fonctions animales au mouvement de la fibre. Les lésions ou maladies de ces fonctions dépendaient des altérations de ce mouvement, qui ne peut être que trop fort ou trop faible.

Boerhaave associa les explications mécaniques aux théories humorales. Comme Hoffmann, il place la cause de la vie dans le mouvement. Il admet d'abord que la fibre élémentaire est douée d'une force particulière de cohésion, qui la met à même de ne céder qu'à un degré convenable à l'effort des fluides et de réagir sur eux. Cette force étant dominée, il y a relâchement, d'où rupture ou simple dilatation de vaisseaux, extravasation ou stase des liquides ; la force étant augmentée, il y a rigidité de la fibre, d'où rétrécissement des conduits et obstacle au cours des fluides circulants. L'inflammation était pour lui le résultat d'un arrêt dans la circulation du sang, par suite du passage des globules sanguins dans les capillaires, où ils ne pénètrent pas habituellement.

Pendant que Stahl, Hoffmann et Boerhaave s'efforçaient de coordonner toute la science autour de quelques idées plus ou moins justes, les diverses branches de la *médecine* s'avançaient d'un pas inégal. L'anatomie, cultivée avec tant de succès à la fin du siècle précédent par Ruysch, Malpighi, Wieussens, Verheyen, Duverney, était encore éclairée dans le commencement de celui-ci par Mery, Littre, Winslow, Senac et d'autres. Les recherches de Torti sur les fièvres pernicieuses, les travaux de Lancisi, de Senac, d'Astruc éclairaient la pathologie interne.

Cependant le milieu du XVIIIe siècle voyait venir deux hommes considérables : Haller et Morgagni. Le premier, grand physiologiste, recueillit ce qu'il y avait de positif dans les connaissances acquises sur les phénomènes organiques et se livra à de nombreuses expériences sur les animaux pour observer le mécanisme des parties vivantes. Ses recherches sur l'irritabilité sont l'origine de presque tous les travaux entrepris pour constater l'action et les propriétés des divers organes. Morgagni fonda l'anatomie pathologique, qui est la science des lésions organiques auxquelles sont dues les maladies. Son livre *De sedibus et causis morborum* est un monument plein de faits positifs.

Le goût des systèmes de classification en histoire naturelle engendra les premières nosologies. Boissier de Sauvages, ami de Linné, distribua et décrivit les maladies ; mais les doctrines les plus diverses continuaient à se partager le champ de la *médecine*. Au milieu de ces oscillations, les anatomistes et les chirurgiens fournissaient à la science des leçons fécondes. John Hunter s'efforçait de rattacher les lois physiologiques des productions organiques normales aux phénomènes de l'inflammation et des productions anomales et créait la véritable physiologie pathologique. Pendant ce temps, la pathologie interne s'avançait partiellement par des travaux recommandables : citons ceux de Senac, de Lieutaud et de Lorry, en France ; de Mead, Huxham, Pringle, Macbride, Grant, en Angleterre ; en Italie, de Sarcone et Borsieri ; en Allemagne et dans le reste du Nord ; de

Van Swieten, Gaubius, Stoll, Selle, Rosenstein, etc.

L'inoculation de la variole, pratiquée pour en prévenir les funestes effets, allait être remplacée par la bienfaisante et admirable découverte de Jenner, par la vaccine, qui en préserve. La Société royale de *médecine* fut fondée en France par Vicq-d'Azyr pour servir de centre commun aux travaux jusque-là isolés des médecins et pour étudier les épidémies, qui demandent le concours d'observateurs nombreux.

Peu après, l'immortel Lavoisier, en fondant la chimie, c'est-à-dire la vraie science des métamorphoses, donnait une base désormais assurée à l'étude des fonctions physiologiques de la vie végétative. Les phénomènes de la digestion et de la nutrition, jusque-là si obscurs, furent éclairés d'un jour resplendissant.

Rouelle le cadet, Fourcroy et Vauquelin faisaient connaître la composition des fluides de l'organisme, et cette connaissance est indispensable pour la *médecine* qui veut se représenter clairement la nature des altérations morbides.

Resumons l'aspect de la *médecine* à la fin du XVIIIe siecle. Cette science était comprise de plusieurs façons. L'école de Leyde, l'école iatromécanicienne, qui avait rendu tant de services en favorisant l'anatomie et la physiologie, avait considérablement nui par l'exagération de ses tendances. Dans cette école, on calculait le mouvement des fluides dans les vaisseaux comme on le calcule dans les tuyaux inorganiques, et on faisait venir la chaleur animale du frottement.

Stahl avait admis une âme comme conductrice et régulatrice de tous les phénomènes vitaux et en rapport avec le système nerveux. Ce n'était pas l'âme proprement dite des spiritualistes : c'était une espèce d'âme organique, maîtresse de toutes les lois du corps. Barthez avait remplacé cette âme par un principe vital non moins hypothétique.

L'école d'Edimbourg, représentée par Cullen et par Brown, pensait, avec les animistes, que la plupart des maladies proviennent d'un excès des forces vitales. Frank, médecin de Pavie, professait la même doctrine. La thérapeutique de ces medecins se réduisait à combattre cet excès.

La fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe sont marqués par trois hommes auxquels la *médecine* doit la plus grande part de ses progrès contemporains. Leur influence, presque simultanée, a été prodigieuse.

Pinel est le naturaliste pathologique, le créateur de la nosologie, l'introducteur de la méthode naturelle en *médecine*. Il repousse tout système, toute métaphysique et prend pour seule base de ses études l'observation naturelle pure et simple des phénomènes. Il juge, apprécie et calcule en mathématicien logique les éléments de la symptomatologie et du diagnostic; il subordonne ces éléments et les groupe. Sa *Nosographie philosophique* est un des ouvrages les plus considérables du dernier siècle, et des plus utiles par les habitudes d'ordre, de précision et de méthode qu'elle a introduites dans la pratique médicale.

Bichat fit bien plus que Pinel pour la connaissance des maladies : il fit entrevoir le secret de leur mécanisme intime en dévoilant les tissus simples qui sont le siége des altérations par où l'organisme est troublé. On ne peut connaître les maladies ou fonctions anomales sans connaître les fonctions normales, et celles-ci ne sont concevables que par l'histologie, et encore l'histologie ne suffit-elle pas. Bichat est le vrai fondateur de l'histologie; son *Traité des membranes* et son *Anatomie générale* en font foi. Ses *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* sont également pleines de découvertes sur les fonctionnements vitaux. L'anatomie générale, normale et physiologique n'a réellement fait de progrès qu'à partir de Bichat, qui localisa les maladies.

Broussais, plus grand que Pinel et Bichat, contribua définitivement à éliminer la métaphysique et les systèmes. Il rejeta les entités morbides, les fluides malfaisants, les principes vitaux et autres hypotheses de l'ancienne *médecine*. Il démontra qu'il n'y a point de fièvres essentielles, de maladies spécifiques, et que la maladie n'est autre chose que le cri de l'organe souffrant, que l'expression d'un dérangement survenu dans les fonctions. Il prouva que les maladies dépendent d'une augmentation ou d'une diminution dans l'intensite des propriétés inhérentes aux tissus. Il le démontre mal, soit; mais en principe, il a raison, et ce principe fut le point de départ de la révolution médicale. Broussais a transformé aussi la thérapeutique, qu'il a simplifiée, et a jeté un jour immense sur l'étude des phlegmasies. Les maladies mentales furent également bien étudiées par lui au point de vue positif. Il reprit l'œuvre de Pinel et montra où ces maladies doivent être localisées.

La percussion, découverte par Arenbrugger et Corvisart, l'auscultation, imaginée par Laënnec, et le plessimétrisme, inventé par Piorry, donnèrent au diagnostic une puissance et une précision inespérées. La connaissance des maladies du cœur et des maladies de poitrine en fut considérablement accrue.

L'extraction des alcaloïdes des végétaux vint fournir, grâce à Pelletier et Caventou, toute une classe de médicaments précieux. En même temps, les beaux travaux de Bouillaud sur les maladies du cœur, de Rostan sur celles du cerveau, de Rayer sur celles des reins, d'Andral sur celles du sang, de Beau sur les dyspepsies rendaient la *médecine* de plus en plus positive.

Aujourd'hui, grâce aux progrès de l'anatomie générale et de la physiologie expérimentale, la *médecine* est entrée dans une voie nouvelle, qui sera la dernière. La *médecine* a renoncé définitivement à toute espèce de métaphysique : elle n'est ni vitaliste, ni organiste, ni spiritualiste, ni matérialiste; elle est simplement biologique, c'est-à-dire qu'elle s'appuie exclusivement sur la connaissance des lois de la vie, des lois considérées dans l'état sain et dans l'état malade. Or, ces lois ne sont connues que si l'on connaît le rôle et le fonctionnement des éléments anatomiques dans lesquels réside l'activité vitale. D'autre part, ce rôle ne peut être dévoilé que par les expériences pratiquées sur les animaux vivants, ce qui rentre dans la physiologie expérimentale. Aussi le microscope et l'expérience physiologique sont-ils aujourd'hui les deux principaux leviers du progrès médical. La fortune et l'avenir de la *médecine* sont désormais liés à la connaissance rigoureuse des fonctions organiques et à celle de l'action des substances médicamenteuses, action qu'il faudra étudier non empiriquement, mais au point de vue des modifications histologiques qu'elle détermine.

— *Médecine homœopathique*. V. HOMŒOPATHIE.

— Jurispr. *Médecine légale*. Les tribunaux ont fréquemment besoin de recourir aux lumières d'un homme de l'art, médecin ou chimiste, soit en matière criminelle, soit en matière civile. L'ensemble des cas speciaux où leur témoignage est requis a reçu le nom de *médecine légale*, terme impropre, puisque ces cas n'ont aucun rapport avec l'art de guérir et que la chimie y tient autant de place que la *médecine*. L'usage a consacré cette appellation irrationnelle.

Prise en elle-même et sans tenir compte de sa denomination, la *médecine légale* est fort importante. Depuis longtemps déjà la loi prescrivait aux juges de faire intervenir un médecin pour décider certaines questions, puisqu'on retrouve quelques traces de ces prescriptions dans le code de Justinien; mais c'est surtout la jurisprudence moderne qui en a affirmé la nécessité. Une ordonnance de Charles-Quint (1552) règle l'intervention des médecins, au criminel, dans toutes les accusations d'homicide, d'infanticide, d'avortement, de blessures, etc. En France, Ambroise Paré rédigea pour les médecins appelés à donner leur témoignage en justice une instruction qui est un modèle de clarté et de prudence. Ainsi les tribunaux s'éclairaient déjà assez fréquemment de leurs lumières; mais la coutume et l'équité seulement les y conviaient; une ordonnance de Henri II régla les principaux cas où leur témoignage était nécessaire, et depuis lors la législation a fort peu varié.

En matière civile, l'avis d'un médecin est requis dans les affaires d'interdiction pour cause de démence, dans certains cas de séparation de corps, dans les questions de survie lorsqu'un accident a fait périr en même temps plusieurs personnes et qu'il importe de décider, au point de vue des successions, celles qui ont pu succomber les premières; dans les cas de fausse grossesse; dans ceux de maladie simulee, par exemple lorsqu'un acteur ou une actrice refusent de jouer sous prétexte de maladie; dans les demandes en indemnité pour blessures ayant occasionné une incapacité de travail; pour la constatation des suicides, etc.

En matière criminelle, la *médecine légale* joue un rôle encore plus important. Ce sont le plus souvent les rapports de l'homme de l'art qui décident de la culpabilité et entraînent la condamnation. Les médecins sont appelés dans tous les cas de viol ou d'attentat aux mœurs, d'avortement, d'infanticide, de meurtre. Ils procèdent à l'examen ou à l'autopsie de la victime, à l'analyse chimique dans les cas d'empoisonnement, à l'examen medical pour découvrir sur elle ou sur ses vêtements des traces révélatrices, etc. C'est en ces matières que le médecin légiste doit montrer le plus de tact, le plus de prudence; car il tient entre ses mains la vie d'un accusé. Qui n'a présentes à la mémoire les accusations passionnées portées contre Orfila, lors du procès de Mme Lafarge, parce que l'illustre chimiste refusa de laisser analyser les réactifs à l'aide desquels il avait constaté la présence de l'arsenic? Depuis que de retentissants procès criminels ont montré de quel poids pesaient, en face du jury, les rapports des experts, la *médecine légale* est devenue une science à part, ayant ses modes d'investigation à elle, ses procédés spéciaux; on en a entouré l'exercice de précautions déterminées, faute de l'observation desquelles les conclusions des experts seraient nulles. De plus, les fonctions d'expert ne sont confiées qu'à des praticiens éprouvés; quelques-uns même, comme le docteur Tardieu et le chimiste Rousin, en ont fait le but spécial de leurs études et sont appelés à éclairer la justice dans toutes les affaires importantes. La *médecine légale* est aujourd'hui une des branches de l'enseignement dans les Facultés.

— Admin. et Enseign. *Facultés de médecine*. Il y a en France trois Facultés de *médecine* : celle de Paris, celle de Montpellier et celle de Nancy (Strasbourg). D'abord dépendantes de l'Université, où elles formaient l'une des quatre Facultés (théologie, droit, *médecine* et art), elles ne tardèrent pas à avoir une existence propre. Le décret de 1808, qui a réorganisé l'enseignement médical, les a consacrées définitivement.

A leur origine, les Facultés de *médecine* de Paris et de Montpellier succédaient à des écoles de *médecine* célèbres. La plus ancienne était celle de Montpellier, dont on attribue la fondation à des médecins juifs venus d'Espagne. Ses statuts lui furent donnés par le cardinal-légat Conrad en 1220; mais elle avait déjà deux siècles d'existence. L'Ecole de *médecine* de Paris, fondée à la fin du XIIe siècle, se sépara de l'Université en 1280; celle de Strasbourg, fondée par l'empereur Maximilien II, dans la seconde moitié du XVIe siècle, était la plus récente; elle a été transférée à Nancy en 1872.

Chacune de ces écoles avait ses règlements particuliers et ses coutumes. A l'École de Montpellier, il fallait, pour obtenir le grade de docteur, être bachelier, puis licencié et passer par seize épreuves. La cérémonie de réception s'y faisait avec un apparat tant soit peu grotesque, que Molière n'a eu qu'à charger très-légèrement pour en faire une excellente bouffonnerie. On conserve encore à Montpellier une défroque plus ou moins authentique, la robe de docteur de Rabelais. Pour être admis à prendre des degrés dans la Faculté de *médecine* de Paris, il fallait avoir étudié à l'Université, présenter le diplôme de maître ès arts ou être docteur d'une des autres Facultés de *médecine* du royaume. Le doyen et les professeurs, au nombre de sept, étaient élus chaque année, le samedi de la Toussaint; jusqu'à la fin du XVe siècle, les membres de la Faculté furent astreints au célibat en qualité de clercs.

Les trois écoles de *médecine* furent supprimées en 1794, puis réorganisées peu de temps après sous le nom d'écoles de santé; elles reprirent le nom d'écoles de *médecine* en 1803 et celui de Facultés en 1806. L'enseignement est uniforme dans ces trois grands centres d'instruction médicale. On y enseigne la matière médicale et la thérapeutique, l'anatomie, la physiologie, la pathologie interne et externe, la clinique, les accouchements, la *médecine* légale, l'hygiène, la chimie médicale et la botanique médicale. Il y a de plus, à la Faculté de Paris, des cours de physique médicale, d'anatomie pathologique, d'opérations et d'appareils. Les professeurs sont nommés à la suite de concours; ils ont pour juges les autres professeurs de l'Ecole, auxquels sont adjoints quelques membres de l'Académie de *médecine* et de l'Académie des sciences. Les agrégés de la Faculté sont recrutés par le même moyen; ils prennent part, conjointement avec les professeurs, aux examens des candidats.

Tous les cours sont publics et gratuits; mais les étudiants qui les suivent dans le but d'obtenir les grades doivent prendre des inscriptions, au nombre de seize, et ils sont assujettis à certaines obligations. Nul ne peut prendre d'inscriptions aux Facultés de *médecine* s'il n'est bachelier ès lettres, et le diplôme de bachelier ès sciences est exigé lors de la cinquième inscription. Les cours se divisent en quatre années; le résultat des études est constaté par cinq examens et la soutenance d'une thèse, dont le sujet est laissé au choix du candidat. Le grade de docteur n'est conféré qu'après la thèse; il faut, de plus, que l'étudiant ait suivi, comme externe ou comme interne, le service d'un hôpital au moins pendant un an.

Aux Facultés de *médecine* sont adjointes des écoles de pharmacie (V. PHARMACIE). Quelques villes, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Marseille, possèdent des écoles secondaires de *médecine*, où les étudiants peuvent prendre leurs premières inscriptions et suivre quelques cours de pathologie et de chirurgie; ces écoles ne confèrent que des diplômes d'officier de santé. Enfin Brest, Toulon et Rochefort possèdent des écoles de *médecine* navale, où sont professées la *médecine*, la chirurgie, la pharmacie et les sciences accessoires; on y délivre des diplômes spéciaux, sortes de certificats de capacite suffisants pour l'obtention d'un emploi de chirurgien à bord des vaisseaux marchands.

— Bibliogr. *Histoire de la médecine*, par Daniel Leclerc (Amsterdam, 1702, in-4o); *Histoire de la médecine*, par Sprengel (Halle, 1792-1800, 5 vol. in-8o); *Histoire de la médecine*, par Renouard (Paris, 1846, 2 vol. in-8o). Les traités de *médecine* sont si nombreux que nous nous contenterons de mentionner les principaux : Celse, *De la médecine* (*De arte medica*) [1478, in-fol]; James, *Dictionnaire de médecine* (en anglais), traduit par Diderot, Eidous et Toussaint (1746-1748, 6 vol. in-fol.); *Journal de médecine* (1754-1793, 95 vol. in-8o); Dezeimeris et Olivier, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (1828-1839, 7 vol. in-8o); Andral, Bégin, etc., *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1829-1836, 15 vol. in-8o); Nysten, *Dictionnaire de médecine et de chirurgie* (nombreuses éditions de 1806 à 1839, gr. in-8o); le même ouvrage revu par Littré et Robin (1858, gr. in-8o); Fabre, *Dictionnaire des dictionnaires de médecine* (1850, 8 vol. in-8o); Alibert, Andry, etc., *Dictionnaire de médecine usuelle à l'usage des gens du monde* (1849, 2 vol. in-8o); Littré, *Médecine et médecins* (1872, in-8o); Sydenham, *Médecine pratique* (1693, in-8o); Cullen, *Eléments de médecine pratique* (1777, 2 vol. in-8o); Devergie, *Médecine légale* (1852, 3 vol. in-8o); Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* (1865, in-8o).

Nous ferons suivre cette nomenclature de quelques observations. La lecture des livres de *médecine*, même de ceux qui sont écrits en vue de la vulgarisation de la science, n'est pas sans quelque danger. Elle offre certains attraits aux esprits réfléchis et, comme la santé est une des choses qui nous sont le plus chères, on se persuade aisément qu'on trouvera dans ces livres les moyens de la conserver ou de l'améliorer. Il ne faut cependant y puiser qu'avec une extrême prudence et se garder d'une confiance absolue dans ses propres lumières. Si, en ce qui touche l'hygiène, la lecture des excellents traités que l'on possède ne peut être qu'éminemment profitable, le profit est plus douteux pour ce qui concerne la *médecine* proprement dite. La *médecine* est sans contredit la science qui demande le plus de connaissances spéciales; elle étend ses ramifications un peu partout, et l'homme du monde, même le mieux préparé par une instruction solide, ne possédera jamais qu'imparfaitement les sciences accessoires et les principes sur lesquels repose l'intelligence des faits pathologiques. Tout d'abord, son imagination s'exerçant à propos de la foule de maladies et de symptômes qu'il voit exposés et analysés si minutieusement, il est presque impossible qu'il n'en reconnaisse pas quelques-uns dans son propre organisme; cette illusion est si naturelle que, au début dans la carrière, il n'est pas d'étudiant en *médecine* qui ne se croie atteint de quelque maladie. Cette erreur se dissipe, pour l'étudiant, dès qu'il a fait quelques progrès dans la science; mais elle peut persister chez l'homme du monde, qui se crée ainsi fort souvent des maladies imaginaires qui finissent par devenir de vraies maladies. On a remarqué que les hypocondriaques étaient dévorés du besoin de chercher dans les livres de *médecine* un soulagement à leurs maux et que, pour beaucoup d'entre eux, cette lecture même avait été le point de départ de leur maladie. C'est ainsi que J.-J. Rousseau fut persuadé qu'il avait un polype au cœur; on peut lire dans les *Confessions* cette page curieuse où il raconte comment, après avoir entrepris quelques études anatomiques, il fut étonné de la multitude et du jeu des pièces qui composent la machine humaine, au point de penser à chaque moment que la sienne allait se détraquer. « Celui qui n'a pas apprécié, dit Piorry, les phénomènes de la vie dans leur état physiologique; celui qui n'a pas observé les effets aussi nombreux que variés qui résultent de l'influence des passions sur nos organes; celui qui n'a pas vu combien les fonctions de la vie présentent de differences chez les divers individus, est inhabile, dans une foule de circonstances, à distinguer l'état de maladie de l'état de santé. Il peut prendre pour des phénomènes morbides ceux qui ne sont que le résultat de notre manière d'être habituelle, et regarder comme compatibles avec la santé une lésion profonde de nos parties. »

Le malade est encore moins apte que l'homme en état de santé à puiser directement dans les livres de *médecine* quelque enseignement utile. D'abord, il est le plus souvent fort embarrassé de découvrir, entre tant de maladies qui peuvent affecter un organe, quelle est celle qui le tourmente. Ayant observé quelques symptômes, il s'attache à les reconnaître dans les descriptions qu'il a sous les yeux; mais ces symptômes sont communs à des maladies differentes. En supposant qu'il découvre quelle est la sienne, il lui sera toujours impossible de remonter aux causes; il lui faudrait des connaissances anatomiques qu'il n'a pas. Il se préoccupe surtout du remède et, dès qu'il croit l'avoir trouvé, il se l'applique sans discernement. Zimmermann cite, à ce propos, l'aventure d'un homme qui, souffrant d'une douleur à l'épaule, se martyrisa longtemps à l'aide de cautères; or, la douleur était causée par une lésion du foie et les cautères n'y pouvaient rien.

Disons, cependant, que quelques-uns des traités de *médecine* mis à la portée des gens du monde peuvent être consultés avec fruit pour un certain nombre d'affections peu graves, dont la nature est bien connue, et que l'étude de leur partie hygiénique est excellente.

— Iconogr. Les Grecs, habitués à tout diviniser, ne pouvaient manquer de personnifier, de diviniser la science de la *médecine*; ils l'incarnèrent en Esculape, fils d'Apollon et de la nymphe Coronis, qu'ils représentèrent s'appuyant d'une main sur un bâton noueux et tenant de l'autre un serpent, emblème de la santé (v. ESCULAPE). Les allégoristes modernes ont d'ordinaire donné à la *médecine* les attributs d'Esculape. Gérard Audran a gravé, pour le frontispice des *Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis* (1660), une composition représentant la *Médecine* sous la figure d'une femme belle et robuste, placée sur un piédestal au bas duquel se tiennent Hippocrate et Galien. Une gravure de Jean Audran, d'après A. Dieu, représente la *Médecine* sur un trône entouré des quatre *Eléments*. Une statue de la *Médecine*, par Ern. Hähnel, se voit au musée de Bâle. Un artiste contemporain, M. L.-E. Bion, a sculpté pour la décoration extérieure du nouveau Louvre une figure représentant le *Génie de la médecine*. V. MÉDECIN.

Médecine de Paris (ECOLE DE), rue de l'Ecole-de-Médecine. Elle occupe l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne, fondé par Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe de Valois, en faveur des écoliers pauvres de son pays (1332). Ce collége subsista jusqu'en 1768, époque à laquelle il fut transformé pour recevoir les écoles de médecine et de chirurgie. C'est l'architecte Gouin qui a édifié les bâtiments actuels. Ils se composent de trois corps de logis fermés sur la façade par une galerie à quatre rangs de colonnes d'ordre ionique; ces colonnes sont en partie isolées, en partie engagées dans les deux massifs qui accompagnent la porte d'entrée; la même ordonnance de colonnes se répète à l'intérieur de la cour, qui est spacieuse et où se voit la statue en bronze de Bichat. Sur l'entablement qui couronne la colonnade s'élève un étage percé de douze fenêtres interrompues au-dessus de la porte d'entrée par un grand bas-relief de Bernier. La façade du fond de la cour est ornée d'un beau frontispice corinthien. Cette partie de l'édifice renferme le grand amphithéâtre, qui peut contenir douze cents élèves et qui est décoré de fresques de Gibelin. Au-dessus de la porte centrale, on lit ce distique :

Ad cædes hominum prisca amphithéatra patebant;
Ut longum discant vivere nostra patent.

L'aile droite et l'étage construit au-dessus de la colonnade sont occupés par le muséum de l'école, un des plus riches de l'Europe; les autres bâtiments renferment la bibliothèque (30,000 volumes), les salles d'examen, etc.

A l'Ecole de médecine se rattachent : la Clinique, située de l'autre côté de la place; c'est l'ancien cloître des cordeliers, dont il subsiste encore la plus grande partie (v. CLINIQUE [hôpital de la]); l'Ecole pratique, où sont les amphithéâtres de dissection et d'anatomie, et le musée Dupuytren. Ces dépendances de l'Ecole sont également situées de l'autre côté de la rue, sur une partie de l'ancien cloître des cordeliers.

Médecine (ACADÉMIE DE). V. ACADÉMIE.

Médecine (DE LA) [*De arte medica*], de Celse (1er siècle de l'ère moderne), un des plus grands monuments de la science antique. L'ouvrage est écrit en latin et divisé en huit livres. Plusieurs médecins ne craignent pas de le placer au-dessus des écrits analogues d'Hippocrate. Il lui est dans tous les cas supérieur par le style; mais il ne convient pas de séparer la valeur scientifique du livre de sa valeur littéraire; cette dernière se résume en trois mots : concision, clarté, élégance. Ces expressions consacrées pour ainsi dire à l'œuvre de Celse n'ont de vérité qu'autant que les sujets qu'il traite n'excèdent pas le pouvoir de la langue latine; car partout où se fait sentir la nécessité d'un langage technique, l'habileté de l'auteur, si grande qu'elle puisse être, ne saurait lutter contre l'insuffisance absolue du latin; et de là vient qu'il est souvent difficile à comprendre et plus difficile encore à traduire. « Il fut naturel aux premiers médecins, dit M. Littré (*Introduction aux œuvres d'Hippocrate*), et entre autres à Hippocrate, de comprendre et de noter d'abord la grande et universelle influence des agents du dehors : climat, saison, genre de vie, alimentation; toutes ces influences furent signalées à grands traits. Voir les choses d'ensemble est le propre de l'antique médecine; c'est ce qui en fait le caractère distinctif et lui donne sa grandeur quand l'ensemble qu'elle a choisi est véritable; voir les choses en détail et remonter par cette voie aux généralités est le propre de la médecine moderne. En d'autres termes, faire prévaloir l'observation de tout l'organisme sur l'observation d'un organe, l'étude des symptômes généraux sur l'étude des symptômes locaux, l'idée des communautés des maladies sur l'idée de leurs particularités, telle est la médecine des temps anciens et surtout celle d'Hippocrate. »

C'est aussi le programme de Celse, qui écrivait à Alexandrie et qui sut, malgré le contact des idéalistes de son entourage, conserver à son enseignement un caractère tout à fait pratique, comme il convient à la médecine, qui est un art plutôt qu'une science. Nonobstant la renommée de Celse, on ne consulte guère plus l'ouvrage qui lui a valu tant de gloire. Il sert encore à faire l'histoire de la médecine, comme terme de comparaison. Mais ses méthodes sont abandonnées, ses principes mis de côté et les drogues qu'il recommande peu considérées. Cependant les médecins l'ont dans leur bibliothèque, un peu comme les jurisconsultes ont Cujas, afin de faire croire qu'ils le lisent.

Médecine pratique, par Sydenham (1693, in-8°; trad. franç. de Jault, 1774). Cet ouvrage, qui offre le résumé des doctrines du célèbre praticien anglais, est devenu populaire. Il a été traduit et commenté dans toutes les langues, et pendant longtemps il a servi de *vade-mecum* aux praticiens. Encore maintenant on peut et on doit le lire attentivement. La médecine de Sydenham est la médecine de l'empirisme et du sens commun, de l'observation et de la commodité, médecine non systématique, routinière, peu susceptible de progrès, mais peu dangereuse et féconde entre les mains d'un grand médecin comme fut Sydenham. Son livre est un ouvrage de médecine réellement et véritablement pratique. C'est une suite de monographies sur chaque maladie, et, dans ces monographies, il résume avec une concision merveilleuse et les symptômes et les indications curatives. Rien de plus important pour le médecin que la connaissance de ces dernières, et c'est justement ce qui est le plus délicat, le plus difficile, le plus caché. Les habiles médecins sont des divinateurs qui aperçoivent ce qui échappe aux observations vulgaires. Rien de suivi, ni de méthodique, ni de systématique dans cette *Médecine pratique :* fièvres intermittentes, petites véroles, fièvres continues, dyssenteries, coliques bilieuses, pleurésies, rhumatisme, esquinancie, petite vérole confluente, goutte, dissertation sur l'hystérie, fièvre putride, etc., telles sont les principales matières traitées dans ce livre. Et encore Sydenham a tellement peur de paraître doctrinal, qu'il étudie dans chacun de ces chapitres les seuls cas observés par lui dans une période déterminée. Il mettra, par exemple, en tête d'un de ses chapitres : *Coliques bilieuses des années* 1670, 1671 *et* 1672. C'est un vrai livre de clinique.

A la fin du volume se trouve un essai de systématisation intitulé : *Méthode complète pour guérir presque toutes les maladies*, avec une description exacte des symptômes qui les accompagnent. C'est un compendium rapide de symptomatologie et de thérapeutique, peu rigoureux, on le pense bien, un peu puéril par endroits et trop visiblement fait pour les gens du monde.

Médecine (HISTOIRE DE LA), par Daniel Leclerc (Amsterdam, 1702, in-4°), ouvrage longtemps célèbre et classique. La préface de Leclerc est un remarquable morceau d'érudition; il y fait connaître tous les auteurs français et étrangers qui se sont occupés avant lui de l'histoire de la médecine. L'ouvrage lui-même ne renferme que l'histoire de l'ancienne médecine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 200 après J.-C. C'est la plus complète et la plus érudite que nous possédions sur les origines de l'art médical. L'auteur a fouillé avec beaucoup de patience tous les livres des philosophes et polygraphes antiques, si confus et si obscurs parfois. Mais son extrême désir de ne rien laisser de douteux l'a plus d'une fois conduit à accepter des conjectures peu justifiées. Il nous donne, par exemple, un grand tableau de la généalogie des Asclépiades, d'une précision vraiment comique. Cela vaut la nomenclature donnée par un révérend Père bénédictin des animaux renfermés dans l'arche de Noé.

L'*Histoire de la médecine* de Daniel Leclerc est écrite dans ce style naïf et simple qui caractérise les savants de son époque. L'érudition en est généralement sûre, car l'auteur était versé dans toutes les connaissances indispensables pour écrire un livre de ce genre. Il a bien montré l'influence des systèmes philosophiques sur la médecine, influence qui fut considérable dans les premiers temps, où toutes les sciences étaient confondues.

Médecine pratique (ÉLÉMENTS DE), de Cullen (Londres, 1777, 2 vol. in-8°; trad. franç. de Bosquillon, 1785, 2 vol. in-8°, et 1819, 3 vol. in-8°). Cullen est à la fois un nosologiste et un métaphysicien. Comme nosologiste, il est disciple de Sauvages, quoiqu'il ait beaucoup diminué le nombre des espèces morbides de ce dernier; comme métaphysicien en médecine, il est disciple de Frédéric Hoffmann, dont il a amélioré les idées et la doctrine. Son ouvrage fit beaucoup de bruit à son apparition, et fut étudié avec empressement comme l'œuvre d'un médecin auquel son enseignement, non moins que sa pratique heureuse, avait fait de bonne heure une réputation européenne. Cullen s'explique d'ailleurs en termes très-nets sur le plan et la méthode de son livre : « J'ai adopté dans le traité suivant, dit-il, une marche différente (de celle des auteurs précédents), j'ai tâché de rassembler tous les faits relatifs aux diverses maladies qui affectent le corps humain, autant que la nature de cet ouvrage et les bornes que j'ai été obligé de me prescrire l'ont permis; mais je ne me suis pas contenté de donner les faits; j'ai essayé par leur moyen de rechercher les causes prochaines et de fonder sur ces causes une méthode curative plus certaine et mieux déterminée. En tâchant de parvenir à ce but, je me flatte d'avoir évité les hypothèses et toutes les spéculations uniquement fondées sur l'imagination. J'ai, il est vrai, tenté d'établir plusieurs principes généraux, tant physiologiques que pathologiques, mais je puis dire avec confiance que je n'ai fait que généraliser les faits, et tirer, avec beaucoup de circonspection, des conséquences de ceux qui m'ont paru les mieux prouvés, de manière qu'on ne peut refuser d'admettre mes principes généraux ou s'y opposer directement, à moins que de prouver que j'ai mal exposé les faits ou que je me suis trompé en les admettant et en en faisant l'application. »

Sa doctrine est le contre-pied de celle de Boerhaave. Cullen rejette les idées de ce médecin célèbre sur la fibre élémentaire et les altérations chimiques des liquides. Suivant les traces de Willis, de Baglivi, de Barthez et surtout de Hoffmann, ainsi que nous l'avons dit au commencement, il fonda sa physiologie sur l'état des puissances motrices de l'organisme. Il étendit l'application des principes généraux d'Hoffmann, dont il bannit l'humorisme, tout en admettant une disposition des humeurs à la putréfaction. Le spasme et l'atonie sont les bases de sa pathologie. Il attribue toutes les fièvres à la faiblesse, et tire de la présence ou de l'absence des signes de réaction les indications curatives, au lieu de les faire émaner du mode d'action des causes éloignées. Si l'on considère l'état de la science à l'époque où il vivait, on verra qu'il a signalé à merveille les indications nécessaires au traitement des fièvres, quoiqu'il ait commis une erreur palpable en voyant dans l'atonie des petits vaisseaux qui se trouvent à la surface du corps la cause première de la fièvre. Il s'élève contre l'abus des toniques de l'école de Brown, avec le fondateur de laquelle il eut plus d'une vive discussion.

La doctrine de Cullen, modifiée par Brown et Pinel, a envahi l'Europe. Ce qu'on a le moins imité, c'est la sagesse qu'il déploya dans la recherche des indications curatives, et ce qu'on ne saurait trop louer, c'est le scepticisme éclairé qu'il porta dans le chaos de la matière médicale.

Médecine (HISTOIRE DE LA), par Sprengel (Halle, 1792-1800, 5 vol. in-8°; trad. franç. par Jourdan, 1815-1820, 9 vol. in-8°). Sprengel consacra quatorze années de sa vie à l'exécution de ce travail immense, l'un des plus complets que l'on possède sur la matière. Il était philosophe, érudit et linguiste, et il a su profiter de ces mérites divers pour donner à son œuvre le cachet d'élévation et d'exactitude qui la caractérise. L'ouvrage est accompagné de notes bibliographiques nombreuses et détaillées, qui témoignent de recherches consciencieuses et étendues. Les relations de la médecine avec l'état social, avec les arts et la civilisation sont montrées et étudiées soigneusement. Sprengel a peut-être trop d'horreur pour les systèmes, dont il dit beaucoup de mal. C'est parce qu'il a l'esprit philosophique qu'il fait l'histoire de la philosophie durant la période où elle semble étroitement liée à celle de la médecine. Il s'en explique du reste fort bien dans son *Introduction :* « L'histoire de la civilisation et des progrès de l'esprit humain, dit-il, paraît être la véritable base de celle des sciences en général et de la médecine en particulier. En effet, elle seule peut nous expliquer pourquoi une révolution scientifique est arrivée de telle manière plutôt que de telle autre. Eclairé par son flambeau, on ne craint point de s'égarer dans le chemin de l'erreur; on apprécie à sa juste valeur la médecine... La philosophie est, à certains égards, la mère de la médecine, et le perfectionnement de l'une est inséparable de celui de l'autre. En combinant l'histoire de ces deux sciences, nous apprenons à connaître quels furent, dans chaque siècle, l'étendue des connaissances, les opinions dominantes et le génie de l'art. Les médecins, en effet, ont presque toujours emprunté leurs théories aux philosophes... Pour bien écrire l'histoire de la médecine, il faut avoir lu les principaux écrivains de chaque siècle, afin de pouvoir juger de l'esprit du temps... » Ces réflexions sont très-sages, et Sprengel les a eues toujours présentes en écrivant son mémorable ouvrage, qui comprend à la fois l'historique des progrès de la médecine, de la chirurgie, de l'histoire naturelle, de la pharmacie, de l'hygiène, etc.; bref, de tout ce qui touche à l'art de guérir. Le développement de ces diverses connaissances est indiqué chez tous les peuples, depuis leur origine la plus reculée jusqu'à l'époque où écrivait l'auteur.

Le traducteur Jourdan s'est acquitté avec honneur de la tâche fastidieuse qu'il avait entreprise. Il a fait passer l'allemand de Sprengel dans un français élégant, pur et clair, sans nuire aucunement à l'exactitude.

Médecine (DICTIONNAIRE DE), de Nysten (1806, gr. in-8°; revu par Littré et Ch. Robin, 1858, 2 vol. in-8°). A force d'être perfectionné et tenu au courant de la science, l'ouvrage de Nysten est presque devenu un être de raison. Depuis 1806, d'éminents praticiens n'ont cessé de le refondre, de remplacer certains articles par d'autres, d'en ajouter de nombreux et d'améliorer ceux qu'ils laissaient. La dernière édition à laquelle ait collaboré Nysten est de 1814; MM. Bricheteau, O. Henri, J. Brion et Jourdan ont revu toutes les éditions successives, en les modifiant, jusqu'en 1845; les derniers éditeurs, MM. Littré et Ch. Robin, lui ont fait subir une refonte si complète, que les héritiers de Nysten se sont crus en droit de réclamer. Les tribunaux n'ont pas accueilli leur demande en ce qui concernait la suppression des passages et des articles qu'ils incriminaient, mais ils les ont laissés libres d'en décliner toute responsabilité. Ce qui les avait émus, c'est la couleur positiviste donnée à un livre qui, originairement, n'était qu'un simple compendium, sans parti pris; mais la médecine, en inclinant du côté de la méthode expérimentale, est devenue positiviste, et il fallait modifier en ce sens le livre de Nysten pour lui conserver sa haute valeur. Notons en passant qu'ils voulaient surtout faire supprimer cette fameuse définition de l'homme, tant de fois reprochée à M. Littré : « Animal mammifère, de l'ordre des primates, famille des bimanes, etc. »

Le *Dictionnaire de médecine* de Nysten offre, par ordre alphabétique, le résumé substantiel de tout ce qui se rapporte à la médecine, à la chirurgie, à la pharmacie, à la matière médicale et à toutes les sciences qui, de près ou de loin, se rattachent à l'art de guérir. Les nouveaux éditeurs y ont joint une partie étymologique qui manquait jusqu'à présent, lacune que la science linguistique de M. Littré a pu combler aisément. Dans les articles de médecine et de chirurgie, on trouve les symptômes, la marche, le traitement de chaque maladie, les procédés opératoires; dans les articles de matière médicale sont exposés les détails nécessaires sur l'origine, le mode de préparation, les caractères distinctifs, les propriétés et les doses des médicaments. L'histoire naturelle, dans ses relations avec la pathologie et la pharmacie, a reçu des développements suffisamment amples; l'hygiène publique et la salubrité, qui attirent de plus en plus l'attention générale, n'ont pas été omises; l'étude des facultés morales et intellectuelles tient aussi dans ce dictionnaire une place importante. L'anatomie générale, normale et morbide, la physiologie et la pathologie générales ont été enrichies de notions nouvelles. Toutes ces matières, malgré leur nombre et leur diversité, ont été traitées, en peu de mots, d'une façon complète, et, ce qui était plus difficile, MM. Littré et Ch. Robin ont réussi à leur imprimer une puissante unité de doctrine. « Dans un dictionnaire qui, assujetti à l'ordre alphabétique, dit M. Littré, ne procède que par fragments isolés, il est difficile, mais fort important, d'avoir une philosophie qui, par un lien secret, réunisse les parties éparses. Grâce à la notion qui de la pathologie fait un cas particulier de la biologie; grâce à la notion d'un ordre encore plus élevé qui, rangeant les sciences abstraites suivant une hiérarchie ascendante de complication (mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie et histoire de la science sociale), donne l'enchaînement du savoir humain, il a été possible d'établir une unité réelle et profonde dans l'œuvre entière et d'éviter le double écueil, soit d'admettre implicitement des doctrines qui émanent de systèmes différents et se contredisent, soit de renoncer misérablement à toute idée générale, à toute doctrine supérieure. »

Le *Dictionnaire* de Nysten, revu par M. Littré et M. Ch. Robin, est un des ouvrages de médecine les plus estimés, un des monuments de la science actuelle.

Médecine (HISTOIRE DE LA), par Renouard (1846, 2 vol. in-8°). Cette *Histoire* est un résumé bien fait et bien écrit de cette immense quantité de faits et de choses qui constitue l'histoire de la médecine. On y trouve beaucoup de vues originales, et sur les points obscurs des éclaircissements qui ne manquent pas d'intérêt. Voici l'ordre adopté par l'auteur :

Il partage en trois âges tout le temps écoulé jusqu'à nous. Le premier âge commence à l'enfance des sociétés, aussi loin que peuvent remonter les traditions historiques, et se termine vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, à la mort de Galien, sous le règne de Septime-Sévère. Ce laps de temps constitue, pour la médecine, l'âge de fondation. Le germe de l'art de guérir, caché d'abord dans l'instinct de l'homme, se développe insensiblement. Les bases de la science sont jetées; on discute les grands principes. L'esprit humain, toujours impatient, dépasse dans ses spéculations les limites du connu et du possible. Plusieurs branches de l'art, telles que la symptomatologie, le pronostic, sont portées à un degré de perfection remarquable.

Le deuxième âge, qu'on pourrait appeler âge de transition, offre bien peu de matière à l'histoire de la médecine. Les sectes médicales se confondent, et l'art reste stationnaire. L'humanité est occupée à d'autres pensées. Dès le XVe siècle commence l'âge de rénovation. Une vie nouvelle semble s'être infusée dans le monde. Les découvertes s'accumulent et se succèdent. Une vive lumière se fait sur tous les points.

Chacun de ces âges est divisé par Renouard en périodes secondaires, que nous allons indiquer succinctement. Le premier âge comprend quatre périodes : 1° *période primitive* ou *d'instinct*, laquelle se termine à la ruine de Troie; 2° *période mystique*, qui finit à la dissolution de la société pythagoricienne, environ 500 ans avant J.-C.; 3° *période philosophique*, qui finit à la fondation de la bibliothèque d'Alexandrie (320 ans avant J.-C.); 4° *période anatomique*, qui s'étend jusqu'à la fin du premier âge, c'est-à-dire jusqu'à l'an 200 de l'ère chrétienne, et qui est marquée par les belles découvertes d'Erasistrate, d'Hérophile et de Galien.

Le second âge comprend la *période grecque*, qui se termine à la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie, en l'an 640, et la *période arabique*, qui finit avec le XIVe siècle.

Le troisième âge enfin forme, au XVe et au XVIe siècle, la période érudite, et au XVIIe et au XVIIIe siècle, la période réformatrice. Renouard n'aborde pas la médecine du XIXe siècle, de peur de n'y être point assez impartial ou de ne pouvoir rassembler assez de documents.

C'est, d'ailleurs, un historien fort judicieux et fort éclairé. Selon lui, l'historien de la médecine manquerait à une de ses obligations s'il ne jetait, de loin en loin, un coup d'œil sur l'état général de la société. C'est pourquoi, au commencement de chacune de ses divisions chronologiques, il donne un aperçu rapide de l'aspect qu'offrait alors la civilisation. Des résumés excellents montrent l'ensemble de chacune des périodes et font ressortir ce qui les caractérise.

Voici la conclusion du livre; elle en offre le résumé :

« 1° Une phase patriarcale, qui répond à l'origine des sociétés, à une époque où le chef de la famille était dépositaire de toutes les traditions et réunissait tous les pouvoirs.

» 2° Une phase sacerdotale, qui a régné longtemps en Egypte, que la Grèce a vue fleurir depuis la guerre de Troie jusqu'à Hippocrate, et qui a reparu dans l'Europe chrétienne durant le moyen âge.

» 3° Une phase laïque libre, la pire de toutes sous le rapport de la dignité et de la moralité de la profession.

» 4° Enfin, une phase laïque légale ou organisée, la plus parfaite de toutes les formes professionnelles connues jusqu'à présent, la mieux appropriée à l'état actuel de l'Europe, la plus favorable aux progrès de la science et de l'art. »

Médecine (DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES DE), par Fabre, avec la collaboration d'un grand nombre de médecins et de chirurgiens (1850, 8 vol. in-8°). Cet utile et volumineux ouvrage résume à peu près tous les dictionnaires de médecine; on y trouve exposées, sans parti pris, les doctrines des plus éminents praticiens. Il comprend à la fois la chirurgie et la médecine, dont les matières sont disposées par ordre alphabétique. Une large place est faite à la thérapeutique, à l'étude des poisons et de la matière médicale. Les auteurs ont fait contribuer à leur œuvre tous les praticiens célèbres, français et étrangers, empruntant à celui-ci la discussion des causes, à celui-là des diagnostics précis, à d'autres des indications thérapeutiques et la comparaison des divers médicaments. Quelques-uns des articles, très-étendus, comme les articles *Amputation*, *Accouchement*, *Arsenic*, *Grossesse*, *Hernies*, *Syphilis*, forment de véritables traités médicaux. Un supplément (1851, 1 vol. in-8°), rédigé sous la direction du docteur Tardieu, a réparé quelques omissions regrettables et permis de traiter quelques questions nouvelles. Ce supplément renferme d'excellents articles sur les *Maladies de l'enfance*, l'*Homœopathie*, la *Contagion*, le *Suicide*, le *Microscope*, etc.

Médecine expérimentale (INTRODUCTION À LA), par Claude Bernard (1866, in-8°). Dans ce remarquable ouvrage, l'éminent physiologiste recherche et établit les conditions scientifiques de la médecine expérimentale; c'est donc une étude aussi philosophique que médicale.

La première condition de la science médicale, c'est l'observation et l'expérience. L'expérimentateur se distingue du métaphysicien en ce qu'il pose son idée comme une question, comme une interprétation anticipée de la nature, dont il déduit logiquement des conséquences qu'il confronte à chaque instant avec la *réalité*, au moyen de l'expérience. L'idée expérimentale est donc *à priori*, mais elle n'est qu'une hypothèse plus ou moins probable, qui doit être soumise au critérium des faits. La méthode expérimentale ne se rapporte qu'à la recherche des vérités objectives, et non à celle des vérités subjectives. Le raisonnement expérimental est le seul que le médecin et le naturaliste puissent employer pour chercher la vérité et en approcher autant que possible. Une des conditions que doit *remplir* le savant qui se livre à l'investigation des phénomènes naturels, c'est de conserver avec le doute philosophique une entière liberté d'esprit. Il ne doit pourtant pas être sceptique; il lui faut croire à la science, c'est-à-dire au déterminisme, au rapport absolu et nécessaire des choses. Il résulte de là que la méthode expérimentale a un caractère essentiellement indépendant. Il y a au point de vue expérimental des idées qu'on appelle *à priori*, parce qu'elles sont le point de départ du raisonnement. Le mathématicien et le naturaliste ne diffèrent pas quand ils vont à la recherche des principes. Les uns et les autres induisent, font des hypothèses et expérimentent. Mais le principe du mathématicien devient absolu et la déduction logique qui en découle est également absolue et certaine; pour le naturaliste, au contraire, le principe reste relatif et provisoire; le premier dit : le point de départ étant donné, et le second : si ce point de départ est juste. Tous deux, parvenus aux principes, emploient la déduction; car l'induction est toujours, quoi qu'on fasse, une déduction dans laquelle le principe, au lieu d'être absolument certain, est hypothétique. Toutefois, quand il s'agit de médecine, il importe de bien fixer le point sur lequel doit porter le doute. Le vrai savant doute de lui-même et de ses interprétations, mais il croit à la science; il admet même un critérium ou un principe scientifique absolu. Ce principe est le déterminisme des phénomènes, qui est absolu aussi bien dans les phénomènes des corps vivants que dans ceux des corps bruts. Enfin, dans tout raisonnement expérimental, il y a deux cas possibles : ou bien l'hypothèse de l'expérimentateur sera infirmée, ou bien elle sera confirmée par l'expérience. Quand l'expérience infirme l'idée préconçue, l'expérimentateur doit rejeter ou modifier son idée. Mais lors même que l'expérience confirme pleinement l'idée préconçue, l'expérimentateur doit encore douter, et sa raison lui demande encore une contre-épreuve.

Les conditions expérimentales sont communes aux êtres vivants et aux corps bruts. En effet, la spontanéité des corps vivants ne s'oppose pas à l'emploi de l'expérimentation, puisque le but de la méthode expérimentale étant de rattacher les phénomènes naturels à leurs conditions d'existence ou à leurs causes prochaines, et ces conditions étant connues en biologie, le physiologiste pourra diriger les manifestations des phénomènes de la vie, comme le physicien et le chimiste dirigent les phénomènes naturels dont ils ont découvert les lois. Mais il est certaines conditions spéciales aux êtres vivants qui se présentent dans la vivisection, dans l'anatomie normale, dans l'anatomie pathologique. La plus importante de ces conditions, c'est qu'il faut toujours considérer l'être animal comme un ensemble harmonique de phénomènes.

Après avoir posé d'une main si sûre les bases de la science, M. Claude Bernard cite un grand nombre d'exemples d'investigation et de critique qui font voir l'excellence et la certitude de sa méthode. Nul mieux que lui n'était capable de tracer ainsi à grands traits le programme des sciences expérimentales, d'indiquer quelles en sont les conditions, quelle en est la méthode, quelle est la voie de découverte dans ces sciences. Il a toujours parlé *de visu* et par sa propre expérience; et en exposant, en expliquant ses propres découvertes, il a tracé les lois de la découverte en médecine expérimentale.

Médecine et médecins, par M. Littré (1872, in-8°). Ce volume, qui n'est qu'un recueil de travaux et d'études ayant déjà paru séparément, est d'une lecture attachante. A côté de considérations générales très-importantes sur l'état actuel de la science médicale, on y trouve l'examen de problèmes historiques exposés et analysés pour la première fois avec une rigueur scientifique : Socrate et son démon, les hallucinations de Pascal, la mort d'Alexandre, celle de Mme Henriette d'Angleterre, celle du roi Henri Ier, d'autres morts de personnages célèbres attribuées à des empoisonnements. L'auteur reprend les faits, les témoignages, reconstruit les circonstances à l'aide de tous les documents contemporains et conclut avec la rigueur d'un médecin expert, comme s'il s'agissait d'un fait déféré à la cour d'assises. Une belle étude sur Magendie, des considérations d'une haute portée sur l'hygiène publique complètent le volume.

Quelques chapitres sont consacrés aux transformations que la science médicale a subies de nos jours, aux rapports qui l'unissent maintenant à la science générale et à la philosophie positive. Nous en extrairons un passage frappant : « La médecine, dit M. Littré, au moment où j'en commençai l'étude, subissait dans sa doctrine un amendement considérable. Jusque-là on avait considéré la pathologie comme un phénomène qui avait en soi sa raison d'être; on entendait que la maladie, fièvre, inflammation, cancer, était quelque chose à existence indépendante et à lois propres. De la sorte, il n'existait aucune connexion entre l'état pathologique et l'état physiologique : le premier était simplement superposé au second, et l'on ne passait pas du second au premier. Cette manière de voir fut inévitable aussi longtemps que la physiologie n'était pas devenue positive; mais elle le devint au commencement de ce siècle, et après l'intervalle de temps nécessaire pour que les grandes méthodes fassent sentir leur influence, elle renouvela toute la doctrine médicale. Il fut établi qu'aucune loi nouvelle et particulière ne se manifeste pendant la maladie, que la pathologie n'est autre chose que de la physiologie dérangée. » Le mot est heureux et il exprime bien l'état actuel de la science. Les grands travaux de M. Cl. Bernard et des autres physiologistes n'ont fait que confirmer la justesse de cette loi, qui paraît si simple et qu'on a été si longtemps à trouver. Où M. Littré affirme plus complétement la doctrine positiviste, c'est dans son étude sur Magendie. On y trouve l'exposé complet du principe qui fait la base de cette doctrine en matière de biologie. Pour le philosophe positiviste, la science a achevé son ouvrage quand elle arrive à des choses irréductibles, comme la pesanteur, l'électricité, la vie; la vie n'est pas plus explicable en soi que la pesanteur; un homme qui pense, une pierre qui tombe sont deux phénomènes irréductibles, ils existent et c'est tout ce qu'on en pourra jamais savoir. Si l'on essaye d'aller au delà, on ne peut plus répondre que par la chose même, comme en physique on dit qu'une chose est chaude en raison du calorique qu'elle contient.

Ce qui rend attrayant ce recueil d'études, c'est leur diversité et la quantité d'idées nouvelles précises, exposées dans un style clair, bien éloigné du fatras où tombent les métaphysiciens lorsqu'ils sont aux prises avec les mêmes analyses ardues. L'esprit se sent à l'aise avec M. Littré, même dans ces régions élevées, parce qu'il ne quitte jamais un terrain solide, la certitude.

Médecine sans médecin (LA), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Bayard, musique d'Hérold; représenté à l'Opéra-Comique le 18 octobre 1832. Il s'agit dans cette pièce d'un médecin qui, sans avoir recours à son art, guérit un négociant malade d'une faillite imminente, en faisant épouser sa fille par un jeune Anglais fort riche, qui, cédant à un accès de spleen, voulait aussi se tuer. Un si pauvre livret ne se prêtait point à la musique, et cependant Hérold y a adapté de fort jolis motifs qui malheureusement n'ont pas survécu au naufrage de la pièce. Mlle Massy a débuté dans cet opéra-comique.

MÉDECINÉ, ÉE (mé-de-si-né) part. passé du v. Medeciner. Qui a pris des médecines, des drogues : *Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est chaussetier; de même il nous semble que l'expérience nous offre souvent un médecin plus mal* MÉDECINÉ, *un théologien moins réformé, et coutumièrement un savant moins suffisant qu'un autre.* (Montaigne.)

MÉDECINER v. a. ou tr. (mé-de-si-né — rad. *médecine*). Fam. Médicamenter, purger, droguer : *Ils l'ont tant* MÉDECINÉ *qu'il en est mort.* (Acad.)

Se médeciner v. pr. Se droguer : *Il* SE MÉDECINE *si bien qu'il détruit sa santé.*

MÉDÉE s. f. (mé-dé). Techn. Nom donné par les ouvriers tisseurs à l'espace compris entre la partie tissée et le corps ou le remisse.

— Entom. Espèce de lépidoptères, du genre sphinx, qui habite l'Afrique.

— Acal. Genre de petits acalèphes, établi dans la famille des béroïdes pour des espèces de béroés à cils vibratiles très-longs.

— **Encycl.** Acal. Les *médées* sont des acalèphes béroïdes à corps comprimé, offrant deux grosses lèvres de chaque côté de la bouche; elles sont munies de cils vibratiles deux fois plus longs que les intervalles qui séparent les petites rangées transverses de ces cils; les rangées longitudinales qui partent de l'extrémité fermée ne dépassent pas de beaucoup la moitié de la longueur du corps. Ces animaux sont doués d'un mouvement de locomotion dont la vivacité s'explique par la longueur des cils vibratiles. Ils sont tous de très-petite taille; aussi a-t-on pensé qu'ils pourraient bien n'être que les jeunes individus d'autres acalèphes. Ce genre comprend cinq où six espèces répandues, les unes dans les mers polaires, les autres dans le détroit de la Sonde. La *médée brillante* est commune sur les côtes d'Angleterre, où sa phosphorescence la fait remarquer.

MÉDÉE, fille d'Eétès, roi de la Colchide, et d'Hécate ou d'Idye, suivant quelques auteurs Elle était sœur de Circé, et, comme elle, savante dans l'art des enchantements et des poisons. Lorsque Jason, à la tête des Argonautes, débarqua en Colchide pour y conquérir la fameuse Toison d'or, Médée s'éprit du héros, lui aplanit tous les obstacles au moyen de sa science magique, et, après l'avoir mis en possession de ce trésor, s'enfuit avec lui à Iolchos, après avoir égorgé son frère Absyrte, qui s'était mis à la poursuite des deux amants. Arrivée à Iolchos, elle rajeunit Eson, père de Jason, en le précipitant dans une chaudière bouillante d'où ses enchantements le firent sortir vivant et plein de force; puis elle conseilla, par une ruse atroce, aux filles de Pélias, qui avait usurpé le trône d'Eson, d'appliquer le même sortilége à leur vieux père, qui périt dans d'affreux tourments. Après ce crime, elle dut quitter Iolchos et se retirer à Corinthe avec Jason. Là, elle eut la douleur de voir son volage et ingrat époux s'éprendre de Glaucé ou Créuse, fille du roi Créon. Pour se venger, elle fit présent à la nouvelle épouse d'une boîte fatale pleine de parures; mais à peine Créuse s'en fut-elle revêtue qu'elle se sentit consumer d'un feu intérieur et dévorant, tandis que la boîte magique embrasait le palais. Puis, pour rompre tout lien avec Jason, Médée égorgea tous les enfants qu'elle avait eus de lui et s'enfuit jusqu'à Athènes à travers les airs, portée sur un char traîné par des dragons ailés. Après avoir, en passant à Thèbes, guéri Hercule d'une folie furieuse, elle aborda en Attique, où le roi Egée lui donna asile dans ses Etats et finit par l'épouser. Thésée, fils d'Egée, étant revenu à Athènes pour s'y faire reconnaître par son père (v. THÉSÉE), Médée chercha à faire périr par le poison cet héritier du trône. Son projet ayant été découvert, elle dut quitter Athènes et se réfugia de nouveau à Corinthe, puis en Asie, où elle épousa Médus; de cette union sortit la nation des Mèdes. Là se perdent les traces de sa légende. Mais les mythologues ont mis en avant une multitude d'autres interprétations sur les circonstances de la vie de Médée, qu'ils ont peinte sous des couleurs bien différentes. Quelques-uns ont avancé que c'était une femme vertueuse, qui n'eut d'autre crime à se reprocher que son fol amour pour Jason, lequel l'abandonna lâchement après l'avoir séduite; et ils ont adapté un sens allégorique à tous les détails de sa vie, sens plus ou moins vraisemblable. C'est Euripide qui, le premier, à la prière des Corinthiens, aurait chargé sa mémoire de tous les forfaits qui lui ont été imputés, forfaits encore exagérés par les poëtes tragiques postérieurs. Sa réputation d'empoisonneuse lui serait venue de la connaissance de la vertu des plantes, que lui aurait transmise sa mère, Hécate, et elle n'aurait été qu'une victime de la fatalité, ce dogme si cher aux anciens. Quelques auteurs disent même qu'après sa mort elle fut admise à l'immortalité, qu'elle descendit aux champs Elysées, où elle épousa Achille, et qu'elle fut honorée d'un culte divin.

Nous avons dit plus haut que les traditions sur Médée étaient fort diverses; nous allons rapporter les opinions de quelques auteurs anciens, qui ont pris pour thème de leurs compositions les aventures de cette magicienne.

Apollonius a peint des couleurs les plus touchantes l'amour de Médée. Virgile, dans son quatrième livre de l'*Enéide*, surtout Ronsard, dans la *Franciade*, ont emprunté au poëte de l'expédition des Argonautes les vives passions qui animent la physionomie de leurs héroïnes. C'est en ces termes que le poëte grec peint les premières inquiétudes amoureuses de celle qui devait laisser dans l'histoire des traces si criminelles :

« Des songes affreux, voltigeant autour d'elle, présentent à son esprit les plus cruelles illusions. Il lui semble que Jason n'est point venu en Colchide et ne doit pas combattre pour le vain désir d'obtenir une toison; mais qu'elle-même est l'objet de ses vœux, et qu'il doit l'emmener dans sa patrie pour s'unir à elle par le nœud sacré de l'hymen. Il lui semble encore qu'elle dompte elle-même les taureaux et surmonte aisément les autres dangers.... » Elle veut se confier à sa sœur Chalciope, épouse de Phryxus et dont les fils se trouvaient impliqués dans le danger des Argonautes (v. PHRYXUS) : « Se levant aussitôt, les pieds nus et sans autre vêtement qu'une simple mante, elle ouvre la porte de sa chambre, impatiente d'aller joindre sa sœur. A peine a-t-elle franchi le seuil que la honte la saisit : elle reste quelque temps dans le vestibule et rentre ensuite dans son appartement. Bientôt elle sort une seconde fois et rentre encore, portant çà et là ses regards incertains. Entraînée par l'amour, la pudeur la retient; retenue par la pudeur, l'amour lui rend de nouveau sa hardiesse. Trois fois elle tenta d'accomplir son dessein, trois fois la crainte fit évanouir sa résolution... »

La même hésitation la suit dans tous ses actes; cependant, elle cède à l'amour et se détermine à sauver Jason, qui, par son secours magique, sort triomphant des épreuves que lui fait subir Eétès. Mais Eétès, au lieu de *remplir sa promesse en livrant aux* Argonautes vainqueurs des taureaux aux pieds d'airain la Toison d'or, avait pris des mesures pour les détruire en secret et brûler leur navire Il résolut de les massacrer pendant la nuit après un banquet de fête; mais Aphrodite, qui veillait au salut de Jason, inspira au roi de Colchide, dans l'instant critique, un désir irrésistible de se rendre à son lit nuptial. Pendant son sommeil, Médée endormit par une potion magique le dragon qui gardait la Toison d'or, plaça ce prix tant désiré à bord du vaisseau et accompagna dans leur fuite Jason et ses compagnons, emmenant avec elle le jeune Apsyrtos, son frère. Suivant Phérécyde, Jason aurait tué le dragon.

Eétès, irrité de la fuite des Argonautes avec sa fille, assembla sur-le-champ ses forces et mit à la mer pour les poursuivre. Ses efforts furent si énergiques, qu'il rejoignit bientôt le vaisseau fugitif, et, cette fois encore, les Argonautes ne durent leur salut qu'au stratagème de Médée. Elle tua son frère Apsyrtos, coupa son corps en morceaux et dispersa ses membres tout alentour dans la mer. Eétès, arrivant à cet endroit, trouva ces lamentables traces du meurtre de son fils, et, pendant qu'il s'arrêtait à recueillir ces membres épars et à donner au corps une sépulture honorable, les Argonautes s'échappèrent.

Tel est le récit d'Apollodore, qui semble suivre Phérécyde. Apollonius et Valerius Flaccus rapportent des circonstances totalement différentes touchant la mort d'Apsyrtos. Suivant l'auteur de l'*Expédition des Argonautes*, Apsyrtos était à la tête d'une partie des Colchidiens envoyés à la poursuite du navire *Argo*. Cette troupe, ayant fait voile vers l'Ister, y entra avant les Argonautes et arriva ainsi la première au fond de la mer Ionienne. « Au devant de l'Ister, dit Apollonius, est une île de figure triangulaire, appelée Peucé. Le fleuve en l'embrassant se jette dans le Pont-Euxin par deux embouchures.... Apsyrtos était déjà entré dans la première avec les vaisseaux qui le suivaient, lorsque les Argonautes entrèrent dans la seconde en voguant de l'autre côté de l'île. Les Colchidiens, ayant passé le mont Anguro, le rocher Cauliacus, enfin les plaines de Laurium, entrèrent dans la mer Ionienne et s'emparèrent de tous les passages, afin que les Argonautes ne pussent leur échapper. Ceux-ci, qui les suivaient, arrivèrent bientôt près de deux îles consacrées à Artémis, dont Apsyrtos ne s'était pas saisi par respect pour la déesse. L'une renfermait le temple de Diane, et l'autre leur servit d'asile.... » C'est dans la première de ces îles que Médée donne perfidement à son frère un rendez-vous. Apsyrtos y périt sous le glaive de Jason, à l'entrée du temple de la déesse. « Médée, se couvrant de son voile, dit le poëte, Médée, que la fatalité poussait au crime, détournait la tête pour n'être pas témoin du meurtre de son frère; mais lui, près de rendre le dernier soupir, reçut dans ses mains le sang de sa blessure et en teignit le voile et les vêtements de sa sœur.... Jason, suivant la coutume de ceux qui veulent se purifier d'un meurtre, coupa quelques parcelles des extrémités du cadavre, prit trois fois du sang dans sa bouche et le rejeta trois fois; ensuite, il enterra le corps dans l'endroit où l'on voit encore aujourd'hui le tombeau d'Apsyrtos, chez les peuples qui portent son nom. » Strabon nomme, en effet, les îles Absyrtides.

Apollonius met ensuite Médée en présence de Circé, la sœur de son père. Circé lui refuse son appui. Mais, dans l'île des Phéaciens, à laquelle les Argonautes parviennent avec le secours de Héra, de Thétis et des Néréides, et où ils sont encore poursuivis par les Colchidiens, Arété, femme du roi Alcinoüs, intercède auprès de son époux en faveur de la jeune princesse infortunée. Alcinoüs prononce ce jugement équitable : « Si la princesse conserve encore sa virginité, je veux qu'elle soit envoyée à son père; mais si déjà elle est épouse, je ne la séparerai point de son époux, et je ne livrerai point entre des mains ennemies l'enfant qu'elle peut avoir conçu. » Alcinoüs, après cette réponse, se laissa bientôt aller au sommeil. Arété, en femme habile, profite du délai et fait avertir Médée d'avoir à hâter son mariage : ce qui fut fait.

Suivant d'autres auteurs, Médée avait été purifiée pour le meurtre d'Apsyrtos dans l'île d'Æa, où régnait Circé. On retrouvait l'île des Phéaciens dans Corcyre, alors appelée Drépané. On montrait encore, du temps de l'historien Timée, la grotte où avait été consommé, dans cette île, le mariage de Médée et de Jason, ainsi que les autels qu'elle avait élevés à Apollon, et les rites et les sacrifices qu'elle avait institués la première.

En approchant de la côte de Crète, les Argonautes ne purent aborder, en étant empêchés par Talos, homme d'airain fabriqué par Hephæstos, qui en fit présent à Minos pour la défense de l'île. Médée le trompa par un stratagème et le tua en découvrant et en frappant le seul point vulnérable de son corps.

Nous avons raconté, à l'article Jason, comment Médée débarrassa son époux de Pélias, et comment, à Corinthe, elle fit périr sa rivale Glaucé et le roi Créon. Nous avons ajouté, d'après la version la plus vraisemblable, que les Corinthiens firent périr les enfants qu'elle avait eus de Jason; mais Euripide, gagné, dirait-on, par les Corinthiens, montre, dans sa *Médée*, la mère elle-même sacrifiant ses enfants à son salut, comme elle avait fait de son frère. Les Corinthiens célébraient périodiquement un sacrifice propitiatoire en l'honneur d'Héra, de Merméros et de Phérès, comme expiation du péché qu'ils avaient commis en violant le sanctuaire de l'autel. La légende paraît être née de cette cérémonie religieuse. Merméros et Phérès étaient les noms donnés aux enfants de Médée et de Jason dans les anciens vers naupactiens; mais la légende y était racontée autrement; car ils disent que Jason et Médée étaient alliés de Iolcos, non à Corinthe, mais à Corcyre, et que Merméros avait péri à la chasse, sur le continent opposé de l'Epire. D'autre part, Cinéthon, autre ancien poëte généalogiste, appelle les enfants de Médée et de Jason Eriopis et Médos. Diodore leur donne des noms différents. Hésiode parle seulement de Médéios comme fils de Jason.

Dans la version qui fait Médée meurtrière de la fille de Créon, elle s'enfuit triomphante et va se placer sous la protection d'Egée à Athènes; elle a de ce roi un fils nommé Médos.

Suivant Diodore, elle se serait d'abord réfugiée chez Hercule. Arrivée à Thèbes, elle trouva qu'Hercule était devenu furieux et le guérit par ses remèdes. Voyant l'impuissance à laquelle était réduit ce héros, elle serait allée de Thèbes à Athènes; là, elle aurait amené Egée à l'épouser et aurait tenté de faire périr Thésée à son retour. Elle aurait ensuite quitté Athènes sous l'animadversion publique et se serait réfugiée en Phénicie, et de là dans l'Asie supérieure, où elle aurait épousé un roi puissant et serait devenue mère d'un héros nommé Midas et, par lui, de la nation des Mèdes.

Qu'y a-t-il d'historique dans tout cela? Beaucoup d'auteurs, rapprochant Médée de Circé, ne voient en elle qu'une personnification poétique de la magie et de l'esprit d'aventures.

Le sujet de Médée a été mis au théâtre un grand nombre de fois; presque tous les tragiques grecs l'ont traité, en choisissant dans la vie de la fameuse princesse de Colchide l'épisode qui leur plaisait davantage. Eschyle, dans les *Nourrices de Bacchus*, avait mis en scène le rajeunissement d'Eson; Sophocle, dans les *Rizotomes* (Cueilleuses d'herbes), on ne sait quelles histoires de magie; ces deux tragédies sont perdues. Euripide a traité comme la plupart des poëtes l'épisode le plus caractéristique de la vie de l'héroïne, son arrivée à Corinthe, où se préparent les noces de Jason avec la fille de Créon, et le meurtre des deux enfants. Néophron avait choisi le même sujet, peut-être avant Euripide; il ne reste qu'une quarantaine de vers de sa composition. Trois autres *Médée*, celles de Melanteus, de Denys et de Disciogène, sont aussi perdues; la *Médée* de Carcinus, qui eut le même sort, offrait cette particularité qu'elle réhabilitait la magicienne. Du reste, c'est Euripide qui a fait ce personnage ce qu'il est resté, et cela pour une grosse somme d'argent. Les Corinthiens, qui passaient pour avoir tué à coups de pierres les enfants de Jason, donnèrent cinq talents à Euripide pour qu'il les fît tuer par leur mère. Et voilà comment les traditions se forment!

Dans le théâtre latin, Ennius fit jouer une *Médée*, perdue pour nous; c'était la traduction d'une des tragédies grecques citées plus haut, *mais on ne sait laquelle*. Accius en avait également traduit une; deux vers seulement de la *Médée* d'Ovide ont survécu; on cite quelquefois le vers :

Servare potui, perdere an possim rogas?

qui est l'un des deux. Lucain aussi fit une *Médée*; il n'en est rien resté. Sénèque a été plus heureux; son œuvre, quoique déclamatoire, est pleine d'énergie, et, par endroits, fort belle. C'est sa tragédie qui a été le plus souvent imitée par les poëtes français, de préférence à celle d'Euripide.

Un poëte presque inconnu, contemporain de Ronsard, Jean de La Péruse, fit une *Médée*, traduite presque littéralement de Sénèque (1553), précédant ainsi Corneille, qui s'est aussi exercé à rendre l'énergique concision du poëte latin (1635). Après lui, Longepierre (Théâtre-Français, 1694) osa traiter le même sujet en style incorrect et pâteux. M. Legouvé, que ces horreurs tragiques ont tenté à son tour, a du moins eu le bon esprit de rajeunir les vieilles données, et, sans traduire Euripide, il s'est bien plus rapproché de lui et des conditions générales de l'art antique que tous les froids imitateurs. Sa *Médée*, destinée à Rachel, ne put être jouée au Théâtre-Français, par suite du refus de la grande tragédienne, et ne vit la rampe que dans une traduction italienne de M. Montanelli, avec Mme Ristori pour interprète (Théâtre-Italien, 1856). A la même époque, M. Hippolyte Lucas tentait le même rajeunissement, mais avec moins de bonheur (Odéon, 1855).

Diverses *Médée* ont paru sur les scènes étrangères. Nous citerons seulement celles de l'Italien Louis Dolce (xvie siècle), imitée d'Euripide; la *Médée* anglaise de Glover (1761) et la *Médée* allemande de Grillparzer (Théâtre-Allemand de Saint-Pétersbourg, 1824). Dans ces deux pièces comme dans celle de M. Legouvé, qui certainement les connaissait, le sujet est traité au point de vue moderne et de façon à rendre moins odieux le personnage principal. La *Médée* de Grillparzer est la dernière pièce d'une trilogie intitulée : la *Toison d'or*, qui met en scène l'assassinat de Phryxus en Colchide, puis l'expédition des Argonautes, enfin la fuite de Jason et les vengeances de Médée. On a encore sur le sujet de Médée un certain nombre d'opéras dont on trouvera l'énumération ci-après.

Toutes les littératures se sont emparées du nom de la fameuse magicienne et des circonstances les plus dramatiques de sa vie; les écrivains y puisent de fréquents rapprochements, qui donnent à leur style plus de relief et de couleur :

« La violence des passions jalouses du cygne atteint au diapason des fureurs *médéennes* et le pousse à l'*infanticide*, en lui faisant voir un rival dans chacun de ses fils. Le père, dans cette famille, tue quelquefois sa progéniture masculine, quand elle a revêtu la robe blanche de l'adulte. »

TOUSSENEL.

« C'était un beau coup d'œil! La jeune fille se tenait debout, immobile de colère, comme une figure de marbre, les lèvres également pâles, les yeux fixes et homicides, le front sillonné par une veine gonflée de bleu, les cheveux déroulés comme des serpents noirs, et, dans ses mains, un couteau sanglant! Je frissonnai de plaisir, car je voyais réellement devant moi, en chair et en os, la *Médée* que j'avais souvent rêvée dans mes nuits de jeunesse, alors que je m'étais endormi sur le sein chéri de Melpomène, la belle et sombre déesse. »

H. HEINE.

« Qui est-ce qui se représente des fonctionnaires publics faisant la vente en détail des objets de mode, des mille menus articles dont on a besoin sans cesse, et qui emplissent la majeure partie des boutiques? Ne demandons pas à la bureaucratie cette complaisance empressée qui distingue le commis marchand de nouveautés, et qui ne contribue pas peu à décider l'acheteur. Il ne faut vouloir des gens que ce qui est dans leur nature. Il est vrai que nos réformateurs croient avoir hérité de la *chaudière de Médée*; si le bureaucrate jusqu'ici a été peu souple, eh bien, on en fabriquera un autre. »

MICHEL CHEVALIER.

[nistre nom,
« Cet oiseau (le coucou), dont l'hymen craint le si-
D'une erreur plus barbare étonne la raison;
Le cruel, écoutant son appétit funeste,
Dans un festin pareil à celui de Thyeste,
De ses propres enfants se nourrit quelquefois.
De son sang, il est vrai, connaissant mieux la voix,
Leur mère se refuse à cette horrible idée :
Non, parmi les oiseaux il n'est point de *Médée*;
Aussi, de ses petits redoutant les dangers,
La prévoyante épouse en des nids étrangers
Va déposer ses œufs qu'adopte un autre père,
Et leur race deux fois doit la vie à sa mère. »

DELILLE.

Médée, tragédie d'Euripide, représentée en 431 avant J.-C. Voici, comment le grand tragique grec a dramatisé la légende. Médée est depuis peu à Corinthe et ne s'est pas encore montrée à Jason. Un vieil esclave, chargé du soin de ses enfants, rencontre une de ses anciennes compagnes de servitude et leur conversation sert d'exposition à la tragédie. Jason, qui a appris l'arrivée de la terrible magicienne, lui a fait donner par Cléon l'ordre de quitter la Grèce. Le vieillard va rentrer avec les enfants; il en est empêché par la nourrice, qui a entendu Médée s'écrier, dans sa fureur, qu'elle allait les tuer plutôt que d'obéir à cet ordre barbare. Le chœur, composé de femmes de Corinthe, vient se lamenter sur les malheurs de l'étrangère, trahie par son amant et forcée de fuir. Médée paraît et leur raconte ses infortunes, leur confie qu'elle cherche une vengeance terrible. Créon, qui lui intime de nouveau l'ordre de quitter Corinthe à l'instant, se laisse séduire par ses prières et lui accorde un délai, dont Médée, dès qu'il est sorti, se promet bien de profiter. Cependant voici Jason; il ne craint pas d'affronter la présence et les reproches de celle qu'il a trahie, et c'est elle qui émeut dans cette scène où le héros joue le plus piètre rôle.

« Nous suivons, dit Ottfried Müller, avec un intérêt soutenu et compatissant son plan astucieux de gagner par la dissimulation le temps et l'occasion d'anéantir tout ce qui est cher au perfide Jason; nous comprenons même le meurtre des enfants, nous y voyons une action nécessaire dans les circonstances, bien que nous sentions venir avec horreur ce dénoûment affreux. »

Egée, le roi d'Athènes, que le poëte fait intervenir, afin sans doute de placer quelques louanges agréables aux Athéniens, offre à Médée un asile dans ses Etats. Cette négociation, un peu froide, sert les projets de Médée, qui, dès lors, semble se calmer et se résigner au départ. Elle demande seulement à revoir Jason, lui annonce qu'elle se prête au divorce, qu'elle veut seulement lui laisser ses enfants, et elle lui donne, pour la nouvelle épouse, une robe, un diadème et des parures. Elle appelle alors ses enfants, pour que leur présence et leurs supplications naïves achèvent de détruire la défiance que, malgré tout, le guerrier garde au fond du cœur. C'est la scène capitale, et jamais poëte n'a eu plus d'accents déchirants qu'Euripide dans ces adieux qu'elle adresse à ces chers petits êtres dont, en apparence, elle va seulement se séparer, mais qu'elle est décidée à sacrifier à sa vengeance. Un messager accourt annoncer les douleurs auxquelles succombe la fille de Créon, qui s'est parée de la robe empoisonnée, et aussitôt Médée, qui voit ses trames découvertes, entraîne ses enfants et les égorge. Le chœur se précipite, Jason s'élance, mais le crime est accompli, et Médée, sur son char magique, s'élève dans les airs.

A part ce dénoûment de féerie, imposé par la tradition, la *Médée* d'Euripide a une allure toute moderne. Dégagée, ainsi que le remarque M. Patin, de ce grand ressort de la fatalité qui meut presque toutes les tragédies antiques, réduite au jeu des sentiments *naturels et des passions, elle se rapproche* plus que toute autre de la manière dont les modernes ont compris le théâtre, ce qui en explique les innombrables imitations.

Médée, tragédie de Sénèque (Ier siècle de l'ère moderne). Sénèque s'est inspiré d'Euripide, mais sans le suivre de trop près et sans le traduire. Son style recherché, plein de nerf, fait valoir ce sujet tragique par excellence et son imagination s'est complue dans ce qu'il présente de surnaturel et de fantastique. Médée est beaucoup plus magicienne dans sa pièce que dans celle d'Euripide; il nous la montre, dès la première scène, faisant des incantations qui rappellent celles des sorcières de Macbeth; mais l'érudition qu'il étale, l'énumeration de toutes les drogues bizarres dont il lui fait composer ses philtres sont quelque peu puériles; Shakspeare est bien plus effrayant. Les scènes capitales de la tragédie grecque, l'entrevue de Médée avec Créon, puis avec l'infidèle époux, ont conservé la même allure dans l'imitation latine; Sénèque y ajoute ce que le caractère propre de son talent avait d'ingénieux dans la recherche des sentences brèves, des mots qui portent coup, et c'est ce que Corneille, à son tour, a surtout imité. Pour le dénoûment, il en a exagéré l'horreur. Sa Médée, loin de trouver les accents attendrissants d'Euripide pour se séparer de ses enfants, se présente livrée aux Furies; des fantômes la poursuivent, le spectre de son frère Absyrte, coupé par elle en morceaux lors de sa première fuite avec Jason, l'excite au meurtre; elle frappe alors un des enfants. Un sentiment de pitié arrête sa main, elle va épargner l'autre : mais Jason paraît, il la supplie de lui laisser au moins celui-là et elle se fait un plaisir d'augmenter ses angoisses en retardant le coup fatal, qu'elle porte enfin, en continuant ses déclamations furibondes. On sent à ces raffinements de cruauté que l'on a affaire à un art en pleine décadence. Toutefois, cette tragédie offre dans le style des beautés d'un genre particulier, que Corneille a très-bien comprises et admirablement rendues.

Médée, tragédie en cinq actes, avec chœurs, de Jean de La Péruse (jouée en 1553). Ce fut la seconde tragédie jouée en France, la *Cléopâtre*, de Jodelle, étant la première. Comme celle-ci, elle s'inspire directement de l'art antique et cherche à en rendre même les procédés matériels par l'introduction des chœurs. La Péruse ne connaissait probablement que la *Médée* de Sénèque; il s'est contenté de la traduire, sans rien puiser dans Euripide. Il a conservé la simplicité de l'action, sans chercher, comme Corneille, à la rendre plus intéressante par l'adjonction de nouveaux personnages et l'entre-croisement d'une intrigue. Son style naïf ne manque pas d'ampleur et d'énergie; mais la langue du xvie siècle était trop molle pour rendre parfaitement la précision de Sénèque; les vers du poëte latin, que La Péruse a traduit concurremment avec Corneille, prêtent à une comparaison qui n'est pas en sa faveur. En suivant jusqu'au bout son auteur, il n'a pas évité le reproche des critiques gourmés d'avoir contrevenu au précepte d'Horace :

Ne pueros coram populo Meda trucidet..,

« Que Médée ne vienne pas égorger ses enfants devant le public. » La poétique d'Horace, invoquée par Guillaume Colletet, est celle qui régnera au xviie siècle pour le plus grand malheur de la tragédie. A la vive représentation de l'action elle-même, on substituera les récits, toujours suivant Horace, *narret facundia*, et l'intervention de personnages indifférents viendra suppléer au développement insuffisant de l'action des principaux personnages. Telle n'est pas la poétique de Shakspeare, telle n'était pas celle de Ronsard et de La Péruse. La *Médée* de La Péruse, par la simple et dramatique grandeur de sa mise en scène, par le mélange des mètres et par ses chœurs poétiques, donne l'idée d'une tragédie française qui n'est pas celle de Corneille.

Ronsard l'a exaltée sur le mode dithyrambique :

Tu vins après, encothurné Peruse,
Espoinçonné de la tragique Muse,
Muse vrayment qui t'a donné pouvoir
D'enfler tes vers, et, grave, concevoir
Les tristes cris des misérables princes
A l'impourcieu chassez de leurs provinces,
Et d'irriter de changemens soudains
Le roy Créon et les frères thébains....
. . . . Et de faire homicide
De ses enfants la sorcière colchide.

Médée, tragédie de Pierre Corneille, jouée en 1635. C'est à proprement parler la première tragédie composée par le grand poëte, qui n'avait encore donné dans ce genre que *Clitandre*; dans l'histoire du théâtre français, *Médée* marque également un point de départ nouveau : elle ouvre la voie à cette longue imitation des théâtres grec et latin, dont notre scène a vécu pendant plus de deux siècles.

Médée n'est pas classée parmi les chefs-d'œuvre de Pierre Corneille, quoiqu'elle renferme de très-grandes beautés de style. Le sujet, emprunté à Euripide et à Sénèque, comporte trop d'horreur et pas assez d'intérêt. Les incidents imaginés par Corneille, l'amour du vieil Egée, roi d'Athènes, pour Créuse, le personnage épisodique de Pollux, qui revient d'Asie pour servir de confident à Jason, l'essai fait sur une prisonnière de la fatale robe qui doit brûler Créuse, sont d'une assez grande pauvreté et montrent l'état d'infériorité où était alors la scène française. Corneille n'a su intéresser ni à Jason, dont le personnage est par lui-même dans une position fausse, ni à Médée, qui est trop odieuse. Mais c'est la pièce où son génie de poëte a commencé à se révéler, et à ce titre elle est digne d'étude.

Voltaire a dit, en parlant de *Médée* : « Corneille fut le premier qui eut l'élévation dans le style comme dans les sentiments. On en voit déjà plusieurs exemples dans cette pièce. Il y a de la justice à lui tenir compte du sublime qu'on y rencontre quelquefois, et à n'accuser que son siècle de ce style comique, négligé et vicieux qui déshonorait la scène tragique. Je n'insiste pas sur la *meilleure saison*, les *mille et mille malheurs*, sur le *Jason sans conscience*, sur Créuse *possédée, autant vaut*, sur une *flamme accommodée au bien des affaires*. C'est le malheureux style d'une nation qui ne savait pas encore parler. »

Voltaire aurait pu ajouter à cette liste d'expressions singulières et qui déparent *Médée* la robe qui a *donné dans les yeux* de Créuse, celle-ci qui *cajole* Jason, le héros du drame qui raconte avoir séduit Hypsipile en allant *se rafraîchir* à Lemnos, Médée déclarant qu'elle veut *saouler* sa vengeance, et sa confidente la suppliant d'en *modérer les bouillons*. Le style de Corneille n'en est pas moins généralement très-élevé dans cette pièce, et quoiqu'il ait emprunté à Sénèque la plus grande partie de ses beautés, il lui reste le mérite de les avoir admirablement rendues en vers énergiques et d'une concision qui présageait le grand poëte. On a dans la mémoire presque toutes ces belles imitations (acte Ier, scène v) :

NÉRINE.
Dans un si grand revers que vous reste-t-il?
MÉDÉE.
Moi!
Moi, dis-je, et c'est assez!

Dans Sénèque (acte II, sc. I) :

NUTRIX.
Nihil superest opibus e tantis tibi.
MEDEA.
Medea superest!

Celui-là fait le crime à qui le crime sert.
(Acte II, sc. II.)
Tua illa sunt : cui prodest scelus is fecit.
(Acte III, sc. II.)

JASON.
M'oses-tu reprocher des amours légitimes?
MÉDÉE.
Oui je te les reproche et de plus...
JASON.
Quels forfaits?
MÉDÉE.
La trahison, le meurtre et tout ceux que j'ai faits.
(Acte III, sc. III.)

JASO.
Medea amores objicit!
MEDEA.
Et cædem, et dolos.
JASO.
Objicere crimen quod potes tandem mihi?
MEDEA.
Quodcumque feci.
(Acte III, sc. II.)

Je n'en ai que la honte, il en a tout le fruit!
(Acte II, sc. II.)
Toties nocens sum facta, sed nunquam mihi.
(Acte II, sc. II.)

Accoutumée à fuir, l'exil est peu de chose.
(Acte III, sc. III.)
Hoc non est novum mutare sedes.
(Acte III, sc. II.)

Dans ces imitations, Corneille lutte de vigueur, de concision avec Sénèque, et parfois il le surpasse, comme on a pu le remarquer. Il en est de même dans de plus grands morceaux dont il s'est entièrement inspiré, tels que l'invocation au Soleil de l'acte Ier (sc. v) :

Soleil, qui vois l'affront qu'on va faire à ta race,
Donne-moi tes chevaux à conduire en ta place.

Committe habenas, genitor, et flagrantibus
Ignifera loris tribue moderari juga.
(Acte Ier, sc. I.)

Et la prière de Médée :

Souverains protecteurs des lois de l'hyménée,
Dieux garants de la foi que Jason m'a donnée...
(Acte Ier, sc. v.)

Dii conjugales, tuque genialis tori
Lucina custos...
(Acte Ier, sc. I.)

Mais un grand nombre de beautés appartiennent en propre à Corneille. Tels sont ces vers si vigoureusement frappés :

Il est mon crime seul, si je suis criminelle!
(Acte II, sc. II.)
Me peut-il bien quitter après tant de bienfaits?
M'ose-t-il bien quitter après tant de forfaits?
(Acte Ier, sc. IV.)
Je suis coupable ailleurs, mais innocente ici!
(Acte II, sc. III.)
Demain je suis Médée!
(Acte IV, sc. v.)
Je t'aime encor, Jason, malgré ta lâcheté.
(Acte III, sc. III.)

Et cette exclamation profonde, au moment où elle entrevoit le moyen de frapper l'infidèle dans les deux petits êtres qui lui sont chers :

Il aime ses enfants!
(Acte III, sc. IV.)

De tels vers, de tels accents étaient inconnus sur la scène française avant *Médée*.

Médée, tragédie en trois actes et en vers, de M. E. Legouvé (1854, in-16, jouée au Théâtre-Italien, dans la traduction de M. Montanelli en 1856). Pour traiter le sujet au point de vue des idées modernes, M. Legouvé a mis en présence les deux femmes de Jason, Médée et Créuse, et c'est de leur rivalité qu'il a formé le nœud de sa pièce. Médée tenant ses enfants par la main arrive en suppliante aux abords du palais de Créon, et le spectacle qui frappe ses yeux est celui d'une longue théorie de jeunes filles à la tête desquelles Créuse vient faire un dernier sacrifice à Diane, la déesse virginale. Créuse fait approcher l'étrangère inconnue, l'accueille avec douceur, caresse les enfants. Cette introduction est neuve et attendrissante. Au lieu du chœur antique destiné à servir de lien entre les personnages, à leur parler le langage de la raison, M. Legouvé a eu l'idée non moins heureuse de faire intervenir Orphée. Il reconnaît la fille du roi de Colchos et présage aussitôt quelques malheurs, mais il ne désespère pas de les écarter. Notons en passant que le poëte a su trouver de beaux vers pour exposer le mythe civilisateur qui a fait la célébrité du vieil aède. En face de Jason, qui symbolise la force, Orphée symbolise l'idée, et leur opposition crée un nouvel intérêt au drame. Dans d'autres scènes également fort belles, M. Legouvé a encore rapproché Médée de Créuse, ce qui constitue l'originalité de la pièce. Dès qu'elle apprend que cette jeune fille à qui elle s'est adressée tout d'abord est sa rivale, celle que Jason va épouser, Médée veut la frapper d'un coup de poignard ; mais Créuse la sauve des mains du peuple de Corinthe, qui s'est soulevé et va la massacrer sur-le-champ. Médée alors supplie la jeune fille de lui laisser son époux ; la pitié qu'elle excite ne peut prévaloir contre l'amour que le beau Jason inspire ; elle refuse, et cette rivalité entre les deux femmes motive quelque peu l'atroce vengeance que Médée tire de sa rivale au dénoûment. Le poëte a aussi cherché à rendre plus explicable le meurtre des enfants par leur mère. En chassant Médée, on l'autorise à emmener un de ses enfants, un seul ; ne pouvant choisir entre les deux, elle leur laisse le choix à eux-mêmes : les enfants, que la terrible Médée épouvante par sa tendresse trop passionnée, hésitent et veulent rester tous deux avec Créuse, dont ils connaissent la douceur. C'est du désespoir que Médée conçoit à cette vue que le poëte a fait naître la pensée du meurtre. Les Grecs n'y entendaient point tant de finesse, mais ces efforts pour rajeunir un sujet usé sont dignes d'éloge. Disons aussi que M. Legouvé est le seul qui ait réussi à rendre supportable le rôle sacrifié de Jason.

Médée, tragédie en trois actes, en vers, de M. Hippolyte Lucas (théâtre de l'Odéon, 20 juin 1855). Cette tragédie est l'œuvre estimable d'un lettré, pénétré des beautés du théâtre antique et s'efforçant de nous les faire connaître. Il s'est attaché à rendre la pièce d'Euripide dans toute sa simplicité, et, après tant d'imitations dans toutes les langues, c'était encore une nouveauté. Cette œuvre sincère a eu la mauvaise chance d'être éclipsée par la tragédie plus originale de M. Legouvé.

Médée, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de Thomas Corneille, musique de Charpentier ; représentée par l'Académie royale de musique le 4 décembre 1693. Les rôles de Créon et de Jason furent représentés par les acteurs Dun et Dumesny, celui de Créuse par Mlle Moreau, et celui de Médée par la célèbre Mlle Marthe Le Rochois.

Médée et Jason, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de l'abbé Pellegrin, sous le nom de La Roque, musique de Salomon ; représentée par l'Académie royale de musique le 24 avril 1713. La victoire de Denain venait de jeter un rayon d'espérance au milieu des revers qui attristèrent la vieillesse de Louis XIV. Dans le prologue de l'opéra de *Médée et Jason*, l'Europe, sous les traits de Mlle Poussin, est rassurée par Apollon (M. Hardouin) et Melpomène (Mlle Antier), qui lui annoncent la fin de ses malheurs et le retour de la Victoire, qui vient de se déclarer pour les drapeaux de la France. Cette scène allégorique, plus que l'opéra proprement dit, assura son succès pendant trente-six ans, quoique les événements lui aient souvent donné des démentis. Salomon avait cinquante-deux ans lorsqu'il aborda la scène lyrique. Il jouait de la basse de viole dans la musique du roi. On cite, au nombre des parodies faites de cet opéra, celle de Dominique Riccoboni fils et Romagnési, jouée au Théâtre-Italien le 28 mai 1727. On en joua encore une autre au même théâtre le 13 décembre 1736 ; ce qui prouve le succès durable de *Médée et Jason*.

Médée, tragédie lyrique en trois actes et en vers, paroles d'Hoffman, musique de Cherubini ; représentée sur le théâtre Feydeau le 23 ventôse an V (13 mars 1797). Le journal le *Censeur* avait inséré le jugement suivant sur cet ouvrage : « La musique, qui est de Cherubini, est souvent mélodieuse et quelquefois mâle, mais on y a trouvé des réminiscences et des imitations de la manière de Méhul. » Dans un beau mouvement d'enthousiasme, Méhul lui répondit : « O *Censeur*, tu ne connais pas ce grand artiste. Mais moi qui le connais et qui l'admire, parce que je le connais bien, je dis et je prouverai à toute l'Europe que l'inimitable auteur de *Démophon*, de *Lodoïska*, d'*Elisa* et de *Médée* n'a jamais eu besoin d'imiter pour être tour à tour élégant ou sensible, gracieux ou tragique, pour être enfin ce Cherubini que quelques personnes pourront bien accuser d'être imitateur, mais qu'elles ne manqueront pas d'imiter *malheureusement* à la première occasion. Cet artiste justement célèbre peut bien trouver un *Censeur* qui l'attaque ; mais il aura pour défenseurs tous ceux qui l'admirent, c'est-à-dire tous ceux qui sont faits pour sentir et apprécier les grands talents. »

Médée. Iconogr. L'antique sujet de Médée, tant de fois consacré par la tragédie, a tenté quelques artistes. En première ligne, il faut citer Eugène Delacoix, le maître de la passion et du drame, dont la *Médée furieuse* est un des plus beaux morceaux de la peinture contemporaine. La *Médée* de Delacroix, dont nous parlerons plus loin, parut au Salon de 1838. Au Salon de l'année précédente avait figuré un groupe en marbre de Lemoyne, exécuté sur cette donnée : « Médée vient d'apprendre que Jason l'abandonne pour épouser la fille de Créon, roi de Corinthe ; la jalousie la pousse à la plus aveugle fureur. Elle poignarde les deux enfants qu'elle avait eus de Jason et fuit précipitamment de son palais. » Au Salon de 1850, Pradier exposa une statue en bronze de *Médée*, d'un aspect saisissant ; au même Salon figurait un groupe en plâtre, dû à M. Blanc, et représentant *Médée immolant ses enfants*. La même scène, reproduite en plâtre par M. Prouha, s'est retrouvée au Salon de 1859. Enfin, M. Crauk a exposé, en 1865, une *Médée rendant la jeunesse à Eson, son beau-père*.

Médée furieuse, tableau d'Eugène Delacroix (Salon de 1838) ; au musée de Lille. Le maître a choisi le moment où Médée, envahie par l'idée du meurtre et serrant convulsivement le poignard qu'elle tient caché, presse et retient contre elle ses deux enfants, près de lui échapper. Cette composition est d'une grandeur tragique ; rien n'en dérange la terrible unité. Le groupe est plein de vie et montre comment un maître, en s'attaquant aux thèmes favoris de l'art grec, peut s'éloigner avec bonheur des traditions académiques ; il a mis un mouvement et une passion prodigieuse là où d'autres se seraient bornés timidement à copier quelque marbre grec.

« La *Médée* d'Eug. Delacroix, dit Th. Gautier, est peinte avec une fougue, un emportement et un éclat de couleur que Rubens ne désavouerait pas. Le geste de lionne ramassant ses petits, avec lequel Médée retient ses enfants qui s'échappent, est d'une invention superbe : la tête, à demi baignée d'ombre, rappelle cette expression vipérine que Rachel savait prendre aux endroits féroces de ses rôles, et, sans ressembler à aucun marbre ni à aucun plâtre, a un caractère vraiment antique. Ces enfants, inquiets et pleurants, ne comprenant pas la situation, mais se doutant qu'il ne s'agit de rien de bon pour eux, s'agitent et se révoltent sous le bras qui les presse et brandit déjà le poignard. Leurs efforts pour se dégager ont fait se retrousser leurs petites tuniques, et leurs jeunes corps, fouettés de tons roses et frais, qui contrastent avec la pâleur bleuâtre et comme venimeuse de la mère, apparaissent dans leur nudité enfantine. Nous ne croyons pas que M. Delacroix ait jamais rien fait de mieux réussi comme pâte, comme couleur et comme brosse : un fond vague de caverne, où rampent comme des serpents quelques plantes filamenteuses, étend derrière les figures ses teintes sourdes et étouffées et complète l'effet du groupe. »

« On dirait, écrit M. Paul de Saint-Victor, que dans la caverne où elle s'enfonce et dont l'ombre étreint déjà son front courroucé, va s'opérer une de ces métamorphoses dégradantes par lesquelles la mythologie figurait les monstruosités morales. Elle tend la tête avec le mouvement oblique et furieux d'une bête traquée qui se retourne contre les chasseurs. Ses enfants pendent entre ses bras crispés, comme la proie entre les dents d'une louve famélique. Mais le peintre a jeté sur cette scène d'horreur deux voiles qui l'idéalisent : le style et la lumière. Sa *Médée* a la beauté sinistre d'une Euménide, et son torse nu, frappé de clarté, fait songer à l'Antiope du Corrége. »

Cette œuvre, de la plus émouvante réalité, sujet antique qui ne semblait pouvoir être traité qu'à l'antique, est une des plus belles inspirations de Delacroix. La *Médée furieuse* a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

MEDELETENSIS PAGUS, nom latin du MÉLANTOIS.

MEDELICIUM, nom latin de MELK.

MEDELLIN, en latin *Metellinum*, ville d'Espagne, province et à 61 kilom. E. de Badajoz, près de la rive gauche de la Guadiana ; 1,870 hab. Grand commerce de laine. Cette ville, fondée par le consul Quintus Cecilius Metellus, patrie de Fernand Cortez, fut le 28 mars 1809 le théâtre d'une victoire des Français sur les Espagnols. Le château de Medellin, qui domine toute la contrée, a conservé des murailles d'une grande épaisseur et d'une remarquable solidité. Medellin communique avec la partie N.-O. de l'Estramadure, par un pont de pierre de taille construit sur la Guadiana en 1636. Ce pont se compose de seize arches et mesure 427 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur. Aux environs, vestiges de deux chaussées romaines.

MEDELLIN, ville de la Nouvelle-Grenade, chef-lieu de l'Etat d'Antioquia, à 53 kilom. S. d'Antioquia, à 225 kilom. N.-O. de Bogota, pittoresquement située à 758 toises au-dessus du niveau de la mer ; 16,000 hab. Climat tempéré. Collége. Récolte de café.

MEDELPAD, ancienne contrée de la Suède, dans le Norrland. On la divisait en Medelpad septentrional, chef-lieu Sandwall, et Medelpad méridional, chef-lieu Touna. Cette contrée a été réunie à l'Angermonland pour former le lan ou préfecture de Wester-Norrland.

MEDEM (Anne-Charlotte-Dorothée DE), duchesse de Courlande, née à Mesothen (Courlande) en 1761, morte en 1821. Fille cadette du comte Jean-Frédéric de Medem et d'Elise van der Recke, femme d'un esprit supérieur, elle séduisit par son charme et par sa beauté le duc de Courlande, Pierre de Biren, qui l'épousa en 1779. Douce, enjouée autant que belle, elle sut apporter des adoucissements aux ennuis de ce prince, qui défendait ses droits de souveraineté contre une noblesse jalouse de son pouvoir, l'accompagna en Italie en 1784, puis retourna à Mittau (1787), où elle mit au monde un fils, dont la mort, arrivée en 1790, acheva de détruire tout espoir de réconciliation entre le duc et ses sujets. A trois reprises, Dorothée se présenta devant les états de Varsovie pour soutenir les droits de son mari, et elle avait obtenu gain de cause, en 1792, lorsque fut dissoute la république de Pologne. L'impératrice de Russie, Catherine II, irritée de ce que Pierre de Biren s'était mis sous la protection du roi de Prusse, s'empara de la Courlande, le força à abdiquer et lui assura une pension de 100,000 écus (1795). Après la mort de son mari, en 1800, la duchesse habita tour à tour Berlin, Lœbichau, Saint-Pétersbourg, Mittau, Paris, dirigea l'éducation de ses quatre filles et se signala par sa charité.

MEDEM (Elisabeth), femme auteur allemande. V. RECKE (de).

MEDEMBLICK, ville du royaume de Hollande, province de Hollande septentrionale, arrond. et à 14 kilom. N. de Hoorn, sur la côte O. du Zuyderzée ; 2,900 hab. Bon port ; commerce important de fromages et de bois de construction. On y voit les restes du château de Radbod, duc des Frisons. Les premiers voyages des Européens en Guinée furent entrepris par des habitants de Medenblick. Cette ville, bien déchue aujourd'hui, fut la capitale du pays avant la fondation des villes de Hoorn et d'Enkhuizen. Les Gueldrois la prirent et l'incendièrent en 1517. Des digues très-élevées la mettent à l'abri de la mer du Zuyderzée.

MÉDÉOLE s. f. (mé-dé-o-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des asparaginées.

MEDER (P.-J.), savant russe, né en 1763, mort à Saint-Pétersbourg en 1826. En sortant de l'Ecole des mines de Saint-Pétersbourg, il fut chargé de diriger des travaux d'exploitation minière dans l'Oural, alla ensuite pendant quelque temps suivre les leçons du célèbre Werner à Freiberg, puis visita les principales mines de la Saxe, de la Bohême, de l'Autriche, du Tyrol, de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Prusse. De retour en Russie, il fut successivement nommé professeur à l'Institut pédagogique, inspecteur général des mines du gouvernement de Perm et commandeur du corps des mines à Saint-Pétersbourg. On a de lui : *Annales de chimie*, où l'on trouve des détails très-curieux, et *Guide des salpêtriers russes*.

MEDERER (Jean-Népomucène), littérateur et jésuite allemand, né à Stœckelberg en 1734, mort en 1808. Il devint en 1777 conservateur de la bibliothèque d'Ingolstadt, et en 1780 professeur à l'université de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *Idea systematis historiæ Germanicæ* (Ingolstadt, 1769, in-8°) ; *Essai sur l'histoire de Bavière* (Ratisbonne, 1777-1780, in-8°) ; *Annales Ingolstadiensis Academiæ* (Ingolstadt, 1772-1782), etc.

MÉDÉRIC (saint), abbé de Saint-Martin d'Autun. V. MERRY.

MÈDES, habitants de la MÉDIE (V. ce mot)

MEDESANO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Parme, district de Borgo-San-Donnino, mandement de Noceto ; 3,828 hab.

MÉDÉSICASTE s. m. (mé-dé-si-ka-ste). Entom. Genre de papillons du midi de l'Europe.

MÉDÉTÈRE s. m. (mé-dé-tè-re). Entom. Genre de diptères brachocères, de la tribu des dolichopodes, comprenant une seule espèce, qui habite la France.

MEDEVI, station d'eaux minérales située en Suède, dans le gouvernement d'Ostrogothie. On la regarde comme une des plus anciennes du royaume ; il paraît qu'elle était déjà connue à l'époque où le christianisme y fut introduit. C'est celle également autour de laquelle se groupent le plus de traditions curieuses. On raconte que la source principale, appelée *source Rouge*, fut découverte par un moine aveugle qui, ayant été laissé par son conducteur près de l'endroit où elle se trouve, but de son eau, s'en baigna les yeux et recouvra la vue. La source Rouge, en effet, est signalée pour son efficacité contre les ophthalmies. Une autre propriété qui lui a été attribuée dès les temps les plus anciens, c'est de provoquer la fécondité. Sainte Catherine d'Ulfasa la recommandait, dit-on, aux femmes stériles ; mais pour en retirer tout l'effet elles ne devaient la boire que dans la nuit de la Saint-Jean et après avoir jeûné et prié. Tant de vertus merveilleuses excitèrent naturellement l'attention intéressée des moines; ils confisquèrent à leur profit l'exploitation des sources, les faisant passer aux yeux du peuple pour un moyen surnaturel mis par Dieu à leur disposition, pour prouver la vérité de la doctrine qu'ils enseignaient. Ils ajoutaient que ceux-là seulement pouvaient en éprouver les bienfaits qui s'y préparaient par des œuvres de piété et par des aumônes. Un manuscrit trouvé en 1698, par le docteur Constantin, dans la bibliothèque du Vatican, et adressé au pape par les moines du couvent de Wadsten, a confirmé pleinement ce récit. Aussi, lorsque par suite de l'établissement de la Réforme les moines quittèrent la Suède en grand nombre, ceux qui exploitaient les sources de Medevi s'efforcèrent-ils de les combler avec des troncs et des branches d'arbres, des pierres, des couvertures de lit, espérant par là enlever au peuple les moyens de reconnaître la pieuse fraude à l'aide de laquelle on avait abusé de sa crédulité. Aujourd'hui, les sources ouvertes sont au nombre de cinq, et les établissements qui les entourent ont pris peu à peu une telle importance que Medevi ressemble à une petite ville. Ces sources sont recommandées contre la goutte, le scorbut, les maladies chroniques, la stérilité, la disposition aux fausses couches, les douleurs hystériques, la pierre, l'érysipèle, les gastralgies, etc. Parmi les hôtes illustres qui ont fréquenté la station thermale de Medevi, on cite la belle Aurore de Kœnigsmark, qui y passa tout l'été de 1682 et y donna des carrousels et d'autres fêtes brillantes, dont les poëtes du temps ont consacré le souvenir.

MEDFORD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 6 kilom. N.-O. de Boston, près de l'embouchure de la Mystie dans la baie de Massachusetts; 3,701 hab. Petit port de commerce; chantier de construction.

MEDHURST (Walter-Henri), sinclogue et missionnaire anglais, né à Londres en 1796, mort dans la même ville en 1857. Envoyé dans les Indes par la société protestante des Missions, il arriva à Batavia en 1822, prêcha l'Evangile aux populations de la Malaisie, apprit à fond le chinois, le japonais, le javanais, le malais, etc., revint en Angleterre en 1836, partit deux ans plus tard pour l'Orient, alla habiter en 1843 Shang-haï, où il s'occupa principalement de traduire les livres saints en chinois, et retourna définitivement en Angleterre en 1856. Indépendamment de sa traduction de la Bible, Medhurst a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Journal of a tour in the straits of Malacca* (Singapore, 1828, in-8°); *An English and Japanese, and Japanese and English vocabulary* (1830); *Comparative vocabulary of the Chinese, Corean and Japanese languages* (Batavia, 1835); *China, its states and prospects* (Londres, 1838); *Chinese and English dictionary* (Batavia, 1842, 2 vol in-8°); *Chinese miscellanies* (Shang-haï, 1849-1853, 3 vol. in-8°).

MÉDIAIRE adj. (mé-di-è-re — du lat. *medius*, moyen, qui appartient au milieu). Bot. Se dit de l'embryon quand il est large, étendu et placé au milieu du périsperme; des cloisons et du trophosperme, quand ils répondent au milieu des valves des fruits; des nervures, quand elles occupent la partie médiane de la feuille.

MÉDIAL, ALE adj. (mé-di-al, a-le — lat. *medialis*; de *medius*, moyen). Qui occupe le milieu.

— Gramm. *Lettre médiale* ou substantiv. *Médiale*, Caractère qu'on emploie dans le milieu des mots : *Certaines* LETTRES MÉDIALES *diffèrent des initiales et des finales.* (Complém de l'Acad.)

— Antiq. *Victime médiale*, Victime qu'on offrait vers le milieu du jour.

MÉDIALEMENT adv. (mé-di-a-le-man — rad. *medial*). D'une façon médiale, au milieu : *Lettre placée* MÉDIALEMENT.

MÉDIAN, ANE adj. (mé-di-an, a-ne — lat. *medianus*; de *medius*, qui est au milieu). Qui occupe le milieu : *Supprimer les consonnes* MÉDIANES *des mots latins est un des caractères spécifiques du français.* (E. Littré.)

— Antiq. rom. *Porte médiane*, Porte principale, celle qui donnait accès à la partie centrale de la ville.

— Archit. *Colonne médiane*, Nom donné par Vitruve aux deux colonnes qui sont au milieu du porche, et dont l'entre-colonnement est plus large que les autres. ‖ *Entre-colonnement médian*, Espace entre les deux colonnes médianes.

— Géom. Se dit de certains plans menés par le diamètre d'une figure. ‖ Se dit de la ligne qui divise en parties égales toutes les cordes d'une figure plane parallèles à une même direction.

— Anc. astron. *Planète médiane*, Nom donné au soleil qui occupait, disait-on, le milieu des planètes, ayant au-dessous de lui Mercure, Vénus et la lune, et au-dessus Mars, Jupiter et Saturne, c'est-à-dire les planètes supérieures, d'une part, et les planètes inférieures, de l'autre.

— Anat. *Ligne médiane*, Ligne longitudinale qu'on suppose partager le corps humain en deux parties égales. ‖ *Veines médianes*, Veines, au nombre de trois, qui sont situées à la superficie de l'avant-bras. ‖ *Nerf médian*, Nerf formé principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales.

— Entom. *Aréoles médianes*, Celles qui, dans les ailes des insectes, sont situées entre les apicales et les basilaires.

— Bot. *Anthère médiane*, Celle qui repose par son milieu sur le filet. ‖ *Cloison médiane*, Cloison valvéenne, qui tire son origine de la partie moyenne de la valve.

— s. m. Métrol. Monnaie d'or qu'on frappait à Tlemcen, en Barbarie.

— Emtom. Pièce de la face des myodaires, qui se trouve entre les faciaux et les pièces du pourtour de l'œil.

— s. f. Anat. Veine médiane ou ligne médiane.

— Géom. Droite médiane.

— **Encycl.** Géom. *Plan médian.* Un plan diamétral d'une figure prend souvent le nom de plan *médian*. Ainsi on nomme plans *médians* d'un prisme triangulaire les trois plans menés par les arêtes latérales et les milieux des arêtes opposées de la base. On appelle plan *médian* d'un tétraèdre un plan mené par une arête et le milieu de l'arête opposée; un tétraèdre a six plans *médians*. Les trois plans *médians* d'un prisme triangulaire se coupent évidemment suivant la droite qui joint les points de concours des *médianes* des triangles de base. Quant aux six plans *médians* d'un tétraèdre, ils se coupent en un même point. En effet, d'abord les trois plans *médians*, menés par un même sommet, se coupent évidemment suivant la droite qui joint ce sommet au point de concours des *médianes* de la face opposée. En second lieu, considérons deux droites, telles que AO et BO′, menées respectivement, dans le tétraèdre ABCD, de deux sommets A et B aux points de concours O et O′ des faces opposées; ces deux droites étant dans le même plan *médian* ABM se couperont en un certain point G. Or, OM et O′M étant respectivement les tiers de BM et de AM, OO′ sera parallèle à AB et en sera le tiers; les deux triangles ABG et OO′G seront donc semblables, et les côtés du second seront respectivement le tiers de ceux du premier : OG, par exemple, sera donc le tiers de AG ou le quart de AO. Ainsi les droites, menées des sommets d'un tétraèdre aux points de concours des *médianes* des faces respectivement opposées se coupent deux à deux au quart de leur longueur; les trois dernières coupent donc la première au même point, c'est-à-dire qu'elles passent toutes par un même point, qui est le point de concours des six plans *médians*.

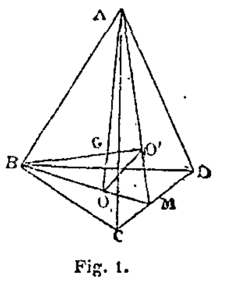

Fig. 1.

Un plan *médian* d'une figure contient évidemment le centre de gravité de son volume supposé homogène; on en conclut que le centre de gravité d'un prisme triangulaire est au milieu de la droite qui joint les centres de gravité de ses deux bases, et que le centre de gravité d'un tétraèdre est au quart, à partir de la base, de la droite qui joint l'un des sommets au centre de gravité de la base opposée.

— *Ligne médiane.* On nomme *médiane* d'une figure plane une droite qui en divise en parties égales toutes les cordes parallèles à une même direction. Une *médiane* est un diamètre rectiligne. Telle est, par rapport à un triangle, la droite qui joint l'un des sommets au milieu du côté opposé; cette droite divise en parties égales toutes celles qu'on mènerait dans le triangle parallèlement au côté considéré. Les *médianes* d'un triangle s'expriment facilement en fonctions des côtés. En effet, soient, dans le triangle ABC, AD l'une des *médianes* et AE la hauteur abaissée du même sommet; on aura par des théorèmes connus

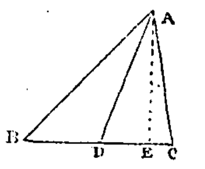

Fig. 2.

$$\overline{AC}^2 = \overline{AD}^2 + \overline{DC}^2 - 2DC \times DE$$

et

$$\overline{AB}^2 = \overline{AD}^2 + \overline{BD}^2 + 2BD \times DE.$$

En ajoutant, il vient simplement

$$\overline{AC}^2 + \overline{AB}^2 = 2\overline{AD}^2 + 2\overline{BD}^2,$$

c'est-à-dire la somme des carrés de deux côtés d'un triangle est égale à deux fois le carré de la *médiane* menée du sommet correspondant, plus deux fois le carré de la moitié du troisième côté. Si l'on représente par a, b, c les trois côtés, et par a', b', c' les *médianes* qui y aboutissent respectivement, le théorème précédent donne

$$a^2 + b^2 = \frac{c^2}{2} + 2c'^2$$

$$b^2 + c^2 = \frac{a^2}{2} + 2a'^2$$

$$c^2 + a^2 = \frac{b^2}{2} + 2b'^2.$$

On en tire aisément, en éliminant successivement deux des côtés,

$$\left(\frac{4}{3}a'\right)^2 + \left(\frac{4}{3}b'\right)^2 = \frac{1}{2}\left(\frac{4}{3}c'\right)^2 + 2c^2$$

$$\left(\frac{4}{3}b'\right)^2 + \left(\frac{4}{3}c'\right)^2 = \frac{1}{2}\left(\frac{4}{3}a'\right)^2 + 2a^2$$

$$\left(\frac{4}{3}c'\right)^2 + \left(\frac{4}{3}a'\right)^2 = \frac{1}{2}\left(\frac{4}{3}b'\right)^2 + 2b^2$$

La comparaison de ces dernières aux précédentes montre que les trois côtés a, b, c du triangle proposé seraient les *médianes* du triangle qui aurait pour côtés les $\frac{4}{3}$ des *médianes* de ce triangle proposé. Cette remarque fournit immédiatement la construction d'un triangle, connaissant ses trois *médianes* : on allonge ces *médianes* d'un tiers, on construit le triangle qui aurait pour côtés les lignes obtenues, on mène les *médianes* de ce triangle; ces *médianes* sont les côtés du triangle cherché.

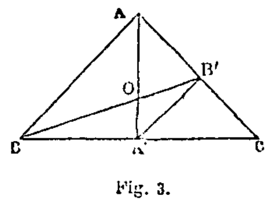

Fig. 3.

Les *médianes* d'un triangle se coupent en un même point et au tiers de leur longueur. En effet, dans le triangle ABC menons les deux *médianes* AA′, BB′, qui se coupent en O, et joignons A′B′; A′B′ sera parallèle à AB et en sera la moitié; les deux triangles AOB, A′OB′ seront donc semblables, et les côtés du second seront moitié de ceux du premier. O′A′ sera donc la moitié de OA ou le tiers de AA′.

Une *médiane* d'une figure contient évidemment le centre de gravité de sa surface supposée homogène. Par suite, le point de concours des *médianes* d'un triangle est le centre de gravité de sa surface.

— Anat. *Nerf médian.* Il est formé principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales, auxquelles se joint un cordon venant des cinquième et sixième. Il descend obliquement en dehors, derrière la partie interne du biceps, en dedans de l'artère brachiale, passe au devant du pli du bras, à côté et en dedans du tendon du biceps, derrière la veine *médiane*. Il s'enfonce ensuite entre les muscles brachial antérieur et rond pronateur, et continue son trajet le long de l'avant-bras, entre les muscles fléchisseur superficiel et profond. Près du poignet, il devient apparent entre les tendons du fléchisseur superficiel, et, parvenu dans la paume de la main, il se divise en autant de rameaux qu'il y a de doigts.

— *Veines médianes.* On nomme ainsi trois veines sous-cutanées, placées au niveau du pli du coude et à la partie antérieure de l'avant-bras. On les distingue en *médiane* commune, *médiane* céphalique et *médiane* basilique. La *médiane* céphalique provient de la veine céphalique, elle est ordinairement volumineuse, descend dans le pli du bras, au côté interne du tendon du biceps et se réunit bientôt à la *médiane* basilique. Celle-ci, fournie par la veine basilique, descend obliquement en dehors, en côtoyant le tendon du biceps, et au devant de l'artère brachiale, dont elle croise la direction à angle très-aigu; elle s'anastomose bientôt avec la *médiane* céphalique, et de leur réunion naissent deux branches : l'une, profonde, qui s'enfonce dans le muscle rond pronateur et communique avec les veines radiale et cubitale; l'autre, superficielle, appelée *médiane* commune, qui descend sur la partie antérieure de l'avant-bras, au devant de l'aponévrose, jusqu'à l'articulation du poignet. Souvent, au lieu de s'anastomoser à angle aigu, les veines *médianes* céphalique et basilique communiquent par un rameau transversal étendu de l'une à l'autre.

MÉDIANOCHE s. m. (mé-di-a-no-che — mot espagn. formé du lat. *media*, qui est au milieu, et de *nox*, nuit). Repas en gras qui se fait après minuit sonné, dans le passage d'un jour maigre à un jour gras : *Il y eut un grand* MÉDIANOCHE *samedi dernier.* (Acad.) *On revient à dix heures, on trouve la comédie ; minuit sonne, on fait* MÉDIANOCHE. (Mme de Sév.) *Cela promet une série de bals, de dîners, de* MÉDIANOCHES, *dans lesquels j'espère que Monsieur le comte ne nous oubliera pas plus que nous ne l'oublierons nous-mêmes dans nos petites fêtes.* (Alex. Dum)

— Par ext. Repas de gala fait vers minuit.

— **Encycl.** Ce mot est purement espagnol. Faire *médianoche*, c'était faire, selon l'usage espagnol, à minuit, un repas gras, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras; car on sait que, dans les maisons religieuses, très-souvent le jour maigre était un jour de jeûne. Ce mot et un peu l'usage s'étaient introduits en France sous Louis XIV, où tant de choses se faisaient à l'espagnole; c'était devenu une mode; et pourvu que minuit fût sonné, les personnes les plus dévotes qui avaient fait maigre et jeûné le jour ne se faisaient aucun scrupule de manger à bouche que veux-tu volailles et viandes de toutes sortes. Tout le monde se piquait d'honneur de faire *médianoche*.

Mme de Sévigné, dans une lettre adressée à sa fille en 1671, raconte qu'une femme de Rennes, qui avait ouï parler des *médianoches*, dit, à quatre heures du soir, qu'elle venait de faire *médianoche*. « Cela, dit Mme de Sévigné, est d'une sotte bête qui veut être à la mode. »

Cette mode était déjà ancienne quand Mme de Sévigné écrivait cela, car on voit beaucoup d'exemples de *médianoches* dans les *Mémoires* de Mme de Motteville.

MÉDIANTE s. f. (mé-di-an-te — du lat. *medians*, qui est au milieu). Mus. Tierce au-dessus de la tonique : *Dans le mode majeur d*'ut, mi *est la* MÉDIANTE; *dans le mode mineur de* la, ut *est la* MÉDIANTE. (Acad.)

— Plain-chant. Note sur laquelle se marque le repos que l'on place au milieu de chaque verset d'un psaume ou d'un cantique : *La* MÉDIANTE *est marquée par un astérisque.*

— **Encycl.** Mus. Dans la langue musicale, au point de vue de la science de l'harmonie, on donne le nom de *médiante* au troisième degré de la gamme ou du ton, c'est-à-dire à la note qui forme tierce avec la tonique, et qui est, par conséquent, placée entre la *sus-tonique* et la *sous-dominante*. Dans le ton d'*ut* pour prendre un exemple, la *médiante* est le *mi*, et la nature de la tierce qu'elle produit avec la tonique indique le mode de la gamme : si la *médiante* forme avec cette tonique une tierce mineure (*ut-mi* bémol, dans le ton d'*ut*), la gamme est mineure; si, au contraire, elle donne une tierce majeure (*ut-mi* naturel), la gamme est majeure. Dans la formule que les harmonistes appellent *règle d'octave*, la *médiante* porte l'accord de sixte, c'est-à-dire le premier renversement de l'accord parfait.

Dans le plain-chant, la corde *médiante* est celle qui se rencontre à la tierce au-dessus de la finale, et qui se confond avec la dominante lorsque celle-ci, ainsi que cela se présente dans les deuxième et sixième modes, se trouve placée à la tierce. On lui donne le nom de *médiante*, parce qu'elle tient le milieu des deux tierces qui composent la quinte, et on l'appelle aussi *discretive*, dit Jumilhac (*Science et pratique du plain-chant*), « parce qu'elle facilite la distinction ou le discernement des modes. »

MEDIASCH ou **MEDWISCH**, en hongrois *Megyos*, ville de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, sur la rive gauche du Gross-Kockel, à 61 kilom. N.-E. de Carlsbourg; 6,000 hab. Place forte; gymnase luthérien; école normale catholique. Récolte et commerce de vins renommés.

MÉDIASTIN s. m. (mé-di-a-stain — lat. *mediastinus*; de *medius*, qui est au milieu). Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche. ‖ *Médiastin antérieur*, Espace entre les deux plèvres, derrière le sternum. ‖ *Médiastin postérieur*, Espace entre les deux plèvres, en avant de la colonne vertébrale.

— Bot. Cloison transversale fort mince, qui sépare, dans les crucifères, le fruit en deux parties, et sur les faces de laquelle les graines restent attachées quand les deux valves viennent à s'ouvrir.

— Antiq. rom. Esclave du dernier ordre, qui n'avait point de service spécial, et qu'on employait tour à tour aux travaux les plus urgents.

MÉDIASTIN, INE adj. (mé-di-a-stain, i-ne — de *médiastin* s. m.). Anat. Qui appartient au médiastin : *Nerfs* MÉDIASTINS. *Veines, artères* MÉDIASTINES.

— s. f. Bot. Espèce de champignon du genre clavaire.

MÉDIASTINITE s. f. (mé-di-a-sti-ni-te — rad. *médiastin*). Pathol. Inflammation du médiastin.

MÉDIAT, ATE adj. (mé-di-a, a-te — lat. *mediatus*; de *mediare*, s'interposer). Qui n'a rapport, qui n'est lié à une chose que par une autre qui est intermédiaire : *Juridiction* MÉDIATE. *Héritier* MÉDIAT. *Les actions instinctives sont les effets* MÉDIATS *de l'intelligence divine.* (Cuv.)

— Hist. Se dit des princes qui ne tiennent pas leurs fiefs directement de l'empire d'Allemagne, et des Etats de ces princes : *Prince* MÉDIAT. *Ville* MÉDIATE.

— Méd. *Auscultation médiate*, Celle qui s'exerce à l'aide d'un instrument, et non par l'application directe de l'oreille sur la cavité qu'on ausculte.

— Anat. *Principes médiats*, Composés obtenus par double décomposition ou par dédoublement des composés qui constituent la substance organisée.

— Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elles sont soudées à la corolle.

MÉDIATEMENT adv. (mé-di-a-te-man — rad. *médiat*). D'une manière médiate, indirecte : *L'homme influe directement et presque immédiatement sur le naturel des animaux qu'il propage et qu'il s'est soumis; il influe* MÉDIATEMENT *et de plus loin sur tous les autres, qui, quoique libres, habitent le même climat.* (Buff.) *En beaucoup de cas, les mots romans ne dérivent que* MÉDIATEMENT *du latin.* (E. Littré.)

MÉDIATEUR, TRICE s. (mé-di-a-teur, tri-se — lat. *mediator;* de *mediare*, s'interposer). Personne qui s'interpose, qui s'entremet pour opérer quelque accord, quelque accommodement entre deux ou plusieurs personnes, entre différents partis : *Etre choisi comme* MÉDIATEUR. *S'offrir comme* MÉDIATEUR. *Toutes les nations regardaient la France comme leur* MÉDIATRICE *et leur mère commune.* (Volt.) *Capucin, disait Timoléon de Brissac mourant, qui t'a fait assez hardi que de t'établir* MÉDIATEUR *entre Dieu et Timoléon?* (Sallentin.) *Le devoir d'un* MÉDIATEUR *est d'ôter et d'accorder quelque chose aux deux parties.* (J. de Maistre.)

— Fig. Objet qui sert de lien moral, qui produit un accord : *L'amour est plus que jamais appelé à mériter le grand titre de* MÉDIATEUR *du monde.* (Michelet.) *La vérité est le* MÉDIATEUR *nécessaire entre la raison et Dieu.* (V. Cousin.) *C'est la bonté qui est partout, du ciel à la terre, la grande* MÉDIATRICE *des êtres.* (Lacordaire.)

— Hist. Titre du ministre d'Etat qui, sous les empereurs de Constantinople, était chargé de toutes les affaires intérieures du palais. ‖ *Médiateur de la république helvétique*, Titre que prit Napoléon I^{er} après l'acte de médiation.

— Théol. Titre donné à Jésus-Christ considéré comme intermédiaire entre Dieu et l'homme.

— Philos. *Médiateur plastique*, Agent intermédiaire entre l'esprit et la matière, imaginé par certains philosophes pour expliquer les rapports entre l'âme et le corps.

— Jeux. Jeu de cartes qui était très-usité au XVII^{e} et au XVIII^{e} siècle.

— Adjectiv. : *Puissances* MÉDIATRICES.

— **Encycl.** Théol. La conception philosophique du Dieu un n'est pas entrée tout d'un trait dans la théologie chrétienne. Empruntée avec des modifications au dogme judaïque, elle est d'abord restée obscure, indécise, et quand elle a pris, grâce aux méditations des docteurs, une forme plus précise, elle est encore restée entachée de l'anthropomorphisme de Moïse. Aujourd'hui, il est vrai, le Dieu des chrétiens ne paraît plus s'irriter, s'attrister, se repentir que par métaphore; mais il reste, malgré le rationalisme introduit dans la théologie, accessible aux sentiments de la pitié, de la commisération, de la miséricorde. L'efficacité de la prière, si opposée à la conception philosophique de Dieu, reste un dogme inattaquable; l'intercession des saints fait partie du credo catholique. Il serait donc superflu d'examiner philosophiquement le rôle du Christ *médiateur*, de discuter la contradiction rationnelle qui existe, d'une façon évidente, entre la nécessité des attributs et des actes de la divinité, et cette conception d'un Dieu dont la grâce et le pardon dépendent de l'intervention d'un intermédiaire. Ce Verbe qui négocie un traité de paix entre Dieu et la créature est un mystère purement théologique, qui doit à peine nous arrêter, les mystères ne se prêtant à aucune discussion. Disons seulement que saint Paul s'est longuement étendu sur le caractère de *médiateur* du Christ, dans son *Epître aux Hébreux :* « Il n'y a, dit-il, qu'un seul *médiateur* entre Dieu et les hommes, savoir Jésus-Christ homme, qui s'est livré pour la rédemption de tous. »

Cette médiation du Christ soulève plusieurs questions et est intimement liée à la question de la chute, que nous n'avons pas à étudier ici. Aux yeux des docteurs catholiques, le fait de la chute est un dogme qui fait partie de toutes les religions de l'univers. Le fait est douteux; mais serait-il prouvé, pourrait-on en dire autant de l'attente d'un *médiateur*, que les mêmes docteurs prétendent avoir été également universelle? L'esprit humain passe par diverses périodes; l'état philosophique remplace l'état théologique; c'est la loi logique à laquelle se conforme le développement chronologique de l'humanité. Dans l'état théologique, l'homme faible, ignorant, en présence de la nature qui l'écrase de sa puissance et l'effraye de ses énigmes, imagine que l'ordre des choses est soumis à des êtres mystérieux et personnels dont la volonté arbitraire et souveraine règle tout, et, en présence de l'idée de ces êtres, enfantés par sa jeune imagination, il s'abîme dans le sentiment de son infériorité, de son néant relatif; il ignore qu'un jour viendra où la science lui donnera le pouvoir de dompter cette nature souveraine; il est tout entier sous le coup de la terreur et du respect que lui inspirent ces êtres, fruit de son imagination.

Mais la période philosophique succède au règne de la théologie; les philosophes relèguent parmi les contes de vieilles femmes les superstitions de l'âge précédent. On est loin encore des découvertes suprêmes de l'esprit moderne; l'homme n'est pas encore maître de la nature; il n'a pas encore saisi son secret; mais ce secret, il devine qu'il existe, il en pressent la découverte. Un grand progrès est accompli; l'humanité a redressé la tête; y a-t-il eu là progrès naturel, développement organique de la pensée, en quelque sorte, ou bien y a-t-il eu médiation? Qu'on laisse, si l'on veut, le mot médiation; qu'on soutienne qu'à l'origine l'humanité avait le sentiment indécis d'une chute; mais le seul *médiateur* a été l'humanité elle-même; l'humanité s'est relevée de sa chute, en prenant d'elle-même une conscience plus distincte.

Ainsi, en admettant que l'humanité ait eu besoin de se relever d'une infériorité primitive, nous voyons qu'elle le fait par elle-même, en favorisant le développement de ses propres tendances, de ses forces intimes. Une grande loi domine le monde : c'est la loi de l'organisme, du développement graduel et progressif de tous les êtres. L'humanité n'échappe pas à cette loi; elle se développe en elle-même, par elle-même; c'est la loi du progrès intime de toutes choses.

— Philos. *Médiateur plastique.* Aucun sujet n'a été plus controversé entre philosophes spiritualistes que celui des rapports de l'âme et du corps. Parmi les hypothèses imaginées pour donner une solution au mystérieux problème, une des plus célèbres est à coup sûr celle du *médiateur* plastique. Voici en deux mots ce qu'on entend d'ordinaire par cette expression. Entre Dieu et la matière, on conçoit un principe simple et actif, mais non intelligent, qui exécute par instinct, sous les ordres de Dieu, dans le monde, et dans le corps humain en particulier, tout ce qui est mouvement et vie organique. On attribue généralement l'invention de cette nature plastique au philosophe anglais Cudworth; c'est une erreur; Cudworth n'a fait que renouveler une théorie que l'on trouve sous d'autres noms dans l'antiquité et dans la philosophie du moyen âge et de la Renaissance. Sans remonter jusqu'à Thalès, les néoplatoniciens admettaient *entre l'Intelligence*, émanation de l'Unité absolue, et le monde des corps ce qu'ils appelaient l'âme universelle, principe intermédiaire, vraie nature plastique, qui réalisait à son insu dans le monde les desseins de l'Intelligence. Van Helmont, disciple de Paracelse, Scaliger, Henri Morus soutinrent des opinions à peu près semblables. Cudworth *reprit cette hypothèse.* « Il n'y a pas, dit-il, de piété possible, si, entre Dieu et la matière, on ne suppose pas une nature particulière obéissant à Dieu et accomplissant ses ordres au sein du monde matériel. Comment, en effet, Dieu, le plus parfait des êtres, accomplirait-il, de sa propre main, les choses les plus viles qui se passent dans la matière? Cette supposition n'est-elle pas outrageante pour la majesté divine? Peut-on dire sans sacrilége que la suprême Providence est occupée aux soins souvent si intimes que réclame le plus petit corpuscule matériel? De plus, si Dieu faisait tout, comment ne ferait-il pas tout au même moment? Et comme, d'autre part, on ne peut tout expliquer par un système fortuit de lois mécaniques, il faut donc, pour rendre compte de l'ordre des choses, recourir à une nature plastique, intermédiaire *entre Dieu et le monde*, et qui gouverne le monde par l'ordre de Dieu. » Voilà quelles sont les raisons de Cudworth en faveur de son *médiateur*, qui explique, à ce qu'il croit, les *rapports entre Dieu et le monde et entre* l'âme et le corps.

En vérité, une pareille hypothèse ne supporte pas l'examen. Même en admettant, avec Cudworth, que Dieu, conçu comme esprit pur, ne peut agir sur la matière, l'intervention du *médiateur* plastique ne double-t-elle pas la difficulté, loin de la résoudre? Comment concevoir une nature semi-spirituelle, semi-matérielle? Les raisons qui nous font rejeter l'hypothèse d'une action directe de Dieu sur le monde détruisent aussi l'hypothèse de la nature plastique. En réalité, l'âme, la matière, leur existence étant admise, sont insaisissables dans leur nature intime; que pense-t-on expliquer par l'intervention d'une substance plus mystérieuse encore, qui tiendrait à la fois de la nature de l'une et de l'autre? Quand nul ne peut se flatter de définir l'esprit et la matière, il est puéril de fonder leurs rapports sur l'existence d'une substance dont la nature serait une complication de ces deux mystères. Dans cette équation, où l'on a introduit, peut-être arbitrairement, deux inconnues, on n'explique rien, on complique tout en faisant entrer un nouveau terme qui serait leur produit. On élève ainsi le degré de l'équation au lieu de la résoudre.

Pour ce qui est des rapports de l'âme avec le corps, le *médiateur* plastique offre exactement les mêmes difficultés.

— Jeux. Le *médiateur* était un jeu de renvi et de combinaison, qui tenait à la fois du boston, de l'hombre et de la bête ombrée. Il se jouait entre quatre personnes et avec un jeu entier dont on avait supprimé les dix, les neuf et les huit. Le jeu, ainsi réduit à quarante cartes, se nommait *jeu de médiateur.* On donnait le nom de *prise* à l'enjeu. Ce qu'il y avait, en outre, de particulier, c'est que le mot *médiateur* exprimait une façon particulière de jouer, laquelle consistait dans l'obligation de faire six levées, mais avec le secours du roi, qui était donné en échange d'une autre carte ou d'une fiche. Celui qui annonçait vouloir faire ce coup était dit *demander en médiateur.* On distinguait la *demande simple*, qui avait lieu quand le joueur se chargeait de faire seul les six levées de rigueur, et la *demande de permission*, qui avait lieu quand ce même joueur déclarait ne pouvoir faire seul les levées et réclamait l'aide d'un partenaire.

MÉDIATION s. f. (mé-di-a-si-on — lat. *mediatio;* de *mediare*, s'interposer). Entremise, intervention destinée à produire un accord : *Offrir sa* MÉDIATION.

— Par ext. Intermédiaire, lien commun : *L'eau changée en sève se transforme ensuite, par la* MÉDIATION *du soleil et de l'air, en feuilles, en fleurs, en fruits, en écorce et en bois.* (B. de St-P.) *La vie est l'espérance, la vie est l'immortalité, la vie est la* MÉDIATION *du fini à l'infini.* (E. Pelletan.)

— Hist. *Acte de médiation*, Organisation de la Suisse, arrêtée et promulguée par le premier consul Bonaparte le 20 février 1803.

— Plain-chant. Division de chaque verset d'un psaume en deux parties qui sont ordinairement séparées par un astérisque sur les livres d'église.

— Astrol. Heure de midi, milieu du jour.

— Astron. Moment de la culmination d'un astre.

— Géom. anc. Division en deux parties égales.

— **Encycl.** Plain-chant. La *médiation* est le partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, c'est une espèce de repos que l'on fait vers le milieu de chaque verset, « tant, dit Brossard, pour avoir le temps de respirer et de se recueillir, que pour entretenir cette gravité que demandent les chants de l'église. » La *médiation* se termine invariablement par la dominante de chaque ton, excepté en ce qui concerne le septième, dans lequel, d'après le même Brossard, elle se termine un ton plus haut que cette dominante.

Dans son *Traité historique du chant ecclésiastique*, l'abbé Lebeuf attribue l'origine de la *médiation* à la distinction : « On s'aperçut, dit-il, que le sens demandait des pauses et des divisions. On devait faire sentir ces divisions ou distinctions par quelque espèce de modulation : ce fut ce qui donna l'idée de ce qu'on appelle la *médiation* ou *médiante* des versets. L'intonation est venue depuis... La *médiation* des versets et leurs terminaisons sont les deux endroits où l'on s'est attaché à diversifier autant qu'il a été possible, parce que ce sont deux extrémités éloignées à peu près également l'une de l'autre. »

MÉDIATISATION s. f. (mé-di-a-ti-za-si-on — rad. *médiatiser*). Action de médiatiser : *Les exemples d'une semblable* MÉDIATISATION *ne manquaient pas dans l'histoire d'Allemagne; car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'empire en étaient devenus feudataires médiats.* (Encycl. des gens du monde.)

— **Encycl.** Hist. politiq. *Médiatisation* est une expression empruntée au vieux droit germanique. Pour en saisir aujourd'hui le sens, il faut se reporter à l'ancienne constitution de l'Allemagne : un empereur électif; huit princes électeurs, dont cinq laïques et trois ecclésiastiques; une diète fédérale, composée de trois colléges, savoir : le collége des électeurs; le collége des princes d'un ordre inférieur, au nombre de deux cent-vingt-sept, ayant tous plus ou moins de voix, selon l'importance relative de leurs Etats; enfin le collége des quarante-neuf villes libres immédiates. Tel était le gouvernement général; et comme si une pareille constitution n'eût pas été déjà assez compliquée, il existait de plus des sortes de gouvernements locaux divisés en dix cercles, et dont les attributions relatives aux intérêts particuliers et régionaux étaient assez mal définies. Chose étrange et qui prouve combien sont tenaces les us et coutumes, le cercle de Bourgogne figurait encore, au commencement de ce siècle, sur les protocoles, bien que les Etats de Bourgogne eussent été détachés de l'Allemagne depuis plus de trois cents ans. Pour juger les conflits qui surgissaient fréquemment entre la diète et les cercles, il avait été établi deux tribunaux d'empire, dont la procédure était tout ce qu'on peut imaginer de plus confus et de plus compliqué. Cet étrange amalgame de diètes, de cercles, d'empereur, de rois, de princes, d'évêques, d'abbés et de républiques, ayant chacun leur législation, leur juridiction, leurs monnaies, c'était l'Allemagne telle que l'avaient constituée les traités de Westphalie, et encore un certain nombre de principautés ecclésiastiques avaient-elles été anéanties par la sécularisation.

Parmi les Etats représentés à la diète, les uns étaient *immédiats*, les autres *médiats.* Les premiers étaient nommés ainsi parce qu'ils relevaient directement de l'empereur, vassalité nominale d'ailleurs pour les grands Etats et peu gênante pour les petits. La noblesse immédiate était très-nombreuse, surtout dans la Souabe et dans la Franconie, parce que, lors de la destruction de la maison de Souabe, les seigneurs de ces contrées s'étaient donnés à l'empereur et n'avaient plus voulu reconnaître d'autre suzerain. Quant aux villes libres, elles étaient naturellement immédiates, au grand regret des princes voisins qui en avaient toujours menacé l'indépendance et jalousé la prospérité. Mollement secondées par l'empereur, elles n'avaient dû leur affranchissement, au XII^{e} et au XIII^{e} siècle, qu'à leur propre énergie, et elles s'étaient maintenues libres. Au premier rang figuraient Augsbourg, Cologne et Nuremberg.

La politique des rois de France consistait à maintenir ce chaos si favorable à l'intrigue. Ne s'entourer que de voisins faibles, c'est se donner des gages de sécurité. Plus généreuse, la Révolution, qui voulait la liberté pour tout le monde, adopta la politique contraire. Au point de vue national, c'était peut-être une imprudence; mais à un point de vue plus élevé, il y avait quelque grandeur de la part d'un peuple démocratique à appeler ses voisins au bénéfice de ses principes d'égalité. L'Allemagne, devenue une aujourd'hui, a oublié sans doute ce qu'a fait la France pour amener ce résultat.

Le traité de Lunéville, qui adjugea à la France la rive gauche du Rhin, déposséda du même coup un grand nombre de princes souverains, et notamment les trois archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, dont les possessions et les richesses étaient immenses. Dans le nombre des princes dépouillés se trouvaient aussi des puissances d'une certaine importance, qu'une politique sage conseillait de ménager et d'indemniser, par exemple : la Prusse, pour le duché de Gueldre, une partie du duché de Clèves et la principauté de Meurs; la Bavière, pour le duché de Deux-Ponts, le palatinat du Rhin et le pays de Juliers; le Wurtemberg et Bade, pour la principauté de Montbéliard et quelques autres domaines; les deux Hesse enfin, pour diverses seigneuries. Les autres petits possesseurs de fiefs impériaux avaient été médiatisés. Pour indemniser tout ce monde, on imagina de séculariser les biens ecclésiastiques, et ce fut une riche proie à distribuer, car ces propriétés formaient la sixième partie du territoire de l'Allemagne. Les princes territoriaux n'avaient en vue que l'annexion des villes libres et l'incorporation des fiefs de la noblesse immédiate; quant aux charges et redevances, ils entendaient en rejeter le fardeau. Une diète fut convoquée à Ratisbonne, sous les auspices de la Russie et du premier consul Bonaparte, qui tenait les fils de toute cette intrigue. Le pape gronda; l'Autriche protesta et suscita toutes les difficultés de procédure que pouvait fournir une constitution informe et inextricable; mais, sous l'impulsion de Bonaparte, la sécularisation fut décrétée, les indemnités réglées et une grande partie de la noblesse allemande médiatisée, au grand profit de la Prusse, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, qui arrondirent leurs Etats (1803). Jamais nous ne fîmes mieux les affaires de *nos ennemis.*

Mais la situation nouvelle créée alors ne pouvait être que provisoire. On n'avait fait que la moitié de la besogne. C'était trop ou ce n'était pas assez. A l'instigation de l'Angleterre, l'Autriche mécontente reprit les armes, et l'on sait comment cette troisième coalition fut rompue à coups de canon à Austerlitz. Il s'offrit alors une occasion toute rationnelle de reprendre cette grave question de la noblesse immédiate, qui n'avait pas été résolue. Bonaparte n'avait produit en Allemagne qu'une dissonance de plus, précisément parce qu'il avait négligé de fixer la position des princes médiatisés. Avant la campagne de 1806, qui lui fut si funeste, l'Autriche, qui comptait parmi eux un grand nombre de vassaux dépendant de son empire, avait pu leur accorder une protection efficace; mais après sa défaite les choses changèrent. Profitant de l'obscurité et des lacunes de l'acte de 1803, la Bavière, le Wurtemberg et Bade usurpèrent, sans garder aucune mesure, les terres de la noblesse immédiate, non pas à titre de suzerains, ni même de souverains, mais comme propriétaires. La spoliation était odieuse, l'injustice criante. Les opprimés réclamèrent près de l'empereur Napoléon, que des victoires éclatantes avaient rendu l'arbitre exclusif de l'Allemagne. Le vainqueur s'occupait précisément alors d'organiser l'éphémère confédération du Rhin. Tout prince de la confédération qui n'était pas nommé dans le pacte perdait la qualité de prince régnant et se trouvait médiatisé; en d'autres termes, il passait sous la domination de l'Etat dans lequel il était enclavé, et perdait les droits de législation, de haute juridiction, de police, d'impôts et de recrutement, c'est-à-dire tous les attributs de la souveraineté. A titre de seigneur féodal, il conservait la basse et la moyenne justice, les droits de pêche, de chasse, de pâturage, d'exploitation des mines, outre une foule de redevances et de priviléges qui lui permettaient encore de figurer dans le monde politique. C'était à peu près la position faite par les rois de France, dans le cours du XIV^{e} et du XV^{e} siècle, à leurs anciens vassaux, qui furent aussi médiatisés.

Parmi les principaux souverains déchus, on comptait les princes de Furstemberg, de Hohenlohe, de La Tour-et-Taxis, de Lœvenstein-Wertheim, de Linange, de Loos, de Schwartzemberg, de Solms et de Wittgenstein. La carte de l'Allemagne a été encore remaniée trois fois depuis lors, savoir : en 1815, en 1866 et en 1871; mais les souverainetés abolies n'ont pas été rétablies. Tout au contraire, la Prusse, victorieuse à Sadowa, a procédé à de nouvelles *médiatisations*, en s'annexant le Hanovre, les duchés de Hesse-Cassel, de Nassau, et la ville libre de Francfort. Un instant on a cru que ce système d'usurpation s'étendrait à toute l'Allemagne; la création de l'empire semble avoir enrayé ce système de *médiatisation;* ne l'a-t-elle pas réalisé sous une autre forme? L'Allemagne persistera-t-elle dans cet état complexe de confédération qui laisse aux Etats au moins un semblant d'autonomie? N'aboutira-t-elle pas à cette unité vers laquelle on l'a toujours poussée, et pour laquelle des symptômes de résistance semblent déjà préparer des prétextes? Un avenir prochain semble devoir répondre à ces questions.

MÉDIATISÉ, ÉE (mé-di-a-ti-sé) part. passé du v. Médiatiser : *Une province* MÉDIATISÉE. *On eut aussi le tort de ne pas déterminer toujours d'après une rigoureuse justice les rapports des princes* MÉDIATISÉS *avec leurs nouveaux souverains.* (Encycl. des gens du monde.)

MÉDIATISER v. a. ou tr. (mé-di-a-ti-zé — rad. *médiat*). Faire qu'un prince, un pays allemand ne relève plus immédiatement de l'empire : *On sentit la nécessité de* MÉDIATISER *une foule de petites souverainetés.* (Encycl. des gens du monde.)

MEDICA adj. f. (mé-di-ka — fém. du lat. *medicus,* médecin). Mythol. rom. Epithète donnée à Minerve.

MÉDICAGO s. f. (mé-di-ka-go — mot lat. formé du gr. *médiké*, nom donné par Théophraste à l'espèce principale, originaire de Médie). Bot. Nom latin de la luzerne, genre de la famille des légumineuses papilionacées.

MÉDICAL, ALE adj. (mé-di-kal, a-le — du lat. *medicus*, médecin). Qui appartient, qui a rapport à la médecine ou aux médecins : *Science* MÉDICALE. *Etudes* MÉDICALES. *Soins* MÉDICAUX. *La profession* MÉDICALE *est une importation égyptienne.* (Raspail.) ‖ Qui est propre à guérir : *Les propriétés* MÉDICALES *d'une substance.*

— *Matière médicale*, Ensemble ou connaissance des substances employées en médecine, de leur préparation et de la manière de les administrer : *Au* XVI^e^ *siècle, la* MATIÈRE MÉDICALE *était devenue un cloaque d'abus.* (Ste-Beuve.)

MÉDICALEMENT adv. (mé-di-ka-le-man — rad. *médical*). Au point de vue médical : *Inconséquence de notre état social! le gouvernement fait trancher la tête à de pauvres diables qui ont tué un homme, et il patente des créatures qui expédient,* MÉDICALEMENT *parlant, une douzaine de jeunes gens par hiver.* (Balz.)

MÉDICAMENT s. m. (mé-di-ka-man — lat. *medicamentum;* de *medicari*, médicamenter). Substance administrée dans un but de guérison : *La dose des* MÉDICAMENTS *est subordonnée à l'énergie des principes actifs qu'ils contiennent, à l'âge du sujet, à sa susceptibilité, au genre de la maladie et à l'effet qu'on veut obtenir.* (Chomel.) *Les* MÉDICAMENTS *inutiles fatiguent les organes, affaiblissent la constitution.* (Maquel.) *Les* MÉDICAMENTS *ont des modes comme les chapeaux.* (H. Taine.) *Il n'est pas plus difficile de préparer un* MÉDICAMENT *que de préparer un aliment.* (Raspail.)

— Fam. Objet ennuyeux, fatigant : *Cet homme est un vrai* MÉDICAMENT.

— **Syn. Médicament, médecine, remède.** V. MÉDECINE.

— **Encycl.** L'action des *médicaments* n'est ni une action de contact ou de présence, ni une action altérante proprement dite, ni une action s'exerçant sur de soi-disant principes morbides. C'est une action vitale nettement déterminée et très-facile à comprendre, si l'on a recours aux vrais principes qui doivent inspirer toutes les interprétations biologiques.

Quand les organes sont troublés dans leur jeu et que les maladies surviennent, cela tient à une modification dans le nombre, la nature ou la proportion des principes immédiats qui les constituent en dernière analyse. De même que les poisons donnent lieu directement à une telle modification, les *médicaments* la font disparaître une fois qu'elle est produite. Comme l'a si bien dit Fernand Papillon, les *médicaments* sont les poisons de l'état morbide.

Voici la classification des *médicaments* adoptée par MM. Trousseau et Pidoux, dans leur *Traité* classique :

1° *Médicaments reconstituants.* Fer.

2° *Médicaments astringents.* Tannin, tannate de quinine, tannate de zinc, noix de galle, écorce de chêne, bistorte, noyer, busserole, consoude, rose de Provins, raisin, cachou, kino, sang-de-dragon, ratanhia, créosote, suie, sels de plomb, alun, sels de bismuth, acides, etc.

3° *Médicaments altérants.* Sels de mercure, iode, brome, huile de foie de morue, arsenic, or, platine, alcalins.

4° *Médicaments irritants.* Potasse, soude, borax, chaux, baryte, ammoniaque, chlore, acide chlorhydrique, chlorures alcalins, acide nitrique, argent, zinc, cuivre, moutarde, cantharides, garou, ortie, renonculacées, euphorbiacées, poix, térébenthine.

5° *Médicaments antiphlogistiques et émollients.* Gommes, lin, mauve, guimauve, bourrache, violette, chiendent, fécules, etc.

6° *Médicaments évacuants. Vomitifs :* ipécacuana, polygala, violette, émétique, kermès, sulfate de zinc. *Purgatifs :* euphorbiacées, convolvulacées, aloès, cucurbitacées, ellébore, séné, rhubarbe, gomme-gutte, nerprun, sureau, miel, manne, calomel, magnésie, sulfate de soude, phosphate de soude, sulfate de potasse.

7° *Médicaments excitants des muscles* ou *convulsifs.* Noix vomique, fève de Saint-Ignace, strychnine, ergot de seigle.

8° *Médicaments stupéfiants.* Opium, solanées, belladone, mandragore, datura, tabac, jusquiame, douce-amère, morelle, haschich, laitue, aconit, ciguë, cyanogène, cyanures, amandes amères, laurier-cerise.

9° *Médicaments anesthésiques.* Aldéhyde, chloroforme, éther, bromure de potassium.

10° *Médicaments antispasmodiques.* Valériane, assa-fœtida, galbanum, musc, gomme ammoniaque, castoréum, camphre, succin, éthers, fleurs de tilleul, fleurs d'oranger, oxyde de zinc.

11° *Médicaments toniques névrosthéniques.* Quinquina, sulfate de quinine, saule, quassia-amara, angusture, gentiane, centaurée, lichen d'Islande.

12° *Médicaments excitants.* Anis, angélique, mélisse, menthe, sauge, hysope, camomille, absinthe, vanille, cannelle, poivre, muscade, cubèbe, café, thé, alcool. *Sudorifiques :* gaïac, salsepareille. *Diurétiques :* azotate et chlorate de potasse, scille, pariétaire. *Emménagogues :* rue, sabine. *Balsamiques :* térébenthine, goudron, baumes, copahu.

13° *Médicaments sédatifs.* Digitale, antimoine, cévadille, colchique, vératrine, collodion.

14° *Anthelminthiques.* Mercure, arsenic, étain, antimoine, semen-contra, mousse de Corse, fougère mâle, etc.

Cette classification, commode provisoirement pour les besoins de la pratique médicale, n'a aucune valeur au point de vue scientifique. Elle ne repose ni sur les données réelles de la physiologie, ni sur celles de la pathologie, ni sur celles de l'anatomie. Elle se borne à invoquer, pour la répartition des *médicaments*, de vagues analogies sans nul caractère rigoureux.

Par endroits même, elle est entièrement vicieuse. Ainsi, il n'y a point d'analogie entre l'action de l'opium et celle des alcaloïdes des solanées, rangés cependant parmi les stupéfiants. Il n'y en a point davantage entre celle du tannin et celle des composés de bismuth, placés au milieu des astringents. D'autre part, la dénomination de *médicaments* irritants est des plus mauvaises, attendu qu'on distingue toutes sortes d'irritations.

Il faut se garder aussi de croire que tous les principes cristallisables retirés des plantes d'une même famille jouissent de propriétés médicamenteuses analogues. Très-souvent c'est le contraire. Dans l'opium même il y a des alcaloïdes de nature distincte au point de vue médical.

La vraie classification des *médicaments* reposera sur la connaissance de leurs effets précis et bien déterminés. Elle doit être établie, non d'après les symptômes de guérison qu'ils font apparaître dans les diverses maladies, mais sur la nature des modifications qu'ils déterminent dans tel et tel tissu malade. Chaque tissu malade a son *médicament*, comme chaque tissu sain a son poison.

C'est dire tout de suite que la thérapeutique ne deviendra rationnelle que le jour où les maladies seront bien connues dans leur siége et dans les lésions qui les constituent. Jusque-là elle est condamnée à l'empirisme, à procéder par tâtonnements et à rester dans l'incertitude touchant l'emploi des moyens qui lui sont propres. Le jour où l'on saura sur quels éléments anatomiques agissent les *médicaments*, quelles altérations effectives ils y produisent et comment ces altérations varient avec les doses, l'art de guérir sera singulièrement perfectionné.

La différence établie entre les *médicaments* et les poisons est chose toute relative. Tel corps, qui à telle dose est un *médicament*, deviendra à plus haute dose un poison.

Disons maintenant quelque chose de l'absorption et de l'élimination des *médicaments*. Les *médicaments* peuvent être introduits dans l'organisme soit par la bouche, soit par le rectum, soit par l'absorption cutanée (méthode hypodermique), soit par la voie pulmonaire, sous forme de poussières médicamenteuses solides ou liquides. Du moment qu'ils ont été absorbés, ils séjournent un temps plus ou moins long dans l'organisme et en sont éliminés avec les diverses excrétions ou sécrétions. L'iode ingéré dans l'intestin passe très-rapidement dans la salive alors que le prussiate jaune de potasse, le sucre et le fer n'y passent point. Le fer ne se retrouve pas dans la salive s'il est injecté dans le sang à l'état de lactate, mais il y passe s'il a été injecté à l'état d'iodure. On voit quelles singularités offre ce genre de phénomènes.

Les glandes présentent aussi de bien curieuses propriétés touchant l'absorption des *médicaments*. Si, après avoir découvert les deux conduits parotidiens d'un animal et y avoir fixé un tube pour recueillir le liquide qui s'en écoule, on injecte par ce tube, dans l'un des conduits, une solution d'iodure de potassium, cette substance se retrouvera presque immédiatement dans la salive du côté opposé.

Nous ferons, du reste, connaître au mot POISON d'autres particularités à ce sujet.

M. Sée a proposé récemment une classification des *médicaments* plus rationnelle que celles qui viennent d'être exposées et que nous devons indiquer ici :

I^re^ classe. *Médicaments névro-musculaires.* 1^re^ série. *Médicaments* paralysant les nerfs moteurs : curare, conicine. 2^e^ série. *Médicaments* paralysant les muscles : nitrate de potasse, vératrine. 3^e^ série. *Médicaments* du cœur : digitale, sulfate de quinine, tartre stibié à haute dose. 4^e^ série. *Médicaments* vasculaires : belladone, bromure de potassium. 5^e^ série. *Médicaments* de la moelle et de l'encéphale : strychnine, morphine, aconit. 6^e^ série. *Médicaments* anesthésiques : éther, chloroforme.

II^e^ classe. *Médicaments modificateurs de la nutrition :* fer, iode, arsenic, mercure, alcalins, saignée.

III^e^ classe. *Médicaments éliminateurs.* 1^re^ série. Elimination par l'urine : diurétiques. 2^e^ série. Elimination par l'intestin : purgatifs. 3° Elimination par la peau : diaphorétiques.

Cette classification manque évidemment de rigueur et d'unité. Elle est fondée moitié sur l'action anatomique des *médicaments*, moitié sur leur action physiologique. Evidemment, cette hybridité est illogique. Il fallait adopter exclusivement l'une ou l'autre des deux méthodes. Il y a là néanmoins un progrès accompli sur les anciennes classifications.

MÉDICAMENTAIRE adj. (mé-di-ka-mantè-re — rad. *médicament*). Qui concerne les médicaments ou leur préparation : *Méthode* MEDICAMENTAIRE.

MÉDICAMENTÉ, ÉE (mé-di-ka-man-té) part. passé du v. Médicamenter : *Etre* MÉDICAMENTÉ *par plusieurs médecins.*

MÉDICAMENTER v. a. ou tr. (mé-di-ka-man-té — rad. *médicament*). Donner, administrer des médicaments : MÉDICAMENTER *un malade. La nourrice doit être le moyen de* MÉDICAMENTER *les enfants.* (M^me^ Monmarson.)

— Fig. Traiter, soigner, tâcher de mener à bien : *Mon Dieu! laissez-moi* MÉDICAMENTER *cette affaire.* (Mol.)

Se médicamenter v. pr. S'administrer à soi-même des médicaments.

MÉDICAMENTEUX, EUSE adj. (mé-di-ka-man-teu, eu-ze — rad. *médicament*). Qui a la vertu, les propriétés d'un médicament : *Les anciens sont encore nos maîtres en fait des propriétés* MÉDICAMENTEUSES *et nutritives des plantes.* (Fodéré.) *Les tisanes* MÉDICAMENTEUSES *ne devraient s'administrer que dans des cas exceptionnels.* (Maquel.)

MÉDICASTRE s. m. (mé-di-ka-stre — du lat. *medicus*, médecin). Mauvais médecin : *Caton, le sévère Caton, ennemi irréconciliable des médecins,* MÉDICASTRE *lui-même, traitait toute sa maison avec le chou.* (Roques.) *La plupart des maladies sont susceptibles de guérir par la seule action de la nature; de là, la réputation usurpée d'une foule de* MÉDICASTRES *sans instruction.* (Chomel.)

MÉDICATEUR, TRICE adj. (mé-di-ka-teur, tri-se — du lat. *medicari*, soigner comme médecin). Qui a rapport à la guérison, à la réparation des désordres de l'économie : *Si le calorique manque pendant un certain temps, tous les phénomènes conservateurs,* MÉDICATEURS *de l'économie, cessent.* (Broussais.)

MÉDICATION s. f. (mé-di-ka-si-on — lat. *medicatio;* de *medicari*, médicamenter). Administration de médicaments; emploi de moyens réputés curatifs : *Une* MÉDICATION *intelligente. Un excellent mode de* MÉDICATION. *Une ferme résolution de ne point se laisser vaincre par une maladie est déjà une* MÉDICATION *puissante pour la guérison.* (Maquel.) *La* MÉDICATION *ne doit jamais prendre l'air d'une torture, d'une vengeance, d'une punition.* (Raspail.)

— **Encycl.** La *médication* est relative aux effets directs que l'administration des médicaments détermine dans l'économie. Il ne faut pas confondre le traitement avec la *médication*. Tandis que le traitement a pour but définitif de guérir ou de pallier une maladie, la *médication* se propose de provoquer divers changements qui la plupart du temps ne sont que des intermédiaires pour arriver à la guérison. Il arrive plus d'une fois qu'un même traitement comporte plusieurs *médications* successives.

La connaissance des *médications* est intimement liée à celle des indications. Quand dans une maladie déterminée, qui parcourt des phases multiples et diverses, certains symptômes se présentent, le médecin doit chercher à les combattre. Ces symptômes, qui révèlent telles et telles perturbations intérieures, sont autant d'indications, lesquelles appellent autant de *médications*. L'emploi des diverses *médications* est lié d'ailleurs aux doctrines thérapeutiques, de même que leur classification dépend de celle qu'on adopte pour les médicaments.

Ceux qui ne croient que peu à l'efficacité des médicaments et se confient à la nature médicatrice font naturellement de la *médication* expectante. Broussais, qui croyait que toutes les maladies étaient dues à l'irritation, c'est-à-dire à une sorte d'inflammation occulte des tissus, préconisait la *médication* antiphlogistique et saignait presque tous ses malades. Sous l'empire des systèmes contraires, on a eu recours aux *médications* contraires.

Dans un sens plus restreint, indiqué du reste au début de cet article, MM. Trousseau et Pidoux ont fait dans leur *Traité thérapeutique* l'histoire des diverses *médications*, c'est-à-dire des modes d'employer les différents groupes de médicaments. Il y a pour eux quatorze espèces de *médications :* 1° *médication* reconstituante; 2° *médication* astringente; 3° *médication* altérante; 4° *médication* irritante; 5° *médication* antiphlogistique; 6° *médication* évacuante; 7° *médication* convulsive; 8° *médication* stupéfiante; 9° *médication* anesthésique; 10° *médication* antispasmodique; 11° *médication* névrosthénique; 12° *médication* excitante; 13° *médication* sédative; 14° *médication* anthelminthique. Cette classification n'est pas plus rationnelle que celle des médicaments.

MEDICE, CURA TE IPSUM (*Médecin, guéris-toi toi-même*). Se dit, dans l'application, à ceux qui donnent des conseils qu'ils devraient commencer par suivre eux-mêmes. On cite souvent ce proverbe en français.

MÉDICÉE adj. (mé-di-sé). Bot. *Herbe médicée*, Nom donné au tabac lors de son apparition en France, parce que la reine Catherine de Médicis l'avait mis en vogue. ‖ On l'appelait aussi HERBE À LA REINE.

MÉDICÉEN, ÉENNE adj. (mé-di-sé-ain, é-è-ne). Hist. Qui a rapport, qui appartient aux Médicis : *Le siècle* MÉDICÉEN.

MÉDICÉO-LAURENTINE adj. Se dit d'une célèbre bibliothèque fondée à Florence par Laurent de Médicis.

MEDICHINO (Giovanni-Giacomo), célèbre capitaine italien. V. MARIGNAN.

MEDICI (Giacomo), général italien, né à Milan en 1829. A dix-sept ans, poussé par son goût pour les aventures et par l'ardeur de ses convictions libérales, il se rendit en Espagne et s'engagea pour faire la guerre contre les carlistes. Après s'être bravement conduit dans plusieurs campagnes, il partit pour l'Amérique du Sud et alla rejoindre à Montevideo Garibaldi, qui combattait le dictateur Rosas. A la nouvelle des événements de 1848, Medici s'empressa de revenir en Italie, prit part, à la tête d'une compagnie de volontaires, à la guerre contre l'Autriche, assista à la bataille de Novare et, après le désastre de l'armée piémontaise, gagna Rome où il reçut un commandement dans l'armée de Garibaldi. Lorsque l'armée française, commandée par Oudinot, vint attaquer Rome pour y renverser la république et rétablir le pape, Medici, alors lieutenant-colonel, se signala par son intrépidité en combattant aux avant-postes, du 3 au 30 juin 1849, fut blessé à deux reprises et parvint, après la prise de Rome, à gagner Gênes. Il y vivait dans la retraite lorsqu'en 1859 éclata la guerre d'Italie. Le comte de Cavour, qui connaissait sa valeur et son ardent patriotisme, le chargea d'organiser un régiment de chasseurs des Alpes, à la tête duquel il se conduisit de la façon la plus brillante pendant la campagne du Tyrol. Après la conclusion de la paix de Villafranca, qui était loin de donner satisfaction aux aspirations unitaires de l'Italie, Garibaldi résolut de s'emparer du royaume de Naples. Pendant qu'il débarquait avec les Mille à Marsala, Medici organisait des volontaires (1860) et marchait au secours de son ancien chef, qu'il rejoignit bientôt. Après avoir pris Messine, il fut promu lieutenant général, prit part au siége de Capoue, où le roi de Naples s'était réfugié, et fut nommé à la fin de la campagne commandeur de l'ordre des saints Maurice-et-Lazare par le gouvernement italien. Deux ans plus tard, Garibaldi tenta de s'emparer de Rome; mais Medici, comprenant que cette campagne ne pouvait aboutir qu'à un désastre, refusa de suivre ce dernier et resta à Palerme, où il commandait la garde nationale; il fut mis, l'année suivante, à la tête de la 6^e^ division de l'armée active et prit part à la guerre de 1866, qui arracha la Vénétie à l'Autriche.

MEDICI ou **MEDICHINO** (Jean-Ange), pape. V. PIE IV.

MEDICI (don Louis), homme d'Etat italien. V. MÉDICIS.

MEDICINA, ville du royaume d'Italie, province et à 23 kilom. E. de Bologne, district d'Imola, chef-lieu de mandement; 10,552 hab.

MÉDICINAL, ALE adj. (mé-di-si-nal, a-le — lat. *medicinalis;* de *medicus*, médecin). Qui sert de remède : *Corps* MÉDICINAUX. *Plantes* MÉDICINALES. *Eaux* MÉDICINALES. *La bourrache n'est guère employée que comme plante* MÉDICINALE. (Raspail.) *La bourse-à-pasteur jouit de propriétés* MÉDICINALES. (H. Berthoud.)

— Qui a rapport à la médecine : *Moyens* MÉDICINAUX.

— Fig. Qui a pour but ou pour résultat de procurer une guérison morale : *Ne faut-il pas que la punition soit* MÉDICINALE *et profitable au patient?* (M. Lenobletz.) *Tout châtiment, si la faute est connue, doit être non-seulement* MÉDICINAL, *mais exemplaire ; il doit corriger ou le coupable ou le public.* (J. Joubert.)

MÉDICINALEMENT adv. (mé-di-si-na-le-man — rad. *médicinal*). D'une façon médicinale : *La bourrache est,* MÉDICINALEMENT *parlant, une plante très-intéressante.*

— Fig. Au point de vue de la guérison de l'âme : *Il faut que toute punition soit* MÉDICINALEMENT *utile.*

MEDICINE, petite rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans le territoire de Nebraska. Elle prend sa source au versant oriental d'un contre-fort des montagnes Rocheuses, à l'E. du lac Soublette, coule à l'E. et se jette dans le Big-Horn, affluent du Missouri, après un cours de 200 kilom.

MÉDICINIER s. m. (mé-di-si-nié — rad. *médecine*). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, ainsi dites à cause des propriétés purgatives de leur fruit.

— **Encycl.** Bot. Le genre *médicinier* se compose d'arbres, d'arbrisseaux et de quelques herbes qui renferment tous un suc laiteux abondant. Les feuilles du *médicinier* sont alternes, quelquefois entières, plus souvent palmées ou lobées, dans quelques cas hérissées de poils glanduleux qui sécrètent une humeur caustique. Ses fleurs, ordinairement de couleurs assez vives, sont monoïques. Son enveloppe florale est le plus souvent double, c'est-à-dire composée d'un calice à cinq lobes plus ou moins profonds et d'une corolle également à cinq lobes profonds. Dans l'intérieur de la corolle se trouve un disque formé d'écailles glanduleuses. Les fleurs mâles présentent huit à dix étamines à filets soudés ; quant aux fleurs femelles, elles offrent un pistil dont l'ovaire est à trois loges et qui porte à son sommet trois styles bifides. Les *médiciniers* habitent toutes les contrées chaudes du globe. La plus connue et la plus importante des espèces est le *médicinier* cathartique (*jatropha curcas*), vulgairement connu sous les noms de gros pignon d'Inde, ricin d'Amérique. Cet arbre, qui paraît être originaire de l'Afrique et avoir été transporté en Amérique, est de forme peu élégante ; sa hauteur moyenne est de 4 mètres. Toutes ses parties exhalent une odeur vireuse narcotique et laissent couler par gouttes, à la moindre blessure, le suc laiteux qu'elles renferment. Son tronc, de 0m,1 de diamètre environ, donne naissance à des branches presque nues, cassantes et marquées à leur surface de nombreuses cicatrices laissées par les feuilles tombées. Les feuilles longuement pétiolées sont lobées et à base cordiforme. Des pédoncules multiflores portent des grappes où sont réunies des fleurs mâles et des fleurs femelles ; les fruits enfin sont arrondis et pendants.

Les graines du *médicinier* cathartique sont d'une activité extrême ; elles agitent comme un violent purgatif, à petite dose ; en plus grande quantité, elles sont vénéneuses. Leur principe actif réside dans leur embryon et dans leur tégument, tandis que leur albumen est absolument inoffensif. Ce principe, qui paraît être l'acide jatrophique, est volatil et se dissipe à la chaleur. En Amérique, on tire de ces graines une huile énergique, qui n'est employée qu'à l'extérieur pour le traitement de la gale et des dartres, et encore avec des ménagements extrêmes. On l'utilise aussi comme huile à brûler. Les autres espèces du même genre possèdent des propriétés analogues ; l'une d'elles, le *médicinier* multifide (*jatropha multifida*), donne des graines connues sous le nom de noisettes purgatives, dont l'usage est abandonné à cause des dangers qui en accompagnaient l'emploi. Le *médicinier* brûlant (*jatropha urens*) et quelques autres espèces sont couverts de poils roides dont la piqûre est suivie d'une cuisson très-vive. Citons encore la *médicinier* aigu (*jatropha acuminata*), à feuilles en forme de violon, terminées par une pointe à stipules oblongues et à fleurs d'un rouge écarlate ; enfin le *médicinier* manihot (*jatropha manihot*), vulgairement manioc.

— Chim. D'après Arnaudon et Ubaldini, les amandes du *jatropha curcas* renferment 7,2 pour 100 d'eau, 37,5 d'huile et 55,3 de sucre, amidon, albumine, caséine, fibre ligneuse et substances inorganiques. Les amandes, analysées ensemble avec la gousse, ont donné 6 pour 100 de cendres et 2,9 pour 100 d'azote. L'huile saponifiée a fourni de la glycérine ainsi qu'un acide qui, par la distillation avec un excès de potasse, fournit de l'alcool octylique tout comme l'huile non saponifiée.

L'huile du fruit du *jatropha glauca* et du *jatropha glandulosa* est jaune, possède une densité de 0,963 et se solidifie à 5°.

La racine du *jatropha manihot* renferme une grande quantité d'amidon. Cet amidon. débarrassé par des lavages du suc vénéneux dont il est souillé, puis soumis à la torréfaction, constitue l'*arrow-root* du commerce.

MÉDICIS, ancienne famille de Florence, qui a joué un rôle considérable dès le commencement du XIIIe siècle, et qui fut un des plus puissants appuis du parti des guelfes. Une première branche, qui paraît s'être éteinte au XVIIe siècle, a produit le pape Léon IX. Une seconde branche avait pour chef, en 1400, Jean de Médicis, gonfalonier de Florence, père de Cosme, qui continue la filiation directe, et de Laurent, auteur d'une branche dont il sera question plus loin. Cosme de Médicis, mort en 1464, eut pour successeur Pierre de Médicis, gonfalonier en 1460, mort en 1472. Ce dernier avait eu, entre autres enfants, Julien de Médicis, tué en 1478 dans la conjuration des Pazzi, ne laissant qu'un fils naturel, Jules de Médicis, élu pape en 1523, sous le nom de Clément VII, et Laurent de Médicis, dit le Magnifique, marié à Clarisse Orsini, mort en 1492. De ce mariage vinrent : 1° Pierre II, qui a continué la ligne ; 2° Jean de Médicis, pape sous le nom de Léon X ; 3° Julien de Médicis, gonfalonier et lieutenant général des armées de l'Eglise, duc de Nemours, marié à Philiberte de Savoie, dont il n'eut pas d'enfants, et père d'un fils naturel, Hippolyte, dit le cardinal de Médicis. Pierre II de Médicis, chassé de Florence en 1494, mort en 1504, laissa d'Alphonsine des Ursins, sa femme, Laurent II de Médicis, créé duc d'Urbin par son oncle, le pape Léon X, en 1516. Laurent II, qui avait épousé, en 1513, Madeleine de La Tour, dite de Boulogne, fille de Jean de La Tour, comte d'Auvergne, ne laissa qu'une fille, Catherine de Médicis, mariée au roi de France Henri II. Quelques auteurs lui donnent pour fils naturel Alexandre, tyran de Florence, que d'autres font fils naturel du pape Clément VII. Laurent de Médicis, le fondateur de la seconde branche, fils puîné de Jean de Médicis, mourut en 1440, laissant pour successeur son fils aîné, Pierre-François de Médicis. Celui-ci fut père de Laurent de Médicis, dont la postérité finit en la personne de son petit-fils Laurent, et de Jean de Médicis, qui épousa Catherine, fille de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan. De ce mariage vint Jean de Médicis, qui mourut en 1526. Cosme de Médicis, son fils unique, fut fait grand-duc de Toscane par le pape Pie V, en 1569, et mourut en 1574, laissant, entre autres enfants : 1° François-Marie de Médicis, grand-duc de Toscane, qui eut, entre autres, de son premier mariage avec Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand Ier, deux filles dont l'aînée épousa Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, et dont la cadette, Marie de Médicis, fut la femme du roi de France Henri IV ; 2° Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane après la mort de son frère aîné. Il avait été cardinal et quitta la pourpre pour épouser Catherine de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine. Il mourut en 1608, ayant eu, entre autres enfants, Cosme, dont on va parler, et Charles de Médicis, créé cardinal en 1615. Cosme II de Médicis, grand-duc de Toscane, épousa Madeleine d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand II, et mourut en 1621, laissant : Ferdinand, qui a continué la filiation ; Jean-Charles de Médicis, généralissime des mers de Toscane pour le roi d'Espagne, créé cardinal en 1644 ; Léopold de Médicis, créé cardinal en 1667 ; Marguerite de Médicis, mariée à Edouard Farnèse, duc de Parme. Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, mort en 1670, fut père de François-Marie de Médicis, d'abord cardinal, puis marié à Eléonore de Gonzague, dont il n'eut pas d'enfants, et de Cosme III de Médicis, grand-duc de Toscane. Celui-ci épousa, en 1661, Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston, frère de Louis XIII. De ce mariage sont issus : Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, mort sans enfants de son mariage avec Yolande-Béatrix de Bavière, et Jean-Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane après la mort de son frère. Il épousa, en 1697, Anne-Marie-Françoise de Saxe-Lauenbourg, et mourut en 1737, sans laisser de postérité. En vertu des traités, le grand-duché de Toscane passa alors à François-Etienne de Lorraine, mari de l'impératrice Marie-Thérèse, dont l'un des fils a fondé une nouvelle maison de Toscane. Nous compléterons cette notice généalogique en donnant les biographies des principaux membres de cette illustre famille ; mais nous ne pouvons nous dispenser de jeter un coup d'œil général sur cette dynastie qui a été si diversement et partant si mal jugée. Rien de plus honorable que le début des Médicis, famille de commerçants, élevée au souverain pouvoir par son mérite et sa libéralité. Devenus chefs de la démocratie, ils luttèrent avec succès contre la tyrannie des nobles, et Cosme, l'un des plus anciens gonfaloniers, obtint et mérita le titre de *Père de la patrie*, autant par ses libéralités que par la modération de ses goûts. Cette sagesse ne fut pas longtemps imitée dans sa famille. L'ambition des chefs de Florence et l'engouement populaire se liguèrent pour la perte de la liberté. Ceux qui font de si pompeux éloges de la famille des Médicis ne se rappellent que deux noms illustres : Cosme et Laurent, l'un tout à fait digne de sa réputation, l'autre qui a fait oublier ses vices par ses nombreuses qualités. Mais les imbéciles comme Pierre Ier, les traîtres comme Pierre II qui livra le pays aux Français, les tyrans comme Laurent II, Alexandre et François, les contrebandiers comme Ferdinand, personne ne veut s'en souvenir. On ne se souvient pas non plus qu'au milieu de ce faste dont les Médicis aimèrent tant à s'entourer et qui éblouit tant de contemporains et même tant d'historiens, les Médicis, intéressés comme tous les usurpateurs à l'abaissement des caractères, encouragèrent par leurs exemples et favorisèrent par leur politique l'épouvantable corruption des mœurs, et finirent, épuisés par leurs propres excès, par s'éteindre dans l'impuissance physique et dans le mépris universel.

Médicis. Iconogr. Le nom des Médicis se rattache aux plus belles œuvres de la peinture et de la statuaire. Le ciseau de Michel-Ange, le pinceau de Raphaël et de Rubens ont immortalisé les traits des membres les plus illustres de cette famille. Le *Léon X* (Jean de Médicis) de Raphaël, au palais Pitti, à Florence, est un des chefs-d'œuvre de l'art du portrait ; Léon X a près de lui le cardinal Jules de Médicis, qui devait être plus tard Clément VII. Un beau portrait de ce dernier, exécuté par Vasari, figure au palais des Médicis, à Florence, où se trouve également une statue de ce pontife par Baccio Bandinelli. Sébastien del Piombo exécuta deux fois le portrait de Clément VII. Une autre représentation du même personnage, attribuée au Titien, a fait partie de la galerie d'Orléans. Le tombeau de Julien et de Laurent de Médicis, dans l'église Saint-Laurent, à Florence, est considéré comme un des plus beaux ouvrages que le génie de Michel-Ange ait produits ; nous lui consacrons ci-après un article spécial. V. MÉDICIS [Laurent de]. Trois siècles après Michel-Ange, un sculpteur français, M. Etex, inspiré par la vue de cette magnifique composition, non moins que par les souvenirs de la protection éclairée que Laurent le Magnifique accordait aux savants et aux artistes, rapportait de Florence l'idée première d'un bas-relief en marbre qui a figuré au Salon de 1835. Dans ce bas-relief, encadré de marbre de couleur, Laurent, grave et réfléchi, écoute les leçons de son maître Politien, qui parviennent à peine à l'esprit distrait et rêveur de Julien. Sans doute quelques paroles de l'histoire de la navigation et des découvertes lointaines ont frappé l'imagination enfantine du plus jeune frère, Charles de Médicis : il dirige au milieu des tempêtes d'un petit bassin un batelet à voiles. Il est bien vrai que le célèbre Politien n'a jamais été précepteur de Laurent, d'ailleurs plus âgé que lui de quelques années, mais, au contraire, de ses fils Pierre et Jean. L'artiste a commis ici un anachronisme volontaire. M. Etex paraît avoir voulu exprimer en allégorie le lien d'affection et d'égalité qui unissait le pouvoir et la science, et personnifier, en quelque sorte, le siècle des Médicis sous l'emblème de l'étude.

Le musée du Louvre possède un portrait de Catherine de Médicis de l'école des Clouet. La tête, vue de trois quarts, est tournée à gauche ; la reine est coiffée d'un chapeau noir, elle porte un vêtement de même couleur, sur lequel se rabat un grand col blanc. La femme de Henri II a inspiré plusieurs œuvres modernes, mais il en est peu qui se soient fait remarquer. Nous nous contenterons de citer : *Catherine de Médicis méditant dans son oratoire sur la Saint-Barthélemy*, tableau de M. Legendre (Salon de 1833) ; *Catherine de Médicis au château de Blois*, tableau de M. Auguste (Salon de 1835) ; *Catherine de Médicis méditant la construction des Tuileries*, statuette en plâtre de M. Fauginet (Salon de 1838) ; *Catherine de Médicis et Marie Stuart chez Nostradamus*, tableau de Mme Rimbault-Borel (Salon de 1840) ; *Catherine de Médicis chez Cosme Rugieri*, tableau de M. Detouche (Salon de 1848) ; *Catherine de Médicis*, tableau de M. Baillet (Salon de 1850) ; *Catherine de Médicis chez l'alchimiste René*, tableau de M. Wichmann (Salon de 1853) ; *Catherine de Médicis faisant de la magie dans sa chambre au château de Chaumont*, tableau de M. Comte (Salon de 1857). De tous les membres de la famille des Médicis, il n'en est pas qui ait été plus souvent traité par la peinture que la veuve de Henri IV. La suite des vingt et un tableaux allégoriques que Rubens a consacrés à la vie de Marie de Médicis est une des œuvres les plus prodigieuses de ce fécond génie. Nous n'avons pas à répéter ici sur cette splendide série ce que nous avons dit précédemment à notre article MARIE DE MÉDICIS. Nous n'avons pas à reparler non plus des divers portraits de cette princesse qui appartiennent au Louvre, au palais Pitti, au musée de Madrid, et que nous avons cités dans le même article. Il nous suffira d'ajouter que le jardin du Luxembourg renferme une statue en marbre de cette reine, due à M. Caillouet, et qui a figuré au Salon de 1847.

Le Louvre possède un portrait de François de Médicis, père de Marie de Médicis, exécuté par Rubens. Ce personnage est debout, tête nue, vêtu d'un manteau de velours noir doublé d'hermine, et s'appuie sur une canne. La croix qu'il porte sur la poitrine est celle de l'ordre de Saint-Etienne, institué par son père Cosme de Médicis. Ce portrait fut ajouté, ainsi que celui de la mère de Marie de Médicis et celui de cette dernière représentée en Bellone, aux vingt et un tableaux qui composent la série allégorique dont il a déjà été question, pour décorer les deux côtés et le dessus de la cheminée de la galerie de Médicis. Le portrait de François de Médicis a été gravé par Edelinck. On a encore de Rubens un *Cosme de Médicis* vu de profil, gravé par Vorsterman ; un *Laurent de Médicis*, gravé par le même ; une *Catherine de Médicis* assise dans un fauteuil et qui est à Blenheim. V. CLÉMENT VII, LÉON X et MARIE DE MÉDICIS.

MÉDICIS (Salvestro DE), gonfalonier de la république de Florence. Il vivait au XIVe siècle. Son frère, Bartolommeo de Médicis, entra en 1360 dans une conspiration ayant pour but de renverser le pouvoir des nobles et de faire supprimer la loi des *ammoniti* ou suspects, qui était appliquée de la façon la plus rigoureuse et la plus arbitraire. Cette conspiration ayant été découverte, Salvestro parvint à sauver la vie à son frère, et devint bientôt lui-même un des chefs de l'opposition qui se forma pour mettre un terme à la tyrannie de la puissante famille des Albizzi. Nommé gonfalonier de la république de Florence en 1378, il fut mêlé à la révolution populaire de cette époque, révolution qui fut détournée au profit de quelques familles de la haute bourgeoisie guelfe, en compétition de pouvoir avec les familles nobles des Lando et des Albizzi. Après avoir réussi à faire chasser les Albizzi, il fit abolir la loi des *ammoniti* et fut banni à son tour en 1381. Mais les mesures qu'il avait prises pour humilier l'aristocratie et les persécutions dont il fut l'objet, ainsi que la plupart des membres de sa famille, contribuèrent à mettre encore plus en évidence les Médicis, qui accrurent considérablement leurs richesses par des opérations de commerce et de banque, et furent en même temps considérés comme les véritables chefs du parti plébéien.

MÉDICIS (Jean DE), gonfalonier de Florence, né en 1360, mort en 1428. Il se rendit populaire par sa modération, son affabilité, sa libéralité, devint successivement prieur de la seigneurie, membre du conseil de guerre (1414) et gonfalonier (1421). Il eut quelques succès contre les Visconti, qui menaçaient la république, et laissa en mourant deux fils, Cosme et Laurent, qui eurent une postérité de papes, de princes, de grands-ducs et de reines.

MÉDICIS (Cosme DE), surnommé **l'Ancien**, chef de la république de Florence, fils du précédent, né en 1389, mort en 1464. Des distributions de blé qu'il fit pendant une disette lui firent décerner le titre de **Père de la patrie**. Elu gonfalonier en 1434, il fut maintenu dans cette dignité jusqu'à sa mort. Exilé un moment par l'influence des Albizzi, il reprit dès l'année suivante une autorité presque absolue, devint l'arbitre de la république et le conseiller de la plupart des cités italiennes. Les immenses richesses que lui procuraient ses relations commerciales avec l'Europe et l'Asie lui servirent à combler de libéralités les savants et les artistes, et à donner l'exemple de ce faste, de cette magnificence qui fut comme l'attribut héréditaire de sa famille. Florence lui doit quelques-uns de ses plus beaux monuments et la fondation d'une académie, à la tête de laquelle il plaça Marsile Ficin. « Cosme de Médicis, dit Sismondi, n'avait pris aucun titre qui le distinguât du reste de ses concitoyens. Il ne paraissait, par son train, ses manières, son langage, différer en rien de tout autre Florentin, et, quoiqu'il exerçât un pouvoir presque absolu dans la république, il la gouvernait par son crédit plus que par son autorité. Il avait aussi évité d'exciter la jalousie du peuple, soit par les alliances de ses enfants et petits-enfants, qu'il avait tous mariés parmi ses concitoyens, soit par la magnificence de ses palais ; car malgré son goût pour l'architecture et les sommes immenses qu'il y consacrait, il préféra pour sa maison le plan de Michellozzi à celui de Brunelleschi, par la seule raison qu'il était plus modeste. » Politique plein de sagesse et de prudence, il s'attacha constamment à s'appuyer sur l'opinion publique, s'unit avec le célèbre condottiere François Sforza, fit alliance avec Venise et Rome, repoussa victorieusement les tentatives des Etats voisins contre la Toscane, et, sans faire de conquête, donna à la république florentine une puissance qu'elle n'avait jamais eue.

MÉDICIS (Pierre Ier DE), fils du précédent, né en 1414, mort en 1469. Après la mort de son père en 1464, il fut élu gonfalonier, dignité qui, de fait, était devenue héréditaire dans cette famille. Pierre avait hérité du goût de son père pour les lettres, les poëtes et les philosophes, dont il aimait à s'entourer ; mais ses infirmités et la faiblesse de son caractère le rendaient peu apte à supporter le fardeau des affaires publiques. Il s'entoura de faux amis, qui lui firent commettre de grandes fautes. D'après leurs conseils, il eut l'imprudence de demander aux innombrables clients de sa famille l'argent que son père leur avait prêté, amena par cette mesure plusieurs négociants à faire faillite et provoqua un mécontentement général. Il acheva d'indisposer les Florentins contre lui en mariant son fils Laurent, qu'il avait associé à son pouvoir, avec la princesse Clarisse Orsini, qui parut ne s'allier à un simple particulier que parce qu'elle le voyait sur le point d'asservir Florence. Les mécontents, à la tête desquels se trouvaient les républicains Soderini et

Acciajuoli, résolurent de rétablir l'ancien gouvernement et de mettre Pierre de Médicis à mort. La conjuration avorta (1466); mais les principaux conjurés gagnèrent Venise et décidèrent le gouvernement de cette république à embrasser leur cause. Le général vénitien B. Colleone marcha contre les Florentins, avec qui il engagea une bataille dont le résultat fut indécis (1467) et qui fut suivie d'un traité de paix au commencement de l'année suivante. De plus en plus affaibli par la maladie, Pierre abandonna le pouvoir à ses partisans, qui persécutèrent cruellement leurs adversaires. Pour mettre un terme à leurs excès, il était sur le point de rappeler les exilés lorsqu'il mourut.

MÉDICIS (Laurent DE), prince de Florence, dit **le Magnifique**, *fils du précédent, né en* 1448, mort en 1492. Il succéda à son père en 1469, conjointement avec son frère Julien. Par son éloquence entraînante, par la noblesse, la franchise, le charme de ses manières, par la générosité sans bornes qui lui valut son surnom, il affermit le pouvoir ébranlé que lui avait transmis son père. La corruption générale des mœurs, corruption à laquelle il contribuait par son exemple, favorisait encore l'ambition de Laurent, supérieur à la plupart de ses concitoyens par sa brillante éducation, qu'avaient dirigée les plus grands littérateurs et les premiers philosophes du siècle. Laurent fut peut-être le despote le plus élégant, le plus correct, le plus aimable dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il sut faire accepter la servitude à cette légion d'artistes et d'écrivains si sensibles aux grâces de l'éloquence et des manières, plus sensibles encore aux pensions et aux honneurs. Il sut gagner ce peuple florentin, si enthousiaste des beaux-arts, si facilement subjugué par la magnificence. Mais il n'en resta pas moins, dans les Etats que les Médicis avaient privés de la liberté, un noyau de républicains austères, incorruptibles, dédaigneux du luxe aristocratique, supportant impatiemment les chaînes dorées dont on avait chargé la patrie, prêts à secouer le joug à la première occasion et par n'importe quels moyens.

Aucune séduction, excepté celle de la figure, ne manqua à Laurent le Magnifique. Instruit dans tous les arts, poli par de longs voyages, il eut encore l'occasion de faire montre de bravoure et de talent militaire à la prise de Volterra, qui s'était révoltée en 1472. Il signa une ligue défensive pour vingt-cinq ans avec Galéas Sforza, duc de Milan, et avec Venise (1474), ligue à laquelle adhéra, l'année suivante, le duc de Ferrare. Débarrassé de toute crainte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Laurent s'adonnait à son goût pour les plaisirs, les brillants amusements, les fêtes somptueuses, lorsqu'il se forma contre lui et contre son frère une conspiration à la tête de laquelle se trouvaient les Pazzi et les Salviati, qui mirent dans leurs intérêts le roi de Naples. L'âme de la conjuration était le pape Sixte IV; il trouva aisément des complices parmi les républicains florentins, qu'il combla de faveurs. François Salviati fut, à cause de sa haine pour les Médicis, nommé archevêque de Pise. Tout était prêt pour l'exécution du complot. Le 26 avril 1748, Laurent et Julien assistaient à la messe dans la cathédrale lorsque, à un signal donné, Bernard Bandini poignarda Julien, pendant que, de leur côté, deux prêtres attaquaient Laurent. Ce dernier parvint, grâce à sa présence d'esprit, à éviter la mort et à rallier ses partisans. Il prit aussitôt des mesures énergiques, qui firent avorter le plan des conspirateurs. A la nouvelle de la mort de Julien et du danger qu'avait couru Laurent, le peuple furieux se précipita sur les conjurés, les massacra et traîna leurs cadavres dans les rues. Trois Pazzi et l'archevêque Salviati, un des chefs de la conspiration, furent pendus; Bandini, qui avait pu s'enfuir à Constantinople, fut livré par le sultan et exécuté à son tour; enfin, plus de soixante-dix citoyens coupables ou suspects périrent à la suite de ce complot.

Délivré de ce danger, Laurent eut bientôt après à lutter contre une ligue formée par le pape, le roi de Naples, Ferdinand et plusieurs cités italiennes. Le pape lança l'excommunication contre les Florentins pour avoir pendu un archevêque, et demanda qu'on livrât Laurent à un tribunal ecclésiastique. Laurent déclara à ses concitoyens qu'il était prêt à se constituer prisonnier s'ils pensaient que sa mort fût nécessaire à leur salut; mais les Florentins refusèrent d'accepter cette offre de dévouement et en appelèrent du pape à un concile œcuménique. Sur ces entrefaites, les troupes du roi de Naples avaient envahi le territoire de Florence. Grâce à l'habileté du général Malatesti, Laurent obtint un premier avantage près du lac de Pérouse; mais bientôt après ses troupes subirent un grave échec à Poggibonzi. Désirant mettre un terme à une guerre désastreuse, Laurent n'hésita point à se rendre auprès du roi de Naples, dont la perfidie cependant lui était bien connue, parvint, au bout de trois mois, à changer entièrement les dispositions de ce prince et à signer avec lui un traité de paix (1480) par lequel ils se garantissaient mutuellement leurs possessions. L'invasion de l'Italie par les Turcs, qui avaient pris Otrante, vint forcer, cette année même, les autres ennemis de Laurent à cesser de le combattre pour se défendre contre un ennemi plus redoutable, et la mort de Sixte IV, remplacé en 1484 par Innocent VIII, le délivra d'un de ses plus implacables adversaires. A partir de ce moment, Laurent jouit paisiblement de son pouvoir. Toutefois, les prédications de Savonarole et l'effervescence du parti démocratique troublèrent ses dernières années. Il laissa plusieurs fils, dont un devint pape sous le nom de Léon X, et dont un autre, Pierre, lui succéda.

Laurent de Médicis eut pour principal but, dans toute sa politique, d'assurer le pouvoir à sa famille. Il ne montra point le génie d'un grand homme d'Etat, mais il s'attacha à gouverner avec équité et douceur; et, généreux sans mesure avec ses amis, il usa toujours envers ses ennemis de la plus grande modération. Vers la fin de sa vie, tourmenté par la goutte, il était devenu l'arbitre de l'Italie et le conseil des rois. « Aucun homme, dit Sismondi, n'avait encore reçu plus de marques de la considération universelle; aucun ne la méritait mieux par la multiplicité de ses talents. Sa carrière politique avait été brillante; ses progrès dans la littérature et la philosophie confondaient ceux qui, consacrant tout leur temps à l'étude, ne pouvaient encore l'atteindre. Son goût pour les arts l'avait entouré d'une école nombreuse de peintres et de sculpteurs, au service desquels il abandonna ses jardins près de Saint-Marc, qu'il consacrait à l'étude de l'antique Il y avait rassemblé tout ce qu'il avait pu réunir de monuments des arts, et c'est là que se formèrent Michel-Ange, Granacci et Torregiani. Le premier habita quatre ans le palais des Médicis et fut constamment admis à sa table. Laurent, par ses poésies, rappela dans la langue italienne l'élégance et la grâce qu'elle semblait perdre depuis un siècle. Quelques-unes de ses pièces religieuses paraîtront peut-être trop enthousiastes, quelques pièces badines trop licencieuses, mais dans toutes on reconnaît le talent d'un grand poëte. » Il compta au nombre de ses amis les plus intimes Pic de La Mirandole et Politien, rétablit l'académie de Pise, où il appela les professeurs les plus éminents, fonda à Florence une académie pour l'enseignement du grec, augmenta considérablement la riche bibliothèque Laurentiane, commencée par ses prédécesseurs, fit voyager Lascaris en Orient pour recueillir des manuscrits précieux, et fut un des plus actifs propagateurs de l'imprimerie en Italie. Par sa magnificence, il dissipa la plus grande partie de la fortune privée des Médicis et n'échappa à la banqueroute qu'en puisant dans le trésor public. Nous avons déjà signalé les mœurs dépravées de Laurent le Magnifique; elles ne s'améliorèrent pas avec l'âge, elles empirèrent même après la mort de sa femme, Clarisse Orsini (ou des Ursins), qui mourut en 1488. Pendant quatre ans, le moine républicain Savonarola lui reprocha du haut de la chaire sa dépravation et la liberté perdue, et quand Laurent appela le moine austère à son lit de mort, celui-ci refusa d'entendre la confession du moribond, parce qu'il n'avait pas voulu s'engager à rendre la liberté à son pays. Les poésies de Laurent de Médicis ont été plusieurs fois imprimées sous les titres suivants : *Stanze bellissime* ou le *Selve d'amor* (Pesaro, 1513, in-8o); *Poesi volgari* (Venise, 1554, in-8o); *Rime sacre* (Florence, 1680, in-4o). L'édition la plus complète de ses œuvres a paru sous ce titre : *Poesie del Magnifico Lorenzo de' Medici* (Bergame, 1763, in-8o).

Médicis (TOMBEAUX DES), par Michel-Ange; dans l'église Saint-Laurent, à Florence. Pour juger cette œuvre du grand Florentin, il faut, comme il en prit le soin lui-même, oublier les deux tristes princes auxquels elle est consacrée, Julien, duc de Nemours, et Laurent, duc d'Urbin, ces inanités de la race des Médicis. Michel-Ange, appelé à faire en marbre un poëme funèbre sur la mort de deux gonfaloniers indignes de Florence, effaça de sa pensée les noms propres et alla droit à la source la plus profonde de l'inspiration funéraire, à l'idée même de la mort. Il ne donna pas, comme ses devanciers, aux tombeaux le caractère d'une prison d'attente; il ne donna pas aux statues des os décharnés; il dressa un monument à la mort comme on n'en avait jamais conçu aucun autre avant lui.

Ce furent Léon X et Clément VII, deux Médicis, qui firent élever la chapelle sépulcrale connue sous le nom de sacristie de Saint-Laurent et qu'ils destinaient à servir de tombeau à leur famille. La sacristie de Saint-Laurent doit sa célébrité surtout aux deux mausolées qu'elle renferme; c'est le premier ouvrage d'architecture proprement dite de Buonarotti et l'un des meilleurs qu'il ait produits en ce genre. Michel-Ange avait alors quarante ans accomplis. La chapelle où devaient être placés les monuments des Médicis avait été disposée de manière à recevoir un plus grand nombre de statues, et les mausolées devaient être au nombre de quatre. Il est probable que celui de Laurent le Magnifique était compris dans le projet primitif auquel Clément VII renonça, et deux seuls tombeaux, celui de Julien, frère de Léon X, et de Laurent, fils de Pierre et père de Catherine, furent achevés tels qu'ils existent aujourd'hui.

La chapelle qui renferme ces monuments forme un carré surmonté d'une coupole. Elle est de ce style savant et froid dont Michel-Ange a donné tant d'exemples, non-seulement dans les autres constructions de Saint-Laurent, mais encore dans les nombreux palais qu'il édifia, et au plus haut degré dans Saint-Pierre de Rome. Au fond se trouvent l'autel, vis-à-vis une Vierge avec l'Enfant Jésus, l'un de ses plus beaux morceaux, et deux figures que l'on croit être, en très-grande partie, de ses élèves Raffaello da Montelupo et Fra Giovan Agnolo, qui l'aidèrent dans cette grande entreprise; de chaque côté, dans la hauteur du mur, les deux statues de Julien et de Laurent. Une clarté modérée tombe d'en haut, glisse sur les saillies supérieures du marbre, effleure les contours, jette çà et là de faibles blancheurs et se perd avant d'atteindre les dalles. Saisi par l'impression mystérieuse de cette savante obscurité, on cherche dans les demi-teintes le sentiment des figures de Julien et de Laurent; le regard inquiet croit voir les lignes vaciller, les figures allégoriques à demi couchées qui décorent deux par deux les sarcophages, courbes et volutes, se mouvoir. L'esprit interroge l'effet et se demande : Est-ce le jour qui s'éteint? est-ce un nouveau jour qui se lève?

Michel-Ange ne s'est pas arrêté au portrait de ses modèles. Dans son tombeau de Jules II, Rachel et Lia représentaient la vie active et la vie contemplative; dans le tombeau des Médicis, les figures de Julien et de Laurent personnifient la pensée et l'action. Les quatre allégories, l'Aurore et le Crépuscule, le Jour et la Nuit, rappellent les phases principales et la rapidité de la destinée humaine. Julien et Laurent sont assis; le premier est jeune, digne et hardi, il est armé et appuie son bâton de commandement sur ses genoux; le second est plongé dans une sombre méditation, sa tête pleine de pensées est soutenue sur sa main; le doigt, sur les lèvres, semble vouloir arrêter jusqu'au murmure de la respiration. Est-ce la ruine de Florence qu'il regarde de ses yeux absorbés et profonds? Que dire de la majesté et de la puissance de la statue du Jour, de la titanique beauté de la Nuit, de la grâce sérieuse de l'Aurore qui s'éveille avec tristesse dans un monde de douleurs? La plume est impuissante à rendre les idées et les sentiments que l'art représente; mais le public ne se méprit pas un instant sur la signification de ces figures; il appela la statue de Laurent *il Pensieroso*, le Penseur. La statue la plus célèbre de ces compositions, celle de la Nuit (tombeau de Julien), représentée sous la figure d'une femme endormie, fit une très-vive impression. Le quatrain suivant, attribué à Strozzi, fut fait à sa louange :

La Notte che tu vedi in si dolci atti
Dormire, fu da un Angelo scolpita
In questo sasso; e perche dorme, ha vita.
Destala se nol credi, e parlera ti.

« Cette Nuit que tu vois dormir dans un si doux abandon fut sculptée par un ange dans un bloc de marbre. Elle est vivante puisqu'elle dort; éveille-la si tu en doutes, elle te parlera. »

Michel-Ange répondit pour la Nuit par les vers suivants, qui expriment assez bien son humeur sévère, et témoignent dans quel trouble de cœur et d'esprit il avait conçu et achevé son plus parfait ouvrage de sculpture :

Grato mi e il sonno, e piu l'esser di sasso
Mentre che il danno e la vergogna dura;
Non veder, non sentir, m' e gran ventura.
Pero non mi destar. Deh parla basso.

« Il m'est doux de dormir et plus encore d'être de marbre, tant que durent ces temps de bassesse et de honte; ne pas voir, ne pas sentir, voilà le bonheur. Ne m'éveille donc pas, je t'en conjure, et parle bas. »

Les six statues qui composent ces deux tombeaux, l'admirable Vierge qui, avec les deux figures exécutées par les élèves du maître, complète la décoration de la sacristie de Saint-Laurent, résument Michel-Ange comme sculpteur. Toute la science, toute la magnificence de son style, l'exubérante abondance de son imagination, la patience, la logique qu'il apportait dans l'exécution de ses inventions les plus audacieuses et les plus imprévues, le caractère nouveau, réel et pourtant surhumain qu'il mettait dans ses figures, cet extraordinaire ensemble de qualités qui fait du Florentin le géant de l'art moderne, se trouvent au plus haut degré dans ce monument. Le ciseau de Michel-Ange n'a rien produit de plus parfait que les tombeaux de Julien et de Laurent de Médicis.

MÉDICIS (Pierre II DE), fils de Laurent le Magnifique, né à Florence en 1471, noyé dans le Garigliano en 1503. Il succéda à son père en 1492, mais ne se distingua que par son incapacité. Chargé d'aller complimenter Alexandre VII sur son avénement, il se rendit à Rome, où il témoigna beaucoup d'attachement pour le roi de Naples, en même temps qu'il s'aliénait complétement Louis Sforza, régent du Milanais. De retour à Florence, il confia la direction des affaires publiques à un ancien secrétaire de son père, Pierre de Bibbiena, excita un vif mécontentement parmi les Florentins, et exila ses parents, Laurent et Jean de Médicis, petits-fils de Laurent l'Ancien, frère de Cosme, qui ne montraient pas moins d'ardeur à réclamer la liberté que Pierre II à défendre son pouvoir. Lors de l'invasion de Charles VIII en Italie (1494), Sforza engagea le roi à passer par la Toscane et à s'en emparer, en se rendant à Naples. Charles VIII fit en effet prendre d'assaut la forteresse florentine de Fivizzano et se prépara à enlever celles de Sarzane, de Sarzanello et de Pietra-Santa, qui devaient lui ouvrir l'entrée de la Toscane. A cette nouvelle, une vive agitation se manifesta à Florence, et Pierre, pour détourner l'orage, se rendit auprès du roi de France, afin de le détourner de ses projets de conquête. Mais à peine fut-il arrivé au camp de Charles VIII qu'il lui céda les trois forteresses et consentit en outre à lui livrer Pise et Livourne, sans autre compensation qu'une promesse de neutralité. Lorsqu'il revint à Florence, Pierre de Médicis fut accueilli par une explosion de l'indignation publique (1494). Chassé de la ville ainsi que sa famille, Pierre se réfugia à Bologne, puis à Venise, refusa de revenir à Florence lorsque Charles VIII l'y rappela, fit d'inutiles efforts en 1496, 1497 et 1498 pour rentrer dans sa patrie, ne réussit pas mieux dans une tentative faite en sa faveur par César Borgia en 1501, et suivit l'armée française dans le royaume de Naples. Les Français ayant été surpris sur les bords du Garigliano par Gonzalve de Cordoue, Pierre s'embarqua à la hâte sur une galère trop chargée et se noya en vue de Gaëte.

Médicis (PIERRE DE), opéra en quatre actes et sept tableaux, paroles de Saint-Georges et Pacini, musique du prince Poniatowski, représenté à l'Académie de musique *le 9 mars 1860. La rivalité de deux* frères, Julien et Pierre de Médicis, tous deux amoureux de la belle Laura Salviati, nièce du grand inquisiteur Fra Antonio, forme le sujet du poëme. Pierre obtient de Fra Antonio la promesse de la main de Laura; mais celle-ci aime Julien, qui ne voit d'autre moyen que la fuite avec sa maîtresse pour la soustraire à son rival. Son dessein est découvert, et il n'hésite plus alors à tirer l'épée et à se mettre à la tête d'une troupe de conjurés pour renverser Pierre de Médicis. Celui-ci, ne pouvant vaincre la résistance de Laura, l'oblige à se faire religieuse, de concert avec le grand inquisiteur. Un combat a lieu. Pierre, blessé grièvement, veut pardonner à son frère et lui accorder Laura. Il est trop tard; Fra Antonio s'est conformé à son désir; sa nièce a pris le voile, elle appartient au cloître. Il y a de belles situations et des épisodes intéressants dans ce livret : le jeu de *la morra*, le ballet mythologique des amours de Diane, la *luminara* ou l'illumination subite du palais Pitti, au second acte; au troisième, le tableau du *Campo-Santo*. La scène la mieux réussie est celle où Julien demande la main de Laura à son frère, qui la lui refuse. Le style de l'ouvrage affecte principalement la forme italienne; il est bien écrit pour les voix; l'orchestration est traitée magistralement; les airs de ballet sont gracieux et d'un charmant effet. On a surtout remarqué la cavatine de Pierre de Médicis : *Pour vous, j'abandonne Florence;* l'arioso de Laura : *Oui, le ciel m'appelle;* la scène du *Campo-Santo : Asile auguste et solitaire*, et l'air : *Abandonné de tous au sein de la mêlée*. L'orchestre et les chœurs, sous la direction de M. Diestch, ont interprété la partition avec un ensemble remarquable. La magnificence des décors a surpassé ce qu'on avait vu jusqu'alors à l'Opéra. Les rôles ont été créés par Gueymard, Bonnehée, Obin, Aymès et Mme Gueymard-Lauters. Nous n'avons pas insisté sur la prétention qu'ont eue les librettistes de retracer, dans le personnage de Fra Antonio, la grande et austère figure de Savonarole. Son caractère et ses actes n'apparaissent nulle part dans l'action. S'il a eu une nièce, il n'a jamais dû songer à lui faire épouser un prince de la famille des Médicis, contre lesquels il ne cessa d'exciter l'indignation populaire. La ressemblance se borne au costume de l'ordre des dominicains.

MÉDICIS (Julien DE), prince de Florence, troisième fils de Laurent le Magnifique, né en 1478, mort en 1516. Il suivit son frère dans l'exil, fut ramené à Florence et nommé chef de la république par le pape Jules II en 1512. L'année suivante, il se démit du pouvoir en faveur de son neveu Laurent II, et devint, en 1515, duc de Nemours, par son mariage avec une tante de François Ier, roi de France.

MÉDICIS (Laurent II DE), prince de Florence *et duc d'Urbin, né en 1492, mort en 1519. Il* avait deux ans lorsqu'il quitta Florence avec *son père Pierre II, chassé de cette ville. Il* reçut, en 1513, le pouvoir des mains de son oncle Julien, se rendit odieux aux Florentins, loin desquels il avait été élevé, par son caractère hautain, par son despotisme, et fut l'instrument docile de son autre oncle, Jean, devenu pape sous le nom de Léon X. Ce pontife lui confia le commandement des troupes de l'Église, le combla d'honneurs et dépouilla, en 1510, François de La Rovère pour donner à Laurent le duché d'Urbin. Mais de La Rovère lui disputa son duché jusqu'à ce que, vaincu par le nombre, il se vit contraint de déposer les armes. En 1518, Laurent épousa Madeleine, fille du comte d'Auvergne et de Boulogne, dont il eut une fille qui devint la fameuse Catherine de Médicis. En lui s'éteignit le dernier descendant légitime de Cosme l'Ancien. Un fils illégitime, ALEXANDRE, qu'il avait eu d'une esclave nommée Anna, parvint à s'emparer du gouvernement de Florence, grâce à l'intervention de Charles-Quint.

MÉDICIS (Jean DE), général italien, dit **le Grand Diable**, descendant de Laurent l'Ancien, né en 1498, mort en 1527. Il se rendit célèbre comme chef de condottieri. Le pape Léon X l'employa à dompter les petits tyrans de la Marche d'Ancône; il passa ensuite au service de la république de Venise, combattit, en 1524, les Français dans la Lombardie et les servit quelque temps après. Il mourut d'une blessure reçue devant Borgo-Forte. Ses soldats furent tellement affligés de sa perte, qu'ils prirent tous le deuil et en reçurent le nom de *Bandes noires*. La bravoure et la férocité de ces aventuriers sont restées célèbres en Italie.

MÉDICIS (Alexandre DE), premier duc de Florence, né en 1510, assassiné en 1535. Il était fils naturel de Laurent II et d'une esclave mauresque ou, suivant d'autres, du cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII) qui lui témoigna toujours une grande affection. Après la mort de Laurent II, le cardinal Jules de Médicis se chargea de l'administration de Florence (1519). Devenu pape sous le nom de Clément VII, il nomma régent de la république florentine le cardinal de Cortone et lui confia le soin de gouverner pendant la minorité d'Alexandre et du bâtard de Julien II, Hippolyte. Cortone, homme dur et sans habileté, mécontenta vivement les Florentins par sa mauvaise administration, et, après la prise de Rome par les Espagnols (1527), il quitta Florence avec ses pupilles, laissant cette ville se gouverner elle-même. Deux ans plus tard, Clément VII, oubliant ses griefs contre l'empereur, fit avec lui un traité en vertu duquel Charles-Quint s'obligeait à rendre la domination de Florence aux Médicis et donnait en mariage sa fille naturelle, Marguerite d'Autriche, au jeune Alexandre de Médicis, qui venait de recevoir le titre de duc de Citta di Penna. Pendant dix mois, les Florentins résistèrent aux attaques des troupes impériales, commandées par Philibert, prince d'Orange; mais la trahison et le manque de vivres les contraignirent enfin à se rendre (1530) et, quelques mois plus tard, Charles-Quint rendait un décret par lequel il déclarait Alexandre de Médicis chef de la république florentine, avec le droit d'intervenir dans tous les conseils, et le privilége d'hérédité pour sa race par ordre de primogéniture. Ce décret ne satisfit ni le pape, ni Alexandre, qui, l'un et l'autre, voulaient établir le pouvoir absolu. A la suite d'un coup d'Etat qui eut lieu en 1532, l'ancienne forme de gouvernement fut supprimée et Alexandre reçut le titre de doge ou de duc de Florence, avec une autorité sans limites comme sans contrôle. Le nouveau duc abolit les restes de l'ancienne liberté, désarma le peuple entier, construisit une forteresse et fit régner sur la malheureuse Florence une tyrannie insupportable. Après la mort du pape Clément VII, Alexandre ne connut plus aucun frein. Il fit empoisonner son cousin, le cardinal Hippolyte de Médicis, et même sa propre mère, se livra à tous les genres de crimes et de débauches et arma contre lui un membre de sa famille, Lorenzino de Médicis, qui le poignarda en 1537. Il laissait trois enfants, tous illégitimes.

MÉDICIS (Hippolyte DE), cardinal italien, fils naturel de Julien II, né à Urbin en 1511, mort en 1535. Il avait dix-huit ans lorsque son cousin, le pape Clément VII, lui conféra le chapeau de cardinal (1529), puis le nomma administrateur de l'archevêché d'Avignon, vice-chancelier de l'Eglise, et l'envoya, en 1530, en qualité de légat auprès de Charles-Quint, pour l'engager à activer la guerre contre les Turcs. Hippolyte de Médicis prit part à la guerre contre les infidèles et poursuivit Barberousse, qui venait, en 1534, de faire une descente dans les environs de Rome. Hippolyte avait conçu un vif dépit de voir Alexandre de Médicis lui être préféré par Clément VII pour gouverner Florence. Retiré à Rome, il fit de sa maison le rendez-vous de tous les exilés florentins et conspira, dit-on, contre la vie d'Alexandre, qui le fit empoisonner à Itri, au moment où il se rendait auprès de Charles-Quint. Le cardinal de Médicis n'avait en rien les mœurs d'un ecclésiastique; il passait ses journées à faire des armes, à monter à cheval, et ses nuits en débauches; mais affable, généreux, il était fort aimé des gens de lettres, parmi lesquels il tenait lui-même un rang fort distingué, et il a laissé, entre autres productions, une traduction en vers libres du deuxième livre de l'*Enéide*, insérée dans les *Opere de Virgilio da diversi autori tradotti* (Florence, 1556, in-8°).

MÉDICIS (Lorenzo di Pier-Francesco DE), surnommé **Lorenzino** à cause de sa petite taille, né à Florence en 1514, mort à Venise en 1548. Il descendait de la branche des Médicis qui avait pour auteur Laurent, second fils de Jean de Médicis, gonfalonier de la république en 1421. C'était un homme d'un esprit ardent, d'un caractère mélancolique, d'une imagination bizarre et désordonnée, qui joignait à beaucoup de savoir des passions mauvaises et rêvait de sortir de son obscurité par quelque action d'éclat, bonne ou mauvaise. Chassé de Rome pour avoir décapité les belles statues de l'arc de Constantin, il retourna à Florence, s'attacha à son cousin le duc Alexandre, devint le compagnon de ses débauches, se rendit méprisable par sa bassesse, par ses complaisances honteuses, par sa lâcheté feinte ou réelle et conçut le projet de jouer le rôle de Brutus. Chargé par Alexandre de lui procurer une entrevue avec Catherine Ginori, sa tante, qui avait inspiré au duc une vive passion, il le fit venir la nuit dans sa maison, se précipita sur lui lorsqu'il le crut endormi, lui enfonça un poignard dans le dos et, après une lutte violente, l'acheva avec un couteau de poche. Après son assassinat, il s'enfuit de Florence, habita successivement Bologne, Venise, Constantinople, Paris, et retourna à Venise, où il fut à son tour assassiné par les ordres de Cosme Ier de Médicis. On a de lui une remarquable comédie, intitulée *Aridosio* (Florence, 1593, in-8°).

MÉDICIS (François Ier DE), grand-duc de Toscane, fils du précédent, né à Florence en 1541, mort en 1587. Il avait été, dès 1564, associé au pouvoir par son père, qu'il surpassa encore par sa tyrannie, ses déprédations et ses honteuses débauches. Ses complaisances serviles envers l'Espagne et l'Autriche lui méritèrent de ces deux puissances la reconnaissance officielle de son titre de grand-duc (1575). Les richesses immenses qu'il amassa en accablant d'impôts ses sujets, déjà décimés par la famine et les maladies contagieuses, lui donnèrent les moyens d'élever de fastueux palais, de riches galeries de tableaux, ce qui lui valut le titre banal de protecteur des arts. Comme son père, il ruina le commerce florentin en s'en attribuant le monopole; cette cité, si florissante au moyen âge, ne s'est jamais relevée depuis. Les impôts excessifs qu'il mit sur la traite des blés détruisirent l'agriculture dans les Maremmes de Sienne; les laboureurs découragés renoncèrent à ensemencer les terres. Il fit encore une chose fatale à sa patrie en préférant l'alliance de l'Autriche à celle de la France, ce qui eut pour résultat de placer la Toscane sous la tutelle pesante de la première de ces puissances. Ce despote orgueilleux, irascible, sombre et dissimulé, s'habitua à ne rien voir que par ses favoris et subit complétement l'ascendant de sa maîtresse, Bianca Capello, qu'il finit par épouser en secret après la mort de l'archiduchesse Jeanne, sa femme (1578), et qui l'amena à rendre ce mariage public l'année suivante. François de Médicis s'était aliéné par sa conduite odieuse jusqu'aux membres de sa famille, entre autres son frère le cardinal Ferdinand, qui se retira à Rome. En 1587, Ferdinand revint à Florence et fut invité par son frère à un repas de réconciliation, auquel assista Bianca Capello. A la suite de ce repas, Bianca et le grand-duc tombèrent malades et moururent l'un et l'autre peu de jours après. Selon les uns, ils avaient été empoisonnés par le cardinal Ferdinand; selon d'autres, ce fut Bianca qui, en voulant donner la mort au cardinal, s'empoisonna par méprise ainsi que son mari. François avait eu un fils, mort avant lui, et deux filles, dont l'une, Marie, devint reine de France.

MÉDICIS (Cosme Ier DE), premier grand-duc de Toscane, fils de Jean, chef des bandes noires, né en 1519, mort en 1574. Après le meurtre d'Alexandre, il fut nommé grand-duc de Toscane par l'influence de Charles-Quint, qui, pour prix de sa protection, mit des garnisons dans Florence, Pise et Livourne. Les exilés florentins firent une tentative armée, sous la conduite de P. Strozzi, pour s'opposer à cette usurpation; mais ils furent repoussés. Cosme fit peser sur les Florentins une tyrannie encore plus lourde que celle d'Alexandre. Il fit condamner à mort, par contumace, 430 exilés et mit à prix la tête de 35 d'entre eux, abolit les magistratures républicaines, établit une législation sanguinaire qui procédait par la confiscation et l'assassinat, introduisit l'inquisition, couvrit la Toscane de forteresses, fit assassiner Lorenzino, le meurtrier d'Alexandre, persécuta les réformés, etc. En même temps, fidèle aux traditions vénales de sa famille, il continuait à s'enrichir par un commerce étendu et s'attribuait dans ses Etats le monopole des principaux objets de consommation, ruinant ainsi l'industrie privée et basant sa prodigieuse opulence sur la misère universelle. Dans ses rapports avec les souverains étrangers, sa politique était aussi humble et servile qu'elle était violente à l'égard de ses sujets. Pour se concilier notamment l'amitié de Charles-Quint, il dépensa des sommes énormes. En 1554, il chargea le marquis de Marignan de s'emparer de Sienne, qui, défendue par Pierre Strozzi, fit une héroïque résistance et ne capitula qu'en 1555, lorsque les bandes de Cosme de Médicis eurent ravagé le pays au point d'en faire un désert. Toutefois, il entra seulement en 1557 en possession du fief de Sienne, que lui céda Philippe II, en retour des sommes prêtées par lui à Charles-Quint. Grâce à Cosme, Jean-Ange de Médicis fut élevé au souverain pontificat en 1559, sous le nom de Pie IV. Ce pape, qui appartenait à une autre famille que celle des Médicis de Florence, témoigna sa reconnaissance au tyran de cette ville en nommant deux de ses fils cardinaux, et en le traitant en souverain, sans vouloir toutefois lui en concéder le titre. En 1562 moururent subitement ses deux fils, Jean et Garcias, ainsi que sa femme, Eléonore de Tolède, et il passa dans l'opinion publique pour être l'auteur de cette triple catastrophe. Quoi qu'il en soit, cet événement, joint aux douleurs de la pierre qui le faisaient beaucoup souffrir, contribua à déterminer Cosme à partager avec son fils François, en 1564, le soin de l'administration publique, en se réservant toutefois l'autorité suprême. Après la mort de Pie IV, en livrant aux fureurs de l'inquisition son favori, Pierre Carnesecchi, soupçonné de protestantisme, et d'autres hérétiques, il obtint de Pie V le titre de grand-duc de Toscane (1569), et il fut solennellement couronné à Rome en 1570, malgré les protestations des représentants de l'empereur et du roi d'Espagne. Cosme passa les dernières années de sa vie dans de basses intrigues, souffrant de la pierre et de la goutte et à moitié impotent. Ce prince se signala, comme presque tous les membres de sa famille, par la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Il rétablit l'université de Pise (1543), fonda une manufacture de mosaïque, une imprimerie dont Torrentiano prit la direction, établit des jardins botaniques à Pise et à Florence, eut le premier l'idée de créer des archives générales, s'occupa beaucoup de chimie, de la fabrication des poisons et découvrit le secret de tremper l'acier pour tailler le porphyre.

Médicis (STATUE ÉQUESTRE DE COSME Ier DE), chef-d'œuvre de Jean de Bologne; à Florence. Le grand-duc, vêtu d'un costume militaire d'apparat, a dans la main droite un rouleau ou bâton de commandement, et tient de la main gauche les rênes de son cheval; il a la tête nue et regarde vers la gauche; son front chauve est large et bombé; sa physionomie exprime l'énergie et la ténacité. Le cheval qu'il monte est entier; il baisse la tête et ouvre la bouche sous la pression du frein. Le piédestal qui supporte cette statue équestre est orné, sur trois de ses faces, de bas-reliefs de bronze exécutés par Jean de Bologne. l'un représente la cérémonie du *Couronnement de Cosme*, célébrée à Rome par Pie V, en 1570; le deuxième, l'*Entrée de Cosme à Sienne*; le troisième, *Cosme recevant le serment d'obéissance des Florentins*. Chacun des ces bas-reliefs est accompagné d'une inscription latine qui en donne l'explication. La quatrième face du piédestal porte l'inscription suivante : *Cosmo Medici magno Etruriæ duci primo, pio, felici, invicto, justo, clementi, sacræ militiæ pacisque in Etruria authori, patri et principi optimo, Ferdinandus fil. magnus dux III erexit an.* MDLXXXXIIII. Le grand-duc Ferdinand III avait, dès son avénement au trône en 1587, chargé Jean de Bologne d'exécuter cette statue de Cosme Ier. L'artiste se mit immédiatement à l'œuvre; la statue fut fondue en 1591, mais elle ne fut érigée que le 14 mai 1594, sur la place d'armes, au milieu d'une affluence énorme de curieux. Baldinucci rapporte que Jean de Bologne, caché derrière une cloison, prêtait attentivement l'oreille aux propos de la foule. Survint un paysan qui, après avoir examiné l'œuvre, se mit à dire : « Voilà un fort beau cheval, mais il n'a pas, comme ceux qui sont vivants, des callosités aux jambes! » L'artiste étant sorti de sa cachette n'eut pas de peine à s'assurer que la critique du paysan était fondée. Il fit alors couvrir de nouveau sa statue, et, grâce à son habileté consommée dans l'art de travailler les métaux, il réussit à corriger son erreur, en enchâssant dans le bronze les callosités qui manquaient. Le même Baldinucci nous apprend que le cheval pèse 15,438 livres et la figure de Cosme Ier 7,716 livres. Une statue en pied du grand-duc, sculptée en marbre par Jean de Bologne, décore le portique des Offices, à Florence.

Médicis (PORTRAITS DE COSME Ier). Outre la statue équestre et la statue de marbre de Cosme Ier, dues à Jean de Bologne, Florence possède plusieurs autres portraits du célèbre grand-duc, qui fut, comme on sait, un protecteur zélé des artistes. Parmi ceux de ces portraits que l'on a réunis au musée des Offices, nous citerons un tres-beau buste exécuté par Benvenuto Cellini, un autre buste en bronze d'un auteur inconnu, et un tableau du Pontormo. Au palais Pitti se trouve une belle peinture d'Angiolo Bronzino, qui fut un des portraitistes favoris de Cosme Ier; d'autres portraits exécutés par lui se voient au palais Borghèse (Rome), au musée du Belvédère (Vienne), au musée de Turin, etc. Vosterman a gravé un intéressant petit portrait de Cosme Ier : le grand-duc est représenté de profil, coiffé d'une toque et ayant un vêtement à col; son visage, sans barbe, est sillonné de rides; le nez, aquilin, est tres-accentué; la physionomie est fine, spirituelle.

MÉDICIS (Ferdinand Ier DE), cardinal, grand-duc de Toscane, frère du précédent, né en 1551, mort en 1609. Il succéda à son frère en 1587. Les Florentins goûtèrent quelque tranquillité sous son règne. Il remit les lois en vigueur, fit refleurir le commerce et l'agriculture, dessécha les marais entre le Tibre et l'Arno, prépara la prospérité de Livourne, envoya des subsides à Henri IV pour l'aider à conquérir son royaume, arma une flotte pour arrêter les ravages des corsaires africains et fut constamment le protecteur éclairé des beaux-arts. Toutefois, il demeura fidèle aux traditions de sa famille, faisant lui-même un commerce très-actif; commanditaire des principales maisons de banque, il s'était associé secrètement au commerce de contrebande que les Anglais et les Hollandais faisaient dans l'Amérique espagnole. Deux ans après être monté sur le trône de Toscane, il avait déposé les insignes du cardinalat pour épouser la fille du duc de Lorraine Charles II, Christine, dont il eut quatre fils, entre autres Cosme II, qui lui succéda. Ce prince, dont les qualités brillantes furent ternies par une dissimulation souvent voisine de la perfidie, mourut vivement regretté de ses sujets.

MÉDICIS (Pierre DE), général italien, frère des deux précédents, né à Florence, mort à Madrid en 1604. Il entra comme général au service de l'Espagne, combattit dans les Pays-Bas et passa la plus grande partie de sa vie à Madrid, à la cour de Philippe II. C'était un homme d'un caractère inquiet et violent, qui ne cessa par ses intrigues, par ses querelles retentissantes, de causer des tracasseries continuelles à la maison de Médicis. Sur un soupçon d'infidélité, il poignarda sa première femme, Eléonore de Tolède, se livra à une débauche effrénée et laissa un grand nombre d'enfants naturels, que son frère Ferdinand fit entrer dans des couvents.

MÉDICIS (Jean DE), général et homme d'Etat, fils naturel de Cosme Ier et frère des précédents, né à Florence en 1566, mort près de Venise en 1621. Son père le reconnut et le fit élever avec ses autres enfants. Envoyé en Flandre pour y combattre sous les ordres du duc de Parme, il s'y fit remarquer par ses talents militaires, devint ensuite un des principaux ministres des grands-ducs Ferdinand Ier et Cosme II, et remplit avec habileté plusieurs missions diplomatiques importantes. Mais le scandale causé par son libertinage devint tel, qu'il se vit contraint de quitter Florence et de se rendre à Venise, où on lui confia le commandement d'une armée contre les Uscoques. Peu de temps avant sa mort, il avait épousé une de ses maîtresses, nommée Livia Vernana.

MÉDICIS (Cosme II DE), grand-duc de Toscane, fils de Ferdinand Ier, né en 1590, mort en 1621. Il succéda à son père en 1609. C'était un prince d'un génie médiocre, mais qui, cependant, donna de grands développements à la marine toscane et l'exerça souvent contre les Turcs. Il forma des établissements sur la côte de la Phénicie et encouragea le commerce, l'agriculture et les arts. Cosme II fut presque constamment valétudinaire. Il se signala par sa clémence, par sa modération, par sa tolérance, et l'on regarde son règne comme l'époque où le grand-duché de Toscane a joui de la plus grande prospérité.

MÉDICIS (Ferdinand II DE), grand-duc de Toscane, fils du précédent, né en 1610, mort en 1670. Il succéda à Cosme II en 1621, sous la tutelle de sa mère et de son aïeule jusqu'en 1628. C'était un prince faible, qui laissa le pape s'emparer du duché d'Urbin (1631), et permit que ses officiers de santé, excommuniés pour avoir fait observer aux ecclésiastiques les lois de la quarantaine pendant une peste qui avait désolé la Lombardie et la Toscane (1630), fissent amende honorable à genoux. Enfin, en 1633, il laissa traîner à Rome le grand Galilée, alors septuagénaire et infirme, pour le faire juger par l'inquisition. Malgré sa faiblesse et sa nullité, Ferdinand encouragea les sciences et les arts, et se fit aimer du peuple par son affabilité et sa grande douceur.

MÉDICIS (Cosme III DE), grand-duc de Toscane, fils et successeur du précédent, né en 1642, mort à Florence en 1723. Il hérita de sa mère, Vittoria de La Rovère, un esprit défiant, une humeur jalouse, une bigoterie outrée, la passion du faste, et se montra mauvais époux et mauvais prince. Marié fort jeune à Louise d'Orléans, fille de Gaston de France, il inspira à cette jeune femme, aussi jolie et spirituelle que légère et emportée, la plus vive aversion, vécut en mauvaise intelligence avec elle, fit en 1669 un voyage en Allemagne, en Hollande, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en France, et monta sur le trône l'année suivante (1670). Bien qu'elle eût eu de son mari deux fils, Ferdinand et Jean-Gaston, et une fille, Anne-Marie-Louise, la haine que Louise d'Orléans ressentait pour lui n'avait fait que s'accroître. A plusieurs reprises, elle avait tenté de fuir la Toscane, qu'elle regardait comme une prison, et s'était retirée en 1672 à la villa du Poggio, à Cajano, d'où elle fatiguait la cour de Versailles de ses plaintes et faisait tous ses efforts pour obtenir le divorce. En 1675, elle reçut enfin la permission de retourner en France, sous la promesse de se retirer au couvent de Montmartre. Mais à peine arrivée à Paris, cette princesse, ennemie de toute retenue, s'adonna entièrement à son goût pour le plaisir. Le bruit de ses galanteries arriva jusqu'à Florence. Furieux d'être devenu la risée de l'Europe, Cosme III refusa de payer une pension à sa femme et la fit surveiller avec la rage d'un jaloux. Une des plus vives préoccupations de ce prince fut de perpétuer la maison de Médicis, jadis fort nombreuse et qui devait bientôt s'éteindre; mais il eut la main on ne peut plus malheureuse dans les unions qu'il fit contracter. En 1688, son fils aîné Ferdinand épousa Violente de Bavière, qui se trouva stérile; en 1697, son second fils Jean-Gaston se maria avec Anne-Marie de Saxe-Lauenbourg, dont il n'eut pas d'enfants et avec laquelle il ne put vivre. En désespoir de cause, Cosme III engagea son frère, le cardinal François-Marie, à déposer la pourpre et à épouser, en 1709, Eléonore de Gonzague; mais à peine le mariage fut-il conclu, que cette princesse refusa de le consommer. Le grand duc fit alors déclarer par le sénat de Florence qu'après l'extinction du dernier mâle de la famille des Médicis, sa fille, la princesse Anne, épouse de l'électeur palatin Guillaume, serait appelée au trône; mais un traité passé entre l'empereur, les rois de France et d'Angleterre et la Hollande, et rendu public à Londres en 1718, vint complétement renverser cet ordre de succession. Cosme III mourut à quatre-vingt-un ans, exécré du peuple. Il avait accablé ses sujets d'impôts, déployé un faste insensé, persécuté les savants et laissé dépérir l'agriculture, le commerce et l'industrie. Son fils aîné, Ferdinand, était mort en 1713.

MÉDICIS (Jean-Gaston DE), dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis, né à Florence en 1671, mort en 1737. Il était âgé de cinquante-trois ans lorsqu'il succéda, en 1723, à Cosme III, son père. Quoique indolent et faible, ce prince guérit quelques-unes des plaies du règne précédent : il diminua les impôts, supprima divers monopoles, abolit les supplices atroces qu'ordonnait son père, éloigna les moines et les espions dont ce prince s'était entouré, et supprima divers monopoles, ainsi que les pensions accordées aux hérétiques convertis. Homme de plaisir, adonné au jeu et à la débauche, qui ruina rapidement sa santé, il vécut séparé de sa femme, l'impérieuse et laide princesse Anne-Marie-Françoise de Saxe-Lauenbourg, dont il n'avait point eu d'enfants, et finit par abandonner presque entièrement le soin des affaires à son valet de chambre, Guiliano Dami, qui trafiquait des emplois et des faveurs. Pendant assez longtemps, Jean-Gaston lutta contre les cours de Madrid et de Vienne, et ne reconnut qu'en 1731 la successibilité de l'infant don Carlos au trône de Toscane, en stipulant pour sa famille des avantages pécuniaires et honorifiques. Don Carlos ayant conquis le royaume de Naples en 1733, les puissances signataires du traité de Londres (1718) dévolurent alors la succession au trône de Toscane à François III, duc de Lorraine, en écartant, comme par le passé, les droits d'Anne de Médicis, sœur de Jean-Gaston. Ce dernier prince mourut en 1737, avant d'avoir pu conclure avec son successeur un traité relatif à ses biens allodiaux. Avec Anne de Médicis, morte en 1743, s'éteignit la famille de Médicis.

MÉDICIS (Jean, Jules, Alexandre-Octavien DE), papes. V. LÉON X, CLÉMENT VII, LÉON XI.

MÉDICIS (Catherine et Marie DE), reines de France. V. CATHERINE et MARIE.

MÉDICIS ou **MEDICI** (don Louis), duc de SARTO, connu sous le nom de **chevalier de Médicis**, homme d'Etat italien, de la famille des princes d'Ottajano, branche cadette des Médicis de Florence, né à Naples en 1759, mort à Madrid en 1830. Il était ministre de la police depuis 1791, lorque, en 1794, Acton, qui redoutait son crédit à la cour, le fit impliquer dans une conspiration républicaine et enfermer pendant quatre ans dans une forteresse. Son refus constant de s'unir aux Français lui rendit la confiance de Ferdinand IV, qui, retiré en Sicile, le chargea du ministère des finances (1810), poste dans lequel il essaya, mais en vain, d'opérer des réformes utiles. Pour ce motif, il donna sa démission en 1811, passa en Angleterre, retourna au bout de dix-huit mois en Sicile, fut chargé en 1815 d'aller négocier auprès du congres de Vienne le rétablissement de Ferdinand sur le trône de Naples, revint dans cette ville, muni des pleins pouvoirs du roi, et prit en main le ministère de la police. C'est à ce titre qu'il fit arrêter Murat, au moment où il débarquait sur la côte de Calabre, qu'il donna l'ordre de le traduire immédiatement devant un conseil de guerre et le fit fusiller. En 1818, il reçut la mission de terminer les différends qui existaient entre Naples et le saint-siége, entra en négociation avec le cardinal Consalvi, fit preuve d'autant de fermeté que d'habileté, et signa, le 16 février, le concordat qui réglait les affaires ecclésiastiques des Deux-Siciles. Peu après, Médicis devint ministre des finances, prépara plusieurs améliorations importantes, introduisit un nouveau système militaire, tenta de réformer l'administration de la justice et de faire procéder à la redaction d'un nouveau code, négocia avec le gouvernement de Rio-Janeiro pour déporter au Brésil deux mille galériens napolitains, et prit de nombreuses mesures qui indiquaient autant de zèle que de talent dans le maniement des affaires publiques. Malheureusement cet homme d'Etat fut mal secondé dans ses efforts, et l'impopularité que s'étaient attirée ses collègues, particulièrement le prince de Canosa, ministre de la police, par des mesures d'un despctisme odieux, rejaillit sur sa propre administration. Le 2 juillet 1820 éclata, à Nola, une insurrection militaire qui fut suivie d'un mouvement national. Les gardes nationales et plusieurs généraux, tels que Carascosa et Pepe, se rattachèrent promptement à ce mouvement et contraignirent le roi ainsi que le prince royal à jurer, le 7 juillet 1820, une constitution libérale. Médicis s'était jusque-là montré l'ennemi des partis extrêmes, des carbonari comme des caldesari. La révolution le fit se rattacher à ces derniers. Il conseilla au roi de quitter Naples et de n'y revenir qu'accompagné d'une armée étrangère. Ferdinand VII, à l'instigation du duc de Calabre, resta dans sa capitale et Médicis se retira à Rome, où il resta jusqu'en 1822. A cette époque, il retourna auprès du roi et prit le portefeuille des finances dans le cabinet présidé par le prince Alvaro Ruffo, qui apporta des adoucissements aux mesures d'une rigueur révoltante adoptées par le gouvernement après le rétablissement du pouvoir absolu. De son côté, Médicis s'efforça, avec peu de succès il est vrai, de relever les finances du pitoyable état dans lequel elles se trouvaient, et contracta des emprunts avec la maison Rothschild. Nommé peu après président du conseil des ministres, il cumula, à la mort du marquis Circello, les ministères de la police, des finances et des affaires étrangères, conserva cette haute position sous le roi François I^{er} et mourut subitement à Madrid, où il avait accompagné la fille de son souverain, Marie-Christine, qui allait épouser Ferdinand VII.

MÉDICOMANE s. (mé-di-ko-ma-ne — rad. *médicomanie*). Personne qui a la manie de médicamenter, de faire de la médecine.

— Adjectiv. : *Il faut fuir la société des gens* MÉDICOMANES.

MÉDICOMANIE s. f. (mé-di-ko-ma-nî — du lat. *medicus*, médecin, et de *manie*). Manie de faire de la médecine : *La* MÉDICOMANIE *n'est pas, tant s'en faut, une passion inoffensive.*

MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE adj. Méd. Se dit des études psychologiques basées sur l'observation médicale.

MÉDICO-VÉTÉRINAIRE adj. Qui appartient à la médecine vétérinaire : *Le sel produit sur les bestiaux les mêmes effets que sur l'homme : il stimule leur appétit, et il a quelques propriétés* MÉDICO-VÉTÉRINAIRES. (Morogues.)

MEDICUS adj. (mé-di-kuss — lat. *medicus*, médecin). Mythol. rom. Surnom d'Apollon et d'Esculape.

MEDICUS (Frédéric-Casimir), médecin et botaniste allemand, né à Grumbach en 1736, mort en 1808. Il fut successivement conseiller de régence en Bavière, directeur de l'université de Heidelberg, conservateur du jardin botanique de Manheim et membre de l'Académie des sciences de cette ville. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire des maladies périodiques* (Carlsruhe, 1764); *Recueil d'observations médicales* (Zurich, 1764-1766, 2 vol. in-8°); *Mélanges concernant l'art d'embellir les jardins* (Manheim, 1782); *Observations botaniques* (Manheim, 1782-1783, in-8°); *Theodora speciosa, nouvelle espèce de plantes, avec un projet d'employer dans le classement des plantes la méthode artificielle et naturelle* (Manheim, 1786); *Botanique philosophique* (Manheim, 1791); *Histoire de la botanique de notre époque* (Manheim, 1793); *Documents pour servir à la connaissance de l'anatomie et de la physiologie des plantes* (Leipzig, 1799-1801, in-8°); *Dissertations sur la physiologie des plantes* (Leipzig, 1803, 3 vol. in-8°), etc.

MÉDICUSIE s. f. (mé-di-ku-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

MÉDIE, en latin *Media*, vaste contrée de l'Asie ancienne, située au S.-O. de la mer Caspienne. Les limites de la Médie, qui fut tantôt royaume indépendant, tantôt province des nombreux empires qui se formèrent dans l'Asie centrale, ont subi de telles variations qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les indiquer d'une manière exacte. Au temps de Strabon, la Médie était partagée en deux grandes divisions : la Grande Médie (Irak-Adjemi actuel), et la Médie Atropatène (l'Ader-Baïdjan), du nom d'Atropate qui, au témoignage de Polybe, détacha cette partie de la Médie et la donna à son fils Atrobasane. La Grande Medie, qui formait un plateau élevé, possédait, selon les auteurs anciens, un excellent climat et un sol fertile, et ce témoignage a été confirmé par celui des voyageurs modernes. A l'O. et au S.-O., elle est separée de la contrée peu élevée qu'arrosent l'Euphrate et le Tigre par une chaîne de montagnes que les anciens désignaient sous les noms de Zagros. Elle avait pour bornes : à l'E., le désert et les monts Caspiens (l'Elbrouz des modernes); au N. et au N.-O., les Cadusiens, l'Atropatène et les Matieni. L'Atropatène s'étendait au N. jusqu'à l'Araxe; c'était une région moins fertile que la Grande Médie, et elle ne paraît pas avoir été comprise dans la Médie d'Hérodote.

La principale ville de la Grande Médie était Agbatane ou Ecbatane, résidence d'été des rois de Perse. Au S.-O. d'Ecbatane, on trouvait Baptana ou Bagistaná, appelée aujourd'hui Baghistan ou Béhistoun. Semiramis, dans sa marche de Babylone sur Ecbatane, y fit construire un immense jardin. Cette localité est devenue célèbre dans les temps modernes par les inscriptions cunéiformes qu'on y a découvertes et qui ont été expliquées par le colonel Rawlinson (v. BÉHISTOUN). Dans la partie N.-E. de la Grande Médie, près des Portes Caspiennes, s'élevait la ville de Rhagès, à laquelle les Macédoniens donnèrent dans la suite le nom d'*Europus*, et les Parthes celui d'Arsacia. Cette ville, dont les ruines sont encore visibles à Rai ou Razi, est mentionnée, dans le livre de Tobie, comme la résidence d'un grand nombre de Juifs qui avaient été emmenés captifs par Salmanazar. Près de Rhagès s'étendait la plaine de Nisée, célèbre par les chevaux qu'on y élevait et qui étaient regardés comme les meilleurs de toute l'Asie.

La région montagneuse qui formait la partie S.-O. de la Grande Médie était habitée par les Mardes, qui étaient fixés sur les frontières de la Perse; par les Uxiens et les Elyméens, à l'O. de la Susiane, et par les Cosséens, au S. de la Grande Médie. Lorsque le roi de Perse se rendait à Ecbatane, il était obligé de passer à travers le pays de ces derniers, et il n'obtenait la liberté du passage qu'en leur payant un tribut considérable. Les Cosséens furent battus par Alexandre, mais il ne paraît pas que les Macédoniens les aient jamais complétement subjugués. La ville la plus importante de l'Atropatène était Gaza ou Gazica, comme l'appelle Ptolémée. Au N.-O. de cette ville se trouvait un lac salé, nomme Spauta ou Martianus (aujourd'hui le lac Ourmyah), entouré de très-hautes montagnes couvertes de neige. Dans le N.-E. de l'Atropatène habitaient les *Cadusiens* ou *Gelæ*, qui ont, sans doute, donné leur nom à la province aujourd'hui appelée Ghilan. « L'Atropatène, dit Ritter, renferme, à côté des vallées les plus ravissantes et les plus fertiles, les gorges les plus effroyables, les chaînes de montagnes les plus abruptes; c'est le pays des immenses hauteurs et des profonds abîmes, des passes les plus sauvages et des paysages les plus enchanteurs, du froid le plus rigoureux et de la chaleur la plus bienfaisante, étendant sa douce influence jusque dans les plus profondes vallées; c'est le pays des contrastes, le pays le plus pittoresque de tout l'Iran, celui des cités populeuses, des pasteurs nomades et des hordes de brigands. »

Selon Hérodote, les Mèdes furent originairement divisés en six tribus : les Buses, les Paratacènes, les Struchotes, les Arizontes, les Budiens et les Mages. Ils descendaient, selon le même historien, ainsi que les Perses et les habitants de la Bactriane, d'un peuple qu'il appelle les Ariens. S'il faut en croire Bérose, la Médie, longtemps gouvernée par des rois indépendants, fut maîtresse de Babylone de l'an 2230 à l'an 2000. Mais, sans remonter à ces temps inconnus, il paraît prouvé que la Médie fit anciennement partie de l'empire d'Assyrie, à la chute duquel elle devint un royaume indépendant. A partir de cette époque, son histoire est racontée différemment par les divers historiens. Selon Hérodote, elle eut quatre rois, dont le premier fut Déjocès, choisi, à cause de sa sagesse, par les Mèdes tombés dans une complète anarchie à une date incertaine du VII^{e} siècle. Son fils, Phraorte, agrandit considérablement l'empire des Mèdes, subjugua les Perses et plusieurs autres nations, mais périt dans une expédition contre les Assyriens de Ninive. Son successeur, Cyaxare, organisa complétement les forces militaires de l'empire, dont il recula les frontières jusqu'à l'Halys. Dans une expédition contre Ninive, il fut battu par les Scythes, qui avaient envahi l'Asie méridionale et qui ravagèrent la Médie pendant vingt-huit ans. Il réussit à en débarrasser son royaume en faisant assassiner leurs principaux chefs, s'empara ensuite de Ninive, et conquit l'empire d'Assyrie, à l'exception de la province de Babylone. Son fils Astyage (595-560) fut détrôné par Cyrus, son petit-fils, et la Médie devint une province de l'empire des Perses. Telle est la version d'Hérodote, Ctésias fait commencer l'empire des Mèdes en 842, et lui donne une durée de 282 ans. Xénophon mentionne un cinquième roi des Mèdes, Cyaxare II, qui aurait succédé à Astyage et aurait régné jusqu'en 536.

Les Mèdes se révoltèrent pendant le règne de Darius II, père de Cyrus le Jeune; mais ils furent de nouveau réduits à l'obéissance en 408. Ils ne paraissent plus avoir fait, dès lors, aucune tentative pour recouvrer leur liberté. A la chute de l'empire des Perses, la Médie fit partie du royaume des Séleucides, et passa ensuite sous la domination des Parthes. Toutefois, elle eut encore un instant un roi particulier, Artavasde, auquel Antoine fit la guerre en l'an 36. A dater de cette époque, le nom de la Médie disparaît complétement de l'histoire.

Une grande incertitude règne sur les langues successivement parlées en Médie. Le pehlvi paraît s'y être introduit sous la dynastie des Sassanides. Quelques-uns pensent que le zend a été, pendant un certain temps, la langue universelle du plateau de l'Iran. Les philologues modernes penchent à croire qu'une langue particulière, aujourd'hui perdue, mais dont il subsiste des monuments écrits dans les inscriptions cunéiformes, aurait été longtemps parlée en Médie, et ils la regardent comme un intermédiaire entre les langues gothiques et germaniques d'une part, et les langues sanscrite, grecque et latine, de l'autre.

Quant au culte des Mèdes, ils paraissent avoir, comme les Parsis, adoré le feu et la lumière comme symboles du bien, et avoir reconnu deux principes, Ormuzd et Ahriman.

MÉDIÉTÉ s. f. (mé-di-é-té — du lat. *medius*, qui est au milieu). Géom. Ancien nom des proportions qui contiennent une moyenne proportionnelle, comme $a : b :: b : c$.

MÉDIÉVISTE s. m. (mé-di-é-vi-ste — du lat. *medius*, moyen; *ævum*, âge). Historien qui s'occupe spécialement du moyen âge.

MÉDIFIXE adj. (mé-di-fi-kse — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *fixe*). Bot. Se dit d'une partie qui est fixée à une autre par son milieu : *L'anthère du lis est* MÉDIFIXE.

MÉDIFOURCHE s. f. (mé-di-four-che — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *fourche*). Entom. Partie du corps des insectes à laquelle s'attachent les muscles de l'aile.

MÉDIMNE s. m. (mé-di-mne — gr. *medimnê*, mot qui se rattache au même radical que le latin *medius*, milieu, et le sanscrit *madhya*, même sens, ancien terme qui se retrouve dans toutes les langues aryennes, et dont l'idée même implique celle de mesure. La racine est probablement *mâdh*, qui paraît avoir existé en sanscrit avec le sens de mesurer). Métrol. anc. Unité des mesures de capacité, chez les Athéniens, pour les matières sèches, valant, suivant Letronne, $52^{\text{lit}},80$ et, d'après d'autres, $52^{\text{lit}},84$: *Un* MÉDIMNE *égale 2 amphores romaines, égale* 52 *litres, égale en poids de froment* 39 *kilogrammes.* (Duruy.)

MEDIMNO s. m. (mé-di-mno). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans l'île de Chypre, et valant $75^{\text{lit}},097$.

MÉDIN s. m. (mé-dain). Métrol. Petite monnaie turque, dont la valeur varie suivant les contrées : *Le monastère de Sainte-Anne est converti en mosquée; on y entre pour quelques* MÉDINS. (Chateaub.) ‖ On dit aussi MÉDINI.

MÉDINA, ville de Sénégambie, capitale de l'Etat d'Oulli, à 380 kilom. de l'embouchure de la Gambie et à 360 kil. de Saint-Louis du Sénégal; 5,000 hab. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur le chemin de fer d'Ockport aux chutes du Niagara; 3,700 hab.

MÉDINA ou **MANAMA**, ville d'Arabie (Oman), sur la côte N.-E. de l'île de Bahrein, à 48 kilom. N.-E. de Latesa, 90 kilom. E. d'El-Katif; 5,000 hab. Cette ville est le centre d'un commerce important. De la mer on n'aperçoit qu'une faible portion de la ville. Un seul monument rompt l'uniformité de la perspective; c'est le palais du vice-gouverneur. La ville s'étend beaucoup plus en longueur qu'en largeur; le rivage est élevé de 12 pieds au-dessus de la marée montante. La plupart des habitations sont de simples huttes de feuillage, de grandeur variée, mais régulièrement alignées. Au milieu de ces cabanes s'élèvent de grandes maisons construites dans le style persan, élégantes, spacieuses, ornées d'arcades ogivales, de terrasses et de portiques. Le marché est situé près de la mer; c'est un labyrinthe d'étroits passages, protégés les uns par une voûte, les autres par une toiture de chaume. Les divers quartiers de Médina possèdent plusieurs mosquées. Quelques jardins entourent les maisons, mais la végétation en est rare et chétive. Le climat est fort doux et le ciel presque toujours sans nuages; la chaleur y est rarement excessive.

MEDINACELI, autrefois *Arbobriga*, *Methymna Celia*, ville d'Espagne, province et à 54 kilom. S. de Soria, sur la rive gauche du Xalon, ch.-l. de juridiction civile; 2,000 hab. Elle fut érigée en comté par Henri II, en faveur de Bernard, fils naturel de Gaston de Foix, et en duché par Ferdinand VI. Medinaceli, qui occupe une magnifique position au sommet d'une colline, est l'apanage d'un titre de duc porté par l'une des plus illustres familles d'Espagne. La ville était autrefois solidement fortifiée; elle conserve quelques débris de murailles. On y remarque : un hôpital pour les pauvres et les pèlerins; deux couvents; le palais des ducs, édifice sans valeur architecturale mais d'aspect imposant; l'église paroissiale, qui renferme les sépultures de la famille de Medinaceli; une belle promenade, etc.

MEDINA DEL CAMPO, autrefois *Methymna Campestris*, ville d'Espagne, province et à 45 kilom. S.-O. de Valladolid, sur la rive gauche du Zapardiel, chef-lieu de juridiction civile; 6,000 hab. Collége; filature de laine; fabrication de tissus, de chapeaux. La ville, agréablement située au milieu d'une immense plaine que fertilisent les eaux du Zapardiel, est dominée par les ruines imposantes de la forteresse de la Mota, qui fut habitée par la cour de Castille et dans laquelle mourut Isabelle en 1504. Ces ruines recèlent des souterrains fort curieux. La grande place est entourée de galeries et bordée par l'église collégiale, que surmonte une tour carrée servant de base à un clocher octogone. On remarque à l'intérieur le maître-autel (*altar mayor*) dont le retable, sculpté et doré, représente la *Vie du Christ*. La chapelle de la Vierge est ornée de trois retables dorés d'une grande richesse. L'hôpital offre un beau cloître et un élégant escalier.

MEDINA DE RIO SECO, ville d'Espagne (Vieille-Castille), province et à 31 kilom. N.-E. de Valladolid, sur le Sequillo; pop. 5,100 hab. Chef-lieu de la juridiction de son nom, cette ville possède un hôpital et une caserne de cavalerie; elle a des filatures de laine, des fabriques de tissus, des tanneries, des chapelleries, des foires le 6 avril et le 18 septembre, et on y trouve des restes de fortifications. Très-ancienne, elle reçut en 1638 le titre de cité de Philippe IV, et elle faisait jadis un commerce considérable qui lui avait valu le surnom de la *Petite Inde* (*India Chica*). Ce fut devant cette ville que les Français, commandés par Bessières, remportèrent, en 1808, sur les Espagnols une victoire dont nous allons parler.

Medina de Rio Seco (BATAILLE DE), gagnée par le maréchal Bessières sur les Espagnols, le 14 juillet 1808. Le roi Joseph se rendait lentement à Madrid pour y prendre possession de sa nouvelle couronne; à chaque instant il était obligé de s'arrêter, en attendant que les généraux français eussent déblayé la route et chassé les Espagnols qui accouraient, non pour l'acclamer, mais pour lui barrer le chemin. Les forces insurrectionnelles du nord de l'Espagne s'étaient réunies, commandées par les généraux Blake et de La Cuesta, et le maréchal Bessières, dans sa marche sur Madrid, allait se heurter contre elles, n'ayant que 11,000 à 12,000 hommes pour en attaquer 30,000. Le 12 juillet, les généraux espagnols opérèrent leur jonction près de Medina-de-Rio-Seco, qui s'élève sur un plateau. Les Français suivaient la route de Palencia, laissant sur leur gauche celle de Valladolid; un de nos détachements de cavalerie ayant fait son apparition entre ces deux routes, mais plus près de la dernière, les généraux ennemis, peu exercés aux reconnaissances, crurent que notre corps d'armée arrivait par la route de Valladolid et prirent leurs dispositions en conséquence. Le lendemain matin (14 juillet), dès la naissance du jour, ils reconnurent leur erreur; mais trop peu habitués aux péripéties d'un champ de bataille pour rectifier leur position en face de l'ennemi, ils attendirent les Français à peu près dans les mêmes lignes que la veille, la première commandée par Blake et placée en avant, la seconde fort en arrière et plus à gauche, sous les ordres de La Cuesta. Bessières, sans s'émouvoir de l'énorme disproportion du nombre, résolut de profiter de la distance laissée entre les deux lignes espagnoles pour se jeter sur le flanc de la première, l'enfoncer, et fondre ensuite en masse sur la seconde. Bessières fit marcher sur-le-champ ses troupes à l'ennemi, le général Merle à sa gauche devant attaquer la première ligne, le général Mouton à sa droite, avec ordre d'appuyer Merle et de se jeter ensuite sur la ligne de La Cuesta. La cavalerie, forte de 1,200 hommes, était commandée par le brillant général Lasalle.

Nos soldats abordèrent résolûment Blake par sa gauche, malgré un feu violent d'artillerie, dirigèrent un feu meurtrier sur les Espagnols, puis les joignirent à la baïonnette, tandis que Lasalle exécutait sur eux une charge impétueuse à la tête de ses chasseurs. La ligne de Blake, culbutée et renversée, laissa alors à découvert celle de La Cuesta, qui se porta en avant pour arrêter le torrent qui la menaçait à son tour. Elle réussit en effet à contenir un instant l'impetuosité de nos soldats, appuyée par les gardes du corps et les carabiniers royaux, qui chargèrent avec beaucoup de bravoure. Cette ligne crut avoir remporté la victoire, et les fantassins espagnols, dans leur ivresse un peu prématurée, se mirent à jeter leurs chapeaux en l'air aux cris de *viva el Rey!* Leur illusion ne fut pas de longue durée : Bessières lança sur eux 300 cavaliers qu'il tenait en réserve, grenadiers ou chasseurs à cheval de la garde impériale, qui renversèrent en un instant la cavalerie ennemie, tandis que le général Merle, après avoir enfoncé la ligne de Blake, marchait rapidement sur celle de La Cuesta, que le général Mouton abordait déjà de son côté. Devant cette double attaque, la ligne espagnole ne tint pas longtemps; enfoncée à son tour, elle se dispersa sur le plateau de Medina-de-Rio-Seco, en fuyant dans la direction de cette ville. C'est alors que Lasalle, se précipitant comme un ouragan sur cette masse de fuyards, à la tête de ses 1,200 cavaliers, en fit un effroyable carnage. Bientôt toute la plaine ne présenta plus que le sanglant spectacle de 4,000 à 5,000 Espagnols tombés sous le fer de nos cavaliers. « Les vastes champs de bataille du Nord, que nous avions couverts de tant de cadavres, n'étaient pas plus affreux à voir. Dix-huit bouches à feu, beaucoup de drapeaux, une multitude de fusils abandonnés en fuyant, restèrent en notre pouvoir. » (Thiers).

Tandis que notre cavalerie sabrait l'armée espagnole, notre infanterie se portait sur la ville de Medina de Rio Seco. Sur les rapports de quelques soldats qui avaient quitté le champ de bataille avant la fin de l'action, les habitants s'attendaient à accueillir les Espagnols victorieux; ils furent cruellement détrompés en les voyant passer rapidement sous leurs yeux et fuir en désordre, suivis de près par le général Mouton, qui entra dans la ville à la tête du 4e léger et du 15e de ligne, renversant tous les obstacles. Pendant quelques heures, la ville de Medina de Rio Seco fut abandonnée à la discrétion des soldats français, qui la traitèrent comme si elle avait été prise d'assaut, la pillèrent et passèrent au fil de l'épée les moines franciscains, qui avaient fait feu sur eux des fenêtres de leur couvent. Cette brillante victoire, résultat d'une attaque aussi bien conçue que vigoureusement exécutée, nous avait à peine coûté quelques centaines d'hommes, tant tués que blessés, Elle nous soumit tout le nord de l'Espagne et ralentit, pour quelque temps du moins, l'ardeur des insurgés à descendre de leurs montagnes pour venir braver nos soldats en plaine. Elle ouvrit en même temps la route de Madrid au roi Joseph, qui put enfin faire son entrée dans sa nouvelle capitale.

MEDINA-SIDONIA, autrefois *Methymna Asindo*, ville d'Espagne, province et à 31 kilom. S.-E. de Cadix, ch.-l. de juridiction civile; 11,000 hab. Fabriques de draps et de poterie renommée, sparteries, tuileries. C'est une jolie ville, bâtie en amphithéâtre sur les pentes d'une haute colline qui se dresse au milieu d'une vaste plaine. Elle est bien bâtie, propre et régulièrement percée. La place principale, qui offre une jolie promenade plantée d'arbres, est bordée par la Casa Consistorial, bel édifice construit en pierre de taille. Auprès de la ville se trouvent plusieurs sources d'eaux minérales, les unes ferrugineuses, les autres sulfureuses.

On remarque à Medina-Sidonia quelques vestiges du château où se réfugia Léonor de Guzman, favorite du roi Alphonse XI, et qui servit, dit-on, de prison à la reine Blanche de Bourbon.

MEDINA DE LAS TORRES, l'ancienne *Julia Contributa*, ville d'Espagne, province et à 68 kilom. S.-E. de Badajoz, sur la rive droite de la Larga; 3,600 hab. Fabrication d'étoffes de laine, tanneries. Antiquités romaines et nombreuses inscriptions.

MEDINA (don Luiz DE), peintre espagnol, né à Tolède vers 1475, mort dans la même ville vers 1523. Il reçut les leçons d'Antonio del Rincon et exécuta à Tolède de nombreuses fresques, qui le rendirent célèbre. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages, les fresques qu'il peignit dans le cloître du chapitre en 1498 et dans la cathédrale en 1508. Il décora également de bonnes peintures le théâtre de l'université d'Alcala de Henarès, avec Yago Lopez et Alonzo Sanchez.

MEDINA (Jean), théologien espagnol, né à Alcala-de-Hénarès vers 1490, mort dans la même ville, où il professa la théologie, en 1546. On a de lui : *De restitutione et contractibus* (Salamanque, 1550, in-fol.); *De pœnitentia* (Salamanque, 1550, in-fol.).

MEDINA (Salvador-Jacinto-Polo DE), poëte espagnol, né à Murcie au commencement du XVIe siècle, mort vers 1660. Il brilla surtout dans la poésie légère et épigrammatique. Nous citerons de lui : *Academias del Jardin*; *Buen humor de las Musas, etc.* (Madrid, 1630); *Hospital de incurables y viage deste mundo y el otro* (1636, in-8°). Ses œuvres complètes ont été publiées à Saragosse (1664, in-4°).

MEDINA (Pedro), écrivain espagnol, né à Séville vers 1510, mort dans la même ville. Il était très-versé dans la connaissance des mathématiques et de l'art de la navigation. Ses principaux ouvrages sont : *Libro de las grandezas y cosas memorables de España* (Séville, 1544, in-fol.); *Arte de navigar* (Cordoue, 1545, in-fol.), traité qui a eu de nombreuses éditions et a été traduit en français par Nicolay sous ce titre : *l'Art de naviguer* (Lyon, 1553, in-fol.); *Chronica breve de España* (Séville, 1548).

MEDINA (Miguel), théologien et franciscain espagnol, né à Belalcazar, près de Cordoue, mort à Tolède vers 1580. Il possédait à fond l'histoire sacrée et l'histoire profane et plusieurs langues orientales. Les plus estimés de ses ouvrages sont : *Christiana parænesis sive de recta in Deum fide* (Venise, 1564, in-fol.); *De sacrorum hominum continentia* (Venise, 1568), etc.

MEDINA (Barthélemy DE), théologien et dominicain espagnol, né à Medina-de-Rio-Seco, mort en 1580. Il professa avec succès la théologie scolastique à Salamanque, fut, croit-on, l'auteur de l'opinion de la *probabilité* et laissa sur saint Thomas des *Commentaires* (Salamanque, 1582-1584, 2 vol. in-fol.), souvent réimprimés.

MEDINA (Jean-Baptiste), peintre belge d'origine espagnole, né à Bruxelles en 1630, mort en 1711. Elève de Rubens, il adopta la manière de cet illustre artiste, passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre et exécuta un assez grand nombre de tableaux remarquables, qu'on voit, pour la plupart, dans les galeries particulières de ce pays. Il dessinait avec pureté, composait avec beaucoup d'art et donnait à ses toiles un coloris plein d'harmonie et de vigueur.

MEDINA (Moïse-Casimir), peintre espagnol, né à San-Felipe en 1671, mort à Valence en 1743. Il s'adonna avec peu de succès à la peinture d'histoire, épousa la nièce d'un chanoine de Valence et éprouva un tel chagrin de la mort de sa jeune femme qu'il s'enferma dans un couvent, où il prit le nom de père Moïse. Quelque temps après, il reprit ses pinceaux et fit le portrait du supérieur de son monastère. Cette œuvre obtint un tel succès, qu'à partir de ce moment Medina fut chargé d'aller faire des portraits de couvent en couvent. Il en a exécuté un nombre considérable, et ils sont tous remarquables par la largeur et la facilité de la touche, par la sévérité du style.

MEDINA (Juan-Th.-Henriquez DE CABRERA, duc DE), homme d'Etat espagnol. V. CABRERA.

MEDINA-MEDINILLA (Pedro DE), poëte espagnol, né, croit-on, à Séville. Il vivait au XVIe siècle, embrassa la profession des armes, servit dans les colonies espagnoles de l'Amérique et fut empêché, par sa vie aventureuse, d'écrire des ouvrages de longue haleine. Lope de Vega, son intime ami, a fait de lui un grand éloge. Ses pièces de vers se trouvent dispersées dans divers recueils. La plus célèbre est son *Eglogue sur la mort d'Isabelle*, qui a été publiée dans le *Parnaso español*.

MEDINA-SIDONIA (Gaspar-Alonzo-Perez DE GUZMAN, duc DE), homme d'Etat espagnol, neveu du ministre Olivarez. Il vivait au XVIIe siècle et était gouverneur de l'Andalousie lorsque, poussé par l'exemple de son beau-frère, Jean de Bragance, qui venait de monter sur le trône de Portugal à la suite de la révolution de 1640, il résolut de faire soulever l'Andalousie et de s'en déclarer le souverain. Mais, ses projets ayant été découverts, il fut appelé à Madrid, où, pour sauver sa vie, il révéla au roi tous les détails du complot, dans lequel avait trempé le roi de Portugal. Après cet aveu, Olivarez obligea Medina-Sidonia à envoyer un cartel à Jean de Bragance et à se rendre, armé de toutes pièces, à la frontière de Portugal au jour fixé. Jean de Bragance n'eut garde de répondre à son défi, et Medina-Sidonia, couvert de ridicule par cette démarche, passa le reste de sa vie dans une complète obscurité.

MEDINA Y VALBUENA (don Pedre DE), peintre espagnol, né à Séville vers 1620, mort après 1675. Elève de Juan del Castillo, il eut pour condisciple Murillo, qui devint son ami, restaura et décora de fresques la cathédrale de Séville (1667-1668), prit part à la fondation de l'académie de peinture de cette ville, dont il devint président, et se signala en outre comme un habile peintre d'aquarelles.

MÉDINE, en arabe *Medinet el-Nabi* (ville du Prophète), appelée *Jathrippa* par Ptolémée, une des deux villes saintes de l'Arabie, dans l'Hedjaz, à 412 kilom. N.-O. de La Mecque, par 25° 20′ de lat. N. et 37° 3′ de long. E.; 18,000 hab. Ici comme à La Mecque l'industrie est nulle, et le commerce ne présente quelque activité qu'à l'époque de l'*hadj* ou pèlerinage. Médine est située sur la limite du grand désert d'Arabie, au pied de la chaîne de montagnes qui traverse cette contrée du N. au S. en longeant le golfe Arabique; les dernières ondulations de ces montagnes touchent à la ville du côté du N., et au S. le pays présente une plaine fertile, entrecoupée par un grand nombre de ruisseaux et couverte de jardins, de champs de blé et de plantations de palmiers. Elle est entourée d'une forte muraille de pierre de 12 à 13 mètres d'élévation, flanquée de trente tours et percée de trois portes. Les maisons sont en général bien bâties, mais la ville a un aspect triste et désolé. La rue principale conduit de la porte du Caire à la grande mosquée; une autre rue considérable part de la mosquée et se termine à la porte de Syrie, mais beaucoup de maisons sont en ruine. L'absence de constructions monumentales est compensée par une grande quantité de jolies petites habitations entourées de jardins et de puits. Les faubourgs couvrent plus de terrain que la ville même, dont ils sont séparés du côté du midi par un étroit espace vague, qui va en s'élargissant devant la porte du Caire, où il forme une grande place publique nommée Monakh : c'est le lieu de station des caravanes; aussi est-il toujours encombré de chameaux et de Bédouins. Ces faubourgs sont entourés, au S. et à l'O., par une muraille inférieure en hauteur et en force au mur de la ville même. Les habitations qui composent ces faubourgs sont la demeure des basses classes de la ville, des Bédouins qui sont devenus sédentaires, et de tous ceux qui se livrent à l'agriculture. Des nombreuses mosquées qu'on voyait autrefois dans ces faubourgs, il n'en reste plus que deux, la mosquée d'Ali, qui s'élève, dit-on, à un endroit où Mahomet faisait souvent sa prière, et la mosquée d'Omar. La seule construction un peu grandiose que renferment ces dépendances de Médine est le canal souterrain creusé au XVIe siècle par le sultan Soliman II, pour amener à Médine de l'eau potable provenant du village de Koba, situé à environ 4 kilom. au S. de la ville.

Le plus beau joyau de Médine, qui met cette ville presque au même niveau que La Mecque, c'est la grande mosquée, *El-Harum*, c'est-à-dire l'inviolable, parce qu'aucun infidele n'y peut entrer. Elle a été construite sur l'emplacement de la maison dans laquelle mourut Mahomet et qui renferme le tombeau du Prophète. Elle est située vers l'extrémité orientale de la ville, et non vers le milieu, comme le disent quelques historiens et quelques géographes. Ses dimensions sont plus petites que celles de la grande mosquée de La Mecque, mais elle est construite sur le même plan, avec une cour intérieure, une colonnade extérieure et un édifice au centre. « Elle a, dit Burckhardt, 165 pas de long sur 130 de large; sa voûte, soutenue par 400 colonnes, est éclairée par 300 lampes qui brûlent jour et nuit. Le toit se compose de petits dômes blanchis à l'extérieur comme ceux de La Mecque; les murs intérieurs sont également blanchis, à l'exception de celui du sud et d'une partie de l'angle sud-est, qui sont couverts de tables de marbre presque jusqu'au sommet. Cette partie de la mosquée est la plus sainte de l'édifice, parce que le tombeau de Mahomet s'y trouve; là l'architecte a prodigué tous les ornements; le pavé est composé de dalles de marbre, et celui qui est tout près du tombeau est une mosaïque d'un beau travail. Ce fameux tombeau, situé dans l'angle S.-E., est détaché de tous les côtés des murs de la mosquée. Sa clôture, qui le défend contre l'empressement des visiteurs, est formée d'un grillage de fer peint en vert, qui s'élève aux deux tiers environ de la hauteur des colonnes. C'est au côté sud du tombeau, où le grillage est plaqué d'argent, que les fidèles viennent faire leurs dévotions. On y arrive par quatre portes, dont une seule reste ouverte; elle est gardée par des eunuques. On n'admet à franchir le grillage que les pachas, les chefs de pèlerinage et ceux qui ont le moyen de payer un droit de 40 francs. Cependant il n'y a là de curieux que de belles tentures richement brodées, recouvrant un monument quadrangulaire en pierre noire, soutenu par deux colonnes, au milieu duquel se trouve le cercueil en marbre blanc contenant le corps de Mahomet encore parfaitement conservé, dit-on. La mosquée renferme en outre les tombeaux d'Abou-Bekr et d'Omar, ainsi que celui de Fatime. Complétement détruite par l'incendie en 1508, la mosquée de Médine fut rebâtie en 1514 par Kaïd-Beg, alors roi d'Egypte. Les musulmans ne regardent pas comme indispensable le pèlerinage à Médine; mais ils ont cette ville en grande vénération.

Médine est désignée par les mahométans sous quatre-vingt-douze noms, qui tous servent à caractériser la sainteté de Mahomet.

On sait que Mahomet, fuyant ses ennemis qui le menaçaient de mort, se rendit à Médine, où il fut reçu en triomphe. Un des premiers soins du Prophète, dès qu'il eut établi sa puissance dans la ville, fut de bâtir une mosquée pour y faire la prière avec le peuple. Voulant donner l'exemple, il y travailla de ses propres mains, disant : « Quiconque travaillera à cette maison bâtira pour la vie éternelle. » Elle n'était au reste qu'en brique et en bois de palmier. Il y construisit aussi pour lui une maison, et les compagnons de sa fuite firent de même. Ce fut à Médine que l'islamisme prit son premier accroissement.

MÉDINE, cercle du Sénégal, commandé par un petit fort, situé à 220 lieues de Saint-Louis, dans le territoire de Khasso, à proximité des mines d'or du Bambouk; le poste et le village ont 300 habitants.

MEDINET-ABOU, village de l'Egypte moderne, dans la haute Egypte, province de Thèbes, à 48 kilom. N. d'Esnèh, près de la rive gauche du Nil, sur une partie de l'emplacement de l'ancienne Thèbes. Ce village, dont le nom est arabe, a remplacé une petite ville copte, dont les habitants se retirerent à Esnèh à l'époque de la conquête musulmane. Les environs sont parsemés de débris et de ruines au milieu desquels, en 1855, M. Greene a déblayé un magnifique palais, un colosse de Ramsès III, haut de 19 mètres, et découvert le calendrier égyptien, dont Champollion n'avait pu copier que les premieres lignes. Le savant et laborieux M. Mariette a dirigé à son tour de sérieuses investigations sur les ruines de Medinet-Abou. V. THÈBES.

MEDINET EL-BALASAM, un des noms que les musulmans donnent à la ville de JÉRICHO.

MEDINET EL-FAYOUM, autrefois *Crocodilopolis* et *Arsinoé*, ville de l'Egypte moderne, dans l'Egypte moyenne, ch.-l. de la province de Fayoum, près de l'ancien lac Mœris, sur le canal de Joseph, qui s'y divise en plusieurs branches, à 83 kilom. S.-O. du Caire; 12,000 hab. Commerce actif. Fabriques de tapis, de toiles de lin, de tissus de coton, de châles et d'étoffes de laine; distilleries d'eau-de-vie très-renommées. L'extrémité septentrionale de cette ville s'appuie à des monticules formés de monceaux de décombres. Sous les Ptolémées, elle était la capitale de l'Arsinoïte.

MEDINET EL-NABI, nom arabe de MÉDINE.

MEDINILLA (Balthazar-Elisio), poëte espagnol, né à Tolède en 1585, mort en 1617. A beaucoup d'érudition il joignait une grande pureté de style, et il fut un des meilleurs disciples de Lope de Vega, qui a déploré sa mort dans une touchante élégie. On a de lui un poëme en cinq chants intitulé : la *Limpia Concepcion de la Virgen nuestra senora* (Madrid, 1618, in-8°), et plusieurs pièces, dont l'une, regardée comme son chef-d'œuvre, est une *Epître à Lope* sur les agréments de la campagne. Elle a été publiée dans le *Parnaso español*.

MÉDINILLE s. f. (mé-di-ni-lle; *ll* mll.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées.

MEDIOBURGUM, nom latin de MIDDELBOURG.

MÉDIOCRATIE s. f. (mé-di-o-kra-sî — du lat. *medius*, qui est au milieu; *kratos*, force). Néol. Gouvernement exercé par la classe moyenne : *Mais la puissance contre laquelle la centralisation se brisera toujours est la* MÉDIOCRATIE. (Balz.)

MÉDIOCRE adj. (mé-di-o-kre — lat. *mediocris;* de *medius*, qui est au milieu, de la racine sanscrite *madh*, mesurer). Qui est entre le grand et le petit, le bon et le mauvais; qui est peu considérable, ou peu bon, peu distingué : *Une taille* MÉDIOCRE. *Un esprit* MÉDIOCRE. *Un écrivain* MÉDIOCRE. *Une poésie* MÉDIOCRE. *Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une* MÉDIOCRE *fortune.* (La Bruy.) *L'absence diminue les* MÉDIOCRES *passions et augmente les grandes.* (La Rochef.) *Les esprits* MÉDIOCRES *condamnent ce qui passe leur portée.* (La Rochef.) *Les hommes* MÉDIOCRES *appellent volontiers les baïonnettes à leur secours contre les arguments de la raison.* (Mme de Staël.) *On n'est jamais* MÉDIOCRE *quand on a beaucoup de bon sens et beaucoup de bons sentiments.* (J. Joubert.) *Les écrivains qui condescendent à former le cortége du pouvoir sont généralement* MÉDIOCRES *et subalternes.* (B. Const.) *La vie est une chose de* MÉDIOCRE *valeur, qui ne vaut qu'autant qu'on l'emploie à faire son devoir, à servir les hommes et à prendre rang parmi eux.* (De Tocqueville.)

— Substantiv. Personne médiocre : *Le médiocre est l'excellent pour les* MÉDIOCRES. (J. Joubert.)

— s. m. Ce qui est médiocre : *Le* MÉDIOCRE *n'est pas reconnu des poëtes.* (P.-L. Courier.) *En toute chose, ce qui réussit de nos jours, c'est le* MÉDIOCRE. (Renan.)

— **Allus. littér. Il n'est point de degrés du médiocre au pire,** Vers de l'*Art poétique* de Boileau, chant IV :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire.
Il est dans tout autre art des degrés différents,
On peut avec honneur remplir les seconds rangs;
Mais, dans l'art dangereux de rimer et d'écrire,
Il n'est point de degrés du médiocre au pire.

« C'est en poésie surtout qu'on peut dire avec raison :

Il n'est point de degrés du médiocre au pire,

et, malgré moi, cette vérité m'est revenue plus d'une fois à la pensée en lisant le livre de Mme de S... Sa Muse est une honnête personne, trop honnête pour faire beaucoup parler d'elle; elle n'a point de défauts saillants, mais elle n'a guère plus de qualités; on lui trouve tout juste ce mérite négatif qui provoque l'estime et rien de plus. »

VICTOR CHAUVIN.

Médiocre et rampant, comédie en cinq actes et en vers, de Picard (théâtre Louvois, 20 juillet 1797). La pièce est loin d'être un chef-d'œuvre et la versification est d'un prosaïsme désespérant; mais l'intrigue est assez bien filée. L'homme médiocre et rampant qui essaye de parvenir, conformément à l'axiome de Beaumarchais, est le secrétaire d'un ministre nommé Ariste; lui-même s'appelle Dorival. Ces noms-là nous reportent aux âges antédiluviens de la comédie. Malgré sa nullité, Dorival poursuit deux buts : une ambassade et la main de Mlle Ariste. Il est près de toucher barre, grâce à son entregent et à ses machinations; voici comment. Pour obtenir l'ambassade, il faut paraître savoir quelque chose; il y parvient en donnant comme de lui un excellent rapport sur l'administration. Pour plaire à mademoiselle, il faut tourner spirituellement le couplet : il s'attribue une chanson composée par un autre; ce n'est pas plus malin que cela. Mais voici que l'auteur des couplets se découvre, et tout naturellement mademoiselle ne veut pas d'autre époux. L'ambassade lui resterait comme fiche de consolation, mais on le suspecte de mensonge, et, pour s'assurer qu'il est bien l'auteur du rapport, on lui dit que c'est une œuvre incendiaire, dont l'auteur mérite les travaux forcés. Bien vite, Dorival nie sa paternité, et dénonce un de ses subordonnés, le bon Firmin, qui, en face du danger, la revendique. L'intrigant est berné une seconde fois, et c'est le bon Firmin qui obtient l'ambassade, ce qui prouve que Beaumarchais a tort : médiocre et rampant, on n'arrive à rien. La comédie de Picard devrait se passer, non pas de nos jours, mais du temps de l'âge d'or.

MÉDIOCREMENT adv. (mé-di-o-kre-man — rad. *médiocre*). Ni peu ni beaucoup; peu, faiblement : *C'est avoir fait un grand pas dans la finesse que de faire penser de soi que l'on n'est que* MÉDIOCREMENT *fin.* (La Bruy.) *Les hommes qui ont le plus d'esprit, et ceux qui n'en ont que* MÉDIOCREMENT *ne diffèrent pas tant par les choses qu'ils pensent que par la manière dont ils les expriment.* (Rigault.) *Nous sommes moins offensés du mépris des sots, que d'être* MÉDIOCREMENT *estimés des gens d'esprit.* (Vauven.) *On peut se consoler de tout, quand on est* MÉDIOCREMENT *sage ou* MÉDIOCREMENT *fou.* (De Méré.) *Un homme qui parle d'amour avec esprit est* MÉDIOCREMENT *amoureux.* (G. Sand.) *Les patenôtriers de profession finissent par être* MÉDIOCREMENT *touchés des idées religieuses.* (A. Karr.) ‖ D'une façon médiocre, peu distinguée : *Pie IX joue* MÉDIOCREMENT *son rôle dans les grandes représentations de l'Eglise catholique.* (E. About.)

MÉDIOCRITÉ s. f. (mé-di-o-kri-té — lat. *mediocritas;* de *mediocris*, médiocre). Nature, caractère de ce qui est médiocre : *Vous connoissez la* MÉDIOCRITÉ *de mes ressources. Il y a de certaines choses dont la* MÉDIOCRITÉ *est insupportable : la poésie, la musique, la peinture, le discours public.* (La Bruy.)

— Honnête aisance, état de fortune, de position sociale entre l'opulence et la misère, entre l'élévation et la bassesse : *Vivre dans la* MÉDIOCRITÉ. *La* MÉDIOCRITÉ *jointe à la justice vaut mieux que de grands biens avec l'iniquité.* (Bible.) *Une heureuse* MÉDIOCRITÉ *est le plus sûr asile de la générosité et de l'honneur.* (Pope.) *J'aime une heureuse* MÉDIOCRITÉ *qui est au-dessus du mépris et au-dessous de l'envie.* (St-Evrem.) *On ne comprend pas assez les services que rend dans le monde la* MÉDIOCRITÉ, *les soucis dont elle nous délivre et la reconnaissance que nous lui devons.* (Renan.)

La compagne des mœurs, la *médiocrité*,
La paix et le travail conservent la santé.

FR. DE NEUFCHATEAU.

O *médiocrité*, celui qui pour tout bien
T'apporte à ce tripot dégoûtant de la vie
Est bien poltron au jeu, s'il ne dit : « Tout ou rien. »

A. DE MUSSET.

— Modération, juste milieu : *Le bon sens se forme d'un goût naturel pour la justesse et la* MÉDIOCRITÉ. (Vauven.)

— Manque de grandeur, d'élévation d'esprit, d'excellence, de mérite : *Cet écrivain est d'une grande* MÉDIOCRITÉ. *Il y a dans quelques hommes une certaine* MÉDIOCRITÉ *d'esprit qui contribue à les rendre sages.* (La Bruy.) *L'envie est un aveu secret que nous faisons à nous-mêmes de notre* MÉDIOCRITÉ. (Mass.) *Le goût de l'extraordinaire est le caractère de la* MÉDIOCRITÉ; *quand on désespère de faire une chose belle, naturelle et simple, on en tente une bizarre.* (Dider.) *L'affectation et les vices avantageux sont l'enseigne de la* MÉDIOCRITÉ. (Mme Roland.) *L'envie décèle la* MÉDIOCRITÉ. (Lévis.) *On se trompe par supériorité et par* MÉDIOCRITÉ. (J. Joubert.) *Le champ le plus fertile en prétention, c'est la* MÉDIOCRITÉ. (S.-Dubay.) *La* MÉDIOCRITÉ *et quelques amours-propres irascibles souffrent seuls de la liberté de la presse.* (Chateaub.) *Une des plus grandes preuves de* MÉDIOCRITÉ, *c'est de ne pas savoir reconnaître la supériorité où elle se trouve réellement.* (J.-B. Say.)

— Personne médiocre; ensemble de personnes médiocres : *La fierté a toujours été la faible ressource et la vaine décoration de la* MÉDIOCRITÉ. (Mass.) *La* MÉDIOCRITÉ *n'est paisible que lorsqu'elle est impuissante.* (B. Const.) *Le monde a toujours été gouverné par la* MÉDIOCRITÉ *en tout genre.* (Royer-Collard.) *Quand la* MÉDIOCRITÉ *arrive aux premières places, le pouvoir qui l'accompagne a toute l'insolence d'un parvenu.* (Chateaub.) *Les* MÉDIOCRITÉS *politiques et littéraires se réunissent en coteries pour se faire jour aux dépens du vrai mérite.* (Viennet.) ‖ Production médiocre : *Enchanté des chefs-d'œuvre du siècle passé, autant que dégoûté du fatras prodigieux de nos* MÉDIOCRITÉS, *je vais expier les miennes en me faisant le commentateur de P. Corneille.* (Volt.)

— **Allus. littér. Médiocrité dorée.** V. AUREA MEDIOCRITAS.

MÉDIO-DORSAL, ALE adj. (mé-di-o-dor-sal, a-le — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *dorsal*). Anat. Qui est situé dans le milieu du dos : *Les scutigères forment, sous le rapport des orifices respiratoires, une exception remarquable : on considère comme étant leurs stigmates les orifices* MÉDIO-DORSAUX *qui représentent des espèces de petites boutonnières placées près du bord postérieur des plaques dorsales.* (Walckenaer.)

— Moll. Qui est placé au milieu de la longueur du bord supérieur d'une valve de la coquille.

MÉDIO-JURASSIQUE adj (mé-di-o-ju-ra-si-ke — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *jurassique*). Géol. Se dit des terrains oolithiques intermédiaires : *Terrains* MÉDIO-JURASSIQUES.

MEDIOLANUM, nom de plusieurs villes de l'empire romain : 1o l'une dans la Gaule Cisalpine, ch.-l. des Insubres, fondée par les Gaulois; c'est aujourd'hui la ville de Milan; 2o une autre dans la Gaule Lyonnaise IIIe, ch.-l. des Aulerces Eburovices; c'est aujourd'hui Evreux; 3o une autre dans la Gaule Aquitaine IIe, ch.-l. des Santons; aujourd'hui Saintes; 4o une dernière dans la Gaule Lyonnaise Ire, chez les Bituriges Cubiens; c'est aujourd'hui le bourg de Château-Meillant.

MÉDIOMATRICES, peuple de la Gaule ancienne, dans la Belgique Ire, entre les Trévires au N. et les Leuces au S., sur les deux rives de la *Mosella* (Moselle); leur ch.-l. était *Divodurum* ou *Mediomatrices*, aujourd'hui Metz. Le territoire qu'ils occupaient correspondait à une partie des Trois-Evêchés, du duché de Deux-Ponts et de l'Alsace.

MÉDIONNER v. a. ou tr. (mé-di-o-né — du lat. *medius*, qui est au milieu). Techn. Prendre le milieu ou un terme moyen; compenser, ramener à une unité, prendre une moyenne.

MÉDIPECTORAL, ALE adj. (mé-di-pè-kto-ral, a-le — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *pectoral*). Entom. Qui se fixe à la médipoitrine : *Pattes* MÉDIPECTORALES.

MÉDIPOITRINE s. f. (mé-di-poi-tri-ne — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *poitrine*). Entom. Partie moyenne du dessous du corps d'un insecte.

MÉDIPONTIN s. m. (mé-di-pon-tain — du lat. *medius*, qui est au milieu; *pons*, pont). Techn. Table de pressoir.

— Mar. Pont de cordes.

MÉDIQUE adj. (mé-di-ke). Hist. Qui a rapport aux Mèdes ou à la Médie : *Les guerres* MÉDIQUES.

— Antiq. *Robe médique*, Robe particulière aux anciens Perses.

— Anc. bot. *Herbe médique*, Herbe des pâturages de Nysa, qui paraît n'être autre chose que le trèfle.

Médiques (GUERRES). On appelle ainsi les guerres que les rois de Perse et de Médie, Darius, Xerxès et Artaxerxès, firent à la Grèce dans le ve siècle av. J.-C. Ces guerres sont au nombre de trois. La première eut lieu à l'occasion des secours donnés par les Athéniens et les Erétriens aux colonies grecques de l'Asie Mineure révoltées contre la domination des Perses. La véritable cause était dans l'invincible désir des Asiatiques de s'épancher sur l'Europe. Les premières barrières qu'ils rencontrèrent furent les républiques grecques répandues dans les îles et sur les rivages de l'Asie; faibles obstacles, à cause du manque d'unité politique et de la rivalité des cités. En 490 avant notre ère, Darius, maître de toute la côte d'Asie, et après une première tentative avortée, envoya une flotte de 600 vaisseaux chargée d'une armée formidable; toutes les Cyclades furent soumises, et les Perses vinrent débarquer dans l'Attique, auprès du bourg de Marathon, à six lieues d'Athènes. On connaît les détails de cette lutte héroïque (v. MILTIADE, MARATHON) : les Athéniens écrasèrent ces hordes innombrables et sauvèrent l'Europe; l'épée de quelques hommes libres arrêta le flot de la barbarie asiatique, qui rentra dompté dans son lit. Dix ans après (*480 av. J.-C.*), Xerxès, fils de Darius, acceptant l'héritage de haine et de vengeance que lui laissait son père, précipita un million d'hommes sur la Grèce. Les Thermopyles (v. LÉONIDAS), Salamine (v. THÉMISTOCLE), et Platée (v. PAUSANIAS) furent les trophées des Grecs dans cette lutte grandiose; les Perses se virent de nouveau refoulés au delà de l'Hellespont et la civilisation fut une seconde fois sauvée. La troisième guerre médique fut la réaction des Hellènes sur l'Orient; cette fois, ce furent les Grecs qui prirent l'offensive, et les Athéniens eurent la gloire de vaincre les Perses et de leur imposer une paix aussi humiliante pour l'immense empire des Mèdes que glorieuse pour la confédération hellénique (449 av. J.-C.). V. CIMON.

MÉDIRE v. n. ou intr. (mé-di-re — du préf. *mé*, et de *dire*. *Je médis, tu médis, il médit, nous médisons, vous médisez, ils médisent; je médisais, nous médisions; je médis, nous médîmes; je médirai, nous médirons; je médirais, nous médirions; médis, médisons, médisez; que je médise, que nous médisions; que je médisse, que nous médissions; médisant; médit*). Dire du mal de quelqu'un : *Le démon est sur la langue de celui qui* MÉDIT *et dans l'oreille de celui qui l'écoute.* (Pasc.) *Celui qui* MÉDIT *hautement est semblable à un chien qui aboie et qui mord.* (La Rochef.) *Juger n'est pas* MÉDIRE. (Mlle de Somery.) MÉDIRE *sans dessein, c'est bêtise;* MÉDIRE *avec réflexion, c'est noirceur.* (Duclos.)

C'est un mauvais métier que celui de *médire*.

BOILEAU.

— Fig. Etre défavorable à quelqu'un, témoigner contre lui : *Il y a des reproches qui louent et des louanges qui* MÉDISENT. (La Rochef.)

— *Médire de*, Maltraiter en paroles, dire du mal de : *N'écoute pas le médisant : il* MÉDIRA DE *toi comme il* MÉDIT DES *autres.* (Max. orient.) *Puisque nous ne pouvons parvenir à la grandeur, vengeons-nous à* EN MÉDIRE. (Montaigne.) *Les femmes aiment mieux qu'on* MÉDISE *de leur vertu que* DE *leur esprit et* DE *leur beauté.* (Fonten.) *Les hommes ne peuvent* MÉDIRE DES *femmes sans qu'il y en ait une pour leur donner raison.* (Rigault.) *La vie entière est employée à s'occuper des autres : nous en passons une moitié à les aimer, l'autre moitié à* EN MÉDIRE. (J. Joubert.)

La fortune a son prix; l'imprudent en abuse,
L'hypocrite *en médit* et l'honnête homme en use.

DELILLE.

— s. m. Action de médire, médisance : *Quant à moi, je foule aux pieds ton* MÉDIRE *indiscret.* (Nic. Pasq.) ‖ Vieux en ce sens.

MÉDISANCE s. f. (mé-di-zan-se — rad. *médire*). Discours, propos désavantageux à quelqu'un; penchant à tenir de ces discours : *La flatterie corrompt la vertu, et la* MÉDISANCE *la décrie.* (Fléch.) *La* MÉDISANCE *est un feu dévorant qui flétrit tout ce qu'il touche.* (Mass.) *La* MÉDISANCE *est la comédie des dévots.* (Mme de Flahaut.) *La* MÉDISANCE *est une petitesse dans l'esprit ou une noirceur dans le cœur.* (Duclos.) *La calomnie diffère de la* MÉDISANCE *en ce que celle-ci publie le mal d'autrui et que l'autre l'invente.* (Brueys.) *La* MÉDISANCE *est le soulagement de la malignité.* (J. Joubert.) *Il entre toujours un peu de calomnie dans la* MÉDISANCE. (Mme C. Fée.) *La* MÉDISANCE *est inspirée aux méchants par le plaisir de trouver des semblables.* (Latena.)

Contre la *médisance* il n'est point de rempart.

MOLIÈRE.

La *médisance* est la fille immortelle
De l'amour-propre et de l'oisiveté.

VOLTAIRE.

— Personnes qui médisent : *Il n'est pas aisé de faire taire la* MÉDISANCE.

Un esprit né sans fard, sans basse complaisance,
Fuit ce ton radouci que prend la *médisance*.

BOILEAU.

— **Encycl.** La *médisance* accidentelle est fort commune et peut très-bien se justifier; il y a même des cas où un homme d'honneur serait blâmable de taire ce qu'il sait être vrai, dussent ses paroles nuire à un tiers et lui enlever quelque chose de sa considération. Mais, si la *médisance* est journalière, continuelle, elle devient un travers et, à ce titre, elle est justiciable de la critique. C'est ce travers qu'ont toujours en vue les moralistes et les prédicateurs, lorsqu'ils parlent de la *médisance;* elle est pourtant le lieu commun des conversations, qui languiraient et tomberaient bien vite si l'on ne disait un peu de mal de son prochain. Molière, en voulant peindre, dans le *Misanthrope*, les travers de la haute société de son époque, ne pouvait manquer de tomber sur la *médisance*. L'admirable scene du second acte, entre Célimène et les deux marquis, résume de la manière la plus vive ces conversations entre oisifs, ces propos de salon, ces commérages à la mode qui sont de tous les temps et de tous les pays, mais dans lesquels a surtout brillé l'esprit français. Il faudrait la citer tout entière. Entendue ainsi, la *médisance* écorche tout le monde, sans tuer personne. Il peut même se faire que pour ne pas perdre un bon mot on dise un peu de mal de gens dont on pense beaucoup de bien : il est rare qu'un homme d'esprit, prompt à saisir les ridicules, à les rendre avec vivacité, ne soit pas un peu médisant.

Les moralistes et les prédicateurs ont vu dans la *médisance* une sorte de bête noire effrayante; ils ont essayé de l'exorciser : « La *médisance*, dit Massillon, est un feu dévorant qui flétrit tout ce qu'il touche, qui exerce sa fureur sur le bon grain comme sur la paille, sur le sacré comme sur le profane, qui ne laisse, partout où il a passé, que la ruine et la désolation, qui creuse jusque dans les entrailles de la terre et va s'attacher aux choses les plus cachées; qui change en de viles cendres ce qui nous avait paru, il n'y a qu'un moment, si précieux et si brillant; qui, dans le temps même qu'il paraît couvert et presque éteint, agit avec plus de violence et de danger que jamais; qui noircit ce qu'il ne peut consumer, et qui sait plaire et briller quelquefois avant que de nuire...

» La *médisance* est un orgueil secret qui nous découvre la paille dans l'œil de notre frère, et nous cache la poutre qui est dans le nôtre; une envie basse, qui, blessée des talents ou de la prospérité d'autrui, en fait le sujet de sa censure et s'étudie à obscurcir l'éclat de tout ce qui l'efface; une haine déguisée, qui répand sur les paroles l'amertume cachée dans le cœur; une duplicité indigne qui loue en face et déchire en secret; une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et se retenir sur un mot, et qui sacrifie souvent sa fortune et son repos à l'imprudence d'une censure qui sait plaire; une barbarie de sang-froid qui va percer notre frère absent; un scandale pour ceux qui écoutent; une injustice où vous ravissez à votre frère ce qu'il a de plus cher.

» La *médisance* est un mal inquiet et qui trouble la société, qui jette la dissension dans les cités, qui désunit les amitiés les plus étroites, qui est la source des haines et des vengeances, qui remplit tous les lieux où elle entre de désordres et de confusion, etc., etc. » Le bon père aurait pu continuer longtemps encore sur ce ton sans nous rien apprendre de bien nouveau.

Médisance (ÉCOLE DE LA), comédie de Sheridan. V. ÉCOLE.

MÉDISANT, ANTE adj. (mé-di-zan, an-te — rad. *médire*). Qui médit, qui a l'habitude de médire : *Un homme* MÉDISANT. *Des femmes* MÉDISANTES. *Quelle langue* MÉDISANTE *est la vôtre! La plupart des gens du peuple sont* MÉDISANTS; *ils aiment à détruire la réputation de tout ce qui s'élève.* (B. de St.-P.)

Là le Grec, né moqueur, par mille jeux plaisants,
Distilla le venin de ses traits *médisants*.

BOILEAU.

— Substantiv. Personne médisante : *Le* MÉDISANT *est la plus cruelle des bêtes farouches, et le flatteur la plus dangereuse des bêtes privées.* (Diogène.) *On dépeuplerait un Etat en moins de rien, si on tuait tous les* MÉDISANTS. (Pasc.) *Le* MÉDISANT *prélude au mal qu'il dira de vous par celui qu'il vous dit des autres.* (Petit-Senn.)

Médisant (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches (Comédie-Française, 20 février 1715). Cette pièce n'est guère qu'une épître dialoguée. L'intérêt est nul, et le personnage principal fatigue l'attention. On y trouve néanmoins des portraits satiriques tracés de main de maître et des vers bien frappés. Le *Médisant* n'eut que quatorze représentations; on le reprit en 1730, « mais, disent les frères Parfait, Gresset ayant remis ce caractère au théâtre sous le titre du *Méchant*, en 1745, le style de cette dernière comédie a fait entièrement oublier l'autre, qui n'a pas reparu depuis à la scène. »

MÉDISTERNUM s. m. (mé-di-stèr-nomm — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *sternum*). Entom. Partie moyenne du dessous du sternum chez les insectes.

MÉDITATIF, IVE adj. (mé-di-ta-tiff, i-ve — rad. *méditer*). Qui est porté à méditer, livré à la méditation : *Un esprit* MÉDITATIF. *Qui veut penser, qui veut écrire ne doit consulter que la conviction solitaire d'une raison* MÉDITATIVE. (Mme de Staël.) *L'enthousiasme est l'élan d'une âme* MÉDITATIVE. (Alibert.) *Un peu d'obscurité ne déplaît pas à l'esprit* MÉDITATIF *des Allemands.* (Bignon.)

— Qui annonce la méditation : *Un air* MÉDITATIF. *Une attitude* MÉDITATIVE.

— Gamm. *Verbes méditatifs*, Verbes latins terminés en *urire*, qui expriment, non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action.

— Substantiv. Personne portée à la méditation : *Les* MÉDITATIFS *sont ordinairement distraits.* (Acad.)

— **Syn. Méditatif, penseur, pensif, rêveur.** *Méditatif* suppose des pensées profondes, abstraites, qui font que l'homme vit en lui-même et se détache de tous les intérêts extérieurs. Le *penseur* est un philosophe qui approfondit les questions pour communiquer au public le fruit de ses recherches. On est *pensif* quand on a des inquiétudes particulières, quand on est assailli par certains souvenirs du passé. Le *rêveur*, au contraire, pense à l'avenir : il se plaît à former de vagues projets, à se figurer d'avance des événements qui ne se réaliseront peut-être jamais.

MÉDITATION s. f. (mé-di-ta-si-on — rad. *méditer*). Action de méditer, application de l'esprit à un objet · *Etre plongé dans une* MÉDITATION *profonde. Il ne faut point l'interrompre dans ses* MÉDITATIONS. *La* MÉDITATION *est plus utile que l'étude.* (Montaigne.) *La* MÉDITATION *tire l'âme d'une prison et lui fait respirer l'air céleste.* (De Boufflers.) *La* MÉDITATION *renferme en elle-même des bonheurs ineffables.* (W. Herschell.) *La* MÉDITATION *seule peut nous conduire aux vérités générales de la science de l'homme.* (Condorcet.) *Ce n'est qu'à force de* MÉDITATIONS *que l'esprit parvient à ce qu'il cherche.* (D'Alemb.) *Il y a dans la* MÉDITATION *des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu : c'est celui de se plaire avec soi-même.* (J.-J. Rouss.) *La rêverie est une sorte de* MÉDITATION *inattentive.* (Géruzez.)

— Religion. Oraison mentale, rêveries pieuses, application de l'esprit à des pensées religieuses : *Certaines religieuses passent leur vie entière dans la* MÉDITATION. ‖ *Chambre des méditations*, Chambre de couvent où l'on se retirait autrefois pour méditer : *Parmi les superstitions dangereuses de ces temps, il y en avait une capable d'égarer les esprits : c'était une* CHAMBRE DES MÉDITATIONS ; *les murs étaient peints de représentations de démons, de tourments et de flammes, éclairés d'une lueur sombre; une imagination sensible et faible en était souvent frappée jusqu'à la démence.* (Volt.)

— **Syn. Méditation, application, attention, contention, réflexion.** V. APPLICATION.

— **Encycl.** Philos. La *méditation*, c'est la recherche intérieure. Tout esprit un peu distingué use plus ou moins de ce moyen puissant pour trouver la vérité : le général qui combine un plan de bataille, le politique qui prépare une loi, le philosophe qui recherche la vérité spéculative, le philanthrope qui cherche à augmenter le bonheur du peuple. Mais la *méditation* semble plus particulièrement l'apanage de l'esprit philosophique et de l'esprit religieux. Le philosophe s'applique particulièrement à méditer les choses que l'on peut révoquer en doute ou dont on peut contester la nature.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit Descartes, que je me suis aperçu que, dès mes premières années, j'ai reçu quantité de fausses opinions pour véritables, et que ce que j'ai depuis fondé sur des principes si mal assurés ne saurait être que fort douteux et incertain ; et dès lors j'ai bien jugé qu'il me fallait entreprendre sérieusement une fois en ma vie de me défaire de toutes les opinions que j'avais reçues auparavant en ma créance, et commencer tout de nouveau dès les fondements, si je voulais établir quelque chose de ferme et de constant dans la science. Mais cette entreprise me semblant être fort grande, j'ai attendu que j'eusse atteint un âge qui fût si mûr, que je n'en pusse espérer d'autre après lui auquel je fusse plus propre à l'exécuter; ce qui m'a fait différer si longtemps que, désormais, je croirais commettre une faute si j'employais encore à délibérer le temps qui me reste à agir. Aujourd'hui donc que, fort à propos pour ce dessein, j'ai délivré mon esprit de toutes sortes de soins, que, par bonheur, je ne me sens agité d'aucunes passions, et que je me suis procuré un repos assuré dans une paisible solitude, je m'appliquerai sérieusement et *avec liberté* à détruire généralement toutes mes anciennes opinions. »

Dans la citation qui précède, nous avons souligné à dessein ces deux mots : *avec liberté.* La liberté complète et entière de l'esprit, voilà, en effet, ce qui caractérise la *méditation* philosophique ; l'esprit cherche la vérité sans passion, sans préjugé. La *méditation* religieuse n'a pas cette indépendance. Pourquoi? Parce que à la froide raison, qui est le propre de la spéculation, viennent se mêler les élans du cœur. L'homme religieux médite sur la vérité révélée, sur Dieu ; mais ce Dieu qui fait le sujet de ses *méditations* n'est pas le Dieu abstrait, scientifique de la spéculation ; c'est un Dieu vivant, personnel, un Dieu qui aime sa créature, et qui demande à sa créature respect et amour. Dès lors, lorsque la pensée se représente ce Dieu, l'imagination, le cœur s'exaltent, et les spéculations sévères du philosophe font place aux élans mystiques. La *méditation* d'un esprit libre est la voie la plus directe pour arriver à la vérité ; la *méditation* d'un esprit prévenu n'est qu'un piége qu'il se tend à lui-même et qui ne fait que l'engager plus avant que jamais dans ses passions et dans ses préjugés.

— Iconogr. Une jeune fille ou une jeune femme, aux traits sérieux, le plus souvent accoudée, dans une attitude rêveuse et réfléchie, tel est le thème un peu vague que les peintres ont choisi quelquefois pour objet de leurs études. C'est un cadre où l'imagination est assez à l'aise pour que bon nombre d'entre eux aient baptisé du nom de *Méditation* de simples études qu'ils auraient été en peine de désigner d'une façon plus précise. Nous excepterons naturellement du nombre le *Philosophe en méditation*, deux tableaux de Rembrandt (musée du Louvre), et, au même musée, la composition de Bol (école flamande) qui porte le même titre. Ces trois toiles sont admirables. En traitant deux fois le même thème, Rembrandt a su le diversifier d'une manière originale. Dans la première de ces compositions, son philosophe est un vieillard à longue barbe, coiffé d'une calotte et vêtu d'une robe fourrée, qui médite profondément les mains jointes et comme absorbé dans une vision intérieure; il est assis près de la table où il a quitté ses livres pour se livrer plus entièrement à la pensée qui l'absorbe. Le second est assis à sa table d'étude, devant un livre ouvert ; il porte une main à sa barbe, de l'autre il s'appuie au bras de son fauteuil et paraît chercher la solution d'un problème difficile. Ce qui ne peut se rendre, c'est la concentration d'idées qui se lit sur ces deux graves figures et le calme profond qui règne dans ces deux intérieurs paisibles. Les mêmes qualités se remarquent dans le *Philosophe en méditation* de Bol : un vieillard à moustaches blanches, assis près d'une table où sont épars des livres, une tête de mort, des instruments de musique, une mappemonde, un casque, etc., tient à la main une lettre.

Parmi les études exposées aux Salons de peinture de ces dernières années, nous citerons : la *Méditation* de M. A. Despois (Salon de 1834) ; la *Méditation de la Vierge* de M. Decaisne (Salon de 1838) ; *Méditation religieuse*, tableau de Mlle Descemet (Salon de 1838) ; *Méditation sur l'*Imitation de Jésus-Christ, de M. Camille Bouchet (Salon de 1840); les *Méditations* de MM. Gendron et Louis Coulon (Salon de 1842) ; la *Méditation de Gutenberg*, allégorie de M. Fayolle, dessin (Salon de 1844) ; les *Méditations* de MM. Cals, Bertier, H. Lesecq, de Mme Anaïs Toudouze, de MM. Alfred Stevens, Jules de Vignon, Tordeux (Salons de 1846-1859). Nous citerons encore la lithographie de M. Loutrel, d'après M. Fauvelet, et la gravure de M. Geoffroy, d'après Chaplin (Salon de 1865). Deux statuaires ont exposé une *Méditation:* M. Bonassieux, statue en marbre (Exposition universelle de 1855), et M. Daumas (Salon de 1865), statue en marbre achetée par l'Etat.

Méditations (LES), de Jean Fidanza, connu sous le nom de saint Bonaventure ; un des plus singuliers livres qu'ait inspirés la piété naïve du moyen âge, si singulier même que plusieurs auteurs ecclésiastiques, Oudin entre autres, se sont refusés à le croire de saint Bonaventure. Mais Fleury et l'abbé Racine, dans leurs judicieuses histoires ecclésiastiques, en ont admis et prouvé l'authenticité. Les *Méditations* de saint Bonaventure concernent la vie du Christ et se composent d'une centaine de chapitres; mais tantôt le docteur ascétique développe des faits contenus dans les Evangiles, tantôt des faits entièrement imaginaires ou dont il est impossible de retrouver la source. De là l'originalité de ce livre. Tirer des exemples d'une biographie inventée à plaisir, un mystique du moyen âge pouvait seul avoir cette idée. Encore ces inventions ne sont-elles pas d'un goût parfait. Si l'on s'avisait aujourd'hui de développer et de paraphraser ainsi, d'imagination et de verve, la vie du Christ, on serait traité de profanateur ; mais tout était bon aux croyants naïfs du XIIIe siècle. « C'est une production tout à fait indigne d'un homme grave comme saint Bonaventure, dit Oudin ; ceux qui n'ont pas craint de mettre sous son nom tant de récits fabuleux et facétieux lui ont fait trop peu d'honneur ; jamais, dans ses véritables écrits, il ne s'écarte à ce point des convenances. Ce ne peut être que l'œuvre de quelque bon moine livré à la contemplation, simple dans ses idées et grossier dans ses paroles. » Mais Oudin refuse aussi à saint Bonaventure bon nombre de ses autres écrits sous ce même prétexte, et c'est une singulière manière de procéder que de dire : Ce livre ne peut être de lui, comme fabuleux et facétieux, car il n'en a jamais fait de tel, après qu'on a eu soin de retrancher de ses œuvres tout ce qui est facétieux et fabuleux. Du reste, on s'étonne moins des étrangetés contenues dans les *Méditations* lorsqu'on voit que, dans d'autres traités, Bonaventure s'est évertué à trouver l'envergure des ailes des séraphins et le chœur symphonique chanté par les anges lors de la résurrection. Ces rêveries inexplicables étaient familières aux docteurs du moyen âge ; le savant Ægidius Colonna a écrit trois traités sur la taille des anges, l'essence des anges et leur manière de se mouvoir.

Méditations touchant la première philosophie, où l'on démontre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, par Descartes (Paris, 1641). Dans son *Discours de la méthode*, publié en 1637, Descartes avait déjà fait connaître les points principaux de sa doctrine ; il les expose de nouveau dans les *Méditations*. Ces *Méditations* sont au nombre de six ; elles forment un livre de peu d'étendue par lui-même, mais considérablement grossi par les objections de plusieurs métaphysiciens du temps, parmi lesquels on distingue Arnauld, Gassendi et Hobbes, et par les réponses que Descartes fit à ces objections. Il publia les *Méditations* en latin, « parce que, dit-il dans la préface, le chemin que je tiens est si peu battu et si éloigné de la route ordinaire, que je n'ai pas cru qu'il fût utile de le montrer en français et dans un discours qui pût être lu de tout le monde, de peur que les esprits faibles ne crussent qu'il leur fût permis de tenter cette voie. » En 1647, il en parut une traduction française de la main du duc de Luynes. Descartes revit cette traduction qui bientôt, pour le commun des lecteurs, fit disparaître l'original, et que l'on a substituée au texte latin dans les éditions publiées en France depuis le commencement du XVIIIe siècle. Descartes s'est chargé lui-même de faire une rapide analyse de ses six méditations : « Dans la première, dit-il, je mets en avant les raisons pour lesquelles nous pouvons douter généralement de toutes choses, et particulièrement de choses matérielles, au moins tant que nous n'aurons point d'autres fondements dans les sciences que ceux que nous avons eus jusqu'à présent. Ce doute nous délivre de toutes sortes de préjugés et nous prépare un chemin très-facile pour accoutumer notre esprit à se détacher des sens. Dans la seconde, l'esprit, qui, usant de sa propre liberté, suppose que toutes les choses ne sont point, de l'existence desquelles il a le moindre doute, reconnaît qu'il est absolument impossible que cependant il n'existe pas lui-même, ce qui est aussi d'une très-grande utilité, d'autant que par ce moyen il fait aisément distinction des choses qui lui appartiennent, c'est-à-dire à sa nature intellectuelle, et de celles qui appartiennent au corps. Dans la troisième méditation, j'ai expliqué assez au long le principal argument dont je me sers pour prouver l'existence de Dieu. Dans la quatrième, il est prouvé que toutes les choses que nous concevons fort clairement et fort distinctement sont toutes vraies. Dans la cinquième, outre que la nature corporelle prise en général y est expliquée, l'essence de Dieu y est encore démontrée par une nouvelle raison. Enfin, dans la sixième, je distingue l'action de l'entendement d'avec celle de l'imagination ; les marques de cette distinction y sont décrites ; j'y montre que l'âme de l'homme est réellement distincte du corps, et toutefois qu'elle lui est si étroitement unie et conjointe qu'elle ne compose que comme une même chose avec lui. Toutes les erreurs qui proviennent des sens y sont exposées avec les moyens de les éviter. »

Le livre des *Méditations* est, de tous ses écrits, celui que Descartes estimait le plus. Il croyait y avoir exposé le moyen de démontrer les vérités métaphysiques d'une maniere plus évidente que les axiomes de géométrie. Les *Méditations* de Descartes donnerent lieu à une foule d'objections, auxquelles l'auteur répondit séparément. Les objections les plus sérieuses lui furent adressées par le Père Mersenne, par Hobbes, Arnauld, Gassendi, Clerselier. Descartes les provoqua le premier, dans le dessein d'obtenir de plus grands éclaircissements sur un sujet si important et si difficile. Le Père Mersenne invita les docteurs de la Faculté de théologie de Paris à entrer dans les vues du philosophe. Antoine Arnauld, qui n'était encore qu'un jeune docteur, se rendit à cette invitation : ses objections furent très-bien accueillies de Descartes, qui y répondit avec soin et avec des marques d'une estime distinguée pour leur auteur. Arnauld, gagné par ces réponses, se montra, jusqu'à la fin de sa vie, un zélé défenseur des *Méditations*.

Méditations sur l'Evangile, par Bossuet (1731, 4 vol. in-12), ouvrage posthume, mis au jour par le neveu de Bossuet, évêque de Troyes. Il sert en quelque sorte de complément aux *Elévations ;* celles-ci sont des méditations sur la nature de Dieu et sur la suite de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à l'ère chrétienne ; les *Méditations sur l'Evangile* forment un commentaire de la doctrine chrétienne. Quoique les *Méditations* soient un livre ascétique, on peut les lire avec intérêt même quand on n'est pas chrétien, ce qui est rare dans cette matière. Avec sa perspicacité ordinaire, Bossuet indique du premier coup comme le résumé de l'Evangile et le sommaire de la doctrine évangélique le discours de Jésus-Christ sur la montagne. C'est en effet comme le programme du christianisme intime. Bossuet explique ce que l'on nomme les huit béatitudes qui font l'homme heureux et le chrétien parfait, et dont la première consiste à être pauvre d'esprit. On sait que par là les théologiens prétendent qu'il faut entendre à la fois le manque d'intelligence et la pauvreté volontaire.

Le christianisme primitif avait si bien compris cet enseignement du Christ, qu'il avait entrepris de rendre tout le monde pauvre en proscrivant le bien-être, afin de rendre tout le monde heureux, et non-seulement pauvre quant aux richesses extérieures, mais particulièrement pauvre d'esprit. Il honorait les simples, prêchait la vanité des sciences et de la raison. Le non-développement de la raison était qualifié d'enfance spirituelle, et classé parmi les plus heureuses situations de l'âme. Bossuet, il faut lui rendre cette justice, n'est pas trop partisan de cette enfance spirituelle; il se contente de prêcher la pauvreté, le détachement et la soumission. L'homme qui avait des ressources si puissantes de dialectique eût été assurément fâché de n'avoir pour auditeurs que des pauvres d'esprit. Dans l'exposé des sept autres béatitudes, il se montre aussi peu disposé à prendre à la lettre les enseignements évangéliques, ce qui l'eût mené fort loin. C'est l'homme de la règle et de la prudence, qui comprend que les solutions extrêmes ne sont point applicables à la société ou n'ont cours qu'à des époques fort différentes de celle où il vit.

Il passe successivement en revue les principales scènes de l'Evangile, rectifiant les mauvaises interprétations, faisant des allusions, rétorquant les objections des réformés quand l'occasion se présente, parce qu'il lui est impossible de se défaire absolument de son caractère de polémiste. Lamennais avait copié cinq ou six fois de sa main ces quatre volumes de Bossuet, auxquels il trouvait une saveur particulière. L'auteur termine par une instruction sur l'Ecriture sainte pour les religieuses et communautés de filles du diocèse de Meaux.

Méditations poétiques (1820, 2 vol. in-12) ; **Secondes Méditations poétiques** (1832, 2 vol. in-12), poésies de Lamartine. Ces premiers recueils de vers du grand écrivain eurent un tel retentissement, que Lamartine acquit d'un seul coup la plus éclatante renommée ; les autres travaux de toute sa vie ont été comme éclipsés par la splendeur de ces débuts, et, pour une génération entière, il fut « le chantre des *Méditations*. » Ces beaux vers, par la perfection et l'harmonie de la forme, la pureté des sentiments, la nouveauté des images, l'ampleur du style, méritaient certainement un tel enthousiasme, et ils sont encore les meilleurs titres de gloire du poëte. Au fond, ils s'inspiraient du *Génie du christianisme* et du vif sentiment de la nature dont J.-J. Rousseau avait empreint quelques-unes de ses pages ; la nébuleuse poésie d'Ossian, si fort à la mode sous l'Empire, ne leur était point non plus étrangère ; mais tout cela était fondu dans une puissante inspiration personnelle, et Lamartine, sans avoir la moindre prétention d'un chef d'école, avait trouvé la formule d'un art nouveau. On était las de cette prose rimée, de ces imitations d'imitations que les écrivains de l'école impériale affirmaient être de la poésie, de ces pauvretes données sous le nom d'épîtres, d'idylles ou de poésies diverses, de ces fadeurs érotiques où s'était réfugiée la dernière expression du sentiment intime. L'art des vers semblait irrémédiablement perdu entre les mains des versificateurs plus ou moins habiles qui remplaçaient l'inspiration par le métier, la vérité par la convention, et l'on ne fut pas médiocrement surpris d'entendre tout à coup une voix inconnue parler une langue nouvelle, faire entendre les accents de la passion, de la mélancolie ou de la douleur, retracer, en s'affranchissant des périphrases classiques, les grands spectacles de la nature. Au milieu des productions de l'art factice qui régnait alors, c'était une veritable etrangeté que cette poésie musicale et limpide, reflétant les impressions les plus fugitives, les lueurs de l'aube, les tristesses du soir, le murmure des eaux, les bruits du vent. Un savant illustre, Cuvier, dans sa réponse au discours de réception de Lamartine à l'Académie française, exprima ainsi l'enthousiasme général, qu'il avait lui-même partagé : « Lorsque, dans un de ces instants de tristesse qui s'emparent des âmes les plus fortes, un promeneur solitaire entend par hasard résonner de loin une voix dont les chants doux et mélodieux expriment des sentiments qui répondent aux siens, il est comme saisi d'une sympathie bienfaisante et sent vibrer de nouveau ses fibres, que l'abattement avait détendues ; et si cette voix qui peint ses souffrances y mêle par degrés de l'espoir et des consolations, la vie renaît en quelque sorte en lui. Déjà il s'attache à l'ami inconnu qui la lui rend ; déjà il voudrait le serrer dans ses bras, l'entretenir avec effusion de tout ce qu'il lui doit. Tel a été l'effet que produisirent vos premières *Méditations* sur un grand nombre de ces êtres sensibles que tourmente l'énigme du monde, et qui, dans cette profonde nuit où la Providence a jugé à propos de laisser la raison humaine sur notre origine, sur notre nature et notre destinée, éprouvent sans cesse le besoin d'un guide, mais d'un guide qui les arrache à ce noir labyrinthe du doute et les transporte vers des régions de lumière et de sécurité... En vous, monsieur, ils ont salué le chantre de l'espérance! » Lamartine, en effet, se posait en face de Byron et de l'école « satanique » comme un poëte religieux et plein de foi; mais on sent qu'il a plus de regrets que d'espoir, et s'il regarde constamment le ciel, c'est avec un scepticisme assez mal déguisé : il remplace le doute railleur par le doute mélancolique, mais c'est toujours le doute. Ces vagues aspirations d'âme en peine vers les calmes régions de la foi, ce désir de retour aux croyances perdues sont le caractère distinctif des *Méditations*, en tant que manifeste religieux. Ce mysticisme vague, allié à des peintures d'amour chaste et à l'idéalisation des plus purs sentiments, lui acquit toutes les femmes. Lamartine, en maître habile, faisait vibrer dans ces deux volumes tout le clavier des émotions poétiques : dans l'*Isolement*, cette mélancolie sans nom qui envahit l'homme aux approches du soir; dans l'*Epître à lord Byron*, l'effroi que le doute cause aux croyants; dans le *Lac*, les tristesses de l'amour qui se croit éternel et qui ne dure qu'une heure; dans le *Crucifix*, les sanglots de l'amant au lit de mort de sa maîtresse; il s'élevait aux plus hautes conceptions lyriques dans l'*Ode à Bonaparte;* rivalisait de scepticisme avec Byron lui-même dans le *Désespoir*, et, dans les *Etoiles*, trouvait, pour idéaliser l'amour purement humain, une surabondance d'effusions et d'images qu'aucun poëte avant lui n'avait encore rencontrée. Nous réunissons à dessein les plus belles pièces des deux séries des *Méditations;* les deux recueils, quoique parus à douze ans d'intervalle, sont les produits de la même inspiration. Le premier est terminé par une imitation du *Phédon*, la *Mort de Socrate*, poëme d'un genre à part, dont les beaux vers ne réussissent pas à rompre la mortelle monotonie; le second a pour complément le *Dernier chant du pèlerinage de Childe-Harold*, où Lamartine, en racontant la mort de Byron à Missolonghi, a essayé d'achever l'œuvre du poëte anglais. Ces deux compositions, malgré leurs beautés de détail, montrent assez l'infériorité de Lamartine aux prises avec un sujet précis et limité : il lui faut l'air, l'espace, le plein ciel pour qu'il se déploie à son aise.

Méditations sur la mort et l'éternité, ouvrage attribué à la reine Victoria. C'est un livre austère, puritain, qui fut reçu en Angleterre avec l'admiration due aux œuvres des souverains, quand ils condescendent à prendre la plume. Il fit même en France une certaine impression, grâce à la traduction, d'ailleurs fort médiocre, qu'en donna M. Bernard Derosne, dûment autorisé (1863, in-8°). Malheureusement, une découverte assez inattendue vint jeter un froid sur l'admiration des âmes pieuses : le prétendu livre de Sa Majesté Britannique était tout simplement extrait d'un livre allemand de Zschokke, dont le prince Albert, durant sa vie, avait fait sa lecture habituelle, et le rôle de la princesse anglaise s'est borné à faire traduire en anglais les passages signalés par son royal époux, sans indiquer la source du texte original ni les noms des traducteurs. Serait-on indiscret de demander aux souverains, à qui d'ailleurs on ne mesure pas la gloire, de donner l'exemple d'un respect plus délicat pour la propriété littéraire?

M. Bernard Derosne, outre les *Méditations sur la mort*, a traduit aussi les *Méditations sur la vie et les devoirs religieux*, qui ont la même origine (1863, in-8°).

Méditations sur l'essence de la religion chrétienne, par M. Guizot (Paris, 1864, in-8°). La religion s'en va; elle n'a pas résisté au libre examen préconisé par les protestants et à la libre critique inaugurée par les philosophes. M. Guizot, effrayé de ce fait que les dévots plus confiants que lui s'efforcent en vain de nier, essaye d'élever une digue contre le torrent; et comme il sait qu'une lutte contre la science ne saurait le conduire au résultat désiré, il tente de concilier la religion avec la science. Ce but de pacification lui interdisait les violences de langage, dont l'éloignait d'ailleurs son tempérament d'écrivain. « Je m'abstiendrai, dit-il, de toute polémique directe et personnelle; les personnes embarrassent et enveniment les questions; on ménage ou l'on injurie ses adversaires, deux genres de fausseté qui me sont également antipathiques; je ne veux avoir pour adversaires que les idées, et, quelles que soient les idées j'admets la sincérité possible de ceux qui les professent; la discussion n'est sérieuse qu'à cette condition, et ni l'énormité intellectuelle de l'erreur, ni ses funestes conséquences pratiques n'excluent sa sincérité. L'esprit de l'homme est encore plus facile à séduire et plus égoïste que son cœur; quand il a conçu et exprimé une idée, il s'y attache comme à son œuvre propre, et s'y emprisonne orgueilleusement, comme s'il était en possession de la pure et pleine vérité. » Il ne s'est pas départi de cette modération.

La base de ces *Méditations*, c'est ce fait que le genre humain, partout et toujours, s'est préoccupé de certaines questions qu'invinciblement il aspire à résoudre. Pourquoi l'homme est-il en ce monde? Ce monde lui-même, pourquoi existe-t-il? Où vont-ils l'un et l'autre? Qui les a faits? Ont-ils un créateur intelligent et libre? Ne sont-ils qu'un produit d'aveugles éléments? S'ils ont été créés, pourquoi le créateur, en nous donnant la vie, nous la rend-il parfois si amère? Pourquoi le mal? Pourquoi la mort? L'espoir d'un sort meilleur au delà de ce monde n'est-il qu'une chimère, et la prière, ce cri de l'âme en détresse, n'est-elle qu'un bruit stérile, une parole jetée au vent? C'est cet ensemble de problèmes que M. Guizot place en tête de ses *Méditations*, sous le titre unique : *Problèmes naturels.* Mais à qui faut-il en demander la solution? A la foi ou à la raison? M. Guizot interroge chacune des grandes écoles philosophiques et se déclare mal satisfait de leurs réponses. La science humaine est convaincue d'impuissance dans ces graves questions.

Reste un seul moyen logique et efficace pour arriver à la vérité, c'est de s'appuyer sur l'autorité du témoignage, ce qui constitue la foi pour les vérités divines comme pour les vérités humaines. La seule différence, selon M. Guizot, c'est que, pour les choses humaines, le témoin n'a besoin de justifier que de sa véracité et de sa clairvoyance, tandis que, pour les choses divines, il faut qu'il soit lui-même divin, qu'il en donne la preuve, qu'on sente, à la façon dont il parle du ciel, qu'il le connaît, qu'il l'habite, qu'il en descend directement.

Nous sommes donc amenés à la nécessité du miracle. Mais le miracle n'est-il pas un démenti à la science? M. Guizot s'efforce de prouver que non. Nous sommes contraints de déclarer que son argumentation est faible en ce point; il tombe, lui aussi, dans la fausse théorie des *miracles naturels*, qui sont pour la science aussi difficiles à *expliquer* que les miracles surnaturels. C'est proprement tourner le dos à la question. Du reste, il faut être juste : pour soutenir la thèse qu'a adoptée M. Guizot, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de ne pas tomber dans la banalité; c'est l'accident que l'illustre historien n'a pu réussir à éviter.

Mais si l'on fait abstraction de la faiblesse inévitable du raisonnement, si l'on se contente de juger l'auteur comme écrivain et même comme logicien, la base de l'argumentation une fois admise, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce livre est un des plus remarquables qu'il ait écrits. « Il y a des idées d'une rare sagesse, dit M. Vitet, des distinctions qui font la juste part à l'ignorance humaine, sans que le vrai caractère d'inspiration qui brille dans les saints livres puisse en souffrir la moindre atteinte. Mais le principal honneur de ce livre, ce qui lui donne à la fois sa plus franche couleur et son parfum le plus prononcé, ce sont les deux méditations : *Dieu selon la Bible* et *Jésus-Christ selon l'Evangile*. Ces deux tableaux sont de deux styles différents comme les sujets. Rien de plus hardi, de plus abrupt, de plus biblique que ce portrait du Dieu des Hébreux, « qui n'a point de biographie, point » d'aventures personnelles, et dont la définition » et l'histoire se bornent à ces deux mots : » *Je suis celui qui suis!* » Quant au portrait sublime de Jésus-Christ, ce désespoir de tous les peintres, M. Guizot lui a donné les tons les plus heureux, sans cependant réussir entièrement. Il nous fait passer sous les yeux une série de petits cadres animés où sont dessinés les différents traits de sa vie. Son talent sobre et contenu, puissant par la raison, éclatant dans la lutte, semble, au contact de tant de sympathie et d'une charité si tendre, s'enrichir de cordes nouvelles, et ce n'est pas seulement d'une éloquence émue, c'est d'un genre d'émotion plus douce et plus pénétrante qu'on ressent l'influence en lisant ces pages profondément chrétiennes. »

Méditations sur la religion chrétienne dans ses rapports avec l'état actuel des sociétés et des esprits, par M. Guizot (Paris, 1865, in-8°). Ce livre peut être considéré comme une suite aux *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*. Dans ses précédentes *Méditations*, M. Guizot avait placé en face du christianisme les principaux systèmes philosophiques qui le combattent : le rationalisme, le positivisme, le panthéisme, le matérialisme, le scepticisme; dans le volume publié en 1865, il met le christianisme en contact avec les idées et les forces qui lui semblent le plus contraires. « Trois surtout, dit-il, ont ce caractère : la liberté, la morale indépendante et la science. C'est un propos courant aujourd'hui que le christianisme ne s'accommode ni de la liberté ni de la science, et que la morale est essentiellement distincte et séparée de la foi religieuse. Je tiens ces assertions pour fausses et grandement nuisibles à la cause de la liberté, de la morale et de la science, qu'elles prétendent servir. Je crois la religion chrétienne et la liberté non-seulement conciliables, mais nécessaires l'une à l'autre. Je regarde la morale comme naturellement et intimement unie à la religion. Je suis convaincu que la religion chrétienne et la science n'ont point de sacrifice à se faire ni rien à redouter l'une de l'autre. C'est ce que j'établis dans les trois premières de ces nouvelles *Méditations*. Je rentre ensuite dans l'intérieur même du christianisme, et je détermine quels sont le principe et la portée de l'*ignorance chrétienne* et de la *foi chrétienne* en présence de la liberté, de la morale philosophique et de la science humaine. Je mets enfin les idées aux prises avec leur loi naturelle et inévitable, la nécessité de passer dans les faits; j'interroge la théorie transformée en pratique, et je constate que le christianisme seul supporte victorieusement cette épreuve suprême. La *vie chrétienne* devient une puissante démonstration de la légitimité de la *foi chrétienne*. Ces trois *méditations* terminent le volume que je publie aujourd'hui. » C'est en ces termes que M. Guizot indique lui-même l'objet et l'esprit de son nouvel ouvrage.

Dans la première méditation, le *Christianisme et la liberté*, M. Guizot s'efforce de montrer que la société moderne a grand besoin du christianisme pour conserver la liberté, parce qu'une force unique, la démocratie, y est devenue prépondérante. Cette force, la démocratie, a deux caractères qui lui sont propres et qui appellent la sollicitude des amis de la liberté. C'est sur le droit de toute volonté humaine et sur le grand nombre des volontés humaines qu'elle fonde son origine et son pouvoir. L'homme tient tant de place dans ce régime, et une place si haute, qu'il oublie aisément Dieu et se prend lui-même pour Dieu. De là résulte une sorte de polythéisme politique qui ne sait arriver à l'unité de loi et d'action, dont la société et son gouvernement ne peuvent se passer, qu'en faisant appel à un grossier arbitrage matériel, au plus grand nombre des volontés humaines. Plus la société est démocratique, plus elle a besoin d'être défendue contre la domination absolue du nombre, et elle ne peut l'être efficacement que par la religion chrétienne. Nous admettons volontiers que le monothéisme *indépendant*, le christianisme protestant, peut être dans les sociétés modernes favorable à la liberté, plus favorable assurément que telle ou telle doctrine panthéiste. Mais pour la France et les races latines, il s'agit, non du protestantisme, mais du monothéisme *sacerdotal*, du catholicisme. Or, entre le catholicisme et la liberté, l'antagonisme est flagrant, il se révèle partout. La logique libérale et la logique ultramontaine l'accusent de plus en plus, et ne permettent pas d'y voir un fait accidentel et transitoire.

La seconde méditation, le *Christianisme et la morale*, est consacrée à la discussion et à la réfutation de la thèse de la morale indépendante. M. Guizot étudie les faits moraux tels que les donne la nature humaine. Il les voit se résumer en ces termes : la distinction du bien et du mal moral; la loi morale, le devoir de pratiquer le bien et d'éviter le mal; la liberté morale; la responsabilité morale; le mérite et le démérite moral. Ces faits moraux ne se suffisent pas par eux-mêmes, ils contiennent et révèlent d'autres faits qui en sont le complément et la sanction. La loi morale implique et révèle le législateur moral qui l'impose à l'homme; la responsabilité morale implique et révèle le juge moral. Dieu est contenu dans la loi morale comme son auteur primitif, et, dans la responsabilité morale, comme son juge définitif. On voit que cette analyse n'est pas neuve. Est-il nécessaire de montrer combien elle est superficielle, et quelle légèreté il y a à se satisfaire de ce raisonnement si souvent répété : la loi morale ne vient pas de la volonté de l'homme, donc elle vient de la volonté de Dieu.

Dans la troisième méditation, le *Christianisme et la science*, M. Guizot repousse l'étendue donnée par l'autorité catholique et l'orthodoxie protestante au principe de l'inspiration. La Bible, selon lui, n'est inspirée, n'est divine que lorsqu'elle parle de religion et de morale. « Je n'hésite pas à l'affirmer, dit-il; la science humaine, dans ses objets spéciaux et divers, l'astronomie, la géologie, la géographie, la chronologie, la physique, la critique historique, tout cela est étranger à la source et à l'œuvre des livres saints. C'est là le domaine de l'esprit humain livré à lui-même et à lui seul; ce sont les fruits lentement cultivés et acquis par le travail intellectuel des générations successives. Si donc, en dehors des faits déclarés miraculeux, vous rencontrez dans les livres saints des termes, des assertions en désaccord avec les vérités reconnues dans ces diverses sciences, ne vous étonnez pas, ne vous inquiétez pas; ce n'est pas là que Dieu a porté son divin flambeau, ce n'est pas là la parole de Dieu; c'est le langage des hommes du temps, selon la mesure de leur savoir ou de leur ignorance, le langage qu'ils parlaient et qu'il fallait leur parler pour être compris d'eux. »

C'est parfait. M. Guizot a enfin trouvé une formule religieuse qui n'inquiéterait ni les libres penseurs ni les amis de la liberté politique; mais n'est-il pas obligé de reconnaître que ni les catholiques ni les protestants ne l'entendent comme lui? Que veut-il donc? Qu'a-t-il tenté et espéré en publiant son livre? Se proposait-il de ramener à son opinion, malheureusement isolée, et catholiques et protestants? Voulait-il fonder, en dehors de ces deux Eglises, une troisième Eglise dont il aurait été le pontife? Les deux hypothèses sont également absurdes. Donc, son livre, qui n'a rien prouvé, n'a également rien fait pour la conciliation, qui était son but avoué.

MÉDITÉ, ÉE (mé-di-té) part. passé du v. Méditer : *Une question longuement* MÉDITÉE.

— Préparé, réfléchi, non complétement spontané : *Un discours* MÉDITÉ, *sinon écrit.*

— Qui est projeté, qu'on médite d'exécuter : *Une expédition depuis longtemps* MÉDITÉE.

MÉDITER v. a. ou tr. (mé-di-té — lat. *meditari.* Quelques-uns pensent que le sens propre de ce mot est S'exercer, au physique et au moral : *Meditatio campestris*, les exercices du champ de Mars. Pictet rapproche *meditari* de la racine sanscrite *midh*, *mêdh*, *mith*, *mêth*, *mid*, *mêd*, comprendre, savoir; il rapproche également le védique *mêdha*, sagesse, *mêdhira*, sage; zend *mith*, comprendre, *madha*, intelligence, prudence; grec *medomai*, penser à, avoir soin de, *mêdomai*, s'imaginer, projeter; latin *medeor*, remédier, guérir; ancien irlandais *midiur*, penser; gothique *mitôn*, penser, considérer, *mitôns*, pensée, etc.; scandinave *met*, projet). Soumettre à des réflexions, à un examen intérieur : MÉDITER *une question, un sujet.*

Suspendez vos travaux, impatients d'éclore;
Méditez-les longtemps, *méditez*-les encore.
DELILLE.

‖ Projeter, se proposer de faire, préparer par ses réflexions, combiner dans son esprit : MÉDITER *un projet.* MÉDITER *la ruine de son ennemi. Lorsque le souverain est ambitieux, il* MÉDITE *des entreprises injustes.* (Mass.) *Les professeurs, qui sont détestables, font à leur insu des élèves qui sont excellents, tout au rebours de ce potier dont parle Horace, lequel* MÉDITAIT *des amphores et produisait des marmites.* (V. Hugo.)

— Etudier l'esprit, la manière, les œuvres de : MÉDITER *Platon*, *Leibniz*, *Newton.*

— v. n. ou intr. Se livrer à la méditation, à la réflexion : *Plus on* A MÉDITÉ, *plus on est en état d'affirmer qu'on ne sait rien.* (Volt.) *Qu'est-ce que* MÉDITER? *C'est ramener au dedans de nous notre existence répandue tout entière au dehors; c'est nous retirer de l'univers pour habiter dans notre âme.* (Thomas.) *L'homme est plutôt né pour agir que pour* MÉDITER. (Bonnin.) *Tout est instructif pour l'homme qui* MÉDITE. (Lamenn.) MÉDITER, *ce n'est pas hésiter quand il ne reste plus qu'à choisir à peu près au hasard entre deux résolutions extrêmes;* MÉDITER, *c'est étudier les probabilités.* (E. de Gir.)

— Faire une méditation pieuse : *Il est des moines qui ont passé leur vie entière à* MÉDITER.

— *Méditer sur*, Réfléchir intérieurement sur : MÉDITER SUR *un projet.* MÉDITER SUR *ce que l'on doit faire. Il est des époques où* MÉDITER SUR *le passé, c'est travailler pour l'avenir.* (A. Peyrat.)

Se méditer v. pr. Etre médité : *Les innovations ne sauraient trop* SE MÉDITER; *c'est une graine inconnue qui peut produire le mal comme le bien.*

— s. m. Méditation, action de méditer : *Le* MÉDITER *est une puissante étude.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

MÉDITERRANÉ, ÉE adj. (mé-di-tèrr-ra-né — lat. *mediterraneus;* de *medius*, qui est au milieu, et de *terra*, terre). Qui est situé au milieu des terres, qui est enfermé dans les terres : *C'est principalement dans les golfes* MÉDITERRANÉS *qui reçoivent les grands fleuves, et dont les eaux sont peu salées, qu'on trouve les castors.* (Buff.)

— s. f. Mer intérieure, située au milieu des terres : *La mer Caspienne est une* MÉDITERRANÉE.

MÉDITERRANÉE (mer), en latin *Mediterraneum* ou *Internum mare*, vaste mer intérieure, située entre l'Europe au N., l'Asie à l'E. et l'Afrique au S., comprise entre 30° 20′ et 45° 30′ de lat. N., et entre 7° 40′ de long. O. et 35° de long. E. Elle communique à l'O. avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar, au N.-E. avec la mer Noire par le Bosphore ou détroit de Constantinople, et au S.-E. elle a été séparée, jusque dans ces dernières années, de la mer Rouge par l'isthme de Suez, maintenant coupé par un vaste canal de navigation. Sa plus grande longueur est de 3,400 kilom., sa largeur maximum de 800 kilom., sa largeur moyenne de 560 kilom. et sa plus petite largeur de 128 kilom., entre le cap Bon, en Afrique, et le cap Sorello, à l'extrémité S.-O. de la Sicile. Sa superficie est évaluée à 19,000 myriamètres carrés.

Voici les noms des Etats que baigne la Méditerranée, en suivant la direction du S.-E. au N.-O. et tournant par le N., l'E. et le S. : l'Espagne, la France, l'Italie, l'Autriche, la Turquie d'Europe, la Grèce, la Turquie d'Asie, l'Egypte, la régence de Tripoli, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Ses principaux détroits sont ceux : de Gibraltar, entre l'Espagne et le Maroc; de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne; de Messine, entre l'Italie et la Sicile; des Dardanelles, entre la Turquie d'Europe et l'Asie Mineure, tous situés sur la côte septentrionale. Cette même côte, très-accidentée, présente un grand nombre de golfes, dont voici les principaux : golfes de Valence, du Lion, de Gênes, de Tarente, de Venise, de Trieste, de Lépante, de Salonique. Sur la côte méridionale, on rencontre ceux de Sidra et de Gabès. La mer de Toscane est comprise entre la Sicile et l'Italie. L'Adriatique, qui baigne l'Italie, l'Autriche et la Turquie et dont la mer Ionienne forme l'entrée; la mer de Marmara, précédée par l'Archipel, et donnant entrée sur la mer Noire, puis sur la mer d'Azof, peuvent être considérées comme des golfes d'une grande étendue. Parmi les ports les plus importants, nous citerons, toujours dans le même ordre : Carthagène et Barcelone, en Espagne; Port-Mahon, dans l'île de Minorque; Port-Vendres, Cette, Marseille, Toulon, en France; Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Tarente, Ancône, Venise, en Italie; Trieste, en Autriche; Corfou et Athènes, en Grèce; Gallipoli, Constantinople, Smyrne, Alep, Saint-Jean-d'Acre, Jaffa, en Turquie; Port-Saïd, Damiette, Rosette, Alexandrie, en Egypte; Tripoli et Tunis, dans les régences de ce nom; Alger, Oran, en Algérie; Tétuan et Ceuta, dans le Maroc. Le nombre des îles de la Méditerranée est très-considérable, particulièrement près des côtes de la Grèce; nous ne citerons que les plus grandes et celles qui ont dans l'histoire une importance exceptionnelle : Iviça, Majorque et Minorque, à l'Espagne; la Corse, à la France; la Sardaigne et la Sicile, à l'Italie; Malte, à l'Angleterre; les îles Ioniennes, Candie, les Cyclades, Négrepont, etc., à la Grèce; Mételin, les Sporades, Rhodes, Chypre, à la Turquie. La côte africaine ne possède aucune île digne d'être mentionnée. Enfin, parmi les cours d'eau qui se jettent dans cette mer, nous citerons : l'Ebre, en Espagne; le Rhône, en France; le Pô, en Italie, et le Nil, en Afrique. Sauf ce grand fleuve, la côte méridionale ne compte aucun cours d'eau considérable. A ces masses d'eau il faut ajouter celles que le Danube, le Dniester et le Dniéper fournissent à la mer Noire. Néanmoins, on peut dire d'une manière générale que la Méditerranée est faiblement alimentée relativement à son étendue; et, si l'on considère d'autre part l'active évaporation qui se produit à sa surface, à cause du climat qui est partout chaud ou tempéré (l'eau, à sa surface, est d'un degré et demi plus chaude que dans l'Atlantique), à cause aussi des grands vents qui règnent fréquemment sur cette mer, on comprendra sans peine le courant assez rapide qui se précipite continuellement, par le détroit de Gibraltar, de l'Océan dans la Méditerranée; il est destiné à restituer à la Méditerranée l'eau évaporée en excès. Mais, au-dessous de ce courant superficiel, il existe un courant sous-marin, en sens contraire, qui porte l'eau de la Méditerranée dans l'Océan. On s'explique assez difficilement ce dernier fait; il paraît devoir être attribué à la différence de salure qui existe entre les deux mers, les eaux de la Méditerranée étant beaucoup plus salées que celles de l'Atlantique.

Une différence de niveau existe également entre la mer Rouge et la Méditerranée, mais elle est moins considérable qu'entre la Méditerranée et l'Atlantique. « Les nivellements des ingénieurs de l'expédition d'Egypte, dit M. Paulin Talabot, avaient établi que la mer Rouge était notablement plus élevée que la Méditerranée. La différence de niveau était, d'après ces nivellements, au maximum de 9^{m},90 et en moyenne de 8^{m},46 Les opérations exécutées en 1847 ont, au contraire, constaté que le niveau de basse mer est à peu près le même dans les deux bassins, et que, dans les grandes marées, le niveau de la mer Rouge est même inférieur à celui de la Méditerranée. Toutefois, l'amplitude de la marée étant en moyenne de 2 mètres dans la mer Rouge et de 0^{m},40 seulement dans la Méditerranée, il en résulte que la moyenne est de 0^{m},80 environ plus élevée dans la mer Rouge que dans la Méditerranée. » On voit que le courant dans le canal de Suez est à peu près insensible.

La profondeur de la Méditerranée est considérable, surtout dans sa partie occidentale; en beaucoup d'endroits, cette profondeur est de 1,000 mètres; à Nice, à quelques brasses du rivage, les sondes indiquent 1,400 mètres, et, sur divers points, elles atteignent 2,800 mètres, entre les îles Baléares et l'Afrique; 3,900 mètres, entre l'Egypte et l'Archipel. De la constitution géologique de l'Atlas et des montagnes d'Espagne, ainsi que de leur parallélisme, on peut inférer que l'Europe et l'Afrique se touchaient autrefois à Gibraltar; mais, depuis un temps immémorial, ces deux continents sont séparés par une immense coupure, qui présente une profondeur de 1,500 mètres et une largeur de 16 kilom. Un autre fait qui tend à confirmer l'exactitude de cette opinion, admise par la science moderne, c'est l'existence des bas-fonds qui se prolongent depuis le cap Bon jusqu'au détroit de Messine, et qui forment, sur toute cette ligne, comme la crête d'une montagne sous-marine, au-dessus de laquelle il n'y a, en certains endroits, que 13 et même 7 mètres d'eau. Cette suite continue de bas-fonds a reçu le nom de *Skerki*. De part et d'autre du Skerki, la profondeur est immense, et la sonde y atteint jusqu'à 2,000 mètres sans toucher le fond.

Le bassin méditerranéen est miné par des feux souterrains, qui trouvent de temps à autre une issue par les cratères du Vésuve et de l'Etna, et constamment par le Stromboli, et qui, quelquefois aussi, produisent des soulèvements sous-marins, sous forme d'îles de lave, comme l'île de Santorin, qui s'est formée de nos jours dans les eaux de la Grèce.

Par suite de sa position naturelle, la Méditerranée est soumise à des vents irréguliers, et la marée s'y fait à peine sentir; les points où ce phénomène est le plus sensible sont le golfe de Venise, où la marée monte parfois d'un mètre, à l'époque des nouvelles et des pleines lunes, et la Grande Syrte, où elle s'élève à 1^{m},66.

Parmi les 643 espèces de poissons qui vivent dans les mers d'Europe, 444 habitent la Méditerranée; la diversité des espèces est ici plus grande que dans les eaux qui baignent la Grande-Bretagne et la presqu'île scandinave; mais l'abondance y est de beaucoup inférieure. Parmi les espèces qui sont particulières à la Méditerranée, il faut citer six espèces de maquereau, et surtout le thon, qui donne lieu à une pêche importante et à un grand mouvement d'affaires sur les côtes de France, en Sardaigne, dans le détroit de Messine et dans l'Adriatique. En outre, la Méditerranée est très-riche en coraux rouges, notamment près des îles Baléares, sur les côtes de France, de Sicile et d'Afrique, où la pêche de ce madrépore se fait sur une large échelle. On pêche aussi beaucoup d'éponges sur les côtes de la Grèce. Enfin, sur les côtes de Sicile, on trouve de l'ambre gris.

Le commerce qui se fait par la Méditerranée entre le Levant, et même, grâce au canal de Suez, entre l'extrême Orient et l'Europe est d'une importance exceptionnelle. C'est la mer la plus fréquentée du globe. Elle est depuis longtemps sillonnée par un grand nombre de lignes de paquebots à vapeur qui mettent en rapport tous les points de l'Orient avec les grands ports de l'Europe. Voici les principales d'entre ces lignes :

LIGNES FRANÇAISES.

Marseille à Cette;
Marseille à Agde;
Marseille à Alger;
Marseille à Oran, par Valence;
Marseille à Tunis, par Stora et Bône;
Marseille à Tunis, par Stora, Bône et La Calle;
Marseille à Naples, par Civita-Vecchia;
Marseille à Constantinople, par Messine, le Pirée et les Dardanelles;
Marseille à Alexandrie, par Messine;
Marseille à Alexandrie, par Messine et la Syrie;
Marseille à Hong-Kong, par Suez;
Marseille à Calcutta, par Suez;
Marseille à Port-Louis (Maurice), par Suez;
Alger à Oran;
Alger à Bône;
Oran à Tanger;
Constantinople à Smyrne;
Constantinople à Salonique;
Constantinople à Ibraïla;
Constantinople à Trébizonde.

LIGNES ITALIENNES.

Gênes à Gagliari;
Gênes à Porto-Torres, par Livourne;
Gênes à Maddalena, par Livourne et Bastia;
Gênes à Tunis, par Livourne et Cagliari;
Gênes à Palerme, par Livourne et Cagliari;
Gênes à Naples, par Livourne et Cagliari;
Gênes à Livourne;
Gênes à Bastia, par Livourne;
Livourne à Porto-Ferraio;
Livourne à San-Stefano;
Cagliari à La Maddalena;
Venise à Alexandrie.

LIGNES AUTRICHIENNES.

Trieste à Venise;
Trieste à Ancône;
Trieste à Beyrouth, par Athènes, Smyrne et Constantinople;
Trieste à Alexandrie;
Trieste à Alexandrie, par Syra;
Trieste à Salonique, par Beyrouth, Athènes, etc.

LIGNE RUSSE.

Odessa à Marseille.

L'histoire de la Méditerranée est entièrement liée à celle de la civilisation. Le monde grec n'a pas connu d'autre mer et n'a créé que par hypothèse un immense océan entourant la terre comme une ceinture. En faisant le tour de l'antique Méditerranée, on rencontre : les villes opulentes de la côte syrienne; les villes égyptiennes, foyers de lumière qui ont jeté leur éclat jusque sur la Grèce; les cités helléniques, patrie à jamais illustre des plus grands écrivains, des plus grands orateurs et des plus grands artistes; Rome, dominatrice de l'univers; Carthage, fille de Tyr et rivale de Rome; Marseille, qui fit connaître à la Gaule la civilisation des Hellènes, etc., etc. Les philologues actuels font arriver de la presqu'île hindoustanique cette civilisation du bassin méditerranéen, qui est devenue celle de l'univers. Si la civilisation n'est pas née sur les bords de la grande mer intérieure, si elle y a été transplantée, il est du moins incontestable qu'elle y a prospéré sous un ciel incomparable, sur un sol éminemment fécond; car, tandis que ceux qui passent aujourd'hui pour les premiers pères de la civilisation moderne s'arrêtaient dans leur développement et croupissaient dans une ignorance de plus en plus épaisse, les peuples méditerranéens, suivant une marche à peine interrompue, illuminaient l'univers et ouvraient à l'humanité tout entière une voie de progrès à laquelle il n'est plus permis d'assigner un terme.

— Iconogr. L'histoire artistique de la Méditerranée serait la moitié de l'histoire de la peinture de marine. La Méditerranée, avec ses côtes ensoleillées, ses eaux d'un bleu profond, son ciel limpide et transparent, a séduit tous les artistes qui l'ont connue, inspiré la plupart de ceux qui ont tenté de traduire sur la toile les fortes impressions qu'elle avait fait naître. Et combien l'ont essayé! combien se sont laissé tenter par ses rochers pittoresques, ses grèves étincelantes, ses pompeuses galères d'autrefois, ses pittoresques tartanes d'aujourd'hui courbées sous l'effort du vent dans leurs voiles latines! Notre but n'est pas, ne peut pas être de rappeler les noms de ceux qui y ont réussi; nous ne citerons ni Canaletto et ses lumineuses vues de Venise, où le ciel, la terre et l'eau rivalisent d'éclat sans fatiguer l'œil ni troubler l'harmonie des tons; ni le Lorrain et ses eaux brûlées qui semblent envoyer au visage de celui qui les regarde des bouffées de chaleur et lui font imiter instinctivement le geste de ceux de ses personnages qui de la main se garantissent les yeux contre les rayons d'or réfléchis par l'onde clapotante; ni Vernet et ses ports si vivants, ses pêcheurs si pittoresques, ses coups de vent si terribles, ses naufrages si émouvants. Enumérer seulement les maîtres que la Méditerranée a inspirés, ce serait tenter une œuvre à peine possible dans un livre spécial; quant à nous, nous voulons rappeler quelques tableaux seulement parmi ceux à qui le titre choisi par l'artiste assigne ici leur place naturelle. Même dans cet ordre d'idées, nous sommes contraint d'être extrêmement incomplet et de choisir avec parcimonie parmi les œuvres qui ont paru à nos expositions annuelles : *Vue des bords de la Méditerranée près de Marseille*, par M^{me} Dubos (1833); la *Pêche de la sardine dans la Méditerranée*, par Garneray (1834); *Bords de la Méditerranée, midi de l'Italie*, par G. Beaumont (1841); *Plage de la Méditerranée à Toulon*, par Lottier (1841); *Côte de la Méditerranée aux environs d'Hyères*, par Jessé (1842); *Calme sur la Méditerranée*, par Alwazowski (1844); *Bateaux sur une plage de la Méditerranée*, par Ed. Pinel (1845); *Petit fort dans la Méditerranée*, par Cazabon (1847); *Bords de la Méditerranée à Alger*, par Lambinet (1847); *Des pirates africains enlevant une jeune femme; côtes de la Méditerranée*, par Eugène Delacroix (1853); les *Côtes de la Méditerranée entre Antibes et Cannes*, par Tanneur (1865).

Méditerranée (RÉSEAU DES CHEMINS DE FER DE PARIS À LYON ET À LA). V. PARIS.

MÉDITERRANÉE (DÉPARTEMENT DE LA), nom d'un département formé en Italie sous l'Empire français, et compris entre la principauté de Lucques au N., la mer Tyrrhénienne à l'O., la principauté de Piombino au S., les départements de l'Ombrone et de l'Arno au S.-E. et à l'E. Le chef-lieu était Livourne, et les sous-préfectures, Pise et Volterra.

MÉDITERRANÉE ARCTIQUE, dénomination donnée quelquefois à la partie septentrionale de l'Atlantique qui forme, au N.-O du continent américain, la mer d'Hudson et la mer de Baffin.

MÉDITERRANÉE COLOMBIENNE, nom donné quelquefois à l'ensemble du golfe du Mexique et de la mer des Antilles.

MÉDITERRANÉE JAPONAISE ou **SOUVONADA**, nom donné à la partie de la mer du Japon qui est comprise et comme enfermée entre les trois îles de Niphon, Sikok et Kiou-Siou. V. SOUVONADA.

MÉDITERRANÉEN, ÉENNE adj. (mé-di-tèr-ra-né-ain, é-è-ne — rad. *Méditerranée*). Géogr. Qui appartient à la Méditerranée : *Le bassin* MÉDITERRANÉEN. *Il y a deux conditions indispensables à l'agrément d'un voyage océanique ou* MÉDITERRANÉEN. (H. Alhoy). *La montagne d'Aspromonte est l'un des points culminants de la chaîne méridionale des Apennins, à distance presque égale de Scylla et de Garace, points qui commandent le littoral* MÉDITERRANÉEN *et adriatique.* (T. Delord.)

MÉDITRINALES s. f. (mé-di-tri-na-le — lat. *meditrinalia;* de *medius*, moyen, et de *trinus*, composé de trois). Antiq. rom. Fête de la dégustation du vin nouveau, qu'on célébrait le cinquième jour du mois d'octobre.

MÉDITULLIUM s. m. (mé-di-tul-li-omm). Anat. Substance spongieuse des os.

MÉDIUM s. m. (mé-di-omm — du latin *medius*, qui est au milieu. *Medius* est le même que le grec *mesos*, gothique *midja*, scandinave *midia*, allemand *mitten*, toutes formes correspondant exactement au sanscrit *madhya*, qui est au milieu, milieu, centre, ancien terme qui se retrouve dans toutes les langues aryennes. Pictet le rattache à la racine sanscrite *madh*, mesurer). Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier des prétentions opposées, à rapprocher des esprits divisés : *Chercher, trouver un* MÉDIUM *dans une affaire.* (Acad.) *Entre la prodigalité qui ruine les particuliers, détruit la richesse évaluée du pays, et l'avarice, qui lui sert de correctif, il est un* MÉDIUM *raisonnable.* (Du Mesnil-Marigny.) ‖ Mot vieilli.

— Moyen terme, intermédiaire : *Dans tout le reste de ses ouvrages, la nature ne rassemble que des* MÉDIUMS *harmoniques.* (B. de St-P.) ‖ Inus.

— Mus. Sons de la voix qui tiennent le milieu entre le grave et l'aigu : *Une voix de* MÉDIUM.

— Bot. Plante astringente des anciens, qui n'est pas connue d'une façon certaine.

— Superst. Etre animé ou inanimé qui passe pour servir de communication dans la production de certains phénomènes spirites : *Une table, un chapeau servent indifféremment de* MÉDIUM. ‖ Personne même qui passe pour servir d'intermédiaire entre le monde visible et le monde invisible : *M. Home passait pour être un* MÉDIUM *de première force. Le malheur est que les* MÉDIUMS *n'opèrent leurs prodiges qu'au milieu des ténèbres les plus profondes.* (A. Second.)

— Enseignem. Argument proposé contre une thèse : *Le président en Sorbonne ouvrait la thèse par trois* MÉDIUMS. (E. Littré.)

— **Encycl.** Le *médium* est pour les spirites un intermédiaire entre les esprits des morts et les vivants de ce monde. Le spiritisme distingue plusieurs variétés de *médiums*, selon leur aptitude particulière pour tel ou tel mode de transmission ou tel ou tel genre de communication. Les *médiums* à influence physique sont ceux qui ont la puissance de provoquer des manifestations ostensibles. Ils comprennent les variétés suivantes : *médiums* moteurs, ceux qui provoquent le mouvement et le déplacement des objets; *médiums* typteurs, ceux qui provoquent les cris et les coups frappés; *médiums* appariteurs, ceux qui provoquent des apparitions. Parmi les *médiums* à influence physique, on distingue encore : les *médiums* naturels, qui produisent les phénomènes spontanément et sans aucune participation de la volonté, et les *médiums* facultatifs, qui ont la puissance de les provoquer par l'acte de la volonté.

Les *médiums* à influences morales sont ceux qui sont plus spécialement propres à recevoir et à transmettre les communications intellectuelles; on les distingue, selon leurs aptitudes spéciales en : *médiums* écrivains ou psychographes, qui ont la faculté d'écrire eux-mêmes sous l'influence des esprits; *médiums* pneumatographes, qui ont la faculté de faire écrire directement les esprits; *médiums* dessinateurs, qui dessinent les yeux fermés et la main guidée par les esprits; *médiums* musiciens, qui exécutent, composent ou écrivent de la musique sous la même influence; *médiums* parlants, qui transmettent par la parole les communications des esprits; *médiums* inspirés, qui reçoivent des communications occultes étrangères à leurs propres pensées; *médiums* à pressentiments, *médiums* voyants, *médiums* sensitifs ou impressibles, qui ressentent la présence des esprits par une vague impression, etc. Il existe encore bien d'autres variétés de *médiums*, dont nous épargnons la longue liste à nos lecteurs; quand la folie humaine s'est engagée dans une voie, il faut avoir, pour l'y suivre, une patience et un courage qui nous font complètement défaut. V., du reste, le mot SPIRITISME pour d'autres détails sur ces évocations modernes.

Nous disons modernes, parce que la folie du spiritisme n'est qu'une forme nouvelle donnée à des pratiques fort anciennes. On a de tout temps évoqué les morts. Il existe même, pour les faire apparaître ou pour les consulter, des pratiques presque orthodoxes, usitées dans certaines campagnes, et qui aboutissent à des prières et à des messes pour les trépassés. V. MESSAGER DES ÂMES.

Médiums (LE LIVRE DES), par Allan Kardec (Paris, in-18). V. SPIRITISME.

MÉDIUMNITÉ s. f. (mé-di-o-mni-té — rad. *médium*). Superst. Prétendue science des médiums.

MÉDIUS s. m. (mé-di-uss — mot lat. qui signifie *qui est au milieu*). Anat. Doigt du milieu de la main.

— Adjectiv. : *Le doigt* MÉDIUS.

MÉDIUSCULE adj. (mé-di-u-sku-le — du lat. *medius*, qui est au milieu). Typogr. Se dit des lettres qui tiennent le milieu entre les majuscules et les minuscules.

— s. f. Lettre médiuscule : *Une* MÉDIUSCULE. *Les* MÉDIUSCULES *servent surtout dans les titres.*

MÉDIVALVE adj. (mé-di-val-ve — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *valve*). Bot. Se dit des cloisons de fruits qui partent du milieu des valves pour atteindre l'axe.

MÉDIZANT, ANTE adj. (mé-di-zan, an-te). Hist. Se disait, chez les Grecs, de ceux qui passaient pour être des partisans des Mèdes.

MEDJD-EDDAULAH, roi de la Perse centrale. V. MADJD-EDDAULAH.

MEDJERDAH, le *Bagradas* des anciens, de l'Afrique septentrionale, rivière formée par la réunion de plusieurs ruisseaux qui ont leur source dans les montagnes qui, situées entre 35° et 36° de lat. N., et 5° et 6° de long. E., forment la plus orientale des chaînes de l'Atlas; ces ruisseaux donnent naissance à l'Ouadi-Serat ou Mellag, qui traverse une partie du territoire de l'Algerie, et à l'Ouadi-Hamiz; ces deux cours d'eau réunis prennent le nom de Medjerdah. Le cours de l'Ouadi-Serat est de 160 kilom.; la Medjerdah coule ensuite pendant environ 90 kilom. à travers une contrée fort accidentée, tourne ensuite au

N.-N.-E. et continue sa marche dans cette direction jusqu'à la Méditerranée, dans laquelle elle se jette par une des criques de la baie de Tunis, après un cours total de 420 kilom. Près de son embouchure se trouvent les ruines d'Utique. Dans les temps anciens, la dernière partie du cours de la Medjerdah n'avait pas tout à fait la même direction qu'aujourd'hui; elle se jetait dans la mer entre Utique et Carthage, mais beaucoup plus près de cette dernière ville qu'elle ne le fait actuellement. Les dépôts d'alluvion du fleuve ont causé des changements considérables sur la côte.

MEDJIBOJ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Podolie, à 100 kilom. N.-E. de Kaminiec, sur la rive gauche du Boug; 5,000 hab. Elle est entourée de marais.

MEDJIDIEH ou **MEDJIDIÉ** s. m. (mè-dji-di-é — ar. *medjidyyat*, la glorieuse; de *medjid*, glorieux). Décoration turque instituée en 1851.

— **Encycl.** Cet ordre fut créé par le sultan Abdul-Medjid. Placé sous le patronage spécial du chef de l'Etat, il était destiné à récompenser les services rendus au gouvernement de la Porte. Il était divisé en cinq classes, composées de 50 membres pour la première classe, 150 pour la deuxième, 800 pour la troisième, 3,000 pour la quatrième et 6,000 pour la cinquième.

Le ruban du Medjidié est rouge foncé, liséré étroitement de vert. Un grand médaillon en argent, avec cercle émaillé en rouge, est supporté par des flammes en argent, séparées entre elles par des croissants surmontés de l'étoile. La décoration se relie au ruban par un grand croissant émaillé de rouge. Les premières classes portent des ornements en brillants. Notre armée, après la guerre de Crimée, a reçu beaucoup de ces décorations.

Cet ordre ne se confère plus depuis la mort de son fondateur (1861). Le sultan Abdul-Azis l'a remplacé par l'ordre d'Osmanié.

MEDJIDITE s. f. (mè-dji-di-te — de *Medjid*, nom propre d'homme). Minér. Sulfate d'urane et de chaux hydratée, qu'on a trouvé près d'Andrinople, en Turquie, et qui a été ainsi appelé en l'honneur du sultan alors régnant.

MEDLING ou **MEIDLING**, bourg de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle et à 15 kilom. S.-O. de Vienne; 4,000 hab. Eaux minérales, établissements de bains.

MEDOACUS, nom ancien de deux rivières de l'Italie septentrionale, dans la Vénétie : *Medeacus major*, aujourd'hui la Brenta, et *Medeacus minor*, aujourd'hui le Bacchiglione.

MÉDO-BACTRIEN, IENNE adj. (mé-do-ba-ktri-ain, i-è-ne). Hist. Qui appartient aux Mèdes et aux Bactriens : *L'empire* MÉDO-BACTRIEN.

MÉDOC s. m. (mé-dok). Vin très-estimé, provenant des crus du Médoc : *Une bouteille de* MÉDOC.

— Comm. Caillou brillant qu'on trouve dans le pays de Médoc, et avec lequel on fait quelques bijoux. ‖ On dit aussi PIERRE DE MÉDOC.

— **Encycl.** V. l'article suivant.

MÉDOC, en latin *Mediculus Pagus*, ancien pays de France, dans la province de Gascogne. Le Médoc était compris entre la Garonne, le Bordelais, le Bazadais, le pays de Buch et l'Océan. Il comprenait l'arrondissement de Lesparre presque en entier et quelques communes de celui de Bordeaux.

Une grande partie de ce territoire est plantée de vignes, dont la culture, source de fortune pour le pays, est faite avec des soins exceptionnels, des cépages choisis, des pratiques de vinification très-minutieuses. Les vins que l'on obtient ainsi ont une réputation universelle et se vendent à des prix très-élevés.

Les cépages les plus répandus dans le Médoc sont : le gros cabernet ou carmenet, le cabernet sauvignon, la cabernelle ou carmenère, le merlau, le malbec, le verdot.

On cultive encore une foule d'autres cépages moins importants : la penouille, la chalosse, le maussein, le pignon, le chauché, le teinturier, le fer, la pigue.

On ne plante aucune vigne avant d'avoir travaillé profondément le terrain, s'il n'a déjà été consacré à ce genre de culture. On s'assure que le fond se dessèche rapidement, l'eau étant le plus grand ennemi du plant. On nivelle, on égalise les pentes, on comble les ravins, on creuse des fossés destinés à recevoir les eaux, on amende le sol, on draine ou l'on renverse le terrain en le défonçant. On attend, pour planter, qu'une pluie ait raffermi le sol, et l'on plante ordinairement d'avril à juin. L'ancien usage de planter à la barre subsiste encore : on enfonce en terre une barre de fer jusqu'à la profondeur de 0^m,33 environ; on introduit le plant dans le trou, où l'on coule un peu de sable et que l'on ferme ensuite; on arrose avec des eaux d'engrais. Les plants qui ne prennent pas sont remplacés, dans les deux ans, par des boutures. Aussitôt la plantation achevée, on redresse le plant, on le coupe à deux ou trois yeux au-dessus du sol, on l'attache à un tuteur. Les pieds sont placés à 1^m,10 d'intervalle. L'année de la plantation, la vigne reçoit six façons; mais, à partir de la seconde feuille, on ne lui en applique plus que quatre, nombre ordinaire des façons que l'on donne à la vigne. A trois ans, on établit la vigne en espaliers, en la dressant sur deux bras, et on la garnit de lattes. A mesure que la vigne prend plus de force et se dispose à fructifier, on la fume, on la déchausse, etc. La taille a lieu depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de janvier; les premières années, on taille court.

On appelle aste ou branche à vin la branche venue sur l'un des bras de la vigne, essentiellement destinée à porter fruit et assez bien disposée pour être courbée en demi-cercle sur la latte; on la choisit avec le plus grand soin. Chaque pied de vigne, bien constitué et pourvu de ses deux bras, porte ordinairement, vers la huitième année, deux astes courbées. L'aste ne dure jamais qu'une année; on la renouvelle en conservant à la taille, sur l'aste même, l'œil le plus inférieur, ou bien on la remplace par un tiret ou branche droite naissant sur le vieux bois et ne se pliant pas sur la latte. Les pieds portent encore des côts ou tronçons de branches conservés tantôt pour avoir du fruit, tantôt pour conserver du bois de remplacement.

Lorsque la taille est terminée, on place les lattes et les carrassons, auxquels on lie la vigne.

On provigne en février, aussitôt après la taille. Pour cela, on creuse un fossé de 0^m,40 de profondeur, on y met du fumier, on couche la branche du bas de la souche la mieux appropriée à cette fin.

Au retour du printemps, on procède au labourage. Outre les quatre grands labours, les vignes reçoivent deux petites façons à la main pour renverser les cavaillons ou bandes de terre qui se trouvent entre les pieds de vigne. A l'exception des petits propriétaires, qui se servent de la pioche pour cultiver leurs vignes, tous les autres emploient la charrue. Le premier labour a lieu en mars, le second en avril, le troisième en mai, le quatrième quand le raisin est déjà noué et que ses grains sont bien formés, c'est-à-dire à la fin de juillet ou au commencement d'août. La floraison, qui a lieu vers la mi-juin, est à peine terminée, que l'on procède à l'ébourgeonnement, à l'aide de la serpe. Vers le temps de la vendange, on rogne les branches, dans le but de hâter la maturité du raisin. L'usage d'effeuiller ou d'épamprer la vigne est très-répandu. Les vendanges dans les grands crus précèdent de plusieurs jours celles des autres crus; dans les bonnes années, elles commencent vers le 25 septembre, pour finir vers le 1er octobre. Dans les années d'abondance, on voit s'abattre sur la contrée des troupes de femmes et d'enfants accourus du Bazadais, du Libournais, des Landes et même des Pyrénées; dans les années médiocres, les gens du pays suffisent à la besogne.

Dans le local appelé cuvier, où le raisin est converti en vin, les pressoirs ou fouloirs et les cuves sont rangés avec symétrie; chaque cuvier contient ordinairement trois pressoirs en bois ou en pierre : le premier reçoit la vendange, le second sert à extraire la rafle; dans le troisième on opère le pressurage. On égrappe le raisin, soit avec le râteau, soit avec un égrappoir. Quand la grappe se trouve complétement dépouillée, on la remet en tout ou en partie dans la vendange pour être foulée; le surplus est placé sous la presse et serré chaque soir. Le jus qui s'en échappe est versé dans le second vin ou même dans le troisième, s'il est trop vert. La moitié des vins est fabriquée avec des raisins non écrasés, usage qui tend à se répandre, le résultat étant le même et le travail beaucoup moindre. Les fouloirs les plus communément employés sont troués en dessous. Des hommes marchent pieds nus sur le raisin et le piétinent. Quand on a beaucoup de vendange à piétiner, les piétineurs dansent au son du violon. La vendange foulée, on la relève, on la laisse égoutter, on recommence à la fouler, et ainsi de suite trois ou quatre fois. Le moût tombe dans une baille ou gargouille; on le jette ensuite dans des cuves où la fermentation a lieu. La durée du cuvage dépend de la température et de la maturité du raisin; elle ne se prolonge guère au delà de quatre ou cinq jours. On ne met pas à part le vin de chaque cuve; on dispose dans le chai un certain nombre de barriques, calculé d'après la quantité de vin de premier choix qu'on espère obtenir, et l'on verse dans chacune une égale portion de vin provenant de chaque cuve, jusqu'à la dernière, qu'on réserve pour les remplir toutes. Ce choix forme le premier vin; on en fait un second et un troisième. Le second est fourni par les raisins récoltés dans les vignes de moindre qualité; le troisième est le produit des vins de presse. Un panier de fil de fer, dans lequel on passe le vin en le transvasant, retient les rafles, les pulpes et les pepins qui s'y rencontrent toujours.

Les fonds de cuve sont toujours grossiers; les petits propriétaires, pour ne rien perdre, mêlent tous leurs vins ensemble; mais leur méthode est blâmée. Les propriétaires qui tiennent à faire du vin fin mettent à part la partie trouble du fond de la cuve, ce qui constitue le second vin. Le remplissage des barriques doit se faire le plus rapidement possible, si l'on veut conserver au vin toutes ses qualités. L'ouillage est pratiqué avec soin. Pendant le premier mois, on ouille tous les quatre ou cinq jours; le second mois, tous les huit jours, et ensuite tous les quinze jours, jusqu'au soutirage; on n'emploie jamais que du vin de même qualité pour ouiller. On soutire trois fois la première année : en janvier ou février, en juin et en septembre; les années suivantes, on se contente de deux soutirages.

Le vin reste ordinairement quatre ans en barrique. Il est bon à boire à six ou à huit ans, suivant les années. L'excellent vin de 1825 n'a pu être apprécié qu'à l'âge de vingt ans; la maturité du vin n'a donc rien d'absolu.

Les vignes du Médoc présentent une surface d'environ 20,000 hectares, dont le produit moyen est à peu près de 2 tonneaux à l'hectare ou 1,824 litres. La production totale est donc d'environ 350,000 hectolitres. Mais tous les vins du Médoc sont loin d'avoir les mêmes qualités et la même valeur. Le commerce distingue, parmi ces vins, les vins classés, qui sont ceux de Macau, de Ludon, de Labarde, d'Arsac, de Cantenac, de Margaux, de Saint-Julien, de Pauillac, de Saint-Estèphe et de Saint-Laurent. Ces grands vins sont produits dans les proportions suivantes :

1er cru.	2,648	hectol.
2e cru.	7,296	—
3e et 4e crus.	13,680	—
5e cru.	16,416	—
TOTAL. . .	40,040	—

On évalue le prix moyen de chaque cru ainsi qu'il suit (le tonneau jaugeant 912 litres) :

1er cru.	6,000 fr.
2e cru.	2,500 —
3e cru.	2,000 —
4e cru.	1,800 —
5e cru.	1,500 —

Les premiers grands crus sont ceux de : Château-Laffitte, Château-Margaux, Château-Latour.

Les seconds grands crus sont ceux de : Branne-Cantenac, Cos-Destournel, Durfort, Gruau-Larose, Lascombe, Léoville, Mouton, Pichon, Rauzan.

Les troisièmes grands crus sont ceux de : Issan, Desmirails, Beaucaillou, Dubignon, Fruitier, Ganot, Giscours, Kirwan, Lagrange, Langoa-Barton, Pouget-Chavaille, Malescot et Lacolonie.

Les quatrièmes grands crus sont ceux de : Talbot, Beychevelle, Calon, Carnet, Castéja, Dubignon, Duluc, Verrière, Rochet, Lalagune, Solberg, Pagès-au-Prieuré, Palmer, Saint-Pierre.

Les cinquièmes grands crus sont ceux de : Bataillet, Bedout, Canet-Pontet, Cantemerle, Jurine, Ducasse, Grand-Puy, Montpeloup-Castéja.

Après ces vins classés, viennent des vins qui, sans les atteindre, en approchent de très-près; ce sont les vins bourgeois, qui se subdivisent en premiers, deuxièmes et troisièmes. Les premiers ou bourgeois supérieurs se vendent, en moyenne, 1,200 francs; les seconds ou bons bourgeois, 1,000 francs; les troisièmes ou bourgeois ordinaires, 800 francs.

Puis, enfin, viennent les petits propriétaires et les paysans, qui se vendent entre 500 francs et 800 francs.

Quelle que soit la catégorie à laquelle appartiennent les vins du Médoc, ils ont tous un cachet qui leur est propre; ils se distinguent tout d'abord par une légère âpreté qui leur est spéciale, par leur finesse, leur séve, leur moelleux, et surtout par le bouquet qu'ils exhalent après plusieurs années de garde. Tous jouissent, en outre, de cette propriété remarquable, de pouvoir être pris à haute dose sans fatiguer la tête ni l'estomac; ils supportent tous les transports et particulièrement les traversées de long cours, qui les bonifient d'une manière surprenante.

Quelques-uns possèdent un goût particulier, assez désagréable, appelé goût de terroir; mais on ne le rencontre que dans quelques localités fort restreintes du bas Médoc.

Les débouchés du vin de Médoc sont des plus nombreux; les premiers crus sont rarement bus en France; ils passent en Angleterre, en Hollande, en Russie, etc. Les vins destinés à l'Angleterre subissent, avant leur expédition, une préparation particulière, qui consiste à les mélanger avec certains autres vins, principalement de l'Ermitage, alliance qui communique aux médocs un degré de chaleur et de spirituosité qu'ils ne possèdent pas naturellement, mais qui leur fait perdre, en même temps, une partie de cette finesse et de ce bouquet que les palais britanniques, habitués aux liqueurs fortement alcoolisées, ne savent pas apprécier. Quelques vins du Médoc ne sont livrés à la consommation qu'après avoir fait un voyage au long cours, à fond de cale. Les caisses qui les contiennent portent une estampille particulière, spécifiant la longueur du trajet parcouru.

Médoc (FORT), forteresse de France (Gironde), sur le territoire de la commune de Cussac, canton de Castelnau, arrond. et à 21 kilom. N. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Gironde, vis-à-vis de Blaye. Ce fort a été construit en 1689, pour défendre, avec les batteries de la citadelle de Blaye et du fort Paté, l'entrée de la Gironde.

MEDOLE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Brescia, district de Castiglione-delle-Stiviere; 2,263 hab.

MEDOLLA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Modène, district et mandement de Mirandola; 3,640 hab.

MÉDON, fils d'Anténor. Il se rendit au siége de Troie, où il trouva la mort. D'après Virgile, dans l'*Enéide*, Enée vit son ombre aux enfers. — Un autre MÉDOC, fils d'Oïlée et frère d'Ajax, se vit contraint de quitter sa patrie à la suite d'un meurtre. Il conduisit alors une troupe de guerriers de la Phthie au siége de Troie, et y fut tué par Enée.

MÉDON, premier archonte d'Athènes, après l'extinction de la royauté (1132 av. J.-C.). Il était fils du dernier roi Codrus, et cette dignité fut conservée à ses descendants pendant douze générations, jusqu'en 754.

MÉDONNÉ, ÉE (mé-do-né) part. passé du v. Médonner : *Cartes* MÉDONNÉES.

MÉDONNER v. n. ou intr. (mé-do-né — du préf. *mé*, et de *donner*). Jeux. Mal donner, mal distribuer les cartes : *Cette carte est en trop; vous* AVEZ MÉDONNÉ.

MÉDO-PERSE adj. (mé-do-pèr-se). Hist. Qui appartient aux Mèdes et aux Perses : *Histoire* MÉDO-PERSE. ‖ On dit aussi MÉDO-PERSIQUE.

MÉDOQUIN, INE s. et adj. (mé-do-kain, i-ne). Géogr. Habitant du Médoc; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* MÉDOQUINS. *La population* MÉDOQUINE. ‖ On écrit aussi MÉDOCAIN, AINE.

MÉDOR, personnage du *Roland furieux*, de l'Arioste, amant, puis époux de la belle Angélique. Médor est un jeune Sarrasin paré de tous les charmes, de toutes les grâces de la jeunesse et animé de sentiments délicats et généreux, que les âmes tendres ont seules le privilége d'éprouver. Dardinel, son prince, comme lui jeune et aimable, vient de tomber sous les coups de l'invincible Renaud, dans une meurtrière bataille livrée entre les Sarrasins et les chrétiens, et son corps gît sans sépulture dans la campagne, exposé à la voracité des oiseaux de proie et des animaux sauvages. Médor veut le soustraire à cet indigne destin, et associe à son dessein pieux son ami Cloridan. Tous deux s'éloignent des tentes des Sarrasins, protégés par les ombres de la nuit, et pénètrent en silence dans le camp des chrétiens. Cloridan cède alors à la pensée fatale d'immoler une foule de guerriers que le sommeil présente sans défense à ses coups, et ils marquent leur passage par de sanglantes traces. Ils s'arrachent enfin à ce champ de carnage facile et arrivent dans la campagne, sur le théâtre de la bataille, encore jonché de cadavres. Médor reconnaît Dardinel et le charge sur ses épaules; mais alors, en opérant leur retour, ils sont rencontrés par une troupe de chrétiens revenant de la poursuite des Maures. Cloridan prend la fuite, pensant être suivi de son ami; Médor, que son précieux fardeau empêche de s'échapper, est bientôt entouré d'ennemis qui lui ferment tout espoir de salut; mais Cloridan s'aperçoit qu'il n'a point été suivi de Médor; il revient généreusement sur ses pas, voit son ami enveloppé par les chrétiens, et, n'écoutant qu'un courage imprudent, en perce plusieurs de ses flèches; puis il se précipite au milieu des lances et des épées, et tombe aussitôt percé de coups. Médor lui-même a reçu une large blessure par laquelle son sang coule en abondance, et sans doute il allait rendre le dernier soupir à côté de Cloridan, lorsqu'un heureux hasard conduit auprès de lui la belle Angélique, qui le rappelle à la vie, l'emmène dans une cabane de berger, où elle achève sa guérison, et finit par lui offrir sa main et sa couronne. V. ANGÉLIQUE.

Il n'est personne qui n'ait déjà reconnu, dans cette rapide analyse, une imitation évidente de l'admirable épisode de Nisus et Euryale (*Eneide*, liv. IX), imitation aussi poétique, aussi parfaite qu'elle était possible à la nature du génie de l'Arioste. Quelque respect que nous professions pour le poëte de Reggio, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il a trop auguré de ses forces s'il a tenté une lutte sérieuse avec le cygne de Mantoue. On trouve ici toutes les ressources d'une imagination riante et inépuisable; mais il y manque ce souffle de profonde sensibilité qui donne la vie à chaque vers de Virgile; il y manque ce cri sublime de l'amitié : *Me, me, adsum qui feci*, qui jaillit du cœur et non de l'imagination; il y manque surtout cette conclusion touchante qui associe le poëte à la destinée de ses héros et le confond avec eux dans le même attendrissement :

> *Fortunati ambo ! si quid mea carmina possunt,*
> *Nulla dies unquam memori vos eximet ævo,*
> *Dum domus Æneæ Capitoli immobile saxum*
> *Accolet, imperiumque pater Romanus habebit.*

MÉDORA, personnage du *Corsaire* de lord Byron. Le poëte en a fait le type de l'amante dévouée, telle que peuvent la concevoir les Orientaux, n'ayant pour but de sa propre vie que la joie et les plaisirs du maître, et qui resterait son esclave quand même on lui rendrait la liberté. Deux épisodes du poëme ont mis en relief ce type gracieux; dans le premier, Médora s'efforce en vain de retenir Conrad qui court au-devant de ses ennemis, pour les braver et les vaincre; dans le second, elle meurt de douleur en apprenant la mort de Conrad. Comme le poëte a doué ce personnage sympathique de toutes les perfections corporelles, les peintres se sont souvent essayés à reproduire sur la toile son idéale création. Ary Scheffer a peint une *Médora* (Salon de 1834); M. E. Charpentier, les *Adieux de Conrad à Médora* (Salon de 1840); M^{lle} P. Van Dyck, *Médora attendant le retour de Conrad* (Salon de 1844); MM. Carloni, Bard, R. Cazes et A. Colin, des études d'odalisques rêveuses et passionnées qu'ils ont intitulées *Médora*.

MEDOWS (sir William), général anglais, né en 1738, mort vers le commencement du XIX^{e} siècle. Entré au service comme enseigne en 1756, il se distingua successivement dans une expédition contre les côtes de France, en Allemagne, pendant la guerre contre les colonies d'Amérique, se signala surtout à la bataille de Brandywin, où il fut blessé, reçut en 1777 le grade de colonel, peu après celui de brigadier général, et prit une part active à la prise de Sainte-Lucie. De retour en Angleterre en 1780, il passa l'année suivante dans l'Inde, avec le grade de major général, puis fut successivement gouverneur de Madras, commandant en second de toutes les troupes de l'Inde, seconda habilement lord Cornwallis pendant la guerre contre Tippoo-Saëb et s'empara du fort Nundridoog (1791). En 1792, Medows revint en Angleterre, fut fait lieutenant général (1793), vice-roi d'Irlande en 1801 et devint membre du conseil privé.

MEDRANO (Francisco DE), poëte espagnol qui vivait au XVII^{e} siècle. Il n'est connu que par ses poésies lyriques, peu nombreuses, mais fort remarquables, qui ont été publiées dans les *Sestinas* de Pedro Venegas (Palerme, 1617, in-8^{o}). On trouve principalement dans ses sonnets religieux une grande élévation de pensée. — Un autre littérateur espagnol du même nom, Julian MEDRANO, né dans la Navarre vers 1540, a publié, sous le titre de : la *Silva curiosa en que se tratan diversas cosas sotilisimas y curiosas* (Paris, 1583, in-8^{o}), un intéressant recueil contenant des proverbes, des pièces remarquables de poëtes espagnols, etc.

MÉDRASCHIM s. m. (mé-dra-schimm). Nom que les juifs donnent aux interprétations allégoriques de l'Ecriture sainte.

MÉDRESSÉ s. m. (mé-drèss-sé). Hist. orient. Collége musulman.

MEDUANA, rivière de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise II^{e}; c'est aujourd'hui la Mayenne.

MEDULES, en latin *Meduli*, peuple de la Gaule ancienne, dans l'Aquitaine II^{e}; il faisait partie des Bituriges Vivisques. Le territoire qu'il occupait a formé le Médoc.

MEDULICUS PAGUS, nom latin du MÉDOC.

MÉDULLAIRE adj. (mé-dul-lè-re — lat. *medullaris;* de *medulla*, moelle, que M. Littré rattache au radical *med* de *medius*. Le latin *medulla* désignerait ainsi proprement ce qui est au milieu. Mais il est beaucoup plus probable que *medulla* se rattache, comme le pensent Delâtre et Eichhoff, au même radical que le grec *muelos* et le sanscrit *médos*, moelle, savoir : la racine *mid*, amollir, fondre, être gras). Anat. Qui appartient à la moelle épinière, qui est de la nature de cette moelle : *La substance* MÉDULLAIRE *du cerveau*. (Acad.) ‖ *Membrane médullaire*, Celle qui entoure la moelle qui remplit le canal intérieur des os longs. ‖ *Huile médullaire*, Substance huileuse extraite de la moelle des os. ‖ *Artères médullaires*, Rameaux artériels qui pénètrent dans l'intérieur des os. ‖ *Os médullaire*, Celui qui contient de la moelle : *Vîtes-vous oncques chien rencontrant quelques* OS MÉDULLAIRES? *C'est, comme dit Platon, la beste du monde la plus philosophe.* (Rabelais.) ‖ *Système médullaire*, Ensemble de la moelle qui occupe le tissu celluleux des extrémités des os longs, l'intérieur des os plats et des os courts; canal central des os longs.

— Bot. *Canal médullaire*, Cavité cylindrique, remplie de moelle, qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones. ‖ *Etui mudullaire,* Rangée de fibres ligneuses intérieures, qui entourent immédiatement la moelle. ‖ *Rayons* ou *Prolongements médullaires*, Lames analogues à la moelle, qui partent de l'étui médullaire et se dirigent vers la circonférence de la tige.

— s. f. Anat. Artère médullaire. ‖ *Médullaire du tibia*, Branche que la poplitée fournit à cet os.

MÉDULLE s. f. (mé-du-le — lat. *medulla*, moelle). Bot. Moelle des végétaux ligneux. ‖ *Médulle externe*, Lame de tissu médullaire, qui unit l'épiderme aux couches corticales.

MÉDULLEUX, EUSE adj. (mé-dul-leu, eu-ze — rad. *médulle*). Bot. Qui est rempli de moelle : *Tige* MÉDULLEUSE.

MEDULLI, peuple de la Gaule ancienne, dans les Alpes Grées et Pennines, à l'O. des Centrones et à l'E. des Allobroges; il habitait la petite vallée de Maurienne, dans la partie qui avoisine Miolans, localité désignée pendant le moyen âge sous le nom de *Castrum Medullum*.

MÉDULLINE s. f. (mé-dul-li-ne — rad. *médulle*). Chim. Substance extraite de la moelle des végétaux, et particulièrement de celles du sureau et de l'hélianthe : *La subérine qui se tire du liége et la* MÉDULLINE *de la moelle ont beaucoup d'analogie avec la lignine.* (De Candolle.)

MÉDULLITE s. f. (mé-dul-li-te — du lat. *medulla*, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle des os.

MÉDULLOCÈLE s. f. (mé-dul-lo-sè-le — du lat. *medulla*, moelle). Anat. Nom donné à des éléments anatomiques qui sont particuliers à la moelle des os.

— **Encycl.** Les *médullocèles* constituent la moelle par leur mélange avec des vésicules adipeuses, des myéloplaxes et de la matière amorphe. On en distingue de deux sortes : 1^{o} celles qui sont réduites à l'état de noyaux sphériques larges de 5 à 8 millièmes de millimètre, insolubles dans l'acide acétique et dépourvues de nucléoles; 2^{o} celles qui forment des cellules plus ou moins sphériques, offrant un noyau entouré de granulations moléculaires, et qui pâlissent dans l'acide acétique.

Les *médullocèles* peuvent, en se multipliant outre mesure, détruire le tissu osseux et donner naissance à des tumeurs plus consistantes que la moelle des os, grisâtres ou gris rosé. Outre les *médullocèles*, on trouve dans ces productions morbides beaucoup de matière amorphe et des vaisseaux capillaires. Ce sont les *médullocèles* à cellules qui prédominent surtout dans ces tumeurs graves, qui heureusement sont peu communes.

MEDUNTA, nom latin de MANTES.

MEDUS, fils de Médée. Les traditions ne sont pas d'accord sur le nom de son père; pour les uns, c'est Jason; pour les autres, Egée; pour d'autres enfin, un roi de l'Asie. D'après une opinion répandue, il tua, à l'instigation de sa mère, Persée, qui s'était emparé du trône de Colchide, et reconquit ainsi le royaume sur lequel avait régné son aïeul Eétès. Il bâtit la ville de Médée et donna son nom aux Mèdes.

MÉDUSAIRE adj. (mé-du-zè-re — rad. *méduse*). Acal. Qui ressemble à une méduse.

— s. f. pl. Section de l'ordre des radiaires, qui comprend les méduses.

— **Encycl.** Les *médusaires* sont caractérisées par un corps en ombrelle circulaire, convexe en dessus, plat ou concave en dessous; la bouche, toujours placée à la face inférieure, est simple ou multiple, sessile ou portée sur un pédoncule central, de longueur et de volume variables, et d'où se détachent des appendices ou bras; le pourtour de l'ombrelle est tantôt entier, tantôt divisé en filets qui ont reçu le nom de tentacules. Toutes les *médusaires* sont transparentes et d'une consistance gélatineuse. Lamarck range dans ce groupe les genres suivants :

I. *Bouche nnique :* Eudore, phorcynide, carybdée, équorée, callirhoé, orythie, dianée.

II. *Bouche multiple :* Ephyre, obélie, cassiopée, aurélie, céphée.

Les *médusaires* sont répandues dans toutes les mers et sous toutes les latitudes. Pour l'étude de leurs mœurs, nous renverrons au mot MÉDUSE.

MÉDUSE s. f. (mé-du-ze — nom mythol.). Acal. Nom donné à un groupe de zoophytes, constituant presque à lui seul la première division des acalèphes : *En dépit de leur nom, les* MÉDUSES *offrent un aspect qui, loin d'être hideux et repoussant, est curieux et souvent très-agréable.* (Dujardin.) ‖ *Tête de méduse*, Nom vulgaire des astéries multifides.

— Astron. Constellation qui se rattache au signe du Bélier. ‖ *Tête de Méduse*, Etoile changeante de la constellation de Persée, appelée aussi ALGOL.

— Entom. Genre de papillons d'Europe.

— Bot. *Tête de Méduse*, Espèce d'agaric.

— **Encycl.** Zooph. La forme des *méduses* est caractéristique. Elles se composent d'un disque plus ou moins bombé en ombrelle, quelquefois hémisphérique ou en cloche, muni en dessous d'une sorte de frange d'appendices flottants dont la destination est incertaine. Leur substance, molle et tremblante comme une gelée, est parfois d'une diaphanéité parfaite, tandis qu'elle se colore d'autres fois de teintes roses, violettes ou azurées dont la délicatesse est admirable. Elles flottent librement dans les eaux de la mer, où, par des contractions alternatives de leur ombrelle, elles se dirigent vaguement et parviennent parfois à résister, quoique obliquement, à l'action des faibles courants maritimes. Toutefois, elles ne résistent pas toujours, témoin ces débris nombreux que l'on trouve communément sur certaines plages, masses informes jaunâtres ou bleuâtres, gluantes, presque liquéfiées et qui ne sont autre chose que des cadavres de *méduses* que les vents ont jetées sur la côte. Ces zoophytes causent souvent à la main qui les touche de vives démangeaisons, parfois même des inflammations rappelant la brûlure des orties, d'où leur nom d'acalèphe, du grec *akalêphê*, ortie. Les *méduses*, d'abord considérées comme des individualités distinctes, ne sont plus regardées aujourd'hui que comme des polypes arrivés à leur plus haut degré de développement. Ces polypes rappelleraient le *mycelium* ou *byssus*, qui a le champignon pour dernier terme d'évolution. La *méduse* serait donc comme le champignon ou la fleur de ces polypes, mais fleur isolée, libre et cependant chargée de produire les œufs d'où naîtra une génération de polypes nouveaux, identiques à ceux dont elle s'est détachée. La classification de ces animaux étranges a été, on le comprend sans peine, longue et difficile à établir. Pour Aristote, ce furent de simples *acalèphes;* pour Pline, des *orties marines;* à la Renaissance, Belon les appelle des *poumons marins*, par allusion à la contractilité de leur ombrelle. Plus tard, ce furent des *orties de mer libres*, par opposition aux *orties de mer fixes* ou *actinies*. Réaumur inventa le nom, fort justifié du reste, de *gelée de mer*. C'est enfin Linné qui donna le nom de *méduse*. Péron et Lesueur, de retour d'un voyage dans l'Océanie, établirent les premières classifications. Une première classe de *méduses agastriques* et *astomes*, c'est-à-dire dépourvues d'estomac et de bouche, forme six genres : l'eudore, la bérénice, l'orythée, la favonie, la lymnorée et la géryonie. Une deuxième classe de *méduses gastriques*, pourvues d'un estomac et d'une bouche, d'où leur nom de *monostomes*, forme treize genres : la carybdée, la phorcynie, l'eulymène, l'équorée, la fovéolie, la pégasie, la callirhoé, la mélitée, l'évagore, l'océanie, la pélagie, l'aglaure et la mélicerte. Une troisième classe enfin de *méduses gastriques polystomes*, c'est-à-dire ayant un estomac et plusieurs bouches, comprend dix genres : l'euryale, l'éphyre, l'obélie, l'ocyroé, la cassiopée, l'aurélie, la céphie, la rhinostome, la cyanée et enfin la chrysaore. Cette classification, plus ou moins adoptée et modifiée par Lamarck, Eschscholtz, Cuvier, Blainville et quelques autres, a donné lieu à des remaniements qu'il serait trop long d'indiquer ici.

La substance gélatiniforme du corps des *méduses* est traversée, en diverses directions, par des fibres ou des lamelles diaphanes et contractiles. La surface, revêtue d'un épiderme peu distinct, est souvent munie de cils vibratiles sur les parties servant à la respiration ou à la génération. On a voulu considérer comme des yeux, chez les *méduses*, certains points colorés en noir ou en rouge et symétriquement disposés autour de l'ombrelle; mais il paraît certain que ces points ne sont que des cristaux de matière inorganique. Les appareils de la circulation et de la respiration sont nuls; nuls aussi probablement ceux d'une sensibilité dont il est difficile d'admettre l'existence dans une matière amorphe et gélatineuse comme celle dont se composent ces étranges créatures. Qu'on songe que de leur tissu celluleux s'échappe par la dessiccation une telle quantité de liquide, que d'une *méduse* pesant 150 grammes, Spallanzani a retiré 150 grammes d'eau salée, moins $0^{gr},04$ seulement de tissus membraneux. Quant à l'appareil digestif, il se présente avec des caractères très-divers. La bouche, on l'a vu plus haut, est nulle chez les astomes, simple chez les monostomes et multiple chez les polystomes. Cette bouche, quand elle existe, est tantôt nue, tantôt entourée de tentacules, et souvent même revêtue de cils vibratiles. L'appareil digestif des *méduses* consiste en une cavité ouverte à la face inférieure de l'ombrelle et creusée dans la substance même de l'animal. Cette cavité centrale est tantôt uniloculaire ou indivise, tantôt divisée par cloisons en loges plus ou moins distinctes; tantôt enfin il naît de la loge centrale des canaux qui, en rayonnant, se rendent dans un canal circulaire occupant les bords de l'ombrelle. L'animal entier se trouve de la sorte transformé en une cavité intestinale dans toutes les parties de laquelle se trouvent directement portées les matières alimentaires. Les *méduses*, disent les naturalistes, se nourrissent de petits animaux, de mollusques, de vers, de crustacés et même de petits poissons, paraît-il, qu'elles attirent vers leur cavité digestive, au moyen de leurs tentacules flottants ou des cils vibratiles dont leur bouche est souvent garnie. « Il paraît toutefois bien difficile d'admettre, dit M. Belfield-Lefèvre, que des êtres à peine organisés et dépourvus de tout mouvement volontaire puissent livrer la guerre à des poissons ou même à des mollusques, et que ces proies vivantes, en supposant qu'elles soient saisies, puissent être digérées par un estomac qui ne présente aucune des conditions physiologiques de la digestion. Il est évident que si des débris de poissons ont été trouvés dans les ventricules des *méduses*, c'est que ces poissons y auront été entraînés morts dans les courants que ces animaux déterminent par les mouvements de systole et de diastole de leur ombrelle contractile, et que l'assimilation de ces corps organisés, par les *méduses*, n'a pas été le résultat de leurs facultés digestives, mais bien de la décomposition survenue en vertu des lois ordinaires de la chimie. Il paraît donc plus admissible que ces acalèphes se nourrissent des mucosités mêmes de l'eau de mer, de ces matières organiques fondues qui y flottent, de cette *mer de lait* dont parle Michelet dans un de ses plus beaux chapitres de son volume sur la mer. »

Les *méduses* se rencontrent sous presque toutes les latitudes, mais surtout dans les hautes mers. C'est là qu'elles s'amoncellent par troupeaux innombrables et qu'elles y étalent leur transparente ombrelle teintée de doux reflets d'azur, de topaze ou d'opale. Le volume de ces animaux varie singulièrement; il en est de microscopiques, tandis que d'autres atteignent un diamètre de $1^{m},30$ à $1^{m},60$ et un poids de 20 à 30 kilogrammes. Toutes, lorsqu'elles sont mortes, deviennent phosphorescentes; quelques-unes seulement le sont pendant leur vie. Cette phosphorescence paraît provenir d'une humeur visqueuse qui exsude des tentacules et de la cavité stomacale, humeur corrosive qui brûle et détermine sur les muqueuses, et particulièrement sur le derme dénudé, une sensation fort douloureuse. Ces sucs, mêlés à certains liquides, leur communiquent leur phosphorescence à ce point, nous raconte l'auteur cité plus haut, que Spallanzani, ayant exprimé une seule *méduse* dans 810 grammes de lait, rendit ce liquide tellement brillant, que la lueur émise équivalait à la flamme d'une petite bougie. Cette propriété remarquable justifie du reste la dénomination vulgaire de *chandelles marines* donnée aux *méduses* par les matelots.

Les *méduses* se propagent par des œufs contenus dans des cavités spéciales, soit sous l'ombrelle, soit dans la direction des rayons, soit enfin dans l'épaisseur de la paroi de l'estomac. Ces œufs donnent naissance, non point à de jeunes *méduses*, mais à des formes animales totalement différentes et qui devront passer par plusieurs phases avant d'acquérir leur configuration définitive; bien plus, qui pourront même présenter les phénomènes alternatifs d'une vie collective et d'une vie individuelle. C'est ainsi que la *méduse aurita* pond des œufs d'où sort un jeune animal ovoïde, oblong, muni de cils vibratiles et ressemblant à un infusoire. Cet infusoire se fixe au bout de quelques jours et devient une sorte de polype pédicellé ayant la forme d'une coupe et dont les bords sont frangés de tentacules contractiles. Son corps s'allonge, se sillonne et finit par se diviser en tranches isolées, qui seront autant de *méduses*, mais d'une espèce analogue à celle que Péron et Lesueur ont nommée *ephyra*, et ce n'est enfin qu'après un développement normal que cette dernière forme animale redeviendra la *méduse aurita* qui leur a servi à toutes de point de départ. Tels sont les faits étranges qui ont été révélés par les observations diverses de MM. Sars, de Siebold et Dujardin. V. ACALÈPHES.

Méduse (ORDRE DE LA). Cet ordre existait à Marseille et à Toulon à la fin du XVII^{e} siècle. Les statuts ont été imprimés sous ce titre : les *Agréables divertissements de la table*, ou *Règlements de la société des Frères de la Méduse* (Marseille, sans date, in-12). Le titre indique suffisamment quel était le but de l'ordre de la Méduse.

MÉDUSE, une des trois Gorgones. Elle était la seule qui fût mortelle et visible pour les hommes, tandis que ses deux autres sœurs, Sténo et Euryale, n'étaient sujettes ni à la vieillesse ni à la mort. Suivant la plupart des mythologues, Méduse fut d'abord une jeune fille d'une beauté ravissante, ornée de la plus magnifique chevelure. Recherchée en mariage par une foule d'amants, elle fut enlevée par Neptune transformé en oiseau, qui la posséda dans le temple de Minerve. La chaste déesse, irritée de cette profanation, changea les cheveux de Méduse en affreux serpents qui s'entrelaçaient autour de sa tête. C'est la version suivie par Ovide dans ses *Métamorphoses*.

Suivant d'autres auteurs, la cause de cette singulière métamorphose aurait été l'orgueil de Méduse, qui aurait osé disputer à Minerve la palme de la beauté et se croire même supérieure à la déesse. Celle-ci alors aurait fait de la tête de la Gorgone un objet d'horreur et communiqué à ses yeux le terrible pouvoir de changer en pierre tous ceux qu'ils regardaient :

> Pallas, la barbare Pallas,
> Fut jalouse de mes appas
> Et me rendit affreuse autant que j'étais belle;
> Ma tête est fière encor d'avoir pour ornement
> Ces serpents, dont le sifflement
> Excite une frayeur mortelle.
> Je porte l'épouvante et la mort en tous lieux;
> Tout se change en rocher à mon aspect horrible,
> Les traits que Jupiter lance du haut des cieux
> N'ont rien de si terrible
> Qu'un regard de mes yeux.
> QUINAULT.

Les dieux, voulant délivrer le pays d'un si redoutable fléau, chargèrent Persée de tuer la Gorgone; mais comme lui-même, dans cette entreprise, pouvait éprouver la terrible vertu des regards de Méduse, Minerve lui fit présent de son miroir, qui lui permettrait de voir le monstre sans être obligé de le regarder, et Pluton lui donna son casque, qui, au dire d'Hygin, avait la propriété de rendre invisible celui qui le portait. Persée put donc approcher la Gorgone sans danger et lui trancha la tête d'un coup d'épée dirigé par Minerve. Du sang qui jaillit du corps de Méduse naquit aussitôt Pégase. Persée prit alors son vol à travers les airs, tenant à la main la tête de la Gorgone. Pendant qu'il franchissait ainsi l'espace au-dessus de la Libye, les gouttes de sang qui s'échappaient de cette tête fatale se changeaient en autant de serpents : telle est, suivant Apollodore, l'origine de la multitude de reptiles venimeux qui infestent cette contrée. C'est également le récit d'Ovide.

Persée se servit ensuite de cette tête redoutable pour pétrifier tous ses ennemis. C'est ainsi qu'Atlas, qui lui avait grossièrement refusé l'hospitalité, fut changé en montagne. Lorsqu'il se fut vengé de ceux qui l'avaient offensé, il consacra à Minerve la tête de Méduse, qui fut gravée sur la redoutable égide de la déesse et conserva sa vertu mortelle. « On voyait au milieu de l'égide, dit Homère, la tête de la Gorgone, ce monstre affreux, tête énorme et formidable, prodige étonnant du père des immortels. » Virgile fait également figurer la tête de Méduse sur la cuirasse de Minerve, et nous lisons dans les auteurs anciens un grand nombre de descriptions de boucliers sur lesquels était sculptée une tête de Gorgone. Peut-être même faudrait-il reconnaître dans cette coutume des guerriers de l'antiquité de chercher à effrayer leurs ennemis par la représentation de quelque objet hideux l'origine de la légende qui attribue un si étrange pouvoir à la tête de Méduse.

Le mythe de Méduse devait naturellement exercer la sagacité des écrivains, des commentateurs des fables antiques. Son nom se rattache à la même racine aryaque que le grec μηθύς et le latin *madere* et lui donne le caractère d'une personnification de l'humidité; aussi est-elle la lune de l'aurore, à laquelle les anciens rapportaient la production de la rosée. Persée qui tue Méduse est le soleil levant, que les Ténèbres, sœurs de Méduse, ne peuvent atteindre. Voici comment Phérécyde, cité par le scoliaste d'Apollonius, raconte l'expédition de Persée contre la Gorgone :

« ... Dictys et Polydecte (ou Pollux) étaient fils d'Androthoé, fille de Castor, et de Péristhène, fils de Damastor, fils de Nauplius, fils de Neptune et d'Amymone. Persée étant resté avec sa mère à Sériphe, auprès de Dictys, et étant devenu grand, Polydecte, frère de Dictys et roi de l'île, devint amoureux de Danaé. Ne sachant pas comment parvenir au but de ses désirs, il prépara un festin où il invita plusieurs personnes, du nombre desquelles était Persée. Celui-ci demanda de combien était l'écot de chacun. « D'un cheval, dit Polydecte. — S'agit-il de la tête de » la Gorgone, répliqua Persée, je ne refu» serais pas. » Le lendemain, chacun des convives amena un cheval; Persée en amena un aussi; mais Polydecte ne voulut pas le prendre, et il lui demanda, suivant sa promesse, la tête de la Gorgone, en le menaçant de prendre Danaé, sa mère, s'il ne l'apportait pas. Persée, affligé, se retira dans une des extrémités de l'île pour y déplorer son infortune. Mercure, lui ayant apparu, s'informa de la cause de son chagrin, et, en étant instruit, il l'encouragea et s'offrit à le conduire. Il le conduisit d'abord, suivant le conseil de Minerve, auprès des Grées, filles de Phorcus, Pemphrédo, Enyo et Dino. Persée leur prit leur œil et leur dent tandis qu'elles se les tendaient l'une à l'autre. Dès qu'elles s'en aperçurent, elles jetèrent de grands cris et le prièrent de les leur rendre, car elles n'avaient entre elles trois que cet œil et cette dent et elles s'en servaient tour à tour. Persée leur dit qu'il les leur rendrait si elles lui enseignaient la demeure des nymphes qui avaient le casque de Pluton, les souliers ailés et la cibise. Elles la lui enseignèrent et il leur rendit leur œil et leur dent. Il alla ensuite trouver les nymphes, et, ayant obtenu d'elles ce qu'il désirait, il mit les souliers ailés à ses pieds, la cibise autour de ses épaules et le casque de Pluton sur sa tête. Il prit alors son vol sur l'Océan et se rendit, toujours accompagné de Mercure et de Minerve, auprès des Gorgones, qu'il trouva endormies. Ces dieux lui montrèrent comment il fallait couper, en se détournant et en regardant dans un miroir qu'il avait reçu de Minerve, la tête de Méduse, qui était la seule des Gorgones qui fût mortelle. Il la coupa en regardant dans ce miroir, et, l'ayant serrée dans sa cibise, il s'enfuit. Les Gorgones, s'étant aperçues de la mort de leur sœur, se mirent à sa poursuite; mais le casque de Pluton les empêcha de le voir. Persée, étant de retour à Sériphe, se rendit auprès de Polydecte et lui dit de rassembler ses sujets pour voir la tête de la Gorgone. Polydecte les ayant réunis, il tira la tête de sa cibise, la leur présenta en se détournant, et tous ceux qui la regardèrent, du nombre desquels était Polydecte, furent changés en pierres. Il la donna ensuite à Minerve, qui la plaça au milieu de son égide; il donna la cibise à Mercure, et rendit aux nymphes les souliers ailés et le casque de Pluton. Ayant ensuite donné à Dictys le gouvernement des habitants qui restaient à Sériphe, il se rendit par mer à Argos avec les cyclopes, Danaé et Andromède. »

Ce récit admettait chez les anciens plusieurs variantes. Ainsi tandis que, dans Phérécyde, Polydecte demande une contribution pour un repas, il demande dans Apollodore (II, IV) que ses amis contribuent à lui former un présent digne d'être offert à Œnomaüs pour obtenir la main d'Hippodamie. Eratosthène dit que la garde des Gorgones était confiée aux Grées et que Persée jeta leur œil dans le lac Tritonide. Enfin les anciens ne s'accordaient pas tous à représenter les Gorgones comme des monstres hideux. La cibise (κίβισις), nom en usage dans l'île de Chypre, était, suivant Hésychius, une simple valise. Quant au casque d'Hadès, de l'*invisible*, Homère le place entre les mains de Minerve, qui s'en servit pour se cacher aux yeux de Mars. C'est probablement à cause de son nom qu'on dit que ce casque rendait invisibles ceux qui s'en couvraient. Eratosthène dit que ce fut Mercure qui donna à Persée les souliers ailés et le casque, et que Vulcain lui donna une faux de diamant (ἅρπην ἐξ ἀδάμαντος). Suivant Artémidore, Mercure ne lui prêta qu'un de ses souliers. Apollodore ajoute qu'à peine la tête de Méduse fut-elle coupée, que Pégase, cheval ailé, et Chrysaer, père de Géryon, sortirent de la Gorgone, qui les avait conçus de Neptune.

Quelques auteurs disaient que Minerve elle-même avait décapité Méduse, parce que cette Gorgone avait eu la témérité de s'égaler à elle en beauté. M. Georges Cox, dans ses *Contes mythologiques*, rapporte autrement l'origine de la colère de Minerve : la déesse s'irrite de ce que Méduse se plaignait de disparaître au moment du jour. C'est toujours le même mythe sous des formes diverses.

On racontait que, lorsque Hercule descendit aux enfers, les âmes qui l'aperçurent se mirent en fuite, deux seules exceptées, à savoir : Méléagre et Méduse. Hercule dégaîna l'épée contre la Gorgone, mais il fut averti par Mercure qu'il luttait contre un fantôme.

Les mythologues mentionnent une Méduse, fille de Sthénélus et de Nicippé, et sœur d'Eurysthée, roi de Mycènes; Nicippé était fille de Pélops, et Sthénélus fils de Persée. Le mythe de Persée est ainsi allié à celui d'Hercule. De Persée et d'Andromède on fait naître une Gorgophoné (meurtrière de la Gorgone), et un Gorgophonos, autre représentant de la même idée, est également donné pour issu de Persée par son fils Electryon. V. GORGONES.

Lucien place encore au nombre des sujets que les danseurs de son temps devaient connaître : « Danaé gardée vierge dans une tour; la naissance de Persée; le combat proposé à celui-ci contre la Gorgone, épisode auquel se rattachent ses exploits en Éthiopie. » Dans l'hypothèse de M. Ottfried Müller, la Gorgone Méduse représente la stérilité.

Enfin, une explication qui repose moins sur le merveilleux et se rapprocherait peut-être par là davantage de la vérité a été mise en avant par Pausanias : « Sans m'arrêter aux fables qu'on débite sur Méduse, dit cet écrivain, voici ce que l'histoire en peut apprendre : quelques-uns disent qu'elle était fille de Phorcus; qu'après la mort de son père, elle gouverna les peuples qui habitent aux environs du lac Tritonis; qu'elle s'exerçait à la chasse et qu'elle allait même à la guerre avec les Libyens qui étaient soumis à son empire; que Persée, à la tête d'une armée grecque, s'étant approché, Méduse se présenta à lui en bataille rangée; que ce héros, la nuit suivante, lui dressa une embuscade où elle périt; que le lendemain, ayant trouvé son corps sur la place, il fut surpris de la beauté de cette femme, lui coupa la tête et la porta en Grèce pour y servir de spectacle et comme un monument de sa victoire. » Mais un autre historien fait remarquer que, dans les déserts de la Libye, on voit assez communément des bêtes d'une forme et d'une grandeur extraordinaires; que les hommes et les femmes y sont sauvages et tiennent du prodige, comme les bêtes; enfin, que, de son temps, on amena à Rome un Libyen qui parut si différent des autres hommes, que tout le monde en fut surpris. Sur ce fondement, il croit que Méduse était une de ces sauvages qui, en conduisant son troupeau, s'écarta jusqu'aux environs du lac Tritonis, où, fière de sa force de corps, elle voulut maltraiter les peuples d'alentour, qui furent enfin délivrés de ce monstre par Persée. « Ce qui a donné lieu de croire, ajoute-t-il, que Persée avait été aidé par Minerve, c'est que tout ce canton est consacré à cette déesse et que les peuples qui l'habitent sont sous sa protection. »

Quoi qu'il en soit de toutes ces interprétations, au milieu desquelles il semble bien difficile de se reconnaître, le nom de Méduse et son souvenir offraient une image trop frappante des effets produits par la crainte, par la terreur soudaine qu'éveille un danger présent et redoutable pour ne point passer dans toutes les langues, toutes les littératures. Aussi les écrivains font-ils de fréquentes exhibitions de la tête de Méduse, qui heureusement aujourd'hui ne pétrifie plus les gens qu'au figuré :

« Qu'est-ce que l'amour? Quelqu'un a-t-il analysé son essence? A-t-on résolu cette énigme? Peut-être cette solution produira-t-elle de plus grandes douleurs que l'énigme elle-même, et le cœur *se pétrifiera d'effroi à la vue de cette Méduse*. Des serpents se tordent autour du terrible mot de cette énigme. Oh! je ne le veux jamais savoir, ce mot! La cuisante souffrance de mon cœur me sera toujours plus chère qu'une froide pétrification. »

HENRI HEINE.

« Alexandre avait expédié son plénipotentiaire dès le 1er juin pour Vienne, avec la mission de prier, de supplier, de menacer au besoin la cour d'Autriche en lui montrant la *tête de Méduse*, c'est-à-dire Napoléon s'abouchant avec l'empereur de Russie et renouvelant sur l'Oder l'entrevue du Niémen. »

THIERS.

« Amalthée s'approcha du jeune homme et le regarda; ce fut quelque chose de subit et d'électrique que ce regard; il y eut un frisson d'elle à l'artiste. Stell sentit son cœur captif et révolté bondir. Du reste, à le voir blanc et immobile comme un marbre, on eût dit que cette femme avait sur lui *la vertu pétrifiante de la vieille et hideuse tête de Méduse*. La beauté exerce aussi bien que la laideur une fascination. »

ESQUIROS.

« De tous les fils secrets qui font mouvoir la vie,
O toi, le plus subtil et le plus merveilleux,
Or! principe de tout, larme au soleil ravie!
Seul dieu toujours vivant parmi tant de faux dieux!
Méduse, dont l'aspect change le cœur en pierre,
Et fait tomber en poudre aux pieds de la rosière
La robe d'innocence et de virginité!
Sublime corrupteur! clef de la volonté!
Laisse-moi t'admirer! »

A. DE MUSSET

« Voilà le drapeau tricolore,
Glorieux enfants de Paris!
Vos bras l'ont reconquis encore,
Nous le saluons de nos cris.
L'Europe tremble quand il brille
Sur le front de nos jeunes rangs;
C'est la *Méduse* des tyrans,
C'est le drapeau de la Bastille! »

BARTHÉLEMY et MERY.

— Iconogr. Homère, parlant des armes d'Agamemnon, dit que sur le bouclier de ce prince était gravée une tête de *Méduse*, environnée de la *Terreur* et de la *Fuite*. Nous savons, d'autre part, que ce masque grimaçant et terrible fut souvent représenté sur diverses pièces de l'armure des capitaines de l'antiquité; il figura aussi, comme ornement et comme emblème, dans la décoration de monuments grecs et romains. Le musée du Vatican possède quatre masques de *Méduse*, de proportions colossales, qui ont été trouvés dans le temple consacré par Adrien à Vénus, à Rome : les serpents qui remplacent la chevelure, les sourcils froncés, le menton saillant, la bouche ouverte par un rictus furieux donnent à ces bas-reliefs une expression à la fois sinistre et grandiose.

Au musée des Offices, à Florence, est une *Tête de Méduse*, peinte par Léonard de Vinci avec une incomparable *maestria*. Autour de la face convulsée par la douleur, les serpents s'enlacent, se tordent et vivent; des grenouilles et d'autres insectes s'y mêlent; la bouche est ouverte, le front plissé; les yeux regardent le ciel avec une expression de souffrance saisissante. Le Louvre a deux *Têtes de Méduse*, en bronze, que l'on attribue à un sculpteur peu connu, nommé Daujon : le caractère en est beau, et elles ont une sérénité et une expression qui rappellent l'antique.

Méduse (NAUFRAGE DE LA). Les traités de 1815 venaient de nous rendre nos établissements du Sénégal. Le gouvernement organisa une expédition de quatre bâtiments pour conduire dans la colonie le gouverneur, les autres employés et un certain nombre de passagers. Cette petite flotte partit de l'île d'Aix le 17 juin 1816, sous les ordres de M. Duroy de Chaumareyx, capitaine de frégate, ancien émigré, qui, lieutenant de vaisseau et âgé de quinze ans en 1791, avait alors abandonné le service et était par conséquent sans expérience des choses de la mer. C'est à un tel homme que le gouvernement de la Restauration confiait les destinées de plus de quatre cents hommes et la conduite d'une expédition importante. Le 2 juillet suivant, la *Méduse*, qui avait été séparée des autres bâtiments, échoua sur le banc d'Arguin, à quarante lieues de la côte d'Afrique. Pendant cinq jours on essaya en vain de remettre le bâtiment à flot; et quand on eut reconnu qu'il était absolument impossible de le sauver, on construisit à la hâte un radeau de 20 mètres de longueur et de 7 de largeur, sur lequel se réfugierent cent quarante-neuf malheureux. Le reste de l'équipage se précipita dans cinq canots qui remorquerent le radeau; dix-sept hommes ivres étaient abandonnés sur la frégate, qui ne devait pas tarder à s'abîmer dans les flots; quant à M. Duroy de Chaumareyx, il avait déjà pris la fuite sur son canot. La construction vicieuse du radeau gênant la marche des embarcations, on fit couper les amarres, et le radeau se trouva seul au milieu de l'immensité des mers! La plume se refuse à décrire les scènes d'horreur qui se passèrent alors entre ces malheureux laissés sans vivres. . . . .

Ce supplice surhumain, qui rappelle l'enfer de Dante, durait depuis douze jours, quand le radeau fut aperçu par le brick l'*Argus*, l'un des bâtiments de transport chargés d'accompagner la *Méduse*.

On recueillit quinze mourants; les autres étaient au fond de la mer ou avaient été dévorés par les survivants. V. CHAUMAREYX.

Quand les détails de cet epouvantable drame furent connus, il n'y eut d'un bout à l'autre du pays qu'un cri d'horreur. MM. Corréard et Savigny, deux des naufragés, firent connaître dans une publication intéressante les détails de cet épouvantable événement. Notre grand peintre Géricault les reproduisit sur la toile, et toute la France put admirer au Salon de 1819 cette scène terrible et navrante, un des chefs-d'œuvre de l'école française. L'artiste a représenté dans ce tableau le moment où le brick est aperçu. Savigny est debout, adossé au mât, et Corréard lui indique le point d'espérance que la Providence leur envoie.

Le *Naufrage de la Méduse* offrait aux dramaturges des situations trop émouvantes, pour que le théâtre ne s'en emparât pas à son tour. Un drame des plus saisissants attira bientôt la foule à l'Ambigu, ce qui donna lieu à l'étrange quiproquo suivant de la part d'un journaliste. Ce dernier, annonçant dans sa feuille la première représentation du *Naufrage de la Méduse*, ajoutait : « Le décor final reproduira fidèlement lè tableau célèbre de *Jéricho*. » Le lendemain, un indulgent confrère relevait ainsi cette énormité : « Et les murs de l'imprimerie où s'est commise cette boulette monumentale ne se sont pas écroulés comme s'écroulèrent jadis les murailles de *Géricault!* »

Voici encore un mot plaisant qu'on nous pardonnera de mêler à une sombre tragédie; il caractérise on ne peut mieux cette légèreté française qui ne saurait abdiquer son empire, même au milieu des scènes les plus lamentables. Les naufragés espéraient toujours être rencontrés par l'un des trois bricks dont ils avaient été séparés dans les premiers jours du voyage, et l'un deux en donnait l'assurance à ses compagnons, en leur disant : « Il est impossible que nous ne soyons pas aperçus par l'*Argus*. » *Se non è vero....*

Les allusions au naufrage et au radeau de la *Méduse* sont fréquentes en littérature :

« Sachez, au sujet des partis, que plus la localité est petite, plus l'animosité est grande, plus la lutte est vive. Dans cet étroit espace, il n'y a pas un coup qui ne porte. On ne peut sortir de chez soi sans coudoyer un ennemi. On se mange un peu tous les jours : *c'est le radeau de la Méduse.* »

CHARLES SAUVESTRE.

« Ces événements atroces, les araignées qui se dévorent les unes les autres, n'arrivent pas, j'en suis sûr, dans les climats où l'aisance et une vie abondante ne dépravent pas leur naturel. Mais en nos pays, si nombreuses, avec un gibier bien plus rare, dans une violente concurrence, ces malheureuses sont entre elles comme les *naufragés du radeau de la Méduse.* »

MICHELET.

« Madame Magloire rentra. Elle apportait un couvert qu'elle mit sur la table.

— Madame Magloire, dit l'évêque, mettez ce couvert le plus près possible du feu. Et se tournant vers son hôte : — Le vent de nuit est froid dans les Alpes. Vous devez avoir froid, monsieur?

Chaque fois qu'il disait ce mot *monsieur* avec sa voix doucement grave et de si bonne compagnie, le visage de l'homme s'illuminait. *Monsieur* à un forçat, c'est un verre d'eau à un *naufragé de la Méduse*. L'ignominie a soif de considération. »

V. HUGO.

Méduse (LE NAUFRAGE DE LA), drame en cinq actes et six tableaux de MM. Charles Desnoyer et Dennery, décorations de MM. Philastre et Cambon, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 27 avril 1839.

C'est à dessein que nous plaçons les noms des décorateurs à côté de ceux des auteurs. Rappeler le machiniste serait également faire acte de justice; mais pourquoi faut-il que nous ignorions le nom de ce grand homme? Nous disons « grand homme » sans arrière-pensée ni intention mauvaise. A Dieu ne plaise qu'en matière de changements à vue il y ait jamais au bec de notre plume le plus léger indice d'ironie. Quand Mascarille, des *Précieuses ridicules*, voulait mettre toute l'histoire romaine en madrigaux, il ne se doutait pas qu'un jour viendrait où l'on ferait des choses plus extraordinaires encore. La vérité est qu'il n'y a certainement pas en ce bas monde une idée plus saugrenue que celle qui a pu pousser deux honnêtes gens à faire du naufrage de la *Méduse* une exhibition dramatique; la vérité est encore que, pour sauver cette même idée saugrenue de la chute qui lui était due, il a fallu tout le génie d'un habile machiniste uni à tout l'art de deux célèbres peintres décorateurs. En effet, où est, s'il vous plaît, l'action, où est le drame dans ce sujet d'horreur monotone, découpé en cinq actes? Comment traduire aux feux de la rampe ces mille événements d'un voyage en mer, ces inquiétudes, ces espérances, aussitôt évanouies que formées, ces angoisses, ces révoltes de l'âme, ces blasphèmes, ces larmes et ces prières, ces cris de rage et ces cris de joie qui en font tout l'intérêt? Le tillac d'un vaisseau, si habile que soit le décorateur, est une unité de lieu bien étroite, et une intrigue acceptable s'y développerait avec beaucoup de peine; le principal acteur, qui est le navire en ces pièces maritimes, est voué à l'immobilité, sinon son tangage pourrait bien, à la longue, occasionner le mal de mer aux divers personnages destinés à lui donner la réplique, ainsi qu'aux bons bourgeois du parterre, accourus tout exprès pour contempler sans danger un trois-mâts et un naufrage; de plus, s'il croit devoir offrir son intérieur à la curiosité d'un public qui en veut, après tout, pour son argent, il faut qu'il se coupe en deux comme un plan d'architecture, convention gênante et qui détruit l'illusion. L'intrigue, pour une pièce de ce genre, est donc inévitablement nulle, et le *Naufrage de la Méduse* ne peut être qu'une espèce de spectacle mécanique, dont la gloire revient tout entière aux décorateurs et au machiniste. Les acteurs mêmes n'y sont qu'accessoires, comme la prose de MM. Desnoyer et Dennery : le vaisseau seul captive l'attention. On nous le montre sur le chantier, entouré d'une complication inouïe d'échafaudages; on nous le montre voguant à pleines voiles et recevant le baptême du tropique; on nous le montre jusqu'à ce que la vague furieuse engloutisse sa dernière voile et sa dernière planche. Là est toute la pièce, dont les vides sont remplis, tant bien que mal, par quelques silhouettes de marins empruntées à la *Salamandre* d'Eugène Sue; là est toute la pièce, qui pourrait se réduire sans inconvénient à deux actes, ou plutôt à deux tableaux imités, l'un du *Baptême sous la ligne* de M. Biard, l'autre du *Radeau de la Méduse* de Géricault. Entre ces tableaux, il y a la différence de M. Biard à Géricault; la différence d'une grosse plaisanterie de carnaval au sombre dénoûment d'un drame de Shakspeare. Dans le premier, on voit des marins affublés de déguisements grotesques, habillés en Neptune, en tritons et tritonnes, qui noient, sous prétexte de le baptiser, un pauvre diable de novice; il va sans dire que le père Tropique et Mme la Ligne, son auguste épouse, sont très-bouffons et très-drolatiques. Le tableau final, qui représente les naufragés sur leur radeau, ce radeau de sinistre mémoire, est une chose terrible, saisissante que tout Paris a voulu voir; car, en dépit de toutes les déclamations esthétiques et philosophiques, l'horrible a son aimant qui attire comme l'abîme. « Figurez-vous une mer à perte de vue, écrivait Théophile Gautier, rendant compte, en mai 1839, de l'ouvrage qui nous occupe; figurez-vous une mer à perte de vue, dont les flots viennent se briser jusque sur les quinquets de la rampe; rien que l'eau et le ciel, pas d'autre bruit que la voile qui palpite, que le vent qui souffle, que le mourant qui râle, et la lame accourant du fond de l'horizon comme une cavale échevelée et furieuse, les naseaux blancs d'écume et le souffle pressé : c'est beau et grand. Chaque fois que l'Océan respire, il soulève sur sa forte poitrine le radeau chancelant, qui monte et descend avec son haleine; le mouvement est très-bien rendu. Les groupes, disposés comme ceux de Géricault et modelés par une lumière livide, sont du plus grand effet et font une illusion complète; Saint-Ernest, Albert, grimés avec beaucoup d'adresse, semblent échappés du cadre. Mme Ferville, pâle d'une blancheur exsangue, avec ses cheveux trempés et ses lambeaux de vêtements, est une admirable statue du Désespoir. Le cadavre *un peu avancé* qui occupe le coin du radeau paraît parfaitement mort, et nous doutons que l'imitation puisse être poussée plus loin. Vous pressentez le dénoûment : la petite voile qui blanchit à l'horizon comme l'aile de la colombe apportant le rameau d'olivier, puis qui disparaît et finit enfin par devenir un bon gros vaisseau, doublé, clouté et chevillé en cuivre, qui recueille les spectres consumés de soif et de faim; dénoûment souhaité de ce long cauchemar, où l'apothéose est remplacée par du bouillon de poulet et du vin de Bordeaux. Gloire à MM Philastre et Cambon ! » Ce décor final, qui fait vivre et mouvoir la *Méduse* de Géricault avec une magie surprenante, a assuré tout le succès du drame. Il a, de plus que le tableau du peintre, la mer. Les vagues accourent du fond de la scène, qui simule l'extrême horizon; elles se levent, s'abaissent, moutonnent et déferlent; elles roulent dans leurs gouffres le radeau chargé de fantômes secouant leurs linceuls, de spectres qui se redressent par un suprême effort, tandis que d'autres restent accroupis ou couchés, tandis qu'un vieillard, tenant sur ses genoux son fils mort, garde l'immobilité du désespoir : le vent siffle, le tonnerre gronde, les éclairs rasent de lueurs livides la mer ténébreuse. Le *Naufrage de la Méduse* est la marine la plus dramatique et la plus grandiose que l'art du décorateur et du machiniste ait jamais produite. Repris au théâtre du Châtelet le 16 janvier 1864, ce drame a retrouvé un grand succès de mise en scène, moins grand toutefois qu'à sa première apparition : ce qui s'explique suffisamment par les progrès que l'art du décorateur a accomplis depuis quelques années et les miracles auxquels il a habitué le public.

Méduse (LE NAUFRAGE DE LA), opéra en quatre tableaux, paroles de MM. Cogniard frères, musique de MM. de Flottow et Pilati; représenté sur le théâtre de la Renaissance le 31 mai 1839. La rivalité de deux marins, la fête du Tropique, le naufrage, la scène du radeau, le retour sont les épisodes de cet ouvrage très-dramatique, qui a obtenu un certain succès. Nous signalerons l'air de basse : *Mon père m'embrassant, vous étiez près de lui;* la *Prière de la Croix*, pour ténor : *Toi, ma seule providence;* l'air de la fiancée : *Urbain, pardonne-moi*, et le cantique : *Mon Dieu, que ta bonté divine.*

Méduse (LE RADEAU DE LA), chef-d'œuvre de Géricault (Salon de 1819); au musée du Louvre. Géricault n'avait pas encore vingt-huit ans lorsqu'il exécuta, rapidement, dans le foyer du théâtre Favart, cette grande page. C'était à son retour d'Italie, où il avait étudié avec ardeur. Il n'était alors question chez nous que du désastre maritime dont M. Corréard, l'un des rares survivants de la *Méduse*, venait de publier la relation. Ce drame terrible, dont le récit se retrouvait dans toutes les conversations, saisit l'imagination ardente du jeune artiste. Il se mit à l'œuvre avec passion, et, s'emparant de cette émouvante donnée, il s'appliqua à l'interpréter de la façon la plus pathétique et la plus pittoresque. On conserve dans divers cabinets d'amateurs un certain nombre d'esquisses sur le même sujet, et chacun d'une composition différente. Dans l'un, l'artiste avait choisi l'instant où d'un coup de hache le radeau est violemment détaché des autres embarcations; la déception, le désespoir et la rage des victimes de cette trahison, sont rendus avec une grande expression; dans un autre croquis, Géricault avait saisi le moment où la faim et la soif arment les uns contre les autres les malheureux laissés sans vivres; dans un troisième, il s'était arrêté à la dernière heure du drame, celle où les quelques survivants sont recueillis par les matelots de l'*Argus*. Sa dernière conception, celle à laquelle il s'est tenu, vaut mieux. C'est le moment qui précède la délivrance, celui où une voile paraît à l'horizon, que l'artiste a voulu peindre. Nous avons indiqué les trois épisodes qui, tour à tour, avaient occupé la pensée de l'artiste; dans les deux premiers se trouvaient exprimés l'abandon et le combat, dans le dernier il n'exposait que le dénoûment, le salut. Le tableau définitif résume les trois actes de ce lugubre poëme, il en est pour ainsi dire la synthèse.

Au milieu de l'immensité, sur les flots bondissants, quelques poutres mal jointes ont reçu cent quarante-neuf naufragés. En douze jours, cent trente-quatre ont succombé ou par la faim ou par le couteau. Au pied du mât de fortune, les derniers survivants se sont tassés; M. Corréard, le bras étendu, indique au chirurgien Savigny, debout, adossé au mât, et aux matelots placés près de lui le brick qui paraît à l'horizon; un nègre, hissé sur la carcasse d'un tonneau, à l'extrémité du radeau, agite en signe de détresse un lambeau d'étoffe. Tirés de leur hallucination léthargique par le cri de salut que pousse le noir, leurs compagnons, parmi lesquels se trouve l'aspirant de marine Coudin, se dressent lentement et se traînent vers eux. A gauche, un vieillard tient sur ses genoux le cadavre de son fils. Derrière lui un passager, dans un accès de folie désespérée, s'arrache les cheveux. Les lames, qui se brisent contre les planches, lavent de leurs flots réguliers les derniers morts accrochés çà et là par quelque membre roidi. « Dans l'exécution définitive du *Radeau de la Méduse*, dit M. Ernest Chesneau, le peintre a su grouper chacun des termes épars dans les projets antérieurs; un même sentiment les domine tous, c'est l'horreur. Mais le tableau exprime aussi l'abandon, le combat interrompu par l'épuisement des combattants; enfin il indique le dénoûment, le salut, d'une façon claire et précise. C'est même sur ce point que s'est *porté le plus grand effort de la composition.* Le voyage d'Italie avait appris à Géricault que les maîtres graduaient, préparaient, amenaient, par une série de gestes successifs, le geste capital de leurs œuvres importantes, et que ce geste trouvé, ils le reproduisaient avec une sorte d'affectation, pour en bien marquer l'intention dominante. C'est ce que fit l'auteur de la *Méduse*. Le centre moral de son tableau, c'est l'*Argus*, le bâtiment sauveur, presque imperceptible dans la réalité. Comment l'indiquer au spectateur? Au premier plan, l'artiste a placé un cadavre : cet accessoire pittoresque inspirant, quoique nécessaire, une certaine répulsion, il a jeté sur le corps un lambeau de voile qui laisse deviner les formes rigides en les dissimulant. Au second plan, il pose un second cadavre; mais ici l'intérêt commence, c'est le corps d'un jeune homme; le contraste de *la jeunesse et de la mort soulève un sentiment* de pitié qui sauve la répugnance : de plus, il le met sur les genoux d'un vieillard, son père à n'en pas douter; triple apparition réellement pathétique, qui sert de transition entre l'immobilité funèbre et la vie, plus active déjà dans le personnage voisin, un fou, dont les lèvres s'ouvrent à un rire insensé, vie qui s'exprime plus fortement encore dans le groupe de naufragés qui s'agenouillent et s'accrochent aux vêtements les uns des autres pour se soulever, de manière à voir, eux aussi, le point de l'horizon où se concentre l'attention des trois personnages pleins d'énergie qui occupent le sommet de la pyramide. La progression s'établit donc ainsi : la mort absolue, la mort pitoyable, la vieillesse, la folie, l'homme mûr alangui par l'épuisement, puis la réaction de la vie, les bras qui se dressent, les corps qui se relèvent et agissent dans leur plein exercice, et tous dans la même direction, vers ce que nous avons appelé le centre moral. La composition serait-elle encore un peu vague? Pour ne laisser aucun doute, aucune ambiguïté, le peintre double cette première ligne d'une ligne parallèle où, avec les multiples variations d'un pinceau magistral, il reproduit la progression que nous avons analysée. Ici, les attitudes étant gênées par la distribution des plans avancés, c'est dans l'expression des physionomies que l'artiste inscrit la marche croissante de la résurrection; et cette seconde ligne, il la termine par un seul geste, un bras, une main, un doigt tendu vers la profondeur de l'immensité. »

Jamais, ainsi que nous l'avons dit à notre article biographique sur Géricault, jamais la peinture n'avait eu tant d'éloquence et d'énergie, jamais un drame aussi pathétique, d'une grandeur aussi simple, n'avait été représenté sur la toile. Cette conception émouvante, si différente des froides compositions académiques, s'en éloignait encore par le style et l'exécution. Le dessin, large et hardi, la vigueur et la sûreté magistrale de la touche, l'audace et l'éclat du coloris, la vérité saisissante des expressions, le modelé puissant des nus reportaient bien loin la convention grecque et romaine, qui s'imposait alors à tous les artistes. Accoutumés à la peinture fluide et lisse, sans consistance, sans épaisseur et manquant de corps, ils se soulevèrent contre cette brosse puissante qui trouvait ses effets en pleine pâte et qui ne demandait rien à l'enseignement d'atelier. Le public, de son côté, resta froid devant cette œuvre, toute française cependant par le choix exclusif des types nationaux; d'autre part, les critiques, habitués à la représentation des scènes mythologiques ou des sujets empruntés à l'antiquité, ne comprirent rien à ce dessin puissant, à ce chaud coloris. Ils accablèrent de leurs traits ce génie original qui, seul au milieu des mélanges bâtards de la Restauration, conservait ferme et pure la pensée nationale, qui, comme l'a dit Michelet, ne subissait pas l'invasion, ne donnait rien à la réaction. D'ailleurs, on voulut voir et on vit un acte d'opposition politique dans la représentation de ce désastre maritime; c'est qu'en effet Géricault avait, peut-être sans bien s'en rendre compte tout d'abord, peint le naufrage de la France. C'est la France elle-même, c'est notre société tout entière qu'il embarqua sur le *Radeau de la Méduse.* « Sur ce *Radeau de la Méduse* qui semble porter la France elle-même, dit M. Alfred Deberle, tous les bras sont tendus vers l'Espérance; l'équipage épuisé s'abîme dans la douleur et la folie, et le seul parmi ces désespérés qui a conservé son énergie et sa force, celui qui, en agitant au vent de la mer un lambeau d'étoffe, signal suprême, tente un dernier effort, c'est un nègre : à l'esclave méprisé tous vont devoir leur salut. Dans cet instant, il n'y a ni noirs ni blancs, ni maîtres ni esclaves : il y a des hommes solidaires dans la lutte, égaux devant la mort, et qui implorent une voile à l'horizon. L'idée est saisissante. » Notons en passant que la lutte et l'apostolat contre l'esclavage commençaient alors. « On recula, dit Michelet, devant cette peinture terrible, on passa vite devant, on tâcha de ne pas voir et de ne pas comprendre. Le tableau retourna, parmi les dérisions des critiques, du Louvre chez le peintre. En punition d'avoir senti la France, il resta seul en face de ce portrait du désespoir. »

Poursuivi par les criailleries stupides des journaux du gouvernement, qui l'accusaient d'avoir calomnié « par une tête d'expression tout le ministère de la marine, » Gericault partit pour Londres, emportant son chef-d'œuvre, qui ne trouvait pas d'acquéreur en France. Cette toile immense, exposée en Angleterre, rapporta à l'artiste une vingtaine de mille francs. Après la mort de Géricault, *elle fut mise aux enchères. Le ministère*, malgré les plus pressantes sollicitations du comte de Forbin, en avait refusé 6,000 francs à l'artiste. Un ami dévoué, qui avait lui-même travaillé à ce tableau, M. Dreux *d'Orcy, pour le conserver à la France*, l'acheta 6,000 francs, le sauvant ainsi du vandalisme de certains amateurs qui, effrayés par la grandeur de la toile, en offraient 20,000 francs, si l'on consentait à le couper en quatre morceaux. M. Dreux d'Orcy refusa les offres énormes de l'étranger et le céda au gouvernement, à qui il eut toutes les peines du monde à le faire accepter pour le même prix de 6,000 francs.

Le *Radeau de la Méduse* est aujourd'hui au Louvre, et l'opinion mieux éclairée lui a marqué une des plus belles places parmi les œuvres des grands maîtres. Cette belle œuvre, qui fut une réaction énergique de l'esprit de vie contre l'esprit de mort, opéra une véritable révolution dans l'art. Le temps malheureusement semble vouloir l'effacer. Malgré une restauration récente, elle est presque entièrement noire. Aussi a-t-on jugé prudent d'en faire exécuter la copie dans ces dernières années. Elle a été gravée par Reynolds et par Filhol. M. Etex, dans un des bas-reliefs du tombeau de l'artiste, a reproduit par la sculpture le *Radeau de la Méduse* (musée de Rouen). Au Salon de 1865 a figuré *un émail sur lave, de M. Chanson, d'après* le tableau de Gericault. Une grande et belle esquisse de la *Méduse*, avec les carreaux numérotés qui ont servi à la mise sur toile, a passé dans une vente de la collection W..., au mois de mai 1860.

MÉDUSÉ, ÉE (mé-du-zé) part. passé du v. Méduser. Frappé d'étonnement, stupéfié : *A l'instant même, et comme s'il avait été* MÉDUSÉ, *notre homme devint tranquille, doux et poli.* (A. Jal.)

MÉDUSÉEN, ÉENNE adj. (mé-du-zé-ain, é-è-ne — rad. *Méduse*). Néol. Pétrifiant, stupéfiant : *Son horrible laideur lui donnait un aspect* MÉDUSÉEN.

MÉDUSER v. a. ou tr. (mé-du-zé — rad. *Méduse*, nom pr.). Néol. Pétrifier, frapper d'étonnement, de stupeur : *Il croyait sans doute par son nom redoutable* MÉDUSER *le marquis.* (E. Sue.)

MÉDUSULE s. f. (mé-du-zu-le). Bot. Espèce de champignon. ‖ Genre de lichens.

MEDVIEDEF (Sylvestre), moine et écrivain russe, mort à Moscou en 1689. Partisan de la réunion de l'Eglise russe à l'Eglise catholique, il publia, pour exposer ses idées à ce sujet, un ouvrage intitulé la *Manne*, qui excita contre lui la colère du patriarche Joachim. Lorsque la régente Sophie, dans laquelle il avait trouvé un appui, eut perdu le pouvoir, Medviedef fut arrêté, mis à la question, enfermé pendant quelque temps au couvent de Saint-Serge de Troïtza et enfin décapité par ordre de Pierre Ier, après avoir eu les pieds et les mains coupés. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Histoire de la révolte des strélitz*, publiée en 1838, et des poésies insérées dans l'*Ancienne bibliothèque russe* de Novikof.

MEDVIEDITZA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source près de Novo-Bourasi, dans le gouvernement de Saratov, qu'elle baigne du N. au S., entre dans le pays des Cosaques du Don, et se jette, un peu au-dessous du confluent du Khoper, dans le Don, par la rive gauche, après un cours de 400 kilom.

MEDWAY, en latin *Vaga*, rivière d'Angleterre. Elle prend sa source près d'East-Grinstead, dans le comté de Surrey, se dirige au N.-E., puis au N., et se jette à Sheerness (comté de Kent) dans l'estuaire de la Tamise, après un cours de 90 kilom. La navigation de cette rivière est facile et importante; ses bords sont très-pittoresques.

MEDWISCH, ville de Transylvanie. V. MEDIASCH.

MEDYN (Abou), écrivain arabe, né à Fez, mort en 1193 de notre ère. Il acquit parmi ses compatriotes une grande réputation en composant des ouvrages fort estimés et principalement répandus dans le nord de l'Afrique. Le seul ouvrage que nous connaissions de Medyn est intitulé : *Présent fait à l'homme d'esprit et amusement du sage.* C'est un recueil de trois cent quarante et une sentences ou proverbes, que Fr. de Dombay a publié avec une traduction latine fort inexacte (Vienne, 1805, in-8°).

MÉE s. f. (mé). Techn. Outil servant à mélanger la calamite et le charbon en poudre. ‖ On dit aussi MEAIE.

MÉE (la), petit pays de l'ancienne France, dans la Bretagne; le lieu principal était Ercé-en-Mée. Ce pays fait aujourd'hui partie du département d'Ille-et-Vilaine.

MEECKREEN (Job VAN), chirurgien hollandais, mort en 1660. Il fut attaché, comme chirurgien, à l'hôpital et à l'amirauté d'Amsterdam, acquit la réputation d'un habile praticien, inventa plusieurs instruments et en perfectionna d'autres, le trocart, l'aiguille cannelée, le séringotome, etc. On a publié après sa mort ses *Observations médico-chirurgicales* (Amsterdam, 1668, in-4°).

MEEF (Guillaume DE), dit **de Champion,** historien belge, né à Liége vers la fin du xve siècle, mort dans la même ville en 1557. Il remplit les fonctions de greffier et de bourgmestre dans sa ville natale. Témoin et acteur des événements qui se passèrent à Liége en 1531, sous Erard de La Marck, il en a écrit le récit, qui a été édité sous le titre de : la *Mutinerie des Rivageois* (Liége, 1835, in-8°).

MEEKE (miss), romancière anglaise, née à Londres en 1768. Elle a écrit un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels on remarque une très-vive imagination, l'art de nouer et de dénouer les intrigues et une extrême facilité de style. On ignore l'époque de sa mort. Nous ne ferons pas l'inventaire complet du bagage littéraire de miss Meeke; voici du moins la liste de ceux de ses ouvrages qui ont été traduits en français : le *Comte de Saint-Blancard* (1795, 3 vol. in-12); l'*Abbaye de Cluny* (3 vol.); *Palmyre et Ermance* (1797, 3 vol.); *Lequel est l'homme?* (1801, 4 vol); *Selina* (1803, 4 vol.); le *Village de Lobestein* (4 vol.); la *Surprise* (3 vol.); la *Vieille épouse et le jeune mari* (3 vol.); la *Maison de Murray* (3 vol.); l'*Etonnement de neuf jours* (1804, 3 vol.); *Hélène* ou l'*Héritière du château* (1807, 3 vol.); *Julien* ou la *Maison de mon père* (1807, 4 vol.); *Correspondance inédite de Mme du Deffant* (1810, 2 vol. in-8°); le *Mariage, le premier des biens ou le plus grand des maux* (1811, 4 vol.); la *Conscience* (1814, 4 vol.); les *Campagnes* ou le *Juif* (1815, 3 vol.).

MEEL (Jean), peintre flamand, plus connu sous le nom de **Jean Miel**, né à Vlanderen, près d'Anvers, en 1599, mort à Turin en 1656 d'après Passeri, en 1664 selon d'autres. Après avoir pris des leçons de Guérard Seghers, il se rendit à Rome, où il rencontra Pierre de Laer, surnommé le *Bambozzo*, dont les bambochades amusantes avaient alors le plus grand succès. Séduit par ce genre humoristique, il s'y adonna et réussit complétement. Meel alla chercher les sujets et les types des scènes qu'il reproduisait dans les tavernes, dans les repaires les plus mal famés, dans les quartiers populaires, et il exposa des tableaux pleins d'esprit, de verve, d'originalité, des *capricci*, des *bambocciate*, comme on disait en Italie, qui lui acquirent une rapide popularité. C'était, du reste, un peintre fort remarquable, un habile dessinateur, un coloriste savant et naturel, qui connaissait à fond l'emploi du clair-obscur et la juste disposition des lumières. Sacchi, frappé de son talent, voulut l'avoir pour collaborateur dans les travaux qu'il était chargé d'exécuter au palais Barberini. Il lui demanda un tableau représentant toute la cavalerie du pape. « Jean Miel, dit Dangerville, au lieu de peindre des figures convenables à la majesté de l'histoire, voulut s'égayer dans le grotesque, qui était son véritable goût; André se mit fort en colère et le chassa en lui disant d'aller peindre ailleurs ses bambochades. » Irrité de la façon dont il avait été traité, l'artiste voulut montrer que lui aussi pouvait faire de la grande peinture. Sur les conseils de son ami, le cavalier Bernin, il se rendit en Lombardie pour étudier les œuvres de Carrache et du Corrége et, lorsqu'il revint à Rome, son talent s'était complétement transformé. Le pape Alexandre VII, charmé des esquisses qu'il lui présenta, le chargea d'exécuter pour sa galerie de Monte-Cavallo un *Moïse frappant le rocher* et le *Miracle de saint Antoine de Padoue* pour l'église San-Lorenzo-in-Lucina. Après ces travaux, l'Académie lui ouvrit ses portes (1648). Plus tard, en 1656, il exécuta encore dans ce même genre une série de panneaux pour la chapelle particulière du pape au Vatican. Mais là s'arrêtèrent ses œuvres bibliques. Il revint bientôt au genre dans lequel son talent se développait avec le plus de vigueur et, en 1658, il représentait dans deux frises, au palais Raggi, les *Mascarades au Corso de Rome*. Le succès immense de cette dernière œuvre lui valut l'attention particulière d'un prince amateur. « Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, dit Mariette, le fit venir de Rome à Turin, où, après lui avoir fait peindre plusieurs tableaux, il le choisit pour peindre le salon du palais de la Vénerie royale, que ce prince venait de faire bâtir. Il représenta dans le plafond plusieurs sujets de la Fable ayant rapport à la chasse et, dans le pourtour des lambris, dix tableaux à l'huile représentant différentes espèces de chasses, dont on a la description et les gravures dans le livre intitulé la *Veneria reale*. » Ces travaux valurent à Jean Meel, non-seulement des sommes considérables, mais encore l'ordre de Saint-Maurice, le titre de premier peintre et l'amitié du prince, qui ne voulut jamais le laisser quitter Turin. Aussi les peintures que l'artiste a laissées dans cette ville sont-elles très-nombreuses. Citons les plus importantes et les meilleures : les *Rendez-vous de chasse*, le *Départ des chasseurs*, la *Curée*, l'*Aller au bois*, le *Laisser-courre*, et une foule d'études motivées, figures ou animaux, d'une exécution spirituelle et facile. « Néanmoins, dit M. Charles Blanc, les cerfs de Jean Meel ont des allures assez primitives qui rappellent, il faut l'avouer, les estampes un peu tristes de la *Vénerie* de du Fouilloux. Les autres animaux, lièvres, ours, sangliers, les chiens meme, sont dessinés d'une façon tellement rudimentaire qu'on serait tenté de croire que Jean Meel vit la plupart de ces bêtes seulement dans de vieilles estampes. Au lieu d'écumer, comme font ceux de Rubens, ses chiens s'approchent avec ménagement et convenance de la bête rendue, et tout se passe non comme un combat, mais comme un plaisir réglé d'avance. » Ces critiques sont justes et l'on est d'autant plus à l'aise avec Jean Meel que l'on peut dire, avec Lanzi, de l'œuvre entier : « Noble dans ses idées, grandiose, élevé au delà de ce que sont ordinairement ses compatriotes, ayant une grande intelligence de la perspective, remarquable par une vigueur de clair-obscur qui n'exclut pas la délicatesse du coloris, surtout dans les tableaux de cabinet, Meel eut un talent singulier pour les figures de proportion moyenne... Homme d'un esprit supérieur, qui se fit applaudir à Rome par des peintures facétieuses et en Piémont par des peintures d'un genre sévère. »

Citons encore, parmi les tableaux du maître (Paris, au Louvre) : le *Mendiant*, le *Barbier napolitain*, un *Divertissement de paysans italiens*, une *Vendange*, une *Halte militaire*, la *Dînée des voyageurs*, *Distribution d'aumônes*, *Gens à table*, la *Bohémienne*, une *Dispute*, l'*Etranger et le commissionnaire*. Les eaux-fortes de Jean Meel ne sont pas moins remarquables que ses tableaux, et le *Chevrier*, une *Vieille femme*, un *Paysan italien*, le *Siége de Maëstricht par Alexandre de Parme*, la *Prise de Bonn par le prince de Chimay* sont des épreuves hors ligne que l'on peut comparer aux plus belles choses du genre.

MEELFUHRER (Jean), orientaliste allemand, né à Culmbach en 1570, mort en 1640. Il professa quelque temps la théologie protestante et l'hébreu à Wittemberg et devint par la suite ministre de l'Evangile à Anspach. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Grammatica hebræa* (1607); *Synopsis institutionum hebraïcarum* (1623); *Clavis linguæ hebraïcæ* (1628).

MEELFUHRER (Rodolphe-Martin), orientaliste et philologue allemand, descendant du précédent, né à Anspach vers 1670, mort après 1729. Lorsqu'il eut achevé ses études, il soutint avec éclat quatre thèses, l'une en grec, une autre en hébreu, la troisième en hébreu talmudico-rabbinique, la dernière en arabe, se rendit en 1712 à Augsbourg, abandonna le protestantisme pour se faire catholique, eut à soutenir à ce sujet de vives controverses, retourna au luthéranisme en 1725, passa alors en Hollande pour y obtenir un emploi et, n'ayant pu réussir, retourna en Allemagne, où il fut arrêté par ordre de l'empereur et transféré à Egra. Ses principaux ouvrages sont : *De Germanorum in litteraturam orientalem meritis* (Altdorf, 1698, in-8°); *De Talmudis versionibus* (1699); *De meritis Hebræorum in rem litterariam* (1699); *De fatis eruditionis orientalis* (1700), etc.

MÉEN (SAINT-), bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-O. de Montfort; pop. aggl., 1,427 hab. — pop. tot., 2,347 hab. Tanneries; commerce de bestiaux. Le petit séminaire a été installé dans les bâtiments d'une ancienne abbaye, fondée au VIIe siècle par saint Méen, détruite par les Normands et relevée à diverses époques. L'église est surmontée d'une tour carrée que couronne un dôme moderne. Le transsept, qui date du XIIIe siècle, est orné de vitraux portant l'écusson de Pierre Mauclerc. On remarque à l'intérieur de l'église plusieurs tombeaux, notamment celui de saint Méen et celui de l'abbé de Coëtlogon, et plusieurs pierres tombales ou statues en granit. La sacristie est très-remarquable par son architecture.

MÉEN (saint), en latin **Mevennus**, abbé breton, désigné souvent sous les noms de **Conard Méen**, de **Saint Méven**, de **Saint Néven**, né vers 540, mort au monastère de Gaël en 617. Il prit part aux travaux évangéliques de son parent, saint Samson, dans l'Armorique, fonda vers 600 l'abbaye de Saint-Jean de Gaël (Ille-et-Vilaine), dans des terres que lui donna un seigneur nommé Caduon, se soumit aux plus dures austérités, tout en continuant à se livrer à la prédication, fit un voyage à Rome et fonda un second monastère près d'Angers. C'est dans son monastère de Gaël que, sur la réputation de sa sainteté, se retira le roi de Bretagne, Judicaël, après son abdication. L'Eglise l'honore le 21 juin.

MEER (Jean VAN DER), peintre hollandais, né à Schoenhoven en 1627, mort à Harlem en 1691. Après avoir suivi les leçons de Jean Broers et de Berghem, il se rendit à Rome, où il perfectionna son talent, épousa à son retour une veuve qui possédait une importante manufacture de blanc de plomb, vit son établissement ruiné et incendié pendant la guerre de 1672 et revint alors à la peinture qu'il avait négligée. Le prince d'Orange, Guillaume III, dont il avait fait le portrait, le nomma par la suite contrôleur des droits du canal de Vreeswick à Vianen. Van der Meer peignait avec un égal talent le paysage, les animaux, le portrait et les vues maritimes. Ses toiles, assez rares, sont bien composées et d'un coloris chaud et brillant.

MEER (Jean VAN DER), peintre hollandais, né à Harlem vers 1665, mort dans la même ville en 1704. Il s'adonna à l'étude du paysage, reçut les conseils de Nicolas Berghem et devint un artiste de beaucoup de talent. La sœur de son ami Cornille du Sart, dont il fit sa femme, jeta par son inconduite une profonde perturbation dans sa vie. Pour s'étourdir, il s'abandonna lui-même à la débauche, perdit toutes les qualités qui lui avaient valu sa réputation artistique et mourut dans la misère. On regarde comme son chef-d'œuvre une *Vue du Rhin*, que possède le musée de La Haye.

MEERBEECK (Adrien VAN), écrivain belge, né à Anvers en 1563, mort à Alost après 1627. Il fut professeur d'humanités à Bornhem et à Alost et publia, entre autres ouvrages : le *Jardin des prières* (Anvers, 1602), plusieurs fois réédité; *Chronique universelle, mais particulièrement des Pays-Bas* (Anvers, 1620, in-fol.), chronique estimée pour l'exactitude des détails; *Theatrum funebre Ferdinandi, Romanorum regis; Caroli V, imperatoris; Philippi II, Hispaniæ regis* (Bruxelles, 1622, in-4°).

MEERBEKE, bourg et comm. de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 34 kilom. E. d'Oudenarde; 2,500 hab. Fabrication de fil; distilleries.

MEERBEKE (Guillaume DE), dominicain et prélat brabançon, né à Meerbeke, près de Ninove, mort vers 1300. Après avoir été pénitencier de Clément IV et de Grégoire X, il reçut le titre d'archevêque de Corinthe. Il était très-versé dans la connaissance du grec et de l'arabe, et il a laissé des traductions longtemps célèbres, dont quelques-unes sont encore précieuses en ce qu'elles remplacent des ouvrages perdus. Nous citerons de lui : *Simplici commentum in libros Aristotelis de cœlo et mundo* (Venise, 1540); *Procli Diadochi opera varia* (Paris, 1620, in-8°), traduction de trois traités de Proclus qui n'existent plus et qui a été éditée par M. Cousin.

MEERENDRÉ, bourg et comm. de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 9 kilom. O. de Gand, sur le canal de Bruges à Gand; 2,785 hab. Tissage de lin et de coton.

MEERHOLZ, bourg de Prusse, province de Hesse, cercle et à 3 kilom. S. de Gelnhausen; 972 hab. Château des princes d'Isenberg-Meerholz.

MEERHOUT, ville de Belgique, prov. d'Anvers, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Turnhout, sur la Grande Nèthe; 3,340 hab. Fabrication de draps, toiles, tabac. Commerce de grains.

MEERMAN (Guillaume), écrivain hollandais, né à Delft dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fit plusieurs voyages sur mer et prit part, en 1612, à un voyage de découverte dans le nord-ouest de l'Amérique, voyage pendant lequel on croit qu'il mourut. On a de lui, sous le titre de : *Comœdia vetus* (Delft, 1612, in-4°), un ouvrage satirique sur les querelles des théologiens de Hollande.

MEERMAN (baron Gérard), érudit hollandais, né à Leyde en 1722, mort à Aix-la-Chapelle en 1771. Il s'adonna particulièrement à l'étude des mathématiques et du droit, publia, fort jeune encore, quelques ouvrages sur ces sciences, fit plusieurs voyages dans un but d'érudition de 1744 à 1747, puis devint conseiller pensionnaire en second (1748), premier syndic de Rotterdam (1753), conseiller au haut tribunal de la vénerie de Hollande et de West-Frise (1766). Il reçut de l'empereur Joseph II le titre de baron et de Louis XV le cordon de l'ordre de Saint-Michel, bien qu'il fût protestant. Tout en remplissant les fonctions dont il était investi, Meerman composa plusieurs ouvrages qui dénotent une solide érudition. Nous citerons de lui : *Specimen calculi fluxionalis* (1742, in-4°); *Specimen animadversionum criticarum in Caii institutiones* (Madrid, 1743); *Novus thesaurus juris civilis et canonici* (La Haye, 1751-1753, 7 vol. in-fol.); *Origines typographicæ* (La Haye, 1765, in-4°), ouvrage dans lequel il cherche à établir, par une multitude de documents, que l'invention des types mobiles en bois revient à Laurent Coster de Harlem et que Gutenberg ne fit que la perfectionner en employant des caractères en métal fondu.

MEERMAN (Jean, comte), écrivain hollandais, fils du précédent, né à La Haye en 1753, mort dans la même ville en 1815. Son père lui fit donner une éducation très-soignée et, dès l'âge de onze ans, il publiait à Rotterdam la traduction en hollandais du *Mariage forcé* de Molière. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en droit à Leyde, il visita les principales contrées de l'Europe pour compléter son instruction, se livra en même temps à la culture des lettres, quitta la Hollande en 1797, pour ne pas assister au triomphe des idées démocratiques, dont il était l'adversaire, habita successivement, jusqu'en 1800, le Danemark, la Suède, la Norvége, la Finlande, la Russie, et revint alors dans son pays. Sous le règne de Louis Bonaparte, Meerman reçut le titre de chambellan et la direction générale des arts et des sciences, fonctions qu'il remplit avec zèle et succès. Après la réunion de la Hollande à la France, Meerman adressa les plus serviles flatteries à l'empereur Napoléon, qui le nomma comte, fut un des sénateurs chargés de représenter la Hollande à Paris et alla, après la chute de l'Empire, terminer ses jours à La Haye. On lui doit un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains* (La Haye, 1783-1797, 5 vol. in-8°); *Relations de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (La Haye, 1787, in-8°); *Relations sur les monarchies de Prusse, d'Autriche et de Sicile* (La Haye, 1793-1794, 4 vol. in-8°); *Relations sur le nord et le nord-est de l'Europe* (La Haye, 1804-1806, 6 vol. in-fol.); *Sur le redoublement des voyelles dans la langue hollandaise* (La Haye, 1806, in-8°); *Parallèle de Josué, Antonin le Pieux et Henri IV* (La Haye, 1807, in-8°), etc. On lui doit, en outre, un poëme en vers hexamètres, intitulé : *Montmartre* (Paris, 1812); *Supplementum Novi Thesauri juris civilis et canonici* (1780, in-fol.), supplément à l'ouvrage de son père; une traduction en hollandais de la *Messiade* de Klopstock; des discours, etc.

MEERSBURG, nom allemand de MERSEBOURG.

MEERUT (DISTRICT DE), division territoriale de l'Indoustan, dans la présidence d'Agra et la province de Bengale, entre 79° 25′ et 80° 25′ de long. E., et 28° 30′ et 29° 30′ de lat. N. Superficie, 3,100 kilom. carrés. Villes principales, Meerut, Sirdhuna, Katouli et Hustinapour.

MEERUT, ville de l'Indoustan, ch.-l. de district, dans la présidence d'Agra, province du Bengale, à 45 kilom. N.-E. de Dehli; station militaire très-importante. Cette ville, prise par Tamerlan en 1399, par les Anglais en 1803, est célèbre par la révolte des cipayes, qui y débuta en 1857. V. CIPAYE.

MEERVELDT (Maximilien, comte DE), général autrichien, né en Westphalie en 1766, mort à Londres en 1814. Dès l'âge de seize ans, il entra au service de l'Autriche, se signala pendant les guerres contre la Turquie et les Pays-Bas, devint en 1793, lorsque la guerre eut été déclarée à la République française, aide de camp du prince de Cobourg, se conduisit brillamment aux batailles de Nerwinde, de Famars, au siége de Landrecies, à la bataille de Tournay (1794), à celle de Wetzlar (1796), où il contribua beaucoup au succès de la journée, et fut promu peu après général-major et chambellan. En 1797, il prit part aux négociations qui amenèrent le traité de Campo-Formio, puis remplit avec habileté, de 1797 à 1799, les fonctions d'envoyé auprès de la diète impériale à Rastadt. La guerre ayant recommencé avec la France en 1799, Meerveldt reçut le commandement d'une division, se signala à Offenbourg et à Schwabmünchen, fut nommé feld-maréchal-lieutenant en 1800, prit part, en 1805, à la guerre contre les Français en Bavière, en Styrie, en Hongrie, puis se rendit à Saint-Pétersbourg, où il résida pendant deux ans en qualité d'ambassadeur, devint conseiller intime et épousa la comtesse de Dietrichstein. De retour en Autriche en 1808, il fut chargé, l'année suivante, de couvrir la Bukowina et la Gallicie contre les attaques des Français et devint ensuite gouverneur de Theresienstadt. Mis en 1813 à la tête du 2e corps de l'armée autrichienne, il fut fait prisonnier dans la première journée de la bataille de Leipzig et conduit à Napoléon, qui l'envoya auprès de l'empereur François pour lui transmettre des propositions de paix, en l'invitant à revenir avec une prompte réponse. Meerveldt ne retourna point auprès de Napoléon. Il fit la campagne de France, puis se rendit en qualité d'ambassadeur à Londres, où il mourut. Il laissait la réputation d'un des officiers généraux les plus braves et les plus habiles de l'armée autrichienne et n'était pas moins distingué comme diplomate que comme militaire.

MÉES (LES), bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Digne, près du confluent de la Bléone et de la Durance; pop. aggl., 1,404 hab. — pop. tot., 2,165 hab. On y rencontre de nombreux vestiges de constructions romaines, au nombre desquelles on remarque un aqueduc supporté par de nombreuses arcades. Papeterie. Récolte de vins estimés. Ce sont des vins d'ordinaire qui, dans les bonnes années, peuvent prendre assez de qualité pour être servis comme vins d'entremets.

MÉÉSIE s. f. (mé-é-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des mousses. ‖ On dit aussi MÉÉSIA s. m.

MEETING s. m. (mî-tigne — mot angl. dérivé de *to meet*, se réunir). Réunion populaire anglaise, ayant pour objet de délibérer sur une question politique; réunion populaire ayant le même objet, dans un pays quelconque : *Une poignée de hussards est suffisante pour disperser un bruyant* MEETING *de cent mille Anglais*. (H. Heine.)

— **Encycl.** Les Anglais possèdent et pratiquent le droit de réunion avec la plus entière liberté. Ce droit, du reste, naquit et s'affirma chez eux, comme tant d'autres, par la simple pratique pendant le cours de la révolution de 1640. Tant que l'esprit de désordre ou d'opposition au gouvernement ne se mêla pas à son exercice, Cromwell le laissa subsister; mais, chaque fois que le Protecteur crut en avoir quelque chose à craindre, il le supprima assez brusquement. Pendant les années tumultueuses qui suivirent la restauration, ce droit s'étant plus d'une fois exercé aux dépens de la tranquillité publique, le Parlement, en 1676, interdit tous les *meetings* sur les places et rues publiques, et même dans les tavernes. Mais, avec la révolution de 1688, les discussions politiques, tant en plein air que dans les lieux publics, se ranimèrent. En dépit des restrictions des lois, ce droit, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, s'affirma constamment, et le pouvoir recula presque toujours devant l'application des mesures répressives dont il était armé. Il fallut l'émotion causée par la Révolution française et par la crise industrielle qui suivit la guerre contre l'Empire pour décider le gouvernement à appliquer ces lois avec plus ou moins de rigueur. Aujourd'hui, le droit de former des *meetings* ou des réunions de toute nature se trouve réglé par les dispositions suivantes : D'après un acte de George III (1799), toute réunion politique dont les membres contractent des obligations sous serment et signent, sans y être autorisés ou en être requis par la loi, une déclaration ou un engagement quelconque est illégale. Il en est de même des réunions qui gardent le secret sur les noms de leurs membres, ou dans lesquelles ceux d'une partie des chefs restent enveloppés de mystère pour le corps entier, ainsi que des réunions ou sociétés formées de différentes sections dont chacune en particulier a ses préposés. Il n'y a d'exception à cette règle qu'en faveur des sociétés religieuses ou de bienfaisance et de l'ordre maçonnique. L'ouverture du club ou local de réunion dans lequel on discute, ainsi que celle d'un salon de lecture, doit obtenir l'autorisation de deux juges de paix. Un autre acte, promulgué en 1817, défendit aux sociétés autorisées, les sociétés de bienfaisance et savantes exceptées, d'avoir des réunions générales ou de tenir des assemblées de délégués. Cette loi, passée à une époque où l'ordre social et politique avait fort à craindre de l'exercice du droit de réunion, a été considérablement modifiée en 1846. Le droit de dénoncer de pareilles réunions ayant été, cette année, enlevé aux simples particuliers pour être exclusivement transporté aux hommes de loi de la couronne, c'est-à-dire à l'attorney général et au *solicitor* général, la faculté de réprimer toutes les manifestations du droit de réunion qui pourraient troubler la tranquillité publique est cependant restée intacte, la loi continuant de décider que tout *meeting*, même de trois personnes, lorsqu'on peut raisonnablement y supposer un dessein de troubler la tranquillité publique, est illicite et sujet à punition. Mais c'est au jury qu'il appartient de décider si la réunion avait ou n'avait pas ce caractère. Grâce à ce droit d'apppréciation laissé au jury, il en résulte que les *meetings* dont le caractère est inoffensif sont à l'abri de toute entrave et de toute réglementation de la part de l'autorité publique. Quant aux *meetings* séditieux, la loi reste armée à leur égard de protections suffisantes. Si ces réunions se composent de plus de douze personnes, le fait d'y avoir participé est classé au rang des plus grands crimes, et les juges de paix sont armés du droit de requérir immédiatement la force publique pour les réprimer. Du reste, la pratique constante du droit de réunion en a rendu l'exercice à peu près sans danger pour l'Angleterre, et l'on a vu maintes fois, notamment à propos de la réforme parlementaire en 1866, des *meetings* de plusieurs centaines de mille hommes, sans qu'il en soit résulté aucun dommage sérieux pour la tranquillité publique.

Qui n'a pas assisté à un *meeting* ne peut se rendre compte des allures d'un peuple libre. C'est dans ces assemblées que s'élaborent les idées nouvelles, que se preparent les pétitions ayant pour but une réforme ou une innovation.

Il vous passe par l'esprit une idée : libre à vous de convoquer dans un lieu quelconque, en plein vent, si vous le préférez, vos concitoyens à heure fixe. Si vous êtes judicieux, ils vous écouteront; si vous êtes un rêveur, ils passeront sans s'arrêter ou vous siffleront. Les *meetings* fournissent un crible admirable pour vanner les idées : après une libre discussion, les utopies tombent à terre pour ne plus se relevèr; les conceptions pratiques portent immédiatement leurs fruits. En Angleterre, il n'y a point de sociétés secrètes, il n'y a point de conspiration. A quoi bon? Chacun n'a-t-il pas le droit de se plaindre, de critiquer, de proposer son système? N'entendez-vous pas les Irlandais façonnés par O'Connel aux habitudes parlementaires? Ils se réunissent pour déblatérer contre l'Angleterre, contre le protestantisme et contre la grande propriété — en cela, ils n'ont pas tort; — mais on leur permet d'aller jusqu'aux plus grossières insultes. M. Gladstone, parlant en plein comté de Lancastre, dans un pays dévoré par la famine et s'adressant à un auditoire de malheureux, disait un jour : « Les changements, les améliorations, tout cela est dans vos mains. Vous avez la presse et les *meetings* pour exprimer vos vœux. Agitez-vous, associez-vous : le gouvernement est aux écoutes; il attend vos ordres. Vous vous taisez, c'est que vous êtes satisfaits. » Les *meetings* anglais sont devenus des tribunaux internationaux où les peuples et les partis viennent plaider leur cause. En novembre 1863, le prince Czartoryski y revendiquait les droits de la Pologne; M^{me} Beecher y venait défendre la cause des esclaves américains contre les intérêts commerciaux de l'Angleterre et réveillait toutes les fibres généreuses des compatriotes de Wilberforce. Depuis lors, plusieurs *meetings* ont eu en Angleterre un grand retentissement. Nous citerons particulièrement ceux qui ont été tenus pour demander la délivrance des fenians prisonniers, pour réclamer la réforme électorale, pour pousser à des reformes radicales dans l'Église d'Irlande, etc.

MEETKERCKE ou **METKERKE** (Adolphe VAN), antiquaire et philologue belge, né à Bruges en 1528, mort à Londres en 1591. Il fut président du conseil de Flandre, remplit plusieurs missions diplomatiques auprès de divers princes allemands, et mourut ambassadeur en Angleterre. C'était un érudit tres-versé dans la connaissance de l'antiquité et de la langue grecque. Nous citerons de lui : *De veteri et recta pronuntiatione linguæ græcæ* (Bruges, 1576, in-8^{o}); *Theocriti Epigrammata carmine latino reddita*, traduction publiée avec le *Parerga poetica*, de Posthius (1580, in-12). Il a collaboré à divers ouvrages d'Hubert Goltzius, entre autres *Icones imperatorum romanorum; Fasti magistratuum et triumphorum*, etc.

MÉFAIRE v. n. ou intr. (mè-fè-re — du préf. *mé*, et de *faire*). Faire le mal, faire une mauvaise action, commettre un méfait.

MÉFAIT s. m. (mé-fè — rad. *méfaire*). Mauvaise action : *Un bienfait mal placé est un* MÉFAIT. (Maxime latine.) *L'homme naît seul, meurt seul, reçoit seul la récompense de ses bonnes actions, et seul la punition de ses* MÉFAITS. (Manou.)

MÉFENTES s. f. pl. (mé-fan-te — du préf. *mé*, et de *fente*). Techn. Bois qu'on ôte des lattes quand on les taille, et qui est destiné au chauffage.

MÉFIABLE adj. (mé-fi-a-ble — du préf. *mé*, et de *fier*). Dont il faut se méfier, à qui l'on ne doit pas se fier.

MÉFIANCE s. f. (mé-fi-an-se — rad. *se méfier*). Disposition à supposer le mal, crainte habituelle d'être trompé : *Domitien ne mettait aucune borne à ses* MÉFIANCES *ni à ses accusations.* (Montesq.) *On est souvent trompé par la confiance, mais on se trompe soi-même par la* MÉFIANCE. (Le prince de Ligne.) *La plupart des hommes du monde, par vanité, par* MÉFIANCE, *ne se livrent à aimer une femme qu'après l'intimité.* (H. Beyle.) *C'est toujours le peuple qui, par* MÉFIANCE *ou indifférence des formes démocratiques, fait obstacle à la liberté.* (Proudh.)

— Prov. *Méfiance est mère de sûreté*, Pour éviter d'être trompé, il faut se méfier des personnes avec qui l'on est en rapport :

Il était expérimenté,
Et savait que *la méfiance*
Est mère de la sûreté.

LA FONTAINE.

— **Syn. Méfiance, défiance.** V. DÉFIANCE.

MÉFIANT, ANTE adj. (mé-fi-an, an-te — rad. *se méfier*). Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux : *Caractère* MÉFIANT. *L'expérience du monde rend* MÉFIANT. (Bonnin.) *En amour, les femmes doivent être plus* MÉFIANTES *que les hommes.* (H. Beyle.) *Un jeune homme* MÉFIANT *court le danger d'être fourbe un jour.* (J. Joubert.)

— Substantiv. Personne méfiante : *Le* MÉFIANT *se croit toujours entouré de piéges* (Acad.) *Le* MÉFIANT *déconcerte les fripons et les repousse.* (B. de St-P.) *Méfiez-vous des* MÉFIANTS.

— **Syn. Méfiant, ombrageux, soupçonneux.** L'homme *méfiant* accorde difficilement sa confiance; il a mauvaise opinion de tout le monde, il est misanthrope, il croirait faire une sottise en attribuant les actions des autres à des motifs désintéressés. L'homme *ombrageux* est susceptible, il s'effraye facilement, voit partout des dangers et des piéges, et cette extrême susceptibilité tient à son peu de courage à supporter les moindres contrariétés. Le *soupçonneux* va lui-même au devant des raisons qui peuvent le mettre en défiance, il en invente quand il n'y en a pas de réelles.

MÉFIER (SE) v. pr. (mé-fi-é — du préf. *mé*, et de *fier*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous méfiions, que vous vous méfiiez*). Eprouver de la méfiance, douter de la rectitude, de la bonté ou de la sincérité : SE MÉFIER *de quelqu'un, des intentions de quelqu'un.* MÉFIE-TOI *de ceux qui trafiquent d'encens et de poison.* (Maxime orientale.) *Il faut* SE MEFIER *des mets et des liqueurs qui excitent à manger sans faim et à boire sans soif.* (Socrate.) *Après* S'ÊTRE MÉFIÉ *des gens, on* SE MÉFIE *des choses; après* S'ÊTRE MÉFIÉ *des autres, on* SE MÉFIE *de soi, et l'on n'est plus bon à rien.* (De Ligne.) *Je* ME MÉFIE *de l'engouement que fait naître un dupeur d'oreilles.* (D'Alemb.) *Un homme qui ne montre aucun défaut est un sot ou un hypocrite dont il faut* SE MÉFIER. (J. Joubert.) MÉFIEZ-VOUS *de votre jugement lorsque vous êtes seul de votre avis.* (M^{me} C. Fée.). *C'est un fait incontestable que les femmes* SE MÉFIENT *généralement les unes des autres.* (M^{me} Romieu.) *Quand on a été longtemps trompé par un fourbe, on* SE MÉFIE *même d'un honnête homme.* (Guizot.) *Il faut* SE MÉFIER *de l'homme à qui le vin ne desserre jamais les dents.* (G. Sand.) *Les femmes* SE MÉFIENT *trop des hommes en général, et pas assez en particulier.* (Commerson.)

Hommes francs et loyaux, *méfiez-vous* toujours
Des gens qui vont sous terre et par d'obscurs détours.

VIENNET.

— *Méfiez-vous!* Avertissement qu'on donne à des ouvriers employés à un travail de force, pour qu'ils aient à se garder d'un danger jugé probable.

— Gramm. Le participe passé est toujours invariable dans les temps composés de ce verbe essentiellement réfléchi : *Nous nous sommes* MÉFIÉ *de lui.*

Méfiez-vous de l'eau qui dort (*Guardate del agua mansa*), comédie de Calderon. Cette pièce est remarquable, non pas seulement par l'art infini avec lequel l'intrigue est conduite et développée, mais par l'habileté avec laquelle les caractères sont dessinés et analysés. Le scenario est plus gai que ne se le permet ordinairement le grand poëte espagnol, et l'intrigue repose sur l'opposition de deux caractères de jeunes filles très-finement étudiés. Un gentilhomme, don Alonso, a deux filles qui, ayant été élevées dans un cloître pendant que leur père, veuf, était à Mexico, rentrent dans le monde lors de son retour à Madrid. Ces deux jeunes filles sont entièrement dissemblables. Clara, la plus âgée, se montre sous les apparences du caractère le plus paisible et le plus réservé; elle regrette, dit-elle, le silence du cloître. Au contraire, Eugénie, la plus jeune, est vive, enjouée, capricieuse, et se plaît au bruit du monde, aux frivoles distractions; aussi son père pense-t-il à la marier la première. Plusieurs prétendants se présentent, et parmi eux un simple et naïf campagnard, Asturien de naissance, nommé Torribio, dont les jeunes filles se moquent à qui mieux mieux, tout en se disant, au fond, qu'il ferait un très-bon mari, de la meilleure pâte qu'on puisse trouver. La sage Clara reproche à sa sœur ses railleries et les persiflages dont elle accable le bon Torribio, mais en dessous elle ourdit elle-même une intrigue des plus rusées. Profitant de la niaiserie du campagnard, elle se fait passer pour sa sœur et attrape dans ses filets l'homme destiné à Eugénie; elle trompe sa propre duégne, qui devient la complice de ses petites machinations, si bien qu'à la fin de la pièce, on reconnaît que la joyeuse et mondaine Eugénie est restée en route dans son intrigue d'amour, tandis que la paisible et taciturne Clara a fait si bien son chemin qu'elle lui a enlevé son prétendant. Dans cette pièce, le caractère du rustique Torribio est présenté avec une force comique surprenante. A ce point de vue, la comédie de Calderon a quelque parenté avec les pièces connues sous le nom de *Comedias de figuron*, dont un des meilleurs modèles est le *Beau don Diégo*.

Il est probable que cette pièce a été représentée à la fin de l'année 1649 ou au commencement de la suivante, d'après certains détails qui sont relatifs à la réception de la seconde femme de Philippe IV, qui eut lieu le 15 novembre 1649. Angliviel La Beaumelle l'a traduite en français, sous le titre de : *Gardez-vous de l'eau qui dort*, dans le tome XII des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (Paris, 1827, in-8^{o}).

MÉG préfixe. V. MÉGA.

MEG s. m. (mègh). Argot. Maître. ‖ *Le meg des megs*, Dieu. ‖ *Le meg de la rousse*, Le préfet de police. ‖ On dit aussi quelquefois MEC.

MÉGA (du gr. *megas*, grand, qui se rattache, comme le latin *magnus* et le sanscrit *mahat*, grand, long, à la racine sanscrite *mah*, croître). Préfixe qui signifie grand. ‖ En certains cas, on dit *mégalo* devant les consonnes, *még* devant *a*, et *mégal* devant les autres voyelles.

MÉGABASIS s. m. (mé-ga-ba-ziss — du préf. *méga*, et du gr. *basis*, base, pied). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type est originaire du Brésil : *Les étuis des* MEGABASIS *forment six épines fort longues, et sont revêtus d'une plaque brune, lisse, en forme de croissant, qui réfléchit les objets comme un miroir.*

MÉGABYSE s. m. (mé-ga-bi-ze). Antiq. gr. Nom persan que portaient les prêtres de Diane, à Ephèse, et dont on ignore l'origine.

MÉGABYSE ou **MÉGABAZE**, l'un des héros de la Perse, qui figura parmi les sept conjurés qui renversèrent du trône le faux Smerdis (521 av. J.-C.). Il montra le plus grand dévouement pour Darius et lui subjugua la Thrace et la Macédoine. Il eut pour fils ce Zopyre qui se sacrifia pour faire rentrer Babylone sous l'obéissance de Darius.

MÉGABYSE, général d'Artaxerxès, petit-fils du précédent. Il dompta, en Egypte, la révolte d'Inarus (459 av. J.-C.), et fut vaincu lui-même par l'Athénien Cimon (450). Après cette défaite, il fut disgracié, se retira dans son gouvernement de Syrie et se mit en pleine révolte. Dans la suite, il se réconcilia avec Artaxerxès, qui le rappela à la cour. Il avait épousé Amytis, sœur de ce prince et fille de Xerxès.

MÉGACARPÉE s. f. (mé-ga-kar-pé — du préf. *méga*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

MÉGACÉPHALE adj. (mé-ga-sé-fa-le — du préf. *méga*, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a une grosse tête.

— Bot. Qui a des fleurs formant de gros capitules.

— s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des cicindélètes.

— **Encycl.** Entom. Les *mégacéphales* ressemblent beaucoup aux cicindèles, dont elles se distinguent par leurs palpes labiales aussi longues que les maxillaires, la tête plus forte et plus ronde, les yeux moins saillants, le corselet plus large et les pattes moins longues. Elles ont le corps très-bombé, généralement orné de couleurs très-brillantes et métalliques. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces qui habitent l'Afrique, l'Asie et surtout l'Amérique. Elles diffèrent aussi des cicindèles par les mœurs. Ce sont des insectes pour la plupart nocturnes, ou tout au moins crépusculaires; pendant le jour, les *mégacéphales* se retirent dans des trous creusés dans le sable ou sous les racines des arbres; le soir, elles sortent de leur réduit, mais sans s'en écarter beaucoup. Elles sont très-voraces et se nourrissent d'insectes, de chenilles et de vers.

MÉGACÈRE adj. (mé-ga-sè-re — du préf. *méga*, et du gr. *keras*, corne). Zool. Qui a de grandes cornes ou de grandes antennes.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type est originaire du Brésil.

MÉGACHILE s. f. (mé-ga-ki-le — du préf. *méga*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

— **Encycl.** Les *mégachiles*, que distinguent une tête forte, des yeux ovalaires, des mandibules triangulaires, des antennes courtes implantées au milieu de la face et un corselet arrondi et bombé, sont d'espèces assez nombreuses et particulièrement répandues dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. Ces hyménoptères ont été souvent nommées *coupeuses de feuilles*, à cause de leurs habitudes singulières. Les femelles creusent, dans le sable ou dans la terre, un trou propre à servir de nid à leurs larves; quelquefois même, elles profitent d'une cavité faite dans une muraille ou dans un tronc d'arbre, et là, se mettent à construire, c'est-à-dire à garnir leur demeure de fragments de feuilles découpées avec leurs mandibules comme avec un emporte-pièce. Le type du genre et l'espèce la plus communément observée dans notre pays est la *mégachile* de la rose à cent feuilles. Ce sont, en effet, les feuilles de cet arbuste qu'elle choisit de préférence. Quand elle s'est creusé un terrier sur le bord d'un chemin ou le long d'une allée de jardin, elle y porte des fragments de feuilles contournées, rapprochées et agencées en forme de dé à coudre; mais une première assise ne lui suffit pas; elle double les couches, les triple, les décuple parfois, et ce n'est que lorsque la maisonnette de feuilles desséchées, durcies et agglutinées lui paraît offrir toutes les garanties désirables de solidité, qu'elle y dépose un œuf avec une quantité suffisante de nourriture. Après quoi, l'infatigable *mégachile* recommence la construction d'une seconde loge, puis d'une troisième, et continue de la sorte jusqu'à ce qu'elle ait entièrement rempli de ces petites cellules la longue galerie du terrier qu'elle s'est creusé. Au moment de se transformer en nymphes, les larves se construisent une coque soyeuse, comme tous les insectes de la tribu des apiens.

Le genre entier de ces curieux insectes se divise en deux groupes : les *mégachiles* coupeuses de feuilles, dont le type principal vient d'être mentionné et décrit, et les *mégachiles* maçonnes qui se construisent un nid.

Parmi celles-ci, nous citerons surtout la *mégachile* des murailles. Cet insecte est long de $0^{m},02$ environ; il est noir, duveteux, avec les ailes d'un noir bleuâtre; le mâle a le duvet roussâtre, tandis que celui de la femelle est noir. Cette espèce est commune aux environs de Paris. La femelle s'établit dans l'angle d'un bâtiment ou l'abri d'une moulure bien exposé au soleil; elle y forme un petit tas de terre détrempée, dans lequel elle creuse une cellule bien lisse qu'elle remplit d'une espèce de pâtée et où elle dépose un œuf. Elle recommence ce travail jusqu'à ce qu'il y ait une quinzaine de cellules. Le nid, quand il est terminé, ressemble à une poignée de mortier jeté et attaché contre le mur. Les œufs éclosent, et l'insecte, quand il a accompli toutes ses métamorphoses, perce avec ses mâchoires la paroi de sa cellule pour pouvoir en sortir. Ces insectes ont des ennemis redoutables; ce sont les clairons et les leucopsis, qui introduisent leurs œufs dans les cellules avant que celles-ci soient entièrement closes.

MÉGACLÈS, archonte d'Athènes, de la puissante famille des Alcméonides. Il fit échouer la conspiration de Cylon (612 av. J.-C.) et massacrer les complices de cet usurpateur dans le temple de Minerve, ce qui le fit exiler comme sacrilége.

MÉGACLÈS, de la même famille que le précédent, chef du parti de la Côte, à Athènes (les paraliens ou parti de la Côte, c'était la bourgeoisie). Il chassa l'usurpateur Pisistrate (560 av. J.-C.), puis se réconcilia avec lui, lui donna sa fille en mariage et l'aida à recouvrer l'autorité.

MÉGADÈRE s. m. (mé-ga-dè-re — du préf. *méga*, et du gr. *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces, dont l'une se trouve à Cayenne et au Brésil, la seconde au Mexique.

MÉGADERME s. m. (mé-ga-der-me — du préf. *mega*, et du gr. *derma*, peau). Mamm. Genre de mammifères, de la famille des vespertilionides.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par l'absence d'incisives supérieures, des canines fortes et crochues, des oreilles très-grandes, réunies sur le devant de la tête, trois crêtes nasales, des lèvres velues et l'absence de queue. Ajoutons, comme caractère important, un développement considérable de la peau au-dessus des narines, d'où est tiré le nom lui-même de *mégaderme*. On ne possède aucun détail sur les mœurs de ces animaux, bien qu'on ait pu les diviser en quatre espèces : le *mégaderme* trèfle, à feuille nasale ovale, à oreillon en trèfle, à poil long, moelleux et gris de souris; le *mégaderme* spasme, à feuille nasale en cœur et à oreillon en demi-cœur, plus grand que le précédent, poil roux; le *mégaderme* lyre, à feuille nasale rectangulaire et à oreilles très-amples, pelage fauve; le *mégaderme* feuille, à feuille nasale ovale et à pelage cendré. Ces animaux mesurent de $0^{m},06$ à $0^{m},08$ de longueur; ils habitent l'Afrique, l'Inde et l'île de Java.

Les *mégadermes*, confondus par Linné avec les vespertilions, forment le passage des phyllostomes aux rhinolophes, quant au développement des membranes nasales; ils se rapprochent surtout des premiers par la présence d'oreillons et l'absence de queue; mais ils s'éloignent des uns et des autres par leurs lèvres velues, sans tubercules, et par leur langue courte, lisse, sans verrues ni papilles.

MÉGADOMESTIQUE s. m. (mé-ga-do-mèsti-ke — du préf. *méga*, et de *domestique*). Hist. Sous le Bas-Empire, Officier de la cour dont les fonctions répondaient à celles de notre grand sénéchal.

MÉGA-ÉLECTROMÈTRE s. m. (mé-ga-é-lè-ktro-mè-tre — du préf. *méga*, et de *électromètre*). Physiq. Instrument propre à mesurer l'électricité.

MÉGAGNATHE s. m. (mé-ga-ghna-te — du préf. *méga*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des trogositides, dont le type se trouve dans une partie de l'Europe australe et de l'Asie Mineure.

MÉGAHÉTÉRIARQUE s. m. (mé-ga-é-té-ri-ar-ke — du gr. *megas*, grand; *heteros*, autre, étranger; *archos*, chef). Hist. Grand officier de la cour de Constantinople, qui commandait les corps étrangers de la garde de l'empereur.

MÉGAL, préfixe. V. MÉGA.

MÉGAL, petite chaîne de montagnes de France (Haute-Loire); elle se détache de la chaîne du Vivarais au mont Mezenc, s'étend de l'E. à l'O., sépare le bassin du Lignon de celui de la Loire, et forme, sur une petite étendue, la limite entre les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Les points culminants sont le Mégalon-Testavoyre (1,437 m.), la montagne de la Marine (1,390 m.), le village de Montusclat (1,035 m.). Elle donne naissance à quelques cours d'eau affluents du Lignon, et à des torrents.

MÉGALANTHE adj. (mé-ga-lan-te — du préfixe *mégal*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. ‖ On dit plus ordinairement GRANDIFLORE.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE s. f. (mé-ga-lan-tro-po-jé-né-zî — du préf. *méga*, et du gr. *anthrôpos*, homme; *genesis*, génération). Art prétendu de procréer à volonté des hommes de haute taille et des hommes de génie, des hommes grands et des grands hommes : *D'après les règles de la* MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE, *on aurait pu obtenir des hommes de belle taille et de grand esprit.* (A. Fée.) ‖ Traité sur cet art.

— **Encycl.** Existe-t-il des moyens quelconques d'améliorer l'espèce humaine? Posée dans ces termes généraux, la question n'offre aucune espèce de difficulte : oui, on peut améliorer l'espèce, et non pas seulement au point de vue du complet développement des facultés physiques, non pas seulement sous le rapport de la beauté et de l'ampleur des formes, de la richesse de l'organisation, mais encore au point de vue des facultés morales et intellectuelles. On peut non-seulement amplifier la cavité thoracique, faciliter le jeu des viscères, accroître l'activité de la circulation, enrichir la masse du sang, etc., etc., mais encore développer l'intelligence et la mémoire, rectifier les penchants, affermir la volonté, etc. La seconde classe des modifications est même plus facile à réaliser que la première, car si l'on améliore les organes par la gymnastique rationnelle, procédé qui offre de nombreuses difficultés et des insuccès très-fréquents, on corrige les facultés par l'éducation, moyen éminemment pratique et relativement facile. A ce point de vue, la *mégalanthropogénésie* n'est donc pas une chimère. Mais les physiologistes qui se sont préoccupés de la question l'ont envisagée sous un autre aspect. Quelques-uns, s'appuyant sur les exemples fournis par la zootechnie, un art nouveau, mais dont les rapides progrès sont incontestables, veulent qu'on applique à l'homme les procédés usités pour l'amélioration des animaux domestiques. Ils n'ont pas tort en principe; il est certain que, par la méthode proposée, on pourrait arriver, par exemple, à développer certains muscles dans les races où le besoin s'en fait sentir; certains peuples, chez qui le gras des jambes fait notoirement défaut, pourraient en être pourvus par des croisements intelligents; mais ce serait à la condition expresse de ne confier la procréation de l'espèce qu'à des individus de choix et de condamner les autres au célibat, ne pouvant, comme cela se pratique pour les animaux, les élever pour l'engraissement et la boucherie. Enoncer une pareille difficulté, c'est montrer suffisamment que le problème est pratiquement insoluble.

Autre difficulté : la sélection, qui améliore incontestablement les espèces au point de vue physique, produit-elle un effet semblable sur l'individu moral et intellectuel? La transmissibilité des qualités morales par la génération a été souvent affirmée, mais en même temps reconnue très-infidèle; nous ne voulons pas ajouter, de peur d'être accusés de méchanceté, qu'on a fait le même reproche à la femme, ce qui constitue une nouvelle et sérieuse difficulté. On a souvent remarqué qu'un grand homme n'a presque jamais donné le jour à un grand homme. Nous voulons bien reconnaître que, le concours de deux individus étant nécessaire pour la procréation, ce défaut de transmissibilité des facultés provient peut-être d'une union mal assortie; mais quelles règles doivent présider à ces unions? Nous savons qu'il en a été établi; mais nous savons aussi qu'elles sont généralement ou arbitraires, ou ridicules, et, en tout cas, contredites par l'expérience. Un de nos amis, qui ne serait pas bien aise d'être cité ici, a écrit avec conviction un livre sur la *mégalanthropogénésie;* il s'est choisi une femme, non selon ses goûts, mais selon ses principes, et, procédant en tout d'après la règle qu'il s'était tracée lui-même, il a procréé un rejeton, un seul, le crétin le plus complet qu'il nous ait été donné de connaître.

On voit donc que la méthode de sélection appliquée à l'homme offre des difficultés physiologiques assez grandes; que dirons-nous des difficultés sociales? Nous nous heurtons ici à une véritable impossibilité. On sait que trois grands mobiles président aux unions conjugales : la passion, l'orgueil et l'intérêt, tous trois absolument étrangers aux principes de la sélection. Mais, en admettant même que l'intervention de la loi ou l'amélioration des mœurs et des habitudes pussent imposer ou inspirer des choix plus rationnels, la sélection humaine aurait des conséquences absolument désastreuses. Par elle, certaines familles iraient s'améliorant graduellement; le reste empirerait de plus en plus, et, dans cette société où l'égalité n'est déjà pas excessive, on verrait se créer rapidement une aristocratie de sang, aristocratie d'autant plus puissante, d'autant plus inébranlable, d'autant plus écrasante, qu'elle serait fondée sur des qualités très-sérieuses. Le croisement perpétuel auquel est livrée la race humaine par nos unions de hasard nous paraît infiniment préférable, car il est infiniment plus favorable au règne de l'égalité; non pas à cause des mariages trop rares entre les diverses classes de la société, mais par la façon dont les classes supérieures tendent à décroître, tandis que s'élèvent de plus en plus les classes inférieures. Virey en a donné les raisons. « Sans doute, dit-il, on ne se plaît point à dégénérer; mais qui ne voit pas les princes et les grands, entourés d'éternels flatteurs qui leur persuadent toujours qu'ils sont les premiers hommes du monde en tout, et qui, leur cédant sans cesse, empêchent les plus heureux caractères de s'évertuer? De là vient que la facilité de tout ce qui les environne les fait tomber insensiblement dans la mollesse, tandis que le pauvre, instruit à la dure école du malheur, se roidit contre l'adversité, s'aguerrit aux tempêtes, et devient nécessairement un homme supérieur aux puissants de la terre. Que dis-je! Une secrète jalousie excite sans relâche les cœurs généreux à surpasser en mérite et en talent ceux qui les dominent par le rang. Enfin, lors même que les puissants se défendraient de la mollesse et de l'ignoble bassesse de caractère, ou de la lâcheté d'esprit et de cœur qu'elle amène insensiblement, pourraient-ils toujours résister aux plaisirs qui énervent et abâtardissent bien davantage encore les générations? Trop de facilités s'offrent de toutes parts à leurs sens, dans la jeunesse surtout, pour qu'ils puissent échapper aux sirènes, aux jouissances les plus séduisantes des voluptés. Aucune famille puissante et riche n'a pu s'y soustraire, ce qui est devenu presque toujours la ruine du pouvoir héréditaire chez toutes les nations. Le tableau de toutes les branches royales ou impériales, dans les différents siècles et les divers pays, a montré qu'elles se perdaient presque constamment par l'abâtardissement, dont la cause principale vient de l'abus des plaisirs.... Il faut donc que les destins s'accomplissent sur tout le globe, et que la roue de la fortune tourne sans cesse pour élever les uns au faîte, tandis qu'elle en précipite d'autres dans les abîmes Mais cela même prouve l'inconstance des qualités morales chez les mêmes familles humaines ou l'impossibilité d'une filiation successive d'hommes de génie. La nature nous donnant des dispositions innées à son gré, il n'est pas étonnant qu'il puisse naître, comme dit Montaigne, un marmiton d'un duc et pair, comme un général d'un cordonnier, et du vertueux Marc-Aurèle est sorti l'horrible tyran Commode. Il ne faut donc pas se fier beaucoup à la *mégalanthropogénésie* pour les rois comme pour les sujets. »

Envisagée comme nous l'avons fait jusqu'ici, la *mégalanthropogénésie* peut être une illusion, mais elle mérite au moins la discussion, étant fondée en principe, sinon possible en pratique; nous ne pouvons en dire autant du système de ceux qui ont prétendu, par certains procédés de détail, aussi ridicules qu'indécents, procréer à leur gré des hommes d'Etat, des militaires, des géomètres, absolument comme d'autres ont enseigné l'art de faire des garçons ou des filles. Un fait aussi frappant qu'incontestable, c'est la stérilité des grands hommes et des grands savants. La Fontaine avait entrevu le fait :

> Un muletier à ce jeu vaut trois rois.

Les femmes débauchées le savent bien et montrent peu de goût pour les hommes absorbes dans les contemplations métaphysiques. Un peu de bestialité ne leur déplaît pas en ce point, et il faut bien reconnaître que cette absence de préoccupation scientifique ne paraît pas nuire à l'intelligence du fruit et semble même servir sa vigueur corporelle. La théorie du savant Jean Huarte, qui enseignait, dans son livre de l'*Examen des esprits*, à procréer à volonté des grands hommes de divers genres et des enfants de l'un ou de l'autre sexe, n'en a pas moins séduit un grand nombre de théoriciens; mais leurs théories n'ont pas changé le monde, comme elles en affichaient la prétention, et rien ne fait présumer que la pratique de l'avenir doive leur être plus favorable. La génération humaine menace de rester un grand hasard, comme elle a toujours été un grand mystère.

MÉGALARTE, personnage fabuleux, qui inventa avec Mégalomaze, d'après les traditions grecques, le moyen de convertir le blé en farine et la farine en pain, et introduisit cette heureuse invention en Béotie. Pour perpétuer ce bienfait, les Béotiens lui élevèrent des statues dans Scolos.

MÉGALARTIES s. f (mé-ga-lar-tî — gr. *megalartiai;* de *megas*, *megalos*, grand; *artos*, pain). Antiq. gr. Syn. de THESMOPHORIES.

MÉGALASCLÉPIADES s. f. pl. (mé-ga-la-sklé-pi-a-de — gr. *magalasclêpiades;* de *megas*, *megalos*, grand; *Asclêpias*, Esculape). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait, à Epidaure, en l'honneur d'Esculape. ‖ On dit aussi MÉGALASCLÉPIES.

MÉGALÉGORIE s. f. (mé-ga-lé-go-rî — gr. *megalegoria;* de *megas*, grand, et de *agoreuein*, discourir). Rhétor. Emphase, pompe du style.

MÉGALÉSIEN, IENNE adj. (mé-ga-lé-zi-ain, iè-ne — rad. *mégalésies*). Antiq. gr. Qui a rapport aux mégalésies : *Fêtes* MÉGALÉSIENNES. *Jeux* MÉGALÉSIENS.

MÉGALÉSIES s. f. pl. (mé-ga-lé-zî — du gr. *megalê*, grande, surnom de *Cybèle* qu'on appelait la *grande déesse*). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

— **Encycl.** Ces fêtes se célébraient le 14 avril; elles avaient été instituées à l'époque de la seconde guerre punique. Les livres sibyllins annonçaient que Rome vaincrait toujours ses ennemis et deviendrait maîtresse de l'Italie entière, si la mère Idienne (Cybèle) était apportée de Pessinunte à Rome. Attale, chez qui le Sénat envoya des députés, leur remit une pierre que les gens du pays appelaient la mère des dieux; Scipion Nasica déposa en grande pompe ce fétiche dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin, et institua les *mégalésies*. Des jeux appelés mégalésiens et auxquels prenaient part les dames romaines accompagnaient cette solennité; les matrones dansaient autour de l'autel de Cybèle, en présence des magistrats revêtus de robes de pourpre. Des prêtres phrygiens portaient processionnellement par la ville l'image de la déesse; des comédies d'un genre particulier étaient jouées sur les théâtres.

MÉGALITHIQUE s. m. (mé-ga-li-ti-ke — du préf. *mega*, et du gr. *lithos*, pierre). Archéol. Se dit des constructions édifiées au moyen de gros blocs de pierre, comme obélisques, menhirs, peulvens, dolmens : *Les constructions* MÉGALITHIQUES *sont très-communes dans l'ouest de la France et dans le Danemark.*

— **Encycl.** Longtemps les monuments faussement appelés druidiques, dolmens, menhirs, cromlechs, etc., ont été exclusivement attribués aux Celtes. Des découvertes successives ont complétement modifié à cet égard l'opinion des savants. On connaît aujourd'hui une suite presque ininterrompue de monuments *mégalithiques*, depuis la Suède méridionale jusqu'en Tunisie, en passant par le Danemark, le Holstein, le Sleswig, l'Oldenbourg, le Hanovre, le Mecklembourg, la Hollande, la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, la France, le Portugal, l'Espagne, le Maroc et l'Algérie. La nature identique de ces constructions ne permet guère de douter qu'elles ne soient dues à un peuple unique, qui aurait lentement et progressivement envahi les divers pays que nous venons de nommer. Mais on ignore le sens dans lequel se serait effectué ce mouvement migratoire. Le général Faidherbe, qui a soigneusement étudié les monuments *mégalithiques* de Roknia, dans la province de Constantine, pense que le peuple qui les a élevés est venu du nord au sud. Il appuie cette assertion sur la présence très-singulière de quelques individus blonds au milieu des Berbères et des Kabyles. Ce fait paraît révéler l'existence ancienne d'un peuple venu du nord, qui se serait fondu avec la population indigène; on sait en effet que les types d'une race perdue par le croisement se reproduisent ensuite par intervalle et isolément. Il est vrai qu'on a expliqué par l'invasion des Vandales le fait que nous venons de signaler; mais des témoignages anciens, soigneusement recueillis par le général Faidherbe, prouvent l'existence d'une race blonde dans ces pays bien longtemps avant les Vandales. Hérodote affirme que les Libyens étaient un peuple blanc; Scylax dit que le même peuple était non pas blanc, mais blond (ξανθός); des monuments récemment découverts ont fait supposer que l'Egypte aurait été envahie, vers 1400 av. J.-C., par un peuple aux cheveux blonds et aux yeux bleus. Tout cela semble faire supposer une invasion de peuples du nord de l'Europe, auxquels il est naturel d'attribuer les monuments *mégalithiques*. Enfin, M. de Luynes affirme avoir vu de ces monuments en Syrie; il en existe dans l'Asie Mineure et ils sont nombreux dans le sud de l'Inde. Tout fait donc présumer une invasion qui a suivi ce long itinéraire; mais rien ne prouve d'une façon bien certaine que cette invasion ait été composée d'hommes blonds, et provenant d'une race venue du nord de l'Europe. D'autre part, un certain progrès dans la construction des œuvres d'art, observé dans les tombeaux *mégalithiques*, progrès qui s'est opéré sensiblement dans la direction du sud au nord, fait croire à certains archéologues que l'invasion de ce qu'ils appellent la civilisation *mégalithique* a eu lieu dans la même direction. V. CELTIQUE.

MÉGALO, préfixe. V. MÉGA.

MÉGALOCARPE adj. (mé-ga-lo-kar-pe — du préf. *mégalo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui a de gros fruits.

MÉGALOCHIRE adj. (mé-ga-lo-ki-re — du préf. *mégalo*, et du gr. *cheir*, main). Zool. Qui a de grandes mains et de grands tentacules.

MÉGALODÈRE s. m. (mé-ga-lo-dè-re — du préf. *mégalo*, et du gr. *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des scydménites, dont l'espèce type a été trouvée en France, en Angleterre et en Allemagne.

MÉGALODON s. m. (mé-ga-lo-don — du préf. *mégalo*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes, de la tribu des locustins, ordre des orthoptères, établi sur une espèce de l'île de Java, caractérisé par un thorax très-large, des élytres aussi longs que l'abdomen, un prosternum et un mésosternum munis l'un et l'autre de deux longues épines.

MÉGALODONTE s. m. (mé-ga-lo-don-te — du préf. *mégalo*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉGALOGONE adj. (mé-ga-lo-go-ne — du préf. *mégalo*, et du gr. *gônia*, angle). Minér. Qui a ses angles très-obtus.

MÉGALOGRAPHE s. m. (mé-ga-lo-gra-fe — rad. *mégalographie*). B.-arts. Celui qui dessine les objets en grand.

MÉGALOGRAPHIE s. f. (mé-ga-lo-gra-fî — du préf. *mégalo*, et du gr. *graphô*, j'écris, je trace). B.-arts. Art de peindre, de dessiner en grand. ‖ Art de peindre des sujets élevés, des sujets de grand style.

MÉGALOGRAPHIQUE adj. (mé-ga-lo-gra-fi-ke — rad. *mégalographie*). Qui a rapport à la mégalographie : *Génie* MÉGALOGRAPHIQUE.

MÉGALOMAPPE s. f. (mé-ga-lo-map-pe — du préf. *mégalo*, et du gr. *mappa*, carte). Grande carte géographique sur toile.

MÉGALOMÈTRE adj. (mé-ga-lo-mè-tre — du préf. *mégalo*, et du gr. *metron*, mesure). Bot. Se dit des plantes dont le calice, fort développé, est divisé en un grand nombre de parties.

MÉGALONYX s. m. (mé-ga-lo-nikss — du préf. *mégalo*, et du gr. *onux*, ongle). Mamm. Genre de mammifères fossiles.

— Ornith. Genre d'oiseaux assez mal connu.

— **Encycl.** Mamm. En 1797, Jefferson, ancien président des Etats-Unis, annonça qu'on avait découvert dans la caverne de Green-Biar, dans l'ouest de la Virginie, des ossements fossiles d'un animal inconnu. Il les rapporta d'abord à un grand carnassier qu'il nomma *mégalonyx*, à cause de la longueur de ses ongles. Wistar, au contraire, leur trouvait une certaine analogie avec les pieds des paresseux actuels; et des moulages de ces pièces envoyés à Cuvier démontrèrent à ce dernier l'exactitude du rapprochement. Les caractères de la phalange unguéale, dont l'articulation est disposée de manière que la flexion puisse se faire en dessous, tandis que c'est l'inverse chez les félides, se retrouvent ici; en outre, ces phalanges inégales existent chez les cabassous et les fourmiliers vivants. Les caractères distinctifs de ce genre sont d'avoir $\frac{5}{4}$ molaires subelliptiques, dont la couronne est excavée au milieu et le bord proéminent. Les branches de la mâchoire inférieure sont écartées et leur symphyse étroite. Les membres antérieurs sont un peu plus longs que les postérieurs. Le tibia et le pérone sont distincts, le pied postérieur est articulé d'une manière oblique. Le calcanéum est long, comprimé et élevé, les phalanges unguéales sont grandes et étroites. La queue est forte et solide. Le *mégalonyx* avait probablement des mœurs analogues à celles du mégathérium, et sa taille était celle d'un grand bœuf. L'espèce la première connue a été le *megalonyx Jeffersonii*. Depuis, on en a trouvé plusieurs fois des fragments dans des terrains récents. Leur mode de conservation et leur gisement ont fait penser à quelques naturalistes que cet animal avait peut-être vécu dans l'origine de l'époque moderne. On a trouvé aussi dans l'Amérique méridionale des ossements de *mégalonyx* épars dans les pampas et les cavernes. D'Orbigny pense que ces *mégalonyx* ont été amenés par des courants diluviens, et qu'ils ont vécu dans des parties de l'Amérique méridionale plus chaudes et plus boisées.

— **Ornith.** Le genre *mégalonyx* est caractérisé par un bec droit, conique, robuste, à mandibule supérieure plus longue que l'inférieure, des narines amples, creusées sur les côtes du bec, des ailes très-courtes, des tarses pointus, très-gros, des doigts robustes et des ongles, celui du pouce surtout, très-grands, très-forts et à pointe émoussée. C'est sur ces ongles longs que repose la caractéristique de cet oiseau. Le *mégalonyx*, d'abord rapproché des gallinacés, a été plus heureusement rapporté au genre des passereaux. Les mœurs de cet oiseau sont tout à fait inconnues. Il marche sans doute plus souvent qu'il ne vole et sa marche doit être rapide. Selon toute probabilité, il gratte la terre avec ses ongles pour y chercher sa nourriture. L'espèce type du genre est le *mégalonyx* roux, à plumage roux, menton et moustaches blancs. Le *mégalonyx* à gorge rousse est d'un brun verdâtre nuancé de roux, avec la gorge et la poitrine rougeâtres. Une troisième espèce a été décrite sous un autre nom. Toutes trois habitent le Chili.

MÉGALOPE s. m. (mé-ga-lo-pe — du préf. *mégalo*, et du gr. *ops*, œil, aspect). Ichthyol. Genre de poissons, de l'ordre des malacoptérygiens, ressemblant au hareng par la forme de leur corps, et comprenant deux espèces, dont l'une, qui atteint jusqu'à 4 mètres de longueur, habite l'Amérique.

— Crust. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes anomoures, famille des ptérygures, tribu des porcellaniens

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MÉGALOPHONE s. m. (mé-ga-lo-fo-ne — du préf. *mégalo*, et du gr. *phoné*, voix). Ornith. Genre de passereaux qui habitent l'Afrique méridionale.

— **Encycl.** Ce genre comprend une douzaine d'espèces, qui appartiennent toutes à l'Afrique méridionale. Les mœurs de ces oiseaux sont à peu près les mêmes que celles de nos alouettes. Le Vaillant a décrit le *mégalophone* pyrrhonote, auquel il a donné le nom d'*alouette bateleuse*. « De toutes les alouettes du Cap de Bonne-Espérance, dit-il, c'est celle qui se rapproche le plus, par son habitude de s'élever dans l'air, de notre alouette vulgaire d'Europe. Cependant, par la manière avec laquelle cette alouette africaine opère son ascension, elle diffère à quelques égards de l'espèce européenne, dont elle se distingue bien plus encore par son riche plumage agréablement bigarré. L'alouette bateleuse ne s'élève pas à plus de 15 à 20 pieds de terre, et, pendant tout le temps qu'elle monte perpendiculairement, elle produit un bruit particulier par le mouvement précipité avec lequel elle frappe l'air de ses ailes, bruit qu'on entend de très-loin et qui lui a fait donner, dans le pays, le nom de *clapertliwerk*, que j'ai traduit par celui d'*alouette bateleuse*. Arrivée au plus haut point où elle s'est élevée, et qui paraît subordonné à l'impuissance de prolonger davantage ce singulier battement d'ailes, elle entonne un cri *pi-ouit*, dont elle traîne la dernière syllabe pendant tout le temps qu'elle met à descendre, ce qu'elle fait en fermant entièrement les ailes et en décrivant une ligne oblique jusqu'à terre, où elle se repose une demi-minute tout au plus, pour recommencer le même manége pendant quelquefois deux heures de suite, sans interruption. C'est principalement dès l'aube du jour et le soir, au coucher du soleil, et même une grande partie de la nuit, qu'on entend cet oiseau dans tout le Swart-Land, les plaines arides du Piquet-Berg et le Karow, enfin dans tous les pays secs et sablonneux de l'Afrique, à l'une et l'autre côte et même dans l'intérieur des terres. Mais il faut observer ici que ce manége de l'alouette bateleuse n'a lieu que pendant la saison des amours, comme, chez nous, notre alouette ne s'élève en chantant qu'au printemps seulement et rarement durant le reste de l'année. L'alouette bateleuse ne se perche point; vivant toujours à terre, elle y cherche les insectes et les graines propres à sa nourriture; c'est aussi dans une petite fosse que la femelle dépose quatre, cinq et quelquefois six œufs d'un gris vert, que le mâle couve à son tour et tout aussi bien que celle-ci. On cite encore une autre espèce, le *mégalophone* à gouttelettes, qui habite l'Afrique australe, vers la rivière des Eléphants. Le dessus de son corps est de couleur ferrugineuse : chaque plume, noire au milieu, est terminée par une petite tache d'un blanc plus ou moins pur. Les sourcils sont blanchâtres; on remarque au-dessous des yeux une tache également blanchâtre. Les rémiges noires sont frangées d'un brun ferrugineux. La queue est noire; chaque rectrice latérale est bordée entièrement d'un blanc roussâtre; les deux médianes sont d'un brun ferrugineux qui passe au noir dans le milieu.

MÉGALOPHONIE s. f. (mé-ga-lo-fo-nî — du préf. *mégalo*, et du gr. *phoné*, voix). Pathol. Augmentation du volume de la voix.

MÉGALOPHORE s. m. (mé-ga-lo-fo-re — du préf. *mégalo*, et du gr. *phoros*, qui porte). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des gobe-mouches.

— **Encycl.** Ce genre ne repose que sur une espèce, le *mégalophore*-roi, qui n'est autre que le roi des gobe-mouches de Buffon. On a, dit ce naturaliste, donné à cet oiseau le nom de *roi des gobe-mouches* à cause de la belle couronne qu'il porte sur la tête, et qui est posée transversalement, tandis que les huppes de tous les autres oiseaux sont posées longitudinalement. Cet oiseau rassemble les traits des gobe-mouches, des moucherolles et des tyrans; il n'est guère plus gros que le gobe-mouches d'Europe et porte un bec disproportionné, très-large, très-aplati, long de 10 lignes, hérissé de soies qui s'étendent jusqu'à sa pointe, qui est crochue; le reste ne répond point à cette arme : le tarse est court, les doigts soint faibles; l'aile n'a pas 3 pouces de longueur; la queue pas plus de 2. Suivant d'Orbigny, le *mégalophore*-roi n'aurait pas la huppe transversale; cette position lui serait donnée par les préparateurs en vue de faire mieux ressortir ses brillantes couleurs. Cette huppe, suivant le même auteur, ne serait même jamais étalée latéralement; l'oiseau se contenterait de la relever comme font la plupart des muscicapidés. Le *mégalophore*-roi a un petit sourcil blanc sur l'œil, la gorge jaune, le cou entouré d'un collier noirâtre, le dos jaune, les ailes d'un brun fauve foncé en dessus. Les pennes de la queue sont bai clair; le croupion et le ventre sont à peu près de la même couleur, mais avec une teinte plus effacée. L'estomac blanchâtre est ondulé de noir. La huppe se compose de quatre à cinq rangs de plumes arrondies, étalées en éventail, sur 0m,023 de largeur, d'un rouge très-vif, terminées par un petit œil, ce qui donne à cette huppe l'apparence d'une petite queue de paon. Le *mégalophore*-roi habite Cayenne et probablement une partie de l'Amérique méridionale. Suivant d'Orbigny, il vit à la manière des moucherolles, s'enfonçant dans les buissons et les halliers pour y chercher sa proie, pénétrant dans les fourrés des forêts, sans jamais se percher au dehors.

MÉGALOPHRYS s. m. (mé-ga-lo-friss — du préf. *mégalo*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Erpét. Genre d'amphibiens, de la division des raniformes, comprenant une seule espèce qui habite Java. ‖ On dit aussi MÉGALOPHRYDE.

MÉGALOPHTHALMUS s. m (mé-ga-lo-ftal-muss — du préf. *mégalo*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant quatre espèces, dont trois habitent la Colombie, la quatrième le Pérou.

MÉGALOPIDE adj. (mé-ga-lo-pi-de — rad. *mégalope*). Crust. Qui ressemble à un mégalope. ‖ On dit aussi MÉGALOPIDÉ, ÉE.

— s. m. pl. Sous-tribu de crustacés, ayant pour type le genre mégalope.

— Entom. Tribu de coléoptères subpentamères, de la famille des eupodes.

MÉGALOPOLIS, c'est-à-dire la *grande ville*, ville de la Grece ancienne, dans le Péloponèse, en Arcadie, près du confluent de l'Alphée et de l'Hélisson. De toutes les villes non-seulement de l'Arcadie, mais même de la Grèce, dit Pausanias, la plus récente est Mégalopolis. Ce qui porta les Arcadiens à la bâtir, ce fut l'envie de réunir leurs forces dans une ville qui fût reconnue le centre et la capitale de tout le pays, instruits par l'exemple des Argiens qui, pendant tout le temps qu'ils avaient eu leurs peuplades dispersées en plusieurs villes, s'étaient vus sans cesse harcelés par les Lacédémoniens, et qui, au contraire, depuis qu'ils avaient pris le parti de raser Tirynthe, Hysie, Ornée, Mycènes, Midée et quelques autres pour en transporter les habitants à Argos, avaient pu tenir tête aux Lacédémoniens. Ce fut dans cette vue que les Arcadiens résolurent presque unanimement de se rassembler dans une seule ville, sous la direction d'Epaminondas. Cette singulière transmigration arriva la même année que la bataille de Leuctres, c'est-à-dire l'an 370 avant Jésus-Christ. A ce moment, Epaminondas, le sauveur de l'Arcadio, en était devenu l'arbitre; les Mégalopolitains s'unirent d'une étroite alliance avec les Thébains et purent ainsi braver l'ambition des rois de Lacédémone. A quelque temps de là, toutefois, les Lacédémoniens, sous la conduite d'Agis, fils d'Eudamidas, roi de Sparte, vinrent mettre le siége devant la ville avec des forces considérables et des machines de toutes sortes. Déjà ils avaient approché des murs une énorme machine dont ils battaient une tour; mais il était de la destinée des Grecs d'être plusieurs fois sauvés par le vent Borée, dit Pausanias, car ce même vent qui avait fait échouer une partie de la flotte des Perses contre les écueils de la côte de Sépias, dans la Thessalie, empêcha aussi que Mégalopolis fût prise. Sa violence fut si grande et si continuelle, qu'elle renversa la machine de siége, qui se brisa en tombant. Après la mort d'Epaminondas, Cléomène, sans égard pour la foi jurée, se rendit maître de Mégalopolis par surprise et fit raser la ville. Mais dans la suite les Mégalopolitains y rentrèrent quand leurs affaires eurent été rétablies par Philopœmen, et elle subit depuis le sort des autres villes de la Grèce. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg en ruine et presque sans habitants. Mégalopolis a vu naître Philopœmen et l'historien Polybe.

L'enceinte de Mégalopolis avait 9,247 mètres de tour; la rivière d'Hélisson la divisait en deux parties égales. L'une, qui portait le nom d'*Orestia*, renfermait le théâtre, le stade et le Thersilium, où l'assemblée des dix mille tenait ses séances. Sur la rive opposée, on voyait l'Agora, et, plus au nord, les temples de Minerve-Polias et de Junon-Téleia. On reconnaît encore la forme du théâtre, immense hémicycle de verdure dont tous les gradins ont été enlevés. Son diamètre était d'environ 144 mètres. « Aux deux extrémités de la *cavea*, dit M. Joanne, on distingue encore quelques vestiges de murs antiques destinés à soutenir les terres. Devant le théâtre, on voit des traces de murs et des débris de colonnes. Se dirigeant au nord, vers les rives de l'Hélisson, on remarque, au confluent d'un petit ruisseau, les traces d'un pont antique. En descendant le cours de la rivière, sur la rive droite, on rencontre des soubassements de temples, des ruines de constructions antiques et des bases de colonnes en place qui marquent la position de l'Agora. Sur l'une des collines, à 1 kilomètre au nord de l'Agora, on voit encore des fragments de colonnes et les restes d'une cella remarquable par le choix des matériaux. Ces débris indiquent l'emplacement du temple de Minerve ou de celui de Junon. Toutes les ruines de Mégalopolis sont d'un beau calcaire jaune très-dur. »

MÉGALOPOLITAIN, AINE s. et adj. (mé-ga-lo-po-li-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de Mégalopolis; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MÉGALOPOLITAINS. *La population* MÉGALOPOLITAINE.

MÉGALOPORE adj. (mé-ga-lo-po-re — du préf. *mégalo*, et de *pore*). Hist. nat. Qui a de très-grands pores.

MÉGALOPTÈRE adj. (mé-ga-lo-ptè-re — du préf. *mégalo*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Qui a de grandes ailes.

— s. f. pl. Entom. Tribu de la famille des névroptères.

MÉGALORHIZE adj. (mé-ga-lo-ri-ze — du préf. *mégalo*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Qui a de grosses racines.

MÉGALOSAURE s. m. (mé-ga-lo-sô-re — du préf. *mégalo*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét Grand saurien fossile.

— **Encycl.** Ce saurien présente les caractères généraux de la famille des grands sauriens, et il se distingue aisément par sa dentition Les dents, à leur naissance, sont droites, comprimées et dentées en scie sur leurs bords; dans leur croissance, elles se courbent en arrière et restent dentelées le long de l'arête postérieure, tandis que, du côté opposé, elles ne restent dentelées qu'à une petite distance du sommet. On voit que la proie, une fois saisie, ne pouvait plus s'échapper. Le bord extérieur de la mâchoire, plus élevé que le bord intérieur, lui est réuni par des cloisons qui forment de larges alvéoles dans lesquels on voit des dents placées comme en réserve. Les corps des vertèbres ont une surface d'articulation plane ou très-peu concave; la partie annulaire est polie et jointe au corps par une structure flexueuse.

Des ossements de *mégalosaures* ont été trouvés dans plusieurs terrains, notamment dans la grande oolithe (schistes de Stonesfield), dans le calcaire de Caen et dans les trois étages du terrain wéaldien. Le *mégalosaure* de Buckland, étudié par les géologues anglais, devait avoir une taille d'environ 30 pieds. C'est à cette espèce que l'on assimile les ossements trouvés dans la formation wéaldienne.

MÉGALOSOME s. m. (mé-ga-lo-so-me — du préf. *mégalo*, et de *soma*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, dont toutes les espèces sont américaines.

MÉGALOSPERME adj. (mé-ga-lo-spèr-me — du préf. *mégalo*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont fort grosses.

MÉGALOSPLANCHNIE s. f. (mé-ga-lo-splan-knî — du préf. *mégalo*, et du gr. *splagchnon*, viscère). Pathol. Tumeur formée par l'augmentation d'un des viscères de l'abdomen.

MÉGALOSPLÉNIE s. f. (mé-ga-lo-splé-nî — du préf. *mégalo*, et du gr. *splên*, rate). Pathol. Tuméfaction de la rate.

MÉGALOSTYLE s. m. (mé-ga-lo-sti-le — du préf. *mégalo*, et du gr. *stulos*, colonne, filet). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant cinq espèces, trouvées aux environs de la Nouvelle-Orléans.

MÉGALOTE adj. (mé-ga-lo-te — du préf. *mégalo*, et du gr. *oûs*, oreille). Zool. Qui a de grandes oreilles.

— s. m. Mamm. Syn. de FENNEC.

MÉGALOTROQUE ou **MÉGALOTROCHE** s. m. (mé-ga-lo-tro-ke — du préf. *mégalo*, et du gr. *trochos*, roue). Infus. Genre de rotifères.

MÉGALURE s. m. (mé-ga-lu-re — du préf. *mégalo*, et du gr. *oura*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, de la tribu des passereaux dentirostres, comprenant trois espèces.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

MÉGAMÈRE s. m. (mé-ga-mè-re — du préf. *méga*, et du gr. *meros*, cuisse). Arachn. Genre d'araignées, de l'ordre des acarides, comprenant huit espèces, dont la plus connue habite particulièrement l'Alsace.

— **Encycl.** Arachn. Les *mégamères* sont de petites arachnides, confondues autrefois avec les trombidions, et caractérisées par des palpes onguiculées, libres, allongées; un corps étroit; des hanches distantes entre elles; des pieds ambulatoires à cuisses très-longues; des pieds à septième article court. Les larves sont hexapodes et semblables aux adultes. Ce genre se distingue encore par ses pieds antérieurs très-longs. Il comprend une dizaine d'espèces, qui toutes habitent l'Europe. Les *mégamères* vivent à terre, dans les lieux ombragés et un peu humides; ils ont des mœurs assez analogues à celles des tétronyques, mais ils sont plus vifs que la plupart de ces derniers. On peut citer particulièrement le *mégamère* agile, qui habite l'Alsace et marche avec une très-grande rapidité. On rapporte encore avec doute à ce genre le *mégamère* remuant.

MÉGAMÈTRE s. m. (mé-ga-mè-tre — du préf. *méga*, et du gr. *metron*, mesure). Astron. Instrument propre à mesurer des distances angulaires de plusieurs degrés entre les astres.

— Mar. Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MEGANCK (François-Dominique), théologien et controversiste hollandais, né à Menin en 1683, mort à Leyde en 1775. Il fit ses études à Louvain, où il se lia avec des jansénistes, et passa en Hollande, afin d'être plus libre dans ses opinions. Il desservit une paroisse à Utrecht et y devint doyen du chapitre. On a de lui : *Réfutation du traité du schisme*, en hollandais (1724, in-12); *Défense des contrats de rente rachetables des deux côtés* (1730, in-4°), avec une suite (1731); *Lettre sur la primauté de saint Pierre et de ses successeurs* (1763, in-12). Admettant cette primauté dans la théorie, il en rejetait les conséquences dans la pratique.

MÉGANÉRÉIDÉ, ÉE adj. (mé-ga-né-ré-i-dé — du préf. *méga*, et de *néréide*). Annél. Se dit des grandes espèces de néréides.

— s. f. pl. Groupe de néréides multidentées, comprenant les grandes espèces.

MÉGANTHE adj. (mé-gan-te — du préf. *méga*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs.

MÉGANYCTÈRE adj. (mé-ga-ni-ktè-re — du préf. *méga*, et du gr. *nuktêris*, chauve-souris). Mamm. Se dit des chauves-souris de grande taille.

— s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères chéiroptères.

MÉGAPENTHÈS, fils de Ménélas et de l'esclave Téridée. Il épousa Iphiloque, fille d'Alector, et, après la mort de son père, chassa de Sparte Hélène, qui fut contrainte de se réfugier dans l'île de Rhodes.

MÉGAPODE s. m. (mé-ga-po-de — du préf. *méga*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Ornith. Genre d'oiseaux, qu'on a tour à tour placés parmi les échassiers, les passereaux et les gallinacés.

— Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères brachocères, tribu des asiliques, dont la seule espèce est un grand et bel insecte originaire du Brésil.

— **Encycl** Ornith. Les *mégapodes* offrent pour caractères distinctifs : un bec grêle, droit, aussi large que haut, et aplati en dessus, des narines ovales, percées dans une membrane duvetée, des ailes arrondies, des pieds forts et des ongles très-longs, très-forts et triangulaires.

Les *mégapodes*, encore très-imparfaitement connus, vivent dans des terrains marécageux, sont d'humeur craintive, courent très-vite dans les broussailles, volent bas et font entendre une sorte de gloussement. Leurs œufs, relativement énormes pour leur taille, sont déposés dans des trous qu'ils creusent eux-mêmes dans le sable (un seul œuf dans chaque cavité), puis sont recouverts de débris de plantes. Les petits, n'ayant d'autre incubation que celle de la chaleur solaire, pourvoient eux-mêmes à leurs besoins dès leur naissance. Ce fait, dit M. Gerbe, si contraire à ce que nous montrent les gallinacés sous le rapport des soins qu'ils donnent à leurs petits, ferait supposer que les *mégapodes* ne sont point des gallinacés, et peut-être serait-il plus convenable, jusqu'à meilleures observations, de les laisser dans les échassiers, auprès des kamichis, où les a d'abord placés Cuvier. Parmi les espèces diverses, citons : le *mégapode* de Freycinet, plumage noir brun; le *mégapode* de La Pérouse, plumage roussâtre : il habite les Philippines; le *mégapode* Duperrey, fauve et gris, huppé : il habite la Nouvelle-Guinée; le *mégapode* à pieds rouges, fauve, rougeâtre et huppé, habitant des Moluques.

MÉGAPROCTE s. m. (mé-ga-pro-kte — du préf. *méga*, et du gr. *proctos*, anus). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, renfermant cinq ou six espèces qui habitent les Indes orientales.

MÉGAPTÉRYGIEN, IENNE adj. (mé-ga-pté-ri-jiain, iè-ne — du préf. *méga*, et du gr. *pterux*, aile, nageoire). Ichthyol. Qui a de grandes nageoires.

— s. m. pl. Ordre de la classe des ptéropodes.

MÉGARA (cascades du), gracieux groupe de cascades de l'Anatolie, dans l'ancienne Troade, à 25 kilom. N. d'Edremid, sur le versant occidental de l'Ida, près de la source du Mendéré-Sou (le Simoïs d'Homère); elles sont formées par un grand nombre de ruisseaux qui tombent de hauteurs assez considérables. L'origine commune de ces cascades est une source unique qui sort d'une caverne et se répand dans une sorte de bassin, dont le trop-plein se déverse par plusieurs échancrures et donne naissance aux nombreux ruisseaux qui produisent les cascades. Toutes ces eaux se réunissent pour se précipiter dans un gouffre sur lequel plane un nuage de vapeur. Des arbres gigantesques entourent ce paysage, dominé par la masse du Gargare, l'un des quatre sommets de l'Ida, dont l'ensemble portait, chez les anciens, le nom collectif d'Olympe.

MÉGARDE s. f. (mé-gar-de — du préf. *mé*, et de *garde*). Faute d'attention, inadvertance; n'est usité que dans la locution *Par mégarde : C'est* PAR MÉGARDE *que je vous ai marché sur le pied. Il ne faut avoir de l'esprit que* PAR MÉGARDE *et sans y songer.* (Ste-Beuve.)

On peut bien une fois être roi *par mégarde.*
V. HUGO.

Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui s'était fourvoyé *par mégarde.*
LA FONTAINE.

— **Syn. Mégarde, inadvertance, inattention.** V. INADVERTANCE.

MÉGARE s. m. (mé-ga-re — gr. *megaron*). Antiq. gr. Grand temple. ‖ Nom de l'appartement souterrain que l'on construisait un des jours des thesmophories, et dans lequel, après avoir immolé des porcs, on renfermait les objets sacrés du culte mystérieux de Cérès. ‖ On dit aussi MÉGARON.

MÉGARE, en latin *Megara*, ville de la Grèce ancienne, capitale de la Mégaride, située entre les deux collines rocheuses appelées Karia et Alcathous, à l'entrée N.-E. de l'isthme de Corinthe, à 34 kilom. O. d'Athènes et à 35 kilom. N.-E. de Corinthe, avec deux ports « Nisée, sur le golfe Saronique, et Pégée, sur le golfe d'Alcyon (partie orientale du golfe de Corinthe). Les deux collines entre lesquelles s'élevait la ville étaient fortifiées, et au Ve siècle av. J.-C. la ville fut rattachée au port de Nisée par deux longs murs, comme ceux qui reliaient le Pirée à Athènes. En outre, en face de Nisée, s'élevait la petite île de Minoa, qui fut, plus tard, réunie à Nisée par une chaussée construite dans la mer.

L'origine de Mégare, comme celle de la plupart des villes de la Grèce ancienne, remonte à l'époque mythologique des premiers âges helléniques. Jusqu'au règne de Codrus, Mégare et son territoire furent soumis aux rois d'Athènes et gouvernés par des princes de leur maison. Les Doriens qui avaient envahi l'Attique, ayant été repoussés par les Athéniens, conservèrent néanmoins la Mégaride, qui devint dorienne, d'ionienne qu'elle avait été jusqu'alors. Les Doriens y appelèrent des colons de la plupart des villes qui avaient pris part à l'expédition; les habitants de Corinthe surtout répondirent à cet appel, et s'arrogèrent d'abord sur Mégare une sorte de souveraineté. Ces deux villes, situées à proximité de deux mers, dans une position admirable pour le commerce, auquel elles se livrèrent avec une égale ardeur, ne tardèrent pas à transformer leur rivalité commerciale en rivalité politique, et, après une longue lutte, reconnurent leur indépendance respective. Dès lors, Mégare, à cause de sa position intermédiaire entre la Grèce propre et le Péloponèse, atteignit promptement un haut degré de prospérité; ce fut dans cette période de son histoire qu'elle fonda, en 728, Mégare Hybléenne et Sélinonte en Sicile; en 712, Astacus en Bythinie; en 675, Cyzique dans la Propontide; en 657, Chalcédoine et Byzance à l'entrée du Bosphore. Comme celle de toutes les cités doriennes, la constitution de Mégare était aristocratique. Vers 630, la démocratie se substitua à l'oligarchie des conquérants doriens. Théagène, beau-père de l'Athénien Cylon, chef du parti populaire, s'empara du pouvoir souverain, embellit la ville de plusieurs monuments et construisit l'aqueduc qui existait encore du temps de Pausanias. Il eut de fréquents démêlés avec les Athéniens, au sujet de l'île de Salamine, qui finit par rester en leur possession, grâce à un stratagème de Solon. A la suite de ces revers Théagène perdit le pouvoir, et les Mégariens rétablirent chez eux le gouvernement républicain. Ils prirent une part glorieuse aux guerres médiques, et se signalèrent à Artémisium, à Salamine et à Platée. Après avoir ainsi contribué à expulser les Asiatiques du territoire de la Grèce, ils eurent une querelle avec Corinthe et appelèrent dans leur ville une garnison athénienne; ce fut à cette époque que furent construits les longs murs qui joignaient le port de Nisée à la ville. Dix ans plus tard, les Mégariens, mécontents des Athéniens et soutenus par les Péloponésiens, chassèrent la garnison athénienne. Pour se venger, Athènes établit autour des ports de Mégare une espèce de blocus, qui devint ruineux pour le commerce mégarien et fut une des causes de la guerre du Péloponèse. Pendant cette guerre, les Mégariens se virent enlever par les Athéniens leur port de Nisée, et l'île de Minoa devint une station permanente des Athéniens, à qui le parti démocratique avait même livré les longs murs. Mais la ville de Mégare fut sauvée par Brasidas, général lacédémonien, qui rétablit à Mégare le gouvernement aristocratique (424). Peu après, les Mégariens enlevèrent aux Athéniens les longs murs, qu'ils rasèrent de fond en comble; mais Athènes conserva le port de Nisée et Minoa. A partir de cette époque, Mégare ne joua plus un rôle dans les affaires de la Grèce; privée de toute initiative, elle ne fit que suivre l'impulsion des autres Etats doriens, qui la dominaient entièrement. Après la bataille de Chéronée, elle se soumit à Philippe, et sa situation à l'entrée du Péloponèse lui valut le triste honneur d'avoir dans ses murs une garnison macédonienne. Après la mort d'Alexandre, elle fut plusieurs fois assiégée par les généraux du conquérant, dans la guerre qu'ils se firent pour la possession de la Grèce méridionale. Aratus l'associa à la ligue achéenne et le consul romain Métellus la prit sans coup férir. Adrien l'embellit et, au Ve siècle de l'ère chrétienne, l'empereur Anastase fit réparer ses fortifications; mais à partir de cette époque elle tomba en décadence. Nous empruntons à M. Burnouf les détails suivants sur l'état actuel de la ville. « Les deux collines, appelées Karia et Alcathoüs, sont faciles à reconnaître d'après les données de Pausanias et de plusieurs auteurs, mais on ne sait comment leur distribuer leurs noms. La ville moderne occupe la plus occidentale des deux collines, qui est aussi la plus haute, et s'étend principalement sur son flanc méridional. Cette hauteur est très-régulière et les maisons de Mégare, construites sans toits, s'élèvent en étages jusqu'à son sommet. Derrière elle dominent les monts Géraniens, auxquels elle se rattache par des éminences non interrompues, comprises entre deux grands et profonds ravins. La ville moderne était fort étendue naguère : aujourd'hui le plus grand nombre de ses maisons sont ruinées, et celles que les Mégariens ont rétablies sont jetées au hasard parmi les décombres. Cependant ses habitants passent pour riches; c'est une population grecque et peut-être dorienne. On voit encore les restes d'une enceinte pélasgique que l'on suit aisément à travers les ruines modernes et dont il subsiste encore de grands morceaux, quelques tronçons de colonnes dispersés çà et là dans les rues et à la porte des églises; quelques fondations d'édifices dans la partie basse de la ville; enfin et surtout les restes des grands murs et quelques parties du fort de Nisée. »

Mégare (ÉCOLE DE). On désigne sous ce nom l'école de philosophie fondée à Mégare par Euclide, vers l'an 400 av. J.-C. Euclide, disciple des éléates, puis auditeur assidu de Socrate, se plut à confondre l'idée du *bien* de Socrate avec l'idée de l'*un* de Parménide. Il prétendait que rien n'existait véritablement que l'unité; toute multiplicité n'était qu'apparente. C'était le plus étrange et le plus violent des systèmes anciens.

L'école de Mégare, issue des éléates, était en grande partie tournée vers la controverse, et même devait à son humeur batailleuse le surnom de *éristique* (disputante). Eubalide de Milet combattit Platon; Alexinus d'Elée combattit Aristote; Diodore de Mégare combattit Zénon. Ce sont les trois grands dialecticiens de l'école mégarique. Ils reprirent les sophismes de Zénon d'Elée et en inventèrent de nouveaux. Voici, comme exemple, le sophisme du *nombre binaire :* Sais-tu que tout nombre binaire est pair? demande le philosophe. — Oui. — Mais tu ne connais pas ce nombre binaire que je tiens caché dans ma main; comment peux-tu savoir qu'il est pair? Un sophisme encore plus célèbre est celui du *menteur :* Si tu dis que tu mens, et si tu dis vrai, tu mens; mais tu dis que tu mens et tu dis vrai, tu mens donc. Mais si tu mens, tu ne dis donc pas vrai; il n'est donc pas vrai que tu mentes. C'est à n'en pas sortir. Diodore de Mégare en imagina de tout aussi singuliers. Il prouvait, par exemple, qu'un mur ne peut pas cesser d'exister, à l'aide de ce dilemme : S'il pouvait cesser d'être, ce serait ou bien quand les pierres sont assemblées, ou quand elles ne le sont pas; mais si elles sont assemblées, le mur existe, et si elles ne le sont pas il n'y a pas de mur, et ce qui n'est pas ne peut pas cesser d'être. Voilà ce qui passait, chez les Grecs, pour puissance de dialectique, voilà ce qui suffisait pour donner à une école un renom universel. Stilpon, du moins, l'un des derniers maîtres de l'école (vers 306), ne s'occupa que de morale et paraît avoir eu une grande élévation d'idées.

MÉGARE, surnommée *Hybléenne*, ancienne ville de Sicile, colonie des Mégariens, fondée en 728 av. J.-C. Elle était située sur la côte orientale, au N.-O. de Syracuse et au fond du golfe qui, de son nom, fut appelé *Sinus Megarensis*. Elle porta d'abord le nom de petite Hybla, parce que, comme la grande Hybla, située au pied de l'Etna, elle était connue par l'excellence de son miel. Les Mégariens de Sicile se livrèrent particulièrement à l'éducation des abeilles, et le miel devint pour eux l'objet d'un assez grand commerce maritime; ils le transportaient en Italie, en Grèce et en Afrique, et il était très-estimé à Rome. Il ne reste aucune trace aujourd'hui de la Mégare sicilienne; le petit village de Melillo, où se voient encore des ruches en assez grand nombre et dont le nom atteste que l'industrie du miel y fut longtemps prospère, occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne colonie hellénique.

MÉGARE, fille de Créon, roi de Thèbes. Elle épousa Hercule, qui venait de défendre son père, attaqué par les Orchoméniens. Lorsque Hercule descendit aux enfers, Lycus s'empara de Thèbes, et il était sur le point de contraindre Mégare à l'épouser, lorsque le héros survint tout à coup, tua l'usurpateur et rétablit Créon. Mais Junon, irritée de la mort de Lycus, inspira à Hercule un accès de fureur pendant lequel il tua Mégare et les enfants qu'il avait eus d'elle.

MÉGARIDE, petite contrée de l'ancienne Grèce, située à l'E. de l'isthme de Corinthe, et comprenant la ville de Mégare ainsi que son territoire.

MÉGARIEN, IENNE s. et adj. (mé-ga-riain, ienne). Géogr. Habitant de Mégare; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MÉGARIENS. *L'armée* MÉGARIENNE. ‖ On dit aussi MÉGARÉEN, ÉENNE.

— Antiq. *Ris mégarien*, Ris moqueur, sardonique. ‖ *Larmes mégariennes* ou *des Mégariens*, Larmes fausses, hypocrites, le territoire de Mégare étant très-fertile en oignons, et ce légume ayant, comme on sait, la propriété de faire couler les larmes.

— **Encycl**. Les habitants de la ville et du territoire de Mégare étaient souvent en guerre avec leurs voisins, et ils se distinguèrent à Salamine et à Platée. Leurs magistrats étaient appelés ésymnètes. Ils passaient pour perfides, lâches, inhospitaliers, et le faste de leurs festins et de leurs édifices faisait dire à Diogène : « Ils mangent comme s'ils devaient mourir en sortant de table; ils bâtissent comme s'ils ne devaient jamais mourir. » Les Mégariennes étaient regardées comme les femmes les plus immorales de la Grèce.

MÉGARIQUE adj. (mé-ga-ri-ke). Géogr. anc. Qui appartient à Mégare : *Rites* MÉGARIQUES.

— Philos. Qui appartient à l'école de philosophie fondée à Mégare par Euclide, vers l'an 400 av. J.-C.

— Méd. Se dit d'une école médicale.

MÉGARISSE (golfe de), sur les côtes de la Turquie d'Europe. V. MÉLANE (golfe de)

MÉGARTHRE s. m. (mé-gar-tre — du préf. *még*, et du gr. *arthron*, articulation). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, tribu des protéiniens, comprenant quatre espèces, que l'on trouve aux environs de Paris et dans les amas de branches mortes et humides.

MÉGASCÉLIS s. m. (mé-gass-sé-liss — du préf. *méga*, et du gr. *skelis*, jambe). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des eupodes, tribu des criocérides, comprenant plus de cinquante espèces, qui appartiennent à l'Amérique.

MÉGASCOPE s. m. (mé-ga-sko-pe — du préf. *méga*, et du gr. *skopeô*, j'observe). Physiq. Instrument qui grossit les objets, et dont on se sert pour observer les corps opaques que l'on ne peut voir au microscope. ‖ Sorte de chambre noire employée pour obtenir des copies amplifiées.

— **Encycl.** Cet appareil, qui a rendu d'immenses services aux arts et à l'industrie, mais qui, depuis la découverte de la photographie, a beaucoup perdu de son utilité, date de la fin du siècle dernier; on a généralement attribué son invention au physicien Charles. Voici en quoi le *mégascope* diffère de la chambre noire ordinaire : l'objet à reproduire, placé en face du volet, peut glisser sur de petits rails, de manière à faire varier à volonté la distance de cet objet à la lentille; un cordon convenablement placé aboutit, dans l'intérieur de la chambre, à la main du dessinateur placé, afin de ne pas intercepter les rayons lumineux, derrière l'écran translucide qui reçoit l'image virtuelle, agrandie et renversée d'après les lois connues. L'image étant amplifiée est nécessairement diminuée d'éclat, la lumière qui la forme étant répartie sur une plus grande surface; il importe donc, pour que cette image soit suffisamment nette, que l'objet soit fortement éclairé. A cet effet, un miroir plan établi sur un pied articulé renvoie les rayons solaires sur les faces de l'objet tournées du côté de la lentille. Un autre jeu de cordons permet de placer ce miroir dans la meilleure position possible. De plus on donne un grand diamètre à l'objectif, environ $0^m,10$, de façon que chaque foyer reçoive un grand nombre de rayons lumineux. On évite la lumière des nuées et l'aberration de sphéricité en donnant au tube qui supporte la lunette une longueur suffisamment grande, et en employant, au lieu d'une seule lentille, un système de deux lentilles séparées par un certain espace et donnant le même foyer que la première. Ce système de deux lentilles permet en outre de faire varier la distance de l'image sans déplacer l'objet, en rapprochant ou éloignant l'une de l'autre les lentilles fixées à deux tubes qui s'enfoncent l'un dans l'autre. Enfin, il faut que ces lentilles soient achromatiques, de manière à éviter les couleurs qui accompagnent ordinairement les phénomènes de réfraction et qui nuiraient à la netteté des contours.

MÉGASPHIN s. m. (mé-ga-sfain). Antiq. Nom donné aux sorciers chaldéens.

Mégaspiléon, couvent de la Grèce moderne, situé au pied du mont Cyllène, dans l'ancienne Arcadie, sur la route de Kalavryta à Patras, à 12 kilom. de la première de ces deux villes. C'est le plus célèbre couvent grec, après celui du mont Athos. Mégaspiléon (la Grande Caverne) tire son nom de la grotte immense dans l'étendue de laquelle il a été bâti et qui sert de toit à ses divisions intérieures. L'édifice ne consiste qu'en une vaste façade maçonnée, appliquée au flanc de la montagne, haute de cinq étages et percée d'innombrables petites fenêtres; elle est précédée d'une magnifique terrasse sur laquelle donne accès une porte percée de meurtrières. Sur la façade viennent s'appuyer des galeries, des escaliers, des pavillons suspendus comme des nids d'hirondelles. Cet ensemble de constructions produit l'effet le plus original et le plus pittoresque. L'intérieur du couvent est un dédale de chambres, de corridors et d'escaliers, le tout plongé dans des ténèbres opaques; les caloyers qui font les honneurs de leur monastère aux voyageurs marchent devant eux, en plein midi, la torche à la main. On y compte trois cents cellules et de vastes salles plus pittoresques qu'habitables.

Dans l'église, on montre un portrait de la Vierge attribué à saint Luc. Sur le pavé de la nef se voit une mosaïque représentant le soleil, la lune et un aigle à deux têtes. En 1826, Ibrahim tenta de s'emparer du couvent de Mégaspiléon, mais il dut se retirer devant la résistance énergique des moines, après avoir perdu plusieurs centaines d'hommes. Les moines de Mégaspiléon sont nombreux et fort riches encore, malgré tout ce qui leur a été enlevé; leur *Panagia* (vierge miraculeuse) attirait nombre de pèlerins dans les temps passés, et grâce à elle ils avaient amassé un trésor considérable, que les Albanais leur enlevèrent au dernier siècle; ils ont maintenant une source de richesses plus sûres dans les immenses domaines du couvent. Fondé au XIIIe siècle par l'impératrice Euphrosine, achevé par Constantin Paléologue, il a reçu à diverses époques d'importantes concessions territoriales. Un grand nombre de ses moines vivent dans les fermes qui entourent le monastère, se livrent à la culture, spécialement à celle de la vigne; le vin de Mégaspiléon est un des meilleurs vins grecs, et le produit des domaines s'élève actuellement à 2,500,000 francs. Ils ne se piquent pas d'ascétisme et réalisent le type le plus parfait du moine ignorant et sensuel.

MÉGASTACHYE s. f. (mé-ga-sta-kî — du préf. *méga*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

MÉGASTACHYÉ, ÉE adj. (mé-ga-sta-ki-é — rad. *mégastachye*). Bot. Qui a les fleurs disposées en grands épis.

MÉGASTERNUM s. m. (mé-ga-stèr-nomm — du préf. *méga*, et de *sternum*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des sphéridiens, dont l'espèce type habite une partie de l'Europe.

MÉGASTHÈNES, historien et géographe grec du IIIe siècle av. J.-C. Il fut envoyé par Séleucus Nicator comme ambassadeur dans l'Inde (vers 295 av. J.-C.), et écrivit, à son retour, une *Histoire des Indes*, qui malheureusement ne nous est pas parvenue. Celle qu'on a sous son nom a été fabriquée par Annius de Viterbe. Strabon, Josèphe, Arrien, etc., donnent quelques fragments de l'histoire de Mégasthènes, qui font vivement regretter la perte de l'ouvrage. Toutes ses observations sont aujourd'hui confirmées; l'antiquité les avait révoquées en doute. Les *Fragments des Indica* de Mégasthènes ont été publiés par Schwanbeck avec des commentaires (Bonn, 1846, in-8o) et par Muller avec une traduction latine, dans les *Fragmenta historicorum græcorum.*

MÉGASTOME adj. (mé-ga-sto-me — du préf. *méga*, et du gr. *stoma*, bouche). Moll. Qui a une large bouche ou une grande ouverture.

— s. m. pl. Famille de coquilles univalves.

MÉGATHÈRE s. m. (mé-ga-tè-re). Mamm. Syn. de MÉGATHÉRIUM.

MÉGATHÉRIDE adj. (mé-ga-té-ri-de — de *mégathérium*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble au mégathérium : *Edentés* MÉGATHÉRIDES. ‖ On dit aussi MÉGATHÉRIOÏDE.

— s. f. pl. Famille d'animaux fossiles de l'ordre des édentés, ayant pour type le mégathérium : *Les dents des* MÉGATHÉRIDES *sont d'une seule venue, sans collets ni racines.* (Laurillard.)

— **Encycl.** Les *mégathérides*, grands animaux fossiles, appartenaient à la famille des édentés. Ils ont, comme les paresseux, les molaires en cylindre creux, composées seulement d'un ivoire peu dense entouré d'un ivoire plus dur, le tout enveloppé d'un ciment, lequel est lui-même entouré d'une mince couche de substance osseuse plus dure; point d'émail. Ils ont encore beaucoup de rapport avec eux dans la forme de la tête, qui est courte, presque tronquée, et dont l'os zygomatique forme une grande apophyse descendante, ainsi que dans l'omoplate, dont l'acromion et le coracoïde sont réunis; dans le système dentaire réduit aux dents molaires, et dans leurs formes lourdes. Le pied diffère également très-peu de celui du paresseux, ayant quatre ou cinq doigts au train de devant, trois ou quatre au train de derrière, et les doigts externes sans ongles; il est articulé de telle sorte que son mouvement sur la jambe devait être oblique; les doigts intérieurs étaient armés d'ongles très-forts, qui ne pouvaient se ployer qu'en dessous. La queue était assez longue, très-épaisse et très-forte. Tous ces caractères rapprochaient les *mégathérides* des tatous et des fourmiliers.

Les *mégathérides* se rencontrent presque tous en Amérique. On trouve de leurs débris dans les sables argileux de la Plata, dans les cavernes du Brésil, ainsi que dans celles de l'Amérique septentrionale; ils ont probablement disparu depuis le soulèvement de la chaîne des Andes. Ils comprennent divers genres, dont les mieux définis sont le *mégalonyx*, le *mégathérium*, le *mylodon* et le *scélidothérium*.

Le mégalonyx (des deux mots gr. *megas*, grand, et *onux*, ongle), décrit pour la première fois par Jefferson, le troisième des présidents des Etats-Unis, et considéré par lui comme un grand carnassier, fut peu après assimilé aux paresseux par G. Cuvier. Il était de la taille d'un très-grand bœuf et se distinguait par ses dents qui, sans incisives ni canines, vont en grandissant d'avant en arrière, et par ses phalanges onguéales comprimées et très-grandes.

Le mégathérium (des deux mots gr. *mégas*, grand, et *thèrion*, animal), déterminé par Cuvier, était un animal de la taille d'un grand rhinocéros, dont un squelette presque entier a été trouvé, en 1789, sur les bords d'un cours d'eau, à quatre lieues de Buenos-Ayres. Ce squelette précieux figure aujourd'hui dans le musée de Madrid.

Le *megatherium Cuvieri* (c'est ainsi qu'on le nomme) se distingue par les caractères suivants : la mâchoire inférieure est très-renflée et terminée en une sorte de bec; les dents, très-longues et quadrangulaires, offrent une composition très-compliquée; le milieu est formé d'un ivoire grossier et tendre, entouré de part et d'autre d'un ciment jaunâtre, lequel est séparé de l'ivoire par un ruban de substance plus dure; le tout est enveloppé d'une couche qui ressemble à de l'émail et qui n'en est point. Cet animal avait des membres très-robustes, surtout à la partie postérieure. On a cru pendant quelque temps qu'il était couvert d'une cuirasse osseuse comme les tatous, mais c'était une erreur qui a été rectifiée.

Le mylodon (des deux mots gr. *mulê*, meule, et *odous*, *odontos*, dent), genre que caractérisent la large symphyse de la mâchoire inférieure et les sillons des dents, a été divisé en trois espèces : le *mylodon robustus*, le *mylodon Darwinii* et le *mylodon Farlani*.

Le scélidothérium (des deux mots gr. *skélis*, fémur, et *thérion*, animal), appelé aussi *leptocephalum*, se distingue par sa tête allongée, ainsi que l'indique ce dernier nom. Il est probable que le macrothérium de M. Lartet pourrait être classé dans les *mégathérides*.

MÉGATHÉRIUM s. m. (mé-ga-té-ri-omm — du préf. *méga*, et du gr. *thèrion*, animal). Mamm. Mammifère fossile, appartenant à la famille des mégathérides. ‖ On dit aussi MÉGATHÈRE.

— **Encycl.** V. MÉGATHÉRIDE.

MÉGATHOPE s. f. (mé-ga-to-pe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, comprenant cinq ou six espèces américaines.

MÉGATOME s. m. (mé-ga-to-me— du préf. *méga*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des dermestins, comprenant une seule espèce, qu'on trouve sous l'écorce des arbres, en Europe et en Amérique.

MÈGE ou **MEIGE** s. m. (mè-je — du lat. *medicus*, même sens). Médecin. Vieux en ce sens. ‖ Nom donné en Suisse et dans quelques provinces françaises à des empiriques qui exercent dans les campagnes sans avoir étudié la médecine : *Les* MÈGES *et les charlatans sont l'un des plus grands fléaux du peuple; il est indispensable d'en purger la société.* (Mirab.) *Des rebouteurs et des* MÈGES *impudents abusent du titre d'officiers de santé pour couvrir leur ignorance et leur avidité.* (Fourcroy.)

MÈGE (Antoine-Joseph), bénédictin français, né à Clermont (Auvergne) en 1625, mort à Paris en 1691. Il s'occupa de diriger l'enseignement des novices, s'adonna à la prédication et finit par se retirer à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Nous citerons parmi ses écrits : *De institutione laicali* (Paris, 1661); *Vie et révélation de sainte Gertrude* (Paris, 1671); *Explication ou paraphrase des psaumes de David* (Paris, 1675); *Commentaire sur la règle de saint Benoît* (Paris, 1687), etc. Il a laissé, en outre, des traductions du *Traité de saint Ambroise sur la virginité* (1655), de la *Morale chrétienne* (1661), du *Psautier royal* (1671).

MÈGE (Alexandre-Louis-Charles-André DU), archéologue français, né à La Haye vers 1790. Il fit partie du génie militaire, puis se retira à Toulouse, où il s'adonna avec passion à l'archéologie, et fit de longues recherches sur les antiquités du midi de la France. Ses nombreux travaux lui ont valu d'être nommé directeur des musées de Toulouse, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de la Société archéologique du Midi, etc. En 1838, M. Du Mège fut dupe d'une mystification qui eut à cette époque un grand retentissement dans le monde savant et divertit fort le public. La voici telle qu'elle est racontée par M. Guyot de Fère : Un peintre, nommé Crétin, imagina de composer un bas-relief représentant le *Triomphe de Tétricus*, et sut y donner une telle apparence de vétusté, que les membres de la Société archéologique de Toulouse votèrent les fonds nécessaires pour en faire l'acquisition. Des dissertations sont rédigées, les inscriptions sont interprétées surtout par M. Du Mège. Le bruit qui se fait éveille l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui envoie à ce savant une médaille d'or, tandis que la Société d'archéologie en décerne une d'argent au peintre Crétin. MM. Mérimée et Vitet, inspecteurs des monuments historiques, s'étaient rangés eux-mêmes au nombre des admirateurs. M. Hase seul, sans quitter Paris, s'avisa de jeter des doutes sur l'authenticité du monument, et M. Sylvestre de Sacy n'hésita pas à appuyer fortement cette opinion. Une discussion s'engagea sur tous les points. Enfin le peintre Crétin fut traduit en police correctionnelle. On doutait encore, lorsqu'il avoua sa supercherie; il fit même remarquer que l'inscription M.T.C.N.D.P., qu'on s'était efforcé d'expliquer, signifiait *Maximilien-Théodore Crétin, natif de Paris*. Il fut acquitté par le tribunal de Nérac et par la cour royale d'Agen Outre de nombreuses dissertations, on a de Du Mége un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Monuments religieux des Volcæ-Tectosages, des Garumni et des Convenæ* (Toulouse, 1814, in-8°); *Biographie toulousaine* (1825, 2 vol. in-8°), avec Lamothe-Langon; *Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne* (1828, in-8°); *Statistique générale des départements des Pyrénées et des provinces de Guyenne et de Languedoc* (1828-1830, 2 vol. in-8°); *Saint Papoul* (1836, in-8°); le *Cloître de Saint-Etienne à Toulouse* (1836, in-8°); *Mémoire sur un bas-relief représentant le triomphe de Tétricus*, bas-relief célèbre dans les annales de la mystification et dont nous avons parlé plus haut; *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de Toulouse* (1844-1846, 4 vol. in-8°, avec fig. et cartes); *Précis historique de la bataille de Toulouse en* 1814 (1852, in-12); *Archéologie pyrénéenne* (1858-1859, 2 parties in-8°), etc. On lui doit aussi une édition annotée de *l'Histoire générale du Languedoc*, par dom Vic et dom Vaissette (1838, 10 vol. in-8°).

MÈGE (Jean-Baptiste), médecin français, né à Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme) en 1791, mort à Paris en 1866. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1813. En 1819, il s'établit à Meulan, puis à Valençay, où il fonda une école d'enseignement mutuel, et alla se fixer définitivement à Paris en 1827. Pendant les journées de juillet 1830, et pendant la désastreuse épidémie cholérique de 1832, il donna des preuves de courage et de dévouement sans bornes. Praticien distingué et membre de l'Académie de médecine, le docteur Mège a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essai sur les objets de toilette qui peuvent nuire à la santé* (1813), thèse de doctorat; *Alliance d'Hygie et de la beauté* (1820), écrit spirituel qui a eu deux éditions; *Description d'une fièvre épidemique, avec une notice topographique et des réflexions sur la nouvelle doctrine des fièvres* (Paris, 1822, in-8°); *Lettre à M. de Frayssinous* (Paris, 1824, in-8°); les *Médecins d'aujourd'hui* (Paris, 1824); *Secours à donner aux malades avant l'arrivée du médecin* (in-8°); *Manifestes des principes de la Société phrénologique* (Paris, 1835, in-8°).

MÈGE (Jacques-Philippe), homme politique français, né à Riom en 1817. Il se fit recevoir docteur en droit, se fit inscrire comme avocat au barreau de Clermont-Ferrand en 1844, devint l'année suivante juge suppléant au tribunal de cette ville, puis reprit sa place au barreau, dont il fut nommé bâtonnier en 1862. Cette même année M. Mège fut nommé maire de Clermont et membre du conseil général du Puy-de-Dôme. Lors des élections générales de 1863, il se porta candidat au Corps législatif dans la première circonscription de ce département, et fut nommé, grâce à l'appui de l'administration et à la protection de M. Rouher, avec qui il était lié. M. Mège devint peu après membre de la commission du budget, vota contre l'amendement demandant qu'on choisît les maires dans les conseils municipaux, contre le rétablissement du jury pour la presse, contre la loi de sûreté générale, mais désapprouva l'expédition du Mexique. Réélu en 1869, il se rangea parmi les membres du tiers parti libéral, fut un des signataires de l'interpellation des 116, et devint président de la commission du budget, puis un des vice-présidents du Corps législatif. Lors du remaniement ministériel du 15 mai 1870, il succéda à M. Segris comme ministre de l'instruction publique, et fut remplacé lui-même le 10 août suivant par M. J. Brame. La révolution de septembre 1870 l'a rendu à la vie privée.

MÉGELLE s. m. (mé-jè-le). Hist. Assemblée des grands seigneurs persans à l'occasion de quelque cérémonie publique. ‖ Espece de grand conseil, dans le même pays.

MÉGER s. m. (mé-jé). Agric. Fermier qui partage avec son propriétaire le fruit de la terre. ‖ On a dit autrefois *mégier;* l'un et l'autre ont la même origine que le mot MÉTAYER.

MÉGERDITCH, prélat et poëte arménien, surnommé **Nagh-asch** (*le Peintre*) pour ses talents en peinture, né au bourg de Borh, près du lac de Van, vers 1400, mort en 1470. Le patriarche Vaghetsi le nomma, en 1430, évêque d'Amid, en Mésopotamie. Grâce à la protection des souverains turcomans du Mouton-Blanc, Hamzah et Djihanguir, il agrandit son diocèse, allégea les charges qui pesaient sur les chrétiens, répara les églises et, sauf une interruption de quatre ans (1443-1447) qu'il passa en Crimée, où il avait été contraint de se réfugier par Chah-Rokh, fils de Tamerlan, il gouverna paisiblement son diocèse jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans. Mégerditch orna de peintures plusieurs églises arméniennes et composa, sur des sujets religieux, des ouvrages en vers restés manuscrits.

MÉGÈRE s. f. (mé-jè-re — nom mythol). Femme furieuse ou très-méchante : *Tomber entre les mains d'une troupe de* MÉGÈRES.

— Erpét. Genre de serpents.

— Entom. Genre de papillons.

MÉGÈRE, la plus hideuse des trois Furies. Les mythologues font dériver son nom du grec *megala eris*, grande querelle, ou du verbe *megairein*, porter envie. C'était elle qui s'acharnait avec le plus d'opiniâtreté après les coupables ou ceux que la colère des dieux avait dévoués à la fatalité. Dans Virgile (*Enéide*, l. XII), c'est elle qui précipite Turnus à sa perte.

C'est encore Mégère qui, dans Claudien, fait périr Rufin. Le poëte en trace le portrait suivant :

« C'est Mégère qui tient en son pouvoir les transports frénétiques, les égarements insensés de l'esprit, les bouillonnements écumants de la colère furieuse; qui ne se plaît à boire que le sang versé dans des meurtres de famille, qu'a fait couler l'épée des pères, qu'ont répandu les frères s'entr'égorgeant. Elle a épouvanté le visage d'Hercule et déshonoré les armes de ce défenseur de la terre. »

Les poëtes font souvent intervenir Mégère dans leurs descriptions ou dans les imprécations de leurs personnages; c'est ainsi que le comte de Valori a dit :

A l'horrible clarté de cent torches funèbres,
Mégère, de son fouet, agite les ténèbres,
Secouant devant moi ses reptiles sanglants.

Et Racine :

Ce monstre que *Mégère* en ses flancs a porté!

Par allusion au caractère de cette Furie, on se sert de son nom en littérature, et on l'emploie même dans la conversation, pour désigner une femme méchante, cruelle et emportée :

« La nature n'a rien produit de plus hideux qu'une *mégère* philosophiste. »

BOISTE.

« Ne vous mêlez pas d'elle, dit la *mégère*, ou je la tue. »

G. SAND.

« Mais au moment où la *mégère* va le faire mourir, elle apprend que ce jeune homme exécré est son propre fils.

P. DE SAINT-VICTOR.

« Mme Thénardier était juste assez intelligente pour lire *Lodoïska* et autres œuvres de même nature. Elle s'en nourrissait. Elle y noyait ce qu'elle avait de cervelle; cela lui avait donné, tant qu'elle avait été très-jeune, et même un peu plus tard, une sorte d'attitude pensive près de son mari, coquin d'une certaine profondeur, rufian lettré, à la grammaire près. Plus tard, quand les cheveux romanesquement pleureurs commencèrent à grisonner, quand la *mégère* se dégagea de la Paméla, la Thénardier ne fut plus qu'une grosse méchante femme ayant savouré des romans bêtes. »

VICTOR HUGO.

Corneille ne devait donc pas dire, dans *Rodogune* :

O haines! ô fureurs dignes d'une *Mégère!*

car il est évident qu'ici le mot *mégère* est pris dans son acception figurée et familière. Il eût fallu dire, en ce sens : O haines! ô fureurs de *mégère!* ou bien, en prenant le mot dans son sens propre : O haines! ô fureurs dignes de *Mégère!* Mais alors la mesure perdait ce que gagnait la justesse de l'expression. Et voilà souvent à quoi sert la versification.

MÉGERIE s. f. (mé-je-rî — rad. *méger*). Agric. Syn. de MÉTAIRIE.

MEGERLIN (Pierre), mathématicien et astronome allemand, né à Kempten (Bavière), mort à Bâle en 1686. Il se fixa dans cette dernière ville, où il devint avocat consultant, professeur de mathématiques, et fut, à plusieurs reprises, chargé de faire des horoscopes pour des personnages haut placés, entre autres Guillaume III. Ses principaux ouvrages sont : *Systema mundi Copernicanum* (Amsterdam, 1652; Bâle, 1682, in-8°); *Theses mathematicæ* (Bâle, 1661); *Astrologicæ conjecturæ de cometis* (Bâle, 1665); *Theatrum divini regiminis* (Bâle, 1683, in-4°).

MEGERLIN (David-Frédéric), orientaliste allemand, né à Stuttgard, mort à Francfort en 1778. Il devint professeur au gymnase de Montbéliard, puis pasteur à Laubach, et a publié, entre autres ouvrages : *De scriptis et collegiis orientalibus* (Tubingue, 1729, in-4°); *Hexas orientalium collegiorum philologicorum* (Tubingue, 1729, in-8°); *Recueil de témoignages mémorables des rabbins* (Tubingue, 1754); *Témoignages secrets en faveur de la religion chrétienne, tirés de vingt-quatre rares amulettes juives* (Leipzig, 1756), etc.

MÉGÈS, capitaine grec, fils de Phylée et d'Eustyoche, et l'un des amants d'Hélène. Il conduisit au siége de Troie quarante navires, portant des guerriers de Dulichium et des îles Echinades.

MÉGÉTHOLOGIE s. f. (mé-jé-to-lo-jî — du gr. *megethos*, grandeur; *logos*, discours). Mathém. Syn. du mot ALGÈBRE, proposé par Ampère.

MÉGÈVE, bourg et commune de France (Haute-Savoie), canton de Sallanches, arrond. et à 46 kilom. S.-E. de Bonneville; pop. aggl., 837 hab. — pop. tot., 2,373 hab. Fabrication de dentelles; tanneries. Commerce de bestiaux. Nombreux oratoires ou chapelles dans les prairies qui environnent le bourg.

MÉGEYEUR s. m. (mé-jè-ieur — rad. *mège*). Econ. rur. Nom donné, dans le Maine, aux hongreurs.

MEGG s. m. (mèggh). Javelot des Turcs.

MEGGENHOFEN (Ferdinand, baron DE), illuminé allemand, né à Burghausen (Bavière) en 1761, mort en 1790. Il était auditeur militaire d'un régiment bavarois, lorsqu'il adopta avec chaleur les doctrines de Weisshaupt et fut arrêté pour ce motif en 1785. Rendu à la liberté peu après, il se rendit à Mayence auprès de Weisshaupt, puis alla habiter Vienne et enfin Ried, où il remplit les fonctions de commissaire des écoles et se noya par accident dans l'Inn. Meggenhofen a exposé ses idées dans un ouvrage intitulé : *Histoire et apologie du baron de Meggenhofen* (1786, in-8°).

MEGGOT (John), monomane anglais, né à Londres vers 1714, mort en 1789. Il était fils d'un brasseur qui lui laissa en mourant plus de 6 millions de francs. Sa mère était d'une telle avarice qu'elle se laissa, dit-on, littéralement mourir de faim, et son oncle, sir Halvey Elwes, dont il hérita aussi d'environ 6 millions, menait, pour ne rien dépenser, l'existence la plus misérable au fond d'une chaumière. John Meggot se fit remarquer d'abord par son élégance, par son amour de la dépense et du jeu, par son obligeance et son affabilité; mais, en vieillissant, il se fit en lui une transformation complète, et l'avarice, ce vice devenu héréditaire dans sa famille, l'envahit tout entier. Cet homme, qui possédait des richesses immenses et plus de cent maisons à Londres, se nourrissait le plus souvent d'œufs durs et de croûtes de pain, n'allumait jamais de feu, portait un vêtement jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux, mangeait souvent de la viande pourrie et les détritus que le hasard lui faisait rencontrer, glanait lui-même les champs de ses propres fermiers et se passait de draps et de linge. A part sa monomanie, Meggot avait des qualités estimables et avait conservé son obligeance naturelle. Pendant douze ans, il siégea au Parlement comme député du comté de Berk, et s'y fit remarquer par une grande indépendance.

MEGGY, personnage d'une légende irlandaise, était une pauvre vieille possédant pour tout bien un bâton pour soutenir sa marche. Mais ce bâton était fée, et sitôt qu'une personne coupable de quelque méfait venait à passer en sa présence, le bâton s'échappait des mains de la vieille et corrigeait le coupable en lui appliquant un nombre de coups proportionné aux torts du délinquant. Il saluait au contraire très-gracieusement les gens de bien qui passaient à sa portée. Or, dit la légende, le bâton de la Meggy était bien plus occupé à battre qu'à saluer.

Mégha-Douta ou le **Nuage messager**, conte sanscrit en vers, de Calidasa. La fable du *Nuage messager* est puisée dans ce monde idéal et fantastique où l'imagination des Orientaux aime particulièrement à s'égarer.

Un yakcha, esprit céleste du nombre de ceux qui forment la cour de Kouvera et à la garde duquel était confié le soin des jardins de ce dieu, y laisse entrer par mégarde l'éléphant d'Indra, qui y cause d'affreux dégâts. Le dieu irrité bannit de sa présence le gardien négligent et le condamne à un exil de douze mois sur une horrible montagne, loin d'une épouse tendrement aimée et loin des plaisirs multipliés dont il jouissait au sein de la voluptueuse Alaka, ville superbe où Kouvera avait établi son séjour. Depuis cette époque fatale, huit longs mois se sont déjà écoulés. Un jour, un nuage orageux s'élève de derrière la montagne où languit l'exilé, et, poussé par les vents, semble vouloir se diriger vers Alaka. A cette vue, la douleur du proscrit se réveille avec plus de violence, et, ne pouvant plus la contenir, il apostrophe le nuage, lui fait une offrande de fleurs, cherche à captiver sa bienveillance par des éloges exagérés et lui indique la direction qu'il doit suivre pour se rendre à Alaka. Dans une description rapide, il énumère et décrit les lieux qu'il doit traverser, et termine cet itinéraire poétique par la description d'Alaka.

On n'y voit que palais merveilleux dont les murailles étincelantes se perdent dans les nues; une musique harmonieuse y ravit les sens; l'air est un parfum; chaque goutte de rosée est un diamant; dispersées dans les bocages, des nymphes cherchent à faire tomber dans leurs piéges charmants les jeunes imprudents qui s'arrêtent pour les regarder. Là, de mystérieux ombrages recèlent, le soir, les scènes les plus voluptueuses. Au lever de l'aurore, des guirlandes fanées et tombées sur l'herbe, des tiges de fleurs brisées et foulées, des perles égarées dans l'herbe révèlent les secrets et les transports de la nuit. Dans ce tableau respire une indicible volupté, et nous croyons que la littérature d'aucun peuple ne saurait fournir de description plus élégante et plus fraîche.

L'infortuné banni désigne ensuite au nuage, d'une façon précise, l'emplacement de sa demeure : « Mais de grâce, quand tu en approcheras, ajoute-t-il, garde-toi de conserver cette taille gigantesque, semblable à celle d'un éléphant furieux, de peur d'effrayer ma bien-aimée; apparais-lui sous une forme légère et déliée et ne conserve de tes éclairs que des lueurs douces et gracieuses, semblables à ces étincelles fugitives dont, pendant les nuits d'automne, une nuée de mouches brillantes sillonnent les ténèbres dans leur vol incertain.

» Là, sur sa couche solitaire, languit la plus belle des femmes. Tu la reconnaîtras aisément à l'élégance de ses formes, à la délicatesse de ses traits. La perle la plus pure a moins d'éclat que l'émail de ses dents; l'incarnat de ses lèvres efface celui du *Bimbo* coloré par les premiers feux du soleil, et son regard timide est plus doux que celui de la jeune gazelle.

» Mais que dis-je! accablée de mon absence, cette moitié de mon âme passe ses jours dans la douleur; d'abondantes larmes gonflent ses paupières fatiguées; ses lèvres si fraîches sont desséchées par le feu de ses soupirs; je la vois, la tête douloureusement appuyée sur sa main languissante; j'aperçois ce front, autrefois si serein, voilé par la *tresse du veuvage;* je crois l'entendre s'entretenir avec sa fidèle *sârikâ* de la fin prochaine de mon exil. Hélas! c'est en vain que, dans l'espoir de tromper sa douleur, ses doigts gracieux se promènent sur son luth pour accompagner un chant destiné à célébrer la gloire de notre race; les cordes, humectées par ses pleurs, refusent de produire aucun son.

» Cependant, si, touchée de ses peines, quelque divinité bienfaisante avait fait couler dans ses membres le baume du sommeil, ah! garde-toi de l'interrompre; retiens la voix de ton tonnerre, qui peut-être l'arracherait à un songe flatteur. Mais au moment de son réveil, murmure-lui doucement ces mots consolateurs. ... »

Le reproche que nous pourrions faire à ce langage si poétique, nos lecteurs l'ont sans doute déjà formulé : il est d'une élégance outrée, disons le mot, d'une afféterie fort inattendue de la part d'un poëte si ancien et si lointain. La grâce poussée jusqu'à la mignardise, tel est le caractère des œuvres de Calidasa, et en particulier du *Nuage messager*. Le dénoûment est un trait surprenant d'habileté littéraire : si l'auteur nous eût conduits à la suite du nuage, si celui-ci eût accompli la mission amoureuse qui lui avait été confiée, le poëte eût d'abord difficilement échappé à la nécessité de répéter ses descriptions, et ensuite la conversation du nuage avec l'amante du yakcha nous jetait dans un genre de merveilleux d'un goût au moins douteux. Mais Kouvera a tout entendu; touché d'une douleur si poétiquement exprimée, il pardonne au yakcha, qui va oublier dans les bras de son amante le long supplice qu'il a souffert loin d'elle.

Le *Mégha-Douta* est composé de cent seize stances, dont chacune a quatre vers.

MÉGI, IE (mé-ji), part. passé du v. Mégir : *Des peaux bien* MÉGIES.

MEGIDDO, ville de la Palestine ancienne. V. MAGEDDO.

MÉGIE s. f. (mé-jî — rad. *mégir*). Techn. Action de mégir; résultat de cette action : *Des peaux passées en* MÉGIE.

MÉGILLE s. f. (mé-ji-lle; *ll* mll.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des meillites.

MÉGIR v. a. ou tr. (mé-jir. — V. MÉGISSIER). Techn. Préparer en blanc, en parlant des peaux de mouton et autres peaux délicates : MÉGIR *une peau.* ‖ On dit aussi MÉGISSER.

MÉGIS s. m. (mé-ji. — V. MÉGISSIER). Techn. Nom que l'on donnait autrefois au bain de cendre et d'alun qu'on employait pour mégir les peaux.

MEGISER (Jérôme), historien et philologue allemand, né à Stuttgard vers 1555, mort à Linz vers 1618. Après avoir parcouru, pour son instruction, une partie de l'Europe, il devint recteur du gymnase de Klagenfurth (1593), historiographe des électeurs de Saxe, professeur extraordinaire à Leipzig (1603), fonda en 1605 un établissement d'instruction publique à Gera, et reçut en 1612 les titres de comte palatin et d'historiographe de l'archiduc Charles. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de tous les ordres de chevalerie* (Francfort, 1593, in-4°); *Dictionarium quatuor linguarum, germanicæ, latinæ, illyricæ et italicæ* (Gratz, 1596, in-8°); *Iconologia cæsarum* (Linz, 1600); *Anthologia græco-latina* (1602, in-8°); *Splendeurs de Venise* (Francfort, 1602, in-8°), description de cette ville; *Thesaurus polyglottus* (Francfort, 1603), ouvrage qui atteste un grand savoir; *Deliciæ neapolitanæ* (Leipzig, 1605), description de Naples; *Propugnaculum Europæ* (Leipzig, 1606), description de l'île de Malte; *Description de l'île de Madagascar* (Leipzig, 1609); *Institutiones linguæ turcicæ* (Leipzig, 1612); *Theatrum cæsarum historico-poeticum* (Linz, 1616, in-8°).

MÉGISSER v. a. ou tr. (mé-ji-sé). V. MÉGIR.

MÉGISSERIE s. f. (mé-ji-se-rî. — V. MÉGISSIER). Techn. Art de mégir les peaux; commerce du mégissier : *La mégisserie, la chamoiserie et la ganterie emploient huit cents ouvriers dans l'Aveyron.* (A. Hugo.)

— **Encycl.** Le mégissier prépare les peaux blanches et toutes celles qui servent à faire des gants. Il prépare aussi les peaux qui doivent conserver leurs poils, pour housses, fourrures, etc. En somme, il prépare les mêmes peaux que le chamoiseur, mais il n'emploie que celles de moindre qualité, des animaux les plus jeunes, parce que l'usage que l'on en fait exige moins de résistance, moins de force que pour les peaux chamoisées.

La préparation des peaux pelées a une grande analogie avec celle des peaux chamoisées, surtout pour les premières opérations. On commence par les mettre à la chaux, puis on les écharne, etc. V. CHAMOISAGE.

Les peaux ainsi préparées sont appelées cuirets. On les met tremper dans l'eau en les chargeant de pierres pour les forcer à plonger; puis on les travaille du côté de la fleur avec une pierre à aiguiser tranchante, afin d'adoucir la fleur et d'ôter le reste du poil. On les rince dans l'eau et l'on passe le couteau sur le travers de la peau. Du reste, l'agneau seul est ainsi traité, parce qu'il a besoin d'une grande souplesse pour faire des ouvrages délicats; les peaux de mouton sont seulement foulées dans l'eau avec des pilons.

Le confit est un bain composé d'eau et de son comme celui qu'on emploie pour la fabrication du maroquin. Il est important de ne pas laisser les peaux trop longtemps exposées à la fermentation qui se développe dans ce bain. La durée de l'opération est très-variable suivant la saison. Après le confit arrive le passage en blanc; les peaux sont d'abord plongées quelques minutes dans une dissolution chaude d'alun et de sel marin; puis on les passe dans un bain pâteux formé avec de la farine et des jaunes d'œufs, où on les laisse de 12 à 15 heures; après cela, on les fait sécher sur des perches, pendant 8 ou 15 jours, suivant la saison. Les effets de la pâte sont de blanchir la peau, de l'adoucir, et de l'empêcher de devenir dure et cassante par la dessiccation.

Les peaux blanchies sont passées au palisson. Le palisson est une plaque de fer arrondie, maintenue horizontalement, sur laquelle on étend la peau après qu'elle a trempé quatre ou cinq minutes dans l'eau claire. On travaille les peaux avec un couteau rond, de façon à les étirer fortement en long et en large; c'est ce que l'on appelle les ouvrir. Lorsqu'on a affaire à des peaux de très-bonne qualité et qu'on veut leur donner beaucoup de souplesse, on fait précéder le passage au palisson d'une façon sur le chevalet, qui a pour effet d'enlever le premier et le second épiderme, que l'on nomme fleur et arrière-fleur. Après ce travail du palisson, les peaux sont polies du côté de la fleur au moyen d'une pierre ponce et de sable très-fin. Si l'on veut leur donner la couleur jaune tendre, qui est quelquefois recherchée, on mêle au sable un peu de blanc de Meudon et d'ocre jaune en poudre; après quoi, on étire de nouveau les peaux et on les lisse avec un fer à repasser, ce qui leur donne encore plus d'éclat et ajoute un degré de plus de finesse à leur tissu. Elles sont alors prêtes à être livrées au gantier.

Les mégissiers de Paris désignent sous le nom de houssée les peaux de mouton travaillées en laine. On choisit les peaux les plus solides, dont la laine est longue et claire. On les trempe d'abord à l'eau claire, pour les ramollir, puis on les écharne. Elles ne doivent jamais être passées à la chaux; on peut les passer dans un confit, mais très-faible. On leur fait subir une façon sur le chevalet, pour exprimer le liquide, et on les met en pâte. Elles ne sont pas plongées dans le bain comme les peaux non pelées; on les plie en deux, la laine en dedans, et on étend la pâte sur la chair. On les laisse ainsi pendant 15 à 18 heures, puis on les fait sécher; après quoi, on les mouille bien à l'eau pure, on les plie, on les entasse, et on les presse sous une planche chargée de pierres. Au bout de deux jours, on les ouvre sur le chevalet avec le fer rond, puis on les passe au palisson. On les fait ensuite sécher la laine en dehors, au soleil s'il est possible.

Il est important, pendant toutes ces opérations, de bien ménager la laine, car un seul flocon arraché ôte toute valeur à la peau.

Les veaux et les agneaux en poil se travaillent de même, à quelques différences près. Les peaux de veau, qui sont plus épaisses, doivent être passées, avant la mise en pâte, dans une dissolution d'alun plus forte et y rester plus longtemps. Elles subissent de plus quelques foulages destinés à les assouplir.

Les peaux d'agneau doivent être lavées avec le plus grand soin. On les laisse huit jours dans un confit spécial, formé d'eau et de farine de seigle non tamisée, qu'il faut avoir la précaution de remuer deux fois par jour. On les fait ensuite sécher, on les étire au fer et on les baguette du côté du poil; après quoi, on procède à la mise en pâte.

Les principaux centres de cette fabrication, qui est presque exclusivement française, sont les suivants : Annonay, Paris, Milhau, Grenoble, Montpellier, Chaumont et Romans. Les fabriques bavaroises nous sont supérieures pour le veau mégissé. Les fabriques belges ont de l'importance. Les fabriques anglaises de peaux d'agneau sont au moins égales aux nôtres; mais nul ne peut nous disputer le premier rang pour les peaux de chevreau. On tire, à Paris, un grand parti des peaux de veaux mort-nés, qu'on prépare sans poil pour les tambours, ou en poils pour des chaussures fort élégantes.

Le passage suivant, emprunté au rapport du jury pour l'Exposition de 1867, donnera une idée de l'importance de l'industrie du mégissier, bien qu'on n'y traite que de la fabrication des peaux pour gants : « La consommation des gants tend à s'accroître et n'aura de limite que celle de la production des peaux brutes; aussi le prix s'élève-t-il toujours. En France, l'élevage des chèvres s'est vu restreindre par suite des dégâts qu'elles causent dans les bois; aussi nos fabricants ont-ils dû rechercher les peaux brutes à l'étranger, qui, à part la Saxe et la Suisse, ne fournit que des qualités inférieures à celles de France, et, avec des améliorations successives, ils ont fait entrer dans la consommation des sortes qui avaient été négligées jusque-là. Ils ont aussi, par un travail intelligent, mégissé les chevrettes d'Allemagne, qui autrefois étaient appliquées à la fabrication des maroquins, pour les convertir en peaux de ganterie plus forte, servant à confectionner le gant dit dogskin, qui est d'un grand usage en Angleterre; ils ont, en outre, réussi même à alimenter ce pays, qui en a presque cessé la fabrication, préférant l'acheter en France.

» On peut juger de l'importance de cette fabrication par ce fait que, au commencement du XVIIIe siècle, la ganterie européenne ne produisait que pour 1,500,000 fr. à 2,000,000 de gants, tandis qu'aujourd'hui elle en livre à la vente pour 75,000,000 ou 80,000,000; que les chevreaux mégissés valaient la grosse de 40 à 45 livres, et que, aujourd'hui, ils sont estimés en moyenne à 480 ou 500 fr.

MÉGISSIER s. m. (mé-ji-sié — du vieux fr. *megis*. Comme le *s* semble primitif, quelques-uns voient dans ce mot une altération de l'allemand *weisgerben*, mégir; de *weiss*, blanc, le même que le gothique *hweits* et le sanscrit *çvaitas*, blanc, de la racine *çvid*, purifier, blanchir, et *gerben*, tanner, peut-être de la racine sanscrite *gur* ou *garv*, broyer, écraser, serrer. Cependant Delâtre rapporte le vieux français *megir*, pour *mergir*, au latin *mergo*, plonger, enfoncer dans l'eau, de la racine sanscrite *marg*, plonger). Celui dont le métier est de mégir les peaux, c'est-à-dire de les préparer en blanc.

MÉGISTANE s. m. (mé-ji-sta-ne). Hist. anc. Nom donné quelquefois aux grands de l'empire des Parthes : *Les* MÉGISTANES *et les satrapes.*

MÉGISTOCÈRE s. m. (mé-ji-sto-sè-re — du gr. *megistos*, très-grand; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères némocères, famille des tipuliciens, groupe des tipulites.

MÈGLE s. f. V. MEIGLE.

MEGLIADINO-SAN-FIDENZIO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Padoue, district et à 10 kilom. S.-E. de Montagnana; 2,064 hab.

MEGLIN (J.-A.), médecin français, né à Sultz (Alsace) en 1756, mort à Colmar en 1824. Il fut membre correspondant de l'Athénée de médecine de Paris et laissa, entre autres écrits : *Recherches et observations sur la névralgie faciale* (Strasbourg, 1816, in-8°). C'est pour combattre cette maladie que Meglin inventa les pilules qui portent son nom.

MEGLIO (Jacopo COPPI, dit DEL), peintre italien, né à Peretola (Toscane) en 1525, mort en 1591. Il eut, croit-on, pour maîtres Michel Ghirlandajo et Vasari, prit part, sous la direction de ce dernier, dont il imita le coloris, aux travaux du palazzo Vecchio, et exécuta pour ce palais deux tableaux qui sont aujourd'hui à la galerie des Uffizi, à Florence : la *Femme de Darius devant Alexandre* et l'*Invention de la poudre par le moine Schwartz*. Parmi les tableaux de cet artiste, dont le coloris surtout laissait beaucoup à désirer, nous citerons le *Crucifiement*, son chef-d'œuvre, qu'on voit à San-Salvador de Bologne; le *Triomphe de Jésus-Christ;* la *Descente du Saint-Esprit*, où se trouve un gracieux chœur d'anges; un *Ecce homo*, etc., à Florence. Mentionnons encore de Meglio les fresques dans lesquelles il a représenté à Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome, divers traits de la vie de saint Pierre.

MEGNA, fleuve de l'Inde Transgangétique, dans la partie orientale de la province de Bengale, formé par la réunion de la Sourmah et du Baouli. Après un cours de plusieurs kilom., il se joint au Brahmapoutra, qui, bien que plus considérable que lui, perd son nom; ainsi augmenté subitement d'environ dix fois son volume d'eau, il envoie bientôt à sa gauche plusieurs bras, parmi lesquels on distingue la Petite Megna; à sa droite, au contraire, il reçoit diverses branches du Gange, dont la plus remarquable est l'Isamoty. Le Megna se jette dans le golfe du Bengale, en mêlant ses eaux à celles du principal canal du Gange. Son cours est d'environ 165 kilom. (*Dictionnaire géographique universel.*)

MÉGNIE s. f. (mé-gnî; *gn* mll. — du lat. *maneo*, je demeure). Famille, maisonnée, personnes qui demeurent dans la même maison :

. . . . Chacun accourt,
Les père et mère et toute la *mégnie*,
Jusqu'aux voisins. . . . . .

LA FONTAINE.

‖ Vieux mot. ‖ On écrivait aussi MESGNIE et MESNIE.

— Par ext. Lignée : *Monseigneur de Milan aimait le roi de France sur tous les princes du monde, et l'honneur de tout son sang et de toute la* MÉGNIE *de France.* (Monstrelet.)

MÉGOPHRYS s. m. (mé-go-friss — du préf. *még*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Erpét. Genre de batraciens.

MÉGOPIS s. m. (mé-go-piss — du préf. *még*, et du gr. *ops*, *opos*, œil). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des prioniens, comprenant deux espèces, qui habitent les îles Maurice et Bourbon.

MÉGOPS s. m. (mé-gopss — du préf. *még*, et du gr. *ops*, *opos*, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type habite le Brésil.

MEG-PUNNAÏSME s. m. (mè-gpu-na-i-sme). Association de brigands de Delhi, qui massacrent les adultes des familles et vendent les enfants comme esclaves.

MÈGUE s. m. (mè-ghe — du celtique : écossais *meag*, *meug*, *meang;* irlandais *meadhg*, *meidh*, *ming;* kymrique *maidd*, de la racine sanscrite *math*, *manth*, agiter, battre le beurre). Écon. rur. Petit-lait.

MEGUILLOTH s. f. (mé-ghi-lott — mot hébr. qui signif. *rouleaux*, *manuscrits roulés*). Nom donné à cinq livres de l'Ancien Testament que l'on a l'habitude de lire en entier dans les synagogues, à l'occasion de certaines fêtes, et qui sont : le *Cantique des cantiques*, *Ruth*, *Jérémie*, l'*Ecclésiaste* et *Esther : Les livres du* MEGUILLOTH *sont ainsi appelés, parce que, en vue de leur destination, ils sont souvent écrits sur des rouleaux séparés.*

MÉGUSON s. m. (mé-gu-zon). Bot. Racine tubéreuse d'une gesse, dans le nord de la France et dans les Pays-Bas. ‖ On dit aussi MACJON.

MÉGY (Léon-Guillaume-Edmond), ouvrier mécanicien et révolutionnaire, né à Paris en 1844. Après avoir été employé aux travaux de l'isthme de Suez, il revint à Paris et entra, comme mécanicien tourneur en fonte et en fer, dans l'usine de M. Gouin. Au commencement de 1870, le gouvernement impérial, en présence de l'opposition chaque jour plus accusée qu'il trouvait dans l'opinion publique, résolut d'inventer un complot pour attirer à lui les indécis et les peureux. La police dressa une liste d'arrestations, et parmi les noms choisis se trouva celui de Mégy, ouvrier actif, habile, qui, jusque-là pourtant, ne s'était point fait remarquer par l'ardeur de ses opinions. Le 11 février 1870, vers six heures du matin, un commissaire de police et deux agents se présentèrent au domicile de Mégy pour procéder à son arrestation; mais, au moment où ils pénétraient dans sa chambre, une détonation se fit entendre, et l'agent Mourot tombait mortellement frappé d'une balle. Impliqué dans le procès de Blois, Mégy fut condamné, le 8 août 1870, à vingt ans de travaux forcés et envoyé au bagne de Toulon. Rendu à la liberté après la révolution du 4 septembre suivant, il revint à Paris, et, mis en évidence par sa condamnation politique, il fut nommé porte-drapeau dans un bataillon de la garde nationale. Lancé alors dans le parti le plus avancé, il prit part, le 31 octobre 1870 et le 22 janvier 1871, aux tentatives qui furent faites pour renverser le gouvernement de la Défense nationale, applaudit au mouvement du 18 mars, et fut envoyé presque aussitôt par le Comité central, avec Landeck, dans le midi de la France pour y provoquer des insurrections communalistes. Arrivé à Marseille, il se mit à la tête d'un soulèvement, s'empara de la préfecture, fit prisonnier le vice-amiral Cosnier, s'échappa le 4 avril lors de l'arrivée des troupes commandées par le général Espivent, et regagna Paris. Là, il devint d'abord commandant d'un bataillon de la garde nationale; puis Eudes, chargé de diriger les opérations de la rive gauche, le nomma commandant du fort d'Issy. Le 29 avril, la position d'Issy cessant d'être tenable par suite de la prise de la barricade des Moulineaux par l'armée de Versailles, la garnison communaliste évacua le fort et Mégy se retira à la Légion d'honneur auprès de son ami Eudes. Il contribua avec ce dernier à faire enlever le ministère de la guerre à Cluseret ; mais, sur les ordres de Rossel, successeur de Cluseret, il fut arrêté pour avoir abandonné le fort, et enfermé à la prison du Cherche-Midi. Rendu à la liberté après la démission de Rossel, il retourna à la Légion d'honneur, qu'il quitta à l'approche des troupes régulières (22 mai), parvint à s'échapper de Paris et alla chercher un refuge en Angleterre. Condamné à mort par contumace pour sa participation à l'insurrection de Marseille (22 janv. 1872), Mégy fut jugé de nouveau pour le rôle qu'il avait joué pendant la Commune de Paris, et condamné à la même peine, comme ayant pris part à l'incendie du palais de la Légion d'honneur (6 décembre 1872).

MÉGYMÉNUM s. m. (mé-ji-mé-nomm — du préf. *még*, et du gr. *umên*, membrane). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères hétéroptères, tribu des scutellériens, dont les espèces, peu nombreuses, appartiennent à la Nouvelle-Hollande, aux Indes et à l'Afrique méridionale.

MEHADIA ou **MEADIA**, bourg de l'empire d'Autriche, dans les confins militaires du Banat, à 20 kilom. N. d'Orsova, près de la rive gauche de la Czerna; 1,792 hab. Sources thermales sulfureuses (anciens bains d'Hercule des Romains), avec établissements de bains, dont une division est affectée aux officiers et soldats de l'armée autrichienne. Aux environs, au village de Teplecz, on voit les restes d'un bel aqueduc romain.

MEHAH s. m. (mé-â). Métrol. anc. Monnaie d'Égypte et d'une partie de l'Asie, appelée aussi DANACON.

MEHALLET EL-KÉBIR, l'ancienne *Cynopolis*, ville de l'Egypte moderne, dans la basse Egypte, ch.-l. de la province de Garbieh, à 100 kilom. N. du Caire, 22 kilom. S.-O. de Mansourah, sur un bras du Nil; 2,000 hab. Filature de coton; fabrique de sel ammoniac; commerce de toiles.

MÉHARI s. m. (mé-a-ri — de l'arabe *Meh'ara* ou *Mahra*, contrée de l'Arabie qui est la patrie de l'animal). Mamm. Race de chameaux, remarquable par son aptitude à la course : *Le* MÉHARI *est au chameau ce que le noble est au serviteur.* (E. Daumas.) *Le* MÉHARI *est plus grand que le dromadaire.* (Carbuccia). ‖ On dit aussi MEHARA et MAHARA.

— **Encycl.** Les *méharis* doivent-ils former une espèce distincte du chameau ou du dromadaire? Faut-il y voir une race ou une simple variété de ce dernier, ou bien encore un groupe, une catégorie d'individus caractérisés par des aptitudes spéciales? C'est ce qu'on ne saurait, dans l'état actuel de nos connaissances, déterminer avec certitude. Il n'en est pas moins vrai que ce groupe, par son importance, mérite une étude à part. « Le *méhari*, dit M. le général Daumas, est au chameau ce que le noble est au serviteur. » Le *méhari* est essentiellement un chameau coureur. Fréquemment mentionné chez les auteurs anciens, il n'est bien connu et apprécié dans notre colonie d'Alger que depuis l'expédition d'El-Aghouat en 1844. Il peut faire, dit-on, soixante et même cent lieues en un jour, et réunit toutes les conditions désirables pour établir des moyens rapides de communication avec les tribus de l'intérieur et surtout les oasis du désert.

« Le *méhari*, dit le général Marey-Monge, n'est peut-être pas un animal à part : il paraît être au chameau ordinaire ce que le cheval de course est au cheval de trait Sa bosse est très-exiguë et dépourvue de graisse. Il montre plus de vigueur et de vivacité que les autres; son allure habituelle est le trot; il peut le tenir pendant un jour entier; ce trot est comme le trot d'un grand cheval; quand le terrain n'est pas net, le *méhari* ne trotte pas bien. » D'après le général Carbuccia, le *méhari* est plus grand que le dromadaire; l'extrême maigreur du corps et les fortes proportions des cuisses sont le signe de sa grande vigueur à la course. L'Arabe monté sur le *méhari* est assis sur une selle particulière placée entre la bosse et le garrot, pour rendre le trot moins dur; il n'a pas d'étriers; il croise les jambes sur l'encolure et dirige sa monture au moyen d'une bride sans mors et d'une corde passée dans l'aile de la narine droite; il presse l'allure en frappant sur l'épaule.

Le général Daumas ne se prononce pas sur cette question, si les *méharas* ou *méharis* constituent une espèce primitive, ou seulement une race améliorée successivement par la sélection constante, par l'action de l'homme et par l'influence des milieux. Quoi qu'il en soit, ils forment un type de race bien caractérisé. Beaucoup plus élancé que le chameau, le *méhari* l'emporte encore sur celui-ci, non-seulement par sa légèreté, mais encore par sa sobriété et son courage, qui le rendent propre aux expéditions militaires. Les Arabes font remonter l'origine du nom des *méharis* jusqu'à l'établissement de l'islamisme. La réputation de ces animaux est parfaitement connue dans toute l'Afrique; tous les habitants des oasis du sud s'en servent constamment; c'est la monture ordinaire des *chonafs* (éclaireurs). On a vu des *méharis* attelés faire seize kilomètres à l'heure. Il ne faut donc pas s'étonner si le prix de vente de ces animaux est cinq à six fois plus élevé que celui des chameaux.

Citons encore ce passage de M. H. Aucapitaine : « Les *méharis* sont exclusivement des animaux sahariens, c'est-à-dire habitués et forcés, par la conformation même de leurs pieds, à habiter les plaines unies de l'Afrique, où leur vélocité peut entièrement se développer. Mais c'est un animal qui peut être d'une haute utilité en Algérie; le manque d'eau est une des plus grandes difficultés d'une oasis à une autre; avec le *méhari*, qui peut facilement passer cinq ou six jours sans boire, l'obstacle est vaincu. Ce ne sont plus de rares colonnes, épuisées de soif et de chaleur, qui avancent péniblement. Montées sur les *méharis*, des compagnies légères pourront se porter partout où besoin sera, châtier les insoumis et répandre l'influence française. »

Le mode actuel d'attelage du *méhari* laisse quelque chose à désirer : l'animal étant harnaché par le cou, on a reconnu que la pression du tirage l'engorge dans les montées et ralentit sensiblement sa course; c'est la seule objection un peu sérieuse faite contre ce mode de locomotion. Mais, comme dit justement l'auteur que nous venons de citer, nul doute qu'on ne parvienne à trouver, après quelques expériences, un système d'attelage satisfaisant On voit donc que le dressage du *méhari* est une question pleine d'avenir.

MÉHÉDIA, ville de la Tunisie, importante par son commerce d'huile d'olive; sa population est de 2,000 âmes, dont 1,800 musulmans. Méhédia est le chef-lieu d'un *ouaten*.

MÉHÉDIA, ancienne *Mamora*, petit port situé sur l'océan Atlantique, entre Larache et Salé, dans le Maroc; il est interdit à la marine européenne.

MÉHÉE DE LA TOUCHE (Jean), médecin français qui vivait au XVIIIe siècle. Il se fit recevoir docteur, exerça quelque temps la médecine, puis entra dans le service de l'armée, devint chirurgien-major, chirurgien en chef de divers hôpitaux, et professa au Val-de-Grâce. On lui doit : *Traité des lésions à la tête par contre-coup* (Meaux, 1773, in-12); *Traité des plaies d'armes à feu*, dans lequel il démontre l'inutilité de l'amputation des membres (Paris, 1799, in-8°).

MÉHÉE DE LA TOUCHE (Jean-Claude-Hippolyte), écrivain français, fils du précédent, né à Meaux en 1760, mort à Paris en 1826. Lorsqu'il eut achevé ses études à Paris, il mena l'existence la plus désordonnée, et, tombé dans une profonde dépravation, il se fit admettre dans la police secrète sous le nom de chevalier de La Touche; il devint un agent des ministres de Louis XVI, qui l'envoyèrent en Pologne et en Russie. Chassé de Saint-Pétersbourg en 1792, il revint en France, se joignit aussitôt aux révolutionnaires les plus ardents, et parvint à se faire nommer secrétaire de la Commune. Méhée profita de cette situation pour vendre à un très-haut prix des passe-ports à des émigrés, qu'il faisait arrêter ensuite aux barrières, et joua le plus triste rôle lors des massacres de Septembre. Mais peu après il dut se démettre de sa place, fut poursuivi et se cacha jusqu'au 9 thermidor Méhée reparut alors, et, voyant le vent tourner à la réaction, il devint un réactionnaire des plus fougueux, et se mit à publier, sous l'anagramme de Felhémési (Méhée fils), des brochures et des pamphlets qui semblaient écrits par un agent de l'Angleterre et des émigrés. Lors de la conspiration de Babeuf, il se vit compromis dans cette affaire et se sauva. Après le 18 fructidor, il devint un des rédacteurs du *Journal des patriotes* de 1789, et fut nommé, après le 30 prairial, secrétaire général du ministère de la guerre, puis chef d'une division au ministère des affaires étrangères. Vivement attaqué par divers journaux qui mirent au jour son honteux passé, Méhée donna sa démission; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'administration et devint successivement secrétaire général du département de Rhin-et-Moselle, chef du bureau des travaux du département de la Seine et secrétaire général des armées. Destitué après le 18 brumaire, il fit paraître le *Journal des hommes libres;* mais le journal fut supprimé, et Méhée, décrété d'arrestation, se vit déporté à l'île d'Oléron. S'étant échappé en 1803, il gagna Guernesey, puis Londres, se mit en rapport avec des émigrés, qui le recommandèrent aux ministres anglais comme un habile agent de police secrète. Ses services furent agréés, et on l'adressa à un autre agent, nommé Drake, qui lui donna de l'argent, des instructions et l'envoya à Paris. Voulant soutirer de l'argent de deux côtés à la fois, Méhée ne trouva rien de mieux à faire, dès qu'il arriva à Paris, que de dévoiler l'objet de sa mission au ministre de la police. Celui-ci l'autorisa à garder l'argent qu'il recevait des Anglais, à continuer sa correspondance avec Drake, et le paya pour recevoir communication des lettres de ce dernier.

La découverte de la conspiration de Georges Cadoudal mit fin à cette exploitation. Méhée révéla sa duplicité dans une brochure qu'il désavoua depuis, et qui est intitulée : *Alliance des jacobins de France avec le ministère anglais* (Paris, 1804, in-8°). Il disparut alors et retomba dans l'oubli; mais, en 1814, il fit paraître sous son nom une *Lettre à M. l'abbé de Montesquiou* et une *Dénonciation au roi des actes par lesquels les ministres de Sa Majesté ont violé la constitution* (Paris, in-8°). Accusé alors, par le *Journal royal*, d'avoir coopéré aux affaires de Pichegru et du duc d'Enghien, il poursuivit en diffamation le rédacteur de cette feuille et publia divers factums (Paris, 1814, in-8°). En 1815 il dut quitter la France, habita successivement l'Allemagne, la Belgique, et put revenir en France en 1819. Mais il continua à végéter, et termina sa honteuse vie dans une profonde misère. Outre les écrits précités, on lui doit : *Histoire de la prétendue révolution de la Pologne* (1792, in-8°); la *Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du* 2 *septembre* 1792 (1794, in-8°); la *Queue de Robespierre* (1795, in-8°); *Rendez-moi ma queue* (1795, in-8°); *Défends ta queue* (1795, in-8°); *Lettre de Sartine à Thuriot* (1795, in-8°); *Antidote* ou l'*Année philosophique et littéraire* (cahiers 1 et 2, 1801, in-8°), journal qui fut supprimé; *Mémoires particuliers et extraits de la correspondance d'un voyageur avec feu M. Caron de Beaumarchais sur la Pologne, la Lithuanie, la Russie Blanche, Pétersbourg, Moscou, la Crimée, etc.* (Paris, 1807, in-8°); *Mémoires à consulter* (1814, in-8°); *Contes, nouvelles et autres pièces posthumes* de G.-C. Pfeffel, trad. de l'allemand (Paris, 1815, 2 vol. in-12); *C'est lui, mais pas de lui* ou *Réflexions sur le manuscrit de Sainte-Hélène*, réimprimé sous ce titre : *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (Bruxelles, 1818, in-8°; Paris, 1821, in-18); *Touquetiana* ou *Biographie pittoresque d'un grand homme, en réponse à cette question : Qu'est-ce que M. Touquet?* (Paris, 1821, in-8°); *Extrait de mémoires inédits sur la révolution française* (Paris, 1823, in-8°); *Deux pièces importantes à joindre aux mémoires et documents historiques sur la révolution française, par un témoin impartial* (Paris, 1823, in-8°).

MÉHÉGAN (Guillaume-Alexandre, chevalier DE), littérateur, professeur de littérature française à Copenhague, né à Lasalle, près d'Alais, d'une famille irlandaise, en 1721, mort à Paris en 1766. Il fut l'un des premiers rédacteurs du *Journal encyclopédique* (1756), eut de vifs démêlés avec Fréron à propos de ses opinions religieuses, et se fit mettre à la Bastille pour divers ouvrages philosophiques. Parmi ses ouvrages, qui seraient écrits avec élégance si un luxe d'expressions fleuries et d'images recherchées ne donnaient à son style un éclat fatigant, nous citerons : *De l'origine des Guèbres* ou la *Religion naturelle mise en action* (1751, in-12); *Considérations sur les révolutions des arts* (Paris, 1755, in-12); *Origine, progrès et décadence de l'idolâtrie* (1756, in-12); *Lettres d'Aspasie* (1756); *Tableau de l'histoire moderne* (1766, 1778, 3 vol. in-12), ouvrage remarquable; l'*Histoire considérée vis-à-vis de la religion, de l'Etat et des beaux-arts* (1767, 3 vol. in-12), etc.

MÉHÉMED, MÉHÉMET ou **MOHAMMED Ier** (Abou-Abdallah), roi de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, né à Cordoue en 822, mort en 886. Il succéda en 852 à son père Abderrahman II, eut un règne déchiré par la guerre civile et la guerre étrangère, fut vaincu plusieurs fois par Alphonse le Grand, notamment à Sahagun (873), à Zamore (879), et ne put empêcher son lieutenant Omar de se former une principauté indépendante dans l'Aragon. On louait son courage, sa justice et son talent pour la poésie et les mathématiques. Il avait eu trente-trois fils, dont l'aîné Al-Mondhir ou Al-Moundar lui succéda.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET II** (Al-Mohdi), roi de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, né à Cordoue vers 980, mort dans la même ville en 1010. Avant de monter sur le trône, il se signala par sa valeur, fut pour ce motif proclamé hadjed par le peuple, enferma dans une tour son oncle Hischam II, qu'il fit passer pour mort, et se fit reconnaître roi à sa place en 1009. Renversé quelques mois plus tard, il ressaisit le pouvoir en 1010, mais se rendit odieux par sa cruauté et fut bientôt mis à mort par ordre d'Hischam II, qui était parvenu à sortir de sa prison.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET EL-NASER** (Abou-Abdallah-Ledin-Allah), roi de la dynastie des Almohades, né à Séville en 1179, mort à Maroc en 1213. Il succéda en 1199 à son père Yacoub Almansour, ruina en Afrique les Almoravides, puis revint en Espagne lutter contre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, fit proclamer la guerre sainte, assembla une armée formidable, prit Salvatierra, mais perdit, en 1212, la célèbre bataille de Tolosa, qui assura aux princes chrétiens la prépondérance sur les Maures et dans laquelle les musulmans laissèrent, dit-on, 160,000 hommes sur le champ de bataille. Devenu méprisable à ses sujets par sa défaite, Méhémed se rendit odieux en faisant mettre à mort tous ceux par lesquels il se croyait trahi, laissa en pleine dissolution l'Espagne musulmane où divers princes se déclarèrent souverains indépendants, fit des préparatifs immenses pour retourner dans la péninsule, et mourut empoisonné, au moment où sa flotte allait mettre à la voile.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET Ier** (Abou-Abdallah), premier roi de Grenade, de la dynastie des Nassérides, né en 1203, mort en 1273. Après la chute des rois almohades d'Espagne, il s'empara successivement de Jaen, Cadix, Lorca et Grenade, et prit le titre de roi (1235); mais il fut obligé de se reconnaître vassal et tributaire de Ferdinand III de Castille (1248), qui lui avait enlevé successivement Cordoue, Jaen, Ardajouna et Séville. En 1254, Méhémed prit le titre d'**Emir-al-Moumenim** (prince des croyants). Trois ans plus tard, il favorisa la révolte de Xérès d'Arcos et de Sidonia contre les Castillans, puis déclara lui-même la guerre au roi de Castille Alphonse X, remporta d'abord une victoire près d'Alcala-ben-Saïd (1264), mais fut complétement battu l'année suivante et signa le traité d'Alcala (1266), par lequel il rendait tout ce qu'il avait conquis, payait un fort tribut et se voyait contraint de se déclarer contre son allié, le roi de Murcie. Don Philippe, s'étant révolté contre son père Alphonse X en 1272, se réfugia à Grenade et décida Méhémed à faire la guerre. Ce prince venait d'entrer en campagne contre les chrétiens lorsqu'il mourut. Il était juste, affable, ennemi du luxe, aussi habile comme administrateur que comme homme de guerre, et il s'attacha constamment à protéger les lettres, les arts, le commerce et l'agriculture. C'est lui qui construisit à Grenade le palais connu sous le nom de l'*Alhambra*.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET II** (Al-Fakih), roi de Grenade, fils et successeur du précédent, né à Jaen en 1234, mort en 1302. Il monta sur le trône en 1273, vainquit à plusieurs reprises Alphonse X et agrandit ses Etats aux dépens des chrétiens. Il se distingua par son amour pour les sciences et les arts, par sa magnificence, par sa valeur et par ses talents politiques et militaires.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET III** (Abou-Abdallah), surnommé **el-Amasch** (*le Chassieux*), roi de Grenade, fils du précédent, à qui il succéda en 1302, né à Grenade en 1256, mort en 1314. Il conquit Ceuta (1306), mais ne put résister à la ligue des rois de Castille et d'Aragon, perdit Gibraltar, et fut obligé d'acheter la paix (1309). Il fut détrôné par son frère Aboul al-Nasr ou Nasser en 1311. Quelque temps après, il recouvra le trône, mais en fut de nouveau dépossédé au bout de six jours, enfermé au château d'Almouneçar et précipité trois ans après dans un lac, où il trouva la mort. Ce prince s'était attaché à protéger les lettres et les savants, avait composé lui-même quelques poésies et avait élevé une belle mosquée dans l'Alhambra.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET IV** (Abou-Abdallah al-Walid), roi de Grenade, fils et successeur d'Ismaël en 1321, né à Grenade en 1315, mort en 1333. Il eut à combattre les Africains et le rebelle Osmin ou Othman, commandant de ses gardes, qui voulait mettre sur le trône l'oncle du roi, Méhémet ben-Féragh, comprima cette révolte, eut à se défendre ensuite contre les attaques des Castillans, perdit plusieurs places, éprouva plusieurs défaites; mais, grâce à son énergie, il parvint à vaincre à son tour, reprit en 1327 Cabra et Baeza, de 1328 à 1330 Ronda, Marbello, Algésiras, s'empara, avec l'aide du roi de Maroc, de Gibraltar (1332) et périt assassiné dans une partie de chasse par des officiers du roi de Maroc, qui voulait garder Gibraltar. Il eut pour successeur son frère Yousouf-Aboul-Hégiâgh. Méhémed IV était de la plus brillante valeur. L'histoire a recueilli des paroles dignes d'un paladin qu'il adressa, devant Gibraltar, à quelques-uns de ses cavaliers qui s'élançaient pour retirer du flanc d'un guerrier castillan une lance de grand prix dont il l'avait frappé : « Laissez ce malheureux, dit-il; s'il ne meurt pas de sa blessure, qu'il ait au moins de quoi guérir. »

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET V** (Aboul-Walid), roi de Grenade, né en 1334, mort en 1379. Il succéda à son père Yousouf en 1354, fut renversé par ses frères (1360), puis rétabli par Pierre le Cruel (1362), roi de Castille, dont il fut depuis l'allié fidèle. Il prit et ruina Algésiras (1370), et fonda pour les pauvres un magnifique hôpital à Grenade (1375). Les écrivains espagnols le désignent ordinairement sous le nom de **Méhémet-Lagos**.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET VI** (Abou-Saïd-Abou-Abdallah), roi de Grenade, parent du précédent, né vers 1320, mort en 1362. Pendant la guerre civile qui eut lieu sous le règne de Méhémed V et priva pendant trois ans ce prince du trône, il fut proclamé roi après l'assassinat d'Ismaël II (1360), se confia à la générosité de Pierre le Cruel lorsque Méhémed V reprit possession du pouvoir, et périt de la propre main du roi de Castille, qui l'assassina.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET VII** (Aboul-Hedjadj), roi de Grenade, né vers 1340, mort en 1391. Il succéda à son père Méhémed V en 1379. Son règne fut paisible et remarquable par le développement que prirent l'agriculture, le commerce et les arts. Grenade et Cadix lui durent plusieurs monuments magnifiques. Il eut pour successeur son fils Yousouf II.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET VIII** (Ben-

Balba), roi de Grenade, né en 1370, mort en 1408. Pour succéder à son frère Yousouf II en 1393, il jeta en prison son autre frère portant le même nom de Yousouf, fit avec les Castillans une guerre terminée par une trêve en 1408, et eut pour successeur ce dernier frère sous le nom de Yousouf III, qu'il avait vainement tenté de faire assassiner avant de mourir.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET IX**, surnommé **el-Hayzari** (*le Gaucher*), roi de Grenade, fils et successeur de Yousouf III en 1423, né en 1395, mort en 1450. Sa tyrannie le fit chasser du trône (1427), mais il y remonta en 1429, aidé par les rois de Tunis et de Castille. Renversé de nouveau, il parvint encore à reconquérir sa couronne. Il fut définitivement chassé en 1445 par son neveu Méhémed el-Aradi, et termina ses jours en prison.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET X**, surnommé **el-Saghir** (*le Petit*), roi de Grenade, cousin du précédent, né à Grenade vers 1396, mort en 1429. A la suite d'une révolte qui chassa Méhémed IX du trône, il y monta (1427), mais fut renversé à son tour par ce prince, deux ans plus tard, et décapité par son ordre.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET XI** (Ben-Othman), surnommé **al-Ahnaf** (*le Boiteux*), roi de Grenade, né vers 1415, mort vers 1454. Il succéda en 1445 à Méhémed IX, se signala par son activité et son énergie, battit les Castillans près de Chinchilla (1448), laissa ses troupes ravager l'Andalousie et Murcie, provoqua par ses cruautés une révolte parmi les Maures, fit massacrer les Abencérages et se réfugia dans les montagnes, où il trouva la mort.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET XII** (Ben-Ismaël), roi de Grenade), né vers 1420, mort en 1465. Grâce à l'appui du roi de Castille, Jean I^{er}, il parvint à renverser son cousin, Méhémed XI, en 1454, tourna ensuite ses armes contre les chrétiens et se vit contraint par Henri IV de lui céder Gibraltar et de lui payer un tribut considérable.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET XIII** (Abou-Abdallah), surnommé **al-Zagal** (*le Vigoureux*), roi de Grenade, fils du précédent, né vers 1445, mort près de Maroc vers 1500. Pendant le règne de son frère, Aboul-Haçan-Ali, il reçut le gouvernement de Malaga (1466), s'y rendit indépendant et prit, après la déposition de ce prince, la partie montagneuse du royaume de Grenade et un quartier de cette ville, laissant le reste à son neveu Méhémed IV (1481). Après avoir combattu avec succès contre Ferdinand le Catholique, il perdit peu à peu toutes ses places de guerre, se vit entièrement dépossédé en 1491 et passa alors en Afrique, où il termina obscurément sa vie.

MÉHÉMED ou **MÉHÉMET** (Abou-Aboullah), dernier roi maure de Grenade, surnommé **el-Sagir** (*le Petit*) par les Musulmans, **el-Chiquito** (*le Bambin*) par les Espagnols, et **Boabdil** ou **Boabil** par les chroniqueurs de la chevalerie. V. BOABDIL.

MÉHÉMET-ALD-SSONNI, sultan de Tombouctou et du Soudan, né à Garho vers 1440, mort en 1492. Il succéda à son père, Méhémet-Souleiman-Daou, sur le trône de Garho en 1464, se signala bientôt par son humeur belliqueuse et conquit successivement El-Hodh, une partie du Walata, le royaume de Melli, Tombouctou (1488), où son armée massacra une partie des habitants arabes, Baghena, enfin Djinni, sur le bas Niger, et réunit sous ses lois une des plus vastes monarchies du Soudan. Ce prince favorisa les transactions commerciales, autorisa les Hollandais à établir des factoreries à Tombouctou et à Wadan, et se noya en traversant un cours d'eau au retour d'une expédition.

MÉHÉMET-ASKIA, sultan de Tombouctou et du Soudan, né à Zinder, dans une île du Niger, en 1462, mort à Garho en 1537. C'était un simple officier, qui parvint aux charges les plus élevées, renversa en 1492 Abou-Bekr, fils de Méhémet-Ali-Ssonni, et s'empara du trône. Doué de grands talents militaires, il étendit par une série de conquêtes son royaume jusqu'à l'océan Atlantique au sud, jusqu'aux frontières des régences barbaresques au nord, mit en vigueur les lois du Coran dans son empire, le plus vaste qui eût encore existé dans le Soudan, et accorda de nombreux priviléges aux Portugais. Vers la fin de sa vie, son règne fut agité par des troubles. Il abdiqua, en 1529, en faveur de son fils aîné, Mousa, et termina ses jours dans la retraite.

MÉHÉMET ou **MOHAMMED-BALTADJI**, grand vizir ottoman. V. BALTADJI.

MÉHÉMET-ALI, en arabe **Mohammed-Ali**, vice-roi d'Egypte, né à Kavala (Roumélie) en 1769, la même année que Napoléon et Wellington, mort au Caire en 1849. Il était le fils d'un officier turc, Ibrahim-Aga, chef de la garde préposée à la sûreté des routes, et dont les fonctions se rapprochaient assez de celles d'un capitaine de gendarmerie. Ibrahim-Aga était pauvre et sa famille nombreuse. Elle se composait de seize enfants, dont Méhémet-Ali était le dernier et le plus choyé. A la mort de son père, l'enfant encore très-jeune fut confié à son oncle Toussoun-Aga. Celui-ci ayant été décapité par ordre de la Porte, Méhémet-Ali allait se trouver sans appui, lorsque le gouverneur de Kavala, ancien ami de sa famille, le prit dans sa maison et le fit élever avec son fils. Un négociant marseillais, alors établi à Kavala, M. Lion, séduit par la précoce intelligence du jeune Méhémet-Ali, lui témoigna également une affection toute paternelle, et c'est peut-être à ces premiers souvenirs d'enfance que l'on peut attribuer la prédilection qu'il montra toujours pour la France. Si l'on en croit M. Félix Mengin, Méhémet-Ali eut de bonne heure un pressentiment de sa grandeur future. Sa mère lui avait raconté que, pendant qu'elle le portait dans son sein, elle avait eu un songe qui présageait sa future grandeur. Méhémet-Ali fut frappé de ce récit et, à quinze ans, il cherchait avec ardeur déjà l'occasion de se distinguer. Un jour, les habitants d'un village voisin de Kavala refusèrent de payer l'impôt. Le gouverneur ne savait trop comment les y contraindre lorsque, par l'adresse et l'énergie de Méhémet-Ali, la rentrée de l'impôt eut lieu sans coup férir. Cet acte de hardiesse plût tellement au gouverneur, qu'il lui fit épouser en 1787 une de ses parentes fort riche, qui venait de divorcer Méhémet-Ali en eut trois enfants, Ibrahim, Toussoun et Ismaël Après son mariage, le futur vice-roi fut nommé officier de la milice irrégulière et bientôt après il s'adonna au trafic des tabacs; il fit de très-bonnes affaires et conserva, dit-on, toute sa vie le goût du négoce.

En 1798, une armée française vint faire la conquête de l'Egypte La Porte, qui armait de toutes parts, ordonna au gouverneur de Kavala de fournir son contingent. Ce dernier organisa un corps de 300 hommes, dont il donna le commandement à Ali-Aga, son jeune fils, et chargea Méhémet-Ali de lui servir de lieutenant et de mentor. Les volontaires, après avoir rejoint avec beaucoup de peine la flotte turque, rallièrent en mer l'escadre anglaise et abordèrent à Aboukir, où peu après les troupes ottomanes furent complétement battues (1799). Après cette défaite, Ali-Aga retourna auprès de son père, laissant à Méhémet-Ali le commandement de ses troupes avec le titre de *byn-bachi* ou colonel, grade dans lequel il ne tarda pas à se distinguer Sa belle conduite au combat de Kamanieh fut remarquée du capitan-pacha, qui parla de lui en termes élogieux à Mohammed Khosrew-Pacha, le nouveau gouverneur de l'Egypte. Ce dernier sut apprécier le mérite de Méhémet-Ali et l'éleva rapidement à un grade correspondant à celui de général de division. Les instincts ambitieux de Méhémet-Ali s'éveillèrent alors, et le jeune général se mit à observer les événements afin de les faire tourner au profit de sa fortune.

Les mameluks, refoulés dans le désert par Bonaparte, revinrent après le départ de l'armée française, plus faibles, mais avides de recouvrer leur influence. Mourad-Bey, leur vaillant chef, venait de mourir, léguant sa puissance à deux beys de sa maison, Mohammed l'Elfy et Osman Bardissy. Les mameluks avaient à lutter contre la Porte, qui se préparait à ressaisir le sceptre échappé de ses mains. Déjà l'amiral turc avait commencé les hostilités en faisant fusiller un grand nombre de mameluks invités traîtreusement à une fête. Mohammed l'Elfy s'était réfugié en Angleterre et Osman Bardissy, qui s'était courageusement défendu, se préparait à tirer vengeance de cette trahison. Le nouveau pacha Mohammed Khosrew venait d'être installé au Caire, et Méhémet-Ali était devenu son confident. Sur ces entrefaites, les Albanais se mutinèrent, secrètement encouragés par Méhémet-Ali, demandèrent arrogamment leur solde, s'emparèrent de la citadelle, et Mohammed Khosrew s'enfuit à Damiette avec ses troupes, pendant que Méhémet-Ali ouvrait les portes du Caire aux révoltés. Peu après, Mohammed Khosrew, croyant la sédition apaisée, reprit la route du Caire; mais, en route, il rencontre son fidèle Méhémet-Ali qui l'attaque, le met en fuite, l'oblige à se renfermer dans la ville de Damiette, l'y assiége, le fait prisonnier, et, après l'avoir conduit au Caire, l'y retient prisonnier.

A la nouvelle de ces événements, la Porte s'était contentée d'envoyer un nouveau pacha, Al-Gezaïrly, qui venait de debarquer à Alexandrie, amenant avec lui 1,000 hommes de troupes. Mais ce pacha ayant eu l'imprudence de quitter ses troupes et de se rendre seul sous la tente d'Osman Bardissy, celui-ci le fit mettre à mort. Dès lors, les mameluks n'avaient plus rien à craindre; ils étaient maîtres du Caire et de l'Egypte. Le gouvernement était aux mains d'Ibrahim-Bey et d'Osman Bardissy; ce dernier, jeune, actif, influent, eût pu s'emparer du pouvoir et le garder; mais il était fougueux, étourdi, présomptueux, et il avait à ses côtés un ami intime dont il subissait l'influence et qui se préparait tout doucement à le renverser. Cet ami, c'était celui-là même qui lui avait ouvert les portes du Caire, c'était Méhémet-Ali. L'ambitieux et rusé Macédonien attisait la jalousie de Bardissy contre l'Elfy, ce chef mameluk qui, fugitif en Angleterre, venait de revenir en Egypte, tout fier de l'appui que venait de lui promettre l'Angleterre. L'Elfy, traîtreusement attaqué par Bardissy, ne dut son salut qu'à la fuite et alla se réfugier dans la haute Egypte.

Cependant les Albanais, à qui il était dû huit mois de solde, murmurent, se révoltent, et Bardissy, sur le conseil de Méhémet-Ali fait pleuvoir sur le peuple une grêle de taxes vexatoires pour réunir l'argent nécessaire au payement des troupes. Le peuple indigné se soulève, les mosquées se remplissent d'émeutiers; le rusé Méhémet-Ali s'y rend, s'abouche avec les prêtres, leur promet d'user de son influence pour défendre leurs droits, les fait parler au peuple, et, lorsqu'il est sûr d'avoir capté leur bienveillance, il jette enfin le masque. Le 12 mars 1804, à la tête de ses Albanais, il cerne la maison de Bardissy, qui parvient à grand'peine à s'échapper; puis il attaque également Ibrahim, qui s'enfuit de son côté, et la ville du Caire reste enfin au pouvoir de Méhémet-Ali.

Le marchand de tabac de Kavala avait déjà fait bien du chemin, le pouvoir était à sa portée, mais il avait trop l'intelligence de la situation pour céder à un entraînement irréfléchi. Les Turcs n'étaient plus à craindre et les mameluks étaient dispersés; mais ces deux ennemis pouvaient se réunir pour l'accabler; d'ailleurs, sa popularité était récente et les Albanais n'étaient pas gens faciles à conduire; bref, le moment n'était pas venu, et Méhémet-Ali ajourna ses projets. Il fit semblant de vouloir rendre le pouvoir à Khosrew, son ancien protecteur; les chefs albanais s'y opposèrent et Méhémet-Ali dut céder. Khosrew fut embarqué pour Constantinople, et Méhémet-Ali le remplaça de son autorité privée par Kourschyd-Pacha, un homme sans énergie et sans talent, l'homme qu'il lui fallait.

Toute cavalière que fût cette nomination, le Divan la ratifia et Kourschyd-Pacha se rendit au Caire. Quant à Méhémet-Ali, il se fit élire par ses troupes caïmacan, et cette élection fut également acceptée par la Porte (1804). Cependant Kourschyd fatigua bientôt ses administrés par des impôts exagérés. Méhémet-Ali, sûr de l'appui des ulémas et de ses troupes, fomenta une sédition dans la citadelle du Caire et força le pacha à capituler En même temps, ses Albanais le nommèrent par acclamation vice-roi d'Egypte et l'appelèrent **le Sauveur de la patrie**. Méhémet-Ali se laissa faire une douce violence, il acheta en secret la faveur du Divan et fut enfin nommé pacha à trois queues par le sultan, le 9 juillet 1805. Méhémet-Ali s'engageait en retour à payer à la Porte un tribut annuel de 5 millions et de 6,000 mesures de blé ou ardebs.

A mesure que Méhémet-Ali s'affermissait au Caire, les beys mameluks perdaient du terrain. Méhémet-Ali, comme garant de ses promesses envers la Porte, envoya en otage son jeune fils Ibrahim, qui partit pour Constantinople, avec le capitan-pacha, le 12 octobre 1806. L'argent que Méhémet-Ali devait donner à la Porte se trouva à l'aide de taxes nouvelles, et comme le pays était plus misérable que jamais, les cheiks murmurèrent. Méhemet-Ali résolut alors de se brouiller avec ses anciens amis. Il fit emprisonner les uns, bâtonner les autres, et Seid-Omar-Makram, le principal instrument de son élévation, fut exilé à Damiette. Restait à donner le dernier coup, c'est-à-dire à anéantir les mameluks. Méhémet-Ali réunit son armée et marcha contre eux; mais il fut obligé de revenir précipitamment pour chasser l'armée anglaise hors de l'Egypte, et, à peine revenu de cette expédition, il reçut l'ordre de marcher contre les Wahabites, qui occupaient alors les villes saintes.

Méhémet-Ali hésitait à s'engager dans une expédition aussi longue avant de s'être débarrassé de ses plus dangereux ennemis, les mameluks; il se détermina à en finir par un grand coup. Les deux beys principaux, Bardissy et l'Elfy, venaient de mourir, et, en les perdant, cette oligarchie militaire perdait toute unité de direction. Méhémet-Ali sut habilement semer la discorde parmi eux. Chahyn-Bey, successeur de Bardissy, fut le premier qui se laissa séduire par les promesses du pacha; il se sépara de ses collègues et vint habiter le Caire. D'autres beys ne tardèrent pas à suivre son exemple et, quand Méhémet-Ali en vit entre ses mains un assez grand nombre, il mit ses projets à exécution.

Le 1er mars 1811, il fit massacrer les mameluks dans le chemin creux qui conduit de la citadelle au Caire (v. MAMELUK). A l'exception d'Hassan-Bey et d'une vingtaine d'autres, qui parvinrent à s'échapper et se réfugièrent en Syrie ou dans le Dongolah, tout le reste fut mis à mort.

Affranchi de toute inquiétude à l'intérieur, grâce à cette hécatombe humaine, Méhémet-Ali tourna ses forces contre les Wahabites. Une première campagne, assez mal conduite par son fils Toussoun, et une seconde dirigée par lui-même ne produisirent aucun résultat décisif. La guerre se prolongeait, lorsque le vice-roi se détermina enfin à confier le commandement des troupes à son fils aîné, Ibrahim, qui eut l'honneur de la terminer, grâce à son intelligence et à sa vigueur (1818). Pour cette campagne, le sultan conféra à Méhémet-Ali la dignité de khan et nomma son fils pacha de La Mecque.

De son côté, Méhémet-Ali n'était pas resté inactif. Il rendit, en juillet 1815, le nizem-djedyd ou décret de réorganisation de l'armée sur le plan de l'armée française. Il eut quelques difficultés avec les vieilles troupes albanaises qui se mutinèrent plusieurs fois, mais il s'en débarrassa en les envoyant en 1820 contre la Nubie et le Sennaar, dernier refuge des mameluks. Ismaël-Bey, fils de Méhémet-Ali, périt assassiné par un des chefs du Sennaar; mais il fut cruellement vengé par son beau-frère Ahmed-Bey, gendre de Méhémet-Ali, qui fit tomber plus de 20,000 têtes dans la Nubie et le Kordofan et assujettit les habitants à un tribut. D'autre part, après avoir organisé son armée, Méhémet-Ali s'appliqua avec ardeur à l'organisation des forces de son gouvernement : agriculture, marine, instruction publique, il n'oublia rien de ce qui pouvait ajouter à sa puissance.

« Surmontant son orgueil de musulman, dit M. Lacaze, il ne craignit pas d'emprunter à la civilisation des chrétiens tout ce qui manquait à l'Egypte. Il s'adressa à la nation qu'il préférait, à la France, pour avoir des militaires, des marins, des ingénieurs, des constructeurs, des mécaniciens, des chimistes, des médecins. Les troupes des nouvelles levées furent enrégimentées et disciplinées à l'européenne, la marine restaurée et équipée sur le même mode; des forteresses furent élevées, des chantiers, des arsenaux et des magasins furent construits et approvisionnés; des fonderies de canons, des ateliers d'armes et de machines s'élevèrent dans les grands centres. Une police sévère fit régner la sécurité dans le pays; les employés reçurent des traitements convenables, payés régulièrement, et partout l'action gouvernementale se fit fortement sentir. On organisa des postes télégraphiques; des quarantaines, des hôpitaux furent ouverts; une école de médecine, sous la direction de Clot-Bey, fut créée à Abou-Zabel et la vaccine introduite. L'important canal de Mahmoudieh fut creusé pour faciliter les communications entre le Caire et Alexandrie, où le vice-roi transféra sa résidence. Les bonnes méthodes agricoles se propagèrent par ses soins et multiplièrent les produits et les cultures; les races des chevaux et des moutons s'améliorèrent; des plantations d'oliviers et de mûriers, jusque-là inconnus dans le pays, surgirent, et le coton surtout fournit d'abondantes récoltes. Quoique asservi par un fâcheux monopole aux intérêts du fisc, le commerce prit de l'extension. Des raffineries de sucre et de salpêtre s'élevèrent à côté d'usines, de manufactures exploitant les divers produits indigènes ou étrangers; enfin l'élite de la jeunesse égyptienne fut envoyée, aux frais de l'Etat, puiser en France une instruction libérale et suivre les progrès de la civilisation. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que Méhémet-Ali accomplit toutes ces grandes améliorations au milieu d'un état de guerre continuel. Sans cesse, il lui fallait réprimer les courses déprédatrices des Bedouins; il n'y parvint qu'en retenant leurs principaux cheiks en otage. Ses frontières assurées, une révolte plus menaçante que les précédentes éclata en 1824, celle du marabout de Derayeh, qui souleva les fellahs, mais qu'il soumit enfin après plusieurs défaites. »

Sur ces entrefaites éclata l'insurrection de la Grèce. Le sultan Mahmoud demanda des secours à Méhémet-Ali et celui-ci, au lieu de profiter de cette occasion pour se déclarer indépendant, n'osa refuser à son suzerain les secours qu'il lui demandait. Au mois de juillet 1824, il lui envoya 18,000 hommes sous les ordres d'Ibrahim. Celui-ci s'empara de Candie, remporta quelques avantages en Morée; mais la destruction de la flotte turco-égyptienne à Navarin et le traité conclu le 8 août 1828 à Alexandrie furent le signal de l'évacuation des troupes égyptiennes. Cette campagne avait coûté à Méhémet-Ali environ 20 millions. En compensation, Méhémet-Ali demanda pour son fils le pachalik de Damas; mais il n'obtint que celui de Candie. Méhémet-Ali, indigné de l'ingratitude de Mahmoud, résolut de se passer de son consentement pour s'emparer du pachalik qu'il convoitait. Sous prétexte d'un différend avec Abdallah, pacha d'Acre, il entra en Syrie avec 24,000 hommes et 80 canons. Puis, en dépit du firman de déchéance rendu contre son père et contre lui, Ibrahim s'empara de toute la Syrie, battit l'armée turque sur tous les points, franchit le Taurus et ne s'arrêta qu'après l'éclatante victoire de Konieh, qui lui ouvrait le chemin de Constantinople. Mais Méhémet-Ali ne sut pas profiter de la victoire; il laissa aux puissances européennes le temps de s'interposer, fut obligé d'évacuer l'Asie Mineure et de se contenter du gouvernement de la Syrie, alors qu'il aurait pu rétablir le trône des califes. Néanmoins, le sultan Mahmoud dut signer le traité de Kutayeh (14 mai 1833) et accorder à Méhémet-Ali l'investiture des quatre pachaliks de Syrie. En 1838, Méhémet-Ali réclama l'hérédité pour le gouvernement de l'Egypte et de la Syrie, et le refus de la Porte amena une guerre nouvelle. Mahmoud envoya contre lui 23,000 hommes d'infanterie, 14,000 cavaliers et 140 canons; mais Ibrahim courut au-devant des Turcs, les rencontra à Nezib, et, après une lutte acharnée, les battit le 28 juin 1839. Dans le même moment, la flotte turque, conduite par Achmet, capitan-pacha, entrait dans le port d'Alexandrie le 14 juillet et se rendait à Méhémet-Ali. Pour achever le désastre, Mahmoud venait de mourir subitement, laissant le trône à un enfant.

Heureusement pour la Turquie, la France intervint alors et engagea Méhémet-Ali à achever par la diplomatie l'œuvre commencée par les armes. Presque au même moment, une grande partie de la Syrie se souleva, et les Anglais, qui voyaient d'un mauvais œil la puissance du vice-roi, s'unirent avec la Russie, l'Autriche et la Prusse par un traité signé à Londres (15 juillet 1840), et dont la France, que l'on savait trop favorable à l'Egypte, fut exclue. On proposa à Méhémet-Ali la vice-royauté héréditaire de l'Egypte et le pachalik d'Acre en viager. Sur son refus, les Anglais bloquèrent la Syrie et la Porte prononça la déchéance de Méhémet-Ali. Les forts maritimes de la Syrie furent pris par les flottes alliées, les Druses se soulevèrent comme un seul homme, et Ibrahim, malgré sa résolution, dut battre promptement en retraite. Enfin la France intervint diplomatiquement. Méhémet-Ali signa avec le commodore Napier une convention provisoire, et bientôt le sultan accorda à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Egypte, moyennant la restitution de la Syrie, de Candie, de l'Hedjaz et de la flotte ottomane; le traité ou hatti-chérif fut rendu le 13 février 1841. Méhémet-Ali observa loyalement les conditions de ce traité, et le sultan, en témoignage de leur réconciliation, lui conféra la dignité de grand vizir honoraire ou *sadrazam*. Vers 1847, une maladie ou les regrets d'une ambition déçue altérèrent sa raison, et, à partir de cette époque, Ibrahim gouverna en son nom. A sa mort, des quatre-vingt-trois enfants qu'il avait eus de ses diverses épouses, il ne lui restait que Saïd-Bey, Hussein-Bey, Halim-Bey et Méhémet-Ali-Bey.

Voici le portrait que le docteur Clot-Bey a tracé de Méhémet-Ali, dont il était le médecin : « L'ensemble de ses traits, dit-il, forme une physionomie vive et mobile, animée d'un regard scrutateur et présentant un heureux mélange de finesse, de noblesse et d'amabilité. Sa démarche, très-assurée, a quelque chose de la précision et de la régularité militaire; et sans rechercher la richesse ni l'éclat dans ses vêtements, il est très-soigné dans sa tenue. C'est un homme vif et très-impressionnable, excellent père de famille, d'une générosité peu commune, d'une activité extraordinaire. Le soin de sa réputation présente et de sa gloire à venir l'occupe beaucoup. A un tact précieux pour les affaires, il unit un jugement sain, un coup d'œil sûr et rapide. Il ne connaît aucune langue étrangère, mais sa perspicacité est telle que, dans ses conversations avec les Européens, il devine souvent dans leurs yeux ce qu'ils ont voulu dire avant que la traduction en soit achevée. Essentiellement tolérant, il observe sa religion sans fanatisme ni bigoterie. Les commencements de sa remarquable carrière prouvent assez qu'il est brave et inaccessible à la peur; et d'ailleurs ne l'a-t-on pas vu, en 1844, aller braver, malgré son âge, les écueils du Nil pour se rendre à Faza-Glou, c'est-à-dire à six cents lieues de sa capitale, briser sa barque, se jeter à la nage et faire sur un dromadaire, à travers les déserts, une route longue et périlleuse. » — « D'une constitution athlétique, dit M. Lacaze, Méhémet-Ali jouissait d'une santé de fer. Il s'était de bonne heure acquis une diction facile et élégante; mais il n'apprit à lire qu'à quarante ans pour déchiffrer les documents qui le regardaient personnellement. Il est douteux qu'il ait voulu, comme le prétendent quelques écrivains, civiliser son pays et améliorer le sort de ses habitants, car il répétait souvent comme Louis XV : « Après moi, le déluge. » Un de ses vrais titres de gloire, c'est d'avoir créé et maintenu la sécurité publique dans les Etats soumis à sa domination. La plupart des étrangers que Méhémet-Ali avait attachés à son service l'aidèrent avec zèle dans son œuvre de rénovation. M. Cerisy créa la marine, et le colonel Selves (Soliman-Pacha) organisa l'armée; sans lui jamais l'Egypte n'aurait eu de troupes disciplinées. Grâce à ces concours intelligents, le vice-roi pouvait mettre sous les armes plus de 200,000 hommes et une flotte de plus de 30 bâtiments, dont 6 vaisseaux et 6 frégates. Fier de sa puissance, il aimait, dans ses causeries intimes, à rappeler qu'il était, comme Alexandre le Grand, né en Macédoine. » Ajoutons que Méhémet-Ali a déployé dans le cours de sa vie plus d'adresse, plus d'astuce, plus de prudence, plus d'énergie que les politiques les plus retors d'Occident. Cet homme qui ne savait pas lire à quarante ans en eût remontré à Pisistrate, à Philippe de Macédoine, à Fiesque, au cardinal de Retz, à tous les grands rusés des temps anciens et des temps modernes. Un jour qu'on lui lisait une traduction de Machiavel, il dit : « Les Turcs en savent bien plus long; » et personnellement il avait le droit de le dire. Une fois au pouvoir, le renard s'est couvert de la peau du lion; il a été conquérant, administrateur, organisateur; sur cette vieille terre des Pharaons, où tant de races rivales se combattaient, il n'y a plus eu que des sujets et un maître. L'Egypte tout entière s'est incarnée dans un homme, qui en a été le seul propriétaire, le seul agriculteur, le seul fabricant, le seul marchand, et nul mieux que lui n'a pu dire comme Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ! » Dans son immense activité, il a trouvé du temps et des forces pour veiller aux plus minces détails de l'œuvre immense qu'il entreprenait; il lui a fallu raviver, ressusciter un peuple malgré lui, lutter sans cesse au dedans et au dehors, toujours veiller, se tenir constamment en garde, tout détruire d'une main et de l'autre tout refaire à neuf. M. de Lamartine l'a caractérisé un jour d'un mot très-juste : « C'est, a-t-il dit en parlant de Méhémet-Ali, un aventurier de génie. »

MÉHÉMET-ALI-PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Trébizonde vers 1807, mort en 1868. Il appartenait à une famille du Lazistani et vint habiter fort jeune Constantinople, dans l'intention de s'y créer un avenir. Le sultan Mahmoud, qui, après le massacre des janissaires, était en train de recomposer sa maison militaire, remarqua sa belle tournure, son air martial, et le fit élever au sérail avec les icoglans, jeunes gens destinés à devenir les officiers du palais du sultan. Il reçut alors une éducation sommaire, puis fut nommé à un grade équivalent à celui d'aspirant et embarqué sur un vaisseau de l'Etat, que commandait l'amiral Ahmed Papoudji. En 1829, il devint page du sultan, et ce fut le premier échelon de sa fortune. Successivement officier de la maison du sultan (1830), chambellan (1832), et enfin général de brigade, il fut chargé, en 1838, d'une mission près du vice-roi d'Egypte, et, après la défaite des Turcs à Nazeb (juillet 1839), il rallia promptement les débris de l'armée fugitive, dont il forma un corps assez considérable pour entraver Ibrahim dans sa marche victorieuse sur la capitale de l'empire Il était à Kutahié, lorsqu'il apprit la mort du sultan Mahmoud. Sous Abd-ul-Medjid sa faveur continua. En 1840, son ami Riza-Pacha le fit nommer général de division et le chargea de réorganiser l'armée. Quatre ans plus tard, il devint grand maître de l'artillerie avec le grade de maréchal ou *muchir* et, en mars 1845, il épousa la plus jeune sœur du sultan, la sultane Alidé, dont la dot le rendit un des plus riches seigneurs de la Turquie et l'attacha de près au trône ottoman.

Dès cet instant, Méhémet-Ali, investi de toute la confiance du sultan, fut appelé aux plus hautes fonctions. Nommé capitan-pacha, il réorganisa la marine, puis devint ministre de la guerre, et se fit remarquer par la fermeté qu'il montra en 1849, en refusant de livrer à l'Autriche et à la Russie des réfugiés polonais. Malgré l'hostilité de Reschid-Pacha, son adversaire acharné, Méhémet fut nommé, en 1852, grand vizir; mais il se démit de son poste au milieu de l'année suivante et fit preuve en cette occasion d'un grand esprit d'indépendance Peu après, Mentschikoff arrivait à Constantinople et une rupture éclatait entre le gouvernement de la Porte et la cour de Saint-Pétersbourg. Bien que Reschid fût devenu grand vizir, le sultan appela Méhémet à rentrer au ministère, où il prit le portefeuille de la guerre. Adversaire déclaré de la Russie, il poussa de tout son pouvoir à la résistance, et pendant la guerre de Crimée s'occupa d'organiser de nouveaux contingents pour fortifier l'armée ottomane. Accusé, en 1855, par son rival Reschid, de simonie et de concussion, il fut exilé à Castamboul où il resta jusqu'à la mort de ce dernier (1856). Quelque temps après l'avénement d'Abd-ul-Azis (1861), il fut rappelé au pouvoir; mais, en 1863, il tomba en disgrâce et fut révoqué de toutes ses fonctions. L'année suivante, toutefois, il devint ministre sans portefeuille et il essaya vers cette époque de se rapprocher du parti de la jeune Turquie.

MÉHÉMET-DJEMIL-PACHA, diplomate ottoman, né à Constantinople en 1823. Son père, Reschid-Pacha, l'emmena avec lui lorsqu'il devint ambassadeur à Paris et à Londres (1834-1845), et le fit élever dans ces deux capitales du monde civilisé. De retour en Turquie, où Reschid était devenu ministre des affaires étrangères et grand vizir, Méhémet-Djemil fut attaché au bureau du protocole, puis remplit les fonctions de secrétaire du sultan, de 1849 à 1855. A cette époque, il se rendit à Paris en qualité d'ambassadeur de la Porte, assista avec Ali-Pacha, en 1856, aux séances du congrès de Paris, comme second plénipotentiaire, et passa ensuite à Turin. De retour à Constantinople en 1861, il devint chancelier du Divan, ministre par intérim des affaires étrangères, puis fut appelé de nouveau au poste d'ambassadeur à Paris en 1862. Cette même année, Méhémet-Djemil fut créé pacha et muchir, c'est-à-dire maréchal.

MÉHÉMET-EFFENDI, homme d'Etat ottoman, né près d'Andrinople vers 1640, mort en Chypre en 1735. Il prit part en 1718, en qualité de plénipotentiaire, au traité de Passarowitch, conclu entre l'Autriche et la Turquie, puis se rendit à Paris comme ambassadeur (1720), pour annoncer au roi que le saint sépulcre de Jérusalem allait être réparé et surtout pour obtenir la médiation de la France contre les chevaliers de Malte. Le régent et le vieux maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV, l'accueillirent avec les plus grands égards, sans lui accorder toutefois ce qu'il demandait. De retour à Constantinople, il devint grand trésorier; mais la révolution de palais qui détrôna Ahmet III, en 1730, vint briser sa carrière politique; il fut exilé dans l'île de Chypre et y mourut au bout de cinq ans. On a de lui une curieuse *Relation de son voyage en France*, publiée en français (Paris, 1758, in-12). On y remarque particulièrement la description du canal du Languedoc, qu'il remonta jusqu'à Bordeaux, celle des jardins de Paris, de Versailles, de Fontainebleau, un exposé du rôle que jouent les femmes en France, etc. Méhémet-Effendi était très-lettré et parlait le français avec la plus grande facilité. Ce fut lui qui établit l'imprimerie de Scutari.

MÉHÉMET-EMIN, homme d'Etat ottoman, né en Circassie vers 1724, mort en 1769. Il était fils d'un marchand de soieries qui le fit voyager pour les affaires de son commerce. S'étant rendu à Constantinople, il dut à sa vive intelligence d'être attaché aux bureaux du reis-effendi ou ministre des affaires étrangères. Nommé bientôt après premier commis, il devint, en 1759, reis-effendi, acquit une grande influence dans le Divan et fut appelé par Mustapha III au poste de grand vizir (1769). Chargé, cette même année, de conduire une armée au secours des Polonais en guerre avec les Russes, il saccagea et traita en pays conquis le territoire polonais, pour se procurer des vivres, se vit condamné à l'inaction dans son camp de Bender, en Bessarabie, ne put débloquer Chozym et excita contre lui de telles plaintes, que le sultan donna l'ordre de l'étrangler et d'exposer sa tête à la porte du sérail, à Constantinople.

MÉHÉMET-KIBRISLI, homme d'Etat ottoman, né dans l'île de Chypre vers 1810. Il se rendit fort jeune à Constantinople, auprès d'un de ses oncles qui était trésorier du sultan Mahmoud. Admis dans les pages, puis dans la garde avec le rang d'officier, il se fit remarquer par le sultan, qui l'envoya étudier en France l'art militaire. Méhémet passa dans ce but plusieurs années à Paris et à l'Ecole d'application de Metz, et servit en qualité de capitaine dans un régiment de la cavalerie française. Il alla étudier ensuite l'organisation des armées en Angleterre, en Bavière et en Prusse, puis revint en Turquie peu de temps après le couronnement d'Abd-ul-Medjid (1840). Ses capacités lui valurent d'être nommé rapidement général de brigade et chargé de la direction de l'Ecole militaire, puis, de concert avec le grand vizir, Riza-Pacha, il s'occupa de la complète réorganisation de l'armée. Nommé gouverneur militaire de Saint-Jean-d'Acre et de Jérusalem en 1846, de Belgrade en 1848, il se signala dans ce dernier poste par la fermeté avec laquelle il contint les Serbes pendant l'insurrection de Hongrie. A la fin de 1848, il se rendit en ambassade à Londres, pour que l'Angleterre appuyât la Porte dans son refus de livrer à l'Autriche et à la Russie les réfugiés hongrois et polonais. Peu après, il fut chargé de pacifier la province d'Alep (1850), et reçut à cette occasion le titre de muchir. Il en profita, chose inouïe dans les fastes de l'histoire turque, pour réprimer vigoureusement le fanatisme de ses coreligionnaires. De 1851 à 1853, il eut une mission analogue dans le Hauran, et, de retour à Constantinople, se montra dans les conseils, comme Méhémet-Ali, l'un des plus fermes partisans de la résistance contre la Russie. Après avoir été quelque temps pacha d'Andrinople, il succéda à Riza comme capitan-pacha (janvier 1854), et remplit pendant quelques mois, cette même année, les fonctions de grand vizir. Depuis cette époque, il a été successivement président du conseil d'Etat, grand vizir intérimaire en 1856, de nouveau grand vizir jusqu'en août 1861 et gouverneur d'Andrinople. En 1865, Méhémet est revenu au pouvoir avec Ruchdi-Pacha, et depuis il a fait partie de plusieurs combinaisons ministérielles. Cet homme d'Etat passe pour être favorable aux réformes et aux mesures propres à apporter des économies dans le budget de la Turquie.

MÉHÉMET-PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Bosna-Seraï en 1503, mort à Constantinople en 1579. Issu d'une famille chrétienne, il avait été élevé par son oncle, curé à Bosna, lorsqu'il fut enlevé par des musulmans et conduit à Constantinople (1521), où il embrassa l'islamisme. Grâce à la protection de la célèbre Roxelane, favorite de Soliman Ier, Méhémet fut investi des plus hautes charges de l'Etat et remplit les fonctions de grand vizir sous Sélim II et Mourad III. Il désapprouva la conquête de l'île de Chypre comme impolitique, fit disgracier Mustapha-Pacha, à l'instigation duquel elle avait été entreprise, s'attacha, après la bataille de Lépante, à reconstituer la marine turque (1571), et fut assassiné par un spahi qu'il avait injustement privé de son fief militaire. Le sultan Mourad III, qui avait été témoin de ce meurtre, fit rendre au spahi son fief et ne voulut point qu'il fût inquiété.

MÉHÉMET-RIZA-BEYG, le premier ambassadeur persan qui soit venu en France, mort en 1717. Ce personnage, dont, à tort, Montesquieu a révoqué en doute le caractère diplomatique, était intendant de la province d'Erivan lorsqu'il fut choisi pour se rendre en ambassade auprès de Louis XIV, qui avait fait conclure en 1708, par un sieur Michel, un traité de commerce avec les ministres de Schah-Houcein. Parti d'Erivan en 1714, il traversa Smyrne, arriva à Constantinople, où il fut arrêté, recouvra la liberté grâce à l'intervention de l'ambassadeur français près de la Porte et parvint à gagner Marseille. Après avoir, dans cette ville, donné des fêtes et fait des dettes, Méhémet-Riza, qui joignait à un intolérable orgueil une humeur capricieuse et irascible, arriva enfin à Paris en donnant partout des preuves de son extravagance. Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté et après les refus les plus dédaigneux qu'il consentit à se soumettre aux conditions du cérémonial qu'on exigeait pour sa présentation au roi. Enfin il fut reçu en audience solennelle par Louis XIV, qui développa en cette occasion une magnificence extraordinaire, et à qui il remit de la part du schah de Perse sept gros diamants bruts, deux cents émeraudes, deux cents turquoises, cent cinquante perles orientales et deux fioles de baume appelé *momie*. Méhémet-Riza fut au plus haut point frappé des splendeurs de la cour de Versailles, et il signa, en 1715, un traité honteux pour la Perse, traité qu'on eût cru dicté par des vainqueurs à des vaincus. En quittant Paris, où il s'était livré sans mesure à son goût pour la débauche et les prodigalités, l'ambassadeur alla s'embarquer au Havre, visita successivement Copenhague, Hambourg, Berlin, traversa la Pologne et la Russie et gagna la frontière de Perse. Mais arrivé là, il comprit quel accueil lui serait fait lorsqu'il présenterait le traité signé par lui, lorsqu'il lui faudrait avouer que, pour entretenir son faste pendant son long voyage, il avait vendu la plus grande partie des présents envoyés au schah par Louis XIV, et il prévint, en s'empoisonnant, le supplice qui l'attendait. Méhémet-Riza avait emmené avec lui de France une marquise d'Epinay qui, après sa mort, se fit mahométane, réunit ce qui pouvait rester des présents du roi et les porta à Schah-Houcein.

MÉHÉMET-RUCHDI-PACHA, homme d'Etat ottoman. V. Ruchdi-Pacha.

MÉHENBÉTÈNE s. f. (mé-ain-bé-tè-ne). Bot. Fruit de l'Inde, appelé vulgairement noisette d'Inde.

MEHENEDY, rivière de l'Inde. V. Mahanaddy.

MÉHÉRENC (Pierre), sieur de La Conseillère, théologien protestant français, né en 1645, mort à Hambourg en 1699. Il était ministre à Alençon, lorsqu'il fut accusé par un capucin d'avoir dit, du haut de la chaire, que le concile de Latran avait ordonné d'adorer le pape comme dieu, et qu'on n'est pas tenu d'obéir à un roi idolâtre. La Conseillère fut condamné à se rétracter et interné à Nantes pour six mois. Remis en liberté, il reprit ses fonctions; mais bientôt on l'accusa d'avoir attaqué indirectement Louis XIV, et il reçut l'ordre de ne plus prêcher dans les provinces de la Normandie et du Maine. Il partit pour la Hollande et fut nommé pasteur à Altona; là il souleva des animosités, sous prétexte qu'il favorisait le luthéranisme, l'arménianisme, etc. L'affaire fut portée devant le synode d'Amsterdam, qui reconnut que le pasteur d'Altona avait donné de légitimes soupçons de socinianisme, en fréquentant des personnes notées comme hétérodoxes. La Conseillère donna alors sa démission et se retira à Hambourg, où il mourut. On a de lui : *Traité historique et théologique touchant l'état des âmes après la mort* (Hambourg, 1690, in-8°); *Plainte et apologie touchant les choses dont il est faussement accusé par M. Jurieu* (1690, in-4°).

MEHKÉMÉ s. m. (mé-ké-mé). Hist ottom. Cour de justice, tribunal.

MEHLEN, village de la Prusse rhénane, régence et à 30 kilom. S.-E. de Cologne, sur la rive gauche du Rhin; 807 hab. Patrie de Jean de Mehlen, célèbre maître de l'école de Cologne.

MEHLSACK, ville de Prusse, province de la Prusse orientale, régence et à 56 kilom. S.-O. de Kœnigsberg, sur un petit affluent de la Passarge; 3,007 hab. Commerce de fil et de toiles.

MEHRAB s. m. (mê-rabb). Endroit d'une mosquée où se tient l'iman quand il officie.

MEHTER s. m. (mê-tèr). Gardien des tentes et des pavillons d'une armée turque. ‖ Concierge de l'hôtel du grand vizir.

MEHTER-BACHI s. m. (mê-tèr-ba-chi). Chef des mehters. ‖ Directeur de la musique militaire du sérail.

MÉHUL (Etienne-Henri), compositeur français, né à Givet en 1763, mort à Paris en 1817. Il reçut d'un organiste de sa ville natale les premières notions musicales et fit de si rapides progrès, qu'à l'âge de dix ans on lui confia l'orgue d'une église de Givet. Un musicien allemand de mérite, nommé Guillaume Hanser, vint à cette époque se fixer à l'abbaye de Lavaldieu; Méhul sollicita la faveur de ses leçons. L'abbé y consentit, et l'enfant fut admis parmi les commensaux du monastère. La sympathie des religieux, le goût du jeune homme pour la retraite, les désirs de sa famille, tout semblait se réunir pour confiner éternellement le jeune musicien dans cet établissement religieux. Mais le sort en avait décidé autrement. L'arrivée d'un colonel, dont le régiment était en garnison à Charleroi, fit évanouir tous ces beaux rêves monastiques. Confiant dans le talent de Méhul, le militaire fit sonner aux oreilles de l'organiste ce mot magique : Paris, et briller à ses yeux les mirages de la gloire artistique. Le jeune homme céda et vint se jeter dans le courant de la grande ville. Depuis un an il luttait contre la misère, la faim et, ce qui est plus terrible encore, l'obscurité, quand une circonstance inattendue vint lui procurer un protectorat puissant.

Après une représentation de nous ne savons quel chef-d'œuvre de Glück, Méhul, âgé seulement de dix-sept ans, conçut la singulière idée d'aller exprimer en personne son admiration au célèbre maëstro allemand. Touché de cette marque naïve de respect, le grand compositeur fit assister Méhul à la répétition générale d'*Iphigénie en Tauride*, et, s'éprenant d'affection pour un esprit à ce point admirateur du beau, consentit à lui donner des conseils sur l'art de la composition.

C'est donc sous la direction du grand maître allemand que Méhul fit ses débuts dans l'art d'écrire, et composa, comme études, trois partitions qui n'ont jamais été représentées, *Psyché*, *Anacréon* et *Lausus et Lydie*. Quand il crut son éducation musicale terminée et ses forces suffisantes, il présenta à l'Opéra une œuvre ayant pour titre *Alonzo et Cora*, sujet emprunté aux *Incas* de Marmontel. Six ans se passèrent avant que l'administration songeât à faire jouer sa pièce. Irrité de cette mauvaise volonté, Méhul se tourna vers l'Opéra-Comique, qui accueillit *Euphrosine et Coradin* avec empressement (1790) et mit immédiatement cet opéra à l'étude; le poëme était du critique Hoffmann. L'ouvrage obtint un succès éclatant. Alors l'Académie royale de musique se hâta de monter *Cora*, qui ne soutint la rampe que pendant quelques soirées. Vint ensuite *Stratonice*, presque un chef-d'œuvre (1792), auquel succédèrent *Horatius Coclès*, le *Jeune sage et le vieux fou*, *Doria*, inspirations médiocres (1793).

A cette époque, Méhul composa les admirables hymnes patriotiques qui ont immortalisé son nom : le *Chant du départ*, le *Chant de victoire*, le *Chant du retour* (1794), morceaux écrits d'une manière large et qui respirent l'enthousiasme républicain; il composa dans le même esprit la *Chanson de Roland*, pour une pièce de circonstance, *Guillaume le Conquérant*. Mais plus tard Méhul ne se fit pas faute de mettre son inspiration au service de celui qui avait tué la République, et donna pour pendant au *Chant du départ* la *Cantate à Napoléon*.

Poursuivant le cours de ses succès au théâtre, il fit jouer *Phrosine et Mélidor* (1795), œuvre pleine de grâce et de sentiment à laquelle fit grand tort le plus froid des mélodrames; la *Caverne* (1795), composée sur un libretto déjà mis en musique par Lesueur, tomba complétement; la *Chasse du jeune Henri* (1797) souleva une sorte d'émeute politique; les partis aux prises n'en laissèrent jouer que l'ouverture, qui est restée célèbre. Après cette dernière partition, Méhul, découragé et froissé de l'injustice du public, garda pendant deux ans le silence. Mais comment bouder la gloire? En 1799, il fit sa rentrée à la scène avec *Ariodant* (Opéra-Comique), dont le livret est emprunté à la comédie de Shakspeare intitulée : *Beaucoup de bruit pour rien*. Cette partition, l'une des plus belles de son auteur, renferme un splendide duo d'amour et la célèbre romance *Femme sensible, entends-tu le ramage*... A la même époque, l'Opéra représenta *Adrien*, belle composition d'un style sévère, longtemps arrêtée par la censure pour des motifs politiques. Après *Ariodant*, le compositeur fut moins heureux; *Bion*, *Epicure*, le *Trésor supposé*, *Héléna*, *Johanna*, l'*Heureux malgré lui*, *Gabrielle d'Estrées*, le *Prince troubadour*, les *Amazones* (1799-1802), dans lesquels il s'efforçait de lutter avec l'école italienne, montrèrent qu'il avait tort de plier son génie à l'imitation. Cependant, l'*Irato* (1801), écrit pour mystifier Bonaparte et ses courtisans, qui n'admettaient la mélodie que chez les maîtres italiens, et qui fut représenté sous le nom d'un Napolitain de fantaisie, alla aux étoiles; le premier consul applaudit à outrance, le quatuor fut bissé, et à la fin de la représentation les spectateurs, ayant demandé l'auteur, entendirent avec stupéfaction sortir de la bouche du régisseur le nom de Méhul. *Johanna*, l'*Heureux malgré lui*, *Héléna*, *Gabrielle d'Estrées*, écrits dans le même style, visant à une grâce et à une légèreté presque étrangères à Méhul, plus porté aux énergies dramatiques, n'ont laissé qu'une faible trace de leur passage. *Uthal*, composition sérieuse (1803), le ramena dans son domaine; mais cet opéra, dont le sujet était emprunté au fantastique Ossian, alors à la mode, aborda la rampe au moment où les *Bardes* de Lesueur, dont le sujet était absolument identique, et qui d'ailleurs étaient couverts de la haute protection de l'empereur, obtenaient à l'Opéra le plus grand succès. Pour transporter dans son instrumentation les nuageuses mélancolies du Nord, Méhul avait restreint ses instruments à cordes aux altos et aux basses, et il en résultait une sonorité mixte, fatigante à la longue, qui porta préjudice à la musique, fort estimable du reste. Grétry, assistant à la répétition générale, disait : « Je donnerais 6 francs pour entendre une chanterelle. » *Une folie*, les *Aveugles de Tolède*, dont l'ouverture, en forme de *Bolero*, est charmante, réussirent complétement. Méhul allait atteindre l'apogée de sa gloire : *Joseph* fut représenté le 17 février 1817. Cette belle œuvre ne fut pas reçue avec enthousiasme à son apparition. Loin de là, une sorte de froideur ou plutôt d'hésitation accueillit ce drame biblique. Mais la province et l'Allemagne s'en emparèrent immédiatement, et firent cesser l'indécision de Paris. De toutes les partitions françaises, *Joseph* est la plus populaire et la plus estimée au delà du Rhin. Cette musique, simple, touchante, large et toujours vraie, était faite pour enthousiasmer les Allemands, préoccupés de la concordance des expressions poétiques et musicales. Après *Joseph*, Méhul garda cinq ans le silence, se bornant à l'arrangement de quelques partitions de ballets. On le vit ensuite écrire des symphonies sans inspiration ni intérêt, qui furent exécutées aux concerts du Conservatoire et accueillies par un silence glacial. Tout à fait découragé, l'artiste risqua encore au théâtre deux partitions incolores, le *Prince troubadour* et la *Journée aux aventures*. Puis le chagrin, la mélancolie, compliqués d'une affection de poitrine, le jetèrent dans un état de langueur qui le conduisit à la tombe le 18 octobre 1817, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Méhul avait de l'esprit, de l'instruction, et sa conversation était des plus intéressantes. Son caractère était généralement tenu en haute estime, considération que lui méritaient sa probité, son inépuisable bienveillance et son désintéressement. Passionné pour l'art musical, mais antipathique à l'intrigue, Méhul ne plia qu'à moitié devant les pouvoirs. Les plus hautes fortunes politiques ne purent l'éblouir, et devant les personnages les plus impérieux il sut toujours maintenir fermement sa dignité. Quant à son système musical, il était des plus simples, bien qu'on ait essayé d'enterrer l'artiste sous le qualificatif ridicule de musicien savant. Méhul pensait que la musique de théâtre ou toute autre, destinée à s'unir à des paroles, doit reproduire les sentiments ou les agitations exprimés dans ces paroles; qu'il fallait chercher l'accent déclamé qu'exigent certaines phrases et certains mots, et qui est l'accent de la nature. Il croyait encore que, pour certaines explosions du cœur, il est des couleurs mélodiques correspondantes; que, dans la musique digne du nom de musique dramatique, la situation commandait le chant; que l'expression musicale ne réside point dans la mélodie seulement, et que tout peut contribuer à cette expression : harmonie, modulations, rhythmes, instrumentation, diapason des voix, interprétation; et, enfin, que les vrais maîtres de l'art dramatique ont toujours su réunir la science musicale proprement dite au sentiment de l'expression.

En résumé, dans les œuvres de Méhul brillent, à d'assez fréquents intervalles, les éclairs du véritable génie. Citons seulement le duo d'*Euphrosine et Coradin : Gardez-vous de la jalousie*, et l'air de *Stratonice : Versez tous vos chagrins*. Mais pour nous, au-dessus de ces belles pages musicales, plane une pensée plus haute, et, quel que soit le jugement porté sur l'auteur de *Joseph*, nous ne pouvons oublier qu'il a composé le *Chant du départ*, le digne frère de la *Marseillaise*.

MEHUN-SUR-LOIRE, bourg de France. V. Meung.

MEHUN-SUR-YÈVRE, ville de France (Cher), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Bourges, près du canal du Berry; pop. aggl., 5,561 hab. — pop. tot., 6,501 hab. Fabrication de porcelaine, droguets et toiles d'emballage. Commerce de laine et de chanvre. L'église, classée parmi les monuments historiques, appartient au style roman. Le porche présente un aspect très-pittoresque. Sur les bords de l'Yèvre se dressent les ruines d'un vieux château où Charles VII se laissa mourir de faim, de peur d'être empoisonné par son fils. La porte de l'Horloge est très-ancienne et parfaitement conservée.

MEHUS (Laurent), érudit et philologue italien, né à Florence, mort dans la même ville en 1791. Il entra dans les ordres, fut attaché comme employé à la bibliothèque Laurentienne, correspondit avec les plus remarquables savants de l'Europe, et devint membre de l'Académie étrusque de Cortone. Cet érudit n'a point laissé d'ouvrages, mais on lui doit un assez grand nombre d'éditions fort estimées, accompagnées de préfaces et de remarques. Nous citerons, entre autres, les *Lettres* de Léon Bruni d'Arezzo et de Colluccio Salutati (Florence, 1741); l'*Itinéraire* de Cyriaque d'Ancône; le traité *De discordiis Florentinorum* de Colluccio (1747); le *Specimen historiæ Florentinæ* de Manetti (1747), etc.

MEI (Cosimo-Maria), littérateur italien, né à Florence en 1716, mort à Venise en 1790. Après avoir été auditeur du cardinal Landi, il voyagea en France et en Italie, puis fut censeur des livres à Venise. Ses principaux écrits sont : *De amore sui* (Padoue, 1751, in-4o); *De origine feudorum* (Padoue, in-4o); *Sermoni* (1783), recueil de satires publié sous l'anagramme de Mimoso Cei.

MEI (Oratio), organiste et compositeur italien, né à Pise en 1719, mort à Livourne en 1787. Il étudia la composition près de l'abbé Clari. Son éducation terminée, il fut nommé organiste à Pise, et séjourna jusqu'en 1763 dans cette ville, qu'il abandonna pour aller remplir à Livourne les fonctions de maître de chapelle. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut à l'âge de soixante-huit ans. Son existence modeste et réservée, son caractère habituellement mélancolique, sa timidité ont longtemps éloigné de son nom la renommée qui devait le couronner légitimement. Mais, depuis sa mort, comme il arrive toujours pour les artistes sérieux, la vulgarisation de ses œuvres l'a fait justement considérer par tous les connaisseurs comme un compositeur du plus rare mérite. Ses fugues pour l'orgue et le clavecin sont des chefs-d'œuvre qui devraient être étudiés avec soin par tous les aspirants et maîtres organistes. Malheureusement, toutes les œuvres de ce maître distingué sont restées en manuscrit.

MEIA-PONTE, ville du Brésil, prov. et à 115 kilom. E. de Goyaz, sur le Rio dos Almas; 8,000 hab. Fabrique d'eau-de-vie et d'huile. Elève considérable de bestiaux; exportation de sucre, de coton et de maïs.

MEIBOM (Henri), en allemand **Maybaum**, en latin **Meibomius**, philologue et historien allemand, né à Lemgo en 1555, mort à Helmstædt en 1625. Il enseigna l'histoire et la poésie dans cette dernière ville et reçut de l'empereur Rodolphe II, auprès de qui il avait été envoyé en mission, des lettres de noblesse et le titre de poëte lauréat. Meibom s'attacha particulièrement à élucider l'histoire d'Allemagne au moyen âge et recueillit un grand nombre de chroniques et de pièces originales qui ont été publiées sous le titre de : *Opuscula historica varia ad res germanicas spectantia, partim primum, partim auctius edita* (Helmstædt, 1660, in-4o). On lui doit, en outre, *Parodiarum Horatianarum libri III, et Sylvarum libri II* (Helmstædt, 1588), recueil devenu rare; *Walbeckirsche chronica* (Helmstædt, 1619); des éditions annotées de plusieurs ouvrages curieux.

MEIBOM (Jean-Henri), en latin **Meibomius**, médecin allemand, fils du précédent, né à Helmstædt en 1590, mort à Lubeck en 1655. Il commença ses études médicales à l'université de sa ville natale, les continua à Wittemberg et à Leipzig, voyagea ensuite en France et en Italie, revint enfin à Bâle, où il se fit recevoir docteur en 1619. Nommé en 1620 professeur de médecine à l'université d'Helmstædt, il abandonna sa chaire en 1625, à cause de la guerre, et se retira à Lubeck, où il devint médecin du prince-évêque et médecin pensionné de la ville. Meibom nous a laissé plusieurs écrits qui, tous, témoignent d'une instruction solide et d'une érudition profonde. Voici les titres des principaux : *Dissertatio de medicina et medico in genere* (Helmstædt, 1613); *Positiones inaugurales de phthisi* (Bâle, 1619, in-4o); *Dissertatio de phrenitide* (Helmstædt, 1621); *De dysenteria, venæ sectione et peripneumonia; De scorbuto* (Helmstædt, 1623); *Epistola de flagrorum usu in re venerea et lumborum renumque officio* (Leyde, 1639); *Index scriptorum H. Meibomii senioris parentis sui, editorum et ineditorum* (1651); *Discursus de Mithridatio et theriaca* (Lubeck, 1759); *De cerevisiis potibusque et ebriaminibus, extra vinum, aliis, commentarius* (Helmstædt, 1668); *Hippocratis magni jusjurandum* (Leyde, 1643).

MEIBOM (Henri), en latin **Meibomius**, savant médecin allemand, fils du précédent, né à Lubeck en 1638, mort à Helmstædt en 1700. Il commença ses études médicales dans cette dernière ville, visita ensuite Groningue et Francker, et se rendit à Leyde pour suivre les leçons du fameux Sylvius. Il voyagea ensuite en Italie, en France et en Angleterre, fut reçu docteur à Angers en 1663, fut nommé l'année suivante professeur extraordinaire à l'université de Helmstædt et devint, en 1665, professeur ordinaire. Meibom nous a laissé : *Disputatio moralis de fundamentis peripateticorum, quibus Aristoteles doctrinam de moribus superstruxit, necnon stoicorum et alterorum recentiorum inter se collatis* (Helmstædt, 1657); *Exercitatio de incubatione in fanis deorum medicinæ causa olim facta* (Helmstædt, in-4o); *De hydrophobia; De re physiologica; De chemicorum artificiis, quæ a nonnullis phænomenis naturalibus resurrectionem mortuorum illustrantibus adduntur* (Nuremberg, 1662); *De vasis palpebrarum* (Helmstædt, 1666); *Exercitatio medica de ossium constitutione naturali et præternaturali* (Helmstædt, 1668); *De medicorum historia scribenda epistola* (Helmstædt, 1669); *De hæmorrhoidibus* (Helmstædt, 1670); *De paracentese in hydrope* (1670); *De valvulis seu membranulis vasorum earumque structura et usu* (Helmstadt, 1672); *De colica; De sanguinis eductione; De concoctione ventriculi læsa; De febribus intermittentibus epidemicis* (1678); *De vomitu; De febribus malignis* (1679); *De calculo renum* (1679); *De lue venerea* (1682); *De fluxu tumorum ad oculos naturali et præternaturali hujusque curatione* (1687); *De leniorum medicamentorum eximio usu* (1692); *De catheterismo* (1699).

MEIBOM (Brandanus), médecin allemand, fils du précédent, né à Helmstædt en 1678, mort dans cette ville en 1740. Il fut reçu docteur à Utrecht en 1701, après avoir visité plusieurs universités. Il se rendit ensuite en Angleterre et, de retour à Helmstædt, il fut nommé professeur de pathologie et de séméiotique. Il mourut conseiller à la cour de Hanovre et premier médecin du prince de Wolfenbuttel, en laissant les ouvrages suivants : *Dissertatio de externorum medicamentorum operatione et in morbis internis usu* (Utrecht, 1701); *De rei medicæ per observationes incremento, eorum fallacia et recto usu* (Helmstædt, 1712); *De naturæ in conservanda et restituenda salute viribus* (Helmstædt, 1714); *De lochiorum suppressione* (Helmstædt, 1717); *De abscessuum interiorum natura et constitutione* (Dresde, 1718); *De animæ ad restituendam sanitatem impotentia* (Helmstædt, 1719); *De provido et tempestivo medicamentorum evacuantium usu pro diversitate temporum morborum prudenter instituendo* (Helmstædt, 1723); *De apoplexia* (Helmstædt, 1723); *De arsenico* (Helmstædt, 1723); *De tuenda valetudine recens natorum* (Helmstædt, 1731); *De usu vaporationum et suffituum in curatione morborum* (Helmstædt, 1734); *De epilepsia* (1740); *De pilis eorumque morbis* (Helmstædt, 1740).

MEIBOM (Marc), en latin **Meibomius**, érudit et philologue allemand, de la même famille que les précédents, né à Tönningen (Holstein) en 1630, mort à Utrecht en 1711. La reine Christine de Suède, à qui il avait dédié un recueil de traités des anciens sur la musique, le fit venir à Stockholm et l'engagea, dit-on, à faire exécuter à la cour, sur des instruments imités de ceux en usage chez les Grecs et les Romains, des morceaux de musique composés d'après les indications d'Euclide, d'Aristoxène, etc. Meibom se conforma à ce désir, et bien qu'il n'eût pas de voix, il eut la malencontreuse idée de chanter un de ses airs archaïques. En entendant l'air et le chanteur, la cour fut prise d'un accès de fou rire, et Meibom, furieux du rôle ridicule qu'il venait de jouer, souffleta Bourdelot, médecin de la reine, qu'il croyait avoir suggéré à Christine le projet de ce concert. Après cet esclandre, il se rendit en Danemark, devint professeur à Sora, conservateur de la bibliothèque du roi, obtint ensuite dans les douanes un emploi supérieur, que son manque d'ordre lui fit perdre, puis se rendit à Amsterdam et à Paris, où il proposa au gouvernement français, qui repoussa son offre, de lui vendre le secret retrouvé par lui, disait-il, de la manière dont étaient construites les trirèmes des anciens. Etant ensuite passé en Angleterre (1674), il demanda avec aussi peu de succès au gouvernement de ce pays un demi-million pour publier une édition de la Bible, corrigée d'après une méthode dont il était l'auteur. De retour en Hollande, Meibom prétendit avoir entre les mains le texte authentique du commentaire de saint Jérôme sur le livre de Job, qu'il refusa de vendre moyennant 10,000 florins au ministre de France à La Haye. Il passa le reste de sa vie dans un état voisin de la misère. Nous citerons, parmi ses écrits : *De proportionibus dialogus* (Copenhague, 1655, in-fol.); *De fabrica triremium* (Amsterdam, 1671); *Specimina novarum in sancto codice Hebræo interpretationum* (Amsterdam, 1678). On lui doit, en outre, une édition des *Musicæ antiquæ auctores septem, græce et latine, cum notis* (Amsterdam, 1652, 2 vol. in-4o); celle de *Diogenis Laertii De vita clarorum philosophorum, græce et latine* (Amsterdam, 1692), etc.

MEIBOMIE s. f. (mé-bo-mî — de *Meibom*, n. pr.). Bot. Nom donné à l'hédysarum du Canada.

MEIBOMINE s. f. (mé-bo-mi-ne — de *Meibom*, n. pr.). Anat. Sécrétion des glandes palpébrales.

MEIBOMIUS (Follicules de). Anat. Follicules palpébrales.

— *Trou de Meibomius*, Trou aveugle de la langue, découvert par Meibomius.

MEICHELBECK (Charles), historien et bénédictin allemand, né à Oberndorf en 1669, mort à Freisingen en 1734. Il s'adonna à l'enseignement dans plusieurs couvents de son ordre. On a de lui : *Historia Frisingensis* (Augsbourg, 1724-1729, 2 vol. in-fol.), qui renferme des documents précieux pour l'histoire des institutions de l'Allemagne; *Chronicon benedicto-buranum* (Buren, 1752, in-fol.).

MEÏDANI (Aboul-Fadhl-Ahmed ben-Mohammed, surnommé Al Nischabouri-al-), écrivain persan, né à Nischabour, dans le quartier de Meïdan, d'où son double surnom. Il vivait au XIIe siècle de notre ère. On ne sait rien de la vie de cet auteur, connu sous son surnom de Meïdani. Il composa en arabe *Kétab-al-amthal* (*Livre des proverbes*), curieux ouvrage que traduisit en latin le philologue Edouard Pocok. Des fragments en ont été publiés à Londres sous le titre de : *Specimen proverbiorum Meidani, ex versione Pocokiana* (1773), puis Albert Schultens fit paraître une nouvelle édition avec des notes, contenant quatre cent cinquante-quatre proverbes, sous le titre de : *Meïdani proverbiorum arabicorum pars* (Leyde, 1795, in-4o). La collection entière des proverbes dans l'original et dans la version de Pocok dépasse le chiffre de 6,000. On doit en outre à Meïdani : *Kétab-al-sami-fi-lassami* (*Livre des noms propres et des synonymes*), et on lui attribue *Adillar-al-Esma*, livre dans lequel les noms arabes sont interprétés en langue persane.

MEIDINGER (Jean-Valentin), grammairien allemand, né en 1756, mort en 1822. Il fut pendant de longues années professeur libre de français à Francfort-sur-le-Mein, où il publia successivement une *Grammaire française* (1783) et une *Grammaire italienne* (1799), à l'usage des Allemands; des *Dictionnaires français-allemand* et *italien-allemand* (1797); enfin une *Grammaire allemande* à l'usage des Français. Tous ces ouvrages ont obtenu une foule de rééditions et ont été traduits en différentes langues; ils ont été longtemps regardés comme les mieux adaptés à l'enseignement pratique des langues vivantes, et ceux qui ont le plus de vogue aujourd'hui leur ont beaucoup emprunté, mais ne sont pas parvenus à les supplanter partout.

MEIDLING, bourg de l'empire d'Autriche. V. Medling.

MEIER (Joachim), écrivain et philologue allemand, né à Perleberg, marche de Brandebourg, en 1661, mort en 1732. Après avoir professé l'histoire et le droit public au gymnase de Gœttingue, il suivit la carrière du barreau. Nous mentionnerons parmi ses écrits : *De claris Fischeris* (Gœttingue, 1695), sur les hommes distingués qui ont porté le nom de Fischer; *Antiquitates Meierianæ seu de Meieris dissertatio* (Gœttingue, 1700); *Antiquitates villarum et villicorum* (1700); *Origines et antiquitates Plessenses* (Leipzig, 1713); *Corpus juris apanagii et paragii* (1721, in-fol.), ouvrage très-estimé en Allemagne.

MEIER (Georges-Frédéric), philosophe et critique allemand, né près de Halle en 1718, mort en 1777. Il professa successivement à Halle la métaphysique, la logique et les mathématiques et fut nommé, en 1751, membre de l'Académie de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Pensées sur la plaisanterie* (1744); *Pensées sur les spectres* (1748), trad. en français par Lenglet-Dufresnoy; *Eléments de tous les beaux-arts et de toutes les sciences* (1748, in-8°), le second ouvrage publié en Allemagne sur l'esthétique; *Essai d'une nouvelle doctrine sur les âmes des bêtes* (1749); *Métaphysique* (1755-1759, 4 parties in-8°); *Examen de diverses matières philosophiques* (1768-1871, in-8°), etc. .

MEIER (Maurice-Hermann-Edouard), philologue allemand, né à Glogau (Silésie prussienne) en 1796, mort en 1855. Formé aux leçons de Bœckh, il fit partie de l'école historique de la philologie allemande, et eut pour ami Gerhardt, Zumpt et O. Müller. En 1819, il s'établit à Halle comme *privat-docent*, passa l'année suivante à Greifswald comme professeur extraordinaire, et revint cinq ans plus tard occuper à Halle la chaire de littérature ancienne; en même temps, il dirigea le séminaire philologique. Plus tard, il obtint la chaire d'éloquence, que ses opinions libérales lui firent retirer pendant quelques années, mais dans laquelle il fut réintégré en 1848. Ses études spéciales ont porté sur l'ancien droit attique, matière peu connue avant lui, et sur laquelle il a jeté un jour tout nouveau. Outre de nombreuses dissertations et des articles de journaux scientifiques, il a publié : une *Histoire de la législation athénienne sur les biens des condamnés et sur les débiteurs de l'Etat* (1819); la *Procédure athénienne* (1824), où l'on trouve des recherches solides sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux, et qui a été complétée par la dissertation sur les *Arbitres particuliers et les arbitres publics ou diætètes à Athènes* (1846). On possède encore de lui : *De gentilitate attica*, en collaboration avec Schœmann (1835); *De proxenia*, étude sur les proxènes ou consuls de commerce (1843); *De vita Lycurgi et Lycurgi orationum reliquiis* (1847). Ses opuscules, *Opuscula academica*, ont été réunis en volumes par MM. Eckstein et Haase (Halle, 1861 et suiv.).

MEIER (Ernest-Henri), orientaliste et archéologue allemand, né à Rusbendt, principauté de Schaumbourg-Lippe, en 1813, mort en 1866. Après avoir étudié la théologie à l'université d'Iéna, il se rendit à Gœttingue (1836), où il s'adonna à l'étude des langues orientales. Il passa ensuite plusieurs années à Tubingue, occupé à acquérir une connaissance approfondie de l'arabe, du syriaque, de l'éthiopien, du sanscrit et du persan, prit, en 1841, ses grades à l'université de cette ville et y fut chargé, en 1848, d'une chaire de langues et de littérature sémitiques. Meier doit surtout sa réputation à ses travaux de critique exégétique sur l'Ancien Testament et à ses recherches philologiques sur les langues sémitiques. Son premier travail fut une traduction, avec commentaire, du prophète Joel (Tubingue, 1840). Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Dictionnaire des racines hébraïques* (Manheim, 1845); *Recherches sur la formation et la marque du pluriel dans les langues sémitiques et indo-germaniques* (Manheim, 1846); la *Forme primitive du Décalogue* (Manheim, 1846); *Commentaire sur Isaïe* (Pforzheim, 1850, t. I^{er}); des traductions des *Livres poétiques* (Tubingue, 1851-1854, 2 vol.), et des *Ecrits prophétiques* (Tubingue, 1863) de l'*Ancien Testament;* du *Cantique des cantiques* (Tubingue, 1854); du *Chant de Déborah* (Tubingue, 1858); des *Recherches sur les formes de la poésie hébraïque* (Tubingue, 1853), et une *Histoire de la littérature poétique nationale des Hébreux* (Leipzig, 1856). Plus tard, Meier se livra à une étude particulière des monuments de la langue phénicienne et visita dans ce but les musées de Paris, de Londres et de Leyde. Il publia les remarquables résultats de ses travaux sur ce sujet dans son *Explication des monuments de la langue phénicienne* (Tubingue, 1860), et dans un mémoire *Sur les inscriptions nabatéennes*, qui fut inséré dans le *Journal de la Société orientale allemande* (année 1863). Il donna, en outre, des traductions de *Nal et Damayanti*, de *Sakuntala* et de chants indiens, lesquelles furent publiées sous ce titre : *Poésies classiques des Indous* (Stuttgard, 1847-1854, 3 vol.). On a encore de lui un recueil de ses poésies, publié sous le pseudonyme d'**Ernest Minnebourg** (Tubingue, 1852), et différents recueils intéressants pour l'étude de la nationalité allemande, entre autres : *Rimes enfantines, proverbes, énigmes et jeux allemands de la Souabe* (Tubingue, 1851); *Légendes, mœurs et coutumes allemandes de la Souabe* (Stuttgard, 1852, 2 vol.); *Contes allemands de la Souabe* (Stuttgard, 1852), et *Chants populaires de la Souabe* (Stuttgard, 1854). Peu de temps avant sa mort, il fit paraître une *Biographie de la princesse Caroline de Schaumbourg-Lippe*, à laquelle il avait dû les ressources nécessaires à ses études.

MEIER (Georges), théologien protestant allemand. V. Major.

MEIEROTTO (Jean-Henri-Louis), philologue allemand, né à Stargard en 1742, mort en 1800. Il s'adonna d'abord principalement à l'étude de la géologie, puis se tourna vers les lettres, devint bibliothécaire à Francfort-sur-l'Oder, se chargea ensuite d'une éducation particulière, et devint, en 1772, professeur d'éloquence au collége Joachim, à Berlin. Trois ans plus tard, bien qu'il fût le plus jeune des professeurs, il devint recteur de ce collége, où il s'attacha à faire revivre les fortes études, qui y étaient complétement négligées. Malgré son mérite et les promesses de Frédéric le Grand, il ne reçut, tant que vécut ce prince, qu'un traitement tout à fait insuffisant; mais, après l'avénement de Frédéric-Guillaume, il vit son traitement considérablement augmenté et fut nommé membre de l'Académie, du conseil suprême des écoles et du consistoire de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Mœurs et coutumes des Romains aux diverses époques de la république* (Berlin, 1776, 2 vol. in-8°); *Educatio Romanorum* (Berlin, 1778-1779); *De educatione et institutione quam M. T. Cicero in erudiendo filio Marco secutus est* (1784, in-fol.); *Grammatici est aliqua nescire* (Berlin, 1785, in-fol.); *Pensées sur la formation des pays de la mer Baltique* (Berlin, 1790); *De præcipuis rerum Romanorum auctoribus ac primum de Taciti moribus* (1790); *De Sallustii moribus* (1792), etc.

MEIFRED (Joseph-Jean-Pierre-Emile), musicien et écrivain français, né à Colmars (Basses-Alpes) en 1791. Entré à l'Ecole des arts et métiers établie à Châlons, il la quitta au bout de deux ans pour se rendre à Paris (1815), se fit admettre au Conservatoire, dans la classe de cor dirigée par Dauprat, et remporta le premier prix de cor en 1818. A sa sortie du Conservatoire, Meifred entra à l'orchestre des Italiens, qu'il abandonna en 1822 pour prendre la même place à l'Opéra. En 1833, M. Meifred fut nommé professeur de cornet à piston au Conservatoire, fonction à laquelle l'avaient depuis longtemps désigné les perfectionnements qu'il avait apportés à cet instrument et son très-remarquable talent d'exécution. Cet artiste, qui figure encore aujourd'hui sur la liste des professeurs du Conservatoire, a beaucoup contribué à faire adopter en France le cornet à piston. Il a publié deux *Méthodes* pour le cor à deux pistons et le cor chromatique à trois pistons, et une notice intéressante sur la fabrication des instruments de cuivre en général et du cor chromatique en particulier. On lui doit, en outre : *De l'étendue, de l'emploi et des ressources du cor en général et de ses corps de rechange en particulier* (1852); *Quelques mots sur les changements proposés pour la composition des musiques d'infanterie* (1852), et quelques écrits purement fantaisistes : le *Café de l'Opéra*, poëme didactique en vers libres (1832, in-8°); la *Société des boulettes en* 1829; l'*Impromptu impossible* (1848), et le *Mécanicien*, contes en vers (1851); les *Dernières paroles d'Odry à son fils sur le choix d'une profession* (1858); *Suis-je mort ou vivant?* (1856), etc. Enfin, on lui attribue la paternité de deux brochures versifiées, aujourd'hui fort rares, intitulées, l'une : *Commentaires du chantre Jérôme sur la première représentation des* Huguenots *à Paris;* l'autre, *Voyage et retour, silhouette en vers, à l'occasion du banquet donné à Habeneck aîné par les artistes de l'orchestre de l'Opéra, le* 20 *juillet* 1841.

MEIGE s. m. V. mège.

MEIGLE ou **MÈGLE** s. f. (mè-ghle). Agric. Sorte de pioche dont le fer est recourbé.

MEIGNAN (Guillaume-René), prélat et écrivain français, né à Renazé (Mayenne) en 1817. Lorsqu'il eut reçu l'ordre de la prêtrise en 1840, il fut attaché comme professeur au collége de Tessé, au Mans, puis se rendit à Paris, où il devint successivement directeur des études du séminaire de Notre-Dame des Champs, aumônier de la maison de Saint-Denis, vicaire de diverses paroisses de Paris, notamment de Sainte-Clotilde (1857-1862), et professeur d'Ecriture sainte à la Sorbonne. Nommé vicaire général à Paris en 1863, M. Meignan a été appelé, l'année suivante, à occuper le siége épiscopal de Châlons. Outre un certain nombre d'articles insérés dans le *Correspondant*, on a de lui : les *Prophéties messianiques* (1858, in-8°); *M. Renan et le Cantique des cantiques* (1860, in-8°); *Une crise religieuse en Angleterre* (1861, in-8°); *M. Renan réfuté par les rationalistes allemands* (1863, in-8°); les *Evangiles et la critique au* XIX^{e} *siècle* (1864, in-8°); la *Crise protestante en Angleterre et en France* (1864, in-8°).

MEIGRET (Aimé), théologien protestant français, né à Lyon vers 1500, d'une famille noble. Il était moine lorsque, dans un sermon qu'il prêcha à Grenoble, il avança les propositions suivantes : la prohibition du mariage et l'abstinence des viandes sont deux lois diaboliques; les canons et les décrétales sont des traditions humaines; celui-là médit et calomnie qui appelle Luther un méchant homme, etc. Amené à Paris, le hardi prédicateur fut condamné par la Sorbonne, en 1524, à faire amende honorable, et on brûla son sermon. Meigret passa alors au protestantisme, et exerça les fonctions pastorales, de 1542 à 1546, dans les Eglises de Mocno et de Genève. On a de lui : *Sermon prêché à Grenoble le jour de saint Marc l'Evangéliste* (Lyon, 1524, in-16 et in-4°), dont nous venons de parler; *Quæstiones fratris Amadei Maigreti in libros de cœlo et mundo, sive commentaria in libros Aristotelis de cœlo et mundo* (Paris, 1514, in-fol.); *Commentaria sive quæstiones in libros Aristotelis de generatione et corruptione* (Paris, 1519, in-fol.).

MEIGRET (Louis), célèbre grammairien français. V. Meygret.

MEI-KONG, rivière de l'Inde Transgangétique V. May-Kong.

MEIL (Jean-Guillaume), graveur allemand, vice-directeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin, né à Altenbourg en 1753, mort en 1805. Il a composé plus de cinq cents morceaux pour l'illustration d'ouvrages allemands. Il joint à une reproduction parfaite des différents caractères de la physionomie humaine une connaissance profonde des costumes de l'antiquité et du moyen âge. On cite, parmi ses meilleures productions : les planches du *Speculum naturæ et artium* (Berlin, 1766); *Hercule Musagète;* le *Tombeau de A.-W. d'Arnim.* — Son frère, Jean-Henri Meil, né à Gotha en 1729, mort en 1803, devint membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin, et exécuta des dessins et des gravures qui révèlent plus d imagination que de goût.

MEILE s. m. (mè-le). Métrol. Mesure de longueur usitée en Prusse, et valant 7,532^{m},48.

MEILEN, ville de Suisse, cant. et à 13 kilom. S.-E. de Zurich, sur la rive orientale du lac de Zurich; 3,065 hab. Agriculture et industrie manufacturière très-développées; récolte d'excellents vins; tissage de soie, tanneries. Aux environs, beaux points de vue et charmantes villas. Le sommet d'une colline voisine porte les ruines du manoir de Friedberg.

MEILGAARD, grand domaine situé en Danemark, dans la province de Jutland, près de la ville de Grenaæ. Ce domaine est devenu célèbre par les curieuses découvertes archéologiques qui y ont été faites dans le cours des dernières années, et il est peu de savants étrangers, visitant le Danemark, qui n'y fassent tout au moins une excursion. On a trouvé surtout, à Meilgaard, un gigantesque amas de coquilles, débris de repas antiques (*Kjækkenmæddinger*), plein d'instruments, d'outils et autres objets de l'âge de pierre. Cet amas, dont la surface est ondulatoire et où l'on peut distinguer encore l'emplacement présumé des habitations primitives, a au centre une épaisseur d'environ 10 pieds, épaisseur qui diminue ensuite dans toutes les directions. Autour du monticule principal, il s'en élève d'autres plus petits, mais d'une nature semblable. Une mince couche de terre recouvre les coquilles, et les arbres y croissent. Quiconque voit pour la première fois une pareille masse de coquilles demeure frappé d'étonnement, et il est difficile de décrire par des mots l'étrangeté d'un pareil spectacle. Le banc tout entier est composé de coquilles où les huîtres prédominent; on y découvre aussi quelques os d'animaux, des instruments de pierre ou des fragments de poteries. Les côtes danoises présentent un grand nombre d'amas de ce genre; mais aucun ne saurait être comparé à celui de Meilgaard. Ils forment, avec les tumuli, le fonds principal d'où ont été tirés tous ces innombrables objets en os, en silex et autres pierres, rassemblés aujourd'hui dans les grands musées du Nord, et qui y caractérisent l'industrie du premier âge de l'humanité.

MEILHAC (Henri), auteur dramatique, né à Paris en 1831. Lorsqu'il eut fait ses études au collége Louis-le-Grand, il entra comme employé dans une maison de librairie. Doué d'un esprit fin, caustique, original, d'une imagination quelque peu bizarre et fantasque, ayant une manière à lui de voir les choses, de les peindre, de les revêtir d'une fantaisie toute personnelle, M. Meilhac s'essaya d'abord dans la caricature. Des dessins, puis des articles qu'il envoya à Philipon furent insérés dans le *Journal pour rire*, où il collabora, de 1852 à 1855, sous le pseudonyme de **Thalin**. En 1855, il débuta au théâtre en faisant représenter au Palais-Royal deux vaudevilles en deux actes, *Garde-toi, je me garde*, et *Satania*. Ces pièces eurent peu de succès; toutefois, on y trouvait de la verve, une imagination ingénieuse et un tour d'esprit tout parisien qui, dès cette époque, frappèrent la critique. M. Meilhac fit jouer ensuite : la *Sarabande du cardinal*, en un acte (1856), au même théâtre; le *Copiste*, en un acte (1857), au Gymnase; l'*Autographe*, en un acte (1858), charmante petite pièce, dont la donnée ingénieuse est traitée avec une grande habileté et qui obtint le plus légitime succès au Gymnase; *Péché caché* ou *A quelque chose malheur est bon*, en un acte (1858), au Palais-Royal; le *Retour d'Italie*, à-propos en un acte (1859), au Gymnase; le *Petit-fils de Mascarille*, comédie en cinq actes, vive, amusante, originale (1859), au même théâtre; *Ce qui plaît aux hommes*, en un acte (1860), aux Variétés, pièce en collaboration avec M. Ludovic Halévy; l'*Etincelle*, en un acte (1860), au Vaudeville; *Une heure avant l'ouverture*, prologue en un acte au même théâtre, avec Arthur Delavigne; la *Vertu de Célimène*, comédie en cinq actes (1861), pièce fort agréable, mais remplie de combinaisons invraisemblables, qui réussit au Gymnase; l'*Attaché d'ambassade*, comédie en trois actes (1861), au Vaudeville; les *Bourguignonnes*, livret d'opéra en un acte (1861), à l'Opéra-Comique; le *Café du roi*, opérette en un acte (1861), au Théâtre-Lyrique; le *Menuet de Danaé*, en un acte (1861), aux Variétés, avec M. Léon Halévy.

A partir de cette époque, M. Meilhac a composé presque toutes ses pièces en collaboration avec M. Léon Halévy, et, depuis lors, ces deux auteurs ont remporté presque autant de succès qu'ils ont fait jouer de pièces. Jusque-là, M. Meilhac avait montré une tendance accusée à donner soit dans le précieux et le raffiné, soit dans le grotesque à outrance. Avec son sens de la réalité, M. Léon Halévy a atténué les tendances de son collaborateur à se jeter dans le fantasque et le bizarre, et il l'a circonscrit, dit M. Sarcey, dans les limites plus étroites hors desquelles il n'y a plus aucun sentiment de la réalité et par conséquent aucun plaisir pour le spectateur. Dans leurs pièces spirituelles, piquantes et d'un tour bien parisien, on rencontre fréquemment des mots d'observation qui, tout en excitant le rire du public, donnent à réfléchir au moraliste. Toutes les pièces suivantes, à l'exception de quelques-unes que nous indiquerons, sont dues à la collaboration des deux écrivains : les *Moulins à vent*, en trois actes (1862), aux Variétés; l'*Echéance*, en un acte, avec M. Arthur Delavigne (1862), au Gymnase; les *Brebis de Panurge*, en un acte (1862), au Vaudeville, spirituelle bluette qui est restée au répertoire; la *Clef de Metella*, en un acte (1862), au même théâtre; le *Brésilien*, en un acte (1863), au Palais-Royal; le *Train de minuit*, en deux actes (1863), au Gymnase; les *Curieuses*, en un acte, pièce spirituelle et brillante, par M. Meilhac seul (1864), au Gymnase; *Néméa* ou l'*Amour vengé*, ballet (1864); la *Belle Hélène*, parodie en trois actes de la Grèce antique, dont Offenbach fit la musique et qui obtint un succès énorme aux Variétés (1864); le *Photographe*, en un acte (1864), au Palais-Royal; *Fabienne*, en trois actes, au Gymnase (1865), pièce où domine un marivaudage maniéré et qui est due à M. Meilhac seul; les *Méprises de Lambinet*, en un acte (1865), aux Variétés; le *Singe de Nicolet*, en un acte (1865), au même théâtre; *Barbe-Bleue*, bouffonnerie en trois actes, mise en musique par Offenbach (1866), aux Variétés; la *Vie parisienne*, en cinq actes (1866), au Palais-Royal, reprise aux Variétés en 1873; *José Maria*, opéra-comique en trois actes, avec M. Cormon (1866), à l'Opéra-Comique; la *Grande-Duchesse de Gérolstein*, en trois actes (1867), aux Variétés, bouffonnerie, avec musique d'Offenbach, laquelle eut un succès prodigieux; *Tout pour les dames*, en un acte (1867), aux Variétés; le *Château à Toto*, en trois actes (1868), au Palais-Royal; *Fanny Lear*, en cinq actes (1868), au Gymnase; la *Périchole*, en deux actes, aux Variétés (1868); le *Bouquet*, en un acte (1868), au Palais-Royal; *Suzanne et les deux vieillards*, gracieuse comédie en un acte (1868), au Gymnase; la *Pénitente*, opéra-comique en un acte, à l'Opéra-Comique (1868), avec Busnach; *Vert-Vert*, opéra-comique en trois actes (1869), avec Nuitter, à l'Opéra-Comique; la *Diva*, en trois actes (1869), aux Bouffes-Parisiens; l'*Homme à la clef*, en un acte (1869), aux Variétés; *Frou-Frou*, comédie en cinq actes, dont le succès fut retentissant (1869), au Gymnase; les *Brigands*, en trois actes, aux Variétés (1869); *Tricoche et Cacolet*, très-amusant vaudeville en cinq actes (1871), au Palais-Royal; *Nany*, comédie en quatre actes (1872), avec E. de Najac, représentée avec peu de succès au Théâtre-Français; le *Réveillon*, spirituel vaudeville en trois actes (1872), au Palais-Royal; *Madame attend Monsieur*, en un acte (1872), au même théâtre; les *Sonnettes*, en un acte petillant de gaieté (1872), aux Variétés; le *Roi Candaule*, en un acte (1873), au Palais-Royal; l'*Eté de la Saint-Martin*, en un acte (1872), au Théâtre-Français; *Toto chez Tata*, fantaisie en un acte (1873), aux Variétés, etc.

Enfin M. Meilhac a été un des collaborateurs de la *Vie parisienne*, et il a publié, dans la *Revue de Paris*, les *Païens*, morceau dramatique en vers.

MEILHAN, bourg de France (Lot-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 13 kilom. O. de Marmande, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 630 hab. — pop. tot., 2,083 hab. Culture de tabac, lin et colza; fours à chaux. Ruines d'un château fort. Sites pittoresques.

MEILHAN (Gabriel Sénac de), littérateur français. V. Sénac de Meilhan.

MEILHEURAT (Alfred), littérateur français, né à Moulins en 1824, mort à Paris en

1856. Il commença à se faire connaître dans sa ville natale par la publication de quelques ouvrages en prose et en vers, puis vint se fixer à Paris, collabora à divers journaux, au *Corsaire*, à la *Mode*, aux *Flèches parisiennes*, à la *France scientifique, religieuse et littéraire;* au *Rivarol*, *miroir des folies du siècle*, recueil mensuel, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Physiologie du Moulinois* (Moulins, 1843); *Poésies religieuses* (1845); l'*Evangile républicain* (1848); *Petites odes et petits poëmes* (1852); *Manuel du savoir-vivre* (1853); *Romances et fantaisies* (1855); les *Femmes du demi-monde* (1855), etc.

MEILLERAIE (LA), bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Maisdon, arrond. et à 18 kilom. S. de Châteaubriant, sur une colline d'où l'on jouit d'une belle vue; 1,671 hab. Tisseranderie, brasserie, forge, tannerie. A 1 kilom. S.-E. du bourg, près d'un vaste étang entouré de tous côtés par un grand bois de chênes, on trouve la célèbre abbaye de la Trappe, ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1132. L'édifice construit à cette époque a été reconstruit dans le cours du XVIII^e siècle. Une partie de l'église remonte à la construction primitive, l'autre fut rebâtie au XV^e siècle. En 1792, les religieux du couvent, obligés de se disperser, fondèrent divers établissements à l'étranger. En 1816, ils reprirent possession de leur ancienne retraite, qui est aujourd'hui un bel établissement religieux et agricole, dont les colonies se sont répandues en Algérie, en Irlande, en Angleterre et aux Etats-Unis. Le portail principal, qui s'ouvre entre deux contre-forts, est décoré des statues de la Vierge, de saint Benoît, de saint Bernard et des armes de l'abbaye. L'église abbatiale appartient en grande partie au style roman. La crosse abbatiale, un splendide ivoire du XVI^e siècle, appartint à Jacques-Raoul de La Guibourgère, évêque de La Rochelle en 1636. Les jardins potagers de l'abbaye sont magnifiques.

MEILLERAYE (comtes et ducs DE LA). V. LA MEILLERAYE.

MEILLET (Auguste-Alphonse-Edmond), chanteur français, né à Nevers en 1828, mort à Veules (Seine-Inférieure) en 1871. Il était fils d'un avoué de sa ville natale. Après avoir fait ses études au collége Louis-le-Grand, il se prépara au baccalauréat et se présenta en même temps au Conservatoire, s'y fit entendre et fut admis. Cédant à la volonté de son père, il commença son droit, ce qui ne l'empêcha nullement de remporter, à l'âge de dix-neuf ans, trois prix de chant, d'opéra-comique et d'opéra au Conservatoire. Il y avait parmi les élèves de cet établissement en même temps que lui une jeune personne nommée M^lle Meyer. Lors du concours en 1848, cette dernière partagea avec M. Meillet le prix d'opéra-comique. La consonnance des noms des deux camarades amena une méprise qui devait influer sur leur existence tout entière : lors de la proclamation des lauréats, les amis de M^lle Meyer comptaient les nominations qui la concernaient; ceux de Meillet en faisaient autant à son égard. De telle sorte que les amis des deux élèves, confondant les deux noms, supputèrent autant de nominations qu'il en avait été prononcé pour l'un et pour l'autre. Quand la méprise fut reconnue, on rappela les deux jeunes gens à grands cris; M. Meillet offrit sa main à M^lle Meyer, la ramena et l'embrassa au bruit des applaudissements; à partir de ce jour, ces deux cœurs, si bien faits comme leurs voix pour être d'accord, s'entendirent, et, quatre ans plus tard, en décembre 1852, M. Meillet épousait M^lle Meyer. Après être resté un an encore au Conservatoire, malgré ses succès, M. Meillet, qui s'était perfectionné sous Moreau-Sainti et Galli, débuta, en 1850, à l'Opéra, dans le rôle de Frantz de l'*Ame en peine.* Mais la fatigue l'obligea bientôt de quitter Paris; il alla, par ordonnance des médecins, dans le Midi et parut à Nîmes dans le roi de *Giralda*, *Figaro* et autres rôles du répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. En 1851, à l'ouverture du Théâtre-Lyrique, il accourut à Paris, se fit entendre dans le *Barbier* et le *Maître de chapelle*, puis chanta Frontin de *Ma tante Aurore*, et créa, entre autres rôles, Eloi de la *Butte des moulins* et Miller de la *Poupée de Nuremberg*. Après son mariage avec M^lle Meyer devenue pensionnaire de l'Opéra-Comique, il passa à ce théâtre, où il débuta avec beaucoup de bonheur par le rôle de Scapin de l'*Irato* et créa Bleemann des *Deux Jacquets*. Puis, quittant l'Opéra-Comique, il revint, en compagnie de sa femme, au Théâtre-Lyrique (1854) et partagea avec elle un de ses plus brillants succès dans sa création de Charlot Digonnard de *Bonsoir, voisin!* Le rôle de Pacôme du *Bijou perdu* et celui de Conrad dans la *Fille invisible* le posèrent comme un excellent baryton et comme un comédien plein d'entrain, de verve et de rondeur. Il a abordé avec non moins de succès, dans le répertoire moderne et dans le répertoire courant, un assez grand nombre de rôles, parmi lesquels nous rappellerons : *Richard Cœur de Lion*, *Maître Wolfram*, le *Médecin malgré lui*, les *Noces de Figaro*, la *Poupée de Nuremberg*, la *Tante Aurore*, la *Butte des moulins*, la *Fille invisible*, le *Billet de Marguerite*, *Jaguarita*, etc. Meillet alla jouer ensuite sur divers théâtres de province, puis revint à Paris en 1868, et fut de nouveau engagé au Théâtre-Lyrique. Bien que sa voix commençât à être un peu fatiguée, il n'obtint pas moins de vifs succès dans le *Brasseur de Preston* et le *Val d'Andorre*. En 1869, la direction de l'Opéra-Comique l'engagea pour monter l'*Ombre*, et il créa le rôle du docteur avec une verve et une rondeur des plus remarquables. Il mourut à la suite d'une attaque d'apoplexie.

MEILLET (Marie-Stéphanie MEYER, dame), cantatrice française, femme du précédent, née à Paris en 1829. Elle est fille d'un architecte. Destinée de bonne heure à l'enseignement, il ne lui restait plus qu'un examen à subir pour obtenir le diplôme d'inspectrice des écoles primaires, lorsque, d'après les conseils de Panseron, elle entra vers l'âge de seize ans au Conservatoire. Sa famille ne songeait, en la plaçant dans cet établissement, qu'à compléter son éducation musicale. Après deux ans passés dans les classes de solfége et de chant, elle obtint deux prix, partageant celui d'opéra-comique avec M. Meillet, qui devait plus tard devenir son mari. A peine sortie du Conservatoire, on lui proposa un début à l'Opéra-Comique, où, malgré sa timidité, elle parut en 1849, avec beaucoup de succès, dans le rôle de Fiamma du *Diable à l'école.* Elle aborda successivement, à ce théâtre, un grand nombre de rôles, parmi lesquels nous distinguerons : Clara dans *Adolphe et Clara*, Mariette du *Moulin des tilleuls*, Zerline de *Fra Diavolo*, Cadige de la *Fée aux roses*, Anna dans la *Dame blanche*, M^me de Ligneul dans la *Fête du village* et Angélique du *Fidèle Berger*, rôle créé à l'origine par Jenny Colon. Devenue M^me Meillet (1852), elle quitta l'Opéra-Comique et passa avec son mari au Théâtre-Lyrique, où elle reçut le plus brillant accueil dans sa charmante création de *Bonsoir, voisin!* Hermance de la *Fille invisible*, Régia d'*Obéron*, de Weber, et la reprise de *Robin des bois* ont prouvé que, bien que vouée depuis longtemps aux rôles comiques ou de demi-caractère, elle pouvait atteindre à la hauteur des créations dramatiques et du chant sérieux et passionné. Comédienne accomplie et excellente cantatrice, douée d'une voix fraîche et pure, M^me Meillet chante avec beaucoup de sentiment, de justesse et d'agilité. Sa méthode est parfaite, son jeu est fin, vif et gracieux.

MEILLET (Léo), membre de la Commune de Paris, né à Lévignac (Lot-et-Garonne) vers 1842. Il vint étudier le droit à Paris, où il se fit inscrire au barreau, et se signala pendant les dernières années de l'Empire comme un des plus fougueux orateurs des réunions publiques. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu chef de bataillon de la garde nationale et fit l'opposition la plus vive au gouvernement de la Défense. Après la journée du 31 octobre, il fut élu adjoint au maire du XIII^e arrondissement, demanda en décembre la nomination d'une Commune révolutionnaire, fut poursuivi devant un conseil de guerre et acquitté le 6 janvier 1871. Lors des élections du 8 février suivant pour l'Assemblée nationale, Léo Meillet obtint 43,000 voix. Le 18 mars, il applaudit au mouvement communaliste, et, ce jour même, il parvint à sauver, au péril de sa vie, les généraux Chanzy et Langourriau, ainsi que le député Turquet, qu'on venait d'arrêter à la gare d'Orléans. Elu le 26 mars membre de la Commune dans le XIII^e arrondissement, il fit successivement partie des commissions de la justice, des affaires étrangères, de la révision des arrêts de la cour martiale, se signala par son exaltation, demanda la démolition de la chapelle Bréa, la validation des élections, quel que fût le nombre des électeurs, la création d'un comité de Salut public, etc. Appelé à faire partie de ce comité le 2 mai, il fut remplacé sept jours plus tard, prit le commandement du fort de Bicêtre et fit fusiller le garde Thibault, accusé de relations avec le gouvernement de Versailles. Le 17 mai, la Commune le nomma commissaire civil auprès du général Wrobleski; mais, le 21, il dut rentrer à Paris et combattit sur les barricades contre l'armée de Versailles. Sur le point d'être arrêté, il se rendit chez M. Turquet, qui tint à honneur de sauver celui qui l'avait sauvé, le prit pour secrétaire et le garda chez lui pendant vingt-deux jours, rue Sainte-Anne. Grâce à M. Turquet et au général Chanzy, il obtint un passe-port sous le nom d'un négociant belge et parvint à gagner la frontière après diverses péripéties pendant lesquelles il montra autant d'audace que de sang-froid. Le 18 février 1872, il fut jugé par contumace par le 6^e conseil de guerre et condamné à la peine de mort, comme ayant pris part à l'insurrection et à l'exécution des dominicains d'Arcueil.

MEILLEUR, EURE adj. (mè-lleur, eu-re; *ll* mll. — lat. *melior*, qu'on a rattaché au grec *ameinôn*, même sens. Corssen le rapporte au grec *mala*, beaucoup, *mallon*, plus, pour *malion*, *malista*, le plus; il pense que la racine est le sanscrit *mal*, tenir, comprimer, grec *mullô*, *malassô*, latin *molo, mollio*, gothique *malwia*, lithuanien *malu*, russe *meliu*, kymrique *meliu*. C'est aussi l'opinion d'Eichhoff). Dont la bonté est supérieure, qui vaut mieux, qui est préférable; s'emploie au lieu de *plus bon*, qui est inusité : *Cet homme est bon, mais son frère est* MEILLEUR. *L'affaire n'est pas en* MEILLEURS *termes qu'auparavant. Les lois rigoureuses ne rendent pas les peuples* MEILLEURS. (Acad.) *Les femmes sont extrêmes : elles sont* MEILLEURES *ou pires que les hommes.* (La Bruy.) *L'homme cherche à perfectionner tous ses ouvrages; mais il ne fait rien pour se rendre* MEILLEUR. (Sanial-Dubay.) *Soyez* MEILLEUR, *vous serez plus heureux.* (De Lévis.) *L'homme ne doit s'instruire que pour devenir* MEILLEUR. (Ferrand.) *Un ton poli rend les bonnes raisons* MEILLEURES *et fait passer les mauvaises.* (Chateaub.) *Les vertus rendent constamment heureux ceux qui les ont, elles rendent* MEILLEURS *ceux même qui les voient et qui ne les ont pas.* (J. Joubert.) *Si vous ne rendez l'homme* MEILLEUR *ne songez pas à conserver sa santé.* (De Feuchtersleben.) *La solitude n'est utile qu'à celui qui y apporte un désir sincère de devenir* MEILLEUR. (De Gérando.) *L'espérance est* MEILLEURE *que le souvenir.* (Balz.) *Nous sommes* MEILLEURS *et plus heureux que nos devanciers.* (E. About.)

Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même.
LA FONTAINE.

Notre *meilleur* ami, c'est encor le travail.
C. D'HARLEVILLE.

Il est bon de parler et *meilleur* de se taire, · [trés.
Mais tous deux sont mauvais, alors qu'ils sont ou-
LA FONTAINE.

. . . Un honnête homme a droit à mon respect;
On sent que l'on devient *meilleur* à son aspect.
PONSARD.

— *De meilleure heure*, Plus tôt : *Se lever, se coucher* DE MEILLEURE HEURE. *Dans le Midi, on se marie* DE MEILLEURE HEURE.

— *Le meilleur*, *la meilleure*, superlatif de *bon*, Qui exprime la supériorité, l'excellence sur tous, et s'emploie au lieu de *le plus bon : C'est* LE MEILLEUR *ouvrage de cet auteur. C'est* LE MEILLEUR *homme du monde. Il n'y a pas d'homme qui n'ait ses défauts :* LE MEILLEUR *est celui qui en a le moins.* (Horace.) *L'homme* DU MEILLEUR *esprit est inégal; il souffre des accroissements et des diminutions.* (La Bruy.) *Il est constant que* LES MEILLEURS *ménages sont ceux où la femme a le plus d'autorité.* (J.-J. Rouss.) *L'équité est* LA MEILLEURE *politique.* (F. Bastiat.) *Une femme est* LE MEILLEUR *ami qu'on puisse s'attacher.* (Droz.) *Les temps de demi-justice et de demi-liberté sont* LES MEILLEURS *pour l'éloquence.* (S. de Sacy.) *Ce qu'il y a* DE MEILLEUR *en nous a son terme en Dieu.* (De Custine.) *La liberté est* LA MEILLEURE *gloire et la plus grande force des nations modernes.* (Vacherot.) *La liberté, au temps où nous sommes, est* LA MEILLEURE *garantie de l'ordre.* (Lamenn.)

La raison du plus fort est toujours *la meilleure.*
LA FONTAINE.

. . . Le philosophe est sobre en ses discours
Et croit que *les meilleurs* sont toujours les plus courts.
DESTOUCHES.

— *La meilleure partie, la meilleure part*, La plus grande, la principale partie : *Avoir* LA MEILLEURE PART *d'un héritage.*

— s. m. *Le meilleur*, Ce qu'il y a de meilleur, ce qui vaut le mieux, ce qui est préférable à tout : *Quand on n'a rien à dire*, LE MEILLEUR *est de se taire.* (Acad.) *Le moins de servitude qu'on peut est* LE MEILLEUR. (Pasc.) *La tendance* AU MEILLEUR *est à la vertu ce que l'esprit d'invention est aux arts.* (De Gérando.)

Le tour est un peu fort, *le meilleur* est d'en rire.
ANDRIEUX.

— Ce qui est meilleur que tout le reste, en fait de boisson : *Boire* DU MEILLEUR. *Laissons toute mélancolie; apporte* DU MEILLEUR, *rince les verres, boute la nappe.* (Rabelais.) *Il n'allait jamais sans une gourde remplie* DU MEILLEUR. (Dider.)

— *Du meilleur de mon cœur*, Bien volontiers, avec le plus grand plaisir :

Du meilleur de mon cœur je donnerais sur l'heure
Les cent plus beaux louis de ce qui me demeure,
Et pouvoir à plaisir sur ce mufle assener
Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.
MOLIÈRE.

— *Le meilleur n'en vaut rien*, Se dit de deux ou de plusieurs personnes également méchantes ou vicieuses.

— Adv. *Il fait meilleur*, On est mieux : IL FAIT MEILLEUR *ici que chez nous.* ‖ Il est préférable : IL FAIT MEILLEUR *languir que désespérer.* ‖ Le temps est plus beau : IL FAIT MEILLEUR *aujourd'hui qu'il ne faisait hier.*

— Mar. *Meilleur!* Plus fort! Avec plus de vigueur : *Nagez, nagez donc!* MEILLEUR *tribord!*

— Gramm. Lorsque *meilleur*, comparatif, est suivi de la conjonction *que* et d'une proposition qui n'est pas formellement négative dans la pensée, mais où l'affirmation ne doit être présentée qu'avec une sorte de restriction, le verbe doit être précédé de *ne*, à moins que la proposition dont *meilleur* fait partie ne soit elle-même négative : *Il est meilleur qu'il ne paraît.* Si *meilleur* dépend d'une proposition négative ou interrogative, il n'y a plus de raison pour mettre *ne*, à moins qu'on ne veuille donner au verbe de la proposition complémentaire un sens plutôt négatif que positif : *Il n'est pas plus riche qu'il le paraît*, cela suppose qu'il paraît un peu riche; *Il n'est pas plus riche qu'il ne le paraît*, cela fait entendre qu'il ne le paraît pas et qu'il ne l'est pas.

Lorsque *meilleur*, précédé de l'article, devient un superlatif et qu'il est suivi d'un pronom conjonctif, il demande souvent le subjonctif. V. la note sur le SUBJONCTIF.

— **Allus. littér. J'en passe, et des meilleurs**, Hémistiche de Victor Hugo, dans *Hernani.* V. PASSER.

Meilleur alcade, c'est le roi (LE) [*El mejor alcalde el rey*]. Ce titre signifie que le roi est le meilleur des juges, l'alcade étant revêtu des deux pouvoirs administratif et judiciaire. Lope de Vega a pris ce proverbe espagnol pour sujet d'un de ses drames, emprunté à la chronique d'Alphonse le Sage. Sous Alphonse VII, renommé comme un grand justicier, un gentilhomme galicien ayant pris par force son champ à un laboureur, le pauvre paysan alla se plaindre au roi, qui était alors à Tolède. Celui-ci enjoignit au gentilhomme de restituer l'héritage. Mais à peine eut-il pris connaissance de l'ordre du roi que le hobereau furieux menaça de mort le pauvre homme et ne lui laissa que le temps de s'échapper en toute hâte. Voyant qu'il ne pouvait se faire rendre justice, le laboureur revint auprès du roi et fit attester, par les autres gentilshommes de la contrée, que le ravisseur avait méprisé l'ordre du souverain. Aussitôt don Alonso donne l'ordre à deux de ses chevaliers de monter à cheval et de le suivre; il se rend, avec eux, rapidement en Galice, sans s'arrêter ni jour ni nuit. Là, le roi fait appeler l'alcade du lieu, qui lui confirme les faits. Le gentilhomme, reconnaissant le roi, veut s'enfuir; mais on l'arrête et don Alonso le fait pendre devant la porte de son manoir. Il va sans dire que le champ fut rendu.

En vertu de son droit de poëte, Lope de Vega a modifié le sujet que l'histoire lui fournissait. Ainsi, dans le *Meilleur alcade*, le berger Sancho ne s'est pas vu enlever son champ, mais sa femme, par don Tello de Neyra, gentilhomme galicien. On comprend ce que cette simple modification donne d'intérêt dramatique au sujet. Tous les caractères de la pièce, ceux que l'histoire indiquait au poëte et ceux qu'il a créés lui-même, sont tracés avec une grande vérité. Alonso VII, justicier sévère, indulgent pour les faibles, est bien tel que l'histoire nous le montre. Don Tello, le gentilhomme orgueilleux, violent et sensuel, plein de mépris pour ce paysan, son rival, indigné de la résistance d'une villageoise, est dessiné de main de maître. Sancho est également intéressant; son courage excite la sympathie. Ainsi que l'a fait observer un critique, le principal mérite de ce remarquable ouvrage est dans la peinture des mœurs. Ce sont bien là les idées, les croyances du moyen âge espagnol; c'est bien là l'organisation sociale de ces temps; c'est bien là ce siècle énergique et encore à demi barbare, où la force brutale et le caprice du plus fort décidaient de tout. Quant à la connaissance intime des mœurs et des sentiments de cette époque, Lope de Vega l'avait acquise en étudiant l'histoire, les vieilles chroniques, les anciennes romances espagnoles, qu'il connaissait mieux que personne de ses contemporains.

Le *Meilleur alcade* a été traduit en français par M. Damas-Hinard, tome I^er du *Théâtre de Lope de Vega* (Paris, 1841, 2 vol. in-12).

MEILLONAZ (Marie-Anne CARRELET, dame MARRON, baronne DE), peintre et femme de lettres française, née à Dijon en 1725, morte à Bourg-en-Bresse en 1778. Elle s'adonna avec un certain succès à la peinture et exécuta des tableaux dont on voit quelques-uns à Notre-Dame de Dijon. En 1752, elle épousa le baron de Meillonaz. A la suite d'une discussion littéraire qui eut lieu devant elle, dans un cercle intime, au sujet de *Sophonisbe* de Voltaire, elle refit la pièce d'abord en prose, puis en vers (1767). Deux années après, elle fit paraître deux tragédies : les *Héraclides* ou le *Dévouement de la famille d'Hercule*, et *Childéric, roi de France*, puis successivement le *Prisonnier*, appelé ensuite le *Comte d'Harville; Atride et Clarice; Antigone;* le *Bon père* ou l'*Ecole des pères*, comédie. Voltaire a parlé avec éloge de M^me de Meillonaz et l'astronome Lalande a écrit sa vie (1780).

MEÏMENDY (Khodjah-Ahmed-ibn-Haçan, surnommé AL), homme d'Etat musulman, né à Meïmend (Khoraçan), mort en 1033 de notre ère. Pendant dix-huit ans, il remplit avec des talents supérieurs les fonctions de vizir du célèbre sultan de Perse Mahmoud le Ghaznévide, introduisit à sa cour le poëte Ferdouçy, se vit en butte à de nombreuses accusations de la part de ses envieux, mais se maintint au pouvoir, grâce à la haute protection que lui accorda la sultane Haram-Nour. Après la mort de cette princesse, Meïmendy fut destitué et relégué dans une forteresse de l'Indoustan. Sous le règne du sultan Mas'oud, il recouvra la liberté, fut de nouveau appelé à diriger les affaires et mourut trois ans après.

MEIN, en latin *Mænus* ou *Maganus*, rivière d'Allemagne, qui se forme dans la Bavière septentrionale, cercle de Haute Franconie, par la réunion, en aval de Culmbach, de deux ruisseaux appelés le *Mein Blanc* et le *Mein Rouge;* ils prennent tous deux leur source dans les montagnes du Fichtelgebirge, le premier au mont Ochsenkopf, le second, plus au S., près du village de Kreussen. Le Mein, se dirigeant de l'E. à l'O., traverse la Bavière, la Hesse-Darmstadt et les provinces prussiennes de Hesse, et se jette dans le Rhin, à Castel-Mayence, vis-à-vis de Mayence, après un cours de 450 kilom., dont 300 sont navigables. Parmi les localités baignées par ses eaux, nous signalerons : Baireuth, Wurzbourg, Aschaffenbourg et Francfort. Ses principaux affluents sont : la Rodach, la Saale franconienne, la Nidda, le Kinzig (à droite), la Regnitz, la Tauber, le Mumling et la Gersprenz (à gauche). Avant 1837, le Mein donnait son nom à deux cercles de Bavière : 1° le Haut Mein, chef-lieu Baireuth, qui est aujourd'hui celui de Haute Franconie; 2° le Bas Mein, remplacé par celui de Basse Franconie, chef-lieu Wurzbourg.

MEIN-ET-TAUBER, un des six anciens cercles du grand-duché de Bade, situé au N.-E. du cercle de Neckar et au S. de la Bavière; 1,380 kilom. de superficie; 96,000 hab. Chef-lieu, Wertheim. Sol montagneux et peu fertile, exploitation de carrières de marbre et de pierre à bâtir. Il forme aujourd'hui une partie du cercle du Bas-Rhin.

MEINAM, ou **ME-NAM**, ou **RIVIÈRE DE SIAM**, fleuve d'Asie. Il prend sa source dans le S.-O. de la province chinoise de Yuw-Nan, entre bientôt dans l'empire birman, où il parcourt les provinces de Loachan et d'Yuw-Chan, puis traverse le royaume de Siam et débouche au fond du golfe de ce nom après un cours de 1,400 kilom. du N. au S. Ses eaux, dérivées par un grand nombre de canaux, arrosent toute la partie centrale du royaume de Siam. Ses principaux affluents sont : le Lao-Tan-Kiang et le Daraït-Kiang, à droite, le May-Pyayn-Myit, le Magouaïn et le Tang-Douak, à gauche. Le Meinam est navigable sur un espace de 600 kilom.

MEINDAERTS (Pierre-Jean), théologien hollandais, né à Groningue en 1684, mort dans cette ville en 1767. Il fit ses études à Malines et à Louvain. Etant l'ami déclaré de Pierre Codde, récemment déposé par le pape à cause de ses opinions jansénistes, il ne trouva aucun évêque qui consentît à lui donner l'ordination et il dut aller jusqu'en Irlande pour se faire consacrer. Il fut nommé pasteur de Leuwarden, et, en 1739, archevêque d'Utrecht. Clément XII et Benoît XIV s'élevèrent contre son élection et sa consécration et lancèrent contre lui des brefs dont il appela au futur concile. Sans s'émouvoir des menaces qu'on lui faisait, il sacra des évêques pour différents siéges de son diocèse, et convoqua même un concile janséniste à Utrecht. Les actes en furent condamnés en cour de Rome en 1765, et censurés par l'assemblée du clergé de France en 1766. Meindaerts mourut peu de temps après, âgé de quatre-vingt-trois ans. On a de lui : *Recueil de témoignages en faveur de l'Eglise d'Utrecht* (Utrecht, 1763, in-4°); les *Actes du concile d'Utrecht*, en latin, traduits en français (in-4° et in-12); *Lettre à Clément XIII* (Utrecht, 1768, in-12).

MEINDER, fleuve de la Turquie d'Asie, eyalet d'Aïdin. C'est le *Méandre* des anciens.

MEINDERS (Hermann-Adolphe), historien et jurisconsulte allemand, né dans le comté de Ravensberg en 1665, mort en 1730. Il fit ses études de droit, puis devint membre du tribunal de Halle, dont il eut, par suite, la présidence. Meinders s'est beaucoup occupé d'éclaircir les antiquités germaniques. Il entra en correspondance avec Leibniz et autres savants et reçut le titre d'historiographe du roi de Prusse. Ses principaux ouvrages, pleins de recherches et d'érudition, sont les suivants : *Thesaurus antiquitatum Franciscarum et Saxonicarum* (Lemgo, 1710); *De statu religionis et reipublicæ sub Carolo Magno et Ludovico Pio in veteri Saxonia sive Westphalia* (Lemgo, 1711, in-4°); *De origine, progressu, natura ac moderno statu nobilitatis et servitutis in Westphalia* (Lemgo, 1713); *Vindiciæ libertatis antiquæ Saxonicæ sive Westphalicæ* (Lemgo, 1713); *De judiciis centenariis veterum Germanorum* (Lemgo, 1715); *Pensées et observations sur la manière d'instruire sans fanatisme aveugle les procès en sorcellerie* (Lemgo. 1716).

MÉINE s. f. (mé-i-ne). Chim. Substance contenue dans la racine de l'*athamanta meum*.

— **Encycl.** La *méine* se rencontre dans la racine de l'*athamanta meum*, d'après Reinsch. Pour l'extraire, on épuise d'abord cette racine par l'eau chaude et l'on traite le résidu par l'alcool bouillant de 70 centièmes. On chasse l'alcool par distillation, et l'on abandonne la liqueur restante à l'évaporation spontanée. Le résidu, mis en digestion avec de l'éther, lui abandonne la *méine*. Par l'évaporation de l'éther, la *méine* reste sous la forme d'une huile épaisse, jaune, inodore, d'une saveur brûlante. Elle ne distille pas sans se décomposer.

MEINECKE (Jean-Henri-Frédéric), savant théologien et philologue allemand, né à Quedlimbourg en 1745, mort dans cette ville en 1825. Ayant achevé ses études, il reçut la consécration au ministère évangélique et devint pasteur de l'église de Saint-Blaise, à Quedlimbourg. On a de lui : les *Synonymes de la langue allemande expliqués dans des fables et des paraboles* (Halberstadt, 1815, 3 vol. in-8°); la *Versification allemande* (Quedlimbourg, 1817, in-8°); *Matériaux pour apprendre à penser soi-même sur des sujets de science et de beaux-arts* (Halberstadt, 1815-1819, 4 vol. in-8°); une traduction de Lucrèce.

MEINEKE (Jean-Albert-Frédéric-Auguste), philologue et helléniste allemand, né à Soest (Prusse) en 1791. D'abord professeur au collége de Conrad, à Jenkau, il fut appelé quelques années après à Dantzig pour occuper une chaire à l'Athénée de cette ville, dont il devint directeur en 1821. En 1826, Meineke prit la direction d'un des principaux établissements professionnels de l'Allemagne, le Joachimsthal de Berlin, auquel des idées très-neuves en pédagogie ont donné un grand renom. Cet érudit s'est fait connaître par différents travaux fort remarquables sur les poëtes dramatiques grecs et surtout sur les comiques. Il débuta par quelques études de détail : *Curæ criticæ in comicorum græcorum fragmenta ab Athenæo servata* (1814); *Sur Ménandre* (1818); *Fragments de Ménandre et Philémon* (1823). Il donna ensuite des éditions des bucoliques grecs, *Théocrite*, *Bion* et *Moschus* (1825 et 1836), d'*Horace* (1834), de *J. Cinnamus* et de *Nicéphore Bryenne* (dans la *Byzantine* de Bonn; 1836), d'*Alciphron* (1853), de *Callimaque* (1863), etc. Mais son œuvre capitale est sa belle édition des comiques grecs, la plus complète et la mieux disposée que l'on possède; elle comprend, sous le titre général de *Fragmenta comicorum græcorum* (Berlin, 1839-1847), 5 volumes dont le premier, intitulé *Historia critica comicorum græcorum* (1839), est en quelque sorte un ouvrage à part. On y trouve des indications précises sur la vie et les œuvres de tous les poëtes comiques. Les trois volumes suivants contiennent les fragments divisés en *Comédie antique*, *Comédie moyenne* et *Comédie nouvelle;* le dernier volume contient des suppléments et des tables historiques et grammaticales. On lui doit encore un choix des épigrammes de l'*Anthologie grecque* (1842) et des études sur quelques auteurs alexandrins : *Analecta alexandrina, sive commentatio de Euphorione Chalcidensi, Rhiano Cretensi, Alexandro Actolo, Parthenio Nicæno* (Berlin, 1843). Citons enfin de lui : *Commentationes miscellaneæ* (Dantzig, 1822); *Quæstiones scenicæ* (Berlin, 1826-1830); *Philologicæ exercitationes in Athenæum* (Berlin, 1843-1846); *Vindiciarum Strabonicarum liber* (Berlin, 1852).

MEINER (Jean-Werner), philologue allemand, né à Romershofen (Franconie) en 1723, mort à Langensalze en 1789. Il fit ses études à l'université de Leipzig et y reçut ses grades avec une rare distinction. En 1751, il fut nommé recteur de l'école de Langensalze et conserva ce poste jusqu'à sa mort. On a de lui des ouvrages qui témoignent d'une immense érudition. Nous citerons : les *Véritables propriétés de la langue hébraïque* (Leipzig, 1748, in-8°); *De geniorum malignorum vera vi et natura* (Langensalze, 1750, in-4°); *Minutii Felicis aliquot loci a corruptionis suspicione vindicati* (Langensalze, 1752, in-4°); *Æliæ Læliæ Crispidis Bononiensis vera facies, nunc tandem denudata* (Langensalze, 1755, in-4°); *Solution des principales difficultés de la langue hébraïque* (Langensalze, 1757, in-8°); *Grammaire générale et philosophique* (Leipzig, 1781, in-8°); c'est le meilleur ouvrage de Meiner, il est devenu classique dans les universités allemandes; *Doctrine de la liberté de l'homme, d'après les principes de l'Ecclésiaste et de Salomon* (Ratisbonne, 1784, in-8°); *Documents pour servir à l'amélioration de la traduction de la Bible* (Ratisbonne, 1784-1785, 2 vol. in-8°).

MEINERS (Christophe), historien et philosophe allemand, né à Warstade (Hanovre) en 1747, mort en 1810. Il devint, en 1772, professeur de philosophie à l'université de Gœttingue, dont il fut par la suite prorecteur, fut nommé, en 1776, membre de l'Académie des sciences de cette ville, et reçut du gouvernement de Hanovre le titre de conseiller aulique. Lorsque l'empereur Alexandre I^er^ voulut organiser l'enseignement universitaire en Russie, Meiners fut invité par lui à aider Michel Mouravief dans cette grande tâche, en désignant à son choix des professeurs formés dans des universités allemandes. Comme professeur, Meiners n'eut aucun succès, mais ses nombreux écrits lui valurent une grande réputation. Il possédait une somme prodigieuse de connaissances, qu'il devait à d'immenses lectures. L'histoire des connaissances humaines, de la religion et des doctrines philosophiques, dans l'antiquité et au moyen âge, tels sont les vastes sujets sur lesquels il a principalement dirigé ses recherches, exposant tous les systèmes sans en adopter aucun, et remplissant ses écrits de citations qui en font aujourd'hui le principal mérite, et qui attestent son étonnante érudition. Cet écrivain systématiquement éclectique « n'a cessé, dit Stæpfer, de ramener toutes les discussions métaphysiques ou littéraires et politiques aux grands intérêts de la morale pratique et de l'application usuelle des connaissances les plus étrangères en apparence au bien public et au bonheur des particuliers. Prouver, par l'histoire des peuples anciens et modernes, que la prospérité publique et le bonheur individuel sont les compagnes inséparables des lumières et de la vertu; que l'amélioration morale et l'accroissement de tous les genres de bien-être ont constamment suivi les progrès de l'instruction, tel est le but que Meiners a manifesté dans tous ses ouvrages. Ces ouvrages ne sont dépourvus ni d'élégance ni de méthode; toutefois, la clarté et la chaleur en sont le caractère dominant. » Meiners a prêté des armes aux partisans de l'esclavage, en soutenant l'opinion qui considère la race noire comme de beaucoup inférieure physiquement et moralement aux autres races humaines. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *Essai sur l'histoire de la religion des peuples les plus anciens, surtout des Egyptiens* (Gœttingue, 1775); *Histoire du luxe des Athéniens jusqu'à la mort de Philippe de Macédoine* (Cassel, 1781; trad. en français, 1823); *Histoire de la décadence des mœurs et de la constitution des Romains* (1782, 2 vol. in-8°; trad. en français, 1795); *Histoire de l'origine et des progrès de la philosophie chez les Grecs* (1781, in-8°), son ouvrage le plus remarquable, également trad. en français; *Eléments de l'histoire de toutes les religions* (Lemgo, (1785); *Eléments de l'histoire de l'humanité* (Lemgo, 1785); *Eléments de la théorie et de l'histoire des belles-lettres* (Lemgo, 1787); *Eléments d'esthétique* (Lemgo, 1787); *Histoire du beau sexe* (Hanovre, 1788-1790, 4 vol. in-8°); *Histoire de la décadence des mœurs, des sciences et de la langue des Romains dans les premiers siècles de l'ère chrétienne* (Leipzig, 1791; trad. en français, 1812, 3 vol. in-8°); *Histoire de l'inégalité des classes de la société chez les principaux peuples de l'Europe* (Hanovre, 1792); *Comparaison historique des mœurs et constitutions, des lois et de l'industrie, du commerce et de la religion, des sciences et des établissements d'instruction des temps du moyen âge et du nôtre* (Hanovre, 1793-1794, 3 vol. in-8°); *Observations sur l'état ancien et actuel des principaux pays de l'Asie* (Lubeck, 1796-1799, 2 vol. in-8°); *Biographies d'hommes célèbres du temps de la Renaissance* (1795-1797, 3 vol.); *Histoire générale et critique de la morale ancienne et moderne* (Gœttingue, 1800-1801, 2 vol.); *Histoire de la fondation et du développement des universités d'Europe* (1802-1805, 4 vol. in-8°); *Histoire générale et critique des religions* (Hanovre, 1806-1807, 2 vol. in-8°), etc. On lui doit, en outre, environ cent cinquante mémoires et dissertations insérés dans divers recueils. Enfin, il a publié de plus avec Feder la *Bibliothèque philosophique* (Gœttingue, 1788-1791, 4 vol.), et avec Spitler le *Magasin historique de Gœttingue* (Hanovre, 1787-1790, 8 vol.).

MEINHOLD (Jean-Guillaume), théologien et littérateur allemand, né à Neitzelkow, dans l'île d'Usedom, en 1797, mort en 1851. Il fit ses études à l'université de Greifswald, devint l'ami du poëte Kosegarten et du président Sack, et dut à leur protection un avancement rapide. Successivement recteur à Usedom et dans plusieurs paroisses de la Poméranie, il devint, en 1844, pasteur de Rehwinkel, près de Stargard; mais la révolution de 1848, à laquelle, ardent royaliste, il fit une vive opposition, et surtout son penchant secret pour le catholicisme le décidèrent à se démettre de ses fonctions en 1850. Ses premières œuvres, telles que *Mélanges poétiques* (Greifswald, 1824, 2 vol.); *Othon, évêque de Bamberg*, poëme épique, et *Impressions de voyage d'Usedom* (Stralsund, 1830), firent peu de sensation. Comme, en théologie, il penchait de plus en plus vers l'orthodoxie pure, il en vint à ne plus tenir aucun compte des attaques contre l'authenticité historique des récits de la Bible, et entreprit de clouer au pilori et en même temps d'anéantir la critique historique. Ce fut dans ce but qu'il publia le roman intitulé : la *Fée d'ambre jaune* (Berlin, 1843), qui, dans le fait, fit beaucoup de bruit, et sur le fond duquel un grand nombre de lecteurs prirent le change, mais qui ne peut prétendre réellement à aucune valeur littéraire, à cause des exagérations sans nombre qu'il renferme. Il en est de même du roman qu'il publia bientôt après sous le titre de *Sidonie de Bork, la fée du couvent*, et dans lequel dominent les mêmes tendances et une affectation étrange. Les *Œuvres complètes* de Meinhold (Leipzig, 1846-1852, 2 vol.), renferment, outre les écrits déjà cités, deux drames nationaux : le *Vieux pommeau d'épée allemand*, et *Wallenstein et Stralsund*, ainsi qu'une édition du *Vaticinium Lehninense*, avec une introduction et un commentaire où l'on trouve les saillies les plus bizarres. Meinhold était doué d'une imagination puissante et originale, mais il la dissipa en l'appliquant exclusivement à la défense de ses théories excentriques.

MEINICKE (Charles-Edouard), géographe allemand, né à Brandebourg-sur-la-Havel (Prusse), en 1803. Il fit ses études à l'université de Berlin, obtint en 1825 un emploi secondaire au gymnase de Prenzlow, et y devint successivement professeur (1848) et directeur (1852). Ses travaux se distinguent en général par un vaste savoir, par beaucoup d'habileté dans la mise en œuvre des sources et surtout par une critique pleine de méthode. On a de lui : *Essai d'une histoire des colonies européennes dans les Indes orientales* (Weimar, 1831); *Observations sur la géographie de l'île de Sumatra* (Prenzlow, 1833); le *Continent australien* (Prenzlow, 1837); *Documents pour l'ethnographie de l'Asie* (Prenzlow, 1837); *Manuel de géographie* (Prenzlow, 1839); les *Peuplades de la mer du Sud* (1844); *Orographie de l'île de Java* (Prenzlow, 1844); le *Volcan Smeru dans la région orientale de Java* (Prenzlow, 1851); l'*Ile Pitcairn* (Prenzlow, 1857). Il a, en outre, fourni l'article AUSTRALIE (1854) à la septième édition, donnée par Vappæus, du *Manuel de géographie* de Stein.

MEININGEN, ville de l'Allemagne du Nord, capitale du duché de Saxe-Meiningen, à 78 kilom. S.-O. de Gotha, entre deux bras de la Wera, par 50° 35′ de latitude N. et 8° 4′ de longitude E.; 6,500 hab. Résidence du duc et du gouvernement ducal; école supérieure; école des arts et métiers; fabriques de futaines, draps; filature de laine. On y remarque l'église de la Ville, bâtie en 1003 dans le style byzantin; le palais ducal, et le château d'Elisabethbhury, bâti en 1681, et renfermant une petite collection de tableaux et un cabinet d'histoire naturelle. Aux environs, charmantes promenades et anciens châteaux.

MEININGEN (DUCHÉ DE SAXE-), Etat de l'Allemagne du Nord. V. SAXE-MEININGEN.

MEINTEL (Jean-Georges), théologien allemand, né près de Nuremberg en 1695, mort en 1775. D'abord recteur du gymnase de Schwabach (1724), il remplit ensuite les fonctions pastorales à Peters-Aurach (1731) et à Windspach (1755), où il termina sa vie. Meintel s'était beaucoup occupé de langues orientales, et avait enseigné l'hébreu et le syriaque au jeune Baratier. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Theologus philiater* (Nuremberg, 1717); *Considérations pieuses sur les ouvrages de la nature, publiées pour la propagation du véritable christianisme* (Anspach, 1752); *Conférences critiques sur le premier livre de Moïse* (Nuremberg, 1764-1769-1770, 3 vol. in-4°), ouvrage qui atteste une grande érudition — Son fils, Conrad-Etienne MEINTEL, né en 1728, mort en 1764, devint sous la direction de son père un savant précoce. Dès l'âge de douze ans, il possédait le français, le latin, le grec et l'hébreu. Il devint pasteur d'une des Eglises protestantes de Saint-Pétersbourg, et reçut le titre de poëte lauréat. On a de lui : *Recueil de poésies* (Nuremberg, 1764, in-8°), d'une valeur médiocre; une *Version latine* des notes des plus célèbres commentateurs juifs sur les psaumes de David (Schwabach, 1744, in-8°); une traduction de la *Monarchie des Hébreux* du marquis de Saint-Philippe, etc. — Son frère, Georges-Frédéric MEINTEL, né en 1768, mort à New-York en 1782, fut sous-officier des troupes hessoises envoyées par l'Angleterre en Amérique. On a de lui quelques discours et opuscules ascétiques.

MÉIOGONE adj. (mé-io-go-ne — du gr. *meiôn*, moindre; *gônia*, angle). Minér. Se dit d'un cristal dont les pans s'infléchissent de manière que l'angle qu'ils forment entre eux se trouve progressivement diminué.

MÉIONITE s. f. (mé-io-ni-te— du gr. *meiôn*, moindre). Minér. Hyacinthe blanche de la Somma, qui est une variété de wernérite, remarquable par sa pureté plus grande et sa belle transparence : *On trouve la* MÉIONITE *en cristaux dans les blocs de dolomie de la Somma, au Vésuve.*

— **Encycl.** La *méionite* est un silicate aluminico-calcique, que l'on rencontre en petits cristaux dimétriques, en géodes et le plus souvent en blocs de calcaire. Sa dureté égale 5,5 à 6; sa densité égale 2,5 à 2,74. Son éclat est vitreux. Elle est incolore ou blanche, transparente ou translucide. Les cristaux présentent souvent des fissures internes. Au chalumeau, elle fond en un verre incolore; elle forme aussi un verre clair avec la soude. D'après Roth, le minéral pur se dissout complétement dans l'acide chlorhydrique modérément concentré; mais lorsqu'on chauffe et qu'on évapore la solution, la silice se sépare sous la forme pulvérulente. Les analyses de cette substance qui ont été faites par Gmelin, Stromyer, Wolff et Roth conduisent à la formule

$$(SiCa''O^4)^3, ([Al^2]^2[SiO^4]^3)^2 = Ca''^6Al^8Si^9O^{36}.$$

Cette formule est celle d'un orthosilicate dont la base est polyatomique.

MÉIOSE s. f. (mé-io-ze — du gr. *meiôsis*, diminution). Pathol. Période des maladies où l'intensité des symptômes commence à diminuer.

MÉIOSTÉMONE adj. (mé-io-sté-mo-ne — du gr. *meiôn*, moindre; *stêmon*, filet). Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles les étamines sont en nombre moins fort que celui des pétales. ‖ Peu usité.

MEIR, nom de plusieurs écrivains hébreux, parmi lesquels nous citerons les suivants : — MEIR BEN TODROS, savant rabbin, mort à Tolède en 1244. Il passa sa vie en Espagne et composa sur le Talmud et les rites mosaïques des traités estimés de ses coreligionnaires, mais qui n'ont point été publiés. — MEIR DE ROTHENBOURG, rabbin allemand, ainsi nommé du lieu de sa naissance, mort en 1305. Il fut recteur de l'académie de Rothenbourg, ne put payer une amende à laquelle il avait été condamné par Rodolphe I^er^ et mourut en prison. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite : *Bénédictions* (Trente, 1559); *Observations critiques sur la main-forte de Maïmonide* (Venise, 1550); *Questions et réponses* (Crémone, 1557, in-4°), etc. — MEIR BEN ISAAC ARAMA, rabbin espagnol, mort à Thessalonique en 1556, a laissé, entre autres ouvrages estimés : *Commentaire sur Job* (Venise, 1567, in-4°); *Commentaire sur les psaumes* (Venise, 1590); *Commentaire sur Isaïe et sur Jérémie* (Venise, 1508). — MEIR BEN GEDALIA, rabbin polonais, mort en 1616, fut chef de la synagogue de Lublin. On a de lui un ouvrage intitulé : *Lumière pour éclairer les yeux des sages* (Venise, 1619).

MEIRA, bourg d'Espagne, province et à

30 kilom. N.-E. de Lugo, près du versant occidental de la sierra de Constantina; 3,708 hab. Tanneries, métiers à tisser, nombreux moulins à farine. Commerce de bestiaux et de produits agricoles.

MEIS, ville et port de la Turquie d'Asie, sur le golfe de Macri, à 270 kilom. S.-E. de Smyrne. Le docteur Clarke a prétendu retrouver dans cette ville les ruines du tombeau de Mausole.

MEISNER (Christophe), écrivain allemand, né à Altenbourg en 1703, mort en 1780. Il fut professeur à l'école de la Croix à Dresde, et publia, entre autres ouvrages : *Sylloge historico-philologica nominum aliquot contumeliosorum et comicis maxime usurpatorum* (Dresde, 1752, in-4°); *Sylloge virorum aliquot eruditorum qui doctoris aut magistri titulo insigniri modeste remsarunt* (Dresde, 1753, in-8°); *Schediasma de aliquot viris qui speciatim typographicis quibusdam operam olim præstiterunt laudabilem* (1758, in-8°).

MEISSAC, bourg de France. V. Meyssac.

MEISSAS (Alexandre-André de), mathématicien français, né en 1795, mort en 1866. Il entra, en 1813, à l'Ecole polytechnique, qui fut licenciée l'année suivante, se tourna alors vers l'enseignement des mathématiques, et devint par la suite professeur au lycée Napoléon, à Paris. On a de lui : *Leçons d'arithmétique* (1831, in-8°); *Cours de géométrie* (1832, in-8°); *Notions de chimie et de physique* (1835, 2 vol. in-8°), etc.

MEISSAS (Achille de), historien et géographe français, frère du précédent, né à Gap en 1799. Il compta parmi ses maîtres l'abbé Gaultier, dont il a propagé plus tard la méthode d'enseignement, et il a été pendant longtemps professeur d'histoire au collége Henri IV, à Paris. On lui doit un grand nombre d'ouvrages élémentaires, qu'il a publiés en collaboration avec M. Michelot et qui, pour la plupart, ont eu de nombreuses éditions. Nous citerons, entre autres : *Manuel de géographie* (1833, in-18); *Manuel de grammaire avec tableaux* (1834, in-12); *Manuel d'histoire de France* (1834, in-12); *Nouvelle géographie méthodique* (1827, in-12; 15e édit., 1851); *Enseignement de la géographie* (1840, in-12); *Géographie sacrée* (1841, in-18); *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (1847, in-12); *Petite géographie ancienne* (1846, in-18); *Manuel d'examen pour le brevet de capacité d'enseignement primaire* (1860, 2 vol. in-12), etc. On lui doit, en outre, *Atlas et cartes* (1841); *Cartes murales* (1842), etc.

MEISSAS (Napoléon de), savant français, frère des précédents, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1806. Il a été pendant un certain temps professeur de cosmographie au collége Charlemagne, à Paris, puis il a dirigé une institution. Nous citerons, parmi ses ouvrages d'instruction : *Eléments de cosmographie* (1837, in-12); *Nouveaux éléments de physique* (1838-1839, 2 vol. in-12); *Nouveaux éléments de chimie* (1839-1840, 2 vol.); *Résumés d'histoire naturelle* (1839-1841, 5 vol. in-12); *Petite botanique* (1841, in-12); *Petite algèbre* (1842, in-18); *Petite cosmographie* (1842, in-18); *Petite histoire de la terre* (1842, in-18); *Petite zoologie* (1842, in-12); *Tableau de l'harmonie universelle* (1843, in-8°), etc. M. Meissas est membre de plusieurs sociétés savantes.

MEISSEL (Auguste-Henri), diplomate allemand, né à Dresde en 1739, mort à Missolonghi en 1824. Il prit le diplôme de docteur en droit, entra ensuite dans la diplomatie, fut secrétaire de légation à Berlin, puis à Madrid, et mourut pendant un voyage en Grèce. On lui doit, entre autres ouvrages : *Etat politique de la révolution d'Espagne, par un témoin oculaire* (Dresde, 1821, in-8°); *Matériaux pour servir à l'histoire de la Révolution française; Cours de style diplomatique* (Dresde, 1823-1824, 2 vol. in-8°), traduit en français (Paris, 1826, 2 vol.).

MEISSEL (Conrad), littérateur et poëte allemand. V. Celtes Protucius.

MEISSEN, en latin *Misena* et *Misnia*, ville du royaume de Saxe, cercle et à 23 kilom. N.-O. de Dresde, sur la rive gauche de l'Elbe, ancien chef-lieu de la Misnie et actuellement chef-lieu du bailliage de son nom; 9,500 hab. Manufacture royale de porcelaine; fabrication de poteries et faïences, cartes à jouer; coloriages pour les librairies de Leipzig. La principale curiosité de Meissen, c'est son château, ancienne résidence des princes saxons et connu sous le nom d'*Albrechtsburg*. Cet édifice, très-remarquable par son architecture, domine un rocher escarpé; c'est actuellement une fabrique de porcelaine. Le chimiste Bœtticher, qui, en 1702, trouva la porcelaine en cherchant la pierre philosophale, fut chargé par l'électeur de Saxe, Auguste II, de fonder à Meissen une fabrique de porcelaine, qui donna en peu de temps des produits magnifiques connus aujourd'hui sous le nom de *vieux saxe*. « Pendant assez longtemps, dit M. Joanne, elle conserva le monopole de la fabrication de la porcelaine. Il y avait peine de mort contre quiconque eût révélé le secret de cette fabrication ou même transporté ailleurs la matière première. » Pendant la guerre de Sept ans, Frédéric II la pilla et en enleva les ouvriers et les modèles. Rétablie à grands frais par le roi de Saxe, elle a été cédée à l'Etat, qui l'exploite à son profit.

A côté de la manufacture de porcelaine, sur le haut de la colline, s'élève la cathédrale de Meissen commencée au XIIIe siècle et achevée seulement au XVe. Ses tours furent détruites par la foudre en 1547. L'intérieur frappe par la pureté de son architecture. On y remarque surtout : les curieuses sculptures sur pierre du tabernacle; de beaux vitraux de couleur; une *Descente de croix* de L. Cranach; un tableau d'Albert Dürer; les statues d'Othon Ier, de sa seconde femme, de saint Jean l'Evangéliste et de l'évêque Donat, et le caveau principal où sont ensevelis un grand nombre de princes saxons du XVe et du XVIe siècle. Meissen possède, en outre, un gymnase, plusieurs écoles, une bibliothèque et une collection scientifique.

Meissen était autrefois le siége d'un margraviat et d'un évêché auquel on donnait le nom latin de *Misnia*, dont nous avons fait *Misnie*. Le margraviat avait été fondé en 928 par Henri Ier, roi d'Allemagne; le premier titulaire mentionné par les chroniques est un certain Wiggert, vers 968; il passa ensuite à diverses familles, et finit, en 1090, par appartenir à la maison de Wittin (v. Saxe), dans laquelle il devint héréditaire à partir de 1127. L'évêché de Meissen, fondé en 965 par Othon Ier, fut supprimé en 1587, époque où son titulaire, Jean de Haugwitz, embrassa le protestantisme. Meissen est la patrie d'Elie Schlegel et du docteur Hahnemann, l'inventeur de la médecine homœopathique.

MEISSENHEIM ou **MEISENHEIM**, bourg de Prusse, province du Rhin, faisant naguère partie du ci-devant margraviat de Hesse-Hombourg, sur la Glan, dans la régence et à 85 kilom. S. de Coblentz, près de la frontière de la Bavière rhénane; 2,300 hab. C'est le chef-lieu d'une seigneurie située entre la principauté oldenbourgeoise de Birkenfeld et le Palatinat. Verreries, extraction de houille, pierres meulières. On y remarque le château des anciens landgraves, l'hôtel de ville et l'église calviniste.

MEISSNER (Auguste-Gottlieb), célèbre romancier allemand, né à Bautzen en 1753, mort en 1807. Successivement expéditionnaire, puis archiviste à la chancellerie de Dresde, professeur de littérature à Prague (1785), Meissner fut chargé, en 1805, de diriger les écoles supérieures de Fulde et reçut alors du prince de Nassau le titre de conseiller consistorial. Il commença à se faire connaître dans les lettres en traduisant quelques opéras-comiques français; mais il abandonna bientôt le rôle de traducteur pour composer des œuvres originales, où l'on trouve de l'esprit, de l'imagination, un style ingénieux et vif, parfois, il est vrai, un peu recherché ou négligé, et une grande habileté dans la composition des plans. Meissner a introduit en Allemagne le roman historique, genre qu'il a emprunté à la France et qu'il a cultivé avec un plein succès. Parmi ses ouvrages, qui ne forment pas moins de 36 volumes, nous citerons : *Alcibiade* (1781-1788, 4 vol. in-8°), *Bianca Capello* (1785, 2 vol.), *Masaniello*, 1784, in-8°), qui ont été traduits ou imités plusieurs fois en français; *Histoire de la famille Frinck* (1779); *Contes et dialogues* (1781-1789, in-8°), traduits en français sous le titre de *Contes moraux* (1802); *Tableaux historiques et pittoresques de la Bohême* (1798); *Vie d'Epaminondas* (1798-1801, 2 vol.); un drame intitulé *Jean de Souabe* (1780); un recueil de légendes nouvelles, etc., sous le titre d'*Esquisses* (1778-1796), traduit en français, etc. Les *Fragments pour servir à la vie du maître de chapelle Naumann* (1803, 2 vol.) sont cités comme la meilleure production de cet écrivain.

MEISSNER (Alfred), poëte allemand, petit-fils du précédent, né à Tœplitz en 1822. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1846, puis vint habiter Paris, qu'il quitta lors de la révolution de février 1848 pour voyager en Allemagne. En 1850, M. Meissner s'est fixé a Prague, où il s'est occupé exclusivement de poésie. Ses principales œuvres sont : *Poésies* (Leipzig, 1845); *Ziska*, poëme épique très-remarquable (Leipzig, 1846); *Etudes révolutionnaires faites à Paris* (Francfort, 1849); l'*An de grâce* 1848; le *Fils d'Atta-Troll* (Leipzig, 1850); la *Femme d'Urie*, tragédie en cinq actes (Leipzig, 1851); *Reginald Armstrong* ou le *Monde de l'argent*, tragédie (Leipzig, 1853); le *Pasteur de Grafenried* (Hambourg, 1855); *Souvenirs de la vie de Henri Heine* (1856); *Nouvelles* (1864, 2 vol.), etc. M. Meissner est un poëte de beaucoup de talent, que Henri Heine appelle « l'héritier présomptif de Schiller. » Ses vers, mélodieux et d'une rare élégance, sont écrits sous l'inspiration des idées libérales et rangent Meissner parmi les représentants les plus remarquables de la poésie dans la Bohême contemporaine. Ses dernières productions portent l'empreinte d'une mélancolie profonde.

MEISSONIER (Jean-Louis-Ernest), peintre français, né à Lyon en 1811. Issu d'une famille pauvre, il eut longtemps à lutter contre les difficultés de la vie. Vers 1830, il se rendit à Paris pour y étudier la peinture, dont il avait reçu les premières notions dans sa ville natale, et pour vivre, pendant un certain temps, dit-on, il exécuta, en compagnie de Daubigny, des tableaux à 5 francs le mètre carré, pour l'exportation. Tony Johannot, qu'il alla voir un jour, fut frappé de ses remarquables dispositions et l'encouragea à persévérer dans ses études. Enfin Léon Cogniet l'admit au nombre de ses élèves, et il fit, sous la direction de ce maître, de très-rapides progrès. Doué d'un talent original, M. Meissonier adopta un genre à part. Il se mit à faire des tableaux de très-petite dimension rappelant, par la vérité des figures, la finesse et la netteté de la touche, la précision des détails, le soin extraordinaire de l'exécution, les tableaux de Terburg, de Van Ostade et de Mieris. Après avoir produit quelques toiles, entre autres le *Petit hallebardier*, il débuta à nos expositions publiques en envoyant au Salon de 1836 un *Joueur d'échecs* et le *Petit messager*, qui attirèrent vivement sur lui l'attention des critiques d'art et du public. Depuis ce moment jusqu'en 1855, époque où il est arrivé à l'apogée de sa réputation, son talent n'a cessé de se développer et, depuis qu'il a acquis la fortune et la célébrité, il n'a cessé d'apporter à l'exécution de ses œuvres microscopiques le même soin, le même fini prodigieux. Il sait donner tant de vérité aux poses et aux physionomies, qu'on semble entendre ce que disent ses personnages. On devine leurs caractères, leurs passions, leurs manies, leurs ridicules; on croirait presque avoir vécu avec eux.

« M. Meissonier, dit Théophile Gautier, est un maître que l'on peut citer dans son genre après Ingres, Delacroix et Decamps; il a son originalité et son cachet; ce qu'il a voulu faire, il l'a fait complétement. Il possède les qualités sérieuses du vrai peintre : le dessin, la couleur, la finesse de la touche et la perfection du rendu. Tout prend une valeur sous son pinceau et s'anime de cette mystérieuse vie de l'art, qui ressort d'une contrebasse, d'une bouteille, d'une chaise aussi bien que d'un visage humain. Comme il sait choisir le pupitre, le tabouret, le papier de musique, le livre, la table, le chevalet ou le carton, selon la figure qu'il représente! Quelle harmonie entre les accessoires et le personnage, et quelle pénétrante impression de la scène ou de l'époque obtenue sans effort! Dans un genre où trop souvent l'on se contentait de la propreté et de la patience de l'exécution, il a apporté le dessin sévère, la force de couleur et la vérité profonde du maître. Les seuls défauts qu'on pourrait relever chez lui, c'est de prendre en général des points de perspective trop rapprochés et de ne pas faire flotter assez d'atmosphère autour de ses personnages : cela produit des lignes ascendantes désagréables, et fait venir les fonds en avant; mais par combien de mérites ces légères taches ne sont-elles pas rachetées! quel soin parfait, quelle conscience méticuleuse, quel travail incessant! Quand un tableau sort des mains de M. Meissonier, c'est, à coup sûr, qu'il ne peut être poussé plus loin. Et, en effet, il peut alors défier le monocle de l'amateur le plus difficile, et aller s'accrocher tranquillement au mur entre les maîtres précieux, rares et recherchés. »

Outre les médailles qu'il a obtenues à divers Salons, M. Meissonier a reçu la croix de chevalier en 1845, une grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855, la croix d'officier en 1856 et celle de commandeur en 1867. Il a succédé en 1861 à Abel de Pujol comme membre de l'Académie des beaux-arts. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Meissonier sollicita une préfecture du gouvernement de la Défense. Elu membre du jury de peinture pour le Salon de 1872, il se prononça avec une vivacité singulière contre l'admission des tableaux présentés par M. Courbet, condamné comme membre de la Commune à six mois de prison par les conseils de guerre.

Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons : *Religieux consolant un malade* (1838); le *Docteur anglais* (1839); *Saint Paul*, *Isaïe*, le *Liseur* (1840); une *Partie d'échecs* (1841); *Jeune homme jouant de la basse*, un *Fumeur* (1842); le *Peintre dans son atelier* (1843); *Partie de piquet*, *Corps de garde*, *Jeune homme regardant des dessins* (1845); *Trois amis*, *Soldats*, la *Partie de boules*, un de ses chefs-d'œuvre, trois *Portraits* (1848); le *Fumeur* (1849); *Souvenirs de guerre civile*, le *Dimanche*, *Joueurs de luth*, *Peintre montrant des dessins* (1850); *Jeune homme choisissant une épée*, *Jeune homme travaillant*, les *Bravi* (1852), trois toiles également remarquables; *A l'ombre des bosquets*, un *Jeune homme qui lit en déjeunant*, *Paysage* (1853); la *Lecture*, le *Jeu du tonneau*, la *Rixe*, tableau qui fut acheté 20,000 francs par le chef de l'Etat pour être donné au prince Albert, et diverses autres toiles déjà exposées (1855); la *Confidence*, un *Peintre*, un *Homme en armure*, l'*Attente*, l'*Amateur de tableaux*, un *Homme à la fenêtre*, un *Jeune homme du temps de la Régence* (1857); le *Peintre*, le *Maréchal ferrant*, le *Musicien*, deux *Portraits* (1861); l'*Empereur à Solferino* et *Dix-huit cent-quatorze*, tableaux dans lesquels l'artiste a abordé un nouveau genre, le genre historique dans de petites dimensions (1864); *Suite d'une querelle de jeu* (1865); *Lecture chez Diderot*, le *Capitaine*, *Corps de garde*, *Cavaliers se faisant servir à boire*, l'*Ordonnance*, le *Général Desaix à l'armée du Rhin*, à l'Exposition universelle de 1867. Cette même année, M. Meissonier vendit à un Américain, M. Probosco, une charge de cavalerie au prix de 150,000 fr. Outre ses tableaux, on lui doit un certain nombre de portraits, notamment ceux de *MM Battu*, *Fould*, *Charles Meissonier*, *Delahante*, etc., qui ne valent pas ses tableaux; les figures qui ornent le *Parc de Saint-Cloud*, tableau de M. Français; des dessins pour la *Comédie humaine* de Balzac, les *Français peints par eux-mêmes*, *Paul et Virginie*, etc.; enfin quelques gravures et lithographies. — Son fils et son élève, M. Jean-Charles Meissonier, a exposé sans grand succès un certain nombre de tableaux depuis 1865. Nous citerons de lui : l'*Atelier* (1865); *En prenant le thé* (1866); des *Portraits* (1868).

MEISSONNIER (Just-Aurèle), artiste, né à Turin en 1675, mort à Paris en 1750. Doué d'une intelligence très-vive et de beaucoup d'imagination, il fut à la fois peintre, sculpteur, architecte, décorateur; mais c'est surtout comme orfévre qu'il acquit beaucoup de réputation, et il rivalisa avec le célèbre Germain, qu'il égalait au point de vue de l'invention et de l'exécution, mais à qui il était inférieur au point de vue du goût. Louis XV lui donna le titre de dessinateur du cabinet et d'orfévre du roi. Outre de nombreux dessins pour les fêtes de la cour, on a de lui : *Livre d'ornements en trente pièces* (in-fol.); *Livre d'orfévrerie d'église en six pièces; Ornements de la carte chronologique du roi*, etc. Comme architecte, on cite de lui le *Tombeau de Jean-Victor de Besenval*, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris.

MEISTER (Jean-Henri), dit **le Maistre**, littérateur suisse, né à Stein, sur le Rhin, en 1700, mort près de Zurich en 1781. Comme son père, il devint pasteur protestant, remplit divers emplois ecclésiastiques en Allemagne et fut en dernier lieu pasteur à Kusnacht (1757), où il mourut. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages sur des matières religieuses, notamment : *Réflexions sur la manière de prêcher la plus simple et la plus naturelle* (1745), et *Jugement sur l'histoire de la religion chrétienne* (Zurich, 1768-1769, in-8°).

MEISTER (Léonard), écrivain suisse, neveu du précédent, né à Neftenbach, canton de Zurich, en 1741, mort à Coppet en 1811. Il était le fils d'un ministre de la religion protestante et il exerça également les fonctions sacerdotales. Meister enseigna d'abord l'histoire et la morale à l'Ecole des arts de Zurich, où il était pasteur, et il fut secrétaire du directoire suisse de 1798 à 1800. Ses ouvrages ne sont guère que des compilations, mais le soin et l'intelligence avec lesquels ils sont faits leur donnent une grande utilité pratique. Ils sont au reste fort nombreux. Nous citerons, parmi les principaux : *Lettres romantiques* (Berlin, 1769); *Mémoires pour l'histoire des arts et métiers, des mœurs et des usages* (Zurich, 1774, in-8°); *Mémoires sur l'histoire de la langue et de la littérature allemande* (Londres, 1777; Heidelberg, 1780); *Morale de l'amour* (Winterthur, 1779); les *Hommes célèbres de la Suisse* (Zurich, 1780-1782), traduit en français et auquel Fazy a ajouté un volume; les *Zurichois célèbres* (1782); *Petits voyages dans quelques cantons suisses* (Bâle, 1782); *Scènes principales de l'histoire de la Suisse* (Bâle, 1783-1785); *Caractères des poëtes allemands*, par ordre chronologique (Zurich, 1785-1793); *Histoire de Zurich depuis sa fondation jusqu'à la fin du* XVIe *siècle* (Zurich, 1786, in-8°); *Abrégé du droit public helvétique* (Saint-Gall, 1786); *Histoires et contes helvétiques* (Winterthur, 1789); *Dictionnaire historique, géographique et statistique de la Suisse* (Ulm, 1790); *Almanach helvetique* (1800), publié en collaboration avec Hofmeister; *Histoire de la révolution suisse, depuis* 1789 *jusqu'en* 1798; *Histoire de la Suisse depuis César jusqu'à Bonaparte* (1801-1803); *Meisteriana* (Saint-Gall, 1811).

MEISTER (Jacob-Heinrich), écrivain suisse, fils de Jean-Henri et cousin du précédent, né à Zurich le 6 août 1744, mort dans la même ville le 9 octobre 1826. Il se prépara de bonne heure à embrasser l'état ecclésiastique, imitant en cela la plupart des membres de sa famille; mais, ayant publié un ouvrage philosophique sur l'*Origine des principes religieux* (1762), il ne sembla plus assez orthodoxe pour recevoir les ordres et vint à Paris pour être le précepteur d'un jeune homme dont il continua l'éducation jusqu'à la Révolution. Durant son séjour à Paris, son goût pour les lettres et pour les études philosophiques le rapprocha de Diderot et du baron d'Holbach, et il collabora même assez activement à la *Correspondance de Grimm*. De retour en Suisse, il vint habiter sa ville natale, où, en 1802, il présida la commission chargée de réorganiser dans cette ville les formes fédératives. « Le long séjour qu'il avait fait en France, dit un biographe, permit à Meister d'employer dans ses nombreux écrits la langue française et de la manier avec autant d'élégance que de pureté. Après avoir partagé les opinions de la société où il passa la plus grande partie de sa vie, il revint aux principes religieux dont il s'était éloigné; deux hommes célèbres qu'il aima également, et entre lesquels il établit un singulier parallèle, Diderot et Lavater, exercèrent sur lui une influence bien diverse. L'un le convertit à la philosophie, l'autre le ramena à la religion. » Les principaux ouvrages de Heinrich Meister sont : *Logique à mon usage* (Paris, 1772); *Nouvelles idylles de Gessner*, traduites de l'allemand (Zurich, 1773); *De la morale naturelle* (Paris, 1788); *Aux mânes de Diderot* (Londres et Paris, 1788); les *Premiers principes du système social appliqués à la présente révolution* (Nice et Paris, 1790); *Inkle et Yariko*, tragédie de Gessner (Zurich, 1790); *Souvenir de mes voyages en Angleterre* (Paris, 1791; Zurich, 1795); *Lettres sur l'imagination* (Zurich, 1794); *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris* (Zurich, 1797); *Poésies fugitives* (Londres, 1798); *Entretiens philosophiques et politiques, suivis de Betzy* ou l'*Amour comme il est, roman qui n'en est pas un* (Hambourg, 1800-1801); *Essai de poésie religieuse; Sur la Suisse à la fin du* XVIIIe *siècle* (Zurich, 1801); *Cinq nouvelles helvétiennes* (Paris, 1805); *Etudes sur l'homme dans le monde et dans la retraite* (Paris, 1805); *Traité sur la physionomie par Adamantius, suivi d'un éloge de Lavater comparé avec Diderot* (Paris, 1806); *Euthanasie* ou *Mes derniers entretiens sur l'immortalité de l'âme* (Paris, 1809); *Lettres sur la vieillesse* (Paris, 1811-1817); *Heures* ou *Méditations religieuses* (Zurich, 1826); *Voyage de Zurich à Zurich, par un vieil habitant de cette ville* (Zurich, 1825); *Mon voyage au delà des Alpes* (1819); *Berne et les Bernois* (Zurich, 1820); *Mélanges de philosophie, de morale et de littérature* (Genève, 1822).

MEISTER (Albert-Frédéric-Louis), écrivain allemand, né dans la principauté de Hohenlohe en 1724, mort en 1788. Il professa la philosophie et l'art militaire à Gœttingue, fit en 1765 un voyage à Paris et fut nommé en 1784 conseiller aulique. On a de lui un grand nombre de dissertations, parmi lesquelles nous citerons : *Instrumentum scenographicum* (Gœttingue, 1753); *De Torculario Catonis vasis quadrinis* (Gœttingue, 1764); *Mémoire sur l'instruction militaire* et *Notice sur les écoles militaires françaises* (1766, in-4°), etc.

MEISTERLEIN (Sigismond), historien allemand, mort vers 1485. Il fut curé dans diverses villes. On lui doit : *Augsburger Chronik* (Augsbourg, 1522, in-fol.); *Historia rerum Norimbergensium* (Francfort, 1728, in-8°).

MEISTERSAENGER s. m. (maï-stre-saingheur — mot allem. formé de *maister*, maître, et de *saenger*, chanteur). Nom donné en Allemagne à des poëtes du XIVe siècle.

— **Encycl.** Les *meistersaengers*, bourgeois ou même artisans pour la plupart, continuèrent à partir du XIVe siècle l'école de poésie lyrique fondée plusieurs siècles auparavant par les minnesingers, ou poëtes de cour. La position sociale des nouveaux poëtes et les idées de leur siècle changèrent la muse galante et chevaleresque de leurs devanciers en une muse plus bourgeoise, un peu terre à terre et parfois pédante. Cette transformation est un fait littéraire assez important; elle marque le moment où l'instruction en Allemagne pénètre dans les masses, et mérite à ce point de vue d'être remarquée. On n'en peut fixer l'époque précise; ce que l'on sait, c'est que ce réveil des instincts populaires se manifesta par la création d'un certain nombre d'écoles de chant, qui devinrent bientôt des associations véritables auxquelles il fallait se faire affilier pour avoir le titre de maître chanteur. La plus ancienne de ces écoles de chant était celle de Mayence, fondée au commencement du XIVe siècle. Il ne tarda pas à se former d'autres sociétés, à l'instar de celle de Mayence, notamment dans les villes libres impériales. Ces institutions n'avaient pas un caractère politique, ni même un caractère académique. C'étaient de vastes familles qui se vouaient à la garde de la poésie nationale. Tailleurs, cordonniers, forgerons, artistes de toutes professions, artisans de tous les métiers se firent recevoir dans ces réunions qui se constituèrent bientôt sous forme de corporations et eurent chacune un règlement propre. C'étaient des esprits qui aspiraient à la culture intellectuelle, et s'ils ne purent conserver à la poésie la hauteur où elle avait été placée par les minnesingers, ils préparèrent au moins les ouvriers et les gens du peuple à goûter les inspirations véritables, et contribuèrent à élever le niveau intellectuel. Dans les premiers temps de cette institution tout individu qui avait fait une poésie et qui avait composé un air pour chanter son œuvre devenait un maître chanteur et se faisait admettre dans la corporation. Ce chant devait être composé selon de certaines règles ou d'après une méthode écrite qu'on appelait la tabulature. Plus tard seulement, et alors que des artisans seuls composaient la société, il fallait être patron ou maître dans un métier pour devenir *meistersaenger*. Les principales écoles de chant se tenaient à Mayence, à Prague, à Strasbourg, à Nuremberg, à Colmar, à Augsbourg, à Wurzbourg, à Francfort, à Ulm et à Ratisbonne.

L'institution des *meistersaengers* est surtout remarquable à ce point de vue qu'elle est unique dans l'histoire des peuples. Aucun pays, hormis l'Allemagne, n'a offert le spectacle extraordinaire d'une association d'ouvriers et d'artisans unis dans le but de conserver les traditions d'une poésie nationale. Au XVe siècle, l'Europe entière n'eût pu compter dans ses villes autant d'hommes de lettres qu'il s'en trouvait alors parmi les cordonniers, les forgerons, les tailleurs, les tisserands de Colmar, de Strasbourg, de Mayence, de Prague ou de Nuremberg. La corporation de cette dernière ville se composait à elle seule de deux cent cinquante maîtres chanteurs, et les séances habituelles de leur assemblée se tenaient, à l'issue du service divin, dans le chœur même de l'église cathédrale de Saint-Sébald. Dans les autres villes, les maîtres chanteurs, moins nombreux et peut-être moins estimés, tenaient leurs séances dans des hôtelleries.

Le caractère même de ces associations s'opposait quelque peu au développement des personnalités originales; chacune de ces sociétés absorbait, pour ainsi dire, le talent de ses membres, et on peut moins juger de leur supériorité les unes sur les autres par le mérite de quelques individus isolés que par celui de l'œuvre commune, c'est-à-dire par les recueils de chansons et de poésies de tous genres qu'elles ont publiés. Cependant quelques noms célèbres se détachent de la foule : au XIVe siècle, Henri de Müglen, Frauenlob et le forgeron Barthel Regenbgen; au XVe, Muscatblut, Michel Beham, Conrad Harder et le barbier Hans Folz; au XVIe siècle, le célèbre cordonnier de Nuremberg, Hans Sachs. Il va sans dire que, dans ces sociétés ouvertes à peu près à tout le monde, il se glissait bien des nullités à côté d'hommes doués d'un véritable talent. Hans Folz et Hans Sachs sont les plus originaux des *meistersaengers*. Le barbier de Nuremberg, qui vivait vers 1400, a laissé, outre un certain nombre de poésies dramatiques, des pièces fugitives et des contes comiques, et il mérite surtout l'attention par le zèle dont il fit preuve pour la propagation de l'art de l'imprimerie; on assure même qu'il possédait un établissement typographique. Quant au cordonnier Hans Sachs, il n'avait point de rival dans la ronde bachique, le pamphlet politique ou religieux et la chanson burlesque. Après Hans Sachs et Rosenpluet, les *meistersaengers* n'eurent plus aucune importance; à partir du XVIIe siècle, dès l'apparition d'Opitz, leur éclat alla toujours en diminuant. La dernière corporation de ce genre se maintint pourtant à Ulm jusqu'en 1839.

Divers recueils des poésies des *meistersaengers* sont encore populaires en Allemagne; un des meilleurs est celui que forma Rudiger. Puschmann publia en 1584, à Breslau, un traité complet sur les règles de la poésie des *meistersaengers* et sur les statuts qui dirigeaient leurs sociétés. Jac. Grimm, en 1811, fit paraître à Gœttingue une étude fort intéressante sur cette partie de la littérature allemande.

MEISTRE ou **MESTRE** s. m. (mè-stre — du lat. *magister*, maître). Mar. Mât d'une galère le plus grand de tous.

MEIX s. m. (mèkss. — V. MANSE). Maison villageoise avec jardin, verger et dépendances. ‖ Vieux mot.

MÉJAN (Maurice), publiciste français, né à Montpellier vers 1765, mort en 1823. Il quitta la Provence, où il était avocat au parlement avant la Révolution, pour se fixer à Paris, où il continua à suivre la carrière du barreau, et devint avocat à la cour de cassation. Pendant les Cent-Jours, il se prononça avec énergie, dans plusieurs écrits, pour le rétablissement des Bourbons. Nous citerons de lui : *Code du divorce et de l'état civil des citoyens* (1793, in-12); *Recueil de causes célèbres et des arrêts qui les ont décidées* (1809 et suiv., 21 vol. in-8°); *Histoire du procès de Louis XVI* (1814, 2 vol. in-8°); *Histoire du procès de Louvel* (1820, 2 vol. in-8°); *Petit catéchisme politique à l'usage des habitants des campagnes* (1820), etc.

MÉJAN (Etienne, comte), publiciste français, frère du précédent, né à Montpellier en 1766, mort à Munich en 1846. Au moment où éclata la Révolution, il venait d'être reçu avocat. Chaud partisan des idées nouvelles, il quitta le barreau pour les défendre, fit avec Maret le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale dans le *Bulletin*, qui se fondit, peu après, avec le *Moniteur*, donna de nombreux articles dans ce journal et dans le *Courrier de Provence* de Mirabeau, fit ensuite paraître plusieurs brochures et reprit, pendant la Terreur, sa place au barreau. Après la chute de Robespierre, Méjan devint un des rédacteurs du journal l'*Historien* et, après le coup d'Etat du 18 brumaire, secrétaire général de la préfecture de la Seine. En 1804, il abandonna ces fonctions pour suivre en Italie le prince Eugène, qui avait en lui une grande confiance, et qui le nomma secrétaire de ses commandements. Napoléon lui conféra les titres de comte et de conseiller d'Etat. Après les événements de 1814, Méjan resta attaché au prince Eugène, devenu duc de Leuchtenberg, en qualité de gouverneur de ses enfants. Outre diverses brochures, Méjan a publié la *Collection complète des travaux de Mirabeau à l'Assemblée nationale, précédée de tous les discours et ouvrages du même auteur* (Paris, 1791-1792, 3 vol. in-8°).

MÉJANE s. f. (mé-ja-ne). Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune dorade.

MÉJANES (Jean-Baptiste-Marie DE PIQUET, marquis DE), bibliophile français, né à Arles en 1729, mort à Paris en 1786. Dès sa jeunesse, il consacra la plus grande partie de ses revenus à acquérir des livres rares et précieux et forma une magnifique bibliothèque formant plus de soixante mille volumes. Après avoir été consul d'Arles en 1761 et en 1774, il devint, en 1777 et 1778, premier consul d'Aix, fonda dans cette dernière ville un jardin botanique, un laboratoire de chimie, une école vétérinaire, une société d'agriculture, et s'attacha à encourager de ses deniers toutes les inventions utiles. En mourant, il laissa à la ville d'Aix sa belle collection de livres pour en former une bibliothèque publique.

MÉJEANS s. m. (mé-janss). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe.

MÉJEJ Ier, gouverneur de l'Arménie, mort à Tovin en 548 de notre ère. Il était prince du pays de Kenoun, dans l'Arménie orientale, lorsque, en 516, les Huns Sabiriens envahirent l'Arménie et la Cappadoce. Il résolut de faire tête à l'invasion, réunit ses forces à celles de plusieurs princes voisins, marcha sur les barbares qui regagnaient leur pays chargés de butin, les tailla en pièces et rejeta hors des frontières ceux qui avaient échappé. En récompense de son énergique conduite, le roi de Perse Kobad lui donna le gouvernement de l'Arménie, où il sut se faire aimer pendant une administration de trente ans.

MÉJEJ II, gouverneur de l'Arménie, descendant du précédent, né dans le pays de Kenoun vers 600, mort à Constantinople en 668. Prince de Kenoun comme Méjej Ier, il se prononça pour les Grecs contre les Perses et rendit de grands services à l'empereur Héraclius, qui lui donna le gouvernement de l'Arménie en 628. Il administrait ce pays depuis vingt ans lorsque Constant II l'appela à Constantinople et le combla de dignités. Ce prince ayant été assassiné à Syracuse en 667, Méjej se laissa persuader d'accepter la couronne impériale; mais, bientôt après, il fut vaincu et fait prisonnier par Constantin Pogonat, qui l'emmena à Constantinople, où il le fit mettre à mort.

MEJIA (Thomas), général mexicain, né à Storas, village de la sierra Gorda, vers 1815, fusillé à Queretaro le 19 juin 1867. De race indienne, il était fils d'un ancien patriote, le colonel Mejia, et n'avait reçu qu'une éducation des plus élémentaires. Il était lieutenant de cavalerie lorsque les Etats-Unis firent la guerre au Mexique en 1846. Mejia se conduisit bravement et, après la conclusion de la paix, se jeta dans une insurrection contre le président qui l'avait signée. Toutefois, il ne tarda pas à faire sa soumission, se tourna contre les révoltés et fut promu chef d'escadron par Arista. Très-brave, mais d'une intelligence médiocre, il ne tarda pas à devenir un instrument docile du parti clérical, dont les agissements antipatriotiques ont sans cesse entravé le libre développement et la prospérité du Mexique. Il se jeta dans la coalition rétrograde formée pour renverser le président libéral Comonfort (1857), s'empara de Queretaro, où il acquit une grande influence, soutint Zulbaga, qui le nomma général, et, à l'avénement de Miramon à la présidence de la république (1859), il fut chargé du commandement de Queretaro. A partir de la chute du clérical Miramon (décembre 1860) jusqu'à l'intervention française au Mexique (1863), Mejia fit constamment la guerre, dans les montagnes, à Juarez et aux libéraux. A l'arrivée de l'étranger à Mexico, un sentiment de patriotisme l'empêcha de lui donner d'abord son concours; mais, sous l'influence du clergé, il changea bientôt d'opinion, battit le général Negreta près de San-Luis-de-Potosi (septembre 1863) et courut offrir son épée à Maximilien lorsque l'archiduc autrichien tenta de fonder un empire sur les ruines de la république mexicaine (juin 1864). Investi d'un commandement, Mejia, qui venait d'être promu commandeur de la Légion d'honneur, s'empara de Matamoros (septembre 1864) et s'y maintint jusqu'au mois de juillet de l'année suivante. Mais, à la suite de la défaite de son lieutenant Olbera, il fut assiégé par les républicains et dut capituler. Il revint alors à Mexico, auprès de Maximilien, reçut l'ordre de commander une division militaire à San-Luis-de-Potosi (1866), battit Escobedo et reprit Monteray. Après l'évacuation de l'armée française, au moment où l'éphémère empire s'effondrait, Mejia se vit contraint de se jeter dans Queretaro, où il fut rejoint par Miramon et Maximilien. A la suite d'une défense désespérée, pendant laquelle il fit preuve d'un courage digne d'une meilleure cause, Mejia tomba au pouvoir des républicains, avec l'ex-empereur, lors de la prise de Queretaro (14 mai 1867). Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné, comme traître à la patrie, à être passé par les armes (14 juin) et fut fusillé en même temps que Maximilien et Miramon.

MEJILLONES, port de la Bolivie, où une ville, de construction toute récente, a été fondée dans le but d'exploiter les gisements de guano qui sont dans le voisinage.

MÉJUGER v. n. ou intr. (mé-ju-gé — du préf. *mé*, et de *juger*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il méjugea*, *nous méjugeons*). Néol. Mal juger, se tromper dans un jugement, dans une opinion.

— v. a. ou tr. Véner. *Méjuger le cerf de meute*, Se dit du veneur qui, voyant le cerf de meute, ne le reconnaît pas pour tel.

Se méjuger v. pr. Se mal juger soi-même.

— Véner. Se dit de l'animal qui ne porte pas toujours le pied de derrière dans celui de devant, mais qui, au contraire, le place tantôt à gauche, tantôt à droite, tantôt derrière, ce qui fait qu'il ne tire pas ses voies droites et qu'il marche quelquefois en chancelant comme un ivrogne : *Il est une circonstance qui décèle l'animal sauvage : il a le pas égal lorsqu'il va d'assurance ; ses enjambées sont de même longueur, et, comme on dit en vénerie, il ne* SE MÉJUGE *pas; il place son pied de derrière dans l'empreinte de celui de devant.* (J. La Vallée.)

MÉKHITAR, nom de plusieurs Arméniens célèbres. V. MÉCHITAR.

MÉKITHARISTE s. m. V. MÉCHITARISTE.

MEKRAN, la *Gedrosia* des anciens, province du Béloutchistan, dont elle occupe la partie centrale jusqu'à la mer d'Oman, qui la baigne au S., tandis qu'elle est limitée au N. par le Saravan, le Kandahar et le Kouhistan; à l'O., par la Perse; à l'E., par le Lous et le Djalaouan; entre 25° et 30° de latit. boréale, et 55° 10′ et 64° de longit. orientale. Elle mesure 770 kilom. de l'E. à l'O. et 385 du N. au S. Ch.-l., Kedjé. Les côtes sont échancrées par la baie de Tchoubar, le golfe de Gouattor et les caps Malon, Zarein, Guadar, Gouattor, Kalat et Mucksa. Ce dernier détermine la limite entre le Mekran et la région persane du Mogostan. Des plaines arides et sauvages s'étendent le long de la côte. Au centre se dressent des montagnes assez élevées qui portent différents noms. Les cours d'eau sont tous tributaires de la mer d'Oman; le plus considérable est le Bhegvœr; viennent ensuite le Naghor, le Serrou, le Bunth et le Soundji.

« La plus grande partie de ce pays ne se compose que de montagnes et de plaines arides et sablonneuses; il y a cependant des plaines et des vallées très-fertiles que le climat favorise. Les principales productions sont le blé, le riz, l'orge, le coton et une grande abondance de dattes. Le commerce d'exportation est presque tout entier entre les mains des Indous. Le Mekran fut conquis par Nassir-Khan, chef de Kélat; à sa mort, en 1794, ses fils laissèrent usurper leur autorité par les gouverneurs des districts, qui sont actuellement à peu près indépendants. Quoique le code de lois composé par Nassir-Khan pour le Béloutchistan ait été introduit dans le Mekran, il est peu de districts où il soit observé, et, dans le plus grand nombre, le despotisme et l'anarchie l'ont remplacé. Cette contrée répond à peu près à l'ancienne Gédrosie, dont la côte était habitée par les Ichthyophages ; Alexandre le Grand traversa cette province au retour de l'Inde, et son armée y éprouva des privations sans nombre. » (*Dictionnaire géographique universel.*)

MEKTOUBDJI s. m. (mè-ktou-bdji). Premier secrétaire du grand vizir. ‖ Premier secrétaire du ministre des finances en Turquie.

MEL s. m. (mèl). Bot. Nom donné, en Languedoc, au millet.

MEL, petite île de l'Amérique du Sud, dans l'Atlantique, sur les côtes du Brésil, province de Curitiba, au S. de la baie de Paranagoa, par 25° 15′ de latitude S. et 50° 45′ de longitude O.

MEL, ville du royaume d'Italie, province, district, mandement et à 8 kilom. S.-O. de Bellune, sur la rive gauche de la Piave; 6,241 hab.

MEL ou **MELL** (Conrad), théologien allemand, né à Gudensberg (Hesse) en 1666, mort à Cassel en 1733. Après avoir été successivement pasteur à Mittau, à Memel et à Kœnigsberg, il dirigea le gymnase de Hersfeld, puis devint surintendant des Eglises de la Hesse. Mel était membre des sociétés royales de Londres et de Berlin. Il n'avait pas moins de vingt-quatre enfants; la nécessité de pourvoir à l'existence d'une aussi nombreuse famille explique la précipitation avec laquelle il a écrit ses ouvrages, qui attestent néanmoins une grande érudition. Nous citerons de lui : *Legatio orientalis Sinensium, Samaritanorum, Chaldæorum et Hebræorum* (Kœnigsberg, 1700, in-fol.); *Antiquarius sacer* (1707, in-8°); *Pantometrum nauticum* (1707, in-fol.), écrit dans lequel il décrit une machine de son invention, laquelle avait pour objet de mesurer exactement les longitudes en mer; *Missionarius evangelicus* (1711, in-fol.); *Vie des patriarches* (1715-1716, 2 vol. in-4°); des sermons, etc.

MÉLA, MÉLAN ou **MÉLAM, MÉLANO** (gr. *melas*, *melanos*, noir, du même radical que le sanscrit *malas*, *malâ*, *malam*, sale, puis misérable, *malina*, sale, sordide, noir, puis vil, mauvais, dépravé, souillé de vices ou de crimes, etc., latin *malus*. Ce radical est le sanscrit *mal*, *mar*, broyer, écraser, d'où l'acception de souiller, salir. On peut comparer aussi le grec *molunô* et *morussô*, souiller, l'irlandais *smal*, boue, saleté, l'anglo-saxon *mal*, *maal*, ancien allemand *meil*, tache, *gameiljan*, polluer, le lithuanien *molis*, argile, *smala*, goudron, ancien slave *smola*, le russe *marati*, souiller, salir et beaucoup d'autres termes qui appartiennent au même groupe). Préfixe qui signifie Noir.

MELA, nom latin de MOLISE.

MÉLA (Pomponius), célèbre géographe latin qui vivait, à ce qu'on croit, dans le 1er siècle de notre ère et était contemporain de l'empereur Claude. On pense aussi qu'il était né en Espagne et qu'il appartenait à la famille de Sénèque. On a de lui un traité de géographie : *De situ orbis*, fait d'après les travaux de ses prédécesseurs. Malgré les fautes qui déparent cet ouvrage, c'est une des sources les plus précieuses de la géographie ancienne. L'une des meilleures éditions est celle de Tzschucke (Leipzig, 1806), traduite en français dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke (1810).

MÉLAC s. m. (mé-lak — du gr. *melas*, noir). Minér. Etain du Pérou, qu'on apporte sous forme de chapeau.

MÉLACONISE s. m. (mé-la-ko-ni-ze — du préf. *méla*, et du gr. *kônis*, poussière). Minér. Oxyde de cuivre en masses noires terreuses, que l'on trouve en petite quantité dans les mines de cuivre.

MÉLACORYPHE *adj. (mé-la-ko-ri-fe — du* préf. *méla*, et du gr. *koruphê*, casque). Zool. Qui a le dessus de la tête noir.

MÉLADERMIE s. f. (mé-la-dèr-mî — du préf. *méla*, et du gr. *derma*, peau). Pathol. Coloration de la peau en noir.

MELÆNA s. m. Pathol. V. MÉLÉNA.

MÉLÆNUS s. m. (mé-lé-nuss — du gr. *melas*, noir). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite le Sénégal.

MÉLAGASTRE adj. (mé-la-ga-stre — du préf. *méla*, et du gr. *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

MÊLAGE s. m. (mê-la-je — rad. *mêler*). Techn. Mise en tas des diverses sortes de papier que le cartier doit coller ensemble.

MÉLAÏNE s. f. (mé-la-i-ne — du gr. *melaina*, noire). Moll. Matière colorante noire de l'encre des mollusques céphalopodes. ‖ On dit aussi MÉLANINE.

— Anat. Pigment de la choroïde et de la peau des nègres. ‖ Substance noire des glandes bronchiques et de la mélanose.

MÉLAINE (saint), évêque de Rennes, né à Platz, près de Redon, dans le diocèse de Vannes, en 462, mort, d'après dom Lobineau, en 535. Il passa plusieurs années à la cour du roi Hoël, puis se retira dans le monastère de Platz, dont il devint par la suite abbé, et succéda, comme évêque de Rennes, à saint Amand en 485. Quelque temps après, il devint chancelier de Hoël II, prit une part brillante au concile d'Orléans, se rendit auprès de Clovis à la demande de ce prince, entra dans son conseil, se livra avec ardeur à la prédication et à la conversion des Francs, puis revint dans son diocèse au bout de deux ans et y termina sa vie. Les légendaires lui attribuent de nombreux miracles; l'Eglise l'honore le 6 janvier.

MÉLALEUCÉ, ÉE adj. (mé-la-leu-sé — rad. *mélaleuque*). Bot. Qui ressemble au mélaleuque.

— s. f. pl. Section de la tribu des myrtacées leptospermes, ayant pour type le genre mélaleuque.

MÉLALEUQUE adj. (mé-la-leu-ke — du préf. *méla*, et du gr. *leukos*, blanc). Hist. nat. Qui est noir et blanc.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des myrtacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, dont plusieurs sont devenus des plantes d'ornement.

— **Encycl.** Les *mélaleuques* sont caractérisés par des feuilles simples, alternes ou opposées, dépourvues de stipules et marquées de points transparents qui ne sont autre chose que de petites glandes remplies d'huile essentielle. Leurs fleurs sont blanches, jaunâtres ou purpurines et sont groupées en épis sur le rameau qui les porte. Le calice adhère à l'ovaire; la corolle a cinq pétales alternant avec les sépales; les étamines sont nombreuses et soudées en cinq faisceaux opposés aux pétales. L'ovaire, à trois loges, est surmonté par un style à stigmate unique; la capsule enfin est renfermée dans le tube du calice, et à sa maturité elle laisse échapper ses graines par trois ouvertures terminales.

Les deux espèces les plus remarquables sont le *mélaleuque* leucadendron et le *mélaleuque* minor. Le *mélaleuque* leucadendron est un arbre de 15 à 20 mètres de hauteur, dont le tronc est tortu et de l'écorce duquel se détachent des lames épidermiques blanches et minces. Ses feuilles sont alternes, nervées, allongées et courbées en faucille; ses fleurs sont blanches et se groupent en épis lâches sur les rameaux pendants. Le *mélaleuque* minor, plus petit que le précédent, se distingue par ses feuilles alternes, lancéolées, peu aiguës, légèrement courbées et ressemblant à des phyllodes. Ses fleurs, dont le calice est velu ainsi que les rameaux et l'axe qui les porte, sont réunies en épis plus serrés qui deviennent lâches après la floraison. Ces deux plantes croissent dans les Moluques et dans les îles de l'Archipel indien, où elles portent l'une et l'autre le nom de *cajuputi*, qui signifie bois blanc. Leurs feuilles et leurs jeunes pousses donnent l'huile volatile connue sous le nom d'huile de cajeput, se présentant sous la forme d'un liquide épais, visqueux, verdâtre, d'une odeur forte et spéciale. Cette huile arrive rarement en Europe où son prix est élevé; mais en Chine, dans l'Inde et en Asie, elle passe pour un médicament efficace dans un grand nombre de maladies. En frictions, on l'emploie contre les affections rhumatismales; prise à l'intérieur, elle agit comme sudorifique et comme excitant très-puissant. Parmi les espèces cultivées, citons : le *mélaleuque* gentil, joli arbrisseau à fleurs lilas; le *mélaleuque* à feuilles de mille-pertuis, dont les fleurs d'un rouge vif et ornées de longs faisceaux d'étamines forment des épis d'un grand effet; le *mélaleuque* à feuilles de diosma; le *mélaleuque* couronné, etc.

Les *mélaleuques* peuvent, la plupart du moins, croître en pleine terre dans nos provinces méridionales; mais, dans le Nord, ils exigent la serre tempérée; on les propage assez facilement de semis et de boutures; on remarquera que les feuilles sont beaucoup plus grandes sur les jeunes sujets que sur les adultes.

MÉLALOME adj. (mé-la-lo-me — du préf. *méla*, et du gr. *lôma*, frange). Bot. Qui est bordé d'une frange noire.

MÉLALOPHE adj. (mé-la-lo-fe — du préf. *méla, et du gr. lophos*, aigrette). *Hist. nat.* Qui a une aigrette noire.

MÉLAM s. *m. (mé-lamm). Chim. Composé* que l'on obtient comme résidu lorsqu'on calcine le sulfocyanate d'ammonium.

MÉLAMBO s. m. (mé-lan-bo). Bot. Ecorce apportée de la Nouvelle-Grenade, et qu'on croit fournie par un arbre du Pérou. ‖ On dit aussi MALAMBO.

— **Encycl.** On ne connaît pas bien encore l'origine de l'écorce de *mélambo*. D'après A. de Humboldt, elle serait fournie par un arbre du Pérou, appelé *palo de mélambo*. Cette écorce, épaisse de 1 centimètre au plus, est cassante, résineuse, couleur de bois, recouverte d'un épiderme blanc et tuberculeux. *Elle a une odeur assez forte, surtout quand* elle est fraîche, et une saveur amère et poivrée. *Soumise à l'analyse chimique, elle donne* de la résine, une huile volatile, un extrait très-soluble dans l'eau, un peu d'acide gallique, etc. L'écorce de *mélambo* est tonique et stimulante; on lui a attribué aussi des propriétés fébrifuges. On l'a préconisée contre l'asthénie, la dyssenterie, la fièvre jaune, les affections vermineuses, etc. Toutefois, cette écorce est fort rare dans le commerce et ne s'est pas encore répandue dans la matière médicale. Il est à désirer qu'elle soit soumise à de nouveaux essais, et surtout que l'on connaisse le végétal qui la produit.

MÉLAMÉCONIQUE adj. (mé-la-mé-ko-ni-ke — du préf. *méla*, et de *méconique*). Chim. V. COMÉNIQUE.

MÉLAMINE s. f. (mé-la-mi-ne — rad. *mélam*). Chim. Base salifiable, extraite du mélam.

— s. m. Moll. Section du genre auricule.

— **Encycl.** Chim. La *mélamine* $C^6Az^6H^6$ est une substance cristalline, soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool et l'éther, qui se décompose sous l'influence d'une température élevée. Elle se combine avec les acides et donne des sels parfaitement définis et cristallisables. La *mélamine* prend naissance quand on traite le mélam par les alcalis ou les acides étendus, et quand on chauffe la cyanamide jusqu'à 150°. On peut l'obtenir encore en traitant, par une dissolution de potasse caustique, le produit de la distillation d'un mélange de chlorhydrate d'ammoniaque et de sulfocyanure de potassium.

MÉLAMPE adj. (mé-lan-pe — du préf. *mélam*, et du gr. *pous*, pied). Zool. Qui a les pieds noirs.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

MÉLAMPE, médecin et magicien grec, de l'époque mythologique. Il était fils d'Amithaon et d'Idomène, frère de Bias et cousin germain de Jason. Il s'adonna à la médecine, devint très-habile dans la connaissance des plantes, trouva l'art de guérir par des remèdes secrets et des purifications, apprit, d'après Hérodote, l'orgiastique égyptienne des colons phéniciens compagnons de Bacchus, et introduisit le culte de ce dieu en Grèce. Apollodore raconte que les domestiques de Mélampe, ayant trouvé dans un chêne un nid de serpents, tuèrent le père et la mère et portèrent les petits à leur maître, qui les fit élever avec soin. Ceux-ci, étant devenus grands, s'entortillèrent un jour autour du cou de Mélampe endormi et lui nettoyèrent si parfaitement les oreilles, qu'à son réveil il s'aperçut, à sa grande stupéfaction, qu'il entendait le langage des animaux, des oiseaux, et, à partir de ce moment, il put prédire l'avenir. D'après une tradition, les femmes d'Argos ayant été saisies d'une folie furieuse, Mélampe leur rendit l'usage de la raison, à la condition qu'Anaxagore, roi d'Argos, lui donnerait la moitié de ses Etats pour lui et pour son frère Bias. D'après une autre tradition, il guérit avec de l'ellébore les trois filles de Prœtus, roi d'Argos, qui avaient perdu la raison au point de se croire devenues vaches, épousa alors l'une d'elles, et obtint les deux tiers du royaume de Prœtus, qu'il partagea avec son frère. Les descendants de Mélampe régnèrent à Argos pendant dix générations. Quant à lui, il fut honoré après sa mort comme un demi-dieu. On lui éleva un temple à Mégaride, et on y célébra une fête annuelle en son honneur.

MÉLAMPE, écrivain grec. Il vivait, croit-on, dans le IIIe siècle avant J.-C. On a de lui deux petits traités, pleins d'idées superstitieuses et d'absurdités, intitulés, l'un, la *Divination par le battement du pouls;* l'autre, *Sur les taches du corps.* Ils ont été publiés pour la première fois en grec avec les *Variæ historiæ* d'Elien (Rome, 1545). La meilleure édition est celle des *Scriptores physiognomiæ veteres* (1780, in-8°).

MÉLAMPODIUM s. m. (*mé-lan-po-di-omm* — du préf. *mélam*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Bot. Genre d'herbes et de sous-arbrisseaux, de la famille des composées sénécionides, comprenant une vingtaine d'espèces américaines. ‖ On dit aussi MÉLAMPODE.

MÉLAMPYGE adj. (mé-lan-pi-je — du préf. *mélam*, et du gr. *pugê*, fesse). Zool. Qui a les fesses noires.

— *Mythol. gr. Epithète d'Hercule.*

MÉLAMPYRE s. m. (mé-lan-pi-re — du préf. *mélam*, et du gr. *puros*, froment). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofularinées : *Les* MÉLAMPYRES *sont tous des plantes annuelles, qui croissent dans les parties tempérées de l'ancien continent.* (Duchartre.)

— **Encycl.** Bot. Ces plantes, vulgairement appelées *queues de loup*, tirent leur nom scientifique (*melas*, noir, et *puros*, blé) de la forme de leurs épis et de la couleur de leurs graines. Elles font partie de la famille des scrofularinées, tribu des euphrasiées-mélampyrées; de la didynamie angiospermie, dans le système de Linné. Les *mélampyres* sont annuels et croissent dans les parties tempérées de l'ancien continent. Leurs espèces appartiennent à la flore française dans la proportion de cinq sur six, et sur ces cinq espèces, *trois se trouvent très-communément dans les* champs, les prairies et les bois de toute la France. Leur tige est droite et rameuse. Les feuilles inférieures sont linéaires et lancéolées, les feuilles supérieures sont souvent incisées à leur base. Il y a aussi des feuilles qui accompagnent les fleurs. Les fleurs naissent à l'aisselle de ces feuilles florales, et forment une sorte d'épi plus ou moins serré; elles sont généralement jaunes ou violacées. La corolle, à pétales qui peuvent être diversement colorés, présente un tube cylindrique élargi en deux lèvres : la lèvre supérieure courte, comprimée, obtuse; la lèvre inférieure à trois lobes saillants. Les étamines, didynames, c'est-à-dire au nombre de quatre, et dont deux plus courtes que les autres, sont logées sous la lèvre supérieure. L'ovaire est à deux loges biovulées, et le fruit est une capsule, comprimée et un peu recourbée, qui renferme de une à quatre graines.

Parmi les six espèces connues, nous citerons en première ligne le *mélampyre* des champs (*melampyrum arense*), désigné souvent sous les noms vulgaires de *blé de vache*, *rougeole, cornette.* Cette plante croît spontanément dans les champs et au milieu des moissons de la plus grande partie de l'Europe. Sa tige est pubescente, les fleurs rougeâtres et les graines dures et noires. Comme elle est intimement mélangée au blé, il s'ensuit que *l'on fauche les deux à la fois.* Aussi les graines du *mélampyre* passant sous la *meule en même temps que le blé, il arrive* souvent, dans certaines contrées, que le pain présente une teinte rougeâtre, qui, du reste, *ne paraît nuire en rien à sa qualité. Le mélampyre* constitue un assez bon fourrage pour les bestiaux, et particulièrement pour les vaches, ce qui lui a fait donner un de ses noms par les cultivateurs. Un fait très-curieux, au sujet du *mélampyre*, a été constaté par M. Decaisne. Ce savant botaniste, ayant vainement cherché à acclimater cette plante dans le jardin de l'Ecole de pharmacie et la voyant d'ailleurs pousser spontanément dans nos champs, en conclut que ses insuccès devaient tenir au mode de culture; ayant, en effet, déterré avec précaution quelques pieds réunis de blé et de *mélampyre*, il constata que cette dernière plante était parasite sur les radicelles du blé. Restaient à faire des expériences directes. De la graine de *mélampyre* fut donc semée dans deux pots différents : le premier contenait une terre préparée d'avance et de laquelle on avait expulsé toute semence étrangère; le second, au contraire, renfermait quelques semences de graminées. Les plantes levèrent; mais dans le premier pot, le *mélampyre* ne donna qu'un feuillage pâle, s'étiola et mourut rapidement. Dans le second, le parasite se développa vigoureusement en même temps que le blé, et l'on constata une fois de plus que ses racines s'étaient greffées sur celles du blé. C'est assez dire que le *mélampyre* est une plante dangereuse, vivant aux dépens des céréales, et que tout cultivateur doit s'attacher à détruire.

Parmi les autres espèces, on peut citer encore le *mélampyre* à crête (*melampyrum cristatum*), et le *mélampyre* des prés (*melampyrum pratense*).

MÉLAMPYRITE s. f. (mé-lan-pi-ri-te — rad. *mélampyre*). Chim. Principe extrait du mélampyre des bois. ‖ On dit aussi MÉLAMPYRINE.

— **Encycl.** La *mélampyrite* $C^{12}H^{15}O^3$ est une substance solide, qui cristallise dans le système prismatique rhomboïdal. Elle fond à 186°, a une saveur sucrée très-marquée et se décompose à une température de 300°. Elle se combine avec les acides concentrés, mais n'éprouve aucune altération en présence des acides étendus. Elle se combine aussi avec les oxydes métalliques et donne des sels, tels que le mélampyritate de baryte, le mélampyritate de plomb et le mélampyritate de cuivre. On trouve la *mélampyrite* dans les feuilles du mélampyre des bois, du rhinanthe crête-de-coq et de la scrofulaire noueuse, végétaux qui appartiennent tous à la famille des scrofulariées. Pour l'extraire de ces feuilles, on en fait une décoction qu'on fait bouillir avec un lait de chaux et qu'on précipite ensuite par l'acide chlorhydrique.

MÉLAN, préfixe. V. MÉLA.

MELAN (Claude), dessinateur et graveur. V. MELLAN.

MÉLANACRE adj. (mé-la-na-kre — du préf. *mélan*, et du gr. *akros*, bout). Hist. nat. Qui est noir par le bout.

MÉLANAGOGUE adj. (mé-la-na-go-ghe — du préf. *mélan*, et du gr. *agogos*, qui chasse). Méd. Qui fait sortir la bile noire.

— s. m. Remède contre la bile noire ou la mélancolie.

MÉLANANTHE adj. (mé-la-nan-te — du préf. *mélan*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs noires ou d'un pourpre noirâtre.

MÉLANANTHÈRE adj. (mé-la-nan-tè-re — du préf. *mélan*, et d'*anthère*). Bot. Qui a les anthères noires.

MÉLANATE s. m. (mé-la-na-te — du gr. *melas*, noir). Chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide mélanique avec une base.

MÉLANCHLÈNE adj. (mé-lan-klè-ne — du préf. *mélan*, et du gr. *chlaina*, tunique). Entom. Qui a le corps de couleur noire.

— s. m. pl. Groupe d'insectes, de la tribu des carabiques.

MÉLANCHLOR s. m. (mé-lan-klor — du préf. *mélan*, et du gr. *chloros*, vert). Minér. Nom donné par Fuchs à une variété de dufrénite ou fer phosphaté vert, qui est d'un vert presque noir et qu'on trouve à Rabenstein, en Bavière.

MÉLANCHLOROSE s. f. (mé-lan-klo-ro-ze — du préf. *mélan*, et de *chlorose*). Pathol. Maladie analogue à la jaunisse, mais dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLANCHRUS s. m. (mé-lan-kruss — du préf. *mélan*, et du gr. *chroa*, couleur). *Entom.* Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, *comprenant cinq espèces africaines.*

MÉLANCHRYSE s. m. (mé-lan-kri-ze — du préf. *mélan*, et du gr. *chrusos*, or). Bot. Genre de plantes, de la famille des synanthérées.

MÉLANCHTHON (Philippe SCHWARTZERDE, connu sous le nom de), célèbre réformateur religieux allemand, né à Bretten (bas Palatinat) le 16 février 1497, mort à Wittemberg le 19 avril 1560. Son père, qui était armurier, l'envoya dès l'âge de onze ans à l'école de Pforzheim, où son oncle maternel, l'illustre Reuchlin, l'encouragea de tout son pouvoir dans l'étude du grec et lui conseilla de changer son nom de famille, Schwartzerde (en allemand *terre noire*), contre celui de Mélanchthon, qui en est la traduction grecque. Il montra de bonne heure des dispositions si extraordinaires, que Baillet lui a donné place dans ses *Enfants célèbres.* A quatorze ans, il se rendit à Heidelberg, où, malgré son jeune âge, il fut chargé de l'éducation des deux fils du comte de Lœwenstein. Dès cette époque, il songeait à réformer l'enseignement, dont les méthodes surannées et puériles lui paraissaient devoir être complétement transformées. N'ayant pu, à cause de son jeune âge, prendre ses degrés universitaires, il se rendit en 1512 à Tubingue, où il donna des leçons publiques sur Térence, Virgile, Cicéron, Tite-Live, tout en étudiant les mathématiques, la médecine, la jurisprudence, la théologie, la philosophie et le grec. Ce fut dans cette ville, où il devint membre d'une société savante constituée pour propager la bonne latinité, que la lecture des écrits d'Erasme et ses propres méditations l'amenèrent à comparer la Bible aux doctrines catholiques et à voir la profonde différence qui existait entre elles. Il entra en relation avec Erasme, le restaurateur des études classiques, et composa lui-même plusieurs ouvrages destinés à la réforme de l'enseignement. Sa réputation précoce, l'éclat de son savoir et de son éloquence lui valurent d'être appelé, en 1518, à l'université de Wittemberg pour y occuper une chaire de grec. Aussitôt il vit accourir à ses leçons des jeunes gens de toutes les parties de l'Europe et rapportant en tous lieux l'amour des écrivains de l'antiquité. Mélanchthon compta, dit-on, jusqu'à deux mille cinq cents auditeurs. Il ne se borna pas à la branche qui lui était spécialement confiée; il donna des leçons sur l'*encyclopédie des sciences*, et, pour en faciliter l'étude, il composa des livres élémentaires remarquables, qui jouirent en France même d'un légitime crédit, quoiqu'on n'osât plus en avouer l'auteur, parce qu'il avait encouru les censures de la cour de Rome, à cause de ses opinions théologiques. On trouve, en effet, dans les anciennes bibliothèques des ouvrages classiques de Mélanchthon; mais son nom en a été soigneusement effacé.

A Wittemberg, le jeune professeur rencontra Luther, et cette rencontre décida de sa destinée. Luther venait d'en appeler du pape à l'Evangile et il portait dès cette heure un nom retentissant. Entre le caractère de Mélanchthon et le sien, il y avait un abîme; autant le réformateur allemand était hardi, violent, emporté, autant le jeune professeur était timide, doux et prudent. Mais l'amour de la vérité les unit d'un lien indissoluble, et l'on peut dire que cette union eut une immense influence sur la Réforme naissante; car, tandis que Luther ébranlait les esprits par sa fougueuse éloquence, Mélanchthon les gagnait par la persuasion et la douceur. Luther enhardit Mélanchthon; Mélanchthon modéra Luther. De l'audace et de la vigueur de l'un, de la douceur et de la prudence de l'autre, il résulta un mélange de sagesse et de fermeté au moyen duquel furent réalisés des plans qu'un homme seul eût sans doute inutilement poursuivis.

En 1519, Mélanchthon accompagna Luther à Leipzig, où ils eurent une conférence avec le théologien Jean Eck. Celui-ci, embarrassé par les arguments de Mélanchthon, demanda qu'on le fît sortir, parce qu'il était trop subtil. Cette même année, le jeune professeur fut nommé agrégé de théologie de Wittemberg, avec 100 florins de traitement et le titre de licencié. Il fit alors des leçons sur l'exégèse du Nouveau et de l'Ancien Testament et se livra à un travail tellement excessif que ses amis, craignant pour sa santé, cherchèrent un moyen de calmer son ardeur intempérante. Luther lui conseilla de se marier, et il épousa, en 1520, Catherine Krapp, dont il eut plusieurs enfants et qui lui donna le bonheur domestique.

L'année suivante, Mélanchthon publia *Loci communes rerum theologicarum seu hypotheses theologicæ,* le premier traité dogmatique sur la religion protestante. Outre ce traité, qui fut traduit dans presque toutes les langues et eut plus de cent éditions, Mélanchthon publia à la même époque plusieurs écrits destinés à propager la Réforme et travailla particulièrement à la traduction en allemand du Nouveau Testament et de la Bible.

En 1524, Mélanchthon, dont la santé était ébranlée, fit pour se rétablir un voyage dans son pays natal. Il passa par Leipzig et Fulda, puis se rendit à Bretten, auprès de sa mère. De retour à Wittemberg, il eut à lutter contre l'ardeur exagérée de certains partisans de la Réforme, notamment contre les tendances de Carlstadt, des anabaptistes, et condamna hautement la guerre des paysans qu'il fallut réduire par les armes. En 1527, il fut un des inspecteurs envoyés par Jean, électeur de Saxe, pour visiter les Eglises de son électorat; à cette occasion, il traça pour les pasteurs un abrégé de la doctrine, dans lequel il les exhortait à éviter en chaire les controverses et les déclamations contre le pape et le clergé catholique et à s'en tenir à l'édification de leurs auditeurs. Deux ans après, il accompagna l'électeur à la seconde diète de Spire (1529), où la protestation des princes protecteurs de la Réforme fit naître le nom de *protestants.* Il fut ensuite appelé à Marbourg par le landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, qui voulut entendre les théologiens de l'Allemagne et ceux de la Suisse discuter ensemble la question qui les divisait, celle de l'eucharistie. La discussion eut lieu entre Zwingle et Œcolampade, d'un côté, Luther et Mélanchthon, de l'autre, et, malgré les dissentiments, on se promit mutuellement une charité chrétienne. En 1529, il fit un second voyage dans sa ville natale et vit pour la dernière fois sa mère, à qui il adressa ces paroles : « Continuez de croire et de prier comme vous avez fait jusqu'à présent et ne vous laissez pas troubler par le conflit des controverses; » paroles où l'on a voulu trouver des regrets touchant la voie dans laquelle il s'était engagé et qui expriment seulement le désir qu'avait le réformateur de voir sa mère finir sa carrière à l'abri des orages religieux de l'époque.

L'acte le plus solennel de la vie de Mélanchthon fut la rédaction de la *Confession d'Augsbourg*, présentée à la diète assemblée à Augsbourg, le 25 juin 1530. Charles-Quint voulait pacifier les esprits. C'est pourquoi il assembla la diète et invita les protestants à exposer leur doctrine, espérant qu'un rapprochement serait possible entre eux et les catholiques. Luther, qui pouvait déplaire à l'empereur, resta à l'écart; dès lors Mélanchthon devenait le chef des protestants; il rédigea leur confession de foi avec modération et fermeté, accordant autant que l'amour de la vérité le permettait et prenant soin de s'appuyer toujours sur les expressions mêmes de l'Ecriture. « Il satisfit à tout, dit un historien; il entraîna tous les suffrages et fit de la nouvelle confession un chef-d'œuvre de clarté, d'élégance et de mesure. » Il avait pris pour base de son travail les articles que Luther avait rédigés l'année précédente à Schwabach et à Torgau, en y faisant quelques changements qui eurent d'ailleurs la pleine approbation de son ami; mais la confession fut rejetée. Le diète porta un décret sévère contre les opinions nouvelles, ce qui amena la ligue défensive formée par les princes protestants à Smalkalde, à l'instigation de Luther. Les esprits se calmèrent pour un temps, grâce à la trêve de Nuremberg (1532).

Les deux souverains de France et d'Angleterre, François Ier et Henri VIII, invitèrent tour à tour Mélanchthon à venir dans leurs Etats. Henri VIII voulait prendre ses conseils pour établir la Réforme dans son royaume; François Ier désirait qu'il eût une conférence avec les docteurs de Sorbonne. Mais ni l'un ni l'autre de ces projets ne reçut d'exécution, et l'appel des deux rois montra seulement l'estime qu'on faisait en tout lieu du caractère et des talents du modeste Mélanchthon.

Quand le landgrave Philippe résolut de contracter un second mariage, quoique sa première épouse fût encore vivante, il demanda conseil à Luther et à Mélanchthon. Pourquoi le dissimuler? La réponse des deux réformateurs fut coupable. En autorisant le landgrave à réaliser son désir, ils se mirent en opposition avec la morale qu'ils prêchèrent dans leurs discours et pratiquèrent dans tout le cours de leur vie. Mais que pourrait-on conclure de cette faute? Rien contre eux-mêmes, car toutes leurs actions furent irréprochables; rien contre leurs doctrines, car elles condamnent une semblable complaisance.

A la mort de Luther (1546), Mélanchthon se trouva à la tête des protestants. Il s'occupa du formulaire connu sous le nom d'*Intérim*, présenté par Charles-Quint à la diète d'Augsbourg, en attendant un concile; mais les concessions pour lesquelles il se montra disposé déplurent aux protestants, et il s'en suivit d'âpres disputes qui l'abreuvèrent de déboires. L'électeur de Saxe le désigna, en 1552, pour assister au concile de Trente. Mélanchthon alla jusqu'à Nuremberg; mais, après avoir inutilement attendu le sauf-conduit qu'on lui avait promis, il revint à Wittemberg, où il termina ses jours. Comme on lui demandait, à son lit de mort, s'il n'avait plus rien à désirer : « Rien, dit-il, que l'union de l'Eglise. » Ce dernier vœu résume toute l'existence du pieux réformateur. Il fut enseveli dans le château de Wittemberg, à côté de Luther. Les deux amis furent unis dans la mort comme ils l'avaient été dans la vie.

Mélanchthon n'eut pas des opinions aussi fermement arrêtées que la plupart des hommes distingués de son époque. Luther avait cru un moment qu'un rapprochement était possible entre Rome et la Réforme; puis il y avait renoncé. Mélanchthon n'y renonça jamais entièrement; c'est à ce but chimérique qu'il appliqua constamment ses efforts. Aussi passa-t-il pour suspect, en maintes circonstances, aux yeux des protestants; il fut même accusé de trahison. C'était un homme excellent, qui aimait la paix et que les circonstances jetèrent en pleine guerre. « Je puis, disait-il, me rendre le témoignage de n'avoir jamais étudié la théologie qu'en vue de me rendre meilleur. » Il n'avait point reçu les ordres; ce ne fut donc point par état qu'il s'appliqua aux études religieuses, mais par l'impulsion de sa conscience, qui avait soif de vérité. Quelques traits recueillis dans sa vie domestique nous montrent un excellent père de famille et un maître comme il s'en trouve peu. Un savant étranger, étant allé le voir, le trouva tenant un livre d'une main et de l'autre berçant un de ses enfants. Mélanchthon vit sa surprise et lui dit des choses si belles sur les joies et les devoirs du père de famille, que l'étranger sortit, disait-il lui-même, plus instruit qu'il n'était entré. Les contemporains ont conservé le nom de son fidèle serviteur, Jean Koch, qui vieillit dans sa maison et auquel il éleva un tombeau. « Mélanchthon, dit le docteur Cox, était d'une stature peu apparente : son œil était habituellement baissé avec l'expression de la modestie, presque de la timidité; mais lorsqu'il l'élevait, on y voyait briller un feu qui décelait à la fois la pénétration et l'imagination. Son sourire avait quelquefois une nuance d'ironie, mais sans méchanceté aucune; tout chez lui annonçait la bienveillance. Ses manières disaient qu'il était toujours prêt à apprendre, mais son langage prouvait qu'il était né pour enseigner. Aimant à parler sans être indiscret, indulgent sans faiblesse, plein de sagacité sans subtilité, enjoué sans étourderie, érudit sans orgueil, grand par son intelligence, plus encore par son activité, grand surtout par la piété, tel était Mélanchthon. »

On a de lui un grand nombre d'ouvrages; un auteur en designe trois cent quatre-vingt-cinq. Ses œuvres furent recueillies et publiées par son gendre, Peucer (Wittemberg, 1561-1564, 4 vol. in-fol.). L'édition la plus complète et la plus estimée est celle qui fut donnée dans la même ville en 1680-1683 (4 vol. in-fol.). Nous mentionnerons spécialement : les *Loci communes*, déjà cités, abrégé de la doctrine chrétienne; *Grammatica latina* (Nuremberg, 1547, in-8°); *Declamationes*, recueil de discours remarquables par l'ordre des idées et la pureté du style; *Epistolarum liber primum editus* (Leyde, 1547, in-8°), recueil qui, au témoignage de M. Weiss, est fort important pour l'histoire littéraire et politique du XVIe siècle; *Vita Mart. Lutheri breviter exposita* (Erfurt, 1548, in-8°). Une nouvelle édition des œuvres de Mélanchthon a été donnée par Bretschneider dans le *Corpus reformatorum* (Halle, 1834-1860, 28 vol. in-4°).

Mélanchthon (PHILIPPE), par le docteur Charles Schmidt (Elberfeld, 1861, in-8°). Cet ouvrage du savant professeur de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg a été écrit en allemand et n'a pas été traduit en notre langue. C'est la biographie la plus complète (722 pages) que nous ayons du célèbre ami de Luther. Sa vie et ses travaux méritaient bien une pareille étude. Il tempérait par sa douceur la fougue de Luther, dont il a revu la plupart des travaux. Ils se fortifiaient et se complétaient l'un par l'autre; mais ce ne fut pas seulement par son amitié avec Luther, par son action sur l'établissement de la Réforme qu'il joua un rôle considérable, ce fut surtout comme humaniste, comme érudit que Mélanchthon exerça une influence immense. « Partout, dit son biographe, il était salué comme le précepteur de la patrie allemande. Répandre l'instruction fut l'ambition de sa vie. « Les prédicateurs, écrivait-il dans l'introduction d'un de ses manuels, *Brevis discendæ theologiæ ratio*, les prédicateurs doivent exhorter les parents à envoyer leurs enfants à l'école, afin qu'on élève ceux qui doivent un jour gouverner dans l'Eglise et autre part. Plusieurs personnes s'imaginent à tort qu'il suffit à un prédicateur de savoir l'allemand, car il faut avoir une longue et sûre expérience si l'on veut instruire autrui. A cet effet, il faut apprendre dès sa jeunesse... Et ces gens instruits sont nécessaires, non-seulement pour l'Eglise, mais aussi pour le service civil. C'est pourquoi les parents doivent envoyer leurs enfants à l'école pour l'amour de Dieu, et les préparer pour le Seigneur, afin qu'il puisse s'en servir pour l'utilité d'autrui. »

Mais Philippe Mélanchthon ne se contentait pas de recommander l'instruction; il travaillait à l'étendre et à la rendre facile. Il composait des livres de grammaire, de rhétorique, de philosophie qui furent introduits dans la plupart des écoles protestantes de son pays. Les plus célèbres pédagogues d'Allemagne, Jean Sturm, Neander, Trotzendorf, Fabricius, adoptèrent ses méthodes.

Bien différent des sectaires fanatiques, Mélanchthon voyait autre chose que des ténèbres en dehors de l'Ecriture, et il engageait fortement les théologiens à cultiver les humanités et à acquérir une instruction générale et étendue. Plus tard, quand surgirent ces disputes dogmatiques qui furent si violentes, il ne manqua pas de les attribuer au relâchement des études philosophiques et littéraires. On sait de quels dégoûts ces controverses odieuses remplirent les dernières années de sa vie. Tout cela est raconté avec beaucoup de détail et beaucoup de science par M. Schmidt, qui a su faire revivre une des figures les plus attachantes de la Réforme. Son travail devra être désormais consulté par tous ceux qui auront à s'occuper soit de cette époque, soit de Mélanchthon.

MÉLANCHTHONIEN, IENNE adj. (mé-lan-kto-niain, iè-ne). Hist. relig. Se dit des intérimistes, l'acte de l'intérim ayant été accepté par Mélanchthon, disciple de Luther.

MÉLANCOLIE s. f. (mé-lan-ko-lî — lat. *melancholia;* du gr. *melas*, noir, et de *cholê*, bile). Pathol. Bile noire, bile qui a pris accidentellement une coloration plus foncée : *Les anciens médecins regardaient la* MÉLANCOLIE *comme capable de produire les affections, les maladies hypocondriaques.* (Acad.) ‖ Monomanie caractérisée par une tristesse excessive et des idées noires.

— Dans le langage ordinaire, Sorte de tristesse que les anciens attribuaient à la bile noire : *Grande, profonde, sombre* MÉLANCOLIE. *Se laisser aller à la* MÉLANCOLIE. (Acad.) *Laissons toute* MÉLANCOLIE, *apporte du meilleur, rince les verres, boute la nappe.* (Rabelais.)

Modère ces bouillons de ta *mélancolie.*
BOILEAU.

‖ Sorte de tristesse calme et rêveuse : *Une légère teinte de* MÉLANCOLIE *rend sa figure plus attrayante.* (Acad.) *La musique qui plaît à la* MÉLANCOLIE *fait un véritable mal quand des chagrins réels nous oppressent.* (Mme de Staël.) *L'amour, quand il est une passion, porte toujours à la* MÉLANCOLIE. (Mme de Staël.) *La* MÉLANCOLIE *est la convalescence de la douleur.* (Mme Dufrénoy.) *Charles-Quint eut la fantaisie d'assister vivant à ses funérailles, mais c'était par pure* MÉLANCOLIE. (L. Ulbach.)

Je ne fais pas la guerre à la *mélancolie;*
Après l'oisiveté, c'est le meilleur des maux.
A. DE MUSSET.

— Fam. *Ne pas engendrer la mélancolie, de mélancolie*, Vivre sans souci, se livrer à la gaieté : *Allons, morbleu! il ne faut* POINT ENGENDRER LA MÉLANCOLIE. (Mol.)

— Prov. *La mélancolie ne paye point de dettes,* La tristesse n'avance pas les affaires.

— Pathol. Sorte de monomanie triste.

— **Syn. Mélancolie, chagrin, tristesse.** V. CHAGRIN.

— **Encycl.** Pathol. Le mot *mélancolie* indique, dans la langue usuelle, un état d'esprit sombre et triste, mais nullement un état maladif. Beaucoup de circonstances douloureuses plongent l'homme dans une sombre et solitaire réflexion, qui disparaît au bout d'un certain temps sans laisser de traces. Certains poëtes et certains écrivains ont peint dans leurs écrits, sous des traits saisissants, une *mélancolie* sans caractère pathologique. Notons donc ici que la *mélancolie* médicale ou lypémanie n'est point cette disposition de tristesse et de peine habituelle à certaines personnes, mais un état pathologique bien tranché, dont nous allons faire l'histoire. Marcé définit la *mélancolie* une affection mentale caractérisée par des idées délirantes de nature triste et par de la dépression portée parfois jusqu'à la stupeur. Ces deux éléments, délire de nature triste et dépression, s'associent, mais dans des proportions diverses, pour constituer la *mélancolie :* plus le délire triste a d'activité, moins la dépression est accentuée; plus la dépression est profonde, moins les idées délirantes ont d'énergie et de netteté; elles se perdent alors au milieu du vague et de la confusion de l'esprit, et ne se révèlent que par des manifestations automatiques sans enchaînement ni vigueur.

Les causes habituelles de la *mélancolie* sont : les chagrins prolongés, les luttes morales incessantes, les fatigues, les privations, les peines survenues pendant la grossesse, bref les causes particulièrement dépressives. La *mélancolie* débute quelquefois soudainement; mais, en général, elle se développe avec lenteur. Elle se montre par une idée fixe de nature triste, qui s'implante dans l'esprit, gagne peu à peu du terrain et finit par envahir l'intelligence, en communiquant à toutes les conceptions une nuance triste et uniforme. Des illusions et des hallucinations surviennent ensuite et provoquent des accès de peur sans motifs. Souvent des idées hypocondriaques se mêlent à tout ce qui précède : les malades croient avoir le tube digestif obstrué; ils se plaignent de ne pouvoir uriner, d'avoir le fondement renversé; quelques-uns prétendent sentir telle ou telle partie de leur corps se transformer ou s'anéantir. Ils croient qu'on a changé leur sexe, qu'ils n'ont plus de jambes, etc. D'autres soutiennent que leur corps est décomposé, qu'ils exhalent une mauvaise odeur et déclarent qu'ils veulent mettre fin à leurs jours.

Parallèlement à ces troubles intellectuels se manifestent des symptômes organiques non moins caractéristiques. Les traits grippés et contractés du facies expriment l'anxiété et la souffrance, les sourcils sont froncés, le regard abaissé vers la terre, et la figure, immobile et insensible, indique une profonde concentration de la pensée. Dans la stupeur complète, cette immobilité des traits devient telle qu'un masque semble placé sur le visage; la bouche est entr'ouverte, la lèvre inférieure pendante et fuligineuse, les narines sont pulvérulentes, le regard est terne, étonné et hébété; c'est exactement le visage des individus atteints de fièvre typhoïde. L'attitude est très-affaissée, les mouvements sont lents et irréguliers. La voix baisse, la parole devient lente, tous les muscles de l'organisme entrent dans une sorte de résolution.

Du côté de la sensibilité générale et de la sensibilité spéciale, les troubles ne sont pas moindres. L'anesthésie et l'analgésie sont des phénomènes que l'on rencontre fréquemment chez les mélancoliques. Le sommeil est presque nul et très-agité. La respiration et la circulation subissent de notables perturbations; les extrémités des membres éprouvent du refroidissement et les fonctions digestives sont aussi considérablement troublées.

La *mélancolie* présente plusieurs formes distinctes. Dans la *mélancolie* sans délire, il n'y a point de fausse conception, mais seulement une telle impuissance, un tel anéantissement que les malades n'ont plus la force de manger. Dans la *mélancolie* simple, le délire triste et la dépression existent simultanément, mais se trouvent associés dans des proportions toujours inverses, variant singulièrement selon chaque sujet. Dans la troisième forme, *mélancolie* avec stupeur, ce qui domine, c'est la dépression. Les malades sont muets, immobiles et semblent présenter un anéantissement complet de toutes les fonctions d'innervation. C'est la stupidité absolue.

La *mélancolie*, quelle que soit sa forme, peut être continue, rémittente ou intermittente. La *mélancolie* intermittente peut revenir sous forme d'accès apparaissant tous les ans, tous les six mois, tous les huit jours, tous les deux jours ou même à des époques inégales. Plus les périodes sont courtes, plus le début de l'accès et la guerison sont brusques.

La *mélancolie*, même dans les cas les plus bénins, ne se termine guère par la guérison avant une quinzaine de jours; car ici l'on n'observe pas, comme dans la manie, les accès passagers de délire. La guérison s'opère d'une façon lente et graduée. Quand la *mélancolie* ne guérit pas, elle passe à l'état chronique et peut durer très-longtemps. Quand elle se termine par la mort, les malades succombent, dans l'état aigu, au refus d'aliments et à ses conséquences; dans l'état chronique, à des affections viscérales diverses. On a observé, à l'autopsie des gens devenus stupides, que le cerveau était dans un état de compression caractéristique.

Le traitement de la *mélancolie* comprend deux sortes de moyens therapeutiques : ceux qui répondent aux indications tirées du trouble de chaque fonction de l'économie, et ceux qui ont pour but de combattre directement la dépression. L'emploi des émissions sanguines, dans les cas de congestions passives, l'habitude des purgatifs aloétiques, les lavements froids ou purgatifs administrés chaque matin, exercent sur les vaisseaux du cerveau une action déplétive salutaire. Les pratiques hydrothérapiques, frictions avec drap mouillé, lotions, affusions, douches, bains de pluie, raniment la sensibilité, augmentent la chaleur, activent les sécrétions et concourent efficacement à la guérison de la *mélancolie*. Les moyens moraux, distractions, divertissements, lectures attrayantes, spectacles amusants, etc., ne doivent pas être négligés. Les bons effets de la musique sont particulièrement remarquables. On a obtenu aussi quelques bons résultats des émotions vives subitement provoquées; mais ce moyen, toujours aléatoire, peut quelquefois n'être pas exempt de danger.

On a cité quelques exemples de *mélancolie* endémique. On raconte notamment que, vers la fin du xve siècle, les femmes de Lyon furent prises d'un tel dégoût de la vie, qu'un grand nombre d'entre elles mirent fin à leurs jours en se précipitant dans le fleuve ou se frappant à coups de poignard. Parmi les casuistes du temps, les uns virent dans cette manie épidémique un signe manifeste de la colère de Dieu; les autres l'attribuèrent à des sorts jetés sur les malheureuses victimes. Il faut reconnaître que le fait, s'il est réel, est dificile à expliquer. Il est attesté par Jean Brodeau, qui écrivait un demi-siècle après l'événement.

— Littér. La *mélancolie*, en tant que sentiment permanent et, à ce titre, source d'inspiration littéraire, est toute moderne. Sans doute les anciens n'ont pas ignoré la douleur, le deuil, la perte des êtres chéris; leurs poëtes, comme les poëtes modernes, étaient accessibles aux idées tendres et, comme eux, ils ont trouvé, à l'occasion, des plaintes éloquentes; ils se sont faits parfois les échos de cette tristesse et de cette inquiétude qui sont au fond même de l'homme; mais ce ne fut qu'accidentellement, et ils ne se sont jamais complu dans cet ordre d'idées, qui leur semblaient maladives. On trouve bien quelques accents épars de *mélancolie* dans certaines hymnes hébraïques, le *Super flumina Babylonis*, par exemple, dans le *Livre de Job*, dans le chœur des Troyennes de l'*Hécube* d'Euripide; Lucrèce en a empreint les passages les plus pénétrants de son admirable poëme de la *Nature des choses*, et lorsque Virgile s'écrie, en parlant des ruines : *Sunt lacrymæ rerum!* on croirait entendre parler René. Ovide exilé, songeant à tout ce qu'il a perdu et retraçant tout ce qu'il souffre, dans ses *Tristes* et dans ses *Pontiques*, est peut-être, des poëtes anciens, celui qui s'est le plus rapproché des modernes sous le rapport de la *mélancolie*. En général, la poésie antique, saine et robuste, ignore cette exagération de la sensibilité, cette recherche des idées lugubres dans lesquelles se sont complu les plus grands poëtes de nos jours. Du moins, s'il lui arrive de faire vibrer la corde triste, comme dans un grand nombre d'élégies, ce sont des douleurs précises qu'il retrace; il ne s'égare pas dans cette *mélancolie* vague, sans but et sans objet, qui aurait semblé autrefois une énigme indéchiffrable.

C'est sous l'influence du christianisme que s'est développé ce sentiment nouveau. La religion, en exaltant les âmes jusqu'à la folie, en prêchant le renoncement et le sacrifice, rompait violemment avec l'ancien monde, essentiellement positif; elle enlevait l'homme à la terre, plaçait son bonheur dans des régions immatérielles et, par la terreur incessante de la mort, lui rappelait à chaque instant son néant, sa fragilité. *Memento mori* (Souviens-toi qu'il te faudra mourir), tel est le refrain lugubre par lequel le christianisme empoisonne toutes les joies de la vie. Les hymnes liturgiques du moyen âge sont pleines de cette tristesse et de ce découragement qui doivent nécessairement abattre l'homme, s'il croit qu'il n'est qu'en exil sur cette terre et qu'il existe ailleurs un monde de félicités auquel il peut atteindre par la macération et la prière. Cette *mélancolie* se retrouve plus puissante dans les grands poëtes italiens de la Renaissance, Dante et Pétrarque; Shakspeare même en est parfois atteint, et alors il fait disserter mélancoliquement Hamlet dans le cimetière d'Elseneur. Les poëtes modernes ont encore raffiné ce sentiment : « La *mélancolie* est friande, » dit Montaigne. Après avoir eu peur de ces fantômes évoqués par la religion, l'homme s'est plu avec eux et même il a trouvé dans leur société une douceur qui n'est pas sans charme. Young a écrit ses *Nuits* sur un thème perpétuellement mélancolique, et toute l'école des lakistes s'est aussi noyée dans cette tristesse qui finit par devenir monotone. J.-J. Rousseau a empreint d'une *mélancolie* douce et sympathique ses *Rêveries d'un promeneur solitaire*. Ainsi comprise, la *mélancolie* n'est guère distincte de la rêverie. Elle est beaucoup plus factice dans Gray et son école; le *Jour des morts* de Gray, traduit en vers académiques par Fontanes, donne assez bien la note dominante de cette poésie vaguement méditative qui se plaît au milieu des tombeaux. La *Mélancolie*, poëme de Legouvé (1798), est tout à fait dans le même genre. Aux époques de crise, après les grandes commotions sociales et politiques, la *mélancolie* reparaît, plus âpre et plus violente. Gœthe crée Werther, que le dégoût de la vie pousse au suicide; Chateaubriand fait errer à travers les savanes du nouveau monde, cherchant en vain le calme et la tranquillité, son étrange René, esprit chimérique et cœur malade, en proie à des douleurs mystérieuses, insensible à tout, à l'amour, aux splendeurs de la nature, toujours dévoré de désirs infinis. Après eux vient toute la légion des désespérés : l'Obermann de Sénancourt, l'Adolphe de Benjamin Constant, le Jacopo Ortiz d'Ugo Foscolo, le Child-Harold et le Manfred de Byron, le Joseph Delorme de Sainte-Beuve, la Lélia de George Sand, l'Arthur d'Eugène Sue, etc.

Plus que tout autre, Lamartine a trouvé dans la *mélancolie* de vastes sources d'inspiration et, quoique plus viril, V. Hugo s'est parfois laissé prendre à ses énervantes tristesses. Alfred de Musset, tout en se moquant « des pleurards à nacelles, » ce qui est peu respectueux pour l'admirable élégie du *Lac*, a écrit la *Nuit d'août* et la *Nuit d'octobre*, qui ne sont que des sanglots. Mais quelque charme que l'on trouve dans ces peintures des désenchantements de la vie, et quoique le trouble de l'homme au milieu même du bonheur, le néant des voluptés, le contraste de l'instabilité humaine et de l'immuable nature soient de beaux thèmes poétiques, cette veine semble épuisée maintenant. *René*, les *Méditations*, la *Tristesse d'Olympio*, les *Nuits* d'Alfred de Musset resteront comme des monuments de la *mélancolie* moderne; mais il est douteux qu'on s'intéresse encore aux douleurs inconnues d'un nouvel Obermann ou même d'un nouveau Manfred.

Mélancolie (ANATOMIE DE LA), ouvrage de Robert Burton. V. ANATOMIE.

Mélancolie. Iconogr. La plus célèbre représentation de la Mélancolie est la gravure au burin d'Abert Dürer (v. ci-après), dans laquelle il a symbolisé d'une façon si puissante et si originale le néant de la science humaine. Il y a quelque chose de cette interprétation symbolique dans la *Mélancolie* de Feti (école italienne, musée du Louvre) : une femme à genoux, vue de profil, appuyée sur un massif de pierre et soutenant sa tête d'une main, considère tristement une tête de mort ; une sphère, une clepsydre, une palette, des pinceaux, un fragment de statue, un livre, montrent que le peintre suivait le même ordre d'idées qu'Albert Dürer, en leur adjoignant celle de la mort; dans le fond, des ruines achèvent de manifester son intention. Il y a quelque chose de bien moins pénétrant dans cette façon de comprendre le sujet. Lagrenée, laissant de côté tout symbolisme, a représenté la *Mélancolie* (musée du Louvre) par une jeune fille assise, la tête appuyée sur une de ses mains, dans l'attitude de la méditation. Cette composition a été reproduite au pastel par Mlle Hazard (Salon de 1865). Tel est le thème qu'ont adopté, avec quelques variantes, à peu près tous les peintres et qu'on retrouve dans la *Mélancolie* ou le *Souvenir*, tableau de M. Spindler (Salon de 1833), la *Mélancolie*, pastel de M. Noguès (Salon de 1836), la *Mélancolie personnifiant les beaux-arts*, tableau de M. J.-B. Goyet (Salon de 1841), la *Mélancolie*, tableaux de MM. Laure, Aiffre, Felon, Vieilleville (Salons de 1842, 1844, 1847, 1859). Divers statuaires ont traité le même sujet : M. Clesinger, statue en marbre (Salon de 1846) ; M. Corporandi, statue en plâtre (même Salon); M. Suc, statue en plâtre (Salon de 1844).

Mélancolie (LA), célèbre gravure au burin d'Albert Dürer (1514, 1 pl. in-fol.). Cette belle composition allégorique, popularisée maintes fois par des reproductions, semble, au premier abord, représenter plutôt la *Science*, car la figure principale, un ange rêveur aux ailes pliées, est entourée des attributs de toutes les sciences et de tous les arts; mais le maître allemand a voulu symboliser la tristesse incurable qui est au fond de toutes les connaissances humaines et la soif d'infini mal satisfaite. La Mélancolie, ange à figure de femme, d'une impassible beauté, drapée d'une robe à longs plis, la tête couronnée d'ache et de nénufar, est assise et rêve, la joue appuyée sur une de ses mains; de l'autre elle tient un compas; à sa ceinture est suspendu un trousseau de clefs, « les clefs dont elle se sert pour crocheter les secrets de la Nature, » dit Th. Gautier, et cette interprétation bizarre doit être vraie; sur un pan d'architecture sont suspendus le sablier, la balance, la cloche et le tableau ou carré magique, plein de chiffres mystérieux. Autour d'elle gisent la sphère, la règle, le marteau; une échelle se dresse et escalade le ciel; un prisme, un creuset, un rabot, une scie, des clous symbolisent les métiers; un enfant énigmatique, juché sur une meule, a l'air de s'endormir et tient dans ses mains le livre et le style. Au fond, par une échappée, on aperçoit l'océan rayé de bandes noires; un large soleil écarte ses rayons; d'un donjon moyen âge, dont les tourelles se découpent au loin, s'envole une chauve-souris dont les ailes déployées en banderole portent le mot MELENCOLIA. Le monogramme d'Albert Dürer et la date 1514 se lisent au bas de la gravure. Cette composition reste simple et grandiose, grâce à l'attitude et à l'expression de la figure principale, qui seule attire et retient les regards, malgré tout cet encombrement d'ustensiles et de symboles dont il a plu au maître de l'entourer; encore n'avons-nous pas parlé d'un grand chien, à tête de mouton, couché aux pieds de la Mélancolie, et d'une foule d'accessoires innomés qui rappellent le laboratoire d'un alchimiste. C'est un des chefs-d'œuvre de cet art profond, auquel la naïveté n'enlevait rien de sa puissance.

La *Mélancolie* d'Albert Dürer a été reproduite bien des fois. Citons, entre autres, une gravure sur bois de P.-C. Jardin (Salon de 1850).

MÉLANCOLIQUE adj. (mé-lan-ko-li-ke — rad. *mélancolie*). Qui se livre à la mélancolie : *Homme* MÉLANCOLIQUE. *Personne* MÉLANCOLIQUE. *Témoignant beaucoup d'intérêt aux personnes* MÉLANCOLIQUES, *nous contribuerons à ce qu'elles ne deviennent pas atrabilaires.* (Descuret.)

J'aime mieux Arioste et ses fables comiques
Que les auteurs toujours froids et *mélancoliques*,
Qui dans leur sombre humeur se croiraient faire affront,
Si les Grâces jamais leur déridaient le front.
BOILEAU.

‖ Qui appartient aux personnes mélancoliques; qui caractérise la mélancolie : *Humeur* MÉLANCOLIQUE. *Tempérament* MÉLANCOLIQUE. *Dévotion* MÉLANCOLIQUE. ‖ Qui produit, qui inspire la mélancolie : *Un chant* MÉLANCOLIQUE. *Les rayons du soleil prirent ces couleurs rougeâtres qui, par d'insensibles gradations, arrivent aux tons* MÉLANCOLIQUES *du crépuscule.* (Balz.)

— Substantiv. Personne qui se livre à la mélancolie : *Les rêveries d'un* MÉLANCOLIQUE. (Acad.) *Le* MÉLANCOLIQUE *a ordinairement de l'esprit, de la sensibilité, mais souvent de l'humeur.* (H. de Somery.)

Le remède au *mélancolique*,
C'est la musique
Et la beauté!
A. DE MUSSET.

— Genre mélancolique, état de mélancolie : *Vous aimez le* MÉLANCOLIQUE. *Cette enfant tourne au* MÉLANCOLIQUE :

. . . . Votre amour bucolique
A tourné son esprit vers le *mélancolique*.
PONSARD.

— **Syn. Mélancolique, morne, sombre, soucieux.** *Mélancolique* marque un état de tristesse habituelle, qui tient au tempérament ou qui est devenu, par le temps, le fond même du caractère. *Morne* exprime l'état d'accablement, de stupeur, où l'on est tombé par suite de quelque grand malheur, ou bien un défaut de vivacité propre à inspirer aux autres des idées de tristesse. *Sombre* marque quelque chose d'effrayant, de funeste; un regard *sombre* fait frissonner comme une menace. *Soucieux* désigne une inquiétude qui ronge et qui suppose des craintes pour l'avenir. La *mélancolie* peut quelquefois inspirer de l'intérêt; ce qui est *morne* cause une sorte d'étonnement et fait éprouver une sensation de froid; ce qui est *sombre* fait peur; les *soucis* supposent une préoccupation constante et pénible.

— **Mélancolique, atrabilaire.** V. ATRABILAIRE.

MÉLANCOLIQUEMENT adv. (mé-lan-ko-li-ke-man — rad. *mélancolique*). D'une manière mélancolique, avec mélancolie : *On se plaît* MÉLANCOLIQUEMENT *à voir dans quel cercle roulaient les idées dernières de Mme de Sévigné.* (Chateaub.)

Mélancomos (ÉLOGE DE), par Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS du même auteur.

MÉLANCONION s. m. (mé-lan-ko-ni-on — du préf. *mélan*, et du gr. *kônis*, poussière). Bot. Nom sous lequel ont été désignés, par le professeur Link, de petits champignons qui se développent sous l'épiderme ou sous l'écorce de certains végétaux, et qui, à leur maturité, rompent l'écorce et forment sur l'épiderme de nombreuses taches noires. ‖ On dit aussi MÉLANCONIUM.

— **Encycl.** Les *mélanconions* sont de petits champignons microscopiques, qui se développent sous l'épiderme des plantes ou sous l'écorce des arbres; ils ressemblent beaucoup aux stilbospores, dont on ne peut les distinguer qu'avec l'aide du microscope. Voici, d'après M. Léveillé, comment a lieu leur développement. Si on enlève l'épiderme d'une écorce de bouleau, on voit de petites élévations, formées par un mycélium blanc; plus tard, le centre devient charnu, et la surface se divise en une infinité de petits pédicelles rameux, portant au sommet une spore simple, noire, globuleuse, ovoïde ou conique. Enfin, à la maturité, ces cryptogames rompent l'écorce et paraissent au jour sous forme de nombreuses taches noires. On en trouve deux espèces très-communes sur le bouleau et sur le noyer; une autre croît sur le roseau à balais.

MÉLANCORYPHOS s. m. (mé-lan-ko-ri-foss — du préf. *mélan*, et du gr. *koruphê*, casque). Ornith. Nom donné à la fauvette à tête noire et à la petite mésange aussi à tête noire. ‖ On écrit aussi MÉLANCORYPHE.

MÉLANCRANIS s. f. (mé-lan-kra-niss — rad. *mélancranie*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées.

MELANDER (Otto SCHWARTZMANN, plus connu sous le nom grécisé de), jurisconsulte allemand, né à Rome en 1571, mort en 1640. Il se fit recevoir docteur en droit (1595), puis abjura le protestantisme et devint conseiller aulique de l'empereur (1604). On a de lui : *Centuria controversarum juris feudalis* (1594); *Jocorum atque seriorum tum novorum tum selectorum liber unus* (Lich, 1602), recueil de facéties; *Exegesis totius studii politici* (Francfort, 1618).

MELANDERJEHLM (Daniel MELANDER, anobli sous le nom de), astronome et géomètre suédois, né à Stockholm en 1726, mort en 1810. Il commença à se faire connaître dans le monde savant par un très-remarquable mémoire sur les règles du calcul des fluxions, *De natura et veritate methodi fluxionum* (Upsal, 1752, in-4o); fut chargé, en 1757, de suppléer à Upsal, dans sa chaire d'astronomie, Martin Strœmer, à qui il succéda comme titulaire en 1761; reçut, en 1778, des lettres de noblesse de Gustave III, et devint, en 1801, conseiller de chancellerie. Melanderhjelm était, depuis 1762, membre de l'Académie des sciences de Stockholm, qui le nomma son secrétaire perpétuel. Il se fit aider dans ces fonctions par Svanberg et Sjasten, et lorsque, par suite du mauvais état de sa santé, il s'en démit, l'Académie exigea de lui qu'il conservât la correspondance avec les savants étrangers. Il était, en outre, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris et des principales sociétés savantes de l'Europe. Pendant ses dernières années, il surveilla la nouvelle mesure du degré de Laponie, opération que le roi de Suède avait ordonnée sur sa demande. Outre des *Mémoires*, insérés dans le *Recueil* de l'Académie de Stockholm et de l'Académie d'Upsal, on a de lui, entre autres ouvrages : *Isaaci Newtoni tractatus de quadratura curvarum explicationibus illustratus* (Upsal, 1762); *De atmosphæra tellurem ambiente* (Upsal, 1763); *De theoria lunari commentarii* (1769); *Litteræ de atmosphæra Veneris* (1771); *Meditatio de machinatione hujus mundi* (Sienne, 1773); *Conspectus prælectionum academicarum continens fundamenta astronomiæ* (Upsal, 1779, 2 vol. in-8o).

MÉLANDRE s. m. (mé-lan-dre). Ichthyol. Petit poisson de la Méditerranée, appelé aussi SARGONOIR.

MELANDRI-CONTESSI (Jérôme), médecin italien, né à Bagnacavallo (États Romains) en 1784, mort à Padoue en 1833. Docteur en médecine en 1806, il s'occupa beaucoup de chimie, adopta les principes de Lavoisier, et professa, de 1808 jusqu'à sa mort, la chimie à l'université de Padoue. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans divers recueils, on lui doit : *Elementi di chemica generale* (Padoue, 1809-1810, 2 vol. in-8o); *Trattato elementare de chemica* (Padoue, 1826, in-8o).

MÉLANDRYE s. f. (mé-lan-drî — du préf. *mélan*, et du gr. *drus*, chêne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, comprenant huit espèces, dont cinq appartiennent à l'Europe et trois à l'Amérique septentrionale.

— **Encycl.** Les *mélandryes* sont des insectes à corps allongé, un peu dilaté vers l'extrémité des élytres; elles ont la tête globuleuse, enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux, qui sont arrondis; les palpes maxillaires fortement saillantes, à troisième article court; le corselet sinué, plus large à sa partie postérieure; l'écusson de grandeur moyenne. Ces insectes sont généralement noirs ou d'un noir bleuâtre et très-fragiles; ils se trouvent dans le bois ou sous les écorces et courent avec une grande agilité. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, réparties entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Parmi les espèces indigènes, on remarque la *mélandrye* dentée, qui vit dans le bois des trembles, et la *mélandrye* de Gory, qui se trouve dans celui des chênes. La première, appelée aussi *mélandrye caraboïde*, est rare aux environs de Paris.

MÉLANE s. m. (mé-la-ne — du gr. *melas*, noir). Chim. Nom donné aux résidus incristallisables qui restent dans la préparation du sucre de canne.

— **Encycl.** Ces résidus renferment du sucre rendu incristallisable par la présence des chlorures alcalins, et du sucre incristallisable de la famille des glucoses. On peut extraire le sucre cristallisable que les *mélanes* renferment au moyen de la baryte, qui précipite ce sucre à l'état de composé barytique insoluble. Il suffit ensuite de décomposer le précipité par l'acide carbonique, après l'avoir bien lavé, pour obtenir le sucre pur en dissolution. On préfère généralement faire fermenter les *mélanes*. Le sucre se transforme alors en alcool, aussi bien que la glucose, et, après la distillation, il reste un résidu d'où l'on peut retirer des alcalis. Aux colonies, la distillation des *mélanes* de canne fournit le rhum et le tafia.

Le *mélane* $C^3H^6Az^6$ représente de la cyanamide CAz,AzH^2 trois fois condensée. On l'obtient comme résidu par la calcination du sulfocyanate ammonique (sulfocyanure). Ce sel se décompose à la température un peu inférieure au point d'ébullition de l'eau. Il se dégage d'abord de l'ammoniaque, puis du sulfure de carbone en abondance, puis enfin du sulfure ammonique, et il reste un résidu de *mélane* brut. On fait bouillir ce résidu avec une lessive légèrement concentrée de potasse, jusqu'à ce qu'il soit en grande partie dissous, et l'on abandonne le liquide filtré au refroidissement. Le *mélane* se dépose sous la forme d'une poudre blanche granuleuse. Au lieu de sulfocyanate d'ammonium, Liebig préfère employer un mélange à parties égales de chlorure d'ammonium et de sulfocyanate de potassium. Il chauffe en agitant constamment jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus aucune vapeur de sulfocyanate ammonique et que le sel ammoniac commence à se sublimer. Il épuise alors la masse, dessèche le résidu et le calcine modérément.

Volckel, pour préparer le *mélane*, chauffe le sulfocyanate d'ammonium dans une cornue, épuise le résidu par l'eau froide et le fait ensuite bouillir avec une nouvelle quantité d'eau. La seconde liqueur, par le refroidissement, donne une poudre blanche qui n'est autre que du *mélane*.

Le *mélane* est une poudre granuleuse blanche, insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther. Liebig a proposé pour ce corps la formule $C^6H^9Az^{11}$, qui en ferait une hexacyanopentamide $\left.\begin{matrix}(CAz)^6\\H^9\end{matrix}\right\}Az^5$. Gerhardt préférait la formule $(CAz)^3Az^3H^6 = C^3H^6Az^6$ qui concorde mieux avec les analyses de Volckel. D'après cette formule, le *mélane* serait un isomère ou un polymère de la mélamine ou cyanuro-triamide $Cy^3(AzH^2)^3$.

Par une ébullition prolongée avec les alcalis caustiques, le *mélane* se convertit en mélamine, qui se sépare par l'évaporation ou le refroidissement des liquides. La liqueur mère renferme de l'amméline et de l'ammélide que l'on peut en précipiter par les acides. Ce dernier corps, par l'action prolongée des alcalis, se transforme d'abord en acide mélanurique et finalement en acide cyanurique, en dégageant de l'ammoniaque. Les équations suivantes rendent compte de ces transformations :

$$(1)\quad \underset{\text{Mélamine.}}{(CAz)^3\left\{\begin{matrix}AzH^2\\AzH^2\\AzH^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Amméline.}}{(CAz)^3\left\{\begin{matrix}OH\\AzH^2\\AzH^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

$$(2)\quad \underset{\text{Amméline.}}{2\left((CAz)^3\left\{\begin{matrix}OH\\AzH^2\\AzH^2\end{matrix}\right.\right)} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Ammélide.}}{(CAz)^6\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^3\\(OH)^3\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

$$(3)\quad \underset{\text{Ammélide.}}{(CAz)^6\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^3\\(OH)^3\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Acide mélanurique.}}{2\left((CAz)^3\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\AzH^2\end{matrix}\right.\right)} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

$$(4)\quad \underset{\text{Acide mélanurique.}}{(CAz)^3\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\AzH^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Acide cyanurique.}}{(CAz)^3\left\{\begin{matrix}OH\\OH\\OH\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

Si l'on admet la formule de Gerhardt, la transformation du *mélane* en mélamine est une simple transformation polymérique. Si, au contraire, on admet la formule de Liebig, la mélamine résulte d'une addition d'ammoniaque due à une production directe d'amméline au moyen du *mélane*.

$$(1)\quad \underset{\textit{Mélane.}}{C^6H^{11}Az^9} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Amméline.}}{2C^3H^5Az^5O} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{A^3H^3}$$

$$(2)\quad \underset{\textit{Mélane.}}{C^6H^{11}Az^9} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} = \underset{\text{Mélamine.}}{2C^3H^6Az^6}$$

Si cette dernière équation était vraie, on devrait obtenir facilement de la mélamine en chauffant du *mélane* avec du gaz ammoniac sec, sans qu'il se formât d'amméline.

Par la chaleur, le *mélane* se résout en ammoniaque, mellon et hydromellon. Bouilli avec l'acide chlorhydrique ou l'acide sulfurique étendu, ou traité par l'acide azotique, il fournit de l'amméline. L'acide sulfurique concentré le convertit en un mélange d'amméline et d'ammélide. L'acide azotique concentré et bouillant le transforme en acide cyanurique; fondu avec l'hydrate potassique, il donne du cyanate de potassium.

D'après Volckel, qui admet la formule de Gerhardt, le *mélane* absorberait l'acide chlorhydrique gazeux en donnant le composé

$$C^3H^6Az^6,HCl.$$

MELANE (golfe), en latin *Melanes* ou *Melas Sinus*, aujourd'hui golfe de Mégarisse, sur les côtes méridionales de Thrace, au N.-O. de la Chersonèse.

MÉLANÉ, ÉE adj. (mé-la-né — du gr. *melas*, noir). Pathol. Qui est affecté de mélanose : *Tissu* MÉLANÉ. ‖ Cancer mélané, Syn. de MÉLANOSE.

MÉLANELLE s. f. (mé-la-nè-le — du gr. *melas*, noir). Infus. Genre proposé par Bory de Saint-Vincent pour des infusoires de la famille des vibrioniens.

MÉLANÉMIE s. f. (mé-la-né-mî — du préf. *mélan*, et du gr. *aima*, sang). Pathol. Accident consistant dans un changement de coloration du sang qui, dans certaines parties, prend une teinte très-sombre.

— **Encycl.** Ce nom a été donné par les médecins à une altération du sang toute particulière, qui s'observe surtout dans une maladie du foie, de la rate, des reins et du cerveau, à la suite des cachexies produites par les fièvres paludéennes. Cette altération, depuis longtemps observée, nous est aujourd'hui parfaitement connue, grâce aux travaux remarquables de Frerichs. Elle est constituée par la présence dans le sang de corpuscules pigmentaires noirs, bruns ou couleur d'ocre, très-rarement d'un jaune rouge. Ces teintes représentent les divers stades par lesquels passe l'hématine pour se transformer en matière mélanique. La présence de ce produit dans le sang imprime aussitôt des changements dans l'aspect de quelques organe, surtout dans l'aspect du foie, qui peut avoir une teinte gris d'acier, noirâtre ou chocolat. Ce changement de coloration est dû aux matières pigmentaires amassées dans l'appareil vasculaire de la glande, dans les ramifications de l'artère hépatique, et surtout dans celle de la veine porte, sans pénétrer jamais, d'après Frerichs, les cellules hépatiques elles-mêmes, qui peuvent rester saines; parfois pourtant elles sont diversement altérées. Dans les cas où la marche est aiguë, la glande hépatique peut conserver son volume; ailleurs celui-ci est augmenté; mais plus tard le foie s'atrophie. Sauf un seul cas, cet organe n'a jamais été atteint de *mélanémie* sans qu'une altération semblable ait existé dans la rate. Du pigment peut également être constaté dans le système vasculaire de plusieurs autres organes, dans les poumons, où il est parfois plus difficile de le reconnaître; dans le cerveau, où ses amas donnent à la substance grise périphérique une coloration foncée; dans les reins, dont la substance corticale est ponctuée de gris. Le microscope fait découvrir aisément le pigment dans les capillaires qui en contiennent. Quant à l'origine de la matière pigmentaire, Frerichs la fait provenir le plus communément de la rate. De là elle se déverserait dans la veine porte, où une partie s'arrêterait dans les capillaires du foie, tandis que l'autre serait entraînée dans le tourbillon de la circulation générale. Cependant le professeur de Berlin, tout en considérant la rate comme la source ordinaire du pigment, admet que d'autres organes, et notamment le foie, peuvent également le produire. Quels sont les troubles fonctionnels qui seront la conséquence de la formation de la matière pigmentaire? On verrait d'abord apparaître un état chloro-anémique; puis, lorsque les granulations s'accumulent dans les capillaires, apparaîtraient des troubles variables, suivant l'organe dans lequel ces agrégats se forment. S'accumulent-ils dans le foie, ce viscère peut s'atrophier, et l'on voit alors la plupart des accidents qu'on observe dans la cirrhose; obstruent-ils les vaisseaux du rein, on verrait naître une albuminurie permanente; enfin, si les particules pigmentaires pénètrent dans les vaisseaux capillaires de la couche corticale du cerveau, il se produirait dans ce viscère des lésions diverses, telles que ramollissement, apoplexie capillaire ou autre, et par conséquent des troubles cérébraux fort divers. On comprend que, les accidents prédominant tantôt du côté des reins, tantôt du côté du foie ou vers le cerveau, cela imprime une physionomie différente à la maladie, de manière à constituer tout autant de formes. Il peut se faire aussi que, les désordres locaux manquant, on n'observe que cet état anémique si ordinaire après les fièvres prolongées. Le diagnostic peut être alors incertain. Frerichs insiste sur une coloration d'un brun grisâtre de la peau tellement spéciale, qu'elle mettrait immédiatement sur la trace de l'affection. Disons toutefois que la *mélanémie* ne peut être reconnue sûrement que par l'inspection du sang. Le liquide extrait par une simple piqûre et examiné au microscope présentera les granulations pigmentaires caractéristiques. La marche de l'affection pourrait être si aiguë qu'en quelques jours les malades succombent; le plus communément la *mélanémie* dure plusieurs mois. L'issue serait le plus communément funeste, puisque, sur cinquante et un cas analysés par Frerichs, trente et une fois les individus succombèrent.

MÉLANÉSIE, c'est-à-dire *Iles noires*, nom donné à une division de l'Océanie, au S.-O., à cause de la population qui l'habite. Elle comprend le continent australien, ainsi que les îles nombreuses qui s'étendent au N. et au N.-E. de ce continent, entre la Polynésie et l'Archipel, et qu'on a souvent désignées sous le nom d'îles Mélaniennes. Quelques géographes y comprennent aussi la Nouvelle-Zélande, malgré les différences de caractères et de races. La Mélanésie a été colonisée par les Anglais, qui ont fondé sur ces îles plusieurs établissements aujourd'hui très-prospères. V. AUSTRALIE.

MÉLANGALLIQUE adj. (mé-lan-ga-li-ke — du préf. *melan*, et de *gallique*). Se dit d'un acide dont la formule n'a pas encore été donnée, et qui est un corps noir, soluble dans l'alcool et l'ammoniaque, précipitant en vert les sels métalliques : *L'acide* MÉLANGALLIQUE *se prépare en traitant le tannin par l'acide sulfurique ordinaire et en chauffant la dissolution jusqu'à ce qu'elle se soit colorée en noir.*

MÉLANGE s. m. (mé-lan-je — rad. *mélanger*). Action de mêler; état de ce qui est mêlé : *Un* MÉLANGE *de viande et de légumes. Le gourmet est celui qui discerne le* MÉLANGE *de deux vins, qui sentira ce qui domine dans un mets, tandis que les autres convives n'auront qu'un sentiment confus et égaré.* (Volt.)

> ... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible *mélange*
> D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange.
> RACINE.

— Réunion confuse de personnes : *Un* MÉLANGE *de toutes sortes de gens.* (Acad.)

— Croisement de races, accouplement d'êtres d'espèces différentes : *Le* MÉLANGE *des blancs avec les noirs produit les mulâtres.* (Acad.) *Le* MÉLANGE *des races et des familles par le mariage s'est combiné sur les institutions politiques beaucoup plus encore que d'après les vues de la nature.* (Raynal.) *La civilisation phénicienne est le* MÉLANGE *des Sémites et des Chamites sur les côtes de la Méditerranée.* (Renan.)

— Fig. Réunion, association intime de choses diverses : *La vie est un* MÉLANGE *d'événements heureux et malheureux.* (Acad.) *Les fables de l'antiquité sont mêlées de beaucoup d'insipidités, car quelle chose est sans* MÉLANGE? (Volt.) *Il y a partout* MÉLANGE *de bien et de mal, mais à diverses doses.* (J.-J. Rouss.) *L'un des* MÉLANGES *les plus dangereux dans l'esprit humain est celui de l'orgueil et de la bêtise.* (Mme de Puizieux.) *L'ignorance, au milieu des raffinements de la société, est le plus odieux de tous les* MÉLANGES. (Mme de Staël.) *L'ancien régime était un* MÉLANGE *de corruption, d'arbitraire et de faiblesse.* (B. Const.) *Le* MÉLANGE *du spirituel et du temporel est toujours, en dernier résultat, funeste à la religion.* (Lamenn.) *L'homme est un* MÉLANGE *de grandeur et de faiblesse.* (J. Simon.) *La politique veut un certain* MÉLANGE *d'indifférence et de passion.* (Guizot.) *Le* MÉLANGE *du goût acquis et du goût naturel est la perfection de tous les deux.* (Kératry.)

— Cause d'inquiétude, de déplaisir, d'imperfection, qui trouble, dérange la joie, le bonheur de quelqu'un, la bonté de quelque chose : *Un bonheur sans* MÉLANGE. *Une joie sans* MÉLANGE. *Point de perfection ici-bas : tout a son* MÉLANGE. *Ne vous promettez point un bonheur sans* MÉLANGE. (Dider.)

> Nul bien sans mal, nul plaisir sans *mélange*.
> LA FONTAINE.

> Tandis que vous vivrez, le sort, qui toujours change,
> Ne nous a point promis un bonheur sans *mélange*.
> RACINE.

— Peint. *Mélange des couleurs*, Union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes d'un tableau.

— Mus. anc. Une des trois parties de la mélopée grecque.

— Jeux. Action ou manière de mêler les cartes.

— Techn. Quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau. ‖ Action de mêler la terre avec du sable, du ciment ou du mâchefer, pour en fabriquer des poteries.

— Chim. Association de deux ou plusieurs corps qui deviennent indistincts, mais sans combinaison de leurs molécules : *L'air n'est qu'un simple* MÉLANGE *d'oxygène et d'azote; l'eau est une combinaison d'oxygène et d'hydrogène.*

— Physiq. *Méthode des mélanges*, Méthode calorimétrique consistant à déterminer la capacité calorique du corps que l'on observe par la température que prend un mélange dont il fait partie. ‖ *Mélange frigorifique*, Melange dans lequel les substances associées descendent à une très-basse température.

— Arithm. *Règle de mélanges*, Règle qui a pour objet, étant donné le prix des matières qui entrent dans un mélange, de déterminer le prix du mélange, ou, inversement, étant donné le prix du mélange, de déterminer les quantités respectives des matières mélangées.

— Art milit. *Mélange d'armes*, Emploi simultané des diverses armes, infanterie, cavalerie, artillerie, se prêtant un appui mutuel. ‖ On dit aussi ORDRE ENTREMÊLÉ.

— Pl. Litt. Titre de certains recueils : MÉLANGES *historiques*. MÉLANGES *littéraires*. ‖ Titre donné quelquefois, dans des ouvrages périodiques, à une série d'articles sur des sujets variés.

— Comm. Titre sous lequel, dans les catalogues de librairie, on comprend les ouvrages qui n'ont pas été classés dans les autres divisions.

— **Encycl.** Agric. On *mélange* souvent, dans un même semis, les graines de diverses espèces de plantes. Ces *mélanges* ont leur pour et leur contre; mais, quand on les fait d'une manière intelligente, ils sont plutôt utiles que nuisibles aux récoltes. Ainsi le *mélange* du blé avec le seigle, malgré ses inconvénients, a sa raison d'être dans certaines localités, par exemple dans la Crau; là, suivant que l'année est sèche ou pluvieuse, on est sûr que l'une ou l'autre des deux céréales réussit. Quand on cultive en grand la vesce, la gesse ou les pois gris, il est bon de semer en même temps un peu de blé, d'avoine ou de seigle, qui fournissent un point d'appui aux tiges grimpantes des légumineuses et favorisent leur accroissement. Le *mélange* des haricots ou des pois avec le maïs procure des avantages analogues. D'un autre côté, les céréales rustiques, telles que l'avoine ou l'orge, semées avec la luzerne, le trèfle ou le sainfoin, garantissent ces plantes des effets du hâle pendant les premiers mois de la végétation; de plus, on gagne ainsi une année. Les raves, les navettes, la spergule, semées dans les céréales un mois avant la récolte, lèvent à l'ombre et sont déjà fortes quand elles doivent végéter à découvert. C'est surtout dans la culture maraîchère que les semis mélangés sont usités; là, il n'est pas rare de voir trois légumes différents sur la même planche, ce qui permet de multiplier les récoltes. On sait aussi que les forêts composées de plusieurs espèces d'arbres se maintiennent bien plus longtemps en bon état que celles qui sont formées d'une seule essence. Ainsi, sans abuser des *mélanges* de graines, on peut souvent en retirer de notables avantages.

— **Encycl.** Chim. V. COMBINAISON.

— *Mélanges réfrigérants.* V. FROID.

— *Mélanges des gaz et des vapeurs.* Quand on introduit un liquide dans un vase clos contenant un gaz à une tension quelconque, le liquide dégage peu à peu des vapeurs, d'autant plus lentes à se former que la tension du gaz est plus grande, mais dont le dégagement ne s'arrête que lorsque la tension du *mélange* est devenue égale à celle du gaz augmentée de la tension maximum de la vapeur du liquide considéré, à la température de l'expérience. Ainsi, la vapeur et le gaz se mélangent sans se gêner mutuellement, et leurs tensions s'ajoutent. Il en serait de même si l'on introduisait dans le même vase clos plusieurs coupelles contenant des liquides différents, dont les vapeurs ne pussent réagir chimiquement ni sur le gaz environnant, ni les unes sur les autres. Chaque liquide, au bout d'un certain temps, donnerait la même quantité de vapeur qu'il eût fournie dans le vide, et les tensions de toutes ces vapeurs s'ajouteraient toujours à celle du gaz primitivement renfermé dans l'appareil.

La même loi s'observe lorsque les vapeurs ne sont plus à saturation; si l'on fait passer dans un autre vase une partie du *mélange* considéré précédemment et qu'on offre à ce *mélange* un espace de plus en plus grand, le gaz et toutes les vapeurs se dilateront en même temps de manière à obéir à la loi de Mariotte, si la température reste constante, et la pression du *mélange* variera en raison inverse du volume.

Telles sont les lois que l'expérience avait indiquées depuis longtemps pour les *mélanges* des gaz et des vapeurs. M. Rigault a repris depuis ces expériences et a constaté dans les résultats quelques inégalités, à la vérité fort peu sensibles, mais dont il convient cependant de tenir compte. La tension du *mélange* s'est toujours trouvée inférieure à ce qu'elle eût dû être d'après la loi précédemment formulée. Il semblerait que les deux fluides aériformes se contractent, par suite d'une attraction mutuelle de leurs molécules; ce fait, au reste, loin de constituer une anomalie, aurait pu être prévu par une induction toute naturelle.

Voici le tableau d'expériences faites avec le plus grand soin, par M. Regnault, sur des *mélanges* d'air et de vapeur d'eau. Le poids π de la vapeur d'eau à saturation a été déterminé directement dans le *mélange* à diverses températures et calculé par interpolation au moyen d'une table des tensions de la vapeur d'eau dans le vide; la différence paraît d'autant plus s'accuser que la température est plus élevée.

TEMPÉRATURE.	POIDS		DIFFÉRENCE.
	observé.	calculé.	
0°,65	0,273	0,273	0,000
5°,85	0,424	0,424	0,000
12°,88	0,653	0,659	— 0,006
14°,65	0,731	0,736	— 0,005
20°,57	1,010	1,013	— 0,003
25°,11	1,315	1,328	— 0,013

Les variations de signes des différences secondes tiennent probablement à des erreurs d'observation.

— Arithm. *Règle des mélanges.* La règle des *mélanges* a pour objet la détermination du prix d'une matière formée de la réunion, en proportion donnée, de matières semblables dont les prix sont connus. Voici deux exemples qui suffiront pour donner une idée claire de la méthode uniforme que l'on emploie pour résoudre toutes les questions de ce genre.

1° On a mêlé 50 litres d'un vin à $0^{fr},45$ le litre avec 270 litres d'un autre vin à $1^{fr},20$ le litre. Quel sera le prix de 1 litre du *mélange*?

Les 50 litres du premier vin valent $0^{fr},45 \times 50$ ou $22^{fr},50$, les 270 litres du second valent $1^{fr},20 \times 270$ ou 324 francs; les 320 litres du *mélange* valent donc $324^{fr} + 22^{fr},50$ ou $346^{fr},50$.

1 litre de ce *mélange* vaut donc $\frac{346^{fr},50}{320}$ ou $1^{fr},08$ à $0^{fr},01$ près.

2^{o} Dans quelle proportion faut-il mélanger du vin à $0^{fr},60$ avec du vin à $1^{fr},30$ pour avoir du vin à 1 franc?

Chaque litre de vin à $0^{fr},60$ se vend dans le *mélange* à $0^{fr},40$ de bénéfice, tandis que chaque litre de vin à $1^{fr},30$ se vend à $0^{fr},30$ de perte. Pour établir la balance, il faut que l'on gagne autant sur l'un des vins que l'on perdra sur l'autre : x et y étant donc les nombres de litres des deux espèces de vin que l'on doit mélanger ensemble, il faut que $x \times 40$ donne le même produit que $y \times 30$, ou que

$$\frac{x}{y} = \frac{30}{40} = \frac{3}{4}.$$

— Littér. On donne généralement le nom de *Mélanges* à des ouvrages qui ne sont que des recueils d'opuscules, publiés d'abord séparément. Tantôt ces opuscules traitent divers sujets du même genre, et l'on a ainsi des *Mélanges de littérature*, des *Mélanges de philosophie*, des *Mélanges d'histoire*, des *Mélanges d'économie politique*, etc.; tantôt les opuscules réunis artificiellement traitent de matières dissemblables, et alors les auteurs les intitulent : *Mélanges de littérature et d'histoire*, *Mélanges politiques et littéraires*, etc. Depuis le recueil d'anecdotes jusqu'au recueil de thèses philosophiques, le titre de *Mélanges* s'applique à tout. Au commencement du XVIII^{e} siècle, Bonaventure d'Argonne, dit Vigneul-Marville, publia des *Mélanges d'histoire et de littérature*, recueil curieux d'anecdotes littéraires, où abondent les traits satiriques et les réflexions critiques. Voltaire a réuni sous le titre de *Mélanges littéraires et philosophiques* des essais de littérature, des pamphlets, des lettres sur la littérature anglaise, son étude sur la poésie épique, etc., en tout dix volumes pleins des matières les plus variées. Les *Mélanges littéraires* de M. Villemain (1823 et 1827) sont, comme on le sait, un recueil d'études académiques fort remarquables par le style et par le fond des idées, mais avec ce soin de l'élégance et cette recherche de la distinction polie que les écrivains académiques poussent parfois un peu loin. Nous analysons, du reste, ci-après, les plus connus des recueils publiés sous le titre de *Mélanges*. Quelquefois, c'est un recueil factice, dû non à l'auteur, mais à l'éditeur ou au traducteur. Tels sont les *Mélanges de poésie anglaise* (1764, in-12), dans lesquels M^{me} d'Arconville a réuni des fragments, traduits par elle, de Pope, de Prior et de Sheffield.

En bibliographie, on donne le nom de *Mélanges* à des recueils intitulés *Fragments*, *Essais*, *Etudes*, etc. Dans cette classe rentrent les séries de *Portraits* et de *Lundis* de Sainte-Beuve, les *Causeries* d'Em. Souveste, les *Samedis* de M. de Pontmartin, les *Questions de mon temps* de M. de Girardin, et quelques autres encore comme les *Semaines littéraires*, les *Jugements nouveaux*, *Quelques pages d'histoire*, etc. Cette mode de réunir en volumes des articles de revues ou de journaux est devenue presque générale. Elle a ses avantages et ses inconvénients. Un critique judicieux, M. Schérer, qui a lui-même publié des *Mélanges littéraires* et des *Mélanges d'histoire religieuse*, a fait, à ce propos, une confession ironique par laquelle il s'accuse et s'absout tout ensemble : « Que n'a-t-on pas dit pour ou contre l'usage de réunir en volumes des essais écrits au jour le jour, des morceaux de critique surtout, qui, devenant un livre, vont être critiqués à leur tour? si bien que la littérature, à force de passer d'un alambic dans un autre, risque de se voir réduite à un simple résidu! Il semble, puisque je réunis mes articles, que je me sois formé une conviction à cet égard; il n'en est rien... Ces innombrables volumes qui se composent d'idées sur des idées, et de réflexions sur des réflexions, sont peut-être destinés à ramener la littérature, par quelque vigoureuse réaction, à des œuvres plus mûres, plus solides, de plus longue haleine. »

— Jeux. *Mélange des cartes.* « Le *mélange* réel d'un jeu, dit Robert-Houdin, a pour effet de confier au hasard les diverses combinaisons de cartes; le faux *mélange*, au contraire, tend à organiser la tricherie en classant ou conservant les cartes dans l'ordre où elles doivent se trouver pour assurer le gain de la partie.

» Lorsque le jeu est préparé pour la tricherie, soit que le grec en ait fait la disposition sous les yeux mêmes de sa dupe, soit qu'il ait changé le jeu contre un autre disposé à l'avance, il lui importe de ne pas déranger ses combinaisons en mêlant les cartes. Pour cela, il a recours à de faux *mélanges*, dont la nature varie selon le besoin. »

Les faux *mélanges* sont d'autant plus nombreux que chaque grec possède une manière particulière de mêler les cartes; mais toutes leurs tricheries reposent sur les cinq principes que nous allons développer ci-dessous.

— *Premier faux mélange.* Il consiste à mêler réellement toutes les cartes, excepté une que l'on ne perd jamais de vue. Voici comment on opère : vous mettez la carte sur le jeu, d'un air indifférent, puis vous la prenez de la main droite comme si vous commenciez à battre les cartes; avec le pouce de la main gauche, vous faites glisser dans la main droite, sur la carte de réserve, cinq ou six cartes. A chaque mouvement que vous faites ensuite, comme pour battre vos cartes, vous placez cinq ou six cartes de la main gauche sur le tas de la main droite, mais jamais sous ce tas, de façon que la carte en réserve conserve toujours le dessous. Lorsque vous avez épuisé les cartes du jeu, vous remettez celui-ci dans la main gauche, et vous recommencez à battre en prenant la carte du dessus dans la main droite et en faisant repasser successivement toutes les cartes de la main gauche dans la main droite, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du paquet que l'on tient de la main droite; alors le mélange est réel jusqu'à la dernière carte, qui est celle que l'on réserve. Quant à celle-ci, elle se place dessus ou dessous, suivant le besoin.

— *Deuxième faux mélange. Mélange partiel.* Cette sorte de *mélange* s'emploie pour les jeux où l'on ne distribue qu'une partie des cartes, le jeu de l'écarté, par exemple. Les cartes que le grec ne veut pas déranger sont glissées sous le jeu et notre tricheur a soin de conserver le petit doigt entre ce petit paquet et le paquet de dessus qu'il s'escrime à mêler exactement. Lorsqu'il a fini, il fait sauter la coupe pour ramener ses cartes en dessus; à moins que, faisant le pont, il ne laisse revenir ces cartes bien plus naturellement en dessus du jeu, par la coupe de son adversaire.

— *Troisième faux mélange : mélange classificateur.* Il s'agit ici de classer les cartes de façon à en donner de mauvaises à son adversaire et à se réserver les atouts et la retourne, opération difficile, qui demande du sang-froid, une profonde connaissance des cartes et une délicatesse extraordinaire de touche. Supposons qu'un grec veuille, à l'écarté, se réserver trois atouts et la retourne : il commence, en ramassant les cartes après le premier coup, par placer adroitement sur le jeu quatre cartes de même couleur, cartes qu'il a l'air de mettre là le plus naturellement du monde et qu'il ne perd pas de vue; puis, tout en causant, il divise le jeu en deux parties et en prend une dans chaque main, comme cela se pratique souvent pour les *mélanges* réguliers; il insère les paquets l'un dans l'autre, mais de façon que ces quatre cartes de prédilection restent toujours sur le tas, et il recommence plusieurs fois cette manœuvre; enfin, à la dernière fois, il fait passer sur les quatre cartes sept autres cartes, les premières venues, qui complètent la série nécessaire à la distribution. L'adversaire coupe, et aussitôt notre grec, faussant la coupe, ramène ses onze cartes sur le paquet et distribue.

— *Quatrième faux mélange*, dit *mélange à la parisienne* ou l'*éventail*. Ce faux *mélange* a pour but de conserver à toutes les cartes leurs positions respectives. Le grec commence par étaler le jeu en éventail, puis il en forme deux paquets dont il tient un dans chaque main. Faisant ensuite jouer à la fois et très-vivement les doigts de la main droite, il fait passer les cartes de cette main sous le paquet de la main gauche, ce qui produit, à s'y méprendre, l'effet d'insérer les cartes les unes dans les autres; mais, loin d'être mêlées, elles ont la position que leur eût donnée une simple coupe. Pour remettre le jeu dans sa position primitive, il suffit de recommencer l'opération.

— *Cinquième faux mélange*, dit *à la grecque* ou la *queue d'aronde*. Ce faux *mélange*, qui a pour but, comme le précédent, de laisser aux cartes leur place respective, est employé par les grecs plus fréquemment que l'éventail, dont la répétition peut éveiller des soupçons. Pour exécuter la queue d'aronde, on commence par séparer les cartes en deux parties et on les insère les unes dans les autres, de façon que les cartes de l'un des deux paquets restent inclinées; alors, en maintenant les cartes avec la main gauche, le grec feint, de la main droite, d'égaliser le jeu pour rendre le *mélange* complet; mais, en réalité, il fait décrire aux cartes inclinées un arc de cercle, qui les dégage et qui permet à l'opérateur de les retirer du jeu, en ayant l'air de séparer de nouveau le paquet en deux parties. Il replace alors les cartes dans leur position première. Ce faux *mélange*, le plus difficile de tous, prête en revanche à l'illusion plus que tout autre. « Il faut voir, dit Robert-Houdin, comme un grec sait, avec une élégante adresse, tout en ramassant les cartes, choisir celles qu'il pense devoir lui être favorables, puis les classer dans le jeu à la faveur d'un *mélange* des plus naturels, et enfin neutraliser la coupe sous les yeux mêmes d'une galerie vivement intéressée! »

Mélanges littéraires et philosophiques, de Voltaire (édition de Kehl, 1785-1789, 10 vol. in-8^{o}). Ils comprennent une notable partie des œuvres en prose du grand philosophe : l'*Essai sur la poésie épique*, l'*Essai sur les guerres civiles de France*, les *Lettres philosophiques sur les Anglais*, l'*Introduction à un traité de métaphysique*, les *Eléments de la philosophie de Newton*, l'*Histoire du docteur Akakia*, etc. Les *Lettres sur les Anglais*, où l'auteur fait connaître la littérature, les opinions, les sectes, la philosophie et la science anglaises (Newton, Locke, Bacon, Shakspeare, Congreve, Wicherley, Addison, Pope), rappellent la logique et la plaisanterie des *Provinciales*. La hardiesse des aperçus et la gaieté de l'allure caractérisent ces piquantes dissertations, qui exercèrent une grande influence sur l'esprit public. Voltaire rendit encore un grand service en expliquant dans un clair langage le véritable système du monde et les principaux phénomènes de l'optique, dans les *Eléments de Newton*. L'*Histoire du docteur Akakia* n'est qu'un persiflage spirituel à l'adresse de Maupertuis. On y trouve encore ses éloquents mémoires en faveur de Sirven, de Calas, de La Barre, etc. Cette foule d'écrits semble être le produit d'une collaboration multiple; elle justifie le mot de Frédéric II, disant : « M. de Voltaire valait seul toute une académie. » Toujours prêt à traiter toutes les matières, à saisir tous les événements, à marquer tous les ridicules et tous les abus, à flétrir toute iniquité; s'armant du droit de tout dire, il jette sur le monde un coup d'œil libre et hardi. Il émeut et il amuse, il s'indigne et il raille, il instruit et il éclaire. Tous ses écrits respirent une morale persuasive; sous toutes les formes, ils reproduisent ces maximes de tolérance et d'indulgence, ces anathèmes lancés contre la tyrannie et l'hypocrisie, que tout honnête homme voudrait avoir formulés le premier. Arbitre de l'opinion, Voltaire combat la magistrature inique et cruelle du temps, que la magistrature nouvelle ose encore vanter. Il réhabilite les victimes d'un fanatisme atroce et d'une jurisprudence barbare, les Calas, les Sirven, les Lally, les La Barre! Il prépare les réformes et les améliorations qui s'accomplirent après sa mort. « Ses *Mélanges de littérature*, dit Palissot, joignent à une variété de connaissances qui étonne le mérite de plaire, et sont écrits avec cette clarté continue, ce coloris brillant, cette magie séduisante qui caractérisent la plupart de ses ouvrages et qui nous a rendus, avec raison, si difficiles sur les productions des autres. »

Mélanges politiques et littéraires, par Chateaubriand (1802-1830). Ces *Mélanges* comprennent les diverses brochures et les principaux articles de journaux écrits par Chateaubriand avant 1830. Il écrivait dans le *Mercure* sous le Consulat, dans le *Conservateur* et dans le *Journal des Débats* sous la Restauration. Quelques fragments littéraires sont consacrés à trois ou quatre noms de la littérature anglaise et à la critique de quelques ouvrages de Bonald, de Michaud, de Rollin, de Barante, etc. Les *Mélanges politiques*, dans lesquels figurent les *Opinions et discours parlementaires*, renferment une foule de petits écrits de circonstance, un grand nombre d'articles polémiques sur les affaires du temps (1818-1827) et, de plus, quatre brochures ou mémoires qui ont eu un grand retentissement. Le pamphlet intitulé *De Buonaparte et des Bourbons*, publié dès le 30 mars 1814 et répandu par milliers d'exemplaires, valut une armée à Louis XVIII, de l'aveu même de ce prince. L'auteur y saluait avec transport le retour des Bourbons et dirigeait contre l'empereur déchu les plus virulentes attaques. Le *Rapport sur l'état de la France*, adressé à Louis XVIII réfugié à Gand, eut encore un bruyant succès, mais une moindre influence : ce mémoire est trop poétique pour être vrai. Les *Réflexions politiques* (1814) avaient pour objet la sortie des armées alliées du territoire français. La *Monarchie selon la charte* est un traité de droit constitutionnel à l'usage des émigrés, dont l'éducation politique était à faire. L'auteur y attaque la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816, qui dissolvait la Chambre introuvable. Dans ses *Discours* et dans sa *Polémique*, où respire une éloquence passionnée, Chateaubriand réclame la suppression de la censure, la liberté de la presse et l'indépendance de la Grèce; mais surtout il fait une guerre des plus vives aux ministères Decazes et Villèle. Ces articles de journaux sont écrits d'un style nerveux et coloré.

L'homme qui disait : « Je suis bourbonien par honneur, monarchiste par raison, républicain par goût et par caractère, » cet homme-là n'a pu mettre dans ses écrits, pas plus que dans ses actes, cette unité, cette logique, cette cohésion qu'il n'avait pas dans l'esprit. Du 26 mars 1814 au 6 juin 1824, ses écrits sont ceux d'un royaliste pur; du 6 juin 1824, date de son renvoi du ministère, à 1830, c'est la polémique d'un opposant libéral, qui devait ensuite être tout à la fois royaliste et républicain. Il est impossible de trouver une ligne suivie, un sens logique dans l'ensemble de ces publications. Côte à côte ou successivement, on y lit des hommages au régent d'Angleterre et au duc de Wellington; des invectives adressées à Napoléon; des injures jetées aux hommes de la Révolution; des appels à la conciliation et au respect de la charte; des propositions de mesures impossibles à prendre (comme la suspension de l'inamovibilité des juges pour une année); des sarcasmes implacables contre tous les ministères de transaction; des invocations à la liberté et des vœux pour le gouvernement des royalistes purs; un traité constitutionnel libéral, se terminant par un programme exclusif et factieux, qui poussait le pouvoir hors des voies de la modération; des articles violents contre ses collègues de la veille et contre la monarchie, de manière à recueillir les bravos des partis opposés. Deux sentiments qui se confondent, l'orgueil et la colère, l'ambition et la haine, expliquent ces revirements et ces contrastes. En dépit de ses préfaces, rédigées après coup, on voit trop que l'auteur n'a songé qu'à son influence et à sa popularité. Mais si ses écrits de polémiste ne révèlent ni esprit politique ni but réfléchi, ils répandent une vive lumière sur une foule de questions et ils ont, en somme, rendu service à la liberté. Le littérateur y fait meilleure figure que le publiciste. On y rencontre de belles pages, d'une touche vive et ferme. Un grand talent d'écrivain et une imagination passionnée se manifestent dans ces pages, souvent éloquentes, où la sincérité du ressentiment a mieux inspiré l'auteur que ses prétendues convictions monarchiques ou religieuses.

Mélanges de littérature, par Suard (1803, 3 vol. in-8^{o}). Ces trois volumes contiennent à peu près tous les travaux de l'auteur. Le recueil s'ouvre par d'intéressantes notices sur La Rochefoucauld, le pape Clément XIV, La Bruyère, Mirabeau, Pigalle. Dans la première, le critique a saisi avec beaucoup de sagacité le point culminant de l'époque où parut La Rochefoucauld; il a caractérisé, avec la même finesse d'observation, l'esprit de ce siècle, si opposé, même dans ses conformités apparentes, à l'esprit du siècle suivant. Dans la notice sur le pape Clément XIV, il peint ce pontife en peu de lignes : « La véritable gloire de Ganganelli sera d'avoir fait cette grande fortune sans hypocrisie, sans intrigue et sans bassesse; d'avoir eu des mœurs, de la simplicité et le goût des lettres dans le pays de la corruption, de la charlatanerie et de l'ignorance. » Le jugement formulé sur La Bruyère prouve que Suard avait bien étudié la nature de son talent. Il établit, par des distinctions judicieuses, l'espèce de génie propre à chacun de nos trois célèbres moralistes, Montaigne, La Rochefoucauld, La Bruyère. Le fragment sur Mirabeau est faible : Suard s'est trop appliqué à tenir une sorte de balance entre l'enthousiasme que méritait le célèbre tribun et la haine qui s'est acharnée après lui. La notice sur le sculpteur Pigalle, écrite avec beaucoup de goût, renferme d'élégants aperçus sur l'art du sculpteur. Parmi les morceaux de littérature, il y a à citer les *Conseils à un jeune homme*. De l'esprit et une grande connaissance du monde, des observations justes se trouvent dans les *Lettres du Solitaire des Pyrénées*. Une dissertation sur les *Anciens poëtes de l'Europe* et une autre sur l'*Origine des langues* sont deux petits traités composés de recherches faites avec goût, méthode et prudence; mais les travaux plus récents leur ôtent beaucoup de leur première utilité. Les recherches de Suard sur les *Improvisateurs* font connaître quelques-uns de ces hommes extraordinaires, vrais prodiges dans ce genre, qu'a produits l'Italie. Des principes sur la manière d'écrire, exposés avec clarté et précision, maintiennent sa valeur au fragment intitulé : *Du style*. Les morceaux qui ont pour titre : *Voltaire et Bettinelli*, *De la liberté de la presse*, *Lettres sur la censure des théâtres*, *Des mystères du moyen âge*, et les notices ou digressions sur Robertson, Isocrate, Homère, Pindare, Horace, Catulle, le Tasse, l'Arioste, Corneille, Vauvenargues, sont écrits dans un esprit indépendant, mais sans grande originalité ni grands efforts de style. On y reconnaît trop le journaliste obéissant aux besoins du moment, le classique de bonne foi qui se défend de l'enthousiasme comme du mauvais goût, et l'homme du XVIII^{e} siècle expirant dont les opinions, le caractère et la conduite ne sont pas toujours en parfait accord. Suard était un esprit supérieur, il pouvait laisser mieux que des *Mélanges*. Ce qu'il a de plus saillant, c'est un tact particulier pour caractériser le talent et la physionomie des écrivains célèbres dont il parle.

Mélanges de littérature, par Morellet (4 vol., 1818). Ils se composent d'abord des œuvres académiques de l'auteur : *Discours de réception*, *Eloge de Marmontel*, *Eloge de l'abbé Millot*, *Refutation de l'écrit de Chamfort contre les Académies*. Morellet présente ensuite ses essais critiques, où il y a plus de raison que d'éclat et d'élégance; une préface ingénieuse et caustique pour la comédie des *Philosophes* de Palissot; les *Si* et les *Pourquoi*, imités des *Quand* de Voltaire; la *Théorie du Paradoxe*, adressée à Linguet; la critique raisonnée de quelques ouvrages de Chateaubriand, etc. Les plus intéressants des opuscules de Morellet sont ceux où il examine les questions d'économie et de morale. L'auteur démontrait, dès 1775, la nécessité de la discussion par la presse des matières d'administration et de gouvernement, l'utilité de la recherche contradictoire des meilleurs principes d'économie politique. Les derniers fragments du recueil sont encore relatifs au droit public; l'auteur y fait l'apologie de la philosophie contre ceux qui l'accusent des maux de la Révolution; il y fait le récit de quelques événements de septembre 1792, et offre un tableau de la Commune de Paris en septembre 1793. Plusieurs de ces morceaux sont la traduction de certains écrits politiques de Franklin, de Livingstone, de Swift, de Mitford et des fameux discours prononcés par Pitt, en 1799, contre « les opinions armées » de la Révolution française, qui menaçaient, suivant Pitt, de ne laisser au reste de l'Europe « ni armées ni opinions. » Le talent de Morellet se compose surtout d'ironie froide et de raison mordante; son style, sans élégance et sans agrément, est clair et serré.

Mélanges politiques, littéraires et philosophiques, par M. de Bonald (2 vol., 1819), recueil d'articles publiés dans le *Mercure* et dans le *Journal des Débats* sous l'Empire et sous la Restauration. Tous ces écrits ont une même tendance et un même caractère philosophique. L'auteur y conclut à peu près dans le sens des idées professées par de Maistre. Dans la partie littéraire, il traite des *Ecrits de Voltaire*, de l'*Indépendance des gens de lettres*, de l'*Influence du théâtre sur les mœurs et le goût*, de l'*Esprit et du génie*, du *Style et de la littérature*, du *Beau moral et du but moral dans la tragédie*, de la *Littérature française au* xviiie *siècle*, de la *Manière d'écrire l'histoire*, des *Langues*, de la *Guerre des sciences et des lettres*, de l'*Education et de l'instruction*, du *Poëme épique*, des *Progrès et de la décadence des lettres;* tels sont les titres des principaux chapitres. En philosophie et en politique, l'auteur présente des réflexions quelquefois paradoxales sur les sujets suivants : les *Principes et leur application*, la *Philosophie morale et politique du* xviiie *siècle*, la *Politique et la morale*, l'*Unité religieuse en Europe*, l'*Argent et le prêt à intérêt*, les *Juifs*, les *Lois et les mœurs considérées dans la société en général*, les *Préjugés*, la *Richesse des nations*. Dans tous ces écrits, même dans les dissertations littéraires, l'auteur poursuit un but politique; il y fait tout concourir : métaphysique, morale et religion, et il établit son argumentation sur les rapports qui existent entre ces divers ordres de questions. Opposé en tout aux tendances de la société moderne, il n'aime ni le luxe, ni l'industrie, ni les grandes capitales, ni les gens de lettres, ni le crédit, ni le télégraphe, rien de ce qui centralise et mobilise. Partisan de la théocratie et de la monarchie absolue, il proteste contre les constitutions écrites. Son idéal étant contraire aux principes contenus dans la Charte, il n'accepte que le fond du gouvernement de la Restauration, et il en rejette la forme adoptée. Bonald, du reste, est le publiciste, le théoricien de l'Empire, et non de la Restauration; c'est ce qu'on a trop oublié. Tous ses écrits, y compris ses *Mélanges*, ne sont que le développement de la thèse soutenue dans la *Législation primitive*, et ce livre n'est autre chose que le *Contrat social retourné*. L'auteur se renferme dans un petit nombre de formules; il n'en sort pas et veut en faire sortir tout. Bien qu'il emploie les armes du raisonnement plutôt que celles du sentiment, bien qu'il ne s'inquiète pas d'émouvoir et qu'il ne sache pas persuader, en dépit de leur allure dogmatique, les *Mélanges* de Bonald sont d'une lecture agréable; ils font penser et réfléchir. Leur style ferme, sévère, presque toujours excellent, donnerait de la valeur aux opinions, si elles n'étaient le fragile échafaudage « d'un rêve politique, » comme il l'a déclaré lui-même.

Mélanges de littérature et de critique, par Ch. Nodier (1820, in-8°). L'auteur a réuni dans ce volume les articles de critique publiés par lui sur les principaux ouvrages parus de 1800 à 1820. Les grands noms du commencement de ce siècle, Chateaubriand, Mme de Staël, Chénier, Lemercier, Ballanche, lord Byron, passent tour à tour devant lui. En lisant les appréciations dont ils sont le sujet, on découvre certains petits côtés inconnus de l'histoire littéraire. A quoi tient souvent la gloire, le succès? Nodier nous l'apprend à l'article Chateaubriand : « Le *Génie du christianisme*, dit-il, eut peu de succès lors de son apparition; il avait fait si peu de bruit dans sa chute, que M. Ginguené, qui en rendait un compte fort malveillant dans la *Décade* six semaines après sa publication, s'excusait d'arriver trop tard pour parler d'un livre oublié. Bonaparte, dont le livre servait les projets, vint en aide à l'auteur; il infligea pour *pensum* à l'Académie, dont il était mécontent, de s'occuper de cet ouvrage qui donnait le signal d'une restauration religieuse. » Charles Nodier ne se consacre pas exclusivement à l'examen des ouvrages de poésie et de littérature; certaines préférences particulières l'entraînaient vers l'érudition. Il était bibliomane, et il le prouve bien dans son compte rendu des travaux de Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. On trouve aussi dans ce volume quelques études d'histoire, notamment un travail sur le *Cardinal de Retz*. Pour ce qui regarde le côté doctrinal de la littérature et la lutte qui commençait alors entre les classiques et les romantiques, on constate avec étonnement que Ch. Nodier, un des plus chauds partisans du romantisme lorsqu'il eut réussi, ne le servit guère au début. Les articles recueillis dans ces *Mélanges* sont d'un esprit flottant; ils montrent un homme fin et délicat, un critique consciencieux, mais timoré, et qui craint d'accuser nettement ses préférences.

Mélanges asiatiques, par M. Abel Rémusat (1825, 2 vol. in-8°). M. Rémusat a réuni sous ce titre les travaux qui le font considérer à juste titre comme le créateur des études sinologiques en France. Le recueil se compose d'une quarantaine d'articles sur différents sujets d'histoire, de philosophie et de linguistique orientale. Quelques-uns de ces articles sont des comptes rendus de traductions ou de publications importantes; parmi ceux-ci, il faut citer la critique de l'*Asie polyglotte* de Klaproth, des *Monuments de l'Indoustan*, par Langlès, la traduction de *Mencius*, par M. Stanislas Julien. La linguistique orientale est traitée à fond dans une étude sur l'*Origine des formes grammaticales*, dans les articles consacrés à la transcription des mots orientaux en lettres européennes, à la partie sanscrite du vocabulaire philosophique en cinq langues, publié en Chine, et dans trois ou quatre opuscules spéciaux sur le dictionnaire, la langue et la littérature chinoises. La partie historique du recueil se compose de résumés concernant les relations politiques de la France avec les empereurs mongols, article qui contient en germe l'*Histoire des relations de la Chine avec l'Europe*, par G. Pauthier; d'un article fort intéressant sur une ambassade chinoise en Tartarie. Les études religieuses ont une importance plus grande. Parmi les meilleurs morceaux de ces *Mélanges*, nous citerons celui qui concerne les *Traductions de la Bible* en langue chinoise, et le *Discours sur l'origine de la hiérarchie lamaïque*. Le savant orientaliste considère, dans ce dernier article, la forme adoptée par la religion bouddhique au Thibet comme une importation chrétienne des nestoriens qui remplissaient toutes les parties de la Tartarie avoisinantes du Thibet. Nous dirons encore un mot des travaux qui se rapportent aux philosophes chinois, entre autres à Lao-tseu, dont Rémusat a traduit un ouvrage, le *Livre des récompenses et des peines*. En quelques points ses opinions ont été abandonnées, et l'esprit général de son œuvre a un peu vieilli; mais la science, qui lui doit de véritables progrès, n'a pas encore annulé les travaux de cet esprit sérieux et judicieux.

Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature, par M. de Féletz (6 vol., 1828-1830). Ces *Mélanges* sont un choix d'articles donnés par M. de Féletz au *Journal des Débats* sous le premier Empire et sous la Restauration. L'auteur les a partagés en quatre divisions principales. Dans la première se rangent les écrits traitant de la religion et de la philosophie; dans la seconde, ce qui se rapporte à la littérature proprement dite; dans la troisième, les articles sur l'histoire générale, les mémoires, les correspondances, les antiquités et les voyages; dans la quatrième, les critiques et les analyses de romans, et les morceaux qui ne rentrent pas directement dans les autres divisions. Un dernier volume, publié en 1842, n'est pas le moins piquant du recueil. On y trouve d'excellentes notices biographiques et littéraires sur Fénelon et La Fontaine; des morceaux pleins de goût sur La Bruyère, Rollin, Montaigne, Mlle de Scudéry; des notices nécrologiques sur les principaux personnages politiques et littéraires de l'Empire et de la Restauration : Palissot, Geoffroy, Dussault, Suard, Delille, le duc de Richelieu, le cardinal de Beausset, Chateaubriand, de Bonald, Villemain, etc.

Ce qui fait la supériorité de ce recueil de *Mélanges*, c'est la présence d'une doctrine littéraire invariable; c'est la naïveté et la sincérité de sa démonstration, même quand elle prend pour prétexte un mauvais livre, un auteur médiocre. Ce n'est que plus tard que des hommes d'esprit et d'imagination ont inventé la critique fantaisiste et paradoxale. M. de Féletz et ses émules du *Journal des Débats* ont exercé dans leurs fonctions de critiques un rôle plus sévère et plus véritablement utile. Comme ses collègues, il eut ses moments de passion injuste, de sévérité excessive, ses préjugés et ses illusions politiques et littéraires. On peut lui reprocher les rancunes qu'il manifeste sans cesse contre les célébrités de la Révolution et de l'Empire. Mais il écrivait sous le joug de la censure; il fut, avec ses collaborateurs, la terreur de la littérature officielle. Les articles de M. de Féletz se recommandent par des mérites propres : l'urbanité du ton, la courtoisie même dans le persiflage, l'indépendance du critique à l'égard de ses amis illustres; enfin, un style vivant, qui n'est autre que celui d'une causerie spirituelle.

Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, par Charles Nodier (1829, in-8°). Cinquante-deux notices bibliographiques, sur des livres rares et curieux, forment ce recueil de *Mélanges* très-estimé. Nodier était un chercheur; il avait collectionné bon nombre de livres rares, qu'il s'était amusé à décrire et à analyser; sa position à la bibliothèque de l'Arsenal lui permit de compléter ses recherches et de les étendre. Il aimait à suivre dans les mains de leurs propriétaires successifs les curiosités bibliographiques, à constater leurs apparitions dans les ventes et les prix qu'elles atteignaient. C'est le résultat de ces recherches qu'il a consigné dans ces *Mélanges*. Il relève, chemin faisant, les erreurs où sont tombés des bibliographes bien plus savants que lui, qui ont cru à la multiplicité de quelques exemplaires presque introuvables; tandis qu'en contrôlant les renseignements, en rapprochant les dates, on ne trouve plus qu'un seul exemplaire, ayant changé de main deux ou trois fois. Ces notices sont pour la plupart exactes, et l'esprit de Ch. Nodier fait trouver de l'intérêt à des discussions en elles-mêmes arides.

Une suite a été donnée à ce petit ouvrage dans un catalogue intitulé : *Description raisonnée d'une jolie collection de livres* (1844, in-8°). Cette collection de livres n'est autre que celle même de Ch. Nodier; il en avait préparé la description quelques années avant sa mort, et elle a été achevée par un de ses amis, G. Duplessis.

Mélanges religieux et philosophiques, de Lamennais (1819-1835, 3 vol. in 8°). Chaque volume forme une série publiée sous un titre distinct : *Mélanges religieux et philosophiques* (1819); *Nouveaux Mélanges* (1826); *Troisièmes Mélanges* (1835). Ils offrent ensemble la réunion de cent dix-neuf opuscules ou articles de journaux, antérieurement publiés à part. Ces écrits si divers reflètent merveilleusement les passions diverses et les agitations tumultueuses d'un temps déjà si loin de nous, bien que quarante ans à peine nous en séparent. Les générations d'alors croyaient à l'éclosion prochaine d'un monde nouveau, et Lamennais partageait cette illusion généreuse...

On peut relever bien des changements de doctrine et des contradictions dans cette suite de travaux qui embrassent une si longue partie de la carrière de Lamennais; il s'en excuse, en érigeant en dogme la nécessité de modifier ses opinions à mesure que la vérité apparaît plus entière. « Il n'y a pas d'état plus déraisonnable, écrit-il en 1835, que de rester toujours dans les mêmes idées. La vérité est progressive. Il faut changer avec elle : ceux qui ne changent pas ne la connaissent pas, ne vivent pas, sont incapables d'expérience. Cet état implique ou la persuasion que l'on sait tout, que l'on a tout vu, tout conçu, ou la volonté de ne pas voir plus, de ne pas concevoir mieux; et lorsque, en outre, on prétend faire de cette idée quelconque à laquelle on s'est cramponné en passant, comme à une pointe de rocher pendante sur le fleuve, la station dernière de l'humanité, aucune langue ne fournit le mot pour exprimer un pareil excès d'extravagance. »

Les *Troisièmes Mélanges* sont importants en ce qu'ils contiennent toute la polémique de Lamennais contre l'administration et le clergé au moment de sa rupture définitive avec l'Église.

Mélanges phéniciens ou **Commentaires sur l'histoire des Phéniciens** (*Miscellanea Phœnicia, etc.*), par Hamaker (Leyde, 1828, 1 vol. in-4°). Cet ouvrage est divisé en six livres, dont nous allons transcrire les titres, pour que nos lecteurs voient ainsi d'un seul coup d'œil l'ensemble et l'ordre des précieuses recherches qu'il contient : I. *Interpretatio monumentorum cum punicis inscriptionibus, quæ recens in museum Lugduno-Batavorum illata sunt*. II. *Explicatio inscriptionum aliquot phœniciarum, magnam partem ineditarum, quæ apud exteros asservantur*. III. *Novæ curæ in lapides humbertianos aliosque antea a nobis editos et explicatos, item in inscriptiones citienses*. IV. *Explicatio nummorum phœniciorum et hasmonæorum, item lapidum pretiosorum, quibus litteræ phœniciæ inscriptæ sunt*. V. *Interpretatio locorum nonnullorum Sanchoniatonis et aliorum, item nominum propriorum virorum et feminarum cum Phœnicum et Carthaginensium, tum Cypriorum quæ apud veteres memorantur*. VI. *Explicatio nominum multorum, in geographia veteri Phœnices, Cypri et Africæ occurrentium, item glossarum aliquot punicarum et cypriarum*. Quelques pages de supplément et diverses tables complètent le volume.

L'objet des quatre premiers chapitres est de fixer la lecture de ces restes de l'écriture phénicienne, et une chose qui ne peut manquer de frapper d'abord l'attention, c'est l'extrême divergence qu'on observe entre les diverses manières dont une même inscription est lue par des hommes tels que Kopp, Gesenius, Hamaker et Quatremère. Une grande partie de l'ouvrage de M. Hamaker est employée à combattre les opinions ou les conjectures proposées par Kopp et Gesenius, et à justifier celles qu'il a cru devoir adopter. Mais, abstraction faite de cette divergence, Hamaker lui-même, presque à chaque page, se trouve arrêté par certaines lettres dont les valeurs se confondent, et ce n'est que par des raisonnements souvent fort hasardés qu'il se décide à choisir.

M. Hamaker est revenu, dans ces *Mélanges*, sur la fameuse inscription bilingue, attribuée à la Cyrénaïque, dont plusieurs savants, à son exemple, ont essayé d'expliquer la partie phénicienne, ou supposée telle, et de fixer la date et le véritable objet. Il n'élève aucun doute sur l'authenticité de ce monument, qui a paru fort suspect à plusieurs autres savants.

Nous ne pouvons suivre M. Hamaker dans les différentes questions qu'il a étudiées, ni dans l'étude des monuments dont il s'est occupé. Malgré les réserves que nous avons faites, on ne saurait trop rendre justice à la vaste érudition dont il a fait preuve dans ce travail, ainsi qu'à la sagacité avec laquelle il a rapproché et mis à profit tout ce qui pouvait venir à l'appui de ses explications.

Mélanges philosophiques, de Jouffroy, une des productions les plus importantes de la philosophie en France depuis le commencement du xixe siècle, publiés en 1833 (1 vol. in-8°). Ils se composent d'articles la plupart assez étendus, insérés d'abord dans des recueils périodiques, parmi lesquels le journal le *Globe*. Le volume se divise en quatre parties. La première, consacrée à la philosophie de l'histoire, contient les morceaux suivants : 1° *Comment les dogmes finissent;* 2° *De la Sorbonne et des philosophes;* 3° *Réflexions sur la philosophie de l'histoire;* 4° *Bossuet, Vico, Herder;* 5° *Du rôle de la Grèce dans le développement de l'humanité;* 6° *De l'état actuel de l'humanité.*

La deuxième partie, consacrée à l'histoire de la philosophie, contient : 1° *De la philosophie et du sens commun;* 2° *Du spiritualisme et du matérialisme;* 3° *Du scepticisme;* 4° *De l'histoire de la philosophie.*

La troisième partie est relative à la psychologie; elle renferme : 1° *De la science psychologique;* 2° *De l'amour de soi;* 3° *De l'amitié;* 4° *Du sommeil;* 5° *Des facultés de l'âme humaine.*

La quatrième traite de la morale; elle contient : 1° *De l'éclectisme en morale;* 2° *Du bien et du mal;* 3° *Du problème de la destinée humaine;* 4° *Méthode pour résoudre le problème précédent.* Ce dernier paragraphe ne se trouve que dans les éditions postérieures (1838-1860). Jouffroy doit à ce livre une bonne moitié de sa gloire; chacun des articles qui le composent fit du bruit à son apparition.

L'apparition de l'article *Comment les dogmes finissent* fut un événement, qui compte encore dans l'histoire des lettres françaises. Il a vu le jour dans le *Globe* du 24 mai 1825. Sans que l'auteur le dise formellement, il a en vue l'*Essai* de Lamennais sur l'indifférence en matière de religion.

L'article *De la Sorbonne et des philosophes*, inséré dans le *Globe* du 15 janvier 1825, fut en quelque sorte, pour ce journal, une déclaration de principes. Jouffroy constate l'état des mœurs à propos de la science, et démontre que dorénavant elle ne sera plus un privilége réservé à quelques-uns, mais que tous sont appelés à en jouir si bon leur semble. L'ironie du langage de Jouffroy et la lucidité qu'il apporte à exposer ses idées sont des qualités précieuses. Il sait en effet, sous une forme toujours littéraire et simple, mettre à la portée du vulgaire les secrets auparavant enfouis dans les livres. Jouffroy cède volontiers aux préoccupations du moment. Sa philosophie consiste d'ordinaire à discuter à un point de vue général les questions à l'ordre du jour. Dans ses *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*, les idées en voie de formation autour de lui sont constamment présentes à sa pensée. La question du progrès venait d'être posée bruyamment : « La grande différence, écrit Jouffroy, qui sépare l'homme du reste des animaux, c'est que la condition de ceux-ci ne change pas avec les siècles, tandis que celle de l'homme est dans un mouvement perpétuel de transformation. »

Le chapitre des *Mélanges* intitulé : *Du rôle de la Grèce dans le développement de l'humanité*, est également tout de circonstance. On était en 1827; les Grecs étaient en armes et les puissances maritimes de l'Europe s'apprêtaient à intervenir en leur faveur. Ses *Considérations sur l'état actuel de l'humanité* font suite à celles qu'il vient de développer sur la Grèce. Il a réuni sous ce titre les deux premières leçons de son cours de 1826 sur la philosophie de l'histoire. Les quatre derniers morceaux des *Mélanges* renferment la substance de son enseignement de morale.

Mélanges philosophiques (NOUVEAUX), de Jouffroy, recueil posthume, dû à M. Damiron (1842, in-8°) L'éditeur a reproduit les travaux de Jouffroy, en les classant par ordre méthodique, de façon que ce volume fît suite au premier. On y trouve les études suivantes : 1° *De l'organisation des sciences philosophiques*, travail divisé en trois parties. La troisième est la plus considérable au point de vue scientifique et se subdivise elle-même en trois chapitres, psychologie, logique, morale; 2° *De la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie;* 3° *Rapport sur un concours relatif aux écoles normales primaires;* 4° *Discours prononcé à la distribution des prix du collége Charlemagne en* 1840; 5° *Ouverture des cours d'histoire de la philosophie ancienne à la Faculté des lettres en* 1828; 6° des fragments intitulés : *Faits et pensées sur les signes*; 7° leçon du 7 février 1834, sur la *Sympathie*. Tous ces chapitres sont rédigés et écrits de la main de Jouffroy, si l'on en excepte la leçon sur la *Sympathie*, qui n'est qu'un résumé sténographique. Le morceau capital des *Nouveaux Mélanges*, par son objet et son étendue, est, sans contredit, le *Mémoire sur l'organisation des sciences philosophiques*. « Au fond, dit M. Damiron, c'est une composition du genre du *Discours sur la méthode*. » Cette comparaison n'est point exagérée. Jouffroy y traite les mêmes questions que Descartes, et souvent dans un langage qui n'est pas inférieur à celui du grand philosophe. Il offre des côtés neufs qui ne se sont jamais offerts à l'esprit de Descartes, qui n'eussent pas été compris de son temps. Le fragment intitulé *Faits et pensées sur les signes* est le dernier écrit de l'auteur. « On voit, dit M. Damiron qui a fait l'inventaire des papiers de Jouffroy, par des dates de lettres, sur le revers desquelles il est jeté comme pièce à pièce, qu'il a été composé vers le mois de septembre ou d'octobre 1841, de sorte qu'on peut considérer ces quelques pages comme le testament du philosophe.

A l'occasion de la publication de ces *Mélanges*, on accusa M. Damiron de n'avoir pas mis au jour tout ce qu'il avait trouvé dans les papiers de Jouffroy. P. Leroux, dans sa brochure *De la mutilation des manuscrits de Jouffroy*, lança les plus vives attaques contre lui. M. Damiron avoua le fait, en se retranchant derrière des considérations de famille et en arguant de la nécessité qu'il y avait à ne pas compromettre l'enseignement universitaire. Il n'en est pas moins regrettable qu'on ait privé le public de la meilleure partie, peut-être, des pensées d'un homme comme Jouffroy.

Mélanges historiques et littéraires, de M. de Barante (1835, 2 vol. in-8°). Les divers travaux qui composent ce recueil ont tous été entrepris dans un esprit manifestement hostile à la Révolution, aux idées de 1789; on n'y retrouve pus cependant cette niaise irritation particulière aux partisans de l'ancien régime. M. de Barante, il le déclaré lui-même, a toujours eu un grand éloignement pour la polémique, parce que la vie militante de la controverse exagère les opinions et engendre des habitudes de malveillance. Le plus souvent, il n'a écrit dans les journaux qu'à propos des hommes dont le caractère et le talent lui plaisaient, et il conserve toujours une certaine dose d'impartialité.

Une grande partie de ces *Mélanges* a vu le jour à une époque difficile pour les écrivains, comme le prouve le récit qu'ils contiennent des entraves que la censure impériale mettait à la publication d'œuvres souvent inoffensives. Par exemple, elle trouva qu'il était *indécent* que l'article *Charette*, inséré dans la *Biographie universelle* de Michaud, eût plus de pages que l'article *Charlemagne*. Le premier volume, sous forme de notices biographiques, donne en réalité une histoire presque complète des guerres de la Vendée. L'auteur avait déjà décrit la première phase de ces guerres dans les *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*. Les événements qui ont suivi trouvent place dans les biographies de Charette, de Stofflet, de Cathelineau et autres chefs de la révolte; ces études peuvent être d'un grand secours aux historiens de la Vendée, car M. de Barante a longtemps habité la contrée et il lui a été confié un grand nombre de notes, de mémoires, de documents curieux sur cette triste et remarquable époque de notre histoire. Le second volume renferme des études pleines de charme sur le moyen âge, ses historiens et ses hommes politiques, Froissart, Commines, Brantôme, Xaintrailles, Théodore de Bèze. Le fragment intitulé *Jacques Bonhomme* est plein d'humour et pourrait bien être une satire de cet ancien régime auquel il donne toutes ses préférences. Ce n'est pas la seule fois que M. de Barante se trouve entraîné par sa propre conscience et son impartialité; pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le remarquable article qu'il a consacré au général Foy.

Mélanges historiques et littéraires, par M. P. Mérimée (1855, in-18). Ces *Mélanges* sont un recueil d'articles parus originairement dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Moniteur*. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas attendu quelques années, car il aurait pu y joindre d'autres travaux plus importants et qui n'ont pas été réunis en volume. L'archéologie y tient plus de place que l'histoire proprement dite, et l'on retrouve là les goûts spéciaux de l'inspecteur des monuments historiques. Les principales études sont celles qui regardent l'*Hôtel de Cluny*, le *Tombeau de Tarragone*, découvert par les galériens de la reine d'Espagne, la *Restauration du Musée*, l'*Inventaire des joyaux de Louis, duc d'Anjou*. Même lorsque l'auteur aborde l'histoire, c'est par ses petits côtés. Il aime à traiter les sujets les plus stériles ou insignifiants en apparence. Les annales du peuple russe, l'histoire des Cosaques de l'Ukraine deviennent intéressantes sous sa plume, grâce à son érudition, car il a pu dépouiller des documents curieux et inédits, grâce à sa connaissance des langues russe et polonaise. L'auteur est encore mieux inspiré quand il daigne sacrifier ses goûts personnels, son amour de l'inconnu, pour s'attaquer à des sujets d'une plus haute portée. On retrouve le maître dans l'*Etude sur les Mormons*, dans les grands travaux analytiques consacrés à l'*Histoire ancienne de la Grèce* par Grote, à l'*Histoire de la littérature espagnole* par Ticknor, et dans l'étude intitulée : les *Romains sous l'empire*, etc. Ces fragments de critique historique et littéraire brillent surtout par le talent d'exposition. Dans les sujets d'érudition pure, M. Mérimée intéresse par cette sagacité particulière qui découvre dans les documents des lueurs nouvelles, fait des rapprochements inattendus, et reconstruit avec bonheur, à l'aide de quelques données, des phases historiques restées incertaines.

Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires, par M. Louis Veuillot (1856-1860 et années suivantes, 12 vol. in-18). Ce volumineux recueil est censé représenter la fleur des travaux de L. Veuillot à l'*Univers*; mais c'est en quelque sorte une supercherie, car l'auteur n'a guère extrait de sa polémique journalière que les articles les plus anodins, laissant de côté ceux qui sont précisément caractéristiques de sa manière. Il entreprit la réimpression de ces *Mélanges* en 1856, au plus fort de sa querelle avec une partie de l'épiscopat français, et, pour prouver que, parmi les évêques, ceux qui le soutenaient avaient raison de le présenter comme un adversaire loyal et de bonne compagnie, il a choisi, pour les reproduire, ceux de ses articles dont le ton est le moins agressif. Ce recueil ne donne donc pas du tout la physionomie vraie et complète du polémiste, accusé par M. de Montalembert lui-même d'être « passé maître en l'art de l'invective. » Qui oserait dire que j'injurie jamais? semble-t-il s'écrier en présentant ces volumes. Prenez et lisez; vous verrez que je suis un petit saint. Ces finesses ne peuvent tromper personne.

En eux-mêmes, ces *Mélanges* sont lourds, monotones et fastidieux. Privés des bouffonneries qui les égayent ordinairement, les articles de M. Veuillot restent ce qu'ils sont au fond, vides et emphatiques. La période qui correspond aux dernières années de Louis-Philippe reproduit ses polémiques sur la liberté d'enseignement, sur la question des jésuites, ses luttes contre les universitaires, les professeurs du Collége de France, les romanciers feuilletonistes, et des croquis parlementaires sans valeur aucune. La période républicaine est la moins féconde; l'auteur, gêné dans son journal, a pris ses coudées franches dans les *Libres penseurs*. La période impériale se divise en deux moments, celui de l'acquiescement et de la ferveur, et celui de la scission. Journaliste, observateur, tacticien de parti, portraitiste, M. Veuillot est toujours aussi antipathique sous ces divers aspects. Ses polémiques, lors du coup d'Etat, contre les républicains sont surtout odieuses. « Il ne laisse pénétrer dans un fatras de lieux communs qu'une seule chose, dit L. Ulbach, c'est que, quand il ne prend pas ses sûretés contre ses adversaires par de bonnes grosses injures et des calomnies, M. Veuillot les prend par des dénonciations en règle et par son attitude à l'endroit du pouvoir. Il ne se hasarde jamais dans la discussion sans avoir attaché sur sa poitrine une formidable cocarde à laquelle on ne peut pas toucher sans qu'il vous accuse de sédition. Dès qu'on veut l'atteindre, il entre dans un poste et crie : A la garde! On lui parle religion, il répond par le Deux décembre. On veut une discussion sur les intérêts moraux, il vous somme de déclarer si vous êtes bonapartiste, fusionniste ou républicain. C'est là une habileté qui, pour être vulgaire, n'en a pas moins ses chances. » En effet, ceux qui tombaient dans le piége rencontraient devant eux, non plus M. Veuillot, mais les gendarmes; et l'homme de l'*Univers* de s'écrier : « Voyez comme j'avais raison! » C'est un choix fait parmi ces infamies que reproduit la première partie des *Mélanges*. La seconde est d'un ton moins assuré. Victime lui-même de ce pouvoir qu'il était si heureux d'appeler à son aide, M. Veuillot ne peut se défendre des plus tristes pressentiments; sa résignation chrétienne et son respect de l'autorité l'empêchent de faire un éclat, mais on sent tout le dépit qu'il éprouve d'une si monstrueuse ingratitude.

En résumé, ce recueil est aussi inutile qu'il est illisible; il ne pourrait servir que pour retracer l'histoire de polémiques irritantes, qui sont déjà loin de nous et bien oubliées. Tout au plus pourrait-on y suivre les progrès de l'ultramontanisme en France sous le second Empire. Il ne donne aucunement la physionomie habituelle de M. Veuillot; c'est dans les *Libres penseurs* qu'il faut la chercher.

Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique, par M. Ch. Asselineau (1857, in-18). Ce que Ch. Nodier avait fait précédemment sous un titre identique pour des livres rares de toutes les époques, M. Ch. Asselineau a tenté de le faire pour une période très-caractéristique de notre histoire littéraire; il a dressé le catalogue pittoresque de tous les livres éclos dans la ferveur du romantisme, de 1827 à 1840. Une curiosité rétrospective s'attache depuis quelque temps aux livres de cette époque, aux éditions originales des poëtes romantiques, qu'ils aient nom Hugo, Dumas, de Vigny, ou qu'ils s'appellent Petrus Borel, O'Neddy, Eusèbe de Salles, Arvers, Fontaney, Dovalle, etc., etc. Bon nombre de ces livres sont introuvables aujourd'hui, après avoir moisi longtemps sur les quais, dans les cases à deux sous. M. Ch. Asselineau a relevé et décrit avec soin tous ceux qu'il a pu rencontrer. En bibliographe exact, il ne laisse de côté ni le format, ni l'impression, ni le frontispice, ni les gravures, ni rien de ce qui est la physionomie même du livre, et, pour cette époque exubérante, ces détails sont précieux. Pour les chefs du romantisme, ceux dont les œuvres sont aujourd'hui entre les mains de tous, M. Ch. Asselineau s'est contenté de décrire leurs éditions princeps, devenues très-rares; pour les autres, il a dû dépasser les limites d'un simple catalogue. « Quelques-uns de mes chers romantiques sont aujourd'hui un peu oubliés, dit-il; il fallait justifier mes préférences... Je n'avais rien à révéler sur Victor Hugo, Dumas, Théophile Gautier, Jules Janin, de Vigny... J'avais tout à dire de Fontaney, d'Arvers, d'Ernest Fouinet, d'Eusèbe de Salles et de Philothée O'Neddy. » M. Asselineau leur a consacré des notices et des analyses destinées à fixer les lettrés sur la valeur de leurs œuvres. « On peut juger, ajoute-t-il, par ce qu'elle a laissé perdre, de la force de cette génération. On est surpris et charmé de rencontrer dans les limbes de l'oubli des talents fins, vigoureux, bien venus, des livres tels que le *Samuel Bach* de Théophile de Ferrière, que la *Sakontala* d'Eusèbe de Salles, que les *Scènes de la vie castillane* de Fontaney, livre incomplet qu'il serait facile de compléter, car la suite a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. Quant à Louis Bertrand, l'auteur de *Gaspard de la nuit*, c'est un maître. » M. Asselineau, on le voit, a l'enthousiasme de ses modèles.

Le volume se termine par une nomenclature des illustrateurs du temps et des livres qu'ils ont illustrés : Tony Johannot, Alfred Johannot, J. Gigoux, Célestin Nanteuil. Ces *Mélanges* constituent un livre intéressant, curieux, et qui simplifiera singulièrement la tâche de l'historien futur du romantisme.

Mélanges d'économie politique, d'histoire et de philosophie, par P. Rossi (2 vol., 1858). Outre ses grandes œuvres, ses travaux de droit pénal et son cours d'économie politique, publiés de son vivant, Rossi avait publié divers écrits, réunis dans ces *Mélanges*. Ils donnent peut-être une plus haute idée de ses facultés et une plus juste notion de son talent. Dans les *Considérations sur l'étude du droit dans ses rapports avec la civilisation et l'état actuel de la science*, travail qui date de 1820, Rossi révèle au public français l'existence de l'école historique des jurisconsultes allemands, et l'identifie pour le fond avec celle de Bentham. L'examen de l'*Essai sur la population*, de Malthus, lui donna l'occasion de réfuter les injustes attaques dont un publiciste philanthrope a été l'objet. Entre autres morceaux intéressants au point de vue général, on lit encore l'*Esquisse d'un traité sur le droit constitutionnel français*, qui renferme des aperçus profonds sur le rôle et le sens philosophique de l'Etat. Rossi n'excelle pas moins dans la dissertation historique. Il y a dans les *Mélanges* deux morceaux d'histoire moderne et deux morceaux d'histoire ancienne. Le premier expose les causes politiques qui empêchèrent Philippe II de réussir dans sa lutte contre les Pays-Bas soulevés. Le second morceau traite de la guerre d'Espagne sous Napoléon. Rossi juge surtout cette guerre comme acte politique. En étudiant l'histoire des peuples anciens, Rossi cherche moins une leçon de morale qu'une démonstration d'économie politique; c'est ainsi que, interprétant avec un esprit lumineux les faits entassés par l'érudition allemande, il démontre que les Grecs furent poussés à leur glorieuse activité par la nature même des produits de leur sol. Peu propice aux céréales, ce sol donne le vin et l'huile; sous peine de mourir de faim, il leur fallait faire des échanges, et le commerce est un instrument actif de progrès. Abordant l'économie politique chez les Romains, Rossi se rencontre en plus d'un point avec Dureau de La Malle et avec Mommsen. Son scepticisme sur les origines de Rome est celui des nouveaux investigateurs. Il admire médiocrement la sagesse du patriciat qui, ruinant la plèbe par l'usure et la poussant à des conquêtes sans fin, créa les armées permanentes et par suite l'empire. Il n'approuve pas non plus l'institution du tribunat, magistrature factieuse qui amena aussi l'empire, et le couvrit de son inviolabilité. Il explique ensuite, par la formation et par la consommation du capital économique de Rome, les grandeurs et la chute de l'empire. Un grand sens philosophique, un esprit rigoureux et trop décisif quelquefois, avant tout une raison pénétrante, positive et calme, caractérisent ces écrits.

Mélanges scientifiques et littéraires de Biot (1859, 3 vol. in-8°), recueil de morceaux scientifiques, littéraires, économiques et philosophiques publiés par l'illustre savant. On y trouve un ensemble d'articles très-variés et généralement intéressants; ils rappellent les phases diverses de la carrière parcourue par Biot; ce sont : l'*Eloge de Montaigne*, auquel l'Académie française a décerné une mention honorable en 1812; le prix fut remporté par M. Villemain; les récits des voyages scientifiques dont Biot fut chargé en maintes occasions, le charme de la narration n'est égalé que par la précision avec laquelle sont rapportés les travaux géodésiques de ces explorations si utiles à la science; des études sur le *Commerce des grains*, l'*Organisation de l'enseignement*, etc. L'archéologie astronomique, la paléontologie et d'autres questions d'une grande portée pour l'histoire de l'humanité avaient toujours stimulé l'esprit curieux et ouvert de Biot, et elles tiennent une assez grande place dans ce recueil. Biot avait consacré beaucoup de temps et des soins tout particuliers à l'examen de tout ce qui touche à la vie de Newton. A plusieurs reprises, il avait publié le résultat de ses travaux sur cet intéressant et controversé sujet; il les a résumés dans les *Mélanges*. Il y a recueilli également ses biographies de physiciens et d'astronomes, des discours funéraires, des rapports administratifs, etc. Quel que soit le sujet, le style est toujours d'une élégante précision et d'une admirable lucidité.

Le plus beau morceau oratoire du volume est sans contredit son *Discours de réception à l'Académie française* (1857); il est terminé par de fort belles considérations sur le rôle de la science pure et sur celui des académies qui en maintiennent la tradition. Biot ne veut pas qu'on étudie la science au seul point de vue des applications et qu'on maintienne la jeunesse dans le mépris des études spéculatives. Il défend la même thèse dans une préface au *Commercium epistolicum* de Leibniz. L'éloquence et l'élévation avec lesquelles l'illustre et savant écrivain a défendu la science ont été justement admirées.

Mélanges et pensées, recueil posthume de M. E. Géruzez (1867, in-8°). M. Prévost-Paradol l'a fait précéder d'une préface élogieuse. La première partie, celle à laquelle se rapporte le titre de *Mélanges*, offre une suite d'études sur Calvin, Malherbe, Buffon, J.-J. Rousseau, et des analyses de publications récentes, telles que les *Pensées* de J. Joubert, la *Religion naturelle* de Jules Simon, la *Grèce contemporaine* d'Edmond About, la *Franciade* de M. Viennet. Les plus réussies sont celles sur Malherbe et J.-J. Rousseau. M. Géruzez avait à la fois le culte de la bonne langue et des idées généreuses. Il était de cette école de critique moderne aux vues larges et élevées, qui ne sépare pas l'œuvre de la vie de l'auteur et éclaire l'une par l'autre. Il a écrit sur l'égoïsme irritable et tyrannique de Malherbe des pages fort justes et qui expliquent la roideur, la sécheresse et la froide régularité de sa poésie. Les *Pensées*, qui terminent le volume, présentent en une trentaine de pages le résumé des convictions intimes et des sentiments favoris de l'auteur. Elles nous font connaître en lui un libéral endurci, un incorrigible philosophe de 1830. Un certain nombre d'entre elles indiquent même un déisme très-voisin de la négation religieuse.

Nous adresserons, après M. Vapereau, une critique de forme aux éditeurs des *Mélanges et pensées* de M. Géruzez. Les sources et les dates ne sont indiquées nulle part, et cependant grande est en littérature l'importance des temps et des lieux. Suivant le journal et l'époque où un article se produit, il aura une valeur, une signification différente. Des critiques, originales en leur temps, deviennent plus tard des lieux communs.

Mélanges biographiques et littéraires, de M. Guizot (1868, in-8°). A l'exception de deux études, l'une sur Gibbon, l'autre sur Philippe II, M. Guizot n'a réuni dans ce volume que des souvenirs personnels : Mme de Rumfort, Mme Récamier, la comtesse de Boigne, la princesse de Liévin, M. de Barante, le baron de Daunant, revivent dans cette galerie biographique, exposés sous le jour le plus favorable et avec des traits légèrement embellis. On pardonne volontiers à M. Guizot cet optimisme affectueux, à raison de l'intérêt et de la variété de ses récits, à raison du charme du style et de l'art avec lequel il sait fondre la biographie particulière avec l'histoire. Quand M. Guizot n'est pas dupe de ses préjugés doctrinaires, ses considérations sont pleines de justesse et de libéralisme. L'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon, lui suggère des réflexions vraiment dignes de l'auteur de la *Civilisation en Europe*.

Ces biographies et ces considérations philosophiques et politiques sont entremêlées de bon nombre d'allusions et d'attaques indirectes au second Empire, d'une foule d'anecdotes agréables et piquantes se rapportant aux principaux personnages du premier Empire, de la Restauration et de la royauté de Juillet. Ainsi, Napoléon Ier et ses frères, l'empereur Alexandre, M. de Fontanes, Mme de Staël, le comte Daru, le prince de Metternich, Royer-Collard, M. Molé, le maréchal Sébastiani, M. Thiers, pour ne citer que quelques noms, y figurent à des titres divers, mais toujours d'une manière intéressante.

Mélanges (ESSAIS ou), par Mackintosh. V. ESSAIS.

Mélanges et études littéraires, de M. Villemain. V. DISCOURS, MÉLANGES, etc.

Mélanges de critique religieuse, par Edmond Scherer. V. CRITIQUE RELIGIEUSE.

MÉLANGÉ, ÉE (mé-lan-jé) part. passé du v. Mélanger. Qui a subi un mélange : *Des couleurs bien* MÉLANGÉES. *Du vin* MÉLANGÉ *d'eau*.

— Fig. Troublé, détérioré par une addition regrettable : *Un bonheur bien* MÉLANGÉ. *Son mérite est réel, mais bien* MÉLANGÉ. ‖ Uni, associé : *Le bien et le mal sont* MÉLANGÉS *à des degrés divers dans toutes les choses humaines.* (L. Jourdan.)

— Techn. *Etoffe mélangée*, Etoffe dont la trame est d'une autre couleur que la chaîne : *Le lin est employé à fabriquer des toiles et des* ÉTOFFES MÉLANGÉES. (Chaptal.)

MÉLANGEOIR s. m. (mé-lan-joir — rad. *mélanger*). Techn. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

MÉLANGER v. a. ou tr. (mé-lan-jé — rad. *mélange*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il mélangea, nous mélangeons*). Mêler, associer de façon à produire la confusion, où à former un nouvel objet : MÉLANGER *des vins*. MÉLANGER *des couleurs*. *De savantes recherches nous ont appris la manière de* MÉLANGER *la boisson*. (Barthél.)

— Mettre ensemble, réunir, en parlant de personnes diverses : *Il ne faut pas* MÉLANGER *les bons avec les méchants*.

— Fig. Combiner, associer, unir intimement, former d'un mélange intime :

Le ciel, en nous formant, *mélangea* notre vie
De désirs, de dégoûts, de moments de folie,
De moments de plaisir et de jours de tourment.
VOLTAIRE.

— Peint. *Mélanger des couleurs*, Les unir pour former des teintes.

Se mélanger v. pr. Etre mélangé : *Il y a des couleurs qui ne peuvent* SE MÉLANGER.

— **Syn. Mélanger, mêler, mixtionner.** L'idée simple de mélange est exprimée par le v. *mêler*, et comme le mélange de plusieurs choses différentes amène souvent une sorte de confusion, c'est toujours *mêler* qu'on emploie quand on veut présenter l'action comme étant faite sans ordre et comme au hasard. *Mélanger*, c'est combiner dans certaines proportions et pour obtenir un ensemble propre à remplir un but déterminé; ainsi, on *mélange* différentes sortes de vins pour les corriger l'un par l'autre, ou pour produire un certain goût, pour pouvoir les vendre plus ou moins cher. *Mixtionner* a le même sens, mais son étymologie purement latine en restreint l'usage aux opérations de chimie et de pharmacie.

MÉLANGEUSE s. f. (mé-lan-jeu-ze — rad. *mélanger*). Techn. Appareil qui mêle le sucre à la pâte de cacao.

MÉLANHÈME s. m. (mé-la-nè-me — du préf. *mélan*, et du gr. *haima*, sang). Méd. Matière noire que le malade rend par le haut et par le bas, dans la fièvre jaune.

MELANI (Alexandre), littérateur italien, né à Modene, mort dans la même ville en 1568. Il s'adonna à l'étude de la philosophie, des mathématiques, de l'astrologie, et composa, outre un ouvrage sur les poids et mesures des anciens, des poésies, dont quelques pièces ont été publiées à Bologne (1551). — Un autre littérateur italien du même nom, Jérôme MELANI, né à Sienne, mort en 1765, a laissé, entre autres écrits : *Arte di scriver lettere* (Venise, 1755) ; *Il libro per le donne* (1758), des poésies, etc.

MELANI (Guiseppe), peintre italien, né à Pise vers 1680, mort en 1747. Il prit des leçons de Camillo Gabrielli, mais s'attacha surtout à imiter la manière de Pierre de Cortone, dont il ne sut pas éviter les défauts. Les peintures à fresque qu'il a exécutées à la voûte de San-Matteo et dans l'église de San-Giuseppe, à Pise, prouvent qu'il possédait un véritable et sérieux talent. Il peignait aussi à l'huile, mais avec moins de succès. On cite, parmi ses œuvres dans sa ville natale, le *Repos en Egypte*, la *Mort de saint Renier*, une *Sainte famille*, deux sujets tirés de la *Jérusalem délivrée*, etc.—Il avait un frère, Francisco MELANI, mort en 1742, qui cultiva aussi la peinture, et fut son collaborateur dans ses travaux les plus estimés.

MÉLANICTÈRE adj. (mé-la-ni-ktè-re — du préf. *mélan*, et du gr. *iktéros*, jaune). Hist. nat. Qui est noir et jaune.

MÉLANIDE s. m. (mé-la-ni-de). Hist. Descendant de Mélas de Corinthe.

— Entom. Espèce de libellule.

Mélanide, comédie en cinq actes et en vers, de La Chaussée (Comédie-Française, 12 mai 1741). C'est une de ces pièces qui inaugurèrent sur notre scène la tragédie bourgeoise, d'où sortit le drame moderne. La Chaussée y risqua une chose inouïe : il montra au public une fille mère, et cette audace, à soixante ans de distance, faisait encore hérisser d'horreur la perruque de Geoffroy. « Mélanide passe pour le chef-d'œuvre du drame ; grande preuve que le drame est un mauvais genre. Car enfin, de quoi s'agit-il dans cette pièce ? il est question d'une de ces filles-mères dont la fécondité précoce, grâce à la philosophie, est devenue la source la plus ordinaire de l'intérêt théâtral. Il n'est peut-être pas de l'intérêt de la société que ces créatures paraissent si intéressantes; mais on sait qu'un intervalle immense sépare l'intérêt de la société de celui du théâtre. Cette Mélanide a donc été une fille pressée, tranchons le mot, une fille libertine, puisqu'elle a sacrifié à l'amour la pudeur, la piété filiale, les lois de la société et tous les devoirs de son sexe. Le marquis, son amant, n'a été qu'un jeune étourdi, esclave d'une passion insensée. L'enfant né de cette union, à laquelle on donne le nom de mariage, n'est qu'un bâtard, et l'hymen clandestin formé sur la foi des serments, tout philosophique qu'il est, n'est qu'un sophisme de l'amour, dont les amants se servent pour se tromper eux-mêmes. Or donc, cette Mélanide proscrite, déshéritée par sa famille qu'elle a déshonorée, a perdu de vue le marquis, et, pendant dix-huit ans, n'en a reçu aucune nouvelle. Ce marquis va tous les jours dans la maison où demeure Mélanide, sans la reconnaître, sans en être reconnu : il y a, dans tout cela, de quoi exercer la foi des fidèles de la Comédie-Française. Enfin, un ami commun, recueillant les récits de l'un et de l'autre, vient à bout de débrouiller le roman ; par son secours, les vieux amants se rapprochent; mais leur situation n'est plus la même. Mélanide a trente-six ans et un grand fils qui en a dix-huit; elle est, du reste, toujours amoureuse du marquis. Celui-ci, de son côté, est encore amoureux, mais ce n'est plus de Mélanide : il aime une jeune et jolie fille, du même âge, à peu près, qu'avait Mélanide quand il lui fit son enfant. Il ne commence plus par là, depuis que les années l'ont rendu raisonnable ; il va épouser légitimement sa maîtresse, et, intérieurement, il donne au diable sa vieille Mélanide dont il se croyait débarrassé, et qui ne lui paraît plus qu'un trouble-fête. Il n'est pas plus agréablement affecté quand il apprend qu'il a un grand fils, lequel est son rival, et, comme de raison, son rival aimé. Il peste beaucoup trop longtemps contre cette fâcheuse découverte ; et le malheur qui arrive à sa nouvelle passion est en quelque sorte une expiation de la licence de ses anciennes amours... Sous le règne de la philosophie, on avait la bonté de trouver cela intéressant. »

C'était intéressant dans ce temps-là et maintenant encore, n'en déplaise au bon abbé Geoffroy ; sous cette analyse, qui s'efforce d'être drôle, on reconnaît malgré tout les éléments d'un excellent drame. La Chaussée avait deviné, près d'un siècle à l'avance, la voie où le théâtre s'engagerait avec tant de succès.

MÉLANIE s. f. (mé-la-nî — du gr. *melaina*, noire, par allusion à la couleur des coquilles). Moll. Genre de gastéropodes qui habitent les eaux douces des régions tropicales : *On peut considérer comme type des* MÉLANIES *une coquille très-commune dans les eaux douces des îles de France, Bourbon et Madagascar, coquille longue de* 0m,025 *à* 0m,040, *toute noire et à ouverture blanche ; l'animal qui habite cette coquille est très-amer et passe pour un remède excellent contre l'hydropisie.*

MÉLANIE, l'Ancienne, dame romaine, parente de saint Paulin de Nole, née vers 343, morte à Jérusalem en 410. Devenue veuve à vingt-trois ans, elle renonça à la vie du monde, parcourut les déserts de la Thébaïde, fonda un couvent à Jérusalem, s'y retira et ne le quitta que pour aller en Italie afin d'engager sa petite-fille à suivre son exemple. Elle mourut peu après son retour de ce voyage. Saint Augustin et saint Paulin ont donné de grands éloges à Mélanie, qui, d'après d'autres écrivains, avait des tendances à embrasser l'hérésie d'Origène.

MÉLANIE (sainte), **la Jeune**, dame romaine, petite-fille de la précédente, née à Rome vers 388, morte à Jérusalem en 444. Elle épousa fort jeune Picinius, fils d'un préfet de Rome, perdit les enfants qu'elle avait eus de cette union et résolut alors, de concert avec son mari, d'embrasser la vie religieuse. Après avoir parcouru l'Egypte et la Palestine, en visitant les déserts et les monastères, Picinius entra dans une communauté de religieux pendant que Mélanie se retirait dans une cellule sur le mont des Oliviers, où elle fit construire un couvent de femmes. En 436, elle se retira à Constantinople, pour amener son oncle Volusianus à se faire chrétien ; puis, de retour à Jérusalem, elle fonda un couvent d'hommes sur un des versants du Calvaire. L'Eglise l'honore le 8 janvier.

Mélanie, drame en trois actes et en vers, de Laharpe (1770, in-8°; représenté en 1791). Cette pièce fit beaucoup de bruit; elle reste pour nous la meilleure production théâtrale de l'auteur. On y sent comme un frémissement avant-coureur de la Révolution dans l'audace et la logique avec lesquelles Laharpe met en scène un des plus cruels abus de l'ancien régime, l'autorité paternelle forçant au célibat une jeune fille, afin que son frère possède tout l'héritage. Les termes de l'action une fois posés, l'auteur n'en a pas tiré tout le parti possible ; il a eu peur d'être trop violent et l'action reste quelque peu monotone. Le caractère du père, M. de Faublas, égoïste et vaniteux, entiché de sa noblesse, prêt à tout sacrifier au lustre de son nom, est très-bien tracé ; ceux de la mère et de l'amant sont faibles. On ne s'intéresse guère à ce Monval, qui ne trouve pas en lui-même l'énergie nécessaire pour contre-battre les projets de M. de Faublas. Quant à Mélanie, c'est une touchante héroïne, pleine de tendresse et de générosité ; désespérant de fléchir son père, et son amant ne pouvant la sauver, elle se donne la mort plutôt que de se voir enterrée vive dans un cloître.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce sujet est absolument celui d'*Iphigénie :* que l'on mette un autel et le couteau de Calchas en perspective au lieu du cloître, M. de Faublas est Agamemnon, Mme de Faublas Clytemnestre, Monval Achille et Mélanie Iphigénie. L'action est identique jusqu'au dénoûment.

« *Mélanie*, dit Palissot, *Mélanie*, qui n'est à la vérité qu'un drame, mais qui nous paraît, quant à la partie du style, la production que M. de Laharpe a le plus soignée, mérite par cette raison-là même une attention particulière. Le style en est, d'un bout à l'autre, d'une élégance soutenue, et qui fait presque oublier la nullité d'action et les invraisemblances de la pièce. *Mélanie* prouverait donc que M. de Laharpe, en voulant s'élever à la hauteur de la tragédie, a méconnu son véritable talent, qui ne l'appelait qu'à la poésie tempérée, et c'est, en effet, le genre dans lequel il a le plus réussi... »

Mélanie fut longtemps interdite par la censure ; Laharpe ne put que faire imprimer la pièce, qui n'aurait jamais été jouée sans la Révolution. « L'Europe attend *Mélanie*, » disait Voltaire ; elle l'attendit jusqu'en 1791, et même alors le succès fut très-modéré.

En 1802, Laharpe, converti, fit des changements à sa pièce; il remania entièrement le rôle du curé, et ce prêtre, qui parlait d'abord en philosophe, parla depuis en sacristain.

MÉLANIEN, IENNE adj. (mé-la-niain, iè-ne — du gr. *melas*, noir). Hist. nat. Qui est de couleur noire.

— Méd. *Taches mélaniennes*, Taches de la peau, de couleur noirâtre.

— Anthropol. Se dit de la race humaine qui habite la terre de Van-Diemen. ‖ Substantiv. : *Les* MÉLANIENS.

— s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes, établie par Lamarck, pour les genres mélanie et mélanopside.

MÉLANILINE s. f. (mé-la-ni-li-ne — du préf. *méla*, et de *aniline*). Chim. Substance produite par la réaction du chlorure de cyanogène sur l'aniline.

— **Encycl.** Chim. La *mélaniline* $C^{31}H^{13}Az^{3}$ est une base qui se produit dans la réaction du chlorure de cyanogène sur l'aniline. On peut la considérer, soit comme une diamine, la *cyano-diphényldiamine*

$$(C^{6}H^{5})^{2}(CAz)H^{3}Az^{2},$$

ou comme une triamine, la *carbo-diphényl-triamine* $C^{IV}(C^{6}H^{5})^{2},H^{3}Az^{3}$. Elle renferme les éléments d'une molécule d'aniline combinée à une molécule de cyanophénylamine (cyanilide). Il est probable que, dans la réaction qui lui donne naissance, il se produit d'abord de la cyanilide qui, à peine produite, s'unit à une deuxième molécule d'aniline pour former de la *mélaniline*.

— I. PRÉPARATION. Lorsqu'on dirige un courant de chlorure de cyanogène bien sec (obtenu par l'action du chlore sur le cyanure de mercure humide) à travers de l'aniline, le gaz est absorbé avec une vive élévation de température, et le liquide se fonce en couleur et donne une masse cristalline. Cette masse doit être fondue afin qu'on puisse la saturer entièrement de chlorure de cyanogène. Par le refroidissement, il se produit une masse résineuse, non cristalline, d'un brun clair. Cette masse, qui consiste en chlorhydrate de *mélaniline* mêlé à une huile brune (qui est insoluble dans l'acide chlorhydrique, qui est d'autant plus abondante que le chlorure de cyanogène employé était plus humide, et qui ne se forme pas du tout avec le chlorure de cyanogène sec), cette masse est dissoute dans l'eau. On accélère la dissolution en ajoutant un peu d'acide chlorhydrique au liquide et en le portant à l'ébullition. On filtre la liqueur sur un filtre mouillé pour la séparer de l'huile, et on la précipite par la potasse. Il se forme un précipité visqueux qui se solidifie immédiatement s'il ne contient pas d'aniline, et au bout de quelque temps seulement s'il en contient. On lave le précipité à l'eau froide jusqu'à élimination complète du chlorure de potassium, et on le purifie par deux cristallisations dans un mélange à parties égales d'alcool et d'eau.

— II. PROPRIÉTÉS. 1° La *mélaniline* commence à se décomposer entre 150° et 170° avec dégagement d'aniline et d'ammoniaque. 2° L'eau de chlore, ajoutée en large excès à son chlorhydrate, y fait naître un précipité résineux qui consiste probablement en trichlorométlaniline. Si l'on ajoute l'eau de chlore peu à peu, en s'arrêtant dès que le trouble produit par le réactif ne disparaît plus par l'agitation, le liquide, séparé du précipité par filtration, contient du chlorhydrate de dichlorométlaniline. Si l'on opère comme nous venons de le dire, en remplaçant l'eau de chlore par du brome, la liqueur filtrée abandonne, lorsqu'on l'évapore, des aiguilles de dibromomélaniline. Les eaux mères, évaporées après avoir été mélangées avec de grandes quantités de brome, donnent des gouttes huileuses qui se solidifient presque immédiatement et qui consistent probablement en tribromomélaniline. Enfin, un grand excès de brome, en agissant sur le chlorhydrate de *mélaniline*, donne un produit encore plus riche en brome. Ce produit est résineux. 3° Lorsqu'on ajoute une solution alcoolique d'iode à une solution de chlorhydrate de *mélaniline*, la presque totalité de la base se précipite à l'état d'une masse visqueuse, dont la proportion est d'autant moindre que l'on emploie moins d'iode, et plus abondante qu'on en emploie plus. 4° L'acide azotique fumant ajouté brusquement à la *mélaniline* détermine une forte élévation de température, qui peut aller quelquefois jusqu'à produire une explosion, et qui, dans tous les cas, s'accompagne d'un violent dégagement de vapeurs nitreuses. Ajouté, au contraire, par petites portions successives, il fournit un alcaloïde jaune, cristallisé, avec des reflets irisés et des prismes d'un jaune citron d'un acide qui se dissout dans les alcalis en formant des sels écarlates. L'acide azotique modérément étendu décompose aussi la *mélaniline* quand on l'emploie en grand excès ou qu'on favorise la réaction en chauffant. 5° Le cyanogène gazeux est abondamment absorbé lorsqu'on le fait passer à travers une solution alcoolique de *mélaniline*. Si le liquide est enfermé dans des flacons, il finit par déposer de la cyanomélaniline. L'odeur du cyanogène disparaît pour faire place à celle de l'acide cyanhydrique, et la liqueur mère contient encore un certain nombre d'autres produits de décomposition.

— III. DÉRIVÉS. La *mélaniline* est une base faible, qui ne précipite pas les sels ferriques. Elle se dissout cependant d'une manière facile dans les acides, avec dégagement de chaleur, et les sature complétement. Ses sels sont incolores ou très-peu colorés. La plupart sont cristallisables et ont une saveur amère. Avec le bois de sapin, le chlorure de chaux et l'acide chromique, ils ne donnent aucune des réactions colorées que fournissent les sels d'aniline. L'ammoniaque les précipite; la potasse et la soude, et même leurs carbonates, les précipitent plus complétement encore. Dans le cas des carbonates, il se dégage de l'anhydride carbonique et il se forme un précipité blanc qui cristallise rapidement. L'aniline ne les précipite pas, mais les sels d'aniline ne sont pas non plus précipités par la *mélaniline*.

— *Iodhydrate de mélaniline* $C^{13}H^{13}Az^{3},HI$. L'acide iodhydrique concentré convertit la *mélaniline* en une huile qui gagne le fond du verre où l'on opère et qui se prend rapidement en une masse cristalline. A l'air, ce sel se décompose rapidement en mettant de l'iode en liberté. Ses solutions dans l'eau bouillante, en se refroidissant, l'abandonnent à l'état de gouttelettes huileuses qui ne tardent pas à se solidifier. Il se dissout aussi dans l'alcool.

— *Bromhydrate de mélaniline*

$$C^{13}H^{13}Az^{3},HBr.$$

Il cristallise dans l'eau en groupes d'aiguilles très-solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool bromhydrique.

— *Chlorhydrate de mélaniline*

$$C^{13}H^{13}Az^{3},HCl.$$

Les solutions aqueuses de ce sel ne fournissent pas de cristaux, lorsqu'on les abandonne à l'évaporation spontanée. Desséchées dans le vide ou au bain-marie, elles laissent une gomme presque incolore, qui cristallise très-lentement. C'est le plus soluble dans l'eau de tous les sels de *mélaniline*. Une solution aqueuse modérément concentrée de ce sel abandonne, au bout d'un certain temps, de fines aiguilles d'un jaune d'or de chloraurate $C^{13}H^{13}Az^{3},HCl,AuCl^{3}$. Si les solutions sont concentrées, ce sel se précipite immédiatement. Le chloraurate n'est que très-peu soluble dans l'eau. Le chlorure platinique forme, avec le chlorhydrate de *mélaniline*, un léger précipité cristallin d'un jaune tendre, le chloroplatinate $(C^{13}H^{13}Az^{3},HCl)^{2}PtCl^{4}$. Le liquide filtré abandonne, au bout de quelque temps, des cristaux orangés qui ont la même composition. Le chloroplatinate se dissout dans une petite quantité d'eau bouillante, et est moins soluble encore dans l'alcool et dans l'éther. Le chlorure mercurique donne, avec les solutions de *mélaniline*, un précipité soluble dans l'acide chlorhydrique et qui cristallise en aiguilles au sein de cette liqueur.

— *Fluorhydrate de mélaniline*. La solution de la *mélaniline* dans l'acide fluorhydrique faible donne des cristaux bien développés qui présentent une légère couleur rougeâtre. Ces cristaux sont un peu solubles dans l'eau et moins solubles dans l'alcool. Ces cristaux n'ont point été analysés jusqu'ici.

— *Azotate de mélaniline* $C^{13}H^{13}Az^{3},HAzO^{3}$. L'azotate de *mélaniline* se dépose si complétement en cristaux par le refroidissement de la solution faite à chaud, que les eaux mères sont à peine troublées par la potasse et par l'ammoniaque. Ce sel donne des aiguilles qui prennent, au contact de l'air, une légère teinte rougeâtre, mais qui se conservent indéfiniment à l'abri de l'air. Elles se dissolvent dans l'alcool chaud et sont insolubles dans l'éther.

— *Argento-azotate de mélaniline*

$$2C^{13}H^{13}Az^{3},AzAgO^{3}.$$

Ce corps se précipite immédiatement en une masse blanche, qui s'agglutine sous forme résineuse, lorsqu'on ajoute une solution alcoolique d'azotate d'argent à une solution alcoolique de *mélaniline*. On triture ce précipité avec de l'alcool pour le débarrasser de la *mélaniline* libre. Ce sel se sépare en cristaux au bout de quelques heures d'une solution alcoolique de ses deux constituants.

— *Oxalate d'aniline* $C^{13}H^{13}Az^{3},C^{2}H^{2}O^{4}$. La *mélaniline* forme des cristaux avec un excès d'acide oxalique. Ces cristaux fondent lorsqu'on les chauffe, et dégagent un mélange à volume égal d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone, qui simule une violente ébullition. Le gaz dégagé possède une assez forte odeur d'acide anilocyanique. En même temps, il distille de l'aniline et de la diphényl-carbonide qui se sublime en beaux cristaux. Il reste une masse claire, visqueuse, qui se prend en une résine par le refroidissement. Ce sel est peu soluble dans l'eau et dans l'alcool froid. Il se dissout, au contraire, très-facilement dans ces deux liquides à l'ébullition. Il est presque complétement insoluble dans l'éther.

— *Phosphate de mélaniline*. Ce sel est très-soluble dans l'eau et cristallise lentement.

— *Sulfate de mélaniline* $(C^{13}H^{13}Az^{3})^{2}H^{2}SO^{4}$. Ce sel forme des plaques étoilées ou des groupes rhombiques peu solubles dans l'eau froide et plus solubles dans l'eau chaude. Il se dissout également dans l'alcool et dans l'éther. La *mélaniline* ajoutée au sulfate de cuivre en précipite un sel double floconneux.

— *Dibromomélaniline* $C^{13}H^{11}Az^{3}Br^{2}$. On ajoute de petites quantités successives de brome à une solution aqueuse de chlorhydrate de *mélaniline*, jusqu'à ce qu'une dernière goutte de ce réactif produise dans la liqueur un trouble persistant. On filtre à ce moment, on évapore et on laisse refroidir. Il se forme des cristaux, groupés en étoiles, de bromhydrate de dibromomélaniline. Ce sel, dissous dans l'eau et traité par l'ammoniaque, donne un précipité blanc cristallin, qui fournit des écailles blanches quand on le fait recristalliser dans l'alcool bouillant. Les solutions salines de cette base sont fort amères. Chauffée au-dessus de son point de fusion, elle donne de la bromaniline pure sous la forme d'un produit de distillation incolore, qui se solidifie en une masse cristalline jaunâtre et qui laisse une masse résineuse semblable au résidu que l'on obtient dans la distillation de la *mélaniline*. Elle est presque insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et dans l'éther.

Son chlorhydrate $C^{13}H^{11}Br^{2}Az^{3},HCl$ cristallise en groupes d'aiguilles blanches, soyeuses, qui affectent la forme d'étoiles. Ces cristaux, plongés dans une petite quantité d'eau bouillante, fondent en une huile qui se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline. L'eau les dissout peu. Les solutions saturées à chaud donnent, avec le chlorure platinique, un précipité orangé qui cristallise en écailles jaune doré, presque insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'éther et un peu plus solubles dans l'alcool

$$(C^{13}H^{11}Br^{2}Az^{3}HCl)^{2}PtCl^{4}.$$

— *Dichloromélaniline* $C^{13}H^{11}Cl^{2}Az^{3}$. On prépare la dichloromélaniline comme la dibromomélaniline, en substituant l'eau de chlore au brome. Le chlorhydrate ainsi obtenu forme des groupes d'aiguilles en forme d'étoiles, ou, par l'évaporation, une huile qui se solidifie en se refroidissant. Ce sel est peu soluble dans l'eau. Néanmoins sa solution aqueuse donne, avec l'ammoniaque, un précipité d'un blanc de neige qui se redissout dans l'alcool, d'où il se sépare en lamelles cristallines dures. Le chlorhydrate est soluble dans l'alcool et l'éther.

On obtient un chloroplatinate de même formule que celui de dibromomélaniline, c'est-à-dire répondant à la formule

$$(C^{13}H^{11}Cl^{2}Az^{3}HCl)^{2}PtCl,$$

en mélangeant la solution alcoolique du chlorhydrate avec une dissolution de perchlorure de platine ; il constitue une poudre cristalline d'un jaune orangé, que l'on peut laver avec l'éther.

La masse résineuse qui se précipite lorsqu'on mêle le chlorhydrate de *mélaniline* avec un large excès de chlore durcit et se solidifie au bout de quelque temps. Elle est amorphe, neutre aux papiers réactifs, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. C'est probablement de la trichloromélaniline répondant à la formule $C^{13}H^{10}Cl^{3}Az^{3}$.

— *Diniodomélaniline* $C^{13}H^{11}I^{2}Az^{3}$. Lorsqu'on dirige un courant de chlorure de cyanogène à travers une solution éthérée d'iodaniline, il se forme d'abord un précipité cristallin de chlorhydrate d'iodaniline. Si le chlorure de cyanogène continue, ces cristaux disparaissent et la masse entière se transforme en une résine transparente de chlorhydrate de diniodomélaniline, qui ne tarde pas à cristalliser. Ce sel, traité par la potasse, donne la base libre sous la forme d'un précipité blanc qui cristallise indistinctement dans l'alcool.

Le chlorhydrate de diniodomélaniline se dissout peu dans l'eau et se sépare en gouttelettes huileuses de la solution bouillante. Ces gouttelettes se convertissent promptement en écailles cristallines. Le chloroplatinate ne cristallise pas très-facilement.

— *Dinitromélaniline* $C^{13}H^{11}Az^{3}(AzO^{2})^{2}$. Comme la plupart des dérivés nitrés de l'aniline, cette base existe sous deux modifications isomériques α et β. La modification α se produit par l'action du chlorure de cyanogène sur la nitraniline ; la modification β, par l'action de l'acide azotique fumant sur la *mélaniline*. Les deux modifications se ressemblent beaucoup par leurs caractères physiques et chimiques; mais lorsqu'on les distille avec de la potasse, l'une donne de la nitraniline α et l'autre de la nitraniline β.

Préparation de l'α-nitromélaniline. On fait une solution éthérée d'α-nitraniline à travers laquelle on dirige un courant de chlorure de cyanogène bien sec, jusqu'à ce que l'éther soit à peu près complétement évaporé. On obtient ainsi un mélange cristallin qui renferme de la nitraniline indécomposée, du chlorhydrate de dinitromélaniline et des aiguilles jaunes indifférentes. On le chauffe en y ajoutant de l'eau de temps à autre jusqu'à ce que la masse, qui fond d'abord en une huile brune, soit entièrement dissoute; par le refroidissement du liquide, il se sépare des aiguilles jaunâtres. On filtre et l'on ajoute de l'ammoniaque au liquide filtré, qui renferme du chlorhydrate d'*α-dinitromélaniline*. La dinitromélaniline α se précipite alors sous la forme d'une masse d'un jaune de soufre qui cristallise rapidement. On fait bouillir ce précipité avec de l'eau, pour le débarrasser complétement de la nitraniline avec laquelle il est mélangé.

Propriétés. La nitromélaniline (α ou β), précipitée par la potasse ou l'ammoniaque, forme une masse cristalline feuilletée, d'une couleur jaune beaucoup plus pâle que celle de la nitraniline. Précipitée par l'eau de sa solution alcoolique, elle donne une masse cristalline d'un jaune d'or et de petites aiguilles microscopiques plates. De sa solution éthérée elle cristallise en grosses aiguilles, par évaporation. Elle est insoluble dans l'eau, même à la température de l'ébullition, peu soluble dans l'alcool et moins soluble encore dans l'éther. Chauffée, elle donne des vapeurs jaunes qui se condensent en gouttes huileuses brunes et qui cristallisent peu à peu en laissant une masse résineuse brune. Ces gouttes sont principalement constituées par de la nitraniline.

— *Chlorhydrate de dinitromélaniline*

$$C^{13}H^{11}(AzO^{2})^{2}Az^{3},Hcl.$$

Ce sel cristallise en aiguilles plates et brillantes peu solubles dans l'eau. Le chloroplatinate est un précipité cristallin jaune, peu soluble dans l'eau et l'alcool et insoluble dans l'éther. Lorsqu'on le chauffe, il déflagre légèrement. L'azotate est peu soluble, l'oxalate forme des grains cristallins facilement solubles. Le sulfate forme des croûtes blanches qui se dissolvent facilement dans l'eau.

— *Dicyanomélaniline*

$$C^{15}H^{13}Az^{5} = C^{13}H^{13}Az^{3}Cy^{2}.$$

Une solution alcoolique saturée de *mélaniline* absorbe de grandes quantités de gaz cyanogène. Si l'on abandonne ensuite le liquide à lui-même pendant plusieurs heures dans un flacon bouché, il se solidifie en une pulpe cristalline, que l'on purifie par des lavages à l'alcool froid et par une cristallisation dans l'alcool bouillant. Ce produit est de la dicyanomélaniline; il forme des aiguilles jaunâtres qui se décomposent lorsqu'on cherche à les volatiliser. Sous l'influence de la chaleur, il donne de l'aniline et du cyanure ammonique, et laisse un résidu résineux qui charbonne à une température plus élevée.

La dicyanomélaniline se dissout dans les acides étendus froids, et, si l'on ajoute immédiatement de la potasse ou de l'ammoniaque à la solution, on en sépare la base inaltérée. Mais, par un contact prolongé avec les acides, elle se décompose, ce qui empêche d'obtenir facilement des sels. Les solutions chlorhydriques de dicyanomélaniline deviennent troubles en quelques minutes et déposent des cristaux confus et jaunâtres de mélanoximide. Les eaux mères retiennent du sel ammoniac en dissolution :

$$\underset{\text{Dicyanomélaniline.}}{C^{15}H^{13}Az^{5}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^{2}O}$$

$$= \underset{\text{Mélanoximide.}}{C^{15}H^{11}Az^{3}O^{2}} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^{3}}$$

MÉLANINE s. f. (mé-la-ni-ne — du gr. *mélas*, noir). Physiol. Granulation noire, sous forme de poudre, qui se rencontre entre le derme et l'épiderme du corps humain.

— Chim. Substance inodore, fusible vers 25°, très-soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante, peu soluble dans l'eau froide, se combinant facilement avec le brome, le chlorure et l'iode, et qui a pour formule

$$C^{26}H^{13}Az.$$

MÉLANIPPE s. f. (mé-la-ni-pe — nom mythologique). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides.

— **Encycl.** Les *mélanippes* sont caractérisées surtout par des antennes simples; des palpes courtes, atteignant à peine les bords du chaperon; des ailes arrondies, entières, bordées d'une frange blanche entrecoupée de noir; une trompe plus ou moins longue. Les chenilles sont allongées, lisses, rayées longitudinalement, à tête ronde; elles varient beaucoup pour la couleur; on les trouve sur les arbres ou sur les plantes basses. Elles se chrysalident tantôt dans l'intérieur du sol, tantôt à sa surface, tantôt enfin entre les feuilles, et toujours dans un tissu léger et non dans une véritable coque. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe; la plupart sont ornées de couleurs vives. La *mélanippe* tachetée a les ailes d'un beau jaune, avec un grand nombre de taches noires; elle est commune chez nous. La *mélanippe* bordée habite les bois ombragés.

MÉLANIPPE, fille de Chiron. Elle fut séduite par Éole ou par Neptune, se réfugia, pour fuir le courroux de son père, dans une grotte du Pélion, fut alors métamorphosée en cavale par Diane, qui la plaça dans une constellation de manière à ne point être vue du Centaure. D'après Hygin, ce fut pour avoir méprisé Diane qu'elle fut changée en cavale. Selon une autre version, Mélanippe eut deux fils de Neptune et son père l'enferma dans une prison, après lui avoir fait crever les yeux; mais Neptune lui rendit la liberté et la vue.

MÉLANIPPE ou **MÉLANIPPUS**, jeune homme de Patras, qui conçut une vive passion pour Cométho, prêtresse de Diane Triclarie. N'ayant pu obtenir la jeune fille de ses parents, il pénétra dans le temple de la déesse et fut frappé de mort subite, ainsi que son amante, au pied de l'autel qu'il venait de profaner. Il s'ensuivit une effroyable peste et une stérilité générale. L'oracle consulté ordonna, pour apaiser la déesse irritée, de lui immoler chaque année un jeune homme et une jeune fille de Patras, remarquables par leur beauté. — Un autre MÉLANIPPE, fils de Thésée et de Périgone, remporta le prix de la course aux jeux Néméens, célébrés par les Epigones après la seconde guerre de Thèbes, et conduisit une colonie grecque en Carie.

MÉLANIPPIDE, célèbre poëte grec, né dans l'île de Mélos, mort vers la fin du Ve siècle avant J.-C. Il vécut du temps du poëte comique Phérécrate et passa plusieurs années de sa vie à la cour de Perdiccas, roi de Macédoine, où il mourut. Mélanippide jouit chez les anciens d'une grande réputation comme poëte dithyrambique et lyrique. Il s'occupa beaucoup de musique, et introduisit dans cet art diverses innovations, qui furent vivement attaquées par Phérécrate, comme amollissant la musique ancienne et en altérant les sévères beautés. D'après Aristote, il abandonna l'arrangement par strophes et antistrophes et introduisit de longs préludes dans lesquels, contrairement à l'ancien usage, la musique n'était pas unie à des paroles. On prétend qu'il porta à douze le nombre des cordes de la lyre. Les courts fragments qui nous restent de Mélanippide ont été insérés dans les *Poetæ lyrici Græci* de Bergk.

MÉLANIPPIES s. f. pl. (mé-la-ni-pî). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sicyone, les uns disent en l'honneur de Mélanippe, amante de Neptune, les autres en l'honneur de Mélanippus, fils d'Astacus.

MÉLANIQUE adj. (mé-la-ni-ke — du gr. *melas*, noir). Pathol. Qui tient à la mélanose, qui a les caractères de la mélanose.

— Chim. Se dit d'un acide noir qui résulte de l'action des alcalis sur la glucose.

— **Encycl.** Ce nom a été donné à deux acides différents, tous deux mal définis, dont l'un résulte de l'oxydation de la glucose par les alcalis, et dont l'autre résulte de l'oxydation du salicylure potassique. Piria a obtenu l'acide *mélanique* du salicylure potassique sous la forme d'une masse noire, pour laquelle il a proposé la formule $C^{10}H^{8}O^{5}$. Exposé à l'air lorsqu'il est encore humide, ce composé se recouvre de taches vertes d'abord, puis noires. Ces modifications ne se produisent plus dans une atmosphère exempte d'oxygène; mais si l'on fait l'expérience sous une cloche remplie d'oxygène, la totalité du gaz s'absorbe graduellement sans qu'il se dégage aucun autre gaz. La réaction peut être représentée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Salicylure de potassium.}}{2C^{7}H^{5}KO^{2}} \quad \underset{\text{Oxygène.}}{O^{3}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^{2}O}$$

$$= \underset{\text{Acide \textit{mélanique}.}}{C^{10}H^{8}O^{5}} + \underset{\text{Acétate potassique.}}{2C^{2}H^{3}KO^{2}}$$

Quand la transformation est complète, il reste une masse charbonneuse, d'où l'on extrait de l'acétate potassique. Le résidu noir qui refuse de se dissoudre constitue l'acide *mélanique*. Après avoir été desséché, cet acide ressemble au noir de fumée. Il est insipide, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther et les liquides alcalins. L'eau le précipite des premières de ces solutions, et les acides de la dernière. Il décompose les carbonates alcalins.

Par l'action des alcalis sur la quinone, il se forme une substance noire qui ressemble beaucoup à l'acide *mélanique*. On obtient du mélanate d'ammonium en faisant digérer l'acide *mélanique* avec l'ammoniaque, et le mélanate d'argent par double décomposition au moyen du sel précédent. C'est un précipité noir.

L'acide *mélanique* de la glucose est un acide noir, qui se forme en même temps que l'acide glucique lorsqu'on traite la glucose par les alcalis caustiques. Lorsqu'on ajoute une solution chaude et concentrée de baryte à de la glucose en fusion à 100°, il se produit une violente réaction qui donne d'abord naissance à de l'acide glucique. Mais si la liqueur est exposée pendant quelque temps à une température élevée, elle se fonce de plus en plus en couleur par suite de la formation de l'acide *mélanique*. Il suffit de dissoudre le résidu dans l'eau et de traiter la liqueur par l'acide chlorhydrique pour que l'acide *mélanique* se décompose en flocons noirs insolubles dans l'eau et solubles dans l'alcool. Cet acide renferme, d'après Peligot, 61,0-61,9 pour 100 de carbone et 5,3-5,4 d'hydrogène. La formule $C^{12}H^{10}O^{5}$, proposée par ce chimiste, exigerait 61,9 pour 100 de carbone, 4,3 d'hydrogène et 33,8 d'oxygène. Cette formule est donc fort éloignée, par rapport à l'hydrogène, des résultats de l'analyse, et d'ailleurs, s'appliquant à un corps noir incristallisable, elle manque de contrôle.

MÉLANISME s. m. (mé-la-ni-sme — du gr. *melas*, noir). Anomalie consistant dans la coloration noire de la peau : *Les animaux domestiques et sauvages présentent des exemples remarquables de* MÉLANISME. (De Jussieu.)

— **Encycl.** Tératol. La coloration de la peau est due à une matière spéciale appelée *pigment*, dont l'absence produit l'albinisme, et la surabondance, au contraire, détermine le *mélanisme*, caractérisé par la couleur foncée de la peau, des poils et de l'iris.

Les exemples de *mélanisme* complet sont rares; toutefois l'on en rencontre, et il se présente même des cas où l'apparition des caractères propres à cette anomalie se manifeste avec une rapidité extraordinaire. On cite l'histoire d'une femme de soixante-dix ans qui, dans l'espace d'une seule nuit, est devenue aussi noire qu'une négresse, sous l'influence d'une violente douleur morale. Quant au *mélanisme* partiel, il offre des cas assez nombreux. C'est à cette sorte d'affection congéniale qu'il faut rapporter la plus grande partie des taches de la peau, désignées sous le nom d'*envies* (*nævus maternus*), qu'il ne faut pas toutefois confondre avec les taches sanguines et violacées qu'on appelle vulgairement aussi du même nom. Les taches mélaniennes, parfois couvertes de poils, offrent des teintes fort diverses, depuis le brun pâle jusqu'au noir. Généralement assez petites et de forme lenticulaire, elles sont quelquefois assez étendues pour couvrir une région organique entière, telle qu'une joue, un muscle, etc., et peuvent, par les aspects différents qu'elles affectent, donner à l'imagination un prétexte suffisant pour y trouver la représentation de certains objets déterminés, tels que des fruits ou des ustensiles quelconques. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire raconte, dans son *Traité de tératologie*, qu'une petite fille, née à Valenciennes pendant la Révolution (an III de la République), portait sur le sein gauche un bonnet de la Liberté, et que le gouvernement de l'époque crut devoir récompenser, par une pension de quatre cents francs, la mère assez heureuse pour avoir donné le jour à une enfant ainsi parée par la nature d'un emblème révolutionnaire. Le *mélanisme* n'est pas spécial à la race humaine. Les animaux domestiques et sauvages nous en offrent des exemples fort remarquables. On trouve assez fréquemment des daims *mélanos*, ainsi que des mouflons, des ratons, des castors, et, parmi les grands félins des contrées chaudes, il existe une variété de jaguars et de panthères à pelage noir, tacheté de mouchetures d'un noir plus profond encore, que certains naturalistes auraient cru devoir considérer comme des espèces spéciales, et qui ne sont que des individus affectés de *mélanisme*. Le lion lui-même, quoique d'un pelage généralement jaune pâle, est quelquefois d'une couleur assez sombre pour qu'on lui ait donné le nom de lion noir. Le *mélanisme* et l'albinisme ne sont donc que les résultats d'une modification non-seulement accidentelle, mais encore individuelle, et ne peuvent, en aucune façon, donner lieu à l'établissement de races particulières.

MÉLANITE s. f. (mé-la-ni-te — du gr. *melas*, noir). Entom. Genre de papillons.

— Minér. Variété noire de grenat.

MÉLANOCARPE adj. (mé-la-no-kar-pe — du préf. *mélano*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont noirs.

MÉLANOCAULE adj. (mé-la-no-kô-le — du préf. *mélano*, et du gr. *kaulis*, tige). Bot. Dont la tige est noire.

MÉLANOCÉPHALE adj. (mé-la-no-sé-fa-le — du préf. *mélano*, et du gr. *képhalê*, tête). Qui à la tête noire.

MÉLANOCÈRE adj. (mé-la-no-sè-re — du préf. *mélano*, et du gr. *keras*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes noires.

MÉLANOCERQUE adj. (mé-la-no-sèr-ke — du préf. *mélano*, et du gr. *kerkos*, queue). Zool. Dont la queue est noire.

MÉLANOCHINE s. f. (mé-la-no-ki-ne — du préf. *mélano*, et de *quinine*). Chim. Produit de la décomposition de la quinine par le chlore.

MÉLANOCHIRE adj. (mé-la-no-ki-re — du préf. *mélano*, et du gr. *cheir*, main). Méd. Qui a les mains noires.

MÉLANOCHLORE adj. (mé-la-no-klo-re — du préf. *mélano*, et du gr. *chloros*, jaune). Qui a le corps à moitié noir et à moitié jaune.

MÉLANOCHROÏTE s. f. (mé-la-no-kro-i-te — du préf. *mélano*, et du gr. *chroa*, couleur). Minér. Plomb chromaté rouge.

MÉLANODÈRE adj. (mé-la-no-dè-re — du préf. *mélano*, noir, et du gr. *derê*, cou). Zool. Dont le cou ou la gorge sont noirs.

MÉLANOGALLIQUE adj. Chim. Corps qui est le résidu de la distillation des acides tannique, gallique et pyrogallique.

MÉLANOGASTRE adj. (mé-la-no-ga-stre — du préf. *mélano*, et du gr. *gastêr*, ventre). Qui a le ventre noir.

— Bot. Genre de champignons, appartenant à la classe des basidiosporés hypogés, et ressemblant à des truffes.

MÉLANOGÉTULES, c'est-à-dire *Gétules noirs*, peuple de l'Afrique ancienne, qui occupait la partie méridionale de la Mauritanie et de la Numidie.

MÉLANOGNATHE adj. (mé-la-no-ghna-te — du préf. *mélano*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Qui a la mâchoire noire.

MÉLANOGRAPHITE s. m. (mé-la-no-gra-fi-te — du préf. *mélano*, et du gr. *graphô*, j'écris). Minér. Nom donné autrefois aux pierres arborisées de dendrites ou dessins de couleur noire.

MÉLANOLEUQUE adj. (mé-la-no-leu-ke — du préf. *mélano*, et du gr. *leukos*, blanc). Hist. nat. Qui est noir et blanc.

MÉLANOLITE s. f. (mé-la-no-li-te — du préf. *mélano*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Corps qui présente l'aspect de la chlorite.

— **Encycl.** La *mélanolite* est un minéral qui rappelle la chlorite par son aspect. On la rencontre dans les carrières de Milkrow, près de Charlestown, dans le Massachusetts. Elle est blanche et opaque, avec une surface striée et quelquefois avec une structure à colonnes. Sa poudre est vert olive foncé. Sa dureté = 2, sa densité = 2,60. D'après M. H. Wurtz, elle répondrait à la formule

$$(M^2O, SiO^2)^2, M^2O^3 SiO^2 + 3H^2O;$$

mais, suivant Dana, il est possible que ce minéral n'ait pas une composition constante. Rammelsberg fait remarquer qu'il se rapproche beaucoup de la hisingérite.

MÉLANOLOPHE adj. (mé-la-no-lo-fe — du préf. *mélano*, et du gr. *lophos*, crête). Zool. Qui a une huppe, une aigrette noire.

MÉLANOME s. m. (mé-la-no-me — du gr. *melas*, noir). Pathol. Tumeur mélanique.

MÉLANOMPHALE adj. (mé-la-non-fa-le — du préf. *mélan*, et du gr. *omphalos*, ombilic). Zool. Qui a l'ombilic noir.

MÉLANONOTE adj. (mé-la-no-no-te — du préf. *mélano*, et du gr. *nôtos*, dos). Zool. Dont le dos est noir.

MÉLANOPE adj. (mé-la-no-pe — du préf. *mélan*, et du gr. *ôps*, œil). Zool. Qui a les yeux noirs.

MÉLANOPHILE s. f. (mé-la-no-fi-le — du préf. *mélano*, et du gr. *phileô*, j'aime). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant vingt-quatre espèces, réparties dans les contrées chaudes de l'Europe, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie.

MÉLANOPHORE s. m. (mé-la-no-fo-re — du préf. *mélano*, et du gr. *pherô*, je porte). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des muscides.

— **Encycl.** Entom. Les *mélanophores* sont des insectes de petite taille, généralement noirs, caractérisés par des antennes presque contiguës à leur base et terminées en palette lenticulaire, l'épistome non saillant, l'abdomen nu au milieu, les ailes écartées, et les cuillerons couvrant presque entièrement les balanciers. Comme forme générale, ils ressemblent beaucoup aux mouches. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, qui se trouvent dans toute la France. Les *mélanophores* voltigent sur les pierres et sur les murs exposés au soleil. Leurs mœurs sont peu connues; on suppose que ces insectes vivent en parasites, à la manière des tachines, dont ils sont voisins. Nous citerons particulièrement le *mélanophore arrosé;* on croit que cette espèce, assez commune dans les maisons, vit en parasite aux dépens de la mouche domestique.

MÉLANOPHRE adj. (mé-la-no-fre — du préf. *mélan*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Zool. Qui a les sourcils noirs.

MÉLANOPHTHALME adj. (mè-la-no-ftal-me — du préf. *mélan*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Dont les yeux sont noirs. ‖ Qui a des taches entourées d'un cercle noir et figurant un œil.

MÉLANOPHYLLE adj. (mé-la-no-fi-le — du préf. *mélan*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont noires.

MÉLANOPIC s. f. (mé-la-no-pik — du préf. *mélano*, et de *pic*). Ornith. Genre de grimpeurs voisin des pics.

— **Encycl.** Ce genre est principalement caractérise par un bec long, large à la base, un peu recourbé au sommet, comprimé sur les côtés vers l'extrémité; par des sillons latéraux peu saillants, plus rapprochés du sommet de la mandibule supérieure que des bords, mais ne s'avançant jamais qu'à la moitié ou aux trois quarts du bec, à partir de la base; par des tarses plus courts que les doigts externes et scutellés. Les *mélanopics* n'ont pas de huppe; cependant, chez quelques espèces, les plumes de l'occiput sont un peu plus touffues que sur le reste de la tête. Le menton est rarement couvert de plumes jusqu'à l'échancrure; il s'avance sous la mandibule inférieure à plus du tiers et à moins de la moitié de la longueur totale du bec, depuis la commissure. Le plumage est noirâtre sur presque toutes les parties supérieures du corps. Le mâle n'a ni bande, ni moustache rouge près de la mandibule inférieure. Plusieurs espèces de ce genre se nourrissent aussi bien de baies et de fruits que de vers ou d'insectes; tel est, par exemple, le *mélanopic* à tête rouge ou tricolore. On peut en dire autant du pic doré. Ces oiseaux ne sont pas frugivores par nécessité, comme l'a prétendu Buffon; il est démontré qu'ils préfèrent les cerises, les baies molles aux insectes, bien que ceux-ci soient très-abondants à l'époque de la maturité de ces fruits. Le pic tricolore ou à tête rouge perce et déchire l'enveloppe du maïs pour manger le grain, lorsqu'il est encore tendre. Il aime beaucoup la pulpe des pommes et les glands, qu'il avale entiers. Pendant quelque temps, sa tête a été mise à prix aux États-Unis. On compte une dizaine d'espèces de *mélanopics;* toutes appartiennent à l'Amérique et aux Antilles. Nous citerons le *mélanopic* à collier, qui a une longueur totale d'environ 0m,30. Cet oiseau a une partie du front, toute la face, les joues, le bas de la poitrine, le ventre et le milieu de l'abdomen d'un rouge écarlate; le sinciput, l'occiput, le dos, le croupion, les ailes, la queue, d'un noir profond à reflets d'acier; le devant du cou, une large raie derrière la poitrine et vers le haut, d'un blanc grisâtre.

MÉLANOPSIDE s. f. (mé-la-no-psi-de — du préf. *mélan*, et du gr. *opsis*, aspect). Moll. Genre de gastéropodes, de la famille des mélaniens.

— **Encycl.** Zool. Ce sous-genre de mollusques gastéropodes, du genre mélanie, porte une coquille turriculée, aiguë au sommet, à ouverture entière, ovale-oblongue, occupant souvent plus de la moitié de la longueur totale, à columelle calleuse, tronquée à la base et séparée du bord droit par un sinus peu profond; l'opercule est corné. L'animal a le pied court et arrondi, la tête munie de deux gros tentacules coniques de longueur médiocre, portant les yeux sur un renflement saillant, la bouche à l'extrémité d'une sorte de mufle. La cavité respiratoire contient deux peignes branchiaux inégaux et se prolonge en une sorte de tube à son angle externe.

Ce genre, ainsi défini par Dujardin, comprend un petit nombre d'espèces vivantes, toutes habitant les eaux douces; deux seulement *se trouvent dans le midi de l'Europe;* toutes les autres sont exotiques; mais, tandis que les espèces allongées (dont on faisait autrefois le genre pyrène) ne se trouvent que dans les régions tropicales, les autres se voient sur divers points de la zone tempérée. La *mélanopside marron* (*melanopsides lævigata*), qui est l'espèce type, se trouve dans l'Archipel, en Grèce et en Espagne; une autre espèce, la *mélanopside allongée* (*melanopsides acicularis*), se trouve dans le Danube et autres rivières de l'Autriche méridionale. On divise les *mélanopsides* en deux groupes, suivant qu'elles ont la coquille globuleuse ou allongée. Il existe plusieurs espèces fossiles, parmi lesquelles quelques-unes vivent encore, telles que la *melanopsides lævigata*, qu'on trouve dans les environs de Paris et en Angleterre.

MÉLANOPTÈRE adj. (mé-la-no-ptè-re — du préf. *mélano*, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres noirs.

MÉLANOPYGE adj. (mé-la-no-pi-je). V. MÉLAMPYGE.

MÉLANOPYRRHE adj. (mé-la-no-pi-re — du préf. *mélano*, et du gr. *purrhos*, roux). Zool. Qui est à moitié noir et à moitié roux.

MÉLANORHABDOTE adj. (mé-la-no-ra-bdo-te — du préf. *mélano*, et du gr. *rabdos*, raie). Hist. nat. Qui est marqué d'une raie noire.

MÉLANORHAMPHE adj. (mé-la-no-ran-fe — du préf. *mélano*, et du gr. *ramphos*, bec). Ornith. Dont le bec est noir.

MÉLANORHYNQUE adj. (mé-la-no-rain-ke — du préf. *mélano*, et du gr. *rugchos*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre noir.

MÉLANOS s. m. (mé-la-noss — du gr. *melas*, noir). Hist. nat. Animal dont la peau ou le pelage prend accidentellement une teinte noire.

MÉLANOSE s. f. (mé-la-nô-ze — du gr. *melas*, noir). Pathol. Produit morbide de couleur noire.

— Agric. *Mélanose tubéreuse*, Maladie des pommes de terre.

— **Encycl.** Le nom de *mélanose* a été créé par Laënnec. La production morbide qu'il désigne, connue seulement depuis le XVIIe siècle, a été reconnue par Bonnet, Bartholin, Malpighi, Morgagni, Haller, et particulièrement étudiée par Dupuytren, Bayle, Laënnec, Hénon, Gohier, Breschet, Trousseau, Leblanc, Andral, etc. Malgré les importants travaux dont elle a été l'objet, cette substance est assez mal connue dans sa nature et ses causes, et l'on ne possède, contre l'affection dont elle est le symptôme, aucun moyen curatif un peu efficace.

Le siége de la *mélanose* n'est nullement fixe; on l'a observée dans presque toutes les parties du corps, mais notamment dans l'encéphale, dans l'intestin, dans le foie, dans la rate, dans les reins, dans les poumons, dans les seins, aux parties sexuelles, quelquefois dans le derme, etc., etc. Andral, qui l'a sérieusement étudiée, lui assigne quatre formes : en masse, en infiltrations, en couches superficielles et à l'état liquide. Il n'est nullement prouvé que, dans ces quatre conditions différentes, on ait affaire à un même produit. Il faudrait, du reste, pour éclairer cette question, qu'on pût se faire une idée nette de la nature essentielle de la *mélanose*, ce qui a été impossible jusqu'ici. Les uns voient dans la matière de la *mélanose* la matière même du cancer; d'autres en font une déviation du pigment; d'autres enfin, s'appuyant sur l'analyse chimique, reconnaissent en elle un épanchement sanguin. Les chimistes y ont, en effet, reconnu les principes constitutifs du sang. On y a trouvé notamment : de l'albumine, de la fibrine, du phosphate de fer, de l'oxyde de fer, du chlorure de sodium, etc., etc. Selon les uns, cette matière est exempte d'odeur et de saveur; selon d'autres, elle possède une odeur fade et désagréable. Ceux-ci prétendent qu'elle colore faiblement et d'une manière fugace; ceux-là affirment qu'elle colore les doigts d'une façon très-tenace. Sans prendre parti entre ces affirmations contraires, nous allons exposer brièvement ce qu'on sait des quatre variétés admises par Andral.

1o *Mélanose en masse.* Cette espèce se présente sous forme de tumeurs d'une grosseur très-variable. Quelquefois elles ne dépassent pas la grosseur d'une noix, et l'on en a observé, sur le cheval, qui pesaient jusqu'à 18 kilogrammes. Ces tumeurs, souvent isolées, sont parfois réunies en grappe, en chapelet, etc., etc. Leur consistance est également variable : les unes sont à l'état *cru*, c'est-à-dire d'une consistance qui rappelle celle du suif; les autres à l'état de ramollissement, *et, dans cet état, la matière suinte* sous forme d'un liquide roussâtre ou d'une bouillie noire. Ces *mélanoses* peuvent être enkystées ou complètement dépourvues de poches. Les traces d'organisation qu'on y remarque quelquefois paraissent être étrangères à leur substance et n'être que des vaisseaux déplacés par la formation de la tumeur. Le siége propre des *mélanoses* en masse est le tissu cellulaire; on les observe surtout chez le cheval, autour des parties génitales; on les rencontre aussi chez le bœuf, le chien, le chat et le lapin.

2o *Mélanose infiltrée.* Est-ce une *mélanose?* Il y a des raisons sérieuses d'en douter. Les poumons et les ganglions lymphatiques et les autres organes parenchymateux présentent *parfois une dureté de tissu remarquable et* une coloration noire. On a cru que cet accident était dû à de la *mélanose* infiltrée dans leur tissu; mais quelques auteurs n'ont voulu y voir que le résultat d'une phlegmasie chronique.

3o *Mélanose en couches superficielles.* Le siége d'élection de la *mélanose* sous cette forme particulière est la surface des membranes séreuses. Quelquefois, dit-on, on l'a rencontrée sur les surfaces muqueuses; mais le fait est douteux. La *mélanose*, dans ce cas, affecte la forme d'une couche solide, ce qui l'a fait prendre par quelques auteurs pour une fausse membrane. On l'a particulièrement observée sur les plèvres, le péricarde, l'arachnoïde et le péritoine.

4o *Mélanose liquide.* Rien de plus incertain et de plus obscur que l'histoire de cette production morbide. On a trouvé des masses de liquide noir ou noirâtre dans la cavité abdominale, dans l'estomac, dans des kystes diversement situés; on a observé la coloration noire des urines. Tous ces liquides, dont on n'a constaté que la coloration, sont-ils identiques? Et, en tous cas, sont-ils de la *mélanose?* Aucune donnée certaine ne permet de l'affirmer.

En résumé, la nature des *mélanoses* est à peu près ignorée; leurs causes sont absolument inconnues; leurs symptômes paraissent nuls; leur diagnostic est incertain; leur pronostic est variable; on a vu des cas de mort; *mais, en général, les mélanoses paraissent* peu graves, quand leur extension ne fait pas présumer un état morbide général. Quant à leur traitement, on le cherche encore; on a conseillé à peu près au hasard les saignées, les fumigations sulfureuses, etc. L'extirpation elle-même et la cautérisation ne préviennent nullement le retour de l'affection. Quand il s'agit d'un animal, on est souvent obligé de l'abattre, à cause de la gêne que les tumeurs apportent dans les fonctions des *membres ou des organes.*

MÉLANOSÉLINON s. m. (mé-la-no-sé-li-non — du préf. *mélano*, et du gr. *selinon*, ache). Bot. *Genre de plantes, de la famille* des ombellifères.

MÉLANOSPERME adj. (mé-la-no-spèr-me — du préf. *mélano*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont noires.

MÉLANOSTICTE adj. (mé-la-no-sti-kte — du préf. *mélano*, et du gr. *stiktos*, tacheté). Hist. nat. Qui est semé de points noirs.

MÉLANOSTOME adj. (mé-la-no-sto-me — du préf. *mélano*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture noire.

MÉLANOSTOLE s. m. (mé-la-no-sto-le — du préf. *mélano*, et du gr. *stolê*, robe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant trois espèces, qui habitent la Barbarie, l'Asie Mineure et l'Arabie.

MÉLANOSYRIENS, c'est-à-dire *Syriens noirs*, nom donné à une partie des habitants de l'ancienne Syrie.

MÉLANOTE adj. (mé-la-no-te — du préf. *mélano*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Zool. Qui a les oreilles noires. ‖ Syn. de MÉLANONOTE.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant quatre espèces, toutes originaires de l'Amérique.

MÉLANOTIQUE adj. (mé-la-no-ti-ke — rad. *mélanose*). Pathol. Qui a le caractère de la mélanose.

MÉLANOTRIQUE adj. (mé-la-no-tri-ke — du préf. *mélano*, et du gr. *thrix*, *trichos*, cheveu). Qui a les cheveux noirs.

MÉLANOXANTHE s. m. (mé-la-no-ksan-te — du préf. *mélano*, et du gr. *xanthos*, roux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant quatre espèces, dont trois habitent les Indes orientales et la quatrième est indigène de la Nouvelle-Hollande.

MÉLANOXYLE adj. (mé-la-no-ksi-le — du préf. *mélano*, et du gr. *xulon*, bois). Bot. Dont le bois est noir.

MÉLANTÉRIE s. f. (mé-lan-té-rî — du gr. *melas*, noir). Minér. Nom donné par M. Beudant au sulfate de fer, qui sert à préparer l'encre et les teintures en noir.

MÉLANTÉRIUS s. m. (mé-lan-té-ri-uss — du gr. *mélas*, noir). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, comprenant trois espèces de la Nouvelle-Hollande.

MÉLANTHACÉ, ÉE adj. (mé-lan-ta-sé — rad. *mélanthe*). Qui ressemble au mélanthe.

— s. f. pl. Nom donné par le botaniste Brown aux plantes de la famille des colchicacées.

MÉLANTHE s. m. (mé-lan-te — du préf. *mélan*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélanthacées, comprenant des herbes du Cap à racine bulbeuse, à feuilles linéaires ou lancéolées et gainantes, souvent ciliées et à inflorescence paniculée.

MÉLANTHE, roi de Messénie et fils d'Andropompe. Il fut chassé par les Héraclides et se réfugia dans l'Attique. Peu après, le roi d'Athènes Thymœtes, en guerre avec Xanthus, roi des Béotiens, ayant refusé de vider la querelle dans un combat singulier, Mélanthe s'offrit de combattre à sa place. A peine les deux champions étaient-ils en présence, que Bacchus apparut derrière Xanthus sous la figure d'un jeune homme. A cette vue, Mélanthe reprocha à son adversaire de n'être point venu seul au combat, et comme celui-ci tournait la tête, il fondit sur lui et le tua. Après cette victoire, l'ancien roi de Messénie se fit proclamer roi d'Athènes, érigea un temple à Bacchus et institua la fête des apaturies. Il eut un fils, Codrus, qui fut le dernier roi d'Athènes.

MÉLANTHE, peintre grec de l'école de Sicyone. Il vivait au IVe siècle av. J.-C. Il reçut les leçons de *Pamphile, et fut le con*temporain et l'ami d'Apelle, qu'il surpassa, dit-on, dans l'art de grouper les personnages. Il était, en outre, excellent coloriste, bien qu'il n'employât que quatre couleurs, au dire de Pline, et ses tableaux se vendaient un prix considérable. Son chef-d'œuvre était *Aristrate, tyran de Sicyone, sur un char de victoire.* Il avait publié sur son art un ouvrage qui ne nous est pas parvenu, et dont Diogène Laërce cite un passage.

MÉLANTHÈRE s. f. (mé-lan-tè-re — du préf. *mel*, et d'*anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées sénécionides, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale.

MÉLANTHÉRITE s. f. (mé-lan-té-ri-te — du gr. *melas*, noir). Minér. Schiste noir, qu'on emploie en guise de crayon.

MÉLANTHIDE adj. (mé-lan-ti-de). Mythol. gr. Surnom de Bacchus, qui changea Melanthus en dauphin.

MÉLANTHIE s. f. (mé-lan-tî — nom mythol.). Entom. Genre de papillons, de l'ordre des lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, comprenant seize espèces, répandues dans toute l'Europe.

MÉLANTHIUS, fils de Dolius, inspecteur des troupeaux d'Ulysse. Il se rangea parmi les prétendants à la main de Pénélope, se mit de leur côté lorsqu'Ulysse revint à Ithaque; mais, arrêté par Eumée, il fut garrotté, suspendu à une colonne, et mis à mort le lendemain, après avoir été mutilé.

MELANTHIUS, poëte tragique grec. Il vivait à Athènes dans la seconde moitié du Ve siècle av. notre ère. Ce poëte, qui eut de son temps une assez grande réputation, ne nous est connu que par les attaques dont il fut l'objet de la part des poëtes de son temps, particulièrement d'Aristophane, qui le traite de glouton vorace, de débauché et de méchant poëte. Il paraît néanmoins qu'il avait beaucoup d'esprit et que ses reparties étaient aussi vives que plaisantes.

MÉLANTHO s. m. (mé-lan-to — nom mythol.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant deux espèces, de Madagascar.

MELANTOIS (le), en latin *Medeletensis* ou *Menenatensis Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la province de Flandre, et dont la localité principale était Séclin; il est aujourd'hui compris dans le département du Nord.

MÉLANURE adj. (mé-la-nu-re — du préf. *mélan*, et du gr. *oura*, queue). Zool. Qui a la queue noire.

MÉLANURINE s. f. (mé-la-nu-ri-ne — du préf. *mélan*, et de *urine*). Chim. Matière colorante noire, qu'on trouve dans certaines urines.

MÉLANZANE s. f. (mé-lan-za-ne). Bot.

Nom vulgaire de la morelle mélongène comestible, autrement dite AUBERGINE.

MÉLAPHORE s. m. (mé-la-fo-re — du préf. *méla*, et du gr. *pherô*, je porte). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type est originaire du Pérou.

MÉLAPHYRE s. m. (mé-la-fi-re — du préf. *méla*, et du gr. *phurô*, je pétris). Géol. Nom adopté par MM. Brongniart et d'Omalius d'Halloy, pour désigner une roche compacte, à structure porphyrique.

— **Encycl.** On appelle ainsi des roches porphyriques d'une coloration très-foncée. Les *mélaphyres* ne se présentent jamais sous forme de coulées; elles se sont soulevées de bas en haut, en conservant un état pâteux qui ne leur a pas permis de pénétrer les couches de sédiment ou les roches de cristallisation, et leur production a produit des soulèvements, des ruptures et des transformations au contact, que M. de Buch a fait connaître dans le Tyrol, dans la Bohême et dans l'Auvergne. Près de Lugano, ces masses de *mélaphyres* sont apparues dans des roches porphyroïdes, accompagnées de conglomérats, mélangées de calcaire. Dans certains filons, dans des grauwackes même, on constate la présence de *mélaphyres* qui ont bouleversé les masses et se sont projetées en loupes dans les jets de matières qui ont rempli ces filons. Dans les Alpes tyroliennes, les calcaires stratifiés de nature schisteuse, disposés par couches peu inclinées, se relèvent en donnant des dolomies vers la partie la plus élevée, produits évidents de la transformation de ces calcaires, et qui doivent comme eux leur soulèvement à la masse pâteuse des *mélaphyres* qui ont fait éruption de bas en haut, et qui, en donnant passage à des sulfates de chaux et de magnésie, ont décomposé les couches calcaires, de manière à transformer les carbonates de chaux en carbonates de chaux et de magnésie.

MÉLAPTÈRE adj. (mé-la-ptè-re — du préf. *méla*, et du gr. *pteron*, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires noires.

MÉLAR s. m. (mé-lar). Moll. Nom vulgaire du cône strié.

MELAR (lac), en Suède. V. MÆLARN (lac).

MELARA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Rovigo, district et mandement de Massa-Superiore; 2,580 hab.

MÉLARRHIN, INE adj. (mé-la-rain, i-ne — du préf. *méla*, et du gr. *rhin*, nez). Zool. Qui a le nez noir.

MÉLART (Laurent), historien belge, né à Huy, principauté de Liége, en 1578, mort dans la même ville en 1641. Il fut à plusieurs reprises bourgmestre de sa ville natale. On a de lui un ouvrage auquel il travailla pendant près de vingt ans, l'*Histoire de la ville et du château de Huy et de ses antiquités, avec une chronologie de ses comtes et évêques* (Liége, 1641, in-4°), où il fait preuve d'un esprit judicieux et dégagé de préjugés.

MÉLAS s. m. (mé-lass — du gr. *melas*, noir). Tache noire sur la peau.

— Mamm. Espèce de tigre noir de Java.

— Entom. Espèce de papillon.

— Moll. Syn. de MÉLANIE.

MELAS, c'est-à-dire *Noir*, rivière de l'ancienne Thrace, qui se perd dans le golfe de Mélane; elle porte de nos jours le nom de GÉRI. ‖ Rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cappadoce, descendant du mont Taurus et affluent de l'Euphrate; c'est aujourd'hui le KARA-SOU. ‖ Rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans la Pamphylie, se perd dans la Méditerranée, près de Sida; elle porte actuellement le nom de MENOVGAT.

MÉLAS (Michel, baron DE), feld-maréchal autrichien, né en Moravie en 1730, mort en 1806. Il prit part, comme aide de camp du feld-maréchal Daun, à la guerre de Sept ans, devint général-major en 1793, combattit les armées de la République française sur la Sambre, sur le Rhin, en Italie, fut mis à la tête des Autrichiens dans l'armée austro-russe placée, en 1799, sous le commandement de Souvaroff, se distingua à Cassano, à la Trébia, à Novi, et battit Championnet à Imola. Lorsque, l'année suivante, Bonaparte franchit les Alpes et envahit la Lombardie, Mélas, qui avait imprudemment divisé ses forces, quitta Gênes, reprit l'offensive et attaqua avec 50,000 hommes l'armée du premier consul, forte seulement de 43,000 hommes. Grâce à Desaix, à Marmont et à Kellermann, l'armée française, un moment ébranlée, remporta une victoire complète (1800). Mélas, se voyant impuissant à prolonger la résistance, signa une capitulation et se retira sur Mantoue. Bien que sa défaite à Marengo eût été le résultat de son imprévoyance, Mélas n'en conserva pas moins la faveur de l'empereur d'Autriche, qui lui donna le commandement militaire de la Bohême et le chargea, en 1806, de présider la commission qui prononça sur l'ignominieuse capitulation du général Mack à Ulm.

MÉLASE s. m. (mé-la-ze — du gr. *melas*, noir). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MÉLASICTÈRE s. m. (mé-la-si-ktè-re — du préf. *méla*, et du gr. *ikteros*, jaunisse). Pathol. Espèce de jaunisse, dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLASINE s. f. (mé-la-zi-ne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant une seule espèce, qui habite le Valais et la Dalmatie.

— **Encycl.** Les *mélasines* sont caractérisées par une tête petite; les antennes pectinées chez les mâles, un peu épaissies à la base, ciliées et dentelées chez les femelles; les palpes velues; le corps assez robuste; l'abdomen dépassant les ailes inférieures, carré dans le mâle, terminé en pointe avec l'oviducte visible dans la femelle; les ailes étroites et allongées, surtout les ailes supérieures. Les chenilles sont glabres, vermiformes; elles vivent et se transforment dans des fourreaux portatifs revêtus de particules pierreuses, et se nourrissent, comme les lithosies, des lichens qui croissent sur les pierres. Ce genre renferme deux espèces : la *mélasine ciliaire* atteint $0^{m},03$ d'envergure dans la femelle, qui est un peu plus grande que le mâle; ses ailes sont d'un brun noirâtre; la chenille vit dans un fourreau assez allongé, composé de petites pierres agglutinées.

MÉLASIS s. m. (mé-la-ziss — du gr. *melas*, noir). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant cinq espèces, dont l'une habite l'Europe, les quatre autres l'Amérique.

— **Encycl.** Les *mélasis* sont caractérisés par des mandibules pointues; quatre palpes courtes, obtuses; les antennes courtes, découpées en éventail au côté interne; le corps allongé, cylindrique; les tarses filiformes, très-minces à l'extrémité. Ces insectes se trouvent sur le tronc des vieux arbres; on assure que, dans l'accouplement, l'un des sexes se tient dans un trou de la tige, l'autre restant au dehors; cette particularité, si elle est réelle, les rapprocherait des cébrions, chez lesquels cette fonction s'opère de même. Les larves vivent dans l'intérieur du bois, qu'elles percent à la manière des vrillettes. Ce genre comprend cinq ou six espèces qui presque toutes habitent l'Amérique du Nord. Le *mélasis flabellicorne* se trouve en Europe; il est long de près de $0^{m},01$; son corps est d'un noir brunâtre, finement ponctué et strié, avec les palpes fauves.

MÉLASME s. m. (mé-la-sme — du gr. *melas*, noir). Méd. Tache noire, ecchymose qui survient aux jambes, surtout chez les vieillards.

MÉLASOME adj. (mé-la-so-me — du préf. *mélas*, et du gr. *sôma*, corps). Zool. Qui a le corps noir.

— s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères hétéromères, comprenant des insectes de couleur noire ou cendrée, dépourvus d'aîles pour la plupart, à élytres souvent soudés, à antennes plus ou moins grenues et renflées à leur extrémité, et dont la tête est enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet.

MÉLASSATE s. m. (mé-la-sa-te — rad. *mélasse*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mélassique avec une base.

MÉLASSE s. f. (mé-la-se — du lat. *mellaceum*, vin cuit épais; de *mel*, miel). Matière sirupeuse non cristallisable, fournie par le résidu de la fabrication du sucre.

— **Encycl.** La *mélasse*, dernier résidu de la fabrication et du raffinage du sucre, est un sirop dense, visqueux, incristallisable, qui marque de 41° à 44° à l'aréomètre de Baumé (pèse-sirop); sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noire, suivant sa provenance.

On distingue deux qualités principales de *mélasses :* 1° les *mélasses* de canne, *mélasses* supérieures; 2° les *mélasses* de betterave, qui sont inférieures; et ces deux espèces se distinguent encore selon qu'elles sortent de la fabrique de sucre ou de la raffinerie.

Les unes et les autres contiennent entre 40 et 60 pour 100 de leur poids de sucre cristallisable, et si on les soumet à une nouvelle cuisson, on en extrait : 1° une nouvelle portion de cristaux; 2° une nouvelle portion de *mélasse* plus noire et plus impure. Une autre recuite donne encore des cristaux et de la *mélasse* qui n'est plus bonne qu'à être distillée. Basset, dans son *Guide pratique du fabricant de sucre*, démontre qu'avec des appareils plus perfectionnés les industriels pourraient retirer encore une grande quantité de sucre des *mélasses* dites *épuisées :* « Dans la fabrication ordinaire, dit-il, on n'épuise pas les *mélasses;* on se borne à en retirer, par des concentrations et des cristallisations successives, le plus de cristaux que l'on peut, et l'on regarde la matière comme épuisée lorsqu'elle cesse de cristalliser. »

Voici maintenant ce que dit Chaptal sur le même sujet : « Je mêle les *mélasses* que fournissent les sucres bruts ou de première cuite avec les sirops que j'ai fait filtrer sur les pains, et j'en opère la cuite... Je verse 120 à 130 litres de ce mélange dans la chaudière, et lorsque la chaleur approche de l'ébullition, j'ajoute environ une livre de charbon animal que je mêle avec soin dans le bain... Au lieu de déposer les cuites des *mélasses* dans des formes, je les verse jour par jour dans des tonneaux défoncés par un bout, que je remplis peu à peu. Le sucre cristallise à merveille dans ces vaisseaux et les remplit à moitié.

» Lorsqu'on veut cristalliser ces sucres que j'appellerai *sucres de mélasse*, on enlève la *mélasse* qui surnage le dépôt des cristaux et l'on donne issue à celle qui les empâte, en la faisant couler par de très-petites ouvertures qu'on pratique avec une vrille au fond du tonneau, sur tout le pourtour. » Voilà comment on pratiquait les recuites il y a trois quarts de siècle, et aujourd'hui, à part quelques perfectionnements apportés à l'outillage, on ne fait rien de mieux. MM. Dubrunfaut et Le Play ont cependant découvert un nouveau procédé d'extraction du sucre; ils ont observé que les *mélasses* brutes de betterave ne contiennent que du sucre cristallisable. Pour arriver à extraire le sucre, ils le rendent insoluble en le combinant, au sein même de la *mélasse*, avec une grande quantité de chaux, et ils décomposent ensuite le sucrate en faisant agir sur lui l'acide carbonique, qui, formant avec la chaux un carbonate insoluble, met en liberté le sucre à l'état de pureté. Cette méthode, qui repose sur des opérations très-bien combinées, n'en a pas moins rencontré des critiques très-sévères.

— *Décomposition chimique de la mélasse :*

Sucre.	43,500	à 60
Sels de potasse et de soude.	9,611	à 10
Sels de chaux.	0,811	à 1
Substances organiques. . .	18,941	à 19
Eau.	27,137	à 28
	100,000	

On évalue à 45,000,000 de kilogrammes la quantité de *mélasse* qui se fabrique chaque année, tant en France qu'à l'étranger. La richesse moyenne de ces *mélasses* étant de 50 pour 100 de sucre réel, on peut donc dire que l'industrie perd plus de 22,000,000 de kilogrammes de sucre chaque année.

— *Commerce des mélasses.* Le commerce des *mélasses* est assez étendu. Les fabricants de sucre et les raffineurs sont forcés souvent de les donner à bas prix pour s'en débarrasser, et c'est justement pour obvier à cet abaissement dans les prix que les savants s'occupent avec activité de découvrir les moyens d'en extraire le sucre qu'elles renferment.

Il ne faut pas confondre les *mélasses* de betterave avec celles qui proviennent des colonies, et dont les habitants se servent pour fabriquer le tafia et le rhum; ces dernières sont les meilleures, parce qu'elles contiennent jusqu'à 60 pour 100 de sucre.

Généralement, les *mélasses* de betterave n'ont point la saveur franche, agréable et mielleuse que présentent celles des colonies; elles conservent un goût d'amertume et une âcreté due à la racine. Elles sont fortement salées, à cause des sels de potasse qu'elles contiennent en assez grande quantité, et ont une odeur désagréable; en raison de leur mauvais goût, elles ne peuvent être employées qu'à la distillation.

Les *mélasses* des colonies se présentent peu sur nos marchés, parce qu'on les emploie dans les lieux de production. Leur prix est assez élevé comparativement à celui des *mélasses* indigènes.

Les *mélasses* de betterave sont employées : 1° à la fabrication d'alcools inférieurs; 2° à la fabrication de potasses, de sels alcalins; 3° enfin on les emploie, dans l'alimentation, en guise de sucreries et même de sucre, car chez le pauvre elles remplacent souvent le sucre blanc. Les habitants pauvres des environs des fabriques étendent souvent la *mélasse* sur du pain, et semblent éprouver un grand plaisir à ce régal, qui n'a d'ailleurs rien de malsain; c'est le miel du pays. Étendue d'eau et mélangée de certains ingrédients, la *mélasse* produit, en outre, un liquide jaunâtre ou gris auquel on donne le titre pompeux de *vin de mélasse*. Mais le grand débouché des *mélasses* est celui que lui ouvre la fabrication des alcools et de la potasse. Le choix des *mélasses* est d'une très-grande importance pour le distillateur; les meilleures sont celles qui sont d'un beau blond, sans goût de brûlé, et dans lesquelles on trouve encore quelques petites parties de sucre cristallisé. Avant de les distiller, on procède à leur fermentation.

— *Fermentation des mélasses.* On délaye les *mélasses* dans quatre ou cinq fois leur poids d'eau, en élevant la température à 20° en été et à 25° en hiver; on obtient ainsi un moût dont la densité varie entre 7° et 8° de l'aréomètre de Baumé. On jette le tout dans une cuve et l'on établit la fermentation à l'aide de levûre bien fraîche, préalablement délayée dans de l'eau tiède (25 grammes de levûre par 10 litres de moût). La surface du liquide se couvre d'une écume blanche et légère, que l'on fait disparaître en jetant sur la surface un peu de dégras dissous dans de l'eau bouillante, ou du savon vert également dissous, et la fermentation tumultueuse a lieu, tandis que le principe sucré de la *mélasse* se transforme en alcool. L'opération dure de un jour et demi à trois jours. On reconnaît que l'opération a marché convenablement lorsque le liquide ne marque plus que 0° ou 1° à l'aréomètre Baumé. Lorsque la fermentation est enfin terminée, on neutralise complétement, par un léger excès de chaux, les acides contenus dans les liquides fermentés. La chaux doit être préalablement délayée dans une suffisante quantité d'eau. Après la saturation du liquide fermenté, on couvre très-exactement les cuves et on abandonne le tout au repos pendant 12 ou 15 heures, afin qu'il puisse s'éclaircir et s'épurer; on procède ensuite à la distillation, à l'aide d'un appareil continu.

Il est à craindre que, pendant la fermentation, le liquide ne devienne acide, ce qui arrive presque toujours à une température trop élevée.

— *Distillation des mélasses fermentées.* On a proposé différents systèmes de distillation des *mélasses*, mais aucun ne semble préférable à celui qui a lieu à l'aide d'un appareil continu. Pourquoi compliquer des opérations qui demandent de la simplicité?

Les alcools de *mélasse* n'ont ni le goût ni l'odeur des alcools de vin, mais ils sont plus doux, et, lorsque l'opération a été bien conduite, ils prennent le nom d'esprits fins et sont employés à la fabrication de certaines liqueurs, et principalement à l'affinage des trois-six de Montpellier. Les esprits de *mélasse* marquent ordinairement, dans le commerce, de 90° à 94° centésimaux.

— *Extraction de la potasse contenue dans les mélasses de betterave.* L'analyse chimique a démontré que la potasse existe dans les *mélasses* de betterave à une forte proportion (de 6 à 8 pour 100). On s'est donc occupé des moyens de l'en extraire. Indiquons rapidement ici ceux qui sont aujourd'hui employés dans les établissements où l'on se livre en grand à l'extraction de la potasse. La vinasse ou *mélasse* fermentée est concentrée dans une série de chaudières en cuivre superposées par étages, de façon à pouvoir déverser le trop-plein de l'une dans l'autre.

Ces différentes chaudières sont chauffées par le même foyer, de façon que les vinasses de l'une des chaudières, lorsqu'elles sont concentrées à 28° ou 30°, sont remplacées par les vinasses de la chaudière voisine, et ainsi de suite. Elles laissent déposer dans les chaudières une notable partie de leur sulfate de chaux; on calcine ensuite les liquides dans un four chauffé. Le liquide arrive sur la sole où il s'étend. Les matières organiques qui y sont contenues s'enflamment et brûlent complétement, et il ne reste plus qu'une matière blanche et bien granulée, que l'on embarille ou que l'on épure, à volonté.

Un autre procédé consiste à évaporer le liquide salin dans des chaudières cylindriques plates et peu profondes, munies d'un serpentin plat, dans lequel on fait circuler la vapeur fournie par un générateur; l'évaporation s'effectue très-rapidement. Ce moyen est plus manufacturier, plus économique que le chauffage à feu nu; mais il ne peut s'appliquer avec avantage que dans les grands établissements.

100 kilogr. de bonne *mélasse* de betterave doivent produire, selon la science :

De 28 à 30 litres d'alcool pur;

De 10 à 12 kilogr. de salin de potasse,

Ou enfin 7 à 8 kilogr. de potasse blanche raffinée.

Malheureusement, dans la pratique, ces chiffres sont souvent au-dessous de la réalité; il est vrai que le perfectionnement des machines amène tous les jours la pratique à se rapprocher de la science.

Dans les colonies, les *mélasses* et sirops amers sont mis en fermentation dans des bâtiments spéciaux appelés *rhumeries* ou *guildives*. Le produit qu'on en obtient est appelé rhum ou tafia, suivant l'état du sirop et suivant les circonstances qui ont accompagné la fermentation et la distillation.

MÉLASSÉ, ÉE adj. (mé-la-sé — rad. *mélasse*). Qui contient de la mélasse : *Eau* MÉLASSÉE.

MÉLASSIQUE adj. (mé-la-si-ke — rad. *mélasse*). Chim. Se dit d'un acide extrait de la mélasse, et qui est une substance noire, amorphe, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, formant avec les bases des sels incristallisables, que l'on prépare en faisant réagir un alcali en excès sur la glucose, et qui a pour formule $C^{24}H^{12}O^{10}$.

MELASSO ou **MELASSOU**, ancienne *Mylassa*, ville de l'Asie Mineure (Anatolie), dans le sangiac de Mentecha. Cette ville est située dans une belle plaine, à 140 kilom. S.-E. de Smyrne et à 15 kilom. E. du golfe d'Assan-Kalessi. Elle est assez grande, mais mal bâtie; des ruines attestent son ancienne magnificence. Tabac, coton, cire, miel.

MÉLASTOMACÉ, ÉE adj. (mé-la-sto-ma-sé — rad. *mélastome*). Bot. Qui ressemble à un mélastome. ‖ On dit aussi MÉLASTOMÉ.

— s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre mélastome.

— **Encycl.** La famille des *mélastomacées* renferme des arbres, des arbrisseaux, des arbustes et des plantes herbacées, à feuilles opposées, simples, marquées de trois à onze nervures longitudinales, d'où partent en très-grand nombre d'autres nervures transversales parallèles et très-rapprochées. Les fleurs, disposées en inflorescences très-variées, présentent un calice monosépale, plus ou moins adhérent, à limbe quelquefois entier ou denté, d'autres fois à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes, plus rarement formant une sorte de coiffe ou d'opercule; une corolle à quatre ou cinq pétales; des étamines en nombre double, à anthères très-variées de forme, et s'ouvrant au sommet par un pore ou trou commun aux deux loges; un ovaire libre, infère ou semi-infère, divisé en trois à huit loges multiovulées, à sommet souvent recouvert par un disque épigyne, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit, sec ou charnu, offre le même nombre de loges que l'ovaire; tantôt il est indéhiscent, tantôt il s'ouvre en autant de valves qui portent les cloisons sur le milieu de leur face interne. Les graines, généralement réniformes, renferment un embryon droit ou légèrement recourbé et dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les onagrariées, les myrtacées et les rosacées, renferme un grand nombre de genres, groupés en deux tribus; nous nous contenterons de citer les plus intéressants : I. *Mélastomées :* Mélastome, osbackie, clidémie, médinille, tétrazygie, miconie, oxyméris, blakéa, mériane, lavoisière, centradénie, rhexia, lasiandre, pléroma, chétogastre, monochœtum, etc. — II. *Charianthées :* Charianthe. Les *mélastomacées* abondent surtout dans l'Amérique tropicale, où quelques-unes s'avancent jusqu'au 40e degré de latitude; elles se rencontrent aussi, mais en bien plus petit nombre, dans la zone équatoriale de l'ancien continent. On trouve dans ces plantes et surtout dans leurs fruits du sucre et des acides libres, et quelquefois une huile essentielle ou une résine qui leur communique des propriétés stimulantes. Plusieurs espèces renferment un principe colorant et sont employées comme tinctoriales dans leur pays natal.

MÉLASTOME s. m. (mé-la-sto-me — du préf. *méla*, et du gr. *stoma*, ouverture). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, renfermant un grand nombre d'espèces d'arbrisseaux de l'Asie tropicale.

— **Encycl.** Les *mélastomes* sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles opposées; les fleurs axillaires ou terminales, disposées en corymbes, en épis ou en panicules, présentent un calice à cinq divisions plus ou moins marquées, une corolle à cinq pétales, dix étamines, et un ovaire à cinq loges; le fruit est une baie charnue, aussi à cinq loges. La pulpe de ce fruit a une saveur douce et agréable; mais le suc laisse des taches noirâtres sur les lèvres et colore fortement la salive, d'où le nom du genre. On connaît un assez grand nombre d'espèces de *mélastomes*, qui croissent, pour la plupart, dans les régions tropicales des deux continents. On en cultive plusieurs dans nos serres, où elles exigent la terre de bruyère; on les multiplie de rejetons ou d'éclats de pied; il arrive souvent que les tiges se dessèchent après avoir fleuri; mais les racines ne tardent pas à en émettre de nouvelles. Ces végétaux se font remarquer chez nous par l'élégance de leur feuillage, la richesse de leur inflorescence et la beauté de leurs fleurs; mais, dans leur pays natal, ils fournissent, en outre, des produits assez importants.

Le *mélastome* du Malabar est un arbrisseau de 1 mètre de hauteur, à feuilles rudes au toucher sur leurs deux faces, à fleurs d'un beau rose, groupées en panicule lâche terminale; le fruit est une baie noire, polysperme. Cet arbrisseau croît au Malabar et à Ceylan. Le *mélastome* thé habite le Pérou et les contrées voisines; on emploie l'infusion de ses feuilles en guise de thé; elle est même, dit-on, plus aromatique, plus agréable au goût et moins astringente que le thé de Chine; on assure que cette espèce pourrait croître en pleine terre dans le midi de la France. La décoction des feuilles et des fleurs de plusieurs *mélastomes* est réputée astringente; on l'emploie contre la dyssenterie, la leucorrhée, et, à l'extérieur, pour panser les piqûres et les brûlures. Avec les fibres de ces feuilles, on prépare une sorte d'amadou dont on se sert pour étancher le sang. Les feuilles et les fruits d'autres espèces sont utilisés pour la teinture en noir, et on en fait aussi de l'encre. Enfin, on mange les fruits de la plupart des *mélastomes*, qui sont petits, mais d'un bon goût, et le suc fermenté de ces fruits donne, dans plusieurs pays, une sorte de vin, ainsi que du vinaigre.

MÉLATONIEN s. m. (mé-la-to-niain). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse fondée par Mélaton, qui prétendait que notre corps, et non notre âme, est fait à l'image de Dieu.

MÉLATROPHIE s. f. (mé-la-tro-fî — du gr. *melos*, membre, et d'*atrophie*). Méd. Atrophie d'un membre.

MÉLAXANTHE adj. (mé-la-ksan-te — du préf. *méla*, et du gr. *xanthos*, jaune). Hist. nat. Qui est noir et jaune.

MELAY, bourg et commune de France (Saône-et-Loire), canton de Marcigny, arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Charolles, sur la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 412 hab. — pop. tot., 2,016 hab. Fours à chaux; moulins à farine. Commerce de bétail et de grains. On y voit le château de Maulevrier avec fossés d'enceinte, et les ruines du château de Bagneaux. ‖ Autre bourg de France (Mayenne). V. MESLAY.

MÉLAYED s. m. (me-lè-i-èdd.) Comm. Genre de châles fabriqués en Orient.

MELAZZO ou **MILAZZO**, autrefois *Myles*, ville forte et maritime du royaume d'Italie, province, district et à 35 kilom. O. de Messine, chef-lieu du mandement de son nom, avec un port sur la mer Tyrrhénienne; 10,493 hab. Cette ville n'a pas d'industrie, mais fait un commerce d'exportation assez important en vin, huile, olives, savons et grains. Elle est située au fond de la baie de son nom, et se divise en ville haute défendue par une citadelle, et en ville basse, formée de belles rues au milieu desquelles on rencontre une belle place, plusieurs églises et de nombreux couvents. Le territoire qui l'environne est si fertile que les anciens poëtes supposèrent qu'Apollon y menait ses troupeaux. La baie de Melazzo, à l'E. de la petite presqu'île sur laquelle s'élève la ville, est de forme demi-circulaire et présente 12 kilom. de largeur sur 8 de profondeur dans les terres; elle peut abriter une grande flotte. Elle est célèbre par la première victoire navale que le consul Duilius remporta sur les Carthaginois, et par la rencontre qui eut lieu dans ses eaux entre les vaisseaux d'Auguste et ceux de Sextus Pompée, qui furent dispersés et mis en fuite.

MELBOURNE, ville d'Australie, capitale de la colonie anglaise de Victoria, sur les rives du Yarra-Yarra, près de l'extrémité de la baie de Port-Philippe, à 926 kilom. S.-S.-O. de Sydney, par 37° 49′ de lat. S. et 142° 28′ de long. E. Cette ville, fondée en 1837, s'est développée et agrandie avec une merveilleuse rapidité, dont quelques villes d'Amérique seules ont donné l'exemple jusqu'à ce jour; et, par la magnificence de ses édifices, de ses rues et de ses promenades, elle peut soutenir avantageusement la comparaison avec la plupart des grandes villes de l'Europe. En 1851, sa population ne s'élevait guère au-dessus de 15,000 habitants; en 1854, par suite de la découverte des gîtes aurifères, elle atteignait le chiffre de 71,188, et, depuis lors, elle n'a cessé de s'accroître dans une proportion constante, en sorte qu'aujourd'hui elle n'est pas évaluée à moins de 180,000 hab. Comme nous l'avons dit, Melbourne est située sur le Yarra-Yarra, de la rive septentrionale duquel partent, en se dirigeant droit vers le N., de longues et larges rues, que coupent, à angle droit, d'autres rues encore plus larges, qui se dirigent de l'O. à l'E. Entre ces grandes voies courent une foule de petites ruelles (*lanes*) d'aspect assez misérable. La plupart des rues se distinguent les unes des autres par des physionomies bien tranchées. Ainsi, Flinder-street est le quartier principal des commerçants; là, tout respire le bien-être; là s'élèvent de solides et massifs édifices à six étages, qui forment autant d'entrepôts où s'entassent le thé, le sucre et les différents articles de l'importation; plus au nord, à égale distance de la gare du chemin de fer et du fleuve, l'on rencontre les entrepôts de laine, qui surpassent encore les premiers par leurs dimensions gigantesques. Les propriétaires de ces édifices ont toujours l'air de gentlemen, portent des habits noirs, des chapeaux à haute forme, des bijoux précieux, etc., et chaque jour, à trois heures de l'après-midi, cessent régulièrement de s'occuper d'affaires. La cathédrale sépare les négociants des banquiers, des médecins et des avocats de Collin-street, où, tous les jours de beau temps, c'est-à-dire trois cents jours par an, dans l'après-midi, les élégants ne manquent pas de faire leur promenade habituelle et de se montrer dans des costumes taillés d'après les dernieres modes de Paris. Bourke-street cherche à lutter d'élégance avec Collin-street, mais sans succès, bien qu'à l'extrémité orientale de cette rue s'élèvent le théâtre et le palais du Parlement. Swanton-street et Elisabeth-street sont les deux grandes artères commerciales de la ville, et on y voit se presser sans cesse une multitude de gens affairés. Dans presque toutes les rues, il existe plusieurs églises ou chapelles. La cathédrale anglicane est un édifice d'un style très-simple; mais l'église principale des méthodistes wesleyens est magnifiquement décorée et s'élève orgueilleusement au-dessus de tous les édifices de la ville. Les catholiques possèdent une jolie église, et, depuis vingt ans, ils ont entrepris la construction d'une cathédrale, qui sera le plus beau temple de la colonie. Après les églises, ce sont les établissements de banque de Collin-street, qui ont l'aspect le plus imposant. Ils ont des portiques et des colonnades de marbre et de granit poli, transporté d'Europe à grands frais, et leurs façades sont garnies de statues. La poste, la bibliothèque, qui renferme 35,000 volumes, et l'université sont aussi de magnifiques édifices. Les rues sont très-bien entretenues; la chaussée est macadamisée et le trottoir est pavé de larges carreaux d'ardoise. Plusieurs fois par jour et pendant toute la nuit, la pavé est lavé à grands flots, et la ville est toujours abondamment approvisionnée d'eau par l'immense réservoir d'Yan-Yean, lac artificiel construit à 30 kilom. de Melbourne. Pendant la saison des pluies, la ville est exposée aux inondations; car l'eau, descendant des montagnes situées à l'E. et à l'O., coule par torrents dans les rues de la ville, mais surtout dans Elisabeth-street, qui occupe précisément la région la plus basse de la vallée. Ces inondations sont souvent dangereuses pour la vie des habitants. Les hôtels sont innombrables à Melbourne. Il est vrai que, dans la colonie, on n'applique pas ce nom seulement aux établissements organisés sur une grande échelle. Une cabane en planche, large de 3 mètres et longue de 4, est un hôtel tout aussi bien que le vaste édifice qui renferme une foule de chambres somptueuses. Il y a, du reste, des hôtels de tout genre pour toutes les classes de la société. Les restaurants et les cabarets abondent également; on y mange à bon marché, et l'on peut y faire un bon repas moyennant 6 pence (60 centimes); mais on paye à part la bière ou le vin, qui coûtent fort cher.

Le club de Melbourne, qui existe depuis plusieurs années déjà, a pour lieu de réunion un édifice qui n'a rien à envier aux imposantes constructions de Pall-Mall, à Londres. Le règlement en est des plus sévères, et on n'y admet que des squatters et des gentlemen. Le club de l'Union, composé de banquiers, de commerçants et autres, se réunit à l'hôtel de Shakspeare. Le club de Whistington est formé de membres appartenant aux différentes classes de la société. Melbourne possède, en outre, trois théâtres et une foule de salles de concert, de casinos et de salles de danse.

Il existe encore dans cette ville plusieurs prisons, un grand hôpital, quelques autres plus petits, des orphelinats, une maison d'accouchement, des asiles pour les pauvres, un hôpital de fous, et différents établissements philanthropiques fondés et dirigés par des sociétés particulières de bienfaisance. L'université, dont les cours ont été ouverts le 15 avril 1855, est placée sur la même ligne que les universités anglaises. Parmi les institutions qui en dépendent ou qui concourent en même temps qu'elle au développement de l'instruction publique, il faut mentionner le musée national d'histoire naturelle, de mécanique et des mines, la bibliothèque, le musée des beaux-arts, ouvert en 1861, le bureau statistique, le jardin botanique, l'observatoire météorologique; puis une foule de colléges et de gymnases, d'écoles publiques et particulières, d'écoles du dimanche appartenant à toutes les confessions, d'écoles du soir pour l'instruction des adultes, une école des arts et métiers, la Société royale et diverses autres sociétés scientifiques et littéraires.

Il s'imprime à Melbourne plus de cinquante journaux ou recueils périodiques, parmi lesquels il s'en trouve quelques-uns français et allemands. Les principaux établissements industriels de cette ville sont des moulins à vapeur et à eau pour les grains, des fabriques de suif, des chantiers de construction et des forges. Entrepôt commercial de premier ordre, Melbourne possède une chambre de commerce, une bourse, plusieurs banques, différents établissements de crédit, des sociétés d'assurances, de chemins de fer, de navigation, etc. La ligne télégraphique, ouverte en 1854, entre cette ville et Williamstown, a été la première qui ait été établie sur l'hémisphère méridional. A la même époque commença la construction de chemins de fer qui conduisent soit dans les environs de la ville, soit dans le district de l'or à l'intérieur. Il existe des services de navigation à voiles et à vapeur, qui mettent cette ville en communication, non-seulement avec les autres colonies australiennes, mais aussi avec Batavia, Point-de-Galle (île de Ceylan), Aden et Suez, San-Francisco (Californie), Callao (Pérou) et l'Europe par le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance. Les principaux articles de l'exportation sont l'or, la laine dont on envoie des quantités énormes en Europe, le cuir et autres produits bruts. En outre, Melbourne est l'entrepôt principal de l'Archipel indien, surtout pour les produits manufacturés qu'elle envoie dans toutes les autres colonies australiennes. Il nous reste à dire quelques mots des nombreux faubourgs de Melbourne. Trois de ces faubourgs, North-Melbourne, East-Melbourne et Collingwood se relient immédiatement à la cité, mais n'en occupent pas moins un vaste espace. Collingwood, composé surtout d'auberges entourées de jardins et de longues rangées de villas, est le quartier populaire, et il est très-souvent le théâtre de scènes bruyantes : l'élégant faubourg de Fitzroy, que l'on rencontre ensuite, forme avec Collingwood un contraste saisissant; les rues y sont tranquilles et les maisons et leurs habitants ont le même air de fierté et de roideur. A Richmond, qui fait suite à Fitzroy, on est déjà en pleine campagne : les rues montent et descendent le long de la montagne, et forment des allées ombragées, bordées de jardins et de riches cottages, épars çà et là dans un pittoresque désordre. De là, on arrive à Toorak, qui, depuis 1856, est la résidence du gouverneur de la colonie de Victoria. Ce magnifique château, entouré d'immenses jardins qui s'étendent sur les rives du Yarra-Yarra, a été construit par un fabricant de suif de Melbourne, qui avait fait sa fortune avant l'époque de la découverte de l'or, et dont les fils louent aujourd'hui cette propriété un prix fou au gouvernement anglais. Plus loin, on trouve Saint-Kilda, qui est, à proprement parler, le jardin de Melbourne, et dont les élégantes villas sont habitées par les négociants, les avocats, les fonctionnaires et les médecins les plus riches de cette ville. Enfin, un peu plus loin, se trouve Williamstown, le port de Melbourne, à laquelle il est réuni, depuis 1854, par le chemin de fer et le télégraphe.

MELBOURNE (William LAMB, vicomte), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1779, mort à Brocket-Hall en 1848. Il était le second fils du premier lord Melbourne, personnage qui n'avait par lui-même rien de remarquable. Il étudia successivement à Eton, à Glascow et à Cambridge, et il se distingua tellement par ses talents précoces qu'en 1802 la célèbre Fox fit au jeune homme l'honneur de citer en plein Parlement un passage emprunté à un écrit qu'il avait publié étant encore sur les bancs de l'université : *Essai sur les progrès de l'humanité* (1798). Depuis un an il avait prêté serment comme avocat lorsque, en 1805, son frère aîné étant mort, William Lamb devint l'héritier des biens et des dignités de son père. Cette même année, il fut élu membre de la Chambre des communes, où il siégea jusqu'en 1828. Partisan des idées libérales, il suivit la ligne politique de Fox et ne tarda pas à se faire remarquer par ses talents politiques et son esprit de mesure. Lorsque les wighs quittèrent le pouvoir, il les suivit dans l'opposition; mais son opposition n'eut rien de systématique et, à partir de 1817, il se rapprocha des tories sans cesser toutefois de professer les idées libérales, de demander la liberté du commerce, l'émancipation de l'Irlande, etc. Lorsque lord Canning arriva au pouvoir en 1827, William Lamb accepta les fonctions de secrétaire d'Etat pour l'Irlande; mais il garda peu de temps ce poste et devint, à la mort de son père en 1828, lord Melbourne et membre de la Chambre des pairs. Deux ans plus tard, il entra dans le cabinet de lord Grey comme secrétaire d'Etat de l'intérieur. Peu après, le fameux bill de réforme fut présenté au Parlement, et lord Melbourne, qui avait toujours combattu la réforme parlementaire, l'appuya. « J'ai été l'adversaire de la réforme, dit-il, tant qu'elle n'a été qu'une question de théorie. Beaucoup d'hommes sérieux craignaient alors d'affaiblir le respect public pour la constitution du pays, constitution défectueuse sans doute, mais sous l'empire de laquelle l'Angleterre avait conquis un rang élevé parmi les nations. Or, quand je vois que ce qui n'était autrefois qu'une question de doctrine est devenu l'idée dominante de la grande masse du peuple anglais, j'aurais mauvaise grâce à soutenir que des abus n'existent pas. Je veux maintenant accorder au pays satisfaction complète. » Lord Grey ayant donné sa démission en juillet 1834, lord Melbourne fut chargé de former un ministère dont la durée fut éphémère. Robert Peel et le parti tory arrivèrent alors aux affaires; mais ils n'obtinrent pas la majorité dans le Parlement et durent se retirer en avril 1835. Rappelé au pouvoir, lord Melbourne devint premier ministre avec le titre de premier lord de la trésorerie, et occupa ce poste pendant six ans jusqu'en septembre 1841.

La situation était difficile. Il avait contre lui la majorité dans la Chambre des lords; la minorité hostile de la Chambre des communes était conduite par d'habiles et entraînants orateurs. Ce n'était pas tout encore : le gouvernement de l'Irlande, agité par O'Connell, offrait les plus sérieux obstacles. Lord Melbourne para à tous les dangers. En butte aux attaques du parti qui représentait plus particulièrement l'esprit et les préjugés anglais, il accepta l'alliance d'O'Connell et du parti catholique, qui lui apportait un appoint de voix nécessaire, tout en désavouant hautement ses principes pour ne pas effaroucher le protestantisme. Ce fut surtout après l'avénement à la couronne de Victoria que lord Melbourne dut déployer une initiative et une habileté extrême. La reine était jeune et n'avait pas été initiée à la science du gouvernement. Il fallait que lord Melbourne acquît d'abord quelque autorité sur elle; il fallait ensuite que cette autorité s'exerçât de manière tout à la fois à satisfaire le parti libéral dont il était le chef, et à maintenir les droits de la couronne que son premier devoir était de ne pas laisser entamer. « Dans cette sphère toute nouvelle, dit la *Revue d'Edimbourg*, ses qualités brillantes, ses talents variés trouvèrent l'application la plus utile et jetèrent le plus vif éclat. S'il n'eût été qu'un homme pratique, un esprit purement usuel, s'il n'avait eu d'autre science que celle qu'on puise dans les livres, il aurait fatigué l'attention de sa royale élève, au lieu de l'attirer doucement; s'il n'eût été qu'un homme de plaisir, il aurait pu amuser, captiver, dans une certaine mesure, cet esprit encore si jeune; il ne lui aurait pas enseigné ces grands devoirs de la royauté, dont la pratique décide du sort de tant de millions d'hommes. S'il avait eu la violence d'un homme de parti, il aurait apporté dans l'accomplissement de sa tâche l'aveuglement et la partialité des passions. Avec des tendances purement démocratiques, il aurait abaissé la juste influence du pouvoir monarchique; avec des tendances trop exclusivement monarchiques, il eût inculqué à la reine de dangereuses doctrines. » Ce passage caractérise bien l'esprit et les idées de cet homme d'Etat adroit, expérimenté et très-éclectique en fait d'opinions. Dans les dernières années de sa carrière officielle, lord Melbourne se consacra presque exclusivement à former Victoria aux devoirs de la royauté. Toutefois, il continuait de défendre avec talent le ministère dans la Chambre des lords, et d'étouffer les dissentiments intérieurs dont son administration n'était pas plus exempte qu'aucune autre. Mais il semble qu'une des conditions vitales du gouvernement représentatif soit de ne pas permettre à un parti politique de rester longtemps aux affaires. La nation paraissait avoir assez de la nuance politique représentée par lord Melbourne. Sur une question importante, n'ayant eu qu'une majorité de quatre voix, il n'hésita pas à se retirer. Rappelé par la reine, il occupa encore le ministère pendant deux années, et se retira définitivement en 1841.

Comme ministre, lord Melbourne n'avait pas cette grande résolution de caractère, cette volonté persévérante et inébranlable qui donnèrent aux deux Pitt un ascendant sans bornes sur leurs collègues et sur le pays tout entier; mais il se distinguait par un caractère froid et courageux, par un esprit exempt de passion et de préjugés, par des manières remarquablement affables et conciliantes. Il appela toujours aux fonctions publiques des hommes vraiment capables; ainsi, ce fut à l'époque où il était secrétaire d'Etat de l'intérieur que le gouvernement présenta la nouvelle loi des pauvres, la loi des municipalités, le bill relatif aux inspecteurs des charités publiques, et les choix que ces lois lui donnèrent lieu de faire, libres de tout esprit de parti, furent inspirés seulement par l'intérêt général. Dans la distribution qu'il fit des honneurs, lorsqu'il fut premier ministre, il ne sacrifia rien aux affections de famille. Comme orateur, lord Melbourne manquait de cette abondance d'expression, de cette puissance et de cette plénitude de débit, en un mot de ce *copia fandi* qui distinguaient si éminemment son ami lord Brougham. Le caractère et le genre de vie de lord Melbourne s'arrangeaient mal des artifices de la rhétorique. Il ne parlait presque jamais que quand il le jugeait indispensable à la dignité de son caractère ou à l'intérêt public. Ses discours consistaient en de brèves et incisives sentences, empreintes d'aperçus philosophiques, en appels énergiques aux lois et aux intérêts du bon sens, enfin en ripostes tout à la fois arrogantes et gaies aux attaques de ses adversaires. Lord Melbourne cultivait dans ses loisirs la littérature légère. Il a laissé une comédie intitulée : *The fashionable Friends*, pleine d'esprit et d'enjouement.

MELBYE (Antoine), peintre danois, né à Copenhague vers 1822. Il alla faire son éducation artistique à Dusseldorf, où il suivit les leçons d'Eckersberg, puis il se rendit à Paris pour y perfectionner son talent, et se fixa dans cette ville en 1847. Depuis cette époque, M. Melbye s'est fait connaître comme un habile peintre de marine, en exposant à nos Salons de peinture, à partir de 1848, un assez grand nombre de tableaux dont les plus remarquables sont les suivants : le *Phare d'Eddystone* (1848); *Pêcheur hollandais* (1850); *Effet de lune* (1852); la *Pleine mer* (1852); le *Combat naval de la baie de Kyage*, qui fut assez remarqué au Salon de 1853; le *Combat naval de Bothwell sur les côtes de l'Ecosse* (1856); *Deux marines* (1867), etc. Cet artiste a été décoré en 1854. On voit de lui, dans des musées de province et des galeries particulières, des pochades charmantes, exécutées d'une brosse vive et spirituelle; ce sont peut-être les meilleures productions de M. Melbye.

MELCARTH, MELKARTH ou **MELEKHKARTH**, l'Hercule tyrien. V. HERCULE.

MELCHIADE (saint), pape. V. MILTIADE.

MELCHIOR s. m. (mèl-ki-or). Syn. de MAILLECHORT.

MELCHIOR, cardinal italien. V. MELIOR.

MELCHISÉDECH (nom hébreu qui signifie *roi de justice*), prêtre du Très-Haut et roi de Salem (qu'on croit être Jérusalem). Il vint bénir Abraham, vainqueur du roi des Elamites (1912 av. J.-C.), et reçut de lui la dîme du butin qu'il rapportait. Les Juifs prétendaient que Melchisédech était le même que Sem, fils de Noé. Les hérétiques nommés melchisédéciens, prenant à la lettre ce que dit saint Paul, que Melchisédech n'avait ni père ni mère, ni généalogie, soutenaient que ce n'était pas un homme, mais une vertu céleste, supérieure à Jésus-Christ lui-même. Enfin plusieurs Pères de l'Eglise ont regardé le roi de Salem comme une figure de Jésus-Christ, que l'Ecriture qualifie de pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech.

MELCHISÉDÉCIEN s. m. (mèl-ki-sé-dé-siain). Hist. relig. Membre de diverses sectes chrétiennes.

— **Encycl.** Les premiers *melchisédéciens* parurent au IIIe siècle. Ils appartenaient à la secte des théodotiens, et, aux imaginations des deux Théodote, ils ajoutèrent des rêveries de leur cru. Pour eux, non-seulement Melchisédech n'était pas un homme, mais il était la plus grande vertu de Dieu. Ils le plaçaient au-dessus de Jésus-Christ, et en faisaient le médiateur entre Dieu et les anges, comme Jésus-Christ est le médiateur entre Dieu et les hommes.

A la fin de ce même siècle apparurent d'autres *melchisédéciens* qui croyaient que Melchisédech était le Saint-Esprit. Ce furent les disciples d'Hiérax. Quelques écrivains pensent qu'Origène partageait leur opinion.

Plus tard, de nouveaux adorateurs de Melchisédech apparurent dans le voisinage de la Phrygie; on les nommait *attingani*, parce qu'ils n'osaient toucher personne de peur de se souiller. Quand on leur présentait un objet quelconque, ils ne le recevaient point, à moins qu'on ne le mît à terre. De même ils posaient à terre ce qu'ils voulaient donner, se refusant à le remettre de la main à la main.

Enfin, de nos jours encore, et dans divers cultes chrétiens, se trouvent des *melchisédéciens* assez nombreux. Ils soutiennent que Melchisédech est le fils de Dieu, Jésus lui-même apparu à Abraham sous une forme humaine.

MELCHITE s. m. (mèl-ki-te — du syriaque *melech*, roi). Hist. relig. Nom donné à des chrétiens d'Orient, dont la doctrine se rapproche de celle des Grecs. ‖ Nom donné par les eutychiens aux orthodoxes.

— **Encycl.** Le concile de Chalcédoine ayant condamné les opinions d'Eutychès, un schisme éclata entre les orthodoxes et ceux qui ne voulaient pas se soumettre aux décisions du concile. L'empereur Marcien enjoignit par des lois très-sévères d'observer les décrets de ce concile dans toute l'étendue de l'empire. Les schismatiques donnèrent aux chrétiens qui se conformèrent aux édits de l'empereur pour la réception du concile le nom de *melchites*. Pendant longtemps, on a donc désigné sous le nom de *melchites* des chrétiens orientaux qui étaient unis à l'Eglise catholique. Lors du schisme des Grecs, les *melchites* ont abandonné l'Eglise catholique; ils obéissent au patriarche de Constantinople et ne diffèrent des Grecs schismatiques que par quelques points de liturgie et de discipline ecclésiastique.

MELCHOM, dieu des Ammonites, auquel Salomon avait élevé un autel sur le mont de l'Offense, à Jérusalem. Quelques auteurs confondent Melchom avec Moloch.

MELCHTHAL, vallée de la Suisse, dans le canton d'Unterwald, au S.; elle débouche au N. à Sarnen et s'élève dans la direction du N. au S., avec la petite rivière de la Melch, sur une longueur de 22 kilom. De toutes parts des ruisseaux vont se réunir à la rivière, qui l'arrose dans toute sa longueur. Cette vallée, étroite et resserrée entre de hautes montagnes, renferme plusieurs sites pittoresques et gracieux; elle est d'ailleurs couverte d'excellents pâturages, au milieu desquels on voit de toutes parts de nombreuses cabanes habitées par un peuple de bergers aux mœurs simples et pures. C'est dans cette vallée qu'habitait Arnold de Melchthal, l'un des trois fondateurs de la Confédération helvétique.

MELCHTHAL (Arnold DE), un des trois libérateurs de la Suisse, né à Melchthal, dans le canton d'Unterwald. Il vivait au commencement du XIVe siècle. Irrité contre le gouverneur autrichien, qui avait fait crever les yeux à son père, il se concerta avec ses amis Furst et Stauffacher pour affranchir son pays, et tous trois s'engagèrent, dans la plaine de Grutli, par un solennel serment, à dévouer leur vie et leurs biens pour rendre la liberté à la Suisse (1307). Ils associèrent à leur conjuration l'élite de la jeunesse du pays et se préparèrent à agir. L'aventure de Guillaume Tell vint bientôt précipiter le dénoûment. Melchthal souleva les habitants de son canton et prit une part active à la délivrance de son pays.

MELCOMBE-REGIS, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Dorset, à 13 kilom. S.-O. de Dorchester, sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Wey dans la Tamise; 5,200 hab. Petit port de commerce. Melcombe est unie par un pont à la ville de Weymouth.

MELCONIAN (Etienne), moine arménien, né à Constantinople en 1717, mort en 1799. Il dirigea le couvent de Saint-Lazare (méchitaristes) après son fondateur, Méchitar. C'est sous son administration que, en 1773, quelques religieux de son ordre allèrent fonder à Trieste et à Vienne une communauté distincte portant encore le nom de méchitaristes.

Melcota (TEMPLE DE), un des plus fameux temples de l'Inde méridionale, dans le Mysore. Ce temple a cela de très-particulier que les parias, c'est-à-dire la caste la plus abjecte et la plus méprisée de toutes, a un rôle prééminent dans les cérémonies qui s'y célèbrent. Tous les ans a lieu dans le temple de Melcota une grande et solennelle fête, pendant laquelle les parias sont les premiers qui entrent dans l'intérieur pour offrir leurs sacrifices à l'idole qu'on y révère; ce n'est qu'après qu'ils les ont achevés que les brahmes commencent les leurs. Pour qui connaît les mœurs de l'Inde, ce fait du temple de Melcota est tout à fait particulier. On sait en effet que, si les temples indous sont desservis par des personnes de diverses castes, les emplois de quelque importance, et principalement ceux qui apportent du profit et de la considération, sont toujours dévolus à des brahmes. Les cas où l'éminente fonction de sacrificateur est remplie par de simples soudras ou même par des parias, comme dans le temple de Melcota, sont extrêmement rares. Disons cependant que, dans les quelques temples où il est d'usage d'immoler des victimes, le rôle de sacrificateur est exclusivement dévolu aux soudras.

MELDER (Guérard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1693, mort à Utrecht en 1740. Il apprit à peindre sans le secours d'un maître, en copiant des tableaux, s'essaya d'abord dans la peinture à l'huile, puis s'adonna à peu près exclusivement à la miniature, genre dans lequel il acquit une grande réputation. Melder a reproduit sur l'ivoire et le vélin de nombreux chefs-d'œuvre des maîtres italiens, et exécuté avec beaucoup de talent des allégories de sa composition, des sujets historiques, des portraits, des paysages, etc. Ses œuvres, fort estimées, se distinguent par la finesse et la correction du dessin, par l'ingéniosité de la composition, par le charme du coloris. Ses dessins au lavis sont également fort recherchés.

MELDES, en latin *Meldi*, peuple de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise IVe, sur les rives de la Matrona (Marne), entre les Parisii à l'O., les Aureliani au S., les Pénons à l'E. et les Vadicasses au N. Leur ville principale était Janitum ou Meldi, aujourd'hui Meaux.

MELDOIS, OISE s. et adj. (mèl-doi, oi-ze — de *Meldi*, nom latin de Meaux). Géogr. Habitant de Meaux; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MELDOIS. *La population* MELDOISE.

MELDOLA, ville du royaume d'Italie, province, district et à 11 kilom. S. de Forli, chef-lieu de mandement, sur la rive gauche du Ronco; 5,801 hab.

MELDOLLA (Andrea), également connu sous le surnom d'**Andrea Schiavone** (l'*Esclavon*), peintre et graveur italien, né à Sebinico (Dalmatie) en 1517, mort à Venise en 1582. Quelques écrivains ont fait à tort de cet artiste deux personnages et attribué une partie de ses œuvres à Meldolla et l'autre à Schiavone. Toutefois, Mariette n'est pas tombé dans cette confusion, et des documents, publiés en 1853 par M. E. Hagen, ont fait sur ce sujet une lumière complète.

Meldolla, d'une nature timide, presque sauvage, ne sut jamais faire valoir son talent et passa toute sa vie dans un état voisin de la misère. Pour vivre, il dut pendant longtemps se mettre aux gages de maîtres maçons, qui le chargeaient de décorer des boutiques. Titien, frappé de son talent, s'intéressa à lui, l'associa en deux ou trois circonstances à ses travaux et, pour le mettre à l'abri du besoin, il lui fit obtenir une place à la bibliothèque de Venise. Meldolla, dont les études étaient insuffisantes, ne fut jamais qu'un dessinateur incorrect; mais il avait de l'imagination, de la fougue et était un brillant coloriste. Dargenville, qui a recherché avec le plus grand soin les peintures de Meldolla, en donne l'énumération suivante : « On voit de sa main, dit-il, dans l'église del Carmine, à Venise, *Saint Pierre, Saint Paul*, le *Prophète Elie* et les *Quatre évangélistes*, dans les angles proche le chœur. Il y a encore dans un grand rond une *Vierge soutenue de plusieurs anges* et une *Présentation au temple*; à Saint-Apollinaire, un *Tableau de plusieurs saints* et une *Annonciation* dans les pilastres de la chapelle; à Saint-Sébastien, *Notre-Seigneur chez Cléophas et Luce*, une *Vierge avec Jésus, Saint Jean et saint Joseph, Pilate qui se lave les mains*; dans la sacristie, les *Pèlerins d'Emmaüs;* dans l'église des Cruciferi, une *Vierge* et *Sainte Elisabeth*. Dans le palais Zanni, il a peint à fresque une *Galatée*, et dans le palais Bozza un plafond où est l'*Aurore;* dans un autre, un *Bacchus* et autres sujets de la Fable. Dans le palais Prioli, il a représenté la *Vie de saint Jean*. Le grand-duc a un *Samson qui tue avec une mâchoire d'âne un Philistin*. L'électeur palatin, à Dusseldorf, a dans sa galerie un *Crucifiement* avec quantité de figures, *Jésus-Christ mis dans le sépulcre*, le *Portrait de Giorgione*. Le roi possède un *Saint Jérôme* dans un paysage. Le duc d'Orléans possède un *Philosophe*, un *Christ mort*, *Pilate qui lave ses mains*, tous trois grands comme nature; un *Christ au tombeau*, peint sur bois, petit tableau. On trouve dans la galerie de l'archiduc treize tableaux gravés par Van Kessel, Boël, Lauvers, Troien, Lisibetten et Jupiter, et dix dans le recueil de Crozat. » Comme graveur, Meldolla était fort remarquable. Son chef-d'œuvre est l'*Enlèvement d'Hélène* (1547), exécuté d'après un dessin de lui. Mariette cite également de lui un recueil d'estampes que lord Pembroke avait chargé l'architecte Inigo Jones d'acheter en Italie. Parmi ces gravures se trouvent *Moïse sauvé des eaux* et *Vénus assise près de l'Amour*, d'après le Parmesan; *Saint Pierre et saint André reconnaissant Jésus-Christ*, d'après un dessin de Raphaël; la *Vierge et saint Joseph*, la *Vierge ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus endormi*, etc. Plusieurs gravures de Meldolla ont été attribuées au Parmesan.

MELDORF, ville de Prusse, province de Slesvig-Holstein, dans la Ditmarsie méridionale; 3,500 hab. Belle église fondée à la fin du VIIIe siècle, sous le règne de Charlemagne. Bon port sur la mer du Nord, à 4 kilom. de la ville.

MELE, bourg et commune d'Italie, province et district de Gênes, mandement de Voltri; 2,878 hab.

MÊLÉ, ÉE (mè-lé) part. passé du v. Mêler. Réuni, introduit dans un mélange; additionné d'une autre matière : *Pour rétablir la brebis, on la nourrit de son,* MÊLÉ *d'un peu de sel.* (Buff.)

— Uni, associé, combiné : *Le faux prend la couleur de la vérité à laquelle il est* MÊLÉ. (Volt.) *La soif de la liberté et celle de la tyrannie ont été* MÊLÉES *ensemble dans le cœur de l'homme par la main de la nature.* (Chateaub.) ‖ Composé de parties, d'éléments disparates ou divers : *De la laine, de la soie* MÊLÉE. *Œuvres* MÊLÉES. *Il y a beaucoup de lapins domestiques tout blancs, beaucoup de tout gris et beaucoup de* MÊLÉS. (Buff.) ‖ Contenant en soi des éléments divers : *Tout, dans ce monde, est* MÊLÉ *de force et de faiblesse, de petitesse et de grandeur.* (Vauven.) ‖ Qui contient du bon et du mauvais : *Une société, une compagnie* MÊLÉE. *Vous trouverez aussi les rondeaux de Benserade : il sont fort* MÊLÉS ; *avec un crible, il en demeurerait peu.* (Mme de Sév.) ‖ Accompagné, entremêlé : *Un concert* MÊLÉ *de danse. La pitié n'est qu'un sentiment* MÊLÉ *de tristesse et d'amour.* (Vauven.) *Le bien produit par le vice est toujours* MÊLÉ *de grands maux.* (Vauven.) *Le talent, c'est un art* MÊLÉ *d'enthousiasme.* (Rivarol.)

> Jamais nous ne goûtons de parfaite allégresse.
> Nos plus heureux succès sont *mêlés* de tristesse.
> CORNEILLE.

— Emmêlé, enchevêtré, embrouillé : *Des cheveux noirs,* MÊLÉS *et couverts de poussière, tombaient sur son vêtement.* (A. de Vigny.)

— *Cheval mêlé*, Cheval dont les pieds sont embarrassés dans les traits.

— *Sang-mêlé*, Personne qui descend d'une union entre deux individus, l'un nègre et l'autre blanc.

— *Avoir les dents mêlées* ou *la langue mêlée*, Ne pouvoir parler ou avoir la parole très-embarrassée, dans l'état d'ivresse.

— *Mêlé à*, Qui fait partie d'un groupe, d'une société, d'une réunion : *On prétendait avoir vu le duc d'Orléans ainsi que Mirabeau* MÊLÉS *aux groupes d'hommes et de femmes, et leur montrer du geste le château.* (Lamart.)

> Tu verras de tes yeux, ici, dans un moment,
> Les gens du roi *mêlés à* ceux du parlement.
> V. HUGO.

‖ Lié, intéressé, qui prend part à une chose : *Il a été* MÊLÉ À *toutes ces intrigues. La vraie histoire étant* MÊLÉE À *tout, le véritable historien se mêle de tout.* (V. Hugo.)

MÉLÉAGRE s. m. (mé-lé-a-gre — nom mythol.). Entom. Genre de papillons.

— Moll. Genre de coquilles, détaché du genre turbo.

— Adj. Bot. Se dit d'une fritillaire dont la fleur est marquée de petites taches imitant les divisions d'un damier : *Fritillaire* MÉLÉAGRE.

MÉLÉAGRE, héros étolien des temps fabuleux qui prit part à l'expédition des Argonautes. Il était fils d'Œnée, roi de Calydon, et d'Althée, fille de Thestius, et il épousa Cléopâtre, nommée aussi Alcyone, dont il eut Polydora. Œnée, son père, ayant oublié Diane dans un sacrifice qu'il offrait aux dieux pour leur rendre grâces de la fertilité de l'année, la déesse, irritée, envoya un sanglier énorme, issu de la laie de Crommyon, ravager les campagnes de Calydon. Alors une chasse formidable s'organisa sous les ordres de Méléagre, auquel vinrent se joindre Ancée, Céphée et Plexippe, frères de sa mère, ainsi que tous les héros fabuleux de la Grèce et jusqu'à la fameuse Atalante, qui inspira une vive passion à Méléagre.

Plusieurs chasseurs, entre autres Ancée, tombèrent sous les atteintes meurtrières du redoutable sanglier; mais enfin Atalante, la première, parvint à le blesser; Amphiaraüs l'atteignit à l'œil et Méléagre lui porta le coup mortel. Diane, qui n'avait point été apaisée, suscita alors une violente querelle entre les Etoliens et les Curètes, parmi lesquels se trouvaient les oncles de Méléagre, pour la hure et la dépouille de l'animal. Dans la lutte sanglante qui s'ensuivit, Méléagre tua ses deux oncles, Céphée et Plexippe. Althée, furieuse de la mort de ses frères et dépouillant tout sentiment maternel, demanda à genoux, à Pluton et à Proserpine, la mort de son fils et le dévoua aux Furies. Consterné, désespéré de ces malédictions terribles, Méléagre se retira dans son palais, ne voulant plus prendre part à la lutte. Les Etoliens, jusqu'alors vainqueurs, commencèrent à plier, et bientôt les Curètes arrivent jusqu'aux portes de la demeure de Méléagre. Vaincu par les instances et les larmes de Cléopâtre, son épouse, le héros se jette de nouveau dans la mêlée et repousse les ennemis. Mais déjà les Furies sont accourues aux imprécations d'Althée, et Méléagre tombe sous leurs coups.

Telle est la version homérique. Une autre légende, plus merveilleuse et plus dramatique encore, fut mise en crédit par Phrynicus, poëte tragique, et admise par les écrivains postérieurs, qui l'embellirent de toutes les richesses de leur imagination; c'est la tradition suivie par Ovide et qui est arrivée jusqu'à nous. D'après cette seconde version, les Parques apparurent à Méléagre sept jours après sa naissance et lui prédirent sa grandeur future. Clotho assura qu'il serait doué d'un courage héroïque; Lachésis, d'une vigueur extraordinaire; Atropos, qu'il vivrait aussi longtemps que durerait un tison qui brûlait alors dans le foyer. Puis les Parques commencèrent à filer ses jours. Althée se hâta de retirer du feu le tison fatal et le garda soigneusement afin de prolonger la vie de son fils. Lorsque le sanglier de Calydon fut tombé sous les coups de Méléagre, le héros en enleva la dépouille, prix promis au vainqueur par Œnée, et en fit présent à Atalante. Les deux frères d'Althée, jaloux de cette distinction accordée à une femme, prétendirent que, si Méléagre ne s'adjugeait pas la dépouille, elle leur revenait de droit; puis ils l'arrachèrent des mains de la princesse. Furieux de cet outrage fait à celle qu'il aimait, Méléagre se précipita sur ses oncles et les tua tous deux. A la nouvelle de la mort de ses frères, Althée oublie qu'elle est mère, saisit le tison merveilleux auquel était attachée la vie de son fils et le lance dans le foyer ardent, où il se consume aussitôt. En même temps, Méléagre se sent dévoré par un feu intérieur et rend le dernier soupir.

Les quatre sœurs de Méléagre, Gorgé, Déjanire, Eurymède et Mélanippe, appelées aussi de son nom Méléagrides, se montrèrent inconsolables de sa mort et versèrent des torrents de larmes sur sa tombe. Diane, touchée enfin de leur douleur, métamorphosa deux d'entre elles en pintades et sema leurs pleurs sur les ailes de ces oiseaux. A Léros, leur patrie, on les entend chaque année, à des jours marqués, crier plaintivement au souvenir de leur frère Méléagre. Quant à Althée, elle se pendit de désespoir. A Tégée, dans le temple de Minerve Alé, on montrait les formidables défenses du sanglier de Calydon, et l'épieu de Méléagre dans le temple d'Apollon, à Sicyone.

L'histoire de Méléagre est racontée brièvement, mais d'une manière vive, par Antoninus Liberalis. C'est dans Ovide, déjà cité (*Mét.*, VIII, 260-545), qu'on trouve le plus de détails sur ce héros. Le poëte a décrit avec complaisance cette périlleuse chasse de Calydon, la douleur, la fureur d'Althée, les combats qui se livrent dans son cœur entre le désir de la vengeance et l'amour maternel. Mais le récit de Phénix dans Homère est plus simple et plus vraiment dramatique. V. encore Callimaque, *Hymne à Diane* (v. 218 et suiv. et v. 260).

Les écrivains font souvent allusion aux diverses circonstances de la vie de Méléagre, surtout au tison fatal de la conservation duquel dépendait sa vie. C'est ainsi qu'on disait du fameux financier Samuel Bernard, qui avait une affection et des soins superstitieux pour une poule noire, que cette poule était pour lui *le tison de Méléagre :*

« J'ai toujours peur que vous ne soyez pas assez zélé. Vous enfouissez vos talents; vous vous contentez de mépriser un monstre qu'il faut abhorrer et détruire. Que vous coûterait-il de l'écraser en quatre pages, en ayant la modestie de lui laisser ignorer qu'il meurt de votre main? C'est à *Méléagre à tuer le sanglier*. Lancez la flèche sans montrer la main. Faites-moi quelque jour ce petit plaisir; consolez-moi dans ma vieillesse. »

VOLTAIRE.

« Mme Necker affectionne les comparaisons mythologiques et les tire de loin. Faisant l'éloge de son mari et montrant que son existence est devenue inséparable du bien public : « C'est, dit-elle, *le tison de Méléagre,* » auquel sa vie ministérielle est attachée. »

SAINTE-BEUVE.

« La pintade est un des oiseaux les plus anciennement ralliés à l'homme. Elle est originaire d'Afrique, d'où elle fut apportée de très-bonne heure en Italie, en Grèce et dans les Gaules. Les Grecs en avaient fait l'emblème de l'attachement fraternel. Les taches blanches et rondes qui perlent en si grand nombre sur le manteau gris bleu de la pintade étaient l'empreinte des *larmes que les sœurs de Méléagre avaient versées sur le corps de leur frère.* »

TOUSSENEL.

Méléagre, tragédie lyrique en cinq actes et en vers, avec prologue, paroles de Boursault, imprimée en 1694. Le prologue est formé par le Destin, les Parques, Thémis, Minerve, Mercure, les Amours, les Grâces, les Jeux et les Plaisirs, qui se réunissent tous pour chanter les louanges de Louis XIV. Le sujet de cette tragédie lyrique, dont la musique devait être composée par Lulli, se trouve tout entier au huitième livre des *Métamorphoses* d'Ovide; il est donc inutile de l'exposer de nouveau à cette place, puisqu'on peut s'en rendre complétement compte à l'article MÉLÉAGRE.

Cette pièce, inspirée par un caprice de Mme de Maintenon, mise à l'écart en vertu d'un autre caprice, ne renferme aucune beauté qui mérite d'être signalée.

Méléagre, tragédie en cinq actes, de Lagrange-Chancel (1699). Le héros de la pièce est le fils d'Althée et le fiancé de Déjanire; un sanglier monstrueux ravage la contrée; Méléagre doit, avec d'autres guerriers, chasser la terrible bête jusqu'à ce qu'elle soit tuée. Survient alors, pour prendre part à l'expédition, la princesse Atalante. Cette héroïne

Pousse au monstre et, d'un dard lancé d'une main
. . . Lui fait dans le flanc une large blessure. [sûre,

Le sanglier s'élance sur elle, mais Méléagre le renverse d'un coup d'épieu. Cet instant a suffi pour allumer dans leurs cœurs une flamme des plus vives. Déjanire s'en aperçoit, et, dans sa jalousie, veut perdre sa rivale. L'oncle de Méléagre, Plexippe, amoureux de cette princesse, s'offre à servir sa colère et ordonne à Atalante de partir. Méléagre arrive au moment où Atalante résiste, et immole Plexippe à sa fureur. Althée jure de venger son frère, qu'elle croit tombé sous les coups d'Atalante; mais, en apprenant que le meurtrier est son fils, elle s'écrie :

Ah! d'un serment affreux daigne me dispenser,
Ou donne-moi du sang que je puisse verser.

Déjanire ne se laisse pas attendrir; elle murmure :

Egalons ma vengeance au courroux qui m'anime.

Elle la tient dans ses mains. Althée lui a confié un flambeau dont la dernière lueur doit éclairer les derniers instants de Méléagre. Au moment où la reine vient de céder le trône à son fils et de consentir à son hymen avec Atalante, Déjanire, dont Hercule a demandé la main, présente à Althée, pour allumer le bûcher expiatoire de Plexippe, la torche fatale avec laquelle Méléagre doit s'éteindre, et le malheureux héros succombe.

L'auteur a tiré de beaux effets de ce sujet invraisemblable. La pièce est assez bien conduite, mais faiblement écrite. On y remarque quelques vers énergiques qui font pressentir les *Philippiques* par leur hardiesse.

Méléagre. Iconogr. La plus célèbre et la plus belle image antique que nous possédions de Méléagre appartient au Vatican; elle nous montre le héros debout, entre son chien fidèle et la hure du sanglier de Calydon. Nous consacrons ci-après un article spécial à ce groupe, qui a été gravé plusieurs fois, notamment par Mat. Greuter, au XVIe siècle.

La *Chasse de Méléagre* est souvent retracée sur les monuments antiques et principalement sur les sarcophages : les iconographes pensent que, par ce sujet, les anciens voulaient indiquer l'extinction fatale du feu de la vie humaine; on sait qu'Althée, mère de Méléagre, voulant venger la mort de ses frères tués par son propre fils, mit au feu le tison fatal qui, en se consumant, devait amener la mort de ce héros. Le musée des Offices, à Florence, ne possède pas moins de trois sarcophages dont les sculptures représentent la *Chasse de Méléagre*. Il y en a un quatrième au palais Doria, à Rome.

On a trouvé en 1873, dans des fouilles opérées à Salonique, trois bas-reliefs remarquablement sculptés et qui représentent la *Chasse de Méléagre*. On présume qu'ils décoraient le portique de Constantin, près de la *via Ignatia*, et qu'ils avaient été enlevés dans un but de conservation. Ces bas-reliefs sont de très-grande dimension. Sur le premier figure un guerrier qui ne peut être que Méléagre chassant le sanglier; mais, contrairement à la tradition suivie par tous les artistes, il est à cheval et lève la main droite, comme pour lancer le javelot; le second bas-relief montre un serpent enroulé autour d'un arbre, derrière lequel s'avance un sanglier présentant ses défenses; dans le troisième, deux chasseurs armés de courts javelots, à pied, s'avancent avec précaution et semblent battre le terrain. Ce remarquable spécimen de la sculpture à l'époque de Constantin a été déposé au musée impérial turc de Sainte-Irène, à Constantinople (1873).

Une peinture antique représente *Méléagre et Atalante*. Th. van Kessel a gravé une suite de quatre estampes représentant l'*Histoire de Méléagre*, d'après Andrea Schiavone. Une gravure de Fr. Lonsing, d'après Jules Romain, nous montre *Méléagre et Atalante;* une autre de Beatrizet, la *Mort de Méléagre*. La *Chasse de Méléagre* a été peinte par Poussin dans un tableau qui est au musée de Madrid. Le même sujet a été traité plusieurs fois par Rubens (gravé par Earlom, C. Bloemaert, Bartsch), et aussi par La Hyre (gravé par Chauveau), Jordaens (musée de Madrid), P. van der Faes (musée du Louvre), Ch. Le Brun (au Louvre), etc. Le plus souvent, l'épisode de la chasse choisi par les peintres est celui où Méléagre présente à Atalante la dépouille du sanglier de Calydon. Dans le tableau de Le Brun, Méléagre, à la tête des princes grecs, va percer de son javelot l'animal furieux qu'Atalante vient de blesser et sur lequel les chiens se sont jetés. Une autre composition de Le Brun, qui est également au Louvre et qui a été gravée par O. Fonbonne, représente la *Mort de Méléagre*. J. Folkema a gravé, d'après Le Brun, une suite de quatre estampes retraçant l'*Histoire de Méléagre*.

Rude a sculpté, pour la décoration de la façade principale du château de Tervueren, en Belgique, un grand bas-relief en pierre représentant la *Chasse de Méléagre*.

Méléagre, groupe antique, en marbre gris cendré du mont Hymette (Vatican, musée Pio-Clémentin). Il a été trouvé dans une vigne, près du Tibre, hors de la porte Portese; Clément XIV en a enrichi le Vatican, et il est actuellement placé dans la salle qui précède la cour du Belvédère.

Le blond chasseur, comme l'appelle Homère, a tué le terrible sanglier de Calydon, suscité par Diane pour ravager l'Etolie; il paraît s'appuyer sur une lance dont on ne voit plus que la trace : la main qui la tenait est perdue, et Michel-Ange n'osa pas la rétablir. Le jeune homme a déposé la hure du sanglier comme un trophée qu'il destine à l'héroïque Atalante. Il est accompagné de son chien, accessoire dont l'exécution très-imparfaite pourrait faire croire que ce groupe est de la main de deux sculpteurs, si les grands artistes n'avaient parfois employé de tels artifices pour mieux faire valoir la perfection des parties principales de leurs œuvres. Ce qui pourrait rendre ce doute plus légitime, c'est que les jambes de la statue sont beaucoup moins parfaites, comme exécution et comme dessin, que les parties supérieures, qui sont véritablement sublimes; rien de plus gracieux que le mouvement général de la statue. Elle est conçue, balancée, exécutée avec cette délicatesse de sentiment et cette pureté de goût qui ne se trouvaient que dans les plus beaux morceaux de l'art grec.

Méléagre (LA CHASSE DE), bas-relief de Rude, au château de Tervueren (Belgique). La chasse est saisie au dénoûment, au moment où les chasseurs ont forcé le sanglier de Calydon. Talonné par les chiens, le monstre file comme un boulet, précipitant sa masse énorme entre Atalante, qui vient de lui porter le premier coup, et Méléagre, qui brandit sur lui son invincible épieu. Derrière le fils d'Œnée et à ses côtés se presse la troupe des héros admis à partager sa périlleuse entreprise : Thésée, Laërte, Nestor, Pirithoüs, Jason, Admète, Pélée, Télamon, etc. Au milieu d'eux se font remarquer Castor et Pollux, dardant sur la même ligne leurs javelots fraternels. Dans le fond, à droite, des cavaliers attardés accourent de toute la vitesse de leurs chevaux. « Toute cette scène, dit M. Marc Trapadoux, est habilement disposée et rendue avec clarté. Tous les personnages sont dans leur rôle, leurs fonctions s'expliquent facilement et se rapportent à l'action dominante. Malgré leur variété, chaque attitude, chaque geste converge vers le même centre d'intérêt. Sans être lancée avec toute la fougue, avec toute l'impétuosité désirable; sans exprimer toute l'âpreté de poursuite que l'on imagine, la *Chasse de Méléagre* est cependant encore bien mouvementée. Tout en se souvenant que les acteurs du drame sont des héros, tout en respectant leur noble prestance, Rude a laissé paraître les généreuses ardeurs de leur sang et les passions de leurs grandes âmes. Là est sa part d'originalité : dans cette belle interprétation de l'antique, il a gravé l'effigie de son temps et déposé l'empreinte de son propre génie... Sous le rapport de l'exécution, la *Chasse de Méléagre* atteste que Rude est maître de ses procédés : la forme est voulue et arrêtée, le caractère des figures se soutient. Les attaches sont nettes, les emmanchements stricts, les indications saillantes, les os et les tendons plus étudiés, plus accusés que les muscles. L'artiste s'est plus préoccupé de la justesse et de la fermeté que de la finesse et de la largeur. Ce style dont l'austérité va jusqu'à la roideur et à la sécheresse, offre, en revanche, l'avantage d'être plus incisif, plus saisissant. »

MÉLÉAGRE, général macédonien, un des lieutenants d'Alexandre, mort en 323 avant J.-C. Il accompagna Alexandre dans ses conquêtes sans se signaler dans aucune circonstance importante. Après la mort du conquérant, il se prononça pour Aridée, et reçut la Lydie pour gouvernement. Peu de temps après, il fut tué par ordre de l'ambitieux Perdiccas, qu'il avait voulu lui-même faire mettre à mort.

MÉLÉAGRE, roi de Macédoine, 280 avant J.-C. Il était frère de Ptolémée, dit *Céraunus*, et ne régna que deux ans.

MÉLÉAGRE, poëte grec qui vivait dans le Ier siècle avant J.-C. Il était né en Syrie, fut élevé à Tyr, eut pour maître le philosophe Ménippe et alla terminer sa vie dans l'île de Cos. Il forma le premier une anthologie, perdue aujourd'hui, la composa de poésies fugitives, tirées de quarante-six auteurs grecs, et lui donna le nom de *Guirlande* ou *Couronne* (*Stephanos*). Méléagre fut lui-même un des meilleurs poëtes grecs dans le genre épigrammatique. Les cent trente et une petites pièces ou fragments de pièces qui nous restent de lui, et qui, pour la plupart, appartiennent au genre érotique, sont d'un tour facile, vif, spirituel, ont de la grâce et du sentiment, mais sont parfois gâtées par de l'affectation et du mauvais goût. Les épigrammes de Méléagre ont été plusieurs fois imprimées, soit séparément, notamment par F. Graefe, sous le titre de *Meleagri Gadereni Epigrammata* (Leipzig, 1811), soit dans divers recueils, entre autres dans les *Analecta* de Brunck et dans l'*Anthologie* de Jacobs (Leipzig, 1811). On le croit le même qu'un Méléagre, philosophe cynique, auteur de trois satires en prose.

MÉLÉAGRIDE adj. (mé-lé-a-gri-de — du lat. *meleagris*, pintade). Ornith. Qui ressemble à la pintade. ‖ On dit aussi MÉLÉGRIDINÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de gallinacés caractérisés par un corps bombé, une tête et un cou en partie dénudés, des ailes arrondies et concaves, une queue courte et tombante.

MÉLÉAGRIDES, sœurs de Méléagre, le héros étolien des temps fabuleux. Elles s'appelaient Gorgé, Eurymède, Déjanire et Mélanippe. La mort de leur frère leur causa la plus profonde douleur. Diane, irritée, changea Eurymède et Mélanippe en pintades, qui habitèrent l'île de Léros; elles poussaient chaque année, à certaine époque, des cris plaintifs en souvenir de la fin malheureuse de Méléagre, et passaient tous les ans d'Afrique en Béotie pour venir sur son tombeau. Quant à Gorgé et à Déjanire, elles avaient échappé à cette métamorphose sur la prière de Bacchus.

MÉLÈCE (saint), patriarche d'Antioche né à Mélitène (Petite Arménie), mort à Constantinople en 381. D'abord évêque de Sébaste (357), puis patriarche d'Antioche (360), il combattit les ariens, qui le déposèrent. Rappelé, puis exilé par Julien, il revint sous Jovien (363), puis fut de nouveau chassé par Valens (364); enfin Gratien le rétablit sur son siége (378). Après son retour, qui fut un véritable triomphe, il convoqua et présida à Antioche un concile où se réunirent 400 prélats et où furent condamnées les idées hétérodoxes d'Apollinaire le Jeune. Deux ans plus tard, il présida le premier concile œcuménique de Constantinople, qui confirma la nomination de Grégoire de Nazianze comme patriarche de cette ville, et il mourut peu de jours après. Théodose le Grand lui fit faire des funérailles magnifiques, et ce fut saint Grégoire de Nysse qui prononça son oraison funèbre. L'Eglise l'honore le 12 février.

MÉLÈCE ou **MÉLICE**, en latin **Melicius**, évêque de Lycopolis, en Egypte, mort en 326. Il fonda le schisme des méléciens, fut condamné par le concile d'Alexandrie, absous par celui de Nicée (325), et s'unit aux ariens contre saint Athanase.

MÉLÈCE, médecin grec. V. MELETIUS.

MÉLÈCE SYRIQUE, théologien de l'Eglise grecque, né à Candie en 1586, mort à Galata en 1664. Il réfuta la doctrine du patriarche Cyrille Lucar, qu'il accusa d'avoir adopté les idées de Calvin, devint protosyncelle de l'Eglise de Constantinople, fut chargé de se rendre en Moldavie pour y examiner la profession de foi de Mohila, métropolitain de Kief, laquelle fut adoptée depuis par les Eglises d'Orient (1642), éprouva, à son retour à Constantinople, de telles vexations de la part du nouveau patriarche, qu'il quitta cette ville, y revint en 1651, ouvrit une école qui fut brûlée pendant un terrible incendie, et se retira à Galata où il finit ses jours. Outre quelques traités peu importants, on a de lui une réfutation de la confession de foi de Cyrille Lucar, réfutation qui a été imprimée à Bucharest en 1690, donnée en grec et en latin par Renaudot dans le recueil des homélies de Gennade, et dont on trouve un extrait dans le tome III de la *Perpétuité de la foi*, d'Arnauld.

MÉLÉCIEN s. m. V. MÉLÉTIEN.

MÉLECTE s. f. (mé-lè-kte). Entom. Genre d'insectes, de la famille des nomadides, tribu des apiens, ordre des hyménoptères.

— **Encycl.** Les *mélectes* sont caractérisées par une tête un peu plus basse que le corselet; un labre semi-ovalaire; des mandibules pointues; des antennes filiformes, à peine coudées; des ocelles placés sur une ligne presque droite; le thorax arrondi, bombé; l'abdomen court, conique; les pattes postérieures impropres à récolter le pollen des fleurs. « Ces insectes, dit A. Percheron, doivent vivre en parasites et déposer leurs œufs dans le nid d'autres apiaires qui ont cru approvisionner leurs petits et se sont épuisés pour nourrir ces insectes. On voit continuellement les *mélectes* voler le long des murs, des terrains coupés à pic ou des vieux bois, partout enfin où elles espèrent trouver des nids en train d'être approvisionnés et où elles puissent opérer leur ponte. » La *mélecte ponctuée* est entièrement noire, avec la partie antérieure munie d'un duvet roussâtre; l'abdomen est marqué d'un point blanc sur les deux côtés de chaque anneau, ce qu'on observe du reste chez tous les individus du même genre; cette espèce est commune aux environs de Paris.

MELEDA, autrefois *Melita*, île de l'empire d'Autriche, dans l'Adriatique, sur la côte de Dalmatie, séparée de la presqu'île de Sabioncello par le canal de son nom, par 43° 5′ de latitude N. et 15° 38′ de longitude E. Elle présente une forme à peu près oblongue, dont le grand axe s'étend de l'O. à l'E. et mesure 48 kilom., tandis que le petit axe n'a pas plus de 6 kilom. Elle est peu fertile, mais ses côtes offrent de bons ancrages; il s'y fait un commerce d'exportation assez important en vins, huiles et bois. Au point de vue administratif, elle forme un district dépendant du cercle de Raguse. Le village de Babinopoglie est le chef-lieu de l'île.

MÉLÉDIN, sultan d'Egypte. V. MELIK-EL-KAMEL.

MÊLÉE s. f. (mè-lé — rad. *mêler*). Combat corps à corps entre les soldats de deux troupes ennemies, qui en viennent aux mains de près et confondent leurs rangs : *Au plus fort de la* MÊLÉE. *Se jeter dans la* MÊLÉE. *On ne croit pas lire les combats que décrit Appien,* *on pense les voir et être au milieu de la* MÊLÉE. (La Mothe Le Vayer.)

— Par ext. Batterie entre un certain nombre d'individus : *Il a perdu son chapeau dans la* MÊLÉE. (Acad.) ‖ Confusion : *C'est une* MÊLÉE, *une cohue, un tintamarre de gestes et de mouvements, d'allures et de postures plus tumultueuses que le bruit.* (P. de St-Victor.)

— Par anal. Lutte de paroles : *Il faut que les hommes jettent chacun leurs idées dans la grande* MÊLÉE. (E. Scherer.) ‖ Conflit d'une nature quelconque : *La* MÊLÉE *des intérêts.*

— Agric. Mélange de paille et de foin.

— **Encycl.** Agric. On désigne sous ce nom, dans certaines provinces, la paille des céréales stratifiée, aussitôt après le battage, avec du foin de la récolte de l'année. Ce fourrage mélangé se dessèche beaucoup mieux et n'est pas sujet à la moisissure; d'un autre côté, la paille s'imprègne de l'odeur et de la saveur du foin. Tous les bestiaux mangent la *mêlée* avec plus de plaisir que la paille seule, et, si elle les nourrit moins que le foin seul, c'est souvent un avantage. En effet, la luzerne, le trèfle, le sainfoin, contiennent sous un petit volume tant de matière nutritive que leur usage, lorsqu'il n'est pas réglé, peut devenir nuisible à la santé des animaux, dont l'estomac, surtout chez les ruminants, doit être toujours également lesté. La *mêlée* permet d'entretenir les bestiaux en bon état, c'est-à-dire ni trop maigres ni trop gras.

MELEGNANO, ville du royaume d'Italie. V. MARIGNAN.

Melegnano (COMBAT DE), dans lequel les Français vainquirent les Autrichiens le 8 juin 1859. Après la bataille de Magenta, l'armée française continua sa marche en avant, se dirigeant sur Milan. L'empereur Napoléon recueillit dans cette marche une foule de renseignements, qui lui apprirent que les Autrichiens se fortifiaient à Melegnano. Il donna au maréchal Baraguey d'Hilliers l'ordre de se porter aussitôt sur cette position et d'en chasser l'ennemi, et il lui adjoignait pour cette opération le maréchal Mac-Mahon, commandant en chef le 2e corps, comme lui-même avait le 1er sous ses ordres. Le duc de Magenta devait s'avancer avec son corps d'armée sur San-Giuliano, se jeter de là sur la gauche pour tourner la droite de Melegnano, rejoindre la route de Cassano à Lodi et s'y établir à cheval, afin de couper ainsi la ligne de retraite aux Autrichiens. Le général Forey, commandant la 1re division du 1er corps, avait ordre de prendre, sur la droite, le chemin qui conduit de Nosedo à Pedriano, pour tourner également Melegnano de ce côté et appuyer vigoureusement l'attaque principale avec toute son artillerie. La 2e division du même corps, commandant Ladmirault, devait exécuter le même mouvement sur la gauche et se jeter dans la ferme de San-Brera, tandis que son artillerie battrait le cimetière et enfilerait la route de Lodi. Enfin, la 3e division, commandée par le général Bazaine, avancerait par la grande route et attaquerait le village de front.

Pour que ces combinaisons pussent avoir un plein succès, il fallait que le temps ne manquât pas à leur développement; or, la tête de la 3e division du 1er corps ne put entrer en ligne qu'à trois heures et demie, tant la route était embarrassée de convois. Cependant, à deux heures, le maréchal Baraguey d'Hilliers donna l'ordre à Mac-Mahon de marcher sur San-Giuliano. Celui-ci n'y trouva pas l'ennemi; il passa le Lombro à gué et continua son mouvement sur Mediglia. A cinq heures et demie seulement, la 3e division put se présenter au complet à environ 1,200 mètres de Melegnano, occupé par l'ennemi, qui avait élevé une barricade à 500 mètres en avant sur la route et établi des batteries à l'entrée même de la ville, derrière une coupure, à hauteur des premières maisons. Baraguey d'Hilliers ordonne au général Bazaine de disposer sa division pour l'attaque. Aussitôt un bataillon de zouaves fut jeté en avant et sur les flancs en tirailleurs. Les Autrichiens nous accueillirent par une canonnade d'autant plus meurtrière que leurs boulets enfilaient la route sur laquelle nos soldats devaient s'avancer en colonne. Toutefois, notre artillerie répondit avec succès à celle de l'ennemi, et le général Forgeot, établissant à Mazzano deux batteries et les tirailleurs de la 1re division, appuya vigoureusement sur notre droite l'attaque que la division Bazaine allait exécuter de front. Le commandant en chef, faisant alors mettre les sacs à terre, lança au pas de course sur la batterie ennemie le 2e bataillon de zouaves, suivi par toute la 1re brigade. Entraînés par leur intrépide colonel, Paulze d'Ivoy, les zouaves se précipitent avec une audace irrésistible, et tout va céder à leur impétuosité, lorsque les Autrichiens, faisant taire leur artillerie, s'élancent eux-mêmes sur la route au-devant de leurs coups. Leur premier rang est tout entier composé d'officiers, hommes vaillants et dévoués, qui, pour initier leurs soldats à ces terribles luttes à la baïonnette qui les épouvantent et sèment le désordre dans leurs rangs, ont pris eux-mêmes le fusil pour affronter le redoutable choc des zouaves. Exemple héroïque, mais stérile; la redoute est franchie, et les sapeurs du génie, sous les ordres du commandant de Rivière, la démolissent pour frayer un passage à l'artillerie. Mais sur la gauche, dans le cimetière, les Autrichiens ont organisé une résistance opiniâtre, protégée par des troupes massées derrière les murs et abritées par les arbres et les vergers. Leurs décharges meurtrières sèment la mort parmi les zouaves, assaillis tout à la fois de front et de flanc. Alors, comme d'une seule poitrine, s'élance ce cri si redouté de nos ennemis : « A la baïonnette! » Et tous, tête baissée, se précipitent comme un torrent d'un côté sur le cimetière, de l'autre sur Melegnano. Les Autrichiens reculent devant cet assaut furieux, et bientôt les zouaves sont au cœur de Melegnano. Vainement du haut du vieux château, où ils se sont retranchés et où ils opposent une résistance désespérée, les Autrichiens font pleuvoir une grêle de balles et de mitraille sur nos intrépides soldats; le 33e de ligne, qui prend aussi sa part de cette lutte sanglante, a son drapeau criblé et en lambeaux, la hampe est brisée, il disparaît même un instant dans cette mêlée furieuse. Mais c'est le trésor, l'honneur du régiment; officiers et soldats se précipitent, l'entourent, lui font un rempart de leurs corps et l'arrachent à l'ennemi. Les zouaves continuent leur assaut, et c'est en ce moment que leur intrépide colonel est frappé mortellement d'une balle à la tête, lorsque son cheval venait d'être abattu sous lui. Enfin une valeur si opiniâtre trouve sa récompense : nos soldats font de toutes parts irruption dans le château et l'ennemi bat confusément en retraite. Pendant ce temps-là, Mac-Mahon s'était porté à Cologno, au bruit de notre fusillade, et criblait de ses balles et de ses boulets la route de Lodi. La victoire était à nous. Les Autrichiens, dans leur fuite, laissaient les rues et les terrains avoisinant la ville jonchés de leurs morts; 1,200 blessés, 900 prisonniers et un canon restaient entre nos mains. Mais nous avions payé cher ce succès; sans rappeler la mort du vaillant Paulze d'Ivoy, nous devons mentionner 13 officiers tués et 56 blessés. Parmi ces derniers se trouvaient le colonel et le lieutenant-colonel du 33e de ligne.

MÉLÉGUETTE s. f. (mé-lé-ghè-te). Syn. de MANIGUETTE.

MÉLEK, nom de plusieurs princes orientaux. V. MÉLIK.

MÉLEK EL-MOUT, l'ange de la mort chez les Persans. C'est l'Azraël des Juifs et le Mordad des mages.

Melckbeth hachir, traité de versification hébraïque, par Ad. Neubauer, en hébreu (Francfort-sur-le-Mein, 1865, un petit vol. in-18). Ce petit ouvrage se compose de cinq chapitres. Le premier est le traité du rhythme, tiré du dictionnaire de Saadyah ibn Danan, rabbin du XVIe siècle; le second, sur le même sujet, est d'un anonyme instruit, sans l'être autant que Saadyah; le troisième et le quatrième chapitres reproduisent deux *makames* d'Hariri, traduites en hébreu; enfin, le cinquième chapitre donne la cinquantième et dernière *makame* d'Hariri, composée originairement en hébreu. Une partie de ces différents morceaux était connue par les travaux de M. de Sacy, mais M. Neubauer les a complétés et rectifiés d'après plusieurs manuscrits d'Oxford et de Paris. Il y a joint une courte préface. Les règles du rhythme, en hébreu comme en arabe, sont indispensables pour comprendre la poésie de ces deux langues, où manquent les voyelles proprement dites, qui sont remplacées par des points placés au-dessus ou au-dessous des lettres. Les adeptes trouveront dans cet opuscule de M. Neubauer les renseignements les plus utiles sur un sujet généralement peu étudié.

MÉLÉKIA s. m. (mé-lé-ki-a). Hist. relig. Nom de l'une des sectes musulmanes qui résident dans la régence du Tunis.

MÉLÉNA ou **MÉLÆNA** s. m. (mé-lé-na — du gr. *melaina*, fém. de *melas*, noir). Pathol. Flux sanguin noirâtre exhalé ou versé par une voie quelconque dans le tube digestif, et s'échappant par l'anus.

— Bot. Variété d'anémone.

— **Encycl.** Pathol. Il y a trois divisions à établir dans l'histoire du *méléna*, suivant l'origine de l'hémorragie : 1o *méléna traumatique* (v. INTESTINS [plaies des]); 2o *méléna idiopathique;* 3o *méléna symptomatique.*

Les symptômes locaux et généraux de ces deux dernières divisions offrent plusieurs caractères qui leur sont communs.

— *Symptômes locaux.* L'accumulation plus ou moins rapide d'une certaine quantité de sang dans la cavité intestinale donne lieu à des coliques, à la tension de l'abdomen, à des borborygmes et à de la matité. Le malade rejette par les selles du sang en caillots rouges ou bruns, et parfaitement reconnaissable lorsqu'il n'a pas séjourné longtemps dans les intestins, tandis que si la stagnation a été plus longue, c'est une matière épaisse, poisseuse, une sorte de bouillie noirâtre, quelquefois très-fétide; le sang sera mêlé en plus ou moins grande quantité à des mucosités ou à des matières fécales, si l'écoulement s'est fait vers la partie supérieure de l'intestin grêle, et qu'il ait dû, pour s'échapper, parcourir tout le canal digestif; si, au contraire, le gros intestin est le siége de l'épanchement, le sang sera rendu rouge et presque à l'état normal.

— *Symptômes généraux.* Ce sont ceux de toutes les hémorragies internes : horripilations, refroidissement des extrémités, pâleur de la face, affaiblissement du pouls, tendance aux syncopes et aux lipothymies, suivant la quantité de sang versée dans l'intestin et suivant la force du sujet.

— 1o *Méléna idiopathique.* On désigne ainsi celui qui survient sans lésion organique de l'intestin, et sans un état général de l'économie qui puisse donner lieu à une hémorragie, le scorbut, par exemple. Les causes de cette forme d'hémorragie intestinale sont fort obscures; on a dit qu'on l'observait surtout dans l'âge adulte et la vieillesse : c'est une erreur; Billard en a recueilli un assez grand nombre de cas chez des enfants nouveau-nés qui présentaient un état de congestion du tube digestif très-prononcé. D'autres fois, c'est à une suppression d'un flux habituel, des menstrues par exemple, qu'il faut l'attribuer.

Les symptômes du *méléna* idiopathique consistent dans des vertiges, des syncopes, des coliques, de la matité dans la cavité abdominale, du ballonnement et enfin des selles liquides d'un rouge brun, évidemment constituées par du sang. Tous ces symptômes surviennent au milieu d'une santé parfaite et le plus souvent sans signes précurseurs.

— 2o *Méléna symptomatique.* L'écoulement sanguin peut être produit par une lésion de l'intestin, par maladie d'un organe voisin, ou enfin par suite d'un état général grave de l'économie. Les maladies des intestins qui peuvent amener des hémorragies dans leur cavité sont les ulcérations, qui ont souvent lieu dans les fièvres typhoïdes, les dyssenteries, chez les phthisiques, et dans les cancers. Des efforts violents ont aussi produit ce résultat en donnant lieu à la rupture de quelques vaisseaux. Les maladies des organes voisins de nature à déterminer des exhalations sanguines sont les indurations ou les tumeurs du foie, du mésentère, les obstructions de la veine porte, enfin un anévrisme d'une artère du ventre s'ouvrant un passage dans le tube digestif. Quant à un état général grave de l'économie comme cause première de ces accidents, on a cité l'empoisonnement miasmatique chez les ouvriers qui travaillent dans les mines de charbon de terre, le typhus, la fièvre jaune et surtout le scorbut. Dans ces cas, les individus atteints sont anémiques, et les flux de sang surviennent d'une manière passive.

Le *méléna* idiopathique se distingue du *méléna* symptomatique par l'absence des phénomènes propres aux diverses affections qui peuvent donner lieu à ce dernier.

Le pronostic du *méléna* est subordonné à la cause qui l'a produit. Il y a des personnes chez qui cet accident est occasionné par une simple exhalation sanguine qui ne se renouvelle pas, et ne présente par conséquent aucune suite fâcheuse. Il n'en est pas de même lorsque ces hémorragies sont dues à l'ulcération de quelque tumeur cancéreuse, à quelque dégénérescence du canal intestinal, ou à un état général. Le *méléna*, dans ces cas, par l'écoulement sanguin qui le constitue, ne fait qu'ajouter à la gravité du pronostic porté sur l'affection primitive.

—*Traitement.* Lorsque, dans le *méléna* idiopathique, il y a des signes de congestion vers l'abdomen, des coliques vives, on aura recours aux émissions sanguines générales et locales; si les forces ont été rapidement déprimées, on emploiera les réfrigérants sur l'abdomen, les lavements frais, les tisanes froides et acidulées, les astringents, comme le ratanhia et le cachou, en boisson et en lavement. Enfin, dans le cas où l'hémorragie serait très-considérable, on appliquerait les révulsifs, tels que frictions, sinapismes, ventouses, etc. Lorsque cette affection paraît chronique, le malade devra suivre un régime rafraîchissant, à une température froide, garder le repos, entretenir la liberté du ventre par de légers laxatifs, et faire usage de stimulants sur la peau.

Dans le *méléna symptomatique, il faut, tout* en traitant l'hémorragie, avoir surtout en vue la maladie principale. Lorsque les pertes de sang ont été considérables, qu'elles ont amené un état d'anémie prononcé, il est très-important de recourir à un régime fortifiant, de prendre des gelées animales froides, des toniques amers, tels que l'extrait de quinquina, et quelques préparations ferrugineuses, *afin de rétablir les forces et de ramener* le sang à son état de plasticité normale.

MÉLÉNAGOGUE adj. (mé-lé-na-go-ghe). Méd. Syn. de MÉLANAGOGUE.

MELENDA, ancienne ville de l'Inde en deçà du Gange, sur la côte occidentale. C'est aujourd'hui la ville de COCHIN.

MELENDEZ VALDÈS ou **VALDEZ (Juan)**, poëte distingué, surnommé **l'Anacréon espagnol**, né au bourg de Ribera-del-Fresno, près de Badajoz, en 1754, mort à Montpellier le 24 mai 1817. Il appartenait à une honorable famille, qui le destinait à la magistrature. Après avoir étudié la philosophie à Madrid, chez les dominicains de Saint-Thomas, il se fit recevoir docteur en droit à l'université de Salamanque. Par fortune, il se lia dans cette ville avec Cadalso, alors dans tout l'éclat de sa gloire (il venait de publier les *Loisirs* et les *Erudits à la violette*) et avec un petit cercle de lettrés, qui s'efforçait de réagir contre la décadence littéraire de l'époque. On applaudit à ses premiers essais poétiques, assez faibles imitations de Pope et de Young; on salua en lui l'aurore d'une ère nouvelle. Son premier succès véritable fut une églogue sur le *Bonheur des champs*, couronnée par l'Académie de Madrid et qui le plaça tout de suite au premier rang (1780). Comme dans toutes les périodes de décadence, il y avait alors en Espagne encombrement de lettrés et d'érudits; on fondait des cercles littéraires, des Académies; chaque ville avait la sienne; on ne s'occupait que de tournois et de joutes poétiques, amusements des sociétés vieillies. La pièce de Valdès eut un très-grand retentissement; elle lui valut l'amitié du prince des écrivains d'alors, Melchior de Jovellanos, qui occupait à Madrid un poste important, celui d'alcade de cour, et qui attacha à sa fortune le jeune débutant. Melendez Valdès se fixa à Madrid, s'y maria (1783) et entra en relations intimes avec tout ce que l'Espagne comptait de littérateurs distingués, Luzan, La Huerta, Yriarte. Jovellanos lui fit avoir la chaire d'humanités à Salamanque; c'était presque une sinécure et il put en sécurité se livrer à ses goûts. En 1784, la paix conclue avec l'Angleterre et la naissance de deux infants jumeaux furent célébrées par des fêtes solennelles; l'Académie espagnole proposa un grand concours poétique. Ce fut Melendez qui obtint le prix avec une églogue dramatique, les *Noces du riche Gamache*, son œuvre de plus longue haleine (cinq actes en vers). Ce travail, emprunté comme fond à l'épisode si connu de Don Quichotte, Basilio et la belle Quiteria, est un remarquable essai dans un genre tout à fait impossible, n'offrant pas assez d'action pour un drame et infiniment trop long pour une pastorale. Melendez eut l'année suivante un succès de meilleur aloi avec un volume d'églogues qu'il publia. Ces compositions pleines de fraîcheur, de grâce anacréontique, écrites avec un goût exquis, rappelaient aux lettrés les chefs-d'œuvre d'Herrera et de Garcilasso; elles ont véritablement le parfum des champs. C'est de ces églogues que Tavira dit : « Elles sentent le thym (*Olia siempre a tomillo*). »

Si Melendez se fût contenté des pures joies littéraires, sa vie eût été exempte de trouble et d'amertume; mais il était en même temps un personnage, et fort bien en cour, tant que dura le crédit de Jovellanos. On le nomma *alcade de crimen*, fonction correspondant à celle de juge d'instruction, à Saragosse (1789), puis auditeur de chancellerie à Valladolid (1791). Il s'y fit remarquer par ses aptitudes, ses talents de légiste, son assiduité : il y avait un savant jurisconsulte et un magistrat intègre sous le poëte. Mais il ne composait plus que rarement. En 1797, il ajouta pourtant à son premier volume d'églogues deux tomes de poésies diverses, élégies, odes, discours moraux, épîtres, qui n'obtinrent qu'un succès d'estime. Un de ces poëmes, la *Chute de Luzbel*, fut même vivement critiqué. L'époque était trop tourmentée, l'agitation politique trop grande pour que l'on pût prêter aux poëtes une oreille attentive. La Révolution française grandissait; méprisée d'abord en Espagne, elle commençait à s'y faire redouter. Le gouvernement, affolé de terreur, s'en prit aux hommes de lettres et aux livres; les cachots, les proscriptions ne vinrent pourtant pas à bout de cet esprit de résistance qui commençait à sourdre. On rappela alors au pouvoir ceux qu'on avait éloignés; Jovellanos fut nommé ministre de la justice; Melendez, appelé à Madrid, était depuis 1797 trésorier des alcades de cour. Mais, entraîné dans la chute de Jovellanos (1798), il dut même répondre à une accusation de concussion et fut exilé à Medina-del-Campo (1798), puis à Zamora (1800). Ses comptes apurés, les calomnies réduites au silence, on le laissa libre. Il se retira à Salamanque; les lettrés attendaient son réveil; mais son esprit s'était fatigué dans ces luttes; il ne produisit plus qu'un petit poëme sur la *Création* et une traduction de l'*Enéide* restée inachevée. En 1806, chargé d'une mission toute pacifique dans les Asturies, où il accompagnait le comte del Pinar, il faillit être victime d'un soulèvement populaire à Oviedo. Leurs allures mystérieuses les avaient fait prendre pour des traîtres vendus à la France. La voiture fut dételée, brisée; Melendez, attaché à un arbre, allait être fusillé, lorsqu'une procession vint à passer; la superstition religieuse des Espagnols fut au moins ce jour-là bonne à quelque chose. Après la capitulation de Baylen, il revint à Madrid et se préparait, avec tout le parti espagnol, à fuir devant l'occupation française; il n'en eut pas le temps. Pendant que ses amis gagnaient l'Andalousie, il se rallia à ceux qu'il voulait fuir la veille et accepta du nouveau gouvernement la charge de trésorier de la chambre des causes contentieuses. Le roi Joseph le fit conseiller d'État, puis ministre de l'instruction publique. Une pareille tergiversation montre une bien grande faiblesse de caractère; en 1813, forcé de quitter sa patrie avec l'armée française, il se réfugia à Alais, puis à Nîmes et à Toulouse, et mourut à Montpellier (1817), pauvre, abreuvé de dégoût, renié par ses amis. L'Espagne pourtant pleura sa mort, mais ce fut le poëte qu'elle regretta; le gouvernement fit une pension à sa veuve et édita ses œuvres aux frais du trésor public. L'édition la plus complète de ses *Œuvres* est celle de Paris (1832, 4 vol. in-8°), avec une notice biographique par Quintana.

MÉLÈNE s. m. (mé-lè-ne — du gr. *melas*, noir). Chim. Hydrocarbure qui se produit dans la distillation sèche de l'alcool mélinique.

— **Encycl.** Le *mélène* $C^{30}H^{60}$ est un hydrocarbure homologue de l'éthylène. On peut l'obtenir en distillant directement la cire d'abeilles. On traite le produit par la potasse pour saturer les corps gras formés en même temps. Il se forme une couche aqueuse de savons alcalins et une couche huileuse qui renferme du *mélène* dissous dans des hydrocarbures liquides. On décante cette seconde couche et on la distille. Les hydrocarbures liquides passent d'abord, puis le *mélène* passe à son tour quand la température s'est considérablement élevée. On purifie le produit en le comprimant dans du papier buvard et en le faisant recristalliser dans l'éther. Il est toutefois nécessaire, avant de le faire recristalliser, de le rectifier sur la potasse caustique pour le débarrasser d'une petite quantité de substance oxygénée dont il est toujours souillé.

Le *mélène* cristallise en écailles nacrées parfaitement blanches; il est inodore et insipide. Sa densité égale 0,89; il fond à 69° suivant Brodie, à 33°,5 suivant Eltling, à 47°,8 suivant Bory et se prend, par le refroidissement, en une masse cireuse. Il bout entre 370° et 380°; sa densité de vapeur, déterminée dans trois expériences, a varié de 10,0 à 11,8; mais il faut dire que ces densités sont forcément inexactes, le corps se décomposant partiellement. Le *mélène* est insoluble dans l'eau et l'alcool froid; l'alcool bouillant le dissout et il est très-soluble dans l'éther, les huiles et les essences.

La potasse et la soude n'attaquent pas le *mélène*, même à l'ébullition. L'acide sulfurique ne l'attaque pas à froid. A chaud, une partie se carbonise, tandis que le reste se sublime. L'acide azotique même bouillant l'attaque peu. Le chlore l'attaque en produisant, dans certaines circonstances, un corps très-fortement chloré. Certains hydrocarbures fossiles, connus sous les noms de fichtelite, hartite, hatchétine, ixolyte, kœxlite, ozokérite, scheererite, etc., ont les plus grands rapports avec le *mélène*.

MELENKI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 139 kilom. S.-E. de Vladimir, sur l'Ounja; ch.-l. du district de son nom; 4,685 hab. Commerce de bois et de céréales.

MÉLÉNORRHAGIE s. f. (mé-lé-no-ra-jî — du gr. *melaina*, fém. de *melas*, noir; *regnumi*, je fais irruption). Pathol. Vomissement de sang noir.

MÉLEQUIN s. m. (mé-le-kain). Métrol. Ancienne monnaie française.

MÊLER v. a. ou tr. (mè-lé — bas lat. *misculare*, dérivé du latin *miscere*, mêler, grec *misgein*, allemand *michen*, anglais *mix*, lithuanien *maiszau*, russe *mieszain*, kymrique *mysgu*. De toutes ces formes, il faut encore rapprocher le sanscrit *miçzayami*, mêler, *â-mik-shâ*, lait mélangé, et le grec *mignumi*, mêler. La racine est *mik*, confondre, mêler, et le latin *misceo* est pour *miksceo*, comme le prouve d'ailleurs *mixtus* pour *mikstus*. Le *sc* est le suffixe de dérivation inchoative. Le lithuanien *maiszau* est de même pour *maikszau*. Il en est de même du grec *misgein* et du kymrique *mysgu*. Le vieux français a deux formes : *Mesler* de *misculare*, et *medler*, d'où l'anglais *to medle*, qui représente un thème fictif *mixtulare*). Mélanger, mixtionner de manière à amalgamer les parties : MÊLER *de l'eau avec du vin.* MÊLER *des couleurs.* MÊLER *du froment et de l'orge.*

Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères;
Il faut *mêler* sa cendre aux cendres de ses pères.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Entremêler, placer dans un ensemble : MÊLER *des fleurs de diverses couleurs dans un bouquet. A Rome, les femmes* MÊLENT *des fleurs à leurs cheveux.* (E. About.) *Avant le régime de Boileau, Corneille avait* MÊLÉ *le vers comique au tragique, comme dans le* Cid *et* Nicomède. (Ste-Beuve.)

— Unir, associer, en parlant des hommes : *Dieu, disait Joseph de Maistre en parlant de la Révolution, ne nous a broyés que pour nous* MÊLER. (Guéroult.)

— Emmêler, embrouiller : MÊLER *ses cheveux.* MÊLER *du fil, un écheveau.* MÊLER *ses papiers, ses notes.*

— Confondre : MÊLER *ses pleurs à ceux d'un ami. La Marne* MÊLE *ses eaux avec celles de la Seine. L'enfant* MÊLE *instinctivement ses impressions et ses récits.* (Renan.)

Jeunes amis, dansez autour de cette enceinte;
Mêlez vos pas joyeux, *mêlez* vos heureux chants.
V. HUGO.

‖ Joindre, unir, associer, ajouter : *Les louanges toutes pures ne mettent pas un homme à son aise, il faut y* MÊLER *du solide.* (Mol.) *Les hommes simples et vertueux* MÊLENT *de la délicatesse et de la probité jusque dans leurs plaisirs.* (Vauven.) *Toutes les fois qu'on* A MÊLÉ *un calcul à une bonne action, le calcul ne réussit pas.* (Mme de Staël.) *Il n'y a point de mal auquel l'égoïsme ne* MÊLE *son influence.* (Théry.)

Heureux qui sait *mêler* l'agréable à l'utile.
VOLTAIRE.

— Comprendre, faire entrer : MÊLER *quelqu'un dans une accusation, dans une intrigue, dans une conspiration.* MÊLER *quelqu'un dans une conversation.* ‖ Introduire, insinuer :

Il se rend familier avec tous ses amis,
Mêle partout son mot, et jamais, quoi qu'on die,
Pour donner son avis, il n'attend qu'on le prie.
CORNEILLE.

— *Mêler une serrure*, La fausser.

— *Mêler les cartes*, Les battre avant de commencer la partie. ‖ Fig. Embrouiller une affaire.

— Manége. *Mêler un cheval*, Le mener de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

— Techn. *Mêler les feuilles*, Distribuer les feuilles suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés.

Se mêler v. pr. Etre mêlé, associé, amalgamé, confondu : *Il y a des substances qui* SE MÊLENT *difficilement. Les fleuves courent* SE MÊLER *dans la mer.* (Montesq.) *Le bien et le mal* SE MÊLENT *ici-bas dans des proportions indiscernables.* (E. Renan.) *Aux questions les plus nettes* SE MÊLE *toujours un peu d'équivoque.* (Proudh.)

— S'unir, se confondre, en parlant des hommes : *Les peuples,* SE MÊLANT, *mêlent leurs idiomes.* (E. Littré). *L'Arabe, si ce n'est en Espagne, ne* SE MÊLA *guère aux peuples vaincus.* (Renan.)

— S'accoupler, en parlant des animaux : *Les oiseaux qui ne font point de nid ne se marient point et* SE MÊLENT *indifféremment.* (Buff.) ‖ Se croiser, par des unions entre races diverses : *Les races humaines tendent de plus en plus à* SE MÊLER.

— *Se mêler à*, Prendre part à : SE MÊLER À *une intrigue. En Angleterre, les femmes ne* SE MÊLENT *jamais* AUX *entretiens à voix haute.* (Mme de Staël.) ‖ Accompagner, être lié, associé à : *La religion* SE MÊLE À *tout.* (B. Const.) *Toutes les révolutions politiques* SE MÊLENT *ou se lient* À *une révolution religieuse.* (Ballanche.) *Il y a presque toujours dans le cœur de l'homme une petitesse qui* SE MÊLE *même* AUX *grandes passions.* (Ch. de Rémusat.) *Pour passionner les peuples, il faut qu'un peu d'illusion* SE MÊLE À *la vérité.* (Lamart.) *Il faut qu'un coin de faiblesse* SE MÊLE À *nos qualités mêmes.* (Ste-Beuve.)

Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques
Où vos voix, si souvent *se mêlant à* mes pleurs,
De la triste Sion célèbrent les malheurs.
RACINE.

— *Se mêler de*, S'occuper, s'ingérer de, s'immiscer à : *De quoi vous* MÊLEZ-VOUS? MÊLEZ-VOUS *de vos affaires. Quand les rois* SE MÊLENT DE *la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en tutelle.* (Fén.) *Il faut que le plaisir de gouverner soit bien grand, puisque tant de gens veulent* S'EN MÊLER. (Volt.) *Vous ne devez* VOUS MÊLER *de réformer autrui que quand vous n'aurez plus rien à faire sur vous-même.* (J.-J. Rousseau.) *Les prêtres ne doivent pas* SE MÊLER DES *choses terrestres.* (De Ségur.) *Dès que l'amour-propre* SE MÊLE D'UNE *contestation, elle devient interminable.* (De Ségur.) *Pour avoir du goût, il faut que le cœur* S'EN MÊLE. (H. Rigault.) *Il n'y a de disette que dans les pays où l'Etat* SE MÊLE DE *régler les approvisionnements.* (Ed. Laboulaye.) ‖ Avoir l'infatuation de : SE MÊLER *de rimer, de pérorer.*

— *Se mêler de filer la quenouille*, Rester dans son rôle, dans ses attributions, en parlant d'une femme; ne pas s'immiscer aux affaires des hommes.

— *Le diable s'en mêle*, Il y a là-dessous quelque influence occulte, funeste, un sort contraire :

La bonne femme est folle ou *le diable s'en mêle.*
LA CHAUSSÉE.

— **Syn. Mêler, mélanger, mixtionner.** V. MÉLANGER.

— **Se mêler, s'immiscer.** V. IMMISCER.

MÉLÈS, petite rivière de Lydie et d'Ionie. Elle venait des environs du mont Sipyle et tombait dans le golfe de Smyrne. On faisait naître Homère sur ses bords, d'où le nom de *Mélésigène* donné au poëte par les anciens.

MELESSE, bourg et comm. de France (Ille-et-Vilaine), canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrond. et à 13 kilom. N. de Rennes, sur la rive droite de l'Ille; pop. aggl., 392 hab. — pop. tot., 2,540 hab. Tannerie. Commerce de grains, beurre, fil, bois et cidre. L'église, qui a conservé des fragments du XVe siècle, offre un très-curieux porche en bois sculpté.

MÉLESVILLE (Anne-Honoré-Joseph DUVEYRIER, connu au théâtre sous le pseudonyme de), auteur dramatique français, né à Paris le 13 novembre 1787, mort à Marly-le-Roi le 8 novembre 1865. Il était le fils du baron Duveyrier, ancien avocat au parlement de Paris, ancien magistrat sous la République, le Consulat, l'Empire et la Restauration, et premier président honoraire à la cour royale de Montpellier. Destiné au barreau, où s'étaient distingués son père et son aïeul maternel Jean-François Lesparat, auteur du *Dictionnaire du* Digeste, il étudia le droit, fut reçu avocat à la cour de Montpellier en 1809, plaida avec succès pendant deux années, et fut nommé substitut du procureur impérial, puis du procureur général. Les événements de 1815 ayant enlevé à son père sa première présidence, il donna sa démission, vint à Paris, et se voua entièrement à la littérature dramatique. Déjà applaudi au théâtre, où il s'était essayé, en 1811, par la comédie de l'*Oncle rival*, il changea de nom et, pour ne pas blesser les susceptibilités de sa famille, ne prit désormais sur l'affiche que celui de Mélesville, auquel il ne devait pas tarder à donner l'illustration de la scène. Le nombre des pièces qu'il a fait jouer sur les différents théâtres de Paris ne s'élève pas à moins de trois cent quarante et une; elles appartiennent à tous les genres, depuis le mélodrame ayant pour titre l'*Aigle des Pyrénées*, qu'il composa en société avec Pixérécourt, jusqu'à la *Voix humaine*, opéra en deux actes qui fut son dernier ouvrage, depuis la comédie jusqu'à la féerie, depuis le vaudeville jusqu'à la farce. Ses premiers succès furent obtenus dans le mélodrame, qui, à l'époque de ses débuts, était fort à la mode. On le vit successivement signer en collaboration les pièces suivantes : *Abenhamet* ou les *Héros de Grenade* (1815); *Boleslas* et le *Bûcheron écossais* (1816); *Onze heures du soir* (1817); le *Château de Paluzzi;* le *Proscrit et la fiancée* (1818); les *Frères invisibles* (1819), etc.; mais il ne tarda pas à renoncer à un genre qui n'était pas celui qui convenait le mieux à ses moyens. S'associant avec Scribe, alors débutant comme lui dans la carrière théâtrale, il mit son nom à une foule de productions remplies de verve, de traits heureux et de détails charmants. Nous citerons parmi les œuvres dues à cette collaboration, qui dura jusqu'en 1845 : les *Deux précepteurs* (1817); *Frontin mari garçon;* la *Petite sœur* (1821); *Mémoires d'un colonel de hussards* (1822); *Valérie* (1823), une des plus belles créations de Mlle Mars; l'*Ambassadeur*, la *Demoiselle à marier* (1826); la *Chatte métamorphosée en femme* (1827); *Zoé*, la *Seconde année* (1830); le *Chalet*, opéra-comique (1834); le *Lac des fées*, opéra à grand spectacle (1839); *Lambert Simnel*, opéra-comique (1843), etc.

En même temps qu'il travaillait avec Scribe, Mélesville collaborait avec les autres auteurs en vogue, fournisseurs habitués des scènes de genre, tels que Bayard, Carmouche, Dumersan, Merle, Théaulon, Brazier, Rougemont, Vanderburch, de Courcy, de Saint-Georges, Gabriel, Xavier, Michel Masson, de Biéville, etc. C'est ainsi qu'il a donné un grand nombre de vaudevilles dont beaucoup ont joui d'une certaine vogue et sont restés au répertoire. Nous citerons notamment : l'*Incognito* (1816); la *Veille des noces* (1817); le *Tournoi* (1818); l'*Ermite* (1820); la *Famille normande* (1822); le *Précepteur dans l'embarras* (1823); la *Neige* (1824); le *Bourgmestre de Saardam* (1825); les *Paysans* (1826); *Jérôme*, le *Mariage impossible* (1828); l'*Espionne russe* (1829); le *Philtre champenois*, *Jacqueline*, le *Bouffon du prince* (1831); le *Dernier chapitre*, *Une affaire d'honneur* (1832); les *Vieux péchés* (1833); *Michel Perrin*, un des plus beaux rôles de l'acteur Bouffé (1834); *Elle est folle* (1835); *Suzanne* (1837); le *Marquis en gage* (1839); les *Paveurs*, la *Meunière de Marly*, le *Chevalier de Saint-Georges* (1840); la *Fille de Figaro* (1843); la *Maîtresse de maison*, le *Tuteur de vingt ans* (1845); *Carlo Beati* (1846); *Une fièvre brûlante* (1847); le *Fruit défendu*, le *Démon familier*, *Vestris Ier* ou le *Dieu de la danse*, une des plus réjouissantes caricatures de Levassor; le *Marchand de jouets d'enfants* (1848); les *Bijoux indiscrets*, l'*Odalisque*, le *Sofa* (1850); les *Rêves de Mathéus* (1852); la *Bataille de la vie* (1853); *Un cerveau fêlé* (1854); *Monsieur Beauminet* (1854); le *Voyage d'Anacharsis* (1856), etc. N'oublions pas : *Ourika*, la *Vieille de seize ans*, les *Trois maîtresses*, *Pauline* ou *Sait-on qui gouverne*, la *Femme de l'avoué*, pièces écrites pour Fanny Vertpré, cette charmante actrice qui fut pendant longtemps, et si heureusement, l'interprète de Mélesville. Bien souvent la comédienne et l'auteur se rencontrèrent dans les coulisses, bien souvent leurs noms furent réunis sur l'affiche. La tombe s'ouvrit à la même heure pour tous les deux, et presque aussitôt la mort, fauchant dans le bataillon dramatique, enleva Dumanoir, une autre célébrité du Gymnase, de sorte que ces trois noms de Mélesville, de Jenny Vertpré et de Dumanoir parurent bordés de noir et rapprochés dans la tristesse du feuilleton nécrologique, comme ils l'avaient jadis été dans la joie du succès, quand on jouait à la salle Bonne-Nouvelle les *Vieux Péchés*, la seule pièce, d'ailleurs, que Dumanoir et Mélesville aient écrite ensemble et dans laquelle Jenny Vertpré tenait un rôle de danseuse avec une légèreté, une grâce et une finesse incomparables. C'est à Mélesville que la *petite Mars du Vaudeville* devait ses premiers triomphes, c'est à Dumanoir qu'elle devait ses dernières créations. Elle leur a ouvert à l'un et à l'autre les portes de l'éternité; mais le bruit de leurs chansons nous est resté, bruit éphémère, il est vrai, que celui-là, et qui tombe presque en même temps que le décor à l'abri duquel on l'a vu naître. Les gloires du théâtre si rapidement improvisées s'évanouissent en une semaine : les triomphateurs de la veille sont oubliés le lendemain quand l'acteur a ôté son fard, que l'actrice a vu poindre un cheveu blanc ou que la mode a convolé à de nouvelles noces. Où retrouver maintenant tout ce que Mélesville et ses collaborateurs Brazier, Théaulon, Scribe, Bayard, etc., ont conté de plus spirituel, de plus gai, de plus charmant? Dans quelle poussière sont ensevelis ces trames ingénieuses, ces couplets tant applaudis, ces traits que le sourire d'une jolie bouche soulignait? Quels magasins contiennent délaissées, empaquetées et ficelées toutes ces délicieuses créations dont le titre emplissait toutes les mémoires et qui prennent à présent si peu de place dans le souvenir de la foule oublieuse? Et quand l'on songe après cela que ces noms fêtés, applaudis, célèbres, que nous venons de citer avaient succédé à d'autres non moins fêtés, non moins applaudis, non moins célèbres, Barri, Radet, Desfontaines, Bouilly, Piis et Désaugiers! Voilà sans doute ce que ne se disent pas assez les improvisateurs brillants et féconds que la fantaisie emporte et que la réussite a grisés. Puis, quand le succès les quitte comme il est venu, on ne sait comment, un peu par hasard, ils s'aperçoivent qu'ils survivent à leur œuvre et que de tout le bruit qu'ils ont fait il ne restera rien ou presque rien. Alors, et voilà justement la compensation accordée au travailleur fervent, à l'artiste épris du beau et du vrai; alors, pendant qu'ils s'éteignent riches d'argent sans doute, mais légers de gloire, et que nul ne songe plus à relire leurs compositions démodées, les lettrés, les délicats, vont écouter à la Comédie-Française quelque pièce vieille de cent ou de deux cents ans, mais encore jeune et vivante, où il y a, selon l'expression de M. Auguste Villemot, « un peu de ce baume qui conserve depuis quatre mille ans des momies dans leur sarcophage, un style! » Et ils se disent qu'en somme le chemin qui conduit à la postérité n'est pas celui qu'encombrent les vaudevilles de M. Clairville.

Pourtant, Mélesville avait tenté quelques excursions dans le domaine de la comédie, mais de loin en loin, car le talent littéraire proprement dit lui manquait par de certains côtés. Outre l'*Oncle rival*, dont nous avons parlé plus haut, il fit jouer à l'Odéon ou au Théâtre-Français : les *Deux secrets* (1819); la *Petite maison* (1826); la *Séparation* (1830); la *Marquise de Senneterre*, avec son frère, M. Charles Duveyrier (1837); le *Portrait vivant*, avec M. Léon Laya (1837); *Sullivan*, comédie en trois actes, en prose (1852); *Un vers de Virgile*, en deux actes et en vers (1857). Il reparut de nouveau dans le mélodrame, où ses goûts l'entraînaient volontiers, et donna avec Bayard la *Chambre ardente*, pièce où l'horreur coule à pleins bords et qui dut son succès surtout à Mlle Georges, chargée du rôle de l'empoisonneuse Brinvilliers. Citons aussi la *Berline de l'émigré*. Outre son opéra la *Voix humaine*, en deux actes, à l'Académie de musique (1862), Mélesville a donné : à l'Opéra-Comique, la *Jeune tante* (1820); *Zampa* (1831); *Une journée de la Fronde* (1833); la *Grande-duchesse*, *Sarah* (1836); la *Jeunesse de Charles-Quint* (1841); le *Trompette de Monsieur le prince* (1846); les *Dames capitaines* (1857), etc. Nous pourrions aussi rappeler quelques à-propos, parodies et vaudevilles de circonstance imprimés comme tous les ouvrages précédemment cités dans les collections théâtrales; mais nous avons hâte, après avoir parlé de l'auteur, de dire un mot de l'homme.

Mélesville était, selon M. Emile Augier, une nature riche et généreuse, présentant un ensemble parfait d'urbanité, de grâce affable, d'inépuisable complaisance, de droiture et de fermeté, un modèle accompli de l'homme du monde et de l'homme de lettres. Nous retrouvons le même portrait dans les touchantes paroles prononcées par M. de Leuven, directeur de l'Opéra-Comique, sur la tombe de Mélesville : « Sévère pour lui, indulgent aux autres, travailleur consciencieux, infatigable, citoyen inébranlable dans ses principes comme dans ses sentiments, simple et modeste dans la fortune, patient et résigné dans le malheur, tel fut cet homme de bien, à qui Dieu avait en outre accordé le talent, et qui n'a jamais fait servir ce talent qu'à l'expression des idées les plus fortifiantes. » M. Albéric Second a écrit, de son côté, dans le *Grand Journal :* « Il était de la race des bons, une race précieuse que nous voyons disparaître chaque jour et qui sera difficilement remplacée par celle qu'on voit lui succéder. Il aimait la jeunesse; personne ne s'intéressait et n'applaudissait autant que lui au succès des écrivains de la nouvelle génération. Si on voulait lui plaire, il ne fallait pas l'entretenir de ses propres ouvrages, mais de ceux de ses confrères. Voisin de campagne de Victorien Sardou, dans sa jolie villa de Marly-le-Roi, où il a rendu le dernier soupir, il demandait, peu d'instants avant la minute suprême, si les journaux se montraient favorables à l'auteur de la *Famille Benoîton.* » On sait combien il aimait Alexandre Dumas fils, qui fut assez longtemps son locataire dans le petit hôtel de la rue de Boulogne.

Officier de la Légion d'honneur, Mélesville a été longtemps vice-président de la société des auteurs et compositeurs dramatiques. Le collaborateur le plus assidu de

Scribe, il avait su, de bonne heure, comme ce dernier, puiser la fortune dans une exploitation bien entendue de ses œuvres. Auteur soigneux de la mise en scène, il savait, par tous les moyens matériels, habilement préparer le succès. Surveillant les répétitions de ses pièces en homme rompu au métier, il passait pour *indiquer* avec tact, et les acteurs se montraient attentifs à ses conseils éclairés. On lui doit une industrie fort lucrative, celle des marchands de billets, qu'il a protégée à ses débuts. Le fameux Porcher, le chef de claque, ce même Porcher qui devint plus tard le véritable banquier des auteurs dramatiques, était son perruquier. Les jours de première représentation, Porcher prenait les billets que le théâtre abandonnait à son client, et, avec quelques camarades, il allait chauffer la pièce nouvelle. Plus tard, il entreprit de vendre ces mêmes billets. Telle fut l'origine d'un commerce aujourd'hui très-considérable, et qui augmente singulièrement les bénéfices des auteurs dramatiques. Porcher, qui ne tarda pas à quitter la veste de Figaro, y gagna une fortune assez ronde, qu'il employa du reste de façon à prouver qu'il n'était pas un ingrat envers la corporation à laquelle il devait tout. — Mélesville a laissé une fille et un fils. Ce dernier, M. Honoré MÉLESVILLE, a abordé, lui aussi, la carrière dramatique, à la fois comme librettiste et comme musicien, par deux ouvrages : les *Deux Gilles* et la *Mauresque*. — Son frère, M. Charles DUVEYRIER, un des fondateurs du saint-simonisme et très-connu dans le monde financier, a obtenu quelques beaux succès au théâtre, qu'il a quitté pour fonder la Société générale des annonces.

MELET s. m. (me-lè). Ichthyol. V. MELETTE.

MÉLÉTÉ s. f. (mé-lé-té — gr. *meletê*, proprement sollicitude). Littér. anc. Sorte de déclamation oratoire.

— Astron. Planète télescopique, découverte en 1857 par Goldschmidt.

— **Encycl.** A l'époque de la décadence, quand les rhéteurs furent dans tout leur éclat, ils se plurent à diviser leurs compositions en un grand nombre de genres, auxquels ils donnèrent des noms nouveaux. La *mélété* date de cette époque. C'était une déclamation méditée, étudiée et rédigée avec soin, comme l'indique le sens du verbe grec *meletaomai*. Le rhéteur, dans la *mélété*, traitait le plus souvent un sujet imaginaire en lui donnant l'apparence de la réalité, et, pour y mieux réussir, se chargeait du rôle d'un personnage de l'antiquité.

Lesbonax, qui était le fils de Potamon de Mytilène et qui fut le père de Polémon, précepteur de Tibère, paraît avoir composé un grand nombre de *mélétés*. Il nous en est resté une, intitulée : *Sur la guerre des Corinthiens*. On la trouve dans les collections d'*Orateurs grecs*, données par Alde, Henri Estienne, Reiske, etc. Elle a été, en outre, publiée séparément par C. Orelli (Leipzig, 1820, in-8°). Le style est une habile imitation des bons écrivains attiques. Le sujet n'a point rapport aux Corinthiens, et ce nom n'existe probablement dans le titre que par une erreur de copiste. Il y est question des querelles intestines de la Grèce, au siècle de la guerre du Péloponèse. L'auteur, pour donner plus de réalité à son discours, qui est, en définitive, une pure composition de rhétorique, feint de vivre en ce temps, et expose, comme s'il était directement intéressé dans la question, les motifs qui font aux Athéniens une nécessité de se venger de la conduite tenue envers eux par la ville de Thèbes.

MÉLÉTÉ, une des trois Muses, suivant Pausanias et Varron. Les deux autres étaient Ædé et Mnémé.

MÉLÉTIEN ou **MÉLÉCIEN** s. m. (mé-lé-siain). Hist. relig. Disciple de Mélèce ou Mélétius, évêque de Lycopolis. ‖ Partisan de saint Mélèce, évêque de Sébaste.

— **Encycl.** Ces schismatiques se séparèrent, au IVe siècle, de l'Eglise catholique, à la suite de Mélèce ou Mélétius, évêque de Lycopolis (Egypte), que son métropolitain, Pierre d'Alexandrie, déposa dans un synode, vers l'an 306, pour avoir, dit-on, sacrifié aux idoles pendant la persécution de Dioclétien. Ou ce fait ne parut pas démontré aux chrétiens de Lycopolis, ou il ne leur parut pas mériter une semblable répression, puisqu'ils refusèrent de renoncer à leur évêque, qui conserva son poste malgré l'Eglise. Le concile de Nicée s'occupa de faire rentrer dans l'Eglise ces schismatiques, auxquels on n'avait à reprocher aucune hérésie. La plupart se laissèrent persuader; leur chef lui-même fit sa soumission au nouveau patriarche d'Alexandrie, saint Alexandre; grâce aux allures hautaines du patriarche, le schisme recommença, et dura cette fois longtemps après la mort de Mélèce. Lorsque le rigide Athanase vint occuper le siége de patriarche d'Alexandrie, les *mélétiens* s'unirent contre lui aux ariens, et lui suscitèrent de grands embarras. Quelques-uns, cependant, ne voulant pas rester alliés des ariens, dont ils ne partageaient pas les doctrines, se réconcilièrent avec Athanase, et leur chef lui-même, Arsène, écrivit une lettre de soumission (333). Mais les autres *mélétiens* persévérèrent dans leur schisme pendant près d'un siècle. Théodoret les combattit et les accusa de pratiques absurdes. Il ne faut pas prendre à la lettre les accusations de ce Père, car elles ont été sans cesse renouvelées par les écrivains orthodoxes contre les hérétiques et trouvées souvent absolument fausses. C'est parmi les moines que le schisme des *mélétiens* s'est le plus longtemps maintenu.

On a aussi donné le nom de *mélétiens* aux partisans de saint Mélèce, évêque de Sébaste et plus tard d'Antioche, ennemi acharné des ariens, qui parvinrent à l'exiler jusqu'à trois fois. Ses partisans, catholiques orthodoxes, finirent par triompher et le maintenir à son poste. Néanmoins, un schisme se forma dans son Eglise. Des catholiques plus rigides encore que Mélèce refusèrent de reconnaître son autorité, déclarant son ordination irrégulière, parce que des prélats ariens y avaient pris part. Lucifer de Cagliari, envoyé pour trancher la question, donna raison aux mécontents et ordonna Paulin pour occuper l'évêché d'Antioche, après avoir déposé Mélèce, en sorte que les orthoxes furent divisés. Saint Jérôme lui-même ne savait à qui donner raison. « Je ne prends, écrivit-il au pape Damase, ni le parti de Paulin ni celui de Mélèce. » L'Eglise n'a pas pensé dans la suite que la conduite de Mélèce fût en rien répréhensible, puisqu'elle l'a canonisé.

MÉLÉTIUS ou **MÉLÈCE**, médecin grec qui vivait, croit-on, au Ve siècle de notre ère, du temps d'Aétius. On pense que ce personnage, qui faisait profession de christianisme, est le même que le moine Meletius qui habitait Tibériopolis, dans la Grande Phrygie. Il a composé un petit traité *Sur la nature* ou la *Constitution de l'homme*, qui a été publié pour la première fois dans les *Analecta græca* de Cramer (Oxford, 1836, in-8°). N. Petreius avait publié, dès 1552, une traduction latine de cet ouvrage, qui ne manque pas d'intérêt. On ignore si ce Mélétius est le même que l'auteur d'un commentaire sur les aphorismes d'Hippocrate, dont Dietz a donné des extraits dans ses *Scholia in Hippocratem et Galenum* (Kœnisgberg, 1834).

MÉLÉTIUS, géographe et prélat grec, né à Janina (Epire) en 1661, mort à Constantinople en 1714. L'archevêque de Janina, Clément, frappé de l'intelligence et du talent de Mélétius, l'ordonna prêtre, l'envoya compléter ses études à Venise, et le nomma, à son retour, professeur au collége d'Epiphanius. Il devint successivement archevêque de Naupacte et d'Arta (1692), archevêque d'Athènes en 1703, puis fut appelé par les chrétiens de Janina à prendre possession du siége de cette ville, à la mort de Clément, en 1714. Meletius se rendit à Constantinople pour se faire confirmer dans cette dignité; mais, en arrivant, il se trouva supplanté par un nommé Rhaptis, et il en éprouva un tel chagrin qu'il en mourut. On a de lui : *Géographie ancienne et moderne*, en grec (Venise, 1728, in-fol.); *Histoire ecclésiastique* (Vienne, 1798, 3 vol. in-4°).

MELETOPOULOS (Démétrius), général grec, né à Ægium (Achaïe) en 1798, mort à Athènes en 1858. Il était fils d'un patriarche de Constantinople. Chaud partisan de l'indépendance de sa patrie, il s'affilia à l'hétairie en 1820, leva une compagnie à ses frais, prit part au siége de Patras, devint chiliarque en 1821, combattit à Dervenachi, à Arrata, à Ambliana, reçut avec le grade de général le commandement de la province de Vostitza en 1825, et se signala par son héroïque bravoure, notamment à Kajpkarias, lors de l'invasion de la Morée par Ibrahim-Pacha. Par la suite, Meletopoulos fut membre des Assemblées nationales de Trézène, de Pronia, du Corps législatif (1844-1847), et remplit les fonctions de ministre de l'intérieur sous le règne d'Othon.

MELETTE s. f. (me-lè-te). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce d'anchois qui habite la Méditerranée. ‖ On dit aussi MELET s. m.

MÉLÈZE s. m. (mé-lè-ze — du même radical que le grec *melia*, nom du frêne qui donne la manne commune, se rattachant sans doute au grec *meli* et au latin *mel*, par assimilation de la manne avec le miel). Bot. Grand arbre, de la famille des conifères : *Le* MÉLÈZE *d'Europe se recommande par son écorce et par ses produits résineux.* (Duchartre.) ‖ *Faux mélèze*, Nom vulgaire d'une espèce d'aspalathe.

— **Encycl.** Le genre *mélèze* est caractérisé par des fleurs monoïques, dont les chatons mâles sont ovoïdes, sessiles le long des rameaux et accompagnés à leur base d'écailles soudées entre elles; les chatons femelles, également sessiles, sont feuillés à leur base et accompagnés d'une bractée membraneuse, colorée et persistante. Le cône ou fruit, qui succède à ces chatons femelles, est dressé et formé d'écailles imbriquées, presque ligneuses.

Les *mélèzes* sont de magnifiques arbres à cime pyramidale, dont les branches pendent vers la terre suivant une inclinaison plus ou moins grande. Leurs feuilles annuelles, planes, minces, linéaires et d'un vert glauque, sont éparses sur les jeunes scions et comme fasciculées sur les rameaux anciens. L'espèce la plus remarquable est le *mélèze* d'Europe (*larix europæa, pinus larix* ou *abies larix*), qui croît spontanément sur la plupart des chaînes montagneuses de l'Europe moyenne et méridionale (à l'exception de la Grande-Bretagne, des Pyrénées et de l'Espagne), ainsi que dans l'Oural et dans l'Amérique septentrionale. La taille moyenne de ce bel arbre est d'environ 20 mètres, mais on en trouve sur les Alpes qui ont 30, 35 et jusqu'à 40 mètres de hauteur. Ils ont alors de 3 à 4 mètres de circonférence, et l'on en cite quelques-uns, dans le Valais, que six ou sept hommes peuvent à peine embrasser. L'histoire mentionne un de ces colosses qui, autrefois, fournit une poutre de 110 pieds de longueur sur 2 pieds d'équarrissage; elle fut transportée à Rome par les ordres de Tibère, et servit plus tard dans la construction de l'amphithéâtre de Néron.

Le *mélèze* n'est pas seulement un des plus beaux arbres, c'est encore un arbre utile, précieux même, tant à cause de la rapidité de son développement que des remarquables qualités de son bois. Ce bois varie dans ses teintes : tantôt rougeâtre, surtout au cœur, lorsqu'il s'est formé dans les lieux élevés et froids, il devient jaunâtre quand l'arbre a crû dans un terrain fertile. Du reste, jaune ou rouge, il est dur, riche en résine et, par cela même, presque inattaquable par l'action des agents atmosphériques; de plus, il se fend très-difficilement, et enfin il possède encore l'avantage de ne pas être rongé par les insectes xylophages. On comprend la valeur que lui donnent ces qualités diverses, soit pour les charpentes qu'il fait solides et légères, soit pour la construction des navires, où il est considéré, en Russie, comme supérieur au chêne lui-même. En Savoie et dans le pays de Vaud, on en construit des maisons avec des troncs superposés, qui, bientôt enduits de la résine qui découle de chacun d'eux, forment des parois imperméables à l'air et à l'humidité, mais qui, en revanche, sont très-inflammables. Employé dans les constructions submergées, le bois de *mélèze* durcit beaucoup et dure à peu près indéfiniment; témoin ce vaisseau cité par Miller, qui, trouvé dans la mer, où il était plongé depuis mille ans environ, prouva, par l'excessive dureté de ses planches de *mélèze*, l'incorruptibilité de ce bois précieux. Ajoutons que ce bois, si dur quand il a vieilli, est d'abord tendre et facile à travailler; aussi en confectionne-t-on toute sorte d'objets : des tonneaux où le vin se conserve fort bien, des jouets d'enfants qui font la fortune des Tyroliens, et enfin des échalas d'une telle durée qu'ils se transmettent, assure-t-on, avec les propriétés.

Le *mélèze* d'Europe se recommande aussi par ses produits résineux aussi précieux qu'abondants, et par le parti qu'on tire de son écorce. Cette dernière sert au tannage des cuirs, en même temps qu'elle est employée comme élément de teinture. Quant aux produits résineux, ils sont de deux sortes : l'un est la térébenthine de Venise, qui découle du tronc de l'arbre qu'on perce ou qu'on entaille à cet effet, et dont les usages sont très-divers dans l'industrie comme dans la médecine; l'autre est la manne de Briançon, qui suinte des jeunes branches, des bourgeons et des feuilles. L'importance du *mélèze* justifie les conseils donnés par plusieurs agronomes de multiplier autant que possible les plantations de ces arbres précieux et sobres, qui prospèrent partout, en des lieux montueux, sur les bords des torrents, dans toutes sortes de terrains graveleux et stériles, enfin où nulle autre plantation ne pourrait même être tentée.

Le *mélèze* est rarement cultivé en grand dans nos climats; on en trouve, dans les parcs et les jardins, quelques pieds isolés ou même de petits massifs; mais, pour rencontrer de véritables forêts de cette essence, il faut s'avancer vers le Nord ou s'élever sur les hautes montagnes; c'est là seulement qu'il trouve des conditions favorables à sa bonne végétation. Il préfère les terres profondes, fraîches, meubles, bien nettoyées et suffisamment ombragées. Comme il craint beaucoup le soleil dans ses premières années, on a conseillé de le semer dans les intervalles d'autres essences, plantées d'avance dans la direction de l'est à l'ouest. On doit employer de la graine aussi récente que possible; encore même la bonne graine est-elle toujours assez rare et d'un prix élevé; aussi est-il bon de la mélanger avec celle d'autres essences, épicéa, aune, bouleau, etc. La meilleure saison pour le semis est le printemps; toutefois, dans les pays chauds, il vaut mieux opérer à l'automne. Le moyen le plus économique consiste à semer en pépinière; quand les sujets sont assez forts, on les transplante, au printemps, par un temps doux et couvert.

Dans les localités trop exposées au soleil, il arrive souvent que l'extrémité des pousses, et surtout de la pousse terminale, se dessèche tout à coup; l'arbre cesse alors de croître en hauteur et reste languissant. Dans les régions froides des montagnes ou des contrées du Nord, c'est vers l'âge de cent vingt à cent quarante ans que le *mélèze* atteint son plus grand accroissement moyen; c'est aussi vers cet âge qu'il convient d'exploiter les futaies de cette essence, soit en jardinant, soit par la méthode des coupes sombres et des coupes claires, employée ordinairement pour les arbres résineux. Dans les climats tempérés, la végétation se ralentit beaucoup plus tôt, et l'âge d'exploitation doit être diminué de moitié; dans ce cas, la coupe d'ensemencement, qu'on aura soin de faire beaucoup plus sombre, doit être suivie, au bout d'un an ou deux, d'une coupe claire, qui a pour but de préparer les jeunes plants à supporter les influences extérieures; c'est seulement lorsque ce dernier résultat est acquis qu'on peut procéder à la coupe définitive. Quant aux éclaircies, elles se font suivant le mode ordinaire.

La résine du *mélèze*, appelée térébenthine de Venise, suinte naturellement par les fentes de l'écorce; mais si l'on veut l'obtenir en plus grande quantité, on emploie les procédés usités journellement dans les Alpes de la Savoie et des régions voisines. « Ces procédés, dit M. de Berneaud, consistent à pratiquer des entailles sur le tronc de l'arbre ou bien à y faire des trous plus ou moins profonds. Armé d'une tarière ayant jusqu'à 0m,03 de diamètre, on perce en divers endroits, sur les troncs les plus vigoureux, des trous en pente, particulièrement à l'exposition du midi, et aux places d'anciennes branches rompues; on commence à 1 mètre du sol et l'on remonte jusqu'à 4 mètres. Les habitants du val de Chamouni ouvrent leurs trous jusqu'au centre de l'arbre; ils estiment que la liqueur en a de plus hautes qualités. A l'orifice de ces trous, on place des gouttières en bois de *mélèze*, destinées à porter la térébenthine qui coule dans des auges disposées à cet effet au pied des arbres. Une fois par jour, ou au plus tard tous les deux ou trois jours, on change les baquets et l'on transporte à la maison la liqueur obtenue pour la passer à travers un tamis de crin et la débarrasser de tout corps étranger. Les trous qui donnent peu ou qui cessent de donner sont fermés durant une quinzaine de jours; quand on les ouvre de nouveau, la récolte est très-abondante. Plus la chaleur du jour est forte, plus on a de térébenthine. Un arbre peut, dit-on, durant quarante et même cinquante ans, en fournir régulièrement chaque année 4 kilogrammes. »

Le *mélèze* fournit encore une matière gommeuse ou plutôt gommo-résineuse, appelée gomme d'Orenbourg; elle se trouve au centre des troncs, autour de la moelle, et on ne peut l'obtenir qu'en fendant l'arbre; elle se dissout dans l'eau, est analogue à la gomme arabique, se mange et sert comme elle dans les arts. Enfin, on trouve sur les troncs des vieux *mélèzes*, ou plutôt sur ceux qu'on a coupés à une certaine hauteur, une sorte de champignon blanc (*boletus laricis*), qui a joui autrefois d'une haute réputation comme purgatif; aujourd'hui encore, on s'en sert comme d'émétique, ou contre les humeurs de la tête, ou bien encore pour arrêter les sueurs continuelles qui fatiguent les phthisiques.

MELEZGERD ou **MELEZ-GHERD**, ancien *Maurocastrum*, ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de sangiac. Elle est située sur l'Euphrate et le Melezgerd, à 135 kilom. S.-E. d'Erzeroum.

MÉLÉZITOSE s. f. (mé-lé-zi-tô-ze). Chim. Espèce de sucre extrait de la manne de Briançon : *La* MÉLÉZITOSE *cristallise dans une eau mère sirupeuse.* (L. Figuier.)

MELFI, ville du royaume d'Italie, province de Basilicate, à 41 kilom. N.-O. de Potenza, ch.-l. du district et du mandement de son nom; 9,863 hab. Siége d'un évêché. Commerce de bétail et de vin. Cette ville est bâtie dans une situation pittoresque, sur une colline formée de lave; ses rues sont étroites et sales. Le château conserve les traces de l'architecture militaire des Normands. Le tremblement de terre de 1851 a détruit la cathédrale, qui datait du XIIe siècle, et fait périr plus de 1,000 personnes.

Plusieurs conciles se sont tenus à Melfi, en 1059, en 1089, en 1137, en 1284. Les divers canons qui y furent promulgués n'ayant trait qu'à des matières d'un intérêt très-secondaire, nous ne croyons pas devoir les reproduire ici.

MELFITUM, nom latin de MOLFETTA.

MELFORD-LONG, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Suffolk, à 28 kilom. O. d'Ipswich; 2,972 hab. Fabrication de lainages. Belle église gothique.

MELFORT (Louis-Hector, comte DE), tacticien anglais. V. DRUMMOND DE MELFORT.

MELGAR, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 44 kilom. O. de Burgos, près de la rive gauche de la Pisuerga; 2,700 hab. Tanneries. Commerce d'étoffes de laine, soie, lin, coton, grains, etc.

MELGIG, grand marais de l'Algérie. Ce marais est situé dans le Zab; il a environ 44 kilom. de longueur sur 32 de largeur, et reçoit le Djiddi.

MELGORIEN, IENNE adj. (mèl-go-riain, iè-ne). Géogr. Qui a rapport à l'ancien comté de Melgueil.

— Anc. métrol. *Sou melgorien*, ou substantiv. *Melgorien*, Monnaie d'argent qui avait cours en Provence et dans le Languedoc, et qui valait 0 fr. 40.

MELGORIUM, nom latin de MAUGUIO.

MELGUEIL, nom d'un ancien château situé à 8 kilom. de Montpellier, et dont les seigneurs avaient le titre de comtes; c'est aussi le nom du pays dont ces comtes étaient souverains.

MELGVEN, bourg et commune de France (Finistère), canton de Bannalec, arrond. et à

26 kilom. N.-O. de Quimperlé; pop. aggl., 186 hab. — pop. tot., 2,448 hab. Forêt druidique de Lusuen.

MELHA s. m. (mé-la). Quartier juif des villes du Maroc.

MÉLI, MÉLIT, MÉLITO (du grec *meli*, miel). Préfixe qui signifie miel.

MELI (Jean), poëte et chimiste sicilien, né à Palerme en 1740, mort dans la même ville en 1815. A dix-huit ans, il publia la *Fée galante*, poëme qui obtint un succès extraordinaire. Mais, comme il manquait de fortune, avant de continuer à suivre son goût pour la poésie, il résolut de se faire une position, étudia la médecine, se fit recevoir docteur, exerça pendant quelques années son art dans le village de Cinisi, puis devint professeur de chimie à l'université de Palerme. Malgré ses occupations scientifiques, Meli ne cessa de cultiver les lettres. Il publia dans le dialecte sicilien des poésies qui furent accueillies avec enthousiasme par ses compatriotes, et qui lui ont valu à juste titre la réputation de premier poëte de son pays et d'un des premiers poëtes italiens de son siècle. Lorsque Ferdinand IV, chassé d'Italie par les Français, se rendit à Palerme (1798), il assigna une pension de 300 ducats à Meli dont la situation était encore très-précaire. Après sa mort, son buste fut placé dans une salle de la bibliothèque de Palerme et on lui éleva un tombeau dans l'église des Pères conventuels. On a de lui des poésies pastorales, des odes, des sonnets, des canzones, des élégies, des épîtres, des satires, des fables, et, outre le poëme précité, une épopée satirique en douze chants, intitulée *Don Quichotte*, pleine de verve bouffonne et de détails poétiques et spirituels. Ces poésies, qui renferment des beautés de premier ordre et qui ont valu à Meli les surnoms de **Théocrite, d'Anacréon sicilien,** ont été réunies et publiées pour la première fois sous le titre d'*Œuvres complètes* (Palerme, 1814, 7 vol. in-8°). Elles ont été depuis lors plusieurs fois rééditées. « Les poésies de Meli, dit un biographe, sont égales, ou même, si l'on excepte les églogues de Sannazar, supérieures à ce que l'Italie a produit de mieux en ce genre. Les beautés grandioses et variées du paysage sicilien inspirèrent heureusement l'auteur, qui peignit avec une fidélité pittoresque les différents aspects des saisons dans ce beau climat, les riches teintes du soleil, les sites hardis des montagnes et de la côte, les occupations des bergers et des laboureurs. Il entremêla ses descriptions de chansons d'amour, qui sont devenues populaires en Sicile et qui se chantent sur l'instrument favori des Siciliens, la guitare. Meli a surtout excellé dans les *Ecloghe pescatorie* ou *Dialogues de pêcheurs*, dans lesquels il a reproduit le langage et l'humeur de cette classe du peuple. Ses pâtres, ses laboureurs, ses pêcheurs parlent leur propre langage, naïf, sans prétention, et d'autant plus poétique et imagé qu'il est plus près de la nature. Ses odes sont en grande partie du genre anacréontique et si, pour l'élégance de la diction, elles ne sont pas tout à fait égales aux petites compositions grecques qui leur ont servi de modèle, elles les surpassent pour la vérité et la vivacité du sentiment et sont pures de toute indécence. »

MÉLIA s. m. (mé-li-a). Moll. Genre de nautilides fossiles.

— Bot. Genre d'arbres, type de la famille des méliacées : *En avril, les* MÉLIAS *se parent de gruppes violettes.* (E. About.) ‖ On dit aussi MÉLIE s. f.

— **Encycl.** Moll. Les *mélias* ont la coquille longue et conique, comme les orthocératites. Leur siphon marginal simple est étroit. Les espèces connues appartiennent aux terrains compris entre l'époque silurienne et l'époque saliférienne. Le *melia Cincinnatæ* a été trouvé dans le terrain silurien inférieur des Etats-Unis. Appartiennent aussi à ce genre les *orthoceratites cingulatus* et *imbricatus* du terrain silurien supérieur de Suède. Les espèces nombreuses du terrain dévonien ont été décrites sous le nom d'*orthocératites.* Les terrains carbonifères en contiennent aussi plusieurs, entre autres les *melia vestita*, *melia attenuata*, trouvés en Russie. On n'en rencontre pas dans les terrains pénéens et dans le muschelkalk, jusqu'au terrain saliférien où sont les dernières traces de *mélia* connues.

— Bot. V. AZÉDARACH.

MÉLIACÉ, ÉE adj. (mé-li-a-sé — rad. *mélia*). Bot. Qui ressemble au mélia ou azédarach.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre mélia ou azédarach.

— **Encycl.** La famille des *méliacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, dépourvues de stipules. Les fleurs, axillaires, solitaires ou groupées en épis ou en grappes, présentent un calice monosépale, à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle à quatre ou cinq pétales; des étamines généralement en nombre double de celui des pétales, rarement en nombre égal, à filets soudés tous ensemble en un tube qui porte les anthères au sommet ou à la face interne; un ovaire inséré sur un disque annulaire et divisé en quatre ou cinq loges, qui contiennent chacune généralement deux ovules, surmonté d'un style simple que termine un stigmate divisé en quatre ou cinq lobes plus ou moins profonds. Le fruit est tantôt une capsule sèche, s'ouvrant en cinq valves qui portent les cloisons, tantôt un drupe charnu, quelquefois uniloculaire par avortement. Les graines renferment un embryon dépourvu d'albumen, ou muni d'un albumen mince et charnu.

La famille des *méliacées*, qui a des affinités avec les hespéridées et les rutacées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Méliées :* mélia ou azédarach, azadirachta, malléa, cipadesse, quivisie, calodryon, narégamie, munronie, turræa. — II. *Trichiliées :* trichilie, moschoxylon, guarée, carapa, xylocarpe, aglaïa, milnée, lansium, némèdre, amoora, dysoxylon, schizochiton, synoon. hartighsée, épicharis, cabralée, didymochiton, sandoric, ékebergie, heynée, walsure. On y réunissait encore autrefois, comme simple tribu, sous le nom de *cédrélées*, la famille des *cédrélacées.* V. ce mot.

Les *méliacées* habitent pour la plupart la zone équatoriale; les espèces qui dépassent les tropiques sont très-peu nombreuses. Ces végétaux possèdent des propriétés amères, toniques et astringentes, qui peuvent, par l'intensité qu'elles acquièrent quelquefois, déterminer le vomissement, la purgation et même l'empoisonnement. Le bois de plusieurs espèces est fort estimé pour l'ébénisterie.

MÉLIANTHE s. m. (mé-li-an-te — du préf. *méli*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, dont certains botanistes ont fait le type d'une famille, celle des mélianthées, et qui comprend quelques arbrisseaux du Cap.

— **Encycl.** Le *mélianthe* pyramidal, vulgairement pimprenelle d'Afrique, est un arbrisseau à tige haute de 2 à 3 mètres, portant des feuilles alternes, imparipennées, très-grandes, d'un vert glauque; les fleurs, petites et d'un rouge foncé, sont disposées en panicule terminale; le fruit est une capsule vésiculeuse, à quatre loges ailées. Le *mélianthe* à feuilles étroites en diffère par sa taille plus petite, ses feuilles blanchâtres et ses fleurs jaune rougeâtre. Ces arbrisseaux croissent au Cap de Bonne-Espérance. Ils contiennent une matière sucrée, qui découle des feuilles sous forme de liqueur miellée, noirâtre, très-abondante; elle est regardée comme cordiale et pectorale, et les Hottentots la sucent pour se rafraîchir. Ces plantes renferment encore un principe odorant, fétide, analogue à celui de la stramoine, et qui devient très-sensible quand on froisse les feuilles.

MÉLIBÉE s. f. (mé-li-bé — nom mythol.). Entom. Espèce de papillon de jour.

MÉLIBÉE, une des filles de Niobé. Elle fut épargnée par Diane, ainsi que sa sœur Amycla, et reçut alors le nom de Chloris, à cause de la pâleur qu'avait conservée son visage depuis la mort de sa mère et de ses sœurs.

MÉLIBÉE, nom que Virgile a donné à deux bergers dans ses églogues. Dans la première églogue, Mélibée est l'interlocuteur de Tityre. Il représente les malheureux Mantouans réduits à fuir devant les vétérans d'Octave. Tityre, au contraire, c'est Virgile lui-même qui, grâce à la protection de Varus et de Pollion, a obtenu d'Octave la restitution de son patrimoine. Rien de plus touchant que la douleur de Mélibée qui, moins heureux que son ami, n'a pu fléchir le nouveau maître de Rome. Tout le monde sait par cœur le début de cette admirable églogue :

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi...

Quelle douce mélancolie dans ces regrets de l'exilé :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus...

Il y a un contraste bien saisissant entre le ton comme entre la fortune des deux bergers. Mélibée n'est pas jaloux du bonheur de son ami, il est étonné seulement :

Non equidem invideo; miror magis...

Avec quelle amère admiration il écoute le récit de Tityre et l'éloge d'Octave, qui sent trop l'adulation! et combien est naturel et touchant encore ce cri de Mélibée :

Fortunate senex! ergo tua rura manebunt.

« Heureux vieillard! ainsi donc tu garderas tes champs!... » heureux vieillard! tu pourras encore goûter la fraîcheur sous un ombrage épais, là, près de ce fleuve connu, près de cette source sacrée! (Cf. Théocrite, Idylle VII, v. 133). Après avoir fait ainsi le tableau de la félicité de Tityre, Mélibée, par un retour naturel sur lui-même, dépeint en ces termes sa malheureuse destinée et celle de ses compagnons d'exil :

At nos hinc alii sitientes ibimus Afros...

Un jour peut-être il reviendra dans son pays natal; il reverra sa cabane couverte de chaume, son champ. Un soldat sacrilége sera le maître de ce domaine : un étranger! A lui ces troupeaux! à lui ces moissons!

En unquam patrios longo post tempore fines,
Pauperis et tuguri congestum cespite culmen,
Post aliquot, mea regna videns, mirabor aristas?
Impius hæc tam culta novalia miles habebit!
Barbarus has segetes!... En quo discordia cives
Perduxit miseros! En queis consevimus agros!
Insere nunc, Melibæe, piros : pone ordine vites!...

Peut-être, en écrivant ces vers attendrissants, le poëte faisait-il un dernier effort pour fléchir les triumvirs en faveur de ses compatriotes. Les derniers adieux de Mélibée à son domaine, à son troupeau, heureux souvenir de Théocrite (Idylle I, v. 115), ont été imités chez les modernes par Racine, dans le premier chœur d'*Esther*, et par Goldsmith, dans le *Village abandonné.*

Dans la septième églogue, nous trouvons un autre berger du nom de Mélibée. Il raconte avec une simplicité fort élégante comment il a assisté récemment avec Daphnis à la lutte poétique de Corydon et de Thyrsis. Il se contente de rapporter les chants récités par chacun des deux bergers rivaux, sans que son caractère propre soit développé. Disons seulement que cette églogue est imitée de deux idylles de Théocrite (celles de Ménalque et de Daphnis), et qu'elle a servi de modèle, à son tour, à la troisième églogue de Sannazar et à la cinquième de Segrais.

MELIBOCUS MONS, nom latin du BROCKEN.

MÉLICACÉ, ÉE adj. (mé-li-ka-sé — rad. *mélique*). Qui ressemble à une mélique.

— s. f. pl. Bot. Tribu de graminées, ayant pour type le genre mélique.

MÉLICE, évêque de Lycopolis. V. MÉLÈCE.

MÉLICÉRIS s. m. (mé-li-sé-riss — du préf. *méli*, et du gr. *kêros*, cire). Pathol. Tumeur enkystée, renfermant une substance de la consistance et de la couleur du miel.

MÉLICERTE s. f. (mé-li-sèr-te — nom mythol.). Acal. Genre de méduses monostomes, établi par Péron et Lesueur, et caractérisé par des bras très-nombreux et crochus, formant une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule.

— s. m. Infus. Genre de systolides.

— Entom. Espèce de lépidoptères du genre satyra.

— **Encycl.** Acal. Les *mélicertes* sont des méduses monostomes, caractérisées par les tentacules marginaux de l'ombrelle et par des bras très-nombreux, filiformes, chevelus et formant une sorte de houppe à l'extrémité du pédoncule. Ce genre se distingue des autres océanides en ce qu'il présente des franges de tentacules à la face inférieure de l'ombrelle, qui est en forme de cloche, avec une cavité stomacale double, un orifice tubiforme lobé; quatre canaux supportant les franges et munis de cirrhes marginaux de diverses grandeurs en nombre déterminé. Quelques auteurs ont désigné ce genre sous le nom de clochette et l'ont rangé dans la famille des marsupiales ou méduses à sac. Ce genre comprend cinq ou six espèces, répandues dans les diverses mers.

— Infus. Les *mélicertes* sont des infusoires systolides ou rotateurs, à corps mou, presque diaphane, en forme de massue ou d'entonnoir, à limbe divisé en lobes comme une corolle de fleur et porté sur un pédoncule charnu extensible, qui se contracte en se plissant; ce corps est renfermé dans un fourreau un peu conique, incrusté de matières terreuses qui le rendent opaque et cassant, ou formé de grains uniformes allongés qui sont les excréments. On en connaît deux espèces, dont une est assez commune dans les eaux douces. Les *mélicertes* se trouvent en général fixées perpendiculairement sur la tige des plantes aquatiques; elles sont assez volumineuses pour être visibles à l'œil nu ou à l'aide d'une simple loupe. On leur a donné le nom de *polypes-fleurs* et *polypes-étoiles.*

MÉLICERTE, fils d'Athamas et d'Ino. Poursuivi par la colère paternelle, il se précipita dans la mer et fut changé en une divinité marine sous le nom de Palémon. C'est en son honneur que furent institués les jeux Isthmiques.

Mélicerte, pastorale héroïque en deux actes, par Molière, représentée au château de Saint-Germain-en-Laye le 2 décembre 1666. Cet ouvrage, resté inachevé, est la plus faible des productions du grand comique; cependant cette pièce n'est pas absolument indigne de son génie. Le sujet de cette pastorale est tiré de l'histoire de Timarète et de Sésostris (dans le roman du *Grand Cyrus*). Mlle de Scudéry avait peint sous un voile léger, dans cet épisode allégorique, les amours de Louis XIV adolescent et de la nièce de Mazarin. Molière s'empara de ce maigre sujet, non-seulement dans le dessein d'intéresser Louis XIV en lui rappelant le souvenir de ses premières amours avec Mlle de Mancini, mais dans le but de faire valoir les talents naissants du jeune Baron. Le début de cet enfant au théâtre avait fait sensation. Sa beauté, sa gentillesse charmaient toutes les actrices, et jamais pacha turc ne fut entouré de plus vives séductions. Molière, qui veillait avec la plus grande sollicitude sur son protégé, représente Myrtil au milieu des bergères qui l'admirent, de même que le jouvenceau Baron se trouvait au milieu des belles comédiennes se mettant en frais pour lui. Bergères et actrices étant tout un, et Baron jouant Myrtil, on a sous les yeux l'intérieur de la maison de Moliere. Sous le nom de Lycarsis, Molière parle en père et en artiste de l'esprit de son élève; il corrige les portraits complaisants tracés par des femmes, en crayonnant avec convenance un autre portrait qui ramène l'esprit des spectateurs sur le brillant avenir du petit prodige. La pièce n'ayant pas de dénoûment, on ne peut la considérer comme une œuvre sérieuse appelant un examen en règle. Il suffisait d'indiquer le sujet de cet agréable badinage. Toutefois, la critique littéraire trouve son compte à noter les bonnes choses que Molière a jetées dans cette improvisation. Son génie comique se montre involontairement dans la scène III du premier acte, première esquisse de la scène VII du second acte de *Georges Dandin ;* la scène Ire du second acte, vive et dramatique, idée excellente dont Molière a fait un meilleur emploi pour l'exposition des *Fourberies de Scapin ;* la scène III, pleine de mouvement et de passion, où l'auteur prend tous les tons; la scène V, remplie de détails vrais et simples, scène qui sera toujours neuve; enfin dans les mots charmants et dans les accents du cœur dont la pièce est semée. On a cherché pourquoi Molière n'avait pas terminé cette pièce. S'il laissa son ouvrage inachevé, c'est que sa pastorale était désormais sans but. Le beau Baron, ayant essuyé quelques mauvais traitements de Mlle Moliere, rompit avec la troupe; les caresses de son protecteur ne purent apaiser son ressentiment, et le petit acteur de treize ans se mit à courir la province.

MÉLICERTIEN, IENNE adj. (mé-li-sèr-tiain, iè-ne — rad. *mélicerte*). Infus. Qui ressemble à un mélicerte.

— s. m. pl. Famille d'infusoires rotateurs, ayant pour type le genre mélicerte.

— **Encycl.** Les *mélicertiens* sont fixés sur un pédoncule; ils sont caractérisés par un corps mou, diaphane, allongé en massue ou en tube et généralement logé dans un fourreau protecteur. Des cils rotatoires bordent l'ouverture supérieure du corps, et la bouche, qui s'y trouve placée, est armée de mâchoires munies de dents. Ces infusoires sont visibles à l'œil nu. La plus grande confusion règne dans les écrits des auteurs qui se sont occupés de la classification de ces animalcules. Contentons-nous de nommer les quatre genres établis par Dujardin, qui sont : ptygure, lacinulaire, tubicolaire et *mélicerte.*

MÉLICHLORE s. m. (mé-li-klo-re — du préf. *méli*, et du gr. *chloros*, jaune verdâtre). Minér. Pierre précieuse qui, au rapport de Pline, était d'un jaune de miel.

MÉLICHROTE s. m. (mé-li-kro-te — du préf. *méli*, et du gr. *chroa*, couleur). Minér. Pierre précieuse couleur de miel, dont il est parlé dans l'ouvrage de Pline.

MÉLICHRUS s. m. (mé-li-kruss — du gr. *melichros*, doux comme du miel). Bot. Genre de plantes, de la famille des épacridées, comprenant des petits arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

MÉLICHRYSE s. m. (mé-li-kri-ze — du préf. *méli*, et du gr. *chrusos*, or). Minér. Pierre précieuse qui, d'après Pline, a la couleur du miel et renferme des paillettes d'or.

MELICIUM, nom latin de MELK.

MÉLICOCCA s. m. (mé-li-ko-ka — du préf. *méli*, et du gr. *kokkos*, graine). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, vulgairement appelés KNÉPIERS.

— **Encycl.** Le genre *mélicocca*, connu aussi sous le nom vulgaire de *knépier*, renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, composées de deux ou plusieurs paires de folioles entières, plus rarement dentées, persistantes. Les fleurs, dont les sexes sont séparés sur des individus distincts, sont groupées en panicules, en cymes fasciculées ou en épis terminaux. Elles sont le plus souvent odorantes et de couleur blanchâtre. Le fruit est un drupe sec, à enveloppe mince et cassante, recouvrant une pulpe gélatineuse qui renferme le noyau. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. On mange, à la Jamaïque, la pulpe douce et acidule des fruits du *mélicocca* bijugué, ainsi que l'amande qu'elle renferme et qu'on fait rôtir comme des châtaignes.

MÉLICRAT s. m. (mé-li-kra — gr. *melikraton ;* de *meli*, miel, et de *kratis*, mélange). Sorte d'hydromel.

MÉLICTU-ZIZIAR s. m. (mé-li-ktu-zi-ziar). Magistrat persan dont l'office répond à celui de notre ancien prévôt des marchands.

MÉLIDE s. f. (mé-li-de). Art vétér. Morve, maladie des bêtes de somme.

MÉLIDIUM s. m. (mé-li-di-omm). Bot. Genre de plantes cryptogames, appartenant à la famille des cystiporées, et comprenant une seule espèce qui croît dans les souterrains.

MÉLIDJA, vallée populeuse de l'Algérie. V. MITIDJA.

Mélidor et Phrosine, drame lyrique en trois actes, en vers, paroles d'Arnaud père, musique de Méhul; représenté à l'Opéra-Comique le 4 mai 1794. Le sujet a été tiré du roman de Gentil-Bernard, *Phrosine et Mélidor*, dans lequel les situations choquent autant le goût que la vraisemblance. La Marie de Planard, qui se précipite de désespoir près de la vanne d'un moulin, est bien plus intéressante que cette Phrosine se jetant dans les flots du canal de Messine pour fuir un amour incestueux. Tout a été exagéré dans ce drame qu'on croirait avoir été écrit quarante ans plus tard, si la forme du dialogue n'y était plus châtiée et plus élégante que dans les mélodrames modernes. Il est bien regrettable que sa chute ait eu pour conséquence l'oubli de la musique que Méhul écrivit au plus beau temps de son inspiration, quoique, à proprement parler, le talent de ce maître n'ait point connu d'éclipse.

MÉLIE s. f. (mé-lî). Mythol. gr. Nom donné à des nymphes nées du sang d'Uranus mutilé par Saturne.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, dont l'espèce type habite les côtes de l'île de France : *La* MÉLIE *damier.*

— Moll. Genre de coquilles univalves.

— Bot. Syn. de MÉLIA.

MÉLIEN, IENNE s. et adj. (mé-liain, iène). Géogr. anc. Habitant de l'île de Mélos ou Milo; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* MÉLIENS *persistèrent dans leur premier dessein, et furent assiégés aussitôt par les Athéniens.* (Lebas.)

— Tech. *Terre mélienne*, Terre qu'on mêle aux couleurs pour les conserver fraîches plus longtemps.

MÉLIER s. m. (mé-lié). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomées. ‖ Ancien nom du néflier.

— Vitic. Variété de raisin blanc, qu'on cultive dans l'arrondissement de Sens.

MELIER (F.), médecin français, né dans la Charente vers 1795, mort à Paris en 1866. Il vint étudier la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1823, avec une thèse *Sur le diagnostic médical*, et se fixa dans cette ville. L'année suivante, il se présenta sans succès pour l'agrégation, fit, en 1827, un cours d'hygiène à l'Athénée et présenta à l'Académie de médecine divers mémoires qui lui valurent d'être nommé membre de cette compagnie en 1843. Le docteur Melier devint, en outre, chirurgien-major de la garde nationale, inspecteur général des services sanitaires, et se fit, comme praticien, une nombreuse clientèle. Nous citerons de lui des mémoires et des notes : *Sur les résultats comparatifs des divers traitements employés contre la gale; Sur l'emploi du sous-carbonate de fer dans le traitement des névralgies; Sur les maladies de l'appendice cœcal; Sur les maladies de la matrice; Sur l'influence de l'instruction sur la santé publique et la mortalité; Sur les subsistances envisagées dans leurs rapports avec les maladies et la mortalité; Sur le traitement des fièvres intermittentes; De la santé des ouvriers employés dans les manufactures de tabac*, etc. On lui doit, en outre : *Relation de la fièvre jaune survenue à Saint-Domingue en* 1861 (1863, in-4°), des articles dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, etc.

MÉLIÉRAX s. m. (mé-li-é-rakss). Ornith. Genre de rapaces d'Afrique.

— **Encycl.** Ce genre se distingue par un bec élevé à la base, décrivant une ligne plutôt inclinée que courbe jusqu'à la pointe, qui est crochue, comprimée latéralement, à bords mandibulaires très-légèrement festonnés; par des tarses deux fois plus longs que le médian, largement scutellés en avant. Les deux doigts latéraux sont égaux; le pouce est aussi long que le doigt interne; les ongles sont fort longs et crochus. Le genre *méliérax* a été établi sur deux espèces propres à l'Afrique. Ce sont des oiseaux d'un grand courage, qui attaquent des animaux beaucoup plus forts ; ils vivent dans les forêts, le long des torrents ou des rivières. Contrairement à ce qui s'observe chez les autres animaux de proie, dont le cri est toujours aigu et strident, la voix de ceux-ci produit une espèce de chant. C'est à cette particularité qu'ils doivent leur nom de *méliérax*, qui n'est que la traduction en grec du nom français *faucon chanteur*, que leur a imposé Le Vaillant. C'est en effet à ce célèbre voyageur que l'on doit la découverte et la description de l'une des espèces du genre. « C'est, dit-il, principalement dans la saison des amours que cet oiseau chante, ainsi que la plupart des autres espèces d'oiseaux chanteurs. Perché sur le sommet d'un arbre avec sa femelle, qu'il ne quitte pas de toute l'année, ou bien dans le voisinage du nid où elle couve, il chante des heures entières et d'une manière particulière; comme notre rossignol, on l'entend le matin au lever du soleil, le soir au déclin du jour et quelquefois durant la nuit. C'est lorsqu'il chante d'un voix forte qu'on peut facilement l'approcher pour le tirer; mais il faut que le chasseur qui s'avance sur lui s'arrête, demeure immobile et ne fasse aucun mouvement dans l'instant où l'oiseau se tait pour reprendre haleine; parce que, dans ces intervalles, il part et s'éloigne au moindre bruit; mais, comme tous les oiseaux chanteurs, il semble s'écouter avec une sorte de complaisance, et n'entend plus ce qui se passe autour de lui, toute sa sûreté dépendant alors de ses yeux, qui sont très-clairvoyants. Le plus souvent, cet oiseau se perche sur un arbre isolé. Le *faucon chanteur* fait une guerre cruelle et sanglante aux lièvres, aux perdrix, aux cailles, et généralement à tout le menu gibier; il prend aussi les taupes, les souris, les rats. La rapine et le carnage sont des fonctions nécessitées, chez lui, par le besoin de satisfaire un appétit démesuré; j'en ai élevé un jeune que nous ne pouvions rassasier que difficilement. La femelle construit son nid dans l'enfourchure des arbres ou dans les gros buissons touffus; sa ponte est de quatre œufs entièrement blancs et presque ronds. »

MÉLIGÈTHE s. m. (mé-li-jè-te — du gr. *meligêthês*, qui aime le miel; de *meli*, miel, et *gêthenô*, je me réjouis). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, ayant pour type une espèce qui habite la France.

MÉLIK ou **MÉLEK** ou **MALEK**, mot turc qui signifie roi, et qui a été porté par un grand nombre de princes orientaux, dont les plus remarquables sont les suivants :

MÉLIK-CHAH Ier, dit **Djelal-Eddyn** (*Gloire de la religion*), troisième sultan seldjoucide de la Perse, né à Ispahan en 1054, mort à Bagdad en 1092. Il succéda, en 1072, à son père Alp-Arslan, et étendit son empire sur toute l'Asie méridionale, depuis la Méditerranée jusqu'à la Chine, et depuis le Caucase jusqu'à l'Yémen. C'est le plus illustre sultan de sa dynastie, et il joignait l'amour des sciences à ses qualités guerrières. Il établit un observatoire à Bagdad, où il avait fixé sa résidence en 1086, y rassembla des astronomes, et leur fit réformer le calendrier persan et créer une nouvelle ère dite *djélaléenne*, dans laquelle le premier jour de l'an était fixé à l'époque de l'entrée du soleil dans le signe du Bélier. A dix reprises, ce souverain, qu'Anne Comnène appelait le *Grand sultan*, parcourut son vaste empire, qui comprenait douze royautés feudataires, conférées à des princes de sa famille et à ses généraux. Il créa des routes, des canaux, des hospices, des caravansérails, de nombreux colléges à Bassora, Ispahan, Hérat, Bagdad, et fit bâtir dans cette dernière ville la mosquée dite du sultan, ainsi que la *Tour des cornes*, uniquement construite avec des têtes d'ânes sauvages et des cornes de gazelles. Vers la fin de sa vie, des intrigues de cour, dirigées par la sultane Terkhan Khatoun, qui voulait assurer la succession du trône à son fils Mahmoud, de préférence à Barkiarok, fils aîné de Mélik-Chah, amenèrent ce prince à déposer son fidèle ministre Nizam el-Molouk, qui fut assassiné par ordre du nouveau vizir (1092). Peu de jours après, Mélik-Chah mourait à trente-huit ans, selon les uns d'une maladie aiguë, selon d'autres tué par un affilié de la secte fameuse des assassins.

MÉLIK-CHAH II (Moghait-ed-din-Aboul Féthah), sultan de Perse, petit-fils du précédent, né en 1128, mort en 1160. Il succéda, en 1152, à son oncle Mas'oud, fut déposé par les émirs, finit par recouvrer un lambeau d'autorité, se joignit aux ennemis de son frère Mohammed II, qui lui avait succédé à Hamadam, et remporta sur lui quelques avantages. Après la mort de Mohammed (1159), Mélik-Chah s'empara d'Ispahan, mais fut empoisonné quelques jours après dans cette ville. C'était un prince incapable et uniquement occupé de ses plaisirs.

MÉLIK EL-ADHEL Ier (Saïf-ed-din Abou-Bekr-Mohammed), sultan d'Egypte et de Damas, de la dynastie des Ayoubites, connu sous les noms de **Malek-Adhel** et de **Saphadin**, frère puîné du grand Saladin, qu'il aida dans ses conquêtes, né à Balbeck en 1139, mort au Caire en 1218. Il fut successivement chargé des gouvernements d'Alep, de Damas et de l'Egypte et, pendant la troisième croisade, il enleva aux chrétiens plusieurs places importantes en Palestine. Lorsque Saladin s'empara de Jérusalem en 1187, nous voyons Malek-Adhel payer la rançon de 2,000 prisonniers chrétiens. Négociateur de la paix entre Saladin et Richard Cœur de Lion, il devait épouser la veuve de Guillaume de Sicile et régner à Jérusalem sur les musulmans et les chrétiens; mais les évêques chrétiens s'indignèrent de cette alliance, et Richard ne put vaincre l'opposition du clergé. C'est cette négociation qui a donné à Mme Cottin l'idée de son roman de *Mathilde*. Après la mort de Saladin, il se fit reconnaître comme souverain d'une partie de la Mésopotamie et de quelques villes voisines de l'Euphrate, et résolut de dépouiller ses neveux; il prit possession de Damas et enleva Joppé aux croisés, mais il éprouva ensuite une sanglante défaite et fut blessé. Monté sur le trône de Saladin, il en descendit volontairement, dégoûté de la toute-puissance, et distribua son empire entre ses enfants : Malek-Kamel, l'aîné, était sultan du Caire; Coradin, son second fils, souverain de Damas. Ses autres fils avaient reçu en partage les principautés de Borra, de Balbeck, de la Mésopotamie, etc. Libre de tout souci, il passait son temps à visiter ses fils et à maintenir la paix parmi eux. Il mourut âgé de soixante-dix-neuf ans, en apprenant la victoire des croisés devant Damiette. Les chrétiens ont représenté Malek-Adhel comme un prince ambitieux et cruel. Les historiens arabes célèbrent sa piété et sa douceur : « Le frère de Saladin, dit l'un d'eux, écoutait sans colère ce qui lui déplaisait. » Il paraissait rarement en public et ne se montrait jamais que dans un appareil propre à inspirer la crainte. Le calife de Bagdad lui avait envoyé des ambassadeurs pour le saluer roi des rois. Il se plaisait à porter à l'armée le nom de **Seif-Eddin** (Epée de la religion), nom glorieux qu'il avait mérité en combattant les chrétiens. Par son abdication il étonna l'Orient, comme il l'avait étonné par ses victoires, et, même après sa mort, son nom maintint la paix dans sa famille et dans son empire. Innocent III lui adressa une lettre en faveur des chrétiens de Palestine.

MÉLIK EL-ADHEL II (Saïf-ed-din Abou-Bekr el-Saghir), sultan d'Egypte, petit-fils du précédent, né au Caire en 1218, mort dans la même ville en 1248. Il administra l'Egypte du vivant de son père, Mélik el-Kamel, à qui il succéda en 1238, épuisa le trésor par les dons qu'il fit aux troupes, emprisonna plusieurs émirs, excita un grand mécontentement, dont son frère, Mélik el-Saleh, profita pour ébranler son pouvoir, fut arrêté par des émirs dans sa tente (1240), déposé par son frère et mis à mort huit ans après.

MÉLIK EL-AFDHAL (Nour-ed-din Aly), sultan ayoubite d'Egypte, de Damas, de Palestine et de Mésopotamie, fils aîné du grand Saladin, né au Caire en 1170, mort à Samosate en 1225. Tout jeune encore, il montra la plus brillante valeur et remporta notamment une grande victoire à Tibériade sur les templiers et les chevaliers de Saint-Jean (1187). A la mort de son père en 1193, il hérita du royaume de Damas et de Jérusalem, s'adonna entièrement depuis lors à son goût pour les plaisirs et pour les lettres, se vit enlever Damas en 1196, par son oncle Mélik el-Adhel et par son frère Mélik el-Aziz, sultan d'Egypte, tenta, mais inutilement, de reprendre cette ville après la mort de ce dernier, devint régent d'Egypte pendant la minorité de son neveu El-Mansour, qui lui rendit une partie de la Syrie, et finit par être dépouillé de ses Etats par Mélik el-Adhel, qui ne lui laissa, en 1204, que Samosate. Mélik el-Afdhal se reconnut alors vassal du roi seldjoucide de Roum. A la mort de son second frère, Dhaber-Ghazy, sultan d'Alep (1216), il entreprit de s'emparer de cette ville; mais il échoua et alla terminer obscurément sa vie à Samosate.

MÉLIK EL-ARSLAN (Aboul-Modhaffer-Zeïn-ed-din-Schah), sultan seldjoucide de la Perse, né à Hamadam en 1133, mort dans la même ville en 1175. Il était fils de Togrul II et neveu de Soliman, à qui il succéda en 1160, grâce au vizir Yldeghouz. Mélik el-Arslan eut à lutter contre deux compétiteurs qu'il vainquit, fit mettre à mort l'un d'eux, Mohammed, que soutenait le calife de Bagdad, battit successivement ensuite Sokman, prince de Khelath, en Arménie, Georges III, roi de Géorgie (1162), à qui il imposa un tribut, les Kharismiens (1166) et le rebelle Yranedi. Malgré ces succès, le sultan de Perse avait été contraint d'accorder l'investiture à des princes qui avaient établi des dynasties indépendantes à Chiraz et à Hérat. Il mourut peu après son sage et fidèle vizir Yldeghouz, laissant le trône à son fils Togrul III, qui devait être le dernier prince de la dynastie des Seldjoucides de Perse. Mélik el-Arslan joignait à de brillantes qualités physiques la bravoure, la générosité, la bienfaisance, une grande affabilité. Il détestait la médisance, les piquantes railleries, et se montrait aussi magnifique dans ses plaisirs que dans ses libéralités.

MÉLIK EL-ASCHRAF, roi de Perse, de la dynastie des Djaubaniens, né à Tébris vers 1320, mort en 1357. Il succéda à son frère, Haçan Koutchouk, en 1334, prit le titre de roi après avoir renversé les derniers khans persans de la famille de Gengis-Khan, s'enferma alors dans son palais, s'y livra à d'ignobles débauches, fit massacrer quiconque lui porta ombrage et se montra le plus détestable des tyrans. Un grand nombre de ses sujets, pour fuir ses persécutions, quittèrent alors la Perse. L'un d'eux, le savant docteur musulman Mohi-ed-din, qui s'était retiré à Saraï, sur le Volga, persuada au khan Djambek de délivrer la Perse de son tyran. Le khan pénétra dans ce pays avec une armée, vainquit et fit prisonnier sur les frontières d'Arménie Mélik el-Aschraf et le condamna à subir le dernier supplice.

MÉLIK EL-KAMEL (Aboul-Fethah-Nasser-ed-din-Mohammed), nommé par les historiens des croisades **Mélédin**, sultan ayoubite d'Egypte, de Damas et de Jérusalem, né au Caire en 1168, mort en 1238. Il succéda, en 1218, sur le trône d'Egypte, à son père, Mélik el-Adhel Ier. Ce royaume étant menacé par les croisés que conduisait le cardinal Pélage, il fit un appel à tous les princes musulmans et fit subir les plus grandes pertes à l'armée chrétienne. Un émir, chef de Kourdes, Emad-Eddin, ayant tramé une conspiration pour le détrôner et ayant répandu la terreur parmi l'armée égyptienne, fut arrêté et mis à mort. Les croisés furent défaits dans plusieurs combats. C'est en vain que saint François d'Assise alla trouver Mélik el-Kamel et lui dit : « C'est Dieu qui m'envoie vers vous pour vous montrer la voie du salut. » Le sultan congédia le zélé prédicateur et ne voulut pas être converti. Peu de temps après, l'armée du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, fut faite prisonnière; Mélik el-Kamel accepta généreusement la capitulation qu'on lui proposait et fournit aux soldats des secours pour se rendre à Ptolémaïs. Le roi de Jérusalem eut une entrevue avec le sultan, qui envoya des vivres à son armée. Lorsque Frédéric II débarqua en Palestine, Mélik el-Kamel l'appela à son secours contre ses frères. Ces deux grands monarques, opposés par la religion, furent rapprochés par une tolérance réciproque et par les mêmes vœux pour la paix. Dans l'armée chrétienne, on fit un crime à Frédéric d'avoir envoyé au sultan sa cuirasse et son épée comme un gage de ses dispositions pacifiques. Parmi les musulmans, on reprochait à Mélik el-Kamel de rechercher l'alliance des ennemis de l'islamisme en envoyant à Frédéric un éléphant, des chameaux et les plus rares produits de l'Orient. Une trêve fut conclue entre eux, le 20 février 1229, pour dix ans et six mois. Mélik el-Kamel abandonna à Frédéric Jérusalem, Bethléem et tous les villages situés sur la route de Joppé et de Ptolémaïs, de plus Nazareth, Thoron, Sidon; les musulmans conservaient dans la ville sainte la mosquée d'Omar et le libre exercice de leur culte. La paix fut regardée dans les deux camps comme impie et sacrilége.

Mélik el-Kamel fut célèbre en Orient par sa modération et sa générosité. Il passait aussi pour aimer les savants et cultiver les lettres. Il se montrait si amoureux de poésie qu'il écrivait parfois en vers à ses lieutenants et à ses alliés, et ceux-ci, pour obtenir son amitié, lui répondaient aussi dans le même langage.

MÉLIK EL-KAMEL (Nasser-ed-din-Mohammed), prince de Meïafarekin, mort en 1260. Il était neveu du sultan d'Egypte Mélik el-Kamel et fils de Mélik el-Modhaffer, à qui il succéda en 1244. Assiégé, en 1258, dans Meïafarekin par les Turcs qui venaient de s'emparer de Bagdad, il fit pendant deux ans une héroïque résistance, puis se vit contraint par la famine de se rendre à ses cruels ennemis qui lui firent trancher la tête.

MÉLIK AL-MANSOUR, sultan d'Egypte. V. LADJYN.

MÉLIK ou **MALEK EL-MANSOUR**, sultan d'Egypte. V. KÉLAOUN.

MÉLIK EL-MOADHAM (Chérif-Eddin), sultan ayoubite de Damas et de Jérusalem, nommé par corruption **Coradin** dans les relations des croisades, fils cadet de Mélik el-Adhel, né au Caire en 1180, mort à Damas en 1227. Après la mort de son père (1218), il régna sur la Syrie, secourut Damiette assiégée par les chrétiens, prit Césarée et eut avec son frère, Mélik el-Kamel, une division qui eut pour résultat d'amener Frédéric II en Palestine. Il se ligua contre lui avec Djelal-ed-din-Mankberny, sultan des Kharismiens, essaya, mais vainement, de lui enlever Emèse (1226), et mourut peu de temps après. C'était un habile homme de guerre et un bon administrateur. Il fit construire à Damas, à Jérusalem, à Médine, des bazars, des caravansérails, des mosquées, des écoles, des bains, des ponts, des aqueducs, et fit réunir en un recueil appelé *Mémoires hanéfites* tous les préceptes du rite d'Abou-Kanifeh. Lui-même cultivait les lettres et la poésie avec succès. On a de lui un *Recueil de poésies*, un *Traité de prosodie arabe*, un *Commentaire du grand collecteur de Samakhchari*. Mélik el-Moadham était ennemi du cérémonial et on a appelé longtemps, en Orient, façons à la Moadham des manières sans gêne. C'est lui qui mit à la mode un bonnet jaune à mailles, le *kelouta*, d'où est venu notre mot calotte.

MÉLIK EL-MOADHAM (Chems-ed-Daulah-Touran-Schah), sultan ayoubite de l'Yémen, de Damas et de Baalbeck, frère aîné de Saladin, né vers 1130, mort en 1181. Il fut chargé par Saladin de conquérir la Nubie (1173), puis l'Arabie Heureuse (1174), renversa les dynasties qui régnaient dans l'Yémen, qu'il gouverna pendant trois ans, puis reçut les gouvernements de Damas (1177) et de Baalbeck (1178), qu'il échangea, en 1180, contre celui de la ville d'Alexandrie, où il mourut des suites de ses débauches. C'était un prince brave par accès, mais trop passionné pour les plaisirs, qui favorisa par son indolence les progrès des chrétiens, fit perdre à son frère la bataille d'Ascalon (1177), dévora par ses prodigalités d'immenses revenus et laissa plus de 2 millions de dettes que paya Saladin.

MÉLIK EL-MOADHAM (Gaiath-ed-din-Touran-Schah), sultan ayoubite d'Egypte et de Syrie en 1249, mort en 1250. Il succéda à son père, Mélik el-Saleh, commença par faire assassiner son frère, Adhel-Schah, intercepta les communications de saint Louis avec Damiette, massacra un grand nombre de chrétiens à Fareskour et fit le roi de France prisonnier. Ses excès, ses débauches, sa cruauté, son ingratitude envers sa propre mère, qui l'avait fait monter sur le trône, ses menaces contre les mameluks déterminèrent sa perte. Il périt assassiné par des conjurés à la tête desquels se trouvait le chef des mameluks Bibars. En lui s'éteignit la dynastie des Ayoubites, remplacés par les mameluks Baharites.

MÉLIK EL-MOËZZ (Saïf el-Islam-Eboul-Fawaris-Toghteghyn), sultan ayoubite de l'Yémen, frère de Saladin, né en Mésopotamie vers 1144, mort à Zébid en 1197. Il reconquit, en 1182, par ordre de son frère, l'Yémen qui avait échappé à la domination de Saladin, gouverna pendant quinze ans cette contrée avec le titre de sultan, se montra cruel et rapace, pressura ses sujets pour amasser d'immenses richesses et s'attribua le commerce exclusif de ce malheureux pays. Toutefois, il se montra généreux envers les poëtes, qu'il se plaisait à attirer à sa cour.

MÉLIK EL-MOLOUK (El-Aziz-Chems-ed-

Daulah-Ismaïl), sultan ayoubite de l'Yémen, fils du précédent, né au Caire vers 1178, mort à Zébid en 1203. Il succéda à son père en 1197 et, enivré de son pouvoir, prit le titre de calife, usurpa tous les priviléges dont jouissait la famille du Prophète, indigna les émirs par sa vanité excessive et mourut assassiné.

MÉLIK EL-MODHAFFER (Bibars, surnommé), douzième sultan des mameluks Baharites d'Egypte. V. Bibars.

MÉLIK EL-NASSER (Salah-ed-din-Daoud), sultan ayoubite de Damas et de Jérusalem, fils de Mélik el-Moadham, né au Caire en 1206, mort en 1258. Il succéda à son père en 1258, mais fut presque aussitôt dépouillé de ses Etats par ses oncles Mélik el-Kamel et Aschraf, qui lui laissèrent seulement la forteresse de Karak. Ce prince, qui était aussi remarquable par sa bravoure que par sa générosité et sa grandeur d'âme, implora vainement le secours du calife de Bagdad, Mostasem, épousa la fille de Mélik el-Kamel, dont il prit seul le parti contre tous les autres princes ayoubites de Syrie, reprit en 1238 Damas, qu'il dut abandonner presque aussitôt au gendre d'Aschraf, fit prisonnier Nedjm-Eddin, gouverneur de Syrie, qu'il mit en liberté et qui, malgré sa promesse, ne lui rendit pas Damas, et fut constamment victime, par sa trop grande confiance, de ceux qu'il prenait pour alliés. Forcé de se retirer à Karak, la seule place qu'il possédât, il la perdit par la trahison de ses propres fils, qui livrèrent la ville à Nedjm-Eddin, fut retenu prisonnier pendant quatre ans à Emèse par le sultan d'Alep, auprès duquel il s'était rendu pour obtenir des secours, recouvra la liberté en 1254, alla réclamer alors au calife Mostasem un dépôt considérable, seul débris de sa fortune, qu'il lui avait confié, se vit accueilli par un refus et, abandonné de tous, alla chercher un refuge parmi les tribus nomades de l'Arabie, où il vécut misérablement. Lorsque les Tartares attaquèrent l'empire du calife Mostasem, en 1258, ce prince envoya prier Mélik el-Nasser de venir à son secours. Oubliant son juste ressentiment envers son dépositaire infidèle, Mélik el-Nasser, avec sa générosité habituelle, se rendit à l'appel du calife; mais, atteint en route par la peste, il mourut près de Damas.

MÉLIK EL-SALEH (Nedjm-ed-din-Ayoub), sultan ayoubite d'Egypte, de Syrie, de Mésopotamie, fils de Mélik el-Kamel, né au Caire en 1205, mort à Mansourah en 1249. Il succéda à son père en 1238, échangea, l'année suivante, la Mésopotamie, dont il était depuis longtemps gouverneur, contre Damas, que lui enleva son oncle, Mélik el-Ismaïl, prince de Baalbek, s'empara en 1240 du gouvernement de l'Égypte, où il se procura l'argent nécessaire pour continuer la guerre en Syrie, et tourna alors ses armes contre Mélik el-Ismaïl, qui avait fait alliance avec les chrétiens et leur avait livré plusieurs villes importantes. Il le battit près de Saint-Jean-d'Acre en 1241, s'allia avec les Kharismiens, qui saccagèrent Jérusalem et Baalbek, écrasa près de Damas (1244) ces derniers, qui venaient de se tourner contre lui, dépouilla de leurs États son oncle Ismaïl et ses cousins Mélik el-Nasser et El-Djewad-Younous, et reconquit sur les chrétiens toutes les places dont ils s'étaient emparés (1246). Lorsque saint Louis, à la tête d'une armée de croisés, débarqua en Egypte, Mélik el-Nasser avait préparé de formidables moyens de défense. Damiette n'en tomba pas moins au pouvoir des chrétiens en 1249. Peu après, le sultan mourut à Mansourah. C'était lui qui avait organisé les mameluks et caserné cette terrible milice dans les forteresses voisines de la mer.

MÉLIK EL-RAHIM (Abou-Nasr-Khosrou-Firouz), sultan de Bagdad, né vers 1030, mort à Rei en 1058. Il succéda en 1048 à son père, Abou-Kalindjar-Mazaban, et prit peu après à son frère Abou-Mansour le Farsistan et le Khoursistan. Les Turcs, sous les ordres de Bessassiry, s'étant emparés d'Anbar et de Waseth, sur le bas Euphrate, le calife Kaïm, qui ne pouvait compter sur le secours de Mélik el-Rahim, toujours en guerre avec son frère, appela à son aide Togrul-Bey, alors maître d'Ispahan et de l'Irak-Adjemi, pour le débarrasser des Turcs. Togrul s'empressa de répondre à son appel, arriva à Bagdad (1055) et commença par faire arrêter Mélik el-Rahim, qui mourut fou trois ans plus tard dans la citadelle de Réi.

MÉLIK-MANSOR, prince d'Emèse au xiiie siècle. Il se signala par sa valeur contre les Kharismiens qui, après la croisade de Frédéric II, ravageaient la Palestine en 1243. Les chrétiens étaient assiégés dans Ptolémaïs par ces hordes redoutables, lorsqu'il marcha à leur secours. Les chrétiens, qui se plaisaient à raconter ses victoires dans les plaines d'Alep et sur les bords de l'Euphrate, le reçurent dans Ptolémaïs comme un libérateur. Le prince d'Emèse conseillait aux croisés d'attendre que la disette dispersât les Kharismiens; mais son avis ne prévalut pas et on résolut de livrer bataille. Mélik-Mansor, après avoir perdu 2,000 cavaliers, s'enfuit à Damas, et sa retraite décida la victoire en faveur des Kharismiens.

MÉLILITHE ou **MÉLILITE** s. f. (mé-li-li-te — du préf. *méli*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Substance minérale prismatique, d'un jaune de miel, découverte dans les roches basaltiques de Capo-di-Bove, près de Rome.

MELILLA, ville forte de l'Afrique septentrionale, l'un des présides ou lieux de déportation des Espagnols, sur la côte de la Méditerranée et le territoire du Maroc, à 255 kilom. N.-E. de Fez, 50 kilom. E. de Ceuta et 255 kilom. O. d'Oran, par 35° 18′ de latit. N. et 5° 16′ de longit. O.; 2,500 hab. Résidence d'un commandant militaire espagnol. Climat très-chaud. Cette ville est inaccessible du côté de la terre et munie de bons remparts du côté de la mer. Le port est très-petit et ne peut admettre que de faibles navires; le climat y est très-chaud. C'est l'ancienne *Russadir Colonia*, ou *Russadir Oppidum*, ou *Russadiron*, dans la Mauritanie Tingitane. Le nom moderne de cette place paraît lui avoir été donné à cause de l'excellent miel qu'on recueille en abondance aux environs. Les Espagnols s'emparèrent de cet emplacement en 1496 et le fortifièrent; en 1774, ils y soutinrent un siége contre une armée maure, qui fut forcée à la retraite.

Mélilla est continuellement en guerre avec les Riffains qui entourent sans cesse la ville, au centre de laquelle est un clocher élevé où un soldat veille sans cesse. Chaque fois que l'ennemi se donne le loisir d'envoyer quelques boulets dans la place, l'observateur, qui a pu voir l'artilleur se préparer à mettre le feu à sa pièce, sonne une cloche et les habitants qui se trouvent à découvert ont le temps de se soustraire au danger.

Fondée par les Carthaginois, cette ville appartient à l'Espagne depuis 1496.

MELILLI, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province, district et à 21 kilom. N.-E. de Syracuse, non loin de la côte orientale de l'île, chef-lieu de district; 5,043 hab.

MÉLILOT s. m. (mé-li-lo — lat. *melilotus;* du gr. *melilôtos*, formé de *meli*, miel, et *lôtos*, lotus). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

— **Encycl.** Les *mélilots* sont des plantes herbacées, à feuilles trifoliolées; les fleurs, disposées en grappes longues et étroites, présentent un calice campanulé, à cinq dents; une corolle caduque, à étendard au moins aussi long que les ailes et à carène obtuse; dix étamines diadelphes; le fruit est une gousse droite, oblongue, indéhiscente, contenant un petit nombre de graines. Dans la classification botanique, ces plantes se placent entre les trèfles et les luzernes; elles participent ainsi aux propriétés comme aux caractères de ces deux derniers genres. Elles présentent un certain intérêt en agriculture, en économie domestique et en médecine, et sont d'ailleurs assez élégantes pour figurer dans l'horticulture d'agrément. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs croissent naturellement ou sont cultivées dans nos climats.

Le *mélilot officinal*, appelé vulgairement mirlirot ou trèfle de cheval, est une plante annuelle ou bisannuelle, atteignant la hauteur de 1 mètre, et dont les fleurs jaunes forment des grappes axillaires et pendantes. Il croît en Europe, dans les champs, les bois, les haies, etc. Il est parfois si répandu dans les moissons, qu'il nuit aux récoltes de blé; il est souvent difficile d'en débarrasser les champs, parce qu'une partie de ses graines mûrit et tombe avant la moisson; on ne peut guère y parvenir que par l'adoption d'un assolement dans lequel entrent les prairies artificielles et les plantes qui exigent des binages d'été. Par contre, on a conseillé de le cultiver comme plante fourragère; il vient bien dans tous les terrains qui ne sont pas humides à l'excès. Tous les bestiaux, notamment les moutons et les chevaux, aiment beaucoup ce *mélilot*, surtout avant sa floraison. A l'état sec, il est moins recherché; mais alors on a avantage à le mélanger avec le foin ordinaire, qu'il rend plus parfumé et plus appétissant. Les fleurs de cette plante sont de celles où les abeilles vont butiner volontiers.

Le *mélilot* officinal a une odeur agréable qu'il doit à un principe particulier, nommé coumarine, et absolument identique à celui qu'on trouve dans la fève de Tonka. On fait avec ses fleurs des sachets pour parfumer le linge dans les armoires; on en extrait une eau distillée très-odorante, qu'on emploie pour exalter les autres parfums. On assure même qu'il suffit de mettre une petite poignée de cette plante dans le corps d'un lapin de clapier pour lui donner la saveur du lapin de garenne. Le *mélilot* officinal, comme son nom l'indique, est employé en médecine; il passe pour émollient, résolutif, anodin, carminatif, etc. On l'a préconisé contre les coliques, les rhumatismes, la dyssenterie, les inflammations d'intestins, la néphrite, l'angine, etc. Aujourd'hui on ne l'emploie guère qu'à l'extérieur. En fomentation sur le ventre, il est bon contre les coliques venteuses; en bains, contre la goutte et les rhumatismes; en lavement, il est vermifuge et carminatif. L'infusion et l'eau distillée ont été vantées contre les maladies des yeux. Enfin, on a extrait de ses feuilles et de ses fleurs un principe colorant, employé dans la teinture.

Le *mélilot* blanc, appelé aussi *mélilot* de Sibérie, a été regardé par plusieurs auteurs comme une simple variété de l'espèce précédente; il s'en distingue par sa taille deux fois plus haute, ses grappes plus allongées, ses fleurs plus petites et blanches. On le regarde comme bisannuel; mais il peut durer plusieurs années, si l'on a soin de le faucher en temps opportun. D'après Thouin, c'est un des meilleurs fourrages qu'on puisse cultiver en France. Il vient dans les mêmes terrains que le précédent; il est très-avantageux de le cultiver en mélange avec la vesce de Sibérie; ces deux plantes se favorisent, se complètent et se corrigent mutuellement. Le *mélilot* blanc peut fournir trois ou quatre coupes par an; on doit toujours le faucher avant que ses tiges soient devenues ligneuses et dures. Tous les bestiaux l'aiment beaucoup, soit en vert, soit en sec, et, sous le premier état, il n'a pas l'inconvénient de provoquer la tympanite comme le trèfle. Les graines, qu'il produit en abondance, conviennent aux cochons et aux volailles.

Le *mélilot* bleu, vulgairement nommé lotier odorant, trèfle musqué, baumier, baume du Pérou, etc., est annuel ou bisannuel et atteint la hauteur de 1 mètre; on le reconnaît aisément à ses fleurs bleues, disposées en grappes ovoïdes compactes. C'est une belle plante, dont toutes les parties, et surtout les sommités fleuries, exhalent une odeur forte, mais très-agréable et qui devient plus intense après la dessiccation. Originaire de l'Europe orientale, notamment de la Bohême, elle est fréquemment cultivée dans les parcs et les jardins. Ses fleurs sont très-recherchées par les abeilles; on en fait aussi des sachets odorants et on en retire une eau distillée. En Allemagne, on emploie les feuilles et les sommités en guise de thé. Ces feuilles, séchées et pulvérisées, entrent dans la confection des fromages verts qu'on fabrique en Suisse et dans le Jura, et auxquels elles donnent un parfum et un goût plus appétissants. En Italie, on en prépare des eaux de senteur et on en fait un collyre excellent contre les éblouissements.

MÉLILOTAMIDE s. f. (mé-li-lo-ta-mi-de — de *mélilot*, et de *amide*). Chim. Syn. d'acide mélilotique. V. mélilotique.

MÉLILOTATE s. m. (mé-li-lo-ta-te — rad. *mélilot*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mélilotique avec une base.

— **Encycl.** V. mélilotique.

MÉLILOTIQUE adj. (mé-li-lo-ti-ke — rad. *mélilot*). Chim. Se dit d'un acide extrait du mélilot.

— **Encycl.** Chim. L'acide *mélilotique* a été extrait en 1863, par Swenger et Rodenbender, du mélilot, où il existe tout formé. Il répond à la formule $C^9H^{10}O^3$, qui en fait un homologue de l'acide salicylique, et il renferme H^2 de plus que l'acide coumarique. Pour extraire cet acide du mélilot, on fait un extrait éthéré de cette plante, on dissout cet extrait dans l'eau, on filtre et l'on précipite la liqueur filtrée par le sous-acétate de plomb dont il faut avoir grand soin de ne pas employer un grand excès. On recueille le précipité qui se forme et on l'épuise par l'eau bouillante jusqu'à ce que les eaux de lavage n'abandonnent plus de cristaux de mélilotate de plomb par le refroidissement. On décompose ensuite le sel par l'acide sulfhydrique et l'on évapore au bain-marie la liqueur filtrée. Pour purifier l'acide ainsi obtenu, on le précipite une seconde fois par l'acétate de plomb, on épuise le précipité par l'éther, pour le débarrasser de la coumarine qu'il peut contenir, et l'on en extrait ensuite l'acide libre comme précédemment. Le mélilot donne par ce procédé de 1 à 1,25 pour 1,000 d'acide *mélilotique*.

M. Swenger s'est assuré qu'on peut aussi préparer artificiellement l'acide *mélilotique* au moyen de la coumarine. Il suffit pour cela de faire agir l'amalgame de sodium sur la coumarine en présence de l'alcool additionné de beaucoup d'eau, à la température de 40° à 60°. Il ne faut ajouter l'amalgame que peu à peu, à mesure que la réaction alcaline qui s'établit d'abord disparaît. Quand toute la coumarine a disparu, on acidifie la liqueur avec de l'acide acétique et l'on concentre au bain-marie. Il se sépare d'abord un peu de coumarine inattaquée, et la liqueur, étant additionnée d'acétate de plomb, donne un précipité de mélilotate de plomb, d'où l'on retire l'acide *mélilotique* libre, par le procédé exposé plus haut. Il est probable qu'il se forme d'abord de l'acide coumarique, sur lequel l'hydrogène naissant se fixe ensuite. De fait, M. Swenger a constaté qu'il se forme de l'acide coumarique pendant l'action de l'amalgame de sodium sur la coumarine.

— Propriétés. A 18°, l'acide *mélilotique* se dissout dans 20 parties d'eau, et, à 40°, dans 0,918 seulement. Il se dissout mieux encore dans l'alcool et dans l'éther. Il cristallise de sa solution aqueuse en prismes qui rappellent l'arragonite; il fond à 82°. Ses solutions sont excessivement acides et offrent une saveur amère et une odeur de miel. L'acide *mélilotique* décompose les carbonates et dissout le fer et le zinc en dégageant de l'hydrogène. Les alcalis en excès lui communiquent une teinte verdâtre qui, toutefois, paraît due à des impuretés, parce qu'elle est d'autant plus faible que l'acide est plus pur. L'ammoniaque en excès, même à l'abri de l'air, donne à sa solution une couleur indigo qui finit par devenir rougeâtre. A chaud, la nuance rougeâtre se produit immédiatement. L'acide *mélilotique* donne, avec le perchlorure de fer, une coloration bleue qui fait bientôt place à un précipité brunâtre. Il se colore en jaune à froid et en rouge à chaud, sous l'influence du chlorure de chaux. La potasse en fusion transforme l'acide *mélilotique* en acides salicylique et acétique avec dégagement d'hydrogène. C'est le premier exemple d'un acide de la série $C^nH^{2n-8}O^2$ qui subisse une telle transformation :

$$\underset{\text{Acide mélilotique.}}{C^9H^{10}O^3} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Acide salicylique.}}{C^7H^6O^3}$$

$$+ \underset{\text{Acide acétique.}}{C^2H^4O^2} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^4}$$

— *Anhydride mélilotique.* Lorsqu'on le distille, l'acide *mélilotique* donne un produit huileux, de l'eau, et laisse très-peu de charbon. Les premières portions sont troublées par l'eau; les suivantes sont claires et incolores; les dernières sont rougeâtres ou violettes. Le produit rectifié est incolore et incristallisable. L'eau chaude le dissout lentement, et abandonne ensuite, par le refroidissement, des cristaux d'acide *mélilotique*. Le produit distillé est donc l'anhydride *mélilotique*, et l'analyse confirme cette vue en conduisant pour lui à la formule $C^9H^8O^2$. Pour l'avoir pur, il faut le dessécher sur du chlorure de calcium et le distiller une dernière fois. Il se prend alors en masse lorsqu'on l'abandonne dans le vide.

L'anhydride *mélilotique* cristallise en tables rhomboïdales, dures et brillantes, fusibles à 25° en un liquide très-réfringent. Il bout à 270°; par son odeur il rappelle l'acide coumarique, dont il diffère seulement par H^2, qu'il renferme en plus. A chaud, il répand une odeur d'essence de cannelle. L'alcool et l'éther le dissolvent en formant des solutions tout à fait neutres. L'eau froide ne le dissout pas; l'eau bouillante en dissout de petites quantités qui se déposent par le refroidissement. Nous avons déjà vu que l'action prolongée de l'eau bouillante le transforme en acide *mélilotique*.

L'anhydride *mélilotique* se produit en petite quantité lorsqu'on maintient pendant quelque temps à la température du bain-marie de l'acide *mélilotique* fondu.

— *Mélilotate de potassium* $C^9H^9O^3K$. Ce sel est très-soluble dans l'eau et l'alcool. Il cristallise en masse feuilletée, fond à 125° en perdant de l'eau de cristallisation, dont la quantité n'a point été déterminée. Ses solutions ont une réaction alcaline. Sa solution alcoolique le laisse déposer sous la forme d'huile lorsqu'on l'additionne d'éther.

— *Mélilotate d'ammonium.* Il cristallise en aiguilles soyeuses, solubles dans l'eau et l'alcool. Sa réaction est acide.

— *Mélilotate d'argent* $C^9H^9O^3,Ag$. C'est un précipité caillebotté blanc, très-impressionnable à la lumière. Il se dissout un peu dans l'eau bouillante, qui l'abandonne, par le refroidissement, en aiguilles soyeuses presque colorées en gris.

— *Mélilotate de baryum*

$$(C^9H^9O^3)^2Ba'' + 3H^2O.$$

Il se présente sous la forme de fines aiguilles nacrées, solubles dans l'eau et l'alcool; il possède une réaction légèrement alcaline et perd son eau de cristallisation à 100°.

— *Mélilotate de calcium* $(C^9H^9O^3)^2Ca''$. On le prépare par double décomposition au moyen du chlorure de calcium et du mélilotate d'ammonium, tous deux en solution concentrée. Si les liqueurs sont étendues, il se sépare en petits sphéroïdes blancs à structure fibreuse; l'eau et l'alcool le dissolvent difficilement, même à chaud. L'acide acétique bouillant le dissout, au contraire, avec facilité et l'abandonne en cristaux par le refroidissement.

— *Mélilotate de magnésium*

$$(C^9H^9O^3)^2Mg'' + 2H^2O.$$

Il est plus soluble dans l'eau que dans l'alcool et possède une réaction alcaline. Il cristallise en écailles nacrées, grasses au toucher. Il est efflorescent et perd la totalité de son eau à 100°.

— *Mélilotate de zinc*

$$(C^9H^9O^3)^2Zn'' + H^2O.$$

Il cristallise en tables quadrangulaires groupées en rosettes, en partie blanches et mates; sa réaction est acide; l'eau le dissout peu à froid, plus à chaud. Il fond au-dessous de 100° et perd son eau de cristallisation à 100°.

— *Mélilotate de cuivre*

$$(C^9H^9O^3)^2Cu'' + H^2O.$$

C'est un précipité vert cristallin, qui ne se forme que lentement lorsqu'on emploie des liqueurs étendues pour le produire. On peut encore le préparer en faisant agir directement une solution alcoolique froide d'acide *mélilotique* sur de l'hydrate cuivrique. Le sel cuivrique qui se produit ainsi se dissout dans l'alcool et se sépare en agrégations fibreuses de cette solution convenablement évaporée.

Le mélilotate de cuivre est insoluble dans l'eau et facilement soluble dans l'alcool froid. Il perd son eau de cristallisation à 100°. Lorsqu'on fait bouillir sa solution alcoolique, la liqueur se décolore, et il se sépare un précipité blanc bleuâtre. Sous l'influence de l'éther, la même décomposition se produit à froid. Le précipité ainsi obtenu renferme 36,2 pour 100 de cuivre.

— *Mélilotate de plomb* $(C^{9}H^{9}O^{3})^{2}\,Pb''$. C'est un précipité blanc cristallin, soluble dans un excès de sous-acétate de plomb, ce qui explique pourquoi on recommande de ne pas employer ce réactif en excès dans la préparation de l'acide *mélilotique.*

Lorsque, au lieu de sous-acétate, on emploie, pour le produire, de l'acétate neutre de plomb et qu'on opère sur des liqueurs étendues, le précipité ne se forme qu'au bout d'un certain temps. Ce corps est insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther. Il se dissout un peu dans l'eau bouillante, qui l'abandonne, par le refroidissement, en petits prismes aplatis. L'acide acétique le dissout facilement et le laisse cristalliser sans altération.

— *Mélilotate de mercure.* Les sels mercureux et mercurique donnent, avec l'acide *mélilotique*, des précipités cristallins blancs qui ne se forment que lentement avec des liqueurs étendues.

— ÉTHERS MÉLILOTIQUES. On ne connaît jusqu'ici que des éthers monoalcooliques; mais il n'est pas douteux qu'on puisse en obtenir à deux radicaux d'alcool. On a étudié le mélilotate d'éthyle.

— *Mélilotate d'éthyle* $(C^{9}H^{9}O^{3})(C^{2}H^{5})$. On peut obtenir l'éther *mélilotique* en faisant réagir l'iodure d'éthyle sur le mélilotate d'argent dans des tubes scellés, chauffés au bain-marie. Comme le sel d'argent renferme toujours de l'eau, l'éther formé se dépose à l'état oléagineux sous une couche d'eau. On peut remplacer le sel d'argent par le sel de plomb, mais il faut alors chauffer davantage. L'éthérification de l'acide *mélilotique* est d'ailleurs très-facile par le procédé ordinaire, qui consiste à saturer d'acide chlorhydrique gazeux une dissolution de l'acide libre dans l'alcool concentré et à faire bouillir. Après refroidissement, on précipite par l'eau et on lave, à la soude d'abord, puis à l'eau, le liquide qui se sépare; enfin, on le redissout dans l'alcool en consistance sirupeuse. Le résidu cristallise à une basse température; on exprime ces cristaux et on les fait cristalliser de nouveau.

Le mélilotate d'éthyle cristallise de sa solution éthérée en gros prismes incolores, rhomboïdaux obliques. Il possède une légère odeur de cannelle et émet des vapeurs très-irritantes lorsqu'on le chauffe sur une lame de platine. Il fond à 34° et bout sans décomposition à 273°. L'eau ne le dissout pas; il se dissout au contraire très-bien dans l'alcool et l'éther. L'eau bouillante en dissout aussi une petite quantité; la potasse le décompose rapidement.

— DÉRIVÉS DE L'ACIDE MÉLILOTIQUE. Nous étudierons sous cette rubrique l'acide bibromo-*mélilotique*, l'acide binitro-*mélilotique* et la mélilotamide.

— *Acide bibromo-mélilotique* $C^{9}H^{8}Br^{2}\,O^{3}$. On obtient cet acide en ajoutant du brome, goutte à goutte, à de l'acide *mélilotique* sec. Il se dégage de l'acide bromhydrique et la masse devient pâteuse, puis de nouveau solide. On la lave à l'eau et on la dissout ensuite dans l'alcool bouillant, d'où elle se sépare, par le refroidissement, en aiguilles incolores, brillantes et transparentes. Cet acide est un peu soluble dans l'eau bouillante, qui l'abandonne cristallisé en se refroidissant; il est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther, fond à 115° et distille sans altération.

Le sel de baryum a été analysé; il renferme $(C^{9}H^{7}Br^{2}O^{3})^{2}Ba'' + 5H^{2}O$. Il est soluble dans l'eau bouillante et l'alcool chaud, cristallise en aiguilles soyeuses qui perdent leur eau à 100° et possède une réaction alcaline.

— *Acide binitro-mélilotique* $C^{9}H^{8}(AzO^{2})^{2}\,O^{3}$. On obtient ce corps, soit en faisant bouillir l'acide *mélilotique* avec de l'acide azotique de 1,2 de densité jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de vapeurs nitreuses et que la solution soit devenue jaune, de rouge qu'elle était, soit en traitant à froid l'acide *mélilotique* par l'acide azotique fumant. La première méthode fournit un produit plus abondant, mais moins pur. Dans la deuxième, il se forme cependant toujours un peu d'acide oxalique. On purifie les cristaux en les redissolvant dans l'eau, puis dans l'alcool. L'acide binitro-*mélilotique* est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, qui l'abandonne en aiguilles par le refroidissement. L'alcool l'abandonne en cristaux brillants, qui paraissent être des prismes rhomboïdaux droits. Ces cristaux sont jaunes et possèdent un pouvoir colorant considérable, qui rappelle celui de l'acide picrique. Sa saveur est astringente et amère. Les alcalis le dissolvent en se colorant en jaune rougeâtre; il fond à 155°, ne détone pas par la chaleur et peut être sublimé entre deux verres de montre. Ses sels sont jaunes, peu solubles et cristallins. Son sel barytique renferme

$$C^{9}H^{6}(AzO^{2})^{2}\,O^{3},Ba''.$$

— *Mélilotamide* $C^{9}H^{9}O^{2}AzH^{2}$. On l'obtient en abandonnant à l'évaporation spontanée une dissolution d'amide *mélilotique* dans l'ammoniaque, ou en faisant agir l'ammoniaque sur le mélilotate d'éthyle. Elle cristallise en fines aiguilles soyeuses, se dissout peu dans l'eau froide, mieux dans l'eau chaude, facilement dans l'alcool et l'éther. Elle fond à 70° et se dédouble, à une température plus élevée, en anhydride et ammoniaque. Les alcalis et les acides la décomposent aisément. Le chlorure ferrique colore ses solutions en bleu foncé indigo.

MÉLIMÈLE s. m. (mé-li-mè-le — du préf. *méli*, et du gr. *mêlon*, pomme). Pharm. Médicament composé de miel et de coing ou de miel et de pomme.

— Bot. Nom scientifique de la pomme d'api.

MÊLI-MÊLO s. m. (mê-li-mê-lo — rad. *mêler*). Fam. Assemblage de faits, de choses hétérogènes : *Un* MÊLI-MÊLO *complet et général. Avez-vous lu le feuilleton que le critique des* Débats *a consacré à Mürger? — Oui; quel* MÊLI-MÊLO! (A. Legendre.)

MELIN (Joseph), peintre, né à Paris vers 1815. Il reçut une solide instruction artistique dans l'atelier de Paul Delaroche, puis dans celui de David d'Angers, commença par s'adonner à la peinture historique et religieuse et exposa *Saint Jacques pardonnant à son accusateur* (1843), le *Christ guérissant un aveugle* (1845), la *Bataille de Ravenne* (1847), etc., qui n'eurent aucun succès. M. Melin songea alors à se tourner vers la sculpture, mais il ne tarda point à y renoncer. Il était profondément découragé, lorsque le hasard lui fit faire un portrait de chien. Ce portrait, fort remarquable, révéla à l'artiste la voie dans laquelle il devait trouver le succès et la réputation, et, à partir de ce moment, il s'est à peu près exclusivement occupé de peindre des animaux et des chasses. A la connaissance parfaite de l'animal se joignent, dans ses toiles, une couleur chaude et vraie, un faire large et simple, une forme exacte et savante. Parmi les tableaux de ce remarquable artiste, qui a obtenu diverses médailles à nos expositions, nous citerons : *Chiens anglais* (1847); le *Sommeil* (1848); *Chiens et dogues, Chasse au sanglier* (1850); *Hallali du cerf, Chien qui se réclame, Chiens hardés*, trois morceaux excellents, qui firent sensation en 1855; *Découplé, Relais, Chien d'arrêt* (1857); un *Relancer, Chien de Terre-Neuve* (1861); *Valet de chiens conduisant des mâtins à l'attaque du sanglier, Chienne d'arrêt anglaise* (1863); *Chasse au cerf* (1864); *Chiens anglais couplés, Terriers couplés* (1865); *Chiens vendéens* (1866); *Attelage de bœufs bourbonnais* (1867); *Chiens terriers se battant, Têtes de chiens vendéens* (1868); *Chien anglais et chien vendéen couplés, Chiens terriers* (1869); *Chiens terriers couplés* (1870); *Nymphe recouplant un chien de sa harde* (1873).

MÉLINA s. m. (mé-li-na — du gr. *melinos*, couleur de miel; rad. *meli*, miel). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, comprenant trois espèces, qui sont originaires du Brésil.

MÉLINDE, ville d'Afrique (côte de Zanguebar), à l'embouchure du Zambèze, où elle a un port, par 3° de lat. S. et 38° 42′ de long. E. Cette ville, aujourd'hui ruinée, fut longtemps la capitale de l'Etat de Mélinde et compta jusqu'à 200,000 hab. Après avoir appartenu aux Portugais au XVIe et au XVIIe siecle, elle tomba au pouvoir des Arabes en 1693. Jadis Mélinde faisait un grand commerce avec la Perse et les Indes. On en exportait de l'or, du cuivre, de l'ivoire, de la cire et autres denrées amenées de l'intérieur par les caravanes, et on y importait des soieries, des cotons, des toiles, etc. L'État de Mélinde est situé sur la côte de Zanguebar, entre l'Etat de Zanzibar au S. et celui de Juba au N. On ne connaît guère que les côtes de ce pays, qui est gouverné par un chef appelé sultan. La masse de la population se compose de nègres indigènes; mais le roi, les employés du gouvernement et les principales familles sont arabes. Commerce avec la Perse, l'Arabie et l'Inde.

MÉLINE s. f. (mé-li-ne). Bot. Espèce de graminée du Brésil.

— **Encycl.** V. RUTINE.

MÉLINET s. m. (mé-li-nè — du gr. *meli*, miel). Genre de plantes herbacées, de la famille des borraginées, comprenant deux espèces européennes.

— **Encycl.** Les *mélinets* sont des plantes annuelles, à tiges un peu rameuses, couvertes d'un feuillage touffu, d'un vert bleuâtre, parsemé de petits tubercules argentés; leurs fleurs, jaunes, quelquefois mélangées de pourpre, sont réunies en épis courts et feuilles au sommet des rameaux. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces qui croissent dans les contrées méridionales de l'Europe, au milieu des champs et des prés, où elles fleurissent au printemps; elles paraissent préférer les terrains sablonneux. Leurs feuilles, charnues, aqueuses, contiennent d'abord beaucoup de mucilage; plus tard, elles deviennent moins émollientes et plus riches en principes extractifs; elles sont alors amères, dépuratives et astringentes. Le suc, qui est rafraîchissant, a été vanté contre les maladies des yeux.

MÉLINGE s. f. (mé-lain-je). Comm. Espèce d'étoffe de laine.

MÉLINGUE (Etienne-Marin), acteur et sculpteur français, né à Caen en 1808. Il est fils d'un volontaire de 1792 qui, après avoir quitté le service en 1806, avait obtenu le poste, alors fort périlleux, de douanier sur les côtes de Normandie. Mis de bonne heure en apprentissage chez un menuisier, après avoir perdu sa mère, il commença à fréquenter l'école de dessin et de sculpture, dirigée par un réfugié politique italien, M. Odelli. L'année suivante, il remporta le premier prix de sculpture. Cependant le démon du théâtre le tourmentait; profitant d'une absence de son père, il s'engagea dans une troupe de saltimbanques alors célèbre, celle de Gringalet, de Rouen; mais bientôt, guéri de son goût pour la voltige par une culbute assez grave, il revint momentanément à l'atelier. Comme il passait, un jour, sur la place du Théâtre, une idée qu'il avait eue vingt fois s'empara de lui avec plus de violence que jamais; le voilà donc se glissant, semblable à un voleur, dans une ruelle boueuse conduisant à l'entrée des artistes; se frotter à des pierres qui entendaient jouer la comédie lui paraissait une jouissance si délicieuse! Il descend, puis il monte et s'enfonce dans les ténèbres. Il pousse une porte : cette porte donne sur la scène; il regarde, il s'avance pas à pas dans l'obscurité, retenant son souffle, craignant d'éveiller le moindre bruit, lorsque tout à coup une main se pose lourdement sur son épaule : « Que fais-tu là? lui demande une voix formidable — Monsieur, je regarde, répond en tremblant le pauvre apprenti. — Est-ce que cela t'intéresse de voir un théâtre? — Beaucoup. Il y a fièrement longtemps que j'en avais envie. — Tu voudrais donc être comédien? — Oh! je crois bien, monsieur! — Qui t'en empêche? — Mon père, mais patience! — Mets-toi à genoux — Pourquoi faire? — Mets-toi à genoux, te dis-je. » Et celui qui lui parlait ainsi prit un godet plein d'huile, et, arrosant de son contenu la tête de l'enfant, il lui dit : « Au nom de Talma, de Garrick et de Roscius, je te baptise comédien; tu seras acteur ou tu diras pourquoi. » Un an après ce singulier baptême, qui porta ses fruits, Mélingue mettait le pied dans Paris, où il travailla d'abord comme ornemaniste à l'église de la Madeleine. Au bout de quelques jours, il était intimement lié avec un jeune peintre en porcelaine, qui, comme lui, avait une passion désordonnée pour le théâtre, Hippolyte Tisserant. Il débuta avec son ami au théâtre de société de la rue Lesdiguières, dans *Simple histoire*, s'engagea dans la troupe ambulante de Dumanoir, qu'il quitta bientôt pour passer dans celle du *Zozo du Nord*, sous le nom de M. Gustave, à Valenciennes. Mécontent de son nouveau directeur, il retourna chez Dumanoir; mais une faillite, qui ruine ce dernier, plonge le jeune artiste dans la plus grande misère. Alors, par une résolution énergique, il reprend le chemin de sa ville natale, fait cent lieues à pied, sans ressource, et arrive mourant chez son père. Une fois rétabli, sa garde-robe remontée, il revient à Paris, va faire une visite à Mlle Duchesnois, qui la présente à Soumet; celui-ci adresse aux frères Séveste le jeune artiste, qui retrouve dans leur troupe son ami Tisserant, et il est engagé comme lui aux appointements de cinquante francs par mois. Ses débuts eurent lieu à Montparnasse, dans *Michel et Christine;* peu de temps après, il signa un traité avec un directeur qui partait pour les Antilles et s'embarqua au Havre le 15 janvier 1830. Il obtenait de grands succès à la Pointe-à-Pitre et à la Basse-Terre, à la Martinique et à la Trinidad, lorsque la révolution de Juillet amena la fermeture des spectacles dans les colonies. Réduit à ses propres ressources encore une fois, M. Mélingue se fit peintre en miniature et gagna en cinq mois une somme assez ronde. Puis il accepta, un beau jour, un engagement pour le théâtre de Rouen, revint en France et débuta avec succès dans la patrie de Corneille, où il établit en même temps sa réputation de sculpteur en exécutant, en huit jours, la statue de l'illustre tragique. A Rouen, il eut occasion de jouer en compagnie de Mme Dorval, qui lui donna le conseil d'aller à Paris et lui remit une recommandation pour M. Alexandre Dumas. Chargé de faire le portrait de Mlle Georges dans un de ses plus beaux rôles, il obtint ses entrées dans les coulisses du théâtre de la Porte-Saint-Martin et put ainsi saisir une occasion, qui se présenta bientôt, de donner la mesure de son talent de comédien. En effet, un jour une indisposition subite empêche M. Delaistre de jouer Buridan, dans la *Tour de Nesle;* le jeune artiste, qui sait le rôle, se propose pour le remplacer; faute de mieux, on l'accepte, et des applaudissements frénétiques accueillent pour la première fois, à Paris, ce nom de Mélingue qui depuis a fait les délices du boulevard. A partir de cette époque, M. Mélingue fut engagé tour à tour à la Porte-Saint-Martin, à l'Ambigu, au Théâtre-Historique, à la Gaîté, à l'Odéon, où il a joué le rôle de don César de Bazan, dans la reprise de *Ruy-Blas* en 1872. Parmi ses créations, nous citerons Benico dans les *Américains*, le mauvais ange dans *Don Juan de Maraña*, d'Orbendas dans le *Manoir de Montlouvier*, *Intrigue et amour*, les *Sept infants de Lara*, d'Artagnan dans la trilogie des *Mousquetaires*, la *Reine Margot*, le *Chevalier de Maison-Rouge*, Edmond Dantès dans *Monte-Cristo*, le *Comte Hermann*, *Urbain Grandier*, *Catilina*, *Salvator Rosa*, *Benvenuto Cellini*, l'*Avocat des pauvres*, *Fanfan la Tulipe*, le *Roi de Bohême et ses sept châteaux*, Chicot dans la *Dame de Monsoreau*, Lagardère dans le *Bossu*, Martin Guerre dans les *Deux Diane* (1865). Un de ses plus grands succès a été le rôle de Benvenuto Cellini, qui résume d'ailleurs on ne peut mieux les qualités de M. Mélingue; il s'y est montré puissant comédien et excellent sculpteur, modelant sous les yeux du public, avec un art merveilleux, cette fine et précieuse statuette d'Hébé qui a fait courir tout Paris, et que, par un miracle de volonté et de talent, il reproduisait à chaque représentation en quinze minutes. Comédien à la grande et fière tournure, M. Mélingue, heureusement doué physiquement, excelle dans les rôles de bandit, d'aventurier, de bohème; il a un jeu à part, vif, original, bravache, qui convient on ne peut mieux au drame moderne, tel que l'a souvent entendu M. Alexandre Dumas, et nul n'a mieux compris les allures cavalières, superbes et fringantes de d'Artagnan. Aussi est-il l'acteur par excellence de ces épopées mêlées d'amours, d'intrigues et de grands coups d'épée, qui semblent renouvelées de la légende des quatre fils Aymon, dont les prouesses reléguées dans la *Bibliothèque bleue* tombaient en désuétude, lorsque le fécond auteur des *Mousquetaires* les habilla à la Louis XIII, à la faveur de quatre noms nouveaux. Il y met une franchise héroïque, une aisance chevaleresque, un air de bon compagnon et d'aimable gentilhomme qui font illusion; il a de la rondeur et de la noblesse, du comique et du pathétique, du charme et de l'élégance, et une stature qui rend vraisemblables toutes ses prouesses. Il porte, d'ailleurs, le costume de son emploi avec un style qui trahit le sculpteur sous l'artiste dramatique.

Comme sculpteur, M. Mélingue a signé un assez grand nombre de statuettes, parmi lesquelles on distingue : *François Ier*, le *Grand Frédéric, M. Duprez dans Guillaume Tell, Rabelais, Satan*, l'*Histrion* et *Œneïs;* il a obtenu pour ces deux derniers ouvrages une médaille à l'Exposition de 1852, et une mention à celle de 1855. En 1838, il a épousé Mlle Théodorine, connue par de beaux succès au théâtre. V. ci-après.

Sous le titre de *Une vie d'artiste*, Alexandre Dumas » écrit une histoire romanesque de M. Mélingue (1860, 2 vol. in-8°, réimprim. en 1 vol. à 2 col.). — V. au *Supplément.*

MÉLINGUE (Rosalie-Théodorine THIESSET, dame), d'abord connue sous le nom de Mlle **Théodorine**, actrice française, femme du précédent, née à Bordeaux en 1813, morte vers 1865. Admise fort jeune au Conservatoire, elle débuta à l'âge de dix-sept ans au théâtre du Gymnase et se posa tout d'abord en artiste qui a des dispositions et de l'avenir. Passant ensuite aux Folies-Dramatiques, elle y fit un brillant début dans la *Comédienne improvisée*, créa plus tard avec un grand succès le rôle d'Héloïse dans *Héloïse et Abailard*, à l'Ambigu, et celui de Rita dans *Rita l'Espagnole*, à la Porte-Saint-Martin. Devenue Mme Mélingue, elle s'engagea avec son mari à l'Ambigu, et fit à ce dernier théâtre une grande sensation par son interprétation de *Madeleine*, rôle dans lequel elle déploya d'admirables qualités dramatiques et qui lui valut son entrée au Théâtre-Français, avec le titre de sociétaire, pour jouer spécialement Guanhumara dans les *Burgraves* de M. Victor Hugo. Ce rôle, donné d'abord à Mlle Maxime, répété par elle, avait été retiré à celle-ci; on l'avait successivement offert à Mme Dorval et à Mlle Georges; puis Mme Mélingue parut de taille à représenter dignement la vieille sorcière du poëte; mais, pour obtenir l'actrice des boulevards, il fallait consentir à de grands sacrifices, devant lesquels le comité du Théâtre-Français ne recula pas. Il ne s'agissait de rien moins que de recevoir Mme Mélingue à titre de sociétaire, c'est-à-dire que, pour la création d'un rôle seulement, la Comédie-Française souscrivait à un engagement de vingt ans; de plus, elle se trouvait ainsi en contradiction complète avec le décret de Moscou, lequel ne choisit les sociétaires que parmi les pensionnaires dont les preuves ont été faites pendant au moins une année. Malgré son succès dans les *Burgraves* (mars 1843), Mme Mélingue voulut faire ses preuves de sociétaire et, à cet effet, elle aborda successivement Clytemnestre dans *Iphigénie*, Mme Durosnel dans la *Mère et la Fille*, et doña Florinde dans *Don Juan d'Autriche.* Malheureusement, depuis lors sa carrière fut moins brillante, les occasions de déployer son talent se trouvant fort rares; d'ailleurs, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle manquait d'étude dans le grand répertoire, qu'elle manquait également de noblesse et que les habitudes tragiques lui étaient peu familières. Excellente dans le drame ou dans la comédie du répertoire moderne, on la sentait insuffisante ailleurs. La doña Sol dans *Hernani* convenait mieux à ses moyens que Mérope ou Clytemnestre; aussi a-t-elle plus perdu que gagné en quittant la scène du boulevard, où son mari a du moins eu le bon esprit de rester. Son jeu énergique et une certaine tendance à tout exagérer s'accordaient peu avec la sobre et classique dignité de Corneille et de Racine; mais sa physionomie expressive, un bel organe, de la passion ont fait d'elle une de nos meilleures comédiennes dans le drame mouvementé de l'école nouvelle. Forcée, par le voisinage et les tracasseries de l'ombrageuse et jalouse Rachel, de quitter la Comédie-Française, elle prit sa retraite beaucoup plus tôt qu'on ne devait l'espérer. Une de ses meilleures créations, au théâtre de la rue Richelieu, a été Mathurine dans *M*^{me} *de Tencin;* elle reprit aussi avec succès Rosine de la *Mère coupable.* — De son mariage avec Mélingue, elle avait eu deux fils, Gaston et Etienne-Lucien MÉLINGUE, nés à Paris, et qui ont étudié l'un et l'autre la peinture sous la direction de L. Cogniet. Parmi les tableaux exposés par le premier, nous citerons : les *Galants trompettes* (1861); un *Garde-pêche* (1863); une *Amazone* (1870); *l'Huître et les Plaideurs* (1872); *Rabelais à l'hôtellerie de la Lamproie* (1873). Parmi les tableaux du second, mentionnons : *Souvenirs de Veules* (1861); une *Cour de Normandie* (1863); *Cérès chez la Vieille; Portrait* (1870); le *24 août* 1572 (1873).

MÉLINIQUE adj. m. (mé-li-ni-que). Se dit d'un acide qui est à l'alcool mélinique ce que l'acide acétique est à l'alcool ordinaire.

— **Encycl.** L'acide *mélinique*, $C^{30}H^{60}O^{2}$, est un acide gras, que l'on obtient en traitant l'hydrate de myrityle (alcool *mélinique*) par la chaux potassée. Il ressemble beaucoup à l'acide cérotique, mais fond à une température plus élevée, vers 88° ou 89°. Le sel d'argent de cet acide est un précipité blanc, qui renferme 19,30-19,34 d'argent. Le calcul exigerait 19,30.

MELINNO, femme poëte grecque, qui vivait à une époque incertaine. On a d'elle une ode qui nous a été conservée par Stobée et qui se compose de cinq strophes saphiques. Cette pièce est intitulée Εἰς Ῥώμην, ce qui signifie à la fois *A Rome* et *A la Force*. Si, comme porte à le croire une lecture attentive, c'est bien de Rome qu'il s'agit dans cette ode, Melinno ne pouvait guère vivre antérieurement au II^{e} siècle avant notre ère. Stobée identifie Melinno avec Erinne de Lesbos, qui vivait au VI^{e} siècle avant notre ère. Si cette identification était réelle, il va de soi qu'il ne s'agirait pas dans l'ode précitée de Rome, complétement inconnue en Grèce à cette époque.

MELINOÉ ou **MILINOÉ**, fille de Jupiter et de Proserpine. Elle naquit sur les eaux du Cocyte et devint la reine des Ombres. Elle se présente aux hommes sous des formes effroyables et se plaît à les frapper d'épouvante.

MÉLINOPHANE s. f. (mé-li-no-fa-ne — du gr. *melinos*, couleur de miel; *phainô*, je brille). Minér. Minéral de Norvége, qui a beaucoup de rapport avec la leucophane.

— **Encycl.** Les cristaux de *mélinophane* sont à un seul axe optique, mais on ignore encore s'ils appartiennent au système dimétrique ou hexagonal. On rencontre aussi ce minéral à l'état de masses à cassure écailleuse, avec un clivage distinct. Sa dureté est 5, sa densité 3; son éclat est vitreux, sa couleur jaune citron ou jaune de miel. Il n'est pas phosphorescent.

MÉLINOPTÈRE s. m. (mé-li-no-ptè-re — du gr. *melinos*, couleur de miel; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, comprenant trois espèces qui habitent l'Europe.

MÉLINOSE s. f. (mé-li-nô-ze — du gr. *melinos*, couleur de miel). Minér. Molybdate de plomb d'un beau jaune de miel.

— **Encycl.** La *mélinose* est d'un jaune pur ou d'un jaune orangé. Son éclat est résineux, sa cassure ondulée et peu éclatante. Elle a une densité de 6,9. Quant à sa dureté, elle est si faible qu'elle égale à peine 3. Ce minéral est toujours cristallisé. Il se présente en lames carrées ou en octaèdres quadratiques, ayant pour forme primitive un prisme droit à base carrée, dans lequel le côté de la base est à la hauteur comme 5 : 11. Il fond au chalumeau, sur le charbon, en donnant des globules de plomb métallique. L'acide azotique le dissout, et la solution laisse un précipité blanc qui devient bleu au contact d'une baguette de zinc. D'après Delafosse, il se compose, en poids, de 38,50 d'acide molybdique et de 61,50 d'oxyde de plomb. La *mélinose* est une substance rare, qui ne se rencontre que dans un petit nombre de gîtes plombifères. Parmi les localités où elle existe, on cite surtout le Bleiberg et Windisch-Kappel, en Carinthie; Annaberg, en Saxe; Resbanya, en Hongrie; Zacatecas, au Mexique; Leadhills, en Ecosse; Phœnixville, en Pensylvanie, etc.

On rapporte à la *mélinose* un minéral recueilli par M. Boussingault dans le Paramo-Rico, près de Pamplona, au Mexique, et dont la composition est beaucoup plus compliquée. Ce minéral, qui est d'un jaune tirant sur le vert, renferme 10 d'acide molybdique, 47,40 d'oxyde plombique, 17,50 de carbonate de plomb, 6,60 de chlorure de plomb, 5,40 de phosphate de plomb, 3,60 de chromate de plomb, et 7,60 de gangue.

MÉLINUM s. m. (mé-li-nomm — gr. *melinon;* de *meli*, miel). Antiq. Nom commun à plusieurs terres jaunes ou blanches, que les anciens employaient en peinture et en pharmacie.

MÉLIOLA s. m. (mé-li-o-la). Bot. Genre de champignons, de la classe des clinosporés; ils croissent, dans les contrées chaudes, sur les feuilles, où ils forment des taches noires plus ou moins orbiculaires.

MELIOR, cardinal italien, désigné parfois sous le nom de **Melchior**, né à Pise, mort vers 1198. Il fut successivement archidiacre de Laon, vidame de Reims, cardinal vers 1185, et légat du pape (1193). A ce dernier titre, il accompagna en France Bérengère, femme de Richard Cœur de Lion, qui revenait de Syrie, fit signer une trêve entre la France et l'Angleterre (1194), présida en 1196, à Paris, un comité assemblé pour entendre la cause d'Ingelburge, que Philippe-Auguste venait de répudier, joua un grand rôle dans toute cette affaire et lança, l'année suivante, l'interdit sur les possessions du comte de Flandre.

MÉLIORAT s. m. (mé-li-o-ra). Comm. Espèce d'organsin qui se fabrique à Bologne.

MELIORATI (Cosme DE), pape. V. INNOCENT VII.

MÉLIORATION s. f. (mé-li-o-ra-si-on — du lat. *melior*, meilleur). Anc. jurispr. Travaux augmentant la valeur d'une chose.

MELIORIBUS ANNIS (*Dans des temps plus heureux*), Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 649). Voici le passage où se trouve cet hémistiche :

Hic genus antiquum Teucri, pulcherrima proles,
Magnanimi heroes, nati melioribus annis,
Ilusque, Assaracusque et Trojæ Dardanus auctor.

« Là sont les descendants illustres de l'antique Teucer : Ilus, Assaracus et Dardanus, fondateur de Troie, héros magnanimes, nés dans des temps plus heureux. »

« Nous ajournâmes notre voyage en Italie à de meilleurs temps, *melioribus annis*, comme dit Virgile, qui était du pays. »

MÉRY.

MÉLIPHAGE s. m. (mé-li-fa-je — du préf. *méli*, et du gr. *phagô*, je mange). Ornith. Sous-genre de philédons.

MÉLIPHAGINÉ, ÉE adj. (mé-li-fa-ji-né — rad. *méliphage*). Ornith. Qui ressemble à un méliphage. ‖ On dit aussi MÉLIPHAGIDE.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux, de l'ordre des passereaux, ayant pour type le genre méliphage.

— **Encycl.** Les *méliphaginés* sont des oiseaux australiens, dont les mœurs n'ont été étudiées que dans ces dernières années par M. Jules Verreaux. « Le méliphage australien, dit-il, m'a paru assez commun dans les environs de Hobart-Town. Cette espèce se tient de préférence sur les arbustes; cependant elle est quelquefois aussi sur les grands arbres et même sur diverses petites plantes, dans le calice desquelles elle cherche les petits insectes qui servent à sa nourriture. On ne voit guère que les deux sexes ensemble. Dans la matinée, elle fait entendre un petit gazouillemont agréable, qui se prolonge assez longtemps. Lorsque le *banksia australis* est en fleur, il paraît être son arbre de prédilection; il est vrai que ses fleurs, qui ont beaucoup de suc, y attirent une quantité d'insectes. Un fait assez curieux est que le mâle a les yeux d'un brun noirâtre et que la femelle les a toujours rouges. Il m'est arrivé plusieurs fois de rencontrer six ou huit femelles ensemble, surtout à l'approche de l'hiver. A cette époque, elles semblent plus farouches et recherchent les grands arbres. Cette espèce, comme toutes ses congénères, fait souvent des évolutions dans l'air avant de se poser et souvent se laisse tomber d'une assez grande hauteur jusqu'au buisson dans lequel elle entre immédiatement pour se cacher. Elle aime surtout les petites bruyères, parmi lesquelles on la voit souvent chercher les insectes sur les fleurs, dont elle suce aussi le suc. De même que toutes les autres espèces de *méliphaginés*, lorsque notre espèce est posée sur une branche, elle se cramponne aux feuilles, qu'elle contourne dans tous les sens avec beaucoup d'agilité. On remarque souvent, dans les matériaux servant à la confection du nid de cette espèce, quelques débris d'un métrosidéros qui est commun dans les environs de Sidney et qui porte une fleur blanche dont l'odeur est très-agréable. Le méliphage de la Nouvelle-Hollande recherche de préférence les fleurs des buissons, surtout celles d'un grand aloès qui fleurit en février, pour y butiner les insectes qu'elles renferment, ainsi que les fleurs si nombreuses des beaux protéas. Ces dernières, contenant aussi beaucoup de suc, attirent beaucoup de petits insectes qui servent à la nourriture de cette espèce. Il n'est pas rare d'en rencontrer plus d'une douzaine dans un de ces buissons, y pénétrant dans leur plus grande épaisseur et prenant toutes sortes d'attitudes pour chercher les insectes. Ces oiseaux y sont accompagnés d'autres espèces; aussi arrive-t-il souvent de les voir se quereller ensemble. Ils sont d'un naturel vif et turbulent. Quelquefois on en voit se percher sur les branches les plus élevées, mais en un clin d'œil ils disparaissent dans le fourré. Le nid de cette espèce, qui a un peu l'apparence de celui de la précédente, est le plus souvent formé de débris d'écorce de string-bark, de débris de diverses autres plantes, de plumes, etc.; l'intérieur est garni de poils de phalangiste fuligineux, de débris de fleurs cotonneuses et de plumes de platycerques; il a 0^{m},08 à 0^{m},10 de diamètre, l'ouverture a environ 0^{m},07 et presque autant de profondeur. Combien de fois ne me suis-je pas reposé à l'abri d'un buisson pour suivre tous les mouvements d'un méliphage séricéeux et observer la grâce avec laquelle il se cramponne, soit aux branches, soit aux fleurs, pour chercher sa nourriture! S'il lui arrivait de se quereller avec l'espèce précédente, alors on les voyait partir comme un trait et se battre dans l'air, retombant quelquefois tous deux près du sol, puis remontant et s'arrachant les plumes jusqu'à ce que le plus faible prît la fuite. L'autre aussitôt le poursuivait avec acharnement jusqu'au buisson dans l'épaisseur duquel ce dernier avait eu soin de se cacher et d'où il ne ressortait que lorsque son antagoniste avait disparu. Mais aussi, assez souvent, un autre prenait part au combat dans le buisson, et alors on entendait leur ramage bruyant, et on ne tardait pas à les voir recommencer leurs manœuvres dans l'air. J'ai rencontré fréquemment le méliphage séricéeux dans les lieux marécageux, sur une plante dont j'ai rapporté plusieurs échantillons, mais souvent isolé et presque toujours au milieu des touffes les plus épaisses. Aussi fallait-il choisir le moment où il se perchait sur la sommité, sans quoi il était impossible de le voir. Cette espèce ne paraît se percher sur les arbres qu'accidentellement et pendant la forte chaleur, car là elle reste immobile et cachée parmi les feuilles. Parfois ces oiseaux restent longtemps en l'air avant de se reposer, et battent des ailes en montant et en descendant. De tous les *méliphaginés*, le méliphage à oreillon d'or se distingue par son chant, qui est peut-être plus agréable que celui de la plupart de ses congéneres, surtout dès le matin, lorsque les premiers rayons du soleil viennent animer tous les êtres; le mâle surtout paraît déployer toute son éloquence, car, placé sur le sommet d'un buisson assez élevé, il y reste fort longtemps à faire entendre sa mélodie, tandis que sa femelle, plus turbulente, s'occupe à chercher, parmi les fleurs et les feuilles, les petits insectes, et ne paraît répondre à son mâle que par quelques notes échappées furtivement; quelquefois même elle vient se poser près de lui avec une sorte de timidité craintive. Il arrive aussi que, en s'envolant tous les deux à une assez grande hauteur, ils s'amusent en l'air tout en paraissant se quereller. Quoique, en général, les *méliphaginés* paraissent difficiles à élever, il en est que les naturels apprivoisent et gardent même en liberté dans leurs cases. Tels sont le prosthémadère et l'anthornis-mélanure ou philédon-Duméril. J'ai eu l'occasion d'en voir plusieurs excessivement doux et même parlant très-bien. Les deux qui me furent donnés par mon ami Stephenson parlaient aussi bien que le font nos étourneaux. Bien malheureusement, en rentrant chez moi, après plusieurs jours de chasse, j'eus la douleur de les trouver morts, le chat ayant détaché la cage; un seul fut en état d'être mis en squelette; c'est celui qui fait partie de ma collection. L'anthocaère caronculée, très-commune, fréquente les forêts d'eucalyptus et quelquefois aussi la voit-on parmi les watels et les banksias. Elle se nourrit d'insectes et, vers le mois de novembre, elle est si grasse, qu'il est alors très-difficile de la conserver. Elle vit par petites troupes et ne vole que d'arbre en arbre, avec peu de vitesse; son cri, assez fort, la fait reconnaître aisément. Il m'est arrivé souvent d'en voir en cage, où on les nourrit avec de la pâtée, et elles semblent devenir assez familières. Dans l'estomac de celles que je me suis procurées, je n'ai jamais trouvé que des insectes et plus particulièrement des larves, des curculios, etc.; il est de fait que leur estomac est très-musculeux. Je n'ai jamais observé cette espèce descendre sur le sol; mais elle parcourt avec vitesse chaque branche de l'arbre sur lequel elle se repose, puis passe à un autre. Son vol ressemble beaucoup à celui de notre pie européenne, lorsqu'elle vole d'arbre en arbre. Dans le jour, c'est-à-dire lorsque la chaleur est forte, il est impossible de l'approcher, quoique, pendant cette période, elle fasse entendre de temps à autre son cri, qui est difficile à rendre et qui ne peut guère s'exprimer que par *crou-ou, crou-ou-ou*, répété cinq ou six fois de suite. Combien ai-je perdu de temps en les cherchant! Il faut dire aussi que ces oiseaux ne se rencontrent communément que par localités. Ainsi, dans les environs de Hobart-Town, ils ne sont nulle part plus communs qu'à Kangouroo-Pointe, plus spécialement sur les wattels. Dans une chasse que je fis dans cette localité et qui dura trois jours, il me serait impossible de dire le nombre que j'en tuais, dès que le jour commençait à paraître ou lorsque la nuit approchait. C'était alors un vacarme épouvantable avant que chaque individu fût casé. Ils dorment généralement en nombre sur le même arbre; mais ils choisissent les branches hautes et très-touffues. Pendant une de ces nuits, en tirant un phalangiste de Cook, que j'avais observé très-longtemps, au clair de lune, mangeant les feuilles de l'eucalyptus sur lequel il était, quel ne fut pas mon étonnement, après l'avoir tiré, de voir tomber sur lui sept de ces oiseaux et d'entendre les autres recommencer leurs cris, puis s'envoler au hasard à perte de vue! Vers le mois de février, leur chair contracte un fort mauvais goût, dû aux larves d'une grosse espèce de mouche, qui se trouvent par paquets sur les branches des eucalyptus et dont ils font leur nourriture dans cette saison. J'ai effectivement trouvé de ces larves et même des chenilles dans l'estomac d'un grand nombre. Il est à remarquer aussi que, pendant cette période, leur graisse n'est pas aussi abondante. On voit très-souvent les nids de ces oiseaux sur les wattels, les banksias et même les gommiers. Le nid est assez volumineux et composé de débris de diverses plantes; mais les débris d'écorce du string-bark y entrent pour beaucoup. L'intérieur est garni de quelques plumes; le tout a de 0^{m},16 à 0^{m},17 de diamètre, sur près de 0^{m},08 de profondeur. Tous les *méliphaginés* ont le bec mince, arqué et aigu à la pointe. Les ailes, médiocres et arrondies, ont la quatrième et la sixième rémige plus longues que les autres. Les tarses sont courts et forts. Les doigts sont médiocres, mais le pouce est long et vigoureux. Les ongles sont médiocres, courbés et aigus. Cette famille comprend les genres méliphage, anthocaère, verdin, pogonornis, anthornis, prosthémadère, tropidorhynque. Nous ne ferons connaître ici que le genre typique des méliphages. Il comprend vingt-huit espèces de l'Australie, chez lesquelles le bec est long, assez mince, large et élevé à la base, à arête arrondie et recourbée, comprimée sur les côtés vers la pointe qui est échancrée et aiguë. Presque toujours les joues et l'espace entre l'œil et le bec sont nus. L'espèce la plus remarquable est le méliphage soyeux. Son front est blanc, bien que la base de chaque plume soit noire; le blanc se prolonge au-dessus de l'œil et s'étend de chaque côté de l'occiput. Le milieu de la tête, de l'occiput, tout le tour des yeux, la gorge et le devant du cou sont d'un noir foncé. Les plumes des joues sont longues, susceptibles de se redresser et d'un blanc pur. Les parties supérieures sont noirâtres, avec un mélange de brun et de blanc. Les ailes et la queue sont brunâtres; seulement les rémiges et la base des rectrices sont jaunes; le reste des rectrices est olivâtre en partie et en partie teint de blanchâtre à l'extrémité. Les parties inférieures sont blanches, avec des bandes longitudinales noires sur la poitrine, les flancs et les couvertures inférieures de la queue. Le bec est noir, l'iris brun, les tarses d'un noir sale, au moins aussi longs que le doigt du milieu et recouverts de larges squamelles. »

MELIPILLA, district de la république du Chili, dans la province de Santiago, baigné à l'O. par l'océan Pacifique austral et borné au N. par le district de Santiago, à l'E. par les Andes et au S. par le district de Rancagua. Il mesure 110 kilom. de longueur sur 65 de largeur, et renferme une population de 30,000 hab. Ch.-l., San-José-de-Logrono.

MÉLIPONE s. f. (mé-li-po-ne — du préf. *méli*, et du gr. *ponos*, travail). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique et de l'archipel Indien.

— **Encycl.** V. MÉLIPONITES.

MÉLIPONITE adj. (mé-li-po-ni-te — rad. *mélipone*). Entom. Qui ressemble à une mélipone.

— s. f. pl. Famille d'hyménoptères, ayant pour type le genre mélipone : *Les* MÉLIPONITES *ne sont pas farouches, et elles passent même, au Brésil et à la Guyane, pour être familières jusqu'à l'importunité.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les *méliponites* sont les insectes qui ressemblent le plus aux abeilles. Comme ces dernières, elles ont une longue langue pour sucer les fleurs, des pattes élargies pour récolter le pollen, et elles vivent également en société, étant divisées en trois catégories ou trois sortes d'individus : mâles, femelles et neutres, toujours comme les abeilles. Elles en diffèrent, toutefois, par des dimensions plus exiguës, un corps plus ramassé et plus velu, des pattes plus longues, et surtout par l'absence de l'aiguillon qui, chez les *méliponites*, se trouve n'être qu'un organe entièrement rudimentaire.

Les mœurs de ces hyménoptères sont imparfaitement connues, toutes les *méliponites* étant étrangères à l'Europe. Cinquante espèces environ figurent dans la collection, mais beaucoup d'autres sont à découvrir encore. Ces insectes sont nombreux dans les forêts de l'Amérique méridionale, où ils se logent dans les creux de certains troncs d'arbres. Leurs nids consistent en une série de gâteaux superposés, mais diffèrent de ceux des abeilles en ce que chacun d'eux n'a qu'une série de cellules. M. Blanchard raconte l'histoire de deux nids de *méliponites* d'espèces différentes qui, transportés avec soin de Rio-Janeiro à Paris, y vécurent quelques mois, dans un jardin de la rue Saint-Lazare. Les entomologistes pensent que les *méliponites* ont plusieurs reines fécondes, de taille à peu près ordinaire, ce qui les distinguerait encore des abeilles, où il ne s'en trouve qu'une de grosseur considérable. Les sauvages américains sont très-friands du miel des *méliponites* et ne craignent pas, pour s'en emparer, de tuer ou d'enfumer les insectes utiles qui le leur fournissent. La cire de ces hyménoptères a fourni à l'analyse 50 pour 100 de cire de palmier, 45 parties de cérosie et 5 de matière huileuse. On ne reconnaît généralement que deux genres dans le groupe des *méliponites :* les mélipones et les trigones.

MÉLIQUE s. f. (mé-li-ke — du lat. *mel*, miel, par allusion à la saveur douce de la

plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucacées, comprenant des gramens abondants dans l'Europe, l'Asie et l'Amérique : *La* MÉLIQUE *uniflore est vivace et croît dans les bois.* (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Les *méliques* sont des plantes généralement vivaces, à tiges droites, minces, assez élevées, portant un petit nombre de feuilles, à fleurs disposées en panicules terminales. Ce genre comprend de nombreuses espèces, répandues dans les quatre parties du monde, surtout dans les régions tempérées. Elles ont, pour la plupart, l'avantage de croître dans des lieux, tels que les rochers stériles et les couverts des bois, où peu d'autres plantes pourraient végéter. Quelques espèces se trouvent en Europe et ont une certaine utilité en agriculture. Elles fournissent un fourrage peu abondant, mais fort recherché des bestiaux.

La *mélique* ciliée a ses épillets groupés en panicule, formant, après la floraison, un panache touffu de poils soyeux, d'un port très-élégant. Cette plante est vivace; elle croît sur les collines pierreuses de l'Europe centrale et méridionale; c'est une des premières graminées qui se montrent au printemps, bien qu'elle ne fleurisse qu'en juin. C'est un très-bon fourrage, que tous les bestiaux, surtout les moutons, recherchent avec avidité; son produit est quelquefois assez abondant, et il y a avantage à semer çà et là cette *mélique* dans les prés et les pâturages élevés, ainsi que sur les rochers et les collines des jardins paysagers. Mais on ne peut en faire ni des prairies artificielles ni des gazons, à cause de sa disposition marquée à croître par touffes.

La *mélique* uniflore se reconnaît à ses épillets peu nombreux et contenant une seule fleur fertile. Elle est vivace et croît dans les bois de presque toute l'Europe. Elle produit rarement plus de deux ou trois tiges, fort peu garnies de feuilles. En réalité, c'est un très-maigre fourrage; mais tous les bestiaux le mangent avec plaisir; les bœufs et les chevaux surtout en sont très-friands. De plus, elle croît à l'ombre des grands arbres, c'est-à-dire dans des endroits où peu d'autres graminées pourraient végéter. Elle offre donc, sous ces deux rapports, une ressource aux cultivateurs. Il est des pays où elle est très-abondante et forme, pendant les chaleurs de l'été, la base de la nourriture des bêtes à cornes, qu'on met à cette époque dans les bois. La *mélique* penchée, qui diffère très-peu de la précédente, présente les mêmes avantages; mais elle est beaucoup plus rare.

La *mélique* bleue, devenue le type du genre molinie, est une des plus grandes espèces du genre; elle atteint jusqu'à 2 mètres de hauteur; sa tige n'est presque pas articulée; elle ne présente qu'un seul nœud à la base. Cette plante, qui est vivace, croît dans presque toute l'Europe; on la trouve dans les bois, les bruyères, les pâturages montagneux, les fonds argileux où l'eau séjourne pendant l'hiver. Les landes de la Sologne et de la Gascogne en sont couvertes. Dans certains pays, on moud ses graines et on en fait un pain grossier et d'une saveur âcre; on en tire un meilleur parti pour la nourriture des pigeons, à la chair desquels elle donne, dit-on, un goût exquis. Les bestiaux mangent ses jeunes pousses, mais la dédaignent quand elle monte en fleur, ce qui a lieu au commencement de l'automne. On se sert de ses tiges, dans les pays où elle est abondante, pour couvrir les maisons, pour faire des balais, des nattes, des paniers, des cordes, etc. On l'utilise aussi comme litière. On a proposé de cultiver cette plante pour fixer les sables; mais elle serait peu avantageuse sous ce rapport, car elle ne persiste guère plus de deux ou trois ans dans les endroits qui ne sont pas couverts d'eau au moins une partie de l'année.

On peut citer encore la *mélique* de Sibérie, très-belle espèce, à panicules d'un rouge brunâtre ou violacé.

MÉLIS s. m. (mé-li). Comm. Variété de toile à voiles, toute en fil de chanvre premier brin, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités de l'Ouest, surtout aux environs de Quimper.

— Mam. Nom vulgaire du blaireau.

MELISEY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N. de Lure, dans la vallée de l'Agnon; pop. aggl., 820 hab. — pop. tot., 1,940 hab. Carrières de grès rouge; mines de houille; bonneterie, tissages de toiles de coton. Commerce de beurre et de fromage.

MÉLISMATIQUE adj. (mé-li-sma-ti-ke — du gr. *melisma*, chanson). Mus. anc. Modulé, qui tient à l'agrément du chant. ‖ *Chant mélismatique*, Chant dans lequel on passe différentes notes sur une seule syllabe.

MÉLISODÈRE s. f. (mé-li-zo-dè-re — du gr. *melisos*, blaireau; *deré*, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, renfermant une espèce unique, originaire de la Nouvelle-Hollande.

MÉLISPONDE s. f. (mé-li-spon-de — gr. *melispondê;* de *meli*, miel, et de *spondê*, libation). Antiq. gr. Libation de miel. ‖ On dit aussi MÉLITOSPONDE.

MÉLISSA, fille du roi Mélissus, roi de Crète. Elle eut le soin, avec sa sœur Amalthée, de nourrir Jupiter de lait de chèvre et de miel. On lui attribuait l'invention de la préparation du miel, ce qui a fait imaginer qu'elle avait été transformée en abeille.

MELISSA, femme de Périandre, tyran de Corinthe. Elle vivait dans la première moitié du VIe siècle avant notre ère. D'après Diogène Laërce, elle était fille de Proclès, roi d'Épidaure; d'après Pithanetus, elle était d'une naissance obscure et dut son élévation au trône à une fantaisie amoureuse du fils de Cypsélus qui, la voyant un jour verser à boire à des ouvriers, fut frappé de sa beauté et l'épousa. Devenu un tyran sanguinaire, Périandre, dans un de ses accès de colère, se jeta sur sa femme, qui était enceinte, la renversa et la tua à coups de pied.

MÉLISSE s. f. (mé-li-se — du grec *melissa*, abeille; de *meli*, miel. Cette plante aromatique est ainsi nommée parce qu'elle est aimée des abeilles). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées.

— *Eau de mélisse*, Alcoolat de mélisse.

— Entom. Nom donné aux abeilles par quelques entomologistes.

— **Encycl.** Bot. Les *mélisses* sont des plantes herbacées, plus rarement des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, simples, à fleurs axillaires, portées sur des pédoncules rameux et disposées en cyme racémiforme au sommet de la tige. Ce genre, voisin des thyms et des origans, renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans les diverses régions de l'hémisphère nord. Plusieurs d'entre elles sont remarquables par leurs propriétés économiques ou médicinales, et il en est une surtout qui depuis longtemps est devenue célèbre sous ce dernier rapport.

La *mélisse officinale*, vulgairement *citronnelle*, est une plante vivace, haute de $0^m,50$ ou plus, à feuilles luisantes et d'un beau vert foncé en dessus, plus pâles en dessous, à fleurs blanches, portées sur de courts pédoncules et accompagnées de bractées. Elle croît dans les régions centrales et méridionales de l'Europe; on la trouve dans les terrains incultes, le long des haies, sur la lisière des bois, etc. Cultivée dans les jardins de temps immémorial, elle s'est naturalisée dans plusieurs localités. On la multiplie aisément de graines, semées au printemps dans des plates-bandes bien préparées; la seconde année, on repique les plants. Mais, comme ce moyen est assez lent, on préfère généralement recourir à la division des vieux pieds, opérée à l'automne ou au printemps; comme cette plante talle beaucoup, on obtient ainsi de fortes touffes dès la première année. Bien que la *mélisse* croisse dans tous les terrains, on préfère la cultiver dans ceux qui sont chauds et secs; elle y acquiert une odeur plus forte et des propriétés plus énergiques. Une terre légère, une exposition chaude, voilà ce qui lui convient le mieux. Du reste, quand elle a pris possession du sol, elle s'y ressème naturellement.

La *mélisse* était bien connue des anciens; les Grecs lui avaient donné les noms de *melissa*, *melissophullon*, parce que les abeilles viennent y butiner le miel; de là aussi les noms d'*apiastrum* et la dénomination moderne vulgaire de *piment des mouches à miel.* Virgile recommande de mettre cette plante à la portée des abeilles et l'indique comme un moyen de ramener leurs essaims égarés. Les Latins l'appelaient encore *citrago*, comme nous l'appelons *citronnelle*, à cause de son odeur caractéristique. Les anciens lui attribuaient des propriétés merveilleuses, au point que plusieurs commentateurs ont voulu retrouver dans cette plante le *népenthès* d'Homère, qui avait le pouvoir de chasser les idées sombres et fâcheuses, d'égayer l'imagination et de rendre à l'âme une douce tranquillité. Les médecins arabes en faisaient aussi grand cas. Les auteurs de la Renaissance, Rondelet, Forestius, Gratarolus, Fernel et autres, ne tarissent pas sur ses éloges. Simon Pauli dit que les femmes du Nord la prennent en infusion théiforme pour leurs menstrues. On sait qu'elle forme la base de l'*eau de mélisse des Carmes.* Le poëte anglais Cowley fait allusion aux propriétés de cette plante, quand il dit : « Loin d'ici, soucis importuns qui me tenez trop souvent compagnie; voici la *mélisse* à la joyeuse et bénigne influence; elle vient réjouir mon esprit et me parfumer de ses bouquets odorants. »

On récolte la *mélisse* au mois de mai, à l'époque de la floraison, le plus souvent avant que les fleurs s'épanouissent, car l'odeur devient alors assez désagréable; d'ailleurs, ce sont surtout les feuilles que l'on recherche. On cueille la plante et on la fait sécher entière; tout au plus en ôte-t-on les racines. Par la dessiccation, elle perd presque toute son odeur, mais elle conserve sa saveur citronnée, chaude, aromatique et légèrement amère. Les propriétés de la *mélisse* sont dues à une huile essentielle oxygénée et à un principe extractif amer, peu abondant. On l'administre surtout en infusion théiforme; on l'emploie aussi en poudre, en pilules, en potion, en sirop, etc. On en obtient une eau distillée, une huile essentielle, des extraits aqueux et spiritueux, une conserve, des préparations vineuses, et surtout un alcoolat, l'*eau de mélisse*, dont nous parlerons plus loin.

La *mélisse*, moins active que la menthe, la sauge ou le romarin, est légèrement stimulante, tonique, céphalique, cordiale, stomachique, carminative, antispasmodique, etc. A. Gauthier résume très-bien, comme il suit, ses propriétés : « L'impression qu'elle produit sur l'estomac et les intestins est modérée; elle ranime leur action, augmente l'appétit, facilite la digestion lorsqu'elle est pénible, en prépare une plus facile, et débarrasse de l'inappétence qui est due à la faiblesse des organes digestifs. Mais son action ne se borne pas à l'impression sur les parties qu'elle touche; elle se propage bientôt au loin, va relever les forces générales abattues, excite les nerfs qu'elle fortifie, et même le cerveau de manière à produire la gaieté, à raffermir la mémoire, à augmenter l'activité de l'esprit et conséquemment à diminuer le découragement, si commun dans beaucoup de maladies. »

Les diverses préparations de cette plante sont employées contre les affections nerveuses, les vertiges, les étourdissements, les maux de tête, la migraine, les palpitations, la mélancolie, l'hypocondrie, l'hystérie, la manie, les pâles couleurs, les fleurs blanches, les cardialgies, les spasmes, les étouffements spasmodiques qui accompagnent souvent les maladies de poitrine, et en résumé tous les cas d'atonie générale. On l'emploie encore comme diaphorétique, diurétique, emménagogue; on l'a préconisée contre les rhumatismes anciens, la goutte vague, les écoulements ou catarrhes chroniques, l'asthme humide, les flatuosités, l'inappétence, les indigestions, la débilité des organes digestifs, et même contre les syncopes, les défaillances, l'asphysie, l'apoplexie commençante et la paralysie. A la vérité, ses propriétés ont été souvent exagérées. Peyrilhe administrait l'infusion de *mélisse* contre la syphilis; d'après lui, il suffisait d'en mettre de la poudre dans la chemise des malades pour guérir l'aménorrhée. Simon Pauli recommande d'en mêler au pain pour le même objet. Nous avons vu que la *mélisse* était d'ailleurs un remède populaire chez les femmes du Nord, qui en mettent des feuilles dans leur chaussure.

La *mélisse* entre, sous diverses formes, dans la préparation des potions calmantes, de l'eau générale, de l'eau divine, de l'eau impériale, du sirop d'armoise composé, de la poudre chalybée et autres médicaments plus ou moins oubliés. Elle est, avons-nous dit, la base de l'alcoolat de *mélisse* composé ou *eau de mélisse des Carmes*, dans laquelle entrent aussi le romarin, le thym, la cannelle, la muscade, l'anis vert, l'écorce de citron, la marjolaine, l'hysope, la sauge, l'angélique, la coriandre et le girofle. Des prospectus pompeux la préconisent contre une foule de maladies. Nous devons dire, toutefois, qu'on l'emploie avec succès, soit en inhalations, soit étendue d'eau sucrée, contre les syncopes, les faiblesses, la colique venteuse, les migraines et les indigestions.

La *mélisse* calament, devenue aujourd'hui le type du genre calament, est une plante vivace, à tiges dressées, pubescentes, hautes d'environ $0^m,50$, à feuilles ovales dentées, à fleurs purpurines, portées sur des pédoncules rameux et axillaires. Elle croît dans toute l'Europe, sur la lisière des bois, dans les haies, sur les montagnes exposées au midi, au milieu des pierres et des rochers. Elle fleurit pendant tout l'été et l'automne. Ses feuilles ont une odeur suave, une saveur âcre et un peu amère; quand on les applique sur la langue, elles causent une sensation piquante et rafraîchissante, qui rappelle la menthe poivrée. Elles sont employées en médecine comme stomachiques, incisives et carminatives. Moins usitée que la précédente, cette espèce se trouve, sous diverses formes, dans les pharmacies. C'est une assez belle plante, que l'on cultive dans les jardins paysagers.

Parmi les autres espèces, qui, pour la plupart, appartiennent aujourd'hui à des genres nouveaux, nous citerons : la *mélisse* népète, à fleurs blanches ou légèrement purpurines, et dont les feuilles ont une odeur rappelant celle de la menthe pouliot, avec des propriétés stimulantes assez prononcées; la *mélisse* à grandes fleurs, très-jolie plante, supérieure à la *mélisse* officinale pour la beauté de ses fleurs rouges, mais douée d'une odeur moins agréable et de propriétés moins actives; la *mélisse* de Crète, à petites fleurs blanches ou d'un pourpre tendre, et qui croît dans tout le midi de l'Europe; la *mélisse* des champs ou *acinos*, rangée autrefois parmi les thyms, puis parmi les calaments; la *mélisse* des Alpes, qui croît dans les lieux pierreux des montagnes, et dont les grandes fleurs ont le calice rougeâtre; la *mélisse* clinopode, presque inodore, etc.

MÉLISSÉEN adj. m. (mé-li-sé-ain — gr. *melisseios;* de *melissa*, abeille). Mythol. gr. Surnom de Jupiter, qui fut nourri par des abeilles.

MÉLISSIÈRE s. f. (mé-li-siè-re — rad. *mélisse*). Bot. Mélitte à feuilles de mélisse. ‖ On dit aussi MÉLISSOT.

MÉLISSINE s. f. (mé-li-si-ne — rad. *mélisse*). Chim. Alcool qui se forme lorsqu'on traite la myricine par une dissolution concentrée et bouillante d'un alcali énergique, et ayant pour formule $C^{60}H^{62}O^{2}$.

MELISSINO, grand maître de l'artillerie russe, né à Céphalonie, une des îles Ioniennes, vers 1730, mort en 1804. A la connaissance du grec moderne, du russe, de l'allemand, du français, de l'italien, il joignait celle de la physique, de la chimie, des mathématiques, des arts et métiers. S'étant rendu en Russie, il entra dans le corps des cadets, se fit connaître à la cour d'Élisabeth par son goût pour les plaisirs et par le talent avec lequel il jouait la comédie, entra dans l'artillerie sous Catherine II et obtint un avancement rapide. Il se signala par son intrépidité à la bataille de Kagoul et en diverses autres circonstances, reçut un traitement considérable, grossi par des gratifications annuelles de plus de 100,000 francs; mais il avait un tel goût pour la magnificence, que Catherine disait de lui avec raison : « Il n'est pas en mon pouvoir d'enrichir Melissino. » Lorsqu'en 1796 Paul Ier monta sur le trône, il fut nommé grand maître de l'artillerie. Il introduisit dans cette arme d'importantes améliorations, perfectionna l'art de fondre les canons, inventa une nouvelle machine pour les forer, et fit créer par l'empereur un corps d'artillerie légère. Pendant quelque temps, il fut grand maître de toutes les loges maçonniques de Russie. Vers la fin de sa vie, Melissino fonda une société dont les membres prirent le nom de *philadelphes.* Cette société ayant été accusée de partager les principes de la Révolution française, Paul Ier exila les principaux membres et destitua le fils unique de Melissino, qui était alors colonel. Le grand maître de l'artillerie en conçut un grand chagrin et tomba dans une profonde mélancolie, qui abrégea ses jours.

MÉLISSIQUE adj. m. (mé-li-si-ke — rad. *mélisse*). Chim. Se dit d'un acide que donne la mélissine traitée par la potasse.

MÉLISSODE s. m. (mé-li-so-de — du gr. *melissa*, abeille). Entom. Genre d'insectes d'Amérique, de la tribu des apiens, ordre des hyménoptères, caractérisé par des antennes filiformes chez les mâles.

MÉLISSOGRAPHE s. m. (mé-li-so-gra-fe — du gr. *melissa*, abeille; *graphô*, j'écris). Auteur d'un traité sur les abeilles.

MÉLISSOGRAPHIE s. f. (mé-li-so-gra-fî — du gr. *melissa*, abeille; *graphô*, j'écris). Traité sur les abeilles.

MÉLISSOPHAGE adj. (mé-li-so-fa-je — du gr. *meli*, miel; *phagein*, manger). Qui vit de miel, qui mange le miel.

MÉLISSOPHYLLE adj. (mé-li-so-fi-le — de *mélisse*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la mélisse.

MÉLISSOT s. m. (mé-li-so — rad. *mélisse*). Bot. Syn. de MÉLISSIÈRE.

MÉLIS-STOKE, chroniqueur hollandais qui vivait au XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Il écrivit, vers 1285, une chronique rimée, qui comprend l'histoire des comtes de Hollande, depuis Didéric Ier (863) jusqu'à Guillaume III (1305). L'édition la plus estimée de cet ouvrage est celle de Leyde (1772, 3 vol. in-8°).

MÉLISSUS, philosophe grec, né à Samos vers l'an 430 av. J.-C. Sa vie nous est restée presque entièrement inconnue. On sait seulement qu'il joua un grand rôle politique dans sa patrie, et que ses concitoyens lui conférent le commandement d'une armée navale. Comme tous les philosophes grecs depuis Thalès jusqu'à Socrate, Mélissus avait composé un traité *Peri phuséôs* (*De la nature*), consacré à la recherche des premiers principes de l'être. Il se rattache à l'école éléatique. Aristote, qui le cite souvent dans sa *Physique* et dans sa *Métaphysique*, ne manque jamais de l'unir à Parménide, fondateur de cette école. Parménide, on le sait par le témoignage de Platon et d'Aristote, cherchait à démontrer que les sens ne donnent rien de certain, rien de vrai, que la seule conception rationnelle de l'être est digne d'occuper le philosophe, et que cet être est essentiellement un et absolument immobile. Mélissus trouva la lutte engagée entre les éléates et les empiristes; car, de son côté, Zénon démontrait contre Parménide qu'admettre la matière, c'est admettre la divisibilité qui en est la condition, et que, si l'être est indivisible, la matière n'existe pas et n'est qu'un vain fantôme. Pour soutenir la lutte contre les empiristes, Mélissus élargit la base de l'éléatisme, en empruntant à l'école d'Ionie les notions de temps et d'espace que Parménide avait négligées. « Rien selon lui, dit M. Ravaisson, juge compétent en pareille matière, ne peut être éternel sans être en même temps infini en étendue, et sans être tout. Il démontrait ensuite, dit Aristote, « que l'être est » immuable, qu'il n'y a pas de vide, parce que » le vide n'est rien; par conséquent pas de » mouvement, puisque le mouvement implique » le vide, s'éloignant ainsi de la pure doctrine » de Parménide, aux yeux duquel la distinc» tion du vide et du plein n'est qu'une affaire » d'opinion, et non de science. Il va plus loin » encore. Il distingue l'être de la matière, » celle-ci étant multiple, variable, divisible, » et celui-là éternel, immuable et indivisi» ble. En matière religieuse, il continue les » attaques de Xénophane contre les croyances » de l'anthropomorphisme d'Homère et d'Hé» siode. » On trouve de courts fragments de

Mélissus dans les *Fragmenta philosophorum græcorum* de Didot (1860, in-4°).

MÉLISSUS (Paul Schede, connu sous le nom de), poëte latin moderne, né à Melrichstadt (Franconie) en 1539, mort à Heidelberg en 1602. Il prit, en le traduisant en grec, le nom de sa mère, qui s'appelait *Biene* (Abeille), reçut, en 1561, de l'empereur Ferdinand le titre de poëte lauréat, apprit la plupart des langues anciennes et modernes, et fut chargé d'instruire les jeunes nobles attachés à la cour de Vienne. Après la mort de Ferdinand, il visita la Bohême, Wittemberg, Leipzig, accompagna l'empereur Maximilien dans son expédition en Hongrie, puis se rendit successivement à Paris, où il se lia avec Ramus et Lambin (1567); à Genève, où il entra en relation avec H. Estienne et Pithou; à la diète de Spire (1570), où l'électeur palatin lui demanda une traduction en vers des psaumes pour être adaptée à la musique de Goudimel. Pendant un voyage qu'il fit en Italie en 1577, Mélissus reçut le titre de comte palatin. En 1782, il assista à la diète d'Augsbourg, partit deux ans plus tard pour Paris, y publia une nouvelle édition de ses poésies, passa en 1585 en Angleterre, où la reine Elisabeth l'accueillit de la façon la plus flatteuse, et devint, après son retour en Allemagne (1586), conservateur de la bibliothèque palatine de Heidelberg. Mélissus possédait une immense érudition, mais il dut surtout sa réputation à ses poésies latines, qui lui valurent le surnom de **Pindare de la Germanie.** Une édition complète de ses *Poésies* a été publiée à Halle (1625, in-8°).

MELITA ou **MÉLITÈNE**, ville de l'ancienne Cappadoce, près du confluent du Mélas avec l'Euphrate; elle fut fondée par Trajan, et devint le chef-lieu de la Mélitène, près de la Petite Arménie. C'est aujourd'hui la ville de Malatia. Elle est célèbre par une victoire de Chosroès sur les Grecs en 576. C'est aussi dans cette ville que fut persécuté Polyeucte.

MELITA, nom latin des îles de Malte et de Meleda.

MÉLITAGRE s. m. (mé-li-ta-gre — du préf. *meli*, miel, et du gr. *agra*, prise). Pathol. Espèce de dartre crustacée.

MÉLITE s. f. (mé-li-te — du gr. *meli*, miel). Arboric. Variété de figue de couleur jaune, très-estimée.

— Bot. V. mélitte.

— Zooph. Genre de polypiers peu connus, faisant partie de l'ordre des isidées, dans la section des polypiers corticifères.

Mélite, comédie de Corneille, en cinq actes et en vers. Cette pièce fut le début de l'auteur, qui la composa à l'occasion d'une intrigue d'amour dont il avait été le héros. Un jeune homme de Rouen l'ayant un jour conduit chez sa maîtresse, le nouveau venu prit bientôt, dans le cœur de la demoiselle, la place de l'introducteur. Cette aventure lui parut comique, et ce fut le sujet de *Mélite*, qui fut représentée en 1629. Voici l'analyse de la pièce, telle que l'auteur nous l'a donnée lui-même dans la préface :

« Eraste, amoureux de Mélite, la fait connaître à Tircis, et, devenu peu après jaloux de leur hantise, fait rendre des lettres d'amour supposées de la part de Mélite à Philandre, accordé de Chloris, sœur de Tircis. Philandre s'étant résolu, par l'artifice et les persuasions d'Eraste, de quitter Chloris pour Mélite, montre ces lettres à Tircis. Le pauvre amant tombe en désespoir, se retire chez Lysis, qui vient donner à Mélite de fausses alarmes de sa mort. Elle se pâme à cette nouvelle et, témoignant par là son affection, Lysis la désabuse et fait revenir Tircis, qui l'épouse. Cependant Clyton, ayant vu Mélite pâmée, la croit morte, et en porte la nouvelle à Eraste, aussi bien que de la mort de Tircis. Eraste, saisi de remords, entre en folie; et remis en son bon sens par la nourrice de Mélite, dont il apprend qu'elle et Tircis sont vivants, il va lui demander pardon de sa fourbe, et obtient de ces deux amants Chloris, qui ne voulait plus de Philandre après sa légèreté. »

Cet incroyable imbroglio eut un succès prodigieux. On admirait avec quelle habileté l'auteur avait su brouiller quatre amants par une seule intrigue.

M. François-Victor Hugo dit : « *Mélite* fut jouée en 1629. Les trois premières représentations furent assez froides. Le public parut d'abord déconcerté de ne plus revoir les personnages grotesques auxquels l'avaient habitué les parades en vogue, mais bientôt il se laissa séduire et entraîner par la nouveauté du spectacle. Bref, la curiosité grandit si bien que, pour la satisfaire, la troupe Mondori dut se diviser en deux compagnies qui jouèrent, l'une à l'hôtel de Bourgogne, l'autre au théâtre du Marais. Les recettes restèrent considérables, et le vieux Hardy, malgré le *dépit* que lui causait le *succès d'un* nouveau venu, empochait chaque jour sa part en s'écriant : *Bonne farce!* Maître Pierre fut fort surpris quand il entendit à Rouen le tapage que faisait sa *Melite* dans la grande ville. Il accourut en hâte à Paris pour revendiquer son ovation, et c'est alors que, causant avec deux beaux esprits, il apprit que cette comédie, si applaudie, n'était pas regulière, et qu'il avait reussi contrairement aux règles. Or, il y avait à cette irrégularité une excellente raison, c'est que Corneille, comme il l'a avoué plus tard dans l'*Examen de Mélite, ne savait pas même qu'il y eût des règles* : « Je n'avois pour guide, dit-» il, qu'un peu de sens commun, avec les » exemples de feu Hardy et de quelques mo-» dernes qui n'étoient pas plus réguliers que » lui. »

MÉLITÉE s. f. (mé-li-té — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères diurnes, tribu des argynnides, comprenant une vingtaine d'espèces, dont plusieurs habitent la France.

— Acal. Genre d'acalèphes, voisin des méduses, et qui a été réuni par Cuvier aux orythies.

— Zooph. Genre de polypiers corticifères, de l'ordre des isidées, renfermant un petit *nombre d'espèces qui habitent les mers de* l'Inde et de l'Australie : *La couleur de l'écorce des* mélitées *varie suivant les individus.* (Guérin-Méneville.)

— **Encycl**. Entom. Les *mélitées*, confondues autrefois avec les argynnes, s'en distinguent surtout par leurs ailes, dont la face inférieure ne présente jamais de taches argentées. Ce sont de jolis papillons, à antennes presque aussi longues que le corps et brusquement terminées en bouton ; à palpes minces ; à ailes entières ou à peine dentelées; à abdomen presque aussi long que les ailes inférieures. Les chenilles sont presque cylindriques, couvertes de tubercules charnus, fournis de poils courts et roides. Elles vivent sur les arbres et les plantes basses. Les chrysalides ont des couleurs variées, mais sans taches métalliques. *Ce genre comprend* une vingtaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe. On ne les trouve guère que dans les bois; leur vol est peu rapide. En général, ces papillons sont de taille moyenne et de *couleur fauve, avec des taches et des bandes* noires.

— Zooph. On ne connaît pas les animaux des *mélitées*, mais on croit qu'ils sont analogues à ceux des isis et des gorgones, c'est-à-dire munis de huit tentacules pinnés. Le polypier est fixé, rameux, composé d'un axe articulé, pierreux, et d'une croûte ou écorce crétacée, très-mince, friable à l'état sec et couverte de cellules polypifères, éparses, quelquefois saillantes. Les *mélitées* sont des polypiers fort élégants, qui atteignent quelquefois la longueur de 1 mètre, et dont le port rappelle celui de certaines gorgones; leurs rameaux, très-nombreux, sont souvent anastomosés. On en connaît quatre espèces, qui habitent les mers de l'Inde et de l'Australie. Leur couleur varie du blanc rosé au rouge vif; quelquefois aussi elle est jaune. Les cellules polypifères sont entourées d'un cercle jaune quand l'écorce est rouge, et d'un cercle rouge quand l'écorce est jaune.

MÉLITÉE ou **MELITEUS**, fils de Jupiter et de la nymphe Othréis. Il fut exposé dans un bois par sa mère, qui craignait le courroux de Junon, et nourri par des abeilles, ce qui lui fit donner le nom de Mélitée. Ce fut lui qui fonda la ville de Mélite, dans la Phthie.

MÉLITÈNE adj. (mé-li-tè-ne). Géogr. anc. Qui appartient à la Mélitène.

— Hist. *Légion mélitène*. V. légion fulminante.

MÉLITÈNE, district de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cappadoce; elle s'étendait le long de l'Euphrate supérieur, et elle forma dans la suite une préfecture de la Petite Arménie. Sous Marc-Aurèle, on raconte qu'une légion romaine, qui campait ordinairement dans la Mélitène, passa en Germanie et y obtint par ses prières une pluie abondante, qui sauva l'armée près de périr de soif. Ce miracle, qui s'accomplit l'an 174, au moyen d'un violent orage, valut à la légion le surnom de *Fulminante*.

MÉLITHREPTE s. *m*. (mé-*li*-trè-pte — du pref. *méli*, et du gr. *threptos*, nourri). Ornith. Genre d'oiseaux des îles Sandwich.

— **Encycl**. Les *mélithreptes* sont des oiseaux bruyants, que l'on trouve assez souvent sur les pommiers sauvages, dont ils becquètent les fleurs pour y trouver des insectes ou pour en sucer le suc. Ils sont très-vifs, grimpent à la façon des mésanges et prennent toutes sortes de positions. Ils font leur nid à 2 ou 3 mètres au-dessus du sol, sur des espèces de banksias, avec des rameaux d'eucalyptus à l'extérieur et de petites brindilles en dedans. Le tout est solidement entrelacé et assujetti à la rencontre de plusieurs branches. Ce nid est ordinairement de forme arrondie. Le genre *mélithrepte* contient onze espèces exclusivement australiennes. Nous citerons le *mélithrepte* lunulé. Sa tête est d'un noir velouté. On remarque sur l'occiput un demi-cercle blanc, qui n'arrive pas tout à fait jusqu'à l'œil. Le noir de la tête se prolonge en deux lignes étroites de chaque côté de la poitrine. Toutes les parties supérieures sont d'un vert olive vif, ainsi que les ailes et la queue. Une partie seulement des rémiges et des rectrices est d'un noirâtre clair. Les parties inférieures sont d'un blanc pur, qui prend une teinte grisâtre vers la queue et les ailes. Au-dessus de l'œil, une petite caroncule s'étend en arrière et forme, au-dessous de la paupière inférieure, un demi-cercle d'un rouge orangé vif.

MÉLITHYTE s. m. (mé-li-ti-te — du préf. *méli*, et du gr. *thuô*, j'offre en sacrifice). Antiq. gr. Nom donné à des gâteaux au miel qu'on offrait à Trophonius.

MELITO-DI-NAPOLI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Naples, district et à 6 kilom. N.-O. de Casoria; 3,880 hab.

MELITO-DI-PORTO-SALVO, ville du royaume d'Italie, *province de la Calabre Ultérieure* Ire, district de Reggio, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale, près de la Méditerranée; 3,050 hab.

MÉLITOME s. m. (mé-li-to-me — du préf. *méli*, et du gr. *temnô*, je coupe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLITON (saint), évêque de Sardes, en Lydie. Il vivait vers l'an 175 et adressa à l'empereur Marc-Aurèle une *Apologie de la religion chrétienne*, dont on a découvert un long fragment, en 1852, au *British Museum;* il en existe aussi quelques passages dans la *Chronique* d'Eusèbe. Méliton avait composé, en outre, un assez grand nombre d'ouvrages ascétiques, fort estimés et aujourd'hui perdus, dont Eusèbe nous a transmis les titres. L'évêque de Sardes pensait, contrairement aux idées de l'Eglise, que Dieu a un corps. Il n'en a pas moins été canonisé, et sa fête se célèbre le 1er avril. On trouve des fragments de cet écrivain dans divers recueils, entre autres dans les *Reliquiæ sacræ* de Routh (1814).

MÉLITON (François), mathématicien et capucin français, né à Perpignan en 1681, mort dans la même ville en 1753. Tout en professant la théologie à Toulouse, il cultiva les mathématiques et l'astronomie. Il a publié, outre quelques opuscules, entre autres un *Traité sur les épactes* (1738), un ouvrage intitulé : *Gregoriana correctio illustrata, ampliata et a conviciis vindicata* (1743, in-8°), qui lui valut d'être nommé membre de l'Académie des sciences.

MÉLITONOME s. m. (mé-li-to-no-me). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des tubifères, comprenant onze espèces, dont dix habitent l'Afrique, et une seule les Indes orientales.

MÉLITOPHILE adj. (mé-li-to-fi-le — du préf. *méli*, et du gr. *phileô*, j'aime). Zool. Qui aime le miel.

— s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes.

— **Encyc**. Les *mélitophiles* forment, dans la famille des lamellicornes, une tribu caractérisée par un corps déprimé, ordinairement ovale et sans aucune saillie, de couleurs généralement brillantes; des antennes à dix articles, les trois derniers en massue feuilletée; le labre et les mandibules cachés, en forme de lames membraneuses aplaties; les mâchoires terminées par un lobe soyeux en pinceau, mais sans dents cornées; le menton ovoïde ou presque carré; la languette non saillante. Ils ont encore le corselet trapézoïde ou presque arrondi; le sternum souvent prolongé en pointe; les élytres soudés en tout ou en partie, laissant l'anus à découvert; les crochets des tarses simples et égaux. Les *mélitophiles* sont, de tous les scarabéides, ceux chez lesquels le tube alimentaire est le plus court.

Ces insectes vivent, à l'état parfait, sur les fleurs, souvent aussi sur le tronc des arbres, où ils sucent diverses liqueurs plus ou moins mielleuses. La plupart d'entre eux, bien qu'ayant leurs élytres en partie soudés, peuvent en soulever l'extrémité pour déployer leurs ailes. Ils volent avec rapidité en se tenant placés obliquement, et produisent un bourdonnement assez élevé et continu. Les larves vivent dans les vieux bois pourris.

Les *mélitophiles* sont répandus sur presque tous les points du globe; toutefois ils sont plus nombreux en espèces dans les pays chauds, boisés ou plantureux. Cette tribu comprend les genres suivants : osmoderme, valgue, trichie, agénie, stripsiphère, gnorime, inca, platigénie, crémastochile, diplognathe, gnathocère, amphitoros, macrome, goliath, schizorine, cétoine, lomaptère, macronote, gymnète, etc.

MELITOPOL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de la Tauride, à 310 kilom. N.-E. de Simferopol, sur la rive droite de la Molotchina-Wody, affluent de la mer d'Azof, chef-lieu du district de son nom; 2,302 hab. ‖ Le district de Melitopol, situé en dehors de la presqu'île de Crimée, près de la mer d'Azof, comprend dans sa circonscription très-étendue les villes de Melitopol, chef-lieu; Arrekof, les colonies allemandes de Malocheno et Melonites-Nogaiski, et les villages Nogaïs; sa population est évaluée à 58,000 habitants.

MÉLITOSE s. f. (mé-li-tô-ze — du gr. *meli*, miel). Chim. Matière sucrée, produite par divers eucalyptes croissant à Van-Diemen, et qui, après avoir été purifiée au noir animal, se présente sous la forme d'aiguilles entrelacées.

MÉLITTE ou **MÉLITE** s. f. (mé-li-te — du gr. *melitta*, abeille; allusion à la prédilection des abeilles pour cette plante). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des labiées, qui croissent dans les régions centrales et australes de l'Europe.

— **Encycl**. La *mélitte* à feuilles de mélisse, vulgairement nommée *mélissot, mélisse sauvage* ou *bâtarde, mélisse des bois, herbe sacrée*, est une grande plante vivace, à racine traçante; sa tige, qui dépasse quelquefois 0m,50, porte des feuilles opposées, longuement pétiolées, assez grandes, ovales aiguës, et de grandes fleurs blanches, tachées de rouge pourpre, solitaires ou groupées par deux ou trois à l'aisselle des feuilles. Cette belle plante est commune dans toute l'Europe centrale ou meridionale, surtout dans les régions montueuses; on la trouve le plus souvent dans les lieux couverts, les clairières des bois, où elle fleurit en mai et juin. Elle est employée, mais bien rarement, en médecine, comme apéritive, vulnéraire, diurétique, tonique, stomachique, carminative, etc. Comme elle croît très-bien à l'ombre, on l'introduit dans les bosquets des jardins paysagers, où elle couvre la nudité du sol.

MÉLITURGE s. m. (mé-li-tur-je — du préf. *méli*, et du gr. *ergon*, travail). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLITURGIE s. f. (mé-li-tur-jî — du préf. *méli*, et du gr. *ergon*, œuvre). Entom. Travail, industrie des abeilles.

MÉLITURGIQUE adj. (mé-li-tur-ji-ke — rad. *méliturgie*). Entom. Qui a rapport à la méliturgie, au travail des abeilles.

MÉLITURIE s. f. (mé-li-tu-rî — du gr. *meli*, miel; *oureô*, j'urine). Pathol. Pissement d'urine sucrée, dit aussi *diabète sucré*.

MÉLITUS, poëte athénien, qui vivait dans la seconde moitié du ve siècle avant J.-C. Il avait composé des tragédies dont le souvenir ne s'est conservé que par les plaisanteries d'Aristophane. Ce fut un des accusateurs de Socrate. On a prétendu que les Athéniens le lapidèrent plus tard comme calomniateur (400 av. J.-C.); mais on ne trouve rien qui confirme ce fait dans Platon et dans Xénophon. V. Anytus.

MÉLIUS (Spurius), chevalier romain qui consacra ses richesses à soulager les misères du peuple pendant une famine qui désolait Rome (439 av. J.-C.). Les patriciens prirent ombrage de la popularité qu'il s'était acquise et l'accusèrent d'aspirer à la royauté; accusation banale, mais dont l'effet était sûr. Néanmoins, le sénat n'osa pas attaquer Mélius régulièrement. On nomma, comme dans les grands dangers publics, un dictateur, et on choisit le vieux Cincinnatus, inflexible défenseur des intérêts et des passions de l'aristocratie. Spurius Mélius, refusant de comparaître devant un pareil juge, fut tué par le maître de la cavalerie (438), Servilius Ahala, à qui le dictateur donna de grands éloges.

MELK, en latin *Medelicium, Melicium*, ville de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle et à 23 kilom. O. de Saint-Polten, sur la rive droite du Danube, près du confluent de la petite rivière de son nom; 1,200 hab. Au-dessus du bourg, célèbre abbaye de bénédictins, avec école de théologie, bibliothèque et gymnase. Cette abbaye, fondée en 984, est une des plus belles et des plus riches de l'Europe; elle est surtout remarquable par son église, par ses collections de tableaux et d'histoire naturelle. Au xe et au xie siècle, la ville de Melk était la résidence des margraves d'Autriche.

MELKARTH, nom de l'Hercule tyrien. V. Hercule.

MELKSHAM, bourg d'Angleterre, comté de Wilts, à 41 kilom. N.-O. de Salisbury, sur une jolie éminence, au pied de laquelle coule l'Avon; 6,728 hab. Sources minérales; manufactures de draps autrefois plus importantes.

MELL (Conrad), théologien allemand. V. Mel.

MELLA, rivière du royaume d'Italie, dans la province de Brescia. Elle descend du val Trompia, à l'E. du lac d'Iseo, coule au S., passe à 2 kilom. O. de Brescia et se jette dans l'Oglio, au-dessus d'Ostiano, après un cours de 52 kilom. Cette rivière a donné son nom à un département français du royaume d'Italie sous le premier Empire. Le chef-lieu de ce département était Brescia.

Catulle et Virgile ont attaché à la Mella un souvenir poétique; le premier l'a mentionnée dans un vers gracieux, en rappelant qu'elle arrose la plaine fertile de Brescia :

Flavus quam molli percurrit flumine Mella.
(*Carm.*, lxxvii, v. 31.)

Virgile fait pousser sur ses bords une plante odorante, l'*amellum*, dont le nom paraît tiré de celui même de la rivière, et qu'il donne comme un remède assuré contre les maladies des abeilles (*Géorg.*, l. IV, v. 278), *Hujus odorato*, etc. : « Il est aussi dans ces prés une fleur que les laboureurs ont nommée *amellum*, plante facile à trouver. Elle est âpre à la bouche; dans ces vallons dépouillés, les bergers la cueillent près du tortueux fleuve Mella. Fais-en bouillir les racines dans du vin parfumé et place devant tes ruches des corbeilles pleines de cette suave nourriture. » On ne sait pas bien ce que c'est que l'*amellum;* les commentateurs hésitent entre l'asper atticus, la camomille et la mélisse.

MELLACORÉE, rivière du Sénégal, qui doit prendre sa source dans la chaîne de Kong; elle est seulement navigable dans un parcours de 8 lieues et les abords de ses rives sont d'un difficile accès; elle donne son nom à un territoire qui a accepté la suzeraineté de la France.

MELLAN (Claude), graveur et dessinateur français, né à Abbeville en 1598, mort à Paris en 1688. Il était fils d'un chaudronnier qui l'envoya étudier la gravure à Paris sous Thomas de Leu et Léon Gaultier. En 1624, Mellan partit pour Rome, se perfectionna dans l'atelier de l'habile graveur Villamena et se lia intimement avec Simon Vouet, qui lui donna d'utiles conseils et dont il grava plusieurs tableaux. En même temps, il s'appliquait à l'étude du dessin et de la peinture. Pendant son long séjour à Rome, Mellan exécuta un grand nombre d'ouvrages, des vignettes, des frontispices de livres, des portraits, entre autres ceux du docteur *Joseph Truillier*, des maréchaux *De Créqui* et *De Toiras*, du pape *Urbain VIII*, d'après le Bernin; un *Saint Pierre Nolasque* (1627), son chef-d'œuvre; les *Filles de Loth* (1629), d'après lui-même, et travailla à la *Galleria Giustiniana* (Rome, 1640, 2 vol. in-fol.), contenant la reproduction des statues antiques du marquis Justiniani. Ce fut également à Rome qu'il imagina une nouvelle manière de graver, consistant à n'employer qu'une seule taille pour les objets qui demandent une grande délicatesse. En quittant l'Italie, Mellan se rendit à Aix (1636), où il fut chargé de divers travaux par Fabri de Peiresc, et alla se fixer définitivement à Paris l'année suivante. Il y arriva précédé d'une grande réputation, obtint une vogue énorme, fut chargé d'exécuter un grand nombre de planches pour les éditions du Louvre, reçut un logement dans ce palais, une pension de Louis XV et fut désigné pour graver les statues et bronzes antiques du cabinet du roi. Mellan était à l'apogée de sa réputation, lorsqu'il exécuta un tour de force célèbre, la *Sainte Face* sur le linge de sainte Véronique, gravée d'un seul trait en spirale qui commence au bout du nez. « Le nez, les yeux, la bouche, les cheveux, les gouttes de sang, la couronne d'épines, le linge sur lequel la face divine est empreinte, dit un écrivain, tout est rendu avec précision par une seule taille. Ce trait exprime jusqu'au nom du graveur et jusqu'à cette inscription : *Formatur unicus una non alter*, qui, en exposant le sujet, semble défier tout graveur d'en faire autant et prédire que l'ouvrage n'aura point d'imitateur; l'événement a vérifié la prédiction. » Le genre d'exécution adopté par Mellan offre une difficulté vaincue; mais, comme le fait très-bien remarquer M. Ponce, il ne saurait soutenir la comparaison avec la gravure à plusieurs tailles, laquelle met l'artiste à portée de varier ses procédés suivant la nature de chaque objet qu'il veut rendre. Mellan était d'un caractère vif, emporté, peu sociable, ce qui l'empêcha d'être nommé membre de l'Académie. Il a gravé plus de 300 planches, d'un dessin correct et élégant, et qui joignent à une grande pureté, à une grande habileté de burin l'esprit et le feu qui caractérisent le véritable artiste. Outre les gravures précitées, nous mentionnerons : *Saint François*, *Saint Bruno dans le désert*, les portraits du *Cardinal de Bentivoglio*, de *Montor*, de *Gassendi*, de *Peiresc*, etc., et de nombreuses estampes d'après Vouet, Poussin, Tintoret, Stella, Bernin, etc.

MELLARIUM s. m. (mèl-la-ri-omm — mot lat. formé de *mel*, miel). Antiq. rom. Vase rempli de miel, qu'on portait dans les fêtes de la bonne déesse.

MELLATE s. m. (mèl-la-te). Chim. V. MELLITATE.

MELLBY ou **MJELLBY**, paroisse de Suède, dans le gouvernement du Bleknig et le diocèse de Lund; 5,500 hab. L'église, qui est remarquable, renferme une tombe portant la date de 1330. Lorsque, en 1728, on enleva un vieux tapis qui recouvrait l'autel, on aperçut un reliquaire renfermant les os d'une des onze mille vierges. Ce reliquaire, enveloppé dans un tissu de soie, était, en outre, renfermé dans une caisse en plomb. Parmi les os se trouvait une feuille de parchemin avec cette inscription latine : *Testa Euphrosina quæ fuit una de nudecim millibus virginum.*

MELLE s. f. (mèl-le). Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MELLE, en latin *Mellusum*, *Metallum*, ville de France (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur une colline escarpée, près de la Béronne, à 29 kilom. S.-E. de Niort; pop. aggl., 2,143 hab. — pop. tot., 2,436 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 92 communes et 72,065 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; collége communal. Tissage de toiles, fours à plâtre, tanneries, huileries. Commerce de grains, bestiaux, mules, graines fourragères. Cette ville possédait autrefois une mine de plomb et d'argent, exploitée peut-être du temps des Romains, et dont l'argent était converti en monnaie du temps de Charles le Chauve; l'atelier monétaire fut ensuite transporté à Niort. Melle, autrefois entourée de murailles, diminua d'importance à l'époque des persécutions exercées contre les protestants, dont tout le pays environnant était peuplé. Melle possède quelques édifices religieux dignes d'attention. L'église Saint-Pierre, monument historique, date en grande partie du XIIe siècle et appartient à l'architecture romano-byzantine. Le chœur est surmonté d'un clocher carré. Les fenêtres de l'abside principale sont ornées de colonnes aux chapiteaux historiés, de moulures et de modillons fantastiques. L'église Saint-Hilaire, monument historique, date du XIe et du XIIe siècle. La façade principale, autrefois très-ornée, a perdu la plus grande partie de ses sculptures. A l'intersection des transsepts s'élève une coupole soutenue par de gros piliers. « Le grand nombre des personnages et des faits mythologiques reproduits dans les sculptures de cette église a fait croire à tort, dit M. Joanne, qu'elle fut construite avec les débris d'un temple païen. » L'ancienne cathédrale, classée aussi parmi les monuments historiques, a été convertie en prison; elle appartient au style roman. Le tribunal est installé dans une maison du XVe siècle, dont la façade est flanquée de deux tours élégantes. Il ne reste que quelques débris des anciennes fortifications de la ville, et de belles promenades occupent l'emplacement de l'antique château fort.

Melle, le *Metallum* des Romains, doit suivant toute probabilité le nom qu'il porte à une ancienne carrière de minerai de plomb argentifère, dont les gisements se trouvaient entre la succession de roches calcaires et de roches siliceuses bordant la Béronne et les autres cours d'eau voisins. On ignore si ces gisements furent connus des Gaulois; mais, en tout cas, leur exploitation par les Romains, qui leur donnèrent le nom de *metallum fodina*, n'est pas douteuse. Plus tard, les Francs continuèrent cette exploitation, et les gisements de Melle devinrent, au VIIe siècle, une véritable source de richesses pour les rois de la première race. Quant à la ville, elle s'accrut peu à peu, et, vers l'époque dont nous venons de parler, elle possédait déjà une église souterraine, placée sous l'invocation de saint Savinien, et où fut enterré l'évêque de Poitiers Pientius, natif de Melle. Un certain nombre de pièces de monnaie, contemporaines des Carlovingiens et portant l'indication de Melle (*Metallum*, *Metallo*), attestent l'importance de cette ville. Lors des deux premières grandes divisions du Poitou, elle devint le chef-lieu d'un doyenné dépendant de l'archidiaconé du Briençois, puis d'une viguerie, et enfin d'une vicomté. Elle était en pleine prospérité quand les Normands, débarqués à l'embouchure de la Loire, la ravagèrent à deux reprises, en 840 et en 854. Melle se releva cependant de ce double désastre, et de 854 à 1003, époque où son atelier monétaire fut transféré à Niort, la vicomté, bien que comprenant un territoire relativement restreint, n'en demeura pas moins une des plus considérables du Poitou. A cette période de prospérité appartiennent l'institution de la fête locale de la Bachellerie et la création d'une fabrique d'épingles, dont on a récemment retrouvé des vestiges curieux. Quant à la mine, disons, afin de n'avoir point à y revenir, qu'elle était depuis longtemps abandonnée, lorsque, en 1603, la concession en fut accordée à Duplessis-Mornay, ami et compagnon de Henri IV. Cette concession n'eut pas de suite. On essaya à plusieurs reprises de tenter une nouvelle exploitation; mais les gisements étaient épuisés, et une compagnie, qui fit un dernier essai sous la Restauration, n'eut pas plus de succès que ses devancières. Au XIVe siècle, nous retrouvons Melle érigée en baronnie indépendante, en faveur de Raoul, comte d'Eu, connétable de France. Quand les Anglais, grâce à la bataille de Poitiers et au traité de Brétigny, furent devenus maîtres de tout le pays environnant, Édouard III investit Thomas Woodstock de la baronnie de Melle. Elle fit plus tard retour à Charles V, qui la donna à son frère Jean, duc de Berry, eut ensuite pour titulaire le dauphin, depuis Charles VII, qui l'abandonna à son favori, Georges de La Trémouille, pour le couvrir des dépenses de sa coûteuse ambassade à la cour de Bourgogne, fut rachetée 10,000 écus d'or par le même prince, et enfin passa à Charles d'Anjou, comte du Maine et beau-frère du roi. Au XVe siècle, la baronnie de Melle appartenait à la maison d'Angoulême, et, dans les premières années du XVIe siècle, elle formait une des annexes du nouveau comté de Civray, créé au profit de Louise de Savoie, mère de François Ier. La Réforme trouva de bonne heure à Melle de fervents partisans. Une réunion des chefs protestants de l'Ouest y fut convoquée par le prince de Condé et y arrêta un plan de résistance. La ville n'en était pas moins demeurée sous l'obéissance royale, lorsque, en 1577, elle fut prise par un corps de huguenots; mais, moins de trois mois après, les catholiques rentraient à Melle. La ville eut néanmoins encore plus d'une fois à souffrir des pénibles alternatives de la guerre civile. Le parti calviniste y dominait quand le duc de Guise s'avisa d'y envoyer un de ses partisans, nommé La Moffre, magistrat de Périgueux, chargé d'y tenir garnison au nom de la Ligue; mais, peu après, il fut forcé de quitter la ville. En 1623, un avocat au parlement de Paris, Deffontaine, appartenant à la religion réformée, fonda le collége de Melle. La révocation de l'édit de Nantes vint enfin porter un coup funeste à la prospérité de la ville, composée en grande partie de calvinistes, qui, pour la plupart, quittèrent la France (1682). Le commerce de la ville et notamment l'industrie de la fabrication des serges, qui avait acquis à Melle une importance de premier ordre, furent complétement anéantis. Depuis lors, aucun épisode digne d'intérêt n'est venue rappeler cette ville à l'attention de l'histoire. Avant la Révolution, Melle était le siége d'une prévôté royale, ressortissant au bailliage de Civray. Cette ville est la patrie de Gard-Panvillier, jurisconsulte et législateur, qui fut questeur du Tribunat et président de la cour des comptes; du littérateur et philologue Auguis; des lieutenants généraux Fournier et Minot, et des frères Aymé, dont l'un fut ministre de la guerre et de la police, l'autre secrétaire et premier chambellan de Murat, roi de Naples.

Sous le titre du *Juge de Melle*, nous rappellerons que La Fontaine a écrit un de ses contes les plus charmants.

MELLE (Jacques), en latin **Mellenius**, érudit numismate allemand, né à Lubeck en 1659, mort en 1743. Il visita les Pays-Bas, l'Angleterre, la France, puis exerça les fonctions pastorales dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *Historia Lubecensis* (Iéna, 1677-1679, in-4o); *Lubeca literaria* (Lubeck, 1698-1700); *Series regum Hungariæ e nummis aureis descriptæ* (Lubeck, 1699); *De ludis sæcularibus veterum Romanorum* (Lubeck, 1700, in-fol.); *Notitia majorum Lubecencium, aliorumque clarorum virorum* (Leipzig, 1707, in-4o); *De lapidibus figuratis agri Lubecensis* (Lubeck, 1720).

MELLEMA (Elcie-Edouard-Léon), écrivain hollandais, né en Frise vers 1552, mort en 1622. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il était attaché au parti français. Ses principaux ouvrages sont : *Frisia versu heroïco descripta* (1577); *Dictionnaire* ou *Promptuaire flameng-françoys, très-ample et copieux* (Rotterdam, 1602, in-4o).

MELLÉOLÉ s. m. (mèl-lé-o-lé — du lat. *mel*, *mellis*, miel). Pharm. Médicament préparé avec du miel et une poudre quelconque.

MELLÉOLIQUE adj. (mèl-lé-o-li-ke — rad. *melléolé*). Pharm. Qui est formé de miel, où il entre du miel : *Médicament* MELLÉOLIQUE.

MELLET s. m. (mèl-lè). Arboric. Variété de figue.

MELLEVILLE (Maximilien), géologue et historien français, né à Laon (Aisne) en 1807. Comme son père, il exerça pendant quelque temps la profession d'imprimeur dans sa ville natale, puis, poussé par son goût pour les sciences naturelles, il renonça aux affaires. Il se rendit alors à Paris, où, pendant deux ans, il suivit les cours publics, et visita ensuite la plus grande partie de la France, la Suisse, l'Italie. De retour dans sa ville natale, M. Melleville s'occupa principalement d'abord de géologie. Il consigna les résultats de ses recherches tant dans le *Bulletin de la Société géologique de France* que dans les travaux suivants : *Du diluvium, recherches sur les dépôts auxquels on doit donner ce nom et sur la cause qui les a produits* (Paris, 1842, in-8o), ouvrage dans lequel il s'est proposé de prouver géologiquement le déluge mosaïque et l'existence de l'homme au moment de cette grande révolution de la terre; *Théorie des puits naturels* (Paris, 1843, in-8o), où il cherche à démontrer que la majeure partie des terrains de sédiment sont sortis de l'intérieur du globe et ont été amenés à sa surface par des sources puissantes, dont on retrouve les canaux dans ces immenses cavités qui percent tous les terrains stratifiés; *Mémoire sur les sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris* (Paris, 1843, in-8o), écrit intéressant, dans lequel l'auteur a donné notamment la description de soixante-dix-sept espèces fossiles alors inconnues; *Carte géognostique du nord du bassin de Paris* (Paris, 1843, in-plano). Mais M. Melleville ne s'est point borné à ces travaux purement scientifiques. Il s'est livré à de longues recherches sur l'histoire de son pays natal, et a publié sur ce sujet les ouvrages suivants : *Recherches sur l'étymologie du nom des communes du département de l'Aisne* (1845, in-8o); *Histoire de la ville de Laon* (1846, 2 vol. in-8o, illustrés); *Histoire de la ville et des sires de Coucy* (Laon, 1848, in-8o, avec gravures); *Histoire de la ville de Chauny* (1841, in-8o); *Histoire de la commune du Laonnais* (1853, in-8o); *Notice historique sur le bourg de Sissonnes* (1857, in-8o); *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne* (Laon, 1858, 2 vol. in-8o, avec planches), ouvrage dans lequel M. Melleville a donné l'histoire abrégée de douze cents villes, bourgs, villages et hameaux de ce département, et qui a obtenu une mention honorable de l'Académie des inscriptions; *Histoire de l'affranchissement communal dans les anciens diocèses de Laon, Soissons et Noyon* (1859, in-8o); le *Passage de l'Aisne par Jules César* (1864, in-8o). M. Melleville a rempli ces divers ouvrages de détails intéressants et curieux. On lui doit, en outre, un grand nombre de notices historiques sur divers sujets, insérées dans le *Bulletin de la Société académique de Laon* ou publiées isolément. Nous citerons, entre autres : *Notice historique sur l'ancien diocèse de Laon* (1844, in-8o); *Nouvelles recherches sur Bibrax et Noviodunum* (1845, in-8o), avec un plan du camp de Saint-Thomas; *Notice historique et archéologique sur les églises de Laon* (Laon, 1846, in-8o), avec de nombreuses vignettes sur bois; le *Château de Coucy, description historique et archéologique* (deux éditions, 1848 et 1854, gr. in-8o), avec des vignettes sur bois; *Notice historique sur Quierzy* (trois éditions, 1852, 1855, 1858, in-8o); *Notice historique sur Clacy-en-Laonnois* (Laon, 1853, in-8o); c'est l'histoire des anciens vidames de Laon; *Notice historique sur le canal de Saint-Quentin* (1853, in-8o); c'est l'histoire attachante d'un des plus grands travaux publics conçus au XVIIIe siècle; *Notice historique sur Montaigu-en-Laonnois* (1853, in-8o); *Notice historique sur Neuville-en-Laonnois* (1854, in-8o); *Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy* (1855, in-8o); c'est l'histoire neuve et authentique de la famille des châtelains de Coucy, dont l'importance égala presque celle des sires de Coucy; *Notice historique et généalogique sur la maison de Montchalons* (1857, in-8o); *Notice historique et archéologique sur les seigneurs de Pierrepont et les comtes de Roucy* (in-8o, orné de dessins), etc.

MELLIER s. m. (mèl-li-é). Anat. Troisième estomac des ruminants.

MELLIER (Gérard), magistrat français. V. MESLIER.

MELLIFÈRE adj. (mèl-li-fè-re — du lat. *mel*, *mellis*, miel; *fero*, je porte). Hist. nat. Se dit des insectes qui produisent du miel. ‖ Se dit des plantes qui sécrètent une liqueur sucrée.

— s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des hyménoptères, caractérisée par des mâchoires et des lèvres constituant une sorte de trompe, des pattes postérieures conformées le plus souvent pour la récolte du pollen des fleurs, enfin des ailes étendues pendant le repos : *Pendant leur état de larve, les* MELLIFÈRES *demeurent dans un état d'imperfection remarquable.* (Blanchard.)

— **Encycl.** V. APIAIRE.

MELLIFICATION s. f. (mèl-li-fi-ka-si-on — du lat. *mel*, miel; *facere*, faire). Entom. Élaboration, fabrication du miel par les abeilles.

MELLIFIQUE adj. (mèl-li-fi-ke — du lat. *mel*, miel; *facere*, faire). Entom. Qui fabrique du miel : *Abeilles* MELLIFIQUES.

MELLIFLUE adj. (mèl-li-flû — du lat. *mel*, miel; *fluere*, couler). Qui distille le miel, qui abonde en miel.

— Fig. Doucereux, mignard, fade, en parlant du style, de la parole : *Ces confidences ont été fort abrégées ici; elles auraient voulu tout un livre pour être rendues dans leur abondance* MELLIFLUE. (Balz.)

MELLIFLUITÉ s. f. (mèl-li-flu-i-té — rad. *melliflue*). Fadeur, expression doucereuse dans la parole : *La* MELLIFLUITÉ *d'un discours.*

MELLILITE s. f. (mèl-li-li-te — du lat. *mel*, miel, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Minéral que l'on rencontre au Vésuve et à Capo-di-Bove, près de Rome.

— **Encycl.** La *mellilite* cristallise en cristaux dimétriques qui ont un clivage basique distinct; sa dureté égale 5, sa densité varie de 2,9 à 3,04. Les cristaux sont bruns ou jaunes avec un éclat vitreux. Ils sont tantôt transparents et tantôt opaques. Leur cassure est conchoïdale et présente des inégalités. Elle fond au chalumeau, mais avec difficulté, en un verre noir ou jaunâtre. Avec les flux, elle donne les réactions du fer et de la silice. Les acides la gélatinisent.

Les analyses de la *mellilite* conduisent à la formule

$$(\mathrm{Si}^{IV}\mathrm{Ca}''^{2}\mathrm{O}^{4})^{6}+(\mathrm{Si}^{3}\mathrm{Fe}^{VI2}\mathrm{Al}^{VI2}\mathrm{O}^{12}),$$

qui en fait un orthosilicate.

On a décrit sous les noms de gehlenite, de sommervillite et de humboldtite des minéraux identiques à la *mellilite*.

MELLIN (Gustave-Henri), écrivain suédois, né à Revola (Finlande) en 1803. Il est le fils d'un peintre protestant, qui vint chercher un refuge en Suède lors de l'invasion russe. Privé de bonne heure de ses parents, il fut élevé par un de leurs amis, le poëte Franzen. Un peu plus tard, il embrassa l'état ecclésiastique, dont il remplit les fonctions dans le nord de la Suède, au retour d'un voyage en Allemagne, en Espagne et en Portugal. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages d'imagination, des romans, des poésies, des œuvres historiques et littéraires, dont une grande partie ont été traduits en allemand et sont estimés en Suède pour le style et pour le fond. Nous citerons, parmi les principaux : *Eric XIV et son fils*, poëme (Stockholm, 1828); la *Fleur de Kinekulle*, roman (Stockholm, 1829); le *Mariage de Sivard Kruse* (1830); *Anna Reibnitz* (1831-1833); *Johannes Fjællmann* (1831-1833); *Gustave Brahe* (1832); les *Fleurs d'hiver*, contes (1832-1838); la *Jeune insulaire* (1832); le *Panthéon suédois* (1832-1834); les *Filles d'Askersund* (1832); *Gyrith*, poëme (1833); *Helena Wrede* (1834); *Histoire nationale* (1836-1838); la *Suède en tableaux* (1836-1840); la *Charbonnière* (1837); *Pawo Nissinen* (1837); *Naëma* (1839); *Stockholm et ses environs* (1839), trad. en français (1841); la *Princesse d'Angola* (1839); l'*Esclave*, poëme (1840); les *Demoiselles* (1840); la *Dernière guerre de la Suède* (1840); les *Femmes les plus remarquables de la Suède* (1840); les *Grands hommes de la Suède* (1840-1849); les *Habitants de Kalmar* (1841); l'*Étranger parmi les siens* (1842); *Histoire d'Os-*

car Ier (1844); *Ulla Fersen* (1844); *Histoire de la patrie* (1845); *Nouvelles historiques suédoises* (1846, 4 vol.); la *Vieille comtesse* (1846); la *Guerre de Trente ans* (1847); la *Jeune comtesse* (1847); l'*Etranger à Als* (1847); *Jacob-Casimir de La Gardie* (1849); *Aventures des voyageurs suédois* (1848); *Expédition sur le Grand-Belt* (1849); la *Guerre et les révolutions politiques à notre époque* (1849); *Histoire du Nord scandinave* (1850); *Guide du voyageur suédois* (1850); *Poésies* (1852); la *Vie scandinave en Laponie* (1855), etc.

MELLIN DE SAINT-GELAIS. V. SAINT-GELAIS.

MELLINE s. m. (mèl-li-ne — du lat. *mel*, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MELLINET (François), homme politique et industriel français, né à Nantes en 1738, mort à Paris en 1793. Il s'occupa fort jeune de spéculations commerciales, réussit dans ses entreprises, créa plusieurs établissements manufacturiers et accrut considérablement le commerce de sa ville natale. C'est à lui qu'on doit le desséchement des marécages de la Chezine, où il fit construire un vaste édifice, désigné d'abord sous le nom d'*entrepôt des cafés*, et qui est devenu le centre de tout un quartier. A plusieurs reprises, Mellinet fut délégué par ses concitoyens auprès du pouvoir central ou des états de la province. Partisan des idées de la Révolution, il remplit en 1790 des fonctions municipales, s'attacha à calmer l'irritation populaire, et devint en 1792 membre de la Convention. Dans cette assemblée, il vota pour le bannissement de Louis XVI à la paix, s'attacha au parti des girondins, s'associa avec Fouché, en 1793, pour demander qu'on réprimât, par de promptes et énergiques mesures, l'insurrection royaliste qui venait d'éclater sur la rive gauche de la Loire, et mourut peu après d'une congestion cérébrale.

MELLINET (François-Aimé), officier et littérateur français, fils du précédent, né à Corbeil (Seine-et-Oise) en 1768, mort en 1852. Il suivit la carrière des armes, et il venait d'être nommé lieutenant-colonel pour sa belle conduite au pont de Céret lorsque, son père étant mort (1793), il se démit de son grade et retourna dans sa ville natale. Il y fut pendant deux ans professeur d'histoire à l'école centrale, devint, après le coup d'Etat du 18 brumaire, sous-inspecteur aux revues, fut chargé pendant les Cent-Jours d'organiser la jeune garde en qualité de chef d'état-major, et se signala par sa bravoure à Waterloo. Banni de France, en vertu de l'ordonnance du 17 janvier 1816, il passa en Belgique. En 1819, Mellinet put revenir dans sa ville natale, où il resta jusqu'en 1830. A cette époque, il rentra dans la vie active, organisa une troupe de volontaires pour seconder l'insurrection belge, commanda l'artillerie bruxelloise et liégeoise dans les journées des 23, 24, 25 et 26 septembre 1830, et fit peu après le blocus de Maëstricht. Une collision étant survenue entre la troupe de ligne et les volontaires à Namur, le régent Surlet de Chokier retira son commandement à Mellinet, qui se fixa à Bruxelles, où il devint un des chefs du parti radical. Lorsque éclata la révolution de 1848 à Paris, Mellinet fut du nombre de ceux qui voulurent faire proclamer en Belgique le gouvernement républicain. Compromis dans l'échauffourée dite de *Risquons-tout*, il fut frappé par le jury d'une condamnation sévère et enfermé dans la citadelle d'Anvers. En 1850, le prince Jérôme Bonaparte sollicita sa grâce du roi des Belges; mais l'énergique Mellinet refusa de l'accepter et mourut deux ans après. On a de lui un drame intitulé *Aimar et Azalaïs* (1799); une comédie, le *Mari qui se croit trompé* (1801); des *Fragments à la manière de Sterne* (1799, in-8°); des additions à une édition du *Guide de l'officier en campagne* du général Lacuée (Paris, 1804, 2 vol. in-8°).

MELLINET (Camille), littérateur français, parent du précédent, mort à Nantes en 1843. Il exerça la profession d'imprimeur dans cette ville et publia, entre autres ouvrages : *De la musique à Nantes depuis les temps les plus reculés* (1837, in-8°); la *Commune et la milice de Nantes* (1839-1844, 12 vol. in-8°), son ouvrage le plus important, qui contient d'intéressants détails; des pièces de théâtre, notamment : *Jeune et vieux*, en trois actes (Nantes, 1838); une *Femme artiste*, en trois actes (Nantes, 1839); un *Homme du peuple*, en trois actes (Nantes, 1839); la *Saint-Barthélemy à Nantes*, drame en cinq actes (Nantes, 1849); des *Notices*, des *Mémoires*, insérés dans le recueil de la Société académique de Nantes, etc.

MELLINET (Emile), général français, né à Nantes en 1798. Sous-lieutenant en 1815, il combattit cette même année devant Metz, où il reçut une blessure, fut également blessé au siége de Saint-Sébastien pendant la guerre d'Espagne (1822) et devint chef de bataillon en 1840. Envoyé l'année suivante en Algérie, il se distingua pendant l'expédition du Chéliff (1842), battit, trois ans plus tard, Bou-Maza devant Mostaganem, reçut le grade de colonel en 1846 et fonda peu après la ville de Sidi-bel-Abbès. Après son retour en France (1850), M. Mellinet fut promu général de brigade et attaché à l'armée de Lyon, d'où il passa à la garde impériale dès sa formation. Il prit part à la guerre d'Orient (1855), fut blessé devant Sébastopol à la première attaque de Malakoff (18 juin 1855), et revint en France avec le grade de général de division. A ce titre, il combattit avec la garde impériale pendant la guerre d'Italie et reçut la grand'croix de la Légion d'honneur (1859). En 1863, il reçut le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine, alla siéger au Sénat en 1865 et fut élu cette même année grand maître de la franc-maçonnerie de France, à la place du maréchal Magnan. Au mois d'août 1869, il se démit de son commandement des gardes nationales, qui passa au général d'Autemarre, et, au mois de juin de l'année suivante, il refusa de poser de nouveau sa candidature à la grande maîtrise de la franc-maçonnerie, où il eut pour successeur M. Babaud-Laribière. Depuis lors, il a vécu dans la retraite. Le général Mellinet, grand amateur de musique, s'est montré un zélé propagateur des sociétés chorales. Il a fait don de sa bibliothèque au ministère de la guerre.

MELLING (Antoine-Ignace), peintre allemand, né à Carlsruhe en 1673, mort à Paris en 1831. Après avoir étudié la peinture sous la direction de son oncle Joseph Melling, et les mathématiques, l'architecture, sous son frère, ingénieur en Carinthie, il partit pour l'Italie à dix-neuf ans; puis, poussé par son goût pour les voyages, il visita successivement l'Egypte, Constantinople, l'Asie Mineure, la Crimée. Pendant le long séjour qu'il fit dans la capitale de l'empire ottoman, Melling devint architecte de la sœur de Selim III, la sultane Hadidge (1795), et fut chargé d'élever plusieurs édifices. De retour en Europe, il alla se fixer à Paris, où il publia son *Voyage pittoresque à Constantinople et sur les rives du Bosphore* (1807-1824, in-fol.). Ce bel ouvrage, dont le texte est de Lacretelle, lui valut le titre de peintre paysagiste de l'impératrice Joséphine, et des *Paysages*, qu'il exposa au Louvre, lui firent décerner une médaille d'or. En même temps, il fut attaché, comme peintre dessinateur, au ministère des affaires étrangères, titre qu'il conserva sous la Restauration, et auquel il joignit celui de peintre paysagiste de la chambre et du cabinet du roi. Melling, outre l'ouvrage précité, a publié : *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et dans les départements adjacents*, avec texte de Cervini (in-fol. oblong). Parmi ses tableaux, on cite les *Vues des châteaux de Warwick, de Gosfiste, de Harwel*, en Angleterre; une *Vue du château et du jardin des Tuileries*, à l'aquarelle; l'*Entrée de Louis XVIII dans Paris;* la *Distribution des drapeaux de la garde nationale*, etc.

MELLINGEN, village du canton d'Argovie, célèbre par une bataille livrée le 3 juin 1654 entre les paysans et l'armée des gouvernants suisses. Les paysans de la Suisse centrale, notamment des cantons de Berne, Lucerne et Soleure, revendiquaient l'extension de leurs droits politiques et l'égalité entre les villes et les campagnes. Sous les ordres de Leuenberg et de Schybi, ils attaquèrent, à Mellingen, le général zurichois Werdmuller. Inférieurs en nombre, les montagnards étaient mal armés et sans artillerie. Ecrasés par les canons de Werdmuller, ils repoussèrent les charges de la cavalerie fédérale, mais furent obligés de se rendre. Ceux qui persistèrent furent décimés cinq jours après à Herzogenbuchsee. Leuenberg, Schybi, Zeltner et d'autres chefs montagnards périrent sur l'échafaud en montrant un grand courage.

MELLINI (Jean-Baptiste), cardinal italien, né à Rome en 1405, mort dans la même ville en 1478. Chanoine de Saint-Jean de Latran dès l'âge de sept ans, il devint par la suite évêque d'Urbin, cardinal (1467) et légat à Milan. C'était un homme fort instruit, qui soutint avec beaucoup de fermeté les priviléges de l'église de Latran auprès du pape Eugène IV. — Un autre cardinal italien du même nom, Savo MELLINI, né en 1601, mort à Rome en 1701, fut nonce en Espagne et publia, sous le titre de *Autoritas infallibilis et summa cathedra S. Petri* (Salamanque, 1683, in-fol.), un ouvrage dans lequel il s'attacha à réfuter Bossuet au sujet de la déclaration des droits de l'Eglise gallicane.

MELLINI (Dominique), littérateur italien, né à Florence vers 1540, mort vers 1610. Il assista au concile de Trente, en qualité de secrétaire de Jean Strozzi (1562), puis fut gouverneur de Pierre de Médicis. Nous citerons parmi ses écrits : *Visione dimonstrative della malvagita del carnale amore* (1566), traité de morale; *In veteres quosdam scriptores christiani nominis obtrectatores libri IV* (1577, in-fol.), recueil rare et estimé des écrits anciens publiés contre le christianisme; *Trattato dell' origine, fati, costumi a lodi di Matilda, la gran contessa d'Italia* (1589, in-4°); *Parva quædam opuscula* (1609), etc.

MELLINI (Joseph-Zama), érudit italien, né à Bologne en 1788, mort en 1838. Il professa la théologie dans sa ville natale, où il reçut un canonicat. Ses principaux ouvrages sont : *Lexicon peripateticum* (Bologne, 1816, in-4°); *Compendio della dottrina cristiana* (Bologne, 1829); *Institutiones biblicæ* (Bologne, 1832); *Pensieri e difesa della religione* (Venise, 1838).

MELLIPÈDE adj. (mèl-li-pè-de — du lat. *mel*, miel; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds d'un jaune de miel.

MELLIQUE adj. (mèl-li-ke — du lat. *mel*, miel). Chim. Se dit d'un acide extrait du miel : *Acide* MELLIQUE.

MELLISUGE adj. (mèl-li-su-je — du lat. *mel*, miel; *sugo*, je suce). Zool. Qui suce le miel contenu dans les fleurs.

— s. m. Genre de passereaux.

MELLISUGINÉ, ÉE adj. (mèl-li-su-ji-né — rad. *mellisuge*). Ornith. Qui ressemble à un mellisuge.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, ayant pour type le genre mellisuge.

— **Encycl.** Cette famille est composée des trois genres mellisuge, saphir, jacobine. Le premier se distingue par un bec de longueur variable, mais parfois presque aussi long que le corps tout entier, étroit, mince, ayant le sommet de la mandibule supérieure très-arrondi jusqu'à la pointe, qui est aiguë, à bords mandibulaires légèrement dilatés vers la commissure. Les tarses sont très-courts, minces et le plus souvent emplumés; les doigts sont longs et grêles; les latéraux, surtout l'externe, sont unis à la base. Le pouce est long, mince; les ongles sont recourbés. Ce genre renferme cent huit espèces. Nous citerons seulement le mellisuge de Popelaire. Son bec est assez court, droit et légèrement renflé vers la pointe. Le sommet de la tête est garni d'une huppe, du centre de laquelle partent deux pennes filiformes droites, de $0^m,023$ de longueur. La queue est large, très-longue et profondément fourchue. Les rectrices sont un peu recourbées en dehors. L'extérieure, sur chaque côté, est filiforme à l'extrémité, mais assez large à la base. Les rectrices intermédiaires, également larges à la base, sont terminées en pointe. Les deux pennes du milieu sont très-courtes et atteignent à peine le quart de la longueur des extérieures. Le devant et le dessus de la tête, la gorge et le devant du cou sont recouverts de petites plumes écailleuses formant une sorte de masque d'un vert d'émeraude qui brille d'un éclat très-vif. La huppe est de la même couleur, à l'exception pourtant des deux longues pennes filiformes dont nous avons parlé, qui sont noires. La nuque, les côtés de la tête derrière les yeux, les côtés et la partie postérieure du cou, le dos et les flancs sont d'un vert doré très-foncé. Le croupion est traversé par une bande blanche. Le haut de la poitrine est d'un noir verdâtre velouté. Le bas de cette dernière partie est brun, ainsi que le ventre. La région anale est blanche. Les couvertures inférieures de la queue sont d'un vert doré et bordé de blanchâtre. Le dessus de la queue est noir, avec des reflets bleu d'acier bruni, excepté l'extrémité de chaque penne latérale, qui est brune. Le dessous de la queue est d'un beau bleu d'acier bruni très-vif. Les ailes sont d'un brun pourpré. La longueur totale est d'environ $0^m,11$. Ce mellisuge a été trouvé au Pérou par M. le baron Popelaire de Terloo, qui lui a donné son nom spécifique.

Le genre saphir est caractérisé par un bec parfois recourbé, tantôt en bas, tantôt en haut, mais le plus souvent droit, à arête arrondie jusqu'à la pointe qui est aiguë, à bords mandibulaires légèrement dilatés. Les tarses, courts et minces, sont souvent recouverts de longues plumes ébouriffées et duveteuses formant manchettes. On compte cinquante et une espèces, parmi lesquelles nous ne citerons que le saphir de Félicie. C'est un oiseau-mouche de petite taille, qui habite les environs de Guayaquil sur l'océan Pacifique. Son nom rappelle celui d'une femme distinguée, Mme Félicie Abeillé, dont le mari possède une magnifique collection d'oiseaux rares et précieux. Ce saphir est remarquable par sa vive coloration. Son bec, assez petit, est droit, noir en dessus et blanc en dessous. Le dessus de la tête et du cou, le corps et les ailes sont d'un vert doré sans pareil. Une plaque d'un vert d'émeraude, à reflets chatoyants, couvre le devant du cou depuis le menton. Le ventre, les flancs et le thorax sont d'un bleu d'azur métallique. La région anale est recouverte d'un duvet blanc. Les couvertures inférieures de la queue sont d'un noir soyeux. La queue, de grandeur moyenne, est d'un bleu d'acier intense. Les ailes sont d'un brun pourpré.

Le genre jacobine a le bec assez long, droit, épais, à arête un peu saillante vers la base, à côtés très-comprimés, dans le dernier tiers de sa longueur, vers la pointe. On ne cite que six espèces, dont les plus remarquables sont l'oiseau-mouche à oreilles d'azur et la jacobine de Pouchet. Cette dernière, qui habite Cayenne, a le plumage d'un vert doré sur le corps et gris blanc en dessus. On remarque une moustache bleu d'acier bordée d'une autre moustache vert émeraude.

MELLITATE s. m. (mèl-li-ta-te — rad. *mellitique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide mellitique avec une base. ‖ On dit aussi MELLATE.

MELLITE adj. (mèl-li-te — du lat. *mel*, miel). Entom. Qui produit du miel : *Abeille* MELLITE.

— s. m. Pharm. Sirop préparé avec du miel.

— Minér. Mellate d'alumine hydraté, qui n'a été trouvé, jusqu'à présent, qu'à Artern, en Thuringe, où il est adhérent à du bois bitumineux.

— **Encycl.** Pharm. On donne le nom de *mellite* à différentes préparations pharmaceutiques présentant les caractères physiques d'un sirop. On les prépare avec le miel, l'eau simple, différentes infusions ou décoctions et les sucs des plantes. On mélange les liqueurs au miel et l'on évapore en consistance de sirop. Il est de la plus haute importance d'obtenir ces liqueurs très-concentrées à cause de la profonde altérabilité qu'éprouve le miel par une cuisson prolongée. Il résulte des travaux de M. Deschamps d'Avallon qu'il faut pour 1,000 parties de miel 240 parties de liqueur aqueuse et 290 de liqueur acide devant servir à la préparation du *mellite*. Le nombre des *mellites* employés aujourd'hui est très-restreint.

Le *mellite* simple ou sirop de miel se prépare avec 3 parties de miel et 1 partie d'eau. On porte à l'ébullition, on écume et l'on fait cuire en consistance de sirop. Il est employé pour édulcorer les tisanes, à la dose de 60 grammes par litre.

Le *mellite* mercurial ou miel mercurial s'obtient en faisant un sirop avec 1,000 parties de miel, 100 parties d'extrait de suc dépuré de mercuriale, et eau en quantité suffisante. On l'emploie en lavement, comme purgatif, à la dose de 30 à 100 grammes.

MELLITIQUE adj. (mèl-li-ti-ke — rad. *mellite*). Chim. Se dit d'un acide extrait de la mellite : *Acide* MELLITIQUE.

— **Encycl.** Pour préparer l'acide *mellitique*, on fait bouillir de la mellite en poudre avec du carbonate d'ammonium jusqu'à expulsion complète de l'excès de ce sel, on ajoute de l'ammoniaque pour précipiter l'alumine, et on laisse cristalliser le mellitate d'ammonium. Quand ce sel est suffisamment purifié, on le précipite par l'acétate de plomb ou par l'azotate d'argent, et l'on décompose le précipité par l'acide sulfurique, après l'avoir bien lavé et l'avoir mis en suspension dans l'eau. On filtre enfin et l'on évapore. Comme le précipité plombique entraîne toujours un peu d'ammoniaque, l'acide obtenu renferme un peu de sel ammonique. On le reprécipite, et l'on décompose de nouveau le précipité après l'avoir bien lavé, et l'on répète une troisième fois cette opération. On peut aussi faire bouillir le sel ammonique avec de l'eau de baryte jusqu'à expulsion complète de l'ammoniaque, et décomposer le sel barytique par l'acide sulfurique étendu; par filtration et évaporation convenable, on obtient ainsi un liquide qui fournit des cristaux d'acide *mellitique*. Ces cristaux doivent être débarrassés, par une seconde cristallisation, de l'acide sulfurique qui y adhère.

Les liqueurs mères colorées, qui ont donné des cristaux de mellitate d'ammonium, renferment encore de l'acide *mellitique*. Pour en extraire cet acide, on y ajoute du chlorure de baryum, puis de l'ammoniaque. Dans ces conditions, il se forme un précipité de mellitate de baryum, que l'on transforme en sel ammonique en le faisant bouillir avec du carbonate d'ammonium, et l'on achève comme précédemment. On peut aussi précipiter les liqueurs colorées par le sulfate de cuivre et transformer le mellitate de cuivre en mellitate ammonique au moyen du sulfhydrate d'ammonium. Le sel de cuivre doit être, au préalable, purifié par plusieurs cristallisations.

— PROPRIÉTÉS. L'acide *mellitique*, tel qu'on l'obtient par évaporation, est une poussière blanche qui possède à peine une apparence cristalline. Lorsqu'on abandonne sa solution alcoolique à l'évaporation spontanée, on l'obtient sous forme de petites aiguilles soyeuses, qui s'unissent en groupes étoilés. L'alcool et l'éther le dissolvent facilement. Il fond lorsqu'on le chauffe, présente une réaction fortement acide et ne s'altère pas à l'air. L'acide cristallisé ne perd pas d'eau à 100°. A une température plus élevée, il s'altère en partie et en partie se sublime inaltéré. Le produit de l'altération de l'acide *mellitique* a été décrit par Erdmann sous le nom d'acide pyromellitique. Erdmann a proposé pour ce nouvel acide la formule C^5HO^3 qui est tout à fait improbable.

— *Mellitates.* D'après la nouvelle formule de l'acide *mellitique*, $C^{12}H^6O^{12}$, cet acide est hexabasique, tandis que jadis on le considérait comme bibasique en lui attribuant la formule $C^4H^2O^4$. Toutefois, on ne connaît jusqu'à ce jour que deux classes de mellitates : les mellitates neutres $C^{12}M'^6O^{12}$ et les mellitates acides $C^{12}H^3M'^3O^{12}$. La chaleur décompose ces sels en donnant de grandes quantités de charbon et de petites quantités de produits hydrogénés; distillés lentement avec de l'acide sulfurique, ils donnent de l'acide pyromellitique, de l'oxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et, à la fin de l'opération, de l'anhydride sulfureux. Les mellitates alcalins sont facilement solubles dans l'eau. Les sels de zinc et de manganèse s'y dissolvent peu à froid, mieux à chaud. Les autres sont peu solubles ou insolubles dans l'eau.

— *Constitution de l'acide mellitique.* Il résulte d'un travail de M. Scheibler que l'acide *mellitique* est hexabasique et possède la composition d'une benzine dans laquelle 6 atomes d'hydrogène seraient remplacés par du carboxyle CO^2H. On aurait ainsi pour la formule de cet acide $C^6(CO^2H)^6 = C^{12}H^6O^{12}$, formule triple de celle que l'on admettait jadis ($C^4H^2O^4$). Cette vue théorique de M. Scheibler a été vérifiée par M. Bäyer. Lorsqu'on chauffe de l'acide *mellitique* avec de la chaux, il se dédouble entièrement en acide carbonique et benzine. Mais on réussit aussi à enlever successivement les six molécules d'anhydride carbonique. En effet, lorsqu'on met l'acide *mellitique* en contact avec de l'amalgame de sodium, il fixe H^6 et se convertit en un acide hexabasique

$$C^6H^6(CO^2H)^6 = C^{12}H^{12}O^{12}.$$

Ce nouvel acide, chauffé avec de l'acide sulfurique, se convertit en un acide aromatique tétrabasique $C^6H^2(CO^2H)^4$. A celui-ci, on peut de nouveau fixer H^4. A son tour, l'acide formé perd de l'acide carbonique lorsqu'on le chauffe avec de l'acide sulfurique, et, comme dernier terme, on obtient de l'acide benzoïque. Ces acides appartiennent aux deux séries suivantes, dans lesquelles les termes déjà connus sont marqués d'un astérisque :

$$C^6(CO^2H)^* — C^6H(CO^2H)^5.$$

Acide mellitique.

$$C^6H^6(CO^2H)^{6*}.$$

$$C^6H^2(CO^2H)^{*4} — C^6H^3(CO^2H)^3.$$

$$C^6H^6(CO^2H)^4.$$

$$C^6H^4(CO^2H)^2 — C^6H^5(CO^2H)^*.$$

Acide benzoïque.

$$C^6H^6(CO^2H)^2.$$

Il est probable qu'on réussira à préparer les autres termes au moyen de l'acide *mellitique*.

— *Amides mellitiques*. On conçoit que l'on puisse obtenir six amides différentes, dont une neutre et cinq acides, en substituant AzH^2 à OH dans le carboxyle que l'acide *mellitique* renferme, nombres auxquels il faudrait ajouter les amides provenant de la décomposition des produits précédents. Jusqu'ici on ne connaît que deux de ces corps, l'acide embroïque $C^{12}H^4Az^2O^8$, qui dérive du mellitate diammonique $C^{12}H^4(AzH^4)^2O^{12}$, par soustraction de $4H^2O$, et qui est une véritable imide. La formule de ce corps peut s'écrire

$$C^6(CO^2H)^4(CAz)(CAz).$$

On connaît aussi la paramide ou imide dérivée du mellitate triammonique

$$C^{12}H^3(AzH^4)^3O^{12}$$

par soustraction, non plus de quatre, mais de six molécules d'eau. Les véritables amides et acides amidés de l'acide *mellitique* ne sont pas connus. L'acide embroïque a été déjà décrit. La paramide le sera en son lieu et place.

— *Anhydride mellitique*. Telle est probablement la composition d'une substance blanche, insoluble dans l'eau et les alcalis, que l'on obtient en chauffant le chlorure de mellityle avec l'acide *mellitique* et en reprenant le produit par l'eau.

— *Chlorure de mellityle*

$$C^{12}O^6,Cl^6 = C^6(COCl)^6.$$

Il se produit par l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide *mellitique*. C'est un corps solide cristallin, non volatil, que l'on transforme en acide *mellitique*. Les alcools le convertissent en éthers *mellitiques*, et l'acide *mellitique*, sous son influence, donne de l'anhydride *mellitique*.

— *Ethers mellitiques*. On ne connaît jusqu'à ce jour que deux éthers *mellitiques*, l'éther triéthylique $C^{12}H^3(C^2H^5)^3O^{12}$ et l'éther neutre $C^{12}(C^2H^5)^6O^{12}$. Le premier de ces corps est un acide tribasique, le second est neutre. On obtient le premier en saturant l'alcool d'acide *mellitique*, ajoutant de l'acide sulfurique et achevant l'opération comme s'il s'agissait d'obtenir de l'acide sulfovinique. Son sel barytique se décompose en partie à 100° et ne précipite aucune solution métallique. Quant à l'éther neutre, on le prépare en faisant agir l'iodure d'éthyle (auquel on peut substituer les iodures de méthyle ou d'amyle pour avoir des éthers méthyliques ou amyliques) sur le mellitate d'argent, ou encore par l'action du chlorure de mellityle sur les alcools. Suivant Zimprecht et Scheibler, le mellitate neutre d'éthyle donne par l'ammoniaque aqueuse un précipité blanc immédiat de vraie mellitamide $C^{12}O^6,6AzH^2$, et les solutions évaporées fourniraient des cristaux de mellitamate ammonique $C^{12}O^6(AzH^2)^3(OAzH^4)^3$.

MELLITOME s. m. (mèl-li-to-me — du lat. *mel*, miel, et du gr. *tomê*, section). Econ. rur. Outil dont se sert l'apiculteur pour le transvasement d'un essaim d'abeilles.

— **Encycl.** Le *mellitome* ou cératome est une tige de fer de 0m,66 de longueur et 0m,008 à 0m,009 de grosseur, dont chacune des extrémités est recourbée à angle droit, pour former une lame de 0m,03 à 0m,04 de longueur sur 0m,009 de largeur, tranchante des deux côtés, lesquels sont disposés horizontalement à l'une de ces lames et verticalement à l'autre. Une des extrémités de cet outil est taillée carrément pour servir de repoussoir ou de marteau, tandis que l'une des lames sert de crochet pour attirer les cadres de la ruche à transvaser.

MELLITURGE s. m. (mèl-li-tur-je — du lat. *mel*, *mellis*, miel, et du gr. *ergon*, ouvrage). Entom. Genre d'insectes, de la tribu des apiens, ordre des hyménoptères, caractérisé par des antennes courtes et renflées en massue.

MELLIVORE adj. (mèl-li-vo-re — du lat. *mel*, miel; *voro*, je dévore). Entom. Qui mange du miel, qui vit de miel.

MELLO, village et commune de France (Oise), canton de Creil, arrond. et à 18 kilom. de Senlis; 561 hab. Fabrique de calicots, filature de laine; fabriques de limes. Mello possède une église intéressante et un beau château. L'église, classée parmi les monuments historiques, date en partie du XIe siècle et renferme des bas-reliefs de la Renaissance. Le château, édifice à tours et à tourelles dans le style du moyen âge féodal, fut construit dans une situation très-pittoresque vers l'an 800. Il subit, en 1400 puis en 1480, plusieurs modifications et réparations. A cette dernière date, il appartenait à Louise de Nesle, qui, plus tard, le reconstruisit en partie. Enfin, en 1770, il fut réparé de nouveau, et, en 1800, on démolit deux grosses tours qui flanquaient la porte d'entrée. Aujourd'hui, le château, qui n'est distant de celui de Mouchy que de 4 kilomètres, est une résidence des plus aristocratiques. « De l'édifice primitif, dit la *France monumentale*, il ne subsiste plus que deux tours, le dessous de la grande salle et un souterrain dans lequel il y a un puits. Ce qui reste des constructions de Louise de Nesle ne consiste qu'en une petite tour renfermant une chapelle gothique et quatre tourelles. » De magnifiques jardins sont attenants au château de Mello; l'eau de la vallée est conduite sur le plateau à l'aide d'une machine hydraulique, à une hauteur de 66 mètres. Le château renferme une collection fort intéressante d'antiquités et de curiosités de toutes les époques, réunies par le baron Seillière.

Mello était, dès le VIIIe siècle, le siége d'une seigneurie dont étaient titulaires les Dreux de Mello qui, en 800 environ, y commencèrent la construction du château actuel. Quatre siècles plus tard, Mello fut érigé en ville, baronnie et châtellenie, et ses habitants furent déclarés francs de toute taille. Cette immunité lui permit de se fortifier d'une solide enceinte de murailles percée çà et là de portes massives, auxquelles donnaient accès des ponts-levis. Depuis longtemps, Mello a cessé de jouer le rôle militaire que lui attribuent fréquemment les chroniqueurs du moyen âge. On chercherait vainement aujourd'hui trace de ses anciens remparts : ce n'est plus qu'un modeste bourg, propre et bien bâti, où l'on distingue seulement quelques intéressantes maisons du XVIe siècle.

MELLO, bourg de Portugal, à 26 kilom. N.-O. de Guarda; 800 hab. C'est de ce bourg qu'une des branches de la maison de Bragance tire son nom.

MELLO (DREUX DE), connétable de France, né en 1130, mort en 1218. Il se signala par sa bravoure sous Louis le Jeune, puis sous Philippe-Auguste, qu'il accompagna en Palestine (1190), et reçut, trois ans plus tard, le titre de connétable, après la mort de Raoul de Clermont. Le roi lui fit don du château de Loches et de Château-sur-Indre, qu'il avait repris aux Anglais.

MELLO (Guillaume DE), écrivain ascétique français, né à Nantes. Il vivait au XVIIe siècle, devint chanoine dans sa ville natale et publia, sous le voile de l'anonyme, un certain nombre d'ouvrages de piété, entre autres : les *Divines opérations de Jésus-Christ* (Paris, 1673) et le *Prédicateur évangélique* (Paris, 1685).

MELLO (Francisco-Manoel DE), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1611, mort dans la même ville en 1665. Après avoir servi avec distinction dans les Pays-Bas et obtenu le grade de mestre de camp dans l'armée espagnole, il revint en Portugal (1640), fut arrêté sous la fausse inculpation de meurtre et emprisonné pendant neuf ans dans le fort de Tores-Velhas sans avoir été mis en jugement. Son innocence ayant été enfin reconnue, il recouvra la liberté, se rendit au Brésil, puis revint mourir dans sa patrie. Mello était un ami de Quevedo, qu'il prit fréquemment pour modèle. Il a laissé en espagnol et en portugais, en vers et en prose, un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Doze sonetos a morte de D. Ignez de Castro* (Lisbonne, 1628); *Historia de los movimientos y separacion cataluna* (1645), le meilleur de ses ouvrages; *Las tres musas del Melodino* (Lisbonne, 1649); *Epanaphoras de varia historia portugueza* (Lisbonne, 1660, in-4°); *La carta de guia de casados*, livre de morale plein d'enjouement, etc.

MELLO (don José-Maria DE), évêque de l'Algarve, dernier grand inquisiteur de Portugal, mort vers 1817. Il fut confesseur de la reine Marie, sur laquelle il exerça une influence désastreuse pour les affaires de l'Etat, reçut l'ordre de ne plus paraître à la cour à la mort de cette princesse, présenta, en 1808, ses hommages à Napoléon, qui l'accabla de railleries, résida à Bordeaux jusqu'en 1814, et vint mourir dans sa patrie.

MELLO (Pedro DE), diplomate et homme d'Etat portugais, né à Lisbonne vers 1760, mort en 1830. Il parvint aux plus hautes charges de la magistrature, fut nommé secrétaire des finances pendant l'occupation française, tomba en disgrâce après le retour de Jean VI; mais, au bout de peu de temps, il fut appelé au poste d'ambassadeur à Rome, puis se rendit, au même titre, à Paris en 1825. Rappelé, en 1827, à Lisbonne pour y prendre le portefeuille de la justice, Mello dut se démettre de ses fonctions au bout de quelques mois et reçut alors le titre de conseiller d'Etat. Son attachement à la constitution donnée par dom Pedro et son antipathie déclarée pour dom Miguel amenèrent son arrestation. Ce dernier prince le fit emprisonner à la tour de Saint-Julien, où il termina sa vie.

MELLO, duc DE CADAVAL, homme d'Etat portugais. V. CADAVAL.

MELLO DE CASTRO (Julio DE), littérateur portugais, né à Goa en 1658, mort à Lisbonne en 1721. Il était fils d'un vice-roi des Indes. Après avoir servi pendant quelque temps en Asie, il revint en Europe, visita l'Italie et se fixa à Lisbonne, où il s'adonna entièrement à la culture des lettres. Mello de Castro fit partie de plusieurs sociétés littéraires, notamment de l'Académie portugaise et de l'Académie royale d'histoire (1720), et fut chargé par le roi Jean V de recueillir les documents relatifs aux règnes de Sanche Ier et d'Alphonse II. Peu de temps avant de mourir, le naufrage d'un bâtiment qui portait presque toute sa fortune le réduisit à un état voisin de la misère. Mello écrivait avec une remarquable facilité en prose et en vers. Outre des *Odes*, qui eurent beaucoup de succès, et un poëme en 2,000 strophes sur la vie de la Vierge, on a de lui : *Historia da vida de Diniz de Mello* (1721); *Problema sobre os effeitos do amor e do odio* (1752, in-4°); *Vida de Luiz de Conte*, etc.

MELLO E CASTRO (dom Joao DE ALMEÏDA DE), comte DAS GALVAS, diplomate portugais, né à Lisbonne en 1767, mort à Rio-Janeiro en 1814. Il fut successivement ministre du Portugal à La Haye, à Rome, à Londres, ministre des affaires étrangères et de la guerre en 1797, dans le cabinet présidé par de Pinto, et reçut le titre de comte. Son attachement à la politique anglaise amena sa chute. Sur la demande impérieuse du général Lannes, ambassadeur de la France, il déposa son portefeuille; mais, en 1807, il fit de nouveau partie du conseil, fut de ceux qui demandèrent au roi de défendre l'indépendance du Portugal contre Napoléon, ne vit pas son opinion adoptée, et suivit au Brésil Jean VI, qui lui confia le portefeuille de la guerre et des affaires étrangères.

MELLO FRANCO (Francisco DE), médecin brésilien, né à Piracatu (province de Minas) en 1757, mort en 1823. Sa famille l'envoya étudier la médecine à Coïmbre, où quelques piquantes railleries contre de puissants personnages le firent jeter dans les prisons du saint office. Rendu à la liberté au bout de quatre ans, il alla exercer la médecine à Lisbonne, y acquit une grande réputation comme praticien et fut nommé, en 1817, médecin de la princesse Léopoldine, qui allait devenir impératrice du Brésil et qu'il accompagna dans ce pays. Outre le *Royaume de la stupidité*, satire violente contre les professeurs de Coïmbre et les inquisiteurs, et quelques poésies, on a de lui en portugais : *Traité de l'éducation physique des enfants* (Lisbonne, 1790, in-4°), ouvrage fort estimé; *Traité d'éducation physique à l'usage des Portugais* (Lisbonne, 1791, in-4°); *Essai sur les fièvres de Rio-de-Janeiro* (Lisbonne, 1829, 2e édit.); des *Eléments d'hygiène*, souvent réédités.

MELLO FREIRE DOS REIS (Paschoal-Joze DE), célèbre jurisconsulte portugais, né à Anciao en 1736, mort à Lisbonne en 1798. Reçu, à vingt ans, docteur en droit à l'université de Coïmbre, il fit preuve, dès cette époque, d'autant de science que de talent, fut appelé, en 1772, à occuper une chaire de droit à cette université, puis devint grand prieur de Crato et membre de l'Académie des sciences de Lisbonne. Mello Freire a acquis une grande et légitime réputation par ses recherches sur l'histoire du droit civil et a puissamment contribué à substituer, dans sa patrie, une législation nationale au droit romain et aux coutumes particulières. Chargé, en 1783, de reviser les lois du royaume, ce ne fut que quarante ans plus tard que ses vues libérales triomphèrent de la routine, et que le *Code pénal* rédigé par lui put être publié. On a de lui plusieurs remarquables ouvrages : *Historiæ juris lusitani liber singularis*, traité dans lequel il expose d'une manière aussi savante que lumineuse toutes les vicissitudes de la législation qui a régi le Portugal pendant vingt siècles et où il donne, sur chaque jurisconsulte, en forme de note biographique, des jugements concis, mais fortement exprimés; *Institutiones juris civilis lusitani liber quatuor; Juris civilis lusitani liber singularis*, ouvrage dans lequel il se montre penseur profond et qu'on peut placer, à beaucoup d'égards, auprès de ceux des Montesquieu, des Beccaria, des Filangieri, des Blackstone sur la même matière. Ces divers ouvrages, écrits en un style net et concis, ont été plusieurs fois réimprimés; la meilleure édition est celle de Coïmbre (1815). On lui doit, en outre, des dissertations et des mémoires en portugais.

MELLO-MORAES (Alexandre-Joseph DE), médecin et écrivain brésilien, né à Alagoas (Brésil) en 1816. Il appartient à une famille d'origine portugaise qui s'était fixée au Brésil au XVIe siècle. Dès l'âge de dix-sept ans, il fut attaché, comme professeur de rhétorique, au collége de Bahia, où il avait été élevé, et qu'il quitta bientôt pour étudier la médecine. En 1840, il se fit recevoir docteur, et, tout en se livrant à la pratique de son art, il fonda successivement deux journaux politiques, le *Carreio mercantil* (1843) et le *Mercantil de Bahia* (1845). M. Mello-Moraes est devenu un chaud partisan de la médecine homœopathique, qu'il s'est attaché à propager dans son pays, et un des dignitaires de la franc-maçonnerie brésilienne. Il a été nommé en 1869 membre de la Chambre des députés de Rio-de-Janeiro. Ce savant a formé une précieuse collection de manuscrits brésiliens et portugais. On lui doit des ouvrages estimés : *Considérations sur l'homme, ses passions, ses affections, etc.* (1840, in-4°); le *Médecin du pauvre* (1850 et suiv., in-8°); *Répertoire du médecin homœopathe* (1855, in-8°); *Matière médicale* ou *Pathogénésie homœopathique* (1855, in-8°); *Eléments de littérature* (1856-1861, 2 vol. in-8°); *Doctrine sociale* (1857, in-8°); *Chorographie historique, chronologique, généalogique, politique et nobiliaire du Brésil* (1858-1863, 5 vol. in-8°); *Guide pratique de médecine homœopathique pour l'usage du pauvre* (1860, in-8°); le *Brésil historique* (1864, in-8°); *Physiologie des passions et affections* (1868, 2e édit., 3 vol. in-8°), etc.

MELLOBAUDÈS ou **MALLOBAUDES**, le plus ancien chef des Francs qui soit nommé dans l'histoire. Il était tribun militaire sous les empereurs Constance, Julien, Jovien et Valentinien. Il remporta, en 378, une grande victoire sur les Allemands qui avaient envahi les Etats de Gratien.

MELLOIS, OISE s. et adj. (mèl-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de Melle; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MELLOIS. *La population* MELLOISE.

MELLON s. m. (mèl-lon). Chim. Corps que l'on obtient en faisant agir à chaud le chlore sec sur le sulfocyanure de potassium. ‖ On dit aussi MELLONE.

— **Encycl.** Le *mellon* C^6Az^4 est un dérivé du sulfocyanure de potassium. C'est une substance jaune, pulvérulente, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les acides affaiblis, et décomposable par la chaleur. Elle est décomposée aussi par le potassium; dans cette réaction, il y a dégagement d'ammoniaque et formation d'un corps particulier, appelé mellonure de potassium

$$C^{12}Az^9H^3 + K^2 = 2(K,C^6Az^4) + AzH^3.$$

Avec la potasse, le *mellon* donne naissance à de l'ammoniaque et à du cyanate de potasse $C^6Az^4 + 3(KO,HO) = AzH^3 + 3(KO,C^2AzO)$. Le *mellon* se prépare en distillant le sulfocyanure de potassium dans un courant de chlore; on peut l'obtenir encore en décomposant le mellonure de mercure par la chaleur.

MELLONHYDRIQUE adj. (mèl-lo-ni-dri-ke — de *mellon*, et du gr. *hudor*, eau). Chim. Se dit d'un acide pulvérulent blanc, insoluble dans l'alcool et l'éther, très-peu soluble dans l'eau, que l'on obtient en traitant le mellonure de potassium par les acides azotique ou chlorhydrique, et qui a pour formule C^6Az^4H.

MELLONI (Macédoine), célèbre physicien italien, né à Parme en 1801, mort à Naples en 1853. Il était, depuis 1824, professeur de physique dans sa ville natale lorsque, à la suite des événements politiques de 1831, il se vit contraint de s'expatrier. Il se rendit alors en France, fut pendant quelque temps professeur à Dôle, passa de là à Genève, où ses études l'amenèrent à ses belles découvertes sur le calorique rayonnant, puis se rendit à Paris pour y faire connaître le résultat de ses travaux. Une série de mémoires qu'il publia furent, de la part de Biot, l'objet d'un rapport flatteur, et lui firent décerner par la Société royale de Londres la grande médaille de Rumford. Quelque temps après, grâce à Arago et à de Humboldt, qui intervinrent en sa faveur auprès du prince de Metternich, Melloni pût retourner en Italie, devint en 1839 professeur de physique au bureau de météorologie de Naples et fut nommé directeur du Conservatoire des arts et métiers de cette ville, place qu'il conserva jusqu'en 1848. Il vivait dans la retraite à Portici, lorsqu'il fut emporté par une attaque de choléra.

Melloni a créé presque à lui seul une nouvelle branche de la physique, et l'une des plus intéressantes. C'est à lui que l'on doit la connaissance des principales lois de la chaleur rayonnante, qu'il a expérimentées à l'aide de son *thermo-multiplicateur*. Cet appareil se compose essentiellement de la pile thermo-électrique de Nobili, à laquelle Melloni a eu l'idée de joindre un galvanomètre. Les premières piles thermo-électriques construites par Œrsted et Fourier étaient formées de petits barreaux alternés de bismuth et d'antimoine, soudés à la suite les uns des autres, en ligne droite ou en cercle. On y déterminait la naissance du courant en maintenant à une basse température les soudures de rangs pairs, par exemple, et échauffant les autres. M. Nobili a rendu la pile thermo-électrique à la fois plus puissante et plus commode en lui donnant une disposition plus heureuse, qui a permis d'en multiplier les éléments : il replie, parallèlement à leurs soudures, les barreaux consécutifs de bismuth et d'antimoine, de manière à former des plaques carrées contenant le même nombre de couples; puis il soude ces plaques les unes sur les autres, par leurs bords contraires, c'est-à-dire bismuth avec antimoine, de manière à en former un cube. Chaque barreau, bien entendu, reste séparé de ses deux voisins par un petit intervalle vide, et de même les plaques consécutives, disposées parallèlement, ne se touchent que par les bords par lesquels on les a soudées. On isole en outre tous les couples les uns des autres, ainsi que toutes les plaques, au moyen de bandes et de feuilles de papier enduit de vernis. Dans cette ingénieuse disposition, toutes les soudures de rangs pairs forment une des faces du cube, et les autres la face opposée; la mise en action de la pile est ainsi rendue très-simple et très-commode. Le premier antimoine, qui forme le pôle positif, et le dernier bismuth, qui est le pôle négatif, portent des tiges de cuivre, que l'on peut réunir par un fil métallique pour fermer le circuit.

C'est à cette pile de Nobili que Melloni a ajouté un galvanomètre très-sensible, gradué de manière à pouvoir donner la mesure de l'énergie variable du courant. L'appareil est tellement sensible, que la chaleur de la main, à un mètre de distance, produit une déviation très-appréciable de l'aiguille du galvanomètre. Avant de commencer ses expériences, Melloni avait construit avec soin une table des déviations de l'aiguille produites par des courants d'intensités comparables entre elles. Il s'est d'abord occupé de refaire la table des pouvoirs réflecteur et absorbant des différents corps. Entre autres résultats nouveaux auxquels il est parvenu, il a constaté que le pouvoir absorbant d'un corps varie avec la source de chaleur. Ainsi, le carbonate de plomb absorbe proportionnellement à peu près deux fois plus de chaleur lorsqu'elle est émise par l'une des faces d'un cube métallique rempli d'eau chaude, que lorsqu'elle est produite par une lampe. Mais c'est par ses études sur les substances diathermanes que Melloni s'est surtout illustré. Il a reconnu que le pouvoir diathermane d'un même corps dépend d'abord de la nature de la source de chaleur, mais aussi de la nature et du nombre des écrans qu'elle a déjà traversés avant d'arriver au corps soumis à l'expérience. Ce pouvoir varie aussi, pour un même corps, avec le degré de poli de sa surface et avec l'épaisseur de la lame qui en est formée.

Le liquide qui paraît se laisser le plus facilement traverser par la chaleur est le sulfure de carbone; l'eau est l'un des moins diathermanes. Le sel gemme laisse passer presque toute la chaleur qui tombe sur sa surface, le verre en laisse passer sensiblement moins, le sulfate de cuivre l'arrête complétement. La transparence et la diathermanéité, du reste, ne sont pas toujours associées; ainsi le cristal de roche enfumé conserve un pouvoir diathermane considérable. Le poli augmente la diathermanéité; l'épaisseur la diminue. La multiplication des écrans diminue naturellement la transparence pour la chaleur; mais il est assez remarquable qu'elle la diminue plus que ne ferait l'accroissement correspondant d'épaisseur. En comparant les pouvoirs diathermanes de diverses substances exposées successivement à la chaleur de deux lampes dans l'une desquelles seulement la flamme était entourée d'un verre, Melloni a reconnu ce fait remarquable, que la chaleur qui a déjà traversé le verre traverse, en général, plus facilement les autres substances.

Tous ces phénomènes nouveaux ont conduit Melloni, sur la nature complexe de la chaleur, à une hypothèse admise aujourd'hui, et d'après laquelle le calorique se composerait, comme la lumière, de rayons de nature diverse, qui peuvent coexister ou se propager isolément. Ainsi, de même que chaque corps n'émet que des rayons de lumière d'une certaine teinte, de même chaque corps n'émettrait que des rayons calorifiques d'une certaine nature. Pareillement, les corps diathermanes laisseraient passer une certaine espèce de rayons calorifiques et retiendraient les autres, comme les corps colorés transparents ne laissent passer qu'une sorte des rayons, qui composent la lumière blanche.

MELLONURE s. m. (mèl-lo-nu-re — rad. *mellon*). Chim. Corps résultant de la combinaison du mellon avec un corps simple.

— **Encycl.** Les *mellonures* renferment toujours plusieurs équivalents d'eau; quelques-uns sont solubles; tels sont les *mellonures* de calcium, de magnésium, de strontium; d'autres sont insolubles, comme les *mellonures* de fer, de cobalt, de chrome, d'argent, etc., etc. La plus grande partie de ces corps se préparent par double décomposition. Le *mellonure* de potassium K,C^6Az^4,5HO est un corps cristallin, soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. La chaleur lui fait perdre d'abord son eau de cristallisation, puis le décompose. Il donne, avec les acides azotique et chlorhydrique, un nouveau composé appelé acide mellonhydrique, C^4Az^6H. On le prépare de plusieurs manières : 1^o en fondant un mélange de soufre et de ferrocyanure de potassium; 2^o en traitant le sulfocyanure de potassium par le mélam; 3^o en traitant le sulfocyanure de cuivre par le sulfocyanure de potassium, et en mettant le résidu en présence du carbonate de potasse, etc., etc. Il existe encore plusieurs autres modes de préparation. Le *mellonure* de baryum, Ba,C^6Az^4, est un composé soluble dans l'eau bouillante : on le prépare en traitant le *mellonure* de potassium par le chlorure de baryum. Le *mellonure* de calcium, Ca,C^6Az^4, est un corps cristallin qu'on prépare par la réaction du chlorure de calcium sur le *mellonure* de potassium. Le *mellonure* de magnésium,

$$Mg,C^6Az^8,$$

est une substance cristalline, qu'on obtient en traitant le sulfate de magnésie par le *mellonure* de potassium.

MELLUSINE s. f. Blas. V. MÉLUSINE.

MELLUSUM, nom latin de MELLE.

MELMOTH (William), jurisconsulte anglais, né en 1666, mort à Londres en 1748. Il reçut de la cour de la chancellerie, conjointement avec Peere Williams, la mission de publier la collection de Thomas Vernon, intitulée : *Reports of cases argued and adjusted in the high court of chancery* (Londres, 1726-1728, 2 vol. in-fol.), et composa, sous le titre de : *The great importance of a religious life*, un traité de morale religieuse qui obtint un très-grand succès.

MELMOTH (William), littérateur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1710, mort à Bath en 1799. Il devint, en 1756, commissaire des banqueroutes, et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Il écrivit dans un style élégant des *Lettres sur plusieurs sujets* (Londres, 1742, in-8o), trad. en français (1820), et donna des traductions anglaises estimées des *Lettres de Pline* (1747, 2 vol. in-8o); des *Lettres de Cicéron* (1753, 3 vol. in-8o); des traités du même *Sur l'amitié* (1773), *Sur la vieillesse* (1777), etc.

Melmoth ou l'Homme errant, roman fantastique anglais, par Mathurin. Melmoth est une conception infernale; le personnage principal est une espèce de vampire qui a fait un pacte avec le diable, pour lequel il recrute des victimes. Dans la première partie, l'on voit une héroïne qu'un ermite mort marie avec le fantôme d'un domestique assassiné; pour témoins, des sorcières, des maniaques, des inquisiteurs, des juifs apostats; dans d'autres épisodes, des amants frappés du tonnerre se dévorent entre eux. Au milieu de cette fantasmagorie se trouvent des traits de la plus grande énergie et de la plus pathétique réalité, et, malgré un déplorable système d'exagération dans le style, on admire des passages du plus grand effet dans le genre gracieux ou terrible; la fable est conduite avec un art merveilleux. Au milieu de scènes déchirantes, l'épisode d'Immalie, plein de fraîcheur et de sentiment, repose agréablement l'imagination.

Jetée pas la tempête dans une île déserte, non loin des rivages de l'Inde, Immalie, jeune Espagnole, vit depuis dix années dans cette solitude, se nourrit de fruits, se tresse des vêtements de feuillage et de fleurs. Melmoth rencontre dans cette île l'innocente jeune fille, et lui enseigne à exprimer ses idées par des mots. Elle lui raconte alors comment sa nourrice l'a sauvée du naufrage, lorsqu'elle avait à peine cinq ans; comment elle a vu mourir cette nourrice peu de temps après, comment enfin elle a vécu depuis sans soucis et sans inquiétudes. Bientôt Immalie aime son farouche protecteur; il disparaît pour huit jours; la jeune fille se désole, et, à son retour, il la retrouve baignée de larmes; elle ne peut vivre sans lui, elle veut le suivre au milieu du monde dont il a été le premier à lui donner l'idée. Melmoth frémit devant sa victime; il craint d'entraîner Immalie dans le gouffre entr'ouvert sous ses pas; il la conjure de l'oublier, il a pitié de tant d'innocence et de candeur; mais la passion d'Immalie est aussi profonde que dévouée; ils se séparent au milieu d'un orage. Cinq ans se sont écoulés, Melmoth n'a plus reparu dans l'île; mais Immalie a retrouvé sa famille, elle a été rendue à sa mère et elle habite l'Espagne. Elle retrouve Melmoth et sa passion pour lui; enfin, après diverses péripéties, elle est entraînée aux enfers par son lugubre amoureux. Il y a beaucoup de talent dans l'opposition d'une créature remplie de pureté, avec cet esprit infernal qui lui dévoile toutes les douleurs; mais le style est trop riche et le coloris trop brillant pour la prose, les images y sont répandues avec trop de profusion; la nuit du mariage est aussi trop surchargée d'horreurs. Ce roman a été traduit pour la première fois par J. Cohen et ensuite par Charles Nodier.

Melmoth réconcilié, roman par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

MELNIK, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 28 kilom. O. de Bunzlau, sur la rive droite de l'Elbe; 1,500 hab. Culture de la vigne, récolte de vin réputé le meilleur de la Bohême.

MELO, chef de l'insurrection qui eut lieu en Apulie contre les Grecs en 1010, mort à Bamberg en 1020. Il était un des citoyens les plus influents de Bari lorsque, de concert avec son beau-frère Datto, il résolut de chasser les Grecs de la Péninsule et appela ses concitoyens aux armes. Assiégé bientôt après dans Bari, il fut contraint de s'enfuir pour ne pas être livré aux ennemis par les habitants de cette ville, se retira dans Ascoli, où il soutint un nouveau siége, implora vainement l'assistance des princes de Falerne et de Bénévent, parvint à rallier à sa cause, en 1017, des aventuriers normands, à la tête desquels il battit à plusieurs reprises les Grecs, fut vaincu à son tour à Cannes (1019), et gagna alors l'Allemagne, où il mourut peu après.

MÉLOBÉSIE s. f. (mé-lo-bé-zî). Hist. nat. Genre de polypiers ou d'algues pour la classification desquels on est incertain, et qui consistent en de petites expansions calcaires, situées à la surface des plantes marines, composées de petites cellules disposées en séries divergentes.

— **Encycl.** Les *mélobésies* appartiennent à cette catégorie d'êtres qui semblent, à première vue, osciller entre les deux règnes animal et végétal. Elles forment de petites expansions crustacées, calcaires, composées de petites cellules contiguës, régulières, disposées en séries divergentes, closes et simplement encroûtées de carbonate de chaux; on les trouve à la surface des plantes marines. On avait pris d'abord ces êtres pour des polypiers, comme les nullipores et les corallines. Mais leurs cellules tuberculeuses n'ont jamais contenu de polypes et constituent simplement des conceptacles. Les *mélobésies* sont donc en réalité des algues calcifères. On en connaît quatre espèces; la plus répandue, celle qu'on regarde comme le type du genre, est la *mélobésie* membranacée, qui forme sur les feuilles des zostères de petites plaques grisâtres très-minces.

MÉLOCACTE s. m. (mé-lo-ka-kte — du lat. *melo*, melon, et de *cactus*). Bot. Genre de cactus qui ressemblent à des melons à côtes hérissées d'épines.

— **Encycl.** Les *mélocactes* sont des plantes basses, à tige plus ou moins sphéroïde ou conique, marquée de nombreuses côtes longitudinales, épaisses, hérissées de faisceaux de longues et fortes épines, accompagnés d'un duvet cotonneux dans le jeune âge. Sur cette tige naît une sorte de touffe sphéroïde ou conique, formée de mamelons très-serrés, qui donnent à la plante l'aspect d'une mamillaire implantée au sommet d'un *mélocacte*. Il en sort de nombreuses et jolies petites fleurs roses et tubuleuses, auxquelles succèdent des baies lisses, d'un rouge vif, renflées au sommet; ces baies renferment, dans une pulpe aqueuse et acidule, un grand nombre de petites graines noires dont la forme rappelle un peu celle d'un dé à coudre. Ce genre, qui habite les régions chaudes de l'Amérique, renferme un grand nombre d'espèces, dont la plupart sont cultivées dans nos serres.

MÉLOCHIE s. f. (mé-lo-chî). Bot. Genre de byttnériacées qui croissent en Amérique.

MÉLOCRINITE s. m. (mé-lo-kri-ni-te). Zooph. Genre de crinoïdes, établi par M. Goldfuss, pour des fossiles du terrain de transition, caractérisés par une cupule inarticulée et une tige cylindrique traversée par un canal également cylindrique ou à cinq côtes, la partie supérieure de la cupule s'élevant beaucoup au-dessus des rayons et étant recouverte de nombreuses plaques pentagonales.

MÉLODICA s. m. (mé-lo-di-ka — rad. *mélodique*). Mus. Instrument à clavier, avec un registre de flûte.

MÉLODICON s. m. (mé-lo-di-kon — rad. *mélodique*). Mus. Instrument à clavier, inventé à Copenhague, et dans lequel le son était produit par le frottement de pointes métalliques sur un cylindre d'acier.

— **Encycl.** Cet instrument a été inventé, en 1800, par Pierre Rieffelsen, professeur de mécanique à l'institut de Christiania, à Copenhague. Dès son enfance, Rieffelsen, qui, né dans le Holstein vers 1766, avait été placé en apprentissage à Schleswig chez un serrurier, avait montré des aptitudes très-remarquables pour l'application de la mécanique aux instruments de musique; il avait construit seul, et sans aucun secours, un positif de cinq jeux. A cette occasion, un facteur d'instruments, nommé Lange, lui avait fourni un diapason pour accorder son orgue. La vue de ce diapason fit concevoir aussitôt au jeune apprenti la pensée d'un instrument composé de corps sonores semblables; la difficulté consistait à trouver un archet convenable pour exciter la vibration de ces corps par le frottement. De longues années se passèrent, et Rieffelsen fut distrait de cette préoccupation, mais non pas cependant au point d'abandonner son projet. Il finit, en effet, par en revenir à son idée, trouva le procédé qu'il cherchait, et en 1800, à Copenhague, construisit l'instrument rêvé par lui, et auquel il donna le nom de *mélodicon*. Le *mélodicon* était donc composé de diapasons, d'un clavier qui approchait l'archet des corps sonores par le fait du jeu des touches, et d'un mouvement de rotation qui dirigeait cet archet. « En 1803, dit M. Fétis, Rieffelsen perfectionna ses idées dans un nouveau *mélodicon*. La beauté des sons de cet instrument surpasse celle de tous les autres en douceur et en puissance; malheureusement, la vibration est quelquefois lente à se déterminer, circonstance qui s'est opposée au succès du *mélodicon*. Plusieurs autres facteurs ont essayé de construire des instruments du même genre et d'obvier à cet inconvénient; mais aucun d'eux n'a complétement atteint le but. »

MÉLODIE s. f. (mé-lo-dî — gr. *melodia*; de *melos* et de *ôdê*, chant. La *mélodie* est donc proprement le chant du *melos*. « Pour bien comprendre ce mot, dit M. Littré, il faut se rappeler que *melos*, originairement, signifiait membre, et qu'on a, dès les premiers temps, appelé ainsi les parties en lesquelles une phrase se divise. Ce sont ces parties qui frappent l'oreille de manière à marquer une certaine cadence, et la mélodie était précisément le chant musical de cette phrase cadencée. » Quant au grec *melos*, membre, il est probablement le même que *meros*, du même radical que le sanscrit *marya*, proprement partie, savoir la racine *mar*, trancher, séparer). Mus. Ensemble des sons dont la succession constitue un air, et dont l'arrangement convenablement ménagé flatte agréablement l'oreille; se dit particulièrement aujourd'hui des sons considérés dans leur succession, et non par rapport aux accords qu'ils forment avec des sons émis simultanément : *Une douce* MÉLODIE. *Une* MÉLODIE *suave. C'est la* MÉLODIE, *et non l'harmonie, qui a le pouvoir de traverser les âges.* (Balz.) *Des* MÉLODIES *qui faisaient pleurer nos pères nous semblent grotesques.* (Th. Gaut.) *Je compare la* MÉLODIE *simple et charmante pour l'oreille au fruit parfumé et doux qui fait tant de plaisir dans l'enfance; l'harmonie, au contraire, ce sont les mets piquants, âpres, fortement épicés, dont le goût blasé prend le besoin en avançant dans la vie.* (H. Blaze de Bury.) *La* MÉLODIE *est la voix de l'amour.* (Toussenel.) ‖ Romance : *Les* MÉLODIES *de Schubert.* ‖ Chœur religieux à l'unisson.

— Par ext. Choix, arrangement de mots qui frappent agréablement l'oreille. *Fénelon donne à la prose la couleur, la* MÉLODIE, *l'accent, l'âme de la poésie.* (Maury.)

— **Encycl.** La *mélodie* est formée d'une succession de sons dont l'ensemble produit sur l'oreille un effet agréable et flatteur.

Etrangère aux calculs de la science, produit d'un goût naturel plus ou moins épuré, résultat de la fantaisie et d'une inspiration heureuse, la *mélodie* provient uniquement de l'imagination et lui appartient tout entière.

« Avec de l'imagination et du goût, a dit Castil-Blaze, tout homme peut former des *mélodies*. Dans les champs de la Provence, le laboureur en suivant ses bœufs, le pâtre du Léberon en gardant ses troupeaux chantent des airs qu'ils composent quelquefois à l'instant même. Dans ces *mélodies* irrégulières et peu variées, on rencontre souvent des traits de caractère, des tours originaux, des passages dont le charme frappe si vivement le musicien, qu'il s'empresse de les recueillir. Les forêts et les montagnes ont aussi leurs compositeurs : les airs russes, helvétiens, écossais, tyroliens, morlaques, italiens, provençaux, et ceux des muletiers de l'Estramadure, ont tous été trouvés par de rustiques chanteurs. Plusieurs littérateurs français, ignorant les règles de la composition, nous ont donné des romances charmantes, des vaudevilles piquants, des hymnes d'une grande beauté. Maître Adam et Beaumarchais, J.-J. Rousseau et Rouget de l'Isle sont de véritables troubadours; ils ont inventé, et leurs chants aimables resteront; la nature les a dictés. »

Il ne faudrait pas croire, cependant, que cette faculté de créer des *mélodies* s'étendît au delà des bornes d'une chanson, d'une complainte, d'une romance, d'un petit air. L'art de la conduite, l'art des développements est inconnu à celui qui compose d'instinct; et quant à la modulation, élément indispensable d'intérêt lorsqu'il s'agit d'un cadre de proportions plus vastes, il serait aussi embarrassé de l'employer que d'accompagner ses chants d'une harmonie régulière et rationnelle. « La modulation, on l'a dit, appartient déjà à l'art; l'harmonie est toute dans son domaine. L'oreille peut faire deviner la première (à un degré très-élémentaire); la seconde est un mystère impénétrable à celui qui ne s'est point fait initier. »

Mais l'harmonie ne fait point, comme la modulation, partie intégrante de la *mélodie*, au moins dans un certain nombre de cas. Libre de toute entrave en apparence, celle-ci est pourtant soumise à trois conditions d'où dépend son existence; elle est formée surtout de trois éléments dont elle est en quelque sorte l'esclave, savoir : la convenance de tonalité, le rhythme et le nombre. Avec ces trois éléments vient donc s'en combiner un quatrième non moins important, d'une nature presque aussi impérieuse et d'un emploi plus difficile encore : la modulation, que nous venons de signaler. On donne ce nom au passage d'un ton dans un autre, c'est-à-dire de la gamme d'une note dans celle d'une autre note. Nous renvoyons le lecteur au mot MODULATION pour les développements particuliers; mais nous devons constater que l'unité tonale ne convient qu'à de petits airs, d'un style naïf et simple, et d'une étendue très-bornée.

Ici, nous allons emprunter quelques réflexions à M. Fétis, qui les a exposées avec une grande lucidité dans son livre : la *Musique mise à la portée de tout le monde*. « Les conditions principales de la *mélodie*, dit cet écrivain, sont donc : 1^o *convenance de tonalité*; 2^o *symétrie de rhythme*; 3^o *symétrie de nombre*; 4^o *régularité de modulation*. On serait dans l'erreur si l'on se persuadait qu'elles sont autant d'obstacles à la production des idées; car le rhythme, le nombre, la modulation sont si bien inhérents aux facultés du musicien, qu'il y obéit sans le remarquer et comme par instinct, uniquement occupé du caractère gracieux, énergique, gai ou passionné de sa *mélodie* ou *cantilène*. Ces deux mots sont synonymes; le second est tiré de l'italien *cantilena*. Que d'autres entraves bien plus réelles il est obligé de surmonter, dans la production et dans l'arrangement de ses idées! S'il écrit sur des paroles dans le style dramatique, l'arrangement des vers, la prosodie, la rapidité de l'action et beaucoup d'autres considérations le contraignent bien davantage; cependant l'homme de génie en triomphe toujours. C'est un mystère, qui ne peut être compris que par les compositeurs eux-mêmes, que cette faculté d'inventer, de conserver de l'élan, de la chaleur, du délire, de se passionner enfin au milieu de tant d'obstacles; de rester indépendant dans le choix de son sujet, et de le manier avec dextérité, comme si rien ne s'y opposait. Lorsqu'on songe à toutes ces choses, on conçoit qu'il peut y avoir du mérite même dans de la musique médiocre.

« Il est des *mélodies* qui séduisent par elles-mêmes et dépouillées de tout ornement étranger, même d'accompagnement; celles-là sont en petit nombre. Il en est d'autres qui, bien que purement mélodiques, ont besoin du secours d'une harmonie quelconque pour produire leur effet. Il en est enfin dont l'origine réside dans l'harmonie qui les accompagne. Quiconque n'est pas insensible à l'effet des sons saisit facilement l'ensemble des *mélodies* de la première espèce : de là vient que celles-ci sont bientôt populaires. Les *mélodies* qui ne produisent leur effet qu'avec le secours d'un accompagnement quelconque n'exigent pas de grandes connaissances musicales pour être comprises, mais toutefois elles ne peuvent plaire qu'aux oreilles habituées à entendre de la musique. Quant aux *mélodies* de la troisième espèce, qu'on peut nommer *mélodies harmoniques*, les musiciens seuls sont en état de les apprécier, parce qu'au lieu d'être le résultat d'une idée simple elles se compliquent de divers éléments et exigent conséquemment une sorte d'analyse pour être comprises : analyse qu'un musicien fait avec la rapidité de l'éclair, mais que l'homme du monde ne peut faire que lentement et avec peine. Ce ne sont pas moins des *mélodies* très-réelles, et c'est à tort qu'on s'écrie souvent qu'il n'y a point de chant dans un morceau quelconque, lorsque ce genre de *mélodie* s'y trouve; on devrait dire seulement que le chant n'en est pas facile à comprendre. S'attacher à en saisir l'esprit serait augmenter ses jouissances et n'exigerait pas une étude fort longue; mais la paresse naturelle que nous portons en toute chose exerce son influence même sur nos plaisirs. »

Quoique la *mélodie* soit en apparence ce que tout le monde peut apprécier avec facilité, elle est cependant une des parties de la musique sur lesquelles on porte les jugements les plus erronés. Il est peu d'habitués des théâtres lyriques qui ne se croient en état de prononcer sur la nouveauté d'une *mélodie;* néanmoins, outre que l'érudition musicale leur manque pour cela, combien de fois ne sont-ils pas trompés par les ornements du chanteur, qui donnent un air de nouveauté à des choses surannées! Que de vieilleries habillées à neuf au moyen d'accompagnements de formes différentes, d'instruments nouveaux, de changements de mouvement, de mode ou de ton! Et tandis qu'on n'aperçoit pas les analogies réelles qu'il y a entre telle *mélodie* ancienne et telle autre qu'on croit nouvelle, que de fois il arrive qu'on signale des ressemblances imaginaires, parce qu'on a imaginé quelque similitude de rhythme entre deux *mélodies* dont les caractères, les formes et l'inspiration n'ont rien d'analogue! Les bévues de ce genre sont innombrables; néanmoins on n'en reste pas moins convaincu de l'infaillibilité de son jugement, et l'on est toujours prêt à retomber dans les mêmes erreurs avec la même assurance.

Mais, dit-on, il n'est pas besoin d'examiner tant de choses pour savoir si telle *mélodie* est agréable ou déplaisante. Cela se sent plus que cela ne s'analyse, et tout le monde est en état de juger de ses sensations. Ces vérités sont incontestables; mais qu'en faut-il conclure? Que chacun est en droit d'affirmer que telle *mélodie* lui plaît ou lui semble insignifiante ou désagréable, mais non de décider de son mérite, s'il n'est en état de l'analyser. A Dieu ne plaise qu'on soit contraint d'analyser les mesures des phrases pour s'assurer qu'elles sont carrées! Un pareil travail, indigne de quiconque a le sentiment de la musique, n'est jamais nécessaire quand on a su rendre son oreille délicate sous le double rapport du rhythme et du nombre. C'est à perfectionner cet organe qu'il faut travailler, et, pour y parvenir, l'attention seule est nécessaire, sans y joindre le secours de la science. Qu'un homme du monde, au lieu de s'abandonner sans réserve au plaisir vague que lui cause un air, un duo, se décide à en examiner l'ordonnance, à considérer la disposition et le retour des phrases, les rhythmes principaux, la cadence, etc.; d'abord ce travail lui sera pénible et troublera ses jouissances; mais insensiblement l'habitude suppléera l'attention, et bientôt elle sera telle que l'attention même sera moins nécessaire. Alors, ce qui n'aura paru d'abord qu'un calcul aride deviendra l'origine d'un jugement facile et la source des plus vives jouissances.

En ce qui concerne le caractère général des *mélodies*, M. Fétis dit encore ceci : « Une des erreurs dans lesquelles tombent le plus communément les gens du monde, lorsqu'ils assistent à la représentation d'un opéra nouveau, consiste à confondre les ornements que les chanteurs ajoutent aux *mélodies* avec ces mêmes *mélodies*, et à se persuader que c'est dans ces ornements que consiste le mérite de la musique. Le fond sur lequel ces broderies sont placées reste souvent inaperçu, jusque-là qu'il est arrivé à certains habitués d'un théâtre de ne plus reconnaître un air, parce qu'il était chanté d'une autre manière que celle qui lui était familière. Un peu d'attention apportée à la contexture des phrases mélodiques donnera bientôt l'habitude de les séparer de toutes les fioritures dont elles sont habillées par les chanteurs; car ces fioritures n'ont aucun sens musical. Lorsqu'on applaudit à outrance un chanteur pour ses tours de force, ce n'est pas qu'ils procurent le moindre plaisir, mais c'est parce qu'ils étonnent. Il ne s'agit donc que de remarquer dans le chant ce qui présente à l'oreille un sens complet, susceptible d'être du moins décomposé en éléments de phrases. Avec cette habitude, on ne confondra pas ce qui n'est que le résultat de la flexibilité du gosier avec ce qui appartient au génie du compositeur. Il est des musiciens qui affirment que les *mélodies* vagues et peu remarquables sont les seules qui se prêtent à recevoir les broderies des chanteurs, et ils citent pour preuve de la réalité de leur opinion la musique des opéras de Mozart, dans laquelle le plus intrépide faiseur de notes ne peut rien introduire d'étranger; mais c'est toujours par un faux raisonnement que l'on conclut du particulier au général. Les *mélodies* de Mozart, qui sont ravissantes d'expression, sont presque toutes empreintes d'un caractère harmonique; c'est-à-dire qu'elles laissent soupçonner, par la succession de leurs sons, l'harmonie dont elles doivent être accompagnées; il en résulte que le chanteur est retenu dans des bornes étroites par la crainte de faire entendre dans ses fioritures des sons étrangers à cette harmonie. Ajoutez à cela que ces *mélodies*, tout admirables qu'elles sont, n'ont pas une construction favorable à l'émission libre et naturelle de la voix, comme les cantilènes italiennes; le génie prodigieux du compositeur s'y manifeste toujours, mais on y voit jusqu'à l'évidence que l'art du chant ne lui était pas familier. En résumé, il n'est pas vrai qu'une *mélodie* est médiocre par cela seul qu'on peut la broder et la varier avec facilité. Il y a sans doute d'excellente musique qui n'admet point de broderies, mais c'est par d'autres motifs que cette règle qu'on veut donner. Il serait plus juste de dire qu'il est des *mélodies* qui n'ont pas été composées pour admettre des fioritures, et d'autres qui ont été faites pour favoriser le chanteur; les unes et les autres sont excellentes, chacune en son genre; un amateur attentif ne s'y trompera jamais. Si le chanteur se borne à faire entendre la *mélodie* dans toute sa simplicité, il pourra en conclure qu'elle n'est point de nature à être ornée; car les exécutants résistent rarement au désir de faire briller leur habileté. Il est cependant des cas où ils ont assez de goût pour sentir que le chant simple vaut mieux que ce qu'ils pourraient y mettre; mais cela est assez rare. »

En résumé, la *mélodie* est de plusieurs sortes et elle prend tous les caractères. Héroïque dans la *Marseillaise*, banale dans *Au clair de la lune*, agreste dans les *Bœufs* de Pierre Dupont, tendre et passionnée dans le *La ci darem la mano* du *Don Juan* de Mozart, elle est étincelante dans la *canzone* de *Rigoletto : « La Donna e mobile, »* guillerette dans *Toto carabo*, triviale dans le *Roi Dagobert*, plaintive dans la romance : *Rendez-moi ma patrie*, du *Pré-aux-Clercs;* langoureuse dans cette autre romance : *Dans une tour obscure*, de *Richard Cœur de Lion;* vive, légère et entraînante dans l'air de Figaro : *Largo al fattotum*, du *Barbier de Séville;* majestueuse et puissante dans le *Chant du départ*, pleine de grandeur et d'élan dans le chœur de *Charles VI : « Guerre aux tyrans; »* sentimentale et langoureuse dans l'air de la *Sonnambula*..... Enfin elle se prête à tous les tons, prend toutes les inflexions et exprime tous les sentiments que les hommes sont appelés à ressentir, à comprendre et à faire naître.

Mélodies irlandaises, poésies de Thomas Moore, le plus populaire de ses ouvrages (1810, in-8°). La publication de Bunting, qui avait recueilli, en 1796, un grand nombre d'airs populaires irlandais, lui donna l'idée de leur adapter des paroles. L'entreprise était difficile, car, ainsi que l'a très-bien dit Moore lui-même, « le poëte qui veut rendre les divers sentiments qu'ils expriment doit comprendre et éprouver ce rapide mouvement de l'esprit et du cœur, cet inexprimable mélange de tristesse et de légèreté qui composent le caractère des Irlandais, et dont leur musique est profondément empreinte. Dans nos airs les plus gais s'introduit toujours quelque note plaintive, qui jette son ombre en passant et prête à la gaieté même un nouveau genre d'intérêt. » C'est là ce que le poëte a si admirablement réalisé dans les *Mélodies irlandaises*. Elles parurent par livraisons, chacune d'elles contenant douze chants. Ces livraisons, publiées à de longs intervalles, eurent un immense succès; traduites dans toutes les langues de l'Europe, voire même en vers latins par un Anglais, elles répandirent partout le nom et la gloire de l'auteur; nous en avons deux traductions en prose française; toutes deux réunies ne contiennent pas la moitié des chants de Moore, et aucune ne saurait donner l'idée de l'original. Comment rendre, en effet, dans une prose étrangère, des poésies dont le charme indéfinissable consiste non pas seulement dans l'éclat ou l'énergie des pensées, mais surtout dans l'union intime et complète de la musique et de la poésie, dans l'accord parfait des sentiments variés qu'elles expriment toutes deux? Chacune de ces mélodies change de ton et de rhythme, suivant que l'exige l'air auquel le poëte adapte ses vers. Chant d'amour, chant de guerre, chant de mort, chant de fête tout à coup troublé par le fantôme de la patrie en pleurs; prières au Dieu des opprimés, imprécations contre les oppresseurs ou les traîtres, chants funèbres en l'honneur des héros, en un mot, la vie entière de l'Irlande nouvelle, voilà ce qui fait le fond des *Mélodies irlandaises*. Les souvenirs du passé s'y confondent avec les souvenirs du présent; les patriotes du XIIe siècle figurent à côté des patriotes de 1798, Brien le Brave à côté de Robert Emmet; la perfide épouse d'O'Ruark, cette Hélène de l'ancienne Irlande, à côté de Sarah Curran, la noble vierge de la jeune Irlande, qui ne peut plus aimer que la tombe où repose son amant. Byron a dit des *Mélodies irlandaises :* « Elles vivront autant que l'Irlande, autant que la musique, autant que la poésie. » Moore les considérait comme son meilleur ouvrage. « C'est, a-t-il dit modestement, mon seul ouvrage d'avenir. » La manière dont il les chantait lui-même dans les salons de Londres ne contribua pas peu à les faire admirer et applaudir par ceux-là même qu'elles maudissaient.

MÉLODIEUSEMENT adv. (mé-lo-di-eu-ze-man — rad. *mélodieux*). D'une manière mélodieuse : *Le rossignol chante* MÉLODIEUSEMENT. (Acad.)

MÉLODIEUX, EUSE adj. (mé-lo-di-eu, eu-ze — rad. *mélodie*). Dont la mélodie est agréable; qui est rempli de mélodie : *Une voix* MÉLODIEUSE. *Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'ébranler doucement leurs berceaux par des chants agréables et* MÉLODIEUX. (J.-J. Barthél.)

> En vain vous me frappez d'un son *mélodieux*,
> Si le terme est impropre ou le tour vicieux.
>
> BOILEAU.

> La verdure naissante envoie avec ivresse,
> De son sein frémissant à la voûte des cieux,
> Les volages oiseaux en chœur *mélodieux*.
>
> A. BARBIER.

— **Encycl.** « On donne souvent, dit fort justement Castil-Blaze, l'épithète d'harmonieux à ce qui est *mélodieux*, ou de *mélodieux* à ce qui est harmonieux; confondre les accords avec les chants, ou ceux-ci avec les accords, est une méprise familière aux poëtes. »

De même que l'on confond souvent ensemble ces deux qualificatifs *mélodieux* et harmonieux, la confusion se produit aussi entre *mélodieux* et mélodique, et avec aussi peu de justesse. *Mélodieux* s'applique aux faits naturels : le souffle du vent dans les feuilles est parfois *mélodieux;* les cordes d'une harpe éolienne frappée par la brise produisent un effet *mélodieux;* le chant de certains oiseaux, du rossignol, de la fauvette, etc., est vraiment *mélodieux*. Mais l'adjectif mélodique s'applique uniquement à la musique proprement dite. On dira d'un morceau dans lequel une succession de notes sans attrait pour l'oreille remplace un véritable dessin musical, une pensée réelle, qu'il manque de mélodie, qu'il n'est pas mélodique; au contraire, une romance aimable, une phrase musicale flatteuse, une cantilène touchante, une chanson gracieuse sont mélodiques.

En un mot, *mélodieux* donne l'idée approximative de mélodie pour toutes les choses qui ne tiennent point à la musique véritable, et mélodique s'applique, au contraire, spécialement à la mélodie, et ne peut être employé, par conséquent, qu'en tout ce qui concerne la musique elle-même.

On voit d'ici la distance qui sépare les deux mots, et l'emploi qu'il faut faire de chacun d'eux.

MÉLODION s. m. (mé-lo-di-on — rad. *mélodie*). Mus. Sorte de piano, dans lequel les cordes sont remplacées par des baguettes métalliques.

— **Encycl.** Cet instrument fut inventé par Jean-Chrétien Dietz, mécanicien distingué, né à Darmstadt en 1778, et établi plus tard à Emmerich, ville située sur les bords du Rhin. Le *mélodion*, dont le premier exemplaire fut construit et achevé par son auteur en 1805, avait la forme d'un petit piano carré. Sa longueur était de $1^{m},25$ environ, et sa hauteur de moitié. Les sons, assez semblables comme qualité à ceux de l'harmonica, mais dont l'intensité était beaucoup plus considérable, étaient produits par un frottement opéré sur des tiges métalliques, au moyen d'un mécanisme particulier; l'instrument était à clavier, et l'on pouvait modifier la puissance du son selon la pression plus ou moins forte des touches par les doigts de l'exécutant. Dietz fit, en 1806, un voyage en Westphalie et en Hollande, afin de faire connaître son invention, qui ne fut pas sans obtenir quelques succès, bien que, depuis, le *mélodion* n'ait pas réussi à se répandre. Ce n'est pas, du reste, le seul fruit de l'imagination de cet homme distingué et intelligent. Après avoir fondé en Hollande une fabrique d'instruments de musique et de mécanique, Dietz vint plus tard s'établir à Paris, et inventa deux nouveaux instruments : le claviharpe, véritablement ingénieux, et que le succès aurait dû accueillir, et le trochléon, instrument composé d'un archet circulaire qui mettait en vibration des tiges métalliques. Son fils avait construit, d'après lui, un claviharpe perfectionné, qui parut à l'Exposition des produits de l'industrie ouverte au Louvre en 1819, et dont on publia une description sous ce titre : *Description du claviharpe inventé par M. Dietz père et exécuté par M. Dietz fils* (Paris, 1821, in-8°, avec une planche représentant l'instrument sous ses différents aspects).

MÉLODIQUE adj. (mé-lo-di-ke — rad. *mélodie*). Mus. Qui a rapport, qui appartient à la mélodie : *Progression* MÉLODIQUE. *Marche* MÉLODIQUE.

MÉLODIQUEMENT adv. (mé-lo-di-ke-man — rad. *mélodique*). D'une manière mélodique : *Sons* MÉLODIQUEMENT *combinés.*

MÉLODISTE s. m. (mé-lo-di-ste — rad. *mélodie*). Mus. Celui qui compose des airs, des chants dont la mélodie est agréable : *C'est un de nos meilleurs* MÉLODISTES. ‖ Celui qui compose des cantilènes, des chants faciles et agréables. ‖ Musicien qui est d'avis que la mélodie doit avoir le pas sur l'harmonie : *L'école des* MÉLODISTES *et celle des harmonistes.*

— **Encycl.** Comme tout autre art, plus que tout autre peut-être, la musique est complexe en ce qui se rapporte à sa création. Au point de vue de l'inspiration, elle se compose de deux grands éléments, qui doivent toujours marcher de pair : la mélodie et l'harmonie; aussi un compositeur ne mérite-t-il véritablement ce nom que lorsqu'il sait allier l'une à l'autre et les combiner dans un ensemble parfait. Malheureusement, en France surtout, où la musique a presque toujours été plutôt affaire de mode et de ton que de goût véritable et de sentiment, on s'est souvent amusé à railler les musiciens qui ne produisaient pas uniquement leurs effets à l'aide d'un seul dessin mélodique, amoureusement caressé, d'une cantilène à la marche facile et tracée d'avance. On demandait avant tout à nos compositeurs d'être *mélodistes*, c'est-à-dire de dessiner des phrases d'un ton banal, facilement saisissables, et que tout le monde pouvait fredonner après les avoir entendues une fois; et lorsqu'un musicien atteignait ce résultat, on le proclamait un homme de génie, sans réfléchir qu'à ce compte le mortel heureux à qui l'on doit ces refrains populaires : *Au clair de la lune*, le *Roi Dagobert*, *Toto Carabo*, primerait les artistes immortels qui ont nom Beethoven, Weber, Gluck, Meyerbeer, etc., etc., et que M. Paul Henrion ou tout autre fabricant de romances ou de chansonnettes serait supérieur aux grands hommes qui ont illustré la scène lyrique.

Castil-Blaze a fait bon marché de ces prétentions absurdes lorsqu'il a écrit ceci : « Dire qu'un musicien est *mélodiste*, c'est laisser entendre qu'il n'a pas fait de bonnes études en harmonie. S'il réunissait à un degré éminent le génie créateur et la science des accords, on l'appellerait compositeur. Aussi le titre de *mélodiste* se donne à ceux qui ont obtenu de faibles succès à la faveur de leurs mélodies bien ou mal ajustées, et que les connaisseurs ne veulent pas mettre au rang suprême où brillent les Mozart, les Haydn, les Cimarosa, les Méhul, les Cherubini et autres. L'harmoniste privé de la faculté de créer n'est donc pas compositeur? dira-t-on. Non, sans doute, si vous supposez que pendant sa vie entière il n'aura pas un moment d'inspiration; mais s'il est assez heureux pour rencontrer cette inspiration, un seul morceau écrit pendant ce moment, un seul morceau dans lequel la mélodie la plus suave s'unit à de savants accords, vient le placer soudain au rang des compositeurs. L'*O salutaris* de Gossec n'a qu'une page, et cette page est un plus beau titre de gloire musicale que les cinquante opéras de tel ou tel *mélodiste*. Un instant d'inspiration change l'harmoniste en compositeur; le *mélodiste* le plus fécond ne produira jamais rien de bon; il est même démontré qu'il ne peut pas faire bien, puisque rien ne saurait lui révéler les mystères du contrepoint. Cela s'apprend et ne se devine pas. »

La musique, non plus que la poésie, n'est pas faite uniquement pour plaire à l'oreille en la caressant doucement. La musique est l'art de charmer, mais elle est aussi l'art d'émouvoir. Que dirait-on d'un poëte, ou plutôt d'un versificateur, qui chercherait uniquement à bercer mollement l'oreille à l'aide d'un rhythme onduleux, d'un mètre plus ou moins agréable, plus ou moins languissant, sans se soucier autrement de donner à ses vers aucune signification, d'y faire entrer aucune pensée? Il suffirait jusqu'à un certain point, pour obtenir ce résultat, de mettre bout à bout des mots n'ayant entre eux aucun lien commun et dont la réunion n'amènerait aucune phrase, ne donnerait aucun sens. Il en est à peu près de même pour le musicien : il pourra flatter l'oreille à l'aide de certaines successions de sons, mais sans aller au delà, et alors ce sera un pur *mélodiste.* Mais s'il veut exprimer un sentiment, faire naître une impression déterminée, donner à sa musique, en un mot, un véritable caractère, il lui faudra bien avoir recours à cette harmonie tant dédaignée de quelques-uns, et qui est susceptible pourtant d'opérer des prodiges.

Disons donc et ayons le courage de proclamer la vérité. Les mots de *mélodiste* et d'harmoniste sont des non-sens, et leur signification restreinte ne peut amener rien de bon. Il n'y a, en musique comme dans tout autre art, que des créateurs, des inspirés, et ceux-là ne sauraient mériter ces appellations ridicules, parce qu'ils doivent joindre à l'admirable faculté de créer de belles mélodies celle non moins enviable de les accompagner d'harmonies riches et variées, étoffées et puissantes.

MÉLODIUM s. m. (mé-lo-di-omm — rad. *mélodie*). Mus. Sorte d'orgue.

MÉLODRAMATIQUE adj. (mé-lo-dra-ma-ti-ke — rad. *mélodrame*). Littér. Qui a rapport au mélodrame : *Le genre* MÉLODRAMATIQUE. *L'excès de travail est un petit drame très-touchant, sans la moindre emphase, et qui en dit plus que bien des scènes* MÉLODRAMATIQUES. (Th. Gaut.)

— Qui ressemble à une scène de mélodrame : *Un ton* MÉLODRAMATIQUE.

MÉLODRAMATURGE s. m. (mé-lo-dra-ma-tur-je — de *mélodrame*, et du gr. *ergon* œuvre). Auteur, faiseur de mélodrames.

MÉLODRAME s. m. (mé-lo-dra-me — du gr. *melos*, chant, et de *drame*). Littér. Anciennement, Sorte de drame où le dialogue était coupé, et où les entrées de chaque acteur étaient accompagnées par les sons d'une musique instrumentale. ‖ Aujourd'hui, Sorte de tragédie bourgeoise à grands effets, dont l'action est toujours terrible ou violente. ‖ Musique exécutée par l'orchestre, et qui est censée exprimer la situation, ou le sentiment des personnages.

— Fam. *Héros de mélodrame*, Individu outré dans ses paroles, dans ses gestes, qui se livre, en parlant, à de grands mouvements oratoires.

— **Encycl.** *Mélodrame* signifia d'abord un drame mêlé de musique, comme l'indique l'étymologie. Tel fut le *Pygmalion* de Jean-Jacques Rousseau, dont la composition remonte au milieu du XVIII^{e} siècle. Vers la fin du même siècle, le mot *mélodrame* commença à s'employer dans un sens différent, qui lui est resté définitivement attaché. Il signifia un spectacle fait pour le peuple, composé d'événements tragiques, auxquels se mêlait un comique grossier, et qu'accompagnaient la danse et la musique. La danse consistait en un ballet ou divertissement intercalé dans la pièce. La musique précédait l'entrée des personnages et annonçait les moments de grande émotion. Pour le fond du drame, il variait peu : un tyran barbare et souillé de tous les vices ; un chef de brigands poursuivant une héroïne innocente, douée de toutes les vertus ; un traître, le fameux traître de *mélodrame*, qui n'a pas encore dit son dernier mot ; l'amant de la victime, audacieux et candide jeune homme, luttant contre des ennemis féroces dont il déjoue enfin les ruses ; un niais, chargé d'égayer par ses lazzis cette sombre intrigue, tels en furent longtemps les personnages presque obligés. La Providence venait invariablement, après de longues et terribles péripéties, punir le crime et venger la vertu. Ce genre dramatique, qu'on a nommé la *Tragédie du peuple*, et qui fut en effet très-populaire pendant plus de trente ans, sacrifiait entièrement la vraisemblance aux coups de théâtre. Le poignard, le viol, l'incendie y jouaient un grand rôle. Les surprises, les reconnaissances d'enfants perdus et retrouvés frappaient vivement l'imagination du spectateur, dont une intrigue difficile à démêler tenait l'attention en haleine. Le style, mélange d'emphase et de trivialité, nous paraît aujourd'hui ridicule ; mais il s'appropriait assez bien aux pensées et aux sentiments exprimés. Du reste, qu'importait le style à un public qui ne cherchait que l'émotion, qui battait des mains au : «Sauvé, mon Dieu !» du cinquième acte, et prenait le plus vif intérêt au *combat des quatre coups*, scène d'escrime réglée d'avance, dans laquelle l'héroïne elle-même faisait quelquefois sa partie et qui souvent terminait la pièce en frappant à mort le tyran !

Plusieurs théâtres du boulevard représentèrent avec succès des *mélodrames ;* mais celui qui y excella fut le théâtre de la Gaîté, dont le nom cependant faisait un piquant contraste avec ces noires intrigues. Comme la tragédie, le *mélodrame* eut son Corneille, son Racine et son Crébillon, surnoms imaginés alors, surtout par raillerie. Le Corneille fut Pixérécourt ; le Racine, Caigniez ; le Crébillon, Cuvelier de Trye. La réputation et le succès de Pixérécourt furent immenses. Ses œuvres l'emportaient sur celles des autres par l'entente des effets dramatiques, par le mouvement, les situations pathétiques et les contrastes. Son dialogue, souvent solennel, exerçait un puissant effet sur la foule. Pendant plus de vingt ans, *Victor* ou *l'Enfant de la forêt* (1798) attira le public. Ce furent aussi des succès durables que : *Cœlina* ou *l'Enfant du mystère* (1801) ; *l'Ange tutélaire* (1808) ; le *Chien de Montargis* ou la *Forêt de Bondy* (1814) ; *Ali-Baba* ou les *Quarante voleurs* (1822) ; *Polder* ou le *Bourreau d'Amsterdam* (1828) ; *Latude* ou *Trente-cinq ans de captivité* (1834). Caigniez, moins violent, moins ampoulé dans le style, fut pour Pixérécourt un concurrent redoutable, par le *Jugement de Salomon* (1802) et la *Pie voleuse* (1815). Cuvelier de Trye n'égala pas ses deux rivaux ; mais il fut au moins aussi fécond. A côté de ces trois auteurs, que les contemporains placent les premiers dans le *mélodrame*, il faut nommer Victor Ducange, l'auteur de *Calas* (1819) ; de *Thérèse* ou *l'Orpheline de Genève* (1820) ; de *Lisbeth* (1823). Dans *Trente ans* ou la *Vie d'un joueur* (1827), Dinaux et Ducange se rapprochaient des conditions scéniques ordinaires, et cette pièce fut comme le signal d'une révolution dramatique au boulevard. On vit alors que le parterre des théâtres populaires n'était pas insensible à une action vraisemblable, dans laquelle les événements s'enchaînaient avec assez de logique. On comprit qu'il était possible de frapper fort en frappant juste, que le style pouvait être mis en harmonie avec le caractère des personnages, et que le public ne réclamait pas toujours la même intrigue et les mêmes héros. Le *mélodrame* ne tarda pas à être partout remplacé par le drame.

MELODUNUM, ville de la Gaule, dans la Lyonnaise IV^{e}, chez les Sénonais. C'est aujourd'hui MELUN.

MÉLOÉ s. m. (mé-lo-é — du gr. *melas*, noir). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des trachélides, tribu des vésicants ou cantharides.

— **Encycl.** Les *méloés* présentent comme caractères essentiels : une tête méplate, triangulaire, verticale ; les yeux situés près des angles de la bouche ; les mandibules dentelées, les mâchoires bifides, la languette épaisse ; le labre découvert, échancré ; les palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales ; les antennes longues, composées de onze articles grenus, insérées entre les yeux ; le corselet étroit, carré ; l'écusson non apparent ; l'abdomen ordinairement très-développé ; les élytres courts, écartés à leur extrémité et ne recouvrant qu'en partie l'abdomen ; pas d'ailes ; les pattes à épine terminale en forme de cuiller ; les tarses à articles entiers et à crochets bifides. Ces insectes se reconnaissent d'ailleurs facilement à leur forme trapue, à leur démarche lente et lourde ; leur couleur est le plus souvent d'un noir bleuâtre. Quand on veut les saisir, ils laissent suinter, par les pores des articulations des genoux, un liquide brun, visqueux, caustique, irritant, d'une odeur plus ou moins pénétrante.

Les *méloés* sont très-faciles à observer et à étudier ; aussi ont-ils dû être connus de bonne heure. D'après Latreille, ce sont probablement les insectes que les anciens désignaient sous le nom de *buprestes*, et qu'ils regardaient comme très-malfaisants, surtout pour les bœufs ; on les accusait de faire périr ces animaux quand ils se trouvaient mélangés au foin dont les bœufs se nourrissaient ; nous verrons que cette opinion n'est pas sans fondement. Plus tard, leur ressemblance, assez grossière il est vrai, avec les scarabées, et le liquide qu'ils sécrètent leur ont valu les dénominations de *proscarabées* ou *scarabées onctueux ;* on les trouve même assez souvent confondus avec les *escarbots.* En Allemagne, on les appelle *maiwurms* (vers de mai), parce que l'une des espèces principales du genre paraît à cette époque.

On trouve les *méloés* dans les jardins, les bois, les prés, les jachères, les terres cultivées, le long des chemins, etc. Ils aiment surtout les lieux arides et bien exposés au soleil ; ils se traînent à terre ou grimpent sur les plantes basses, dont ils dévorent les feuilles ; leurs mouvements sont toujours très-lents. Ces insectes apparaissent surtout au printemps. « L'accouplement, dit A. Percheron, est le même que celui de tous les insectes ; mais un auteur a remarqué que le mâle dans ce moment se sert du crochet que forment les anneaux intermédiaires de ses antennes pour saisir celles de la femelle, qui alors se trouvent dirigées en arrière. Les femelles ont l'abdomen excessivement développé ; aussi pondent-elles une quantité énorme d'œufs, puisque Goedart a compté qu'une femelle qu'il élevait en avait pondu en deux fois près de six mille ; à cet effet, elles creusent un trou dans la terre, y introduisent ensuite l'extrémité de leur abdomen, et abandonnent les œufs en paquet ; ces œufs sont jaunes, très-petits et agglomérés. »

D'après Goedart, les larves sont jaunâtres ; elles ont six pattes, deux antennes, deux soies à l'extrémité du corps, et quelques petits duvets épars sur les segments abdominaux ; la bouche présente deux mandibules en forme de crochets, analogues à celles des larves des dytiques ; enfin, les crochets des tarses, très-longs ont entre eux un appendice en forme de fer de lance. On connaît peu les mœurs de ces larves, et surtout leur régime alimentaire, ce qui tient sans doute à ce qu'on n'a pu réussir à les élever. On a cru d'abord que, comme les larves des cantharides, elles vivaient jusqu'à leur complète métamorphose aux dépens des racines des plantes. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à reconnaître qu'elles vivent en parasites, soit sur des hyménoptères, soit sur des diptères. Mais comment peuvent-elles vivre et se développer sur des insectes beaucoup plus petits que les *méloés?* L'objection est grave. Latreille y répond en admettant que ces larves ne s'attachent aux insectes sur lesquels on les a reconnues que pour être portées par eux dans les nids où ils approvisionnent leurs petits, et où elles restent ensuite pour y subir toutes leurs métamorphoses.

Les *méloés* participent aux propriétés vésicantes des cantharides et de la plupart des autres genres de la même famille. On les emploie, dans le midi de l'Europe, comme épispastiques, soit seuls, soit mélangés avec les cantharides. On a cru autrefois que l'huile dans laquelle on avait fait infuser ces insectes était un excellent topique pour les plaies, les piqûres de scorpions, etc. On la faisait entrer dans les emplâtres contre les bubons, les charbons pestilentiels, etc. On attribuait surtout de grandes vertus à la liqueur âcre que sécrètent ces insectes. On administrait aussi les *méloés* à l'intérieur contre l'hydrophobie ; mais, outre que leur propriété antirabique est loin d'avoir été démontrée par l'expérience, l'emploi de ce remède interne présente les plus graves dangers ; il provoque l'irritation des viscères, les syncopes, les sueurs froides, les coliques, les angoisses, les convulsions, l'hématurie, et même la mort, si la dose a été assez forte ; en un mot, les mêmes accidents que l'on reproche aux cantharides. Aussi en a-t-on depuis longtemps abandonné l'usage.

Le genre *méloé* renferme un nombre considérable d'espèces, dont plusieurs se trouvent en France, et dont nous citerons les plus intéressantes. Le *méloé proscarabée* est long de près de 0^{m},03, d'un noir bleuâtre ou violacé, avec les antennes très-longues, le corselet ovoïde, allongé et tronqué à sa base, et les élytres finement rugueux. Répandu dans toute la France, il se rencontre assez fréquemment aux environs de Paris. Le *méloé gallique* constitue une simple variété du précédent, caractérisé par une couleur plus franchement noire ; il habite les mêmes localités. Le *méloé de mai* est long de 0^{m},03 à 0^{m},04, entièrement noir, sans reflet métallique ; toutefois l'abdomen, quand il est distendu et allongé, présente des lignes transversales rougeâtres. Il est très-commun dans presque toutes les parties de la France, mais surtout dans le midi. Le *méloé varié* est long d'environ 0^{m},03, noir, à reflets bronzés, avec les élytres et le corselet rugueux. On le trouve aux environs de Paris. Le *méloé tuccia* est de la taille du *méloé de mai*, noir, à antennes courtes, à élytres ponctués. Il est commun dans tout le midi de la France et en Italie.

Melœnis, conte romain, en vers, de Louis Bouilhet (1852). C'était le début du poëte, et cette œuvre pleine de verve, accueillie par la *Revue de Paris*, lui acquit aussitôt une légitime notoriété. Un fantaisiste, doublé d'un érudit, se révélait dans ces strophes, auxquelles on peut reprocher d'imiter d'un peu trop près le laisser-aller de *Namouna*, en même temps qu'elles en revêtent la forme extérieure, cet harmonieux sixain, que Musset avait emprunté à Byron... qui, lui-même, le tenait des Italiens. Ce qui frappa surtout, c'était l'étude assidue de Juvénal, de Martial et de Pétrone, et la résurrection de la Rome antique, accomplie sans pédantisme et comme en se jouant. Nombre de ces vers si bien frappés, qui semblent éclos de la fantaisie du poëte, sont de l'exactitude la plus scrupuleuse et révèlent une somme considérable de lectures. L'action par elle-même est intéressante, trop romantique peut-être pour servir de cadre à une véritable étude de mœurs et d'archéologie.

Nous sommes à Rome, pendant la décadence, sous le règne de Commode et des gladiateurs. Un jeune rhéteur, Paulus, enfant perdu de quelque patricien débauché, se rend chez une vieille amie, la magicienne Staphyla, reçoit d'elle 20 drachmes, et court les dépenser dans un bouge.

Or, Paulus rencontre au lupanar la danseuse courtisane Melœnis. Mais leurs amours ne durent pas longtemps. Paulus la quitte bientôt pour la patricienne Marcia, fille de l'édile Marcius. Surpris et poursuivi, il se fait gladiateur pour échapper à la vengeance de l'édile. Vainqueur dans l'arène, ses succès excitent l'enthousiasme de Commode, et l'empereur lui accorde la main de Marcia. Mais Melœnis, la femme abandonnée, veille sur l'oublieux Paulus. Elle demande, pour le tuer, à une magicienne des philtres, à un soldat une épée. Cette magicienne est précisément Staphyla. A son insu, elle donne contre Paulus des armes à Melœnis, puis elle meurt au milieu de ses incantations, et, en mourant, révèle qu'elle a eu autrefois un fils de l'édile Marcius. Ce fils, on le devine, c'est Paulus. Melœnis court à la ville où va se faire le mariage, et, trouvant Paulus en tête-à-tête avec Marcia, elle poignarde son amant infidèle.

L'ensemble, comme poëme, est défectueux, mais les descriptions sont généralement très-réussies. *Melœnis* est divisé en cinq chants. Au premier, la description de la taverne et du monde étrange qui y grouille ; au second, un festin chez l'édile ; au troisième, les jeux du cirque ; au quatrième, les bains, sont des peintures excellentes ; elles résument en beaux vers ce que l'on n'apprendrait pas mieux, sur ces côtés des mœurs romaines, en étudiant les traités spéciaux.

MÉLOGALE s. f. (mé-lo-ga-le — du gr. *melês*, blaireau, *galê*, belette). Mamm. Genre de carnassiers, créé par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, classé dans sa division des vermiformes et très-voisin des martres et des putois.

— **Encycl.** Les *mélogales* ont pour principaux caractères une tête conique et longue, un museau très-fin, dix molaires à la mâchoire supérieure et douze à l'inférieure, des pieds à cinq doigts, des pouces courts et une longue queue. Une seule espèce entre dans ce genre, c'est la *mélogale masquée*, longue d'un peu plus de 1 pied, depuis le bout du museau jusqu'à la racine de la queue. Le dessus de la tête est brun avec une tache blanche, le dessous est blanchâtre, le corps est brun avec une bande blanche, les flancs sont gris et roussâtres. Les mœurs de la *mélogale* sont mal connues. On sait seulement qu'elle vit dans les bois et qu'elle est d'un caractère très-irritable. Sa nourriture est végétale ou animale, suivant les circonstances.

MELOGRANI (Joseph), géologue italien, né à Parghelia (Calabre) en 1750, mort en 1827. Il entra dans les ordres, mais ne s'adonna pas moins entièrement à l'étude des sciences naturelles, se rendit en 1789, aux frais de l'Etat, à Freyberg pour y suivre les cours du savant Werner, puis, de retour en Italie, devint inspecteur des mines de Calabre et, en 1812, inspecteur général des eaux et forêts. Outre des mémoires, on a de lui : *Manuale geologico* (Naples, 1809, in-8^{o}) ; *Instituzione fisiche ed economiche de Boschi* (1810) ; *Descrizione geologica e statistica di Aspromonte* (1823).

MÉLOGRAPHE s. m. (mé-lo-gra-fe — du gr. *melos*, chant ; *graphô*, j'écris). Celui qui écrit, qui copie de la musique.

MÉLOGRAPHIE s. f. (mé-lo-gra-fî — rad. *mélographe*). Art ou action d'écrire de la musique.

MÉLOGRAPHIQUE adj. (mé-lo-gra-fi-ke — rad. *mélographie*). Qui a rapport à la mélographie.

MÉLOLONTHAIRES s. m. pl. (mé-lo-lon-tè-re — rad. *mélolonthe*). Entom. Tribu de coléoptères, comprenant les quatre genres : Mélolonthe, anoxie, rhizotrogue et amphimalle.

MÉLOLONTHE s. m. (mé-lo-lon-te — gr. *melolontha*, espèce de scarabée). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicorne, vulgairement appelé HANNETON.

MÉLOLONTHIDE adj. (mé-lo-lon-ti-de — de *mélolonthe*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un mélolonthe. ‖ On dit aussi MÉLOLONTHITE et MÉLOLONTHIN, INE.

— s. m. pl. Famille de coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre mélolonthe.

— **Encycl.** Les *mélolonthides* ont la tête carrée ou largement arrondie ; la languette cornée et soudée au menton, coriace ou membraneuse, et libre ; des mandibules ne débordant pas le chaperon ; les trois dernières paires de stigmates abdominaux divergeant un peu de dedans en dehors. Les *mélolonthides* sont considérés à juste titre comme formant, par l'ensemble de leurs caractères, le *facies typique* de l'ordre tout entier des coléoptères. Le corps est habituellement gros et peu allongé. Presque toujours il y a une suture ou une carène entre le front et le chaperon. Les yeux sont gros, presque globuleux, un peu granulés et partiellement engagés dans le corselet. Les antennes ont le plus souvent neuf articles, dont trois à sept forment la massue, qui est lamelliforme dans les mâles. La lèvre est presque entièrement cornée. Les mâchoires ont leur lobe interne non distinct, et l'externe fixe, court, voûté, denté, glabre. Le corselet est habituellement de la même largeur que les élytres. L'écusson est cordiforme ou en triangle curviligne. Les élytres ont souvent les côtés peu développés, de telle sorte que le dos de l'abdomen est parfois seul recouvert. Les quatre jambes de derrière sont tronquées au bout et ont une couronne de cils. Les tarses ont le plus souvent des articles grêles, noueux à l'extrémité, et parfois dilatés aux pattes antérieures et intermédiaires ; les crochets sont simples, fendus au bout ou dentés inférieurement. Les *mélolonthides* sont en général de taille moyenne. Leur coloration assez sombre, bien que présentant quelquefois des teintes métalliques, est presque toujours produite par les écailles et les poils dont ils sont habituellement revêtus ; elle n'est que très-exceptionnellement due aux téguments eux-mêmes. Le régime des *mélolonthides* est exclusivement végétal ; les espèces munies de mâchoires robustes et dentées sont phyllophages ; celles dont les organes sont plus faibles vivent aux dépens des fleurs. La plupart vivent à l'air libre et à découvert, mais il y en a qui restent enfouis dans le sable ou dans la terre. Pour le plus grand nombre, le crépuscule ou la nuit sont le temps de leur activité. Chez ces insectes, les élytres ne sont point soudés entre eux ; ils peuvent donc s'élever et s'écarter pour le vol. Les espèces sont inégalement distribuées dans les diverses contrées du globe ; en général, elles sont plus abondantes dans les contrées humides. Les transformations de quelques espèces sont aujourd'hui connues ; celles du hanneton surtout ont été décrites avec soin par Kollar, Ratzeburg, Mulsant et Erichson. Les larves vivent dans le sein de la terre, à une profondeur plus ou moins considérable, et auprès des racines des plantes qui servent à leur subsistance. Cette circonstance les rend d'autant plus funestes à l'agriculture, qu'elles passent ordinairement trois ans avant de se développer complétement. Leur corps est habituellement allongé, à dernier segment partagé par un sillon transversal. Les mandibules, dont la face externe est lisse, sont taillées en biseau à leur extrémité, et n'offrent aucune trace de dents. La larve du hanneton commun a le corps d'un blanc sale et jaunâtre, à travers lequel on voit, principalement dans le sac, les matières contenues dans l'intestin. La tête est grande, de la largeur du corps ; les palpes maxillaires ont le premier article court. Les antennes sont composées de cinq articles, dont le deuxième et le troisième sont longs et égaux, tandis que le cinquième est plus petit, ovalaire, acuminé. Les six premiers segments du corps offrent chacun trois bourrelets, dont le médian est plus court que les deux autres ; le septième segment n'a que le bourrelet antérieur ; les deux derniers n'en présentent aucun. De petits poils redressés et isolés se présentent sur la partie antérieure du corps. Les pattes allongées, hérissées de cils, sont composées de quatre articles ; la première paire est plus courte que les deux autres. Leur extrémité présente un crochet assez allongé. Ces caractères se retrouvent presque complétement dans les larves des rhizotrogues, des polyphylles. D'autres s'éloignent plus ou moins de ce type. La *serica brunnea*, par exemple, a le corps plus velu. Le sac offre à la partie inférieure une rangée de courtes épines, et à son extrémité des poils plus longs et plus serrés que sur les autres parties du corps. L'anus est longitudinal et dépourvu de lèvre inférieure. Aucune des larves observées jusqu'à présent ne se fabrique de coque au moment de la métamorphose, si ce n'est l'*ancylonica puncticollis*. La larve de cette espèce s'enfonce dans une coque formée des substances mêmes dont elle se nourrit. Telle qu'elle est aujourd'hui constituée, la tribu des *mélolonthides* renferme au moins une centaine de genres, dont le plus important est celui des hannetons. Ces genres ont été distribués en plusieurs groupes, pour faciliter la classification ; ce sont les groupes des hoplites, des sericides, des sericoïtes, des macrodactylites, des clavipalpites et des *mélolonthides*.

MÉLOMANE s. (mé-lo-ma-ne — rad. *mélomanie*). Personne qui aime la musique avec passion : *Un* MÉLOMANE. *Une* MÉLOMANE. *Il n'y a à Paris que deux ou trois cents* MÉLOMANES *capables de juger une véritable œuvre d'art musical et d'en parler avec raison.* (Fiorentino.)

— Adjectiv. : *Une femme* MÉLOMANE.

— **Encycl.** Le *mélomane* n'est autre chose que l'amateur de musique, le dilettante, dont le goût pour les choses musicales a dégénéré en manie, et dont la manie est poussée à sa centième puissance. La race de ce mammifère semble aujourd'hui bien près de s'éteindre, et le *mélomane*, on peut le dire, est devenu une rareté. Mais, il y a cent ans, c'était un type très-commun, fleurissant un peu partout, et partout insupportable. Le *mélomane* est un fanatique, et, comme tous les fanatiques, il devient facilement odieux. En musique, comme en toute chose, l'amateur éclairé, instruit, délicat, est un véritable trésor pour les artistes et pour les gens de goût, qui peuvent s'entretenir avec lui, en termes choisis, avec des visées ingénieuses, de l'art qui les charme et qui fait l'objet de leur prédilection. Mais l'amateur a son goût particulier, ses aspirations, ses sympathies et par conséquent ses antipathies, et il donne sur chaque chose une opinion qui, si elle n'est pas toujours juste, est du moins sincère, raisonnée, intelligente. Le *mélomane*, au contraire, se croirait perdu s'il avait l'air de raisonner ses sensations, de faire œuvre d'analyse ou de critique : il juge tout, dit-il, avec son *gros bon sens*, cette absurdité que les imbéciles mettent toujours en cours pour défendre leurs appréciations ineptes. Pour lui, il n'y a point de juste milieu ; telle chose sera admirable, telle autre insupportable, selon que son sens particulier, que n'a aidé aucune réflexion, aucun essai d'initiation, lui aura rendu l'une sympathique et l'autre antipathique, sans qu'il sache pourquoi. Point de délicatesse pour cet enragé, incapable de comprendre quoi que ce soit aux finesses de l'esprit, de l'âme et de l'imagination ; rien d'exquis, rien d'aimable, rien de mesuré : tout est bon ou mauvais, sublime ou horrible, admirable ou détestable, grandiose ou puéril. Et, jugeant ainsi, il parlera à tort et à travers, sans souci des opinions contradictoires, des tempéraments divers, des différences de l'éducation, sans souci du raisonnement surtout. Il vous assassinera avec ses points d'exclamation, ses admirations irréfléchies, ses dénigrements systématiques, ses banalités de toute sorte, ses lieux communs qu'il aura ramassés dans le courant de la conversation, en causant avec des imbéciles, ses pareils. En vérité, je vous le dis, le *mélomane* est un être fâcheux, malsain, désagréable, et qu'il est grand temps de voir disparaître complétement de la surface de la terre.

Du reste, nous devons le dire, il est deux espèces de *mélomanes*. L'une est composée de ceux que l'on pourrait appeler les *mélomanes platoniques*, et qui, sans connaître la différence qui sépare un *ut* d'un *ré*, un dièse d'un bémol, une tierce d'une quarte ou d'une sixte, prétendent s'ériger néanmoins en juges souverains, rendre des oracles, et faire de la critique par axiomes ; l'autre, et celle-ci n'est pas moins désagréable, comprend les individus qui, parce qu'ils ont ébauché un semblant d'éducation musicale, se croient permis d'aspirer au titre de chanteur, de virtuose, voire même de compositeur, et profitent de cela pour vous tyranniser en vous obligeant, bon gré mal gré, à apprécier leur talent d'exécution et à écouter leurs élucubrations. Le premier genre a été assez bien décrit dans les lignes suivantes, que nous empruntons au *Dictionnaire de musique* de MM. Escudier frères : « Le *mélomane* n'a, le plus souvent, que des prétentions à l'habileté et au savoir. Toujours à son poste dans les concerts, aux premières représentations des opéras nouveaux, il excite, encourage, blâme, critique tour à tour des yeux, du geste, de la voix. Il se pose en Aristarque, en juge souverain, infaillible, et ses décisions, selon lui, ont cassé plus d'une fois les arrêts de la critique et du public ; personne ne possède comme lui ce sens exquis, ce tact parfait, ce sentiment du beau qui sait distinguer le véritable talent de la médiocrité. A l'en croire, il est le conseiller intime de tous nos grands artistes ; Rossini lui doit ses plus délicieuses mélodies ; Meyerbeer, ses plus belles inspirations ; Auber, ses rhythmes les plus coquets ; Halévy, ses chants les plus passionnés ; Donizetti, ses cantilènes les plus suaves. »

Quant au *mélomane* du deuxième genre, à celui qui a des prétentions au titre de virtuose ou de compositeur, si jamais vous le rencontrez dans un salon, fuyez-le au plus vite, car il ne manquera pas de vouloir faire montre des rares facultés dont la nature l'a comblé, du talent qu'il doit à son travail opiniâtre autant qu'à ses dispositions naturelles ; c'est lui qui parle, naturellement. Celui-ci voudra hurler une de ses romances, celui-là se contentera de briser le piano sous ses doigts « agiles, » cet autre ne fera pas grâce d'une composition « pleine de charme et de mélancolie, qui est certainement ce qu'il a fait de mieux. » Sauvez-vous, vous dis-je, sauvez-vous, car autrement il vous rendrait fou.

Dans une de ces boutades qui lui étaient familières, Albert Cler a ainsi classé les *mélomanes* de cette seconde catégorie, selon leurs aptitudes particulières, en caractérisant chacun d'eux d'après sa manie dominante. « Toutes les fois que vous entendrez un de vos concitoyens préluder invariablement, en commençant par les notes du médium et en s'arrêtant avec complaisance sur les notes basses (ces derniers sons mumurés *tremolo* dans la cravate), vous pouvez dire hardiment : c'est un Prudhomme, un Béotien. Celui qui, dans la société, va jusqu'à trois couplets de romance, doit être considéré comme ayant des dispositions à se rendre indiscret, importun. Quant au malheureux qui dépasse ce nombre et qui ne craint pas de se permettre les six couplets, jugez-le comme un être de l'espèce la plus dangereuse pour la paix de votre foyer domestique, comme un personnage essentiellement rabâcheur, ennuyeux, assommant. Celui qui attend pour fredonner un air qu'il soit depuis longtemps tombé dans le tuyau de l'orgue de Barbarie, qui aujourd'hui, par exemple, vous chante *Ma Normandie* ou le *Postillon de Longjumeau :* perruque, rococo, idées toujours en retard comme une mauvaise pendule. Celui qui psalmodie tous les chants tristes ou gais sur un seul et même air de sa façon, lequel ne varie jamais : être monotone, fastidieux.

» Passons maintenant au choix des instruments, comme indice de caractère. La trompette, le trombone, le cor et la trompe de chasse : jeune homme bruyant, étourdi, tapageur ; caractère coquin de neveu ou officier de hussards d'opéra-comique. Celui qui cultive les instruments de remplissage, lesquels jouent dans un orchestre les rôles qu'on appelle au théâtre *grande utilité*, tels que le triangle, la grosse caisse, le chapeau chinois ; celui-là doit être un bon et simple garçon, sans prétention aucune, toujours disposé à rendre service à son prochain. Le basson : caractère concentré. La clarinette : esprit peu poétique, tournant à l'épicerie. Contre-basse : indice de maturité ou plutôt de décrépitude. Regardez, en effet, dans un orchestre ; il est très-rare que l'on n'aperçoive pas au-dessus du long manche de cet instrument une perruque à frimas et un nez qui, comme celui du père Aubry, aspire à la tombe.

» Le choix de la harpe indique une femme jolie et coquette, attendu qu'elle fournit l'occasion de déployer un bras bien fait, une taille élégante, et que les pédales mettent en évidence un pied mignon. Aujourd'hui cet instrument est presque généralement abandonné. Nous sommes trop galants pour y voir une preuve que les types de perfection féminine sont devenus plus rares, de même que la renonciation à la mode des culottes courtes a été citée comme un aveu tacite de la décadence des mollets contemporains. La femme qui empiète sur les instruments spécialement réservés aux hommes, et qui, par exemple, joue du violon, de la flûte ou de la contre-basse, a, pour l'ordinaire, une allure de caractère masculin et un soupçon de moustaches. Si elle est mariée, elle intervertira le fameux article 213 du code civil, relativement à l'obéissance conjugale. *Vice versa*, l'homme qui pince de la harpe ou de la guitare doit, au besoin, faire de la tapisserie et ourler des cravates. Si l'on adoptait généralement notre système d'observation *mélomane*, il faudrait dire à un de ses semblables, non pas : « Dis-moi qui tu hantes, » mais : « Dis-moi ce que tu chantes, et je te dirai » qui tu es. »

MÉLOMANIE s. f. (mé-lo-ma-nî — du gr. *melos*, musique, et de *manie*). Goût très-vif, passion pour la musique : *Etre possédé de* MÉLOMANIE.

— **Encycl.** La *mélomanie*, c'est la passion de la musique poussée à ses limites extrêmes et passée à l'état de manie, on dirait aujourd'hui de *toquade*. La *melomanie* est maintenant beaucoup plus rare qu'elle ne l'était jadis, parce que, généralement, le véritable amateur a fait place au mélomane, dont nous avons étudié le type dans l'article précédent. Nous avons eu en France, où nous n'avons garde de laisser passer un ridicule, une comédie de Piron sur la métromanie, un ballet de Gardel sur la dansomanie ; nous ne pouvions faire autrement que d'avoir un opéra-comique sur la *mélomanie*. C'est Grenier qui se chargea d'en écrire les paroles, Champein qui prit la peine de le mettre en musique, et l'ouvrage fut représenté à la Comédie-Italienne en 1781. Nous en rapporterons ce couplet, chanté par Géronte, le héros de la pièce, celui qui est atteint de *mélomanie :*

Sans chanter peut-on vivre un jour?
Le chant ranime la vieillesse ;
Il est pour la jeunesse
Le père du plaisir et le fils de l'amour.
A douce et gentille fillette
Le berger va chantant son amoureux désir,
Et c'est aux sons de sa musette,
Aux couplets de sa chansonnette
Que la bergerette
Se laisse attendrir.
Les guerriers chantent leur victoire,
Les amants chantent leur ardeur ;
C'est la trompette de la gloire,
C'est le signal du bonheur.
Sans chanter peut-on rire et boire?
On chante le verre à la main.
Si le bon vin inspire la tendresse,
La chansonnette amène l'allégresse ;
De la joie on passe à l'ivresse,
Et la voisine embrasse son voisin.

Mélomanie (LA), opéra-comique en un acte, livret en vers de Grenier, musique de Champein, représenté à l'Opéra-Comique national le 23 janvier 1781. L'auteur a dédié sa partition à Mlle de Condé. Elle obtint assez de succès. C'est une œuvre travaillée et qui dénote aussi de la facilité ; mais les idées sont communes. La pièce est très-bouffonne. Géronte est un vieillard extravagant qui raffole de musique. Quoiqu'il ait promis la main de sa fille Elise à Saint-Réal, il se ravise et veut la donner à un nommé Fugantini, musicien italien dont l'arrivée lui est annoncée. Lisette vient au secours de sa jeune maîtresse ; son ami Crispin aidant, on fait passer Saint-Réal pour le maëstro Fugantini. Géronte, charmé, ravi de la voix et de tout ce que lui chante son futur gendre, comble les vœux de sa fille et les siens propres. L'ouverture est fort médiocre. L'auteur a cherché à rendre successivement plusieurs effets musicaux, la vivacité du ballet, la solennité du récitatif du grand opéra, la boursouflure du mélodrame, et à imiter plusieurs instruments : la harpe, la mandoline, la guitare, le hautbois, le cor, les timbales et même le canon, si toutefois cet instrument de destruction peut être considéré comme appartenant à l'orchestre. Ce n'est pas le seul ouvrage dans lequel on ait cherché à produire des imitations de ce genre. Plusieurs compositeurs ont cru qu'il était tout naturel et opportun dans un opéra d'indiquer les ressources de l'art musical et de montrer leur savoir-faire. Sauf de rares exceptions, ils n'ont pas raisonné juste en ceci. D'abord, en annonçant successivement un air de flûte, des arpéges de harpe, etc., ils ôtent aux spectateurs le charme de la surprise et les font assister malgré eux à un concert plutôt qu'à une représentation ; ensuite, ils se méprennent sur le rôle de l'art musical, qui consiste à peindre les sentiments et les situations de l'âme à l'aide d'un procédé tout idéal que la préoccupation de l'imitation matérielle ne peut qu'affaiblir. Champein ne connaissait pas cette théorie, et son mélomane s'en donne à cœur joie. Crispin même le dépasse dans son air descriptif : *Mousicien terrible et barbare.* Cependant nous signalerons, en dehors de ces rôles chargés, l'ariette d'Elise : *Que je suis malheureuse!* celle de Lisette : *De la gaîté le doux transport ;* la musette lourée en *sol : A douce et gentille fillette*, et enfin la romance de Saint-Réal : *O des dieux le plus bel ouvrage!* Le quinque qui suit n'offre rien qui le distingue, si ce n'est les traits de bravoure de la partie de soprano, qui ont dû faire honneur à la vocalisation de Mlle Colombe, chargée du rôle d'Elise, et qui donnait sans doute brillamment le *ré* suraigu. Voici la suite de la distribution de cet ouvrage : Saint-Réal, haute-contre, Michu ; Géronte, baryton, Narbonne ; Crispin, ténor, Trial ; Chrysanthe, ténor, Rosières ; un notaire, ténor, Favart ; Lisette, soprano, Carline.

MÉLOMÈLE s. m. (mé-lo-mè-le — du gr. *melos*, membre). Tératol. Monstre offrant des membres supplémentaires insérés sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIE s. f. (mé-lo-mé-lî — rad. *mélomèle*.). Tératol. Monstruosité caractérisée par la présence de membres supplémentaires insérés sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIEN, IENNE adj. (mé-lo-mé-liain, iè-ne — rad. *mélomèle*). Tératol. Qui offre les caractères de la mélomélie : *Monstre* MÉLOMÉLIEN.

MELON s. m. (me-lon — de l'ital. *mellone*, dérivé de *melo*, qui est dans le latin *melopepo*. *Melo* représente le grec *mêlon*, *mêlea*, *mêlis*, pomme ; latin *malum ;* albanais *mole*. En persan, *mul* est un des noms de la poire). Bot. Plante de la famille des cucurbitacées et du genre concombre, dont le fruit est très-estimé : *Semer, planter des* MELONS. *Obtenir une nouvelle variété de* MELON. ‖ Fruit de cette plante : *Manger du* MELON, *une tranche de* MELON. *Le pape Paul II mourut d'une indigestion de* MELON. (Raspail.) *Il y a des gens qui se vantent d'avoir la main heureuse pour choisir un* MELON. (F. Soulié.) ‖ *Melon d'eau*, Nom impropre de la pasteque.

— Pop. Individu niais, stupide : *Tais-toi, tu n'es qu'un* MELON.

— Econ. domest. Etui de carton, recouvert de peau, dont on se servait autrefois en voyage pour enfermer les perruques.

— Chir. Tumeur formée par la hernie de l'iris à travers la cornée transparente ou par le ramollissement de la cornée elle-même.

— Moll. Nom marchand de la volute gondole.

— Echin. *Melon de mer*, Espèce d'oursin.

— Minér. *Melon pétrifié*, Nom donné par les Orientaux à des pierres de forme sphérique, que l'on trouve au mont Carmel, et qui passent aux yeux des indigènes pour être des melons pétrifiés par le prophète Elie.

— **Encycl.** Le *melon* est une plante annuelle, à tige rampante, sarmenteuse, munie de vrilles, couverte de poils rudes ainsi que les feuilles, qui sont alternes, palmées, à lobes arrondis et dentelés ; les fleurs, peu nombreuses, situées à l'aisselle des feuilles, d'un beau jaune nuancé d'orangé, sont monoïques : les mâles ont cinq étamines, les femelles un ovaire infère surmonté d'un style cylindrique, terminé par trois stigmates épais, bifides. Le fruit est une péponide ordinairement très-volumineuse, sphérique ou ovoïde, lisse ou rugueuse à l'extérieur, souvent marquée de grosses côtes ; l'intérieur renferme une pulpe charnue, juteuse, parfumée, de couleur variable, renfermant de nombreuses graines ovales, aplaties, luisantes, blanc jaunâtre. Cette plante a, du reste, produit par la culture un grand nombre de variétés, comme nous le verrons plus loin.

On ne connaît pas bien la vraie patrie du *melon*, que l'opinion la plus répandue fait venir d'Asie, mais qui, d'après quelques auteurs, serait originaire d'Afrique. Il est certain que cette plante provient des pays chauds, et qu'elle a été introduite en Grece de temps immémorial. On a cru la reconnaître dans le *sicyon* de Théophraste. Les Latins ont beaucoup connu le *melon*. Les auteurs anciens croyaient que ce fruit provenait d'une modification ou d'un perfectionnement du concombre. Dioclès Caristius, dans son livre *Des choses salubres*, dit que le *melon* est de facile digestion et qu'il plaît merveilleusement au cœur, mais qu'il ne nourrit pas beaucoup. Diphile est du même avis sur cette dernière propriété, mais il regarde ce fruit comme indigeste. Phénias conseille de ne manger crus que les *melons* qui sont dépourvus de graines. D'après Galien, le *melon* refroidit et remplit d'humeur ; mais il a la propriété de nettoyer la peau et d'en faire disparaître les taches. Pline nous apprend que Tibère aimait beaucoup les *melons ;* pour en avoir en toute saison, il en faisait croître dans de grandes caisses portées sur des roues, afin de pouvoir les rentrer facilement en serre pendant l'hiver ; on recouvrait ces caisses de vitrages, afin de les exposer sans danger au soleil, durant les froids. Columelle, Palladius, Florentin et autres entrent dans des détails assez précis sur la culture de cette cucurbitacée, dont l'introduction dans la Gaule est due probablement aux Romains.

On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle nous est venu le *melon* cantaloup, ainsi nommé parce qu'il fut d'abord cultivé à Cantalupo, maison de campagne des papes, à quelques lieues de Rome. On pense généralement qu'il a été introduit en 1495, au retour de l'expédition de Charles VIII en Italie ; toutefois, nous ne le trouvons positivement mentionné qu'en 1580. Quelques années avant cette dernière époque, Jacques de Pons, dans son *Traité des melons*, publié en 1580, dit qu'on trouve, en Syrie et à Constantinople, une variété de *melon* que l'on suspend au plancher et qu'on mange en hiver. La culture des *melons* ne tarda pas à se répandre dans notre pays. A. Mizauld, qui écrivait vers la fin du XVIe siècle, s'étend assez sur la culture et les propriétés de ces fruits; mais, suivant son habitude, il mêle à quelques faits exacts beaucoup d'erreurs.

Au commencement du XVIIe siècle, on savait activer et favoriser la végétation des *melons* en les recouvrant d'une cloche. Plus tard, Claude Mollet, premier jardinier de Louis XIII, dans son *Théâtre du jardinage*, a fort bien traité la manière de les cultiver sur couche. La Quintinie, qui avoue loyalement avoir appris son art dans ses entretiens avec d'habiles maraîchers, obtenait des *melons* en juin; plus tard, Noisette en donnait, à Brunoy, dans les premiers jours de mai. Le goût très-prononcé de Louis XV pour les primeurs, et surtout pour le *melon*, excita l'émulation des jardiniers et des amateurs, qui étaient jaloux de lui en présenter le jeudi saint. Gondoin, jardinier au château royal de Choisy-le-Roi, se distinguait sous ce rapport. Aujourd'hui le *melon* est cultivé avec succès dans plusieurs localités, notamment à Cavaillon, à Pézenas et surtout aux environs de Paris. Tous les ans, un jury de jardiniers se rassemble à Livry, pour décerner un prix à l'obtenteur du plus beau et du meilleur *melon*.

Une plante potagère cultivée depuis si longtemps et dans toutes sortes de conditions a dû produire un nombre considérable de variétés plus ou moins estimées; d'un autre côté, c'est une opinion généralement répandue que deux *melons* différents cultivés à côté l'un de l'autre jouent entre eux, c'est-à-dire s'hybrident; il en résulte qu'il n'est pas toujours facile de ramener une variété à son type primitif. On adopte, pour classer ces nombreuses races, un caractère assez peu important, mais qui a l'avantage d'être facile à saisir; c'est l'aspect de l'épicarpe, ou, comme on dit vulgairement, de l'écorce du *melon*. On établit, d'après ce caractère, trois groupes assez bien définis et que nous allons étudier.

— I. MELONS BRODÉS. On les appelle aussi *melons* communs; mais on comprend que cette dernière épithète n'est pas partout exacte. Ils présentent des fruits de volume très-variable, de formes assez régulières, marqués de côtes peu profondes; l'écorce, peu épaisse, est couverte de broderies. La chair, pleine, rouge, jaune, blanche ou verte, est juteuse et sucrée, mais un peu grossière et filandreuse. Ces *melons* sont les plus productifs et les plus faciles à cultiver; mais leur qualité laisse souvent à désirer. Parmi ces variétés, on remarque : le *melon* maraîcher, globuleux, à chair très-épaisse et très-juteuse, mais de saveur médiocre, et même peu saine à l'arrière-saison; le sucrin de Tours, d'un vert foncé, peu chargé de broderies, à chair ferme, rouge et très-sucrée; le sucrin à petites graines, petit, à chair rouge, pleine, très-précoce, bon pour la culture sous châssis; le sucrin de Langeais, ovoïde, à côtes peu saillantes, à chair rouge, sucrée et vineuse; le sucrin de Honfleur, très-gros, allongé, à côtes larges, à chair un peu grossière, mais juteuse et de bonne qualité; le sucrin à chair blanche, de culture facile, à chair fondante et très-parfumée; l'ananas à chair verte, petit, rond, peu brodé, d'une qualité parfaite.

— II. MELONS CANTALOUPS. Le fruit, de volume et de forme variables, est ordinairement globuleux ou un peu déprimé, marqué de côtes profondes, sans broderies ou à peine brodé, mais le plus souvent couvert de gales ou de protubérances, à surface assez luisante. La chair est fine, compacte, souvent un peu cassante, très-juteuse, médiocrement épaisse, d'une saveur relevée. Ce sont les variétés les plus estimées. Nous citerons ici : le cantaloup orange, petit, rond, à côtes marquées, à fond vert clair ou brun, à chair rouge, un peu trop ferme, mais assez bonne, du reste le plus hâtif des *melons*, et par suite préféré pour la culture des primeurs; le cantaloup fin hâtif, plus petit et un peu plus aplati que le précédent, à côtes plus marquées, un peu galeux ou brodé, à chair rouge, très-fine et bonne, très-précoce; le cantaloup noir des Carmes, à fruit rond, vert noirâtre, non galeux, à côtes bien prononcées, mais peu relevées, à chair rouge, vineuse, fondante, de très-bonne qualité, très-hâtif et venant fort bien sous châssis; le cantaloup Prescott, à fruit gros, à côtes très-relevées, vert ou vert grisâtre, jaunâtre à la maturité, ordinairement très-galeux, à écorce très-épaisse, à chair orangée, très-fondante et sucrée; cette variété, une des meilleures, est la plus estimée et la plus généralement cultivée à Paris; le petit Prescott, à fruit brun ou noirâtre, à chair peu fondante, mais sucrée, bon pour le châssis.

— III. MELONS LISSES. Ces *melons* sont ovoïdes, allongés et dépourvus de côtes, à écorce mince et unie, vert clair ou blanchâtre, souvent inodores, à chair très-fondante, d'une saveur douce et peu relevée, à graines larges et aplaties. Ils sont cultivés surtout dans les régions méridionales, mais à peu près inconnus à Paris et dans le Nord, où l'on en trouve quelquefois un pied comme objet de curiosité. Nous signalerons particulièrement : le *melon* de Malte à chair blanche, fruit hâtif, de grosseur moyenne, allongé, fondant et sucré; le *melon* de Malte à chair rouge, plus hâtif que le précédent et de saveur plus parfumée; le *melon*-muscade des États-Unis, petit, oblong, à fond vert, un peu brodé, à chair verte, fondante et de très-bonne qualité; le *melon* d'hiver à chair blanche, à écorce lisse, ou à chair blanc verdâtre, un peu cassante, juteuse, d'une saveur fine et assez relevée, pouvant se conserver jusqu'en février, très-cultivé et estimé en Italie, à Malte et en Provence, d'où l'on en envoie à Paris; le *melon* d'hiver à chair rouge, ayant les qualités du précédent, mais plus difficile à cultiver et se conservant moins longtemps; le *melon* de Perse ou d'Odessa, très-allongé, vert rayé de jaune, à chair verte, fondante, variété d'hiver.

Le *melon* demande une température élevée et une atmosphère humide. On ne peut le cultiver en pleine terre que dans les régions méridionales ou dans quelques localités privilégiées du centre, par exemple en Touraine. Partout ailleurs, la culture devient plus ou moins sujette à l'emploi des abris ou moyens artificiels. D'ailleurs, à mesure qu'on avance vers le Nord, on doit avoir soin de choisir des variétés de plus en plus rustiques. Il faut toujours préférer un terrain bien exposé au midi, frais ou pouvant être facilement arrosé à volonté. On sème en pleine terre, sur couche ou en pots, sous cloche ou sous châssis, suivant les conditions climatériques dans lesquelles on se trouve et le degré de précocité que doivent présenter les produits. La graine peut conserver pendant cinq ans ses facultés germinatives; mais le plus souvent on emploie celle de l'année précédente. Par suite d'un préjugé assez répandu, les maraîchers des environs de Paris regardent comme étant la meilleure la graine qu'ils ont portée pendant un an dans le gousset du pantalon. Souvent on met cinq ou six graines dans le même trou, pour ne conserver que les deux plus beaux plants.

La culture du *melon* est très-différente suivant les localités. Dans le Midi, elle se réduit à maintenir le sol en bon état de propreté à l'aide de binages, à arroser de temps en temps et à élaguer ou nettoyer légèrement les plants; le climat chaud du pays fait le reste. Il n'en est pas de même dans le Nord, où le *melon* est soumis à une taille minutieuse et assez compliquée. Nous nous contenterons d'en donner ici une idée sommaire.

Quand les graines ont levé et que les jeunes plants sont chacun munis de deux feuilles, on choisit le plus beau et on coupe les autres rez terre. Le plant conservé est couvert d'une cloche dans les premiers temps. Dès que les jeunes plants ont quatre feuilles (non compris les cotylédons ou feuilles séminales), on coupe avec précaution la tige au-dessus de la quatrième. Quelques jours après, il naît à l'aisselle des cotylédons deux boutons, que l'on pince dès qu'ils ont atteint le volume d'un gros pois. Il s'en développe, à l'aisselle des premières feuilles, deux autres, que l'on conserve, parce qu'ils doivent former les branches mères. C'est alors qu'on transplante les jeunes pieds. Dès que les branches mères ont six ou sept boutons, on les coupe au-dessous du dernier. Ces boutons produisent des branches latérales ou secondaires, qui donneront les fruits. Une fois que ceux-ci sont formés, on choisit sur chaque branche mère la branche secondaire dont le *melon* présente les meilleures chances de réussite, et on supprime celles qui se trouvent entre elle et le pied; quatre ou cinq jours après, on arrête les branches secondaires supérieures en leur coupant la pointe ou le dernier bouton.

A partir de ce moment, on enlève sur toutes les branches les petits *melons* qui naissent en abondance, et qui, absorbant une partie de la sève, nuiraient à celui qu'on a choisi. Si les autres branches poussent de nouveau avec vigueur, on les arrête encore. La plante n'a plus besoin alors que d'être sarclée, binée et arrosée; le *melon* grossit à vue d'œil, et, si on n'en a conservé qu'un sur chaque pied, il devient d'une grosseur exceptionnelle qui ne nuit en rien à sa qualité. Dans ce cas, on arrête tous les rameaux de la branche mère que l'on a réservée, et on retranche aussi tous les petits fruits à mesure qu'ils se forment. Dès que le *melon* conservé a atteint à peu près la moitié de sa grosseur, on le fixe sur une planche. Ce mode de culture, qui varie dans ses détails, consiste surtout à concentrer la sève sur un petit nombre de branches et de fruits.

Nous n'avons parlé que de la propagation du *melon* par semis; on peut aussi le multiplier de marcottes, en mettant à profit la propriété que possèdent les branches de s'enraciner; les points d'où sortent les vrilles servent à indiquer la partie qu'il faut enterrer. Quant aux boutures, qui sont plus souvent employées, on les fait au commencement de mai ou même plus tard, suivant que la végétation est précoce ou tardive, mais jamais quand la plante est en pleine sève, car les boutures très-vigoureuses reprennent toujours moins facilement que les autres. « Il faut aussi, dit T. de Berneaud, que la couche sur laquelle on les place ait jeté son feu et qu'elle soit couverte au moins de 0m,32 de bonne terre bien meuble. Le terreau d'ancienne couche, mêlé à cette terre, produit de superbes résultats. Une fois plantées, les boutures ne doivent prendre l'air qu'au bout de quelques jours; c'est alors qu'on arrose celles dont le pied paraît sec. Lorsque les jeunes pousses se développent, on arrose plus souvent, et, lorsqu'elles ont de bonnes racines, on les lève séparément et on les met en place. » Dans le Nord, le marcottage a l'inconvénient de faire perdre une récolte; les boutures sont donc préférables, car elles s'étendent peu et leurs fruits paraissent et mûrissent bientôt.

Comme les *melons* mûrissent successivement, il importe de connaître le point précis de leur maturité; mais on n'attend pas toujours ce moment pour les cueillir. Il suffit qu'un *melon* soit frappé, c'est-à-dire qu'il commence à changer de couleur ou de teinte. « Lorsqu'il est arrivé à ce point, dit M. Courtois-Gérard, on peut le cueillir, le déposer dans un lieu frais, où il achève de mûrir sans rien perdre de sa qualité. Bien qu'il ne soit pas toujours facile de constater la maturité du *melon*, nous dirons qu'on le juge arrivé au point d'être mangé lorsqu'il prend une coloration jaune, qui devient assez intense dans les espèces de couleur claire; lorsque la queue est cernée à son point d'insertion comme elle si allait se détacher; enfin lorsque le fruit répand une odeur agréable, et qu'en pressant doucement l'ombilic (le point opposé à la queue) on le sent fléchir sous le doigt. La maturité des espèces à écorce mince est plus facile à constater; celle des cantaloups présente plus d'incertitude. Quant aux *melons* d'hiver, ils se récoltent toujours bien avant l'époque de complète maturité.

La chair du *melon* donne à l'analyse : eau, albumine, mucilage, sucre, acide libre, matière grasse, matière azotée facilement altérable, substance colorante, principe aromatique, amidon, acide pectique, sels. Dans les pays chauds, la proportion de sucre est beaucoup plus forte. Ce fruit est à peu près exclusivement réservé pour l'usage alimentaire. Par son parfum comme par sa saveur, il fait les délices de toutes les tables, quand il est bien mûr; il fournit un bon aliment, surtout en été et dans les pays chauds et secs; aussi les populations méridionales en font-elles une grande consommation. Il est au plus haut degré adoucissant et rafraîchissant; toutefois, quand il n'est pas assez mûr ou assez parfumé, il est bon d'en relever la saveur avec du sel, du poivre, de la cannelle ou d'autres aromates, ou bien encore de boire par-dessus un peu de vin pur. Les personnes d'un tempérament faible et délicat, les convalescents, les vieillards doivent en manger très-modérément; pris en trop grande quantité, il peut leur procurer des indigestions, des coliques, des diarrhées et même, dans certains cas, donner la fièvre.

Le *melon* sert aussi à diverses préparations culinaires; les jeunes fruits peuvent être confits dans le vinaigre, en guise de cornichons. Le *melon*, pris un peu avant sa complète maturité, dépouillé de son écorce et associé au sucre, au vinaigre ou au girofle, sert à faire de très-bonnes compotes. Les confiseurs en font, avec du sucre et des aromates, des bonbons et autres friandises d'excellent goût. Les graines du *melon* sont employées en médecine comme semences froides; elles sont adoucissantes et laxatives; on en prépare des émulsions usitées dans les fièvres, les irritations des organes urinaires, etc.

Les anciens ont émis au sujet du *melon* une foule d'idées très-singulières, et dont nous nous contenterons de citer un spécimen. D'après A. Mizauld, les concombres se changent en poupons et en *melons;* or, les poupons et *melons*, ajoute-t-il, ne diffèrent, sinon en qualité; quand ils sont grands, on les appelle *poupons;* mais quand ils sont ronds comme une pomme, on les appelle *mélopoupons*, comme qui dirait pomme de poupons. Si on trempe la graine de *melon* pendant trois jours dans du vin miellé ou du lait, et qu'après l'avoir laissée sécher on la mette en terre, on obtiendra des fruits d'une saveur bien plus agréable. « Ils seront de bonne senteur, dit encore Mizauld, si on tient pendant plusieurs jours les semences parmi des roses, et qu'on les plante étant mêlées parmi, ou bien si, étant trempées en eau rose, ou quelque autre senteur, on les met en terre, comme dit est. »

On croyait encore que l'écorce de *melon* appliquée sur le front guérissait les *fluxions chaudes* des yeux. Les médecins de l'antiquité attribuaient à ce fruit la propriété d'amortir les *amoureuses chaleurs*, et même de diminuer la sécrétion de la semence. Si l'on met un morceau de *melon* dans un pot avec de la viande, celle-ci cuira bien plus vite. « Je ne veux pas oublier, ajoute l'auteur cité, que les semences de *melon* nettoyées de leur écorce et confites au sucre sont de grande efficace pour provoquer l'urine et pour apaiser aucunement la douleur de reins. J'avais laissé, par mégarde, de dire que les raclures de *melon*, mises sur le devant de la tête, soulagent grandement l'ardeur que les petits enfants ont au cerveau, qu'on appelle communément *siriasis.* »

— *Melon d'eau.* V. PASTÈQUE.

MELON (Jean-François), économiste français, né à Tulle, mort à Paris en 1738. Avocat au parlement de Bordeaux, il entra en relation avec les lettrés de cette ville, prit une part active à la fondation de l'Académie de Bordeaux (1742), dont il devint le secrétaire, suivit ensuite à Paris le duc de La Forge, fut employé plus tard par le garde des sceaux d'Argenson, retourna à Bordeaux avec le titre d'inspecteur général des fermes et revint bientôt après à Paris, où il fut successivement premier commis du cardinal Dubois, de Law, et secrétaire du régent, qui le consultait sur toutes les affaires importantes en matière de finances et de commerce. Il jouit jusqu'à sa mort d'une pension de 3,000 écus. Ses principaux écrits sont : *Mahmoud le Gaznévide*, *histoire orientale* (Rotterdam, 1729), satire de la régence; *Essai politique sur le commerce* (1734), « l'ouvrage d'un homme d'esprit, d'un citoyen et d'un philosophe, » dit Voltaire.

MÉLONGÈNE s. f. (mé-lon-jè-ne. — Quelques-uns tirent ce mot de l'ar. *badindjan*, aubergine; d'autres le rapportent à l'italien *melanzana*, corruption de *mela indiana*, pomme indienne). Bot. Espèce du genre morelle, famille des solanées, plus connue sous le nom d'AUBERGINE. ‖ On dit aussi MÉRANGÈNE et MERANGEANE.

— **Encycl.** Nous avons déjà parlé, au mot AUBERGINE, de la culture de cette plante et de ses usages culinaires. Nous ajouterons ici quelques mots sur ses propriétés alimentaires et médicinales. L'aubergine ou *mélongène* est un bon légume; mais sa saveur est fade et a besoin d'être relevée par des condiments. D'ailleurs, c'est un aliment froid, un peu indigeste et dont il faut user avec modération; il pourrait, si l'on en abusait, produire la colique venteuse, l'indigestion ou la fièvre. Ses feuilles ont une légère odeur narcotique; on les regarde comme émollientes et adoucissantes. Toutefois, la médecine n'emploie guère cette plante qu'à l'extérieur, en cataplasmes anodins et résolutifs, contre les hémorroïdes, les cancers, les brûlures et les inflammations. Dans quelques pays, un préjugé assez répandu fait attribuer à ces fruits la propriété de la mandragore.

MELONI (Pierre-Antoine), peintre et littérateur italien, né à Imola en 1761, mort à Lugo en 1836. Il eut pour maîtres P. Dardain et A. Gottarelli, se fit connaître par des tableaux représentant pour la plupart des sujets religieux, qu'on voit à Ancône et à Lugo, fonda en 1794, à Ancône, une Académie des beaux-arts, devint, en 1804, un des peintres du pape Pie VII, et professa, à partir de 1818, le dessin à Lugo. On a de lui quelques poésies italiennes, dont un recueil a paru sous le titre de *Epigrammati serii e faceti* (Lugo, 1821).

MÉLONIDE adj. (mé-lo-ni-de — du grec *mêlon*, fruit; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une pomme.

— s. f. Nom générique des fruits formés, comme la pomme, de plusieurs ovaires réunis et soudés avec le tube du calice. ‖ On dit aussi MÉLONIDIE.

— **Encycl.** L.-C. Richard, dans sa nomenclature carpologique, désigne sous le nom de *mélonide* un fruit charnu, provenant de plusieurs ovaires pariétaux, réunis et soudés au tube du calice qui, souvent très-épais et charnu, se confond avec eux, comme dans la pomme, la poire, la nèfle, etc. Dans ce fruit, la plus grande partie du mésocarpe ou substance charnue provient du calice, qui a acquis une épaisseur considérable. L'endocarpe qui revêt chacune des loges est cartilagineux ou osseux; dans le premier cas, il est désigné sous le nom vulgaire de pomme ou fruit à pepins, comme la pomme proprement dite, la poire, le coing, etc.; dans le second, il y a autant de nucules que d'ovaires; c'est alors une nuculaine ou un fruit à noyaux, comme la nèfle, l'azerole, etc. La *mélonide* caractérise le groupe des rosacées-pomacées.

MÉLONIE s. f. (mé-lo-nî — rad. *melon*, par allusion à la conformation de ses coquilles). Moll. Genre de coquilles fossiles, de la famille des nautiles, à peu près sphériques, et formées de loges nombreuses enroulées autour d'un axe.

MELONIFÈRE adj. (me-lo-ni-fè-re — du lat. *melo*, melon; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes dont les fruits ressemblent au melon.

MELONIFORME adj. (me-lo-ni-for-me — de *melon*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un melon.

MELONITE s. m. (me-lo-ni-te — rad. *melon*). Minér. Nom donné à des concrétions minérales, à des masses nodulaires siliceuses, dont la forme rappelle plus ou moins celle du melon. ‖ On dit aussi MÉLOPÉPONITE.

MELONNÉ, ÉE adj. (me-lo-né — rad. *melon*). Bot. Qui ressemble au melon.

— s. f. Hortic. Variété de courge, appelée aassi PÉPON MUSQUÉ.

MELONNIÈRE s. f. (me-lo-niè-re — rad. *melon*). Hortic. Terrain affecté à la culture spéciale des melons.

— **Encycl.** Une *melonnière*, toujours située de façon à être le plus possible exposée aux rayons du soleil et garantie contre les vents froids, est divisée en petites fosses ou couches, qu'on remplit de terreaux très-chauds, et que l'on recouvre de châssis de verre.

Lorsque les melons sont assez robustes, on les transplante dans des couches ordinaires en ayant le soin de les préserver, au moyen de cloches de verre, de toute variation brusque de la température. Les *melonnières* les plus renommées sont celles de Perpignan, de Toulouse, de Pézénas, de Paris et de Honfleur. Les produits des établissements de cette dernière ville alimentent particulièrement les marchés de la capitale; ils s'appellent melons maraîchers, et appartiennent à l'espèce des melons brodés.

MÉLOPE s. m. (mé-lo-pe). Ichthyol. Poisson du genre labre.

MÉLOPÉE s. f. (mé-lo-pé — gr. *melopoia;* de *melos*, mélodie, et de *poiein*, faire). Mus. Ensemble des règles de la composition : *Etudier la* MÉLOPÉE. ‖ Vieux mot.

— Déclamation notée en musique, qui était en usage chez les anciens : *Porthos avait le ronflement harmonieux, et l'on pouvait parler sur cette espèce de basse comme sur une* MÉLOPÉE *antique.* (Alex. Dum.) *L'opéra représente, à proprement parler, la tragédie avec la* MÉLOPÉE *et les évolutions des chœurs antiques.* (Th. Gaut.)

— Fam. Différentes intonations de la voix des animaux : *Mon oreille fut assourdie d'un mélange confus de hurlements, de piaulements, de murmures pris dans toute l'échelle de la* MÉLOPÉE *canine.* (Ch. Nod.)

— **Encycl.** Qu'était-ce, chez les Grecs, que la *mélopée?* On a beaucoup discuté là-dessus, comme en général sur toutes les questions qui touchent à la musique et à la métrique des anciens. Il semble que ces questions d'harmonie aient eu le privilége de mettre le désaccord parmi les savants.

Selon Aristote (*Poétique*, ch. VI), la *mélopée* est une des parties de la tragédie. Mais en quoi consiste cette partie de la tragédie? M. Egger n'en dit rien, ni dans sa traduction de la *Poétique*, ni dans ses notes. On l'a fait judicieusement remarquer. Batteux traduit *melopeia* par chant. « Mais, dit M. B. Jullien, quel est ce chant dont on parle? Si c'est le nôtre, c'est au moins une question grave que Batteux tranche d'un mot. Si c'est le chant en général, dans le sens où nous disons qu'un Italien, qu'un Languedocien chantent en parlant, il faut avouer que l'expression est bien au-dessous de la pensée. »

Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, definit la *mélopée :* « l'usage régulier de toutes les parties harmoniques, c'est-à-dire l'art ou les regles de la composition du chant, desquelles la pratique et l'effet s'appelaient mélodie. » Mais cette définition s'applique plutôt à la *mélopée* moderne qu'à la *mélopée* antique. Burette a donné de longues et excellentes explications sur la *mélopée* grecque, dans les remarques dont il a accompagné sa traduction du *De musica* de Plutarque; mais il a encore trop restreint le champ de la *mélopée* ancienne. Grétry s'est trompé d'une maniere analogue dans ses *Essais sur la musique* (t. III, p. 264), en disant que la *mélopée* antique était une manière de chanter les vers, et il compare cette espèce de chant à celui des psaumes dans nos églises. M. Alexandre, au mot *melopeia*, dans son dictionnaire, après avoir traduit l'expression grecque par « composition de chants lyriques, mélodie, chant, » ajoute que le mot grec signifie quelquefois ce que nous entendons par *mélopée*, c'est-à-dire une sorte de récitatif. L'abbé Dubos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, reconnaît avec raison que le plus souvent la *mélopée* ancienne n'était qu'une espèce de déclamation. « Quant au chant des comédies, dit-il, nous prouverons, bien qu'il s'écrivît en notes et que l'acteur fût soutenu d'un accompagnement, qu'il n'était au fond qu'une déclamation des plus unies. Il y a plus; j'espère faire voir que la mélodie des pièces tragiques des anciens n'était pas un chant musical, mais une simple déclamation. » (Sect. IV; p. 67.)

Il résulte des recherches les plus récentes que la *mélopée* antique n'était, d'après l'étymologie même du mot, que l'art de produire le mélos, c'est-à-dire l'harmonie, la cadence, soit dans le chant des vers, soit dans la récitation de la prose. Elle donnait les lois de la déclamation, et fixait la juste intonation des syllabes.

« Le discours dramatique des Grecs, dit Castil-Blaze, n'était point celui de la conversation familière : la cadence poétique et la variété des intonations lui donnaient une pompe religieuse, un éclat imposant bien dignes des dieux et des héros, qui seuls avaient le droit de paraître sur la scène. » Les Grecs, en effet, semblent n'avoir point connu la mélodie, dans le sens que nous donnons à ce mot; mais on peut supposer, sans trop d'invraisemblance, qu'au théâtre ils joignaient au récit poétique un accompagnement instrumental, largement dessiné, et que c'est à l'ensemble de ce récit, ainsi accompagné, qu'ils donnaient le nom de *mélopée*.

Dans la musique moderne, nous n'avons pas de *mélopée* proprement dite, mais nous possédons quelque chose d'approchant dans une sorte de récitatif à mesure serrée, dont l'effet est celui d'une déclamation musicale très-régulière. On voit des exemples remarquables de ce récitatif particulier dans les oratorios de Hændel; dans les œuvres dramatiques de Mozart, de Sarti, de Glück, de Cherubini, de Méhul, et surtout dans les opéras de Bellini, qui trouvait dans son emploi la source de nombreux et puissants effets.

MÉLOPHAGE s. m. (mé-lo-fa-je — du gr. *mêlon*, brebis; *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères brachocères, famille des pupipares, tribu des coriaces, dont la principale espèce vit sur les moutons et s'attache à leur toison.

MÉLOPHARE s. m. (mé-lo-fa-re — du gr. *melos*, mélodie et de *phare*). Espèce de pupitre creux, avec des châssis à jour, sur lesquels on colle de la musique écrite sur du papier transparent, afin de pouvoir la jouer la nuit en plein air, en plaçant de la lumière au centre du pupitre.

MÉLOPHONE s. m. (mé-lo-fo-ne — du gr. *melos*, mélodie; *phônê*, voix). Mus. Sorte d'accordéon perfectionné.

— **Encycl.** Le *mélophone* est un instrument à vent et à anches libres, dont le caractère, d'ailleurs peu original, se rapproche beaucoup de celui de l'accordéon, sur lequel cependant il a l'avantage d'une très-grande douceur; les sons en sont à la fois beaucoup plus moelleux et beaucoup plus nourris. La forme du *mélophone* n'est pas sans analogie avec celle de la guitare; mais la caisse, un peu plus longue que celle de ce dernier instrument, est environ deux fois plus épaisse, et le manche est réduit à des proportions très-exiguës. La sonorité, dans le *mélophone*, s'obtient à l'aide de tuyaux à anche qui passent dans l'intérieur de la caisse et dans lesquels l'air est introduit par un soufflet à double vent, mis en mouvement par la main droite de l'exécutant au moyen d'une tige qui sort de la caisse et y entre alternativement; la main gauche, pendant ce temps, met en mouvement les touches d'une espèce de petit clavier mobile placé sur le manche : on voit qu'il y a là-dedans tout à la fois quelque chose de l'orgue, de la vielle et de l'accordéon.

C'est en 1837 que le *mélophone* fut inventé par un facteur français nommé Leclerc, et il parut avec succès à Paris, l'année suivante, à l'Exposition des produits de l'industrie. Un artiste, ancien élève du Conservatoire, Louis Dessane, qui avait acquis en peu de temps une très-grande habileté sur cet instrument (dont quelques écrivains lui ont à tort attribué l'invention), obtint lui-même beaucoup de succès en le faisant entendre à l'Exposition, et se mit en devoir de le propager en le produisant un peu partout. La sensation que produisirent et l'instrument et celui qui en jouait firent imaginer d'employer le *mélophone* à l'Opéra pour des effets particuliers. Dessane fut donc attaché à l'orchestre de ce théâtre; mais l'usage de son instrument était trop borné; celui-ci ne repondit pas à ce qu'on espérait de lui, et l'administration de l'Opéra renonça au bout de deux ans aux services de Dessane.

Pendant ce temps, un autre facteur, nommé Pellerin, s'était occupé d'améliorations et de perfectionnements à apporter dans la construction et dans les conditions pratiques du *mélophone*. Dessane, loin de se décourager par le fait de son premier déboire, résolut alors d'aller voyager pour faire connaître à l'étranger l'instrument ainsi perfectionné. Il partit pour l'Allemagne, dans le but d'y donner des concerts, et se fit entendre tout d'abord à Darmstadt, puis à Francfort, et enfin à Nuremberg. Dans cette derniere ville, il songea à s'occuper lui-même de la fabrication de son instrument favori, et fonda une maison à cet effet. Mais il ne put réussir, malgré ses essais, à opérer les réformes nécessaires dans la construction du *mélophone* et à en corriger les défauts, défauts qui consistent surtout dans le mauvais fonctionnement des soupapes et dans la difficulté d'un doigter assez bizarre. L'entreprise de Dessane n'eut donc pas de suites, et bientôt le *mélophone* fut complétement abandonné, bien que depuis lors quelques facteurs aient essayé de le reproduire en modifiant sa dénomination; nous citerons particulierement, parmi ceux-ci, M. Piron, qui imagina le *mélophilon*, et M. Austin, qui s'occupa, aux Etats-Unis, du *mélodéon*, instrument dont le principe, comme celui du *mélophone*, était l'anche libre. Aujourd'hui, il n'est plus question ni des uns ni des autres, et il n'y a sans doute pas lieu de le regretter, car nous avons dit que le *mélophone*, en dépit d'une certaine douceur et d'une certaine rondeur de sons, ne présentait aucun caractère réel d'originalité.

MÉLOPHORE s. m. (mé-lo-fo-re — du gr. *mêlon*, pomme; *phoros*, qui porte). Hist. Transcription grecque d'un mot persan qui désignait des gardes royaux portant, au lieu de lances, des bâtons terminés par des pommes d'or.

MÉLOPLASTE s. m. (mé-lo-pla-ste — du gr. *melos*, mélodie; *plassô*, je fais). Mus. Tableau composé des cinq lignes de la portée avec quelques lignes additionnelles au-dessus et au-dessous, et sur lequel le professeur de musique promène une baguette terminée par une petite boule servant à représenter, par une notation mobile, des chants qui sont solfiés par les élèves au fur et à mesure que la baguette leur indique de nouveaux sons.

MÉLOPLASTIE s. f. (mé-lo-pla-stî — du gr. *mêlon*, joue; *plassô*, je forme). Chir. Opération par laquelle on restaure une joue qui a perdu une partie de sa substance.

MELORIA, petite île du royaume d'Italie, près de la côte de l'ancienne Toscane, à 5 kilom. S. de Livourne. Les Pisans y battirent la flotte génoise le 3 mai 1241; quelques années plus tard, en 1284, les Pisans y furent vaincus à leur tour.

MELOS, île de la mer Egée, une des Cyclades. V. MILO.

MÉLOSE s. f. (mé-lô-ze — du gr. *mêlê*, sonde). Chir. Action de sonder une plaie ou un organe, de l'examiner avec la sonde.

MÉLOSIRE s. f. (mé-lo-si-re — du gr. *melos*, membre; *seira*, chaîne). Bot. Genre de cryptogames, de la tribu des diatomées, ayant pour caractère principal des corpuscules reliés en chaîne filamenteuse.

— **Encycl.** Les *mélosires* constituent un des genres les plus curieux et les mieux connus du groupe des diatomées, de ces êtres qui semblent former le chaînon intermédiaire entre les végétaux et les animaux inférieurs. Elles se présentent sous la forme de corpuscules renfermés dans une sorte de carapace à deux valves, réunies entre elles par un anneau diaphane et délicat. On en connaît plus de vingt espèces, répandues dans les eaux douces ou salées des diverses régions du globe. Elles sont groupées le plus souvent en masses ou chaînes filamenteuses, brunâtres et fragiles. Celles qui habitent nos eaux douces se font aisément reconnaître par l'odeur oléagineuse qu'elles exhalent, quand elles sont un peu abondantes. Parmi celles-ci, la *mélosire variable* est la plus commune. Ce genre est voisin des gaillonelles, et l'une de ses espèces forme aujourd'hui le type du genre lysigonie.

MELOT (Anicet), érudit et antiquaire français, né à Dijon en 1697, mort à Paris en 1759. A la connaissance des langues anciennes et modernes, il joignit celle des mathématiques, de la jurisprudence, et se fit recevoir avocat, mais n'exerça point, s'adonna entièrement à des travaux d'érudition et devint membre de l'Académie des inscriptions en 1738, garde des manuscrits de la bibliothèque du roi en 1741. Outre plusieurs mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, on lui doit : *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ Parisiensis* (Paris, 1739-1744, 4 vol. in-fol.), et le 6e volume du *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi*.

MÉLOTE s. f. (mé-lo-te — du gr. *mêlon*, brebis). Hist. relig. Peau de brebis avec sa laine, que portaient certains religieux.

MÉLOTHRIE s. f. (mé-lo-trî — du gr. *mêlon*, fruit; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *mélothries* sont des plantes à tige rampante, à feuilles palmées, lobées, anguleuses. Les fleurs sont solitaires et monoïques; elles présentent un calice campanulé, ventru, à cinq dents, et une corolle monopétale, campanulée ou presque rotacée, soudée au calice. Les fleurs mâles ont cinq étamines triadelphes; les femelles, un ovaire infère, à trois loges pluriovulées, surmonté d'un style cylindrique terminé par trois stigmates. Le fruit est une petite baie ovoïde, allongée, trigone, polysperme. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces qui croissent en Amérique, notamment dans ses parties tropicales. La *mélothrie pendante* est la plus répandue; elle croît jusqu'au Canada; elle est tellement commune, qu'elle infeste les champs. Son fruit est de la grosseur d'une olive; les habitants le font mariner.

MELOZZO DA FORLI (François), peintre italien, né à Forli en 1438, mort en 1492, d'après Oretti, plus tard, selon Vasari. Pour qu'aucune partie de son art ne lui fût étrangère, il commença par se faire broyeur de couleurs et étudia sous les maîtres les plus célèbres de son temps, dont il fut le digne élève. C'est lui qui inventa le *sotto in su*, c'est-à-dire l'art de faire plafonner les figures au moyen de la perspective verticale, et il y excella. « A la hardiesse, à la précision, dit E. Breton, il joignit le goût et le génie. Ses têtes sont admirables, son coloris est pur et brillant, les mouvements sont vrais et variés, le jeu des lumières habilement compris et rendu, les raccourcis étonnants de science et de vérité; les figures ont de la dignité, de la grandeur, de l'expression; la touche est pleine de finesse. » Melozzo peignit le plus souvent à fresque. Parmi ses chefs-d'œuvre, on cite particulièrement : l'*Ascension*, jadis à l'église des Saints-Apôtres, à Rome, et transportée au Quirinal (1711), où on l'admire encore; *Sixte IV confiant à Platina la direction de la bibliothèque du Vatican*, qu'on voit au musée du Vatican; *Saint Antoine abbé, saint Jean-Baptiste et saint Sébastien*, tableau à l'huile, dans l'église de l'Annunziata, etc.

MELPOMÈNE s. f. (mèl-po-mè-ne — nom mythol.). Personnification poétique de la tragédie : *Il ne faut pas que* MELPOMÈNE *marche toujours sur des échasses.* (Volt.)

— **Astron.** Nom d'une planète télescopique.

— **Encycl. Astron.** *Melpomène* est la dix-huitième des petites planètes télescopiques qui circulent entre Mars et Jupiter. Elle a été découverte, le 24 juin 1852, par M. Hind, de Londres. Elle a l'apparence d'une étoile jaunâtre de neuvième grandeur. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne. = 1,020″,12
Durée de la révolution sidérale. . . . . = 1,270 j. 44
Distance moyenne au soleil. . . . . = 2,30
Excentricité. . . . . = 0,22
Longitude du périhélie. . . = 15° 5′ 31″
Longitude moyenne de l'époque. . . . . = 95° 10′ 39″
Longitude du nœud ascendant. . . . . = 150° 3′ 50″
Inclinaison. . . . . = 10° 9′ 17″
Epoque, en temps moyen de Paris. . . . . = 0,0 janv. 1854.

MELPOMÈNE, Muse de la tragédie. Les anciens la représentaient sous les traits d'une jeune femme richement vêtue, armée d'un poignard, chaussée du cothurne, ayant le diadème, le sceptre et le masque tragique. Nous possédons dans la *Melpomène* du musée du Louvre un des plus beaux spécimens de l'art antique. Cette figure, de 4 mètres de hauteur, est une des plus colossales que le temps ait respectées; elle présente la Muse de la tragédie vêtue de la tunique à longues manches et ceinte de la large ceinture, ses parures habituelles. Sa chlamyde, rejetée sur le dos, est rattachée à la ceinture d'une manière pittoresque. Plus on examine ce colosse, plus on est étonné de la grâce que l'habile artiste a su donner à la physionomie de cette Muse. Vue du côté gauche, elle offre un très-beau mouvement de draperies. Le masque d'Hercule, l'avant-bras droit et une partie de la main gauche sont modernes. Cette statue ornait probablement le théâtre de Pompéi, à Rome. Elle était restée dans la cour du palais du cardinal Riario, bâti par Bramante sur l'emplacement de ce théâtre. Elle occupe au Louvre un hémicycle construit par Percier et Fontaine. Le *Bas-relief des Muses*, au Louvre, présente une figure de Melpomène qui offre les mêmes dispositions. On les retrouve encore dans la *Melpomène* du Vatican (musée Pie-Clémentin). Le manteau tragique replié autour du bras droit, le poignard et le masque coiffé d'une peau de lion, rappelant Hercule et ses travaux, caractérisent cette *Melpomène*. Son front, couronné de pampres, rappelle que les vendanges furent les premières fêtes où se joua la tragédie. L'expression est fière et grave, la pose de la statue est singulière; elle s'appuie sur un rocher, comme si elle était lasse de déclamer.

Parmi les statuaires contemporains, nous citerons M. Duret, qui a fait une *Melpomène* (Tragédie) pour le Théâtre-Français; elle est placée actuellement sous le péristyle et fait face à la *Thalie* (Comédie) du même artiste. Dans le foyer du théâtre, la place d'honneur a été donnée à la magnifique *Tragédie* de Clesinger (exposée au Salon de 1852), qui reproduit avec une vie si intense, une si puissante idéalité, le masque de Rachel, la grande tragédienne. L'artiste, aux prises avec la tragédie moderne, a répudié les anciens symboles; c'est Phèdre qu'il a sculptée, mais Phèdre interprétée par la dernière actrice qui ait fait revivre les émotions tragiques, drapée de la *stola* antique, aux plis de laquelle elle savait donner une beauté sculpturale, et exprimant dans ses traits convulsés toute l'intensité de la passion. Lesueur a peint une *Melpomène* dans une des compositions qui décoraient autrefois l'hôtel Lambert (actuellement au musée du Louvre); c'est le groupe de *Melpomène, Erato et Polymnie*, représentées au milieu d'un paysage. Melpomène est agenouillée et tient dans ses mains un livre de musique.

MELROSE, ville d'Ecosse, comté de Roxburg, à 50 kilom. d'Edimbourg, sur la rive droite de la Tweed, au pied des collines d'Eildon; 4,000 hab. Melrose occupe une position pittoresque entre des collines au pied desquelles coule la Tweed et qui sont le *Tremontium* des Romains. Ces collines, sur lesquelles se trouvent encore des vestiges de camps antiques, ne formaient autrefois, s'il faut en croire la tradition, qu'un seul cône, et elles furent partagées en trois par le diable, auquel Michel Scott, le magicien, était obligé de donner une occupation continuelle. La principale curiosité de Melrose est l'ancienne abbaye de ce nom, fondée par David Ier en 1136, détruite en 1322 par les Anglais, reconstruite grâce aux libéralités de Robert Bruce, incendiée en 1385, détruite de nouveau en 1545, par le comte de Herfort, réédifiée quelque temps après et abandonnée enfin, pendant la Réforme, par les moines de l'ordre de Cîteaux. De cette magnifique abbaye, qui était le plus remarquable monument du style gothique fleuri de toute la Grande-Bretagne, il ne subsiste plus que les ruines de l'église, qui attestent la magnificence de ce célèbre monastère. « Cette église, dit M. Esquiros, figurait une croix de Saint-Jean. Au centre s'élevait une tour carrée, actuellement de 26 mètres de hauteur, dont le côté occidental a seul résisté aux ravages, non du temps, mais des hommes, car la pierre qui a servi à la construction de tout l'édifice est si dure, que des ornements les plus délicats des sculptures qui sont encore intactes semblent avoir été achevés il y a peu d'années. Le chœur et le transsept, l'aile occidentale, une partie du N.-E. de la grande tour, presque toute l'aile méridionale et une partie de l'aile septentrionale sont encore debout. » L'entrée principale, magnifique portail gothique, est surmontée d'une superbe fenêtre au-dessus de laquelle on voyait autrefois les statues du Christ et des apôtres. « Cette partie extérieure de l'édifice, dit M. Amédée Pichot (*Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Ecosse*), est curieuse par une bizarre décoration de sculptures gothiques, toutes d'une belle exécution. Ce sont des rosaces, des couronnes, des fleurs de lis, des têtes de chérubins et des sirènes; une truie jouant de la cornemuse, un renard tenant deux colombes dans sa gueule, un vieux moine jouant de la guitare et encore accablé sous le poids d'une autre image qui a disparu; un estropié sur les épaules d'un aveugle, des têtes de dragons et je ne sais combien d'autres figures grotesques ou gracieuses, que je ne puis mieux comparer qu'à un chant héroï-comique de l'Arioste ou de Pulci. Une de ces figures, du côté de la grande croisée du sud, représente un homme dont la tête sort d'une touffe de lierre en faisant le geste de se couper la gorge avec un couteau; un autre tient un bassin comme pour recevoir le sang. Plus bas sont des musiciens, puis un moine qui applique à son oreille sa main en guise de cornet; et un autre enfin, à qui les yeux sortent de la tête par l'effort qu'il fait pour se relever, tout chargé qu'il est d'un lourd fardeau. Tous ces jeux de l'imagination du sculpteur attestent une singulière facilité. Chaque visage vous parle. L'homme qui va se couper la gorge a un air triste qui vous afflige pour lui; celui qui est dans l'attitude de prêter une oreille attentive semble réellement écouter une confession; les musiciens exécutent leurs airs avec gaieté; vous iriez volontiers aider ces pauvres moines qui semblent vous dire que leurs épaules sont trop chargées, etc. »

MELSUNGEN, ville de Prusse, province de Hesse, régence et à 22 kilom. de Cassel, sur la *Fulde*; 4,100 hab. *Ecole forestière*; château des anciens landgraves, bâti en 1550. Fabrication de lainages, de draps; corderie; tannerie. Commerce de bois et de bestiaux.

MELTHE ou **MELTE** s. f. (mèl-te). Etendue d'une juridiction, dans la coutume du Hainaut.

MELTON-MOWBRAY, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. N.-E. de Leicester, sur l'Eye; 4,207 hab. Fabrication de toiles, bonneterie. Importants marchés à bétail; pieds *de cochon et fromages renommés. C'est le* rendez-vous principal des chasseurs de renard. Les pâturages des environs nourrissent *de belles bêtes à cornes.*

MELUN, en latin *Melodunum*, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de département, d'arrond. et de deux cantons, sur la Seine et le chemin de fer de Paris à Lyon, à 45 kilom. S.-E. de Paris, par 48° 32′ de lat. N. et 0° 19′ de long. E.; pop. aggl., 8,403 hab. — pop. tot., 11,130 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 97 communes et 66,203 hab. Tribunal de 1re instance; deux justices de paix. Collége communal, musée, bibliothèque publique, école normale d'instituteurs, école professionnelle. Filature de coton, fabriques de calicots, toiles peintes, étoffes de laine, boutons; tanneries, faïencerie, mégisseries. Commerce important de grains, farines, bestiaux, volailles, fromages de Brie. La ville de Melun est agréablement située au pied d'une colline, sur l'emplacement d'une forteresse gauloise mentionnée dans les *Commentaires* de César sous le nom de *Melodunum*. La Seine la divise en trois parties. L'une des rues de la ville a conservé le nom d'Amyot, le traducteur de Plutarque, qui y vit le jour en 1514, dans une maison sur la façade de laquelle a été placée une plaque de marbre avec inscription commémorative. La statue en marbre de l'illustre traducteur de Plutarque orne la cour de l'hôtel de ville; elle fait honneur au talent de M. Godin, sculpteur de Melun.

L'église principale, dédiée à saint Aspais, dont le nom, assez singulier, ne figure pas dans le calendrier, paraît dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Elle se compose d'une nef principale et de deux collatéraux, dont les colonnes sont d'une merveilleuse délicatesse. Les vitraux du chœur sont dignes d'attention. L'église Notre-Dame est un curieux édifice du style roman et du style de transition. Elle a été récemment restaurée et mise au nombre des monuments historiques. Il existe à Melun une prison centrale qui renferme en moyenne 1,100 détenus.

Les autres édifices importants de Melun sont : l'hôtel de ville, bâti dans le style de la Renaissance et terminé en 1848; la préfecture, entourée d'un beau jardin, et le château de Vaux-Pénil, précédé d'une pelouse en amphithéâtre et offrant une magnifique futaie.

Au N.-E. de la ville, vers le village de Mainey, s'élève le château de Vaux-Praslin, reconstruit par Fouquet, surintendant des finances sous l'administration du cardinal Mazarin.

Jules César indique clairement la position de l'ancien Melun qui, comme l'ancien Paris, était situé sur une île de la Seine; cette ville faisait alors partie de la nation sénonaise, et Labienus, lieutenant de César, s'en empara l'an 52 av. J.-C. Les Romains firent un poste militaire de cette ville, dont s'empara Clovis en 494. Après avoir été ravagée plusieurs fois par les Normands, Melun devint la résidence de plusieurs rois de France : Robert Ier et Philippe Ier y moururent en 1031 et en 1108. Louis le Jeune résida aussi à Melun, et, sous son règne, Abailard, forcé de quitter Paris, vint à Melun ouvrir son école et y resta jusqu'à son entrée à l'abbaye de Cluny. Philippe-Auguste et Louis VIII habitèrent aussi le château de Melun. Charles le Mauvais s'empara de cette ville en 1358; Duguesclin la reprit l'année suivante. En 1420, les Anglais s'en rendirent maîtres et, dix ans après, ils en furent expulsés par les habitants, commandés par de Giresmes. En 1485, Charles VIII et Henri VII y signèrent une trêve. Depuis cette époque, le château de Melun servit de prison à plusieurs personnages importants : le duc d'Alençon y fut enfermé en 1551, Dandelot en 1558. En 1588, après la journée des Barricades, le duc de Guise tenta en vain de s'emparer de la ville. Toutefois, en 1589, elle se prononça pour les ligueurs et elle fut prise par Henri IV en 1590. Louis XIV y chercha un refuge pendant la Fronde (1652). Melun avait le titre de vicomté et fut érigée en duché-pairie en 1709, en faveur de Louis-Hector de Villars. Au mois de septembre 1870, Melun fut occupée par les Allemands, qui évacuèrent la ville au mois de juin 1871. Parmi les hommes remarquables nés à Melun, on cite le roi Philippe-Auguste et Jacques Amyot.

Plusieurs conciles ont été tenus à Melun. Dans le concile de 1216, convoqué sur la demande d'*Innocent III qui venait d'excommunier* Philippe-Auguste, les évêques assemblés déclarèrent qu'ils ne tiendraient compte de cette excommunication qu'après plus ample information. Ils firent, en outre, plusieurs règlements disciplinaires. L'un d'eux défendait aux avocats de plaider avant d'avoir fait serment de ne point employer la calomnie; un autre déclarait que tout individu excommunié qui resterait plus d'un an sans se faire absoudre y serait contraint par la puissance séculière, qui s'emparerait de sa personne et de ses biens. Au concile de 1225, convoqué par le roi Louis VII, les évêques demandèrent d'avoir la connaissance de toutes les causes nobiliaires; mais le roi s'y refusa. En 1300, l'archevêque de Sens, Becard, réunit à Melun un nouveau concile, où l'on fit des canons sur la discipline et sur les conséquences de l'excommunication.

MELUN, nom d'une famille qui tire son nom de la ville de Melun, qu'elle a possédée héréditairement, avec le titre de vicomte, depuis la fin du xe siècle, et qui est alliée par les femmes à la famille de Hugues Capet. Ces vicomtes de Melun avaient pour représentant, à la fin du xie siècle, GUILLAUME, dit *le Charpentier*, qui suivit Hugues, comte de Vermandois, à la première croisade. Un de ses descendants, ADAM, vicomte de Melun, fut un des meilleurs capitaines du roi Philippe-Auguste. Il mourut en 1220, en Angleterre, où il avait suivi Louis de France, depuis roi sous le nom de Louis VIII. Il eut quatre petits-fils : 1° GUILLAUME III, qui accompagna le roi Louis XI dans son expédition d'Afrique, et qui mourut sans postérité; 2° ADAM II, vicomte de Melun, seigneur de Tancarville, auteur de la branche des Tancarville, qui s'éteignit au commencement du xve siècle, après avoir produit plusieurs archevêques, plusieurs grands chambellans et autres dignitaires de la cour, et dont le dernier rejeton, GUILLAUME, vicomte de Melun, comte de Tancarville, grand boutillier de France, premier président laïque de la chambre des comptes, puis grand maître des eaux et forêts, périt à la bataille d'Azincourt. De cette branche est issue celle des comtes et princes d'Epinay, châtelains de Gand, marquis de Roubaix et de Richebourg, comtes de Saint-Pol. Cette dernière finit avec Louis DE MELUN, prince d'Epinay, créé duc de Joyeuse en 1714, tué dans une partie de chasse à Chantilly en 1724, sans laisser de postérité. Il en était sorti deux rameaux, dont le premier, celui des comtes de Melun, encore subdivisé, s'est éteint en 1738; le second, dit des marquis de Richebourg et comtes de Beausart, finit vers 1730, avec Guillaume DE MELUN, vice-roi de Galice après son frère. 3° Le troisième petit-fils d'Adam fut Simon DE MELUN, grand maître des arbalétriers, puis maréchal de France (1290), dont la postérité s'est éteinte en la personne de son arrière-petit-fils. 4° Enfin, le quatrième petit-fils d'Adam, JEAN, seigneur de la moitié de la vicomté de Melun, mourut vers 1297, laissant pour successeur un de ses fils, Simon DE MELUN, dont le petit-fils, JEAN, fut père de : 1° Philippe DE MELUN, dont le fils aîné, Charles DE MELUN, baron des Landes, grand maître de France, fut décapité par ordre de Louis XI en 1468, et dont la branche s'éteignit à la fin du xvie siècle; 2° Charles DE MELUN, gouverneur du château d'Usson, en Auvergne, à qui Louis XI fit trancher la tête en 1468, parce qu'il avait laissé évader Antoine de Châteauneuf, prisonnier d'Etat; 3° Louis DE MELUN, échanson de la duchesse d'Anjou et gouverneur de Coulommiers, mort vers 1472. Un descendant de ce dernier, Charles DE MELUN, seigneur du Buignon, de Maupertuis, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, fut père de : 1° JOACHIM, qui a continué la filiation directe; 2° Louis DE MELUN, auteur de la branche des marquis de Maupertuis, éteinte en 1763. Joachim de Melun, dit le comte de Melun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort en 1677, eut, entre autres enfants, LOUIS-ARMAND, comte de Melun, dont la descendance s'éteignit en 1731; et Joachim-Henri DE MELUN, seigneur de Brumetz, père de BARTHÉLEMY-JOACHIM, vicomte de Melun, mort en 1749. ADAM-JOACHIM-MARIE, vicomte de Melun, fils et successeur du précédent, mort en 1797, laissa ANNE-JOACHIM-FRANÇOIS, vicomte de Melun, marié, en 1805, à Amélie de Faure, dont sont issus plusieurs enfants. A la suite de cette notice généalogique, nous donnerons quelques détails biographiques sur les principaux membres de cette famille.

MELUN (Guillaume DE), surnommé **le Charpentier**, à cause de la puissance des coups de sa hache d'armes. Il vivait au xie siècle, était parent de Hugues de Vermandois, et il accompagna Godefroi de Bouillon en Palestine (1096), où il se signala par sa valeur.

MELUN (Adam, vicomte DE), un des capitaines de Philippe-Auguste, mort en 1220. Il battit les Anglais dans le Poitou (1208), contribua à la victoire de Bouvines (1214), suivit Louis de France (depuis Louis VIII) d'abord contre les albigeois, puis dans son expédition d'Angleterre, où il mourut.

MELUN (Simon DE), maréchal de France, mort en 1302. Il devint sénéchal de Périgord et de Limousin, suivit saint Louis en Afrique (1270), soumit l'île de Majorque, puis fut successivement nommé grand maître des arbalétriers, ambassadeur en Angleterre (1297), et maréchal de France. Il trouva la mort à la bataille de Courtrai, où il se conduisit de la façon la plus brillante.

MELUN (Charles DE), grand maître de France, seigneur de Normanville, etc., décapité en 1468. Au commencement du règne de Louis XI, il jouissait d'une grande faveur; mais à l'époque de la ligue du Bien public (il était alors gouverneur de Paris et de la Bastille) on acquit la preuve qu'il entretenait des relations secrètes avec les seigneurs soulevés. Le terrible Louis XI ne laissa pas cette trahison impunie; il priva Charles de Melun de toutes ses charges, puis fit instruire son procès. Charles déclara que, s'il avait eu des relations avec les chefs de la ligue, c'est qu'il en avait reçu l'autorisation du roi. A cette affirmation, Louis XI répondit par une dénégation absolue, qui équivalait à un arrêt de mort. Après avoir subi la torture, Charles de Melun fut décapité aux Petits-Andelys. On raconte que, ayant été manqué au premier coup, il se redressa et proclama son innocence. Ses biens furent confisqués et donnés au comte de Dammartin, son implacable ennemi; mais, sous Charles VIII, on réhabilita sa mémoire et on rendit ses biens à ses enfants. Tant qu'il avait été le favori de Louis XI, Charles de Melun avait montré un faste et une mollesse qui lui avaient valu le surnom de Sardanapale de son temps.

MELUN (Louis DE), marquis de Maupertuis, puis duc de Joyeuse, lieutenant général, etc., *né en 1634, mort en 1721. Il se dis*tingua au siége de Valenciennes (1677), à la bataille de Cassel, au siége d'Ypres, et défendit Le Havre contre les Anglais (*1694*). Pour empêcher cette ville d'être incendiée comme Dieppe, « il fit amener dehors des murs, dit Desnues, des piles de bois qu'embrasèrent quelques fusées. Les ennemis s'y méprirent et dirigèrent toutes leurs bombes sur ce feu; la ville n'eut donc à souffrir que peu de dommages causés par des projectiles égarés. » Louis de Melun donna constamment des preuves du plus brillant courage.

MELUNOIS, OISE s. et adj. (me-lu-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Melun; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* MELUNOIS. *La population* MELUNOISE.

MÉLUSINE s. f. (mé-lu-zi-ne — nom d'une *fée). Femme acariâtre, querelleuse : Crier comme une* MÉLUSINE

— Blas. Cimier figurant un être demi-femme et demi-serpent, qui se baigne dans une cuve où il se mire et se coiffe : *Les maisons de Lusignan et de Saint-Gelais portaient pour cimier une* MÉLUSINE.

MÉLUSINE, fée que les romans de chevalerie et les légendes fabuleuses ont rendue célèbre; on la représentait tantôt sous la forme d'une belle femme, tantôt sous celle d'un serpent. La tradition populaire attribuait un grand rôle, dans le Poitou, à la fée Mélusine. On prétendait qu'elle était le génie de la maison de Lusignan, et que, toutes les fois qu'une personne de cette maison allait mourir, Mélusine se montrait sur la grande tour du château de Lusignan, qu'elle avait fait bâtir, et remplissait l'air de cris lugubres ou de sifflements. De là ces mots : cris de mélusine, ou, par corruption, cris de merlusine, expression proverbiale encore en usage chez le peuple.

Quelques auteurs ont pensé que cette tradition avait un véritable fond historique; ils ont vu dans la fée Mélusine soit Mélisende, veuve d'un roi de Jérusalem, dont parle Guillaume de Tyr, soit la dame de Mervant, femme de Geoffroy de Lusignan. Il faut toutefois remarquer que Mélusine n'est que l'anagramme du vieux nom du château de Lusignan que l'on écrit Leusignem. C'est au roman de Jean d'Arras que cette tradition doit surtout d'avoir survécu.

D'autres auteurs pensent, avec plus de raison peut-être, que Mélusine ou mieux Mellusine, qui est plus fréquemment employé au moyen âge, est une corruption de mère Lucine, la *mater Lucina* que les femmes romaines invoquaient dans leurs couches pour leur délivrance. L'invocation à Lucine, dont on a tant d'exemples dans les auteurs latins, se serait perpétuée, sous cette forme légèrement altérée, longtemps encore après l'abolition du paganisme, et c'est de là que viendrait l'expression « pousser des cris de mélusine ou de merlusine, » comme prononce encore le peuple.

Mélusine, roman de Jean d'Arras (xve siècle). Cette amusante épopée en prose, qui était devenue fort rare avant que M. Jannet la réimprimât dans sa *Collection elzévirienne* (1 vol. in-12, 1854), tient une bonne place parmi les romans du moyen âge. Elle nous délasse des Alexandre, des Arthur et des Amadis, et, sans abandonner le récit des grandes prouesses, des coups d'épée merveilleux, nous fait pénétrer dans le royaume des fées. La fée est le *deus ex machina* de tous les romanciers du moyen âge; c'est par elle qu'ils se tirent d'une difficulté imprévue, qu'ils font triompher leurs héros d'un obstacle infranchissable ou qu'ils le retiennent prisonnier dans quelque tour enchantée; mais la fée n'intervient qu'aux grands moments. Dans la *Mélusine*, le surnaturel surabonde; c'est la fée qui noue et dénoue les événements.

Mélusine est l'aînée des trois filles du roi Thiaus et de la fée Pressine; sa mère l'a douée naturellement d'une merveilleuse beauté. Elle rencontre, dans une forêt, près d'une fontaine, le beau Raimondin, fils du roi des Bretons, jeune et hardi garçon qui vient de tuer par mégarde son oncle, le comte de Poitiers, dans une chasse au sanglier. Mélusine lui propose de faire de lui le plus grand gentilhomme du royaume, s'il veut l'épouser, à une condition, c'est qu'il ne cherchera jamais à la voir le samedi de chaque semaine. Le pacte est conclu; les épousailles ont lieu, puis les noces, à la grande surprise des autres gentilshommes, qui ne connaissaient pas Mélusine. La fée, à l'aide du procédé employé pour fonder Carthage, fait donner à son mari, sur un roc stérile, autant de terre qu'en pourrait enclore une peau de cerf et, faisant découper cette peau en lanières, s'empare ainsi d'un petit territoire sur lequel est fondé le château de Lusignan. Ici le roman bifurque et, après nous avoir fait assister à la naissance d'Urian et de Guion, deux des fils de Raimondin et de Mélusine, il raconte les aventures de ces deux preux en Orient, où ils vont porter secours au roi de Chypre, et où ils deviennent rois, l'un de Chypre, l'autre d'Armanie. Cependant Raimondin tient toujours son serment de ne pas regarder sa femme le samedi, et jusqu'alors la fortune n'a fait que lui sourire, sa prospérité n'a fait que s'accroître. Un beau jour, sur les sollicitations de son frère, qui accuse Mélusine d'être infidèle ce jour-là à son époux, il a la curiosité de plonger les yeux par un trou dans le mur, dans la chambre où sa femme est retirée, et il l'aperçoit au bain : Mélusine, tous les samedis, était à moitié femme et à moitié serpent. Rien ne saurait peindre la douleur de Raimondin dès qu'il a surpris ce secret, et Jean d'Arras, dans le naïf langage de son temps, a trouvé des accents de douleur vraiment éloquents. Mélusine trahie s'envole du château de Merment, où ils étaient alors, à la vue de tout le monde, sous la forme d'un serpent, et l'on vit longtemps, dit le chroniqueur, la trace de son pied sur une des fenêtres du château. « Et l'oyoit-on plus long d'une lieue, dit-il, aller par l'air, car elle alloit menant telle douleur et si grand effroi que c'estoit grand douleur à voir. Et en estoient les gens tous esbahis; et tant alla qu'elle fut à Lusignan et l'environna par trois fois et crioit piteusement et lamentoit de voix sereine, dont ceux de la forteresse et de la ville furent moult esbahis et ne savoient que penser, car ils voyoient la figure d'une serpente et oyoient la voix d'une dame qui sailloit d'elle. Et quand elle l'eut environné trois fois elle se vint fondre si soudainement et si horriblement sur la tour poterne, en menant telle tempête et tel effroi, qu'il sembla à ceux de léans que toute la forteresse dut cheoir en abisme et que toutes les pierres du dommaige se remuassent l'une contre l'autre. »

Cette histoire fantastique de Mélusine, où l'on retrouve une tradition affaiblie de la légende de l'Amour et Psyché, n'aurait pas suffi à elle seule pour remplir tout un volume. Les conquêtes d'Urian et de Guion à Chypre, les faits d'armes accomplis à la Grand'Dent par Geoffroy, autre fils de Mélusine et de Raimondin, ses combats contre les géants et surtout le pillage de l'abbaye de Maillières, qu'il livre aux flammes avec tous ses moines, forment autant d'épisodes intéressants. Peu de livres de ce genre sont d'une lecture aussi agréable ; le style, dans sa naïveté et sa roideur archaïques, est plein de naturel et présente parfois un relief étonnant.

Composé en 1387, le roman de *Mélusine* a été imprimé pour la première fois à Genève dès 1478. Cette édition est une rareté bibliographique.

MELVIL (sir James), historien écossais, conseiller privé de Marie Stuart, né en 1530, mort en 1606. Il servit sa souveraine avec un dévouement qui n'excluait pas l'indépendance, et fut même obligé de s'enfuir pour avoir voulu détourner Marie de sa honteuse union avec Bothwell. Il fut appelé ensuite au conseil par les régents qui gouvernèrent pendant la minorité de Jacques VI, et par ce prince lui-même. Melvil a laissé des *Mémoires historiques* très-estimés et que l'inquisition de Rome a mis à l'index. Ils ont été publiés à Londres (1683) et traduits en français par l'abbé de Marsy (1745).

MELVIL-BLONCOURT (Suzanne), écrivain et homme politique français, né à la Pointe-à-Pitre en 1825. Il termina ses études au collége Louis-le-Grand, à Paris, puis suivit les cours de l'Ecole de droit (1845). Peu après, il fonda, avec quelques-uns de ses amis, étudiants comme lui, une revue républicaine et mensuelle, le *Journal des écoles, prit part* en 1846 à la création de la conférence Montesquieu et se mêla activement à l'agitation réformiste dans les derniers temps du règne de Louis-Philippe. M. Melvil-Bloncourt devint en 1848 commissaire du banquet des Ecoles, qui précéda de peu la révolution du 24 février. Après l'établissement de la République, il rédigea des proclamations adressées à la jeunesse républicaine, et devint successivement rédacteur de la *Vraie république*, du *Peuple* et de la *Voix du peuple*. En 1851, il commença la publication d'un recueil intitulé la *France parlementaire*, destiné à faire connaître les œuvres des grands orateurs politiques depuis la Revolution ; mais, sur ces entrefaites, l'attentat du 2 décembre vint faire succéder au régime de la liberté un régime de compression. M. Melvil-Bloncourt, que ses opinions désignaient aux coups de ceux qui venaient de s'emparer violemment du pouvoir, fut arrêté et emprisonné à la Conciergerie ; la publication de la *France parlementaire* fut interdite. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, M. Melvil-Bloncourt se livra à des travaux littéraires et économiques. Pendant la durée de l'Empire, il a collaboré à un grand nombre de dictionnaires, d'encyclopédies et de journaux, notamment à la *Biographie universelle* de Didot, au *Dictionnaire universel* de Maurice Lachâtre, à la *Production littéraire* (critique dramatique), au *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, à l'*Orphéon*, au *Courrier de Paris*, au *Journal des économistes*, à la *Revue du monde colonial*, à l'*Illustration*, au *Siècle*, à l'*Encyclopédie générale*, au *Dictionnaire des communes de France*, au *Réveil*, à la *Revue politique*, au *Citoyen*, à la *Vérité*, au *Courrier des Deux-Mondes*, etc. Enfin, il compte parmi les rédacteurs du *Grand Dictionnaire universel du* XIX^{e} *siècle*, auquel il a fourni de nombreux et importants articles sur la biographie, l'histoire et la géographie.

Lors des élections d'avril 1871, M. Melvil-Bloncourt a été nommé député de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale. Fidèle à ses convictions républicaines, il est allé siéger sur les bancs de la gauche, avec laquelle il a toujours voté. Il s'est prononcé notamment pour la proposition Rivet, contre la dissolution des gardes nationales, contre le pouvoir constituant, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour le maintien de M. Thiers au pouvoir (24 mai), pour la liberté des enterrements civils, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, etc. Il a été membre de plusieurs commissions : commission d'intérêt local, commission des congés, commission du projet de loi relatif au régime des sucres, commission du projet de loi relatif à l'organisation du jury dans les colonies, commission du projet de loi portant prorogation des banques coloniales, commission pour la révision du régime du travail aux colonies. Il est au nombre des signataires de la demande d'amnistie et de celle de la levée de l'état de siége.

Depuis son élection comme député, M. Melvil-Bloncourt a fondé, avec le concours du ministère de l'instruction publique, des bibliothèques publiques dans toutes les villes et communes de la Guadeloupe qui n'en possédaient pas jusqu'alors ; et c'est lui qui, en 1865, prit l'initiative d'une souscription en faveur des affranchis des Etats-Unis d'Amérique. Il s'est surtout montré, en toute occasion, le défenseur désintéressé et dévoué des colonies et de la race africaine dans le nouveau monde.

MELVILL DE CARNBÉE (Pierre, baron), amiral hollandais, né à Dordrecht en 1743, mort en 1820. Il entra dans la marine en 1759, fut promu capitaine en 1777, reçut l'année suivante le commandement de la frégate le *Castor*, avec laquelle il livra en 1781 un sanglant combat à la frégate anglaise *Flora*, fut obligé de se rendre après avoir fait des prodiges de valeur, recouvra peu après la liberté et devint contre-amiral en 1789. Peu après, Melvill se rendit à Alger, où il conclut avec le dey un traité avantageux. Lorsque, en 1793, une armée de la République française envahit la Hollande, Melvill défendit avec succès Willemstad (1793). L'année suivante, secondé par le général anglais Abercrombie, il prit d'assaut le fort Saint-André et repoussa les Français au delà de Herwaarden ; mais sa flotte ayant été enfermée dans les glaces du Zuyderzée, il ne put empêcher Pichegru de s'en emparer avec sa cavalerie légère (1795). Tant que dura la domination française, Melvill renonça à tout emploi ; mais, après le rétablissement de la maison d'Orange, il devint vice-amiral (1814), membre du conseil d'Etat et fut chargé pendant quelque temps du portefeuille de la marine.

MELVILL DE CARNBÉE (Pierre, baron), géographe et hydrographe hollandais, petit-fils du précédent, né à La Haye en 1816, mort à Batavia en 1856. Aspirant de marine à quinze ans, lieutenant de vaisseau en 1839, il fit à cette époque un second voyage aux Indes orientales, fut, à cause de ses connaissances spéciales, attaché au bureau hydrographique de Batavia, publia en 1842 un *Guide nautique de l'océan Indien*, dressa, vers la même époque, une excellente carte nautique en cinq feuilles des côtes de Java et des îles voisines, une *Carte hyposométrique de l'archipel Indien* (1843) et communiqua au *Journal des Indes néerlandaises* un grand nombre d'observations intéressantes, faites pendant qu'il accomplissait ses importants travaux géodésiques. De retour en Hollande en 1845, il fonda le *Moniteur des Indes orientales*, qui parut à La Haye de 1847 à 1849 et qui renferme une foule de renseignements de toute nature sur la Malaisie, les Moluques, etc. De retour à Batavia en 1850, il devint directeur du bureau hydrographique, adjudant du vice-amiral Van den Bosch, prit part à la fondation de la Société des sciences physiques aux Indes, publia plusieurs cartes et entreprit l'exécution d'un *Atlas général de l'Inde néerlandaise*. Il avait mené à bonne fin la moitié de ce travail considérable, lorsqu'il mourut par suite de l'insalubrité de l'île d'Onrust, dont il venait de recevoir le commandement maritime. La valeur des travaux géo-hydrographiques de Melvill est généralement reconnue. Il avait des vues larges et, chez lui, l'appréciation politique marchait de pair avec le coup d'œil géographique des régions qu'il faisait mieux connaître.

MELVILLE, île de l'Océanie, dans le golfe de Carpentarie, sur la côte N. de l'Australie, dont elle est séparée par le détroit de Clarence, le golfe de Van-Diemen et le détroit de Dundas, entre 11° 7′ et 11° 56′ de latit. S., et entre 128° et 129° 10′ de longit. E. ; 120 kilom. sur 70. Elle est généralement montueuse, couverte de bois et arrosée par plusieurs rivières. Elle a été découverte par les capitaines Flinders et King. Les Anglais ont abandonné l'établissement qu'ils y avaient fondé en 1824.

MELVILLE, cap sur la côte N.-E. de l'Australie, Nouvelle-Galles méridionale, au N.-E. de la baie de Bathurst, par 14° 10′ de latit. S. et 145° 5′ de longit. E. Il forme l'extrémité d'une chaîne de montagnes rocailleuses. ‖ Baie sur la côte septentrionale de l'Australie, terre d'Arnheim, au N.-O. du golfe de Carpentarie, par 12° de latit. S. et 134° 25′ de longit. E. Elle offre le meilleur port du golfe ; on y trouve un bon fond pour le mouillage. Les côtes sont basses et boisées, surtout celles du S. et de l'E.

MELVILLE, île de la mer Polaire, au N. de l'Amérique septentrionale, entre le canal de Fox, qui la sépare de la terre de Baffin à l'E., et le détroit d'Hécla, qui la sépare de la terre de Cockburn à l'O. ; entre 108° et 116° de longit. O., et 74° et 76° 50′ de latit. N. ; 850 kilom. sur 300. « Elle a été découverte en 1819 par le capitaine Parry, qui y mesura un froid de — 39° 1/2 Réaumur (— 49°,37 centigrades). C'est un pays âpre et montagneux, où il est fort difficile de pénétrer. Il est habité par des Esquimaux, qui se creusent dans la terre et la glace des huttes qui sont leurs demeures habituelles ; ils paraissent, au dire du capitaine Parry, inoffensifs, remarquablement honnêtes et très-affectueux dans leurs rapports domestiques. » (*Dictionnaire géographique universel.*)

MELVILLE, une des îles Powell, dans l'océan Atlantique méridional, à l'E. de Pamoua, par 60° 40′ de lat. S. et 46° 30′ de longit. O. ; 40 kilom. de longueur de l'E. à l'O. ‖ Baie de la mer de Baffin, sur la côte occidentale du Groenland, entre 75° 35′ et 76° 20′ de latit. N., et entre 62° 5′ et 66° 50′ de longit. O., entre les caps Lewis et Melville, éloignés l'un de l'autre d'environ 160 kilom.

MELVILLE (Hermann), littérateur anglo-américain, né à New-York en 1819. Il est le fils d'un négociant du Massachusetts. En 1837, poussé par le désir de voyager, il s'embarqua à bord d'un bâtiment en partance pour Londres, et, quatre ans plus tard, sur une baleinière. Il navigua ainsi dix-huit mois et débarqua furtivement à Nouka-Hiva en 1842, suivi d'un novice du bord, pour s'enfoncer dans les terres. Pris par les sauvages Taïpis, il resta quatre mois prisonnier dans cette tribu. Un bâtiment de Sydney le délivra et l'admit dans l'équipage ; il visita ainsi Taïti et les îles Sandwich. Enfin, en 1843, il s'embarqua sur un navire de guerre américain, à bord duquel il demeura jusqu'en 1847, espace de temps durant lequel il eut les plus singulières aventures.

On a de M. Melville quelques ouvrages, dont le plus curieux est sans contredit *Taïpi* (New-York, 1846), qui parut pendant qu'il naviguait encore, et dans lequel il raconte ses aventures à Nouka-Hiva, puis *Omou* (1847), qui en est la suite. Outre des articles et des nouvelles, il publia ensuite : *Mardi* (1849) ; *Redburn* (1849) ; *White Jacket* (1850) ; *Moby Dick* (1851) ; *Pierre Peter* (1842) ; *Israël Potter* (1854), etc.

« Si ampoulé, si ténébreux, si vulgairement prétentieux qu'il puisse être à ses heures, dit M. E.-D. Forgues, Hermann Melville sait, en d'autres temps, intéresser, amuser, instruire. Dans ce qu'on pourrait appeler ses « moments lucides, » il va droit au fait, plante là son jargon soi-disant philosophique et prend les allures vives, animées, directes des meilleurs conteurs. Bien décidément, il faut reconnaître en lui ce que les métaphysiciens allemands ont baptisé un *deppelganger*, un dualisme incarné ; c'est le bizarre amalgame de deux natures, de ce qu'il appellerait deux idiosyncrasies bien distinctes : l'une, observatrice, railleuse, sceptique, sagace, pittoresque, preste et coquette ; l'autre, malsaine, pleurarde, emphatique, maussade, radoteuse, sujette à des paroxysmes comme à des affaissements inexplicables... Mais qui s'aviserait de vouloir entraver la verve de Melville quand elle est de bon aloi ? Qui voudrait abréger ses amusantes chroniques, quand il consent à dépouiller ses prétentions au grand style poétique, nous traiter en camarades, et nous répéter tout uniment les récits dont il égayait, nous dit-il, simple matelot, les longues heures du quart ? On pouvait croire épuisés les récits de la vie de bord, tant de fois exploités par Cooper, Marryat et le capitaine Chamier. Tempêtes, incendies, naufrages, combats, chasses au pirate, sauvetages merveilleux, que n'avait-on pas raconté dans les plus minutieux détails ?... Ce fut un vrai tour de force que de rajeunir ces thèmes épuisés, en les ornant d'une poésie nouvelle, en les semant de portraits originaux, de piquantes observations, de récits où le mensonge prend, à s'y méprendre, les dehors de la vérité. »

MELVILLE (Henri DUNDAS, vicomte), nom d'un homme politique et d'un général anglais. V. DUNDAS.

MELWAH s. m. (mèl-ouâ). Métrol. Mesure de capacité égyptienne, qui équivaut à $3^{lit},8224$. ‖ On dit aussi MALUAH.

MELY-JANIN (Jean-Marie JANIN, dit), littérateur français, né à Paris en 1776, mort dans la même ville en 1827. Il collabora successivement au *Journal de l'empire*, aux *Petites-Affiches*, à la *Quotidienne*, feuilles dans lesquelles il attaqua les hommes attachés aux idées libérales, publia des odes *Sur la naissance du roi de Rome* (1811), *Sur le mariage du duc de Berry* (1816) ; des *Lettres champenoises* (1817-1824, in-8°) ; enfin il s'essaya, mais avec peu de succès, au théâtre. Il a donné, notamment : *Oreste*, tragédie en cinq actes (1821) ; *Louis XI à Péronne*, comédie en cinq actes et en prose (1827).

MÉLYRIDE adj. (mé-li-ri-de — rad. *mélyris*). Entom. Qui ressemble à un mélyris.

— s. m. pl. Tribu de malacodermes, ayant pour type le genre mélyris.

— **Encycl.** Les *mélyrides* forment, dans le groupe des malacodermes, une tribu caractérisée par un corps oblong, souvent étroit ; la tête ovale, plus ou moins enfoncée dans le *corselet* ; des antennes en scie ou pectinées chez les mâles ; des palpes filiformes et courtes ; des mandibules échancrées à la pointe ; le corselet presque carré, plat ou un peu convexe ; des élytres mous ; des tarses longs, à crochets entiers ou bordés d'une membrane. Cette tribu renferme les genres mélyre, zygie, dasyte, malachie, pelécophore, diglobicère et quelques autres formés aux dépens de ceux-ci ; plusieurs auteurs y rangent aussi le genre drile. On connaît peu les mœurs des *mélyrides*. La plupart de ces insectes sont de petite taille, de couleurs vives, très-agiles dans leurs mouvements ; on les trouve sur les feuilles et les fleurs. Leurs larves vivent dans le bois.

MÉLYRIS s. m. (mé-li-riss). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des mélyrides, comprenant six espèces africaines, une asiatique et une européenne.

MELZI (François), peintre italien, né à Milan, mort vers 1570. Il eut pour maître Léonard de Vinci, qui le prit en amitié, l'amena avec lui en France, le désigna pour son exécuteur testamentaire et lui légua ses dessins, ses livres, etc. Melzi a laissé peu de peintures ; mais on y trouve le goût et la recherche des belles formes, qu'il avait puisés à l'école de son illustre maître. Le musée de Berlin possède de lui *Vertumne et Pomone*.

MELZI D'ERIL (le comte François), homme politique italien, né à Milan en 1753, mort en 1816. Il avait été chambellan de Marie-Thérèse. Lors de l'affranchissement du Milanais par les victoires de la République, Melzi, chaud patriote, contribua à l'établissement de la république Cisalpine, qu'il représenta au congrès de Rastadt, et fut député à la consulte de Lyon en 1802. Bonaparte le nomma, cette même année, vice-président de la république italienne. Lors de l'établissement du royaume d'Italie, il paraît que beaucoup de ses compatriotes avaient espéré qu'il serait investi de la vice-royauté. Il reçut comme dédommagement les plus hautes dignités, et apporta au prince Eugène un concours actif et dévoué. Nommé grand chancelier et garde des sceaux en 1805, Melzi fut créé en 1807 duc de Lodi, avec une dotation de 200,000 francs de rente, titre et dotation que lui conserva l'Autriche après les événements de 1814. A partir de ce moment, il vécut dans la retraite. Melzi avait hérité de sa mère le majorat d'Eril, auquel était attaché le titre de grand d'Espagne de première classe.

MELZI (Gaétan, comte), bibliographe italien, né à Milan en 1783, mort dans la même ville en 1852. Il forma une riche bibliothèque ; entra en correspondance avec les lettrés et les érudits les plus célèbres, recueillit un grand nombre de notes et de manuscrits et publia deux ouvrages estimés : *Bibliografia dei romanzi e poemi cavallareschi italiani* (Milan, 1838, in-8°), qui atteste de vastes connaissances bibliographiques et littéraires ; *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani o come chi sia aventi relazione all' Italia* (Milan, 1848-1859, 3 vol. in-8°), travail rempli de notices et de renseignements curieux, nouveaux, également utiles aux gens de lettres et aux amateurs de livres.

MEM s. m. (mèmm). Philol. Nom de la treizième lettre de l'alphabet hébraïque, correspondant à notre M.

MEM, grand et ancien domaine situé en Suède, dans la province d'Ostrogothie, qui, au XVI^{e} siècle, appartenait à l'illustre famille Bagge. Une curieuse légende se rattache à l'histoire de ce domaine. On raconte qu'Eric Bagge, fils de l'amiral Jacques Bagge, mariant ses filles, leur donna pour dot douze statues en argent massif, de la taille d'un enfant de douze ans, et représentant les apôtres. Ces statues avaient été enlevées par leur père à la cathédrale de Cracovie, à laquelle l'impératrice, femme de Charles l'Oiseleur, les avait envoyées en reconnaissance du prêt qui lui avait été fait par son chapitre d'une chemise de la Vierge conservée dans cette église. Mais, tandis que se célébrait le festin de noce dans la grande salle du château de Mem, un message survint tout à coup annonçant que le roi de Pologne, Sigismond, était débarqué en Suède et s'avançait à la tête de son armée. Eric Bagge et les deux gendres s'empressèrent aussitôt de mettre les statues en sûreté, soit en les cachant dans un trou qu'ils murèrent, soit en les transportant au fond des caves. Or, dans les batailles qui suivirent, ces trois personnages ayant été tués, leur secret fut enseveli avec eux ; en sorte que, malgré les recherches entreprises par leurs héritiers et successeurs, les statues ne purent jamais être retrouvées.

MEMACÉNIENS, peuple de l'ancienne Asie centrale, dans la Sogdiane ; leur capitale fut détruite par Alexandre le Grand, et le pays qu'ils occupaient est actuellement compris dans le kanat de Khokand.

MÉMACTÉRIES s. f. pl. (mé-ma-kté-rî — rad. *mémactérion*). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur de Jupiter.

MÉMACTÉRION s. m. (mé-ma-kté-ri-on — gr. *maimaktêrion*. Quelques-uns tirent ce nom de *Maimaktês*, surnom de Jupiter, signifiant l'Orageux, le Furieux ; ce mois aurait été ainsi désigné à cause des sacrifices qu'on faisait à cette époque en l'honneur de Jupiter, pour obtenir la cessation des pluies. Ces sacrifices étaient offerts à Jupiter le Pluvieux ou l'Orageux, *Maimaktês*, et ils portaient eux-mêmes le nom de *maimaktêria*. D'autres prétendent que ce mois était ainsi nommé du verbe *maimaô, maimassô*, être dans le trouble, être emporté par un mouvement furieux, à cause de l'animation et du trouble produits par les vendanges, qui avaient lieu à cette époque de l'année. Le verbe *maimaô*, qui a fourni *maimaktês*, est une forme redoublée de *maô*, désirer vivement, outre mesure, être troublé, qui se rapporte sans doute au même radical que *mainomai*, être furieux, savoir la racine sanscrite *man*, penser, aimer, désirer). Chronol. Quatrième mois de l'ancienne année athénienne, qui paraît avoir correspondu à peu près à notre mois de septembre.

MÉMARCHURE s. f. (mé-mar-chu-re — du préf. *mé*, et de *marcher*). Art vétér. Entorse que se donne un cheval en posant son pied à faux :

> L'on se guérit, l'on guérit sa monture,
> Soit du farcin, soit de la *mémarchure*.
>
> LA FONTAINE.

MEMBRACE s. m. (man-bra-se). Entom. Genre d'insectes, de la famille des membracides, ordre des hémiptères, caractérisé par des jambes aplaties et un prothorax prolongé en arrière, comprimé latéralement en une sorte de feuillet.

MEMBRACIDE adj. (man-bra-si-de — de *membrace*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un membrace.

— **s. m. pl.** Tribu de la famille des fulgoriens, ayant pour type le genre membrace.

— **Encycl.** Les *membracides* forment, dans la famille des fulgoriens, une tribu caractérisée surtout par des antennes très-petites, insérées en avant des yeux, des ocelles au nombre de deux, et un corselet dilaté de manière à couvrir le corps en tout ou en partie. Il en résulte, chez un grand nombre d'entre eux, des formes très-bizarres, les expansions du corselet figurant tantôt des membranes foliacées, tantôt des points ou des vésicules. Ces insectes, très-nombreux en espèces, ont souvent des couleurs vives et assez variées; beaucoup sont noirs, avec des taches ou des bandes jaunes ou rougeâtres. Presque tous habitent l'Amérique. Les *membracides* se tiennent sur les végétaux, dont ils sucent la séve; la plupart ont la faculté de sauter. Cette tribu comprend les genres membrace, centrote, hétéronote, smilie, bocydie, darnis, entilie, etc.

MEMBRANACÉ, ÉE adj. (man-bra-na-sé — rad. *membrane*). Hist. nat. Qui ressemble à une membrane : *Expansion* MAMBRANACÉE.

MEMBRANE s. f. (man-bra-ne — lat. *membrana;* de *membrum*, membre). Anat. Tissu peu épais, dilatable, souple, enveloppant d'autres organes ou destiné, soit à sécréter, soit à absorber certains fluides répandus dans l'intérieur du corps : *Les* MEMBRANES *qui enveloppent le cerveau. Les* MEMBRANES *muqueuses, séreuses. La* MEMBRANE *pituitaire. Les ondes excitées dans l'air, arrivant aux* MEMBRANES *de l'oreille, donnent le sentiment des sons.* (Biot.) ‖ Nom donné aux tissus qui enveloppent le fœtus dans la matrice : *Les* MEMBRANES *se sont rompues au moment de l'arrivée de l'accoucheur.*

— Pathol. *Fausse membrane*, Tissu anomal, qui se développe à la surface des membranes muqueuses ou séreuses, à la suite d'une violente inflammation : *La fausse* MEMBRANE *du croup.*

— Techn. Ais que le relieur place au-dessus et au-dessous d'un paquet de livres qu'il veut mettre en presse.

— Bot. Tissu mince, qui sert à en envelopper certaines parties : *Un autre ver se nourrit du parenchyme entre les deux* MEMBRANES *des feuilles de la jusquiame, qui est un violent poison, et en sort transformé en mouche.* (A. Karr.) ‖ *Membrane périspermique*, Périsperme membraneux.

— **Encycl.** Les *membranes*, au point de vue anatomique, constituent l'une des parties les plus importantes du corps des animaux. Ce sont des tissus organiques dont l'élément fondamental est la fibre, et qui, malgré les caractères généraux qui les distinguent, diffèrent entre elles par leur texture, leur composition et le rôle qu'elles jouent dans l'économie. Aussi peut-on les diviser en deux grandes classes : l'une comprenant les *membranes* à surface libre, c'est-à-dire exhalantes ou absorbantes (peau, *membrane* muqueuse, *membrane* séreuse); l'autre, formée des *membranes* toujours adhérentes aux parties voisines (périoste, dure-mère cérébrale, spinale, capsules fibreuses, gaîne des tendons, aponévroses, sclérotique, *membranes* propres, etc.). Parmi les premières, c'est-à-dire à surface libre, on peut citer la peau, à l'extérieur, et la *membrane* muqueuse, à l'intérieur, dont l'une enveloppe l'homme tout entier, tandis que l'autre le tapisse à l'intérieur, depuis la bouche, les yeux, le nez, etc., jusqu'à l'anus, au pourtour duquel les deux *membranes* se rejoignent. La peau est revêtue d'un épiderme dans toute son étendue, épiderme qu'on ne trouve pas dans la *membrane* muqueuse, ou qui du moins va en diminuant depuis les orifices (bouche, nez, yeux, etc.) jusque dans l'intérieur du corps, où l'on ne trouve plus que le derme. La *membrane* muqueuse, ainsi nommée à cause du mucus qu'elle sécrète, et dont la couleur varie depuis le blanc jusqu'au rouge vif, a pour fonctions spéciales : une faculté d'absorption fort énergique, une faculté de sécrétion dont les produits sont très-variables; elle est de plus susceptible de certains mouvements contractiles, en même temps qu'elle est le siége de sensations diverses, parmi lesquelles se distinguent les appétits. Les *membranes* séreuses, ainsi nommées à cause des sérosités que sécrètent les principales d'entre elles, ont toutes la forme d'un sac replié sur lui-même (exactement comme un bonnet de coton, auquel on les compare d'habitude), et dont la partie repliée renferme un organe auquel elle adhère plus ou moins; c'est ainsi que le cerveau est entouré par l'arachnoïde, le cœur par le péricarde, les poumons par les plèvres, les viscères abdominaux par le péritoine, etc. Ces *membranes* sont blanches, brillantes, plus ou moins transparentes, parfois très-sensibles et rétractiles à un très-haut degré. Leurs fonctions consistent à isoler les organes qu'elles enveloppent et surtout à en faciliter les mouvements par la sécrétion continue d'un fluide lubrifiant. A ces organes se rattachent les *membranes* synoviales, auxquelles peut s'appliquer ce qui a été dit des *membranes* séreuses. Quant aux *membranes* fibreuses qui, nous l'avons dit plus haut, adhèrent par leurs deux faces aux parties contiguës, elles sont blanches, satinées et constituées par des fibres très-apparentes. Ces fibres, douées d'une grande force de résistance, mais dures et peu contractiles, ne sont susceptibles que de développements lents et graduels. Ces *membranes* sont avant tout protectrices; elles enveloppent les organes et en maintiennent fixe la configuration normale, ce qui ne les empêche pas de devenir parfois le siége d'une sensibilité extraordinaire.

Les fausses *membranes* sont des tissus accidentels qui, par concrétion et organisation vivante, se forment des humeurs que sécrètent certaines *membranes* muqueuses et séreuses, sous l'influence d'une cause morbide. C'est ainsi que le croup est le résultat d'une fausse *membrane* qui ferme le conduit de l'air et tue par asphyxie. Ces produits accidentels finissent même quelquefois par prendre tous les caractères d'un tissu normal, et ils deviennent alors de véritables *membranes* muqueuses ou séreuses, et tout à fait identiques à celles qui les avoisinent. V. PEAU, INTESTINS, SÉCRÉTIONS.

En botanique, on désigne sous le nom de *membranes* des organes plans, minces et très-souvent frêles, qui servent d'enveloppe à d'autres parties. Ainsi, dans les champignons, la *membrane* fructifère est l'hyménium. Sous le nom de *membrane* interne, Gaertner désigne le tegmen de Mirbel, l'épisperme de Richard et l'encilème de Dutrochet.

MEMBRANÉ, ÉE adj. (mem-bra-né — rad. *membrane*). Hist. nat. Qui est aplati, conformé comme une membrane : *Tige* MEMBRANÉE.

MEMBRANEUX, EUSE adj. (man-bra-neu, eu-ze — rad. *membrane*). Anat. Qui est de la nature des membranes : *Tissu* MEMBRANEUX. *Attache* MEMBRANEUSE. ‖ *Muscle demi-membraneux* ou substantiv. *Demi-membraneux*, Muscle de la région postérieure de la cuisse.

— Entom. *Ailes membraneuses*, Ailes minces et flexibles.

— Bot. Qui est formé de membranes superposées, sans pulpe intermédiaire : *Feuille* MEMBRANEUSE.

— Minér. Se dit de certains corps minces et flexibles, formés de filaments entrelacés.

— s. f. pl. Entom. Tribu de la famille des géocorises, classée ultérieurement dans la famille des aradides, tribu des réduviens.

MEMBRANIFOLIÉ, ÉE adj. (man-bra-ni-fo-li-é — de *membrane*, et du lat. *folium*, feuille). Hist. nat. Dont les feuilles ou les expansions foliacées sont membraneuses.

MEMBRANIFORME adj. (man-bra-ni-forme — de *membrane* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une membrane.

MEMBRANIN, INE adj. (man-bra-nain, i-ne — rad. *membrane*). Hist. nat. Qui a les caractères d'une membrane.

MEMBRANIPORE s. m. (man-bra-ni-po-re — de *membrane* et de *pore*). Zooph. Genre proposé par M. de Blainville pour des polypiers membraneux, formés de cellules non saillantes et fermées à leur face supérieure par une membrane mince et fragile.

MEMBRANO-CALCAIRE adj. Zooph. Se dit d'un polypier dont les expansions membraneuses sont encroûtées de sels calcaires.

MEMBRANULE s. f. (man-bra-nu-le — dimin. de *membrane*). Anat. Petite membrane.

— Bot. Nom donné par Necker à la petite membrane où sont insérés les cils du péristome de quelques mousses.

MEMBRE s. m. (man-bre — lat. *membrum*, mot dont l'origine est incertaine. On l'a rattaché au sanscrit *marman*, articulation, organe, de la racine *mar*, trancher, séparer, d'où aussi le grec *meros*, membre, partie. Delâtre croit que *membrum* est pour *mebrum*, de *meare*, couler, circuler, du sanscrit *mi*, aller. *Mebrum* signifierait ainsi ce qui fait aller; mais c'est là une hypothèse très-hasardée. Corssen suppose que *membrum* est pour *minbrum*, et de la même famille que *minor*, *minuere*. Il signifierait une petite chose, une petite partie, une partie détachée). Chacun des appendices ou parties extérieures du corps de l'homme ou d'un animal, ayant son mouvement et sa fonction propre, à l'exception de la tête; se dit plus particulièrement des bras et des jambes : *Le corps humain se compose de la tête, du tronc et des* MEMBRES. *Dans tous les animaux vertébrés, le nombre des* MEMBRES *pairs ne dépasse jamais quatre. L'écureuil a le corps nerveux et les* MEMBRES *très-dispos.* (Buff.) *L'homme amputé souffre ou croit souffrir du* MEMBRE *qu'il n'a plus.* (Peyrat.)

— Fig. Chacun des individus dont se compose une famille, une tribu, un peuple, un corps : *Les* MEMBRES *d'une famille. Les* MEMBRES *du parlement. Les* MEMBRES *du jury. Les* MEMBRES *d'une même tribu, chez les sauvages, se reconnaissaient au fétiche, objet de leur commune adoration.* (A. Maury.) *Le despotisme est un attentat contre l'existence morale de la société et de ses* MEMBRES. (L'abbé Bautain.) *Il y a des familles dont les* MEMBRES *sont réduits à s'entortiller ensemble pendant la nuit, faute de couverture pour se réchauffer.* (Chateaub.) *L'égalité relève à la fois tous les* MEMBRES *de la société dont elle est la base.* (Lamenn.) *La société doit l'instruction à tous ses* MEMBRES. (A. Billiard.) *La société humaine ne vit que des sacrifices de ses* MEMBRES *au bien général.* (Lamart.) ‖ Chacune des parties d'un pays, d'un corps politique : *La Bavière est un* MEMBRE *de la Confédération germanique. La Pologne se mettait en mouvement; ses* MEMBRES *épars tendaient à se rejoindre.* (Thiers.)

— *Membre génital*, Organe de la génération chez les animaux mâles. ‖ *Membre viril*, Organe de la génération chez l'homme.

— Relig. *Membres de Jésus-Christ*, *Membres de l'Église*, Fidèles, chrétiens.

— Féod. Bien dépendant d'une seigneurie, d'une terre ou d'un bénéfice.

— *Membre de haubert*, Dans l'ancienne coutume de Normandie, Huitième partie d'un fief de haubert, ayant droit de justice.

— Blas. Jambe ou patte de griffon, d'aigle ou d'autre oiseau, isolée, détachée du corps; on ne spécifie pas l'animal quand il s'agit de l'aigle : *Gaufreteau de Puynormand, en Guyenne : D'azur à trois* MEMBRES *de griffon d'or. — Bourdeille, en Périgord : D'or à deux* MEMBRES *de griffon de gueules, armés d'azur, posés en barre l'un sur l'autre.*

— Gramm. Chacune des divisions de la phrase, de la période : *La grammaire des Sémites ignore presque l'art de subordonner les* MEMBRES *de la phrase.* (Renan.) ‖ Chacun des termes d'une comparaison.

— Archit. Chacune des parties qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture. ‖ *Membre creux*, Moulure concave. ‖ *Membre couronné*, Moulure surmontée d'un filet.

— Mar. Chacune des grosses pièces qui forment les côtes ou couples d'un navire.

— Algèbre. Chacune des expressions d'une équation ou d'une inégalité, qui sont séparées par le signe de l'inégalité ou de l'équation : *Habituellement on réunit tous les termes d'une inégalité ou d'une équation dans un même* MEMBRE*; le second* MEMBRE *est alors zéro.*

— **Encycl.** Anat. Les *membres*, portions du corps essentiellement mobiles, forment, avec les sens, les organes principaux de la vie de relation. Ils sont au nombre de quatre et un peu plus volumineux du côté droit que du côté gauche. On les distingue en *membres* supérieurs ou thoraciques et *membres* inférieurs ou abdominaux; les premiers se subdivisent en plusieurs parties qui sont : l'épaule, le bras, le coude, l'avant-bras, le poignet, la main et les doigts.

En même temps qu'ils sont des instruments de défense et de conservation, les *membres* thoraciques servent à la préhension des objets et à l'exécution des travaux de tout genre que l'homme, avec l'aide de son intelligence, est capable de produire. Les seconds se subdivisent également en sept parties correspondant à celles des *membres* thoraciques : la hanche, qui correspond à l'épaule; la cuisse, qui correspond au bras; le genou, qui correspond au coude; la jambe, qui correspond à l'avant-bras; l'articulation tibio-tarsienne, qui correspond au poignet; le pied, qui correspond à la main, et enfin les orteils, qui correspondent aux doigts. Les *membres* abdominaux donnent à l'homme le moyen de se tenir debout et de se transporter d'un lieu à un autre par la marche, la course ou le saut.

Les *membres* se montrent vers la fin du premier mois chez le fœtus, sous la forme de petits tubercules, de chaque côté du tronc. A cette époque, on peut déjà distinguer des parties terminales aplaties, qui correspondent aux pieds et aux mains. A la sixième semaine, les *membres* se sont allongés, et la partie terminale présente quatre échancrures qui indiquent la séparation des doigts et des orteils. Déjà, à cette époque, on peut distinguer les vestiges des os, ou plutôt des cartilages temporaires qui vont bientôt être envahis par l'ossification. Les *membres* supérieurs se développent plus rapidement que les *membres* inférieurs.

— Pathol. Les maladies des *membres* rentrent presque toutes dans les affections générales qui se manifestent indistinctement dans toutes les régions du corps. Elles appartiennent, pour la plupart, aux lésions de l'appareil locomoteur. On peut distinguer celles qui siégent dans la continuité et celles qui occupent la contiguïté des différentes sections dont se composent les *membres*. La forme fournit donc, plutôt que la texture, le caractère organique distinctif des *membres*, et leurs vices de conformation offrent, plus que les lésions de tissu, des traits qui leur sont propres. Parmi ces vices, les uns se classent naturellement dans le groupe des monstruosités, les autres constituent des difformités proprement dites et sont du ressort de l'orthopédie. Ces derniers sont plus fréquents aux *membres* inférieurs qu'aux *membres* supérieurs, et à l'extrémité libre qu'à l'extrémité centrale de ces appendices. Les difformités qui affectent la continuité des *membres* consistent généralement dans des courbures anomales des os longs, et sont le plus ordinairement un effet du rachitis; celles qui siégent dans leur contiguïté sont congénitales ou se développent après la naissance. Les plus communes sont de simples déviations des axes des parties contiguës, dont les rapports naturels ne sont pas changés. Quelques-unes résultent de la situation anomale des extrémités osseuses : telle est la luxation congénitale du fémur, presque inconnue parmi nous, malgré les travaux de Paletta, avant les recherches remarquables de Dupuytren. Les déviations des *membres*, plus rares dans les articulations orbiculaires que dans les jointures à mouvements moins étendus, peuvent avoir lieu dans quatre sens différents, même dans les articulations qui ne permettent que deux mouvements opposés, comme le genou, le coude, l'articulation du pied avec la jambe, celle des phalanges des doigts et des orteils. Le changement de direction consiste tantôt en ce que l'angle formé naturellement se ferme davantage ou, au contraire, se redresse et s'efface plus ou moins complétement. Il en résulte que la totalité du *membre* est, dans certains cas, plus courte, et dans d'autres plus longue que dans l'état normal. Les *membres* déviés sont le plus souvent incapables de remplir convenablement leurs fonctions comme organes d'équilibre et de mouvement. Leur mobilité n'éprouve parfois aucun changement; souvent, elle est diminuée ou abolie, plus rarement augmentée. Les pressions extérieures, le poids du corps, l'action musculaire, sont les influences qui impriment le plus fréquemment aux *membres* une direction anomale. Le changement de forme des extrémités articulaires des os, le raccourcissement des parties fibreuses ou musculaires qui répondent à un de leurs côtés, l'allongement des organes analogues situés dans le sens contraire font que cette disposition reste permanente. Ce sont là les causes prochaines, ce qui constitue et caractérise l'état morbide; elles sont le résultat de l'action de causes éloignées. Il peut arriver que ces deux genres d'influences se confondent, comme dans les contractures musculaires, dans les déformations osseuses primitives, etc.; mais cela est rare. On conçoit que la mollesse des os, la faiblesse des ligaments et des muscles soient des prédispositions qui favorisent l'action des causes éloignées et les déformations articulaires qui en sont la suite. On devine aussi que beaucoup de maladies peuvent amener des déviations symptomatiques consécutives, en altérant d'une manière quelconque les fonctions des muscles ou la structure des différentes parties qui composent les articulations. Tel est le mode d'action de la goutte, du rhumatisme, des maladies spasmodiques, etc.

La thérapeutique des déviations des *membres* se fonde sur les causes et la nature de ces affections. La connaissance des causes prochaines est d'une grande importance à ce point de vue, puisque le but principal que l'on doit se proposer est de les détruire. La considération des causes éloignées ne doit pas non plus être négligée, soit que leur influence ait encore besoin d'être combattue, soit que la connaissance de leur manière d'agir puisse conduire aux moyens d'exercer une action curative contraire. Les erreurs en étiologie enfantent donc toujours ici des erreurs en thérapeutique, comme les découvertes de la première éclairent constamment la marche de la seconde. S'il en fallait de nouvelles preuves, il suffirait de rappeler cette flexion permanente des deux ou trois derniers doigts réputée incurable, alors qu'elle était attribuée à la rétraction des tendons fléchisseurs, et si facile à guérir depuis que Dupuytren a démontré que le véritable obstacle à l'extension réside dans les bandelettes de l'aponévrose palmaire. Le traitement de toute déviation des *membres* offre trois indications principales à remplir : 1° il faut ramener dans leur direction normale les axes des parties déviées; 2° retenir ces parties dans la situation où on les a placées; 3° empêcher qu'elles ne reprennent leur première situation lorsqu'elles seront abandonnées à elles-mêmes. Pour atteindre ce triple but, on remarquera que les puissances capables de dévier les jointures, lorqu'elles agissent dans un sens anomal, sont susceptibles de les modifier en sens contraire; qu'en les mettant en jeu de cette manière on efface les résistances qu'elles avaient fait naître, et l'on en crée d'opposées qui préviennent le retour de la déviation, si d'ailleurs les prédispositions sont détruites et si les influences qui ont amené la déformation sont éloignées avec soin. Les efforts extérieurs sont les forces dont on dispose le plus facilement et avec le plus de fruit pour attirer graduellement les *membres* déviés dans leur situation normale et les y maintenir. C'est à l'aide de substances solides, résistantes et possédant néanmoins un certain degré de flexibilité, que l'on exerce ces efforts d'une manière permanente. L'action du poids du corps ou des *membres* eux-mêmes et la contraction musculaire ne peuvent que rarement être dirigées de manière à rétablir, sans le secours des appareils, la situation naturelle des parties.

— **Allus. hist. et littér.** **Les membres et l'Estomac**, Apologue célèbre et dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, à la formation même des sociétés. Les membres, fatigués de leur rôle actif, refusent de travailler pour l'estomac, dont ils n'apprécient pas les fonctions secrètes et indispensables, et le résultat de cette conspiration, de cette grève, c'est la mort du corps tout entier. La moralité n'est pas difficile à déduire : les divers membres du corps social doivent tous, dans la mesure de leurs forces, concourir à la conservation et à la prospérité générales, et la nature de ce concours doit être déterminée par les aptitudes de chacun, physiques ou intellectuelles.

C'est Esope, le père des fabulistes classiques, qui a le premier formulé en un apologue sec et froid (le *Ventre et les Pieds*) cette antique légende, qui devait recevoir à Rome la consécration de l'histoire. L'an 493 avant J.-C., le peuple romain, poussé par l'excès de la misère et irrité de l'oisiveté apparente des patriciens, se retira en armes sur le mont Sacré. Ménénius Agrippa, un des plus illustres et des plus vertueux citoyens de Rome, proposa au sénat de lui envoyer des députés pour essayer de le ramener par la persuasion. Chargé lui-même de porter la parole dans cette circonstance, c'est alors qu'il raconta au peuple l'apologue des *Membres et l'Estomac*, dont l'application, jointe aux sages conseils qu'il ajouta, ouvrit les voies à la conciliation.

Trois historiens de l'antiquité nous ont rapporté cet épisode : Denys d'Halicarnasse dans les *Antiquités romaines* (livre VI), d'une façon un peu longue et un peu traînante ; Florus, en quelques mots seulement (livre I, XXII), et enfin Tite-Live (livre II), avec cette élégante concision, cet heureux choix d'expressions qui ont fait de son histoire le modèle de la narration. Chez les modernes, citons en première ligne Rabelais, qui a heureusement intercalé l'apologue dans son *Pantagruel* (livre III, ch. III). Voici ce curieux passage : « La teste ne vouldra prester la veue de ses yeulx pour guyder les piedz et les mains ; les piedz ne la daigneront pourter, les mains cesseront trauailler pour elle. Le cueur se faschera de tant se mouoir pour les poulz des membres et ne leur prestera plus. Le poumon ne lui fera prest de ses soufflets. Le foye ne lui enuoyera sang pour son entretien. La vessye ne vouldra être débitrice aux roignons, lurine sera supprimée. Somme, en ce monde desrayé, rien ne doibuant, rien ne prestant, rien nempruntant, vous voyrrez une conspiration plus pernicieuse que na figuré Esope en son apologue. Et périra sans doubte et ira soubtain le corps en putréfaction. »

Mais c'est La Fontaine qui a véritablement popularisé l'apologue des *Membres et l'Estomac ;* il y a imprimé en grand relief le cachet de son génie, et c'est par là qu'on peut mesurer les progrès qu'a réalisés l'apologue en venant d'Esope jusqu'à lui. Le récit du vieil esclave phrygien est sans couleur, le sujet et la moralité sont à peine indiqués ; l'auteur français a trouvé un tableau vif, animé, saisissant de réalité. Chez lui, tout prend l'aspect et le langage de la nature. L'estomac se transforme en personnage vivant, messer Gaster ; et remarquez cette expression de *messer*, qui fait ironiquement ressortir l'importance de l'estomac vis-à-vis des membres ; c'est un gros monsieur. Au reste, La Fontaine, qui connaissait admirablement Rabelais, son auteur de prédilection, lui avait emprunté cette locution si naïvement pittoresque : « Messer Gaster, dit l'auteur de *Pantagruel*, est le premier maître ès arts de ce monde. » Il y a également une réminiscence de Tite-Live dans ce passage où les membres s'expriment ainsi :

Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme ;
Et pour qui ? Pour lui seul ; nous n'en profitons pas.
Notre soin n'aboutit qu'à fournir ses repas.

Tite-Live avait dit, en effet : *Ventrem in medio quietum nihil aliud quam datis voluptatibus frui.*

Il est seulement à regretter que La Fontaine, au lieu d'étendre sa morale au corps social tout entier, l'ait ramenée aux proportions mesquines de l'idée monarchique :

Ceci peut s'appliquer à la grandeur royale ;
Elle reçoit et donne, et la chose est égale.

MEMBRÉ, ÉE adj. (man-bré — rad. *membre*). Se dit d'une personne par rapport à la qualité de ses membres : *Il est bien* MEMBRÉ. *Elle est fort mal* MEMBRÉE.

— Blas. Se dit des pattes ou membres d'un oiseau, quand elles sont d'un autre émail que le corps de l'animal : *De la Trémouille : D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et* MEMBRÉES *de gueules.*

MEMBRÉE (Edmond), compositeur français, né à Valenciennes en 1820. Il a suivi les cours du Conservatoire, reçu des leçons de M. Carafa et commencé à se faire connaître par des romances et des ballades, dont quelques-unes, notamment celle qui est intitulée *Page, écuyer et capitaine*, ont obtenu un grand et légitime succès. Depuis lors, il a fait représenter, au Grand-Opéra, *François Villon*, opéra en un acte (1857), où il a donné la preuve d'un véritable talent, et il a composé les chœurs de l'*Œdipe roi*, de G. Lacroix, joué au Théâtre-Français en 1858.

MEMBRET s. m. (man-brè — rad. *membre*). Techn. Petite épaisseur qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

MEMBRETTE s. f. (man-brè-te — rad. *membre*). Archit. Partie du pied-droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre. ‖ On dit aussi ALETTE.

MEMBRIÈRE s. f. (man-bri-è-re — rad. *membre*). Techn. Pièce de bois qui entre dans une membrure.

MEMBRILLA, ville d'Espagne, province et à 42 kilom. E. de Ciudad-Real, sur la rive droite de l'Azuer ; 8,000 hab. Château fort. Fabriques de savon.

MEMBRILLE s. f. (man-bri-lle ; *ll* mll.). Bot. Un des noms du coing.

MEMBRON s. m. (man-bron — rad. *membre*). Constr. Petite baguette qui sert d'ourlet à la bavette d'un bourseau.

MEMBRU, UE adj. (man-bru — rad. *membre*). Qui a les membres forts et vigoureux : *Un jeune homme* MEMBRU.

— Fig. Vigoureux : *Le style de Saint-Just a le mérite de la nouveauté, si peu de temps après la période large,* MEMBRUE *et pompeuse de Mirabeau.* (Ch. Nod.)

— Substantiv. Personne qui a des membres vigoureux : *Un gros* MEMBRU.

MEMBRURE s. f. (man-bru-re — rad. *membre*). Ensemble des membres du corps humain : *La* MEMBRURE *d'un colosse. La* MEMBRURE *délicate d'une jeune fille.*

— Mar. Ensemble des membres ou couples d'un navire : *Ses mâts, ses vergues, ses* MEMBRURES, *ses canons retombèrent en pluie de feu sur la rade.* (Lamart.)

— Techn. Planche dans laquelle on enchâsse les panneaux d'une porte : *Une porte bâtarde à marteau de fer, dont une chattière treillissée, ménagée dans l'épaisse* MEMBRURE *du bois, accusait suffisamment la haute antiquité.* (A. de Lavergne.) ‖ Ensemble des deux planchettes, plus épaisses d'un côté que de l'autre, entre lesquelles le relieur place le volume qu'il veut grecquer.

— Métrol. Assemblage de chevrons convenablement espacés pour mesurer le bois de chauffage.

MÊME adj. (mè-me. — V. l'étym. à la partie encycl.). Identique, qui n'est pas un autre : *C'est le* MÊME *domestique qui est revenu deux fois. Ce vin vient du* MÊME *tonneau. Depuis deux ans, il porte la* MÊME *redingote. J'ai eu la* MÊME *pensée. De quelque superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous une* MÊME *origine.* (Boss.) *Cervantes mourut la* MÊME *année et le* MÊME *mois que Shakspeare.* (Chateaub.) *Le génie et le bon sens sont de la* MÊME *famille.* (De Bonald.) *Les arts sont de la* MÊME *famille que la poésie.* (Ampère.) *Tous ceux qui mangent à la* MÊME *gamelle sont égaux.* (Th. Page.) *Le déisme de Mahomet est le* MÊME *que celui de Moïse.* (Proudh.) *L'homme et la société ont la* MÊME *date et la* MÊME *origine.* (L. Faucher.) *Un* MÊME *souffle, en nous formant, nous anima d'une* MÊME *intelligence.* (Mme Guizot.)

La clef du coffre-fort et des cœurs, c'est la *même*.
LA FONTAINE.

‖ Parfaitement semblable : *Dans les journaux russes, ce sont toujours les* MÊMES *paroles, la* MÊME *chanson.* (T. Delord.) *Le* MÊME *ton ennuie, mais non la* MÊME *voix ; la* MÊME *manière, mais non la* MÊME *main ; la* MÊME *couleur, mais non le* MÊME *pinceau.* (J. Joubert.) *Les passions humaines ont partout le* MÊME *vernis.* (Bouqueville.)

— Précédé d'un nom ou d'un pronom personnel, il donne plus de force à ce pronom et signifie En personne, personnellement : *C'est le général* MÊME *qui me l'a dit. Ce sont les personnes* MÊMES *qui me l'avaient dit. Il est venu lui-*MÊME. *Je le lui dirai moi-*MÊME. *Allez-y vous-*MÊMES. *Je le tiens d'elles-*MÊMES. *La connaissance de nous-*MÊMES *nous doit élever à la connaissance de Dieu.* (Boss.) *La sagesse consiste à connaître Dieu et à se connaître soi-*MÊME. (Boss.) ‖ Personnifié, par excellence : *Dieu est la bonté* MÊME. (Boss). *Les innovations sont la vie* MÊME *de l'humanité.* (A. Garnier.) *La liberté est l'essence* MÊME *du progrès.* (F. Bastiat.)

— *Etre, rester soi-même*, Ne pas démentir son caractère.

— *De lui-même, de soi-même*, De son propre mouvement ; tout seul, naturellement : *Il a fait cela* DE LUI-MÊME, *sans qu'on le lui eût commandé. Cela s'entend* DE SOI-MÊME. *L'affaire ira* D'ELLE-MÊME.

— *Par cela même*, Précisément par ce fait : *Toute religion qui ne se dit pas infaillible se convainc d'erreur* PAR CELA MÊME. (Lacordaire.) PAR CELA MÊME *que la liberté est l'apanage de toute personne morale, c'est un apanage universel.* (Franck.)

— *En même temps*, A la fois, simultanément : *Le même homme ne peut pas être en deux endroits* EN MÊME TEMPS.

— Substantiv. Même personne, même chose : *Adressez-vous aux* MÊMES. *C'est la* MÊME *qui m'a écrit. Ce vin est bon, apportez-nous du* MÊME.

— s. m. Même objet, même chose, même point : *Cela ne revient pas au* MÊME. *Etoffe doublée du* MÊME.

— *Revenir au même*, Etre la même chose au fond, quant au résultat : *Se taire ou consentir* REVIENT *souvent* AU MÊME.

— Blas. *Du même*, S'emploie, en blasonnant, pour éviter la répétition de l'émail que l'on vient de nommer : *D'Aumont : D'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes* DU MÊME, *quatre en chef et trois en pointe.* ‖ On dit aussi DE MÊME.

— Jeux. Coup de billard, dans lequel on pousse la bille de son adversaire dans une blouse sans lui faire toucher la bande : *Jouer au* MÊME. *Faire une bille au* MÊME. ‖ Pop. *Faire quelqu'un au même*, L'attraper, le tromper.

— Adv. Qui plus est, encore, aussi, jusqu'à ce point : *Toutes les puissances de la nature ont un caractère qui leur est propre ; leurs facultés,* MÊME *physiques, vont toujours en croissant et en se multipliant de l'une à l'autre.* (B. de St-P.) *L'image d'une vie monotone,* MÊME *au sein du bonheur, fait éprouver de l'effroi à un esprit qui a besoin de variété.* (Mme de Staël.) *Il y a des gens nés claqueurs, dont la vocation est d'applaudir* MÊME *ce qu'ils ne comprennent pas.* (H. Castille.) *L'esprit de l'homme n'invente rien d'une manière absolue,* MÊME *quand il combine les fables les plus chimériques.* (Villem.) *Il est si doux d'être aimé qu'on se contente* MÊME *de l'apparence.* (A. d'Houdetot.) MÊME *les rigueurs de la femme qu'on aime ont des grâces infinies.* (H. Beyle.) *Il n'y a pas de fatalistes absolus,* MÊME *à Constantinople.* (F. Bastiat.) *La familiarité plaît,* MÊME *sans bonté ; avec la bonté, elle enchante.* (J. Joubert.) *Celui qui ne désire plus rien,* MÊME *la vie, ne peut plus rien craindre,* MÊME *la mort.* (Le P. Félix.) MÊME *quand nous croyons avoir le plus raison, soyons modeste.* (Ste-Beuve.)

Il faut *même* en chansons du bon sens et de l'art.
BOILEAU.

Même au delà des bonheurs qu'on envie,
Il reste à désirer dans la plus belle vie.
SAINTE-BEUVE.

Bauny te permettra deux faiblesses par mois,
Et le bon Escobar va *même* jusqu'à trois.
VIENNET.

— Loc. adv. *Pas même*, Pas seulement : *L'homme n'a* PAS MÊME *pouvoir sur sa propre vie.* (Pasc.) *Un sot est celui qui n'a* PAS MÊME *assez d'esprit pour être un fat.* (La Bruy.) *Nous n'acquérons rien sans travail,* PAS MÊME *la pensée.* (A. Martin.) *L'ironie nous perd : nous ne croyons plus à rien,* PAS MÊME *aux mélodrames que nous faisons.* (T. Gaut.) ‖ *A même*, Sans intermédiaire d'instrument, d'outil, sans interposition de quoi que ce soit, dans le vif, en plein dans : *Il n'interrompait sa narration que pour boire* À MÊME *d'une bouteille.* (Chateaub.) *Il faut que la guerre affamée mange* À MÊME *les grasses côtes de la paix.* (Vacquerie.) *Des escaliers taillés* À MÊME *la pierre.* (Balz.)

— *De même*, De la même manière, semblablement : *Bien mal acquis s'en va* DE MÊME. (Benoît XIV.)

Je vois de loin, j'atteins *de même*.
LA FONTAINE.

— *Tout de même*, Egalement, pareillement, néanmoins, après tout : *Vous y viendrez* TOUT DE MÊME. *C'est bon* TOUT DE MÊME. *Je le trouve* TOUT DE MÊME *plaisant. C'est* TOUT DE MÊME *ennuyeux d'attendre si longtemps.*

— Loc. prép. *A même de*, En état de, libre de : *Je ne suis pas encore* À MÊME DE *vous rendre l'argent que je vous dois. Cette faible avance l'a mis* À MÊME DE *faire honneur à ses affaires. L'or représente tous les plaisirs et vous met* À MÊME DE *les acquérir.* (A. Karr.) ‖ « Cette locution, dit Gâchet, est une phrase elliptique dont l'ancienneté est plus grande qu'on ne le croit généralement. *À même que* signifiait, au XVIIe siècle, aussitôt que, *à l'instant même que*. On disait aussi boire *à même de la bouteille* pour boire à la bouteille, au goulot même de la bouteille. On comprend donc que notre expression *Etre à même de* puisse signifier Etre à la place même de, à la place convenable pour. On trouve, en effet, chez les trouvères *à meimes* dans le sens de *auprès de.* » Scheler repousse l'explication de Gâchet et croit que la locution française *à même* est une imitation du latin *par*, égal, qui est de force à, capable de. Comparez en allemand *seiner aufgabe gewachsen sein*, littéralement être de taille, être au niveau, à la hauteur, pour ainsi dire *à l'égal, à même*, pour accomplir sa tâche.

— Loc. conjonct. *De même que*, Comme, aussi bien que, ainsi que : DE MÊME QU'*un siècle influe sur un homme, un homme influe sur un siècle.* (Chateaub.)

— Gramm. Les grammairiens posent ordinairement les règles suivantes sur cet adjectif :

Même est adjectif : 1° quand il précède le substantif : *Vous faites toujours les* MÊMES *fautes ;* 2° quand il est placé après un pronom ou un seul substantif : *Nous-*MÊMES ; *elles-*MÊMES. *Ces murs* MÊMES *peuvent avoir des yeux.*

Même est adverbe et invariable : 1° quand il est placé après plusieurs substantifs : *Les femmes, les enfants* MÊME *excitaient le courage des guerriers ;* 2° quand le mot auquel il se rapporte n'est pas un substantif : *On fait souvent vanité des passions* MÊME *les plus criminelles.* (La Rochef.)

Ces principes sont faciles, mais ils souffrent beaucoup d'exceptions, et il vaudrait mieux les remplacer par la règle générale suivante, qui, à la vérité, n'est pas aussi claire : *Même* est adjectif et variable quand il exprime une idée d'identité et quand il ne sert qu'à insister sur les êtres désignés par le mot qui le précède. Il est adverbe et invariable quand il marque qu'une certaine attribution s'étend jusqu'aux êtres désignés par le substantif qui le précède ou lorsque le mot qu'il modifie n'est pas un substantif.

— **Syn. Même, de même que, ainsi que, comme.** V. AINSI QUE.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *metipsissimus*, superlatif de *metipse*, formé de *met* enclitique et du pronom *ipse* ou *ipsus*, lui-même ; *ipsus* paraît avoir été fort en usage parmi le peuple, car on le trouve très-souvent employé dans Térence et dans Plaute. Voici l'historique des dérivés de ce pronom. *Ipse* ou *ipsus* est devenu en ancien italien *isso*, aujourd'hui *esso*, en espagnol *ese*, en portugais *esse*, en langue d'oc *eps, eis :*

Eps li Satan son en so mandamen.
(*Poëme sur Boëce.*)

« *Les démons* eux-mêmes *sont à son commandement.* »

Car *eis* Dieus, senes fallida,
La fetz de sa *eissa* bentat.
GUILL. DE CABESTAING.

« *Car Dieu* même *sans faute la fit de sa beauté* même. »

Le même pronom devint en langue d'oil *is, es, eis*, dont on ne trouve plus d'exemple que dans l'expression adverbiale négative *n'is, n'es, n'eis*, ne pas même, que les éditeurs des textes romans impriment généralement en un seul mot, *nis, nes, neis.*

Nis la destruction de Troie
Ne fu si grant comme est la moie.
RUTEBEUF.

Cri lui merci, si fras bon plait ;
Nul ne lui crie qui ne l'ait,
Nis icels qui à mort l'ont trait.
(*Théâtre français au moyen âge.*)

A plus hardi est tel paour venue,
Ke il ne porent dire *nes* : Deu aïe.
GERARS DE VIANE.

Nes Dieu tonnant n'i poissiez oïr.
GARIN LE LOHERAIN.

« Par Deu, Nostre-Seignur, *neis* un peil del chief ne li iert par mal tuché. »
(*Livre des Rois.*)

Bien que *nis, nes, neis* soit une expression négative, elle est, en général, accompagnée et pour ainsi dire appuyée de *ne* dans les phrases qui ont un sens négatif, comme encore aujourd'hui *nul* et *nullement. Nis, nes, neis* ne marchant jamais sans une négation explétive, on en vint à le considérer comme ayant lui-même un sens positif, celui de *même*, adverbe, si bien qu'on l'employa avec cette signification dans des phrases affirmatives :

Li mien me volent *nis* gerpir.
(*Chron. des ducs de Normandie.*)

Neis les parents s'ocioient.
(*Roman de Brut.*)

De *es*, on forma l'adverbe *esement, essement*, mêmement :

. . . A Seissons viengent à tart ;
La riche iglise Saint-Maart
E la saitez eleis *esement*
Sunt arses tresqu'el fundement.
(*Chron. des ducs de Normandie.*)

« Uns prendron qui eissi premierement à un matin… essement fist à tierce, *essement* à midi.
(*Evangile de saint Matthieu.*)

Dans le latin classique, on plaçait l'enclitique *met* après le substantif ou le pronom avec lequel il se trouvait employé ; en basse latinité, on le mit avant, ainsi que l'ont remarqué Freher et Du Cange ; ainsi, au lieu de dire *ipsemet*, on disait *metipse*. Celui-ci donna à la langue d'oc *medeps, meteis, meseis, mezeis :*

Per lui *medeps* audit l'avem.
(*Passion de N.-S. Jésus-Christ.*)

« *Par lui*-même *nous l'avons entendu ;* »

à l'ancien italien *medes*, et à l'ancien portugais *medeis*. La langue d'oil eut probablement, ainsi que le remarque Chevallet, un composé analogue ; mais les monuments que nous avons conservés n'en offrent pas d'exemple.

Pour expliquer le superlatif *ipsissimus* que nous a conservé Plaute et qui, du vivant de cet auteur, était déjà sans doute une expression populaire, Chevallet fait remarquer que le peuple tâche souvent d'appuyer sur certaines idées et que, pour cela, il enchérit sur les expressions qui sont les filles de ces idées. En français, nous exprimons l'idée que l'on devait attacher à ce superlatif quand nous disons : parfaitement le *même*, exactement, précisément, complétement, tout à fait le *même*. En pareil cas, les Allemands disent *eben derselbe*. Voici le passage de Plaute en question :

Is enimvero sum. — Ais tu tandem, is ipsusne es ?
[*— Aio. — Ipsus es ?*
— Ipsus, inquam, Charmides sum. — Ergo ipsusne
[*es ? —* Ipsissimus.
PLAUTE (*Trinummus.*)

De même que de *metipse* on avait formé *medeps, meteis, meseis*, etc., de même, dit Chevallet, on forma de *metipsissimus* différents dérivés dans les divers idiomes néo-latins, en langue d'oc *metessme, medesme, meseyme, mesme :*

Ellas' *metessma* ten las claus de paradis.
(*Poëme sur Boëce.*)

« *Elle tient par devers elle*-même *les clefs du paradis.* »

Ella *medesma* telset so vestiment.
(*Poëme sur Boëce.*)

« *Elle*-même *tissa son vêtement.* »

Metipsissimus donna à l'italien *medesimo*, à l'espagnol *mismo*, au portugais *mesmo*, à la langue d'oil *meïsme, misme, mime, mesme, même :*

Cum il le vit à férir le desiret,
Mult quiement le dit à sei *meïsme :*
« Cel Sarrazins me semble mult herite ! »
(*Chanson de Roland.*)

Chascuns y est couru la merveille esgarder,
Charles Martious *metsmes* court son fils acoler.
(*Roman de Berte.*)

Sire, voulez-vous rapeler
Le don où vous vous otroiates
Vous *metsmes* le confirmates.
(*Branche des royaux lignages.*)

« Sainz Pols *mismes* ne donet ceste doctrine à son disciple. »
(*Sermons de saint Bernard.*)

« Eles criement ke eles... n'eissent fors de soi-*mismes.* »
(*Livre de Job.*)

« Du consentement de son maistre *mesmes.* »
Ph. de Commines.

On a voulu tirer *même* de *maxime*, attendu que *sanctus Maximus* a fait saint Mesme, et *sanctus Maximinus* saint Mesmin; mais c'est une erreur dans laquelle on est tombé pour ne pas avoir tenu compte de l'ancienne forme; le mot primitif n'est pas *mesme*, mais *meïsme*, sans parler des autres formes qui ne comportent pas non plus cette étymologie.

ME, ME ADSUM QUI FECI! (*C'est moi, moi qui l'ai fait!*), Commencement d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. IX, v. 427). C'est un passage du célèbre épisode de Nisus et Euryale, chef-d'œuvre de pathéthique, où tous les genres de beautés poétiques sont réunis. L'intrépide Nisus et Euryale, le plus beau de l'armée troyenne, unis par l'amitié la plus tendre, compagnons de périls et de gloire, veulent tenter ensemble quelque chose d'héroïque; ils pénètrent pendant la nuit dans le camp des Rutules, massacrent un grand nombre de guerriers ensevelis dans le sommeil de l'ivresse, et s'apprêtent à revenir sur leurs pas. Mais le jour paraît, et un chef rutule, Volcens, à la tête de trois cents cavaliers, surprend Euryale. Nisus, caché dans l'ombre, lance deux flèches qui vont donner la mort à deux guerriers rutules; mais, à la vue de Volcens levant son épée sur Euryale, il s'élance de sa retraite en criant : « Me voilà, c'est moi qui ai tout fait : *Me, me adsum qui feci;* tournez vos armes contre moi!... » Déjà le fer a tranché les jours d'Euryale; Nisus se précipite au milieu des ennemis, il ne cherche que Volcens, le tue, et, percé lui-même de mille traits, va tomber et mourir sur le corps de son ami.

« Je ne souffrirai pas qu'on vous pende pour moi, et je suis toujours prêt à vous crier : *Me, me adsum qui feci.* Je déclarerai, quand vous voudrez, que moi tout seul j'ai fait la fatale tache, et que je n'ai point eu de complices. »
P.-L. Courier.

« Ce mensonge cruel du fabricant qui n'a pas fabriqué, de l'inventeur qui n'a pas inventé, attriste pour moi en grande partie tout l'intérêt de l'Exposition. Comme on serait heureux de rencontrer derrière ces riches productions l'ouvrier intelligent qui les a faites : *Me, me adsum qui feci.* »
J. Janin.

« N'y a-t-il pas dans cette manière de traiter une lacune regrettable? Vous, Europe, vous traitez de la Roumanie; mais avec qui? Avec la Roumanie? Non, entre vous! Eh bien, qu'arrive-t-il? C'est que le peuple dont vous avez traité veut à son tour, lui aussi, être entendu; il fait parler les événements : *Me, me adsum qui feci;* me voilà, dit-il; c'est moi, moi dont il s'agit, moi qui seul n'ai pas été appelé à donner ma signature à votre œuvre, et qui la donne. »
Léon Plée.

MÉMÉCYLE s. m. (mé-mé-si-le). Bot. Genre de plantes, type de la famille des mémécylées, comprenant des arbrisseaux de l'Asie et des îles de l'Afrique tropicale. ‖ On dit aussi MÉMÉCYLON.

MÉMÉCYLÉ, ÉE adj. (mé-mé-si-lé — rad. *mémécyle*). Qui ressemble à un mémécyle.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre mémecyle.

— **Encycl.** La famille des *mémécylées* renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, entières; les fleurs, pédicellées et axillaires, présentent un calice adhérent, à limbe court, terminé par quatre ou cinq dents ou lobes; une corolle de quatre ou cinq pétales; des étamines en nombre double, à filets libres, à anthères recourbées et à deux loges; un ovaire infère, à deux loges pluriovulées, à style terminé par un stigmate simple. Le fruit est charnu, à deux ou quatre loges, couronné par le limbe persistant du calice. Les graines sont peu nombreuses, et l'embryon est dépourvu d'albumen. Cette famille, qui a des affinités avec les mélastomacées, les myrtacées et les combrétacées, comprend les genres mémécyle, scutule, mouririe et olinie. Ces végétaux croissent dans les régions intratropicales. Leurs propriétés sont peu connues. Elles ne présentent qu'un faible intérêt au point de vue horticole, et on ne les rencontre guère, en Europe, que dans les serres chaudes de nos grands établissements.

MEMEL, ville forte de Prusse, province de Prusse, régence et à 140 kilom. N. de Kœnigsberg, chef-lieu du cercle de son nom, avec un port de commerce à l'embouchure de la Dange dans la mer Baltique, près de l'extrémité septentrionale du Kurische-Haff, dans lequel se jette le Niémen; par 55° 41′ de latit. N. et 18° 54′ de longit. E.; 22,000 hab. Ecole de navigation. Douanes, chantiers de construction, bagne établi dans l'ancienne citadelle. Fabrication de toiles, draps, savon, ouvrages en bois; fonderies de fer, distilleries d'eau-de-vie. Consulats étrangers. Commerce important, consistant principalement dans l'importation du sel, de la houille, fonte, fer, sucre brut, chanvre, harengs, alcools, etc. Les principaux produits exportés sont : les bois de construction, poutres, planches, etc., le chanvre, les étoupes, les peaux de veau, les céréales, etc. Le port de Memel est vaste et sûr, mais il n'est accessible qu'aux bâtiments tirant moins de 7 mètres d'eau; les autres bâtiments sont obligés de charger et de décharger sur un point où l'ancrage laisse beaucoup à désirer, quand le vent souffle du N. au N.-O. L'entrée du port est indiquée par un phare et par deux lignes de bouées. Le mouvement du port de Memel a été, en 1863, entrée et sortie réunies, de 1,623 navires, jaugeant ensemble 450,262 tonneaux. La ville de Memel fut fondée, en 1252, par l'ordre Teutonique. C'est dans cette ville que le roi Frédéric-Guillaume III se retira, en 1806, après le désastre d'Iéna. Le 4 octobre 1854, un incendie dévora la plus grande partie de la ville. Les églises et la plupart des édifices publics devinrent la proie des flammes. Les dommages causés par ce désastre furent évalués à 33,622,738 francs.

MÊMEMENT adv. (mè-me-man. — rad. *même*). Aussi, pareillement, de même :

La jeunette m'aima, je l'aimai *mêmement.*
Ronsard.

Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi *mêmement.*
(*Commandements de l'Église.*)

‖ Vieux mot.

MÉMENTO s. m. (mé-main-to — mot lat. qui signif. *souviens-toi*, et qui est l'impératif du verbe *meminisse*, d'un présent inusité *memino*, forme redoublée de *moneo*, rappeler à la mémoire; à moins qu'il ne se rattache directement à la racine sanscrite *man*, penser, parfait *manmi*. La racine *man* signifie, en effet, se souvenir aussi bien que penser, et le dérivé *mati* désigne à la fois la mémoire et l'intelligence. La forme secondaire *mna* prend un sens en quelque sorte intensitif ou itératif et s'appliqua plus tard en sanscrit à l'étude des livres sacrés). Marque faite ou placée quelque part à dessein, pour faire souvenir d'une chose à faire : *Mettre des* MÉMENTOS *dans son carnet.*

— Livret, agenda où l'on place, sur lequel on inscrit des mémentos : *Le bonhomme se faisait des* MÉMENTOS *de ces ouvrages; il les emplissait de notes et de menus papiers.* (Balz.)

— Ecrit, objet quelconque destiné à rappeler le souvenir d'une personne, d'un événement : *A Venise, dans la galerie ducale du grand conseil, un cadre noir remplace le portrait du cinquante-septième doge, et au-dessous la morne république a écrit ce* MÉMENTO *sinistre...* (V. Hugo.)

— Liturg. Nom donné à deux prières du canon de la messe : MÉMENTO *des vivants.* MÉMENTO *des morts.*

MEMENTO, HOMO, QUIA PULVIS ES (*Souviens-toi, homme, que tu es poussière*), Paroles que prononce le prêtre, le jour des Cendres : « Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » Cette pensée, inspirée par l'humilité chrétienne, se retrouve souvent dans les livres des anciens. Horace a dit (liv. IV, ode VI, v. 16) :

Pulvis et umbra sumus.

« Nous ne sommes qu'ombre et poussière. »

« Le frère revenait de quêter dans la ville; c'était son tour de rôle; il regagnait son couvent. Quand il fut près de moi, je faillis jeter un cri; j'avais reconnu le jeune, l'excellent prédicateur de la veille à la cathédrale. Je le saluai; il ne me regarda point, mais il me rendit mon salut par ces mots : *Memento, quia pulvis es.* »
J. de Saint-Félix.

« Le poëte aussi a charge d'âmes. Il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde... Il laissera quelquefois le carnaval débraillé chanter à tue-tête sur l'avant-scène, mais il lui criera du fond du théâtre : *Memento, quia pulvis es!* »
Victor Hugo.

« Homme d'esprit parfois excentrique, M. Gannal envoyait au jour de l'an jusqu'à cent mille cartes de visite, où se trouvait mentionnée sa qualité d'*embaumeur*. Sa politesse allait surtout chercher les personnes riches et âgées, auxquelles il semblait dire : *Memento, homo, quia pulvis es.* C'était cruellement anticiper sur le mercredi des Cendres. »
Isidore Bourdon.

MÊMETÉ s. f. (mè-me-té — rad. *même*). Identité : *Le mot scientifique* identité *pourrait être rendu en français par* MÊMETÉ. (Volt.) *Ce qui constitue l'être du corps vivant, et par suite son identité, sa* MÊMETÉ, *est précisement ce qui ne change pas, c'est-à-dire sa forme, sa force.* (Flourens.) ‖ Inus.

MEMINES, en latin *Memini*, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Narbonnaise IIe, au pays des Salyes, sur les bords de la *Druentia* (Durance), entre cette rivière à l'E. et les Vulgientes à l'O. Leur ville principale était *Forum Neronis* (Forcalquier); quelques auteurs citent aussi *Carpentoracte* (Carpentras); mais Walckenaer pense, avec raison selon nous, que cette dernière ville appartenait aux Cavares. Le pays occupé par les Memines est aujourd'hui réparti entre les départements des Basses-Alpes et de Vaucluse.

MEMLING ou **HEMLING** (Hans), célèbre peintre flamand, né à Bruges vers 1425, mort dans la même ville en 1495. On croit qu'il reçut des conseils de Jean van Eyck et que ce maître lui apprit les procédés de la peinture à l'huile. S'étant rendu ensuite à Bruxelles, il entra dans l'atelier de Rogier van der Weyden, qui le prit en affection et le fit travailler à ses ouvrages. On voyait chez Marguerite d'Autriche, au XVIe siècle, un triptyque dont le panneau central avait été peint par le maître et dont le disciple avait exécuté les volets. Par la suite, Memling devint le premier peintre de Charles le Téméraire. Il suivit ce prince dans plusieurs de ses expéditions, paya de sa personne aux batailles de Granson, de Morat, de Nancy (1477) et, après la mort du duc de Bourgogne, il retourna dans sa ville natale. Accueilli à l'hôpital Saint-Jean, pour se guérir d'une grave blessure qu'il avait reçue à la déroute de Nancy, il fut bientôt en état de reprendre ses pinceaux et il exécuta pour cet hôpital, en 1479, des tableaux extrêmement remarquables qu'on y voit encore : l'*Adoration des Mages*, un pur chef-d'œuvre, et un triptyque représentant le *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie*, l'*Histoire de saint Jean-Baptiste* et celle de *Saint Jean l'Evangéliste.* Vers 1480, il épousa une femme très-riche et vécut depuis lors dans l'opulence. Cette même année, il fut chargé de décorer de peintures la fameuse châsse de sainte Ursule, à Bruges, travail qu'il termina en 1484. Dans l'intervalle, il avait fait un voyage à Cologne et il avait peint son admirable *Saint Christophe* (1484), un des chefs-d'œuvre du musée de Bruges. « En 1487, dit M. Michiels, Martin van Newenhoven fit exécuter par Memling un diptyque, maintenant conservé à l'hôpital Saint-Jean; sur un des panneaux, l'artiste représenta la *Vierge assise, tenant son fils;* sur l'autre, le donateur. » L'ensemble est ainsi désigné : *Hoc opus fieri fecit Martinus de Newenhoven anno Dni* 1487, *anno vero ætatis suæ* 23. D'après certains auteurs, il fit un voyage en Italie, puis en Espagne; après quoi, il passa ses dernières années dans sa ville natale. « L'enthousiasme idéal qui guidait le pinceau de Memling, dit M. Al. Michiels, n'avait pas seulement pour objet le corps de l'homme; il transfigurait aussi la nature. Il cherchait dans le monde extérieur les scènes, les détails les plus poétiques et les embellissait encore. La route avait été frayée par Jean van Eyck; son successeur y marcha résolûment. Il couvrit la terre de moelleux gazons, finis avec tant de patience que l'on peut compter les brins d'herbe; mille fleurs y rayonnent, dont un botaniste indiquerait sur-le-champ l'espèce et le nom. Son coloris n'est pas moins idéal que ses types, ses expressions et ses paysages. Il a moins de force que celui des chefs de l'école, mais plus de suavité, plus de douceur. Memling cherche avant tout les nuances agréables : quoique ses tons locaux soient très-vifs, jamais ils ne se nuisent et une harmonie souveraine domine l'ensemble... L'idéal atteint par Memling n'est pas un idéal absolu; il ne cherche point la beauté suprême librement et inconditionnellement, à la manière de l'école rhénane et de l'école italienne. Quand il lui arrive de l'atteindre, c'est par exception. La noblesse de ses figures est relative; plus pur que les artistes flamands, il l'est moins que les artistes méridionaux. Les têtes conservent toujours un peu de la vulgarité germanique et néerlandaise. Un homme qui ne connaîtrait point ses tableaux et croirait y trouver une poésie, une élégance sans bornes, serait désappointé. Il n'égale ni les Angelico, ni les Francia, ni les Pérugin, ni les Etienne, ni les Guillaume, ni les Raphaël. La ménagère perce dans un grand nombre de ses femmes, de ses saintes et de ses vierges. Les fonds de ses panneaux tiennent souvent du genre. Quelque brume empêchait son regard de monter jusqu'au firmament. Il est le plus délicat des peintres de Bruges, mais sa nature septentrionale appesantissait malgré lui son vol, et il planait dans une région moyenne au lieu de prendre les fières allures qui distinguent les rois de l'air. »

Memling fut le plus grand peintre flamand du XVe siècle. « Son génie était essentiellement flamand, dit un critique de la *Quarterly Review;* mais son vif sentiment de la beauté et de la grâce avait modifié chez lui la tendance réaliste et, par là, il fut conduit à adoucir quelques-uns des traits les plus rudes et les plus grossiers de l'école à laquelle il appartenait. Ses draperies ont dans les plis quelque chose de moins anguleux et de moins artificiel, son dessin est moins dur et moins sec, l'expression de ses têtes moins vulgaire, la manière de composer moins conventionnelle, et, cependant, il n'atteint jamais l'élévation de pensée, la pureté de ligne et l'harmonieuse symétrie de l'art italien. Il avait un talent sans égal pour représenter, sur une très-petite échelle et avec une délicatesse d'exécution excessivement rare, des événements du plus grand intérêt et des scènes très-émouvantes. Dans la miniature, il est resté sans rival, ainsi que l'atteste le célèbre bréviaire que montre avec orgueil la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise... On reconnaît aisément les sujets traités par Memling à la noblesse des têtes, à une certaine grâce, aux détails de l'architecture, du paysage, des draperies et de mille autres objets. Il est fâcheux peut-être que ses meilleurs tableaux soient des miniatures, parce qu'ils perdent un peu de leur effet, et c'est ce qui arrive notamment à son tableau des *Sept joies et des sept douleurs de la Vierge*, qui se voit à la pinacothèque de Munich. Un grand nombre d'événements de la vie de la Vierge et de celle du Sauveur y sont représentés encadrés dans un immense paysage. Les figures, qui sont si petites que parfois il faut pour bien les examiner avoir recours à la loupe, se distinguent par une surprenante variété d'expression et d'action... Si Memling avait déployé dans des figures de grandeur naturelle les admirables qualités qui brillent dans ce tableau, il serait cité comme l'un des plus grands peintres de tous les temps. »

Memling a beaucoup produit et, en outre, on lui a attribué beaucoup d'œuvres qui ne paraissent point être de lui. Outre les tableaux précités, nous mentionnerons une *Déposition de la croix*, une *Sibylle Zambeth*, à Bruges; un triptyque représentant le *Christ, Madeleine et saint Jean-Baptiste*, dans la galerie de Grosvenor-House, en Angleterre. La galerie du comte Duchâtel, ancien ministre, renferme un admirable *Ex-voto* très-bien conservé, représentant des personnes prosternées devant une madone. Ce chef-d'œuvre est bien supérieur au tableau du Louvre, qui représente d'un côté *Saint Jean-Baptiste* et de l'autre *Sainte Madeleine;* debout de chaque côté du panneau, ces figures élégantes et poétiques sont néanmoins moins grandioses d'allure que celles de l'*Ex-voto.* A Berlin se trouve la fameuse *Adoration des Mages*, qui est peut-être le chef-d'œuvre du maître. On n'en saurait faire un plus bel éloge. La pinacothèque de Munich garde précieusement le *Saint Jean-Baptiste* que l'on avait attribué jadis à Van der Goes. Les *Sept joies et les sept douleurs de la Vierge*, cette immense épopée, divisée en trois énormes panneaux, n'a jamais été vue dans son ensemble. Le panneau de la pinacothèque, qui ne mesure pas moins de 2 mètres, est véritablement superbe. Une des dernières œuvres de Memling, et l'un de ses chefs-d'œuvre, est son portrait peint par lui-même vers 1490.

MEMMI (Simon), peintre italien, également connu sous les noms de **Simone Martini**, de **Simone di Martino**, de **Simon de Sienne**, né à Sienne en 1284, mort à Avignon en 1344. D'après Vasari, qui ne s'appuie sur aucun document certain, il fut l'élève du Giotto, avec qui il travailla à la célèbre mosaïque représentant la *Barque de saint Pierre battue par la tempête.* Quoi qu'il en soit, comme ce maître qu'il égala et parfois même surpassa, il rompit avec les traditions de l'école byzantine. Pendant un assez long séjour à Avignon, il se lia intimement avec Pétrarque, pour qui il exécuta le portrait de la belle Laure et qui le paya par deux sonnets. Simone Memmi a peint dans les principales villes d'Italie un grand nombre de fresques remarquables par l'invention, par le coloris, par une correction relative dans le dessin. Il excellait surtout dans le portrait. Parmi ses peintures à fresque, nous citerons sa belle *Assomption, Saint Rénier dans le monde*, le *Départ de saint Rénier*, les *Miracles* du même saint, dans le Campo-Santo de Pise; le *Siége de Monte-Massi par Guido Ricci da Fagliano*, dans la salle du conseil, à Sienne (1328); l'*Eglise militante* et l'*Eglise triomphante*, où l'on voit une foule de portraits, à Sainte-Marie-Nouvelle de Florence; le *Crucifiement*, la *Descente aux limbes*, le *Portement de croix*, dans la même église; l'*Annonciation*, les *Quatre évangélistes*, à la cathédrale, et l'*Histoire des martyrs*, au palais des papes, à Avignon, etc. Nous mentionnerons parmi ses tableaux à l'huile, qui sont assez rares : un *Moine carmélite*, au musée de Naples; l'*Annonciation entre saint Ansan et sainte Giulitte*, à Florence; le *Sauveur bénissant*, à Munich; deux *Madones*, au musée de Berlin. On voit à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, un curieux manuscrit de Virgile, orné de miniatures de Memmi, et dont Pétrarque avait été possesseur.

MEMMIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Virgile dérive l'origine de cette famille de Mnestheus, compagnon d'Enée. Elle ne parvint au consulat que sous les empereurs. Une de ses branches était les REGULUS. Cette famille se distingua surtout dans l'exercice de la charge de tribun du peuple. Ce fut à un C. Memmius que Lucrèce adressa son poëme immortel. Un autre du même nom céda son épouse à Caligula.

MEMMIA (Sulpicia), impératrice romaine, femme d'Alexandre Sévère. Elle vivait au commencement du IIIe siècle de notre ère. Autant que la mère de son époux, Sulpicia Memmia était fière, méprisante, hautaine. On raconte qu'un jour ayant reproché à Alexandre Sévère son extrême affabilité, ce prince lui répondit : « J'affermis mon autorité en me rendant populaire. » Voilà tout ce que l'histoire rapporte à propos de cette impératrice, morte du reste toute jeune encore, et n'ayant pas eu le temps de se mêler aux choses de la politique.

MEMMINGEN, ville de Bavière, cercle de Souabe-et-Neubourg, à 68 kilom. S.-O. d'Augsbourg, sur un petit affluent de l'Iller, non loin de la frontière du Wurtemberg; 8,709 hab. Ch.-l. du district de son nom; lycée, tribunal, bibliothèque publique, arsenal. Fabrication de lainages, coton, toiles, rubans, bonneterie, ouvrages en métaux, tanneries, teintureries et imprimeries sur tissus. Commerce de toiles, surtout avec l'Italie et la Suisse.

MEMMIUS (Caïus), orateur et tribun romain, mort en 100 av. J.-C. Il était tribun du peuple en 111 lorsque, pendant la guerre contre Jugurtha, il déjoua les intrigues de ce prince, le fit décréter d'accusation par les comices et amener de la Numidie à Rome pour y être jugé, après avoir fait donner la direction de la guerre à Metellus, puis à Marius. C'était un des plus célèbres orateurs de son temps, et l'on trouve dans Salluste la harangue qu'il prononça en cette circonstance. Il périt dans une émeute au moment où il se présentait pour être nommé consul.

MEMMIUS GEMELLUS (Caïus), orateur romain qui vivait dans le Ier siècle avant notre ère. Il fut successivement tribun du peuple (66), édile (60), préteur (58). Comme tribun du peuple, il fit une vive opposition à Lucullus et l'empêcha d'obtenir le triomphe au retour de sa campagne contre Mithridate. Dans la première partie de sa carrière politique, il appartint au parti du sénat et lutta énergiquement contre Clodius, Vatinius et Jules César. Sa resistance aux projets ambitieux du futur dictateur était telle, que celui-ci éprouva le besoin d'acheter Memmius; il lui promit de l'appuyer dans la demande du consulat (54). Memmius eut le tort de se considérer déjà comme consul et de se vanter de l'appui de Cesar, qui l'abandonna; il échoua complétement; mais il avait employé de telles manœuvres pour réussir, qu'une accusation de brigue lui fut intentée. Il s'exila plutôt que de paraître en justice, certain qu'il etait de la condamnation, et alla achever ses jours à Mytilène. Memmius avait épousé une fille de Sylla, dont il se sépara par divorce; c'était, d'ailleurs, un debauché. Cicéron lui reproche d'avoir séduit la femme de Pompée et celle de M. Lucullus, frère du général. Médiocre politique, il était un fort remarquable orateur et un poëte de quelque talent. C'est à lui que Lucrèce dédia son fameux poëme *De natura rerum*..

MEMMIUS ou **MEMMO** (Jean-Baptiste), noble Vénitien qui vivait au XVIe siècle. Il donna la première traduction des *Coniques* d'Apollonius, ou du moins des quatre livres de cet ouvrage retrouvés de son temps, sous le titre de : *Apollonii Pergei philosophi mathematicique opera* (Venise, 1537, in-fol.).

MEMMO (Tribuno), doge de Venise, mort en 991. Il succéda en 979 à Vitale Candiano, appuya la faction des Caloprini contre celle des Morosini, amena ainsi la guerre civile dans Venise, se vit contraint d'exiler Caloprino, qui voulait s'emparer du pouvoir, et ne put réprimer les excès des deux factions rivales. Il eut pour successeur Orseolo.

MEMMO (Marc-Antoine), célèbre doge de Venise, né en 1539, mort en 1615. Il fut élu seulement à l'âge de soixante-treize ans *(1612), et ce fut pendant son administration* que la république soutint une de ses plus rudes guerres contre les pirates Uscoques, dont les repaires étaient dans la Croatie, la Carniole, l'Istrie et la Dalmatie. L'année de la *mort de Memmo (1615), la guerre avait été* déclarée à Ferdinand, archiduc d'Autriche, que les Vénitiens accusaient d'encourager les pirates. On peut voir à la Bibliothèque nationale une belle médaille, qui n'a pas de revers, et qui représente en buste le doge Memmo revetu de ses insignes. Elle est l'œuvre de G. Dupré, et fut faite en commémoration de l'élection du doge (1612).

MEMMO (Jean-Marie), littérateur italien, mort en 1553. Il fit partie du sénat de Venise et devint ambassadeur de la république auprès de Charles-Quint. On a de lui : l'*Oratore* (Venise, 1545, in-4°); *Dialoghi della sostanza e forma del mondo* (Venise, 1546); *Dialogho sopra dispute filosofiche per formare perfetto un principe, una repubblica, un senatore, un cittadino, un soldato ed un mercante* (Venise, 1563, in-4°).

MEMNON, roi d'Egypte, probablement Aménophis II, fils de Thoutmosis. Les Grecs, en défigurant son nom et en attribuant à ce prince une légende merveilleuse, ont fait planer sur son existence même la plus grande incertitude. D'après leurs récits, Memnon était fils de Tithon et de l'Aurore. Il fut envoyé par son père, roi d'Egypte et d'Ethiopie, au secours de Troie assiégée par les Grecs. Après avoir tué Antiloque, fils de Nestor, il périt lui-même de la main d'Achille. On lui fit de magnifiques funérailles, et un grand nombre de villes de l'Asie et de l'Egypte lui élevèrent des monuments. L'Aurore, au désespoir, alla, les cheveux épars et les yeux baignés de larmes, se jeter aux pieds de Jupiter, et le supplier d'accorder à son fils quelque privilége qui le distinguât du reste des mortels. Des faits merveilleux éclatèrent auprès de son bûcher; toutefois, ces prodiges ne calmèrent pas les douleurs de l'Aurore; et depuis elle n'a cessé, chaque matin, de verser des larmes : c'est la rosée, à laquelle les disciples d'Apollon ont donné le nom poétique de *pleurs de l'Aurore*.

Mais la célébrité attachée à Memnon lui vient surtout de la fameuse statue qui lui avait été élevée aux environs de la ville de Thèbes. Lorsque les rayons du soleil levant venaient à la frapper, elle faisait entendre des sons harmonieux, comme si Memnon avait voulu saluer l'apparition de sa mère. Cambyse, voulant pénétrer ce mystère, qu'il croyait un effet magique, fit briser la statue depuis la tête jusqu'au milieu du corps, et la partie renversée continua de rendre les mêmes sons. Ce fait est attesté par Strabon.

Cette idée de Memnon saluant la présence de sa mère réveilla tous les souvenirs poétiques et religieux de la Grèce et de Rome; chacun voulut entendre cette voix qui, après tant de siècles, sortait d'un colosse brisé, comme pour attester la vérité des plus antiques traditions, et Memnon effaça dès lors toutes les merveilles de Thèbes aux cent portes. Enfin, après deux siècles et demi, Septime-Sévère rétablit la statue dans son premier état; mais Memnon devint muet.

Cet étrange phénomène a beaucoup occupé les savants, et de nombreuses dissertations ont été faites sur la statue vocale de Memnon. Suivant Kircher, cette singulière particularité ne peut être attribuée qu'à quelque supercherie, telle qu'un ressort secret ou une espèce de clavecin renfermé dans la statue, et dont les cordes, relâchées par l'humidité de la nuit, se tendaient à la chaleur du soleil et se rompaient avec éclat comme une corde de violon. De nouvelles études, faites sur les lieux mêmes, paraissent démontrer que les sons n'étaient qu'un effet physique et naturel, la statue étant faite d'une espèce particulière de pierre, dure, cassante et très-dilatable. Le changement subit de température, causé par les rayons du soleil succédant au froid de la nuit, produisait des vibrations sonores d'autant plus fortes, que la statue était fendillée en une foule d'endroits.

La littérature ne pouvait manquer de s'emparer d'un phénomène si remarquable, et d'en tirer des images vives et frappantes, car il exprime admirablement l'influence mystérieuse qu'une chose, un homme exerce sur un autre :

Nous t'avons oublié. Ta gloire est dans la nuit.
Nous faisons bien encor toujours beaucoup de bruit;
Mais plus de cris d'amour, plus de chants, plus de
[culte,
Plus d'acclamations pour toi dans ce tumulte!
Le bourgeois ne sait plus épeler ton grand nom.
Soleil qui t'es couché, tu n'as plus de Memnon!

V. HUGO.

Dans le *Malade imaginaire*, Molière a rappelé on ne peut plus plaisamment le souvenir de la statue de Memnon. Le jeune Thomas Diafoirus fait en ces termes sa déclaration d'amour à la belle Angélique :

« Mademoiselle, ne plus ne moins que la statue de Memnon rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons du soleil, tout de même me sens-je animé d'un doux transport à l'apparition du soleil de vos beautés; et, comme les naturalistes remarquent que la fleur nommée héliotrope tourne sans cesse vers l'astre du jour, ainsi mon cœur dorés-en-avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables, ainsi que vers son pôle unique. Souffrez donc, mademoiselle, que j'appende aujourd'hui à l'autel de vos charmes l'offrande de ce cœur qui ne respire et n'ambitionne d'autre gloire que d'être toute sa vie, mademoiselle, votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et mari. »

« La nature n'est point le sombre sphinx qui étourdit et égare l'esprit de l'homme par ses oracles confus; c'est une âme palpitante dont les secrets se révèlent à l'intelligence qui la scrute, à l'âme qui l'interroge; c'est la *statue de Memnon*, dont les lèvres de granit s'émeuvent aux rayons de l'aurore et rendent un son harmonieux. »

XAVIER MARMIER.

« Il advint que Mme d'Anglure, cette petite poupée qui ne pensait pas, et qui, comme la *statue de Memnon*, ne savait dire que bonjour et bonsoir d'une voix harmonieuse, se prit à aimer M. de Maulevrier avec une intrépide naïveté. »

BARBEY D'AUREVILLY.

« Enfin l'esprit de vie paraît, la voix de Dieu retentit par l'organe de la nature entière, et le premier rayon de lumière est la première révélation. De même que dans les déserts d'Egypte la *statue de Memnon* résonne aux premières heures du jour, ainsi la pensée de l'homme, atteinte et ébranlée par l'apparition de l'univers visible, y répond par une soudaine harmonie de symboles et d'idées, de cultes et d'images, fidèle écho du Dieu cosmique. »

EDGAR QUINET.

Memnon (STATUES DE). On donne improprement ce nom à deux colosses de granit, encore debout dans les plaines de Thèbes, vis-à-vis de Louqsor, à une lieue du Nil et à une centaine de pas des mines de Médinet-Abou. Les Arabes appellent ces colosses Châma et Tâma. D'après des descriptions d'Hérodote et de Strabon, entre eux deux se trouvait la statue d'Osymandias, plus colossale encore et qui n'est plus qu'un bloc informe; il faut l'œil exercé d'un savant pour découvrir quelques traces de sculpture dans cet énorme rocher qui gît à terre depuis des milliers d'années. Les deux statues encore debout sont les effigies de la mère et de la fille de ce Pharaon superbe. Elles étaient originairement taillées chacune dans un seul bloc de grès brèche, conglomérat d'une extrême dureté, que cependant les sculpteurs égyptiens travaillèrent avec une admirable perfection. Leurs proportions, supérieures à celles du colosse de Ramessès, étaient exactement les mêmes : 15m,60 depuis le pied jusqu'au sommet de l'ornement qui surmonte la tête, à quoi il faut ajouter 4m,30 pour la hauteur du piédestal; en tout près de 20 mètres. C'est la hauteur d'une maison de quatre étages. Elles sont assises, les mains posées sur les genoux; la pose est roide et révèle l'époque du plus ancien style hiératique. Ces colosses ont éprouvé, par l'effet du climat et de la vétusté, des dégradations notables : les traits du visage ont disparu, et les autres parties du corps offrent des aspérités et de profondes crevasses, qui paraissent provenir du poids énorme de ces masses, comme aussi de l'action alternative longtemps continuée de l'excessive chaleur du jour et de l'humidité de la nuit; elles semblent avoir été brunies et calcinées par le feu.

Le colosse du nord a été rompu par le milieu, et la portion supérieure, à partir de la jointure des bras, a été rebâtie par assises au nombre de cinq, formées de blocs énormes, que leurs joints ouverts laissent aisément distinguer. La dernière assise comprend la tête et le cou, qui sont d'un seul morceau, ayant 16 pieds de largeur, 10 de hauteur et 9 d'épaisseur.

Les deux côtés des siéges de chaque statue sont décorés de sculptures en bas-relief, représentant deux femmes la tête couronnée de fleurs et de boutons de lotus, et qui paraissent occupées à enrouler des tiges de cette plante autour du faisceau principal.

Les traits du profil de ces personnages offrent exactement le type de la race éthiopienne, et reproduisent la ressemblance de Memnon lui-même, qui était de cette race, et dont on a retrouvé les portraits peints dans son tombeau.

Au-dessus de ces tableaux sont des hiéroglyphes qui en expliquent le sujet, et parmi lesquels on distingue les noms, prénoms et qualités du *roi du peuple obéissant, fils du Soleil, Aménoph II*, celui que les Grecs ont appelé Memnon.

Par l'effet du tassement du sol, ces deux colosses se sont légèrement inclinés l'un vers l'autre. Le devant du siége du colosse du sud présente, sculptées en haut relief, trois statues très-mutilées; celles qui occupent chaque côté des jambes ont 15 pieds 4 pouces de hauteur; ce sont deux figures de femme, le corps serré dans une robe qui en dessine les formes et qui tient les jambes rapprochées. Elles ont les bras pendants et tiennent d'une main la croix ansée, attribut de la divinité. Leur tête est ornée du vautour, coiffure symbolique dont les ailes retombent de chaque côté des oreilles, et surmontée d'un *modius* ou boisseau. Un riche collier de perles et de dentelures en relief complète leur ajustement. La troisième figure, placée dans l'intervalle qui sépare les deux jambes du colosse, n'est pas plus grande que nature, mais très-mutilée. On distingue encore sur les cuisses de ces statues les traces du caleçon plissé qui les recouvrait. Les bas-reliefs et les petites figures qui ornent les siéges des colosses sont travaillés assez curieusement et avec une finesse relative. Le colosse du nord, Tâma, rendit pendant longtemps des sons distincts à l'apparition du soleil. De grandes quantités d'inscriptions gravées par les visiteurs, ou d'après leur ordre, sur diverses parties du colosse attestent la réalité du phénomene. Voici l'une de celles qu'on lit sur la jambe gauche : « Moi, P. Balbinus, j'ai entendu la voix divine de la statue vocale de Memnon, autrement Phamenoph. Je me trouvais dans la compagnie de l'aimable reine Sabine (c'était la femme de l'empereur Adrien). Le soleil était à la première heure de son cours, la quinzième année de l'empire d'Adrien. » Ainsi, P. Sabinus croyait que cette statue représentait Aménophis et était le Memnon d'Hérodote et de Pausanias. Cette erreur a prévalu; mais comme les inscriptions, fort nombreuses, que l'on a relevées sur ce colosse sont toutes postérieures à la conquête romaine, et que ce Memnon n'a eu la renommée d'être mélodieux que sous Néron, il est bien certain qu'il y en eut au moins deux. On a, du reste, reconnu que ce phénomène n'était pas particulier au prétendu Memnon et qu'il se reproduisait lorsqu'un bloc du même granit se trouvait placé dans certaines conditions atmosphériques; de Humboldt l'a observé dans les roches granitiques de l'Orénoque. On présume que le haut de la statue ayant été renversé par le tremblement de terre de l'an 27 av. J.-C., c'est à partir de ce moment seulement que la partie inférieure, traversée par des fissures, put émettre une sorte de vibration sonore. Septime-Sévère ayant fait relever la partie supérieure, ces blocs agirent à la façon d'une énorme sourdine et empêchèrent toute vibration. Le colosse devint muet, ce qui n'empêcha pas les voyageurs de continuer à s'y rendre en pèlerinage. Un des derniers noms inscrits est celui de Chateaubriand, qui a trouvé moyen de graver les treize lettres de son nom sur l'orteil de granit.

Les inondations du Nil, qui atteignent depuis longtemps le pied des statues et y déposent leur limon, ont enterré le bas des piédestaux d'une profondeur de plusieurs pieds. Les Arabes désignent les deux statues sous l'appellation collective de Sanamât, les idoles.

Quelques peintres contemporains ont reproduit d'une façon pittoresque les célèbres colosses : *Memnon et Sésostris*, tableau de M. Gérome (Salon de 1857); *Colosses de Memnon*, tableau de M. Berchère (Salon de 1859). M. J. Coignet a reproduit une vue des ruines du *Temple de Memnon* (Salon de 1846).

Une autre statue, de plus petites dimensions que les précédentes, trouvée dans les ruines de l'édifice que l'on a baptisé *Memnonium*, figure au British-Museum sous le nom de *Jeune Memnon*. Norden l'avait vue entière en 1757. Belzoni la trouva mutilée en 1825. La tête seule n'avait pas trop souffert de ce vandalisme. Comme le colosse, pendant le cours des siècles, était resté enfoui le visage contre terre, les traits n'avaient pas été altérés. Par les soins de Belzoni, ce fragment, qui a environ huit pieds de hauteur, arriva sans accident à Alexandrie, et de là fut embarqué pour Londres. Le colosse entier devait avoir environ vingt pieds de hauteur.

MEMNON, dit **le Rhodien**, général perse, né à Rhodes, mort en 333 av. J.-C. Il devint beau-frère d'Artabaze, satrape de la basse Syrie, le seconda dans sa révolte contre Darius Ochus, obtint son pardon, et fut nommé, vers 336, gouverneur des côtes occidentales de l'Asie Mineure. Lorsque, en 334, Alexandre envahit l'Asie, Memnon donna à Darius le conseil de ne pas hasarder une bataille, de se retirer dans l'intérieur du pays après avoir dévasté le territoire que traverserait Alexandre. Mais son avis ne fut point suivi, et Darius fut complétement vaincu à la bataille du Granique, où Memnon se signala par son courage. Investi du commandement suprême de toute l'Asie occidentale, Memnon s'efforça d'empêcher Alexandre d'envahir la Perse, défendit vaillamment Halicarnasse, passa dans l'île de Cos et proposa alors à Darius de porter la guerre en Macédoine et en Grèce, pour contraindre Alexandre à revenir dans son royaume. Il venait de commencer à mettre à exécution ce plan de campagne, qui pouvait renverser tous les projets de l'ambitieux Macédonien, lorsqu'il mourut tout à coup après s'être rendu maître de Mytilène.

MEMNON, historien d'Héraclée, ville du Pont. Il vivait dans le Ier ou le IIe siècle de notre ère. Il avait composé une histoire des tyrans d'Héraclée, dont il ne reste que des fragments dans la *Bibliothèque* de Photius. Orelli a publié ces fragments (Leipzig, 1816), et l'abbé Gédoyn les a traduits en français dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. IV). Ils ne concernent que huit des livres de l'ouvrage, qui en avait au moins seize, et éclaircissait des points importants d'histoire générale. Le IXe livre contenait l'histoire de la tyrannie de Cléarque, disciple de Platon; la chute de sa dynastie était racontée dans le XIIe livre; les victoires des Romains sur Antigone occupaient tout le XIVe livre. Malgré le peu d'importance d'Héraclée, son annaliste avait trouvé moyen, par des épisodes, de rattacher sa narration à tous les faits importants de l'époque, et les analyses données par Photius témoignent de l'intérêt qu'aurait pour nous l'ouvrage complet.

Memnon ou **la Sagesse humaine**, petit conte philosophique de Voltaire. Ce conte tend à prouver que le projet d'être parfaitement sage est un projet parfaitement fou, ce que l'auteur résume dans ce quatrain :

Nous tromper dans nos entreprises
C'est à quoi nous sommes sujets;
Le matin je fais des projets,
Et le long du jour des sottises.

Memnon croit que le meilleur moyen d'arriver au bonheur par la sagesse est d'étouffer ses passions; aussi renonce-t-il à l'amour, au jeu et au vin. « Premièrement, dit-il, je n'aimerai jamais de femme, car, en voyant une beauté si parfaite, je me dirai à moi-même : Ces joues-là se rideront un jour, ces beaux yeux seront bordés de rouge, cette gorge ronde deviendra plate et pendante, cette belle tête deviendra chauve; or, je n'ai qu'à la voir dès à présent des mêmes yeux que je la verrai alors, et assurément cette tête ne fera pas tourner la mienne. En second lieu, je serai toujours sobre; j'aurai beau être tenté par la bonne chère, par les vins délicieux, par les séductions de la société, je n'aurai qu'à me représenter les suites des excès : une tête pesante, un estomac embarrassé, la perte de la raison, de la santé et du temps... Tout cela est facile. Ensuite, il faut penser à ma fortune; mes désirs sont modérés, mes biens sont solidement placés sur le receveur général des finances de Ninive, j'ai de quoi vivre dans l'indépendance, c'est là le plus grand des biens. »

Ayant fait tous ces beaux plans de sagesse, Memnon se met à sa fenêtre et aperçoit, assise sur un banc, une jeune fille d'une grande beauté tout en larmes, ayant à côté d'elle une vieille. Il descend s'informer de ce qui fait pleurer cette intéressante enfant, qui le supplie de la suivre chez elle pour lui donner de bons conseils. Memnon, tout ému, s'empresse de lui obéir, et, arrivé dans la chambre de l'inconnue, écoute fort attentivement le récit de ses malheurs. De l'intérêt il passe à un sentiment plus vif, et l'oncle, qui surprend le couple au plus beau moment, déclare qu'il va tout massacrer. Memnon, pour l'apaiser, est obligé de donner tout l'argent qu'il a sur lui, fort heureux que l'Amérique n'ait pas encore été découverte. En rentrant chez lui, il trouve une invitation à dîner. Il se dit naturellement que, après semblable aventure, s'il reste seul, il sera lugubre et capable de tomber malade; qu'un bon dîner avec d'excellents amis dissipera son chagrin. Ses amis le grisent horriblement, le font jouer aux dés, lui gagnent tout son argent et le forcent de s'engager pour des sommes assez rondes. Sur un coup douteux, une querelle s'élève, et Memnon a l'œil crevé dans la bagarre. On le rapporte chez lui ivre mort. Le lendemain, il apprend que le receveur des finances a fait banqueroute et qu'il est ruiné. Il se rend à la cour, un placet à la main et un emplâtre sur l'œil, pour obtenir justice de son débiteur; mais tout le monde se moque de lui, et, en rentrant, il aperçoit la jeune dame affligée de la veille, donnant le bras à son oncle, qui éclate de rire en voyant le pauvre diable et sa mauvaise mine. Dégoûté de la sagesse, Memnon comprend que la parfaite sagesse n'est pas plus de ce monde que les autres perfections, et que, si tout n'est pas bien ici-bas, comme dit Leibniz, tout n'y est pas mal non plus, chaque chose concourant, pour sa part, à l'harmonie universelle. Cette morale est assaisonnée de tout l'esprit de Voltaire.

Memnon ou la **Sagesse humaine,** opéra-comique en un acte, paroles de MM. Edouard Cadol et Paul Bocage, musique de M. Charles Grisart; représenté au théâtre des Folies-Bergères le 2 décembre 1871. C'est le conte de Voltaire qui a fourni la donnée de la pièce. La musique a été assez goûtée; on a remarqué les couplets chantes par Mlle Judic, le duo entre l'esclave Aïdée et Memnon, ainsi qu'une chanson à boire. Les quatre vers si connus du conte de Voltaire (v. ci-dessus) ont fourni au musicien l'idée d'une mélodie dont la forme archaïque est originale.

MEMNONIDES, nom sous lequel les écrivains et les mythologues de l'antiquité désignent les oiseaux qui naquirent du bûcher de Memnon. Lorsque ce vaillant fils de l'Aurore fut tombé devant Troie sous la main d'Achille, sa mère inconsolable alla supplier le roi des dieux de rendre son fils immortel et de le faire renaître sous une forme nouvelle, ce que Jupiter lui promit. En effet, lorsque le bûcher sur lequel avait été placé le corps de Memnon eut été consumé, on vit sortir des cendres une foule d'oiseaux qui firent trois fois le tour du bûcher en poussant le même cri plaintif; puis ils s'attaquèrent mutuellement et se battirent avec tant de fureur qu'ils s'entre-tuèrent jusqu'au dernier, faisant ainsi de leur sang une libation en l'honneur du héros. Ces oiseaux étaient blancs, suivant quelques mythologues; mais Elien prétend qu'ils étaient noirs et semblables à des éperviers. Pline ajoute que tous les ans, le jour anniversaire de la cérémonie funèbre, ils venaient balayer l'espace qui entourait le tombeau de Memnon, et qu'ils l'arrosaient au moyen de leurs ailes trempées pour cela dans les eaux du fleuve Asope. Puis ils se livraient un nouveau combat qui avait la même issue que le premier.

MEMNONITE s. m. (mè-mno-ni-te). Moll. Ancien nom du cône vierge, adopté par Lamarck.

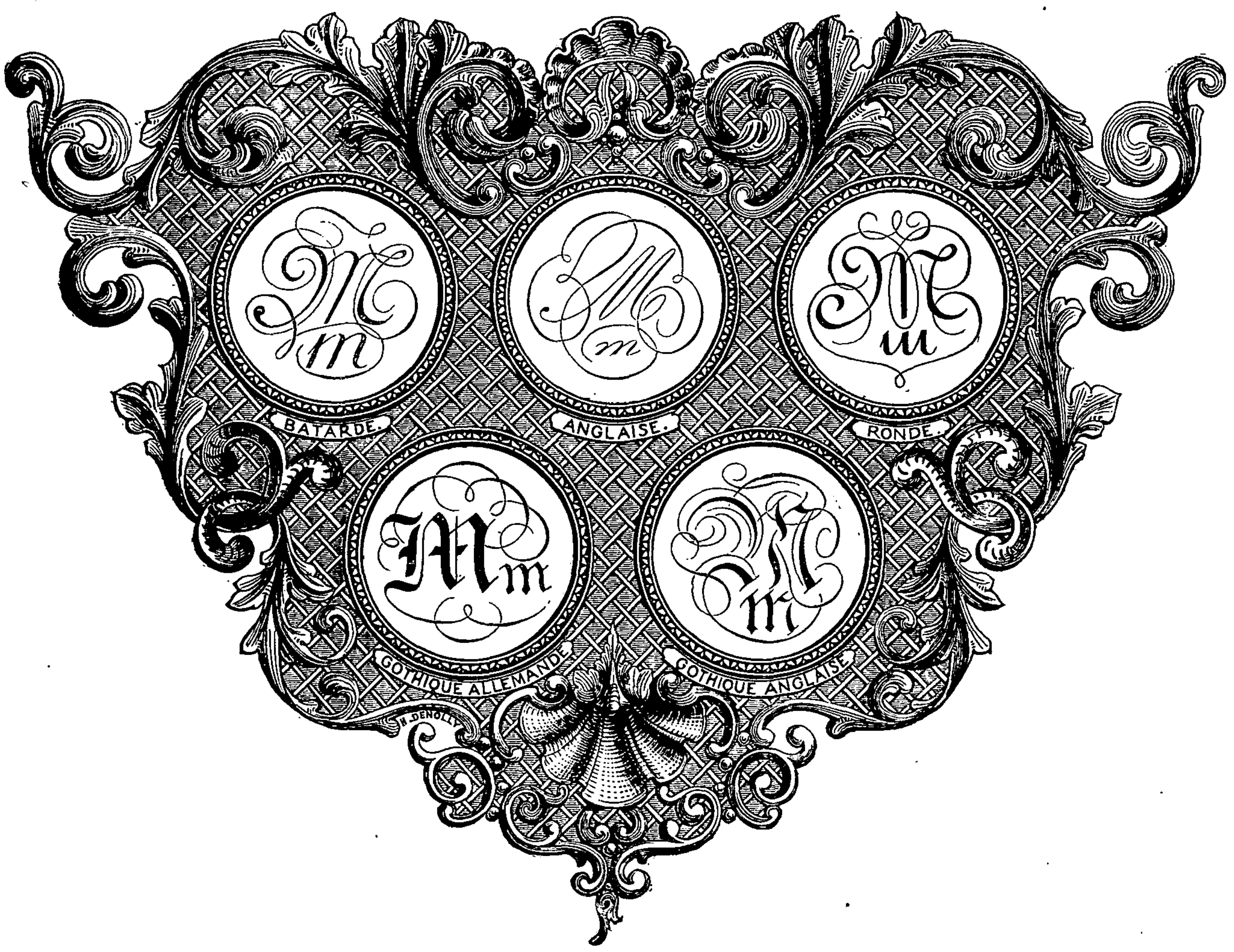Memnonium, temple gigantesque situé près de Thèbes, en Egypte, sur la rive gauche du Nil. Ce nom de Memnonium n'est qu'une qualification donnée au hasard et que rien encore n'a justifiée. A son entrée, deux môles carrés flanquent une porte immense : contre le mur de l'intérieur sont sculptés en deux bas-reliefs les combats victorieux d'un héros, représentation très-archaïque où le héros apparaît gigantesque et les ennemis qu'il combat prodigieusement petits; ce à quoi le citoyen Denon remarque, avec plus d'ingéniosité que de sens archéologique, que la flatterie que semble impliquer cette sculpture est fort mal entendue, « puisqu'il devait être honteux pour ce héros de n'avoir à combattre que des pygmées. » C'est à quelques pas de cette porte que sont les restes d'un colosse énorme qui, à la netteté des fractures, semble avoir été brisé de main d'homme et que l'on croit être le Memnon mutilé par Cambyse. C'est à cause de lui que l'on a appelé Memnonium cet édifice, qui était plutôt un palais qu'un temple. Cette ruine, située sur le penchant de la montagne et n'ayant jamais été habitée dans les temps postérieurs, est si bien conservée dans ses parties encore debout, qu'elle a moins l'aspect d'une ruine que d'un édifice en construction dont les travaux seraient suspendus. On entre par une grande porte ruinée, encore couverte de bas-reliefs de vieux style égyptien et qui sembleraient faire remonter l'édifice à la dix-neuvième dynastie. Ils représentent une bataille; le colosse dont nous avons parlé gît entre cette grande porte et une autre; la totalité de ce monument se dirige d'orient en occident, et arrive presque jusqu'à la base de la chaîne Libyque; des palmiers doum font fleurir leurs maigres bouquets de verdure à travers les débris granitiques dont le sol est chargé.